


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LAROUSSE
MENSUEL
ILLUSTRÉ

LAROUSSE
MENSUEL
ILLUSTRÉ

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE UNIVERSELLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME DEUXIÈME (1911 à 1913)

2340 Gravures. — 112 Tableaux. — 82 Cartes et plans.



PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

13-17, RUE MONTPARNASSE, 13-17

—



Janvier, le premier mois de l'année depuis la réforme de Numa, était consacré à Janus. Ce dieu, parfois identifié avec le soleil, était figuré avec deux visages (d'où son épithète de *bifrons*) l'un représentant le commencement, l'autre la fin du jour, quelquefois avec quatre. Il tient à la main le *lituus*, emblème augural, et une clef. Le pavot lui était consacré. Les portes de son temple, fermées en temps de paix, s'ouvraient chaque fois que la guerre était déclarée.

N° 47. — Janvier 1911

Abba (Giuseppe Cesare), poète italien, né à Cairo Montenotte (Ligurie) le 6 octobre 1838, mort à Brescia le 6 novembre 1910. Il servait dans la cavalerie sarde en 1859, quand commença la lutte pour l'indépendance. Il fit partie de l'expédition des Mille, dans la brigade de Bixio. Entre 1864 et 1866, il reprit ses études à l'université de Pise. On le revit sous les armes en 1866; il se distingua à Bezzecca dans la défense d'un canon, ce qui lui valut la médaille pour la valeur militaire. Cette même année parut son poème en cinq chants : *Arrigo, da Quarto al Volturno*.


G. C. Abba.

Professeur au lycée de Faenza, puis à l'Institut technique de Brescia, il continua d'écrire, publia un roman historique : *le Rive della Bormida nel 1794* (1875), des vers : *Romagna* (1887), et, ce qui constitue le meilleur de son œuvre, ses *Noterelle di uno dei Mille* (1880); *la Storia dei Mille* (1904), ouvrage destiné à la jeunesse; enfin des livres scolaires : *le Alpi nostre* (1899, et années suivantes, en plusieurs séries).

Lors du cinquantenaire de l'expédition des Mille, qui eut lieu en mai 1910, les honneurs vinrent trouver le vieux littérateur garibaldien : un siège lui fut offert au Sénat. — J. B.

abigéat (*jé-a* — du lat. *abigere*, chasser devant soi) n. m. Dr. Vol de bestiaux.

— Encycl. Chez les Romains, l'*abigéat* était puni des travaux publics ou de la mort quand le bétail volé appartenait aux personnes de qualité (*honestiores*), du bannissement quand il appartenait à des gens de petite condition (*humiliores*). En droit coutumier, la peine variait selon la valeur vénale ou l'utilité de l'animal et les circonstances du vol. La coutume de Loudun prononçait la peine de mort à raison du vol des chevaux, l'incision de l'oreille à raison du vol des bœufs et des moutons. La coutume de Bretagne punissait de la peine capitale le vol des bêtes de labour.

Ader (*Clément*-Agnès), ingénieur français, né à Muret le 12 avril 1841. Après une jeunesse laborieuse, il entra dans l'administration des Ponts et chaussées et fut attaché à la construction de la ligne ferrée de Toulouse à Bayonne. Mais, depuis longtemps, le problème de la navigation aérienne le préoccupait. Encore enfant, il avait établi un cerf-volant de grandes dimensions, susceptible d'enlever un homme; un peu plus tard, il construisait un vélocipède... en fer-blanc, mais muni de manivelles et possédant — remarquable innovation — des roues caoutchoutées. Ce vélocipède, qui voisine aujourd'hui, au Conservatoire des arts et métiers, avec la voiture à vapeur de Cugnot, calmait pour un temps mais ne satisfaisait qu'à moitié le désir passionné du jeune homme de trouver des modes de locomotion plus indépendants et plus rapides. Puisque, se disait-il, l'homme apprend à marcher, puisqu'il apprend à nager aussi, l'eau n'étant pourtant pas son élément, pourquoi n'apprendrait-il pas à voler ? Et voilà l'idée maîtresse de sa vie.

Longtemps il conserva pour lui seul des projets qu'on ne manquerait pas de taxer de chimères, se rendant compte, au reste, que, pour en poursuivre la réalisation, il lui faudrait disposer d'une fortune.

Après avoir, pendant la guerre de 1870, construit à ses frais un ballon, qu'il donnera, la paix signée, à la ville de Toulouse, et tout en continuant son service aux Ponts et chaussées, Ader est repris, dominé par son idée. Dans l'enthousiasme que lui cause la mise au point d'un papillon mécanique qu'il vient de construire, il expose ses projets à ses proches. Son père excepté, tous font un accueil assez froid à ses utopies ; mais, loin de se laisser influencer par des objections nuancées d'ironie, le jeune inventeur puise dans sa foi au succès le courage de persévérer. En 1876, il quitte l'administration des Ponts et chaussées, et se rend à Paris pour y conquérir la fortune dont il a besoin. Il se met avec ardeur au travail, étudie l'électricité et, dès 1878, fait passer dans le domaine de la pratique le téléphone de Graham Bell par l'invention d'un microphone. En 1880, il installe à Paris le premier réseau téléphonique ; à l'exposition d'électricité de 1881, il révèle son invention du théâtrophone, qui a aussitôt un grand succès; d'autres inventions succèdent à celles-là. Enfin, en 1882, Ader est riche et peut désormais se donner tout entier à la tâche qu'il s'est assignée. Il installe une immense volière, où il réunit tous les oiseaux qu'il peut se procurer, depuis le moineau commun jusqu'au grand vautour, et, pendant plusieurs années, se livre à des études d'observation sur leur vol, la structure de leurs ailes, etc. Il se fait expédier même de grandes chauves-souris de l'Inde et continue sur ces nouveaux sujets ses patientes recherches, qu'il complète encore par l'observation des graines ailées de certains végétaux.

Travaux théoriques délicats et minutieux, observations et calculs l'amènent à la conception et à l'exécution de son *Eole*, reproduction fidèle de la grande roussette de l'Inde. L'appareil, commencé en 1886, achevé en 1888 et expérimenté seulement en 1890, était muni d'un moteur à vapeur; il avait 14 mètres d'envergure et 6m,50 ; ses ailes, par un admirable mécanisme, pouvaient se replier. La mise au point lui en paraissant définitive, Ader tente une première expérience dans le parc du château d'Armainvilliers (près de Gretz). L'*Eole* quitte le sol et plane sur un espace d'environ 50 mètres, à la vitesse de 16 à 17 mètres à la seconde. C'est déjà un résultat. Quelques modifications de détail, principalement au moteur, font de ce premier appareil l'*Eole nº 2* qui, en août 1891, se livre à des expériences sur le territoire militaire du camp de Satory, obligeamment prêté à l'inventeur par le ministre de la guerre, de Freycinet. Les essais sont interrompus par suite d'un accident, qui endommage l'appareil, venu buter sur des chariots. Ader, qui avait dépensé sans compter, se voit dans l'obligation, après neuf ans de labeur et d'expériences, qui lui ont coûté près d'un million et demi, de solliciter des concours financiers et, dans ce but, expose son *Eole* dans le pavillon de la ville de Paris; mais le ministre de Freycinet qui vient, avant l'admission du public, voir l'appareil auquel il s'intéressait déjà, adresse à l'inventeur des paroles d'encouragement, de réconfort et lui déclare que, désormais, ses expériences et ses essais se feront sous le couvert du département de la guerre et pour le compte de la défense nationale. Immédiatement Ader rédige un programme comportant la formation d'une école d'aviation et d'avionnerie, l'établissement d'un arsenal pour la construction des « avions », l'étude de la stratégie et de la tactique aériennes; vastes projets qu'il ne devait pas réaliser.


Clément Ader.

Enfin un atelier est aménagé et, durant six années, les essais de toutes sortes se succèdent. Le 24 juillet 1894 une convention est signée entre l'inventeur et le ministre de la guerre (général Mercier). Au printemps de 1897, l'appareil définitif, l'*Avion nº 3*, est prêt; mais c'est seulement le 14 octobre qu'a lieu l'expérience officielle au camp de Satory, en présence d'une commission nommée par le ministre de la guerre (général Billot). Ader fait tracer une piste circulaire de 1.500 mètres de développement et de 40 mètres de large, marquée en son milieu, d'une ligne blanche, dont il prétend ne pas s'écarter dans son vol. Sorti du hangar malgré un vent violent, l'*Avion*, porté par ses roues sur une soixantaine de mètres, fait d'abord des bonds successifs, puis quitte le sol tout à fait; mais, pris par le vent, il est rejeté en dehors de son aire et revient à terre brusquement.

Si, pour l'inventeur, ce résultat est un succès et s'il l'envisage comme la première étape sur la route nouvelle, tout au contraire, malgré l'avis de la commission et en particulier le rapport du général Mensier, qui demandait la continuation des essais, le ministre de la guerre y voit un échec ; et, d'autre part, d'après le texte même du traité qui liait l'inventeur à l'administration de la guerre, cette expérience mettait un terme au contrat. Ader est désormais abandonné à lui-même. Il cherche des concours financiers, qui ne lui viennent pas. Alors, presque ruiné, désolé et convaincu de la vanité de ses efforts, il se laisse aller au désespoir et brûle ses esquisses, ses ébauches et même ses appareils, n'épargnant que l'*Avion nº 3*, celui justement qui avait servi aux expériences et que conservent aujourd'hui les Arts et Métiers. Retiré dans sa demeure solitaire du Ribonnet, près de Toulouse, Ader garde dix années le silence, puis il fait paraître, en 1907, un mémoire justificatif intitulé : *la Première étape de l'Aviation militaire en France*.

Le résultat des expériences d'Ader a été beaucoup discuté, et, tout récemment encore, il l'était à propos de cette question agitée par l'académie des sports : « Quel est le premier homme qui a volé en France ? »

Il semble impossible de refuser à ce précurseur courageux la gloire d'avoir été le premier à quitter le sol sur un « plus lourd que l'air » ; mais il est permis de déplorer l'abandon dans lequel il fut laissé et l'absence d'une aide intelligente qui lui eût permis de continuer ses essais. — Pierre JEANNET.

Afolli, nom donné, dans la Mauritanie centrale, à la région comprise, au S. du Tagant, entre les 16º et 17º de latitude nord. Il semble, au témoignage du lieutenant Labonne, qui, un des derniers parmi les officiers français, a parcouru cette région, que l'Afolli soit « un Tagant en état de décomposition plus avancée ». En effet, les pluies y sont beaucoup plus abondantes que dans le Tagant, et, par suite, le ruissellement plus intense. Le paysage, au lieu de présenter l'aspect d'une chaîne continue, prend l'apparence d'une succession de plateaux schisteux, peu éloignés les uns des autres, d'une altitude moyenne de 40 à 50 mètres seulement. En plaine, les grès forment, du fait de l'érosion par les sables que le vent entraîne, de nombreux piliers et terroirs isolés. Fort peu de vallées ; et encore celles qui existent sont-elles à demi comblées par le sable. Pas d'oueds permanents. Pourtant l'Afolli, grâce à la présence de nappes d'eau très rapprochées de la surface du sol, est sensiblement plus humide et plus fertile que le Tagant, et pourrait nourrir une population beaucoup plus nombreuse que celle des nomades berbères qui y circulent aujourd'hui.

***Agneau mystique,** polyptyque et œuvre capitale de l'école flamande primitive.

Nous rappellerons rapidement la composition de ce polyptyque. La partie centrale (4 panneaux) qui se trouve à Saint-Bavon, cathédrale de Gand, comprend, dans le bas, la scène essentielle : *le Triomphe de l'Agneau mystique*, nº 1. On y voit, au premier plan, la fontaine de vie ; à gauche, les prophètes et les précurseurs païens du christianisme ; à droite, les douze apôtres et les serviteurs de l'Evangile ; au second plan, sur l'autel, l'agneau : un jet de sang jaillit de sa gorge ; des anges l'entourent ; à gauche sortent d'un bois les martyrs ; à droite, les saintes femmes. Le haut de la partie centrale comprend trois compartiments : à gauche, nº 2, la *Vierge* ; au milieu, nº 3, *Dieu le Père* ; à droite, nº 4, *saint Jean-Baptiste*. Les autres panneaux, remplacés à Saint-Bavon par des copies, se trouvent en originaux aux musées de Berlin et de Bruxelles. Ce sont :

— Volet de gauche (4 panneaux). I. Partie supérieure : nº 5, *Adam* (musée de Bruxelles) ; nº 6, *Anges chantant* (musée de Berlin). II. Partie inférieure : nº 7, *les Bons juges* (musée de Berlin) ; nº 8, *les Prophètes du Christ* (musée de Berlin).

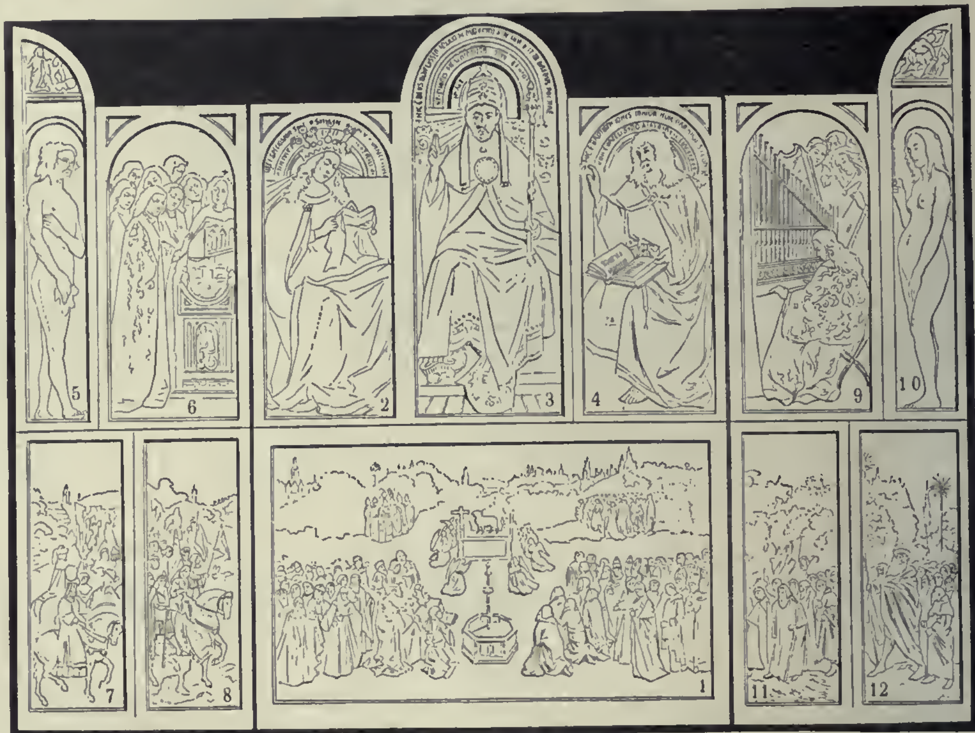
— Volet de droite (4 panneaux) : Partie supérieure : nº 9, *Anges musiciens* (musée de Berlin) ; nº 10, *Ève* (musée de Bruxelles). II. Partie inférieure : nº 11, *les Anachorètes* (musée de Berlin) ; nº 12, *les Pèlerins conduits par saint Christophe* (musée de Berlin).

— Revers des volets : six peintures (au musée de Berlin) : nº 13, *l'Ange de l'Annonciation* ; nº 14, *la Vierge* ; nº 15, *Judocus Vyt*, donateur ; nº 16, *saint Jean-Baptiste* ; nº 17, *saint Jean l'Evangéliste* ; nº 18, *Isabelle Borluut*, femme du donateur.

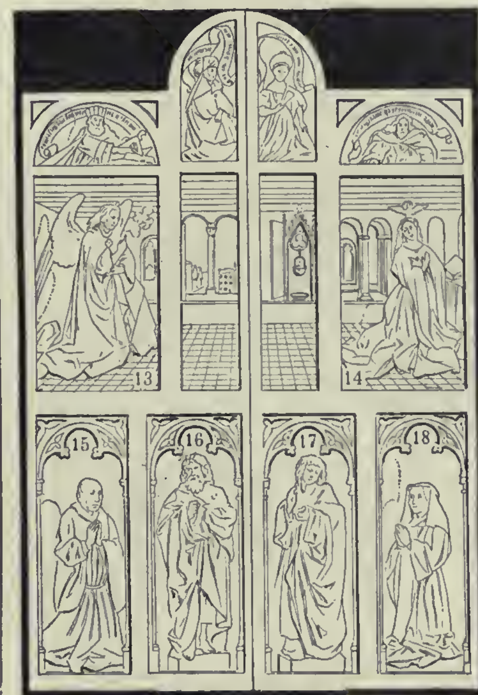
— *Le peintre de l'* « Agneau mystique ». — Voilà des dizaines d'années que les critiques, désespérant de concilier les indications anciennes inscrites sur le cadre de l'*Agneau mystique* et les données publiées dans la seconde moitié du XVIᵉ siècle, désignent le célèbre retable de l'église Saint-Bavon de Gand comme l'œuvre des frères Van Eyck ; voilà autant de temps que pour résoudre un problème qui est le simple corollaire de cette attribution, ils s'ingénient sans succès à déterminer les parts respectives d'Hubert et de Jean Van Eyck dans l'exécution de ce chef-d'œuvre. Rien d'étonnant à ce qu'ils n'y soient pas parvenus si, comme l'affirme un des plus autorisés, sinon le plus autorisé, de tous les historiens de l'art flamand, A.-J. Wauters, « la composition est homogène et témoigne d'une unité originelle », et si « le coloris et l'exécution dans leur ensemble ne comportent aucun disparate ». Mais, dans de telles conditions, l'attribution du polyptyque de Saint-Bavon aux *deux* frères Van Eyck n'est plus soutenable, et la question de la paternité de ce chef-d'œuvre demeure aussi obscure que par le passé.

C'est ce dont s'est parfaitement rendu compte l'auteur de la *Peinture flamande*, qui, ne trouvant pas dans les œuvres peintes des frères Van Eyck des éléments suffisants pour résoudre le problème, a entrepris de reprendre un à un et d'étudier minutieusement les anciens textes des XVᵉ et XVIᵉ siècles relatifs à l'auteur de l'*Agneau mystique*.

Ces documents sont au nombre de cinq : l'épitaphe d'Hubert Van Eyck, postérieure au 18 septembre 1426, jour de la mort du grand peintre, mais dont on ignore la date exacte ; l'inscription latine, écrite en caractères gothiques, qui est peinte en noir sur le cadre inférieur des panneaux représentant Josse Vyt, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste et Isabelle Burlunt, postérieure à 1432 ; le journal de voyage du Dʳ allemand Joachim Münzer, de Nuremberg, qui visita Gand le 26 mars 1495, y admira l'*Agneau mystique* et le décrivit dans sa relation ; le journal de voyage d'Albert Dürer, qui, le 10 avril 1521, vint également, sous la conduite de confrères gantois, voir et admirer le retable de Saint-Bavon ; enfin la chronique de Marc van Vaernewyck, de l'année 1568. Or leur examen est singulièrement instructif, et il en ressort des constatations d'une importance capitale.



L'AGNEAU MYSTIQUE. — *Graphique du polyptyque* (la partie centrale et les deux volets). V. p. 3, 13 et 14.



L'AGNEAU MYSTIQUE : *Graphique du revers des volets.*

I. Les trois premières de ces sources authentiques, les plus anciennes, les seules qui datent du siècle même où fut exécuté le merveilleux polyptyque, sont d'accord entre elles, et se complètent et s'expliquent les unes les autres. De leur juxtaposition se dégagent les faits suivants : « le peintre Hubert Van Eyck, le plus grand qui se soit trouvé, commença le retable. Il rendit son âme à Dieu le 18 septembre 1426, et fut enseveli au pied de l'autel de la chapelle. La mort empêcha l'auteur de parfaire complètement son œuvre. A la demande de Josse Vyt, Jean, secondé par son art, l'accomplit ; lorsque le travail fut terminé, il lui fut payé 600 couronnes. »

II. Les notes sommaires d'Albert Durer n'attribuent nullement, comme on l'a cru à tort, à Jean Van Eyck, l'*Adoration de l'agneau mystique*, mais se bornent à désigner ce tableau comme le *Johannestaffel*, le tableau de l'église Saint-Jean (tel était alors le vocable de l'église gantoise, dédiée aujourd'hui à saint Bavon).

III. La chronique de Marc van Vaernewyck atteste dans la seconde moitié du XVIᵉ siècle que Hubert Van Eyck avait bien, comme le disent des textes plus anciens, été enterré dans la crypte creusée sous la chapelle où était exposé l'*Agneau mystique*. Plus tard, la tombe ayant été ouverte, des mains pieuses recueillirent l'os du bras droit, l'enchâssèrent dans une gaîne de fer et, en témoignage d'admiration, l'exposèrent au cimetière de l'église, « où je l'ai vu jadis », écrit en 1568 l'auteur de *Den Spieghel der Nederlandscher Audtheyt*.

Ainsi Hubert Van Eyck est bien, selon les textes les plus autorisés, l'auteur de l'admirable retable de Saint-Bavon ; mais il est mort avant d'avoir terminé son travail, et le soin de compléter les parties inachevées du chef-d'œuvre fut alors confié par Josse Vyt à cet autre grand artiste qu'était le frère d'Hubert, Jean van Eyck.

Cette conclusion, déjà si séduisante par la valeur des documents sur lesquels elle s'appuie et par la manière dont elle a été présentée, a reçu, depuis le jour où A.-J. Wauters l'a exposée à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, une confirmation éclatante par suite de la production d'un nouveau document. En 1517, le cardinal Luigi d'Arragona, un des personnages les plus marquants de l'entourage du pape Léon X, entreprit dans le nord de l'Europe un voyage dont un de ses compagnons, son secrétaire, le chanoine Antonio de Beatis, rédigea la relation à Malfi en juillet de l'année 1521. Or, comme le Dʳ Münzer, le chanoine italien proclame la beauté de l'*Agneau mystique*, qu'il considère comme « la plus belle peinture de la chrétienté » ; il dit en outre avoir appris des chanoines



Agneau mystique : Volet de gauche, partie supérieure : n° 6, *Anges chantant*. (Mus. de Berlin.) Volet de droite, partie supérieure : n° 9, *Anges musiciens*. (Musée de Berlin.) Revers des volets, à gauche : n° 13, *l'Ange de l'Annonciation*, à droite : n° 14, *la Vierge*. (Musée de Berlin.) — Phot. Giraudon.

de la collégiale que l'auteur de ce chef-d'œuvre était un maître nommé Roberto (= Huberto), lequel avait peint ce tableau un siècle auparavant, et que, la mort l'ayant empêché de terminer sa tâche, son frère, un autre grand peintre, l'avait achevée.

Dans la seconde moitié du XVe siècle, puis dans la première et dans la seconde moitié du XVIe siècle, c'est par conséquent la même tradition qui s'affirme, et cette tradition est conforme à celle de l'inscription peinte sur le retable lui-même et à celle qui se dégage du fait de l'emplacement de la sépulture d'Hubert Van Eyck. L'*Agneau mystique* doit donc, désormais, être attribué à Hubert Van Eyck, et à Hubert Van Eyck seul.

La part de Jean Van Eyck. — Jean Van Eyck a cependant travaillé à l'admirable polyptyque, mais dans des conditions très restreintes, puisque ce n'est pas lui qui en a conçu le projet, déterminé le plan ni exécuté la majeure partie, et qu'il s'est borné à parfaire l'œuvre que la mort de son frère Hubert laissait inachevée. Peut-on néanmoins déterminer sa part dans le retable de l'*Agneau mystique?* En tirant parti des renseignements précis fournis par les textes et d'observations qu'il interprète avec son ingéniosité, sa finesse et sa pénétration habituelles, Wauters est arrivé, non pas à le faire, mais à définir la manière dont Jean Van Eyck a collaboré à l'œuvre maîtresse de son frère aîné.

Devant l'ensemble des douze panneaux extérieurs du retable, un fait, dit Wauters, apparaît comme vraiment frappant : l'état anormal dans lequel est demeurée inachevée la scène de l'*Annonciation*. L'appartement tout entier et les accessoires qu'il renferme, le paysage urbain, les figures mêmes des personnages sont complètement peints en couleur ; seuls le manteau et la robe de l'archange Gabriel et le manteau de la Vierge Marie sont simplement exécutés en préparations blanchâtres, si bien que, dans un oratoire coloré, les personnages mêmes de l'*Annonciation* ne sont revêtus que de draperies monochromes.

De ces faits, que chacun peut contrôler, il résulte que le retable, homogène dans sa composition, sans aucune disparate dans l'ensemble du coloris et de l'exécution, était très proche de son achèvement au moment où mourut Hubert Van Eyck, le 18 septembre 1426. Il en ressort également que Jean Van Eyck, chargé par Josse Vyt de terminer les parties du polyptyque demeurées inachevées, s'acquitta de cette tâche avec une extrême réserve et avec le plus grand tact, se bornant à apporter les additions strictement indispensables, et le faisant avec une telle piété et un tel talent que son intervention est demeurée indéfinissable. — Henri Froidevaux.

amitose (de *a* priv., et de *mitose*) n. f. Division directe de la cellule, par opposition à la *mitose*, division indirecte ou caryocinèse.

Anker (Albert), peintre suisse, né en 1831, mort à Anet, entre les lacs de Bienne et de Morat, au mois de juillet 1910. Il était venu tout jeune à Paris, où il avait fait auprès de son compatriote, l'excellent peintre Gleyre, ses premières études artistiques.

En 1862 et en 1863, un voyage en Italie lui faisait connaître les beautés de l'art classique ; puis Anker rentrait en Suisse, partageant par moitié son temps entre son pays natal, où il passait l'été, et Paris, où il rentrait sitôt l'hiver venu. Albert Anker était un consciencieux artiste, qui excellait dans la représentation des scènes intimes et familières, les peintures champêtres, et il avait exposé assez régulièrement au Salon depuis 1865. Nous nous contenterons de citer, parmi ses nombreuses toiles, qui lui avaient valu de multiples récompenses : *Soupe de Kappel; Pestalozzi à Stans; la Reine Berthe; une Ecole de village dans la Forêt-Noire; Luther au couvent d'Erfurt; un Vieil huguenot; Ours dans la neige; un Conseil municipal; l'Attente*, une de ses meilleures toiles, etc.



Albert Anker.

***Annales du théâtre et de la musique** (les), par Edmond Stoullig, *avec une préface de Henri Lavedan : Trente-cinquième année (1909)*. Paris, 1910, in-12. — Dans la 35e année de son précieux recueil, Edmond Stoullig nous donne le bilan théâtral et musical de l'année 1909. Il analyse avec une intelligente conscience les pièces nouvelles, parmi lesquelles nous rappellerons : à l'Opéra, *Monna Vanna* et *Bacchus;* à la Comédie-Française, *la Furie, Connais-toi, Sire;* à l'Opéra-Comique, *Solange, Chiquito, Myrtil, le Cœur du moulin;* à l'Odéon, *Beethoven, Comme les feuilles*, etc.; au Vaudeville, *la Route d'émeraude, Suzette, la Maison de danses*, etc. Il mentionne les reprises et les mises au répertoire et indique les interprètes.

La préface a été demandée cette année à Henri Lavedan, qui, en quelques pages, met en valeur ce qu'on appelle *le métier*. On traite parfois légèrement le métier; mais si l'on entend bien par ce mot l'art d'ordonner un sujet en vue de la représentation dramatique, rien n'est plus absurde que ce dédain. Le métier doit s'ajouter nécessairement au génie naturel. On parle toujours de transporter *la vie* sur le théâtre; il faut s'entendre : ce ne peut être qu'en la transformant. L'art et la vie sont deux choses distinctes. H. Lavedan rappelle ce mot d'un critique : *l'art est la réalité choisie*. Rien n'est plus profond. Vous êtes témoin d'une scène réelle, vécue, qui vous paraît des plus émouvantes; transportez-la sur la scène telle qu'elle est : elle ne *porte* plus.

Il faut en faire une œuvre d'art, l'arranger en vue de l'optique théâtrale, la ramener aux proportions brèves du théâtre; supprimer les répétitions, les incohérences; ordonner la discussion; enfin, tracer la courbe de la scène. C'est le métier. — L. C.

apneume (de *a* priv., et du gr. *pneumon*, poumon) adj. Zool. Qui manque de poumons. (Se dit particulièrement d'une catégorie de batraciens.)

***apneumie** n. f. — Encycl. On croyait, jusqu'en ces dernières années, que tous les vertébrés supérieurs, jusqu'aux poissons, étaient pourvus de poumons. On savait en outre que chez certains batraciens la respiration pulmonaire était aidée par une respiration cutanée fort active ; dans une série d'expériences, on était parvenu à enlever les poumons d'une grenouille, et l'animal, pourvu qu'il fût maintenu dans un milieu humide continuait à vivre avec les seules ressources de sa respiration cutanée. Mais on ignorait qu'à l'état naturel certains batraciens sont dépourvus de poumons.

En 1894, Wilder montra qu'il en était ainsi chez les salamandres des Etats-Unis appartenant aux genres *pléthodon* et *spélerpès*. On fit à ce sujet des recherches sur divers batraciens urodèles d'Europe; le naturaliste italien Camerano montra également l'absence de poumons chez le *spélerpès brun* d'Europe et fit remarquer que les poumons sont à l'état rudimentaire chez les *salamandrina*. Lönnberg, de son côté, montra que l'apneumie est complète chez les salamandrina de la sous-famille des *plethodontinés:* la respiration pulmonaire est alors remplacée par la respiration cutanée et surtout par la respiration de la muqueuse buccale, qui est fortement vascularisée. Il est fort probable que la vie terrestre de ces espèces a amené une réduction de structure des poumons, qui, ne pouvant suffire à leur rôle, ont été peu à peu remplacés par la respiration cutanée et buccale ,puisque les poumons, devenant superflus, disparurent. Mais on a fait remarquer que certains de ces batraciens, tels que les *spélerpès ruber* et *desmognathus*, menaient une vie entièrement aquatique. On pense que ces espèces descendent d'ancêtres ayant mené une vie terrestre et ayant perdu leurs poumons. Nous pouvons donc dire avec Boulenger, membre de la Société royale de Londres, qu'il existe des batraciens sans poumons ni trachée, ni larynx, menant une vie en partie aquatique ou entièrement

aquatique, dérivant de formes exclusivement terrestres et constituant une forme spéciale de batraciens, les *batraciens apneumes*. Cette modification de l'appareil respiratoire a entraîné des modifications dans la structure du cœur. L'oreillette gauche est très réduite, la veine pulmonaire manque et l'ouverture qui fait communiquer les deux oreillettes chez les batraciens est plus grande qu'à l'ordinaire. — E. MASSAT.

Atayal, le plus considérable des sept groupes entre lesquels sont actuellement répartis les autochtones de l'île japonaise de Formose. Ces indigènes, au nombre de 10 000 environ, occupent les deux versants de la chaîne médiane de l'île, depuis la province de Giran au N. jusqu'au 24° de latitude septentrionale. De haute stature et bien constitués, les Atayal vivent dans des villages généralement peu considérables, et formés de quelques huttes de



Atayal.

bambous; ils pratiquent le culte des ancêtres. Les hommes méprisent le travail manuel et laissent aux femmes le soin de cultiver le millet et les patates dont ils se nourrissent et qu'ils accumulent dans des greniers bâtis sur pilotis, ainsi que la ramie servant à tisser les tuniques sans manches dont ils se recouvrent; pour eux, ils se bornent à des expéditions de chasse et de guerre, et se livrent activement à la chasse des têtes humaines. Aucun Atayal ne peut en effet prétendre, ni contracter mariage, ni entrer au conseil de sa tribu, ni encore en devenir le chef avant d'avoir coupé au moins une tête. Ces mœurs sauvages expliquent que le voisinage des Atayal constitue un péril constant pour les nombreux ouvriers qui, dans les forêts voisines de la frontière du pays soumis, récoltent et distillent le camphre; elles expliquent aussi que les Japonais aient établi autour du pays atayal un véritable cordon de surveillance, constitué par des blockhaus que défend une police militaire indigène encadrée de sous-officiers et d'officiers japonais. Ces blockhaus partent de Soo sur l'océan Pacifique et vont jusqu'au village de Polisia, situé en plein cœur de l'île Formose; ils protègent contre les attaques des Atayal les travailleurs, venus de Chine pour la plupart, qui exploitent les richesses forestières de la partie occidentale de la nouvelle colonie japonaise. — H. FROIDEVAUX.

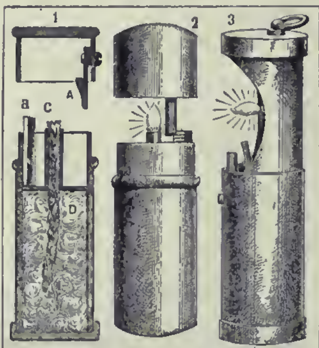
***atomique** adj. — ENCYCL. *Poids atomique*. La commission internationale (v. ATOMIQUE, p. 68, 435, 664) chargée de rectifier les valeurs des poids atomiques ayant décidé de terminer dorénavant ses travaux, chaque année, pour le mois d'octobre, vient de publier les changements à effectuer dans le dernier tableau (v. ATOMIQUE, p. 664), savoir :

Lithium	Li	6,94	au lieu de	7
Phosphore	P	31,04	—	31
Platine.	Pt	195,02	—	195
Strontium	Sr	87,63	—	87,62
Vanadium.	Va	51,06	—	51,2
Argon	A	39,89	—	39,9
Hélium.	H	3,994	—	4
Krypton.	Kr	82,92	—	3
Néon	Ne	20,200	—	20
Xénon	X	130,22	—	130,7

***briquet** n. m. — ENCYCL. Sans remonter jusqu'au premier de tous les *briquets*, celui que l'homme inventa à l'origine même des arts, et qui consistait en un bâtonnet de bois dur que l'on faisait tourner rapidement sur un fragment de bois tendre et sec, nombreux ont été les ustensiles de tout genre destinés à fournir du feu instantanément : briquet à silex, briquets chimiques, briquets catalytiques, briquets électriques; mais de tous ces appareils, le plus ancien, et d'ailleurs le plus communément désigné sous le nom de « briquet », est le briquet à silex.

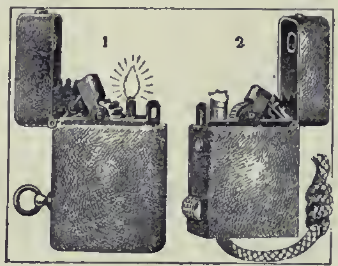
Il se compose, comme on sait, d'un éclat tranchant de silex (vulgairement *pierre à feu* ou *pierre à fusil*), d'une pièce d'acier et d'un morceau d'amadou, et l'on en tire des étincelles en frottant brusquement l'acier sur la partie tranchante du silex. Très répandu autrefois, l'invention des allumettes chimiques en devait nécessairement restreindre l'usage; mais il n'a pas complètement disparu et tout au contraire il est demeuré le pyrophore par excellence de tous les fumeurs que leurs occupations appellent au plein air (hommes des champs, marins, etc.). Depuis quelques années même, son usage tend à se généraliser; et la cause de cette faveur du public réside évidemment dans l'économie qui résulte de l'emploi d'un ustensile commode et d'ailleurs peu encombrant.

On a donné au briquet à silex des formes diverses, fort ingénieuses pour la plupart, et visant toutes à réduire le volume de l'appareil ou à en simplifier le mécanisme; tantôt la pièce destinée à produire le frottement rapide de l'acier sur le silex est une espèce de platine de pistolet, tantôt une crémaillère d'acier, tantôt une petite roue dentée à laquelle une manivelle ou un ressort communique le mouvement de rotation, tantôt enfin un ressort qui se détend brusquement pour qu'un petit marteau vienne frapper la pierre; mais, dans tous ces modèles, le principe demeure le même : tirer des étincelles d'un morceau d'acier par le choc sur une pierre dure. A l'antique amadou on a substitué la mèche de coton rendue plus combustible par immersion dans une solution d'azotate de potassium (salpêtre), de chromate de plomb ou de permanganate de potasse.



Briquets pyrophoriques : 1. Rond, vu en coupe (A, fragment d'alliage cérique donnant par frottement sur la pièce B des étincelles qui enflamment la mèche C; D, coton imprégné de benzine ou d'essence de pétrole); 2. Plat; 3. Automatique.

Enfin, en 1906, une découverte du docteur Auer von Welsbach, l'inventeur des manchons à incandescence, est venue donner un élan nouveau à la fabrication des briquets de poche, qui, dès lors, allaient faire aux allumettes une sérieuse concurrence, contre laquelle la régie ne devait d'ailleurs pas tarder à prendre des mesures afin de protéger son monopole.



Briquets pyrophoriques : 1. A mèche imprégnée de benzine ou d'essence de pétrole; 2. A mèche de coton combustible.

Auer a découvert, en effet, dans un alliage de fer et de cérium un corps donnant des étincelles beaucoup plus chaudes que celles du briquet à silex et capables d'enflammer une mèche de coton imbibée d'alcool, de benzine ou d'essence de pétrole. Cette invention du chimiste allemand n'est pas, au reste, un fait isolé, mais la suite d'une expérience couronnée de succès, dans la série des recherches entreprises de divers côtés sur les métaux pyrophoriques. En 1896 déjà, Chesneau, dans une communication à l'Académie des sciences, avait montré que des métaux autres que le fer (l'uranium notamment) sont capables de fournir, sous le choc, des étincelles plus chaudes que celles du briquet ordinaire; mais l'idée du savant français ne trouva pas, en son temps, l'accueil qu'on eût dû lui faire, et la raison en étant sans doute dans le prix de revient de l'uranium et la rareté du produit.

Les résidus des sables monazités d'où l'on tire le thorium pour la confection des manchons à incandescence renferment des terres cériques, dont on avait en vain jusqu'ici tenté l'utilisation (en verrerie, céramique, teinturerie, etc.), et que les usines conservaient dans l'espoir d'un débouché imprévu; mais il semblait bien que les métaux cériques dussent être délaissés, quand Auer fit connaître son alliage (cérium-fer), avec lequel il prépare des bâtonnets pyrophoriques donnant, même sous un choc faible, des étincelles vives et très chaudes; cet alliage était tout naturellement destiné à remplacer l'éclat de silex dans les briquets. Les fabricants des briquets automatiques inventaient et déposaient aussitôt de nouveaux modèles et passaient immédiatement des marchés avec la Pyrophor-Metal-Gesellschaft (de Cologne), qui s'était rendue acquéreur du brevet Auer. D'autres alliages ont été préparés depuis pour faire concurrence à l'alliage Auer; c'est ainsi que la firme Kunheim et Cie a fait breveter un alliage cérium-magnésium et que, sans doute, l'industrie en trouvera de nouveaux encore. Mais à l'heure actuelle l'alliage Auer est considéré comme le plus résistant, et nombreux sont les modèles de briquets qui l'utilisent.

Les plus simples de ces ustensiles ont la forme d'un étui rond ou aplati, dont la partie inférieure, creuse, constitue un réservoir empli d'une matière spongieuse (généralement du coton), que l'on imbibe de benzine, d'essence de pétrole ou d'alcool, et d'où émerge une mèche de coton; au couvercle de l'étui est fixé le morceau d'alliage pyrophorique. On enflamme la mèche en retirant brusquement le couvercle de l'étui (dans ce mouvement la pierre frotte sur une surface rugueuse et des étincelles s'en détachent), ou bien en frottant la pierre sur une pièce d'acier à arête vive fixée à proximité de la mèche. Dans un des modèles les plus récents (le briquet automatique) l'inflammation de la mèche est obtenue par simple pression sur un bouton saillant à l'extérieur de l'appareil. Le déclanchement est obtenu grâce à un ressort à boudin, qui, au moment où se soulève le couvercle, actionne une roue dentée qui frotte sur le morceau d'alliage pyrophorique. — J. AUVERNIER.

Cantalamessa Papotti (Nicolas), sculpteur italien, né à Arcoli en 1831, mort à Rome le 31 août 1910. Il fit ses premières études artistiques auprès de deux sculpteurs de talent, les frères Paci, avant de venir à Rome, où il fréquenta l'atelier de Pietro Tenerani, un des meilleurs élèves de Canova, puis l'Académie de Saint-Luc. Vers 1855, il se faisait connaître par d'excellentes compositions, d'un goût très pur et dans la véritable tradition classique, dont la première fut un groupe destiné au palais de Ferdinand II, roi de Naples, à Capodimonte : *le Baptême de sainte Polifie par saint Emidius*. Vinrent ensuite un certain nombres d'œuvres, presque toutes d'un caractère religieux : *le Songe de saint Joseph*, commandé par le pape Pie IX pour



Cantalamessa Papotti.

orner le monument de l'Immaculée-Conception, etc.; et enfin des statues plus profanes : *l'Amour* et *Vénus*, les bustes de François II et de Marie-Sophie, etc. En 1857, il était envoyé en mission par le gouvernement piémontais aux expositions américaines de Philadelphie, où deux de ses compositions, *Beau temps* et *Ouragan*, eurent un très vif succès. Il faut encore citer, parmi ses œuvres maîtresses, la statue de la *Politique*, qui orne à Rome le monument du roi Victor-Emmanuel. Cantalamessa, qui était un sculpteur de grand mérite, exact, précis, sobre, était membre de l'Académie de Saint-Luc, à Rome, et professeur honoraire à l'institut des beaux-arts de la même ville. — G. T.

caravanier (*ni-é*) adj. Qui a rapport aux caravanes, qui est utile aux caravanes : *Guide* CARAVANIER. *Voie* CARAVANIÈRE.

cénurose ou **cœnurose** (de *cénure*) n. f. Nom donné à l'ensemble des troubles que déterminent chez le mouton (et quelquefois aussi chez le bœuf) la présence et le développement des cénures dans les centres nerveux (cerveau, moelle épinière) : *La* CÉNUROSE *est appelée communément* tournis.

cérique adj. Qui a rapport au cérium, qui appartient à ce métal : *Minerai* CÉRIQUE. *Alliages* CÉRIQUES.

César Birotteau, pièce en cinq actes, par Émile Fabre, d'après Balzac (théâtre Antoine), 7 octobre 1910. — Nous avons parlé du roman de l'immortel auteur de la *Comédie humaine* au tome II du *Nouveau Larousse illustré*. Nous ne redirons donc pas ici par le menu la grandeur et la décadence de son héros. Rappelons seulement à grands traits les épisodes principaux de la vie du célèbre parfumeur de la Restauration. César Birotteau, enrichi par l'« Eau carminative » et la « Double pâte des Sultanes », adjoint au maire de son arrondissement, juge au tribunal de commerce de Paris, décoré par Louis XVIII, moins, pense-t-il, comme notable commerçant ou comme magistrat consulaire que pour avoir défendu la cause royale sur les marches de Saint-Roch et y avoir été blessé de la main de Bonaparte, César Birotteau, légèrement atteint par la folie des grandeurs, donne un bal et spécule sur les terrains. Ruiné par la fuite du notaire Roguin, ainsi que par les manœuvres déloyales de du Tillet et de Claparon, il se voit contraint de déposer son bilan.

Le tendre dévouement de sa femme Constance et de leur fille Césarine le réconforte : l'expérience et l'affection de son oncle Pillerault le servent puis-

samment; les nobles sacrifices pécuniaires de deux hommes de cœur, Rabourdin et Popinot, qui l'aiment — Popinot aime aussi Césarine et il est payé de retour — l'aident à sauver en partie une situation désespérée. Il distribue des dividendes fort satisfaisants, obtient son concordat, puis, bien que libéré par la loi, lutte lui même avec une énergie farouche pour désintéresser jusqu'au dernier centime ses derniers créanciers. Ici encore il est efficacement secondé par Pillerault et Popinot, qui font rendre gorge à du Tillet. César Birotteau obtient sa réhabilitation, reconquiert son beau magasin de la *Reine des roses*, reparaît en triomphateur à la Bourse, reçoit de tous ceux qui, le connaissant, l'estiment, une véritable ovation... et meurt de la trop grande joie qui dilate son cœur de bon bourgeois français.

Toutes ces péripéties se trouvent dans la *Comédie humaine:* Emile Fabre y a peu ajouté. Signalons cependant, comme étant de sa création, le caissier Rabourdin, personnage un peu effacé mais appartenant bien à la grande famille balzacienne, puis une scène assez belle entre Mme Birotteau et le misérable du Tillet, qui l'a courtisée jadis. Mais le grand, le réel mérite d'Emile Fabre, a été d'extraire tous ces éléments enfouis dans l'œuvre colossale, un peu trop touffue, de Balzac et de les condenser en un drame précis, net, conduit avec vigueur, et produisant à la scène une impression saisissante. Il l'a fait avec une si remarquable sûreté de main que le maître dont il s'inspire — ce n'est pas là un mince éloge — ne pourrait sans injustice le désavouer. — Georges Hauriot.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Archaimbaud (*Mme Birotteau*), Fusier (*Césarine*); et par MM. Gémier (*César Birotteau*), Janvier (*Pillerault*), Lhuis (*Papinot*), Rouyer (*du Tillet*), Clasis (*Rabourdin*).

chichis (*chi* — par dérivation de sens du mot populaire *chichi*, employé dans la locution *faire du chichi* ou *des chichis*, c'est-à-dire amadouer, tromper, donner le change par des paroles aimables ou flatteuses, faire des embarras) n. m. pl. Boucles frisées de cheveux postiches, que les dames disposent dans leur coiffure : *A la mode des chichis a succédé celle des calottes de cheveux postiches recouvrant presque entièrement la chevelure naturelle.* (Quelques-uns font ce mot du singulier et disent *un chichi.*)

chinaphtol n. m. Nom donné en pharmacologie au β-naphtolsulfate de quinine, employé comme antiseptique et antipyrétique.

Chinard (les bustes de Joseph). — Si le sculpteur Joseph Chinard fut longtemps oublié, une



La Sagesse préservant l'Innocence des traits de l'Amour. (De Chinard). — Phot. Giraudon.

de ses œuvres au moins était restée populaire. Des moulages nombreux de son buste de *Mme Récamier* ont en effet couru le monde sous le nom plus célèbre de Houdon; mais l'original portant la signature de l'auteur est entré en 1909 au musée de Lyon, qui paya le marbre 75.000 francs. Peu après, une exposition des œuvres de l'artiste, organisée au musée des arts décoratifs, remettait Chinard en honneur; et récemment, le Louvre lui-même qui possédait déjà un buste d'homme provenant d'un legs, faisait l'acquisition d'une terre cuite représentant une jeune femme dite à tort *Mme de Verninac*, et signée : *Chinard, à Lyon, messidor, an X.*

Joseph Chinard est en effet un artiste provincial. Il est né à Lyon le 12 février 1756; il y fut élève du peintre Nonnotte et du sculpteur Barthélemy Blaise; il y travailla longuement et y mourut en 1813. Grâce du reste à la protection du chevalier de La Font de Juis, Chinard n'avait pas manqué de faire le voyage traditionnel de Rome, où il obtint le prix de sculpture fondé par Pie VI à l'académie de Saint-Luc. Revenu dans sa ville natale en 1787, il épousa une brodeuse du nom d'Antoinette Perret, dont le buste est maintenant au musée de Lyon; mais il eut l'imprudence de faire un nouveau voyage à Rome en 1790, et, comme il y travaillait à deux groupes dont les terres ont pris place au musée Carnavalet, *Jupiter foudroyant l'aristocratie* et *Apollon foulant aux pieds la superstition*, il fut enfermé au fort Saint-Ange comme auteur d'œuvres injurieuses pour la religion : le gouvernement de la Convention dut intervenir. A Lyon, une mésaventure semblable l'attendait : Chinard fut arrêté cette fois pour être trop modéré. Il eut l'adresse de modeler les médaillons de plusieurs personnages et dut sans doute à leur protection d'être acquitté.



Buste de Mme Récamier (de Chinard).



Buste, dit à tort de Mme de Verninac (de Chinard.)

Cependant le sculpteur, formé à l'école charmante des maîtres du XVIIIe siècle, avait vu la mode aller aux imitations de l'antique, et il avait suivi le goût de ses contemporains. Il accepta donc de draper ses figures de plis un peu raides, et le contraste avec le naturel des visages aurait été singulier, s'il n'avait été tempéré par un goût instinctif. Au besoin l'artiste, comme dans le buste de *Mme de Jaucourt*, introduit une recherche de style dans les traits mêmes de son personnage; mais il ne s'agit là que d'une nuance discrète, que d'une harmonisation légitime des lignes, qui ne nuit jamais à la vérité des physionomies et en accuse au contraire le caractère. Rien n'est plus expressif en effet que la tête charmante de *Mme Récamier;* et, si Chinard a sacrifié au goût de son temps, si certaines de ses compositions ont pour nous quelque chose de suranné, du moins toutes les fois qu'il étudie la chair à nu, on sent la vie frémir sous le marbre. Certes on ne peut négliger sa *Minerve distribuant des lauriers* ou *la Sagesse préservant l'innocence des traits de l'Amour*, mais c'est que déjà Chinard a copié scrupuleusement ses modèles; il montre *Une jeune femme* (Mme de Verninac, a-t-on dit à tort) *sous les traits de Diane*, et *Mlle Fanny Perrin en Psyché;* il montre au naturel *Mme de l'Orme de l'Isle*, ou *Mme Ramié* avec le costume de Charlotte Corday, ou son ami le député *Roisset*, ou l'architecte *Morand*, ou le peintre *Isabey;* et puis Chinard devient sculpteur officiel, il modèle le buste du *général Desaix*, aujourd'hui au musée de Versailles, et ceux du prince *Eugène de Beauharnais*, de la *princesse Bacciocchi* et de l'*impératrice Joséphine* elle-même. C'est surtout par ces bustes et ses nombreux médaillons que Chinard a reconquis sa place; par eux il affirme ces qualités de réalisme délicat qui font le mérite des portraitistes français, et il se rattache ainsi à notre meilleure tradition. — Tristan Leclère.

chinosol (*ki-no-zol*) n. m. Pharmacol. Oxyquinoléine sulfonate de potasse, qui se présente sous la forme d'une poudre cristalline jaune, à odeur safranée, à saveur astringente et aromatique, et que l'on emploie comme antiseptique en solutés à 1 ou 2 pour 100, à la place du sublimé.

chlorétone (*klo*) n. m. Pharmacol. Composé d'acétone et de chloroforme, qui se présente sous forme d'une poudre blanche cristalline, à odeur camphrée, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, et que l'on emploie comme hypnotique ou comme anesthésique local.

chlorol (*klo*) n. m. Pharmacol. Nom donné à un liquide antiseptique obtenu par le mélange suivant : sublimé corrosif 1 gr., chlorure de sodium 1 gr., acide chlorhydrique 1 gr., sulfate de cuivre 3 gr., eau distillée 1.000 gr.

chlorosalol ou **chlorsalol** (*klo*) n. m. Pharmacol. Dérivé salicylé du chlorophénol employé comme succédané du salol. (On empl. le dérivé para de préfér. au ortho à cause de son absence de saveur et d'odeur.)

Choowfa Maha Vajiravadh, roi de Siam, né à Bangkok le 1er janvier 1881, monté sur le trône en 1910. Il est le fils du roi Chulalongkorn, qui, frappé de sa très vive intelligence, le fit proclamer prince héritier le 17 janvier 1895. Chulalongkorn, très versé lui-même dans la culture européenne, voulut que son fils pût continuer l'œuvre de modernisation du vieux Siam, qu'il avait si heureusement entreprise. Le jeune prince fut envoyé en Angleterre, où il suivit les cours d'Eton et d'Oxford, puis entra à l'école militaire de Sandhurst. De retour au Siam, il fut envoyé bientôt en mission secrète en Chine, puis voyagea, comme son père l'avait fait, en extrême Orient et en Europe. Il monta sur le trône au mois d'octobre 1910, à la mort de Chulalongkorn. — G. T.



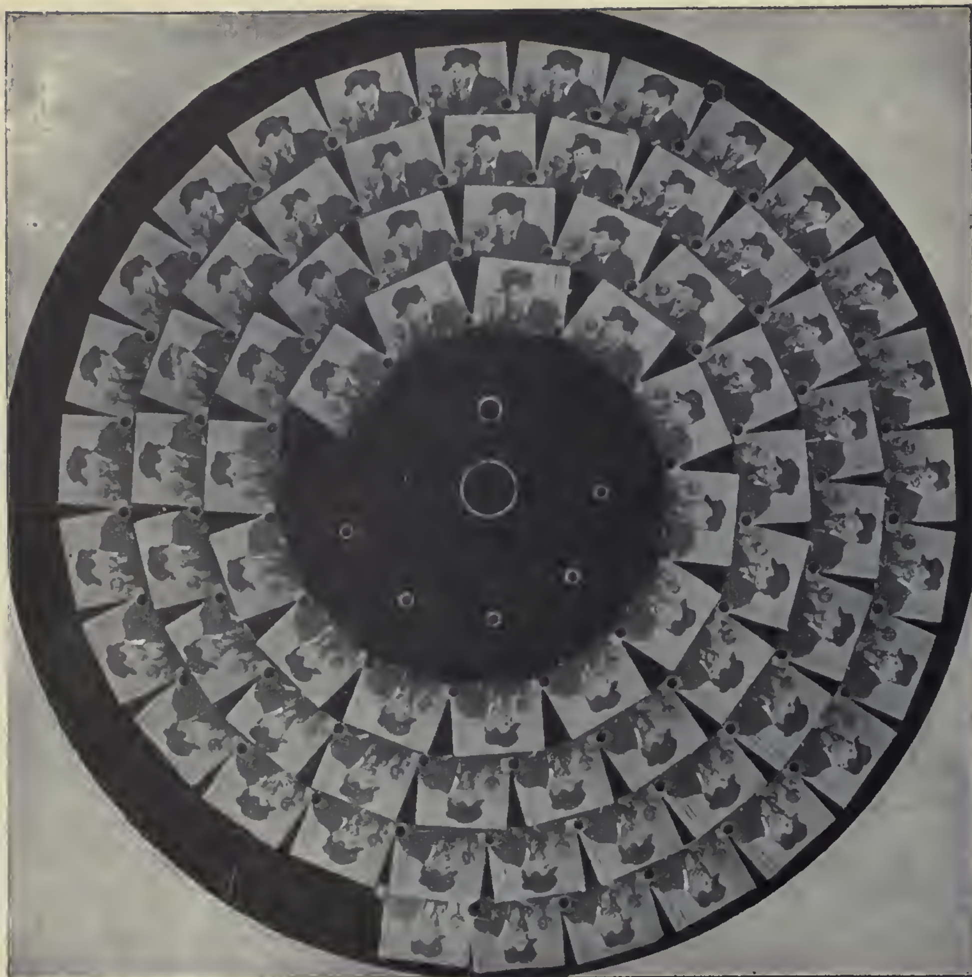
Choowfa Maha Vajiravadh.

cinéphote (du gr. *kinein*, mouvoir, et *phôtos*, lumière) n. m. Appareil de photographie qui est une sorte de petit cinématographe permettant d'obtenir des scènes animées, de longueur réduite.

— Encycl. Le *cinéphote*, ainsi nommé par Huet, son inventeur, comprend deux appareils : un appareil de prise de vues et un appareil d'examen. Tandis que, dans le cinématographe, les vues successives sont prises sur une bande de pellicule enroulée en bobine, dans le cinéphote c'est un disque de cellulose plat, de 0m,15 de diamètre, qui reçoit toutes les impressions lumineuses. L'appareil de prise de vues est une chambre noire portative, dont l'intérieur recèle une série de pièces actionnées par un mouvement d'horlogerie que l'on remonte au moyen d'une petite manivelle, et dont un bouton à pression commande la mise en marche lorsqu'on veut se servir de l'appareil.

Ce mouvement d'horlogerie détermine à la fois les mouvements de l'obturateur et la rotation du disque.

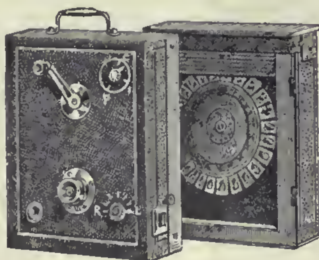
Dans un premier appareil, que nous avons décrit au *Supplément* du *Nouveau Larousse Illustré*, p. 483



Disque positif du cinéphote. Scène d'expressions.

(l'inventeur donnait alors à son système les noms de *photographie animée, portrait animé*), la mise en mouvement du disque sensibilisé était obtenue par la seule rotation de l'axe sur lequel il était fixé.

Une première modification de l'appareil consista à remplacer l'entraînement au moyen de l'axe par un entraînement au moyen d'une griffe; le disque, perforé parallèlement à sa circonférence, avançait désormais d'une façon plus régulière sous l'impulsion de la griffe, qui pénètre dans chacune de ses perforations. Le nombre des images, de 20 au début, avait pu être porté à 24; mais là ne devait pas se borner l'amélioration apportée à l'appareil : le mouvement d'horlogerie fut modifié, la griffe rendue solidaire d'un excentrique, qui lui fait décrire une portion d'hélice, de telle sorte que la surface tout entière du disque, percé de trous suivant une ligne hélicoïdale, peut être utilisée à la prise de vues, et l'on obtient ainsi 75 et même 80 vues successives du sujet choisi.



Appareil de prise de vues.

Les disques sont disposés dans des châssis spéciaux que l'on fixe sur la face postérieure de l'appareil de prise de vues à la manière des châssis négatifs ordinaires. Le mode de fixation des disques, dans ces châssis, assure une planéité parfaite à la surface sensible et son déroulement régulier.



Cadre à vue directe.

On conçoit, dès lors, ce qui se passe lors qu'on déclanche le mécanisme. Sous la pression du bouton de commande, le mouvement d'horlogerie s'ébranle, actionnant la griffe, qui décrit un mouvement d'arrière en avant et d'avant en arrière, puis de translation, faisant ainsi avancer chaque fois le disque d'une portion correspondant à la largeur d'une image (0m,01). Pendant chaque arrêt du disque sensible, l'obturateur est démasqué, tandis qu'il est fermé durant son déplacement. Dans les derniers modèles du cinéphote, un dispositif qu'il serait trop long de décrire ici permet d'utiliser le disque sensible de la façon que nous venons d'indiquer ou bien de faire 80 vues successives, posées ou instantanées, de sujets différents, comme à l'aide d'un appareil photographique ordinaire; un compteur renseigne constamment sur la quantité de poses qu'il reste à faire.

Le disque, sorti du châssis et développé par les méthodes habituelles, fournit un phototype dont on tire épreuve positive sur un nouveau disque; c'est celui-ci qui est destiné à l'examen.



Utilisation du cadre à vue directe.

On le dispose, à cet effet, dans le second appareil — mécanisé lui aussi comme le premier — et auquel on donne diverses formes (cadres, pupitres, etc.), mais qui comporte toujours un oculaire grossissant, derrière lequel arrivent régulièrement et successivement les vues positives; de telle sorte que le spectateur a l'illusion parfaite du mouvement. Au reste, la netteté des vues permet de les projeter sur un écran pour en faciliter l'examen à plusieurs personnes.

Il est évident qu'en 80 ou 75 et *a fortiori* en 20 vues successives, on ne saurait songer à enregistrer de longues scènes mouvementées, mais on peut reproduire de petits sujets (portraits notamment, jeux d'enfants, petites scènes courtes) qui ne laissent pas de présenter un réel intérêt. — Jacques AUVERNIER.

*** Clipperton** (ILE). — Cet îlot de l'océan Pacifique, actuellement contesté entre la France et le Mexique, est situé dans la région occidentale de l'océan Pacifique, par 10° 13′ 24″ de latitude nord, et 111° 27′ 50″ de longitude ouest. C'est en réalité un récif corallien inhabité, d'une cinquantaine de mètres d'altitude au maximum et de 5 kilom. carrés de superficie : son seul intérêt consiste dans sa situation géographique, sur une des grandes voies maritimes qui se trouveront ouvertes lorsque le canal de Panama sera livré à la circulation. Aussi, la possession de l'îlot est-elle, dès à présent, vivement disputée entre la France et le Mexique. En 1858, une prise de possession de l'îlot avait été réalisée par un officier de la marine française, le lieutenant de vaisseau Le Coat de Kervéguen. Mais aucun témoignage de l'occupation française, aucun poste ne fut laissé dans l'îlot. Aussi, une compagnie américaine put-elle y installer un établissement pour l'exploitation du guano; et, en 1897, un navire de guerre français, le *Duguay-Trouin*, y vit-il flotter le pavillon étoilé de l'Union. Enfin, quelques mois après, le Mexique envoya un bateau de guerre, qui occupa effectivement Clipperton. Sur réclamation du ministre de France, le gouvernement mexicain se déclara prêt à retirer ses troupes, si la France pouvait établir d'une façon ferme son droit de propriété antérieure. Cependant, à mesure qu'avançaient les travaux du canal de Panama, entrepris à nouveau par les Américains, la possession de l'îlot acquérait maintenant une importance réelle. Le Mexique modifia alors ses vues, et se montra plus intransigeant, en proclamant son droit absolu à l'occupation de l'îlot. Il est à remarquer que Clipperton peut être considéré comme terre américaine, et la question se pose de savoir si les États-Unis laisseraient enfreindre, à cette occasion, la doctrine de Monroë. De toute façon, leur influence s'est exercée sur le Mexique dans le sens de l'intransigeance; plutôt que nous-mêmes, ils aiment mieux voir une puissance américaine détenir ce point stratégique. Pour mettre fin au débat, la France et le Mexique se sont mis d'accord par un protocole en date du 2 mars 1909, pour recourir à l'arbitrage du roi d'Italie, et le Parlement français est appelé à sanctionner très prochainement cette convention. — G. T.

cœlioscopie (*sé-li-os-ko-pî* — du gr. *koilia*, bas-ventre, et *skopein*, examiner) n. f. Examen, pendant une opération, de l'abdomen et des organes qu'il contient, avec de la lumière artificielle. (Après ouverture de l'abdomen, ou plus simplement du vagin, on applique la valve de Ott, en forme de main, et l'on aperçoit jusqu'au foie.)

***comité** n. m. — *Comités techniques militaires supprimés.* Six des comités techniques de l'armée ont été supprimés par le décret du 22 octobre 1910. Ce sont d'abord : ceux de l'*infanterie*, de la *cavalerie*, de l'*artillerie*, de l'*intendance*, réorganisés pour la dernière fois par le décret du 31 juillet 1888, puis celui de la *gendarmerie*, qu'avait créé ce même décret, et enfin celui des *troupes coloniales*, qui n'avait été créé que plus tard, par le décret du 22 mars 1903.

La suppression de ces comités est motivée par les considérations suivantes : étant purement consultatifs, d'après l'énoncé même de leurs attributions, ils n'avaient pas le droit de s'ingérer dans les questions d'administration ou de personnel, qui sont du ressort des directions du ministère, ni dans les questions de haute organisation ou de stratégie, qui ressortissent au Conseil supérieur de la guerre. Or, il arrivait très souvent que, par la force même des choses, les réformes ou améliorations réalisées entraînaient des conséquences militaires et financières qui rendaient fort difficile la distinction du point de vue technique et du point de vue administratif. Aussi le nombre des affaires ressortissant nettement et exclusivement aux comités avait fini par se réduire énormément dans la pratique. Et comme ils ne pouvaient se prononcer que sur celles qui leur étaient soumises par le ministre, sans que leur avis dût d'ailleurs être obligatoirement suivi, leurs réunions devenaient de plus en plus rares, et leur rôle de plus en plus effacé, au moins pour ceux de l'infanterie, de la cavalerie, de la gendarmerie et des troupes coloniales, dont l'inutilité complète s'est ainsi trouvée démontrée. Aussi est-ce la suppression pure et simple que, pour ces quatre comités, a prononcée le décret du 22 octobre, avec le rattachement direct, aux directions d'armes correspondantes, des quatre sections techniques qui dépendaient de ces comités.

Pour les deux autres, celui de l'artillerie et celui de l'intendance, la question était un peu plus complexe. En raison de l'importance particulière qu'ont dans l'artillerie les questions techniques, le comité de cette arme et sa section technique fournissaient toujours un travail considérable. Mais il arrivait trop souvent qu'à propos des mêmes questions, et simultanément avec l'activité technique du comité, se développait l'activité administrative de la direction de l'arme : une sorte de dualité concurrente apparaissait donc entre ces deux organes. Les études étaient entreprises à deux degrés, au détriment de la rapidité de la marche des affaires, et, en cas de désaccord, il se produisait parfois un certain trouble dans l'impulsion générale donnée à l'arme. Le comité a donc paru devoir être supprimé, pour assurer l'unité de vues en même temps que l'unité de direction. Cependant, on continuera dans certains cas, notamment dans les questions d'armement, qui engagent des dépenses considérables, souvent pour d'assez longues périodes, de convoquer, aux lieu et place du comité, diverses commissions temporaires, composées d'officiers choisis parmi les plus expérimentés en la matière. Quant à la

section technique de l'arme, elle relèvera désormais directement de la direction d'artillerie du ministère pour laquelle elle sera comme un bureau d'études.

Enfin, pour l'intendance, le caractère technique de ses divers services se développe manifestement de plus en plus avec les progrès de l'industrie, d'où suit que l'existence, auprès du ministre, d'un conseil technique compétent, est devenue plus nécessaire que jamais. La suppression du comité technique de l'intendance n'était donc possible qu'à la condition de lui substituer, comme conseiller technique du ministre, un fonctionnaire unique, seul responsable et disposant de la section technique de ce service, comme d'un moyen de recherches et d'études. En conséquence, il a été créé un inspecteur technique des établissements et services spéciaux de l'intendance militaire, du grade d'intendant général, et sous l'autorité immédiate duquel seront placés : la section technique de l'intendance, le dépôt des modèles et l'usine d'essais de Billancourt. D'ailleurs, avec cette organisation nouvelle, le ministre conserve toujours la faculté de soumettre toutes les questions qu'il jugera utile de faire étudier à l'examen de commissions temporaires composées de personnalités qualifiées, expressément choisies à cet effet.

— *Comités techniques militaires transformés.* La transformation de trois comités techniques de l'armée a été décidée par le décret du 22 oct. 1910. Ces comités sont : 1° celui du *génie*, institué sous le nom de comité des fortifications, par la loi du 10 juillet 1791 ; 2° celui du service de *santé*, créé par la loi du 16 mars 1882 ; 3° enfin celui d'*état-major*, créé par la loi du 20 mars 1880, qui réorganisa ce service. Ces comités, existant en vertu d'une loi, ne pouvaient être supprimés par un décret et, de plus, leur maintien se trouvait être obligatoire : en raison d'abord des services qu'ils rendent, et en raison aussi de l'obligation légale de les faire intervenir dans certains travaux ou délibérations communs à plusieurs ministères. C'est ainsi que la consultation préalable du comité du génie est obligatoire et forme un élément constitutif des délibérations de la commission mixte des travaux publics, afin de sauvegarder les intérêts de la défense nationale, lorsque sont arrêtés des projets de grands travaux dans la zone frontière ou dans le voisinage des places fortes. De même, c'est au comité technique de santé qu'incombe l'examen des dossiers de pensions, gratifications, mises en non-activité ou en réforme, pour cause de blessures ou d'infirmités. Ce comité juge en dernier ressort, au point de vue médical, pour tout ce qui concerne le service des pensions militaires à concéder. Il prononce alors à titre d'expert.

Mais, si le maintien de ces deux comités s'impose, il n'en a pas moins semblé possible et utile d'apporter à leur composition différentes modifications, dont leur fonctionnement même a fait ressortir l'opportunité. C'est ainsi que, par le décret du 22 octobre 1910, le nombre des généraux, membres du comité du génie, a été ramené de neuf à sept, dont cinq provenant de l'arme, un de l'infanterie et un de l'artillerie coloniale. Tous doivent être choisis d'ailleurs parmi ceux déjà pourvus d'emplois ou de commandements, car on pose en principe que l'expérience acquise dans l'exercice de ces fonctions actives est indispensable aux membres du comité pour bien s'acquitter de leur tâche.

De même pour le comité de santé, afin d'accélérer l'expédition des dossiers de pension, de non-activité, etc., il sera créé, au sein du comité technique, une délégation peu nombreuse, facile à réunir en cas de besoin, qui sera chargée d'examiner et de solutionner sans délai tous les dossiers non litigieux à lui soumis.

Enfin le comité d'état-major doit être également transformé. Mais, son rôle étant intimement lié au recrutement, au fonctionnement, à l'esprit du service d'état-major, sa transformation ne s'accomplira qu'avec la refonte du service lui-même ; refonte qui fait l'objet d'un projet de loi soumis au Parlement. Le résultat des suppressions et modifications de comités techniques doit avoir comme principaux résultats, d'abord une accélération notable des affaires, puis une accentuation des responsabilités avec la suppression des rouages inutiles. Une autre conséquence heureuse sera de rendre à l'exercice actif du commandement un certain nombre d'officiers généraux, dont la situation n'était nullement en rapport avec leur grade et le rôle qui devait leur incomber en cas de guerre. — LT-CL LE MARCHAND.

congestine (*jès-ti-ne*) n. f. Nom donné par Ch. Richet au poison des nématocystes des actinies et à tous les poisons similaires qui produisent des phénomènes d'*anaphylaxie.* (Ce sont des toxalbumines déterminant une congestion intense des viscères abdominaux et spécialement de l'intestin.) — DR J. L.

coolgardite (de *Coolgardie,* ville de l'Australie occidentale) n. f. Tellurure naturel d'or, d'argent, de mercure (Au, Ag, Hg)' Tu', que l'on trouve en Australie.

Cornil (MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE VICTOR). — Le 18 septembre 1910 a été inauguré à Cusset (Allier) le monument élevé à la mémoire du professeur Victor Cornil, né dans cette ville en 1839. Dû au statuaire Raoul Verlet et à l'architecte Deglane, ce monument représente Cornil debout, vêtu de sa robe de professeur ; près de lui est un microscope, symbole de ses savantes recherches. Un bas-relief en bronze, qui occupe la face inférieure du piédestal, le montre enseignant la pathologie à ses élèves groupés autour d'une table d'opération.


Monument de Cornil, à Cusset.
Phot. Guilhermin.

L'inauguration a eu lieu sous la présidence de Doumergue, ministre de l'instruction publique, qui a retracé la carrière politique de Cornil, d'abord préfet, puis député de l'Allier (1870-1881) et enfin sénateur (1885), et évoque le souvenir des luttes politiques auxquelles il a été mêlé sans que jamais, cependant, la politique chez lui fit tort à la science.

Il avait conservé pour cette dernière tout son amour et l'on peut dire toute sa prédilection. A la chose publique il s'était dévoué dans un sentiment inspiré par une haute conscience de son devoir de citoyen. Sans cesser de s'y intéresser, il revenait à ses chères études médicales, à son laboratoire, à ses observations, à ses élèves, à l'hôpital, qu'il considérait comme le centre de l'enseignement médical. Aussi faisait-il la plus large part et à la clinique et aux travaux pratiques.

Avant le ministre, F. Widal, qui fut élève de Cornil, avait pris la parole au nom de l'Académie de médecine pour dire combien fut féconde la tâche du savant professeur et quel pas énorme ses travaux ont fait faire à l'anatomie pathologique. — E. S.

Crénothérapie, climatothérapie, thalassothérapie, par les professeurs Landouzy, Armand Gautier, Moureu, de Launay, les docteurs Heitz, Lamarque, Lalesque, P. Carnot (Paris, 1910, in-8°). — « La thérapeutique est la synthèse et la conclusion de la médecine. Si Platon admettait que la plus belle science est la plus inutile, il nous apparaît, au contraire, qu'une science est d'autant plus belle qu'elle est plus féconde et qu'elle a pour but le soulagement des misères humaines. De fait, les plus éclatantes recherches de médecine expérimentale, les plus subtiles cliniques valent surtout par l'effort curateur auquel elles aboutissent. » C'est là le paragraphe liminaire de la « bibliothèque de thérapeutique » à laquelle appartient ce livre, et il faut, dès à présent, constater combien le plan rigoureux de celui-ci serre de près cette conception.

Destiné aux praticiens, cet ouvrage est un traité dans lequel sont étudiées les cures hydro-minérales, les cures d'altitude et les cures marines. Ce qui en fait l'intérêt scientifique et pratique, c'est que l'origine, la constitution physico-chimique et la radio-activité, la géologie et le captage des sources sont exposés par des spécialistes autorisés, qui, tous, ont donné sur la matière de remarquables travaux.

Ainsi, le médecin qui enverra un malade aux eaux pourra, sachant exactement quelles sont les propriétés de ces eaux et comment elles doivent être administrées pour le cas qui l'occupe, agir à bon escient et pour le plus grand bien du malade.

Il était important, d'ailleurs, de réunir, de grouper et de fondre les prescriptions de la thérapeutique thermale, qui ont subi de si considérables modifications en ces dernières années sous l'influence même de ceux qui ont écrit ce volume.

Après un savant chapitre consacré à la crénothérapie en général, par le Dr Landouzy, le Dr Armand Gautier traite des origines, de la synthèse et de la diagnose des eaux minérales ; le Dr Moureu, de la chimie et de la physique des eaux minérales ; le Dr de Launay, de leur géologie et de leur captage ; enfin, le Dr Jean Heitz de la technique des cures hydrominérales (applications diverses, bains, étuves, etc.). Puis viennent, réparties en six groupes (stations des Pyrénées, stations de la Montagne-Noire, stations du Plateau Central, stations de l'Est et du Sud-Est, stations du Nord et de l'Ouest, stations de la Corse, de l'Algérie et de la Tunisie), les centres de crénothérapie avec pour chacun l'indication de la ou des affections qu'on y traite et le traitement qu'on y applique.

Les renseignements fournis ensuite par le Dr Lalesque sur la climatothérapie et les stations climatothérapiques, la thalassothérapie, ses plages et ses sanatoriums, sont d'autant plus précieux qu'ils sont vécus.

Un dernier chapitre, consacré par Landouzy et P. Carnot aux indications et contre-indications cliniques des cures créno-climatiques, complète ce remarquable ouvrage, précieux exposé des connaissances techniques et pratiques sur les stations crénoclimatiques françaises. — EM. SANTIARD.

* **Crimée.** — *Spéléologie.* La Crimée possède un nombre assez considérable de cavernes, dont quelques-unes seulement sont connues et explorées à l'heure actuelle. Ces « abîmes » sont tous situés dans la partie méridionale de la péninsule, dans cette chaîne calcaire du Iaïla Dagh, qui longe la mer Noire du S.-O. au N.-E. sur une étendue de 170 kilom., depuis le cap Aïa jusque dans l'E. de Théodosia.

Les plus connues et les plus fréquemment visitées de ces grottes se trouvent dans la montagne la plus élevée de la chaîne, le Tchatir-Dagh, qui atteint l'altitude de 1.560 m., et dont les flancs, avec leurs nombreuses dépressions en formes d'entonnoirs de diamètre et de profondeur variés, présentent un aspect qui rappelle celui du Karst. Aussi les spéléologues de la Crimée pensent-ils que le Tchatir-Dagh possède « un système grandiose de voies souterraines qu'on pourrait comparer à la grotte d'Adelsberg (Krouber) ». Les mêmes géologues signalent le Iaïla Karabi comme offrant, à l'E. d'Alouchta, un autre exemple de phénomènes karstiques. « C'est presque un désert, écrit l'un d'eux, mais un désert de chaux et non de sable, criblé tout entier de petites dépressions semblables aux trous d'un dé. Là où la surface n'a pas été recouverte par un gazon ras, le calcaire fait saillie à divers stades d'efflorescence. » C'est donc en réalité un lapiaz, où ont déjà été visitées plusieurs grottes intéressantes.

Ainsi la Crimée méridionale semble devoir constituer un intéressant terrain d'exploration pour les spéléologues de l'avenir. — H. F.

cysticercose (*sis-ti-sèr-ko-ze* — de *cysticerque*) n. f. Art vétér. Ensemble des troubles causés par la présence des cysticerques (forme larvaire du ténia de l'homme) dans les tissus de certains mammifères : *D'après le vétérinaire Aldigé, un quart au moins des bœufs de l'Afrique occidentale sont atteints de* CYSTICERCOSE. (Il convient de rappeler que les viandes renfermant des cysticerques sont assainies par la cuisson ; mais la réfrigération et la congélation, souvent mises en pratique aujourd'hui pour la conservation des viandes, détruisent également les cysticerques.)

cysticercosé, ée (*sis-ti-sèr-ko-zé*) adj. Art vétér. Atteint de cysticercose : *Bœuf* CYSTICERCOSÉ. *Viande* CYSTICERCOSÉE.

Delaye (Margot ou Marguerite), héroïne française, née à Montélimar au XVIe siècle. En 1570, pendant la troisième guerre de religion, après avoir réparé ses défaites de Jarnac et de Montcontour, Coligny marcha sur Paris. Ses partisans saccagèrent les petites villes du Midi. Montélimar, imparfaitement fortifié et n'ayant pas de garnison, fut défendu avec opiniâtreté par ses habitants, qui combattaient pour leurs foyers autant que pour leur foi.

Les femmes donnèrent l'exemple aux combattants, et l'une d'elle, Margot ou Marguerite Delaye, se fit principalement remarquer. Pendant tout le temps du siège, on la vit sur les remparts encourager chacun de la voix et du geste et jeter des pierres sur les assaillants. Ceux-ci s'apprêtent à escalader les murs, quand Margot apparaît. Elle tient tête à tous, les fait fléchir et frappe mortellement leur général, qui s'est jeté dans la mêlée. Les assiégeants battent en retraite et au milieu des cadavres se dresse Margot victorieuse, mais avec un bras de moins.

Une statue lui fut élevée à l'emplacement même où elle avait donné ces preuves de valeur, mais il n'en reste plus que des débris. — C. P.

Dellinger (Rodolphe), compositeur allemand, né à Graslitz (Bohême) le 8 juillet 1857, mort à Coswig, près de Dresde, le 24 septembre 1910. Fils d'un fabricant d'instruments à vent, il refusa d'apprendre le métier paternel, afin de se livrer tout entier à son goût pour la musique. Il fut encouragé à suivre cette voie par le directeur de l'Ecole de musique de sa ville natale von Dotzauer, qui lui apprit les premiers éléments de la musique. Il alla ensuite achever ses études au Conservatoire de musique de Prague. Après plusieurs années pleines de soucis et de désillusions, pendant lesquelles il fut successivement musicien d'orchestre aux théâtres de Brünn, de Saaz, d'Eger et de Czernowitz, les difficultés matérielles cessèrent en 1883, année où il s'établit à Hambourg. Il y fut pendant dix ans chef d'orchestre au théâtre Karl Schultze. Il y était très

estimé pour son interprétation délicate des œuvres de Strauss et de Suppé. Rien ne faisait prévoir qu'il dût lui-même marcher un jour sur les traces de ces maîtres, quand son *Don César* (opérette, 1885) établit subitement et d'une façon définitive sa réputation de compositeur d'opérettes. De ses œuvres ultérieures, aucune ne valut *Don César;* mais presque toutes sont supérieures, au point de vue musical, aux opérettes des autres compositeurs allemands contemporains. Outre *Don César,* qui, depuis vingt-cinq ans, a été représenté sur plus de 300 scènes, Dellinger a donné au théâtre les opérettes suivantes : *Lorraine* (1886) ; *le Capitaine Fracasse* (1889) ; *Saint-Cyr* (1891) ; *Jadwiga* (1901) ; *la Chansonnette* (1894) ; *le Dernier Jonas* (1910). Cet ouvrage montrait que la verve créatrice de Dellinger était épuisée ; il mourut d'ailleurs peu après. Il y a quelque vingt ans, un air de *Don César : Komm herab, o Madonna Theresa!* avait acquis en Allemagne une immense popularité. — E. P.


Rodolphe Dellinger.

Delphine Gay, Mme de Girardin (*dans ses rapports avec Lamartine, Victor Hugo, Balzac, Rachel, Jules Sandeau, Dumas, George Sand et Eugène Sue*), par Léon Séché. (Paris 1910). — Léon Séché est un homme heureux. Les documents inédits sur l'époque romantique lui viennent en foule. Généreusement, il nous les communique. Souvent les papiers qu'il a à sa disposition sont d'un intérêt médiocre, mais souvent aussi ils sont précieux pour éclairer un caractère, pour élucider une œuvre obscure. Tous les lettrés doivent lui être reconnaissants. L'historien futur du romantisme ne pourra pas ignorer ses études; et nous, qui sommes avant tout des curieux, nous le remercions de fournir ainsi chaque année un élément nouveau à notre curiosité.

Dans le volume qu'il nous donne aujourd'hui, il nous présente une femme dont le nom fut célèbre pendant toute la grande période du XIXe siècle ; une femme qui fut belle autant que bonne, et intelligente autant que belle ; une femme qui fut surnommée la Muse de la Patrie ; qui suscita l'admiration par ses poèmes, par ses chroniques, par ses romans, par son théâtre ; qui fut célébrée par tous les grands hommes de son temps; qui fut enfin, et cela n'est pas le moins beau fleuron de sa couronne, une femme vertueuse.

Delphine Gay naquit en 1804 à Aix-la-Chapelle, où son père avait fondé une maison de banque. Sa mère, Sophie Gay, était d'une intelligence remarquable ; très spirituelle, elle négligeait même la bonté pour satisfaire son esprit. Elle avait un salon. Elle était liée avec Benjamin Constant, Mme de Staël, Villemain. Elle connut Mme Récamier au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818. Dans ce milieu, Delphine écrivit de bonne heure. Sa mère essaya de l'en empêcher; mais, voyant bientôt que c'était sa vocation véritable, elle l'encouragea et lui donna des conseils : « Si tu veux, lui dit-elle, qu'on te prenne au sérieux, donnes-en l'exemple, étudie la langue à fond ; pas d'à peu près, montres-en à ceux qui ont appris le latin et le grec, et puis n'aie dans ta mise aucune des excentricités des bas-bleus ; ressemble aux autres par la toilette et ne te distingue que par ton esprit. En un mot, sois femme par la robe et homme par la grammaire. » Ce sont là conseils que l'on pourrait donner encore aujourd'hui. Delphine les suivit. Elle est avant tout une jeune fille : elle a le charme et la grâce ; et si elle a l'esprit de sa mère, elle a en plus la bonté. Elle est très bonne et très belle. Elle n'en a que plus de succès dans les salons où elle dit ses vers. A l'Abbaye-aux-Bois, on l'applaudit fort; les salons du faubourg Saint-Germain lui sont ouverts. Chateaubriand la protège. Mme de Duras, en 1825, lui fait obtenir une pension de 500 écus. Vigny devient amoureux d'elle ; s'il ne l'épouse pas, ce n'est que pour obéir à sa mère, qui veut lui faire faire un mariage riche. C'est à ce moment qu'elle part pour l'Italie. A Lyon, elle voit Marcelline Desbordes-Valmore, qui est charmée de sa beauté et de son talent. A Terni, elle rencontre Lamartine. Elle arrive enfin à Rome. Le plus magnifique accueil lui est fait. Elle est couronnée au Capitole. Elle revient en France en mai 1827. En 1830, on lui supprime sa pension. En 1831, elle épouse Emile de Girardin.

Chez elle vont se réunir tous les grands hommes du jour. Son mari à la plus grande influence comme directeur de la *Presse*. Dans ce journal, elle écrit les « Chroniques parisiennes » qu'elle signe du pseudonyme de VICOMTE DE LAUNAY. Tous ces titres suffiraient à attirer les visiteurs. Mais c'est surtout pour voir Delphine que l'on se rend si volontiers chez Mme de Girardin.

Elle eut beaucoup d'amis, et elle fut fidèle à chacune de ses amitiés. Mais deux hommes surtout lui furent chers, Lamartine et Hugo, Lamartine surtout. Elle l'avait choqué d'abord par son rire. Il trouvait qu'elle riait trop. Mais bientôt il devint son ami et le resta toujours. Il écrivait après sa mort : « Je l'ai aimée jusqu'au tombeau, sans jamais songer qu'elle était femme. Je l'avais vue déesse à Terni. » Elle resta sans cesse en relations avec lui. Elle fit campagne pour lui quand il se présenta à l'Académie. Quand il voulut partir en Orient, elle fit tous ses efforts pour le dissuader de son voyage. « Je suis si indignée, lui écrit-elle, si affligée de votre départ que je fais vœu de ne rien lire de ce que vous écrirez pendant cette longue absence : je ne veux plus de Léonidas, de l'Eurotas, ni d'Epaminondas. Je sens que je ne pardonnerai jamais à ces vieilles *perruques* de héros d'avoir été abandonnée pour eux..... Ah ! si j'étais reine, qu'un ordre serait vite donné pour vous retenir ! » Et peu de temps après, apprenant la mort de sa fille, elle lui écrivait : « Que je voudrais vous revoir ! Je ne sais si mon amitié s'augmente de votre malheur et de la crainte que j'ai eue moi-même de ne plus vous revoir, mais il me semble que jamais cette tendresse n'a été plus vive. » Lamartine est élu député; ses discours font


Delphine Gay (Mme de Girardin).

sensation à la Chambre. Il n'oublie pas son amie. « Si vous êtes là, je parlerai moins mal. » Il va la voir presque chaque jour ou s'excuse par un mot. Il est *le dieu* de son salon. Il n'est pas toujours d'accord avec Emile de Girardin, mais Delphine est là ; elle arrange toujours tout. Elle voudrait que son poète revienne aux Muses. Mais c'est de l'histoire et de la philosophie qu'il veut faire. Il publie l'*Histoire des Girondins*. Elle admire, mais elle s'inquiète. Elle est charmée, mais troublée. Elle proclame la beauté de la forme ; mais elle ne peut cacher sa répugnance pour les idées exprimées. Et quand les événements de 1848 se produisent, ce n'est pas aux côtés de Lamartine qu'elle se range. Leur amitié pourtant ne fut pas interrompue. Jusqu'au jour de sa mort, il resta « son ami quand même ».

Auprès de Lamartine, Hugo fréquenta le salon de Delphine. Il lui avait été présenté en 1822 par Alexandre Soumet. En 1830, il la convie à la première d'*Hernani*, où sa beauté fait sensation. Les relations demeurent affectueuses. De Jersey, il lui écrit souvent. Il lui dit : « Nous vous aimons. Nous aimons tout ce talent et tout ce courage qui se dépense à côté de vous. Quand je pense à la France, et c'est toujours, je pense à vous. Il semble que vous soyez pour moi une partie de la figure de la France. Je ne vois pas la patrie en laid, comme vous voyez. » Et encore, après la lecture de ses Chroniques : « Oui, vous êtes la vraie femme, parce que vous avez la beauté et le cœur attendri, parce que vous comprenez, parce que vous souriez, parce que vous aimez. Vous êtes la vraie femme, parce que vous enseignez le devoir aux deux sexes, parce que vous savez dire aux hommes où ils doivent diriger leur âme et aux femmes où elles doivent mettre leur cœur. » Et Delphine, en septembre 1853, allait voir le proscrit dans son île.

Delphine avait détourné toutes les brouilles qui pouvaient se produire entre Lamartine et son mari; elle avait gardé unis dans son salon Hugo et Lamartine; c'est encore ce rôle de conciliation que nous lui voyons remplir entre Balzac et M. de Girardin. Mais là, elle échoua. En 1847, Balzac se séparait définitivement de la *Presse*. Pourtant, lorsqu'il mourut, Delphine s'évanouit d'émotion.

L'histoire de ses relations avec Rachel nous fournit l'histoire de sa carrière au théâtre. C'est pour Rachel que Mme de Girardin écrit *Judith;* et Rachel approuve : « Je rêve Judith et l'auteur de Judith », écrit-elle. Mais *Judith* réussit médiocrement. Le 13 novembre 1847, Delphine et la tragédienne prennent leur revanche avec *Cléopâtre*. L'actrice et la femme de lettres demeurent liées. Elles se demandent des conseils l'une à l'autre. Elles se prennent pour confidentes. Le succès de *Lady Tartuffe*, en 1853, les unit davantage. Quand Delphine mourut en 1855, Rachel était en Russie. Elle écrivit à Lamartine : « Vous qui l'avez aimée, plaignez-moi. »

Sa mort en effet désespéra tous ses amis. On l'aimait. Léon Séché cite bien d'autres lettres où apparaissent l'affection et l'admiration que l'on avait pour elle, des lettres d'Eugène Sue, de Jules Sandeau, d'Alexandre Dumas. Je veux copier ici ce qu'écrivait George Sand : « On a dit avec raison qu'elle avait eu le double charme de rester femme. Eh bien ! elle était plus complète encore, elle était mère dans son cœur et dans ses entrailles, bien qu'elle eût été privée des joies et des douleurs de la maternité. Ses belles et saintes larmes avaient coulé par torrents sur notre désastre à nous ! Elle avait été là, soutenant, consolant, partageant le désespoir des autres, l'éprouvant, le cherchant, voulant en prendre sa part, aimant ce que nous avions aimé et nous montrant, sans y songer, quelle mère elle eût été elle-même. » Elle pleura, en effet, sur la tombe de la petite-fille de George Sand, comme elle avait pleuré sur la fille de Lamartine, sur la fille de Victor Hugo. Le trait dominant de cette femme d'esprit, de cette jolie femme, c'est la bonté. — J. BOMPARD.


J.-H. Dunant.

***Dunant** (Jean-Henry), philanthrope et homme de lettres suisse, né à Genève le 8 mai 1828, un des fondateurs de la Croix-Rouge, lauréat, en 1901, du prix Nobel dit « de la Paix ». — Il est mort à Heiden (canton d'Appenzell) le 30 octobre 1910.

endopélyscopie (*an, lis-ko-pî* — du gr. *endon*, dedans, *pélus*, bassin, et *skopein*, observer). n. f. Examen, pendant une opération, du bassin et des organes qu'il contient avec de la lumière artificielle.

— ENCYCL. Les suppurations et les lésions des organes contenus dans le bassin de la femme obligent le chirurgien à pratiquer fréquemment la laparotomie. On a cherché à faire les mêmes opérations par la voie vaginale. En France et en Allemagne, on avait à peu près abandonné cette pratique, malgré ses avantages. En Russie, le professeur de Ott, de Saint-Pétersbourg, vient d'inventer une valve éclairante, qui permet de voir pendant l'opération et de se guider par la vue, alors qu'autrefois on opérait à l'aveuglette et par le seul toucher. Le pourcentage des opérations sur l'utérus et ses annexes pratiquées par la méthode de de Ott serait excellent. Poussant plus loin l'application de sa méthode, de Ott éclaire tout l'abdomen, jusqu'au foie, avec des valves spéciales.



Valve éclairante pelvienne de de Ott : 1. Valve; 2. La lampe 3. Valve éclairante abdominale du professeur de Ott.

L'appareil de de Ott se compose d'une valve ordinaire, dans laquelle on fait glisser un porte-lampe électrique, qui éclaire le point choisi. — Dr A. G.

***esquire** (ès-kou-aïr') n. m. — Encycl. Le droit de porter le titre d'*esquire* n'appartenait qu'aux personnes suivantes : 1° les fils de tous les pairs et lords du Parlement; 2° les nobles de toutes les nations; 3° les fils de baronnet et les fils aînés de chevalier; 4° les personnes auxquelles le souverain donne des rames et des lettres patentes d'écuyer; 5° les écuyers de l'ordre du Bain et leurs fils; 6° les avocats; 7° les juges de paix et les maires; 8° les officiers de la couronne ou ayant droit d'assister au couronnement ou remplissant quelque charge de confiance à la cour; 9° les attorneys (procureurs) dans les colonies, lorsque les départements du conseil et des attorneys y sont réunis.

Ferry (monument de). Le dimanche 20 novembre 1910 a été solennellement inauguré le monument élevé à Jules Ferry sur l'initiative de la *Ligue française de l'Enseignement*, avec le produit d'une souscription publique. D'importantes délégations de l'université, des écoles normales, et même des écoliers des départements, notamment des écoliers vosgiens, assistaient à cette cérémonie, autour du président de la République A. Fallières, du président du Conseil Briand, etc. Le service d'honneur avait été confié, en mémoire de l'œuvre coloniale de Jules Ferry, à de jeunes Annamites.

Le monument de Jules Ferry, dont la première pierre avait été posée en 1907 par le président de la Ligue de l'Enseignement Dessoye, s'élève presque à l'un des coins du jardin des Tuileries, sur la terrasse de la rue de Rivoli. Il est l'œuvre du sculpteur Michel et de l'architecte Charles Blondel. Le célèbre homme d'État est représenté debout à la tribune, présentant au Parlement les grandes lois scolaires qui ont créé l'enseignement primaire d'aujourd'hui. Sur les marches du socle, la République conduisant l'Enfance à l'école, soulève le voile qui couvrait l'instruction populaire, et, attentive, lève les yeux vers l'orateur.



Monument de J. Ferry, à Paris.

Des discours intéressants ont été prononcés au pied du monument par le président de la Ligue de l'Enseignement Dessoye, le président du Sénat Antonin Dubost, le ministre de l'instruction publique, Maurice Faure, et le président du Conseil, Briand. Nous détachons quelques passages de ce dernier discours.

« Ce qu'il faut admirer, c'est la certitude avec laquelle, dès l'origine, la République, que l'évolution des mœurs appelait comme le régime devenu indispensable, partagea son économie, et, de la gauche à la droite, de la droite à la gauche, au moyen d'oscillations régulières, comme avec un balancier, assura son équilibre.

« Ce balancier, Jules Ferry fut reconnu sur-le-champ pour être un de ceux qui sauraient le tenir avec le plus de fermeté, de clairvoyance et, s'il en était besoin, de bravoure. Il avait déjà fait ses preuves, alors que, maire de Paris, il s'était employé à sauver l'Hôtel de Ville des remous de la démagogie, risquant sa vie pour le triomphe du bon sens, acceptant, une première fois, l'impopularité plutôt que d'accorder à une population affolée l'illusion de faire bombance avant de mourir de faim. De cette épreuve, le cœur rompu de lassitude, il sortit marqué du sobriquet de Ferry-Famine. Il devait en conquérir d'autres, par la suite.

« Jules Ferry avait siégé à gauche. Il y avait été virulent, il y avait été implacable.

« C'est des sommets de la montagne où il avait soufflé la tempête qu'il descendit, un beau jour, pour venir remplacer les morts à la barre du navire. Cette évolution procède d'une des lois peut-on dire physiologiques de la République. Aucun grand républicain n'y a échappé. Et quand certains s'y dérobent ou tentent de s'y dérober, c'est que, prisonniers de leurs rêves, enfermés dans une tour d'ivoire en tête-à-tête avec un idéal irrité et tyrannique, ils ne sont plus les maîtres de dépasser l'intérêt d'un parti pour discipliner leurs idées et leurs actes au service de l'intérêt national.

. . . .

« Ferry tomba une première fois. Deux ans après, il était de nouveau au pouvoir. Les éléments inconciliables entre lesquels il tenait la balance dissolvaient au fur et à mesure tous les ministères. On avait besoin de son intraitable vigueur. Toutes les résistances savaient s'atténuer, quand il n'était plus là, pour reprendre de plus belle dès qu'il revenait. Mais c'était justement en cela qu'il était nécessaire. Il paraissait un brandon de discorde, et, en réalité, dans la tourmente, une espèce d'ordre véhément, grâce à sa force et autour d'elle, s'organisait.

« La preuve que, sous cette apparence, il était en vérité le lien des partis contraires, le levier grâce auquel leurs violences recouvraient quelque efficacité, nous la trouvons dans ce qu'il a, malgré tant d'obstacles, réalisé. Est-il de meilleur ouvrage? Fut-il de meilleur artisan d'honneur, de bonheur, de patriotisme?

« La France avait à refaire toute sa santé, toute sa vie, à se reformer un cœur, un cerveau, des muscles, un patrimoine, un prestige. Tout cela, ce grand médecin social le rendit à la patrie, et sur ses drapeaux endeuillés, il fit luire de nouveau la gloire... » — H. T.

***Gernez** (*Désiré*-Jean-Baptiste), physicien français, né à Valenciennes (Nord) le 24 avril 1834. — Il est mort à Paris le 31 octobre 1910. Le nom de Gernez restera surtout attaché à ses beaux travaux sur les propriétés des corps en équilibre instable, qu'il appelait *hors d'équilibre*. Ces travaux, qui ont marqué le début d'une série de recherches sur la cristallisation des solutions sursaturées de corps solides, la solidification des corps surfondus, la sursaturation des solutions gazeuses, etc., sont aujourd'hui classiques et assurent à Gernez une place au premier rang parmi les savants dont s'honore notre siècle. Doué d'une remarquable activité qui ne s'est pas démentie un seul instant durant sa longue carrière, Gernez était accueillant aux jeunes, et c'est avec une paternelle bienveillance qu'il leur distribuait ses encouragements et ses conseils. — J. A.

grappier (*gra-pi-é*) n. m. Nom donné aux parcelles de chaux non hydratée que l'on retrouve parfois dans la chaux éteinte.

Hændel, par Romain Rolland (1 vol. in-8° écu, de la collection *les Maîtres de la Musique*). — En vertu d'une association un peu élémentaire, le nom de Hændel est, dans l'esprit de beaucoup de gens, inséparable de celui de Bach, comme autrefois le nom de Berlioz du nom de Wagner et aujourd'hui le nom de Fauré de celui de Debussy. Quelques auditions du *Messie*, quelques sonates, quelques concertos d'orgue, quelques extraits de ses airs d'opéra l'ont fait à peine entrevoir et ont pu, jusqu'à ces dernières années, donner de lui une idée assez fausse. Voici qu'après les critiques allemandes et anglaises, Romain Rolland a tenté de substituer à l'effigie solennelle et un peu lointaine que l'on invoquait une image singulièrement vivante, lumineuse et fidèle. Et il l'a fait avec une extrême sûreté d'analyse, une persuasive éloquence, comme on pouvait l'attendre de son érudition et de sa foi.

Cette foi, Romain Rolland la confesse en manifestant l'intention de reprendre et d'amplifier son livre. Son esthétique est, qu'il le veuille ou non, solidaire de son humanité. Il va naturellement vers ce génie « fait des cent génies divers qu'il avait absorbés », vers cet art « de lumière et de joie qui pousse à l'action », vers cette musique claire pour tout *un peuple*, qui a « l'impersonnalité supérieure, la généralité des grands classiques ». Une biographie minutieuse, où la critique et l'histoire se prêtent un mutuel appui, où chaque fait suscite une idée générale, nous renseigne sur les influences qu'Hændel a subies, influences allemandes, surtout italiennes et anglaises, celle de Zachow, celle de Buxtehude, qui ne laissa pas Bach insensible, celle de Steffani, qui révéla à Hændel les secrets du « bel canto », celle de Purcell, le plus grand des musiciens anglais, dont Romain Rolland a tracé un portrait, un pastel, d'une grâce délicate. A l'Italie, à l'Angleterre, il doit son « objectivisme ». Car il est avant tout un « visuel », un descriptif, un dramaturge, qui ne peut, en dépit des préjugés, passer pour un musicien d'église. Il n'a « presque jamais écrit pour l'église »; ses oratorios ont été joués au théâtre, et l'on ne peut s'étonner que le plus illustre de ses biographes, Chrysander, l'ait comparé à Shakspeare. Des ouvrages comme *Esther*, *Acis et Galathée* témoignent du désir qu'Hændel avait de « mettre au service de l'action dramatique toutes les puissances de la musique chorale et symphonique ». Et s'il fût venu en France, comme il faillit le faire, « il eût accompli la réforme de Gluck, soixante ans plus tôt, *avec une magnificence de musique que Gluck n'eut jamais* ».

Aussi bien ces considérations justifient en partie l'imperfection du jugement commun. Peintre de paysages ou de caractères, Hændel ne se manifeste guère que par l'exécution. Et si nous pouvons, grâce à la musique de chambre, pénétrer dans la profonde intimité de Bach ou de Beethoven, les occasions sont rares d'entendre ces opéras ou ces oratorios essentiels, qui exigent une nombreuse figuration. Souhaitons que la Société Hændel, qui, depuis trois ans, s'efforce de réhabiliter le maître, puisse faire revivre intégralement bientôt les vastes ouvrages dont elle nous apporte des fragments.

Une tradition erronée a donné cours à une interprétation de la musique d'Hændel, pompeuse, froide et guindée, qui confine donc à l'hérésie. Car Hændel est par essence la variété même. Il a excellé dans tous les styles et il est impossible de saisir la loi de son évolution. Méticuleusement, Romain Rolland le suit pas à pas. Il nous le montre élaborant longuement ses mélodies, comme Beethoven; il note ces récitatifs dont le type lui appartient en propre, ces chœurs, qu'il a traités avec une vigueur, une aisance et une liberté admirables, et auxquels il a insufflé la vie, surtout dans *Israël;* il caractérise sa musique instrumentale, ses fugues constamment expressives, sa musique d'orchestre, où, tout visuel qu'il soit, Hændel n'abuse point de la couleur, mais tire du juste équilibre des sonorités, du seul quatuor même, des effets infiniment nuancés d'ombre et de lumière. Saint-Saëns, qui a été souvent frappé par ce caractère pittoresque et imitatif de la musique d'Hændel, s'en est souvenu peut-être en ménageant les progressions symphoniques de son *Déluge*.

Ces notions complètes et précises restituent à Hændel une originalité, une personnalité qui le sauveront désormais des comparaisons inconsidérées et hâtives. Le mérite de Romain Rolland n'aura pas été seulement de le remettre en sa vraie place, mais aussi d'inspirer aux lecteurs le désir de corriger à leur tour, par de patientes investigations, une longue erreur et d'explorer, autour d'Hændel, les œuvres qui ont pu impressionner son génie. Et il y a même dans ces pages une source précieuse pour les chefs d'orchestre qui montreraient un véritable souci de nous apporter « quelque chose de nouveau » en ressuscitant de très anciennes musiques. — Paul Locard.

Harriman (Edward-H.), financier américain, né dans l'État de New-Jersey, le 25 février 1848, mort à New-York le 10 septembre 1909. Il était le fils d'un simple clergyman sans fortune, et son enfance fut exceptionnellement pénible. Pourtant son intelligence précoce lui valait d'entrer à seize ans comme clerc dans une maison d'agent de change de Wall-Street, dont il devait, après quelques années, devenir l'associé, puis le successeur. C'est au Stock-Exchange que sa fortune commença. Il n'avait que trente ans lorsqu'il se lança dans les affaires de chemins de fer, en devenant directeur de l'Illinois central Railroad, dont la rapide prospérité donna la preuve de son intelligence commerciale et de ses rares qualités d'administrateur. Dès lors, Harriman s'attacha à la réalisation d'une entreprise vraiment gigantesque : racheter une à une les lignes ferrées américaines, et faire, de ces multiples compagnies, vivant à grand peine de réseaux mal établis, ou succombant sous la lutte des tarifs, une seule entreprise, homogène, équilibrée, un *trust*, dont les actionnaires et le public tireraient un égal bénéfice. Harriman, à la tête des « syndicats » qui rachetèrent ces entreprises et en tentèrent, presque toujours avec succès, le relèvement, devint vraiment le « roi des chemins de fer ». En 1898, un coup de maître lui permit de réunir les 400 millions nécessaires pour l'achat au gouvernement des États-Unis de l'Union Pacific; puis le Central Pacific, le Southern Pacific, le Chicago and Alton, etc., furent successivement rachetés. 30.000 kilomètres de lignes ferrées furent ainsi monopolisés sous le « contrôle » d'Harriman, et, pour beaucoup, ce fut une véritable bonne fortune. Le grand financier, d'ailleurs, n'avait rien d'un spéculateur, et, dans la crise de 1907-1908, tous ses efforts tendirent, au contraire, à limiter au Stock-Exchange les mouvements de bourse sous lesquels le crédit américain menaçait de sombrer. C'était un administrateur hors pair, un commerçant habile et fort au courant de tous les progrès économiques, un travailleur infatigable — mais nullement un *joueur*. Sous son apparence froide et autoritaire, il cachait un cœur excellent, et d'admirables vertus familiales. Sa grande passion était celle des chevaux, et il avait peuplé ses écuries de trotteurs superbes. Il possédait à sa mort une fortune d'environ un demi-milliard; et son influence était plus consi-



Edward-H. Harriman.

dérable encore. Sa mort dut être quelque temps tenue secrète afin d'éviter à la Bourse de New-York une dangereuse débâcle. — G. T.

***hélice** n. f. — ENCYCL. *Rendement des hélices aériennes.* Une hélice aérienne est destinée à propulser un appareil déterminé, dirigeable ou aéroplane, construit pour avancer à une certaine vitesse.

Le rendement intéressant à considérer est donc le rendement de l'hélice fonctionnant dans les mêmes conditions que sur son appareil, quantité que l'on appelle fréquemment : *rendement d'appropriation.*

Le rendement d'une hélice, comme celui de toute machine, se définit par $\frac{T_u}{T_m}$, T_u étant le travail utile recueilli et T_m le travail moteur fourni correspondant. Comment déterminer T_u ? Un appareil en marche à une vitesse V éprouve de la part de l'air une résistance à l'avancement R. On a donc $T_u = R \times V$.

Lorsque l'essai de l'hélice se fait au point fixe, on mesure, au repos, le travail absorbé T_m, la *poussée* R et le nombre de tours de l'hélice. Mais, dans ces conditions, le rendement de l'hélice est nul. T_u est en effet égal à zéro, puisque la force R a un déplacement nul.

D'ailleurs, au point fixe, une hélice fonctionne comme un sustentateur, et l'on sait que le travail nécessaire pour sustenter un corps quelconque, sans modification d'altitude, est nul.

Parfois, il est vrai, on mesure le rendement d'une hélice *au point fixe,* en considérant l'énergie $\frac{1}{2} mv^2$ communiquée au vent que souffle l'hélice. Mais, outre le risque de commettre des appréciations fantaisistes dans le calcul de $\frac{1}{2} mv^2$, à cause des difficultés d'expériences, cette façon d'opérer est évidemment mauvaise, puisqu'elle revient à considérer l'hélice comme un ventilateur. Pour ne pas perdre de vue le rendement d'appropriation, il devient indispensable de se placer dans des conditions de réalité, et ce n'est que sur des appareils spécialement créés à cet effet que l'on pourra déterminer avec exactitude T_m, R et V et en déduire le rendement de l'hélice. L'essai au point fixe serait pourtant susceptible d'interprétation, si l'on connaissait la formule qui relie la valeur de la poussée au point fixe, à celle qu'elle prend en marche, toutes choses égales d'ailleurs. Mais encore faudra-t-il, par des expériences directes, vérifier les formules de ce genre qui ont été proposées. — R. DUBUISSON.

hétérocarpe (du gr. *héteros,* autre, et *karpos,* fruit) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures de la famille des pandalidés.

— ENCYCL. Chez le genre *hétérocarpe,* la carapace est carénée en dessus ; l'abdomen porte sur quelques-uns de ses anneaux une forte crête médiane, terminée en arrière par une pointe. Les premières pattes n'ont qu'un doigt, les secondes sont didactyles et inégales ; l'une de celles-ci, généralement la droite, est plus forte et plus courte que la gauche. L'abdomen est gros et ces animaux présentent de l'analogie avec les hippolytes. Ils vivent dans les Antilles et l'océan Indien. Chez l'hétérocarpe porte-épée (*heterocarpus ensifer*) la carapace est épaisse et porte de chaque côté deux carènes, qui s'étendent de la base de l'antenne externe au bord postérieur. La carène médiane, très saillante, règne tout le long de la carapace et se continue en avant par un rostre long et recourbé vers le haut. Cette carène et le rostre portent 17 dents en dessus et 8 en dessous. Les yeux sont petits. La longueur totale est de 0m,095. Cette espèce a été pêchée aux îles Barbades à 218 brasses de profondeur et retrouvée par le *Challenger* entre les Philippines et Bornéo à 250 brasses.


Hétérocarpe.

L'hétérocarpe oryx (*heterocarpus oryx*) est plus petit, plus grêle et a un rostre plus fortement denté en dessus. Il provient des mêmes régions, à 955 brasses de profondeur.

L'hétérocarpe dorsal (*heterocarpus dorsalis*) ressemble à l'hétérocarpe oryx, mais sa taille est un peu plus grande et les dents du rostre sont plus fortes. Il a été pêché aux îles Banda, près des Philippines.

L'hétérocarpe d'Alphonse (*heterocarpus Alphonsi*) vient des îles Philippines, à 500 brasses de profondeur. — A. MÉNÉGAUX.

hormone (du gr. *ormân,* exciter) n. f. Nom donné aux produits de la sécrétion interne des glandes vasculaires sanguines (thyroïde, surrénales, etc.).

— ENCYCL. La caractéristique des *hormones,* comme leur nom l'indique, est de déterminer l'excitation de certaines fonctions ; même quand elles paraissent produire la paralysie, elles ont néanmoins encore une action excitante, mais qui porte uniquement alors sur les appareils de frénation.

Suivant Hallion, les actions qu'elles produisent sont parfois hors de proportion avec leur quantité. Des traces d'adrénaline ou de sécrétine déterminent, pour la première, de puissantes contractions musculaires, pour la seconde des sécrétions abondantes. Par là elles agissent ou semblent agir à la manière des ferments solubles, qui, au lieu de modifier l'état physique, la tension superficielle, l'état colloïdal, s'attaqueraient à la cellule elle-même ou, plus exactement, à sa fonction spécifique. Alors l'analogie avec l'intervention du système nerveux devient si frappante que Starling a pu parler, à leur sujet, de *réflexes chimiques,* se propageant par le moyen du milieu intérieur.

Cela suppose la spécificité, et, de fait, beaucoup d'hormones sont spécifiques et d'action circonscrite. Ainsi la sécrétine, produite par le duodénum, transportée par le sang et par conséquent partout présente, n'agit cependant que sur certains éléments, les cellules pancréatiques. De même, les hormones génitales paraissent intervenir sur l'apparition et l'évolution des caractères sexuels secondaires, etc.

Autant que nous pouvons présentement le savoir, les hormones ont surtout un rôle essentiel dans la coordination et la régulation des fonctions. Mais le mode d'action propre à chacune diffère singulièrement. Les hormones thyroïdiennes, par exemple, interviennent pendant la croissance ; les surrénales sur la vaso-motricité ; les duodénales, sur l'activité digestive ; d'autres ont surtout un pouvoir antitoxique, soit qu'elles détruisent chimiquement les substances nocives, soit qu'elles déterminent des réactions antagonistes annihilant physiologiquement les influences dangereuses ; enfin toutes, ou presque toutes, sont régulatrices, non seulement de la sécrétion des autres glandes, mais aussi de la leur propre, une certaine teneur d'une hormone donnée dans le milieu intérieur s'opposant à ce qu'une nouvelle quantité de la même hormone soit versée dans le torrent circulatoire, autrement dit inhibant la sécrétion interne correspondante. Le mécanisme de cette autorégulation atteste la nature excrémentitielle des hormones et l'origine purement adaptative des fonctions dévolues maintenant à chacune d'elles. — Dr J. LAUMONIER.

Johannsen (Albert), romancier allemand, né à Rantrum (Slesvig) en 1851, mort à Husum le 27 novembre 1909. Fils d'un pauvre tisserand, qui allait lui-même vendre ses tissus de village en village, il eut une enfance assombrie par des migraines persistantes, au point qu'il fut dispensé, même l'hiver, de fréquenter l'école primaire. Il employait ces loisirs forcés à lire tout ce que renfermait un cabinet de lecture nouvellement installé à Husum (ses parents s'étaient établis près de cette ville, à Osterhusum). Destiné d'abord à l'enseignement, il dut, faute de ressources, se résigner durant vingt et un ans à être employé, d'abord dans les bureaux de la police, puis chez un receveur des finances, enfin dans les bureaux d'une sous-préfecture. Les loisirs lui faisant défaut pour se livrer à son goût pour les lettres, il résolut, en 1889, de se consacrer tout entier au journalisme et à la littérature : entreprise téméraire puisqu'il lui restait, pour vivre avec une femme et un enfant, de quoi subsister deux mois à peine ! La fortune lui sourit, en ce qui concerne la vie matérielle seulement, car ce n'est qu'en 1900 qu'il put s'adonner exclusivement à la littérature proprement dite. — L'action de ses romans se passe en grande partie dans son pays natal, c'est-à-dire sur la côte ouest du Slesvig, et les personnages qu'il met en scène se rapportent presque tous à ses souvenirs d'enfance ou à des épisodes de l'histoire du Slesvig. C'est ainsi que le roman intitulé *Au pays de la bruyère et des marais* (1901) renferme nombre d'originaux inquiétants dont son père lui avait, pendant son enfance, narré les exploits. Dans *Après l'Inondation* (1905), il raconte la catastrophe survenue en octobre 1634, et qui engloutit une partie de l'île de Nordstrand. Dans le récit intitulé *Auf Ibenhof* (1905), une partie de l'action se passe au milieu de ces bas-fonds de la mer du Nord couverts d'eau seulement à la marée montante et dans une de ces petites îles basses souvent submergées par la mer. Dans la *Fée Morgane* (1908), l'action tout entière est située dans le nord du Slesvig. Le dernier roman de Johannsen : *Pays sauvages,* a paru en 1910 à Dresde. — Emile PONTHIÈRE.


Albert Johannsen.

judicaillon (*ka, ll* mll., *on*) n. m. Diminutif méprisant du mot juge : *Des pauvres diables de juges, des* JUDICAILLONS. (Anatole France.)

***Khevenhüller-Metsch** (Rodolphe-Ladislas-Jean-Joseph-Marie, comte DE), diplomate autrichien, né à Vienne en 1844. — Il est mort dans la même ville, le 20 octobre 1910. Le comte Khevenhüller, qui était ambassadeur à Paris en 1903, avait derrière lui une carrière diplomatique retentissante, sinon toujours des plus heureuses. Ancien officier de cavalerie, fort énergique, très grand seigneur, de ton et d'allures, peut-être à l'excès, il géra, pendant l'invasion et le siège de 1870-71, l'ambassade autrichienne à Paris. Quelques années plus tard, ministre à Belgrade, il arrêta par de catégoriques représentations la marche des troupes bulgares du prince Ferdinand sur la capitale serbe (1881). Les vainqueurs ne lui pardonnèrent pas cet affront, et l'Autriche, dans un but de conciliation, sacrifia en le rappelant le comte Khevenhüller. A Bruxelles, où il fut pourtant bientôt envoyé, le diplomate prit une part active aux travaux de la conférence des sucres. Le poste de Paris fut le couronnement de sa carrière. Il n'y réussit qu'à moitié. Esprit étendu et distingué d'ailleurs, l'ambassadeur n'avait pour la France aucune prédilection particulière. Ses habitudes aristocratiques, ses goûts personnels l'attiraient vers la vie mondaine plutôt que vers ses obligations officielles. Les relations franco-autrichiennes restèrent, de son fait, correctes et courtoises. — P. L.


Cte Khevenhüller-Metsch.

khlysty n. m. pl. Membres d'une secte russe, les *gens de Dieu* ou *flagellants,* qui s'est développée, vers le début du XVIIIe siècle, dans un village du haut Volga, et s'est répandue ensuite à travers l'empire russe : *Parmi les pratiques cultuelles les plus caractéristiques des* KHLYSTY *il faut citer la danse jusqu'à épuisement et la flagellation.*

Koch (Richard), fonctionnaire et économiste allemand, directeur de la Banque impériale, né à Kottbus le 15 décembre 1834, mort à Charlottenbourg le 15 octobre 1910. Il fit, de 1851 à 1853, ses études de droit à Berlin, devint en 1878 juge à Dantzig, en 1865 juge au tribunal urbain de Berlin, enfin en 1867, conseiller à ce même tribunal. Des travaux qu'il publia sur le droit commercial le mirent en relief et lui ouvrirent, en qualité d'auxiliaire, les portes de la Banque de Prusse. Il devint, en 1871, avocat-conseil et conseiller intime des finances. Lorsque, le 1er octobre 1876, la Banque de Prusse se fut transformée en Banque impériale, il fit tout naturellement partie du nouveau personnel. A la mort de Dechends, en 1890, il devint président du Conseil d'administration de la Banque impériale ; il prit sa retraite en décembre 1907. Koch était docteur honoraire des universités de Heidelberg et de Strasbourg, syndic de la couronne de Prusse, membre de la Chambre des seigneurs (1891), conseiller intime avec le titre d'Excellence (1893). Il a écrit des études d'économie politique dans le « Dictionnaire de Droit » d'Holtzendorff, le « Manuel de Droit commercial » d'Endemann, le « Dictionnaire de Droit administratif » de Stengel, le « Dictionnaire d'économie politique » de Conrad Elster. Il écrivit, avec Struckmann, un *Commentaire sur l'ordonnance de procédure civile.* Il publia enfin en volumes : *le Change et l'usage du chèque comme moyen de paiement ; la Loi du chèque ; la Législation impériale relative aux monnaies et aux banques.* Koch jouissait en Allemagne d'une grande popularité, chose assez


Richard Koch.

rare pour un homme de finance; il faut en rechercher la cause dans le progrès des idées unitaires en Allemagne : la Banque impériale, en effet, naquit de la Banque de Prusse, comme l'Allemagne était née de la Prusse. Koch était partisan du monométallisme. Pour rendre ce monométallisme compatible avec un mouvement considérable de fonds, il fit d'incessants efforts en vue de l'extension du change et des comptes de chèques; il avait fondé, dans ce but, de nombreuses succursales de la Banque impériale. C'est à lui que l'on doit l'entrée de l'Allemagne dans le concert des grandes puissances financières européennes, l'Angleterre et la France. Une université allemande, en lui conférant le grade de docteur, appréciait ainsi ses services publics : « Pendant de longues années, Koch a dirigé la Banque impériale de telle sorte que, non seulement cette banque contribue remarquablement au progrès économique de la nation allemande, mais encore elle peut servir de modèle aux établissements similaires des autres nations. Tant par ses propres écrits que par la publication du mémoire sur la Banque impériale de 1876 à 1900, il a enrichi et fait progresser de façon éminente la science des finances. » — E. P.

Konopicka (Maria), poétesse polonaise, née en 1846, morte à Lemberg le 8 octobre 1910. Elle rédigea un journal particulièrement consacré aux dames, *Swis* (l'aube), et collabora à un grand nombre de journaux de Varsovie. Patriote ardente, elle fut en même temps un esprit très libre et ses écrits sont empreints d'un caractère démocratique. Elle voyait dans la misère et l'abandon des classes populaires une des causes principales de la ruine de la patrie; elle se plaisait à prêcher l'amour du peuple, à combattre l'égoïsme de la noblesse. Elle a publié un certain nombre de recueils de poésies, parmi lesquelles un grand poème : *Monsieur Balzer au Brésil*, des *Impressions de voyage*, des nouvelles, des études critiques, notamment sur Edmond Rostand, sur Klaczko, sur Sienkiewicz, etc. — L. L.


Maria Konopicka.

Kootenay, région minière importante de la Colombie britannique, comprise, pour la plus grande partie, dans le bassin de l'Elk et dans la zone des monts Selkirk. On distingue le Kootenay sud-est, traversé par un embranchement du Canadian Pacific Railway, et le Kootenay ouest, dans les monts Selkirk. Dans le Kootenay ouest, la houille et le minerai de plomb prédominent. Les mines de Fernie fournissent le quart de la houille extraite de toute la Colombie britannique. Saint-Eugène et Marysville sont les centres les plus importants de l'exploitation du plomb.

Dans le Kootenay ouest, la houille est en moins grande quantité, mais les minerais précieux, or et argent, ainsi que la galène, ne sont pas rares aux environs des lacs Slocan, de la Flèche, etc., et sont activement exploités. De nombreuses petites cités industrielles se sont créées, parmi lesquelles il faut citer Lardeau, Ronland, Nelson, etc., et surtout Trail, dont l'importance n'a cessé de croître depuis dix ans. Toute cette région des deux Kootenay est aujourd'hui, d'ailleurs, en plein essor, et se peuple graduellement. — G. T.

kyesaméchanie (*ka-nî* — du gr. *kuêsis*, grossesse, et *amêkhania*, impuissance) n. f. Biol. Se dit, dans la théorie d'Eimer, de l'impossibilité de croisements entre espèces qui résulte de quelques modifications de l'appareil reproducteur : d'où une séparation physiologique entre les espèces.


Dr Lancereaux. (Phot. Pirou.)

***Lancereaux** (Etienne), médecin français, né à Brécy-Brières (Ardennes) le 27 novembre 1829. — Il est mort à Paris, le 26 octobre 1910.

L'œuvre de Lancereaux est considérable (v. le *Supplément du Nouveau Larousse*, p. 334), et il convient surtout de faire remarquer, au moment où disparaît, après une carrière des plus brillantes, ce clinicien hors de pair, que ce fut lui le premier qui entreprit la lutte contre l'alcoolisme. — E. S.

landsmaal (norv. *land*, pays, et *mool*, langue) n. m. Nom donné à une langue nationale que l'on cherche à créer, en Norvège, afin de l'opposer à la langue officielle (*rigsmaal*), qui est le danois.

— Encycl. Le *landsmaal* est une langue artificielle pour la formation de laquelle on a mis à contribution les patois et les dialectes des diverses provinces, particulièrement ceux des régions de Bergen et de Telemarken, et mélangé les éléments provenant de ces diverses sources, en écartant tous les mots ne paraissant pas d'une origine norvégienne assez pure.

La langue littéraire en même temps qu'officielle est, en Norvège, à peine différente du danois, dont elle se distingue bien plus par la prononciation que par le vocabulaire, et les écrivains norvégiens ont beaucoup contribué à la gloire de la langue dano-norvégienne. Dans la campagne, on parle divers patois, mais dans aucune région on ne fait en réalité usage du landsmaal, que les linguistes « nationaux » (*maalmænd*) voudraient rendre usuel, et dont ils ont même tenté de faire une langue littéraire. Cette tendance est une marque de l'esprit d'exclusivisme assez répandu en Norvège.

Quelques écrivains, prosateurs ou poètes, ont déjà fait usage de cette langue, et non sans succès. Ce fut Ivar Aasen qui, au milieu du XIXe siècle, fixa le premier, dans ses vers comme dans sa prose, les caractères du landsmaal et, en l'assouplissant au style de la littérature, il se montra aussi habile comme linguiste que comme écrivain. Il fut suivi en 1858 par le poète paysan Aasmund Vinje, dès ses débuts dans la littérature. Entre 1870 et 1880, ce fut ensuite Kristofer Janson qui, dans le genre du romantisme champêtre, sut se montrer éloquent en landsmaal. Après lui, un vigoureux auteur, Arne Garborg, issu d'une famille de paysans, et qui débuta comme maître d'école, se servit avec talent de la langue nationale en même temps que de la langue littéraire usuelle et éleva jusqu'au lyrisme ses vers en landsmaal. Dans la même langue furent écrits de beaux vers d'Ivar Mortenson et des chants nationaux de Per Sivle. Trois prosateurs, Jens Tvedt, Vetle Vislie et Rasmus Lœland, ont décrit aussi en landsmaal des scènes de la vie populaire.

Mais l'idiome national a ses adversaires intransigeants. De ce nombre fut Björnstjerne Björnson. Dans les deux camps, on fait force conférences sur la question.

Dans les milieux universitaires, on est en général opposé au landsmaal, auquel on reproche de ne pas répondre aux exigences de la littérature et de ne pas fournir tous les mots correspondant aux progrès de la civilisation et aux besoins de la vie pratique. Cependant un professeur de droit à l'université de Christiania, Gjelsvik, fait son cours en landsmaal.

L'extension du landsmaal est surtout désirée par la gauche et les radicaux. Le cabinet Michelsen avait mis dans son programme la continuation de l'œuvre de nationalisation du langage, avec égalité pour les deux langues. Le 25 avril 1907, le Storthing admit le principe de l'enseignement obligatoire de cet idiome et il le fit figurer dans le programme de l'examen imposé aux fonctionnaires. Lœvland, ministre des affaires étrangères, qui succéda en octobre 1907 à Michelsen comme chef du cabinet et démissionna en janvier 1908, est un apôtre du landsmaal. — G. Regelsperger.


K. Lasswitz.

***Lasswitz** (Kurd), philosophe et écrivain allemand, né à Breslau en 1848. — Il est mort à Gotha, le 17 octobre 1910. Outre les ouvrages philosophiques que nous avons mentionnés au *Supplément du Nouveau Larousse illustré*, Lasswitz avait écrit des ouvrages purement littéraires : *Tableaux du monde futur*, récits (1879); *Bulles de savon*, contes modernes (1894); *Sur deux planètes*, roman (1898). *Jamais et toujours*. Ce sont des fantaisies littéraires sur des sujets tirés des sciences physiques et naturelles. — E. P.

Lüderitz, ville maritime de la colonie allemande du Sud-Ouest africain, dans le sud des possessions germaniques. C'est le nom nouveau de la rade portugaise d'Angra-Pequeña, bien améliorée depuis la prise de possession par les Allemands de cette partie du littoral africain, où les abris sont d'ailleurs d'une extrême rareté (trois à peine : Cunene, Walfish Bay et Swakopmund, le dernier seul appartenant à la colonie du Sud-Ouest africain). La rade de Lüderitz, qui doit son existence à une vallée sous-marine, est large (8 kilomètres environ du N. au S.), bien abritée et très sûre; même les tempêtes du large ne peuvent empêcher l'embarquement ou le débarquement des marchandises. Le climat est chaud, mais assez égal, et surtout très sain. Malgré ces avantages, Angra-Pequeña ne fut qu'un abri sans importance jusqu'au jour de la colonisation allemande, qui y a amené une population blanche de près d'un millier d'âmes, et une assez grande quantité de noirs.

Le commerce, favorisé par le débouché à ce point d'une voie ferrée se dirigeant vers l'intérieur, est de plus en plus actif (ivoire, or, etc.). Par malheur, Lüderitz ne dispose d'aucune source d'eau ni d'aucun puits, et l'arrière-pays est absolument désertique. Il semble difficile de faire jamais de cet atterrissage un point d'appui aérieux pour la colonisation. — G. T.

Madame de Châtillon (*Isabelle-Angélique de Montmorency*), par Emile Magne (Paris, 1910). Emile Magne se plaît à faire revivre, pour notre enchantement, les vies singulières et divertissantes des grandes dames de jadis. Ses histoires ne sont point de froides narrations. On retrouve aisément en elles la grâce d'un sourire, la vivacité d'un geste, l'ingéniosité d'une pensée. Il anime les personnages qu'il nous présente, bien que souvent ils ne soient pas très recommandables. Il nous les fait aimer. Il est peintre ; et par le dessin et par la couleur il rend visibles les sentiments les plus intimes. Il fait défiler devant les yeux ravis toute une série de fresques et de portraits. Isabelle-Angélique de Montmorency-Boutteville devait séduire sa curiosité. Sa vie fut fertile en intrigues. C'est un jeu pour Emile Magne que de les débrouiller, afin de nous les rendre claires.


Madame de Châtillon.

Elle naquit à Paris le 8 mars 1627. Elle avait une sœur, Marie-Louise; elle eut un frère, François-Henri, qui sera plus tard le maréchal de Luxembourg. Son père fut décapité pour avoir enfreint les ordres de Richelieu contre les duels. Son enfance s'écoula, morne, au château de Précy-sur-Oise; mais Chantilly était proche. Les Montmorency voisinèrent avec les Condé; et, lorsqu'ils vinrent s'installer à Paris pour l'éducation de François, ils trouvèrent un accueil aimable à l'hôtel de Condé. On y menait joyeuse vie. La Princesse avait renoncé à l'amour, mais en était devenue la déesse tutélaire. Les poètes venaient autour d'elle se mêler aux gens du monde. On retrouvait là la Société de l'hôtel de Rambouillet : Voiture, Sarazin, Montreuil, Boisrobert, La Calprenède, bien d'autres encore y brillaient. Jeunes gens et jeunes filles formaient d'aimables couples.

Anne et Marthe du Vigean, Anne-Geneviève de Bourbon, Louise de Crussol, souriaient au marquis de Valençay, à Henry de Chabot, à Gaspard de Coligny. Les femmes étaient « légères et effrontées, pire que dans les maisons publiques ». Dans cette société élégante, Isabelle-Angélique se fait remarquer par son charme et sa beauté. « Elle émerge, dirait-on, d'un vitrail du moyen âge, avec la grâce des madones. L'ovale très pur de son visage s'encadre dans la fraise empesée. Divisés sur le front haut par l'apprétador de pierreries, les cheveux coulent vers les épaules des boucles sombres. Parmi les nuances incarnadines des joues, du nez aminci et du menton mignard, éclate la pulpe sanglante de la bouche. » Elle cherche un mari; sa sœur a épousé le marquis de Valençay; mais Isabelle-Angélique vise plus haut. Elle est passée maîtresse en coquetterie. Elle moissonne les admirations. Elle reçoit l'hommage des poètes. Mais elle garde les distances. Elle n'accueille que ceux qui lui semblent dotés de suffisants quartiers de noblesse, de terres abondantes et de lourds sacs d'écus. Elle jette les yeux sur Gaspard de Coligny, qui « s'offre comme la personnification de l'énergie et de la b...

voure. Il perpétue la race de ces mécréants superbes, qui coururent au combat et à l'amour avec la même folie enthousiaste. Pourtant la brutalité ancestrale s'adoucit en lui. De toute leur lumière, de toute leur loyauté, les yeux grands et rieurs pallient la rudesse du nez busqué et de la bouche sensuelle. » Aussi débauché qu'élégant gentilhomme, au grand scandale de sa famille, il a abjuré le protestantisme pour devenir l'amant de Marion de Lorme. Il est sensible à présent à la grâce d'Isabelle, et l'épouserait volontiers tout de suite. Mais, aux yeux des Coligny, Isabelle n'est pas assez riche; elle est trop catholique. Les discussions se prolongent. Enfin Gaspard enlève sa bien-aimée consentante, et ils vont se marier à Château-Thierry. Les deux familles s'exaspèrent. Il faut que Mazarin intervienne. Leur union est de nouveau bénie à l'hôtel de Condé par Mgr de Gondy. La mort du maréchal de Coligny les fait duc et duchesse de Châtillon. Mais le nouveau duc retourne bientôt à sa vie passée; il est du dernier bien avec Mlle de Guerchy; Isabelle-Angélique sourit aux avances du duc de Nemours. La Fronde éclate. Gaspard meurt devant Paris, qu'il attaque pour le Cardinal, et la jeune veuve ouvre la porte à son soupirant. Quelques mois après, le 10 juillet 1649, naît le fils posthume de Coligny. Isabelle dès lors s'abandonne à l'amour. Elle vit heureusement, partageant son temps entre le monde et le duc de Nemours. Mais une nouvelle grossesse survient. Pour éviter le scandale, elle se fait avorter. Elle demeure malade. Elle se retire au château de Châtillon-sur-Seine. C'est là qu'elle apprend l'arrestation des princes. Elle entame alors de multiples intrigues. Elle se rend à Chantilly, où se trouvent les princesses. Elles parviennent à échapper aux troupes royales. Elles vont à Paris demander secours au parlement, mais leur démarche est vaine. Mme la Princesse se résigne, désormais indifférente à tout. Elle se retire à Châtillon. Mme de Châtillon la circonvient; elle empêche les requêtes de venir jusqu'à elle; elle agit sur son âme par l'abbé de Cambiac. Mais elle garde les apparences de la fidélité; on l'admire. Lorsque la princesse meurt lui laissant une partie de ses biens, elle reste en bons termes avec la famille de Condé. Elle entreprend même de séduire le prince. Elle veut que son influence l'emporte sur celle de Mme de Longueville. Elle y réussit. Condé devient son amant. Ses intrigues amoureuses ne cessent pas; elles se mêlent et s'enchevêtrent. Elle sourit au duc de Beaufort; elle tente de séduire Charles II, qui, en vain, a essayé de reconquérir son trône; elle affiche Nemours. Elle garde tout son pouvoir sur Condé, et négocie en son nom, avec Mazarin. Elle discute longuement et vainement avec l'abbé Foucquet, qui représente le cardinal. Bientôt elle est exilée. Elle se retire au château de Merlou. Nemours a été tué en duel par Beaufort. Elle s'ennuie, elle essaie, mais sans y réussir, de se faire épouser par Charles II. Elle complote. On arrête et on exécute deux de ses amis. Mais elle rentre bientôt en grâce. Mazarin l'admire. Elle conspire de nouveau pour Condé; elle échoue. Mais Condé lui en est reconnaissant et le cardinal ne lui en veut pas. Elle est à la mode. Les poètes la célèbrent. Mais elle ne peut rester en repos. Ce sont de nouvelles intrigues pour le mariage de son frère; et surtout pour son propre mariage. Elle a entrepris d'épouser Christian-Louis, duc de Mecklembourg, roi des Vandales, prince régnant, de puissante famille, de bonne mine, mais d'intelligence plus que médiocre. Mais Christian est déjà marié. Il abjure le protestantisme, traite avec la France; et, approuvé secrètement par Louis XIV, épouse Isabelle-Angélique (1664). Tous les princes allemands joignent leurs protestations à celles de Christine-Marguerite, la femme de Christian. Louis XIV essaye en vain de les calmer. Isabelle, importune, coquette, larmoyante, presse Hugues de Lionne, presse le roi lui-même. Il faudra deux ans de démarches pour que le mariage soit ratifié. Il l'est le 24 novembre 1666. Déjà les époux ne s'entendent plus. Mme de Mecklembourg partage son temps entre l'amour et la politique. Elle déniaise les neveux de Condé. Elle part pour l'Allemagne. Louis XIV assemble ses armées contre la Hollande. Elle veut l'aider. Elle est reçue partout comme princesse souveraine; elle envoie son mari avec des troupes au roi de France. Elle demeure à Schwerin régente de la principauté. Elle est en correspondance constante avec Louis, avec Louvois, avec Charles II. Mais bientôt le duc la contraint à quitter Schwerin et sa régence. Après un voyage triomphal, où elle voit son frère, Condé, le roi, elle revient à Paris. Mme de Longueville la réconcilie avec son mari. « Elle mêle à doses égales la galanterie à la piété. » Mais elle rêve surtout de l'Allemagne. Elle se propose d'attirer, par un traité, vers la France, la puissante maison des Brunswick. Louis XIV y consent. Elle repart, comme ambassadrice secrète. Elle va à Osnabruck, à Zell. Elle est parfaitement reçue. Elle rend compte de son voyage au roi, à ses ministres. Elle est admirable. Les difficultés sont énormes, mais elle rentre en France, ayant réussi. Ses dernières années sont tristes; elle voit son frère arrêté comme empoisonneur. Elle attrape la petite vérole. Elle est défigurée. Dès lors, elle est indifférente à tout, à la mort de sa sœur, à la vie crapuleuse de son mari. Elle rêve, pendant quelque temps, d'un nouveau voyage en Allemagne. Mais elle devient veuve. Elle ne songe plus qu'à thésauriser : « Elle partage ses journées entre les boutiques de curiosité et l'église, où l'amène une terrible dévotion. » Elle meurt subitement en janvier 1695.

Ainsi mourut presque oubliée cette femme qui avait été fameuse autant par le scandale de sa conduite que par son talent de négociatrice. Emile Magne a voulu nous la présenter d'un bout à l'autre de son existence. Il estime que la seconde partie de sa vie en excuse la première. Il a sans doute raison. En tout cas, active pour le bien ou pour le mal, nous la voyons revivre aujourd'hui; et tous ceux qui ouvriront le livre d'Emile Magne seront sûrs de passer quelques heures divertissantes et délicieuses. — Jacques Bompard.

***Magnin** (Joseph), homme politique français, sénateur, né à Dijon le 1er février 1824. — Il est mort à Paris le 22 novembre 1910. Joseph Magnin avait été un des fondateurs de la troisième République. Fils d'un maître de forges, industriel lui-même, il acquit de bonne heure la pratique des affaires, fut conseiller général, puis président du tribunal de commerce de Dijon et entra au Parlement en 1863; élu député de l'opposition dans la Côte-d'Or, il fut réélu en 1869. Après le 4-Septembre, le gouvernement de la Défense nationale lui confia le ministère de l'agriculture et du commerce. Son activité et son expérience lui permirent d'organiser le ravitaillement de Paris avant l'investissement, et, pendant le siège, de prolonger la résistance en éloignant l'heure trop inévitable de la famine. A l'Assemblée nationale, son rôle ne fut pas moins considérable. Il figura parmi les plus compétents des conseillers financiers de Thiers et prépara les grandes opérations de crédit grâce auxquelles put être avancée la libération du territoire. Il fut, avec Bethmont, un des auteurs de l'importante loi sur l'organisation départementale. Sénateur inamovible en 1875, directeur politique du *Siècle*, il devenait ministre des finances dans le cabinet Freycinet, en 1879, puis dans le cabinet Ferry, en 1880 : il eut le mérite d'oser proposer le large dégrèvement sur les sucres, qui, malgré une réduction momentanée du produit de l'impôt, favorisa en fin de compte le développement de la consommation et l'industrie betteravière. Des considérations analogues lui firent proposer la suppression de l'impôt sur le papier. En 1881, enfin, Gambetta le nomma gouverneur de la Banque de France. C'est dans ce poste qu'il put donner toute la mesure de son activité, de sa haute intelligence des besoins du commerce; c'est en grande partie grâce à sa prudence que la Banque, le plus considérable réservoir d'or du monde entier, a pu devenir le grand régulateur du crédit international. Pourtant, lorsque le Parlement eut déclaré incompatibles les fonctions de sénateur et de gouverneur de la Banque, c'est, par un admirable exemple de désintéressement et de fidélité à ses origines politiques, le mandat sénatorial qu'il voulut conserver. Il le remplit jusqu'au bout avec une conscience, une autorité et une compétence qui lui avaient valu la considération de tous. Président, chaque année, de la commission sénatoriale du budget, il ne cessa d'y défendre, pour le plus grand profit du bien public, les salutaires principes financiers qu'il avait autrefois appliqués, et le droit nécessaire de contrôle de la haute Assemblée. — G. T.


J. Magnin. (Ph. Pirou.)

majoritaire (*tè-re* — de *majorité*) adj. Se dit d'un système de votation dans lequel la majorité absolue l'emporte : *Dans le scrutin* MAJORITAIRE, *les minorités ne sont pas représentées.*

Mandrin et les Contrebandiers : *Mémoires inédits* publiés avec une introduction par F. Funck-Brentano (Paris, 1910, in-8°). — L'auteur de l'intéressant volume sur Mandrin qui a été analysé en 1908 dans le *Larousse Mensuel* (tome I, p. 244) vient de publier un certain nombre de mémoires inédits relatifs au célèbre bandit. Après avoir, dans une abondante introduction, intitulée *la Carrière de Mandrin*, résumé son précédent ouvrage et tracé du contrebandier un portrait assez indulgent — indulgent comme l'opinion publique au temps de Mandrin lui-même — F. Funck-Brentano reproduit des documents qui sont sur un tout autre ton. C'est d'abord un *Abrégé de la Vie de Mandrin*, attribué à Terrier de Cléron, président de la Chambre des comptes de Dôle ; ce magistrat n'a pas une bien grande considération pour son personnage. Tantôt il affecte un ton badin en parlant de ses exploits, tantôt il s'abandonne à son indignation quand il rapporte certains meurtres assez peu glorieux de ce héros de la contrebande. Puis nous trouvons des *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de Mandrin dans le duché et le comté de Bourgogne en 1754 et 1755 par d'Arceville, chevalier de Saint-Louis, officier dans les armées du roi.* Cet officier, qui fit partie des troupes chargées de poursuivre Mandrin, se moque avec une ironie méprisante « du ridicule enthousiasme avec lequel on en parlait et de la terreur puérile qu'il inspirait ». Il tourne en ridicule les opérations de ses chefs pour prendre, ou plutôt pour ne pas prendre Mandrin. Il accuse Fischer, qui commandait les troupes à la solde des fermiers généraux, de traîner les choses en longueur afin de prolonger ses profits. Puis le *Journal de la conduite du sieur Marsin* nous donne les observations d'un espion chargé de surveiller Mandrin et ses contrebandiers en terre de Savoie, où ils se réfugiaient après chaque expédition. Nous avons encore, en style fort plat, *Un projet de saisir Mandrin sur les terres du roi de Sardaigne, par le marquis de Ganay, gouverneur d'Autun,* avril 1755 (adressé au ministre de la guerre). On sait que cet enlèvement, contraire au droit des gens, et qui devait avoir des suites diplomatiques assez fâcheuses, fut exécuté par le sieur de La Morlière : aussi voit-on Ganay se plaindre qu'on lui ait volé son idée. Enfin le recueil cite le texte du *Jugement souverain qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs en Dauphiné, principal chef des contrebandiers qui ont commis les crimes et les désordres mentionnés audit jugement du 24 mai 1755, exécuté le 26 dudit mois.* C'est un résumé des méfaits de Mandrin, qui, dans sa sécheresse administrative, ne laisse pas de faire impression et de diminuer le prestige accordé au contrebandier par une population naturellement plus favorable aux brigands qu'aux agents des fermiers généraux. — P. B.

Maris, famille de peintres hollandais contemporains, qui se sont adonnés surtout au paysage. Elle se compose de trois frères : **Jacob**, né à La Haye le 25 août 1837, mort à Carlsbad le 7 août 1899. Il commença ses études à l'École des beaux-arts de sa ville natale, où il fut élève de Strœbel et de Huib van Hove. Lorsque van Hove quitta La Haye pour Anvers, Jacob Maris l'accompagna et acheva son éducation artistique auprès de de Keyser, directeur de l'académie d'Anvers, et auprès de Van Lerius. En 1866, il se rendit à Paris, où il fréquenta l'atelier d'Hébert et s'initia aux procédés et au style des paysagistes Diaz, Corot, Rousseau, Millet, Dupré et Daubigny. En 1871, il retournait à La Haye. Les conceptions et la peinture de Jacob Maris sont tout à fait modernes et ne rappellent en rien les anciens paysagistes hollandais : sa touche large, sa façon de répartir sûrement les effets d'ombre et de lumière sont empruntés aux maîtres français. Dans son œuvre assez considérable, il convient de signaler les tableaux suivants : *Jeune fille tricotant devant sa maison ; Vue de l'Y à Amsterdam ; Jeune fille épluchant des légumes ; Vue de Schiedam ; Vue d'une ville de Hollande ; Au bord de la mer : Mère et enfants* (cane et canetons); *Canal à Rotterdam*. — **Matthijs**, né à La Haye en 1835. Il fit ses études artistiques aux académies de La Haye et d'Anvers. Il vint à Paris en 1869, et s'adonna à la peinture de genre. Il vit actuellement à Londres, où ses œuvres ont toujours rencontré le succès le plus flatteur; elles se distinguent par la douceur et le vaporeux du coloris, ainsi que par le sentiment poétique qui inspire la composition. Il a peint d'exquis tableaux de genre, parmi lesquels nous citerons : *Jeune fille aux pigeons ; Cuisinière flamande ; Travaux domestiques*. — **Willem**, né à La Haye, le 18 février 1844, mort à Ryswyck le 11 octobre 1910. Il ne suivit aucun enseignement régulier : il dut peut-être à cette circonstance de pouvoir rendre avec plus d'exactitude et de finesse les traits caractéristiques du pays hollandais. Il suivit quelque


Willem Maris.



L'AGNEAU MYSTIQUE (*V. p. 2*) : Partie centrale : I. En bas : n° 1, *le Triomphe de l'agneau mystique.* — II. En haut : à gauche, n° 2, *la Vierge;* au milieu, n° 3, *Dieu le père;* à droite, n° 4, *saint Jean-Baptiste* (à Gand, cathédrale Saint-Bavon). [Les chiffres arabes renvoient au graphique de la p. 2.] — Phot. Giraudon.



L'AGNEAU MYSTIQUE. (*Voir l'article et les graphiques, page 2.*) — Volet de gauche : partie inférieure : à gauche, nº 7, *les Bons juges;* à droite, nº 8, *les Soldats du Christ.* (Musée de Berlin.) — Phot. Giraudon.

Volet de droite : partie inférieure : à gauche, nº 12, *les Pèlerins, conduits par saint Christophe* ; à droite, nº 11, *les Anachorètes.* (Musée de Berlin.) [On remarquera que les panneaux de ce volet du musée de Berlin ne sont pas placés dans le même ordre que dans l'ensemble de Saint-Bavon que reproduit notre graphique, p. 2.]

temps les conseils de ses deux frères aînés; il fut ensuite son seul maître et, à part un voyage en Allemagne et en Norvège, il sortit peu de Hollande. Toutes ces circonstances expliquent que l'on trouve peu d'influence étrangère dans ses œuvres. L'art de Willem Maris est surtout apprécié des Anglais, des Allemands et des Américains. Comme à beaucoup de talents élevés et indépendants, la renommée lui était venue assez tard et il avait eu à surmonter des difficultés assez vives avant de faire reconnaître la valeur de son art. On avait donné à Willem Maris le nom de « peintre de la splendeur hollandaise ». Parmi les paysages de W. Maris, pleins d'expression et tout vibrants de lumière, nous citerons: *Pâturage au soleil; Vache à l'abreuvoir; Canards; Jours d'été; Au bord de la rivière.* — E. P.

Maroc (Médaille du), créée par la loi du 22 juillet 1909 en faveur des militaires de tous grades, européens et indigènes, et des fonctionnaires civils qui ont pris part aux opérations effectuées au Maroc. Cette médaille est en argent et du module de 30 millimètres. Elle porte à l'avers l'effigie de la République française et au revers les attributs militaires rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine avec, en exergue, le mot « Maroc ». Elle comporte une ou plusieurs agrafes dénommées « Casablanca », « Oudjda », « Haut-Guir ». Par une bélière en argent, ayant la forme d'un croissant, elle est suspendue à un ruban vert d'une largeur de 36 millimètres. Ce ruban est coupé dans le sens de sa longueur de trois raies blanches, celle du milieu ayant une largeur de 7 millimètres, celles des bords de 2 millimètres seulement.

La médaille commémorative du Maroc est accordée par le président de la République, sur la proposition des ministres de la guerre et de la marine, aux militaires embarqués pour Casablanca entre le 5 août 1907 et le 15 juin 1909 inclus, ainsi qu'à tout le personnel de la marine ayant, dans le même temps, séjourné à un moment quelconque au Maroc, ou été embarqué sur un bâtiment de force navale détachée au Maroc ou chargé d'une mission dans les eaux marocaines (agrafe Casablanca). Elle est accordée à tout militaire ayant fait partie des troupes d'occupation de l'amalat d'Oudjda ou de la mission militaire française de cette ville à un moment quelconque entre le 29 mars 1907 et le 1er janvier 1909, et à tout militaire ayant franchi vers l'O., entre le 23 novembre 1907 et le 10 janvier 1908, la ligne Nemours-Turenne-Sidi Aïssa (agrafe Oudjda). Elle est concédée, avec l'agrafe Haut-Guir: 1° aux militaires ayant marché avec les colonnes qui ont opéré du 6 mars au 10 juin 1908 et du 15 août au 7 octobre de la même année, au S. du parallèle du Téniet-Sassi, à l'O. d'une ligne qui, partant du Téniet-Sassi, rejoindrait à Duveyrier la limite septentrionale des régions sahariennes et laisserait à l'O. le poste de Forthassa; 2° aux militaires ayant fait partie, du 6 mars 1908 au 15 juin 1909, des garnisons de Bou-Denib et de Bou-Anane, des détachements chargés du ravitaillement de ces postes ou de l'organisation et de la mise en marche des transports, ou de la construction de la ligne télégraphique de Colomb à Bou-Denib. Les indigènes des goums ayant servi pendant les mêmes périodes sont titulaires de la médaille avec l'une des trois agrafes, suivant la région dans laquelle se sont produits les faits leur donnant droit à l'attribution de cette médaille. Il en est de même pour les fonctionnaires civils des divers départements ministériels, pour le personnel des sociétés françaises de secours aux blessés militaires, et pour les Français qui, au titre civil, ont participé à la défense du consulat de France à Casablanca du 5 au 7 août 1907, ou contribué, dans la journée du 27 novembre suivant, à la défense de Bab-el-Hossa.

La médaille n'est pas délivrée aux hommes qui, par suite de condamnations encourues ou de mauvaise conduite pendant la durée des opérations, ont été reconnus indignes de recevoir cette distinction.

D'après l'évaluation officielle, le nombre total des bénéficiaires de la médaille du Maroc serait de 63 345 personnes. — J. Dubieux.

Massa (Philippe Régnier, marquis de), officier et homme de lettres français, né à Paris le 6 décembre 1831, mort dans la même ville le 24 octobre 1910. Il était le petit-fils du grand-juge Régnier, duc de Massa, ministre de la justice sous le premier Empire, et ce mondain naquit, par une sorte de prédestination, sur le boulevard des Italiens. Il fut destiné de bonne heure à la carrière militaire. Entré à Saint-Cyr en 1850, il en sortit officier aux chasseurs d'Afrique, et connut les temps héroïques de l'armée d'Algérie aux côtés de Gérard, Borelli, Molènes et du colonel Fleury, qui, chargé par l'empereur Napoléon III d'organiser le régiment des guides, pour le service d'escorte des Tuileries, le prit avec lui. Beau et brillant cavalier, homme d'esprit, il ne tarda pas à se créer à la cour impériale une enviable réputation d'élégance, de bonne humeur et de distinction. Il tournait fort bien le vers, et esquissait d'aimables comédies, qui firent les délices des séjours à Compiègne de Napoléon III. Les plus connues de ces pièces furent des revues : *les Commentaires de César, les Cascades de Mouchy*, etc., qui lui assurèrent la faveur et l'amitié réelle des souverains. Il y jouait lui-même avec talent de petits rôles, aux côtés de la princesse de Metternich, de Galliffet, de la comtesse de Pourtalès, avec Viollet-le-Duc comme souffleur. Entre temps, il faisait campagne en Italie, comme officier d'ordonnance du général Forey pendant la guerre franco-autrichienne, puis au Mexique, d'où il revenait à la veille du conflit de 1870 et de la chute du régime impérial. Bientôt, il mettait son épée au service du gouvernement de la Défense nationale, et servait à l'armée de l'Est. Il était à l'état-major du général Bourbaki, lorsque ce dernier, affolé devant la nécessité de franchir la frontière suisse, se logea dans la tête une balle — que le marquis de Massa conserva précieusement toute sa vie.


Marquis de Massa.

La guerre finie, il resta dans l'armée, bien que ses convictions bonapartistes s'accommodassent mal du nouveau régime. En 1875, il était promu chef d'escadrons au 5e chasseurs à cheval; mais il ne tardait pas à démissionner, pour reprendre sa place dans la société parisienne. C'est à Paris que devait s'écouler toute la fin de sa vie, partagée entre les obligations mondaines — le marquis de Massa était membre de tous les grands cercles et président de l'« Union artistique » — et le théâtre, où il suivait assidûment les premières, et pour lequel il écrivait quelquefois. Resté fort jeune d'allures, galant homme d'un esprit charmant, il représenta jusqu'au bout les qualités les plus séduisantes de la société, aujourd'hui presque entièrement disparue, de la fin du second Empire. Les petites pièces qu'il faisait jouer dans le monde ou dans les cercles étaient spirituelles sans effort, et d'une malice de bon aloi, égratignant plus volontiers les institutions ou les préjugés mondains que les personnes. Il faut citer : *Au mont Ida, la Bonne aventure, la Cicatrice, Ombres chinoises, Valforest, Zibeline, la Revue rétrospective, la Revue dans les Deux-Mondes, la Revue du cinquantenaire*, écrite à l'occasion du cinquantenaire du cercle de la rue Boissy-d'Anglas, etc. La Comédie-Française, dont il était un des plus fidèles abonnés, avait joué de lui un émouvant petit acte : *Service en campagne.* — J.-M. Delisle.

Matzen (Henning), jurisconsulte et homme politique danois, né en Slesvig, le 28 décembre 1830, mort à Copenhague, au mois de juillet 1910. Il fit, à Copenhague, d'excellentes études de littérature et de droit, voyagea en Allemagne et en France et, en 1870, fut nommé professeur de droit constitutionnel, d'histoire du droit et de droit des gens, à l'université de Copenhague. Orateur et juriste apprécié, il s'occupait en même temps de politique. En 1879, il était élu, par la ville de Copenhague, membre du Landsthing ou Sénat. Il s'y distingua par son loyalisme, fut un des membres les plus écoutés du parti ministériel et, à plusieurs reprises, soutint le droit du gouvernement de promulguer d'autorité des lois financières provisoires. Il eut à faire partie des commissions qui négocièrent, avec les délégués de la Suède et de la Norvège, un certain nombre de lois communes, en matière de commerce, et il rédigea, en 1892, une grande partie du code de commerce maritime scandinave. Ces travaux, d'ordre éminemment pacifique et international, lui valurent d'être désigné par le gouvernement danois, comme membre de la cour permanente d'arbitrage de La Haye, et en 1903, il présida le premier tribunal arbitral qui siégea dans cette ville, pour trancher l'affaire des Fonds pieux de Californie, pendante entre le Mexique et les États-Unis. En 1908, il était de même appelé à statuer sur les contestations survenues entre la Suède et la Norvège, au sujet de l'émigration des rennes. En 1909, l'Académie des sciences morales et politiques rendait justice à sa science de juriste et à l'élévation de son caractère, en le nommant correspondant dans la section de législation. Henning Matzen, qui, depuis 1881, avait joint à son enseignement de l'Université un cours de droit ecclésiastique, professé au séminaire théologique, a beaucoup écrit. Son principal ouvrage est un *Traité de Droit public danois*, aujourd'hui classique dans les universités scandinaves. Il faut encore mentionner son premier grand ouvrage : *Histoire du droit d'hypothèque* en Danemark (1867), et son *Histoire de l'université de Copenhague*, de 1479 à 1879. — H. T.


H. Matzen.

***Médaille coloniale.** — Un certain nombre de personnes ayant participé à des opérations et faits de guerre aux colonies, à des explorations ou missions d'études, ont acquis des droits à l'obtention de la médaille coloniale. (V. *Médaille coloniale*, p. 209.)

AGRAFE « AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE »

Reconnaissance par le lieutenant-colonel Laperrine vers le ksar saharien du Taoudéni, 1906.

Personnel militaire, européen et indigène, ayant servi dans la Côte d'Ivoire (sauf les cercles des Lagunes et du Baoulé), 1906; dans le Haut-Dahomey, mars 1906; en Mauritanie et à Kiffa (Haut-Sénégal et Niger) octobre à décembre 1906; dans les cercles du Lobi et de Bobo-Dioulasso (Haut-Sénégal et Niger), 1er semestre 1906; dans le territoire militaire du Niger, en 1906, et dans la Côte d'Ivoire, en 1907. Personnel militaire, européen et indigène, personnel civil et gardes régionaux ayant servi en Mauritanie, 1907. (Décret du 10 mars 1909.)

Personnel militaire de la mission d'étude de la 3e section du chemin de fer de Konakry au Niger, du 1er février 1908 au 1er juillet 1907. (Décret du 13 janvier 1908.)

Militaires, européens et indigènes, et indigènes civils ayant pris part à la tournée de police dans le Mouydir, l'Ahnet et l'Adrar, dirigée par le capitaine Dinaux, du 8 mars au 25 juillet 1907 (décret du 14 mai 1908); aux opérations de police dans la région de Kartiak (Casamance), en juin-juillet 1907 (décret du 13 juin 1908).

Militaires de la compagnie saharienne du Tidikelt ayant pris part à la jonction opérée à Iférouan le 30 octobre 1907 avec les troupes du Soudan. (Décret du 19 août 1908.)

AGRAFE « CONGO »

Missions de délimitation Congo-Cameroun dirigées dans le nord par le commandant Moll, du 23 octobre 1905 au 10 janvier 1907, et dans le sud par le capitaine Cottes, du 28 septembre 1905 au 10 juin 1907. (Décret du 4 mars 1908.)

Personnel militaire européen et indigène ayant servi dans les territoires militaires du Gabon-Congo en 1906, dans les territoires du Gabon et du Moyen-Congo en 1907.

AGRAFE « COTE D'IVOIRE »

Le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec cette agrafe avait été acquis, en outre, à la mission Salesse de Konakry au Niger en 1897-1898 (décret du 3 avril 1901); pour les opérations du 1er mai au 25 septembre 1898 (décret du 24 août 1899), et la participation des fonctionnaires civils aux opérations de guerre en 1899 (décret du 29 août 1900), le séjour dans la colonie en 1898-1899; à la mission Houdaille pour l'étude du chemin de fer en 1898-1899, et à la mission Hostains-d'Ollone dans la région du Cavally, 15 décembre 1898 au 25 février 1900.

Depuis 1900, cette agrafe n'est plus délivrée pour les faits de guerre à la Côte d'Ivoire. Elle est remplacée par l'agrafe « Afrique occidentale française ».

AGRAFE « DAHOMEY »

Mission Ballot dans le nord du Dahomey, 1894-1895.

Mission Toutée du Dahomey au Sahara en 1895.

Mission Plé pour la délimitation du Dahomey en 1898-1899.

Depuis 1900, cette agrafe n'est plus délivrée pour les faits de guerre au Dahomey. Elle est remplacée par l'agrafe « Afrique occidentale française ».

AGRAFE « GUINÉE FRANÇAISE »

Personnel civil de la mission de pénétration chargée d'occuper le pays Coniagui, pour la période du 15 mars 1903 au 23 mars 1904. (Décret du 22 mars 1908.)

Personnel militaire, européen et indigène, ayant servi dans le secteur militaire de la Guinée en 1906 et dans le secteur libérien de la Guinée en 1907. (Décret du 10 mars 1909.)

AGRAFE « LAOS ET MÉKONG »

Missions Pavie, du 18 décembre 1880 au 28 août 1895.

Mission Mazeran dans le Haut-Mékong (équipage du *Tagrandière*), 1897.

AGRAFE « MADAGASCAR »

Opérations ayant amené l'occupation de la région de Békitro (cercle de Fort-Dauphin) en 1900. Opération contre le repaire de Ranolasaka. Colonne de la vallée du Ménarandra, dans le Bémaraha, 1900. Occupation du pays Antandroy. Opérations contre les rebelles Andrabes, 1900; contre les tribus Antandroys, dans les régions Tambalava et d'Iampasika, dans le Bokarao, 1901; contre les rebelles Tambalavas et Mahafalys, les pillards sakalaves, les bandes Tsikakana, Ozoué et Fidrota, en 1901, 1902, 1903. Reconnaissances, opérations de police, attaques de campements en territoire sakalave et dans les cercles de Morondava, Fort-Dauphin, Tuléar et des Mahafalys. Opérations dans le Sud du 24 novembre 1904 au 1er septembre 1905.

AGRAFE « SAHARA »

Groupe de police du Ahaggar (lieutenant Voinot), du 5 décembre 1905 au 31 mai 1906.

Militaires européens et indigènes ayant pris part aux opérations de la mission du capitaine Arnaud et du lieutenant Cortier pour étudier l'organisation militaire des oasis du Sud algérien. Détachements soudanais des capitaines Cauvin et Pasquier ayant escorté ladite mission à partir de Timiaouine, aux dates ci-après : mission Arnaud-Cortier, de Colomb-Béchar à Gao, du 17 mars au 22 mai 1907; détachement Cauvin, départ de Bamba et retour, du 18 mars au 30 juin 1907; détachement Pasquier, départ de Gao et retour, du 30 mars au 8 juin 1907. (Décret du 14 mai 1908.)

Militaires de la compagnie saharienne de la Saoura ayant pris part à la première affaire d'El-Hameida le 4 octobre 1907. (Décret du 19 août 1908.)

Militaires de tous grades, mokhazénis et goumiers ayant pris part d'une manière effective à l'affaire d'Anoual-oued-Tizéribine le 1er décembre 1908. (Décret du 5 octobre 1909.)

AGRAFE « SÉNÉGAL ET SOUDAN »

Depuis 1900, cette agrafe est remplacée par l'agrafe « Afrique occidentale française ».

AGRAFE « TCHAD »

Personnel militaire, européen et indigène, ayant servi dans les territoires du Tchad en 1906, et dans le territoire militaire du Tchad en 1907. (Décret du 10 mars 1909). — Joseph Dubieux.

monazité adj. Qui renferme de la monazite : *Sables* MONAZITÉS.

***Mopti,** ville de l'Afrique occidentale française, dans la vallée du moyen Niger, au S. du lac Débo. 10.000 habitants environ. C'est, à l'heure présente, la capitale commerciale des pays du Moyen-Niger. Située au confluent du Bani et du Niger, elle touche à la région riche et peuplée du Macina, et elle est, par eau, en relations suivies avec Niafunké et Tombouctou, d'un côté, et, de l'autre, avec Diafarabé et Sansanding. Au nord s'étendent des rizières considérables, source de richesse certaine pour la région voisine du lac Débo et pour tout le Macina en général.

Mopti est le centre d'un commerce important, effectué par l'intermédiaire d'une dizaine de maisons françaises. Les principaux objets d'échange sont les denrées européennes et les étoffes, particulièrement les cotonnades, le sucre, le biscuit, qui figurent à l'importation, et les laines et les peaux brutes de moutons et de chèvres, dont on a essayé, d'ailleurs avec assez peu de succès, d'expédier en France d'assez fortes quantités. Le commerce de la plume d'aigrette, jadis florissant, est aujourd'hui en décadence, en raison des massacres inconsidérés qu'on a fait de ces oiseaux. Par contre, le trafic du riz prend de l'extension, et une petite usine de décortication a été établie. De toute façon, Mopti tend aujourd'hui de plus en plus à remplacer la traditionnelle Dienné comme métropole du Moyen-Niger. — G. T.

***moulinet** n. m. — Techn. Appareil destiné à absorber et à mesurer la puissance effective d'un moteur. || On l'appelle aussi MOULINET-FREIN.

— Encycl. Cet appareil constitue une des plus intéressantes inventions du colonel Renard. On le constitue (*fig.* 1) par deux bras en bois, de section

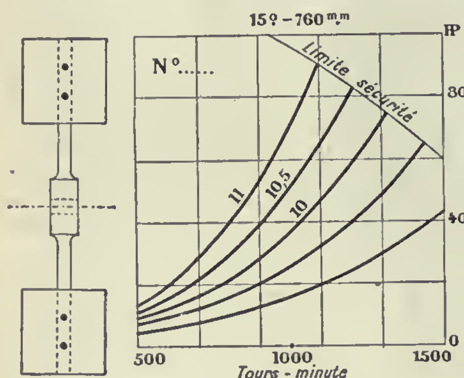


Fig. 1. Fig. 2

rectangulaire, sur lesquels on fixe par des boulons des pales carrées en aluminium ou en acier.

Un moulinet Renard est complètement défini, quant à ses dimensions, par un seul nombre, *m*, appelé *module* et exprimé en centimètres. Ainsi le diamètre d'un moulinet Renard est de 24 *m*. On fabrique couramment les modules 3, 4..., 7. Chaque moulinet est accompagné de deux séries de pales, l'une dite « petits plans » formée de pales carrées dont le côté à une longueur de 3,5 *m*, l'autre dite « grands plans », pales carrées dont le côté est de 6 *m*. De plus, ces plans peuvent prendre le long des bras toute une série de positions.

La puissance absorbée par un tel instrument, due à la résistance de l'air sur les bras et sur les pales, croît comme le cube de la vitesse.

Des abaques, construites expérimentalement, donnent immédiatement la puissance effective absorbée par le moulinet en fonction de la vitesse (*fig.* 2). Les différentes courbes de l'abaque se rapportent les unes aux petits plans, les autres aux grands plans, et aux différentes positions de ces plans le long des bras.

Le moulinet est un frein remarquable par sa simplicité, sa commodité et aussi son exactitude (sous réserve de certaines conditions d'emploi), très utilisé pour les moteurs à explosions, par exemple les moteurs d'automobiles ou d'aviation, pour lesquels le frein de Prony est inapplicable. Par contre, il présente l'inconvénient de manquer de souplesse, malgré la possibilité d'un réglage qui s'effectue : 1° en changeant les plans; 2° en modifiant leur position.

C'est qu'en effet la puissance d'un moteur en fonction de la vitesse est, dans certaines limites,

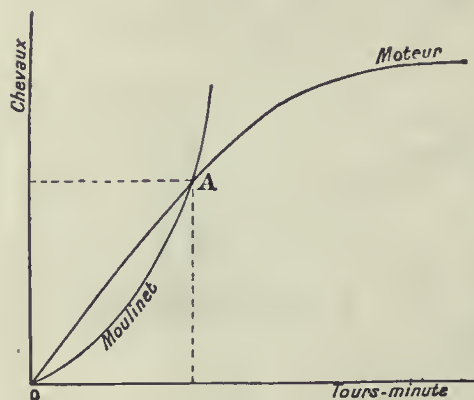


Fig. 3.

représentable par une courbe analogue à celle de la figure 3. La courbe du moulinet la coupe en un certain point A. Le moteur, auquel on aura accouplé un moulinet, prendra un certain régime représenté par ce point A, dont on ne pourra pas s'écarter, et qui peut ne pas être le régime optimum du moteur. De plus, il sera impossible de faire varier la charge, comme avec une dynamo ou un frein de Prony.

Ceci exige un jeu de moulinets et la recherche expérimentale de celui qui, à une vitesse déterminée, absorbe précisément la puissance que le moteur fournit. — R. Dubuisson.

***Mouromtsev** (Serguei-Andréevitch), jurisconsulte et homme politique russe, président de la première Douma, né à Moscou en 1850. — Il est mort, dans la même ville, le 17 octobre 1910. Mouromtsev avait joué, en 1906, un rôle des plus actifs et des plus efficaces dans l'organisation du premier parlementarisme russe. Ancien professeur de droit romain à l'université de Moscou, puis avocat, jurisconsulte, directeur du « Journal du droit », membre écouté de l'Assemblée municipale de Moscou, premier élu de cette ville à la Douma de 1906, il en fut nommé président le 19 mai, à la presque unanimité des votants. Appartenant, par ses tendances d'esprit, au parti libéral, mais par ses relations personnelles à l'aristocratie, il s'efforça, pendant sa courte présidence, de régler normalement les travaux de l'assemblée et d'éviter que l'opposition trop violente entre les radicaux et la droite ultra-réactionnaire ne dégénérât en collision au sein même de l'Assemblée. Trop de tumultes pourtant marquèrent les débuts du jeune parlement, que le tsar dut dissoudre. Mouromtsev, parlementaire avant tout, protesta en signant le manifeste libéral de Viborg. Deux mois de prison lui furent infligés pour ce motif : une vive manifestation de sympathie des électeurs moscovites l'accompagna jusqu'à son cachot. Puis, n'étant plus rééligible, il reprit sa profession de jurisconsulte, respecté de tous les partis. — H. T.



S. Mouromtsev.

Myrtil, conte en deux parties; poème d'Auguste Villeroy et Ernest Garnier; musique d'Ernest Garnier; représenté sur la scène de l'Opéra-Comique, le 8 décembre 1909. — L'affabulation antique que les auteurs nous content dans ce poème est d'une action peut-être un peu mince, et d'une forme poétique assez conventionnelle.

Une jeune Hellène, Myrtil, vouée au culte de Diane, se laisse parler d'amour par l'élégant Hylas; en outre, elle commet l'imprudence, malgré l'interdiction de la loi religieuse, de se livrer aux travaux de la quenouille, car c'est précisément le jour destiné aux fêtes orgiaques de Dionysos. Ces deux sacrilèges mettent la foule en fureur et une rivale, Bacchia la bacchante, que le bel Hylas dédaigna, dénonce Myrtil aux prêtresses de Diane, qui chassent du temple leur compagne, doublement criminelle, et la livrent au jugement du Grand-Prêtre. Celui-ci, par une sentence impitoyable, condamne Myrtil à périr de la main même d'Hylas, à moins que la victime ne consente à devenir l'épouse du jeune Thébain. Myrtil préfère mourir plutôt que de renoncer à ses vœux. Hylas, dans son désespoir, tourne l'arme contre lui et veut se frapper. Mais Myrtil s'émeut; son cœur ne peut plus résister et elle se jette éperdument dans les bras de celui qu'elle aime, malgré ses chastes serments.

Diane s'irrite de voir son autel déserté par une de ses vestales : elle métamorphose la vierge impie en un myrte fleuri, qu'arroseront désormais les larmes du malheureux Hylas.

Ce petit conte charmant est écrit en vers souples. Il semble un symbole du bonheur dans l'amour vrai. L'auteur ne voit cette félicité ni dans les violences de l'amour sensuel, ni dans les gênes de l'austérité, mais dans l'union harmonieuse de l'enthousiasme et de la sagesse.

La musique d'Ernest Garnier ne brille point par une originalité bien marquée. La ligne mélodique est simple et naïve, même un peu trop simple. L'orchestration a quelque lourdeur et les harmonies ne sont pas très neuves. Il faut toutefois louer la sincérité avec laquelle le compositeur exprime ses pensées, en se contentant de « chanter » suivant les élans de sa nature, sans chercher à imiter les modes du jour.

Le chœur des vierges (en *ré* majeur) : « C'est l'heure paisible » est délicieux et rappelle la coupe lointaine des contemporains de Victor Massé. Signalons une jolie page, avec un effet vocal pour le ténor : « Si! Je crois au soleil! » Toute la scène des bacchanales, avec son cortège et les dialogues de Probulos, est bien traitée, avec du rythme et de la couleur. — Stan Golestan.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Nelly Marty (*Myrtil*), Brohly (*Cléo*), Cébron-Norbens (*Bacchia*); MM. Boyle (*Hylas*), Delvoye (*Probulos*), Azéma (le *Grand-Prêtre*).

Nairobi, ville de l'Afrique orientale anglaise, sur la voie ferrée qui relie Mombaza à Port-Florence. 2.000 hab. environ, répartis sur une superficie considérable. C'est une ville de création récente, devenue le chef-lieu administratif de l'Ouganda. Bâtie à 1.800 mètres d'altitude, dans des conditions remarquables de salubrité, Nairobi est une véritable cité-jardin, que les fonctionnaires anglais ont organisée avec un souci évident du confortable. La population indigène, groupée dans un quartier spécial et soumise à de sévères règlements de police, appartient aux races Masaï et Kikuya. — H. T.

***néoténie** n. f. — Encycl. *Néoténie chez les batraciens.* La *néoténie*, ce curieux état qui est la prolongation de l'état jeune ou larvaire, existe chez les batraciens. On le divise en deux degrés, la néoténie partielle, quand l'animal ne peut se reproduire en cet état comme chez certains têtards d'anoures, et la néoténie totale, où l'animal, tout en conservant ses caractères larvaires, devient capable de se reproduire. C'est en 1861 que Philippe de Filippi, naturaliste italien, avait trouvé, en Lombardie, des tritons alpestres avant acquis la faculté de se reproduire sans perdre leurs branchies; il montra que ce fait est la règle chez des tritons de même espèce vivant dans un petit lac alpin du val Formazza dans la province d'Ossola. On voit ce mode de reproduction à l'état larvaire chez plusieurs espèces de tritons d'Europe et d'Amérique, notamment chez le *lissotriton punctatus* et chez le *spelerpes ruber*.

Le cas le plus connu et le plus curieux est celui de l'*axolotl* du Mexique, qui est la larve de l'*amblystome*, batracien urodèle d'assez grande taille ressemblant aux salamandres. Mais l'on ne sait pas, malgré des expériences nombreuses, pourquoi des batraciens ayant l'état néoténique les uns se transforment en animaux parfaits, tandis que d'autres restent à l'état larvaire. On a toutefois remarqué que les individus nés de parents à l'état larvaire ne se transforment jamais en animaux à l'état parfait. — E. Massat.

***Noël** (Edme-Antony-Paul, dit *Tony*), statuaire français, né à Paris en 1848. — Il est mort dans la même ville le 5 octobre 1909. Tony Noël, qui avait reçu à l'École des beaux-arts l'enseignement de Cavelier, et obtenu, en 1868, le grand prix de Rome, s'était fait connaître du grand public, en 1875, par un groupe ingénieux et plein de grâce, *Roméo et Juliette*. La plus grande partie de ses œuvres a été énumérée au *Nouveau Larousse*, t. VI. Il faut y ajouter : une *Fuite en Égypte* (1888); la *Querelle d'Amour* (1890), les bustes de Francis Garnier, de Thompson, divers travaux décoratifs pour les parcs de Versailles, etc. Tony Noël était un statuaire d'un réel mérite, recherchant à la vérité la distinction et la grâce plutôt que la force. Volontiers il cherchait ses sujets dans le XVIIIe siècle ou la Renaissance italienne — bien qu'une exception soit à faire pour ses *Gla-*

diateurs (1883), qui vont entrer au musée de la Ville de Paris. Les bustes étaient des modèles de finesse et d'élégance : celui de Léonide Leblanc est presque un chef-d'œuvre. Tony Noël, qui avait obtenu un grand prix à l'exposition universelle de 1889, était membre du Conseil supérieur de l'enseignement des beaux-arts, et professeur à l'Ecole des beaux-arts. — J.-M. O.

***organogène** (de *organe*, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Géol. Qui a une origine organique : *Roches* ORGANOGÈNES. (Emile Haug.)

Ourfillas, nom donné à l'une des principales tribus arabes du Borkou, reconnue et étudiée en 1906 par le capitaine Mangin. Les Ourfillas appartiennent au groupe important des Ouled Sliman, dont une partie, en 1905, a fait sa soumission à la France. Ils habitent, aux environs d'Oueyta, une région de plateaux assez élevés, pourvus pendant l'hiver de mares temporaires, autour desquelles s'étendent leurs pâturages. Les Ourfillas, appelés aussi Dédours, sont une des tribus les plus riches du Borkou. Le capitaine Mangin atteste l'abondance, chez eux, des étoffes et du sucre. Ils possèdent, en même temps, une instruction supérieure à celles des tribus berbères qui les environnent : Tedas, Nakazzas, etc., qui sont depuis longtemps inféodées au senoussisme : presque tous savent en effet lire et écrire. Les Ourfillas, comme la plupart des tribus nomades borkouanes, vivent beaucoup de pillage, et tentent des razzias, souvent heureuses, contre les sédentaires de Faya ou de l'oasis de Voun; mais ils tirent leurs principales ressources du commerce des bestiaux, qu'ils vont acheter au Ouadaï et revendent aux caravanes à destination du Nord, et aussi du sel, qu'ils vont chercher dans l'Ennedi. — G. T.

oxyurose n. f. Pathol. et art vétér. Ensemble des phénomènes que détermine dans le tube intestinal de l'homme et des animaux, la présence des oxyures.

Parmentier (Joseph-Charles-Théodore), général, écrivain et savant français né à Barr, en Alsace, le 14 mars 1821, mort à Paris le 28 avril 1910. Sorti de l'Ecole polytechnique dans l'arme du génie, il était capitaine quand, en 1854, il fit la campagne de la Baltique comme aide de camp du général Niel. Sa conduite à la prise de Bomarsund lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Puis il vint en Crimée assister au siège de Sébastopol. Promu commandant en 1858, c'est encore avec le général Niel qu'en 1859 il prit part à la campagne d'Italie, où il fut fait officier de la Légion d'honneur au lendemain de Solferino. Colonel en 1869, il était directeur des fortifications au Havre quand éclata la guerre franco-allemande.


Gal Parmentier.

Désigné pour commander le génie du 1er corps d'armée, il prit une part des plus actives à la bataille de Frœschwiller, où ses sapeurs furent enveloppés par l'ennemi, et où il eut deux chevaux tués sous lui.

Aussi fut-il fait commandeur de la Légion d'honneur le 20 août 1870. Général de brigade en 1875, divisionnaire en 1881, il se consacra tout entier aux travaux de défense du territoire, et jusqu'à son passage au cadre de réserve, il fut membre du comité des fortifications, de la commission de défense des côtes, inspecteur permanent des travaux du génie pour l'armement du littoral. Grand officier de la Légion d'honneur, et atteint par la limite d'âge en 1886, le général Parmentier prit sa retraite, mais il n'en continua pas moins à travailler très activement au service du pays. C'est en 1887, en effet, qu'il entra au conseil d'administration de l'*Alliance française*, la grande association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger. Il en devint président en 1893 et demeura son président d'honneur quand, en mars 1899, l'état de sa santé le fit démissionner. Ses connaissances et ses travaux en géographie et en linguistique rendaient le général Parmentier éminemment propre à remplir ces hautes fonctions. Ainsi, dès 1882, outre de très nombreux ouvrages sur les mathématiques, la géométrie et l'astronomie, il avait publié un vocabulaire des termes de géographie et des noms de lieux en langue arabe.

Très artiste en même temps et surtout musicien, il avait épousé, dès 1857, la célèbre violoniste italienne Teresa Milanollo, dont la mort précéda de très peu la sienne. — J.-M. DELISLE.

***parthénogénèse** n. f. — ENCYCL. *Réalisation expérimentale de la parthénogénèse.* En règle générale, et abstraction faite de quelques groupes inférieurs, où la multiplication s'opère par division agame, le développement de tout être vivant a pour point de départ obligatoire le fusionnement de deux cellules : la cellule-œuf, fournie par l'organisme maternel, et le spermatozoïde (ou l'élément homologue dans la série végétale), détaché de l'organisme paternel.

Cette loi cependant admet, dans les groupes qui lui sont le plus étroitement soumis, des exceptions sporadiques. Les femelles des crustacés cladocères, par exemple, sont aptes à produire pendant toute la belle saison des *œufs d'été*, de forme spéciale, et qui se développent sans fécondation préalable. De même les pucerons peuvent donner sans accouplement ni fécondation des séries de nombreuses générations. Des lépidoptères crépusculaires et nocturnes présentent un phénomène analogue, et peuvent pondre sans fécondation des œufs, parmi lesquels quelques-uns se montrent fertiles.

Ces faits de reproduction sans intervention des éléments sexuels sont groupés par les naturalistes sous le vocable commun de *parthénogénèse*. En dehors des cas classiques connus dans le règne animal, ce mode de multiplication aurait aussi été constaté chez certaines plantes, comme le chanvre, la mercuriale annuelle, l'épinard, toutes espèces dioïques et monocarpiennes, c'est-à-dire à sexes séparés et ne pouvant fructifier qu'une fois.


Fig. 1. Larve ciliée de chætopterus (tr. grossie).

La nature, que nous voyons conduire déjà très loin le développement de l'œuf non fécondé de l'insecte et de l'oiseau, a donc aussi le pouvoir de permettre accidentellement chez certains êtres une reproduction parthénogénétique spontanée. Quelles sont les causes actives qui se substituent ainsi d'elles-mêmes à l'excitation normale de l'élément fécondateur, la science ne l'a pas exactement élucidé; mais, en ces derniers temps, plusieurs observateurs ont cherché à produire, en remplaçant le spermatozoïde par des influences variées, des phénomènes de parthénogénèse expérimentale, et ils sont arrivés à des résultats positifs et importants au point de vue philosophique.

Ces influences, capables de provoquer artificiellement la parthénogénèse, sont, les unes physiques, les autres chimiques ou mécaniques. Elles ont conduit au succès, plus spécialement dans des groupes où déjà la parthénogénèse spontanée avait été observée, par exemple chez les oursins, famille où Viguier, d'Alger, a vu se produire dans la nature le développement parthénogénétique de larves du type *pluteus*.

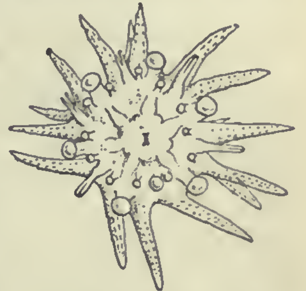

Fig. 2. Pluteus d'oursin (gr. 50 fois).

Les premières observations qui ont ouvert la voie aux tentatives de parthénogénèse expérimentale remontent assez loin. Dès 1847, Boursier avait vu, ou cru voir, des œufs non fécondés du ver à soie se développer sous l'influence de la lumière. En 1887, Oscar et Richard Hertwig virent l'œuf non fécondé d'un oursin (*strongylocentrotus lividus*) manifester sous l'action du chloroforme un commencement de développement caractérisé par la formation instantanée d'une membrane. En 1898, Kulagin obtint, en les traitant par le sérum antidiphtérique, une ébauche de segmentation sur des œufs non fécondés d'amphibiens et de poissons.

Mais c'est surtout aux expériences du physiologiste américain Loeb, expériences dont les premiers résultats furent fortuits, que la question doit son intéressant développement. Recherchant l'action de diverses solutions salines sur les tissus organiques, Loeb s'aperçut que, si l'on plonge dans de l'eau de mer dont la concentration a été portée au delà du taux normal par l'addition de chlorure de sodium des œufs d'oursins immédiatement après la fécondation, la segmentation des cellules s'y arrête, pour reprendre ensuite si les œufs, après avoir séjourné dans cette solution pendant un temps qui n'excède pas deux heures, sont replacés dans de l'eau de mer de composition normale. La seule différence dans ce cas est que les œufs ne se segmentent pas suivant le mode ordinaire par une série de divisions dichotomiques, de bipartitions, mais immédiatement en un grand nombre de cellules : ce qui s'explique par le fait que l'eau de mer hypertonique n'entrave pas la division du noyau, mais seulement celle du protoplasme.

Reprenant les expériences de Loeb, un autre savant américain, Morgan, eut l'heureuse idée de les répéter sur des œufs *non fécondés*, et obtint immédiatement des résultats encourageants. Dans ces expériences, des œufs soustraits à l'action des spermatozoïdes, replacés dans leur milieu normal après un court séjour dans de l'eau de mer hypertonique par addition de chlorure de sodium ou de chlorure de magnésium, manifestèrent un commencement de segmentation ; un à deux pour cent des jeunes embryons parthénogénétiques parvinrent au stade de 64 cellules.

Tels furent les premiers essais systématiques de cette parthénogénèse expérimentale, qui a donné des résultats très positifs entre les mains de Loeb, et surtout, dans ces derniers temps, grâce à l'ingénieuse habileté du professeur Yves Delage. Pour un ver marin, le *chætopterus*, Loeb obtint, sous l'influence du chlorure de potassium, jusqu'à 50 0/0 de larves ciliées et nageantes.


Fig. 3. Oursin parthénogénétique obtenu par Y. Delage (gr. 85 fois).

Quant aux beaux travaux du professeur Delage, ils ont porté sur le groupe des échinodermes (étoiles de mer et oursins), et c'est là que le phénomène s'est manifesté avec la plus suggestive ampleur. En opérant sur des oursins, Delage a pu obtenir, en outre d'un grand nombre de développements moins parfaits, la métamorphose de six larves ayant tous les traits caractéristiques de l'adulte. Un de ces oursins parthénogénétiques, mort en février 1909, contenait de nombreux spermatozoïdes mûrs : détail intéressant, parce qu'il montre que la parthénogénèse artificielle peut donner des individus mâles, à l'inverse de la parthénogénèse spontanée, qui ne donne que des femelles.

Ces curieux phénomènes semblent rétrécir encore le fossé qui sépare de la nature inorganique les représentants les plus inférieurs de la vie. Il faut noter cependant que la possibilité de substituer expérimentalement au spermatozoïde des influences chimiques ou mécaniques qui en représentent l'équivalent actif n'exclut nullement dans la nature le caractère indispensable de cet élément fécondateur, pas plus que la faculté de réaliser artificiellement dans le laboratoire, en l'absence de la chlorophylle et sous l'influence de certaines radiations chimiques, les synthèses qui ne s'opèrent spontanément que par l'acte chlorophyllien, n'exclut dans la nature, pour l'accomplissement de ces mêmes synthèses, l'indispensable intervention de la chlorophylle. — A. ACLOQUE.

Fig. 4. Larve parthénogénétique d'étoile de mer (gr. 12 fois).

Petit dieu (LE), comédie en quatre actes, par Louis Artus (théâtre de l'Athénée, 8 octobre 1910). — La marquise de Château-Lansac est une veuve encore jeune, jolie toujours, et qui a cru prématurément entendre sonner l'heure de se faire ermite. Du vivant de son mari, elle le trompait gentiment avec l'enthousiaste colonel de Montracy; mais, à la mort du marquis, elle a éloigné le bel officier, qui, en Afrique depuis quatre ans, est sur le point d'en revenir. En attendant, la marquise cache, sous une perruque blanche, ses cheveux d'or, qui passionnaient Montracy, et, disant, à l'Amour, au *petit dieu*, un adieu qu'elle croit éternel, s'occupe cependant de l'amour encore, non, à vrai dire, pour son propre compte, mais pour le compte de Gonzague et de Paulette. Gonzague, enfant d'un premier lit, est le beau-fils de la marquise; Paulette, femme de Gonzague, est sa belle-fille par alliance. Chez ce jeune ménage, tout ne marche pas à souhait. Le marquis de Gonzague n'est pas un mauvais mari, certes, mais il aime trop la chasse, la vie de gentleman-farmer, et ne répond pas à l'idéal de Paulette. Combien la jeune femme trouve plus séduisant l'entreprenant Ludovic, qui lui fait une cour pressante. Succombera-t-elle?... La marquise le craint. D'autant plus que l'accorte servante Javotte fait à Gonzague des avances significatives. Ainsi, toutes ces aimables personnes sont tourmentées par le terrible petit dieu que l'on sait, et qui ne s'occupe de nos affaires que pour nous rendre extrêmement malheureux ou nous donner le suprême bonheur.

Le retour du colonel de Montracy ne fait que compliquer les choses. Il arrive toujours épris de la marquise, mais recule stupéfait devant ses cheveux blancs. Celle-ci, le croyant assagi définitivement, ne craint pas de lui faire des confidences au sujet de Gonzague et de Paulette, en appelant à la rescousse l'expérience de l'ancien amant. Déplorable idée!... En même temps que le colonel s'enflamme pour la jolie Paulette, son intervention dé-

termine celle-ci à enfin accepter un rendez-vous de Ludovic, cependant que Gonzague, de son côté, rejoindra Javotte. Par bonheur, ainsi qu'il est de règle en pareille conjoncture, tous ces personnages se rencontrent au même endroit, un pavillon galant situé au fond du parc, où Montracy et la marquise se voyaient autrefois. Ils s'y retrouveront encore et les méprises plaisantes que favorise une obscurité propice se produisent le plus naturellement du monde. Les choses s'arrangent même si bien que, finalement, la morale est sauve, ou peu s'en faut. Le colonel, croyant parler à Paulette, s'est adressé à la marquise en des termes qui montrent clairement combien il aime encore cette dernière; aussi Mme de Château-Lansac reléguera-t-elle parmi les accessoires inutiles la perruque blanche, et Montracy, revoyant les cheveux d'or, épousera leur belle propriétaire. Quant à Gonzague, il sort plus expérimenté de l'aventure et tient à sa jeune femme un langage nouveau qui la charme et la conquiert.

Le petit dieu dont il s'agit ici naquit le même jour que l'homme, et les manifestations diverses de sa puissance ont été portées bien souvent à la scène, sous une forme tragique ou comique. L'auteur avait donc à éviter ici l'écueil du déjà vu, du déjà dit : il l'a fait avec un plein succès. Tout en dotant ses personnages d'assez de fantaisie pour que la pièce soit gaie, amusante, il les a pétris d'une psychologie suffisante pour qu'ils apparaissent naturels et bien vivants.

Le *Petit dieu* de Louis Artus, est un marivaudage tantôt sentimental, tantôt ironique ou plaisant, toujours très fin, où les situations un peu risquées ne choquent jamais, grâce à l'esprit et à l'adresse de l'auteur. — G. Haurigot.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Jeanne Rolly (*marquise de Château-Lansac*), Alice Nory (*Paulette*), Suzanne Goldstein (*Javotte*); et par MM. Gaston Dubosc (*Montracy*), Cazalis (*Ludovic*), Félix Gandera (*Gonzague*).

pictographique adj. Qui a rapport à la pictographie, ou écriture iconographique : *L'écriture* pictographique *a été depuis très longtemps connue et pratiquée des Esquimaux de l'Alaska.*

***piqûre** n. f. — Opération qui consiste à renfoncer le verre pour former le cul d'une bouteille, et qui s'effectue soit à l'aide d'un pontil, soit sur un socle spécial (dans les machines à fabriquer les bouteilles). || Résultat de l'opération. || Outil au moyen duquel on l'effectue.

pithiatique (du gr. *peithein*, persuader) adj. Se dit des désordres nerveux relevant spécialement de la suggestion, qui peut les faire naître ou disparaître instantanément : *Trouble, Crise* pithiatique.

pithiatisme (*tis-me* — du gr. *peithein*, persuader) n. m. Ensemble des phénomènes morbides (paralysies, contractures, anesthésies, etc.) « qui peuvent être exactement reproduits par la suggestion, et qui peuvent également disparaître sous l'influence de la suggestion et de la persuasion. » (Babinski).

— Encycl. Le *pithiatisme* est le nom nouveau donné à l'*hystérie* ou, plus exactement, aux troubles résultant de l'aptitude à la suggestibilité que l'on constate dans l'hystérie. Il n'a plus paru possible, en effet, de garder, dans le cadre nosologique, la conception de l'hystérie telle que Charcot et ses élèves l'avaient formulée. Elle était devenue trop imprécise; elle avait tendance à englober les accidents les plus disparates, quand la cause de ces accidents restait incertaine; elle ne permettait pas de distinguer entre la *simulation inconsciente* et la fraude bien caractérisée, et enfin nombre de phénomènes, qualifiés d' « hystériques », semblaient relever d'affections organiques ou de psychoses méconnues ou n'étaient que les inventions mythomaniaques d'habiles simulateurs. C'est pourquoi, dès 1901, Babinski demandait la revision de l'hystérie. Elle n'a été accomplie que dans ces derniers temps et précisément par certains des élèves de Charcot qui avaient le mieux contribué à l'édification de l'ancienne doctrine, attestant ainsi la place prédominante qu'ils accordent légitimement à l'observation clinique.

Dans l'hystérie de Charcot et de l'école de la Salpêtrière, il y avait à considérer, d'une part les phénomènes permanents, pathognomoniques pour ainsi dire, les *stigmates hystériques*, et, d'autre part, les phénomènes transitoires, attaques, accidents nerveux, troubles trophiques, etc. On va voir ce qui reste de ces deux ordres de phénomènes après les travaux de Babinski, de Brissaud, de Meige, de Dupré, et les discussions qui eurent lieu, à plusieurs reprises, à la société de neurologie de Paris, où tous les médecins compétents furent appelés à donner leur avis et à apporter le résultat de leur expérience.

En ce qui concerne les stigmates de l'hystérie, hémianesthésie sensitivo-sensorielle, abolition du reflexe pharyngien, zones hystérogènes, rétrécissement du champ visuel, dyschromatopsie, etc., l'opinion est actuellement à peu près unanime. Ces prétendus stigmates ne sont que le résultat d'une suggestion inconsciente, le plus souvent *d'origine médicale*. En d'autres termes, ils n'existent pas par eux-mêmes : c'est le médecin qui, à l'occasion d'un interrogatoire ou d'un examen mal dirigé, les fait apparaître. Aussi, d'après Brissaud, Souques, Gilbert Ballet, Babinski, les anesthésies sont, de tous les signes prétendus hystériques, ceux que le médecin de l'entourage du malade créent le plus aisément. Et comment? Simplement en lui posant certaines questions : *sentez-vous bien*, ou *sentez-vous aussi bien d'un côté que de l'autre*, qui font naître dans l'esprit du sujet l'idée d'anesthésie. Babinski affirme même, d'après sa propre et considérable expérience, que les patients, indemnes d'examen neurologique, ne présentent jamais d'hémianesthésie sensitivo-sensorielle. Mais, en dehors de la suggestion médicale ou familiale, l'auto-suggestion peut elle-même jouer un rôle dans l'apparition des stigmates hystériques. E. Dupré a montré en effet que certains sujets, les *mythomanes*, sont parfaitement capables, du fait de leur tendance au mensonge, à la dissimulation, et sous l'influence de la vanité, de la cupidité, de la méchanceté, etc., d'induire en erreur le médecin qui les examine et de simuler des hémianesthésies.

Donc, les hémianesthésies hystériques n'ont plus la valeur diagnostique que leur accordait l'école de Charcot, et il en est de même pour tous les autres stigmates, pour le rétrécissement du champ visuel, par exemple, qui, d'après Rochon-Duvigneaud, n'est qu'un *rétrécissement de fatigue*, pour la dyschromaptosie, qu'on ne constate jamais, suivant Brissaud, quand on la recherche avec le diploscope de Rémy (de Dijon), qui rend impossible toute supercherie, etc. Il faut donc conclure de cet exposé que les prétendus stigmates hystériques, non seulement ont perdu leur valeur pathognomonique, mais encore ne peuvent prétendre qu'à une valeur diagnostique très contestable.

Mais, dans le domaine ainsi morcelé de l'hystérie restent encore les désordres objectifs et subjectifs variés, crises convulsives, paralysies, contractures, anesthésies, hyperesthésies, troubles des sens, du langage, troubles circulatoires, digestifs, etc. Ces désordres, ces troubles, ces attaques existent, on ne saurait le nier. Mais certains ont un caractère tout à fait particulier, et c'est pourquoi Babinski les isole des autres : ils peuvent, en effet, se reproduire sous l'influence de la suggestion et disparaître instantanément, en une seule séance, de la même façon. Pour cette raison, on leur a donné aussi un nom spécial, on les appelle *troubles pithiatiques*. Voilà, affirme Babinski — et avec lui Brissaud et Dupré — les seuls accidents véritablement « hystériques ». Aucun des autres troubles ou accidents attribués jadis à l'hystérie ne peut être reproduit ou supprimé dans les mêmes conditions, c'est-à-dire sous l'influence de la suggestion, ni les œdèmes, qui sont souvent simulés, ni les bulles de pemphigus, ni les abcès, ni les phlyctènes, ni les ulcérations, ni les hémorragies viscérales, ni les troubles vaso-moteurs et sécrétoires, ni même la fameuse « fièvre hystérique ».

Entre ces derniers, où les observations récentes dépistent si souvent la supercherie, et les troubles pithiatiques, tels que contractures, paralysies, anesthésies etc., il n'y a aucun lien de causalité ou d'interdépendance.

Mais n'y a-t-il pas, en dehors de l'hystérie, des états morbides dans lesquels on puisse observer des troubles ayant les caractères des troubles pithiatiques? Déjérine, Pitres l'admettent; ils admettent que, dans la neurasthénie, les psychasthénies, les obsessions, la maladie du doute, il est possible de constater des accidents produits par la suggestion et également curables sous son influence. Au contraire Babinski, Dupré, Brissaud, Gilbert Ballet, Meige, ne croient pas qu'on ait le droit d'assimiler, cliniquement, les troubles observés dans les neurasthénies, les obsessions, etc. aux troubles pithiatiques. On ne crée pas, en effet, par suggestion, une obsession, une phobie, un état neurasthénique ou cœnesthopatique de la même façon qu'on crée une contracture ou une paralysie hystériques, et surtout on ne guérit pas une obsession, une phobie, un trouble neurasthénique, moins encore un état de doute, comme on fait disparaître une anesthésie, une contracture hystériques. Par conséquent, dit Meige, il n'existe pas, en dehors de ce qu'on a appelé l'hystérie, d'états morbides actuellement bien définis, dans lesquels on puisse rencontrer des troubles présentant exactement les mêmes caractères que les troubles pithiatiques.

Si les prétendus stigmates hystériques n'ont plus qu'une valeur diagnostique contestable, si les accidents symptomatiques se limitent aux troubles pithiatiques, quel est en réalité le caractère de l'hystérie, comment peut-on la définir? Ici l'accord cesse. Sans doute, logique avec lui-même, Babinski définit l'hystérie : « un état psychique rendant le sujet qui s'y trouve capable de s'auto-suggestionner. Elle se manifeste principalement par des troubles primitifs et accessoirement par des troubles secondaires. Ce qui caractérise les troubles primitifs, c'est qu'il est possible de les reproduire par suggestion avec une exactitude rigoureuse, chez certains sujets, et de les faire disparaître exclusivement sous l'influence de la persuasion (Babinski donne au mot suggestion un sens péjoratif). Ce qui caractérise les troubles secondaires, c'est qu'ils sont étroitement subordonnés à des troubles primitifs. » Mais cette définition est trop vague; elle est en outre incomplète. Comme l'a dit Gilbert Ballet, ce qui caractérise l'état hystérique, c'est moins le trouble suggéré en lui-même que la modification psychique, d'ordre émotif surtout, qui crée l'aptitude à la suggestibilité. Cette modification psychique, Crocq a tenté de l'indiquer en définissant l'hystérie : « un état psychopathique caractérisé par l'hyperimpressionnabilité, la diminution du contrôle cérébral et l'hypersuggestibilité ». Dufour précise un peu plus : « L'hystérie, dit-il, est une *psychose d'imitation*, le besoin morbide d'imitation conditionnant l'orientation anormale de la volonté, la *dysboulie*, d'où dépendent les troubles pithiatiques, vaso-moteurs et trophiques ». Mais tout cela ne nous apprend, en réalité, pas grand'chose, d'autant que, comme l'a remarqué Brissaud, on commence à parler de troubles pithiatiques *hystériques* et de troubles pithiatiques *neurasthéniques*. Le pithiatisme n'appartient donc plus tout entier à l'hystérie. D'où vient l'aptitude à la suggestibilité (l'imitation n'est qu'une des formes de la suggestion) qui caractérise l'hystérie? Par quel mécanisme l'émotion parvient-elle souvent à créer cette aptitude? Où sont les limites entre cette aptitude morbide et l'impressionnabilité normale à l'égard de toute éducation, et, par suite, faut-il ou ne faut-il pas, pour conditionner l'état hystérique, qu'il y ait désagrégation des centres du psychisme supérieur et du psychisme inférieur, suivant l'ingénieuse conception de Grasset (de Montpellier)? Aucune réponse ferme n'a été jusqu'ici fournie à ces questions. Ce que l'on peut dire cependant, c'est que le pithiatisme constitue un ensemble de troubles définis et spéciaux, probablement propres à ce que l'on a appelé l'hystérie, mais ne formant pas, à eux seuls, toute l'hystérie. Ils en représentent, si l'on veut, les signes les plus importants, les plus constants, mais le mécanisme qui les produit reste encore à découvrir. — Dr J. Laumonier.

planctonique ou **planktonique** (de *plancton*). Qui a rapport au plancton : *Les pêches* planctoniques *fournissent de précieuses indications sur l'origine des migrations des poissons.*

pochable (de *poche*) adj. Qui peut se mettre dans la poche : *Un dictionnaire de format* pochable.

Politique musulmane, par A. Le Chatelier (Paris, 1910). — Le monde musulman offre actuellement le spectacle de transformations singulières : 200 à 250 millions d'êtres humains, qui hier encore semblaient inertes et incapables de s'associer au mouvement général de la civilisation, évoluent, se préoccupent de progrès, nous empruntent peu à peu nos méthodes et nos sciences, et rêvent d'affirmer hautement leur autonomie intellectuelle, politique et sociale. Tracer un vaste tableau de cette humanité en mouvement, rappeler ses atavismes ethniques et religieux, préciser l'extrême variété d'un l'Islam que nous sommes trop enclins à prendre pour un bloc, montrer les liens qui unissent tant de peuples, en sorte qu'une mentalité musulmane s'affirme malgré les conflits d'intérêt, tel est le but de cet ouvrage; les conclusions qui en ressortent mettent en évidence l'urgence d'une politique musulmane, négligée par la France depuis les si curieuses tentatives de Bonaparte en Egypte et en Orient.

En Europe, l'Islam est géographiquement en recul, mais ce qu'il perd ainsi est compensé par un regain de vitalité dans le domaine où il demeure prépondérant. Un double mouvement caractérise en effet l'Islam européen : une décroissance de l'énergie religieuse accompagne un progrès de l'énergie sociale; les préoccupations purement religieuses passent au second plan et interdisent de moins en moins dans les sphères cultivées l'européanisation des esprits; en même temps on assiste à un essaimage de plus en plus intense de colonies musulmanes intellectuelles à travers l'Europe : les étudiants algériens, tunisiens, persans, turcs, égyptiens, syriens, indiens, envahissent les universités occidentales. Tous affirment les mêmes aspirations : « aspirations vers une double délivrance, par le progrès de l'instruction et par la revendication, pour les musulmans, des droits de chaque peuple. Comment mieux définir ce stade d'évolution que par l'expression d'*état de civilisation?* » En Afrique, où de l'Egypte trois courants d'islamisation se propagèrent, on aperçoit les symptômes d'un même état de civilisation, et déjà, si l'on ne saurait distinguer de nationalités marocaine, algérienne, tunisienne, tripolitaine en voie de formation, on constate une évolution qui fait prévoir dans toute l'Afrique du Nord une civilisation musulmane africaine. En Asie, une masse énorme de 150 millions de musulmans se répartit entre l'empire ottoman, la Perse, les possessions russes, les Indes, la Chine, la Malaisie. Les musulmans russes manifestent partout un zèle extraordinaire pour l'instruction; ceux de Perse luttent désespérément, soutenus par un grand espoir,

et l'orgueil d'une magnifique tradition : « Œuvres délicates et géniales des poètes, miniatures, émaux et ciselures des artistes, la Perse mit dans l'histoire de l'Islam un beau rayonnement d'art et d'intellectualité, en subissant dans sa propre histoire l'anarchie des tribus et des villes pour arriver, au XIXe siècle, à l'opprobre des mignons et à l'écroulement de la monarchie pourrie. » Aux Indes, l'Angleterre flatte la puissante communauté musulmane, et compte sur sa fidélité pour maintenir l'ordre britannique malgré l'agitation hindoue.

Veut-on définir la mentalité de tous ces peuples, il importe de bien comprendre que nos formules européennes ne correspondent à rien dans le monde musulman : point de concepts d'État, de pays, de nations, d'empire à la façon occidentale; le principe communaliste, base de l'équilibre musulman, contredit le principe d'autorité, fondement des sociétés chrétiennes. Analysant la structure de l'État musulman, A. Le Chatelier montre qu'il s'agit d'un « noyau organique autour duquel s'étend un développement de plus en plus diffus », et non d'une « structure générale et complète ». Il en résulte une interpénétration constante, favorable au perfectionnement d'une civilisation commune, mais non point menaçante au point de vue politique. l'Europe s'est vainement effrayée d'un panislamisme qui n'a jamais existé que dans les rêves et les affirmations arbitraires des agents d'Abdul Hamid. Cette civilisation, sans effacer les différences ni les rivalités, facilitera le progrès d'une organisation économique commune. En effet, « dans les nouveaux rapports du monde de demain, les Marocains, les Tartares, les Soudaniens, les Malais, au fur et à mesure qu'ils se trouveront en relations les uns avec les autres, s'entendront mieux qu'avec les Portugais, les Canadiens ou les Bavarois... Commandées par les traditions du culte et de l'histoire, comme par les similitudes des mœurs et des institutions, les sympathies naturelles auront leur principal effet pratique dans les relations d'affaires. » De là, la nécessité, pour les peuples européens, de suivre de près cette évolution : un immense prestige est assuré à ceux qui sauront faire agréer leurs concours. A cet égard, il n'est que temps, pour la France, d'utiliser une situation matérielle et un privilège moral d'où elle peut aisément tirer avantage. Une connaissance approfondie des divers milieux musulmans lui sera nécessaire ; étudiant successivement les « politiques musulmanes coloniales » (Algérie, Tunisie, Maroc, Afrique occidentale, Afrique orientale et Asie), les « politiques musulmanes diplomatiques » (Empire ottoman, Égypte, Arabie, Perse, Chine), les « politiques musulmanes d'avenir » (musulmans hindous, malais et russes). A. Le Chatelier retrouve la cause d'erreurs fâcheuses dues à la méconnaissance d'états sociaux très différents, encore que dominés par une même loi religieuse. Il démontre qu'en Algérie le but de nos efforts doit être une politique indigène *économique* intensive ; en Tunisie, où un Islam plus libre que l'Islam algérien, conserve, au moins comme apparences, l'ancienne organisation de sa hiérarchie administrative et gouvernementale, c'est à l'*éducation* d'une jeunesse avide de civilisation que la France doit viser tout d'abord. Au Maroc, où la fiction d'un empire chérifien nous a été si funeste, nul effort ne sera fécond s'il ne réalise une politique de tribus faisant état d'une sérieuse expérience des institutions indigènes, des gens et des coutumes... Suivre le savant professeur au Collège de France dans l'exposé d'un aussi vaste programme serait impossible. Qu'il nous suffise de signaler l'intérêt de premier ordre de ce vigoureux essai de synthèse sociologique. Jusqu'ici, les pays musulmans avaient surtout été étudiés des points de vue géographique, historique ou colonial; la renaissance de l'Islam, à laquelle nous assistons, a prouvé la nécessité d'enquêtes sociales. C'est en se basant sur la considérable documentation accumulée par la *Revue du monde musulman*, que A. Le Chatelier a pu édifier son livre, où l'extrême abondance des faits ne nuit pas au développement des vues générales et des idées fortes et neuves. — L. MAURY.

***Pontsevrez** (P. DUPONT-SEVREZ, dit P. D.), romancier français, né à Escandœuvres (Nord) en 1854. — Il est mort à Sèvres le 5 novembre 1910.

Prior (Melton), journaliste anglais, dessinateur et correspondant de guerre, né à Londres en 1850, mort dans la même ville au mois de novembre 1910. Il était le fils d'un peintre paysagiste, et fit ses études à Boulogne, puis à Londres; mais, de tempérament très aventureux, les voyages l'attiraient, et devenu dessinateur et reporter à l'*Illustrated London News*, il partit, en 1876, pour l'Afrique occidentale, où il suivit pour le compte de son journal, l'expédition des Achantis. Ce devait être le début d'une carrière admirablement remplie de reporter et de correspondant de guerre. Il n'est guère, en effet, de campagne militaire que le vaillant journaliste n'ait suivie, sous tous les cieux du monde. C'est ainsi qu'on le vit successivement en Espagne pendant la guerre carliste (1874), dans les Balkans pendant la guerre turco-serbe, les hostilités turco-russes autour de Plevna, l'occupation de l'Herzégovine par les Autrichiens, au Transvaal pendant la guerre anglo-boer de 1881, en Égypte l'année suivante à la suite de l'armée anglaise d'occupation, dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique centrale au cours de la révolte d'Arabi Pacha, en Crète, de nouveau au Transvaal pendant le siège de Ladysmith, où il fut investi aux côtés des troupes du général White, en Mandchourie pendant la dernière guerre russo-japonaise, etc. A côté de ces campagnes de guerre, il faut mentionner d'autres voyages plus pacifiques, aux côtés du prince de Galles depuis Edouard VII, pendant son voyage en Grèce (1875), en Islande dans la suite du roi de Danemark, dans l'Inde à l'occasion du grand durbar de 1902, etc. Il était vraiment le type des correspondants militaires anglais : imperturbable devant le danger, audacieux à l'extrême quand il s'agissait d'obtenir le premier un renseignement utile, sachant voir et écrire — par ailleurs fort ami du confortable, toutes les fois que, même en pays hostile, il lui était possible de s'en ménager quelque peu. On cite de lui un trait resté légendaire : quand il partit pour rendre compte de l'expédition des Achantis, il n'avait pas oublié au nombre de ses bagages quelques caisses de champagne. — G. T.


Melton Prior.

protogène n. m. Nom de genre créé par Haeckel pour désigner les plus anciens protistes, ceux qui auraient donné naissance non seulement aux monères, mais encore à tous les organismes.

protomœba (*mé*) n. f. Nom donné par Haeckel à la *monère*, c'est-à-dire à un grumeau de protoplasma sans noyau visible, d'où dériveraient les amibes.

psarisome n. m. Genre d'oiseaux de la famille des eurylaimidés.

— ENCYCL. Les *psarisomes* sont caractérisés par un bec de grandeur moyenne, large, aplati, triangulaire vu d'en haut et fortement incurvé le long du culmen, portant une arête mousse, bien échancré et denté vers la pointe. La mandibule inférieure est étroite, les ailes assez courtes, un peu arrondies, la queue longue, étagée, et des plumes frontales courtes cachent en partie les narines. Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *psarisome de Dalhousie* (*psarisomus Dalhousiæ*), qui vit dans l'Assam, la Birmanie, la presqu'île de Malacca, Sumatra et Bornéo. Les Hindous l'appellent *raya*. La tête et la nuque sont noires, mais marquées


Psarisome.

d'une tache bleue au milieu du vertex, et d'une petite tache jaune bleuâtre en arrière de l'œil. Une ligne jaune pâle entoure le front et descend par les lores et la région auriculaire jusqu'à la nuque, où les deux bandes ne se rejoignent pas, car elles sont séparées en arrière par une tache bleue. Le reste du corps est d'un vert vif. Les rémiges primaires, vertes à leurs pointes, sont marquées d'une tache bleue sur la vexille externe, l'ensemble formant un miroir clair; les vexilles internes sont noires avec une tache blanche. Les rémiges secondaires sont vert foncé; la queue est bleue en dessus, noire en dessous; le menton, la poitrine et le côté de la nuque sont d'un jaune soyeux, tandis que le reste du dessous du corps est vert bleuté. Le bec est vert, avec le culmen noir; le cercle périophtalmique est jaune. La longueur est de 14 centimètres; les ailes ont 10 centimètres et la queue 15 centimètres.

Ce magnifique oiseau habite l'Himalaya vers 2.000 mètres et au-dessous. Assez rare, il habite les fourrés épais, voletant d'arbre en arbre, seul ou par paire. Il mange des insectes, en particulier des sauterelles et des cicadidés. Son nid, formé de mousses et d'herbes, est placé dans un trou d'arbre; il y pond deux œufs blancs. — A. MÉNÉGAUX.

Recklinghausen (Frédéric-Daniel DE), anatomiste allemand, né à Gutersloh (Westphalie) le 2 décembre 1833, mort à Strasbourg le 26 août 1910. Il fréquenta, de 1852 à 1855, les universités de Bonn, de Wurzbourg et de Berlin. Il devint, en 1858 assistant de Virchow à l'Institut d'anatomie pathologique, en 1864 professeur d'anatomie pathologique à Kœnigsberg, puis, l'année suivante, à Wurzbourg. En 1872, il passa à l'université de Strasbourg, récemment fondée. Recklinghausen découvrit les « cellules migratrices » du tissu conjonctif et démontra leur identité avec les globules lymphatiques et les globules blancs du sang. Il démontra aussi que les cellules du pus ont à l'état de vie une forme toujours variable et présentent des mouvements amiboïdes. Ce fut le point de départ de nouvelles recherches sur l'inflammation. Recklinghausen étudia en outre les rapports des vaisseaux lymphatiques avec le tissu conjonctif ; il démontra que les vaisseaux lymphatiques, dans la région du péritoine, se divisent en une sorte de réseau superficiel et s'ouvrent en partie librement à la surface de la membrane. L'anatomie microscopique lui doit de nouvelles et remarquables méthodes de recherches, notamment la coloration à l'aide de l'azotate d'argent. Recklinghausen a publié en allemand les ouvrages suivants : *les Vaisseaux lymphatiques et leurs rapports avec le tissu conjonctif* (1862); *Microphotographies d'après des préparations d'anatomie pathologique* (avec P. Meyer, 1878); *Sur les fibromes multiples de la peau et leurs rapports avec les névromes multiples* (1882); *Manuel de pathologie générale. Circulation et nutrition* (1883); *le Développement historique de l'enseignement médical; ses conditions préalables et son but* (1883); *Recherches sur le* spina-bifida (1886). Il a publié, en outre, de nombreux travaux dans les recueils spéciaux d'Allemagne, notamment dans les *Archives de Virchow*. — E. P.

Reguibat, nom donné, dans la partie centrale de la Mauritanie, à la plaine, ou plus exactement à la pénéplaine située au S. du Tagant, dont les escarpements terminaux se dressent au-dessus d'elle à une quarantaine de mètres en moyenne. Le Reguibat constitue une région très faiblement ondulée, couverte d'une couche de sable assez mince, et qui, par endroits, laisse émerger les dômes de roches cristallines, qui constituent le soubassement constant du plateau central africain. Malgré son caractère peu accidenté, le Reguibat est une région peu hospitalière. Sauf pendant l'hivernage ou saison des pluies, qui ne dure pas, en cette région, plus de deux mois à deux mois et demi, l'eau est assez rare. La population est des plus clairsemées, les villages sans ampleur et généralement hostiles aux visiteurs. Le principal est Kiffa, situé sur la route des caravanes qui circulent entre Kayes et Fort-Coppolani. Le lieutenant Labonne, qui, un des derniers parmi les officiers français, a apporté des renseignements sur le Reguibat, y note la présence, dans le sud de la région, à Scili, de salines importantes exploitées par les Maures. — G. T.

***renard** n. m. — ENCYCL. *Élevage du renard à fourrure.* L'exploitation intensive des ressources naturelles, ce que certains sociologues appellent l'*économie destructrice*, a créé un état de choses dont on a maintes fois déjà signalé le péril pour l'avenir. C'est ainsi que l'on a pu prédire la disparition complète et à brève échéance des forêts devant la consommation formidable de bois que fait l'industrie moderne, notamment la fabrication du papier; c'est ainsi encore que de nombreuses espèces animales ou végétales sont éteintes aujourd'hui ou en voie de disparition, sacrifiées aux besoins réels de l'humanité, mais bien souvent aussi aux appétits de la spéculation ou aux capricieuses fantaisies de la mode.

Si la civilisation, par la diffusion du bien-être et du luxe, a multiplié les besoins de l'homme et si la satisfaction de ces besoins exige sans cesse de nouvelles victimes, la nécessité s'impose cependant de rapidement endiguer le gaspillage insensé qui tarit peu à peu les sources mêmes de la production.

C'est ce que les plus prévoyants ont tenté et c'est le but qu'on s'est proposé en édictant des lois et règlements prohibitifs. Successivement on a réglementé la chasse, la pêche, l'exploitation des forêts, la récolte de certaines plantes, etc. ; mais, si des résultats positifs ont pu être obtenus çà et là, il est apparu que ces prescriptions, si justes et si prévoyantes qu'elles fussent, demeuraient en certains cas tout à fait insuffisantes et n'atteignaient pas leur but, soit en raison de la difficulté qu'il y avait à les faire respecter, soit qu'elles apportassent une solution trop tardive.

En dépit de ces sages mesures, la menace de destruction complète subsistant aussi impérieuse, il s'est dessiné peu à peu un mouvement vers la

reconstitution patiente et méthodique de ce que l'on avait inconsidérément détruit; et ainsi quelques espèces au moins sont assurées de survivre aux hécatombes qu'on en a faites.

Les animaux à fourrure notamment sont, on le sait, l'objet d'une chasse poussée avec plus d'acharnement chaque année en raison des prix qu'atteignent les pelleteries, et nombreuses sont déjà les espèces qui sont complètement anéanties. S'il est beaucoup d'animaux à fourrure d'instinct féroce et rebelles à toute domestication, quelque soin qu'on puisse apporter à leur élevage, il en est cependant qui s'accommodent assez bien de la captivité; captivité relative toutefois, comme on le verra plus loin. A ces espèces privilégiées appartiennent les renards et principalement le renard roux des Etats-Unis (*vulpes fulva*), dont la fourrure, suivant sa nuance, est désignée dans le commerce des pelleteries sous les noms de *renard argenté, renard gris d'argent, renard argenté noir* et *renard noir*. (V. les planches en couleurs FOURRURES du *Larousse mensuel*, t. I, p. 384-385). Les zoologistes s'accordent pour attribuer les variations chromatiques de cette espèce aux seules mues provoquées par les changements de saisons, les peaux d'hiver étant toujours les plus épaisses, les plus belles et partant les plus chères. Suivant E. Trouessart, dans la variété rousse « le pelage est entièrement d'un fauve vif, sauf les pieds et les oreilles, qui sont marqués de noir, et le bout de la queue, qui est blanc; quelques poils à extrémité blanche sont dispersés sur le dos et la croupe.

» Dans la phase suivante, le noir prend de l'extension, au point que, dans le renard croisé typique (*cross* ou *patch*), il envahit la totalité des quatre membres et le dessous du corps, le fauve tranchant sur le noir, restant la couleur de la tête, des épaules et du dos. La teinte noire prenant encore plus d'extension et le fauve étant remplacé par du blanc, on arrive à la phase argentée (ou gris argenté), dans laquelle le pelage est foncé et mélangé de poils blancs plus ou moins clairsemés: ces renards argentés varient beaucoup, depuis ceux qui sont largement tiquetés de blanc jusqu'à ceux qui sont complètement noirs, sauf l'extrémité de la queue, qui reste blanche dans toutes les phases. »

Ceux-ci étant les plus rares, leur dépouille atteint des prix très élevés: tandis qu'une peau de renard roux varie de 10 à 25 francs, une peau de renard noir atteint de 250 francs à 1.000 et 1.500 francs; on cite des cas où le prix d'une belle fourrure noire est monté, au marché de Londres, à plusieurs milliers de francs.

On comprend dès lors que l'entreprise de l'élevage du renard argenté soit séduisante et qu'elle ait tenté des audacieux. Toutefois, le lieu même d'élevage n'est pas indifférent et les plus belles fourrures proviennent en général des pays les plus septentrionaux. Les établissements où se pratique l'élevage du renard à fourrure sont tous situés dans l'Alaska, les îles Aléoutiennes, le Canada (Labrador, province de Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, île du Prince-Edouard, Terre-Neuve, etc.), les Etats-Unis du Nord. Si les dépenses assez élevées que nécessite l'installation d'une ferme à renards (d'un *ranch*) ont été une cause d'échec pour les premières entreprises de ce genre, beaucoup cependant ont vu leur persévérance couronnée de succès et ont obtenu des résultats très satisfaisants. (On a également tenté avec succès l'élevage du renard bleu ou isatis).

Le lieu d'élevage déterminé, il convient de prendre les dispositions nécessaires pour installer au mieux et suivant l'importance de l'élevage que l'on a en vue, l'espace réservé aux captifs. Tout d'abord, il faut le choisir assez éloigné des agglomérations humaines, pour que les renards ne soient pas inquiétés constamment et ne demeurent farouches; d'autre part, il faut aussi que cet espace ne soit pas trop étendu, afin que les gardiens puissent surveiller régulièrement leurs élèves. On compte que 20 ares sont suffisants pour six couples de renards. Pas plus qu'un terrain complètement découvert, un espace complètement boisé n'est à recommander. L'enclos doit présenter arbres, arbustes, bosquets, accidents de terrain, qui donnent aux animaux l'illusion de leur habitat ordinaire; de préférence on choisit des sols sablonneux. Tout l'enclos est enfermé par un grillage en fil de fer galvanisé à mailles de 4 à 6 centimètres; ce grillage a une hauteur de 3 m,50 à 4 mètres et se termine par une portion rabattue vers l'intérieur pour empêcher les fuites par escalade; il est enfoncé d'autre part à 60 ou 80 centimètres dans le sol et protégé au pied par des pierres plates; ainsi les fouissements sont évités. Les petits parquets intérieurs, placés à une certaine distance de la clôture, sont séparés par des allées plantées d'arbustes, et leur étendue varie suivant que les animaux sont isolés par couples ou réunis par groupes: les petits parquets ont 10 mètres de côté, les grands 25 à 30. Chacun des petits parquets contient un réduit (niche à chien ou tonneau) servant de retraite aux animaux, et l'on dispose, à la porte, une sorte de petit tunnel coudé, construit en planches, qui permet aux femelles de protéger efficacement leur progéniture.

A l'état sauvage, les renards vivent de petits mammifères (lapins, rats), d'oiseaux, d'insectes de toutes sortes, mais aussi de fruits. En captivité, on leur compose un régime varié, où entre la viande crue, le pain, le lait, le biscuit de chien, les pâtées, etc. Il faut distribuer la nourriture à heure fixe et d'une façon régulière; ainsi le gardien, à la présence duquel les renards s'habituent peu à peu, voit tous ses pensionnaires et s'assure que ce ne sont pas seulement les plus adroits ou les plus hardis qui sont nourris au détriment des autres; c'est d'ailleurs l'écueil à éviter que l'excès de nourriture, car il a pour effet d'alourdir les animaux et de les rendre paresseux. Si l'enclos n'est pas traversé par un ruisseau clair desservant tous les parquets, il faut fournir abondamment l'eau fraîche chaque jour.

L'accouplement annuel des renards a lieu entre fin décembre et mars; la gestation est de cinquante et un jours, et chaque femelle met bas de deux à huit petits (ordinairement cinq). Bien que le renard soit monogame à l'état sauvage, on lui donne, en captivité, deux femelles, et l'on constate rarement le désaccord dans le trio.

En dehors de la saison du rut, on sépare généralement les sexes pour laisser aux mères seules le soin de surveiller et d'élever les jeunes. Ceux-ci tètent jusqu'à six mois si on ne les éloigne pas de leur mère; dès la saison suivante, ils sont aptes à la reproduction, mais on ne les laisse guère s'accoupler que la seconde année pour avoir des sujets de choix.

Même traités avec douceur, les renards restent plutôt sauvages. Il en est sans doute qui s'accommodent facilement de la captivité, à condition toutefois de n'être pas inquiétés constamment et gênés par une surveillance maladroite se traduisant par de fréquentes allées et venues des gardiens ou de personnes étrangères, mais il en est d'autres qui demeurent farouches, ne s'accouplent pas ou s'accouplent sans résultat. On élimine peu à peu les sujets qui compromettraient ainsi le succès de l'entreprise et on les remplace par des reproducteurs de choix (un couple de bons reproducteurs coûte ordinairement 2.000 à 2.500 francs).

Ainsi, les seules causes susceptibles de faire péricliter l'entreprise sont l'excès de nourriture engendrant la paresse des reproducteurs, la stérilité des femelles ou la mort des jeunes dues à l'état de nervosité dans lequel les tient le voisinage de l'homme; mais des soins attentifs et une surveillance intelligente évitent bien des mécomptes. Si l'éleveur, par une sélection rationnelle, sait obtenir de bons reproducteurs et fixer les croisements, son établissement devient prospère et l'élevage très rémunérateur. — J. de CHAON.

résilience (*an-se* — du lat. *resilire*, sauter en arrière) n. f. Travail nécessaire pour produire la rupture d'un barreau, ce travail étant rapporté à l'unité de surface de la section de rupture.

— ENCYCL. La *résilience* est exprimée en kilogrammètres par millimètre carré. Ce terme, qui n'est pas encore adopté généralement, se rapporte aux essais au choc des fers, aciers, etc., qui s'effectuent presque toujours à l'aide d'un mouton.

Reuss-Kœstritz (Henri XXIV, prince), musicien allemand, né à Trebschen le 8 décembre 1855, mort au château d'Ernstbrunn, près de Vienne, le 2 octobre 1910. (Les princes Reuss, qui tous s'appellent Henri, reçoivent, en naissant, le numéro qui suit celui du prince de la même branche né immédiatement avant eux. De telle sorte que le fils, comme c'est ici le cas, peut porter un numéro d'ordre beaucoup plus élevé que le père. Dans la branche aînée, on compte de 1 à 100; dans la branche cadette, on recommence à chaque siècle.)


Henri XXIV, prince Reuss-Kœstritz.

Fils du prince Henri IV Reuss, Henri XXIV était devenu le chef de la branche apanagée de la ligne cadette de la maison de Reuss. Il était le frère d'Eléonore, princesse Reuss, et tsarine des Bulgares. Il fit ses études musicales sous la direction de Witting, à Dresde, et sous la direction d'Herzogenberg et de Rust, à Leipzig. Les œuvres de Henri XXIV prince Reuss se rapportent toutes soit à la musique de chambre soit à la musique d'orchestre. Nous citerons, parmi ces œuvres, un quatuor à cordes, un sextuor à cordes, une quintette, un trio, une sonate pour violon, enfin une grande symphonie en mi mineur et une messe. Quelques-unes de ces compositions ont été exécutées au *Gewandhaus* de Leipzig. — E. P.

Revel (Genova-Thaon DE), général et homme politique italien, né à Gênes le 20 novembre 1817, mort à Côme le 3 septembre 1910. Il appartenait à une très noble famille du comté de Nice, et son père, qui était général et commandant de la division de Gênes, lui imposa en souvenir de cette circonstance, le prénom de Genova (nom italien de Gênes). Destiné à la carrière militaire, il passa par l'Académie militaire de Turin, et, en 1834, fut promu lieutenant d'artillerie. Son avancement fut rapide. Il était capitaine dans l'armée de Charles-Albert au moment de la guerre de 1848, et il se couvrit de gloire à la tête de sa batterie, devant Staffalo et Milan. En 1849, il combattait à la malheureuse journée de Novare. Pendant la guerre de Crimée, il fit partie de la division piémontaise envoyée devant Sébastopol, et il fut attaché, avec le grade de major, au quartier général anglais.


Gal de Revel.

La campagne de 1859 lui fournit une occasion nouvelle de se signaler par sa vigueur et sa décision à l'engagement de San-Martino. Lieutenant-colonel, puis colonel (1860), il fut employé devant Gaëte, puis chargé de l'organisation des nouvelles troupes napolitaines et de l'incorporation des soldats garibaldiens. Enfin, avec le grade de major-général, il fut un des précepteurs militaires du roi Humbert, qu'il accompagna dans la campagne de 1866. A Custozza, il était aux côtés de son élève dans le légendaire carré du 49e d'infanterie piémontaise. A l'issue de la guerre, c'est à lui que le général Lebœuf remit la Vénétie, que la France avait naguère reçue de l'Autriche.

Elevé aux plus hauts grades de l'armée, ministre de la guerre dans le cabinet Rattazzi d'avril à octobre 1867, il passa au cadre de réserve en 1886. Il avait été député au Parlement italien de 1857 à 1860, puis de 1865 à 1874, et il avait été nommé sénateur en 1879, et enfin honoré du collier de l'Annonciade en 1905, à l'occasion du cinquantenaire de la guerre de Crimée, à laquelle il avait autrefois pris part. Il s'était, à la fin de sa vie retiré à Milan, respecté de tous les partis comme l'un des vétérans les plus glorieux de l'époque du « Risorgimento », dont il a lui-même conté beaucoup d'épisodes dans ses volumes écrits d'une plume alerte et savoureuse, et d'un grand intérêt historique : *De 1845 à 1855; l'Expédition de Crimée; les Evénements de 1859 dans l'Italie centrale; D'Ancône à Naples; la Cession de la Vénétie*; etc. — J.-M. DELISLE.

rhéographe (du gr. *rêos*, courant, et *graphein*, écrire, enregistrer) n. m. Instrument destiné à enregistrer graphiquement les vibrations de l'intensité d'un courant: *Il existe beaucoup de types de* RHÉOGRAPHES *enregistreurs.*

sidérolithisation (de *sidérolithe*) n. f. Nom donné au phénomène par lequel un terrain calcaire se transforme en sidérolithe : *La* SIDÉROLITHISATION *n'est autre chose qu'une latéritisation poussée plus loin.* Syn. SIDÉROLIFICATION (v. *Larousse mensuel*, t. I, p. 583).

Skagway, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans le territoire d'Alaska, au fond du canal de Lynn, vaste d'une centaine de kilomètres de profondeur s'ouvrant sur l'océan Pacifique en face de l'île Chichagof; 8.000 habitants environ. C'est le port d'accès vers la région aurifère du Klondyke, et une petite voie ferrée passant par Bennett et Caribou y conduit les voyageurs vers la « piste » qui gagne Fort-Selkirk et Dawson-City. Cette petite ville régulièrement bâtie, aux basses maisons de bois, fut un moment, en 1898, le centre d'une extraordinaire agitation, au moment où les chercheurs d'or affluaient vers les placers voisins de Dawson. Il ne reste plus aujourd'hui que les « témoignages » de ce mouvement : des saloons, des maisons de jeu, etc. L'attention s'est détournée du Klondyke, et de même que les villes voisines de Bennet et de Dyca, Skagway, avec ses grandes places et ses rues désertes, présente tout à fait l'aspect d'une ville abandonnée. Mais, plus que ses rivales, elle a chance de subsister, en raison de son excellente position au débouché du fjord de Lynn, et à l'aboutissement du chemin de fer, et il suffirait d'un nouveau *boom*, qui n'est pas invraisemblable, pour lui rendre sa prospérité des dernières années. — H. T.

sporotrichose (*ko-ze* — de *sporotriche*) n. f. Maladie déterminée par la présence de *sporotriches*, champignons parasites de l'ordre des hyphomycètes

et caractérisée essentiellement par des gourmes, dont l'apparition a été jadis imputée à la tuberculose et à la syphilis.

—Encycl. Il y a plusieurs sortes de *sporotrichoses*. La première en date a été signalée, en 1896, aux Etats-Unis, par Schenk : c'est une affection gourmeuse lymphangitique, à point de départ digital. En 1903, de Beurmann et Ramond ont signalé en France une sporotrichose (sporotrichose de de Beurmann), qui, restée à l'état de rareté jusqu'en 1906, probablement par défaut de moyens diagnostiques suffisants, a paru prendre, depuis cette époque, une plus grande importance, puisque divers médecins en ont observé 150 cas de 1906 à 1910.

Les sporotriches parasites vivent sur beaucoup de plantes, en particulier sur les hêtres et l'avoine (de Beurmann et Gougerot). Il est probable, en conséquence, que l'infection a pour origine la piqûre par des échardes de plantes contaminées ou l'ingestion des parasites par la voie digestive. Au début, on voit quelquefois apparaître un chancre sporotrichosique, duquel partent les lymphangites. Mais le plus habituellement, il s'agit d'une sporotrichose généralisée, conditionnée par une véritable septicémie. Les gourmes, multiples, dures, ramollies ou ulcérées, disséminées dans le derme et l'hypoderme, les muscles, les os et sous les muqueuses, peuvent guérir après un temps variable et laissent des cicatrices à bords déchiquetés, qui ressemblent à des cicatrices syphilitiques ou tuberculeuses, d'où les erreurs de diagnostic si souvent commises jusqu'à ces derniers temps. Ces erreurs ne sont plus possibles aujourd'hui, grâce à la culture à température du laboratoire (pas d'étuve), sur tubes de gélose glucosée-peptonée de Sabouraud et, plus rapidement, à la *sporo-agglutination* de Widal et Abrami. D'ailleurs, le diagnostic différentiel peut être établi par le maintien du bon état général, malgré la multiplicité des lésions, par l'absence habituelle d'engorgements ganglionnaires, la couleur et la consistance du pus.

Le pronostic est bénin, sauf le cas où la sporotrichose est associée à d'autres infections et surtout à la tuberculose. L'iode et les iodures sont les spécifiques de cette maladie et amènent la guérison. Mais le traitement doit être prolongé un certain temps après la disparition des accidents pour parer aux récidives. Localement, il faut panser les ulcérations avec une solution iodo-iodurée diluée. Quant aux gourmes ramollies, il convient de les ponctionner et de les injecter avec cette même solution, mais à 1 pour 100.

La sporotrichose de Dor, voisine de celle de de Beurmann, produit surtout des abcès multiples et reconnaît le même traitement. — Dr J. Laumonier.

sporotrichosique (*ko-si-ke*) adj. Qui est de la nature de la sporotrichose : *Chancre* sporotrichosique. || Atteint de sporotrichose : *Un* sporotrichosique.

Suède (la), par André Bellessort (Paris, 1911). — La littérature de voyages ne nous offre le plus souvent que des visions rapides et des impressions superficielles. Tel n'est pas le cas de l'œuvre d'André Bellessort, qui a parcouru la Suède, et ne nous révèle point seulement un décor et des coutumes pittoresques et inattendues, mais nous fait entrer profondément dans une âme étrangère. Un long séjour dans le Nord, une grande expérience de la vie septentrionale, une attentive confrontation des mœurs et de la littérature servirent sa pénétrante intuition; une sympathie qui n'est point aveugle, mais au contraire singulièrement avisée, éclaira les pas du voyageur et le guida parmi les poètes, les écrivains et les paysages de la terre la plus poétique. Poétique est la nature suédoise, âpre et pauvre, mais d'une si suggestive mélancolie, si puissante par la monotonie de ses beautés indéfiniment répétées : sombres forêts aux mousses lumineuses, grêles envolées de bouleaux, lacs limpides, miroirs infiniment purs, où se reflète le ciel le plus transparent; la Suède a « l'attirance toute spirituelle des terres pauvres. Le rêve s'y attache comme la linnæa, dont les filaments rampent sur le sol, et dont la senteur d'amande emplit les déserts du Nord. La séduction de ce pays est dans sa rudesse mystique, dans sa solitude, dans ses lignes grandes et tristes, mais parfois aussi fines que les traits d'un visage ». Poétique l'histoire, ou plutôt la légende, où revivent tant de héros, soldats, conquérants, hommes d'Etat ou d'église! La Suède contemporaine est l'héritière de l'une des plus surprenantes épopées religieuses et guerrières qui aient jamais émerveillé l'humanité. Des rêves démesurés de leurs ancêtres, les Suédois ont gardé un haut orgueil, le goût des chimères héroïques, l'amour de la vie intérieure, des secrètes exaltations et des songes. Nul peuple n'est plus éloigné de notre conception de la vie sociale : les âmes, impénétrables, ne communiquent entre elles qu'aux instants de *stämning*, minutes d'*accord* mystique, où la vertu d'une commune émotion leur révèle le synchronisme des joies et des douleurs; même heureuses, elles se plaisent aux suggestions du *længtan*, langueur, inquiétude, mélancolie, où se mêlent les désirs, les regrets, et je ne sais quelle satisfaction douloureuse devant la splendeur de ce qui ne saurait être. De tout temps, la Suède eut des hommes d'action épris d'irréalisable; sa littérature est grande surtout par le lyrisme; le trait le plus original de ses écrivains est sans doute une fantaisie où triomphe et s'épanouit prodigieusement la puissance de rêve de la race.

Une telle psychologie ne pouvait être comprise et sentie que par un poète; en esquisser abstraitement le mécanisme n'eût point suffi à nous en révéler le trouble et attirant mystère. André Bellessort en fait vivre devant nous, à mesure qu'il les découvre, les traits significatifs; une Suède de chair et de sang habite ce livre; la terre suédoise, ses lumières, ses parfums, ses solitudes, ses géorgiques paisibles chantent à travers ces pages leur poème de sons, de couleurs et de magiques enchantements; et voici, dessiné par le plus habile portraitiste, le monde le plus varié de visages humains...

L'hiver n'est point, en Dalécarlie, plus éblouissant ni plus irréel que dans le reste de la Suède; mais une fière race de paysans y perpétue les antiques croyances et les anciens usages. André Bellessort lut à Leksand ces poèmes où Snoilsky, illustre comme une *Légende des siècles* suédoise; et l'on comprend mieux en effet le lyrisme historique de ce parnassien du Nord si l'on observe en même temps ces rudes campagnards, ces hommes à demi vêtus de cuir, ces femmes corsetées de toisons blanches, ces pasteurs, tout ce peuple rural si sain, si religieux, si fidèle à la séculaire tradition patriotique et luthérienne.

Dans le Vermland, usages analogues : même fête de Noël, mêmes psaumes, et prônes pareils; mêmes festins, même bière noire, mêmes bougies à sept branches éclairant les tablées familiales; mais une moins rigide discipline; une fantaisie débridée, qui surgit des interminables forêts, des lacs sombres, de la hantise d'un ténébreux passé, assaille les cerveaux, inspire les chants et les légendes de cette province d'artistes et de poètes. L'été du Nord, c'est en Norrland, en Laponie, aux îles Lofoten qu'André Bellessort en a vécu la saga brève et lumineuse; en route, il n'oublie point de lire les nouvelles de cet étrange Pelle Molin, chefs-d'œuvre d'intense et sauvage poésie. A Upsal, il étudie la vie intellectuelle, les mœurs de la jeunesse et de l'université, l'érudition, la tradition savante, qui fait de l'antique petite cité comme une métropole des esprits; il n'y approuve point tout; la science upsalienne ne va point sans un grand gaspillage de forces, et l'économie des études est rarement favorable au développement intégral des cerveaux. Mais quelle vivante théorie d'upsaliens! maîtres célèbres, étudiants et étudiantes, et jusqu'à Mlle Elsa, infirmière érudite, gracieuse fille, si gracieuse, si grave, avec de brusques sursauts de poésie secrète et fantasque! Une extrême abondance de croquis, de multiples silhouettes, un lent voyage à travers la Suède préparent le lecteur à concevoir ce qui d'abord l'eût inquiété ou dérouté : deux magistrales études consacrées au romantique Almqvist et à la romancière contemporaine Selma Lagerlöf nous renseignent sur la fantaisie et le romanesque suédois. Et c'est seulement à la fin de son livre qu'André Bellessort se hasarde à évoquer l'étrange vie religieuse du Nord, ce mysticisme, ces sectes, toute cette végétation luxuriante et souvent monstrueuse de chapelles et de dogmes sous lesquels semble parfois étouffer et périr la stricte et rigoriste Eglise officielle. De tels chapitres ne se résument ni ne s'analysent; ils donnent sa pleine signification à ce livre; la Suède d'André Bellessort, qui se présente comme un simple recueil d'impressions, renferme la substance d'un vigoureux et définitif essai, le plus profond et le plus révélateur qui ait encore paru sur les pays du Nord. — L. Maury.

Tauern (Chemin de fer des). Au mois de juillet 1909, a été inaugurée solennellement, en présence de l'empereur d'Autriche François-Joseph, une nouvelle voie ferrée transalpine d'un intérêt politique et stratégique considérable, la ligne de Gastein à Spitthal. Longue d'une centaine de kilomètres environ, elle fait communiquer la vallée de la Salzach et celle du Mœll, en franchissant les Alpes par un tunnel long de 8.500 mètres, entre les deux massifs de l'Ankogel à l'E. et du Grossglockner à l'O. C'est un des raccourcis les plus heureux du réseau ferré autrichien. Il ouvre une voie directe vers Trieste aux marchandises et aux voyageurs en provenance de la Bavière et à destination de l'Orient par Trieste. Le trajet entre Berlin et Trieste par Linz se trouve ramené à une durée d'un peu moins de 18 heures, et l'on économise près de 350 kilomètres sur l'ancien parcours, qui empruntait le tunnel du Semmering. Surtout, les régions voisines de Trieste, dont on sait les aspirations italiennes et l'imparfaite assimilation autrichienne, sont mis en rapport étroit avec les pays germaniques du nord, et il deviendrait facile au gouvernement de Vienne de jeter rapidement sur l'Adriatique un de ses corps d'armée de la basse Autriche. Il y a là un intérêt stratégique de premier ordre, qui explique les grands sacrifices consentis



Chemin de fer des Tauern.

par le gouvernement autrichien pour la construction de cette ligne, dont le prix de revient, malgré le système adopté de la voie unique, a été des plus considérables : un peu plus de 100.000 francs le kilomètre, en raison du grand nombre des travaux d'art. — G. T.

***Tchad.** — De toutes les contrées de l'Afrique centrale dont la France a entrepris, depuis dix ans, l'occupation méthodique, aucune n'a sollicité plus vivement l'attention des explorateurs et des géographes que la région du Tchad. Au point de vue militaire et politique, c'est en effet vers le grand lac que viennent se réunir, en territoire français, quatre grandes routes sahariennes ou soudanaises, venues du Niger par Zinder, de la Tripolitaine par Bilma et Agadem, du Ouadaï par la dépression du Bahr-el-Ghazal, du Congo enfin par la vallée du Chari. L'intérêt géographique de la région n'est pas moindre. Elle paraît en pleine évolution climatique et hydrographique, et son histoire passée soulève les problèmes les plus captivants. Il nous paraît utile de résumer ici l'état actuel de nos connaissances, qu'ont sensiblement étendues les recherches des officiers français de l'armée coloniale, en service ou en mission dans ces pays : le regretté capitaine Mangin, le capitaine Freydenberg, le lieutenant-colonel Moll, qui vient de périr glorieusement au Ouadaï, le commandant Bordeaux, le capitaine Tilho et ses collaborateurs dans la mission de délimitation de la Nigeria et du Soudan français, les lieutenants Ayasse, Ferrandi, etc., pour nous en tenir aux principaux.

La mission Tilho. Les renseignements les plus précis et les plus complets que nous possédions à l'heure présente sur la région du lac Tchad, ont été rapportés par la mission du capitaine Tilho. Celle-ci, poursuivie du mois de décembre 1906 à 1908, a eu pour objet principal d'aborner sur place, de concert avec un groupe d'officiers anglais, la frontière nouvelle accordée à la France par la convention de 1904.

La frontière théorique qui nous avait été reconnue en 1898 présentait en effet l'inconvénient de ne traverser que des zones désertiques, sans routes, sans populations sédentaires, par conséquent sans possibilité de ravitaillement pour les convois appelés à circuler entre le Niger moyen et le lac Tchad. Déjà, en 1901, la mission du lieutenant-colonel Péroz avait eu à souffrir cruellement des conditions de ce tracé; et ce ne fut pas le bénéfice le moins important de l'entente cordiale renouvelée, que cette rectification, prévue par la convention d'avril 1904, donnant à la France la possibilité d'établir une route au travers de territoires plus proprement soudaniens, et très largement praticables. — Du côté britannique, le major O'Shee, du côté français, le capitaine Tilho, furent désignés pour établir sur le terrain le tracé demandé. Le capitaine Tilho, en 1903-1904, avait déjà pris une part active et brillante aux opérations de la mission Moll. Avec lui se trouvaient le lieutenant de vaisseau Audoin, l'officier interprète de première classe Landeroin, les lieutenants Lauzanne, Vignon, Richard, Mercadier, le docteur Gaillard et le géologue Garde.

La mission Tilho, rassemblée à Kotonou, au début de novembre 1906, gagna, en trois groupes différents, le point de départ de la délimitation, qui était Gao, sur le Niger : Audoin, puis Tilho avec le gros de la mission, passant par le Dahomey, Mercadier avec le convoi empruntant, de Forcados jusqu'à Gao, la voie fluviale du Niger. De février 1907 à février 1908, les travaux se poursuivirent en commun, avec le détachement anglais, avec une bonne foi parfaite et un égal esprit de conciliation des deux côtés, sur un parcours de 1.400 kilomètres environ, jusqu'au lac Tchad. Chose remarquable, pour tenir en respect les populations indigènes de ces confins soudaniens, dont beaucoup n'avaient encore aperçu aucun officier ou explorateur européen, il ne fut pas nécessaire de tirer un coup de fusil. Mobeurs et Toubous se montrèrent, sinon absolument sympathiques, du moins assez respectueux et craintifs. C'est, pour l'avenir, d'un excellent augure.

Dans son ensemble, la frontière nouvelle donne à la France environ cent mille kilomètres carrés de territoires, avec une population de deux cents à deux cent cinquante mille habitants. De Gao, elle remonte vers le N. en suivant la vallée du Dallol Maouri, grand affluent du Niger, qui s'y jette à Gao même; puis, elle oblique vers l'E., vers Ghiri et Tessaoua, où une importante rectification nous abandonne vingt mille kilomètres carrés de territoires, avec les sultanats de Maradi et de Katsena. Au N. de la Komadougou, c'est-à-dire aux abords mêmes du Tchad, une nouvelle concession nous est faite avec le Manga occidental, zone peuplée et qui paraît fertile. C'est près de Kawa, sur les bords du lac, que fut signé, par les deux chefs de mission, le protocole final des opérations.

Ce premier travail d'ordre international terminé, la mission Tilho devait entreprendre une étude hydrologique du lac Tchad, et dresser la carte des régions voisines. De ce côté, les résultats géographiques obtenus sont de première importance. Ils montrent combien est rapide le dessèchement de l'ensemble du système. En 1904, les mêmes explorateurs Tilho et Audoin avaient pu dresser un premier croquis des contours du lac : celui-ci, encore assez profond au S. et à l'O., se transformait, vers l'E., en un archipel infiniment serré d'îles basses mi-desséchées, aspect déjà tout différent des croquis de Richardson, Barth et Overweg (1852), et surtout de la description de Denham et Clapperton (1824), où le lac contient à peine quelques îles au milieu d'une nappe d'eau largement étalée du côté du S.-E. En 1907, dans le relevé fourni par la mission Tilho, l'espace occupé par les eaux est encore rétréci. L'archipel qui occupe le sud-est du système s'est très fortement développé; et toute la zone septentrionale du lac est asséchée complètement. En un siècle, la superficie des eaux libres paraît donc s'être abaissée de plus des neuf dixièmes.

Capitaine Tilho.

Dans son état actuel, le Tchad représente, pour le capitaine Tilho, une dépression fermée, vaste, peu profonde, indépendante des grands tributaires de l'Océan et de la Méditerranée. C'est une véritable mer intérieure, fort probablement plus ancienne, sur le plateau central africain, que la dépression méditerranéenne elle-même. La profondeur moyenne du lac, telle qu'elle a été estimée par le lieutenant de vaisseau Audoin, est de $1^m,50$. Elle est très inférieure à celle des lacs d'Europe, et en particulier des grands lacs de la Russie, qui sont pourtant les moins creux du continent eurasiatique. Les rives sont, du fait de ce manque de profondeur, très imprécises. Leur pente est à peu près insensible, et de très faibles variations de niveau suffisent à submerger ou à faire émerger de grandes étendues de terrain. Le vent même, sur les côtes situées à l'O. et au S. du lac, peut produire dans la même journée un flux et un reflux suffisamment amples pour que certains voyageurs aient pu supposer que le lac était soumis à un véritable phénomène de marée.

En 1905, au témoignage du lieutenant de vaisseau Audoin, le lac, très profond dans sa partie méridionale, présentait à l'est et au nord l'aspect d'un archipel d'îles dunaires, d'altitude variable et décroissante à mesure qu'on avance vers l'O., jusqu'à ce qu'on arrive au Tchad proprement dit, séparées par des chenaux ou *bahrs* peu profonds, remplis d'eau à peine saumâtre. L'archipel est bordé par une zone de hauts-fonds, émergés seulement en certains points, où le terrain est alors constitué par une vase durcie. Ailleurs, la couche de vase molle peut atteindre jusqu'à deux mètres, et devient d'une traversée des plus périlleuses. Selon les saisons, les hauts-fonds plats sont asséchés ou couverts seulement par une couche de $0^m,50$ à 1 mètre d'eau, quelquefois même beaucoup moins. Ainsi que l'avait dit le capitaine Freydenberg, « les différentes nappes ne communiquent largement qu'au moment des grandes eaux. On a alors ce qu'il serait possible d'appeler le grand Tchad par opposition avec le Tchad ordinaire, qui ne comprend qu'un véritable lac, celui du Chari, une lagune, celle de la Komadougou, et une grande flaque d'eau, l'archipel nord ».

Les territoires du Tchad.

L'alimentation du Tchad est due pour 1/10 environ aux précipitations atmosphériques locales; pour 9/10 à l'apport des affluents : le Chari, dont le débit est quatre fois supérieur à celui de la Seine dans une année moyenne, soit environ 40 milliards de mètres cubes; la Komadougou Ouobé (130 millions de mètres cubes d'eau); les deux Komadougou venues du Bornou allemand, mais qui ne représentent qu'un apport irrégulier, etc. Les pertes proviennent de l'évaporation, qui est particulièrement intense au cours des années précisément les moins pluvieuses. En 1908, d'après les calculs du capitaine Tilho et du lieutenant de vaisseau Audoin, la tranche d'eau enlevée par l'évaporation aurait eu une épaisseur de $1^m,86$. Quant à l'infiltration, il n'a pas été possible de l'évaluer d'une façon précise. Au total, il semble au capitaine Tilho que les variations de niveau et de superficie du lac sont entièrement dues à des causes d'ordre météorologique, et leur loi paraît, dans l'état actuel de nos connaissances sur le régime climatique de l'Afrique centrale, absolument impossible à définir.

Il convient de remarquer que cette dernière conclusion n'est pas conforme à la théorie émise dans sa remarquable thèse de doctorat (*le Tchad et le Bassin du Chari*, 1908), par le capitaine Freydenberg. Celui-ci ne nie pas le fait même de la réduction superficielle du lac Tchad; mais il n'y voit qu'un accident en quelque sorte prévu de l'histoire du lac. Il a pu recueillir, en effet, de la bouche d'indigènes riverains du lac, l'indice de crues et de décrues anciennes, qui lui ont paru significatives d'une sorte de rythme régulier dans l'élévation des eaux du système. Il y aurait, d'après lui, des périodes de maigres eaux succédant à des périodes de grande crue.

Les nègres qu'il a visités auraient entendu dire par leurs grands-pères qu'un assèchement antérieur se serait produit. Tous attribuent aux variations du Tchad une même forme : cinq ans de hautes eaux, cinq ans de baisse constante, cinq ans de basses eaux, cinq ans de crue constante, et ainsi de suite. Tous les soixante-dix ou quatre-vingts ans se produirait un assèchement presque complet, suivi à son tour d'une crue considérable. Il faudrait donc admettre, avec le capitaine Freydenberg, que la période présente de maigres eaux va être suivie d'un remplissage nouveau du grand bassin lacustre. L'avenir seul pourra dire si cette prédiction est bien conforme à la loi réelle de variation du lac. Les données rapportées sur le précédent assèchement sont en tous cas des plus concordantes et du plus haut intérêt. Cette fluctuation périodique, si elle venait à être complètement démontrée, soulèverait un problème géographique particulier à l'Afrique centrale, et certainement des plus curieux. Il y aurait là une anomalie géographique qu'au premier abord l'exemple de certaines régions mi-désertiques de l'Asie (où, depuis la période historique, l'assèchement est constant, mais où, cependant, les lacs paraissent aujourd'hui s'accroître) tend à rendre moins difficilement vraisemblable.

Les pays bas du Tchad. Le moindre intérêt de la mission Tilho n'était pas de trancher la question posée depuis bientôt cinq ans entre les principaux officiers et explorateurs de l'Afrique au sujet du rapport existant entre le Tchad et le système de rivières qui, en apparence descendues du Tibesti, s'orientent aujourd'hui vers la profonde vallée du Bahr-el-Ghazal, qui elle-même débouche à l'E., dans le Tchad.

Sur toutes les cartes de renseignements ou d'études, le tracé est des plus nets. On croit se trouver en présence d'un système de rivières taries par la sécheresse croissante du Sahara, et dont seules les vallées subsistent dans leur orientation générale, avec leur inclinaison primitive vers le sud-ouest. L'Ennedi, le Borkou, le Toro, etc., ne seraient, dans cette hypothèse, que des thalwegs asséchés. En fait, l'eau s'y trouve à une certaine profondeur dans le sol, tout comme dans les vallées sahariennes. Le Tchad serait, lui aussi, le reste d'une mer intérieure infiniment plus développée autrefois, en voie de dessèchement rapide.

Cette conception très simple fut, pour la première fois, battue en brèche par le regretté capitaine Mangin qui, frappé par la faible altitude de certains points situés le long de la vallée du Bahr-el-Ghazal, imagina que celui-ci devait être non pas un affluent, mais bien un émissaire du Tchad; le lac, à l'époque des hautes eaux, débordait ainsi vers l'E., et poussait ses dernières eaux jusqu'au pied de l'oasis de Voun, à laquelle Mangin n'attribuait pas plus de 200 mètres d'altitude, chiffre très inférieur à celui du lac Tchad lui-même.

Pourtant, c'est à l'opinion en quelque sorte traditionnelle que Freydenberg s'était rallié. Cette opinion vient de subir, avec les résultats de la mission Tilho, un nouvel assaut.

Sur la question : le Tchad est-il le point le plus bas de la dépression du centre africain? le capitaine Tilho reprend à son compte l'avis de Mangin. Déjà Nachtigal, en 1871, avait cru constater, d'après ses observations barométriques, que le Bodelé et le Borkou étaient situés à une altitude sensiblement inférieure à celle du Tchad. Les deux reconnaissances du lieutenant de vaisseau Audoin et du capitaine Vignon dans le Kanem et le Bahr-el-Ghazal ont montré que le Kanem était une plaine de niveau sensiblement identique à celui du Tchad, sorte d'ancien archipel d'un plus grand Tchad, et que le Bahr-el-Ghazal, d'autre part, ne présentait aucun des caractères d'une vallée, et rappelait plutôt l'aspect de la zone lagunaire desséchée du Tchad. Lors de la grande crue du lac, en 1870-1871, le sillon du Bahr el-Ghazal fut envahi sur une longueur de plus de 150 kilomètres, et les indigènes annoncèrent même à l'explorateur Nachtigal que les eaux allaient pénétrer jusque dans l'intérieur même de la grande plaine du Borkou. Enfin, le lac Fitri, système fermé, alimenté seulement par les pluies locales, sans exutoire, mais non salé, se trouverait à un niveau inférieur de 15 mètres à celui du Tchad. Des observations analogues ont été faites pour les dépressions de l'Eguei, du Toro et du Koro, qui, affirme le capitaine Tilho, seraient vraisemblablement des bras morts d'un lac plus ancien.

Le capitaine Tilho conclut ainsi, avec une sage réserve louchant le mode adopté pour l'évaluation des altitudes sur lesquelles il raisonne :

« Il existe, au N. du lac Tchad, des plaines déprimées, dont l'altitude est très sensiblement inférieure à celle du lac lui-même, la dénivellation étant d'environ 85 mètres sur moins de 400 kilomètres.

« Le lac Tchad n'est donc pas le point le plus bas de l'immense plaine dont il occupe approximativement le centre. Cette plaine s'abaisse de l'O. vers l'E. d'une pente uniforme et très faible ».

Tel est, au point de vue purement géographique, l'ensemble des régions que la France essaie en ce moment d'occuper et d'organiser. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement en détail sur chacune d'elles, et d'en énumérer les populations et les ressources. Les unes et les autres paraissent en ce moment assez faibles. Mais l'occupation solide de ces *pays bas du Tchad* est une conséquence inéluctable de la politique française dans l'Afrique centrale, et en particulier de notre pénétration dans le Ouadaï. C'est en effet par le nord que les caravanes ouadaïennes vont faire, à Tripoli, leurs provisions d'armes et de munitions. La possession du Kanem et l'établissement d'une solide ligne de postes tendue entre le Tchad et le Tibesti, barrant les routes et interdisant les points d'eau aux rezzous, priverait les agresseurs de Fiegenschuh et de Moll de leur meilleure voie de ravitaillement. L'importance militaire des territoires au N.-O. du Tchad apparaît en réalité infiniment supérieure à leurs ressources économiques. — G. Treffel.

Teguidda, petit oasis du Sahara, centre d'une exploitation de sel, au pied du plateau de l'Aïr. Le lieutenant Cortier, dans une note remise à la Société de géographie, a mis en lumière le rôle que joue cette petite agglomération comme centre d'approvisionnement en sel du pays des Aouelimiden, du Damergou, du Sokoto, du Kano, etc. Situé au milieu d'un erg aride et plat, où viennent se perdre toutes les eaux descendues du revers sud-occidental de l'Aïr, Teguidda, petit village ouvert et sans défense d'une centaine de maisons, adossé à une petite colline formée de terre de rapport, est entouré de terres fortement salées, généralement argileuses, au milieu desquelles affleure une eau saumâtre, qui paraît émerger d'un banc de grès. Pour obtenir le sel, l'indigène procède généralement à une sorte de dilution de la terre salée au moyen de l'eau saumâtre. Il laisse ensuite déposer la terre, et évacue l'eau chargée de sel vers des bassins d'évaporation. Souvent la terre salée est apportée de très loin pour être traitée sur place. On va la chercher jusqu'à Gehli, à huit kilomètres de Teguidda. Le sel obtenu est pétri de façon à former une sorte de barre peu épaisse, mais très dure, d'un poids de 25 à 30 kilog. Il est fortement chargé d'impuretés terreuses, en tout cas très inférieur comme qualité au sel de Taoudéni, obtenu par l'exploitation de strates de sel gemme. Il n'en est pas moins l'objet d'un commerce important. Il est transporté vers le sud, à destination du Soudan, et alimente le Sokoto, le Gando et la région de Kano et de Yacoba. Ce commerce se fait d'ailleurs dans les conditions les plus rudimentaires. Les caravanes venues du sud paient leur sel au moyen de charges de mil, l'usage de la monnaie étant à peu près inconnu.

Il est assez probable que la saline de Teguidda est exploitée depuis environ deux cents ou deux cent cinquante ans. Elle est actuellement la propriété du chef de Teguidda, de race *bella*, c'est-à-dire mélangée de touareg et de noir. On a dû renoncer, au moment de l'occupation de l'Aïr, à établir un poste à Teguidda, comme on en avait eu d'abord l'intention. La vie y est en effet des plus difficiles, en raison du manque de bois et de l'éloignement de l'eau potable. Mais l'impôt sur la circulation du sel y est perçu par le chef du village pour le compte du cercle d'Agadès. — G. T.

télésismographe (du gr. *télé*, loin, et de *sismographe*) n. m. Nom donné à une catégorie de sismographes particulièrement sensibles, et qui sont destinés à enregistrer et à mesurer l'amplitude des vibrations lointaines de l'écorce terrestre : *Les* TÉLÉSISMOGRAPHES *sont en même temps précieux pour l'étude des tremblements de terre éloignés et des microséismes.*

***tempérant** adj. et n. — Polit. *Tempérant* ou *abstinent*, Membre d'un parti politique norvégien dont le programme consiste à faire édicter toutes les mesures pouvant mettre obstacle à la consommation des vins et des alcools.

—Encycl. L'un des principaux chefs de ce parti, qui préconise une législation draconienne contre les alcools et contre l'entrée des vins, Aarestad, devint, en 1907, ministre de l'agriculture dans le cabinet Michelsen. Un autre *tempérant*, Abrahamsen, l'un des membres les plus influents du parti, entra comme ministre du commerce dans le cabinet Gunnar Knudsen, constitué en janvier 1908. La discussion des projets des tempérants, consistant surtout à élever les droits payés par les débitants en vue d'arriver, comme but dernier, à une quasi-interdiction de l'importation des vins et alcools, fut ajournée en 1908. Les dispositions que voudraient voir prendre les tempérants seraient sans doute inefficaces pour combattre l'alcoolisme et elles auraient l'inconvénient d'amener des ruptures commerciales avec les pays étrangers. — G. Regelsperger.

***Tolstoï** (Léon-Nicolaïevitch, comte), né à Iasnaïa-Poliana (gouvernement de Toula) le 9 septembre 1828. — Il est mort, âgé de quatre-vingt-deux ans, le 20 novembre 1910, à Astapovo (gouvernement de Riazan). Ses derniers jours, comme sa longue vie, ont occupé le monde.

Dans la nuit du 10 novembre, il quitta sa maison et les siens, accompagné du Dr Makovetsky, sans dire où il allait, et se réfugia au couvent de Charmadine (gouvernement de Kalouga); puis il se remit en route; mais, le 14, il dut s'arrêter malade à Astapovo et fut soigné chez le chef de gare. Une première fois, le 16, le bruit de sa mort se répandit et fut bientôt démenti. Le 18, le métropolite Antoine lui adressa vainement une dépêche pour l'engager à se réconcilier avec l'Eglise orthodoxe. Le 20, à 6 h. 15, il succombait aux suites d'une inflammation pulmonaire.


Léon Tolstoï

Des bruits divers coururent au sujet de la fuite du grand écrivain. On parla de dissentiments avec sa famille au sujet de délicates questions d'intérêt. Tolstoï avait récemment refusé le prix Nobel. Il manifestait l'intention d'abandonner au peuple russe ses droits de propriété littéraire, au détriment de ses enfants, auxquels il ne laisserait qu'une fortune fort diminuée par une hospitalité qu'il pratiquait sans compter, et par une négligence systématique des intérêts matériels. On disait encore qu'après avoir longtemps souffert de ne pouvoir mettre complètement sa conduite en accord avec ses principes, et d'être condamné à vivre dans un luxe dont il souffrait, il quittait les siens pour aller mourir dans la solitude, à la façon des Russes des anciens temps.

On lui prêtait aussi l'intention d'aller rejoindre une communauté de doukhobortsys, sectaires russes dont les tendances se rapprochent des siennes, et auxquels il avait fait don, naguère, de ses droits d'auteur sur *Résurrection*. Enfin, on attribua la retraite du vieillard à la pression exercée sur lui par des disciples fanatiques comme V.-G. Tchertkov, dont l'influence se serait substituée à celle, pondérée et modératrice, de sa femme. La comtesse Tolstoï tenta, dit-on, par deux fois de se suicider en apprenant le départ de son mari.

Le corps de Tolstoï fut ramené à Iasnaïa-Poliana. Le saint-synode lui refusa les obsèques religieuses : excommunié le 24 février 1901, il ne s'est pas réconcilié avec l'Eglise. Le 21 novembre, la Douma leva la séance en signe de deuil.

Dans l'œuvre de Tolstoï, il faut distinguer la part du romancier et celle du chef de secte. De même, sa vie peut se diviser en deux parties : avant et après l'année 1879; mais à condition qu'on n'oublie pas qu'on trouve en germe, dans la première, toutes les idées qui deviendront prépondérantes dans la seconde. On se rappelle les principales dates d'une vie si longue. Né dans l'aristocratie; privé de bonne heure de ses parents, Léon Nicolaïevitch commence, en 1843, ses études à l'université de Kazan. A dix-neuf ans, il a perdu toute foi religieuse et mène comme étudiant une vie de désordres. En 1847, il tente un premier essai de vie rustique à Iasnaïa-Poliana, mais il s'en dégoûte bientôt. En 1851, il s'en va dans le Caucase jouir de la nature et de l'indépendance.

En 1852, paraît sa première œuvre : *Enfance*. Chef d'une division, à Sébastopol (1854), il fait admirer sa bravoure durant le siège, puis au combat de la Tchernaïa. Ses souvenirs sur *Sébastopol* sont d'une réalité saisissante. Un nouveau séjour à Iasnaïa, où il essaie une école modèle, des voyages à travers l'Europe, un passage chez les Baschkirs, occupent les années suivantes.

La plus belle partie de sa carrière littéraire commence en 1862, date de son mariage avec Sophie Berce, de seize ans plus jeune que lui, dont il eut treize enfants, et qui fut sa dévouée collaboratrice.

Il est alors définitivement fixé à Iasnaïa-Poliana. Il publie ses chefs-d'œuvre : *la Guerre et la Paix* (1864-1869); *Anna Karénine* (1873-1876). A cinquante ans (1879), il subit une grave crise morale, racontée dans *Ma Confession* (1879-1882). Il décide de revenir à l'Evangile, de chercher le bonheur dans la vie pour les autres. Il rompt avec le monde, devient végétarien, revêt la blouse du moujik, s'adonne au travail manuel et même fabrique ses chaussures. Dans *Ma religion* ou dans le *Commentaire sur l'Evangile*, il consigne son testament moral. Il produit encore des œuvres d'un intérêt littéraire considérable : *la Mort d'Ivan Ilitch* (1884-1886); *la Puissance des ténèbres*, terrible et sombre drame (1895); *la Sonate à Kreutzer* (1890); *Maître et serviteur* (1895); *Résurrection* (1899); toutes pénétrées de son nouvel idéal.

En même temps, il compose des contes pour le peuple, des traités pédagogiques, des dissertations morales et sociologiques.

Tolstoï a fortement subi l'influence de Rousseau, et celle qu'il a lui-même exercée est sinon semblable, du moins du même ordre. Comme Jean-Jacques, il prêche le retour à la nature. Il pense que le bonheur consiste dans l'abandon des villes, dans la vie à la campagne, dans le travail manuel. De l'Evangile, il retient surtout une morale, qu'il ramène à un petit nombre de préceptes assez simples : *ne pas se mettre en colère, ne pas commettre l'adultère, ne pas prêter serment, ne pas se défendre par la violence, ne pas faire la guerre*. En élaborant ces maximes, Tolstoï n'accomplissait pas une œuvre très originale : il ajoutait une nouvelle catégorie aux sectes déjà nombreuses en Russie. Son idéal, nous l'avons dit, se rapprochait de celui des *doukhobortsys* (ou *lutteurs d'esprit*). On a même fait remarquer, non sans raison, que ce nihilisme mystique qui est l'essence du tolstoïsme est plus voisin du nirvana bouddhique que d'aucune doctrine chrétienne. Tolstoï n'admettait pas du reste l'immortalité individuelle et penchait vers une sorte de panthéisme. De ses principes, il tirait des conséquences pratiques complètement anarchiques et destructives de toute espèce d'autorité religieuse, politique et sociale. Il avait vivement critiqué l'Eglise établie. Persuadé qu'une société peut vivre sur ces deux principes : « Aimez-vous les uns les autres » et « Ne résiste pas au mal par la violence », il n'admettait ni la guerre, ni les armées, ni le droit de punir, ni les tribunaux. Il demandait le partage des terres entre les paysans. Comme Rousseau, il croyait à la bonté humaine. Les jeunes générations s'empressèrent d'adopter ses idées subversives, auxquelles il prêtait son autorité d'écrivain illustre, mais elles lui laissèrent son idéal ascétique. Dans les derniers événements qui agitèrent la Russie, Tolstoï perdit de son prestige. Le 24 février 1901, il fut excommunié par le saint-synode. L'opinion nationaliste, au moment de la guerre russo-japonaise, lui reprocha ses prédications pacifistes. Les révolutionnaires furent déçus lorsqu'ils virent que, loin de prendre leur parti, il leur était aussi contraire qu'au gouvernement traditionnel : il leur objectait qu'il ne fallait pas vaincre le mal par le mal. Tolstoï ne croyait pas à l'efficacité des révolutions violentes, et mettait tout son espoir dans la réforme morale des individus. Partisan du communisme le plus simple, il n'avait aucune bienveillance pour le socialisme occidental. D'autre part, dans des œuvres retentissantes : *Qu'est-ce que l'art?* (1898), *Sur Shakespeare et le drame* (1906), Tolstoï, qui doit à ses mérites littéraires le meilleur de sa gloire, se mettait à nier la valeur de toutes les œuvres que, depuis des siècles, les hommes doués d'intelligence s'accordent à admirer; non sans déconcerter ses plus ardents partisans. C'est alors qu'il parle de « ces œuvres grossières, sauvages et souvent insensées, des anciens Grecs : Sophocle, Euripide, Eschyle, et surtout Aristophane, ou des modernes ; Dante, Tasse, Milton, Shakespeare » ! mais en indiquant « comme échantillon de l'art supérieur...

ayant sa source dans l'amour de Dieu et du prochain... *la Case de l'oncle Tom...* » En somme les idées de Tolstoï sociologue et moraliste, qui dans la pratique, ont pu souvent faire beaucoup de mal, sont, théoriquement, dépourvues d'intérêt philosophique. L'historien du roman russe, Melchior de Vogüé, a dû faire cet aveu : « On cherchera vainement une idée originale dans la révélation que nous propose l'apôtre de Toula. On n'y trouvera que les premiers balbutiements du rationalisme pour la partie religieuse, du communisme pour la partie sociale, le vieux rêve du millénium, la tradition toujours relevée depuis les origines du moyen âge par les vaudois, les lollards, les anabaptistes. Heureuse Russie, où ces chimères sont encore neuves!... »

En revanche le romancier est parmi les plus grands, et sa gloire durable repose sur les œuvres que dans sa vieillesse il tenait en mépris. On sait qu'un jour Flaubert, entendant lire un passage d'un roman de Tolstoï (la mort du comte Bezoukhov, dans *la Guerre et la paix*) s'écria : « Mais c'est du Shakspeare, ça; c'est du Shakespare! » Tolstoï est un peintre d'une conscience extraordinaire et un psychologue d'une exceptionnelle pénétration. Avec la même netteté, la même vigueur, la même obstination dans l'analyse, il voit et décrit le monde extérieur et l'intérieur des âmes. Réaliste complet et sans parti pris dans la peinture des milieux, il porte la même précision dans l'évocation des mœurs du passé que dans la représentation de celles du présent, dans l'observation de la vie mondaine que dans les descriptions de la campagne la plus primitive ou de la nature la plus sauvage. Il a su analyser, décomposer jusque dans ses plus secrets replis l'âme russe moderne. Il la représentait lui-même éminemment, et chaque fois que nous retrouvons Tolstoï dans un de ses héros, dans Olénine des *Cosaques*, dans Pierre Bezoukhov de *la Guerre et la paix*, dans Levine d'*Anna Karénine*, nous retrouvons le fatalisme, le nihilisme, l'« indifférence mystique » (Vogüé), caractéristiques de l'âme russe contemporaine, avec des sursauts d'angoisse devant les grands problèmes, devant la destinée, devant la mort.

Tolstoï est déjà tout entier dans une de ses premières œuvres : *les Cosaques*, où il oppose, comme impénétrables l'une à l'autre, l'âme d'un civilisé et celle des peuplades primitives, où il sent la nature avec une sorte de profondeur panthéiste. Mais ses deux œuvres essentielles, deux chefs-d'œuvre, sont : *la Guerre et la paix* et *Anna Karénine*. *La Guerre et la paix* est un tableau prodigieux de la société russe pendant les guerres de l'empire, entre 1805 et 1815, œuvre immense, qui rappelle par son ampleur les *Misérables* de Victor Hugo. Tolstoï y emploie la méthode de Stendhal : peindre les grandes choses par le détail. C'est ainsi que ses descriptions de grandes batailles sont faites par des individus qui n'en aperçoivent que le petit coin où ils se trouvent eux-mêmes. Il procède de même quand il représente la cour et ses intrigues. Par cette recherche minutieuse, presque obsédante du détail, il arrive à donner une impression saisissante de réalité et de vie. Cette belle œuvre, où l'on trouve tant de personnages si distincts et si individuels (André Bolkhonsky, Pierre Bezoukhov, Marie Bolkhonsky, Natacha Rostov), tant d'épisodes inoubliables (l'agonie du comte Bezoukhov, l'incendie de Moscou, la mort du prince André, etc.) est malheureusement encombrée d'une philosophie de l'histoire insupportable autant que naïve, qui consiste à expliquer que les événements s'accomplissent fatalement sans le concours des hommes, et que, par exemple, les actes d'un Napoléon sont complètement indifférents au succès d'une campagne! *Anna Karénine* est une peinture de la société russe contemporaine. Tolstoï y oppose les amours adultères du comte Vronsky et d'Anna, femme du ministre d'Etat Karénine, à l'union paisible de Constantin Lévine et de Kitty Cherbatsky. L'analyse de ce caractère de femme : Anna Karénine, la naissance et les progrès de l'amour dans son cœur, les troubles d'une passion coupable, qui l'amènent au suicide, sont de la plus profonde et de la plus émouvante psychologie. Le roman *Résurrection*, écrit si longtemps après les deux œuvres maîtresses dont nous venons de parler, si longtemps après le grand changement de Tolstoï, est encore un livre d'une grande beauté. Il faut y faire abstraction de la thèse, de la critique destructive de l'institution sociale, des illusions sur le retour à la nature. En revanche, la forte vérité des scènes, le pathétique de la crise qui transforme la conscience de Nekhludov, la malheureuse destinée de Katucha en font une des œuvres les plus sincères, les plus naturelles, les plus impressionnantes de l'écrivain. C'est par des créations de ce genre, d'une originalité singulière, et non par ses théories puériles et vaines, que Léon Tolstoï mérite d'être placé parmi les grands noms de la littérature universelle. — Louis Coquelin.

Tour du monde (Un), par O.-M. Lannelongue (Paris, 1910, in 8°). Ce livre emprunte à la double qualité de son auteur, membre de l'Académie des sciences et sénateur, une autorité, et, peut-on dire, une gravité particulières. Voyages et récits de voyages sont, d'ordinaire, des occupations de jeunesse. « Un Tour du monde » est, au contraire, l'œuvre d'un esprit longuement mûri dans la pratique des méthodes sévères de la recherche scientifique, en même temps que d'un Français fier de son pays et intimement mêlé depuis quarante ans à sa vie politique et sociale. De là des obligations spéciales, auxquelles le professeur Lannelongue ne s'est pas dérobé. La préface de son livre ne laisse aucun doute à ce sujet : c'est un devoir de conscience qu'il a estimé remplir envers la jeunesse française, en lui faisant connaître, avec une franchise que le pessimisme n'effraie pas, la place réelle que notre pays occupe à l'heure présente en face d'un certain nombre de nations grandissantes, et les réformes qu'il est urgent d'apporter dans nos façons de penser et de vivre pour lui conserver son rang et ses avantages de puissance de premier ordre. L'exemple des progrès réalisés par des races actives et jeunes doit être, pour nous-mêmes, sous peine de décadence rapide, un stimulant et une leçon.

L'Inde anglaise, Java, l'Indochine française, la Chine, le Japon, le Canada et les Etats-Unis (ces deux derniers pays ayant été, d'ailleurs, plus rapidement aperçus), telles ont été les principales étapes du voyage du professeur Lannelongue. Et ce qui frappe dès l'abord à la lecture des impressions qu'il en a rapportées, c'est leur caractère d'évidente sincérité, d'objectivité, en même temps que leur précision toute scientifique. Il n'y a, dans ce livre, aucun effort de littérature. Certes, l'auteur n'est nullement indifférent aux beautés naturelles du monde tropical ou aux merveilles d'art qu'il y rencontre. Ses descriptions du Taj Mahal, près d'Agra, des majestueuses ruines d'Angkor, des paysages japonais de la vallée de Nikkô, etc., comptent parmi les meilleures pages du volume : visions brièvement notées, sans digressions, avec quelque chose de l'élégante nudité des observations scientifiques. Le clinicien ou l'anatomiste se retrouvent dans la façon précise et rapide de présenter et d'expliquer les types humains. Voici la foule hindoue, avec son apparence générale de détresse et d'émaciation :

> La maigreur des jambes surtout fait paraître ces dernières très longues, disproportionnées par rapport au tronc. Les têtes sont remarquables par leur finesse, par l'ovale parfait du visage, par les yeux très noirs et très vifs. Il y a des dolichocéphaliens et des brachycéphaliens, suite des origines distinctes et des mélanges probables. Le teint va du bronze presque noir au cuivre presque pâle. La femme hindoue, plus petite que l'homme, dispose très harmonieusement les pièces d'étoffes colorées qui l'enveloppent, laissant apparents une nuque gracieuse et un bras potelé orné d'un bracelet d'argent....

Voici les Cambodgiens :

> A la tête sérieuse, quoique souvent sans barbe; les yeux encadrés de longs cils sont d'un beau noir, le nez n'est pas épaté, mais plutôt droit, ce qui semblerait confirmer une origine aryenne; la conformité cranienne est belle; sous les cheveux coupés en brosse, elle est brachycéphale, bien développée, avec un front large, mais très haut. La démarche est fière; les bras, souvent croisés sur la poitrine, impriment au buste une attitude digne et sérieuse; le teint est plus bronzé que celui des Malais.

Voici la Chinoise, dont le petit pied motive une amusante étude d'anatomie descriptive.... Il y aurait plaisir à réunir en un court précis d'anthropologie descriptive toutes ces sobres esquisses, où défilent Hindous, Malais, Chinois, Japonais, Canadiens, simplement et joliment croqués, souvent avec humour, par un homme du métier, et qui sait écrire.

Mais, plus encore que le milieu naturel ou l'aptitude physique des peuples, c'est leur âme qu'il importe de saisir, c'est-à-dire leurs croyances religieuses morales, leurs façons de vivre, leur esprit de famille, leur docilité à la discipline sociale. Cette double puissance de fécondité et de travail est l'apanage des seules races fortes. Partout où il a passé, le professeur Lannelongue a essayé d'en évaluer la mesure et d'en reconnaître les facteurs.

L'Inde et Java ont fortement intéressé le voyageur, et Java plus encore que l'Inde. Dans l'Hindoustan, les races indigènes (le livre a été écrit en 1908, et peut-être l'auteur ne prévoyait-il pas alors les mouvements nationalistes, le *swadeshisme* d'aujourd'hui) lui ont paru vivre dans le passé, plutôt que dans le présent. Le décor civilisé, d'ailleurs souvent remarquable (hôpitaux, universités, etc.), est proprement l'œuvre des Anglais. Mais il y a comme un contraste pénible entre la splendeur des monuments d'autrefois et l'état misérable de la population qui vit autour d'eux :

> Les monuments respirent la tristesse indéfinissable des choses mortes, des générations retournées au néant.
>
> L'humanité, malgré son grouillement véritable, y offre quelque chose de fatigant et de pénible. Pris isolément, l'Hindou avec ses beaux traits et son attitude grave, serait plutôt sympathique. Mais dans l'ensemble ces Aryens donnent l'impression d'une race affaissée par une vie inférieure, et qu'une suite de circonstances : ignorance, croyances, manque d'aide, absence de solidarité, ont condamnée, pour de longs siècles encore, à une existence végétative. Ces deux cents millions d'hommes, au cerveau inerte, ne se rendent aucun compte de leur force possible; ils acceptent sans murmurer une condition avilissante, et même l'effroi de la famine ne parvient pas à les galvaniser.
>
> De sorte que l'esprit, amusé d'abord par la couleur locale et le souvenir des fastes d'autrefois, finit par s'affliger de ce perpétuel spectacle de misère et d'infériorité offert par une race entière....

A Java, le spectacle est tout différent. Ici, au lieu de plaines mornes et sans fin, des paysages riants reposent le voyageur. Des vallées, d'une fertilité inouïe, dont les cultures intensives sont favorisées par la profusion de l'eau qu'amène un réseau compliqué de canaux d'irrigation, nourrissent « une population enjouée et heureuse, à laquelle quatre récoltes de riz sont assurées par an ». L'intensité de la vie végétale des tropiques, dont le merveilleux jardin de Buitenzorg résume toutes les splendeurs, déborde ici librement. La population — Hollandaises « au teint de lys et de roses », Javanaises nonchalantes, aux formes moulées dans des sarrongs coloriés de fleurs et d'oiseaux, Malais actifs et intelligents — est vivante, variée, sympathique...

Beaucoup de problèmes, en Chine, attiraient le voyageur. Le principal est l'évolution politique présente de l'empire du Milieu, et l'avenir que lui réserve son adaptation aux mœurs occidentales. D'une façon générale le professeur Lannelongue croit à l'efficacité de l'œuvre entreprise par les réformateurs. Le Chinois possède une intelligence rapide et ouverte, un sens commercial très développé, la persévérance, la sobriété. Le goût du travail et l'amour de la terre se révèlent dans la minutie de son agriculture. Il a conservé, à un très haut degré, l'esprit d'association et le sens de la solidarité. La famille est nombreuse, gouvernée avec autorité. Ce sont de bons cadres politiques qui manquent ici à la race. Mais l'administration se transforme à grands pas; l'organisation militaire est en plein développement; le régime suranné des examens tend à disparaître. Des journaux s'impriment, des écoles techniques, des universités s'ouvrent, dont l'enseignement est déjà assez élevé. Personne, à l'heure présente, ne saurait prévoir la durée ou les conséquences finales de l'évolution.

Le Japon était, au lendemain de la guerre de 1905, le principal objet du voyage du professeur Lannelongue. Et il est visible que le spectacle de l'activité nippone, de la rapide initiation de la race à la culture occidentale, de sa puissance militaire en plein essor ont causé sur lui une profonde impression. Il a, au Japon, beaucoup admiré : le développement extraordinaire de l'esprit familial, l'étroite solidarité entre parents riches et pauvres, la règle du travail appliquée à tous, sans distinction de caste ou de fortune, le respect de la dignité individuelle, se traduisant, dans toutes les classes, par la courtoisie constante du langage et des manières; l'esprit — on pourrait dire le fanatisme — militaire de l'aristocratie, cette extraordinaire aptitude à la discipline et au sacrifice du soldat et de l'officier, qui fait, selon l'opinion du général de Négrier « que l'armée japonaise enfoncerait n'importe quelle armée européenne »; cette parfaite maîtrise de soi-même, à laquelle l'individu s'exerce depuis l'âge de raison; ce respect véritablement religieux de l'autorité impériale et de la personne du souverain, inséparables de la patrie japonaise, supérieure à toutes; enfin ce culte fervent rendu aux grands hommes qui ont versé leur sang pour elle. Elévation de l'idéal familial et patriotique, sens pratique, forte natalité assurant d'énormes réserves d'hommes en cas de conflit extérieur, tout se réunit ici pour assurer à la jeune nation l'essor le plus heureux et le plus rapide.

Quelle est la part de la France dans cet essor général d'activité? et notre rôle tend-il à grandir? Il est visible que le professeur Lannelongue a eu, de ce côté, quelques déceptions. Il a vu de près l'Indochine, au sortir de l'Inde et de Java, et il constate que sa situation actuelle, de l'avis unanime des Français résidant là-bas, « n'est pas bonne ». Notre œuvre coloniale appelle des critiques graves. Il y a eu certainement des erreurs de politique : on a abandonné les intérêts régionaux pour développer ceux d'une entité abstraite, l'empire indo-chinois, sorte de conception théorique que la géographie dément. Le rendement des impôts est devenu la préoccupation essentielle des administrateurs, bien que la colonie, d'ailleurs, manque d'argent. La création de monopoles odieux à la population annamite, la multiplication des impôts indirects, l'hostilité des lettrés entretenue par les hauts mandarins de Hué ont créé chez les indigènes un état d'esprit inquiétant. Les dignitaires annamites mènent tout :

> Rien ne leur échappe : ni les criailleries de notre presse coloniale, ni nos réductions imprudentes d'effectifs, ni l'état de l'opinion indigène, ni ce qui se passe dans les provinces chinoises limitrophes. Tout est observé et noté. Ce monde est d'accord pour profiter de nos fautes, pour saisir une occasion favorable, si, un jour, elle se présente; et, ce jour-là, le peuple suivra, à moins que nous ayons déjà pu le ramener à nous.
>
> Là est le danger de la situation actuelle.....

Erreurs de personnel aussi : le changement trop fréquent des fonctionnaires, et leur peu de volonté

d'oublier là-bas les facilités de la vie de la métropole. Quelle différence dans le genre d'existence entre Saïgon et les villes coloniales anglaises ou hollandaises !

...Partout de la clarté, de la gaieté plus ou moins factice, un théâtre illuminé et rutilant, des cafés remplis de monde, avec des chaises occupées jusqu'au bord des trottoirs, et, là-dessus, des orchestres tziganes, le bruit des bocks choquant les tables de marbre, la rumeur des conversations et des potins, de femmes à toilettes claires.....
Nous avons apporté dans ce pays tropical, si différent du nôtre, notre existence du soir, dissipée et légère.....

Le Français colonial est insuffisamment adapté, en général, à la vie des pays chauds, et peu « en forme pour un travail sérieux ». Ce qui est plus grave, notre race, à l'étranger, passe surtout pour brillante et légère; nous manquons d'autorité. Notre indifférence aux traditions de la famille, notre scepticisme, notre dédain affiché de l'autorité impressionnent défavorablement des populations pourtant bienveillantes. Des Canadiens français nous ont jugé avec une sévérité qui appelle la réflexion :

« La royauté, disent-ils, au professeur Lannelongue, représente ce principe d'autorité qui semble s'affaiblir chez vous au point de donner des inquiétudes aux amis de la France, et dont l'amoindrissement paraît vous avoir fait entrer, depuis quelques années, dans une période de diminution? Votre exemple ne nous séduit pas, il n'est pas tentant, et, s'il fallait choisir, nous préférerions encore la domination de la libre et royale Angleterre à celle de la libre et républicaine Union..... »

Le mal véritable et profond dont nous souffrons, tient, à vrai dire, à notre conception présente de la morale individualiste. Nous vivons trop pour nous-mêmes et pas assez pour la collectivité dont nous faisons partie, famille ou Etat. La diminution volontaire de la natalité en France, l'épargne substituée au travail, l'amoindrissement de la famille, etc., sont les formes les plus tangibles de cet égoïsme, qui diminue les capacités productives de la nation, son goût pour l'action hardie, ses facultés militaires en face des nations plus prolifiques, au moment même où l'estime dont jouit un pays se mesure, constate le Dr Lannelongue, « à la capacité solidaire de dévouement des hommes en état de porter les armes, et à la valeur matérielle et morale des forces de terre et de mer ».

Le danger certes n'est pas absolument immédiat. Les qualités foncières de la race : courage de l'homme, attachement de la femme au foyer, n'ont pas cessé de vivre en elle. Mais elles seraient fortement compromises si la décadence des mœurs familiales allait s'accentuant. Il faut en revenir, pense l'auteur d'*Un Tour du monde*, au mariage jeune, gage de fécondité des unions, stimulant du labeur des époux responsables de leur destinée; aux familles nombreuses et fortement constituées par la soumission au chef de famille, complétées par l'adoption, et telles que tous les peuples forts, Chinois, Japonais, et, particulièrement, les Canadiens ou les Américains du Nord en donnent les modèles. Il faut se persuader de l'efficacité de l'effort et échapper à cette croyance décourageante que la veine ou la malechance suffisent à orienter notre vie : excuse trop facile pour les sceptiques et les faibles. Il faut renoncer, comme le font les Canadiens, au goût exagéré de l'épargne improductive, et tout demander au travail, dont bénéficie la collectivité. Il faut, en un mot ne concevoir l'existence individuelle que par rapport au cadre social où elle doit se dérouler. Il y a dans le livre du Dr Lannelongue une phrase très simple et très belle où se résume ce programme de morale pratique et d'effort social : « L'humanité ne commence dans l'homme qu'avec le désintéressement. » Il n'est pas pour la France d'aujourd'hui de leçon d'un intérêt plus pressant et plus opportun. — AJEN DE L'ISLE.


V. Tournier.

Tournier (Victor-Fernand-Albert), homme politique et écrivain français, né à Pamiers le 24 mars 1855, mort à Ussat-les-Bains le 3 septembre 1910. Il fit, au collège de Pamiers, ses premières études classiques, puis vint à Paris poursuivre ses études de droit et, en 1880, se fit inscrire au barreau. Mais déjà, dès son arrivée dans la capitale, il s'était lancé dans le journalisme politique et littéraire, en collaborant à la « République française », sous la direction de Gambetta, dont il devint l'ami, au « Figaro », à l' « Evénement », à « Germinal » et à de nombreuses revues, notamment à la « Revue Bleue » et à la « Revue Occidentale ». En 1894, il quittait définitivement le barreau pour remplir les fonctions de bibliothécaire au ministère de l'instruction publique. En même temps, il se mêlait activement au mouvement félibre, et fut vice-président du « félibrige parisien » et de la Cigale. En 1898, il posait sa candidature à la députation dans le département de l'Ariège contre Julien Dumas, mais il fut battu. Elu en 1902, il ne cessa de représenter, jusqu'à sa mort, l'arrondissement de Pamiers.

Homme de goût, érudit et lettré, Albert Tournier a écrit, entre autres ouvrages : *le Chansonnier provençal* (1886); *Des Alpes aux Pyrénées* (en collaboration avec Paul Arène) [1890]; *Gambetta* (1892); *l'Epopée garibaldienne*, avec illustrations du général Bordone (1893); *Vadier, président du Comité de sûreté générale sous la Terreur* (1896); *En terre d'Oc* (1897); *la Fin des Conventionnels* (1901); *les Félibres de Paris* (1905); etc. — P. L.

Tuilière (LA), hameau de la Dordogne, dans la commune de Mouleydier, arr. et à 13 kilom. de Bergerac, sur la Dordogne; 160 habitants. C'est à cet endroit qu'a été créée une des stations hydro-électriques les plus puissantes de toute la France, alimentée par une chute de la Dordogne, dont le cours est, comme on sait, assez rapide dans toute la région voisine de Lalinde. Il n'a pas été difficile d'aménager, au moyen d'un barrage, une chute de 12 mètres de hauteur, alimentant une usine hydraulique, doublée elle-même par une usine à vapeur, chargée d'assurer la régularité du débit de l'ensemble. La chute d'eau peut fournir 12.000 kilowatts; l'usine à vapeur est de force moitié moindre. De la station centrale de la Tuilière partent un certain nombre de transports de force, dont les trois principaux, à 50.000 volts de tension, se dirigent sur Périgueux-Angoulême (1 ligne) et sur Bordeaux (2 lignes). D'autres lignes secondaires, à 13.500 volts de tension, sont destinées à desservir différentes entreprises locales de lumière. Dans l'ensemble, la longueur totale des lignes à 50.000 volts s'élève à 370 kilomètres; celle des lignes à 13.500 volts dépasse 700 kilomètres. Ces chiffres disent assez l'importance du nouvel organisme dans la vie économique de la région sud-ouest de la France, à laquelle est offerte une énergie très maniable dans des conditions remarquables de bon marché. — G. T.

***vaccine** n. f. — ENCYCL. *Vaccine et revaccination. Récentes découvertes.* Malgré la loi de 1902, qui a rendu obligatoire la vaccination et la revaccination dans la première année et au cours de la onzième et de la vingt et unième année, la mortalité par variole reste très élevée dans notre pays (2.675 en 1907), alors que dans les pays voisins, notamment en Allemagne (1 par 4 millions d'habitants), cette maladie a presque complètement disparu, de sorte que les médecins étrangers doivent venir en France pour l'étudier. La raison est que dans l'empire allemand, il existe une sanction, des amendes élevées pour les négligents, alors qu'il n'en existe aucune chez nous, et que l'opinion publique est si indifférente qu'il arrive fréquemment de voir un conscrit se vanter d'avoir rapidement essuyé son bras pour s'enlever le bénéfice de l'inoculation.

La plus récente statistique, dressée en 1907, des décès varioliques est à plusieurs égards intéressante. On y constate que dans 32 départements seulement il n'y a pas de décès varioliques : Ardennes, Aube, Aveyron, Cantal, Charente-Inférieure, Corrèze, Dordogne, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Landes, Loiret, Manche, Marne, Haute-Marne, Meuse, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Sarthe, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne, Vosges. Dans 33 départements, la mortalité varie de 1 à 5 : Ain, Aisne, Ariège, Calvados, Charente, Cher, Creuse, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme, Tarn, Haute-Vienne, Yonne. Dans 10 départements, elle varie de 7 à 18 : Basses-Alpes, Aude, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Drôme, Finistère, Gard, Isère, Loire, Pyrénées-Orientales. Enfin dans les départements suivants elle s'élève de 21 à 67 : Vaucluse (21), Corse (25), Ardèche et Var (32), Alpes-Maritimes (53), Haute-Garonne (54), Seine (67), et enfin les Bouches-du-Rhône arrivent avec le chiffre de 1.998 dont 1.958 pour les villes et 40 pour la campagne. Cette mortalité excessive n'est pas isolée pour la ville de Marseille, qui comptait 1.638 décès en 1895-1896 et 1.081 en 1899-1900, c'est-à-dire beaucoup plus que le choléra, sur lequel l'attention publique est toujours si vivement appelée, n'en a produit à la dernière épidémie.

Pour terminer cette statistique disons que l'ensemble des campagnes de France ne représente que 236 décès, tandis que les villes de plus de 5.000 habitants représentent le reste, 2.443.

Que représentent ces décès par rapport aux *cas* de variole? Il est difficile de le dire d'une façon précise. Cependant, si l'on fixe la mortalité à 20 0/0 des cas (à Paris elle est inférieure à 15 0/0), on voit qu'il y a encore près de 12.000 à 15.000 cas de variole, dont une quantité laisse, même après guérison, non seulement un enlaidissement du visage, mais fréquemment la cécité, dont la variole est la principale origine ! En Allemagne, où le nombre des décès varioliques ne dépasse pas 15, la totalité des cas n'atteint pas une *centaine*.

Des travaux récents ont éclairé certains points de la question de la *vaccine* : celle notamment de son identité avec la variole. Les Allemands affirment cette identité; les Français ne l'admettent pas, et des expériences faites, il y a quelques mois, par Kelsch, chef de service de la vaccine à l'Académie de médecine, semblent prouver que nous avons raison. L'inoculation de génisses avec du virus variolique par les procédés de la culture vaccinale, c'est-à-dire sur le flanc de la génisse, n'a eu d'autre résultat que de les immuniser partiellement contre l'inoculation vaccinale.

Par contre, une expérience contradictoire a donné une suite qui peut laisser des doutes sur le succès de nos voisins à ce sujet : des genisses inoculées *à blanc* à l'Académie, c'est-à-dire vaccinées avec de la glycérine pure, bien qu'elles fussent isolées complètement des génisses vaccinées par des cloisons pleines, et qu'elles fussent placées dans des salles désinfectées, ont eu des pustules caractéristiques de la vaccine. On peut se demander dans ces conditions si la vaccine, soi-disant d'origine variolique, des instituts allemands n'a pas la même cause. — Saint-Yves Ménard, qui avait fait de nombreux travaux sur la vaccine, avait attiré l'attention sur les éruptions modifiées qui se produisent dans certains cas lors d'une première vaccination. Il avait reconnu que cet état était dû à la présence, dans la pulpe vaccinale fraîche, de microbes, qui disparaissent dans la pulpe datant de cinq à six jours.

Quelle est la durée de l'immunité donnée par la vaccination? La tradition populaire la fixe à sept ans, en vertu de cette croyance erronnée, ancrée dans beaucoup d'esprits, « que notre corps se renouvelle en sept ans ». Au point de vue officiel et réglementaire, la durée est de dix ans. En réalité, comme on le verra plus loin, elle semble très variable suivant les individus, et le contrôle ne peut être fait que par la réussite ou non de la *revaccination*. Jusqu'à ces derniers temps on pensait que celle-ci n'était bien effectuée que si l'éruption avait des caractères très analogues à ceux de la première vaccination et qu'elle devait être considérée comme nulle dans le cas contraire. Donc nécessité dans ce cas de renouveler l'opération, dont l'insuccès pouvait tenir soit à un état d'immunité dont le terme était incertain, soit à une introduction insuffisante de vaccin, soit enfin à une virulence insuffisante de celui-ci.

Dans un article du *Caducée*, paru le 1er septembre 1906, le Dr André Fasquelle a le premier montré qu'il ne fallait pas s'attendre à trouver dans les revaccinations les signes observés après la vaccination primitive et, dans un tableau, il mettait en parallèle les deux variétés d'éruptions.

En les examinant, on remarque, disait-il, que :

« 1° Les pustules ont une évolution générale plus rapide;

« 2° Elles débutent plus tôt, dès le deuxième ou troisième jour;

« 3° Elles sont moins développées, mais elles ont toujours l'ombilication;

« 4° Leurs contours sont moins bien limités;

« 5° Les phénomènes généraux, locaux, régionaux sont moins accentués;

« 6° Les escarres qui succèdent aux pustules sont moins profondes; elles tombent plus tôt, ordinairement du douzième au vingtième jour;

« 7° Les cicatrices s'effacent rapidement; au bout de quelques semaines, on ne remarque que des taches à limites floues, d'un blanc grisâtre. Ce qui prouve bien que ces pustules sont réellement vaccinales, c'est que si l'on vaccine pour la première fois un enfant ou une génisse avec la sérosité recueillie le sixième ou le septième jour sur ces pustules, on obtient une vaccine normale ou à peine modifiée. »

Il est même une autre forme de vaccin modifiée; on a quelquefois, déjà après vingt-quatre heures, mais d'autres fois seulement après quarante-huit heures, de petits noyaux se formant autour des incisions; ces noyaux prennent une couleur rose et ont la grandeur d'une lentille ou d'un pois. Le troisième ou le quatrième jour, il s'élève sur ces noyaux une petite pustule, qui n'est jamais plus grande qu'une lentille, mais qui possède encore une structure cellulaire ou une dépression centrale. Ces pustules ont des parois très minces, de sorte que le plus souvent, dès le cinquième jour, elles sont déchirées par le frottement et sont remplacées par de petites croûtes. (Steinbrenner.)

La nature vaccinale de ce dernier type est discutée. Pour Eichorn, qui a réussi des vaccines légi-

times chez des bébés avec leur sérosité, c'est du vaccin légitime. Un fait est certain, c'est que si on essaie de revacciner l'individu porteur de cette éruption douteuse on n'obtient aucun résultat. (Dr Rafinesque.)

Le Dr Casteret, de Toulouse, a donc raison de dire « que cette éruption avortée résulte de ce que le vaccin n'a pu arriver à son complet développement parce que le sujet était en état de moindre réceptivité; mais elle a rendu à l'individu un complément d'immunité, puisqu'une nouvelle revaccination, pratiquée trois mois après, reste entièrement stérile ».

« Chez les jeunes gens de treize à dix-huit ans, après la troisième revaccination, il n'y a plus de vaccine normale et, après la sixième, l'immunité est absolue, puisqu'il n'apparaît plus ni vaccine normale ni vaccine modifiée. » (H. Fasquelle.)

Au point de vue pratique, il y a là pour le médecin une indication de ne pas attendre au septième ou au huitième jour pour aller vérifier l'état de l'éruption d'un revacciné; c'est le cinquième ou le sixième jour, au plus tard, qu'il doit l'examiner pour juger s'il a une vaccine modifiée ou une fausse vaccine.

Kelsch, après avoir fait de nombreuses expériences, a appelé récemment l'attention de l'Académie sur cette même question et a fait remarquer lui aussi que souvent la revaccination ne donne lieu qu'à une papulo-vésicule, à une papule ou à un nodule rosé. Sur 1.552 revaccinations, il a relevé 37 pustules de primo-vaccination, 313 papulo-vésicules, 912 papules, 169 macules rouges légèrement indurées, 108 résultats nuls, soit pour ces derniers 6 pour 100.

Il résulte donc de ces chiffres que l'organisme, loin de devenir réfractaire aux impressions du virus-vaccin par les inoculations coup sur coup, est au contraire hypersensibilisé à leur égard. Il répond par une réaction constante et écourtée aux revaccinations en série. Ce fait est rigoureusement comparable, pour sa sensibilité anormale, à celui des personnes soumises aux injections successives de sérum.

Si les travaux faits à ce propos montrent que souvent on avait tort de considérer comme un insuccès une de ces éruptions à évolution rapide, ils ont par contre enseigné que la durée de l'immunité était souvent plus courte qu'on ne le jugeait jusqu'ici. Sur 91 enfants revaccinés par le Dr Servières et chez lesquels elle a réussi, 4 avaient deux ans, 12 trois ans, 24 cinq ans, 13 six ans, 13 sept ans, 18 huit ans et 20 neuf ans! On voit d'après cela combien, surtout en cas d'épidémie, il est utile de revacciner *tout le monde* dans une famille. Si « cela prend », l'individu est sauvé; si « cela ne prend que peu ou pas », l'inconvénient d'une piqûre et d'une éruption minime est vraiment négligeable en regard du péril couru. Étant donné la variabilité de la durée, nul ne peut être assuré de ne pas friser la limite où l'immunité va cesser. Ce qui vient d'être dit pour les jeunes enfants, l'est encore davantage pour les âges avancés. « Les statistiques de la Salpêtrière, où le pourcentage des succès de revaccinations varie entre 60 et 88 pour 100, montre combien est grande la réceptivité des vieillards pour la vaccine et pour la variole. Puisse-t-elle contribuer à détruire ce préjugé, encore trop enraciné dans les familles, que les personnes âgées n'auraient pas à craindre la variole et ne devraient pas être revaccinées! Tout au contraire, c'est par les *grands-parents* qu'il faut commencer, pour passer aux parents et ensuite aux jeunes gens. D'autre part, il est bon de rappeler que les personnes *variolées* ne doivent pas être négligées dans les revaccinations. On peut même se demander si la variole donne une immunité plus solide et plus durable que la vaccine. » (Saint-Yves Ménard.) Un exemple est du reste célèbre de deux atteintes successives de variole à grand intervalle, c'est celui de Louis XV. — Dr Galtier-Boissière.


Van der Stappen.

***Van der Stappen** (Pierre-Charles), sculpteur belge, né à Bruxelles en 1843. — Il est mort à Bruxelles le 22 octobre 1910. Aux œuvres de ce maître, que nous avons citées dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, nous ajouterons le groupe imposant qui décore le rond-point de l'avenue Louise : *le Lutteur*, inspiré par un roman de Cladel; ainsi que ses *Travailleurs au repos*, du parc du Cinquantenaire. La mort le surprit au moment où il mettait la dernière main à son *Monument du Travail*, que la province du Brabant lui avait commandé. Depuis de longues années déjà, il travaillait à cette œuvre gigantesque; un dernier personnage restait à sculpter : celui du magistrat qui, la main posée sur le Code, garantit au Travailleur la protection des lois. Ce monument sera achevé, conformément aux intentions du maître, par Rousseau et Rombeaux. La Belgique, qui porte encore le deuil de Meunier et de Lambeaux, perd en Van der Stappen un de ses plus éminents artistes.

Vauthier (Amédée-Eugène), artiste dramatique français, né à Auxerre le 29 septembre 1843, mort au mois de novembre 1910. Fils d'un ouvrier, il fut de très bonne heure attiré par la carrière dramatique, où il débuta comme figurant aux Funambules dès 1858, pour mener ensuite, quelques années durant, la pénible existence d'acteur forain. Revenu à Paris en 1861, il y entra au Petit-Lazari, puis de nouveau parcourut la province, jouant les grands premiers rôles. Il était fort bien accueilli à Reims lorsque Moreau-Sainti l'entendit par hasard et l'engagea immédiatement à son théâtre, les Folies-Dramatiques, où il parut pour la première fois en mars 1871. Il y joua le *Canard à trois becs*, puis passa au théâtre lyrique de l'Athénée avec *Monsieur Polichinelle*, et enfin à la Renaissance avec *Giroflé-Girofla*. Ce fut son premier grand succès, aux côtés d'Alphonse et de Jeanne Granier. Il avait une belle voix de baryton, solide et juste, et jouait avec une haute fantaisie, non pas toujours exempte de vulgarité. De 1875 à 1895, il devait rester, dans les premiers théâtres de genre de Paris, un des acteurs les plus fêtés du public. Il serait trop long d'énumérer toutes ses créations : Romadour, de la *Reine Indigo* (1875), Rodolphe, de la *Petite Mariée*, Ramitou, de *Kosiki*, Montlandry, du *Petit Duc*, Moka, de la *Jolie Persane*, Campistrel, de la *Belle Lurette*, Gaétan, dans le *Cœur et la Main*, Agenor, du *Roi de Carreau*, Perpignac, de la *Béarnaise*, etc. Il fut, pendant les huit années qu'il demeura à la Renaissance, un des interprètes les plus remarquables de Charles Lecocq. En 1890, il paraît sur la scène de la Comédie-Française dans le rôle du Mufti du *Bourgeois Gentilhomme*, personnage qu'il avait déjà joué à la Gaîté en 1876. En 1895, presque à la fin de sa carrière infiniment variée (comédie, drame, opérette, il n'est guère de genre qu'il n'ait abordé), on le retrouve aux Variétés, jouant *Chilpéric*. Dès qu'il se sentit vieillir, Vauthier eut la sagesse de se retirer du théâtre sans compromettre sa réputation par des tentatives mal venues.

Il avait toujours eu le goût de l'ordre et de l'économie, et il sut se ménager une vieillesse tranquille et heureuse dans un coin de la Provence, où il avait désiré mourir. — J.-M. Delisle.

Venizelos (Eleutherios), homme politique grec, président du conseil des ministres en 1910, né dans l'île de Crète en 1859. Il appartient à une des familles les plus distinguées de l'île de Crète, et descendrait des anciens ducs d'Athènes de la famille florentine des Acciajoli, par une branche depuis longtemps établie dans la grande île. Il prit ses grades à l'université d'Athènes et fut avocat, avant d'entrer dans l'administration crétoise sous le gouvernement du prince Georges de Grèce. Bientôt, il fut mêlé de la façon la plus active au mouvement politique de l'île, et il devint le chef du parti qui rêve l'union pure et simple avec la Grèce. Aussi, lorsque fut réunie l'Assemblée nationale grecque, en 1909, Venizelos fut-il tout d'abord désigné par les Crétois pour y siéger, mais il dut renoncer, au moins officiellement, à cette délégation afin de ne pas paraître porter atteinte à la suzeraineté officielle de la Turquie sur l'île. Mais il n'en était pas moins devenu le chef du parti nationaliste grec, et le représentant le plus populaire du mouvement panhellénique. Aussi, lorsque le cabinet Dragoumis dut se résigner à démissionner, Venizelos, qui avait renoncé à ses fonctions de chef du gouvernement crétois pour n'être plus qu'un député grec, fut-il appelé à lui succéder. L'opinion publique, bien plus encore que les groupes très divisés du parlement grec, avaient imposé ce choix, que par contre la presse turque critiqua avec virulence. Néanmoins Venizelos, soutenu par le roi, reçut dans le nouveau ministère les pouvoirs les plus étendus : la présidence du conseil, avec la gestion, par intérim, des ministères de la guerre et de la marine. Esprit clairvoyant et sage, ayant déjà donné des preuves d'énergie dans son gouvernement de la Crète, il prit soin, à son arrivée au pouvoir, de répudier tout sentiment antidynastique, et de maintenir l'Assemblée nationale sur le terrain de la revision constitutionnelle; en d'autres termes, de limiter la revision à des points de détail, sans toucher aux prérogatives royales. Mais ce n'était pas une tâche facile. L'assemblée, en effet, après avoir paru consentir à limiter ses pouvoirs, et élu pour président Essling, représentant des idées revisionnistes très modérées, sans risque de crise gouvernementale ou dynastique, parut craindre de la part du président du conseil une politique trop personnelle et autoritaire. A la fin d'octobre 1910, deux votes successifs sur un ordre du jour de confiance ne réunirent pas le quorum, beaucoup de partisans officiels de Venizelos s'étant abstenus ou ayant quitté la salle. Ainsi, il n'y avait pas à proprement parler d'opposition, mais bien une approbation insuffisante de la politique du gouvernement. Tout au moins Venizelos la jugea-t-il telle, puisqu'il offrit immédiatement sa démission au roi Georges. Mais celui-ci, estimant que l'assemblée n'avait nullement refusé sa confiance à un ministre que d'autre part l'opinion publique réclamait avec insistance, refusa la démission. Il n'y avait qu'une issue possible : la dissolution du Parlement. C'est la solution à laquelle le roi ne tarda pas à se rallier : elle était un fait accompli à la date du 25 octobre. Venizelos est donc resté chargé à la fois du gouvernement et du souci des nouvelles élections, dans des conditions rendues extrêmement difficiles par la mauvaise humeur de la Turquie et par le mécontentement plus ou moins dissimulé des anciens partis officiels de la Chambre. Il ne peut compter dans la crise que sur l'appui du roi et sur l'approbation de la grande majorité de la nation hellène. — G. T.


Venizelos.

***Worms** (*Gustave*-Hippolyte), artiste dramatique, né à Paris le 26 novembre 1836. — Il est mort dans la même ville le 19 novembre 1910. Il fut d'abord typographe, puis élève de Beauvallet au Conservatoire, d'où il sortit lauréat en 1857.

Il fit un premier séjour à la Comédie-Française de 1858 à 1864; mais, n'ayant pas été nommé sociétaire à cette époque, il partit pour la Russie. Revenu en France, il fut, avec beaucoup de succès, accueilli au Gymnase et, en 1877, il entra de nouveau à la Comédie-Française où, à la fin de l'année, il était nommé sociétaire à part entière. Dès lors, il ne quitta plus la maison de Molière, et, à sa représentation d'adieu, le 23 janvier 1901, les bravos du public rendirent hommage au consciencieux artiste. Au Conservatoire, Worms fut un remarquable professeur. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1889, quelques semaines après Mounet-Sully.


Worms. (Phot. Otto.)

Il reparut, à titre exceptionnel, sur la scène de la Comédie-Française, le 14 mars 1910, pour une matinée donnée au bénéfice des victimes des inondations. Au mois de septembre, il fut nommé membre du conseil supérieur d'enseignement du Conservatoire.

Worms possédait des moyens physiques assez pauvres; mais, malgré sa petite taille, il jouait avec ampleur et surtout avec distinction. Il eut une voix prenante, une diction un peu martelée. Il excella en des rôles de passion, par exemple dans le *Marquis de Villemer*, dans *Denise*. Dans des rôles classiques comme Alceste du *Misanthrope*, il faisait apprécier son élégance, sa chaleur, son émotion; dans Don Carlos d'*Hernani*, son âpreté; dans *Henri III et sa cour*, son allure royale; dans Olivier de Jalin du *Demi-Monde*, son tact et son aisance.

En contraste avec les amoureux mélancoliques, son plus fréquent emploi, Worms interpréta des rôles de gaîté ironique, de légèreté spirituelle dans *Francillon* et *l'Ami des femmes*; le Stanislas et le De Ryons de Dumas fils prouvèrent sa souplesse.

Vers la fin de sa carrière, les trois créations de Worms dans : *le Pardon*, *le Berceau* et *la Conscience de l'enfant* sont à noter. Worms jouait sans perruque; aux dernières années de son existence d'acteur, en cheveux très gris, il donnait néanmoins l'illusion de la jeunesse, car l'âme, l'allure n'avaient point vieilli. — M. Marcille.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — Le gérant : L. GROSLEY.



Le mois de Février était consacré à Neptune, fils de Saturne et de Rhea, à qui échut l'empire des Mers. Neptune devint en dignité, sinon en pouvoir, l'égal de son frère Jupiter. Il est représenté armé du trident, ou la conque en main, ou encore, conduisant un char attelé de chevaux ou de dauphins. Son attitude reflète tantôt le calme, tantôt l'agitation des mers. Le pavot, le pin lui étaient consacrés.

N° 48. — Février 1911

* **Académie des beaux-arts.** — *Election de Verlet.* Le 3 décembre 1910, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de sculpture en remplacement de Frémiet, décédé. Les canditats en présence étaient (par ordre alphabétique) : A. Carlès, E. Dubois, G. Gardet, J. Hugues, H. Lefebvre, G. Michel, E. Peynot, N. Sicard, R. Verlet.

Le nombre des votants s'élevait à 35, et 9 tours de scrutin furent nécessaires ; au 9e, R. Verlet fut élu par 21 voix contre 14 à G. Gardet et 1 à J. Hugues. (V. p. 49.)

* **Académie des inscriptions et belles-lettres.** — *Election de Charles Diehl.* Le 2 décembre 1910, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de Léopold Delisle, décédé. Les candidats en présence étaient : Edouard Cuq, professeur à la Faculté de droit de Paris; Charles Diehl, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et déjà correspondant de l'Académie; le comte François Delaborde, professeur à l'Ecole des chartes; Clément Huart, professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes; Paul Monceaux, professeur au Collège de France; Jean Psichari, professeur de grec moderne à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes.

Le nombre des votants était de 35; 3 tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement à chaque tour : Ed. Cuq, 10, 4, 1 voix ; Delaborde, 3, 4, 0; Ch. Diehl, 6, 11, 18; Cl. Huart, 4, 2, 0; P. Monceaux, 3, 4, 5; J. Psichari, 9, 10, 11. Charles Diehl fut déclaré élu. (V. p. 35.)

* **Académie des sciences.** — *Election de Léon Lecornu.* Le 5 décembre 1910, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de mécanique en remplacement de Maurice Lévy, décédé. Les candidats en présence étaient : (1re ligne) Léon Lecornu, ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole des mines; (2e ligne) Gabriel Kœnigs, professeur à la Faculté des sciences de Paris; (3e ligne, par ordre alphabétique) Auguste Rateau, ancien ingénieur des mines ; Jean Resal, inspecteur des ponts et chaussées. Le nombre des votants étant de 56, au premier tour de scrutin Léon Lecornu obtient 41 suffrages contre 9 à Kœnigs, 3 à Rateau et 3 à Resal. Il fut déclaré élu. (V. p. 39.)

* **accident** n. m. — Encycl. Accidents du travail. Risque professionnel. Alors que, chaque jour davantage, grandit l'importance juridique et économique du régime du risque professionnel (qui, à propos des accidents du travail, a été institué par la loi organique du 9 avril 1898, et qu'une série de lois successives ont peu à peu étendu), il est intéressant de mettre en relief les principes et les détails essentiels qui caractérisent aujourd'hui ce régime, et, d'autre part, de préciser l'exacte étendue actuelle de son domaine d'application. Nous dégagerons ensuite les sanctions diverses du régime du risque professionnel, en même temps que la procédure qui lui est propre, c'est-à-dire la *responsabilité civile en matière d'accidents du travail.*

I. Traits caractéristiques du régime du risque professionnel. 1° *Justification du régime du risque professionnel.* Antérieurement à l'application de la loi du 9 avril 1898, les responsabilités pécuniaires encourues par le patron envers ses ouvriers et employés à raison des accidents qui leur surviennent par le fait ou à l'occasion de leur travail, étaient réglées par les articles 1382 et suivants du Code civil, c'est-à-dire par les textes déterminant le régime du droit commun en matière de responsabilité civile. De ce régime, l'idée dominante est qu'il n'y a possibilité d'une indemnité qu'autant que se trouvent réunies deux conditions : 1° il faut que l'accident ait eu pour cause une *faute* du patron ou de l'un de ses préposés (par exemple, état défectueux de l'outillage, violation des règlements sur la sécurité des ateliers) ; 2° il faut que la victime de l'accident *fasse la preuve* de cette faute. Par suite de telles exigences, c'est dans les deux tiers des cas que, après un accident du travail, les salariés se trouvaient démunis de tous droits à une indemnité.

Aussi, depuis un certain nombre d'années, s'était produite une théorie spéciale, dite « théorie du risque professionnel », qui, tenant compte des conditions nouvelles du travail au milieu de tous les périls créés par l'actuel machinisme industriel, tendait à substituer à la nécessité d'une faute et de sa preuve, la simple constatation du dommage subi, et fondait sur le risque professionnel la responsabilité civile du patron.

Le risque professionnel a été défini : « le risque afférent à une profession déterminée, indépendamment de la faute du patron et des ouvriers ». Et il a été justifié en ces termes, en 1888, par l'économiste Emile Cheysson : « Du moment où l'industrie moderne entraîne des risques inévitables, l'ouvrier ne peut ni ne doit les supporter, aujourd'hui moins que jamais, en présence de l'outillage moderne et des forces qui l'actionnent. Quand le terrassier travaille avec sa bêche ou sa pioche, le bûcheron avec sa hache, l'outil, dans ses mains, n'est que le prolongement de ses propres organes ; il en est le maître, et l'on peut admettre à la rigueur qu'il en soit responsable. Combien autre est le rôle de l'ouvrier vis-à-vis d'un haut fourneau, d'une chaudière, d'un laminoir, de ces métaux en fusion, de ces appareils formidables et de ces forces irrésistibles dont le moindre attouchement est mortel ! L'ouvrier n'a pas le choix de ses outils, il les subit. C'est au maître qui les lui impose de subir la responsabilité des choses qu'il a sous sa garde. »

La théorie qui proclamait le risque professionnel se résolvait, à son origine, en cette double proposition : 1° les accidents du travail n'ayant pour cause aucune faute (c'est-à-dire ne pouvant être attribués qu'à un cas de force majeure ou à un cas fortuit) doivent donner lieu à une législation spéciale, lorsqu'ils se produisent dans certaines industries ; 2° cette législation doit créer et sanctionner au profit des victimes des accidents du travail un droit à indemnité. Mais, par une extension progressive de la conception du risque professionnel, on en était venu à considérer que tout accident du travail (qu'il soit dû à l'outillage ou qu'il soit dû à la faute légère, et même à la faute lourde de l'ouvrier) devait être supporté par le travail, devait « peser sur le prix de revient (par suite, sur le patron) au même titre que les frais généraux, au même titre que les assurances des immeubles ».

2° *Loi organique du 9 avril 1898 et son extension progressive.* — C'est sous l'influence de ces idées que, après dix-sept ans de gestation parlementaire, est intervenue la loi du 9 avril 1898. Cette loi a, pour les accidents dont les ouvriers et employés sont victimes dans leur travail, consacré la théorie du risque professionnel, comme fondement de la responsabilité civile du patron. Au cours des travaux préparatoires, elle a été appelée « la Charte du risque professionnel ».

La loi du 9 avril 1898 a été complétée par divers décrets (notamment par ceux en date des 28 février, 5 mars, 5 mai, 10 mai et 30 juin 1899) et par des arrêtés ministériels.

Dès la première mise en œuvre de la législation nouvelle, se révélèrent dans ses détails des imperfections et des lacunes : la loi du 22 mars 1902 et la loi du 31 mars 1905 ont tour à tour revisé (dans un sens sans cesse plus favorable aux victimes des accidents du travail) la plupart des dispositions primitives de la loi du 9 avril 1898.

D'autre part, la législation du régime du risque professionnel a été formellement rendue applicable : 1° sous quelques conditions spéciales, par une loi du 30 juin 1899, aux accidents survenus par le fait d'un moteur inanimé, dans les exploitations *agricoles ;* 2° d'une façon générale et absolue, par une loi du 12 avril 1906, aux accidents survenus dans les exploitations *commerciales ;* — 3° par une loi du 18 juillet 1907, aux employeurs non soumis de plein droit à la législation des accidents du travail, et aux salariés de ces employeurs, lorsque, sous certaines conditions déterminées, ces employeurs et salariés en manifestent la volonté.

3° *Particularités du régime du risque professionnel.* La législation spéciale dont la loi du 9 avril 1898 constitue la loi fondamentale est caractérisée par les particularités que voici : 1° la responsabilité des accidents du travail incombe au chef d'entreprise, au patron, *de plein droit,* en vertu du risque professionnel, c'est-à-dire sans avoir à considérer si le patron est en faute, si la

victime a été imprudente, si l'accident résulte d'un cas fortuit ou de force majeure ; — 2° cette responsabilité se traduit par une réparation transactionnelle et simplement partielle, par une réparation *forfaitaire*, fixée par la loi elle-même, soit sous la forme d'indemnités journalières, si l'accident a entraîné une incapacité de travail purement temporaire, soit sous la forme de rentes viagères, si l'accident a entraîné une incapacité permanente ou la mort ; — 2° dans tous les cas (au besoin, par l'intervention de l'Etat), est garanti aux intéressés le recouvrement des indemnités qui leur sont dues ; — 4° le régime institué a un caractère obligatoire pour ses bénéficiaires. En effet, l'article 2 de la loi de 1898 enlève aux salariés régis par la loi le droit de se prévaloir contre le patron ou ses préposés d'aucunes dispositions autres que celles de cette loi même, c'est-à-dire soit de conventions particulières intervenues, soit des dispositions des articles 1382 et suivants du Code civil; d'autre part, l'article 30 de la loi de 1898 édicte la non-validité, la nullité radicale et absolue de toutes conventions qui ne respectent pas les dispositions de la loi de 1898, ou qui y sont contraires.

Quelques autres remarques sont nécessaires.

Par faveur exceptionnelle, pour les procédures engagées en vertu de la loi du 9 avril 1898, aussi bien qu'en vertu des lois qui l'ont modifiée ou complétée, l'ouvrier ou ses représentants, à tous les degrés de l'instance (c'est-à-dire devant le juge de paix, devant le président du tribunal, devant le tribunal, devant la cour d'appel), plaident avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, c'est-à-dire gratuitement. Ce bénéfice leur est acquis de plein droit et d'une façon absolue, sans qu'ils aient à solliciter l'assistance judiciaire et à produire les pièces et justifications exigées, en pareil cas, des autres citoyens par la loi du 22 janvier 1851, et, en outre, alors même qu'ils se trouveraient dans une situation suffisamment aisée pour faire face aux frais de justice.

Dans le même ordre d'idées, signalons que tous les actes de procédure, tous les actes faits ou rendus en vertu et pour l'exécution des mêmes lois (procès-verbaux, certificats, actes de notoriété, significations, jugements, etc.), jouissent du privilège de la gratuité, avec exemption du timbre et de l'enregistrement.

Au chef d'entreprise est imposée une obligation spéciale : il est tenu (sous peine d'une amende de 1 à 15 francs, qui, en cas de récidive dans la même année, peut s'élever de 16 à 100 francs) de faire afficher dans chaque atelier la loi du 9 avril 1898, ainsi que les règlements d'administration publique relatifs à son exécution.

Les agissements des agents d'affaires se livrant à l'exploitation des victimes d'accidents et de leurs ayants droit sont réprimés, à la fois au point de vue civil et au point de vue pénal : sont déclarées nulles de plein droit et de nul effet les obligations contractées, pour rémunération de leurs services, envers les intermédiaires qui se chargent, moyennant émoluments convenus à l'avance, d'assurer aux victimes d'accidents ou à leurs ayants-droit le bénéfice des accords ou instances prévus par la loi de 1898 ; de plus, ces intermédiaires sont passibles d'une amende correctionnelle (qui, en cas de récidive, peut s'élever jusqu'à la somme de 2.000 francs), pour toute offre de services faite par eux dans les conditions que nous venons d'indiquer.

La même amende correctionnelle est possible : envers tout chef d'entreprise ayant opéré sur le salaire de ses ouvriers et employés des retenues pour l'assurance des risques mis à sa charge par la loi de 1898 ; — envers toute personne qui, soit par menace de renvoi, soit par refus ou menace de refus des indemnités dues en vertu de la même loi, a porté atteinte ou tenté de porter atteinte aux droits de la victime de choisir son médecin ; — envers tout médecin ayant, dans des certificats délivrés pour l'application de la même loi, *sciemment* (c'est-à-dire de mauvaise foi) dénaturé les conséquences des accidents.

4° *Corps consultatifs en matière d'accidents du travail.* Auprès du ministère du travail fonctionnent : 1° un « comité consultatif des assurances contre les accidents du travail », composé de 24 membres, qui doit être consulté sur certains cas déterminés, et qui peut être saisi, par le ministre du travail, de toutes les questions relatives à l'application de la législation sur les accidents du travail ; — 2° une « commission consultative », composée de 7 membres, ayant mission d'examiner les questions qui lui sont soumises, soit par le ministre de l'intérieur, soit par le ministre du travail, en vue de l'application de l'article 5 de la loi du 9 avril 1898 (relatif aux cas où le chef d'entreprise peut se décharger de l'obligation de payer aux victimes d'accidents les frais de maladie et l'indemnité journalière.)

II. Etendue d'application du régime du risque professionnel. 1° *Exploitations et situations soumises au régime du risque professionnel.* La loi du 9 avril 1898 (que dominait la pensée de ne soumettre au régime du risque professionnel que les entreprises présentant, pour ceux qui y sont employés, des périls permanents, et en quelque sorte inévitables) a assujetti à ce régime les exploitations industrielles ou analogues que voici : 1° d'une part, l'industrie du bâtiment, les usines, manufactures, chantiers, les entreprises de transport par terre et par eau, de chargement et de déchargement, les magasins publics, mines, minières, carrières ; — 2° d'autre part, toute exploitation ou partie d'exploitation dans laquelle sont fabriquées ou mises en œuvre des matières explosives (dynamite, gaz, acétylène, alcool, etc.), ou dans laquelle il est fait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme ou des animaux, (eau, vent, vapeur, gaz, air chaud, électricité, etc.).

La loi du 30 juin 1899 a rendu la loi de 1898 applicable à l'agriculture, mais en posant le principe qu'elle y serait applicable *dans un seul et unique cas :* celui où il y a emploi, dans le travail agricole, de « machines mues par des moteurs inanimés » (moissonneuses ou batteuses à vapeur, turbines, moulins à vent ou à eau, pompes à vapeur ou à gaz, moteurs électriques, etc.).

La loi du 12 avril 1906 a étendu la législation sur la responsabilité des accidents du travail à « toutes les entreprises commerciales », quelles qu'elles soient, et cela sans restrictions ni conditions spéciales. Et ainsi la loi du 9 avril 1898, celle du 30 juin 1899 et celle du 12 avril 1906 déterminent l'ensemble des cas d'assujettissement *de plein droit* au régime du risque professionnel.

Mais, à ce régime, est également possible un assujettissement *volontaire :* cette faculté résulte de la loi du 18 juillet 1907. Un employeur qui n'est pas obligatoirement soumis à la législation des accidents du travail (par exemple, un notaire, un avoué, un huissier, un médecin, ou le chef d'une exploitation agricole où il n'est pas fait usage d'un moteur inanimé, ou encore un simple particulier ayant des domestiques exclusivement attachés à la personne, des gens de maison) peut, depuis la loi du 18 juillet 1907, faire adhésion à la législation spéciale aux accidents du travail, s'y assujettir de son plein gré. Toutefois, lorsque cet employeur croit devoir user d'un tel droit, l'application de la législation sur les accidents du travail reste, en ce qui le concerne et en ce qui concerne ses salariés, subordonnée à une condition essentielle : c'est que ses salariés acceptent l'assujettissement et en manifestent expressément la volonté personnelle.

Ni la loi du 9 avril 1898, ni la loi du 12 avril 1906 ne sont applicables de plein droit à l'Algérie et aux colonies françaises. Elles peuvent, cependant, leur être appliquées, et le soin en est laissé à un règlement d'administration publique.

2° *Sur qui pèse la responsabilité du risque professionnel ?* En principe, la responsabilité du risque professionnel pèse sur le *chef d'entreprise*, c'est-à-dire sur la personne physique ou morale (individu ou collectivité) qui (soit par elle-même, soit par l'entremise d'un mandataire) loue pour un travail les services de quelqu'un ; à laquelle, en outre, appartiennent la libre direction et la surveillance du travail ; qui, en même temps, en recueille les bénéfices ou en supporte les pertes. Mais une exception est faite : l'ouvrier qui, travaillant seul d'ordinaire, s'adjoint accidentellement (par exemple, travail imprévu ou urgent) un ou plusieurs camarades, et qui, ainsi, ne se trouve patron que par occasion, n'est pas assujetti au régime du risque professionnel; dans son cas, s'il y a lieu à un règlement d'indemnité pour accident, ce règlement se fait d'après le droit commun des articles 1382 et suivants du Code civil.

Au point de vue qui nous occupe, une dérogation au principe posé est particulière aux travaux agricoles : ici, la responsabilité des accidents ne pèse pas nécessairement sur le chef de l'exploitation agricole, sur le cultivateur. Cette responsabilité incombe « à l'exploitant » du moteur inanimé, que cet exploitant soit un individu ou une collectivité (telle qu'un syndicat ou une commune) ; cependant une restriction intervient : il ne suffit pas qu'un individu ou une collectivité exploite le moteur pour en avoir la responsabilité; il faut encore que cet exploitant ait, soit par lui-même, soit par ses préposés, la *direction* du moteur. En somme, et plus brièvement, le responsable, c'est l'*exploitant-directeur.*

D'autre part, diverses particularités sont propres aux cas d'assujettissement volontaire visés par la loi du 18 juillet 1907. L'employeur auquel la législation du 9 avril 1898 n'est pas applicable de plein droit a non seulement la faculté de donner son adhésion à cette législation, de s'y assujettir volontairement, mais aussi la faculté, après y avoir donné son adhésion, de retirer et annuler cette adhésion, de faire cesser son assujettissement. Pour réaliser son assujettissement volontaire, cet employeur dépose (soit à la mairie du siège de son exploitation, soit, s'il n'y a pas exploitation, à la mairie de sa résidence) une déclaration, dont il lui est remis récépissé, gratuitement, et qui est immédiatement transcrite sur un registre spécial, tenu à la disposition des intéressés ; en même temps, il présente un carnet destiné à recevoir l'adhésion de ses salariés, sur lequel le maire appose son visa, en faisant mention de la déclaration faite et sa date.

Lorsque l'employeur veut, pour l'avenir, faire cesser son assujettissement, il fait, à la même mairie, une nouvelle et spéciale déclaration, une contre-déclaration, dont il lui est immédiatement donné récépissé, et qui est transcrite, à la suite de sa déclaration primitive, sur le même registre, ainsi que sur le carnet destiné à l'adhésion des salariés.

3° *Au profit de qui existe le régime du risque professionnel ?* Le régime du risque professionnel a été institué au profit des ouvriers (même simples apprentis) et au profit des employés (employés de bureau, contremaîtres, surveillants, concierges, ingénieurs, etc.) ; mais au profit de ceux-là seuls qui sont occupés dans les exploitations et entreprises soumises à la législation des accidents du travail.

Ces ouvriers ou employés sont protégés par le régime établi par cette législation, sans distinction d'âge, de sexe ou de nationalité, sans qu'il y ait lieu de se préoccuper de la durée des services loués, ni de la nature des fonctions remplies, et quelle que soit l'importance du salaire annuel.

En ce qui concerne les travaux agricoles existe une dérogation à la règle générale : sont admis au bénéfice du risque professionnel, non seulement les ouvriers agricoles proprement dits, mais « les personnes, *quelles qu'elles soient*, occupées à la conduite ou au service du moteur », sans même qu'il y ait à distinguer s'il s'agit de personnes salariées ou de personnes non salariées (par exemple, de parents, amis ou voisins intervenus à titre obligeant et gratuit).

En outre, diverses particularités s'appliquent aux cas d'assujettissement volontaire permis par la loi du 18 juillet 1907 : ici, les salariés en cause peuvent être non seulement des ouvriers ou des employés, mais même des domestiques exclusivement attachés à la personne ou gens de maison. A tous les points de vue, la loi du 18 juillet 1907 confère à ces salariés le même droit qu'à leur employeur. Si l'employeur s'est assujetti à la législation du 9 avril 1898, les salariés qui veulent accepter l'offre à eux ainsi faite du régime du risque professionnel ont à fournir leur adhésion personnelle : cette adhésion est recueillie sur un carnet spécial, et, à cet effet, les mineurs et les femmes mariées sont dispensés de l'autorisation du père, tuteur ou mari.

Si l'employeur, après avoir adhéré au régime de la législation sur les accidents du travail, a fait cesser son assujettissement à cette législation, par la contre-déclaration dont il a la faculté, cette contre-déclaration n'a d'effet qu'au regard des salariés embauchés après la cessation de l'assujettissement de l'employeur : les salariés qui, pendant la durée de l'assujettissement de l'employeur, ont régulièrement accepté d'être soumis à la législation des accidents du travail, peuvent, à leur gré, soit conserver, dans leurs rapports avec l'employeur, le bénéfice du risque professionnel, soit y renoncer à leur tour.

4° *En quelles circonstances intervient l'application du régime du risque professionnel ?* Pour qu'il y ait lieu au bénéfice du régime du risque professionnel, il est nécessaire non seulement que la victime de l'accident soit l'une des personnes au profit desquelles existe le régime du risque professionnel, mais, en outre, que se trouvent réunies les conditions diverses que voici : 1° il faut qu'il y ait un accident, accident proprement dit, c'est-à-dire atteinte fortuite du corps humain, ayant eu pour résultat la mort ou une lésion physique, et provenant de l'action *soudaine* d'une cause extérieure ; — 2° il faut que l'accident soit survenu : ou bien par le fait du travail, ou bien à l'occasion du travail (c'est-à-dire en principe, d'après la jurisprudence de la Cour de cassation, dans le *temps du travail* et dans le *lieu du travail*); — 3° il faut que l'accident n'ait pas été intentionnellement provoqué par celui qui l'a subi : si ce n'est non pas intentionnellement, mais involontairement que la victime a provoqué l'accident, peu importe qu'il y ait eu de sa part non seulement une faute ordinaire, mais même, en principe, une faute inexcusable; — 4° il faut que l'accident ait été assez grave pour occasionner à sa victime au moins une interruption de travail de *plus de quatre jours*, ou bien qu'il ait déterminé une incapacité de travail permanente (absolue ou partielle), ou bien encore qu'il ait été suivi de mort.

Une règle particulière régit les travaux agricoles : ici, les seuls accidents donnant droit, selon la loi du 30 juin 1899, à une indemnité sont ceux qui sont le résultat direct de l'emploi de la machine à moteur inanimé, ceux qui se rattachent au fonctionnement de cette machine par une relation certaine de cause à effet. (*Voir la suite p. 52.*) — Louis André.

agone n. m. Genre de poissons téléostéens acanthoptérygiens cataphractes, voisins des lotes, appelé aussi *aspidophore de Lacépède*.

— Encycl. Le corps est allongé, presque cylindrique en arrière, mais en avant, ainsi que sur la tête, il présente en dessus une sorte d'arête longitudinale. Il est couvert de grosses écailles et la tête

porte en dessous de nombreux barbillons. Les mâchoires sont faibles et les maxillaires ne sont armés que de petites dents. Ce genre qui se rapproche des syngnathes et des pégases comprend dix espèces appartenant aux mers septentrionales de la zone tempérée. L'une des plus connues est l'*agone*



Agone.

cuirassé (*aganus cataphractus*), dont le corps renflé en avant est très mince en arrière et plus ou moins caréné. Le museau prolongé en avant porte quatre barbillons courts. Le corps est blanc en dessous, gris brun en dessus et marqué latéralement de bandes brunes transversales plus foncées. Les deux nageoires dorsales sont à rayons épineux; la deuxième en a six ou sept. La nageoire pectorale est formée de quinze rayons, l'anale de sept et la caudale de onze. Les ventrales, situées très en avant, sont toutes petites.

Ce poisson atteint 0m,25 de long et vit près des côtes d'Angleterre et dans la mer du Nord jusqu'au Groenland et en Islande. Il est plus agile et moins audacieux que les autres espèces du genre. Il se nourrit de petits crustacés et de petits poissons. La ponte a lieu de mai à juin. — A. M.

agueusie (*gheû-zî* — du gr. *a* privatif, et *geusis*, goût) n. f. Pathol. Agnosie caractérisée par la perversion ou la disparition des sensations du goût : AGUEUSIE *psychique*. (Dr J. Grasset.)

Andrássy (LE COMTE JULES). *Sa vie et son temps*, par Edouard Wertheimer de Monor, Budapest, Académie, 1910. — Les hommes d'Etat hongrois trouvent, en général, plus facilement des statuaires que des biographes consciencieux. Louis Kossuth est représenté déjà soixante fois sur les places publiques des villes hongroises, mais il attend toujours l'historien qui retracerait, d'après des documents authentiques, sa vie et son œuvre. Le comte Andrássy a été mieux partagé. A peine lui a-t-on élevé une statue équestre à Budapest, en face du Parlement, qu'il a trouvé son biographe en Edouard Wertheimer, à qui l'on doit de beaux travaux sur *l'Autriche-Hongrie au début du XIXe siècle*, sur *les Exilés du Premier Empire*, etc. Par une faveur spéciale, les archives les plus secrètes de l'Autriche lui furent ouvertes et les fils du comte Andrássy lui ont permis de puiser dans les documents de leur famille. Après de longues et minutieuses recherches, il a pu retracer la vie de l'homme d'Etat depuis son enfance jusqu'à son élévation au rang de ministre des affaires étrangères de la monarchie des Habsbourg (1871). Les vastes proportions de son ouvrage lui ont permis de retracer en même temps toute l'histoire politique de la Hongrie depuis la célèbre diète de 1825, d'où la Hongrie moderne devait sortir, jusqu'au rétablissement de la Constitution par le compromis de 1867.

On peut diviser la vie du comte Jules Andrássy en trois périodes : la première s'étend jusqu'à la révolution de 1848-1849 et son exil; la seconde commence à son retour en Hongrie et finit à sa nomination comme président du Conseil des ministres hongrois (1867); la troisième comprend son rôle comme ministre des affaires étrangères. Cette dernière est suffisamment connue en France; les deux premières le sont moins. Le livre d'Edouard Wertheimer, paru en hongrois et en allemand, nous permet de l'étudier en détail.

Jules Andrássy naquit le 3 mars 1823 à Kassa (Cassovie), dans le comitat d'Abauj. Il descend d'une des plus anciennes familles hongroises qui habitait d'abord la Transylvanie, mais qui se fixa, au XVIe siècle, en Hongrie, au château de Krasznahorka. Le père du comte Andrássy, Charles, n'était pas très fortuné, mais il avait épousé une riche héritière, la comtesse Szápáry, et cela malgré la volonté des parents de la fiancée. Au commencement du XIXe siècle, la haute noblesse qui n'était pas inféodée à la politique antimagyare de la cour dépensait ordinairement ses revenus à l'étranger. Charles Andrássy, esprit éclairé et libéral, voyageait souvent en Allemagne, en France et en Belgique et mourut à Bruxelles en 1845. Sa femme, très énergique, ne négligeant jamais le côté pratique, administra seule ses domaines et fit donner une éducation très soignée à son fils. Elle l'envoya au lycée de Sátoralja-Ujhely, chef-lieu du comitat de Zemplen, où il fut interne chez les piaristes. De là, il se rendit à l'université de Pest pour y faire son droit. Les codes ne l'attiraient guère, mais déjà, à cette époque, il était connu comme excellent cavalier, bon danseur et adroit tireur. Après avoir terminé ses études juridiques, il fit un voyage en France, en Angleterre et en Espagne et revint dans son *comitat* pour y exercer ses droits politiques. Le comitat (département) avait à cette époque une large autonomie. C'est dans ces assemblées que se formèrent les orateurs de la Diète et c'est là qu'on livrait bataille contre les empiètements du gouvernement de Vienne. Andrássy y débuta et fit partie du camp des libéraux, dont les orateurs, à la Diète, s'appelaient alors Széchenyi, Deák, Wesselényi, Eötvös, Klautzál, Szemere.

Il fit paraître plusieurs articles dans le *Pesti Hirlap*, le célèbre journal fondé par Kossuth, et devint, en 1847, député du comitat de Zemplén. Le créateur de la Hongrie moderne, Etienne Széchenyi, comptait sur lui, mais, à cette époque, Széchenyi avait déjà beaucoup perdu de son prestige à cause de sa politique prudente s'appuyant sur la noblesse libérale et voulant introduire des réformes sans secousse. Andrássy suivit la politique plus hardie de Deák et de Kossuth. Avec la formation du premier ministère hongrois, en avril 1848, il fut nommé préfet (föispán) du comitat de Zemplén et se mit ainsi entièrement au service du gouvernement, qui, alors, n'était nullement révolutionnaire. Mais la cour de Vienne ayant excité les nationalités contre les Hongrois, la Révolution éclata. L'armée nationale, la *honvéd*, s'organisa et tous les préfets furent nommés commandants dans l'armée de la défense nationale. Andrássy combattit avec des honvéds à Schwechat, mais il dut bientôt quitter la carrière militaire. Kossuth, devenu l'âme de la résistance contre l'Autriche, envoya des plénipotentiaires dans les différentes capitales de l'Europe pour éclairer l'opinion publique. Andrássy fut choisi pour remplir ce rôle à Constantinople et amener le sultan à une alliance avec la Hongrie, alliance qui était de tradition toutes les fois que les Magyars combattaient les Habsbourg.



Jules Andrassy.

Au mois de mai 1849, Andrássy fut nommé colonel. Avec ce nouveau grade, il quitta le camp sous les murs de Bude et se rendit au milieu de mille difficultés, à travers la Serbie et les provinces danubiennes, à Constantinople. Mais les événements se précipitèrent. L'intervention armée de la Russie mit fin au soulèvement national (août 1849) et la catastrophe de Világos livra la Hongrie à la fureur stupide de Haynau. Kossuth et de nombreux généraux et hommes politiques se réfugièrent en Turquie; l'Autriche demanda leur extradition; mais Andrássy obtint du sultan le refus de cette demande. Lui-même quitta bientôt Constantinople et vint à Paris. Pendant ce temps, les tribunaux militaires en Hongrie le condamnèrent à mort et il fut pendu en effigie. A Paris, sa connaissance de la langue française, ses belles manières, lui acquirent beaucoup de sympathies. « Le beau pendu de 49 », comme on l'appelait, fut admis dans la meilleure société.

Il avait compris pendant la tourmente que le salut de la Hongrie n'était que dans la réconciliation avec l'Autriche. Dès 1850, il exprima ses idées dans l' « Eclectic Review ». Il ne prit aucune part aux conciliabules des émigrés hongrois, qui, sous la conduite de Ladislas Teleki à Paris, de Kossuth en Angleterre et en Amérique, voulaient susciter des embarras à l'Autriche. C'est probablement à cause de cette attitude qu'il fut admis aux bals des Tuileries, où il vit une jeune fille de son pays, Mlle Catherine Kendeffy, venue à Paris pour le carnaval. La beauté de cette Hongroise avait frappé le duc espagnol Ossuna, raconte Wertheimer. Sachant qu'Andrássy la connaissait, il lui demanda au bal si elle était aussi riche que belle. « Monsieur le duc, lui répliqua Andrássy, en Hongrie il n'est pas d'usage de s'informer de la fortune d'une jeune fille que l'on veut épouser. » Andrássy, très épris, demanda la main de Mlle Kendeffy et le mariage eut lieu à Paris en 1856. L'année suivante, grâce à l'intervention de sa mère, il obtint l'amnistie et put rentrer en Hongrie avec sa femme et son premier enfant, Théodore, né à Paris.

La réaction autrichienne pesait encore lourdement sur la Hongrie. Cependant les pertes subies en 1859 à Magenta et à Solférino firent réfléchir la cour de Vienne. En 1861, la Diète est convoquée et, à partir de ce moment, on voit Andrássy à côté de Deák préparer l'œuvre de la réconciliation. Si Deák, en légiste consommé, se maintenait inébranlablement sur la base des lois de 1848, garantissant l'autonomie de la Hongrie, Andrássy, ayant des vues plus larges sur la politique européenne, tâchait de mettre le Compromis en accord avec la situation générale du continent. Leur œuvre commune — secondée par la reine Elisabeth — fut couronnée de succès. Après Sadowa, la cour accepte les conditions des Hongrois et François-Joseph est couronné à Pest (1867). Andrássy comme président du Conseil des ministres lui pose la couronne sur la tête, avec l'archevêque de Strigonie. Cette scène est représentée par un des bas-reliefs de la statue colossale d'Andrássy; l'autre représente la séance du Congrès de Berlin (1878) où il obtint l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Entre ces deux dates se placent son ministère à l'intérieur, la création de l'armée nationale des honvéds, le rattachement des Confins militaires au pouvoir civil, le traité avec la Croatie et de nombreuses réformes à l'intérieur. Son intervention en 1870 pour la stricte neutralité de l'Autriche-Hongrie fut motivée par la crainte d'une invasion russe.

En 1871, la politique de Beust, qui avait favorisé la Hongrie au moment du Compromis, devint intolérable. Sous le ministère autrichien Hohenwart, des idées fédéralistes se firent jour, idées que la Hongrie dut combattre. Les amis d'Andrássy l'invitaient à intervenir énergiquement. Pour calmer leur impatience, il leur dit : « Ces Messieurs en Autriche croient pouvoir boire dans un verre rempli de tokay. Si je le leur ôte et que je le verse par terre, ils croiront toute leur vie que je les ai privés d'un nectar : il faut qu'ils y goûtent un peu, ensuite ils verront eux-mêmes que ce n est que du vin frelaté. » Hohenwart échoua dans sa tentative fédéraliste; avec lui, Beust dut donner également sa démission. Andrássy fut appelé à prendre sa succession au Ballplatz. C'était la première fois que ce poste était confié à un Hongrois. Le second volume d'Edouard Wertheimer nous dira, d'après des documents inédits, le rôle qu'il y joua. — J. KONT.

antisportif, ive adj. Qui est opposé au sport; qui méprise les règlements sportifs : *La sympathie populaire accompagne toujours celui qui n'est pas fait pour son métier. A ce point de vue-là, la foule est vraiment* ANTISPORTIVE *et ça ne date pas d'hier.* (Tristan Bernard.)

Art belge au XVIIe siècle (L'). Depuis le milieu du mois de juin jusqu'au début du mois de novembre 1910, ce n'est pas seulement à l'Exposition universelle et internationale qu'ont pu se rendre et les Bruxellois et les étrangers de passage à Bruxelles; les uns et les autres ont eu également à visiter une exposition consacrée à l'art belge au XVIIe siècle, époque la plus florissante de la peinture flamande.

On sait quel puissant intérêt présentent des expositions de ce genre, où se trouvent momentanément réunies des œuvres d'art dispersées dans tous les coins de l'Europe, sinon du monde entier, et où, de cette juxtaposition même, se dégagent avec une extrême netteté les courants artistiques d'une époque, les préoccupations des maîtres et les transformations du génie de chacun d'eux. C'est encore un moyen de contrôler des attributions douteuses, de reviser des appréciations discutables, de rendre justice à des maîtres oubliés et de les remettre en lumière. Tels ont été les résultats de l'exposition des Primitifs flamands et de l'exposition de la Toison d'or organisées à Bruges, la première en 1902, et la seconde en 1907 (*Larousse mensuel*, tome I, p. 157); tels sont aussi ceux de l'exposition bruxelloise qui vient de se terminer.

Est-ce à dire qu'on pût la comparer aux précédentes? Ce serait une véritable injustice. Bien qu'il en fût déjà question au moment où avait lieu l'exposition de la Toison d'or, et qu'on ait eu par conséquent le loisir de la bien préparer, l'exposition de l'art belge au XVIIe siècle (qui devait primitivement être consacrée à la période espagnole des archiducs Albert et Isabelle), était indubitablement inférieure aux précédentes. Au point de vue pictural, elle était beaucoup moins complète, présentait de très fortes lacunes et paraissait ordonnée avec moins de précision et moins de sûreté scientifiques. Telle est du moins l'impression que l'on a éprouvée en visitant cette exposition, organisée dans le nouveau palais du Cinquantenaire. Sans doute, y trouvait-on près de 550 toiles, mais dont beaucoup n'étaient pas des chefs-d'œuvre et ne compensaient nullement l'absence de maîtresses œuvres, comme la *Descente de croix*, de la cathédrale d'Anvers, la « galerie de Médicis », le portrait de Charles Ier d'Angleterre, du musée du Louvre, et tant d'autres morceaux dont la réputation est à juste titre universelle. Jamais, du reste, les organisateurs de l'exposition n'avaient songé à dépouiller momentanément les différents musées de l'Europe de tous les tableaux de Rubens, de Van Dyck, de Jordaens et d'autres maîtres encore, dont ces musées s'enorgueillissent à juste titre; mais peut-être avaient-ils espéré obtenir plus qu'il ne leur a été donné; les affiches de l'exposition semblent du moins en faire foi... Il y aurait au reste mauvaise grâce à insister sur ce point; mieux vaut reconnaître que l'exposition de l'Art belge au XVIIe siècle, encore qu'elle suscitât quelque déception, présentait un véritable intérêt.



L'Art belge au xvii° siècle. — Thomyris faisant plonger dans le sang la tête de Cyrus, tableau de Rubens. (V. Cyrus et Thomyris, au *Nouveau Larousse*) [Collection lord Darnley]. — Phot. Paul Becker.

Il semble juste de dire que cet intérêt était surtout artistique au premier étage, et surtout historique au rez-de-chaussée. L'Exposition était en effet divisée en deux parties distinctes, dont l'une était destinée à donner une idée générale de la civilisation belge et de toutes ses manifestations artistiques au xvii° siècle, tandis que l'autre était consacrée exclusivement à la peinture belge de la même époque, aux esquisses de Rubens et aux dessins des maîtres. C'est à cette dernière, comme il convient, que nous nous arrêterons d'abord.

Elle contenait un bon nombre d'œuvres vraiment curieuses ou réellement intéressantes, dont une centaine retenait longuement l'attention. Grâce au soin qu'avaient eu les organisateurs de répartir dans les pièces du rez-de-chaussée la plupart des toiles médiocres qui leur avaient été prêtées, les salles du premier étage étaient dégagées de tableaux qui n'eussent produit sur les murs qu'un regrettable encombrement. Les peintures des maîtres y étaient donc bien présentées, en pleine lumière, le plus souvent de la manière qui convenait le mieux, de telle sorte que le visiteur se trouvait dans d'excellentes conditions pour les examiner et les comparer les unes aux autres.

Est-il besoin de dire que, dans ces salles du premier étage, c'était Pierre-Paul Rubens qui triomphait? A peine pénétrait-on dans les pièces où ses œuvres étaient groupées que certaines d'entre elles exerçaient une véritable fascination. Tel était le cas pour l'admirable tableau provenant de la galerie d'Orléans et appartenant aujourd'hui à lord Darnley, qui représentait les Scythes apportant à Thomyris la tête de Cyrus; il est impossible, en présence d'une telle œuvre, de ne pas être conquis une fois de plus par ces merveilleuses qualités de coloris, que les visiteurs de la cathédrale d'Anvers, de la galerie Lichtenstein et de tant d'autres musées admirent dans l'œuvre entier de Rubens. Ces qualités ne sont pas d'un moindre prix dans la célèbre *Pêche miraculeuse*, que l'église de Notre-Dame de Malines avait envoyée à l'exposition, et dans certains portraits tels que celui de Suzanne Fourment, la sœur aînée d'Hélène, où une étoffe rouge ressort avec un relief et un éclat extraordinaires... Et que d'autres qualités dans des toiles telles que celles où Rubens a portraituré Anne d'Autriche et l'archiduc Ferdinand, cardinal-infant d'Espagne, et s'est enfin, vers l'âge de 60 ans, représenté lui-même! Quel chef-d'œuvre que cette toile magistrale envoyée à Bruxelles par le musée impérial de Vienne! « La figure a la plus noble prestance; la physionomie, l'expression la plus fine et la plus intelligente, en dépit des souffrances qui attristèrent les dernières années de l'existence du maître. « Beaucoup moins impressionnants sont la plupart des grands tableaux d'église groupés à l'Exposition rétrospective de Bruxelles; la véritable piété, l'adorable naïveté des primitifs en ont disparu, et n'ont guère été remplacés que par de la déclamation. Du moins n'y trouve-t-on pas cette afféterie dont n'ont jamais su se dégager complètement nos maîtres français du xviii° siècle, si différents du génial maître d'Anvers, et ne se rencontrant guère avec lui que dans un amour de la chair et de la sensualité dont les organisateurs de l'exposition de Bruxelles semblent avoir eu quelque honte, car relativement rares sont les œuvres nous montrant en Rubens le peintre de ce nu féminin, qu'il a cependant représenté avec tant de fougue et tant d'éclat. C'est surtout et presque exclusivement dans les esquisses si intéressantes du maître, groupées dans la salle III, qu'on trouvait des spécimens d'un genre où Rubens a si brillamment affirmé son génie; aucun dessin, par contre, n'en fournissait le moindre indice.

Autour de Rubens se pressaient, non pas ceux qui ont contribué au développement de son génie, mais ceux qui ont vécu à son époque, gravité dans son orbite et collaboré à ses œuvres, ou encore ceux qu'il a formés lui-même. Très rares, malheureusement, étaient les tableaux des maîtres de Rubens; rien du paysagiste Tobie Verhaecht ni d'Adam van Noort (duquel on ne connaît encore rien); d'Otto Vaenius, quelques toiles tout imprégnées d'influence italienne, auprès desquelles ressortaient de beaux portraits de Franz Porbus (ou Pourbus) le jeune, entre autres celui de Philippe-Emmanuel de Croy et de sa sœur Marie, prêté par le musée de Valenciennes. La plupart des principaux collaborateurs de Rubens: Quellin, Schut, Van Hœcke, Van Diepenbeeck, Van Thulden, Zeghers, François Wouters, ne sont représentés à l'exposition de Bruxelles que par des ouvrages parfois très peu nombreux (il n'y a, par exemple, qu'un seul Wouters) et presque toujours sans relief. Seul, Gaspard de Craeyer y figure par une de ses œuvres les plus importantes : celle que le catalogue appelle *l'Assomption de sainte Catherine*. Placée au seuil du premier étage, elle prépare à la visite de ces salles, où, derrière le maître Rubens, se pressent tant d'autres bons artistes, les deux frères Corneille et Paul de Vos, par exemple, parmi lesquels les plus remarquables sont Antoine Van Dyck et Jacques Jordaens.

Ces deux maîtres éminents ont déjà eu les honneurs d'expositions spéciales à Anvers, Van Dyck en 1899, et Jordaens en 1905. On ne pouvait prétendre, dans un groupement beaucoup plus général et consacré à l'art belge au xvii° siècle, réunir autant d'œuvres de l'un et de l'autre de ces peintres que n'en avaient groupées des expositions expressément limitées, comme celles dont nous venons de rappeler les dates; si du moins on était arrivé à donner de chacun d'eux une idée exacte! Malheureusement il n'en fut rien. Des quatre périodes nettement déterminées entre lesquelles on partage les 32 années (1609-1641) de la vie artistique de Van Dyck, une seule était vraiment bien représentée; la seconde période flamande, celle qui s'étend de 1627 à 1632. Du moins l'était-elle par quelques véritables chefs-d'œuvre, tels que le portrait d'un vieux couple noble, venu du musée des beaux-arts de Budapest, tels encore que celui du paysagiste Jean Wildens envoyé par le musée impérial de Vienne comme celui de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie en vêtements de clarisse, tels enfin que ceux, signés et datés (ce qui est très rare) de l'amateur Pierre Stevens, d'Anvers, et de sa femme Anna Wake. Ces deux toiles, si précieuses à tant de titres, appartiennent au Mauritshuis de La Haye. A la période antérieure, à la période italienne (1622-1627) de la carrière de Van Dyck, appartient le délicieux portrait en pied de la marquise Spinola, tout de rouge habillée, et de son enfant, vrai chef-d'œuvre sorti de la galerie de Pierpont-Morgan, de même que de la période anglaise, allant de 1632 à 1641, date le groupe charmant, représentant Guillaume II, prince d'Orange, et sa toute jeune fiancée Marie, fille du roi d'Angleterre Charles Ier Stuart. Toutefois, si intéressante qu'elle fût, cette toile ne suffisait pas, même accompagnée par un portrait de la comtesse de Clanbrasil en robe de soie bleu clair et par quelques autres effigies, pour représenter dignement la période la plus longue, la plus féconde et la plus remarquable de la carrière de Van Dyck. Vraiment, de ce grand peintre, l'œuvre artistique, sauf en matière de peinture religieuse, — puisque le *Saint Martin partageant son manteau* de l'église de Saventhen, pour ne parler que de lui, figurait à l'Exposition — n'était représentée que de manière insuffisante, comme nombre, mais surtout comme valeur de toiles tout à la fois.

Ce même sentiment que l'on éprouvait en présence des œuvres de Van Dyck réunies au palais du Centenaire, on l'éprouvait bien plus encore en sortant des deux salles XII et XIII, où étaient groupées les peintures de Jacques Jordaens. Sans doute trouvait-on à l'Exposition d'art ancien quelques tableaux de tout premier ordre, en tête desquels il convient de placer l'*Adoration des Mages* de l'église Saint-Nicolas de Dixmude, cette « étonnante symphonie de tons chauds et puissants, maintenue dans une gamme voilée d'ombres vivantes », « cette toile à la fois farouche, gracieuse et très personnelle au maître ». Trois des célèbres beuveries où Jordaens a représenté, autour de son beau-père et maître Adam van Noort, de truculents Flamands célébrant joyeusement la fête des Rois, un délicieux portrait de sa femme, la belle Catherine

van Noort (*la Femme au perroquet*), complètent la série des œuvres vraiment remarquables de Jordaens réunies temporairement à Bruxelles, non loin de celles que possède le musée de l'Etat, non loin de l'*Abondance*, de deux *le Roi boit !* etc. L'*Allégorie de la paix de Westphalie*, venue de Christiania, et deux petits enfants au berceau méritent encore d'être signalés parmi les œuvres curieuses de ce maître très inégal et trop souvent vulgaire, dont les toiles même les plus remarquables et les plus justement réputées ne vont guère sans inspirer quelque répugnance à côté d'un très vif plaisir.



L'Art belge au XVIIe siècle. — Le Roi boit, tableau de Jacques Jordaens. (Musée des Beaux-Arts de Valenciennes). — Phot. Rouault.

C'est au contraire un plaisir sans mélange que l'on goûtait à contempler à loisir certaines des œuvres contenues soit dans la « galerie des petits maîtres », soit dans la salle Snyders et Fyt. La *Guirlande de fruits entourant un médaillon* de François Snyders est une toile de la plus belle exécution, aussi bien que l'*Etal de poissonnerie* et les *Chiens et gibier* de Jean Fyt, ou encore que ce superbe *Sanglier attaqué par des chiens*, dont, depuis l'exposition d'art ancien, Paul de Vos est reconnu pour l'auteur. Et que dire de la *scène d'intérieur* de Gonzalès Coques, temporairement sortie de la galerie royale de Cassel (*le Jeune Savant et sa sœur ?* de quelques Teniers, tels que le *Tir à l'arc* du baron Alb. von Oppenheim et les *Joueurs de boules* du baron Janssen ? du chef-d'œuvre d'observation, d'exécution et de style qu'est, entre autres toiles d'Adrien Brauwer, le *Pochard* (scène de cabaret, appartenant à Mme L. Osterrieth) ? des trois belles toiles du paysagiste anversois Jean Siberechts ? Ce sont là les œuvres éminentes d'une série dont le nombre des Teniers, pour ne parler que de ce peintre, aurait pu être avantageusement réduit.

Ainsi, en définitive, la section de peinture de l'exposition d'art ancien suggérait de sérieuses réserves ; mais la réunion des œuvres de maîtres groupées dans les salles du nouveau palais du Cinquantenaire n'aura pas moins produit de très heureux résultats. Elle a contribué à remettre en pleine lumière le bon portraitiste Corneille de Vos, dont Rubens disait qu'il était « un autre moi-même » et à appeler l'attention sur son frère Paul de Vos, l'animalier dont les œuvres se rencontrent surtout en Espagne ; elle a posé différents problèmes relatifs à des collaborateurs et à des continuateurs de Rubens ou de Van Dyck, et a permis d'étudier certains procédés de technique des maîtres belges du XVIIe siècle. Elle aura donc fait progresser l'histoire de l'art, et de cela, non moins que de la réunion d'un certain nombre de véritables chefs-d'œuvre, il faut être très reconnaissant à ses organisateurs.

Il faut encore leur être reconnaissant d'avoir pris soin de grouper, à côté des toiles des maîtres, un certain nombre de leurs esquisses, telle celle du *Saint Martin partageant son manteau*, de Van Dyck, qui est aujourd'hui conservée à Windsor; et de dessins, parmi lesquels se trouvait l'admirable *Crucifixion* de Rubens, que garde précieusement le musée Boijmans de Rotterdam. Il faut enfin leur savoir gré d'avoir essayé de remettre ces tableaux, ces esquisses, ces dessins dans leur cadre, dans leur milieu historique et social. Non contents, en effet, d'avoir édifié à l'entrée des vestibules et des salles du rez-de-chaussée et du premier étage de pittoresques portiques, aux colonnes torses, et d'avoir confié la surveillance de l'exposition à une escouade de gardiens costumés en hallebardiers de l'époque des archiducs, la commission organisatrice s'est efforcée de présenter aux visiteurs des galeries aménagées par elle des spécimens de tous les genres où s'est exercée au XVIIe siècle l'activité artistique de la Belgique. Tâche extrêmement vaste et singulièrement complexe, qui a été remplie avec un bonheur inégal !

Très peu de sculptures, par exemple ; à peine quelques rares marbres et un ou deux bronzes, ou deux ou trois terres cuites, en dehors des œuvres en bois groupées dans la salle d'art religieux et dans la chapelle. Ce sont surtout des ivoires qui, à l'exposition de l'art belge au XVIIe siècle, représentaient la sculpture profane. — Beaucoup plus considérable était la collection des tapisseries; mais seules quelques-unes d'entre elles présentaient un réel intérêt artistique (les huit pièces de basse lisse de l'*Histoire de Constantin*, exécutées à la manufacture de la Planche d'après les cartons de Rubens), les autres témoignant surtout de la décadence des ateliers bruxellois depuis le début du XVIe siècle. — Quant à la collection des monnaies et médailles, elle était très importante et vraiment digne d'attention; des monnaies frappées à l'époque d'Albert et d'Isabelle, de Philippe IV, de Charles II, des méreaux brugeois en plomb ou en étain, des jetons très nombreux, des médailles artistiques, des médailles historiques, parmi lesquelles celles du règne de Louis XIV relatives à la Belgique, y étaient systématiquement classées dans plusieurs vitrines placées dans la « galerie des petits maîtres ». On y retrouvait avec joie quelques belles pièces de G. Dupré et des Varin. Trop rares, par contre, étaient les armures artistiques pour que nous fassions autre chose que les signaler au passage.



L'Art belge au XVIIe siècle. — Saint Martin partageant son manteau, tableau de Van Dyck (Eglise de Saventhem). — Phot. Giraudon.

Il importe, au contraire, de dire quelques mots des différentes salles du rez-de-chaussée, où, pour faire connaître le milieu social belge du XVIIe siècle, les organisateurs de l'exposition se sont inspirés de ce qui existe maintenant dans nombre de musées d'Allemagne et de Suisse, et se sont ingéniés à reconstituer l'intérieur d'une habitation seigneuriale de ville au temps de Rubens. De là une série de pièces aux lambris, aux plafonds et au mobilier en chêne : on y accédait par une cuisine blanchie à la chaux, entourée de lambris élevés, formés de carreaux de Delft, aux sujets les plus variés. Un office, une salle à manger, un boudoir musical, une chambre à coucher, voilà les pièces, d'aspect assez sombre, où l'on trouvait grand plaisir à étudier une foule d'intéressants ameublements, provenant pour la plupart de collections particulières.

A la suite de ce somptueux appartement, venaient d'autres salles consacrées à la gravure, à l'art religieux, à la vie des seigneurs et à celle des paysans, aux villes, aux corporations, aux lettres, etc., et une chapelle. Là se trouvaient groupés les nombreux objets qui n'avaient pu être classés dans les salles précédentes : des meubles, des estampes, des cartes et des plans, des vues de villes et des tableaux de pur intérêt historique ou documentaire, des manuscrits et des ouvrages imprimés, des parures, des dentelles, des drapeaux, des colliers, etc. Nous n'insisterons pas sur ces collections, parmi lesquelles nous nous bornerons à mentionner une très riche série de châsses, de ciboires, d'ostensoirs des écoles flamande et wallonne, et les deux confessionnaux en chêne sculpté orné de figures provenant de cette même église abbatiale de Grimberghe, qui avait également envoyé la statue en marbre blanc d'un chevalier revêtu de son armure complète et les mains jointes. Signalons encore, et même davantage, une fort belle série d'estampes reconstituant l'histoire de la gravure dans l'école de Rubens, et montrant admirablement comment, sous l'influence de ce génial artiste, l'art de la gravure au burin a évolué en Belgique au XVIIe siècle. Des cartes gravées d'Ortelius, de Hondius et d'autres géographes du temps, l'exemplaire original de la carte lunaire de M.-F. Van Langren, une carte géographique exécutée en Chine par le célèbre missionnaire jésuite le P. Verbiest, des cuivres et des bois gravés, des livres sortis de l'imprimerie anversoise Plantin-Moretus, des cartes héraldiques, des autographes, etc., contribuaient également à donner à cette partie de l'exposition un caractère scientifique, et à suggérer au visiteur une idée exacte du milieu où vécurent, dans leur patrie, les protagonistes de l'art belge du XVIIe siècle, Rubens, Van Dyck, Jordaens et les artistes de leur entourage. — Henri Froidevaux.

atactique (gr. *a* privatif, et *taktikos*, arrangé) adj. Pathol. Se dit de l'aphasie motrice, où le malade comprend ce qu'il lit ou ce qu'il entend, et peut aussi exprimer ses pensées par écrit, mais est incapable de proférer un langage intelligible : *Ballet lui-même, dans un accès d'aphasie* ATACTIQUE, *ne pouvait pas retrouver les mots de la vie journalière.* (J. Van Ginneken.)

***attaché** n. m. — Encycl. *Attachés commerciaux.* La loi du 7 décembre 1908 a créé six emplois d'attachés commerciaux « pour être placés, soit auprès de l'une des missions diplomatiques de la République à l'étranger, soit auprès d'un groupe de missions diplomatiques » (art. 1er).

Les attachés commerciaux, dont le rôle est de contribuer au développement de l'exportation française, servent, en quelque sorte, d'intermédiaires entre le producteur ou le commerçant français et l'acheteur étranger. On s'est aperçu, en effet, depuis une quinzaine d'années, qu'étant donné l'acuité de la concurrence mondiale, l'initiative des producteurs, des négociants et des représentants de commerce a besoin d'être secondée.

Dès 1896, à la suite d'un décret du 3 novembre, prévoyant la création d'attachés commerciaux, le ministère des affaires étrangères avait créé un attaché commercial en Russie en 1897, puis successivement en Allemagne et en Suisse (1899), en Chine (1901-1904), en Angleterre (1904), enfin aux Etats-Unis. Deux seulement (Londres et New-York) subsistaient au moment du vote de la loi.

A l'étranger, au contraire, leur nombre s'est constamment accru. L'Angleterre, qui par un règlement de mars 1907 en a augmenté le nombre, possède 8 attachés commerciaux; le commonwealth d'Australie en a nommé plusieurs; le Canada en a créé 14 ; les Etats-Unis en ont 6 ; l'Allemagne, en dehors de ses 11 attachés commerciaux, compte 8 attachés agricoles et forestiers ; enfin, à côté des exemples de l'étranger, nous avons celui du gouvernement général de l'Indo-Chine française, qui entretient en Chine, depuis plusieurs années déjà, des attachés commerciaux.

Le rôle des attachés commerciaux, tel qu'il a été défini par Jean Périer, notre attaché à Londres, comprend :

1° des fonctions d'information commerciale ;

2° des fonctions d'action commerciale.

Par des rapports, par des conférences, mais surtout par une correspondance étendue et des entretiens avec les particuliers, fournir le plus de renseignements possibles à nos producteurs agricoles ou industriels et à nos négociants sur la meilleure manière d'opérer à l'étranger; d'autre part, aider les représentants de commerce français installés hors de nos frontières et les jeunes Français venus pour s'y établir, les documenter au sujet des produits dont ils auraient intérêt à s'occuper et que des voyages en France ont permis d'étudier : telles sont les fonctions *d'information commerciale*.

Quant aux fonctions *d'action commerciale*, elles peuvent se définir comme suit : être le trait d'union entre tous ceux qui ont intérêt à entrer en relations et qui, le plus souvent, se cherchent en vain; c'est-à-dire être le trait d'union entre les producteurs industriels ou agricoles et les honnêtes représentants ou commissionnaires et entre les représentants eux-mêmes; entre les jeunes Français qui cherchent un emploi ou un associé et des représentants ou négociants déjà établis.

Pour mener à bien une semblable mission, il faut, ainsi que le fait remarquer Charles Dupuy dans son rapport au Sénat, que l'attaché commercial soit à la fois un économiste, un écrivain, un conférencier. Il faut qu'il connaisse et fasse connaître la force d'absorption des marchés des pays où il est en mission et les productions de la mère patrie.

La méthode d'action qui vient d'être exposée est applicable dans les pays à grand développement économique (Angleterre, Allemagne, Etats-Unis), avec lesquels la France n'a guère que des relations purement commerciales et où elle ne peut songer à créer des industries.

Pour les pays à faible développement économique (Russie, Orient, extrême Orient), nos attachés ont à s'occuper de nos échanges de marchandises, mais encore plus de la création d'industries par des Français, d'adjudications de travaux publics à faire obtenir par nos nationaux, enfin de grandes opérations financières à faire entreprendre par nos établissements de crédit. L'action de l'attaché commercial, dans ces pays, touche à la fois au commerce et à la politique.

Aussi conçoit-on que, contrairement à l'opinion soutenue par certains parlementaires et notamment par Leydet et Delahaye au Sénat, le législateur n'ait pas choisi les nouveaux fonctionnaires parmi les commerçants et ait décidé que les attachés commerciaux seront choisis parmi les agents des cadres diplomatique ou consulaire d'un grade au moins égal à celui de consul ou de secrétaire de 2e classe.

Les six postes d'attachés commerciaux prévus par la loi du 7 décembre 1908 sont aujourd'hui pourvus de titulaires, qui ont respectivement comme champ d'activité l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Russie, l'Orient et l'extrême Orient.

L'attaché commercial, en contribuant à une organisation rationnelle de l'exportation française, sert parallèlement l'œuvre de nos agents diplomatiques et consulaires et de nos chambres de commerce à l'étranger. Il la complète très utilement en apportant à notre commerce d'exportation des éléments de documentation précieux. — Georges Lainel.

Aventurier (l'), pièce en quatre actes, d'Alfred Capus (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 4 novembre 1910). — Etienne Ranson fut un enfant gâté d'abord, puis un jeune homme dissipé, doué cependant d'un esprit net, d'un cœur ardent et capable de résolutions énergiques. Après avoir mangé l'héritage de ses parents, après avoir fait beaucoup de dettes, il partit un beau matin pour l'Afrique, à la conquête de la fortune. Parents ni amis n'ont entendu parler de lui depuis dix ans. Tout à coup, du bruit se fait autour de son nom : il a tué plusieurs sujets d'un roitelet nègre, qui crie vengeance. Etienne Ranson revient en France, dans son pays d'origine, en Dauphiné, où son oncle Guéroy possède des usines importantes. Il y trouve un accueil très froid. L'oncle n'a pas oublié qu'il prêta jadis au neveu une somme de 30.000 francs, et il pense n'en revoir jamais le premier sou. Grande est donc sa surprise, et grande sa joie, lorsque l'aventurier acquitte intégralement sa dette, intérêts compris. Le besogneux d'autrefois est devenu millionnaire. Et sa fortune a été gagnée à force de travail et d'énergie, que favorisèrent d'heureux concours de circonstances. A situation nouvelle, sentiments nouveaux, et voilà du coup l'aventurier bien posé dans sa famille.

Celle-ci se compose, sans compter l'oncle, du fils de ce dernier, Jacques; de la femme de Jacques, Marthe ; et de Geneviève, sœur de Marthe, qu'Etienne Ranson a connue enfant. Les événements appellent l'aventurier à jouer bientôt parmi tout ce monde un rôle prépondérant. Jacques, qui a succédé à son père dans la direction des usines, s'est engagé dans des spéculations fâcheuses : elles l'ont conduit à la veille de la ruine. Tout sera perdu, même l'honneur, si Etienne ne sauve la situation en mettant ses capitaux dans l'affaire. C'est ce que Marthe expose à Etienne en le suppliant d'intervenir. « Pourquoi le ferais-je? demande l'aventurier avec froideur. Pauvre, vous m'avez renié. J'étais un paria. Pourquoi, riche, viendrais-je à votre secours? Je ne vois aucune raison pour cela. Ah ! si encore mes espérances pouvaient se réaliser !... — Quelles espérances ? — J'aime votre sœur Geneviève. » Malheureusement, Geneviève est fiancée à un député arriviste, Varèze. Marthe assure bien que les choses peuvent encore s'arranger et qu'elle s'y emploiera, mais l'aventurier, homme positif, ne saurait faire état d'une promesse aussi chimérique.

Cependant, le temps presse. Jacques a voulu se tuer. On a trouvé la lettre par laquelle il disait adieu à sa femme, on a pu l'arracher au suicide; l'arrachera-t-on à la ruine, au déshonneur !... C'est ce que Geneviève, la triste lettre à la main, vient demander à Etienne. L'aventurier lui répond en lui avouant son amour, son désespoir de la savoir destinée à un autre, et conclut avec beaucoup de logique : « Dans ces conditions, qu'ai-je à faire en tout ceci ? Pour sauver votre beau-frère, adressez-vous à votre futur mari. »

Cependant, lorsque Jacques paraît, livide, terrassé par le destin, la générosité native d'Etienne l'emporte. Sans conditions posées à Geneviève et en demandant seulement, par prudence, d'avoir désormais la direction des affaires, il promet de sauver le cousin malheureux.

Il le sauve en effet. Il rend aux usines leur prospérité, il est adoré du personnel pour sa décision, son énergie, aussi pour sa bonté. L'accusation qu'on avait portée contre lui est fausse, d'ailleurs, et, après quinze jours d'emprisonnement, il sort de cette sotte affaire grandi, célèbre. Comment Geneviève, elle aussi, n'aimerait-elle pas un tel homme ?... Sans doute, elle se dégagerait elle-même vis-à-vis du député Varèze, mais celui-ci ne lui en laisse même pas le souci, et, orienté vers quelque union plus profitable, il rend à la jeune fille sa parole. Elle sera la femme d'Etienne Ranson.

L'*Aventurier* est l'œuvre d'un homme de beaucoup de talent, mais ce n'est pas une des meilleures pièces d'Alfred Capus. Entraîné par l'aventureux Etienne Ranson très loin de son domaine ordinaire, l'auteur exécute un raid heureux, brillant, accompli avec beaucoup de décision et d'adresse; mais, séduit par son héros qui absorbe toute son attention, il ne fait mouvoir les autres personnages que pour encadrer celui-ci. C'est dire qu'ils sont de composition un peu superficielle. En revanche, l'aventurier, étudié avec soin, fièrement campé, est plein de naturel et de force. Ajoutons que l'on retrouve dans l'ensemble de l'œuvre d'Alfred Capus ses maîtresses qualités d'esprit souple, très finement ironique. — Louis Oukbeyre.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Dorziat (*Geneviève*), Em.lienne Dux (*Marthe*); et par MM. Guitry (*Etienne Ranson*), Jean Coquelin (*Guéroy père*), Signoret (*Jacques Guéroy*), Pierre Magnier (*Varèze*).

***baudet** n. m. — Encycl. Le *baudet*, c'est l'âne reproducteur, et l'on sait quelle renommée universelle possède celui du Poitou, dont il existe de si remarquables spécimens dans le département des Deux-Sèvres (notamment dans les arrondissements de Melle, de Niort et de Parthenay).

A la vérité, rien n'est aussi laid qu'un superbe baudet, car, en effet, dans cette variété de l'*equus asinus Europæus*, les animaux les plus recherchés comme reproducteurs mulassiers sont ceux qui possèdent un poil long, bourru et naturellement feutré, dont les longues mèches pendent parfois jusqu'à ras terre : ce sont les « bourrailloux », comme on dit dans la Gâtine, tandis qu'au contraire les baudets à poil frisé et court et à poil ras sont dédaignés.

L'aspect d'un « bourrailloux », même proprement tenu, est déjà peu agréable à l'œil ; mais il devient tout à fait répugnant lorsque, en vertu d'une coutume encore très en honneur chez certains éleveurs poitevins, coutume contre laquelle on ne saurait trop s'élever, les animaux sont privés de tout pansage et qu'on laisse s'accumuler



Baudet bourrailloux.

dans leur épais et long pelage les poils de leurs mues successives, les poussières de l'écurie, que la transpiration agglomère et qui, finissant par se feutrer, forment comme une housse de lanières loqueteuses et malpropres. Les « guenilloux », comme on appelle alors les baudets, n'ont gagné qu'en laideur et en difformité, quand la malpropreté de leur pelage ne leur a pas communiqué une maladie de la peau.

Aussi bien n'est-ce pas uniquement la longueur et l'épaisseur du poil qui constituent les qualités distinctives du baudet mulassier; le type de cette variété intéressante, tel que l'ont mis en évidence les efforts de la Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres et les concours de reproducteurs organisés chaque année à Paris par le ministère de l'agriculture, est un animal de haute stature (1m.40 à 1m,50) à formes trapues, robustement charpenté, à jambes musculeuses, jarrets épais, forte et puissante encolure, reins et croupe larges et arrondis. La robe en est ordinairement noire ou bai brun, de teinte moins foncée sous le ventre et à la face interne des cuisses; la tête est lourde, pourvue d'oreilles volumineuses et retombantes, abondamment garnies de poils épais ; l'œil est petit et entouré d'ordinaire d'un cercle blanc ; le museau est blanchâtre ; la queue, peu fournie, est cependant moins nue que chez l'âne commun.

L'élevage du baudet mulassier, malgré les efforts des zootechniciens autorisés, n'a pas profité des progrès faits en général par la zootechnie, et il y subsiste encore, outre celle que nous signalions plus haut, des pratiques routinières que rien ne justifie.

C'est ainsi, par exemple, que doit disparaître la coutume tout à fait antihygiénique de tenir les baudets constamment enfermés (sauf durant la monte) dans des écuries obscures. Pareillement, il convient d'améliorer les conditions mêmes dans lesquelles se perpétue la race. En effet, durant la saison de la monte (février à juin), les baudets ne saillissent que les juments mulassières ; les ânesses sont saillies ensuite, c'est-à-dire à une époque défavorable. La mise bas se fait nécessairement à une époque défavorable aussi, ce qui explique la difficulté que présente l'élevage de l'ânon.

D'autre part, suivant encore un préjugé assez répandu chez les « naisseurs », l'ânesse ne reçoit pendant les douze mois que dure la gestation, qu'une nourriture parcimonieuse, sous prétexte que les mères affaiblies donnent naissance plus fréquemment

à des sujets de sexe masculin. (Les baudets ont une valeur supérieure aux ânesses : à huit mois, époque du sevrage, le jeune baudet est vendu facilement de 2.000 à 3.000 francs, tandis que les jeunes ânesses ne trouvent acquéreur qu'à des prix variant de 700 à 1.000 francs). Cette nutrition défectueuse, qu'elle produise ou non le résultat espéré, est tout au moins la cause fréquente d'avortements. Il est d'usage encore, aussitôt la mise bas, de faire ingérer à l'ânon nouveau-né une bouillie de lait et de farine, provende indigeste, qui serait profitablement remplacée par le colostrum de sa mère, dont on le prive à tort : cette conception surannée de l'allaitement naturel occasionnant la constipation ou l'hématurie. — Jean de Chaon.

***Bertol-Graivil** (Eugène-Edouard Domicent, dit), publiciste et auteur dramatique français, né à Paris en 1857. Il est mort à Paris le 20 octobre 1910.

Bruschi (Domenico), peintre italien, né à Pérouse en 1840, mort à Rome le 22 octobre 1910. Il fit ses études artistiques à l'académie de sa ville natale, puis à Florence et à Rome. De retour dans sa patrie, après un voyage en Ecosse et à Londres, il fut nommé professeur de décoration à l'Institut royal des beaux-arts, récemment fondé. A Rome, ses compositions historiques et décoratives se trouvent à la Consulte, dans l'église des Saints-Apôtres, aux Lincei. En 1875, il orna de peintures la salle de la députation provinciale à Pérouse, dans le nouveau palais de la préfecture et y représenta les gloires militaires, artistiques et scientifiques de Pérouse, aux différentes époques de l'histoire. Il exécuta aussi d'autres travaux pour la cathédrale de Pérouse, à la demande du cardinal-archevêque, qui était alors Joachim Pecci, depuis Léon XIII. Bruschi travailla ensuite à Malte, à la cathédrale de Palestrina, à Cagliari (pour la salle du conseil provincial, où il représenta l'histoire de la vieille Sardaigne, et pour l'église Sainte-Marie-des-Anges, où il figura l'histoire de saint François d'Assise). La dernière œuvre importante de Bruschi fut la décoration du Mont-de-Piété de Vicence. Bruschi savait joindre à la maîtrise du dessin et à la suavité de la couleur une fantaisie hardie et une philosophie profonde. — E. P.


Domenico Bruschi.

cénurose ou **cœnurose** (de *cénure*) n. f. Art vétér. Nom scientifique du tournis, qui est occasionné par la présence dans le cerveau de larves du *tænia cœnurus*.

Chanute (Octave), ingénieur américain, né à Paris le 18 février 1832, mort à Chicago le 24 novembre 1910. D'origine française, Chanute passa presque toute sa vie aux Etats-Unis, où, en sa qualité d'ingénieur civil, il s'occupa de la construction de nombreuses lignes ferrées et des travaux d'art qu'elles comportaient ; il fut successivement ingénieur en chef de la Chicago Alton Railway Cy (1863 à 1867), puis de la Erie Railroad Cy (1873 à 1883). Mais il est connu surtout pour la part considérable qu'il a eue dans les progrès de l'aviation. Son seul nom, en effet, évoque cette laborieuse période des vols planés, premiers essais des hommes-oiseaux, que furent Lilienthal d'abord, puis Pilcher, Chanute, Herring, Avery, les frères Wright, et, en France, le capitaine Ferber. Il est assez piquant de constater que « le père de l'aviation », comme on s'est plu quelquefois à appeler Chanute, fut amené (1896) d'une façon toute fortuite, et alors qu'il avait déjà dépassé la soixantaine, à s'occuper de cette science nouvelle. Il avait, en effet, écrit quelques articles sur les vols planés faits par l'Allemand Otto Lilienthal et conseillait d'imiter le hardi aviateur, de continuer ses expériences, mais avec prudence, sentant bien déjà qu'elles devaient quelque jour aboutir au triomphe du plus lourd que l'air. On lui fit alors observer le danger de tels essais, insinuant même qu'il était plus facile de les recommander que de les tenter soi-même. Piqué, Chanute se décida à expérimenter personnellement des planeurs, et pour débuter fit construire une répétition de l'appareil avec lequel Lilienthal faisait ses essais ; mais l'engin lui parut dangereux en raison de l'instabilité de son équilibre, et il le laissa de côté ; huit jours plus tard la mort tragique de Lilienthal venait démontrer à Chanute combien étaient fondées les craintes qu'il avait conçues.

Un premier appareil de son invention, consistant en ailes multiples articulées à l'épaule et munies de ressorts, ne lui donna pas entière satisfaction, malgré des résultats assez encourageants, et c'est alors qu'il construisit son planeur à deux surfaces horizontales, maintenues par une ferme, légère mais solide, semblable à celles qu'il avait, dans sa carrière d'ingénieur, tant de fois dessinées pour les ponts. C'est cet appareil qui devait être l'ancêtre du biplan actuel.

En 1897, l'année même où Ader expérimentait son *Avion*, furent publiés par la presse étrangère (notamment les revues d'Angleterre et d'Allemagne) les plans et photographies des appareils de Chanute et des vues photographiques des expériences auxquelles il s'était livré ; mais cette publication n'eut aucun écho en France, et les essais de l'Américain, ainsi que ceux de ses élèves (Herring et Avery) continuèrent à être à peu près ignorés chez nous, jusqu'au jour où Chanute lui-même vint à Paris expliquer ses travaux à l'Aéro-Club de France (2 avril 1903). La conférence qu'il fit devait marquer une date mémorable dans l'histoire de l'aviation, mais c'est surtout après les essais des frères Wright que l'on parla des planeurs de Chanute. Orville et Wilburt Wright, fabricants de cycles, à Dayton (Ohio), avaient suivi avec intérêt les essais de l'ingénieur et, désireux de pratiquer à leur tour le sport nouveau, se mirent en relations avec Chanute (1900) et se livrèrent, d'après ses conseils, puis sous sa direction même, à des expériences répétées sur les dunes de Kitty-Hawk (Caroline du Nord). Ces expériences donnèrent des résultats assez intéressants pour que Chanute, à cette époque président de la Société des ingénieurs civils de Chicago, en fît l'objet d'une communication à cette société.

Désormais, les audacieux élèves vont dépasser le maître et, par des modifications successives (notamment le gouvernail horizontal de profondeur, la régularisation de l'équilibre transversal, etc.) amener le planeur à point pour recevoir enfin un moteur propulsif ; ils avaient jusque-là, appris consciencieusement leur métier d'hommes-oiseaux ; mais, le 17 décembre 1903, ils accomplissaient leur premier vol mécanique. On sait quel accueil sceptique fut fait, en Europe, à la nouvelle de cet exploit, qui devait recevoir, en avril 1908, une si éclatante consécration au Mans.


Octave Chanute. (Ph. Central Illustration.)

Chanute mérite absolument le titre de *père de l'Aviation* pour la contribution qu'il lui a apportée de par ses inventions et ses expériences. N'eût-il d'ailleurs pas expérimenté lui-même ses appareils ingénieux, que l'aviation ne lui en serait pas moins redevable de les avoir imaginés, puis perfectionnés, et d'avoir réuni assez de données scientifiques sur le planement pour préparer à ses élèves la voie triomphale qu'ils ont suivie. — Pierre Jeannet.

***Chartres** (Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, duc de), né à Paris le 9 novembre 1840. Il est mort au château de Saint-Firmin, près de Chantilly, le 5 décembre 1910. Le duc de Chartres était le second fils du duc d'Orléans et de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, et le frère cadet du comte de Paris. Il n'avait que huit ans lorsque la révolution de février le contraignit à prendre le chemin de l'exil. Elevé en Angleterre et en Allemagne, bientôt poussé par une ardente vocation de soldat, il fut admis, grâce à l'intervention du duc d'Aumale, son oncle, et de celle de Cavour, à l'Ecole militaire de Turin, d'où il sortit comme lieutenant de cavalerie au début des hostilités de la guerre de 1859. Il y fit très bravement son devoir et fut nommé capitaine d'état-major. Quelques années après, la guerre de Sécession lui offrait une nouvelle occasion de se battre. Il fit campagne en même temps que le comte de Paris et le prince de Joinville, aux côtés de Mac-Clellan, et prit part aux plus sanglants engagements de la guerre. En 1871 enfin, il se retrouva dans l'armée française. Le gouvernement impérial n'avait pas voulu de ses services. Celui de la Défense nationale, inspiré par le général Trochu (pour des motifs probablement égoïstes) les avait également refusés tout d'abord, mais Gambetta fut plus avisé et généreux ; sous le pseudonyme transparent de Robert le Fort, le duc rendit les plus grands services aux éclaireurs de la Seine-Inférieure, puis à l'état-major de l'armée de la Loire. Il fut promu commandant et décoré à l'issue de la campagne. Après la paix et l'abrogation des lois d'exil, il put enfin servir sous son nom propre. Chef d'escadrons en Algérie, il suivit les colonnes des généraux Saussier et Lacroix, puis fut détaché de son régiment et nommé secrétaire à la commission chargée d'étudier les manœuvres de la cavalerie autrichienne et leur application à l'armée française. Lieutenant-colonel à Lunéville (1875), enfin colonel, à Rouen, du 12e chasseurs à cheval, il fit de son régiment un corps modèle, ne voulant d'ailleurs lui-même être qu'un soldat ; de fait nul ne possédait plus parfaitement toutes les nobles qualités de son métier. Pourtant, en 1883, il fut, pour des motifs d'ordre politique, mis en non-activité par le général Thibaudin. Il accepta sa brusque disgrâce avec une dignité et une correction toutes militaires, dont l'opinion publique fut assez vivement impressionnée. La décision ministérielle lui fut communiquée le dimanche 25 février 1883 à quatre heures du matin ; il était enjoint au colonel d'abandonner le matin même le commandement de son régiment et de quitter Rouen dans l'après-midi, par le train rapide de deux heures. L'ordre d'adieu laissé par le duc fut d'une simplicité parfaite : il contenait un appel au dévouement des soldats, à leur discipline et à leur « *obéissance absolue aux lois du pays et aux règlements militaires* ». Le colonel, pour ne donner prétexte à aucune manifestation où l'on eût pu voir un blâme indirect de la mesure qui l'atteignait, avait défendu à ses officiers de l'accompagner à la gare de Rouen. La défense fut respectée, au moins dans sa lettre. Mais presque tous les officiers firent seller leurs chevaux, partirent à fond de train jusqu'à la station d'Oissel où l'express devait s'arrêter quelques minutes, et s'alignèrent derrière la palissade de la gare, d'où ils adressèrent un dernier et émouvant salut au chef qui les quittait.


Duc de Chartres. (Ph. Sartony.)

Trois ans plus tard un décret excluait définitivement de l'armée le duc de Chartres, ainsi que tous les princes dont les familles avaient régné sur la France. Cette proscription fut la grande blessure de sa vie. Le duc de Chartres, après avoir quelque temps voyagé en Asie, se retira à Saint-Firmin, où il a vécu, jusqu'à sa mort, une vie digne, simple et honorée, s'occupant de chasse, de littérature, d'art, de bienfaisance. Il laisse plusieurs ouvrages : des *Souvenirs de Voyage* (1869), des *Lettres et écrits de campagne*, en collaboration avec le comte de Paris ; une introduction à l'ouvrage de son père, le duc d'Orléans : *Campagnes de l'armée d'Afrique de 1835 à 1839*, etc. Le duc de Chartres avait épousé en 1863, à Kingston, sa cousine germaine Françoise, fille du comte de Joinville. L'aînée de ses deux filles était la princesse Marie Valdemar de Danemark, morte en 1909 ; la seconde, Marguerite, a épousé le colonel Patrice de Mac-Mahon. Son fils, le duc de Guise, est capitaine dans l'armée danoise. — J.-M. Delisle.

***Chauvet** (Jérôme-Auguste-Emmanuel), philosophe français, né à Caen le 12 novembre 1819. — Il est mort dans cette même ville le 16 septembre 1910. Entré, en 1839, à l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie en 1845, docteur ès lettres en 1850, il professa la philosophie aux lycées de Mâcon et de Caen, et à la faculté de lettres de Rennes (1858). Il passa en 1870 à la faculté de Caen, où il demeura en qualité de professeur de philosophie jusqu'au moment où il prit sa retraite (1889). Aux ouvrages que nous avons mentionnés dans le *Nouveau Larousse Illustré*, nous ajouterons son intéressante thèse latine : *Cous Hippocrates qualis fuerit inter philosophos* (1879) ; *Esquisse de psychologie sentimentale : l'amour dans la famille* (1902) ; *le Mariage et l'Education* (1903). Chauvet a donné, avec Saisset, une traduction annotée des œuvres de Platon, en 10 volumes, et des œuvres de Sénèque ; en outre, de nombreux articles dans les mémoires de l'académie de Caen et dans les comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques. — E. P.

***Chine.** — Politique. *Régence de l'impératrice Tsou-Hsi.* Véritable souveraine de la Chine depuis la mort de l'empereur Hien-Foung en 1861, l'impératrice douairière Tsou-Hsi avait pris, en 1898, la direction effective du gouvernement pour mettre un terme aux velléités de réformes de l'empereur Kouang-Sou et elle avait obligé le débile souverain à signer sa propre déchéance. Après le soulèvement

des Boxers et les arrangements qui suivirent entre puissances intéressées et la Chine, celle-ci parut disposée à sortir de son inertie traditionnelle (*Nouveau Larousse illustré, Supplément*, Chine). Une curieuse manifestation, plus ou moins sincère, d'un esprit nouveau fut la réception que fit l'impératrice douairière, le 1er février 1902, au palais impérial, des femmes et des enfants du corps diplomatique. Puis des édits introduisirent des innovations importantes : l'un d'eux autorisa les mariages entre Chinois et Mandchous, ce qui tendait à effacer les préjugés de race; un autre recommanda l'abandon de la coutume barbare de la déformation du pied des femmes. On parut aussi vouloir apporter quelque amélioration à l'instruction publique, dont la direction fut confiée à un ministre de l'éducation. Des deux conseillers les plus écoutés de l'impératrice, l'un, Yuen Chi-Kaï, avait l'esprit ouvert aux idées du dehors; l'autre, Young-Lou, contrôleur des finances et grand secrétaire, bien qu'il passât pour avoir, pendant l'attaque des légations, facilité le salut des étrangers, n'en était pas moins un ardent xénophobe. Le gouvernement, de même que l'esprit public en Chine, était partagé entre deux tendances, l'une hostile à toute idée de réformes, l'autre qui en admettait la possibilité.

La Chine réformiste. La mort de Young-Lou, le 11 avril 1903, fut regardée en Chine comme devant accroître considérablement les chances du mouvement réformiste, qui se propageait d'ailleurs parmi les mandarins, les lettrés, les fonctionnaires avec une telle rapidité qu'il était difficile d'en arrêter le cours; les sentiments xénophobes, dont la Chine avait constamment manifesté toute l'acuité, se transformaient en une tendance encore mal définie de nationalisme et en un besoin de réorganisation du pays pour en assurer l'indépendance. Mais les novateurs différaient dans leurs vues : tandis que certains d'entre eux voulaient européaniser pour ainsi dire la Chine, la plupart estimaient qu'elle devait s'assimiler ce qu'il y avait de meilleur chez les nations de l'Occident, tout en restant elle-même; c'est dans cet esprit que Tchang-Tché-tong, ancien vice-roi des deux Hou, avait depuis quelques années déjà tracé tout un programme de rénovation de la Chine par les Chinois (*Lar. mens. ill.*, février 1910, Tchang-Tché-tong).


L'empereur Kouang-Sou

Réformes militaires. L'armée devait être organisée tout d'abord, pour assurer par elle l'intégrité territoriale. Jusque-là, il n'y avait eu que des armées de vice-rois chinois; le but à atteindre était la centralisation militaire. On créa d'abord un conseil supérieur de la guerre, le Lieng-ping-fou, dont le président fut le prince Tching, successeur de Young-Lou, mais dans lequel le vice-roi du Tchi-li, Yuen Chi-Kaï, qui était un hardi réformateur et un homme de grande énergie, joua un rôle prépondérant. La Chine fut ensuite divisée en vingt régions militaires, dépendant de cet organisme central. Les vice-rois ne virent plus favorablement ces innovations, qui diminuaient leur autorité; celui de Nankin, notamment, qui essaya de résister à l'action du conseil supérieur, fut blâmé par un édit impérial. Yuen Chi-Kaï s'inspira dans ses tentatives de réorganisation de l'armée des méthodes du Japon, et il envoya des jeunes gens apprendre dans ce pays le métier militaire. En Chine même furent créées des écoles militaires, et les hommes furent instruits à la moderne. Mais, malgré les résultats obtenus, le vice-roi du Tchi li ne put réaliser tout son programme, auquel le pays, trop retardataire, n'était pas suffisamment préparé. En avril 1903, il avait recruté des jeunes gens auxquels il avait imposé le service obligatoire pendant un an, mais le défaut de recensements empêcha de continuer ce système. Des manœuvres de son armée purent, en 1906, mettre en mouvement environ 30.000 hommes dans le sud du Tchi-li.

Les réformes administratives et constitutionnelles et la lutte des partis. En même temps que se manifestait ce réveil militaire de la Chine, des progrès étaient réalisés dans les domaines les plus divers. L'enseignement fut développé, et l'université de Pékin réformée; les programmes des examens furent modifiés, des étudiants chinois furent envoyés à l'étranger.

Des décrets impériaux rendus cette fois par l'impératrice douairière elle-même, en 1904, rappelèrent par leur nouveauté les édits réformateurs de 1890, qui avaient valu à l'empereur Kouang-Sou la perte du pouvoir. A l'occasion du prochain anniversaire de sa soixante-dixième année, la souveraine interdit toute réjouissance à cause des maux dont souffraient encore les populations chinoises de la Mandchourie depuis la guerre russo-japonaise et de l'état de détresse qu'avait entraîné la révolte du Kouang-Si pour cette malheureuse province. D'autres décrets, tenant compte de l'état des finances, supprimèrent des postes importants et richement rétribués de l'administration provinciale. Une enquête approfondie fut ordonnée sur les méthodes de recouvrement de l'impôt foncier. Mais il restait toujours à savoir si ces édits réformateurs seraient effectivement appliqués.

On vit, en 1905, se faire jour un projet de réformes d'une portée plus vaste que toutes ces mesures particulières, car il visait le remaniement de toute l'administration chinoise et l'introduction dans l'empire d'un régime parlementaire. Sur l'initiative de Chinois ayant résidé à l'étranger et en particulier du ministre de Chine à Paris, des commissions furent chargées d'aller étudier le fonctionnement des institutions parlementaires dans divers pays étrangers. L'une d'elles, ayant à sa tête le prince mandchou Tsai-tse, partit à la fin de 1905 pour l'Angleterre et vint en France en avril 1906; une autre se rendit aux États-Unis. Le rapport de la commission d'études à l'étranger fut soumis à une commission de quatorze hauts fonctionnaires, dont un Mongol, six Chinois et sept Mandchous; au nombre de ses membres étaient le vice-roi du Tchi-li, Yuen Chi-Kaï, connu comme très progressiste, et le prince Tchouen, qui, chargé jadis de porter en Allemagne les excuses de la Chine pour le meurtre du baron de Ketteler, ministre d'Allemagne à Pékin, tué au moment des désordres boxers, avait rempli cette mission avec beaucoup de tact. A côté de ces personnages disposés à accepter de larges réformes, existaient des éléments rétrogrades, au nombre desquels était le prince Tching. Mais le gouvernement ne pouvait plus ne pas tenir compte du mouvement d'opinion toujours grandissant dirigé par la presse et inspiré surtout par des milliers d'étudiants qui revenaient du Japon. Aussi, poursuivant la politique qui avait dirigé l'envoi de la commission d'études, un édit impérial promit-il, le 1er septembre 1906, d'établir en Chine un gouvernement constitutionnel dès que la nation y aurait été préparée.

Des projets de constitution prévoyant une assemblée d'empire et des assemblées locales furent élaborés et discutés dans des conférences ouvertes à Pékin, et, au début de novembre, on avait fixé dans ses grandes lignes le programme de réorganisation de l'administration centrale. Mais les discussions avaient fait apparaître tout le désaccord qui existait entre le parti progressiste représenté par Yuen Chi-Kaï et les anciens hommes d'Etat, pour la plupart mandchous.

Lorque les conférences furent suspendues, en janvier 1907, on vit se produire entre hauts fonctionnaires, fait qui n'est que trop fréquent dans la politique chinoise, des luttes et des intrigues qui entraînèrent des changements dans le personnel de gouvernement. Les adversaires de Yuen Chi-Kaï s'efforcèrent de ruiner son influence et de le mettre dans l'impossibilité de faire aboutir les réformes.

D'autre part, à côté des progressistes qui voulaient instituer une monarchie constitutionnelle, existait un parti révolutionnaire qui se réclamait du sentiment national, et dont les doctrines s'étaient propagées par les sociétés secrètes. Son programme consistait à renverser la dynastie mandchoue, qui n'avait ni su ni voulu développer les aptitudes et la prospérité de la race chinoise, et qui gouvernait par la tyrannie, et à établir une république. Le parti révolutionnaire avait trouvé un homme d'action dans le médecin Swen Wen, qui, au printemps de 1907, lança une véritable proclamation de guerre et suscita des insurrections dans les provinces du sud, au Kouang-toung et au Yunnan notamment; elles furent assez facilement réprimées.

Yuen Chi-Kaï étant parvenu à regagner son ascendant, on se remit à l'étude des réformes. En septembre 1907, il fut nommé conseiller impérial et ministre des affaires étrangères, tandis qu'un de ses partisans était placé à la tête du Tchi-li. Le réformiste plus modéré Tchang-Tché-tong, nommé aussi conseiller, lui fut associé au pouvoir comme ministre de l'éducation.

L'une des premières mesures du nouveau gouvernement fut d'envoyer encore des commissaires à l'étranger pour continuer l'étude des systèmes parlementaires. Puis des décisions furent prises, qui devaient définitivement consacrer l'établissement d'un régime nouveau.

Un décret impérial en date du 19 octobre 1907 institua les assemblées provinciales, ou plus exactement les « commissions consultatives ». Ces assemblées délibératives devaient être au nombre de vingt-deux, à raison d'une pour chacune des dix-huit provinces chinoises proprement dites, une pour les trois provinces de Mandchourie et une pour le Turkestan chinois; elles devaient être chargées de donner des avis sur les réformes à accomplir et d'aider les mandarins à mettre les décisions en pratique.

C'est dans ces assemblées que devaient être choisis une partie des membres de l'Assemblée d'empire.

Un édit solennel du 24 décembre répéta la promesse d'une constitution, donnant l'assurance que la cour mettrait en vigueur le régime nouveau aussitôt que l'attitude du peuple le permettrait. D'ailleurs, vers la même époque, les hauts dignitaires de Pékin, à la demande du souverain, se réunirent en comité pour l'étude de l'organisation parlementaire et gouvernementale.

Un délai d'un an fut fixé, par un décret du 22 juillet 1908, pour la préparation de tout ce qui pouvait concerner les assemblées provinciales. Il fut décidé vers la même époque, sur la proposition de Yuen Chi-Kaï, qu'une école serait créée à Pékin pour l'étude des questions se rattachant au système parlementaire.

Enfin, un décret du 27 août approuva le rapport de la commission d'études ou « Bureau des renseignements constitutionnels », qui avait proposé l'admission des principes suivants : un souverain inviolable et détenant tout le pouvoir; le peuple ayant des droits et des devoirs fixés par les lois; une assemblée ayant le droit d'adresser des représentations aux ministres, de coopérer à la confection des lois et de surveiller les mesures financières. Le rapport établit avec détail la série des dispositions à prendre dans l'empire de 1908 à 1916, date fixée pour la promulgation de la constitution, au sujet de l'organisation des assemblées locales et d'empire, de la promulgation de codes, de la refonte des impôts et de l'établissement du budget, etc. Le régime constitutionnel était donc fondé en Chine; il ne restait plus qu'à l'appliquer.

La nationalisation de la Chine. Coïncidant avec cette soif de réformes intérieures, les aspirations nationales de la Chine s'étaient fait jour dans toutes les questions au sujet desquelles le Céleste Empire avait eu jusque-là un contact avec les étrangers : chemins de fer, usines, douanes, exterritorialité.

La création d'un réseau de chemin de fer marqua une profonde évolution de la Chine vers le progrès. Mais tandis que la plupart des lignes avaient été jusqu'ici construites ou mises en exploitation avec l'aide des étrangers, la Chine chercha désormais à éliminer ceux-ci et à leur reprendre même certaines concessions accordées; elle résista aussi à toute nouvelle demande. Quelques petites lignes furent construites exclusivement par les Chinois, notamment celle de Pékin à Kalgan, longue de 220 kilomètres, qui fut inaugurée en 1909, et dont on a étudié les prolongements possibles. D'autres lignes aussi furent projetées; celle de Canton à Kao-loung fut mise en construction en janvier 1908, avec des concours financiers anglais. Un emprunt fut conclu en vertu du décret du 8 octobre 1908 pour le rachat du Pékin-Hankéou. Quant à la ligne Canton-Hankéou, américaine à l'origine et reprise par la Chine, elle continua à se construire, et le grand secrétaire Tchang-Tché-tong en fut nommé directeur général par décret du 28 octobre 1908. Néanmoins, malgré tous les programmes de rachat et de nationalisation, il était difficile que la Chine se passât encore de toute collaboration étrangère pour la construction d'un réseau étendu. La ligne française du Yunnan fut ouverte à l'exploitation en avril 1910.


L'impératrice Tsou-Hsi.

En ce qui concerne les mines, les Chinois montrèrent la même attitude que pour les chemins de fer. Dans le Chan-Si, l'opposition de la population amena le gouvernement de Pékin à signer une convention, le 21 janvier 1908, pour retirer une concession accordée à un syndicat anglais; mais la société chinoise formée pour l'exploitation des mines en question resta inactive, faute de fonds et d'ingénieurs capables. En octobre de la même année, un juriste japonais fut chargé de préparer une loi pour empêcher de vendre des terres à des étrangers.

Les Chinois voulurent aussi reprendre le service des douanes maritimes. Depuis la rebellion de 1854, il était aux mains d'un personnel européen, que dirigeait un Anglais, sir Robert Hart. Les puissances étaient intéressées au maintien de cette organisation, puisque les recettes des douanes servent de garantie à la dette étrangère. Aussi, quand un décret du 9 mai 1906 nomma contrôleurs

généraux des douanes un Mandchou, Thié-liang, et un Chinois, Thang Chao-yi, s'inquiéta-t-on vivement, en Angleterre surtout, de la situation qui allait être faite par là à l'inspecteur général des douanes; on se contenta cependant d'assurances verbales que rien ne serait changé à l'état de choses ancien. Sir Robert Hart, qui avait atteint un âge avancé, revint en Europe en avril 1908. (*Larousse mensuel illustré*, août 1908, HART).

Enfin l'on vit, en 1907, un progressiste présenter au trône un mémoire où il montrait quel amoindrissement d'autorité résultait pour la Chine de l'exercice de juridictions étrangères sur le sol chinois. Si la Chine n'a pas encore envisagé sérieusement ce point de vue, la revision des lois étudiées par une commission en vue de l'application de nouveaux codes, civil et de procédure, peut être un acheminement vers cette réforme considérable.

L'interdiction de l'opium. Le gouvernement chinois n'a pas seulement travaillé à organiser le pays à l'égal des grands Etats; il s'est préoccupé aussi de régénérer la population en s'attaquant à l'un des vices qui la dégradent et l'affaiblissent le plus, l'usage de l'opium. Un décret impérial publié le 30 septembre 1906, ordonna la cessation de la culture, de la vente et de l'usage de l'opium dans un délai de dix ans et prescrivit au gouvernement de préparer des instructions propres à assurer l'exécution de la volonté impériale. (*Larousse mensuel illustré*, mai 1917, OPIUM). Le règlement, rédigé par Tang Chao-yi, reçut le 21 novembre l'approbation impériale et fut immédiatement sanctionné; les mesures draconiennes qu'il contenait semblaient répondre à un mouvement réel d'opinion en Chine et elles furent appliquées avec une grande énergie. Mais l'interdiction de l'opium se trouvait atteindre celles des nations européennes qui pratiquaient le commerce de cette drogue, notamment l'Angleterre, et elles ne pouvaient rester indifférentes à cette lutte contre le vice national des Chinois. La Chine accepta en juillet 1907 de coopérer avec six puissances, Etats-Unis, Angleterre, France, Allemagne, Hollande, Japon, pour mener à bien une enquête sur toutes les questions relatives à la production et au commerce de l'opium. Une commission internationale, à laquelle furent représentés, sur l'invitation de la Chine, tous les Etats possédant sur leur territoire des régions de production ou de consommation, se réunit à Shanghaï, en février 1909; elle adopta un certain nombre de résolutions, qui tendaient notamment à obtenir des puissances la suppression graduelle de l'usage de l'opium sur leurs territoires, l'interdiction de la contrebande, la réglementation de la fabrication et du commerce de la morphine, la fermeture des fumeries d'opium dans les concessions européennes. Le 15 mars 1909 parut un nouveau décret, qui fut énergiquement appliqué; il prohiba la culture du pavot à partir de 1914 pour certaines provinces, de 1910 pour les autres. De fait, elle disparut rapidement de certaines régions, du Yunnan notamment.

Mort de l'empereur Kouang-Sou et de l'impératrice douairière. L'état de maladie dans lequel était tombée l'impératrice douairière Tsou-Hsi l'avait déterminée à appeler à la régence, le 13 novembre 1908, le prince Tchouen, frère cadet de l'empereur Kouang-Sou. Mais, le 14 novembre 1908, ce fut le souverain qui mourut. L'impératrice douairière succomba, à son tour, le lendemain.

L'héritier du trône appelé à succéder à l'empereur défunt était son neveu, un enfant de deux ans, Pou-Yi, fils du prince Tchouen, qui venait d'être nommé régent, et qui conserva ces fonctions. (*Larousse mensuel illustré*, janvier 1909, KOUANG-SOU et TSOU-HSI). A part quelques agitations toutes locales, la transmission des pouvoirs s'opéra régulièrement. Les funérailles de l'empereur Kouang-Sou, qui reçut l'appellation de Te-tsong, eurent lieu le 1er mai 1909. Le corps diplomatique et les missions extraordinaires prirent place sous des tentes dressées pour leur permettre d'assister au défilé; c'était la première fois que des étrangers étaient admis à participer à une cérémonie officielle chinoise. Les funérailles de l'impératrice douairière, nommée désormais Hiao-Khin-Hien, furent célébrées en novembre 1909.

Le régent, qui allait être le véritable souverain et qui était connu déjà par ses tendances réformistes, prit d'une façon effective le pouvoir en mains. Il garda auprès de lui les anciens conseillers de l'impératrice Tsou-Hsi, mais le ministre des affaires étrangères, Yuen Chi-Kaï, qui jouissait dans ce poste de la confiance des Européens, semblait tenu à l'écart et, le 2 janvier 1909, il fut obligé de démissionner. On crut à tort à un recul des idées réformatrices, dont Yuen Chi-Kaï était l'un des plus ardents défenseurs, tandis que sa disgrâce avait eu plutôt pour cause d'anciennes rancunes.

L'application des réformes constitutionnelles. Dès son avènement, le prince régent avait d'ailleurs manifesté sa volonté de réaliser les réformes promises.

Le 3 décembre 1908, il rendit un décret déclarant que l'empereur continuerait la politique de ses ancêtres et notamment qu'il appliquerait le décret du 27 août précédent, annonçant la mise en vigueur des lois constitutionnelles dans la neuvième année à partir de la date de ce décret. Un décret du 6 mars 1909 renouvela les mêmes promesses.

L'élection pour les assemblées locales fut réglée par un décret du 18 janvier 1909. Un corps électoral primaire composé de lettrés, de mandarins, de militaires, de propriétaires répondant à des conditions déterminées, choisit des délégués en nombre proportionnel à celui de ses membres; ces délégués désignent à leur tour ceux d'entre eux qui siègeront à l'assemblée provinciale. Vingt et une de ces assemblées, ou commissions consultatives, furent solennellement ouvertes le 14 octobre 1909, en présence du vice-roi ou gouverneur, qui prononça un discours inaugural. Dans le Turkestan seulement, l'assemblée ne put être constituée. La session dura presque partout quarante jours, et dans quelques provinces cinquante. Ces assemblées durent restreindre leur rôle à l'étude des budgets provinciaux et des réformes locales, mais, dans la pensée des réformateurs chinois, elles devaient servir à préparer la réunion ultérieure d'un parlement qui, d'après les édits impériaux, ne devait être constitué qu'en 1916.



Le prince régent Tchouen ; à sa gauche, le jeune empereur Pou-Yi, et sur ses genoux, le frère cadet de l'empereur.

De même qu'il avait tenu ses promesses en réunissant ces commissions consultatives conformément au programme du Bureau des renseignements constitutionnels, le gouvernement rendit le 9 mai 1910 un décret convoquant pour le 3 octobre les membres de la « Cour suprême de contrôle administratif et politique », appelée aussi plus simplement : « Chambre délibérative ». Cette assemblée se réunit en effet à cette date et fut ouverte solennellement par le régent. Le Tseu-tcheng-yuan, ou « Assemblée pour aider le gouvernement », est comme la première ébauche d'une représentation nationale; son rôle est de servir d'expérience pour l'organisation et le fonctionnement d'un parlement, comprenant un Sénat et une Chambre des députés. L'assemblée se compose de deux cents membres, une moitié tirée des assemblées provinciales et issue par suite du suffrage populaire, les autres choisis par décision de l'empereur parmi les princes et nobles de la famille impériale, la noblesse mandchoue et chinoise, les princes et nobles des dépendances situées en dehors des dix-huit provinces (mongoles par exemple), les mandarins et les lettrés.

Tous jouissent des mêmes pouvoirs et leur mandat est de trois ans. L'assemblée était appelée à délibérer sur le budget, les impôts et dettes publiques, les codes et lois sauf les lois constitutionnelles, et toutes les affaires qui leur seraient soumises par décision impériale. Cette assemblée est destinée à jouer plus tard, lorsque le Parlement sera complété par la réunion d'une Assemblée nationale, le rôle d'une Chambre haute, d'un Sénat.

Les délégués des assemblées provinciales ayant déjà, sans succès, présenté deux fois au gouvernement une demande tendant à faire avancer la date de convocation du Parlement, la question devait fatalement être posée aussi devant le Tseu-tcheng-yuan. Elle le fut dès le milieu d'octobre, à la suite de l'excitation qu'avait produite parmi les étudiants et parmi les Chinois de Mandchourie la récente annexion de la Corée par les Japonais.

Des notables provinciaux, qui étaient venus à Pékin pour présenter une troisième supplique, étaient réunis dans un local désigné sous le nom de « maison des représentants » et occupés à relire le texte de ce document, quand leur salle fut envahie par une bande d'individus armés de sabres et de poignards et ayant à leur tête deux étudiants. Chao et Liou. Ceux-ci, apostrophant violemment les notables, leur reprochèrent leur peu de hâte à remplir leur mission, déclarant que si les représentants n'avaient pas le courage de sacrifier leur vie pour la nation, les étudiants leur donneraient l'exemple. Déjà deux assistants s'étaient fait de graves blessures; les deux étudiants en firent autant et il fallut leur ôter leurs armes. Le prince Sou, ministre de l'intérieur, ami des progressistes, porta la supplique au régent et rapporta une décision autorisant à soumettre la question à l'assemblée. C'est à l'unanimité qu'elle vota une résolution demandant au trône d'ouvrir le Parlement à bref délai. La nouvelle fut accueillie avec un enthousiasme indescriptible.

A la suite de ce vote, le régent fixa, dans un édit promulgué au début de novembre, le délai pour l'ouverture du Parlement à trois années; il annonça que, d'ici là, il serait procédé à l'organisation du cabinet et à la publication des lois constitutionnelles et des règlements pour les élections des Chambres haute et basse. Il s'est même produit depuis une très vive agitation pour essayer d'obtenir la convocation immédiate du Parlement. La mise en vigueur de la Constitution chinoise se trouvera ainsi réalisée avec une rapidité qui passe toutes les prévisions.

Relations extérieures. Depuis que la Chine a manifesté des aspirations nationales, elle n'a cessé de travailler au maintien de son indépendance et de son intégrité territoriale. Les puissances se mirent d'ailleurs souvent d'accord entre elles pour les lui garantir, le moment n'étant plus où une nation pouvait songer à se faire accorder par le Céleste-Empire un avantage territorial au détriment d'une autre nation; elles ne pouvaient se devancer les unes les autres en Chine que sur le terrain économique. C'est dans cette conformité de vues que des conventions tendant à assurer l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine furent signées entre la France et le Japon le 10 juin 1907, entre la Russie et le Japon le 30 juillet 1907, entre les Etats-Unis et le Japon le 30 novembre 1908 (*Larousse mensuel illustré*, octobre 1910, ETATS-UNIS). Au Thibet, où la Russie et l'Angleterre s'étaient longtemps disputé l'influence, la Chine réussit à faire reconnaître sa suzeraineté et à imposer son autorité au grand lama.

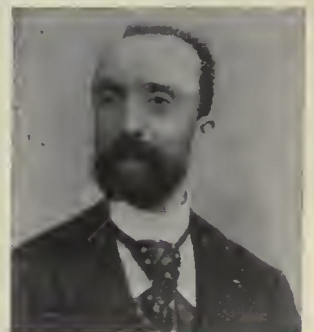
Mais, par contre, dans la Mandchourie, qui avait été le théâtre des opérations de la guerre russo-japonaise, la Chine eut à lutter contre la prépondérance prise par les occupants et surtout contre l'invasion japonaise.

Les émigrants chinois aux Etats-Unis eurent toujours à subir les mesures d'exception dirigées contre eux. Le commerce de cette nation en Chine en ressentit le contre-coup et les marchandises américaines furent même boycottées à Canton au début de 1907. — Gustave REGELSPERGER.

démentiel, elle (*si-èl, è-le*) adj. Qui a rapport à la démence: *Un accès* DÉMENTIEL. (Maurice Barrès.)

désirabilité n. f. Caractère de ce qui est désirable. *Il y a pour l'expérience... une nature mentale qui crée elle-même sa réalité par l'idée de sa possibilité et de sa* DÉSIRABILITÉ. (Alfred Fouillée.)

***Diehl** (Michel-*Charles*), érudit français, né à Strasbourg le 4 juillet 1859. — Il a été élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de Léopold Delisle, le 2 décembre 1910. (V. p. 27.)



Charles Diehl.

Diourbel, localité de la colonie française du Sénégal, sur le Siné, entre les escales de Siné, au N., et de Fatick au S. Un millier d'habitants environ. Commerce d'arachides. Diourbel est le terminus du premier tronçon, livré à la circulation à la fin de 1908, du chemin de fer destiné à relier Thiès à Kayes, et qui franchit à cet endroit la profonde et riche vallée du Siné. — G. T.

électrosidérurgie (du gr. *électron*, ambre, *sidéros*, fer, et *ergon*, travail) n. f. Art de fabriquer le fer à l'aide de l'électricité.

— Encycl. En 1843, A. Wall essaya d'utiliser les premières machines magnéto-électriques pour affiner la fonte par le courant électrique. Ses expériences furent reprises, en 1853, par Wattson et Rosser, et par Pichon, créateur du premier four électrique. Puis vinrent : en 1878, le four de Siemens, en 1880, le four de Borchers, en 1887, celui de Louis Clerc et celui des frères Cowles. Mais ce n'est qu'à la fin du xixe siècle qu'on est arrivé, avec Kjellin, Héroult, Hermel, Stassano, Gin, Keller,

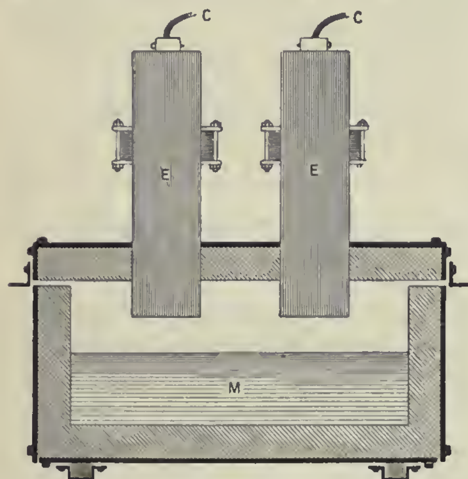


Fig. 1. — Four électrique de Héroult : E, électrodes ; C, conducteurs de courant ; M, métal.

Girod, Conley, Ruthemburg, Rœchling-Rodenhausen, à obtenir des résultats industriels dans la fabrication du fer à l'aide de l'électricité. (V. électro-métallurgie, au *Suppl. du Nouv. Lar.*, p. 202.) L'acier électrique paraît avoir été préparé industriellement, pour la première fois, à l'usine de Froges (Isère), par Héroult, le 28 décembre 1900, date à laquelle cet ingénieur expédia au Creusot un wagon chargé de 8.890 kilogs d'acier obtenu électriquement.

Le traitement du minerai de fer ou de la fonte au four électrique n'est pas différent de celui qui est poursuivi dans les fours sidérurgiques ordinaires (haut fourneau, fours Bessemer, Thomas, Martin). L'électricité ne sert qu'à produire l'échauffement nécessaire pour déterminer les réactions qui ont pour effet d'isoler le métal. Les grands avan-

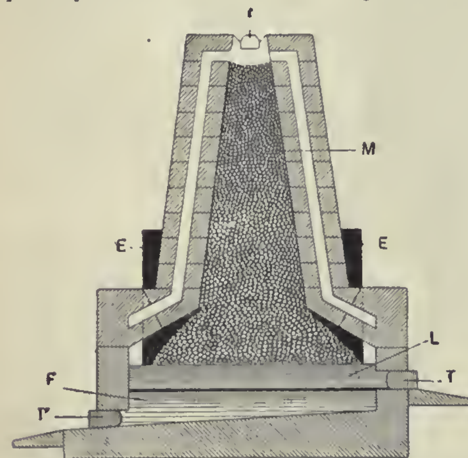


Fig. 2. — Haut fourneau électrique de Keller : M, minerai avec charbon et fondant ; E,E, électrodes ; L, laitier ; F, fonte ; T, trou de coulée du laitier ; T', trou de coulée de la fonte ; t, trémie de chargement.

tages du four électrique sur les fours métallurgiques usuels sont : 1° de permettre d'atteindre facilement des températures très élevées (3.000° environ) ; 2° de permettre un réglage très précis de ces températures ; 3° de concentrer sur une masse donnée de matière une somme considérable d'énergie thermique ; 4° de permettre d'opérer en atmosphère neutre, c'est-à-dire à l'abri de l'influence oxydante de l'air ; 5° enfin, les fours électriques sont beaucoup plus simples et bien moins coûteux à établir que les fours métallurgiques ordinaires.

Dès le début, le four électrique s'est montré très supérieur aux fours métallurgiques ordinaires pour la transformation de la fonte en acier, soit par l'« ore-process » (fusion d'un mélange de fonte et de minerai), soit par le « scraps-process » (fusion d'un mélange de fonte et de riblons). Pour la fabrication des aciers fins, il permet de préparer à la fois 2.000 à 3.000 kilogs de métal, alors que le creuset ordinaire, dont le transport à bras d'homme est très pénible, ne contient jamais plus de 50 kilogs. Il permet, également, de préparer des aciers fins en partant directement de fontes pures au lieu d'employer des riblons d'acier forgé ; son emploi permet donc de supprimer un intermédiaire, le four à puddler ou le four de cémentation.

La haute température obtenue permet, en outre, d'éliminer facilement, un peu avant la coulée, les scories qui restent interposées dans le métal fabriqué au Bessemer, au Thomas ou au Martin, et ce, sans crainte de suroxydation par l'air. Toutefois, le four électrique ne pourra se substituer aux fours Bessemer, Thomas ou Martin, que dans les pays où la houille coûte cher. C'est pour cette raison que les usines électrosidérurgiques se développent surtout dans les contrées, comme les Alpes, où la houille est rare et où d'importantes chutes d'eau permettent d'obtenir l'énergie électrique à bas prix.

Stassano, Keller et Harmel sont parvenus, chacun de leur côté, à fabriquer l'acier au four électrique, directement à partir du minerai et en une seule opération. Ce procédé ne s'est pas encore beaucoup généralisé, mais il paraît appelé à un grand avenir, car il est vraiment économique. Ces ingénieurs produisent actuellement une tonne d'acier en consommant 3.600 à 3.800 chevaux-heures électriques.

Enfin, le four électrique a permis l'obtention de ferro-alliages (ferro-silicium, ferro-mangano-silicium, ferro-chrome, ferro-nickel, ferro-tungstène, ferro-vanadium, etc.) à haute teneur en métal autre que le fer et très peu carburés. Ces alliages sont utilisés de plus en plus pour modifier les qualités des aciers.

Les fours électrosidérurgiques peuvent être classés en quatre catégories :
1° Fours à arc ;
2° Fours à résistance produite par le mélange à traiter ;
3° Fours à résistance indépendante ;
4° Fours d'induction ou sans électrodes.

Au point de vue des applications, on peut les diviser en « fours de réduction », où le minerai est réduit par le charbon et en « fours d'affinage », dans lesquels la fonte est transformée en acier.

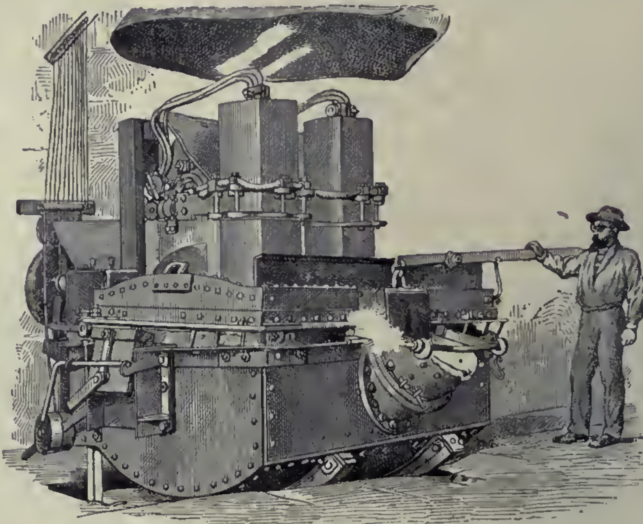
Dans les fours à arc, l'échauffement des matières est produit par le rayonnement de l'arc électrique qui jaillit entre les électrodes disposées au-dessus du bain. A cette classe appartiennent le four Stassano et le four Neuburger-Minet pour la réduction directe du minerai, le four Héroult et le four Keller pour l'affinage de la fonte. Le four électrique de Héroult, que nous prendrons comme type, est constitué par un creuset fermé par un couvercle, que traversent deux électrodes verticales mobiles. Le courant électrique entre par une des électrodes, passe dans le bain métallique en formant arc et ressort du bain de la même façon pour gagner l'autre électrode. La coulée s'effectue par basculage du four.

Les fours les plus employés sont les fours à résistance constituée par le mélange à traiter. L'échauffement y est produit par l'effet Joule, le courant électrique se transformant en chaleur en traversant les matières. Ils offrent, sur les fours à arc, l'avantage de permettre un réglage plus facile de la température et de fonctionner sous des tensions moins élevées. Rentrent dans cette classe le haut fourneau Keller, le haut fourneau Harmet, le four Conley, le four Ruthemburg, dans lesquels on traite directement le minerai. Dans beaucoup de ces fours l'action de l'arc se joint à l'effet Joule.

Dans le haut fourneau Keller, que l'on peut prendre comme type, les matières à traiter (minerai, charbon et fondant) descendent dans un four à cuve avec sole horizontale. A la base du four plongent deux électrodes verticales mobiles, au contact desquelles la matière fond et le minerai se réduit. La marche du four est continue.

Les fours d'affinage, dans lesquels l'échauffement se fait par la résistance du métal à affiner, présentent l'inconvénient d'exiger un courant de grande intensité, et par suite, des conducteurs à grande section, en raison de la résistance électrique faible et variable, au cours de l'opération, du métal. Les fours à résistance indépendante ont pour but d'obvier à cet inconvénient, au moyen d'une résistance extérieure à la matière à traiter. Par contre, on retombe, avec ces fours, dans l'inconvénient des fours à arc, savoir les tensions élevées. Les fours Girod et Gin sont établis sur ce système. Le second a l'avantage sur le premier de ne pas comporter d'électrodes en charbon qui se dissolvent dans le métal et le carburent. Il se compose d'un canal à faible section et de grande longueur, en matières réfractaires, replié plusieurs fois sur lui-même, dans lequel on charge la fonte à affiner. Aux deux extrémités de ce canal, se trouvent deux gros blocs d'acier, refroidis par un courant d'eau intérieur, qui servent d'électrodes et constituent, en même temps, la résistance indépendante.

Les fours d'induction Kjellin, Gin, Schneider, Rœchling-Rodenhausen, pour l'affinage de la fonte, reposent sur un principe très séduisant, mais qui,


Fig. 3. — Four Héroult à arc, de deux tonnes et demie.

dans la pratique, ne paraît pas avoir donné, au moins jusqu'à ce jour, d'aussi bons résultats que les fours précédents. Cela tient à ce qu'il est difficile d'y réaliser une répartition uniforme du chauffage et des réactions par suite de la faible conductibilité calorifique des corps fondus et de la lenteur de leur diffusion. Ces fours constituent, en principe, un transformateur dont le primaire est formé par une bobine en fil de cuivre alimentée par un courant à haute tension et le secondaire par une seule spire, fermée sur elle-même, et constituée par le métal à affiner.

Le four Gin, par exemple, est formé d'un caisson en tôle reposant sur deux tourillons et contenant tout le système électrique et électro-magnétique.

Le circuit primaire comprend une bobine de fil de cuivre isolé, enroulé autour de la branche centrale d'un circuit magnétique à trois branches. Le circuit secondaire est constitué par la fonte coulée dans deux canaux parallèles et inclinés longitudinalement réunis entre eux par des tuyaux qui mettent en communication l'extrémité profonde de chaque canal avec l'origine moins profonde du canal suivant. L'inducteur est refroidi par un courant d'air sous pression circulant dans une chemise en acier avec isolant réfractaire, qui entoure la branche centrale et dans les logements des branches extérieures. La base du noyau magnétique plonge, d'autre part, dans une auge en tôle avec circulation d'eau. — Cl. Berger.

***émail** n. m. — Encycl. *Peinture sur émail*, v. peinture, p. 44.

***épidémies** (médaille des), médaille accordée par les ministres de l'intérieur, du commerce et de la guerre. Un décret du 30 septembre 1909 permet au ministre de la marine de concéder également cette médaille d'honneur aux marins de tous grades, fonctionnaires et agents du département de la marine, qui se signalent par leur dévouement pendant les maladies épidémiques. — J. D.

épistasie (*é-pis-ta-zî* — du gr. *épistasis*, arrêt) n. f. Nom donné, par le naturaliste P. Bonnier, à l'énervement continu, prolongé, chronique, que l'on observe dans certains centres fonctionnels, en général affaiblis au cours d'une maladie aiguë antérieure, sous une influence souvent très distante dans la distribution nerveuse : *Le nerf trijumeau provoque de nombreuses* épistasies.

Exner (Jean-Jules), peintre danois, né à Copenhague le 30 novembre 1825, mort dans la même ville le 15 novembre 1910. Il était fils d'un musicien tchèque, et montra de bonne heure de remarquables dispositions artistiques. Aussi lui fit-on suivre les cours de l'Académie des beaux-arts de Copenhague, où il eut pour maîtres, les deux excellents peintres Lund et Eckersberg. En 1858, l'Académie devait lui accorder une subvention pour lui permettre de séjourner en Italie. Elle l'acceptait parmi ses membres six ans après. Exner, au sortir de l'Académie, avait commencé à se faire connaître comme peintre d'histoire. Mais les voyages ne tardèrent pas à l'éloigner de cette voie. Les

scènes d'observation, la vie paysanne, les mœurs et les coutumes des côtes norvégiennes ou suédoises, particulièrement de l'île de Fanœ, ses souvenirs de voyage, lui fournirent bientôt les sujets de jolis tableaux de genre spirituellement composés, d'un dessin très sûr, et des études de paysans d'une grande vérité documentaire. Nous mentionnerons, parmi les principales de ses œuvres, dont beaucoup ont été reproduites par la gravure et la lithographie : *la Femme d'Amager*, *la Visite chez le grand-père* (1853), probablement son chef-d'œuvre, *la Noce dans la lande* (1854), *la Sieste interrompue*, *Vieille paysanne d'Amszerichio comptant son argent*, *la Petite convalescente*, etc. — H. T.


Jean-Jules Exner.

***Falenski** (Félicien), littérateur polonais, né à Varsovie, en 1825. — Il est mort à Varsovie, en 1910. Aux œuvres de cet écrivain original et d'une grande virtuosité, il convient d'ajouter une traduction polonaise des *Œuvres de Schiller*.

ferroviaire (*vi-è-re*) adj. Qui concerne les voies ferrées, qui a rapport à leur exploitation : *Nous avons pu résoudre par un accord satisfaisant pour nos deux pays le problème assez compliqué de nos relations* FERROVIAIRES.

Fischer (Gustave), éditeur allemand, né à Altona le 23 décembre 1845, mort à Iéna le 22 juillet 1910. Il avait repris, en 1877, la librairie de Hermann Dult, à laquelle il avait donné un grand développement. La maison d'édition Gustave Fischer est sans contredit une des librairies scientifiques d'Allemagne les plus réputées. A côté de grands ouvrages comme le « Dictionnaire des sciences politiques » et le « Dictionnaire d'Economie politique », Gustave Fischer avait publié une série de manuels médicaux, en grande faveur dans les milieux universitaires, tels que le « Manuel de thérapeutique générale », le « Manuel des microorganismes pathogènes », le « Manuel d'Hygiène ». Fischer avait fondé aussi un certain nombre de périodiques : les « Annales de Zoologie », le « Journal central de bactériologie »; les « Contributions à l'anatomie pathologique » de Ziegler, l' « Indicateur anatomique », les « Annales de Ihering ». Membre de la Chambre de commerce de Saxe-Weimar, qui l'avait envoyé siéger au Reichstag, Fischer était en outre docteur honoraire des universités d'Iéna et de Fribourg en Brisgau. — E. P.

***Fischer** (Theobald), géographe et professeur allemand, né à Kirchsteitz le 15 janvier 1846. — Il est mort à Marbourg le 17 septembre 1910. Il fit, aux universités de Heidelberg, Halle et Bonn, des études très complètes d'histoire, de géographie et de sciences naturelles. En 1868, il prenait le grade de docteur en histoire. Mais, attiré surtout par la géographie, il ne tardait pas à entreprendre, dans les pays méditerranéens, une série de fructueux voyages d'exploration : en 1877 enfin, il devenait privatdocent à l'université de Boon. Il enseigna ensuite à Kiel comme professeur ordinaire (1879), et enfin occupa, à Marbourg (1883), la chaire de géographie, qu'il ne devait plus abandonner. Presque chaque année pourtant, en dépit de ses occupations universitaires et de sa santé chancelante, il accomplissait dans les contrées de la Méditerranée quelque excursion d'études. C'est ainsi qu'il visita, en 1886, la partie tunisienne du Sahara; en 1886, le Maroc et l'Algérie, etc. Il étudia, en 1899, les villes du littoral et l'avant-pays de l'Atlas marocain. Il reprit l'exploration du Maroc occidental en 1902, avec un Français, le Dr Weisgerber, et un professeur d'arabe à Marbourg, G. Kampffmeyer. Ce voyage, de trois mois et demi, effectué en général hors des routes connues, combla des lacunes de la carte du Maroc. Theobald Fischer attira le premier l'attention sur les terres noires du Maroc occidental, auquel il attribua une origine éolienne, opinion qui fut d'ailleurs combattue depuis. Nous citerons, parmi ses meilleurs ouvrages : *Contribution à l'étude physique des contrées méditerranéennes, et en particulier de la Sicile* (1877); *Etudes sur le climat méditerranéen* (dans les « Mittheilungen de Petermann », 1879); *l'Extension géographique du dattier* (1881); *Contribution à l'histoire de la géographie et de la cartographie italiennes au moyen âge* (1886); *les Péninsules du midi de l'Europe*, dans la « Géographie de l'Europe » de Kirchhoff (1890); *Résultats scientifiques d'un voyage dans le bas Atlas marocain* (1900); *Mes trois voyages dans le bas Atlas marocain* (1902), etc. Il a composé aussi un ouvrage d'ensemble, destiné au grand public, sur les pays méditerranéens : *Mittelmeerbilder* (1908), où sont réunies des études dont la plupart avaient déjà paru ailleurs; il en a donné une seconde série (1908), où l'on trouve notamment une étude de géographie humaine sur le Maroc. — O. R.

harenguier (*a-ran-ghi-é* — de *hareng*) n. m. Nom donné aux bateaux spécialement affectés à la pêche du hareng : *La flottille des* HARENGUIERS *de Boulogne opère jusque dans la mer du Nord.*


L'Impératrice Joséphine à la Malmaison. Tableau de Prud'hon (musée du Louvre).

***Heyse** (Paul-Jean-Louis), écrivain allemand, né à Berlin, le 15 mars 1830. — Il s'est vu décerner le prix Nobel en 1910 pour la littérature. (V. p. 41).


Paul Heyse.

***Huchard** (Henri), médecin français, né à Auxon (Aube) le 4 avril 1844. — Il est mort à Clamart (Seine) le 11 décembre 1910. Membre de l'Académie de médecine depuis 1896, et médecin de l'Hôpital Necker, il jouissait d'une réputation universelle comme spécialiste des maladies du cœur. Il était servi par une ouïe d'une finesse légendaire, qui lui révélait les moindres bruits cardiaques et par une aptitude toute spéciale à manier les appareils d'exploration du cœur, ce qui lui permettait de porter des diagnostics d'une admirable précision. Bien que le mode de recrutement professoral ne permît pas de lui décerner officiellement le titre de professeur, ce remarquable clinicien réunissait autour de lui un grand nombre d'élèves captivés par la clarté de son enseignement, et qui s'en allaient ensuite répandre en France et à l'étranger la renommée de celui que, malgré tout, ils appelaient le « professeur » Huchard. Ceux qui l'approchèrent de très près eurent l'occasion d'admirer sa bonté, sa charité, son dévouement à ses malades et à ses élèves, et de constater quel enthousiasme suscitait en lui toute noble cause.


Dr Huchard. (Ph. Pirou.)

Doué d'une parole vibrante, passionnée et persuasive, il possédait aussi un remarquable talent d'écrivain, qui s'est superbement affirmé dans le *Journal des Praticiens*, fondé par lui-même, et dans lequel il a répandu bien des vérités et soutenu des thèses d'une portée utilitaire indéniable.

Les théories de Huchard, comme elles eurent leurs admirateurs, eurent leurs adversaires acharnés, contre lesquels il lutta avec une énergie et un courage qui ont fait l'admiration de tous. C'est une grande et magistrale figure qui disparaît! On peut dire que les découvertes de Huchard ont renouvelé à peu près complètement la thérapeutique des affections cardiaques et fait de ce savant un véritable bienfaiteur de l'humanité. — F. SANTIARD.

Impératrice Joséphine (L') *d'après le témoignage de ses principaux historiens*, par le baron de Méneval (Paris, 1910). De nombreux ouvrages ont déjà paru sur l'impératrice Joséphine, écrits souvent de parti pris.

Peu de caractères en effet sont plus malaisément déchiffrables que celui de la première femme de Napoléon Ier; peu de physionomies ont soulevé plus de controverses historiques. Les témoignages contemporains sont assez contradictoires. Il est visible que Joséphine eut toujours à souffrir d'une première éducation fort imparfaite. Les médisances mondaines lui furent cruelles du vivant même d'Alexandre de Beauharnais; elle eut certainement sa part des frivolités et des légèretés morales de la société du Directoire, et les Mémoires de Barras la montrent sous un jour fâcheux. Plus tard elle eut comme ennemis tous ceux dont sa brusque élévation avait éveillé la jalousie, et en tout premier lieu, ses belles-sœurs. Beaucoup d'historiens, depuis lors, ont répété d'elle le mal qu'en chuchotait la cour de l'Empereur D'autre part, la répudiée de 1809 n'est pas sans attirer par quelques côtés la sympathie. Elle fut toujours, même au témoignage de ses pires ennemis, aussi charmante, bienfaisante et gracieuse que frivole. L'épouse du premier consul avait beaucoup prêté à la médisance : l'impératrice, la femme de César ne fut pas soupçonnée. Dans sa disgrâce elle montra, sans cacher sa douleur, une dignité parfaite. Ces circonstances lui ont valu de trouver grâce auprès de biographes plus chevaleresques que les mémorialistes du premier Empire. Le baron de Méneval est du nombre Son excellente étude changera-t-elle le verdict de l'histoire? Elle est en tout cas un plaidoyer habile, élégant et bien documenté.

Marie-Joseph-Rose Tascher de la Pagerie naquit à la Martinique le 23 juin 1763. Elle était de famille créole; et, comme il était d'usage dans les « îles », son instruction fut négligée. Mais elle était bonne et bien élevée. Quand elle fut en âge d'être mariée, sa tante, Mme de Renaudin, entreprit de lui faire épouser le vicomte Alexandre de Beauharnais, alors âgé de dix-neuf ans. Elle vint à cette occasion en France. Le 13 décembre 1779 le mariage fut célébré. Mais les époux étaient trop jeunes. Ils se heurtèrent et ne s'entendirent point. Malgré

la naissance d'un fils, Eugène, en 1781, et d'une fille, Hortense, deux ans plus tard, Alexandre demanda la séparation. Elle fut prononcée contre lui. Sa famille d'ailleurs prit le parti de Joséphine et lui loua une maison à Fontainebleau. Elle y resta jusqu'en 1788, époque à laquelle elle fit un voyage à la Martinique. A son retour, en 1790, elle se réconcilia avec son mari.

Il était épris des idées nouvelles. Député de la noblesse de Blois aux états généraux, il devint président de l'Assemblée nationale. Quand les alliés envahissent la France, il est nommé général en chef de l'armée du Rhin. De Paris, où elle est restée, Joséphine le tient au courant des événements intérieurs. Mais, à la suite de plusieurs échecs, se sentant suspect, malade, il donne sa démission et rentre à Paris. Il est arrêté en janvier 1794 et écroué au Luxembourg. Joséphine montre une énergie admirable. « Démarches, visites, lettres, sollicitations, prières, elle ne négligea rien, prodigua tout. Mais ce fut en vain. » Arrêtée elle-même, elle est emprisonnée aux Carmes. Elle ne recouvre la liberté qu'après Thermidor. Alexandre avait été exécuté le 26 juillet 1794.

Elle se retire à Fontainebleau ; mais elle est pauvre. Il faudra qu'elle aille à Hambourg pour pouvoir communiquer facilement avec la Martinique, et recevoir de l'argent de sa mère. En 1795, elle est de retour à Paris. Les biens du général lui sont restitués en partie. Elle reçoit les célébrités du jour. Elle est aimable et fêtée. Elle est séduisante. Elle « était d'une taille moyenne, modelée avec une rare perfection : elle avait dans les mouvements une souplesse, une légèreté qui donnaient à sa démarche quelque chose d'aérien... Sa physionomie expressive suivait toutes les impressions de son âme, sans jamais perdre de la douceur charmante qui en faisait le fond. Dans le plaisir comme dans la douleur, elle était belle à regarder. Jamais femme ne justifia mieux qu'elle l'expression que les yeux sont le miroir de l'âme. Les siens, d'un bleu foncé, étaient presque toujours à demi fermés par de longues paupières, légèrement arquées, et bordées des plus beaux cils du monde... Ses cheveux étaient fort beaux, longs et soyeux ; leur teint châtain clair se mariait admirablement à celui de sa peau, éblouissante de finesse et de fraîcheur... Mais ce qui, plus que tout le reste, contribuait au charme qui émanait d'elle, c'était le son ravissant de sa voix. » C'est à ce moment que par son fils, Eugène de Beauharnais, elle connut Bonaparte. Il fut bientôt séduit. Elle hésita avant de consentir à l'épouser, et la cérémonie, purement civile, eut lieu le 9 mars 1796. Douze jours après, Bonaparte partait pour l'Italie. Il ne part pas sans regrets. Il voudrait que sa femme le rejoigne. Il lui écrit des lettres d'amour ardent. « Je ne suis rien sans toi. Je conçois à peine comment j'ai existé sans te connaître. » En juillet 1796, elle se met en route. Elle le rejoint à Brescia en juillet; puis elle séjourne à Milan. Elle visite Venise, Gênes, Rome. Elle est fêtée partout où elle passe. Son charme séduit tout le monde. Le vainqueur d'Italie est accueilli avec enthousiasme à Paris. Les fêtes, les banquets se succèdent. Il est installé, rue de la Victoire, dans un hôtel acheté à Talma. On voit dans son salon toutes les célébrités des lettres, des sciences et des arts. On retrouve dans les réunions, chez Joséphine, quelques restes précieux de la grâce et du bon ton des cercles de l'ancien régime. Mais Bonaparte, au mois de mai 1798, part pour l'Egypte. Joséphine aurait voulu l'accompagner. En son absence, elle va à Plombières; puis, ayant acheté la Malmaison, elle s'y installe et fait le bien. C'est à ce moment qu'on la calomnie le plus. Elle a beaucoup d'ennemis et d'envieux. Les bruits que l'on fait courir sur elle ont pour but de séparer d'elle Bonaparte. Là-bas, en Egypte, le vainqueur des Pyramides a des crises terribles de jalousie. A son retour, Joséphine, par son adresse, par sa bonté, par son charme, par son égalité d'humeur, par sa soumission, triompha de toutes les embûches qu'on lui avait tendues.

Après Brumaire, le premier consul s'installa d'abord au Petit Luxembourg, puis aux Tuileries. Joséphine est une maîtresse de maison incomparable. Elle s'applique à former la nouvelle cour. Elle s'emploie de tout son pouvoir à aider Bonaparte. Il le reconnaît. « Si je gagne des batailles, lui dit-il, c'est toi qui gagne les cœurs. » Elle est d'une extrême élégance. Elle plaît à tous. Son seul défaut, c'est la prodigalité. Elle garde des sentiments royalistes. On essaye même de la gagner à la cause du roi. Elle n'approuve pas tous les projets que médite Bonaparte, mais elle reste attachée à sa fortune. La Malmaison brille du plus vif éclat. Les jeux, les bals, les spectacles se succèdent. En 1802, Joséphine voyage en Normandie et reçoit partout un accueil enthousiaste. Après la rupture de la paix d'Amiens, elle va à Plombières, puis en Belgique, navrée d'être loin du premier consul. Elle s'inquiète des complots qu'on découvre chaque jour. Pourtant, la mort du duc d'Enghien, qu'elle ne connaît que lorsqu'elle est un fait accompli, l'affecte profondément. Elle éclate en larmes et fait les plus vifs reproches à Bonaparte, qui les reçoit en silence. Mais bientôt l'on parle de l'Empire. La famille de Bonaparte fait tous ses efforts pour qu'il divorce. Il s'y refuse. Joséphine était pleine d'appréhension. Royaliste, elle n'approuve pas cette élévation. Elle s'y résigne et reçoit le pape avec un pieux et tendre respect. Elle lui parle de son mariage civil, ce qui irrite Bonaparte, et la nuit qui précède le couronnement, la cérémonie religieuse s'accomplit. Le jour du sacre, elle rentre radieuse au palais « parce qu'elle se croyait alors liée d'une manière indissoluble à l'homme qu'elle aimait par-dessus tout ». Pour lui montrer son affection, Napoléon nomme Eugène prince de l'Empire, puis archichancelier d'Etat, enfin vice-roi d'Italie. L'affection de Joséphine grandit. Quand l'empereur est en campagne, elle s'inquiète. Lui répond : « Je t'aime et je t'embrasse. » Mais c'est elle maintenant qui est jalouse. Elle voudrait le suivre partout. Elle se console avec ses enfants. Surtout elle guette avec soin les courriers qui lui portent des nouvelles. Elle attend les bulletins avec impatience. Elle se rapproche du théâtre de la guerre. Au moment d'Austerlitz elle est à Munich ; au moment d'Iéna elle est à Mayence. Elle adoucit la situation des blessés et des prisonniers. Mais elle s'attriste ; elle sent obscurément l'approche des mauvais jours. Le 5 mai 1807, le prince royal de Hollande meurt. Les bruits de divorce courent de nouveau. Fouché le demande même brutalement à l'impératrice ; Napoléon s'en irrite. Il adopte le prince Eugène comme son successeur à la couronne d'Italie. Le 2 avril 1808, il est avec Joséphine à Bayonne. Il reçoit les souverains espagnols ; et Joséphine adoucit, autant qu'elle le peut, l'amertume de leur sort. Pourtant elle s'inquiète. Bien qu'il la rassure, pendant la campagne d'Espagne, pendant la campagne de Wagram ses inquiétudes et ses tristesses s'accroissent. Le 26 octobre 1809, il rentre à Fontainebleau. Lui aussi, maintenant, il songe au divorce. Il ne voudrait pas faire de peine à Joséphine. Mais il doit assurer l'avenir de son trône. Il lui faut un héritier, et Joséphine ne peut le lui donner. Le divorce est devenu un devoir rigoureux. Il le lui dit le 30 septembre 1809. Elle se trouve mal et il la comble des soins les plus affectueux. Elle ne regrette pas le trône, mais l'empereur. Il ne se remarie pas pour lui, mais pour maintenir ce qu'il a fondé. Elle est sans reproche. Il serait sans excuse, s'il n'était pas l'empereur. La triste cérémonie du divorce s'accomplit. Joséphine se résigne si complètement qu'elle guide l'empereur dans son choix. Elle favorise l'Autrichienne aux dépens de la Russe. Elle s'est réfugiée à la Malmaison. Napoléon lui écrit ou va la voir chaque jour. Il cherche à la distraire. Il désire la savoir gaie. Le nouveau mariage de l'empereur, l'arrivée de Marie-Louise ravivent ses souffrances. Elle a peur d'être oubliée ; elle n'en désire pas moins le bonheur de Napoléon. Elle va de la Malmaison à son château de Navarre. Elle voyage même en Suisse. Partout elle est bien accueillie. Elle garde une cour autour d'elle. Mais c'est à l'empereur qu'elle songe toujours. Elle est heureuse de la naissance du roi de Rome. Mais les premiers désastres la troublent profondément. La campagne de France la bouleverse. Elle s'enferme au château de Navarre. Elle veut être seule. Elle relit les lettres de l'empereur. A la nouvelle de la prise de Paris, elle se trouve mal. Cependant les souverains étrangers se montrent pleins d'égards pour elle. Ils l'invitent à revenir à la Malmaison. Elle y revient, dans l'espoir d'être utile à Napoléon. L'abdication la plonge dans le désespoir. C'est en vain que le tsar lui offre ses services pour ses enfants. Le chagrin la ronge. Elle voudrait partir pour l'île d'Elbe ; elle n'ose pas, de crainte de froisser Marie-Louise. Elle tombe malade. Le 29 mai elle meurt dans les bras du prince Eugène. On l'enterra le 2 juin à Rueil. Tous étaient profondément impressionnés par la mort de la bonne Joséphine. La bonne Joséphine ! c'est bien ainsi, en effet, qu'il faut l'appeler. Elle eut plus de bonté encore que de grâce et de beauté. Accueillante à tous, mère admirable, quoi qu'on ait dit, elle fut sincère, sincère dans son amour pour Napoléon, sincère dans la résignation qu'elle montra après son divorce. Elle a pu mériter des reproches, mais elle restera « l'une des souveraines les plus aimées de l'histoire de France ». — JACQUES BOMPARD.

katafa n. m. Genre de plantes dialypétales isostémones superovariées, voisines des célastracées et des ilicacées, et dont l'espèce type (*katafa crassisepalum*) a été découverte par l'explorateur Geay dans les terrains argileux du sud et du sud-ouest de Madagascar : *La racine de* KATAFA, *qui renferme un principe amer et aromatique, est employée par les indigènes en infusions et fumigations dans le traitement d'un grand nombre de maladies et particulièrement de la fièvre.* (D'après des nouvelles recherches de Costantin et Poisson, qui avaient décrit cette plante, le katafa serait le *cedrelopsis* de Baillon ou une espèce très voisine.)

Kautzsch (*Emile*-Frédéric), théologien protestant et hébraïsant allemand, né à Plauen le 4 septembre 1841, mort à Halle le 7 mai 1910. Il fit ses études à Leipzig de 1859 à 1863, devint en 1869 privatdocent à la faculté de théologie de la même ville; il fut nommé professeur en 1871. En 1872, il alla professer à Bâle, en 1880 à Tubingue, enfin, en 1888, à Halle. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De veteris Testamenti locis a Paulo apostolo allegatis* (1869); *l'Authenticité des antiquités moabitiques prouvée* (avec Socin, 1876); *J. Buxtorf l'ancien* (1879) ; *Grammaire de l'araméen biblique* (1884); *la Genèse* (traduction, avec Socin, 1891) ; *l'Ancien Testament* (traduction, avec la collaboration d'autres savants, 1894); fut chargé des 10e et 11e éditions de l'*Encyclopédie et Méthodologie des sciences théologiques* d'Hagenbach, ainsi que des 22e, 23e et 24e éditions de la *Grammaire hébraïque* de Gesenius, pour laquelle il écrivit un *Livre d'exercices* (1877). Il refondit en outre l'*Abrégé de grammaire hébraïque* de Scholz (1873). Citons aussi : son *Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament ; Science biblique et instruction religieuse; l'Importance permanente de l'Ancien Testament ; la Poésie et les livres poétiques de l'Ancien Testament*. Emile Kautzsch était un homme d'une grande aménité de caractère, ainsi qu'un professeur d'un savoir profond et solide. Sa traduction de l'Ancien Testament est un modèle d'exactitude et d'élégance. Dans ses travaux de philologie pure, il ne négligea pas le côté esthétique de l'Ancien Testament : il rappelle même, sous ce rapport, la grande manière de Herder. — E. P.

***Knaus** (Louis), peintre de genre et portraitiste allemand, né à Wiesbaden le 5 octobre 1829. — Il est mort à Berlin le 7 décembre 1910. Knaus était, parmi les peintres allemands de l'époque présente, un de ceux que la France connaissait le mieux, et dont la réputation était le plus justement établie dans nos expositions. Il avait d'ailleurs séjourné à Paris à plusieurs reprises, au début de sa vie artistique : une première fois de 1852 à 1857, puis de 1858 à 1860, et de cette époque datent quelques-uns de ses meilleurs tableaux; l'Exposition Universelle de 1855 fut son premier succès. Ses œuvres de début, en effet, malgré leur coloris un peu terne, où se manifeste l'influence de l'école de Dusseldorf, témoignaient de qualités brillantes. Dans les scènes de la vie populaire, où il avait paru vouloir se spécialiser : *Campement de Bohémiens, Danse de Paysans, les Joueurs* (au musée de Dusseldorf), etc., il montrait un dessin vigoureux et joignait à une réelle naïveté d'expression, tout à fait de mise sur les figures de paysans, qu'il excellait à peindre, une grande adresse à caractériser, très sobrement, les sentiments les plus variés, non sans une pointe d'humour, qui se retrouve dans toutes ses toiles. A cette catégorie d'œuvres, dont les principales ont été citées au tome V du *Nouveau Larousse illustré*, appartiennent ses tableaux les plus remarquables, et surtout son chef-d'œuvre, un *Quartier Juif*, œuvre mouvementée, d'un réalisme et d'une vie extraordinaires, qui a figuré avec éclat à l'Exposition Universelle de 1900. Cette première manière du peintre est supérieure certainement aux tendances qu'il montra par la suite, lorsque, appelé à diriger un atelier à l'Académie des beaux-arts de Berlin, il tomba dans le maniérisme et la recherche dont témoignent ses décorations d'intérieur imitant de fort près les Watteau du musée de Potsdam. La couleur ici, malgré la miévrerie des teintes, vaut mieux que le dessin ou la composition. *Derrière les coulisses* (1880), *Bacchantes* (1886), etc., sont les tableaux les plus connus de cette période. La gravure et la photographie leur ont donné une longue popularité. — J.-M. DELISLE.


Louis Knaus.

Kossel (Albert), physiologiste allemand, lauréat du prix Nobel pour l'année 1910, né à Rostock le 16 septembre 1853 (v. p. 41). Il fit ses études aux universités de Rostock et de Strasbourg, où il fut élève de Hoppe-Seyler. Reçu docteur en 1878, il fut quelque temps assistant au laboratoire de chimie physiologique à Strasbourg. Il se fit habiliter en 1881 et devint, en 1883, chef de service (à la place de E. Baumann) à l'Institut de physiologie de Berlin, alors dirigé par Du Bois-Reymond. En 1895, il fut appelé à Marbourg en qualité de professeur

La Cinquantaine, tableau de Knaus. (V. KNAUS, p. 38, et CINQUANTAINE, au *Nouveau Larousse*, tome III, p. 16.) — Phot. Goupil et Cie.

ordinaire de physiologie; en 1901, il succéda à Kühne, à Heidelberg. Ses travaux sur les substances albuminoïdes sont très remarquables : il tira des tissus animaux les composés basiques de la nucléine ; il parvint à isoler l'histidine, après ses recherches sur les dérivés basiques de ces mêmes produits. Plus importants sont encore ses travaux sur les produits dérivés de l'acide nucléique et sur l'arginose. Toutes ses études sont de la plus haute valeur pour la théorie de la constitution des composés albuminoïdes. Il a rendu à la médecine de grands services par ses recherches dans le domaine de la chimie physiologique. Kossel est actuellement directeur de la *Zeitschrift für physiologische Chemie;* il est docteur honoraire des universités de Cambridge et de Greifswald. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur la nucléine et ses produits dérivés; la Cellule et les tissus animaux; Travaux pratiques de chimie médicale.* — E. P.


Albert Kossel.

Lecornu (*Léon*-François-Alfred), ingénieur français, né à Caen le 13 janvier 1854. Il fit ses études au lycée de sa ville natale, puis entra à l'École polytechnique en 1872 et choisit les mines. Il avait d'ailleurs, cette même année 1872, remporté le prix d'honneur de mathématiques spéciales au concours général. De 1878 à 1910, il fut successivement ingénieur, puis ingénieur en chef, du contrôle technique des chemins de fer de l'Ouest et de l'État, et enfin inspecteur général des mines. Docteur ès sciences mathématiques en 1880, il avait été nommé maître de conférences à la faculté des sciences de Caen, poste qu'il occupa jusqu'en 1893. Depuis 1900, il professe la mécanique à l'École nationale des mines et, depuis 1904, à l'École polytechnique. Il est, en outre, professeur à l'École supérieure d'aéronautique et de construction mécanique depuis la fondation de cette école (1909), examinateur d'admission à l'École professionnelle supérieure des postes et télégraphes et à l'École d'application de l'artillerie navale.

Les travaux, fort nombreux, de ce savant ont trait partie à la science pure et partie à la science appliquée. A la mécanique rationnelle appartiennent, outre sa thèse de doctorat sur l'*Equilibre des surfaces flexibles et inextensibles*, des travaux remarquables sur les *Forces analytiques*, sur le *Pendule de longueur variable* (cas réalisé par la descente d'une benne non guidée dans un puits de mine), sur les *Mouvements planétaires*, sur le *Mouvement d'un projectile dans un milieu résistant*, sur la *Stabilité de l'équilibre*, sur l'*Equilibre relatif d'un solide sollicité par la force centrifuge*, sur la *Dynamique des corps déformables*, sur les *Mouvements giratoires des fluides*, sur l'*Equilibre d'élasticité d'un corps tournant*, et sur l'*Equilibre d'élasticité du tore;* cette dernière étude fournit des données précieuses dans le cas des bandages pneumatiques des roues d'automobiles. En géométrie et analyse, il a résolu de nombreux problèmes sur les surfaces, sur les propriétés géométriques des milieux continus, la réflexion de la lumière, l'anamorphose, etc. En mécanique appliquée, il s'est attaché à l'étude des organes régulateurs du mouvement des machines (volants, engrenages de toutes sortes), à la dynamique des ressorts, au rendement des engrenages, des transmissions, du joint de Cardan, des moteurs. Il a, du reste, dans son magistral ouvrage : *Dynamique appliquée* (qui lui a valu le prix Montyon en 1909), résolu quantité de problèmes de mécanique pratique, chemin de fer, etc. Il a étendu le cercle de ses savantes recherches dans le domaine de l'aviation, suivant pas à pas les progrès faits dans cette branche de la mécanique, étudiant les conditions d'équilibre et de stabilité des aéroplanes, créant, à l'École supérieure d'aéronautique, un cours sur les moteurs d'aviation. La géologie lui est redevable d'études dans lesquelles il a mis en évidence les caractères géométriques et la signification mécanique des phénomènes de plissement; il est d'ailleurs collaborateur de la carte géologique de France. Enfin, à l'art de l'ingénieur des mines se rattache l'invention d'un procédé pour hâter l'exécution des puits destinés au sauvetage des ouvriers ensevelis dans des marnières souterraines.


Léon Lecornu. (Ph. Pirou.)

La remarquable activité de Lecornu et l'étendue de ses connaissances lui ont permis, on le voit, de s'appliquer à des travaux divers, qui, tous, brillent par l'originalité des idées et la valeur pratique des conclusions. Publiés dans divers recueils : « Annales des mines », « Comptes rendus de l'Académie des sciences », « Journal de l'École polytechnique », « Revue de mécanique », « Revue scientifique », « Revue générale des sciences », « Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale », « Bulletin des sciences mathématiques », « Acta mathematica », « Nature », « Technique moderne », « Technique aéronautique », « Aérophile », etc., certains ont fourni la matière de volumes qui jouissent d'une incontestable autorité. Il faut mentionner enfin les articles de mécanique pure ou appliquée que Lecornu a écrits pour la *Grande Encyclopédie*. Tel est le savant que l'Académie des sciences appelait, le 5 décembre 1910, à succéder à Maurice Lévy dans la section de mécanique. — P. M.

Loëvy (Edouard), peintre et dessinateur polonais, né à Varsovie le 18 décembre 1857, mort à Paris le 21 décembre 1910. Lauréat de l'Académie des beaux-arts de Saint-Pétersbourg et titulaire d'une médaille, il continua ses études de peinture à Munich. En 1880, il vint à Paris, et, dès 1881, il exposait au Salon un portrait de l'écrivain polo-

nais *T. T. Jez*. Son dernier envoi, un *Portrait d'homme couché sur un canapé*, fut très remarqué au Salon de la Société des beaux-arts de 1900 et fut acquis par l'Etat pour le musée de Pau. Parmi ses principaux tableaux, nous citerons : *Pestiférés au désert*, l'*Homme à la peau de bique* (1897), le *Portrait de Georges Montorgueil* (1898), *le Père Domenico* (1890), un *Cimetière breton* et beaucoup de scènes de genre et de paysanneries pleines de mouvement et d'un coloris clair et vif. A partir de ce moment, il quitta le pinceau pour le crayon et la plume, et fut désormais absorbé par son métier d'illustrateur.


Edouard Loëvy.

Il illustra les *Contes juifs* de Sacher Masoch, les *Dix Contes* de Jules Lemaître (en collaboration), des romans et ouvrages divers. Il a collaboré à des journaux et périodiques, à la *Revue Encyclopédique* et à la *Revue Universelle*, au *Petit Bleu*, à l'*Illustration*, à *Je sais tout*, au *Globe Trotter*, etc. Mais il faut mettre à part sa collaboration au *Nouveau Larousse illustré*, à son *Supplément* et aux quatre premières années du *Larousse mensuel*, où il était spécialement et exclusivement chargé de la tâche difficile de dessiner les portraits. Il y a exécuté des milliers de figures, traitées avec le sentiment du caractère propre de chaque physionomie, d'une plume aisée, rapide, ferme, enlevée.

Soucieux d'améliorer le sort de sa profession, Edouard Loëvy fut un des principaux promoteurs et le vice-président de la Société du droit d'auteur aux artistes, laquelle vise à obtenir une loi qui réserve aux illustrateurs un droit de propriété sur leurs dessins. — L. J.

lupinose n. f. Maladie du bétail, occasionnée par l'ingestion en trop grande quantité de graines de lupin à fleurs jaunes. (C'est une sorte d'empoisonnement lent, d'ailleurs assez peu fréquent.)

mabouliser v. a. Pop. Rendre maboul, fou: *Ce diplomate singulier que le contact avec l'Europe avait, si j'ose dire*, MABOULISÉ. (G. Hanotaux.)

Malte (FIÈVRE DE), maladie infectieuse, épidémique et contagieuse, surtout fréquente dans le bassin de la Méditerranée, mais étudiée récemment dans d'autres pays et notamment en France. ‖ On l'appelle aussi FIÈVRE ONDULANTE, FIÈVRE MÉDITERRANÉENNE, FIÈVRE DU LEVANT, DE CHYPRE, DE NAPLES, ROCK FEVER, etc.

— ENCYCL. La *fièvre de Malte* est endémique dans cette île et dans la plupart des régions qui entourent la Méditerranée, notamment en Algérie et en Tunisie. On la trouve également dans plusieurs pays d'extrême Orient. On en a observé plusieurs cas, ces temps derniers, en France, et même à Paris. Une épidémie particulièrement grave a éclaté en 1909, à Saint-Martial de Sumène, dans le Gard.

La maladie est constituée par des symptômes assez irréguliers, mais dont quelques-uns peuvent être considérés comme fondamentaux. La *fièvre* est surtout caractéristique, la courbe de la température se composant d'une séries de vagues thermiques, plus ou moins longues (de trois jours à un mois), séparées par des intervalles de température normale, où l'état général semble se rétablir. C'est ce caractère spécial qui a fait donner à la maladie le nom de « fièvre ondulante ». Les températures extrêmes observées ont été de 41° et de 35°, dans les cas d'hypothermie.

Les *sueurs* sont à peu près constantes; elles sont surtout nocturnes et peuvent être d'une abondance extraordinaire. Les *douleurs* affectent soit l'apparence du rhumatisme, soit celle de névralgies ; elles sont surtout fréquentes dans la région du bassin (arthrite sacro-iliaque) et des membres inférieurs (sciatique). Elles s'accompagnent parfois de gonflement des articulations. La *constipation* est la règle, la diarrhée, très rare, signalant surtout les cas graves. L'*asthénie* est un des signes les plus fréquents ; elle est constituée à la fois par de la faiblesse physique et par de la dépression morale. Enfin, les *rechutes*, souvent signalées par un début arthropathique, sont habituelles, après une période d'état normal, qui en impose pour une guérison.

A côté de ces symptômes presque constants, on a noté, comme signes secondaires ou comme complications, le hoquet, les hémorragies intestinales, l'ictère, la bronchite, la pneumonie, des parésies ou des atrophies musculaires, des eczémas et des érythèmes, de la desquamation, des orchites, etc.

La durée de la maladie est très variable, étant donnée surtout la fréquence des rechutes. Cette durée semble être en moyenne de deux à trois mois; on l'a vue se prolonger jusqu'à deux ans.

Les formes de l'affection sont nombreuses. Elles sont surtout caractérisées par les allures de la fièvre (maligne, intermittente) ou par la prédominance de tel ou tel symptôme. Il faut noter la fréquence des formes dites ambulatoires, c'est-à-dire d'apparence bénigne et permettant au malade de vaquer à ses occupations.

Microbiologie et épidémiologie. L'agent de cette infection est le *micrococcus melitensis*, découvert par Bruce en 1891, petit coccus ovoïde, disposé en grappes.

Ce microcoque semble causer une infection naturelle de la chèvre et notamment des animaux appartenant aux troupeaux méditerranéens. On trouve en effet l'usage du lait de chèvre à l'origine de toutes les épidémies (garnison anglaise de Malte, épidémie de Saint-Martial de Sumène, du *Joshua Nicholson*, etc.). Cette origine caprine de la fièvre ondulante est aujourd'hui bien établie. Mais le microcoque passant facilement dans les excrétions, et notamment dans l'urine ou les matières fécales des malades ou des animaux, il en résulte que la contagion peut se produire soit par contact direct, soit indirectement par le fumier, les légumes ou les fruits souillés, les appareils d'usage domestique.

Le diagnostic de la fièvre de Malte est à établir surtout avec les tuberculoses fébriles (certains auteurs la nommaient jadis *phtisie méditerranéenne*) et avec la fièvre typhoïde. La clinique n'étant parfois pas suffisante pour faire ces différenciations et surtout la dernière, on devra s'adresser aux méthodes de laboratoire consistant en recherche du micrococcus et expérimentation sur le sérum des malades.

La prophylaxie de cette maladie consiste dans l'ébullition soigneuse du lait de chèvre, l'inspection des animaux dans les étables ou lors d'un achat, la déclaration des cas contrôlés. L'Académie de médecine, dans sa séance du 15 novembre 1910, a émis le vœu que cette déclaration devînt obligatoire en France, au même titre que celle des maladies contagieuses. Il faut joindre à ces précautions celles qui concernent les soins donnés aux malades et l'antiseptie minutieuse de ceux qui les approchent, ainsi que des ustensiles, linges, literie qui leur ont servi.

Le traitement proprement dit de la fièvre de Malte consiste en thérapeutique symptomatique, aucun médicament ne s'étant montré particulièrement actif contre elle. Il faut, dans les cas de sueurs abondantes et de faiblesse intense, se méfier des antipyrétiques comme le pyramidon, l'antipyrine, etc., qui risquent d'accroître dangereusement ces symptômes.

La guérison, parfois à longue échéance, est de règle dans la fièvre de Malte. La mortalité est de 2 p. 100 environ. Elle peut monter à 6 p. 100 dans certaines épidémies graves. — Dr H. BOUQUET.

* **Mathias** (Georges-Amédée SAINT-CLAIR, dit), compositeur français, né à Paris en 1826. — Il est mort à Paris en 1910. Elève de Kalkbrenner et de Chopin, pour le piano, il avait suivi les cours de composition d'Halévy, Bazin et Savard. Il avait formé d'excellents élèves, entre autres Raoul Pugno.

Maunoury (Michel-Joseph), général de division français, gouverneur militaire de Paris, membre du Conseil supérieur de la guerre, né à Maintenon (Eure-et-Loir) le 17 décembre 1847. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1869, il était à l'Ecole d'application de Metz, comme sous-lieutenant élève d'artillerie, lorsque éclata la guerre entre la France et l'Allemagne. C'est ainsi que, dès le 8 août 1870, il se vit affecté à une batterie de nouvelle formation, qui fut dirigée sur Paris et rattachée au 14e corps d'armée. Avec cette batterie, le sous-lieutenant Maunoury prit part à de nombreuses affaires et, notamment le 2 décembre, à la bataille de Champigny, où il fut assez grièvement blessé ; ce qui lui valut de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 8 décembre et d'être promu lieutenant le 9 janvier 1871. Classé au 10e régiment d'artillerie après la guerre, le lieutenant Maunoury passa par l'Ecole de Saumur, fut nommé capitaine en 1874 et envoyé, bientôt après, comme instructeur d'équitation, au 25e régiment d'artillerie. Puis, devenu capitaine en 1er, il alla prendre le commandement d'une batterie au 32e, à Orléans, en 1878. Admis à l'Ecole supérieure de guerre, il en sortit en 1885, avec le brevet d'état-major, et, dès l'année suivante, on le chargea du cours d'artillerie à Saint-Cyr. Il conserva cette situation jusqu'en 1888, bien qu'entre temps, il eût été promu chef d'escadron en 1886. Il revint alors servir, pendant quelques années, au 32e, puis il fut affecté, en 1891, à l'état-major du 11e corps d'armée, à Nantes, et envoyé, en 1895, à l'Ecole d'application de Fontainebleau, comme commandant de la division d'instruction. Cette même année, il fut promu lieutenant-colonel, fait officier de la Légion d'honneur en 1895 et, finalement, nommé commandant en second de l'Ecole d'application, poste qu'il dut quitter bientôt, d'ailleurs, pour celui de commandant militaire du Palais-Bourbon. C'est là qu'il devint colonel en 1897 ; et l'année suivante, il prit à Versailles le commandement du 11e d'artillerie, qu'il conserva jusqu'à sa promotion au grade de général, en décembre 1901. Il alla alors commander à Verdun une brigade d'infanterie du 6e corps d'armée, et, en octobre 1903, il devint sous-chef de l'état-major général. Enfin, deux ans après, en décembre 1905, le général Maunoury, promu divisionnaire, reçut le commandement de l'artillerie de la place et des forts de Paris et devint président de la commission des écoles militaires. En septembre 1907, il fut appelé au commandement de l'Ecole supérieure de guerre. En 1908, il alla commander le 15e corps d'armée à Marseille, en 1909 le 6e corps à Nancy, et, en 1910, au mois d'octobre, il fut nommé gouverneur militaire de Paris, puis, au mois de novembre suivant, appelé à faire partie du Conseil supérieur de la guerre.


Général Maunoury. (Ph. Pirou.)

Educateur et homme d'action, spécialisé comme artilleur et généralisé par le service d'état-major, le général Maunoury a toutes les qualités requises pour remplir les hautes fonctions auxquelles il vient d'être appelé. — Lt-Cl LE MARCHAND.

mémorisateur, trice adj. Phil. Qui permet de mémoriser, de tirer parti de la mémoire : *Les théories permettent des groupements généraux, dont la valeur* MÉMORISATRICE *est considérable, pour réunir et systématiser des lois éparses*. (Henri Piéron.)

mémoriser (*zé*) v. n. User méthodiquement de la mémoire : *Il faudrait prendre le parti de recourir à la mnémotechnie toutes les fois qu'on doit retenir des chiffres et des dates, si cette manière de* MÉMORISER *ne rendait pas l'évocation un peu lente*. (Alfred Binet.)

Ménestrel (Dominique-Frédéric), général de division français, membre du Conseil supérieur de la guerre, né à Senaide (Vosges) le 25 octobre 1848. Lors de sa sortie de Saint-Cyr, en 1869, il fut classé, comme sous-lieutenant, au 39e régiment d'infanterie, qui tenait alors garnison en Algérie. Mais, envoyé d'abord à Albi, au dépôt de son régiment, il y était encore quand éclata la guerre de 1870. De sorte qu'il se trouva faire partie du 32e régiment de marche, constitué à Limoges, au mois de septembre, un des éléments de la division indépendante commandée par le général Cambriels, et qui devint l'armée des Vosges. Dès le 6 octobre, elle livrait aux Allemands le sanglant combat de La Bourgonce. Le 32e de marche y fut très vivement engagé autour du village de Nompatelize, qui fut pris et repris plusieurs fois dans la journée. Le commandant du régiment y fut tué et le sous-lieutenant Ménestrel blessé. Mais celui-ci ne voulut point quitter son poste, et sa conduite fut si remarquée qu'il fut promu lieutenant le 29 octobre. Quelques semaines après, le 18 décembre, au combat de Nuits, il se conduisit de la même façon, et, dès le 4 janvier 1871, il était promu capitaine, à 22 ans et quelques mois. Moins de quinze jours après, d'ailleurs, au combat de Chennebier, il était atteint de trois blessures. Aussi la Commission de revision le confirma-t-elle dans son grade, après la paix.


Général Ménestrel. (Ph. Sartony.)

Le capitaine Ménestrel suivit les cours de l'Ecole supérieure de guerre, obtint le brevet d'état-major en 1881, et fut pris alors, comme officier d'ordonnance, par le général Allard, qui commandait, à Laval, la 15e brigade d'infanterie. Il conserva cette situation jusqu'à sa promotion au grade de chef de bataillon,



en 1885. Il servit alors en Afrique, au 3e régiment de zouaves, puis à l'état-major du 19e corps d'armée, à Alger, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1889. Quand il fut promu lieutenant-colonel, en 1893, il devint sous-chef d'état-major du 19e corps. Et quand, en 1897, il atteignit le grade de colonel, il continua de servir en Afrique, à la tête du 1er régiment de tirailleurs algériens, à Blida. C'est comme colonel de ce régiment qu'en 1900 il fut chargé du commandement de la colonne formée à Gourara, et qu'il alla occuper Timmimoun. L'année suivante, il fut mis à la tête de la colonne du Touat, qui, sous les ordres du général Servière, fut envoyée dans les oasis sahariennes. Promu général à son retour, il vint commander à Tlemcen, la 2e brigade de cavalerie algérienne. Puis, en 1902, le général Ménestrel revint à Alger, comme chef d'état-major du 19e corps d'armée, et il fut fait commandeur de la Légion d'honneur en 1905.

A la fin de cette même année, il fut promu divisionnaire, commanda près de trois ans la division d'Alger, ensuite le 10e corps d'armée à Rennes. C'est là, qu'au mois de juillet 1910, il fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur, et qu'en novembre de la même année, il devint membre du Conseil supérieur de la guerre. Il y apporta l'expérience acquise au cours d'une carrière des plus actives, qui l'a mis à même de connaître toutes les armes et les différents services. — Lt-Cl Le Marchand.

Mon ami Teddy, pièce en trois actes, d'André Rivoire et Lucien Besnard (théâtre de la Renaissance, 29 avril 1910). — Le spirituel caricaturiste d'Allonne présente à M. et Mme Didier-Morel, ses cousins, un jeune Américain, de passage à Paris, Teddy Kimberley. Ce « transatlantique » est un garçon fort original. Très positif, il voit toutes choses telles qu'elles sont et dit sans ambages ce qu'il pense. Ces qualités détonnent dans nos milieux mondains; elles font penser de lui, comme le remarque sans méchanceté, Madeleine Didier-Morel, qu'il est un homme bien élevé... en Amérique. Doué par surcroît d'un caractère énergique, Teddy veut ardemment ce qu'il veut et marche toujours droit à son but, servi en cela par une fortune de beaucoup de millions de dollars. Il faut ajouter encore : servi également par une adresse remarquable à tous les sports, particulièrement aux jeux de l'escrime, du tir et de la boxe. Il ne faudrait pas conclure de ces détails que Teddy, avec son facies glabre et volontaire, est une brute; bien loin de là.

Le jeune milliardaire est en outre un lettré délicat, un amateur d'art à la fois érudit et avisé ; enfin, il cultive au fond, tout au fond de son cœur, la petite fleur bleue du sentiment. Celle-ci s'épanouit subitement au feu des beaux yeux de Madeleine Didier-Morel. Dès leur première entrevue, Teddy se prend à l'aimer passionnément, et il décide avec lui-même, sans en rien dire à personne, qu'un jour elle sera sa femme.

Mener à bonne fin un tel projet semble impossible. D'abord, Madeleine est mariée. Ensuite, sa situation paraît brillante, heureuse, et l'on ne voit pas ce qui pourrait l'amener à la quitter. Enfin, Madeleine, nature un peu romanesque et très aimante, est en même temps la plus honnête des jolies femmes de France, et la seule idée d'une faute lui répugne par simple esprit de propreté. Telle est bien la position, difficile à enlever. Cependant, le perspicace Teddy sait découvrir certaines particularités qui favoriseront ses desseins : Madeleine n'est heureuse qu'en apparence. Son mari, entièrement absorbé par la politique, la néglige complètement. Elle souffre, pendant que le député, protégé, poussé par Mme Roucher, veuve encore jeune d'un président de la République, n'aspire qu'à satisfaire ses visées ambitieuses. Enfin, le beau diplomate Bertin fait une cour pressante à la jeune femme. Elle ne lui accordera jamais rien, mais elle se sent émue par sa poursuite obstinée, au point qu'elle juge prudent de lui faire donner un poste à l'étranger.

Teddy sait d'abord se rendre sympathique à tout le monde — sauf, bien entendu, à Bertin — malgré quelques impairs, d'ailleurs vite réparés. Puis, avec un machiavélisme profond, il réunit dans sa villa de Deauville les personnages qu'il a intérêt à mettre en contact étroit. Didier-Morel achève de se rendre ridicule avec Mme Roucher, qui maintenant lui choisit même ses cravates, et Madeleine, constatant de plus en plus combien sa vie est vide, combien elle est malheureuse, se décide à divorcer. Elle croit d'abord que c'est avec Bertin qu'elle se remariera, et la seule nouvelle de ce projet suffit à décider d'abord Teddy à retourner en Amérique. Mais fuir n'est pas dans ses habitudes : finalement il recommence à lutter. Dans une scène vive et bien menée, il prouve à Bertin que celui-ci n'a aucune envie d'épouser Madeleine, et finalement, le met à la porte. Madeleine, de son côté, constate avec surprise que Teddy, depuis le jour de leur rencontre, tient dans sa vie une place considérable; elle démêle ses véritables sentiments. Teddy lui avoue les siens dans une attendrissante explication et, à l'expiration des délais exigés par la loi, elle deviendra sa femme comme il l'avait décidé.

Telle est, à grands traits, l'anecdote contée par André Rivoire et Lucien Besnard ; mais, ainsi traduite, elle est trahie, car son charme, qui est délicat en même temps que profond, consiste surtout dans les détails, forcément laissés de côté en cette brève analyse. Une psychologie très exacte et très fine, exprimée en une langue claire et vive, relevée par beaucoup d'esprit naturel du meilleur ton, fait de *Mon ami Teddy* une œuvre gaie, d'un intérêt qui se soutient de la première scène à la dernière. — Georges Hauriogt.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Yvonne de Bray (*Madeleine*), Cheirel (*Mme Roucher*); et par MM. Abel Tarride (*Teddy*), André Dubosc (*Didier-Morel*), Victor Boucher (*d'Allonne*), Cappollani (*Bertin*).

mosaïqué, ée adj. Qui offre l'aspect d'une mosaïque : *Une nappe mosaïquée. Les nattes en paille du pays, coloriées de dessins géométriques et* MOSAÏQUÉS. (M.-A. Leblond.)

***Mosso** (Angelo), physiologiste italien, né à Turin le 31 mai 1846. — Il est mort dans la même ville le 24 novembre 1910. Après de sérieuses études universitaires dans sa ville natale, Mosso fréquenta un certain temps le laboratoire de Schiff à Florence, puis s'en fut à Leipzig se mettre sous la direction de l'éminent physiologiste allemand Ludwig, dont l'enseignement devait avoir une influence considérable sur toute sa carrière. Grâce aux leçons de ce savant maître le jeune physiologiste italien pressentit l'importance de la méthode graphique d'après laquelle « les battements du cœur, le souffle de la respiration, les frémissements des muscles, la vitesse de la parole, de la pensée, de la perception laissent une trace indélébile ». C'est dans le laboratoire de Ludwig que Mosso imagina son pléthysmographe, à l'aide duquel il a étudié les mouvements des vaisseaux sanguins sous l'influence d'excitations psychiques.

De retour en Italie en 1876, Mosso fut nommé professeur de thérapeutique et de physiologie et, en 1879, l'Académie des Lincei lui accordait le prix royal (10.000 fr.) pour son mémoire sur la circulation du sang. En 1882, Mosso fondait les *Archives italiennes de biologie* avec Emery. Publiée en français, cette revue se plaçait, dès l'apparition des premiers numéros, au rang des recueils scientifiques les plus appréciés. C'est là que parurent la plupart de ses travaux et notamment : *les Ptomaïnes, recherches chimiques, physiologiques et médico-légales.* Il avait publié antérieurement : *Sur les mouvements de l'œsophage* (1872); *Sur une nouvelle propriété de la paroi des vaisseaux sanguins* (1873); *Sur l'action de l'émétique* (1874); *la Pharmacologie expérimentale* (1875-1876); *Circulation du sang dans le cerveau de l'homme* (1880). Mosso s'est livré sur le cerveau humain à des expériences qui resteront célèbres ; d'autre part, la physiologie du muscle devait retenir tout particulièrement son attention et mettre en évidence ses qualités d'infatigable chercheur et de scrupuleux observateur; les nombreuses recherches auxquelles il s'est livré l'ont conduit à imaginer divers instruments (ergographe, ponométre, sphygmographe, etc.), à l'aide desquels il a pu enregistrer le travail mécanique des muscles. C'est de cette époque que datent les ouvrages suivants : *la Fatigue* (1891-1892); *la Peur* (1892); *la Température du cerveau* (1894) dans lesquels il explique les rapports des phénomènes physiques et des phénomènes intellectuels. Il a établi notamment que chaque individu possède une courbe de fatigue qui lui est propre, démontré la toxicité du sang pendant le travail, et mis en lumière ce qu'il a nommé la « loi de l'épuisement ».

Angelo Mosso.

Le savant avait fondé sur le mont Rose un laboratoire de physiologie et de météorologie, où il a observé les modifications que l'altitude apporte aux phénomènes de respiration, de circulation sanguine, et suivi les effets du mal de montagne. Il a réuni dans sa *Physiologie de l'homme sur les Alpes* la plupart de ses observations.

Mosso était correspondant de l'Académie des sciences de Paris (section de médecine), membre de l'Académie des Lincei, de la Société royale de Naples, de l'Académie des sciences de Turin, conseiller de l'Académie royale de médecine de Turin et sénateur du royaume. — E. Santiard.

neck (*nèk* — angl. *neck*, col, goulot, cheminée) n. m. Géol. Perforation des couches superficielles de l'écorce terrestre, due à des phénomènes explosifs : *L'absence complète de toute relation entre les* NECKS *et les dislocations des couches traversées, voire avec toute fissure, démontre avec évidence que la perforation de la couche terrestre est due à l'échappement violent, sous forme d'explosions, de gaz à haute température, emmagasinés sous une énorme pression à l'intérieur de la terre.* (E. Haug). || Syn. DIATRÈME.

***Nobel** (LES PRIX). — Pour 1910, les prix Nobel ont été distribués, le 10 décembre, sous la présidence d'honneur du roi de Suède Gustave V, de la manière suivante :

Sciences physiques : le professeur hollandais VAN DER WAALS, d'Amsterdam. (v. p. 50.)

Sciences chimiques : le professeur allemand Otto WALLACH, de Gœttingue. (V. p. 50.)

Physiologie et médecine : le professeur Albert KOSSEL, de Heidelberg. (V. p. 38.)

Littérature (œuvres à tendances idéalistes) : le poète allemand Paul HEYSE. (V. p. 37.)

Œuvres de la paix universelle : LE BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX, à Berne. (Cette organisation privée, subventionnée par divers gouvernements, est l'organe des sociétés pacifistes du monde entier, dont il centralise toutes les informations et organise la propagande.)

Ollone (MISSION D'). — La Chine méridionale a été l'objet, de 1906 à 1908, d'une importante reconnaissance géographique et économique dirigée par un des officiers les plus distingués de l'infanterie métropolitaine, déjà connu par son voyage de la Côte d'Ivoire au Soudan avec d'Hastains, le capitaine, depuis commandant d'Ollone. Les territoires que la mission a entrepris de reconnaître comptaient jusqu'à ce jour parmi les plus difficiles à aborder. En particulier, dans la région montagneuse qui s'étend au N. et à l'O. de la vallée supérieure du Yang-tsé-Kiang, la sauvagerie du massif des Ta-Leang Chan, ainsi que l'indépendance soupçonneuse des habitants, les Lolos indépendants, avaient jusqu'ici tenu presque complètement à l'écart les explorateurs. Une seule reconnaissance avant celle du capitaine d'Ollone est en effet à signaler dans ces régions : c'est celle de Charles-Eudes Bonin, qui, il y a environ dix ans, réussit à traverser les Alpes du Sé-Tchouen, puis le massif des Ta-Léang, et finalement à aborder par l'O. la grande vallée du Yang-Tsé. Dans l'ensemble, il paraît bien que ces contrées, presque soustraites en fait à l'autorité politique de la Chine, habitées par des populations à caractères très divers et sans rapport précis avec le fond des races qui les entourent, doivent être considérées comme une sorte d'asile naturel où se sont réfugiées et maintenues des fractions de races antérieures, presque complètement détruites au cours d'événements historiques que nous ne connaissons pas. Il y a là un véritable mystère, dont l'attrait s'ajoute à l'intérêt proprement géographique, déjà considérable, de la mission du capitaine d'Ollone.



Commandant d'Ollone.

La mission était partie de Marseille à la fin de l'année 1906. Elle comprenait, avec son chef, deux officiers, le lieutenant d'artillerie Grellet de Fleurelle et le lieutenant Lepage, et un sous-officier, le maréchal des logis de Boyve. Le lieutenant Grellet de Fleurelle était particulièrement chargé des travaux topographiques. Arrivée au Tonkin au mois de janvier 1907, la mission en repartait bientôt, par la vallée du fleuve Rouge, vers le Yunnan, dont la capitale, Yunnan-Fou, but aujourd'hui atteint du chemin de fer franco-chinois, devenait le point de départ et de ravitaillement des quatre explorateurs. De Yunnan-Fou, la mission remonta vers le nord, dans la direction du massif montagneux connu sous le nom d'Alpes du Sé-Tchouen. Cette désignation cartographique paraît, d'après les renseignements nouveaux fournis par d'Ollone, qui la traversa jusqu'à Ning-Yuen-fou, s'appliquer à un haut plateau de 3.000 à 3.500 mètres d'altitude, contre lequel vient s'appuyer, du côté de l'est, un talus extrêmement raide, qui est précisément le Ta-Leang-Chang. Les rivières tributaires du Yang-Tsé, qui prennent leur source sur le plateau même, descendent vers le fossé que forme le fleuve par des rapides où leur cours se brise plusieurs fois, absolument inaccessible à toute navigation. Cette région

du Ta-Leang-Chan, que d'Ollone parcourut de Ning-Yuen-fou à Tchoué, Chama et Leipo (ce dernier point sur le Yang-Tsé), est une des plus sauvages que l'on puisse imaginer; et c'est en même temps, au point de vue ethnographique, la plus intéressante que la mission ait dû traverser. C'est le pays lolo, dont Colborne Baber, puis Charles-Eudes Bonin avaient les premiers parlé.

Le capitaine d'Ollone a pu, en 1907, traverser tout le pays lolo, malgré la mauvaise volonté des fonctionnaires chinois, et atteindre Soui-Fou, sur le Yang-tsé, après avoir recueilli des renseignements physiques et ethnographiques du plus haut intérêt, auxquels il ne manque que des mensurations précises. Il a été aidé, dans cette traversée, par les missionnaires du Yunnan, et notamment par le P. de Guébriant, qui lui a fourni un interprète parlant la langue lolo, et par les autres membres de la mission, les lieutenants Lepage et de Fleurelle, et le maréchal des logis de Boyve.

Il résulte des études poursuivies par la mission que le nom de *Lolos* n'a aucune portée ethnographique. Il ne désigne pas une race spéciale, mais bien un groupe de populations hétérogènes, s'opposant nettement aux Chinois du Yunnan et du Se-Tchouen. Parmi ces populations, les unes sont de taille assez médiocre, de naturel tranquille, attachées au sol qu'elles cultivent. Les autres dans les Alpes du Se-Tchouen et particulièrement dans les vallées du massif de Ta-Leang-Chang, sont au contraire de taille plutôt élevée, sauvages, guerrières, et pratiquent fort peu l'agriculture. Il n'a pas été possible jusqu'ici de reconnaître l'origine véritable de ces populations si hétérogènes. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles ne paraissent pas autochtones, mais venues plutôt du Nord et du Nord Ouest, peut-être du Thibet. Elles sont, en tout cas, tout à fait différentes des Chinois, et elles méritent tout à fait le titre de *Barbares*, que les Célestes leur donnent. Des mensurations craniologiques précises pourraient seules donner la solution du problème.

Par contre, l'état social des populations lolos a pu être examiné de fort près, et il a révélé, dans le Ta-leang-chan notamment, un certain nombre de faits d'un très grand intérêt.

Les Lolos guerriers vivent dans un état semi-féodal, partagés en tribus ou clans tout à fait autonomes, fort jaloux les uns des autres, et presque continuellement en lutte. Ils reconnaissent en théorie la suzeraineté de l'empereur de Chine, acceptent les distributions honorifiques venues de Pékin, font quelques cadeaux aux mandarins proches, mais se refusent pratiquement à tout impôt d'argent, à toute levée d'hommes, en un mot à toute obéissance réelle. Ils sont gouvernés par des chefs ou rois. Mais l'autorité de ceux-ci est des plus précaires, et elle est strictement limitée par l'autorité des anciens de chaque tribu. Chaque petit souverain est d'ailleurs assisté d'une troupe de fidèles.



Régions parcourues par la mission d'Ollone.

L'institution de l'esclavage complète cette organisation, comme on le voit, toute féodale.

Dans l'ensemble, et malgré toutes les difficultés et tous les périls qu'il a dû surmonter pendant la traversée de leur pays, où sa mission risqua à plusieurs reprises d'être retenue prisonnière, le capitaine d'Ollone semble avoir gardé une impression assez favorable des Lolos guerriers. Il les dépeint comme intelligents, hardis, d'une vigueur physique tout à fait remarquable, et même d'une certaine culture morale. La femme est chez eux bien traitée, au moins aussi bien qu'en Chine, et son influence dans les tribus est d'autant plus considérable que la polygamie n'est nulle part pratiquée. Il existerait parmi ces sauvages un vif sentiment de la justice et un culte réel de l'honneur. Nulle évaluation n'a pu être d'ailleurs donnée du nombre des Lolos indépendants, aussi bien par Ch.-Eudes Bonin que par le capitaine d'Ollone. Il est vraisemblable qu'il ne dépasse guère 200 000 individus, confinés dans les vallées de montagne, où la rudesse de la vie, aussi bien que le manque général de ressources, n'autorise qu'une population clairsemée.

La traversée du massif des Lang-Tchean avait, dans le courant de 1907, amené la mission dans la vallée même du Yang-Tsé, qu'elle descendit de Leipo à Sou-Tcheou-Fou, puis à Kiang-Nan. De là, le capitaine d'Ollone redescendit vers le S., et, par Yong-Ving, Tchanh-Siong, Souan-Oueï, Kiu-Tsing, Yang-ling, atteignit à nouveau Yunnan-fou, bouclant ainsi un circuit de plus de 3.000 kilomètres, dont l'itinéraire avait été soigneusement repéré par ses collaborateurs.

De septembre à novembre 1907, la mission, contrariée par les pluies, dut séjourner à Yunnan-fou. Elle en repartait dès le 1er novembre, encore une fois à destination du Nord; mais après avoir longé jusqu'à Ning-Yuen-fou le pays des Lolos indépendants, son chef continuant sa route dans la direction du Se-Tchouen, atteignait Ta-Tien-Lou, et de là, par un nouveau crochet, s'acheminait vers Koa-Ting, dans la vallée du Min-Ho, à moins de 100 kilomètres dans le nord-ouest de Sou-Tcheou-Fou. Puis la mission reprenait encore une fois son chemin vers le Kan-Sou, à travers un pays encore presque inconnu des Européens : le Si-fan indépendant, zone dangereuse entre toutes, et dans laquelle deux explorateurs allemands, Taffel et Filchner, avaient eu beaucoup à souffrir de la sauvagerie des habitants. Ce fut le moment critique de leur mission. Le capitaine d'Ollone put, au mois de juin 1908, atteindre la capitale du Kansou, Lang-Tcheou, sans encombre, après avoir traversé Soung-Pao-ting; mais deux de ses lieutenants, Lepage et le maréchal des logis de Boyve, furent assaillis et blessés au cours de leurs reconnaissances.

Telle est la partie proprement géographique de l'œuvre du capitaine d'Ollone. Dans le Kan-Sou, mieux connu des Européens, la mission eut certainement à glaner plus de renseignements économiques que de nouveautés géographiques. Mais, à ce dernier point de vue, le voyage du capitaine d'Ollone marquera une date dans la connaissance et la cartographie du Yunnan et du Se-Tchouen méridional. — G. TREFFEL.

***Ouadaï.** — *Aperçu historique.* Le véritable fondateur de l'empire du Ouadaï est Abd el Kérim, l'apôtre de l'Islam, fils de Yame, qui avait comme ancêtre Saleh ibn Abdallah ibn Abbas. Aussi Yame se prétendait-il descendant des Abbassides, qui régnèrent sur le califat de Bagdad, vers l'an 800 et pendant près de cinq siècles.

Dans le Darfour et dans le Ouadaï, on appelle ce dernier pays *Borgou*, du nom d'une montagne du Darfour dans laquelle avait séjourné Yame; les gens de l'Ouest (Arabes, Bornouans, Baguirmiens) l'appellent Ouadaï, dérivé de Ouada, nom d'un massif montagneux du Darfour, où Yame aurait également séjourné; les fakaras (lettrés) appellent le Ouadaï *Dar Satch*, c'est-à-dire l'empire des descendants de Salch ibn Abdallah l'Abbasside.

Abd el Kérim, qui régna, dit-on, de 1635 à 1655, fonda la ville de Ouara, à trois jours au N. d'Abéché; elle resta la capitale de l'empire jusqu'en 1840, époque à laquelle Abéché fut construite.

Du règne d'Abd el Kérim jusqu'en 1835, tous les sultans qui régnèrent furent en guerres continuelles avec leurs voisins, musulmans ou fétichistes.

L'année 1835 marque une époque importante dans l'histoire du Ouadaï. Abd el Kérim, apôtre de l'Islam, avait bien répandu la religion musulmane dans ses Etats, mais ses successeurs semblent surtout s'être préoccupés de faire la guerre, et l'Islam était tombé en désuétude.

En 1835, un faki (*lettré*) du nom de Mohamed chérif, mesquine (*pauvre*) originaire du Ouadaï, revenait de La Mecque. Il s'arrêta à El Facher, capitale du Darfour, où régnait le sultan Fadou musulman.

Mohamed chérif, entouré d'une auréole à la suite de son pèlerinage, dit au sultan que les habitants du Ouadaï étaient des kirdis (*sauvages, impies*) et qu'il fallait les chasser du Ouadaï; il lui demanda des hommes pour faire la guerre et rétablir la religion de Mahomet dans leur pays.

Le sultan d'El Facher, en bon musulman, arma des hommes, en donna le commandement à son fils et dit au faki Mohamed chérif : « Si tu chasses les impies du Ouadaï, je te nomme sultan du pays. »

Mohamed chérif part au Ouadaï, bat les kirdis, chasse le sultan régnant et prend sa place; le fils du sultan d'El Facher retourne près de son père avec ses troupes.

Le sultan Mohamed chérif resta à la tête du Ouadaï de 1835 à 1858.

Il eut 18 enfants : 11 garçons et 7 filles.

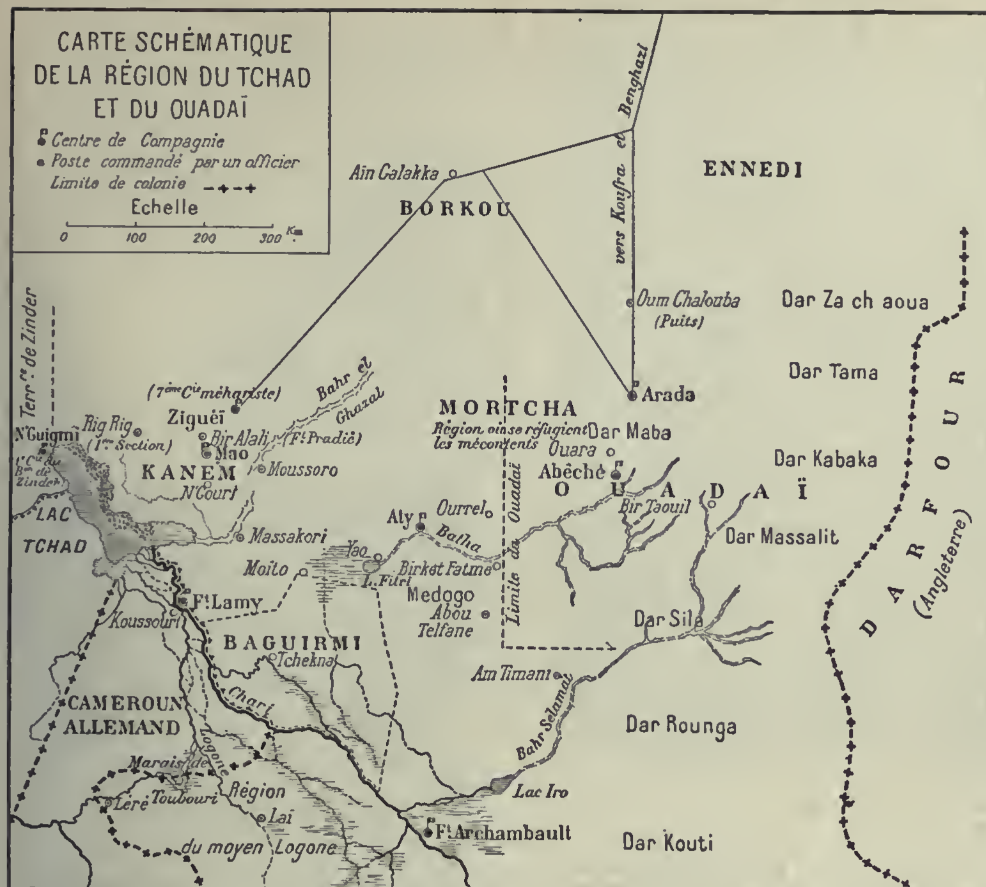
Son fils, le sultan Ali, lui succéda et régna de 1858 à 1874.

En 1870, lorsque Nachtigal passa à Abêché, il fut reçu avec courtoisie par le sultan Ali.

Le sultan Ali mourut à Am Couta, village du Ouadaï, en 1874, en revenant de faire la guerre au sultan du Baghirmi ou Baguirmi (sultanat sur le Chari). Il fut remplacé par le sultan Youssouf, mort à Abêché en 1898.

A sa mort, de nombreux prétendants se présentèrent pour sa succession. Ce fut le sultan Ibrahim, fils du sultan Ali, qui fut nommé; mais, en 1900, il eut les yeux crevés par Abou Raizuli, son frère, qui plus tard subit le même sort par ordre de Doudmourrah. La cécité n'empêchait pas un sultan de régner, mais on profitait de ce cas pour le déclarer incapable et le remplacer.

La coutume, dans ce doux pays, veut que tous les frères du sultan régnant et même les proches parents mâles aient les yeux crevés, pour éviter de comploter contre la vie du sultan. Ce supplice se faisait régulièrement subir, et un frère ne l'évitait que lorsqu'il demandait à être envoyé comme chef



dans un village; il renonçait ainsi à tous ses droits de prétendant, et était regardé par le peuple comme incapable de régner.

Notre présence au Ouadaï marquera la fin de cette coutume barbare.

Au sultan Ibrahim succéda le sultan Abou Gazal, fils du sultan Yousouf; il ne gouverna que quelques mois et fut déchu pour incapacité.

Deux prétendants se trouvaient en présence : Doudmourrah, fils du sultan Yousouf, et Abou Raizuli, fils du sultan Ali. Pour avoir droit à la succession, le prétendant devait être fils d'un sultan et d'une mère de sang royal; Doudmourrah était fils d'une esclave. Il l'emporta cependant sur Abou Raizuli, à qui il fit crever les yeux. Doudmourrah fut chassé par nous le 2 juin 1909, et le sultan Acyl fut intronisé le 23 août 1909.

Coup d'œil sur l'ensemble du pays du Ouadaï et de ses habitants. — Du Chari à la frontière ouest du Ouadaï, le pays n'est qu'une immense plaine, parsemée de forêts, où dominent les mimosées et le ficus; malgré l'absence de routes, on le parcourt facilement, soit en suivant les pistes tracées par le passage des indigènes, soit en marchant droit devant soi à la boussole.

Cet aspect se continue jusqu'au centre du Ouadaï, partie dans laquelle le pays se relève et devient montagneux aux environs d'Abêché, au nord et à l'est, montagnes de granit et de grès désagrégées par l'usure du temps, et dont les sables, entraînés par les pluies annuelles, ont comblé les vallées profondes en tarissant les ruisseaux.

Au nord, le sol est rocheux et stérile ; l'eau manque. A l'est et au centre, il est montagneux, mais les vallées sont fertiles, on y trouve de l'eau excellente ; au sud, le sol est argileux et gras, très fertile; à l'ouest, argileux et sableux, fertile.

Le Ouadaï renferme deux principaux fleuves : le Batha au centre le Boutcha au sud-est. Pendant la saison sèche, leur lit est à sec, mais il suffit de creuser à une profondeur maximum de 1 mètre pour trouver l'eau.

Les saisons sont bien déterminées : une sèche, du mois de novembre au mois de juin ; puis une saison des pluies, qui dure de juillet à octobre. Le sol du Ouadaï étant généralement sablonneux, il est possible de parcourir le pays pendant la saison des pluies.

Populations. — Les populations se composent des éléments les plus variés.

Les autochtones se trouvent surtout dans le Dar Maba, pays d'Abêché, et autour de ce Dar (*pays*) gravitent les tribus africaines immigrées; les tribus fétichistes sont établies dans les pays du sud, les tribus arabes nomades pasteurs, essentiellement mobiles, se trouvent au nord, au sud et à l'ouest suivant les saisons : dans le nord et dans l'ouest, ces tribus arabes élèvent des chameaux, des bœufs, des moutons, des chèvres; dans le sud, elles élèvent principalement des bœufs; toutes ont des chevaux.

Les autres tribus sont sédentaires ; elles cultivent en abondance le mil (base de la nourriture), l'arachide, le maïs, le coton, qui se trouve surtout le long des cours d'eau et dans les endroits humides.

Le riz pousse à l'état sauvage dans certaines parties marécageuses; avant notre arrivée, le sultan seul avait le droit d'en disposer.

Dans le sud, on trouve du miel en abondance; il est très recherché par les habitants.

La population est généralement belle. Les autochtones sont noirs, avec le type arabe. Les populations fétichistes du sud sont également noires ; les traits se rapprochent beaucoup de ceux de l'Arabe noir.

Toutes ces populations sont de taille au-dessus de la moyenne; les hommes sont proprement habillés de la gandoura arabe, en coton du pays, blanc ou teint à l'indigo récolté dans le pays; les femmes sont en général moins bien tenues que les hommes.

A Abêché, elles sont revêtues du farda ou pièce d'étoffe en coton, d'environ 6 mètres de longueur, sur 60 centimètres de largeur, enroulée autour de la taille, et dont une partie est gracieusement relevée sur les épaules à la manière antique. Dans les villages, la plupart des femmes n'ont pour tout vêtement qu'une peau de chèvre, retenue par une lanière en cuir passant sur l'une ou l'autre épaule. Comme parmi toutes les populations misérables ou vivant sous le joug d'un maître impitoyable, les danses sont très fréquentes; il se passe peu de jours sans que le tam-tam se fasse entendre la nuit, soit à Abêché, soit dans les villages : les danses ont lieu surtout les jours où se montre la lune, et durant la nuit entière.

L'ivrognerie règne en maîtresse au Ouadaï, où se fait une énorme consommation de bière de mil.

La vie matérielle au Ouadaï est facile pour l'Européen, à la condition toutefois qu'il fasse abstraction de vin et de sucre ; le vin peut être remplacé par le lait, et le sucre par le miel.

Des raisons qui ont amené et hâté la chute de Doudmourrah. — La prise de possession du Ouadaï est la conséquence de la politique suivie par le sultan Doudmourrah; à nos avertissements et à nos avances il n'a répondu que par des pillages et par des menaces.

Le pays « mystérieux » du Ouadaï ne l'était que pour une raison : Doudmourrah, plus prudent encore que ses prédécesseurs, ne voulait pas ouvrir son pays aux blancs.

Quoique vivant très loin de nous, les sultans du Ouadaï, ces tyrans noirs, trafiquants de chair humaine, denrée qui était le plus clair de leurs revenus, n'ignoraient pas que la traite des noirs était interdite par les nations d'Europe.

Et il faut que les populations noires soient extraordinairement prolifiques pour que, considérant le nombre de captifs faits chaque année depuis des siècles, les pays centre-africains ne soient pas absolument déserts. (On estime que Doudmourrah expédiait chaque année vers la Tripolitaine 1.000 captifs des deux sexes).

Vers 1902, année qui avait marqué l'occupation du Kanem, Acyl, actuellement sultan du Ouadaï, prétendant au trône, demandait au lieutenant-colonel Destenave, alors commissaire du gouvernement du Tchad, de lui prêter son appui pour monter sur le trône du Ouadaï, voulant profiter des discussions de Doudmourrah et de Abou Raizuli, qui se disputaient la suprématie. A cette époque, nos forces étaient absolument insuffisantes; le sultan du Baguirmi, tributaire du Ouadaï, était hésitant et n'avait pas confiance en nous, même après la chute de Rabah : nous étions aux prises avec les Senoussistes au Kanem ; de plus, le gouvernement n'autorisait aucune offensive.

Acyl devenait dangereux. Trop remuant, avec ses 3.000 partisans, on le mit hors d'état de nuire, et on dispersa ses partisans, qui créèrent des villages dans l'Abou Telfane et dans le Médogo.

De 1902 à 1906, Gaourang, sultan du Barguimi, se rallie définitivement à nous, en refusant de payer l'impôt au Ouadaï; nous nous attachons solidement à son pays pour faire face à l'est, tout en observant une politique d'attente.

En 1906, le commandant du territoire passe de la défensive à l'offensive, par suite des incursions répétées des bandes ouadaïennes dans le Selamat, dans le pays de Bouloug et dans le Bahr El Ghazal et le Fittri.

En 1907 et en 1908, les événements se précipitent dans les régions de l'est; les exactions des séides de Doudmourrah ne sont plus supportables, même dans les pays du Ouadaï ; ils pillent, ils terrorisent les populations, qui sont faites captives. A tout prix, il faut des esclaves à Doudmourrah pour les échanger contre des armes, afin de nous chasser des pays tributaires du Ouadaï, dans lesquels nous avions eu la hardiesse de nous installer.

Les combats de Dogotghi, 29 mai 1908, livré par le capitaine Jérusalemy, et de Djoua, 16 juin 1908, livré par le chef de bataillon Julien, à l'armée ouadaïenne, arrêtent pour un moment la hardiesse de Doudmourrah, qui est battu, mais non écrasé.

A partir de ce moment, il est sans pitié; il n'a plus qu'un but : s'armer pour nous vaincre. Non seulement il vide les pays frontières du Ouadaï, mais il s'en prend à ses propres sujets : ils mécontente tout le monde. Cependant, ce tyran, dont les traits dominants sont la méfiance et la peur, quoique d'un fanatisme outré contre les blancs, a l'intuition que son règne va prendre fin. Depuis Djoua, il prépare sa fuite en cachette; de nombreuses charges sont, la nuit, sorties d'Abêché et dirigées au nord sur Koufra.

Pour arrêter les déprédations des lieutenants de Doudmourrah, le commandant du territoire prescrivit au sultan Acyl, notre protégé, rentré en grâce près de nous, de s'installer à Birket-Fatmé, sur le Batha, où il est encadré, d'une part par le capitaine Fiegenschuh, qui tient Aty et donne des coups de sonde dans le Ouadaï, d'autre part par le lieutenant Bourreau, qui rayonne dans l'Abou Telfane.


Capitaine Fiegenschuh. (Ph. Gerschel).

En mai, le capitaine Fiegenschuh est informé que les troupes de Douhmourrah deviennent de plus en plus pressantes sur le Batha, fermé par Acyl à Birket-Fatmé.

Le 30 mai 1909, Feigenschuh, qui a appelé à lui toutes les troupes disponibles de la région, prend contact avec les troupes du Ouadaï à Djohamé; le 1er juin un combat sérieux s'engage à Ouadi Chauk, pendant lequel Fiegenschuh est grièvement blessé ; il passe le commandement au lieutenant Bourreau, en lui demandant de continuer sa marche en avant sur Abêché.

Le même jour, des défections se produisent dans l'armée ouadaïenne.

Le 2 juin, le lieutenant Bourreau, ayant 150 réguliers et 150 hommes d'Acyl, livre un combat à l'armée ouadaïenne devant Abêché; Doudmourrah y est en personne. Le combat, commencé à 7 heures du matin, se termine à 11 heures; nos troupes sont

victorieuses, et à 1 heure 30 du soir, le drapeau tricolore flotte sur le tata de Doudmourrah, qui s'est enfui avec ses fidèles.

Cet exposé succinct démontre les raisons qui nous ont obligés à nous rendre au Ouadaï ; ni nos sages avis, ni les leçons de Djona et de Dogolghi n'avaient désarmé Doudmourrah.

— *Notre situation militaire au Tchad au mois d'août 1910.* Sur la demande du lieutenant-colonel Moll, commandant le territoire, le ministre des colonies portait, en mars 1909, l'effectif du bataillon du Tchad à 8 compagnies de 200 hommes chacune.

Entraient dans la composition de l'effectif : trois quarts de Sénégalais et un quart de jeunes gens du Tchad, particulièrement choisis parmi les tribus saras, bandas et kreichs. Au mois d'août, l'effectif était ainsi réparti :

A *Fort-Lamy*, état-major du bataillon, 2e compagnie mixte comprenant 1 peloton d'infanterie, 2 sections d'artillerie de 80 de montagne, la première détachée à Abêché, la deuxième à Mao (Kanem).

Mao (Kanem) la 4e compagnie comprenant 1 section montée, 1 section méhariste et augmentée de la 2e section d'artillerie.

Ziguei, la 7e compagnie, compagnie méhariste.

Fort Archambault (Moyen-Chari), 6e compagnie infanterie.

A Aty, région du Fittri, 3e compagnie infanterie, dont une section montée.

A Abêché, 1re compagnie infanterie, dont 1 section montée, augmentée de la 1re section d'artillerie.

5e compagnie infanterie. Cette compagnie de renfort quittait, fin août, Zinder et devait être à Abêché en novembre.

8e compagnie, compagnie méhariste, capitaine Arnaud, était à N'Guigmi fin juillet et devait arriver fin septembre à Abêché.

Le Baghirmi et la région du Moyen-Logone étaient tenus par des officiers hors cadre ayant sous leurs ordres 150 gardes régionaux dans chacune des deux régions.

A Abêché, le commandant militaire avait 60 gardes régionaux.

Lieutenant-colonel Moll.

Munitions. — Les tirailleurs avaient 120 cartouches du sac ; chaque poste, 200 cartouches de réserve et, en plus, des cartouches pour les tirs annuels.

A Abêché, il y avait 300.000 cartouches de fusil modèle 1886, et 60.000 cartouches pour armes diverses.

Vivres. — Les postes étaient pourvus de 6 mois de vivres pour les Européens, et, au mois de décembre 1910, l'approvisionnement pour 1911 et 1912 devait être près de Fort-Lamy, venant par la Benoué.

Les vivres pour les tirailleurs se trouvent dans le pays même : mil, maïs, viande fraîche, sel indigène.

Notes sur les faits qui se sont déroulés du 2 juin 1909 au 9 novembre 1910. Le lieutenant-colonel Moll et ses vaillants compagnons morts au champ d'honneur. — Au lendemain du 2 juin 1909, les chefs de bannière de Doudmourrah font leur soumission ; 1.800 armes à tir rapide, 60.000 cartouches rentrent à Abêché, qui va recevoir une nouvelle organisation.

Le commandant Brisset, qui était en tournée d'inspection au Kanem et au Fittri, prend le commandement du Ouadaï, qu'il ne conserve que pendant deux mois ; ayant été appelé d'urgence à Fort-Lamy, pour prendre le commandement du bataillon, il passe le commandement du Ouadaï au capitaine Fiegenschuh, déjà en route pour la France, mais qui n'hésite pas, quoique sa blessure ne soit qu'imparfaitement fermée, à revenir à Abêché, en présence du cas de force majeure.

Des renforts arrivent à Abêché ; les cadres européens sont complétés, des reconnaissances sont envoyées pour faire la topographie du pays et le recensement des populations. De juillet à décembre 1909, ce temps se passe sans incidents marquants.

Fin décembre, les Massalits ne veulent pas accepter le fait accompli.

Le capitaine Fiegenschuh veut les mettre à la raison et s'avance avec une colonne forte de 100 tirailleurs et des auxiliaires sur le Massalit, situé à quatre jours de marche au S.-E. d'Abêché.

Le sultan Tadjedine, sultan du Massalit, devant ce mouvement, fait un semblant de soumission. Sans méfiance, le capitaine Fiegenschuh s'avance dans le pays, trop confiant dans les promesses du sultan et sa colonne est écrasée au moment où elle franchissait l'Ouadi-Kadja, aux bords escarpés et couverts d'une brousse très dense. Le capitaine Fiegenschuh, les lieutenants Vasseur et Delacomme, le sergent Béranger, le maréchal des logis Breuillac et 101 tirailleurs sont massacrés.

A cette époque, 4 janvier 1910, le lieutenant-colonel Moll venait de prendre le commandement du territoire, en remplacement du lieutenant-colonel Millot, rentré en France.

Le commandant Julien était en route pour Abêché ; des renforts étaient demandés ; le lieutenant-colonel Moll avait dégarni tous les postes en arrière de la frontière pour diriger leur garnison sur Abêché.

En février 1910, Doudmourrah fait de nouveau parler de lui ; le sultan du Darfour, Ali-Dinar, entrait en lice ; les Massalits venaient razzier sur le territoire du Ouadaï.

Le 7 avril 1910, le capitaine Chauvelot écrase, avec 200 tirailleurs, à Guérida, dans le Dar-Tama, l'armée du Darfour ; puis il se retourne sur Doudmourrah, qui menace Abêché par le nord. Chauvelot va le chercher dans les rochers de Kapka, à quatre jours au N. d'Abêché. Doudmourrah n'attend pas son arrivée et s'enfuit au Massalit. Ses partisans se découragent.

L'union se fait entre Tadjedine et Doudmourrah, et le sultan du Darfour lui envoie des hommes ; la coalition se forme puissante ; il y a nécessité absolue à la détruire.

Le lieutenant-colonel Moll attend avec impatience les renforts venant de Zinder, et qui commencent à arriver en septembre. Il se rend à Abêché en octobre, installe sa base à Bir-Taouil, point voisin de la frontière du Massalit, marche résolument sur ce pays et entre sans coup férir à Dridjelé, la capitale.

Le 9 novembre 1910, les forces de Doudmourrah et du sultan du Massalit, au nombre de 5.000 combattants, sont à 5 kilomètres de Dridjelé. Le lieutenant-colonel Moll marche résolument contre elles. A 10 heures du matin, les tirailleurs du lieutenant-colonel Moll font des merveilles d'énergie et méritent une fois de plus leur belle renommée.

Une nouvelle page s'ajoute à notre gloire coloniale. Malheureusement, elle se couvre d'un voile de deuil par la mort du lieutenant-colonel Moll, officier de haute valeur. Organisateur merveilleux, d'une rare énergie, les ordres, qu'il donnait toujours par écrit, sont des modèles de précision et de clarté ; il avait pour devise : « Je commande, donc je suis responsable. »

A ses côtés ont péri le lieutenant Brulé, qui avait déjà fait deux séjours au Tchad, où il a laissé d'intéressants travaux topographiques, et le lieutenant d'artillerie coloniale Jolly, officier à l'esprit droit, empreint d'un sentiment artistique très délicat.

Avec ces trois officiers ont également disparu cinq sous-officiers (les adjudants Leclere et Noël, les sergents Alessandri, Bal et Bergère), qui méritaient l'estime et la confiance de leurs chefs et de leurs camarades, ainsi que 30 tirailleurs. Le lieutenant Georg, 3 sous-officiers européens et 60 tirailleurs ont été blessés. — Ct E. Brisset.

***peinture** n. f. — Encycl. *La peinture sur émail.* L'art de la peinture sur émail rentre plutôt dans le domaine de la peinture proprement dite que



Peinture sur émail. — Montre par Jean II Toutin.

dans celui de l'émaillerie. Elle est en réalité de la miniature sur plaque d'or ou de cuivre recouverte d'émail, exécutée au pinceau, à l'aide de couleurs vitrifiables, qui, mises au feu, se *parfondent* entre elles et acquièrent un brillant et un éclat inaltérables.

Préparation de la plaque. — On trouve dans le commerce des plaques toutes préparées. Mais les artistes qui tiennent à un travail soigné se livrent eux-mêmes à cette opération.

Lorsque la plaque sort des mains du planeur, on la fait recuire et on la martèle sur le tas, de façon à lui donner une forme concave, qui l'empêchera de se déjeter lors de la cuisson. Puis on relève légèrement les bords, et l'on raye le fond au burin pour permettre à la première couche d'émail de mieux adhérer.

L'émail employé est un mélange de matières vitreuses et incolores : silice, minium, nitre et borax, rendues opaques par une addition d'oxyde d'étain et de plomb. Après avoir décapé la plaque à l'acide sulfurique, on dépose sur la face concave la bouillie d'émail, à l'aide d'une spatule et le plus régulièrement possible. On laisse sécher à l'air puis on achève de dégager l'humidité en chauffant la plaque sur une tôle percée de trous et posée sur un feu de charbon. On l'introduit ensuite dans le fourneau à moufle, que l'on chauffe au rouge vif, et l'émail, entrant en fusion, recouvre le métal d'une



Peinture sur émail. — Montre par Robert Vauquer.

couche uniforme. On retire la plaque du feu progressivement, pour éviter une brusque transition, qui causerait des fissures, et, après refroidissement, on procède à la mise en place d'une seconde et d'une troisième couche d'émail. Il faut chaque fois régulariser le travail, combler les fissures, faire disparaître les boursouflures, enfin polir à l'eau sur la meule de grès fin. Une dernière cuisson rend à l'émail son poli et son éclat.

Il est prudent de recouvrir également l'envers de la plaque d'une couche d'émail, moins épaisse, que l'on appelle *contre-émail.* Dans ce cas, c'est par elle qu'il faut commencer le travail.

Couleurs. — Les couleurs employées consistent en oxydes métalliques en poudre, mélangés avec une plus ou moins grande quantité d'émail incolore qui sert de fondant. Du dosage, variable selon le degré de fusibilité des couleurs, dépend la bonne réussite du travail. Mais les recettes que les anciens peintres cachaient avec un soin jaloux ne sont plus secrètes, et l'on trouve même dans le commerce des couleurs toutes préparées en pâtes molles et en tubes, qu'on emploie comme pour la peinture à l'huile. Seulement, l'action du feu modifiant notablement les nuances et donnant, par exemple, de l'éclat aux carmins, aux rouges et aux violets, tandis qu'il diminue l'intensité des autres couleurs, il faut avoir constamment sous les yeux une palette dite *d'échantillon.* C'est une plaque où chaque nuance, dégradée dans tous ses tons, a été soumise au feu, et sert de point de comparaison entre la couleur non cuite et la couleur après la cuisson.

Manière de peindre. — La plaque d'émail, préalablement lavée à l'esprit de vin et essuyée à l'essence de lavande, reçoit une esquisse au crayon, soit directement, soit par décalque. Puis on la repasse en couleur dans le ton et la couleur du sujet, et on lui donne une première cuisson, qui la rend indélébile. On entreprend ensuite l'ébauche, puis la peinture en délayant les couleurs à l'essence de lavande grasse, et en ayant soin de tamponner, ou *patoiser* les teintes avant qu'elles ne soient sèches pour fondre uniformément la couleur.

Lorsque le travail est assez avancé, la plaque peinte, préalablement chauffée, est introduite dans le moufle porté au rouge vif. Au bout de deux ou trois minutes, on ouvre le fourneau et l'on suit attentivement les progrès de la cuisson. Dès que l'on s'aperçoit d'un commencement de fusion, on tourne la plaque avec précaution pour la présenter de tous les côtés à une chaleur égale. Quand l'émail a pris un aspect brillant appelé *glaçure*, la fusion est complète. On saisit la plaque avec les pinces, et on la retire en la laissant refroidir un instant à l'orifice du four pour éviter les fendillements.

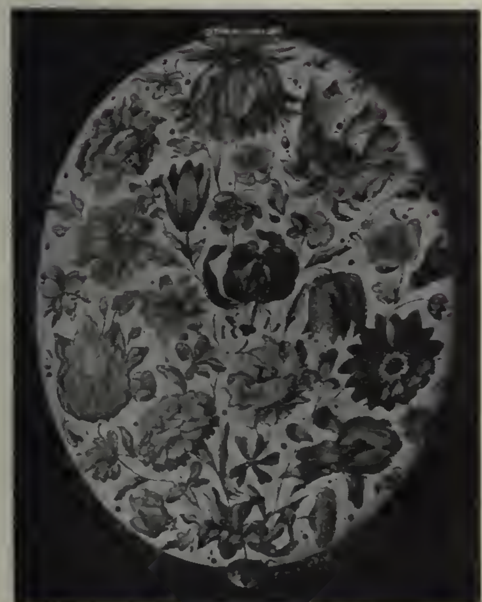
Il est rare que l'objet arrive du premier coup à sa perfection. Il faut lui donner plusieurs *feux*, et, après chaque cuisson, reprendre les parties trop faibles ou mal venues.



PEINTURE SUR ÉMAIL. — Portrait de Mme de Maintenon, attribué à Petitot.

On trouvera, exposés avec plus de détails et de précision, les procédés de la peinture sur émail dans : *l'Art du feu ou de peindre en émail*, par Ferrand, 1721 ; — *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences*, 1755, t. V. p. 334 (article rédigé par Diderot) ; — *Guide pratique du peintre émailleur*, par Ris-Paquot, 1884.

Historique. — La peinture sur émail, née de la décadence des émaux limousins, a été inventée



PEINTURE SUR ÉMAIL. Etui pour les portraits d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, par Henry Toutin. (Trésor impérial d'Autriche.)

vers 1632 par un orfèvre-graveur de Châteaudun, Jean Ier Toutin. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, elle resta entre les mains des orfèvres, qui s'en servirent pour décorer des boîtiers de montre, des boîtes, des médaillons, des bagues. De très bonne heure, ils surent l'appliquer aux portraits de petite dimension.

Les plus habiles des émaillistes français de cette époque sont les fils de Jean Ier Toutin, Henri, né en 1614 et Jean II, né en 1616, dont il reste de très belles œuvres dans les musées de Genève, de Londres et d'Amsterdam ; Isaac Gribelin et Pierre Chartier, Christophe Morlière, peintre de Gaston d'Orléans, Robert Vauquer, tous travaillant à Blois dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Un maître les domine de l'éclat de son nom et de son talent : c'est Jean Petitot et son fils, dont les admirables petits portraits font l'ornement des vitrines du Louvre. Citons encore : Louis Hans, dit Van der



PEINTURE SUR ÉMAIL. — La Famille de Darius aux pieds d'Alexandre, par Henry Toutin, d'après le tableau de Lebrun. (V. DARIUS au *Nouveau Larousse*.) (Musée des beaux-arts, à Genève.)

Breughen, Louis du Guernier, Ferrand, Louis de Châtillon, Charles Boit, Pierre Signac, un Français à la cour de Christine de Suède, Paul Prieur, et Josias Barbette, à la cour de Danemark, et surtout les frères Huaud : Pierre, Jean-Pierre et Amy, des réfugiés français à Genève et à Berlin, dont l'activité fut vraiment surprenante. Au milieu du XVIIIe siècle, la peinture sur émail sortit de l'atelier des orfèvres. Presque tous les peintres en miniature se mirent à peindre sur émail. Contentons-nous de citer : David André, J.-F. Aubert, beau-père de Perronneau, J.-B.-J. Augustin, F. Bourgoin, S.-G. Counis, N.-A. Courtois, François Dumont, Durand, protégé par Mme de Pompadour et ami de Diderot, Hall, qui considérait ses émaux comme supérieurs à ses miniatures, Le Tellier, E. Liot, Liotard, un maître du portrait, Ch.-J. de Mailly, Martinière, J.-B. Massé, J.-B. Oudry, André Rouquet, Genevois de naissance, F. Soiron, N.-A. Taunay, J. Thourond, J.-B. Weyler. — HENRI CLOUZOT.

phlorobromine n. f. Composé $C^6Br^6O^3$, fusible à 154°, que l'on obtient en traitant la phloroglucine par le brome.

phloroglucite n. f. Composé $C^6H^{12}O^3$, fusible à 115°, que l'on obtient en traitant la phloroglucine par une solution concentrée d'acide iodhydrique.

phlorol n. m. Phénol $C^6H^4(C^2H^5)(OH)$, fusible à 207°, qui se trouve dans la créosote du goudron de bois.

phytine (du gr. *phuton*, plante) n. f. Nom donné par le chimiste Posternak, qui l'a le premier isolée, à une substance de réserve qui paraît exister dans un grand nombre de racines, graines, tubercules, etc. et jouer un rôle considérable dans les phénomènes successifs de la germination : *La* PHYTINE *est une réserve phospho-organique, propre aux plantes à chlorophylle.*

picéine n. f. Glucoside $C^{14}H^{18}O^7$, qui fond à 194°, et se trouve dans la feuille de l'*épicéa*.

picéol n. m. Composé $C^8H^8O^2$, fusible à 109°, que l'on obtient par hydrolyse de la picéine, en même temps que du glucose.

Plateau continental (*Continental Shelf* des Anglais, *Flachsee* des Allemands), nom donné par les océanographes français à l'espace de sol sous-marin compris entre la côte et la profondeur d'immersion de 200 mètres. Sur une largeur variable, mais sans aucune discontinuité, ce haut-fond, auquel succèdent sans transition les grands fonds océaniques, entoure les continents. C'est au N. de l'Eurasie, le long des côtes se déroulant depuis la Finlande jusqu'à l'Alaska, qu'il atteint sa plus grande largeur ; étroit de quelques milles au S. du littoral provençal, de quelques dizaines de mètres à peine sur les côtes atlantiques de la péninsule scandinave, il semble moins large encore sur le pourtour du Pacifique ; ce n'est plus alors qu'un glacis à pente très raide, plongeant brusquement jusqu'à plus de 6.000 et même de 7.000 mètres dans l'O. du désert d'Atacama.

Le plateau continental a été créé par les effondrements de masses continentales jadis émergées ; c'est une ligne de rupture qui témoigne tout à la fois de ces effondrements, de l'action mécanique des flots et de l'affaissement lent, séculaire et continu du sol. Là s'exercent avec leur maximum d'intensité les différents phénomènes océanographiques.

On divise le plateau continental en deux zones : la plage, et le plateau continental proprement dit. La plage, alternativement couverte et découverte par les eaux par suite du jeu des marées, présente des caractères à la fois continentaux et marins. Le plateau continental proprement dit, qui lui succède jusqu'à l'isobathe de 200 mètres, a au contraire des caractères exclusivement marins ; sous l'influence des divers climats aériens, se produisent dans les eaux qui le recouvrent de très fortes variations de température, et la végétation marine se développe avec exubérance sur un sol immergé, qui fournit ainsi aux espèces herbivores leur nourriture. De là résulte l'abondance, dans les mêmes parages, des poissons qui se nourrissent de la faune herbivore, et qui, à leur tour, servent d'aliments à l'homme.

Ainsi le plateau continental présente, à tous les points de vue, une extrêmement grande importance. — H. F.

plombotypie (*pl* — de *plomb*, et du gr. *tupos*, type) n. f. Nom donné par Sédard à un procédé d'impression typographique, dont les types s'obtenaient en coulant de la matière d'imprimerie (plomb et antimoine) dans des moules à clicher, que l'on avait préalablement humectés. (Ce procédé qu'on appelle aussi *sélénotypie*, *onolybdotypie*, *chaostypie*, reposait sur ce fait que le plomb coulé dans les moules se contractait violemment au contact de l'humidité et, au lieu de se solidifier en une surface plane, présentait une série de creux et de reliefs d'un profil varié à l'infini. Les clichés ainsi obtenus servent soit à des tirages à une seule encre, soit à des tirages à plusieurs encres de couleurs différentes ; la juxtaposition de ces dessins variés de profil et de coloration permettait d'obtenir des papiers marbrés du plus curieux aspect.)

plombotypique adj. Qui concerne la plombotypie : *Cliché* PLOMBOTYPIQUE.

***pluie** n. f. — ENCYCL. *La pluie et les inondations.* Les inondations désastreuses dont a souffert la France au cours de l'année 1910 constituent un phénomène très important, qui mérite une étude spéciale et des conclusions particulières.

Les crues de janvier ont affecté surtout la région parisienne ; pour l'automne 1910, le bassin de la Seine fut relativement épargné : mais le fléau est peut-être cette fois plus général, car pour la Loire, le Rhône et l'Orne, la crue est supérieure à celle de l'hiver ; depuis 1711, la vallée de la Loire n'avait pas

éprouvé de tels dommages du fait des inondations, dommages qui s'étendent particulièrement sur Saumur, Angers, Ancenis et Nantes et, dans ces deux dernières localités, s'aggravent encore par le fait de la rupture des digues; la Charente submerge Saintes; l'Orne envahit Caen; Rennes est inondée par l'Ille et la Vilaine; Avignon est très menacé, et nombre de ses communications sont coupées; en général, les départements de l'Ardèche et du Gard sont très éprouvés.

Quelle est la cause primordiale des inondations? La pluie, assurément, et il paraît enfantin de le dire. Mais, si l'on veut aller plus avant, il faut préciser le processus qui relie ces deux phénomènes, en étudiant comment se forme la pluie, son régime, ses relations avec les inondations, pour en déduire les remèdes préventifs que l'on pourrait chercher à ces fléaux.

Comment pleut-il? En vertu de quel mécanisme les gouttes d'eau tombent-elles sur la terre?

Les nuages, formés de gouttelettes d'eau, paraissent flotter dans l'air sans monter ni descendre : ce n'est là qu'une apparence, qui a donné lieu, dans l'antiquité, aux interprétations les plus capricieuses. Une observation plus attentive montre les déformations intéressantes des panaches nuageux dans les couches inférieures. Réellement, les gouttes d'eau des nuées tombent vers la terre quand un vent ascendant (cas assez particulier) ne les entraîne pas; mais elles tombent d'autant moins vite qu'elles sont plus petites; en diminuant de volume, en effet, leur poids diminue relativement plus vite que leur surface et, alors, la résistance de l'air, qui dépend de leur surface, s'oppose plus énergiquement à leur chute. Ainsi les gouttes tombent constamment, s'évaporent par en bas, tandis que le nuage se condense à nouveau par-dessus. Quant à la chute des gouttes, on est surpris de voir sa lenteur pour les petites gouttes, 2 à 3 centimètres à peine par seconde!

Il en résulte qu'il pleuvra réellement lorsque les conditions seront favorables à la formation de grosses gouttes d'eau, capables de tomber effectivement sur la terre avec une vitesse assez grande pour éviter l'évaporation préalable. Quelles sont donc ces conditions? Une condensation de la vapeur d'eau atmosphérique par abaissement brusque de la température; un refroidissement; une masse humide et chaude traversant une région sèche plus froide; un mélange de masses d'air, une détente... les mécanismes invoqués par la physique classique sont variés.

La science moderne a su apporter de nouveaux éléments: la formation des buées a pu être favorisée par la simple présence de certains gaz, tels que l'ozone, les produits nitrés: de plus, l'électricité joue un rôle important dans la formation des gouttelettes; la découverte toute récente de la radioactivité, enfin, ouvre un champ nouveau et fécond par le jeu des ions positifs et négatifs de l'atmosphère. D'ailleurs, on sait que les ions négatifs nécessitent une détente moindre que celle qui est indispensable à la formation de gouttes positives.

Nous pouvons, à présent, nous demander dans quelle saison se trouveront réalisées les conditions les plus favorables à la constitution de grosses gouttes, et, par conséquent, à la formation des orages débitant assez rapidement une grande quantité d'eau. En été, l'évaporation est développée dans de grandes proportions, l'air chaud et humide s'élève, se détend, et forme généralement des nuages chargés d'électricité négative dans les couches basses de l'atmosphère; au-dessus, les nuages sont chargés positivement.

Les gouttelettes électrisées se repoussent, ne se réunissent point, restent petites et ne tombent pas. Vienne un éclair entre deux nuages, rétablissant brusquement l'équilibre électrique; les gouttes peuvent se réunir et tomber, c'est la pluie d'orage.

Nous n'insisterons pas, ici, sur un tel mécanisme; mais, s'il renferme une parcelle de vérité, on en peut conclure que les orages sont plus fréquents en été et aux heures les plus chaudes. C'est ce que montre l'expérience: dans nos régions, les orages sont beaucoup plus fréquents en juin et juillet que dans les mois de décembre et de janvier; en outre, plus de la moitié des orages, à Paris, se produit entre midi et six heures du soir. Les anciens connaissaient déjà cette particularité des orages, avec la foudre, qu'ils attribuaient à la colère divine.

Disons maintenant quelques mots du *régime* des pluies, en relation étroite avec le climat.

Pour se rendre un compte exact des choses, il faut répondre d'abord à cette question préjudicielle: l'année 1910 fut-elle humide? En fait, la pluviosité s'y est trouvée inégalement répartie. C'est ainsi que le mois de mars 1910 fut un mois *sec*, où la quantité d'eau tombée est très inférieure à la quantité normale. Par contre, janvier accuse deux fois et demie la quantité normale; février, presque deux fois; avril, très petit excédent; hélas! en mai et en juin, les pluviomètres recueillent deux fois trop d'eau.

Dans l'ensemble, pour le premier semestre, il est tombé une couche d'eau trop épaisse de 15 centimètres dans la région de Paris. Pour juger de l'importance d'une telle anomalie, il faut se souvenir que la moyenne annuelle ne dépasse pas cinquante-trois centimètres.

Mais la quantité totale de l'eau qui tombe renseigne insuffisamment sur la nature du climat: le « régime pluviométrique » est encore un facteur important, car il n'est pas indifférent de connaître les mois pluvieux, de savoir s'il pleut continuellement, et peu à chaque fois, ou bien encore s'il tombe des averses importantes comme quantité d'eau, mais rares. Ainsi, par exemple, à Clermont-Ferrand, la quantité d'eau qui tombe est sensiblement la même qu'à Paris : les « régimes » sont cependant assez différents. Il pleut davantage à Paris dans les mois de janvier, novembre et décembre; la pluie tombe plus à Clermont-Ferrand aux mois de mai et juin.

Dans une étude récente (*la Nature*, 10 décembre 1910), P. Descombes a fort bien résumé le problème de la pluie, tel qu'il se pose aujourd'hui à nos investigations. En effet, les pluies dans lesquelles se condense l'eau atmosphérique sont de natures entièrement variables, et il convient tout d'abord de les répartir en deux grandes classes :

1° Les chutes provenant de nuages animés d'un simple mouvement de translation, qui répandent des *pluies normales;*

2° Les chutes provenant de nuages orageux ou de ceux animés d'un mouvement giratoire, qui produisent les *pluies diluviennes*

Or, tous les cours d'eau se prêtent, sans dommage, au débit d'une quantité d'eau bien supérieure à celle que reçoivent annuellement leurs bassins, à condition que cette quantité soit convenablement répartie entre les mois successifs. Ainsi, toutes les circonstances qui favorisent de pareilles condensations peuvent être considérées comme favorables et l'on doit considérer comme *bienfaisantes* les pluies normales qui répandent sur le sol quelques millimètres d'eau par jour.

Les pluies diluviennes, au contraire, se manifestent par des tranches d'eau atteignant 1 centimètre par heure, parfois jusqu'à un décimètre par jour, et constituent une source permanente de dangers: toutes les causes qui peuvent être propres à les aggraver ou à les multiplier doivent donc être considérées comme *néfastes*.

Resterait maintenant un point à élucider: quelle est l'origine profonde des situations météorologiques à la surface de notre planète? Peut-on espérer connaître, en particulier, les lois qui régissent les pluies, ou pour le moins des liens assez étroits entre les condensations atmosphériques et d'autres phénomènes?

C'est ce que nous allons examiner très succinctement.

« Jamais, quels que puissent être les progrès des sciences, les savants de bonne foi et soucieux de leur réputation ne se hasarderont à prédire le temps. » *Annuaire du Bureau des longitudes*, 1846.) Il est généralement dangereux de vouloir ainsi limiter les progrès de la science et, cependant, depuis deux tiers de siècle qu'Arago écrivait ces lignes, le problème n'a guère fait de progrès: c'est à peine si l'on commence d'en ébaucher la solution.

Aussi bien les explications fantaisistes n'ont pas fait défaut Le peu que l'on sait du rôle de l'électricité a immédiatement conduit à attribuer aux progrès et au développement de la télégraphie sans fil l'origine de la saison si pluvieuse que nous traversons: les ondes hertziennes détruisent tout équilibre atmosphérique et excitent la pluie. Sans doute, car l'homme est téméraire, et ne peut jouer impunément avec les forces de la nature..... Mais cette explication est fort insuffisante et ne supporte pas l'examen approfondi.

C'est le résultat des inondations, disent quelques personnes : cercle vicieux. Et c'est aussi attribuer aux inondations primitives de *Paris* une importance qu'elles n'ont pas dans l'ensemble des phénomènes terrestres.

L'influence de la comète? Elle s'est si peu occupée du bassin de Paris, qu'elle y fut presque invisible; puis elle n'y est pour rien, et cette hypothèse ne comporte pas l'examen dans l'état actuel de nos connaissances.

D'ailleurs, ce n'est pas dans des causes actuelles locales ou passagères, qu'il faut rechercher les origines profondes, mais bien dans des phénomènes généraux et permanents.

« Quelques personnes essayent bien des prédictions à longue échéance en invoquant, qui l'influence de la lune, qui celle des taches du soleil .... ». (A. Angot, directeur du bureau central météorologique, dans *l'Opinion*, du 17 décembre 1910.)

La Science ne possède aucun fait sérieux en faveur d'une influence directe de la lune sur les variations des divers éléments météorologiques. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'influence présumée des phénomènes de la surface et de l'atmosphère solaires sur les phénomènes terrestres. Ici, les faits d'observation recueillis depuis un demi-siècle seulement ont paru suffisants pour faire admettre à peu près sans conteste que la cause des perturbations magnétiques, par exemple, réside dans le soleil. On soupçonne que l'on doit trouver également, dans cet astre important, la cause des diverses variations des éléments atmosphériques, mais ici les phénomènes paraissent être d'une telle complexité, et suivre une marche si variable d'une contrée à l'autre, qu'il est encore très difficile de dégager la part d'influence qui peut revenir aux changements observés dans l'aspect de la surface solaire.

Cependant, si l'on compulse les annales historiques, on constate que, depuis le dixième siècle, les périodes humides et sèches dans l'Europe occidentale oscillent suivant un rythme qui paraît lié au Soleil; les statistiques de pluies dans le monde entier, depuis 1880, manifestent la même loi. Existe-t-il aucune raison pour une modification dans un avenir prochain?

Ainsi donc, la météorologie pourrait tirer le plus grand parti d'observations régulières du Soleil et d'une comparaison suivie entre l'aspect changeant des phénomènes solaires, d'une part, et, d'autre part, les variations incessantes et à peu près inexpliquées de l'état atmosphérique sur les régions tempérées. Mais, jusqu'à présent, les météorologistes paraissent manifester une indifférence relative pour tout ce qui concerne le Soleil et les intéressants phénomènes qui se produisent journellement sur la surface de cet astre. C'est là sans doute une des causes les plus importantes de l'infériorité actuelle de la météorologie, que l'on se refuse encore à admettre au nombre des *sciences*, et, en ces matières, la science officielle doit tout, ou presque tout, à l'iniative privée. Parmi les amateurs éclairés qui suivent journellement le Soleil, on doit une mention particulière à M. Mémery, dont les longues séries d'observations viennent de donner lieu à une importante étude d'ensemble. (*Météorologie et phénomènes solaires,* Bordeaux, décembre 1910.)

Examinons maintenant dans quelle mesure la pluie intervient dans les inondations, car on commet ici fréquemment des erreurs d'interprétation.

Prenons les quantités d'eau qui tombent à Paris, mesurées depuis deux cents ans au pluviomètre de l'Observatoire; notons, d'autre part, les dates des crues importantes de la Seine : il n'y aura aucune concordance importante entre les maxima de ces deux phénomènes, souvent une contradiction apparente.

En effet, ce n'est pas une région du sol limitée qui intervient : ce sont toutes les régions desservies par des affluents. Mais ce n'est pas tout: la hauteur moyenne d'eau tombée dans tous les points en amont de Paris est-elle suffisante pour nous renseigner? Non pas. En effet, les terrains sont très variables et, depuis longtemps, de Lapparent insistait sur ce fait: pour un régime donné de pluies, l'élément capital qui détermine le mode de production des crues réside dans le degré de perméabilité du sol, de sorte que la crue et l'inondation ne sont pas forcément liées à un régime pluvieux.

Cette perméabilité, d'ailleurs, n'est pas constante pour chaque terrain ; elle dépend de la façon dont sont encombrées d'eau les couches sous-jacentes du sol, sorte de régulateur et trop-plein d'écoulement pour les cours d'eau.

Généralement, les crues de la Seine sont calculées sur les montées de l'Yonne à Clamecy, du Cousin à Avallon, de l'Armançon à Aisy, de l'Aisne à Sainte-Menehould, de la Marne en divers points et de ses affluents : parmi ces derniers, le Grand-Morin joue un rôle très important. Or la crue de 1910 rentre dans un type assez rare, auquel appartient, par exemple, la crue de mars 1896, celui des crues où le maximum à Paris n'est pas dû à l'Yonne — mais bien à une concordance des apports de la Marne et de la haute Seine.

L'ouvrage le plus complet que nous ayons sur les inondations qui nous intéressent directement est celui de Maurice Champion, en six volumes (*les Inondations en France depuis le* IVe *siècle jusqu'à nos jours;* Paris, Dolmond et Dunod, 1858-1864). Or, si on le dépouille méthodiquement, comme l'a fait C. Flammarion (*l'Inondation de Paris;* « Bulletin de la Société astronomique de Paris » 1910, p. 123), pour le comparer aux vieux documents pluviométriques, on constate qu'il est impossible de trouver une loi, une correspondance précise permettant de rien prévoir à longue échéance. Ainsi, le service de la prévision des crues en est encore aujourd'hui réduit, comme la météorologie elle-même, à *enregistrer*, à vivre et à prévoir *au jour le jour*.

L'inondation de 1910 ne correspond pas à la crue la plus élevée qu'ait atteinte la Seine : le maximum est inférieur de 31 centimètres à celui de 1658, par exemple; le sol de la ville était alors beaucoup plus bas que de nos jours, puisque l'on montait treize marches pour entrer à Notre-Dame; les quais de pierre n'étaient pas construits, et l'eau pouvait aisément se répandre. Et, cependant, la dernière crue fut la plus désastreuse, si l'on songe au cortège de

misères qu'elle a entraîné ; si l'on réfléchit que, depuis Louis XIV, la population de la capitale a décuplé, que la banlieue immédiate, recouverte par les eaux, s'est développée avec une vitesse vertigineuse ; si l'on pense, enfin, à tous les travaux d'art qui placent notre sous-sol dans des conditions de lutte déplorables contre le fléau.

Une fois la crue réelle, que faire ?

Un grand canal de dérivation a été proposé, dès 1551, pour aider le débit de la Seine ; après chaque inondation importante, le projet est repris, modifié, discuté : *on en parle beaucoup*. Belgrand espérait pouvoir rendre les quais insubmersibles partout, et, en temps de crue, intercepter toute communication du fleuve avec les égouts ; aujourd'hui, la commission propose une dépense de 222 millions de travaux d'art.

Est-ce un remède profond, un *traitement* réel du mal, ou simplement un adjuvant ? La dépense vaut que l'on ne se lance point dans l'aléa, d'autant plus que tous les « hommes de l'art » ne partagent point une foi absolue dans cette solution, plus avantageuse pour Paris même que pour tous les autres riverains.

On peut encore procéder à des reboisements, qui empêcheront les terres perméables de se saturer aussi rapidement, car les arbres agissent, en haut comme des évaporateurs, en bas comme des éponges, retenant et filtrant les eaux. Ici, la commission propose 422 millions de reboisements.

Mais supposons tous ces travaux effectués : la cause originelle des inondations n'a pas cessé d'exister — il a trop plu !

Dans l'état actuel de la science, pouvons-nous donc espérer avoir une action sur le régime même de la pluie ? C'est à cela qu'est ramené le problème.

A priori cela paraît vain, et l'on ne peut penser à agir directement sur les taches du Soleil ! Mais l'importante étude de P. Descombes fait voir que l'humanité n'est pas si impuissante en ce qui concerne soit les pluies normales, soit les pluies diluviennes.

L'administration des eaux et forêts fait, depuis longtemps, des observations de météorologie forestière, qui tendent à prouver que la présence des forêts augmente légèrement la pluviosité et entretient les sources. Ainsi, l'action humaine peut s'exercer par l'influence des surfaces boisées, et le reboisement sera bienfaisant, puisqu'il tend à *régulariser* le régime des pluies *normales*, dont l'augmentation ne crée pas le moindre danger d'inondation.

Ceci sera encore facilement admis. Mais la source réelle du danger, nous l'avons dit, réside dans les pluies *diluviennes*, qui correspondent à l'intensité des météores giratoires, typhons, tornades, trombes, cyclones ou chapelets de grains, que les météorologistes désignent sous la dénomination générale de bourrasques ou de tourbillons : sommes-nous donc désarmés cette fois ?

Après les inondations de 1836, Babinet (*De la pluie et des inondations* ; « Revue des Deux Mondes », 15 août 1856) développait le thème suivant : un courant d'air une fois établi peut être ralenti, soit par les aspérités du terrain, soit par les forêts et plantations au travers desquelles il ne se fraye un passage qu'avec des difficultés et des retards qui se communiquent à la masse entière mobilisée. Lespiault reprenait magistralement cette idée, en 1883, pour montrer que les tourbillons n'échappaient pas à nos ressources et que l'on pouvait agir ainsi sur leur force vive : les grands déboisements américains n'apportaient plus de frein à la partie inférieure des mouvements giratoires, qui, à l'abri des résistances passives des grandes forêts, pouvaient se développer à l'aise et poursuivre plus loin leurs effets destructeurs. (Lespiault, *Des déboisements américains et de leur influence météorologique* ; « Procès-verbaux de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux », 3 mars 1883. — La *Nature* a donné la description détaillée des tempêtes du 14 octobre et du 28 novembre 1881, citées par Lespiault. — Voir aussi : *la Lutte contre les inondations*, « Revue scientifique », 28 mai 1910.)

Plusieurs observations ont récemment confirmé une telle manière de voir : de Perrodi fut témoin, en 1892, des ravages d'une tornade, qui, après avoir détruit la moitié d'un village aux environs de Dreux, avait fait dans la forêt une trouée de 75 mètres « telle que l'eût pu faire un faucheur à travers un champ de blé même », puis s'était définitivement évanouie ; une observation analogue a été faite dans la forêt domaniale de Chizé (Charente-Inférieure), où un cyclone s'éteignit après avoir fauché les arbres sur un parcours de quelques kilomètres.

Ainsi donc, on peut conclure que la forêt atténue les tourbillons et qu'une bande boisée de quelques kilomètres de largeur suffit à l'extinction des tornades et des cyclones ; le reboisement est le modérateur des tourbillons ; la forêt, grand régulateur des eaux, augmente les pluies bienfaisantes, atténue les chutes d'eau néfastes et réduit la violence du vent. L'homme peut, sinon supprimer ces fléaux, du moins les restreindre et en atténuer les ravages : l'importance d'un résultat de cet ordre mérite un examen attentif des moyens propres à y parvenir.

Depuis plus d'un demi-siècle qu'Alfred Maury a composé son ouvrage d'ensemble sur *les Forêts de la Gaule* (1856), un certain nombre de monographies ont paru sur la question. Sans parler de l'étude de René de Maulde *Sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge et à la Renaissance* (1871), plusieurs publications ont vu le jour au cours de ces dix dernières années. Le Comité des travaux historiques et scientifiques, section de géographie historique et descriptive, a mis la question du déboisement au programme du Congrès des Sociétés savantes et a inséré à plusieurs reprises dans son *Bulletin* des communications intéressantes, comme celles d'Auguste Chauvigné, *Limites comparatives de la forêt de Chenevose* (1899) ; de l'abbé Bono, *la Forêt de Jouy-le-Chatel* (1899) ; de Dannereuther, *la Forêt de Passavant* (1901).

Plus importantes encore sont les thèses forestières soutenues ces dernières années à l'Ecole des Chartes. Trois d'entre elles peuvent attirer particulièrement notre attention, puisqu'elles portent sur des forêts du bassin parisien, la forêt de Roumare, près de Rouen, celle des Rets, près de Villers-Cotterets et celle de l'ancienne capitainerie de Senlis : elles sont dues à Michel Prévost, Le Pelletier, Guillemot. Ici, cependant, on peut constater que l'étendue des massifs forestiers considérés n'a pas diminué depuis plusieurs siècles, tout au contraire même.

Dans une excellente étude sur *les Anciennes Forêts de la France* (« la Géographie », t. XVII, n° 6), Etienne Clouzot résume encore les travaux de Cornu, Marcel Bulard, Buffault, et la conclusion, cette fois, se retrouve pour demander que certaines régions déboisées soient en très grande partie reboisées. Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, la conclusion est la même : il faut reconstituer la forêt.

Ici, nous ne sommes plus en présence de projets vagues et incertains, mais de données précises : il faut reboiser, tandis qu'il en est temps, et que la hache de spéculateurs avides et imprévoyants n'a pas encore transformé le sol en un désert inculte de cailloux — comme cela est arrivé dans l'île de Ténériffe par le pillage des forêts ; il faut reboiser en tenant compte des influences locales qui interviennent dans la climatologie, des besoins spéciaux ou des nécessités.

Pourquoi nous laisser devancer dans la voie de la logique, alors qu'il a suffi, aux Etats-Unis, de l'énergie d'un seul homme ? En onze années, s'inspirant de la science française qu'il avait étudiée, Gifford Pinchot a augmenté les forêts d'une surface supérieure à celle de la France entière ; le nombre de ses agents est passé de 13 à 2.000 ; il a mis en action l'initiative privée, qui vient encore de mettre dix millions à sa disposition pour cette œuvre de réparation et de protection.

Dans une affaire aussi complexe, nous nous sommes efforcé d'exposer succinctement les points de vue si divers auxquels on peut se placer ; là où la science fournit des indications précises, il est de notre devoir de procéder sans tarder aux travaux qu'elle conseille ; ailleurs, en bien des points, nous avons dit combien l'homme bégayait encore dans sa connaissance de la Nature, car il ne faut pas que le savant, déjà fort attaqué, se discrédite par des affirmations risquées, qui permettent d'abriter des projets aventureux ; et l'on doit sans cesse se rappeler la fine observation de E. Duclaux : « La Science n'est jamais sûre de rien ; c'est précisément pour cela qu'elle avance toujours. » — J. MASCART

pluralisme (*lis-me*) n. m. Phil. Doctrine philosophique qui proscrit la recherche de l'unité et des lois universelles, parce que tout fait, dans le monde, peut être singulier, c'est-à-dire dissemblable de tout autre et seul de son espèce : *L'empirisme pragmatique professe en religion le* PLURALISME. (J. Bourdeau.)

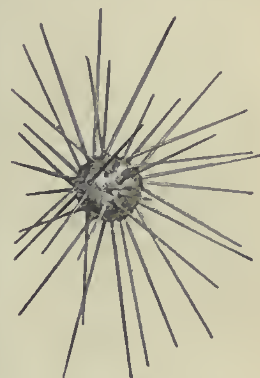
pluraliste (*lis-te*) n. et adj. Qui professe le pluralisme ; qui a trait au pluralisme : *L'empirisme pragmatique n'arrive à rien d'universel ; il n'aperçoit que le détail à réformer, il est* PLURALISTE. (J. Bourdeau.)

politicaillerie (*ka, ll* mll., *e-ri*) n. f. Politique mesquine : *La* POLITICAILLERIE *qui nous ruine, nous avilit et nous déshonore.* (Georges Deherme.)

porocidaris (*riss*) n. m. Genre d'oursins réguliers de la famille des cidaridés.

— ENCYCL. Ce genre est surtout caractérisé par des pédicellaires, grands bivalves, de la forme tridentée. Il a été créé par des espèces fossiles ayant un cercle de pores percés dans les sillons rayonnant autour de cercles scrobiculaires. Le test du porocidaris est globuleux ; les aires interambulacraires sont beaucoup plus larges que les aires ambulacraires, et les plaquettes portent de très gros tubercules ombiliqués, entourés d'un cercle crénelé, servant à l'articulation des piquants. Il est difficile de rapporter les espèces actuelles aux formes fossiles, puisque les genres récents sont fondés presque uniquement sous la forme des pédicellaires, tandis que les formes fossiles, dont on ne connaît pas les pédicellaires, sont basés uniquement sur les caractères provenant du test et des piquants.

Ce genre renferme des espèces fossiles de l'éocène d'Egypte et deux formes actuelles : le *porocidaris pourpré* (porocidaris purpurata) et le *porocidaris élégant* (porocidaris elegans), qui se distinguent par la forme et la longueur des radioles. Dans le second, elles sont cylindriques, légèrement amincies sur l'extrémité, finement striées longitudinalement et portent de nombreuses petites épines. Les radioles ont trois fois la longueur du diamètre du test. Les plaques interambulacraires sont aussi plus grosses que dans le *porocidaris purpurata*, et le cercle autour du sérobicules est formé de tubercules plus gros.


Porocidaris.

Le porocidaris pourpré, dont les radioles sont allongées, à petites épines, a été pêché dans l'Atlantique et dans le Pacifique, au N. des Nouvelles-Hébrides, par 542 brasses de profondeur. — A. MÉNÉGAUX.

postzonateux, euse (*teu, eu ze*) adj. Pathol. Consécutif à un zona : *Cette longue névralgie* POSTZONATEUSE, *qui est le reliquat à peu près constant du zona ophtalmique chez le vieillard.* (A. Barden.)

*** poussinière** n. f. — Poule qui élève des poussins. (En certaines régions on l'appelle *clouque*, du cri qu'elle fait entendre fréquemment.)

Proudhon (MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE). Le dimanche 14 août a été inauguré à Besançon, en présence du président de la République A. Fallières, assisté du ministre du travail Viviani, le monument élevé dans sa ville natale à la mémoire de l'écrivain et philosophe socialiste Pierre-Joseph Proudhon. Œuvre du sculpteur Laithiez, la statue de Proudhon, assis et lisant, est dominée par la figure de la Vérité tenant un flambeau allumé, tandis que l'Humanité, debout et s'appuyant au socle du monument, tend une palme au philosophe.


Monument de Proudhon, à Besançon. (Phot. Alexandre.)

Des discours prononcés au pied du monument, quelques lignes sont à citer dans l'allocution du ministre du travail Viviani :

..... A celui qui a subi les injustices, les calomnies et l'outrage, qui fut tour à tour l'hôte des prisons et le vagabond de l'exil, nous apportons en ce jour, au cœur de la petite patrie, l'hommage de la grande patrie.

Que Proudhon mérite le suprême honneur de la glorification civique, personne ne peut le contester. Il le mérite parce qu'il fut avant tout un grand écrivain, à la fois subtil et puissant, tendre et implacable; à la même hauteur juriste, historien, théologien, critique d'art, peintre de la nature, polémiste, sertissant d'une plume terrible ou douce tour à tour des pages immortelles; il est digne de cet honneur parce qu'il aima passionnément la justice, dont, quarante ans durant, sa voix inlassable appela les arrêts vengeurs. Il en est digne encore parce qu'il aima passionnément la vérité, se voua à son culte ingrat, l'adopta comme la maîtresse obsédante et tyrannique de sa raison. Il en est digne surtout parce qu'il fut un viril citoyen, jetant sans calcul de courtisanerie le cri de sa conscience à tous, amis ou ennemis, aux hommes, aux collectivités, aux puissances d'argent, aux Parlements, aux monarques, en 1848, au souverain rajeuni tout enivré de ses droits reconquis, au peuple dont il encourut les colères.

pseudo-isotrope adj. Phys. Se dit des corps composés de cristaux et comme tels non isotropes, mais dont les cristaux sont petits et orientés dans tous les sens, si bien qu'une ligne droite quelconque en rencontre un grand nombre ayant toutes les orientations, et que la valeur d'une propriété dirigée, mesurée dans la direction de cette droite, est une valeur moyenne : *Les corps à structure cristalline sont* PSEUDO-ISOTROPES. (Ch. Maurain.) [Lorsque les petits cristaux sont distribués et orientés tout à fait au hasard, cette valeur moyenne est la même pour toutes les directions, ce qui est le caractère de l'isotropie ; mais il s'agit seulement d'une *pseudo-isotropie*.]

pseudo-isotropie n. f. Phys. Caractère des substances pseudo-isotropes : *La* PSEUDO-ISOTROPIE *des corps à structure cristalline.*

psychomachie (*psi-ko-ma-chî* — du gr. *psukhê*, âme, et *makhê*, combat) n. f. Lutte entre des sentiments : *Cette* PSYCHOMACHIE *est intéressante.* (Emile Faguet.)

psychosplanchnique (*psi-ko-splan-kni-ke* — gr. *psukhê*, âme, et *splagkhnon*, entrailles) adj. Pathol. Se dit d'une névrose qui présente deux ordres de phénomènes : 1° des troubles viscéraux dans les grandes fonctions digestive, respiratoire ou circulatoire, sans lésion organique de ces appareils ; 2° des troubles psychiques, qui ont pour caractère commun de graviter autour des troubles splanchniques — ces deux ordres de troubles exerçant l'un sur l'autre une action réciproque, génératrice et multiplicatrice des plus néfastes : *La névropathie* PSYCHOSPLANCHNIQUE *n'est pas une maladie incurable.* (Dr Grasset.)

psygmatocère n. m. Genre de coléoptères longicornes de l'Amérique méridionale.

— Encycl. Chez cet animal, les palpes sont courts, épais, subégaux ; les mandibules sont courts et robustes; les antennes sont pubescentes; un peu plus longues que la moitié des élytres; elles ont douze articles. Les yeux sont très gros, les élytres convexes, présentant deux épines en arrière; les pattes sont assez longues.


Psygmatocère.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le psygmatocère de Wagler (*psygmatocerus Wagleri*), dont la tête est d'un noir mat, et le prothorax rubescent en dessous ; cette couleur se retrouve sur les pattes. Les élytres sont lisses, revêtues d'une pubescence jaunâtre. Le prothorax est plus ou moins rugueux. Cette belle espèce habite le Brésil. — A. M.

***pulpe** n. f. — Nom donné, dans les exploitations minières, aux minerais broyés par les bocards : *La pulpe des minerais aurifères renferme des parcelles plus ou moins denses que l'on sépare méthodiquement les unes des autres par le moyen de concentrateurs, dont le plus couramment employé est le frue-vanner.* (V. *Larousse mensuel*, p. 297.)

Raabe (Guillaume), romancier et humoriste allemand, né à Eschershausen (duché de Brunswick) le 28 septembre 1831. — Il est mort à Brunswick le 15 novembre 1910. Héritier de l'esprit humoristique de Jean-Paul, il ne voulut jamais se soumettre à aucune mode, s'affilier à un groupe littéraire ou à un parti. Tel il fut comme homme, tel il fut comme littérateur : ses personnages ont sa chaude cordialité et placent, comme lui, au-dessus de tout, le sourire libérateur et l'amour intelligent. C'est Brunswick surtout qui lui fournit les types silencieux et amusants des personnages de ses livres : figures effacées et touchantes de « philistins ». Ces petites gens ont cependant su, des débris de leurs naufrages, se construire une barque étroite, mais tenant la mer. Leur vie volontairement rétrécie les rend plus libres en réalité que d'autres plus puissants ou plus ambitieux; ils ne dépendent, en effet, ni des conventions, ni des sots préjugés, ni de l'accroissement de leur fortune. En vérité, ces « philistins », ces petites gens, sont les vrais forts, les vrais indépendants, les vrais invincibles. — E. P.

racial, ale adj. Qui a rapport à la race : *La prise par la force d'une femme blanche est l'un des moyens par lesquels le nègre américain veut affirmer sa valeur* RACIALE. (Van Gennep.)

***Racine. — Autour d'un Racine ignoré,** par A. Masson-Forestier (Paris, in-8°, 1911). — La vie de Racine est assez mal connue. Deux points pourtant, jusqu'ici, paraissaient hors de doute : c'est d'abord qu'il garda de l'enseignement de ses maîtres de Port-Royal — les Nicole, les Hamon, les Lancelot — une empreinte ineffaçable ; c'est ensuite qu'après une longue dissipation, il renonça, vers 1677 (après la chute de *Phèdre*), pour des raisons qu'on a diversement exposées, au métier d'auteur dramatique, se convertit et resta fidèle, pendant quinze ou vingt ans, à l'austère croyance de Port-Royal. Louis Racine l'a dit et redit dans ses *Mémoires* pour la vie de son père; Sainte-Beuve (dans son *Port-Royal* surtout), Jules Lemaître (dans son *Racine*), ont à leur tour expliqué quelle a été la part de la janséniste maison dans la vie de Racine et dans la formation de son génie. Pour Masson-Forestier, Port-Royal n'a pas formé Racine, et Racine ne s'est pas converti, sauf peut-être à la veille de sa mort, ou, à la rigueur, dès *Athalie* (1691).

Pour avoir été formé par Port-Royal, Racine y est venu trop tard et y est demeuré trop peu de temps. Il y arrive en octobre 1655, à 16 ans, et en sort en octobre 1658, à 19 ans. Il y reste donc trois ans. A seize ans, un esprit est déjà façonné, surtout quand c'est l'esprit d'un Racine. Les éducateurs de Port-Royal ont donc trouvé chez lui une âme faite. C'est par d'autres causes que par leur influence qu'il s'agit d'expliquer la « préparation d'un Racine ». Ces causes, l'auteur les cherche dans le milieu et dans l'hérédité : elles sont nécessaires et suffisantes, selon lui, pour expliquer Racine, sa vie et son œuvre.

Le terroir d'origine, c'est La Ferté-Milon. Ce que l'auteur nous dit de la ville natale de Racine et de la vie qu'on y menait au xvie et au xviie siècle est, à notre sens, la partie la plus intéressante du livre. Racine n'est originaire ni de la Champagne, ni de l'Ile-de-France (au sens étroit et réel du mot) : La Ferté-Milon appartient au Valois. Le Valois, dit Masson-Forestier, est un terroir essentiellement franc, nordique, mais, dans ce terroir franc, La Ferté-Milon est demeurée un des derniers centres gallo-romains. La Ferté est une ville latine, et ses destinées se ressentent de ce caractère originel. C'est une ville religieuse. Elle devint même une ville janséniste. (Par conséquent, si l'on voulait admettre le jansénisme de Racine, La Ferté-Milon suffirait à l'expliquer sans Port-Royal; mais Masson-Forestier ne croit pas, nous verrons pour quels motifs, au jansénisme de Racine.) La Ferté est aussi une ville où le paysage a une beauté sobre et fine, où l'on voit de belles églises et de beaux vitraux, où les choses de l'esprit sont en honneur, une des dernières villes où l'on ait représenté des mystères.

Jean Racine y naît de Jean Racine le père, et de Jeanne Sconin. C'étaient là deux familles importantes de La Ferté-Milon. Les Racine sont religieux : on compte parmi eux beaucoup de clercs; ils sont jansénistes, ils sont versés dans les choses juridiques; l'auteur voit en eux de vrais latins. Il n'en est pas de même des Sconin. Les Allemands ont revendiqué comme une compatriote la mère de Racine. Il faut s'entendre : elle est seulement, dit l'auteur, d'origine germanique ou mieux franque. Les Sconin sont des Francs... et des Francs ils ont l'humeur ardente, vindicative et sensuelle. Or, Racine est, incontestablement, un Sconin, aux yeux de Masson-Forestier, pour qui l'hérédité a des nécessités inflexibles. Aussi a-t-il dans l'âme des traits de l'âme franque, scandinave même (l'auteur institue quelque part un parallèle entre lui et B. Bjœrnson); cette origine explique le « beau tigre » qu'a été Racine.

Masson-Forestier est las d'entendre parler d'un Racine vertueux. Il ne veut plus de ce « Racine de sacristie ». Bien avant lui, on avait reconnu qu'il fallait renoncer à la légende du *doux* Racine. Les plus déterminés admirateurs de notre grand tragique avaient dû avouer que le jeune Racine avait le premier mouvement assez mauvais, qu'il était vindicatif, blessant dans l'épigramme, qu'il avait manqué de charité envers le vieux Corneille et de reconnaissance envers ses anciens maîtres de Port-Royal. Mais on se plaisait à penser qu'à partir de sa conversion, il était revenu aux principes d'austérité, de charité, d'humilité de sa jeunesse, et que ses quinze dernières années étaient toutes parfumées de piété chrétienne et janséniste. L'auteur de ce livre ne le pense pas : pour lui, Racine, ce Sconin, ce Franc, a été beaucoup plus mauvais qu'on ne l'a cru. En plus des autres défauts qu'on a dû lui reconnaître, il a été un « arriviste » sans scrupule et un hypocrite invétéré. Sa conversion de 1677 est une mystification inventée par Louis Racine, et acceptée les yeux fermés par les biographes postérieurs. Masson-Forestier explique les choses tout autrement. Entre trente-deux et trente-six ans, Racine passe par une crise physiologique. Après *Bajazet* (1672), il donne des signes d'épuisement, il produit peu : *Mithridate* et *Iphigénie* ne sont pas parmi ses meilleures pièces; et jusque dans *Phèdre*, Masson-Forestier tient à trouver des signes de stérilité et d'effort. Racine, dit-il, est « fatigué, très fatigué », et cette fatigue est due à une vie amoureuse trop intense. Le biographe trouve une confirmation de cette vue dans l'examen d'un portrait curieux (peut-être dû à De Troy père), qui, selon lui, représente Racine à peu près à cette époque : un Racine amaigri, avec des signes de « misère physiologique » au moins momentanée. A ce moment, Racine prend un parti : il veut changer de vie, et, comme sa veine semble tarie, changer de métier et d'ambition. Il va se pousser à la cour et, pour cela, rompre avec le théâtre, épouser une femme riche, acheter des charges, modifier ses armoiries, se faire nommer historiographe du roi... et feindre la dévotion auprès d'un roi dévot. Pure hypocrisie! Racine n'est rien moins que converti à une solide piété. Il vit en courtisan, il vit dans le luxe. Il thésaurise. Il est fort ménager du sien. Il est égoïste. En somme, « moralité déplorable, loyauté nulle », voilà le vrai Racine. Il n'a rien gardé de l'enseignement religieux et moral de Port-Royal.

La critique de notre temps — et plus nettement que tout autre, J. Lemaître — a déterminé ce qu'il y avait sous l'harmonie exquise du langage, de passionné, de violent, de terrible, chez certains héros et surtout chez certaines héroïnes de Racine. Racine a peint avec une vérité effrayante l'amour et la haine déchaînés. De cette « férocité » de ses personnages, Masson-Forestier conclut facilement, trop facilement, à celle de Racine lui-même. Il va plus loin : le texte des tragédies ne lui suffit pas, il y ajoute le geste. De la mimique qu'elles supposent, qui selon lui est vive et même violente, et dans certains cas « atroce », il tire une nouvelle conclusion sur la « férocité » (le mot revient fréquemment) de Racine. Il déclare encore que cet excès de gestes trahit un état névropathique, comme aussi les célèbres larmes de Racine, car on sait que Racine aimait à pleurer.

L'auteur de ce livre, qui est, dit-on, un arrière-neveu de Racine, ne craint pas, en nous montrant son illustre ancêtre pédant, avare, féroce, menteur, hypocrite, « arriviste suspect », égoïste, adonné aux plaisirs sensuels jusqu'à la neurasthénie, enfin naturellement amoral, de diminuer en rien cette grande figure. Quand Racine serait « abominablement fourbe », cela ne porterait nullement atteinte à sa beauté. Au contraire, l'auteur déclare en propres termes : « C'est l'amoralité qui donne *seule* la perfection esthétique. »

Fort de ce principe qui peut paraître une exagération un peu grosse de la distinction permise entre l'art et la morale, Masson-Forestier se plaint que jusqu'ici « ce pauvre grand Racine » n'ait pas été « défendu ». En admettant la façon dont il comprend cette « défense » et en reconnaissant que son livre est fort curieux, sa démonstration est-elle probante? Il nous paraît qu'il apporte surtout des hypothèses, des impressions, des raisonnements parfois hasardeux, des allégations qu'on voudrait voir plus souvent appuyées sur de solides références.

Il est entendu que Racine était une nature extrêmement passionnée et qu'il s'est plu à peindre l'extrême passion : mais est-il juste de conclure entièrement et complètement le caractère d'un auteur de celui qu'il prête à ses personnages : Racine de Néron, d'Hermione ou de Roxane, Shakespeare de Macbeth ou de Shylock? Est-il légitime de déduire de la mimique que supposent — peut-être — les pièces de Racine, que ce Racine était un névropathe et un agité? Et c'est une hypothèse hardie que celle qui consiste à lire dans un portrait (en admettant que ce portrait soit bien celui de Racine) que l'homme qu'il représente devait nécessairement, vers trente-cinq ans, être épuisé pour avoir trop vécu. Et c'est une impression individuelle, qu'il est permis de ne pas partager, que celle qui fait dire à l'auteur que, entre trente-deux et trente-six ans, Racine donne littérairement des signes d'épuisement. Quoi! trois tragédies en quatre ans, dont une est *Phèdre*! Il est vrai que Masson-Forestier trouve aussi dans cet admirable chef-d'œuvre des marques de fatigue intellectuelle; mais c'est encore une question d'impression personnelle.

S'il est intéressant de replacer Racine dans son terroir valésien, et de marquer les influences qu'il a pu y subir dans ses premières années, rien n'est plus conjectural que de chercher en lui des éléments francs ou scandinaves : c'est de l'hypothèse, et de

la plus vaine. Il est dans l'espèce une hérédité autrement importante, qui est l'hérédité littéraire. Racine est l'héritier d'une longue tradition française, il est l'héritier de Virgile et l'héritier des tragiques grecs : c'est un legs qui vaut bien l'autre, et dont la trace se constate beaucoup plus nettement dans son œuvre, à ce qu'il semble, que celle des éléments nordiques. Il n'est pas besoin d'appartenir à la race germanique pour éprouver ou peindre la passion. Euripide et Virgile s'en sont bien passés, et, croyons-nous, Racine aussi.

Si Racine n'avait reçu de ses maîtres de Port-Royal que cette parfaite connaissance du grec qui le distinguait, ce serait assez pour la gloire de ces excellents maîtres. Mais il a reçu d'eux autre chose; et c'est le moment de se demander si l'auteur a réussi dans sa tentative hardie pour enlever à Port-Royal celui que Sainte-Beuve a placé dans son *Port-Royal* comme un exemple exquis de l'éducation de la maison. Si Racine n'est venu que relativement tard aux Petites-Ecoles, son intelligence déjà cultivée n'en était que plus apte à recevoir profondément et rapidement l'enseignement de maîtres éminents qui, pendant trois ans, se sont occupés avec un zèle tendre, et presque exclusivement, d'un élève exceptionnellement doué. S'il puisa chez eux le meilleur de sa culture antique, en même temps il reçut d'eux des directions morales et religieuses qu'il ne pouvait plus oublier.

Qu'il y soit revenu après l'âge des passions, après le premier enivrement de la gloire littéraire, ce n'est pas là une simple invention de Louis Racine. Il est entendu que Louis, qui était fort jeune à la mort de son père, a commis des erreurs dans ses fameux *Mémoires*, et qu'en fils respectueux, il n'a pas voulu connaître les fautes de la jeunesse de son père, les aventures avec la Champmeslé et avec la Duparc. Il ne s'ensuit pas que ses *Mémoires* soient un roman. Il n'est pas le seul à témoigner du retour sincère de Racine vers les idées et les gens de Port-Royal. Faut-il rappeler la préface de *Phèdre*, le jugement qu'Arnauld faisait du personnage de Phèdre où il ne trouvait « rien à reprendre », la réconciliation fameuse de Racine et d'Arnauld, la rédaction de l'*Histoire de Port-Royal*, les fréquentes interventions et négociations de Racine en faveur des religieuses de Port-Royal (« Il lui avait rendu des services très essentiels », dit après la mort de Racine M. Eustace, confesseur de Port-Royal), et son humble testament, et sa présence à Port-Royal le 17 mai 1679, le jour que M. de Harlai, archevêque de Paris, vint y faire sa fameuse visite, et les pages où le janséniste Vuillart lui rend ce témoignage : « Sa mort est d'une très bonne odeur *comme les vingt dernières années de sa vie.* »? « Nous l'avons pour conseil et pour exemple, » dit Mme de Grammont. Boileau, le rude et franc Boileau, disait au roi en parlant de Racine: « C'était un vrai honnête homme », et Saint-Simon : « Rien du poète dans son commerce : tout de l'honnête homme, de l'homme modeste, et, sur la fin, de l'homme de bien. » Ces témoignages valent bien celui (qu'invoque l'auteur) de l'envoyé de Brandebourg, Spanheim, étranger qui se fait l'écho de quelque courtisan malveillant; et encore, Spanheim, tout en voulant dire quelque chose de défavorable de Racine, nous fait voir que le poète ne dissimulait pas ses affections pour Port-Royal : « Pour paraître plus honnête homme et pour passer pour spirituel, il n'est pas fâché qu'on le croie janséniste. On s'en est aperçu, et cela lui a fait tort. » Il est permis à Masson-Forestier d'insinuer, avec une véritable injustice, que Boileau a été pour Racine « un mentor et non un ami, » ou bien « ami, mais surtout collaborateur précieux, car gratuit » : il suffit de relire les lettres de Racine et de Boileau pour avoir l'idée d'une amitié à la fois profonde et réservée entre deux âmes apaisées et très nobles ; de même qu'il suffit de lire les lettres de Racine à son fils Jean-Baptiste pour avoir l'idée d'un père tendre, pieux, dévoué. Certes, Racine était courtisan : il aimait le roi, qui, en revanche, l'avait toujours distingué ; mais cela ne prouve pas que sa dévotion fût mensongère. Comme beaucoup de ses contemporains, il a été en même temps un bon chrétien et un sujet empressé : c'est justement qu'il a pu écrire, dans sa lettre à Mme de Maintenon : « Je n'ai jamais rougi du roi, ni de l'Evangile. » Racine n'était pas un saint : c'était un poète et un artiste, qui a profondément éprouvé et exprimé les passions : que cela ne nous empêche pas de croire qu'il ait pu être, dans son âge mûr, un homme sincèrement honnête et même un homme bon. — LOUIS COQUELIN.



Racine, gravure d'Achille Jacquet, d'après le tableau de Santerre.

Schweiger-Lerchenfeld (Armand, baron DE), écrivain autrichien, né et mort à Vienne (17 mai 1846-24 août 1910). Il reçut une éducation à la fois scientifique et militaire, devint officier et prit part, en 1866, à la campagne d'Italie.

En 1871, il quitta l'armée et entreprit de longs voyages, qu'il relata dans une série d'ouvrages destinés au grand public. Ils sont écrits en allemand : *la Bosnie, le pays et ses habitants* (1879); *Entre le Pont et l'Adriatique* (1879); *Pays d'Arabie* (1879); *les Femmes dans le monde* (1880); *l'Orient* (1881); *la Grèce illustrée* (1882); *l'Adriatique* (1882); *l'Afrique et le Pays noir* (1886); *Entre Danube et Caucase* (1886); *la Mer Méditerranée* (1888); *Guide aux lacs italiens* (1888); *Guide en Grèce* (1890); *Chemin faisant. Tableaux et vues de la nature* (1891-1895); *Alpes flamboyantes* (1892-1893); *le Danube* (1895-1896); *le Siècle de fer* (1883); *Au cours des jours; contribution à l'esthétique des saisons* (1885); *les Chemins de fer* (1894); *De Passau à Budapest* (1894). — E. P.

***Tannery** (Jules), mathématicien français, né à Mantes le 24 mars 1848. — Il est mort à Paris le 11 novembre 1910. En qualité de sous-directeur de l'Ecole normale supérieure, Tannery a rendu de signalés services à l'enseignement supérieur. Guide bienveillant et sûr, dans la voie des sciences, de plusieurs générations de jeunes hommes, il eut, par eux, une influence considérable sur l'enseignement scientifique en France, et notamment les mathématiques. Esprit profond et subtil, il se consacra à la philosophie scientifique et à la critique, et donna successivement l'*Introduction à la théorie des fonctions*, le *Traité sur la théorie des fonctions elliptiques* (en collaboration avec Molk), les *Leçons sur l'analyse et l'algèbre, sur l'arithmétique*. Outre son magistral travail sur *le Rôle du nombre dans les sciences*, il a donné des articles sur *l'Infini mathématique* et fourni une active collaboration au « Bulletin des sciences mathématiques ». — J. A.


Jules Tannery. (Phot. Pirou.)

technicien (*tèk-ni-si-in*) n. m. Qui est versé dans la technique d'un art, d'une science : *Un savant* TECHNICIEN. (S'emploie par opp. à *praticien*.)

topiarii (mot lat. : de *topium*, paysage et, par ext., art de tracer des figures avec des plantes) n. m. pl. Nom que l'on donne aux jardiniers qui se montrent experts dans l'art de tailler les ifs et les buis des jardins.

— ENCYCL. Ces artistes arboriculteurs ne s'en tiennent pas aux formes architecturales, mais, s'ils sont habiles, ils doivent savoir trouver dans les feuillages la figure d'un personnage connu, l'aspect d'un animal, ou bien la forme d'un vase. Ces jeux puérils, d'un goût très contestable, avaient joui d'une grande estime dans l'antiquité, et la Renaissance les a renouvelés.

***Uruguay.** — *Travaux géodésiques.* Si l'on jette les yeux sur la carte de l'*Année cartographique*, montrant l'état d'avancement des travaux topographiques dans l'Amérique du Sud en l'année 1900, on constate immédiatement que la république Orientale de l'Uruguay ne se trouvait nullement, à cette date, pourvue d'une carte scientifique à grande échelle. Seules, des reconnaissances étendues avaient été effectuées sur son territoire, mais aucun levé, même approximatif, n'y avait encore été exécuté. Le gouvernement de la république Orientale, en effet, qui, en 1896, avait un instant songé à pourvoir le pays d'un cadastre sérieusement établi, avait dû presque immédiatement renoncer à son projet, si bien qu'au début du XXe siècle encore, l'Uruguay se trouve dépourvu de toute carte reposant sur des bases scientifiques et de tout cadastre.

Possible tant que l'élevage du bœuf et du mouton a été la grande, pour ne pas dire l'unique, industrie de la contrée, cette situation est devenue intolérable au moment où s'est effectuée, grâce aux progrès de l'immigration européenne, la mise en culture du sol de l'Uruguay, au moment où se sont constituées un peu partout dans le pays, mais particulièrement dans le sud-ouest, des colonies agricoles. Alors s'est posée de nouveau, ou plutôt s'est imposée, la confection du cadastre, dont l'existence est, en tout pays, un élément essentiel du développement agricole. Conscient des intérêts de la république Orientale, le gouvernement se mit à examiner les moyens de solutionner la question au mieux des intérêts nationaux, et finit, pour permettre l'exécution du cadastre et pour asseoir cette opération sur des bases solides, par charger une mission française, dirigée par le capitaine d'artillerie P. Gros, d'effectuer la triangulation du pays.

Renonçant à l'établissement d'une triangulation générale de la contrée, ce qui eût constitué une opération longue et coûteuse, la mission militaire française a entrepris immédiatement la triangulation des différents départements de la république Orientale, et a débuté par s'occuper de celui de Durazno, qui occupe à peu près le milieu du territoire de l'Uruguay. Deux bases ont été mesurées (à Molles et à Cerro Chato) et un réseau de triangulation de premier, de deuxième et de troisième ordre a été établi sur le plateau séparant les deux vallées du rio Negro et du rio Yi, légèrement incliné d'E. en O. et vallonné à l'infini, qu'est le département de Durazno.

Ainsi a débuté de manière heureuse une opération considérable (avec ses 14.314 kilomètres carrés, le département de Durazno ne représente guère moins d'un dixième du territoire total de la république Orientale, soit 186.920 kilomètres carrés), mais dont il est possible de prévoir l'achèvement dans un avenir assez rapproché. Cette opération, qui dotera définitivement l'Uruguay de ce cadastre dont il ressent le besoin, le dotera en même temps d'une carte géographique vraiment scientifique et à grande échelle, et le placera, au point de vue topographique, à la tête de toutes les républiques entre lesquelles est partagée la vaste superficie territoriale du continent américain du Sud. — HENRI FROIDEVAUX.


Raoul Verlet.

***Verlet** (Raoul-Charles), sculpteur français, né à Angoulême en 1857. — Il a été élu membre titulaire de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Frémiet. (V. ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, page 27.)

Vie de danseuse (UNE). **Fanny Elssler**, par Auguste Ehrhard (Paris, 1909). — La gloire des danseurs et des comédiens est plus vaine encore que toutes les autres gloires. Après leur mort, il ne reste vraiment rien de ce qui fit leur réputation. Nous ne nous souvenons que d'un nom. Nous ne savons guère ce que ce nom représente, et lorsque nous le prononçons, nous ne pouvons ima-

giner avec précision les qualités et les défauts de celui qui l'a porté, son talent ou même son génie. Les générations futures seront plus heureuses. Grâce au cinématographe, grâce au phonographe, dans deux ou trois siècles on pourra savoir comment l'on jouait à la Comédie-Française et comment on dansait à l'Opéra en l'an de grâce 1900. Mais nous, pour juger le pas de la Taglioni ou de Fanny Elssler, le jeu de Rachel ou de Talma, nous sommes réduits aux conjectures, et nous devons rechercher des renseignements chez les contemporains, qui ne sont pas toujours précis, ni impartiaux.

C'est pourquoi lorsqu'on parle des comédiens du temps jadis, on raconte plus souvent leurs œuvres que l'on n'expose la façon dont ils entendent leur art. La vie semble ainsi la vie que chacun aurait pu mener. Mais Auguste Ehrhard, en écrivant la vie de Fanny Elssler, s'est attaché à mettre sous nos yeux plutôt la vie publique, pour ainsi dire, de la célèbre danseuse, que sa vie privée. Il a entrepris de nous la montrer non pas dans son alcôve, mais sur les planches. Il a joint à l'agrément du récit l'érudition la plus précise.


Fanny Elssler.

Fanny naquit le 3 juin 1810 à Vienne. Elle était d'une famille de musiciens, amis, serviteurs et protégés de Haydn. Les avis du maître la bercèrent tout enfant, et habituèrent son esprit... et ses jambes à la cadence et à la danse. Elle était la dernière de six enfants. Un de ses frères devint moine. Une de ses sœurs monta sur la scène avec elle. Il n'y a pas là contradiction. Elle fut toujours très bien avec son frère et se montra toujours excellente chrétienne. Elle était foncièrement autrichienne. « Sa beauté était celle de la Viennoise. L'harmonie et l'élégance des lignes, la légèreté de la démarche, la finesse du visage, qui sont l'apanage de beaucoup de ses compatriotes, avaient chez elle une perfection particulière, et la faisaient apparaître comme un des exemplaires les plus irréprochables du type. Plusieurs traits de son caractère, la bonté, la simplicité, la franchise étaient de ceux que son grand compatriote, le poète Franz Grillparzer, se plaisait à constater chez les Autrichiens. » Elle n'avait pas sept ans lorsqu'elle débuta à Vienne, au théâtre de la Porte de Carinthie. Aumer, « un des docteurs de la chorégraphie classique », prit soin de l'enfant. En 1824, l'impresario Barbaja l'emmena à Naples. Au lieu de la danse plastique et correcte, elle trouva en Italie une danse « frémissante de vie et palpitante d'action ». Elle garda le style que lui avait enseigné Aumer, mais elle y joignit la vie. C'est ainsi qu'elle sut unir la liberté à la correction, acquérir « la chaleur qui n'excluait pas la précision, la vérité qui ne devient jamais triviale ». Elle revint à Vienne en 1827. Elle ne s'imposa pas du premier coup; aussi gagna-t-elle Berlin avec sa sœur Thérèse en 1830. Les Berlinois l'apprécièrent vivement, si vivement qu'à son retour à Vienne, on commença à la comparer à la grande Marie Taglioni. Elle ne resta pas pourtant dans sa patrie. Elle dansa successivement à Berlin, à Vienne, à Londres.

C'est que ses compatriotes ne la prisaient pas encore extrêmement. Plus fêtée, elle serait restée à Vienne. Tout l'y retenait à ce moment. En 1829, le chevalier de Gentz, le grand politique ou policier, âgé de 65 ans, était devenu son amant. C'était un homme de valeur, d'une activité singulière. Délesté des libéraux, il avait connu les secrets de tous les rois. Il avait mené une vie de débauche. Il s'éprit de Fanny. Il l'aime violemment, éperdument, et il l'aime doucement aussi. La paix et la sérénité de son amour sont admirables. Il n'est point jaloux. Lorsqu'elle est à Berlin, il souffre parce qu'elle est loin de lui, il oublie même pour elle la politique, mais il ne souffre pas de jalousie. Il a confiance en elle. Ses relations avec Fanny sont les seuls points lumineux dans son existence. Il a raison. Fanny n'est pas passionnée, l'amour d'un vieillard lui suffit. Elle a une affection véritable pour lui. Elle lui est reconnaissante; son amour-propre est satisfait de voir à ses pieds un homme si redoutable. Elle est bonne elle-même et elle est touchée de sa bonté délicale. Il mourut le 9 juin 1832 « doucement au son d'une voix qui lui fit oublier celle du temps ». Ce fut là sans doute son grand amour, ou du moins l'amour qui l'occupa le plus. Quelque temps après la mort de Genz, elle eut une lia son avec un de ses camarades de l'Opéra de Berlin, un enfant naquit. Mais jamais, quoi qu'en dise la légende, elle n'approcha le duc de Reichstadt.

Sa vie allait être consacrée à la danse. Elle aimait son art; elle n'était pas passionnée. Les émulations d'Opéra l'occuperont plus que les rivalités amoureuses.

Le Dr Véron, directeur de l'Opéra de Paris, la vit à Londres. Il l'engagea. Il aimait les ballets. Il savait que les pièces à grand spectacle attirent plutôt le public que les belles œuvres musicales. Il recherchait plus les beaux décors et les bonnes danseuses que les grands musiciens. Le public montrait le même goût.

Lorsque Fanny arriva à Paris, Marie Taglioni était adulée; Taglioni, « belle et chaste comme une vierge du Corrège ». On vantait son « angélique pudeur », sa « fugitive harmonie ». « C'est une prêtresse de l'art chaste; elle prie des jambes, » disait Théophile Gautier. Mais, en même temps, elle était jalouse, vaniteuse et dépensière. C'était une *cabotine*. Fanny débuta le 15 septembre 1834 dans la *Tempête*. On avait fait une grande publicité. Fanny fut acclamée. La Taglioni fut jalouse. Les deux danseuses concevaient différemment leur art : « Marie Taglioni avait réagi contre les anciennes habitudes en substituant une manière romantique, vaporeuse et flottante, à la chorégraphie géométrique des maîtres de ballet. Elle avait immatérialisé la danse. Fanny Elssler l'émancipa dans une direction toute différente. Elle lui fit exprimer la passion, le désir, la volupté avec une force qui n'avait d'autres freins que les lois de la beauté. » Le triomphe de la Taglioni était la *sylphide*, celui de Fanny était la *cachucha*. Les deux danseuses avaient leurs partisans. Mais jamais Fanny ne put s'imposer complètement, absolument au public. Elle était vaincue par sa rivale. Elle avait pourtant des partisans, admirateurs passionnés. Th. Gautier écrivit plusieurs articles à sa louange. « Elle danse de tout son corps, depuis la pointe des cheveux jusqu'à la pointe des orteils. Aussi, c'est une véritable et belle danseuse, tandis que les autres ne sont qu'une paire de jambes qui se démènent sous un tronc immobile. » Mais on lui reprochait justement de danser avec tout son corps et ainsi d'être inconvenante.

Ne pouvant triompher, elle partit pour l'Amérique. Elle y resta plus de deux ans. Elle débarqua en mai 1840 à New-York. Elle dansa à Washington, à Baltimore, à Boston, à Philadelphie, à Richmond, à La Havane; elle alla à la Nouvelle-Orléans, à Cincinnati. Ce fut la tournée triomphale de nos étoiles contemporaines.

A son retour, elle rompit avec l'Opéra, où triomphait la Taglioni. Tour à tour elle alla à Berlin, Londres, Budapest, Vienne. En Italie, malgré son origine autrichienne, elle enthousiasma les foules. Mais elle fut obligée de fuir en 1848. Elle fit une tournée en Russie. Elle vint achever sa carrière à Vienne. Elle était pourtant admirable encore de grâce et de vigueur.

En 1851, en pleine gloire, elle se retire. Elle allait vivre trente ans encore. Sa vieillesse fut douce, aimée, respectée. Elle mourut à Vienne, le 27 novembre 1884. — Telle fut la vie de cette danseuse, vie probe, ordonnée et souriante, qu'Auguste Ehrhard sut conter avec bonne grâce, agrément et science. — JACQUES BOMPARD.

***Viernyi,** ville de la Russie d'Asie, dans le Turkestan, chef-lieu de la province de Semiriétché; 30.000 hab. — Viernyi est devenu le type le plus parfait de ces cités-jardins qui se sont multipliées, au cours des dernières années, dans toute l'Asie centrale russe, où les villes de Tachkent, Samarkand, Marghelan, etc., réalisent le même excellent type d'habitation humaine. Viernyi est situé sur le versant nord de l'Alatau, sous un climat assez sec, d'une pureté de ciel remarquable, et au milieu d'une végétation luxuriante. La ville se développe sur une surface considérable (15 kilomètres de longueur sur une largeur de 10 environ) et dans la portion où la population est le plus dense, il n'y a guère que vingt-quatre habitants par hectare. Elle est partagée en rectangles réguliers par des rues de dimension fixe : environ 35 mètres de large, et chaque habitation est parfaitement séparée de ses voisines par un jardin et une cour. En général, d'ailleurs, les habitations sont petites, peu élevées en raison de la fréquence des tremblements de terre (le dernier date à peine de quelques jours), et pour le même motif construites en bois. Un seul étage est la règle, observée même pour les bâtiments des administrations civiles et militaires. Dans chaque rue coulent deux canaux d'irrigation, parallèles à la ligne des maisons, et à une distance d'environ 4 mètres de celle-ci. Le milieu de la rue est réservé aux cavaliers et aux voitures. Une irrigation abondante est d'ailleurs indispensable à l'agriculture, sur un sol fertile, mais léger et extrêmement perméable, sorte de lœss gris jaune, facile à travailler. L'eau est fournie en quantité fort suffisante, d'ailleurs, par la rivière Almatineka, et chaque maison est desservie par un petit canal branché sur les *aryks* qui circulent au milieu des rues.

En théorie, Viernyi représenterait donc le modèle idéal de la cité-jardin, telle que l'ont rêvée les récents philanthropes. Dans la pratique, malheureusement, le site est loin d'être agréable et sain. Au témoignage du P. Gourdet, professeur au gymnase de Viernyi, la population, sans parler des séismes, a à souffrir d'incommodités nombreuses : une mortalité infantile assez forte, mais surtout un excès d'humidité, dont les conséquences sont graves. Le sol, très léger et spongieux, absorbe une grande partie de l'eau des aryks, bien qu'on ait essayé par divers moyens d'en rendre le fond imperméable : d'où la moisissure des poutres et des planchers sous l'invasion de champignons microscopiques, et surtout la fréquence des fièvres paludéennes. Inconvénients difficiles à éviter, car, sous le climat sec du Turkestan, la suppression de l'irrigation, cause de tout le mal, ferait immédiatement disparaître la couronne de verdure, le jardin qui fait ici tout l'agrément de la cité. — G. T.


Van der Waals.

***Waals** (*Jean*-Dietrich VAN DER), physicien hollandais, né à Leyde le 23 novembre 1837. — Il a reçu le prix Nobel en 1910 pour ses travaux sur la liquéfaction des gaz (V. p. 41).

Wallach (Otto), chimiste et professeur allemand, lauréat du prix Nobel en 1910 (V. p. 41), né à Kœnigsberg le 27 mars 1847. Il fit ses études aux universités de Gœttingue et de Berlin, et suivit les cours de Fr. Wöhler, Hubner, R. Fittig, A.-W. Hofmann. Reçu docteur à Gœttingue en 1869, il se fit habiliter à Bonn en 1873. Il devint en 1876 professeur extraordinaire à Bonn, puis professeur ordinaire à Gœttingue en 1889. Il a publié en allemand : *Tables analytiques* (1879); *Terpène et camphre* (1909). Ses travaux scientifiques, non réunis en volumes, ont été publiés dans les « Annales de Chimie » et dans les « Comptes rendus de la Société allemande de chimie ».


Otto Wallach.

Ses travaux se rapportent surtout aux combinaisons du carbone. Nous citerons ses recherches originales sur les composés hydroaromatiques, désignés sous le nom de *terpènes*. Ce fut l'origine du développement considérable qu'a pris l'industrie des huiles éthérées et de la préparation industrielle du camphre. Ses recherches sur le groupe amide amenèrent la découverte des oxalines. Le professeur Wallach est membre correspondant de l'Académie des sciences de Berlin; il est docteur honoraire des universités de Cambridge et d'Oxford et président de la Société allemande de chimie. — E. P.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GROSLEY.



Le mois de Mars était consacré à Minerve (Athènè des Grecs). Fille de Jupiter, Minerve présidait au salut des empires et à la conservation de l'ordre social. L'agriculture, les arts, l'industrie étaient sous sa protection ; c'est elle qui avait fait présent de l'olivier aux populations de l'Attique. Les attributs de Minerve sont le casque, l'égide, la chouette, la lance et l'olivier.

N° 49. — Mars 1911

*Académie française. — *Election et réception de Mgr Duchesne.* L'élection au fauteuil du cardinal Mathieu, qui devait avoir lieu le 27 mai 1909, demeura cette première fois sans résultat : au 6e tour, Mgr Duchesne et Mgr de Cabrières, ayant obtenu chacun 14 voix, restèrent en ballottage, et l'élection fut renvoyée à une date ultérieure. Mgr de Cabrières se désista.

Le 26 mai 1910, Mgr Duchesne fut élu membre de l'Académie française au troisième tour. Les voix des 32 votants s'étaient réparties, aux différents tours, de la façon suivante :

	1	2	3
Mgr Baudrillart.......	14	14	12
Mgr Duchesne........	12	16	17
S. Liégeard.........	6	2	3

Le 26 janvier 1911, Mgr Duchesne prononça son discours de réception.

Après le prélude de modestie, qui est de rigueur, mais où se marquèrent dès le début ce ton d'ironie épigrammatique, spirituelle et discrète, cette sobriété un peu sèche, très fine, qui caractérisèrent toute sa harangue, Mgr Duchesne aborda l'éloge de son prédécesseur sans aucune exagération de louange, avec franchise. Il le montra, d'un bout à l'autre de sa carrière, optimiste et souriant. Elève du petit séminaire de Pont-à-Mousson, l'abbé Mathieu revint dans cette ville, après qu'il eut achevé ses études théologiques à Nancy, en qualité de professeur, et y demeura vingt ans, heureux dans ce milieu intellectuel, religieux et paisible :


Cardinal Mathieu. (Ph. Thiriot.)

Cette carrière est assez commune dans les collèges ecclésiastiques. La formation qui en résulte ressemble beaucoup à celle que donnaient les grandes abbayes de jadis, où l'on était moinillon d'abord, puis novice, puis moine profès, quelquefois écolâtre. Entre ces degrés, la transition est à peine sensible. On change de stalle, mais dans le même chœur. On ne cesse pas de vivre ensemble. L'esprit qui vous anime est l'esprit de la maison, hautement et simplement religieux, très nettement orienté vers la culture de l'intelligence. L'étude est, après le salut, la principale affaire, l'affaire des maîtres et celle des disciples. La formation des caractères se produit toute seule, sous l'influence du milieu bien plus que par l'intervention des hommes. On est heureux, joyeux. Les maîtres sont jeunes pour la plupart, et, dans un tel monde, en dehors duquel ils ont le bon esprit de ne pas regarder, ils s'entretiennent aisément en jeunesse. La gravité est la spécialité du supérieur : il est grave pour toute la maison.

Professeur d'histoire, l'abbé Mathieu écrit sa thèse sur *l'Ancien régime en Lorraine et en Barrois.* C'est une étude diligente, impartiale, pleine de tact. Puis, pendant dix ans, il est aumônier dans une couvent de jeunes filles, à Nancy; en 1890, il revient à Pont-à-Mousson comme curé; trois ans après, il est nommé évêque d'Angers, succédant à Mgr Freppel. Dans ses nouvelles fonctions, il fit apprécier non seulement sa culture étendue et sa solide intelligence, mais encore ses qualités d'administrateur, sa sollicitude pastorale et sa charité. Sa bonne grâce familière, qui avait fait merveille en Anjou, eut plus de peine à se faire accepter sur le siège épiscopal de Toulouse, où il succédait à un prélat « très ferré sur le cérémonial ». Ses diocésains s'effarèrent :

Un archevêque qui sortait tout seul, sans insignes, qui flânait pédestrement par les rues, entrait dans les boutiques, causait familièrement, s'achetait lui-même une paire de souliers et rentrait avec les vieux sous son bras, à peu près enveloppés dans un journal, quel scandale !

Il n'en eut cure : il s'occupait surtout de ses pauvres, qu'il allait visiter « en petit appareil ». Un beau jour, un esprit fort le surprenait sous un extraordinaire parapluie vert, emprunté à une pauvre cancéreuse, qui ne connaissait même pas la véritable qualité du généreux prêtre qui la secourait. Le pape Léon XIII ayant accepté de nommer un cardinal français de curie, son choix tomba sur Mgr Mathieu. L'historien de l'Eglise qu'est Mgr Duchesne nous représente avec une précision pittoresque par quelles vicissitudes passa, selon les temps, le luxe des cardinaux. Depuis 1870 leur train s'est fort réduit. Mais Mgr Mathieu se serait satisfait de moins. Il se contenta d'inaugurer par un très beau discours son entrée dans sa basilique de Sainte-Sabine. Puis il se logea dans sa villa Wolkonsky, enfouie dans la verdure, non loin du Latran, et se plut à en faire les honneurs. Il revenait à ses travaux d'histoire. Au moment où le Concordat allait mourir, il s'en fit l'historien :

Sur ce point, sa tâche était facilitée par de récentes publications. Il n'eut guère de documents à découvrir. Mais, comme il s'entendait à composer, il mit de l'ordre dans les papiers recueillis par les autres, reconstitua quelques situations, refit certains portraits, raconta de jolies anecdotes et finit par aboutir à un livre de lecture facile, très bien fait pour initier le public aux détails d'une grave négociation.

Puis il entreprenait d'écrire la vie de ce grand cardinal Consalvi, dont il admirait profondément et la conciliante fermeté et l'esprit progressiste en face de l' « opposition antédiluvienne » ; tâche qui malheureusement devait rester inachevée. Cependant il ouvrait largement sa villa à peu près à tous :

Il y eut même une telle presse qu'il fut bientôt difficile de s'y reconnaître. Le cardinal ne facilitait pas les classements. Il se plaisait à recevoir pêle-mêle ambassadeurs, religieuses, moines, prélats, grandes dames, humbles paroissiennes, hérétiques et infidèles, sénateurs, camériers, ministres, le monde blanc, le monde noir, le monde gris, enfin tous les mondes.

A cette affluence il servait son franc accueil, son entrain, sa gaieté, sa vieille gaieté de séminaire, un peu familière parfois. Avec qui n'était-il pas familier ? A Nancy, à Angers, à Toulouse, Dieu sait qui il ne connaissait pas. A Rome, à Paris, en Suisse, dans tous les endroits, il eut été difficile de trouver quelqu'un avec qui il n'eût causé. « C'est pourtant vrai, me disait Gebhart, qu'il n'y a pas d'habitants dans la lune ; car s'il y en avait, Mathieu en connaîtrait sûrement quelques-uns. »

Il troublait quelque peu les pompes cardinalices par son dédain de l'étiquette. Il souffrait malaisément le cérémonial qui oblige les cardinaux à ne sortir dans Rome qu'en voiture et il éludait la règle avec joie. On dut s'habituer à cette originalité. Mais bientôt la tempête qui éclata sur l'Eglise de France rendit douloureuse la situation du prélat; il souffrait pour sa patrie. Sa santé déclinait. Son élection à l'Académie lui fut un réconfort. Mais il ne se ménageait point. Il voulut assister au congrès eucharistique de Londres; c'est là qu'il mourut :


Mgr Duchesne. (Ph. Pirou.)

Avant de mourir, il eut la force de livrer une dernière bataille à l'étiquette. Le prêtre que l'on avait appelé à son chevet paraissait croire que la haute dignité du malade réclamait des attitudes spéciales. Il fut vite rappelé à la réalité des choses : « Traitez-moi comme un pécheur et non comme un cardinal. » Puis s'enveloppant de sa vieille foi lorraine, que n'avaient ni ébranlée ni inquiétée tant de contacts divers, le cardinal Mathieu s'engagea résolument dans le passage sombre et sacré qui conduit les chrétiens à l'éternelle lumière.

Dans l'ensemble, on peut dire qu'il fut un homme heureux; mais « à certains moments on put le surprendre jetant un regard d'envie sur la voie douloureuse ».

Etienne Lamy répondit au récipiendaire, sur le ton d'une éloquence soutenue, aux antithèses savamment équilibrées, avec d'heureuses trouvailles de style. « Si le cardinal Mathieu, lui dit-il, vous a désiré pour successeur, c'est une preuve qu'il aimait la discrétion dans la louange » ; puis il reprit à son tour l'éloge du prélat. Il remarqua que, sur soixante et onze ans de vie qui lui furent accordés,

dix-sept à peine appartiennent à l'archevêque et au cardinal : tout le reste fut rempli par l'œuvre du professeur, de l'aumônier, du curé. On lui a reproché des solécismes « contre la grammaire des élégances » : mais ne devait-il pas son exubérance, sa familiarité, à l'habitude de fréquenter les petits chez lesquels le conduisait sa charité ? Ces traits de caractère ne semblaient pas le désigner pour la diplomatie pontificale : mais Léon XIII avait compté sur les manières à la fois décidées et conciliantes du cardinal Mathieu pour faciliter les rapports entre le pape, l'Eglise de France et le gouvernement français. L'échec de la politique du souverain pontife rendit singulièrement pénibles les fonctions de son cardinal de curie et les derniers jours de sa vie.

L'orateur trouve dans une opposition entre la destinée du cardinal Mathieu et celle de Mgr Duchesne une heureuse transition pour passer de l'un à l'autre. Le premier prouve partout sa curiosité universelle; le second se cantonne dans l'histoire savante.

Votre art de causer ne diffère pas moins. Le sel du cardinal, au grain parfois un peu gros, n'était que piquant ; le vôtre, toujours fin, renferme en chacune de ses parcelles autant de saveur, avec plus d'amertume. La verve du cardinal avait plus de continuité, plus de jaillissement, la vôtre a plus de pensée et moins d'innocence. La plaisanterie du cardinal était un jouet, la vôtre est parfois une arme. La gaieté du cardinal s'échappait d'une bouche grande ouverte par un rire éclatant : vos mots partent comme d'un arc tendu, de vos lèvres minces, entre deux sourires silencieux. La belle humeur du cardinal tournait inoffensive autour des questions et des personnes : votre ironie sait pénétrer au fond des choses, prendre la mesure des gens et leur marquer les distances. L'esprit du cardinal ne lui a fait que des amis, le vôtre vous a fait quelques ennemis, et vous mériteriez peut-être de les avoir, si vous ne vous souveniez à temps que le prêtre est un condamné à la douceur.

Mgr Duchesne est né en Bretagne, mais sur les confins de la Normandie : il a la foi comme un Breton ; mais, comme un Normand, il aime « à se rendre compte de tout, à n'être dupe de rien ». Elève de l'Ecole des hautes études, puis de l'Ecole de Rome, il puisa au centre de la catholicité des ressources pour défendre l'Eglise contre des attaques nouvelles. Etienne Lamy passe en revue les différentes sortes d'adversaires qui, au cours des temps, se sont exercés contre elle : les hérétiques, les philosophes, les savants. Les derniers venus parlèrent au nom de l'érudition et de la science, et leurs critiques trouvèrent d'abord l'Eglise mal préparée à la riposte. Dès le séminaire, l'abbé Duchesne sentit que les défenseurs devaient se placer sur un terrain solide : la connaissance méthodique de l'histoire. Il eut pour maître De Rossi; il continua son œuvre. Son enseignement dans nos universités catholiques se prolongea dans ses articles spirituels et vifs du *Bulletin critique*, et dans des œuvres magistrales : l'étude critique et historique sur la fameuse chronique des papes, le *Liber pontificalis*, œuvre d'érudition minutieuse et de clarté françaises; *les Origines du culte chrétien*; *les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*; enfin, son œuvre principale, qu'il élabora lorsqu'il retourna en Italie en qualité de directeur de l'Ecole de Rome, sa grande *Histoire ancienne de l'Eglise*, qui résulte de la « collaboration d'une âme religieuse et d'une intelligence sceptique ».


Lamy. (Ph. Valery.)

....Ne pas transporter l'esprit d'examen dans les régions de la foi, ni l'esprit d'autorité dans l'étude de l'histoire, est votre pensée maîtresse. Vous acceptez le dogme sans hésitation ni réserve, les yeux fermés, à genoux, comme un fidèle. L'histoire vous trouve assis et les yeux ouverts, comme un juge. A l'histoire vous appliquez les règles de l'histoire. Elle a le devoir de connaître les faits, le droit de les commenter, il ne lui est permis ni de les celer ni de les asservir. Non que votre conscience soit indifférente aux aides ou aux embarras que vos recherches peuvent apporter à votre culte. Mais vous êtes sûr qu'on n'offense pas Dieu en racontant les faits comme il les a permis. Rendu plus hardi par cette foi même, vous soumettez à une enquête rigoureuse ce qui prétend à votre respect historique, vous fouillez les végétations parasites qui enveloppent, déforment, étouffent les réalités, vous demandez aux légendes leur origine, aux dévotions leurs titres, aux faits leur preuve. Vous tenez à être le moins crédule des croyants.

Cette recherche de la vérité n'a pu se faire sans heurts. Lorsque l'abbé Duchesne montra que les plus anciennes églises des Gaules ne remontent pas au delà du IIe siècle, il souleva, surtout dans le Midi, bien des protestations. Et. Lamy les résume en faisant parler, dans une prosopopée symbolique, les cigales provençales, et en défendant, contre la critique historique, les droits de la légende. D'autres ont fait ce reproche à l'abbé Duchesne que son histoire leur cache Dieu, que l'action des hommes y apparaît seule, que le spectacle de la misère humaine les y décourage. Mais l'objet de l'abbé Duchesne était d'établir le caractère historique du catholicisme et non pas son caractère surnaturel. En somme, toute son œuvre est pour prouver, contre une objection répétée et redoutable, que l'Eglise est restée fidèle à ses origines.

Les maîtres de la science incrédule ont à peu près cessé de contester que le catholicisme soit la suite ininterrompue et certaine de l'œuvre confiée par le Christ à ses apôtres. Cette occupation solide de l'histoire par l'Eglise est votre victoire et celle de votre école. Vous avez soufflé les cierges des petites chapelles, mais vous avez éclairé de feux la nuit des grandes routes. Vous avez mis en doute le superflu de dévotions traditionnelles, mais vous avez mis hors de doute l'essentiel de l'histoire religieuse. Vous avez troublé des habitudes chères à la foi de la minorité la plus pieuse, mais vous avez imposé les évidences du passé catholique à la bonne foi de tous. — Pierre Basset.

***accident** (*suite*, v. p. 27) n. m. — Encycl. Responsabilité civile en matière d'accidents du travail. En matière d'accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail, la loi du 9 avril 1898, peu à peu élargie, dans son domaine d'application, a institué, comme fondement de la responsabilité civile du patron, le régime du risque professionnel.

Nous allons examiner ici quelle est, sous l'empire de la législation réglementant le risque professionnel, l'organisation de la responsabilité civile, tant au point de vue des sanctions diverses du régime du risque professionnel que de la procédure spéciale propre à ce régime.

I. Indemnités et frais accessoires. La loi du 9 avril 1898 a classé en quatre catégories les accidents du travail, selon qu'ils entraînent : 1° une incapacité de travail *temporaire*; 2° une incapacité de travail *partielle* et permanente; 3° une incapacité de travail *absolue* et permanente; 4° la mort de la victime.

Indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire. Lorsque l'accident a été suivi d'une incapacité de travail temporaire et que cette incapacité a duré plus de quatre jours, le chef d'entreprise doit une indemnité quotidienne. Il la doit à partir du cinquième jour après celui de l'accident; mais à partir du premier jour, si l'incapacité de travail a duré plus de dix jours.

Cette indemnité correspond au *demi-salaire* : elle est égale à la moitié du salaire quotidien touché au moment de l'accident, ou bien, si le salaire est variable (par exemple, au cas d'un travail payé à la tâche), à la moitié du salaire moyen des journées de travail pendant le mois qui a précédé l'accident.

Pour les ouvriers mineurs de seize ans et les apprentis, l'indemnité est égale à la moitié du salaire le plus bas des ouvriers valides de la même catégorie, employés dans l'entreprise, sans toutefois que ce demi-salaire fictif puisse dépasser le montant du salaire réel.

Une particularité est propre aux accidents agricoles : pour les accidents causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines à moteur inanimé, si la victime n'est pas salariée ou n'a pas un salaire fixe, l'indemnité est calculée d'après le salaire moyen des ouvriers agricoles de la commune.

Rentes ou pensions en cas d'incapacité permanente ou de mort de la victime. Une rente ou pension est due par le chef d'entreprise, toutes les fois que l'accident a été suivi soit d'une incapacité de travail permanente (qu'elle soit absolue ou simplement partielle), soit de mort.

Les rentes ou pensions sont tarifées d'avance par la loi, d'après la gravité des conséquences de l'accident et, en cas de mort de la victime, d'après la qualité des ayants droit.

Les représentants *étrangers* d'un ouvrier étranger ne reçoivent aucune indemnité si, au moment de l'accident, ils ne résidaient pas sur le territoire français.

Les rentes ou pensions sont payables par trimestre et, en principe, à terme échu.

Elles sont incessibles et insaisissables.

A la place d'une rente viagère, l'allocation d'un capital est, à titre exceptionnel, admise dans les quelques situations suivantes : 1° le conjoint qui a obtenu une rente viagère reçoit, en cas de nouveau mariage, et pour solde d'indemnité, un capital égal à trois annuités de cette rente; — 2° lorsqu'il s'agit d'une rente allouée à un ouvrier étranger ou à ses ayants droit, et que le bénéficiaire de la rente quitte le territoire français, ce bénéficiaire reçoit, pour solde, un capital égal à trois annuités de la rente ; — 3° l'ouvrier atteint d'une incapacité permanente peut, au moment du règlement définitif de la rente (c'est-à-dire après l'expiration du délai de l'action en revision, prévu à l'article 19 de la loi du 9 avril 1898) demander : ou bien que le capital représentatif de la rente soit réduit d'une fraction, et que cette fraction (qui ne peut être supérieure au quart) lui soit attribuée en espèces : ou bien que le capital dont s'agit, ou ce capital réduit du quart au plus (comme il vient d'être dit) serve à constituer sur sa tête une rente qui soit réversible (pour moitié ou plus) sur la tête de son conjoint, pourvu qu'il ne résulte de cette réversibilité aucune aggravation de charges pour le chef d'entreprise; — 4° lorsque la rente n'est pas supérieure à 100 francs et que le titulaire de cette rente est majeur, la rente peut, dans tous les cas, être remplacée, *à titre définitif*, par un capital une fois payé; — 5° au cas d'infirmité permanente ou de décès, les parties peuvent toujours (après détermination préalable du chiffre de l'indemnité due) décider que le service de la rente sera suspendu et remplacé, *tant que l'accord subsistera*, par tout autre mode de réparation (emploi, paiement d'un capital, etc.)

C'est le salaire annuel de la victime qui, dans toutes les hypothèses, sert de base à la fixation des rentes. Pour l'ouvrier occupé dans l'entreprise *pendant les douze mois avant l'accident*, il s'agit du salaire annuel constitué par la rémunération effective qui lui a été allouée pendant ces douze mois, soit en argent, soit en nature. Pour l'ouvrier occupé dans l'entreprise *pendant moins de douze mois avant l'accident*, il s'agit du salaire annuel constitué par la rémunération effective qu'il a reçue depuis son entrée dans l'entreprise et par la rémunération moyenne qu'ont reçue pendant la période nécessaire pour compléter les douze mois, les ouvriers de la même catégorie. Enfin, pour l'ouvrier occupé dans une *entreprise au travail discontinu* (par exemple dans la maçonnerie, dans les fabriques de sucre), il s'agit du salaire annuel constitué par la rémunération reçue par l'ouvrier pendant la période d'activité et par le gain qu'il aura fait pendant le reste de l'année. Aux trois cas que nous venons d'indiquer une règle est commune : si l'ouvrier a *chômé* exceptionnellement et pour des causes *indépendantes de sa volonté* (telles que maladie, service militaire), il est fait état du salaire moyen qui eût correspondu à ces chômages.

Quelques situations particulières sont à noter : 1° pour l'*ouvrier âgé de moins de seize ans* et pour l'*apprenti*, les rentes sont calculées d'après un salaire qui ne peut être inférieur au salaire le plus bas des ouvriers valides, de la même catégorie, occupés dans l'entreprise; — 2° les *ouvriers ou employés dont le salaire dépasse 2.400 francs par an* (c'est-à-dire 6 fr. 55 par jour) n'ont droit, pour le surplus de cette somme, qu'au quart des rentes fixées par la loi (à moins de conventions contraires élevant le chiffre de la quotité); — 3° pour les accidents causés dans une exploitation *agricole*, par l'emploi d'une machine à moteur inanimé, si la victime n'est pas salariée, ou n'a pas un salaire fixe, les rentes sont calculées d'après le salaire moyen des ouvriers agricoles de la commune.

Au cas d'incapacité permanente et *absolue* (c'est-à-dire au cas d'impossibilité définitive et complète de se livrer à un travail lucratif et, par suite, de gagner aucun salaire), la victime de l'accident a droit à une rente égale aux deux tiers de son salaire annuel.

Au cas d'incapacité permanente, mais *simplement partielle* (c'est-à-dire au cas de diminution des facultés de travail et, par suite, de réduction de salaire), la victime de l'accident a droit à une rente égale à la moitié de la réduction que l'accident aura fait subir au salaire. A titre d'exemple, signalons que, dans l'hypothèse de la perte d'un bras droit, la jurisprudence évalue la réduction du salaire annuel à 80 pour 100, si la perte est complète, et à 70 pour 100, si la perte ne porte que sur la partie inférieure du coude.

Lorsqu'il y a incapacité permanente (soit absolue, soit partielle), le droit à la rente s'ouvre au jour de la *consolidation* de la blessure, c'est-à-dire au jour où la victime se trouve définitivement atteinte d'une incapacité permanente.

Au cas de *mort* de la victime par suite de l'accident, une rente est, à partir du jour du décès, due aux représentants de l'ouvrier ou employé, suivant un ordre de préférence analogue à l'ordre successoral : 1° au conjoint, rente viagère égale à 20 pour 100 du salaire annuel de la victime; — 2° aux enfants (tant qu'ils sont mineurs de 16 ans) ; rente qui, s'ils sont simplement orphelins de père ou de mère, varie, suivant leur nombre, de 15 à 40 pour 100 du salaire annuel de la victime, et qui, s'ils sont orphelins de père ou de mère, est, pour chacun, portée à 20 pour 100 de ce salaire (avec maximum total de 60 pour 100); — 3° à défaut de conjoint ou d'enfants, à chacun des ascendants ou des petits-enfants qui étaient *à la charge* de la victime, rente (viagère pour les ascendants, mais pour les petits-enfants seulement jusqu'à leur seizième année) égale à 10 pour 100 du salaire annuel de la victime (avec maximum total de 30 pour 100).

II. Frais de maladie et frais funéraires. A part l'obligation de l'indemnité temporaire, à part l'obligation de rentes ou pensions, le chef d'entreprise a les obligations suivantes : 1° sous peine

d'amende, laisser à la victime le libre choix de son médecin et de son pharmacien; — 2° payer les frais médicaux, les frais pharmaceutiques, et les frais d'hospitalisation, c'est-à-dire de séjour dans un hôpital; — 3° subir l'action directe des médecins, des pharmaciens et des établissements hospitaliers, en payement de ce qui leur est dû; — 4° payer les frais funéraires (mais seulement jusqu'à concurrence de 100 francs).

Pendant le traitement de la victime d'un accident, un droit spécial est assuré au chef d'entreprise : pour se mettre à l'abri des dommages que pourrait lui infliger une prolongation injustifiée de ce traitement, le chef d'entreprise a la faculté de désigner au juge de paix, au cours du traitement, un médecin chargé de le renseigner sur l'état réel de la victime. Si le médecin du patron (à qui est donné accès hebdomadaire auprès de la victime) certifie que la victime est en état de reprendre son travail, et que la victime le conteste, il y a lieu à une expertise médicale, et il y est procédé dans les cinq jours.

III. Cas où le chef d'entreprise est exonéré de ses charges et obligations. *Cas d'exonération générale : accident causé par les tiers.* — Prenons l'hypothèse où un tiers étranger au patron, étranger au service de l'entreprise, est en cause comme auteur responsable de l'accident du travail.

Contre ce tiers, la victime ou ses représentants ont (indépendamment de l'action spéciale contre le patron organisée par la loi du 9 avril 1898) l'action de droit commun, c'est-à-dire le droit de réclamer, conformément au droit commun, la réparation du préjudice causé. D'ailleurs, cette action contre le tiers responsable peut être exercée même par le patron, à ses risques et périls, aux lieu et place de la victime ou de ses représentants, si ceux-ci négligent d'en faire usage.

Si le tiers est reconnu responsable, il est contraint de réparer complètement le dommage qu'il a causé. Dans le cas où l'accident a entraîné une incapacité permanente ou la mort, l'indemnité à verser par ce tiers ne peut consister en une allocation de capital, mais seulement en une allocation de rente, et c'est à la Caisse nationale des retraites que le tiers doit verser le capital nécessaire pour assurer le service de cette rente. En outre, le tiers pourra être condamné soit envers la victime, soit envers le chef d'entreprise, si celui-ci intervient dans l'instance, au payement des autres indemnités et frais (indemnité journalière, frais de maladie, frais funéraires).

L'indemnité que payera le tiers viendra en déduction des rentes ou indemnités incombant au chef d'entreprise, et, si elle est la plus forte, le chef d'entreprise sera exonéré de toutes ses obligations.

Cas d'exonération partielle (frais de maladie et indemnité temporaire). — En ce qui concerne les frais de maladie et l'indemnité temporaire, le chef d'entreprise peut (sous certaines distinctions et sous des conditions déterminées) se décharger de les payer aux victimes d'accidents, dans l'un ou l'autre cas que voici :

1° *S'il a affilié ses ouvriers ou employés à une société de secours mutuels.* Mais il est nécessaire que le chef d'entreprise ait pris à sa charge le tiers au moins de la cotisation exigée par cette société, et, en même temps, que la Société assure à ses membres, en cas de blessures, pendant 30, 60 ou 90 jours, les soins médicaux et pharmaceutiques, ainsi qu'une indemnité journalière. De plus, intervient une restriction : si l'indemnité journalière servie par la société est inférieure à la moitié du salaire quotidien de la victime, le chef d'entreprise est tenu de lui verser la différence.

2° *S'il contribue à l'entretien d'une caisse de secours* (caisse ou société de secours constituée en vertu de la loi du 29 juin 1914, pour des ouvriers mineurs, ou caisse particulière de secours créée en conformité du titre III de cette même loi de 1894). Mais il faut que le chef d'entreprise verse à la caisse organisée une subvention annuelle, et aussi que le montant et les conditions de cette subvention aient reçu approbation ministérielle.

IV. Procédure. *Déclaration des accidents, enquête.* Le chef d'entreprise ou ses préposés ont l'obligation (sous peine d'une amende qui, au cas de récidive dans l'année, peut s'élever jusqu'à 300 francs) de déclarer, dans les quarante-huit heures (non compris les dimanches et jours fériés), au maire de la commune, tout accident ayant occasionné, ou paraissant devoir occasionner, une incapacité de travail quelconque; si le patron ou ses préposés négligent de faire la déclaration d'accident, la victime ou ses représentants peuvent accomplir eux-mêmes cette formalité, *jusqu'à l'expiration de l'année qui suit l'accident.* Quelle que soit la personne de qui émane la déclaration, le maire en dresse procès-verbal, et il en délivre immédiatement récépissé. La déclaration et le procès-verbal doivent indiquer non seulement le nom de la victime, mais les nom, qualité et adresse du chef d'entreprise, le lieu précis, l'heure et la nature de l'accident, les circonstances dans lesquelles il s'est produit, la nature des blessures, les nom et adresse des témoins.

Si, au bout de quatre jours, l'ouvrier n'a pas repris son travail, le chef d'entreprise doit déposer à la mairie (contre récépissé) un certificat médical, indiquant l'état de la victime, les suites probables de l'accident et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif.

Immédiatement après qu'il a reçu la déclaration d'accident, le maire en donne avis à l'inspecteur départemental du travail ou à l'ingénieur ordinaire des mines chargé de la surveillance de l'établissement. Puis, dans les vingt-quatre heures qui suivent le dépôt du certificat médical, et au plus tard dans les cinq jours qui suivent la déclaration de l'accident, le maire transmet au juge de paix la déclaration d'accident, ainsi que le certificat médical, ou une attestation qu'il n'a pas été produit de certificat médical.

Dans tous les cas où l'accident est de nature à entraîner la mort ou une incapacité de travail permanente, est prescrite une enquête d'office, confiée aux soins du juge de paix.

Le juge de paix compétent est, en principe, celui du canton où l'accident a eu lieu. Mais il y a exception à ce principe dans certaines situations particulières, que détermine et règle (en ses paragraphes 6 et 7) l'article 15 de la loi du 19 avril 1898.

C'est dans les vingt-quatre heures que le juge de paix procède à l'enquête. Cette enquête est faite contradictoirement, en présence des parties intéressées (convoquées par lettres recommandées), ou sur constatation de leur due convocation.

Le juge de paix doit se transporter auprès de la victime, si elle se trouve hors d'état d'assister à l'enquête. Lorsque le certificat médical qui lui a été transmis ne lui paraît pas suffisant, le juge de paix peut désigner un médecin pour examiner le blessé. Il peut également (sauf si l'accident s'est produit dans certains établissements ou entreprises que spécifie l'article 13 de la loi du 9 avril 1898) commettre un expert, pour l'assister dans l'enquête. A part les cas d'impossibilité matérielle, l'enquête doit être close dans les dix jours, au plus tard, à partir de l'accident.

Le juge de paix avertit les parties de la clôture de l'enquête et du dépôt de la minute au greffe, où (pendant un délai de cinq jours) les parties peuvent en prendre connaissance et s'en faire délivrer une expédition. A l'expiration de ce délai de cinq jours, le dossier de l'enquête est transmis au président du tribunal civil de l'arrondissement.

Compétence et juridiction. La connaissance des litiges nés des accidents du travail appartient non pas, selon les règles du droit commun, au juge du domicile de la personne actionnée, mais, en principe, au juge du lieu de l'accident. D'autre part, les actions sont portées, selon la nature de l'indemnité réclamée, devant le juge de paix ou devant le tribunal civil.

Le juge de paix connaît : 1° des contestations ayant trait soit aux frais funéraires, soit aux indemnités allouées à l'occasion des accidents suivis d'une incapacité de travail temporaire, et cela en dernier ressort, à quelque chiffre que la demande puisse s'élever; 2° des contestations relatives au paiement des frais médicaux et pharmaceutiques, et cela en dernier ressort seulement jusqu'à 300 francs.

Au tribunal civil est attribuée la compétence pour toutes les contestations relatives à toutes autres indemnités, notamment pour toutes les demandes d'indemnités permanentes.

Lorsqu'il y a lieu à intervention du tribunal civil, les parties comparaissent, tout d'abord, devant le président du tribunal. Ce magistrat agit ici comme juge conciliateur; sa mission est d'entendre chacun des intéressés et de s'efforcer de les mettre d'accord. Si l'accord a lieu, il est sanctionné par une ordonnance du président, et l'indemnité est ainsi définitivement fixée. Si l'accord n'a pas lieu, le président rend une ordonnance renvoyant l'affaire devant le tribunal. Ce dernier est alors saisi par la partie la plus diligente, c'est-à-dire, indistinctement, soit par le chef d'entreprise, soit par la victime. Il statue suivant la procédure des affaires sommaires.

Le chef d'entreprise peut être condamné à payer une provision par le président du tribunal, soit dans son ordonnance de renvoi devant le tribunal, soit, l'instance étant liée, dans une ordonnance de référé.

Les jugements rendus en vertu de la loi sur les accidents du travail sont susceptibles d'appel, selon les règles du droit commun; toutefois, l'appel doit être interjeté dans les trois jours de la date du jugement, si le jugement est contradictoire, et, s'il est par défaut, dans la quinzaine à partir du jour où l'opposition n'est plus recevable.

La cour doit statuer d'urgence, dans le mois de l'acte d'appel. Les parties doivent, en outre, se pourvoir en cassation.

Fait intentionnel; faute inexcusable. Au cas de fait *intentionnel* (c'est-à-dire de fait volontaire, tel que crime, délit, suicide) commis par la victime de l'accident et ayant provoqué l'accident, aucune des indemnités déterminées par la loi du 9 avril 1898 ne peut être attribuée à la victime.

Au cas de *faute inexcusable établie* à la charge de la victime, le tribunal doit quand même allouer une indemnité; mais, suivant les circonstances de l'accident et les modalités de la faute, il peut ramener le taux de la pension aux proportions les plus minimes, serait-ce au chiffre d'un franc.

Au cas de *faute inexcusable* établie à la charge soit du patron, soit de ses préposés, l'indemnité peut être majorée; mais dans une limite fixée : quel que soit le dommage, quelles que soient les circonstances qui l'ont engendré, la rente ou le total des rentes allouées ne peut jamais dépasser soit la réduction que l'accident a fait subir au salaire annuel de la victime, soit le montant de son salaire annuel.

Dans l'hypothèse de poursuites répressives concomitantes, les pièces de la procédure seront obligatoirement communiquées aux parties : aussi bien à la victime ou à ses ayants droit qu'au patron ou à ses ayants droit.

Prescription. L'action en indemnité prévue par la loi du 9 avril 1898 se prescrit par le délai d'un an.

Ce délai court, en principe, du jour de l'accident; mais, suivant les circonstances, son point de départ peut être le jour de la clôture de l'enquête par le juge de paix, ou bien le jour de la cessation du paiement de l'indemnité temporaire.

Action en revision de l'indemnité. S'il survient une aggravation ou une atténuation de l'infirmité de la victime de l'accident, ou s'il se produit un décès par suite de l'accident, il est loisible soit au chef d'industrie, soit, selon l'événement, à la victime ou à ses représentants de remettre en question le chiffre de l'indemnité allouée.

La demande en revision de l'indemnité est ouverte pendant trois ans.

Le point de départ des trois ans est : soit, s'il n'y a pas eu attribution de rente, le jour où cesse d'être due l'indemnité journalière; soit, s'il y a eu attribution de rente, la date de l'accord intervenu entre les parties devant le président du tribunal, ou de la décision judiciaire passée en force de chose jugée.

Tant que court le délai pour l'action en revision, la loi permet au chef d'entreprise (afin de rendre efficace son droit de demander la revision pour cause d'atténuation de l'infirmité de la victime) de désigner au président du tribunal un médecin chargé de le renseigner sur l'état de la victime. Cette désignation, dûment visée par le président, donne au médecin accès *trimestriel* auprès de la victime. Faute par la victime de se prêter à ces visites, tout paiement d'arrérage peut être suspendu par le président, après convocation, de la victime (par lettre recommandée).

V. Garantie du recouvrement des indemnités. Les créances nées au profit des victimes d'accidents ou de leurs ayants droit sont pourvues de garanties énergiques.

Garantie spéciale aux frais de maladie, aux frais funéraires et aux indemnités temporaires. Les créances relatives aux frais médicaux, pharmaceutiques ou funéraires, ainsi que celles relatives aux indemnités allouées à la suite d'une incapacité temporaire de travail, sont protégées par une garantie d'ordre juridique : elles jouissent, sur la généralité des biens du chef d'industrie, du privilège de l'article 2101 du Code civil.

Garanties spéciales aux rentes ou pensions. Le chef d'entreprise débiteur de la rente ou pension peut la servir directement, de ses propres deniers; mais il a aussi la faculté de se décharger, grâce à des combinaisons diverses, de l'obligation de la fournir lui-même.

La rente ou pension peut, en effet, être payée : soit par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, si, selon son droit, le chef d'entreprise y a versé le capital représentatif de la pension; — soit par une société d'assurances privée, ou bien par la Caisse nationale d'assurances contre les accidents, si le chef d'entreprise s'y est assuré; — soit par un syndicat de garantie, auquel a adhéré le chef d'entreprise.

Dans tous les cas, la créance de la rente ou pension est garantie par un ensemble de mesures qui en assurent le paiement régulier et intégral.

Lorsqu'un chef d'entreprise cesse son industrie (soit volontairement, soit par décès, liquidation judiciaire ou faillite, soit par cession d'établissement), le capital représentatif des rentes ou pensions existant à sa charge devient exigible de plein droit et doit être versé à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Toutefois, le chef d'entreprise ou ses ayants droit peuvent être exonérés du versement de ce capital, s'ils fournissent certaines garanties déterminées, qui ont fait l'objet d'un décret du 28 février 1899.

Dans l'hypothèse où le chef d'entreprise, la compagnie d'assurances avec laquelle il a contracté ou le syndicat de garantie dont il fait partie, ne paie pas les arrérages de la rente ou pension, l'État intervient comme garant de la solvabilité du débiteur de la rente ou pension : le paiement est effec-

tué (sauf recours ultérieur contre qui de droit) par la Caisse nationale des retraites, sur un fonds spécial, dit *fonds de garantie*.

A ce fonds de garantie, les ressources nécessaires sont fournies par l'ensemble des patrons soumis à l'application de la loi du 9 avril 1898, et cela au moyen de taxes et contributions spéciales.

Voici les taxes et contributions actuellement en vigueur : 1° en ce qui concerne les mines, taxe de 5 centimes par hectare concédé; — 2° en ce qui concerne les exploitations industrielles (y compris tous les ateliers), *si elles sont soumises à l'impôt des patentes*, addition de 4 centimes au principal de la contribution des patentes; — 3° en ce qui concerne les exploitations exclusivement commerciales (y compris les chantiers de manutention et de dépôt), addition de 1 centime et demi au principal de la contribution des patentes; — 4° en ce qui concerne les exploitations non soumises à l'impôt des patentes : *si le chef d'entreprise est assuré*, un tant pour cent sur le montant des primes d'assurance, fixé, tous les cinq ans, par la loi de finances ; *si le chef d'entreprise n'est pas assuré*, un tant pour cent sur le montant de la liquidation des rentes mises à sa charge; — 5° en ce qui concerne l'employeur qui, non assujetti de plein droit au régime du risque professionnel, s'y est volontairement assujetti en vertu de la loi du 18 juillet 1907, si cet employeur n'est pas déjà, pour partie de son personnel, soumis à une contribution au fonds de garantie, il contribuera à ce fonds dans les conditions dites ci-dessus, sous le n° 4.

Le 31 décembre 1908, le fonds de garantie avait un excédent de recettes, un solde disponible qui, n'ayant pas cessé de croître d'année en année, s'élevait à 8 millions : une loi du 29 mai 1909 est intervenue, autorisant le gouvernement à proportionner exactement, chaque année, par un décret, aux besoins du fonds de garantie la quotité des taxes et contributions à verser par les assujettis.

La gestion du fonds de garantie, confiée à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, a lieu sous le contrôle de l'Etat. Elle est réglée par un décret du 28 février 1899 (articles 26 à 30). — LOUIS ANDRÉ.

actol n. m. Pharmacol. Syn. de LACTATE D'ARGENT (C'est une poudre blanche soluble dans 15 parties d'eau, altérable par la lumière, et que l'on emploie comme antiseptique en solution à 1 p. 10 000, en gargarismes, lotions, compresses.)

***adsorption** n. f. — ENCYCL. Les corps solides, pulvérulents ou poreux, ont la propriété de condenser à leur surface les liquides ou les gaz avec lesquels ils sont en contact. E. du Bois-Reymond a proposé de désigner sous le nom d'*adsorption* ce phénomène, qui présente certains points communs avec l'*absorption* des gaz par les liquides, mais qui s'en distingue par une différence capitale. Les corps solides attirent et retiennent les gaz ou les liquides par leur surface et l'« adsorption » est en relation étroite avec la surface du corps adsorbant; au contraire, l'absorption des gaz par les liquides est liée intimement au volume du liquide dissolvant. L'emploi du terme « adsorption » tend à se généraliser; il peut prêter à confusion, et l'expression « adhésion » employée par Gay-Lussac eut été préférable, car il semble que les phénomènes ainsi désignés ne soient qu'un cas particulier des phénomènes d'attraction capillaire.

Beaucoup de travaux ont été publiés depuis que Scheele et Fontana, en 1771, observèrent indépendamment l'un de l'autre, que le charbon condense les gaz en plus ou moins grande quantité. L'expérience de Fontana est demeurée classique. Un charbon incandescent, passé sous le mercure dans une éprouvette contenant un gaz tel que l'ammoniac ou l'acide carbonique, fait diminuer considérablement le volume du gaz. De Saussure, en 1814, publia les premières mesures quantitatives relatives à ce phénomène. Chappuis, en 1861, montra qu'une quantité déterminée de charbon de bois absorbe à température constante une quantité d'acide carbonique qui ne dépend que de la pression de ce gaz. Quand la température s'élève au-dessus de 0°, la quantité de gaz adsorbé décroît d'abord très vite, puis beaucoup plus lentement.

Le dernier travail publié sur l'adsorption des gaz par le charbon a été effectué par Alexandre Titoff, qui étudia l'adsorption de l'hydrogène, de l'azote, de l'acide carbonique, de l'ammoniac, par le charbon de noix de coco entre les températures — 79° et 151°,5. Il conclut que l'hydrogène se sépare des trois autres gaz étudiés, et entre + 80° et — 80° la loi de Henry lui est applicable; pour les autres gaz, à température constante, il faut utiliser une autre relation qui semble en bonne concordance avec les nombres trouvés.

D'après Ida Frances Homfray, les résultats de son travail au laboratoire de James Dewar peuvent facilement être expliqués et calculés par l'hypothèse d'une solution : le charbon de bois, malgré son état solide, jouerait le rôle d'un liquide dissolvant dans l'adsorption des gaz.

Dewar a montré que l'on pouvait employer le charbon de bois pour obtenir un vide très parfait si on le refroidit à la température de l'air liquéfié. A cette basse température (— 185°), 1 centimètre cube de poudre de charbon de noix de coco adsorbe les quantités de gaz suivantes mesurées à 0 et 760.

	à — 185°	à 0°
Hydrogène	35 cm³.	4 cm³.
Azote	155 —	15 —
Oxygène	230 —	18 —
Argon	175 —	12 —
Hélium	15 —	2 —
Gaz tonnant	150 —	12 —
Oxyde de carbone	190 —	21 —

L'adsorption des vapeurs par les corps solides est un cas particulier de l'adsorption des gaz; il faut cependant remarquer qu'il y a, dans ce cas, des différences considérables suivant que l'on travaille à des températures au-dessous ou au-dessus de la température critique de la vapeur considérée. Beaucoup de corps solides condensent l'humidité de l'air dans des proportions considérables. On a d'ailleurs, depuis fort longtemps, utilisé cette propriété pour une détermination relative de l'état hygrométrique. Il suffit de rappeler à ce sujet l'hygromètre à cheveux. Les phénomènes d'adsorption des liquides ou des solutions par les corps solides occupent actuellement de nombreux savants. Ces phénomènes sont complexes. Les idées et la théorie exposée par Lagergren pour l'adsorption des liquides par les solides sont discutées. Il attribuait un rôle prépondérant à une pellicule liquide condensée à la surface du corps adsorbant; cette mince enveloppe de liquide se trouverait comprimée par le jeu des forces de cohésion, et le développement de chaleur que l'on observe quand on humecte une poudre fine et insoluble serait la conséquence de la compression de l'eau adsorbée par la substance. La matière dissoute dans l'eau, quand il s'agit de solutions adsorbées, se concentre ou se dilue suivant que sa solubilité est plus ou moins grande quand la pression augmente, d'après le principe de Le Chatelier; de là des adsorptions positives ou négatives. En fait, Lagergren avait pu montrer qu'une solution aqueuse de sel marin agitée avec du noir animal se concentre par suite d'adsorption négative. Quincke et Thomson considèrent l'adsorption des solutions comme dépendante d'une tension superficielle entre le corps solide et le liquide. G.-C. Schmidt a exposé une autre théorie basée sur la théorie de Van 't Hoff relative aux solutions diluées. Antérieurement, Herbert Freundlich avait publié un mémoire très documenté sur l'adsorption dans les solutions, tant au point de vue expérimental que théorique.

Applications. — La considération de l'adsorption joue un rôle important dans beaucoup de phénomènes physico-chimiques, physiologiques et biologiques. Toute une série de travaux ont paru sur l'adsorption dans les solutions colloïdales. Ces colloïdes doivent en effet être envisagés comme présentant des particules solides extrêmement petites entourées de liquide. Une théorie de la teinture, du tannage, a pu être édifiée en se basant sur l'adsorption des couleurs ou des matières tannantes par les fibres. Biltz, puis Nernst et bien d'autres à leur suite, ont montré la voie aux biologistes et aux physiologistes, qui envisagent maintenant la cellule vivante comme un laboratoire où les phénomènes d'adsorption jouent un rôle primordial. Freundlich dit que la plus grande différence qu'il y ait entre le tube à essai et le protoplasma réside en ce que le volume est grand et la surface petite, si l'on considère le tube à essai, alors que pour le protoplasma le volume est très petit et la surface très grande. — MAURICE MONIOTTE.

***aérotechnique** adj. — ENCYCL. *Institut aérotechnique de l'Université de Paris.* Cet Institut est situé près de Versailles, en bordure du champ de manœuvre de l'Ecole Saint-Cyr, qui en a fait don à l'université de Paris. D'après les désirs du donateur, cet établissement devra rester un vaste laboratoire d'essais et de recherches pour tout ce qui concerne la technique des appareils en équilibre et en mouvement dans l'air : essai de propulseurs, de surfaces portantes de tous les appareils employés en aéronautique, etc. Cet Institut, où les constructeurs et les pilotes pourront trouver les meilleurs conseils et surtout tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin, est évidemment le complément indispensable des Ecoles techniques d'aviation et de l'Ecole d'aéronautique et de construction mécanique, ouverte depuis plus d'un an. (V. *Larousse mensuel*, tome I, p. 589.)

L'Institut aérotechnique sera dirigé et administré par un directeur et un comité de perfectionnement. Actuellement le directeur est Maurain, ancien professeur à la faculté des sciences de Caen, et le comité de perfectionnement est présidé par Liard, vice-recteur de l'académie de Paris, avec, comme vice-présidents, Henry Deutsch et Appell, doyen de la faculté des sciences. — B. G.


Institut aérotechnique de l'université de France.

***Agadir** ou **Aghadir**, ville maritime du Maroc. — Le port d'*Agadir* (autref. *Santa Cruz*), sur l'Océan Atlantique, un peu au N. de l'embouchure de l'oued Sous, compte un millier d'habitants environ, selon l'évaluation de Rohlfs.

La ville, vue du large, présente l'aspect d'une citadelle dressée sur le roc, et dont les hautes murailles, percées de hautes meurtrières, dominent le fort près de la mer. De fondation portugaise, agrandie bientôt et fortifiée au commencement du XVIe siècle par les rois de Portugal, elle fut prise d'assaut par le sultan Moulay-Hamed, et reçut le nom d'*Agadir* ou *Gadir*, signifiant en berbère « lieu fortifié ».

Au moment de la pénétration étrangère au Maroc, Agadir n'a pas été compris dans la liste des ports où il est permis aux navires étrangers de stationner, d'entrer librement et de faire commerce. Cette situation particulière a provoqué, à la fin de 1910, un semblant d'incident entre la France et l'Allemagne. Un croiseur français, le *Du Chayla*, en mission sur la côte marocaine en vue de la répression de la contrebande des armes, est en effet entré dans la rade, et son commandant a échangé avec le pacha d'Agadir une visite toute de courtoisie. La chose était d'autant plus remarquable que les autorités marocaines d'Agadir s'étaient toujours montrées jusque-là, de même que toutes les populations du Maroc méridional, résolument xénophobes. Il n'en a pas fallu davantage pour que la presse allemande s'émût (à l'instigation peut-être de compagnies de navigation désireuses de se ménager plus tard un accès exclusif dans le port) et que des explications officielles fussent demandées au gouvernement français. Cet incident a eu son écho dans un discours du chancelier allemand au Reichstag, en décembre 1910. Il était presque immédiatement clos le lendemain par le ministre des affaires Kiderlen-Wæchter, affirmant le désintéressement territorial de la France. Il n'en reste que la preuve d'une mauvaise volonté latente de l'Allemagne à notre égard, en tout ce qui touche l'œuvre française entreprise dans l'empire chérifien, et de la surveillance étroite et tâtillonne dont toutes nos démarches sont entourées là-bas. — G. T.

Alphonse XII (ORDRE CIVIL D'), ordre de chevalerie espagnol, créé le 31 mai 1902, pour récompenser les services éminents rendus à l'instruction publique et ses différentes branches. Il comporte quatre grades : chevalier grand'-croix, commandeur de nombre, commandeur ordinaire, chevalier. La décoration représente un soleil, dont les rayons s'étendent sur une palme et une branche de laurier; au centre, un aigle dans les nuages; sur le disque du soleil, l'inscription « *Altiora Peto* » [Je m'élève plus haut] ». La décoration est surmontée de la couronne royale avec le chiffre A. XII. — C. P.


Ordre civil d'Alphonse XII.

Les commandeurs de nombre ont une plaque; les commandeurs ordinaires portent la décoration suspendue à une rosette.

Le ruban est violet clair.

Privilèges. — Les chevaliers ont leur entrée dans les musées, bibliothèques et établissements de l'instruction publique. — C. P.

Ancêtres d'Alfred de Musset (LES), par Maurice Dumoulin, Paris 1911. — Les poètes romantiques parlaient volontiers de leurs ancêtres. Presque tous étaient fiers d'arborer une particule et se vantaient d'un antique lignage, et Vigny écrivait orgueilleusement en évoquant ses aïeux :

C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre,
Si j'écris leur histoire ils descendront de moi.

Musset seul échappa à ce travers. Une fois seulement, dans un sonnet à son ami Alfred Tattet, il écrivit légitimement:

Souvenez-vous d'un cœur qui prouva sa noblesse
Mieux que l'épervier d'or dont mon casque est armé,

faisant allusion aux armes de sa famille, qui portait : *d'azur à un épervier d'or, chaperonné et longé de gueules, grilleté d'argent et perché sur une burelle de gueules.*

Armes de Musset.

Une tradition de famille, recueillie par Paul de Musset dans la *Vie* de son frère, voulait que les ancêtres du poète fussent originaires du duché de Bar. Près de Bar-le-Duc se trouve en effet le village de Mussey, qui a donné son nom à la famille de Musset, dont on voit des représentants dans l'armée commandée par Jeanne d'Arc. Après la bataille de Patay, on leur céda des terres dans le pays de Vendômois, et ils y auraient fait souche. Or, la famille lorraine de Mussey a des armes différentes de celles de la famille vendômoise de Musset, armes que nous avons énoncées plus haut. Il est beaucoup plus probable, nous dit Maurice Dumoulin, que les Musset tirèrent leur nom du bas latin *muscetus* (émouchet, sorte d'épervier), comme en témoignent leurs armes, qui seraient en ce cas des armes parlantes. Musset s'enorgueillissait aussi, toujours sur la foi d'une tradition de famille, d'une parenté avec Jeanne d'Arc et d'une alliance avec Ronsard. Quand il s'amuse à dire dans *Mardoche :*

Bornez-vous à savoir qu'il avait la Pucelle
D'Orléans pour aïeule, en ligne maternelle,

il s'identifie plaisamment avec son propre héros. Or, toute sa parenté se borne à ceci : Catherine de Lys, quatrième enfant de Pierre d'Arc, frère de Jeanne, épousa, au XVe siècle, François de Villebresme, frère, si ce n'est cousin, de Marie de Villebresme, qui épousa Denis Musset, octaïeul d'Alfred de Musset. Quant à son alliance avec Ronsard, elle viendrait des amours de celui-ci avec la belle Cassandre, si célèbre dans ses sonnets, car il y eut une Cassandre Salviati parmi les ancêtres de Musset. Mais celle de Ronsard n'est pas la même; la tradition est donc fausse. En revanche, Musset peut revendiquer hautement des attaches florentines, grâce à ce Salviati, établi en France sous François Ier. A ce propos, rappelons-nous l'amour du poète pour l'Italie, théâtre de ses joies et aussi de ses misères, et n'oublions pas qu'un Salviati joue un rôle, d'ailleurs peu recommandable, dans *Lorenzaccio.*

Le premier des Musset est un légiste, Simon Musset, licencié ès lois en 1461. Conseiller du duc d'Orléans, il mourut en 1511. Son fils Denis, élevé au même grade, remplit le même office. Il eut cinq filles et deux fils, dont l'aîné eut le château de la Bonne-Aventure. C'était un important manoir, aujourd'hui fort délabré, situé sur la rive droite du Boulon, face au gué du Loir. C'est sur ce manoir qu'aurait été composé le refrain célèbre qui deviendra celui de *Ma mie, ô gué!* qui enchantait Alceste :

La bonne aventure,
Ô gué!
La bonne aventure.

La Bonne-Aventure fut le centre de la famille pendant deux siècles. Tantôt vendue ou cédée, tantôt rachetée, elle était encore connue d'Alfred de Musset, qui en exécuta un joli dessin au crayon.

La famille de Musset fut donc à l'origine de petite noblesse de robe, mais elle se changea bientôt en noblesse d'épée. En 1570, un Guillaume de Musset, sorte de courrier de cabinet, porte à Fourquevaux, ambassadeur du roi de France en Espagne, les dépêches de son maître qui négocie la paix avec le roi de Navarre et avec Condé. Disons tout de suite que l'énumération de tous les ascendants du poète serait fastidieuse et inutile. Tous servent fidèlement le roi : qui les pensionne et les exempte çà et là du ban et de l'arrière-ban. La plupart naissent à Bonne-Aventure, et, les campagnes finies, y reviennent soigner leurs blessures, se reposer et mourir. Plusieurs même portèrent ce nom de Bonne-Aventure, l'un surtout, Alexandre-Henri de Musset, dit Monsieur de Bonnaventure, qui donna, avec ce titre, un certain éclat à la famille, et qui mérite même une mention spéciale.

Né en 1684, il fit toute sa carrière au régiment de Chartres et se distingua particulièrement au combat de Dettingen, en Allemagne. Comme son régiment fléchissait et s'en allait à la débandade, sous les volées de canon, il saisit un drapeau des mains d'un enseigne en s'écriant : — En est-il parmi vous qui aient peur? qu'ils se retirent! — Personne ne bougea. — Enfants, dit alors monsieur de Bonnaventure, vous restez tous, je vous reconnais, vous préférez mourir avec moi en gens d'honneur que de devoir votre vie à une lâcheté! — En bon ordre, la troupe se remit en marche, traversa un marais qu'elle avait à dos et regagna l'armée sans avoir été entamée.

On retrouve M. de Bonnaventure en Flandre, à Raucoux, où il commande la brigade d'Orléans et prend quantité de canons et de drapeaux. Au fort de l'action, trois coups de feu l'atteignent : deux lui traversent le bras droit, le troisième lui fracasse la mâchoire. Le temps de soigner sa blessure, et on le retrouve au siège de Berg-op-Zoom, où une nouvelle blessure l'atteint au pied droit. Toutes les étapes de sa carrière sont ainsi glorieuses, et certes, ce devait être une étrange et noble figure que celle de ce soldat à la mâchoire fracassée, qui ne se reposa jamais et mourut garçon en 1761.

L'ascendance directe d'Alfred de Musset est celle des Musset-Pathay. Le premier des Pathay naquit en 1719. Officier à Chartres-infanterie, chevalier de Saint-Louis; il eut trois enfants, dont deux fils. L'un émigra à la Révolution, et fut tué à Oberkamlach, en Souabe, dans les rangs de l'armée de Condé, le 13 août 1796; l'autre, Victor-Donatien, fut le propre père du poète. Quant au troisième enfant, c'était une fille, qui entra à Saint-Cyr et fut nommée en 1789 chanoinesse du chapitre noble de Troarn-en-Bayeux.

Victor-Donatien de Musset, père d'Alfred de Musset, naquit le 5 juin 1768 à la Vandourière. Il devait suivre aussi la carrière militaire et entrer au régiment de Chartres. Le fameux comte de Rochambeau, futur héros de la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, avait été son parrain et lui avait donné son prénom de Donatien. Il fit ses études au collège de Vendôme, où il eut Moncrif pour condisciple. Puis il passa à l'école de La Flèche, devant troquer l'épée pour le surplis, et y connut Clarke, le futur duc de Feltre. En 1788, il fut pourvu d'un canonicat à l'église cathédrale de La Rochelle. La Révolution le rendit au monde, et il vécut dans le Vendômois pendant la tourmente. En 1794, il fut nommé, on ne sait par quelle protection « chef du secrétariat général du bureau central des commissaires ordonnateurs et des guerres de l'armée de l'Ouest », poste qu'il occupa jusqu'au 20 thermidor an II, pour être nommé agent des hospices militaires à l'hôpital de Marmoutiers, près de Tours, puis « chef aux entrées aux magasins des effets » à Tours. C'est en occupant ces emplois militaires qu'il eut le bonheur d'arracher plusieurs victimes à l'échafaud. De ce nombre était M. Jolivet, attaché à S. A. R. Monsieur, qui envoya la croix en 1814 à Victor de Musset. C'est seulement en 1800 que commence son existence parisienne, qui fut toute administrative. Considérant sa situation comme suffisamment assise, il se maria le 2 juillet 1801. Les charges étaient lourdes dans la maison, et la carrière de Victor de Musset ne fut pas sans vicissitudes. Il donna sa démission, puis son emploi fut supprimé, et il ne dut sa réintégration qu'à la protection d'un ami de la famille, le vicomte de Caux, qui, devenu ministre de la guerre, nomma le 1er juin 1828, Victor de Musset commis-principal à 3.000 francs d'appointements, puis le 1er avril de la même année, chef de bureau de la justice militaire avec un traitement de 8.000 francs.

En janvier 1830, il avait songé à faire entrer son fils Alfred au ministère de la guerre. Il le recommandait comme « prix d'honneur au concours général de tous les collèges ». Mais Alfred était promis à de plus hautes destinées, et ce fut Paul qui entra à sa place. Victor-Donatien de Musset-Pathay mourut le 8 août 1832, victime du choléra qui sévissait cruellement à Paris. Il a d'autres titres à notre attention que sa carrière administrative. Ce fut un littérateur fécond et parfois courageux. Son nom est attaché à une édition des œuvres de J.-J. Rousseau, qu'il publia pour la première fois en 1818, en vingt-deux volumes in-12, et qu'il fit suivre, en 1821, de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, en deux volumes. Il écrivit aussi des romans, tels que : *l'Anglais cosmopolite* (1798); *la Cabane mystérieuse* (1799); des abrégés d'histoire et des récits de voyages, etc. Victor de Musset était un gai compagnon, conteur, anecdotier, jamais à bout de citations, de souvenirs, d'histoires. La figure de sa femme, Edmée-Claudine Guyot des Herbiers, est moins précise. Nous n'en connaissons que ce que dit Paul de Musset dans la biographie de son frère. C'était une patriote, fort enthousiaste de l'Empereur, dans l'admiration de qui elle éleva ses enfants. En 1828-1829, elle se mit à la tête des grandes quêtes qui se firent à Paris pour la cause des Hellènes. Elle eût beaucoup désiré voir son fils Alfred entrer à l'école Polytechnique.

Elle eut du moins la consolation de le voir devenir un grand poète, puisqu'elle mourut après lui. Cependant, nous savons que des dissentiments éclatèrent entre eux, mais cela ne nous permet de suspecter en rien l'amour d'Alfred de Musset pour sa mère. Elle lui servit plusieurs fois de modèle, notamment dans les *Deux Maîtresses* et dans les *Caprices de Marianne*, et la tendresse avec laquelle Cœlio parle à sa mère dans cette dernière œuvre montre assez ce que Musset devait penser de la sienne.

Deux figures nous restent à esquisser comme pouvant expliquer jusqu'à un certain point le génie poétique de Musset. Ce sont celles du grand-père, Guyot-Desherbiers, et de l'oncle, le marquis de Cogners, qui tous deux firent des vers.

Le premier, Claude-Antoine Guyot-Desherbiers, né en 1745, était un de ces magistrats plaisants et érudits de l'ancien régime. Voltairien et frondeur, ami intime de Roucher, il inonda le siècle de brochures et de petits vers badins. On lui doit surtout; *le Poème du Chat* et *les Heures*, poème didactique en six chants. Il mourut au Mans en 1832, et l'on peut lire, dans la *Correspondance* d'Alfred de Musset, les très amusantes lettres du neveu romantique au vieil oncle classique qui ne savait que penser de *Mardoche* et de la *Ballade à la Lune*. Qu'en pensait aussi Louis-Alexandre-Marie de Musset, marquis de Cogners? Celui-ci naquit à la Bonne-Aventure en 1743 et servit au régiment d'Auvergne. C'est lui qui imagina avec Bourgoing les *Mémoires du marquis de Lusigny et d'Hortense de Saint-Just* (1778). Il écrivit encore des poésies fugitives dans le goût de Dorat et de Bernis, qui parurent pour la plupart aux *Etrennes du Parnasse*, sous le pseudonyme de BILLERIE. Il mourut en 1829, âgé de 86 ans.

Tous ces ascendants sont intéressants à étudier, car on retrouve quelques-uns de leurs traits les plus caractéristiques dans celui qui immortalisa leur nom. De vieille souche française, celle des Carnutes, qui furent, avec les Tourangeaux, les gardiens fidèles de la vieille langue nationale, il n'est pas étonnant que Musset ait été le plus Français d'esprit parmi les grands poètes du XIXe siècle. Donnez du génie à ces deux derniers faiseurs de versiculets, vous aurez le poète aérien et léger d'*A quoi rêvent les jeunes filles*, *Une soirée perdue*, *Une bonne fortune*, et des réparties les plus vives des *Comédies et Proverbes*. Cette impertinence cavalière, ce soupçon de poudre à la maréchale, qui lui permet de relever si vertement le gant et d'écrire à l'occasion *le Rhin allemand* et l'*Epître à la Paresse*, c'est le sang de M. de Bonnaventure, du héros de Dettingen, qui bouge encore, et certes, la chanoinesse a dû bien prier pour son neveu, qui écrira l'*Espoir en Dieu*, mais qui est en attendant le mauvais sujet et le « merle blanc » de la famille. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***artillerie** n. f. — ENCYCL. *Réorganisation de l'artillerie en France.* La nouvelle organisation de l'artillerie de campagne, prescrite par la loi du 24 juillet 1909, a été finalement réalisée par le décret du 21 juin 1910. Ce décret a ordonné la formation, à dater du 1er octobre suivant, dans les régiments existants, de 68 nouvelles batteries de campagne montées, dont 65 de 75 millimètres et 3 de 155 millimètres court, à tir rapide. A cette même date eut lieu une constitution provisoire des nouveaux régiments, qui, le 1er janvier 1911, fut remplacée par leur constitution définitive, formellement arrêtée d'ailleurs, dès l'origine. C'est également à partir de cette date que les différents corps de troupe ont occupé les garnisons qu'assigne à toutes les unités, le décret du 21 juin 1910.

Quelques « groupes de batteries » seulement ont dû demeurer un peu plus longtemps dans leurs garnisons provisoires.

D'ailleurs, depuis le 1er septembre 1910, tous les officiers désignés pour commander ou encadrer les groupes et les batteries de nouvelle formation, sont à leur poste.

Voici donc quelle est maintenant, par corps d'armée, la composition et la répartition de notre artillerie de campagne partagée en 62 régiments de campagne et 2 régiments de montagne. Des régiments de chaque corps d'armée, l'un est en principe à la disposition du commandant de corps et les autres sont dits *divisionnaires :*

Ier corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

15e	régiment :	9	batteries montées de	75	à *Douai.*
—	—	3	—	155	—
27e	—	9	—	75	—
41e	—	12	—	75	—

Total : 33 batteries montées, dont 30 de 75 et 3 de 155.

IIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

17e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*La Fère.*
—	3	—	155 à	*Eu.*
29e —	12	—	75 à	*Laon.*
42e —	9	—	75 à	*La Fère.*

Total : 33 batteries montées, dont 30 de 75 et 3 de 155.

IIIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

11e régiment :	12 batteries	montées de	75 à	*Versailles.*
43e —	9	—	75 à	*Rouen.*
22e —	9	—	75 à	*Caen.*

Total : 30 batteries montées de 75.

IVe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

26e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Châteaudun.*
31e —	9	—	75	*Le Mans.*
— —	3	—	155	—
44e —	12	—	75	—

Total : 33 batteries montées, dont 30 de 75 et 3 de 155.

Ve corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

30e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Orléans.*
— —	2	— à cheval	à	*Fontainebleau.*
32e —	9	— montées de	75	—
— —	3	— —	155	—
45e —	9	— —	75	—
— —	3	— —	75 à	*La Chapelle-Saint-Mesmin.*

Total : 35 batteries, dont 30 de 75, 3 de 155 et 2 à cheval.

VIe corps d'armée.

Une brigade de 4 régiments.

25e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Châlons-s-Marne.*
— —	2	— à cheval		—
40e —	9	— montées de	75 à	*Saint-Mihiel.*
— —	2	— à cheval	à	*Stenay.*
61e —	6	— montées de	75 à	*Verdun.*
— —	3	— —	75 à	*Charleville.*
— —	2	— à cheval	au	*Camp-de-Châlons.*
46e —	12	— montées de	75	—

Total : 45 batteries, dont 39 de 75 et 6 à cheval.

VIIe corps d'armée.

Une brigade de 4 régiments.

4e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Besançon.*
— —	2	— à cheval		—
47e —	8	— montées de	75 à	*Héricourt.*
— —	1	— —	75 à	*Belfort.*
62e —	5	— —	75 à	*Bruyères.*
— —	3	— —	75 à	*Remiremont.*
— —	1	— —	75 à	*Epinal.*
5e —	12	— —	75 à	*Besançon.*

Total : 41 batteries, dont 39 montées de 75 et 2 à cheval.

VIIIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

48e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Dijon.*
1er —	9	—	75 à	*Bourges*
37e —	12	—	75	—

Total : 30 batteries montées de 75.

IXe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

20e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Poitiers.*
— —	3	—	155	—
49e —	12	—	75	—
33e —	9	—	75 à	*Angers.*

Total : 33 batteries, dont 30 de 75 et 3 de 155.

Xe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

7e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Rennes.*
10e —	9	—	75	—
50e —	12	—	75	—

Total : 30 batteries montées de 75.

XIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

28e régiment :	12 batteries	montées de	75 à	*Vannes.*
35e —	9	—	75	—
51e —	9	—	75 à	*Nantes.*

Total : 30 batteries montées de 75.

XIIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

21e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Angoulême.*
52e —	12	—	75	—
34e —	9	—	75 à	*Périgueux.*

Total : 30 batteries montées de 75.

XIIIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

16e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Issoire.*
36e —	9	—	155 à	*Clermt-Ferrand.*
53e —	12	—	75 à	—

Total : 30 batteries montées de 75.

XIVe corps d'armée.

Une brigade de 4 régiments.

2e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Grenoble.*
— —	3	—	155 à	*Valence.*
54e —	6	—	75 à	*Lyon.*
— —	3	—	75 à	*Sathonay.*
— —	2	— à cheval	à	*Lyon.*
6e —	12	— montées de	75 à	*Valence.*
1er rég. de montagne :	7 batteries	de montag.	à	*Grenoble.*
— —	1	— —	à	*Albertville.*

Total : 43 batteries, dont 30 montées de 75, 3 de 155, 2 à cheval et 3 de montagne.

XVe corps d'armée.

Une brigade de 4 régiments.

19e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Nîmes.*
38e —	12	—	75	—
55e —	9	—	75 à	*Orange.*
2e rég. de montagne :	5 batteries	de montagne	à	*Nice.*
— —	1	— —	à	*Bastia.*
— —	1	— montée de	75	—

Total : 37 batteries, dont 31 montées de 75 et 6 de montagne.

XVIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

56e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Montpellier.*
3e —	9	—	75 à	*Castres.*
9e —	12	—	75	—

Total : 30 batteries montées de 75.

XVIIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

18e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Agen.*
23e —	9	—	75 à	*Toulouse.*
57e —	12	—	75	—

Total : 30 batteries montées de 75.

XVIIIe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

58e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Bordeaux.*
14e —	9	—	75 à	*Tarbes.*
24e —	12	—	75	—

Total : 30 batteries montées de 75.

XIXe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

12e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Vincennes.*
— —	3	—	155 à	*Rueil.*
13e —	9	—	75 à	*Vincennes.*
— —	2	— à cheval	à	*Paris.*
59e —	6	— montées de	75 à	*Vincennes.*
— —	6	— —	75 à	*Charenton.*

Total : 35 batteries, dont 30 montées de 75, 3 de 155 et 2 à cheval.

XXe corps d'armée.

Une brigade de 3 régiments.

8e régiment :	9 batteries	montées de	75 à	*Nancy.*
— —	2	— à cheval	à	*Lunéville.*
39e —	9	— montées de	75 à	*Toul.*
60e —	12	— —	75 à	*Troyes.*

Total : 32 batteries, dont 30 montées de 75 et 2 à cheval.

En Algérie-Tunisie, l'artillerie est constituée, non plus en régiments mais par groupes autonomes :

1er groupe :	3 batteries	montées de	75 à	*Alger.*
— —	1	— de montagne	à	*Miliana.*
2e —	3	— montées de	75 à	*Oran.*
— —	1	— de montagne	à	*Tlemcen.*
— —	1	— —	à	*Saïda.*
3e —	3	— montées de	75 à	*Constantine.*
— —	1	— de montagne	à	*Sétif.*
4e —	3	— montées de	75 à	*Bizerte.*
5e —	3	— —	75 à	*La Manouba.*

Total : 12 batteries, dont 15 montées de 75 et 4 de montagne.

Si l'on fait le total de tous ces éléments, on trouve que l'armée française dispose ainsi : de 634 batteries montées de 75, dont 16 en Corse ou en Afrique et 618 sur le territoire de la France continentale; de 21 batteries de 155 court et de 16 batteries à cheval; de 18 batteries de montagne, dont 14 en France et 4 en Afrique.

Il faut noter enfin que, sur cet ensemble, 6 des batteries à cheval et 78 des batteries montées de 75, stationnées dans les garnisons les plus voisines de la frontière, sont entretenues à un effectif renforcé.

Artillerie à pied. — La réorganisation de l'artillerie à pied, décidée le 1er mars 1910, comporte la transformation, en onze régiments, des seize bataillons stationnés en France, et celle, en deux groupes autonomes, des deux bataillons stationnés en Afrique. Elle n'a, du reste, occasionné de déplacements ou de changements d'affectation que pour un très petit nombre d'unités : quelques batteries de côte devenant batteries de place, etc.

Ce qu'il faut noter, c'est que cette transformation a entraîné, dans toutes les garnisons d'artillerie à pied, autres que celles d'Algérie-Tunisie et du gouvernement militaire de Paris, la fusion des services des corps de troupes d'artillerie à pied et des directions d'artillerie, fusion qui donne à l'artillerie des places, dès le temps de paix, une organisation analogue à celle du temps de guerre. Attendu que, dans chaque place ou groupe de places, le colonel ou lieutenant-colonel commandant le régiment ou la fraction de régiment y affectée, a sous ses ordres en même temps les services incombant à la direction d'artillerie. Et cela quoique l'administration des régiments reste distincte de celle des directions. Puis, les commandants supérieurs de la défense commandent l'artillerie à pied des places qui sont sous leurs ordres et interviennent dans toutes les parties du service qui se rapportent à l'emploi des troupes et à la préparation de la défense. Dans les autres garnisons, les régiments d'artillerie à pied relèvent des généraux commandant l'artillerie des corps d'armée, sous l'autorité immédiate desquels restent, dans tous les cas, l'administration et l'entretien du matériel des directions d'artillerie.

Les dispositions générales ci-dessus ne sont pas applicables aux batteries à pied du gouvernement militaire de Paris, ni aux groupes d'artillerie à pied d'Afrique. Elles ne le sont pas non plus aux directions d'artillerie dont les places sont dépourvues d'artillerie à pied. Les batteries à pied du gouvernement militaire de Paris sont placées sous les ordres directs du général commandant l'artillerie de la place et des forts de Paris. Celle du fort de Saint-Cyr est affectée aux places de la direction d'artillerie de Versailles, celle du fort de Domont aux places de la direction d'artillerie de Vincennes. Quant aux groupes autonomes d'Afrique, ils demeurent placés, au point de vue du commandement, sous les ordres des mêmes autorités, dont relevaient précédemment les 3e et 11e bataillons d'artillerie à pied.

Composition et garnisons des régiments.

Le 1er régiment comprend 7 batteries, dont : 3 de côte à *Dunkerque*, 1 de côte à Calais, 1 de côte à Boulogne-Calais et 2 de place à Maubeuge.

Le 2e régiment comprend 10 batteries de côte, dont : 7 à *Cherbourg* et 3 au Havre.

Le 3e régiment comprend 7 batteries de côte, dont : 3 à *Brest*, 1 à Belle-Isle, 1 à Port-Louis, 1 à Quiberon, et 1 à Saint-Nazaire.

Le 4e régiment comprend 4 batteries de côte, dont : 1 à *La Rochelle*, 1 à l'île de Ré, 1 à l'île d'Aix, 1 à l'île d'Oléron.

Le 5e régiment comprend 13 batteries de place, dont : 9 à *Verdun*, 1 au fort de Liouville, 1 à Montmédy, 1 à Longwy, 1 au fort de Saint-Cyr, dans le gouvernement militaire de Paris.

Le 6e régiment comprend 12 batteries de place, dont : 7 à *Toul*, 1 à Frouard, 1 à Pont-Saint-Vincent, 1 à Manonviller, 1 à Pagny-la-Blanche-Côte, 1 au fort de Domont, dans le gouvernement militaire de Paris.

Le 7e régiment comprend 6 batteries, dont : 2 de place et 1 de côte à Nice, 1 de côte à Ajaccio et 1 de côte à Bonifacio.

Le 8e régiment comprend 6 batteries de place stationnées toutes à *Epinal*.

Le 9e régiment comprend 7 batteries de place stationnées toutes à *Belfort*.

Le 10e régiment comprend 9 batteries de côte, dont : 6 à *Toulon*, 1 à Porquerolles et 2 à Marseille.

Le 11e régiment comprend 9 batteries de place, dont : 3 à *Briançon*, 1 à Mont-Dauphin, 1 à Tournoux, 1 à Grenoble, 1 à Grenoble-Valmis, 1 à Albertville, 1 à Modane.

Enfin, les groupes d'Afrique comprennent : celui d'Algérie, 4 batteries de côte, dont 2 à *Alger*, 1 à Oran, 1 à Philippeville et celui de Tunisie, 4 batteries de côte, toutes à *Bizerte*.

En faisant le total, on trouve que l'artillerie à pied française comprend 97 batteries, dont 51 de place et 46 de côte.

Telle est la composition nouvelle de l'artillerie française. Nous aurons l'occasion d'examiner, dans un article prochain, son mode d'emploi et le rôle qui lui est dévolu dans le combat par les derniers règlements de manœuvre. — Lt-Cl Le Marchand.

*** Aucoc** (Jean-*Léon*), administrateur et jurisconsulte français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Paris le 10 septembre 1828. — Il est mort dans la même ville le 16 décembre 1910. Léon Aucoc, qui était un des jurisconsultes les plus appréciés en droit administratif, avait longtemps fait partie du Conseil d'Etat, dont il n'avait pas peu contribué à renouveler les tendances, dans le sens le plus libéral. Elève de Boulatignier à l'Ecole d'administration en 1848, puis attaché au ministère de l'Intérieur, il avait été nommé auditeur en 1850, et maître des requêtes dix ans après. Chargé des fonctions de commissaire du gouvernement, il donna à maintes reprises des conclusions qui sont demeurées célèbres. Il infusa, en quelque sorte, un esprit nouveau à la suprême juridiction administrative.



Léon Aucoc. (Ph. P. Petit.)

Au moment, en effet, où il prit possession de ses attributions, le conseil d'Etat était loin d'avoir, en tant que cour de justice, l'importance qu'il a prise de nos jours. Les recours contre l'arbitraire administratif étaient rares, sans doute parce leur issue était trop bien connue d'avance des justiciables. Ce fut le grand mérite d'Aucoc, qui d'ailleurs ne méconnaissait aucune des nécessités pratiques de l'administration, de fixer les limites de son pouvoir, et, par l'interprétation de la loi, de créer un droit contre l'Etat, et de faciliter les voies régulières d'appel contre les actes des communes, des départements et des ministres. Une de ses maximes favorites, qui passa d'abord pour paradoxale, était que l'Etat doit

se conduire en « honnête homme » dans ses relations avec les particuliers. Il y avait, dans cette formule, toute une révolution, que l'on espère achevée. Professeur de droit administratif à l'Ecole des ponts et chaussées, conseiller d'Etat au service ordinaire en 1869, commissaire du gouvernement auprès du corps législatif, il devait être, après la révolution du 4 septembre 1870, le seul conseiller d'Etat maintenu dans ses fonctions, comme membre de la commission provisoire chargée par décret de remplacer l'ancien conseil d'Etat. L'assemblée nationale, en juillet 1872, ratifia à une très forte majorité sa nomination dans le nouveau conseil, où il était promu, quelques jours après, président de section. Toutefois, sept ans plus tard, à la suite de nouveaux changements apportés à l'organisation du conseil, et qui paraissaient être de nature à limiter son indépendance, Aucoc demanda son admission à la retraite (1879). Il s'était consacré depuis lors, avec une activité inlassable, à ses études de législation comparée, et à ses fonctions de président du conseil d'administration de la compagnie des chemins de fer du Midi, et à la gestion d'œuvres multiples de philanthropie et de bienfaisance.

Quelques-uns des principaux ouvrages d'Aucoc ont été cités au tome I du *Nouveau Larousse illustré*. On y ajoutera : *Des sections de commune* (1858, 2e édit. 1864); *Voirie urbaine* (1862); *Introduction à l'étude du droit administratif* (1865); *Conférences sur le droit administratif* (1871-1875); *le Conseil d'Etat avant et depuis 1789, ses transformations, ses travaux* (1876); *l'Institut de France* (1889); *De l'Usage et de l'Abus en matière de législation comparée* (1892); *Code d'organisation judiciaire de Russie* (1894); *la Discipline de la Légion d'honneur* (1895); *Une page de l'Histoire du droit administratif. M. Boulatignier* (1895); etc. — Paul Lion.

bacillogire (du lat. *bacillum*, baguette, et *girare*, tourner) n. m. Nom donné autrefois à des magiciens, thaumaturges, sorciers, qui prétendaient découvrir les sources et fontaines souterraines au moyen d'une baguette qui tournait entre leurs doigts.

— Encycl. On désignait autrefois sous le nom de *sourcier* tout individu qui se livrait à la recherche des eaux souterraines, se prétendant gratifié d'un sens spécial, qui le conduisait infailliblement à leur découverte; mais on faisait une distinction entre le *sourcier* ou *fontainier* et le *bacillogire*. A vrai dire, ces empiriques ne possédaient ni les uns ni les autres aucun secret, mais ils connaissaient admirablement ce que l'on nomme les *signes extérieurs* (v. hydroscopographie, p. 68), et leurs découvertes n'étaient basées que sur l'examen et l'étude de ceux-ci.

Tandis que les sourciers proprement dits avaient l'air de découvrir les sources par leur seul don de double vue et agissaient sans le secours d'aucun ustensile, les bacillogires au contraire agrémentaient leurs recherches d'une certaine mise en scène, où il entrait à la fois de la fantasmagorie et de la prestidigitation. Ils se servaient, en effet, d'une baguette divinatoire, rameau fourchu et légèrement courbé, d'une longueur de deux pieds, fait de coudrier le plus souvent, mais aussi d'aune, de hêtre, de pommier, etc. Cette baguette, à laquelle ils prêtaient les vertus les plus extraordinaires, devait être coupée dans une branche de l'année, par certaines nuits, un peu avant minuit et sous l'incantation de paroles cabalistiques; puis elle était définitivement consacrée suivant un rite et par des formules magiques soigneusement tenus secrets.

Le bacillogire tenait sa baguette à deux mains et, au moyen des index agités de mouvements presque imperceptibles, la faisait tourner horizontalement, de sorte qu'elle paraissait plutôt obéir à une impulsion surnaturelle. Dès qu'il était arrivé au point où, suivant ses prévisions, devait se trouver la source profonde, la baguette se redressait brusquement entre ses doigts, semblant ainsi subir l'action d'un fluide émané de la source même.

La science a fait justice de ce que ces pratiques avaient de superstitieux, et s'il existe encore quelques sourciers dans les campagnes, on ne croit plus guère que leur savoir relève d'un don surnaturel. L'hydrologie souterraine est basée aujourd'hui non seulement sur l'étude des signes extérieurs, mais encore sur des constatations d'un ordre différent. — J. Auvernier.

***Berne-Bellecour** (Etienne-Prosper), peintre français, né à Boulogne - sur - Mer le 29 juin 1828. — Il est mort à Paris le 29 novembre 1910. Berne-Bellecour, après avoir passé une partie de son enfance en Belgique, puis dans le midi de la France, était venu suivre, à Paris, les cours de Picot avant d'entrer à l'Ecole des beaux-arts. L'enseignement sévère de Barrias ne put complètement étouffer son tempérament vif, primesautier et original, bien peu fait pour le genre académique. Logiste en 1859, Berne-Bellecour ne put arriver au prix de Rome. Mais, deux ans après, son début au Salon, *Souvenir de Normandie*, attirait l'attention des connaisseurs. Un moment directeur d'une maison de photographie, Berne-Bellecour exposait en 1864 un *Chemin creux sur les bords de la Normandie*. Vinrent ensuite : *Grande chaleur; Vue sur la côte de Normandie*; etc., et enfin, en 1869, un excellent tableau de genre : *Désarçonné*, qui lui révéla sa voie. La guerre de 1870 lui inspira bientôt ses meilleurs sujets. Engagé volontaire dans un corps franc, les Tirailleurs de la Seine, il se conduisit vaillamment, et fut décoré, en 1871, de la médaille militaire. Ce fut un des souvenirs du siège qui lui inspira ce petit chef-d'œuvre, exposé au Salon de 1872 : *Un coup de canon*. L'artiste obtint, cette année-là, une première médaille. Il était désormais classé comme peintre de genre. Beaucoup de ses tableaux ont été popularisés par la gravure. Il faut ajouter à ceux de ses tableaux déjà mentionnés au tome I du *Nouveau Larousse : le Jour des Fermages* (1873); *le Prétendu* (1874); *Matin d'Eté* (1874); *les Tirailleurs de la Seine au combat de la Malmaison* (1875); *la Desserte* (1876); *Sur le Terrain* (1879), excellente toile dont le succès fut très vif; *le Prisonnier; Attaque du château de Montbéliard* (1881); *Embarquement de cuirassiers* (1882); un bon portrait de M. de La Rochefoucauld d'Estissac (1890); *Aux armes* (1891); *Défense d'un pont* (1892); *Un secours!* (1894); *A l'abri* (1895); *Chez l'habitant* (1896); *le Sellier de la Batterie* (1892); etc. Dessinateur habile, Berne-Bellecour est un peintre juste, spirituel, expressif, et ses petites toiles sont exécutées avec une rare perfection. On lui doit, dans un autre genre de travaux, un petit acte humoristique, *la Tribune mécanique*, écrit en collaboration avec son beau-frère, Georges Vibert, et représenté, en 1872, au Palais-Royal. — L. P.


Berne-Bellecourt. (Ph. P. Petit.)


Aux armes ! tableau de Berne-Bellecour. — Phot. Block.

***Bienvenu** (Léon), dit **Touchatout,** journaliste et littérateur français, né à Paris le 25 mars 1835. — Il est mort dans la même ville en janvier 1911. Touchatout avait eu, surtout pendant les dernières années du second empire, une carrière brillante et mouvementée de journaliste. Sans grande instruction première, d'abord employé d'administration, puis comptable, il avait presque du premier coup trouvé sa voie en collaborant au « Tintamarre », où il devenait, en 1865, collaborateur attitré. Deux ans après, commençait la publication de son *Histoire de France tintamarresque*, qui fonda sa réputation. Jamais on n'avait parodié les légendes historiques avec un si superbe sans-gêne. Les chapitres de Touchatout tiennent une bonne et joyeuse place dans la littérature d'un temps qui vit éclore la *Belle Hélène* et *Orphée aux Enfers*.

En 1868, Touchatout devenait co-propriétaire du « Tintamarre », non sans collaborer activement à tous les journaux satiriques de Paris : « le Diogène », « le Nain jaune », « le Journal amusant », « la Lune », « l'Eclipse », où il jetait, dans la note libérale, ses critiques acérées et irrévérencieuses. Pendant le siège de Paris, il fonda et dirigea seul la *Carmagnole*. Puis la politique le prend tout entier. Il écrit au « Radical » des *Coups de griffe*, à l' « Evénement » une *Petite Guerre* impitoyable pour les partis conservateurs. Il s'attaque, en 1873, à la légende napoléonienne dans un pamphlet sans pitié : *l'Histoire tintamarresque de Napoléon III*, et, dans son *Trombinoscope*, portraicture grands et petits hommes, femmes du monde et vedettes du théâtre ou de la chronique scandaleuse. A ce jeu des personnalités, où il montra d'ailleurs un réel courage, il fut loin de ne se faire que des amis.

Les principaux ouvrages de Touchatout, qui était un infatigable travailleur, ont été mentionnés au tome II du *Nouveau Larousse illustré*. Nous y ajouterons : *le Mac-Mahon tintamarresque ; Villégiature* (1886) ; *Ai-je mon compte*, boutade socialiste; etc. Quant à son genre d'esprit, il est presque indéfinissable : la malice, la finesse, le calembour agressif, souvent énorme, y tiennent une place égale et toujours imprévue.

Voici, à titre d'exemple, un court portrait de Bismarck :

Bismarck, homme d'Etat prussien, né en 1815. Il est issu — d'abord d'astuce et de fourberie — ensuite d'une antique famille slave qui remonte au XIe siècle selon les uns, les pendules selon les autres. Au physique, M. de Bismarck est un homme de haute taille. La première fois qu'on le voit, son air vous rappelle... que vous avez laissé vos clés sur votre secrétaire.

Ajoutons cette épigramme sur le prince Napoléon, dont la valeur militaire fut plusieurs fois suspectée, et offrait un thème facile aux journalistes de l'opposition.

En Crimée, au fort d'une bataille,
quand le prince Napoléon s'apercevait que sa montre avançait, il lui résistait impitoyablement. — J.-M. Delisle.


Léon Bienvenu. (Ph. P. Petit.)

Bou-Hamara (ou *l'Homme à l'Anesse*), prétendant ou *rogui* marocain, né dans un village de la tribu des Ouled-Youssef (Zerhoun), vers 1868, mort en 1909. Issu d'une riche famille, il alla fort jeune à Fez, et y reçut une éducation des plus soignées. Aussi le propre frère cadet du sultan Abd-el-Aziz, Moulaï-Omar, le prit-il comme secrétaire Très ambitieux, il ne tarda pas à comploter contre le sultan, mais ne réussit qu'à se faire emprisonner. Il s'évada et passa en Algérie, où quelques années durant il vécut à Tlemcen. C'est là qu'il imagina, pour pouvoir rentrer au Maroc, de se faire passer pour le frère aîné d'Abd-el-Aziz, Moulaï-Mohamed, évincé du trône par son père, et avec lequel il présentait une certaine ressemblance physique. Il était notamment borgne comme lui. Les Riata, tribu puissante à l'O. d'Oudjda l'accueillirent; il y leva des impôts, et organisa à Taza un véritable gouvernement. Défait en 1902 par El-Menebhi, ministre de la guerre du sultan légitime, il se porta vers le nord, occupa Selouan, près de la Mar-Chica, et essaya de se concilier les turbulentes tribus riffaines. Mais il ne tarda pas à se compromettre en négociant avec l'étranger. Fort accueillant, pour les Français surtout, il vendit à différentes compagnies minières les gisements de fer et de plomb qui se trouvaient sur le territoire des Beni-Bou-Ifrour. C'était assez pour le perdre dans l'estime des tribus. Un moment assiégé dans Sélouan par les Riffains révoltés, il ne dut son salut qu'à ses qualités de diplomate. Son expédition contre Oudjda, en 1905, avait échoué grâce au concours prêté par les troupes françaises au maghzen. En 1909, le dernier coup lui fut porté : sa mehalla fut battue et partiellement faite prisonnière par les troupes de Moulaï-Hafid. Les prisonniers, amenés à Fez, furent mis à mort avec d'indicibles raffinements de cruauté, et c'est à grand' peine que lui-même put s'enfuir dans le sud du Maroc, où il fut pris quelques jours après, torturé et mis à mort. — G. T.


Bou-Hamara.

ca'canny n. m. Locution écossaise, signifiant à peu près : « vas-y avec précaution », et passée dans le langage ouvrier pour désigner cette forme de « sabotage » ou d'action directe qui consiste, de la part de l'employé, à rendre son travail le moins productif possible.

— Encycl. Le *ca'canny* est une des formes les plus dangereuses de la « grève des bras croisés ». Il repose sur cette idée que moins le travail de l'ouvrier sera productif, plus le patron devra employer de travailleurs pour arriver à la même production totale, ce qui diminuera d'autant le chômage. On reconnaîtra là un des arguments familiers du socialisme contemporain. Le *ca'canny* n'est d'ailleurs pas, en dépit de son nom exotique une nouveauté en France. Des procédés de grève du même ordre ont été plusieurs fois observés chez nous. On cite l'exemple d'une maison de pianos, aujourd'hui réputée, qui a dû sa première vogue à une décision prise par les ouvriers de « fignoler » à fond toutes les pièces des instruments, de façon à y employer le plus de temps possible. Le prix de revient des pianos en fut augmenté, mais la qualité de la marchandise livrée était hors ligne, et la maison, finalement, y retrouva son compte

***campagnol** n. m. — Encycl. *Destruction des campagnols.* Bien que les ennemis naturels des campagnols : fouines, belettes, putois, hermines, martes, puis les musaraignes, hérissons, renards, ainsi que les rapaces diurnes et nocturnes, leur fassent une guerre acharnée, et que, d'autre part, les pluies, les inondations, les neiges en fassent périr également de grandes quantités, ces rongeurs sont tellement prolifiques qu'on les a vus souvent envahir toute une région et causer des ravages considérables. Ils se reproduisent, en effet, avec une étonnante rapidité, à toute saison, mais surtout de janvier à juillet.

Chaque femelle, qui porte vingt jours, donne en moyenne six portées par an de chacune 4 à 5 petits; ceux-ci sont aptes à se reproduire au bout de deux mois; un couple donne donc annuellement, sans exagération, cinq cents individus susceptibles de se reproduire, et l'on conçoit dès lors combien l'envahissement des cultures est rapide. On a compté parfois jusqu'à 10.000 rongeurs à l'hectare.

Périodiquement réapparaissent les invasions des campagnols, favorisées d'ailleurs par les années chaudes et sèches, et certaines de ces invasions ont pris l'importance de véritables désastres. C'est ainsi qu'en 1801-1802 notamment, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure perdirent presque toute leur récolte et que, pour la Vendée seulement, le dommage fut estimé à près de 3 millions de francs; en 1881, le département de l'Aisne subit une perte plus considérable encore; les départements de Seine-et-Marne, d'Eure-et-Loir, de la Marne, de la Somme furent, en 1882, envahis à leur tour. Plus récemment encore (1903-1904), une invasion formidable désolait l'ouest de la France (Charente, Charente-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres), puis passait aux départements de la Vienne, d'Eure-et-Loir, du Loiret, Seine-et-Marne, Marne, Haute-Marne et Jura; les Charentes et la Marne eurent particulièrement à souffrir. En 1909, c'est le Plateau central (Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Puy-de-Dôme), qu'infestaient les rongeurs.

Le campagnol vulgaire ou campagnol champêtre (*arvicola arvalis*) et l'espèce très voisine (*arvicola agrestis*), que l'on confond souvent l'une et l'autre avec le mulot (*mus sylvaticus*), se distinguent cependant de celui-ci par des caractères extérieurs très nets. En effet, tandis que le mulot a la tête allongée et terminée par un petit museau pointu, les oreilles fortes, la queue longue, écailleuse, dépourvue de poils, et qu'enfin il progresse par bonds et sauts, le campagnol a une tête ronde, un museau obtus, des oreilles courtes, une queue de trois ou quatre centimètres garnie de poils; de plus, son allure ordinaire est le trottinement. Les mulots sont un peu plus gros que les campagnols.

Bien que les campagnols soient omnivores, leur régime est plutôt végétarien et se compose de graines, racines, tubercules, fruits, jeunes pousses de graminées et de légumineuses, etc. Quand ils envahissent les champs de blé près d'être moissonnés, les campagnols coupent les chaumes et en détachent ensuite les épis, qu'ils transportent dans leurs magasins souterrains. Si l'on peut estimer la consommation quotidienne d'un campagnol à vingt grammes, soit sept kilogrammes par an, il faut doubler ou tripler ces chiffres pour avoir une idée exacte des dégâts commis par chaque rongeur, qui détruit plus encore qu'il ne consomme. On juge de l'importance des ravages qu'exerce la multitude lorsqu'on n'a pas pris contre le fléau des précautions énergiques.



1. Campagnols; 2. Mulots.

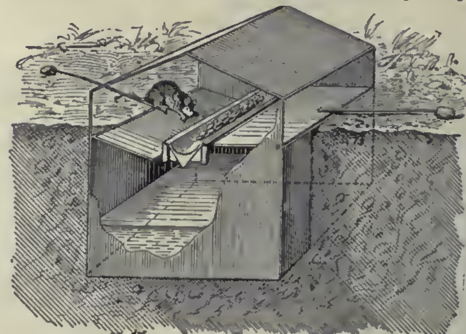
C'est surtout à la fin de l'été et au commencement de l'automne que sont redoutables les méfaits des campagnols et qu'on rencontre le plus de difficultés à enrayer leur redoutable invasion.

L'extermination de ces funestes rongeurs est une nécessité qui s'impose; mais la lutte ne saurait être efficace si elle est tentée par chaque cultivateur individuellement. Pourchassés sur un territoire, les campagnols ne seront détruits qu'en partie; ils envahiront les terrains voisins et demeureront aussi menaçants. Il faut, au contraire, que les agriculteurs se réunissent, se groupent par régions et pratiquent la destruction simultanément sur de vastes espaces.

Voyons à présent quels sont les moyens de destruction qu'il est possible de mettre en œuvre. On peut les grouper sous quatre rubriques : *chasse directe, piégeage, asphyxie* et *empoisonnement*.

La *chasse directe* est le moyen le plus simple en apparence et celui qui a été pratiqué dès les premières invasions. Au moment des labours de printemps ou d'automne, qu'il faut faire un peu profonds, on fait suivre la charrue par des gens armés de gourdins, qui assomment les campagnols dès que ceux-ci sortent de leurs terriers éventrés; des chiens en pareil cas peuvent être d'utiles auxiliaires.

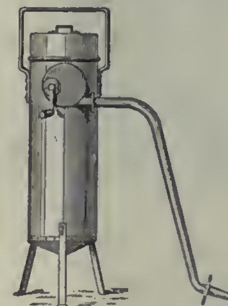
Les *pièges* sont nombreux, mais le mode de piégeage qui a donné les résultats les plus certains consiste à creuser dans les sillons des trous de 0m,35 de profondeur sur 0m,13 de large (à raison d'une centaine par hectare), que l'on garnit d'un pot de terre vernissée, empli à moitié d'eau, où se noient les animaux en tombant. Au même principe appartient la *mulotière* (dénommée ainsi par la confusion signalée plus haut), imaginée par Abel Lhomme, et qui consiste en une boîte carrée en fer étamé, haute de 0m,20 à 0m,33, que l'on enfonce dans la terre après l'avoir à moitié remplie d'eau; la partie supérieure porte deux trappes à contrepoids séparées par une petite auge, qu'on emplit de grains; attirés par l'appât, les rongeurs arrivent jusque sur l'une des trappes, qui bascule sous leur poids et se relève automatiquement, de sorte que le piège est toujours amorcé.


Piège dit « Mulotière » (système Abel Lhomme).

L'*asphyxie* se pratique de diverses manières. On a préconisé notamment l'emploi du sulfure de carbone, injecté dans le sol par le moyen de charrues ou de pals sulfureux ou déposé en capsules dans des trous peu profonds, faits au voisinage des terriers ou des galeries avec une hoque, et que l'on referme ensuite d'un coup de talon. Mais le sulfurage est un procédé trop onéreux pour être d'un emploi général. Plus souvent on pratique l'enfumage en soufflant dans les galeries et terriers des fumées toxiques provenant de la combustion de paille et de chiffons imprégnés de fleur de soufre. Les enfumoirs dont on se sert à cet effet, légers, facilement transportables par conséquent, sont pourvus d'un tube flexible et d'un ajutage métallique, que l'on plonge dans les cavités à enfumer, une rondelle fixée à l'ajutage fait office d'obturateur sur le trou; une petite manivelle actionne la soufflerie, qui chasse au dehors de l'appareil les fumées de la combustion. Ce mode de destruction peut être tenté n'importe à quelle saison et il est très efficace, à la condition d'être fait rapidement et en grand. L'asphyxie des campagnols par inondation des galeries qu'ils habitent, outre qu'elle n'est pas toujours praticable, n'est pas d'une efficacité absolument certaine.

L'emploi des *produits toxiques* (phosphore, arsenic, strychnine, pour ne citer que les plus usités) donne des résultats en général très satisfaisants, mais il exige beaucoup de précautions dans la manipulation des produits, notamment du phosphore, susceptible de s'enflammer spontanément à l'air, et dont le seul contact est dangereux. S'il s'agit de pâte phosphorée (que l'on trouve toute préparée dans le commerce), on la répartit sur de petits cubes de pain, des tranches de carottes ou de pommes de terre, que l'on dépose à l'entrée des galeries souterraines des campagnols.

L'arsenic, sous forme d'acide arsénieux, est employé de la même manière que la pâte phosphorée; mais préférablement on en imprègne du blé ou de l'avoine (à raison de 35 grammes d'acide arsénieux pour 10 litres de grains) macérés au préalable dans de l'eau mélassée. La strychnine et la noix vomique sont données aussi en mélange avec des grains : on utilise l'avoine mondée (gruau), que l'on ramollit à la vapeur, puis les grains sont plongés dans une solution de strychnine colorée en rouge (la solution renferme 0 gr. 6 à 0 gr. 8 de strychnine par litre de grain à traiter); retirés de ce bain et ressuyés un peu, les grains sont imprégnés de saccharine destinée à masquer la saveur du poison et enfin séchés. On répand le mélange toxique à raison de 500 à 1.000 grammes à l'hectare, en se servant de distributeurs automatiques.


Enfumoir portatif (système Mayfarth) pour la destruction des campagnols.

Le plus grave reproche que l'on puisse faire à ces poisons, outre le danger que présente leur manipulation, c'est que les petits rongeurs nuisibles ne sont pas toujours seuls à grignoter les appâts empoisonnés, et l'on a constaté des cas assez fréquents d'empoisonnements du gibier et même des animaux domestiques (chiens notamment) : l'introduction des appâts dans de petits tuyaux de drainage évite les accidents de ce genre, mais entraîne par contre un surcroît très sensible des dépenses.

Il nous reste à parler enfin d'une méthode d'empoisonnement qui a fourni jusqu'à présent (et en particulier en 1904) des résultats très satisfaisants. Il s'agit de l'intoxication des campagnols au moyen du virus préparé par Danysz, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur. Danysz est parvenu à isoler, du sang des campagnols, un bacille, qu'il multiplie par la culture, ce qui lui permet de préparer un virus très meurtrier pour les campagnols eux-mêmes, mais absolument inoffensif pour le gibier, les oiseaux, les animaux de la ferme et l'homme. Le virus Danysz est cultivé sur bouillon de viande que l'on a dégraissé, rendu neutre et peptoné à 2 pour 100; sitôt que le bouillon est ensemencé, on en remplit des bouteilles, que l'on soumet à l'étuve pendant 12 à 15 heures.

Pour l'emploi, on met dans un baquet de bois rigoureusement propre trois litres d'eau avec quinze grammes de sel de cuisine, ou mieux vingt grammes de carbonate de baryum; on remue jusqu'à complète dissolution, puis on ajoute une bouteille de virus, en agitant le liquide au moyen d'une spatule de bois. On dispose, d'autre part, sur un plancher uni et propre, 10 kilogrammes de grains d'avoine grossièrement broyée, que l'on arrose peu à peu de tout le liquide, en assurant la pénétration de celui-ci par un pelletage énergique. Il est loisible aussi de verser les grains broyés dans le liquide en remuant longtemps pour que chaque fragment soit bien imbibé. Dans l'un et l'autre cas, il est recommandé de n'utiliser que des outils de bois. A défaut d'avoine on peut se servir de blé, de seigle ou encore de petits fragments cubiques de pain desséché.

L'appât préparé, on le répartit dans un certain nombre de paniers propres, que l'on recouvre aussitôt d'une toile pour en mettre le contenu à l'abri de la lumière; puis, sur le lieu des opérations, on forme une équipe de distributeurs (10 à 15 personnes sous la conduite d'un chef), qui s'emparent chacun d'un panier, se déploient en ligne à la distance de 2 à 3 mètres les uns des autres et, tout en avançant, jettent l'appât à droite et à gauche par pincées, plus abondamment autour des trous et dans les sillons fréquentés par les rongeurs; ainsi, de proche en proche, on traite rapidement toute la surface envahie. On répand en moyenne pour ce traitement 10 kilogrammes d'avoine à l'hectare.

Il est cependant une série de prescriptions qu'il faut observer dans l'emploi du virus Danysz : préparer l'appât et le répandre à l'abri de la chaleur et de la grande lumière; ne préparer que juste la quantité destinée à être parsemée dans la soirée (dans les trois ou quatre dernières heures qui précèdent le coucher du soleil); conserver les grains imprégnés à l'abri de la lumière, et enfin n'utiliser jamais le contenu d'une bouteille débouchée depuis plusieurs jours. C'est qu'en effet, le virus ne conserve guère ses propriétés au delà de cinq à six jours et que la lumière et la chaleur en atténuent la virulence; mais ces prescriptions ne sont pas impossibles à réaliser lorsque la lutte est organisée méthodiquement. Si, dans une zone envahie par les campagnols, les agriculteurs se groupent, qu'ils évaluent la surface à traiter et fassent d'après cette évaluation leur commande à l'Institut Pasteur (service des virus), ils ont toute chance de pratiquer le traitement dans les meilleures conditions, puisqu'ils recevront du virus frais et énergique (les compagnies de chemins de fer acceptent en grande vitesse les envois de virus et n'exigent que le tarif de petite vitesse); d'autre part, l'efficacité du traitement est plus certaine en hiver (à condition que la neige ne couvre pas la terre), puisqu'en effet, la lumière et la chaleur du soleil sont à ce moment très atténuées, et qu'ensuite, les subsistances devenant plus rares, les rongeurs s'attaquent plus sûrement aux appâts

Donon, professeur départemental d'agriculture, qui s'est livré (mars 1910) à des essais comparatifs dans le département du Loiret (communes de Ruan, Artenay, Lion-en-Beauce) a pu mettre en parallèle les frais qu'occasionne, à l'hectare, la destruction des campagnols en utilisant la pâte phosphorée, l'arsenic et le virus Danysz. Voici les chiffres qu'il donne :

PÂTE PHOSPHORÉE.

Pâte phosphorée Steiner (1 kilogr.)...	2 fr. 50
Appâts...	2 fr. 50
Main-d'œuvre...	5 fr. »
Total....	10 fr. 00

ARSENIC.

Froment (10 kilogr.)...	2 fr. 50
Mélasse (1 kilogr.)...	0 fr. 40
Acide arsénieux (1 kilogr. 500)...	1 fr. 50
Farine (0 kilogr. 500)...	0 fr. 20
Main-d'œuvre...	3 fr. »
Total....	7 fr. 60

VIRUS DANYSZ.

Avoine concassée (10 kilogr.)...	1 fr. 80
Virus, 1 bouteille (par 24 bouteilles)..	1 fr. 70
Carbonate de baryum (20 gr.)...	0 fr. 05
Main-d'œuvre...	2 fr. 50
Total....	6 fr. 05

Dans les cas de grandes invasions, il est bien certain que les agriculteurs doivent mettre en œuvre tous les moyens de défense qui sont à leur portée, l'essentiel étant, nous le répétons, d'entreprendre la lutte dans toute une région. C'est pourquoi il serait à souhaiter qu'un texte de loi intervînt qui rendît obligatoire la destruction des rongeurs et obligeât les agriculteurs à se réunir en associations de défense pour y procéder. — Jean de CHAON.

Chauchard (LA COLLECTION). A l'exception d'un agréable dessin de Moreau le Jeune représentant la revue passée par Louis XV dans la plaine des Sablons en 1769, la collection Chauchard est entièrement composée d'œuvres de l'école française du XIXe siècle. Léguée à l'État par testament du 10 août 1906 et codicilles des 20 et 23 du même mois (v. *Lar. mensuel*, tome I, p. 497), elle a été installée dans les bâtiments des Tuileries qui font suite à la galerie Rubens et la relient au pavillon de Flore. Suivant le désir du donateur, on a placé son portrait par Benjamin Constant au milieu des salles, et, pour présenter cet ensemble dans son intégralité, on s'est abstenu, contrairement aux règles généralement suivies pour le musée du Louvre, d'en distraire les tableaux de quelques artistes vivants, comme Roybet et Ziem, ou récemment décédés, comme Henner. La *Liseuse* de celui-ci est une de ses nombreuses études de nu féminin, amoureusement modelées, et c'est un excellent morceau de peinture; mais ni le Roybet ni les Ziem n'ajoutent rien à la valeur de la collection : les vues de Venise de ce dernier sont de la moins bonne époque d'un artiste très inégal, et la toile que conserve actuellement le musée du Luxembourg est assurément fort supérieure à celles qu'on vient d'accueillir au Louvre.

Si mêlée du reste que soit cette collection d'un amateur évidemment plus fortuné que connaisseur, elle n'en compte pas moins des pages de premier ordre, et il faut certes se féliciter de les savoir en possession de notre grand musée national. Le maître romantique Eugène Delacroix n'est représenté que par une petite esquisse de *Puma* et une *Chasse au tigre* (1854) : on y retrouve ses dons exubérants, abondance de pâte et largeur du métier, mais les qualités du coloriste qu'on a tant vantées nous paraissent aujourd'hui fort contestables : si le ton est éclatant et audacieux, ces oppositions de verts et de rouges purs sont d'un effet facile et quelque peu vulgaire. Plus harmonieux, plus sobre, Decamps l'emporte par la beauté du métier. Sans qu'on trouve dans la collection Chauchard une page d'un goût comparable au *Mendiant* de la collection Thomy-Thiéry, on peut cependant admirer son *Intérieur de cour rustique à Fontainebleau*. Malheureusement l'artiste est incapable de peindre un ciel au-dessus d'un mur, et dès qu'on aperçoit ce pan de bleu lessive au haut de la toile, le charme est rompu. Fromentin est plus modeste. C'est l'un des plus admirables écrivains du XIXe siècle, et l'on ne peut songer à le placer au même rang dans le domaine de l'art. Il n'a pas les véritables dons du peintre; il n'est ni grand coloriste ni grand dessinateur, c'est un analyste, qui voit toutes choses par le petit côté, mais ses œuvres ne manquent jamais d'intelligence et sa *Fantasia*, sa *Halte de cavaliers arabes* sont fort honorables.

A dire vrai, les triomphateurs sont ici Corot et Millet. Le nom de Corot ne figure pas moins de vingt-six fois au catalogue, et s'il est mis au bas des travaux d'atelier de valeur contestable, on trouve aussi, surtout dans les petites toiles faites devant nature, de purs chefs-d'œuvre. C'est d'abord le *Pêcheur en barque sur l'étang*, où l'artiste commence à négliger les frottis pour travailler dans une pâte assez abondante; la série des œuvres de la collection Chauchard, comprise entre 1855 et 1874, va nous amener à ces merveilles de la dernière manière du peintre, qui sont le *Pâtre devant l'étang*, les *Marécages à la Tour carrée*, la *Levée des filets*, le *Souvenir des Landes* et le *Moulin*. Le souci dominant de l'artiste est de traduire les variations de la lumière, et nul depuis Claude Lorrain, pas même Joseph Vernet, n'a possédé une aussi singulière délicatesse de vision. Mais, tandis que Claude baigne ses toiles de l'atmosphère dorée des soleils couchants, Corot demeure le poète des matins argentés. Les gris légers, admirablement variés, couvrent la toile. Et si le dessin des arbres n'est pas toujours aussi synthétique que dans le joli *Vallon* des salles Thomy-Thiéry, du moins le dessin des personnages et des animaux est toujours remarquable par le sentiment de l'ensemble des formes. Ce sont de pareilles qualités qu'a réunies l'auteur de cette grande page qu'on dénomme le *Passage du gué* : légèreté des feuillages, sobriété du dessin des animaux. Jamais le peintre ne s'attarde à l'inutile; il dit tout ce qu'il faut dire et seulement cela.

Cette qualité, Millet la possède au plus haut degré. Moins sensible peut-être que Corot aux effets subtils de l'atmosphère, il surpasse tous ses contemporains par l'art de simplifier les choses, d'en extraire le caractère dominant et de le mettre en valeur. Sa méthode de travail, qui consistait à surprendre l'attitude générale d'un personnage, à noter rapidement la silhouette, et à s'aider de la mémoire pour terminer la toile, favorisait cette élimination du détail secondaire. C'est ainsi qu'il peut peindre un paysan en action comme le *Vanneur* ou un effet de clair de lune comme le *Parc à moutons*. Thomy-Thiéry possédait une réduction du *Vanneur*; la toile plus grande de la collection Chauchard est d'une richesse de coloris et d'une splendeur de peinture incomparable. D'autres toiles à personnages sollicitent l'attention : la *Petite Bergère* ou la *Tricoteuse* : ce sont de délicieuses figures. Millet sait poétiser les visages sans rien leur ôter de leur naturel; il



COLLECTION CHAUCHARD (Louvre). — La Chasse au tigre, tableau d'Eug. Delacroix. — Phot. Braun et Cie.

Collection Chauchard (Louvre). — Le Braconnier, tableau de N. Diaz de La Peña. — Phot. Braun et Cie.



Collection Chauchard (Louvre). — La Bergère gardant ses moutons, tableau de J.-F. Millet. — Phot. Braun et Cie.

sait de plus admirablement faire résonner la note rouge d'un jupon ou la note bleue d'un bas; les bleus en particulier sont d'une qualité merveilleuse et ceux du tablier et de la jupe de sa *Tricoteuse* sont d'une étonnante beauté. C'est par ces figures peut-être que Millet grandira encore dans notre admiration; elles l'approchent des plus grands maîtres et en particulier de Vermeer de Delft. Il faut bien reconnaître que l'*Angelus* par contre ne répond pas à sa réputation (v. *Nouv. Lar.* tome I, p. 305); sans parler du côté un peu théâtral de la présentation, la peinture n'a pas, ou n'a plus, les belles qualités des toiles dont on vient de parler. Mais la *Fileuse*, la *Bergère gardant ses moutons* sont des toiles fort importantes et le *Parc à moutons* est un chef-d'œuvre; rarement pareille intensité d'effet a été obtenue avec une aussi grande simplicité de moyens.

Tout un groupe de paysagistes font cortège à Corot et Millet. On s'arrête avec plaisir devant les *Laveuses* de Daubigny, ou devant les *Moutons au pâturage* de Charles Jacque. La puissance de Troyon a quelque lourdeur et cependant le *Garde-chasse André près de ses chiens*, le *Garde-chasse conduisant ses chiens à la forêt*, le *Taureau* ou la *Vache blanche qui se gratte* sont des œuvres dignes de ce moderne successeur de Paul Potter; la sincérité de Jules Dupré ne va pas sans une certaine minutie comparable à celle d'Hobbema et néanmoins le *Chemin de la ferme* vaut par la préciosité de la matière. Diaz est un virtuose de la palette : son *Braconnier* et sa *Lisière de forêt* sont superbement exécutés dans une pâte abondante et généreuse. Théodore Rousseau excelle dans les petites études et sans qu'on trouve ici une œuvre de la qualité du petit *Coteau* légué par Thomy-Thiéry, on goûtera certes ses effets d'orage dans la *Mare* ou dans la *Route dans la forêt de Fontainebleau*.

Quant aux peintres de genre, ils sont représentés dans la collection Chauchard par Isabey et Meissonier. Les toiles d'Isabey sont d'un coloris facile et un peu heurté : la *Sortie de l'église* fait une heu-

COLLECTION CHAUCHARD (Louvre). — 1814, campagne de France, tableau de E. Meissonier. — Phot. Braun et Cie.

COLLECTION CHAUCHARD (Louvre). — Le Passage du gué, tableau de C. Corot. — Phot. Braun et Cie.

reuse exception. Les peintures de Meissonier non plus ne sont pas toujours bien accordées; mais quand il se contente de faire chanter une note vive sur un fond bistre, il a des réussites charmantes. Son panneau *Au cabaret* est particulièrement excellent, et par exception le métier en est rapide et sans excessive petitesse. Ces panneaux de dimensions restreintes sont assurément préférables aux œuvres de plus grand format : la notoriété qui s'est attachée à son *1814* ne peut empêcher de voir que cette peinture, à force de vouloir être précise, manque un peu de mouvement, quoique chaque figure prise individuellement soit d'une grande expression et que le métier soit d'une habileté incomparable. Meissonier, amoureux du travail véridique, avait le tempérament d'un miniaturiste, et c'est de lui surtout qu'on peut dire qu'il est d'autant plus grand que ses œuvres sont plus petites.

Une réunion de forts beaux bronze de Barye complète cet ensemble.

On y trouve d'excellentes épreuves, et tel *Lévrier étendu*, tel cerf pris au cou par un chien courant, tel basset, sont des morceaux de maître ; mais Barye excelle plus encore à traduire les bêtes sauvages, à exprimer la souplesse et la force d'un félin, la puissante lourdeur d'un ours, et les exemplaires de tigre et de plantigrade qu'on trouve dans la collection Chauchard sont des fontes parfaites. — T. Leclère.

cokerier, ère adj. Qui concerne le coke, les cokeries. — n. m. Industriel qui exploite une cokerie. || Ouvrier chargé de la manutention du coke dans une usine à gaz, etc.



Collection Chauchard (Louvre). — Le Garde-chasse arrêté près de ses chiens, tableau de Troyon. — Phot. Braun et Cie.

***Confucius.** — *Le sanctuaire de Kiou-fou, le lieu de naissance de Confucius.* A deux cents kilomètres à peine au sud de la capitale de la province du Chantoung, Tsinanfou, à Kiou-fou, s'étend en plaine le pays où Confucius passa la plus grande partie de sa vie dans la capitale du petit Etat de Lou, cinq cents ans avant notre ère. L'endroit, aujourd'hui désert, dans une province pourtant encore surpeuplée et fournissant la plus grande part à l'émigration chinoise en Mandchourie, l'endroit aujourd'hui sans culture, et que sa grandeur passée ranime à peine, à ce temps-là était déjà depuis cinq siècles un pays illustré par la dynastie de Tcheou-Koung, et l'influence persistante du duc, qui réunissait les mérites de lettré, de poète, de politique, d'administrateur accomplis, avait fait de ce lieu un milieu savant, un centre d'études où enseignaient les plus grands maîtres. Confucius rivalisait là avec Chao-Tcheung-Mao et, devenu premier ministre de Lou à cinquante-six ans, il finit par le supprimer.

La sépulture et le sanctuaire. A la mort du maître, parmi ses nombreux auditeurs (plus de 3.000, dit-on, dont six douzaines sont encore distingués et honorés particulièrement dans le lieu où l'on sacrifie à Confucius), il y en eut beaucoup qui gardèrent le deuil pendant trois ans et des gens de Lou s'établirent près de sa tombe, hors de la ville. L'usage se transmit peu à peu d'offrir des sacrifices à son tombeau et de visiter sa pagode; des personnages, l'empereur, vont saluer la sépulture; des députations s'y rendirent, et l'endroit prit de l'importance. Aujourd'hui cet endroit isolé cache à la fois la sépulture toute nue du sage et un des plus beaux joyaux de l'architecture chinoise. De tous les temples consacrés à Confucius par tout l'empire, même à la capitale, le plus luxueux de beaucoup s'élève encore au lieu même où naquit le sage, dans la petite préfecture déserte dont l'histoire et ce riche monument font toute la gloire. C'est près de là aussi, en pays de sable très venteux, qu'est le modeste tombeau de Confucius, une butte de terre sans mausolée. La magnificence du temple contraste singulièrement avec la simplicité et la grandeur de ce tertre nu. On y accède par une majestueuse allée de cyprès toujours verts, moins imposante par ses arbres, qui n'ont point la vie touffue des cryptomérias japonais au tombeau de Yéyasu à Nikko, que par sa longueur de plus d'un kilomètre et sa largeur d'une vingtaine de mètres dans un pays où le chemin n'est souvent qu'une sente ou une piste de la largeur d'une dalle. Ce lieu de silence et de calme sera toujours à distance respectueuse d'une station de chemin de fer, bien que les lignes se multiplient dans la province sous l'effort des ingénieurs allemands. L'usage chinois n'admet pas que les trains ébranlent irrévérencieusement un sol qui n'a point été remué depuis qu'il a reçu son dépôt. La sépulture est toujours la même, sans parure; mais le temple, embelli de plus en plus, de génération en génération, est l'image de tous les temples lettrés dans l'empire, et c'est là que des ambassades spéciales viennent faire part à Confucius des grandes affaires de l'Etat, guerre, famine, inondation, sécheresse, nouvel avènement.

Extension du culte. De là est né un véritable culte, aujourd'hui répandu par tout le pays. Le confucianisme est une sorte de religion, aussi autochtone que le taoïsme, qui a amalgamé les pratiques populaires plus ou moins magiques des ancêtres à une théorie spéculative, moins populaire que le bouddhisme, qui est d'importation étrangère. C'est sinon la religion d'Etat en Chine, du moins la religion du gouvernement; c'est le culte des rites et de la politesse sociale, développant la bienséance extérieure plutôt que la conscience morale. Le peuple, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas mandarinal ou lettré, n'est point admis à prendre part aux cérémonies bimensuelles du culte, mais tous les fonctionnaires, au contraire, y sont obligés. « La Cour se sert de la doctrine du saint comme d'un moyen pour gouverner l'empire », est-il dit dans le K'iuen-li-tje. Il n'est point de centre administratif, préfecture ou sous-préfecture, si pauvre que soit le pays, qui n'ait nécessairement, aussi bien qu'un tribunal pour le mandarin, le temple de Confucius ou de la littérature, l'endroit où se font le 1er et le 15 de la lune les génuflexions en commun, au commandement d'un maître de cérémonies, de tout ce qui détient, après examens passés, une partie de l'autorité publique. Confucius, comme les empereurs et les grands dignitaires, a reçu des titres posthumes. Il a été honoré d'appellations qui changèrent beaucoup plus au cours des temps que celles des autres personnages ainsi vénérés. D'abord maître antique, sous la dynastie des Song, il fut canonisé saint antique. Les Tang le firent précepteur impérial; il fut lettré éminent, savant éminent, duc de la doctrine abondante, roi des doctrines et vertus éclatantes. Les sacrifices et le rituel qui marquaient le degré de vénération qu'on lui témoignait changèrent aussi, mais, dès l'époque des Han, l'usage s'établissait pour les nouveaux mandarins entrant en fonction de faire visite à sa pagode. Lui-même, qui devait porter le titre de « saint », définit ainsi ce qu'il entend par *saint:* « Celui qu'on appelle *saint* a une vertu qui s'accorde avec celle du ciel et de la terre; il modifie son action à l'infini, il connaît à fond la fin et le principe de toute affaire, il harmonise les propriétés de tous les êtres, il est brillant comme le soleil et la lune, il influence comme l'esprit; le peuple ne sait point sa vertu. Ceux qui l'observent ne connaissent personne de comparable; voilà ce qu'est un saint. »

Historique du sanctuaire. Quoi qu'en disent certains textes, où des interpolations ont été glissées pour célébrer davantage le sage, ce n'est point sa maison qui devint primitivement le temple. Elle est encore aujourd'hui à part vers le nord. D'ailleurs, dans le temps qui suivit de peu sa mort, Confucius reçut seulement des sacrifices comme tout le monde. C'est simplement avec Mencius (372-289), qui ne fut pas son auditeur, mais son disciple un siècle après, que sa célébrité grandit et c'est seulement en 196 av. J.-C. que Kaoti, fondateur de la dynastie des Han, fit le premier sacrifice à Kiou-fou avec le taureau, l'agneau et le porc comme pour l'empereur. En 72 ap. J.-C., Ming-ti qui, treize ans avant, avait rendu le décret déclarant Confucius protecteur des écoles officielles dans une tournée à l'Est, de passage à Kiou-fou, classa les 72 vrais disciples et leur sacrifia. Puis le temple reçut une garde militaire et devint un sanctuaire en quelque sorte national; détruit pendant la guerre en 445, il fut reconstruit et la dynastie des Tang (618-907) l'honora grandement. En 705, l'empereur lui assura des revenus et constitua une garde d'honneur de cent familles, à qui les impôts étaient remis. Septans après, des sommes importantes étaient versées à trente familles pour les besoins du temple et l'entretien du parc. En 725, les dix plus grands disciples furent assis, ce qui augmentait la vénération qu'on leur témoignait. Tchentsoung, de la dynastie Song (998-1022), exigea que les nouveaux gradués, après leurs succès aux examens, se rendissent au temple, où désormais on vénère aussi le père et la mère du sage. L'empereur composa et écrivit pour le temple des inscriptions honorifiques. Tche-tsoung (1086-1100) fit don au sanctuaire de 10.000 mos ou mons de terrain (le *mo* ou *mon* vaut 6 ares, 144) et traita Confucius impérialement en lui accordant les vingt-quatre lances du corridor, les douze houppes au chapeau, et les douze emblèmes aux habits. C'étaient des honneurs si considérables qu'on



Tombe de Confucius.

peut dater le temple de ce règne. Malheureusement le bâtiment, déjà incendié par les Mongols en 1214, fut brûlé encore une fois par la foudre en 1499. Mais on le reconstruisit plus beau, avec des colonnes monolithes, sculptées de dragons. Comme des voleurs avaient pillé le trésor en 1511, l'empereur fit accroître le mur de la ville pour que le temple fût compris dans l'enceinte et plus facilement surveillé.

Les grands souverains Kangshi et Kienlong multiplièrent leurs marques de dévotion à ce temple,

qui fut encore brûlé par la foudre en 1724. L'empereur Youn-tcheng le fit rebâtir; on y travailla six ans et, en 1730, cinq fils de l'empereur assistèrent à la cérémonie d'inauguration du monument, qu'on admire encore.

Description du temple. Après avoir traversé le pont rituel, aux balustrades de pierre magnifiquement ouvrées dans d'énormes monolithes, on arrive sous le premier portique de marbre, au milieu d'un large parc plein d'herbe et d'inscriptions remarquables des lettrés les plus connus et des empereurs savants qui firent l'éloge du saint. Parmi les cyprès, quelques kiosques abritent ces pierres historiques et, à partir de là, c'est partout la magnificence de la pierre. Le bois, même laqué et comme pétrifié ou métallisé, comme on en peut voir à Nikho au Japon, est ici à peine utilisé pour les portes et la charpente des toitures. Tout l'art et la beauté des constructions, comme des inscriptions, tient dans la symétrie des parties, le calcul et l'ordre de l'ensemble. Dans ces courtes pièces d'art lapidaire, les mots et le sens sont en parallélisme comme les divers bâtiments et les parties de chaque bâtiment. Cinq temples situés l'un derrière l'autre dans le parc immense, de plus en plus grands et de plus en plus beaux, servent d'introduction au temple de Confucius. Le premier, celui de l'uniformité de la littérature, a 5 mètres de hauteur, 16 de largeur, 8 de profondeur; le deuxième, celui de la culture, a 15 mètres de hauteur avec les étages, 20 de largeur, 10 de profondeur; avant l'incendie, il conservait les archives, les vieux manuscrits de lettrés et de classiques anciens, les annales impériales, les rescrits impériaux sur le culte, le texte même des inscriptions de pierre. Dans la partie du parc qui précède le sanctuaire lui-même, croissent, soutenus par leurs supports, les trois arbres vénérables dits « de Confucius », dont on raconte qu'ils mouraient sous les mauvais gouvernements et reverdissaient quand la vertu remontait sur le trône. Le temple lui-même a les vastes proportions d'un bâtiment d'État rare en Chine : 15 mètres de hauteur, 26 de largeur, 17 de profondeur. La façade est de 12 colonnes monolithes, dans lesquelles sont taillés en relief des motifs de fleurs et de dragons. Une large véranda court tout autour de l'édifice. Les escaliers sont ornés d'une balustrade finement ciselée, et une grande cour spacieuse les précède. Le toit, double comme les toits impériaux, richement paré et décoré de boiseries comme la véranda, est couvert de tuiles jaunes, qui resplendissent avec des reflets d'or. Le bois est du plus précieux d'Annam, mais laqué, ce qui ne permet pas d'en mettre en valeur les lignes naturelles, comme font les Japonais.

L'autel est tout laqué rouge et or, avec des rideaux de soie comme parure et cache-poussière pour l'image même du sage. La représentation de Confucius, plus grande que nature, est en bois. Le maître est assis comme s'il enseignait, avec beaucoup de majesté dans les traits et le port, les mains en avant tenant la tablette d'honneur, le sceptre impérial, symbole de la souveraineté dans l'empire de la pensée et, comme l'empereur, il regarde droit devant lui, la face tournée vers le S. Il porte les insignes impériaux de la dynastie des Tcheou : chapeau de cérémonie, aux douze effilés de soie rouge et verte, ornés de perles, et les neuf pièces de vêtement ornées des douze emblèmes impériaux : le soleil, la lune, les étoiles, les monts, le dragon, le faisan sur les vêtements de dessus, les six autres sur les vêtements de dessous.

A ses pieds, dorée et richement travaillée, se dresse dans son cadre la tablette de son âme.

Le purisme de certains lettrés, qui s'enorgueillissent d'une religion idéale, est choqué de cette statue, que n'ont pas d'ailleurs les temples de province. Le fondateur de la dynastie des Ming avait interdit l'établissement de statues de Confucius dans les temples, mais il laissa subsister les choses en leur état à Kiou-fou. En avant de la statue est la table d'autel préparée pour les sacrifices et les cadeaux impériaux, comme les cinq célèbres vases antiques qu'on date de l'an 85 de notre ère, les supports pour vases en émail, les innombrables inscriptions de l'impérial calligraphe Kangshi, de Youngtcheng, de Kienlong. Dans la salle sont aussi les autels et les tables des quatre grands fidèles, à l'est la niche double pour les statues de Yentse le préféré et de Tzeze, le petit-fils, auquel est attribué le *Tchoungyoung;* à l'ouest, symétriquement, Tsengtze, qui entendit le maître et écrivit le *Tashio*, Mongtze ou Mencius, l'auteur des *Entretiens*. Plus près de l'entrée, à l'est, s'étend une grande niche commune pour les six grands sages; une autre semblable se trouve à l'ouest. Ces 12 statues, comme les précédentes, regardent encore de face, bien que les visages soient face à l'E. ou à l'O. En dehors, dans les bâtiments de côté, sont les autres saints du panthéon littéraire, les 79 vieux sages et les 71 grands lettrés.



Statue de Confucius, dans le temple de Kiou-fou.



Les abords du temple de Confucius à Kiou fou.

Enfin, de côté, comme ses dépendances, s'élèvent plusieurs temples: celui de la femme de Confucius, qui mesure 13 mètres de hauteur, 20 de largeur et 10 de profondeur, avec des colonnes octogonales et une jolie balustrade de pierre. (La niche est belle, mais il n'y a que la tablette de l'âme, sans statue, car la femme ne doit pas être vue); puis le temple des saintes reliques de Confucius, où sont conservées les images de pierre du sage; le temple du père, avec une niche et une statue de grand style; enfin, l'abattoir et autres bâtiments qui servent pour les sacrifices. — E. Rottach.

cyclothymie (du gr. *kuklos*, cercle, et *thumos*, âme) n. f. Maladie héréditaire et constitutionnelle, d'ordre neuropathique, caractérisée par des alternatives brusques et régulières d'excitation et de dépression (Dény).

— Encycl. La *cyclothymie* a été longtemps confondue avec la neurasthénie; mais Dény a montré qu'elle s'en distingue par plusieurs caractères essentiels : la *soudaineté* (Du jour au lendemain, la dépression fait suite à l'excitation cyclothymique, alors que, dans la neurasthénie et la psychasthénie l'état de phobie et d'obsession s'installe lentement et disparaît de même; la *régularité* (Les crises sont périodiques et se produisent presque à jour fixe. Dény a cité le cas curieux d'un professeur de musique cyclothymique, qui était en crise régulièrement un jour sur deux et savait déjà ainsi, longtemps à l'avance, à quelles dates, il pourrait donner ses leçons et à quelles dates il ne le pourrait pas); l'*intensité*, surtout de la période euphorique et agitante, qui n'existe pas sous cette forme dans la neurasthénie; enfin l'*hérédité*. (D'après Dény, on naît cyclothymique, tandis qu'on ne naît pas neurasthénique, on le devient). Ce dernier caractère toutefois ne paraît pas absolument constant et des observations ont été publiées par le docteur Laumonier, qui tendent à prouver que la cyclothymie est parfois acquise et peut résulter des mêmes causes, surmenage, excrétion, etc., qui créent les états neurasthéniques. — Dr J.

***Dændliker** (Charles), historien suisse, né à Stæfa en 1849. — Il est mort à Küsnacht (canton de Zurich) le 14 septembre 1910. Il avait écrit en allemand une grande histoire de la Suisse, dont voici le titre complet : *Histoire de la Suisse, avec un examen spécial de la vie constitutionnelle et de la civilisation, depuis l'origine jusqu'à nos jours* (12 vol. in-8º, 1895). — E. P.

Dans la chambre de Napoléon mourant. *Journal inédit de Hudson Lowe sur l'agonie et la mort de l'Empereur*, par Paul Frémaux (Paris, 1910). — Nous savions déjà par le *Mémorial* de Las Cases, le *Napoléon en exil* d'O'Meara, les *Derniers moments* d'Antommarchi et quantité d'autres ouvrages, combien furent atroces la captivité puis la mort de Napoléon à Sainte-Hélène. Paul Frémaux démontre une fois de plus aujourd'hui que la légende n'avait rien d'exagéré, et il accumule et précise les faits accablants, grâce à l'apport de documents nouveaux, dont le principal est le journal d'Hudson Lowe. Ce journal fait partie d'une collection de papiers conservée au British Muséum. C'est la relation, jour par jour, des impressions du gouverneur, du 1er avril au 5 mai 1821, c'est-à-dire pendant les trente-cinq derniers jours de Napoléon. Ces impressions étaient envoyées par fragments, au moment de leur rédaction, au ministre des colonies lord Bathurst. On peut s'étonner qu'on n'ait pas publié plus tôt ce document, que certains historiens anglais avaient déjà feuilletés, mais les détails médicaux qui y abondent, l'indigence de la rédaction, n'étaient pas sans rebuter tout d'abord. En le publiant pour la première fois, Paul Frémaux le fait suivre des bulletins du docteur Arnott et des procès-verbaux de l'autopsie. Nous connaissons donc exactement maintenant les causes de la mort de Napoléon, et, reprise par l'éditeur du journal, qui l'avait déjà énoncée dans les *Derniers jours de l'Empereur*, la thèse de l'affection du foie dont se plaignait l'Empereur, et à laquelle on refusa toujours de croire, paraît parfaitement établie. Nous savons que l'Empereur, avant d'être dévoré par le cancer, souffrit presque continuellement d'hépatite chronique durant ses six années de captivité. Mais on feignait toujours de ne pas croire à sa maladie, et dire le contraire était se rendre suspect et s'attirer une prompte disgrâce, car le mot d'ordre est que Napoléon ne peut pas, ne doit pas être malade.



Masque de Napoléon.

« Il souffre d'*hépatite politique* » dit avec incrédulité le comte de Balmain au docteur John Stokoe qu'il interroge au moment de son départ. « Sans doute, répond avec ironie le médecin que nous verrons tout à l'heure payer cruellement sa franchise, ils ne veulent pas qu'il soit malade; ils ne croiront à sa maladie que lorsqu'ils le verront mort dans son lit. »

Y croire serait en effet avouer que l'hépatite dont souffre l'Empereur sévit tout particulièrement à Sainte-Hélène, où elle affecte à la fois la population indigène et la garnison. Or, il faut tenir tout cela soigneusement caché, autrement l'opinion pourrait s'émouvoir, la compassion naître, obligeant les geôliers à ouvrir et changer leur inique prison. On pourrait demander, au nom de l'humanité, s'il est possible à Napoléon de vivre à Sainte-Hélène, et pareille question ne doit jamais être soulevée. On sait bien cependant qu'il ne peut vivre dans les conditions qui lui sont faites. Que peut en effet l'activité morale et physique d'un être tel que lui dans cette île perdue de l'Atlantique austral, qui mesure 17 kilomètres de longueur et 11 de largeur, et que son caractère montagneux rend encore plus étroite ? La mer incessamment l'assiège; le ciel, bas et lourd, pèse sur les pics et les crêtes dénudées, et, bien que sous les tropiques, ce séjour lugubre irrespirable, où végètent pauvrement 4.500 âmes, la garnison comprise, est toujours enveloppé de brouillard et trempé de pluie.

L'habitation du captif, située à la pointe la plus sauvage de l'île, est une ancienne ferme aux toits en carton peint et goudronné, aux murs en torchis, que trempe l'humidité, aux planchers pourris et disjoints, que rongent les rats. Le cœur du prisonnier se soulève dans ce séjour : « Je hais Longwood, dit-il; le site seul me donne de la mélancolie. » Rien ne vient le distraire de son malheur, bien au contraire. Il voudrait travailler, mais les livres, les documents lui font défaut; sa pensée, si active, n'a d'autre aliment que de se dévorer elle-même, et il nourrit son vautour comme l'antique Prométhée.

A l'énervement continuel que lui causent ses serviteurs qui ne s'accordent pas et l'accablent sans cesse de commérages, viennent s'ajouter mille vexations, d'horribles tortures morales, qui nous sont depuis longtemps connues autant que leur instrument, sir Hudson Lowe, garde-chiourme imbécile et rageur, qui traite comme le dernier des forçats le premier homme de guerre des temps modernes. Dans son zèle brutal et borné, non seulement il conteste à l'Empereur son titre et l'appelle et le fait appeler par dérision « le général Bonaparte », mais il ouvre encore sa correspondance comme celle d'un vulgaire prisonnier de droit commun, limite ses promenades, l'entourant d'un double cordon de sentinelles jusqu'à la distance de 8 milles, qu'il ne peut dépasser sans être accompagné d'un officier anglais : humiliation à laquelle il ne peut se soumettre.

L'Empereur, découragé, ne veut plus se soigner. « Tant mieux ! répond-il à toutes les alarmes, ce sera fini plus vite ! » Tout lui a été peu à peu enlevé : Las Cases et quatre de ses compagnons par Hudson Lowe, Mme de Montholon par la maladie, d'autres par la mort. Quant à Gourgaud, aigri et devenu l'ennemi de son maître, il est allé affirmer en Angleterre qu'en effet la maladie de Napoléon est feinte, qu'il a même des projets d'évasion; propos aussi insensés que criminels, qui le rendent responsable devant la postérité d'une partie des vexations et de la surveillance dont on tortura l'Empereur. C'est lui qui est la cause qu'on veut assujettir Napoléon, en juillet 1818, à la visite quotidienne d'un officier anglais. Le prisonnier s'y est toujours refusé avec indignation : mais on l'a menacé plusieurs fois de forcer sa porte, violence à laquelle il a répondu par la violence, affirmant qu'il se défendrait les armes à la main et qu'on ne passerait que sur son cadavre.

Voilà autant de causes de l'inflammation du foie, à laquelle, dit-on, Napoléon n'a jamais cru lui-même. Tout médecin qui prend au sérieux sa maladie est vite accusé de trahison par l'implacable geôlier. Dès 1817, O'Meara était devenu suspect, et Hudson Lowe le considérant comme entièrement gagné à la cause de l'Empereur, refusait de donner créance à ses dires, et, le 25 juillet 1818, le faisait enlever brutalement de son poste pour le renvoyer en Angleterre. Il fait plus, un médecin anglais, John Stokoe, dont nous avons déjà signalé la phrase imprudente, ayant été appelé au chevet de l'Empereur, qui venait d'avoir une syncope, et l'ayant bienveillamment examiné, est accusé par le même Hudson Lowe de vouloir, lui aussi, servir les intérêts du « général » par de faux rapports. Menacé d'un conseil de guerre, il est obligé de quitter l'île et, suivi en Angleterre par un rapport du gouverneur, il est mis en jugement, cassé de son grade et rayé des contrôles de la marine britannique, coupable, dit le procès « d'avoir essayé de créer une fausse impression, de faire croire que le général Bonaparte se trouvait en sérieux et imminent danger ».

Napoléon est cependant perdu, sans espoir depuis 1819, malgré le mieux sensible observé après l'arrivée du Dr Antommarchi, envoyé par la famille impériale et choisi par le cardinal Fesch. Sur les conseils du jeune docteur, son compatriote, Napoléon s'occupe de jardinage et reprend un peu goût à la vie. Tranquillisé par les occupations de son prisonnier, Hudson Lowe change d'attitude et se montre presque aimable. Il fait aménager pour les Français une nouvelle maison plus confortable, y envoie des arbres et des fleurs et étend même la circonscription où Napoléon peut se promener librement. Mais il est trop tard, l'Empereur ne peut plus supporter aucun exercice. Les douleurs anciennes qui le reprennent, sensibilité à l'épigastre, douleur à l'épaule, et qui lui font croire à un retour de l'hépatite, ont maintenant une cause qu'il ignore : le cancer. Ses jambes enflent, il tousse sans cesse, et vomit douloureusement tout ce qu'il absorbe. Le moindre bruit l'indispose; la lumière blesse ses yeux au point qu'il réclame dans sa chambre une obscurité continuelle et complète. Des sueurs visqueuses trempent son corps que rien n'arrive plus à réchauffer, et maigri, en délire, roulant des yeux fous dans un visage d'une pâleur cadavérique, il se traîne péniblement soutenu par ses aides. D'ailleurs Antommarchi le soigne mal; il court les faciles aventures sur les trottoirs de Jamestown, et néglige son malade au point que celui-ci le prend en horreur et lui interdit l'accès de sa chambre, où il ne pourra plus pénétrer qu'à la dérobée. Personne ne remplit plus bien son devoir autour de l'Empereur. Excédés de l'exil, le comte et la comtesse Bertrand, Montholon lui-même songent à le quitter.

Maison de Napoléon, a Longwood.

ILE Ste HÉLENE
Echl: 300000

Tout le monde ne le regarde plus guère que comme un malade qui dure trop longtemps. Telle est la situation au début de 1821. Mais bientôt devant la gravité de la situation, personne ne songe plus à partir. Le 17 mars 1821, l'Empereur s'alite définitivement. » La machine est usée, répète-t-il, elle ne peut plus aller, c'est fini; je mourrai ici ! » Cependant on ne veut croire qu'à une maladie purement morale. Hudson Lowe ne s'est pas départi de son scepticisme officiel. Peu de temps avant la mort de l'Empereur, il l'accuse encore de vouloir s'évader et de chercher à pervertir un régiment anglais, et ce qui l'inquiète c'est que son prisonnier soit invisible. Le 30 mars, il exige qu'on introduise auprès du malade un chirurgien militaire, le docteur Arnott, afin que celui-ci s'assure de la présence du « général », et il est décidé à recourir à la force si c'est nécessaire. Le 1er avril, date à laquelle commence le journal d'Hudson Lowe, avec le consentement de l'Empereur, le docteur est enfin introduit dans sa chambre. Rien n'est plus poignant que le récit de sa visite, même à travers la note maussade du gouverneur. La sensibilité rétinienne de Napoléon exige, on l'a vu plus haut, l'obscurité complète autour de lui. C'est donc à tâtons que le docteur pénètre dans une pièce et palpe sans le voir un corps dont l'état indique une grande faiblesse. Ces volets clos, ces bougies éteintes lui donnent des doutes sur une substitution possible : « Je n'ai pu le voir, dit-il avec méfiance, mais je l'ai palpé, « *lui ou un autre*. » Arnott est un honnête homme et un chirurgien, averti, mais prévenu que Napoléon ne pourrait bien être qu'un simulateur politique, il est plein de doutes qui mettent sa science en défaut. Il déclare donc que la maladie du « Général » n'est pas sérieuse, et plutôt morale que physique. « C'est de l'hypocondrie, déclare-t-il, et si le cours de ses idées pouvait changer, cela lui ferait un bien infini. Si, par exemple, un vaisseau de ligne arrivait demain d'Angleterre pour l'emmener d'ici, je suis persuadé que cela le guérirait vite et le remettrait aussitôt sur pied. » Or, cela est noté le 17 avril dans le journal d'Hudson Lowe, c'est-à-dire trois semaines avant la mort de l'Empereur et c'est à peine si le moribond a la force de lever la paupière et d'ouvrir les lèvres. C'est seulement à partir du 1er mai que le docteur Arnott semble s'alarmer d'un hoquet convulsif qui ne quitte plus guère le malade. Mais sa méfiance ne l'abandonne pas et ses bulletins sont laconiques non moins que le journal du gouverneur, qui, le 5 mai, à 6 heures, juste comme le soleil se couchait dans un orage, écrit le simple mot : « Il vient d'expirer. »

A la suite de cet affligeant journal se trouve le procès-verbal de l'autopsie opérée le 6 mai par le docteur Arnott et sept de ses confrères. Cet écrit ne mérite pas une entière confiance, car on sent qu'il est établi de telle sorte qu'on croie que ni le climat, ni le traitement de Sainte-Hélène n'aient contribué à la mort de l'Empereur. La maladie de foie est donc complètement négligée, et toute l'attention est portée sur le cancer de l'estomac. Seul, le médecin principal Shortt juge le foie enflé à l'autopsie, et ses collègues écrivent que l'organe « était peut-être un peu plus gros que d'ordinaire », phrase que l'on s'empresse de biffer, ce qui en montre une fois de plus l'importance et la gravité. Or le foie ne pouvait être sain, puisque l'autopsie déclare d'autre part qu'il était largement soudé à l'estomac et au diaphragme. Quant à l'estomac lui-même, ce n'était plus qu'un vaste ulcère, une poche cancéreuse et crevée. Le poumon lui non plus n'était pas sain; il adhérait à la plèvre costale, paraissant établir que Napoléon souffrait aussi de quelque lésion pulmonaire, aggravée encore par la température humide et variable de Sainte-Hélène.

En résumé, la cause immédiate de la mort de l'Empereur fut le cancer. Sans doute ce mal inexorable l'eût terrassé partout ailleurs, mais ce n'est pas une raison pour ne pas incriminer Sainte-Hélène, qui hâta la fin de l'illustre captif et aggrava cruellement ses souffrances en le plaçant dans un climat inhabitable, en ne tenant aucun compte de ses plaintes, et en ajoutant à toutes ses tortures physiques les tortures morales les plus viles. Le docteur O'Meara chassé ignominieusement de Sainte-Hélène, et qui avait toujours cru à l'affection du foie, nous semble avoir écrit à ce sujet des lignes définitives dans son article du *Morning Chronicle* (8 juillet 1821).

Je ne veux pas me prononcer catégoriquement sur cette mort, sur sa cause immédiate, mais j'affirme, sans hésitation, qu'elle a été hâtée par le sort fait à Napoléon, par sa relégation dans un climat tropical, par des vexations étudiées, des mortifications mesquines et sans nombre, qu'une âme comme la sienne était seule capable de supporter si longtemps, et par ce dérangement enfin des organes digestifs que l'anxiété morale ne manque jamais de produire. Telle est mon opinion. Elle n'est pas le résultat de l'indignation du moment; elle est ancienne. A deux reprises, je l'ai exprimée, publiée, *dans un langage qui ne pouvait pas ne pas être compris.*

Ce jugement d'O'Meara restera celui de la postérité. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

décalcification (*si-on*) — du préf. priv. *dé* et de *calcification*) n. f. Disparition des éléments calcaires : *Certaines roches subissent une* DÉCALCIFICATION *intense qui peut être assimilée à une véritable lixiviation.* (Emile Haug.) *La* DÉCALCIFICATION *d'un os dans une eau acidulée laisse apparaître la partie organique constituant l'osséine.*

décommandement (*ko-man-de-man*) n. m. Acte par lequel on décommande, on donne un contre-ordre : *Trois lignes de* DÉCOMMANDEMENT, *qu'il fit porter par un groom.* (Marcel Prévost.)

démarcheur, euse adj. et n. Qui fait des démarches. || Se dit en particulier des employés de maisons financières chargés des relations avec les clients en dehors de l'établissement.

Don Quichotte, comédie héroïque en cinq actes, poème de Henri Cain, d'après Le Lorrain et Cervantès, musique de Massenet; représentée pour la première fois le 24 février 1910 à Monte-Carlo et à Paris, au théâtre de la Gaîté-Lyrique, le 29 décembre 1910.

Qui ne connaît le chevalier de la Triste Figure, ce héros que Michel Cervantès créa avec tant de génie et fixa pour la postérité comme un type unique et légendaire? Qui ne s'est délecté au récit de ses exploits ridicules, bouffons et malheureux, ainsi qu'aux sages propos de Sancho Pança, son fidèle écuyer? C'est ce roman célèbre, où les personnages sont campés avec une vérité saisissante et pittoresque, qui inspira, il y a quelques années, une pièce à l'infortuné poète-cordonnier Jacques Le Lorrain, mort presque de faim dans son échoppe, pendant que son ouvrage triomphait sur la scène du théâtre Victor-Hugo et que son nom allait enfin connaître la gloire. Le Lorrain ne se doutait guère que son adaptation servirait dans la suite à un librettiste et provoquerait une partition.

Henri Cain a ingénieusement combiné l'action de son livret; il a clairement exposé le sujet sans trop vouloir ambitionner de toucher au fond de l'œuvre par l'évocation de la grandeur épique, mais seulement de la traiter théâtralement en des scènes brèves et rapides, dans lesquelles chaque détail est exactement et simplement mis à la place qui lui convient.

Le premier acte s'ouvre sur une place publique, le jour de la Feria : la foule grouille, chante et danse devant la fenêtre de la belle Dulcinée. Don Quichotte et son bon écuyer Sancho apparaissent et sont acclamés par les villageois. La Dulcinée n'est pas la matrone légendaire; elle possède plus d'admirateurs que celle de Cervantès et compte Don Quichotte parmi les assidus. Mais elle souhaite de se débarrasser du ridicule chevalier en le chargeant d'aller retrouver le collier de perles que les bandits ont dérobé la veille. Voilà Don Quichotte parti avec le peureux Sancho : il rêve et songe tout d'abord aux rimes qu'il écrit en l'honneur de la bien-aimée; puis, abandonnant la poésie pour l'action, il livre bataille contre les moulins qui agitent dans l'air leurs immenses ailes, et qu'il a pris pour des géants. Il parcourt ensuite les ravins rocheux et arrive en pleine sierra, chez les brigands, pour reconquérir le collier. Là, les bandits lui font subir l'outrage et la flagellation; mais son calme extatique les stupéfie, les désarme et les touche même, car ils s'agenouillent maintenant devant l'illuminé, à la grande surprise de Sancho, et ils lui rendent l'objet dérobé.

Heureux, Don Quichotte rapporte le collier de perles. Personne ne veut en croire ses yeux; pas même la Dulcinée. Le chevalier servant demande comme récompense la main de la belle : « Soyez mon épouse fidèle », dit-il, mais elle ne l'entend pas ainsi; elle veut suivre la destinée de sa vie aventureuse et se rit de son soupirant, bien que ce « fou sublime » l'ait quand même touchée.

Brisé, anéanti, Don Quichotte voit tous ses rêves s'effondrer : il ne lui reste plus qu'à mourir. Et là-bas, sur le chemin creux de la forêt immense, il expirera dans la brousse, au désespoir de son bon Sancho. Le héros, que les déceptions ont cruellement atteint, veut quitter la terre « en beauté »; debout, la main crispée sur sa lance, il ne la lâchera point, pas plus que la poursuite de son idéal, fidèle à sa conviction « d'avoir lutté pour le bien et fait la bonne guerre », léguant à Sancho son seul avoir, l'île des Rêves, qu'il n'a jamais atteinte.

Sur cette donnée d'une action tout à la fois dramatique et comique, Massenet a trouvé des accents de tendresse émue, par des moyens simples, un peu trop simples peut-être, pour notre époque de complications techniques; mais la grâce piquante et légère, la couleur pittoresque et locale et parfois une douce mélancolie, placent cette nouvelle partition au nombre de celles qui auront connu le succès.

Nous signalerons le début mouvementé de l'orchestre, avec les cris d'allégresse de la foule *Alza, alza*, tableau tout animé de couleurs papillottantes. L'air de Dulcinée « *Quand la femme a vingt ans* », avec ses vocalises soutenues par un accompagnement discret, met en valeur la voix sur des contours mélodiques sobres, mais d'une inspiration insuffisamment artistique. L'entrée de Don Quichotte et de Sancho, sur un rythme de marche populaire; puis la sérénade de Don Quichotte, d'une jolie facture, et qui servira de thème pour le premier *interlude*, sont autant de pages charmantes.

Le second acte est d'une délicieuse fraîcheur mozartienne et la scène du combat que livre Don Quichotte au moulin à vent a de la fermeté et un accent presque archaïque : « *Géant, géant, monstrueux cavalier!* »

Les troisième et quatrième actes sont remplis de ces « airs » et de ces « formules » si personnels dont Massenet a doté la musique française. Citons cependant au quatrième acte le joli duo de Dulcinée et de Don Quichotte.

Au dernier acte, très court, l'émotion est exprimée si simplement qu'on se sent tout impressionné, lorsque Don Quichotte, épuisé par les luttes qu'il a dû soutenir, meurt, la tête contre le tronc d'un chêne, cependant que Sancho couvre de sa veste les jambes déjà refroidies du pauvre hidalgo, en murmurant une fervente prière :

O Maître, que ton cœur plane dans la clarté,
Où tout ce qu'il rêva devient réalité!
Stan GOLESTAN.

Les principaux rôles ont été ainsi créés : A Monte-Carlo : Mlle Lucy Arbell (*Dulcinée*); Chaliapine (*Don Quichotte*); Gresse (*Sancho Pança*). — A Paris : Mlle Lucy Arbell (*Dulcinée*); V. Marcoux (*Don Quichotte*); Fugère (*Sancho Pança*).

*** Dossi** (Carlo PISANI), littérateur italien, né à Casteggio, près de Voghera, le 27 mars 1849. — Il est mort à Cardina, à la fin de novembre 1910. Fidèle partisan de Crispi, il fut son secrétaire, puis fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à Athènes, puis à Bogota. Aux œuvres déjà citées dans le *Nouveau Larousse*, nous ajouterons *Portraits humains* (1883); *la Désinence en A* (1884); *Visites illustres* (1885); *les Amours* (1887).

Eddy (Mary BAKER GLOVER), fondatrice de la *Christian Science*, née à Bow (New Hampshire) le 16 juin 1821, morte, âgée de près de quatre-vingt-dix ans, le 4 décembre 1910 à Boston (Massachusetts). La plus jeune fille d'un fermier congrégationaliste de New Hampshire, nommé Mark Baker, Mary, qui fut en sa jeunesse une beauté, se distingua d'aussi bonne heure comme une névropathe du caractère le plus insupportable. Elle était et resta toujours une malade, et, pendant ses crises d'hystérie, sous prétexte de soulager ses douleurs variées, elle soumettait sa famille tout entière aux exigences les plus tyranniques. Elle se maria trois fois : la première fois, en décembre 1843 avec le briquetier G.-W. Glover, qui la laissa veuve au bout de six mois. Mary Glover, qui avait naguère servi de sujet aux expériences hypnotiques de son médecin, le docteur Ladd, ne tarda pas à se passionner pour le magnétisme et le spiritisme. En 1853, elle épousa le dentiste David Patterson, qui, vingt ans plus tard, devait demander le divorce, après qu'elle eut mis longtemps la patience du malheureux à l'épreuve par son irritabilité maladive. Elle continuait à souffrir des nerfs et se croyait atteinte d'une maladie de la moelle.


Mary Eddy.

Vers 1862, elle fut mise en rapport, à Portland, avec Phineas Parkhurst Quimby, ancien horloger devenu guérisseur, qui, grâce à une certaine pénétration psychologique, obtenait par la suggestion, dans les cas relevant de la pathologie nerveuse, des résultats remarquables. Il guérissait la maladie en la niant, en convainquant ses patients qu'ils étaient guéris, en chassant de leur esprit cette idée de la maladie, qui, selon lui, n'était qu'une illusion des sens, une croyance fausse, quoique très ancienne. Quimby guérit Mary Patterson. Enthousiasmée, elle se mit à répandre les idées de son sauveur ou du moins ce qu'elle en pouvait comprendre; car Mary, malgré ses prétentions ultérieures, avait une instruction première à peu près nulle. Elle tira un grand parti des nombreux traités manuscrits où Quimby avait consigné sa doctrine d'une manière toute désintéressée. Elle réunit à son tour des disciples. Elle fonda le *Collège de la science morale et physique*, où elle formait en douze leçons des guérisseurs, pour un prix du reste fort élevé : « Je fus amenée par des décisions providentielles à indiquer la somme de 300 dollars (1.500 francs) par élève. Dieu m'a montré par la suite la sagesse de cette décision. » Peu à peu, elle en vint à s'attribuer la doctrine de Quimby. Elle publia en 1875 son livre *Science et Santé, avec une clef des Ecritures*, dont l'acquisition, au prix de 5 dollars (25 francs) fut un devoir pour ses disciples. Ce livre est comme la Bible de la secte et s'est en effet vendu à un nombre considérable d'exemplaires. En 1877, Mary épousa en troisièmes noces un représentant en machines à coudre, Asa Gilbert Eddy (qui devait mourir vers 1882). Intéressée, autoritaire, violente et toujours névropathe, elle congédiait successivement ses principaux lieutenants, craignant toujours de voir quelque autorité s'élever à côté de la sienne. Elle attribuait ses souffrances à l'influence magnétique de ses ennemis. Elle fonda le 23 août 1879, à Boston, l'*Eglise du Christ scientiste*, en 1881 le *Collège métaphysique* de Boston et, en 1883, le *Journal de la science chrétienne*, qui comportait une abondante chronique médicale. Dès lors, la secte fit des progrès rapides, que n'arrêtèrent pas quelques accidents mortels, résultats d'une thérapeutique vraiment trop insouciante des précautions matérielles. En 1890, la secte comptait 33 instituts, 20 églises, 90 sociétés. Le 6 janvier 1895, une nouvelle église fut inaugurée, avec une sorte de chapelle spécialement consacrée à Mrs. Eddy. Bientôt l'édifice dut être agrandi. Les pèlerinages se multipliaient au domaine de Pleasant View, près de Concord, où la vieille dame, devenue fort riche, abritait sa presque divinité. En 1904, on pouvait évaluer à 60.000 le nombre des scientistes. Cependant Mrs. Eddy ne cessait de se plaindre de ses ennemis, réels ou imaginaires, de plaider contre la concurrence de ses disciples dissidents, de soigner sa réclame au moyen de ses journaux et de remanier sans cesse les statuts de la secte, de manière à empêcher que tout autre qu'elle-même, professeur ou guérisseur, pût acquérir une influence quelconque. Elle se fit proclamer *pastor emeritus* de la nouvelle religion. Sa perpétuelle inquiétude la fit en 1908 quitter sa demeure de Pleasant View pour les environs de Boston. C'est là qu'elle est morte, sans doute au grand étonnement de ses disciples fanatiques, qui probablement croyaient immortelle une femme capable de guérir tous les maux. Certains d'entre eux, du reste, attendent sa résurrection.

Nous avons exposé les principales idées de la *Christian Science* à l'article SCIENTIST du *Larousse Mensuel* (page 142 du tome I). On trouvera de complets et curieux renseignements sur Mrs. Eddy dans la revue américaine *Mac Clures's Magazine* (de décembre 1906 à mai 1908) et dans l'excellente étude de F. Dupin de Saint-André (*Revue hebdomadaire*, 14 juin et 18 juin 1910). — DARTHONNAY.

***émergence** (*mèr-jan-se*) n. f. Action d'émerger, de sortir d'un endroit caché : *L'*ÉMERGENCE *de l'activité subliminale, même à un degré extraordinaire, n'est pas forcément un désordre maladif.* (Le Roy.)

En flânant : A travers l'Alsace, par André HALLAYS (Paris, 1911, in-8 écu). — Sous cette rubrique à la fois modeste et indépendante : *En flânant*, André Hallays donne chaque semaine à ses lecteurs du *Journal des Débats* une suite d'articles variés où, à l'occasion de voyages dans diverses régions de la France et d'ailleurs, ou de visites à d'anciens monuments, il fait revivre pour eux le passé, et applique soit à la critique d'art, soit à la critique littéraire, soit à la peinture des mœurs les ressources de son savoir étendu, de son goût très sûr et très français, et d'une sorte de pénétrante divination. Le présent volume, entièrement consacré à l'Alsace, se compose d'une série d'articles ordonnés simplement suivant la date des différentes excursions qui les inspirèrent, en 1903, 1904, 1905, 1906, 1909, 1910.

L'habile investigation de l'écrivain nous y découvre, à son ordinaire, des plaisirs divers. Les curieux d'histoire littéraire y trouveront de piquants récits. C'est en Alsace, à Colmar, que séjourna Voltaire, en 1753-1754, lorsqu'il quitta la Prusse à la suite de sa brouille avec Frédéric. Il ne savait guère où se fixer. Il s'arrêta en Alsace, où il pouvait du reste surveiller une créance du duc de Wurtemberg, garantie par les vignobles alsaciens. Il donna aux Colmariens le spectacle d'une communion plus ostensible qu'édifiante, sans désarmer les jésuites, qui parvinrent à lui faire quitter la place.

Aux environs de Wettolsheim, le voyageur visite le château de Martinsbourg, où, en 1785, et de nouveau en 1786, le grand tragique italien Alfieri vint retrouver la noble dame de ses pensées, Aloïsia de Stolberg, comtesse d'Albany, l'épouse séparée du prétendant Charles-Edouard; c'est là, comme Alfieri le raconte lui-même dans ses savoureux Mémoires, qu'il composa, la première fois ses tragédies d'*Agis*, de *Sophonisbe* et de *Myrrha*, et la seconde fois ses deux *Brutus*.

La pittoresque ville de Ferrette ne s'impose pas seulement à l'attention par ses forêts et ses légendes : elle rappelle le séjour que fit le bon Delille au cloître de Luppach, ou encore le souvenir d'un de ses bizarres enfants : Schwindenhammer, qui se fit connaître à Paris, sous son nom francisé de La Martelière, comme un des principaux dramaturges jacobins. Lorsque dans son *Robert chef des brigands* (joué en 1792), il imitait Schiller — sans le dire — il se plaçait comme un précurseur à la tête des introducteurs du romantisme allemand, et de ces Alsaciens dont le rôle a été de servir d'intermédiaires entre les littératures germanique et française.

Pour les amateurs de notre passé historique, André Hallays retrace la vie modeste de Stanislas Leczinski et de sa fille Marie dans leur maison de Wissembourg, où vint les réveiller de leur paix provinciale la nouvelle inespérée que la princesse était choisie pour le trône de France; ou bien, commentant la correspondance de la baronne de Bode, il nous dévoile les destinées de la petite seigneurie alsacienne de Soultz à la veille, et à l'heure même de la Révolution.

Mais ces sobres et attachants récits ne sont que des épisodes dans une œuvre surtout consacrée à

pénétrer l'âme profonde de l'Alsace, à discerner l'harmonie propre de son paysage, à saisir l'originalité de son art, à faire comprendre la forte leçon qui se dégage de sa douloureuse histoire.

Descendant de la terrasse de Saint-Odile, d'où l'on découvre toute la plaine d'Alsace, vingt villes et trois cents villages, mais qui est malheureusement gâtée, aujourd'hui, par quelque bruyante et criarde « restauration », le voyageur exprime ainsi le charme de l'Alsace :

Sa séduction est irrésistible, et on ne saurait la quitter sans lui laisser quelque chose de soi-même. Elle plaît par le contraste de ses grands aspects : aperçu de la plaine, le dessus des Vosges sur l'horizon est un chef-d'œuvre de noble et fière élégance ; plus admirable encore, le spectacle que l'on découvre des pentes de la montagne, l'immensité de la plaine sur laquelle on voit, tour à tour, flotter des brumes d'argent et courir l'ombre tragique des nuages. Elle plaît en même temps par la fine ordonnance des tableaux qui s'offrent d'eux-mêmes au revers des coteaux, aux détours des vallées, à la lisière des forêts. Elle plaît par la perfection de son paysage, la douceur tremblante de sa lumière, la fraîcheur de son vin parfumé.

En accord avec ce paysage, les villes d'Alsace offrent au visiteur l'agrément et l'aisance de leurs édifices en grès des Vosges, aux tons roses. Quelque chose de l'ordre latin, du goût français y tempère, y harmonise l'originalité native. On y trouve en particulier des exemplaires charmants de l'art français du XVIIIe siècle. Les Alsaciens ont imité le style Louis XV et le style Louis XVI, mais avec la prudence d'un peuple conservateur et en y mettant quelque chose de leur vigueur familière et de leur populaire saveur. Les quatre cardinaux de Rohan qui se succédèrent sur le siège épiscopal de Strasbourg y apportèrent leur élégance de grands seigneurs français. Le premier, Armand Gaston de Rohan, fit dessiner par Robert de Cotte son palais de Strasbourg, et le dernier, Louis-Armand, — le cardinal de l'affaire du collier — fit rebâtir par Salins de Montfort son château de Saverne, dont les façades se font encore admirer. La chapelle des jésuites de Colmar, l'église de Guebwiller, maint édifice de Strasbourg, mainte gracieuse demeure avec ses boiseries et ses meubles, montrent combien profondément le génie de l'Alsace avait fait sien l'art français.

Entre l'esprit français et le germanisme, l'esprit alsacien représente une force originale, faite d'indépendance, d'attachement à la tradition, d'activité laborieuse, de bon sens, de fine malice et de noble mélancolie. Mais c'est bien de l'esprit français, de la langue française qu'il tient le meilleur de sa culture : c'est au français que les Alsaciens doivent « l'équilibre de la pensée, le don des conceptions claires et précises et le raffinement de leurs mœurs ».

Depuis 1870, l'Alsace a souffert d'étranges épreuves. Elle a longtemps compté sur la délivrance. Elle s'est enfermée dans le silence d'une protestation farouche sous la main de fer du gendarme allemand. Elle n'a pas voulu être allemande, elle est restée fidèle à sa culture et à son passé. Elle n'a cessé d'émigrer et, depuis 1870, 450.000 de ses enfants ont passé la frontière. Plus récemment, les événements lui ont enseigné une autre attitude. Ce n'est pas qu'elle ne soit demeurée aussi fermée à la pénétration allemande, aussi attachée à son passé, aussi jalouse de sa culture française. Mais elle a cessé de compter sur ceux qui n'ont pu ou voulu rien faire pour elle. Profitant du relâchement de la tyrannie dictatoriale qui longtemps pesa sur elle, elle réclame son autonomie. Par la plume de ses journalistes, par le crayon de ses caricaturistes, par l'éloquence de ses orateurs et grâce aux ressources de sa raison forte et ironique, elle lutte contre ses maîtres germaniques, pour maintenir son originalité, pour reconstituer sa bourgeoisie, pour garder sa civilisation française. A l'opinion de ceux qui voyaient dans l'émigration la seule issue possible — c'est celle de Jean Oberlé, le héros de René Bazin (*les Oberlé*) — s'est opposé le sentiment de ceux qui veulent demeurer en Alsace, même au prix de service militaire dans l'armée allemande, pour ne pas céder la place aux envahisseurs germains, pour défendre sur place la tradition alsacienne et la culture française : et c'est le rôle que Maurice Barrès attribue à Paul Ehrmann (*Au service de l'Allemagne*). Suivant une expression du même écrivain, l'Alsace restera la *marche* qui protège la civilisation latine contre les attaques du germanisme. André Hallays dit en terminant :

Admirons sans réserve — l'histoire n'offrit jamais de plus beau spectacle — l'opiniâtreté de ce peuple qui se redresse sous la poigne du conquérant pour protéger sa gloire et son héritage, mais ne nous permettons jamais de discuter ni l'objet ni les moyens de sa politique : cela ne nous regarde pas.

Pour lui, l'auteur borne modestement son rôle à rapporter ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu et ce qu'il a lu. En réalité, ce n'est pas une petite chose de nous avoir rendu réellement visibles l'Alsace et la beauté fière de ses paysages et la sobre élégance qu'a gardée chez elle notre art français, enfin la constance de son effort, de ses souvenirs et de ses amitiés. — LOUIS COQUELIN.

enurèse (du gr. *enourêsis*, de *enourein*, avoir une incontinence d'urine) n. f. Nom donné à l'incontinence d'urine et notamment à l'incontinence dite « essentielle », c'est-à-dire ne relevant d'aucune lésion ou d'aucun état anatomique appréciables. || On dit aussi ÉNURÉSIE ou ÉNURÉSIS.

— ENCYCL. Les recherches les plus récentes semblent avoir démontré que l'*énurèse* essentielle existe, dans l'immense majorité des cas, chez des enfants névropathes et que c'est dans un sens psychique que doit être dirigé le traitement. La plupart des innombrables médications préconisées contre cette infirmité agiraient, en conséquence, par suggestion et ce serait là l'explication des succès obtenus, dans des cas à peu près semblables, par des procédés très divers. Aussi, actuellement, la tendance générale consiste-t-elle à laisser de côté les médicaments et à procéder par suggestion directe. Celle-ci peut consister en : *suggestion à l'état de veille*, dans laquelle on peut faire rentrer l'emploi de moyens chirurgicaux inoffensifs ; *suggestion hypnotique*, qui est d'une application quelque peu délicate, ou *suggestion somnique*, c'est-à-dire imposée à l'enfant pendant son sommeil naturel, en ayant soin que celui-ci ne soit pas trop profond et que le malade réponde aux questions posées.

On a également incriminé, dans la genèse de l'énurèse, la fatigue, dont l'hyperacidité urinaire, jadis invoquée, ne serait qu'un résultat, et le fonctionnement exagéré de la partie pelvienne du sympathique, contre lequel on a recommandé les injections rétro-rectales du sérum physiologique. — Dr D.

espérantisme (*tis-me*) n. m. Doctrine des partisans de l'espéranto. || Ensemble des partisans de l'espéranto : *L'avenir de l'*ESPÉRANTISME.

espérantiste (*tis-te*) adj. et n. Qui a trait à l'esperanto : *Congrès* ESPÉRANTISTE. || Partisan de l'esperanto : *Les* ESPÉRANTISTES.

* **esperanto** n. m. — ENCYCL. *La question de la langue auxiliaire internationale*, par Gustave Gaulberot (Paris, 1910, in-16). La question n'est pas seulement posée, elle est résolue, et le livre est une apologie de l'*esperanto* : apologie complète, habile, lumineuse, ardente, et presque convaincante. L'ouvrage est riche d'idées et de faits bien ordonnés, clairement expliqués. L'auteur, dit l'amiral Bayle dans la préface, l'avait « entrepris avec l'idée première de ruiner, si possible, l'édifice du Dr Zamenhof ». Mais, en chemin, il s'est converti. Il est le saint Paul de l'espérantisme. Et le ton est bien d'un néophyte. On lit ces pages avec intérêt, avec sympathie. Peut-être, à leur tour, feront-elles des conversions, et c'est sans doute ce que désire G. Gautherot.

Les quatre premiers chapitres forment une introduction. L'auteur, qui est historien, démontre d'abord que nous entrons dans « l'ère de la mondialité », par suite du développement des relations internationales. Une langue mondiale auxiliaire correspond à nos besoins de mondialité. Puis il passe rapidement en revue quelques systèmes de langues universelles, *a priori* et *a posteriori*, proposés depuis Leibniz. Quelques pages sont naturellement consacrées au volapük, dont le succès fut si vif il y a quelque vingt ans (il y aurait eu un million de volapükistes en 1889 !). Le choix du latin est écarté par des raisons solides, et G. Gautherot écarte aussi le français pour des motifs qui ne sont pas de moindre valeur. On est obligé de reconnaître que l'universalité de la langue française tend malheureusement à diminuer, malgré les efforts de l'*Alliance française*. Dans les rapports commerciaux, l'anglais a depuis longtemps l'avantage, et l'allemand est un rival redoutable en Orient. Même dans les actes diplomatiques, il semble que le français perde du terrain. On ne peut donc pas espérer l'adoption du français comme langue internationale. Mais devons-nous pousser la résignation jusqu'au suicide, et, en favorisant l'esperanto, contribuer à la déchéance du français ? Ici l'auteur produit un argument fort spécieux, mais qui risque de plaire médiocrement aux professeurs d'allemand et d'anglais : « Une des raisons principales de la crise du français, c'est... l'extension exagérée donnée à l'étude des langues vivantes. » Diminuons donc le nombre d'heures affecté à cet enseignement ; ou mieux, supprimons-les et enseignons l'esperanto, dont l'acquisition exige un temps très court. Le français bénéficiera du gain. Et voilà la crise du français dénouée par l'esperanto ! D'ailleurs, suivant le recteur Boirac, l'esperanto « pourra devenir un jour un des plus puissants instruments dont disposeront nos maîtres pour l'enseignement de toutes les langues vivantes ».

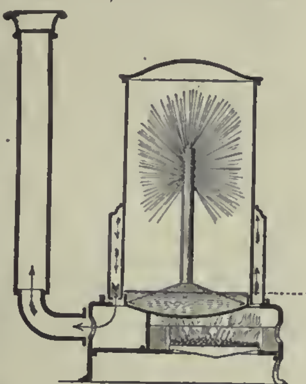
Les deux principes fondamentaux de l'esperanto sont « le *maximum d'internationalité acquise* des racines, et l'*invariabilité* des éléments grammaticaux. Le premier de ces principes fait que l'esperanto est la langue la plus voisine de chacune des langues indo-européennes ». (Cette assertion paraît énorme : pour un linguiste, l'esperanto est une langue romane, tout comme l'anglais est une langue germanique, en dépit de son vocabulaire à demi latin : le caractère essentiel d'une langue se trouve dans sa grammaire, non dans son lexique ; et, en outre, le lexique de l'esperanto est roman pour les quatre cinquièmes de ses éléments.) Facilité, précision, richesse, harmonie, telles sont les qualités de l'esperanto. Son orthographe concilie le « phonétisme » avec le « graphisme » : *gardeno*, jardin (*g* se prononce *dj*) est compris des peuples latins grâce à sa prononciation, et des peuples germaniques grâce à son écriture. La grammaire de l'esperanto se réduit à *seize* règles. Elles sont toutes sans exception : ainsi l'accent tonique est toujours sur l'avant-dernière syllabe des mots. Les radicaux adoptés sont d'abord ceux qui sont communs aux langues de tous les peuples civilisés. A défaut d'internationalité absolue, on a eu recours à l'internationalité relative, et les emprunts ont été faits aux différentes langues vivantes européennes suivant l'importance relative de leur clientèle. La dérivation est d'une extrême simplicité : il suffit d'ajouter à chaque racine un *-o*, un *-a*, un *-e* ou un *-i* pour obtenir un nom, un adjectif, un adverbe, un verbe : racine *parol-*, d'où *parolo*, parole ; *parola*, oral ; *parole*, oralement ; *paroli*, parler. Il existe un article défini *la*. La marque du pluriel est *j* (*i* consonne), et la terminaison *n* sert à désigner le complément direct et le but d'un mouvement. Une trentaine d'affixes (préfixes ou suffixes), de signification constante et d'origine aussi internationale que possible, permet de diversifier à l'infini le sens des racines. La conjugaison est unique et se résume en douze terminaisons, dont six pour le verbe proprement dit et six pour le participe : *-as* marque l'indicatif présent, *-is* le passé, *-os* le futur, *-us* le conditionnel, *-u* l'impératif, *-i* l'infinitif. La personne et le nombre sont marqués par des pronoms. Les trois participes actifs (présent, passé et futur) sont en *-ant*, *-int*, *-ont*, et les trois participes passifs en *-at*, *-it*, *-ot*. Il y a un seul verbe auxiliaire : *esti*, être. La syntaxe ne connaît d'autres règles que celles de la logique : le sens du verbe détermine l'emploi des temps et des modes. L'ordre habituel des mots est celui-ci : sujet, verbe, complément direct, compléments indirects. Mais des inversions sont possibles, grâce à la désinence *-n* du complément direct.

Toutefois G. Gautherot ne dissimule point certains des défauts de l'esperanto : difficulté qu'ont les peuples romans à prononcer l'*h* accentué (*ch* allemand dur), du reste remplacé souvent par un *k* ; dureté de certains groupes de consonnes ; hésitations sur l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif. En outre, un danger est à prévoir : le *particularisme*, c'est-à-dire l'altération de l'esperanto dans les différentes nations par adaptation aux habitudes et aux tendances locales. Ce serait à nouveau l'histoire de la tour de Babel, et la *confusion des langues auxiliaires*. Mais l'auteur croit à l'efficacité du *Fundamento*, ensemble de règles fondamentales et permanentes, auxquelles les espérantistes se soumettent avec discipline, et à l'autorité du *Lingva Komitato* ou comité linguistique, pour maintenir sans altération un idiome qui, sans doute, n'est point parfait, mais répond suffisamment aux besoins pratiques.

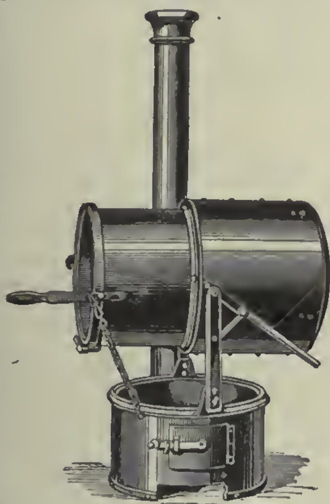
« La facilité de l'esperanto » est l'objet d'un chapitre entier, où sont rapportés des faits curieux. Les chapitres suivants exposent l'histoire des congrès universels espérantistes (le premier s'est tenu à Boulogne en 1905, le plus récent à Washington en août 1910) ; l'organisation du « monde espérantiste » (c'est la France qui possède le plus de groupes : 249 ; quant au nombre total des espérantistes, il se rapprocherait de 800.000) ; les relations entre les espérantistes et les gouvernements ; le parti que le commerce et la science tirent ou peuvent tirer de l'esperanto. En ce qui concerne les rapports entre l'esperanto et la littérature, G. Gautherot, après avoir cité une poésie composée en esperanto, fait de sages réserves sur l'emploi de la langue auxiliaire pour des compositions originales. L'esperanto est une invention d'ordre pratique, qui ne saurait, sans ridicule, avoir des prétentions littéraires. Il en admet toutefois l'usage pour des traductions, sous prétexte que l'esperanto permet, plus que toute autre langue, des versions fidèles et élégantes. Un Français qui ignore l'anglais et l'allemand devra donc apprendre l'esperanto pour lire *Hamlet* et *Faust !* Les applications de l'esperanto à la Croix-Rouge et aux aveugles (l'impression en *Braille* internationalisée grâce à l'esperanto) sont extrêmement intéressantes. Après avoir établi que l'usage d'une langue auxiliaire internationale n'est nullement incompatible avec le sentiment patriotique le plus délicat, et cité des faits caractéristiques, G. Gautherot termine son livre par l'examen des réformes idistes. (V. sur l'IDO le *Larousse mensuel*, t. I, p. 633.) « Nous ne parlerions pas de l'*ido* s'il ne faisait depuis quelque temps dans le monde plus de bruit que ne le comporte le nombre restreint de ses adeptes. » Malgré ce beau dédain, le « schisme idiste » est étudié en 32 pages. Naturellement la genèse et les principes de l'ido sont soumis à une critique rigoureuse, et les conclusions sont nettement défavorables. L'auteur répète le mot du Dr Bouchard : « Gardez la langue de Zamenhof contre la précipitation des linguistes. » — MAURICE ENOCH.

étuveur n. m. Appareil servant à l'étuvage de certains produits et notamment des tubercules alimentaires, grains, etc.

— Encycl. Écon. rur. Les tubercules (pommes de terre, topinambours), qui entrent pour une grande part dans la préparation des rations alimentaires destinées aux bestiaux, sont donnés crus ou cuits. Cuits, ils conviennent plus particulièrement aux animaux à l'engrais, parce que la cuisson en a augmenté la digestibilité. Mais le mode même de cuisson n'est pas indifférent, car l'éleveur doit chercher à conserver dans les tubercules cuits tous les éléments nutritifs qu'ils renferment étant crus.


Coupe schématique de l'étuve Ventzki.

La cuisson peut s'opérer soit en bouilleur ou chaudière, c'est-à-dire dans l'eau portée à l'ébullition, soit à sec dans des fours, soit enfin à la vapeur dans des étuveurs. De ces trois modes, le plus rationnel est l'étuvage; en effet, la cuisson en chaudière fait perdre, par dissolution de certains sels solubles, des principes nutritifs précieux; elle augmente d'autre part l'hydratation. La cuisson à sec, qui donnerait d'excellents résultats, n'est pas praticable partout. Au contraire, l'étuvage est une opération facile, ayant l'avantage de n'éliminer aucun principe nutritif, de régulariser l'hydratation et qui, grâce aux appareils fort simples que l'industrie met aujourd'hui à la disposition des éleveurs, peut être tentée dans les exploitations les plus modestes.


Étuveur (système Ventzki) basculé pour la vidange.

Un étuveur est constitué par un récipient cylindrique en tôle forte, muni d'un double fond et fermé par un couvercle serré au moyen d'une vis de pression. Une tubulure centrale communique avec le double fond, et sa portion supérieure est perforée pour laisser passage à la vapeur. Le récipient repose sur un foyer qui porte rapidement à ébullition puis vaporise l'eau du double fond; la vapeur s'échappe par les trous de la tubulure centrale et se répand parmi les tubercules dont on a empli l'étuveur. Elle se condense, entraînant avec elle les impuretés dont les tubercules peuvent être encore revêtus, puis, revenue au contact du double fond, l'eau se vaporise à nouveau. Quinze à vingt minutes suffisent pour l'étuvage d'une charge. L'opération peut être faite, du reste, assez économiquement, puisque dès que l'eau se vaporise (une soupape extérieure renseigne sur ce point) on peut laisser tomber le feu, la circulation de vapeur se continuant seule pendant un temps suffisant. — J. de Chaux.

Fittig (Rodolphe), chimiste allemand, né à Hambourg le 6 décembre 1835, mort à Strasbourg le 20 novembre 1910. De 1856 à 1859 il fit ses études à l'université de Gœttingue, où il fut l'assistant de Limpricht et de Wœhler. Il se fit habiliter en 1860, fut nommé en 1866 professeur extraordinaire, fut promu, en 1870, professeur ordinaire et directeur du laboratoire de chimie à Tubingue, d'où il passa en 1875 à Strasbourg. Il y occupa jusqu'en 1902 la chaire de chimie. Il avait été recteur de l'université pour l'année scolaire 1895-96. Il prit sa retraite en 1902. C'est surtout dans le domaine de la chimie organique que Fittig a donné d'importants travaux (sur la constitution des hydrates de carbone et des acides non saturés). Il découvrit notamment le phénanthrène, le fluoranthène et la ladone. Son ouvrage le plus important est son *Précis de chimie* (en deux parties), qui a paru à Leipzig. Fittig était correspondant des académies de Berlin et de Munich. — E. P.

***Flint** (Robert), professeur et philosophe anglais, né dans le comté de Dumfries, en Écosse, le 14 mars 1838. — Il est mort à Edimbourg au mois de novembre 1910. Robert Flint, qui était membre correspondant de l'Institut de France, comptait parmi les philosophes anglais les plus considérés de ce côté de la Manche, et son œuvre capitale, la *Philosophie de l'histoire en France et en Allemagne*, a été traduite en français par Ludovic Carreau en 1872. Flint, qui avait fait d'excellentes études de théologie et d'histoire à l'université de Glasgow, avait débuté dans le ministère pastoral en Écosse, avant de passer la plus grande partie de sa carrière de professeur à l'université de Saint-Andrews, où il enseigna la philosophie morale et l'économie politique depuis la mort de l'illustre Ferrier (1864) jusqu'en 1876, puis à Edimbourg, où il occupa jusqu'en 1903 la chaire de théologie. Il avait toujours montré, en philosophie, des opinions assez éclectiques, ne rejetant les systèmes que lorsqu'il y découvrait des tendances vers l'agnosticisme ou les négations trop absolues. Ses principaux ouvrages ont été énumérés au tome IV du *Nouveau Larousse illustré*. Il convient d'y joindre : *Christ's Kingdom upon Earth* (1865) et de nombreux articles insérés dans les revues les plus diverses : *the Mind, the Juridical Review*, etc. — H. T.


Robert Flint.

galactogène (du gr. *gala, aktos*, lait, et *gennân*, engendrer) adj. Se dit des substances ou des remèdes capables de provoquer, de favoriser ou d'accroître la sécrétion lactée chez la mère nourrice.

— n. m. La substance elle-même ou le moyen employé dans ce but : *Un* GALACTOGÈNE.

— Encycl. Les moyens *galactogènes* peuvent être divisés en : hygiéniques, mécaniques, physiques et médicamenteux.

a) Moyens hygiéniques. Toute faute commise par la nourrice contre l'hygiène peut agir défavorablement sur la sécrétion lactée. L'alimentation, notamment, demande à être surveillée. Les aliments végétariens et principalement les féculents seront à recommander. Une nourriture abondante, mais maintenue dans les limites où la femme en assimile bien les éléments, est, avec une quantité de boisson suffisante, l'élément principal de cette partie de l'hygiène.

b) Moyens mécaniques. Les moyens mécaniques agissent en congestionnant la glande mammaire, et par conséquent en activant sa circulation. De ce nombre est la succion par le nouveau-né. Ce moyen naturel est le meilleur de tous les galactogènes. C'est, en somme, une forme de massage, à laquelle se joint un certain élément de suggestion.

Le massage peut être employé sous diverses formes, effleurage, pétrissage et trayage, qui n'est qu'une modification peu heureuse de la succion par l'enfant.

Récemment on a préconisé la stase sanguine obtenue artificiellement dans la mamelle par l'action de ventouses semblables à celles qui sont utilisées dans la méthode chirurgicale de Bier. Cette méthode, qui paraît donner de bons résultats, ne doit être employée qu'avec la plus grande prudence.

c) Moyens physiques. Ils consistent essentiellement dans l'emploi de la chaleur et de l'électricité.

La chaleur s'utilise sous forme de fomentations ou d'applications chaudes, compresses ou cataplasmes, qui exigent d'être parfaitement aseptiques.

L'électricité a été employée avec succès sous forme de faradisation, de franklinisation ou de courants de haute fréquence.

d) Moyens médicamenteux. Il faut distinguer les médicaments qui concourent à relever l'état général et ceux qui sont à proprement parler galactogènes.

Les médicaments qui tendent à relever l'état général doivent être seulement cités et pour mémoire. Ce sont les ferrugineux et les phosphates, principalement les glycérophosphates.

Les galactogènes proprement dits sont très nombreux. La plupart d'entre eux n'ont qu'une action très faible, sinon nulle. Parmi eux on doit citer : l'anis (*pimpinella anisum*); le fenouil (*fœniculum dulce*); l'ortie *(urtica urens*); l'ortie blanche (*lamium album*).

Ces plantes s'emploient surtout en infusions, et il est probable que celles-ci agissent en grande partie par la quantité d'eau qu'elles font absorber à la nourrice. Ceux qui ont donné les résultats les meilleurs sont : le galega (*gallega officinalis*) en infusion ou sous forme d'extrait aqueux; la graine de cotonnier, sous forme d'extrait; le tasi (*morrenia brachystephana*), sous forme d'extrait hydro-alcoolique.

Ces deux derniers semblent agir non seulement sur la quantité du lait sécrété, mais aussi sur sa qualité, en le rendant plus riche en matières nutritives.

Parmi les substances médicamenteuses, on doit mentionner celles qui se recommandent de la médication opothérapique. On a utilisé dans ce sens le placenta de brebis, administré soit sous forme d'extrait, soit sous forme de suc placentaire, soit encore comme placenta desséché. Cette opothérapie placentaire a obtenu quelques succès. Il n'en a pas été de même de l'opothérapie mammaire, qui semble avoir échoué. La médication opothérapique est utilisée empiriquement chez quelques peuples sauvages et même dans certaines régions avancées d'Europe.

On sait que beaucoup de corps plus ou moins médicamenteux, notamment certaines essences, les sels de mercure, etc., passent facilement dans le lait. Une précaution élémentaire dans l'emploi des galactogènes consiste donc à ne pas utiliser ceux qui pourraient, en passant dans la sécrétion lactée, nuire d'une façon quelconque à l'enfant lui-même.

On peut ajouter que plusieurs moyens ou médicaments préconisés en tant que galactogènes agissent par suggestion chez la femme, à qui l'on a souvent répété que leur utilisation aurait une réelle action sur sa valeur comme nourrice. Comme beaucoup de sécrétions et plus qu'un grand nombre d'entre elles, la sécrétion lactée est en effet influençable par les causes qui agissent sur le moral de la mère.

En définitive, le meilleur de tous les galactogènes est la succion du mamelon par le nouveau-né. Aussi la jeune mère ne doit-elle renoncer à l'allaitement que s'il est prouvé par des expériences fréquentes et poursuivies longtemps qu'elle est véritablement incapable de nourrir elle-même son enfant. On recommande donc avec raison que lorsqu'il y a en apparence absence totale de lait, la mère donne le sein néanmoins à son enfant à chaque heure de tétée. On arrive ainsi, parfois au bout de plusieurs jours, sinon au bout de plusieurs semaines, à établir une sécrétion lactée suffisante chez des femmes qui en paraissaient au début dépourvues.

En ce qui concerne les cas d'hypogalactie, c'est-à-dire de sécrétion lactée insuffisante, il suffira de citer les faits signalés par le Dr Budin, lequel, au moyen de la succion répétée du mamelon par l'enfant, est parvenu à doubler et même à tripler la quantité de lait fournie par les femmes en expérience et à pousser cette sécrétion jusqu'à une quantité de deux et trois litres par vingt-quatre heures. — Dr H. Bouquet.

génétique (du lat. *genesis* génération) n. f. Branche de la biologie qui étudie les phénomènes de l'hérédité et de la variation chez les êtres vivants, animaux et végétaux.

— Encycl. Ce mot nouveau a été adopté par la plupart des savants qui assistèrent à la troisième *conférence internationale d'hybridation*, tenue à Londres en 1906. Les problèmes qui ont trait à la transmission des caractères, à leur modification, causes qui influent sur la perpétuité ou la mutation de ces caractères, ont pris beaucoup d'importance depuis une dizaine d'années, ce qui a déterminé des réunions internationales de savants particulièrement attachés à l'étude de ces questions. Philippe L. de Vilmorin a publié, sous le titre *la Génétique*, une brochure où sont exposés les travaux entrepris jusqu'ici et les résultats obtenus.

***Gerville-Réache** (Léodor), administrateur français, ancien gouverneur des colonies, né à la Guadeloupe en 1849. — Il est mort à Paris, le 28 janvier 1911.

Girard (Alfred), homme politique français, né à Valenciennes le 15 août 1837, mort à Paris au mois de décembre 1910. Il fit à Paris ses études de droit, puis retourna s'installer à Valenciennes comme avocat. Au moment des hostilités franco-allemandes, il s'engagea dans un régiment de marche, fut bientôt promu capitaine, et fit en cette qualité, non sans distinction, la campagne du Nord à l'armée du général Faidherbe. Il était bâtonnier de l'ordre à Valenciennes lorsqu'il essaya pour la première fois d'entrer au Parlement, aux élections de 1874 et de 1877. Battu à deux reprises sur un programme républicain, il était pourtant élu en 1878 député de Valenciennes, contre Renard, bonapartiste invalidé. Réélu en 1881, il fut écarté de la Chambre par le scrutin de liste, aux élections d'octobre 1885. Mais le collège du Nord, en 1887, l'élisait au Sénat, en remplacement de Casimir Fournier, décédé. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il fit apprécier au Sénat l'étendue et la sûreté de ses connaissances juridiques, vota la loi de séparation des Églises et de l'État, et approuva la politique générale des ministères Waldeck-Rousseau et Rouvier. Patriote ardent, Alfred Girard a laissé un excellent récit des opérations de l'armée du Nord, à laquelle il avait servi : *Carnet d'étapes du 2e bataillon du 4e régiment de marche à l'armée du Nord, notes pour servir à l'histoire de la campagne de France en 1870-1871* (1871). — H. T.

hydroscopographe n. m. Appareil à l'aide duquel on effectue l'hydroscopographie.

hydroscopographie (du gr. *hudor*, eau, *shopein*, examiner, et *graphein*, décrire) n. f. Art de découvrir les sources, les eaux souterraines.

— Encycl. La découverte des eaux souterraines s'appuie sur un ensemble d'observations diverses (géographiques, botaniques, géologiques), parmi lesquelles méritent une attention particulière celles qui portent sur ce qu'on nomme les *signes extérieurs*. Ces signes extérieurs que, dans son ouvrage *l'Art de découvrir les sources et de les capter*, Auscher admet au nombre de six (1° bruits et bruissements souterrains; 2° fonte plus rapide de la neige en des endroits humides; 3° buées matinales et vols d'insectes; 4° végétation des terrains humides; 5° faune des couches souterraines voisines de la surface du sol; 6° aspect et flore des terrains perméables et des terrains imperméables qui permettent facilement de connaître les endroits où se produisent ces affleurements), jouent évidemment un rôle très important dans la science des *sourciers* et des anciens *bacillogires*, et, plus que la baguette de coudrier de ceux-ci, leur permettent cette prétendue divination dont ils gardaient jalousement le secret. Mais les signes extérieurs, dont on ne saurait, en effet, nier l'importance, ne constituent pas cependant l'unique base de recherches. S'ils permettent en bien des cas d'agir à coup sûr, souvent aussi ils ne sont pas suffisants et c'est alors qu'il faut examiner les caractères hydrographiques et géologiques de la région étudiée pour avoir des données plus précises.

Hydroscopographe d'A. Schmid.

Nous avons décrit au *Larousse mensuel*, t. I, p. 289, l'appareil appelé *acoustèle*, qui permet de déceler la présence des sources profondes; mais depuis quelque temps, et bien que l'étude de l'électricité tellurique soit encore à ses débuts, on tient compte aussi dans la recherche des eaux souterraines de certains phénomènes magnétiques. Il a été reconnu, en effet, qu'au-dessus des sources profondes et des cours d'eau souterrains existe un champ d'activité électrique. Il devient dès lors évident que pour découvrir les eaux souterraines, il suffira de rechercher ces champs d'activité.

On a utilisé à ces recherches différents instruments (hydroscopographes), sortes de galvanomètres dont l'aiguille réagit très nettement au voisinage d'un champ magnétique. — Jacques Auvernier.

***Lamiraux** (François-Gustave), général et écrivain militaire français, né à Strasbourg le 26 mai 1830. — Il est mort à Paris le 9 janvier 1911.

Laurent (Léon), ingénieur opticien français, né à Soissons (Aisne) en juillet 1840, mort à Vichy le 22 mai 1909. Élève de l'école Turgot, Laurent se spécialisa dans la construction d'instruments d'optique, puis d'appareils scientifiques de haute précision, dont le plus connu est le saccharimètre à pénombre, que nous avons décrit au *Nouveau Larousse* (t. VII).

Pendant le siège de Paris, Laurent organisa le service de lumière électrique dans les forts et bastions de Paris, et c'est en 1872 qu'il reprit la suite de l'opticien Soleil, dont il devait continuer avec succès les savants travaux. — J. A.

Leila, roman par Antonio Fogazzaro (Milan 1911, in-12). — On ne peut pas dire précisément que le dernier roman de Fogazzaro soit une suite de la trilogie : *le Petit monde d'autrefois, le Petit monde d'aujourd'hui, le Saint*. Mais il est bien de la même famille que ces œuvres célèbres. Nous y revoyons les mêmes sites et les mêmes mœurs de l'Italie du Nord. Si les personnages principaux sont de nouveaux venus, nous retrouvons vivace le souvenir de Piero Maironi, le *Santo*. Enfin l'œuvre sort de la même veine, où se mêlent les préoccupations religieuses à la plus romanesque intrigue.

La plus grande partie de l'action se passe dans la province de Vicence, à Velo d'Astico, non loin de la frontière du Tyrol. Par piété pour la mémoire de son fils Andrea, qu'il a perdu, Marcello Trento a recueilli chez lui, à la Montanina, une jeune fille que son fils a aimée et voulait épouser, Lelia Camin. Jadis Marcello fut opposé à ce mariage : maintenant, il aime Lelia d'une affection paternelle et se félicite d'avoir soustrait cette âme jeune, un peu étrange dans son indépendance fière, mais droite et bonne, au contact odieux de parents indignes. Lelia (Andrea avait changé son nom en celui de Leila, d'où le titre du roman) était bien jeune quand Andrea l'aimait; sans tout à fait s'en rendre compte elle-même, elle lui a rendu une affection plus reconnaissante, plus complaisante que véritablement amoureuse; peut-elle consumer sa jeunesse et sa vie dans le culte d'un souvenir? Marcello ne se croit pas en droit de lui conseiller un tel sacrifice. Il serait satisfait avant de mourir — il sait que ses jours sont comptés — de marier Lelia, dont il fera son héritière, à un ami de son fils, Massimo Alberti. Massimo Alberti est venu justement de Milan à Velo d'Astico, pour y passer quelques jours. Marcello compte sur cet heureux hasard pour rapprocher les deux jeunes gens. La beauté de Lelia fait une vive impression sur Massimo. En revanche, Lelia se montre bizarre, froide, dédaigneuse. Une expérience précoce et fâcheuse l'a prévenue contre la vie. Elle prend Massimo pour un coureur de dot, attiré par l'héritage de Marcello. Les premières atteintes de l'amour qu'elle ressent sans le savoir, elle les regarde avec horreur comme des sollicitations périlleuses du sang vicieux qu'elle tient de parents méprisables. Bref, offensé de ses dédains, Massimo quitte la Montanina. Quelques jours plus tard, Marcello meurt subitement, laissant Lelia héritière, mais mineure.

Par bonheur, une spirituelle et vertueuse femme, Donna Fedele Vayla di Brea, s'est mis en tête de réunir, malgré tous les obstacles et malgré eux-mêmes, Lelia et Massimo. Elle se fait un devoir d'accomplir le dernier désir de Marcello Trento qu'elle a aimé, sans espoir, au temps de sa jeunesse, et qui est resté son plus cher souvenir. Au seuil de la vieillesse, minée par la maladie, elle n'en est pas moins le actif et bon génie qui sauve Lelia de plus d'un danger.

Une foule de personnages secondaires viennent en effet compliquer l'action principale du roman — et la situation de Lelia : personnages demi-falots, demi-dangereux. C'est son père, le signor Girolamo Camin — familièrement le sior Momi — personnage débauché, hypocrite et répugnant, qui cherche à tirer de sa fille le plus d'argent possible; c'est le docteur Molesin, qui, représentant les créanciers du sior Momi, vise aussi la fortune léguée à la jeune fille; c'est l'archiprêtre don Tita Fantuzzo et le chapelain don Emmanuele, le premier rubicond, exubérant et vulgaire, le second aristocratique, fermé, bilieux, tous deux également rusés. Pour des motifs divers, dans lesquels une religion sincère, mais étroite, se mêle étrangement aux intérêts temporels et à des ressentiments personnels, ils entreprennent, avec l'aide de la veuve Bettina Fantuzzo, parents de l'archiprêtre, d'amener Lelia à entrer au couvent.

Lelia, qui méprise son père et qui dédaigne profondément les tentatives de la dévote cabale, trouve en elle-même sa principale ennemie. Elle lutte douloureusement contre les sollicitations de la jeunesse et de l'amour naissant. Elle sait maintenant la vanité des suppositions qu'elle avait formées contre Massimo, et la fausseté de diverses calomnies qu'on lui avait rapportées contre lui. Mais elle repousse avec une fierté farouche les conseils de donna Fedele. Celle-ci n'en peut mais, entre Massimo qui ne veut rien pardonner et Lelia qui ne veut rien avouer. Lelia se désespère; elle tente de se soustraire par la mort aux angoisses qui l'étreignent; une heureuse intervention l'empêche de se jeter dans un torrent. Enfin, touchée par de nouvelles et ardentes preuves de l'amour de Massimo Alberti, brisée, vaincue, elle conçoit un projet héroïque : elle ira rejoindre Massimo, médecin dans la Valsolda, sur les bords du lac de Lugano, et se jeter dans ses bras par amour, par humilité, par justice. Sous prétexte de prendre part, avec la dévote Bettina, à un pèlerinage qui donne les plus hautes espérances à la pieuse cabale, elle quitte la Montanina, abandonne sous un prétexte quelconque son chaperon dans la gare de Vicence, gagne le lac de Lugano et se présente, interdite, pâle et décidée, sur le passage de Massimo Alberti, éperdu et ravi. Elle se remet à la discrétion du jeune homme « qui, chrétien et galant homme », fera d'elle sa femme. Elle ne sera plus pour lui la Lelia farouche, orgueilleuse et révoltée, mais la Leila bonne, soumise et surtout amoureuse. Le sior Momi, assuré qu'on ne lui demandera pas de compte, consent à tout. Donna Fedele, presque mourante, s'est mise néanmoins en route à la suite de Lelia, qu'elle vient protéger contre le danger de se compromettre. La noble femme meurt en effet peu après son arrivée, victime de son dévouement, mais heureuse d'avoir vu accomplir le plus cher désir de Marcello Trento.

On donnerait une idée fort incomplète du livre de l'écrivain catholique si l'on omettait de dire quelle place importante y tiennent le sentiment religieux et même ce qu'on appelle les questions religieuses. Si l'archiprêtre don Tita, le chapelain don Emmanuele et leurs alliés représentent le pharisaïsme étroit et sans bienveillance, les personnages principaux du roman figurent des aspects assez différents, mais plus vraiment charitables, du sentiment chrétien : Marcello Trento, le mysticisme apaisé qui suit une grande douleur ; donna Fedele, une foi traditionaliste, sans complications théoriques, forte contre la souffrance. A don Tita, à don Emmanuele s'oppose le bon prêtre don Aurelio, qu'ils obligent à quitter sa cure sous prétexte de modernisme, et qui est tout au plus rosminien : âme candide, toute de dévouement simple et de charité.

Enfin Massimo Alberti, au début du récit, nous est donné comme un véritable moderniste ; puis, à la suite de diverses déceptions où les dédains de Lelia ont une grande part, il est sur le point de glisser dans une complète incrédulité. Mais lorsque, vers la fin du roman, on ramène dans la Valsolda la dépouille de Piero Maironi, le *Saint*, dont Massimo a été le disciple, cette émouvante cérémonie achève de ramener à la foi le jeune homme déjà touché et attendri par l'aveu de Lelia. Il y ramènera Lelia elle-même, que le complot tenté par des prêtres contre l'indépendance de ses sentiments en avait également écartée. Massimo Alberti paraît représenter, dans le roman, les opinions de Fogazzaro lui-même : son retour aux pures croyances traditionnelles semblerait indiquer que l'écrivain a renoncé, sinon à ses tendances vers un christianisme très ouvert, du moins à soutenir certaines idées qui ont fait mettre à l'*Index* le *Santo*, son précédent ouvrage.

Littératement parlant, le roman de *Leila*, où l'on pourrait sans doute critiquer l'abondance d'épisodes étrangers à l'action, surtout en ce qui concerne la partie religieuse, présente ce mélange de qualités très diverses qui donne aux romans de Fogazzaro une saveur particulière : une évocation toujours pittoresque des fraîches vallées de l'Italie septentrionale et de son bien-aimé lac de Lugano ; une vivacité humoristique dans l'art d'inventer et de faire parler les personnages moyens de son pays, don Tita, la Fantuzzo, le sior Momi, Eufemia Magis, la cousine dévouée et falotte de donna Fedele, genre de comique auquel l'emploi du dialecte de la Vénétie ou du Milanais communique un goût de terroir très prononcé ; une psychologie fine, tendre et romanesque de la femme, qui lui a permis de créer ce type de Lelia, le plus vivant du livre, ou la figure noble et éminemment raisonnable de donna Fedele ; une conception à la fois très pure et très ardente de l'amour et en même temps un mysticisme élevé et pathétique, plein de mélancolie et de grandes espérances, qui lui inspire les scènes finales du transport des restes du *Saint*, ou de la mort émouvante et belle de donna Fedele. Le romancier qui peut faire naître d'aussi nobles émotions et qui a su, d'autre part, imaginer la délicieuse scène d'amour entre Lelia Camin et Massimo Alberti, est avant tout un délicat poète sentimental. — L. Coquelin.

leptoclase (*lèp-to-kla-se* — du gr. *leptos*, menu, et de *close*) n. f. Nom donné, en géologie, aux cassures de dimensions faibles, dans les deux sens ou tout au moins dans un, et débitant la roche en menus fragments : *Les* LEPTOCLASES *sont particulièrement fréquentes dans les terrains calcaires.*

Leveau (Gustave), né à Paris le 4 mars 1841, mort dans la même ville le 7 janvier 1911. Leveau entra, dès 1857, au bureau des calculs de l'Observatoire de Paris, alors dirigé par Leverrier. Après avoir passé successivement par tous les grades, il parvenait au sommet de la hiérarchie en 1884, époque à laquelle il était nommé astronome titulaire; en 1892, l'Académie des Sciences lui décernait une de ses plus hautes récompenses, le prix Damoiseau.

Leveau a d'abord collaboré à tous les services d'observations méridiennes de l'Observatoire; puis il détermina la latitude de Paris et la valeur trouvée fut ultérieurement confirmée par Périgaud; enfin il fit d'importantes remarques dans la vérification et la publication des observations méridiennes. Sa carrière est encore plus brillante par ses travaux de mécanique céleste : appliquant les méthodes de Leverrier avec continuité et persévérance, il donne la théorie complète de la planète Héra ; la théorie de la comète périodique d'Arrut, cas où les perturbations sont compliquées par de grandes proximités avec Jupiter ; enfin la théorie complète et des Tables de Vesta, qui resteront comme un important monument scientifique de l'École française de Leverrier.

Tous les travaux de Leveau sont publiés dans les « Comptes rendus de l'Académie des Sciences », les « Mémoires des Annales de l'Observatoire », le « Bulletin astronomique » et les « Astronomische Nachrichten ». Leveau laisse inachevée la théorie de la planète Pallas, et sa mort en pleine activité constitue une perte sensible pour l'astronomie française. — Jean Mascart.

Marionnettes (les), pièce en quatre actes de Pierre Wolff (Comédie-Française, 27 novembre 1910). — Le jeune marquis de Monclars, viveur fat et grossier, a dissipé de bonne heure l'héritage paternel. Sa mère, désireuse de mettre fin à ses folies, lui déclare qu'il devra se contenter désormais d'une pension mensuelle de 250 francs, à moins qu'il

n'épouse la jeune Fernande, orpheline provinciale élevée par un bonhomme d'oncle, l'entomologiste Ferney. Roger se résigne à ce dernier parti, mais il est, dès le début, hostile à sa femme, en laquelle il ne veut voir qu'une vulgaire ambitieuse, ayant échangé une dot contre un titre.

Fernande, à vrai dire, ne sait ni se coiffer, ni s'habiller, mais ce sont là ses seuls défauts, faciles à corriger. En son corps gracieux sommeille un esprit fin, vibre un cœur débordant de passion pour son butor de mari. Son amour, qu'elle lui offre avec une insistance ingénue, il le repousse avec brutalité, préférant retourner à son ancienne maîtresse, Mme de Jussy. Fernande pleure entre les bras du bon Ferney, qui se désole; mais son désespoir ne semble faire courir aucun danger au prétentieux et grossier marquis. Elle ne veut pas s'apercevoir qu'elle produit une impression très vive sur Nizerolles, amant éternel, dont le cœur ne vieillit pas, et si les tendres propos de Pierre Vareine l'émeuvent, elle n'en laisse rien paraître. Sa souffrance lui inspire seulement la résolution de ne point renoncer sans lutte au bonheur qui lui échappe : « Et moi aussi, s'écrie-t-elle, je veux être heureuse. »

Le sympathique Nizerolles donne une fête, au cours de laquelle on joue avec grand succès une petite pièce de lui pour marionnettes. Roger y assiste avec Mme de Jussy. Ils reviennent tous deux d'un voyage d'amour. A son retour, le marquis a eu l'audace d'aller frapper à la porte de Fernande, mais elle ne l'a pas reçu ; si bien que, ne pouvant venir avec sa femme, il est venu avec sa maîtresse. Cependant, voici que Fernande, à son tour, arrive; mais une Fernande nouvelle, élégante, coquette, provocante même, parisianisée jusqu'au bout des doigts, et qui aussitôt inspire au fougueux Roger un désir violent, dont elle ne fait que rire.

Ce sentiment se change bien vite en une ardente passion, qui elle-même devient de l'amour. Roger connaît la jalousie et à son tour il souffre. Conseillée par Ferney, et d'ailleurs s'inspirant d'elle-même, Fernande ne fait rien, ne dit pas un mot pour apaiser son tourment. Pierre Vareine, qui fait une cour de plus en plus pressante à la jeune femme, la supplie, par le téléphone, de ne pas demeurer inexorable, et le mari, survenant à point pour surprendre cette intéressante conversation, en entend juste quelques mots qui l'affolent. A son tour il supplie, mais Fernande demeure fidèle à sa tactique. Quand il a cruellement expié son indigne conduite, quand il s'est complètement livré sans avancer en rien ses affaires, quand il va partir désespéré, Fernande le rappelle... le mari et la femme tombent dans les bras l'un de l'autre. Leur bonheur ne paraît pas bien solide : c'est du bonheur de marionnettes. Mais le bonheur est chose si rare que lorsqu'il vous en échoit une parcelle, il ne faut point chicaner sur sa qualité.

Les *Marionnettes* sont une jolie pièce, mais non une pièce sans défauts, encore qu'il ne soit pas très facile de préciser en quoi consistent ces derniers.

Si Roger de Monclars est déplaisant au point d'être antipathique, il n'en est pas moins vrai que le type d'homme représenté par lui se rencontre dans tous les mondes. D'autre part, si la métamorphose de la petite provinciale est aussi rapide que totale, elle n'a rien qui puisse étonner, car la femme possède, assure-t-on, en puissance, une intelligence, ou, si l'on aime mieux, une ruse, une malice, qui la rendent capable des plus extraordinaires tours de force.

Cependant, au théâtre, on est un peu déconcerté, presque un peu choqué, de trouver Fernande et Roger si différents d'eux-mêmes au début et à la fin des *Marionnettes*. Ce n'est donc pas la notation psychologique qui est mauvaise ici, c'est la manière dont l'observation est traduite qui laisse à désirer. Après tout, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de marionnettes symboliques, des pantins, que sont l'homme et la femme agités par l'amour et qu'il leur fait exécuter les contorsions les plus brusques. En tout cas, les qualités habituelles de Pierre Wolff, l'ironie très fine, l'émotion très discrète, comme voilée, se retrouvent entières chez les autres personnages et suffisent à faire des *Marionnettes* une œuvre fort agréable. — Georges Haurigot.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Piérat (*Fernande*); Robinne (*Mme de Jussy*); et par MM. Grand (*Roger de Monclars*), de Féraudy (*Ferney*), Léon Bernard (*Nizerolles*), Alexandre (*Pierre Vareine*).

Maroc (Au cœur de l'Atlas. Mission au) 1904-1905, par le marquis de Segonzac (Paris, 1910, in-8°, photographies et cartes). — Le voyage que le marquis de Segonzac a accompli au Maroc en 1904-1905 est l'un de ceux qui, après celui du vicomte de Foucauld, en 1883-1884, ont le plus contribué à accroître nos connaissances sur l'ensemble de ce pays. Ce fut la situation politique créée en Europe par les affaires du Maroc qui retarda la publication de la relation de voyage de la mission de Segonzac et ne permit pas d'en faire connaître plus tôt d'une façon complète les résultats. Cet ouvrage de près de 800 pages permet d'apprécier aujourd'hui l'étendue et l'importance des travaux du marquis de Segonzac et de ses collaborateurs.

Organisée en 1904 par le Comité du Maroc, la mission avait pour but la reconnaissance du pays et son étude scientifique, économique et politique. Elle comprenait avec son chef, le marquis de Segonzac, un géologue, Louis Gentil, un cartographe, de Flotte-Roquevaire, deux linguistes, Si Saïd Boulifa et Si Abd-el-Aziz Zenagui, professeurs l'un à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, l'autre à l'Ecole des langues orientales.

Le programme d'action de la mission fut dicté à son chef par ses explorations antérieures. Il avait visité en 1899 le sud-ouest du Maroc (Sous et Tazeroualt), en 1900 le nord (Rif et Djebala), en 1901 l'est (Braber) : pour compléter ses itinéraires, il voulut explorer cette fois le sud et le sud-est. Le cartographe de Flotte-Roquevaire fut chargé de couvrir d'un réseau de triangulation la zone Mogador-Demnat-Safi ; Louis Gentil devait parcourir le Haut Atlas. Le marquis de Segonzac se réserva l'exploration de l'extrémité orientale du Haut Atlas, du bassin de l'oued Dra et de l'Anti-Atlas; les savants Boulifa et Zenagui devaient l'accompagner pendant un certain temps.


Mis de Segonzac. (Ph. Central illustr.)

La première partie de ce volume contient la relation de voyage du marquis de Segonzac. Son entreprise était très hardie, car la partie de l'Atlas qu'il devait parcourir était l'une des moins connues et des plus dangereuses.

Aussi, comme dans ses précédents voyages, adopta-t-il un déguisement musulman, mais il a été obligé de prendre des précautions constantes pour ne pas être découvert et à dissimuler ses instruments; l'on comprend combien les observations étaient difficiles dans ces conditions.

Parti de Mogador le 24 décembre 1904, le voyageur gagna Marrakech, puis Demnat et pénétra dans les pays indépendants, où le maghzen n'exerce plus aucune autorité. En janvier 1905, il atteignit et reconnut le nœud orographique d'où descendent l'oued el Abid, affluent de l'Oum er Rebia, vers l'océan Atlantique, et la Moulouya vers la Méditerranée. Passant devant le djebel Ajachi, qu'il avait déjà reconnu en 1901, le marquis de Segonzac descendit dans la plaine saharienne et, prenant par l'oued Reris, il franchit le djebel Çarro, qui est une partie de l'Anti-Atlas, en traversant le territoire de la dangereuse tribu des Aït Atta, et atteignit l'oued Dra à Tamgrout. De là, il voulait se rendre vers l'oued Noun et il avait passé sans encombre le désert d'Adnan, de redoutable réputation, quand, auprès de la zaouïa de Sidi Mohammed ou Iaqoub, il fut, à la suite de la dénonciation d'un indigène, reconnu comme étant un roumi par le cheikh Mohend ben Tabia, qui s'empara de lui et lui fit subir les plus mauvais traitements. Il dut en grande partie son salut à ce qu'il fut pris pour un médecin et à l'ascendant qu'exerce l'homme civilisé sur l'esprit de gens incultes. Ce fut après une pénible captivité de quarante jours que le marquis de Segonzac put recouvrer sa liberté, grâce à l'intervention de Moulaï-Hafid, aujourd'hui sultan. Il revint à Marrakech et de là à Mogador par le djebel Siroua et le col de Glaoui, rapportant de curieux renseignements sur les mœurs des populations de l'Anti-Atlas et ayant comblé un vide important de la carte entre Tazenakht et Ilir.

A la suite du récit du chef de la mission, on trouve dans le volume le journal de route de Zenagui, qui, après avoir failli être tué en même temps que de Segonzac, bien qu'il fût musulman, fut ensuite laissé libre et ramena sur Taroudant les débris de la caravane; mais, dans le Sous, qui était en état d'insurrection, il fut encore pris pour un chrétien et fut bien près d'être mis à mort.

Le volume de la mission donne dans sa seconde partie des détails très curieux et très précis, recueillis auprès d'informateurs indigènes, sur les mœurs et coutumes berbères, ainsi que des renseignements géographiques et statistiques très précieux sur les diverses tribus marocaines, dont il fait connaître, avec toute la précision qu'aurait un annuaire rédigé pour un pays européen, la situation et les limites, l'organisation politique, religieuse et sociale, les ressources naturelles et les cultures, le développement commercial et industriel, les puits, les marchés, les voies de communication.

La troisième partie du livre a trait aux résultats scientifiques de la mission. Après un chapitre consacré aux observations astronomiques, on y trouve une étude de Louis Gentil sur la géologie et la géographie physique, où ce savant envisage séparément les deux régions du Maroc qu'il a successivement étudiées au cours de cette mission : Maroc septentrional et Atlas marocain, étude qui achève de faire comprendre la physionomie exacte de contrées dont la connaissance présentait de grandes lacunes. — Gustave Regelsperger.

***mât** n. m. — Encycl. *Les mâts militaires.* L'importance de la bataille de Tsou-Shima (v. *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, p. 564) a été considérable non seulement au point de vue politique mais au point de vue purement marin. Ce formidable engagement entre deux grandes flottes modernes a été pour toutes les marines un enseignement dont chacune a essayé pour son compte de tirer les conclusions, et l'on assiste actuellement à des transformations fondamentales de la tactique, de l'armement et du tonnage dans toutes les flottes du monde : 1° augmentation de la distance normale de combat jusqu'à 7.000 mètres, ayant comme corollaire l'augmentation de la grosse artillerie avec tendance vers l'unité de calibre et adoption du canon de 350 millimètres; 2° suppression de l'inutile éperon dont les avants étaient pourvus il y a encore quelques années; 3° réduction des superstructures, dont on avait tant abusé, en particulier dans la marine française. (On en était arrivé à surcharger un cuirassé, le *Hoche*, de tant de tourelles, d'encorbellements, de passerelles, de mâts et de hunes militaires qu'on avait plaisamment pu le comparer, comme aspect, à la cité de Carcassonne. Il en résultait une surcharge dangereuse dans les hauts du navire, et une exagération d'étendue de la cible offerte aux coups); 3° inutilité à peu près complète au point de vue militaire des torpilleurs, dont la construction a été tout à fait abandonnée en France après avoir été préconisée à outrance pendant tant d'années, pour s'en tenir dorénavant aux contre-torpilleurs ou destroyers plus résistants à la mer.


Mât militaire tripode du cuirassé anglais *Dreadnought.*

Telles sont en quelques lignes les conclusions générales qu'on a tirées de la bataille de Tsou-Shima.

L'Angleterre, la première, avec rapidité et décision, a su concevoir et construire un navire où les enseignements de cette grande leçon de faits étalent mis à profit : c'est le célèbre *Dreadnought*, lancé dès 1906, prototype de toute une série de cuirassés formidables, dont la venue a déclassé tous les cuirassés antérieurs et en a fait des navires de seconde ligne, à tel point qu'on a pu dire l'ère des *Dreadnoughts*, déjà dépassés d'ailleurs par les *super-Dreadnoughts*.

Parmi les nombreuses questions qui ont préoccupé les constructeurs, l'une des principales a été celle des mâts militaires.

Cette question s'était posée dès l'adoption de la cuirasse. Les navires cuirassés de cette première époque avaient encore des mâtures portant une voilure complète et par conséquent une quantité considérable de cordages; lorsqu'un projectile venait

à couper un des mâts, celui-ci tombé à la mer avec son gréement, tout le filin à la traîne était, avant qu'on eût pu s'en débarrasser, immédiatement aspiré par l'hélice et s'emmêlait autour d'elle amenant son immobilisation et même sa rupture ou celle de l'arbre, comme il arrivait d'ailleurs à bord des vaisseaux mixtes qui ont précédé immédiatement la cuirasse.

Pour parer à ce danger, en branle-bas de combat on amenait toute la mâture haute en bas, vergues et mâts de hune et de perroquet, ne conservant que les bas mâts.

On inventa alors la mâture tripode, constituée par trois tubes métalliques. L'un d'eux, vertical, est le mât; les deux autres, emplantés obliquement en



Mât militaire avec escaliers intérieurs du cuirassé français *Formidable.*

abord du navire, arc-boutent le premier et font office de haubans, supprimant ainsi tout le gréement dormant.

Après avoir été en faveur plusieurs années sur quelques navires, les mâts tripodes furent abandonnés puis on les reprit pour le *Dreadnought.*

On a eu encore d'énormes mâts contenant deux escaliers intérieurs, l'un pour la montée l'autre pour la descente et portant une superposition de hunes contenant les unes le télémètre, d'autres des canons revolvers, d'autres des escouades de mousqueterie; mais ces mâts lourds, disgracieux, semblaient construits pour provoquer facilement l'explosion des obus qui les touchaient. En outre, avec leur grande surface, ils opposaient une sérieuse résistance à la vitesse de la marche, par vent debout.

On ne craint plus aujourd'hui l'arrêt des hélices par les gréements emmêlés tombés à la mer, puisqu'il n'y a plus d'autres gréements que les drisses de signaux : mais la chute d'un mât est toujours chose très grave. D'abord en tombant, il tue du monde, ensuite il peut fausser le pivot d'une tourelle et l'immobiliser avec ses canons, enfin les hunes portent les appareils de télémétrie indispensables pour pouvoir régler le tir de l'artillerie aux distances actuelles de bataille.

La question des mâts militaires est donc très importante puisque si le navire est démâté, il se trouve dans l'impossibilité d'utiliser rationnellement son feu.

Sur les nouveaux cuirassés à turbines type *Voltaire*, la France s'en est tenue aux mâts en tôle comme sur ses précédents cuirassés. Les Anglais, à bord de leurs *Dreadnoughts*, en sont revenus, ainsi que nous venons de le dire, aux mâts tripodes. Enfin les Américains ont adopté une solution originale et entièrement neuve, qui paraît leur donner satisfaction.

Les nouveaux mâts américains (on leur a du moins jusqu'ici conservé ce nom bien qu'ils ne ressemblent en rien aux véritables mâts) sont en treillis ajouré et offrent l'aspect d'une petite tour Eiffel. Ils sont constitués de tubes d'acier de 7 centimètres de diamètre se développant en spirale les uns vers la droite, les autres vers la gauche, formant ainsi un treillis entre-croisé comme un énorme travail de vannerie de 7 mètres de diamètre à la base et portant, à 39 mètres au-dessus du pont, la hune de télémétrie, plate-forme carrée de $4^m,50$ de côté.

Ces observatoires aériens sont munis, en outre des télémètres, de communications acoustiques, électriques et téléphoniques avec le blockhaus et avec le poste central, qui sont ainsi tenus au courant des observations faites de là-haut sur les distances et sur les points de chute des projectiles. Le poste central est un réduit situé sous le pont cuirassé, où sont centralisés tous les ordres du blockhaus et des hunes pour la conduite du feu, et qui sont, de là, transmis aux différentes tourelles à canons. Le blockhaus est un réduit blindé sur la passerelle, où se tient le commandant pendant le combat. Il reçoit là les renseignements des hunes et transmet ses ordres au poste central, aux machines et à la barre.

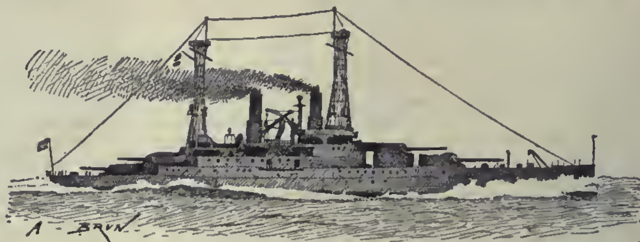
Ces mâts sont très légers et très marins; on redoutait qu'ils aient à souffrir de vibrations exagérées, mais l'expérience a montré que cette crainte était vaine. Toutefois un cuirassé qui en est muni ne pourra guère espérer surprendre un navire ennemi; mais il en était déjà de même avec tous les autres systèmes de mâtures militaires. Quoi qu'on fasse, un cuirassé ne pourra jamais se dissimuler ni donner le change.

Les mâts en treillis métallique n'opposent pas de résistance au vent; de plus, ils offrent une garantie à peu près complète de sécurité, car le mode de tressage des tubes d'acier qui les composent est excessivement solide et plusieurs tubes peuvent être coupés en différents endroits sans que la résistance de l'ensemble soit gravement compromise, ainsi que l'ont montré les expériences faites en 1900 à bord du cuirassé *Florida.*

La silhouette de ces nouveaux mâts est légère et ne manque pas d'une certaine élégance. Ils sont certainement infiniment moins disgracieux que les mâts lourds et massifs à escaliers intérieurs.

A bord de plusieurs cuirassés, ces mâts en treillis, au lieu d'être dans l'axe du navire, sont disposés diagonalement en abord : celui d'avant vers le côté droit, celui d'arrière vers le côté gauche, dans le but de dégager le champ de tir de l'artillerie dans l'axe. Cette particularité ajoute encore à l'aspect imprévu.

Les deux divisions cuirassées américaines qui sont venues mouiller en novembre et décembre 1910 à Cherbourg et à Brest portaient ces nouvelles mâtures et la vieille Europe a pu ainsi connaître cette récente et hardie conception. — A. Brun.



Aspect général du cuirassé américain *Michigan.*

***mildiou** n. m. — Encycl. Pendant l'année 1910, les vignobles de l'Europe centrale ont été particulièrement éprouvés par le *mildiou.* Pour la France, on peut dire sans être taxé d'exagération, que la moitié de la récolte a été anéantie; les vendanges ont été partout mauvaises, mais en certaines régions, comme en Bourgogne par exemple, elles ont été absolument nulles. C'est que la température humide et douce de cette année a été, en effet, favorable à la propagation des maladies cryptogamiques et notamment du mildiou, dont la vigne a subi si profondément les atteintes que les récoltes futures semblent elles-mêmes compromises.

On sait que le remède à opposer au fléau (v. mildiou au *Larousse illustré*, t. VI, p. 95) consiste dans l'emploi des bouillies cupriques, la première application en devant être faite de bonne heure, c'est-à-dire au moment du débourrement, les autres se succédant à intervalles plus ou moins éloignés jusqu'à la maturité du raisin. Il a été possible dans les années normales comme température et humidité, de combattre victorieusement le mildiou par trois ou quatre épandages; mais, en 1910, ces épandages, d'ailleurs multipliés, n'ayant pas donné des résultats uniformes, il a paru que le traitement n'avait pas toute l'efficacité qu'on s'était plu jusqu'ici à lui reconnaître. La précocité même du premier épandage de bouillie cuprique, affirmait-on, si elle donna quelques résultats heureux dans des régions en somme privilégiées, ne suffit pas dans la plupart des cas, et les vignobles, un peu partout, continuèrent à être envahis.

Le mildiou s'est attaqué, cette année, non seulement aux feuilles et aux rameaux, mais plus spécialement aux boutons à fleur, organes d'autant moins faciles à atteindre par le liquide fongicide, qu'ils sont protégés par de jeunes feuilles. L'envahissement a donc été très précoce, et les traitements ultérieurs, s'ils ont détruit les fructifications du champignon faisant saillie sur les organes de la vigne, sont demeurés inefficaces envers les filaments mycéliens qui serpentent à l'intérieur même de ces organes.

En présence de ces désastreuses constatations, la *Revue de viticulture* (v. le numéro du 20 octobre 1910) s'est préoccupée de rechercher les causes des insuccès, de mettre en évidence les conditions qui, d'autre part, avaient permis à certains vignerons de régions contaminées de sauver une grande partie de leur récolte et enfin de lever les doutes qu'on avait pu émettre quant à l'efficacité du traitement par les bouillies cupriques.



Mâts militaires en treillis d'acier du cuirassé américain *Georgia.*

Si les dégâts ont pu prendre des proportions déplorables en certains vignobles, c'est, il faut bien le dire, que les sulfatages ont été faits trop tardivement, trop peu abondamment et à intervalles trop éloignés; le mal est apparu en mai et souvent les premiers épandages n'avaient lieu qu'en juin. Quoi d'étonnant dès lors que la contamination se soit faite rapidement et que, favorisé par la température, le mildiou se soit développé avec vigueur et rapidité?

L'efficacité des sels de cuivre contre le mildiou ne saurait être mise en doute; mais, et c'est l'enseignement précieux que l'on peut tirer de l'enquête

de la *Revue de viticulture*, le traitement doit être préventif et, de plus, très précoce, surtout dans les années humides. On doit renouveler les sulfatages dès qu'un abaissement de la température fait craindre une recrudescence du mal; il y a lieu également de multiplier les épandages en les rapprochant à l'intervalle de quinze jours à trois semaines; de pulvériser uniformément la bouillie sur toutes les parties aériennes de la vigne, pampres et souche, de procéder à l'opération même en cas de pluie si l'instant est opportun; puis, à la floraison, alors que la vigne est encore mouillée par la rosée matinale, de combiner les sulfatages et les soufrages. Pour cela on fait suivre les pulvérisateurs d'ouvriers munis de soufreuses, qui saupoudrent abondamment les ceps d'un mélange de soufre et de sulfate de cuivre (5 à 10 pour 100 de ce produit); à la faveur de la décomposition du mélange, le mildiou est atteint jusque dans les organes profonds de la plante.

Plus tard, vers l'époque de la véraison, le soufre des poudres sulfatées sera remplacé par du talc. Enfin, il faut rappeler aussi que le sol des vignes doit être soigneusement débarrassé de toutes plantes parasites. — Pierre Monnot.

Miracle (le), drame lyrique en 5 actes, paroles de P.-B. Gheusi et A. Mérane; musique de Georges Hüe; représenté pour la première fois au théâtre national de l'Opéra, le 30 décembre 1910.
— Au déclin du xvᵉ siècle, les bandes du Condottiere, aventurier italien qui saccage la Bourgogne, assiègent une ville forte; mais, un matin, le Condottiere a disparu avec ses bandits. Ce véritable miracle ne peut être attribué qu'à l'intervention de la patronne de la ville, sainte Agnès. L'évêque et le syndic dresseront sur le parvis de l'église pour commémorer cet événement miraculeux la statue de la libératrice, œuvre de l'imagier Loys.

C'est en réalité la courtisane Alix qui a sauvé la ville, en se donnant secrètement au chef aventurier, épris de ses charmes. C'est donc sa resplendissante image qui doit être érigée sur le parvis, perpétuant ainsi sa beauté plastique. Aucun danger ne la détournera de son désir, pas même la jalousie de Gaucher d'Arcourt, son amant ombrageux et rude, ni le mépris d'un peuple asservi à sa foi. Alix n'a plus qu'une pensée : inspirer maître Loys, dont la douceur éveille déjà en elle une vive tendresse, incarner pour lui la sainte qu'il doit sculpter, lui servir de modèle, dominer son âme de tout l'ascendant de son amour.

Maître Loys poursuit un stérile labeur dans la solitude du cloître. Son inspiration le trahit; la statue recommencée vingt fois n'ébauche toujours qu'une décevante image, quand Alix surgit et s'offre à ses regards dans toute sa beauté. Dès lors, il ne séparera plus de sa réalité l'image immatérielle qui hante son âme : c'est elle qu'il sculptera dans la pierre sacrée.

Mais la courtisane ne veut point laisser figer sa beauté vivante dans une image, rigide et froide comme un spectre. Eprise de Loys et de son génie, elle lui inspirera une œuvre de flamme, immortalisant la perfection païenne de son corps.

Eperdu de passion, cédant enfin au vertige qui les emporte tous les deux, l'imagier s'abandonne à l'amour de la courtisane : il oublie le ciel et la terre dans le paradis sensuel, où, pour réaliser son rêve, il ne s'inspirera que de la volupté.

Le jour est venu où l'on doit ériger la statue de sainte Agnès sur le parvis de son église. Au milieu de la joie populaire, parmi les divertissements, les danses et les jeux bruyants de la ville en liesse, la pompe des grandes fêtes environne la mystérieuse image, drapée encore devant le porche.

Seul, Loys est admis à faire tomber les voiles qui cachent la statue, afin de la livrer pour toujours à la vénération des fidèles.

Mais une clameur d'épouvante s'élève contre l'imagier dès qu'il a dévoilé son œuvre : il ose, sur le seuil sacré, dresser la nudité hardie d'une femme, et, sous le nom profané de sainte Agnès, proposer à la ferveur de la foule, sauvée par elle, la beauté sacrilège d'Alix la Courtisane!

Sous l'anathème de l'évêque et les outrages d'un peuple offensé, Loys courbe le front, terrifié enfin de son inconscience; mais Alix, éperdue d'orgueil, défie les foudres de l'Eglise et brave les fureurs de la ville ameutée : libératrice de la cité, c'est elle qui mérite ses hommages et ses idolâtries; c'est devant son corps triomphant, vainqueur du Condottiere et de ses bandits, que doit se prosterner la foule!

Gaucher d'Arcourt, que la jalousie et l'indignation révoltent contre la pierre maudite, se jette sur la statue d'Alix et va la détruire. La courtisane, exaspérée, pour défendre l'image qui divinise sa beauté, poignarde le capitaine sur le seuil de l'église.

Alix est condamnée à mort. Dans le couvent des sœurs de la Mercy, brisée par les tortures, elle attend le cortège qui doit l'emmener au bûcher. L'évêque, une dernière fois, l'adjure de sauver son âme, ainsi que la vie de Loys, excommunié pour son crime et voué au plus affreux trépas. La malheureuse, depuis qu'elle a versé le sang, ne défend plus son rêve d'orgueil avec la même énergie; à bout de forces, d'ailleurs, elle consent à détruire de ses mains, devant tous, la statue scandaleuse, pour racheter la vie de l'amant perdu par elle.

Dolente, glacée, devant un peuple féroce, Alix vient faire amende honorable et marche vers la statue enveloppée d'un voile de deuil, pour la mettre en pièces. Loys, qui se trouve mêlé à la foule, se révolte contre la ruine de son œuvre. Toute la jeunesse, toute la passion de son cœur vont-elles donc périr avec elle?

Mais il intervient trop tard : Alix va frapper la statue avec la croix qu'elle tient à la main, un éclair brille et elle tombe morte sur le sol. Loys, alors, invective la foule fanatique; égaré par la douleur et le désespoir, il veut revoir, dressée encore en toute sa splendeur, celle dont il immortalisa la beauté : il dévoile de nouveau l'image maudite... O miracle, Ce n'est plus la nudité païenne d'Alix qui s'érige sous le porche; c'est, hiératique et chaste, la statue long-voilée de sainte Agnès, substituée à l'idole impure par une volonté bien audessus des passions humaines et des rêves mêmes du génie.

La musique de Georges Hüe suit d'assez près le texte et le complète par son commentaire, d'une façon peut-être un peu trop extérieure par moment, en s'attachant plus souvent au pittoresque qu'à la profondeur des pensées. Tout est brossé en des fresques musicales dans le genre des opéras anciens, avec les épisodes conventionnels de l'époque : des processions et des cérémonies tumultueuses, des chants guerriers, des évêques lançant l'anathème, des ballets somptueux, des duos d'amour pathétiques, des masses chorales et ces dernières sont les mieux réussies. Cependant la manière dont les scènes sont traitées, en forme de grands morceaux symphoniques, où le modernisme est appliqué avec recherche et souvent avec d'heureuses trouvailles, dénote un musicien sincère et très habile.

Le début comporte un prélude en *mi mineur*, sur la pédale de la tonique; des harmonies mystiques entrecoupent l'exposition de l'idée. Les scènes chorales, très polyphoniquement écrites, souvent a doubles et même à triples chœurs, produisent de très larges effets. Le dialogue d'Alix : *Je lui dois, malgré tant de honte*, avec les chœurs sur la psalmodie de *Agnes virgo sanctissima*, sont réalisés d'une manière simple mais théâtrale, la scène entre Alix et Loys a beaucoup d'ampleur et de charme.

Le second acte est un perpétuel dialogue d'amour, plutôt qu'un duo; il forme les meilleures pages de l'opéra. Un sentiment exquis, d'une sonorité orchestrale enveloppante, se retrouve délicatement exprimé. Dans *O nuit d'ivresse*, la voix du ténor et celle du soprano s'entrelacent en imitation du chant soutenu très discrètement par l'accompagnement, pour aboutir à une ascension graduelle et s'épanouir ensuite sur des notes élevées d'un effet puissant.

Le troisième acte, coloré et pittoresque, se déroule en grande partie sur les *Divertissements* de toutes sortes avec des variations instrumentales, motifs propres à faire valoir le talent des danseuses. Nous aurions peut-être voulu rencontrer un peu plus d'imprévu dans ces variations, pour rompre avec le conventionnel et le connu dans l'ordre du *Thème varié*, genre ballet.

Le quatrième acte, sombre, manque un peu d'action; il est néanmoins dramatique par l'intervention du *Salvum me fac Domine* sur des harmonies curieuses et toutes les scènes qui se succèdent dans cet acte sont traitées d'une manière heureuse pour les voix.

Au 5ᵉ acte, l'intervention des masses qui jouent ur rôle important apporte le tumulte; les clameurs, les vociférations de la foule et, plus tard, quand le vrai miracle se produira, ce seront encore les voix qui apaiseront leur courroux et feront triompher, au final, la conclusion de l'œuvre dans un épanouissement harmonique très bien venu. — Stan Golestan.

Les principaux rôles ont été créés par Mˡˡᵉ Chenal (*Alix*); MM. Muratore (*Maître Loys*), A. Gresso (*l'Evêque*), Dangès (*Gaucher d'Arcourt*), Cerdan (le *Syndic*).

mist-puffers (*peu-feurs* — mot angl. signif. *explosions du brouillard*) n. m. pl. Géol. Exhalaisons sonores ressemblant à des séries de décharges d'artillerie, que l'on entend souvent le long de la mer (notamment sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord et dans le delta du Gange), parfois aussi dans l'intérieur des terres, et qui semblent dues à la « libération de tensions dans l'écorce terrestre ». (E.-A. Martel.)

Les marins français connaissent ces détonations sous le nom de *bombes*, *canons*, *hoquets de mer*, etc.; les Anglais les nomment quelquefois *paperbag* (sac de papier); on trouve aussi les dénominations : *brontidi*, *barisal-guns*, *zeepoeffers*, *luftknalle*, *nebelzerteiler*, etc.

***Moulouya.** — *Rectification du tracé de son cours.* Le cours de ce grand fleuve qui limite à l'O. les postes français de la frontière algéro-marocaine n'était à peu près connu jusqu'à ces derniers mois que dans sa partie supérieure et grâce aux itinéraires du vicomte de Foucauld.

Le cour moyen et inférieur était tracé d'après : 1º la carte du capitaine d'état-major Beaudoin, qui la dressa en 1848, avec les renseignements qu'il recueillit près des indigènes, alors qu'il était attaché au bureau topographique de la division d'Oran; 2º les itinéraires de Duveyrier (de Tlemcen à Melilla, en 1886), et qui n'avait fait que longer le rivage au N. de la plaine de Trifa, sans pénétrer dans l'intérieur.



Rectification du tracé du cours de la Moulouya.

La pénétration française et la pacification ont permis ces dernières années aux géographes, géologues et topographes (Augustin Bernard, le commandant Huguet d'Etaules, chef du secteur des Beni-Snassen, etc.) de remonter le cours de ce fleuve depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec l'oued Msoun.

Grâce à ces reconnaissances, on a pu rectifier dans certaines parties le tracé du cours de la Moulouya.

Les deux méandres portés sur les cartes et compris entre Mechra-el-Melah et la Gara de Medaouer n'existent pas, car la Moulouya coule au contraire à peu près d'une façon rectiligne, d'abord dans une gorge de 14 kilomètres de longueur et profondément encaissée. Le fleuve paraît avoir profité des fissures et des cavernes des dolomies qui constituent la gorge pour se frayer un chemin.

La vallée s'élargit ensuite près du confluent de l'oued Ksob, pour se resserrer de nouveau entre le djebel Metmat et le djebel Naam. Elle s'épanouit entre Mechra Klila et le confluent de l'oued Za; c'est entre Mechra Klila et Moul-el-Bacha que se trouve un petit méandre de plaine, qu'on appelle le Khorb, et qui a sans doute été l'origine de l'erreur cartographique.

Après avoir traversé le défilé de Zireg, le fleuve coule en plaine et n'est plus bordé que par des collines en pente douce. — C. P.

mythomanie (du gr. *muthos*, récit imaginaire, et *mania*, manie) n. f. Tendance pathologique, plus ou moins volontaire et consciente, au mensonge et à la création des fables imaginaires. (Dupré.)

— Encycl. Cet état morbide, bien étudié et isolé par Dupré, se distingue nettement d'une part des altérations de la vérité et des situations imaginaires créées secondairement par la folie, et, d'autre part, du mensonge et de la simulation épisodiques, que l'on peut observer tous les jours, et chez les gens les plus normaux. Dans ce dernier cas, en effet, le phénomène psychologique est motivé et proportionné à sa cause. Le phénomène morbide au contraire est caractérisé par son manque de finalité, sa

longue durée, son inadéquation ; il est étranger ou nuisible aux intérêts de son auteur et coïncide presque toujours avec diverses autres anomalies mentales. « Nous sommes donc autorisé, dit Dupré, à reconnaître et à étudier comme malades les sujets constitutionnellement enclins à organiser, par leurs paroles, leurs écrits ou leurs actes, des fictions plus ou moins fréquentes et prolongées, à tromper ainsi leur entourage, sous l'influence de mobiles eux-mêmes pathologiques et à traduire enfin, par cette aptitude élective au mensonge, à la simulation et à l'invention romanesque, une tendance d'action et une forme d'esprit que désigne le terme de *mythomanie.* »

Toutefois, il est une période de la vie où l'état mythopatique est en quelque sorte physiologique : c'est l'enfance. L'enfant, en effet, est un primitif, peureux, curieux, imaginatif et crédule, doué par conséquent d'une grande suggestibilité. L'activité mythomaniaque revêt, chez l'enfant normal, quatre formes : altération de la vérité, mensonge, simulation et fabulation, qui sont éphémères, appropriées à des fins, et qui, le plus souvent, naissent, se développent et se fixent sous l'influence des interrogations et autres suggestions étrangères. L'hérédité, le milieu, le sexe jouent un rôle notable. Les petites filles ont des tendances au mensonge et à la fabulation bien plus marquées que les petits garçons et ces tendances persistent nettement chez la femme adulte.

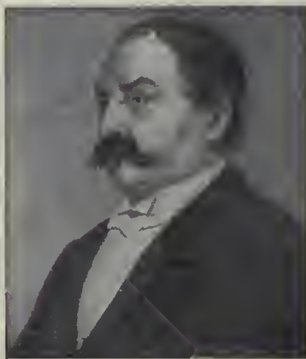
Ces mêmes formes se retrouvent chez l'enfant anormal, où elles se surajoutent à d'autres marques de déséquilibration psychique et constituent alors un stigmate majeur de dégénérescence mentale, par l'excès de leur durée et de leur intensité. La fable que ces anormaux édifient et vivent ainsi est presque toujours empruntée à la suggestion de l'actualité et des propos d'autrui, et se modèle suivant certains éléments, la vanité, la malignité ou méchanceté, la cupidité, la lubricité. C'est de là que dérivent les *faux enfants martyrs*, les *petits Robinsons*, les *petits accusateurs criminels*, qui, parfois, quoique réellement innocents, imaginent les faux attentats à la pudeur, dont Lasègue, Motet, Dupré, etc., ont rapporté des exemples célèbres. De là encore ces *dépositions mensongères* de criminalité, vides de toute réalité, qui semblent autoriser à dire que ce n'est pas la vérité, mais l'erreur, involontaire ou non, qui sort de la bouche des enfants.

Chez l'adulte, la mythomanie est le résultat de la persistance de l'activité mythique infantile et représente un mode d'infantilisme intellectuel qui contraste, en général, avec le reste de la mentalité. Beaucoup plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, elle y revêt les mêmes formes cliniques que chez l'enfant : altération de la vérité, mensonge, simulation, fabulation, mais la simulation, qui peut être considérée comme une fabulation en activité, y tient beaucoup plus de place, et indique, chez le simulateur, des aptitudes innées à l'imitation, une constante présence d'esprit, une extrême ténacité et une rare domination volontaire de la plasticité organique. Comme chez l'enfant, la fabulation se développe sur un fond de vanité, de malignité ou de perversité, et donne naissance à trois catégories de mythomanies : la mythomanie *vaniteuse* (récits fabuleux d'aventures romanesques où le mythomane joue un rôle décisif, héroïque [Tartarin], auto-accusations criminelles, pour attirer l'attention, simulations diverses de maladies, d'attentats, de viols, etc.); la mythomanie *maligne* (les mystificateurs, les hétéro-accusateurs, par calomnie, dénonciations sans fondements, simulation d'attentats imaginaires, etc.), et enfin la mythomanie *perverse* (des pervertis génitaux pour satisfaire leurs goûts de lubricité, des escrocs qui visent un but de cupidité, des vagabonds, errants simulateurs, etc.).

Si la mythomanie se relie aux différentes modalités de la dégénérescence mentale, elle semble aussi avoir d'étroits rapports avec l'hystérie. Les phénomènes mythomaniaques et les phénomènes hystériques ont, en effet, un caractère commun; ils sont constitués par la simulation, provoquée ou spontanée, d'un fait inexistant en lui-même. Mais tandis que, dans l'hystérie (v. PITHIATISME, *Larousse mensuel*, p. 18), le fait est le plus souvent involontaire, inconscient, il est au contraire volontaire et conscient dans la mythomanie. Comment faire le départ entre ces deux catégories de faits, où se termine le rôle de l'automatisme inconscient, où commence celui de la supercherie intentionnelle? Nous ne savons pas encore le préciser avec exactitude et c'est pourquoi mythomanie et hystérie restent en bien des points confondues.

En résumé, la mythomanie, dit Dupré, « forme congénitale d'infantilisme psychique, résulte d'abord de l'insuffisance du frein de l'activité imaginative, lequel est normalement constitué par la critique intellectuelle, le sens moral et l'inhibition volontaire. Elle résulte ensuite du développement de cette tendance psychopathologique, de l'association de cette activité morbide à d'autres tares psychiques également congénitales (vanité, malignité, perversité) et enfin de la mise en jeu, par des appétits et des instincts vicieux, de ce psychisme originellement anormal. — Dr J. LAUMONIER.

Neumann (Angelo), chanteur, directeur de théâtre et wagnérien autrichien, né à Vienne le 18 août 1836, mort à Prague le 10 décembre 1910. Il s'engagea dans la carrière théâtrale contre le gré de ses parents, et, après avoir été baryton aux théâtres de Cracovie, d'Oldenbourg-Presbourg et de Dantzig, il remplit le même emploi à l'Opéra impérial de Vienne. En 1876, avec son ami Auguste Fœrster, il prit la direction des théâtres municipaux de la ville de Leipzig (*Vereinigte Leipziger Stadttheater*). Sa réelle vocation de directeur de théâtre se révéla dans ces nouvelles fonctions: il avait en effet un remarquable talent d'organisation, un sens large et avisé des affaires, joints à une véritable intelligence des choses de la musique. C'est à ce moment — exactement au premier festival de Bayreuth (1876) — qu'il noua avec l'illustre auteur de la Tétralogie des relations qui devaient durer jusqu'à la mort de Wagner. En 1878 fut exécutée intégralement sous sa direction, à Leipzig, la Tétralogie tout entière. Cependant le premier festival wagnérien avait laissé un déficit qui n'avait pas laissé d'inquiéter le Maître : Angelo Neumann racheta à Wagner toute la mise en scène de la Tétralogie, telle qu'elle avait été exécutée à Bayreuth. Il y joignit un ensemble de voix de premier ordre, et continua, pour ainsi parler, l'édition originale de la Tétralogie à Berlin (printemps 1881), à Londres (1882). Sous son habile direction, la Tétralogie poursuivit sa marche triomphale à travers toute l'Allemagne et dans beaucoup de villes importantes de Belgique, de Hollande, de Suisse, d'Italie et d'Autriche-Hongrie. Cette campagne pour l'œuvre de Wagner, Neumann l'a racontée dans un livre publié en 1907 et intitulé : *Souvenirs sur Richard Wagner* (trad. française par Maurice Rémon et Wilhelm Bauer). Ce livre renferme beaucoup de lettres originales de Wagner. Pour se reposer de cette effrayante randonnée artistique, Neumann fut quelque temps directeur du Théâtre municipal de Brême, puis en 1885 il passa à Prague comme directeur du Théâtre Allemand (*DeutschesLandestheater*), fonctions qu'il garda jusqu'à sa mort. Il ne quitta Prague que pour aller diriger cinq représentations de l'*Anneau du Nibelung* à Moscou et à Saint-Pétersbourg. Neumann donna aussi des exécutions, où il poussa très loin le souci de l'art, des œuvres de Mozart et de Weber. Parmi les nombreuses personnalités théâtrales (du chant ou de l'orchestre) qui sont arrivées sous sa direction au plein développement de leur talent, nous citerons Hedwige Reicker-Kinderman, Anton Seidl et Karl Muck. « Pendant trente-cinq ans — dit non sans quelque emphase Arthur Smolian, à qui nous avons emprunté les éléments de cette notice biographique — Angelo Neumann a conduit en pilote puissant le navire de l'art dramatique allemand, et l'a toujours heureusement conduit au port. » — E. PONTHIÈRE.


Angelo Neumann.

***perlé, ée** adj. — Arg. syndic. *Grève perlée*, Nom donné à l'une des formes sournoises et anonymes de sabotage qui succèdent quelquefois aux grèves proprement dites d'un atelier ou d'une corporation lorsque le mouvement ne s'est pas terminé à la satisfaction des ouvriers.

— ENCYCL. La *grève perlée*, c'est l'ensemble des petites malfaçons de détail insaisissables au moment où elles se produisent, mais qui sont de nature, à la longue et par leur nombre, à compromettre la bonne marche du service ou de l'industrie visés. Ainsi, dans un service d'expédition de marchandises, on verra s'accumuler une multitude d'erreurs de destination, de confusions d'étiquetage, dont la responsabilité échappera à tout contrôle ultérieur. D'où encombrement des magasins, inexécution des ordres, réclamations des clients : en fait, un arrêt presque complet du travail utile, tout le personnel paraissant travailler comme d'habitude. C'est une forme grave, et d'ailleurs assez peu digne, du conflit entre ouvriers et patrons.

photolyse (du gr. *phôs, phôtos*, lumière, et *luein*, dissoudre) n. f. Nom donné à l'ensemble des phénomènes de décomposition par la lumière, en particulier par les rayons ultra-violets : *La* PHOTOLYSE *des aldéhydes secondaires, ou cétones, donne de l'oxyde de carbone, comme celle des aldéhydes primaires, mais s'en distingue par l'absence d'hydrogène.*

Princesse de Lamballe (LA) **1749-1792**, *d'après des documents inédits*, par Raoul Arnauld (Paris, 1910). La légende représente la princesse de Lamballe comme la conseillère mauvaise de Marie-Antoinette. On la tient pour responsable des événements qui produisirent la Révolution. On s'apitoye sur son horrible mort; mais, si l'on ne va pas jusqu'à excuser ses assassins, on s'explique les raisons qui les ont poussés. Il a semblé à Raoul Arnauld qu'il convenait de mettre en lumière ce que fut réellement cette princesse, et de nous la montrer frivole, certes, mais surtout aimable, douce et bonne, et sans cette influence pernicieuse qu'on s'est plu à lui donner par la suite.

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan naquit le 8 septembre 1749. Elle était la petite fille de cet Eugène de Carignan, qui, en 1706, avait chassé 80.000 Français assiégeant Turin. Cousine du roi de Sardaigne, elle n'était pourtant point riche, ayant quatre sœurs et deux frères. Elle fut élevée simplement. Mais elle était charmante. « La flambée de sa chevelure blonde, abondante et mousseuse, et la transparence de son teint, séduisaient d'abord. Ses yeux étaient bleus, d'un bleu très frais, éclaboussé de gouttelettes noires, qui donnaient à son regard candide une expression un peu étrange. » Le 17 janvier 1767, elle épousait, par procuration, à Turin, Louis-Alexandre de Bourbon-Lamballe, fils du duc de Penthièvre, arrière-petit-fils de Louis XIV et de Mme de Montespan. Le mariage fut ratifié le 31 janvier, au château du comte de Guébriant, à Nangis-en-Brie. Les jeunes époux vinrent s'installer à Paris, à l'hôtel de Toulouse. C'est dans cet hôtel qu'est établi aujourd'hui la Banque de France. La jeune princesse fut bien accueillie. Elle était gauche, mais gracieuse et charmante. Le duc de Penthiévre est plein d'attentions pour elle. Veuf inconsolable, toujours triste, il est pieux et charitable. Sa bonté surtout est extrême. Quant au prince, il était de la jeunesse oisive et libertine de l'époque. De santé délicate, il est plus débauché que sentimental. On compte sur le mariage pour l'assagir. Mais, élevé trop sévèrement, il n'écoutait plus que ses passions. Bientôt il retourna aux filles, et mena une vie de scandale. Il volait les bijoux de sa femme pour les donner à ses maîtresses. Il disparaissait soudain. On le retrouvait dans un hôtel meublé, rendu malade par ses débauches et se faisant soigner par des charlatans. On avait toutes les peines du monde à le ramener chez lui. Un jour il tomba de cheval. C'est en vain qu'on le transporta à Louveciennes et qu'on l'y opéra. Le 6 mai 1768, il mourut. La princesse avait tout supporté sans se plaindre; mais elle avait contracté une mélancolie profonde et des vapeurs convulsives. Elle se réfugia d'abord, plus par bienséance que par conviction, à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, qui se trouvait au faubourg Saint-Antoine. Mais, peu faite pour les austérités, elle y resta peu de temps, et alla s'installer, avec son beau-père, au château de Rambouillet. Sa belle-sœur, qui venait de sortir du couvent, et qui était bonne et simple, la distrayait; celle-ci, en 1769, épouse le duc de Chartres. Elle va souvent à Versailles et elle plaît au roi. Mais, de retour à Rambouillet, elle s'ennuie. Le duc de Penthièvre, malgré sa bonté, est froid et réservé. Elle demeure contrainte et malheureuse. Elle est trop seule. « Des préjugés de naissance empêchaient qu'elle se mariât de nouveau, sauf avec un prince, occasion qui se rencontre rarement. » Elle cherche en vain un refuge; elle allait le trouver dans l'amitié.

En mai 1770, elle assista à toutes les fêtes qui furent données à l'occasion de l'arrivée et du mariage de Marie-Antoinette. Elle fut tout de suite ravie de la jeune dauphine; et lorsqu'elle reparut à la cour, en février 1771, elle se lia d'amitié avec elle. Marie-Antoinette s'ennuyait à Versailles. Très tenue, très surveillée, c'est en vain qu'elle avait cherché des amies autour d'elle. La princesse de Lamballe, aimable, simple et franche, lui plut. Elle séduisit, à son tour, la princesse, et quand celle-ci fut prise, ce fut pour toujours. Bientôt les deux femmes ne se quittèrent plus. Ce furent des fêtes continuelles, comédies, soupers, promenades. La mort de Louis XV, en 1774, ne changea rien à cette amitié. Elles ont toutes deux les mêmes goûts; elles sont affamées de plaisirs. Les parures excessives les ravissent. Mais la princesse n'était pas assez riche pour tenir ainsi maison à la cour. La reine, pour la garder près d'elle, la fait nommer surintendante de sa maison, titre supprimé jadis pour tous les embarras qu'il avait occasionnés. Une puissante cabale se forma contre elle. La reine tint bon et, le 19 septembre 1775, « la dame Princesse de Lamballe prêtait, entre les mains de Sa Majesté, la Reine étant à Versailles, le serment dont elle était tenue, pour raison de la charge de Chef de son Conseil et de Sur-Intendante de sa Maison, dont elle était pourvue. » Ses envieux voulurent faire restreindre ses pouvoirs. Elle résista avec vivacité et déplut

ainsi à la reine, qui détestait les discussions. Mais elle n'était pas capable de remplir ses fonctions. Elle était insouciante, frivole, paresseuse. Or « il lui fallait contenter le plus de monde possible, la reine, d'abord, qui avait pris le goût de la dépense, les ministres ensuite, qui cherchaient à faire des économies, les dames du palais, souvent en désaccord, les secrétaires des commandements, l'intendant, le maître d'hôtel, les femmes de chambre, enfin les cinq cents fonctionnaires de la maison de la reine. Elle devait répondre à mille demandes, trouver une place à tous ceux qui se présentaient à elle avec de puissantes recommandations, recevoir les plaintes des domestiques, vérifier tous les comptes, organiser les voyages de la cour. » Elle n'est pas de force. Il y a des discussions continuelles. La reine se lasse et va plutôt chez la comtesse de Polignac, où l'on s'amuse.

La princesse en souffre; mais elle ne sait pas reprendre la reine; elle l'indispose même davantage. Pourtant elle lui montre un dévouement admirable. Elle la soigne, quand elle est malade; mais elle ne sait pas l'amuser. Le clan Polignac se moque fort d'elle et la calomnie. Bientôt, souffrante, elle abandonne son appartement de Versailles. Elle ne vient plus à la cour que pour y remplir les obligations de sa charge. On la dit épileptique et inguérissable; on voudrait que la reine la contraigne à démissionner. On essaie, en vain, d'acheter son nouveau médecin, Saiffert, homme remarquable, libéral, bourru et bienfaisant, qui prétend la guérir. Des attentats se produisent contre lui, tandis qu'on essaie d'empoisonner la princesse. Elle guérit pourtant. Pour achever sa guérison, elle va passer une saison avec Saiffert à Brighton. On en profite pour la calomnier de nouveau. Elle prend la vie de cour en horreur.

Cependant, elle ne s'apercevait pas que la France s'agitait. Le soulèvement de juillet 1789 la remplit de terreur. Elle reste pourtant à Paris, alors que tous émigrent. Elle se rassure. Elle est « cordialement amie de ceux qui désiraient voir abolir les abus». Elle croit que le peuple l'aime. Elle part pour Eu avec son beau-père. A la nouvelle de ce qui s'est passé à Paris le 5 et le 6 octobre, elle revient. La reine exige qu'elle rompe avec son beau-frère le duc d'Orléans. Elle n'y consent qu'à grand'peine. « Elle ne se mêlait de rien, sinon de faire des vœux pour le bonheur du roi et la tranquillité publique. » Aussi on l'attaque pas. Mais elle n'est d'aucun secours; elle ne reçoit plus les confidences de la reine. C'est ainsi qu'elle ne connaît la fuite de la famille royale que dans la nuit du 20 juin. Elle part avec précipitation. Elle gagne Douvres, où elle apprend l'arrestation du roi à Varennes; puis la Belgique. Le 11 juillet, elle est à Aix-la-Chapelle, où elle retrouve beaucoup de Français. On s'y amuse. Saiffert lui conseille de ne pas rentrer en France; mais le duc de Penthièvre lui montre son devoir à la cour. Elle reçoit une lettre pressante de rappel de la reine. Elle part, « résolue à tout sacrifier à la reine ». Elle est à Paris le 4 novembre. Elle « tient la cour », relève les défaillances, réunit les fidèles. Elle ne craint rien. Elle est violemment attaquée par les *Annales patriotiques*, qui l'accusent de réunir chez elle un comité de trahison. Il semble, sans que l'on puisse rien prouver, qu'elle essaie, à l'instigation de la reine, de gagner Danton, Robespierre, Pétion.

Le 20 juin, quand la foule envahit les Tuileries, elle est près de Marie-Antoinette. Saiffert lui conseille en vain de fuir. Elle ne quittera pas sa maîtresse. D'ailleurs, le parti royaliste espère encore. Le 10 août, elle se réfugie avec la famille royale au sein de l'Assemblée. Pendant ces jours terribles, elle ne quitte pas la reine. Le 13 août, elle l'accompagne au Temple; mais le 20 on les sépare. Après interrogatoire, elle est conduite à la Petite Force. Marie-Antoinette lui envoie du linge. Elle est assez bien traitée, mais elle a peur. Au dehors un mouvement se prépare, Saiffert fait tout ce qu'il peut pour la sauver. Le 3 septembre, elle est tirée de prison et massacrée. Son corps est profané. (V. *Lar. mens.* tom. I. p. 296). On porte sa tête au bout d'une pique sous les fenêtres de la reine.

Telle fut la vie de cette infortunée princesse, qui périt victime innocente, « et qui n'avait de crime que son dévouement volontaire à la reine ». — JACQUES DOMPARO.



Portrait de la princesse de Lamballe. (Musée de Versailles.)

ptychogaster (*pti-ko-ghas-tèr*) n. m. Genre de crustacés anomoures, de la famille des galathéidés.

— ENCYCL. La carapace du *ptychogaster* est courte et présente de nombreuses épines. Le rostre est terminé par une pointe grêle et se rattache au front par une base plus ou moins large. Les régions de la carapace sont bien distinctes, surtout les régions cardiaque et gastrique, qui sont très convexes. Les flancs sont dilatés, les pédoncules oculaires élargis en avant, les antennules sont longues et les fouets antennaires courts. Ces animaux se rapprochent des macroures vrais par le *ptychogaster de Formose*, tandis que c'est le ptychogaster épineux (*ptychogaster spinifer*) des Antilles qui s'éloigne le plus de ce groupe. Une autre espèce, le ptychogaster de Milne-Edwards (*ptychogaster Milne-Edwardsi*) a été pêché à 400 brasses de profondeur au large de la Patagonie par l'expédition du *Challenger*. Le ptychogaster de Formose (*ptychogaster formosus*) est d'un rouge vif; la couleur est plus accentuée sur les épines et les appendices. Sa carapace est large, assez courte, très bombée transversalement, munie d'un rostre grêle très aigu et infléchi vers le haut. Son abdomen est court, large et épineux. Les pattes antérieures sont très longues, épineuses et avec pinces. Les pattes ambulatoires sont plus grêles, courtes, chargées d'épines serrées, et elles ont une longue griffe.



Ptychogaster.

Il a été pêché à 1.400 m. de profondeur dans le golfe de Gascogne et dans l'Atlantique. — A. MÉNÉGAUX.

Quentin-Bauchart (Maurice), homme politique et littérateur français, né à Paris en 1857, mort dans la même ville le 13 décembre 1910. Il était le fils d'un représentant du peuple en 1848, qui fut plus tard sénateur de l'Empire, et petit-fils du conseiller d'Etat et bibliophile Ernest Quentin-Bauchart. Il fit, au lycée Condorcet, de brillantes études, se destinant à la carrière d'avocat. Inscrit au barreau de Paris, il y plaida quelques années avec succès, mais fut bientôt attiré par la politique: en 1890, il était élu conseiller municipal par le quartier des Champs-Elysées. Depuis lors, son mandat devait lui être renouvelé à chaque élection. Amoureux de Paris, de son passé, de sa beauté, Quentin-Bauchard devait, pendant vingt ans, consacrer le meilleur de son activité à l'embellissement de la capitale, dont il représentait le quartier le plus luxueux et le plus connu des étrangers. Il était conservateur par tempérament et bonapartiste par tradition de famille: sans nulle intransigeance d'ailleurs pour les personnes. Il défendait ses opinions avec modération et une courtoisie qui lui avaient assuré, à l'Hôtel de Ville, même contre la majorité, une autorité considérable. Quentin-Bauchart était un esprit chercheur et curieux. Il avait consacré beaucoup de temps et d'argent à réunir des collections remarquables d'estampes, de bronzes, de livres, de caricatures (en particulier de l'époque de la guerre franco-allemande et de la Commune), de pièces consacrées aux Champs-Elysées, qu'il légua au musée Carnavalet, etc. Il avait aussi beaucoup écrit, et non sans talent: des romans, des études d'histoire, des essais d'art sans prétention, mais où se révélait un goût très sûr et une érudition très étendue. Nous citerons seulement: *Cousine Annette; le Roman de l'Idéal; Un cœur d'honnête femme; Fils d'empereur*; un recueil de nouvelles: *Passions étranges; le Théâtre injouable; la Fin de Murat; la Caricature politique en France en 1870-1871*, etc. Il avait été nommé vice-président de la Société des gens de lettres, dont il était un des représentants les plus actifs. D'une santé en apparence robuste, d'une énergie remarquable, il devait être terrassé en quelques heures par une congestion cérébrale. — J.-M. D.



Quentin-Bauchart. (Ph. Pirou.)

Réforme de la prononciation latine (LA), par Camille Couillault. Préface de Dom Pothier (Paris, 1911). — Des diverses prononciations latines actuellement en usage dans les différentes nations, aucune ne reproduit fidèlement celle qui était en usage dans l'antiquité; mais, si toutes renferment des idiotismes, il n'en est pas une qui en renferme autant que la nôtre. Notre diction en *u* de la voyelle U, en *j* de l'I consonne ou J, la nasalisation de l'M et de l'N devant une consonne, notre accentuation à rebours sur la dernière syllabe des mots enlèvent à notre prononciation à la française tout caractère de prononciation latine. Ces défauts de notre prononciation ont fait naître au cours de ces dernières années, tant en France que dans les pays étrangers de langue française, l'idée d'une réforme. Elle compte actuellement un très grand nombre de partisans et a d'éminents promoteurs: dans l'Université, Havet, Clédat, Suran; dans l'Eglise, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, Mgr Dubois, archevêque de Bourges, dom Pothier, président de la commission pontificale grégorienne. Etudier les convenances, la nécessité, les moyens pratiques de réalisation de cette réforme, vulgariser en même temps les résultats auxquels est arrivée la critique en matière de prononciation antique, tel est le but de l'ouvrage de Couillault.

Grâce aux travaux de Corssen (1870), d'Edon (1882), de Seelmann (1885), la prononciation antique du latin est aujourd'hui bien connue. On peut en distinguer au moins quatre états, nettement différents, pendant les époques pré-classique, classique, de l'empire et du haut moyen âge. Il y aurait aussi une distinction importante à établir entre la prononciation des lettrés, de l'aristocratie, *sermo urbanus*, et celle du peuple, *sermo plebeius*, de même qu'entre la prononciation de la ville et celle des provinces. Toutefois on peut se borner à distinguer en gros deux états principaux de la prononciation antique du latin, c'est-à-dire celle de l'époque classique (César-Cicéron) et celle de la décadence (IVe et Ve siècle, — Constantin et saint Augustin). La première diffère de la prononciation actuellement en usage en France surtout par le son de la voyelle U, qui s'énonçait autrefois *ou* (lupus = *loupouss*); des diphtongues AE, OE, AU, EU, qui s'énonçaient d'une seule émission de voix, *aé* (saeculum = *saékouloum'*), *oé* (moenia = *moénia*), *aou* (aurum = *aouroum'*), *éou* (euge = *éoughé*); des consonnes C, G, T, qui avaient toujours le son dur (cecidit = *kékidit'*; genus =

ghénouss; petitio = *pétitio*), M et N, qu'on ne nasalisait jamais; des semi-voyelles J et V, qu'on prononçait respectivement *y* (ejus = *éyouss*) et *ou* légèrement fricatif (silva = *silvoua*).

C'est cette prononciation qu'il est actuellement question d'introduire officiellement dans les classes. Des tentatives ont déjà été faites avec succès dans un certain nombre de lycées (Orléans, Agen, Tunis, lycée Montaigne), et récemment, par une circulaire en date du 30 avril 1910, à la suite d'un vœu émis par plusieurs membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, le ministre, Doumergue, a prié les recteurs d'académie d'«ouvrir une enquête afin de recueillir les résultats obtenus auprès de plusieurs des facultés des lettres par l'emploi d'une prononciation nouvelle du latin. La coordination de ces résultats, ajoute la circulaire, permettra pa la suite d'aboutir à une méthode uniforme de prononciation, qui, après avoir été enseignée dans les facultés, passera tout naturellement dans la pratique de l'enseignement secondaire.»

Dans l'Eglise catholique, de nombreuses tentatives d'amélioration de la prononciation liturgique ont également eu lieu. Dans plusieurs diocèses, entre autres ceux de Malines, Bourges, Verdun, Vannes, Quimper, Périgueux, et toute la province ecclésiastique de Montréal, au Canada, la prononciation française du latin a dû céder la place, par ordre de l'autorité épiscopale, à une prononciation nouvelle, généralement la prononciation romaine moderne. C'est vers cette prononciation romaine, qui leur semble «le résultat le plus direct de l'évolution spontanée des sons du latin », que vont de préférence les sympathies des catholiques. Ils y retrouvent, disent-ils, malgré quelques idiotismes, tout ce qui constitue l'essentiel et comme la physionomie propre de la prononciation latine et elle leur permettrait en même temps de réaliser l'unité de prononciation liturgique avec Rome. On s'y préoccupe actuellement beaucoup de la question, dont une lettre récente du cardinal secrétaire d'Etat, reproduite par divers journaux, affirmait « la souveraine importance à plus d'un point de vue d'ordre ecclésiastique ».

Comme on travaille à la solution à la fois dans l'Université et dans l'Eglise catholique, et qu'on le fait avec la sérieuse intention d'aboutir, il est à prévoir que dans un avenir assez proche — c'est l'impression qui se dégage de l'ouvrage de Couillault — la prononciation incorrecte actuellement en usage dans les lycées et dans les églises, aura fait place à une prononciation d'un caractère plus scientifique et d'une saveur plus latine. — H. LEGRAND.

***vapeur** n. f. — ENCYCL. *Qualité de la vapeur.* La qualité d'une vapeur destinée à une machine a une grande importance. Lorsqu'il s'agit simplement de chauffage par la vapeur, la plus ou moins grande quantité d'eau entraînée offre peu d'inconvénients, bien que, toutefois, le nombre de calories que peut fournir un radiateur soit bien différent suivant qu'il est alimenté par de la vapeur sèche ou humide. Mais, quand il faut arriver à obtenir d'une machine à vapeur son maximum de rendement, il y a nécessité d'éviter la vapeur humide, non pas tant à cause de la perte de chaleur emportée inutilement par l'eau chaude, que par suite de l'augmentation notable des pertes par condensation dans les cylindres.

On peut classer en trois groupes les méthodes de mesure du *titre de la vapeur* :

1° La méthode du calorimètre proprement dite ;
2° La méthode par surchauffe totale ou partielle ;
3° La méthode chimique.

1° *Calorimètre.* Hirn est probablement le premier (1868) qui se soit occupé du problème. Il faisait arriver la vapeur à étudier dans un calorimètre rempli d'eau froide où elle se condensait. Un dispositif assurait le brassage. Il suffit de mesurer exactitude l'augmentation du poids du calorimètre, la différence de température entre le commencement et la fin de l'expérience, et la pression de la vapeur.

Si x est le titre de la vapeur, P le poids de l'eau du calorimètre (ou mieux le poids *en* eau), p le poids de vapeur condensée, t_0, t_1 les températures initiales et finales, T la température de la vapeur saturée à la pression de l'expérience, r la chaleur latente de vaporisation dans les mêmes conditions, on a (approximativement) :

$$x = \frac{P(t_1 - t_0) - p(T - t_1)}{p\,r}$$

On peut modifier le calorimètre en remplaçant l'eau froide par la glace.

Pour obtenir une approximation convenable, il est nécessaire d'avoir des thermomètres donnant le $\frac{1}{10}$ de degré et de faire les pesées à moins de 1 p. 100 près. Il est bon d'opérer à température aussi basse que possible. La différence $t_1 - t_0$ doit être assez grande pour que l'erreur relative soit faible, sans que, à la température la plus élevée, il y ait formation de vapeur dans le calorimètre, ni de pertes notables par refroidissement. Pour obtenir des résultats plus exacts, on a imaginé de transformer le calorimètre en un véritable petit condenseur par surface (Barrus, Linde). La vapeur alors se condense dans un serpentin, et il devient facile de la peser à part. L'eau de refroidissement circule méthodiquement autour du serpentin. On peut admettre une différence $t_1 - t_0$ plus faible, la mesure n'étant plus instantanée, mais au contraire se prolongeant plusieurs minutes, le régime une fois établi. Malgré tout, la méthode du calorimètre exige des expériences répétées et des instruments soignés et précis ; des erreurs de peu d'importance, en valeur absolue, peuvent affecter sensiblement les résultats.

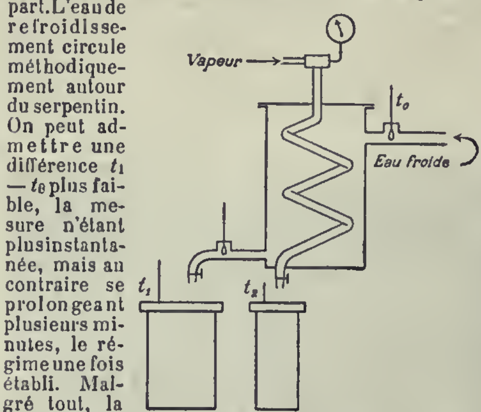


Fig. 1. Appareil Linde.

2° *Méthode par surchauffe.* Entre autres appareils particulièrement intéressants appartenant à ce groupe, il y a à citer : le calorimètre Rateau et le calorimètre à détente (ou à laminage) inventé par Peabody.

L'appareil Rateau (*fig.* 2) se compose d'une conduite bifurquée partageant en deux parties égales l'échantillon de vapeur. L'une de ces parties est surchauffée dans un serpentin S, placé dans un fourneau à gaz et vient se réunir dans un mélangeur M à l'autre partie, qui a passé directement par C. Soit r la chaleur latente de vaporisation de l'eau à la température t_0; α la chaleur spécifique moyenne de la vapeur dans l'intervalle $t_0 - t_2$; θ_1 la surchauffe $t_1 - t_0$; θ_2 la surchauffe $t_2 - t_0$; K la proportion de vapeur passant dans le serpentin ; 1 — K celle qui n'y passe pas.

Fig. 2. Appareil Rateau.

Si l'on écrit que la chaleur perdue par la vapeur arrivant du surchauffeur S est égale à la chaleur gagnée par la vapeur venant de C, il vient :

$$x = \frac{\alpha}{r}\,\frac{K\theta_1 - \theta_2}{1 - K}$$

Et si l'appareil est construit de telle façon que $K = \frac{1}{2}$, cette relation devient $x = \frac{\alpha}{r}(\theta_1 - 2\,\theta_2)$.

La détermination de K se fait expérimentalement par condensation de vapeur à l'extrémité de l'appareil en bouchant alternativement l'une des deux branches. Elle peut se faire aussi en alimentant par de la vapeur déjà surchauffée. Dans ce dernier cas on a, en supposant la chaleur spécifique constante dans l'intervalle $t_0 - t_2$:

$$\frac{K}{1 - K} = \frac{t_2 - t_0}{t_2 - t_1},\quad \text{d'où K.}$$

La précision avec laquelle on connaît la chaleur spécifique de la vapeur d'eau, notamment depuis les expériences de Knoblauch et Jakob, est suffisante pour permettre le tarage par ce procédé. Cette connaissance des chaleurs spécifiques est d'ailleurs une nécessité pour l'emploi même de l'appareil Rateau, ainsi que de l'appareil Peabody. L'appareil Rateau fonctionne quel que soit le degré d'humidité de la vapeur. Il offre en outre cet avantage de permettre des lectures à distance en remplaçant les thermomètres par des couples thermo-électriques parfaitement étalonnés avant et après l'expérience.

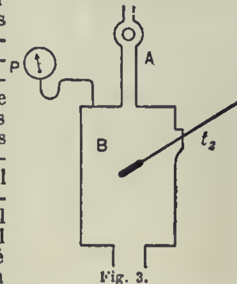


Fig. 3.

L'appareil Peabody, décrit pour la première fois en 1888, est fondé sur la surchauffe produite par une détente sans travail extérieur. Si la vapeur amenée en A à une pression de 10 kg. par cm² par exemple, se détend en B dans un récipient où règne une pression de 1k5, il en résulte une mise en liberté de 18 calories, qui pourront être utilisées à vaporiser l'eau primitivement contenue dans la vapeur et à produire même une légère surchauffe.

Si l'on désigne par : λ_1 la chaleur totale de vaporisation à la pression de détente; r_0 la chaleur latente de vaporisation à la pression initiale; q_0 la valeur $\lambda_0 - r_0$, on a :

$$x = \frac{\lambda_1 + \alpha(t_2 - t_1) - q_0}{r_0},$$

t_1 étant la température de la vapeur saturée à la pression finale. On peut construire des abaques (Izart) qui évitent le calcul.

L'inconvénient de cet instrument est l'impossibilité de fonctionner si la proportion d'eau contenue dans la vapeur dépasse 3 ou 3.5 0/0 dans des conditions normales d'expériences, analogues par exemple à celles de l'exemple cité plus haut. On peut pourtant élargir sa limite d'emploi jusque vers 6 0/0, en maintenant dans le récipient de détente un vide d'une quinzaine de centimètres de mercure, et plus loin encore, si l'on traite de la vapeur à haute pression (15-20 kg.)

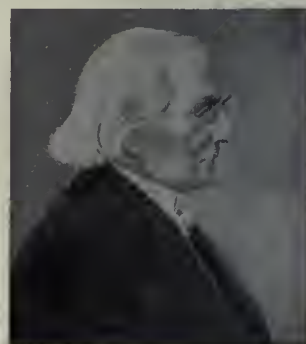
3° *Méthode chimique.* Tous les instruments de mesure cités jusqu'ici permettent de vérifier le titre d'une vapeur en un endroit quelconque d'une canalisation et d'étudier, par conséquent, l'ensemble des appareils produisant et conduisant la vapeur. Les méthodes chimiques ne peuvent s'appliquer qu'à l'étude du *primage* d'une chaudière. Elles sont pratiques et susceptibles de précision.

Si, dans une chaudière, on introduit un sel, l'eau entraînée par la vapeur sera saline. Si donc, au même instant, l'on effectue un prélèvement de vapeur que l'on condense et un prélèvement d'eau de la chaudière, le rapport de leurs teneurs en sel sera aussi l'expression de la quantité d'eau entraînée par la vapeur. Une variante de cette méthode consiste à ne prélever d'échantillons que dans la chaudière et à étudier la variation du titre de l'eau dans cette chaudière même, alimentée avec une eau de salinité connue (nulle de préférence).

On effectue alors des prélèvements fréquents et on peut déceler sûrement les brusques départs d'eau.

On emploie pour cet usage le sulfate de soude ou plutôt le sel marin, qui à la dose de 2 ou 3 kg. par m³ ne précipite pas et est sans danger. Son dosage est particulièrement facile et précis. — R. DUBUISSON.

Warneck (Gustave-Adolphe), professeur et théologien allemand, né à Naumbourg le 6 mars 1834, mort à Halle au mois de décembre 1910. Il s'était destiné d'abord à la pratique du commerce, avant d'entreprendre à Halle l'étude des langues classiques, puis de la théologie, et enfin d'embrasser la carrière pastorale, où il se fit, de 1860 à 1870, une solide réputation de prédicateur. En 1871, il était appelé à Barmen comme inspecteur de la mission évangélique. Mais moins de trois ans après, l'état de sa santé l'obligeait à résigner ce poste, et il acceptait la cure de Rothenschirmbach, où il put pendant vingt ans se parfaire dans sa culture historique et théologique. C'est au sein de cette modeste existence de pasteur que l'université de Halle vint le chercher, pour lui confier la chaire de théologie qu'il a occupée avec la plus grande distinction de 1897 jusqu'à sa mort. Ses ouvrages, éloquemment écrits, avec une méthode sûre et consciencieuse, témoignent d'une haute culture morale. Nous citerons parmi les principaux ; *Heures de mission; la Mission à la lumière de la Bible ; la Mission en images* (1878); *les Conflits présents entre la mission évangélique et la civilisation moderne* (1879). *Vues sur l'histoire des missions protestantes en Allemagne* (1885); *Quels devoirs nous imposent nos colonies ?* (1885); *la Mission évangélique à l'école* (1889); *Leçons d'enseignement évangélique*; etc. Warneck avait fondé, en 1874, *la Revue générale d'enseignement évangélique*, qu'il a longtemps dirigée avec Grundemann. — H. T.


Gustave-Adolphe Warneck.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. GROSLEY.



Le mois d'Avril était dédié à Vénus (l'Aphrodite des Grecs), fille de Jupiter et de Dioné, ou, selon d'autres, de l'écume de la mer qu'avait fécondée une goutte du sang d'Uranus, blessé par Saturne. Épouse de Vulcain et mère de Cupidon, elle était considérée comme la déesse de l'amour et de la beauté. Les sièges principaux de son culte étaient à Paphos et dans les îles de Chypre et de Cythère. Parmi les attributs, très nombreux, de Vénus, on remarque la colombe ou la tourterelle, le myrte et la rose.

N° 50. — Avril 1911

***Académie des sciences.** — *Election d'Edouard Branly.* — Le 23 janvier 1911, il a été procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de physique générale, en remplacement de Gernez, décédé.

Dans la séance trimestrielle des cinq académies, la question de l'éligibilité des femmes avait fait l'objet d'une vive discussion ; mais, l'assemblée ayant proclamé la liberté de chaque académie, l'Académie des sciences décida de maintenir la candidature de Mme Curie, qui fut présentée en première ligne.

En seconde ligne étaient présentés (par ordre alphabétique) : D. Berthelot, Ed. Branly, A. Brocca, A. Cotton, Pérot et M. Brillouin. Les deux principaux candidats, Mme Curie et Branly, obtenaient respectivement au premier tour (pour 58 votants) 28 et 29 voix. Au deuxième tour, Branly gagne une voix, et il est déclaré élu. V. BRANLY, p. 82.

adaptatif, ive adj. Qui est propre à s'adapter aux conditions extérieures : *Le perfectionnement* ADAPTATIF *s'explique par la sélection physiologique des actes.* (Henri Piéron).

Anti-pragmatisme, *examen des droits respectifs de l'aristocratie intellectuelle et de la démocratie sociale*, par Albert Schinz, professeur à l'université de Bryn Mawr (Pensylvanie). Paris, 1909. — Comme le titre l'indique, cet ouvrage n'est pas historique ; il est dogmatique, et surtout polémique. Schinz prend très vivement parti contre le pragmatisme : « Il y a des théories qu'au nom de notre probité philosophique nous ne devons pas tolérer. Le pragmatisme en est une. » Pourquoi ? Ce n'est pas, évidemment, parce que le pragmatisme est un véritable désistement de la philosophie, c'est à cause de l'ambiguïté dont il vit. Fait pour flatter la masse incompétente, il prend le masque d'une philosophie pour mieux tuer l'esprit philosophique. Fondé sur cette erreur que la vérité scientifique s'accorde avec l'idée que les hommes se font du bien, sur cette autre erreur que les divers individus se valent intellectuellement et socialement, le pragmatisme, au moment où il ruine toute philosophie, prétend apporter un principe de conciliation de toutes les idées philosophiques dignes d'être conservées. Aussi, rappelant que James a comparé le pragmatisme à la Réforme : « Nous voudrions espérer, dit Schinz, que, pour les gens réfléchis au moins, les pragmatistes ne seront pas envisagés comme des Luther et des Calvin modernes, mais comme des vendeurs d'indulgences philosophiques qui ont précédé les vrais réformateurs et les ont rendus nécessaires. » D'ailleurs, notre auteur n'ose trop compter sur un tel échec du pragmatisme. Il s'attend, au contraire, à le voir triompher, non parce qu'il est juste, mais parce qu'il est faux ; « car, au point de vue social, le faux est préférable au vrai ».

Une position aussi radicale, une condamnation aussi absolue, impliquent la conviction que le pragmatisme, « comme doctrine, ne se soutient pas », et que, seules, des circonstances extra-philosophiques et défavorables à la philosophie en ont assuré le succès. Et, en effet, les deux parties les plus importantes de l'ouvrage sont consacrées à faire partager au lecteur cette conviction et à mettre en lumière ces circonstances.

De la critique du pragmatisme nous retiendrons surtout la distinction très judicieuse établie entre le pragmatisme proprement dit, ou *pragmatisme moral*, cet « opportunisme philosophique » qui consiste à subordonner la vérité scientifique aux exigences de la morale, et le *pragmatisme scientifique* de certains savants, tel Poincaré. Ceux-ci subordonnent la valeur des lois scientifiques à leur utilité dans l'unification et la prévision des faits, nullement à leur utilité morale ou sociale. C'est la connaissance, c'est la science qui restent leur fin suprême ; ils sont donc non les alliés, mais les adversaires du pragmatisme.

Quant aux circonstances qui expliquent l'apparition d'une philosophie pragmatiste et qui assureront peut-être son triomphe, Schinz, ardemment antidémocrate, les voit dans la constitution et les mœurs démocratiques des Etats-Unis et, accessoirement, dans le caractère actif des Américains et leur besoin d'une philosophie qui pousse à l'action. « Les théories philosophiques pénètrent aujourd'hui jusqu'aux bas-fonds des nations ; c'est dire qu'elles ont une importance pratique bien plus grande : le philosophe a, de ce fait, une responsabilité morale qu'il n'avait pas autrefois. En d'autres termes, par action automatique, la liberté de penser accordée aux masses équivaut à la liberté de penser retirée aux philosophes. » Or, dans un pays où l'action se fait aussi ardente qu'aux Etats-Unis, ce n'est pas seulement la morale, c'est aussi la religion qui a besoin d'être sauvegardée à tout prix. Il faut un frein religieux ; car, sans la croyance en un juge suprême, les hommes se contenteraient bientôt des apparences de la vertu. Ainsi, le pragmatisme est la « scolastique moderne », s'il est vrai que la scolastique du moyen âge était la philosophie mise au service de la théologie. Schinz reconnaît d'ailleurs volontiers les nécessités de l'action et la raison d'être de la morale ; ce dont il ne veut pas, c'est la confusion entre le bien et le vrai : « Ce ne sont pas les philosophes, mais bien les pragmatistes, qui veulent à toute force sacrer *vérité* de simples principes de conduite sociale. »

Ce livre est intéressant et vivant d'un bout à l'autre, et il aide certainement à comprendre le mouvement pragmatiste. Mais certaines idées préconçues extrêmement contestables, nous dirions volontiers certains préjugés, empêchent l'auteur de voir la portée exacte de ce mouvement. Passons sur le ton cassant des affirmations et des condamnations (« quoi que soit, d'ailleurs, le vrai, le pragmatisme certainement est faux », « le pragmatisme, en tant que philosophie, est une mystification ») ; c'est de la polémique, et les pragmatistes ont donné l'exemple. Mais, vraiment, à lire Schinz, on croirait qu'il n'existe pas de problème spéculatif de la nature de la vérité, et qu'il suffit de se débarrasser de toute préoccupation pratique pour savoir ce qu'elle est et pour la reconnaître !

Il y aurait là une singulière illusion. Or notre objection ne sera pas affaiblie si l'on nous dit que nous avons mal lu, et que l'auteur se rend compte de l'existence du problème, mais qu'il n'avait pas à le discuter. Car, mieux il comprend la légitimité des recherches sur la vérité, moins il a le droit de présenter le pragmatisme comme s'il était *exclusivement* un bouclier forgé pour la défense de la morale et de la religion. Encore moins, peut-être, a-t-il le droit de considérer la morale et la religion presque exclusivement comme des sauvegardes nécessaires de la vie sociale. Mais il passe outre ; il prend ce droit sans scrupule, parce que sa conviction que l'esprit se réduit à l'entendement organisateur l'empêche de se placer au point de vue adverse. Cela l'oblige, n'est-il pas vrai, à chercher à sauvegarder d'une autre façon la vie sociale, à fonder la société sur la vérité, non sur l'erreur. Il ne le peut pas, parce qu'il y a — c'est sa thèse essentielle — un conflit entre la vérité intellectuelle et la vérité morale. Comment sortir de l'impasse et quelle sera la solution ? Elle sera, à notre gré, un peu simpliste. C'est tout uniment l'enseignement systématique du mensonge : « Nous proposons d'adopter, pour des raisons pratiques, le système des deux vérités, une vérité philosophique indépendante des conséquences, et une vérité pragmatique, qui sera la philosophie du peuple. » Schinz reste-t-il bien qualifié, érigeant ainsi l'hypocrisie en système, pour faire justice des ambiguïtés « dégradantes » du pragmatisme ? — Mais notre principale critique, car nous tenons à rester comme lui sur le terrain de la philosophie spéculative, est qu'il ne prouve nulle part sa thèse « que la vérité est mauvaise et que le mensonge est bon » ; d'où il suivrait que la vérité doit être gardée secrète par l'élite. — « Quel est ce sot préjugé, s'écrie-t-il, que la vérité ait quoi que ce soit à voir avec la pratique de la vie ? » Ce « préjugé » est celui de tant d'intellectuels, qu'il devient nécessaire d'en démontrer la sottise : il est trop facile d'ériger le préjugé opposé en axiome.

En résumé, ce combat contre le pragmatisme n'est pas livré au nom du bonheur de l'humanité, mais au nom de la vérité. Ce n'est pas une préoccupation morale, c'est (malgré ce que certaines conclusions ont d'inattendu) une préoccupation de sincérité philosophique qui l'inspire.

Mais, selon nous, l'auteur accorde beaucoup trop à son adversaire, en admettant qu'il représente l'intérêt de l'humanité, et sa propre thèse est chancelante dans la mesure où elle est liée à un conflit nécessaire de la vérité intellectuelle et de la vérité morale. S'il y a, comme le veut Schinz, une vérité théorique indépendante de la vie et de la morale, il ne nous paraît pas possible que la morale en puisse réciproquement rester indépendante. — Emile van BIEMA.

Arrivée du duc d'Albe à Rotterdam, tableau d'Eugène Isabey, représentant l'arrivée du général en chef des armées de Philippe II, après ses premiers succès contre le prince d'Orange. Au premier plan, la galère ducale s'avance, portant à l'avant les musiciens; au centre, les rameurs; enfin, sous un riche dais cramoisi brodé d'or, les princesses et les seigneurs. Derrière elle et formant un fond au tableau, se dressent les façades des maisons de Rotterdam, avec leurs pignons caractéristiques. L'imagination romantique du peintre s'est complu à multiplier ces pignons élancés, qui se confondent dans le lointain avec les mâtures des navires. Une foule curieuse se presse sur les berges et aux fenêtres des maisons, d'où pendent de riches tapisseries. Un rayon de soleil, qui perce le ciel nuageux, fait étinceler l'eau miroitante et allume des feux sur le métal des armes et l'or des chamarrures; mais il déploie surtout sa magie sur la soie des costumes, sur les corps des sirènes enlacées à l'arrière de la nef et sur le grand étendard bleu et rose qui étale lourdement ses plis somptueux. Tout l'effet de couleur de cette peinture un peu factice de la collection Chauchard, mais qui n'est pas sans charme, est concentré sur cet étendard, que met en valeur la teinte grise des maisons et du ciel nuageux. — T. L.

***artillerie** n. f. (V. p. 55). — Encycl. *L'artillerie au combat.* L'artillerie française, renforcée et réorganisée comme nous l'avons indiqué au précédent numéro du *Larousse Mensuel*, a trouvé dans l'instruction ministérielle du 8 septembre 1910 les règles précises de son emploi au combat. Cette instruction semble conçue dans un esprit vraiment nouveau. Elle commence par recommander, de la façon la plus formelle, non seulement la *vigilance* et l'esprit de *solidarité*, mais, avant tout, l'*initiative*: obligatoire, nous est-il dit, quand les circonstances qui ont pu motiver un ordre sont changées et que les incidents survenus ne permettent pas d'en attendre un nouveau. Puis elle insiste sur l'importance de ce qu'on appelle la *résolution*, qui fait prendre des décisions et les fait exécuter sans hésitation, parce que mieux vaut une solution moins bonne, exécutée rapidement et avec persévérance, qu'une autre qui, meilleure en soi, verrait son succès compromis par une défaillance de la volonté. Enfin, c'est sur les *facultés intellectuelles* et *morales* que l'on compte chez les exécutants de tout rang, que rien ne saurait dispenser de la réflexion, pour faire face tant à l'*imprévu* qu'à la *violence*, les caractères essentiels du milieu dans lequel on se trouve à la guerre.

C'est après un tel préambule que vient l'exposé des propriétés essentielles du canon moderne : tant de la pièce de campagne proprement dite du calibre de 75 millimètres, que de celle de 155 millimètres, constituant aujourd'hui l'*artillerie lourde* des armées. La première propriété signalée, c'est la puissance et la rapidité d'action de l'artillerie contre les troupes, même abritées, parce qu'elle peut frapper les hommes, même sans les voir. C'est là une faculté relativement nouvelle, dont sont dotés les canons d'aujourd'hui, grâce aux appareils de pointage actuels et aux méthodes que l'on emploie pour préparer et commander le tir.

En outre, l'artillerie actuelle est caractérisée par sa résistance à l'usure, c'est-à-dire par le temps très long pendant lequel une batterie engagée peut soutenir la lutte. Elle doit cette propriété précieuse à la protection que les boucliers des pièces assurent au personnel contre le feu de l'infanterie et les balles des obus fusants. Enfin, elle a la faculté de pouvoir tirer par-dessus les autres troupes, faculté que l'artillerie lourde possède encore à un plus haut degré que l'autre, parce qu'elle peut faire du tir plus courbe.

Par contre, l'artillerie est assez vulnérable, en raison de ce qu'elle est obligée d'accumuler son matériel et ses soldats sur les positions qu'elle occupe. Elle ne peut se disséminer comme l'infanterie, et elle ne saurait se défendre que difficilement contre une attaque se produisant sur ses derrières ou sur ses flancs.

C'est de cet ensemble de propriétés diverses qu'on a tiré toute une série de conséquences qui constituent la base de l'*Instruction pour le combat*, et dont voici les principales :

L'artillerie occupera de préférence des positions masquées. — Les batteries forcées de s'établir à découvert devront être protégées par d'autres batteries défilées. — On évitera les changements de position, ainsi que tous les déplacements en cours de lutte, même pour se rapprocher de l'ennemi : mieux vaut garder la place que l'on occupe, dût-on tirer d'un peu plus loin.

Une batterie doit aussi prendre bien garde de dévoiler à l'ennemi sa présence par quelques coups prématurés. Son tir peut être lent ou rapide, mais doit être continu, dès qu'il est commencé; sauf à surveiller strictement la consommation de ses munitions. Enfin, la faculté qu'a l'artillerie de tirer par-dessus les troupes permet de la placer, au besoin, sur deux lignes, dont l'une tirera par-dessus l'autre, de sorte que de nouvelles batteries peuvent s'établir, comme à couvert, derrière des batteries déjà engagées.

Tels sont les principes généraux qui devront désormais servir de base à l'emploi de l'artillerie.

Efficacité de l'artillerie. — L'effet utile de l'artillerie résulte d'abord de l'action destructive qu'elle exerce sur l'adversaire, et qui est le but essentiel de son tir : c'est là ce qui constitue l'efficacité proprement dite de cette arme. Mais, alors même que semblable destruction ne peut être réalisée, les efforts faits pour l'obtenir ne restent pourtant pas sans résultats; car ils ont tout au moins celui de neutraliser l'ennemi, pour ainsi dire, en lui imposant une cessation momentanée, et plus ou moins complète, d'activité. En outre, le canon apporte aux troupes amies un véritable appui moral, en faisant diversion et en détournant d'elles l'attention et les coups de l'ennemi.

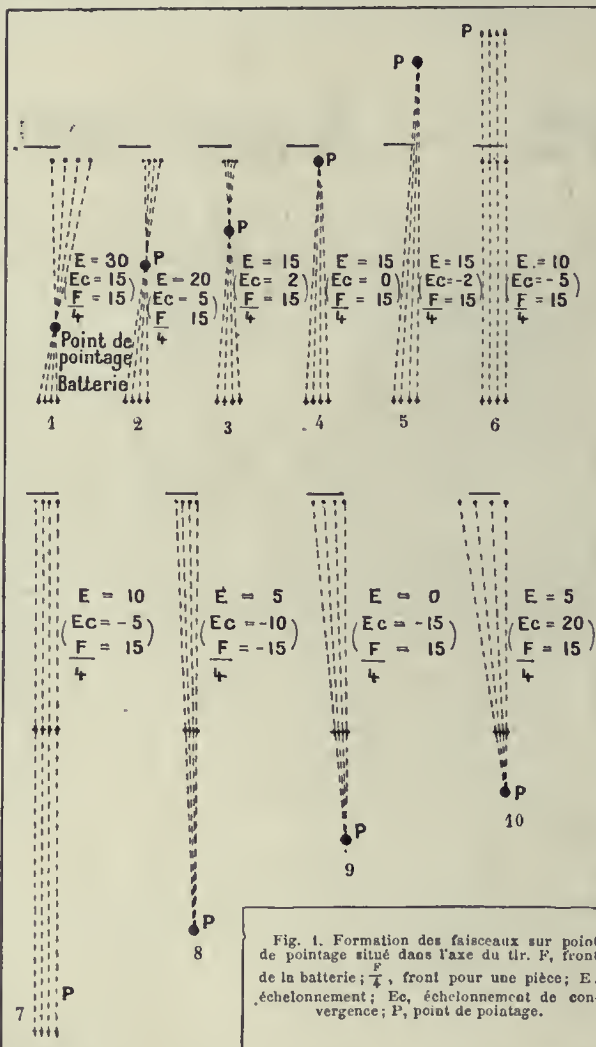


Fig. 1. Formation des faisceaux sur point de pointage situé dans l'axe du tir. F, front de la batterie; $\frac{F}{4}$, front pour une pièce; E, échelonnement; Ec, échelonnement de convergence; P, point de pointage.

De ces effets d'ordre moral il faut certainement tenir grand compte, quand il s'agit de hâter ou de retarder l'ouverture du feu, d'en accroître ou d'en diminuer l'intensité, de suspendre le tir ou de le reprendre. Mais, quoique ces effets puissent être obtenus par un tir d'efficacité matérielle très faible ou même nulle, ils n'en sont pas moins autant de résultats de l'efficacité connue et redoutée de l'artillerie. Et ils seront d'autant plus sûrement produits par un tir, que l'efficacité réelle de celui-ci sera plus grande. Il est donc d'un haut intérêt de connaître exactement l'efficacité expérimentale de l'artillerie, c'est-à-dire de déterminer les résultats que peut fournir un projectile tiré contre un objectif donné avec les éléments de tir qui correspondent exactement à l'emplacement de celui-ci. Pour permettre de s'en faire une idée, voici le résumé des résultats d'un grand nombre de tirs progressifs réglés, exécutés par des batteries de quatre pièces, sur des objectifs d'un front de 100 mètres, à cinq distances échelonnées de 500 mètres en 500 mètres, depuis 2.000 jusqu'à 4.000 mètres. Pour un objectif formé par de l'infanterie sur un seul rang, le *pour cent moyen d'hommes mis hors de combat* varie, comme on le voit au tableau ci-après, suivant la façon dont ils sont placés, debout ou couchés, avec ou sans leur sac.

DISTANCES en mètres.	HOMMES debout.	HOMMES couchés sans sac.	HOMMES couchés sac au dos.	HOMMES couchés, sac devant la tête
2.000. . .	45 0/0	19 0/0	15 0/0	6 0/0
2.500. . .	42 0/0	17 0/0	13 0/0	8 0/0
3.000. . .	33 0/0	16 0/0	8 0/0	11 0/0
3.500. . .	24 0/0	14 0/0	6 0/0	12 0/0
4.000. . .	21 0/0	13 0/0	» 0/0	» »

Pour un objectif formé d'artillerie à boucliers, c'est-à-dire pourvue de matériel moderne, exposée à un tir normal à la direction du front de l'objectif, voici quels sont les *pour cent moyens de mise hors de combat* :

DISTANCES en mètres.	PERSONNEL en action.	PERSONNEL abrité.
2.000	20 0/0	20 0/0
2.500	18 0/0	15 0/0
3.000	15 0/0	11 0/0
3.500	12 0/0	9 0/0
4.000	11 0/0	8 0/0

Méthodes de tir de l'artillerie de campagne. — Ces méthodes, qui permettent au capitaine de tenir, en quelque sorte, dans sa main, le feu des quatre canons de sa batterie, reposent essentiellement sur les principes d'après lesquels s'effectue le pointage de nos pièces de 75 millimètres, en hauteur, mais surtout en direction. Aussi est-ce de celui-ci que l'on se préoccupe tout d'abord.

Tir de la pièce. — A la pièce, le pointage en direction peut être donné de deux manières : soit par le soulèvement de la crosse de l'affût, soit par le coulissement de cet affût sur l'essieu. Pour pointer de la première façon, le pointeur a besoin du concours d'un autre servant ou même de deux, suivant la nature du terrain. Pour pointer de la seconde, il peut opérer seul, en faisant tourner de la main gauche, dans le sens convenable, le plateau du volant de pointage en direction. Et, comme on ne pointe pas directement sur le but qu'il s'agit d'atteindre, mais sur un *point de pointage* choisi à volonté, il est possible d'établir les pièces dans certaines positions masquées d'où l'on ne peut apercevoir le but, mais où l'on est à l'abri des vues et des coups de l'ennemi. On peut même créer artificiellement un *point de pointage*, à défaut d'objet naturel facile à distinguer sur le terrain. Cela se fait couramment au moyen de *jalons*, sortes de piquets de $0^m,70$ de long, que les batteries confectionnent elles-mêmes, et dont elles portent toujours quelques-uns sur les arrière-trains de leurs caissons. On a, d'ailleurs, quand il le faut pour bien apercevoir le point choisi, la faculté de surélever le collimateur jusqu'à $1^m,50$ au-dessus du sol, au moyen de la rallonge d'appareil de pointage. Ce qui permet de faire le tour de l'horizon, sans être gêné par les roues, les boucliers, etc., de la pièce, ou par le relief du terrain. On peut ainsi mesurer l'écart angulaire entre deux plans dont l'un passe par le *but* (c'est le *plan*

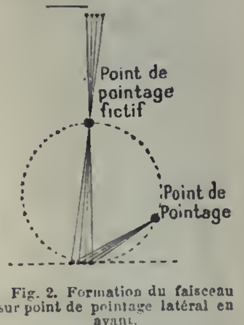


Fig. 2. Formation du faisceau sur point de pointage latéral en avant.

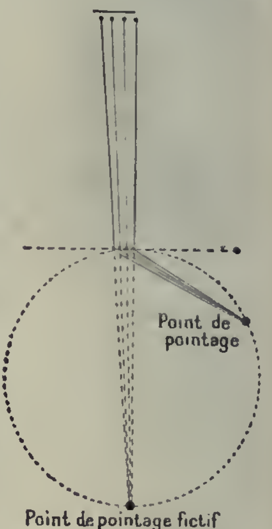


Fig. 3. Formation du faisceau sur point de pointage latéral en arrière.

Arrivée du duc d'Albe à Rotterdam, tableau d'Eugène Isabey (collection Chauchard, Louvre). — Phot. Braun et Cie.

de tir), et l'autre par le *point de pointage* (c'est le *plan de pointage*). Cet écart angulaire, appelé la *dérive*, vient augmenter ou diminuer d'autant, suivant le cas, celle inscrite aux tables de tir, pour tenir compte de la dérivation donnée aux projectiles par les rayures, ainsi que de celle qui peut provenir du vent ou d'une différence de niveau accidentelle entre les deux roues de la pièce. Enfin, cette pièce une fois ainsi pointée, on la repère; c'est-à-dire que, sans toucher au canon, on agit simplement sur la dérive jusqu'à faire passer la ligne de foi verticale du collimateur par un point qu'on choisit comme *point de repérage*, lequel doit être en avant de la pièce et de préférence vers la gauche, à une distance de plus de 50 mètres autant que possible; au besoin, l'on a recours encore à un jalon. L'essentiel est que ce point soit bien fixe, toujours facile à distinguer, et qu'il ne risque pas de disparaître au cours du combat. C'est de ce repère qu'on se servira ensuite pour régler la direction de la pièce, en la pointant toujours sur lui, sauf à modifier la dérive s'il y a lieu. Le *point de pointage* peut, d'ailleurs, être conservé comme *point de repérage*, s'il satisfait aux conditions que doit remplir celui-ci. Tout revient, en somme, à placer la pièce dans une direction permettant d'atteindre le but et à s'arranger en même temps pour pouvoir toujours la retrouver. Vient enfin le *pointage en hauteur*, qui d'habitude s'exécute au *niveau*. Après avoir donné l'*angle de site*, on place la réglette du niveau à l'inclinaison que l'on veut donner; puis on fait tourner le volant de pointage en hauteur dans le sens convenable pour amener la bulle du niveau entre ses deux repères. Enfin, la pièce ainsi pointée et repérée, on exécute habituellement, avant de commencer le tir, l'opération dite *abatage*, qui consiste à faire monter les roues du canon sur les patins de frein de roues. Après quoi, la pièce est *assise*, c'est-à-dire que la bêche de crosse est enfoncée dans le sol, assez pour que le canon ne recule pas. Cependant, en principe, on ne fait *abattre* que lorsque l'objectif est bien fixé. Mais, quand il s'agit d'un but très mobile transversalement, comme de la cavalerie ou un ballon, on tire plutôt sans abattre.

Tir de la batterie. — C'est après cette préparation du tir des pièces que le capitaine peut procéder à la préparation du tir de sa batterie. Celle-ci comporte la formation d'un faisceau régulier des plans de tir des quatre pièces, puis l'ouverture de ce faisceau d'après les dimensions du but à battre, et enfin son orientation avec, éventuellement, l'inscription des dérives qui correspondent à une orientation et à une ouverture données.

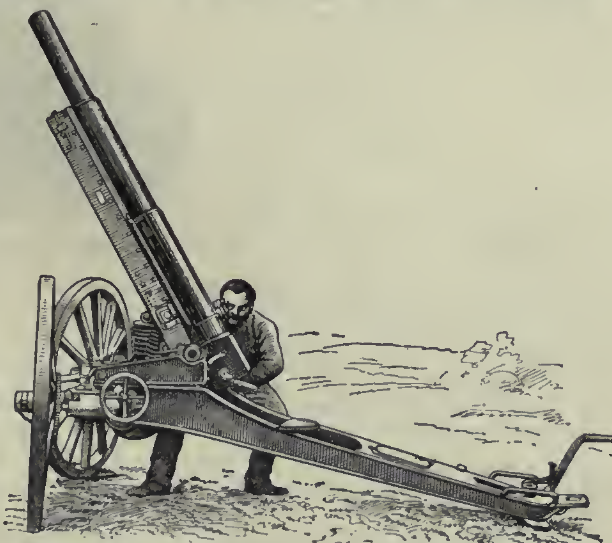


Fig. 4. Canon Krupp sur affût de campagne, pour le tir contre les ballons.

Ces opérations se font généralement de la manière suivante : d'abord, on met une pièce en direction, habituellement la pièce de droite, qui sera la pièce directrice; puis on forme le faisceau sur cette pièce. En outre, on ouvre ce faisceau par un échelonnement convenable des dérives, ou par une modification d'échelonnement exécutée après sa formation. Mais on peut aussi accomplir toutes ces opérations en même temps, c'est-à-dire former à la fois un faisceau d'ouverture et d'orientation déterminées. Le procédé consiste à faire pointer toutes les pièces sur un même point de pointage, — d'où la régularité du faisceau, avec, pour la première pièce, une certaine dérive, — d'où l'orientation du faisceau; et, pour les autres pièces, des dérives échelonnées sur celle de la première, de la quantité voulue pour avoir l'ouverture convenable du faisceau. On voit, dans la figure 1, p. 76, comment les faisceaux se présentent quand on choisit un point de pointage P, voisin de la ligne normale au front de la batterie, suivant que ce point se trouve entre celle-ci et le but (nos 1, 2, 3, 4), ou bien au delà de ce but (nos 5 et 6), à l'infini (no 7), ou encore en arrière de la batterie (no 8), etc. Selon le cas, les lignes de tir ou bien se croisent, ou bien convergent plus ou moins, ou bien, enfin, sont parallèles. Mais, par l'échelonnement

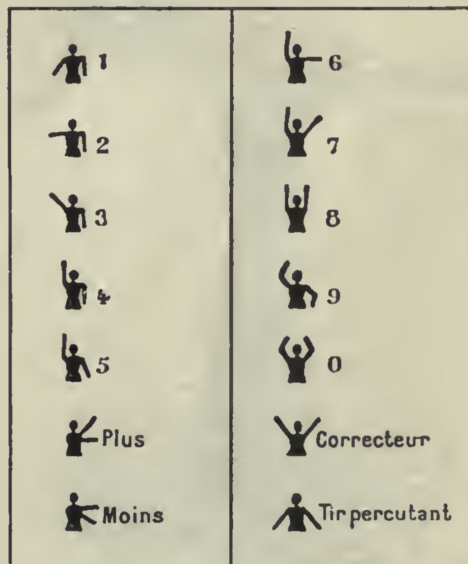


Fig. 5. Principaux signaux à bras.

des dérives, il est toujours possible d'arriver à mettre, comme on dit, les points de chute à leur place, c'est-à-dire à faire battre, par chaque pièce, la portion même du but qui se trouve en face d'elle. Si le point de pointage a été pris, non plus entre la batterie et le but, mais plus ou moins latéralement, soit en avant, soit en arrière, on voit encore, par

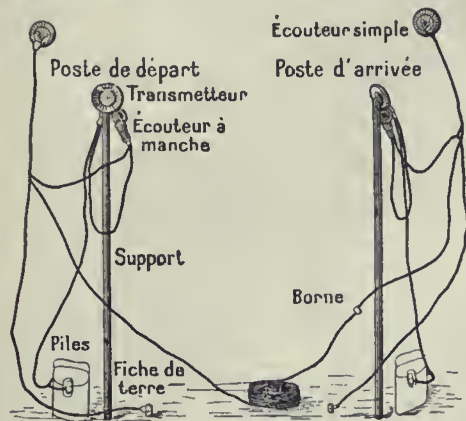


Fig. 6. Appareil microtéléphonique (modèle 1908).

les figures 2 et 3 (p. 76), que tout se passe comme si l'on avait pris ce point de pointage à l'intersection de la ligne qui joint le but à la batterie, avec un cercle tangent au front de celle-ci et passant par ledit point de pointage. L'échelonnement se calcule, en conséquence, exactement comme dans le cas précédent. Enfin, il peut encore arriver que l'on commence la préparation du tir d'une batterie avant que l'objectif ne soit bien précisé. Alors, on n'en opère pas moins de la façon qui vient d'être indiquée. Mais, au lieu de l'objectif non encore existant, on choisit, dans la zone probable où cet objectif devra se rencontrer, un point de repère sur lequel se font toutes les opérations, comme s'il était la droite d'un but réel. Dans ce cas, la batterie est dite *en surveillance*. Et, dès que le faisceau est formé et orienté, le capitaine n'a qu'à faire inscrire les dérives de repérage, pour pouvoir, au premier signal, commencer le feu et diriger son tir comme il convient.

C'est par cet ensemble de procédés que s'exécute ce qu'on appelle le *maniement des plans de tir*, c'est-à-dire l'ouverture ou la fermeture du faisceau que forment ces plans, son déplacement, sa régulari-

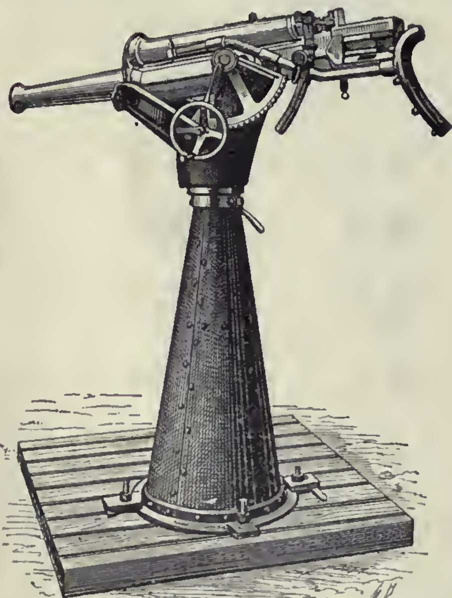


Fig. 7. Canon à tir rapide, sur affût à pivot central.

sation, etc. Quelquefois, même, le capitaine pourra disloquer ce faisceau pour un moment, en chargeant l'un de ses chefs de section ou chefs de pièce d'accomplir quelque tâche particulière. Puis, cette tâche achevée, il reforme le faisceau par l'un des procédés ci-dessus. Enfin, de même que peuvent se manier les plans de tir, se manie également, dans chacun d'eux, la trajectoire de la pièce à laquelle il correspond. On fait varier cette trajectoire elle-même en modifiant l'angle de site et la hausse, puis la hauteur, ou bien la distance d'éclatement, en augmentant ou diminuant le correcteur du débouchoir.

C'est par tout cet ensemble de moyens que s'effectue le réglage du tir, en direction, en hauteur d'éclatement et en portée. Puis c'est encore ainsi qu'on réalise ensuite les différents mécanismes de tir d'efficacité, maintenant admis et employés, dont voici les plus usités.

Mécanismes de tir. — Nous citerons d'abord le *fauchage*, auquel on a recours quand on veut battre un front plus étendu que celui même de la batterie et sans y laisser d'intervalles privés de feu. On réalise ce genre de tir en donnant trois ou six tours de volant, suivant que le *fauchage* doit être *simple* ou *double*, alternativement à gauche et à droite, entre deux coups consécutifs ; ce qui déplace les points d'éclatement d'environ 5 millièmes ou 10 millièmes.

Le tir par *salves* ou *rafales* échelonnées consiste dans la succession des coups de toutes les pièces d'une batterie, tirés sur une même hausse. Si les pièces tirent dans un ordre déterminé et à raison d'un coup chacune, c'est une *salve*. La *rafale* est l'ensemble de ces mêmes coups, mais tirés sans ordre déterminé et à raison de plusieurs coups par pièce.

Le tir *progressif*, variété du précédent, consiste à tirer deux coups par pièce et trois avec fauchage, à un seul commandement et sur quatre hausses successives. Il s'emploie pour obtenir le plus vite possible une certaine efficacité sur un but important, mais fugitif, ou contre une troupe qu'on veut frapper avant qu'elle-même n'ait le temps d'entrer en action.

Enfin, le tir sur *hausse unique* convient quand il s'agit de frapper un objectif de faible profondeur, sur lequel on a eu le temps de bien régler son tir et de resserrer la fourchette jusqu'à moins de 50 mètres.

Tir du groupe. — Une batterie agit rarement seule. Son fonctionnement n'est complet que dans le *groupe* ou réunion de trois batteries placées sous les ordres d'un chef d'escadron. La première chose à faire est d'assurer les communications : d'une part, entre le commandant du groupe et ceux des batteries qui le composent ; de l'autre, entre chacun de ceux-ci et sa propre batterie.

Tout dépend de la place que, selon les circonstances, les capitaines et leurs batteries doivent occuper relativement au commandant du groupe. D'une façon générale, il est admis que, sous le feu, les communications entre les éléments d'un même groupe seront plus qu'incertaines. De plus, il faut prévoir le cas où la direction par le chef de groupe viendrait à manquer brusquement. Aussi toute une série de dispositions sont-elles prescrites pour que chaque commandant de batterie soit renseigné sur la situation et sur la mission du groupe en général, ainsi que sur le rôle particulier de sa batterie, de façon que le groupe agisse presque automatiquement pour ainsi dire, et que son chef n'ait à intervenir que le moins possible dans les détails. Néanmoins, on a eu soin d'assurer les communications du commandant de groupe avec ses batteries par différents moyens, tels qu'agents de liaison, système de signaux, service téléphonique. Les signaux, qui se font simplement à bras, n'en permettent pas moins d'indiquer tous les chiffres et de transmettre, par gestes, toute une série d'indications déterminées (fig., p. 77). Quant au service téléphonique, il est assuré par l'affectation, à chaque batterie, d'un matériel micro-téléphonique de campagne, modèle 1908, porté par deux brigadiers et un trompette montés, accompagnés de deux gardes-chevaux. Ce personnel installe lui-même les deux postes de communication, ainsi que la ligne téléphonique, au cours de la reconnaissance exécutée pour déterminer l'emplacement de chaque batterie.

Tir sur ballons, aéroplanes. — Si l'on peut présenter comme réellement au point les méthodes de tir employées par l'artillerie contre les objectifs qui se trouvent sur le sol, il n'en est pas encore de même quand il s'agit des objectifs dits *aériens :* ballons, dirigeables ou non, aéroplanes, etc. En France, on a prévu, en pareil cas, l'emploi des canons de 75 millimètres. Le tir contre ces objectifs nécessite tout d'abord l'addition de certaines pièces accessoires au matériel : notamment, un collimateur à ligne de mire pouvant se décaler à volonté d'un angle fixe et un dispositif prolongeant la graduation du tambour de hausse au delà de 5.400 mètres.

De plus, pour préparer le tir contre un *objectif aérien*, il faut exécuter quelques travaux préliminaires sur les emplacements mêmes des pièces : creuser des fossés circulaires de $0^{m},50$ de profondeur, pour recevoir la flèche de l'affût et permettre ainsi d'employer des angles de tir de 30 degrés.

Enfin, il faut organiser une observation latérale à base la plus grande possible, c'est-à-dire placer, à droite ou à gauche de la batterie, le plus loin qu'on pourra — d'autant plus loin que la direction est moins sûre, et que le but est ou peut devenir plus éloigné — un observateur dont les communications avec les officiers restent toujours parfaitement assurées. Le tir une fois réglé en direction, si cet observateur est, par exemple, placé à droite de la

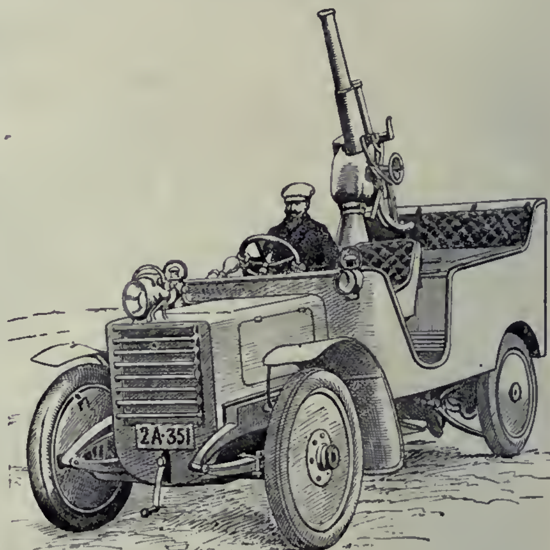


Fig. 8. Automobile demi-blindé, muni d'un canon à tir rapide.

batterie, tout coup vu par lui à droite du but sera long, c'est-à-dire trop élevé ; tout coup vu à gauche sera court, c'est-à-dire pas assez haut.

S'il s'agit d'un *ballon captif*, objectif relativement fixe, on exécute un tir fusant très haut, c'est-à-dire

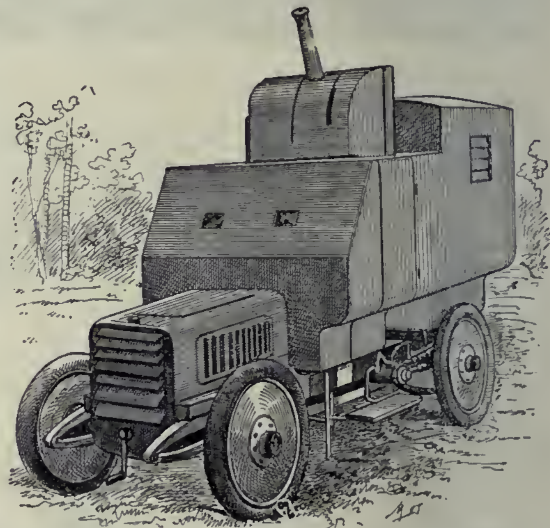


Fig. 9. Automobile blindé, muni d'un canon à tir rapide.

dirigé sous un angle de 10 à 15 millièmes au-dessus du sommet du ballon, avec intervalles d'éclatement de 200 à 300 mètres.

Ces ballons captifs sont très vulnérables lorsqu'ils se trouvent dans les limites que peuvent atteindre la trajectoire et le fonctionnement de la fusée des projectiles. Ainsi, jusqu'à 1.000 mètres d'altitude, la zone battue par un canon peut s'étendre depuis 2.400 jusqu'à 6.800 mètres. Les *dirigeables* sont également très vulnérables, quand leur vitesse transversale n'est pas grande. Les *aéroplanes* le sont beaucoup moins. Mais, contre ces divers genres d'objectifs aériens, on emploie le même procédé de tir. Il consiste à exécuter un tir fusant très haut par section, c'est-à-dire par couple de deux pièces : une section tirant *court* ou *bas* et l'autre *long* ou *haut*, en partant de hausses-limites très fortement écartées l'une de l'autre, de 1.000 ou 2.000 mètres et même davantage. C'est ainsi qu'on forme une *tenaille*, où le but est sûrement placé. Dans chaque section, on tire ensuite, par rafales de un ou deux coups par pièce, sur toutes les hausses intermédiaires de 200 mètres en 200 mètres. La section qui part de la limite supérieure raccourcit ses hausses, celle qui part de la limite inférieure allonge les siennes, ce qui resserre ainsi peu à peu

la tenaille dans laquelle se trouve l'objectif. Mais il peut arriver qu'au cours même de ce tir, cet objectif sorte de la tenaille. Le cas doit être signalé immédiatement par l'observateur latéral, qui constate le fait dès qu'il s'aperçoit que les coups de la section qui tirait court sont devenus longs. Ou bien encore on s'en rend compte à la batterie, lorsque les deux sections arrivent à se servir de la même hausse. En ce cas, les deux chefs de section reprennent d'eux-mêmes, l'un un tir long, l'autre un tir court; replaçant ainsi l'objectif dans une tenaille et la resserrant ensuite jusqu'à faire tomber ledit objectif ou l'obliger à s'éloigner. En pareille circonstance, il est prescrit de mener le tir très vivement, de ne pas attendre d'avoir observé un coup pour tirer le suivant et de procéder par bonds hardis.

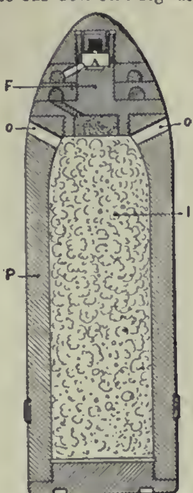


Fig. 10. Obus Krupp: P, corps du projectile; I, composition incendiaire; F, fusée à temps; o, orifices d'échappement des gaz.

Nous ajouterons qu'aux grandes manœuvres de 1910, différentes expériences de tir contre ballons ou aéroplanes ont été faites: soit en établissant une mitrailleuse sur un pied fixe et la faisant porter par un automobile comme celle employée au Maroc (v. MITRAILLEUSE AUTOMOBILE, au *Lar. Mens.*, t. Ier, p. 210); soit en plaçant un affût de canon sur plateforme tournante permettant un pointage rapide dans toutes les directions et montée elle-même sur châssis automobile. Ce dispositif a permis de pointer en hauteur à 70° et de lancer des obus Robin à 2.500 mètres de haut, avec portée horizontale de 5.000 mètres.

On a fait, d'ailleurs, dans ce sens, à l'étranger, non moins d'essais et de progrès qu'en France; notamment en Allemagne, où, pour tirs de ce genre, plusieurs sortes de pièces et d'affûts ont été établis, ces temps derniers, par différents industriels. Ainsi, la maison Ehrhardt a construit un canon du calibre de 50 millimètres, avec affût à pivot central et berceau, monté sur un automobile blindé, ou demi-blindé, qui se pointe en hauteur et en direction comme un fusil, par le moyen d'une crosse appuyée à l'épaule. La voiture porte 5 servants, 100 cartouches et peut faire de 50 à 70 kilomètres à l'heure. Les projectiles, de divers poids, peuvent atteindre une vitesse initiale de 572 mètres, une portée maximum de 7.800 mètres et, en hauteur, monter jusqu'à 3.700 mètres.

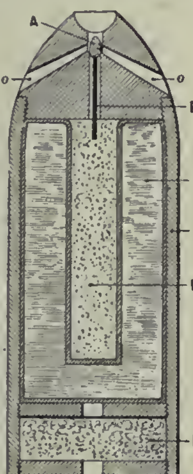
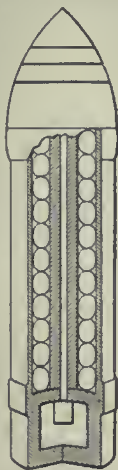
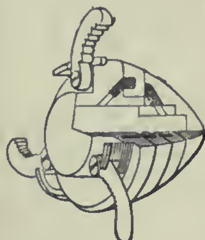


Fig. 11. Obus Hartbaum: P, corps du projectile; R, récipient plein d'oxygene; E, charge d'éclatement; A, allumoir en mousse de platine; I, composition incendiaire; o, orifice d'échappement des gaz; F, composition fulminante.

La maison Krupp a construit des pièces de 65, 75 et 105 millimètres. La première est montée sur un affût à roues, organisé de manière à permettre de suivre facilement tous les déplacements de l'objectif: les fusées d'essieu sont articulées à cet effet, et on les dispose, pour le tir, de façon que leurs axes prolongés se croisent à l'aplomb de la bêche de crosse. Cette bêche est constituée par un pivot autour duquel la pièce peut tourner, ce qui permet de modifier la direction du tir à tout moment, autant et aussi vite qu'on le veut; les modifications légères pouvant d'ailleurs se faire par simple rotation de l'affût supérieur. La pièce est à tourillonnement arrière, ce qui permet d'atteindre l'angle de tir de 60°. Enfin, le système de pointage en hauteur est basé sur l'emploi d'un télémètre, disposé sur l'affût lui-même, et dont il suffit de diriger la lunette sur le but pour en connaître la distance. Un dispositif très simple permet d'en déduire aussitôt la hausse à prendre. Le projectile pesant 4 kilogrammes, lancé à la vitesse initiale de 620 mètres, peut atteindre une portée de 9.400 mètres et une hauteur de 5.150.



Fig. 12. Shrapnell à ballons de 5 cm.

Le canon Krupp de 75 millimètres est aussi à tourillonnement arrière et ressemble beaucoup au précédent comme dispositions générales. Seulement, sa puissance est plus grande. Son projectile pèse 5 kil. 5 et peut atteindre une hauteur maximum de 6.300 mètres. Monté sur un camion automobile, il semble surtout destiné à la guerre de forteresse. Enfin, le canon de 105 millimètres, bien plus puissant encore, naturellement, lance un projectile de 18 kilogrammes avec la vitesse initiale de 700 mètres. Sa portée maximum est de 13.500 mètres, et il peut atteindre, en hauteur, 11.400 mètres.

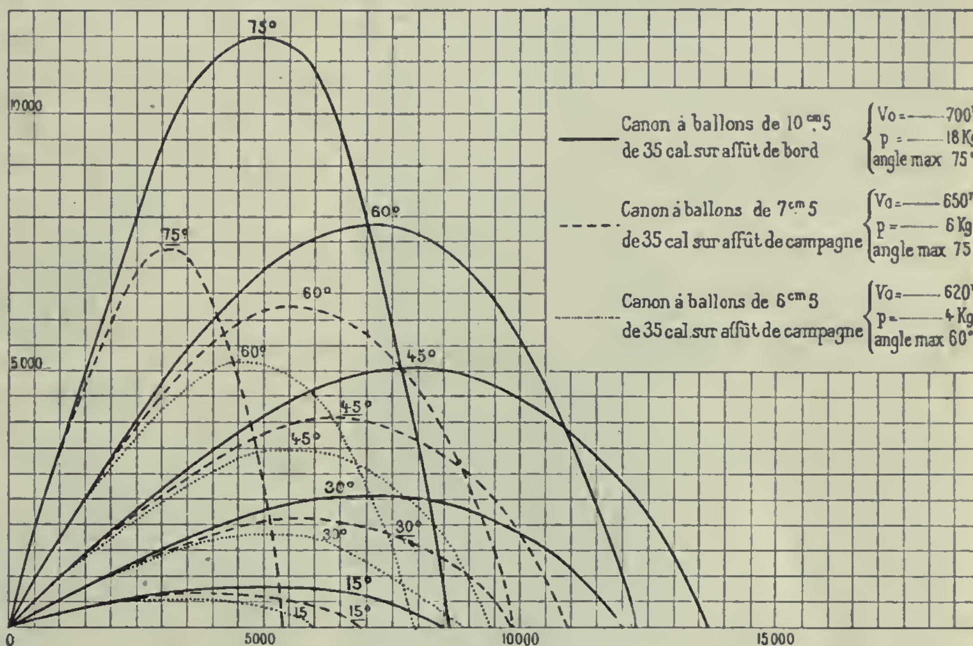


Fig. 13. Trajectoires de divers canons Krupp. (Extrait des *Artilleristische Monatshefte*.)

Projectiles spéciaux. — Le tir contre les ballons comporte aussi l'emploi de projectiles qui doivent remplir certaines conditions, autant que possible. L'une, c'est que leur charge d'éclatement s'enflamme en traversant le ballon lui-même. Krupp a présenté, dans ce but, un obus garni, à l'avant, de mousse de platine, qui devient incandescente au contact du gaz du ballon. Ce même obus, inventé par Hartbaum, contient de l'oxygène liquide, qui forme un mélange détonant avec l'hydrogène du ballon, d'où l'explosion. Un autre obus Krupp est rempli de matières incendiaires, qu'une fusée enflamme aussitôt après le départ du coup, en produisant une fumée très épaisse qui rend la trajectoire visible dans l'espace. Ces deux projectiles ont, en outre, l'avantage très important que, s'ils n'atteignent pas le ballon, ils n'éclatent pas lorsqu'ils retombent à terre. D'où une diminution notable du danger, que leur chute fait alors courir aux troupes amies. Ehrhardt a construit, pour le tir sur les ballons, un shrapnell d'un modèle particulier. Quand la fusée qui le fait éclater se détache de l'ogive au moment de l'explosion, trois ailettes dentelées en laiton, fixées à la base de ladite ogive, deviennent libres et sont entraînées par le mouvement de rotation du projectile. Tournant ainsi, elles agrandissent beaucoup le trou fait à l'enveloppe du ballon par le shrapnell. — Lt-Cl LE MARCHAND.

atlantic (*lik* — mot angl., équivalent du fr. *atlantique*) adj. et n. m. Ch. de f. Se dit d'un type de locomotive pour trains de voyageurs, à deux essieux couplés compris entre un bogie et un essieu porteur, à foyer débordant, permettant de porter la surface de la grille à 5 mètres carrés. (Le type *atlantic* a commencé à se construire en 1895. Essayé avec la disposition compound à quatre cylindres par le chemin de fer du Nord en 1900, il a été adopté depuis par la plupart des autres compagnies.)

***Bagdad** (CHEMIN DE FER DE), nom donné au chemin de fer projeté, qui doit réunir la Méditerranée au golfe Persique, en passant par Bagdad.

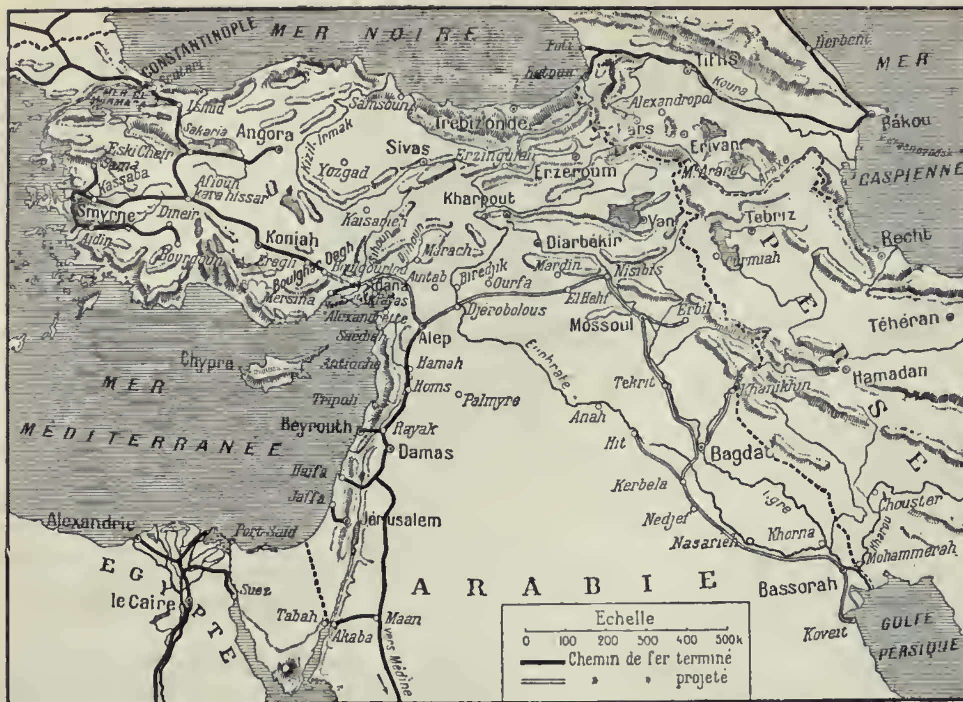
— HISTORIQUE : *A) des origines jusqu'à la concession de 1903.* — Avant le percement du canal de Suez, les relations commerciales entre l'Europe et l'Asie s'effectuaient en grande partie par les Echelles du Levant, la Mésopotamie et le golfe Persique. Dès 1850, l'Anglais Chesney proposa la construction d'un chemin de fer pour les rendre plus faciles et plus rapides et préconisa le tracé de Suédiah-vallée de l'Euphrate-Bassorah. Les événements d'Orient (affaires d'Egypte, guerre de Crimée, etc.) firent ajourner ce projet; les Turcs étaient d'ailleurs peu favorables à l'intervention des Anglais ou des Français dans les questions économiques de l'Empire. En 1871, von Pressel, Allemand, fit le plan d'un réseau turc en Asie Mineure, dont l'origine serait à Scutari ou Haïdar-Pacha, et donnant aux possessions du sultan la cohésion et la centralisation qui leur manquaient. La ligne principale devait être jalonnée par la côte du golfe d'Ismid, Angora, Yozgad, Sivas, col de Kharpout, Diarbékir, Mardin, Mossoul, Bagdad et Bassorah, qui est un port fluvial toujours accessible aux navires de haute mer, suivant la direction dénommée plus tard « tracé du Nord ».

Le gouvernement ottoman adopta le programme de von Pressel. De 1871 à 1873, il fait construire la section Haïdar-Pacha-Ismid (92 kil.), dont il confie l'exploitation à une Compagnie anglo-grecque; les travaux vers l'Est sont alors arrêtés par les difficultés intérieures et le manque de capitaux. En octobre 1888, la Compagnie des chemins de fer d'Anatolie, patronnée par la Deutsche Bank, profite de l'antagonisme entre la France et l'Angleterre sur les questions de pénétration en Asie turque, dépossède la Compagnie anglo-grecque, se fait donner la concession jusqu'à Angora, une garantie kilométrique de 15.000 francs et la promesse du prolongement suivant le tracé Nord. L'Angleterre avait aidé la Deutsche Bank dans les négociations pour une ligne qui pouvait faciliter la mobilisation turque vers les provinces russes du Caucase, si les progrès de la Russie vers l'Inde par le Turkestan devenaient trop menaçants.

En 1893, le rail atteint Angora (578 kil.) La Compagnie d'Anatolie, abandonnant le tracé Nord, auquel les Russes font opposition, songe un moment au « tracé du Centre », allant vers l'Euphrate par la vallée du Kizil-Irmak et Kaisarièh. Elle y renonce par égard pour la Russie, qui craignait la transformation de l'Arménie en « Bulgarie asiatique » grâce aux chemins de fer (entrevue de Kiel en 1892, visite du tsarevitch à Potsdam en 1893) et se décide enfin pour le « tracé du Sud » par Eski-Cheïr et Koniah. Vers la fin de 1893, elle obtient la concession de la section Eski-Cheïr-Koniah, dotée d'une garantie kilométrique de 15.000 francs, avec l'autorisation d'employer un matériel exclusivement allemand.

Cette concession arrêtait le développement de la ligne Smyrne-Kassaba, devenue française, qui devait atteindre Angora, comme de la ligne anglaise Smyrne-Aïdin, qui, prolongée jusqu'à Dineïr, se dirigeait vers Koniah. Mais on était en pleine rivalité franco-anglaise. L'extension allemande au delà de Koniah paraissait alors improbable. La politique des zones d'influence était en faveur. L'Angleterre méditait son application en Turquie d'Asie dont elle comptait donner le Nord à l'Allemagne pour se réserver le Sud et la Mésopotamie, et ne voulut pas soutenir les réclamations de la France. En 1895, le chemin de fer était terminé jusqu'à Koniah.

La politique antianglaise de Hanotaux, l'attitude prise par Guillaume II dans les affaires d'Arménie, de Grèce et de Macédoine, qui lui valut la reconnaissance du gouvernement ottoman, la guerre du Transvaal, laissèrent pendant quelque temps aux



CHEMIN DE FER DE BAGDAD.

Allemands une grande liberté d'action en Asie Mineure. En 1901, pour obtenir le raccordement à Afioun-Kara-Hissar de son chemin de fer avec la ligne de Koniah, la Smyrne-Kassaba était obligée de fusionner avec la Compagnie d'Anatolie. La ligne Damas-La Mecque, entreprise d'après les conseils de Von der Goltz, semblait avoir un caractère stratégique et menacer la situation des Anglais en Egypte; la ruine de leurs prétentions en Mésopotamie aurait été obtenue par la jonction, sur le fleuve, de la ligne française Beyrouth-Damas, prolongée au nord jusqu'à l'Euphrate, avec le réseau anatolien. Mais, à cette époque, la combinaison n'était pas réalisable : la Russie, dans son expansion vers une mer libre, hésitait encore entre la poussée en extrême Orient, la marche vers l'Inde par l'Afghanistan et la construction d'une voie ferrée qui, par Kars, Erzeroum, Erzinguian, Albestan, Marach et Payas, lui donnerait accès sur la Méditerranée. En proclamant que l'accord sur l'intégrité du territoire chinois ne concernait pas la Mandchourie, Guillaume II détourna toute l'activité des Russes vers Port-Arthur et mit fin à leurs objections contre le prolongement vers l'Euphrate des chemins de fer anatoliens.

Dès février 1901, le rapport de la mission Steinvich, qui avait étudié le terrain en 1899-1900, fit enfin connaître le but de la diplomatie allemande. Le tracé Sud, jusqu'alors limité à Koniah, est poussé jusqu'au golfe Persique. En octobre 1901, la Smyrne-Kassaba, la Banque ottomane, la Compagnie d'Anatolie, la Deutsche Bank forment un consortium pour la construction éventuelle de la ligne jalonnée par Nisibis, Mossoul, Bagdad, Nedjef, Nasarieh, Bassorah, Koveït. Un projet de concession à la Compagnie d'Anatolie est présenté (janvier 1902) au gouvernement ottoman pour la section Koniah-Bagdad, avec une garantie kilométrique de 16.500 francs et la promesse d'un terminus à déterminer sur le golfe Persique.

L'Angleterre avait déjà pris ses précautions. Sur la mer Rouge, « l'incident de Tabah » montrait que la concentration turque vers l'Egypte ne s'accomplirait pas sans obstacle. Sur le golfe Persique, ses agents avaient poussé le cheik de Koveït à se déclarer indépendant (août 1901); la marine britannique avait soutenu sa révolte contre l'autorité du sultan. Cette affaire, qui devint « l'incident de Koveït », plaçait en réalité sous le contrôle anglais le meilleur terminus éventuel du chemin de fer sur le golfe. L'assentiment de l'Angleterre, que les Allemands avaient voulu évincer de l'Asie turque, était désormais indispensable au Bagdad Bahn. En outre, Delcassé n'admettait pas sans réserve l'intervention de la finance française, dont le concours était jugé nécessaire au succès de l'entreprise. Dès 1902, il posa les conditions suivantes : substitution à la Compagnie d'Anatolie, exclusivement allemande, d'une Compagnie nouvelle, où l'élément russe serait admis, où l'élément français aurait une part égale à celle de l'élément le plus favorisé, soit 25 pour 100 aux Russes, 40 pour 100 aux Allemands, 40 pour 100 aux Français. La diplomatie allemande n'approuva pas ces restrictions. En échange d'un accord relatif au Vénézuéla, elle obtenait du cabinet de Londres son appui dans les négociations pour la concession définitive à la Compagnie d'Anatolie du Koniah-Bagdad-Bassorah, qui était donnée par Abdul-Hamid en juillet 1903.

Le firman impérial accorde une garantie kilométrique de 15.500 francs par section de 200 kilomètres. Il détermine les principales localités que le chemin de fer doit desservir : Boulgourlou, Adana, Missis, Tell-Habesh (plus tard remplacé par Alep), Djerobolous sur l'Euphrate, Nisibis sur le Tigre, Mossoul, Tekrit, Bagdad, Kerbela, Nedjef, Bassorah. La politique centralisatrice pratiquée par le gouvernement turc et des considérations de trafic local ont fait adopter ce tracé très sinueux, dont les 2.800 kilomètres auraient été réduits de 500, si, de Djerobolous, la ligne suivait constamment la vallée de l'Euphrate. En outre, ce tracé facilitera l'établissement d'un réseau d'ensemble dans le Mésopotamie et dont les principaux éléments sont déjà prévus. Tels sont : toute voie secondaire entre la ligne principale et un port quelconque entre Tripoli et Mersina; les embranchements dans les vallées du Djihoun et du Sihoun vers Marach, Aïntab et Biredjik; du Tigre vers Erbil et de Sadidjé, un peu en amont de Bagdad, vers Khanikhin au débouché de la passe du Khorassan qui donne accès en Perse; de Kerbela vers Hit, dont la région est riche en naphte et en bitume. Cette ligne sera probablement l'amorce de la voie directe entre la mer et Bagdad par Alep et la moyenne vallée de l'Euphrate. Enfin, pour la rendre indépendante du monopole exercé par la Société Lynch, la Compagnie concessionnaire est autorisée à établir, en amont de Bassorah, un service particulier de transports fluviaux pour le matériel qu'elle recevrait par le golfe Persique.

B) Depuis la concession de 1903. — La Compagnie d'Anatolie n'avait pu vaincre les préventions de la presse et du Parlement britanniques contre la formation d'un consortium uniquement financier, où les groupes anglais, français, allemands souscriraient chacun 30 pour 100 du capital nécessaire, tandis que 10 pour 100 seraient réservés à la Russie ou à tout groupe constitué dans un pays secondaire, Hollande, Suisse ou Belgique. Elle fut donc obligée de commencer les travaux sans autre aide que ses ressources et la garantie kilométrique dont le service était alors assez aléatoire.

La section Koniah-Boulgourlou (200 kil.) était achevée en deux ans. La section Boulgourlou-Adana présentait de grosses difficultés techniques, surtout causées par la traversée du Taurus et la différence de niveau (1.400 mètres) entre les points extrêmes. Le transport du matériel depuis Haïdar, Ismid ou Smyrne, devenait trop onéreux. Après avoir songé, pour faciliter les travaux, à la construction d'un embranchement reliant Adana à Youmourtalik, où il aurait fallu créer de toutes pièces un grand port, la Compagnie d'Anatolie trouva plus avantageux d'acheter (juillet 1906) la majorité des actions du chemin de fer Mersina-Adana, qu'exploitait une Compagnie française; elle pouvait ainsi, en temps utile, ouvrir simultanément les chantiers sur les deux versants du Taurus. Les conventions complémentaires conclues le 25 mai 1908 avec Abdul-Hamid, sur les instances du baron de Marshall, ambassadeur d'Allemagne, amélioraient sa situation financière. Jusqu'alors, la construction de la ligne Damas-La Mecque absorbait toutes les ressources du gouvernement ottoman; grâce à l'intervention diplomatique, la Deutsche Bank pouvait désormais affecter à la garantie kilométrique les excédents de recettes nettes de la Dette publique et de la dîme des moutons; la mise en exploitation de toute nouvelle section de 200 kilomètres autorisait l'émission d'obligations 4 pour 100 au taux minimum de 81,5 pour la construction de la section suivante; enfin, la garantie devait se calculer d'après les recettes sur l'ensemble du réseau. Ces conventions étaient faites pour attirer les capitaux européens, en évitant de subir les conditions de gouvernements hostiles. Mais il fallut, cependant, avant d'ouvrir les chantiers, résoudre des problèmes diplomatiques plus difficiles encore que le problème financier : afin de donner toute leur valeur aux privilèges que la Turquie avait consentis à la Compagnie d'Anatolie, une série d'accords entre la Russie et Allemagne, entre la Turquie, l'Angleterre et la France, était plus que jamais nécessaire.

Le réseau de Bagdad donnait à la Compagnie concessionnaire la suprématie économique dans toute la Turquie d'Asie, avec la possession de tous les débouchés arméniens, persans et syriens. La régénération de l'empire turc par les chemins de fer est conforme à l'intérêt général de l'Europe, mais contraire aux intérêts particuliers de la France, de la Russie et de l'Angleterre qui ne peuvent approuver, sans compensations, un tel développement de l'influence allemande. En effet, la clause du firman relative à toute nouvelle ligne côtière entre Tripoli et Mersina est funeste à la prospérité du réseau français comme à notre situation morale en Syrie; le débouché du Bagdad Bahn sur l'océan Indien menace la suprématie des Anglais dans le golfe Persique; les embranchements projetés vers Khanikin et vers Erbil compromettent éventuellement le succès des tentatives russes en Perse. Ainsi s'explique la répugnance ouverte ou déguisée que la France, la Russie et l'Angleterre ont témoigné contre le concours des capitaux de leurs nationaux à l'entreprise des Allemands.

L'opposition de Pichon à la formation de la Société de Glaris (décembre 1909), dont la Banque Impériale Ottomane de Paris devait faire partie, montrait que le gouvernement français maintenait toujours les restrictions faites en 1902 par Delcassé. L'entente anglo-russe (octobre 1907) relative à la Perse avait délimité les zones d'influence de l'Angleterre et de la Russie dans ce pays dont la région centrale restait indivise entre les deux puissances, mais où la diplomatie allemande montrait une inquiétante activité ; l'embranchement Sadidjé-Khanikin pénétrant au débouché de la passe du Khorassan devait faciliter une concentration des troupes turques à qui ne manqueraient pas les prétextes d'intervention, et favoriser l'influence et le commerce allemand au détriment des intérêts russes. Les négociations s'engagent en décembre 1907 entre Berlin et Saint-Pétersbourg, et l'entrevue de Potsdam (décembre 1910) en est le plus important épisode. Il semble que la Russie a cessé toute opposition financière en acceptant le programme complet du réseau de Bagdad; l'Allemagne lui reconnaîtrait en échange le droit d'occuper éventuellement sa zone d'influence en Perse et de construire l'embranchement Khanikin-Téhéran, greffé sur la ligne Transpersane qui, de Bakou, doit rejoindre par Recht, Téhéran, Meskin, la ligne anglaise venant de l'Inde.

Avec l'Angleterre, l'entente paraissait plus difficile. Si les Allemands, dans le but de développer leurs intérêts matériels, ouvrent en 1906 une agence de la Hamburg-Amerika à Bassorah, par sa politique dans le pays de Koveït, le gouvernement britannique peut enlever au futur chemin de fer son meilleur débouché sur le golfe. En outre, les intérêts anglais dans les vilayets de Bagdad et Bassorah sont très importants. De vastes étendues de terrains ont été achetées par des spéculateurs sur les deux rives du Chat-el-Arab, dans les zones de passage de la ligne; la Euphrates and Tigris Steam Navigation C°, fondée il y a cinquante ans par Lynch, possède le monopole de la navigation à vapeur sur les fleuves; son privilège a été renouvelé en mai 1910 pour soixante-quinze ans et, quoique la Société soit devenue officiellement ottomane, quatre de ses directeurs sur huit sont Anglais. L'ingénieur Willcocks a été engagé en septembre 1908 pour diriger en Mésopotamie, autour et en aval de Bagdad, l'exécution d'un programme d'irrigations qui doivent fertiliser 2.500.000 hectares de terres incultes et les transformer en grenier pour l'Inde, toujours menacée par la famine. Agences commerciales, irrigations, compagnie de navigation, influence politique sur le pays de Koveït, donnent à l'Angleterre une situation dont la Compagnie d'Anatolie devra tenir compte.

Si, grâce à des arrangements où la diplomatie turque sera guidée par l'ambassadeur allemand, la Compagnie d'Anatolie arrive à ne plus craindre l'hostilité de la Russie et l'opposition de l'Angleterre, l'achèvement du réseau de Bagdad arrêtera définitivement l'expansion de notre influence en

Syrie. Nous avions ouvert la ligne Beyrouth-Damas par Rayak. En 1893, la Compagnie française obtenait la concession d'une ligne nouvelle qui, partant de Rayak, devait remonter vers le nord par Homs, Hamah, Alep, Biredjik sur l'Euphrate, jusqu'à Tesch où elle aurait rejoint le « tracé du Centre ». La garantie kilométrique était fixée à 12.500 francs et, pour compenser la défectuosité du tronçon Hamah-Alep traversant une région stérile, le firman impérial donnait à la Société « un droit de préférence à conditions égales » pour tous les embranchements qui relieraient la ligne principale à un port quelconque entre Beyrouth et Mersina. Malheureusement, la Compagnie d'Anatolie nous a gagnés de vitesse. Le débouché sur la Mésopotamie nous est désormais fermé ; le réseau français ne dépassera pas Alep, atteint en 1910 : la section Hamah-Alep est improductive, la ligne de Mersina est devenue allemande, la section Beyrouth-Rayak est insuffisante pour le trafic local, que la Compagnie d'Anatolie pourra, d'ailleurs, détourner tôt ou tard entre Tripoli et Mersina. Afin de donner au réseau de Syrie un avenir moins incertain, on aurait songé, en France, à obtenir la concession d'une ligne directe de Tripoli à Bagdad par Homs, Palmyre, Hanah et Hit. Le gouvernement français, d'après les déclarations faites à la Chambre des députés le 12 janvier 1911, ne paraît pas disposé à soutenir ce projet.

Conclusions. — L'Allemagne aura désormais, grâce à l'activité de sa diplomatie, une influence prépondérante dans les régions comprises entre le golfe Persique et Constantinople, en même temps qu'un fructueux débouché pour son commerce et son industrie. La Turquie ne peut plus modifier les conditions du réseau concédé dans la partie asiatique de l'Empire, sans l'assentiment de la Compagnie concessionnaire. Celle-ci peut construire la ligne Bagdad et prolongements par ses propres moyens; mais les travaux s'exécuteront avec lenteur, parce que ses ressources financières sont limitées. Le gouvernement ottoman désire, au contraire, que la construction s'effectue avec rapidité, pour mettre fin à l'anarchie qui s'étend dans les provinces kurdes et qui ruine les vallées du Tigre et de l'Euphrate. La Compagnie ne sera donc, sans doute, pas hostile à des arrangements qui, tout en diminuant ses prérogatives, lui donneront le concours des capitaux étrangers, grâce auxquels la durée d'exécution et les difficultés matérielles seront considérablement réduites. Vraisemblablement, la Russie doit cesser son opposition si on lui reconnaît le contrôle des chemins de fer éventuels dans les vilayets d'Erzeroum et de Trébizonde, et si le réseau de Bagdad ne menace pas ses intérêts en Perse, tels qu'ils sont définis par la convention anglo-russe. Restent l'Angleterre et la France. La première ne demanderait que le transfert à une Compagnie anglaise de la section Bagdad ou Bassorah au golfe Persique. La France accorderait ses capitaux contre l'acceptation des conditions Delcassé, c'est-à-dire : constitution d'une société nouvelle pour la Koniah-Bagdad, part égale à celle de la nation la plus favorisée dans l'émission, la direction, le matériel.

En ce qui concerne la France, les résultats politiques et moraux ne seraient probablement pas aussi brillants qu'on se plaît à l'imaginer. L'orientation de notre politique religieuse a certainement contrarié le développement normal de notre influence en Palestine et en Syrie, et nous n'avons plus le droit d'espérer le rétablissement de notre prestige en allant à Bagdad à la remorque des Allemands. Si les groupes industriels et financiers de France ont des capitaux et du matériel en excès, ils en feront un placement aussi bon et plus utile dans nos colonies, telles que l'Afrique-Équatoriale ou Occidentale, l'Indo-Chine ou Madagascar. — PIERRE KHORAT.

***Barbey d'Aurevilly,** *ses idées et son œuvre*, par Ernest Seillière (Paris, 1910). — Ernest Seillière, poursuivant le cours de ses études romantiques, étudie un homme qui a des ennemis et des amis également passionnés, un homme qui sans cesse exprima des théories contradictoires et qui, presque toujours sincère, hésita toute sa vie, s'abandonnant successivement et parfois même simultanément au mysticisme esthétique et à la morale chrétienne.

Jules-Amédée Barbey d'Aurevilly naquit le 2 novembre 1808 à Saint-Sauveur-le-Vicomte, dans le Cotentin. Sa famille était de noblesse récente. Il fut élevé avec ses trois frères cadets par ses parents, qui ne ménagèrent point assez son amour-propre. Sa mère le trouvait laid, et, en le lui disant, elle le blessa profondément. Il termina ses études à Paris, au collège Stanislas, où il connut Maurice de Guérin. Revenu de Caen pour y faire son droit, il se lia avec Guillaume Trébutien, alors libraire, dont l'influence devait être sur lui si profonde. En 1833, on le retrouve à Paris, brouillé avec les siens, qui ne lui pardonnent pas d'afficher des opinions républicaines et menant une vie de mondain et d'homme de lettres amateur. Il écrit *Amoïdée, Germaine* ou *Ce qui ne meurt pas*; enfin, il jette sur le papier pour Maurice de Guérin les notes de ses Memoranda. On y distingue nettement la dualité de son être. On le voit, homme névrosé, dont l'âme est accablée, qui souffre du mal inguérissable du siècle, et réagissant par les alcools dont il usera toujours ; irritable à l'excès, il méprise et se révolte. Mais en lui reparaît aussi le Normand classique, doué du plus net sentiment de la réalité, disciplinant son corps et son esprit. Névrosé, il fut byronien dès son enfance : il sait, à une virgule près, tout ce qu'a écrit Byron ; il célèbre son anniversaire ; les personnages qu'il crée sont byroniens ; il exalte la révolte individualiste contre les conventions nécessaires de la vie sociale. Dandy, excentrique dans ses manières et dans son costume, orgueilleux d'avoir « commandé des boutons d'acier fin ciselé pour un gilet de velours noir : sublime invention, qui doit me faire plus d'honneur que n'importe quelle découverte scientifique », il subit l'influence de Stendhal et de Balzac ; il rêve d'être Julien Sorel, Rastignac, de Marsay, Maxime de Trailles. De là son ouvrage *Du dandysme et de Georges Brummell.* Ce lui est un prétexte pour exposer son code byronien de révolte élégante, pour célébrer le culte romantique du « moi », œuvre d'art ; pour dénigrer l'Angleterre, le pays des conventions sociales ; pour exalter l'Italie, le pays des crimes où règne sans frein la passion. Fidèle à ses théories, il mène la vie du dandy, et compromet sa santé dans des orgies. Mais, en même temps, l'éducation chrétienne qu'il a reçue et qu'il n'oublie pas, son érudition très grande en matière d'histoire ecclésiastique, les efforts de ses amis Trébutien et Brücker le ramènent peu à peu vers l'Église. Sa conversion se produit en 1846, sans qu'on puisse savoir avec précision quelles sont ses véritables idées. C'est la raison, l'ambition qui le mènent. Ce qu'il demande à l'Église, ce ne sont pas ses consolations sentimentales et ses émotions pieuses ; c'est sa discipline intellectuelle, c'est son appui. Devenu légitimiste et disciple de Joseph de Maistre, il a besoin des catholiques. Seuls, l'affaiblissement de sa santé, l'influence de la baronne de B..., celle qu'il nomme l'Ange blanc, « dominatrice, mystérieuse puissance de sa vie », feront céder peu à peu son cœur à la religion. En 1855, on le voit pratiquer ; il est chrétien entièrement. Cela ne va pas l'empêcher de lutter contre les catholiques de son temps et de vivre même une vie parfois peu recommandable. Pourtant, il essaye de réagir d'abord contre sa nature, contre ses instincts. Disciple de Bonald, et niant le progrès, il adopte le mysticisme monarchique, et s'emporte contre l'individualisme anarchique. Essayant même de mettre d'accord ses écrits et ses doctrines, il vante le bon sens, la raison, le goût ; il s'applique à modérer ses élans ; il implore ses amis : « A vous tous, tant que vous êtes, mes amis, faites-moi le goût que je n'ai pas, et par les conseils au moins, cotisez-vous pour m'en donner. » Il s'admoneste lui-même : « Il faut que cet insurgé d'esprit finisse par obéir ; il le faut. » Reniant ceux qu'il aime, il écrit contre Stendhal et gémit d'avoir chéri Byron. « Byron et Alfiéri m'ont empoisonné mes dix premières années de jeunesse : ils ont été ma morphine et mon émétique ; et, quoique je sois, à ce qu'il me semble, bien guéri de ces deux empoisonnements, cependant, parfois, je retrouve en moi quelque bouton byronien qui repousse. » Il maudit Rousseau, en qui réside le principe de la morale romantique ; condamne les philosophes purs comme Saint-Simon, Fourier, Proudhon ; les économistes comme Sismondi, Blanqui, Ledru-Rollin ; attaque George Sand et Renan ; repousse Michelet comme moraliste dangereux, quoiqu'il l'aime ; mais ses éloges accompagnent « les sévères beautés de la raison » apparues dans Mme de Maintenon et chez le correct Nisard.

Pourtant, au moment même de sa conversion, il prépare *la Vieille Maîtresse*, et s'en excuse. Il affirme que donner la sensation de la vie, c'est être moral, la vérité ne pouvant être une faute. De même, dans *l'Ensorcelée*, il use de cette « grande largeur catholique, qui ne craint pas de dévoiler les faiblesses humaines, lorsqu'il s'agit de faire trembler sur leurs conséquences ». Aussi son parti se sent compromis ; on le tient à l'écart. Devenu bonapartiste, et content encore par ses nouveaux amis, il trouve trop douce la politique impériale. Il se brouille avec Trébutien. Découragé dans ses espoirs politiques, il se consacre à l'art. Oubliant Bonald et de Maistre, polémiste parfois excessif, il sape toutes les traditions. L'Institut, le Conservatoire, le Théâtre-Français, les salons lui servent de cibles. Il raille la vide et stérile Raison, les exsangues du bon goût, et proclame sa haine du bourgeois. Il célèbre l'imagination triomphante et prêche l'adoration du poète. Toute justification des œuvres qu'il donne : *le Chevalier des Touches, le Prêtre marié*, lui paraît inutile. En 1873, seulement, à propos des *Diaboliques*, il dira qu'une œuvre d'art belle est toujours assez morale. Stendhal, Balzac, Byron l'enchantent de nouveau. Pour excuser l'affection qu'il porte à Baudelaire, il écrit : « Il est dans le faux, il est, en un mot, tout ce que j'ai été, moi ! Pourquoi ne deviendrait-il pas ce que je suis devenu ? » Zola, Becque, Rand, Gambetta, Jules Vallès, Rochefort sont ses amis. Mais, comme critique, il demeure



Barbey d'Aurevilly, tableau de E. Lévy. (Musée du Luxembourg.) — Ph. Giraudon.

rigide. Sa doctrine est sévère, blâme le théâtre, n'admet pas l'ignoble Manon. Pour concilier ses deux tendances, il crée le mysticisme diabolique, et affirme que « moralement, comme esthétiquement, c'est intéressant, un démon » ! Il signe : « le Prince des Ténèbres ». La gloire lui vient peu à peu ; un legs le met à l'abri de la misère. Il s'adapte à sa nouvelle situation sociale et atténue son intransigeance. Catholique toujours, il ne l'est plus de la même manière. Partout où il discerne de la beauté, il s'efforce de trouver du catholicisme. Ainsi ses deux doctrines se concilient. Il devient connétable des lettres, et sa clientèle augmente. Pourtant, les troubles rêveries, qui charmèrent sa jeunesse, le séduisent encore. On les retrouve dans une *Page d'histoire*, histoire d'un amour et d'un bonheur « tellement coupables que l'idée en épouvante et charme (que Dieu nous le pardonne), de ce charme troublant et dangereux qui fait presque coupable à son tour l'âme qui l'éprouve et semble la rendre complice d'un crime — qui sait — envieusement partagé » ! Sa vieillesse s'auréole de légende. On va le voir soit à Paris, rue Rousselet, soit à Valognes. Il garde jusqu'au dernier jour l'élégance d'un dandy.

Tel fut cet homme, dont l'œuvre reste considérable. Rival de Sainte-Beuve, il imposait avec fougue ses opinions. Il était historien, psychologue, artiste et polémiste. Mais ses ouvrages vivent surtout par le prestige de la forme. Paysagiste remarquable, maître du verbe, créateur admirable d'images, il use d'une langue « presque cuivrée, tant elle vibre bien ». Peut-être, pourtant, sa personne fut-elle encore plus intéressante par son évolution intellectuelle. Ernest Seillière montre, avec une précision singulière, toutes les idées diverses et contradictoires qui agitèrent cet esprit ; il nous fait assister aux luttes qui se passèrent en lui. C'est là le véritable intérêt de cet ouvrage. — JACQUES BOMPARD.

boricine n. f. Pharmacol. Nom donné à une combinaison à parties égales d'acide borique et de biborate de soude, que l'on emploie comme antiseptique des muqueuses (1 ou 2 p. 100 en injections, irrigations, gargarismes).

* **Branly** (Edouard), savant français, né à Amiens le 23 octobre 1846. Il a été élu membre titulaire de l'Académie des sciences (section de physique générale), en remplacement de Gernez. Aux travaux que nous avons signalés dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré* (p. 99) il faut ajouter les suivants : *Conductibilité électrique des corps isolants* (1892); *Recherches sur la déperdition des électricités positive et négative par les radiations ultra-violettes à la lumière solaire, à la lumière diffuse et à l'obscurité* (1890-1893); *Résumé sur la conductibilité des substances conductrices discontinues* (1894); *Résistances électriques au contact de deux métaux* (1896); *Sur la conductibilité des substances conductrices discontinues à propos de la télégraphie sans fil* (1897); *Une enveloppe métallique et les liquides conducteurs ne se laissent pas traverser par les oscillations hertziennes; Radioconducteurs à billes métalliques* (1899); *Accroissement de résistance des radioconducteurs; Rapport sur les radioconducteurs au congrès international de physique* (1900); *Télégraphie et télémécanique sans fil* (1905), etc. — J. A.


Ed. Branly. (Ph. Pirou.)

Bruzzi (Stefano), peintre italien, né à Gropparello le 4 mai 1835, mort à Plaisance le 5 janvier 1911. S'étant rendu de bonne heure à Plaisance, il y fréquenta l'Académie des beaux-arts, alors sous la direction de Bernadino Massari. Sorti de l'école en 1854, il alla à Rome, où il demeura quatre années dans l'atelier du dessinateur Alexandre Castelli. C'est de Castelli que Bruzzi apprit à dessiner avec habileté et maîtrise. Ce talent de dessinateur fut de ses meilleures qualités artistiques. Il fut, durant son séjour dans la Ville éternelle, le compagnon d'art des meilleurs artistes d'alors : Nino Costa, Stefano Ussi, Casnedi. Son premier tableau : *Retour de chasse dans les environs de Porto d'Anzio*, montre déjà les qualités qui devaient plus tard s'affirmer avec éclat. De retour dans son pays natal, il se mit avec ardeur à l'étude du paysage, en reproduisant avec une rare habileté et un sentiment profond de la nature les silences solennels de la montagne et les motifs idylliques. A la fin de cette période pleine d'activité, il se rendit à Florence, où il demeura une vingtaine d'années, sauf pendant les mois d'été qu'il passait à Gropparello, afin de se retremper à la source de son inspiration.

Ses tableaux, pleins de finesse et de délicatesse, exposés en Italie et en France, jouirent d'un véritable triomphe, devinrent rapidement populaires et valurent à l'artiste éloges et récompenses. Jamais — sans que cela nuisît à leur succès et à leur vente — ils ne tombèrent dans le maniérisme, dans le mercantilisme. Ils suivirent toujours une technique immuablement sincère, sans subterfuge de couleur ou de fantaisie, technique qui, comme dit Ozzola, concourt à faire de ses peintures un véritable recueil de poésie limpide, un véritable tableau de la vie quotidienne des hommes et des animaux. Souvent, la critique s'occupa de ses œuvres. Lord Raglan dit de lui dans le « Times », en le confondant d'ailleurs avec l'école toscane : « Les peintres toscans sont toujours d'une exquise correction, mais froids. Un d'entre eux, seulement, le paysagiste Bruzzi, a de l'âme, de la chaleur, du feu. »

Parmi ses œuvres les plus connues — elles sont conservées en majeure partie dans les galeries italiennes et anglaises — nous citerons : *Troupeau perdu* (1871, il est à Londres); *A la foire* (1875, également à Londres); *les Missionnaires de l'Apennin; le Retour; Vie populaire; En montagne; Semences et feuilles; Midi; la Bergerie; Sur les hauteurs; le Passage difficile; Au ruisseau; Les feuilles tombent; le Pâturage sur l'Apennin* (un de ses meilleurs tableaux); *Eglogue; Dernier pâturage; les Deux cousins; Après la bataille; Mort à cheval; Peur; Repos; Che c'è?* (Qu'y a-t-il ?), son chef-d'œuvre; *A mi-chemin; la Bergère; la Vie dans les bois; Joie; les Amis; Vers la maison; le Travail; la Poste dans les Apennins; la Plainte; la Rude Saison; Don Quichotte*, une de ses dernières œuvres, dans laquelle sont rassemblées ses éminentes qualités de concision et de technique; *les Premiers à partir* (Galerie nationale d'art moderne à Rome), *les Saintes Maries au Calvaire*, etc. En 1886, il se rendit à Plaisance, cédant aux offres qu'on lui avait faites de diriger l'Institut des beaux-arts (Institut Gazzola), auquel il consacra désormais une merveilleuse activité, jusqu'en l'année 1908, où il fut terrassé par la maladie qui l'emporta. On a appelé Stefano Bruzzi « le Premier Peintre d'idylles de l'Italie ». — E. Ponthière.


St. Bruzzi.


Che c'è? (*Qu'y a-t-il?*), tableau de Bruzzi. — Ph. Giraudon.

***carat** n. m. — Encycl. *Carat métrique.* Le carat, unité de poids usitée dans le commerce des pierres précieuses, perles fines et diamants, était jusqu'ici une grandeur variable selon les pays. Le *Larousse Mensuel* a signalé en son temps les divers projets pour l'unifier et faciliter ainsi les transactions internationales. En France, une partie de la réforme est accomplie : la loi du 22 juin 1909 substitue à l'ancien carat de 205 milligrammes une nouvelle unité rattachée au système métrique en lui attribuant la valeur du double decigramme, sous le nom de *carat métrique* (en abréviation CM); l'emploi du nom de « carat » pour tout autre poids est prohibé.

Ces dispositions de la loi, complétées par les décrets des 7 juillet et 13 décembre 1910 et l'arrêté du 14 décembre 1910, sont applicables depuis le 1er janvier 1911 et obligatoires à dater du 1er avril prochain.

Par ces décrets, les poids-carats et les balances nécessaires sont soumis à diverses conditions de fabrication et assujettis au contrôle périodique de l'Etat.

La série complète à partir de 500 CM comprend les poids de :

500	carats ou	100	grammes.	1	carat ou	0	gr.	, 2
250	—	50	—	0,5	—	0	—	, 1
100	—	20	—	0,25	—	0	—	, 05
50	—	10	—	0,10	—	0	—	, 02
25	—	5	—	0,05	—	0	—	, 01
10	—	2	—	0,01	—	0	—	, 002
5	—	1	—					

Les poids supérieurs à 5 CM (1 gr.) en platine, laiton, maillechort ou nickel-chrome ont la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire ou d'un cylindre muni d'une tête-bouton; les poids inférieurs au 5 CM peuvent être en lamelles carrées, faites des métaux ci-dessus indiqués, auxquels il convient d'ajouter l'aluminium. Ces poids portent leur dénomination en grammes sur la face inférieure et en carats métriques sur la face supérieure ; cette dernière indication est suivie de la notation CM. La boîte qui les contient doit porter, apparents, le nombre des poids de la série, ainsi que la valeur des extrêmes, ceci pour faciliter les vérifications.

La série des poids-carats, ayant été constituée pour rattacher la nouvelle unité au système métrique, ne comporte pas de poids de 2 carats (0 gr. 4); celui-ci est simplement toléré! C'est heureux pour les personnes chargées d'effectuer des pesées avec les nouvelles séries.

Le joaillier devra posséder tous les poids inférieurs à celui qu'il présentera au contrôle et à la taxe de l'Etat (par unité : 0 fr. 40 pour les poids de 5.000 et 2.000 CM; 0 fr. 30 de 1.000 à 500; 0 fr. 20 de 250 à 25; 0 fr. 10 pour 10 CM et au-dessous; seul est autorisé le remplacement des poids de 1.000, 2.500 et 5.000 CM par des poids métriques en grammes.

La tolérance des poids est très limitée ; pour les pièces isolées, elle est de :

Poids de	1 à 5 CM	:	un milligramme.
—	10 à 25 —	:	un milligramme et demi.
—	50 à 100 —	:	deux milligrammes.
—	250 à 500 —	:	trois —
—	au-dessus de 500 —	:	quatre —

Cette tolérance pour les séries complètes est encore plus faible ; sur l'ensemble des poids, elle ne doit pas dépasser :

Série de	25 CM	:	4 milligrammes.
—	50 —	:	6 —
—	100 —	:	7 —
—	250 —	:	8 —
—	500 —	:	10 —
—	1000 —	:	12 —

Les balances en usage sont également l'objet de prescriptions : si la balance portative démontable dans une pochette est autorisée, la balance de magasin doit être sous verre, à socle fixe. Tous les types de balances auront une portée égale à la somme des poids de la série correspondante et une sensibilité telle que, sous charge, le milligramme soit nettement accusé.

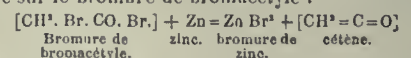
Pour faciliter la vérification, les indications relatives à la portée et à la sensibilité seront apposées sur la balance; celle-ci, en outre, n'aura aucun organe de réglage variable (vis de rappel, etc.), au moyen duquel le peseur pourrait modifier l'équilibre à sa guise. — M. Molinié.

celtium (*li-om'*) n. m. Nouvel élément trouvé par G. Urbain dans les terres rares.

— Encycl. En traitant des terres de la gadolinite, après de très nombreuses cristallisations fractionnées, Urbain se trouva en présence d'une eau-mère qui refusait de cristalliser. Il opéra une purification complète et reconnut, dans la substance étudiée du lutécium, une trace de néoytterbium, du scandium et des traces négligeables de calcium et de magnésium; d'autre part, le coefficient d'aimantation de la substance étudiée était beaucoup plus bas que ne l'aurait fait supposer la présence de l'oxyde de lutécium. Urbain, par la comparaison des spectres du lutécium, du xénotium, du néoytterbium, du scandium, avec celui de la substance étudiée, fut conduit à admettre l'existence d'une terre nouvelle, donnant des raies qui n'ont pu être identifiées avec celles des corps connus; il lui donna le nom de *celtium*, avec le symbole Ct. Cette terre se rapproche du lutécium et du scandium par ses différents caractères; son chlorure, plus volatil que le chlorure de lutécium, l'est moins que celui du scandium. (*Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, 16 janv. 1911.) — G. B.

cétène n. m. Chim. Gaz de formule [$CH^2=C=O$], dérivé théoriquement de l'acide acétique par déshydratation.

— Encycl. Ce gaz se prépare par l'action du zinc sur le bromure de bromacétyle :


$$[CH^2.Br.CO.Br.] + Zn = Zn\,Br^2 + [CH^2=C=O]$$
Bromure de bromacétyle. zinc. bromure de zinc. cétène.

Toxique, doué d'une forte odeur chlorée, incolore, il se condense dans l'air liquide en cristaux

fusibles à — 151°, bouillant à — 56°. Le cétène réagit vivement sur l'eau, en régénérant l'acide acétique [$CH^2 = CO — OH$]; sa constitution simple permet la formation d'un grand nombre de dérivés intéressants, parmi ceux-ci : *les cétènes substitués:* diméthylcétène, diéthylcétène, diphénylcétène [$(CH)C' = C' = O'$], etc. — M. M.

chaloupé, ée adj. Se dit d'un mouvement rappelant celui d'une chaloupe sur les flots : *Valse* CHALOUPÉE.

Chansonnier Emile Debraux (LE), *roi de la goguette (1796-1831)*, par Albert Cim. Paris, 1910. — A l'inverse de beaucoup d'auteurs dont on ne connaît plus que le nom et dont on ignore absolument les œuvres, le chansonnier Emile Debraux a laissé bon nombre de refrains qu'on cite encore à l'occasion, mais qu'on ne sait à qui attribuer. Qui dirait, par exemple, que l'entraînante chanson de *Fanfan la Tulipe* est de lui, et que les refrains si connus : *Ah! qu'on est fier d'être Français quand on regarde la colonne*, et : *Dis-moi, soldat, dis-moi, t'en souviens-tu?* sont tirés de ses couplets? De ces refrains, le premier est cité fort souvent, dans un sens ironique, il est vrai; quant au second, on l'attribue tout simplement à Béranger; on n'hésite même pas à dire qu'il est tiré du *Vieux sergent* ou du *Vieux caporal*. Il est cependant bien de Debraux, qui menaça d'éclipser le chantre de Lisette, car Béranger était le poète de la bourgeoisie instruite, tandis que Debraux était vraiment celui du peuple. La chanson de *la Colonne*, du *Mont-Saint-Jean*, qui traduisaient d'une façon si directe les sentiments patriotiques du moment, parvinrent, en peu de temps, jusque dans les plus petits hameaux, dit Rabbe, et on les répéta sous le chaume, à la charrue, dans les ateliers, au cœur de Paris.

Paul-Emile De Braux (le nom s'écrit en deux mots) naquit à Ancerville (Meuse) le 13 fructidor an IV (30 août 1796). Son père, Claude-Paul Debraux, qui vint habiter Paris peu de temps après la naissance de Paul-Emile, était huissier de la justice de paix; il exerçait en même temps, paraît-il, la profession de tailleur d'habits, et, plein de velléités littéraires, n'hésitait pas à se faire appeler « homme de lettres » sur les registres de l'état civil. On n'a pu retrouver de lui, pour justifier ce titre, que deux chansons rimées en collaboration avec son fils et insérées dans les *Soupers lyriques*. Claude-Paul Debraux avait eu une jeunesse passablement mouvementée, et il avait déjà vécu à Paris en pleine Terreur. C'est à cette époque que, passant un jour sur l'ex-place Louis-XV au moment où l'échafaud fonctionnait, il osa crier avec indignation : « Dire que l'on fait périr tant d'innocents! », parole pour laquelle il fut obligé de se sauver, poursuivi par une bande de sans-culottes amis de la guillotine, auxquels il n'échappa qu'en se laissant glisser dans une bouche d'égout. Il erra ensuite plusieurs heures dans ce dédale obscur et infect, tel plus tard Jean Valjean dans les *Misérables*, finit par trouver une issue, et prit le sage parti de regagner son pays au plus vite. Ce pays, c'était Sommelonne, commune voisine d'Ancerville.

A Sommelonne, Emile Debraux passa lui-même les meilleures années de son enfance; c'est là qu'il sentit son cœur s'éveiller. Arrivé à Paris, près de ses parents, il fit d'assez bonnes études au « Lycée impérial », lycée que son biographe, Eugène Baillet, ne désigne pas autrement. En 1816, à l'âge de vingt ans, on le trouve occupant un emploi dans les bureaux du secrétariat de la Faculté de médecine, emploi qu'il abandonna définitivement en 1826. Il est difficile de dire en quelle année parurent ses premiers vers. Dans les *Soupers lyriques* de 1819, recueil où nous avons vu collaborer son père, on trouve des chansons de lui. Ces chansons, Emile Debraux les avait déjà chantées dans les « sociétés lyriques », alors si nombreuses à Paris, et qu'on appelait *goguettes*. Les goguettes, dont le nom ne nous dit plus rien aujourd'hui, étaient des sociétés poétiques, lyriques et bachiques, qui tenaient leurs assises dans les cabarets. Les cabarets chantants ont existé à toutes les époques. Les plus célèbres, la « Pomme de pin », la « Croix de Lorraine », les « Porcherons », le « Mouton-Blanc », ont vu passer tour à tour, de Villon à Debraux, Rabelais, Mathurin Régnier, Saint-Amant, Piron, Collé, Molière. Racine et La Fontaine y allèrent même un instant en compagnie de Chapelle. Quant au nom de « goguettes », il s'applique particulièrement à certaines de ces sociétés qui florissaient sous le Premier Empire, la Restauration et Louis-Philippe. Sous la Restauration, on comptait au moins quatre cent quatre-vingts goguettes à Paris et dans la banlieue. Chaque goguette avait son nom spécial. Les plus célèbres étaient les « Bergers de Syracuse », les « Soupers de Momus », le « Rocher de Cancale », les « Amis de la goguette », etc. Les goguettes ressemblaient beaucoup à une autre société chantante, le « Caveau »; mais le Caveau réunissait la haute bourgeoisie, tandis que la goguette réunissait le peuple. Ici, le frac, voire l'habit d'académicien, là, la blouse et le bourgeron; ici, le champagne, là, le gros vin, le pur « jus de la treille »; ici, Béranger, là, Debraux.

Les réunions de la goguette étaient hebdomadaires et se tenaient chez un marchand de vin, de huit heures à minuit. La salle occupée par les « goguettiers » était la plus grande de l'établissement. Une estrade destinée au président et aux dignitaires de l'assemblée était entourée de drapeaux et d'écussons fleuris de devises comme celles-ci : *Hommage aux visiteurs; Respect au beau sexe; Honneur aux arts*, etc. Dans la plupart des goguettes, chaque séance s'ouvrait par cette déclaration : « Toute chanson politique ou attaquant la personne du roi est sévèrement interdite. » Cependant, quelques goguettes faisaient exception, et dans celle des « Animaux » la séance s'ouvrait au contraire par ces mots : « Les chansons politiques sont permises, et l'on peut dire zut au roi. » Les goguettes politiques s'occupaient de l'affranchissement des peuples, des Grecs, de la Pologne, de la République et surtout de l'Empire. Napoléon y régnait, et le président ne manquait jamais de dire à chaque visiteur : « Vous savez, ici, on est pour le *p'tit* », c'est-à-dire pour le *Petit Caporal*. Aussi les goguettes étaient-elles fort mal vues du gouvernement, et le comte Anglès adressa, le 25 mars 1819, aux commissaires de police de Paris, une circulaire contre les goguettes, qui furent étroitement surveillées.


E. Debraux.

C'est dans une de ces sociétés chantantes, située au coin des rues de la Barillerie et de la Calandre, chez un marchand de vin ayant pour enseigne : « Au sacrifice d'Abraham », qu'en 1818 Emile Debraux acquit du premier coup la célébrité, en chantant sa chanson *la Colonne*. Il avait alors vingt-deux ans. Ce fut un véritable délire d'enthousiasme, des poignées de main et des embrassades à n'en plus finir quand il entonna ce couplet :

Salut, monument gigantesque
De la valeur et des beaux-arts!
D'une teinte chevaleresque
Toi qui colores nos remparts,
De quelle gloire t'environne
Le tableau de tant de hauts faits!
Ah! qu'on est fier d'être Français,
Quand on regarde la Colonne.

Certes, elle nous paraît aujourd'hui bien vieillotte et démodée, cette chanson; et, excepté les deux derniers vers de ce couplet, il faut bien avouer que les autres ne valent pas grand'chose. Mais, en 1818, nous dit le biographe Eugène Baillet, l'effet en était tout différent. « Les vieux soldats de l'Empire tressaillirent à ce refrain, et c'est les larmes aux yeux qu'ils écoutèrent ce jeune homme rappeler, dans ses couplets, leur valeur et l'emblème de leurs victoires, que le gouvernement d'alors méprisait, insultait, et qu'il avait décapité en remplaçant la statue de Napoléon par le drapeau blanc. »

A partir de ce jour jusqu'au moment de sa mort, survenue en 1831, Emile Debraux occupa une place prépondérante dans les goguettes. N'en négligeant aucune, il régna dans toutes. Il faut rappeler le discours de réception que lui fit le président de la « Mère Goguette », la plus importante des sociétés chantantes d'alors. C'est un petit morceau très curieux, car il montre, dans son style naïf et suranné, toute la simplicité, la sincérité et la bonne humeur charmante d'alors :

Mes chers camarades,

Ce jour est bien heureux pour nous, puisque nous venons d'ajouter un anneau de plus à la chaîne poétique et indissoluble qui nous unit depuis quelques années. Puisse ce jeune ami nous visiter souvent (on crie : Toujours!), puisse-t-il nous faire entendre des vers aussi patriotiques! Nous pourrons le surnommer *le Béranger de la classe ouvrière*.

Joyeux amis de la gaie science, et vous, braves guerriers des Pyramides et de Waterloo, joignez-vous à moi, et portons un toast à cet ardent favori des Muses. Levons-nous tous, saisissons nos coupes, remplissons-les, et vidons-les en trois temps : le premier à Apollon et aux neuf Muses, le second à Béranger, leur digne émule, et le troisième à Paul-Emile Debraux, à ce jeune et digne barde des glorieux débris de la Grande Armée! Posons nos coupes à deux doigts de la table, frappons en un seul temps, et prouvons, par un beau feu, que l'union de nos cœurs est égale à celle de nos coupes.

Malgré ce renom si rapidement acquis et toujours entretenu par de nouveaux couplets, Debraux ne s'enrichit pas. La misère fut sa compagne habituelle, et sa santé, déjà chétive, en fut profondément altérée. La phtisie le minait lentement et sûrement. Mais son naturel insouciant et gai remédiait à tout. C'était un joyeux garçon, chantant le verre en main, fumant sa pipe et riant d'un franc et bon rire. Il avait cette joie naturelle, qui est le signe des forts. Son état lui plaisait : « Rien n'est heureux comme un vrai chansonnier », disait-il dans un refrain de chanson. Et puis, il avait une femme qui ne cessa de l'entourer de soins et qui lui donna trois enfants. En 1822, Debraux publia un supplément à ses chansons; le petit volume fut saisi, non pour attaques contre le pouvoir, couplets satiriques, etc., mais, comme les œuvres de Béranger, pour outrages aux bonnes mœurs, et le chansonnier fut condamné à un an de prison et à 16 francs d'amende. Il nous a laissé un récit charmant de sa captivité dans un livre intitulé : *Voyage à Sainte-Pélagie en mars 1823*.

Emile Debraux mourut, le 12 février 1831, d'une phtisie laryngée. Il habitait alors au 39 de la rue des Lombards. Il fut inhumé le surlendemain, 14 février, au cimetière du Père-Lachaise, en fosse commune et sans cérémonie religieuse. Sa mort causa une véritable émotion dans les milieux populaires. Les goguettes prirent le deuil de celui qu'on appelait « ce bon Emile »; les verres glissèrent des mains, les refrains moururent sur les lèvres, et des larmes roulèrent dans tous les yeux.

On raconte que le cocher qui conduisit Béranger au cimetière et qui le connaissait fort bien de nom, mais nullement de vue, lui dit : « On enterre aujourd'hui un chansonnier célèbre, Emile Debraux. Il avait un grand talent, et, s'il avait su exploiter ses chansons aussi bien que Béranger, s'il avait été aussi finaud et madré que lui, il lui aurait certainement *damé le pion et monté sur le dos*. » Béranger fit sans doute la grimace, mais il ne s'émut certainement pas de cette sortie populaire; il savait bien que la postérité ne balancerait pas entre Debraux et lui. En effet, Debraux est bien loin d'avoir le charme et la maîtrise du chansonnier des *Souvenirs du peuple*, qui s'élève parfois jusqu'à l'ode et la grande poésie. Ses cinq cents chansons se recommandent surtout par la verve facile, mais le manque de goût, les incorrections y sont fréquentes; elles sortent rarement du milieu qui les applaudissait, et on ne peut guère les supporter que le verre en main. Qu'importe! il subsiste de Debraux quelque chose, et, puisqu'on cite encore souvent le refrain de *la Colonne* et la chanson de *Fanfan la Tulipe*, il n'est que juste de leur rendre le nom de leur père qu'on ignorait, et d'évoquer encore ces chansons si délicieusement définies par Béranger :

Fleurs d'acacia qu'éparpillent les vents.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

***chaudière** n. f. — ENCYCL. *Essais de chaudières de chauffage*. On peut classer les appareils de chauffage en deux catégories : 1° ceux qui fournissent la chaleur à un fluide, qui sert d'intermédiaire entre la source chaude et le local à chauffer; 2° ceux qui rayonnent directement autour d'eux.

Nous ne nous occuperons ici que des premiers. Ils se subdivisent naturellement en appareils à air chaud, à eau chaude, à vapeur; l'air et l'eau étant, en définitive, les deux seuls fluides dont on dispose pratiquement.

Il y a lieu aussi de faire une distinction basée sur le combustible, qui peut être le charbon, le gaz de houille, le pétrole.

Quel que soit le type à étudier, un bon essai est celui qui se rapproche le plus des conditions réelles d'application et qui, en sauvegardant la précision des mesures, est capable de faire ressortir les qualités spéciales que l'on exige d'un appareil de chauffage. Or, ces qualités peuvent se ramener à ceci : pouvoir fournir une quantité donnée de calories à l'heure, avoir un bon rendement thermique, supporter des écarts de régime notables, fonctionner régulièrement et sûrement avec le moins de surveillance possible, satisfaire aux conditions de l'hygiène, enfin, présenter en outre des avantages particuliers, comme : un faible encombrement, une mise en route rapide, la propreté, etc.

Nécessairement, les méthodes d'essais varieront suivant le modèle et son application.

Chaudières à vapeur. Lorsqu'une batterie centrale de chaudières doit fournir la chaleur à de vastes bâtiments et, plus généralement, quand l'usine centrale de production de chaleur dessert un cercle de grand rayon, on a fréquemment alors recours à une distribution par vapeur à haute pression (8 — 12 kg). Les chaudières, dans ce cas, sont de véritables générateurs industriels, dont les essais se traiteront comme tels. Les principales caractéristiques à déterminer sont : la quantité de vapeur produite, dans les conditions normales de marche et en régime, par mètre carré de surface de grille et par mètre carré de surface de chauffe, le rendement thermique et le primage.

Les particuliers et les établissements de moindre importance préfèrent la vapeur à basse pression (0 à 300 grammes par centimètre carré). Quel que soit le modèle de la chaudière, on y trouve toujours ces deux organes caractéristiques : un magasin de

combustible, qui suffit à alimenter automatiquement la grille pendant plusieurs heures, et un régulateur, à membrane ou à mercure, agissant sur l'entrée d'air et, par suite, sur la rapidité de la combustion, afin de maintenir constante la pression.

Les essais doivent comprendre : 1° une détermination du rendement thermique à une allure normale; 2° une marche à allures exceptionnelles, très lente, lente, rapide ou forcée.

Si, en cette matière, les principes sont faciles à formuler, leur réalisation n'est pas toujours aussi aisée. La manière de commencer et de finir un essai a la plus grande importance, et c'est un sujet sur lequel les ingénieurs d'une autorité reconnue ne sont pas toujours d'accord. Les conditions doivent être les mêmes au commencement et à la fin d'une expérience, et ce commencement et cette fin doivent être fixés avec exactitude. Pendant l'expérience, il faut maintenir l'uniformité de régime, car chaque variation de régime cause une variation de rendement et trouble l'exactitude des résultats. Ceci s'applique d'ailleurs aussi bien aux générateurs à haute pression qu'aux chaudières à basse pression. Pour celles-ci, une autre difficulté vient s'ajouter du fait de la faible quantité de charbon qu'elles consomment. Une bonne méthode est la suivante : la durée totale de l'essai sera d'au moins douze heures consécutives. Pendant les huit premières heures, l'allure devra être normale; on déterminera, entre autres, le rendement thermique et le nombre de calories produites. Pendant les quatre dernières, se feront les expériences à allures diverses. Avant tout commencement d'essai, il faudra amener la chaudière à son régime. La vapeur étant à sa pression normale de service, on enlèvera rapidement tout le feu de la grille, on fermera le registre, on nettoiera le cendrier, et on rallumera le feu avec du bois et du charbon pesé (1 kilogramme de bois équivalant à peu près à 0 kil. 4 d'anthracite). On notera le niveau de l'eau, et l'on fera partir l'essai du moment où la production de vapeur recommence. Toutes ces opérations doivent être faites très vivement. A la fin de l'essai, on aura soin de ramener l'eau au même niveau qu'au départ, on nettoiera les grilles, le cendrier, on pèsera le charbon non brûlé qui reste et à part les cendres et les mâchefers. Pendant l'essai, le régulateur aura dû fonctionner; sinon, on réglera à l'aide d'une vanne la pression de la vapeur. Il faudra toucher le moins possible au feu et noter le nombre de fois que l'on aura secoué la grille; on notera également si l'on a remis du charbon dans le magasin. Sur le tuyau d'évacuation de vapeur, il faut installer un séparateur d'eau, afin de juger, au moins approximativement, de la siccité de la vapeur. Le mieux est de ne pas calorifuger ce séparateur et d'admettre que la condensation produite par mètre carré de surface et par heure est de 2 kilogrammes environ, pour une différence de température de 90°. Les quantités d'eau vaporisées doivent être notées tous les quarts d'heure ou toutes les demi-heures sans interruption, de même que la pression, les températures des fumées, de la salle, de l'eau d'alimentation; cela, afin de vérifier la régularité de la vaporisation et de pouvoir, au besoin, diviser le relevé en plusieurs périodes de régime uniforme.

Pour les petites chaudières, dont le volume est très faible, il arrive que la quantité de chaleur emmagasinée ne constitue pas un volant suffisant pour permettre les opérations du début de l'essai suivant le procédé précité. Quelque diligence que l'on fasse avant que le bois ne soit rallumé, la pression de la vapeur a baissé, la chaudière est refroidie, et le régime ne se rétablit plus que lentement. L'incertitude sur le commencement de l'essai devient inacceptable. Dans ce cas, on peut préparer à l'avance du charbon en ignition et recharger la grille nettoyée avec ce charbon, pesé. A la fin de l'essai, le mélange souvent difficile à séparer des cendres et du charbon non brûlés est une autre source d'erreurs importantes. Seuls, les essais de longue durée donnent des garanties d'exactitude.

Mais il paraît inutile d'aller jusqu'à placer l'installation tout entière sur bascule, comme on le fait pourtant quelquefois (en Allemagne, notamment).

Chaudières à eau chaude. Si les chaudières à vapeur sont toujours placées dans un local séparé ou dans une cave, ou un sous-sol, les chaudières à eau chaude sont fréquemment installées dans l'appartement même. Alors, il est important que la chaudière puisse produire une circulation d'eau, si faible que soient les différences de hauteur entre la colonne d'eau chaude et la colonne d'eau froide. Par suite, on devra veiller, dans l'essai, à ce que les pertes de charge dans les conduites de circulation d'eau chaude ne soient ni trop faibles, ni trop fortes, afin de permettre à la chaudière de fonctionner, à ce point de vue aussi, dans des conditions normales.

Une *première méthode* consiste à absorber les calories dans un calorimètre. Celui-ci peut être constitué, en principe, par un faisceau de tubes refroidis extérieurement par un courant d'eau froide et parcourus intérieurement par l'eau chaude. Le calorimètre devra être construit de telle façon que l'échange de chaleur se fasse correctement et méthodiquement et que les pertes par rayonnement et conductibilité soient nulles. Une excellente disposition consiste à entourer le faisceau tubulaire d'une enveloppe où circule l'eau froide avant de se rendre aux tubes. Entre l'enveloppe et l'échangeur de température, on laisse subsister un matelas d'air non conducteur. Les fonds de l'appareil sont, eux aussi, parcourus par l'eau froide.

Les mesures sont des plus simples. Il suffit, le régime établi, de peser l'eau de refroidissement et de relever les différences de température à l'entrée et à la sortie du calorimètre.

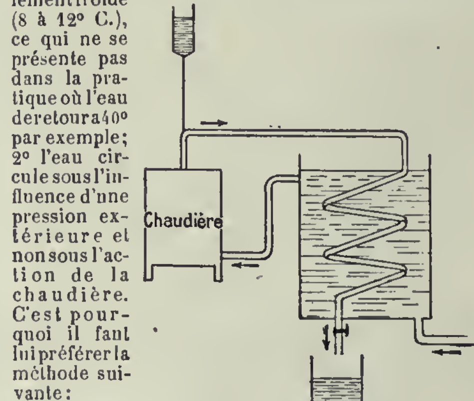
Il est nécessaire de placer le calorimètre assez près de la chaudière pour éviter des pertes par rayonnement de l'eau chaude entre les deux appareils. Une correction est d'ailleurs possible, car on peut connaître le débit d'eau de la chaudière et la perte de température. Le vase d'expansion est une cause importante d'erreur, par sa surface d'abord et par les phénomènes de convection qu'il facilite. Si la chaudière doit être placée dans un sous-sol, la chaleur ainsi perdue l'est aussi dans la réalité; mais, si elle fonctionne dans un appartement, on peut admettre que la chaleur perdue par rayonnement est utilisée. On peut alors remplacer le vase d'expansion par un tube étroit de faible surface, laissant la dilatation se faire en empêchant la convection. Enfin, il est bon, avant de la recueillir et de la peser, de faire passer l'eau, qui s'est échauffée dans le calorimètre, à travers un serpentin refroidi. On évite ainsi les pertes par évaporation.

Calorimètre.

--→ Eau chaude.
—→ Eau froide.

Une *deuxième méthode* consiste à considérer la chaudière elle-même comme un calorimètre. On y fait passer un courant d'eau, dont on mesure le débit. On pèse cette eau, et on relève les températures. A cette méthode, qu'on peut appeler « à circuit ouvert », on peut faire deux objections principales : 1° l'eau que l'on envoie à la chaudière sera généralement froide (8 à 12° C.), ce qui ne se présente pas dans la pratique où l'eau de retour a 40° par exemple; 2° l'eau circule sous l'influence d'une pression extérieure et non sous l'action de la chaudière. C'est pourquoi il faut lui préférer la méthode suivante :

Troisième méthode. Dans cette méthode, on réalise le montage suivant : l'eau sortant de la chaudière passe à travers un serpentin plongé dans un bac. Elle en sort refroidie et tombe dans un récipient placé sur une bascule. D'autre part, le bac est parcouru en sens inverse par un courant d'eau froide, qui en sort échauffée et qui sert à alimenter la chaudière.



Essai de chaudière à eau chaude (3e méthode).

Ce montage réalise les conditions de simplicité, facilité de réglage, précision, et fait travailler la chaudière dans des conditions normales.

Chaudières à gaz. Si la chaudière, à vapeur ou à eau chaude, est chauffée au gaz, l'essai est plus facile à conduire et à régler. Il peut atteindre des durées très courtes : une demi-heure.

On n'a à craindre d'erreurs sensibles ni sur la consommation du gaz, si l'on a un bon compteur étalonné, ni sur le moment de la mise en route ou de l'arrêt, qui peuvent se faire au commandement d'un opérateur muni d'un chronomètre.

Quand la chaudière est installée de telle sorte que les calories directement rayonnées sont utilisées, il faut naturellement la calorifuger, si l'on emploie une des méthodes précédentes.

Un procédé assez simple, et applicable si la chaudière est chauffée au gaz, consiste à mesurer non plus les calories utiles, mais les calories perdues, qui, en somme, se réduisent à celles qu'emportent les fumées.

Il suffit, par des analyses fréquentes, continues même si possible, de déterminer la composition chimique (H^2O, Az, O, CO, CO^2, carbures) des gaz de la combustion. Connaissant la composition centésimale du combustible et la quantité qui en a été brûlée, il est facile d'en déduire le volume et le poids des fumées; et, si l'on a relevé d'une façon continue, ce qu'on doit toujours faire, leur température, le nombre des calories qu'elles emportent.

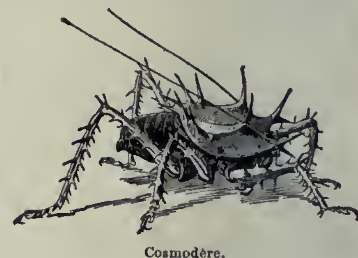
D'ailleurs, les analyses des gaz de la combustion constituent toujours une indication extrêmement utile. Seules, elles permettent de déterminer sûrement les valeurs relatives des différents systèmes de combustion et des différents genres de foyer.

Elles doivent être exécutées fréquemment, sur des prises d'échantillon bien faites, avec un outillage de précision. — R. Dubuisson.

cosmodère (*kos-mo*) n. m. Genre d'orthoptères sauteurs, de la famille des locustidés.

— Encycl. Ce genre, rangé autrefois dans les éphippigères, a un prothorax allongé, étroit, armé d'épines nombreuses et fortes, dont les côtés sont rabattus et sensiblement bordés à la partie postérieure. Les élytres, dissemblables dans les deux sexes, sont bombés; les ailes transparentes n'existent pas dans les deux sexes. La tête est ovale, allongée et étroite, présentant entre les antennes une longue épine styliforme. Les antennes sont sébacées, formées de beaucoup d'articles, les yeux sont globuleux et saillants, les mandibules robustes, l'abdomen allongé et les pattes longues et épineuses sur le fémur et le tibia, le prosternum et le mésosternum portent chacun deux épines.

Ce genre comprend deux espèces. Le cosmodère hérisson (*cosmoderus erinaceus*) a la tête d'un roux plus ou moins foncé; les antennes, d'un jaune ferrugineux, sont annelées de distance en distance de brun foncé, les élytres sont lisses et roux clair, l'abdomen est roux foncé lisse, les pattes sont de même couleur, mais les épines sont noires à l'extrémité. La femelle, qui n'a que $0^m,039$, est plus petite que le mâle, qui a $0^m,042$. Sa patrie est le Gabon et le Congo. — A. Ménégaux.


Cosmodère.

***Cronje** (Piet), général transvaalien, né en 1835. — Il est mort à Klerksdorp, au début de février 1911. Le général Piet Cronje avait été mêlé de fort près à l'histoire politique et militaire du Transvaal et à la fin héroïque et lamentable de la République : il avait commandé, à la fin de 1899, la principale armée boer, que lord Roberts réussit à cerner et à faire prisonnière à Paardeberg, en février 1900. Piet Cronje n'était pas, en effet, à vrai dire, un chef d'armée. Grand propriétaire terrien dans la région de Klerksdorp, d'ailleurs de tempérament hardi et d'esprit avisé, il avait dirigé un *commando* au cours de la guerre de 1881, pris part aux opérations contre Jameson en 1895, mais c'était tout. Il ne fut pas, en 1900, à la hauteur d'une réputation qu'on avait vraiment surfaite ; et, pas plus que Joubert, il ne montra contre les forces anglaises cette hardiesse et cette rapidité de mouvements qui illustrèrent, sans d'ailleurs sauver la situation, Botha, De Wet et Delarey. Vieilli, commandant une colonne qu'alourdissaient d'énormes convois, et aussi la présence, avec femmes et enfants, de nombreuses familles transvaaliennes, il ne devina pas la vaste manœuvre d'enveloppement que préparaient contre lui lord Roberts et Kitchener ; et, quand elle lui fut révélée, il refusa d'y croire. Le colonel français de Villebois-Mareuil, qui assistait aux dernières opérations de Cronje, mais put le quitter encore à temps, a conté dans son journal de campagne les hésitations et l'aveuglement du vieux chef. A ses observations trop clairvoyantes Cronje se contenta de répondre : « Quand vous étiez encore enfant, je faisais déjà la guerre. » Dès la mi-février 1900, l'armée anglaise avait fermé le cercle qu'elle dessinait autour de l'armée de Cronje. Huit jours de lent bombardement vinrent à bout de sa résistance. Une trouée n'eût été possible qu'à la condition d'abandonner matériel, femmes et enfants, et le général boer n'eut pas le cœur de l'essayer (26 février 1900).

Emmené en captivité à Sainte-Hélène, Cronje y resta jusqu'à la fin de la campagne. Quand il songea

à rentrer au Transvaal, il s'y trouva en butte à une immense impopularité. On imputa la capitulation de Paardeberg à une trahison du vieux général. Il n'y avait eu, en réalité, qu'aveuglement et incapacité radicale : comme Joubert, Cronje avait cru qu'il suffirait, pour battre les Anglais, d'embusquer de bons tireurs au flanc des *kopjes*, comme en 1881. Il s'expatria donc, et alla pendant quelques années vivre en Amérique, où on le vit — manque de goût en vérité déconcertant — organiser à l'Exposition de Saint-Louis un cirque équestre où étaient représentées des scènes de la guerre anglo-boer... Il put pourtant retourner mourir au Transvaal, à peu près oublié et sans avoir pris aucune part à cette belle réconciliation des deux races qui vient de placer le général en chef de 1900, Botha, à la tête du gouvernement loyaliste de l'Afrique anglaise du Sud. — G. TREFFEL.


Cronje.

Dar-Kouti, nom donné à la région qui s'étend, dans la zone française d'influence de l'Afrique, à l'est de la ligne d'étapes française, entre le lac Tchad et l'Oubangui, et au sud du Ouadaï. C'est une région de savanes et de forêts-clairières, dont le principal centre est la petite ville de N'Délé. Le Dar-Kouti était gouverné naguère par le sultan Snoussi, ancien lieutenant de Rabah, autrefois ennemi de la France (il avait été l'instigateur de l'assassinat de Crampel, et l'on a retrouvé dans sa case quelques objets ayant appartenu au malheureux explorateur), mais officiellement soumis depuis 1907, et maintenu dans l'obéissance par la présence à N'Délé d'une assez forte garnison française. Pourtant, depuis les affaires de Bir-Touil et de Drijelé, l'attitude du sultan Snoussi était devenue arrogante, la moitié environ des forces françaises ayant dû remonter vers le nord pour garnir le Ouadaï. Il avait repris ses razzias d'esclaves dans la région des Lindas. Un moment, même, on craignit qu'il ne songeât à forcer la majeure partie des populations du Kouti, tranquilles pourtant et désireuses de rester françaises, à émigrer vers le Soudan égyptien. C'était le dépeuplement, et, à brève échéance, la ruine du Dar-Kouti. Il fallut se résigner à mettre à la raison le sultan. Le capitaine Modat, commandant du poste de N'Délé, commença par exiger le renvoi des captifs lindas. Mais les exactions continuèrent; des factoreries furent pillées par Mahmadi, un des lieutenants du sultan. Pour en finir, le 2 février 1911, la petite colonne du capitaine Modat attaquait Snoussi, qui, réfugié dans un tata voisin de N'Délé, avec 2.000 hommes armés de fusils à tir rapide, fit aux quelques cent tirailleurs une résistance énergique; mais l'explosion de la poudrière du tata favorisa l'attaque : le sultan périt dans la lutte, avec ses trois fils et plusieurs centaines de guerriers. Du côté français, huit tirailleurs étaient tués et un officier, le lieutenant Grünfelder, blessé. C'était, à brève échéance, la pacification du pays et la consolidation de l'influence française aux abords du Darfour. — G. T.

décuscutage n. m. ou **décuscutation** (*kus-ku, si-on*) n. f. Action de décuscuter. (Le décuscutage des luzernières se pratique par fauchage de la zone contaminée et enfouissement de la légumineuse, que l'on remplace par une graminée. [V. CUSCUTE au *Nouveau Larousse*, t. III, p. 460.] Le décuscutage des graines fourragères s'exécute dans des appareils appelés *décuscuteuses*. [V. ci-dessous].)

décuscuter (*kus-ku*) v. a. Eliminer la cuscute ou les graines de cuscute : DÉCUSCUTER *une luzernière*. DÉCUSCUTER *des semences de luzerne, de trèfle*.

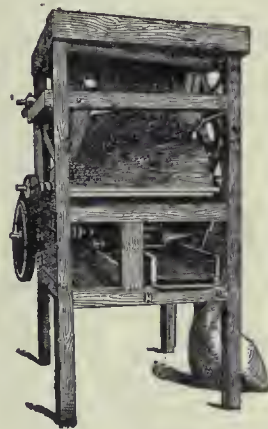
décuscuteuse (*kus-ku*) n. f. Sorte de trieur, au moyen duquel on débarrasse les graines fourragères de la cuscute qu'elles renferment.

— ENCYCL. Pour obtenir les semences des plantes fourragères (luzerne, trèfle, minette, sainfoin), on ébourre d'abord à la main ou au batteur-ébourreur, puis on passe la bourre ainsi obtenue dans un autre batteur tronconique, dit *ébosseur*, qui libère les semences de leurs téguments et d'où sort le produit marchand. Ainsi pratiqué, l'égrenage des plantes fourragères donne un produit sensiblement pur de graines étrangères (cuscute, plantain, sanves, sherardie, valérianelle, etc.) et notamment de cuscute, car, entre l'ébourrage et l'ébossage, on pratique un criblage qui élimine les éléments étrangers; mais, depuis une vingtaine d'années, toutes les opérations s'exécutent mécaniquement dans un appareil muni d'un ébourreur, d'un ébosseur et des nettoyeurs ordinaires (cribles, tarares, etc.), et cette pratique a eu le déplorable résultat de favoriser la propagation de la cuscute. En effet, le produit final contient toutes les graines des plantes, bonnes et mauvaises, qui ont été froissées dans ses engrenages; les semences de cuscute et de plantain étant de dimensions sensiblement égales à celles des semences de luzerne et de trèfle, il devient presque impossible de les séparer les unes des autres. Différents types d'égreneuses pourvues de cribleurs-décuscuteurs assurent bien une diminution notable dans la proportion des mauvaises graines, mais ne permettent pas, cependant, de les éliminer complètement, parce que l'opération s'effectue sur des graines battues, libérées de leurs téguments et sensiblement de même grosseur les unes et les autres. Les graines de petite dimension sont seules éliminées, de sorte qu'en décuscutant après ébossage, on ne fait qu'opérer une sélection des mauvaises graines.

Les règlements d'application de la loi sur les fraudes, respectant cette quasi-impossibilité de nettoyer absolument les graines fourragères, tolèrent 10 graines de cuscute par kilogramme de graine marchande; mais ces 10 graines, en admettant même que le chiffre n'en soit pas dépassé, occasionnent, dès la première année du semis, une perte considérable à l'agriculture, car ce sont justement les plus belles, nous l'avons vu plus haut, qui ont échappé au triage et, dès lors, assurent dans les meilleures conditions possibles la propagation de la plante parasite. Si le plantain, dont les règlements ne parlent pas, n'est pas considéré comme nuisible pour les luzernières, on peut admettre au moins que la présence de ses grains dans les semences de légumineuses en diminue proportionnellement la valeur.

Au lieu de nettoyer les graines ébossées, G. Duval a imaginé d'agir sur la bourre en intercalant entre l'ébourreur et l'ébosseur un crible tronconique dont la surface latérale est garnie de feuilles de zinc perforées d'orifices d'une forme et d'un diamètre appropriés aux graines que l'on traite. Ainsi son appareil élimine facilement toutes les mauvaises graines. Les graines de la cuscute et du plantain sont, en effet, très peu adhérentes à leur capsule et se trouvent ébossées dès leur passage à l'ébourreur; de sorte que la première phase du travail d'égrenage fournit : 1° des graines nuisibles libres de leurs téguments, et 2° des graines fourragères encore entourées de leur bourre, et qu'ainsi la séparation des unes et des autres est facile.

Il est aisé d'ailleurs de contrôler ces faits sur lesquels est basée l'invention de G. Duval. Quand on froisse très légèrement sous les doigts des glomérules bien mûrs de cuscute, ils sont immédiatement réduits en miettes et la graine que chacun d'eux contient, libérée aussitôt. Si la maturation est incomplète, le même froissement doux des doigts débarrasse et libère encore la graine, car les téguments sont minces et éminemment friables; si les graines sont à l'état de formation, elles s'écrasent alors à la moindre pression. Chez le plantain, le peu d'adhérence des graines à la tige est mis en évidence de façon tout aussi probante : si l'on frappe d'un seul coup sur un corps dur une branche de plantain, la branche est immédiatement vidée de toutes ses graines. Au reste, les expériences entreprises à la station d'essais de machines du ministère de l'agriculture avec la décuscuteuse-deplantineuse de G. Duval, et qui ont porté sur différents lots de semences (bourre de luzerne de l'Aisne, bourre de trèfle violet de l'Aisne, bourre de trèfle incarnat de Vendée, etc.), permettent d'affirmer que la cuscute (pour ne parler que de la plus redoutable des graines étrangères) peut être totalement éliminée des semences fourragères. — J. DE CHAON.


Ebosseuse munie d'une décuscuteuse (système G. Duval).

***Dilke** (sir Charles Wentworth), homme d'Etat et écrivain anglais, né à Chelsea le 4 septembre 1843. — Il est mort à Londres le 26 janvier 1911. Sir Charles Dilke avait joué un moment dans la politique anglaise un rôle actif et éminent, et, bien que des incidents d'ordre privé l'eussent écarté trop hâtivement des honneurs officiels, il n'en jouissait pas moins, depuis de longues années, d'une très réelle influence sur le parti libéral. Il était fils de sir Charles Wentworth Dilke (1810-1869), membre du Parlement et actif organisateur des Expositions universelles de Londres (1851), de New-York (1853) etc., et petit-fils de l'antiquaire et écrivain Charles Wentworth Dilke (1789-1864), qui fut directeur de l'« Athenœum » et du « Daily News ». Lui-même fit ses études au Trinity Hall, de Cambridge, prit ses grades en droit et se fit inscrire au barreau de Londres en 1866. Un long voyage d'études au Canada et aux Etats-Unis (1866), puis en Australie, à Ceylan, dans l'Inde, etc., lui fournit les éléments d'un ouvrage considérable et suggestif : *la Plus grande Bretagne : souvenirs de voyage dans les pays de langue anglaise en 1866 et en 1867*. C'était l'œuvre d'un observateur avisé, tout à la fois philosophe et géographe. Il y développait avec infiniment de talent la thèse de l'influence du climat sur les races humaines et des races humaines sur le régime politique des nations. L'année même de l'apparition de son livre, il était nommé député de Chelsea. Sa carrière politique promettait d'être des plus brillantes. D'esprit très libéral, radical même, ami de Gladstone, réélu en 1874 malgré l'opposition du gouvernement, très au courant des questions de politique indienne et de diplomatie, ne cachant d'ailleurs pas ses préférences pour le régime républicain, qu'il déclarait préférer à la monarchie constitutionnelle, actif promoteur du développement de l'enseignement élémentaire, de la franchise municipale pour les femmes, de l'extension de la durée du scrutin pour les élections parlementaires, etc., il devenait à trente-sept ans sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le cabinet Gladstone, négociait en cette qualité le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, puis était appelé à la présidence du Local Government Board, et présidait, en 1884, la commission pour les maisons ouvrières. En 1885, il épousait, en secondes noces, Emilia Francis Strong, veuve de Marc Pattisson, recteur du collège Lincoln, à Oxford, et déjà connue par quelques remarquables livres de critique d'art. (V. au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, p. 184.) Tout paraissait lui sourire quand se produisit l'incident Crawford : Dilke se voyait impliquer dans un procès en adultère intenté sur la dénonciation de sa complice, Mrs. Crawford, femme d'un membre du Parlement. L'aveu de Mrs. Craword pouvait paraître suspect, et lady Dilke soutint bravement son mari. Mais les ennemis politiques du leader radical exploitèrent l'aventure ; le rigorisme anglais ne pardonna pas la faute, et surtout le scandale. Dilke, qui en 1886 ne put se faire réélire dans sa circonscription de Chelsea, et ne rentra au Parlement qu'en 1892, ne devait plus jamais revenir au pouvoir. Il se contenta d'agir par la parole et par la plume. Rédacteur en chef de l'« Athenœum », propriétaire de « Notes and Queries » et de plusieurs autres périodiques, il se signala comme un des défenseurs les plus hardis de la politique libérale. Il avait, pour la France, une prédilection particulière, et entretenait à Paris, où il séjournait fréquemment, de nombreuses et anciennes relations. Personne ne fut plus heureux que lui de voir se réaliser, depuis 1898, l'entente cordiale entre les deux nations riveraines de la Manche. — Henri TRÉVISE.


Ch. Dilke.

distomatose n. f. Maladie occasionnée par la présence dans le foie et les canaux biliaires de distomidés du genre douve (*distoma*) et plus spécialement des espèces dites « grande douve du foie » *(distoma hepaticum)* et petite douve du foie ou douve lancéolée *(distoma lanceolatum)*. || Syn. communs ANÉMIE, CACHEXIE AQUEUSE, POURRITURE DU FOIE.

— ENCYCL. Art. vétér. Cette maladie parasitaire, que, suivant nous, l'on a tort de désigner aussi sous le nom de *cachexie aqueuse* ou d'*anémie*, puisqu'il est d'autres affections (telle la strongylose), qui provoquent également de la cachexie aqueuse, peut atteindre tous les vertébrés, y compris l'homme ; mais elle sévit plus particulièrement sur les ruminants, notamment les bœufs et les moutons et, de préférence, sur ceux-ci. Il est même assez rare de trouver un foie de mouton complètement indemne ; cependant, lorsque les douves n'y sont pas trop abondantes, c'est-à-dire, quand leur nombre ne dépasse pas deux ou trois dizaines, l'hôte ne semble pas souffrir de leur présence, tandis que, si elles envahissent le foie au nombre de plusieurs centaines, et parfois même d'un millier, comme on a pu le constater fréquemment, elles déterminent un ensemble de manifestations caractéristiques, constituant la distomatose proprement dite.

Cette maladie a revêtu, en 1910, un caractère particulier de gravité et occasionné parmi les troupeaux de moutons du Centre (Berry, Sologne, Bourbonnais, Nivernais) une mortalité telle qu'on n'en avait pas constaté d'aussi élevée depuis un demi-siècle. Elle s'est étendue ensuite aux bergeries de la Provence, de la Champagne, etc., favorisée par les inondations.

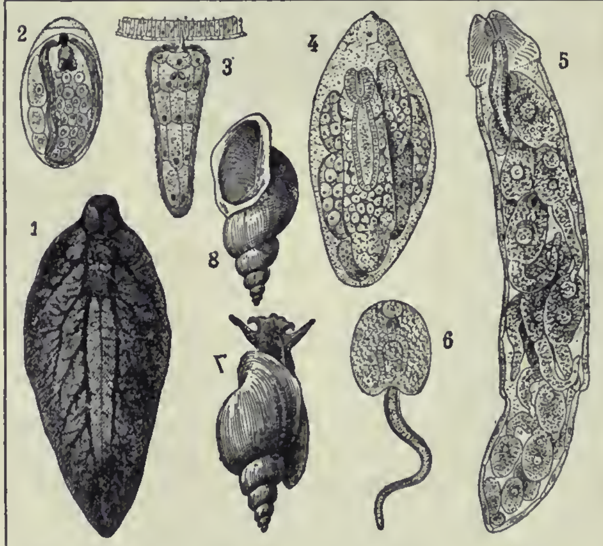
La distomatose suit une évolution assez lente : l'animal distomatosé perd sa vivacité, montre de la faiblesse; ses mouvements se font lents; il se couche et se lève avec difficulté; ses muqueuses se décolorent; la conjonctive est pâle et infiltrée ; l'œil est « gras », c'est-à-dire qu'il laisse apparaître, lorsqu'on en presse légèrement les paupières, un bourrelet blanc jaunâtre. Tandis que la soif augmente, l'appétit diminue et l'amaigrissement se fait progressivement; un œdème se forme au maxillaire inférieur, et il se produit, avec, parfois, de la météorisation, une diarrhée abondante et persistante; enfin, la mort survient, en général six mois après l'apparition des premiers symptômes de la maladie. Après l'abatage, on trouve un foie décoloré, doublé ou triplé en volume, et envahi par des colonies de douves qui s'entassent également dans les canaux biliaires, distendus et sclérosés; le distome hépatique ($0^m,030$ de long) s'y rencontre en plus grande abondance que le distome lancéolé ($0^m,015$); tout le tissu musculaire est pâle, mou, infiltré de sérosité.

C'est au printemps et à l'automne que la maladie apparaît le plus fréquemment dans toute son intensité; mais elle existe en permanence dans les régions humides, sous une forme généralement bénigne durant les années ordinaires. S'il se produit des pluies abondantes et, conséquemment, des débordements de rivières, la maladie prend une recrudescence inquiétante, qui en fait, comme on l'a vu en 1910, une épizootie très meurtrière.

Le cycle biologique des distomes est assez compliqué : à l'état parfait, c'est-à-dire lorsqu'elles évoluent dans le foie ou les canaux biliaires de leur hôte, les douves émettent des œufs évacués avec les excréments et qui, s'ils arrivent en milieu humide, donnent naissance à des larves ciliées (appelées aussi *embryons infusoriformes*, à cause de leur ressemblance avec des infusoires). Ces larves, par l'agitation de leurs cils vibratiles, se déplacent dans le milieu liquide, jusqu'au moment où elles rencontrent l'hôte qui leur convient; c'est un mollusque du genre limnée, le *limnæa truncatula :* chaque larve, grâce à un appareil de perforation dont elle est munie, pénètre dans le mollusque qu'elle a rencontré et parvient jusqu'à la cavité pulmonaire de celui-ci. Arrivée là, elle se modifie pour devenir un sporocyste, sorte de sac ovoïde d'un demi-millimètre de longueur, dans lequel se forment cinq à huit cellules pourvues d'un appareil digestif, qui sont les *rédies*. Les rédies voyagent dans les tissus du limnée, donnent naissance par bourgeonnement à d'autres rédies, puis, à la saison chaude, chaque rédie émet de dix à vingt *cercaires* qui s'échappent des mollusques et, semblables à de minuscules têtards, se dirigent au moyen de leur appendice caudal, et vont se fixer aux plantes des berges ou aux herbes des prairies lorsque les rivières sortent de leur lit; là, les cercaires s'enkystent et restent à l'état de vie latente, jusqu'à ce qu'un herbivore, au pacage, les avale avec leur support. Dans l'estomac de son nouvel hôte, le cercaire est remis en liberté, il chemine vers le foie et, deux mois après, a revêtu la forme définitive de douve ; les organes génitaux ont acquis tout leur développement, et le cycle biologique recommence.

On conçoit, dès lors, que les inondations soient favorables à la propagation de la distomatose, et pourquoi la maladie est à peu près inconnue dans les régions de pâturages secs ou parmi les troupeaux qui vivent en stabulation permanente.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de médicament spécifique de la distomatose, mais il est possible, par une série de mesures et de pratiques d'assainissement, d'en enrayer la propagation. Sachant, notamment, que l'humidité est la principale cause de la dispersion des cercaires, on doit éloigner les animaux des pâturages humides et, à fortiori, de ceux qui, voisins des cours d'eau, sont fréquemment submergés. Par un drainage méthodique, il faut assécher toutes les prairies basses et marécageuses, puis compléter ces améliorations indispensables par des chaulages et sulfatages qui agiront sur toute la faune des infiniment petits. Au reste, il est bon, pour pratiquer ces améliorations, de ne pas attendre que des années pluvieuses, comme en 1910, en aient démontré l'urgence, car, alors, elles deviennent insuffisantes et inefficaces.



1. Grande douve du foie (un peu grossie); 2. Œuf avec embryons infusoriformes; 3. Embryon se fixant; 4. Sporocyste avec rédies; 5. Rédie renfermant les cercaires; 6. Cercaire libre (les fig. 2 à 6 sont très grossies); 7. Lymnæa truncatula (un peu grossie); 8. Sa coquille.

Lorsque l'on a constaté une épizootie de distomatose dans une bergerie, il convient d'assainir immédiatement les étables et crèches par d'abondants lavages antiseptiques (au crésyl, au sulfate de fer, au lysol, etc.), puis de modifier le régime alimentaire des bestiaux que l'on tient désormais en stabulation permanente. On distribue aux animaux distomatosés un régime fortifiant, qui comporte d'abondantes rations de grains, légumineuses, sons, farines, tourteaux, fourrages de bonne qualité, et l'on peut donner en plus, fragmenté dans les aliments ordinaires, 50 à 100 grammes par jour et par tête, un pain ferrugineux, préparé suivant la formule de Delafond (farine de blé et d'orge non blutée, 1.000 gr. de chacun; farine d'avoine, non blutée, 2.000 gr.; sulfate de fer et bicarbonate de soude, 15 gr. de chacun; sel marin, 12 gr.); on fait une pâte de toutes ces substances, on laisse fermenter, et l'on met à cuire au four. Certains zootechniciens recommandent d'ajouter aux rations habituelles des branchages de saule, bouleau, chêne, houx, etc., dont l'ingestion est bienfaisante par les principes antiparasitaires qu'elle apporte dans l'économie. Comme boisson, on donne de l'eau de rouille. — Jean de Chaon.

distomatosé, ée adj. Qui est atteint de distomatose : *troupeau distomatosé.*

***duc** n. m. — Encycl. *Chasse au grand duc.* Le grand duc (*bubo maximus*), le plus fort et le plus redoutable des rapaces nocturnes, atteint souvent $0^m,65$ de hauteur et $1^m,70$ d'envergure. Abhorré de toute la gent emplumée, il est rapidement assailli, s'il se hasarde à sortir pendant le jour : dès qu'il est aperçu branché, à n'importe quel moment de la journée, les oiseaux de proie, aussi bien que les petits oiseaux, manifestent à son égard les sentiments les plus hostiles, et se précipitent vers lui en l'entourant de vols concentriques.

C'est vers le milieu d'avril, ou à la fin de ce mois, si la température n'est pas favorable, que les oiseaux migrateurs reviennent en France; ils apparaissent alors en cohortes innombrables : busards, faucons (pèlerin, crécerelle, hobereau), éperviers, milans, autours arrivent pour détruire les œufs et les couvées.

On ne se doute pas, à moins d'avoir pratiqué la chasse au grand duc, du nombre de rapaces qui parcourent la France dans tous les sens, d'avril à fin septembre, surtout quand le temps est beau et que le soleil brille. En plus du gibier qu'ils dévorent, ces rapaces détruisent les grains, abîment les récoltes, causant des dommages sérieux à l'agriculture.

Depuis le milieu du XIXe siècle, des gardes-chasse et des forestiers avisés, remarquant la particularité qu'avait le grand duc d'attirer en plein jour les autres rapaces, avaient employé cet oiseau vivant pour détruire les oiseaux de proie diurnes. Plaçant le grand duc bien en vue, solidement attaché à un pieu, en un endroit propice, ils se dissimulaient le mieux possible dans un fourré, une hutte grossière, et abattaient à coups de fusil la gent ailée, attirée par la présence de l'ennemi commun.

Ce n'est qu'en 1903 que la chasse dite « au grand duc » commença à être pratiquée par quelques initiés, et, à l'heure actuelle, ce genre de chasse est répandu dans presque tous nos départements. Pendant que la chasse proprement dite est ouverte, il n'est pas besoin d'autorisation; mais, après la fermeture, il en faut une spéciale, et cette autorisation est facilement accordée, si le postulant, après avis favorable du maire de sa commune, présente les qualités d'honorabilité exigibles; il suffit alors d'adresser au sous-préfet de l'arrondissement une demande sur papier timbré de 0 fr. 60, en mentionnant les dégâts causés au gibier ou aux récoltes par les oiseaux de proie.


Chasse au grand duc.

Le grand duc *naturalisé*, que l'on emploie, peut être *articulé*, ou *non*. Dans le premier cas, un mouvement d'horlogerie, dissimulé dans le corps de l'oiseau, fait tourner la tête à droite, à gauche, et remuer légèrement les ailes, donnant ainsi l'apparence de vie au leurre. Le prix de ce grand duc articulé varie entre 80 et 100 francs. Le prix du grand duc naturalisé, non articulé, est de 50 à 60 francs. D'après des expériences réitérées, le grand duc non articulé donne des résultats aussi satisfaisants que le grand duc articulé, tout en exigeant moins de soins et de dérangements de la part du chasseur, obligé assez souvent de sortir de la hutte pour remonter le mouvement d'horlogerie.

Le succès de la chasse dépend de l'endroit où la hutte aura été construite. Il y a deux sortes de huttes : en *branchages* ou en *terre*, chacune ayant ses partisans.

La hutte en *branchages* doit être adossée à un buisson ou à un petit bois, en bordure d'une plaine aussi étendue que possible; elle aura 1 mètre de largeur, sur 2 mètres de profondeur et $1^m,50$ de hauteur; elle sera fermée sur le devant par une claie mobile en branchages de 1 mètre de hauteur seulement, pour permettre de tirer par une ouverture de 1 mètre de largeur sur $0^m,50$ de hauteur. La claie doit être soigneusement dissimulée, et les personnes, une fois entrées dans la hutte, être invisibles de l'extérieur; un banc sera placé au fond, de manière que le chasseur assis puisse apercevoir la tête du grand duc se détachant sur le ciel; l'oiseau étant perché au sommet d'un arbrisseau, à la hauteur de $1^m,75$ à $2^m,20$, et autant que possible face au vent.

La hutte en *terre*, comme la précédente, doit avoir son ouverture au N., pour que le soleil ne gêne pas le tir et n'éclaire pas le fond. Elle sera établie à l'endroit le plus élevé de la plaine, loin de tous boqueteaux, haies, ondulations de terrain, pour que le grand duc, placé sur son arbrisseau ou sur un pieu, soit visible de très loin, et que les oiseaux venant à lui se détachent bien, ce qui facilite le tir.

La profondeur de la hutte sera de $1^m,50$; quant aux matériaux à employer pour en consolider les murailles, tout dépend des moyens dont on peut disposer : briques, chaux, ciment ou simplement des pieux placés en travers, reliés par des planches pour empêcher la terre de s'écrouler. Dans tous les cas, le sol doit être recouvert de briques ou de chaux. Quand la hutte sera terminée, on en construira le toit avec une forte plaque en tôle, sur laquelle on jettera une partie de la terre extraite du trou ; cette terre sera vite envahie par les herbes de la région, et ainsi l'abri, formant à peine une légère protubérance, sera difficile à distinguer. L'ouverture de cette hutte sera de $0^m,55$ de haut sur $0^m,80$ de large, espace très suffisant pour y prendre place à reculons et pour servir de champ de tir.

L'ameublement comportera tout simplement un banc en bois, à moins que l'on ne préfère apporter des sièges pliants, chaque fois que l'on vient

chasser. On doit se munir de couvertures : la température de la hutte étant très au-dessous de celle de l'extérieur.

Si la hutte est construite selon les règles, on ne doit, étant assis au fond, apercevoir que la tête du grand duc, lequel sera placé à 20 ou 25 mètres, non pas exactement au milieu du devant de la hutte, mais un peu à gauche, ce qui permet de tirer plus facilement.

Par temps absolument calme, il faut placer le grand duc face au chasseur, les oiseaux l'attaquant presque toujours par derrière. Ce n'est que quand il fait du vent que l'on doit le placer face au vent, pour empêcher les plumes de se rebrousser.

Tous les oiseaux viennent au grand duc toute la journée, s'il fait beau, et le moment le plus favorable est entre neuf heures du matin et trois heures de l'après-midi. Mais, si le vent souffle trop fort, il est probable qu'on ne verra rien venir; s'il pleut, il est absolument inutile de se déranger.

Comme plombs, se servir de 6 pour le canon droit, de 3 pour le canon gauche, même pour les corbeaux.

Grand duc.

Le silence le plus absolu est obligatoire; le bout du fusil ne doit pas être aperçu.

La chasse au grand duc a permis aux régions où elle est pratiquée de se repeupler en gibier; aussi les pouvoirs publics l'encouragent-ils, en accordant largement les autorisations demandées. — G. Voulquin.

empyroforme n. m. Produit résultant de la condensation du goudron et du formol, et employé en thérapeutique comme siccatif et antiseptique dans le traitement des plaies et de certaines dermatoses. (C'est une poudre brune à odeur empyreumatique.)

étainier (*lè-ni-é*) n. m. Fabricant d'étains artistiques. || Fondeur d'étain.

Femme et le Pantin (la), pièce en quatre actes, par Pierre Louys et Pierre Frondaie (théâtre Antoine, 8 décembre 1910). — Le pantin, c'est l'homme, éternel jouet entre les mains féminines, que leur petitesse et leur grâce n'empêchent point d'être parfois féroces. L'homme est ici représenté par don Mateo Diaz, Espagnol de grande distinction et fort riche. Il a beaucoup vécu, beaucoup retenu; la vie continue de lui sourire, très douce, et il possède une maîtresse jolie, aimante, dévouée, Bianca Romani. Tout cela n'empêche pas que, lorsqu'il rencontre sur la promenade de *Las Delicias*, pendant le carnaval de Séville, la petite cigarière Concha Perez, il en devienne instantanément amoureux fou. Il l'aime avant même qu'il s'en doute. Et elle l'aime aussi. Mais leurs affaires n'en sont pas beaucoup plus avancées, car c'est une singulière créature que Concha. Il faut, à propos d'elle, rappeler la définition connue : pire que jolie. Belle, bien faite, preste, leste, chantant à ravir, dansant mieux encore, dansant surtout à la perfection le *flamenco*, ce poème vivant de volupté. Avec cela, chaste. Telle est, au physique, Concha Perez. Elle connaît théoriquement tout le vice, et elle reste honnête. On lui fait de brillantes propositions, et elle préfère vivre de son travail. Elle en fait vivre aussi sa mère : quinze à vingt sous par jour à elles deux. Tout cela, non par amour de la vertu — elle est amorale — mais uniquement parce qu'il lui plaît ainsi : son caprice est sa seule loi. Elle campe un baiser passionné à son interlocuteur, puis se sauve sans vouloir rien entendre.

Don Mateo a su la retrouver dans la maison populaire qu'elle habite. Là vivent aussi le Morenito et ses deux sœurs, Pipa et Mercédès, également cigarières. Il vient la voir tous les jours, et lui fait une cour en règle ; elle l'écoute avec ravissement, elle lui permet de concevoir de douces espérances pour un prochain avenir, mais, en attendant, n'accorde rien. Mme Perez est moins farouche : elle a volontiers consenti à ce que le riche amoureux paye ses petites dettes. Don Mateo a formellement promis à Concha, sur la demande expresse de celle-ci, de ne pas chercher à circonvenir Mme Perez, et elle lui a juré de lui appartenir dans la nuit du surlendemain. Mais le généreux Espagnol ne peut résister à la tentation de glisser quelques billets de banque dans la main de la matrone. Concha surprend ce don malencontreux, et la voilà cruellement offensée dans son orgueil. A peine l'amoureux confiant a-t-il tourné le dos, que Concha dicte des ordres impérieux à sa mère : leurs préparatifs sont faits rapidement, et elles quittent leur maison pour n'y jamais revenir.

Pendant plusieurs mois, don Mateo, en compagnie d'un ami français, Philippe Ferger, a parcouru toute l'Espagne, à la recherche de l'enfant qui l'affole. Il la découvre enfin dans un café dansant de Cadiz, sorte de bouge à matelots, où elle excite jusqu'au délire l'enthousiasme d'une clientèle très mêlée. Et, dans ce milieu brutal, où sa fonction consiste à déchaîner les passions par ses danses érotiques, elle continue de rester sage. Cela n'empêche pas qu'une nouvelle souffrance torture don Mateo : la jalousie. Cependant, cette fois, ils semblent près de s'entendre. Concha a bien voulu consentir à ce que don Mateo l'installe dans un riche hôtel privé, où il l'entretient magnifiquement. Pour la reconquérir, il est allé jusqu'à lui offrir de l'épouser; c'est elle qui, ne se jugeant plus digne de lui parce qu'elle s'est exhibée en public, a refusé le mariage. Elle déclare, toutefois, qu'elle l'adore, et leurs noces d'amour sont proches. Au soir convenu, don Mateo se présente. Mais il a suffi d'une allusion outrageante faite par Pipa et Mercédès, devenues danseuses, elles aussi, pour changer les dispositions accueillantes de Concha. Après avoir fait croire au pauvre fou que le Morenito sera son amant, elle le laisse ébranler vainement la grille de l'hôtel, étrangler de colère, agoniser de douleur, et, finalement, il s'affale, à demi mort, sur les marches qui précèdent le patio. Ce n'est plus un être conscient, c'est une loque humaine, que des matelots ivres et des filles ramassent en passant, et font danser avec eux.

Don Mateo a pensé au suicide. Puis il se ressaisit. Il croit qu'il n'aime plus Concha. Or, la voici qui vient chez lui le railler et le braver. Alors, la fureur l'égare. Il la frappe « à grands coups réguliers, comme un paysan qui bat au fléau ». Concha, quand elle ne peut plus crier, pleure comme une petite fille — qu'elle est — et, agenouillée, extasiée, elle s'écrie : « Oh! Mateo, comme tu m'aimes! » Elle lui demande pardon, et enfin s'abandonne.

La pièce est tirée d'un roman de Pierre Louys. Il apparaît dès l'abord, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, combien il était difficile de transporter à la scène une étude aussi passionnée. L'entreprendre ressemblait à une gageure; les auteurs l'ont tenue avec eux-mêmes, et ils l'ont gagnée à force de talent, d'adresse, de mesure. Leur œuvre emprunte encore un surcroît d'intérêt aux tableaux si pittoresques où se dresse et s'agite une Espagne extrêmement curieuse; tels, par exemple, le carnaval à Séville et le café dansant de Cadiz. — C. Hauriot.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Regina Badet (*Concha Perez*), Dermoz (*Bianca Romani*), Bade (*Mme Perez*); et par MM. Gémier (*don Mateo Diaz*), Rouyer (*Philippe Ferger*), Pierre Maudru (*le Morenito*).

Fileuse (la), tableau de J.-F. Millet, entré au Louvre avec la collection Chauchard. La jeune paysanne est assise au premier plan, sur le talus qui borde la route. Derrière elle s'étendent la plaine immense des labours et l'immensité profonde d'un ciel tumultueux, ciel encore bleu çà et là, mais en majeure partie ouaté de nuages gris. Quoiqu'elle occupe presque tout le tableau, la fileuse semble quand même bien petite sous le grand ciel et, malgré son aspect robuste et massif, on la sent faible sous la rude caresse du vent qui balaye la plaine. Son pauvre chapeau de paille jaunâtre, aux rebords abattus et tout déchiquetés, de même que la lourde houppelande qui la couvre et laisse voir le bas de sa jupe d'étoffe grossière, ont pris, sous l'action des pluies et des soleils, une même teinte décolorée et terreuse qui s'harmonise curieusement avec sa figure jeune, mais cependant déjà cuite et basanée, de paysanne, si bien qu'on la dirait tout entière pétrie ou plutôt maçonnée avec la glèbe. Aussi, l'admirable généralisateur qu'est Millet, s'élevant ici comme toujours au-dessus de l'individualité, a parfaitement su mettre en évidence, dans cette fille des champs robuste et non dépourvue de grâce, le caractère typique d'une race attachée à la terre.

Peinte par Millet vers 1867, après l'un de ses séjours à Vichy, cette fileuse est une jeune chevrière auvergnate, comme l'indique d'ailleurs la silhouette d'un chevreau cabré qu'on aperçoit au loin. C'est au moment où elle vient d'interrompre son travail, sous la menace sans doute de l'orage qui approche, que le maître l'a représentée : ses jambes sont encore croisées, mais elle a rejeté sa quenouille contre son épaule gauche et, tandis qu'elle laisse retomber sa main droite qui serre une étoupe de chanvre, son buste se dresse et, la tête haute, la bouche grande ouverte, elle jette le cri de ralliement à son troupeau dispersé.



La Fileuse, chevrière auvergnate, tableau de J.-F. Millet (collection Chauchard, Louvre). — Phot. Braun et Cie.

Si, dans cette toile, qui appartient à sa dernière période de production, Millet ne déploie peut-être pas toutes les qualités de coloriste savoureux qu'on trouve réunies par exemple dans son *Vanneur*, il y demeure, par contre, dessinateur merveilleux et traducteur magistral des volumes et, par là, se rattache aux meilleurs Hollandais : il les égale souvent comme peintre, il les dépasse plus souvent encore par la profondeur et le lyrisme de son émotion. — T. Leclère.

***Galton** (sir Francis), savant anglais, né à Birmingham en 1823, mort à Haslemère au mois de janvier 1911. — Il était le fils d'un grand banquier de Birmingham, et apparenté, par sa mère, à la famille de l'illustre naturaliste Charles Darwin. Il fit au King Edward's School, à Birmingham, ses premières études, qu'il alla compléter à Londres, puis au Trinity College, à Cambridge. Mais l'état de sa santé l'obligea à interrompre ses travaux de médecine. Il voyagea, visita une partie du Soudan et de l'Afrique-Orientale, le Damaraland (1852), le pays des Ovambos, etc., et, de retour à Londres, reçut de la Société royale de géographie une médaille d'or (1853). Puis il se remit à ses études de physiologie, d'anthropologie, etc., s'occupant surtout des problèmes de descendance et d'hérédité. Galton croyait qu'il était possible d'améliorer scientifiquement l'espèce humaine, aussi bien dans son type physique que dans ses aptitudes morales et même intellectuelles. Il suffirait de limiter la liberté des unions entre organismes débiles ou frappés de quelque tare héréditaire, pour réserver le soin de la reproduction de l'espèce à des sujets en quelque sorte sélectionnés. Il fut le véritable fondateur de cette science nouvelle, l'*eugénique*, qui se propose le maintien et l'amélioration de la race humaine. Les problèmes les plus variés devaient du reste être abordés par Francis Galton qui, sans fonctions officielles d'ailleurs, exerça sur le mouvement scientifique anglais une réelle influence. C'est notamment à lui que l'on doit, après Parkinge et William Herschell, la création de la méthode d'identification tirée des empreintes digitales. L'anthropométrie judiciaire a largement bénéficié de ses études dans la recherche des criminels.



Sir Francis Galton.

Francis Galton, qui appartenait à la Société

royale de Londres depuis 1861, a beaucoup écrit, et dans les genres les plus divers. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *les Régions tropicales de l'Afrique du Sud* (1853), récit de ses voyages, que la Société royale de géographie récompensa ; *l'Art de voyager* (1855) ; *les Récréations d'un touriste* (1860-1863) ; *Météorographie* (1863) ; *l'Hérédité du génie* (1869) ; *les Savants anglais : tempérament et éducation* (1874) ; *les Empreintes digitales* (1893) ; *Guide pour l'emploi des empreintes digitales* (1895), etc. — H. Trévise.

***gastro-entérite** n. f. — Encycl. *Gastro-entérite des nourrissons.* On pourrait légitimement comprendre sous ce nom toutes les affections où les voies digestives sont en jeu et y faire rentrer la fièvre typhoïde et la dysenterie, par exemple. L'usage prévaut de le conserver pour les maladies gastro-intestinales dues à une mauvaise alimentation et principalement pour les modalités diverses du choléra infantile.

L'importance de cette classe d'affections est considérable au point de vue de la dépopulation, puisqu'il meurt annuellement plus de 130.000 enfants âgés de moins d'un an, en France, et que 50 p. 100 de ces décès, environ, sont dus à la gastro-entérite.

Il est impossible de donner une description qui puisse convenir à toutes les formes; on peut seulement dire d'une façon générale que la diarrhée, qui peut affecter des modalités diverses, est le phénomène constant des gastro-entérites. En dehors de cette indication commune, voici comment les choses se passent dans les cas les plus graves, correspondant à ce que l'on appelle particulièrement le choléra infantile :

Une première période se caractérise par des vomissements et de la diarrhée, d'intensité et de fréquence variables, de la fièvre, de l'agitation, de la sécheresse des muqueuses et une soif très vive. Cette période peut être très courte et même manquer tout à fait. En ce cas, la maladie débute par la seconde période, qui est symptomatique de l'infection généralisée de l'organisme et se signale principalement par l'algidité ou refroidissement de la surface cutanée. Cet état comporte une gravité très grande, et les formes où il s'installe d'emblée sont les plus graves. Dans la période d'algidité, les yeux sont excavés, la cornée terne, les pupilles dilatées, le teint terreux, les lèvres cyanosées. Le ventre est rétracté, les membres inférieurs fléchis sur l'abdomen. L'enfant est très amaigri, avec une peau sèche, ainsi que les muqueuses; il présente un aspect de souffrance et d'angoisse, garde la bouche mi-ouverte et reste le plus souvent immobile et prostré, sans cris. Il y a en même temps difficulté et faiblesse de la respiration et affaiblissement considérable du pouls. L'estomac est intolérant, les vomissements constants à chaque essai d'alimentation, la diarrhée n'a aucune tendance à cesser spontanément, l'anurie est presque absolue.

A côté de cette forme très grave, et qui évolue fatalement vers la mort si elle n'est pas traitée très énergiquement, on peut en voir beaucoup d'autres d'importance variable, depuis la simple infection intestinale passagère qui guérit en quarante-huit heures, jusqu'aux formes chroniques, caractérisées surtout par les phénomènes dyspeptiques et leur retentissement sur l'évolution de l'enfant.

Les causes des gastro-entérites résident surtout dans les fautes commises dans l'alimentation. Elles peuvent être aussi sous la dépendance de modifications du lait dues à des altérations microbiennes ou à des influences climatériques.

A la base des fautes commises, on trouve presque toujours l'excès de nourriture donnée à l'enfant ou la mauvaise qualité de cette nourriture. La surcharge alimentaire peut aussi bien se produire au sein qu'au biberon, mais elle est moins grave lorsque l'enfant est allaité par sa mère ou par sa nourrice. Lorsque la quantité de lait donnée à l'enfant est exagérée, la partie que l'appareil digestif ne peut utiliser stagne, et fermente. Cette fermentation donne lieu à une infection d'autant plus sérieuse que les microbes intestinaux sont plus nombreux et plus nocifs. Or, dans l'allaitement au sein, il y a prédominance du bacille lactique qui n'est pas pathogène, tandis que, dans l'allaitement au lait de vache, cette prédominance n'existe pas, et les bacilles de l'infection se multiplient. Ces phénomènes sont encore facilités du fait que le lait de vache est moins facilement digéré par le nourrisson que le lait de femme.

Lorsque l'enfant est soumis à un sevrage prématuré ou trop rapide, les mêmes faits se reproduisent. En effet, l'appareil digestif de l'enfant ne contient pas, lorsqu'il est trop jeune, les ferments naturels nécessaires à la digestion de ces aliments nouveaux. Il y a donc encore stase alimentaire et fermentation.

Les selles du nourrisson, en dehors des vomissements qui existent fréquemment, traduisent l'état pathologique de l'intestin. Il n'est pas rare que le premier stade de la maladie soit caractérisé par de la constipation, mais celle-ci fait bientôt place à la diarrhée, qui est toujours un symptôme inquiétant chez un nourrisson et qui est plus grave encore par sa persistance que par sa quantité. Cette diarrhée offre souvent une odeur de putréfaction, sans que ce caractère soit constant. Elle est fréquemment colorée fortement par les sels biliaires (diarrhée verte).

L'infection du lait, que nous avons signalée parmi les causes principales des gastro-entérites, peut provenir d'une maladie des vaches laitières (entérite), de leur mauvaise alimentation (drèches, tourteaux, pulpes) ou de souillure du liquide par des manipulations malpropres, soit pendant la traite, soit après (laiterie, embouteillage, transvasement, malpropreté des biberons, etc.).

Toutes ces causes de gastro-entérites s'aggravent pendant la saison chaude, du fait de la pullulation plus facile des microbes aux températures estivales. Aussi l'été est-il marqué par une élévation considérable de la mortalité infantile. L'électricité atmosphérique agit également de façon défavorable (orages) sur la digestion du lait de vache chez l'enfant. La gastro-entérite des mois chauds est épidémique, contagieuse, et a reçu parfois le nom de « maladie d'été ».

Les gastro-entérites ne comportent pas seulement des formes aiguës comme celles dont nous venons de parler. Il existe des formes chroniques qui ont une très grande influence sur la vie de l'enfant et surtout sur son développement ultérieur. Ces formes chroniques succèdent parfois aux formes aiguës, elles peuvent aussi revêtir d'emblée le caractère chronique. Ce sont les phénomènes dyspeptiques qui prédominent chez elles, plus que les symptômes intestinaux. Elles sont le grand facteur du rachitisme, au début duquel on trouve toujours des signes gastro-intestinaux. Les fautes commises dans l'alimentation sont encore les causes principales de ces gastro-entérites chroniques, qui sont parfois l'origine des entérites de l'adulte. Enfin, elles mettent l'enfant en état de résistance amoindrie à l'égard des maladies qu'il est exposé à contracter plus tard.

Traitement. — Le traitement des gastro-entérites doit être prophylactique chez tous les nourrissons et curatif chez les enfants que l'affection a frappés.

Le traitement prophylactique découle des notions causales que nous avons énumérées. La première indication est la préférence exclusive qu'il faut donner à l'allaitement maternel dans l'alimentation du nourrisson. Ce genre d'allaitement ne doit jamais être abandonné pour des causes de préférence ou de commodité personnelles. Agir ainsi serait causer à l'enfant un préjudice très grave et souvent mortel. L'impossibilité absolue doit seule autoriser l'abandon de ce mode d'allaitement naturel. Les gastro-entérites, tout particulièrement, sont exceptionnelles chez l'enfant nourri au sein et, si elles surviennent, elles sont, dans l'immense majorité des cas, facilement curables et de peu de gravité.

Le réglage soigné de l'alimentation est la seconde précaution prophylactique indispensable. Ce n'est que par lui que l'on évitera la surcharge alimentaire. Le sevrage, à son tour, ne doit être pratiqué qu'à l'âge où l'enfant est apte à le supporter, et de façon graduelle.

Lorsque l'allaitement au lait de vache est inévitable, le réglage de l'alimentation doit être encore plus rigoureux que dans l'allaitement au sein. Il doit porter à la fois sur le nombre des prises de lait et sur la quantité de lait à donner à chaque tétée. Dans les premiers mois de la vie, il y a parfois avantage à rendre le lait de vache plus supportable pour l'enfant en le coupant d'une certaine proportion d'eau soigneusement bouillie. Parfois, on devra avoir recours à certains laits spéciaux. (V. lait, au *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 798.)

Enfin, on doit éviter à tout prix l'infection du lait en n'utilisant que des instruments soigneusement nettoyés et de préférence à l'eau bouillante et en ne donnant au nourrisson que du lait bouilli, ou plutôt du lait stérilisé.

Lorsque l'enfant est atteint de gastro-entérite aiguë, le traitement de la maladie est souvent très difficile et toujours fort délicat. Mais le premier point, facile à observer et applicable dans tous les cas, est de supprimer toute alimentation chez le petit malade pendant vingt-quatre heures, en lui faisant absorber, pendant ce temps, une quantité d'eau bouillie égale à la quantité de lait qu'il eût prise en temps normal. On réalise ainsi ce que l'on appelle la *diète hydrique.* Cette eau est indispensable à l'enfant pour lutter contre la déshydratation causée par la diarrhée.

En dehors de cette diète, on combat l'infection générale de l'organisme par les bains chauds et les injections sous-cutanées de sérum artificiel (eau salée à 7,50 p. 1.000) qui parent également au manque d'eau des tissus. Les injections d'huile camphrée permettent également de soutenir les forces du nourrisson.

On est généralement sobre de médicaments proprement dits, dans le traitement des gastro-entérites. Les plus usités sont le calomel et l'acide lactique. La bactériothérapie, réalisée soit à l'aide de cultures de bacille lactique, soit par les laits aigris (képhyr, yoghourt) vise à réaliser la prédominance du bacille lactique dans le milieu intestinal, pour ramener ce milieu à la flore bactérienne normale de l'enfant nourri au sein.

La plus grosse difficulté du traitement réside souvent, une fois les dangers aigus conjurés, dans la reprise de l'alimentation. Beaucoup de ces gastro-entéritiques sont des intolérants, chez lesquels toute prise de lait détermine des vomissements ou une reprise de l'infection. Le meilleur aliment de rééducation intestinale est le lait de femme, et la mise de l'enfant au sein est parfois la seule ressource utilisable. Quand elle est impossible, le lait d'ânesse ou les laits modifiés donnent de beaux succès, mais ils sont délicats à manier. Lorsque l'on craint que la reprise du lait ne puisse se faire immédiatement, on la tente très graduellement, en utilisant, pour compléter l'alimentation, les bouillons de légumes (qui ne sont guère plus nutritifs que de l'eau bouillie pure), les décoctions de céréales, les bouillies maltosées, etc. Tout ce traitement doit être dirigé très attentivement et surveillé de très près. L'enfant guéri d'une atteinte gastro-entérite sérieuse est plus exposé que d'autres à en contracter de nouvelles. Il reste, en tout cas, un délicat, qui demande à être suivi médicalement pendant longtemps. — Dr Henri Bouquet.

***heure** n. f. — *Fuseaux horaires.* Le Sénat a adopté en deuxième délibération, le 10 février 1911, la loi précédemment votée par la Chambre en 1898, concernant les fuseaux horaires et la modification de l'heure légale en France. Le résultat de cette réforme a été de faire adopter en France l'heure du méridien de Greenwich, qui correspond à l'heure temps moyen de Paris, retardée de neuf minutes vingt et une secondes.

Le système des fuseaux horaires a été exposé au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré.* V. heure.) La circonférence du globe terrestre, qui comprend 360 degrés, se trouve partagée en vingt-quatre fuseaux horaires, compris par conséquent chacun entre deux méridiens distants de 15 degrés. La rotation de la terre sur elle-même, ou, si l'on veut, le mouvement apparent du soleil autour de la terre, étant de vingt-quatre heures, il y aura exactement une heure de différence entre les temps moyens des deux méridiens définis ci-dessus. On a donc décidé d'admettre que l'heure serait partout la même, pour tous les États situés dans l'intérieur d'un même fuseau : la France, la Belgique, l'Angleterre et l'Espagne, placées dans le même fuseau horaire, calculé en prenant 7° 30′ à l'O. et 7° 30′ à l'E. du méridien fondamental de Greenwich, auront ainsi une heure identique, en retard de soixante minutes sur l'heure de l'Europe centrale (Allemagne, Autriche, etc.), elle-même en retard de pareille valeur sur l'heure de l'Europe orientale (Russie, Turquie, etc.). Quand il sera officiellement midi précis à Paris, il sera exactement 1 heure à Berlin et à Vienne, 2 heures à Constantinople, Moscou, Saint-Pétersbourg. Ce système représente évidemment une simplification sur le passé : chaque pays jusqu'ici possédant son heure propre, qui était en général le temps moyen de sa capitale, il était nécessaire à un voyageur qui se rendait de Londres à Constantinople de changer l'heure de sa montre d'un certain nombre de minutes à dix ou quinze reprises différentes. Désormais, deux changements, chacun d'une heure, suffiront : et il sera facile, en connaissant le fuseau dont dépend une localité ou un État, de calculer rapidement, sans faire intervenir de minutes, l'heure qu'ils ont : bénéfice certain pour les transactions commerciales, les services postaux, les observations astronomiques devenues plus aisément comparables, etc.

Il est à noter que l'institution des fuseaux horaires a été présentée comme un compromis entre les heures locales et l'heure universelle, que les marins eussent désirée. Il a, en effet, paru excessif d'imposer à des peuples de longitude éloignée du méridien d'origine des heures officielles par trop différentes du temps vrai marqué par la course apparente du soleil. C'est ainsi qu'au lever du soleil, on eût dû compter à Saïgon environ 10 heures du soir. Dans le système des fuseaux, l'heure officielle n'est jamais fort éloignée de l'heure vraie. C'est ainsi qu'après l'application de la loi, Argentan, sensiblement placé sous la même latitude que Greenwich, verra ses horloges coïncider à peu près exactement avec les cadrans solaires. A Paris, l'heure officielle ne marquera qu'un retard de 9 m. 21 s. sur le soleil. A Nancy, par contre, la discordance sera naturellement plus forte qu'avec le régime ancien.

Le changement d'heure s'est opéré en France de la façon la plus simple. Il a suffi de retarder à minuit, le jour de l'application de la loi, le 11 mars 1911, toutes les horloges de 9 m. 21 s. Aucun changement n'a été apporté à la marche des trains, ni aux horaires. On s'est contenté d'abolir la différence de cinq minutes qui existait entre l'heure exté-



Répartition des fuseaux horaires sur le planisphère terrestre.

l'heure des gares et l'heure intérieure, et de retarder de 4 m. 21 s. toutes les horloges intérieures. Les trains internationaux venant de Paris ont vu diminuer de 4 m. 21 s. leur arrêt à la frontière, tandis que le stationnement de ceux à destination de la capitale fut augmenté d'autant.

L'*Annuaire des longitudes* publié en 1911 a été établi selon l'ancien système horaire. On se bornera provisoirement à retrancher 9 m. 21 s. des heures indiquées pour tous les phénomènes astronomiques, en attendant de trouver, dans l'*Annuaire* de 1912, des temps conformes à l'heure légale.

L'adoption, en France, du système des fuseaux horaires n'a pas été sans soulever de vives critiques. On n'a pas vu sans regret sacrifier l'heure de Paris, heure nationale et, à ce titre, symbolique. L'adoption de l'heure de Greenwich est apparue comme le prélude de l'abandon du méridien de Paris, bien que le projet soumis au Sénat et qu'a défendu l'ingénieur Lallemand, commissaire du gouvernement, laisse complètement de côté la question du méridien pour les cartes marines. Or, au méridien de Paris se rattachent de très lointains souvenirs de gloire scientifique, que l'on doit respecter. Les travaux de Delambre et de Méchain sur la valeur de l'arc de Dunkerque à Barcelone, des études nombreuses de géodésie de précision s'y réfèrent, de même que toutes les cartes marines françaises, tous les chiffres des instructions nautiques actuelles. Très sagement, déjà, les représentants français avaient reçu l'ordre, au Congrès de Washington (1884), de ne pas sacrifier notre méridien à celui de Greenwich, et Janssen proposa même de faire passer le premier méridien, qui devenait ainsi presque entièrement maritime, par l'île de Fer. Les avantages, d'ailleurs réels, du système fuselaire, sont loin de justifier complètement l'abdication d'aujourd'hui. — G. T.

hyastène (*as-tè-ne*) n. f. Genre de crustacées décapodes, du groupe des brachyures et de la famille des naïadés.


Hyastène.

—Encycl. La carapace est élargie en arrière, plutôt longue, arrondie sur les côtés et à l'arrière ; elle présente une fossette transversale au-dessus des orbites. En avant, le front est constitué par deux cornes plus ou moins poilues, souvent aussi longues que la carapace ; elles sont d'abord parallèles, puis elles divergent latéralement, tout en se dirigeant un peu vers le bas. Les yeux sont rétractiles, les antennes externes ont tous leurs articles cylindriques. Les membres antérieurs sont assez minces, terminés par une pince didactyle, grêle et courte. Des pattes ambulatoires, la deuxième, quoique très grêle, est la plus longue, son article terminal est épineux. Les trois autres paires sont plus courtes, et leurs articles sont cylindriques. L'abdomen, chez le mâle, est formé de sept anneaux, dont le dernier est allongé, aminci en languette. Chez la femelle, les quatrième, cinquième et sixième anneaux sont soudés. Ce genre, qui comprend environ dix espèces, est spécial à la région indo-pacifique. Ce sont : l'hyastène de Seba (*hyastenus Sebæ*) des Philippines ; l'hyastène diocanthe (*hyastenus diocanthus*) des côtes de l'Australie ; l'hyastène oryx (*hyastenus oryx*) des côtes de la Nouvelle-Calédonie et l'hyastène élégant (*hyastenus elegans*) du sud du Pacifique. — A. Ménégaux.

hydrostaticien (*dros-ta-ti-si-in*) n. m. Savant qui s'occupe d'hydrostatique, qui s'est spécialisé dans l'étude ou l'enseignement de cette branche de la mécanique.

Jellinek (Georges), jurisconsulte allemand, né à Leipzig le 16 juin 1851, mort à Heidelberg le 12 janvier 1911. Il fit ses études aux universités de Vienne, de Heidelberg et de Leipzig. En 1874, il entra dans l'administration autrichienne, qu'il quitta en 1879, année où il se fit habiliter à l'université de Vienne. En 1883, il devint professeur ordinaire à Vienne. Remarqué pour ses tendances modernes et libérales, il fut appelé à Bâle, en 1889, en qualité de professeur ordinaire. Enfin, en 1891, il devint professeur à Heidelberg. Ses ouvrages, clairs et d'un style élégant, se rapportent à la philosophie du droit, aux sciences politiques, ou exposent systématiquement la science du droit. Ses idées sur le droit pénal ont beaucoup de rapports avec celles de l'« Union internationale de droit criminel », dirigée par Fr. von Liszt. On en trouve l'expression dans son livre intitulé : *la Signification sociale et morale du droit, du non-droit et de la peine* (1878). Dans son livre sur *la Nature juridique des conventions internationales* (1880), il s'efforce de dégager le caractère et la valeur juridiques des accords entre nations. Parmi ses écrits politiques, nous citerons : *l'Autriche-Hongrie et la Roumanie dans la question du Danube* (1884) ; *un Tribunal constitutionnel pour l'Autriche* (1885) ; *Loi et décret* (1887) ; *le Droit des minorités* (1890) ; *la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1895). Parmi ses ouvrages didactiques et systématiques, nous citerons : *le Système des droits publics subjectifs* (2e éd., 1905). L'ouvrage capital de Jellinek est celui qui a pour titre : *le Droit de l'Etat moderne*, t. Ier, *Théorie générale de l'Etat* (1905), traduction française et russe. C'est un exposé de l'état actuel de la science politique, une description magistrale de la vie de l'Etat moderne dans les actions simultanées, synergiques ou contraires, de ses deux organes fondamentaux, mais indépendants l'un de l'autre : le gouvernement et le parlement. De 1895 à 1900, Jellinek a dirigé avec George Meyer les « Staats- und Völkerrechtliche Abhandlungen ». (Travaux de droit constitutionnel et international.) — E. P.


Jellinek.

Journal d'Italie, par Stendhal, publié par Paul Arbelet (1 vol. in-18, Paris, 1911). — La bibliothèque de Grenoble possède 70 volumes de manuscrits de Stendhal. De cette masse énorme de papiers, beaucoup sont sans intérêt ou inutilisables ; d'autres ont déjà permis, en particulier à Casimir Stryienski, de publier des œuvres posthumes fort importantes, entre autres : le *Journal de Stendhal*, la *Vie de Henri Brûlard*, les *Souvenirs d'égotisme*, sans parler de la volumineuse *Correspondance* éditée par Ed. Paupe et P.-A. Cheramy, et dont nous avons parlé antérieurement (v. *Larousse mensuel*, t. Ier, p. 284). Il reste apparemment encore de quoi y glaner, et Paul Arbelet vient de publier des carnets de voyage, qu'il a commentés, annotés, éclaircis avec une rare connaissance du sujet et une précision très nécessaire ; car, avec sa manie des pseudonymes, des abréviations, des phrases polyglottes, Stendhal, au moins dans ses papiers intimes, demeurait assez inintelligible, ou tout au moins très rebutant, pour un lecteur non familiarisé avec le secret langage du « beylisme ».

Ces carnets, dont quelques parties seulement avaient déjà été publiées, ne forment pas un ensemble continu. Le premier journal — 1801-1802 — se rapporte au premier séjour en Italie de Beyle. Jeune dragon de dix-huit ans, il était alors aide de camp du général Michaud. Le second, de beaucoup le plus long et le plus intéressant, nous transporte neuf ans plus tard (1811) : c'est la belle époque des amours de Beyle avec Angelina Pietragrua. Milan surtout, mais aussi Bologne, Florence, Rome, Naples, Ancône sont les principales étapes de son voyage. Le troisième (journal de 1813) se rapporte à un nouveau séjour à Milan. Le quatrième (1815) est écrit à Venise et à Padoue. Le cinquième se compose de quelques notes inspirées en 1818 par une excursion dans la Brianza, cette région de la Lombardie qui s'étend au N.-E. de Milan, entre l'Adda et le Lambro.

Stendhal est, par excellence, l'homme des petits papiers. Il commence jeune, et le premier journal débute par ces mots : « J'entreprends d'écrire l'histoire de ma vie jour par jour. » S'il n'a pas, à la lettre, tenu parole, on peut dire du moins que, sous une forme ou sous une autre, il n'a cessé d'écrire sur lui-même et de se décrire. C'est un psychologue et, à sa façon, un moraliste. Il a en

tout cas au plus haut point la maladie de l'analyse. Il dit déjà : « Je ne brille que quand la conversation roule sur les caractères et sur les passions. » Il se regarde vivre ou, mieux, se sent vivre. Mais cette faculté n'atténue en rien son désir de l'action. Avec beaucoup de netteté, il trace d'avance le plan de sa destinée : il veut jouir, car nos moments sont comptés; il veut travailler, car sa maladie est l'ennui, et il tend vers la mélancolie; enfin, il veut s'instruire, se donner des connaissances, des talents et devenir quelqu'un, un « grand homme ». Cet épicurien triste fait naturellement des femmes le principal objet de ses désirs et, si peu que la nature l'eût privilégié de grâces physiques, il commence à réfléchir sur les différentes méthodes pour les séduire, et ce sera toujours pour lui un grave sujet de méditation. Dans ce premier journal, on le voit consulter ses aînés, qui ne raffinent point : l'amour à la dragonne, voilà la théorie qu'il nous expose dans une page que l'éditeur a été obligé de supprimer. Et ceci n'empêchait pas, dans la pratique, le jeune officier d'être fort timide avec les femmes.

Il nous faut franchir un intervalle de près de dix ans et arriver à la partie la plus importante du volume, au journal de 1811, pour trouver Beyle en pleine crise sentimentale. Ses campagnes, ses maîtresses, ses lectures ont enrichi et mûri son expérience. Mais il n'a jamais oublié la fraîche impression de son premier séjour à Milan; il n'a surtout pas oublié — après onze ans! — une certaine dame Angelina Pietagrua, qu'il avait vue en 1800. C'est une chose belle, chez un homme qui donne si souvent à ses confidences une forme cynique, que cette longue fidélité sentimentale.

En arrivant à Milan, « où s'est passée l'aurore de sa vie » et dont il aime jusqu'aux cailloux et aux larges dalles, il est sur le point de pleurer. Il éprouve une émotion trop forte et trop tendre. Revoir le théâtre de la Scala, où s'est formée sa jeunesse! Embrasser Mme P..., et fondre en larmes! Il se reporte par la pensée à son premier séjour; alors, il voulait passer pour roué, et il était tout le contraire (et c'est bien ainsi qu'il sera toute sa vie). Deux ans « sans femmes », deux ans de timidité, d'élans d'amour et de mélancolie. « Heureux, j'aurais été charmant, au moins pour le cœur. » Quelle accumulation de sensibilité à haute pression!

Il revoit donc Angelina; elle a gagné en majesté : c'est une « grande et superbe femme ». Il s'agit de la conquérir. Beyle ne pense qu'à cela, tout en dégustant des glaces ou en applaudissant son cher Vigano ou son cher Cimarosa, à la Scala, où l'on est bien placé pour vingt sous. Dire qu'il ne pense qu'à cela n'est pas absolument juste : il a un programme un peu plus vaste. « Il serait possible que j'eusse Mme P... Elle ici, à Ancône Mme B...; Naples et Rome là-dessus : je n'aurai rien à désirer. » Néanmoins, Angelina l'emporte dans son cœur sur tout le reste. Nous voyons alors son imagination aux prises avec sa faculté d'analyser froidement les situations, les personnes et lui-même. Sa conduite est un singulier mélange d'enthousiasme et de calcul. Il est fort aimable avec l'actuel cavalier servant. Il sait qu'un commissaire des guerres de ses amis était autrefois l'amant de la Pietragrua; sympathiquement, il esquisse dans le journal la psychologie de son prédécesseur. Avec le même besoin de précision, il reconstitue la liste de ceux qui, à sa connaissance, ont pu venir avant lui dans les bonnes grâces de la dame : « le mari, M. Gros, M. Louis, un autre ami, et moi-même ». Cependant, il avance dans ses affaires. Il s'étudie à entrer avec grâce dans la loge de sa belle. Tel jour, il note qu'il a été « homme du monde, homme brillant, homme à traits ». De si remarquables exploits ne manquent pas leur effet. Tutoiement, tendresses, baisers; enfin, on lui dit : « Il faut que tu partes pour ma tranquillité »; aussi, le 21 septembre 1811, à onze heures et demie, il est vainqueur et note cette date mémorable dans son journal et sur sa bretelle.

Dès le lendemain, il part, afin d'accomplir la suite de son programme. Il visite Bologne, Florence, Rome, Naples. Il consigne quelques impressions artistiques; mais l'essentiel en a passé dans son célèbre ouvrage : *Rome, Naples, Florence*. Il s'intéresse surtout à la musique et aux détails des mœurs. Il pense avec tendresse à cinq femmes qu'il a aimées, qu'il aime, qu'il aimera, et particulièrement à la dernière en date, à Angelina. A Ancône, Livia B. lui paraît au-dessous de l'idée qu'il s'en faisait : il n'aime en elle que ce qui ressemble à Mme P...; aussi abandonne-t-il une cour commencée pourtant avec sa méthode ordinaire, pour revenir vite à Milan, toujours ému à l'idée de revoir son Angelina. Il la revoit, en effet, avec une sorte de ravissement.

Angelina, à dire le vrai, est sans doute beaucoup moins émue. Elle paraît avoir été une femme plus sensuelle que sentimentale. Elle paraît aussi avoir été fort peu fidèle à son amant. Son mari était évidemment complaisant. Mais il convenait à Angelina de le faire passer pour un jaloux dangereux, quand elle avait besoin d'éloigner Beyle. Ce machiavélique séducteur ne s'en rendit compte, naturellement, que beaucoup plus tard. A la fin de 1811, son amour allait croissant. « C'est la plus belle femme que j'aie eue, et que j'aie vue, » disait-il d'elle; et encore : « Elle est tellement au-dessus des autres femmes, » ou : « Ce soir, elle était terrible de beauté surnaturelle. »

Malheureusement, Beyle est obligé de rentrer en France. Un intervalle de deux ans s'écoule. Il fait la campagne de Russie. Il est ensuite chargé de l'intendance de Sagan. Malade, un congé de convalescence le ramène en 1813 à Milan, auprès d'Angelina. Il est toujours rempli du bonheur de la revoir. Leurs relations sont reprises. Le 21 septembre, Beyle relit avec attendrissement, sur ses bretelles, la date anniversaire du commencement de son bonheur. Mais, maintenant, il étudie sur lui-même les effets de la jalousie. Son imagination travaille au sujet des anciens amants d'Angelina : il se dit bien, pour se consoler, qu'il est plus heureux qu'eux, car il a su voir en elle plus qu'une femme ordinaire. Mais les allures de la comtesse Simonetta (c'est désormais le nom qu'il donne dans son journal à la Pietragrua) l'inquiètent parfois. Puis il se calme, par peur de tout perdre de cette vie milanaise qui lui plaît tant.

Rappelé en France à la fin de l'année, il ne revient en Italie qu'en 1815. Il y demeure jusqu'en 1821. C'est là qu'il apprend le désastre de Waterloo. Il s'engourdit dans une vie voluptueuse et facile. Il se plaît sur les rives riantes du lac de Côme. Il séjourne à Venise, car Venise et Milan sont les deux seules villes d'Italie où il se sente vraiment à son aise. Il jouit de la tranquillité et de bons spectacles. Un beau jour (ce fut en 1818), il put constater *de visu* qu'Angelina le trompait. Il paraît qu'il éclata de rire. Puis, après réflexion, il éprouva quelque chagrin. Angelina avait été pour son imagination une illusion charmante, et, pour employer un mot dont il a consacré ce nouvel emploi (*De l'amour*), un très beau cas de *cristallisation*. Alors, il se mit à aimer Mathilde Dembowski, longtemps, et sans aucun succès.

Dans plusieurs passages des carnets, le Henri Beyle de 1811 déclare qu'il écrit pour le Henri Beyle de 1821. S'il relut en effet ses notes à trente-huit ans, il dut y prendre un vif intérêt. Non pas qu'il eût changé : il était toujours aussi romanesque, mais il pouvait se voir lui-même dans un certain éloignement favorable à la méditation. Grande joie pour un psychologue!

Le lecteur de ces carnets éprouve, toutes proportions gardées, un plaisir analogue. Certes, il ne conviendrait pas de commencer la lecture des œuvres de Stendhal par ces notes rapides, rédigées dans un demi-charabia souvent ésotérique. (N'oublions pas qu'il ne les avait écrites que pour lui-même.) Mais qui connaît ses romans et ses livres d'impressions sur l'Italie, qui a su y goûter la pénétration dans l'observation, la sincérité dans le plaisir, la naïveté dans le machiavélisme, une sorte de poésie dans le romanesque et jusqu'à cette vision très personnelle et très idéalisée d'une Italie toute de volupté, traits qui sont les caractères essentiels de son œuvre, en découvrira non sans intérêt les premiers linéaments dans ces esquisses informes que sont les notes du Journal. — Louis COQUELIN.

***Kelsch** (*Achille*-Louis-Félix), médecin militaire français, né le 26 janvier 1841 à Schiltigheim (Bas-Rhin). — Il est mort à Paris le 6 février 1911.


Achille Kelsch. (Phot. Piron.)

Kwaïdan ou *Histoires et Etudes de choses étranges*, par Lafcadio Hearn, traduit de l'anglais par Marc Logé (in-12. Paris, 1910). Nous avons donné au *Nouveau Larousse (Supplément*, p. 284) les principales dates de la vie de cet écrivain aux origines curieusement complexes, à la vie aventureuse, au talent pittoresque et subtil, que fut Lafcadio Hearn. Dans son intéressante préface, l'habile traducteur rappelle les principaux traits de cette attachante figure. Né dans l'île de Leucade (1850) d'une mère grecque et d'un père irlandais, bientôt abandonné par ses parents, élevé dans le pays de Galles par une tante revêche et dure, sevré des joies de l'enfance, Lafcadio s'habitua de bonne heure à vivre d'un vie d'imagination qui le dédommageait des souffrances et des déceptions quotidiennes. Elles ne lui furent pas épargnées. En Angleterre, il connut le work-house. A New-York, il fut garçon de café; à Cincinnati, correcteur d'imprimerie. Il réussit à faire passer ses articles dans les journaux et attira l'attention par ses reportages impressionnants, où il contentait son goût personnel pour l'étrange et l'effrayant. Ses velléités d'épouser une négresse lui firent perdre sa place de rédacteur. Il exerça son métier de journaliste à La Nouvelle-Orléans; de cette époque datent la plupart de ses brillantes traductions des conteurs français : Th. Gautier, Maupassant, Flaubert, etc., et ses ouvrages : *Feuilles éparses de littérature étrange*, *Quelques fantômes chinois*, *Chita*. Il passa deux ans aux Antilles françaises, vécut à Philadelphie, à New-York, et enfin, en 1890, emporté par son humeur inquiète, son goût de ce qui est lointain, brillant, étrange, il se rendit au Japon et s'y fixa. Il épousa la fille d'un samuraï, se fit naturaliser Japonais sous le nom de Koizumi Yakumo, et fut nommé professeur de littérature anglaise à l'université de Tokio. Il mourut en 1904 et fut enterré, selon son désir, dans un vieux cimetière bouddhiste. Lafcadio Hearn a écrit en anglais; mais, tant par ses origines maternelles que par sa culture littéraire, il est, de goût et de talent, un gréco-latin. Du Japon il se plut à évoquer le passé héroïque et légendaire, d'un si puissant intérêt pittoresque et poétique. Des divers ouvrages que lui inspira l'âme japonaise, le présent volume est un des plus curieux. *Kwaïdan* (1904) est un recueil d'anciennes légendes, tirées de vieux livres japonais. Ce sont des histoires d'un fantastique assez particulier : des histoires de fantômes, de revenants, de vampires, d'esprits, de transfigurations d'âmes; des rêveries, des illusions de l'autre vie. On en jugera par quelques exemples :

I. Mimi-Nashi-Hoïchi est un barde qui excelle à chanter, en s'accompagnant sur sa *biwa*, les exploits des anciens guerriers. Aveugle, il vit dans un temple bouddhiste, sous la protection du prêtre desservant. Un soir, en l'absence de son hôte, une voix l'appelle : c'est un guerrier qui l'invite à venir déclamer ses chants devant un puissant seigneur. Il le suit, et chante, devant un auditoire qu'il sent frémissant et ému, les aventures de la famille des Heiké et de leur jeune empereur, qui jadis furent massacrés et enterrés dans le voisinage. Plusieurs fois, l'aveugle retourne au même lieu, à l'insu de son protecteur. Mais, un soir, le prêtre s'aperçoit de son absence et le fait suivre. On découvre Hoïchi chantant dans le cimetière devant le monument funéraire des Heiké. Des feux-démons (feux follets, esprits des morts) s'agitent autour de lui. On le ramène au temple, et, pour le soustraire à l'influence des esprits, on le couvre de caractères magiques qui le rendent invisible pour eux. Malheureusement, on a oublié ses oreilles, et le guerrier-spectre, un soir, les lui arrache, non sans douleur pour le malheureux Hoïchi, qui est du moins soustrait, dorénavant, au dangereux pouvoir des esprits des morts.

II. Le samuraï Tomotada, en voyage dans la montagne, rencontre dans la cabane de deux vieillards, près de trois saules, une ravissante jeune fille, Aoyagi. Il fait d'elle sa femme. Au bout de quatre ans d'une union heureuse, il voit Aoyagi subitement s'affaisser et mourir. La jeune fille était l'âme d'un des saules qui viennent d'être abattus. Tomotada se fait bouddhiste et « prêtre errant ».

III. Le bûcheron Minokichi, une nuit, a vu, sous la forme d'une belle jeune fille, Yuki-Onna, le spectre de la neige, qui fait périr les hommes en leur soufflant au visage. Elle l'a épargné en considération de sa jeunesse, à condition qu'il ne parlerait jamais d'elle. Plus tard, Minokichi épouse une jolie fille, O-Yuki, et vit heureux; elle lui donne dix enfants, sans perdre jamais en rien la fraîcheur de la jeunesse. Un jour, le bûcheron lui dit qu'elle ressemble au beau spectre de la neige qu'il a vu jadis. Mais sa femme est en réalité le spectre lui-même. Elle lui reproche son parjure, lui accorde la vie en faveur de ses enfants, et disparaît dans la plainte du vent comme une vapeur légère.

IV. Le prêtre Kwairyo, ancien chevalier, reçoit l'hospitalité chez un bûcheron. Il se lève la nuit et aperçoit dans une pièce voisine cinq corps qui n'ont point de tête, mais qui n'offrent aucune trace de blessures. Kwairyo comprend que le bûcheron et les siens sont des *rokuro-kubi* : ce sont des fantômes, dont les têtes peuvent se séparer de leurs corps pour aller dévorer bêtes et gens; il sait que, pour peu qu'on change de place leurs corps, les têtes ne peuvent plus les rejoindre et ne tardent pas à mourir. Kwairyo jette dehors le corps du bûcheron, puis il sort de la maison; les têtes viennent l'attaquer, il les disperse; celle du bûcheron, furieuse, vient se fixer par les dents à sa manche, et meurt. Il la promène partout avec lui, et finit par la vendre à un voleur qui, après s'en être servi pour effrayer les gens, se décide à lui donner une sépulture honorable.

V. Le soldat-fermier (goshi) Akinosuké s'endort au pied d'un cèdre. Il rêve que le roi du Pays Inconnu le fait venir pour lui donner sa fille en mariage. Pendant vingt-trois ans, il vit heureux avec elle; puis elle meurt, et le roi le renvoie dans son pays. A ce moment, Akinosuké se réveille et a l'explication de son rêve. Pendant son sommeil, son

âme, sous la forme d'un papillon, a été entraînée dans une fourmilière qui s'étend au-dessous du dormeur : là, elle a vu en petit, chez les fourmis, les aventures qu'Akinosuké s'est figurées en rêve.

Ces récits méritent bien leur titre : *Histoires de choses étranges*. On y voit ces spectres bizarres que le pinceau d'un Hokousaï s'est plu parfois à évoquer, tantôt larves affreuses, tantôt formes aimables, qui conservent dans le monde des esprits quelque chose des grâces féminines, et quelque chose des amours de la terre. Ces visions sont comme des kakémonos transposés en langage littéraire. L'écrivain anglais, de sa plume d'artiste, a su rendre l'originalité des images primitives. — Louis Coquelin.

***Lannelongue** (Marc-Odilon), chirurgien et homme politique français, né à Castera-Verduzan (Gers) le 4 décembre 1840. Fils d'un praticien, il embrassa, après de bonnes études classiques au lycée d'Auch, la carrière paternelle, et devint, en 1862, interne des hôpitaux de Paris, dont il obtint la médaille d'or en 1866. C'était le début d'une rapide et brillante carrière médicale : docteur en médecine et lauréat de la Faculté en 1867, prosecteur en 1868, agrégé de chirurgie en 1869, chef des travaux anatomiques en 1873, chirurgien de l'hôpital Trousseau en 1876, Lannelongue était enfin nommé, en 1884, professeur de pathologie chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris. Deux ans auparavant (1882), il avait été élu membre de l'Académie de médecine, qu'il devait présider en 1911 ; en 1895, il entrait à l'Académie des sciences.

Des travaux de tout ordre ont largement justifié ces distinctions successives, et quelques-uns au moins, en raison de leur importance, méritent de fixer l'attention. En dehors de ses premières recherches d'anatomie pure (sur les veines du cœur, l'os intermaxillaire, etc.), Lannelongue s'est surtout occupé d'abord de chirurgie infantile. C'est de l'hôpital Trousseau, où il sut créer un musée anatomo-pathologique modèle, que sont sortis tant de travaux remarquables sur un certain nombre d'affections chirurgicales dont on peut dire qu'il a débrouillé le chaos : notamment sur les ostéomyélites, auxquelles il sut rattacher (1879) tous ces accidents tardifs : exostoses, névroses, fistules, abcès des os, dont il démontra, avec Achard (1890), l'origine infectieuse ; sur les abcès froids, qu'il prouva de nature tuberculeuse et dont il fournit une excellente méthode de traitement par l'extirpation ; sur la tuberculose osseuse ; sur la coxalgie tuberculeuse et la tuberculose vertébrale spécialement, à l'occasion desquelles il imagina (1891) le procédé des injections sclérogènes au chlorure de zinc. Entre temps, il étudiait les anomalies de développement et publiait, sur cette question importante et jusque-là mal connue, deux ouvrages qui font autorité : l'un, en collaboration avec Achard, était consacré aux kystes congénitaux (1886), l'autre, en collaboration avec Ménard, s'occupait des affections congénitales de la tête et du cou (1891) et des atrophies de la face.

Lannelongue. (Phot. Pirou.)

En dehors de ces remarquables contributions à la pathologie générale, la technique est redevable au professeur Lannelongue de précieux perfectionnements : l'autoplastie des fissures palatines, l'ischémie préopératoire, la trépanation employée comme méthode curative des ostéomyélites, ont été successivement améliorées par ses travaux ; en 1890, il a, le premier, pratiqué la craniectomie, c'est-à-dire l'incision du crâne, pour tenter de permettre au cerveau accidentellement comprimé dans une cavité rétrécie de se développer normalement.

Deux surtout, parmi ses travaux, ne sauraient être omis : sa communication à l'Académie de médecine, faite, en 1881, avec la collaboration de Maurice Raynaud, sur la localisation du virus rabique au système nerveux, grâce à laquelle Pasteur put orienter définitivement la préparation de son vaccin curateur ; ensuite, en 1890, le compte rendu d'une greffe de la thyroïde du mouton chez une fille de quatorze ans, atteinte de myxœdémie, opération audacieuse, suivie de succès, qui fait incontestablement de Lannelongue le précurseur de Carrel et de la méthode de transplantation des organes.

La carrière professorale de Lannelongue n'a pas été moins heureuse. Elle s'est poursuivie, non sans éclat, successivement à l'école pratique, de 1866 à 1870, à l'hôpital des cliniques, enfin à la Faculté où il inaugurait, en 1884, son cours annuel de chirurgie, que complétait sa leçon clinique hebdomadaire à l'hôpital Trousseau. Elle est résumée dans un certain nombre de traités, dont quelques-uns sont aujourd'hui classiques dans les Facultés : *De l'ostéomyélite aiguë pendant la croissance* (Paris, 1879) ; *De l'ostéomyélite chronique ou prolongée* (Paris, 1879) ; *Abcès froids et tuberculose osseuse* (Paris, 1881) : *Leçons sur la coxotuberculose* (Paris, 1885) ; *Traité des kystes congénitaux* (en collaboration avec le Dr Achard, Paris, 1886) ; *Leçons sur la tuberculose vertébrale* (Paris, 1888) ; *Traité des affections congénitales* (en collaboration avec le Dr Ménard, Paris, 1891), etc. A la fois professeur très écouté pour la méthode de son exposition et la clarté éloquente de sa parole et praticien des plus remarquables, Lannelongue était particulièrement qualifié pour demander, en 1911, à la commission sénatoriale de l'enseignement supérieur, à la suite de dissentiments graves entre la Faculté et une partie du corps médical, de séparer, en ce qui concerne les études de médecine, les corps des professeurs de celui des examinateurs, afin de couper court à un favoritisme trop fréquent.


La Liseuse, tableau de J.-J. Henner (collection Chauchard, Louvre). — Ph. Braun et Cie.

Membre fondateur ou actif de nombreuses sociétés scientifiques françaises ou étrangères, passionné pour la philanthropie et les œuvres sociales, fondateur, avec Mme Aubert, de l'œuvre pour la préservation des jeunes filles, le docteur Lannelongue est venu à la politique, surtout parce qu'il y voyait un moyen d'être plus directement utile à son pays. Ami de Gambetta, qu'il soigna, avec Cornil, dans sa dernière maladie, il se présenta, en 1885, à la députation dans le Gers, mais échoua. Elu, en 1893, par l'arrondissement de Condom, qu'il représenta jusqu'à 1898, il devint, en janvier 1906, sénateur du Gers, et marqua bientôt sa place dans la haute Assemblée par des interventions fort écoutées. Pour parer, dans la mesure du possible, à la diminution de la population, il a, en 1910, soumis au Sénat tout un plan de réformes, immédiatement accepté et mis à l'étude par la commission nommée à cet effet, plan qui porte sur la répression, l'avortement, la lutte contre la mortalité infantile, le mariage des jeunes, les encouragements aux familles nombreuses, la liberté testamentaire, les mesures contre le célibat, etc. Il a résumé, avec beaucoup de netteté et quelquefois de courage, toutes ses vues politiques et sociales, tous les enseignements d'un long voyage et surtout d'une carrière largement remplie, dans son dernier livre, *un Tour du monde* (1910) ; la nécessité pour la jeunesse française d'un amour actif et passionné du pays natal, du sens de la vie familiale, du goût du labeur individuel, âpre et persévérant, toujours efficace et supérieur à la chance : ce sont là, à vrai dire, les qualités maîtresses de son esprit et de son caractère. — Dr J. Laumonier.

lathrie (*trî* — du gr. *lathraios*, caché) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres de la famille des cotingidés.

— Encycl. Ces oiseaux, de taille assez petite, ont un bec relativement fort, large à la base, portant des narines larges, mais en partie recouvertes par des soies. Les ailes sont de taille médiocre, à rémiges étroites. Les pattes sont assez faibles.


Lathrie.

On les place à la limite de la famille des cotingidés, mais leur structure les rapproche des manakins ou pipridés.

Les huit espèces constituant ce genre se divisent en trois groupes par leur coloration, qui est cendrée, rousse, ou verte. Elles se rencontrent au Mexique, dans la Bolivie et au sud du Brésil.

Les deux espèces les plus connues sont : la lathrie rousse (*lathria unirufa*) de l'Amérique centrale et la lathrie streptophore (*latria streptophora*). Le plumage de cette dernière espèce, tout entier cendré, est marqué sur la poitrine d'une large bande d'un beau rose, dont les deux extrémités, en s'amincissant, vont se rejoindre en arrière de la nuque. La région anale et les soies caudales ont aussi la même coloration. Cette jolie espèce n'a été rencontrée qu'à l'intérieur de la Guyane anglaise, vers 2.000 mètres d'altitude.

***Lioy** (Paolo), naturaliste et homme politique italien, né à Vicence le 31 juillet 1836. — Il est mort dans la même ville le 27 janvier 1911. Il fit, à l'université de sa ville natale, à ce moment sous la domination de l'Autriche, ses études de littérature, de droit et de sciences, et, en 1859, se fit connaître par un remarquable travail où se retrouvait l'influence du *Cosmos*, de Humboldt : *la Vie dans l'univers*. Le succès fut considérable, et l'ouvrage fut traduit en français par Eugène Camerini. Les tendances panthéistes de l'œuvre devaient se retrouver dans toute la philosophie de l'auteur, qu'il popularisa dans ses *Excursions dans le ciel* et *Excursions sous la terre*, œuvres remarquables de vulgarisation scientifique. Entre temps, Paolo Lioy s'était activement mêlé aux mouvements politiques de la Vénétie. A la veille de la guerre de 1866, les Autrichiens jugèrent bon de l'expulser ; mais, après la libération de son pays, il fut député de Vicence, de 1867 à 1888, et joua, dans les rangs de la droite du Parlement italien, un rôle des plus actifs. En 1905, il fut nommé sénateur du royaume ; mais il était vieilli déjà, moins ardent aux luttes de la politique, et, dans son esprit même, une évolution remarquable s'était opérée, le portant de plus en plus à l'étude des lettres et des arts. Ses premiers ouvrages, en effet, avaient trait à des problèmes de géologie, d'archéologie préhistorique, de sciences naturelles, de géographie. Nous citerons, parmi les principaux : *Sur une stat on lacustre découverte au bord du lac de Timon* (1864) ; *les Habitations lacustres de l'âge de la pierre* (1865) ; *Sur quelques vertébrés fossiles de la région de Vicence ; Sur les conditions physiques et économiques du Vicentin* (1869) ; *Dans la montagne* (1880) ; etc. Les derniers sont, au contraire, des volumes de descriptions, de souvenirs, de philosophie : *le Livre de la nuit ; Dans l'ombre ;* *l'Histoire naturelle à la campagne*, et, surtout, *Apparitions et souvenirs* (1908), etc. ; enfin, trois excellentes études biographiques sur les naturalistes dont sa pensée s'était le plus heureusement inspirée : Linné, Agassiz et Darwin. — G. T.


Paolo Lioy.

Liseuse (la), tableau de Jean-Jacques Henner. Sur un fond marron roussâtre, se détache la blanche nudité d'une femme étendue, dont le visage se penche sur un livre ouvert. Un large effet de lumière sur l'épaule, la chevelure et la hanche saillante, ainsi que deux très simples contrastes pro-

duits, l'un par l'opposition du fond lourd et opaque aux cheveux souples et légers, l'autre par l'opposition du visage ambré et de la chair laiteuse du corps, constituent tout l'intérêt du tableau. Le peintre, qui avait à ses débuts une manière un peu sèche, avait été peu à peu séduit par les effets plus enveloppés; l'étude du Corrège et surtout celle de Prud'hon l'amenèrent à une facture extrêmement moelleuse, et l'art de relier l'ombre à la lumière par des dégradés savoureux devint chez lui une sorte de maîtrise spéciale, qui rend toutes ses œuvres très reconnaissables : l'exemplaire de la collection Chauchard en est un intéressant spécimen.

lycétol n. m. Pharmacol. Composé obtenu par la combinaison de la piperazine méthylée avec l'acide tartrique, que l'on emploie en thérapeutique comme dissolvant de l'acide urique. || Syn. TARTRATE DE DIMÉTHYLPIPÉRAZINE.

Mare près de la route (LA), tableau de Théodore Rousseau, entré au Louvre avec la collection Chauchard. Entre les nuages d'un ciel sombre et menaçant perce un rayon de soleil qui éclaire, dans le lointain, les bâtiments blancs, aux toitures couvertes de chaume, d'une petite ferme blottie sous un bouquet d'arbres au feuillage jaunissant. Ce motif a, du reste, fait quelquefois donner à cette œuvre le titre de *Ferme dans le Berry*. Au premier plan, un terrain herbeux, d'où émergent quelques grosses roches à fleur de terre, entoure une mare qui reflète dans son eau tranquille la seule partie claire du ciel : un nuage blanc et un peu de bleu. Sur le chemin conduisant à la ferme et qui passe derrière la mare, s'avance une charrette que surmontent les silhouettes courbées de deux paysans, et le peintre n'a pas manqué de profiter de ce détail pour en tirer un effet de couleur en revêtant la femme d'une sorte de casaque rouge. Dans le lointain, s'étend une bande de prairie lumineuse, tandis que l'extrême horizon est limité par la teinte bleue ardoisée des collines. Comme toujours, la facture de Théodore Rousseau est ici un peu minutieuse; cette minutie s'accorde, du reste, avec les dimensions restreintes du panneau. Mais surtout, et c'est là son principal mérite, l'artiste a réussi à nous communiquer cette impression de tristesse qui est particulière aux journées finissantes et à nous faire en même temps éprouver un peu de l'angoisse qui nous étreint lorsque l'orage monte dans le ciel menaçant. — T. L.

Midinettes (LES), comédie en quatre actes, de Louis Artus (théâtre des Variétés, 31 janvier 1911). — Pierre Mathivet, jeune archéologue pourvu de rentes confortables, est le mari de la jolie Germaine. Celle-ci ne demanderait pas mieux que de l'aimer; mais elle est élégante, mondaine, et Pierre, lui, entièrement absorbé par ses travaux, ne prend aucun soin de sa toilette. A sa myopie, à sa gaucherie native, il ajoute encore par la négligence de sa tenue, si bien qu'il prête à rire aux coquettes, amies de Germaine. Un mari dont on se moque est un mari menacé. Peu à peu, Germaine se détache du sien. Elle écoute avec une complaisance de plus en plus dangereuse les propos du beau conférencier pour dames Gaëtan des Ardans, et, sous prétexte d'aller passer quelques jours auprès de sa tante malade, elle entreprend avec lui une excursion sentimentale aux environs de Fontainebleau. Pierre pressent ce qui lui arrive, ou va lui arriver. Il confie ses peines à l'oncle Lherminier, cinquantenaire demeuré jeune, et très répandu dans le petit monde de la couture et de la mode. « Venge-toi, conseille-t-il à son neveu, ou plutôt, console-toi avec quelque jolie midinette. »

Par l'intermédiaire de son oncle, Pierre Mathivet fait la conaissance de Julie, essayeuse chez le célèbre modiste Plumazul. Julie a dix-neuf ans, et, bien que Montmartroise, elle est très sentimentale. Elle est éblouie par le luxe de l'appartement des Mathivet; elle est entièrement flattée et touchée de ce que l'égyptologue lui offre un volume de ses *Considérations philosophiques sur Sémiramis*, et elle entreprend même de lire le volume. L'auteur, si riche et si savant, ne lui apparaît pas du tout gauche ou dépourvu d'élégance; au contraire, elle le trouve très bien, et le lui dit. Apprenant qu'il a du chagrin à cause de sa femme, elle le console le plus naturellement du monde; Pierre, de son côté, est ravi, ému : ils s'aiment.

Julie est maintenant une femme très élégante. Elle vient acheter des chapeaux chez son ancien patron Plumazul, modiste de génie, en apparence extravagant, au fond commerçant très avisé. Germaine a été informée de l'effet inattendu que son départ a produit sur Pierre. Son amour-propre s'en mêle : elle veut connaître sa rivale, elle veut à son tour triompher. En se rapprochant de Pierre, elle constate avec plaisir que celui-ci a changé à son avantage : il s'habille mieux, il est moins maladroit, c'est un homme que l'on peut aimer, et elle se sent attirée de nouveau vers lui. Or, Pierre, de son côté, n'a jamais cessé d'aimer sa femme. Pour comble de bonheur, il se trouve que celle-ci n'a rien accordé à Gaëtan des Ardans. Mari et femme reviennent donc tendrement l'un à l'autre. Quant à Julie, disant adieu au luxe qui n'est pas fait pour une midinette, elle va retrouver son ancien fiancé Grabure, ouvrier gazier.

La pièce de Louis Artus est charmante. Le mot, pour banal qu'il puisse paraître, rend bien l'impression que font éprouver les *Midinettes* : elles charment, soit qu'elles attendrissent, soit qu'elles déchaînent le rire. C'est un mélange heureux de sentimentalité et de comique. Si la pièce n'était que bouffonne, il n'y aurait presque point de reproches à lui adresser; mais, pour ce, justement, qu'elle se relève en certains passages d'une psychologie exacte, elle vaut d'être critiquée d'un peu plus près. On peut d'abord regretter son titre. Tout autre lui aurait aussi bien convenu; mieux même, car non seulement elle ne nous fait pas du tout connaître les midinettes, mais, ceci est plus fâcheux, elle nous montre une midinette fausse. Julie est un anachronisme. Elle a existé comme contemporaine de Béranger, mais il n'y a plus, depuis longtemps, de Montmartroise aussi désintéressée, aussi « romance ». En troisième lieu, la parfaite innocence de la fugue de Germaine est bien invraisemblable aussi. Mais, en somme, étant donné le genre de la pièce, ces légères imperfections ont peu d'importance. L'essentiel, c'est que les *Midinettes* soient une pièce spirituelle, pleine d'entrain, demeurant toujours de bon goût dans les parties les plus fantaisistes; et l'auteur, prodigue de son propre fonds, a doté abondamment la pièce de ces qualités maîtresses. — Georges HAURIGOT.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Diéterle (*Germaine*), Mistinguett (*Julie*); et par MM. Prince (*Pierre Mathivet*), Guy (*Lherminier*), Max Dearly (*Plumazul*), Diamand (*Des Ardans*).

millimétrique adj. Gradué en millimètres : *Une échelle* MILLIMÉTRIQUE.

Million (LE), comédie-vaudeville en cinq actes, par Georges Berr et Marcel Guillemand (théâtre du Palais-Royal, novembre 1910). — Le peintre Michel mène ou supporte avec une philosophie gaie cette vie de bohème que Murger a présentée aux bourgeois sous des couleurs trop poétiques. Il compte, pour en sortir un jour, d'abord sur le talent qu'il ne peut manquer d'avoir, puis, quelquefois, quand il y pense, sur un billet qu'il a pris à une loterie dont le gros lot est d'un million. Ce chiffon de papier mériterait plus d'attention, car il porte précisément le numéro qui gagnera. Il a gagné!... Voici Michel devenu riche!... Du moins, il le sera, quand il aura touché son lot. Mais, pour le toucher, il faut le billet. Où est le billet? Michel l'avait laissé dans la poche d'un vieux veston de velours. Où est le veston?... Il était là pendu à un clou de l'atelier, mais il n'y est plus. Comment?... Pourquoi?... C'est que Béatrice, une jeune et gentille pianiste, voisine de palier de Michel, en a fait cadeau. Et à qui?... A un pauvre bon cambrioleur que poursuivaient de méchants policiers. Le veston a servi à déguiser le père Crochard, dit « La Tulipe », qui a pu ainsi se sauver. Il s'agit de lui redemander le vêtement si précieux. Mais celui-ci n'est plus en la possession du cambrioleur. Crochard l'a vendu au ténor italien Sopranelli, qui doit s'en servir pour jouer le rôle de Marcel dans la *Vie de Bohème*. Michel et ses amis, le journaliste Champaubert, l'étudiant en médecine Prosper, etc., s'élancent à sa poursuite. Ils ne l'arrêtent pas, mais trouvent moyen de se faire arrêter, en compagnie d'un certain La Bécotterie, élève de Crochard. Après des péripéties variées, Michel finira cependant par rentrer en possession du billet gagnant, grâce à Béatrice d'abord, que Sopranelli a engagée comme accompagnatrice, ensuite et surtout grâce à Crochard. Ce bon cambrioleur a deviné sans peine que la jeune musicienne aime le jeune peintre; celui-ci, malgré son million récent, ne demanderait pas mieux que de l'épouser, et, cependant, leurs amours n'avancent guère. C'est alors un jeu pour Crochard de se transformer en riche Anglais, qui vient demander la main de la jeune fille, et la jalousie de Michel, subitement excitée, lui révèle à lui-même ses véritables sentiments. Le père Crochard se trouve ainsi avoir contribué au moins à une union légitime, et il ne lui manque plus que de la bénir.

Le *Million* n'est point du tout la pièce enfantine que l'on pourrait croire d'après les apparences, et, si elle a, dans son point de départ, une certaine ressemblance avec le *Chapeau de paille d'Italie*, elle n'est pas non plus une pièce d'un modèle suranné. Bien loin de là! c'est une œuvre jeune, gaie, où les auteurs eux-mêmes semblent s'amuser beaucoup, et avec laquelle, en tout cas, ils réjouissent infiniment les spectateurs. Ayant ainsi répondu à son titre de vaudeville, le *Million* justifie non moins bien son titre plus ambitieux de comédie, car à la fantaisie débordante s'y allient en des proportions heureuses l'observation, la finesse et l'ironie. — L. GOURBEYRE.

Les principaux rôles ont été créés par Mlle Bertiny (*Béatrice*), et par MM. Le Gallo (*Michel*), Charles Lamy (*Prosper*), Levesque (*La Bécotterie*), Mangin (*Sopranelli*), Blémont (*Crochard*), Hurteaux (*le commissaire Tubise*).

œcoumène ou **œkoumène** (du gr. *oikoumené*, la terre habitée) n. m. ou f. Nom commun, aujourd'hui couramment employé par les géographes, pour désigner la terre habitée ou une aire d'habitat : *L'*ŒKOUMÈNE *n'est pas partout habitée.* (Raveneau.) *Un littoral cisaillé de rias et d'estuaires et reposant sur un plateau continental riche en espèces comestibles constitue un* ŒCOUMÈNE *maritime.* (C. Vallaux.)

— ENCYCL. Dès l'époque de l'antiquité classique, les écrivains grecs avaient employé le terme d'οἰκουμένη pour désigner la terre habitable et habitée, qui ne couvrait, suivant eux, qu'un quart environ de la sphère. L'expression a été reprise par Friedrich Ratzel dans son *Anthropo-géographie*; le savant allemand s'en est servi pour désigner la terre où l'on habite, ou, du moins, où l'on peut habiter (car l'œkoumène n'est pas partout habitée), par opposition à la calotte inhabitable qui la limite au N. et qu'il appelle l'*anœkoumène*. De cet ouvrage considérable, le mot *œkoumène* a passé avec une partie du vocabulaire créé par Ratzel pour désigner les faits de géographie humaine, dans les ouvrages français contemporains, et il y a pris, à côté de son sens élémentaire et général, un sens restreint. Il désigne, alors, non plus l'ensemble de la terre habitable et habitée, mais une région habitée ou une aire d'habitat déterminée. Au point de vue maritime en particulier, il n'y a *œkoumène* que lors d'un stationnement prolongé ou habituel dans une région géographique particulière, dans un cadre géographique de côtes et d'eaux marines : une zone de grande pêche (bancs de Terre-Neuve), une mer secondaire en impasse (Baltique), un littoral à estuaires avec socle continental (littoral breton, vendéen), etc. — H. F.

***peste** n. f. — ENCYCL. La peste bubonique, ou plus simplement la « peste », est une maladie épidémique, qui exerça ses ravages dans tout le monde civilisé pendant l'antiquité, le moyen âge et une partie des temps modernes. (Voir l'historique dans le *Larousse illustré*, art. PESTE.) De nos jours, elle ne semble plus exister en Europe, du moins à l'état endémique; à part quelques rares épidémies importées par les navires venus de régions pestiférées (peste d'Oporto, 1898), elle semble plutôt devenue une maladie exotique. La Chine (province de Yunnam principalement) et surtout l'Inde, où chaque année elle sévit avec intensité de mars à juillet, semblent actuellement ses principaux foyers. Parmi les autres contrées de l'Asie particulièrement éprouvées, on peut citer encore la Perse, les Philippines, la Mandchourie, ravagée actuellement (février 1911) par une épidémie d'une exceptionnelle gravité. En Afrique, on l'a observée en Egypte, en Tripolitaine, dans l'Ouganda, à la Réunion, à l'île Maurice, etc.; en Amérique, signalons les Etats-Unis (San-Francisco), le Pérou (Lima, 1903-1904), le Brésil; en Océanie, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Galles du Sud (Sydney, 1900 et 1904). Grâce à l'hygiène et aux mesures prophylactiques sévères appliquées dans les ports et aux frontières, l'Europe semble n'avoir plus guère à redouter que quelques cas isolés, petites épidémies locales, faciles à circonscrire.

Symptômes. — La maladie, après une période d'incubation de cinq à six jours, débute tout à coup par de la fièvre, des nausées, des vomissements, de la prostration; sur la peau apparaissent des taches rosées d'aspect hémorragique. Il se forme presque constamment dans la région de l'aine, mais parfois, aussi, à l'aisselle ou ailleurs, un *bubon* caractéristique, sorte de tuméfaction atteignant promptement la grosseur d'un œuf; le bubon pesteux est généralement unique. Ou bien le malade succombe en vingt-quatre ou quarante-huit heures; ou bien le bubon continue à enfler, se ramollit et s'ouvre en donnant issue à du pus et, dans ce cas, le malade a des chances de guérir. La mortalité moyenne est de 90 à 95 pour 100. Telle est la forme la plus commune, dite *forme bubonique*.

Il existe également une *forme pneumonique*, dont les symptômes rappellent ceux de la pneumonie franche, et peuvent faire méconnaître la peste; on néglige alors les mesures prophylactiques qui s'imposent, et l'épidémie devient par là même plus dangereuse et plus susceptible d'extension. C'est précisément sous cette forme pneumonique que la peste exerce actuellement ses ravages en Mandchourie.

Une troisième variété de peste est la forme dite *ambulatoire*, ainsi nommée parce que les symptômes peu graves permettent au malade de circuler, transportant ainsi et disséminant partout, par ses crachats et ses déjections, les germes de la maladie; ces germes, d'après Vagedes, peuvent demeurer virulents dans son organisme pendant deux mois ou davantage. On a enfin signalé à Calcutta (1909) sept cas de peste débutant par un ulcère charbonneux à bacilles pesteux; tous les sept se sont d'ailleurs terminés par la guérison.

Causes. Quelle que soit sa variété clinique, la peste est produite par un bacille (*bacillus pestis Yersin*) découvert et cultivé en 1894 par Yersin; ce microbe est très abondant dans la pulpe des gan-

La Mare près de la route, tableau de Th. Rousseau (collection Chauchard Louvre). — Phot. Braun et Cie.

glions pesteux, dans les crachats et dans les selles, ainsi que dans le sang peu de temps avant la mort. Il consiste en courts bâtonnets à extrémités arrondies, munis d'une mince enveloppe, et affectant en général la forme d'un grain de riz. Les bacilles pesteux mesurent habituellement un millième de millimètre de large sur deux de long, et se teintent facilement par les couleurs d'aniline, en conservant en leur milieu un espace clair ; ils se décolorent par la méthode de Gram. On les cultive aisément en aérobies sur les milieux usuels, où ils croissent lentement à + 5°, très bien à + 20°, moins bien à + 38°. Ils ne forment pas de spores.

Le bacille répandu dans les poussières du sol n'y survit pas au delà de quelques semaines (et même au delà de 48 heures, d'après certains expérimentateurs). La lumière solaire le fait périr à + 22° ou 25°, au bout de quelques heures. Les froids météorologiques les plus intenses (— 26° et — 38°, d'après Mourata) ne compromettent aucunement sa vitalité. Il ne résiste pas à quelques minutes d'ébullition, ou à cinq minutes d'exposition à la vapeur d'eau bouillante.


Bacille de la peste.

Les antiseptiques usuels, comme le sublimé au millième, le lysol ou le chlorure de chaux au centième, le lait de chaux au cinquième, les vapeurs de formol ou d'acide sulfureux, le font périr en quelques minutes, ce qui rend relativement facile la désinfection des objets qu'il a contaminés.

Inoculabilité. — L'homme peut contracter la peste par le simple contact des bacilles avec une égratignure, une écorchure, une érosion quelconque de la peau et des muqueuses. L'inoculation par la même méthode réussit chez presque tous les mammifères, la réceptivité la plus grande étant offerte par le rat et la souris, le cobaye et l'écureuil; le lapin est plus résistant. Le chien et le chat, de même que le cheval, le bœuf, la chèvre et le mouton, sont peu réceptifs, le porc l'est encore moins. Quant aux oiseaux, ils paraissent absolument réfractaires. Selon Fukuhara (1907), l'inoculation réussit chez la grenouille, le triton, la carpe, le poisson doré.

D'après les travaux de la Commission anglaise de la peste de l'Inde (1907), la réceptivité toute spéciale du rat fait de cet animal un excellent réactif de la peste. Inoculé au garrot avec un produit supposé pesteux, l'animal présente bientôt un bubon au niveau du cou, ainsi qu'une tuméfaction considérable des ganglions voisins; il succombe en deux à quatre jours. A l'autopsie, on lui trouve un foie graisseux, avec de petits foyers granulés; la rate est volumineuse, les reins congestionnés; on observe souvent un épanchement pleurétique assez abondant, ainsi que des hémorragies sous-cutanées. Tous les organes internes sont très riches en microbes.

Mécanisme de la propagation. Depuis longtemps on supposait, et nous savons aujourd'hui avec certitude, d'après les travaux de la Commission anglaise (1907) que les rats et autres rongeurs sont les agents pour ainsi dire exclusifs de la transmission de la peste. Il existe chez cet animal une forme chronique de la maladie, en dehors de l'épidémie saisonnière qui, dans les contrées pesteuses, telles que la Chine méridionale et l'Inde, le décime de janvier à juillet; les rats âgés sembleraient, d'après Mac Coy (1909), offrir une immunité relative. On a remarqué que, lorsqu'une épizootie commence à sévir sur les rats, les premiers cas humains s'observent peu de jours après, et que l'épidémie dure elle-même tant que l'épizootie se prolonge.

Le transport du bacille pesteux du rat à l'homme s'effectue par l'intermédiaire de la puce du rat. La puce la plus répandue dans l'Inde et l'Egypte sur ce rongeur est une espèce particulière (ancien *pulex murinus*, décrit avec soin par Rothschild sous le nom de puce de Chéops [*pulex Chæopis*]); quand ce parasite a sucé le sang d'un rat pestiféré, il conserve pendant plusieurs jours, dans son intestin, le bacille vivant et virulent, et le transmet à d'autres rats, ou même à l'homme que cette puce pique volontiers. Le rat d'égout ou de cave, dont la portée est de sept à dix petits, est le premier atteint dans les épizooties. Puis vient le rat noir ou rat de maison (*mus rattus*), qui vit sous les meubles, dans les greniers, etc., et produit des portées de cinq à huit. La peste s'attaque aussi au surmulot, à la souris commune (*mus musculus*); dans l'Inde, la Commission anglaise, qui a examiné méthodiquement 117.000 cadavres de rongeurs, a trouvé aussi le bacille chez les *nesokia Bengalensis* et *nesokia Bandikota*. Les écureuils vulgaires, les écureuils de jardin (*citellus Beecheyi* de l'Inde), les cobayes succombent aussi très fréquemment à la même affection; il est assez rare de trouver des cadavres de chiens et de chats morts de la peste. L'épidémie actuelle de la Mandchourie paraît avoir été véhiculée par les marmottes ou « tarabagans », que l'on chasse pour leur fourrure.

Tous ces rongeurs hébergent diverses espèces de puces, qui sont susceptibles de passer d'une sorte d'animal à l'autre, et même de piquer l'homme. Citons, parmi ces parasites, outre le *pulex Chæopis* (qui conserve quinze à vingt jours le bacille pesteux), les puces de rat et de souris (*pulex fasciatus, typhlopsilla musculi*), la puce du chat (*pulex felis*), d'autres encore, telles que les *pulex pallidus, pulex irritans;* au Brésil, d'après Simond (1905), le rôle du *pulex serraticeps* serait considérable dans la transmission de la peste, tandis que la puce du rat de Manille (*pulex Philippinensis*) ne piquerait jamais l'homme (?) d'après Herzog et Hare. Enfin, on a aussi incriminé les poux de tête (*pediculus capitis*), les moustiques, les punaises de lits (*acanthia lectularis*), qui, après avoir piqué des rats pestiférés, conservent pendant trois jours le bacille vivant, mais, d'après Nuttall (1897), ne le transmettraient pas (?) aux animaux. Hunter (1905), rappelant que l'archevêque Knud, dès 1498, avait fait remarquer que la peste « était précédée de l'apparition d'un grand nombre de mouches » et se basant sur l'examen microbiologique d'insectes provenant de régions pestiférées, pense que les insectes, même non piqueurs, seraient capables de transporter à de longues distances le bacille pesteux et de le déposer sur les aliments, les vêtements, etc.

La Commission anglaise admet que la piqûre est nécessaire à la transmission de la maladie, et notamment que les rats ne peuvent contracter le mal ni par ingestion de cadavres d'autres rats, ni en absorbant de l'urine ou des excréments des pestiférés. D'après d'autres auteurs, la peste à forme pneumonique qui sévit actuellement en Mandchourie pourrait se transmettre sans piqûre, par la simple pénétration, dans les voies respiratoires, des bacilles conservés dans les fourrures de marmottes infectés, ou expectorés avec les crachats des malades. Il est très probable qu'étant donnée le peu de vitalité du bacille en dehors de l'organisme ou des cultures, la transmission a dû se faire, au début, par les puces et autres insectes piqueurs, conservés dans les vêtements et dans les fourrures. Gautier et Raybaud (1910) admettent, en effet, que la puce du rat (*ceratophyllus fasciatus*) peut conserver le bacille vivant pendant le sommeil hivernal. Les premiers malades, ainsi contaminés directement à partir de la marmotte, propagent le mal soit par leurs crachats, soit par l'intermédiaire des insectes dont ils sont couverts.

Il est à remarquer que, même en pleine épidémie, la peste respecte les locaux dans lesquels les rats et leurs puces ne pénètrent pas; c'est ainsi que les infirmiers qui soignent les pestiférés dans des hôpitaux bien tenus ne contractent presque jamais la

maladie. On a constaté que des rats pestiférés, vivant côte à côte avec des congénères sains dont ils sont séparés par un treillis à mailles fines s'opposant au passage des puces d'un compartiment à l'autre, ne transmettent pas la maladie. De même, des rats ou des cobayes sains, conservés dans des cages que l'on suspend dans les locaux pestiférés assez haut pour que les puces ne puissent les atteindre, demeurent indemnes, alors que ceux des cages posées sur le sol périssent rapidement. Des expériences ont montré qu'une seule piqûre ne suffirait pas à transmettre la maladie : pour réussir l'inoculation expérimentale, par ce moyen, il faut mettre en contact avec un seul rat ou cobaye plusieurs parasites préalablement infectés.

La fréquence exagérée de la peste dans l'Inde et dans la Chine méridionale tient à la fois à l'extrême malpropreté des locaux habités et des personnes qui s'y trouvent. L'indigène, en effet, surtout dans les classes pauvres, vit dans des habitations où les rats sont attirés par les grains, les denrées diverses, les détritus de toute sorte abandonnés sur le sol ; la vermine pullule en toute liberté, aussi bien sur l'homme que sur le rat, d'où un échange continu de bacilles pesteux.

Prophylaxie. Le meilleur moyen de se préserver de la contagion, dans les pays à peste, consiste donc à se mettre à l'abri des piqûres de puces, en s'efforçant d'empêcher les rats et les souris de pénétrer dans les habitations, magasins, navires à quai, etc., et en les détruisant au moyen d'appâts empoisonnés, de pièges, de chiens ratiers. Il faut aussi exiger une extrême propreté corporelle des serviteurs indigènes, tant pour eux-mêmes que pour éviter qu'ils n'introduisent des parasites dans la maison. En Mandchourie, la méticuleuse propreté des Japonais et de leurs maisons les met à l'abri de la peste, à laquelle succombent au contraire les Chinois, qui négligent pour la plupart les précautions hygiéniques les plus élémentaires.

Pour empêcher les rats de pénétrer dans les navires à quai en grimpant le long des amarres, on munit celles-ci de larges rondelles métalliques tournantes ; malgré ces précautions, il faut détruire ceux qui se sont introduits avec les marchandises ou autrement. On y parvient en les asphyxiant dans la cale à l'aide d'acide carbonique, ou mieux d'acide sulfureux fourni par l'appareil Clayton (ce dernier gaz altère certaines denrées, entre autres les pommes de terre et les farines). Les vêtements ayant servi aux pestiférés, les locaux habités par eux, seront désinfectés au formol ; les cadavres d'hommes et d'animaux seront autant que possible brûlés. Enfin, de sévères mesures de police sanitaire s'opposeront à la diffusion du mal hors du foyer de l'épidémie.

Vaccination préventive. Le personnel sanitaire employé pendant les épidémies sera soumis à la vaccination, s'il ne peut être choisi parmi les pestiférés guéris qui sont devenus réfractaires à la maladie. L'immunité s'obtient en inoculant le vaccin, préparé en chauffant une heure vers + 58°, des cultures virulentes, dont on a ainsi tué les bacilles. On injecte de ce vaccin deux doses correspondant à peu près à 5 milligrammes de microbes desséchés. L'immunité s'établit lentement, et n'est complète qu'au bout de quatre à douze jours ; elle persiste plusieurs mois. En cas d'urgence, on mêle à la *première* injection seulement (pour éviter les phénomènes d'anaphylaxie, c'est-à-dire d'intoxication qui se produiraient si l'on recommençait) une petite quantité, soit 1 ou 2 centimètres cubes, du sérum dont nous parlerons plus loin. Cette addition de sérum évite la possibilité d'une contamination pendant la période durant laquelle l'immunité s'établit.



Principaux foyers de propagation de la peste.

Traitement curatif. Le seul traitement efficace de la peste consiste dans l'emploi des injections de sérum antipesteux. Ce liquide s'obtient (d'après Yersin) en inoculant le cheval avec des cultures chauffées pendant une heure à + 58° pour tuer les bacilles : on fait ces injections dans une veine (afin d'éviter les abcès) et l'on recommence quinze jours après, puis de semaine en semaine, avec des doses prudemment croissantes ; on continue ensuite avec des quantités croissantes de cultures non chauffées. La préparation d'un cheval à sérum curatif demande de six à huit mois. Le résultat étant obtenu (ce dont on s'assure par des expériences de guérison de souris ou de cobayes inoculés à la peste), on fait ses prélèvements de sang (par exemple 6 litres en deux fois à une semaine d'intervalle), on sépare le sérum qu'on chauffe deux fois à + 54° avant de le livrer, afin de détruire partiellement les propriétés toxiques propres du sérum de cheval.

Ce remède n'a des chances sérieuses d'agir qu'aux conditions suivantes. Il faut injecter dans les veines, dès le premier jour de la maladie ou le second au plus tard, des doses de 40 à 60 centimètres cubes répétées toutes les douze heures pendant un ou deux jours (la voie sous-cutanée ne donne pas d'aussi bons résultats ; elle est complètement inefficace, d'après Zabolotny [1899] dans la peste pneumonique). Peña, de Buenos-Aires, injecte même dans les veines deux fois 100 centimètres cubes en quarante-huit heures, et administre au besoin une autre dose le troisième jour.

Dans de bonnes conditions, la mortalité, qui est de 90 à 95 pour 100 chez les malades non traités, s'abaisse à 15 ou 20, parfois même à 7 à 8 pour 100. Ces chiffres sont plus élevés dans l'Inde, d'abord parce qu'on ne peut souvent pas appliquer le traitement à temps, et ensuite parce que la race hindoue semble particulièrement sensible à la peste. — Fernand Guéguen.

La peste en Mandchourie. La dernière des épidémies de peste, qui paraît avoir atteint son maximum d'intensité vers le milieu de février 1911, a été une des plus terribles dont l'histoire fasse mention. Elle a exercé ses principaux ravages sur la Mandchourie, aux environs de la nouvelle cité de Kharbine. Elle paraît avoir pris naissance à la lisière d'un des foyers permanents, dans la région d'Akcha, sur les confins de la Mandchourie et de la Mongolie. C'est le pays des chasseurs de fourrures de race bouriate, où se rencontre surtout le terrible *tarabagan* (en russe *souroc*), véhicule habituel de la maladie, et où manque par contre la zibeline, qui, partout où elle vit, semble exclure le tarabagan. Les premiers cas officiellement constatés le furent dans un certain nombre de stations du Transsibérien, à Zavod, Petrovski, Oloviannaïa, etc. Les Russes eurent la sagesse, quand se produisit l'exode de la population chinoise, de lui interdire l'accès de leur territoire : les émigrés durent refluer vers l'est sur Kharbine, et c'est dans un des faubourgs de cette ville, à Fouziadian, que le fléau éclata brusquement avec une extraordinaire intensité. Le pétrole et le bois manquèrent pour brûler les cadavres. Sur les 50 000 habitants de la ville, un quart périt sur place. Le reste se dispersa dans toutes les directions, portant les germes morbides dans les agglomérations voisines : à Tsisikar, Achéké, Boudouné, et même dans les provinces chinoises du Nord. Partout, la peste revêtait son caractère le plus rapide et le plus dangereux, la forme pulmonaire. Les déplorables conditions d'hygiène où vit la population chinoise favorisaient la contagion. A la hâte, on désertait les villages contaminés, abandonnant les malades sans soin et sans sépulture. Vladivostok même fut atteint, et partiellement évacué par la population. Des cas étaient constatés à Blagoviétchensk, aux environs de Tien-Tsin et de Pékin. L'Europe même était un moment menacée, car la maladie fut signalée à Astrakan. Mais le fléau a paru diminuer d'intensité au début de mars. De semblables épidémies s'apaisent comme un incendie trop violent. La période d'incubation, très courte, la rapidité de l'issue finale et presque fatale dans la forme pulmonaire (à peine 1 ou 2 0/0 de guérisons) ne permettent pas aux porteurs de germes d'aller bien loin, et la maladie s'éteint au milieu du désert qu'elle a créé.



Dr Mesny.

En dehors des précautions habituelles de prophylaxie et de surveillance hygiénique que tous les gouvernements d'Europe ont fait prendre à l'égard des marchandises en provenance d'Extrême-Orient, un certain nombre de mesures de protection contre la peste ont d'ailleurs été prises par la Russie, la première intéressée. La plus importante est une longue quarantaine de sécurité imposée aux ouvriers chinois des mines sibériennes, et qui, pour faciliter la surveillance, ne pourront désormais pénétrer en terre russe que sur certains points déterminés.

L'épidémie a été étudiée et combattue sur place — sans grand effet malheureusement, car tous les sérums antipesteux (Yersin, etc.), les préparations arsenicales, le 606 sont restés inefficaces — par un certain nombre de médecins, dont quelques-uns français, les docteurs Mesny et Broquet. Le docteur Gérald Mesny, médecin du corps de santé colonial, directeur de l'école impériale de médecine de Tien-Tsin, s'était rendu l'un des premiers à Fouziadian, pour organiser les secours. Il a contracté la peste en auscultant une malade chinoise, et est mort en deux jours avec une sérénité et un courage exemplaires. — G. Treffel.

phénacétine n. f. Dérivé acétique de la phénétidine (éther éthylique du paramidophénol), découvert en 1887 par Kast et Hinsberg, et que l'on utilise comme antithermique sous forme de poudre, cachets ou pilules.

— Encycl. La *phénacétine*, de formule $C^{10}H^{13}AzO^{2}$, appelée aussi *para-acétophénétidine* ou *phénédine*, est une poudre blanche inodore, insipide, à peu près insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'eau acidulée par l'acide lactique. On l'utilise surtout dans les fièvres paludéennes, la pneumonie, le rhumatisme, les névralgies et les douleurs hystériformes ; son maximum d'action se manifeste une heure à une heure et demie environ après l'ingestion.



La Ronde de nuit, tableau de Rembrandt. (Musée d'Amsterdam.) — Phot. Giraudon.

phylontogénèse (du gr. *phulê*, tribu, *ôn, ontos*, être, et *genesis*, production) n. f. Gramm. Nom donné par certains linguistes à la partie de la science du langage traitant des phénomènes qui se produisent quand le sujet isolé subit l'influence d'un ou de plusieurs autres sujets parlants. (Le mot a été proposé par le linguiste allemand Ottmar Dittrich) : *Quand nous voyons un sujet isolé influencé par plusieurs autres sujets, nous sommes dans le domaine de la* PHYLONTOGÉNÈSE. (Sechehaye, *Programme et méthodes de la linguistique théorique*.)

— Encycl. La *phylontogénèse* s'oppose d'une part à l'*ontogénèse*, qui traite des faits linguistiques ayant toutes leurs causes dans un être isolé, dans le sujet parlant (telle la production d'un signe spontané), et d'autre part à la *phylogénèse*, qui étudie les résultats de l'activité collective de plusieurs sujets agissant et réagissant les uns sur les autres. La transformation d'un signe spontané en symbole est un fait de *phylontogénèse;* la création de la grammaire collective est un fait de *phylogénèse*.

plafonnier (*ni-é* — de *plafond*) n. m. Ustensile constitué par une feuille de tôle ondulée, à bords recourbés, que l'on fixe au plafond, au-dessus d'une lampe à pétrole, d'une flamme de gaz, etc., pour le protéger de la fumée. Appareil d'éclairage qui se fixe près du plafond.

— Encycl. Le plafonnier se distingue du lustre en ce qu'il est de dimensions moindres et qu'il se fixe plus près du plafond que celui-ci. Les modèles les plus simples sont constitués par une petite coupole de cristal jouant le rôle de réflecteur et qui enveloppe la lampe électrique ou le bec à gaz renversé; mais, le plus souvent, le plafonnier, fait de bronze, de cristal, de fer forgé, etc., est décoratif et comporte une ornementation aussi variée que les lustres ou les appliques. (V. p. 96.)

* **Ronde de nuit** (LA), titre célèbre et inexact d'un des chefs-d'œuvre de Rembrandt, qui se trouve au musée de l'Etat, à Amsterdam, et qui a été récemment l'objet d'un attentat. Il représente : *la Sortie de la compagnie du Wijk* (quartier) n° 1, *commandée par le capitaine Frans Banning Cocq.*

Ce tableau, qui fut payé par la ville 1.600 florins au peintre, figura d'abord dans le Doelen (tir) des arquebusiers, puis à l'hôtel de ville (l'ancien) à partir de 1715 (à cette date, le tableau fut notablement rogné des deux côtés, de manière à pouvoir entrer dans un panneau), et enfin fut mis au musée de l'Etat.

Le nom de *Ronde de nuit* lui fut donné bien à tort par les critiques français du XVIIIe siècle. En réalité, la scène se passe dans le jour, et nous assistons tout simplement au départ d'une troupe de miliciens qui sortent pour quelque exercice de tir. La lumière vient de gauche. Au centre, le capitaine Cocq s'avance en pourpoint noir; à côté de lui, vers la droite du tableau, le capitaine van Ruytenburg, en vêtement jaune, portant à la main une hallebarde d'un raccourci très hardi. A droite, le tambour Kampoort frappe sur sa caisse. A gauche, deux petites filles, dont l'une, qui porte à la main un casque, est une lumineuse et charmante apparition, qui semble éclairer tout le tableau. Devant elle, un jeune homme vêtu de rouge est occupé à tirer la baguette de son fusil. Au fond, divers gardes, parmi lesquels se distingue l'enseigne Jean Visscher Cornelissen, qui soutient un étendard orange, blanc et bleu. Dans le fond, à droite, sur une colonne, est fixé un écusson où se lisent les noms des principaux miliciens. Le tableau est signé sur la première marche, aux pieds de la petite fille : *Rembrandt, 1642.*

A la différence des œuvres de ce genre, où les personnages sont d'ordinaire disposés d'une manière un peu artificielle, de manière à se trouver à peu près tous également éclairés, nous voyons dans ce tableau une scène vivement animée, où chaque homme participe d'une manière particulière au mouvement d'ensemble, à la fois très tumultueux et très ordonné. De là une impression de réalité de vie puissante. D'autre part, une lumière exceptionnelle contribue à répandre sur toute la scène une atmosphère mystérieuse, dont l'effet sur l'imagination n'est pas moins saisissant.

Le 13 janvier 1911, un nommé Sigrist, âgé de vingt-huit ans, donna trois coups de tranchet dans la célèbre toile. Il déclara qu'il avait agi par vengeance contre l'Etat : ancien cuisinier à bord d'un navire de guerre, il n'avait pas été rengagé, à la suite d'un examen médical. Le capitaine Cocq fut atteint au genou et Van Ruytenburg à la poitrine. Par bonheur, la toile, fortement doublée, ne fut pas déchirée ; seule, la couche de vernis, assez épaisse, fut enlevée. — La Jarrie.

sanguicole (du lat. *sanguis, inis*, sang, et *colere*, habiter) adj. Qui est dans le sang : *Microbes* SANGUICOLES.

* **Senoussi, Senoussia,** confrérie musulmane, fondée en 1250 de l'hégire (1835 de J.-C.) par Si-Mohammed-ben-A'li-ben Senoussi, originaire de la province de Mostaganem, qui se sépara de la puissante confrérie des Khadiria ou Quadria.

— *Organisation de la confrérie, son établissement en Tripolitaine, d'abord à El Beïda, puis à Djaraboub et enfin à Koufra.* Si Mohammed ben A'li ben Senoussi, né en 1791, avait eu, vers l'âge de trente ans, des difficultés avec sa famille.



Plafonniers : 1. Pour lampe à pétrole ; 2, 3. A gaz ; 4, 5, 6, 7, 8. A électricité.

Fuyant son pays natal, il parcourut, comme professeur de droit et docteur en théologie, l'Algérie orientale, le Maroc, la Tripolitaine et l'Egypte. Il professa au Caire ; mais, ses doctrines intransigeantes l'ayant fait dénoncer comme un novateur et un réformateur religieux, il se dirigea sur La Mecque, but de tous les musulmans, où il suivit les cours des grands docteurs.

Vers 1843, Senoussi, qui portait le titre de *cheik* (vieillard, vénérable, ancien, docteur, maître), de nouveau en butte à l'hostilité des détenteurs des pouvoirs politiques par son intransigeance, quitte La Mecque en laissant à un de ses moquaddim (vicaires, exécuteurs des instructions du cheik) la direction de sa zaouïa (centre religieux, école, sens donné généralement au mot en Algérie). La véritable raison de son départ, c'est que, comme tout bon réformateur, il voulait ramener l'islam à sa sévérité première. Prétention peut-être exagérée, puisque, par sa manière de suivre la religion de Mahomet, il sera traité d'imposteur par les musulmans instruits.

De La Mecque, il revint en Tripolitaine et construisit une zaouïa à El Beïda, près de Benghazi. Il attira à lui beaucoup d'adeptes, et bientôt ses vicaires iront fonder des établissements dans la Tripolitaine, en Egypte, à Ghat, à Ghadamès, à In-Salah et en Arabie. En 1855, il quitta El Beïda et alla fixer sa zaouïa dans l'oasis de Faredgha, qui appartient théoriquement à l'Egypte, mais qui est pratiquement indépendante. Il s'installa à Djaraboub, dans les rochers. Il mourut en 1859. Pendant sa vie, il avait surtout prêché et institué l'ordre religieux ou confrérie qui porte son nom.

— *Caractères particuliers du senoussisme.* Tout en prétendant suivre les préceptes coraniques, le cheik Senoussi s'est vu reprocher par les musulmans orthodoxes :

1° Ses prétentions de s'enfermer et de ne recevoir les visiteurs que rarement et après des demandes d'audience réitérées ; car le prophète Mahomet, lui-même, avait l'habitude de recevoir, sans peine pour eux, les grands et les humbles.

2° Son absence à la prière commune : ce serait une preuve qu'il ne suit pas la *tariqua* (voie) des *Soufis* (sages).

3° L'abstention à la prière du vendredi et aux réunions pieuses. Ces deux faits constituent l'abandon des commandements de Dieu ; ils sont une impiété, une immoralité.

4° Sa façon de dire la prière non conforme aux prescriptions du Coran, ni à la Sonna des hadits (ensemble des paroles traditionnelles recueillies du Prophète par ses disciples).

5° La rupture du jeûne du ramadan, qu'il autorise en voyage.

6° L'indignité de ses partisans, personnages riches et attachés aux biens de ce monde.

D'après les orthodoxes, le cheik Senoussi serait donc un perverti parmi les pervertis ; ses prétentions étaient mensongères ; il n'avait en vue que les biens terrestres et qu'un but : se distinguer et se faire connaître en ce bas monde.

A côté de ces reproches, les savants lui ont reconnu une grande faculté de discernement : s'il fuit Le Caire et plus tard La Mecque, ce n'est pas qu'il se reconnaisse impuissant à lutter contre ses adversaires, mais il est hanté par cette pensée dominante chez les grands missionnaires : le prosélytisme. Il va prêcher la religion de Mahomet (Dieu Un) chez les ignorants, il les conquiert à sa foi et se taille un vaste empire spirituel, où il règne en maître absolu.

Sa connaissance du cœur humain lui avait fait éviter un écueil, cause de scission dans d'autres confréries : cheik Senoussi ne délivrait pas de diplômes de moquaddem (vicaire), si bien que ceux de sa confrérie prêchaient en son nom, mais, ne possédant pas de diplômes, ils ne pouvaient fonder d'autres confréries, comme cheik Senoussi l'avait vu pratiquer dans la confrérie des Khadiria, à laquelle il avait appartenu.

Cette ligne de conduite lui a parfaitement réussi, car, de près ou de loin, ses moquaddim vont toujours prendre le mot d'ordre près de lui.

L'ensemble des faits qui se rattachent à son existence et les résultats obtenus apparaissent surtout sous le caractère maraboutique, lequel assure une sorte de royauté sans partage.

Cheik el Mahdi, son successeur. — A sa mort, Mohammed-Senoussi laissait deux fils : Cheik el Mahdi, âgé de treize ans et Si Mohammed el Chérif, âgé de quatorze ans ; ce dernier mourut peu de temps après son père.

Avant sa mort, Mohammed Senoussi avait eu assez d'habileté pour faire reconnaître son fils Cheik el Mahdi comme le messie promis, qui, d'après les prophéties, est chargé de soumettre tous les humains à la loi du Prophète avant la fin du monde et aussi d'exterminer les chrétiens, dont il avait prêché la haine.

Cheik el Mahdi, exécuteur testamentaire des idées de son père, s'attacha à observer scrupuleusement son enseignement, ainsi que sa ligne de conduite ; mais au pouvoir spirituel il joignit le pouvoir temporel, ce qui lui assura une autorité plus grande dans les pays désertiques de la Tripolitaine, du Borkou et du Tchad. L'action du messie devait se produire en l'an de l'hégire 1300, le 1er jour de moharem (12 décembre 1882) ; et Mahdi laissa passer cette date sans donner le mot d'ordre incendiaire, qui eût trouvé certainement un écho dans le monde musulman.

Cheik el Mahdi resta plongé dans l'immobilité, cette essence même de l'islam, et il garda jalousement sa position. C'était un profond calcul de sa part, car il n'ignorait pas les difficultés à surmonter pour se faire reconnaître comme le messie promis, difficultés qui peuvent se résumer en deux mots : ambitions et intérêts matériels d'autres mahdis, peu disposés à abandonner leurs prérogatives spirituelles et matérielles à un concurrent.

Il reste donc sur les territoires où son père a su conquérir une véritable royauté par la toute-puissance de sa volonté, sans effusion de sang.

Djaraboub, qui n'était, du temps de son père, qu'une modeste installation, Cheik el Mahdi la développa prodigieusement ; il en fit une place religieuse, universitaire et militaire. Il continua le prosélytisme de son père et envoya des représentants au cœur de la Tripolitaine, du Tchad, du Bornou, du Ouadaï, en Egypte, senoussiser les populations.

Pendant ce temps, il arme des soldats au nombre de 4.000, que nous verrons plus tard tenir des points de passage des caravanes allant des bords de la Méditerranée commercer dans les pays de l'intérieur Centre africain.

En 1895, Cheik el Mahdi quitta Djaraboub pour l'oasis de Koufra. On a donné à ce départ les raisons suivantes : 1° sa brouille avec le mahdi d'Omdurmau, auquel il refusa son concours effectif contre les Anglais ; 2° son désaccord avec Constantinople ; 3° son désir de s'éloigner des influences européennes et de se rapprocher du centre de ses influences pour mieux surveiller ses intérêts ; 4° se rapprocher du Ouadaï, qui s'était rallié au senoussisme, pour soutenir ce pays contre une attaque probable des Derouiches et des Darforiens. Ce ne sont là que des suppositions, car rien n'est venu dévoiler les véritables intentions du mahdi.

Koufra, par la suite, jouera un rôle important dans l'histoire de tous ces pays Centre-Afrique et restera entourée d'un voile mystérieux jusqu'au jour où une puissance européenne y pénétrera.

— *De 1895 à 1910. Influences du mahdi dans les pays du Centre africain. Chronique sur l'adhésion définitive du Ouadaï à la confrérie senoussiste. Itinéraires des caravanes de la côte tripolitaine au Ouadaï. Les Français aux prises avec le senoussisme. Résistance du senoussisme, dont les intérêts sont intimement liés à ceux du Ouadaï. Kouons. Signes extérieurs du senoussisme. Conclusion.* — Le mahdi, qui s'est installé à Koufra pour s'éloigner des influences européennes, organise ses forces militaires et les répartit de Koufra au Borkou, puis au Kanem. Ses influences religieuses s'étendent dans la Tripolitaine, dans le Ouadaï, au Baguirmi, au Tchad, au Bornou, au Tibesti, et même au Darfour.

De missionnaire, le mahdi est devenu commerçant, surtout d'esclaves ; sa nouvelle puissance commerciale peut se comparer, comme organisation, aux anciennes grandes compagnies commerciales aux colonies, qui créaient des troupes pour la défense de leurs intérêts. Le mahdi ne se contente plus des dons innombrables que la piété de ses adeptes envoyait à



Région d'influence du senoussisme.

sa zaouïa de Koufra, il fait le commerce pour son propre compte ; ses troupes, qui, dans le principe, escortaient, pour les protéger, les caravanes parcourant les routes de Benghazi à l'intérieur, vont former l'escorte des caravanes du mahdi, qui fera, de préférence, le commerce des armes et munitions achetées à Benghazi pour les échanger soit au Ouadaï, soit aux tribus du désert, contre des esclaves ou des chameaux.

Le mahdi mérite alors les épithètes injurieuses que les savants musulmans avaient adressées à son père. Il n'est plus l'apôtre, le prophète de « Dieu Un », détaché des biens de la terre ; c'est un perverti (un chien entre les chiens).

L'intransigeance en matière de religion, qui avait fait la réputation de son père, n'est plus qu'à l'état de légende, témoin le fait de l'adhésion du Ouadaï au senoussisme :

« Vers 1860, Cheik el Mahdi, s'étant rendu compte des richesses inestimables (esclaves) que pouvait lui fournir le Ouadaï, où il comptait déjà de nombreux adeptes, résolut de renforcer son autorité en

envoyant prêcher à Abêché un de ses moquaddim, dans lequel il avait une entière confiance. L'envoyé du mahdi s'aperçut que, dans la capitale du Ouadaï, de nombreux dignitaires et la population s'enivraient souvent avec de la bière de mil et que des rixes mortelles s'en suivaient. La religion de Mahomet interdisant formellement les boissons fermentées, il en fit le reproche dans une réunion de dignitaires, disant que l'homme qui s'enivrait ne pouvait être admis dans la religion de Mahomet et que, par conséquent, ils eussent à s'abstenir de boire l'alcool défendu. La réponse ne se fit pas attendre : puisqu'il en est ainsi, lui dirent les Ouadaïens, nous avons l'habitude de boire de la bière de mil, et nous continuerons. Le vicaire du mahdi, voyant l'effet produit et craignant d'éloigner les Ouadaïens de son maître, les prévint qu'il allait se mettre en route pour Koufra, afin de soumettre la question au Cheik el Mahdi. Celui-ci n'hésita pas : il renvoya son moqaddem vers le sultan du Ouadaï lui dire : qu'après avoir jeûné et prié pendant quinze jours, Allah lui avait révélé que les gens du Ouadaï, en raison de la situation particulière de leur pays, pouvaient être autorisés à consommer des boissons fermentées. » Et tout le pays embrassa le senoussisme.

Comme il est dit plus haut, le mahdi ne se contenta pas d'escorter les caravanes et d'en organiser pour son propre compte; mais, dans les régions désertiques, il fait occuper par ses gens armés certaines oasis, passages forcés des caravanes.

Fait à signaler : les soldats du mahdi n'ont jamais empiété sur le territoire d'un sultan ayant des troupes. Nous trouverons des senoussistes armés au Kanem, au Borkou, dans l'Ennedi et formés en rezzons, mais le fait que les troupes du mahdi seraient entrées en armes sur les territoires du Ouadaï, du Baguirmi, du Darfour, n'a jamais été relevé. Il semblerait que l'immense territoire où il aspirait et sur lequel il était le maître incontesté lui suffisait; ce territoire était compris entre le Fezzan, le Darfour, le Ouadaï, le Fittri, le Tchad; à l'ouest il n'y avait de limites que le désert; cependant, le Tibesti n'était pas occupé par les troupes du mahdi.

De la date de son installation à Koufra, un changement très important s'était fait dans les itinéraires des caravanes se rendant de la Tripolitaine au Bornou. Par son influence, le Cheik el Mahdi réussit à leur imposer la voie Benghazi-Koufra et à leur faire abandonner la voie Mourzouk-Ghât par laquelle elles se rendaient au Bornou et au Tchad, voie empruntée par Nachtigal dans son voyage au Bornou.

En 1900, après la chute de Rabah, les Français, après s'être avancés sur le lac Tchad, commencent à entrer en lutte avec les soldats du mahdi ; ces derniers occupent le Kanem sous le commandement de Sidi Barrani; de là, ils pillent les populations du Tchad et du bas Chari, qu'ils emmènent en esclavage.

La chute de Rabah fut un avertissement pour le mahdi. Il pressent le danger que court son influence; aussi luttera-t-il contre nous de toutes ses forces, et il ne nous cédera le terrain que pas à pas. La haine du chrétien, du blanc, qui ne s'était montrée, jusqu'alors, que par des crimes isolés, va se manifester bruyamment.

Le commandant Télart, après de violents et sanglants combats (Tiouma et Bir-Alali, 1902), chasse les senoussistes du Kanem ; ils vont se réfugier au Borkou.

Les senoussistes avaient, au Kanem, des alliés fidèles dans la tribu des Oulad Sliman ; ceux-ci, que nous ne pouvons attacher à notre cause, leur serviront toujours d'espions. (V. OULAD SLIMAN.)

A partir de 1902, et malgré tous nos ennemis, amis des senoussistes, qui forment un rideau entre nous et les troupes du mahdi, nous obtenons des renseignements assez précis sur ces dernières : elles occupent au Borkou les postes fortifiés d'Aïn-Galakka, de Faya et de Gouro, puis, sur la route des caravanes de Benghazi au Ouadaï, les postes de Oueyta, de Ouanyanga, dans l'Ennedi, et de Koufra; d'autres points au nord de Koufra sont occupés, mais indiqués avec moins de précision.

Les garnisons de ces postes varient comme effectifs en raison des événements; mais le commandant du territoire sait que, si un soulèvement général se produisait, tous les adeptes du mahdi viendraient se ranger sous sa bannière.

Délogés du Kanem, les senoussistes ne restent pas inactifs. Le mahdi, furieux de leur échec, donne l'ordre d'organiser des rezzons qui iront razzier jusque dans le territoire de Zinder.

L'organisation de ces rezzons mérite une mention particulière. Le mot *kouan* revient souvent dans la conversation arabe, et veut dire « frère »; dans la hiérarchie d'une confrérie, on donne le nom de *frères* à la masse des adeptes.

Dans le pays du Tchad, on applique le mot *kouan* aux individus qui font partie d'une rezzon. S'agit-il d'aller piller une tribu qui possède de nombreux troupeaux, mais qui est mal gardée, les pillards d'une tribu font appel aux pillards voisins pour aller razzier la tribu visée; tous les pillards réunis, qu'ils appartiennent ou non à la même confrérie religieuse, prennent le nom de kouans. Il n'est pas rare de voir ces frères d'un moment se piller entre eux, après s'être partagé le butin d'une tribu dépouillée.

Le plus souvent, les pillages sont ordonnés par le mahdi et dirigés par ses représentants, qui lui rapportent la plus grosse part du butin.

Devant ces pillages, les troupes du territoire du Tchad mettent tout en œuvre pour arrêter les rezzons. En 1906, pour mettre un terme aux rezzons répétées des senoussistes, le commandant du territoire donne l'autorisation au capitaine Bordeaux de faire une expédition contre les senoussistes du Borkou et de l'Ennedi.

De mars à mai, la colonne Bordeaux se bat contre des rezzons senoussistes qu'elle trouve aux puits dans le désert, les chasse de Oueyta, dans l'Ennedi, et se dirige sur l'oasis de Faya, où elle s'empare du fortin senoussiste.

De Faya, la colonne se dirige sur la forteresse d'Aïn Galakka, que commande Sidi Barrani, qui était à la tête des senoussistes au Kanem en 1902. La forteresse est enlevée et détruite, les senoussistes qui ont pu s'échapper s'enfuient par le nord.

Tous ces échecs infligés aux bandes du mahdi ne le découragent pas : il ne peut admettre que les blancs, si loin de leur pays, puissent réunir assez d'hommes pour tenir les immensités du Tchad.

Le Borkou, que nous n'avions pu garder, faute d'effectifs suffisants, est vite réoccupé par les senoussistes, qui reconstruisent la forteresse d'Aïn Galakka, plus forte que par le passé; la garnison est augmentée; les rezzons se reforment et sont plus hardies que jamais.

Nos postes frontières sont toujours sur le qui-vive, et le Ouadaï, d'accord avec le mahdi, nous harcèle sans cesse.

La route du Nord nous est barrée par le senoussisme, celle de l'Est par le Ouadaï : liées par les mêmes intérêts, ces deux puissances feront tout leur possible pour arrêter notre marche en avant.

Une nouvelle tentative est faite sur le Borkou en 1908 (colonne du capitaine Cellier), mais toujours sans résultat appréciable; il nous faudrait occuper le pays : ce serait la fin des rezzons et de la traite des noirs.

En 1909, le Ouadaï tombe en notre pouvoir, c'est un coup terrible porté au senoussisme; le mahdi n'aura plus la ressource, si lucrative, du commerce des esclaves.

Encore un effort, et, dès que le Borkou et le Tibesti seront en notre puissance, c'en sera fait du pouvoir temporel du mahdi : nous tiendrons la route des caravanes à Oueyta, les rezzons ne pourront plus se former au Borkou, et il est inadmissible que le mahdi puisse faire partir une rezzon de Koufra, qui est situé à plus de 700 kilomètres du Borkou, ce parcours offrant des difficultés réellement sérieuses : pas d'eau, pas de vivres.

Entouré d'ennemis, n'ayant plus de pays pour se ravitailler en blé, dattes, céréales, et ne pouvant plus faire le commerce des esclaves, Cheik el Mahdi n'aura plus que la ressource d'abandonner le pouvoir temporel pour se réfugier dans le pouvoir spirituel, qui lui donnera les revenus suffisants pour le mettre à l'abri du besoin.

Signes extérieurs du senoussisme. Les deux principaux signes extérieurs du senoussisme, et que quelqu'un de prévenu peut observer facilement, sont :

1° Dans la façon de porter le chapelet qui est enroulé au poignet; il ne doit pas être suspendu au cou;

2° Pendant la prière, les bras sont croisés sur la poitrine, le poignet de la main gauche pris entre le pouce et l'index de la main droite.

D'autres signes extérieurs font partie du rituel senoussiste, tels que ne pas danser, ne pas fumer, ne pas priser, ne pas chanter; il est difficile à un observateur de s'assurer si un adepte du senoussisme met en pratique ces prescriptions, d'autant plus que, dans les pays du Tchad et du Ouadaï, la masse de la population est illettrée ; on a appris aux adeptes à ânonner quelques prières et à répéter un certain nombre de fois des invocations ; là se bornent leurs connaissances religieuses.

Conclusion. Il faut reconnaître que la maison de Koufra a été, et est encore, un sérieux obstacle à notre établissement au Tchad et au Ouadaï; cependant, le danger a été moindre que lorsque nous avions à combattre les sultans noirs du Soudan : les Samory, les Rabah, qui trouvaient des hommes à volonté et dirigeaient leurs armées en personne; tandis que le madhi ne se mettra jamais à la tête du mouvement.

Quoiqu'il en soit, et comme il ne faut jamais dédaigner son ennemi, quelque faible qu'il nous apparaisse, le Cheik el Madhi ou son descendant, son fils Ahmed el Chérif, chef actuel de Koufra, devront toujours être surveillés attentivement, car il ne faut pas perdre de vue que tous les anciens esclavagistes n'accepteront jamais, sans arrière-pensée, l'occupation européenne qui rendra leur ancien genre de vie si difficile.

Lorsque nous occuperons le Borkou et le Tibesti et que le mahdi se trouvera isolé dans son îlot de Koufra, n'ayant plus de débouché que sur la Tripolitaine, nous pourrons tenter, près de lui, une action politique. Rien ne prouve qu'il n'entrera pas, très volontiers, en pourparlers avec nous, car il est bon de se rappeler : 1° que le colonel Monteil, qui redoutait surtout la traversée des pays soumis au mahdi, pendant son voyage de Saint-Louis à Tripoli par le Tchad, a été bien accueilli par les senoussistes ; 2° que le mahdi lui-même nous a déjà fait de vagues avances.

Les pourparlers avec le mahdi pourraient même être tentés dès que le Ouadaï sera calme. — Cᵗ E. DRISSET.

senoussiser (*zé*) v. a. Convertir au senoussisme : SENOUSSISER *une région*.

senoussiste n. et adj. Partisan de la doctrine religieuse de Senoussi : *Rituel* SENOUSSISTE. *Les* SENOUSSISTES *du Borkou*.

Singer (Paul), homme politique allemand, un des chefs du parti socialiste, né à Berlin le 16 janvier 1844. — Il est mort dans la même ville le 31 janvier 1911. Singer était devenu, au Parlement, le représentant le plus qualifié et le plus habile du socialisme intransigeant, mais non révolutionnaire. Fort intelligent, d'un grand calme, d'une extraordinaire activité, d'un sens pratique remarquable, qui lui avait permis de réaliser une fortune considérable dans les affaires, il était, dans les congrès du parti aussi bien que dans les discussions du Reichstag, un *debater* redoutable et un incomparable président. C'est grâce à sa souplesse d'esprit, qui lui permettait de trouver des formules de conciliation aussi vagues qu'heureuses, que le parti socialiste allemand dut de ne pas se partager en écoles ostensiblement trop divergentes. Les obsèques de Singer, qui ont eu lieu à Berlin le 5 février, ont été l'occasion d'une grande manifestation ouvrière et socialiste, à laquelle prirent part de nombreux délégués étrangers. — G. T.


Paul Singer.

Sur la via Emilia, par Gabriel Faure, 1 vol. pet. in-8°. Paris, 1911. — Les troupes romaines qui se rendaient en Gaule suivaient de Rome à Rimini la voie Flaminienne; puis, de Rimini jusqu'à Plaisance, à peu près en ligne droite, elles longeaient les Apennins par l'admirable voie Emilienne qui, séparant les derniers versants de la montagne des plaines humides du Pô, reste encore aujourd'hui la route que prennent les voyageurs : le chemin de fer et le canal accompagnent d'ailleurs d'assez près le même tracé. C'est par ce chemin que passe en sens contraire, de Plaisance à Rimini, en s'arrêtant à Parme, Modène, Bologne, le pèlerin d'art qui a consigné ces impressions. En route, il admire en fin lettré les monuments d'un beau passé. A Plaisance, il contemple le Palais Communal (XIIIᵉ s.), où les ogives du rez-de-chaussée sont surmontées d'un premier étage en plein ceintre : édifice plein de force simple, égayé par le mélange des briques rouges et du marbre blanc ; à Borgo San Donnino, la vieille église romane de style lombard. A Parme, ce sont naturellement les fresques du voluptueux et tendre Corrège qui sollicitent les méditations du voyageur : au Dôme, l'*Assomption* de la coupole avec ses anges joyeux ; à San Giovanni Evangelista, le *Christ glorifié* avec ses apôtres; au palais de la Pilotta, la *Madone à l'écuelle;* et enfin, les fresques païennes du couvent de San Paolo, avec leurs divinités, leurs Amours et leurs jolis enfants. Ce charmant et délicieux artiste répand sur cette ville paisible la grâce sereine de son génie. Parme fait encore penser à Stendhal et à Métilde, et aussi à la captivité de Fabrice del Dongo et à l'amour de Clélia Conti. Modène offre, outre son aimable situation dans une fertile contrée, le portail romano-lombard de sa cathédrale, son campanile penché et les sculptures d'Antonio Begarelli et de Guido Mazzoni. Bologne est majestueuse et belle avec ses luxueuses habitations et les arcades de ses portiques ; mais l'auteur de ce livre n'arrive point à se rallier à l'éclectisme trop littéraire de ses peintres : les Carrache, le Guide, le Dominiquin, qui ont enthousiasmé De Brosses et Stendhal, et dont Barrès a loué l'exaltation sentimentale. Par bonheur, le grand portail de San Petronio lui montre, avec les reliefs des Jacopo della Quercia, des exemples d'un art jeune, vigoureux et d'une noble simplicité. A Rimini, enfin, est attaché le souvenir des Malatesta, depuis Lancilotto qui tua sa femme Francesca et son frère Paolo — tragique

épisode immortalisé par Dante — jusqu'au fameux Sigismond, le grand condottiere qui fit restaurer dans le style de la Renaissance, par L.-B. Alberti, l'église gothique de San Francesco et y mit le tombeau d'Isolta, sa maîtresse et sa femme. Le bel arc d'Auguste termine la voie Emilienne. Là s'achève le voyage de notre auteur à travers les villes de l'Emilie, à travers la campagne fertile, en vue des contreforts boisés et rongés des torrents, dans le décor des vignes, des cyprès et des pins-parasols, jusqu'au bord même de l'Adriatique. L'auteur des *Heures d'Ombrie*, des *Heures d'Italie* (v. *Larousse Mens.*, t. Ier, p. 674), nous donne avec ce nouveau volume un agréable recueil de sensations délicates. — L. C.

survol (de *sur*, et de *vol*) n. m. Aéronaut. Vol des aviateurs :

> L'aile humaine, demain, guerrière ou messagère,
> Tentera, triomphante, un merveilleux SURVOL...
>
> Le SURVOL, c'est le vol surnaturel de l'homme.
> Jean Aicard.

survoler (rad. *survol*) v. n. et a. Aéronaut. Voler, en parlant des aviateurs. || Franchir en aéroplane :

> On SURVOLE Paris, Londres, Berlin et Rome ;
> L'homme laisse à ses pieds le globe SURVOLÉ.
> Jean Aicard.

***Tibet** ou **Thibet.** — POLIT. *Le Tibet et l'Angleterre.* Bien qu'il soit une dépendance de la Chine, le Tibet avait été l'un des théâtres où s'était exercée la rivalité entre la Russie et l'Angleterre. L'expédition entreprise par cette dernière, sous le commandement du colonel Younghusband, s'acheva par un traité imposé au gouvernement tibétain le 7 septembre 1904. Ce traité donna à l'Angleterre, dans ce pays, une influence politique considérable, qui semblait devoir se changer un jour en un véritable protectorat. Mais le traité serait resté illusoire sans la ratification de la Chine. Il y eut de longs pourparlers, qui n'aboutirent qu'en 1906. Ce fut seulement par la convention russo-chinoise du 27 avril 1906 que la Chine donna son adhésion au traité de 1904. (V. *Nouv. Lar. ill., Supplément*, THIBET.) La convention ne changea rien aux arrangements stipulés avec le Tibet, mais l'Angleterre dut s'engager à ne pas annexer le territoire tibétain et à ne pas s'occuper de l'administration du Tibet. La Chine s'engagea, de son côté, à ne permettre à aucun autre Etat étranger d'intervenir sur le territoire ou dans l'administration intérieure du Tibet.

Néanmoins, quoiqu'il rendît impossible tout empiétement territorial de l'Angleterre au Tibet et qu'il ait exclu toute action d'une puissance étrangère quelconque, le nouvel arrangement laissait encore à la puissance anglo-indienne une prépondérance marquée.

Le gouvernement tibétain restait toujours tenu, conformément au traité de 1904, d'ouvrir à Gyang-Tsé, Gartok et Yatoung, des marchés auxquels devaient être admis les sujets anglais, ce qui donnait au gouvernement de l'Inde le droit d'y installer un agent permanent. De plus, la Chine reconnaissait le droit, pour l'Angleterre, de construire des lignes télégraphiques reliant l'Inde à ces marchés. Il était dit aussi qu'aucune concession de chemins de fer, routes, télégraphes ou mines ne pouvait être faite à une puissance étrangère, à moins que pareille concession ne fût faite au gouvernement britannique. Mais l'Angleterre parut vouloir se contenter de l'organisation des marchés-frontières. Elle sembla même disposée à favoriser la tendance du pays à l'isolement, lorsqu'elle interdit au voyageur suédois Sven Hedin, en 1905, de passer du territoire indien dans le Tibet.

Tandis que le Dalaï-Lama, qui avait fui Lhassa à l'approche de l'expédition anglaise, était allé se réfugier à Ourga et recherchait la protection des Russes, le Tachi-Lama, le chef religieux de Chigatsé, fut placé par les Anglais à la tête de la théocratie tibétaine. A la fin de 1905, il se rendit dans l'Inde et, le 7 décembre, et alla saluer, à Ravalpindi, le prince de Galles, qui visitait les Indes.

L'accord asiatique anglo-russe. Affaiblie par sa guerre avec le Japon, la Russie ne paraissait plus disposée à poursuivre, au Tibet, la politique de pénétration qu'elle avait tenté d'entreprendre. L'Angleterre, de son côté, en traitant avec la Chine, avait par là même renoncé à acquérir la suprématie dans ce pays. Aussi les deux puissances purent-elles facilement s'entendre pour se garantir mutuellement le *statu quo* au Tibet.

C'est par un arrangement faisant partie de la convention conclue le 31 août 1907 pour le règlement de leurs intérêts asiatiques que les deux puissances posèrent en règle leur abstention au Tibet. (V. *Lar. Mens. ill.*, janv. 1908, p. 165.) L'effet de cet acte fut de faire à nouveau du Tibet un pays fermé. Ni la Russie ni l'Angleterre ne devant avoir accès au Tibet, cette dernière se trouvait abandonner ainsi les avantages qu'elle avait pensé tirer de la campagne du colonel Younghusband. Mais l'inaction à laquelle se condamnaient ainsi les deux puissances, qui faisaient abandon de leurs prétentions, allait servir les intérêts d'une troisième puissance, qui jusque-là avait assisté en spectatrice impuissante à leurs démêlés, la Chine.

L'action de la Chine au Tibet; répression d'insurrections. Après le traité de Lhassa de 1904, la Chine, dont le prestige et l'autorité avaient été gravement atteints par le fait de l'occupation étrangère, avait cherché à fortifier sa situation au Tibet. Elle dut commencer d'abord par réorganiser les provinces des confins orientaux du pays. A la suite de l'entrée des troupes anglaises dans la capitale tibétaine, une violente insurrection avait éclaté dans les districts de Batang et de Litang, qui constituent les marches extrêmes du Seu-Tchouan, mais sont en réalité totalement indépendants. Un vice-légat, envoyé dans le but d'étudier les réformes à introduire pour amener la pacification, fut tué le 5 avril 1905. La Chine organisa une expédition militaire, qui fut dirigée par le maréchal Ma. Il expédia, paraît-il, à Pékin quelques paniers pleins d'oreilles de lamas, avec un rapport élogieux sur ses propres opérations, mais l'insurrection continua à se développer. Un mandarin énergique, Tchao-Eul-Fong, fut envoyé dans le Litang, à la tête de 3.000 hommes et, en novembre 1905, mit le siège devant la lamaserie de Sam-Pin-Lin, sur la frontière du Yunnan, que défendaient 3.000 moines et autant de laïques, munis de vivres en abondance. Les assiégeants manquaient de tout et, au bout de six mois, ils allaient se retirer, quand ils découvrirent la conduite d'eau qui alimentait la lamaserie : ils la coupèrent, et les moines durent se rendre. Il en fut fait un horrible carnage.

A la fin de 1906, alors que le pays était pacifié, une nouvelle révolte se produisit à la lamaserie de Lagongun, située en face de Yerkalo, de l'autre côté du haut Mékong, qui, là, sépare le royaume de Lhassa de celui de Batang. La lutte, commencée le 25 décembre 1906, dura jusqu'en février 1907. A la fin, les Chinois eurent raison de leurs adversaires et incendièrent une partie de la lamaserie.


Le Dalaï Lama.

Vers le milieu de 1907, l'ordre était à peu près rétabli, mais le pays était ruiné; les lamaseries étaient détruites et de nombreux villages incendiés. La région était gouvernée militairement. Les Chinois obtinrent de nombreuses soumissions de chefs du Tsarong, province limitrophe à l'ouest du Mékong et dépendant de Lhassa, mais le gouvernement de cette ville intima l'ordre aux Tsaronnais d'interdire leur pays aux Chinois.

L'administration du Tibet chinois, partagé entre les provinces du Seu-tchouan et du Yunnan, était sans cesse contrariée par une autorité religieuse intransigeante et créait les plus grandes difficultés à la Chine, en sorte que ce pays avait gardé une extrême indépendance. Les Chinois avaient senti toute la faiblesse de cette organisation, lorsqu'ils s'étaient trouvés à la fois en présence du danger de l'invasion étrangère et de la révolte des Tibétains aux portes mêmes de la Chine. Aussi voulurent-ils substituer dans ces contrées tibétaines l'administration chinoise à l'autorité étrangère. Ils entreprirent de former une seule province englobant le Tibet seu-tchouanais et yunnanais, avec Batang pour chef-lieu, et chargèrent le vice-roi intérimaire du Seu-tchouan, Tchao Eul Fong, de procéder à son organisation et d'en prendre ensuite la direction ; il devait être remplacé par son frère, Tchao Eul Hsoung, dans le gouvernement du Seu-tchouan. Tchao Eul Fong envoya, en 1908, au gouvernement de Pékin un remarquable rapport, traçant les mesures à prendre pour l'administration et la mise en valeur de la nouvelle province ; il y prévoyait la colonisation agricole, l'organisation de la défense, la diffusion de l'instruction, le développement du commerce, l'exploitation des mines. C'était là le commencement de la transformation du Tibet par la Chine et l'inauguration d'une politique qui allait tendre à placer le royaume de Lhassa lui-même sous l'autorité directe du Céleste-Empire.

Voyage du Dalaï-Lama à Pékin. Depuis sa fuite à Ourga, le Dalaï-Lama était passé au Kansou, puis au Chan-si, où il vivait, en grand apparat, dans le monastère de Outai-chan, à cinq jours de Pékin. Le gouvernement chinois, qui était résolu à reconquérir au Tibet la puissance temporelle, le pria de venir à Pékin, espérant que, pendant cette visite, il obtiendrait son concours pour organiser le Tibet en province. Le Dalaï-Lama montra quelque hésitation à se rendre à cette invitation. Entre temps, le Tachi-Lama avait demandé à être reçu à Pékin. Enfin, le Dalaï-Lama se décida à s'y rendre et gagna Tching-ting, où il prit le chemin de fer. Arrivé à Pékin, le 28 septembre 1908, il y fut reçu avec tous les honneurs dus à l'incarnation de Bouddha sur la terre. Un cortège splendide se déroula de la gare jusqu'au temple qui devait lui servir de résidence pendant son séjour. Mais, dans les réceptions et les audiences qui suivirent, on sut marquer, par des détails de forme, le caractère de vassalité du Dalaï-Lama.

Le but de ces prévenances était, en réalité, d'obtenir par la persuasion la mainmise de la Chine sur l'administration du Tibet, afin de soustraire ce pays au retour de l'influence européenne, soit russe, soit anglaise. Le plan proposé par le vice-légat impérial consistait à diviser le pays en provinces et à y envoyer un vice-roi, à introduire la langue chinoise, à perfectionner l'agriculture et à ouvrir les mines, à étendre au Tibet le service postal et télégraphique. Le Dalaï-Lama devait, en conséquence, se confiner dans son rôle de chef spirituel et abandonner le gouvernement au vice-roi et aux fonctionnaires chinois.

Il fallut de longues négociations pour décider le Dalaï-Lama à souscrire à ces dures conditions. Le mécontentement causé à la cour par cette résistance et, d'autre part, la place un peu trop encombrante que le dieu vivant semblait prendre auprès du Fils du Ciel, et les honneurs qu'on lui rendait, commençaient à faire mal supporter sa présence. Il dut partir, le 21 décembre, l'Empereur lui ayant intimé l'ordre de rentrer au Tibet, par un décret, dont les termes marquaient bien que le grand lama n'était qu'un vassal de la Chine, le Tibet une colonie chinoise, et que toutes les affaires tibétaines devaient être traitées exclusivement par le haut commissaire chinois.

Derniers règlements avec l'Angleterre. Ce fut la Chine qui versa à l'Angleterre la contribution de guerre de 4 millions que celle-ci avait exigée du Tibet. Le premier versement fut effectué en 1906, le second en mars 1907, le troisième et dernier en janvier 1908. Ce règlement étant fait, les troupes anglaises évacuèrent la vallée de Chumbi, au printemps de 1908.

Il avait été entendu, en 1904 et en 1906, que des accords nouveaux réglementeraient ultérieurement les diverses questions relatives au commerce entre l'Inde et le Tibet et, notamment, l'ouverture des marchés prévus. Une convention, sur ces matières, fut signée à Calcutta, le 16 avril 1908, par le commissaire chinois, assisté de délégués tibétains. Le représentant de la Chine avait beaucoup hésité à discuter cet accord de concert avec des délégués tibétains, croyant voir, dans cette façon de procéder, une atteinte à sa souveraineté.

Retour du Dalaï-Lama à Lhassa; sa seconde fuite. Le départ du Dalaï-Lama de Pékin s'opéra en moins grande pompe que son arrivée, malgré le nombreux concours de ceux qui voulaient honorer en lui l'un des chefs de la religion lamaïque. Au Tibet, son absence prolongée avait fait croire qu'il était captif; beaucoup pensaient qu'il était mort.

Les lamas, inquiets des projets de réorganisation formés par la Chine, commençaient à exciter la population. Quand il arriva à Lhassa, le Dalaï-Lama appuya les efforts des ordres monastiques et, au lieu de tenir des engagements auxquels il avait consenti malgré lui, il encouragea les troubles et résista aux projets de la Chine, puis il refusa le tribut annuel.

Aussitôt, le vice-roi du Seu-tchouan envoya de nouvelles troupes. Pris de peur, le Dalaï-Lama quitta son palais du Po-ta-la et s'enfuit vers le Sud; il passa la frontière et alla chercher, en février 1910, un refuge auprès des Anglais. Un décret impérial prononça la déchéance temporelle du Dalaï-Lama et ordonna que des élections eussent lieu pour lui donner un successeur, ajoutant qu'il est le pire des lamas connus.

Le Dalaï-Lama arriva le 1er mars 1910 à Dardjiling, où il s'installa et, malgré les sollicitations des lamas qui le pressaient de rentrer à Lassa, il resta en territoire anglais. Les Chinois, inquiets de voir le Dalaï-Lama se mettre sous la protection de l'Angleterre, firent tout leur possible pour le faire rentrer dans sa capitale. Mais celui-ci, qui voudrait se soustraire à la suzeraineté de la Chine, témoigne aujourd'hui une grande confiance aux Européens, et cherche à faire reconnaître ses droits par eux. Son ambition serait d'aller à Londres et à Saint-Pétersbourg, mais il n'est pas supposable que l'Angleterre et la Russie manquent à leurs engagements avec la Chine. Rien n'empêchera, sans doute, celle-ci de transformer tôt ou tard le Tibet en une véritable province chinoise, en annihilant la puissance temporelle du Dalaï-Lama. — GUSTAVE REGELSPERGER.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GROSLEY.



Le mois de Mai était consacré à Apollon. Ce dieu, fils de Jupiter et de Latone, vit le jour à Délos, où son culte prit naissance. C'était le dieu de la lumière, et il conduisait le char du soleil. C'était aussi le dieu divinateur, le dieu des purifications, le dieu vengeur qui présidait aux épidémies et aux morts subites, le dieu protecteur, le dieu médecin, et le dieu des arts, particulièrement de la poésie et de la musique. Les principaux attributs d'Apollon étaient : le griffon, le cygne, le trépied, la lyre et le laurier.

N° 51. — Mai 1911

acculturation (*ak-kul-tu-ra-si-on* — rad. *culture*) n. f. Ethnogr. Adaptation à la civilisation. (Se dit du processus suivant lequel une légende qui change de milieu se transforme pour s'adapter aux conditions ethnographiques et sociales de ce nouveau milieu) : *Les savants américains ont étudié l'*ACCULTURATION, *c'est-à-dire les modifications introduites dans les civilisations par les guerres de tribu à tribu, de peuple à peuple.*

adjectival, ale, aux adj. Gramm. Propre à l'adjectif : *Terminaison* ADJECTIVALE. || Qui a la même nature que l'adjectif : *Le nom prédicat s'emploie sans article, quand il y a un caractère* ADJECTIVAL. (Bourciez.)

adressier (*drè-si-é*) n. et adj. m. Employé dont le travail consiste à copier des adresses : *Il a un petit emploi dans la publicité : colleur de bandes,* ADRESSIER, *timbreur.* (René Bazin.)

* **affiche** n. f. — Encycl. *Droit de timbre.* Le droit de timbre afférent aux affiches sur papier ordinaire et aux affiches peintes a été modifié par la loi de finances du 8 avril 1910, qui a frappé d'une taxe spéciale les affiches lumineuses, auparavant exemptes d'impôt.

Affiches sur papier ordinaire (art. 16). Les affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites, sont assujetties à un droit de timbre dont la quotité est fixée à 5 centimes pour les affiches dont la dimension ne dépasse pas 12 décimètres et demi carrés; à 10 centimes, au-dessus de 12 décimètres et demi jusqu'à 25 décimètres carrés; à 15 centimes, au-dessus de 25 décimètres jusqu'à 50 décimètres carrés; à 20 centimes, au-dessus de 50 décimètres carrés jusqu'à 2 mètres carrés; à 10 centimes en plus par mètre carré ou fraction de mètre carré, au delà de 2 mètres carrés. Ces droits sont sujets au double décime.

Les auteurs de ces sortes d'affiches encourent une amende de 5 francs par exemplaire apposé sans avoir été préalablement timbré ou revêtu de timbres mobiles régulièrement oblitérés.

Affiches sur papier préparé et affiches protégées (art. 17). Les affiches ayant subi une préparation quelconque en vue d'en assurer la durée, soit que le papier ait été transformé ou préparé, soit qu'elles se trouvent protégées par un verre, un vernis ou une substance quelconque, soit qu'antérieurement à leur apposition on les ait collées sur une toile, plaque de métal, etc., sont assujetties à un droit de timbre égal à deux fois celui des affiches sur papier ordinaire.

Le timbrage peut avoir lieu à l'extraordinaire, lorsque la nature de l'affichage le permet. Dans le cas contraire, il est procédé conformément aux prescriptions du règlement d'administration publique du 18 février 1891. (Déclaration au bureau de l'enregistrement dans la circonscription duquel se trouvent les communes où les affiches doivent être placées et acquittement préalable de la taxe.) — Les contraventions à ces diverses dispositions sont punies d'une amende de 10 francs en principal par affiche.

Affiches peintes (art. 18). Les affiches peintes et généralement toutes les affiches inscrites dans un lieu public, quand bien même ce ne serait ni sur un mur, ni sur une construction, autrement dit les affiches autres que celles imprimées ou manuscrites sur papier, sont soumises, pour toute leur durée, à un droit de timbre dont la quotité est fixée à 1 fr. par mètre carré ou fraction de mètre carré, sans addition de décimes.

Affiches à annonces multiples (art. 19). Les affiches sur papier ordinaire, les affiches ayant subi une préparation et les affiches peintes dont il vient d'être question sont passibles du double du droit correspondant à leur dimension, si elles contiennent plus de cinq annonces distinctes.

Affiches lumineuses (art. 20 et 21). Les affiches lumineuses constituées par la réunion de lettres ou de signes installés spécialement sur une charpente ou sur un support quelconque pour rendre une annonce visible tant la nuit que le jour sont soumises à un droit de timbre dont la quotité est fixée à 10 fr. par mètre carré ou fraction de mètre carré, sans addition de décimes pour la première année, et à 5 fr. pour chacune des années suivantes. Le droit est doublé pour toute affiche contenant plus de cinq annonces distinctes. La surface imposable est la surface du rectangle dont les côtés passent par les points extrêmes de la figure de l'annonce.



Timbre pour affiches.

Quant aux affiches lumineuses, obtenues soit au moyen de projections intermittentes ou successives sur un transparent ou sur un écran, soit au moyen de combinaisons de points lumineux susceptibles de former successivement les différentes lettres de l'alphabet dans le même espace, soit au moyen de tout procédé analogue, elles sont soumises à un droit annuel de 100 fr. par mètre carré ou fraction de mètre carré sans addition de décimes, et ce, quel que soit le nombre des annonces.

Le recouvrement des droits sur les affiches lumineuses est effectué suivant les règles tracées par le décret du 8 février 1911.

Affiches exemptées du droit de timbre (art. 22). Sont considérés comme enseignes et exemptés du droit de timbre les affiches et tableaux-annonces apposés à l'intérieur d'un établissement où le produit annoncé est en vente, ou à l'extérieur, sur les murs mêmes de cet établissement ou de ses dépendances, lorsque les affiches ou tableaux-annonces ont exclusivement pour objet d'indiquer le produit vendu.

Timbre. Rappelons qu'il y a onze timbres applicables suivant les dimensions de l'affiche. La grandeur et la vignette sont les mêmes pour tous. Seuls varient la couleur et le prix; ce dernier va de 0 fr. 06 à 3 fr. 60. — R. Blaignan

* **Afrique occidentale française.** — Chemins de fer. L'outillage économique, déjà considérable, que possèdent actuellement les colonies françaises d'Afrique, Algérie à part, est l'œuvre d'une douzaine d'années à peine. Avant 1898, aucun de nos établissements africains ne possédait de port aménagé, même d'une façon rudimentaire, pour permettre les échanges commerciaux avec les pays d'Europe. Le port de Dakar n'avait que des fonds insuffisants, qui ne permettaient pas l'accès des grands navires de commerce. Les quais ne présentaient qu'une longueur accostable de 200 mètres, et il n'existait que deux appontements pour le service des côtres et des chalands. Au Dahomey, à la Côte d'Ivoire, le commerce n'avait à sa disposition que les wharfs de Cotonou et de Grand-Bassam, moyens dont le développement progressif des échanges internationaux faisait chaque jour ressortir l'insuffisance. Enfin, tout était à créer à Madagascar.

La situation de notre domaine d'outre-mer, en ce qui concerne les voies ferrées, n'était pas meilleure. Il n'existait, en 1898, que 701 kilom. de lignes exploitées pour l'ensemble de l'Afrique occidentale. A l'heure actuelle, ce réseau est de 2.096 kilom. Ce simple rapprochement donne la mesure de l'effort réalisé pour doter notre empire africain de l'outillage de transport, sans lequel sa mise en valeur n'était pas possible.

Il eût été difficile aux colonies qui aujourd'hui constituent le gouvernement général de l'Afrique occidentale française d'entreprendre les grands travaux publics dont la nécessité avait été depuis longtemps reconnue, si elles n'avaient disposé, pour cet objet, que des ressources de leur budget ordinaire. Des emprunts particuliers, gagés sur ce même budget, auraient peut-être permis d'amorcer ces travaux, mais non de les poursuivre assez loin pour en recueillir les profits espérés. Il fallait donc créer un organisme financier nouveau qui, répondant aux besoins généraux des diverses colonies, devait en assurer, en toute certitude, la satisfaction.

C'est pour atteindre ce but que fut institué, en 1904, le budget général de l'Afrique occidentale française, les ressources de ce budget étant fournies, pour la plus grande partie (94 p. 100 en 1910), par des taxes douanières et, pour le complément, par des contributions des colonies du groupe.

Grâce à cet organisme financier, l'Afrique occidentale française put contracter les emprunts importants qui devaient permettre de réaliser sans



Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ; de Thiès à Kayes.

délai le programme d'ensemble des travaux dont la pénurie des divers budgets locaux avait fait ajourner l'exécution.

A l'heure présente, le tracé d'ensemble du grand réseau qui desservira le Soudan français est à peu près établi, et d'importantes amorces, les plus immédiatement utiles, ont été exécutées et livrées à la circulation. Il est intéressant, au lendemain de la mise en exploitation du tronçon guinéen de Konakry à Kouroussa, de faire ressortir les résultats acquis.

I. *Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.* C'est le plus ancien de nos chemins de fer africains. Conçu par le général Faidherbe, qui voulait en faire un instrument de la pacification du Cayor, ce chemin de fer, après avoir accompli sa fonction militaire, a favorisé l'exploitation des richesses agricoles du Sénégal et déterminé son développement commercial.

La ligne de Dakar a été entreprise à une époque où le crédit du Sénégal était nul. C'est pourquoi elle fut concédée pour 99 ans à une Compagnie, aujourd'hui très prospère, mais avec la garantie de l'Etat français. Les travaux furent commencés, à la fin de 1882, à la fois du côté de Dakar et du côté de Saint-Louis, et les sections ouvertes successivement à l'exploitation. L'inauguration de la ligne entière eut lieu le 6 juillet 1885. Mais les constructeurs de la ligne n'avaient pas prévu toute l'importance de son trafic commercial. On avait trop évidemment visé, dans l'établissement de la voie, à l'économie. Aussi a-t-il fallu, par la suite, exécuter de nombreux travaux complémentaires, qui ont porté à 21 698.630 francs la dépense d'établissement, soit 82.200 fr. le kilomètre, chiffre d'ailleurs très raisonnable pour un chemin de fer colonial.

Partant de Dakar, la voie se dirige vers l'Est jusqu'à Thiès (k. 71). Elle remonte ensuite vers le Nord-Est, suivant une ligne parallèle à la côte jusqu'à Louga (k. 193). A partir de ce point, elle s'incurve en se dirigeant vers le Nord-Ouest pour aboutir à Saint-Louis, terminus de la ligne à 264 kilom. de Dakar. La ligne possède 21 stations ou haltes. Parmi ces stations, celle de Rufisque joue un rôle particulièrement important, parce qu'elle est le point de concentration et d'expédition des arachides.

Les ouvrages d'art sont nombreux, mais peu importants, sauf un pont de 120 mètres établi sur le marigot de Leybar, au kilomètre 258,500.

Pendant les premières années et même jusqu'en 1899, l'exploitation de la ligne ne donna que des résultats médiocres, et l'Etat dut intervenir pour couvrir les déficits de l'exploitation, en même temps qu'il fournissait les sommes nécessaires pour l'entretien et les parachèvements.

Le 21 novembre 1900, fut passée, entre l'Etat et la Compagnie, une convention nouvelle qui vint modifier la situation dans les conditions les plus heureuses. C'est sur cette convention que sont basées, encore maintenant, les combinaisons très ingénieuses qui, depuis son application, ont permis à la Compagnie de réduire ses dépenses d'exploitation (76 p. 100 en 1900, 54 p. 100 seulement en 1910), tout en développant le trafic de sa ligne, et à l'Etat de récupérer, sous forme de remboursements annuels, les avances faites par lui à la Compagnie. D'ailleurs, depuis 1900 même, celle-ci n'a plus à recourir à la garantie d'intérêt.

La fortune surprenante du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis est due uniquement à ce qu'après sa pacification, la région du Cayor traversée par le rail est devenue la zone principale de la culture de l'arachide. A l'époque de la traite, qui a lieu de fin décembre à mars, le mouvement commercial dans les stations de la ligne atteint une intensité très grande, qui a déjà rendu indispensable, pour certaines d'entre elles, notamment Rufisque, la création d'installations complémentaires.

On ne peut que désirer pour nos autres chemins de fer africains la prospérité dont a bénéficié le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

II. *Chemin de fer de Kayes au Niger.* Ce chemin de fer, destiné à relier le Niger à la partie du fleuve Sénégal navigable pendant la période des crues, fut commencé en 1881. On devait construire d'abord la section comprise entre Kayes et Bafoulabé, soit sur 126 kilom., puis prolonger le chemin de fer jusqu'à Bamako. A la fin de 1884, les travaux avaient déjà absorbé près de 14 millions de francs, et on avait construit, dans des conditions d'ailleurs défectueuses, 53 kilom. de voie seulement.

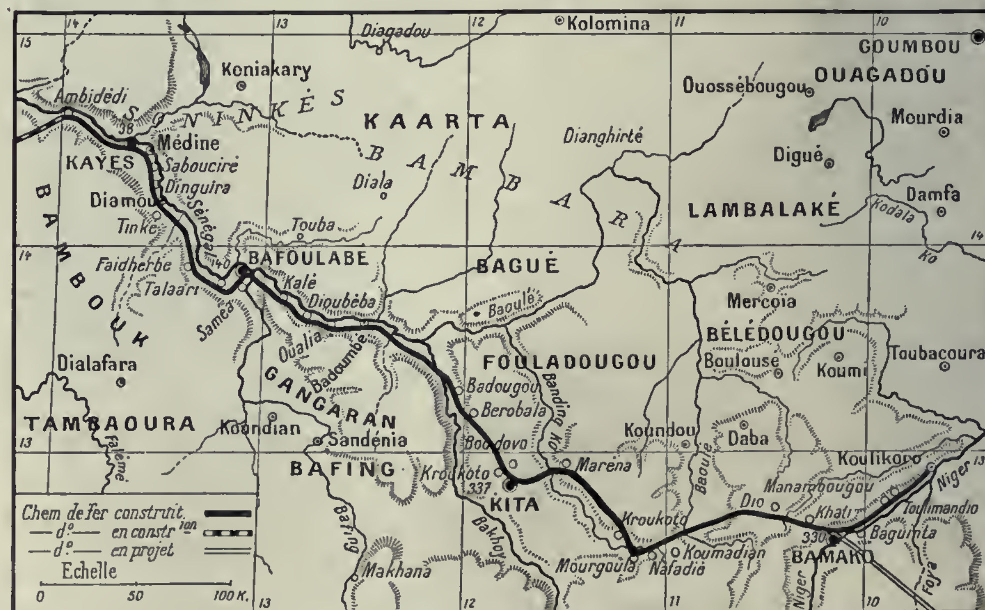
Ces regrettables résultats étaient dus à des causes multiples. On avait commencé les travaux sans études. Le personnel avait été mal recruté ; la maladie l'avait fortement décimé. Les matériaux, convoyés à une époque où le Sénégal avait ses eaux très basses, avaient été déposés sur la berge du fleuve et bien avant Kayes. Enfin, le pays était troublé par la guerre. En 1888, le rail arrivait néanmoins à Bafoulabé. Mais la valeur technique de la ligne était médiocre : les pentes de la voie atteignaient parfois 5 à 6 centimètres par mètre, les courbes étaient raides et irrégulières, les traverses insuffisantes, et comme nombre et comme dimensions ; la plupart des grands ponts étaient mal construits.

A partir de 1888, la construction de la voie ferrée fut confiée à l'artillerie coloniale, puis, en 1892, aux officiers du 5e régiment du génie (régiment des chemins de fer).

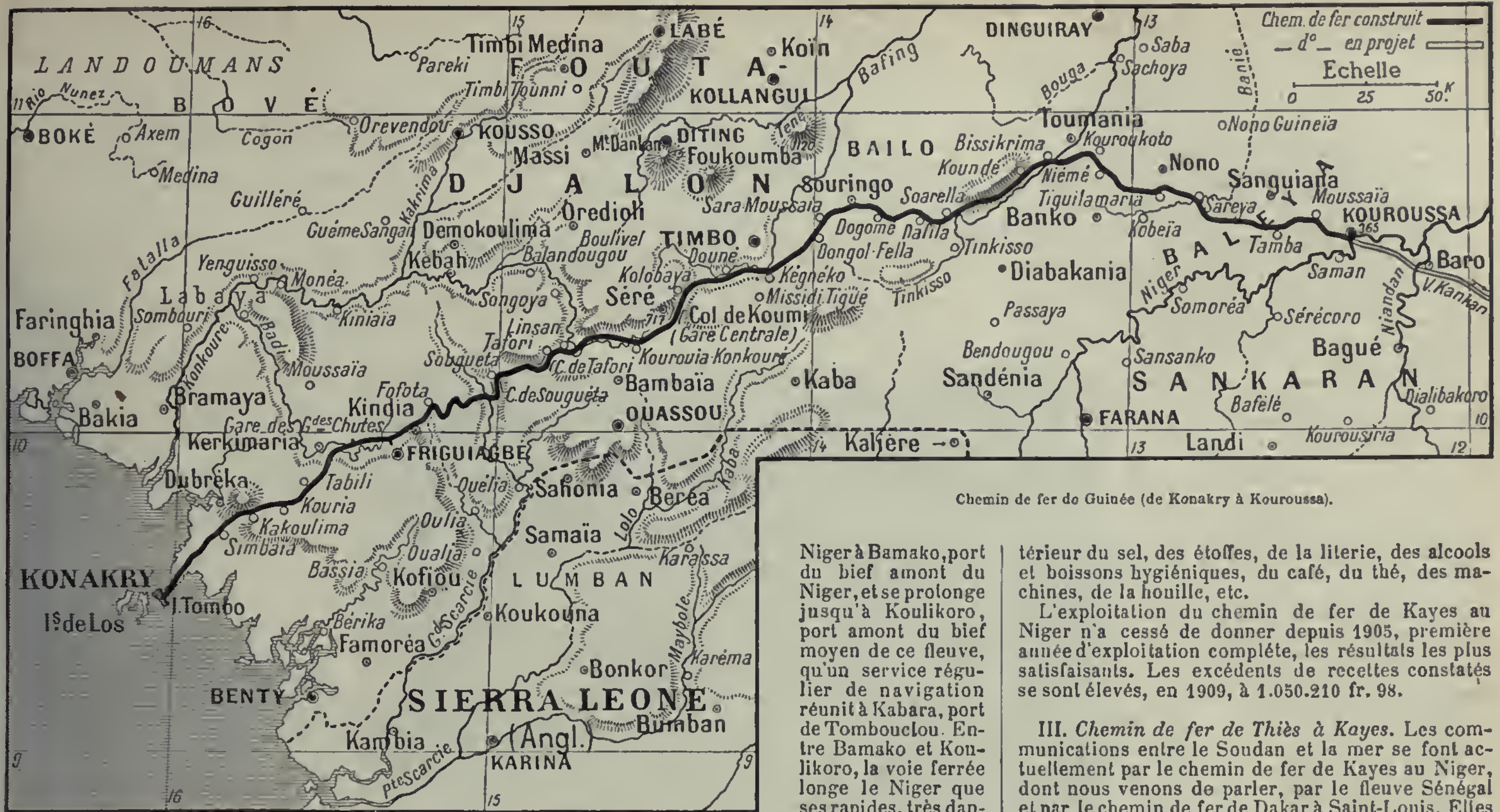
Malgré les efforts accomplis par ces deux services pour rendre plus rapides les travaux d'avancement, le rail, à la fin de 1898, n'était encore qu'au kilomètre 168. Il est vrai que, dès 1884, le Parlement, découragé par les maigres résultats obtenus, n'avait plus guère voté que les fonds nécessaires pour assurer l'exploitation de la partie construite. Nous ne ferons pas ici le récit des diverses combinaisons financières qu'on dut imaginer pour trouver les 30 millions de francs reconnus nécessaires pour terminer le chemin de fer. Cette somme fut obtenue grâce à l'accord intervenu entre l'Etat, le gouvernement du Haut-Sénégal et Niger et, plus tard, le gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Si la solution de la question financière n'avait pas rencontré, de 1899 à 1904, de difficultés sérieuses, il n'en avait pas été de même pour la construction du chemin de fer.

En 1900, une terrible épidémie de fièvre jaune empêcha le transport du matériel de construction. En 1901, la même épidémie fit des ravages parmi le personnel des travaux et désorganisa les chantiers. En 1902, le fleuve Sénégal n'eut pas sa crue



Chemin de fer de Kayes au Niger.



Chemin de fer de Guinée (de Konakry à Kouroussa).

annuelle, et le matériel fut immobilisé à Saint-Louis et à Dakar. Cependant, grâce à l'énergie et à l'expérience du personnel de construction et en particulier du colonel Rougier, directeur du chemin de fer, la ligne put être terminée dans les délais prévus et sans augmentation des dépenses.

D'après les relevés qui ont été faits de ces dépenses, la ligne aurait coûté, pour 553 kilomètres, la somme de 49.826.000 francs, soit 89.800 francs par kilomètre; résultat inespéré, si l'on songe aux difficultés de tout genre qui ont surgi à toutes les époques de la construction; mais combien dorment au cimetière de Kayes, qui furent les ouvriers laborieux et ignorés de cette œuvre civilisatrice!

Le chemin de fer part de Kayes, point terminus de la navigation sur le fleuve Sénégal, atteint le Niger à Bamako, port du bief amont du Niger, et se prolonge jusqu'à Koulikoro, port amont du bief moyen de ce fleuve, qu'un service régulier de navigation réunit à Kabara, port de Tombouctou. Entre Bamako et Koulikoro, la voie ferrée longe le Niger que ses rapides, très dangereux en toutes saisons, rendent impraticables aux bateaux de tous genres.

Sur son parcours, la ligne traverse le Bafing sur un pont de 400 mètres de longueur, le Bakoy sur un pont de 350 mètres et de nombreux marigots qui sont franchis par des ponts métalliques. Les gares les plus importantes de la ligne sont celles de Kayes, Bafoulabé, Kita, Bamako et Koulikoro.

La voie possède des éléments de trafic sérieux et stables. Les produits qui servent à l'alimentation des indigènes, maïs, arachides, mil, sont cultivés dans la région que traverse la voie ferrée. Au delà de Kita, de très vastes forêts fournissent l'arbre de karité, dont la noix donne un beurre végétal comestible. On y récolte également le coton, le riz et le caoutchouc. A l'importation, elle conduit vers l'intérieur du sel, des étoffes, de la literie, des alcools et boissons hygiéniques, du café, du thé, des machines, de la houille, etc.

L'exploitation du chemin de fer de Kayes au Niger n'a cessé de donner depuis 1905, première année d'exploitation complète, les résultats les plus satisfaisants. Les excédents de recettes constatés se sont élevés, en 1909, à 1.050.210 fr. 98.

III. *Chemin de fer de Thiès à Kayes.* Les communications entre le Soudan et la mer se font actuellement par le chemin de fer de Kayes au Niger, dont nous venons de parler, par le fleuve Sénégal et par le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Elles nécessitent un double transbordement et des opérations longues, difficiles et partant coûteuses. De plus, ces communications ne sont pas toujours assurées, le Sénégal n'étant accessible aux bateaux de mer que pendant trois mois et demi de l'année.

L'idée d'établir la permanence des relations entre le pays du Haut-Fleuve et la métropole revient à Faidherbe. Elle répondait d'ailleurs surtout, dans la pensée du gouverneur, à des nécessités d'ordre militaire, plutôt que commercial. Son programme fut réalisé en partie par l'exécution des lignes de Dakar à Saint-Louis et de Kayes à Bafoulabé. Mais les conditions fâcheuses dans lesquelles avait été établie cette dernière ligne, et qui avaient jeté le discrédit sur l'œuvre tentée au Soudan, firent qu'on recula devant l'énormité de la dépense qu'aurait entraînée la construction d'une voie allant jusqu'à Kayes On dut, dès lors, malgré l'importance des



Carte d'ensemble des chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

frais, se contenter du fleuve comme voie de communication pendant toute la période de conquête.

La mission dont le tracé a été finalement adopté fut constituée par décision du ministre des colonies du 9 décembre 1902. Elle fut dirigée par le colonel Rougier, directeur du chemin de fer de Kayes au Niger, puis par le commandant Belle, et eut à subir, au cours de ses opérations de 1903, dans un pays sans eau et de climat torride, les plus cruelles souffrances. Le tracé qu'elle reconnut sur 682 kilom. partait de Thiès, station de la ligne de Dakar à Saint-Louis, située à 71 kilom. de Dakar, passait à Diourbel en se dirigeant vers l'Est jusqu'à N'Gahayes, puis s'infléchissait vers le Sud-Est pour contourner le désert du Ferlo en se maintenant toutefois à 50 kilom. de la frontière anglaise. A partir de Tamba-Counda, la ligne projetée remontait vers le Nord-Est, franchissait la Falémé et rejoignait, à Ambidedi, le fleuve Sénégal, qu'elle remontait jusqu'à Kayes.

De nouvelles études ont fait substituer à la partie du tracé située entre Diourbel et Lampour une variante qui, en rapprochant la ligne de la Gambie, traverse des régions cultivées, habitées et bien pourvues d'eau. La dépense d'établissement du chemin de fer, qui avait été estimée par les auteurs du projet à 45 millions de francs, a été évaluée définitivement à 50 millions, soit 73.000 francs par kilomètre.

Sur l'emprunt de 100 millions contracté en 1907 par le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, on a consacré : 1° une somme de 10 millions à la construction d'une première section de 140 kilom. de la ligne à partir de Thiès; 2° une somme de 3.500.000 francs à l'exécution du tronçon Ambidedi-Kayes.

Les travaux de ces deux sections ont été exécutés simultanément et poursuivis avec une très grande rapidité, sans dépasser les frais prévus. Le tronçon Kayes-Ambidedi a été livré à l'exploitation le 10 juillet 1909; sur le deuxième tronçon, 79 kilom. à partir de Thiès ont été ouverts au trafic le 11 décembre 1908 et exploités par la Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Un arrêté du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, daté du 29 novembre 1910, a confié à un service spécial dépendant de la colonie l'exploitation, à partir du 1er décembre 1910, des 140 kilom. construits jusqu'à Guinguinéo.

Les magnifiques résultats obtenus déjà par cette exploitation partielle, qui a donné, en 1909, 8.700 francs par kilom., sont dus à ce que le pays que dessert la voie ferrée est, comme le Cayor, pays de grande culture des arachides. On n'hésita plus, dès lors, à poursuivre la construction de la ligne. Dans ce but, la loi du 18 février 1910 a autorisé la colonie à emprunter 14 millions de francs pour l'exécution de 200 nouveaux kilomètres de voie ferrée. Toutefois, les travaux n'ont été entrepris que sur 72 kilom., dont les études définitives avaient été présentées.

On s'est demandé si la région que traverse le tracé projeté, à 300 ou 350 kilom. à partir de Thiès, pourrait fournir au chemin de fer un trafic rémunérateur et si, au point de vue purement économique, la construction d'une ligne dans cette région n'était pas une erreur coûteuse.

Si l'on compare, en effet, la voie ferrée d'Ambidedi à Dakar, longue de 706 kilom. avec la voie fluviale du Sénégal, de 800 kilom. de longueur entre Ambidedi et Saint-Louis, on reconnaîtra que la première de ces voies, sûre, rapide et permanente, offrira plus de sécurité aux marchandises de valeur qui peuvent supporter des prix de fret élevés et dont le transport est généralement urgent. Quant aux marchandises lourdes et encombrantes, qui peuvent attendre sans de trop graves inconvénients l'époque des hautes eaux du fleuve, il semble qu'elles auraient tout intérêt à emprunter cette dernière voie, même si l'on arrivait à réduire à leur extrême limite les tarifs du chemin de fer et si, en même temps, on réduisait la distance de transport en créant un port soit à Niani-Marou, sur la Gambie, soit à Kaolak, sur le Saloum.

Mais la question ne parait présenter qu'un intérêt secondaire, en regard des avantages politiques nombreux que procurera la jonction à Ambidedi des lignes du Soudan et du Sénégal. Il convient, en effet, de tenir compte de ce fait que, pour la relève et le ravitaillement de nos troupes du Soudan et de la région du Tchad, la voie Thiès-Ambidedi-Tombouctou-Say sera toujours plus courte et plus sûre que celle du Congo.

IV. *Chemin de fer de la Guinée*. Le 14 septembre 1910, à 3 h. 30 du soir, le dernier rail du chemin de fer de la Guinée était posé. La voie atteignait maintenant, après de longs efforts, la ville de Kouroussa sur le Niger, au kilom. 587. C'était, pour notre colonie de la Guinée, le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire de son développement économique.

Dès 1828, René Caillé, arrivé à Djenné, avait descendu en barque le Niger jusqu'à Kabara. Le courageux pionnier prévoyait la possibilité et la nécessité d'une communication entre ce fleuve et la mer; mais ce ne fut que vers 1888, après que nombre de reconnaissances officielles et particulières eurent un peu éclairé la carte des régions de la Haute-Guinée et du Fouta-Djallon, que l'idée d'une voie de communication passant par ce dernier pays prit consistance.

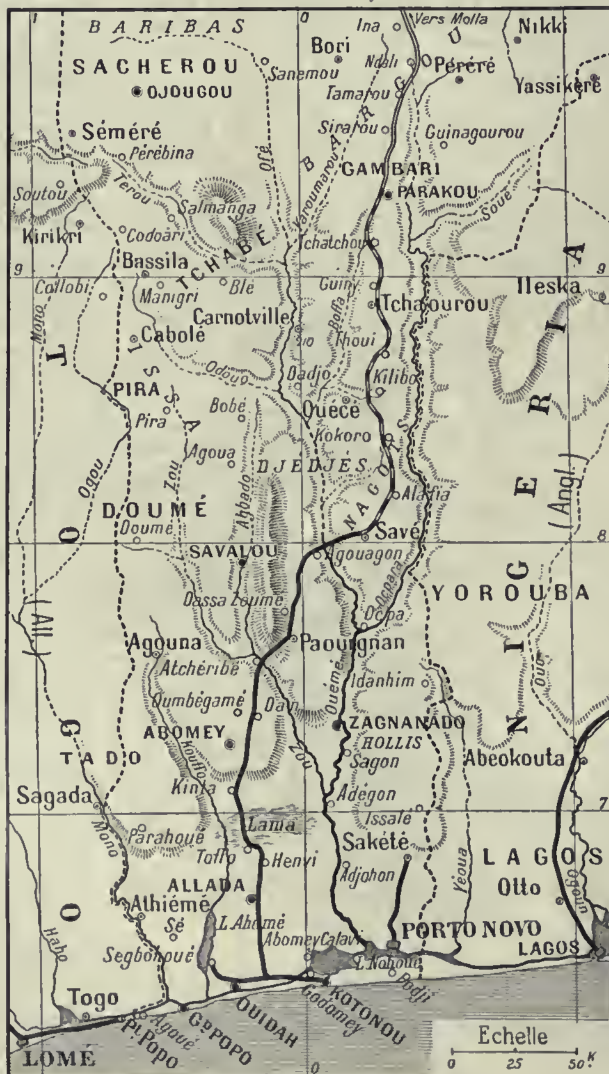
En 1895-1896, le capitaine du génie Salesses fut chargé d'étudier le tracé d'une route, transformable éventuellement en voie ferrée de 1 mètre, entre Konakry et Faranah, en s'éloignant autant qu'il serait possible de la frontière anglaise. Une seconde mission fut confiée à ce même officier en 1897-1898 pour l'étude spéciale, cette fois, d'un chemin de fer dont le point d'arrivée serait pris sur le Niger, à l'origine de la navigation sur le fleuve. Le projet qu'elle rapporta fut soumis, le 7 juillet 1899, au Département des colonies, qui l'approuva.

Deux procédés s'offraient pour l'exécution : la construction directe par la colonie, ou la concession. Pour celle-ci, plusieurs demandeurs se présentèrent, avec lesquels des pourparlers furent engagés. Ceux-ci durèrent près de deux ans sans aboutir.

Le gouverneur Ballay, qui déjà se sentait gravement atteint et voulait, avant de mourir, voir commencée l'œuvre dont il rêvait tant de profits pour la colonie, demanda et obtint du ministre des colonies l'autorisation de contracter un emprunt de 8 millions de francs, destinés à la construction par la colonie elle-même des 120 premiers kilom. du chemin de fer. On décida que les travaux seraient exécutés à l'entreprise, et divisés en deux lots de chacun 60 kilom. L'adjudication eut lieu le 16 février 1900, à Paris. Les deux lots



Chemin de fer de la Côte d'Ivoire.



Chemin de fer du Dahomey.

furent attribués à deux entrepreneurs associés : Marrené et Chrismant.

Les travaux commencèrent le 1er juin 1900; mais la mort d'un des entrepreneurs, survenue un mois et demi après cette date, vint apporter un trouble profond dans l'exécution du chemin de fer. La substitution d'une seconde société à la première n'améliora pas la situation : on dut reconnaître finalement, de part et d'autre, que la résiliation s'imposait.

Celle-ci ayant été prononcée le 4 février 1902, les travaux furent continués en régie et poussés avec une très grande activité, grâce au système qu'avait imaginé le capitaine Salesses et qui consistait à organiser des équipes de travailleurs à la tâche, recrutés par les chefs des pays traversés et qui devenaient ainsi des chefs d'équipes. Autour de ces travailleurs se groupaient d'autres travailleurs, venus de tous les points du pays. De nouvelles ressources ayant été créées, on put pousser le rail jusqu'au cœur du Fouta-Djallon, c'est-à-dire au col de Koumi qui, à 736 mètres d'altitude, constitue le point le plus élevé de la ligne. On allait entrer dans le bassin du Niger.

Dans les deux premières sections de construction, on avait employé la méthode ordinaire en usage dans les colonies, c'est-à-dire la méthode télescopique : les terrassiers suivant les brigades de piquetage du tracé et les poseurs de la voie suivant les terrassiers jusqu'au terminus fixé. Dans la troisième section, entre le col de Koumi et Kouroussa, on entreprit les travaux des deux côtés à la fois; c'est ainsi que, pendant la première année de la construction, d'août 1909 à septembre 1910, on a pu poser 200 kilom. de voie. Les chantiers dits du Soudan et du Fouta se rencontrèrent en novembre 1909. Un an et neuf mois d'efforts parallèles et continus avaient suffi pour construire les 288 kilom. qui séparent le col de Koumi de Kouroussa.

La ligne a coûté environ 59 millions et demi, soit 101.000 francs par kilom. Ce résultat si favorable a inspiré à ceux qui l'ont amené le désir de faire un pas de plus vers le Soudan central, et on a récemment décidé de prolonger le chemin de fer jusqu'à Kankan, situé à 72 kilom. de Kouroussa. Les considérations qu'on invoque pour ce prolongement sont sérieuses : la ville de Kouroussa reçoit du caoutchouc, du riz de Mopti, du sel et des tissus, des envois miniers. Elle est un entrepôt sérieux, mais elle est concurrencée sous ce rapport par Kankan, ville de 12.000 âmes, sur le Milo, gros affluent du Niger. Cette ville possède 12 maisons européennes et est le vrai marché du caoutchouc. Si le rail n'y aboutissait pas, il est probable que les comptoirs européens la quitteraient pour aller à Kouroussa, d'où résulterait un grand trouble dans les habitudes commerciales de la région.

La région parcourue par le chemin de fer peut se partager en trois régions distinctes : la région côtière, le Fouta et la Haute-Guinée.

Dans la région côtière, les terrains fertiles sont étendus. Le riz et l'arachide pourraient y devenir une source de richesse, si la population y était plus dense. Le Fouta est constitué par un plateau d'une altitude moyenne de 900 mètres. Les bœufs y

sont en nombre considérable. Le riz y est l'objet d'une culture plus soignée que dans la région côtière. La Haute-Guinée, enfin, qui embrasse le bassin du Niger, est habitée par des populations très agricoles et très commerçantes : c'est la région active par excellence. Les nombreuses caravanes qui s'y forment s'adonnent surtout aux échanges de caoutchouc et de l'ivoire contre des articles européens.

En traversant ces diverses régions, la voie ferrée a dû vaincre des obstacles naturels considérables. Les nombreux cours d'eau descendant des hauts plateaux ont nécessité des ouvrages d'art parfois assez importants, notamment le pont de Donkhea, de quatre travées de 20 mètres.

De Konakry à Kouroussa, la ligne comprend 25 stations. Parmi les plus importantes, nous citerons, au delà de Konakry : Friguiagbé, Kindia et Kouroussa. Le trajet s'effectue en deux jours.

L'arrivée du rail à Kouroussa pose dès maintenant le difficile problème des zones d'influence des divers chemins de fer de l'Afrique occidentale française. La carte d'ensemble (p. 101) montre la place respective que doivent occuper les lignes et les tronçons actuellement exploités dans le grand réseau à prévoir, dont la grande artère doit relier Dakar à Niamey, en projetant vers la côte de l'Atlantique les embranchements actuellement amorcés dans chacune de nos colonies. Il n'est pas douteux, en effet, que dans un avenir très prochain, le chemin de fer de la Guinée, qui est aujourd'hui le chemin le plus court entre le Niger et la mer, attirera une certaine partie du trafic dont le chemin de fer du Soudan est aujourd'hui la voie naturelle. Il conviendra, dès lors, que des tarifs appropriés, véritables tarifs de répartition du trafic, viennent déterminer la zone d'attraction, l'hinterland, qui, dans l'ensemble du grand marché soudanais, est nécessaire à chaque ligne pour subsister, sinon se développer. Quant aux prolongements des lignes actuelles on ne devra les autoriser qu'après en avoir étudié rigoureusement les répercussions. Tous ces problèmes sont, on n'en saurait douter, l'objet des préoccupations du gouvernement général actuel de l'Afrique occidentale française.

V. *Chemin de fer de la Côte d'Ivoire*. La pensée qui a présidé à la création d'un chemin de fer à la Côte d'Ivoire est la suivante : parvenir à travers le Baoulé, par le chemin le plus court et le plus facile, à la limite sud du cercle de Kong, c'est-à-dire aux confins de la région soudanaise, où commence un pays nouveau par sa population, son climat, les mœurs de ses habitants, la variété de ses produits agricoles, ses moyens de transport, etc. Ce programme, où l'on voyait, il y a à peine dix ans, comme un rêve irréalisable, est aujourd'hui en pleine exécution.

En abordant le cercle de Kong, on quitte le pays Agni pour entrer dans celui des Mandés-Dioulas, branche de la grande race mandingue qui peuple la bouche du Niger. On se trouve alors à l'une des portes d'un immense marché, où vivent et commercent plus de 3.500.000 individus, c'est-à-dire plus du tiers de la population de l'Afrique occidentale française.

L'idée du chemin de fer a été plusieurs fois émise, notamment par Binger et Marchand.

En 1898, après que la capture de Samory eut permis de songer à la mise en valeur du pays, une mission fut confiée au capitaine du génie Houdaille, qui devait, en prenant Kong comme objectif, rapporter un premier projet d'une centaine de kilomètres et opérer des reconnaissances en vue d'un prolongement éventuel de la ligne. Les renseignements de toute nature que rapporta en France cette mission furent très nombreux, notamment en ce qui concernait les essences d'arbres de l'immense forêt que le rail devait traverser.

Bien que le projet de la mission Houdaille eût été approuvé par le département des colonies, son exécution ne put être entreprise qu'après la constitution du gouvernement général de l'Afrique occidentale française et au moyen des fonds de l'emprunt de 65 millions contracté par ce dernier en 1903.

Mais, alors, les conditions de certaines régions de la colonie n'étant plus celles de 1898, on dut procéder à de nouvelles études; celles-ci furent confiées au capitaine du génie Crosson-Duplessis, pendant que l'ingénieur Michel entreprenait celles d'une coupure dans le cordon littoral en face de Petit-Bassam. Cette coupure avait pour but de permettre aux navires de mer de pénétrer dans la lagune Ebrié et dans le port qu'on se proposait de créer à Abidjan (Bingerville), tête de ligne du chemin de fer.

Les nouveaux projets ayant reçu la sanction ministérielle, les travaux furent entrepris aussitôt après, c'est-à-dire au commencement de 1904. A la fin de l'année 1904, les terrassements atteignaient le kil. 29. En 1906, on arrivait à Ery-Macoughié, situé au kil. 82. La ligne, à ce point, était bientôt ouverte à l'exploitation régulière. Au 1er janvier 1909, cette exploitation était portée jusqu'au kil. 162 et, en juin de la même année, jusqu'à la gare du N'Zi, rive gauche.

En janvier et février 1910, éclata la révolte des tribus Abbeys, qui, pendant ces deux mois, entrava d'une façon presque complète la marche de l'exploitation, sans occasionner cependant aux installations et au matériel de la ligne des dégâts trop considérables.


Les Amateurs de peinture, tableau de Meissonier (collection Chauchard, Louvre). Ph. Braun et Cie. (V. p. 104.)

L'inauguration, le 11 septembre 1910, du viaduc lancé sur le N'Zi et de la gare de Dimbroko (kil. 183) a marqué une ère nouvelle pour le chemin de fer. A partir de ce point, en effet, le rail n'a plus à faire péniblement sa place dans la forêt interminable : il court dans la savane aux larges ondulations, sans avoir de grosses difficultés à vaincre.

Les travaux qui se poursuivent actuellement, et qui constituent la 3e section du chemin de fer, ont pour objectif d'amener le rail à Bouaké, vers le kilom. 312. C'est en ce point seulement que le chemin de fer atteindra véritablement le nœud des routes commerciales tracées en éventail, et qui, de l'est à l'ouest, vont jusqu'au centre des anciennes provinces soudanaises.

Mais le chemin de fer de la Côte d'Ivoire ne remplira parfaitement son but que s'il est poussé jusqu'à Bobo-Dioulasso, marché important, situé à 760 kilom. environ d'Abidjan. A ce moment, le chemin de fer exercera une attraction sur les contrées les plus riches et les plus peuplées de la boucle du Niger, attraction que pourrait cependant amoindrir le chemin de fer de la Guinée, si celui-ci était un jour prolongé vers les mêmes régions.

La ligne n'ayant, jusqu'à son point d'arrivée actuel, traversé que la forêt où vivent, dans des villages clairsemés, des populations très primitives, on ne pouvait espérer qu'elle donnerait pendant les premières années de l'exploitation des bénéfices appréciables, si même elle devait en donner. Les résultats obtenus sont plus favorables, car un trafic local s'est créé le long de la voie ferrée, qui, non seulement a permis de couvrir les dépenses d'exploitation, mais a produit encore un bénéfice net qui, en 1908, a été de 877 fr. par kil. et, en 1909, de 719 fr. par kilom.

Chemin de fer du Dahomey. La période de conquête et d'expansion était à peine close au Dahomey, que l'administration coloniale se préoccupait de créer l'outillage économique de la colonie. C'est au premier gouverneur du Dahomey, Victor Ballot, qu'est due l'idée du chemin de fer de pénétration dont la construction devait permettre l'accès et la mise en valeur des régions forestières du Moyen et du Haut-Dahomey.

En dépit de l'ignorance où l'on était encore des conditions géographiques et économiques du pays, les demandes en concession de ce chemin de fer furent assez nombreuses. Après de longs pourparlers, toutes ces demandes durent être rejetées pour des raisons diverses. Au début de l'année 1897, le ministre des colonies décidait l'envoi de l'ingénieur-inspecteur Fontaneilles pour être renseigné sur la situation ; puis, sur les indications de ce technicien, il chargea le commandant Guyon d'une mission spéciale d'études. Celle-ci partit le 25 février 1899 et ne revint en France que le 6 octobre.

Le projet qu'elle avait rapporté ayant été approuvé par le département des colonies, la colonie du Dahomey fut autorisée à exécuter, par voie de régie et sur ses ressources ordinaires, les terrassements et les ouvrages d'art entre Kotonou et Atchéribé et prolongement, avec embranchement de Pahou à Ouidah, ville de 12 000 âmes, qu'on avait songé un moment à prendre comme tête de la ligne. Ces travaux devaient être exécutés par les officiers du génie.

Quant à la superstructure et à l'exploitation future du chemin de fer, elles furent concédées, par le décret du 26 juin 1900, à un particulier, auquel un nouveau décret du 30 août 1901 substitua la « Compagnie française de chemins de fer au Dahomey ». Le régime d'exploitation de la ligne, plusieurs fois remanié, a été fixé en dernier lieu par la convention des 3 juillet-21 septembre 1909, approuvée par le décret du 28 octobre 1909. La durée de la concession y a été prorogée jusqu'au 31 décembre 1952, et une clause nouvelle a donné à la Compagnie l'exploitation du wharf de Kotonou, racheté par la colonie.

Commencés en juin 1900, les travaux du chemin de fer ont été poursuivis sans interruption et sans rencontrer de grandes difficultés, sauf dans la traversée de la Lama, vaste dépression de 12 à 15 kilom. de largeur, qui coupe le Dahomey en deux parties. Ces travaux ont pu être exécutés par la main-d'œuvre locale. La soumission des indigènes envers leurs rois et leurs chefs étant absolue, c'est par ces derniers qu'on obtint, et avec une grande facilité, les travailleurs dont on avait besoin. On dut recourir plus tard au recrutement direct des ouvriers, ceux-ci ayant préféré être payés par les Européens.

Les travaux d'infrastructure sont aujourd'hui achevés jusqu'à Savé (kil. 261). Ce point est, pour l'instant, regardé comme le terminus de l'exploitation de la ligne ; mais atteindre le Niger, situé à 700 kilom. de la côte, ne cesse pas cependant d'être le but vers lequel tendent les efforts de la colonie du Dahomey.

Le chemin de fer du Dahomey part de Kotonou, sur la côte. Cette ville possède depuis 1892 un wharf qui s'avance de 300 mètres dans la mer, de façon à éviter les dangers de la barre.

De Kotonou à Pahou, la ligne suit la côte en desservant les villages de Godomey, Kokodji, Kocodjahi, situés au milieu de forêts de palmiers et de cocotiers. Un embranchement de 32 kilom. part de Pahou et va jusqu'au lac Ahémé. Son établissement s'imposait, car la région qu'il traverse est très fertile. De plus, il était nécessaire de diriger vers Kotonou les produits dont Ouidah était le centre d'exportation, d'ailleurs assez mal outillé.

A partir de Pahou, la ligne principale suit, jusqu'à son terminus actuel de Savé, la direction du Nord. Les régions qu'elle parcourt sont très riches en palmiers, notamment celles qui, autrefois, constituaient les royaumes d'Allada et d'Abomey. Depuis 1904, on s'y livre à diverses autres cultures, notamment à celle du maïs. La dépense de sa construction est d'environ 22 millions de francs, soit 75.000 francs par kilomètre.

La ligne comporte quelques ouvrages d'art assez importants, notamment un pont de 60 mètres à trois travées sur le Zou, et un autre de 160 mètres d'ouverture répartis en huit travées de 20 mètres. Les stations les plus importantes sont : Kotonou, Abomey, Paouignon et Agouanou. Il y a actuellement deux trains par jour dans chaque sens, entre Kotonou et le lac Ahémé, et sur le reste de la ligne, quatre trains par semaine dans chaque sens, dont deux s'arrêtent à Abomey.

L'exploitation du chemin de fer du Dahomey a eu lieu par tronçons successifs. A la date du 10 janvier 1911, elle était ouverte entre Kotonou et Savé, soit sur 262 kilom. de la ligne principale et sur les 32 kilom. de l'embranchement créé entre Pahou et le lac Ahémé. Jusqu'à présent, elle n'a donné aucun bénéfice, et la colonie a dû payer à la Compagnie, depuis l'origine, des sommes plus ou moins importantes. Une amélioration très sensible et de bon augure s'est manifestée, cependant, depuis quelques mois. — H. PAULIN.

Amateurs de peinture (LES), tableau de Meissonier. Ce panneau est l'un des meilleurs du peintre. Il est daté de l'année 1860 ; il en existe une réplique à l'aquarelle, qu'a exécutée Meissonier au cours de la même année et qui est conservée au musée Condé, à Chantilly. La scène représentée est le développement d'un thème familier à l'artiste et dont il avait donné déjà, bien avant 1860, de multiples variantes, parmi lesquelles on peut citer celles qui figurèrent aux Salons de 1843 et de 1857.

Un peintre, vêtu d'une riche robe de satin bleu paon à ramages rouges, est assis devant son chevalet. Il tient de la main gauche sa palette et peint de la main droite ; son visage, penché sur la toile, exprime l'application et l'effort. A ses côtés, trois élégants visiteurs, coiffés de la perruque poudrée à marteau et portant le casaquin à basques du XVIIIe siècle, la culotte de cour et les souliers à boucles, suivent avec intérêt le travail de l'artiste. Cette peinture, qui est l'œuvre d'un analyste méticuleux, est d'une facture un peu minutieuse, et Meissonier s'y montre l'imitateur de Gérard Dov, bien plus que de Terborch ou de Metsu. Le panneau n'en demeure pas moins une page d'intimité charmante et classe Meissonier au premier rang de nos peintres de genre du XIXe siècle (v. p. 103). — T. L.

Ancêtre (L'), drame lyrique en trois actes, poème d'Augé de Lassus, musique de C. Saint-Saëns (Monte-Carlo, 27 février 1906 ; Paris, théâtre de l'Opéra, 23 janvier 1911).

Une haine mortelle divise deux familles corses : les Fabiani et les Pietranera. Un vieil ermite, le père Raphaël, a entrepris de les réconcilier. Dans ce but, il a convoqué les adversaires, et ce rendez-vous met en présence les principaux personnages : d'une part, Tebaldo Pietranera, jeune officier au service de Napoléon ; de l'autre, Leandri, chef des Fabiani, sa sœur Vanina, leur ancêtre Nunciata, aïeule farouche, à laquelle tous obéissent ; enfin, Margarita, orpheline qu'ils ont recueillie. L'ermite exhorte les adversaires à oublier leurs vieilles rancunes. Ils y consentiraient peut-être, mais la vieille Nunciata, malgré prières et supplications, demeure irréductible. Le père Raphaël la menace de la colère divine. Tous s'éloignent... excepté Margarita et Tebaldo, qui l'a retenue. Les deux jeunes gens s'adorent. Ils se jurent de rester fidèles à leur amour, malgré toutes les haines de famille.

La nuit d'après, dans la maison des Fabiani, Vanina, qui aime aussi Tebaldo, se lamente. Au loin, un chant funèbre semble répondre à ses tristes pensées. Puis ce chant se rapproche, vient vers elle, s'arrête à sa porte. Or, c'est le chant des trépassés, et, sur une civière de branchages, des hommes rapportent le cadavre de Leandri. Le frère de Vanina vient d'être tué d'une balle au cœur. L'ancêtre, éveillée par le bruit, se livre tour à tour aux lamentations du désespoir et aux cris de fureur. Il faut que Leandri soit vengé. Mais il n'y a plus d'homme dans la famille, et Nunciata elle-même est trop vieille. C'est donc à Vanina que s'imposent les devoirs de justicière. L'ancêtre exige de la jeune fille le serment qu'elle n'y faillira pas. Après s'en être vainement défendue, la jeune fille le prête en tremblant. Presque aussitôt, un serviteur lui révèle le nom du meurtrier : c'est Tebaldo.

Dans un frais vallon, s'élève un sanctuaire. Le père Raphaël y attend Margarita et Tebaldo pour les unir. L'officier n'est pas un assassin : attiré dans un guet-apens, il n'a fait que se défendre. Surviennent Nunciata et Vanina. L'ancêtre exige que la jeune fille prenne le fusil d'un serviteur et venge son frère en tuant Tebaldo. Au moment de tirer, elle défaille et laisse échapper l'arme. Nunciata s'en saisit et fait feu ; mais sa balle n'atteint pas Tebaldo, elle tue Vanina.

Tel est le livret de l'*Ancêtre*. Il faut penser à *Colomba*, un peu aussi à *Roméo et Juliette*, mais il n'a ni la beauté sauvage de la première œuvre, ni la touchante poésie de la seconde. On ne saurait cependant nier qu'il renferme, à chaque acte, une situation qui, ne présentant, à vrai dire, rien de neuf ni d'original, a du moins de la force et du pathétique. Si, en ces parties, l'inspiration du compositeur avait heureusement secondé l'effort du librettiste, leur œuvre commune aurait échappé sans doute à la banalité qui en est le regrettable caractère. L'*Ancêtre* n'ajoutera certainement rien à la gloire du maître Saint-Saëns, qui a voulu n'écrire que de la musique simple, mais qui a peut-être confondu la faiblesse avec la simplicité. Citons, cependant, au premier acte, l'effet bien réussi qui imite le bourdonnement des abeilles autour de l'ermitage, et la scène de l'arrivée de Tebaldo, d'une franche allure ; au second, les lamentations et les chants funèbres ; au troisième, le quatuor. Enfin, bien que la partition manque de puissance, le compositeur mérite quelques éloges pour sa parfaite connaissance du métier, la sûreté de son orchestration, l'élégance correcte et la pureté de sa phrase musicale. — STAN GOLESTAN.

Les rôles ont été créés, à Monte-Carlo, par MM. Renaud (*Raphaël*), Rousselière (*Tebaldo*) ; Mmes Litvinne (*Nunciata*), Ferrar (*Margarita*), Charbonnel (*Vanina*). — A Paris, par MM. Albers (*Raphaël*), Beyle (*Tebaldo*) ; Mmes Brohly (*Nunciata*), Nicot-Vauchelet (*Margarita*), Charbonnel (*Vanina*).

*** Angellier** (*Auguste*-Jean), poète français, né à Dunkerque le 1er juillet 1848. — Il est mort à Boulogne-sur-Mer le 28 février 1911. Nous avons, au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, indiqué les principale dates de sa carrière universitaire : la plus importante est la publication, en 1893, de sa thèse de doctorat en deux gros volumes, sur *la Vie et les Ouvrages de Robert Burns*. C'était une étude très complète et très pénétrante du poète écossais. L'auteur, critiquant assez vivement la méthode de Taine, montrait qu'expliquer un écrivain par ces seules causes, la race, le milieu, le moment, c'était laisser de côté ce qui est essentiel : son individualité propre. Pour lui, faisant appel à toutes les ressources de l'analyse psychologique, de la culture et du sentiment littéraires, il proposait une étude totale d'un homme, et, dans cette étude, il faisait entrer l'Ecosse tout entière au temps de Burns. Dans la suite, sans abandonner ses fonctions de professeur de littérature anglaise à la Faculté des lettres de Lille, dont il fut doyen entre 1897 et 1900, il s'adonna tout entier à sa passion très discrète et très noble pour la poésie. En 1896, avait paru son recueil *A l'amie perdue* (*Amicæ amissæ*), qui demeure la plus achevée de ses œuvres poétiques. C'est, sous la forme d'une série de sonnets, un roman d'amour d'une émotion prenante, mélancolique et pure. Un homme aime une jeune femme, mariée et mère. Il est aimé d'elle. Mais ils souffrent tous deux des obstacles qui les séparent, et l'homme finit par proposer à la femme une séparation à laquelle elle consent, mais qui les déchire tous deux. Une douleur passionnée, une résignation stoïque au plus cruel sacrifice sont exprimées par le poète avec une sincérité forte. A ses sentiments il associe les aspects de la nature, qu'il décrit avec une fine précision. Au point de vue de la forme, s'il reste fidèle au rythme de l'alexandrin, il prend avec les rimes et avec les règles du sonnet des libertés nouvelles : c'est ainsi qu'il compose des pièces entièrement en rimes féminines alternées, de manière à produire des harmonies assourdies et voilées, ou qu'il s'affranchit de l'habitude de faire coïncider chaque idée avec un couplet. Nous rappellerons un sonnet, souvent cité déjà, de cette première œuvre :


Auguste Angellier.

« Où es-tu ? » disait-elle, errant sur le rivage
Où des saules trempaient leurs feuillages tremblants ;
Et des larmes d'argent coulaient dans ses doigts blancs
Quand elle s'arrêtait, les mains sur son visage.

Et lui, errant aussi sur un sable sauvage
Où des joncs exhalaient de longs soupirs dolents,
Sous la mort du soleil, au bord des flots sanglants,
S'écriait : « Où es-tu ? », tordant ses mains de rage.

Les échos qui portaient leurs appels douloureux
Se rencontraient en l'air, et les mêlaient entre eux
En une plainte unique à la fois grave et tendre ;

Mais eux, que séparait un seul pli de terrain,
Plus désespérément se cherchèrent en vain,
Sans jamais s'entrevoir et sans jamais s'entendre.

Le recueil suivant, *Le Chemin des saisons* (1903), est d'une inspiration plus variée et contient des morceaux de différentes époques : des badinages de jeunesse aussi bien que des pièces pénétrées du stoïcisme du livre *A l'amie perdue*, et de jolies poésies descriptives. Les volumes qui viennent ensuite s'ordonnent en une série qui a pour titre général *Dans la lumière antique* ; en 1905, les *Dialogues d'amour* ; en 1906, les *Dialogues civiques* ; en 1909, les *Episodes* ; sans parler des deux volumes que le poète, en mourant, laissait à peu près achevés. Le lyrisme personnel du livre *A l'amie perdue* fait place, de plus en plus, à des visions qui, éclairées de la lumière antique, reflètent les préoccupations contemporaines et nationales. Les amples dialogues célèbrent la force de l'amour, la beauté du devoir civique ou du patriotisme militaire. Les épisodes mêlent les tableaux largement descriptifs aux symboles d'un fier idéalisme. La forme est grave, pleine, vigoureuse, un peu rude ; quelques aspérités font regretter parfois un certain dédain de l'harmonie purement musicale. L'expression artistique, parfois, n'a pas atteint la hauteur de la pensée. Mais celle-ci est toujours noble et belle. Dans sa retraite silencieuse, au milieu des objets d'art qu'il avait réunis avec amour, Auguste Angellier consignait dans ses vers généreux les souhaits et les indignations de son âme élevée. Il ne cherchait point la renommée ; néanmoins, l'estime des lettrés lui vint de partout. L'impression, par la « Clarendon Press » d'Oxford, de ses *Pages choisies*, réunies par Emile Legouis, montra qu'il n'était pas moins apprécié en Angleterre qu'en France. — L. COQUELIN.

***baillotte** n. f. Nom donné, dans le Poitou et la Gâtine, à une sorte de panier fait de paille tressée avec des ronces, et dans lequel on place debout les jeunes enfants encore au maillot. ‖ On écrit aussi BAILLOTE.


Baillotte. (Phot. Cordier.)

***Brun** (Jean-Jules), général de division français, ministre de la guerre, né à Marmande le 24 avril 1849. — Il est mort à Paris le 23 février 1911. Le général Brun, divisionnaire depuis 1904, chef d'état-major général à titre provisoire la même année, avant d'être confirmé définitivement dans son emploi en 1906, avait reçu le portefeuille de la guerre dans le cabinet constitué par Briand le 16 juillet 1909, et l'avait conservé lors du remaniement ministériel du 3 novembre 1910. Il est donc resté en fonctions environ dix-neuf mois.

L'œuvre accomplie par le général Brun au ministère de la guerre a été considérable. Sous des dehors d'une amabilité toujours optimiste et quelque peu sceptique, le général Brun cachait un esprit juste et avisé, un grand bon sens, servi par une intelligence rapide et une connaissance très approfondie des questions militaires les plus délicates, une ténacité souriante, mais efficace. Un de ses premiers actes fut l'amélioration, depuis longtemps attendue, de la solde des lieutenants et des capitaines. Il décida la transformation des compagnies de discipline stationnées en Algérie en sections de répression, réparties sur le littoral de la métropole. Il présida à l'augmentation de l'artillerie, antérieurement étudiée par son prédécesseur, le général Picquart, et il lui donna les nouveaux et remarquables règlements de service en campagne qui ont été naguère étudiés ici. (V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 76.) Il fit un effort considérable pour réorganiser le service d'état-major, débarrassant, dans une large mesure, les officiers qui en faisaient partie de leur travail de bureau, pour les consacrer davantage à la préparation réelle de leur rôle en campagne. Il s'attacha surtout à donner au haut commandement une préparation technique rationnelle et une composition plus solide. Par la création d'un cours de hautes études militaires, il entendit faire donner à un certain nombre d'officiers supérieurs d'élite,


Gal Brun. (Phot. Bert.)

par les plus hautes personnalités de l'état-major général et du Conseil supérieur de la guerre, l'essentiel de l'instruction tactique et surtout l'unité de doctrine indispensable aux chefs de demain. Par la suppression des comités techniques (sauf celui du génie), il interdit à l'avenir aux ministres de maintenir en service, selon sa propre expression, « certains généraux fatigués, en leur donnant un poste dénommé d'activité, par une fiction indulgente ». Enfin, il déposa un projet de loi tendant à donner au ministre le droit de provoquer la mise à la retraite, avant même la limite d'âge, de tout officier général qui, sans être absolument inapte au point de vue physique, ne posséderait plus les qualités d'entrain et d'activité intellectuelles nécessaires à la conduite de sa troupe sur un terrain d'opérations. On sait, en effet, que les généraux, à la différence des officiers des grades inférieurs, ne peuvent actuellement (hors les cas d'infirmités incurables, mesure de discipline, condamnation, et après avis d'un conseil d'enquête) être mis à la retraite que sur leur demande. Sans attendre même le vote du projet de loi, une circulaire du général Brun (24 août 1910) décida qu'un certain nombre de généraux en fonctions, pris parmi ceux n'ayant plus que six mois au maximum à accomplir avant d'être atteints par la limite d'âge, seraient placés dans la position de disponibilité, afin de ne pas laisser inactifs les jeunes généraux nouvellement promus. C'était, en fait, rajeunir de six mois le haut commandement. Un dernier projet du général Brun n'a pu voir le jour : c'était la réforme et l'augmentation des cadres de l'armée. Le 23 février 1911, le ministre, atteint depuis quelques jours de la grippe, était terrassé dans son cabinet de travail, par une embolie, et succombait en quelques minutes. Le gouvernement et les Chambres décidèrent de célébrer aux frais de l'Etat les funérailles du général, dont les obsèques nationales eurent lieu à Paris, le 27 février. — H. J.


Cabernotte. (Phot. Cordier).

cabernotte n. f. Dans le Poitou et la Gâtine, sorte de sellette en bois, soutenue par un pied à charnière et munie de deux cerceaux, dans lesquels on place les enfants au maillot. || On dit aussi CARRIOLE.

dépécoration (du préf. priv. *dé*, et du lat. *pecus*, *oris*, troupeau) n. f. Diminution du nombre des troupeaux de moutons. || On dit aussi DÉPÉCORISATION.

— ENCYCL. Le phénomène de la dépécoration, que l'on a constaté depuis 1840, en France, comme d'ailleurs dans presque tous les pays d'Europe, est intimement lié aux progrès de l'agriculture et aux transformations subies par les méthodes culturales.

En effet, d'une part, la culture intensive des céréales et des plantes industrielles ainsi que l'extension donnée aux prairies artificielles ont restreint considérablement la surface des landes, guérets, pâtis, terres de pacage, pâturage et parcours ; d'autre part, les méthodes nouvelles d'assolement, permettant de rendre aux sols les éléments qu'ils ont perdus peu à peu, laissent rarement une terre improductive, et l'on a vu disparaître ainsi progressivement les jachères mortes, que fréquentaient les troupeaux de moutons. Cette diminution de l'aire de dépaissance a eu pour conséquence la diminution naturelle du nombre des troupeaux, à laquelle ont contribué aussi, mais dans une moins large mesure, la concurrence des laines étrangères et la généralisation du coton dans la fabrication des étoffes.

Il ne faudrait cependant pas se hâter de conclure que cette diminution (33 millions de têtes en 1840 contre environ 20 millions à l'heure actuelle) a fait subir à l'élevage et à l'exploitation du mouton un appréciable préjudice. L'industrie lainière en a seule souffert ; car la quantité de laine produite en France (de bien meilleure qualité qu'autrefois) ne satisfait pas aux demandes des acheteurs. Mais, au point de vue de la boucherie, la modification n'a eu que d'heureux résultats, la consommation de la viande de mouton n'ayant pas diminué.

Profitant des progrès accomplis en agriculture, en faisant elle-même de prodigieux, la zootechnie a pu réaliser cette double amélioration : augmentation de poids vif des moutons de boucherie et précocité de leur développement.

Ainsi, les troupeaux de moutons sont moins nombreux qu'autrefois ; mais ils sont constitués par des variétés nouvelles (mérinos précoces, southdowns-berrichons, etc.) judicieusement sélectionnées, et qui atteignent leur ampleur et leur poids marchands dans un minimum de temps et avec un minimum de dépenses. C'est qu'en effet l'industrie moderne met au service de l'éleveur une quantité considérable de produits alimentaires nouveaux (pulpes, drêches, tourteaux, tourteaux mélassés, résidus de toutes sortes, riches en matières assimilables), qui permettent de distribuer aux animaux une alimentation abondante et variée, d'instituer un régime d'engraissement régulier, dont les effets sont pour ainsi dire mathématiques.

Où l'on entretenait autrefois un troupeau de six cents moutons pour en sacrifier chaque année les cent qui atteignaient l'âge de six ans, on élève aujourd'hui quatre cents bêtes seulement : l'aptitude à l'engraissement des variétés nouvelles permet effectivement de réduire à quatre ans l'âge d'un mouton adulte ayant acquis son maximum de poids et de valeur, toutes réserves faites, naturellement, au sujet des maladies, épizooties, qui peuvent décimer parfois les troupeaux. — JEAN DE CHAON.

*** dessiccation** n. f. — ENCYCL. *Dessiccation des résidus agricoles ou industriels et des matières premières aqueuses.* V. SÉCHERIE.

*** déterrage** n. m. — Ensemble des moyens et pratiques que l'on utilise pour atteindre dans leur terrier le renard ou le blaireau.

— ENCYCL. Le déterrage est un sport passionnant et qui compte à l'heure actuelle un certain nombre d'adeptes fervents. Il était d'ailleurs connu des anciens ; mais les documents font défaut sur la manière dont on le pratiquait. Tout au plus la *Cynégétique* d'Oppien nous apprend-elle que le chien dit *agasse* (sorte de terrier à poil rude et, sans doute, l'ancêtre de nos terriers actuels) était employé à cette chasse ; un capitulaire de Dagobert fait allusion à un chien appelé *bibarhunt* (probablement un basset griffon) qui chasse sous terre ; Gaston Phœbus de Foix, dans son *Traité de la chasse des bestes fauves et oyseaux de proye* (1360), ne donne aucun renseignement sur les chiens de déterrage, et il faut arriver au XVIe siècle pour avoir des détails complets sur la chasse sous terre et les chiens qui la pratiquent.



Quelques instruments de déterrage : 1. Bêche ; 2. Pic piémontais ; 3. Serpe ; 4. Pelle de terrassier ; 5. Pince à 2 et 3 dents ; 6. Sonde à pavillon ; 7. Crocodile.

A cette époque, on emploie en France surtout des chiens bassets, tandis qu'en Angleterre ce sont les terriers qui sont en honneur. Actuellement et depuis la fin du XVIIIe siècle, on a abandonné peu à peu, en France, les bassets (bassets allemands dits *dachshunds*) pour les terriers : fox-terrier, irish-terrier, scottish-terrier, terrier-griffon, bull-terrier, etc., ont tour à tour été adoptés ; mais la préférence va aujourd'hui aux fox-terriers (à poil ras ou à poil rude) et se justifie par les qualités de vivacité, hardiesse, bravoure, endurance et ténacité de ces intelligents animaux.

Le chien est l'auxiliaire le plus utile, l'indispensable compagnon du déterreur ; et celui-ci, pour réussir, doit être non seulement accompagné de chiens très bien dressés, mais encore posséder une excellente oreille, être inaccessible au découragement, enfin, connaître parfaitement les mœurs des animaux qu'il chasse et la topographie des terriers qu'ils habitent.

Le déterrage peut se pratiquer en toute saison, mais c'est principalement en janvier et février qu'il est intéressant, car la chasse du gibier ordinaire est close ; c'est encore à ce moment que renards et blaireaux possèdent leur plus belle fourrure, qu'il est le plus facile de relever leurs traces et qu'enfin, la terre est assez meuble pour être fouillée sans trop de difficulté.

Le blaireau ayant coutume de dormir le jour, il est facile de le trouver au terrier ; pour le renard, qui dort souvent dehors, il faut faire le bois et rembucher.

Lorsqu'un garde a eu connaissance de la rentrée d'un blaireau ou d'un renard, il place à chaque ouverture une fiche en bois surmontée d'un carton blanc, et prévient le maître d'équipage ; celui-ci se met en campagne avec sa meute de quatre ou cinq chiens (explorateur, chiens d'attaque et de combat), s'il s'agit du déterrage d'un blaireau, de deux seulement, mais bien dressés et résistants, s'il s'agit d'un renard ; il emmène avec lui trois ou quatre aides, porteurs d'outils de travail (une ou deux pelles, une bêche, une pioche, une raclette, une tarière, une hachette ou une serpe d'élagueur) et d'instruments de prise (pince, dite *mâchoire de crocodile*, harpon, etc.). Certains équipages comptent douze à quinze chiens, six à huit terrassiers et une voiture spéciale, aménagée pour recevoir les outils divers, des provisions de bouche, une pharmacie et un petit réservoir plein d'eau pour panser les chiens et les désaltérer ; d'autres fois, les accessoires de pansement sont portés dans un sac analogue à celui des fantassins ; ce sont là, d'ailleurs, des détails que chacun ordonne à sa façon.



Bassets allemands (*dachshunds*) : 1. A poil ras (face et profil) ; 2. A poil long ; 3. A poil rude.

Les terriers à renards et à blaireaux sont creusés ordinairement dans une veine de terres meubles, soutenues par des terres fortes ; les ouvertures en sont plus vastes que celles des terriers à lapins ; il arrive, d'ailleurs, assez fréquemment, qu'un renard ou un blaireau extermine les lapins d'un terrier et aménage à son usage la demeure ainsi conquise. Quoi qu'il en soit, le terrier comprend, en principe, trois chambres : la *maire*, la *fosse* et l'*accul*, reliées par des galeries, et c'est dans la dernière qu'a lieu l'ultime phase du déterrage. Le plus souvent, aussi, il y a des étages superposés, reliés par des cheminées, et le terrier comprend ainsi de multiples chambres, ce qui complique la difficulté de la chasse, mais aussi double le prix de la victoire.


Dans la tranchée.

Arrivé au terrier, le maître d'équipage découple son chien le plus vif, le laisse explorer les diverses ouvertures et choisir la voie d'attaque qui doit mettre le plus rapidement le chien d'attaque en présence du fauve. Il est parfois difficile au seul examen du terrier de déterminer si l'on a affaire à un blaireau ou à un renard lorsqu'on pratique le déterrage par surprise ; mais les péripéties de la chasse souterraine ne trompent pas le déterreur exercé, qui se met aux écoutes ; le renard ruse, et, lorsque le terrier est grand et comporte plusieurs cachettes, il n'est pas

rare d'en voir sortir le chien leurré, qui a cru suivre pied à pied son adversaire. S'apercevant de sa méprise, le chien rentre, reprend la lutte et n'arrive souvent qu'après une heure, deux heures, parfois davantage, de poursuites et d'attaques, à acculer le renard. Le blaireau, après avoir résisté dans deux ou trois carrefours de son terrier, s'accule, et c'est pour le chien un adversaire plus terrible que le renard. La lutte est longue, acharnée, et un seul chien ne peut pas toujours la mener jusqu'au bout; il arrive même que plusieurs chiens reçoivent des



Fox-terriers prêts au combat.

blessures profondes et soient mis hors de combat : c'est pourquoi le déterrage du blaireau nécessite un plus nombreux équipage.

Suivant avec grande attention les phases du drame souterrain, le déterreur, s'il croit la bête acculée, fait d'abord donner deux ou trois coups de pioche au-dessus du point où les animaux sont en présence : la chasse s'éloigne-t-elle, c'est que le chien n'avait pas encore poussé son ennemi dans sa dernière retraite. Si les abois ne changent plus de place, le moment est propice pour faire procéder rapidement au véritable déterrage, au creusement de la tranchée. Encouragés par les abois du chien, qui se font de plus en plus proches, les terrassiers activent leur besogne; ils agissent cependant prudemment, au fur et à mesure qu'ils approchent, pour ne pas blesser les chiens.

Près de sa perte, un blaireau a recours à des artifices qui parfois lui sauvent la vie : il se contreterre



Aux prises avec le blaireau déterré.

en abattant entre les chiens et lui une partie souvent longue de la paroi de son terrier le plus retiré et, en connaissance parfaite de son réduit, parvient à gagner une galerie peu éloignée, par où il s'échappe; mais le chien bien dressé ne s'y laisse point prendre, et ce sont là d'ailleurs les complications attrayantes de ce sport.

Quand, enfin, on arrive à la gaine où l'animal est acculé, on retire le chien, puis l'ouverture est dégagée, et l'on utilise alors soit le harpon (si la gaine est profonde), soit les pinces pour amener le blaireau. Ce n'est pas toujours une tâche facile, car la résistance de l'ennemi est formidable, et il est rare qu'avant d'être mis à mort, un blaireau ne fasse pas sentir à ses adversaires la puissance de ses formidables pattes.

Un terrier éventré par le déterrage doit toujours être refermé, car il est rare qu'un autre animal n'y vienne pas gîter à son tour l'année suivante. — J. DE CHAON.

***déterrer** v. a. — Chass. Pratiquer le déterrage.

déterreur n. m. Chasseur adonné au déterrage du blaireau ou du renard.

ectatosome n. m. Genre d'orthoptères, de la famille des chasmidés. || Syn. EXTATOSOME.

— ENCYCL. Cet insecte est caractérisé par un abdomen allongé plus ou moins étroit et symétrique, un thorax plus court que l'abdomen, un prothorax et un mésothorax rétrécis épineux, une tête petite, pyramidale, épineuse, des antennes longues, multiarticulées, testacées, pubescentes, plus courtes chez la femelle. Les palpes sont velus et ovales chez les mâles. Les ailes ont la longueur du corps chez les mâles, elles sont plus courtes chez la femelle. Les pattes sont peu allongées, trigones ; les cuisses, non ciliées, sont membraneuses dans toute leur étendue.



Ectatosome.

Ce genre comprend trois espèces. L'ectatosome à tiare *(ectatosoma tiaratum)*, dont le mâle a été décrit sous le nom d'ectatosome de Hope *(ectatosoma Hopei)*, a un corps étroit, d'un vert jaunâtre, la tête a la largeur du thorax, le vertex est relevé en un cône terminé par deux fortes épines et quelques autres plus petites. Le mésothorax a le double de la longueur du prothorax, et le métathorax a trois fois la largeur du mésothorax, et il porte de fortes épines latéralement et en dessous. Les élytres sont verdâtres et ils ont à peu près la longueur de l'abdomen, les pattes ont la couleur du corps, et les cuisses antérieures sont dilatées. Le premier article des tarses antérieurs est très long, légèrement élargi. Cette espèce, qui a environ 0,065 de long, habite la terre de Van Diémen et la Nouvelle-Guinée.

L'ectatosome crapaud *(ectatosoma bufonium)* vit en Australie, et l'ectatosome popa dans la Nouvelle-Guinée. — A. MÉNÉGAUX.

***Flessingue,** ville maritime des Pays-Bas, dans la province de Zélande, place forte et port de guerre sur la côte sud de l'île de Walcheren; 18.893 hab. L'attention de l'opinion publique et des diplomates a été vivement appelée sur Flessingue par les projets du gouvernement néerlandais, soumis aux Chambres, et tendant à renforcer par de nouveaux ouvrages les fortifications de la ville. Celle-ci, merveilleusement placée à l'embouchure de l'estuaire méridional de l'Escaut, commande l'entrée du fleuve, et c'est précisément pour ce motif que Napoléon Ier y fit élever les fortifications actuelles, qui étaient destinées, dans sa pensée, à empêcher les Anglais d'atteindre Anvers. Les agrandissements que les Hollandais ont apportés au port de Flessingue justifieraient certainement leur intention de moderniser les défenses existantes; car les murailles des forts Montebello, Saint-Hilaire, et même le fort de Breskens, sur l'autre rive de l'Escaut, ne tiendraient pas contre l'artillerie navale actuelle. Mais le projet soulève une objection d'ordre international : il aboutirait, en fin de compte, à fermer absolument en fait l'entrée de l'Escaut maritime, et à bloquer militairement le port d'Anvers, qui appartient à un pays neutre, dont l'indépendance a été garantie par les cinq puissances signataires du traité de février 1839, et en particulier par la France et l'Angleterre. La Belgique n'a-t-elle pas le droit de se considérer comme lésée dans son débouché maritime par la création d'un système fortifié? Il ne saurait y avoir de doute à ce sujet. Les plénipotentiaires de 1839 ont bien entendu lui conserver une issue effectivement libre et neutralisée sur la mer du Nord; et, si rien n'est prévu au traité touchant les fortifications hollandaises, c'est simplement parce qu'on n'imaginait pas, à cette époque, que l'artillerie d'une forteresse pût si facilement commander une embouchure de deux lieues de large. Mais dans quelle mesure la Hollande a-t-elle le droit de bénéficier de l'imprévoyance scientifique des diplomates de 1839?



Embouchure de l'Escaut.

A vrai dire, le nouveau projet de fortifications de Flessingue est d'inspiration allemande. Personne ne menace l'indépendance du royaume des Pays-Bas. Mais l'existence d'une entente cordiale, entre l'Angleterre et la France, permet au gouvernement allemand d'envisager l'hypothèse d'un conflit maritime dans les parages hollandais. L'Escaut, protégé à son entrée par les canons de Flessingue, serait, dans ce cas, un refuge tout trouvé pour une flotte allemande en péril, ou seulement désireuse de se ravitailler en pays ami, et probablement *allié* au jour des hostilités. De là l'émotion de la Belgique, de la France et de l'Angleterre, intéressées directement dans la question. Les juristes allemands, et en particulier le professeur Bernatzik, de l'université de Vienne, font valoir que les deux rives de l'Escaut méridional, aux abords de Flessingue, appartiennent à la Hollande, qui a d'autant plus le droit de fortifier son territoire que personne n'a garanti sa neutralité. Quant à la France, le ministre des affaires étrangères Pichon a pris soin de définir son attitude en déclarant devant le Parlement que la question des fortifications de Flessingue lui paraissait d'ordre international et de nature à motiver une intervention des puissances garantes de la neutralité de la Belgique, au cas où cette dernière puissance ferait appel aux signataires du traité de 1839. — G. TREFFEL.

***Fogazzaro** (Antonio), écrivain italien, né à Vicence le 25 mars 1842. — Il est mort le 7 mars 1911, à l'hôpital de Vicence, à la suite d'une opération. Bien que sa renommée se fût répandue non seulement dans la péninsule, mais encore dans toute l'Europe qui lit, à l'égal de celle de Gabriele d'Annunzio, il était resté fidèle à sa petite patrie, à Vicence. Il avait, dans ses années de jeunesse, vécu quelque temps à Turin, pour y poursuivre ses études de droit. Il se plut à séjourner sur les bords du lac de Lugano, dans cette Valsolda que ses gracieuses descriptions ont rendue fameuse. Mais il était chez lui à Vicence, que dominait, d'un point de vue magnifique, sur les flancs du monte Berico, sa villa de San Bastiano, voisine de la Rotonde et de la villa Valmarana, qui est célèbre par ses fresques de Tiepolo. C'était une âme profondément enracinée dans le sol natal et dans le terroir familial. Issu de parents distingués, chez lesquels le goût des arts n'était pas moins naturel que l'attachement aux plus hautes traditions morales et religieuses, élève et disciple de l'abbé poète Giacomo Zanella, qui unissait le catholicisme et le libéralisme, la foi religieuse et la croyance au progrès, le lyrisme classique et le goût des recherches scientifiques, Antonio Fogazzaro était nourri des enseignements du plus généreux idéalisme. Après avoir failli être musicien, il débuta par être poète.

Il publia ses premiers vers à vingt et un ans : *una Ricordanza del lago di Como* (1863) ; d'autres suivirent, mais son véritable début fut la publication, en 1874 (il avait 32 ans), d'une nouvelle en vers : *Miranda,* qu'il écrivit à la suite d'une longue maladie. C'est l'histoire touchante d'une jeune fille que son fiancé cesse d'aimer et qui meurt de douleur. Fogazzaro inaugurait là sa conception de la femme passionnée et malheureuse et de l'amour douloureux et purificateur; ce poème, très chaste, le révélait déjà tout entier. Un recueil suivant : *Valsolda* (1876), montrait que ce poète de la lumière intérieure savait voir la beauté de la nature. On y trouve d'exactes et pittoresques descriptions des paysages du lac de Lugano. A ces œuvres il faudrait ajouter : *Profumo* (1881), *Poesia dispersa* et *Ultimo Cielo*, où se trouve le poème d'*Eva :* une aventure réelle lui donne cette fois l'occasion de peindre un nouveau cas d'immolation sentimentale. Les poèmes de Fogazzaro ne peuvent, à coup sûr, rivaliser avec ses romans. Ce qui leur manque le plus, c'est l'harmonie du vers et la beauté artistique du style. En revanche, la poésie éminemment spiritualiste qui les anime est noble et grave. Dans une conférence qu'il fit à Paris en 1898 sur le *Grand Poète de l'Avenir*, Fogazzaro exposa ses vues sur le rôle de la poésie, qu'il plaçait fort haut, et à laquelle il assignait la fonction très belle d'enseigner l'esprit de sacrifice, le respect de la femme, la pureté du cœur.

Mais c'est dans ses romans qu'il allait donner aux idées qui lui étaient chères la forme la plus durable. Nous passerons sur le premier, *Malombra* (1881), œuvre mélodramatique, dont l'héroïne est une spirite détraquée : c'est un livre manqué. Au contraire, *Daniele Cortis* (1885) est une œuvre de mérite, qui illustre fortement l'idée du sacrifice dans l'amour.



Le pont de la « Princesse-Alice » au cours d'une croisière.

A droite, on immerge une « nasse » de profondeur, et l'on voit dans les haubans, toute « parée à être mouillée », la bouée qui doit en indiquer l'emplacement. Sur la passerelle, le capitaine Carr surveille l'ensemble des manœuvres. A gauche, le prince, debout dans les haubans, dirige l'arrivée à bord d'un cétacé qu'on vient de capturer. Plusieurs portraits figurent dans cette vaste composition, due au pinceau de Louis Tinayre; ce sont: le prince Albert Ier; le Dr Regnard; Buchanan, de la Société royale de Londres; le professeur Hergesell; Louis Mayer; le Dr Liouville; le professeur Joubin; le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp du prince, etc.

Daniele Cortis aime sa cousine Hélène, qui l'aime et qui, mariée à un mari ignoble, aurait aux yeux du monde toutes les raisons et toutes les excuses pour se donner à lui; mais c'est Daniele qui persuade à la jeune femme de suivre son mari en exil : ils se sacrifient tous deux à la dure loi du devoir. Après *il Misterio del poeta* (1888), qu'on pourrait appeler un poème en prose, Fogazzaro publia le roman qui demeure sa meilleure œuvre : *il Piccolo Mondo antico* (1896), la première partie, est comme le prologue d'une trilogie romanesque où les questions religieuses, déjà touchées dans *Daniele Cortis*, allaient tenir une place de plus en plus grande. *Il Piccolo Mondo antico* nous offre, au milieu d'une peinture du « petit monde » des bords du lac de Lugano, entre 1848 et 1859, l'analyse de deux caractères en opposition : Franco Maironi, rêveur, artiste, pieux, hésitant, et sa femme Luisa, active, toute à l'avenir, mais incrédule; la perte d'un enfant tendrement aimé pousse Franco vers l'action et Luisa vers la foi. Après ce prologue, les deux volumes suivants : *il Piccolo Mondo moderno* (1901) et *il Santo* (1906) ont pour principal personnage Piero Maironi, le fils de Franco et de Luisa. Mari d'une femme folle, qui meurt du reste bientôt, il aime Jeanne Dessalle, ellemême séparée de son mari. A la suite d'une sorte d'illumination intérieure, il renonce à cet amour, se retire du monde, fuit les recherches passionnées de Jeanne, et, sous l'habit de franciscain, poursuit une rénovation de l'Eglise. A son lit de mort, le saint voit Jeanne Dessalle, jusque-là incrédule, enfin convertie à la religion du Christ. Nous avons récemment analysé le dernier roman de Fogazzaro : *Leila* (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 68); là encore, nous voyons une jeune femme amenée à la foi par l'amour.

Cette uniformité de vues et cette apparente monotonie dans la construction première de ses romans proviennent de ce que l'auteur y apporte chaque fois toutes ses préoccupations religieuses. Catholique et libéral, Fogazzaro n'a cessé, par la parole et par la plume, d'allier à la foi mystique l'enthousiasme du progrès. Il concilie le darwinisme avec le dogme; il est évolutionniste et chrétien. L'évolution est pour lui le moyen par où se révèle de plus en plus l'action divine.

Rappelons ses ouvrages théoriques : *Per un recente raffronto delle teorie di Sant'Agostino e Darwin circa la creazione* (1891), *l'Origine dell'uomo e il Sentimento religioso* (1893), *la Figura di Antonio Rosmini* (1897) et surtout *le Ascensioni umane* (1890; trad. fr. en 1901). Il rêvait une réforme de l'Eglise, dont il fait exposer les principes par Piero Maironi dans une scène fameuse, au Vatican, où le Saint déclare au pape que l'Eglise est malade parce que sont entrés en elle les quatre esprits de Mensonge, de Domination, d'Avarice, d'Immobilité. Un autre personnage du même roman, Giovani Selva, qu'on disait représenter l'auteur lui-même, exposait les désirs des catholiques progressistes. Il semblait mettre l'utilité de ce qui est charité sociale et action religieuse au-dessus de ce qui est dogme et discipline. Fogazzaro était suspect de relations et de tendances modernistes, bien qu'il repoussât avec vivacité l'imputation de modernisme : le nom et la chose. Pie X, qui l'aimait pourtant, n'hésita pas à signer la mise à l'index du *Santo*. L'écrivain se soumit, et le pape lui écrivit, à cette occasion, une lettre personnelle. La position que Fogazzaro prit dans *Leila* fut vue, au Vatican, dit-on, d'un œil bienveillant. Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, visita Fogazzaro pendant sa dernière maladie, et l'orthodoxe « Osservatore romano », consacra au chrétien sincère que fut le romancier une notice nécrologique pleine d'apaisement.

Mais n'oublions pas que Fogazzaro est avant tout un romancier, un romancier très romanesque, en même temps que très observateur. Il sait voir la nature, et ses descriptions de l'Italie du Nord sont fraîches, charmantes, profondément et sincèrement senties. Il sait observer les allures, les gestes, le langage du commun des gens; il les note souvent avec un genre d'humour qui lui est propre; il a ainsi créé, en particulier dans *le Petit Monde d'autrefois*, un certain nombre de silhouettes d'un comique léger, très local. Il les fait parler leur langage habituel, et l'emploi des dialectes est un des procédés de son comique. Enfin, lorsqu'il s'attache à peindre quelque âme vibrant d'héroïsme, de foi ou de passion, il atteint un très haut degré de pathétique. Il a parlé des femmes avec une vénération, une tendresse qui, outre qu'elles lui ont attiré les suffrages et, souvent, dit-on, les confidences de ses lectrices italiennes, lui ont valu l'estime de tous ceux qui préfèrent à la brutale peinture des désordres sensuels, dont abuse vraiment la littérature contemporaine, les plus nobles conflits du cœur. Tout, dans son œuvre, se spiritualise, s'idéalise en une sorte de platonisme passionné. Son œuvre n'a point la valeur esthétique que donne à celle de G. d'Annunzio un style artistement plastique, mais elle a sa poésie, qui est la poésie de l'héroïsme moral, de la foi mystique et du sacrifice. Pénétré plus qu'aucun des autres écrivains italiens de son temps des influences septentrionales, allemandes, anglaises, ou même russes ou scandinaves, influences qui ont peut-être accru son penchant à la rêverie sentimentale, ce successeur de Manzoni n'en a pas moins uni à la délicatesse morale certains charmes — sinon tous — de la grâce italienne. — Louis Coquelin.



Antonio Fogazzaro.

Hautes études militaires. Par une décision ministérielle insérée au *Journal officiel* le 23 octobre 1910 il a été constitué à Paris un cours supérieur de hautes études militaires, destiné exclusivement aux officiers supérieurs. Cette décision répond à un certain nombre de *desiderata* et de critiques formulés à l'égard de l'Ecole de guerre. Il a paru, en effet, que cette dernière institution devait être exclusivement réservée à la formation d'officiers d'état-major, la possession du brevet qui couronne les études étant une garantie des connaissances acquises nécessaires aux officiers de ce service, plus encore qu'un certificat d'aptitude au commandement proprement dit, qui réclame avant tout des qualités de caractère : la volonté, la clarté et la rapidité de la décision, la pratique du terrain et de la manœuvre, toutes choses qu'un enseignement d'école est, par sa nature même, incapable de donner. Il semble prématuré de désigner d'avance pour les hauts grades du commandement des officiers dont la moyenne ne dépasse pas trente-cinq ans. La nouvelle institution a pour but d'ouvrir une sorte de cours de doctrine à l'usage d'officiers déjà éprouvés, commandants ayant fait leurs deux ans de stage dans la troupe, lieutenants-colonels et colonels, les uns et les autres brevetés ou non, l'aptitude au commandement devant être la seule condition d'entrée et sans qu'il y ait d'examen, pas plus d'ailleurs qu'à la sortie du cours.

Le nombre des officiers appelés à suivre ce cours de hautes études militaires a été fixé à 20 ou 25 par an. Ils seront désignés par le ministre, sur la proposition des commandants de corps d'armée. Le cours annuel sera placé sous la haute autorité du chef d'état-major général et dirigé par le général directeur de l'École de guerre.

Il comportera des conférences, des exercices fictifs (*kriegspielen*) et un voyage de cadre d'état-major du groupe d'armée. — G. T.

Institut océanographique (l'). Le nouvel Institut, fondé par le prince souverain Albert Ier de Monaco, membre associé de l'Institut de France, est situé 195, rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue Gay-Lussac, à Paris.

Cet établissement est destiné à donner un double enseignement de l'océanographie : un enseignement supérieur, par des cours spéciaux, où seront exposés les bases de la science de la mer, les méthodes qu'elle emploie, les résultats auxquels elle a conduit, et un enseignement populaire, par des conférences de vulgarisation hebdomadaires, sur des sujets variés relatifs à l'océan, et traités chacun par un spécialiste



Le prince de Monaco harponnant un cétacé.

Une baleinière, enlevée par cinq avirons et que le « patron » dirige avec un « aviron de queue », est à la poursuite du monstre; à l'avant, le prince Albert vient de presser la détente du canon-harpon, et le monstre, frappé à mort, se débat dans un tourbillon d'écume sanglant, pendant que le reste du troupeau, dont on n'aperçoit que les ailerons, s'enfuit rapidement. Cette peinture, très remarquable, est due à la collaboration de Louis Tinayre, qui a peint les personnages, et A. Brun, qui a peint la mer, étonnante de vérité. A l'horizon, la silhouette de la *Princesse-Alice*.

La fondation de l'Institut de Paris est le complément de celle du Musée océanographique, inauguré à Monaco le 29 mars 1910, et dans lequel sont réunis les trésors arrachés à la mer par le prince, au cours de ses trente années de campagnes ininterrompues. A Monaco sont les « résultats matériels », les laboratoires, les grands aquariums pour l'expérimentation; à Paris est l'Institut où l'on utilisera ces matériaux et ces résultats pour l'enseignement de l'océanographie. Il ne faut donc pas chercher, dans le bâtiment de la rue Saint-Jacques, des « curiosités à visiter » : c'est un centre d'enseignement et de travail où, en même temps que l'on exposera les résultats acquis, on préparera, dans des laboratoires spéciaux, les méthodes et les instruments nécessaires à de nouvelles découvertes.

A cet effet, le prince a tenu, avant tout, à ce que l'Institut nouveau fût *autonome*. Il l'a doté d'un nombre suffisant de millions pour assurer la pérennité de son fonctionnement. L'Institut est construit sur des terrains voisins de ceux qu'utilisera l'Université de Paris pour y construire ses nouveaux agrandissements. Il est donc voisin de l'Université, mais il en est *complètement indépendant*.

La nouvelle fondation a, comme directeur, un savant éprouvé, aux vues larges, à l'esprit ouvert : c'est le Dr Regnard, membre de l'Académie de médecine et l'un des plus anciens collaborateurs du prince.

L'enseignement est donné par trois professeurs : Alphonse Berget, docteur ès sciences, directeur adjoint du Laboratoire de géographie physique de la Sorbonne, enseigne l'*océanographie physique :* répartition géographique des terres et des mers; sondages, profondeur, nature du fond; composition de l'eau de mer; température, ses variations et ses effets; mouvements de la mer, houles, vagues, marées. Louis Joubin, docteur ès sciences, professeur au Muséum, est chargé d'enseigner l'*océanographie biologique :* description et répartition des espèces vivantes; étude des migrations; gisements de mollusques comestibles; applications pratiques de l'océanographie à l'industrie des pêches, etc. Enfin, Paul Portier, docteur en médecine, directeur adjoint du Laboratoire de physiologie de la Sorbonne, enseigne la *physiologie des êtres marins* et étudie notamment dans son cours les effets de la température et de la pression sur les conditions de la vie dans les mers, ainsi que les toxines que l'on peut retirer des organismes océaniques.

Trois laboratoires sont mis à la disposition des professeurs pour y préparer leurs cours, y faire les recherches que nécessitent les progrès de la science qu'ils enseignent. Il y a donc, à l'Institut océanographique, un laboratoire d'océanographie physique, un laboratoire d'océanographie biologique et un laboratoire de physiologie. Ces laboratoires et les cabinets des professeurs occupent le premier étage de l'immeuble. Des salles plus petites peuvent donner asile à des élèves, opérant des recherches sous la direction des trois maîtres susnommés.

Trois préparateurs, Klein, Germain et Cassas, secondent les professeurs dans leur enseignement.

Un atelier de mécanique, situé aux sous-sols et muni de machines-outils perfectionnées, mues par l'électricité, permet de réparer ou de construire la plupart des appareils courants.

L'enseignement vulgarisé, donné le samedi soir dans des conférences publiques, est fait par des spécialistes, dont chacun traite un sujet déterminé. Ces conférences ont lieu dans le *grand amphithéâtre*, contenant environ huit cents personnes.

Ce grand amphithéâtre, de forme rectangulaire, est l'un des plus beaux et des meilleurs qui existent à Paris. Des installations ultra-modernes permettent d'y projeter, à tout moment, soit des vues fixes, soit des vues animées, grâce à une cabine cinématographique placée sous les gradins. Un « épidiascope » y rend facile la projection des objets opaques et des préparations anatomiques. Une vaste table en lave de Volvic permet de faire, dans l'amphithéâtre et sous les yeux des auditeurs, toutes les expériences, toutes les démonstrations, toutes les manipulations possibles : l'eau, le gaz, le courant électrique, soit alternatif, soit continu, arrivent à cette table et sont à la disposition permanente des conférenciers. Ce grand amphithéâtre est éclairé par de vastes baies et un plafond lumineux. Les baies sont à la gauche du public; à droite, est une vaste « loggia », où prennent place les invités personnels de S. A. S. le prince de Monaco, ou, en son absence, ceux du directeur.

Aux deux bouts de l'amphithéâtre, sont deux peintures murales, très remarquables. Celle qui fait face au public, encadrant le haut de l'écran blanc sur lequel se font les projections, représente une opération océanographique à bord du beau navire-laboratoire *la Princesse-Alice.*

L'autre grande peinture, celle qui fait face au conférencier, représente une chasse à la baleine.

De chaque côté de la loggia, deux panneaux représentent deux scènes de la vie scientifique à bord : en bas, c'est l'inventaire de ce que vient de rapporter un engin de pêche : le Dr Portier, le Dr Louët sont en train d'examiner les résultats. En haut, c'est le laboratoire du navire : le Dr Richard montre au prince un échantillon curieux, et le Dr Portier, avec Louët, travaillent sur une table à roulis, pendant que, dans un coin, Louis Tinayre, l'auteur de la toile, prend des notes de coloration d'animaux qui viennent d'être ramenés du fond.

De l'autre côté du rideau blanc, sur lequel se font les projections, est un *petit amphithéâtre*, destiné aux « cours » proprement dits d'océanographie. Cet amphithéâtre, qui va, d'ailleurs, être agrandi, contient quatre-vingts auditeurs et permet également un enseignement expérimental.

Dans les sous-sols, sont les aquariums d'étude des deux cours de biologie et de physiologie : de vastes réservoirs, les uns contenant de l'eau de mer de l'Atlantique, les autres celle de la Méditerranée, permettent de réaliser le « milieu marin ». Tout à côté est un four crématoire pour incinérer les animaux qui ont servi aux études des naturalistes, et une salle circulaire d'opérations, une sorte de « fosse aux lions », comme on l'a plaisamment baptisée, permet à cinquante personnes, debout sur deux rangs étagés, de suivre les travaux d'un opérateur placé au fond du côté, opérant sur une table violemment éclairée.


Institut océanographique, à Paris.

Au rez-de-chaussée, outre les deux amphithéâtres, trois locaux doivent retenir notre attention : le secrétariat, la salle du conseil et la bibliothèque.

Le secrétariat, situé à gauche de l'entrée, est orné de peintures murales qui se raccordent, par des surfaces courbes, avec celles du plafond, et qui représentent le « fond de la mer » avec ses mollusques, ses crustacés, ses zoophytes, ses animaux lumineux, ses algues. Ces peintures sont dues à un jeune artiste de talent, Laugier, qui, après plusieurs années passées au Muséum et dans les laboratoires maritimes, a acquis une véritable maîtrise dans la figuration des animaux marins. Tous les poissons représentés sont d'une exactitude qui fait la joie des naturalistes, lorsqu'ils visitent cette salle.

La salle du conseil, haute de deux étages, est ornée d'une cheminée monumentale, surmontée d'un buste du prince Albert et d'un tableau représentant le premier conseil d'administration de l'Institut : le prince préside, ayant à sa droite Cailletet, de l'Institut, et Loubet; à sa gauche, Becquerel — Becquerel, à qui l'on doit la découverte de la radioactivité — et Georges Kohn; debout, derrière eux, sont le Dr Regnard, directeur, et Louis Mayer, secrétaire du conseil et auteur de cette belle peinture. Un petit escalier fait communiquer la salle du conseil avec le petit salon du prince, attenant à la loggia de l'amphithéâtre.

La bibliothèque est aussi au rez-de-chaussée, derrière le petit amphithéâtre : elle est agencée de façon à pouvoir loger des livres et des cartes. Enfin, au rez-de-chaussée, sont trois salles de travail, dont les premiers occupants sont le Dr Jacques Liouville, médecin de l'expédition Charcot; le Dr Louët, un des collaborateurs du prince, et un jeune botaniste.

A l'entresol sont une suite de petites salles dépendant du service de l'océanographie physique et la salle des clichés, destinée à recevoir la collection des diapositives de projection. 960 tiroirs, pouvant contenir chacun cent clichés, sont donc prêts à abriter et à classer *quatre-vingt-seize mille* clichés de projection.

Au premier étage se trouvent, comme nous l'avons dit, les laboratoires des professeurs; au second, les appartements du directeur et du secrétaire.

Tel est cet Institut, dû à la libéralité d'un prince savant et généreux. Il faut espérer qu'il remplira son rôle et que, sous l'inspiration de son fondateur, ceux qui en ont la charge sauront faire pénétrer l'océanographie chez nos étudiants par leurs cours, et dans le grand public par les conférences populaires. Et ainsi sera atteint le but que s'était proposé le prince Albert, en donnant pour devise à sa nouvelle fondation : *Ex abyssis ad alta.* — Alphonse BERGET.


Jabach et sa famille, tableau de Lebrun (musée de Berlin). — Ph. Braun et Cie. (V. p. 109.)



Les Laveuses (effet de soleil couchant), tableau de Charles Daubigny (collection Chauchard, Louvre). — Ph. Braun et Cie.

Jabach (Everhard), célèbre collectionneur, né à Cologne vers 1610, mort à Paris en 1695. Descendant d'une riche famille de négociants et de banquiers, il épousa, en 1643, Anna Maria de Groote, fille d'un sénateur de Cologne, avec laquelle il vint se fixer à Paris, où il avait déjà une maison ; il se fit naturaliser en 1647 et devint véritablement bourgeois de Paris, ainsi, d'ailleurs, qu'il se qualifiait lui-même. Il fut l'un des directeurs de la Compagnie des Indes à sa fondation ; il possédait, en outre, le privilège de la messagerie de Liége en France, et tirait d'assez gros revenus d'une manufacture de peaux de buffle, préparées pour l'armée, établie en 1667 avec privilège royal, sur la demande de Colbert.

Jabach, qui avait pu admirer dans la maison de son père quatre toiles de Dürer, aujourd'hui conservées au musée de Munich, s'était de bonne heure passionné pour l'art: en 1650, il alla à Londres prendre part à la vente des collections de Charles Ier, et il se rendit dès lors célèbre dans le monde des amateurs. Il rapporta en France un magnifique ensemble d'œuvres, parmi lesquelles figuraient l'*Antiope*, du Corrège ; l'*Ensevelissement du Christ*, du Titien ; le *Saint Jean*, de Vinci; le *Concert champêtre*, du Giorgione; le portrait d'*Erasme*, d'Holbein. Cette incomparable réunion de chefs-d'œuvre fit l'attrait de la maison splendide que le financier avait achetée rue Neuve-Saint-Médéric, maintenant Saint-Merri, et dont il reste des vestiges dans le passage Jabach.

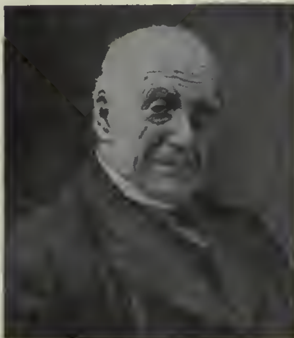
Toutes ces peintures devaient devenir la propriété de Louis XIV. Lorsque Jabach se trouva mis dans une situation difficile par le défaut de payement de quelques-uns de ses créanciers, il demanda au roi 581.025 livres de sa collection. Mais Colbert sut profiter de l'occasion, et il obtint les 5.542 dessins et les 101 tableaux dont elle se composait pour 220.000 livres: les toiles étaient comptées dans ce prix pour 100.000 livres, alors que l'*Antiope* seule en avait coûté 25.000 à la vente faite après l'exécution de Charles Ier.

La collection de Jabach constitua ainsi le principal fonds du Louvre, et l'on peut encore, à l'heure actuelle, juger de quelle importance considérable elle était. L'amateur ne se découragea pas, et il reforma un nouvel ensemble, en sorte que, dans l'inventaire dressé après son décès, on voit figurer plusieurs centaines de tableaux et qu'on y relève les noms de Le Brun, Poussin, Sébastien Bourdon, Jean Forest, Coypel, Rubens, Snyders, Rembrandt, pour ne citer que les plus illustres.

Il existe plusieurs portraits d'Eberhard Jabach : deux sont au musée de Cologne. Le premier, par Van Dyck, montre le collectionneur encore jeune et élégant; dans le second, de Rigaud, il est peint plus âgé, coiffé d'un bonnet et vêtu d'une robe de nuit. Le musée de Berlin conserve, de son côté, la toile où Le Brun a représenté Jabach avec sa femme, ses quatre enfants et son lévrier; c'est, d'ailleurs, une des œuvres les plus remarquables du peintre de Louis XIV. — T. Leclère.

Laveuses (les), peinture de Charles Daubigny, entrée au musée du Louvre dans la collection Chauchard. L'artiste y a représenté un de ces bords de rivières qui lui sont familiers : le fond est formé par une masse d'arbres, derrière laquelle commence à descendre le soleil couchant qui met des ocres et des roses au bas du ciel. L'effet de crépuscule est, du reste, fort adroitement traduit, sans oppositions violentes et faciles; toute la toile est tenue dans une gamme sourde qui donne aux couleurs, et en particulier aux verts, une rare qualité. Ces verts, qui sont souvent un peu crus dans certaines peintures du même auteur, deviennent ici d'un ton à la fois riche et recherché. Quant aux laveuses qui ont donné le titre au tableau, elles ne forment qu'un petit groupe sur la berge, où l'on voit également un cheval, des oies et des canards. Mais les personnages sont adroitement indiqués, sans minutie et avec beaucoup d'esprit. Cette toile est assurément l'une des plus harmonieuses et des plus réussies qu'ait signées Daubigny; elle est datée de 1859. — T. L.

Lejeune (Jules), jurisconsulte et homme politique belge, né à Luxembourg en 1828, mort à Bruxelles le 18 février 1911. Il fit à Bruxelles d'excellentes études d'histoire et de droit, et à vingt-quatre ans se fit inscrire au barreau, où il acquit très vite une situation considérable. En 1879, il devenait avocat à la Cour de cassation. Il ne devait entrer qu'assez tard dans la politique active, bien qu'il eût siégé au conseil d'une des communes de l'agglomération bruxelloise. Appelé par son ami Beernaert au ministère de la justice, dans le courant de 1887, pour remplacer de Volder, nommé ministre de l'intérieur, Lejeune, à qui ses opinions libérales aussi bien que sa très grande science avaient valu une chaire d'économie politique à l'Université libre de Bruxelles, n'hésita pourtant pas à accepter un portefeuille dans un ministère catholique; Beernaert l'avait assuré de son désir de former, avec les conservateurs de droite et de gauche, une majorité antiradicale de gouvernement. Il estimait surtout qu'il pouvait rendre dans son nouveau poste des services considérables. Esprit généreux, élevé, humanitaire, il eut en effet une part considérable dans le renouvellement de la législation criminelle belge, aussi bien que dans toutes les mesures prises pour la protection et le relèvement de l'enfance coupable ou moralement abandonnée, etc. La loi belge sur la condamnation conditionnelle fut votée pendant son ministère et porte très justement son nom. En 1894, Jules Lejeune abandonna le portefeuille de la justice, et devint ministre d'Etat. Il devait complètement renoncer à la politique en 1900, résignant son siège de sénateur du Brabant, mais sans cesser de s'occuper d'œuvres philantrophiques, et respecté de tous les partis pour la haute indépendance de son esprit et la largeur de ses conceptions politiques et sociales. Sans être, au sens propre du mot, un grand orateur politique, il parlait avec une élégance et une sûreté remarquables, et arrivait à la persuasion par le charme. Sa mort est une perte considérable pour la Belgique, et aussi pour l'influence française au delà de la frontière, car Lejeune, très sincèrement ami de la France, de sa littérature, de sa philosophie, où il avait en grande partie puisé ses propres conceptions humanitaires, n'avait cessé de défendre notre langue, menacée par les progrès de l'allemand. Il avait notamment présidé, en 1909, le congrès tenu à Arlon, pour la défense de la culture française. — Delisle.



Jules Lejeune.

***lune** n. f. — Encycl. *Colorations de la Lune éclipsée.* Pendant les éclipses totales ou partielles de notre satellite, la partie de la Lune qui est plongée dans l'ombre de la Terre, au lieu de disparaître complètement à la vue, se colore très souvent de teintes rouges assez éclatantes, allant du rouge sombre au brun cuivré. La coloration rouge de l'ombre terrestre est due à la réfraction des rayons solaires dans les couches de notre atmosphère les plus voisines du sol, et aussi les plus chargées en vapeur d'eau : cette vapeur, absorbant les radiations bleues et violettes de la lumière blanche, laisse prédominer une teinte rouge.

Si l'on explique ainsi facilement cette couleur rouge, et si les auteurs, à cet égard, sont assez bien d'accord, il n'en est pas de même pour une bande gris bleu, observée dans la plupart des éclipses, et qui semble entourer, en se fondant avec elle, la couleur rouge de l'ombre : à sa surface extérieure, et sur une certaine épaisseur, le cône d'ombre de la Terre serait donc bleu, et non pas rouge.

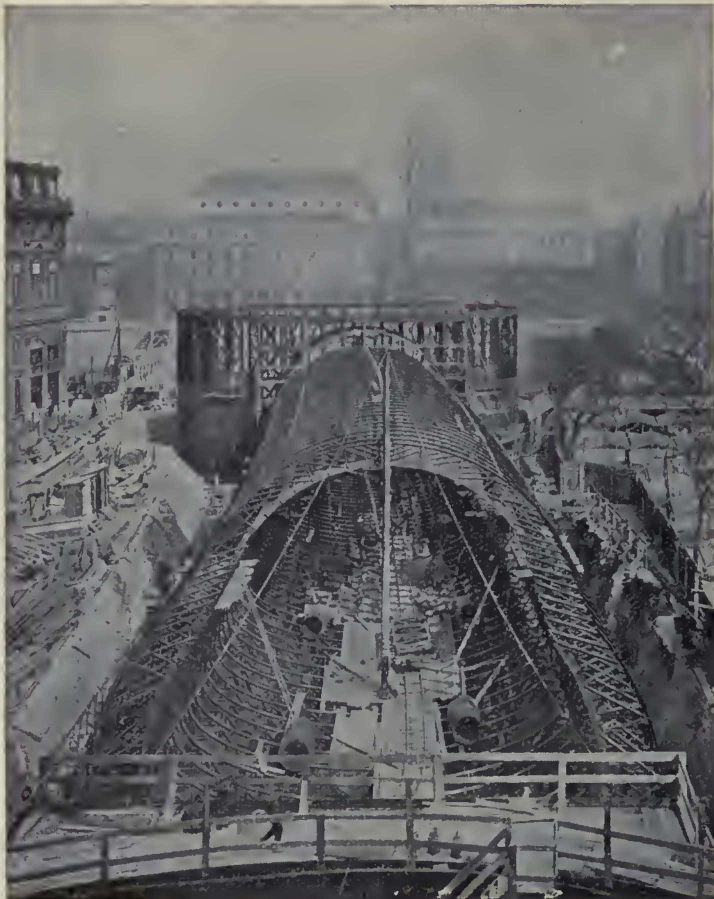
Plusieurs hypothèses ont été émises pour expliquer ces colorations, mais aucune d'elles n'est entièrement satisfaisante. Baldet propose une nouvelle explication, qui paraît assez plausible: dans les très hautes régions de notre atmosphère, l'air est très sec et, grâce à cette absence de vapeur d'eau, la réfraction des rayons du soleil pourrait produire cette coloration bleue ou gris bleu que nous révèle, lors des éclipses de Lune, cette bande caractéristique; la présence de certains gaz, notamment, absorbant les radiations rouges, jouerait un rôle prépondérant, et c'est peut-être le cas de l'ozone, plus riche relativement dans les hautes régions que près du sol.

Il convient de remarquer à ce propos que, dans certaines éclipses, la partie éclipsée de la Lune disparaît complètement et que l'on ne peut plus noter aucune coloration. Il est probable que cette disparition tient à une opacité exceptionnelle de l'atmosphère terrestre, par exemple à cause de nombreuses poussières volcaniques en suspension; on a cru pouvoir noter, en effet, que les éclipses de cette nature suivaient toujours d'assez près les éruptions volcaniques intenses.

Il semble bien, cette fois, que l'on possède l'explication des colorations de la Lune pendant les éclipses; mais depuis combien de siècles ce phénomène n'est-il pas suivi attentivement! — Jean Mascart.

***métropolitain** n. m. — *Les métropolitains de Paris. Historique.* Pour le grand public, un métropolitain est un chemin de fer, souterrain ou aérien, construit pour desservir les différents quartiers d'une capitale ou d'une grande ville. Pour les spécialistes, un métropolitain est simplement un chemin de fer d'intérêt local urbain.

Pour les Parisiens, le métropolitain est le moyen de transport en commun le plus puissant, le plus rapide et le plus économique. On pourrait croire, au premier abord, que l'idée en a été inspirée par le désir de diminuer l'encombrement toujours croissant des voies publiques. Il n'en est rien, du moins en ce qui concerne Paris; car les auteurs du premier projet de métropolitain, présenté en 1855, Brame et Flachat, avaient surtout en vue l'approvisionnement des Halles, qu'ils voulaient assurer au moyen de la voie ferrée, en reliant le centre de Paris à sa périphérie. La question se trouvait néanmoins posée, et l'idée allait faire son chemin, mais lentement, comme cela arrive toujours lorqu'il s'agit de la conception et de la réalisation d'une œuvre d'intérêt public. Seize ans, en effet, s'écoulent avant que paraisse un projet répondant, mieux que le précédent, aux véritables intérêts de la population parisienne. Dû au conseil général de la Seine, qui en posa les bases dans une délibération du 10 novembre 1871, ce projet devait comprendre un ensemble de lignes d'intérêt local destinées à relier les différentes parties du département de la Seine à un réseau métropolitain comportant : deux lignes circulaires appelées à desservir les boulevards extérieurs et les grands boulevards, des lignes raccordant les gares des grands réseaux, soit entre elles, soit avec les circulaires ou le centre de Paris; enfin, des lignes transversales.



Métropolitain (traversée de la Seine) : Le caisson du marché au fleurs. (Phot. Gossin.)

Une grande commission technique fut chargée d'étudier la question ; elle formula rapidement des propositions précises et, en mai 1872, une nouvelle délibération du conseil général autorisait le préfet de la Seine à concéder le réseau métropolitain. Aucune suite n'ayant pu être donnée à cette autorisation, probablement parce que l'on était au lendemain des terribles événements de 1870-1871, le conseil général de la Seine réclama, en novembre 1875, de nouvelles études : elles aboutirent, en 1877, à la présentation d'un projet qui devait servir de base à toutes les études ultérieures. On y trouve ébauchés pour la première fois les grandes lignes d'ensemble du plan sur lequel l'accord devait finir par se réaliser, vingt-huit ans plus tard.



Métropolitain : Viaduc d'Austerlitz et travée hélicoïdale.

Le régime administratif du métropolitain. Une des principales causes du retard apporté dans l'exécution du réseau métropolitain a été la longueur des discussions relatives à son caractère administratif : le réseau devait-il être d'intérêt général, ou d'intérêt local? Question grave, et où l'on aurait tort de voir simplement une querelle de mots. En fait, la distinction est au contraire très importante, car l'autorité concédante n'est pas la même dans les deux cas. En comprenant le réseau métropolitain dans l'ensemble des lignes qu'il voulait établir sur le territoire du département, le conseil général de la Seine avait indiqué qu'il le classait dans la catégorie des chemins de fer d'intérêt local, c'est-à-dire qu'il pouvait, aux termes de la loi du 12 juillet 1865, l'établir ou le concéder lui-même avec le concours et sous le contrôle de l'Etat. Le gouvernement ne fut pas de cet avis. Il n'oubliait pas que la destination légale des chemins de fer d'intérêt local était alors de réunir des localités secondaires entre elles ou avec une grande ligne. Or, Paris n'est pas une localité secondaire, et le métropolitain ne semblait pas, à ce moment, pouvoir être autre chose qu'un réseau reliant les grandes gares entre elles ou avec le centre de Paris. On le croyait principalement appelé à transporter des marchandises; on n'imaginait pas — ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée en juillet 1878 par le ministre des travaux publics au conseil général — les Parisiens capables d'accepter le voyage souterrain au point de pouvoir constituer une clientèle suffisante pour assurer la vitalité d'un réseau métropolitain.

On se trouvait donc en présence d'un sentiment nettement hostile à la solution proposée et qui ne fut pas prise en considération. La loi du 11 juin 1880, qui corrigeait et complétait celle de 1865 et qui autorisait les communes à établir ou à concéder un chemin de fer d'intérêt local sur leur propre territoire seulement, sembla tout d'abord pouvoir faciliter les choses. Le conseil municipal de Paris devenait, grâce à elle, l'autorité concédante, et le caractère d'intérêt général ne paraissait plus devoir être invoqué tout au moins pour un réseau urbain. Se basant sur cette appréciation, le conseil municipal présenta, en 1883, un projet purement urbain et demanda le vote de la loi le déclarant d'utilité publique et autorisant la construction. Le conseil général des ponts et chaussées donna un avis favorable, mais le conseil d'Etat ne partagea pas cette manière de voir. Il affirma, en 1884, le caractère d'intérêt général du projet présenté, et déclara que la Ville de Paris n'avait pas qualité pour en accorder la concession. Le gouvernement adopta les conclusions du conseil d'Etat, et refusa de provoquer le vote de la loi demandée.

L'étude de la question du métropolitain ne fut pas arrêtée par ce nouvel échec; elle resta l'objet des préoccupations du conseil municipal et aussi du gouvernement. Ce dernier déposa même, le 3 avril 1886, en vue de l'Exposition de 1889, un projet de loi accordant, avec garantie d'intérêt, à Christophle, gouverneur du Crédit foncier, la concession d'un réseau métropolitain d'intérêt général. Après de longues discussions parlementaires, ce projet fut repoussé, le 21 juillet 1887, par la Chambre des députés. On lui reprochait surtout de ne pouvoir, en cas de mobilisation, laisser circuler que des trains militaires de longueur trop réduite.

Au cours de la même période de 1883 à 1886, l'initiative privée produisit quelques projets très bien étudiés, qui provoquèrent de très intéressantes discussions sur les avantages et les inconvénients respectifs des tracés souterrains et aériens, et des différents modes de traction susceptibles d'être alors utilisés. On signalait, notamment, les dangers de l'énorme quantité de gaz délétères, acide carbonique et oxyde de carbone, qui proviendraient des locomotives à vapeur circulant dans les souterrains. On pensait donc déjà à substituer la traction électrique à la traction à vapeur.

En fait, on n'avançait pas. « La question du métropolitain, écrivait, le 5 juillet 1889, Sauton, rapporteur de la commission du conseil municipal, se traînera d'échec en échec, d'avortement en avortement, tant qu'on persistera à vouloir grouper dans un même ensemble l'intérêt urbain, celui de l'Etat et ceux du syndicat des grandes compagnies. »



Métropolitain (traversée de la Seine) : Le caisson de la place Saint-André-des-Arts.

En 1890, le gouvernement déposa un nouveau projet d'intérêt général, renouvelé de celui de 1887, dont la concession était demandée par Eiffel, et qui échoua encore, bien que le conseil municipal,



PLAN DE PARIS AVEC LES LIGNES DU MÉTROPOLITAIN ET DU NORD-SUD.

Réseau des métropolitains et des lignes nouvellement concédées.

enfin lassé et pour aboutir à une solution, fût disposé à céder sur la question du droit de concession. L'approche de l'Exposition universelle de 1900, qui venait d'être décidée, poussa le gouvernement à saisir la ville de Paris, en 1894, d'un nouveau projet de métropolitain, mais on persistait toujours à vouloir en faire un réseau d'intérêt général. Le conseil municipal, jugeant l'occasion favorable à l'affirmation de son droit, décida le rejet de la proposition, le 11 janvier 1895, en disant : « Le réseau métropolitain urbain sera autonome, ou ne sera pas. » Cette attitude ferme n'ayant pas faibli au cours des négociations qui suivirent, le gouvernement se décida, en raison de l'approche de l'Exposition, à ne plus contester enfin le droit qu'avait la Ville de Paris de concéder un réseau métropolitain urbain à titre de chemin de fer d'intérêt local. C'était enfin reconnaître à la capitale le droit conféré à toutes les communes de France par la loi du 11 juin 1880.

La commission spéciale du conseil municipal se mit aussitôt à l'œuvre et formula le programme d'un réseau urbain municipal, qui devait répondre au double but « de suppléer à l'insuffisance des transports en commun dans Paris et de mettre en valeur les quartiers éloignés de la capitale ». La mise à l'enquête de l'avant-projet de ce réseau fut décidée par le conseil municipal, le 20 avril 1896, sur le rapport d'André Berthelot, et, le 30 décembre suivant, les ingénieurs de la Ville de Paris recevaient la mission d'avoir à préparer le projet définitif, qui fut approuvé le 9 juillet 1897, en même temps que la concession et le cahier des charges, et déclaré d'utilité publique par la loi du 30 mars 1898. C'était le terme d'hésitations trop longues, mais qui ont eu aussi leurs avantages : si Paris arrivait en retard sur Londres, Berlin, New-York et Vienne, il pouvait du moins bénéficier de tous les progrès accomplis, notamment au point de vue de la traction électrique.

Il n'est pas inutile, semble-t-il, de signaler ici une conséquence importante des lenteurs dont les causes viennent d'être exposées. La réalisation de l'accord final, entre le gouvernement et la Ville de Paris, imposa quelques concessions réciproques, qui furent le dernier reflet de la lutte sur le caractère du réseau urbain. Pour bien marquer ce caractère, c'est-à-dire pour avoir un réseau local, autonome et bien indépendant, et aussi par raison d'économie, la Ville de Paris avait prévu une voie ferrée de 1 mètre de largeur, que le gouvernement ne jugea pas acceptable, car il entendait réserver la possibilité d'un raccordement du métropolitain avec les grandes lignes ayant une voie de $1^m,44$ de largeur entre les bords intérieurs des rails. La Ville céda sur ce point, et adopta la voie de $1^m,44$ de largeur entre les bords intérieurs des rails. Mais elle ne modifia, en même temps, ni la largeur du matériel roulant du métropolitain, prévue à $2^m,40$, alors qu'elle est de $3^m,20$ pour le matériel roulant des grands réseaux, ni la largeur des ouvrages du métropolitain fixée en vue de la circulation du matériel de $2^m,40$ de largeur. Il en résulte que le matériel roulant du métropolitain peut bien circuler sur les grands réseaux, mais que l'inverse n'aurait pas lieu, à cause de la trop grande largeur du matériel des grandes compagnies.

Le réseau métropolitain primitif. La loi du 30 mars 1898 fut suivie d'une convention passée, le 23 mai suivant, entre le préfet de la Seine, agissant au nom de la Ville de Paris, et la Compagnie générale de traction, agissant pour son compte. Ladite convention accordait à la compagnie la concession de l'établissement et de l'exploitation du chemin de fer métropolitain, et classait comme suit le réseau déclaré d'utilité publique :

Ligne A. — De la porte de Vincennes à la porte Maillot ;
Ligne B. — Circulaire par les anciens boulev. extérieurs ;
Ligne C. — Du boulevard de Courcelles à Ménilmontant ;
Ligne D. — De la porte de Clignancourt à la pte d'Orléans ;
Ligne E. — Du boul. de Strasbourg au pont d'Austerlitz ;
Ligne F. — Du cours de Vincennes à la porte d'Italie.

Elle ajoutait à ce réseau, à titre de concession éventuelle, les trois lignes suivantes :

Ligne G. — De la place Valhubert au quai de Conti ;
Ligne H. — Du Palais-Royal à la place du Danube ;
Ligne I. — D'Auteuil à l'Opéra par Grenelle.

L'exécution du prolongement du chemin de fer d'Orléans jusqu'à la gare du quai d'Orsay fit tout de suite abandonner la ligne G. Par contre, la concession des lignes H et I fut rendue définitive par les lois des 22 avril 1902 et 6 avril 1903.

L'ensemble de ces lignes forme le réseau métropolitain qui avait été concédé à la Compagnie générale de traction, compagnie dont le rôle devait être éphémère parce qu'elle s'était engagée, par le contrat de concession, à constituer, dans le délai de six mois à dater de la promulgation de la loi déclarative d'utilité publique, une société anonyme au capital minimum de 25 millions de francs, ayant pour objet exclusif l'exploitation du réseau métropolitain. Cette société fut constituée dans le délai voulu, et sa substitution au concessionnaire primitif fut approuvée par un décret en date du 19 avril 1899. Elle porte le nom de *Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris*.

A la concession primitive le conseil municipal a successivement ajouté celles des lignes suivantes déclarées d'utilité publique par les lois des 26 février 1907 et 31 juillet 1909 :

1º Prolongement de la ligne C (ligne nº 3) sur la porte de Champerret ;
2º Embranchement de la ligne H (ligne nº 7) sur la porte de La Villette ;
3º Ligne de l'Opéra à la porte de Saint-Cloud.

Réseau métropolitain complémentaire. D'autre part, au réseau précédemment concédé à la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris, une convention du 19 juin 1909 a ajouté un réseau complémentaire comprenant les neuf lignes suivantes :

1º Prolongement de la ligne nº 7 par les quais, à l'exclusion de la partie comprise entre les rues des Tuileries

et du Louvre, du Palais-Royal à l'Hôtel de Ville, au boulevard Morland et à la Bastille ;

2° Prolongement de la ligne n° 3 jusqu'à la porte des Lilas, avec raccordement sur la ligne n° 7 près la porte du Pré-Saint-Gervais ;

3° Voie ferrée de la porte d'Orléans à la porte de Gentilly ;

4° Prolongement du Trocadéro jusqu'à l'Opéra et, éventuellement, jusqu'au carrefour Drouot, de la ligne de la porte de Saint-Cloud au Trocadéro, par la place de l'Alma et le rond-point des Champs-Elysées ;

5° Embranchement de la Bastille à la porte de Picpus ;

6° Ceinture intérieure des Invalides aux Invalides, avec passage par la rue de Sèvres (se confondant avec la ligne n° 8 [Auteuil-Opéra] entre les Invalides et l'Opéra);

7° Ligne de la porte de Choisy et de la porte d'Italie au boulevard Saint-Germain avec raccordement sur la ligne n° 4 au carrefour de l'Odéon ;

8° Ligne de la porte de Montreuil à la place de la République ;

9° Ligne de la place de la République à la porte des Lilas.

Ce réseau complémentaire a été déclaré d'utilité publique par la loi du 30 mars 1910.

Le réseau Nord-Sud. Si le premier réseau métropolitain concédé paraissait devoir très bien desservir les quartiers de la rive droite de la Seine, il était facile de voir, en examinant attentivement le plan d'ensemble de ce réseau, qu'il n'allait pas en être de même pour les quartiers de la rive gauche, notamment en ce qui concerne la circulation dirigée dans le sens transversal Nord-Sud, pour laquelle on avait simplement prévu la ligne de la porte de Clignancourt à la porte d'Orléans. On pouvait admettre, à la rigueur, que la ligne circulaire par les anciens boulevards extérieurs faciliterait indirectement cette circulation. Berlier, ingénieur civil, et Janicot, directeur de l'Omnium lyonnais de chemins de fer et de tramways, qui avaient soigneusement examiné la question, jugèrent cependant qu'il y avait place pour une nouvelle transversale ; aussi déposèrent-ils, le 15 mai 1899, à la préfecture de la Seine, une demande en concession d'une ligne souterraine allant de la gare Montparnasse à Montmartre, en passant par la gare Saint-Lazare. La concession sollicitée fut accordée par le conseil municipal, à Berlier et Janicot, le 28 décembre 1901. Il était spécifié que la ligne proposée devrait être prolongée : d'une part, de la gare Montparnasse à la porte de Versailles; d'autre part, de la gare Saint-Lazare à la porte de Saint-Ouen. Le contrat de concession passé entre le préfet de la Seine, agissant au nom de la Ville de Paris, et Berlier et Janicot, fut signé le 31 janvier 1904. Les lois des 3 avril et 19 juillet 1905 déclarèrent d'utilité publique les diverses tranches du réseau défini ci-dessus.

Un second réseau métropolitain était ainsi créé, mais dans des conditions bien différentes, on le verra plus loin, de celles qui avaient servi de base à l'organisation du premier. Les bénéficiaires de la nouvelle concession s'étaient engagés par la convention du 31 janvier 1904, ainsi qu'avait dû le faire précédemment et dans des circonstances analogues la Compagnie générale de traction, à former, dans le délai de six mois à dater de la promulgation de la loi déclarant d'utilité publique, une société anonyme au capital de 27 millions de francs, ayant pour objet la construction et l'exploitation du chemin de fer souterrain. Cette société, qui était déjà constituée, depuis le 19 juillet 1900, sous le nom de *Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris*, fut substituée à Berlier et Janicot, par un décret en date du 26 mars 1907. Son capital s'élève actuellement à 75 millions de francs.

Aux concessions déjà obtenues on en a successivement ajouté de nouvelles, qui ont constitué comme suit le réseau du chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris :

1° Ligne de la porte de Versailles à la porte de La Chapelle;
2° Ligne de la gare Saint-Lazare à la porte de Saint-Ouen;
3° Embranchement de la Fourche (carrefour des avenues de Clichy et de Saint-Ouen) à la porte de Clichy.

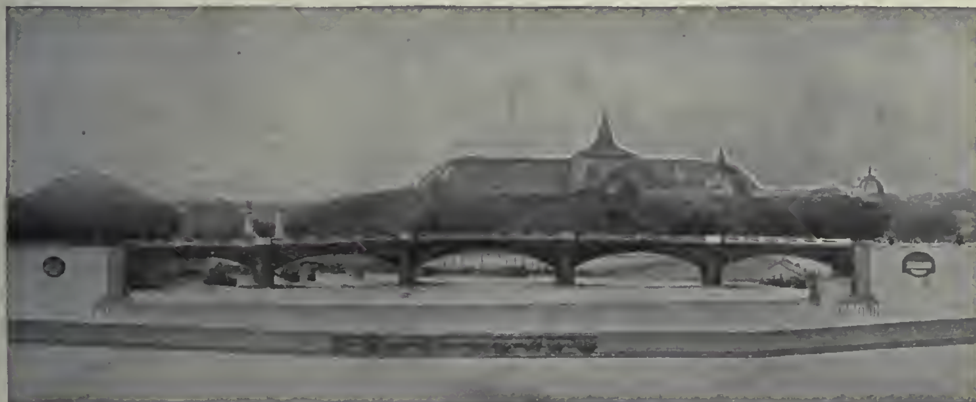
Le conseil municipal a enfin autorisé le préfet de la Seine à signer une convention de concession pour une ligne allant de la gare Montparnasse à la porte de Vanves.

Régime des concessions. Le Métropolitain est l'œuvre commune de la Ville de Paris et de la compagnie concessionnaire : le Nord-Sud est entièrement l'œuvre de la compagnie à qui il a été concédé et qui doit seule supporter l'ensemble de toutes les dépenses.

En ce qui concerne le Métropolitain, la Ville de Paris exécute à ses frais les travaux de l'infrastructure, c'est-à-dire tous les travaux souterrains, tranchées, viaducs, nécessaires à l'établissement de la plate-forme du chemin de fer ou au rétablissement des voies publiques empruntées, et aussi, à titre exceptionnel, la construction des quais de voyageurs dans les stations, à l'exclusion des ouvrages y donnant accès. Par contre, l'infrastructure des voies de raccordement aux dépôts est entièrement à la charge du concessionnaire. Ce dernier doit, en outre, supporter toutes les autres dépenses, notamment celles des accès aux stations, de la voie avec ses accessoires et ses installations électriques, du matériel fixe et roulant, de l'éclairage et de l'aération des souterrains, des signaux, des téléphones, des ateliers et dépôts, des usines génératrices, etc.

Le Nord-Sud a entièrement à sa charge l'ensemble de tous les travaux d'infrastructure et de superstructure nécessaires pour la construction, l'aménagement et l'exploitation de son réseau.

Les charges mises au compte des deux concessionnaires sont donc essentiellement différentes.


Nord-Sud. (Traversée de la Seine).

Pour la rémunération et l'amortissement des capitaux engagés dans la construction et pour les frais de l'exploitation, les concessionnaires du Métropolitain sont, en effet, autorisés à percevoir des tarifs indiqués dans le cahier des charges. Mais la Ville de Paris a droit, sur le prix des billets, à une redevance. Celle-ci reste fixe (0 fr. 10 par billet de 1re classe ; 0 fr. 05 par billet de 2e classe ou d'aller et retour) jusqu'à concurrence de 200 millions de voyageurs par an ; au delà, le prélèvement s'augmente d'une quantité fixe pour des fractions égales de voyageurs en supplément; puis, quand l'augmentation a atteint 0 fr. 005, à partir de 250 millions de voyageurs, il ne varie plus.

Le chemin de fer Nord-Sud subit, lui aussi, sur ses recettes, un prélèvement fait au profit de la Ville de Paris; mais ce prélèvement n'est que de 0 fr. 01 par billet, jusqu'à 90 millions de voyageurs par an. Au delà de ce chiffre, il ne dépasse pas 0 fr. 025 par billet de 1re classe et 0 fr. 020 par billet de 2e classe ou d'aller et retour.

Il faut enfin citer une obligation intéressante imposée au chemin de fer Nord-Sud par la convention de concession en date du 31 janvier 1904. Il s'agit d'une redevance de 500.000 francs, définitivement acquise à la Ville de Paris, qui pouvait être augmentée et portée jusqu'à deux millions, suivant le degré d'avancement du percement du boulevard Raspail entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Rennes. Le percement du boulevard Raspail devait éviter, en effet, au chemin de fer Nord-Sud les expropriations du tréfonds des propriétés ou immeubles sous lesquels il devait passer. En fait, on peut affirmer que l'établissement du chemin de fer Nord-Sud a hâté l'achèvement d'une des plus belles artères de Paris.

La durée de la concession des réseaux est de 35 ans. Comme il devait y avoir forcément des intervalles de temps très appréciables entre les dates d'achèvement des différentes lignes du réseau métropolitain, on a divisé ces lignes en trois groupes :

Les lignes A, B, C ;
Les lignes D, E, F.
Toutes les autres lignes

Pour le premier groupe, le délai court à dater de l'achèvement de la ligne C (ligne n° 3); pour le deuxième groupe, il court à dater de l'achèvement de la ligne F (ligne n° 6), et pour le troisième, à dater de l'achèvement de la dernière ligne concédée.

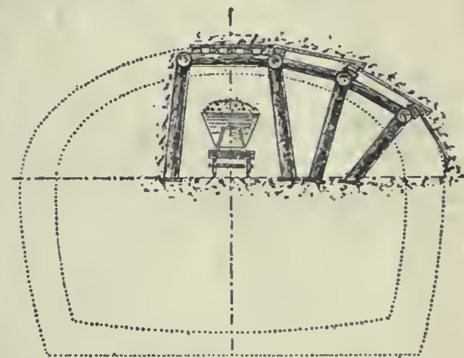
En vue de permettre à la compagnie du Métropolitain de continuer l'exploitation jusqu'à la fin de la concession du dernier groupe, il a été prévu qu'elle payerait à la Ville de Paris, pour la ou les parties dont la concession serait expirée, une redevance annuelle de location fixée à 45,000 francs par an et par kilomètre de double voie.

Pour le chemin de fer Nord-Sud, la concession doit prendre fin le 31 décembre 1955.

Droit de rachat. La Ville de Paris s'est réservé le droit de racheter le réseau du chemin de fer métropolitain à la date de la septième année qui suivra l'achèvement du troisième groupe.

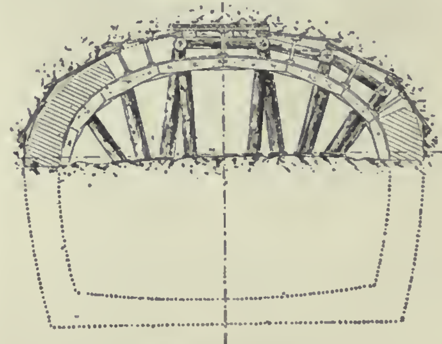
Le chemin de fer Nord-Sud pourra être racheté dès que la Ville de Paris le jugera utile, mais les conditions du rachat ne seront pas identiques, si cette opération est effectuée avant ou après les quinze premières années de l'exploitation. La Ville de Paris pourra, si elle le veut, ne racheter que l'infrastructure du chemin de fer Nord-Sud, laissant au concessionnaire, ou à une société qui lui serait substituée, la superstructure et l'exploitation de la ligne. Dans ce cas, la Ville de Paris toucherait par billet délivré une redevance égale à celle fixée pour le chemin de fer métropolitain, mais sans aucune augmentation possible de ce prélèvement.

Etablissement de l'infrastructure. Les données essentielles de l'établissement des ouvrages de l'infrastructure sont identiques pour les deux réseaux du chemin de fer métropolitain et du chemin de fer Nord-Sud. Les citer toutes serait trop long. Il suffira de dire pour l'instant que les bases de l'étude du tracé des lignes étaient : des déclivités, pentes ou rampes, de 0m,04 par mètre au maximum, et séparées par une partie horizontale ou palier de 50 mètres de longueur quand elles sont de


Galerie d'avancement et abatage.

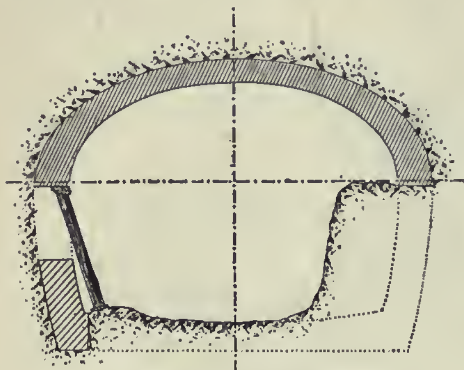
sens inverse ; des courbes dont le rayon minimum ne peut pas être inférieur à 75 mètres, et qui doivent être séparées par une partie droite de 20 mètres au moins de longueur quand elles se suivent et qu'elles sont dirigées en sens contraire. Sur la ligne Vincennes-Porte-Maillot, à la traversée du canal Saint-Martin, place de la Bastille, on a dû adopter une courbe de 50 mètres de rayon. Cette exception est unique.

Les longues discussions et les nombreux projets


Construction de la voûte.

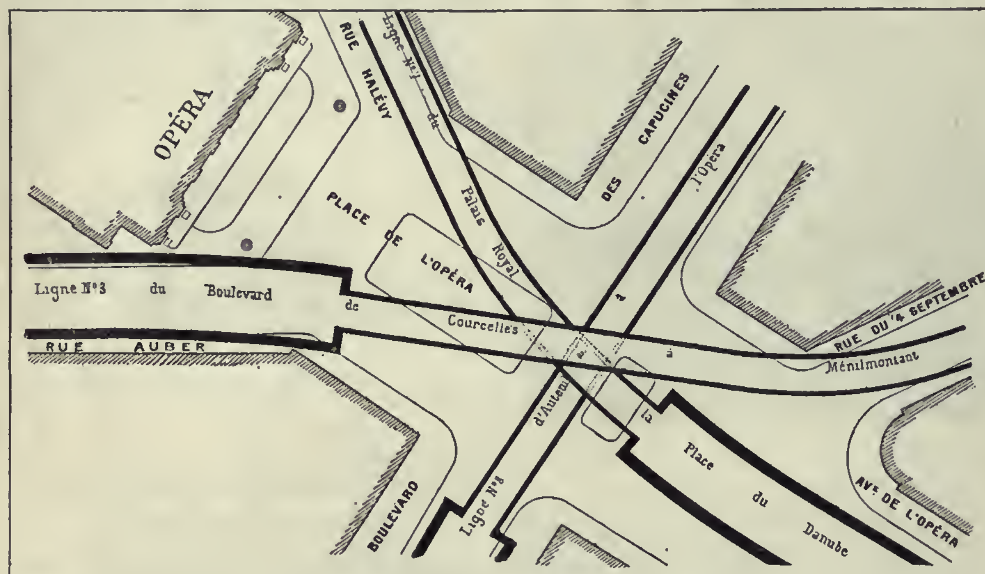
déposés ou publiés avant la préparation des projets définitifs du Métropolitain actuel avaient singulièrement préparé le choix des meilleures dispositions à adopter. Fallait-il se placer à grande profondeur dans le sol, comme à Londres, et adopter le type souterrain constitué par des tubes métalliques circulaires, chaque voie ayant son tube séparé, ou n'était-il pas préférable de construire plus simplement un souterrain en maçonnerie, à deux voies, comme il en existait un si grand nombre sur tous les grands réseaux ?

La solution comportant des tubes métalliques avait été adoptée dans un projet de métropolitain que Berlier avait présenté, avant la concession du réseau, et qu'on a retrouvée dans les premiers projets de la ligne Nord-Sud, dus, on le sait, à



Enlèvement du stross et reprise des piédroits.

Berlier. Elle s'explique quand on doit passer sous des rues étroites, car on peut alors placer les deux tubes l'un au-dessus de l'autre et éviter ainsi la pénétration sous les immeubles et l'expropriation du tréfonds. Elle est encore justifiée à la traversée des parties mouillées, quand il est à peu près impossible, comme au passage sous un fleuve ou une



Croisement des lignes superposées à la station de l'Opéra.

rivière, d'arriver à un épuisement suffisant de la nappe d'eau à l'aide de pompes. Mais elle est coûteuse, gênante pour l'exploitation, et l'établissement à grande profondeur comporte des sujétions importantes, notamment l'obligation d'avoir des ascenseurs à toutes les stations.

On a préféré recourir à la maçonnerie, plus économique, et à un souterrain unique pour les deux voies ferrées, placé aussi près que possible du sol de la voie publique. Les déplacements des canalisations de tout ordre sont évidemment pénibles et coûteux : mais on peut ainsi installer les stations près du sol, au grand avantage du public, et les immeubles riverains, parfois si rapprochés du souterrain, sont moins en danger pendant la construction.

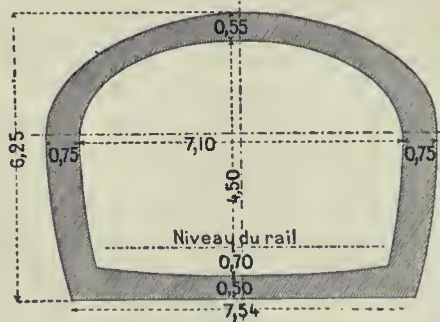
Les raisons qui viennent d'être énumérées ont fait relever le profil du chemin de fer Nord-Sud, tout d'abord prévu à grande profondeur, et ont conduit à substituer le souterrain unique, sauf à la traversée de la Seine, aux deux tubes circulaires métalliques qui avaient fait donner à la nouvelle ligne le nom de « tube Berlier ».

Sur plusieurs lignes du réseau métropolitain, on a été conduit à établir les voies sur des viaducs aériens; par exemple : sur la circulaire nº 2 boulevards Rochechouart et de La Villette, à cause du passage au-dessus des chemins de fer du Nord et de l'Est et de la traversée du canal Saint-Martin ; sur la ligne nº 5, boulevards de Grenelle et de Garibaldi d'un côté, de l'Hôpital de l'autre, à cause des deux traversées aériennes de la Seine à Passy et à Austerlitz; sur la ligne nº 6, boulevard Saint-Jacques, pour le passage sur la vallée de la Bièvre et, plus loin, boulevard de la Gare, pour la traversée de la Seine à Bercy.

La construction souterraine des lignes du Métropolitain et du Nord-Sud a offert des difficultés souvent très grandes, toujours complexes et surtout variables avec la nature des terrains dans lesquels il fallait établir les ouvrages. A ce dernier point de vue, le sous-sol de Paris offre une diversité remarquable, tenant aux conditions de sa formation géologique, qui débute par un dépôt marin de l'époque secondaire, la craie blanche, et qui est continuée, pendant toute la première partie de l'époque tertiaire, par une série de dépôts d'origine marine ou lacustre : les marnes de Meudon et l'argile plastique de couleur panachée, ou bleuâtre ou verte; les trois étages du calcaire grossier ou pierre à bâtir de Paris ; les sables et le grès de Beauchamp; les calcaires, les marnes et le travertin calcaire de Saint-Ouen ; les puissantes couches de gypse formant quatre masses distinctes séparées par des bancs d'argile ou de marne; les marnes supra-gypseuses, blanches ou bleues; la glaise ou argile verte pure ; la meulière et le travertin de la Brie; enfin, les marnes à huîtres et les sables de Fontainebleau, fins, blancs ou jaunes, qu'on ne rencontre plus qu'au sommet de la butte Montmartre et sur les hauteurs de Belleville.

Malgré la diversité des terrains et des obstacles rencontrés, on a généralement pu appliquer à la construction des souterrains les méthodes habituelles, consacrées par une longue expérience.

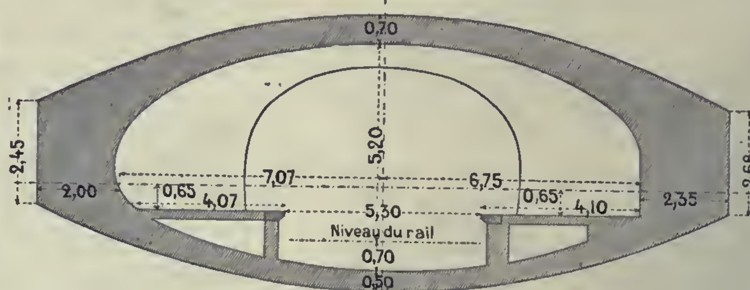
On commence par creuser un puits partant du sol de la voie publique et convenablement blindé ; puis, à la profondeur voulue, on attaque le percement d'une galerie d'environ 2m,50 de hauteur, dont le plafond ou ciel correspond, après le boisage, à



Type du souterrain à deux voies du Métropolitain et du Nord-Sud.

l'extérieur des maçonneries de la voûte du souterrain sur l'axe duquel elle doit être placée. On soutient les terres, au fur et à mesure que l'on avance, à l'aide d'un boisage approprié et comprenant une série de cadres en gros bois, du sapin rond généralement et non écorcé, placés à environ 1m,60 les uns des autres, et un coffrage fait avec des planches plus ou moins écartées, ou même jointives, suivant la consistance du sol. Les montants ou poteaux des cadres reposent sur le sol par l'intermédiaire de semelles en bois, qui répartissent les charges sur une plus grande surface.

A une certaine distance en arrière de la tête de cette galerie d'avancement, on attaque la construction de la voûte, par anneaux successifs prenant habituellement la longueur de deux cadres, 3m,20.



Types de station : A gauche, du Métropolitain; à droite, du Nord-Sud.

On excave le terrain à droite et à gauche de la galerie, et on boise en soutenant les planches du coffrage par des pièces de bois longitudinales, des longrines, posées sur des poteaux disposés en éventail de part et d'autre de la galerie axiale. Cette opération constitue l'abatage. Quand plusieurs abatages sont faits, on pose de nouveaux cadres, les cintres, qui suivent la forme intérieure de la courbe de la voûte du souterrain, et qui supportent les madriers appelés *couchis* sur lesquels repose la maçonnerie de la voûte, que l'on exécute en la serrant fortement contre le boisage du ciel qui soutient directement les terres.

En arrière des parties déjà voûtées, on commence à attaquer la masse centrale de terre qui est à enlever et qui s'appelle le *stross*. Pour cela, dans l'axe du souterrain, on ouvre une tranchée, *cunette*, qui descend jusqu'au niveau futur du rail et même plus bas ; puis on élargit cette cunette et, par des saignées transversales de 3 à 4 mètres de longueur, laissant toujours entre elles du même côté des parties pleines, on vient fouiller sous la voûte construite pour faire la maçonnerie des murs, les piédroits, sur lesquels cette voûte doit finalement reposer. Les saignées transversales ne se correspondent pas des deux côtés ; elles sont disposées en quinconce afin d'éviter la suppression simultanée des deux massifs de terre qui supportent l'anneau de voûte.

Pour en finir, il ne reste plus ensuite qu'à approfondir le déblai jusqu'au niveau du dessous des maçonneries qui doivent compléter la partie inférieure du souterrain, et qui constituent le radier sur lequel on posera plus tard le ballast et les voies pour la circulation des voitures.

La suite de ces opérations est indiquée par les figures jointes au présent article, et qui donnent également les dimensions et la forme des principaux types des ouvrages souterrains.

Pour construire les stations, beaucoup plus larges que le souterrain à deux voies, on commence d'abord par exécuter les piédroits dans deux galeries spéciales, puis on ouvre ensuite la galerie d'avancement et l'on fait les abatages et la maçonnerie de la voûte. On enlève enfin le stross et on termine par l'exécution du radier. Ce procédé a l'avantage d'assurer des appuis solides à la grande voûte de la station qui représente toujours, avec sa surcharge de terre, un poids considérable capable de s'enfoncer dans le sol si les piédroits ne lui offraient pas leur large point d'appui.

Une difficulté d'un tout autre genre a été la rencontre de la nappe d'eau souterraine qui s'étend sous Paris, partout où l'eau de la Seine a pu s'infiltrer à travers les couches perméables du sol. Mais, ici, on a pu se tirer facilement d'affaire en installant, sur le parcours des chantiers situés dans la nappe, des pompes assez puissantes et assez nombreuses pour qu'elles puissent aspirer un volume d'eau supérieur à celui qui filtre à travers les terres ; on provoque ainsi un abaissement artificiel du plan d'eau de la nappe souterraine, et l'on arrive à pouvoir travailler à sec.

Les traversées de la Seine. Pour les traversées souterraines de la Seine, on a dû procéder autrement et recourir à l'emploi de l'air comprimé, qui permet le travail à sec dans une chambre métallique spéciale, rectangulaire ou cylindrique, ouverte sur une de ses faces et surmontée ou précédée, suivant le cas, d'une seconde chambre également métallique et complètement fermée, dite chambre d'équilibre ou *sas à air*. Ces deux chambres communiquent au moyen d'une porte percée dans la cloison séparative ; le sas à air a une seconde porte donnant sur l'extérieur.

La face ouverte de la chambre de travail, dont les bords sont renforcés et taillés en forme de lame de couteau, est appliquée sur le sol à fouiller dans

la nappe d'eau. On envoie dans cette chambre de l'air comprimé à une pression supérieure à celle que l'eau exerce sur le sol à fouiller; sous l'effet de cette pression, l'eau est refoulée, elle s'écoule par les vides existant sous les couteaux, la chambre est alors à sec, et l'on peut y travailler.

Pour y pénétrer, venant de l'air libre, on entre d'abord dans le sas à air, que l'on met ensuite en équilibre de pression avec la chambre de travail, au moyen d'un robinet qui laisse arriver peu à peu l'air comprimé. Lorsque l'équilibre est établi, on peut ouvrir la porte de communication et aller d'une chambre à l'autre. Pour sortir, on fait l'opération inverse : on passe de la chambre de travail dans le sas à air; on ferme la porte, et l'on ouvre un robinet qui laisse échapper au dehors l'air comprimé du sas. Quand la pression est en équilibre avec l'atmosphère, on ouvre la porte de communication avec l'extérieur, et l'on sort. Afin d'éviter des accidents physiologiques sérieux, il faut aller très lentement quand on réalise les équilibres de pression dans le sas à air.

Le passage de la ligne métropolitaine n° 4 sous la Seine a été exécuté en pratiquant le fonçage vertical d'une série de grands caissons métalliques ayant la forme du souterrain ou des stations, et comportant, à leur partie inférieure, plusieurs chambres de travail, toutes contiguës, qui ont permis de creuser à sec les emplacements dans lesquels les caissons descendaient au fur et à mesure de l'avancement du déblai. Les sas à air se trouvaient à la partie supérieure des cheminées qui partaient des chambres de travail et qui venaient émerger au-dessus du niveau de la Seine.

Après la mise en place des caissons successifs, on a eu à les relier, à l'aide de nouveaux petits caissons spéciaux qui ont permis de réaliser la continuité du souterrain.

Le chemin de fer Nord-Sud traverse la Seine, un peu en amont du pont de la Concorde, au moyen de deux tubes circulaires, de 5 mètres de diamètre intérieur, qui se raccordent avec le souterrain en maçonnerie aux abords des stations « Chambre des députés » et « place de la Concorde », et qui ont environ 540 mètres de longueur chacun. Les premiers anneaux de fonte, constituant les tubes, ont été mis en place avec le secours des pompes d'épuisement. Quand il a fallu recourir à l'air comprimé, on a monté, en tête de l'avancement, un solide bouclier métallique épousant la forme du tube et constituant la partie principale de la chambre de travail, celle où les ouvriers opéraient. Le sas d'équilibre se trouvait à l'origine du tube. Comme il avait une position fixe, la chambre de travail s'allongeait au fur et à mesure de l'avancement. Les anneaux de fonte, de 0m,60 de longueur chacun et composés sur le pourtour de douze parties distinctes, appelées *voussoirs*, étaient montés immédiatement en arrière et à l'abri du bouclier. Les voussoirs de chaque anneau sont reliés entre eux et aux voussoirs des anneaux voisins par des boulons, placés sur les nervures intérieures, que l'on serre fortement. Les joints sont rendus étanches à l'aide de lamelles de bois tendre, interposées dans chacun d'eux, qui gonflent sous l'influence de l'humidité. De plus, à l'aide de trous ménagés dans chaque voussoir, on injecte un coulis de ciment derrière le revêtement. Ce ciment, injecté sous la pression de l'air comprimé, comble les vides et s'oppose aux infiltrations.

On exécute actuellement deux nouvelles traversées souterraines pour le passage de la ligne métropolitaine n° 8 sous la Seine. L'une, à l'aval du pont Mirabeau, est exécutée par la méthode du fonçage vertical; l'autre, à l'aval du pont de la Concorde, est faite avec le bouclier par cheminement souterrain. Cette dernière ne comporte qu'un seul tube par les deux voies.

Voiture du chemin de fer Nord-Sud.

Difficultés d'établissement du réseau. Les traversées souterraines de la Seine ont été coûteuses, mais leur exécution n'a présenté ni les difficultés, ni les dangers de la traversée des régions où l'on a rencontré des glaises et des remblais de carrière de très grande hauteur, comme sous les buttes Chaumont, par exemple, ou sous la traversée actuellement en cours d'exécution de la butte Montmartre par le chemin de fer Nord-Sud. On peut encore citer, parmi les passages difficiles, le terminus de la ligne n° 3, aux abords de la place Gambetta, où l'on a péniblement lutté contre les sables de Fontainebleau et les eaux souterraines.

Le chemin de fer Nord-Sud a eu à vaincre une difficulté particulière, tenant à la faible largeur de quelques-unes des rues sous lesquelles il est établi.

Dans la rue de Vaugirard, où l'on a trouvé des largeurs à peine supérieures à 14 mètres, au droit des emplacements de stations mesurant 18m,20 hors œuvre, on a dû réduire à très peu de chose, 0m,60 environ, l'épaisseur des piédroits habituellement égale à 2m,35. On a atteint le but grâce à l'emploi du béton armé. Dans la rue d'Amsterdam, à l'emplacement de la station « rue de Berlin », on n'a même pas eu cette ressource, car la largeur ne dépasse pas 12m,50, alors que celle des stations est intérieurement égale à 13m,50. La solution adoptée a consisté à dédoubler la station et à en faire deux, une pour chaque quai, placées à la suite l'une de l'autre, mais avec un certain intervalle entre elles, afin de permettre l'inflexion des voies.

Station du Nord-Sud à la gare Saint-Lazare.

Certains travaux importants ont retenu d'une manière spéciale l'attention du public. Parmi les plus remarqués, ceux de la place de l'Opéra tiennent assurément la première place, tant par leur importance que par leur situation au centre de Paris. Trois lignes métropolitaines passent ou arrivent sur ce point et viennent s'y superposer. Leur croisement se fait dans un massif spécial qu'il a fallu descendre à très grande profondeur pour lui assurer la stabilité nécessaire et qui a été construit lors de l'exécution de la ligne n° 3, en 1903.

Un second exemple d'une complication du même ordre existe aux abords de la gare de l'Est, où trois lignes viennent encore se croiser et se superposer. Il a été moins remarqué que le premier.

Parmi les traversées aériennes de la Seine, deux sont constituées par des viaducs reposant sur des ponts destinés au passage des voitures et des piétons. ce sont les viaducs de Passy et de Bercy. La troisième, celle d'Austerlitz, offre un caractère tout particulier de hardiesse, car elle franchit d'une seule portée, au moyen de deux arcs métalliques supportant un tablier horizontal, une longueur totale de 140 mètres. Du côté de la rive droite, ce pont est suivi par deux travées métalliques affectant la forme d'une hélice afin d'épouser la courbure et la pente du tracé, et qui constituent un ouvrage particulièrement remarquable à plusieurs titres.

Il est enfin à signaler que le problème de l'aération n'a pas manqué d'attirer et de retenir l'attention. On a cherché à le résoudre aussi bien dans les voitures que pour le souterrain, et l'on a pratiqué de nombreuses ouvertures qui favorisent la ventilation naturelle, surtout possible dans les lignes à profil accidenté et où existent des cheminées d'aération alternativement placées aux points hauts et aux points bas.

Sur les lignes métropolitaines, on a, de plus, installé quelques ventilateurs puissants, agissant par aspiration ou par refoulement.

Établissement de la superstructure. La voie sur laquelle roulent les voitures est constituée, sur les deux réseaux, par des rails d'acier, pesant chacun 52 kilogr. au mètre courant, qui sont supportés par des traverses en bois espacées de moins de 1 mètre et noyées dans le ballast, comme sur les voies des lignes des grands réseaux. Les rails ont une longueur de 18 mètres, réduite à 9 mètres dans les courbes de 105 mètres de rayon et au-dessous. Une couche de sable, interposée toutes les fois qu'il n'y a pas à redouter d'infiltrations, entre le radier du souterrain ou du viaduc et le ballast, amortit les vibrations.

Chaque voie comporte un troisième rail conducteur du courant électrique, qui est parallèle aux rails de roulement.

Le système de signalisation est le block-system automatique, qui établit, par son fonctionnement, des sections de voies interdites, protégeant le train qui les a franchies et qui est immobilisé au delà.

Pour éviter l'arrêt des autres trains en pleine voie et leur permettre d'arriver jusqu'aux stations, le long des quais, on a établi au chemin de fer Nord-Sud, en sus du feu rouge qui commande l'arrêt, un feu vert, dit « permissif », qui impose seulement le ralentissement et autorise la continuation du parcours jusqu'à la station suivante.

La commande des mouvements des signaux est faite automatiquement par les trains eux-mêmes, au moyen d'une pédale spéciale, sur laquelle viennent agir, à leur passage, les bandages des roues des voitures.

Les accès aux quais des stations sont également une importante partie des travaux de la superstructure. On sait qu'ils comportent une salle de distribution des billets, à laquelle on accède en venant de la voie publique, et des couloirs avec escaliers conduisant aux quais de la station. Aux stations de croisement des lignes, les couloirs présentent toujours une complication fort grande, surtout quand on se trouve, comme à l'Opéra, à l'Etoile, à la Nation, à la gare de l'Est ou à Saint-Lazare, en présence de trois lignes différentes dont il faut relier les stations en permettant l'intercommunication entre deux quelconques de leurs quais.

La salle de distribution des billets commune aux deux stations Saint-Lazare des lignes A et B du réseau Nord-Sud constitue un vaste hall souterrain, en forme de rotonde, qui sert en même temps de salle d'exposition et de passage souterrain public pour la traversée du carrefour si fréquenté des rues Saint-Lazare, du Havre et d'Amsterdam.

Pour éviter aux voyageurs l'ascension pénible d'un trop grand nombre de marches, il a été prévu que des ascenseurs seraient obligatoires lorsque la hauteur verticale entre le niveau des quais et celui de la voie publique arriverait à dépasser 12 mètres. On en compte déjà quelques-uns en service au chemin de fer métropolitain. Le chemin de fer Nord-Sud va en installer aux stations de la butte Montmartre. Un escalier mobile, genre Hocquart, fonctionnera à la station de la place Pigalle.

Les parements intérieurs des stations et des couloirs d'accès sont revêtus par des carreaux céramiques blancs, qui accroissent l'effet de l'éclairage et qui sont à la fois d'un aspect agréable et d'une incontestable utilité au point de vue de la facilité du nettoyage et de l'entretien. Le chemin de fer Nord-Sud a augmenté l'effet du coup d'œil en coupant les

grandes surfaces du revêtement par des bandes de couleur, formant des encadrements et des guirlandes, et par de grandes inscriptions en lettres blanches sur fond bleu. On a même, par le choix de la couleur des encadrements, tenu à distinguer les stations de correspondance avec une autre ligne ; la couleur verte les désigne. Dans les stations ordinaires, les encadrements sont de couleur brune.

L'éclairage des souterrains, des stations et des accès est assuré par des lampes à incandescence, pour lesquelles il existe deux circuits différents de fils conducteurs du courant électrique ; l'un est réservé à l'éclairage normal, l'autre à l'éclairage de secours. Ces deux circuits sont complètement indépendants l'un de l'autre et aussi des circuits de traction. Chacun d'eux alimente une partie des lampes en service.

Matériel et traction. Le matériel roulant des trains de voyageurs comprend : des voitures motrices qui jouent le même rôle que les locomotives dans les trains ordinaires ; des voitures d'attelage ou remorques. Les motrices sont toujours placées en tête et en queue du train ; il y en a une par deux ou trois voitures d'attelage ; elles sont affectées au service des secondes classes.

Les dernières voitures mises en service par le chemin de fer métropolitain ont $12^{m},737$ entre tampons ; elles sont à trois portes sur chaque face, et leur châssis repose sur deux bogies à pivot, qui facilitent le passage dans les courbes de faible rayon.

Au chemin de fer Nord-Sud, les voitures, longues de 14 m. 40, sont entièrement métalliques, à bogies et à trois portes sur chaque face.

L'énergie électrique est transmise aux moteurs des voitures motrices par des sabots frotteurs, qui prennent le courant sur le rail conducteur.

Le chemin de fer Nord-Sud a modifié ce système en établissant, en même temps que le rail de prise de courant, un fil de trolley, suspendu à la voûte des ouvrages par l'intermédiaire d'une série de fermettes métalliques, qui sert également de conducteur de courant. Des deux motrices de chaque train, la première prend le courant sur le trolley aérien, et celle de queue sur le rail conducteur. Cette disposition est destinée à éviter des pertes de courant et les effets destructeurs du courant perdu et vagabond.

La Compagnie du chemin de fer métropolitain fabrique elle-même une partie de l'énergie électrique qui lui est nécessaire, dans une usine qu'elle a fait construire sur le quai de la Rapée. Le surplus lui est fourni par l'industrie privée, qui est également la source où le chemin de fer Nord-Sud vient prendre toute l'énergie électrique dont il a besoin.

Le courant électrique de traction est du courant continu à la tension de 600 volts. Pour réduire les pertes en ligne, il arrive des usines génératrices sous forme de courant alternatif à haute tension. Des sous-stations électriques, réparties sur l'ensemble des deux réseaux Métropolitain et Nord-Sud, le transforment en courant continu et abaissent son voltage à la tension de 600 volts. On peut alors l'envoyer sur le rail et le fil conducteurs, au moyen de câbles spéciaux partant des sous-stations.

Le double réseau métropolitain de la ville de Paris constitue certainement, à l'heure présente, le plus remarquable ensemble de travaux publics qui ait été, depuis de longues années, exécuté en France. On peut dire que presque toutes les difficultés de construction s'y sont présentées, et ont été vaincues, sinon sans effort, du moins sans mécomptes graves et sans troubler outre mesure la circulation normale des piétons, des voitures et des tramways.

En même temps que la grandeur de l'œuvre, on doit donc reconnaître l'efficacité des moyens employés pour la réaliser. Si l'on ne peut pas encore mesurer ses résultats dans toute leur ampleur, puisqu'elle n'est pas encore terminée, on peut du moins en apprécier déjà la grande portée économique : les prévisions les plus optimistes sont dépassées.

Cette œuvre fait donc honneur à ceux qui l'ont conçue et à ceux qui l'ont réalisée. Parmi ces derniers, on citera les deux ingénieurs qui en ont eu la haute direction : Bienvenue, du Métropolitain, et Bechmann, du Nord-Sud. Leurs nombreux collaborateurs vont des ingénieurs en chef jusqu'aux plus humbles ouvriers, en passant par tous les degrés intermédiaires de la hiérarchie. — L. LANAVE.

Oulad Sliman. Les Oulad Sliman, qui ont résidé longtemps dans la région nord du Kanem et viennent d'abandonner cette région, ont une histoire curieuse, qui mérite d'être rappelée. Ils ont combattu contre nous, puis ont fait leur soumission, plus apparente que réelle.

Le cheik Ahmet, leur chef actuel, résume l'histoire de la tribu de la façon suivante :

Les Oulad Sliman sont originaires du Fezzan et des parages de la Grande Syrte. Durant l'hiver et au printemps, ils menaient paître leurs troupeaux de chameaux dans les vallées au nord du pays fezzan, tout au bord de la mer ; l'été, ils revenaient dans les oasis fezzanais pour récolter les dattes.

La tribu se composait de quatre grande familles : les Djebaïr, les Hewât, les Mïaïssa, les Speredât ; ils avaient de nombreux cavaliers armés, très redoutés.

Des discordes éclatèrent entre les familles, qui en vinrent aux mains ; les vaincus émigrèrent au nord de la Tripolitaine, où ils furent d'abord bien reçus, mais leur caractère pillard les fit chasser par les tribus qui leur avaient donné l'hospitalité.

Les Oulad Sliman exilés reprirent le chemin du Fezzan ; en route, ils rencontrèrent les familles de leur tribu allant faire paître leurs troupeaux au bord de la mer ; — celles-ci, devant le malheur des exilés, oublièrent leurs querelles.

La tribu, de nouveau rassemblée, veut venger l'affront fait aux siens, par les tribus du nord de la Tripolitaine. Une expédition s'organise, les Oulad Sliman sont vainqueurs et plus redoutés que jamais.

Le sultan Yousef-pacha régnant en Tripolitaine, jaloux de la gloire des Oulad Sliman, fait assassiner leur chef et sème la division parmi eux.

Ils reviennent à Mourzouk, ils veulent lutter, mais ils sont battus par les Tripolitains, qui les mettent pour longtemps hors d'état de nuire.

Pendant vingt ans, ils disparaissent de la scène. Abd-el-Djelib, fils de leur chef et élevé par le sultan de Tripoli, va faire parler de nouveau des Oulad Sliman. Il est envoyé par le sultan contre les Toubbous du Kanem.


Cavaliers Oulad Sliman. (*Dépêche coloniale*).

Les Oulad Sliman sont émerveillés par les riches contrées qu'ils trouvent au Kanem Ils se fixent dans ce pays et en deviennent les maîtres (vers 1840). C'est là que les Français les retrouveront en 1901, où, après bien des alternatives de succès et de défaites, les Oulad Sliman n'ont plus qu'une autorité relative et obéissent au cheik El-Mahdi, chef de la confrérie senoussiste.

A la mort de Rabah (1900), après l'évacuation du Bornou par les troupes françaises à la suite des « actes » de Berlin, notre situation sur la rive droite du Chari était menacée par les Touareg, les Oulad Sliman et les Senoussistes, qui avaient élevé une zaouïa fortifiée à Bir-Alali.

Sur l'ordre du colonel Destenave, commandant le territoire militaire du Tchad, une colonne fut envoyée pour les déloger. En 1902, le commandant Tétart enlève la position de Bir-Alali ; les Touareg se réfugient au Chittati et font leur soumission à Zinder, en 1903 ; les Senoussistes se réfugient au Borkou, et les Oulad Sliman se replient dans le désert.

De 1902 à 1906, les Oulad Sliman restent éloignés de nous et tentent toujours des coups de main sur les tribus nomades, mais ils regrettent les bons pâturages du Kanem. En 1906, ils font leur soumission, qui ne sera qu'apparente, jamais réelle.

De 1906 à 1910, ils nous accompagnent bien en qualité d'auxiliaires dans les reconnaissances que nous faisons au Borkou, au Mortcha et sur le territoire du Ouadaï, mais notre marche est presque toujours éventée, quelque Oulad Sliman se détachant pour prévenir nos ennemis, surtout quand il s'agit des Senoussistes.

Lorsque les reconnaissances sont aux prises avec l'ennemi, les Oulad Sliman se tiennent prudemment à l'écart et n'apparaissent sur le lieu du combat que pour le pillage.

Fait encore plus grave, on les accuse de servir de guides aux rezzons senoussistes partant du Borkou pour piller nos protégés ; nous ne pouvons avoir aucune confiance en eux.

Entre temps, il est toujours question de leur départ au Borkou ; leur situation est précaire ; des nombreux chameaux qu'ils possédaient jadis, à peine en ont-ils 2.000 en 1910. Ils jurent sur le Coran qu'ils ne quitteront pas le Kanem, où ils sont heureux de servir sous nos ordres.

Cependant, en octobre 1910, ils quittent le Kanem et se dirigent sur le Borkou. Ils doivent être attirés sur leur pays d'origine : le Fezzanais.

Auront-ils l'énergie de leurs ancêtres pour redevenir les grands guerriers que furent leurs pères ? On peut en douter, car, chaque fois qu'ils se sont trouvés en face du danger, ils ont fait preuve de lâcheté et d'une prudence par trop grande.

Ainsi disparaît de nos possessions une tribu qui eut, d'après les légendes, un grand nom parmi les Arabes et, à de rares exceptions, une triste renommée parmi les Français. — Cᵗ E. BRISSET.

Papa, comédie en trois actes, par Raoul de Flers et G.-A. de Caillavet (théâtre du Gymnase, 12 février 1911). — Le comte de Larzac n'a pas cinquante ans, mais deux fois vingt-cinq ans. Toujours jeune de cœur et d'esprit, il garde aussi de l'allure. Cependant, une petite dame lui ayant un jour ri au nez, il a un subit accès de sagesse. Résolu à se ranger, il se souvient qu'il a eu un fils, autrefois, d'une liaison avec une actrice, et décide de s'occuper de lui. Du reste, s'il ne l'a pas vu depuis un quart de siècle environ, il n'a cependant pas négligé ses intérêts. Après avoir acheté pour l'enfant naturel un beau domaine près des Pyrénées, à Lannemezan, il en a confié l'exploitation à de braves fermiers, les Aubrun, qui ont élevé vaillamment le petit Jean Bernard (tel est le nom d'emprunt du fils de M. de Larzac). C'est aujourd'hui un gars solide au moral comme au physique, un peu sauvage, mais d'esprit droit. Jean Bernard vit heureux sur son domaine, faisant valoir ses terres, chassant, pêchant, entouré du dévouement de ses parents nourriciers et de l'affection plus tendre de sa sœur de lait, Jeanne Aubrun. Cette gentille petite fermière est depuis quelque temps mélancolique, parce que Jean Bernard s'occupe beaucoup d'une jolie voisine de campagne, Georgina Crouzant, d'origine roumaine. Il la considère comme sa fiancée, bien qu'elle ne lui ait encore fait aucune promesse formelle. Au milieu de tous ces braves gens, M. de Larzac tombe un jour comme un bolide. Il est escorté de son fidèle Charmeuil, compagnon inséparable, souvent victime de l'humeur fantaisiste du comte. Jean n'est pas à la ferme. C'est le bon abbé Jocasse qui reçoit les confidences du gentilhomme, en est un peu abasourdi, mais lui donne cependant la réplique, non sans malice. L'abbé préfère ne pas être témoin du premier contact entre le fils et le père. Il engage ce dernier à regagner la capitale, où Jean Bernard ira le rejoindre. M. de Larzac remonte donc en automobile, toujours suivi de Charmeuil, bien fatigué. Avant de partir pour Paris, Jean obtient de Georgina la promesse formelle qu'elle lui écrira, si définitivement elle veut être sa femme.

A Paris, le comte liquide avec grâce son passé galant ; lorsque Jean arrive. Ce père et ce fils, qui ne se connaissent pas, sont un peu gênés en face l'un de l'autre, et, de plus, les premières impressions du libre campagnard ne sont pas bonnes. Jean est effrayé de l'acte de reconnaissance que le comte fait aussitôt dresser par son notaire : sa condition d'enfant naturel, qui lui laissait toute indépendance, lui paraît cent fois préférable à la situation de fils légitime, avec toutes les obligations familiales, sociales, mondaines, etc., qu'elle comporte. Au diable le tailleur, le maître d'armes, la maîtresse que veut lui donner son père ! Ce dernier cadeau, surtout, lui



Le Retour du marché, tableau de Troyon (collection Chauchard, Louvre). — Ph. Braun et Cie. (V. p. 118.)

sourit peu, car la lettre promise est arrivée : Georgina sera la femme de Jean Bernard. Mis au courant, le comte refuse formellement de prêter les mains à une pareille mésalliance, et son fils est furieux. Mais voici que Georgina elle-même suit de près sa lettre. Réflexion faite, elle ne se juge pas digne d'épouser Jean, à cause d'une petite imprudence qu'elle a commise un jour. Gentiment, elle s'en confesse au comte. Le gentilhomme est ému par tant de candeur, séduit par la grâce troublante de la jolie Roumaine. Enthousiaste d'elle, c'est lui-même qui dit à Jean : « Mon fils, voici ta fiancée. »

Tout le monde est de retour à Lannemezan. Jeanne Aubrun paraît de plus en plus mélancolique. Quant aux hôtes de la ferme, ils s'amusent au point qu'on oublie de fixer le jour du mariage. Chaque jour, en effet, le comte, le plus jeune de tous, organise une excursion, une fête, une partie de plaisir. Il a pour sa future bru mille prévenances, mille attentions affectueuses; les soins dont il l'entoure sont même plus tendres, plus adroits que ceux de Jean, car le vieux Parisien sait mieux que le jeune campagnard comment il faut s'y prendre avec les femmes.

Aussi Georgina est-elle sous le charme. Tant et si bien que Jean, qui est le bon sens personnifié, commence à faire de singulières réflexions. Et Jeanne Aubrun devient moins mélancolique. Avec sa franchise habituelle, Jean dit un jour à son père et à Georgina : « C'est vous deux qui vous aimez, c'est vous deux qui devez vous épouser. A l'habitude, ce sont les parents qui se sacrifient pour leurs rejetons; cette fois ce sera le contraire : je me sacrifie au bonheur de mon père. » Le judicieux jeune homme consent un sacrifice plus apparent que réel et dont, dans tous les cas, la toute charmante Jeanne Aubrun, qui n'est plus triste du tout, le consolera aisément.

On pourrait, à la rigueur, reprocher à *Papa* quelques invraisemblances; mais le genre auquel appartient la pièce supporte sans inconvénient ces fautes vénielles. Elles disparaissent entièrement, d'ailleurs, sous le plaisir que l'on goûte, de la première scène à la dernière. Les auteurs, comme dans la plupart de leurs œuvres précédentes, ont marié agréablement la note sentimentale et la note comique. Ici, cette dernière domine. *Papa*, en restant toujours de bon ton, est une œuvre très gaie et très spirituelle. — G. HAURIGOT.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Yvonne de Bray (*Georgina*), L. Pacitti (*Jeanne Aubrun*); et par MM. Huguenet (*comte de Larzac*), L. Gauthier (*Jean Bernard*), G. Dubosc (*abbé Jocasse*), A. Lefaur (*Charmeuil*).

Petite Papacoda (LA), roman, par Paul Reboux (1 vol. in-12, Paris, 1911). — L'Italie n'a cessé de fournir aux romanciers de beaux cadres pour y placer une action sentimentale. Mais toutes les villes italiennes n'ont pas été choisies avec un zèle égal. Florence prête aux amateurs délicats un décor d'art exquis et propice aux fines réflexions ; Venise est tout indiquée pour abriter les ardeurs mélancoliques et passionnées d'un amour romantique. Naples offre des ressources plus spéciales: elle convient aux peintres de mœurs. C'est par ses mœurs très pittoresques, très particulières, que Naples peut intéresser, à moins qu'elle ne choque souverainement. Une populace effrontée, grouillante, naïvement immorale, bruyante, gesticulante, qui s'emporte et vocifère, et aussitôt éclate de rire, sale et majestueuse, il y a de quoi enchanter un romancier réaliste et un romancier picaresque. Paul Reboux avait naguère, dans *Maison de danses*, peint d'un coloris vigoureux et pittoresque les trémoussements d'un cabaret espagnol et conté les aventures d'une danseuse populaire. Il a pris cette fois pour sujet de ses études les ruelles de Naples.

La scène de *la Petite Papacoda* se déroule donc à Naples, très vivement, et non moins vivement s'y agitent des personnages variés, mais appartenant à peu près tous aux classes populaires. L'intérêt romanesque se concentre sur deux d'entre eux: une jeune fille et un vieil amant. Don Gennaro Visotti est un quinquagénaire fort agréable et un homme de goût. Par profession antiquaire sur la place Bellini, il a trouvé un moyen élégant de concilier sa passion pour les belles choses et son désir d'un gain raisonnable: il vend au client de faux antiques qu'il fait confectionner par d'habiles ouvriers, et ne dédaigne pas de conserver pour lui les originaux. Mais il apporte dans ses transactions une si entraînante éloquence, un air si convaincu, une noblesse de geste si impressionnante, que son cabinet d'*antichità* est des plus considérés. Gennaro est heureux et relativement paisible, en dépit des tracasseries de la sèche et noiraude donn'Orsola, sa bigote belle-sœur, qui administre avec une hargneuse économie son ménage de veuf.

Survient la femme, une fille du peuple de dix-sept ans, Luisella Papacoda, un charmant profil aperçu en passant dans la pénombre d'une obscure cuisine. Le délicat amateur qu'est don Gennaro s'en trouve ému, et, dès lors, il est amené à une série d'actions qui ne conviennent plus à un antiquaire de cinquante-trois ans. D'un air innocent, absolument détaché, il suggère à la méfiante Orsola d'engager la jeune Papacoda pour raccommoder de vieilles dentelles. Il entoure la belle enfant de soins prévenants; il lui offre des glaces sur la place Dante; enfin, il invite à une partie de plaisir toute la famille Papacoda, famille pittoresque et dépourvue de préjugés. M. Papacoda, le père, en veste sale, vend des fritures dans la grouillante via Lavenaio; Mme Papacoda, la mère, tisse des sparteries; le frère est cocher de fiacre, et la sœur aînée, Teresella... est battue par son amant Rafaele, camorriste de marque, quand elle ne lui rapporte pas d'argent. Une familiarité cordiale et toute napolitaine s'établit entre tous ces Papacoda et don Gennaro. Mme Papacoda vénère en lui un protecteur possible pour Luisella, une sorte de gendre de la main gauche, mais très sérieux. Enfin, cet homme mûr s'aperçoit qu'il est profondément amoureux. Après quelques réflexions, il s'y résigne et cherche à conquérir la belle enfant. Cet amour manque pourtant d'être étouffé à ses débuts. La petite Papacoda repousse

d'abord assez brusquement des avances un peu vives de son patron. Là-dessus, survient un événement plus grave: une nuit, l'amant de Teresella tente de dévaliser les collections de l'antiquaire; Luisella, qui est demeurée à dessein dans la boutique pour déjouer cette tentative, actionne la sonnerie électrique et oblige les voleurs à fuir en laissant là leur butin. Elle remet tous les objets à leur place et pense avoir réussi à la fois à défendre le bien de son maître et à éviter de compromettre sa sœur. Malheureusement, un collier manque, et l'on découvre le voleur. Orsola accuse la petite Papacoda de complicité. Gennaro la renvoie. Mais il est très malheureux. Il brûle de la croire innocente, et sa joie est touchante lorsqu'il apprend qu'elle l'est en effet. Il retourne chez les Papacoda, qui l'accueillent comme un dieu. Il achète pour Luisella une boutique de fleuriste, lui meuble un logement avec le mauvais goût le plus propre à impressionner une jeune Napolitaine, et s'épanouit dans la joie de posséder enfin une maîtresse jolie et complaisante.

« C'est toujours pour autrui qu'on forme sa maîtresse », axiome d'une sagesse triste et désabusée, que l'auteur a placé comme titre en tête d'un de chapitres. L'histoire de Gennaro Visotti en est un pitoyable exemple. Au comble de ses vœux, don Gennaro touche au terme de sa félicité. Gennaro est un antiquaire bien conservé, mais un amant de cinquante-trois ans est-il le rêve d'une petite Italienne de dix-sept, même reconnaissante des soins qu'on a pour elle? La vraie jeunesse apparaît à Luisella sous les traits d'un beau garçon, le sculpteur Lorenzo Silvestri. Exploité par l'antiquaire qui lui paye quelques lires ses jolies statuettes *à l'antique*, l'artiste n'est pas fâché de lui jouer un bon tour en lui volant sa maîtresse. Il n'y a point grand'peine; Gennaro apprend son malheur, et la jalousie le ronge. Si son cœur est resté jeune, le miroir lui dit cruellement que son corps a vieilli. Un soir, au Pausilippe, il observe les deux amoureux, si heureux par une belle nuit napolitaine: résigné, sinon consolé, celui qui demain sera un vieillard s'efface dans l'ombre devant cette jeunesse qui passe...

C'est une histoire un peu touchante et un peu comique, surtout comique par le détail, car un simple résumé des aventures sentimentales de don Gennaro laisse nécessairement de côté des scènes humoristiques et des types cocasses. La famille Papacoda a des attraits imprévus; la visite qu'elle fait, sous la conduite de Gennaro, aux collections du cloître de San Martino, ou encore le déjeuner qu'offre à toute la bande le même Gennaro, pour pendre la crémaillère chez la petite Luisella, sont l'occasion d'autant de scènes savoureuses. L'antiquaire lui-même, lorsqu'il trône dans sa boutique avec une noble familiarité, est également original, soit qu'il converse avec le marquis Anacreonte Cucurello di Corcotella, noble exigu, ruiné et majestueux, ou avec son compère Filippo Schiatti, qui vend des objets de piété avec tous les sentiments d'un anticléricalisme féroce, soit qu'il proteste avec une dignité tumultueuse de l'authenticité des antiquités fausses qu'il propose aux amateurs étrangers.

Le roman de Paul Reboux a des mérites de rapidité et de sobriété. Il ne se délaye pas en descriptions. Il ne se perd pas dans les analyses. Quelques traits pour rappeler l'atmosphère de Naples et son ciel si doux, des croquis lestement enlevés de ses rues populeuses et de sa foule bigarrée; des scènes courtes et mouvementées; des personnages représentés à la fois avec leurs gestes et leurs secrets sentiments, mais en quelques mots simples; une ironie tempérée d'indulgence, une bonne humeur amusée par le spectacle d'âmes nullement élevées, mais naïvement et pittoresquement sincères, suffisent à l'auteur pour animer cette œuvre vive et spirituelle. — Louis Coquelin.

***prescription** n. f. — Encycl. *Prescription libératoire*. L'action des marchands pour les marchandises qu'ils vendent aux particuliers non marchands se prescrit par deux ans, et non plus par un an. (C. civ., art. 2272, mod. par la loi du 26 février 1911.)

***presse** n. f. — Encycl. *Récusation des jurés en matière de délits de presse*. Une loi du 8 février 1911 a ajouté à la loi du 29 juillet 1881 sur la presse une disposition des plus intéressantes, qui se rattache à la procédure devant la cour d'assises.

Précédemment, c'est l'article 399 du C. d'instr. crim. qui, toujours et uniformément, régissait la formation du jury de jugement, aussi bien en matière de crimes de droit commun qu'en matière de délits de presse.

De l'article 399 il résulte que la partie civile n'a pas le droit de prendre part à la récusation des jurés; que le droit de récusation des jurés appartient exclusivement à l'accusé ou à son conseil, ainsi qu'au ministère public.

En matière de crimes de droit commun, on comprend la non-admission de la partie civile au droit de récusation des jurés; en cette matière, en effet, l'action de la partie civile ne peut être portée devant la cour d'assises qu'accessoirement à la poursuite engagée par le ministère public.

Mais, à ce point de vue, la situation est différente en certains cas spéciaux, que prévoit, en son article 47, la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. Il en est ainsi lorsqu'en matière de diffamation ou d'injure par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, la partie lésée est, notamment, soit un juré, un témoin, un fonctionnaire public, un dépositaire ou un agent de l'autorité autre qu'un ministre, soit un chef d'État ou un agent diplomatique étranger, soit un membre de l'une des deux Chambres. En ces hypothèses, la partie lésée a tantôt le droit de citation directe en cour d'assises, tantôt le droit de déterminer par sa plainte l'action du ministère public devant la cour d'assises, et non seulement la mise en mouvement de l'action publique dépend de la partie lésée, mais celle-ci doit, obligatoirement, en passer par le jury, sans même avoir, comme dans les circonstances ordinaires, la ressource de poursuivre séparément devant une juridiction civile les réparations morales ou matérielles du préjudice dont elle souffre. La partie civile a ici à la fois l'initiative et le fardeau de la poursuite; elle est incontestablement la principale intéressée. Malgré cette situation, la partie civile persistait à être exclue à tel point de l'exercice du droit de récusation des jurés, qu'en 1881 et en 1883, la Cour de cassation était allée jusqu'à décider que l'exercice de ce droit par la partie civile entraînait nullité, alors même que le ministère public, après chaque récusation exercée par elle, aurait déclaré s'associer à la récusation. Son silence forcé dans les récusations mettait manifestement la partie civile, par rapport au prévenu, dans un état d'infériorité des plus regrettables; il ne faut pas oublier, en effet, que, dans les procès de la nature de ceux que nous envisageons, les procès d'opinion, il y a toujours lieu de craindre que la passion mêlée à l'affaire n'obscurcisse bien des consciences.

La loi du 8 février 1911 a pour objet de mettre un terme à des conséquences si illogiques et si injustes, en conférant à la partie civile, dans les circonstances que nous venons de préciser, le droit de récusation des jurés.

Cette loi est issue d'une proposition adoptée par le Sénat en 1900, restée en suspens pendant dix ans, finalement votée (sans observation) par la Chambre des députés le 17 janvier 1911. Elle porte la date du 8 février 1911, et est ainsi conçue:

« *Article unique*. — Dans les affaires où l'accusé sera poursuivi directement à la requête de la partie civile, en vertu du droit conféré par l'article 47, paragraphe 6, de la loi du 29 juillet 1881, et encore dans le cas où le ministère public agira sur la plainte des intéressés par application de l'article 47, paragraphes 1 et 2, de la même loi, et quand la partie civile sera constituée avant la formation du jury, le droit de récusation appartiendra conjointement à la partie civile et au procureur général. Ils pourront se concerter pour l'exercer d'accord; en cas de désaccord, la partie civile et le procureur général pourront exercer un nombre égal de récusations. Si les jurés sont en nombre impair, la partie civile pourra exercer une récusation de plus que le procureur général. Le droit de l'accusé n'est pas modifié. »

De ce texte la disposition essentielle est la faculté formellement réservée à la partie civile (l'entente entre elle et le ministère public, en vue de récusations, pouvant n'être pas toujours facile) d'exercer autant de récusations que le procureur général, et même une récusation de plus que ce magistrat, si les jurés à récuser sont en nombre impair. — Louis André.

pupation (*si-on*) n. f. Transformation des larves de diptères en pupes. ‖ Temps pendant lequel ces larves restent à l'état de pupes: *La durée de la* pupation *est variable avec les espèces.*

Retour du marché (le), tableau de Troyon (Louvre, collection Chauchard). Par une matinée de gai soleil, mais de soleil qui précède la pluie, comme l'indiquent de grosses nuées grises sur lesquelles s'enlève en clair, le feuillage des arbres, on voit venir sur la route qui longe la mer un troupeau de moutons, deux belles vaches laitières et un âne chargé de deux paniers d'osier dans lesquels sont blottis des agnelets. Une paysanne à pied garde le troupeau, tandis que, derrière, un cavalier semble activer la marche.

Pour représenter cette scène, Troyon a déployé ses coutumières qualités prosaïques d'animalier méticuleux et de paysagiste consciencieux, épris surtout de vérité. Il ne faut donc pas chercher dans cette page le profond sentiment d'un Millet, mais l'exécution est ferme et brillante et dénote un peintre excellemment doué. — Tr. L.

Rivoli, pièce en quatre actes et cinq tableaux, par René Fauchois (Odéon, 28 mars 1911). — Qui lit attentivement les lettres que Bonaparte écrivit à Joséphine durant la mémorable campagne de 1796 peut se rendre compte du drame intime et poignant qui se déroulait à ce moment dans l'âme du héros. A ces épîtres, souvent brèves, mais toujours enflammées, peu ou point de réponse de l'épouse distraite ou occupée ailleurs. Bonaparte écrit cependant tous les jours, de toutes ses étapes victorieuses. Le succès de ses armes semble passer bien après son amour. Il est jaloux, fiévreux, désespéré même. Les reproches alternent avec les pardons; il prie sa femme, qui est alors à Milan, de venir le rejoindre; il la menace même d'arriver un soir à l'improviste, et de tout briser avec fracas. Il lui écrit: « Quand j'exige de toi un amour pareil au mien, j'ai tort. Pourquoi vouloir que la dentelle pèse autant que l'or! » Et l'on s'étonne que l'homme qui jetait pêle-mêle de telles phrases ait pu écrire, de la même encre, les admirables proclamations que l'on connaît, et voir clair sur les champs de bataille à travers ses préoccupations d'amoureux éperdu.

René Fauchois a compris qu'il y avait là un beau drame à écrire, et il l'a déroulé à travers quatre actes et cinq tableaux, altérant fort peu la vérité historique, la forçant seulement.

Le premier acte nous montre la détresse et le découragement de l'armée d'Italie, avant l'arrivée de Bonaparte. Les soldats regrettent de n'avoir pas de véritable chef, de s'énerver dans la misère et l'inaction, au lieu de courir à la victoire ou à la mort. Leurs généraux: Sérurier, Augereau, Masséna, écoutent, l'oreille basse, leurs récriminations. Que peuvent-ils? Est-ce leur faute si Shérer est un incapable? D'ailleurs, il vient d'être relevé de son commandement. Mais celui que le Directoire leur envoie à sa place n'est qu'un gringalet de vingt-cinq ou vingt-six ans, dont ils n'espèrent pas mieux. C'est le petit Corse *Buonaparte*, le protégé de Barras et l'époux de Joséphine.

La toile se lève sur sa tente au second acte. Tout à changé. Le général en chef, vrai héros de Plutarque, qui observe tout, note tout, entend tout, a réprimandé vertement Augereau et Masséna, dont les prévarications sont une honte pour la République. Ils ont courbé la tête sous sa main de fer et sont prêts, désormais, à se faire tuer pour lui. Le moral des troupes est transformé. Ce jeune homme les a entraînés chaque jour à une victoire nouvelle. Millesimo, Lodi, Arcole, se sont ajoutés à la liste glorieuse. Cependant, au milieu de ses accablantes préoccupations, le héros pense ardemment à sa femme, qui est, en ce moment, à Milan, et vers laquelle il expédie, chaque jour, un courrier qui reste sans réponse. Joséphine, en compagnie de Louise Compoint, est en train de se distraire, et l'intendant de ses plaisirs faciles est un jeune capitaine de hussards, Charles, officier de salon, bellâtre et beau parleur, qui plaît aux femmes par son air langoureux et la façon dont il sait soupirer au clavecin les romances à la mode: *Femme sensible*, etc. Ce soir, il soupe avec la générale, dont il ne tardera pas à obtenir les faveurs, qu'on lui accorderait tout à l'heure, sans doute, si Bonaparte, qui n'avait pu résister au désir d'embrasser sa femme, n'arrivait à franc étrier. Il la surprend, au milieu du souper interrompu, à demi dévêtue et morte de peur sur son lit, tandis que Charles, qui s'était d'abord caché, réapparaît et proteste de l'innocence de Joséphine. Tout le rêve de Bonaparte est écroulé. Il chasse Charles de l'armée et le fait verser dans les bureaux: ce sera sa vengeance. Puis il repart, vieilli, désespéré, laissant sa femme pour ce qu'elle vaut, et retournant à sa victoire, qui est plus belle. Le matin le retrouve sur le plateau de Rivoli, frissonnant dans son manteau de guerre, le cœur déchiré, mais la pensée toute pleine de sa victoire future.

Tel est le thème sur lequel René Fauchois a brossé rapidement cinq tableaux, dont l'intérêt est loin de se soutenir, mais qui offrent, çà et là, quelques scènes heureuses.

Par exemple, celle du second acte qui met en présence Bonaparte et ses lieutenants prévaricateurs:

J'exige absolument que, sous ma discipline,
Autant que le soldat, le général s'incline!...
Général Masséna, — vous, vous que je consultais
Sur les impôts levés en pays piémontais,
— Quand les soldats manquaient de tout, manquaient de vivres,
Vous avez retenu, vous, trois cent mille livres!...
Des curés complaisants, depuis Casalmajor,
Vous gardaient en dépôt des caisses pleines d'or!
Voilà comme, oublieux des vœux de la Patrie,
Vous faisiez détester les lois qui l'ont pétrie!
Quand on m'apprit comment vous avez attenté
Aux principes français d'ordre et de liberté,
Le monstrueux rapport des hommes de police
Me fit d'abord l'effet d'une ignoble malice.
Soupçonnant contre vous quelque complot ourdi,
Je m'écriai: «C'est faux, ils étaient à Lodi!
Si de pareils forfaits ils souillaient leur passage,
Leurs victoires viendraient leur cracher au visage!»
Mais l'accusation quand même persistait,
Je chargeai Landrieux d'une enquête à l'instant,
Quand il revint me lire, avec toutes les preuves,
Le sac des magasins, la détresse des veuves,
Les ventes, les charrois, tant d'inutiles maux,
Alors, je vous connus vraiment, mes généraux!...
Toute ma nuit roula dans toute cette boue,
Et l'orgueil de la France a pâli sur ma joue!
Sentez-vous, maintenant, pourquoi, de tous les doux,
Je me méfie au seuil d'un chemin hasardeux?

Après cette scène, on a pu reprocher, avec raison, à l'auteur, d'avoir écrit en prose deux tableaux, alors que les trois autres sont en vers (Shakspeare a quelquefois procédé ainsi). Cela donne à la pièce un air lâché; on dirait que l'auteur n'a pas eu le temps de l'achever en vers et qu'il a livré le

brouillon de deux de ses actes. Est-ce également un souvenir de Shakespeare qui fait apparaître l'ombre de César durant la veillée fiévreuse de Bonaparte, comme elle apparaît à Brutus dans la plaine de Philippes? Cette évocation banale était bien inutile.

Cependant, le caractère de Bonaparte est parfaitement mis en relief, avec ses idées de famille, sa tendresse filiale, son insurmontable énergie. Son attitude en face de Joséphine coupable est éloquente, et l'auteur a paraphrasé assez habilement quelques-uns des meilleurs passages des lettres d'amour du vainqueur de Rivoli. En résumé, si cette pièce est manquée, elle n'en est pas moins intéressante et au-dessus de ce qu'en a dit généralement la critique, qui semble avoir fait payer à l'auteur ses impressions sur Racine. Sans doute, on aurait voulu voir dans ce drame quelques tirades d'un haut lyrisme, et jamais sujet n'y prêta mieux. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Les principaux rôles ont été créés par MM. Desjardins (*Bonaparte*), Chambreuil (*Augereau*), Grétillat (*Masséna*), Vargas (*Sérurier*) et Mmes Lucienne Guett (*Madame Bonaparte*), Barjac (*Louise Compoint*).

Sabatier (Paul Dieudonné-*Armand*), savant français, né à Ganges (Hérault) le 14 janvier 1834, mort à Montpellier le 21 décembre 1910. Issu d'une ancienne famille languedocienne, qui, dès l'origine de la Réforme, avait embrassé la religion nouvelle, Sabatier fit ses études dans une pension de sa ville natale et les compléta au lycée de Montpellier. Etudiant en médecine de cette université montpelliéraine dont il devait plus tard devenir l'une des gloires, il fut nommé en 1855 aide d'anatomie, obtint au concours une place d'interne des hôpitaux de Lyon (1858) et conserva ces fonctions jusqu'en 1861. La thèse inaugurale qu'il soutint en 1863 (*Etude analomique, physiologique et clinique sur l'auscultation du poumon chez les enfants*) lui donna le droit d'exercer la médecine; mais cette carrière ne satisfaisait pas complètement son besoin d'activité intellectuelle, et, revenu à Montpellier comme chef de travaux anatomiques, il se faisait recevoir agrégé d'anatomie et de physiologie près la Faculté de médecine avec une thèse *De l'absorption*, soutenue brillamment après concours. Son enseignement à la Faculté de médecine devait se prolonger jusqu'en 1873, interrompu seulement en 1870-1871, Armand Sabatier ayant suivi en qualité de chirurgien en chef les armées de la Loire et de l'Est. Attiré vers l'anatomie comparée, il avait obtenu la licence ès sciences naturelles, et, en 1873, le grade de docteur avec ses *Etudes sur le cœur et la circulation des vertébrés;* cette thèse, qui constitue un monument scientifique de haute portée, valait à son auteur un prix de l'Institut, en même temps qu'elle le faisait désigner pour la chaire de zoologie et d'anatomie comparée de la Faculté des sciences. Suppléant (1873-1875), chargé de cours (1875-1878), professeur titulaire (1878), il devait jusqu'à sa retraite (1904), que l'âge seul justifiait, faire preuve d'une activité dont ses travaux divers, aussi importants que nombreux, ont donné la mesure. Depuis 1901, ses collègues l'avaient désigné pour succéder au professeur de Rouville comme doyen de la Faculté des sciences, et il était correspondant de l'Académie des sciences (section d'anatomie et zoologie) depuis 1895.



Armand Sabatier.

Comme anatomiste, Armand Sabatier s'était fait une réputation mondiale, et son vaste savoir attirait à ses cours de nombreux auditeurs. A l'enseignement théorique il préférait les séances de travaux pratiques, où les élèves se familiarisent beaucoup mieux avec la morphologie et l'organogénie des différents animaux. C'est afin de pouvoir faire à l'étude des organismes marins la place qu'elle mérite, qu'il avait fondé, en 1879, à Cette, comme annexe de l'université de Montpellier, une station zoologique, dont il n'a cessé jusqu'à la fin de sa vie d'améliorer et de perfectionner les différents services, et qui est devenue l'un des laboratoires maritimes les plus importants de France, comme aussi l'un des plus fréquentés. Après la thèse citée plus haut, Sabatier publia en 1880 une *Comparaison des ceintures et des membres antérieurs et postérieurs dans la série des vertébrés*, ouvrage important et qui a été longtemps l'unique base de nos connaissances sur le squelette des membres pentadactyles: il avait d'ailleurs poussé fort loin cette étude, et il laisse sur le sujet un volumineux travail inachevé. Il faut encore citer, dans le domaine de l'anatomie: *Etudes sur la moule commune* (1877); *Recueil des Mémoires sur la morphologie des éléments sexuels et sur la nature de la sexualité* (1886), dans lequel il avait réuni de nombreux travaux d'histologie; *Spermatogénèse chez les crustacés décapodes* (1892); *spermatogénèse chez les poissons sélaciens* (1896), etc. Les recherches d'anatomie et de cytologie de Sabatier, son esprit hautement cultivé le poussèrent à réfléchir sur les questions philosophiques. Evolutionniste, il n'a cependant point partagé les conceptions scientifiques de Haeckel, exclusives de toute doctrine spiritualiste et de foi religieuse. Il soutenait énergiquement, au contraire, que ne s'excluent nullement les libres recherches de la science et l'attachement à la foi. Sans nier systématiquement les faits d'observation sur lesquels sont établies les théories matérialistes, il déclare que « l'esprit humain sentira toujours, même après ses marches les plus hardies, qu'il lui reste encore l'infini à parcourir ». Ses ouvrages: *Essais sur l'immortalité au point de vue du naturaliste évolutionniste* (1895), *De l'orientation de la méthode en évolutionnisme* et surtout la *Philosophie de l'effort* (1904) affirment une doctrine sans doute un peu audacieuse aux yeux des catholiques et même des protestants, mais ils contiennent la défense des idées spiritualistes. — E. SANTIARD.

Savarkar (Vinayaka Damodhar), écrivain Indien, de la caste des brahmanes Konkani, né en 1882 dans le Deccan. Disciple de Tilak, le grand agitateur anti-anglais, il se fait d'abord connaître comme un journaliste habile et violent; à l'âge de vingt-six ans, il va s'établir à Londres pour y étudier le droit. Il fait alors la connaissance de Krishnawarma (T. I, *Larousse Mensuel*, p. 778), et le seconde puissamment dans la fondation de la Maison Indienne, dont il devient le directeur, après le départ de Krishnawarma pour Paris. Il s'efforça d'accentuer dans le sens révolutionnaire la formation intellectuelle des étudiants indiens, tandis que son *Histoire de l'insurrection de 1857*, sa traduction de l'*Autobiographie de Mazzini*, répandues à profusion dans l'Inde, y propageaient les idées de révolte et surexcitaient la jeunesse par ses encouragements à la rébellion.

En juin 1909, son frère aîné Ganesh était condamné à Nasik pour complot et fomentation de guerre civile; les enquêtes judiciaires établissaient la part de responsabilité morale de Vinayaka Savarkar dans l'affaire connue sous le nom de Conspiration de Nasik et dans l'assassinat de Jackson, commis en représailles de la déportation de Ganesh. Le Conseil de l'ordre des avocats de Londres, considérant ses opinions politiques, ne lui accorda pas l'autorisation de concourir pour le diplôme de « master of arts ». Peu de temps après, Savarkar provoquait un retentissant scandale en refusant de s'associer à l'indignation manifestée par le meeting de Caxton Hall, où s'étaient réunis tous les notables indiens résidant à Londres, contre le meurtre politique du lieutenant-colonel Curzon Wyllie et du docteur Lalcaca, tués à coups de revolver pendant la soirée d'inauguration de l'Imperial Institute, le 1er juillet 1909, par l'étudiant Dhingra, familier de la Maison Indienne. La presse anglaise réclama des mesures énergiques; elle était d'accord avec le Tribunal spécial institué par la Haute Cour de Bombay pour le jugement de la conspiration de Nasik et qui, sous l'inculpation de complicité morale, venait de décerner contre Savarkar un mandat d'amener. Il réussit à s'y soustraire en se réfugiant à Paris, où il retrouvait Krishnawarma. Mais, ému par les insinuations de quelques journaux dissidents du parti extrémiste dans l'Inde, qui qualifiaient de lâcheté la prudence des chefs nationalistes, il résolut de partir de nouveau pour Londres, où il était arrêté le 13 mars 1910.

Après une enquête sommaire, Savarkar, réclamé par la juridiction indienne, fut envoyé à Bombay sous escorte, à bord du steamer *Morea;* mais, le 8 juillet, pendant l'escale de Marseille, il réussit à tromper la surveillance de ses gardiens, s'évada par le hublot d'une cabine de bains et gagna le quai à la nage. Il fut aussitôt dénoncé par les clameurs de l'équipage, arrêté par un gendarme français qui ne comprit pas ses explications et le remit au commandant du paquebot. Le lendemain, le *Morea* continuait sa route vers l'Inde. Aucune protestation officielle de la France n'avait été faite avant son départ.

L'incident ne tarda pas à être connu. Krishnawarma sut intéresser à la cause de son ami les journaux français des opinions les plus diverses. Le *Temps* et l'*Humanité* furent d'accord pour réclamer le respect des prérogatives des réfugiés politiques et la solution diplomatique d'un problème de droit international. Quoique les autorités de Scotland Yard eussent pris toutes les précautions exigées par les règlements sur les transfèrements de prisonniers, le gouvernement français, stimulé par l'opinion publique, réclama la remise de Savarkar qui, en abordant à Marseille, avait acquis le droit d'asile. Après bien des pourparlers, le différend fut soumis au Tribunal d'arbitrage de La Haye. L'Angleterre avait habilement exploité une situation de fait, due à la maladresse d'un de nos agents, mais la légitimité de nos prétentions ne paraissait pas discutable: Savarkar n'était pas un prisonnier de droit commun; il était un prévenu politique, compromis dans un attentat politique. En se réfugiant sur la terre française, il pouvait espérer obtenir sa liberté, après que les tribunaux auraient statué sur la nature des faits qui avaient motivé son arrestation à Londres.

Dès son arrivée à Bombay, Savarkar récusa la juridiction du Tribunal spécial, en invoquant son droit à la protection de la France. Il avait à répondre d'une triple inculpation: conspiration, envoi d'armes et de munitions en vue de la guerre; instigation au meurtre de Jackson. L'autorité judiciaire décida de passer outre à ses protestations, et le procès continua, sous réserve que la condamnation ne deviendrait exécutoire qu'après la décision du Tribunal arbitral. Le verdict relatif à la conspiration de Nasik fut rendu en décembre 1910. Vinayaka Savarkar était convaincu d'avoir participé au développement de l'*India House;* rédigé une histoire tendancieuse en mahratte de la révolte de 1857, ou « Guerre de l'indépendance indienne », traduite en anglais; propagé dans l'Inde une série de pamphlets séditieux, des formulaires d'explosifs; recruté des adhérents à la *Young Indian Society*, qui étendait ses ramifications sur le monde entier; fait et répandu l'apologie de Dhingra. Les motifs du jugement lui attribuaient, en outre, la responsabilité des instructions envoyées d'Angleterre aux associations nationalistes de l'Inde: « Terrorisez les fonctionnaires indiens et anglais, et l'effondrement de tout le système d'oppression sera proche. La persévérance dans l'exécution d'une politique glorieusement inaugurée par Khudiram Bose, Kanaïla Dutt et les autres martyrs, paralysera bientôt le gouvernement anglais de l'Inde. Cette campagne d'assassinats isolés est la méthode la plus pratique pour annihiler la bureaucratie et soulever le peuple. La phase initiale des révolutions est caractérisée par la politique des attentats individuels. »



Savarkar.

En conséquence, Vinayaka Savarkar était condamné à la déportation perpétuelle aux îles Andaman et à la confiscation de ses biens. L'inculpation relative à l'affaire Jackson exigeait un jugement particulier: le revolver de l'assassin faisait partie d'un lot d'armes expédié naguère par Savarkar, introduit en contrebande dans l'Inde. Le Tribunal spécial prononça une sanction identique pour cette nouvelle accusation.

Les pénalités ont été rendues exécutoires par la décision du Tribunal de La Haye, ainsi composé: Bernaert, président, de Savornin Lohman (Hollandais), Gramm (Norvégien), André Weiss (Français), marquis de Desart (Anglais). Le 24 février, après huit jours de délibérations, les arbitres ont déclaré inacceptable la réclamation de la France. Les motifs de cette décision, expliqués par un impartial exposé des faits, peuvent se résumer ainsi: arrestation et remise par un gendarme français du détenu aux autorités britanniques; erreur d'une légalité discutable, mais dans tous les cas commise de bonne foi, et qui ne présente « rien de nature à porter atteinte à la souveraineté de la France »; absence de réclamations immédiates; inexistence, « en droit international, de règle en vertu de laquelle la puissance qui a, dans des conditions telles que celles qui ont été indiquées, un prisonnier en son pouvoir, devrait le rendre à raison d'une faute commise par l'agent étranger qui le lui a livré ».

Dans son impartialité, ce jugement semble plus favorable aux intérêts de l'Angleterre qu'au prestige de la France. On peut même s'étonner du dernier considérant de l'arrêt. Le rôle important et difficile du tribunal de La Haye serait précisément d'établir la jurisprudence dans tous les cas nouveaux du droit international, et non de juger seulement d'après des précédents codifiés. Quoi qu'il en soit, « l'affaire Savarkar » a permis de résoudre, autrement que par la force, un problème intéressant. De plus, elle nous révèle la gravité des dangers que peut faire courir à la domination anglaise dans l'Inde un groupe actif d'Indiens qui ont pris comme modèles Jeanne d'Arc, Milton le régicide, Garibaldi, Washington et Parnell. (V. *Lar. Mens.*, t. Ier, SWADESHIM, p. 194, et KRISHNAWARMA, p. 778.) Le conflit est entré dans une phase nouvelle avec le régime parlementaire restreint, inauguré par le *Indian Councils Act. 1909*, que nous aurons prochainement l'occasion d'analyser. — Pierre KHORAT.

***sécherie** n. f. — Établissement où l'on pratique la dessiccation industrielle de certains produits.

— Encycl. L'origine des sécheries agricoles, en France, a une double cause : d'une part, c'est l'insuffisance des fourrages, qui mettait les éleveurs français dans la nécessité d'acheter à l'étranger divers produits (graines, tourteaux de sésame, d'arachide, de coton, de coprah, etc.), pour l'alimentation de leur bétail, et, d'autre part, la concurrence moderne, qui fait à l'industriel une obligation impérieuse de produire le plus économiquement possible, c'est-à-dire en évitant toute perte des matières premières qu'il met en œuvre, puis en essayant de tirer des déchets, résidus et sous-produits de la fabrication, le meilleur parti possible.

On s'est ingénié tout d'abord à trouver des procédés permettant de conserver certains de ces déchets, de ces sous-produits, très riches en matières nutritives, mais dont la prompte décomposition était un obstacle à l'utilisation intégrale. C'est le cas, notamment, des pulpes de sucrerie.

Nous avons montré (v. pulpe, t. Ier du *Larousse Mensuel*, p. 622) combien ces pulpes humides sont de conservation difficile, et quelles pertes regrettables de leurs éléments nutritifs elles subissent du fait de l'action incessante des ferments lorsqu'on les conserve en silos, ou, à fortiori, en plein air. La dessiccation, en réduisant leur teneur en eau à 8 ou 10 p. 100, en fait un produit utilisable d'une manière plus rationnelle, puisque la pulpe sèche se conserve indéfiniment et que, précieux avantage, elle constitue pour le bétail un aliment très sain, possédant toutes les qualités des pulpes fraîches, qu'en outre, on évite, en employant des pulpes desséchées, des frais d'ensilage, de manipulation et de transport.

C'est donc aux pulpes de sucrerie que l'on a voulu tout d'abord appliquer la dessiccation.

Inconnues chez nous il y a quelques années, les sécheries de pulpes, très florissantes en Allemagne, Autriche, Hollande, etc., où 50 p. 100 des sucreries en sont pourvues, commencent cependant à se développer en France, mais avec une lenteur qu'explique la possibilité qu'ont les fabricants de sucre de trouver sur place acquéreurs pour leurs pulpes fraîches. Mais, si les pulpes ont été le premier produit que l'on ait songé à dessécher, on constatera, par l'énumération suivante, que le problème économique de la dessiccation a vu sa portée s'amplifier considérablement.

En effet, les sécheries traitent aujourd'hui, outre les pulpes fraîches, que l'on mélange fréquemment aussi de mélasse avant dessiccation, les produits les plus divers : ce sont les *betteraves*, préalablement lavées, puis découpées en cossettes que l'on dessèche pour les utiliser à telle époque que l'on veut, soit à l'extraction du sucre (et, de ce fait, la campagne sucrière qui constitue le travail intensif de deux ou trois mois peut s'échelonner sur une année tout entière), soit à l'alimentation du bétail; les *pommes de terre*, que la dessiccation permet de conserver jusqu'à l'époque où on les utilisera à la fabrication des eaux-de-vie, à la préparation des fécules ou à la nourriture des bestiaux; les *pulpes de féculerie*, employées à des usages industriels (agglutination des sciures de bois) ou pour l'alimentation du bétail; les *topinambours*, que l'on sèche et agglomère en tourteaux alimentaires pour les bestiaux et que l'on mélange, avant dessiccation, de betteraves, pommes de terre, légumineuses, grains, produits oléagineux, etc., pour en augmenter ou diminuer la teneur en matières azotées, hydrocarbonées, grasses ou sucrées; les *feuilles* et *collets de betteraves*, qui constituent à l'état sec un bon fourrage; les *marcs de raisins*, épuisés par le passage au pressoir, la fabrication des piquettes ou même la distillation, et qui sont susceptibles d'entrer pour une part importante dans les rations alimentaires des bestiaux; comme aussi les *drêches de brasserie*, les *marcs de pommes*, les *sous-produits de la laiterie* et *de la fromagerie*, ces derniers mélangés à des tourteaux de toutes sortes ou à des fourrages. Il suffit, en général, pour remettre en œuvre les produits desséchés, de leur rendre tout ou partie de l'eau qu'on leur a retirée.

A la dessiccation on soumet aussi le *lait* (*lait condensé*), le *sang* et les *résidus des abattoirs*, pour en préparer des poudres susceptibles de diverses utilisations (aliments pour les animaux, engrais, etc.); les *bagasses de sucrerie*, pour les utiliser comme combustibles; certains *produits chimiques*, pour lesquels une hydratation excessive serait une cause d'altération rapide; les *laitiers des hauts fourneaux;* les *copeaux épuisés* des bois de teinturerie et de tannerie; les *fines* destinées à la fabrication des agglomérés et des briquettes; les *minerais* et *sables*, la *tourbe*, la *craie de carrière*, les *ordures ménagères* destinées à l'engrais, etc.

Il nous reste à dire un mot des appareils à l'aide desquels se pratique la dessiccation. On peut les classer en quatre groupes, suivant qu'ils sont basés sur l'emploi du vide, de la vapeur, du gaz de combustion, enfin de l'air chaud ou des gaz provenant des carneaux.

Le premier groupe est représenté par l'appareil *Donard* (*fig.* 1), constitué par un cylindre horizontal en fonte, dont le remplissage et la vidange s'opèrent par deux ouvertures (O, O'), pratiquées dans la paroi périphérique : ce récipient repose sur deux paliers (P, P'), par l'intermédiaire de deux tourillons creux, dont l'un (T) permet l'accès de la vapeur de chauffe, et dont l'autre (T'), qui communique avec la pompe à vide (V), assure l'évacuation de la vapeur d'évaporation. La vapeur surchauffée circule dans des tubes horizontaux, constituant une vaste surface de chauffe. Outre les drêches de distillerie, cet appareil permet de dessécher les résidus d'amidonnerie, les cossettes de betteraves, les pommes de terre, les grains mouillés, le sang, les résidus d'abattoirs, etc.

Au second groupe appartiennent les appareils suivants : *Excelsior* (système Sperber, *fig.* 2); *Imperial* (de construction allemande, *fig.* 3, et Sturtevant, *fig.* 4). Dans le premier (construit par la Société anonyme de constructions mécaniques de Saint-Quentin), la dessiccation s'opère par la vapeur à faible pression. L'appareil est constitué par une série d'auges horizontales à double enveloppe et superposées, dans chacune desquelles est monté un faisceau rotatif pourvu de palettes hélicoïdales, remplissant le double but de brasser la matière pour la maintenir constamment en contact avec la paroi intérieure des auges et de la faire progresser de l'entrée vers la sortie. Les auges sont chauffées par la vapeur d'échappement de la machine motrice de l'usine, ou bien partie en vapeur directe, partie en vapeur détendue. La vapeur pénètre d'une part dans la double enveloppe, puis dans les faisceaux tubulaires, qu'elle parcourt plusieurs fois avant de ressortir condensée. Les batteries d'auges, qui comportent deux, trois ou quatre étages, suivant l'importance du travail à effectuer, l'humidité du produit et le degré de siccité que l'on cherche, sont enfermées dans une enveloppe de bois ou de tôle, que surmonte une buse destinée à évacuer l'air chaud saturé des vapeurs enlevées au produit humide. Parfois, aussi, l'ensemble est complété par un radiateur à vapeur, destiné à réchauffer l'air sec qui doit prendre contact avec les substances à dessécher.

Le séchoir dit *Impérial* a été présenté au Congrès international de sucrerie et des industries de fermentation en 1908, par Dumesnil. Il se compose essentiellement d'une cuve en fonte et d'un système tubulaire rotatif. Toutes les surfaces de chauffe sont disposées de façon à être constamment couvertes par la matière à sécher. Par suite de la division de l'appareil en plusieurs sections, dont une pour la dessiccation préliminaire et une pour la dessiccation définitive, on évite que la matière à sécher ne puisse se déposer en croûte sur les surfaces de chauffe, de sorte que l'efficacité de celle-ci ne se trouve jamais altérée.

A la périphérie du système tubulaire rotatif, des palettes servent à agiter continuellement la matière à sécher et à la bien distribuer sur toutes les surfaces de chauffe.

Les appareils de la *Compagnie Sturtevant* (de construction américaine) sont constitués (*fig.* 4) par un séchoir du système dit *progressif* et par un *groupe calorigène* (*fig.* 5), formé par la réunion d'un ventilateur centrifuge (*V*) et d'un calorifère (*C*) employant à volonté la vapeur vive ou la vapeur d'échappement. Le ventilateur, qui est commandé soit par poulie, soit par moteur, et permet de débiter un volume d'air considérable, aspire l'air frais et le refoule mécaniquement dans le calorifère, où il s'échauffe en condensant la vapeur; celle-ci est recueillie sous forme d'eau chaude par un purgeur automatique ou par une pompe qui la renvoie au générateur; le calorifère ou le réchauffeur d'air du type dit *aérocondenseur* comporte une série d'écrans tubulaires parallèles (*fig.* 6) à tubes d'acier assemblés par des taraudages coniques, montés sur des boîtes en fonte et enfermés dans une caisse en tôle d'acier. L'air aspiré par le ventilateur s'y réchauffe progressivement et passe au séchoir proprement dit, où le produit à sécher est admis d'une manière continue à l'une des extrémités de l'appareil. Les applications de ce système sont nombreuses et visent, outre les matières que nous avons énumérées plus haut, toutes sortes de produits industriels comme fibres et matières textiles, étoffes (industries de la blanchisserie, de la teinture, etc.), bâches, toiles cirées, papiers, cartonnages, bois, pailles, produits alimentaires (chocolats, légumes), gélatines, colles, amidons, couleurs, cuirs et peaux, explosifs, plaques et pellicules photographiques, etc.

Au même groupe appartient encore l'appareil *Paucksch*, très répandu en Allemagne, mais peu ou pas employé en France.

Au groupe des appareils utilisant des gaz de combustion appartiennent les séchoirs du système *Büttner*, adaptés d'abord au séchage des pulpes, mais qui se prêtent aussi au séchage de toutes sortes de produits. Le type le plus courant des séchoirs Büttner (*fig.* 7) est le tambour sécheur à cascades, dit *séchoir universel*, constitué par un récipient cylindrique animé d'un mouvement lent de rotation autour de son axe : le produit à dessécher et les gaz chauds (issus directement d'un foyer ou constitués par l'air chaud d'un calorifère) y cheminent dans le même sens; l'intérieur du tambour est pourvu d'un système de chicanes qui assurent le brassage incessant du produit soumis à la dessiccation et son contact avec le gaz chaud qu'un ventilateur fait circuler au travers; le produit, desséché et refroidi, est recueilli à l'extrémité du système. Dans la fabrication des fourrages ou tourteaux mélassés, le four Büttner est muni d'une trémie à compartiments, où s'opère le mélange avant dessiccation. Il existe aussi des fours Büttner mobiles, montés sur un châssis porté par quatre roues.

L'appareil de *Pétry et Hecking* (*fig.* 8), qui fonctionne en quelques régions de France, est constitué par la réunion d'un foyer et d'un cylindre sécheur : celui-ci est traversé par les gaz du foyer et tourne lentement sur lui-même; à l'intérieur, des cornières disposées en hélices font cheminer le produit vers l'extrémité du cylindre; mais un deuxième cylindre, concentrique, reprend le produit, qui refait en sens inverse le chemin parcouru dans le premier, et sort enfin parfaitement sec; les gaz chauds sont aspirés à travers le foyer par un ventilateur et refoulés vers la cheminée.

Le dernier groupe, enfin, comprend les séchoirs français du système *Huillard*, déjà très répandus. Les appareils Huillard sont de deux sortes, suivant qu'il s'agit de produits fragmentés (en morceaux, grains, copeaux ou poudre) ou de produits pâteux.

Le sécheur pour produits fragmentés, dont une coupe est donnée à la figure 9, est une tour circulaire (*A*), au sommet de laquelle on amène la matière à sécher (par une chaîne à godets, un transporteur, une vis sans fin, etc.), tandis que les gaz chauds sont introduits à la partie inférieure. Huillard a observé, en effet, que, pour qu'il s'établisse entre la matière humide et les gaz chauds un échange actif, provoquant une évaporation intense, il importe que la matière soit traversée par les gaz; c'est ainsi qu'il a imaginé d'étaler le produit à sécher en couches peu épaisses sur des plateaux (C' C² C³, C⁴), pourvus de perforations, à travers lesquelles les gaz de bas en haut vont passer et traverser ensuite les couches de produit, l'appareil étant disposé de telle façon qu'il ne soit pas possible aux gaz de prendre une autre voie. Introduit en B, le produit humide est étalé sur le premier plateau C', ramassé par spatules, qui tournent avec l'arbre D, situé dans l'axe de la tour, et poussé vers le tuyau E', d'où il est réparti sur la plate-forme tronconique G' tournant aussi avec l'axe, et ainsi de suite jusqu'au pied de la colonne. Accumulé dans le tuyau E, le produit forme un bouchage qui s'oppose à la pénétration des gaz. Enfin, on recueille au-dessous du tuyau E⁴, d'une manière automatique et continue, un produit sec que la palette fixe *H* et le plateau mobile *P* font glisser dans des récipients *ad hoc*. Les gaz introduits en *L* sont aspirés en *M* par un ventilateur.

Pour le chauffage de ce séchoir économique, on utilise le gaz de générateurs, hauts fourneaux, fours spéciaux, en établissant sur les carneaux qui conduisent ces gaz à la cheminée d'évacuation une dérivation avec registre de réglage; mais on peut aussi, dans le cas où l'on ne dispose pas de chaleurs perdues, envoyer dans le séchoir les gaz directement issus d'un foyer spécial. Cet appareil permet de sécher les pulpes de sucrerie et de distillerie, les feuilles et cossettes de betteraves, les pommes de terre, topinambours, grains, chicorée, manioc, drêches de brasserie, sciure de bois, malts, marcs de raisins, de pommes, grignons d'olives, charbons lavés, minerais, phosphates, tourbe, gypse, pierre à plâtre, copeaux de teintureries et de tanneries, lignite, bagasses de canne à sucre, laitier granulé des hauts fourneaux, etc.

Le second appareil Huillard (*fig.* 10) pour matières pâteuses ou visqueuses, qui met aussi très économiquement à profit les chaleurs perdues, est basé sur l'emploi d'une toile métallique sans fin (*T*) à laquelle on fait parcourir une série de chambres (*C*) où passe, en sens inverse, un courant de gaz chauds introduits en (*D*). Pénétrant dans un bac (*B*) qui contient la pâte à sécher, cette toile métallique s'y charge du produit d'une façon continue, régulière et uniforme, puis chemine dans l'étuve en prenant appui sur des rouleaux horizontaux (*R*); elle parvient ainsi à la dernière chambre de l'appareil, où un jeu de tringles en mouvement, puis un gril à secousses la débarrassent de la couche sèche du produit qui se brise en paillettes ou granules recueillies en X, Y, Z; elle revient vide au bac de chargement. Cet appareil continu, simple et robuste, permet d'obtenir un séchage rapide et uniforme, en même temps qu'il est susceptible de fournir une production considérable. Il sert notamment à la dessiccation des couleurs (céruse, outremer, ocre, etc.), du kaolin et des pâtes à faïence, ciments, argile, écume de sucrerie, boues résiduaires, lies de vin, pâtes alimentaires, colles, gommes, savon, sang, lait, etc. — J. de Chaon.

***sécheur** n. m. — Industriel qui dirige une sécherie, qui se spécialise dans la dessiccation de certains produits. V. sécherie.

APPAREILS POUR LA DESSICCATION DES RÉSIDUS AGRICOLES ET INDUSTRIELS : 1. Appareil Donard pour dessécher dans le vide ; 2. Appareil à vapeur Sperhe (dit *Excelsior*) ; 3. Appareil à vapeur (*Imperial*) ; 4. Séchoir progressif vertical (système Sturtevant) avec son groupe calorigène ; 5. Groupe calorigène du séchoir Sturtevant ; 6. Un des écrans tubulaires du calorifère C ; 7. Séchoir Buttner ; 8. Séchoir Pétry et Hecking ; 9. Séchoir circulaire pour produits fragmentés (système Huillard) ; 10. Séchoir automatique français pour produits pâteux (système Huillard) ; 11. Fragment de la toile sans fin qui circule dans l'appareil précédent ; 12. Le même fragment chargé du produit à dessécher.

Sire (Etienne-Georges), savant physicien français, né à Besançon le 4 juin 1826, mort dans la même ville le 13 septembre 1906. Fils d'un menuisier bisontin, il n'avait fait dans sa ville natale que des études élémentaires et il fut tout d'abord destiné à la sculpture. C'est ainsi que nous le trouvons à Paris vers 1840, fréquentant l'atelier où travaillait un autre jeune apprenti, qui devait plus tard devenir un maître, Carpeaux. Mais, si le compagnon de Sire avait trouvé sa voie, celui-ci cherchait encore la sienne. Elle ne devait au reste pas tarder à se révéler à lui, puisqu'en 1845, âgé de dix-neuf ans, il entrait comme préparateur de physique à la Faculté des sciences de Besançon, que l'on venait de créer. Dès lors, et malgré les difficultés de la tâche qu'il s'est imposée, travaillant seul la plupart du temps, Sire prend successivement les grades universitaires de bachelier ès lettres (1850), bachelier ès sciences (1852-1853), licencié ès sciences (1855). D'ailleurs, tout en remplissant les fonctions de sa charge, il se livre à des recherches personnelles et fait à la Société d'émulation du Doubs et à l'Académie des sciences des communications intéressantes sur des sujets de physique, de météorologie : *Essai sur l'application des forces attractives et répulsives des aimants* (1845) ; *Observations thermométriques et barométriques* (1851) ; *Note sur un appareil pouvant servir à démontrer la rotation de la terre* (1852) ; *Note sur un gazomètre à écoulement constant* (1854). Après avoir exercé pendant dix années (1845-1855) ses fonctions de préparateur, Sire quitte la Faculté des sciences et s'établit à Besançon comme essayeur du commerce, professe la physique, la chimie et l'histoire naturelle à l'école industrielle suisse de La Chaux-de-Fonds (de 1856 à 1860) et, en 1864, est nommé directeur de l'Ecole municipale d'horlogerie de Besançon. Il avait continué ses recherches de physique, notamment d'hydrostatique, et publié : *Etude sur la forme globulaire des liquides* (1863), thèse qu'il soutint pour obtenir le grade de docteur ès sciences ; *Sur quatre méthodes nouvelles pour la démonstration expérimentale du principe d'Archimède* (1864) ; *Sur un nouvel appareil d'hydrostatique* (1864). Mais ses travaux les plus importants concernent les mouvements relatifs : *Sur la tendance des axes de rotation au parallélisme* (1855) ; *Sur un appareil montrant les effets dus à la composition des rotations* (1859) ; *Mémoire sur le polytrope et quelques autres appareils servant à l'étude des mouvements de rotation* (1862).



Et.-G. Sire.

Comme directeur de l'Ecole d'horlogerie, Sire eut l'occasion d'exercer les connaissances spéciales qu'il possédait et put résoudre différents problèmes importants de chronométrie. Il s'occupa également de la taille des échappements, du réglage électrique des horloges, et remporta (1865), avec son *Mémoire sur le contrôle et le titre des matières d'or et d'argent*, le prix du concours ouvert sur ce sujet par le canton suisse de Neuchâtel. En 1870, il devenait essayeur de l'Etat à la garantie, fonctions qu'il devait conserver jusqu'à sa mort. De 1865 à 1893, il perfectionna les essais réglementaires, inventa des appareils nouveaux (pipette à capacité variable, appareil à niveau constant pour l'essai des matières d'argent par la voie humide, etc.) qui font disparaître diverses causes d'erreur. En physique et en hydrostatique, il donna les communications suivantes : *Nouvelle disposition de l'hygromètre à cheveu* (1872) ; *Démonstration nouvelle du principe d'Archimède* (1874) ; *Sur un nouvel appareil de démonstration du paradoxe hydrostatique de Pascal* (1877). La météorologie lui doit un *voluménomètre* pour la mesure approchée de la hauteur barométrique (1873) et une station météorologique portative (groupement d'instruments d'observation à l'usage des alpinistes). Enfin, reprenant son étude des mouvements relatifs, il inventait encore son dévioscope (qui donne directement le rapport existant entre la vitesse angulaire

de la terre et celle d'un horizon quelconque autour de la verticale du lieu). L'ensemble de ses travaux de mécanique lui valut, en 1882, le prix Montyon, et l'Académie des sciences l'élisait, en 1891, correspondant pour la section de mécanique. — Jacques AUVERNIER.

***Spielhagen** (Frédéric), romancier allemand, né à Magdebourg le 24 février 1829. — Il est mort à Charlottenbourg le 25 février 1911. Spielhagen a écrit une autobiographie intitulée *Finder und Erfinder* (« Trouveur » et Inventeur). Fils d'un architecte, il se rendit à Stralsund, vers l'âge de six ans, avec ses parents. Il passa dans cette ville toute sa jeunesse. Après avoir achevé ses études secondaires au gymnase de Stralsund, il suivit les cours des universités de Berlin, de Bonn et de Greifswald. Destiné d'abord à la carrière du barreau, il se tourna ensuite vers la philologie. Ses études universitaires terminées, il fut précepteur dans l'île de Rügen, puis, à partir de 1854, professeur de gymnase, à Leipzig. En 1860, Spielhagen prit la direction du feuilleton (on appelle ainsi, en Allemagne, la partie littéraire, récréative, etc., d'un journal politique) de la « Gazette de l'Allemagne du Nord », à Hanovre. En 1862, il devint, à Berlin, rédacteur en chef de la « Deutsche Wochenschrift », devenue plus tard la « Deutsche Itomanzeitung ». Il quitta bientôt le journalisme pour s'adonner tout entier à sa vocation littéraire. De 1878 à 1884, il fut directeur des « Westermanns Monatshefte ». Ses *Œuvres complètes* (romans) ont paru en 1895; son dernier roman, *Né libre*, a paru en 1900. Depuis, il n'avait plus rien publié.


Spielhagen.

Spielhagen a été une victime de l'évolution littéraire qui s'est accomplie de nos jours en Allemagne et du changement dans les goûts qui en a été la conséquence. Le flot impétueux des nouvelles générations littéraires, vers 1880, l'a rejeté sans pitié, lui qui, pourtant, avait été l'écrivain favori de la génération précédente. Il ne lui est plus arrivé de retrouver depuis, dans aucun de ses ouvrages, un terrain solide et un succès même modeste. Considéré du point de vue de l'histoire littéraire, Spielhagen appartient à une époque de transition. Il continua la tradition jeune-allemande et prépara, par ses tendances démocratiques, le réalisme moderne. Sa première œuvre, qui était en même temps un chef-d'œuvre : *Natures problématiques* (1861), se rattachait aux *Epigones*, d'Immermann, et aux *Chevaliers de l'esprit*, de Gutzkow; elle offre un tableau saisissant des années troubles qui précédèrent 1848. Il obtint de nouveau un grand succès avec le roman : *En rangs* (1866). C'est une peinture vive et exacte du mouvement socialiste qui agitait alors l'Allemagne. Le héros de ce roman, Léo, a pour modèle évident Ferdinand Lassalle.

Spielhagen chercha ensuite à donner de la question sociale une solution personnelle dans son roman : *Marteau et enclume* (1869). Dans *Grandes marées* (1876), il a fait un tableau d'assez grand style de ce qu'on a appelé «l'époque de la fondation » ; il met en parallèle le grand krach financier et l'inondation de 1873, qui ravagea les côtes de Poméranie. Ce roman ainsi qu'une longue série d'œuvres postérieures firent de Spielhagen le plus éminent représentant du roman libéral, de ce roman où l'on préconisait l'idéal politique du parti progressiste. Personne ne peut contester que Spielhagen n'ait été un narrateur brillant. Ses tableaux de la vie de province sont traités de main de maître. Ses personnages manquent, cependant, d'une sorte de précision plastique. Il réussit surtout dans la peinture de l'aristocratie, pour laquelle il a, malgré ses tendances démocratiques, une prédilection marquée. Ses « Contributions à la théorie et à la technique du roman » montrent jusqu'à quel point il était préoccupé de l'art, de la forme du roman. — E. PONTHIÈRE.

stross (de l'allem. *strosse*, gradin) n. m. Dans la construction d'un souterrain, Masse centrale du déblai à enlever après la construction de la voûte, avant ou après l'établissement des piédroits.

***teigne.** — ENCYCL. Pathol. Les teignes sont des maladies cutanées, dues au parasitisme de champignons microscopiques. Elles s'attaquent à l'homme et aux autres vertébrés, et peuvent occuper les régions les plus variées de la surface du corps.

Il existe de nombreuses variétés cliniques de teignes, les unes envahissant les poils, d'autres les régions glabres. Dans les parties pileuses (cuir chevelu, barbe, etc.), la maladie se manifeste par une ou plusieurs plaques dénudées, produites soit par la chute totale des poils avec leur racine, soit par rupture de ceux-ci tout près de la peau, qui prend l'aspect tantôt farineux, tantôt pustuleux, vésiculeux ou croûteux. Les lésions gagnent progressivement et finissent par dénuder de grands espaces ; parfois, au contraire, elles guérissent spontanément, et les poils repoussent.

Les lésions produites sur la peau nue affectent au début la forme discoïde; leur surface, tantôt non saillante, tantôt en léger relief, offre l'aspect précédemment décrit. La couleur et l'aspect particuliers du disque tranchent nettement sur ceux de la peau saine ; peu à peu, la lésion gagne les parties voisines, conflue avec d'autres plaques semblables et produit ainsi une vaste plage festonnée. Cette lente progression a été comparée à la reptation d'un serpent : d'où l'épithète d'affections *serpigineuses*, donnée collectivement aux teignes.

Chez l'homme et les grands animaux, les lésions demeurent purement cutanées, ou n'affectent que les appendices cornés, poils et ongles ; la santé générale n'en est habituellement pas compromise. Chez les petits mammifères (souris) et chez les oiseaux, la maladie peut être grave et parfois mortelle.

Aspect microscopique. — Les poils ou les pellicules provenant des lésions montrent, après éclaircissement par la potasse à 40 p.100, le parasite soit sous forme de sphérules nombreuses engainant le poil et pénétrant parfois dans son intérieur, soit sous l'aspect de filaments ramifiés et cloisonnés, rampant à la surface des cellules épidermiques qui constituent la squame.

Isolement et culture. — En inoculant des milieux nutritifs stérilisés, au moyen de fragments de poils malades ou de squames cutanées arrachées par raclage, on peut cultiver et isoler le champignon qui s'y trouve. C'est surtout aux belles recherches du dermatologiste français Sabouraud que nous devons l'application de ces procédés culturaux à l'étude des teignes Cet auteur a formulé les deux milieux nutritifs suivants :

a, Eau distillée, 1.000 gr. ; maltose (ou glucose), 40 gr. ; peptone Chassaing, 10 gr. ; gélose, 18 gr.
b, Eau distillée, 1.000 gr. ; peptone, 30 gr. ; gélose, 18 gr.

Le milieu *a* (milieu dit *d'épreuve*) fournit des colonies caractéristiques de chaque forme cultivée; le milieu *b* (dit *de conservation*) sert à maintenir exempt de toute dégénérescence le champignon obtenu sur le premier.

Les cultures se font à la température ordinaire, les colonies prenant, en une quinzaine de jours, leur aspect caractéristique. En examinant au microscope des parcelles de ces cultures, ou mieux en ensemençant, avec la matière pulvérulente qui les recouvre, des gouttelettes nutritives que l'on étudie à un fort grossissement, on observe dans chaque cas des particularités de structure qui permettent de différencier les espèces dont nous reparlerons plus loin. Enfin, avec ces cultures, on peut inoculer des animaux (souris, cobayes), en leur introduisant une parcelle du champignon sous la peau.

Différentes catégories de teignes. — On connaît de nombreuses variétés de teignes, que l'on range, d'après leurs caractères cliniques, en trois grands groupes : *microspories*, *trichophyties* et *favi.*

Les MICROSPORIES produisent principalement des teignes tondantes infantiles ; il en est qui causent des teignes de l'adulte, et aussi, sur la peau nue, l'*herpès circiné microsporique*. Dans les microspories du cheveu et de la barbe, les poils sont brisés à 3 ou 4 millimètres de la peau et entourés d'une sorte de poussière blanche, formant un manchon; l'herpès circiné microsporique se reconnaît principalement à l'aspect des plaques et de la culture. Il existe des microspories à développement lent, dans les colonies desquelles on ne trouve que des filaments cloisonnés avec quelques renflements : elles sont d'origine humaine ; dans d'autres microspories, à développement rapide, il existe des organes plus différenciés (fuseaux multiloculaires), et ces affections sont d'origine animale, bien que transmissibles à l'homme. Citons, parmi les espèces les plus communes, le *microsporon Audouini* (Gruby, 1844), qui produit la teigne tondante microsporique de l'enfance, si répandue dans les écoles, les ouvroirs, les asiles; ce champignon cause 132 microspories sur 161 cas observés à Paris.

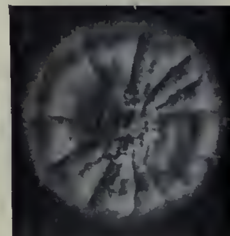
Les TRICHOPHYTIES sont des maladies des poils, des ongles ou de l'épiderme corné, caractérisées par la présence de filaments de champignons formés d'articles courts, groupés en chaînettes distinctes, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur du poil. Les champignons offrant ce caractère sont appelés *trichophytons* ; ils sont dits *endothrix*, lorsqu'ils croissent dans le poil où ils forment des files parallèles; *ectothrix*, lorsqu'ils se développent autour et à l'extérieur de celui-ci.

Il existe un grand nombre de *trichophytons*, qui se différencient les uns des autres par les caractères de leurs cultures, bien plus encore que par les lésions qu'ils provoquent. Parmi les *endothrix*, nous citerons : le trichophyton à culture en cratère (*trichophyton cratériforme* de Sabouraud), auquel sont dues à peu près la moitié des trichophyties du cuir chevelu et de la peau ; le trichophyton à culture acuminée (*trichophyton acuminatum* de Sabouraud), qui produit environ un tiers des teignes; et enfin le trichophyton à culture violette (*trichophytum violaceum*) trouvé dans 15 p. 100 des teignes trichophytiques. Tous ces *endothrix* donnent des tondantes à petites plaques.


Culture de trichophyton cratériforme.

Parmi les *ectothrix*, il en est de duveteux, ainsi nommés de l'aspect de leurs cultures, et de faviformes, rappelant les favi, dont nous parlerons plus loin. Le plus répandu des duveteux est le *trichophyton equinum*, agent d'un herpès du cheval, transmissible à l'homme. Quant aux faviformes, ils ne renferment que des espèces assez peu communes, à Paris du moins.

Une catégorie que l'on peut considérer comme intermédiaire entre les *trichophytons ordinaires* et les *microsporum* est celle des trichophytons microïdes; ces champignons offrent une certaine ressemblance avec les *microsporum*, mais en diffèrent par l'arrangement de leurs articles en chaînettes bien distinctes. Ils provoquent des trichophyties accompagnées de suppuration et dites *kérions*, qui sont d'origine animale et aisément transmissibles de ceux-ci à l'homme, et inversement. Tantôt leurs cultures sont sèches, pulvérulentes et comme saupoudrées de plâtre (trichoph. du groupe *gypseum*), tantôt elles sont duveteuses (trichoph. du groupe *niveum*).


Culture de trichophyton acuminé.

Les FAVI (au singulier *favus*) sont des maladies siégeant tantôt à la peau nue, tantôt au cuir chevelu, cette dernière localisation étant de beaucoup la plus fréquente. Le favus s'observe principalement dans la classe pauvre; il est beaucoup plus répandu dans certains pays qu'en France. C'est ainsi qu'il est plus particulièrement fréquent chez les juifs de la Pologne russe et dans le sud de l'Italie, pays où la propreté corporelle semble réduite à sa plus simple expression : les quelques cas observés à Paris y sont importés par les originaires de ces contrées. Rare chez le nourrisson, le favus est plus fréquent chez l'adolescent, assez rare chez l'adulte et le vieillard. On l'observe aussi chez les animaux, et particulièrement chez la souris, dont il peut causer la mort. Le favus typique consiste en taches squameuses, qui se soulèvent peu à peu et forment bientôt une sorte de croûte jaunâtre, sèche, friable, constituée par la réunion d'une multitude de petits godets au centre de chacun desquels se trouve un poil. Au-dessous de ces godets, la peau est rouge et enflammée. En l'absence de soins, le favus tend à se généraliser; à la tête, il peut envahir tout le cuir chevelu, respectant seulement une petite bordure d'environ un centimètre ; sur le corps, il donne soit dans une région, soit sur toute la surface, une série de croûtes saillantes de l'aspect le plus repoussant, répandant une forte odeur de souris. Dans des cas aussi graves, la santé générale est atteinte, le malade est affaibli et comme hébété. Le favus généralisé est devenu très rare : on ne l'observe plus guère que chez les paralytiques négligés, ou chez les enfants séquestrés.

Le godet favique est formé d'un feutrage serré de filaments de champignons, infiltré de globules blancs qui donnent à la lésion son aspect puriforme. Lorsque le favus a envahi une région pileuse autre que le cuir chevelu, les poils demeurent indemnes; le favus de la tête, au contraire, s'accompagne d'un envahissement de l'intérieur du poil par le champignon parasite. On reconnaît facilement un cheveu favique à ce qu'il ne se brise pas quand on l'arrache, et à ce qu'on le trouve parcouru dans son intérieur par des filaments mycéliens relativement peu nombreux, accompagnés de bulles d'air tantôt rondes, tantôt allongées dans le sens du poil.

Le favus de l'homme paraît constamment produit par le même champignon : *achorion Schœnleinii*. Ses cultures sur le milieu de Sabouraud ont un aspect cérébriforme tout particulier : au bout de quelques semaines, elles présentent çà et là des touffes duveteuses, qui, transplantées sur le même milieu, donnent des colonies tomenteuses à plis radiés, d'aspect tout différent des premières.

Les animaux sont parasités par d'autres espèces d'*achorions*, qui provoquent chez eux des favi plus ou moins graves. Tels sont l'*achorion Quinckeanum*, agent du *favus de la souris*, transmissible

aux autres mammifères et à l'homme ; l'*achorion gallinæ*, agent de la maladie, dite « crête blanche » de la poule ; l'*oospora canina* (lequel n'est vraisemblablement qu'un *achorion* (qui provoque le favus du chien ; l'*achorion gypseum*, produisant chez le cheval et chez l'homme (palefreniers) des lésions herpétiformes, quelquefois suppurées.

Fréquence relative des teignes à Paris. Les chiffres suivants, empruntés à Sabouraud, donneront une idée précise du degré de fréquence, à Paris, de chaque sorte de teignes :

Microspories = 148, dont 132 dues au *microsporon Audouini* sur cuir chevelu ;

Trichophyties = 300, dont 206 dus aux grands endothrix, et le reste à de nombreuses formes paraissant toutes peu répandues ;

Favi = 52, tous causés par l'*achorion Schœnleinii* sur tête.

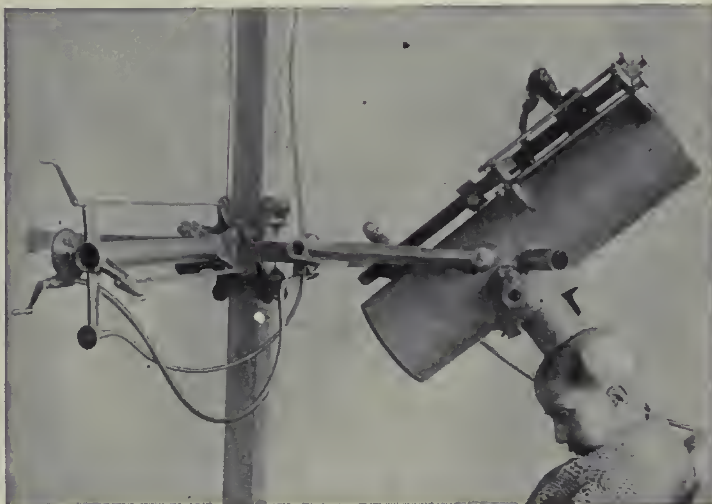
Affinités botaniques des champignons des teignes. — Les anciens observateurs, auxquels est due la découverte des champignons des teignes (entre autres Gruby, qui a démontré [1840-1845] la nature parasitaire de ces affections), se bornèrent à décrire le champignon tel qu'ils le voyaient au microscope dans le cheveu ou la squame. Nos connaissances sur la nature des parasites des teignes n'ont réellement progressé que depuis les travaux de Sabouraud et d'un certain nombre de mycologues, la plupart français. Les méthodes de culture appliquées aux champignons des teignes ont permis d'en obtenir sur les milieux artificiels (tels que ceux de Sabouraud, dont il a été question au début de cet article), des formes différenciées, établissant les affinités de ces champignons avec certains groupes botaniques.

La découverte, faite en 1901 par Matruchot et Dassonville, d'un champignon producteur d'une lésion faviforme de la peau du chien, est venue jeter une vive lumière sur les affinités botaniques des teignes. En cultivant ce champignon qui, dans la lésion, offrait l'aspect d'un *trichophyton* (filaments myéliens ramifiés et cloisonnés, se découpant en éléments carrés ou ovales), Matruchot et Dassonville ont réussi à lui faire produire une forme définie de fructification, consistant en un buisson épineux, dans l'intérieur duquel certains rameaux se différencient en asques (c'est-à-dire en sacs contenant des spores) présentant une frappante analogie avec ceux des ascomycètes de la tribu des gymnoascées. Les deux auteurs donnèrent à ce champignon le nom d'*eidamella*, en mémoire du botaniste Eidam, qui avait découvert et étudié la gymnoascée dont nous allons parler maintenant.

Le champignon qui se rapproche le plus de l'*eidamella* est, en effet, la gymnoascée trouvée en 1880 par Eidam sur des plumes d'oiseaux pourrissantes. Cette petite plante consiste en buissons contenant des asques et formés de filaments garnis d'organes en forme de peignes à dents de scie écartées les unes des autres (le nom de *ctenomyces*, du grec *kteis*, peigne, et *mukés*, champignon, rappelle cette particularité). Retrouvé par Matruchot et Dassonville et inoculé par eux à des animaux, le *ctenomyces* a reproduit, d'après ces auteurs, des lésions de teigne trichophytique. Ainsi, d'une part, une certaine teigne donne par la culture une gymnoascée (*eidamella*), de l'autre, une gymnoascée vraie (*ctenomyces*) produit par inoculation une lésion teigneuse.

Dans les cultures des champignons des teignes, on trouve un certain nombre d'organes (chlamydospores groupées en arbuscules ou isolées en forme de fuseaux) comparables à celles que montrent les cultures de *ctenomyces* et d'*eidamella*. Cette concordance de formes vient établir la parenté des teignes sans formes parfaites avec les deux genres que nous venons de citer.

Traitement moderne des teignes. — Il y a peu d'années encore, on ne connaissait comme moyen efficace de guérison que l'épilation pratiquée, soit à l'aide d'une pince pour les lésions localisées, soit au moyen de la calotte de poix adhésive, dans laquelle on noyait les cheveux et que l'on enlevait d'un seul coup avec ces derniers. La région malade, ainsi complètement dénudée, était enduite de pommades parasiticides (au goudron, à l'iode, à l'ichtyol, etc.). L'épilation à la pince était des plus lentes, celle à la calotte était extrêmement douloureuse. Aujourd'hui, on arrive rapidement et sans douleur au même résultat en faisant tomber les poils par exposition du cuir chevelu aux rayons X (ou rayons de Rœntgen) employés *à dose définie*, afin d'éviter les dangereuses lésions que produirait l'application inconsidérée de ce procédé. L'appareil employé à l'hôpital Saint-Louis consiste essentiellement en une ampoule de Crookes-Villars, dont les rayons cathodiques sont dirigés, au moyen d'un cylindre de métal qui protège comme d'un



Traitement de la teigne par les rayons X.

écran les parties voisines, sur la surface à épiler, maintenue à 15 centimètres du centre de l'ampoule. Une somme de rayons égale à 4 1/2 ou 5 unités H de Holzknecht (mesurée en appréciant la teinte prise sous l'action des rayons par une pastille résineuse dite « de Holzknecht »), provoque la dépilation complète de la lésion quinze jours après la séance. Les cheveux repoussent sains environ dix semaines après l'opération et sont totalement régénérés quinze jours plus tard. Lorsque la lésion teigneuse occupe une surface considérable, comme la totalité ou la presque totalité du cuir chevelu, on opère en plusieurs séances, en recouvrant de plaques de plomb imperméables aux rayons X les parties déjà épilées, qu'il est nécessaire de protéger contre toute action de ces rayons. Il est bien entendu que l'application de cette méthode précieuse ne peut être faite que par des mains exercées, pour éviter les accidents graves de dermite et la destruction totale des follicules pileux qui résulteraient d'une action trop prolongée des rayons de Rœntgen.

Le tableau ci-dessous, dressé par Sabouraud dans son service de l'hôpital Saint-Louis, fera comprendre, mieux que de longs développements, les avantages énormes de ce mode de traitement :

Avant 1904 = 300 lits occupés en permanence, 110 guérisons annuelles.
En 1909 = 90 lits occupés en permanence, 514 guérisons annuelles.

Avant 1904, la guérison exigeait deux ans d'hospitalisation et revenait à 2.000 francs ; depuis l'application de la méthode, le traitement dure seulement trois mois et ne coûte que 260 francs. — Fernand GUÉGUEN.

thuyone (de *thuya*) n. f. Célone de la série hydrocyclique, bouillant à 200° et que l'on a extraite du thuya.

— ENCYCL. La thuyone, $C^{10}H^{16}O$, existe non seulement dans le thuya (*thuya Occidentalis*), mais encore dans d'autres plantes, comme la grande absinthe (*artemisia absinthium*), la tanaisie (*tanacetum vulgare*), la sauge (*salvia officinalis*), etc. C'est à ce produit que l'on attribue la nocivité de certaines liqueurs, amers ou spiritueux, notamment de l'absinthe. La réaction de Legal (coloration rouge de l'acétone sous l'action successive du nitro-prussiate de soude, de la soude caustique et de l'acide acétique), employée pour la recherche de l'acétone dans les urines, est applicable à la thuyone ; mais un examen approfondi de la liqueur donnant la réaction de Legal est indispensable pour la caractérisation certaine de la thuyone.

trek (mot holland.) n. m. Voyage ou émigration en masse : *c'est le* TREK *des Boers qui fonda en 1848-1852 le Transvaal, et c'est ce grand* TREK *que rappelait le chariot figurant dans les armoiries de la république Sud-Africaine.*

Tricoteuse (LA), tableau de J.-F. Millet, conservé au musée du Louvre dans la collection Chauchard. La paysanne travaille à l'ombre épaisse d'un hallier, et elle a posé à son côté la branche rustique lui servant à garder ses brebis. Le bonnet qui la coiffe et la capeline qui couvre ses épaules sont faits tous deux d'une même grossière étoffe bise ; elle fait valoir la blonde et chaude carnation de son jeune visage basané, qui contraste avec la note vive d'un fichu orangé. Ces pimpantes et lumineuses couleurs du fichu et du visage sont les teintes les plus chaudes du tableau ; elles sont opposées avec beaucoup d'art aux couleurs calmes et graves du vert sombre des feuillages et du bleu du tablier, un de ces bleus apaisés et délicats dont Millet a le secret et qu'on retrouve dans beaucoup de ses toiles. La *Tricoteuse* fait d'ailleurs partie de la série tout à fait remarquable des petites toiles du maître, telles que la *Petite bergère* de la même collection Chauchard, ou la *Brûleuse d'herbes*, la *Lessiveuse*, le *Fendeur de bois*, le *Petit vanneur*, la *Précaution maternelle*, de la collection Thomy Thierry. C'est par ces petites œuvres si savoureuses, qui sont en réalité de très fortes œuvres, que Millet se place au premier rang, non seulement des peintres de son temps, mais des peintres de tous les temps. Elles sont exécutées avec toute la maîtrise d'un Vermeer, mais avec plus d'amour encore peut-être ; on sent que Millet a pour les humbles une sympathie naturelle, et l'on ne retrouve pas seulement dans une pièce comme la *Tricoteuse* la qualité picturale des Hollandais, mais aussi l'émotion contenue, la tendresse et la dignité d'un Chardin. — TR. LECLÈRE.

truster (*sté*) v. a. Accaparer par un trust : *Un homme sans scrupules qui* TRUSTERAIT *tout le caviar du bas Danube.* (Maurice Donnay.)

Vagabonde (LA), par Mme Colette Willy (Paris, 1910). — Renée Néré a passé toute son enfance à la campagne. Elle a vagabondé dans les bois et dans les champs. L'odeur de la terre, l'odeur de l'eau, l'odeur des arbres l'a ravie. Tout enfant, abandonnée à elle-même, l'âme élargie et neuve, elle a mené la vie d'une petite sauvageonne, une vie libre, que nuançait la couleur du temps. Grandie, elle est venue à la ville et elle a aimé. Son cœur plein de simplicité et de franchise, son cœur primitif, s'est laissé prendre aux fourberies d'Adolphe Taillandy, le pastelliste. Elle a épousé cet homme, qui est le génie du mensonge ; et elle est restée avec lui huit ans. Elle l'a aimé profondément, uniquement. Les



La Tricoteuse, tableau de J.-F. Millet (collection Chauchard, Louvre).
Ph. Braun et Cie.

souffrances qu'il lui fit endurer furent aussi vives, aussi profondes que sa passion pour lui. Il la trahit, il l'humilia et la méprisa. Longtemps elle se résigna. La littérature lui fut une consolation dans ses malheurs. Un jour, pourtant, le dégoût, l'écœurement furent plus forts que tout. Le divorce fut prononcé entre Adolphe et Renée; et voici Renée toute seule, obligée de gagner sa vie pour vivre, habitant un petit appartement du côté des Ternes. Elle est entrée au café-concert, à l'Empyrée-Clichy, où elle danse et elle mime. On l'a connue femme du monde; on ne la regarde pas comme une actrice; pourtant, on lui reconnaît des dons : « une mimique précise, une diction nette, une plastique impeccable ». Paraître sur la scène la distrait de ses pensées coutumières et l'enchante. « La brutale lumière me porte, la musique régit mes gestes, une discipline mystérieuse m'assure et me protège. » Elle n'a plus foi que dans le hasard. « Je n'ai plus foi qu'en lui... et en moi. En lui, surtout, qui me repêche lorsque je sombre, et me saisit, et me secoue, à la manière d'un chien sauveteur dont la dent, chaque fois, perce un peu ma peau... si bien que je n'attends plus, à chaque désespoir, ma fin, mais bien l'aventure, le petit miracle banal qui renoue, chaînon étincelant, le collier de mes jours. » L'aventure est nécessaire pour combler le vide de son cœur, ce vide qui lui donne le vertige. Mais elle est seule, infiniment. « Seule, seule et pour la vie entière, sans doute. Déjà seule ! c'est bien tôt. J'ai franchi, sans m'en croire humiliée, la trentaine; car ce visage-ci, le mien, ne vaut que par l'expression qui l'anime, et la couleur du regard, et le sourire défiant qui s'y joue... Ah ! que je n'aime pas me voir cette bouche découragée, et ces épaules veules, et tout ce corps morne, qui se repose de travers, sur une seule jambe. » Elle ne prend garde à sa santé que parce qu'elle songe à l'horreur d'être seule quand on est malade. Pourtant, sa solitude attire. Elle est « saine, jeune encore et rajeunie par sa longue convalescence morale »; près d'elle, « le désir existe, demi-dieu impérieux, faune lâché qui gambade autour de l'amour, et n'obéit point à l'amour ». Ses yeux se refusent à le voir; mais parfois elle « regarde avec terreur s'approcher la tristesse aux douces mains puissantes, guide et compagne de toutes les voluptés ». Alors, elle s'efforce d'ignorer ce qui se passe autour d'elle; elle s'applique à n'avoir à ses côtés que des êtres rudimentaires, qui ne penseraient presque pas. Elle va vêtue de sa chemisette à plis, de sa jupe plate et sombre, rêvant de longs voyages où sa pensée s'occupe. Pourtant elle a un amoureux, Maxime Duffercin Chantel, homme bien portant et simple, oisif et riche. Il est parvenu à pénétrer chez elle, et elle est devant lui comme une jeune fille qu'on marie contre son gré. « Refroidie, contractée, toute hostile aux choses de l'amour », elle le déteste d'être amoureux; l'amour lui rappelle Taillandy; l'amour lui est importun. « La plus déterminée grivoiserie ne m'effare pas, mais je n'aime pas parler de l'amour. Si j'avais perdu un enfant bien-aimé, il me semble que je ne pourrais plus prononcer son nom. » Mais elle tolère la présence de Maxime; elle y tient même ; inconsciemment, l'amour qu'elle repousse l'attire; elle a besoin d'un spectateur de sa vie; elle est née pour aimer, et elle est trop seule. Sa solitude a besoin d'être peuplée. N'y a-t-il pas des jours où l'on se retrouve, tel qu'on était petit enfant, avec tous ses désirs, toutes ses aspirations que la vie n'a pas eu le temps de satisfaire ou de décevoir. Renée, chaque jour davantage, sent le besoin d'appuyer sa tête frêle sur l'épaule d'un homme. « Oh ! jeter mes bras au cou d'un être, chien ou homme, d'un être qui m'aime. »

Son esprit, son cœur s'abandonnent, et Maxime peut voir son « regard de chienne soumise, un peu penaude, un peu battue, très choyée, et qui accepte tout, — la laisse, le collier, la place aux pieds du maître ». Mais elle garde son corps; car elle aime et elle n'aime pas; elle croit que ce qui la retient sur le chemin de l'amour, c'est de connaître le revers de la route; Maxime ne saurait lui apporter une joie, une douleur, qu'elle ne connaît pas; une triste expérience l'accable; il lui faudrait un visage nouveau, un cœur ignorant : le visage et le cœur qu'elle avait quand le premier amour fondit sur elle. « Tu ne t'es pas demandé, ce jour-là, si c'était l'amour ! Tu ne pouvais t'y tromper : c'était lui, l'amour, le premier amour. C'était lui, et ce ne sera jamais lui ! Ta simplesse de petite fille n'a pas hésité à le reconnaître, et ne lui a marchandé ni ton corps, ni ton cœur enfantin. C'était lui, qui ne s'annonce point, qu'on ne choisit pas, qu'on ne discute pas. Et ce ne sera plus jamais lui ! Il t'a pris ce que tu peux donner seulement une fois : ta confiance, l'étonnement religieux de la première caresse, la nouveauté de tes larmes, la fleur de ta première souffrance !... »

Il y a un Dieu qui dit au pécheur : « Tu ne me chercherais pas, si tu ne m'avais déjà trouvé... », mais l'Amour n'a pas tant de miséricorde. « Toi qui m'as trouvé une fois, dit-il, tu me perds à jamais ! Tu croyais, en le perdant, avoir tant souffert ! ce n'est pas fini ! savoure, en cherchant à ressusciter ce que tu fus, ta déchéance, taris, à chaque festin de ta nouvelle vie, le poison qu'y versa le premier, le seul amour. » L'espoir d'être heureuse la ranime pourtant; elle part en tournée, décidant Maxime à la laisser partir seule, se promettant pour le retour; elle part « avec l'élan brillant du serpent qui se délivre de sa peau morte ». Et les jours s'écoulent dans des villes diverses.

Les lettres de Maxime vont la retrouver au loin. Il lui offre de l'épouser. Mais c'est en vain qu'elle veut rejeter sa vieille détresse expérimentée. Elle sait qu'il n'y a pas que la volupté. Elle lutte contre elle-même; ce sont des débats continus. Elle n'a pas de pire ennemie qu'elle-même. Alors que tout son être appelle Maxime, elle apporte à insulter son ami une ingéniosité crue, méchante : « C'est une sorte de jeu où je m'excite à dire des choses vraies que je ne pense pas, — que je ne pense pas encore. » Enfin, c'est décidé, le renoncement l'emporte, le départ est résolu ; elle écrit à Maxime : « Vous comprendrez que je ne devais pas être à vous, ni à personne, et qu'en dépit d'un premier mariage et d'un second amour, je suis demeurée une espèce de vieille fille à la ressemblance de certaines, si amoureuses de l'Amour, qu'aucun amour ne leur paraît assez beau et qu'elles se refusent sans daigner s'expliquer; qui repoussent toute mésalliance sentimentale et retournent s'asservir pour la vie devant une fenêtre, penchées sur leur aiguille, en tête à tête avec leur chimère incomparable. » Vagabonde et libre, elle s'en va, condamnée par le destin à ne jamais s'arrêter.

Tous ceux qui le liront, sentiront la perfection de ce livre simple, divers, varié infiniment. Palpitant de vie et de sincérité, il semble fait de chair et de sang. Une telle amertume y apparaît, un tel dégoût des vanités de ce monde que l'on croit voir une âme sur le chemin de la grâce, mais qui n'a pas encore atteint son but. Toutes les souffrances, toutes les incertitudes d'un pauvre corps humain y sont notées avec un art merveilleux. Le style est d'un maître écrivain.

Mme Colette Willy a dompté les phrases et les mots. Ils accourent dociles à son appel. Tour à tour, ils émeuvent comme des frissons, ils palpitent comme des coups d'ailes, ils s'élancent comme des coups d'archet, ils peignent comme des pinceaux. A chaque page, ce sont des trouvailles d'expressions et d'images. La *Vagabonde* n'est que l'histoire d'une petite fille, d'une pauvre petite fille; mais c'est un grand artiste qui l'a écrite. — J. BOMPARD.

varron n. m. Nom donné, en certaines régions (Charollais, Lyonnais), à la larve de l'hypoderme du bœuf (*hypoderma bovis*).

varronné, ée adj. Se dit d'un animal, d'une peau attaquée par les varrons. || SYN. de HYPODERMOSÉ.

Vieil Homme (LE), pièce en cinq actes, par Georges de Porto-Riche (théâtre de la Renaissance, 12 janv. 1911). — Michel Fontanet, imprimeur-éditeur très cultivé, a quitté Paris pour ouvrir une importante maison à Vizille, près de Grenoble. Sa femme Thérèse et leur fils Augustin, qui a seize ans, le secondent dans ses travaux. Une tendresse sincère unit ces trois êtres d'essence très fine et, cependant, le bonheur n'habite pas avec eux. Si Michel aime sa femme, il ne peut en approcher une autre, jeune et jolie, sans la désirer. Or, diverses qualités physiques et intellectuelles font de lui un séducteur dangereux. C'est dire que Mme Fontanet, nature ardente, d'une extrême sensibilité, a beaucoup souffert. Depuis cinq ans qu'ils sont à Vizille, Michel prétend qu'il a entièrement dépouillé le vieil homme. Néanmoins, il avoue que Paris lui manque parfois encore, de cinq à sept. — « L'heure de la trahison », remarque Thérèse. Elle ne pleure plus, parce que les occasions de la torturer s'offrent moins à Michel; mais, observe-t-elle encore, on ne sait jamais si l'on a fini de verser toutes ses larmes, et elle continue de vivre dans une inquiétude douloureuse. Augustin est le portrait de Mme Fontanet, au moral surtout. Devinant ce qui se passe dans le cœur de sa mère, il communie avec elle dans la souffrance. Il est très passionné : passionné pour les livres, au point de pleurer en lisant une belle œuvre; passionné pour l'amour, qu'il pressent, dont tout lui parle, et qui commence à le tourmenter. Son exaltation le fait de santé délicate, d'humeur parfois mélancolique, même sombre, et ses parents s'en inquiètent; Thérèse, surtout, qui, si elle aime son mari, adore son fils.

Une ancienne connaissance, Mme Allain, chez laquelle Augustin enfant allait souvent s'amuser, arrive à Vizille pour recueillir une succession. Elle vient rendre visite aux Fontanet. Cette Parisienne élégante, jolie, enjouée, produit sur le jeune homme une impression profonde. Il est troublé sans qu'il s'en rende compte, puis il devient plus gai et paraît mieux portant. Sur ses instances répétées, les Fontanet offrent l'hospitalité à Mme Allain; Michel a combattu cette décision, Thérèse déjà s'en alarme, mais Augustin est si heureux !... Mme Allain ayant dit incidemment que, si son mari l'avait accompagnée, il aurait suffi de mettre pour lui un lit pliant, Mme Fontanet murmure : « Quand les gens mariés font deux lits, ils sont bien prêts d'en faire trois. »

Une intimité suspecte ne tarde pas à s'établir entre Michel et Mme Allain, en même temps qu'une passion inconsciente peut-être, mais sincère et ardente, naît et grandit au cœur d'Augustin, inspiré par la troublante Parisienne. L'homme, qui fait à la jeune femme une cour très pressante, lui arrache un rendez-vous. L'enfant a une intuition des manœuvres de son père et commence à souffrir.

Mme Allain s'est donnée à Michel, et Thérèse le devine. Elle prend la résolution de chasser la dangereuse étrangère, mais Augustin lui avoue son amour et se montre bouleversé à la seule idée du départ prochain de la jeune femme. Thérèse, alors, se sacrifie : pour que son fils ne souffre pas, elle subira pendant quelques jours encore la présence sous son toit de la maîtresse de son mari, à la condition, toutefois, que ce dernier s'éloigne momentanément de la maison. Courageusement, elle lui apprend qu'elle n'ignore rien et, en même temps, lui révèle la passion d'Augustin, la situation dangereuse qui en résulte. Elle essaye d'obtenir de son mari une promesse de départ; en vain !... Thérèse, alors, se décide à boire le calice jusqu'à la lie. Après sa douloureuse explication avec Michel, elle en a une seconde, encore plus poignante, avec Mme Allain. Tour à tour méprisante et suppliante, elle trouve en face d'elle une adversaire qui n'est pas, en réalité, aussi coupable que la montrent les apparences, et qui sait, après une naturelle tentative de révolte, après de douloureux tiraillements, se plier aux exigences d'une situation tragique. Mme Allain obtiendra de Michel qu'il s'éloigne, et elle-même demeurera un peu de temps encore auprès d'Augustin, juste ce qu'il faut pour lui parler en mère, le persuader de l'impossibilité de son amour et le consoler en lui montrant ce que doit être sa vraie vie.

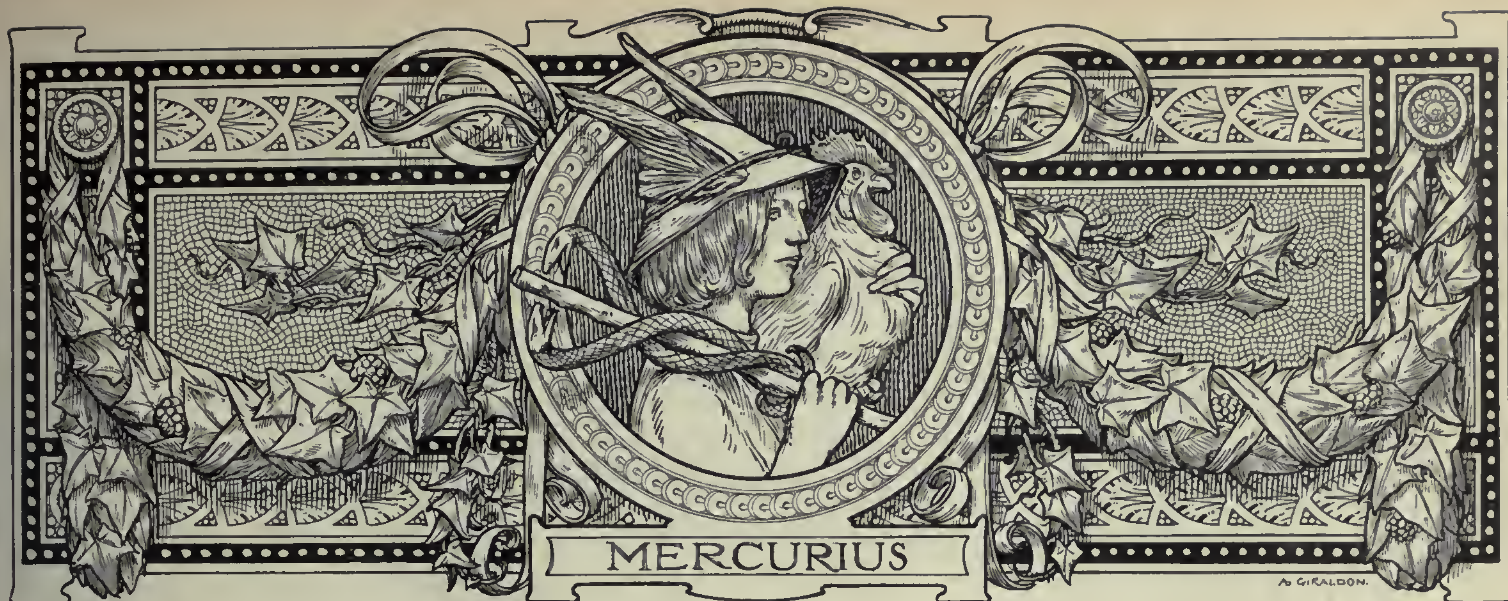
Michel consent à se rendre à Paris; mais, exerçant envers Mme Allain une sorte de honteux chantage, il met à son départ une condition : elle se donnera une fois encore à lui. Après une résistance aussi longue et aussi vaillante que le permettent les forces d'une femme amoureuse, elle est obligée de céder. Augustin, avec qui elle devait sortir cet après-midi-là, et qu'elle doit priver de ce plaisir, a tout compris. Il part en voiture avec son grand-père, M. Chavassieux, pour se rendre au casino d'Uriage, le quitte en route et se jette dans un précipice. On le rapporte mourant... il expire sous les yeux de sa mère. Michel, après s'être labouré la poitrine avec une paire de ciseaux, veut s'éloigner pour toujours : « Adieu ! » crie-t-il à Thérèse. Et Thérèse, après une longue hésitation, considérant tour à tour Augustin et Michel, murmure : « Adieu ? Non, je ne peux pas ! » Avec honte, elle l'arrête du geste.

Tel est, brièvement résumé, le sujet du *Vieil Homme*. L'œuvre, malgré des beautés de premier ordre, ne donne entière satisfaction ni au cœur ni à l'esprit, car la pièce pèche à la fois par sa conception et par son exécution. On en est averti, obscurément d'abord, par le malaise vague qu'elle cause soit à l'audition, soit à la lecture; puis, si l'on cherche à préciser son impression, on s'aperçoit qu'aucun des quatre principaux personnages n'est franchement sympathique. Augustin étonne plus qu'il n'intéresse, tellement il apparaît précoce en tout. Michel Fontanet pousse le libertinage jusqu'au cynisme, et la grossièreté de ses pensées ne se voile qu'un instant sous leur tournure littéraire. Mme Allain laisse hésitant : sans doute, elle est coquette, légère; mais elle subit de telles obsessions, elle est soumise à la fin à un si pressant chantage, qu'on ne peut presque plus lui en vouloir de succomber. Cependant, il faut plaindre la douloureuse Thérèse, encore que son amour pour son mari insiste parfois jusqu'à l'importunité. D'autre part, son tempérament surexcite sa sensibilité jalouse au point qu'elle confine au cas pathologique. Voilà pour le fond. En ce qui concerne la forme, elle est souvent très belle ; mais l'auteur, sans doute avec l'intention de mieux peindre la vie réelle, s'attarde tellement à des détails ne concourant en aucune façon au dénouement que cela finit par former des longueurs pénibles. On peut encore ajouter que, s'il trouve souvent des mots heureux, le plaisir d'en placer le porte parfois à en hasarder qui n'ont point pour eux le mérite de la justesse.

Après avoir formulé ces restrictions, ce n'est que justice de répéter que le *Vieil Homme* est une œuvre de haute valeur. Elle est belle par l'intensité de l'émotion qui jaillit du choc des sentiments; belle par la profondeur et la maîtrise avec lesquelles ces sentiments sont analysés et exprimés. — G. HAURIOT.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Simone (*Thérèse*), Lantelme (*Mme Allain*), Margel (*Augustin*); et par MM. Tarride (*Michel Fontanet*), A. Dubosc (*Chavassieux*).

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GROSLEY.



Le mois de Juin était consacré à Mercure. Ce dieu, fils de Jupiter et de Maïa, était né sur le mont Cyllène, en Arcadie : là était le centre de son culte. Messager des dieux, il conduit dans les Enfers les âmes des morts. Il protège les voyageurs, et on lui élève des statues dans les carrefours. Il est le dieu des voleurs. Il est aussi le dieu des bergers. Il préside encore aux transactions commerciales. Ses principaux attributs étaient : le caducée, les sandales ailées et un chapeau (pétase) également ailé.

N° 52. — Juin 1911

***Académie des sciences morales et politiques.** — *Election de G. Lacour-Gayet.* Le 4 février 1911, l'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'histoire générale et philosophie, en remplacement de Georges Picot.

Cette élection avait déjà, en 1910, donné lieu à plusieurs tours de scrutin qui n'avaient abouti à aucun résultat, et, de ce fait, elle avait été ajournée à une date ultérieure.

Les candidats en présence pour cette nouvelle consultation de l'Académie étaient : Emile Bourgeois, Georges Lacour-Gayet et Emm. Rodocanachi.

Le nombre des votants était de 34, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement à chaque tour : E. Bourgeois, 14, 13 suffrages; Lacour-Gayet, 16, 18; Rodocanachi, 3, 2. Il y eut à chaque tour un bulletin blanc.

Georges Lacour-Gayet fut déclaré élu. (V. page 138.)

— *Election de Victor Delbos.* Le 18 mars 1911, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de philosophie, en remplacement de Evellin, décédé.

Les candidats en présence étaient, en première ligne *ex æquo :* Victor Delbos et Pierre Janet; en deuxième ligne *ex æquo :* Dunan, professeur au collège Rollin; Paulhan, correspondant de l'Académie, et Picavet, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

Le nombre des votants était de 33; trois tours de scrutin furent nécessaires, et les candidats obtinrent successivement : Victor Delbos, 10, 13, 17 suffrages; Pierre Janet, 10, 14, 14; Dunan, 7, 4, 1; Paulhan, 0, 0, 0; Picavet, 6, 2, 1.

Victor Delbos fut déclaré élu. (V. page 131.)

***Académie des sciences.** — *Election de Teisserenc de Bort.* Le 14 novembre 1910, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre libre, en remplacement de E. Rouché. Les candidats en présence étaient : Léon Teisserenc de Bort, Désiré André, Arnault de Gramont, Paul Janet, Landouzy, Maurice d'Ocagne. Le nombre des votants était de 69; au premier tour de scrutin, Teisserenc de Bort obtint 42 suffrages contre 16 à Landouzy, 4 à D. André, 3 à Paul Janet, 1 à A. de Gramont, 1 à M. d'Ocagne et 2 bulletins blancs. Il fut déclaré élu. (V. page 145.)

— *Election d'Eugène Tisserand.* Le 20 février 1911, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre libre, en remplacement de Jules Tannery. Les candidats en présence étaient : Eugène Tisserand, Landouzy, D. André, Blondel, A. de Gramont, Paul Janet. L'élection donna lieu à trois tours de scrutin, et, le nombre des votants étant de 65, les candidats obtinrent respectivement les suffrages suivants : Tisserand, 20, 31, 33; le professeur Landouzy, 23, 28, 30; Blondel, 9, 5, 1; Paul Janet, 5, 0, 0; André, 3, 0, 1; M. d'Ocagne, 3, 0, 0; Chantemesse, 1, 0, 0; A. de Gramont, 1, 0, 0. Eugène Tisserand fut déclaré élu. (V. page 148.)

agressines (*grè-sin'*) n. f. pl. Nom donné par Bail, en 1905, aux substances qui empêchent la résistance de l'organisme aux parasites et qui, par conséquent, favorisent le développement de ces parasites (Ch. Richet).

— Encycl. Bail a mis en évidence l'existence des agressines par l'expérience suivante : si l'on injecte, dans le péritoine, à des cobayes, des cultures de bacilles d'Eberth (fièvre typhoïde), il se produit un exsudat abondant, qui a la propriété d'augmenter considérablement la virulence des bacilles qu'on injecte, de les rendre mortels, alors que, sans agressines, ils n'eussent provoqué qu'une maladie légère.

Par quel mécanisme agissent les agressines? C'est ce qu'on ne sait pas encore très bien. Il semble, cependant, d'après Bail et Ch. Richet, que leur action porte surtout sur les phagocytes, qu'elles paralysent, ou, du moins, dont elles diminuent considérablement le pouvoir phagocytaire. Comme la résistance de l'individu à l'égard d'une infection est liée à l'activité de ses phagocytes, on comprend qu'en diminuant ou supprimant cette activité, les agressines augmentent en réalité le *pouvoir d'agression,* la virulence des microparasites.

Les agressines ne résultent pas de la réaction de l'organisme infecté, mais bien du fonctionnement même des bactéries pathogènes, de telle sorte qu'elles apparaissent comme un moyen défensif ou protecteur, non de l'organisme, mais, au contraire, des bactéries. — Dr J. Laumonier.

analgène n. m. Composé analogue à la phénacétine, mais dans lequel le noyau phénol est remplacé par le noyau quinoline, et le groupe acétique par le groupe benzoïque. (Préparé par Vis, de Fribourg, l'analgène est presque insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool, fusi le à 208°. Il a été préconisé comme succédané de la quinine et de la phénacétine et employé surtout dans la malaria.)

antithrombine n. f. Substance existant dans le plasma sanguin et qui s'oppose à la coagulation du sang dans les vaisseaux, tant qu'une cause anormale n'intervient pas. (L'antithrombine semble prendre naissance dans le foie; on augmente sa formation par des injections de peptone.)

aphrométrie (*tri* — du gr. *aphros,* mousse, et *métron,* mesure) n. f. Mesure de la tension de la mousse dans les vins : *L'*aphrométrie *peut être un moyen de reconnaître le mouillage de certains vins.*

aphrométrique adj. Qui concerne l'aphrométrie : *Le degré* aphrométrique *d'un vin est proportionnel à sa teneur en substances tanniques et colorantes.*

aphrosité (du gr. *aphros,* mousse) n. f. Propriété que possèdent certains vins de donner de la mousse quand on les agite. (L'aphrosité est constante dans un vin déterminé, et le mouillage a pour but de la diminuer.)

***Arloing** (Saturnin), physiologiste français, né à Cusset (Allier) le 3 janvier 1846. — Il est mort à Lyon le 21 mars 1911. Les nombreux travaux de ce savant le placent, dans l'histoire de la physiologie, à côté de Claude Bernard et de Chauveau, dont il fut le digne continuateur. Il s'occupa d'abord d'anatomie, et c'est de cette période de sa carrière que datent divers travaux sur l'anatomie des solipèdes et un petit traité d'histologie; il collabora aussi à la troisième édition (1878) du *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques,* de Chauveau. En 1879, il avait publié une thèse remarquable: *Recherches expérimentales comparatives sur l'action du chloral, du chloroforme et de l'éther, avec applications pratiques,* qui demeure le travail le plus complet sur les anesthésiques.


Arloing. (Phot. Jullien.)

Mais Arloing devait s'adonner plus spécialement à la pathologie microbienne, et, de 1880 à la fin de sa vie, effectuer des découvertes du plus haut intérêt. En 1885, il étudie le pouvoir stérilisant de la lumière sur les cultures microbiennes, sur la fermentation des matières azotées et des hydrocarbures dans les cultures, sur les matières phagogènes sécrétées par les microbes, ainsi que sur la nature albuminoïde des produits solubles microbiens, et fait dans ce domaine des découvertes qui devaient ouvrir la voie aux travaux ultérieurs sur les toxines albuminoïdes. Mais celle de ses découvertes qui eut le plus de retentissement fut celle de l'agent du charbon symptomatique (*bacillus Chauvoei*), faite en collaboration avec Cornevin et Thomas, et qu'il exposa dans son ouvrage *le Charbon symptomatique du bœuf (charbon bactérien, charbon essentiel de Chabert, charbon emphysémateux du bœuf), pathogénie et inoculations préventives* (1883) : après avoir isolé le microbe, Arloing, Cornevin et Thomas le cultivent pour en atténuer la virulence et instituent une méthode de vaccination pratiquée aujourd'hui dans le monde entier.

L'année 1884 enregistra une nouvelle découverte : Arloing et son maître Chauveau montrèrent que la gangrène gazeuse, alors si redoutée des services chirurgicaux, est due au vibrion septique et établissent contre cette redoutable complication une prophylaxie qui en arrête la propagation. Arloing

découvre encore l'agent de la septicémie puerpérale, et cette affection, aussi redoutable dans les maternités que la gangrène gazeuse dans les services chirurgicaux, disparaît presque.

D'autre part, le savant professeur s'était passionnément attaché à la question de la tuberculose, et cette partie importante de son œuvre, celle qui lui tenait le plus au cœur, n'a cessé de le préoccuper jusqu'à la fin de ses jours. Dès 1868, il apportait sa pierre aux travaux de Villemin; en 1873, avec Tripier, il reproduisait la tuberculose de la poule; en 1884, il démontrait expérimentalement que c'est à des virus atténués que sont dues certaines lésions scrofuleuses et même tuberculeuses; en 1885, avec Chauveau, il se livrait à une série d'expériences sur les dangers de l'infection par l'ingestion de viande provenant d'animaux tuberculeux. Le docteur Koch ayant fait ses révélations retentissantes sur la tuberculine, Arloing entreprend, avec la collaboration de Courmont et de Rodet, des travaux de contrôle des diverses tuberculines. Partisan de l'unité de la tuberculose, sans cependant nier les différences d'ordre secondaire, il devait rompre de nombreuses lances avec le professeur allemand et faire triompher la science française sur les théories trop exclusives de son contradicteur.

Ses recherches sur la tuberculose portèrent sur trois points principaux : parenté des tuberculoses humaine, bovine et aviaire, agglutination des cultures homogènes du bacille de Koch et vaccination antituberculeuse.

Il s'était attaché principalement à résoudre ce problème de la vaccination antituberculeuse, et les communications qu'il fit en 1904, 1905, 1910, montrent les précieux résultats qu'il avait obtenus et quels espoirs ils faisaient naître. Comme la pathologie humaine, la médecine vétérinaire ressentira vivement la disparition d'Arloing. — J. DE CHAON.

***automobile** n. m. — ENCYCL. *Impôt direct sur les automobiles.* Le tarif de la contribution sur les voitures *automobiles* a été fixé de la manière suivante par l'article 5 de la loi de finances du 8 avril 1910, qui a abrogé l'article 5 de la loi du 13 juillet 1900 :

1° Pour les voitures automobiles de 12 chevaux, suivant que la voiture a 2 ou plus de 2 places,

Paris, 50 fr. (2 places) ou 90 fr. (plus de 2 places);
Communes ayant plus de 40 000 hab. : 40 fr. ou 75 fr.;
Communes de 20 001 à 40 000 hab. : 30 fr. ou 60 fr.;
Communes de 10 001 à 20 000 hab. : 25 fr. ou 50 fr.;
Communes de 10 000 h., et au-dessous : 20 fr. ou 40 fr.

En outre, une surtaxe de 5 francs par cheval-vapeur ou fraction de cheval-vapeur est prélevée du 1er au 12e cheval-vapeur;

2° Pour les voitures automobiles de plus de 12 chevaux, la taxe, suivant que la voiture a 2 places ou plus de 2 places, est de 50 francs ou de 90 francs à Paris et de 40 ou 75 francs dans les autres villes ou communes.

Il est en outre perçu, par cheval-vapeur ou fraction, une surtaxe de 5 francs du 1er au 12e cheval-vapeur; de 7 francs du 13e au 24e; de 9 francs du 25e au 36e; de 12 francs du 37e au 60e; de 15 francs à partir du 61e; c'est ce tarif progressif qui constitue la principale innovation de la loi de 1910.

Taxes communales. — Les taxes que les communes sont autorisées à percevoir sur les voitures automobiles, en remplacement des droits d'octroi, ne peuvent dépasser 50 p. 100 de la contribution, en principal, établie par l'État, sur les mêmes voitures. Cependant, dans les communes où des taxes de cette nature existent déjà, la proportion peut être élevée jusqu'à la limite nécessaire pour maintenir le produit obtenu en 1909. (Loi du 8 avril 1910, art. 6.)

Taxe de séjour sur les automobiles appartenant à des étrangers. — Depuis le 1er janvier 1910, les voitures automobiles importées par des personnes venant séjourner temporairement en France et non soumises à l'impôt direct sont assujetties à une taxe spéciale représentative de cet impôt, et fixée comme suit :

Taxe fixe (par période de 360 jours) : 50 francs pour les voitures à 1 ou 2 places; 90 francs pour les voitures à plus de 2 places;

Taxe proportionnelle à la force du moteur (par période de 360 jours) : par cheval-vapeur ou fraction de cheval-vapeur (même tarif progressif que pour l'impôt direct; v. ci-dessus).

Cette taxe spéciale est perçue proportionnellement à la durée du séjour des voitures en France, en comptant toute partie de période d'un mois pour un mois plein; mais les voitures dont le séjour n'excède pas quatre mois consécutifs en sont affranchies. — Les infractions à ces prescriptions sont punies d'une amende égale au quadruple de la taxe exigible. (Même loi, art. 7.)

Réquisition des voitures automobiles. — La loi du 22 juillet 1909, faisant pour les automobiles ce que la loi du 3 juillet 1877, modifiée par celle du 27 mars 1906, avait fait pour les chevaux, mulets et voitures, a posé les règles relatives au recensement et au classement de ces véhicules dès le temps de paix, ainsi qu'à leur achat par voie de réquisition au cas de mobilisation.

Recensement. — Le recensement des voitures automobiles a lieu tous les ans du 1er au 16 janvier. Il se fait dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, qui doivent indiquer également les noms des personnes habituellement préposées à la conduite de leurs voitures, lorsque ces personnes sont encore soumises aux obligations du service militaire. A défaut de déclaration, les voitures sont comprises d'office sur les listes de recensement. Cependant, sont exemptées de toute réquisition : les voitures dont les fonctionnaires sont tenus d'être pourvus pour leur service; les voitures de l'administration des postes ou celles qu'elle entretient pour son service par des contrats particuliers; les voitures indispensables pour assurer le service des administrations publiques et enfin les voitures appartenant aux docteurs en médecine à raison d'une voiture par médecin.

Inspection et classement. — Le ministre de la guerre fait ensuite procéder, du 1er janvier au 1er mars ou du 15 avril au 15 juin, à l'inspection et au classement des voitures automobiles, par des commissions spéciales, composées de membres civils et de membres militaires, auxquels vient s'adjoindre, sans qu'il ait voix délibérative, le maire de chaque commune où il existe des automobiles, ou son suppléant légal (adjoints, conseillers municipaux dans l'ordre du tableau). Ces opérations sont effectuées dans les localités désignées à l'avance par l'autorité militaire : les propriétaires sont tenus d'y faire conduire leurs voitures et de les présenter en bon état de fonctionnement.

Tirage au sort de l'ordre d'appel. — A l'issue du classement, il est procédé pour chaque commune et dans chaque commune, pour chaque catégorie de voitures, à un tirage au sort, qui règle l'ordre d'appel des véhicules en cas de mobilisation. Un tableau certifié par le président de la commission et par le maire, indiquant, par commune, avec les numéros de tirage au sort, le signalement des voitures classées et le nom de leur propriétaire, est adressé au bureau de recrutement du ressort. Un double de ce tableau est déposé à la mairie jusqu'au classement suivant.

Rassemblement des voitures au jour de la mobilisation. — Dès la réception de l'ordre de mobilisation, le maire prévient les propriétaires de voitures automobiles, d'après les numéros de tirage portés sur le dernier état de classement et suivant le contingent demandé par l'autorité militaire, d'avoir à les faire conduire, aux jour et heure fixés, au point indiqué par cette autorité. Les voitures doivent être pourvues des accessoires, objets de rechange et d'approvisionnement déterminés par un arrêté ministériel et dont la liste est communiquée aux intéressés lors du classement. Si les propriétaires ne présentent pas ces accessoires, leur valeur est déduite du prix de la voiture. Les automobiles qui, pour un motif quelconque, n'ont pas été déclarés au recensement, ni présentés au dernier classement, doivent être conduits au même point de rassemblement. A ce point, des commissions mixtes procèdent à la réquisition par commune des voitures amenées et classent celles qui ne l'ont pas encore été. Le propriétaire d'une voiture comprise dans le contingent a le droit de substituer à cette voiture une autre voiture, appartenant à la même catégorie.

Fixation et payement du prix des voitures réquisitionnées. — Le prix des voitures réquisitionnées est déterminé à l'avance et fixé d'une manière absolue d'après leur catégorie et leur ancienneté de fabrication. A cet effet, dans chaque catégorie, les voitures sont réparties en trois séries : la première comprenant les voitures ayant moins de deux ans de fabrication; la seconde comprenant celles ayant deux, trois et quatre ans de fabrication; la troisième, les voitures ayant cinq ans et plus de cinq ans de fabrication. Les prix attribués aux voitures de chaque catégorie ayant moins de deux années de fabrication sont fixés aux chiffres portés au budget de l'année. Les déductions à opérer pour les voitures d'une même catégorie en raison de leur ancienneté de fabrication sont déterminées par un règlement d'administration publique. Cependant, la commission de réquisition peut fixer exceptionnellement un prix supérieur, mais seulement dans la limite d'un quart en sus, au prix budgétaire, lorsque, de l'avis unanime de ses membres, les voitures ont une valeur notablement supérieure à ce prix. La commission fixe également le prix des accessoires dont la voiture doit être pourvue.

Les propriétaires des voitures reçoivent sans délai des mandats en représentant le prix et payables à la caisse du receveur des finances le plus à proximité.

Pénalités. — Les propriétaires qui, sans motifs légitimes, dont les commissions mixtes sont seules juges, ne conduisent pas les voitures classées ou susceptibles de l'être au lieu indiqué pour la réquisition, sont déférés aux tribunaux, et, en cas de condamnation, frappés d'une amende de 50 à 5.000 francs. Les infractions aux autres dispositions de la loi sont punies d'amendes de 25 à 1.000 francs. Cependant, toute fausse déclaration faite sciemment rend son auteur passible d'une amende de 50 à 2.000 fr.

L'article 463 du Code pénal (circonstances atténuantes) et la loi de sursis du 26 mars 1891 ne sont applicables aux délinquants qu'en temps de paix et hors le cas de mobilisation. — R. BLAIGNAN.

***Belgique.** LA LUTTE DES LANGUES. — *Dualisme ethnique et linguistique.* Deux races, deux langues se partagent le territoire de la Belgique. Si l'on tire, sur une carte, une ligne droite de Tourcoing à Visé (au N.-E. de Liége), on peut dire, *approximativement*, que la région située au nord de cette ligne appartient à la race germanique et à la langue flamande. La région du sud est de race celto-latine et de langue française. Au nord, ce sont les Flandres; au sud, c'est la Wallonie ou pays des Wallons. Les Flamands sont riverains de l'Escaut; les Wallons, de la Meuse. Sur les 6.693.548 habitants de la Belgique, 2.822.605 ne savent parler que le flamand; 2.574.805 ne savent parler que le français; 801.587 parlent à la fois le français et le flamand. Sur les 2.945.700 hectares du royaume, la Wallonie en occupe environ 1.531.000, c'est-à-dire le plus gros lot. Les deux Flandres, la province d'Anvers, le Limbourg belge sont flamands; le Hainaut, les provinces de Namur et de Liége, le Luxembourg belge sont wallons. Le Brabant est coupé par la frontière linguistique, mais la section flamande est plus étendue que la section wallonne. Plusieurs dialectes germaniques étroitement apparentés sont parlés dans la Belgique flamande; et, de même, la Belgique wallonne possède plusieurs dialectes romans très semblables. Mais il y a un flamand officiel et littéraire, le néerlandais, à peu près identique au hollandais littéraire. Le français est la langue cultivée de la Wallonie.

Origines du dualisme. — Cette opposition de races et de langues remonte à un passé fort lointain, et la frontière linguistique ne semble pas s'être modifiée profondément depuis plus de vingt siècles : la limite actuelle entre Wallons et Flamands ne doit pas différer beaucoup de celle qui séparait, bien avant la conquête romaine, le territoire des Celtes de celui des Germains. Toutefois, les ancêtres des Wallons ont subi très anciennement des infiltrations germaniques. Quelque trois cents ans avant notre ère, la Gaule Belgique fut envahie par des Germains qui formèrent l'aristocratie guerrière et religieuse des vaincus. Vint ensuite la romanisation, qui fut complète, comme dans le reste de la Gaule. Un nouvel apport germanique résulta des grandes invasions barbares qui amenèrent la chute de l'empire romain. Mais le fond de la population semble être resté gaulois et latin. La langue latine populaire parlée dans le pays s'y transforma, comme dans toute la « Romania » : d'où le *wallon*.

Le wallon. — Le wallon est donc un dialecte roman. Plus exactement, c'est un parler populaire français, analogue au normand, au bourguignon, au lorrain, et surtout à son voisin, le picard. Il est d'ailleurs impossible de fixer une délimitation précise des deux domaines linguistiques : picard et wallon, en raison du chevauchement des phénomènes grammaticaux qui se produit nécessairement entre deux dialectes contigus et de la même famille. Pour certains auteurs, les parlers de Mons et de Tournai sont du wallon. Aux yeux des philologues rigoureux, ils appartiennent plutôt au picard. Même divergence en ce qui concerne le rouchi, patois de Valenciennes. Selon Maurice Wilmotte, dont les travaux sur le wallon font autorité, le domaine wallon « figure à peu près un triangle dont le sommet viendrait poindre au nord de Liége, tandis que sa base s'allongerait sur la frontière politique de la Belgique et de la France, à peu près aux confins septentrionaux des vieilles provinces de Lorraine et de Champagne. L'un des côtés est dessiné par la limite de langue germanique, l'autre est plus difficile à déterminer exactement. On remonte la Meuse jusqu'à Namur et la Sambre jusqu'aux environs de Charleroi; puis, par suite d'une déviation légère, le triangle, vers sa base, se trouve un peu ébréché. Tout ce côté ressemble au littoral tourmenté de certaines mers ». (*Romania*, XVI, p. 121.) Le wallon présente des variétés locales (Luxembourg, Verviers, Liége, Brabant, Namur, Hainaut). Le namurois et surtout le liégeois possèdent une littérature. Un des plus anciens monuments de la langue française, la *Cantilène de sainte Eulalie* (xe siècle), semble être d'origine wallonne, ainsi que le *Fragment de Valenciennes.* Comme particularités grammaticales du wallon, citons l'insertion d'un *y* (*i* consonne) entre deux voyelles faisant hiatus, que ces voyelles appartiennent au même mot ou à deux mots consécutifs (*téyât* = *théâtre*); la diphtongaison de *e* bref latin entravé (*fieste* = *fête*); la prédilection pour les voyelles *a* et *o* dans la syllabe qui précède la tonique (*samaine* = *semaine*; *promier* = *premier*); la réduction de *bl* à *vl* et à *ul* (*taule* = lat. *tabula*, franç. *table*. — Le franç. *tôle* est un emprunt wallon); l'altération

de l'*i* long latin; le développement de *a* tonique en *ei*; la chute de *l* devant une consonne; la conservation tardive de *t* final et de *w* = *w* germanique; les formes d'imparfait en *-eve* et de parfait en *-ont*, en *-arent* et en *-iu*; etc. Le wallon s'oppose au picard et se rapproche du dialecte de l'Ile-de-France par le traitement de c devant *a*. Ainsi, le lat. *caballum* (cheval) est devenu en picard *kevâ* ou *kvâ*, en wallon *chèvâ* ou *chvâ*. De même, le picard *kien* et le wallon *chin* représentent le lat. *canem* (chien). Notons enfin que le vocabulaire wallon contient 4 à 5 p. 100 de mots d'origine germanique. Le mot *wallon* lui-même (prononcer *oua-lon*) est de formation germanique.

Le flamand. — Le flamand fait partie du groupe occidental des langues germaniques, qui se divise en anglo-saxon (cf. l'anglais moderne), frison, bas allemand (*platt-deutsch* des bords de la Baltique), bas francique et haut allemand (langue officielle de l'Allemagne actuelle). Le bas francique s'est subdivisé en hollandais, flamand, brabançon, limbourgeois. Il est à remarquer que le haut allemand se distingue des autres dialectes germaniques occidentaux par le consonantisme (seconde mutation consonantique de Grimm) : tandis que l'anglo-saxon, le bas allemand, le bas francique ont maintenu à peu près intactes les consonnes du prégermanique, le haut allemand accuse une tendance générale à substituer, dans chaque ordre de consonnes, l'occlusive sonore à la spirante sourde (*d* pour *th* spirant), l'occlusive sourde à l occlusive sonore (*t* pour *d*), et une spirante sourde à une occlusive sourde (*ts* pour *t*). Il en résulte que le flamand ressemble plus à l'anglais qu'à l'allemand par le consonantisme : flamand TIEN = anglais TEN = allemand *zehn* (dix). — Comme il y a plusieurs dialectes wallons, il y a plusieurs variétés de flamand : flamand occidental, flamand oriental, brabançon, limbourgeois. Et, de même que le français est la langue littéraire de la Wallonie, il existe un flamand littéraire, la langue *néerlandaise*, qui se confond à peu près avec le hollandais littéraire. A des oreilles françaises le flamand paraît une langue plus rude que les autres idiomes germaniques. Les Flamands qui s'expriment en français conservent un accent caractéristique, l'*accent belge*. Ils ont, en outre, tendance à traduire littéralement en français des idiotismes flamands. L'accent belge et les « flandricismes » sont pour beaucoup dans le succès de la pièce de Frantz Fonson et Fernand Wicheler : *le Mariage de Mademoiselle Beulemans*. — Le flamand parlé en France, dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, est une variété du flamand occidental. Il est saturé de termes empruntés au français. D'ailleurs, il diminue d'importance : au XIIe siècle, tout le pays au nord d'une ligne tirée de Saint-Omer à Boulogne, Boulogne excepté, était flamand (Brunot). Par contre, dans l'arrondissement de Lille, il y a des colonies flamandes de date récente, venues de la Flandre belge chercher du travail dans l'industrie française.

Wallon et flamand depuis le moyen âge jusqu'en 1830. — Entre Wallons et Flamands, il n'y a pas seulement différence de langues, mais aussi opposition de caractère. Le Wallon est gai et souple, le Flamand patient et tenace. Tous les deux sont doués pour les arts, mais le Wallon est musicien, le Flamand est peintre (Henri Charriaut). Les deux races n'ont jamais pu se fondre. Toutefois, pendant des siècles, le dualisme ethnique ne s'est pas traduit par une lutte de langues. Les idiomes wallon et flamand ont été tous deux cultivés au moyen âge, et le « bilinguisme » fut parfois en honneur : certains seigneurs, comme Godefroi de Bouillon ou le duc Jean Ier de Brabant, se servaient à volonté des deux langues. Les deux principales œuvres wallonnes du moyen âge sont : *Li ver del Juïse* (XIIe siècle), « bref prototype de la *Divine comédie* dantesque » (Wilmotte), et le *Poème moral*, dû à un Liégeois de l'an 1200. D'autre part, la langue flamande fut à la mode même dans la haute Allemagne, grâce au renom conquis par les chevaliers des Flandres. Il était de bon ton, pour un chevalier allemand, d'être « flamingant » (*vlæminc*), c'est-à-dire d'imiter la courtoisie flamande et de mêler à son dialecte natal des expressions ou des formes du bas allemand (Henri Lichtenberger). Il y eut alors influence du flamand sur l'allemand proprement dit.

Cependant, ce fut bientôt la langue française qui eut la prédominance. La littérature en langue wallonne subit un déclin et s'effaça devant le français jusqu'au XVIIe siècle, où furent tentés quelques timides essais en langue populaire. La verve satirique de quelques nobles fit usage du wallon au courant du XVIIIe siècle. A cette époque, le flamand était tombé en grand discrédit, et, en 1788, un avocat flamand, Verlooi, se lamentait sur le mépris professé à l'égard de sa langue maternelle.

Sous la domination française, l'arrêté du 24 prairial an XI (1803), rappelant l'ordonnance de Villers-Cotterets, n'admit plus que les actes en français, même entre particuliers. On alla jusqu'à défendre d'imprimer des livres flamands sans une autorisation du pouvoir, qui fut rarement accordée. Cet acte de tyrannie légale contre une des deux langues est sans doute l'origine du conflit linguistique qui divise aujourd'hui la Belgique. A partir de cette date, français et flamand vont se faire la guerre à coups de lois et de décrets.

Sous la domination hollandaise, ce fut naturellement le flamand qui obtint les faveurs gouvernementales. Guillaume d'Orange voulut unifier les Pays-Bas (Belgique et Hollande) en imposant aux deux pays réunis une langue nationale unique et obligatoire, le néerlandais. D'où le décret de 1819. En vertu de l'article 5 de ce décret, aucune autre langue que la langue nationale (néerlandais) ne devait être reconnue légale, à partir du 1er janvier 1823, pour les affaires publiques, dans les provinces de Limbourg, Flandre-Orientale, Flandre-Occidentale et Anvers. Toutes les autorités, tous les collèges et fonctionnaires administratifs, financiers et militaires, devaient se servir de cette langue dans l'exercice de leur emploi. Les fonctionnaires ignorant le flamand seraient transférés en Wallonie. Ce décret, dit M. Wilmotte, fut aussi mal accueilli sur les rives de l'Escaut que sur celles de la Meuse. Les paysans flamands, qui ne comprenaient guère le néerlandais littéraire imposé par le décret, pétitionnèrent en masse. Anvers, la cité flamande, garda l'abstention. La question linguistique et la question religieuse furent parmi les causes les plus importantes de la révolution de 1830, et la Constitution belge consacra le principe de la liberté des langues par l'article 23, ainsi conçu : « L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. » Mais le français devenait la langue officielle du royaume de Belgique.

Le mouvement flamand. — En réalité, la révolution de 1830 avait été faite surtout par les Wallons et soutenue par les Français. Par une erreur identique à celle de Guillaume d'Orange, des hommes d'État tels que Charles Rogier voulurent faire de l'unité de langage la base de l'unité politique. Mais c'était désormais le français, non le néerlandais, qui devait être la langue nationale et obligatoire. Cette prétention suscita le mouvement flamand ou « flamingantisme » (en flam. *flaming* = flamand). Dès 1834, parut un petit pamphlet où l'on protestait contre l'abandon d'un idiome ayant un long passé littéraire. Les premiers flamingants furent des érudits : des professeurs, un prêtre, un archiviste, un médecin. Ils fondèrent une sorte d'académie libre, une revue, le *Belgisch Museum*, puis un cercle avec, pour devise : *De taal is gansch het volk*. (La langue, c'est tout le peuple.) Le chef du mouvement était Jan Frans Willems (1793-1846), qui publia un vieux texte flamand, le *Reinaert de Vos*. Les manifestations et les congrès se multiplièrent. Bientôt, le mouvement s'étendit des intellectuels au peuple flamand. Après la mort de Willems, la politique et la religion vinrent se mêler aux aspirations flamingantes. Deux associations se fondèrent pour centraliser les efforts en faveur de l'émancipation du peuple flamand : l'une libérale, le *Willems-Fonds* (1851), l'autre catholique, le *Davids-Fonds* (1877). Les disciples du libre penseur Willems et de l'abbé David sont d'ailleurs amis et alliés toutes les fois qu'il s'agit de combattre l'ennemi commun, les *fransquillons*, c'est-à-dire les partisans de la suprématie du français. Parmi les flamingants notables, héritiers de Willems, il faut nommer J.-F.-J. Heremans, Philipp Blommaert, Julius Vuylsteke, le célèbre romancier Hendrik Conscience, De Laet, Theodoor Van Rijswijck, Ledeganck, J. Van Beers, les sœurs Loveling, Pol de Mont, etc.



C'est à partir de 1850 que la campagne des flamingants produisit des résultats sérieux. Cette même année, ils obtinrent que la connaissance de la langue néerlandaise fût exigée de tous les employés de l'administration provinciale d'Anvers. En 1864, la même décision fut prise par l'administration communale de cette ville; et, le 27 août 1866, le néerlandais fut proclamé langue officielle d'Anvers. En outre, deux congrès de linguistique s'étaient tenus successivement à Gand et à Anvers, et avaient donné leur adhésion à l'orthographe néerlandaise, que le gouvernement admit définitivement comme officielle en 1864 (*uu* au lieu de *ue*, *aa* et *ij* remplaçant respectivement *ae* et *y*, etc.). En 1873, la Chambre des représentants vota une loi qui prescrivit l'emploi de la langue des prévenus pour l'instruction des procès et pour les plaidoiries. — Il faut bien reconnaître qu'une telle décision était souverainement juste, et que l'emploi exclusif du français devant les tribunaux avait engendré de singuliers abus en pays flamand. — En 1889, le régime bilingue fut étendu à tous les débats criminels, et, en décembre 1907, une nouvelle loi l'établit dans les tribunaux du Brabant. — En matière administrative, une loi de 1845 ordonnait d'imprimer les lois et arrêtés dans les deux langues du pays. Une autre loi du 22 mai 1878 avait obligé les fonctionnaires à communiquer avec le public dans les deux idiomes et les officiers à commander en flamand aux recrues flamandes. La loi de 1898 a élevé le flamand au même rang que le français dans les débats législatifs et dans la rédaction de tous les documents officiels. La connaissance du flamand est exigée depuis 1888 aux examens pour le grade d'officier. — En matière d'enseignement, la loi de 1883 ordonna l'usage obligatoire du flamand dans les établissements de l'État. — Enfin, en 1886, fut fondée l'Académie royale flamande (*Koninklijke Vlaamsche Akademie*). — Maintenant, les flamingants réclament la création d'une université exclusivement flamande. Le projet de « flamandisation » de l'université de Gand a suscité une dizaine de brochures et une centaine d'articles. De leur côté, les négociants flamands ont créé, en décembre 1908, une « ligue commerciale

flamande », dont les adhérents s'engagent à effectuer toutes leurs opérations dans leur langue maternelle (*moedertaal*) et à « se favoriser mutuellement de commandes et d'échanges ». La Banque d'Anvers met en circulation des chèques rédigés exclusivement en flamand.

Enhardis par leurs succès, les flamingants dépassent aujourd'hui les limites du juste et du raisonnable. L'égalité des langues ne leur suffit plus : ils font la guerre au français. La députation permanente du conseil provincial d'Anvers frappe d'une amende de cinq francs par lettre non écrite en flamand la correspondance que les entrepreneurs de travaux publics peuvent avoir avec elle. Dans les chemins de fer, les inscriptions françaises sont désormais mises au-dessous des inscriptions flamandes. Même en Wallonie, le flamand est substitué au français sur les monuments publics. Les exagérations flamingantes deviennent puériles et ridicules.

Il y a des faits plus graves : certains flamingants préconisent une nouvelle réunion à la Hollande. La revue *Germania*, publiée à Bruxelles, regrette la révolution de 1830 et réclame l'union fraternelle de la Néerlande septentrionale et de la Néerlande méridionale. Cependant, il est peu probable qu'un tel vœu se réalise : la différence de religion et la rivalité entre les ports d'Anvers et de Rotterdam semblent être des obstacles à peu près invincibles. Mais les pangermanistes exploitent le flamingantisme, et la France ne peut se désintéresser du mouvement. Les Allemands, encouragés par quelques flamingants exaltés, rangent déjà la Belgique et la Hollande dans la « Plus grande Allemagne », dans le *Deutschtum*. Bruxelles, bien qu'en territoire flamand, est restée ville française, mais Anvers est un port allemand, une sorte de succursale de Hambourg. Les Anversois ont tendu les bras aux Allemands. Ceux-ci ne se sont pas fait prier. Anvers est devenue la proie de l'Allemagne (Charriaut).

Le gouvernement belge, tout d'abord hostile, puis indifférent aux idées flamingantes, les favorise aujourd'hui. C'est que les Flamands sont en majorité catholiques, et les Wallons libéraux. Les flamingants servent les intérêts du gouvernement catholique. La langue et la culture françaises sont suspectes aux cléricaux, qui haïssent les idées de 1789. « Lors des élections de 1904-1906, le pays flamand a donné 610.000 suffrages aux catholiques, contre 330.000 seulement aux anticléricaux, tandis que le pays wallon accordait 615.000 voix aux anticléricaux, contre 400.000 seulement aux catholiques. » (Julien Delaite.)

Le mouvement wallon. — Les prétentions excessives des flamingants ont provoqué les protestations des Wallons. Si *fransquillon* est un terme de mépris dans la bouche d'un flamingant, un Wallon considère l'appellation de *flamind* comme une injure. A la *Germania* s'oppose la *Wallonia*, revue mensuelle, fondée en 1893, qui « combat la lutte des races, prône l'émulation des Wallons et des Flamands, et cherche à éclairer le sentiment wallon par l'étude de ce qui, dans le présent et dans le passé, est de nature à faire mieux connaître et mieux aimer la Wallonie ». Des associations se sont formées, non seulement en pays wallon, mais aussi parmi les Flamands, en vue de conserver et même d'étendre la culture française en Belgique : les *Amitiés françaises* (Liége); l'*Association pour l'extension de la langue française* (Liége); l'*Association flamande pour la vulgarisation du français* (Gand et Anvers); etc. Certains flamingants désirent l'union avec la Hollande; les « wallingants », plus patriotes, ne veulent pas livrer la Wallonie à la France. Julien Delaite leur a donné une belle devise : « Belges d'abord ! Français quand même ! » Si la tyrannie des flamingants les y oblige, ils réclameront la séparation administrative entre les provinces flamandes et les provinces wallonnes.

Il faut, toutefois, prendre garde que les progrès du flamingantisme sont peut-être moins importants qu'ils ne paraissent. Les flamingants sont bruyants et usent de la publicité gouvernementale. Ils ont obtenu une série de mesures, dont beaucoup étaient légitimes. Il n'est pas sûr que leurs nouvelles prétentions remportent le même succès. Malgré tout, les plus nombreux et les plus importants des journaux belges sont publiés en français. Soixante-quinze pour cent des imprimés belges sont écrits en français. L'édition flamande des publications officielles a beaucoup moins de lecteurs que l'édition française. Non seulement en Wallonie, mais dans les centres mêmes du flamingantisme, les hommes cultivés tiennent à honneur de posséder une connaissance approfondie de la langue et de la littérature françaises. D'ailleurs, beaucoup de Flamands éprouvent de la difficulté et de la répugnance à s'assimiler le néerlandais officiel, assez différend de leur dialecte maternel. Et ne sont-ils pas des Flamands d'expression française, les écrivains belges qui s'appellent Georges Rodenbach, Verhaeren et Maeterlinck ? — MAURICE ENOCH.

— BIBLIOGR. : Maurice Wilmotte, *la Belgique morale et politique* (Paris, 1902); Henri Charriaut, *la Belgique moderne* (Paris, 1910); Julien Delaite, *la Question des langues en Belgique* (Bruxelles, 1908).

Bell (Charles-Frédéric-*Moberly*), publiciste anglais, directeur du « Times », né à Alexandrie le 2 avril 1847, mort à Londres le 5 avril 1911. Issu d'une famille anglaise en résidence en Egypte, il fut envoyé fort jeune encore en Angleterre, où il fit son éducation à Wallasey, dans le Lancashire. Après de brillants succès scolaires, il retournait en Egypte, âgé d'à peine dix-sept ans, mais intéressé déjà dans les affaires de la maison Peel et Cie. L'année suivante (1865), il entrait pour la première fois au service du « Times » comme correspondant et lui envoyait des lettres substantielles, toutes pleines de renseignements politiques et commerciaux. C'était le moment où les ingénieurs français poursuivaient, au milieu de mille difficultés, le percement du canal de Suez. Bell visita les travaux, fut séduit par l'énergie des constructeurs français, et ne put que prédire à son journal le succès de l'entreprise : c'était s'aliéner une grande partie de l'opinion anglaise, très hostile à l'œuvre poursuivie. Mais le succès final lui donna raison, et sa situation, d'abord un peu ébranlée, s'en trouva en fin de compte fortifiée. Cependant, Moberly Bell continuait ses études sur la politique égyptienne, pour le grand profit de la diplomatie anglaise, montrant tout le parti que la Grande-Bretagne pouvait tirer de l'incapacité administrative et financière du gouvernement khédivial et préparant l'opinion anglaise à l'idée d'une intervention de plus en plus active. Trois livres résumèrent ses appréciations incisives sur le personnel politique et les affaires de l'Egypte : *Khédives et pachas* (1884); *Finances égyptiennes* (1887); *Des pharaons aux fellahs* (1889). Le grand succès de la tâche entreprise par l'Angleterre dans la vallée du Nil, aussi bien que son propre talent, désignaient Bell pour un poste élevé dans la rédaction du « Times ». Rappelé d'Egypte en 1890, il fut nommé directeur adjoint du journal; enfin, après la reconstitution de la Société du journal (the Times Publishing Co [Limited]), il en devenait le directeur. C'est dans les bureaux du grand quotidien anglais que se sont écoulées les vingt dernières années d'une existence merveilleusement active. Fort au courant des questions les plus diverses de la politique extérieure anglaise, Bell, qui était lui-même un écrivain de valeur, au style imagé et concis, fit du « Times » le journal le plus complet, le plus étendu, le plus sûrement et solidement informé qui soit au monde. — H. TRÉVISE.


Ch.-F.-Moberly Bell.

Cabaret (Au), tableau de Meissonier, passé avec la collection Chauchard au musée du Louvre. Un reître est assis à une table, avec son lévrier roux à ses pieds. Les manches jaunes de son habit gris, les rouges de sa culotte et de ses bas forment l'accord le plus riche et le plus heureux qui soit. Le mouvement du personnage accoudé sur sa chaise, l'attitude de son chien sont d'une aisance et d'une justesse parfaites. Le fond gris du mur est rehaussé de bleus et de roses discrets et charmants. Car ce petit panneau est assurément l'une des plus jolies choses de l'artiste ; on rencontre rarement dans son œuvre des peintures aussi prestement brossées. L'auteur a su cette fois s'arrêter à temps; il a laissé à son tableau la fraîcheur d'une improvisation, et c'est surtout par de pareilles pages que sa renommée pourra se soutenir. — T. L.


Au Cabaret, tableau de Meissonier (collection Chauchard, Louvre).
Phot. Braun et Cie.

***Carducci.** V. GIOSUÈ CARDUCCI.

***chemin de fer.** — ENCYCL. Admin. *Billets d'aller et retour.* Le délai de validité des billets d'aller et retour doit être compté de minuit à minuit; la durée de ces billets commence à la première heure du jour où ils ont été délivrés, et non à la première heure du jour qui suit. Cette règle a été sanctionnée par un arrêt de la chambre civile de la Cour de cassation, en date du 2 mai 1906, décidant que, pour un billet d'aller et retour, valable pendant trois jours, pris le 9 février à 3 heures du soir, le délai a commencé à courir au moment même où a expiré la journée du 8 février et s'est prolongé jusqu'à la dernière heure de la journée du 11 février. — R. B.

chimiothérapie ou **chémiothérapie** (du gr. *chémeia*, chimie, et *thérapeia*, traitement) n. f. Nouvelle méthode de thérapeutique, qui consiste à utiliser, pour combattre les maladies parasitaires, des agents chimiques capables de se fixer sur les parasites et de les tuer, sans nuire aux cellules propres de l'organisme infecté (Ehrlich).

— ENCYCL. La chimiothérapie est issue, en ligne directe, de la technique histologique. Cette dernière, en effet, est, pour une bonne part, fondée sur ce fait que certains colorants, principalement parmi les dérivés de l'aniline, se fixent électivement sur des éléments microscopiques, et non sur d'autres, et permettent ainsi de les différencier et de les reconnaître. A cet état de fixation, ces colorants ne se contentent pas d'imprégner les éléments sensibles à la manière d'une teinture instable, mais contractent avec eux une combinaison permanente. C'est ainsi que la fuchsine phéniquée de Ziehl se fixe définitivement sur les bacilles tuberculeux (et non sur les autres éléments de la préparation) et permet ainsi de les distinguer au milieu de beaucoup d'autres microbes ou cellules. Il est manifeste que cette électivité, si elle fixe et détruit les éléments sensibles, épargne, en revanche, les autres éléments.

Partant de cette constatation, Ehrlich s'est demandé si l'on ne pouvait pas utiliser, dans un but thérapeutique, les propriétés électives des colorants histochimiques ; si, notamment, on ne devait pas chercher à les employer d'une manière systématique à la destruction des parasites spécifiques, puisque ces parasites fixent seulement certains colorants, et non les autres. Ces colorants spéciaux, toutefois, devaient, pour répondre au but que se proposait Ehrlich, ne nuire en rien aux éléments normaux des tissus de l'animal considéré, et en particulier aux globules du sang. Le savant allemand et ses élèves désignèrent cette nouvelle méthode sous le nom de *chimiothérapie*, par opposition à la *sérothérapie* (qui utilise les équilibres colloïdaux et les actions de l'ordre de la chimie physique) et appelèrent *parasitotropes* les corps qui se fixent électivement sur les parasites, par opposition aux corps *organotropes*, qui se fixent sur les éléments des tissus.

Cette conception rationnelle ouvre à la thérapeutique une voie nouvelle, vraiment scientifique, et laisse entrevoir des applications d'une efficacité



Concours d'éloquence sous Caligula, à Lyon, par J.-J. Weerts (Société nationale des beaux-arts). — Phot. Vizzavona.

à la fois sûre et intelligible. Les premiers essais pratiques remontent à l'emploi du bleu de méthylène contre beaucoup d'infections (paludisme, dysenterie, blennorragie, vaginites, angine de Vincent, infections oculaires, etc.). Plus récemment, on utilisa le trypanroth, qui appartient à la série benzo-purpurique, contre la *trypanosomiase* (maladie du sommeil spécialement), et avec un succès très réel, à l'inspiration de Laveran, d'Ehrlich et Sigab; il réussit beaucoup moins contre le cancer (Haran, Jaboulay).

Mais Ehrlich, à qui l'on doit les plus importantes recherches de chimiothérapie, pensa bientôt que des corps peuvent être parasitotropes sans manifester leurs propriétés par une coloration de fixation. Ses travaux sur les trypanosomes le conduisirent à considérer l'arsenic comme apte à agir spécifiquement sur ces parasites, et, après de nombreuses expériences, il en arriva à éliminer les arsenics organiques à molécule légère, incapables de se fixer sur le parasite, et à donner la préférence aux dérivés du groupe phénylique, dont le poids moléculaire est plus élevé. Ehrlich, du reste, avait été précédé dans cette voie par A. Gautier, dont l'arrhénal est un méthylarsinate disodique non parasitotrope. Parmi les arsenics organiques méthylés, il faut mentionner d'abord l'*atoxyl*, employé contre les trypanosomoses et essayé dans l'impaludisme et la syphilis, parasitotrope à un certain degré, mais peut-être toxique; l'*arsacétine*, voisine du précédent; l'*hectine* de Mouneyrat, utilisée contre la syphilis, et dont les propriétés parasitotropes ne seraient pas plus marquées. Ehrlich, admettant que ces corps n'agissent que faiblement parce qu'ils représentent simplement un acide arsénique modifié, chercha une autre combinaison et aboutit à la découverte de l'*arséno-benzol* ou *salvarsan* (606), dans lequel l'arsenic existe à l'état métalloïdique incorporé directement entre deux noyaux phényliques. L'arséno-benzol serait donc apte à se fixer exclusivement sur le tréponème de la syphilis et à réaliser ainsi le *therapia sterilisans magna* dont a parlé son auteur. Le moment n'est pas encore venu d'affirmer qu'il a tenu toutes ses promesses et ne possède réellement aucune affinité organotrope. Tout ce que l'on peut dire, c'est que son action thérapeutique semble dès à présent très énergique dans la syphilis et la plupart des spirochétoses, mais ne réalise pas, aussi complètement qu'on le souhaitait, la stérilisation complète et définitive.

Dans cette même voie, des recherches sont entreprises de différents côtés, notamment avec la couleur de benzidine contre la *tick-fever*. Mais il convient de remarquer que, depuis longtemps, quoique sans s'en douter, la médecine utilise des corps parasitotropes, la quinine par exemple, dont l'action spécifique à l'égard des hématozoaires de l'impaludisme est bien connue. Ce qui fait donc de la chimiothérapie une méthode supérieure, c'est qu'elle cherche à obtenir par synthèse des corps dont les propriétés sont *voulues* et *définies* et s'appliquent spécifiquement, par électivité moléculaire, à la fixation du parasite considéré. Elle poursuit, en somme, la recherche du médicament idéal, qui tue le microbe sans nuire à son hôte, et, dans cette voie rationnelle et féconde, ne peut manquer d'arriver, tôt ou tard, aux plus brillants résultats. — Dr J. Laumonier.

***clandestine** n. f. — Encycl. Le genre lathrée, de la famille des orobanchées, comprend deux espèces : la clandestine (*lathræa clandestina*) et la squamaire (*lathræa squamaria*). On a rencontré quelquefois la squamaire sur les racines de la vigne, bien que, ordinairement, cette espèce vive sur les racines des arbres forestiers des régions montueuses, mais ce parasitisme n'a jamais présenté un caractère particulièrement inquiétant. Quant à la clandestine, elle paraissait devoir s'attaquer uniquement aux racines des espèces ligneuses croissant au bord des ruisseaux ou dans les terrains humides (aunes, peupliers, saules, frênes, etc.), qui, du reste, ne souffraient guère des atteintes du parasite. Mais sa présence ayant été constatée dans certains vignobles (terrain sec et pierreux) de la Loire-Inférieure (région de Vallet notamment), les viticulteurs s'émurent et attribuèrent à ce parasite nouveau le dépérissement et la mort de leurs vignes.

L'enquête très sérieuse à laquelle se livrèrent les naturalistes et notamment Col, professeur à l'école



Clandestine : *a*, portion d'inflorescence ; *b*, suçoir sur une racine.

de médecine de Nantes, montra que l'invasion n'avait pas la gravité qu'on avait redoutée tout d'abord, qu'elle était réduite à quelques taches disséminées et n'avait sans doute d'autre cause que l'apport dans les vignes, comme fumure, de terres provenant des prés humides ou de feuilles recueillies au pied des arbres : terre et feuilles ayant servi de véhicule aux semences de la plante parasite, qui s'est fort bien adaptée à ce milieu nouveau.

La clandestine est constituée par une tige souterraine très ramifiée, d'un jaune foncé, qui s'implante de loin en loin sur les racines de la vigne au moyen de crampons-suçoirs en forme de coins. Elle peut fleurir et fructifier sous terre ; mais les fleurs ne sont pas toujours cléistogames, et l'on voit parfois apparaître, émergeant plus ou moins du sol, des organes formés par une réunion de feuilles écailleuses et épaisses qui constituent des inflorescences et jouent aussi le rôle de réservoirs aquifères, comme l'a remarqué un viticulteur des environs de Vallet; car, en effet, lorsque ces organes restent enfouis, leur emplacement est marqué par une humidité caractéristique du sol.

On a préconisé différents moyens pour détruire la clandestine, mais celui qui donne les résultats les plus certains est l'arrachage des pieds de vigne attaqués et l'extirpation de tous les organes du parasite lui-même.

Si elle a calmé les craintes des viticulteurs et ramené leur esprit à une plus juste appréciation des dangers, somme toute peu redoutables, que présentait la situation, l'enquête dont nous parlons plus haut a eu encore un autre résultat : c'est de faire mieux connaître les conditions d'adaptation de la clandestine dans le milieu où elle végète et le cycle biologique qu'elle parcourt. — J. de Craon.

Concours d'éloquence sous Caligula, à Lyon, panneau décoratif pour l'hémicycle des Facultés de médecine, de pharmacie et des sciences de Lyon, exposé en 1911 par J.-J. Veerts au Salon de la Société nationale des beaux-arts. On sait qu'après avoir reçu, dans Lyon, l'honneur de son troisième consulat, Caligula y fonda toutes sortes de jeux et, en particulier, écrit Dusaulx, cette fameuse académie *Athæneum*, qui s'assemblait devant l'autel d'Auguste. C'était là qu'on disputait les prix d'éloquence grecque et latine, et les vaincus devaient prendre un bain forcé dans le Rhône. Telle est la scène qu'a représentée l'artiste. Au milieu du cirque empli de personnages en robes blanches, devant le consul en toge rouge et sa femme en robe jaune, les concurrents déclament. Deux hommes emmènent les vaincus pour les jeter à l'eau, et l'on aperçoit dans le fond les bateaux à voiles et les collines lyonnaises. C'était une gageure singulière, pour un peintre comme J.-J. Weerts, habitué à brosser de minuscules et précieux portraits, de passer soudainement à une décoration d'aussi grandes dimensions : disons tout de suite qu'il s'en est excellemment tiré. Non seulement la toile est adroitement ordonnée, mais l'effet de soleil qui éclaire les dalles du premier plan est d'un artiste très heureusement doué. — T. Leclère.

***Constantinople** (la Grande Muraille de). — Les restes de la Grande Muraille forment aujourd'hui le seul ensemble important des constructions byzantines de Constantinople qui ait échappé à la destruction.

Malgré l'immense intérêt que leur conservation présenterait pour la science, il n'est pas certain qu'elles résistent à toutes les causes de disparition qui les menacent. En 1908, la nouvelle administration de Stamboul proposa simplement de les détruire, afin de créer des quartiers nouveaux : les protestations indignées qui s'élevèrent dans toute l'Europe ont fait ajourner le projet, mais il n'est pas sûr que ses auteurs n'attendent pas une occasion plus favorable pour commettre cet acte de vandalisme. D'autre part, les agents naturels sont suffisants pour assurer la ruine progressive de ces vestiges vénérables. Beaucoup de tours sont prêtes à s'écrouler, et, pour sauver ce qui subsiste de la Grande Muraille, il ne suffit pas de la respecter, il faudrait encore la consolider en beaucoup d'endroits. Il est donc temps de fixer, avant qu'elle ait entièrement disparu, l'aspect si curieux qu'elle présente encore.

Il n'existe plus que quelques faibles traces de l'enceinte de Constantin. Dans son ensemble, l'enceinte actuelle date de Théodose II : ce fut en 413 que, par suite de l'accroissement de la population suburbaine, on dut reculer les limites de la ville. Le travail fut dirigé par le préfet du prétoire Anthémius, et la nouvelle muraille barra complètement l'isthme, entre la Corne d'Or et la mer de Marmara. Mais, en 447, un tremblement de terre renversa soixante-quinze tours; elles furent réparées à la hâte, à la nouvelle de l'approche des Huns. Le préfet du prétoire, Cyrus Constantin, fit construire une deuxième enceinte, qui doubla la première, et il se vante, dans une inscription conservée aujourd'hui à la porte de Mevlevi-Hané, d'avoir fait achever cet ouvrage en moins de soixante jours (*gemino non mense peracto*), ce qui paraît prodigieux. Les successeurs de Théodose II eurent à reconstruire un certain nombre de tours du mur extérieur et élevèrent aussi le mur maritime qui défendait les rives de la Corne d'Or et de la mer de Marmara. La principale adjonction à l'enceinte de Théodose est due à Héraclius, qui, à la suite des attaques des Avares, fit construire une muraille pour protéger le palais et le faubourg des Blachernes (entre 619 et 625).

Cette nouvelle enceinte part d'Eïwan-Seraï sur la Corne d'Or et rejoint le mur théodosien près du palais de Tekfour-Seraï : elle a été reconstruite à plusieurs reprises et en particulier au XIIe siècle, par Manuel Comnène.

Aujourd'hui, il ne reste plus grand'chose de l'enceinte maritime. Quelques vestiges des murs qui défendaient la Corne d'Or sont enclavés au milieu des maisons qui couvrent son rivage. En 1817, on voyait encore les restes de la tour d'Eugène, qui servait de point d'attache à la chaîne de fer destinée à barrer l'entrée du port. Du côté de la mer de Marmara, les restes sont plus importants, mais ils ont été fort endommagés par la construction de la ligne de chemin de fer. Près d'Akhor-Kapou, un petit quai marque l'emplacement du Boucoléon, qui servait de port au palais impérial; plus loin, se trouvent les ruines du palais de Hormisdas ou maison de Justinien; puis, après les deux tours carrées de Yeni-Kapou (dont l'une dite *tour de Bélisaire*), la muraille a disparu sur une grande étendue; il ne reste que quelques fragments de tours et de courtines. En revanche, à l'extrémité orientale, la tour de Marbre (Mermer-Koulé), qui marque le point de jonction de l'enceinte maritime avec l'enceinte terrestre, est assez bien conservée. C'est une tour carrée de trente mètres de hauteur, qui repose sur des assises de pierre brute, immergées dans la mer; d'après la tradition, elle servait de prison à l'époque byzantine.

Les murs terrestres ont mieux résisté jusqu'ici; depuis Mermer-Koulé jusqu'à Eïvan-Seraï, ils s'étendent sur une longueur de 6 kil. 671 m. A l'extrémité sud-est, les tours qui succèdent à la tour de Marbre, la tour de Romain, la tour de Léon et Constantin, construite d'après une inscription de 720 à 741, sont postérieures à l'époque théodosienne. L'angle formé par la rive maritime et la muraille terrestre était défendu par une citadelle, le Cyclobion ou Heptapyrgion, rebâtie à diverses reprises, et en dernier lieu par Mahomet II. C'est le fameux château des Sept-Tours, qui servait de prison d'Etat et fut le théâtre de sanglantes exécutions. Il est aujourd'hui à moitié ruiné et ne conserve plus que quatre grosses tours circulaires, reliées par des courtines couronnées de créneaux. Une des tours, située près de la porte Dorée, était la prison dans laquelle les sultans enfermaient les ambassadeurs des puissances auxquelles ils déclaraient la guerre. Des inscriptions du XVIIe et du XVIIIe siècle ont été composées par des ambassadeurs vénitiens, désireux de commémorer leur captivité. Devant le château des Sept-Tours, la Grande Muraille est interrompue par la porte Dorée, construite par Théodose après sa victoire sur Maxime (388). Elle est située entre deux puissantes tours carrées de marbre blanc, que l'on a comparées avec raison aux pylônes d'un temple égyptien et qui ont 30 mètres de hauteur. Elle se composait d'une baie centrale, accostée de deux portes secondaires, aujourd'hui murées. Chaque baie était encadrée de pilastres corinthiens, qui supportaient un linteau de marbre, surmonté lui-même d'un arc de décharge. L'ornementation sculptée du tympan a disparu. En avant de cette porte, réservée exclusivement aux entrées triomphales des empereurs, on construisit, sous Théodose II, de magnifiques propylées, dont on voit encore les restes. Au delà du pont-levis qui franchissait le fossé, s'ouvrait une grande porte entre deux murs couverts d'arcatures aveugles, sous lesquelles étaient placés des bas-reliefs. La porte subsiste toujours; elle a l'aspect d'un porche, dont l'arcade repose sur deux belles colonnes de marbre gris, ornées de chapiteaux corinthiens travaillés au trépan; les volutes sont remplacées par des oiseaux aux ailes repliées; sur le linteau de la porte, on distingue encore le monogramme du Christ dans une couronne de laurier. Aujourd'hui, une végétation exubérante envahit ces murs délabrés et ajoute encore à leur aspect mélancolique; devant les Propylées, s'étend un cimetière turc.

A 100 mètres au nord de la porte Dorée, la porte d'Yédi-Koulé, sur la façade intérieure de laquelle est encastrée une aigle de marbre, donne accès aux quartiers sud de la ville. Au delà commence la partie la mieux conservée de l'enceinte théodosienne, et c'est dans cette région surtout que l'on peut étudier sa disposition. Si l'on se place à l'extérieur, on aperçoit successivement : 1° le fossé protégé en avant par un petit mur, dont on voit les traces, et en arrière par un mur plus épais et mieux conservé, le παρατεῖχος, soutenu par des contreforts (la largeur moyenne du fossé est de 18m,30, sa profondeur de 9m,15; à certains endroits, il est coupé par des acqueducs en maçonnerie, qui servaient aussi de barrage; cette partie pouvait être inondée par les eaux de la mer de Marmara); — 2° une large terrasse, bordée extérieurement par le mur extérieur, ἐξωτεῖχος (c'est la partie construite par Constantin Cyrus en 447, mais ce premier mur d'enceinte a été restauré à plusieurs reprises; il s'élève à 9 mètres de hauteur, et il est flanqué de petites tours rondes ou carrées; les courtines qui les relient étaient couronnées de fenêtres à arcades, qui pouvaient jouer dans la défense le même rôle que les hourds des fortifications occidentales; la terrasse ou περίβολος, qui sépare les deux enceintes, constitue un terre-plein de 15 mètres de large, sur lequel une garnison nombreuse pouvait facilement évoluer); — 3° enfin, le mur intérieur, ἐσωτεῖχος, qui forme la deuxième enceinte, laquelle est l'œuvre incontestable des architectes de Théodose II. Elle se compose des grosses tours carrées ou octogonales, reliées par des courtines couronnées d'arcatures et de créneaux. La hauteur varie suivant les nécessités de la défense : dans les endroits plats, elle dépasse 21 mètres; au contraire, dans les parties en pente et difficiles d'accès, elle atteint à peine 10 à 11 mètres.

La construction de la deuxième enceinte offre une remarquable unité. Partout on aperçoit les pierres de taille en grand appareil assez régulier, alternant avec des assises de briques : çà et là, quelques frag-

La Grande Muraille de Constantinople.

ments de sculptures, pilastres de marbre, etc., ont été remployés, probablement au cours de restaurations postérieures.

L'ensemble est relativement bien conservé. Malheureusement, beaucoup de murs sont lézardés ; quelques pierres disjointes ne tiennent plus que par un prodige d'équilibre. En général, les tours carrées ont souffert beaucoup plus que les tours octogonales, qui sont presque toutes intactes. A l'intérieur, les deux étages des tours carrées étaient couverts de voûtes en berceau, dont on aperçoit les traces, et qui étaient soutenues par des contreforts que reliaient des arcatures aveugles. Les tours octogonales, rondes à l'intérieur, étaient surmontées aux deux étages de coupoles de briques construites par assises rayonnantes, suivant le mode byzantin. On peut voir encore dans une tour voisine d'Yédi-Koulé-Kapou l'extrados d'une de ces voûtes. L'épaisseur moyenne des murs est de 2m,44.

A des intervalles qui varient entre 800 et 1.000 mètres, le mur est percé de portes qui n'ont conservé qu'en partie leur aspect primitif et dont l'identification avec les portes byzantines est quelquefois douteuse. En outre, il existait un certain nombre de poternes d'un caractère exclusivement stratégique. A 1.300 mètres environ de Yédi-Koulé-Kapou, se trouve l'ancienne porte de Selymbria (Silivri-Kapou), restaurée d'après une inscription sous Jean Paléologue en 1438.

A cet endroit, le mur de la deuxième enceinte offre une largeur triple, et la porte s'ouvre entre deux grosses tours octogonales. En face de cette porte, se trouvait à l'époque byzantine le palais de la Source (τῆς Πηγῆς), où était un sanctuaire renommé. Vient ensuite, à 900 mètres de distance, *Mevlévi-Hané-Kapou* (ainsi nommé du couvent de derviches danseurs, [*mevlévis*], qui se trouve à l'intérieur). On l'identifie avec la porte de Rhegium, ou de la faction Rouge (τοῦ Ρουσίου). C'est une des portes les mieux conservées; elle se compose d'une enceinte carrée, construite en grand appareil. A la première entrée est l'inscription latine de Cyrus Constantin, préfet du prétoire de Théodose II. Sur le linteau, on lit une inscription grecque au nom de l'empereur Justin. On voit encore l'espace réservé à la herse, ainsi qu'un débris d'ornementation, deux colonnes de marbre blanc (aujourd'hui peintes en rouge), surmontées de chapiteaux remployés. D'autres inscriptions sont conservées à l'intérieur. A 900 mètres plus loin, Top-Kapou ou la porte du Canon (ancienne porte Saint-Romain) rappelle le souvenir du siège de 1453; les énormes boulets de pierre déposés de chaque côté de l'entrée proviennent, d'après la tradition, du canon gigantesque que l'ingénieur Orban, au service de Mahomet II, avait installé en face de cette porte. Ce fut là que, le 28 mai 1453, une heure avant le lever du soleil, le dernier empereur byzantin, Constantin XII, ayant appris que les Turcs étaient entrés dans la ville, se fit tuer à la tête de ses troupes.

Edirné-Kapou (porte d'Andrinople, ancienne porte de Chavisios) marque le point culminant de l'enceinte (altitude : 60 mètres). La muraille descend ensuite vers la Corne d'Or, mais, à 350 mètres environ d'*Edirné-Kapou*, le palais de Tekfour-Seraï est situé au point où la nouvelle enceinte d'Héraclius se sépare du mur théodosien. Ce palais, appelé communément et sans preuve palais de Constantin Porphyrogénète, palais des Blachernes, tribunal de l'Hebdomon, est un des restes les plus remarquables des constructions civiles de l'époque byzantine. C'est une construction à trois étages, sur un plan rectangulaire; les murs seuls ont subsisté; ils ont gardé leur ornementation faite de dessins géométriques, obtenus par le mélange des pierres et des briques. On voit aussi la plupart des chambranles de marbre qui ornaient les fenêtres, ainsi que des vestiges curieux d'une loggia portée en encorbellement par des consoles. A l'intérieur, le rez-de-chaussée était couvert de voûtes d'arêtes, séparées par des arcs-doubleaux, dont on distingue encore la naissance; le premier et le deuxième étage étaient au contraire plafonnés, comme le montrent les trous dans lesquels étaient engagées les poutres qui supportaient la charpente.

Enfin, les voûtes du rez-de-chaussée étaient soutenues par des piliers alternant avec des colonnes. Le décor obtenu par le mélange de pierres et de briques ressemble à celui des églises des XIIe et XIIIe siècles; c'est de cette époque que date probablement Tekfour-Seraï.

Entre ce palais et la muraille de Théodose, se trouve une petite porte aujourd'hui murée: c'est la Kerkoporta, par laquelle les Turcs réussirent à pénétrer dans Constantinople, le 28 mai 1453. Au delà de Tekfour-Seraï, le mur théodosien est moins bien conservé : on suit cependant les tours carrées et octogonales jusqu'à la Corne d'Or. Le mur d'Héraclius, restauré au XIIe siècle, est défendu par vingt tours, la plupart rondes; les courtines, de 3m,70 d'épaisseur, sont surmontées de créneaux ; le fossé a disparu. Pour la construction des tours, on a continué à employer le mélange de briques et de pierres d'appareil. Des mâchicoulis, établis sur des fragments de tambours de colonnes, indiquent une restauration hâtive. La nouvelle enceinte, située en contre-bas de la butte sur laquelle s'élevait probablement le palais des Blachernes, était dans une situation bien moins avantageuse que celle de Théodose; aussi cette partie des murs fut l'une des plus souvent attaquées. Ce fut dans cette région qu'eurent lieu notamment les combats entre les « Varanges » d'Alexis III et les croisés occidentaux de 1203. Une des tours porte le nom d'Isaac l'Ange et passe pour avoir servi de prison à cet empereur. Plus loin, on voit les restes d'une autre prison d'Etat, dite d'Anéma, puis le mur est doublé par une seconde enceinte flanquée de cinq tours, appelée mur de Léon. Egri-Kapou est la principale porte ouverte du côté de la Thrace; une autre porte était située au point de jonction avec la Corne d'Or, dans le district actuel d'Eïvan-Seraï.

On voit quel intérêt présente cette vieille enceinte, qui a défendu pendant mille ans la civilisation byzantine contre les assauts de la barbarie. Sans parler des aspects vraiment pittoresques qu'offrent les murs, parfois recouverts de végétation, ou les portes dont les recoins donnent asile à des petits métiers de toute sorte, l'enceinte byzantine mérite d'être conservée à un double titre : les souvenirs qu'elle rappelle sont aussi honorables pour les Turcs que pour les Européens, et nulle part il n'existe un ensemble aussi puissant de constructions militaires datées d'une manière authentique des premiers temps du moyen âge. — Louis Bréhier.

décaféination (du préf. priv. *dé*, de *caféine*, et du suffixe *ation*, marquant l'action) n. f. Opération ayant pour but de priver le café d'une grande partie de la caféine qu'il renferme. || On dit aussi DÉCAFÉINISATION.

— Encycl. L'absorption du café, qui satisfait à la fois le goût et l'odorat, procure une excitation passagère et permet à l'organisme d'user ses réserves. Ces propriétés excitantes sont dues à la caféine qu'il renferme et qui fait de cet alcaloïde un médicament précieux pour les malades affaiblis, victimes de certains empoisonnements; mais, d'autre part et bien qu'il se produise pour la caféine comme pour la morphine et d'autres alcaloïdes une accoutumance de l'organisme, l'abus du café conduit à une intoxication particulière appelée *caféisme*, qui rappelle par la nature de certains de ses accidents les troubles de l'alcoolisme.

Cette intoxication, dite aussi *ivresse caféique*, est caractérisée par des troubles digestifs et nerveux, des migraines, de la dyspepsie, des vomissements, des tremblements, palpitations, vertiges, parfois même du délire.

Sans vouloir cependant attribuer tout le mal au café, il est certain que sa consommation doit être modérée, sinon supprimée complètement, chez les arthritiques, les cardiaques, les nerveux, puisque l'ingestion quotidienne de trois tasses de café introduit dans l'organisme environ 0 gr.,30 de caféine. Mais les amateurs de café renoncent bien difficilement à une habitude ancienne, et c'est pourquoi l'on a songé à décaféiner le café, à en réduire considérablement la teneur en caféine, avant de le livrer à la consommation.

Ces cafés, décaféinés à l'état vert par des procédés assez délicats (épuisement au percolateur par de l'eau étendue d'alcool), n'abandonnent que de la caféine, car, lorsqu'on les soumet à la torréfaction à la manière ordinaire, ils donnent les mêmes parfums que les cafés non traités, et leur infusion est aussi aromatique. — E. Santiaro.

décaféiner v. a. Soumettre à la décaféination. || On dit aussi DÉCAFÉINISER.

déclôturer v. a. Enlever la clôture de : *Dans certaines régions, on* DÉCLÔTURE *à l'ouverture de la chasse les terres entourées de ronces artificielles, fils de fer, ou toutes autres clôtures légères, pour laisser le passage libre aux chiens et aux chasseurs et éviter les accidents.*


V. Delbos. (Phot. Pirou.)

***Delbos** (Et.-Marie-Justin-*Victor*), philosophe français, né à Figeac (Lot) le 26 sept. 1862. — Il a été élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement d'Evellin. (V. *Académie des sciences morales et politiques*, p. 125.) Outre les ouvrages de Delbos, mentionnés au *Supplément*, nous citerons sa thèse latine sur la dernière philosophie de Shelling opposée à la doctrine hégélienne, et une traduction des *Fondements de la métaphysique des mœurs*, de Kant. A partir de 1903, il a enseigné en Sorbonne d'abord comme maître de conférences, puis comme professeur adjoint d'histoire de la philosophie, enfin comme professeur de philosophie et psychologie.

Dougga, l'ancienne *Thugga*, village de Tunisie, au S.-O. de Teboursouk. Ruines romaines (théâtre remarquable par l'élégance de ses lignes; nombreux tombeaux, dont l'un, découvert aux environs, portait la célèbre inscription bilingue — punique et berbère — du Musée britannique).

Le mausolée punique de Dougga, l'un des monuments les plus importants de l'Afrique préromaine, a été restauré (1908-1910) par Louis Poinssot, inspecteur des antiquités de la Tunisie, qui a su tirer d'un chaos de pierres amoncelées les éléments architecturaux de trois étages et d'une pyramide, la hauteur totale du monument étant de 21 mètres environ. Déjà célèbre par l'inscription bilingue qui l'ornait (*Journal asiatique*, 1874), le mausolée reconstitué permet de se rendre compte des transformations de l'art grec, sous l'influence du goût africain. L'école à laquelle il appartient s'est sans doute détachée, avant le règne d'Alexandre, du tronc hellénique : elle a pour caractéristique une combinaison de formes helléniques et de motifs orientaux, et l'on constate son existence en Espagne, à Malte, en Sicile, où elle s'est peut-être constituée (Louis Poinssot, *Acad. des inscr. et belles-lettres*, 16 décembre 1910). — M. Legrand.


Mausolée punique de Dougga (restauration).

entéro-kinase n. f. Kinase ou substance activante du suc intestinal, qui jouit de la propriété de transformer la trypsine inactive ou protrypsine pancréatique en trypsine active.

— Encycl. L'entéro-kinase a été découverte par le physiologiste russe Pavloff ; elle est détruite à 66° C., ce qui la distingue de l'*érepsine*, annihilée à une température plus basse, et de la *sécrétine*, qui résiste à l'ébullition. Ce n'est pas cependant, à proprement parler, un ferment des albumines, car elle est incapable, par elle-même, de dédoubler ces dernières. Son action sur la trypsine est favorisée par les acides (chyme acide de l'estomac, acide chlorhydrique, etc.) et les repas de viande; elle agit à doses minimes et paraît être, d'après Délézenne, G. Simon et Stassano, d'origine leucocytaire. Son insuffisance ou son défaut (rare) dans le suc intestinal empêche la digestion trypsique des albuminoïdes et conduit à des troubles digestifs sérieux. (V. KINASES au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, p. 324.) — Dr J. Laumonier.

Estampes japonaises (LES). — Il n'y a guère plus de cinquante ans que les estampes japonaises, aujourd'hui si recherchées des collectionneurs, commencèrent à être connues en France. Les Expositions universelles, notamment celles de Paris de 1867 et de 1878, contribuèrent à les révéler au public. Les artistes furent aussitôt frappés de leurs mérites. Les amateurs se mirent en quête, et ainsi commencèrent à se former ces belles collections privées : collections Hayashi, Gillot, Bing, Barboutcau, dispersées par des ventes récentes, et dont les catalogues demeurent les meilleurs répertoires pour étudier l'histoire de l'estampe japonaise ; et encore les collections Gonse, Vever, Kœchlin, etc. Les galeries



Moronobou : Conversation entre quatre samouraï et trois jeunes femmes. (Noir rehaussé d'orange.)

publiques s'enrichirent à leur tour (section orientale du Louvre; musée Guimet; fonds Duret à la Bibliothèque nationale). A l'étranger, la collection du Musée des beaux-arts de Boston, réunie par E.-Fr. Fenollosa, est d'une richesse et d'un intérêt exceptionnels; il en est de même de la collection de la bibliothèque de Leyde, fondée par Siebold, de celle de Berlin, due à Gierke, de celle du British Museum, etc. Des expositions spéciales de gravures japonaises furent ouvertes. Pour ne parler que des plus récentes qui eurent lieu à Paris, rappelons la série des expositions qui s'ouvrent chaque année, depuis trois ans, au Musée des arts décoratifs, et qui nous ont fait voir, en 1909, les chefs-d'œuvre de Moronobou et des autres primitifs; en 1910, ceux de Harounobou, Koriousaï, Shounsho, et, cette année même, ceux de Kiyonaga, de Bountcho et de Sharakou, en attendant les maîtres postérieurs.

La connaissance précise de l'histoire de l'estampe japonaise est des plus récentes; abordée dans ces ouvrages généraux qui ont fait époque : *l'Art japonais* de Gonse (1883) ou *le Japon artistique* de Bing (1889-1891), cette histoire n'a été l'objet de travaux spéciaux et complets que dans les dernières années du siècle précédent. Ed. de Goncourt publie en 1891 sa monographie d'*Outamaro* et, en 1896, celle d'*Hokousaï*. L'essai publié par Anderson dans le « Portfolio » sur *la Gravure sur bois au Japon* (en anglais) est de 1895. En 1896, paraît, à l'occasion de l'Exposition de New-York, le catalogue essentiel de Fenollosa : *les Maîtres de l'Oukiyoye* (en anglais). Vient ensuite, en 1896, de E.-F. Strange : *Histoire de la gravure sur bois et de l'impression en couleurs au Japon* (en anglais). Enfin, citons l'excellent et complet ouvrage de W. de Seidlitz : *les Estampes japonaises*, dont la première édition allemande est de 1897, et qui vient d'être traduit en français par P. André Lemoisne (Paris, 1911, in-4°); on y trouve tous les renseignements que comporte une chronologie assez difficile à débrouiller, avec des appréciations sobres et précises.

Technique. — Les estampes japonaises sont des gravures sur bois. Il convient, avant tout, de remarquer que les dessinateurs auxquels on doit ces charmantes silhouettes ne gravaient pas eux-mêmes leurs œuvres. Ils exécutaient leurs dessins au pinceau, avec de l'encre de Chine, sur du papier mince et transparent, puis ils les livraient à d'habiles graveurs. En principe, la technique de ces derniers était fort simple : ils travaillaient sur des blocs de cerisier ou de buis, qui, à la différence de la manière occidentale, étaient sciés dans le sens de la longueur du bois. Sur ce bois, ils retournaient face au bloc, puis collaient le dessin exécuté sur papier transparent; à l'aide de couteaux et de gouges, ils taillaient le bois de manière à laisser les traits en relief. Ce travail achevé, ils procédaient à l'impression. Après avoir garni leur planche d'encre de Chine, à la main ou au frotton, ils y appliquaient fortement une feuille de papier humectée, sur laquelle le dessin se trouvait reproduit.

Depuis les origines jusque vers la moitié du XVIIIe siècle, les estampes furent imprimées en noir sur blanc. Dès le début du XVIIIe siècle (vers 1715), on eut l'idée d'ajouter sur ces épreuves, mais à la main et au pinceau, diverses touches de couleurs. Il importe de ne pas confondre ces épreuves coloriées au pinceau avec les estampes *imprimées* en polychromie, lesquelles ne furent inventées que plus tard. C'est de 1743, en effet, que date la plus ancienne épreuve d'impression en deux tons : ces deux tons étaient (outre le noir des contours) le rose et le vert; vers 1760, un troisième ton fut ajouté : on eut alors le rouge, le jaune et le bleu; enfin, vers 1765, avec Harounobou (voir plus loin), on trouve employée la polychromie complète, qui pouvait comporter une quinzaine de tons. Les couleurs employées étaient des couleurs à l'eau, rendues adhérentes par un mélange de colle de riz. Chaque couleur supposait une planche spéciale. Le plus souvent, les différentes planches relatives à un même sujet étaient taillées sur le même bloc de bois. Le repérage, exécuté avec un soin minutieux, se faisait au moyen de deux marques spéciales, réservées en bas de la planche. L'impression en polychromie permettait la plus grande liberté dans l'art de varier les tons. Elle admettait non seulement la juxtaposition des couleurs, mais encore leur superposition : nouvelle ressource pour les coloristes. Enfin, au moyen d'une planche supplémentaire, on pouvait obtenir d'habiles effets de gaufrage.

Historique. — Par comparaison avec les autres arts qui ont fleuri au Japon, et spécialement à la peinture, l'art de l'estampe est un art récent. Il ne commence véritablement d'exister qu'à la fin du XVIIe siècle. Ce n'est pas que les procédés matériels de la gravure sur bois, du reste empruntés à la Chine, n'existassent depuis fort longtemps : dès le VIIIe siècle, on gravait sur bois des caractères calligraphiques; postérieurement, vers le XIVe siècle, on imprima en noir, pour les besoins du culte bouddhique, des images de piété; puis, aux XVIe et XVIIe siècles, parurent les livres illustrés, où les figures et le texte se trouvaient gravés sur le même bloc; mais c'est à la fin du XVIIe siècle, vers 1760, que paraissent les premières estampes séparées. Relativement à la peinture, art essentiellement aristocratique et traditionnaliste, l'art de l'estampe est populaire : c'est l'*oukiyo-ye* ou peinture du monde contemporain; elle représente les mœurs de tous les jours. Néanmoins, il convient de ne pas creuser un abîme entre les deux arts. Presque tous les dessinateurs d'estampes sont des peintres. Si l'on considère l'estampe dans l'ensemble de son histoire, on doit reconnaître qu'elle est restée en somme un art idéaliste et décoratif, aussi bien que la peinture dont elle est comme un rameau détaché. Enfin, si l'estampe représente des tendances relativement réalistes, n'oublions pas que la peinture lui avait parfois donné l'exemple et que, dès le XVIIe siècle, le peintre Iwasa Matahei avait fondé à Kioto l'école dite « vulgaire ».

Les primitifs. — Le premier et le plus grand des primitifs de l'estampe est Hishikawa Moronobou, qui naquit vers 1646 et produisit surtout entre 1669 et 1695. Dessinateur en broderies, peintre, illustrateur, il exécuta de grandes estampes en noir, rehaussées *à la main* de touches d'un rouge orange, où il traite en général des sujets légendaires. Son art est d'un archaïsme vigoureux, son style noble et non dépourvu de grâce. Il n'est rien de plus majestueux que ses belles robes aux larges manches et aux opulentes broderies.

Au début du XVIIIe siècle, Kwaigetsoudo se distingue parmi les premiers dessinateurs de la femme japonaise, qu'il représente richement vêtue, avec la seule aide de la couleur noire heureusement distribuée. Mais presque toute la première moitié du XVIIIe siècle est occupée par l'école des Torii, fameuse par la représentation des acteurs. Le fondateur en est Torii Kiyonobou Ier (1663-1729), qui a traité ces silhouettes d'acteurs en noir rehaussé (à la main) de vermillon, avec fermeté et hardiesse et une espèce de sobre harmonie; dans la même voie s'est distingué son fils Torii Kiyomasou (né vers 1679, mort en 1763).

Vers la même époque, Okoumoura Masanobou, qui vécut entre 1685 et 1764 et qui fut élève de Moronobou, représente avec une élégance gracieuse des femmes dans leurs occupations journalières, des courtisanes, des scènes d'amour. Il grava d'abord en noir; puis il put profiter de l'invention des tirages à deux et trois tons dont nous allons parler : ses impressions en vert et rose sont renommées. Entre 1674 et 1754, vécut Nishikawa Soukenobou, de Kioto, qui reprit la manière de Moronobou et dessina des courtisanes avec une molle suavité. On cite son recueil *les Cent femmes de tout rang*.

L'impression polychrome. — On peut rattacher au nom de Nishimoura Shigenaga (1697-1756) l'invention de l'impression en deux couleurs, qui date de 1743. Cet artiste, comme Masanobou, a dessiné de préférence des scènes de la vie des femmes. L'impression en trois couleurs, inventée peu après (vers 1760), est pratiquée par Ishikawa Toyonobou (1711-1785), auteur de nombreux triptyques à figures de femmes, qui a su tirer un beau parti des superpositions de couleurs, du rouge sur vert par exemple, et par Torii Kiyomitsou (1735-1785), connu par ses silhouettes féminines au galbe déjà allongé, et par ses types d'acteurs.



Harounobou : Deux femmes lavant leur chevelure.

L'emploi de la polychromie complète coïncide avec l'épanouissement d'un charmant artiste. La première épreuve en polychromie qui soit datée (1765) est l'œuvre de Souzouki Harounobou, élève de Shigenaga, et qui vécut à Yeddo de 1718 à 1770.



Kiyonaga : La Sérénade (triptyque).

Avec lui, l'estampe atteint une perfection et une grâce toutes nouvelles; il est juste de dire qu'il fut servi par de merveilleux graveurs. Il prépara d'abord des estampes tirées à deux et à trois tons; puis il produisit en polychromie ces *kakemonos* allongés verticalement, et surtout, dans un petit format carré, ces délicats *sourimonos* (ce sont des feuilles artistement gravées que s'offraient entre eux les membres de sociétés d'artistes, d'amateurs, etc.), où il représenta, avec des couleurs claires et vives, qui n'ont rien perdu de leur fraîcheur, de jeunes femmes japonaises dans leur intérieur, à leur toilette, en promenade, dans des scènes d'amour: figures souples, charmantes de vie, de grâce et de naturel.

Son contemporain Koriousaï, qui travaillait aux environs de 1775, excella dans les mêmes sujets : habile à faire tenir plusieurs figures dans un étroit kakemono, coloriste rare, remarquable par ses beaux tons noir, orange et bleu. Kitao Shigemasa (1739-1819) peignit des animaux, des fleurs, et sut draper en perfection des vêtements féminins.

Katsoukawa Shounsho, qui produisit vers 1770-1780, reprenant la tradition des Torii, mais cette fois avec le secours de la polychromie, représenta des acteurs avec une rare intensité de mouvement, de couleur, de vie et de pittoresque, et des femmes aux toilettes somptueuses. On doit à ce grand illustrateur le beau recueil : *le Miroir des beautés des maisons vertes*, un des chefs-d'œuvre des livres à gravures au Japon. Son émule Ippitsousai Bountcho (mort en 1796), avec plus de finesse dans le dessin et de sobriété dans le coloris, représenta aussi des acteurs, et souvent dans des rôles féminins (on sait qu'au Japon les femmes ne pouvaient monter sur le théâtre). Un élève de Shounsho, Katsoukawa Shounyei (1762-1819), dessina des acteurs, des lutteurs. Outagawa Toyoharou (1733-1814), élève de Shigenaga et fondateur de la dynastie des Outagawa, produisit des estampes peu nombreuses, mais de grand mérite, où il se révèle un précurseur dans le paysage.

Les amateurs du pur art japonais s'accordent pour attribuer à Kiyonaga (dont on a pu admirer les œuvres dans une exposition temporaire ouverte cette année même, le 11 janvier 1911, au Musée des arts décoratifs) le mérite d'avoir conduit l'art de l'estampe à son apogée. Torii Kiyonaga (1742-1815) reçut de son maître Kiyomitsou les traditions de l'école des Torii : il dessina, lui aussi, des acteurs; mais, abandonnant toute convention et tout maniérisme, il les représenta dans des proportions vraiment humaines (encore qu'un peu allongées), avec une vigueur sereine, une rare intensité de vie. Il a dessiné surtout des scènes féminines, particulièrement dans ses beaux triptyques, dont il a garni le fond soit de décorations d'intérieurs, soit de paysages fraîchement verdoyants : car il est un des premiers paysagistes de l'estampe. Par la magnificence



Outamaro : Pêcheuses.

des draperies, l'harmonie des attitudes, la noblesse de l'expression, Kiyonaga atteint le plus haut style.

Après avoir cité trois élèves de Shounsho : Koubo Shounman, Katsoukawa Shountcho (mort vers 1821), qui imita d'ailleurs de préférence Kiyonaga, et qui a placé ses aimables figures de femmes dans de gracieux paysages, et Katsoukawa Shounzan; après avoir signalé Kitao Keisaï Masayoshi (1761-1824), auquel on doit des croquis fort vivants, qui montrent un observateur exact, nous arrivons à trois artistes : Yeishi, Outamaro, Toyokouni, qui représentent un nouveau style, plein de noblesse encore, mais plus raffiné, avec un peu de maniérisme, se trahissant par l'allongement des corps et des visages.

Hosoï Yeishi travailla entre 1780 et 1800, puis se consacra exclusivement à la peinture. On lui doit de grands et beaux triptyques, représentant des scènes de genre. Il s'est fait remarquer par un emploi très personnel des trois couleurs : noir, jaune et carmin.

Kitagawa Outamaro (né en 1753 à Kawagoye, mort en 1806) est, après Hokousaï, le plus connu en France de tous les dessinateurs d'estampes japonais. Elève de Toriyama Sekiyen (1712-1788), imitateur de Kiyonaga, il débuta par la peinture, puis illustra des livres, et particulièrement des livres d'histoire naturelle (insectes, coquillages, oiseaux). Enfin, il aborda le genre où il s'est rendu célèbre : la représentation de la femme. Il a montré tantôt la mère de famille dans son intérieur, nourrissant ses enfants, jouant avec eux, tantôt la courtisane des maisons de thé du Yoshiwara (le quartier galant de Yedo), dont il idéalise et poétise l'existence. Plus que tous les artistes de son temps, il est porté à amincir le type féminin, à lui donner un corps souple, mince et frêle, un visage d'un ovale allongé, peu individuel, avec des yeux à peine ouverts, une toute petite bouche et une très haute coiffure. Cette manière ne manque ni de charme, ni d'élégance, mais elle tend vers l'affectation et la bizarrerie. Ses triptyques renommés et ses grandes compositions en plusieurs parties échappent heureusement à ces défauts, auxquels il ne s'est abandonné que pendant une partie de sa carrière. C'est un coloriste habile, qui sait admirablement varier les tons des étoffes.

Toshousaï Sharakou, dans une courte période d'activité, dessina des acteurs, types bizarres, souvent grimaçants, à la bouche rentrée, aux prunelles presque retournées, et pourtant tracés d'un trait fin et hardi, avec un coloris harmonieux, une vigueur d'expression singulière.

Outagawa Toyokouni (1769-1825), dont la principale production se place entre 1785 et 1810, élève de Toyoharou, rivalisa avec Outamaro sur son déclin et avec Hokousaï à ses débuts. Il dessina, comme Sharakou, des acteurs d'une allure un peu heurtée, et comme Outamaro, des femmes d'un galbe allongé. On voit déjà se marquer chez lui l'influence occidentale. Les couleurs sont un peu voyantes, et il emploie volontiers un rouge sombre. On cite surtout de lui *l'Averse*, en 10 feuilles.

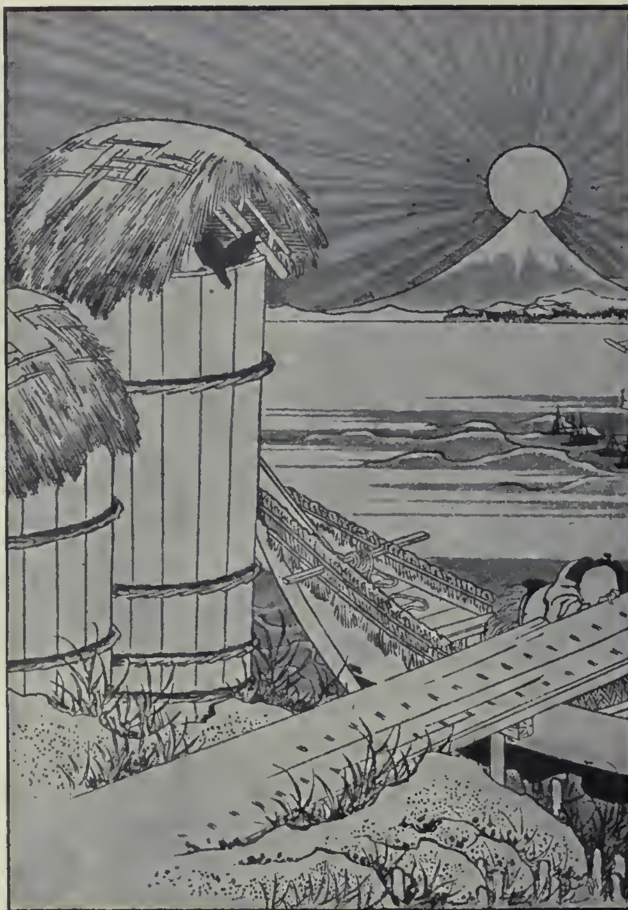
Katsoushika Hokousaï (pron. *Hok'-saï*), né à Yedo le 5 mars 1760, mort le 13 avril 1849 (il a fréquemment changé de nom et de signature), est le plus célèbre en France de tous les dessinateurs japonais. C'est en effet un prodigieux artiste, tant par la vérité de l'observation que par la fécondité de l'invention. Celui qui s'est appelé lui-même le « vieillard fou de dessin » (Gwakio-Rôdjin) n'a cessé de travailler et de se perfectionner jusqu'à un âge fort avancé. Quand il mourut, à quatre-vingt-dix ans, il avait produit, dit-on, plus de 30.000 dessins. Élève de Shounsho, il étudia ses principaux prédécesseurs, et aussi les maîtres occidentaux, et cultiva tous les genres : paysages, fleurs, animaux, portraits, scènes variées, toute la vie japonaise. Ses recueils de croquis de fantaisie, comme la célèbre *Mangwa* (1812-1878, en 13 volumes) et ses ouvrages d'enseignement, révèlent son étonnante richesse d'imagination, sa connaissance approfondie de l'anatomie, la gaieté de son talent humoristique, la liberté de son pinceau, qui, rejetant toutes les règles et toutes les traditions, n'a d'autre guide que sa merveilleuse fantaisie. Ses célèbres recueils de paysages : *les Trente-Six vues du Fouji*, puis *les Cent vues du Fouji* (en plus petit format, en noir et en gris, 1834-1836), *les Huit cascades*, *les Cinquante-trois stations du Tokaïdo*, etc., sont composés avec une ingéniosité, une harmonie et une vérité extrêmes. Le réalisme si vrai par lequel il séduit les Européens le fit dédaigner longtemps des Japonais, pour lesquels, relativement à l'art idéaliste et de grand style des maîtres du XVIIIe siècle, tels que Kiyonaga, son art était une décadence.

Parmi ceux qui vinrent en même temps que lui ou après lui, les uns sont ses élèves, comme Teisai Hokouba, Ouvoya Hokkei (1870-vers 1855), fécond illustrateur et dessinateur de *sourimonos*, auteur des *Cinquante poètes* et des *Cinquante poétesses célèbres*, Yanagawa Shighenobou (1786-1842), le gendre d'Hokousaï, Shofou Kiosai (1831-1889), fameux par ses caricatures politiques, etc. Les autres reprennent la manière des maîtres du XVIIIe siècle, comme Katsoukawa Shounsen, paysagiste, ou comme Katsoukawa Shountei, qui dessina des lutteurs et des acteurs. Citons encore Kikougawa Yeizan, qui produisit entre 1810 et 1820 et qui eut pour élève Keisaï Yeisen (1792-1848), paysagiste remarquable et auteur de l'illustration des *Quarante-sept Rônins;* Outagawa Kouniyoshi (1800-1861), qui se distingua dans la peinture des guerriers et aussi dans celle des paysages; Kikouchi Yosaï (1787-1878), qui tenta de revenir à la manière idéaliste traditionnelle, auteur du grand recueil en 20 volumes : *les Héros célèbres*.

Cependant, l'école des Outagawa, fondée par Toyokouni, était représentée dans la première partie du XIXe siècle par Outagawa Kounisada (1785-1865), qui s'appela plus tard Toyokouni II. Cet artiste n'est pas exempt des caractères de la décadence. Ses personnages, des acteurs principalement, ont des allures fougueuses et désordonnées, des physionomies convulsées. Ses couleurs ont des oppositions heurtées.

L'histoire de la peinture japonaise se clôt avec un nom très célèbre également chez nous : Motonaga Hiroshighé (1797-1858). Le paysage, qui jusque-là n'avait d'autre rôle que de servir de fond dans des scènes à personnages, devient un genre qui se suffit à lui-même. Hiroshighé, évidemment influencé par les maîtres occidentaux, est un paysagiste et aussi un peintre d'oiseaux et de poissons d'une singulière fécondité, à la vision nette, au faire simple et large, clair, lumineux, et qui surtout compose admirablement ses sujets, qualité par où il reste un vrai décorateur japonais. Ses effets de neige, ses clairs de lune, ses espaces ont beaucoup de vérité et non moins de véritable poésie. Il les anime de personnages de très petites dimensions, mais pleins de vie, de mouvement et de verve. Ses *Stations du Tokaïdo*, ses *Vues de Yedo*, ses *Soixante-neuf stations de la route montagneuse de Kioto à Yedo* sont bien connues par les innombrables reproductions populaires qu'on en voit partout, malheureusement diminuées par l'emploi de couleurs criardes. Après lui, l'influence européenne tend à enlever toute originalité à l'art de l'estampe japonaise.

Vue d'ensemble. — Il s'est produit dans l'appréciation des estampes japonaises par les critiques et les historiens d'art une sorte de renversement des valeurs. On fut d'abord frappé des qualités que notre époque, en Occident, admire le plus chez un artiste :


Hokousaï : Une des *Cent vues du Fouji.*

la fidélité dans l'observation et dans l'expression artistique de la nature. De ce point de vue, le réalisme souple et vigoureux de Hokousaï parut l'expres-

菱 Hishi-	鈴 Souzou-	鳥 Tori-	北 Kita-	葛 Katsou-	廣 Hiro-
川 kawa	木 ki	居 i	川 gawa	飾 shika	重 shighé
師 Moro-	春 Harou-	清 Kiyo-	歌 Outa-	北 Hokou-	
宣 nobou	信 nobou	長 naga	麿 maro	齋 saï	

Signatures de quelques célèbres auteurs d'estampes.

sion la plus achevée de l'art japonais. D'autre part, l'étude attentive de ses prédécesseurs dans l'art de l'estampe et, d'une façon générale, celle de toute la tradition picturale du Japon, fit prévaloir une appréciation fondée, comme l'esthétique japonaise tout entière, sur un certain idéal de noblesse et d'élégance décoratives. Un art de cette sorte, essentiellement aristocratique, est quelque peu dédaigneux d'une simple imitation de la nature ; son objet est de la styliser, de l'ennoblir, de manière à procurer à l'esprit la joie de visions conformes à une tradition artistique, à certains égards conventionnelles, mais d'une élégance exquise. De ce point de vue, la charmante et tendre harmonie d'un Harounobou et surtout la grâce noble et forte d'un Kiyonaga paraissent marquer le véritable apogée de l'estampe japonaise. Du reste, cette distinction entre deux tendances ne doit pas faire oublier que le plus réaliste des dessinateurs japonais demeure avant tout un artiste japonais, c'est-à-dire un décorateur. C'est là un trait essentiel des dessinateurs et des peintres du Japon, comme aussi bien des artistes chinois qui ont été leurs premiers maîtres. En extrême Orient, l'art pictural est comme une dérivation de la calligraphie. On n'y trouve ni perspective (sauf la perspective linéaire), ni raccourci, ni ombre pour donner l'impression de l'épaisseur et du modelé : les attitudes, comme les proportions, sont souvent artificielles, insoucieuses de l'anatomie réelle et non exemptes de monotonie ; mais la pureté et la finesse des contours, l'harmonie des fraîches couleurs, la richesse des tons, le sentiment raffiné de la composition en font un enchantement pour les yeux. Ces mérites expliquent la séduction exercée par les maîtres de l'estampe japonaise sur nos artistes occidentaux et l'influence considérable qu'ils ont eue dans le renouvellement de notre art décoratif. — La Jarrie.


Hokousaï : Japonaises à leur toilette. (*Mangwa*, 1er vol.)

***étranger** n. m. — Encycl. *Dr. pén. Poursuites contre les étrangers naturalisés.* La loi du 26 février 1910 a ajouté à l'article 5 du Code d'instruction criminelle une disposition permettant d'assurer la répression des crimes et délits commis hors du territoire de la France par des étrangers qui acquièrent la nationalité française avant qu'aucune poursuite ait été dirigée contre eux. Ces étrangers échappaient, en effet, jusqu'alors à toute répression : devenus Français, ils ne pouvaient être extradés et jugés à l'étranger, puisque la France ne livre pas ses nationaux ; d'autre part, les tribunaux français étaient incompétents pour les juger, étant donné qu'il s'agissait d'infractions commises à l'étranger par des étrangers. Par application de la loi précitée de 1910, les crimes et délits punis par la loi française, qui sont commis à l'étranger par des étrangers devenus français après l'accomplissement de ces crimes ou de ces délits, peuvent être poursuivis et jugés en France. Les délinquants sont traités comme s'ils avaient été Français au moment où ils ont commis l'infraction.

friule n. f. Genre d'arachnides aranéides, appartenant à la famille des gastéracanthidés.

— Encycl. Ce curieux genre possède un céphalothorax, à peu près aussi large que long, dont la surface supérieure est aplatie. La tête est large, tronquée en avant; les yeux sont au nombre de huit, disposés comme chez les épeires, c'est-à-dire qu'il y en a deux de chaque côté sur les bords de la tête et quatre au milieu du front, disposés en carré. Les membres sont courts, forts, à peu près égaux, garnis de poils; pourtant, les fémurs de la première et de la deuxième paire sont granuleux. L'armature buccale rappelle celle de l'épeire. L'abdomen a la forme d'un losange, dont l'angle intérieur est un peu tronqué et dont les côtés se prolongent par une masse dirigée vers l'arrière, la longueur dépassant celle de l'abdomen. La surface entière de l'abdomen est chitineuse, granuleuse et marquée


Friule.

de nombreuses impressions sigilliformes. Les bords portent des tubercules pointus. Ce genre remarquable ne renferme que la friule de Wallace (*friula Wallacei*), qui a environ 8 millimètres de longueur et un abdomen un peu moins long que large. Sa couleur est d'un rouge brun vif; mais les impressions sigilliformes sont plus foncées que le reste. Cette araignée vit dans les monts Larawack, à Bornéo. — A. Ménégaux.

***gabionneur** n. m. — Chasseur qui s'établit dans un *gabion* (v. *Supplément au Nouveau Larousse illustré*, p. 246) pour chasser la sauvagine. || On dit aussi huttier. (C'est principalement dans l'Orne que l'on dit *gabionneur* pour *huttier* et *gabion* pour *hutte*.)

Giosuè Carducci, *l'homme et le poète*, par A. Jeanroy (Paris, 1911, in-8°). — Aucun travail d'ensemble n'était venu compléter les quelques études, parfois pénétrantes, mais peu nombreuses et fragmentaires, qui avaient jusqu'ici paru en langue française, sur le plus grand poète de l'Italie contemporaine. A. Jeanroy a comblé cette lacune en publiant un ouvrage détaillé et précis, dans lequel il suit pas à pas le poète depuis sa naissance jusqu'à sa mort, où il expose l'évolution de ses idées politiques, les acquisitions de sa vaste culture, l'enrichissement de son talent, la genèse de ses ouvrages. Il débrouille la question assez compliquée de la composition de ses différents recueils poétiques. Enfin, son livre sera le guide indispensable de tous ceux qui voudront, sur des fondements solidement ordonnés, appuyer une appréciation ferme de Giosuè Carducci.



Hiroshighé : Paysage.

On y trouve en particulier tous les éléments nécessaires pour étudier, dans la vie de Carducci, deux ordres de faits essentiels. Ce sont d'abord les changements de ses opinions politiques et les différentes formes de son patriotisme; car, si tous les grands écrivains italiens ont toujours eu très vive — depuis l'origine — l'arrière-pensée de l'unité et de la gloire de l'Italie, Carducci a vécu dans un temps où les aspirations de ce genre, bien près d'être satisfaites, se trouvaient à leur plus haut point d'intensité, et l'on peut dire d'exaspération. Ce sont ensuite les influences littéraires qu'il a subies; car, de tous les poètes, Carducci est un de ceux dont les idées et le style comportent le plus de science et le plus d'imitations.

On a beaucoup reproché à Carducci d'avoir varié dans ses opinions politiques et même dans ses opinions religieuses. Rappelons les principaux faits.



Giosuè Carducci. (Fot. Bolognese.)

Il naît en Toscane, en 1835, d'un père libéral, un carbonaro de 1830, qui vit sous l'œil de la police. Il est élevé dans la haine patriotique de l'étranger. Il apprend de bonne heure à souffrir de l'abaissement de son pays. Il éprouve les inquiétudes d'une jeunesse ardente, condamnée à l'inaction. En même temps, l'absorption, par doses massives et forcées, de la pieuse morale de Manzoni et de Silvio Pellico contribue à lui inspirer une aversion violente contre la doctrine catholique, en même temps qu'il hait dans le pape le détenteur de Rome. A ce moment, il met sa confiance en Victor-Emmanuel, et se réjouit de l'annexion de la Toscane au Piémont. Mais, assez rapidement, les temporisations prudentes du roi et la politique des successeurs de Cavour le désenchantent : de monarchiste, il devient démocrate; il accuse la royauté savoyarde de ne plus vouloir l'unité; il déteste Napoléon et sa politique hésitante à l'égard de l'Italie. Garibaldi réduit à l'impuissance à Aspromonte, les défaites de Custozza et de Lissa, la Vénétie due à l'intervention prussienne sont, à ses yeux, autant d'humiliations dont souffre son cœur de patriote. Carducci devient le porte-voix et le chantre du parti garibaldien. En 1867, il encourage de ses vœux l'expédition qui s'en va échouer à Mentana. Même, lorsqu'en 1870, Victor-Emmanuel fait son entrée dans Rome, Carducci ne se contente point : cette conquête lui paraît tardive, obtenue sans danger et sans honneur. En somme, le poète, comme beaucoup de patriotes de son parti, faisait trop bon marché des nécessités politiques et méconnaissait la prudente habileté de la monarchie de Savoie. Dans cette hâte intransigeante et ce désir de gloire immédiate, il y avait beaucoup de souvenirs littéraires : Carducci songeait à la Rome antique.

Dans la suite, avec le temps et par la leçon des événements, l'apaisement se fait chez lui. Longtemps il s'en tient à « une neutralité bienveillante » et s'absorbe dans son labeur. Un jour — c'est en 1878 — son *Ode à la reine* fait grand bruit. On crie à l'apostasie. Il a beau protester que l'hommage s'adresse à la femme, à l'admiratrice de ses œuvres : il est visible que, très sincèrement, il a rendu son estime à la maison de Savoie, qui a réussi assez adroitement, en somme, à faire l'unité de l'Italie, à établir un régime qui a des chances de durée, à conquérir enfin les suffrages de la majorité du pays. En 1891, Carducci fait une adhésion ouverte et franche à la monarchie. La « mégalomanie » de Crispi donnera toute satisfaction à ses ambitions de grandeur nationale. L'irrédentisme n'aura pas de plus chaud partisan. On verra même ce païen endurci, cet anticlérical farouche, s'accommoder, non pas à vrai dire du catholicisme, mais de l'idée d'un Dieu qui ressemble beaucoup, ainsi que le fait remarquer A. Jeanroy, au Dieu de Victor Hugo. Réconcilié avec son temps, rasséréné, il pourra entièrement consacrer ses derniers chants à la glorification héroïque de son pays.

Ce patriotisme, cet héroïsme, est le trait le plus moderne, le plus vivant, le plus personnel de Giosuè Carducci. Par ailleurs, c'est un poète savant. Il ne faut pas oublier que Carducci a été un des critiques les plus instruits de son temps; ses remarquables et abondantes études littéraires, ses éditions très doctes des anciens maîtres en sont la preuve : à la connaissance approfondie des langues anciennes il joignait celle des principales langues et littératures de l'Europe. Comme un alexandrin, il multiplie les allusions savantes au point d'en être souvent obscur et de nécessiter un commentaire du genre de celui dont ses dévoués disciples, G. Mazzoni et G. Picciola, ont accompagné leur précieuse *Antologia Carducciana*. Étudier ce que le poète doit à l'érudit, indiquer les sources où il a successivement puisé, les influences qu'il a subies, ce qu'il y a d'imitation dans son œuvre, est la tâche méritoire à laquelle A. Jeanroy s'est attaqué avec le plus de diligence. Il passe une revue complète de tous les modèles qu'a successivement admirés, ou imités, Carducci. Son maître le plus constant a été Horace : il le traduisait en vers au temps de sa jeunesse. Il le reprit pour guide à l'époque où il voulut, dans les *Odes barbares*, donner en langue italienne l'équivalent du lyrisme ancien. Les anciens resteront, à vrai dire, à ses yeux, les maîtres de toute véritable beauté : l'idéal païen demeurera le sien. La mythologie, dont il abuse quelque peu, est sa véritable religion. Il possède naturellement à fond les poètes nationaux : ses premières poésies rappellent les maîtres du *Dolce stil nuovo*, et Dante, et Pétrarque, et Foscolo, et Alfieri, et Leopardi, dont la forte marque se reconnaît facilement au passage.

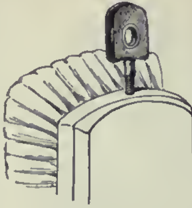
Que d'apports successifs viendront s'ajouter à ces premières et essentielles acquisitions ! Carducci a, en principe, pour tout ce qui est étranger, une aversion d'origine surtout politique, et c'est une des principales causes de ses violentes et ironiques attaques contre les romantiques italiens, qu'il accusait de puiser leur inspiration chez les septentrionaux, — non sans méconnaître ce que leur école comportait de patriotisme, de nationalisme sincère. Mais ceci ne l'empêche pas de s'inspirer lui-même des écrivains étrangers : français, allemands, anglais. Il nourrit, par la lecture des écrivains français, Michelet surtout, mais aussi Louis Blanc ou Thiers, son goût pour la Révolution. Son fameux *Hymne à Satan* tire sa substance de la *Sorcière* de Michelet. Dans ses virulentes poésies politiques, il s'inspire d'A. Barbier et surtout de Victor Hugo : A. Jeanroy montre d'une façon très intéressante les ressemblances des *Decennali* avec les *Châtiments*. Plus tard, ses poèmes nationaux et héroïques font songer aux petites épopées de la *Légende des siècles* : ils rappelleront parfois jusqu'à l'optimisme humanitaire et les allures prophétiques de notre grand Voyant. On trouve, dans l'œuvre de Carducci, des ballades à la manière de Platen et de Uhland : mais il imite surtout Henri Heine, dont il reproduit trop souvent les funèbres ironies. Plus tard, il apprendra l'anglais : il lira Shelley, pour ajouter un nouveau dieu sur ses autels. Vraiment, sa poésie risquait d'être accablée sous tant d'imitations et serait demeurée comme un édifice composite, s'il n'avait trouvé de quoi rajeunir et vivifier son inspiration, d'abord, comme nous l'avons vu, par la chaleur de sa passion politique, ensuite par l'accent personnel de son lyrisme, enfin par son amour pour la beauté de la forme.

Un peu à la façon de nos parnassiens, Carducci a dit un jour, contre les romantiques, que c'en était fait de la poésie personnelle; que, pour sa part, il ne serait pas « un orgue de Barbarie qui joue sous toutes les portes cochères ». Il faut comprendre cette boutade : il donnait sans doute à entendre par là son mépris pour les plaintes fades de quelque troubadour romantique. Mais, s'il s'impose lui-même, c'est justement par le caractère personnel de son ardent lyrisme, si âpre dans l'invective et la satire, parfois si sincèrement ému dans la mélancolie, ou si fier dans son optimisme idéaliste et généreux.

A. Jeanroy a montré, moins dans une vue d'ensemble que par le détail de ces pièces célèbres : *En traversant la Maremme toscane, Devant San Guido, le Chant de l'Amour, A la gare, un matin d'automne*, la mâle vigueur de ce lyrisme.

Contre les romantiques encore — les romantiques italiens — chez qui le sentiment de la beauté du style s'était perdu, il mène, vers 1850, la réaction classique au nom de la culture de la forme. Carducci a été un consciencieux artiste : il a eu la religion du style et n'a cessé d'améliorer son vers jusqu'au jour où il lui donna son expression la plus parfaite dans les *Odes barbares* (1877), les *Nouvelles Odes barbares* (1882), les *Troisièmes Odes barbares* (1889). Nous ne voulons pas parler du nouveau système de versification inauguré dans ces ouvrages. On sait en quoi il consiste. Si on lit les vers anciens, latins et grecs — par exemple les strophes d'Horace — comme un *barbare*, c'est-à-dire sans tenir compte de la quantité des syllabes, longues ou brèves, mais en marquant les accents toniques, on perçoit ainsi une harmonie particulière; c'est cette harmonie que Carducci a tenté de reproduire dans les vers italiens. Le système de versification barbare, malgré le parti qu'en sut tirer le poète, ne semble pas échapper à toute critique. Mais c'est surtout la beauté presque sculpturale du style qui fait le mérite de ces derniers recueils et de pièces telles que : *Aux sources du Clitumne, Près de l'urne de P.-B. Shelley*, etc., une forme vigoureuse, pleine, qui reflète par sa force large et tranquille la sérénité d'une pensée apaisée : quelque chose de très classique et de très italien, où les trésors du paganisme antique et de l'humanisme de la Renaissance italienne, qui le continue comme une suite naturelle, sont employés à exprimer ce qu'il y a de plus ancien et de plus moderne à la fois dans la conscience italienne : le sentiment héroïque de la grandeur nationale. — Louis Coquelin.

gratte-boue n. m. Nom donné par son inventeur à un petit appareil destiné à gratter la boue sur les vêtements. (Une tache épaisse de boue, grattée généralement avec l'ongle, renferme quantité de microbes qui se logent facilement sous celui-ci; de sorte que l'opération n'est pas sans présenter des dangers au point de vue de l'hygiène. C'est pour éviter cette pratique défectueuse qu'a été imaginé le gratte-boue. Cet objet utile est constitué par un fragment de celluloïd recourbé, que l'on fixe sur un petit manche en bois, soit même à l'extrémité de la brosse à habits, de façon à l'avoir toujours sous la main.)


Gratte-boue (système Mathieu).

***Houzeau** (Auguste), agronome et chimiste français, né à Elbeuf le 8 mars 1829. — Il est mort à Rouen le 17 février 1911.


Houzeau. (Phot. Eug. Fontaine.)

Jeunesse de Shelley (LA), par A. Koszul (Paris, 1911, in-12). — Percy Bysshe Shelley, à trente ans, se noya par accident dans le golfe de la Spezzia, laissant des œuvres qui, méconnues de son vivant, le firent placer par ses compatriotes, quelque cinquante ans après sa mort, parmi les plus grands poètes lyriques de tous les temps, au-dessus même de Byron. Ses plus parfaits ouvrages : ses drames, le *Prométhée délivré* et les *Cenci;* ses pièces fameuses : *la Sensitive, le Nuage, l'Alouette, la Sorcière de l'Atlas, Adonaïs*, etc., ont été composés dans les quatre dernières années de sa vie : celles qui s'écoulèrent depuis son départ définitif de l'Angleterre pour l'Italie, jusqu'à la catastrophe de la Spezzia (1818-1822). Les vingt-six années qui précédèrent cette période d'épanouissement de son génie sous le ciel italien n'en sont, à certains égards, que la préparation : l'auteur de ce volume les a comprises sous ce terme : *la Jeunesse de Shelley.* Sans jamais séparer les œuvres de la vie, mais, au contraire, en éclairant celles-là par celle-ci et en nous prévenant qu'il considère le romantisme non pas comme un système, mais comme un certain tempérament, il a étudié dans Shelley la plus belle fleur du romantisme anglais. Pour nous faire pénétrer dans l'intimité d'une âme si exceptionnelle, si étrangère à la commune humanité, il a usé d'une pénétration intelligente et consciencieuse, à laquelle on ne pourrait reprocher que l'excès même du détail.

Shelley, le poète de l'inexprimable, des rêves sublimes, des sommets glacés et lumineux, porta de bonne heure les caractères d'une âme plutôt faite pour les extases lyriques qu'adaptée aux conditions de la vie normale. Sans parler de troubles physiologiques mal définis (on le voyait parfois les yeux fixes, l'air absent, ou plongé dans des sommeils brusques ou des rêveries singulières), une sensibilité éminemment instable le préparait à toutes les inquiétudes romantiques. De bonne heure, il prit en face du sort l'attitude d'une victime et d'un révolté. Il était « l'arbre frappé de la foudre ». Un air de défi, un ton de conversation provoquant indisposèrent contre lui plus d'un de ses notoires contemporains. Il éprouva au plus haut point, au milieu de ceux qui l'aimaient, le sentiment de la solitude; et, ce qui est bien romantique, il aima l'amour sans être jamais satisfait des amours particulières où il s'engagea. Avec cela, épris de justice, désireux de diminuer la souffrance humaine, bienfaisant, généreux, assoiffé de tendresse.

Sa vie sentimentale est une suite d'enthousiasmes brusques, suivis de désillusions et de promptes infidélités. Collégien d'Eton, il donne son premier amour à sa cousine Harriet Grove; mais cette liaison n'alla pas au delà d'une collaboration poétique. La jeune fille ne se souciait pas de lui, et de cette première déception le poète garda longtemps un souvenir amer. Lorsqu'il est chassé d'Oxford, une autre Harriet — Harriet Westbroock — la fille du juif Westbrook, aubergiste enrichi par l'usure, se trouve sur son passage, dont la beauté gracieuse, la douceur et le charme mélancolique émeuvent Shelley. Comme elle est malheureuse chez elle, il décide rapidement de l'épouser, et les deux jeunes gens vont se marier, selon le rit facile de l'Écosse, à Edimbourg (1811). Mais le cœur du poète est insatiable d'amitiés féminines : miss Elisabeth Hitchener, Mrs. Newton, Mrs. de Boinville sont ses confidentes philosophiques. Chez son maître Godwin, le célèbre auteur de *Caleb Williams* et de la *Justice politique*, il rencontre Mary Godwin, et la pauvre Harriet est déjà bien loin de son cœur : elle l'excède par son bon sens trop froid, bientôt par sa jalousie. Sa sœur, Elisa Westbrook, joue dans le ménage le rôle d'un terrible ange gardien. Harriet, enfin, est peut-être infidèle. Au moment où il vient de régulariser son mariage avec elle (1814), brusquement, Shelley l'abandonne avec ses deux enfants et s'enfuit sur le continent avec Mary Godwin, et, naturellement, avec une troisième personne, cette étrange jeune fille, Jane Clairmont, la même qui ira bientôt se jeter dans les bras de Byron. Du continent, Shelley, le plus candidement du monde, écrit à Harriet, sans succès d'ailleurs, d'aller rejoindre la petite troupe en Suisse. En 1816, il apprendra le suicide d'Harriet Westbrook, depuis quelque temps tombée bien bas; il pourra épouser Mary Godwin..... et aimer un peu, platoniquement surtout, Jane Clairmont, ou toute autre. C'est toujours « le chevalier des Elfes ». Très sincèrement, il se dira : « Ne te reproche rien... ; » il ne se croira pas un coupable, mais, au contraire, une victime, une mélancolique victime de son impuissance à fixer son cœur. Ce beau et étrange poème : *Alastor* ou *l'Esprit de la solitude* (1816), d'intention assez obscure, doit être interprété comme l'expression intime de ce que Koszul appelle l'« insatisfaction sentimentale » de Shelley. Le héros du poème, qui ne peut trouver le bonheur complet dans la contemplation de la nature, se met à la recherche de la femme qu'il rêve, et meurt sans l'avoir rencontrée.


P.-B. Shelley, d'après le portrait de miss Curran.

Mais nous n'avons pas encore parlé du plus singulier des conflits qui agitent cette âme fiévreuse. La plus grande partie de la jeunesse de ce romantique sentimental est une lutte en faveur de l'intellectualisme et des idées humanitaires du XVIIIe siècle, une propagande en faveur de l'athéisme. C'est son opuscule *Sur la nécessité de l'athéisme* qui le fait chasser d'Oxford. Il fait siennes, avec ardeur, toutes les aspirations de la Révolution française, quand Southey et d'autres les ont abandonnées. Il demande à Godwin des directions révolutionnaires. Il lutte pour le végétarisme comme pour la liberté et pour la perfectibilité indéfinie. Le plus intuitif des génies lyriques s'enivre d'abstractions. Les théories sensualistes de Locke et de Hume, l'esprit de logique analytique dissolvent ses impressions fraîches et spontanées. Son premier poème important : *la Reine Mab* (1813) est consacré à fonder le déterminisme et l'athéisme sur le spectacle de la régularité et de l'immensité de la nature.

Mais, dans tout cet intellectualisme si contraire à son véritable esprit, il n'y a rien d'intime. Tout cela se joue à la surface de son être. Il ne vit pas cette philosophie desséchante, qui est une mutilation de sa riche imagination. Au vrai, il est un mystique, chez lequel le sentiment de l'au-delà, détourné de toute foi religieuse, se porte vers la nature avec une sorte de tendresse panthéiste. Son âme passionnée, mal satisfaite de l'amour humain, se fond dans la nature, ou, plus exactement, comble avec le sentiment de la nature le vide qui la dévore. Là est le vrai Shelley. Peu à peu il prend lui-même conscience de son génie propre : il met fin à une contradiction funeste; le raisonneur cesse de gêner le poète aux intuitions profondes. Deux poèmes : l'*Hymne à la beauté intellectuelle*, inspiré par une excursion autour du lac de Genève et le *Mont-Blanc*, écrit à la suite d'une promenade à Chamonix, marquent ce progrès vers une contemplation plus sereine de l'univers. Même dans son poème historique et symbolique de *Laon et Cythna* ou *la Révolte de l'Islam* (1817), le lyrisme proprement dit, l'imagination, la tendresse débordent la raison raisonnante.

A dire le vrai, ce poète est dépaysé dans notre monde : il est d'ailleurs. La moralité d'ici-bas lui échappe : de là son inconscience naïve. La logique d'ici-bas n'est pour lui qu'un vêtement emprunté : en réalité, quand il veut exprimer le dedans de lui-même, ce bouillonnement de l'être, ce « foisonnement » (ce mot très juste est de A. Koszul) des pensées, ce qu'il appelle lui-même la « multitude indomptée de ses idées », la parole discursive, successive, ordonnée, le trahit. Il est obligé de se créer un langage qui est quelque chose d'extraordinaire par la condensation synthétique des impressions : ses adjectifs composés, ses épithètes eschyléennes, ses adverbes expressifs, sont des tours de force de concision où il réalise l'immatériel, fixe ce qui est fugitif, exprime ce qui est inexprimable, met en trois paroles tout un rêve de beauté. Sa poésie en demeure parfois obscure; elle a quelque chose de flottant, d'instable et, dit A. Koszul, de fiévreux. Le lyrisme de nos poètes romantiques, si arrêté, en quelque sorte, dans ses contours, d'un équilibre encore si latin, n'a rien qui se puisse comparer à ce lyrisme vertigineux et splendide.

Doit-on appeler descriptions ou rêves ces visions de la nature, où la fantaisie la plus aérienne, la plus éthérée, rassemble les notations de l'observation la plus précise? Pour exprimer les nuances changeantes du nuage qui passe, ou les reflets de l'eau, la pureté et le calme de l'air dans les sommets, Shelley trouve des accents inconnus, une musique pénétrante, un pittoresque suave et radieux. On l'a appelé « le Turner de la poésie » : on rencontre en effet chez lui le même idéalisme passionné, la même fantaisie de visionnaire, la même ivresse de lumière, la même aptitude à faire du rêve avec le réel. Il n'y a là aucun panthéisme théorique, mais une âme qui vibre avec tous les souffles de la nature : il semble qu'à certains moments, il ne distingue pas bien lui-même de la vie qui palpite dans ses veines l'âme subtile et mobile qu'il sent animer le monde. Il est l'Esprit qui idéalise la nature. Dans son livre, A. Koszul a caractérisé avec beaucoup de précision ce qu'il y a de particulier et d'étrange dans ce grand isolé que fut P.-B. Shelley. — Louis COQUELIN.

***Judic** (Louise-Marie-*Anna* DAMIENS, Mme), artiste dramatique française, née à Semur (Côte-d'Or) le 11 juillet 1850. — Elle est morte au golfe Jouan, le 15 avril 1911. Mme Judic avait été, au cours d'une longue et toujours brillante carrière, une des artistes d'opérette et de comédie légère les plus aimées du public parisien. Elle était venue fort jeune dans la capitale, où son grand-oncle, Lemoine-Montigny, était directeur du Gymnase. Sa mère tenait un emploi de buraliste au même théâtre. Mais c'est comme ouvrière de lingerie qu'elle débuta : la vocation des planches, d'ailleurs, l'emportait bientôt, et, grâce à la protection de Montigny, elle entrait au Conservatoire. Elle y eut pour maître, dans la classe de comédie, Régnier; mais, déjà pourvue d'une fort jolie voix, elle ne négligea ni le chant, ni la musique. A sa sortie du Conservatoire, elle débuta au Gymnase dans les *Grandes Demoiselles* (1867), se maria avec Israël, qu'elle suivit à l'Eldorado, y remportant un vif succès dans ses chansonnettes, dont quelques-unes furent longtemps populaires : *la Casaque, la Tour Saint-Jacques*, etc.; chanta en Belgique, après la guerre; revint en France en 1872, et, après, parut aux Folies-Bergère et à la Gaîté, se révéla dans *la Timbale d'argent*, aux Bouffes-Parisiens, comme une chanteuse d'opérette des mieux et des plus complètement douées. Elle avait une voix charmante, étendue, très juste et très pure, dont elle se servait sans prétentions excessives, mais avec un esprit infini, détaillant avec une ingénuité amusante les couplets les plus risqués. Elle parut dans *la Périchole, la Belle Hélène*, et fit, entre autres créations, Thérèse, des *Charbonniers;* la comtesse de Corniska de *Niniche*, où elle lança un chapeau fameux, Anna, de *la Femme à*


Anna Judic. (Phot. Reutlinger.)

papa, Anne-Marie, de *la Roussotte*, etc...; enfin, en 1883, Denise, de *Mam'zelle Nitouche*. Nul rôle ne lui convenait mieux : elle y remporta un triomphal succès, qui la suivit dans les longues et fructueuses tournées qu'elle entreprit en Europe et en Amérique. Mais l'âge venait. Ses dernières créations, notamment Christine, de *la Japonaise*, furent moins heureuses. Après être un moment rentrée aux Variétés, elle parut, en 1893, au café-concert, puis sembla se résigner au déclin, et se retira dans son vieux moulin des Nids, au pays natal, où elle essaya de se distraire en élevant des poules et des lapins. Mam'zelle Nitouche fut même, et non sans l'avoir mérité, chevalier du Mérite agricole.

Mais le démon du théâtre eut le dernier mot : Judic reparut à la scène. Seulement, elle eut l'esprit d'y choisir de nouveaux rôles, en rapport avec son âge et son véritable talent. Elle mérita, en choisissant l'emploi des mères de comédie, qu'on lui appliquât le mot de Madeleine Brohan : « Mieux vaut devenir la plus jeune des vieilles que de rester la plus vieille des jeunes. » Et elle fut vraiment séduisante et spirituelle comme autrefois, attendrie aussi, quand il le fallait, dans *la Manière* et *l'Age difficile*, de J. Lemaître; *le Bourgeon*, de Feydeau; *l'Arlésienne*, où elle interpréta, avec une indicible émotion, le rôle de la Renaude, et surtout *le Secret de Polichinelle*, où elle retrouva, dans le rôle de la grand'mère, comme l'écho des triomphes passés. Mais la maladie devait abréger la carrière de cette seconde Judic, dont l'image délicate ne pourra sans doute pas effacer le souvenir de la malicieuse et pimpante Niniche. — J.-M. Delisle.

***Jupiter.** — On connaît aujourd'hui huit satellites de cette planète; cinq ont été décrits au t. V du *Nouveau Larousse illustré ;* découverts plus récemment, les trois autres, avec leurs principaux éléments, sont consignés dans le tableau ci-dessous :

NOMS des Satellites.	AUTEURS de la découverte.	EXCENTRICITÉ de l'orbite.	1/2 grand axe de l'orbite par rapport au 1/2 diam. équatorial de la planète	DURÉE de la révolution sidérale (en temps moyen)
VI	Perrine (3 déc. 1904).	0,156	160	251 jours
VII	Perrine (2 janv. 1905).	0,0246	167	265 jours
VIII	Melotte (27 janv. 1908).	0,33	357	26 mois

Labour (LE), peinture décorative, de René Ménard. — Cette œuvre fait suite à l'admirable série de décorations que l'artiste a successivement exposées aux Salons de la Société nationale des beaux-arts, et, comme les précédentes, elle atteste l'intelligence avec laquelle il sait garnir une grande surface. Le rythme harmonieux des lignes, l'équilibre heureux des masses, la disposition savante des blancs et des noirs font le prix de ce nouveau panneau. Au bord d'un lac entouré d'un cirque de montagnes, un laboureur primitif conduit son attelage de bœufs. Mais il ne compte que comme une tache assez peu importante dans l'ensemble ; presque tout l'intérêt, comme dans une toile de Poussin, est dans le paysage. Son ordonnance est tout à fait remarquable : au-dessus des rochers, un ciel mouvementé avec un grand nuage blanc, un nuage familier à l'artiste, vient compléter l'impression. Le coloris est volontairement assourdi, mais non pas affadi, et il conserve dans les verts des premiers plans une puissante richesse. Cette œuvre d'un savant peintre et d'un poète sensible est destinée à la Caisse d'épargne de Marseille. — T. L.


Lacour-Gayet. (Phot. Pirou.)

Lacour-Gayet (Georges), né à Marseille en 1856. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole française d'Athènes, il publia d'abord des travaux d'histoire ancienne : une *Histoire romaine* (1883) à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire (en coll. avec Paul Guiraud) et une monographie d'Antonin (*Antonin le Pieux et son temps*), thèse sur cet empereur et sur la société romaine au IIe siècle (1888). Il aborda ensuite l'histoire des temps modernes par la publication d'un ouvrage sur l'*Education politique de Louis XIV* (1898). Professeur d'histoire au lycée Saint-Louis et professeur d'histoire maritime à l'Ecole supérieure de la marine, il a consigné dans deux substantiels volumes le résultat de son enseignement : *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (2e éd., 1909); *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XVI* (1905). — Il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 4 février 1911, en remplacement de Georges Picot. (V. *Académie*, p. 125.)



Lave-rouleau. (Système J. Bossu.)

lave-rouleau ou **lave-rouleaux** n. m. Ustensile au moyen duquel on nettoie les rouleaux d'imprimerie.

— Encycl. Les rouleaux encreurs des machines à imprimer doivent être fréquemment nettoyés pour en détacher l'encre en excès ou l'encre séchée. On utilise à cet effet des huiles lourdes ou de l'essence de pétrole, dont on imprègne des chiffons avec lesquels on frotte ensuite les rouleaux. Parfois, ce nettoyage est suivi d'un lavage et d'un rinçage à l'eau ; puis la pâte est essuyée avec des chiffons secs.

L'essence de pétrole étant éminemment volatile, le nettoyage des rouleaux à l'aide de ce liquide ne laisse pas d'occasionner des frais sensibles lorsque l'opération est fréquemment renouvelée : les mouvements de va-et-vient imprimés aux chiffons sur le rouleau hâtant l'évaporation de l'essence. C'est pour éviter cette évaporation onéreuse, supprimer l'emploi des chiffons et opérer plus rapidement, que J. Bossu a imaginé son lave-rouleau.

L'ustensile est constitué : 1° par un récipient cylindrique vertical V, dans lequel on verse l'essence ; 2° par un jeu de brosses circulaires B, montées sur bagues de cuivre démontables et fixées à une armature A, munie d'une poignée P. Un obturateur O vient fermer le récipient cylindrique lorsqu'on y a introduit le rouleau à nettoyer R, mais sans s'opposer au mouvement de va-et-vient que l'on imprime au jeu de brosses en tirant et poussant alternativement la poignée P. Ce mouvement, on le conçoit aisément, détermine le passage rapide des brosses sur toute la surface du rouleau. Une cuvette C, pourvue d'une tige de la hauteur du récipient, est glissée au fond de celui-ci pour recevoir les dépôts d'encre éliminés par le nettoyage; on vide cette cuvette de temps en temps en la retirant lentement du récipient afin de ne pas disperser son contenu dans l'essence. Des supports interchangeables S permettent de faire servir l'appareil au nettoyage de rouleaux ayant des longueurs différentes. Quant au jeu de brosses, on l'adapte au diamètre des rouleaux. — J. Auvernier.

Leçon de clavecin (LA), tableau d'A. Muenier, exposé en 1911 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — Devant l'ancien instrument laqué de vert, une fillette est assise, en robe blanche à rubans de velours noir; et sa frimousse attentive et un peu ennuyée contraste de manière exquise avec le visage grave et plein de douceur du vieux professeur placé à côté d'elle. La disposition des personnages aide encore à cette impression, car le maître de musique est vu de face, et sa figure ravinée de rides nous apparaît tout entière, tandis que la fillette n'est aperçue que de profil ou presque. Mais ce n'est pas seulement par l'esprit charmant et l'intimité pleine d'agrément de cette scène que le tableau mérite de retenir l'attention ; c'est aussi par les belles qualités de peintre qu'y a déployées l'auteur. Non seulement les blancs de la robe sont excellemment traités, mais la lumière joue dans cet intérieur; elle vient éclairer le cahier de musique, et un rayon joyeux vient mettre sur le sol une traînée d'or. Tout cela est traduit avec une rare sûreté de métier, dans une pâte abondante, mais souple et joliment travaillée; la *Leçon de clavecin* a, du reste, été acquise par l'Etat. — T. Leclère.

Lettres sur la cour de Louis XIV (1667-1670), par le marquis de Saint-Maurice, publiées avec une introduction et des notes, par Jean Lemoine (Paris, 1911, in-8°). — Après les « Mémoires sur la cour de Louis XIV », écrits par Primi Visconti (v. t. Ier, p. 676), Jean Lemoine publie les « Lettres sur la cour de Louis XIV », envoyées par le marquis de Saint-Maurice à son souverain. Elles seront lues avec intérêt. Ce n'est pas que nous manquions d'éléments pour nous former une opinion sur ce qu'était la vie des courtisans auprès du Grand Roi, mais il est bon de ne pas nous en tenir aux récits des mémorialistes français; il est juste, et il est intéressant, de voir ce qu'ont pu penser les étrangers qui séjournèrent à Versailles. Le 15 avril 1667, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, chargea le marquis de Saint-Maurice, gentilhomme de sa chambre, premier écuyer et lieutenant de la compagnie des archers de ses gardes, de le représenter auprès de Louis XIV. Le marquis était d'une famille considérable, et possédait en France,


La Leçon de clavecin, par J.-A. Muenier (Société nationale des beaux-arts, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

quoique étranger, « des fiefs en toute justice, avec les mêmes honneurs que les seigneurs français ». Il devait être bien vu à Versailles. Malgré les déceptions causées par l'alliance française, le duc s'y tenait et, à Turin, il s'appliquait à imiter Louis XIV. Saint-Maurice fit son entrée à Paris le 5 janvier 1668. Philippe IV venait de mourir, et l'on ne parlait que de guerre. Le marquis était chargé de « réclamer l'intervention de la France dans un conflit qui, à l'occasion d'une question de limites, venait de s'élever entre la Savoie et la ville de Genève », et d'offrir au Dauphin, au nom du prince de Piémont, un

magnifique tambour. Le succès de cette mission fut complet. Les affaires de Genève s'arrangèrent, et le présent fut « trouvé le plus beau, le plus galant, le mieux inventé et le plus riche qui se puisse voir ». Chacun courut chez Monsieur le Dauphin pour l'admirer. Saint-Maurice fut un excellent ambassadeur : « Pour cette cour, écriva.t-il, il faut des gens qui l'aient vue, qui parlent bien français, qui sachent l'histoire générale et un peu la guerre, puisque l'un et l'autre font la matière de toutes les conversations ; » il faut « avoir l'esprit libre et accueillant, savoir la carte, les intérêts des princes, l'histoire et les traités qui sont des sujets d'entretien particulièrement assurés ». Il montra toutes ces qualités ; et, lorsqu'il fut relevé de ses fonctions en 1673, il laissa des regrets à tous. Il fut alors nommé lieutenant général des armées de Savoie et devint le grand favori du duc. Mais celui-ci mourut en 1675 ; son fils Victor-Amédée II n'étant âgé que de neuf ans, sa mère, Madame Royale, fut chargée de la régence. Le fils du marquis devint l'amant de la régente. Ce fut l'apogée de la faveur pour la famille de Saint-Maurice. Mais des incidents se produisirent entre la maison de France et la maison de Savoie. Saint-Maurice fit un voyage en France en 1677 : pour avoir voulu défendre les intérêts de son pays, il fut brisé, dut se retirer de la cour en 1679, et reçut alors le gouvernement de la Savoie. Il mourut en 1682 à Chambéry ; Victor-Amédée II allait reprendre sa politique et lutter pour la Savoie contre la France.

Pendant son séjour à la cour du Grand Roi comme ambassadeur, de 1668 à 1673, Saint-Maurice tint son souverain au courant de ce qui se passait autour de lui. C'est une partie de ces lettres que publie aujourd'hui Jean Lemoine. Certes, elles ne nous présentent pas au complet l'ensemble de la vie en France à cette époque. Rien, par exemple, dans cette correspondance, ne peut faire soupçonner l'abondance de chefs-d'œuvre qui virent le jour à ce moment. Il semble que Saint-Maurice méprise la littérature. Il laisse à d'autres le soin de parler au duc de Savoie de Molière ou de Racine. Il se plaît surtout aux choses de guerre et de politique. Il suit avec soin la montée et la chute des favoris et des favorites. Il s'applique à deviner les intrigues ; et il s'efforce en même temps de ne pas s'y mêler, pour ne pas compromettre sa qualité d'ambassadeur. Il a une haute idée de son rôle. Comme il est un peu sourd, il évite les assemblées et les grands cercles. En effet, écrit-il, « je pourrais ne pas entendre ce qu'on me dirait, je me rendrais la risée d'une compagnie, et l'on me tournerait en ridicule ; il est bien mieux que je ne m'y expose pas ». Mais, lorsqu'il ne voit pas autour de lui des personnes de grande force, il parle avec hardiesse. Il aime mieux, pourtant, les conversations particulières. Il va voir les gens d'importance ; il s'instruit dans l'art de la guerre avec Condé. Il chevauche aux côtés de Turenne. Il ménage également Louvois et Colbert. Mlle de La Vallière et Mme de Montespan reçoivent tour à tour ses hommages. Les bruits qui courent ne lui suffisent pas ; il s'informe des particularités des choses. Pour se concilier des amitiés, il fait des cadeaux ; il envoie à chacun des barils de vin de Piémont, des caisses de fromages ou de rossolis. Mais il tient à ce qu'on le mette à la place qui lui est due. Il a « un certain cœur, qui n'est pas fait pour les bassesses ». Et pourtant, à certains moments, il apparaît courtisan étrangement, quémandeur et flatteur. Il demande de l'argent à son maître. Son Altesse Royale, écrit-il, « sait que je n'ai pas beaucoup de bien, que j'ai une mère, une femme, onze enfants, et que je sors d'une campagne qui a été très chère pour moi..... Je lui demande une seule grâce de préférence sur les autres : c'est que, si elle a parmi ses meubles quelque vieux dais dont elle ne se serve pas, qui soit de velours cramoisy avec des galons or et argent, ou comme elle voudra, de me le faire prêter ». Ces demandes reviennent fréquemment. Plus tard, racontant que M. de Bonneuil avait apporté à sa fille Angélique, de la part du roi, un magnifique cadeau, et qu'il lui avait dit « que l'on ne devait rien trouver de suspect en cette action ; qu'il était vrai que l'Angélique était belle, mais que son âge pouvait bien faire juger que ce n'était que par un motif d'une simple amitié », Saint-Maurice ajoutait : « Je lui ai répondu que je souhaiterais qu'elle fût belle et en âge de pouvoir servir au plaisir du Roi, que je la lui donnerais avec grande joie. » Ainsi Saint-Maurice s'apparente aux courtisans de Versailles. Il les critique pourtant. Il sait qu'on ne peut compter sur eux. « On ne tient personne ici, écrit-il, que par l'intérêt. » Aussi s'adresse-t-il souvent directement au roi. C'est le roi qu'il observe entre tous ; c'est autour du roi qu'il tourne sans cesse. Selon qu'il est satisfait ou non, il l'exalte ou il l'abaisse. C'est à la guerre qu'il nous le montre d'abord. Il couche sur la paille ; il « a une application continuelle, fait tout et de bonne grâce, sans empressement et en maître ; il paraît fier, mais il a les commandements très doux ». Il passe toute la nuit au bivouac et ne se couche qu'au jour, malgré la pluie et le mauvais temps. A Turenne lui disant qu'il va se fatiguer il répond : « Monsieur le maréchal, vous n'aimez pas ma gloire de me parler de la sorte. » Il parle peu ; mais ce qu'il dit est juste et de sens. Il est des jours, pourtant, où il traite « tout le monde avec fierté, et de haut en bas ». A Paris, il « travaille incessamment et toute la journée. Dans ses heures de relâche, il joue à la paume, il monte à cheval pour voir les troupes de sa maison et fait quelques visites, et, le jour, il va chez Mme de La Vallière et, de temps en temps, il y a bal ou comédie aux Tuileries ». Le plus souvent, il « ne démord jamais de sa gravité, pas même dans ses divertissements et dans ses plaisirs ». D'ailleurs, il tient à ce que l'on voie les divertissements qu'il donne ; « si on n'y allait pas, il croirait que l'on les méprise ». Il fait tout lui-même ; en lui réside son conseil ; il est tout-puissant ; et pourtant, si la guerre civile éclatait, tous ses officiers se tourneraient contre lui, car ils sont mal payés. Il « passerait pour le plus grand prince qui règne, sans les scandales qu'il cause par ses amourettes, et s'il était un peu moins rigide et épargnant ». Ainsi se précise l'idée que nous avions déjà du Grand Roi. L'image que Saint-Maurice nous présente de la cour est plus curieuse. Nous considérons ce siècle comme celui de l'ordre et de la règle, et ce qui apparaît à travers les lettres du marquis, c'est le désordre et la confusion. A la guerre, on ne vit jamais si grandes incommodités dans une armée ; « on ne peut, dans les marches, jamais avoir ni les carrosses, ni les bagages ». Les soldats sont hardis, disciplinés, obéissants ; mais le matériel leur manque. Il n'y a pas d'artillerie pour faire un siège, pas d'outils pour creuser une tranchée, pas de bateaux pour traverser les rivières, pas d'argent pour payer les troupes. Ce désordre apparaît à Versailles. Saint-Maurice assiste à une grande fête, et il en rend compte ainsi : « Il n'y a jamais eu si grande affluence de peuple, et jamais de si grands désordres ; tout cela joint au peu de soin et de précautions que prend en semblables rencontres le sieur de Bonneuil et au peu d'expérience des officiers et gardes du corps qui ne savent plus que faire la guerre, si bien que les ministres étrangers furent poussés, rebutés, battus et mal placés, et ne virent que la comédie et les feux, et point la collation qui était dans les allées, ni les machines superbes du lieu où le roi donna à souper et le bal aux dames. » Plus loin, il écrit : « La reine fut plus d'une demi-heure avant que de pouvoir entrer à la comédie ; il fallut que le roi agît lui-même pour lui faire faire place. » On trouverait bien d'autres détails amusants, neufs et pittoresques, dans les lettres du marquis de Saint-Maurice. Ils suffisent à en justifier la publication. L'ouvrage est d'ailleurs précédé d'une fort intéressante et fort instructive introduction de Jean Lemoine. — JACQUES BOMPARD.

Macbeth, drame lyrique en sept tableaux, poème d'Edmond Fleg, d'après Shakspeare, musique d'Ernest Bloch, représenté pour la première fois sur la scène de l'Opéra-Comique le 30 novembre 1910. — La manière dont l'action farouche et haletante de l'œuvre de Shakspeare est condensée par le librettiste du nouvel opéra témoigne d'un mérite assez grand ; car, malgré les modifications apportées pour les besoins du chant, il faut constater que l'œuvre du poète n'est point dénaturée, pas plus dans la conception des personnages que dans le développement de leur destinée, pleine d'horreur tragique. Certains épisodes secondaires sont rappelés par de simples allusions, et certains autres sont adroitement retranchés, sans que la noirceur du drame en subisse quelque atténuation.

Shakspeare est le poète qui a le plus fréquemment inspiré les compositeurs ; il semble, cependant, que *Macbeth* soit une de ses pièces les moins propres à une adaptation lyrique. Le drame, en lui-même, est si rempli de ténèbres étranges, il recèle une telle complexité d'angoisses, qu'un musicien soucieux de traduire l'agitation d'une tourmente continuelle risque de tourner vite à la monotonie dans ses moyens d'expression.

Malgré le réel talent du compositeur Ernest Bloch, doué de tempérament dramatique dans le bon sens du mot et malgré le pittoresque de certains contrastes, il se répand sur toute son œuvre une sorte de torpeur qui appesantit l'action sans qu'aucune des oppositions employées par le compositeur fasse ressortir un sentiment parmi les autres. Toutefois, c'est avec un méritoire courage de jeunesse qu'Ernest Bloch s'est attaqué à un tel sujet, et c'est dans une manière sobre, en visionnaire aux idées élevées, qu'il affronte, pour la première fois, le feu de la rampe.

Sa partition n'est pas sans défauts : le principal, qui les résume tous, est le manque d'une grande idée ; la ligne mélodique, aussi bien dans les voix que dans l'orchestre, est de courte baleine et se poursuit continuellement dans des contours et des formules presque toujours identiques. Toute la déclamation lyrique, influencée par *Pelléas et Mélisande,* est psalmodiée dans des intervalles parfois heurtés. De même, dans les moyens d'exprimer les mouvements rythmiques, on retrouve de semblables artifices, syncopes et autres. L'auteur a déclaré vouloir « rendre sensible la *polyrythmie* de la psychologie du drame shakspearien » ; mais pousser trop loin un tel procédé, ce qui est quelque peu puéril, devient facilement discordant et fatigant.

Le début du drame, au prologue, avec la prophétie satanique des trois sorcières et le paysage d'une bruyère battue par le vent, sous un clair de lune blafard, évoque musicalement l'angoisse qui plane sur tous. Les dialogues des deux époux, au commencement du premier acte, puis la scène où lady Macbeth insiste auprès de Macbeth pour qu'il commette la forfaiture : « *Mais je verserai dans ton âme l'audace de mon âme,* » dépeignent avec force et justesse les criminelles intentions des assassins. Un contraste saisissant existe encore entre un autre dialogue qui développe toute la terreur hallucinante du crime prochain et la chanson du portier, d'un pittoresque unique, page descriptive la mieux réussie de l'œuvre. Le finale de cet acte est une des plus curieuses scènes qu'il ait été donné d'entendre au théâtre. Après la découverte du meurtre du roi, peu à peu s'élève, se déchaîne une clameur : la foule est instruite de l'odieux événement, le tocsin se mêle à ses gémissements et monte dans un hurlement d'épouvante.

Comme nous l'avons dit, le meilleur de l'ouvrage est le premier acte, avec son prologue, qui contient tous les artifices utilisés dans le drame ; de sorte que les scènes les plus poignantes, comme celle de l'apparition du spectre de Banquo, ou encore la scène de somnambulisme, paraissent exprimées par des moyens moins intenses ; et, cependant, c'étaient les points essentiels de la tragédie, qui méritaient plus que des accords plaqués ou des trémolos mélodramatiques d'une extériorité trop indigente. A la dernière scène, par exemple, lorsque lady Macbeth parle de l' « enfer noir », des accords presque angéliques soulignent la vision sinistre qui hante son âme : il existe là un contresens qui choque vivement. L'orchestration est surchargée en maints endroits et sonne un peu « gros ». Une page symphonique, la *Caverne ténébreuse,* fait entrevoir, à la lecture de la partition du piano, tout autre chose que ce qu'on entend à l'orchestre. Les préludes de chaque entr'acte sont d'une longueur excessive et nuisent à l'action dramatique, qui perd ainsi de sa force expressive.

Quoi qu'il en soit, et malgré ses défauts, *Macbeth* reste une œuvre intéressante, comme production d'un jeune compositeur qui connaît déjà les ressources modernes de son art. — STAN GOLESTAN.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes L. Bréval (*lady Macbeth*), L. Vautrin (*lady Macduff*), Charbonnel, Brohly et Duvernoy (*les trois Sorcières*) ; MM. H. Albers (*Macbeth*), Vieuille (*Macduff*), J. Laur (*Banquo*), Foderoff (*Duncan*), Mario (*Malcolm*), Delvoye (le *Portier*).

mélitococcie (*kok-sî* — tiré du nom scientifique de l'agent de cette infection, *micrococcus Melitensis*) n. f. Nom sous lequel l'Académie de médecine (séance du 14 mars 1911) a décidé de désigner désormais l'affection connue sous le nom de *fièvre de Malte.* (V. *Larousse Mensuel,* t. II, p. 40.)

— ENCYCL. A la suite d'une réclamation du gouverneur de l'île de Malte, l'Académie de médecine avait adopté le nom de *fièvre méditerranéenne,* à la place de celui de *fièvre de Malte,* et le Dr Blanchard proposait celui de *fièvre ondulante ;* mais la commission a pensé, devant les objections soulevées par une dénomination d'ordre géographique ou d'ordre symptomatique, qu'il serait plus conforme aux règles de la classification nosologique d'adopter un nom tiré de la pathogénie de la maladie, et le nom proposé par Chauffard, *mélitococcie,* a été adopté.

Miroir des heures (LE), poèmes, par Henri de Régnier (Paris, 1911). — Ce qui caractérise avant tout Henri de Régnier, c'est une tristesse hautaine, qui ne se plaint pas et cherche à s'oublier dans la contemplation de la beauté des choses. Tout son art évolue entre le silence et la tristesse. On dirait qu'on se promène dans un beau parc solitaire, où se répondent les jets d'eau et les flûtes lointaines, ou qu'on glisse sans bruit sur un de ces chemins d'eau comme en a Venise, et qu'on voit défiler les beautés environnantes.

Le dernier recueil du poète est un miroir où il se contemple lui-même, et reflète complaisamment sa nostalgie et son désenchantement incurables. Il ne chante pas les secrets de son cœur, il leur sculpte seulement de beaux coffrets pour les enfermer, et ces coffrets sont pleins du parfum des choses passées et des Orients lointains.

Ainsi, nous ne voyons de sa tristesse que l'extérieur, que le cadre qui l'abrite, depuis Rome où la poussière est pleine de gloire, Venise où l'on voit trembler les palais dans l'eau lourde des rios, jusqu'à ce petit jardin français de Blanche-Couronne, où l'ombre de J.-M. de Hérédia semble errer encore, entre la glycine et les bignonias.

Cependant, malgré le charme qu'il met à les évoquer, le poète semble revenu à jamais de tous les



Le Labour, tableau de René Ménard (Société nationale des beaux-arts, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

voyages, comme on revient peu à peu des illusions de la vie. Peu lui importe de les refaire :

> Compagnons orgueilleux, amis ingrats que j'aime,
> Je vous laisse partir sur la mer, sans regrets.
> Qu'importe le vaisseau si la route est la même !
> Sans aller avec vous, je suis où vous irez.

La beauté des saisons lui est aussi indifférente que les pays et leur couleur, car tout est dans sa mémoire :

> Un éternel avril en ma mémoire habite.

Son désenchantement ne lui arrache pas une plainte, il le dit simplement, avec nonchalance. Il dit :

> L'heure mystérieuse et vaine de l'amour.

Et il reflète tour à tour dans son miroir le geste gracieux ou tragique des amants, comme il crayonnait tout à l'heure, en marge de Shakspeare, les profils de Hamlet, d'Othello, de Macbeth, de Juliette et de la divine et harmonieuse Portia.

Nous évoquions plus haut l'ombre de Hérédia sur les parterres de Blanche-Couronne. Cette ombre se projette aussi sur les poèmes de Henri de Régnier. La partie de son livre qui a pour titre : *le Médaillier*, et qu'il dédie, en disciple fervent, à l'auteur des *Trophées*, renouvelle élégamment la manière du Maître, au point qu'un lecteur superficiel pourrait croire quelquefois à des pastiches. Mais la belle lumière qui baigne les poésies de Henri de Régnier est plutôt celle qui éblouit Ronsard et tous les poètes de la Pléiade, et c'est avec eux qu'il a retrouvé la grâce italienne, et qu'il l'a implantée dans nos jardins, comme un cyprès romain au milieu d'un parc à la française. Ce beau sonnet qui a pour titre *les Jardins* est assez caractéristique de la manière du poète :

> Ne pensez pas, un jour, que mon cœur vous oublie
> Et qu'il ne se souvienne plus d'avoir aimé
> Vos ombrages souvent dont la paix m'a charmé,
> Beaux promenoirs d'amour et de mélancolie ;
>
> Vous dont la pompe illustre à la grâce s'allie,
> Qui mêlez l'un à l'autre en votre air embaumé
> Et la rose odorante et le buis parfumé,
> Jardins, ô chers jardins, de France et d'Italie !
>
> Vous voici. Je revois vos arbres et vos eaux ;
> J'entends mon pas lointain au fond de vos échos,
> Car les lieux, comme nous, ont aussi leur mémoire ;
>
> Et vous ne changez point, et le temps passe en vain,
> Et l'ombre tourne encor, trompante, aiguë et noire,
> Autour de l'if français et du cyprès romain !

GAUTHIER-FERRIÈRES.

Musiciens du XIXe siècle, par Arthur Pougin (Paris, 1911, un vol. in-12). — Les manifestes sont, le plus souvent, une déclaration de guerre au passé. La préface véhémente qu'Arthur Pougin dresse au seuil de son livre se voue à une revanche. Ses musiciens, tous disparus à cette heure, appartiennent au XIXe siècle à peine écoulé, et l'optique de « notre époque de transition » les situe déjà loin. Toutes les époques, à la vérité, sont de transition. Latente ou visible, l'universelle évolution ne s'arrête pas. Mais il est vrai de dire que ces dernières années ont été marquées, dans l'art comme dans la science, par des bouleversements profonds. On sait quelle influence le wagnérisme a eue sur l'orientation de la musique, et actuellement, deux grands courants, l'un endigué dans les constructions de la scolastique, l'autre, aventureux et libre, emportent l'art français loin des sources où nos pères aimaient à se retremper. C'est donc pour nous racheter de nos erreurs que Arthur Pougin a entrepris un pèlerinage vers les tombes où dorment Auber, Rossini, Donizetti, Ambroise Thomas, Verdi, Gounod, Victor Massé, Reyer et Léo Delibes. Et voici en quels termes il y fait d'abord oraison :

« En ce temps, écrit-il, où il semble, au point de vue musical, que tout soit remis en question, que rien de ce qui a été ne doit être conservé et qu'il faut faire table rase du passé, alors que les plus grands génies qui ont illustré l'art sont, non pas discutés, mais niés effrontément, conspués, insultés, vilipendés par une horde d'impuissants et d'envieux qui, ne pouvant pénétrer jusqu'à l'âme du public, cherchent à lui donner le change en affirmant qu'ils sont les prophètes d'un art nouveau par lequel sera détruit tout ce qui a existé jusqu'à ce jour, il est bon, il est utile de réagir contre des doctrines mauvaises et mensongères et de crier à ce public : « On te trompe, ô public, on se joue de ta crédulité. Ne crois pas ces pharisiens qui se sont emparés du temple pour y débiter leur marchandise frelatée, qui se sont efforcés d'en chasser les statues que tu étais accoutumé de respecter et d admirer. Reviens à tes dieux, public, et fouaille-moi comme ils le méritent ces profanateurs de l'art qui, sous prétexte de le renouveler, sous couleur d'un prétendu progrès, voudraient du moins le faire tourner à leur profit en te faisant croire qu'ils en sont les soutiens, les sauveurs et les régénérateurs. »

Le reste de la préface, que je regrette de ne pouvoir citer en entier, est un développement de cette apostrophe. Quelques détails, cependant, retiendront notre attention.

Arthur Pougin a beaucoup écrit sur la musique, quelque vingt-cinq volumes, de nombreux articles de journaux ou de revues. Il l'a certes beaucoup aimée, et il apporte à défendre ses idées une ardeur respectable. Les impressions de la jeunesse gardent une vivacité indestructible ; celle d'Arthur Pougin s'est épanouie au chaud rayonnement de la musique italienne, durant cette période de la musique française qui a précédé la renaissance contrapontique, notamment la diffusion des œuvres de Bach, par quoi notre esthétique s'est trouvée renouvelée. Il est très remarquable d'ailleurs que les musiciens élus par A. Pougin sont à peu près exclusivement des dramaturges. Non pas qu'il n'ait point évolué : sa notice sur Reyer l'en défend. Mais il est des limites qu'il n'a point franchies. Aussi bien, il faudrait le mettre en garde, au cours de cette préface où se résume son livre, contre une généralisation imprudente et un peu vague en ces invectives dont on se demande avec quelque anxiété à qui elles s'appliquent précisément. Nous ne doutons pas qu'en dehors des musiciens qu'il a choisis, A. Pougin ne rende hommage à quelques-uns de nos contemporains. Sans doute, l'expression a dépassé sa pensée, et il n'arrêtera point là ses biographies. Il est toujours malaisé de juger le présent; « l'œil, dit Bossuet, se confond avec l'objet ». Et l'histoire de la critique nous apprend qu'un recul est nécessaire pour atteindre à une claire vision. Tout de même, il est un peu inquiétant de voir inscrire sans bienveillance, parmi les ouvrages dont A. Pougin oppose le succès éphémère aux carrières triomphales de *Faust*, du *Prophète*, des *Huguenots*, de *Mignon*, etc., deux drames lyriques de Vincent d'Indy, qui tient actuellement, bon gré, mal gré, dans la musique française, une place prépondérante.

Ceci posé, A. Pougin peut à bon droit incriminer parfois notre aveuglement et notre amnésie. On prend malaisément la peine de se replacer dans le temps et parmi les circonstances où les ouvrages qui nous paraissent caducs ont vu le jour. On est souvent injuste pour Gounod, par exemple, qui a été essentiellement « un musicien », qui a, pour son temps, innové (le prélude de *Faust* ne fut pas sans audace) et envers qui le *lied* contemporain a contracté une dette. L'apport de cette génération, proche et lointaine tout ensemble, est invisible, mais réel. Peut-être est-on, aussi, partial contre Saint-Saëns, qui fut un des premiers apôtres de Bach, qui a compris Berlioz et Liszt mieux que quiconque et qui nous a aidés à nous acheminer vers l'idéal où nous tendons. A. Pougin apprendra sans doute avec un plaisir mêlé d'ironie que certaines gens ne peuvent *plus* actuellement supporter la musique de Franck ni celle de Wagner.

Nous ne saurions entrer dans le détail de biographies qui ne prétendent pas, d'ailleurs, rénover la critique en la matière. On lira avec intérêt des anecdotes, des souvenirs personnels touchant Auber, dont A. Pougin fixe, *ne varietur*, la naissance en 1782, et l'on verra comment l'auteur de la *Muette* a commencé par faire du Mozart avant de faire de l'Auber.

La réforme de Rossini au théâtre, son influence sur l'art français sont longuement traitées. A. Pougin donne de sa retraite prématurée et incompréhensible une explication neuve et plausible. Dégageons toutefois de la « solennité majestueuse et uniforme de l'ancienne déclamation lyrique » dont Rossini a, suivant notre auteur, émancipé l'art musical, celle de Gluck, précieuse à Berlioz et à Wagner.

La biographie de Donizetti, pour qui A. Pougin ne dissimule pas son admiration, rappelle les incidents qui caractérisèrent la première représentation de *Lucie de Lammermoor* au théâtre San-Carlo de Naples, le 26 septembre 1835.

« Telle et si grande fut l'émotion des spectateurs dont la vaste salle était remplie que, principalement

pendant la scène du délire et celle du ténor dans le cimetière, on n'entendait plus autre chose, au parterre et dans les loges, que des éclats de sanglots, au milieu d'un silence qui étreignait le cœur et paraissait celui de la tombe. » Et, quand le ténor Duprez « sembla un instant suffoqué par les larmes et sentit la voix s'arrêter dans sa gorge, ce fut une explosion simultanée et foudroyante, des cris et des applaudissements qui ressemblaient à des burlements frénétiques... ».

Il semble que Arthur Pougin ait exactement assigné à Ambroise Thomas la place qui lui convient. Quant à Verdi, « qui embrasse toute l'école italienne », il n'y a pas à tenter de le réhabiliter : personne, actuellement, ne refuse à l'étonnant auteur de *Falstaff* le plus sincère et le plus équitable hommage. Même si l'on ne considère pas Gounod comme « le plus vaste génie musical français de notre temps », on adhérera en beaucoup d'endroits au jugement d'Arthur Pougin, notamment en ce qui concerne ses mélodies ou des œuvres religieuses comme *Rédemption*. Faut-il oublier l'ascendant que Gounod a longtemps exercé sur toute une génération? On a « fait » du Gounod encore plus que du Massenet.

La biographie de Victor Massé semble consacrée, elle aussi, à une œuvre de réparation. Il n'y a point de raison, en effet, pour que nous fassions fi, en musique, de l'agrément, du charme et de l'esprit. Signalons une rectification touchant *la Favorita e la Schiava*, qui a été faussement attribuée à Massé.

La « vie » de Delibes était, je crois, à faire. Les admirateurs de *Lakmé*, et ils sont légion, trouveront ici de quoi se contenter. Enfin, l'étude dédiée à la mémoire de Reyer est fort judicieuse, notamment en ce qui concerne l'attitude de Reyer vis-à-vis du wagnérisme. Le critique des « Débats » aura eu l'épitaphe qu'il mérite, et A. Pougin a soigneusement indiqué la place spéciale que cet autodidacte occupe dans l'histoire de la musique française. Que si l'on veut être directement renseigné sur son esthétique, on pourra puiser abondamment dans ses feuilletons.

Un tel livre aura des partisans et des adversaires également ardents. Il faut le parcourir avec ce « sens du relatif » qui est aussi essentiel que rare. Il fait revivre curieusement une période abolie; il remet en leur place des musiciens qui sont peut-être victimes d'une inconsciente ingratitude. Mais nous eussions voulu qu'il n'englobât point dans un vaste anathème la musique française contemporaine, à l'heure où elle affirme un peu partout le prestige de sa vitalité et de sa force. On a toujours beaucoup médit du présent, même au temps d'Horace. On a incriminé le « wagnérisme » de *Carmen* ou d'*Esclarmonde*. Il nous suffit que, comme le rapporte A. Pougin lui-même, on ait trouvé que *Faust* « manquait de mélodie » pour que nous persévérions dans notre acte d'espérance. — Paul Locard.

***obscène** adj. — Encycl. *Publications obscènes.* Un arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes ayant été conclu à Paris, le 4 mai 1910, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Brésil, le Danemark, l'Espagne, les Etats unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie et la Suisse, un décret du 27 mars 1911 a promulgué en France cet arrangement, par lequel les gouvernements des puissances contractantes s'engagent à « faciliter, dans la mesure de leurs législations respectives, la communication mutuelle de renseignements en vue de la recherche et de la répression des délits relatifs aux publications obscènes ». Le texte de l'arrangement est publié, à la suite du décret de promulgation, au *Journal officiel* du 2 avril 1911.

***Perse.** — Pôlit. *La Constitution persane.* La fin du règne de Mouzaffer-ed-Din fut marquée par des événements intérieurs inattendus : la réunion d'un Parlement et l'octroi d'une Constitution.

C'est à la suite du mécontentement causé par le mauvais état des finances publiques et d'une émeute à laquelle avaient pris part les mollahs ou prêtres que, le 5 août 1906, le schah, alors déjà presque moribond, avait rendu un rescrit ordonnant la convocation d'un Parlement ou medjliss (*Larousse Mensuel*, mars 1907, Perse). Cette Assemblée, réunie à la hâte, ne comprit tout d'abord que les représentants des provinces les plus rapprochées de la capitale; elle tint sa première séance le 7 octobre 1906, dans le palais du Baharistan. Ce fut après que le Parlement eut longuement examiné le projet de constitution du gouvernement que le texte définitif en fut promulgué par le schah, à la date du 1er janvier 1907.

D'après cette Constitution, qui comprend 51 articles, le pouvoir exécutif appartient au schah, qui l'exerce avec le concours de ses ministres, chacun d'entre eux étant responsable, s'il faisait signer au souverain un acte contraire aux lois. Le pouvoir législatif appartient à deux Assemblées : le Sénat, comprenant 60 membres, dont 30 nommés par le gouvernement, et 30 élus par la nation; la Chambre des députés, composée de 162 membres, ce nombre pouvant être élevé ensuite à 200. L'initiative des lois appartient aux Chambres comme au gouvernement. Elles sont votées par les deux Assemblées, puis sanctionnées par le souverain. En matière financière, seulement, la Chambre des députés recevait des prérogatives plus étendues que le Sénat. Des règlements fixèrent les conditions de l'électorat et la procédure des séances.

Le schah Mohammed-Ali-Mirza. — Mouzaffer-ed-Din ne devait pas survivre longtemps à la promulgation de la Constitution; il mourut à Téhéran le 9 janvier 1907 (*Larousse Mensuel*, mars 1907, Mouzaffer-ed-Din). Il eut pour successeur son fils aîné, Mohammed-Ali-Mirza (ibid., Mohammed-Ali-Mirza). Bien qu'il se fût montré, alors qu'il était prince héritier, très opposé à l'application, en Perse, des principes d'un gouvernement parlementaire, le nouveau souverain n'en envoya pas moins, le 11 février, à la suite d'une émeute qui avait éclaté à Tebriz, un message à son peuple pour confirmer la charte accordée par son prédécesseur.

Le grand vizir Ali-Asghar-Khan. — L'agitation qui avait commencé à se manifester au début du règne de Mohammed-Ali-Mirza s'apaisa alors, mais une inquiétude fut à nouveau provoquée dans le pays par le rappel de l'ancien grand vizir Ali-Asghar-Khan, qui, après avoir joui d'une grande autorité sous Mouzaffer-ed-Din et avoir été comblé par lui de biens et de distinctions, avait été disgracié en 1903 et vivait en Europe. On lui prêtait le projet de chercher à restaurer l'absolutisme en Perse; aussi se forma-t-il dans le Parlement un groupement qui tenta de s'opposer à son débarquement, mais il n'y réussit pas. Mohammed-Ali-Mirza, qui avait toujours eu une grande confiance dans le savoir-faire du grand vizir exilé, auquel son père avait jadis donné le titre recherché d'atabek-azam, voulait se l'attacher comme conseiller.

Ali-Asghar-Khan reprit le pouvoir, en mai 1907, en qualité de président du conseil et de ministre de l'intérieur. Il prononça, devant le Parlement, un discours où il se déclara sincère partisan des institutions parlementaires, tout en exprimant l'opinion qu'une grande prudence devait présider aux réformes politiques. S'il sut amener le Parlement à prendre à son égard une attitude moins défavorable, il n'en resta pas moins suspect aux yeux des défenseurs les plus exaltés des idées nouvelles. Le 31 août, il fut assassiné par un membre des *fedavis*, l'une de ces sociétés secrètes qui s'étaient constituées pour empêcher le retour à l'absolutisme (*Larousse Mensuel*, déc. 1907, Ali-Asghar-Khan). Des manifestations populaires se produisirent pour glorifier l'assassin, qui s'était tué après l'attentat et qui fut regardé comme un héros national.

Désordres intérieurs; lois complémentaires de la Constitution. — Depuis l'assassinat de l'atabek, le schah n'osait plus sortir de son palais, par crainte des terroristes. Le plus grand désordre régnait dans le pays, et la situation financière était déplorable. Dans les provinces, les paysans refusaient de payer l'impôt et se révoltaient quand on voulait les y contraindre. La Turquie, profitant des embarras de la Perse, avait envoyé des troupes occuper des territoires de la frontière sur lesquels elle émettait depuis longtemps des prétentions, et la pénurie du Trésor était telle que, faute de troupes et d'argent, le gouvernement persan fut dans l'impossibilité de s'opposer à ces empiétements.

C'est dans ces conditions d'instabilité et de trouble que le schah se décida à signer, le 8 octobre, des lois complémentaires à la Constitution du 1er janvier, qui étaient depuis longtemps attendues.

Ces lois posaient le principe de la séparation des pouvoirs, déclaraient le souverain irresponsable et introduisaient la responsabilité ministérielle. Elles définissaient les droits du citoyen persan et garantissaient la liberté des personnes et l'inviolabilité des biens, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, d'enseignement, de la presse, d'association. Elles indiquaient les grandes lignes de la réorganisation judiciaire, administrative et militaire, qui devait être effectuée par des règlements.

Au ministère constitué après l'assassinat de Ali-Asghar-Khan en succéda un nouveau, présidé par Nasr-el-Moulk, qui prit le portefeuille des finances, et qui était un homme de valeur, ayant fait ses études en Angleterre et en France, ainsi que plusieurs de ses collègues.

Convention anglo-russe du 31 août 1907. — Au moment même où la Perse était si profondément troublée par les difficultés de sa situation intérieure, les deux puissances dont la rivalité depuis environ un demi-siècle s'était exercée sur le sol persan, ainsi que dans l'Afghanistan et au Tibet, l'Angleterre et la Russie, avaient voulu mettre fin par un accord à tous leurs différends asiatiques; le 31 août, elles signèrent une convention dont l'objet était de régler leurs rapports dans ces divers pays (*Larousse Mensuel*, janv. 1908, Convention asiatique anglo-russe). En ce qui concerne la Perse, tout en prenant l'engagement de respecter son intégrité et son indépendance, les deux Etats procédèrent à une délimitation de leurs zones d'influence, en tenant compte équitablement de leurs intérêts respectifs.

Lorsque, le 6 octobre, l'accord anglo-russe fut lu au Parlement persan, il fut assez mal accueilli, car il fut considéré par beaucoup de députés comme une atteinte à l'indépendance de la Perse. La presse l'envisagea généralement de même, et certains journaux allèrent jusqu'à voir dans cet acte la préparation à une intervention étrangère. En réponse à la communication de cet accord faite par la légation britannique, le ministre persan des affaires étrangères déclara que les traités passés entre les tierces puissances ne peuvent pas porter atteinte à l'indépendance de la Perse, et que cette dernière, en remplissant strictement ses engagements financiers, ne donnerait à personne motif d'intervention.

Tentative de coup d'Etat contre le Parlement. — Depuis que le schah avait accordé les lois complémentaires de la Constitution du 1er janvier 1907, il semblait qu'on allait entrer dans une période de paix intérieure. Le 12 novembre, le schah était venu en grande pompe, devant l'Assemblée, prêter serment à la Constitution sur le Coran; mais l'entente ne devait pas être de longue durée.

Un conflit fut provoqué par la situation financière. Le medjliss avait réduit la liste civile du schah à 2.500.000 francs. Mais le souverain avait pensé que cette somme lui était laissée pour ses seules dépenses courantes; et, voyant qu'il aurait à faire face à des charges, comme l'entretien des palais et du personnel, dont il avait autrefois grevé le budget de l'Etat, il entra dans une grande fureur et fit des injonctions au Parlement, à la fin de novembre, en même temps qu'il réclama la suppression des « andjoumans », ou clubs révolutionnaires.

Ceux-ci demandèrent l'expulsion de plusieurs ministres qu'ils soupçonnaient être les plus hostiles au Parlement, mais les ministres se solidarisèrent tous. Le 14 décembre, le schah les fit arrêter, et la légation britannique dut intervenir en faveur de Nasr-el-Moulk, qui avait été traité avec une rigueur extraordinaire. On put croire un moment que Mohammed-Ali-Mirza allait chasser le Parlement, avec l'aide de gens sans aveu; il y eut des collisions entre réactionnaires et nationalistes. Enfin, à la suite d'une intervention des représentants étrangers, Nasr-el-Moulk et les députés arrêtés furent amnistiés, — mais crurent plus prudent de laisser le territoire, — et un nouveau cabinet, présidé par Nizam-es-Sultaneh, fut nommé le 20 décembre pour négocier avec le Parlement. Le schah accepta les conditions du medjliss : la punition des auteurs des désordres, le renvoi des courtisans les plus compromis et la soumission de toutes les forces armées aux ordres du ministre de la guerre responsable devant l'Assemblée; puis, pour la cinquième fois, il prêta serment à la Constitution sur le Coran. Les légations anglaise et russe félicitèrent le Parlement d'avoir conclu un arrangement conforme aux principes de la Constitution.

Crises ministérielles et troubles. — Mais, bien que, le 13 janvier 1908, le schah eût renouvelé ses protestations d'attachement à la Constitution, et qu'il eût fait ensuite fouetter en public et exiler deux des principaux meneurs des désordres de décembre, l'entente, une fois de plus, ne devait être qu'une trêve.

Un esprit de défiance régnait dans le medjliss. En janvier, le président de l'Assemblée fut accusé de trahison pour avoir attaqué en séance un membre influent du parti constitutionnel. Le 17 février, le Parlement vota un blâme contre le ministre de l'intérieur Asaf-ed-Daouleh, qui démissionna; Nizam-es-Sultaneh prit ce portefeuille, tout en gardant la présidence du conseil.

En même temps qu'existait un état de tension latent entre le souverain et le Parlement, qui créait cette instabilité gouvernementale, l'insécurité était croissante à Téhéran, et les désordres se multipliaient dans les villes de province. Dans l'Azerbeïdjan, la région d'Ourmiah continuait à être troublée non seulement par les empiétements des Turcs, mais aussi par des bandes de pillards.

Un attentat commis contre le schah vint raviver son animosité à l'égard du Parlement. Le 28 février, tandis que le souverain faisait une promenade en automobile, un inconnu lança deux bombes sur la voiture; il ne fut pas atteint, mais il y eut dans la foule plusieurs victimes. Mohammed-Ali-Schah soupçonna les sociétés politiques secrètes d'être les auteurs de cet attentat, à la suite duquel il envoya au medjliss un rescrit pour se plaindre du peu d'empressement mis par l'Assemblée à prendre des mesures à l'égard de ces sociétés et à rechercher les coupables. Le 29 mars, le président du medjliss démissionna. Quelques jours après, le ministère, à son tour, donna sa démission, puis la retira.

Il y eut à ce moment une recrudescence de troubles à la frontière occidentale. Les Kurdes proposaient aux populations persanes de se ranger à la domination turque et, dans le district d'Ourmiah,

ils ne cessaient de commettre les pires excès. Au même moment, les Russes avaient préparé une expédition contre des tribus turbulentes de la frontière, qui étaient venues faire des incursions sur le territoire transcaucasien; à la suite de la remise d'un ultimatum au gouvernement persan, les nomades versèrent aux Russes l'indemnité demandée.

Le ministère, que le manque d'argent embarrassait, donna de nouveau sa démission, le 2 mai, et la reprit encore. Cependant, le ministre de la guerre fut remplacé. Puis, le 17 mai, le président du conseil se retira définitivement; il y eut un remaniement ministériel suivi, le 31 mai, de la démission du ministre des affaires étrangères. Cette instabilité gouvernementale correspondait à une situation politique intérieure de plus en plus critique.

La suppression du Parlement. — Le schah n'attendait qu'une occasion pour essayer d'abattre l'autorité du Parlement. Le 4 juin, laissant Téhéran pour sa résidence d'été, il concentra autour de lui les troupes dont il était sûr et, en particulier, les cosaques persans, commandés par le général russe Liakhof. Des notables étant venus lui porter les doléances du Parlement et lui rappeler ses promesses, il fit arrêter trois d'entre eux. Ce fut le signal d'une révolte. Des bandes nationalistes se répandirent sur la place du Baharistan, pour défendre l'Assemblée. Le schah demanda la dispersion de ces bandes et se montra menaçant vis-à-vis d'une nouvelle députation du medjliss.

Le 23 juin, sur le refus du Parlement de livrer certaines personnes qu'il voulait arrêter, il fit entourer le Baharistan par ses cosaques. Les membres des clubs ayant tiré des coups de feu, il fit bombarder le palais et les édifices voisins. Il y eut de nombreuses arrestations et des exécutions. Le Parlement fut dispersé de la façon la plus violente, et son président, Momtaz-ed-Daouleh dut se réfugier à la légation de France. Le schah lança un manifeste dans lequel il dénonçait les menées des factieux et assurait de sa fidélité à la Constitution. Puis, le 29 octobre, dans un but d'apaisement, il décréta une amnistie générale, sauf pour quelques exceptions. Enfin, le 2 juillet, par une nouvelle proclamation, il promit de faire faire des élections au mois d'octobre.

Le schah n'était cependant pas très disposé à tenir sa parole. Après avoir, par un décret du 25 septembre, annoncé les élections pour le 27 octobre et la réunion du Parlement pour le 14 novembre, il publia, le 22 novembre, un nouveau rescrit où il déclarait que la convocation d'un Parlement avait paru au clergé être contraire aux prescriptions de l'Islam. Mais, devant les représentations de la Russie et de l'Angleterre, qui s'efforçaient de le ramener à l'observation de la Constitution, il retira cet acte. Il fixa alors, par rescrit, l'organisation d'un conseil d'Etat, composé de cinquante membres nommés par le gouvernement, lequel, par conséquent, répondait fort mal aux principes constitutionnels.

Extension des révoltes. — Depuis le coup d'Etat de juin 1908, les révoltes avaient pris de toutes parts une extension de plus en plus considérable. L'agitation qui régnait depuis longtemps à Tebriz, la capitale de la province d'Azerbeïdjan, s'accrut d'une façon grave. Au mois d'août, les deux tiers de la ville furent aux mains du chef des rebelles, Sattar-Khan; en octobre, il était maître de toute la ville. Les efforts du ministre de la guerre, Aïn-ed-Daouley, qui n'avait que des troupes insuffisantes, ne purent empêcher toute la province d'être en état de révolte contre l'autorité du schah. Les révolutionnaires refusaient de se soumettre tant que le souverain n'aurait pas convoqué le Parlement.

L'insurrection gagna toutes les parties de la Perse, le Khorassan, le Kurdistan, l'Iracq-Adjémi. A Mechhed, dans le Khorassan, la population, dirigée par le grand prêtre, mit en déroute la garnison.

En janvier 1909, Ispahan s'insurgea à son tour; la rébellion fut provoquée par les exactions d'un gouverneur impopulaire, et ce fut le clergé chiite qui excita les habitants à secouer le joug. Ils furent bientôt renforcés par l'arrivée de bandes de la tribu montagnarde des Bakhtiaris (*Larousse Mensuel*, oct. 1909, BAKHTIARIS), sous la conduite d'un de leurs chefs les plus fameux, Samsan-es-Sultaneh; l'arsenal fut pris et le palais du gouverneur pillé. Le 9 janvier, il fut procédé à l'élection d'un Parlement provisoire, comme on l'avait fait à Tebriz. Le schah envoya de la cavalerie à Ispahan, mais sans résultat. A Recht, en février, la population tua le gouverneur et le remplaça par un andjouman.

A Tebriz, où Sattar-Khan régnait toujours en maître, les troupes du schah, commandées par Hakhim-Khan, lieutenant d'Aïn-ed-Daouleh, eurent, à la fin de février, plusieurs rencontres avec les nationalistes, et elles furent complètement mises en déroute. Les royalistes ne furent pas plus heureux dans leurs opérations contre les autres villes du Nord, qui restèrent au pouvoir des nationalistes. A Téhéran, la situation menaçait aussi de s'aggraver. L'anarchie régnait également dans les provinces du Centre et du Sud.

Rétablissement de la Constitution. — Cependant, les gouvernements russe et anglais, directement intéressés l'un au nord, l'autre au sud, aussi bien en raison de leur commerce qu'à cause de la proximité de leurs territoires, ne cessaient de presser Mohammed-Ali de rétablir la Constitution. Comme cet état d'anarchie ne pouvait se prolonger indéfiniment, la Russie, d'accord avec l'Angleterre, envoya une expédition qui, sous le commandement du général Snarski, vint occuper Tebriz le 29 avril. L'émotion fut grande en Perse dans tous les partis, mais l'intervention produisit son effet.

Le 5 mai 1909, le schah, cédant à la pression étrangère, signa deux proclamations annonçant l'une la remise en vigueur de la Constitution, l'autre une amnistie. Un ministère fut formé avec Nasr-el-Moulk, celui-là même qui avait dû précédemment s'exiler, comme président du conseil. La loi électorale fut élaborée par un comité comprenant le conseil de l'Empire et des personnalités du parti constitutionnel, mais le schah ne se hâta pas d'en effectuer la promulgation. Son attitude lui avait néanmoins valu de la part de la Russie une avance de deux millions et demi, pour solder ses troupes et régler l'arriéré de son service diplomatique. La conclusion d'un emprunt proprement dit était ajournée jusqu'à ce que le schah eût donné des preuves plus certaines de sa sincérité.


Ali-Mirza, schah de Perse.

Abdication de Mohammed-Ali; avènement d'Ali-Mirza. — Le schah avait déjà à tant de reprises manqué à ses serments que les constitutionnels ne pouvaient plus compter sur sa fidélité à la parole donnée, et il n'était plus possible d'arrêter le mouvement révolutionnaire. Les Bakhtiaris, maîtres d'Ispahan, marchèrent sur Téhéran à la fin de juin, avec le projet de déposer le schah. Celui-ci ratifia la nouvelle loi électorale, mais il s'y décidait trop tard. Aux Bakhtiaris, que commandait le sirdar Assad, s'étaient joints des nationalistes venus de l'Azerbeïdjan et d'autres provinces, ayant à leur tête le sipahdar Nasr-el-Sultaney, jadis lieutenant du schah, et qui avait conduit les troupes royales devant Tebriz; le peu d'ardeur dont il avait alors fait preuve l'avait rendu suspect, et on l'avait remplacé.

Le 13 juillet, les agresseurs entrèrent dans la ville de Téhéran, où l'on se battit plusieurs jours. Les troupes royales ayant dû, le 15, se retirer devant les forces bakhtiaris, le lendemain, Mohammed-Ali, voyant que tout espoir de reprendre Téhéran était perdu, alla se réfugier à la légation de Russie. Cette fuite fut regardée comme une abdication (*Larousse Mensuel*, oct. 1909, PERSE).

Le fils aîné du schah, Ali-Mirza, âgé de onze ans, fut proclamé à sa place (*Larousse Mensuel*, ibid.), et la régence confiée à Azed-el-Moulk, chef de la tribu des Kadjars, à laquelle appartient la famille royale, personnage très respecté et acquis depuis longtemps aux idées de réforme. Le calme revint à Téhéran et, le 21 juillet, eut lieu l'investiture du nouveau souverain. Pour que la Perse reprît sa tranquillité, il était nécessaire que l'ancien schah quittât le territoire, mais il fallut de longues négociations pour régler sa situation. Ce fut seulement dans les premiers jours de septembre qu'un arrangement fut conclu à Saint-Pétersbourg, par lequel l'Etat prit à sa charge les dettes du souverain déchu, et fixa le chiffre de sa pension; le 10 septembre, prenant le chemin de l'exil, Mohammed-Ali se rendit en Crimée, où le tsar lui offrit un asile. Mais la Perse fut agitée, au début de novembre, par un mouvement des tribus établies dans le voisinage du Caucase, qui avaient résolu de prendre parti pour l'ancien schah; la ville d'Ardebil, tout près de la frontière russe, fut assiégée par Rahim-Khan, qui avait été l'un des lieutenants de l'ancien ministre de la guerre, Aïn-ed-Daouleh. Le gouvernement russe, invoquant la nécessité de protéger son vice-consul et ses ressortissants, envoya des troupes qui, le 7 novembre, entrèrent dans Ardebil.

Retour au régime constitutionnel. — Les élections avaient eu lieu au mois d'août. D'après la nouvelle loi électorale, les députés n'étaient plus qu'au nombre de 120. Les élections étaient faites à deux degrés. Le 1er septembre, une proclamation, publiée à Téhéran, accorda une amnistie générale.

Le troisième medjliss fut ouvert solennellement, le 15 novembre 1909, au palais du Baharistan, qui avait été réparé. Il inaugura ses travaux en approuvant le refus du régent d'accepter la démission du sipahdar et du sadar-assad, qui, après les journées de juillet, avaient pris la direction des affaires; c'était, en d'autres termes, leur accorder un vote de confiance. Le medjliss mit à l'étude la réorganisation des services de la justice, des tribunaux et de la trésorerie, ainsi que les mesures à prendre pour assurer la sécurité des routes. Mais les incessants remaniements du cabinet, où le sipahdar appelait des créatures dévouées, mettaient le chaos dans les affaires.

Ministère Moustofi-el-Mamalek. — Cependant, le sipahdar, violemment attaqué par les nationalistes extrêmes du medjliss, et qui avait plusieurs fois abandonné, puis repris le pouvoir, dut enfin se retirer, à la fin de juin 1910. L'homme d'Etat chargé, le 25 juin, de former le nouveau cabinet, fut Moustofi-el-Mamalek, qui avait été grand vizir en 1882, ministre de la guerre dans le cabinet libéral du 26 octobre 1907, puis ministre des finances dans celui formé après les journées de juillet 1909. Ses négociations furent laborieuses, et il lui fallut tout un mois pour les faire aboutir.

Les débuts du cabinet furent heureux. Il réprima avec succès une révolte des Fidaïs, qui, venus du Caucase au moment de la révolution de 1909, avec leur chef, le sipahdar, avaient profité de la toute-puissance de celui-ci pour s'installer en maîtres à Téhéran. Le président du conseil résolut de réprimer leurs allures turbulentes. Leurs chefs avaient consenti à signer, le 5 août, un manifeste déclarant leur intention de travailler, avec le gouvernement, à la conservation de l'indépendance. Mais les Fidaïs se montrèrent intransigeants et, conduits par deux de leurs chefs oublieux de leurs promesses, Sattar-Khan et Baghir-Khan, ils menacèrent la capitale. Grâce à l'énergie du gouvernement, la révolte fut réprimée après une fusillade des Bakhtiaris, leurs anciens frères d'armes, le 7 août.

Le ministère avait dû à son énergie une force nouvelle, mais, en septembre, la mort du régent Azel-el-Moulk, dont l'influence avait jusque-là aidé le gouvernement, ne fit que compliquer une situation mal assurée. Le Parlement fit choix pour lui succéder de Nassir-el-Moulk, qui a été élevé en Angleterre et qui, président du cabinet réformiste que le schah avait dû prendre en août 1906, avait dû laisser la Perse, en 1907, sous la protection anglaise. D'Europe où il se trouvait lors de sa nomination, il arriva en Perse en février 1911, pour occuper cette haute fonction.

En recevant le medjliss au palais, le 12 février, le nouveau régent critiqua avec énergie le mauvais état des affaires publiques, accusant les inimitiés politiques d'arrêter l'évolution des progrès. Moustofi-el-Mamalek ayant démissionné selon l'usage, le régent rappela au pouvoir l'un des chefs du mouvement libéral, le sipahdar; ce fut lui qui forma le nouveau ministère, dont il prit la présidence avec le portefeuille de la guerre. Le nouveau ministre des affaires étrangères, Moustashem-es-Sultaneh, lisant devant la Chambre le programme du cabinet, se prononça nettement devant l'Assemblée sur la nécessité nouvelle de s'adonner à un travail législatif suivi.

Relations avec les puissances étrangères. — Les relations avec la Russie et l'Angleterre étaient restées assez tendues. Les actes d'occupation de la première dans le Nord, à Tebriz, Ardebil, Recht, Kazvin et d'autres villes de la zone d'influence reconnue à la Russie en 1907, suscitèrent de vives protestations des nationalistes et risquèrent de mettre le cabinet en échec. Le discours du trône, lu par le régent à la rentrée du Parlement en novembre 1910, traduisit cette préoccupation. Les troupes russes furent retirées de Kasvin, en février 1911.

De son côté, l'Angleterre avait envoyé, le 18 octobre 1910, au gouvernement persan, une note pour se plaindre de l'état des provinces méridionales et de l'insécurité des routes, notamment de Bouchir à Ispahan, et elle avait appuyé d'un débarquement à Lingah sa mise en demeure de rétablir l'ordre dans un délai de trois mois. Ce terme arrivé, en janvier 1911, le gouvernement anglais reconnut les efforts faits par la Perse pour rétablir l'ordre et ajourna toute mesure pour l'organisation de la police.

Dans leur action en Perse, les deux puissances protectrices n'avaient pas cessé de montrer une parfaite entente, qui éveilla quelque peu les susceptibilités de l'Allemagne et de l'Autriche. Ce fut peut-être à l'instigation de celles-ci que la Turquie prit à son tour sur sa frontière des précautions militaires.

Mais un accord intervenu entre l'Allemagne et la Russie à la suite de l'entrevue de Potsdam de novembre 1910 vint régler les rapports des deux puissances en Perse et supprimer toute cause de difficultés entre elles. En même temps que le gouvernement russe déclarait qu'il ne mettrait aucun obstacle à la réalisation, par l'Allemagne, du projet de chemin de fer de Bagdad, de même qu'à la participation des capitaux étrangers à cette entreprise (*Larousse Mensuel*, avril 1911, BAGDAD) et qu'il s'engageait à relier, à Khanikin, le futur réseau persan

à la future ligne de Bagdad, de son côté le gouvernement allemand déclarait qu'il n'avait pas d'intérêts politiques en Perse et qu'il n'y poursuivrait que des buts commerciaux; il reconnaissait d'autre part que la Russie avait des intérêts spéciaux dans la Perse septentrionale aux points de vue politique, stratégique et économique, et il s'engageait à ne pas construire de chemin de fer dans une zone autre que la ligne de Bagdad et vers la frontière russo-persane au nord de Khanikin. — Gustave Regelsperger.

Phébé n. f. Nom d'un satellite de Saturne. (V. Saturne, page 145.)

pyrogénation (*si-on* — du gr. *pur, puros*, feu, *gennân*, engendrer, et du suffixe *ation*, marquant l'action) n. f. Action de pyrogéner, de soumettre à l'action du feu : *La* PYROGÉNATION *du café développe dans les grains un parfum spécial.* Syn. de TORRÉFACTION.

pyrogéner v. a. Soumettre à l'action du feu. Syn. de TORRÉFIER.

***retraite** n. f. — *Retraites ouvrières et paysannes.* Mis en œuvre depuis plusieurs années dans la plupart des États d'Europe, le principe des retraites de vieillesse au profit des travailleurs des deux sexes a été posé, en France, par la loi du 5 avril 1910 et réglementé par le décret du 25 mars 1911.

Les lois étrangères, en la matière, peuvent être rangées en trois catégories : les unes reposent sur l'encouragement de l'État à la prévoyance libre (Belgique, Italie, Suisse [cantons de Vaud et de Neufchatel]); les autres, s'inspirant uniquement de l'idée de solidarité nationale, mettent les pensions de retraite à la charge de l'universalité des contribuables (Angleterre, Danemark, Australie, Nouvelle-Zélande); d'autres, enfin, sont basées sur l'obligation des versements des employeurs et des salariés (Allemagne, Autriche [loi restreinte aux employés]).

C'est sur la combinaison de ces divers systèmes qu'est assise la loi française de 1910, dont la mise à exécution a été reportée au 3 juillet 1911. Permettre à tous les salariés et à tous les travailleurs, dans une situation voisine du salariat, de se constituer une pension de retraite à l'aide de leurs propres versements, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, ceux de leurs employeurs; encourager l'effort de prévoyance des intéressés par des subventions de l'État : allocations viagères de vieillesse, allocations viagères d'invalidité, secours aux veuves et aux orphelins, bonifications spéciales pour ceux d'entre eux qui, à la date de sa mise en vigueur, seraient trop âgés pour pouvoir prétendre à son plein bénéfice, telle est l'économie générale de cette loi.

Dans l'étude que nous en ferons, nous insisterons spécialement sur les dispositions qui intéressent les bénéficiaires des retraites, nous bornant à indiquer les principales de celles qui ont trait aux rouages administratifs créés ou organisés en vue de son fonctionnement.

Il existe deux catégories bien distinctes de bénéficiaires : les assurés obligatoires et les assurés facultatifs.

ASSURÉS OBLIGATOIRES

Salariés bénéficiant de l'assurance obligatoire. — Le bénéfice de l'assurance obligatoire est accordé aux hommes et femmes employés et ouvriers du commerce, de l'industrie, des professions libérales et de l'agriculture, serviteurs à gages et domestiques attachés à la personne, âgés de moins de 65 ans et gagnant un salaire annuel de 3.000 francs au plus. (Loi du 5 avril 1910, art. 1, 5 et 10.) Peu importe que ces salariés soient au service d'une entreprise privée ou publique, qu'ils travaillent chez un patron ou à domicile, qu'ils soient payés au temps ou aux pièces, qu'ils changent chaque jour ou plusieurs fois par jour de patron. Toutefois, les fonctionnaires de l'État, les ouvriers et employés des mines, les agents des compagnies de chemins de fer d'intérêt général et les inscrits maritimes qui jouissent déjà d'une pension de retraite, en vertu de lois spéciales, ne sont pas placés sous le régime de la loi de 1910. De même, des décrets peuvent maintenir les régimes particuliers de retraite dont bénéficient actuellement les salariés de l'État, des départements et des communes, ainsi que les agents, employés et ouvriers des chemins de fer d'intérêt général secondaire, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. (Loi, art. 10.)

Formalités à remplir par les salariés. Toutes les personnes appelées à bénéficier de l'assurance obligatoire sont inscrites sur une liste dressée annuellement dans chaque commune par une commission spéciale composée du maire et de deux membres — un employeur et un salarié — choisis par le conseil municipal. (Décret du 25 mars 1911, art. 1, § 2.) Au vu de cette liste, qui est tenue à la disposition du public, au secrétariat de la mairie, du 16 au 30 avril (même décret, art. 3), il est adressé à chaque salarié inscrit pour la première fois un bulletin sur lequel l'intéressé doit porter ses nom, prénoms, la date de sa naissance, sa nationalité, sa profession et son adresse; indiquer la caisse d'assurance qu'il choisit, et stipuler s'il désire que le capital de ses versements soit réservé au profit de ses héritiers. La réserve du capital entraînant une diminution de pension, cette option n'est permise qu'aux assurés majeurs. (Décret, art. 4.) — S'il est âgé de plus de 35 ans au moment de l'application de la loi, l'assuré doit faire connaître s'il a été salarié pendant les trois dernières années (loi, art. 4, et décret, art. 4) et produire, à l'appui de sa demande, soit un contrat de travail, dûment enregistré, soit un extrait de son inscription sur la liste des électeurs ouvriers au conseil des prud'hommes, soit un certificat dûment légalisé de son patron, soit enfin un certificat délivré par le maire, après enquête. (Arrêté ministériel du 30 mars 1911.) — Les assurés français, nés à l'étranger ou aux colonies ou dans les pays de protectorat, joindront, de plus, à leur bulletin, leur extrait de naissance, délivré soit par l'officier public compétent du pays où ils sont nés, soit par le ministre des affaires étrangères, ou, à défaut, un certificat du maire, délivré au vu de documents authentiques. (Arrêté ministériel du 22 mars 1911.)

Dans les huit jours qui suivent la réception du bulletin, le salarié doit le déposer à la mairie. (Décret, art. 4.) La liste des assurés est rectifiée, s'il y a lieu, à l'aide des bulletins, transmise ensuite au préfet, qui la vérifie, l'arrête et la renvoie au maire, qui la met de nouveau à la disposition des intéressés, au secrétariat de la mairie. Ceux-ci sont prévenus de ce dépôt par voie d'affiche. C'est le moment, pour ceux qui se croient lésés, de faire valoir leurs réclamations devant le juge de paix (décret, art. 7), suivant une procédure spéciale, très simplifiée et sans frais. (Décret, art. 196 à 201.)

L'assuré obligatoire reçoit ultérieurement, à son domicile, par les soins de la mairie, deux cartes établies par le préfet : une carte d'identité qui reproduit les indications contenues sur le bulletin et que l'assuré doit conserver jusqu'au moment où il demande la liquidation de sa retraite; une carte annuelle, de couleur grise, divisée en cases destinées à recevoir les timbres représentant les versements de son patron et ses versements personnels. (Décret, art. 11, § 14.) Ces dernières cartes, qui doivent être utilisées pendant les douze mois qui s'écoulent entre deux anniversaires de l'intéressé, sont échangées par le maire. L'assuré reçoit, à domicile, sa carte annuelle, et rend, en échange, la carte qu'il possède. Si l'assuré n'a pas reçu sa carte annuelle dans la quinzaine de son anniversaire, il doit la réclamer à la mairie de sa commune. (Décret, art. 14, § 16.) — Les sommes représentées par les timbres collés sur la carte annuelle sont transmises par la préfecture à la caisse d'assurance choisie par l'intéressé et portées dans cette caisse au compte de l'assuré. (Décret, art. 24.) Celui-ci peut, s'il le désire, changer de caisse d'assurance; il peut également modifier le choix qu'il a fait de la réserve ou de l'aliénation de son capital. Il suffit qu'il fasse part de son intention au maire, au moins un mois avant l'échange de sa carte. Un bulletin spécial lui est remis à cet effet. (Décret, art. 17.)

L'assuré qui change de commune, ou d'adresse, s'il habite une grande ville, doit, sur le bulletin qu'il établit à son nouveau domicile, faire connaître sa résidence antérieure. (Décret, art. 25.) Celui qui perd sa carte annuelle peut en demander un duplicata, en produisant sa carte d'identité; s'il prouve que la carte annuelle est détruite et justifie de la valeur des timbres apposés, il peut obtenir que cette somme soit portée à son compte. (Décret, art. 23.) Un duplicata de la carte d'identité perdue peut être également délivré. (Décret, art. 15.)

Cotisations. — Le versement obligatoire de l'assuré est fixé à 9 francs par an (0 fr. 03 par jour) pour les hommes, à 6 francs par an (0 fr. 02 par jour) pour les femmes, et à 4 fr. 50 par an (0 fr. 015 par jour) pour les mineurs au-dessous de 18 ans. — La contribution de l'employeur est égale à celle de l'assuré; elle est entièrement à la charge du patron. Toute convention contraire est nulle de plein droit. (Loi, art. 2 et 3.)

Lorsqu'un salarié travaille à son domicile, sans être sous la direction de son employeur, et que, par suite, on ne peut connaître le nombre de journées de travail qu'il a fournies, son versement est fixé à 1 p. 100 de son salaire, et son patron verse une somme égale. Dans le calcul de chacune de ces cotisations, il n'est pas fait état des fractions qui n'atteignent pas un demi-centime; toute fraction égale ou supérieure à ce chiffre est comptée pour un centime. Toutefois, lorsque la cotisation annuelle ainsi perçue atteint les chiffres fixés pour les assurés travaillant à la journée (9 fr., 6 fr. ou 4 fr. 50), il n'est plus effectué, à titre obligatoire, ni versement ni contribution jusqu'à la date d'échange de la carte. (Décret, art. 29 et 30.) Il est procédé de même pour les salariés qui, comme les femmes de ménage, peuvent être successivement occupés, dans la même journée, par plusieurs employeurs. Mais, en ce cas, le versement de l'assuré et la contribution patronale ne peuvent être supérieurs, en ce qui concerne chaque employeur et pour chaque fraction de journée de travail, aux taux journaliers fixés plus haut (0 fr. 03, 0 fr. 02, 0 fr. 015).

Les cotisations sont perçues à chaque paye : le patron retient la somme correspondant au versement de l'assuré; il y ajoute une somme égale qui constitue sa contribution personnelle et colle sur la carte annuelle, que doit lui présenter l'assuré, un timbre-retraite, représentant le total de ces deux sommes. (Loi, art. 3.) — Toutefois, si l'assuré fait partie d'une société de secours mutuels ou d'un syndicat autorisés à encaisser les cotisations, ou s'il possède un livret de caisse d'épargne, il peut faire ses versements à sa société, à son syndicat, ou par l'intermédiaire de la caisse d'épargne. Dans ce cas, l'établissement en question mentionnera sur la carte annuelle qu'il se charge de la perception de la cotisation ouvrière. Le salarié n'aura plus, alors, à subir de retenue sur son salaire. Il devra seulement, à chaque paye, présenter sa carte annuelle à son patron, pour que celui-ci y colle les timbres représentant la contribution patronale. (Loi, art. 3, et décret, art. 31 et suiv.) Enfin, certaines caisses de retraite patronales ou syndicales, spécialement autorisées, pourront ne pas faire usage de timbres. L'employeur effectuera les retenues sur les salaires, les versera directement, ainsi que ses contributions, à sa caisse de retraite, et fera simplement mention de ce versement sur la carte du salarié. (Loi, art. 19.)

En dehors de ses versements obligatoires, l'assuré a toujours le droit de faire des versements facultatifs, qui auront pour effet d'augmenter le montant de sa retraite. (Loi, art. 2). Ainsi, lorsqu'un salarié, par suite de chômage ou de maladie, n'aura pas, sur sa carte, au moment de son anniversaire, le total de sa cotisation obligatoire, il pourra, afin de se réserver le bénéfice de l'allocation de l'État dont il sera ultérieurement parlé, coller sur cette carte des timbres d'une valeur suffisante pour atteindre la somme à prélever annuellement sur son salaire. Au cas d'insuffisance de versements, le préfet informe l'intéressé, par l'intermédiaire du maire, que, faute par lui d'avoir, dans le délai d'un mois, complété le minimum par l'envoi à la préfecture de timbres d'une valeur suffisante, la carte ne sera pas transmise à la caisse d'assurance et restera à sa disposition, à la préfecture, pendant un délai de deux années. Si l'intéressé fait l'envoi des timbres nécessaires, le préfet lui en accuse réception et les fait apposer sur sa carte, avant de la transmettre à la caisse d'assurance. Si les timbres n'ont pas été envoyés et si la carte n'a pas été retirée dans le délai de deux années, la carte est transmise au ministre du travail, et la valeur des timbres apposés est versée à un fonds de réserve prévu à l'art. 11 de la loi. (Décret, art. 121.)

Timbres. — Les versements des assurés obligatoires et les contributions des employeurs sont constatés au moyen de trois sortes de timbres-retraite :

Les timbres mixtes (couleur violette) — dont il a été créé 12 types de 2 cent. à 1 fr. 50 — qui représentent ensemble la contribution patronale et la cotisation ouvrière et qui seront employés lorsqu'il y aura prélèvement sur les salaires;

Les timbres « assurés » (couleur rouge) — 12 types de 1 cent. à 0 fr. 75 — qui seront employés, tant par les salariés qui voudront faire des versements personnels pour compléter leur carte, que par les sociétés encaisseuses;

Les timbres « patrons » (couleur verte) — 12 types de 1 cent. à 0 fr. 75 — qui seront utilisés par l'employeur pour verser sa seule contribution, dans les cas où la cotisation du salarié aura été versée à l'un des établissements mentionnés plus haut.

Ces divers types de timbres sont mis en vente dans les bureaux de poste, dans les recettes buralistes et dans les débits de tabac.

En aucun cas, même quand le patron prendra à sa charge le versement ouvrier, ce versement ne devra être représenté par un timbre patronal. Les allocations de l'État n'étant en effet accordées à l'assuré que s'il justifie d'un certain nombre d'années de versements, le droit à ces allocations ne peut être établi qu'à l'aide de timbres mixtes ou de timbres ouvriers, déterminant les versements du salarié.

Caisses d'assurance. — Le compte de chaque assuré est ouvert dans une caisse d'assurance autorisée par l'État et choisie librement par l'intéressé.

Les caisses autorisées sont : la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse; les caisses départementales ou régionales qui pourront être instituées par l'État et dans les conseils d'administration desquelles les assurés seront représentés; les sociétés de secours mutuels et les unions de socié-

tés de secours mutuels spécialement agréées par l'Etat; les caisses patronales; les caisses syndicales, patronales ou ouvrières, et les caisses de syndicats de garantie liant solidairement les patrons adhérents pour l'assurance de la retraite. (Loi, art. 14.) L'organisation, le fonctionnement et le contrôle de ces diverses caisses ont été réglés par les articles 47 à 103 du décret. En règle générale, lorsqu'un assuré ne choisit pas de caisse, il est inscrit d'office à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. (Décret, art. 18.)

Chaque année, après qu'elle a reçu les versements de l'assuré, la caisse à laquelle il a adhéré lui fait connaître par lettre la rente que pourront éventuellement produire, au moment où il aura 65 ans, les versements de cette même année. (Loi, art. 14.) De sorte qu'en conservant ces renseignements annuels, l'assuré pourra, par une simple addition, se rendre compte, approximativement, de la rente qu'il s'est acquise pour le jour où il aura l'âge de la retraite. Lorsque cette rente sera supérieure à 180 francs, l'assuré aura la faculté, après examen médical, de consacrer ses versements futurs soit à la constitution d'une assurance en cas de décès, soit à l'acquisition d'une terre ou d'une habitation qui deviendra inaliénable et insaisissable dans les conditions déterminées par la législation sur la constitution d'un bien de famille. (Loi, art. 13.)

La gestion financière des diverses caisses d'assurance est confiée à la Caisse des dépôts et consignations, qui effectue gratuitement leurs placements moyennant le simple remboursement des droits et frais de courtage ou d'acquisition. Les placements sont opérés, sur la désignation de la caisse intéressée, en valeurs d'Etat, en prêts aux départements, aux communes, aux colonies, aux établissements publics, aux chambres de commerce, en obligations du Crédit foncier, et, dans une proportion déterminée, en acquisition de forêts ou de terrains incultes à reboiser, en prêts aux sociétés de construction d'habitations à bon marché ou à des institutions de prévoyance et d'hygiène sociales, reconnues d'utilité publique (Loi, art. 15, et décret, art. 105 à 113.)

Tarifs des retraites. — Le capital qui sert à constituer la pension de retraite d'un assuré est formé par l'accumulation de ses versements annuels, auxquels s'ajoutent ceux de son patron. La rente viagère correspondant à ces versements est calculée d'après les tarifs en vigueur aux dates auxquelles ils sont reçus par l'organisme d'assurance. Les tarifs sont applicables par période entière d'une année. Chaque tarif est établi en tenant compte : 1° de l'intérêt composé du capital fixé, pour chaque caisse d'assurance, à un taux légèrement inférieur au taux moyen d'intérêt de l'ensemble des placements de fonds effectués pendant l'année précédant le dernier inventaire; 2° des chances de mortalité, calculées provisoirement d'après la table de mortalité de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, et, ultérieurement, d'après des tables spéciales qui seront établies par décrets; 3° du remboursement des versements personnels de l'assuré, à son décès, si l'assuré a stipulé ce remboursement. Le taux d'intérêt servant à l'établissement des tarifs à appliquer pendant les années 1911, 1912 et 1913 est fixé pour l'ensemble des caisses d'assurance à 3 pour 100. (Loi, art. 12. — Décret, art. 126 et suiv.) A ce taux, et d'après les bases du tarif de la Caisse nationale des retraites, un homme travaillant depuis l'âge de 18 ans et ayant effectué sans interruption les versements réglementaires auxquels sont venues s'ajouter les contributions de ses patrons, sera assuré, à 65 ans, d'une rente de 286 fr. 04. La rente acquise dans les mêmes conditions par une femme sera de 207 fr. 12. A ces chiffres viendront s'ajouter les allocations de l'Etat (voir *infra*), s'élevant annuellement à 60 francs.

Liquidation de la pension de retraite. — La pension de retraite est exigible à 65 ans. (Loi, art. 5.) L'assuré a sur cette pension un droit absolu, qui n'est soumis à aucune restriction; quelle que soit sa situation, il en reçoit le montant intégral. Pour obtenir la liquidation de sa pension, l'assuré doit faire sa demande sur une formule spéciale à la mairie de sa résidence et produire à l'appui sa carte d'identité, sa dernière carte annuelle et un extrait de son acte de naissance. (Décret, art. 135.) La pension est payée trimestriellement et à terme échu les 1er février, 1er mai, 1er août et 1er novembre, par les soins de la dernière caisse d'assurance à laquelle a adhéré le bénéficiaire. Le payement est fait à l'intéressé, sur la production d'un certificat de vie délivré par le maire de la résidence du rentier ou par un notaire. (Décret, art. 159.) Les arrérages sont dus à partir du premier jour du mois qui suit celui où l'assuré a atteint sa soixante-cinquième année. (Décret, art. 137 et 138.)

L'assuré peut demander à jouir de sa pension de retraite à 55 ans. La pension est, dans ce cas, naturellement plus faible que celle obtenue à 65 ans et les avantages de l'Etat moins importants. (Loi, art. 5.) C'est ainsi que l'ouvrier travaillant depuis l'âge de 18 ans, que nous avons pris pour exemple et qui aurait acquis à 65 ans une rente de 286 fr. 04, ne bénéficiera à 60 ans que d'une rente de 168 fr. 96, et à 55 ans de 105 fr. 99. Les allocations de l'Etat, fixées à 60 francs à 65 ans, ne seront que de 36 fr. 86 à 60 ans et de 24 fr. 42 à 55 ans.

Lorsqu'un assuré, en dehors du cas d'accident de travail et à l'exclusion de toute faute intentionnelle, sera atteint d'infirmités prématurées entraînant une incapacité absolue de travail, il pourra, quel que soit son âge, demander la liquidation anticipée de sa pension. (Loi, art. 9.) Il devra faire une demande, à cet effet, à la mairie de sa commune et produire diverses pièces dont la liste est donnée par l'article 143 du décret. Cette demande, instruite par le préfet, qui fera visiter l'assuré par un médecin assermenté (décret, art. 145), sera examinée par une commission spéciale, instituée auprès du ministre du travail. (Décret, art. 148.) Si la commission reconnaît le bien-fondé de la demande, la pension est liquidée, et elle est majorée par l'Etat. La bonification de l'Etat ne peut dépasser 60 francs, et la retraite totale de l'invalide ne peut, ni être supérieure au triple de la rente qu'il s'est constituée, ni dépasser 360 francs. (Loi, art. 9, et décret, art. 152 et 153.)

La victime d'un accident du travail reçoit la pension allouée par application de la loi sur les accidents du travail et peut demander la liquidation de sa pension de retraite à partir de 55 ans.

Si un assuré décède avant d'être pourvu de sa pension de retraite, il est alloué : à ses enfants âgés de moins de 16 ans, 50 francs par mois pendant six mois, s'ils sont au nombre de trois ou plus; 50 francs par mois pendant cinq mois, s'ils sont au nombre de deux; 50 francs par mois pendant quatre mois, s'il n'y en a qu'un. La veuve sans enfants de moins de 16 ans reçoit 50 francs par mois, pendant trois mois. En cas de divorce, les mêmes avantages sont faits à la femme non remariée, quand le divorce a été prononcé aux torts et griefs exclusifs du mari. La demande de secours doit être adressée à la mairie de la commune de la résidence de l'assuré, ou de ses ayants droit. Elle doit être appuyée d'un bulletin de décès, d'un certificat du maire de la résidence de l'assuré, de sa carte d'identité et de sa carte annuelle en cours.

L'allocation n'est acquise aux ayants droit que si l'assuré a effectué les trois cinquièmes de ses versements obligatoires. (Loi, art. 6, et décret, art. 162.) A défaut de tuteur, cette demande est faite d'office, dans l'intérêt des mineurs, par le juge de paix. (Décret, art. 163.) Lorsque la retraite est constituée à capital réservé, la somme des cotisations versées par l'assuré — les contributions patronales sont, de droit, versées à capital aliéné — est, à son décès, remboursée à ses héritiers, sans intérêts, sur la production de la carte d'identité de l'assuré ou d'un acte de notoriété, d'un extrait de l'acte de décès et d'un certificat de propriété. (Décret, art. 161.)

Après obtention de la pension de retraite, l'assuré qui continue à travailler est dispensé des versements. Les contributions patronales, qui continuent à être dues, sont versées à la fin de chaque mois à la caisse du percepteur et portées au fond de réserve. Il est procédé de même en ce qui concerne les salariés non encore retraités, mais qui ont formulé une demande de liquidation de retraite. (Loi, art. 16, et décret, art. 165 et suiv.)

Allocations de l'Etat. — L'Etat ajoute des allocations aux pensions que se sont acquises les assurés. Ces allocations varient suivant que l'assuré aura moins ou plus de 35 ans au 3 juillet 1911. Dans le premier cas, l'assuré appartient à la période normale, dans le deuxième cas, il bénéficie des avantages spéciaux de la période transitoire.

1° Période normale. Lorsqu'un assuré âgé de 65 ans demande la liquidation de sa pension, l'Etat lui accorde une rente viagère de 60 francs par an, à condition qu'il ait, pendant sa carrière d'assuré, effectué trente versements annuels complets, c'est-à-dire de 9 francs, s'il s'agit d'un adulte, de 6 francs, s'il s'agit d'une femme, et de 4 fr. 50 pendant la période d'âge antérieure à 18 ans. Si l'assuré a fait deux années de service militaire, le nombre de trente versements est réduit à vingt-huit. Si l'assuré a effectué moins de 30 versements complets et plus de 15, l'allocation de l'Etat est calculée à raison de 1 fr. 50 par année de versement complet. (Loi, art. 4.) S'il a effectué moins de 15 versements, l'Etat ne lui accorde aucune allocation viagère. Si l'assuré demande que sa pension soit liquidée entre 55 et 65 ans, il ne perd pas, s'il a effectué le nombre de versements réglementaires, son droit à une allocation de l'Etat: mais cette allocation est réduite en raison de l'âge moins avancé auquel se fait la liquidation.

2° Période transitoire. En raison de l'âge de 65 ans normalement fixé pour la retraite, peuvent seuls justifier des 30 versements prévus par la loi les salariés ayant moins de 35 ans au 3 juillet 1911. Aussi le législateur s'est-il préoccupé de la situation des salariés ayant 35 ans et plus à cette date et leur a-t-il accordé des avantages spéciaux, variables suivant leur âge à la même date.

A. *Assurés ayant de 35 à 45 ans inclus au 3 juillet 1911.* — Tous ceux de ces assurés qui justifieront, dans les conditions indiquées plus haut (v. *Formalités à remplir*), que, dans les trois années qui précédèrent le 3 juillet 1911, ils ont appartenu à la catégorie des salariés, recevront à 65 ans l'allocation viagère de 60 francs par an, s'ils ont versé chaque année, depuis la mise en application de la loi, et jusqu'à 65 ans, la cotisation réglementaire. (Loi, art. 4.) Si le montant des versements annuels effectués n'atteint pas, y compris les versements facultatifs de l'assuré, le total des versements annuels fixés par la loi, l'allocation de l'Etat sera proportionnellement réduite. Les assurés de cette catégorie pourront demander la liquidation de leur pension entre 55 et 65 ans, mais ils devront avoir effectué pendant les cinq années qui auront précédé la liquidation de leur pension les versements réglementaires. Ils auront droit d'ailleurs également, dans ce cas, à une allocation viagère réduite. (Loi, art. 5.)

B. *Assurés ayant de 45 à 65 ans au 3 juillet 1911.* — Les assurés de cette catégorie qui auront effectué tous leurs versements recevront, à 65 ans, outre l'allocation de 60 francs, une bonification spéciale fixée à 2 francs pour les assurés ayant 46 ans au moment de l'échange de la première carte, à 4 francs pour ceux âgés au même moment de 47 ans, et ainsi de suite, avec une majoration de 2 francs par année jusqu'à 40 francs, maximum fixé pour les assurés ayant 65 ans au moment de ce premier échange de carte. (Loi, art. 4.)

C. *Salariés âgés de 65 à 70 ans au 3 juillet 1911.* — Ces salariés ayant plus de 65 ans au 3 juillet 1911 ne peuvent bénéficier, en raison de leur âge, de la loi sur les retraites. D'autre part, ils ne peuvent demander l'allocation d'assistance que la loi du 14 juillet 1905 n'accorde qu'aux vieillards de 70 ans. Aussi a-t-il été décidé que ceux de ces salariés qui, sur leur demande, seront reconnus admissibles aux allocations d'assistance, pourront recevoir la moitié de l'allocation accordée par application de la loi de 1905, sans pouvoir bénéficier d'une allocation supérieure à 100 francs par an. Cette allocation sera exclusivement à la charge de l'Etat. (Loi, art. 7.) L'instruction des demandes et l'admission des pétitionnaires aux allocations d'assistance ont lieu suivant les règles tracées par le décret du 24 mars 1911.

D. *Pensionnés âgés de 70 ans et au-dessus.* — Les pensionnés âgés de 70 ans ou atteints d'une infirmité ou d'une maladie incurable pourront, si leurs ressources sont trop faibles, demander le bénéfice de la loi d'assistance. La retraite acquise tant par les versements personnels de l'assuré que par les contributions patronales sera considérée comme provenant de l'épargne, la rente étant calculée à cet effet comme si tous les versements avaient été effectués à capital aliéné. (Loi, art. 8.)

Etrangers. — Les salariés étrangers travaillant en France sont soumis à la loi sur les retraites. Ils ont droit à la pension résultant de leurs versements personnels. Mais les contributions payées pour leur compte par les patrons ne leur sont acquises, ainsi que les allocations de l'Etat, que si des traités spéciaux avec leur pays d'origine garantissent à nos nationaux des avantages équivalents. Dans le cas contraire, les contributions patronales sont affectées au fonds de réserve. (Loi, art. 11.) Les étrangers naturalisés avant l'âge de 50 ans peuvent seuls obtenir les avantages accordés par l'Etat aux assurés de la période transitoire. (Loi, art. 40.)

ASSURÉS FACULTATIFS

Bénéficiaires de l'assurance facultative. — Sont admis à l'assurance facultative les fermiers, métayers, cultivateurs (propriétaires-exploitants), artisans et petits patrons, qui travaillent habituellement seuls ou avec un seul ouvrier et avec des membres de leur famille, salariés ou non, habitant avec eux; les membres, non salariés, de la famille de ces assurés; les salariés dont le gain annuel est supérieur à 3.000 francs, mais ne dépasse pas 5.000 francs; les femmes et veuves non salariées des assurés obligatoires et des assurés facultatifs. (Loi, art. 36.)

Formalités à remplir par les intéressés. — L'assuré facultatif entre librement dans l'assurance. Il lui suffit de faire une déclaration à la mairie de sa résidence, qui lui délivre un bulletin analogue à ceux qui sont adressés aux assurés obligatoires. L'intéressé remplit ce bulletin et le remet à la mairie en produisant à l'appui : un extrait de rôle des contributions directes ou une déclaration de deux témoins patentés ou inscrits au rôle foncier, pour les cultivateurs, artisans et petits patrons; un bail ou une attestation légalisée du propriétaire, pour les fermiers et métayers; une attestation légalisée de l'employeur, pour les salariés gagnant de 3.000 à 5.000 francs par an; un extrait sur papier libre de l'acte de mariage, et une pièce établissant la qualité

d'assuré du mari, pour les femmes et veuves d'assurés. Ces dernières devront produire également un extrait, sur papier libre, de l'acte de décès du mari. (Arrêté ministériel du 30 mars 1911, art. 2.) Au vu de ce bulletin et après vérification des justifications produites, le préfet inscrit, s'il y a lieu, l'intéressé sur une liste constamment ouverte et tenue en double dans ses bureaux et à la mairie. Une carte d'identité et une carte annuelle sont ensuite remises à l'assuré facultatif. Les cartes annuelles des assurés facultatifs sont de couleur rose. Elles sont échangées, par les soins de la mairie, dans les mêmes conditions que les cartes annuelles des assurés obligatoires. (Décret, art. 8, 9, 10.)

Cotisations. — La cotisation des assurés facultatifs, autres que les métayers, est fixée au minimum à 9 francs et au maximum à 18 francs par an. Cette cotisation est intégralement à la charge de l'assuré. Pour les métayers, la cotisation annuelle est fixée au minimum à 6 francs, au maximum à 9 francs. Le propriétaire du métayer est tenu d'effectuer, dans les mêmes limites, un versement égal à celui du métayer. (Loi, art. 36.) Les assurés facultatifs dont l'anniversaire de naissance est postérieur de quatre mois au plus à la date de délivrance de leur carte annuelle conserveront cette carte treize, quatorze quinze ou seize mois, et pourront verser, outre la cotisation annuelle, 1 fr. 50 par mois dépassant le douzième mois. (Décret, art. 122.) Si les versements constatés sur la carte ne sont pas au moins égaux aux minima fixés ci-dessus, les assurés sont invités par le préfet à compléter leurs versements, et il est procédé comme pour les assurés obligatoires. (Décret, art. 121.)

L'assuré facultatif verse lui-même sa cotisation. Il s'acquitte de ce versement en collant sur sa carte annuelle des timbres représentant le montant de cette cotisation. Le métayer effectue lui-même son versement sur sa carte annuelle et présente ensuite cette carte au propriétaire du bien qu'il exploite, afin que ce dernier y colle des timbres pour une somme égale, dans les limites fixées plus haut. Comme l'assuré obligatoire, l'assuré facultatif peut faire encaisser sa cotisation par une société de secours mutuels ou un syndicat professionnel autorisés, par une caisse d'épargne ordinaire ou par la Caisse nationale d'épargne.

Timbres. — Les versements des assurés facultatifs sont constatés par l'apposition sur la carte annuelle des mêmes timbres rouges du type « assurés » qui sont utilisés par les assurés obligatoires. En outre, on a estimé nécessaire de créer pour les versements des propriétaires de métairies un timbre spécial de couleur bleue, portant cette mention. Un seul type de timbre, d'une valeur de 50 centimes, a été créé, en raison de la rareté des règlements de compte entre métayers et propriétaires.

Caisses d'assurance. — L'assuré facultatif a la libre choix de sa caisse d'assurance comme l'assuré obligatoire et peut en changer dans les mêmes conditions que ce dernier.

Liquidation de la pension de retraite. — Sauf le cas d'invalidité, les assurés facultatifs ne peuvent obtenir la liquidation de leur pension avant 65 ans. Cette liquidation a lieu dans les mêmes conditions que pour les assurés obligatoires. Par analogie avec les versements patronaux, les versements des propriétaires de métairies sont supposés faits à capital aliéné.

Les assurés facultatifs qui, depuis le 3 juillet 1911 ou depuis l'âge de 18 ans, auront, chaque année, versé une cotisation minimum de 9 francs, pourront obtenir, en cas d'invalidité absolue visée à l'article 9 de la loi, la liquidation anticipée de leur pension et une bonification de l'Etat dans les mêmes conditions que les assurés obligatoires. Lorsqu'un assuré facultatif ayant satisfait aux mêmes obligations viendra à décéder avant l'âge de 65 ans, ses orphelins et sa veuve auront droit aux allocations dont bénéficient les orphelins et la veuve d'un assuré obligatoire.

Avantages accordés par l'Etat. — Comme pour les assurés obligatoires, ces avantages diffèrent suivant que les assurés facultatifs appartiennent à la période normale ou à la période transitoire.

1° Période normale. L'Etat accorde aux assurés facultatifs des avantages sous forme de majoration de versement. Cette majoration est égale au tiers des versements effectués, mais ne peut dépasser au total 6 francs par an. (Loi, art. 36.) Elle est portée chaque année au compte de l'assuré, à capital aliéné, et cesse d'être accordée lorsqu'elle est suffisante pour procurer à l'intéressé une rente de 60 francs à 65 ans. (Même art.)

2° Période transitoire. Une situation spéciale a été faite à certains assurés facultatifs âgés de plus de 40 ans au 3 juillet 1911.

A. *Métayers et petits fermiers.* — Tous les métayers, et ceux des fermiers dont le fermage ne dépasse pas 600 francs par an, qui, ayant plus de 40 ans au 3 juillet 1911, feront chaque année un versement de 18 francs (payé par moitié par le propriétaire en ce qui concerne les métayers) bénéficieront les mêmes avantages que les assurés obligatoires du même âge. (Loi, art. 36.) Ceux de ces assurés âgés à cette date de 40 à 45 ans, ayant effectué leurs versements annuels totaux jusqu'à 65 ans, bénéficieront à cet âge de l'allocation viagère de 60 francs par an. A ceux qui auront à la même date plus de 45 ans et qui auront fait tous les versements réglementaires jusqu'à 65 ans il sera alloué à cet âge, en sus de l'allocation de 60 francs par an, les bonifications spéciales de 2 à 40 francs prévues à l'article 4 de la loi.

Afin d'obtenir ces avantages, les intéressés devront établir, au moment où ils demanderont à entrer dans l'assurance, qu'ils appartiennent depuis trois ans au moins à la catégorie des métayers ou des fermiers dont le fermage ne dépasse pas 600 francs. (Décret, art. 8.) Les métayers devront chaque année, au moment de l'échange de leur carte, réclamer au maire de leur commune un certificat attestant qu'ils possèdent toujours cette qualité. (Décret, art. 22.) A chaque échange de leur carte annuelle, les petits fermiers devront produire au maire un certificat du receveur de l'enregistrement dans la circonscription duquel se trouvent les immeubles pris à bail. Ce certificat indique le prix sur lequel ont été perçus les droits de bail ou de location verbale. Il doit avoir été délivré moins de trois ans avant l'échange de la carte annuelle. Les petits fermiers réclameront en même temps, chaque année, au maire de leur résidence, une attestation constatant la production de ce certificat et établissant qu'ils n'ont pas d'autres biens pris à ferme. (Décret, art. 22.) Les certificats successifs du maire doivent être soigneusement conservés par les métayers et par les petits fermiers. Ils devront les produire à l'appui de leur demande de liquidation de retraite.

B. *Cultivateurs, artisans, petits patrons.* — Ceux de ces assurés facultatifs qui voudront obtenir des avantages spéciaux de l'Etat devront, en adhérant à l'assurance, certifier qu'au 3 juillet 1911, ils appartenaient depuis trois ans au moins à la catégorie des cultivateurs, artisans ou petits patrons, pouvant prétendre au bénéfice de l'assurance facultative. Ils produiront, à l'appui de leur déclaration, les extraits de rôle relatifs à ces trois années ou, à défaut, une attestation de deux témoins. (Arrêté ministériel du 30 mars 1911, art. 3.)

Si ces assurés effectuent chaque année, jusqu'à 65 ans, un versement minimum de 9 francs, ils recevront, outre la majoration du tiers de leurs versements, une bonification égale à la rente qu'eût produite un versement annuel de 9 francs effectué depuis le moment où ils ont eu 40 ans jusqu'à l'âge qu'ils avaient au 3 juillet 1911. (Loi, art. 36.) Dans le cas où les versements n'auront pas été faits régulièrement, la bonification de l'Etat sera réduite dans la même proportion que le nombre d'années de versements.

Pour ceux des intéressés de la période transitoire qui seraient, à 65 ans, dans les conditions requises pour bénéficier des allocations de la loi d'assistance, la bonification de l'Etat sera portée à un chiffre égal à celui de la bonification accordée aux assurés obligatoires du même âge, pourvu que les versements facultatifs de l'intéressé aient été de 18 fr. pour chaque année écoulée depuis la mise en vigueur de la loi. (Loi, art. 36.)

C. *Métayers, fermiers, cultivateurs, artisans et petits patrons âgés de 65 à 70 ans au 3 juillet 1911.* — Ils pourront êt e admis au bénéfice des allocations d'assistance de la loi du 14 juillet 1905, dans les mêmes conditions que les assurés obligatoires du même âge. (Loi, art. 36, et décret du 24 mars 1911, art. 1 à 15.)

Etrangers. — Un étranger naturalisé français se trouvant dans les conditions requises peut demander le bénéfice de l'assurance facultative, s'il a été naturalisé avant l'âge de 50 ans. (Loi, art. 40.) Quant à l'étranger habitant la France, il ne peut en aucun cas bénéficier de l'assurance facultative.

CATÉGORIES SPÉCIALES

Assurés alternativement obligatoires et facultatifs au cours d'une même année. — Parmi les personnes susceptibles de bénéficier de la loi de 1910, il en est qui paraissent appartenir à la fois aux deux catégories d'assurés : tel est le petit propriétaire ou l'artisan qui, au cours de la même année, travaille à son compte et pour le compte d'autrui. Nul ne pouvant figurer simultanément sur les deux listes, il appartient aux intéressés de demander leur inscription sur l'une ou sur l'autre liste.

Ceux qui auront adopté le régime de l'assurance obligatoire subiront, lorsqu'ils travailleront pour autrui, la retenue de leur versement sur leur salaire et recevront de leur patron une somme égale. Lorsqu'ils travailleront pour leur compte, ils pourront, et leur intérêt sera, d'effectuer des versements facultatifs portant leur cotisation annuelle à 9 francs, afin d'obtenir, au moment de la retraite, l'allocation totale de l'Etat.

S'ils se placent sous le régime de l'assurance facultative, ils effectueront, dans le cours de l'année, leurs versements à titre facultatif, mais, dans la période où ils seront salariés, ils subiront sur leur salaire le prélèvement obligatoire et recevront les contributions patronales correspondantes. Ces dernières seront inscrites à leur compte pour leur pension, mais ne bénéficieront pas de la majoration spéciale aux versements des assurés facultatifs.

Assurés ayant successivement appartenu, au cours de leur carrière, à l'assurance obligatoire et à l'assurance facultative. — Un mode spécial a été prévu dans ce cas, pour le calcul de la participation financière de l'Etat. La rente résultant des majorations du tiers des versements et l'allocation viagère ne peuvent se cumuler que jusqu'à concurrence de 60 francs. Si l'assuré ayant appartenu aux deux régimes compte moins de 15 années de versements obligatoires, il lui est attribué, pour chacune de ces années, une rente complémentaire, égale à celle qu'eût produite la m joration du tiers de ces versements, sans que cette rente puisse être supérieure à 1 fr. 50 pour chaque année de versement, et à condition que cet assuré ait effectué, tant comme obligatoire que comme facultatif, au moins 15 années de versements. Si cet assuré compte un nombre d'années de versements obligatoires supérieur à 15, il lui appartiendra d'atteindre, par des années de versements facultatifs, le chiffre de 30 années de versements, pour bénéficier des allocations accordées aux assurés obligatoires.

Les assurés facultatifs âgés d'au moins 35 ans au 3 juillet 1911, qui passeront ensuite dans la catégorie des assurés obligatoires, et qui effectueront alors des versements annuels atteignant au moins les trois cinquièmes de la cotisation obligatoire, seront placés, pour ces versements, dans la même situation que les assurés obligatoires du même âge. Mais l'allocation viagère ainsi calculée ne pourra, en s'ajoutant à la rente produite par les majorations et bonifications des cotisations facultatives, produire une rente supérieure à l'allocation maximum qui serait accordée à un assuré obligatoire du même âge. (Loi, art. 37.)

Salariés occupés par les assurés facultatifs. — Les assurés facultatifs qui occupent des salariés faisant partie ou non de leur famille sont tenus, à l'égard de ces salariés, aux versements obligatoires des patrons. (Loi, art. 36.)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les pensions de retraite acquises par les assurés obligatoires et facultatifs sont incessibles et insaisissables, si ce n'est au profit des établissements publics hospitaliers pour le payement du prix de journée du bénéficiaire de la retraite admis à l'hospitalisation. (Loi, art. 21.)

Les certificats, les actes de notoriété et toutes les autres pièces exclusivement relatives à l'exécution de la loi sont délivrés gratuitement et dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

Les tribunaux civils procéderont comme en matière sommaire et statueront d'urgence dans les affaires de leur compétence à naître de cette exécution. Les bénéficiaires obtiendront de droit l'assistance judiciaire devant la juridiction du 1er degré. (Loi, art. 22 et 23.)

Les recours au conseil d'Etat contre les arrêtés ministériels statuant sur les réclamations relatives aux allocations prévues par la loi seront dispensés du ministère d'avocat et auront lieu sans frais. (Loi, art. 22.)

Enfin, en même temps qu'elle a accordé aux assurés les immunités qui précèdent, la loi du 5 avril 1910 a édicté des pénalités contre ceux qui enfreignent certaines de ses dispositions. L'employeur ou l'assuré par la faute duquel l'apposition des timbres n'aura pas eu lieu sera passible d'une amende égale aux versements omis et devra, en outre, payer la somme représentant les versements à sa charge. Cette somme sera portée au compte individuel de l'assuré et l'amende versée au fonds de réserve. (Loi, art. 23.) Une amende de 100 francs à 2.000 francs et un emprisonnement de 5 jours à 2 mois pourront être infligés à l'assuré ou à toute personne qui aura fait disparaître des cartes annuelles les timbres dûment apposés. Les délinquants pourront, toutefois, être admis au bénéfice des circonstances atténuantes et à celui de la loi de sursis. (Loi, art. 24.) — R. Blaignan.

***Roty** (Louis-*Oscar*), sculpteur et graveur en médailles français, né à Paris le 12 juin 1846. — Il est mort dans la même ville le 23 mars 1911. Roty était un des représentants les plus estimés et les plus originaux de la gravure moderne. Elève, à l'Ecole des beaux-arts, de Ponscarme et d'Augustin Dumont, il avait débuté au Salon de 1873 avec un *Amour piqué*, et obtenu, en 1875, le grand prix de Rome avec un sujet de médaille représentant un *Berger cherchant à lire l'inscription gravée sur un des rochers du passage des Thermopyles.* Les étapes principales de sa carrière et ses principales œuvres ont été énumérées au tome VII du *Nouveau Larousse illustré.* Seconde médaille en 1882, pre-

mière médaille en 1885, il obtint le grand prix à l'Exposition universelle de 1889. L'année précédente, il avait été élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Bertinot. Son œuvre est des plus considérables; on peut en détacher, au tout premier plan, sa *Médaille commémorative du dévouement des Frères de la Doctrine chrétienne pendant la guerre de 1870-1871* (1874), l'effigie de la *République* (1883), l'*Immortalité* (1885), le revers de la médaille de Victor Hugo, le *Centenaire de Chevreul*, la *Loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles* (1886), la plaquette du *Centenaire de la Révolution* (1889), la *Résistance de Madier de Montjau au coup d'Etat*, médaille (1888), la médaille de Mounet-Sully, du 70e anniversaire de Pasteur (1892), une plaquette à trois côtés pour la maison *Christophe*, une magnifique médaille commémorative de la *Mort du président Carnot*, qui est peut-être son chef-d'œuvre; *Maternité*, médaille de naissance; la *Semeuse*, effigie des nouvelles monnaies d'argent françaises, etc. En 1889, Roty avait exécuté les jolies arabesques décorant l'entrée du Palais des beaux-arts du côté des jardins, au Champ-de-Mars.


L.-O. Roty. (Phot. Pirou.)

Roty était véritablement le chef de la nouvelle école de gravure en médailles, dont son œuvre résume les tendances essentielles : il a abandonné les allégories et les mythes antiques depuis trop longtemps consacrés, pour faire appel à la nature elle-même, en choisissant comme fond de ses médailles des scènes quelquefois familières et d'un réalisme charmant de la vie de chaque jour. Chacune de ses plaquettes surtout est un véritable tableau, composé avec soin et simplicité, souvent avec une réelle poésie. Dans l'exécution, un goût très sûr, une habileté remarquable à traduire les moindres détails du modelé, aux dépens quelquefois de la vigueur du relief et de la puissance de l'ensemble; des qualités de délicatesse, de grâce, plutôt que de force. Son métier habituel le trahit, quand il essaye d'atteindre le grandiose. On a fait observer assez justement qu'au sujet d'une de ses œuvres, certainement la plus populaire, la *Semeuse*, que la svelte et nerveuse silhouette féminine qui occupe le premier plan est un peu frêle pour garnir l'immense horizon qui s'ouvre derrière elle. Sa composition et son dessin séduisent, plus encore que la sûreté et la vigueur de sa frappe. — H. Trévise.

***Saturne.** — On connaît aujourd'hui dix satellites de cette planète; huit ont été décrits au t. VII du *Nouveau Larousse illustré*, les deux autres, découverts et étudiés plus récemment, et leurs principaux éléments sont consignés dans le tableau ci-dessous :

NOMS des Satellites.	AUTEURS de la découverte.	EXCENTRICITÉ de l'orbite.	1/2-grand axe de l'orbite par rapport au 1/2-diam. équatorial de la planète.	DURÉE de la révolution sidérale (en temps moyen).
IX Phébé	W. H. Pickering (16 août 1898).	0,165)	214	550j 10h 34m
X Thémis	W. H. Pickering (16 avril 1904).	0,23	24,2	20j 20h 21m

Sieste (LA), peinture décorative de Willette, exposée en 1911 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — Sous un arbre vert, Colombine repose, avec Pierrot incliné sur sa poitrine. Elle a accroché à une branche son chapeau de paille fleuri de coquelicots, de marguerites et de bleuets; et tous deux rêvent à côté du pâté entamé et du flacon vidé. Cependant, Arlequin s'est approché doucement, et, les yeux luisants sous le masque, il envoie des baisers à la belle assoupie. Sa silhouette bigarrée se détache sur le ciel rosé. Toute la scène, du reste, est peinte dans une gamme claire, qui convient excellemment à la décoration, et l'artiste a prodigué les couleurs tendres, vert de l'herbe et mauve de la robe, dont il sait user excellemment. Il a surtout mis tout son esprit discret et sentimental dans le dessin des personnages; la jalousie amoureuse d'Arlequin, la tranquillité naïve de Pierrot, la coquetterie charmante de Colombine sont inscrites dans la pose des corps, dans l'expression des lignes, dans les quelques détails choisis.

On a dit que cet art, fait de mélancolie et de sourire, classait Willette comme un des arrière-petits-fils de Watteau ; il s'approche à coup sûr de Verlaine, et, entre le poète des *Fêtes galantes* et le peintre de *la Sieste*, de *la Tentation de saint Antoine* et de tant d'autres œuvres délicates et spirituelles, la parenté est certaine. — T. Leclère.


La Sieste, par L.-A. Willette (Société nationale des beaux-arts, *Salon de 1911*). Phot. Vizzavona.

sulla n. f. Nom donné, en Algérie et en Tunisie, au sainfoin à bouquet (*hedysarum coronarium*), qui croît spontanément en beaucoup de régions de ces pays et peut, par la culture, fournir un bon fourrage.

— Encycl. Le fruit de cette plante est une gousse aplatie, formée d'articles soudés les uns aux autres, mais qui se séparent, à maturité complète, par déhiscence. Chacun de ces segments renferme une graine qu'il enveloppe d'un revêtement épais, parcheminé, très résistant et difficilement perméable à l'eau, de sorte que la germination, si l'on fait servir ces graines habillées aux semailles, est lente et assez inégale, malgré la quantité considérable de semences qu'on emploie et les traitements préalables qu'on leur fait subir pour les ramollir (immersion dans l'eau bouillante pendant une minute, ou immersion pendant cinq minutes dans l'eau à 60° degrés ou une solution de carbonate de sodium à 50°). Au contraire, la graine débarrassée de ses enveloppes dures germe normalement dans un temps moindre, et l'ensemencement en est fort simplifié, puisque les pratiques d'ébouillantage n'ont plus de raison d'être. Cette constatation a conduit les Italiens, qui cultivent depuis longtemps et avec succès le sainfoin à bouquet, à l'invention de machines à décortiquer les graines de sulla; ces décortiqueuses libèrent les graines de leurs enveloppes par battage et froissement des gousses contre une grille métallique, par le moyen de battes camelées. Bien que très rudimentaires encore, elles fournissent des résultats satisfaisants, et sont adoptées maintenant dans l'Afrique septentrionale.


Sulla : *a*, fruit ; *b*, graine.

Mais la difficulté de germination des semences non décortiquées n'était pas l'unique cause des insuccès constatés d'abord dans les essais de culture de la sulla : Saurrin a exposé à la Société des agriculteurs d'Algérie le résultat de longues années d'expériences et d'étude sur cette plante et montré que le climat a une importance aussi considérable que le mode d'ensemencement; le régime des pluies exerce sur la végétation de la sulla une influence capitale. En effet, il faut à cette légumineuse au moins 300 millimètres de pluie, et il importe surtout de ne pas semer trop tôt pour qu'une sécheresse vienne anéantir les jeunes plantes, mais d'attendre l'époque où la saison des pluies est normalement établie; les racines longuement pivotantes permettent à la plante développée dans de bonnes conditions de résister victorieusement à la sécheresse de l'été.

La sulla se plaît dans les terres noires, les terres argileuses même compactes; mais elle redoute les terres silico-argileuses rouges, dites en Tunisie « hamri ». D'ailleurs, la présence de sullas spontanément venues sur un sol est une indication utile pour le choix du terrain. Il se peut qu'un terrain convenant à la plante ne renferme pas les bactéries nécessaires au développement de celle-ci; mais, en pareil cas, les Italiens répandent sur le champ à ensemencer 400 à 500 kilogrammes à l'hectare de terre prise sur une sullanière productive.

La sulla succédant à une céréale, un simple labour de déchaumage est nécessaire avant les semailles, à la condition, toutefois, que le sol ait été bien ameubli pour la culture de celle-ci, ce qui permet à la sulla d'enfoncer profondément ses racines.

A raison de 15 à 20 kilogrammes à l'hectare, on répand la graine à la volée, lorsque le sol est bien mouillé, et l'on enfouit par un léger hersage.

La sulla donne un fourrage dont les bestiaux sont friands ; elle peut constituer aussi un excellent engrais vert, et, en tout cas, même par ses racines, enrichit considérablement le sol en azote ; enfin, sa végétation serrée ne laisse guère place aux mauvaises herbes dont elle purge le sol.

Actuellement, la région favorable à la culture de cette plante est la zone qui va des plaines du littoral jusqu'aux hauts plateaux. — Jean de Chaon.

sullanière n. f. Prairie artificielle, constituée uniquement par la sulla.

Teisserenc de Bort (Léon), météorologiste français, membre de l'Académie des sciences, né à Paris le 5 novembre 1855. Il débuta, en 1879, comme météorologiste adjoint au Bureau central météorologique de Paris, où il dirigea, de 1882 à 1890, le service de la météorologie générale. Il résigna ses fonctions pour se livrer à des études de météorologie expérimentale, accomplit, notamment sur un bateau aménagé à ses frais, l'« Otarie », une fructueuse croisière dans la Méditerranée et l'Atlantique intertropical, prit part, pendant leur durée, aux mesures internationales des mouvements des nuages (1896-1897) et enfin installa à Trappes (Seine-et-Oise) un observatoire météorologique, d'où sont sorties, au moyen d'expériences spéciales poursuivies par ballons-sondes, cerfs-volants, etc., munis d'enregistreurs, quelques-unes des découvertes capitales de l'aérologie contemporaine (inversion de la température dans les couches supérieures de l'atmosphère, etc.), exposées naguère au *Larousse Mensuel* (t. Ier, p. 113). De juin 1902 à mai 1903, il organisa, avec le concours

des instituts météorologiques de Copenhague et d'Upsal, un certain nombre de lancers simultanés de ballons à Trappes, Hald, etc., qui fournirent des observations de la plus haute importance. En 1907, ses recherches sur la composition de l'air dans les régions supérieures n'ont pas été moins heureuses. Plusieurs fois lauréat de l'Académie des sciences (prix Houllevigue en 1902, prix Estrade-Delcros en 1903), honoré d'une médaille d'or de la Société royale de météorologie de Londres (1907), secrétaire général de la Société météorologique de France jusqu'en 1902, Léon Teisserenc de Bort a été élu membre libre de l'Académie des sciences, le 14 novembre 1910, en remplacement de E. Rouché (v. p. 125). Son œuvre scientifique est considérable. Dispersée en grande partie dans les principales publications scientifiques de France, notamment les « Annales du Bureau central météorologique » : *Mesure des hauteurs des nuages par la photographie* (1895) ; *Etude de la synthèse sur la répartition des pressions à la surface du globe* (1887); *Mode de formation des types d'isobares* (1888); *Distribution de nébulosité à la surface du globe* (1884) ; *Prévision du temps; Condition actuelle et moyens de l'améliorer* (1886) ; etc. Elle est résumée notamment dans un excellent volume écrit avec Hildebrandsson : *les Bases de la météorologie dynamique*. — H. Trévise.


L. Teisserenc de Bort. (Phot. P. Petit.)

***télégraphie.** — *Télégraphie militaire. Communications électriques de campagne.* Les armées deviennent si considérables et leurs théâtres d'opérations si étendus, que la nécessité s'est imposée d'établir, entre leurs diverses fractions, des communications électriques. L'installation de ces communications a même pris assez d'importance pour constituer un service tout particulier, confié à des sapeurs-télégraphistes du génie, organisés en unités spéciales : la *compagnie télégraphique d'armée*, le *détachement* de corps d'armée ou de division isolée.

Une compagnie télégraphique d'armée a pour chef un capitaine du génie et se compose de six sections, dont chacune, commandée par un lieutenant ou sous-lieutenant monté, dispose de : 2 chariots de travail, 1 voiture-poste, 2 voitures légères, 1 voiture dérouleuse et 4 bicyclettes pour télégraphistes. En outre, un *échelon de matériel*, attaché à la compagnie, comprend un détachement de sapeurs-télégraphistes, plus 10 chariots d'approvisionnement de câbles et 3 chariots à perches que le capitaine, au moment du besoin, met au service des différentes sections. C'est aux lieutenants, chefs de celles-ci, qu'il appartient alors de constituer, avec ces ressources, des *ateliers, demi-ateliers* ou *ateliers légers*, suivant le travail qu'il s'agit d'exécuter. Toutes les voitures ci-dessus dénommées sont à ressorts; et, à l'exception de la *dérouleuse*, qui n'a que deux roues et n'est attelée que d'un seul cheval, elles sont à quatre roues, à tournant complet, attelées de trois chevaux de front, conduits en guides.

Le *chariot de travail* contient l'équipement essentiel d'un atelier, ainsi que les appareils nécessaires aux essais, et différentes autres parties du matériel. Il peut également être utilisé pour le transport du personnel, des havresacs, etc.

La *voiture-poste* est une voiture fermée, aménagée pour servir de poste télégraphique ; elle porte l'outillage et le matériel qu'il faut pour son installation, plus des objets de rechange et des fournitures de bureau.

La *dérouleuse* sert à transporter le câble de la section. Munie à l'arrière de ferrures spéciales pour le déroulement du câble et portant l'équipement de deux monteurs, ainsi que des appareils d'essai, elle peut éventuellement être employée à la construction même des lignes, ainsi qu'à la recherche de leurs dérangements.

La *voiture légère*, destinée en principe au transport du personnel et des sacs, renferme, en outre, des appareils d'optique, des rechanges divers, etc. Dans la construction des lignes, elle sert de poste d'essai et d'armement de secours.


Dérouleuse.

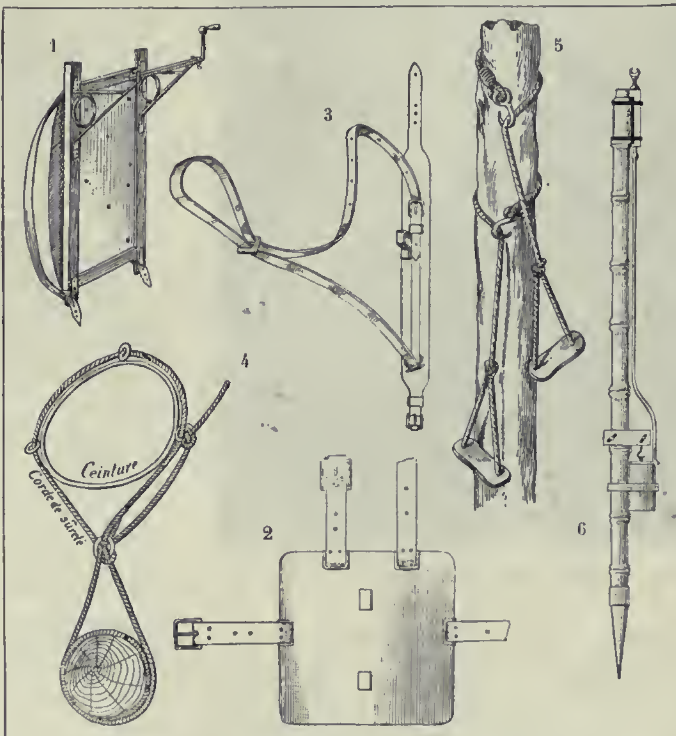
Le *chariot d'approvisionnement de câble* transporte, outre du câble, un certain nombre de perches et une réserve de menus objets pour la construction des lignes.

Le *chariot à perches* transporte une réserve de perches.

Enfin, les *bicyclettes* qui font partie de chaque section portent, dans un sac de cadre, du menu matériel pour la réparation des dérangements, sont munies à l'arrière d'un porte-bagages métallique pouvant servir aux transports de piles, d'appareils électriques, optiques, etc. En outre, le chargement de chacune d'elles comporte encore une lance à fourche triple en acier.

Quant aux *détachements* de corps d'armée ou de division isolée, toujours commandés par un officier monté, capitaine ou lieutenant, que seconde un adjudant, ils se composent d'un personnel technique et d'un détachement de sapeurs-conducteurs, avec, comme matériel, outre 1 fourgon à vivres et à bagages, 6, 4 ou 2 voitures légères, portant des appareils à dérouler et du modèle ci-dessus indiqué.

Eléments constitutifs des lignes. — Le premier de tous est le conducteur, le câble. Il en existe plusieurs types, dits câbles de *campagne*, câbles *légers, extra-légers*, ou encore *fils bimétalliques*. Constitués tous au moyen de fils de cuivre, d'acier, de bronze, de différents diamètres, tordus ensemble de diverses façons et recouverts d'une couche isolante, leur poids, au kilomètre, va, de 28 kilogrammes pour les plus forts, à 5 ou 6 kilogrammes pour les plus légers. On les emploie suivant les cas, comme on le verra plus loin; car, si, plus un câble est léger, plus il est commode à manier, il faut noter aussi que la résistance qu'il oppose au passage du courant électrique augmente, toutes choses égales d'ailleurs, quand son diamètre diminue.



Télégraphie militaire : 1. Dossière. — 2. Plastron. — 3 Ceinture de protection. — 4. Ceinture de protection (modèle 1909). — 5. Étriers. — 6. Appareil d'éclairage.

Après les câbles, viennent les *supports* pour les soutenir. Ce sont des perches en bambou, de 4 mètres de haut et pesant 1 kil. 500. Ces perches sont munies à une extrémité d'une pointe en fer, à l'autre d'un chapeau en fonte malléable où se trouve un trou taraudé permettant de fixer au sommet, à l'aide d'une *tige droite pour perche*, l'*isolateur* en ébonite du modèle dit « à simple cloche ». Des tiges coudées peuvent également être employées quand on veut, pour soutenir une ligne, utiliser des supports existants, tels qu'arbres, murs, etc. A tout cela viennent s'ajouter encore différents accessoires, notamment des commutateurs de plusieurs sortes, permettant de brancher une ligne ou un fil sur une ligne déjà existante. Puis ce matériel est complété par une série d'*engins* et d'*outillages :* bobines de diverses formes pour câble de campagne, pour câble léger ou extra-léger, pour fil bimétallique, gros ou fin, dont les unes portent 1 kilomètre, les autres 500 mètres, d'autres 1.500 mètres de câble ou de fil; appareils de déroulement pour câble léger, sous forme de *dossière* ou de *plastron, piquets de terre*, lances à fourche en bambou d'une pièce ou de deux pièces, ou en acier, pour bicyclistes. Citons encore les *étriers* et la *ceinture de protection*, dont se servent les télégraphistes quand il leur faut monter à des poteaux ou à des arbres. Mentionnons aussi l'*appareil d'éclairage* permettant de travailler la nuit. Il se compose d'un bec à acétylène, fixé à l'extrémité d'une perche en bambou par l'intermédiaire d'un coupleur de perches et d'un porte-bec. Ce dernier est formé d'un réservoir en cuivre, supportant un tube fileté pour recevoir le bec et au-dessous duquel s'adapte un tuyau de caoutchouc de 3 mètres de long, dont l'autre extrémité est reliée au générateur à acétylène.

Enfin, ce matériel est complété par un outillage qui comprend : des outils de terrassement, des outils d'ouvriers en bois, des outils d'ouvriers en fer et une série d'outils spéciaux : marteaux à panne fendue, pinces plates et pinces coupantes, couteaux d'artificier, trousses de mécanicien, grand et petit modèle.

Principes généraux de construction. — Il existe divers types de lignes, suivant le genre de câble dont elles sont formées. Le *câble de campagne* est le plus employé. Le *câble léger* sert surtout pour établir une communication téléphonique, ou pour construire des lignes de peu de longueur, surtout de caractère provisoire : par exemple, pour relier un poste volant ou un poste optique au poste électrique voisin. Le *fil bimétallique gros*, de 1 millimètre de diamètre, est utilisé pour les réparations des lignes existantes ; réparations qui incombent surtout aux sections techniques et que les compagnies d'armée n'ont à faire qu'exceptionnellement.

Le *fil bimétallique fin*, de 0mm, 6 de diamètre, est employé pour les communications courtes, uniquement exploitées au téléphone.

Tracé d'une ligne. — Le tracé général d'une ligne de campagne est fixé par des considérations topographiques ou tactiques. On s'attache à utiliser, autant que possible, le réseau existant et à réduire au minimum les portions de ligne à construire de toutes pièces. En principe, toute construction de ligne est précédée d'une reconnaissance exécutée par le chef d'atelier et destinée à lui permettre de déterminer le tracé de la ligne et l'emploi rationnel des moyens d'exécution dont il dispose. Il tiendra compte de ses ressources en matériel, des diffi-

cultés d'exécution, du temps qu'il peut y consacrer, de la durée probable d'exploitation, etc. Puis toute une série de précautions dont l'expérience a démontré l'utilité sont observées lors de l'établissement d'une ligne le long des routes, lors de la traversée de celles-ci, ainsi que lors du passage des ponts, de la traversée des rivières, ou encore des localités, des rues, etc.

Enfin, il faut tenir compte de la tension que peuvent supporter les divers câbles employés. Elle varie de 90 à 120 kilogrammes pour les différents câbles de campagne. Mais on recommande de ne pas dépasser pratiquement une tension de 15 à 20 kilogrammes; de la réduire à 8 kilogrammes pour les câbles légers, à 12 kilogrammes pour le fil bimétallique gros et à 3 kilogrammes seulement pour le mince. Cette limite de tension s'apprécie d'ailleurs aisément dans la pratique, par la longueur minimum de la flèche que présente un câble de longueur déterminée, tendu entre deux supports.

Normalement, les lignes en câble de campagne sont construites à l'aide du chariot de travail.

Eventuellement, on peut employer la voiture légère, ou bien la dérouleuse, quand le terrain ne permet pas la circulation d'une voiture à quatre roues. Enfin, dans des sentiers impraticables à toutes voitures, on a recours au *tourne-à-gauche*. (V. ce mot.) D'ailleurs, les lignes en câble léger et celles en fil bimétallique sont toujours construites à l'aide des appareils de déroulement correspondants.

Opérations de construction. — Elles sont faites par des *ateliers*, c'est-à-dire des groupements, dont le chef est un sergent assisté de deux caporaux, et dont la composition, en personnel et matériel, varie suivant le genre de ligne à construire.

Lignes en câble de campagne. — Au point de départ, le chef d'atelier fait charger, sur le chariot de travail et la voiture légère, le nombre de bobines nécessaires, chacune portant un kilomètre de câble. Les hommes s'équipent et prennent leurs places suivant le rôle attribué à chacun d'eux : distributeurs, dérouleurs, monteurs, bicyclistes, etc. Le chariot portant le distributeur et son aide marche en tête, suivi du dérouleur et de ses deux aides. A une centaine de pas en arrière, vient la première escouade de monteurs, avec le sergent; cinquante pas plus loin, la voiture légère, accompagnée d'un bicycliste; enfin, la deuxième escouade de monteurs, commandée par un caporal, suit à distance variable.

Naturellement, ces divers éléments s'arrêtent, se rapprochent et s'entr'aident, selon les cas, lorsqu'il s'agit de traverser une route, un chemin de fer, un pont, une rivière; suivant que la traversée se fait sur perches ou en tranchée, suivant encore que le distributeur juge qu'il y a danger, d'après la nature du terrain, à poser momentanément le câble à terre.

Ensuite, chaque fois qu'une bobine est épuisée, c'est-à-dire dès qu'un kilomètre de câble est posé, la voiture légère rejoint le chariot, et l'on fait un *essai kilométrique* pour constater si le câble fonctionne bien. Sinon, un bicycliste est aussitôt lancé pour prévenir le chef d'atelier, qui prend les mesures nécessaires. D'autre part, chaque bobine, une fois vide, est placée au point même où se fait la *ligature kilométrique* entre le câble qu'elle portait et celui de la bobine suivante. On l'attache aux supports du câble, ou même on la fait traverser par celui-ci, suivant les cas, de façon à l'avoir sous la main quand on effectuera le relèvement de la ligne.


Voiture-poste (renfermant les organes d'un poste à quatre directions).

Le travail s'effectue de façon analogue quand, pour la construction des lignes, on se trouve contraint d'employer, au lieu du chariot de travail, la dérouleuse ou bien la voiture légère ordinaire. On prend soin seulement de compléter le chargement de ces voitures avec les perches, haubans, piquets, etc., indispensables.

Enfin, les mêmes principes sont appliqués quand les circonstances forcent à construire au tourne-à-gauche, sans employer aucune voiture, un élément de ligne d'une certaine longueur.

Lignes en câble léger. — L'atelier constitué pour construire ces lignes doit être, autant que possible, suivi d'une voiture de matériel. Mais l'appareil de déroulement, plastron ou autre, est porté directement par l'aide-dérouleur que le dérouleur suit en guidant le déroulement; tandis que les monteurs suivent eux-mêmes ce dernier et fixent le câble.

Lignes en fil bimétallique. — Elles ne sont actuellement utilisées que pour les communications téléphoniques, rapides et de faible durée. On peut les établir sans le concours d'aucune voiture, par conséquent dans les terrains les plus accidentés. Mais il n'en faut pas moins poser le fil dans les mêmes conditions de sécurité que le câble de campagne, ce qui oblige parfois à faire de longs détours pour trouver des appuis, ou bien à créer des supports au moyen de perches improvisées. On jette ce fil mou, c'est-à-dire non tendu, sur les arbres ou les haies; il est ainsi moins exposé à se rompre. On le fixe, au besoin, par un tour mort, autour des branches ou du tronc. Mais il faut éviter les contacts métalliques, ainsi que les spires de faible diamètre et les coques qui détériorent le fil en le rendant très cassant. Aussi, les précautions les plus minutieuses doivent être prises pour l'enroulement et le déroulement du fil. En opérant comme il vient d'être dit, on peut admettre, comme vitesse moyenne de construction des lignes, environ 2 kilomètres à l'heure. Cette vitesse peut se trouver fort réduite en certains points, comme la traversée des villages, par exemple. Mais, par contre, elle peut atteindre 3 kilomètres, si l'on trouve sur tout le tracé des supports naturels convenables, et si l'on peut effectuer fréquemment la pose de la ligne sur le sol.

En pays de montagne, où les lignes sont le plus souvent courtes, cette vitesse de construction varie entre 300 et 500 mètres à l'heure, et l'on ne dispose que d'un matériel tout spécial, renfermé dans des caisses de bât susceptibles d'être portées à dos de mulet. Assez courtes sont aussi les lignes construites par les ateliers de télégraphie légère attachés aux brigades de cavalerie et dont chacun n'est approvisionné que de 3 kilomètres de câble. La grande résistance que ce câble léger offre au courant ne permet d'ailleurs pas d'établir ni d'exploiter des lignes de grande longueur. Le groupe des sapeurs-télégraphistes, montés à bicyclettes, de chaque division de cavalerie, est outillé surtout pour la reconnaissance et la mise hors de service des lignes fixes, leur réparation ou exploitation.


Accrochage des fils.

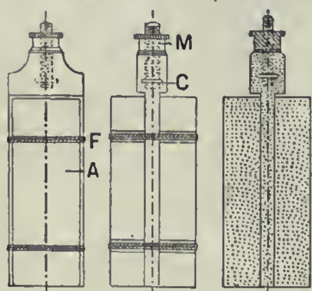
Relèvement des lignes. — Les lignes établies par les ateliers télégraphistes sont relevées par eux quand il y a lieu, exactement dans les mêmes conditions, les escouades de monteurs conservant leurs rôles respectifs. L'enroulement est fait, comme le déroulement, par les mêmes hommes et d'autant de façons, suivant le câble dont il s'agit et les voitures dont on dispose. Au besoin, il se fait aussi au tourne-à-gauche; mais il ne peut s'exécuter ainsi que pour de très petites longueurs de câbles et dans des cas exceptionnels, car il est très fatigant.

Enfin, le relèvement des lignes peut avoir lieu en cas de retraite, et *même sous le feu de l'ennemi*. Chaque atelier s'efforce alors de relever les lignes confiées à sa garde et ne les abandonne, à moins d'ordre contraire, qu'en cas de nécessité absolue, en les mettant hors de service, par tous les moyens qu'il peut employer.

Il faut dire, d'ailleurs, qu'en tout ce qui concerne les essais, dérangements, réparations des lignes et leur destruction éventuelle, les bicyclistes des sections télégraphiques jouent un rôle capital. C'est grâce aux courses continuelles qu'ils exécutent le long des lignes, isolément ou deux par deux, qu'une surveillance de ces lignes est possible. Munis de tout le matériel nécessaire, de piles, parleurs, etc., ils peuvent constater tous les dérangements, même s'ils ne sont pas apparents, et sont en mesure de les faire disparaître.

Postes télégraphiques. — Le point auquel doivent aboutir les communications électriques de campagne, c'est la *voiture-poste*, qui renferme, installés à demeure, tous les organes d'un poste à quatre directions. La forme de cette voiture est analogue à celle d'un omnibus. Les appareils sont disposés à l'intérieur sur deux panneaux et une tablette, à laquelle fait face une banquette. Des ouvertures dans les parois livrent passage aux fils de ligne venant de l'extérieur. Deux autres ouvertures servent au passage des fils de terre. Les deux appareils Morse, destinés à desservir les lignes, sont fixés à la table de manipulation. Un *parleur*, placé entre eux, permet d'entrer en communication avec les lignes qui ne leur sont pas reliées. Les bornes-lignes de ces trois appareils sont munies de cordons avec fiches, permettant de les mettre en com-

munication avec l'une quelconque des quatre lignes. L'éclairage est fourni par un bec à acétylène, placé au plafond de la voiture et alimenté par un générateur de campagne, établi sous le siège du conducteur. La voiture est placée, autant que possible, sur un terrain horizontal, et son emplacement indiqué par un fanion ou une lanterne à 'T' bleu. La voiture est toujours dételée, les roues calées. Mais les chevaux d'attelage restent en place, ou sont éloignés suivant les besoins du service. Quel que soit le mode d'installation du poste, celle-ci nécessite en général l'établissement de *fils de terre*. C'est une opération que fait exécuter le chef de poste en prenant les précautions nécessaires et choisissant l'endroit où la nature du sol convient le mieux pour assurer les communications des appareils avec la terre. C'est là qu'il fait planter les *piquets de terre*. Ce sont des tubes de fer galvanisé de $0^m,80$ de longueur, portant un renfort à leur partie supérieure et percés de trous à l'autre extrémité. Une fois le piquet enfoncé, on verse de l'eau à l'intérieur pour rendre plus conductrice la terre avoisinante, et une vis de serrage, protégée par un pont, permet de fixer le câble à sa partie supérieure. Les piles de campagne sont du système Leclanché et de plusieurs modèles. Le plus récent, celui de 1905, comprend : 1° un positif formé d'une plaque en charbon de cornue portant en haut une borne en maillechort, pressée entre deux plaques épaisses d'aggloméré au moyen d'un ficelage solide; 2° un négatif constitué par une plaque de zinc, terminée par une lame d'étain fendue, qui peut s'engager sur la borne du positif; 3° un vase en ébonite où le tout est renfermé. La pile de campagne se charge à la gélosine, ou bien avec du coton hydrophile, trempé dans une solution de sel ammoniac. On recouvre ensuite le tout d'une couche de paraffine, dans laquelle on perce quelques trous afin de permettre le dégagement des gaz.



Pile de campagne : A, aggloméré; F, ficelle; M, maillechort; C, charbon.

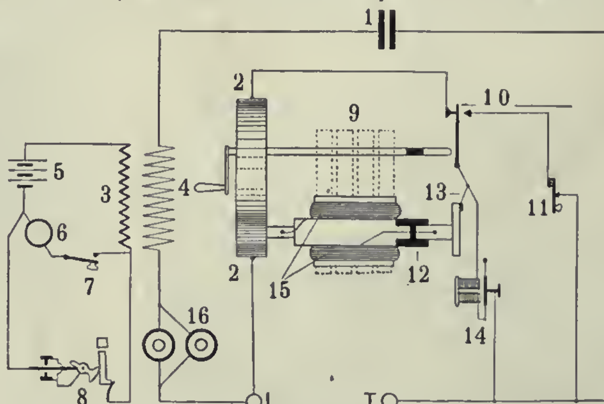
Les *appareils Morse* dont on se sert sont du modèle 1907 : constitués par la réunion, sur une planchette, d'un mouvement d'horlogerie, d'un électro-aimant, d'un manipulateur de campagne et d'un galvanomètre vertical. Le *parleur*, placé sur la même planchette, n'est qu'un appareil Morse simplifié par la suppression de l'enregistrement des signaux qui sont *reçus au son*. Le parleur simple se réduit donc à un électro-aimant avec son armature pour la réception, et un manipulateur pour la transmission. — Il y a deux sortes de parleurs : l'un dit *frappeur*, l'autre *ronfleur*. Le premier est disposé de façon à indiquer les signaux par une série de coups que frappe une borne sur une sorte d'enclume. Le second est muni d'une armature vibrante, dans laquelle le passage du courant détermine une sorte de ronflement, renforcé par la sonorité de la boîte et du socle creux qui porte l'électro-aimant.

Postes téléphoniques. — En campagne, on emploie des postes magnétiques ou des postes microphoniques, et la ligne ne comporte qu'un seul fil, la terre étant utilisée comme retour. Le poste le plus simple de tous, pourvu du téléphone Aubry, à étui et corne d'appel, permet de correspondre aisément à une distance de 5 à 6 kilomètres, avec ligne en câble léger. Il comprend un seul appareil, servant de transmetteur et de récepteur. La corne d'appel, dont on se sert pour appeler son correspondant, est une petite trompette à anche, en corne ou en laiton. On la met devant la plaque du transmetteur, et on souffle fortement dedans. La plaque du transmetteur vibre alors assez fort pour produire, dans le récepteur, un son qu'on entend à 2 ou 3 mètres. En conversant, le téléphoniste place l'appareil devant sa bouche ou devant son oreille, suivant qu'il veut transmettre ou recevoir.

Le *parleur téléphonique*, modèle 1907, est un appareil employé sur les lignes dont l'exploitation au Morse et au téléphone ordinaire est impossible : soit que ces lignes présentent des résistances très grandes, soit que leur isolement soit défectueux, etc. C'est donc une sorte d'appareil de secours, capable de rendre des services sur les lignes dont l'exploitation ne


Intérieur d'une voiture-poste.

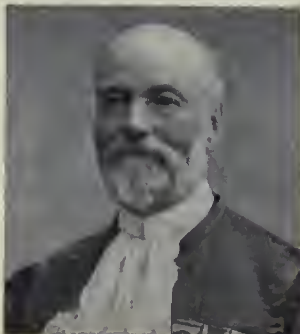
pourrait pas être effectuée par les procédés ordinaires. Cet appareil comprend un manipulateur, un vibrateur, une bobine d'induction, deux écouteurs téléphoniques, dont l'un a des dimensions ordinaires, tandis que l'autre, de 8 centimètres de diamètre, bordé par un bourrelet en caoutchouc recouvert de cuir, est plus sensible. On emploie l'un et l'autre suivant les cas. Enfin, on se sert aussi de *postes microtéléphoniques*. L'un, *portatif avec sonnerie*, est du modèle 1907. Il se compose de ce que l'on appelle un combiné (microphone et téléphone) avec une bobine d'induction et pile; d'un second téléphone écouteur; d'un appel phonique (lame vibrante), et d'un appel par magnéto avec sonnerie. L'autre poste microtéléphonique, dit *de campagne*, est du modèle 1908. Il comprend un combiné avec microphone à grenaille et téléphone, un second téléphone écouteur, un appel vibré à bouton, une bobine d'induction et une pile de deux éléments, à grande surface, chargée au coton ou à la gélosine. Tout l'appareil est enfermé dans deux sacoches en cuir accolées, la plus petite des deux contenant la pile. — Lt-Cl Le Marchand.



Poste microtéléphonique portatif avec sonnerie : 1. Condensateur; 2. Masse; 3. Primaire; 4. Secondaire; 5. Pile; 6. Microphone; 7. Commutateur de microphone; 8. Vibrateur mécanique. 9. Aimants inducteurs; 10. Lame commutatrice; 11. Bouton de contrôle; 12. Ébonite; 13. Balai; 14. Sonnerie; 15. Enroulement de l'induit de la magnéto. — L, circuit-borne; T, terre.

Thémis n. f. Nom d'un satellite de Saturne. (V. Saturne, p. 145.)

tick-fever (mot angl., formé de *tick*, tique, et *fever*, fièvre) n. f. Spirochétose observée dans l'Afrique orientale et qui est occasionnée par la présence dans le sang du spirochète de Dutton (*spirochæta Duttoni*), que véhicule une tique : *Vassal a publié un travail sur la chimiothérapie de la* tick-fever.


E. Tisserand. (Phot. Pirou.)

***Tisserand** (Louis-*Eugène*), agronome et administrateur français, né à Flavigny (Meurthe) en 1830. Il a été élu membre de l'Académie des sciences (section des académiciens libres), le 20 février 1911, en remplacement de Jules Tannery, décédé.

Zankov, ou mieux **Tsankov** (Dragan), homme politique bulgare, né en 1828 à Svistovo (Bulgarie), mort à Sofia le 24 mars 1911. Il commença par se livrer au commerce, s'établit à Vienne et fit paraître dans cette ville, en 1852, avec son frère Andon, une grammaire de la langue bulgare en allemand : *Grammatik der Bulgarischen Sprache* (in-8°). Les deux auteurs avaient eu l'idée assez singulière de présenter les mots bulgares en caractères latins, et leur livre constitue aujourd'hui une véritable curiosité bibliographique. Dès ce moment, sans doute pour émanciper les Bulgares de la tutelle de l'Eglise grecque, Tsankov pensait à l'union de l'Eglise bulgare avec l'Eglise romaine, et c'est pour cela qu'il avait rejeté l'alphabet gréco-slave. Après la guerre de Crimée, Dragan Tsankovse rendit à Constantinople et y fonda un journal intitulé : *la Bulgarie, organe des intérêts bulgares*, qui parut de 1859 à 1861. Il y défendit l'idée de l'union avec Rome; cette idée était appuyée par l'émigration polonaise, alors fort influente à Paris, et reçut l'approbation de Napoléon III, qui, en rattachant les Bulgares à l'Eglise occidentale, pensait faire échec à la Russie.

En 1861, dans l'espérance de réaliser l'*Union*, Tsankov se rendit à Rome avec une députation bulgare, et fut reçu par le pape Pie IX. Mais l'union ne répondait ni aux aspirations réelles, ni aux traditions nationales des Bulgares, et les négociations furent bientôt abandonnées. Revenu en Turquie, Tsankov entra au service de la Porte, devint Dragan-effendi et, en cette qualité, fut adjoint successivement aux pachas de Nich et de Viddin. Puis il fut professeur à Roustchouk. Il publia une histoire de Bulgarie, qui a eu trois éditions (la dernière à Vienne en 1869). Lors de la constitution de l'exarchat bulgare, il fut membre du conseil de l'exarque.


Dragan Zankov.

De 1873 à 1876, il fut professeur de bulgare au lycée impérial ottoman de Constantinople et censeur pour les livres bulgares. Lorsque, dans le courant de l'année 1876, les massacres bulgares appelèrent l'attention de l'Europe indignée, Tsankov fut envoyé, avec son compatriote Balabanov, dans les diverses capitales européennes pour solliciter l'intervention des puissances et la constitution d'une province autonome. Ses démarches ne furent pas inutiles, et Gladstone, notamment, dénonça avec une indignation véhémente les atrocités bulgares. Il rentra dans sa patrie avec les troupes russes, et fut le premier gouverneur civil bulgare, d'abord à Svistovo, ensuite à Trnovo. A la première Assemblée constituante bulgare, dont il fut le vice-président, il fonda, avec Karavelov, le parti dit « libéral » (russophile) et fut le premier agent diplomatique de la principauté à Constantinople. En 1880, il fut ministre des affaires étrangères et, de 1883 à 1884, président du conseil, avec le portefeuille des affaires étrangères.

Mais il ne s'entendait pas avec le prince Alexandre de Battenberg, qui le fit pendant quelque temps interner à Vratsa. Il redevint ensuite chef du cabinet, mais dut bientôt céder la place à son rival Karavelov. L'histoire de ces misérables conflits, qui marquèrent les premières années de la jeune principauté, n'a plus guère d'intérêt pour nous. Il suffira de rappeler que l'influence de Tsankov contribua à la chute d'Alexandre de Battenberg et qu'il fut membre du gouvernement provisoire constitué après l'abdication du prince. Le jour où la direction de la politique bulgare passa aux mains de Stamboulov, Tsankov se retira à Saint-Pétersbourg, où il vécut pendant quelques années d'une pension du gouvernement russe. Après la mort tragique de Stamboulov, il rentra dans sa patrie. Il fut nommé de nouveau député, et siégea au Sobranié jusqu'en 1903. Il fut quelque temps président de cette Assemblée et publia, en 1905, un ouvrage intitulé *Catéchisme politique*. On trouvera des détails intéressants sur la personnalité de Tsankov dans les ouvrages français de Drandar : *Cinq ans de règne* (Paris, 1884); *les Evénements politiques en Bulgarie* (Bruxelles, 1886); *la Bulgarie* (Bruxelles, 1909). — Louis Leger.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. Groslet.



Le mois de Juillet était consacré à Jupiter, dieu suprême des Grecs et des Romains, père des dieux et des hommes et ordonnateur du monde. Il présidait à tous les phénomènes de l'atmosphère et au maintien de la justice, des lois et des sociétés humaines. Fils de Kronos (ou Saturne) et de Rhéa, il détrôna son père et partagea le monde avec ses frères Pluton et Neptune. Ses attributs ordinaires sont : le sceptre, l'aigle et la foudre, et il tient souvent dans sa main droite une Victoire.

N° 53. — Juillet 1911

abiotique (du gr. *a* priv., et *bios*, vie) adj. Néologisme créé par le professeur Dastre, pour indiquer le rôle antivital de certaines radiations : *Les rayons ultraviolets sont des rayons* ABIOTIQUES.

alfatier, ère (de *alfa*) adj. Qui se rapporte à l'alfa, à sa culture, à son commerce, à ses manipulations : *L'industrie* ALFATIÈRE *s'est naturellement développée au pied des hauts plateaux algériens et tunisiens.* || N. Négociant, industriel qui s'occupe du commerce ou du traitement de l'alfa : *Les grands* ALFATIERS *de la Tunisie*.

Alonso de Contreras (MÉMOIRES DU CAPITAINE), *lequel, de marmiton, se fit commandeur de Malte*, écrits par lui-même et mis en français par Marcel Lami et Léo Rouanet (Paris, 1911, in-12). — Voici un nouveau venu dans la série des mémorialistes espagnols, qui ne sont pas légion. Il n'est guère connu, même dans son pays. Le manuscrit original de ses Mémoires, qui est à la Bibliothèque nationale de Madrid, a été publié en 1900 par Serrano y Sanz dans le « Bulletin de l'Académie de l'histoire »; une traduction en français archaïsant, qui ne manque pas de saveur, vient d'en être donnée par Marcel Lami et Léo Rouanet.

Alonso de Contreras n'a rien de l'écrivain de métier. Qu'il s'agisse d'écrire ou de donner une estocade, il est absolument spontané. Sa morale, très élastique, ne diminue en rien sa franchise. Sa rapidité de narration est extrême : en deux lignes, il nous transporte d'un bout à l'autre du monde méditerranéen, théâtre de ses exploits. Nous avons peine à le suivre; et, à vouloir se rendre un compte clair de ses pérégrinations, on perdrait le fil du récit. Pour lui, il est également à son aise à bord d'un vaisseau de course, à la poursuite des Barbaresques ou, sur la terre ferme, bataillant contre ses propres compatriotes : toujours de bonne humeur et trouvant tout naturel dans son existence picaresque, où le héros et le ruffian s'accommodent bien l'un de l'autre. Mais il tient à nous faire remarquer que sa famille est exempte de tout sang maure ou juif et de toute condamnation du Saint-Office.

Dès le temps où, petit écolier, il s'exerce à faire des exercices d'écriture — huit lignes à la page — il éventre sauvagement, avec le couteau de son écritoire, un de ses camarades, le fils d'un alguazil de la cour, coupable de l'avoir fait fesser par le maître d'école. Le féroce gamin s'en tire avec un an de bannissement à Avila. Sa mère, devenue veuve, le met en service chez un orfèvre; mais Alonso veut lapider son patron. Enfin, en 1595 — il a quatorze ans — il obtient de partir derrière les trompettes du cardinal-archiduc Albert, qui se rend aux Pays-Bas en qualité de gouverneur. Quant à Alonso de Contreras, il s'y rend tout simplement en qualité de marmiton, fonctions où, d'ailleurs, il se distingue. Mais, bientôt, malgré son jeune âge, il réussit à changer la cuillère contre des armes plus sérieuses et suit son capitaine à Naples. A Palerme, il est page de rondache. A la prise de Patras, il fait ses premières armes. Puis, à Messine, il s'engage sur les galères de Malte, prend goût au pillage en même temps qu'à la navigation. Plus d'une fois, entraîné dans des rixes, il frise la corde; mais ce ne sont pour lui que légères distractions. Il fait prisonnier un Turc gigantesque, qui lui rapporte force sequins; mais les *quiracas* (les filles) de Malte sont fort expertes à dépouiller les galants de leur argent : la favorite d'Alonso s'y entend à merveille. D'ailleurs, il ne thésaurise point, n'aimant que les aventures. Chemin faisant, il nous fait profiter de ses observations sur les mœurs. Les Grecs de Stampalie, dont il a délivré le *pappa*, l'encensent, l'embrassent, et leur capitaine veut à toute force lui donner sa fille en mariage. Son compère Antonaque, le capitaine des Maïnotes, est de relations moins sûres : il lui vole subtilement un bateau de blé; mais Alonso fait dûment fouetter le compère, qui n'hésite plus à l'indemniser. Il doit déplorer la perte de son pilote, que les Turcs ont écorché vif et dont la peau, bourrée de paille, se balance au vent à la porte de Rhodes. Ainsi va la vie.

Dans ses aventures galantes, Alonso fait preuve de la même décision et de la même philosophie. La *quiraca* se sauve avec un galant qu'il avait surpris trop près d'elle et régalé de deux bonnes estocades. De retour en Espagne, à la suite de quelque exploit de taverne, il conquiert l'admiration et les bonnes grâces d'Isabel de Rojas, qui, pour sortir d'une maison publique, n'en imposait pas moins le respect à qui ignorait son origine, car elle était, dit-il, « jeune, belle et point sotte ». Le capitaine d'Alonso courtisa la belle, ce qui lui valut un coup d'épée au travers du corps, dont il guérit, heureusement pour lui — et pour Alonso. Quant à Isabel, elle mourut à Valladolid, « dans l'exercice de son métier ». Alonso, pour se ranger, épousa, près de Palerme, la veuve d'un *oïdor* (auditeur); mais, après un an et demi de mariage, elle aussi fut infidèle : elle écouta un ami de son mari. « Leur destinée, dit Alonso brièvement, fit que je les surpris embrassés. Ils moururent. Dieu les ait en son ciel, si en cette male heure ils se repentirent! »

On le voit successivement alferez ou porte-étendard à Ecija, capitaine, gouverneur de Pantellaria, chevalier et commandeur de Malte. Il sollicite les grades avec son impétuosité habituelle, indispose les ministres, se plaint au roi Philippe III ou au roi Philippe IV, qu'il fâche ou fait rire, obtient une audience du pape Urbain VIII, qui lui accorde toutes les dispenses qu'il demande, avec des privilèges spéciaux pour un autel qu'il a fondé. Son avancement est, du reste, interrompu par toutes sortes d'aventures. Au moment où, à la suite d'un accès de mécontentement, il vient de se retirer dans le Moncayo pour se faire ermite, on l'arrête comme chef supposé des Moresques d'Espagne, qui se sont révoltés. Emprisonné, mis à la torture, malade, il a grand'peine à confondre ses ennemis. Une fois de plus, il a bien cru son dernier jour arrivé. A Rome, il est emprisonné à l'instigation d'un gentilhomme qu'il avait jeté au bas d'un escalier. Peu après, à Osuna, un sien cousin l'empoisonne derechef, avec un moindre succès encore : son organisme s'accoutumait, apparemment. On le voit batailler aux Antilles contre Guatarral (Walter Raleigh), ou au Maroc sur le Sebou, ou contre les Hollandais. Entre temps, il noue d'agréables relations : il est hébergé huit mois par Lope de Vega, qui lui dédie sa pièce *le Roi sans royaume*, et qui a des velléités d'écrire un poème épique en son honneur : en revanche, Alonso le considère comme le Phénix de l'Espagne, « dont les livres sont tels que n'importe qui y peut apprendre à devenir poète comique ». Nous ne le suivrons pas dans le royaume de Naples, à Nola, où il faillit être étouffé par les cendres du Vésuve, dans ses gouvernements d'Aquila ou de Pescara. Les Mémoires s'arrêtent, inachevés, au moment où il vient d'obtenir sa commanderie de Puente de Orbigo, dans la province de Léon. On ne sait ni quand, ni comment, finit Alonso de Contreras. Il laisse du moins, dans ses rapides Mémoires, l'image très vivante d'une force joyeuse, qui réagit parfois avec violence, mais qui est à peu près inaccessible au découragement. Cet aventurier avait les nerfs aussi solides que la poigne. C'est un homme d'un autre âge. — LOUIS COQUELIN.

antidiaspidique (du gr. *anti*, contre, et de *diaspis*) adj. Se dit de toute substance propre à la destruction des diaspis : *La saponine remplace très avantageusement les savons alcalins dans la préparation des émulsions et bouillies* ANTIDIASPIDIQUES.

apotoxine n. f. Poison résultant de la réaction de la toxogénine et de l'antigène de laquelle elle émane, et qui produit les accidents de l'*anaphylaxie*. — ENCYCL. L'existence de l'apotoxine paraît mieux démontrée que celle de la *toxogénine*. Friedberger a prouvé qu'elle appartient au groupe des *précipitines* et qu'elle augmente de toxicité en se combinant avec l'alexine du sang. L'apotoxine, toutefois, ne paraît nullement spécifique, quels que soient l'antigène et la toxogénine dérivée, elle reste la même, ce qui explique que les accidents anaphylactiques soient tous à peu près semblables et principalement d'ordre nerveux. En somme, l'équation suivante, proposée par Ch. Richet : *antigène* + *toxogénine* = *apotoxine* permet de comprendre, d'une manière suffisante, les principaux phénomènes de l'anaphylaxie. — Dr J. LAUMONIER.

Batterie de côte engagée, *dernier épisode du Blocus continental*, tableau de Tattegrain, exposé en 1911 au Salon des artistes français. — Devant un fond de mer où apparaissent les silhouettes de quelques vaisseaux, les lourds canons sont disposés, braqués entre des monticules de terre. Un officier debout, au milieu des servants, tient sa longue-vue; au premier plan, une foule d'enfants et de

femmes grimpe un escalier de terre et de planches. Les soldats ont posé leurs fusils contre cet escalier et abandonné leur campement; un vieux briscard retient une femme par le bras, et l'ensemble est moins une composition harmonieusement ordonnée qu'un désordre adroitement disposé. Il n'y faut donc pas chercher une unité que le sujet ne demandait pas, mais des morceaux brillants. Le peintre, habituel traducteur de scènes de ce genre, excelle à camper une silhouette de soldat, à rendre le mouvement d'un corps, à saisir l'attitude d'un enfant; il manie la brosse avec aisance, sans timidité comme sans inutile exubérance, et il y a dans son œuvre beaucoup de parties heureusement traitées. — Tr. L.

* **Berteaux** (Henry-*Maurice*), homme politique français, ministre de la guerre, né à Saint-Maur-des-Fossés le 3 juin 1852. — Il a été tué sur le champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux, au cours d'une réunion d'aviation, le 21 mai 1911. Maurice Berteaux avait eu une carrière politique des plus rapides et des plus brillantes. Ancien élève du lycée Charlemagne, plusieurs fois lauréat du concours général, il avait occupé, dès l'âge de vingt-sept ans, avec une compétence remarquée, une charge d'agent de change à Paris, et rédigé, comme membre de la chambre syndicale de sa corporation, le rapport de la commission extra-parlementaire qui réorganisa, conformément à la loi de 1885, le marché des valeurs à terme. Conseiller municipal de Chatou en 1888, maire de cette commune trois ans plus tard, conseiller général de Seine-et-Oise, il avait été élu en 1893 député de la 1re circonscription de Versailles. Ses électeurs lui furent constamment fidèles. En 1910, plus de vingt-deux mille voix se réunirent sur son nom. Il était très fier de ce chiffre, qui faisait de lui, quant au nombre des électeurs représentés, le premier député de France.


Maurice Berteaux. (Phot. Pirou.)

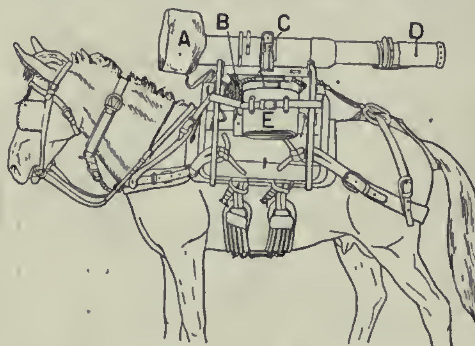
Au Parlement, il conquit rapidement une situation considérable. Une grande fortune, une générosité au moins égale, jointe à une réelle simplicité de manières, un grand charme personnel lui assuraient de nombreux amis. Il put conserver sa charge d'agent de change même lorsqu'il fut au pouvoir, et il est remarquable que ce cumul ne provoqua aucune critique de la part des groupes avancés, si prompts d'ordinaire à suspecter les hommes politiques qui se mêlent au monde des affaires. Il avait certainement le goût de la popularité; mais il mérita la considération par des qualités vraiment exceptionnelles de travail et d'intelligence, ainsi que par une connaissance approfondie des questions militaires et financières. Il parlait peu, mais en un langage clair, énergique quelquefois jusqu'à la fougue : beaucoup d'incidents de séance, qu'il était le premier à oublier lorsque était éteinte la chaleur de la discussion, marquèrent ses interventions à la tribune. Il combattit la politique générale du ministère Méline, se déclara partisan de l'impôt progressif et global sur le revenu, fut rapporteur des budgets des postes et télégraphes, de la guerre (1902), rapporteur général du budget en 1903; auteur, avec Rabier et Jaurès, de l'important projet de loi sur le personnel des chemins de fer, etc., mais surtout rapporteur (1903) de la commission chargée de préparer la loi sur la réduction à deux ans du service militaire. Depuis 1906, il était devenu à la Chambre un des chefs du parti radical-socialiste, qu'il contribua, plus que personne, à orienter vers le socialisme.

Maurice Berteaux avait été une première fois ministre de la guerre en novembre 1904, dans le cabinet Combes, en remplacement du général André, et il avait conservé ces fonctions dans le cabinet Rouvier (1905). Il avait démissionné le 11 novembre suivant, assez brusquement, parce que des voix de droite figuraient dans la majorité qui soutenait le ministère. Il avait donné, pourtant, dans ce premier passage à la rue Saint-Dominique, l'exemple d'un travail acharné, des preuves de capacité, de bon vouloir et surtout d'équité, que l'armée et l'opinion apprécièrent d'autant plus que les pratiques administratives de ses prédécesseurs avaient été plus attaquées. Dans les promotions qu'il signa au lendemain du scandale des fiches, il montra son vif désir de rendre désormais justice aux mérites d'ordre exclusivement militaire. Son patriotisme, réel et profond, lui permit d'oublier, quand il le fallut, ses préférences de chef de parti. Rappelé au ministère au moment de la constitution du cabinet Monis, il parut animé des mêmes intentions, mais il eut à peine le temps d'en donner les marques. Le dimanche 21 mai 1911, il assistait officiellement, avec le président du conseil, au départ de la course d'aviation Paris-Madrid, sur le champ de manœuvres d'Issy, quand, s'étant avancé au milieu de la piste, il fut, avec le groupe qui l'entourait, surpris par la chute d'un aéroplane en détresse, et tué presque sur le coup d'une fracture du crâne, tandis que le président du conseil était lui-même grièvement blessé. De solennelles funérailles ont été célébrées, aux frais de l'Etat, en l'honneur du ministre frappé dans l'accomplissement de ses fonctions. — H. Trévise.

Bonaparte visitant un marché au Caire (1798), tableau de Maurice Orange, exposé en 1911 au Salon des artistes français.— A la tête de son état-major, entouré d'officiers chamarrés, dont l'un porte une ombrelle, Bonaparte traverse la rue ensoleillée. A gauche, les marchands ont pendu leurs tapis, et cela est pour le peintre un heureux prétexte à employer les tons les plus variés. Devant le cortège, les indigènes s'inclinent; mais le groupe le plus curieux est celui que forment un vieux marchand coiffé d'un turban et ses esclaves nues. L'une des femmes se cache les yeux de la main, dans une attitude pudique; l'autre s'offre complaisamment à la curiosité des passants. L'auteur s'est attaché à rendre l'effet du soleil sur les personnages; mais il est plus savant dans le détail. Élève de Detaille, il a fait son profit de l'enseignement du maître, et il y a dans sa toile quelques morceaux réussis ; les études de nu attestent sa connaissance de l'anatomie. — T. L.

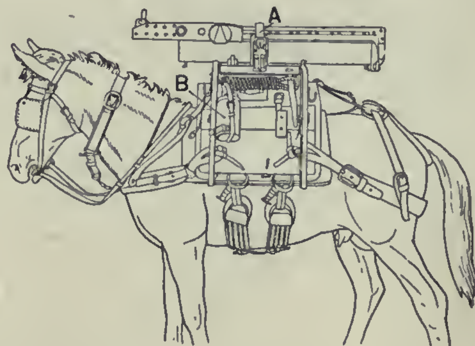
***canon** n. m. — Encycl. *Canon de montagne à tir rapide.* Les sections d'artillerie tout récemment envoyées au Maroc pour renforcer le corps d'occupation commandé par le général Moinier sont les premières qui aient été armées du nouveau canon à tir rapide, destiné aux batteries de montagne; canon, grâce auquel ces batteries sont pourvues d'une bouche à feu tout à fait comparable à celle de nos batteries de campagne. C'est la solution, fort longtemps cherchée, d'un des problèmes techniques les plus intéressants de l'armement; problème qui consistait à établir une pièce à recul sur l'affût, susceptible de se partager en différentes parties assez légères pour être portées à dos de mulet, c'est-à-dire ne dépassant pas par trop le poids-limite de 100 kilogrammes. — Voici les dispositions adoptées pour obtenir ce résultat.

Le calibre est un peu plus faible que celui des pièces de campagne : 65 millimètres au lieu de 75.



Mulet de pièce : A, couvre-culasse ; B, corde à bottillons ; C, courroie à tendeur ; D, couvre-bouche ; E, nécessaire de bouche à feu.

Le canon et son affût se divisent en quatre parties principales, portées chacune par un mulet : 1° la *bouche à feu*, ou pièce proprement dite, pesant 105 kilogr., avec le couvre-bouche et le couvre-culasse ; 2° le *châssis-frein*, pesant 106 kilogr.; 3° la *flèche*, pesant 79 kilogr. ; 4° Les *roues*, l'*essieu* et le *corps d'affût*, pesant ensemble 100 kilogr. A



Mulet de frein : A, courroie à tendeur ; B, étui porte-lanterne.

quoi viennent s'ajouter, comme parties accessoires, la *roulette de crosse* pesant 10 kilogr. et les deux *bras de la limonière*, qui en pèsent 16 ; parties qu'un fait porter respectivement, l'une par le mulet de flèche, l'autre par le mulet de roues. Car chacun des mulets employés au transport est dénommé d'après l'objet même qui constitue le plus gros de son chargement. C'est ainsi qu'outre les mulets ci-dessus, une batterie de montagne comprend encore : des mulets de caisses à munitions, des mulets d'outils, de cacolet, de forge, de vivres et de bagages, entre lesquels sont répartis les très nombreux et très divers éléments de son matériel.

D'aucuns même de ces éléments diffèrent notablement, suivant qu'il s'agit de *batteries alpines*, appelées à opérer en pays montagneux proprement


Mulet de cacolet, portant des hommes malades ou blessés.

dit, ou de *batteries d'Afrique*, opérant au contraire plutôt en plaine, mais sur un sol dont la nature ne permet pas à des voitures attelées de circuler régulièrement. Il est bon d'observer, d'ailleurs, que, grâce à la roulette de crosse et à la limonière, on peut atteler le canon et le faire traîner, quand l'état du sol le permet, par les mulets de flèche et de roues.

Plusieurs des animaux peuvent être ainsi soulagés beaucoup, de temps en temps, et employés alors à transporter les havresacs des hommes, dans certaines circonstances. Car, normalement, les mulets ne transportent en surcharge que les sacs des sous-officiers et les couvertures de campement. La façon est d'ailleurs prévue et réglée dont, en chaque cas, les havresacs ou bien les rouleaux d'effets placés sur ceux-ci doivent être arrimés sur les divers mulets pour ne pas trop les surcharger.

Munitions. — Les projectiles que lance le canon de 65 millimètres sont de deux sortes : un *obus explosif* ordinaire et un *obus à balles*, à charge arrière. Ce dernier contient 138 balles en plomb de 12 grammes et une charge d'éclatement de 10 grammes de poudre F³, capable de donner aux balles une vitesse de 100 mètres environ, en plus de celle acquise par le mouvement du projectile. Celui-ci est armé de la fusée à double effet, modèle 1897. Chargé et amorcé, il pèse 4 kilog. 450. La charge qui le lance est de 165 grammes de poudre BC. Elle lui communique une vitesse initiale de 330 mètres, qui permet d'atteindre normalement des portées allant jusqu'à 5.000 mètres, mais avec un angle de tir un peu plus que double de celui qui donne cette portée pour le canon de campagne de 75. Cette charge est contenue dans une douille en laiton, qui forme avec l'obus une cartouche pesant, toute remplie, 5 kilog. 250.

Ces cartouches sont renfermées dans des caisses dont chacune en peut contenir dix, et pèse environ 60 kilogr. quand elle est pleine. Mais, en plus de ces munitions, les batteries de montagne sont pourvues de pièces d'artifices, appelées *fusées de signaux*, qui permettent de produire, à grande hauteur en l'air, une pluie d'étoiles enflammées, visibles de très loin. Il en existe de deux sortes, des blanches et des rouges, reconnaissables, extérieurement, à la couleur dont est peint leur chapeau. Pour se servir de ces fusées, on les équipe d'abord au moyen d'une baguette de direction, de 1m,80 de longueur, à laquelle on les lie avec du fil de fer. Puis on prend un piquet ferré de 2m,35 de haut, formé de deux parties qui s'emboîtent l'une dans l'autre et qui porte des fourches et des lunettes dans lesquelles peut s'engager la baguette de la fusée. On plante ledit piquet en terre par son bout pointu, et l'on dispose la fusée de manière que son culot repose sur le sommet du piquet. Lorsque l'on veut enflammer la fusée, il n'y a plus qu'à déchirer la coiffe qui en ferme le bas; il s'y trouve un brin de mèche à étoupille, auquel on peut mettre le feu au moyen d'un morceau de mèche à canon fixé à l'extrémité d'un bâton d'au moins un mètre de long. Cette précaution est nécessaire pour ne pas être atteint par les étoiles enflammées que lance la fusée. On peut, d'ailleurs, faire varier la hauteur d'éclatement de celle-ci, en inclinant plus ou moins le piquet qui la porte, et dans une direction opposée à celle d'où vient le vent, si celui-ci souffle un peu fort. On comprend le parti qu'on peut tirer de ces signaux qui, dans les régions montagneuses ou désertiques, seront, en général, d'une perception facile. Ces baguettes de direction de fusées, réunies par paquets de 25, sont, ainsi que les piquets ferrés, portées par les mulets

Batterie de côte engagée ; dernière période du Blocus continental, par F. Tattegrain (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

de caisses de transports; caisses qui contiennent les fusées de signaux et les outils d'ouvriers en fer.

A signaler encore, à propos des munitions, les *pétards*, ainsi que les *détonateurs* contenus dans des caisses spéciales, qui sont placées en surcharge sur le sommet des bâts de caisses à munitions.

Affût et frein. — Nous voulons surtout indiquer ici les points essentiels qui caractérisent l'affût de l'artillerie de montagne à tir rapide et le différencient de celui de l'artillerie de campagne déjà décrite. Nous avons dit un mot, plus haut, de la roulette qu'on adapte à la crosse quand on veut atteler l'affût à la limonière. On comprend que cette adaptation nécessite l'enlèvement, ou tout au moins le soulèvement de la *bêche de crosse* qu'il a fallu, à cet effet, rendre mobile par rapport à la flèche. On voit par la figure comment on y est parvenu. Munie, sur une de ses faces, d'une sorte de dentelure à crémaillère, la bêche devient mobile dans son logement. Elle peut donc être, quand il le faut, relevée autant qu'on le désire, puis remise en place et enfoncée dans le sol au moyen d'une masse portée par la flèche même de l'affût. On peut, d'ailleurs, dans bien des cas, tirer sans enfoncer la bêche; comme, par exemple, quand il s'agit d'atteindre un but mobile, ou quand la grande dureté du sol ne permet pas cet enfoncement. D'autant que, sauf sur les terrains très glissants, les sabots de roues suffisent, en général, à empêcher le recul de l'affût. C'est qu'en effet, le recul imprimé au canon par le tir est absorbé surtout par le *châssis-frein* qui le porte. Le frein contient un réservoir qu'on remplit d'huile oléonaphte; il est garni en dessous de longues crémaillères, de chemins de roulement et de frotteurs, par lesquels il repose sur les glissières du châssis. Il faut noter encore la faculté que possède l'affût de pouvoir s'allonger ou se raccourcir à volonté, par l'allongement ou le raccourcissement du *tirant d'affût*.

C'est le tireur qui fait cette opération, en se servant d'une manivelle dite *manivelle de mise de feu*, parce qu'elle sert aussi à mettre le feu, comme nous le verrons tout à l'heure. Le tireur introduit cette manivelle dans le coulisseau du tirant d'affût, et la fait tourner dans le sens convenable pour la raccourcir ou l'allonger. Ce raccourcissement de l'affût n'a d'autre but, d'ailleurs, que de permettre d'élever la bouche à feu, afin de pouvoir augmenter l'inclinaison maximum de la pièce, quand l'angle de site est très grand. On peut ainsi porter cette inclinaison maximum de 24° à 35° au-dessus de l'horizon. Quant à l'inclinaison au-dessous, elle peut atteindre 10°.

Appareil de pointage. — Cet appareil diffère notablement de celui des canons de campagne. D'abord, il est tout autrement placé, car il se fixe sur le tourillon gauche de la pièce. Il est muni à cet effet d'une patte. Et grâce à une vis de commande d'inclinaison, qu'on fait tourner à l'aide d'un bouton moleté, il est possible de faire mouvoir le corps de l'appareil autour d'un axe parallèle à celui de la pièce, de façon à le maintenir parfaitement vertical, malgré toute éventuelle inclinaison de l'essieu, causée par la pente du terrain. D'ailleurs, grâce au *niveau* placé sur le corps



Bonaparte visitant un marché au Caire (1798), par Maurice Orange (Société des artistes français. *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

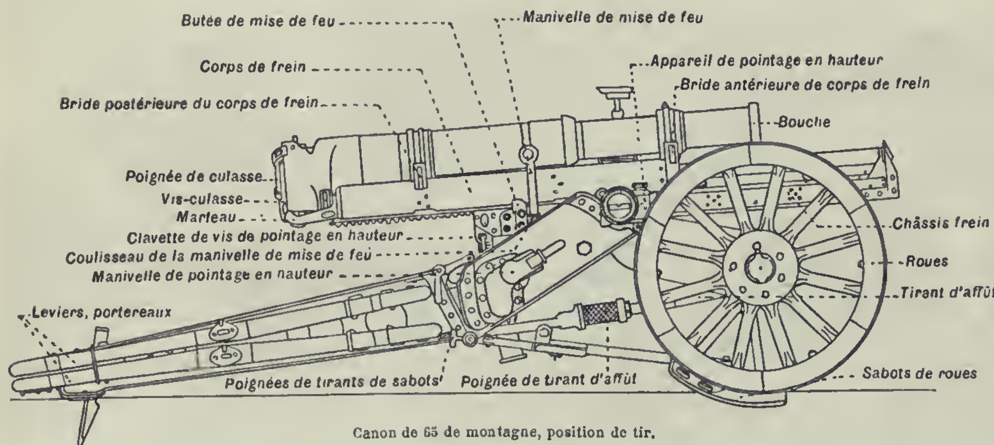
même de l'appareil, on peut aisément constater si ce résultat est obtenu, et si, par conséquent, les deux lignes de foi du collimateur sont bien, l'une verticale et l'autre horizontale. En même temps, un tambour moleté permet de donner à ce collimateur un mouvement continu et de lui faire faire le tour entier de l'horizon. De plus, tout en maintenant parfaitement verticale la colonne qui le supporte, on peut, grâce à l'articulation dont ladite colonne est pourvue, diriger la ligne de foi du collimateur sur un point quelconque de l'espace. En outre, l'appareil est disposé de façon à permettre d'exécuter le pointage direct, en hauteur comme en direction. A cet effet, le collimateur étant calé perpendiculairement à la colonne, l'inclinaison du canon, quand on vise le but, est enregistrée sur un *cadran gradué en portées*, c'est-à-dire où sont indiquées les portées qui, normalement, correspondent aux différents angles de tir.

Mais, d'autre part, l'inclinaison voulue peut être donnée directement au canon, au moyen d'un *niveau* spécial, lequel, en même temps, permet de repérer cette donnée dans le pointage au collimateur. Ce *niveau*, disposé comme le montre la figure, est muni d'une patte à double queue-d'aronde, qui sert à le fixer sur le tourillon droit de la pièce, patte articulée sur le bâti du niveau, qui peut s'incliner, par rapport à elle, autour d'un axe parallèle à celui de la pièce; d'où possibilité de corriger l'influence de toute inclinaison éventuelle de l'essieu par rapport à l'horizontale. Le mouvement voulu se donne à l'aide du bouton de correction moleté, placé à la partie inférieure du bâti. La graduation de site du niveau comprend 600 divisions égales, dont chacune correspond, par conséquent, à un angle de site mesuré par un arc égal au 1/400e du rayon, ce qui permet d'utiliser ce niveau jusqu'à l'angle de site positif ou négatif de 33° 45′. Le cadran des portées est gradué de 0 à 5.000 mètres. Cette distance peut donc être considérée comme la portée normale maximum du canon de montagne, tandis que celle du canon de campagne est de 7.000 mètres. Pour donner le site et la distance, on commence par mettre le niveau à zéro, c'est-à-dire par placer la fiole parallèlement à la base du niveau; résultat que l'on obtient en agissant sur le bouton de commande du porte-fiole jusqu'à faire coïncider son trait de repère avec celui qui se trouve sur la feuillure intérieure du limbe. On lit ensuite les graduations qui correspondent à une position déterminée du limbe et du tambour, en prenant, sur le limbe, la division qui se trouve en face du trait marqué *site* sur le tambour, puis, sur celui-ci, la distance correspondant au trait de repère du bâti.

Débouchoir. — Un mot aussi du débouchoir qui, en principe, est disposé comme celui des canons de campagne, mais dont la graduation est différente, et doublement différente, peut-on dire, car elle varie selon qu'il s'agit de canons de montagne destinés aux *batteries alpines* ou bien aux *batteries d'Algérie*. Dans le premier cas, le débouchoir est gradué pour l'altitude de 1.500 mètres, et, dans l'autre, pour l'altitude de 150 mètres. C'est qu'en effet, cette altitude, par la variation qu'elle entraîne dans la pression atmosphérique, exerce une influence notable sur la durée de combustion de la fusée du projectile; de sorte qu'on doit tenir compte de cette influence, en opérant une correction exprimée par $1/2\ Kh$: K étant la distance de tir en kilomètres, et h l'altitude moyenne en hectomètres. La graduation du débouchoir est établie de façon à permettre de réduire, pour les batteries alpines, le coefficient h à la différence algébrique entre l'altitude de l'endroit où l'on opère et 1.500 mètres.

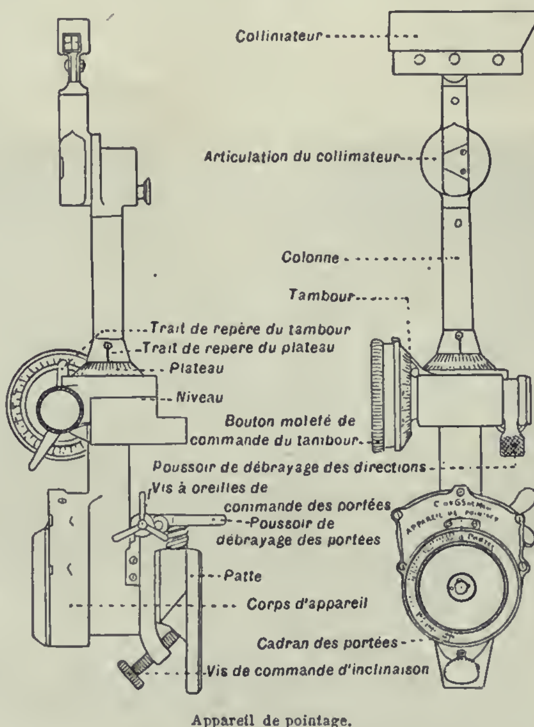
Mise de feu.— A noter enfin la façon dont se fait la mise de feu dans ces canons de montagne. Ce n'est plus, comme dans ceux de campagne, en agissant simplement à la main sur un tire-feu : c'est au moyen d'une *manivelle de mise de feu* dont nous avons déjà parlé plus haut. Le tireur introduit cette manivelle dans le coulisseau correspondant, puis il la laisse rabattue vers l'avant, quand le canon est à la position de tir.

Au commandement : *feu*, il rabat en arrière, avec cette manivelle, le *levier de mise de feu* jusqu'à l'arrêt du mouvement; puis il le pousse vers l'avant jusqu'à la *butée*. Il décroche ainsi le ressort qui actionne le *marteau* de mise de feu, dont le choc fait détoner la capsule de la cartouche et partir le coup.



Canon de 65 de montagne, position de tir.

Organisation de la batterie de guerre.— La batterie de montagne est, comme celle de campagne, composée de quatre canons; mais, néanmoins, son personnel est réparti en huit groupements qualifiés de *pelotons de pièce* et qu'on appelle couramment *pièces* tout court. Ce personnel, qui comporte, comme officiers, un capitaine, deux lieutenants et un vétérinaire, ne comprend pas moins de 200 hommes de troupe, dont 15 sous-officiers et 12 brigadiers. C'est une troupe constituée de façon à pouvoir se suffire à elle-même à tous les points de vue. Aussi compte-t-elle, parmi ses sous-officiers, un médecin auxiliaire ayant rang d'adjudant, ainsi que, parmi ses soldats, un infirmier et quatre brancardiers.



Appareil de pointage.

Et il en est de même de son matériel. Ainsi, outre 19 chevaux dont 6 d'attelage et 13 de selle pour les officiers et certains sous-officiers, la batterie compte 86 mulets de transport. Sur ce nombre, 40 sont chargés de caisses à munitions et en portent chacun deux, soit au total 80 caisses de 10 cartouches pour la batterie, dont les canons sont approvisionnés ainsi à 200 coups. Le transport des 4 pièces absorbe 16 mulets. Quant aux 30 autres, ils comprennent : 2 mulets d'*outils*, 5 mulets de *caisses de transport*, 1 mulet de *forge*, 8 mulets d'*avoine*, 4 de *vivres*, 2 de *bagages*, puis 1 mulet de *cantines médicales* et 2 mulets de *cacolets*. Des cinq derniers mulets 2 sont *bâtés* et *haut-le-pied*; les trois autres suivent la batterie comme *mulets nus*. C'est, en somme, une réserve d'animaux pour remplacer ceux qui pourraient venir éventuellement à manquer. Normalement, pour les marches et le combat, la batterie se fractionne en *batterie de tir*, en *échelon de combat* et *train régimentaire*.

Ces trois éléments se composent respectivement : le premier, des 4 premières *pièces*, le deuxième des 5e, 6e et 7e *pièces*, et le troisième de la 8e. Le *train régimentaire* se décompose lui-même en un *convoi muletier*, qui peut suivre la batterie dans tous les chemins, et un *convoi sur route*, qui ne peut rouler que sur les routes. Ce dernier est formé de trois fourgons du modèle 1887, attelés au moyen des 6 chevaux de trait de la batterie. — Lt-Cl Le Marchand.

carboferrite n. m. Minerai de fer, que l'on rencontre surtout aux environs d'Essen, en Allemagne.

— Encycl. Ce minerai, appelé primitivement *polarite*, donne par analyse : oxyde de fer magnétique 54, silice 25, magnésie 7, alumine 6, alcali 6, chaux 2. C'est une matière noire, poreuse, dure et inoxydable dans l'eau, qui a été employée, surtout en Angleterre, comme matière filtrante.

***Charcot** (Jean-Baptiste-Etienne-Auguste), explorateur et médecin français, né à Neuilly-sur-Seine le 15 juillet 1867. — *Les explorations antarctiques du Dr Charcot.* Dans le véritable assaut qui e livrent au pôle sud, depuis le début du xxe siècle, des explorateurs appartenant aux nationalités les plus différentes (n'a-t-on pas vu jusqu'à des Japonais manifester la velléité d'y participer?), la France s'est trouvée beaucoup mieux représentée qu'elle ne l'avait été naguère dans l'attaque des abords du pôle septentrional du globe. Pour maintenir une glorieuse tradition créée un peu avant 1840 par Dumont d'Urville, deux expéditions françaises se sont en effet successivement rendues dans les régions antarctiques et, dans le champ d'action qui, lors du partage des abords du pôle en un certain nombre de secteurs, leur avait été réservé, ont accompli une œuvre scientifique qui mérite de retenir l'attention. Pour en comprendre l'intérêt, le mieux est de retracer brièvement l'histoire de ces deux expéditions, dont le promoteur et le directeur a été le Dr Jean Charcot.

Le premier voyage effectué par le Dr Charcot dans les régions antarctiques l'a été du mois d'août 1903 au mois d'août 1905. Quelques mois avant son départ, sur la demande du comité de patronage de son expédition, dont les membres avaient été vivement frappés de l'importance des premiers résultats, tant géographiques que scientifiques, obtenus par les missions antarctiques du capitaine anglais Robert-P. Scott et du docteur suédois Otto Nordenskjöld, le Dr Charcot avait modifié ses projets antérieurs : au lieu d'aller étudier (comme il se le proposait d'abord) un coin des régions polaires boréales, il avait résolu d'explorer la partie des régions australes située aux alentours du détroit de Gerlache et, plus à l'O., jusqu'aux îles Alexandre-Ier et Pierre-Ier. Et c'est en effet vers les terres antarctiques situées au S. du nouveau monde que se dirigea, aussitôt après avoir quitté le sol natal, le *Français*, le petit navire qui portait le Dr Charcot et ses collaborateurs. Par Madère, Buenos-Ayres et Oushouaia, le petit port argentin du rivage méridional de la Terre de Feu, il gagna les Shetlands du Sud et l'archipel de Palmer, situé en avant de la Terre de Danco (Terre de Graham) et disparut dans l'inconnu.

Quinze mois plus tard, au début du mois de mars 1905, le *Français* regagnait Port-Madryn, une petite localité de la Patagonie argentine, située dans le territoire du Chubut, sur le Golfo Nuevo, ayant accompli une œuvre géographique et scientifique d'un incontestable intérêt.

A ceux qui ne jugent de la valeur d'une expédition que par la longueur du chemin parcouru en terres inconnues, maigres paraîtront incontestablement les résultats obtenus par nos voyageurs. Mais telle n'est plus actuellement, à une époque où la méthode scientifique s'impose de plus en plus, la mesure à laquelle on apprécie l'importance d'un voyage, même dans les parties les moins connues de notre globe : on ne demande plus à un explorateur de passer très vite dans une contrée, d'y faire sa percée comme un boulet, mais, au contraire, d'aller lentement, en regardant soigneusement, en observant de son mieux, en enregistrant tout ce qui est susceptible de retenir son attention. Voilà précisément la méthode qu'ont adoptée le Dr Jean Charcot et ses compagnons; indépendamment de l'exiguïté de leurs ressources pécuniaires, cette méthode leur était d'ailleurs impérieusement commandée par des circonstances dont ils avaient le devoir de tenir le plus grand compte. C'est elle, en effet, qu'avaient adoptée les toutes récentes expéditions allemande, anglaise, écossaise et suédoise du Dr Erik von Drygalski, du capitaine Scott, du Dr Bruce, du Dr Nordenskjöld; il fallait donc avant tout mener à bonne fin, dans un champ nettement délimité, des travaux précis, susceptibles d'être rapprochés de ceux de ces différents explorateurs.

Telle a été l'ambition du Dr Charcot, qui a pleinement atteint son but. Bien qu'opérant dans une partie des régions antarctiques où tout était en réa-

lité à découvrir, l'état-major du *Français* a voulu surtout étudier systématiquement et complètement un coin bien déterminé de ces régions. De là les bordées du navire le long des côtes continentales ou insulaires du complexe qui porte le nom de « Terre de Graham » ; de là les excursions en canot, les reconnaissances à terre, les raids sur la glace. Ainsi s'est trouvée constituée, par un travail poursuivi sans la moindre défaillance au cours de la campagne, une œuvre géographique très précieuse, ne consistant pas en de longues délinéations de terres nouvelles, mais en levés cartographiques précisant notre connaissance de pays encore à peine étudiés, et en comblant les vides par l'addition de districts auparavant inexplorés.

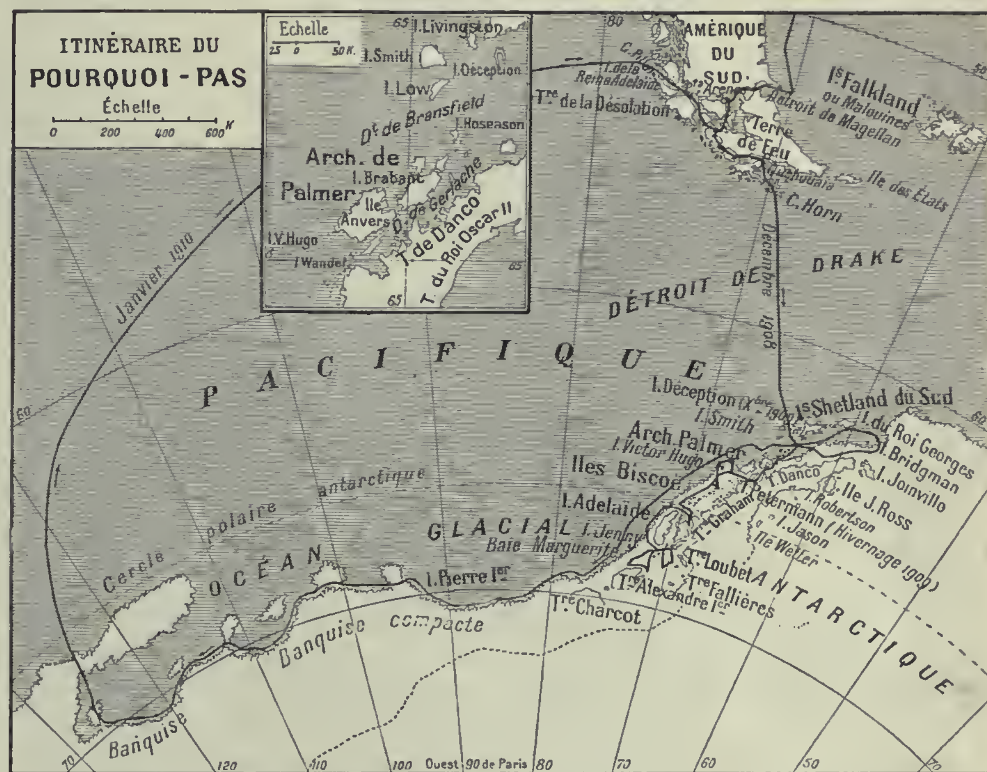
Le Dr Charcot et ses compagnons ne se sont pas contentés, toutefois, de reconnaître les rivages de la Terre de Graham jusqu'à la hauteur du petit archipel Biscoë, d'y exécuter des levés par triangulation, ou sommaires, ou sous vapeur, suivant les cas, de poursuivre et de compléter dans ces parages l'œuvre qu'y avait précédemment accomplie cette expédition de la *Belgica* dont le commandant de Gerlache était le chef; ils ont essayé encore, après un long hivernage de neuf mois (avril-décembre 1904), de gagner la terre Alexandre-Ier, vue naguère de loin par le navigateur russe Bellingshausen en janvier 1821, puis par les marins de la *Belgica* en février 1898. S'ils n'ont pu forcer la barrière de glaces qui les séparait de cette terre mystérieuse, du moins ont-ils pu en effectuer un relèvement à grande distance et ont-ils aussi, sur tout leur itinéraire, soit à l'aller, soit au retour, recueilli de précieuses observations et exécuté d'utiles travaux hydrographiques.

A côté de ces résultats proprement géographiques, quelle moisson d'observations d'ordre scientifique il conviendrait de signaler! Chacun des membres de l'expédition, à débuter par le Dr Charcot lui-même, a rapporté sa part du butin : l'un, des études sur le mouvement des marées, sur la chloruration et sur la salinité de l'eau et des glaces de mer, sur l'intensité de la pesanteur; un autre, des observations météorologiques et magnétiques; ceux-ci, des remarques sur la constitution géologique des régions explorées, l'épaisseur des banquises et la marche des glaciers; celui-là, des préparations zoologiques, botaniques, bactériologiques, des analyses, des cultures, des notes médicales; tel autre, de fort belles photographies. Aussi comprend-on que le Dr Charcot ne se soit pas contenté, à son retour en France, de publier une relation épisodique et anecdotique de son exploration (*le Français au Pôle Sud*), mais se soit préoccupé de faire valoir les résultats scientifiques de son voyage. C'est ce que font, avec les membres mêmes de l'état-major de la mission, les nombreux spécialistes qui étudient, utilisent et mettent en valeur tous ces travaux, dans une belle collection de volumes in-4° richement illustrés.

Tout en établissant le plan de cette superbe publication, le Dr Charcot étudiait le moyen de retourner dans les régions de l'Antarctique qu'il avait commencé d'explorer, et d'y continuer l'œuvre si bien amorcée. Fort de l'expérience acquise, des études faites et des résultats obtenus, il put dresser rapidement un programme qu'approuva immédiatement l'Académie des sciences. Bientôt, pour la réalisation de ce programme, le Parlement vota une somme de 600.000 francs, que vinrent grossir une subvention de 10.000 francs de la Société de géographie, des souscriptions particulières, des dons en nature offerts par le ministère de la marine, le Muséum d'histoire naturelle, le prince de Monaco et par quelques particuliers, enfin des provisions de charbon généreusement concédées à l'expédition par les gouvernements des trois républiques américaines de l'Argentine, du Brésil et du Chili.

Construire un trois-mâts auxiliaire, le *Pourquoi Pas?*, l'équiper avec soin, le munir des instruments les plus perfectionnés, tels furent les premiers soins du Dr Charcot, qui, après quatre ans de séjour, quitta de nouveau Le Havre, le 15 août 1908, dans le dessein de regagner le théâtre de ses premières explorations et d'en continuer la reconnaissance au delà de la région visitée de 1903 à 1905 par le *Français*. Comme cette partie de l'Antarctique est précisément celle où les glaces s'avancent le plus vers le N. (jusque par 61° lat.), il ne pouvait nullement être question de la conquête du pôle lui-même : le Dr Charcot devait simplement chercher à reconnaître la côte entre la Terre de Graham et la Terre Alexandre-Ier, et à s'avancer le plus loin possible vers l'O., dans la direction de la Terre du Roi-Edouard-VII, naguère découverte par les marins anglais du *Discovery*, que commandait le capitaine Scott. Il devait, en même temps, poursuivant son œuvre antérieure, étudier méthodiquement à tous les points de vue les régions antarctiques dans lesquelles il s'aventurerait. Si complexe fût-il, ce programme a été rempli de point en point par l'état-major de la mission, état-major composé du Dr Charcot et de sept collaborateurs, dont l'explorateur a montré les nombreuses et diverses études quand il a dit : « M. Bongrain, enseigne de vaisseau, était chargé des observations astronomiques, pendulaires et sismographiques, ainsi que de l'hydrographie; M. Rouch, enseigne de vaisseau, de la météorologie, de l'électricité atmosphérique et de l'océanographie physique; M. Godfroy, enseigne de vaisseau, de l'étude des marées, de l'hydrographie côtière et de la chimie de l'air; M. Gourdon, qui avait fait partie de la première expédition et dont l'expérience m'était précieuse, avait dans son département la géologie et la glaciologie; tandis que MM. Liouville et Gain s'étaient partagé la zoologie, M. Senouque s'occupait du magnétisme terrestre, de l'actinométrie et de la photographie. »

Quelque connus que soient les principaux épisodes de l'expédition, depuis que le Dr Charcot les a racontés dans ses conférences et dans un livre plein d'intérêt (*le Pourquoi-Pas dans l'Antarctique*), il convient de les résumer ici et d'indiquer en même temps les grands traits de l'itinéraire suivi par le *Pourquoi-Pas?* depuis le 16 décembre 1908, date de son départ de Punta-Arenas, jusqu'au jour où, moins de quinze mois plus tard, le 11 février 1910, il y parut de nouveau.



L'île Déception, un grand cratère submergé ne communiquant avec la mer que par une étroite ouverture, fut, dans les Shetland du Sud, la seule étape du *Pourquoi-Pas?* entre le port chilien de Punta-Arenas, sur le détroit de Magellan, et le détroit de Gerlache, où commencèrent à proprement parler les travaux de l'expédition. C'est à l'extrémité occidentale de ce détroit — qui sépare (on le sait) de la Terre de Danco l'archipel de Palmer — que le Dr Charcot trouva, dans l'île Petermann, au Port-Circoncision, un abri capable de recevoir, au cours de l'hivernage, le *Pourquoi-Pas?* et ceux qui le montaient; mais il ne s'y arrêta pas, et, en dépit d'une grave avarie (il avait laissé, sur un des innombrables récifs à fleur d'eau qui parsèment les abords de cette partie de la Terre de Graham, une partie de sa fausse quille et de sa quille avant), il poursuivit sa route vers le sud, le long des rivages naguère explorés par le *Français*. Compléter, en dépit d'une lutte continuelle contre les glaces, les icebergs et les récifs, la carte levée au cours de l'expédition antérieure, déterminer les contours de terres jusqu'alors inconnues, faire l'hydrographie presque complète de la Terre Alexandre-Ier, voilà ce que fit la mission française avant de revenir, puisque la côte sud-occidentale de la Terre de Graham est absolument inhospitalière — « une falaise de glace, dit Charcot, sans abri, sans mouillage » — au Port-Circoncision (3 février 1909).

Installer en cet endroit, — tout proche de celui où avait naguère, en 1904, hiverné le *Français* dans l'île Wandell, — la station d'hivernage, et exécuter, au cours de l'automne austral, de nombreuses et longues excursions, tant dans les canaux que sur les glaciers, voilà ce que firent les membres de l'expédition avant de subir un hiver « très pénible », non pas à cause de la rigueur de la température, mais au contraire à cause de sa douceur, de sa mollesse relatives. L'hiver de 1909 fut toutefois plus caractérisé que celui de 1904, au cours duquel le Dr Charcot et ses compagnons ne revêtirent qu'une seule fois leurs costumes de fourrures... pour se faire photographier! Mais il ne fut pas moins désagréable : « affreux, constitué en somme par un formidable coup de vent du nord-est qui a duré neuf mois », voilà comment le caractérise le chef de l'expédition, qui ajoute encore : « Nous n'avons pas vu le soleil cinq jours, et la quantité de neige tombée est formidable. » Puis, venant s'ajouter au malaise physique causé par de telles conditions atmosphériques, voici des préoccupations de toute nature : ce sont des maladies, le scorbut, la myocardite, qui frappent quelques-uns des explorateurs, alors précisément que chacun se ressent du caractère pénible de l'hiver et que l'état sanitaire général laisse à désirer; ce sont les dangers que court le *Pourquoi-Pas?* dont le gouvernail a été broyé par les glaces, si bien qu'il a fallu en faire un nouveau avec les moyens du bord, en coupant une vergue; ce sont encore... Mais rien ne peut abattre le courage ni l'entrain des membres de l'expédition; ils fêtent joyeusement la fête nationale de la république Argentine le 25 mai, puis le 14 juillet, notre propre fête nationale, puis le quarante-deuxième anniversaire du Dr Charcot, en attendant que le temps leur permette d'entreprendre, pour traverser la Terre de Graham, un raid depuis longtemps projeté.

C'est seulement aux approches du printemps, au mois de septembre, que cette expédition devint réalisable. Alors, son état de santé interdisant au Dr Charcot de prendre la direction de la reconnaissance, le géologue Gourdon traverse le détroit qui sépare l'île Pétermann de la côte avoisinante et, en compagnie de Gain et Senouque, se lance avec trois matelots dans l'inconnu; il va constater si la route qui, au S. du massif Duseberg, semble s'ouvrir vers l'intérieur, est réellement praticable. Hélas! il n'en est rien! A 20 kilomètres environ du chenal, par près de 1.000 mètres d'altitude, voici un cirque infranchissable, le cul-de-sac des Avalanches, une muraille à pic, de granit et de glace, entourant les glaciers côtiers et rendant impossible l'accès du plateau! Force est donc de revenir, avec un abondant butin d'observations sans doute, mais sans avoir pu accomplir l'expédition rêvée, pour laquelle on avait emporté des vivres pour un mois. Puisque nécessité fait loi, c'est seulement aux abords du Port-Circoncision que les voyageurs effectuent, au cours des semaines suivantes, de nombreuses et fructueuses excursions.

Avec la fin de novembre 1909, il devint possible de dégager le *Pourquoi-Pas?* Aussitôt, les explorateurs regagnent l'île Déception, où les baleiniers de la chilienne « Sociedad Ballenera Magellanes », qu'ils ont déjà rencontrés avant l'hivernage, leur font un excellent accueil au Port-Foster et leur fournissent gracieusement, et du charbon, et jusqu'à des fruits qui achèvent de remettre les malheureux scorbutiques français. Puis le *Pourquoi-Pas?* s'éloigne à nouveau, car il est temps d'entreprendre une seconde campagne d'été, celle de l'été 1909-1910. Alors, en dépit de glaces et d'icebergs très abondants, le vaillant navire peut dépasser toutes les

latitudes précédemment atteintes au S.-O. de la Terre Alexandre-Ier et terminer la carte de cette île, puis découvrir, dans le S. et dans l'O., une suite de côtes nouvelles, la Terre Charcot, puis revoir, — exactement à la place que lui avait assignée en 1821 son premier et son seul explorateur, Bellingshausen, — l'île Pierre-Ier, et s'avancer, en se maintenant régulièrement entre 69° et 71° lat. S., jusque par 126° long. O. de Paris. Mais là, au grand regret de tous, il faut se résigner à rebrousser chemin : en raison de l'abondance « phénoménale et, probablement exceptionnelle pendant ce trajet », des icebergs, le *Pourquoi-Pas?* a presque constamment dû marcher à la vapeur, et la provision de charbon se trouve épuisée; puis le navire fait beaucoup d'eau, la santé de plusieurs hommes laisse à désirer, et un des officiers présente des symptômes graves de scorbut, qu'il cherche en vain à dissimuler. Le retour s'impose donc au Dr Charcot, qui, à la fin de janvier 1910, donne ordre de mettre le cap au N., réussit assez vite à sortir du *pack*, et, se dirigeant alors par une mer « énorme » vers la Terre de Feu, vient mouiller, le 11 févier suivant, à Punta-Arenas.

Nous ne dirons rien des épisodes qui suivirent, ni de la manière dont le Dr Charcot et ses compagnons regagnèrent la France, ni de l'accueil qui leur y fut fait. Mieux vaut montrer, en un bref tableau d'ensemble, la valeur des résultats obtenus par l'état-major du *Pourquoi-Pas?* au cours du voyage. Rien, à cet égard, n'est plus précieux à consulter que la série des rapports préliminaires adressés par les explorateurs à l'Académie des sciences, et publiés par elle en un opuscule de 103 pages in-4°, contenant 3 cartes et plusieurs tableaux; rien ne montre mieux, en attendant l'apparition des volumes à la rédaction desquels travaillent actuellement de nombreux spécialistes, l'importance du butin scientifique récolté de 1908 à 1910 par la seconde mission antarctique française du Dr J.-B. Charcot.



Le Chevalet, par Jean-Paul Laurens (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

Au point de vue géographique, l'examen des quatre cartes publiées dans le « Geographical Journal » du mois de mars 1911 et montrant l'état de la connaissance de l'Antarctique sud-américain avant et après le voyage du *Français*, après la première et après la deuxième campagne du solide et vaillant *Pourquoi-Pas?*, cet examen est tout à fait éloquent et permet d'embrasser d'un seul coup d'œil l'œuvre topographique d'une mission qui a découvert plus de 2.000 milles de terres nouvelles. On sait maintenant que la côte occidentale de la Terre de Graham est « découpée de fjords profonds et précédée d'un archipel côtier. L'île Adélaïde, découverte par Biscoë en 1825 et considérée par lui comme un îlot de 8 milles de long, est une grande île, en calotte du côté de la mer, hérissée de hauts sommets, longue de plus de 70 milles. La Terre de Graham se continue au S. par un complexe continental; c'est d'abord la Terre Loubet, puis la Terre Fallières, toutes deux présentant les mêmes caractères morphologiques. La Terre Alexandre-Ier, entrevue seulement par Bellingshausen, est une grande île ». Les côtes découvertes par le Dr Charcot au S. et à l'O. de celle-ci rejoignent très vraisemblablement la Terre Fallières et la continuent dans l'O.; la Terre Charcot (tel est son nom) semble bien se continuer par un long plateau mamelonné plus à l'E., et plus à l'O., et tout donne à penser qu'au S. de la Terre Pierre-Ier, un massif continental existe et relie l'Antarctique sud-américaine à cette Terre du Roi Edouard-VII, que l'expédition du *Discovery* vit pour la première fois en 1902.

Voilà (sans parler de la non-existence de Middle Island, dans les Shetland du Sud, ni de beaucoup d'autres points de pur détail) pour les résultats géographiques et cartographiques. Que dire maintenant des observations de tout genre : hydrographiques, géologiques, météorologiques, magnétiques, botaniques, zoologiques, etc., recueillies en si grand nombre par les collaborateurs du Dr Charcot? Parmi les plus précieuses de ces constatations si variées, signalons du moins celles qui se rapportent aux icebergs, dont quelques-uns étaient sans doute de taille colossale, mais dont la grande majorité ne possédaient que des dimensions restreintes et ressemblaient à ceux rencontrés également en abondance dans le détroit de Gerlache, le long de toute la côte de l'Antarctique sud-américaine, dans la baie Marguerite et autour de la Terre Alexandre-Ier. Notons aussi que les sondages effectués par le *Pourquoi-Pas?* sur tout son itinéraire, — ces sondages qui complètent au N. l'œuvre de Nordenskjöld et au S. celle du commandant de Gerlache, — ont révélé l'existence d'un plateau continental très accidenté, et celle d'une fosse de plus de 5.000 mètres complètement inconnue, en même temps qu'un relèvement du fond jusqu'à 1.050 mètres par 70° lat. S. et 117° long. O. Enfin, en matière botanique et zoologique, que de renseignements nouveaux, que le directeur du Muséum d'histoire naturelle, Edmond Perrier, a utilisés pour tracer dans le « Temps » du 23 juin 1910 un brillant tableau de la vie animale et végétale antarctique! Encore que les régions les plus méridionales de notre planète ne puissent pas rivaliser avec les pays à fourrures des terres boréales, elles ont leur pittoresque et leur intérêt. « Il faut renoncer à y découvrir des concurrents aux renards bleus, aux zibelines, aux hermines, aux petits-gris, à la loutre marine, ou même aux ours polaires. Des phoques, des oiseaux animent seuls les rivages antarctiques; parmi les oiseaux dominent les manchots aux ailes transformées en nageoires, aux gestes presque humains, et qui semblent de loin des personnages assis, en habit noir et gilet blanc. On peut vivre avec eux en toute familiarité et visiter, sans les effaroucher, les villages que forment leurs nids, autour desquels ils aiment à s'assembler. Des cormorans, des mouettes, des goélands, des hirondelles de mer, planent, comme sur nos côtes, au-dessus de la mer, en quête des poissons sur lesquels ils fondent brusquement. Quelques-uns, les *thalassèques*, se contentent même de simples méduses, qui sont, sans aucun doute, ce qu'on pourrait appeler le comble d'un maigre repas. Tous ces oiseaux émigrent pendant l'hiver, mais ils reviennent chaque année au même village, au même nid. Ils sont, tout comme les oiseaux de notre pays, infestés de parasites qui courent parmi leurs plumes ou se logent dans leur intestin et fourniront sans doute d'intéressantes nouveautés. Des mouches (*Belgica antarctica*), quelques insectes sans ailes, des araignées sont les seuls animaux que les entomologistes trouvent à glaner; on rencontre cependant jusqu'au 68° lat. une graminée (*aria antarctica*), et l'on y peut cueillir les fleurs du *colobanthus crassifoliis*. La terre appartient aux lichens, aux hépatiques, aux mousses; mais la vie cherche à s'installer partout, et l'œil peut contempler, non sans stupeur, des champs de neige rouge ou verte, colorés par des algues analogues à celles qui habillent d'un manteau vert le tronc humide de nos vieux arbres. »

Ainsi se révèle, comme d'une importance et d'un intérêt scientifiques indiscutables, et comme embrassant les branches les plus diverses de la science, l'œuvre accomplie par le Dr J.-B. Charcot et par ses collaborateurs. On s'en rendra bien compte en allant voir au Muséum, le jour où elles y seront exposées, les précieuses collections recueillies par l'état-major du *Pourquoi-Pas?* dans l'Antarctique, et en compulsant les mémoires dont la publication ne tardera pas à commencer; on saisira pleinement alors toute la portée de la phrase par laquelle le chef de l'expédition terminait le télégramme annonçant son retour : « Fait de mon mieux! » — Henri Froidevaux.

Chevalet (LE), tableau de Jean-Paul Laurens, exposé au Salon des artistes français de 1911. — Dans une salle sombre de prison, l'instrument de torture du moyen âge qui va servir à briser les membres des malheureux soumis à la question est dessiné avec la conscience qu'apporte à ses travaux le peintre d'histoire qu'est J.-P. Laurens. Un bourreau tire par le bras la prisonnière échevelée, qu'on amène au supplice; l'aide, à gauche, en bourgeron vert, attend, impassible, les mains sur les hanches, le moment de tourner la roue de son horrible machine. Par un contraste fort bien observé, les figures de tous les acteurs, en dehors de celle de la prisonnière, ne dénotent pas la moindre émotion : ni les bourreaux, ni les greffiers, ni le juge immobile et coiffé du bonnet rouge, ne sont prêts à s'attendrir. Ils ne donnent aucune attention aux cris de révolte de la malheureuse, et ils accomplissent leur terrible besogne coutumière comme une chose fort ordinaire. J.-P. Laurens, moderne descendant des vieux imagiers d'autrefois, excelle dans la composition de semblables scènes. Il est en outre peintre savant; son coloris est d'un réalisme parfait; les gris sont magistralement traités, et l'étude du pavé rouge où l'on a encastré quelques pierres tombales gravées est absolument remarquable. — T. Leclère.

Chevalier Roze (LE), tableau de J.-B. Duffaud, représentant un épisode de la peste de Marseille en 1720. — Dans une rue montante, tout vêtu de rouge et signalé ainsi à l'attention du spectateur, le chevalier Roze, indifférent à la crainte et bravant la terrible maladie, est debout entre un groupe de pestiférés couchés et un groupe de cadavres. Des détails tragiques augmentent l'impression causée par cette scène : c'est une femme qui s'arrache les cheveux; c'est un enfant abandonné parmi les morts. Le fond est formé par la pittoresque silhouette de maisons étroites à l'angle de deux voies où passe une procession de personnages recouverts de cagoules. La composition de cette toile est ordonnée de manière à frapper fortement l'attention; la peinture est grasse et largement traitée; la note jaune d'un mouchoir enroulé autour de la tête d'un homme debout au premier plan réveille tout le coloris. Cette toile a été exposée au Salon des artistes français en 1911.

***choléra** n. m. — Encycl. *Marche de l'épidémie.* L'épidémie actuelle de choléra est partie des Indes en 1902 et fut apportée au Hedjaz par les pèlerins musulmans hindous, qui vinrent assister aux fêtes rituelles de La Mecque. Elle gagna alors l'Egypte, puis, en 1903, Damas, en 1904 Bagdad, et, traversant la Perse et la Caspienne, atteignit Bakou, l'embouchure du Volga et Saratof, se répandant d'autre part dans le Caucase (3.000 cas en Russie) et, en 1905, apparut en Pologne (600 cas), et de là en Prusse orientale, puis en diverses parties de l'Allemagne (300 cas). En 1906, l'épidémie fait peu de bruit, mais, en 1907 (13.000 cas), elle reparaît dans le sud de la Russie et remonte jusqu'à Saint-Pétersbourg en 1908 (30.000 cas), continue ses ravages dans les Etats du tsar et pousse une pointe jusqu'à Constantinople. En 1909, ses foyers multiples se réveillent partout en Russie (22.000 cas) et, apportée par des navires, la maladie est signalée dans diverses villes de Hollande (60 cas, notamment à Rotterdam), en Belgique (9 cas) et en Prusse orientale (40 cas). Chaque hiver, l'épidémie semble s'éteindre, puis renaît peu à peu : en 1910, il y eut 281.259 cas (avec 131.433 décès) en Russie, particulièrement dans les provinces du Sud. (V. carte, p. 156.)

Cette énorme poussée eut pour conséquence des cas isolés en Allemagne et en Autriche, et des cas

nombreux constatés depuis le mois d'août dans le sud de l'Italie, notamment dans les Pouilles et à Naples. Elle y fut apportée par une troupe de tsiganes russes débarqués à Brindisi, et se répandit dans 137 localités. « Le bilan de l'épidémie se chiffre par 1.700 cas et 768 décès. En Turquie, l'épidémie fit des ravages importants, surtout dans l'armée, mais aucune statistique n'a été établie. » Il est à craindre, dit le professeur Chantemesse, que l'épidémie se réveille en Italie cet été. Ceux qui ont eu l'occasion de visiter certaines petites villes italiennes du centre et du sud de l'Italie, dont la malpropreté est très grande, ne s'étonneront pas de cette crainte. Albano, Nemi, à quelques kilomètres de Rome, sont souvent visités par le typhus, qui n'apparaît et ne persiste que dans les villes où l'hygiène publique est défectueuse.


Le Chevalier Roze, par J.-U. Duffaud (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

Mode de propagation. — La phase d'incubation de la maladie ne durant que six jours, tout individu bien portant qui avait cessé d'avoir des rapports avec un cholérique depuis une période de temps plus longue était jugé indemne et, par suite, incapable de contagionner. Or, il a été constaté qu'une personne pouvait parfaitement avoir des microbes de la maladie dans ses intestins et les évacuer par ses selles sans être elle-même atteinte (v. PORTEUR DE BACILLES, au *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 789), d'où la nécessité de l'examen des selles, non plus seulement des malades, mais de toutes les personnes susceptibles d'avoir absorbé lesdits microbes. En Hollande, l'application rigoureuse de ce principe a réduit la mortalité à *4* personnes. En effet, si le choléra est contracté en général par l'eau de boisson contaminée par les matières fécales, il peut l'être aussi par les fruits et les légumes poussés au ras du sol et arrosés par des eaux contaminées : « Les souliers et les vêtements peuvent rapporter de la rue certaines parcelles de boues contenant les microbes jusque dans les cuisines où le brossage des vêtements les répandra sur les aliments, où ils peuvent aussi être déposés par les mouches, qui posent aisément des déjections aux produits comestibles. » (CHANTEMESSE et BOREL.)

Mesures préservatrices. — Surveillance des émigrants, des mariniers, des chalands et péniches, agents certains de transmission, ainsi que le démontre la propagation des épidémies en sens *contraire* du courant du fleuve, alors que, si l'origine était la contamination de celui-ci, l'épidémie devrait s'étendre dans le sens du flot.

Surveillance du rejet loin des agglomérations des matières fécales, sans qu'elles viennent au jour. Désinfection soigneuse des matières évacuées par le malade (vomissements et matières alvines), en prenant des précautions pour que les mouches ne puissent se mettre en contact des vases destinés à les recevoir.

Pour la même raison, on recouvrira soigneusement les aliments, boissons et médicaments du malade.

Ne boire que de l'eau ou du lait bouillis, ne manger que des aliments cuits et ne pouvant avoir été contaminés par les mouches (charcuterie, pâtisserie). Les légumes et les fruits crus devront avoir été laissés pendant une demi-heure dans une solution à 3 pour 100 d'acide tartrique, puis lavés à l'eau bouillie. (BOREL et CHANTEMESSE.)

N'absorber aucun aliment susceptible de déterminer une irritation intestinale (melon, fruits verts), de façon à ne pas mettre le corps en opportunité morbide pour la multiplication du microbe. — Dr GALTIER-BOISSIÈRE.

***complément** n. m. — Biol. Syn. de *alexine* ou *cytolysine*.

— ENCYCL. La *fixation du complément* appelé aussi *réaction de Bordet-Gengou* est une méthode découverte et étudiée par Bordet et Gengou, pour déceler dans un sérum la présence ou l'absence d'une sensibilisatrice donnée et, par conséquent, de l'antigène, qui provoque son apparition; elle est appliquée maintenant au diagnostic de certaines infections comme la syphilis, les kystes hydatiques, les sporotrichoses, etc.

Voici en quoi consiste la fixation (ou déviation) du complément, qui paraît un phénomène plus compliqué qu'il ne l'est en réalité.

Il convient d'abord de rappeler certains faits :

1° Tout corps étranger (microbes, toxines, cellules), introduit dans un organisme, y détermine l'apparition d'un *anticorps*, c'est-à-dire d'une substance tendant à détruire le corps étranger ou *antigène*; cet anticorps est spécifique; il répond à l'antigène qui lui a donné naissance et à lui seul.

2° Le sérum de l'animal auquel on a injecté des antigènes contient généralement deux sortes d'anticorps : l'une spécifique, dont il a été parlé ci-dessus, c'est la *sensibilisatrice* ou *ambocepteur*; l'autre, banale, existant dans tout sérum, c'est l'*alexine* ou *complément*.

3° Pour que l'antigène soit détruit, il faut que l'alexine ou complément agisse, se fixe sur lui; mais il ne peut se fixer que grâce à l'intermédiaire de la sensibilisatrice spécifique. Par conséquent, la fixation du complément sera la démonstration de l'existence d'une sensibilisatrice spécifique et, naturellement, de l'antigène particulier qui en a provoqué l'apparition. La réaction de Bordet-Gengou a ainsi pour but, en fixant le complément du sérum d'un malade, de prouver la présence d'une sensibilisatrice spécifique dérivée d'éléments pathogènes.

Ceci établi, on prend l'antigène suspecté (culture par exemple), dont on ensemence quelques tubes, puis du sérum du malade en observation. Ce sérum est chauffé à 56° C. pendant une demi-heure pour détruire le complément, qui est *thermolabile* (les sensibilisatrices sont au contraire *thermostabiles*, c'est-à-dire résistent à la température de 56° C.); il est ensuite mis au contact de l'antigène; aucun phénomène ne se produit, puisque le complément a été supprimé par le chauffage; mais, si nous ajoutons une très petite quantité d'un sérum normal, non chauffé (lequel, comme il a été dit, contient le complément), et si le sérum du malade renfermait la sensibilisatrice spécifique, le complément va pouvoir se fixer sur l'antigène et le détruire : il y a *fixation du complément*. Si, au contraire, le sérum du malade ne présentait pas l'anticorps spécifique à la culture d'antigène utilisée, rien ne se produit : l'ambocepteur manquant, il n'y a pas fixation du complément.

Mais la fixation du complément n'est que rarement directement visible; il faut donc pouvoir, le cas échant, la rendre apparente, à l'aide d'une réaction macroscopique. Dans ce but, les tubes qui ont servi aux réactions précédentes sont additionnés de sérum hémolytique chauffé à 56° C. (pour détruire son complément thermolabile) et des globules rouges que ce sérum hémolyse. Deux cas peuvent alors se présenter : 1° ou le complément est fixé, l'hémolyse n'a pas lieu, le liquide ne se teint pas en rouge; 2° ou le complément n'est pas fixé, l'hémolyse a lieu, le liquide devient rouge. On dit que la réaction de Bordet-Gengou est *positive* (qu'il y a eu fixation du complément) quand l'hémolyse ne se fait pas; on dit qu'elle est *négative* (ou, en d'autres termes, que le malade n'est pas infecté par l'antigène utilisé) quand, au contraire, l'hémolyse a lieu.

La réaction de Bordet-Gengou constitue actuellement une méthode d'exploration clinique particulièrement utile et rigoureuse; elle est notamment pratiquée pour le diagnostic de la fièvre typhoïde (Widal et Le Sourd), des gonococcies (Müller et Oppenheim), de la syphilis (Wassermann, Noguchi), des kystes hydatiques (Laubry), des sporotrichoses (Widal et Abrami), etc. — Dr J. LAUMONIER.

complémentophile adj. Biol. Se dit d'un groupe d'éléments ayant une affinité pour le complément.

— ENCYCL. Ehrlich admet qu'il y a, dans la *sensibilisatrice* ou *ambocepteur* des sérums immunisés, deux parties ou groupes : le groupe *haptophore*, qui a une affinité spécifique pour l'antigène (microbe, cellule, toxines, etc.) et sert à fixer la sensibilisatrice sur ce dernier; et le groupe *complémentophile*, qui a une affinité générale pour le complément (ou alexine), et sert à fixer le complément, par l'intermédiaire de la sensibilisatrice, sur l'antigène. — Dr J. L.

cranorrhine n. m. Genre d'oiseaux, de la famille des bucérotidés ou calaos.

— ENCYCL. Ces calaos sont caractérisés par un grand bec incurvé et comprimé, portant un casque relevé en avant et arrondi en arrière. Il recouvre les deux cinquièmes basilaires du culmen, et s'étend au-dessus des yeux. La base des deux mandibules, ou de l'inférieure seulement, est recouverte par une membrane plissée transversalement. La poitrine est nue et la huppe variable.

Ce genre comprend quatre espèces, dont les représentants habitent la presqu'île de Malacca, Sumatra, Bornéo, l'île Célèbes et les Philippines.

Le *cranorrhine à casque* (cranorrhinus cassidix), spécial à Célèbes, est une des espèces les plus connues. Le sommet de la tête et la nuque sont châtain foncé, tandis que le reste de la tête et



la poitrine supérieure sont d'un blanc jaunâtre, tirant plus ou moins sur le chamois. La queue est blanche, le reste du plumage noir, mais les parties supérieures sont lavées de vert. L'espace nu situé autour des yeux est bleu et la gorge d'un blanc bleuâtre limité par une bande noire vers le bas. La poitrine est blanc bleuâtre et marquée d'une ligne bleu foncé. Les pieds sont noirs, le casque est rouge foncé, le bec jaune orangé, excepté à la base, où il est grenat et marqué de trois rides obliques séparées par des sillons noirs. La longueur totale est de 95 centimètres, les ailes peuvent atteindre 40 centimètres et la queue 30 centimètres. La femelle est un peu plus petite que le mâle et en diffère en ce que sa tête est noire et le casque jaune orangé comme la base du bec. Ces animaux sont insectivores, et leur vol est très bruyant.


Cranorrhine.

Les autres espèces sont : le *cranorrhine à tête blanche* (cranorrhinus leucocephalus) des Philippines ; le *cranorrhine ridé* (cranorrhinus corrugatus) à queue châtain, à tête et nuque noires, des îles Bornéo et Sumatra et de la presqu'île de Malacca ; le *cranorrhine de Walden* (cranorrhinus Waldeni) dont la tête et la poitrine sont marron ; le milieu de la queue est cannelle, mais la base et la pointe en sont noires ; il habite l'île Panay et les Philippines. Il est très rare et vit au sommet des arbres les plus élevés. — A. Ménégaux.

***cure** n. f. — Encycl. *Cure marine.* On nomme ainsi l'utilisation des conditions propres au milieu maritime (eau de mer, climat) pour le traitement et la prophylaxie de certaines maladies. Le milieu maritime comporte deux éléments différents : le climat et l'eau de mer (auxquels il conviendrait peut-être d'ajouter le sol lui-même et surtout la végétation), dont la thérapeutique peut, dans certains cas, user séparément et qu'il convient, en conséquence, d'étudier aussi séparément, quoique, en réalité, comme il est facile de le comprendre, l'un de ces éléments, la mer, conditionne l'autre, le climat. On désigne plus particulièrement sous le nom de *climatothérapie marine* l'emploi thérapeutique du climat marin, et sous celui de *thalassothérapie*, l'emploi simultané du climat et de la balnéation marine.

Climatothérapie marine. — Son facteur essentiel est le climat, dont les caractéristiques sont : constance relative de la température (faibles écarts entre les températures du jour et de la nuit, des étés et des hivers) ; degré hygrométrique très élevé et pluies abondantes ; prédominance des vents du large, humides, mais pauvres en germes et en poussières ; pression barométrique maximum (altitude de 0) ; enfin, insolation plus forte, à même indice de nébulosité ou de beau temps que dans les terres, à cause de la réverbération des rayons lumineux sur l'eau.

Tel qu'il vient d'être caractérisé, le climat marin ne s'observe qu'en pleine mer ou dans les îles de petite étendue, perdues au milieu des océans. Il ne suffit donc pas à une station d'être placée au bord de la mer pour jouir de toutes les propriétés du climat marin. Les découpures des côtes ou, au contraire, leur rectitude, la longueur des presqu'îles ou la profondeur des golfes, la situation sur des mers intérieures, etc., introduisent des modifications dont il faut thérapeutiquement tenir compte, parce qu'elles atténuent plus ou moins les propriétés du milieu. Néanmoins, il est admis, dans la pratique, en ce qui concerne la France, que les rivages de la Manche et la presqu'île bretonne jouissent à peu près de toutes les propriétés du climat marin, que les rivages de l'Atlantique, de Lorient à la Bidassoa, ont des propriétés un peu moins tranchées, et qu'enfin les rivages de la Méditerranée ne présentent plus que des propriétés affaiblies et intermédiaires, et constituent un climat mitigé. De là trois zones, qui, au point de vue du traitement des maladies, répondent à des indications différentes.

D'après H. Barbier et Lalesque, les effets généraux du climat marin sont : *sédatifs*, car les hautes pressions ralentissent le cœur, amplifient la respiration, équilibrent les réactions nerveuses ; *toniques*, car la ventilation, la température plus fraîche, la pureté de l'air augmentent les échanges, le coefficient d'oxydation azotée, le nombre des globules rouges et le taux de l'hémoglobine ; enfin, *antiseptiques*, puisque l'abondance des rayons chimiques et celle de l'ozone tuent rapidement les bactéries et leurs germes. Quant à la salinité de l'air, elle ne semble pas avoir d'action bien marquée ; Monteuuis et Claisse la jugent même défavorable. D'ailleurs, dans certaines circonstances, l'exagération des propriétés du climat marin peut rendre ce dernier nuisible. La violence des vents, les bourrasques, une luminosité trop intense et continue, le bruit des vagues déferlant avec force contre les falaises, rendent particulièrement excitant un milieu ordinairement tonique. Les plages qui se trouvent exposées à ces inconvénients ne conviennent donc qu'à une catégorie très limitée de malades.

Les indications de la climatothérapie marine sont fort nombreuses ; voici les principales : le rachitisme et le lymphatisme, les dystrophies et déformations osseuses, l'hérédo-tuberculose, l'hérédo-syphilis, l'hérédo-alcoolisme, les états anémiques et la chlorose, les suites d'infections tuberculisantes, rougeole, fièvre typhoïde, pneumonie, pleurésies, surtout grippe et coqueluche, la prétuberculose, la scrofule et les adénopathies, trachéo-bronchiques et médiastiniques, les tuberculoses locales, ganglionnaires, cutanées, la péritonite tuberculeuse apyrétique, la tuberculose pulmonaire à forme ulcéreuse, au début sans réactions exagérées, fébriles, congestives ou nerveuses, la phtisie laryngée (au début seulement), l'arthritisme à la période des insuffisances (dans le climat mitigé de la Méditerranée et l'hiver seulement), les fausses cardiopathies d'origine dyspeptique et quand le système nerveux n'est pas trop irritable, les cardiopathies valvulaires bien compensées et les cardiopathies artérielles (seulement l'hiver dans les stations du Midi), les états neurasthéniques, surtout chez les enfants et les jeunes gens et quand ils sont compliqués de lymphatisme, de tuberculose locale ou au début, les affections utéro-ovariennes chez les lymphatiques, les anémiques, la syphilis greffée sur le lymphatisme ou associée à la tuberculose (dans l'intervalle des cures spécifiques), les eczémas rebelles, les lupus, etc.

Parmi les contre-indications, on doit rappeler : la tuberculose ouverte à forme caséeuse et granulique, les tuberculoses à marche chronique avec fièvre et poussées congestives, tendances aux hémoptysies, les différentes modalités cliniques de l'arthritisme, goutte, obésité, diabète, le neuro-arthritisme, le mal de Bright et l'artériosclérose, les cardiopathies mal compensées, l'asystolie, la tachycardie paroxystique, les anévrismes et la dilatation de l'aorte, les angines de poitrine, la gastro-entérite et l'entérite muco-membraneuse, l'hypersthénie (au moins dans les stations du Nord), la neurasthénie sénile, les névroses et les psychoses liées à des lésions organiques du système nerveux, etc.

Comment pratiquer, maintenant, la cure de climat marin ? Quelques principes sont indispensables à retenir. Cette cure doit impliquer, en effet, d'une part un *changement de climat*, d'autre part un *changement d'existence*. Le changement de climat, c'est-à-dire le passage du malade d'un milieu terrien dans un milieu maritime, plus méridional en hiver, plus septentrional en été que son séjour d'habitude, en usant au besoin de ménagements pour faciliter l'accoutumance ; le changement d'existence, c'est-à-dire l'abandon des habitudes urbaines, avec leur encombrement, leur vie agitée, leurs fatigues, leurs dangers de contagion et de surmenage, pour une existence calme, simple et régulière, sans laquelle la cure perd presque toute son efficacité. C'est dire en conséquence, avec Arnozan, que les stations mondaines de cure marine ou les villes littorales, comme Nice, doivent être rigoureusement interdites aux personnes dont l'état de santé réclame l'emploi de la climatothérapie marine.

Dans les stations convenables, la cure se pratique soit sur la plage même, soit dans une barque (cure de barque de Lalesque) ancrée à quelques encablures du rivage, ou promenée doucement à la voile. Le malade est étendu sur une chaise longue ou dans un hamac, la tête protégée du soleil, le corps bien couvert et gardé du vent au besoin par un capot. La durée de l'exposition est d'une heure au début, puis de plusieurs heures et enfin de la journée presque entière, quand le temps le permet. Supprimer l'exposition en plein air quand le vent est trop violent ou qu'il pleut. Le malade ne sortira pas avant 8 ou 9 heures du matin (suivant la saison) et rentrera avant que le soleil soit couché. La durée totale de la cure est de trois mois au moins et peut être prolongée six mois, un an et davantage, mais, autant que possible, en descendant vers le midi pendant l'hiver, en remontant au nord pendant l'été.

A cette cure littorale il faut toujours préférer la *cure de plein large*, préconisée par Laumonier, qui n'a fait que remettre en lumière une méthode utilisée par les médecins anglais au début du siècle dernier. Cette cure se pratique de préférence à bord d'un voilier qui n'a pas les inconvénients (trépidation, odeurs, etc.) des grands paquebots ; elle peut se prolonger pendant des mois et se montre d'une efficacité tout à fait supérieure, car le malade y jouit du repos absolu, du bain d'air le plus pur, d'une luminosité optimum et de toutes les propriétés du climat marin intégral.

Thalassothérapie. — La thalassothérapie comporte l'emploi de la cure marine complète, c'est-à-dire non seulement du climat, mais aussi de bains de mer. Aussi, bien que ses indications soient plus strictes, possède-t-elle une efficacité supérieure à celle de la simple climatothérapie marine.

L'eau de mer agit : par sa température supérieure à la moyenne de celle de l'atmosphère, plus chaude en hiver, plus froide en été ; par sa densité, plus forte que celle de l'eau douce ; par ses mouvements incessants réguliers (marées), ou inconstants (vents, courants), d'intensité variable, suivant le moment (plus forts à la haute mer et dans les grandes marées) et la nature des côtes (plus forts sur les plages à falaises que sur les rivages plats), qui réalisent un véritable massage du corps ; par sa composition, enfin, qui doit la faire considérer comme une eau chlorurée sodique forte et froide, à la fois tonique et excitante.

Il résulte de là que le bain de mer produit (l'eau

étant plus froide que le corps) d'abord une vaso-constriction périphérique (refroidissement de la peau) se traduisant par un frisson passager, et qui vient compenser une congestion des organes profonds, déterminant le renforcement et l'accélération des battements du cœur et l'oppression. Le frisson du début fait rapidement place à une sensation de bien-être, car, d'ailleurs, le corps se refroidit moins facilement, à température égale, dans l'eau de mer, en raison de sa densité, que dans l'eau douce. Toutefois, les mouvements de l'eau, qui ne réalisent qu'un effleurement, en mer calme, produisent, quand la mer est agitée, un véritable fouettement, une suite de douches et de révulsions répétées (bains à la vague), qui tendent à augmenter l'action tonique et aussi la rapidité du refroidissement. C'est à ces mouvements que Hufaland attribuait la presque totalité de l'action des bains de mer. A la sortie du bain, quelquefois avant, il se produit une réaction inverse de celle du début, c'est-à-dire que la peau rougit, que les organes profonds se décongestionnent et qu'il y a réchauffement général du corps, entraînant, par l'entrée en jeu de la compensation thermique à la perte de chaleur, au contact de l'eau froide, une augmentation des combustions intra-organiques et la stimulation de la circulation de l'hématose, de la nutrition et du système nerveux. D'où l'action tonique et dynamogénique du bain de mer (Van Merris), qui explique l'augmentation de l'appétit, de la sensation de force, de l'euphorie et du sommeil.

Les indications de la thalassothérapie sont : le lymphatisme, la scrofule, les adénopathies, les tuberculoses locales, la coxo-tuberculose et le mal de Pott, les périostites et ostéites, l'anémie d'origine traumatique, opératoire ou toxique, les convalescences traînantes (sans tuberculoses), certaines dermatoses chroniques.

Les contre-indications sont : les cardiopathies, les néphrites, l'artériosclérose, l'asthme, la goutte, le diabète, l'obésité, le rhumatisme, la bronchite chronique et toutes les tuberculoses pulmonaires, fébriles ou non, les dermatoses aiguës, la chorée, l'hystérie, les tics, les états neuropathiques avec excitation et la plupart des psychoses.

Le bain de mer ne doit être pris qu'une fois par jour au plus (quelquefois seulement de deux jours l'un), non au sortir du lit, mais après un exercice modéré qui facilite la réaction et retarde l'apparition de frissons secondaires ; il ne faut jamais se baigner de trop bon matin, ni après le coucher du soleil ; les heures les plus favorables sont de 9 heures du matin à 4 ou 5 heures du soir, suivant la saison.

Immersion brusque et totale (pas d'entrée lente ou hésitante dans l'eau) qui raccourcit la durée du malaise du début; sortir du bain avant l'apparition d'un frisson secondaire, central, qui indique la rupture de l'équilibre thermique et, par conséquent, un refroidissement trop intense et parfois dangereux. Le mouvement dans l'eau, la natation surtout, retardent son apparition; mais il faut éviter l'essoufflement et la fatigue. La durée du bain est variable. Très courte chez les jeunes enfants et les personnes âgées (5 minutes au plus), elle peut être prolongée un quart d'heure, vingt minutes, chez les adultes et en mer calme ou dans les stations à climat mitigé et à plages sableuses plates. Par temps de vagues, brise forte, et dans les stations à climat froid et à falaises et galets, on ne doit guère dépasser dix à quinze minutes au plus. Enfin, ne pas oublier qu'à négliger les indications précédentes, on s'expose non seulement à des malaises, mais aussi à de véritables accidents.

Régions de cure. — A ne considérer que la France, on peut, comme il a été dit précédemment, distinguer trois régions principales :

1° La région de la mer du Nord, de la Manche à la presqu'île bretonne jusqu'à Lorient. Ses principales caractéristiques sont :

Température moyenne de l'année. . . .	10°9
Température moyenne de l'été	17°6
Température moyenne de l'hiver.	4°9
Vents dominants.	S.-W. et W.
Hauteur annuelle des pluies	950 cm.
Jours de pluie	190
Saison pluvieuse	automne
Jours de bourrasque.	30
Indice de beau temps	7,1
Température moyenne de la mer en été	15 à 20°

De Dunkerque à la Somme, bandes de sables, côtes droites; de la Somme à la Seine, plages de



Le Déjeuner des orphelines le jour de la première communion, par E. Renard (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

galets; du Calvados à Lorient, côtes rocheuses, à plages de sables fins et purs.

Climat maritime fort, atténué en partie sur les côtes bretonnes par une branche du Gulf-Stream, qui réchauffe la mer et l'atmosphère. *Indications générales :* sujets lymphatiques, ayant besoin d'un coup de fouet; bains courts. *Principales stations de cure :* Berck et Wimereux, Erquy, Val-André, Roscoff, Morgat, Audierne, Beg-Meil.

2° La région de l'Atlantique, de Lorient à la Bidassoa. Voici ses principales caractéristiques :

Température moyenne de l'année . . .	12°7
Température moyenne de l'été	20°0
Température moyenne de l'hiver	5°8
Vents dominants.	S.-W.
Hauteur annuelle des pluies	100 à 110 cm.
Jours de pluie	150
Saison pluvieuse	automne
Jours de bourrasque	15
Indice de beau temps.	7,8
Température moyenne de la mer en été	17-23°

Côtes un peu rocheuses jusqu'à la Loire ; grands sables jusqu'à l'Espagne. Végétation abondante de pins maritimes à partir de la Gironde. Région mixte à bains de durée variable suivant la saison, mais pouvant être prolongés sur les grandes plages plates (Sables-d'Olonne). *Indications générales :* sujets délicats, susceptibles, impressionnables, surtout enfants non tuberculeux, mais anémiques, convalescents, nerveux. *Principales stations de cure :* Pornichet, Le Pouliguen, Le Croisic (Pen-Brou), Le Baule, Les Sables-d'Olonne, Saint-Trojan (Oléron), Soulac-sur-Mer, Arcachon, Cap-Breton, Biarritz et environs. Ces deux dernières sont organisées en stations d'hiver ; ne conviennent en été qu'à peu de malades.

3° La région de la Méditerranée et la Corse. En voici les caractéristiques :

Température moyenne de l'année. . . .	14°8
Température moyenne de l'été.	23°5
Température moyenne de l'hiver	7°5
Vents dominants	N.-W (Mistral) S (Siroco)
Hauteur annuelle des pluies.	55 cm.
Jours de pluie	50
Saison pluvieuse.	printemps automne
Jours de bourrasque	22
Indice de beau temps.	8,6
Température moyenne de la mer en été	18 28°
Température moy. de la mer en hiver	12°

Côtes rocheuses dans la région pyrénéenne, sableuses et même marécageuses jusqu'au Rhône, découpées, rocheuses, avec petites criques de sables jusqu'à l'Italie; pas de marée ou, du moins, très peu. En Corse occidentale, côtes également rocheuses et découpées avec sables fins. *Indications générales:* fatigués, anémiés, surmenés, intoxiqués, ralentis de la nutrition, certains cardiopathes, brightiques, artérioscléreux ou mieux préscléreux, mais en hiver seulement. En été, la cure est parfois déprimante. Bains prolongés sans inconvénients, ne donnant que des réactions faibles. *Principales stations de cure* (hiver); cap Béar, Banyuls, Hyères, Costebelle, Cavalière, Saint-Raphaël, Valescures, Cannes (?), Beaulieu, Cap-Martin, Menton, Ajaccio. — Dr J. LAUMONIER.

cytase (du gr. *kutos*, cellule) n. f. Dans la nomenclature adoptée pour les enzymes, Ferment des cellules ou des protoplasmas tissulaires ou bactériens. || Syn. CYTOLYSINE, ALEXINE, COMPLÉMENT.

cytolysine n. f. Nom donné par Nicolle à l'*alexine* ou *complément*.

— ENCYCL. Cette dénomination spéciale répond, d'après Nicolle, à une conception générale des *anticorps*. Pour lui, les réactions organiques défensives aboutissent à la formation de deux sortes d'anticorps : les premiers (*agglutinines*, *coagulines*, *précipitines*, etc.) suffisent, en se fixant sur les antigènes, à rendre inoffensifs ou à détruire ces derniers; les seconds, ou *lysines*, se fixent également sur les antigènes, mais ils ont en outre besoin de l'intervention de l'alexine ou complément. Les lysines répondent donc à ce que Bordet appelle *sensibilisatrice*. Enfin, tandis que les coagulines, agglutinines, etc., interviendraient surtout dans la production de l'immunité, les lysines interviendraient dans les phénomènes d'*anaphylaxie*, lesquels peuvent parfaitement coïncider avec l'immunité. (Ch. Richet.) — Dr J. LAUMONIER.



Rodolphe Dareste. (Phot. E. Appert.)

***Dareste de La Chavanne** (*Rodolphe-Madeleine-Cléophas*), magistrat, jurisconsulte et helléniste français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Paris le 26 décembre 1824. — Il est mort dans la même ville, le 24 mars 1911. Il avait abandonné, depuis 1899, ses fonctions de conseiller à la Cour de cassation.

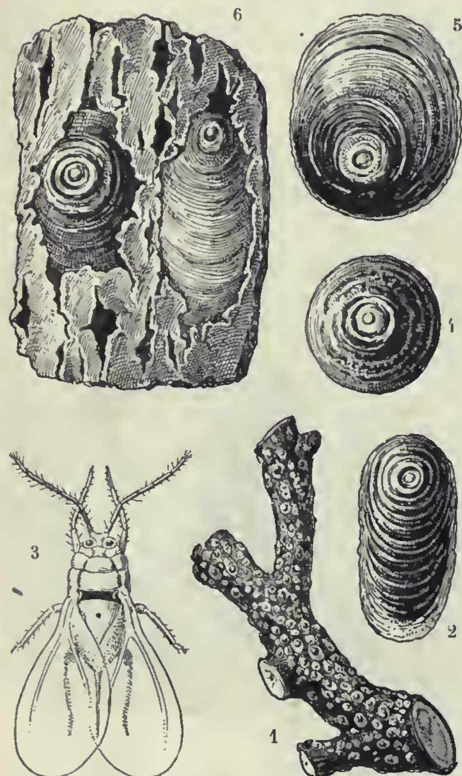
Déjeuner des orphelines le jour de la première communion (LE), tableau exposé en 1911 par E. Renard, au Salon des artistes français, et qui a valu à son auteur la médaille d'honneur. — C'est une scène d'intimité charmante, comparable à celles que choisit généralement Joseph Bail. La table du petit festin est dressée dans une salle aux boiseries sobres et sévères, mais non exemptes de cette élégance qu'on retrouve dans les plus modestes décorations de nos logis du XVIIIe siècle. Elle est couverte d'une nappe blanche et garnie de porcelaine et d'argenterie ; un compotier chargé de fruits vermeils en occupe le centre et domine les verres et les carafes, sur lesquels scintille une lumière très douce, que tamisent les rideaux jaunâtres et mi-clos de la fenêtre. Le peintre s'est excellemment tiré de la difficulté que présentait cet effet de lumière, et il a subordonné parfaitement les détails à l'ensemble, de manière à conserver l'unité de l'impression.

Mais l'intérêt va surtout aux visages enfantins des fillettes, coiffées de bonnets tuyautés; l'artiste a su très bien rendre la grâce candide de la jeunesse et le mélange de gravité et de gaieté des communiantes. Deux religieuses, dont les costumes sombres forment contraste avec toute la blancheur ambiante, circulent autour de la table ; une troisième entre par la porte entr'ouverte. Tous ces personnages

sont bien groupés : la tache lumineuse est heureusement disposée dans la toile, et l'ensemble est traité dans une gamme contenue, qui va du brun sourd au vert doré ; ainsi, sans être trop varié, le coloris est plus haut que dans les œuvres un peu monochromes de J. Bail. Peut-être pourrait-on seulement reprocher à l'artiste d'avoir fait trop dominer le vert. Quant au dessin, il est à la fois simple de lignes et sûr de modelé, et le métier, sans avoir une liberté égale à celle de Bail, est souple et léger dans les passages, gras et onctueux dans les parties lumineuses. — Tr. Leclère.

diaspis (du gr. *dis*, deux fois, et *aspis*, *idos*, bouclier) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères phytophtires, voisins des aspidiotus, avec lesquels on les réunit parfois en un groupe dit des *diaspines*, et comprenant des cochenilles vivant sur différents arbres.

— Encycl. Le genre diaspis comprend une douzaine d'espèces, qui habitent les régions chaudes et tempérées; quelques-unes sont communes en France. Les espèces les plus connues sont : le *diaspis piricola*, commun sur les poiriers ainsi que sur les pommiers, et qui est assez voisin de l'*aspidiotus ostreæformis*, dont le distingue seulement la couleur de son bouclier rouge foncé; le *diaspis pomorum*, qui attaque de préférence les pommiers et que l'on nomme aussi *kermès virgule* ou *kermès coquille*, à cause de sa forme rappelant une coquille



Diaspis : 1. Brindille de pommier couverte de diaspis (grand. nat.); 2. Pupe de mâle (gr. 25 f.); 3. Mâle (gr. 25 f.); 4. Jeune femelle (gr. 25 f.); 5. Femelle adulte (gr. 25 f.); 6. Deux femelles adultes sous l'écorce d'un rameau de poirier (gr. 25 f.).

de moule; le *diaspis pentagona*, qui attaque les mûriers et aussi les arbres fruitiers; le *diaspis rosæ*, redouté des jardiniers, qui le nomment communément *pou blanc* ou *punaise blanche des rosiers;* d'autres vivent sur les orangers, etc.

Ces cochenilles se distinguent par un bouclier différent de forme chez les mâles et les femelles et qui ressemble souvent à un toit ou à la coquille d'un bivalve. Formé par les dépouilles quittées à chaque mue, le bouclier constitue pour les femelles, pour les œufs et pour les jeunes, un abri sous lequel pénètrent difficilement les liquides insecticides.

On détruit ces parasites par grattage et brossage des régions atteintes et pulvérisations d'émulsions savonneuses, ou mieux saponinées, de pétrole ou d'huile de goudron. Le traitement doit être pratiqué en deux fois : une au printemps, et l'autre aussitôt après la chute des feuilles; mais, lorsque les arbres sont envahis complètement, et que leur vitalité est atteinte, la seule ressource est de les arracher pour les brûler. — J. de Chaon.

***France.** Politique. — *Les élections législatives de 1910.* Le ministère Briand, qui avait succédé, le 24 juillet 1909, au ministère Clemenceau, sans modifier sensiblement la ligne de conduite du précédent cabinet (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 772), eut à présider au renouvellement de la Chambre des députés, qui se fit le 24 avril 1910, et, pour les ballottages, le 8 mai. Les élections se passèrent dans le plus grand calme, dans presque toutes les circonscriptions. Malgré le chiffre élevé des votants, il y eut 229 ballottages; avec le nombre considérable des candidatures — 3.515 — il n'y avait pas à s'en étonner. La Chambre élue, comprenant six sièges de plus, fut, au point de vue des personnes, composée assez différemment de la précédente; elle comptait 235 députés nouveaux. Parmi ceux qui n'étaient pas réélus figuraient d'anciens ministres : Doumer, Krantz, Guieysse, Dubief. A Saint-Étienne, le président du conseil, Briand, obtint, à peu près — 200 voix en moins — le même nombre de suffrages qu'en 1906.

La composition respective des divers partis subit aussi certaines modifications. D'après les statistiques du ministère de l'intérieur, qui ont d'ailleurs suscité des critiques, les partis de droite avaient perdu 9 sièges; les nationalistes en avaient gagné 1. Les progressistes, qui, d'après la statistique officielle, seraient au nombre de 60 membres dans l'ancienne comme dans la nouvelle Chambre, auraient, d'après d'autres estimations, augmenté d'au moins 20 membres. Le trait le plus saillant de la nouvelle Chambre fut la diminution notable du groupe des radicaux et radicaux-socialistes, qui, de 269, passa à 252, perdant 17 sièges. Par contre, les républicains de gauche gagnèrent 11 sièges, et les socialistes 20 sièges (19 unifiés, 1 indépendant).

Une statistique que fit dresser le président du conseil, avec la collaboration des préfets, lui permit d'établir quel était, sur les principales questions à l'ordre du jour, le courant d'idées paraissant destiné à prévaloir dans la nouvelle Chambre : elle était basée sur les déclarations contenues dans les professions de foi des candidats qui venaient d'être élus.

C'est la nécessité d'une réforme administrative et judiciaire qui a rallié le plus grand nombre de députés : 416 s'étant prononcés en faveur de la première, et 311 en faveur de la seconde; sur ces points, il n'avait été émis que des idées de principe. La plupart des députés avaient compris aussi que la réforme électorale s'imposait : tout en différant sur le système à appliquer, le plus grand nombre se montraient partisans du scrutin de liste, avec représentation proportionnelle. En matière financière, le projet d'impôt sur le revenu, dont le ministre des finances Caillaux avait, sous le ministère Clemenceau, obtenu le vote par la Chambre des députés, devait nécessairement retenir l'attention des candidats : 152 parmi les élus se prononcèrent en faveur du projet sans réserves, et 228 avec réserves, tandis que 87 étaient opposés à tout impôt sur le revenu. Un courant s'était dessiné en faveur de la liberté d'enseignement, qui avait rallié 298 des élus, alors que 66 avaient opté pour le monopole et 148 pour l'abrogation de la loi Falloux. Le statut des fonctionnaires avait rallié 375 suffrages. Enfin, parmi les questions sociales, les réformes touchant la capacité civile des syndicats, le contrat collectif de travail, la participation aux bénéfices, le crédit ouvrier, avaient trouvé place dans les préoccupations d'un assez grand nombre de candidats.

D'une façon générale, il résultait, tant de la répartition des élus entre les divers groupes politiques de la Chambre que des opinions émises dans leurs programmes, que le gouvernement se trouvait assuré de retrouver dans la nouvelle Assemblée une majorité sensiblement égale à celle qu'il avait eue dans la précédente. C'est dans ces conditions que le président du conseil entra en contact avec le Parlement, qui, à la clôture de la dernière législature, s'était ajourné au 1er juin.

Ouverture de la session législative. Les partis. — La rentrée des Chambres eut lieu en effet à cette date, et l'ancien président, Henri Brisson, fut réélu, le 9 juin, à la présidence, par 304 voix sur 425 votants; les vice-présidents nommés furent : Etienne, Puech, Berteaux et Dron.

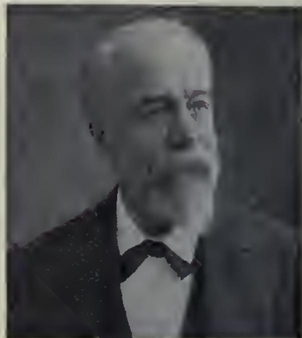
Pendant ce temps, les partis s'étaient organisés. La veille de l'ouverture de la session, l'Alliance républicaine démocratique, présidée par Adolphe Carnot, avait réuni ses adhérents dans un grand banquet, qui devait lui fournir l'occasion d'exposer nettement comment elle entendait s'orienter. Un député de la Gironde, Chaumet, déclara que le groupe était partisan de la réforme électorale par l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, dans le but surtout d'obliger les groupes parlementaires à se reconstituer sur des programmes bien définis. Il affirma la volonté du groupe de défendre l'esprit laïque, mais déclara qu'il ne voulait avoir rien de commun avec les partis de révolution, spécialement avec les socialistes unifiés, avec lesquels il n'était d'accord ni sur la politique intérieure, ni sur la politique extérieure. L'Alliance, qui entendait demeurer le parti de la liberté, fidèle à l'idéal de la Révolution, se transformait en un parti, non pas seulement de conseil, mais d'action, devenant le « Parti républicain démocratique ».

Dès les premiers jours de la session, diverses autres réunions eurent lieu au Palais-Bourbon.

Le groupe radical-socialiste se reconstitua en élisant Maurice Berteaux comme président. L'ancienne gauche radicale décida de reformer le groupe, avec adjonction d'un certain nombre de membres nouveaux. Le député Ajam énonça les grandes lignes du programme : lutte contre les monopoles, pas d'alliance avec les collectivistes, loi de défense laïque, acceptation du projet d'impôt sur le revenu tel qu'il avait été présenté au Sénat. Au nombre de ceux qui avaient surtout pris la direction du groupe, figuraient encore Cruppi, Clémentel, Delcassé, etc.

Le groupe de la gauche démocratique se reforma aussi, et son président, d'Iriart d'Etchepare, convia à en faire partie tous ceux qui étaient élus sur un programme démocratique, laïque, anticlérical et anticollectiviste.

Les progressistes, présidés par G. Chastenet et dont le bureau comprenait les députés Aynard, Paul Beauregard, Marin, Jules Roche, Thierry, etc., se maintenaient également éloignés des partis extrêmes de droite et de gauche, et réclamaient la mise à l'ordre du jour de la réforme électorale.


Henri Brisson. (Phot. Nadard.)

Les socialistes unifiés, parmi lesquels Jules Guesde et Jaurès, et les socialistes indépendants, tels que Viollette, Augagneur, etc., eurent aussi leurs réunions. Les derniers se montrèrent partisans des monopoles, notamment de l'alcool, favorables au scrutin de liste, et, sous réserves, de la représentation proportionnelle, mais généralement opposés au scrutin d'arrondissement.

Enfin, il est à noter que les députés adhérents au parti radical et radical-socialiste, réunis sous la présidence de l'un d'eux, Lafferre, décidèrent d'inviter tous les députés et sénateurs appartenant à cette opinion à former un groupe radical interparlementaire, ayant pour objet d'imprimer à l'action politique du parti une direction unique.

La déclaration ministérielle. — Tel était l'état des partis à la Chambre lorsque, le 9 juin, le président du conseil donna lecture de la déclaration ministérielle. Après s'être félicité de ce que la consultation nationale, qui s'était faite en toute indépendance, eût donné une nouvelle victoire à la République, il déclara que la Chambre devait discipliner ses efforts et organiser ses travaux d'après un plan réfléchi.

Enumérant les questions dont elle aurait à s'occuper, Briand cita d'abord la réforme électorale, dont l'objet, dit-il, doit être de faire prédominer, par un scrutin élargi, l'intérêt général sur les intérêts locaux. Puis la Chambre aurait à envisager la réforme administrative et les problèmes sociaux. Le gouvernement demanderait aussi au Parlement de discuter le programme naval, de réorganiser les impôts sur la base de l'impôt sur le revenu étudié par la précédente Chambre, enfin, de maintenir les conquêtes laïques de la République.

Après la lecture de ce document, le président de la Chambre des députés ne reçut pas moins de quatorze demandes d'interpellation visant, en des termes divers, la politique générale du gouvernement. Les socialistes unifiés ouvrirent le feu; puis ce fut le tour des députés Ajam et Cruppi, au nom de la gauche radicale. Les discussions occupèrent la majeure partie des séances pendant treize jours. Enfin, le 27 juin, Briand prononça un grand discours, dans lequel il précisa le sens de la déclaration ministérielle et indiqua l'ordre dans lequel il comptait soumettre ses projets de réforme au Parlement.

A la suite des diverses interpellations, plusieurs ordres du jour furent proposés. Le 28 juin, le président du conseil déclara accepter celui des députés Hesse et Bourély, portant approbation formelle des déclarations du gouvernement, et repousser celui présenté par Berteaux et Cruppi, qui, s'il impliquait la confiance dans le gouvernement, n'approuvait pas ses déclarations.

Ayant indiqué les raisons de ce refus d'approbation, le député Berteaux mit le président du conseil en demeure d'abandonner l'appui des progressistes et de ne former sa majorité que de groupes radicaux et radicaux-socialistes. Briand répondit que le ministère suivait une politique personnelle indépendante de tout groupe et qu'il n'entendait subir les injonctions d'aucun; il se retirerait, si la majorité ne comprenait pas la gauche de la Chambre. Berteaux, s'étant déclaré satisfait, retira son ordre du jour, et celui que le gouvernement avait accepté fut voté par 403 voix contre 110. En réalité, malgré un accord apparent, il y eut, ce jour-là, rupture entre le ministère Briand et les radicaux-socialistes, huit d'entre eux ayant voté contre l'ordre du jour de confiance et 23 s'étant abstenus.

Les débuts du travail législatif. — Les discussions sur la politique générale avaient nécessairement retardé le travail législatif. Le 28 juin, le

ministre des finances, Cochery, déposa le projet de budget de 1911. Le 30, le président du conseil présenta trois projets de loi relatifs : l'un à la réforme électorale, l'autre au statut des fonctionnaires, le troisième au régime des mines. Il est à noter, à l'occasion de la réforme électorale, que la Chambre avait voulu faire l'expérience de la représentation proportionnelle : ce fut d'après ce système que fut élue la commission dite du « suffrage universel ».

La veille de la clôture de la session, qui eut lieu le 12 juillet, le cabinet eut une nouvelle occasion de bénéficier d'un vote de confiance, à la suite d'une interpellation sur le rôle qu'aurait joué la police dans l'arrestation d'un banquier nommé Rochette. Le président du conseil couvrit ses fonctionnaires et accepta la nomination d'une commission parlementaire d'enquête, mais sans pouvoirs judiciaires. Cette commission, que présida Jaurès, tint de longues séances jusqu'à la fin du mois.

Les conseils généraux. — Les élections pour le renouvellement, par moitié, des conseils généraux, Seine et Algérie exceptées, qui eurent lieu les 24 et 31 juillet, furent marquées par un grand progrès des socialistes dans ces assemblées. Tandis que les réactionnaires et nationalistes perdaient 49 sièges et les progressistes 24, les républicains de gauche en gagnaient 19, les radicaux et radicaux-socialistes 23 et les socialistes 32, dont 11 passaient aux républicains socialistes et 21 aux unifiés. L'ouverture de la session des conseils généraux fut, dans quelques villes, à Clermont-Ferrand, à Lyon, notamment, une occasion pour les radicaux-socialistes de faire entendre des doléances, en manifestant la crainte que la politique d'apaisement et de détente préconisée par le président du conseil ne marquât plutôt un recul.

Le budget de 1911. — Le projet de budget déposé par le ministre des finances Cochery, à la fin de juin, immédiatement après le vote de confiance donné au cabinet, s'élevait en dépenses à la somme de 4.269.020.751 francs; il était présenté avec un excédent de recettes de 155.561 francs. En négligeant cette différence, qui ne répondait d'ailleurs pas à un avantage réel, on pouvait observer que le chiffre du budget était supérieur de 84 millions à celui de 1910, qui fut arrêté à 4.185 millions, non compris les crédits supplémentaires afférents à l'exercice en cours. De plus, sur les 200 millions de déficit que présentait le budget de 1910 par suite de l'augmentation des dépenses, 159 millions se reproduisaient dans celui de 1911. Il fallait y ajouter la dépense de deux cuirassés, prévus dans le programme naval et devant coûter 45 millions, en fait, 37, après des réductions opérées sur certains chapitres de la marine; puis 47 millions affectés à des dépenses nouvelles portant pour 29 millions sur les budgets de la guerre et des colonies et pour 18 millions sur ceux des ministères civils, ces dernières concernant principalement les œuvres d'assistance et les services de l'instruction publique. Et encore, le projet de budget ne comprenait-il aucune prévision pour l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui n'exigeait pas moins de 45 millions et pour laquelle le gouvernement déclarait ne pas posséder encore des éléments d'appréciation suffisants. Dans ces conditions, pour équilibrer le budget, on allait se trouver amené à créer des impôts nouveaux.

Aussi, le ministre des finances, Cochery, communiqua-t-il à la commission du budget, au mois de septembre, des propositions supplémentaires de recettes, nécessaires pour l'application, pendant le second semestre de 1911, de la loi des retraites ouvrières, qui devait entrer en vigueur au 1er juillet. La prévision de dépense, de ce chef, était de 45.334.938 francs, pour le budget de 1911, la charge totale résultant de cette loi étant évaluée par le ministre à 141 millions. Dans le but d'assurer la sincérité du budget, le ministre avait aussi fait entrer dans son budget rectificatif certaines dépenses dont la nécessité s'était révélée depuis le dépôt du budget primitif et qu'il ne voulait pas réserver pour des crédits supplémentaires.

Au total, le budget se trouvait ainsi augmenté de 48.579.065 francs. A la suite des travaux de la commission, qui consentit à certains rétablissements de crédits, en même temps qu'elle put réaliser diverses économies, le chiffre du déficit se trouva finalement porté à 50.571.945 francs.

Pour y faire face, le ministre des finances proposa de recourir aux ressources suivantes : graduation du timbre-quittance, 12 millions; majoration des droits de succession en ligne directe au cas où le nombre des héritiers serait inférieur à trois, 10 millions; modification des droits d'enregistrement, 28.800.000 francs. En vain, dans une séance de la commission du budget, où la minorité se trouvait seule représentée, vit-on celle-ci, désireuse de faire opposition au gouvernement, repousser ces taxes tant que le ministre des finances n'aurait pas justifié que les votes demandés étaient déterminés par une politique financière d'ensemble; après explications du ministre, les propositions furent acceptées.

La grève des cheminots. — Mais les Chambres devaient, à leur rentrée, trouver le pays gravement troublé par une grève qui avait un moment désorganisé sa vie normale et entravé le mouvement des affaires : la grève des chemins de fer. Déjà, au mois de juin, il y avait eu des grèves sur les chemins de fer du Sud, mais l'origine véritable de cette agitation remontait à un congrès des mécaniciens et chauffeurs, qui fut tenu à Paris au début du mois d'août, et où fut réalisée une entente entre le syndical des mécaniciens et celui des « cheminots », comme on appelait les ouvriers des chemins de fer; il fut fondé une « Union de la voie ferrée », union de tous les travailleurs des chemins de fer.

Le congrès invita le gouvernement à provoquer une conférence entre les représentants des Compagnies et les délégués du personnel, en vue de régler diverses questions intéressant celui-ci, notamment celles de l'augmentation et du minimum des salaires, du repos hebdomadaire, de l'application rétroactive de la loi du 11 juillet 1909 sur les retraites, etc. Cette demande était accompagnée d'une menace très nette de grève sur toutes les lignes s'il n'était pas fait une réponse favorable à ces revendications. Le gouvernement transmit la proposition aux Compagnies, qui assurèrent qu'elles étaient toujours prêtes à améliorer la situation de leur personnel, dans la mesure de leurs disponibilités; mais que, d'autre part, les conditions de fonctionnement et les ressources des divers réseaux ne permettaient pas d'appliquer partout, aux travailleurs, des règles uniformes.

C'est alors que la Confédération générale du travail prit en mains la direction du mouvement. Il y avait eu, dès le mois de juin, une agitation syndicaliste très accentuée; elle s'était traduite par des manifestations ou des grèves de divers groupes de professions : serruriers et ébénistes à Paris, carriers de Méry-sur-Oise et de Trélazé, ouvriers des forges de Fraisans (Jura), etc. De sérieuses bagarres avaient eu lieu, dans le milieu de juin, à Paris, au faubourg Saint-Antoine, entre grévistes de l'ameublement et agents. L'ouvrier ébéniste Clerc ayant succombé à une blessure qu'il avait reçue, ses obsèques avaient été l'occasion d'une grande manifestation, le 26 juin; les dragons avaient dû charger et il y avait eu de nombreux blessés.

A. Briand. (Phot. Manuel.)

A la même époque, les mécaniciens et chauffeurs du chemin de fer faisaient entendre des revendications tendant à obtenir une augmentation de salaires, en menaçant de recourir à une grève générale. Des négociations furent tentées, mais elles n'empêchèrent pas la grève d'éclater au mois d'octobre.

Ce fut à la suite d'une grève partielle des ouvriers des dépôts de La Chapelle et de la Plaine-Saint-Denis que la grève générale de tous les services du réseau du Nord fut déclarée; la mesure avait été prise dans une réunion tenue à la Bourse du travail, dans la nuit du 10 au 11. Dès le matin, plus des trois quarts des trains ne partirent plus de Paris; la gare et les lignes furent occupées militairement. Les revendications des grévistes étaient celles présentées au congrès tenu au mois d'août.

Du réseau du Nord, où la grève était complète, elle s'étendit aux autres réseaux, par décision du comité de grève, organe du syndicat des cheminots et de la fédération des mécaniciens et chauffeurs. Mais le gouvernement agit avec vigueur et promptitude, et décréta la mobilisation de la Compagnie du Nord pour une période de vingt et un jours à dater du 13 octobre 1910, puis, le lendemain, en réponse à la proclamation de grève générale, il appela aussi sous les drapeaux les employés de l'Est, de l'Ouest-Etat, de l'Orléans et du P.-L.-M. Ce fut seulement sur les réseaux du Nord et de l'Etat que le travail fut tout à fait interrompu; sur les autres, les défections furent moins nombreuses.

En même temps qu'il s'assurait du personnel des voies ferrées, le gouvernement faisait arrêter, dans les bureaux de l'*Humanité*, un certain nombre de militants syndicalistes. A ce moment, une nouvelle grève vint s'ajouter à la première, celle des électriciens; le secrétaire de leur syndicat, Pataud, menacé d'arrestation, disparut. Le ministre de l'intérieur, Briand, pressenti à ce sujet par les députés de Paris, déclara qu'il ne discuterait pas avec le comité de grève. D'ailleurs, si la situation s'améliorait d'une façon générale sur les diverses lignes, par suite de l'application du régime militaire qui avait fait reprendre le service à beaucoup de grévistes, de nombreux actes de sabotage et des tentatives de déraillement avaient été commis, et l'on avait découvert une vaste organisation tendant à provoquer ces attentats. Les maçons, s'étant mis en grève à la même époque, firent aussi des manifestations révolutionnaires. Il y eut quelques jours encore des trains arrêtés et des fils télégraphiques coupés; des bombes éclatèrent sur divers points. De nombreuses arrestations furent opérées et des condamnations sévères prononcées. La grève prit officiellement fin le 18 octobre, après que le comité eut décidé la reprise du travail, ce jour-là, sur tous les réseaux. Telle était la situation lorsque le Parlement se réunit en session extraordinaire, le 25 octobre.

La session extraordinaire de 1910. — Plus encore que la situation budgétaire embarrassée, la nécessité de répondre aux interpellations qui ne manqueraient pas d'être faites au sujet de la grève des cheminots allait créer des difficultés au cabinet. Depuis longtemps, on pouvait pressentir que le parti radical et radical-socialiste était bien près de ne plus le soutenir. Au commencement d'octobre, les radicaux avaient tenu à Rouen un congrès dans lequel ils avaient réprouvé la politique d'apaisement du gouvernement et donné la présidence de leur parti au sénateur Combes. Peu de jours après, le 11 octobre, Briand répondit à ces critiques dans un grand discours qu'il prononça au banquet du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il se borna à reprendre les déclarations si nettes qu'il avait faites dans son discours de Périgueux, à peu près un an auparavant, le 10 octobre 1909, et insista à nouveau sur la nécessité d'une politique d'apaisement, en même temps qu'il s'attacha à se justifier du reproche qui lui avait été fait de s'appuyer sur des éléments de réaction.

Les débats sur la grève des cheminots commencèrent dès la première séance de la Chambre, le 25 octobre. Mais la présence du préfet de police, Lépine, souleva de vives protestations des socialistes, qui demandèrent son expulsion; le président ayant levé la séance, le préfet de police se retira. Aux premières interpellations, le président du conseil répondit, au milieu des interruptions des socialistes, en exposant le caractère insurrectionnel de la grève et en expliquant la conduite du gouvernement, qui devait ramener l'ordre et ne pouvait tolérer l'anarchie. Le ministre des travaux publics, Millerand, expliqua, à son tour, le lendemain, l'attitude du gouvernement vis-à-vis des cheminots et les améliorations apportées à leur sort depuis dix ans. Le 29 octobre, on discutait encore la question, la Chambre ayant même siégé matin et soir. Ce jour-là, le président du conseil prononça un long et vigoureux discours, dans lequel il affirma que le gouvernement était resté dans la légalité, mais ajouta qu'en face d'une éventualité qui aurait mis le pays en danger, le gouvernement n'eût pas hésité à recourir à l'illégalité. Le mot surprit et souleva un tumulte effroyable, au milieu duquel l'orateur acheva son discours. Briand essaya bien, le lendemain, de justifier ses paroles de la veille, mais près de deux cents députés, Cruppi à la tête, avaient résolu de voter l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire de ne plus accorder leur confiance au cabinet.

L'ordre du jour pur et simple fut cependant écarté, ainsi qu'une demande de mise en accusation contre le président du conseil, déposée par le député socialiste Guesde, et le gouvernement obtint un ordre du jour de confiance qui fut voté en plusieurs parties. Si l'unanimité des 522 votants, les unifiés s'étant abstenus, flétrit « le sabotage, la violence et l'antipatriotisme », les voix furent plus divisées pour le reste. L'approbation des actes du gouvernement fut votée par 415 voix contre 116, la confiance par 329 voix contre 183, et l'ensemble par 388 voix contre 94.

Il semblait que la crise dût être dénouée ainsi. Il n'en fut rien. Plusieurs des collègues de Briand, notamment Millerand, Viviani et Barthou, qui montraient des divergences d'opinion avec le président du conseil sur le droit de grève des cheminots, ne se montraient plus disposés à le suivre dans sa politique. D'autre part, Briand, estimant que le ministère n'avait plus, à la suite des votes du 30 octobre, l'autorité parlementaire indispensable pour continuer utilement son œuvre, remit au président de la République la démission du cabinet tout entier, le 2 novembre.

Second ministère Briand. — Ce fut Briand lui-même qui fut chargé de former le nouveau cabinet. Constitué dès le 4, il fut ainsi composé :

Présidence du conseil, intérieur et cultes.	A. Briand.
Justice	Théodore Girard.
Affaires étrangères	Pichon.
Finances	Klotz.
Sous-secrétaire d'Etat	André Lefèvre
Guerre	Général Brun.
Sous-secrétaire d'Etat	Noulens.
Marine	Vice-amiral Boué de Lapeyrère.
Sous-secrétaire d'Etat	Guist'hau.
Instruction publique et beaux-arts	Maurice Faure.
Sous-secrétaire d'Etat (beaux-arts)	Dujardin-Beaumetz.
Travaux publics, postes et télégr.	Puech.
Agriculture	Raynaud.
Commerce	Jean Dupuy.
Colonies	Jean Morel.
Travail et prévoyance sociale	Lafferre.

Briand avait gardé seulement cinq de ses anciens collaborateurs : quatre ministres, Pichon, général Brun, vice-amiral Boué de Lapeyrère et Jean Dupuy; un sous-secrétaire d'Etat, Dujardin-Beaumetz. Les nouveaux venus, qui n'avaient fait partie d'aucun cabinet, appartenaient à des groupes de gauche très divers, à l'exclusion des progressistes.

Dans la déclaration ministérielle qui fut lue le 8 novembre devant les Chambres, le gouvernement affirma sa volonté de s'appuyer sur une majorité exclusivement républicaine, de rester attaché à l'idée de laïcité, de défendre les projets de réforme électorale, administrative, judiciaire et fiscale, de poursuivre l'amélioration de la condition des travailleurs; il qualifia d'intolérables dans une nation civilisée les actes de destruction commis au cours de la grève des chemins de fer, montrant qu'il n'y avait rien de commun entre les actes de sabotage dont la répression énergique s'impose et l'exercice des libertés syndicales auxquelles il ne doit pas être touché; ajoutant que, d'ailleurs, les libertés syndicales devaient être accrues pour permettre aux syndicats de remplir efficacement leur rôle, à condition de ne pas s'écarter du terrain professionnel; enfin, pour éviter les grèves dans les services publics, le gouvernement se déclara partisan du recours à l'arbitrage et de l'octroi d'un statut aux employés.

Après de nombreuses interpellations, où Briand fut plusieurs fois pris à partie, la Chambre vota finalement, le 9 novembre, un ordre du jour de confiance par 296 voix contre 209.

Reprise du travail législatif. — Longtemps interrompu, le travail législatif reprit, le 10 novembre, par la discussion du budget de 1911; la Chambre s'y consacra presque exclusivement jusqu'à la fin de l'année, mais sans pouvoir achever sa tâche. Elle avait examiné seulement les budgets de la justice, des finances, des travaux publics, de l'agriculture.

Entre temps, l'Assemblée avait eu à discuter, en novembre, une interpellation sur les mesures prises contre les inondations, qui aboutit à un ordre du jour de confiance; semblable interpellation fut faite au Sénat, avec le même résultat. En décembre, une interpellation du député Messimy sur les événements du Ouadaï, où la France avait fait des pertes cruelles, entraîna une discussion, après laquelle l'ordre du jour voté par la Chambre rendit hommage à la vaillance de nos troupes et exprima sa confiance dans le gouvernement pour assurer la sécurité en Afrique équatoriale.

Un débat s'engagea, le 20 décembre, sur la question de la réintégration des cheminots, à la suite du dépôt, par le député Fournier, d'un projet de résolution dans ce but. Au député Berteaux, qui reprochait au gouvernement de n'avoir pas fait auprès des Compagnies les démarches nécessaires pour assurer l'entente et qui demandait des mesures de clémence, Briand répondit qu'il admettait bien la réintégration des employés qui s'étaient bornés à faire grève, mais non de ceux qui avaient usé de violence ou pratiqué le sabotage, et il se refusa à une mesure d'amnistie générale. La Chambre déclara, dans un ordre du jour, sa confiance dans le gouvernement pour procéder, dans le plus large esprit d'équité et de bienveillance, à la revision des cas de révocation sur le réseau de l'Etat et obtenir des Compagnies qu'elles agissent de même.


Antonin Dubost. (Phot. Pirou.)

Après que les Chambres eurent voté un douzième provisoire, la session fut close le 24 décembre; elles s'ajournèrent au 11 janvier.

Session ordinaire de 1911. — Le Parlement, ayant repris à cette date ses séances sous la présidence de ses doyens d'âge, Louis Passy à la Chambre des députés, Cazot au Sénat, les deux Chambres constituèrent leurs bureaux. La lutte fut assez vive à la Chambre des députés. Au président Brisson, qui occupait la fonction dès 1881, les républicains modérés avaient opposé comme candidat à la présidence Paul Deschanel, précédemment président, qui, à un premier tour de scrutin, obtint 212 voix contre Brisson 250. Au second tour, Brisson passa avec 270 voix contre 197 données à Deschanel. Les unifiés donnèrent leurs voix à Jules Guesde. Les vice-présidents élus furent: Berteaux, Etienne, Dron et Renoult. Au Sénat, Antonin Dubost fut réélu président par 228 voix sur 247.

Après un discours de Brisson, le président du conseil insista sur la nécessité de discuter rapidement le budget, pour pouvoir aborder les grandes questions que la Chambre aurait à trancher : défense de l'école laïque, statut des fonctionnaires, projets de progrès social et de sécurité sociale, programme naval. Mais le budget était très en retard, et il allait encore occuper plusieurs mois. On examina successivement en janvier les budgets des affaires étrangères, de l'intérieur et des cultes, du travail.

La discussion du budget de ce dernier ministère amena l'examen des conditions d'application de la loi sur les retraites ouvrières, qui devait entrer en vigueur au mois de juillet. Un débat sur la Confédération générale du travail, attaquée en raison de ses agissements, se termina par un ordre du jour de la Chambre, voté à une forte majorité et exprimant sa confiance dans le gouvernement pour garantir et développer les libertés syndicales, tout en contenant les associations professionnelles dans le domaine qui leur est assigné.

Mais la Chambre avait dû interrompre le vote du budget pour se préoccuper de l'agitation assez grave qui s'était manifestée en Champagne, où les vignerons, très éprouvés par la mauvaise récolte, se livrèrent à de violentes et regrettables déprédations, en voyant arriver dans le pays de grandes quantités de vin d'autres régions. On dut envoyer des troupes pour contenir les insurgés. Le président du conseil déclara à la Chambre qu'il serait apporté des réformes à la loi de 1905 sur les fraudes. C'est alors que fut présentée une loi ayant pour objet de garantir l'origine des vins de Champagne et de prévenir la fraude consistant à introduire dans le pays des vins destinés à en sortir plus tard sous le nom de « champagnes ». On délimita la Champagne vinicole et, malgré les protestations des représentants de l'Aube, département laissé en dehors desdites limites, cette loi, dont on attendait tant de bienfaits, fut votée d'urgence et publiée au *Journal officiel* du 11 février.

Au début de février, la Chambre avait abordé le budget des chemins de fer de l'Etat; il fut décidé que l'ensemble de ses lignes serait exploité par une administration unique, placée sous l'autorité du ministre et dotée de la personnalité civile. On passa ensuite au budget de l'instruction publique, puis à la discussion du projet de loi autorisant la mise en chantier de deux cuirassés en 1911, et l'on allait poursuivre le vote du budget, quand un incident imprévu vint encore apporter un nouveau retard.

Il fut la suite d'un débat sur la question cléricale, provoqué le 25 février par les interpellations du député Paul-Meunier sur l'insuffisance de la législation relative aux congrégations et de son collègue Malvy sur l'application des lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904 les concernant. Ce dernier affirmait que les écoles congréganistes se rouvraient et que la répression était nulle. Mais Briand montra que le gouvernement n'avait pas été inactif pour lutter contre les congrégations illicites, et la Chambre, ayant repoussé la priorité d'un ordre du jour Malvy, vota la confiance par 258 contre 242. Le président du conseil avait gardé une majorité de gauche; néanmoins, les ministres crurent devoir examiner la situation créée au cabinet par ce vote.

Ils ajournèrent pourtant leur décision en raison du décès du général Brun, ministre de la guerre, qui était mort subitement le 23 février, mais, dès après ses obsèques, qui furent des funérailles nationales, le 27 février, ils décidèrent de se retirer. Briand exposa dans une lettre au président de la République que, si le vote de la Chambre avait bien donné au cabinet une majorité exclusivement républicaine, néanmoins, il ne cessait de rencontrer une opposition qui paralysait l'exécution de son programme. Le ministère tombait devant l'hostilité des radicaux et radicaux-socialistes, qui, déjà à plusieurs reprises, s'étaient attaqués à Briand.

— Le 28 février, le président Fallières chargea le sénateur de la Gironde, Monis, ancien garde des sceaux du cabinet Waldeck-Rousseau, de former un cabinet.

Le gouverneur général de l'Algérie, Jonnart, se solidarisant avec le ministère Briand, avait cru devoir donner sa démission. Le préfet de Lyon, Lutaud, lui fut donné quelque temps après comme successeur.

Relations extérieures.— La France continua, sous les deux ministères Briand, à entretenir de bons rapports avec toutes les puissances étrangères. Les rois d'Espagne et de Portugal, passant par la France en mai 1910 pour se rendre aux funérailles du roi d'Angleterre, Edouard VII, eurent de longs entretiens avec le président de la République. Puis, la France reçut officiellement deux souverains, qui l'un et l'autre se trouvaient être de lignée française comme descendants du roi Louis-Philippe : en juin, le tsar des Bulgares, Ferdinand Ier, qui venait pour la première fois à Paris avec le titre de souverain indépendant et accompagné de la reine des Bulgares; en juillet, le roi des Belges, Albert Ier, et la reine Eléonore, dont c'était la visite d'avènement. Au mois d'août, ce fut le président Fallières qui, à son tour, se rendit dans un pays voisin, la Suisse, où il fut le premier chef d'Etat français, et même européen, venant officiellement à Berne; les toasts qui furent échangés consacrèrent l'entente commerciale et morale des deux Républiques sœurs.

La solidité de l'alliance avec la Russie ne semble pas avoir été compromise par l'entrevue, à Potsdam, le 3 novembre, de l'empereur Guillaume et du tsar. L'accord russo-allemand, qui s'en est suivi en décembre, se borne à régler les rapports de la Russie et de l'Allemagne dans l'Asie antérieure et en Perse. Néanmoins, l'engagement pris par la Russie de ne mettre aucun obstacle à la réalisation par l'Allemagne du projet du chemin de fer de Bagdad doit avoir forcément une répercussion sur les intérêts français en Orient. (V. *Larousse Mensuel*, avril 1911, BAGDAD.)

Au Maroc, nous eûmes à faire des opérations de police dans la région du Tadla, limitrophe de la Chaouïa (v. *Larousse Mensuel*, octobre 1910, TADLA), et aussi dans les confins algéro-marocains, du côté de la Moulouïa, à la suite de l'installation des marchés de Taourirt et d'El-Aïoun à Sidi-Mellouk. Puis, il fallut de nouveau intervenir dans la région de la Chaouïa, après un guet-apens dont fut victime une petite troupe française à Merchouch, le 14 janvier 1911. La nécessité de rétablir la sécurité dans la Chaouïa fit décider de renforcer notre corps d'occupation. L'agitation dans cette région coïncidait avec un état général de révolte des tribus avoisinant Fez, dont l'audace ne fit que s'accroître, et contre lesquelles opéra une mahalla chérifienne, dirigée par nos officiers de la mission militaire au Maroc. Fez fut investi, et nous dûmes envoyer des troupes pour le dégager.

Affaires coloniales.— Nos possessions sahariennes de l'Afrique occidentale évoluent de plus en plus vers une ère de pacification et de développement économique. Au Sahara, règne une sécurité presque absolue ; la venue en France, en août 1910, de l'aménokal de la confédération des Ahaggar, Moussaag Amastane, est un gage de paix. En Afrique occidentale, les révoltes indigènes ont cessé, et l'inauguration, en Guinée, le 21 décembre 1910, du chemin de fer de Conakry au Niger navigable, par le gouverneur général W. Ponty, marque une date importante dans l'histoire de la colonie.

En Afrique équatoriale, diverses missions furent chargées de préparer les grands travaux publics à effectuer dans la colonie, mais la France éprouva encore de graves difficultés du côté du Ouadaï. (V. *Larousse Mensuel*, février 1911, OUADAÏ.) — Gust. REGELSPERGER.

fransquillon (*frans-ki, ll* mll., *on* — rad. *France*) n. m. Terme injurieux par lequel les flamingants désignent les partisans de la langue et de la culture françaises en Belgique : *Les Flamands reprochent aux Wallons leur latinisme puéril, et les traitent avec mépris de* FRANSQUILLONS. (Henri Charriaut.)

fransquillonisme (*frans-ki, ll* mll., *nism'*) n. m. Terme injurieux par lequel les flamingants désignent l'attachement à la langue et à la culture françaises en Belgique.

Gambetta et l'Alsace-Lorraine, par Henri Galli (Paris, 1911). — Tout un parti politique s'est élevé ces dernières années contre Gambetta, lui reprochant de n'avoir joué que la comédie de la revanche, d'avoir cru à la seule puissance du droit, d'avoir cultivé sa popularité par de vaines protestations, même de s'être entendu avec Bismarck. Ainsi, il nous faudrait abattre les statues que nous avons élevées en l'honneur du chef de la Défense nationale; il faudrait repousser de notre souvenir la reconnaissance que nous lui gardions pour avoir maintenu, vivant en nous, le regret des provinces perdues. Il a semblé à Henri Galli qu'avant de prononcer un arrêt si redoutable, il convenait de s'informer, d'examiner les faits avec soin, de les contrôler. Nous allons reprendre cette étude avec lui.

Gambetta comprit de bonne heure le péril allemand; il le dénonce dès 1867. Pourtant, à ce moment, il s'était formé un mouvement d'idées sympathiques aux ambitions prussiennes, dont les victoires étaient considérées comme un triomphe de la libre pensée et du protestantisme libéral, aux dépens du catholicisme ultramontain. L'Allemagne, d'ailleurs, donna le change sur ses intentions, jusqu'à la veille de la guerre. Après les premières défaites, Gambetta reste partisan de la lutte, de la lutte à outrance. Pas un jour il ne faiblit, il ne consent au démembrement de la France. Les armées se lèvent à sa voix. Il est partout à la fois; il donne le courage à tous. Un général allemand écrit : « Si jamais notre patrie devait subir une défaite pareille à celle de la France à Sedan, je voudrais qu'il nous surgît un homme, capable, comme Gambetta, de nous embraser de l'esprit de résistance, poussé à ses dernières limites. » Cependant, les modérés, les conservateurs le traitent de fou furieux. Ce n'était point folie. Les Prussiens n'étaient pas tranquilles. Ils craignaient par-dessus tout la continuation de la guerre. Gambetta le sentait, et il espérait. Mais c'est en vain qu'il est élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin, du Bas Rhin, de la Meurthe et de la Moselle; c'est en vain que son élection signifie : guerre à outrance; c'est en vain qu'il proteste à Bordeaux, la paix est votée. Après avoir rédigé la protestation des députés alsaciens, il démissionne. Il se retire découragé à Saint-Sébastien. Avec peine on le décide à se présenter aux élections partielles de Paris, en juillet 1871.

« De toutes les ruines laissées par la guerre, il n'en était pas de plus navrante que l'écroulement de notre confiance. » Les divisions politiques empêchent toute action de l'Assemblée. Bismarck soutient Thiers parce qu'il le juge bon payeur, et menace sans cesse d'intervenir. Des défections ont lieu en Alsace. Pour réagir contre ces défections, une société secrète se fonde, la Ligue d'Alsace, dont la mission était « d'entretenir la foi chez les forts, de raffermir les faibles et de flétrir les lâches». Gambetta se mêle au mouvement. Il fait paraître la *République française*, journal qui sera le « défenseur autorisé de la politique de revendication nationale ». « L'idée directrice de ce journal, écrit-il, c'est le patriotisme, qui est à lui seul toute une politique. Établir jour par jour les menées de la Prusse, effrayer l'Europe sur les visées de l'Empire germanique, tenir constamment en éveil l'esprit national au dedans, relever toutes les usurpations et les attentats de notre ennemi héréditaire au dehors, tel est notre projet.» En même temps, il se voue à la réorganisation militaire et au relèvement du patriotisme. On le traite d'homme dangereux. Cependant, les luttes intestines étaient de plus en plus vives; Mac-Mahon remplaçait Thiers en mai 1873. Six mois avant, le 1er octobre 1872, des milliers d'hommes avaient quitté l'Alsace. Sur 1.600.000 habitants, 1.100.000 avaient opté pour la France, parmi lesquels 600.000 avaient pris le chemin de l'exil.

Le duc de Broglie, qui considère la «constitution politique actuelle de l'Europe comme définitive», offre toutes garanties de complète soumission à Bismarck; mais, en même temps, le cléricalisme du gouvernement inquiète le chancelier. Il est à la fois ennemi des royalistes et de Gambetta. Il pousse aux querelles et aux crises religieuses. Il veut empêcher avant tout « la consolidation des forces gouvernementales en France ». Au milieu de ces intrigues, l'idée de revanche s'affaiblira. Pourtant, l'armée et les finances sont reconstituées. Le 25 février 1875, la Constitution républicaine est votée. Bismarck s'inquiète et prépare la guerre. Il faut l'intervention de la Russie et de l'Angleterre pour faire avorter le projet d'agression.

Gambetta.

Mais, en France, tout est subordonné aux luttes des partis. Gambetta voit le danger et reste en communication constante avec l'Alsace. C'est grâce à lui qu'en 1874 l'Alsace n'envoie que des protestataires au Reichstag. C'est d'accord avec lui que Teutsch porte à la Chambre allemande la proposition suivante : « Plaise au Reichstag décider : que les populations d'Alsace-Lorraine, incorporées sans leur consentement à l'Empire d'Allemagne par le traité de Francfort, seront appelées à se prononcer d'une manière spéciale sur cette incorporation. » A Berlin, on favorisait la République, considérée comme incapable de contracter des alliances, et on craignait son succès, qui pouvait accroître les progrès du socialisme en Allemagne. En France, le parti du maréchal et le parti républicain s'accusent mutuellement d'être le parti de la guerre. Des manifestations anticléricales ont lieu à Paris. Aux élections, on vote pour la paix ou pour la guerre. La mêlée des partis est telle que notre attention est détournée du conflit oriental. C'est en vain que Gambetta, Thiers, Mac-Mahon sont pressentis pour intervenir. Les malentendus s'accentuent entre la France et la Russie. Bismarck se réserve d'offrir plus tard ses bons offices et de jouer ainsi le premier rôle.

Gambetta, avec une activité prodigieuse, mène la lutte contre le maréchal. Mais il n'a pas une parole de renonciation, ni de résignation. Ce qu'il ne veut pas, c'est faire la guerre pour la papauté. C'est dès ce moment qu'on l'accuse de faire appel à Bismarck. Et il est vrai que Crispi essaye, mais en vain, de mettre en rapport ces deux hommes. Il est vrai que Gambetta fréquente le salon cosmopolite du comte Henckel de Donnersmark, qui lui aussi essaye de ménager une entrevue entre le chancelier allemand et le tribun français. Mais Gambetta indiquait le seul terrain d'entente possible entre Berlin et Paris, celui du désarmement. Il est mal venu aux conservateurs de le lui reprocher. C'est le moment où les ministres se déclarent ministres de la paix, où le maréchal de Mac-Mahon envoie son ambassadeur, le vicomte de Gontaut-Biron, saluer l'empereur Guillaume à Metz, où les princes de la famille d'Orléans font tous leurs efforts pour être bien vus à Berlin.

La politique extérieure de la France était une politique d'inaction et de défensive. Les événements graves se succédaient pourtant : la mort de Victor-Emmanuel, la mort de Pie IX, les succès des Russes en Orient. Dans un grand discours prononcé par Bismarck le 19 février 1878, Gambetta croit voir une sorte d'appel indirect à la France. On disait que l'Allemagne ne pourrait longtemps supporter ses charges militaires; on savait que l'annexion de l'Alsace avait été imposée par de Moltke. Il semblait que l'intérêt de Bismarck était de transiger avec la France. Il laisse dire. Il essaye de faire venir Gambetta à Berlin. Le comte de Henckel, de Blowitz s'emploient à l'y décider. Mais Gambetta refuse, lorsqu'il sait que, dans l'entrevue, il ne pourra poser la question capitale, celle d'Alsace-Lorraine. Comprenant alors qu'il ne peut gagner l'Allemagne, il va essayer de reconstituer contre elle le concert européen. Il se propose de rechercher à l'étranger des sympathies, des concours, des alliances; de perfectionner notre armement; de faire l'éducation patriotique et civique de la nation; d'assurer au gouvernement la durée et l'autorité. Il fait voter l'amnistie; il préside à la distribution des drapeaux le 14 juillet 1880. Il est à l'apogée de sa popularité. Bismarck compte sur ses envieux, sur les alarmistes pour l'abattre; il nous engage, malgré Gambetta, dans la politique coloniale. C'est ainsi que nous intervenons en Tunisie, intervention qui nous aliène l'Italie. En 1881, la popularité du grand patriote diminue. On lui donne le pouvoir. Dès les premiers jours, ses amis en grand nombre se détachent de lui, parce que, voulant avant tout faire une armée forte et puissante, il confie des postes importants à des généraux suspects comme Galliffet, Miribel, Chanzy, Canrobert. Ses ennemis crient de tous côtés qu'il veut la guerre. Il ne rencontre qu'obstacles et pièges. Le 26 janvier 1882, il est obligé de démissionner. Il poursuit son œuvre, pourtant. Il contribue à la fondation de la Ligue des patriotes. Il songe à l'alliance russe, à l'entente cordiale. Il meurt le 31 décembre 1882, pleuré par toute l'Alsace. « M. Gambetta, dit un journal allemand, l'homme de la revanche, est mort; sa disparition nous assure la paix plus que ne l'auraient fait des alliances. »

Du seul examen de sa conduite ressort la sincérité de Gambetta. Il est le seul ministre qui n'ait pas craint de poser plusieurs fois la question d'Alsace-Lorraine. Il a cru à la puissance du droit; mais il a déclaré maintes fois que le droit ne pouvait se passer de la force. Il n'a pas fait la guerre, mais il ne pouvait pas la faire. Il a subi le traité de Francfort, il ne l'a jamais accepté. Il a dépensé toutes ses forces pour faire une France puissante. Jusqu'au dernier jour, il a espéré qu'il verrait dénoncé ou revisé le traité qui nous spoliait. Il y a encore une question d'Alsace-Lorraine; Gambetta a contribué à maintenir unies sans cesse l'Alsace et la France.

Rappelons-nous qu'aux pays annexés l'ancienne culture démocratique et française est restée vivante. « J'ai bien le droit de dire, proclamait récemment Jaurès lui-même, que l'Alsace et la Lorraine sont comme ces arbres qu'on peut séparer par une muraille de la forêt, mais qui, par les racines profondes, vont rejoindre sous la muraille de l'enclos les racines de la forêt primitive. » — Jacques BOMPARD.

Haase (Frédéric), acteur allemand, né le 1er novembre 1825 à Berlin, mort dans cette ville le 17 mars 1911. Il était fils du premier valet de chambre du prince héritier, devenu depuis le roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Le prince héritier fut son parrain, lui fit donner une éducation soignée, et, lorsque le jeune homme, après ses études secondaires, eut manifesté ses goûts pour la carrière théâtrale, il lui fit donner des leçons par le poète et dramaturge Ludwig Tieck. C'est le 18 juin 1845 que Haase parut pour la première fois en public sur une scène d'amateurs qui avait pour nom : Urania. L'année suivante, sur la recommandation de son parrain et protecteur, il débuta, le 14 janvier, au théâtre de la Cour, à Weimar. En 1848, il quitta Weimar, joua quelque temps à Potsdam, et fut ensuite (1849) engagé au théâtre royal de Berlin. Ne pouvant s'y créer — à côté de Dessoir et de Döring — la situation qu'il désirait, il passa la même année au théâtre de Prague, auquel il appartint jusqu'en 1851. De Prague, il se rendit à Carlsruhe (1851-1852), où il reçut l'enseignement artistique d'Edouard Devrient; il passa ensuite à Munich. Il joua au théâtre royal de cette ville de 1852 à 1855. Il avait alors fait de tels progrès dans son art qu'au cours de représentations modèles organisées par l'intendant du théâtre royal, Franz v. Dingelstedt, il put paraître sans trop de faiblesse auprès des artistes éminents venus en représentation, comme Devrient, Anschütz, Hendrichs, Döring, Julie Rettich, Amélie Haizinger et Marie Seebach. De 1855 à 1858, il parut sur les scènes de Francfort-sur-le-Mein. C'est aussi à cette époque qu'il commença ses tournées artistiques, qui le conduisirent jusqu'en Hollande, en Hongrie et en Russie. De 1860 à 1865, il fut engagé à Saint-Pétersbourg. En 1867, il fut appelé à diriger le théâtre de la Cour du duché de Cobourg-Gotha. En 1869, il fit sa première tournée en Amérique, d'où il revint couvert de lauriers. Réengagé au théâtre royal de Berlin, il le quitta pour prendre, en 1870, la succession de Henri Laubes, directeur du théâtre de la Ville, à Leipzig; il en fit la prospérité artistique et financière. Revenu au théâtre royal de Berlin, il entreprit peu après de grandes tournées théâtrales; celle qu'il fit aux Etats-Unis en 1882-1883 dura huit mois.

Lorsque fut fondé, en 1883, le Théâtre Allemand de Berlin, Haase en fut un des premiers sociétaires. En 1884, il démissionna et se consacra désormais à ses tournées. Frédéric Haase a écrit ses mémoires sous ce titre : *Was ich erlebte, 1846 bis 1896.* (Choses vécues, 1846-1896.) Après avoir quitté définitivement le théâtre, il se retira à Berlin avec sa seconde femme, Elise Schönhoff, qui avait paru avec distinction sur les scènes allemandes. Le répertoire de Frédéric Haase était d'une grande richesse. Nous citerons seulement ses rôles les plus caractéristiques : le duc d'Albe dans l'*Egmont* de Gœthe, Richard III dans la pièce du même nom de Shakspeare, Philippe II dans *Don Carlos* de Schiller, le marquis de La Seiglière, Hamlet, Shylock, Narcisse dans *Narciss* de Brachvogel le comte Vilingsberg dans *les Deux Klingsberg*, de Kotzebue.


Frédéric Haase.

« Son influence comme acteur, dit Eugène Zabel, dépasse les variations, quelles qu'elles soient, de la mode; il représente un chapitre important de l'histoire du théâtre allemand. Frédéric Haase s'était vu porté de bonne heure vers la carrière théâtrale par ses qualités physiques : sa figure fine et mobile, l'expression harmonieuse et en même temps pleine de mouvement des traits du visage, une élocution claire. Il reçut une instruction professionnelle soignée et déploya une infatigable ardeur à l'école de maîtres choisis. Il reconnut à temps la qualité propre de son talent, sur laquelle il se régla pour avancer avec méthode et circonspection. S'il lui manqua le ton affable et insinuant des « amoureux », ainsi que le naturel violent des « héros », il possédait en revanche d'autres qualités estimables, qui furent son domaine bien personnel : en particulier, l'esprit d'observation, si avisé, avec lequel il imitait tout ce qu'il y a d'étrange et d'humoristique dans la vie des hommes; il copiait notamment avec une rare perfection les attitudes que l'on attribue d'ordinaire à la « bonne société ». Il savait affiner, parfaire la technique de son art par le choix des costumes, par une sélection intelligente parmi les jeux de physionomie et les gestes, enfin par une intonation juste et appropriée au personnage. La netteté de son jeu, fruit de longs efforts, rejetait loin d'elle tout l'imparfait, tout l'accidentel. C'est ainsi qu'il devint un acteur accompli; à l'aide de traits de plus en plus fins, il porta à sa perfection ce qu'on pourrait appeler la peinture de genre au théâtre. Elégant, distingué, spirituel, il ne supportait pas que les personnages qu'il représentait gardassent le moindre vestige de mauvais goût d'acteur. Il était enfin d'une fantaisie débordante et atteignait souvent aux sommets du comique. » — E. PONTHIÈRE.

Jota (LA), conte lyrique en deux actes, paroles et musique de Raoul Laparra, représenté sur la scène de l'Opéra-Comique le 27 avril 1911. — Nous avons naguère analysé ici même (t. Ier, p. 239) le premier ouvrage de ce jeune musicien, *la Habanera*, donné à l'Opéra-Comique. Certes, on n'y trouve point l'Espagne, telle que nous sommes habitués à la contempler, avec ses chaudes rutilances, ses rêveries calmes et paisibles, ses joies exultantes, ses passions frivoles. La conception de Raoul Laparra est tout autre : il envisage le côté brutal de son modèle et n'est attiré que par son réalisme sanguinaire; c'est un impressionniste, qui peint à larges touches. Ses personnages vibrent, vocifèrent, bataillent, s'entre-tuent, mais l'action ou la psychologie de ces êtres exaltés n'est ni exposée, ni développée et conclue suivant une marche logique. Leur langage même est disparate, car ils parlent avec des accents basques un français entremêlé de termes catalans. Dans *la Jota*, surtout, toutes ces nuances sont poussées tellement loin qu'on se demande si le livret est écrit en français ou en basque et si les bruits fracassants sont vraiment des moyens efficaces

pour exprimer artistiquement des pensées et des luttes qui s'engagent dans le cœur humain. Autant, dans *la Habanera*, le compositeur paraissait accentuer les traits de ses personnages par un coloris intense et cru, mais judicieusement employé, autant, dans *la Jota*, cette vigueur brutale et constante devient pernicieuse et lassante.

Voici ce conte lyrique : en Aragon, dans le village d'Anso, vit la brune Soledad. Elle aime le beau guerillero Juan Zumarraga, et est aimée de lui. La révolte des carlistes interrompra leur idylle, car Juan doit rejoindre ses amis de Navarre. Soledad, qui sait les vertus des herbes et prévoit l'avenir dans les signes crépusculaires, a cru lire sa destinée « en regardant les Pyrénées qui saignent »... Elle pleure. Avant que Juan quitte le village, Soledad veut se griser dans une ronde infernale, tourbillon d'oubli et d'enivrement qui sera son baiser d'adieu, et, au moment du départ, elle reste sans un geste, comme pétrifiée par l'immense douleur qui l'envahit.

Le curé du village, Mosen Jago, est épris, lui aussi, de Soledad; il veut la guérir de son amour pour le Navarrais, dont il est secrètement jaloux. Le soir tombe, tandis qu'au loin l'écho retentit des chants d'adieu, et chacun, avec la misère au cœur, exhale la détresse et le trouble de son âme.

L'âpre hiver, passé dans la montagne, a rendu la vie intenable aux carlistes, qui descendent vers le village. Parmi eux se trouve Juan. Affamés, ils prendront les maisons d'assaut, s'il le faut. Les Aragonais se réfugient dans l'église et mettent à leur tête Soledad, qui les exhorte à la résistance. La bataille se livre dans le lieu saint même. Les deux fiancés se rencontrent, et, malgré leur haine civique, l'éclair de l'amour luit dans leurs yeux. Mosen Jago, qui a tout compris, veut se saisir de cette femme : elle repousse le prêtre luxurieux. Juan est alors dénoncé aux Aragonais; il est fusillé, et Soledad, qui l'enlace comme dans la jota, meurt debout avec lui, pendant que les carlistes font sauter l'église, dans laquelle il ne reste plus que quelques survivants; Mosen Jago est mis en croix à la place du Christ, qui vient de s'écrouler sur un tas sanglant de cadavres...

Si l'on fait abstraction du sujet brutal et confus de *la Jota*, pour ne porter un jugement que sur la partition, on y découvrira autant de musique que dans *la Habanera*, où le même système est appliqué. Il y a, dans l'une et l'autre de ces pièces, une compréhension particulière du pittoresque et un sentiment très intense de l'impressionnisme, presque toujours poussé à l'extrême. Le second acte de *la Jota* a été représenté dans un vacarme et dans un crépitement de mousquetons tels, qu'on ne pouvait distinguer la moindre note musicale; mais, à la lecture de la partition, on y constate plus de musique qu'on n'en avait soupçonné et toujours autant de vie et d'agitation. Quoi qu'il en soit, nous préférons de beaucoup le premier acte de ce nouvel ouvrage.

Le début agreste, avec la tenue des accords, et l'exposé des thèmes aux *bois*, sont d'un choix heureux : un air de fatalité se répand dans le calme du soir. La scène II du Ier acte se subdivise, suivant l'ancienne manière, en air pour le ténor, en duo avec le soprano, et en trio avec la voix grave, qui sont soutenus tantôt par l'orchestre, tantôt par l'orgue, et présentent de curieuses oppositions; c'est, de toute la pièce, la partie la mieux traitée au point de vue du sentiment. Nous signalerons le chant du prêtre Mosen Jago : « Il ne faut pas aimer », dont une phrase servira de conclusion à l'ouvrage d'une façon si inattendue, et où l'on découvre un tourment charnel si violent chez cet homme qui prêche le renoncement à l'amour ! Le rythme de la danse de la jota s'esquisse peu à peu à travers l'action et les chants liturgiques de la procession, pour éclater dans une ivresse et une frénésie tourbillonnantes.

Le second acte débute par de multiples cris d'horreur, qui se poursuivent dans le vacarme de la bataille. La rencontre de Juan avec le frère de Soledad, Rodrigo, lorsque celui-ci lui dit : « Nous t'avons donné notre toit », est d'un effet essentiellement dramatique; au théâtre, la musique de ce passage échappe, à cause de l'intempestif crépitement des feux, des décharges et des explosions. Il y aurait plus d'une page curieuse à signaler également dans cet acte, malgré le tintamarre exagéré de la bataille. La scène de la séduction du prêtre et l'aveu de l'amour de Soledad pour son fiancé Juan est brossée largement, avec violence, et forme un duo librement conçu. Les accents de : « La jota sera notre danse » ont de la véhémence et des caresses furieuses dans leur expression. La fin ne présente aucune conclusion, ni dans un accord, ni à l'orchestre, et, seule, la voix du prêtre crucifié, qui psalmodie sa phrase : « Est-il un homme au monde plus torturé que moi? », laisse une impression plutôt heurtée qui indispose, car on ne sait si l'action est réellement terminée. L'originalité est ici trop voulue pour qu'on lui reconnaisse les mérites d'une manifestation d'art spontané. — STAN GOLESTAN.

Les principaux rôles ont été ainsi créés : *Soledad*, Mme Marguerite Carré; *Juan Zumarraga*, M. Salignac; *Jago*, M. Vieuille; *Rodrigo*, M. Vaurs.

Louis Bonaparte en Hollande, *d'après ses Lettres* (1806-1810), par André Duboscq (Paris, 1911). — On a peu rendu justice à Louis Bonaparte. On le tient pour malade et pour inintelligent; et l'on ne remarque pas le sérieux avec lequel il fit son métier de roi, le soin qu'il prit à faire le bonheur de son peuple. Il lui sembla qu'il se devait tout entier à la Hollande, et qu'il était autre chose et plus qu'un simple préfet de l'Empire. C'est ce que l'Empereur n'admit pas; de là les remontrances continuelles dont il l'accabla pendant le temps rapide de son règne. Les lettres de Louis Bonaparte, qu'André Duboscq publie aujourd'hui, nous font connaître les tendances, les désirs et les volontés de ce prince, et par suite nous dévoilent son caractère véritable.

C'est le 23 juin 1806 que Louis Bonaparte, élu roi de Hollande par application du traité du 24 mai, fit son entrée à La Haye, avec la reine et ses deux fils. Il avait alors vingt-huit ans. Il se montre, dès les premiers jours, tel qu'il sera pendant quatre années. Il cherche à s'attirer la confiance des habitants, et obtient le rappel des troupes françaises, qui vivaient en Hollande comme en pays conquis. La Hollande est désormais son pays. « Que la nation, écrit-il, sache et se persuade bien qu'elle n'a aucun acte arbitraire à craindre de moi. Je veux régner par les lois. Je ne me compte pour rien dans mes calculs, et la nation seule est tout pour moi. » De telles tendances ne pouvaient que susciter la méfiance de l'Empereur. Pendant toute la durée de son règne, Louis Bonaparte demeure hésitant entre les intérêts de son peuple et les ordres de son frère. Certes, c'est son peuple qu'il veut servir, mais on ne désobéit pas impunément à Napoléon.



Louis Bonaparte, roi de Hollande. (Musée de Versailles.)

Ses sujets l'appellent « le bon roi Louis ». Il le mérite. Le bonheur de la Hollande lui importe avant toutes choses. Il s'acclimate rapidement, d'ailleurs. Il écrit à sa mère : « Je me trouve très bien en Hollande, sous tous les rapports, et, s'il fallait quitter ce pays, qui est, et que je regarde comme le mien, sous tous les rapports, je serais très malheureux, j'en mourrais, ma chère maman; je vous prie donc de faire tous vos efforts pour qu'on m'y laisse tranquille... Je n'ai pas le cœur assez banal, et ce pays sera toujours pour moi plus qu'un autre. » Il n'avait pas en effet le cœur banal, et, dès les premiers jours, il manifeste sa bonté. Il cherche les moyens de rendre prospère son nouveau pays. Il s'efforce d'être juste. Ayant à décider sur une question religieuse, il se demande si sa décision est conforme « à l'esprit de la Constitution, aux règles de l'équité et à la tolérance, base principale de la prospérité et de l'existence de cet État ». Il n'admettra jamais que la loi juge différemment un catholique, ou un protestant, ou un juif. Tous sont égaux. « Je dois, écrit-il à son ministre de l'intérieur, et je veux assurer la liberté de conscience à chacun, et je ne veux empêcher aucune secte de faire des changements et de modifier ses lois religieuses particulières, pourvu que ces sortes de choses soient faites par accord unanime des sujets de la même religion, afin que je ne puisse jamais avoir à redouter de schismes, de discussions ou querelles religieuses, et que la tolérance et la liberté entière, dont les Hollandais jouissent sur ce point, ne puissent jamais être troublées. » Il cherche à répartir équitablement l'impôt et à réduire les dettes. Le fardeau énorme des contributions l'inquiète. Leur diminution est le but constant de sa pensée et de ses efforts. Sans cesse, il correspond avec ses ministres, les interrogeant, leur donnant son opinion, exigeant des comptes. Il est plein de zèle pour gouverner. En beaucoup d'endroits, les digues d'Amsterdam sont plus basses qu'elles ne devraient être: il réclame un rapport et fait établir un plan général de digues. Des terres sont demeurées incultes: il fait faire des essais de culture et de plantation, recherche s'il vaut mieux planter des bois ou des mûriers, si « l'établissement de grandes forêts n'entraînera aucun danger par l'accumulation d'une plus grande quantité d'eau que les forêts attirent nécessairement ». Les manufactures et les fabriques sont nombreuses, et pourtant, ne font pas les progrès qu'elles devraient faire. Il s'informe des raisons et des remèdes. « Je pense, écrit-il, que le défaut d'uniformité en est la première cause; qu'il faut une direction générale bien entendue, propre à encourager les bonnes spéculations et empêcher les mauvaises...; ces établissements doivent être bien calculés, il faut encourager le plus possible ceux qui sont nationaux, j'entends par là ceux dont les matières premières se trouvent dans le pays ou dans nos colonies, ou bien qui, par la situation du pays, l'usage ou des raisons quelconques, ont mérité, dans les pays étrangers, une préférence décidée... La première chose à faire, il me semble, et qui résultera de ce travail, est de proscrire toutes les productions étrangères qui peuvent venir en concurrence avec les nationales, et d'alléger celles-ci, sous le rapport des impôts et des droits, le plus possible. » Des expositions sont organisées pour donner un nouvel essor au commerce, à l'industrie.

Mais la richesse ne fait pas seule le bonheur d'un pays. Louis prend les mesures les plus minutieuses d'hygiène et d'assistance; sur ses ordres, les habitants des campagnes sont vaccinés; des études sont faites pour « établir des instituts de travail d'une manière plus favorable à la santé et qui aident au développement des forces physiques des enfants, au lieu de ruiner leur santé, comme cela a lieu dans les filatures »; des orphelinats sont projetés. Enfin, les savants et les artistes sont encouragés et aidés. Des collections sont achetées, qui viennent enrichir les musées. Le roi s'occupe même de réformer le théâtre hollandais; il veut épurer le goût national par de bonnes traditions des chefs-d'œuvre de la scène française. La musique ne le laisse pas indifférent; deux ou trois bons sujets sont envoyés à Paris « pour y jouir de l'enseignement qu'on donne au Conservatoire impérial de musique ».

Mais, si tous les arts de la paix attirent son attention, il ne se préoccupe pas moins de l'armée. Il déteste la guerre, mais il faut être en état de se défendre. Il ne veut pas de soldats étrangers, et il ne veut pas le service obligatoire. Il donnera donc tous ses soins pour que les soldats soient bien traités et aiment leur métier. Leur solde leur sera régulièrement payée. Les coups de canne sont interdits « sous peine de destitution pour le colonel ou commandant du corps où les officiers s'en rendraient coupables ». Il est ordonné « aux commandants de corps, et d'abord aux officiers généraux, de veiller à ce que les officiers de tous grades saluent les postes ou sentinelles qui leur rendent des honneurs, et qu'ils répondent aux saluts de leurs subordonnés, quel que soit leur grade ». En revanche, les soldats doivent observer une discipline exacte; tout acte de pillage commis par eux est sévèrement puni. Enfin, pour la formation des officiers, est créée une école royale de cadets, sur le modèle de l'École impériale militaire de Fontainebleau. Ainsi, finances, commerce, industrie, beaux-arts, armée, tout est l'objet des préoccupations de Louis Bonaparte. Il agit en roi, et en roi juste et modéré. Mais le succès ne récompense pas ses efforts. « En des temps d'exagération et de troubles, les hommes modérés n'ont qu'à souffrir, écrit-il; car ils cherchent à éviter les excès, et ils s'en trouvent alternativement blessés, de quelque côté qu'ils se tournent. » Ce fut ce qui arriva. Tout conspirait contre son bonheur. Sa santé était mauvaise et l'inquiétait fort. Ayant besoin de soins et de réconfort, il était abandonné par la reine, qui refusait même de lui envoyer ses enfants. Enfin, l'Empereur lui faisait sans cesse des reproches, lui attribuant tous les torts dans ses querelles de ménage, blâmant l'esprit général de son gouvernement. Et pourtant, Louis fait l'impossible pour satisfaire son frère. Dès le début, il tient deux mois campagne en Allemagne; et c'est tout juste s'il n'est pas accusé de trahison. Quand le blocus continental est décidé, il comprend que c'est la ruine de la Hollande; il fait tous ses efforts pour en faire suspendre l'exécution; il lui faut céder. Sans cesse, pourtant, l'Empereur lui reproche de n'y point veiller. Les exigences de Napoléon sont toujours plus grandes; de La Rochefoucauld surveille le roi à Amsterdam. Pendant la campagne de 1809, Louis montre l'activité la plus grande : il n'a que des récriminations comme récompense. Le 1er décembre 1809, il vient à Paris, où se réunissent les souverains alliés. Napoléon lui montre enfin ce qu'il projette : la réunion de la Hollande à la France. Il résiste, il menace même d'une résistance à main armée. Mais, par le traité du 16 mars 1810, il doit abandonner la Zélande, le Brabant, une partie de la Gueldre. De nouveaux incidents se produisent, suivis de la rupture. Ce sont ses ministres qui inclinent à la soumission. Découragé, il abdique en faveur de son fils. Quelques jours après, le 9 juillet, un décret, signé à Rambouillet, réunissait la Hollande à la France.

Jusqu'à la fin de sa vie, Louis Bonaparte devait se souvenir avec émotion de la Hollande. Il lui avait donné son cœur, il ne le lui reprit pas. Il était noble et généreux. Avec moins de scrupules, il eût sans doute eu plus de succès. Sa vie fut celle d'un homme malheureux. — JACQUES BOMPARD.

Fig. 1. Machines à un caractère par touche : A, Smith Premier ; B, Bar-Lock.

Fig. 2. Machines à 2 caractères par touche : A, Remington ; B, Underwood.

Fig. 3. Machines à 3 caractères par touche : A, Oliver ; B, Empire.

***machine** n. f. — ENCYCL. I. *Machines à écrire.* Les machines à écrire, couramment appelées aussi *dactylotypes* (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 482) sont tellement répandues aujourd'hui et ont eu sur les méthodes commerciales modernes une telle répercussion qu'il nous a paru intéressant de leur consacrer à nouveau quelques lignes.

Il en existe à l'heure actuelle une foule de types, dont il serait fastidieux d'entreprendre la description. Rappelons seulement que l'idée de la machine à écrire, émise en 1714 par l'ingénieur anglais Henry Mill, a été reprise et perfectionnée par Charles Thurber (1843), Pierre Foucault (1849), Beach (1856), S.-W. Francès, Thomas Hall (1858-1865), J. Prat, Remington, etc., mais qu'elle n'est entrée dans le domaine pratique que vers 1873. Depuis, l'utilité de la machine à écrire n'a fait que s'affirmer, et les nombreux modèles que l'on trouve actuellement dans le commerce paraissent avoir réalisé toutes les améliorations dont cette invention était susceptible.

Le principe de la machine à écrire est connu, et l'on sait qu'un appareil de ce genre comporte les organes essentiels suivants : 1° un clavier de touches portant chacune la figure d'une lettre de l'alphabet, d'un chiffre, d'un signe de ponctuation ou d'accentuation, parfois plusieurs de ces caractères réunis ; 2° un dispositif encreur (ruban ou tampon) ; 3° un chariot mobile suivant son axe et sur lequel on fixe la feuille de papier blanc ; 4° enfin, un jeu de caractères en relief, fixés chacun à l'extrémité de leviers articulés et mis en action par les touches du clavier sous la pression des doigts.

Au moins est-ce là le système le plus courant des dactylotypes ; nous verrons plus loin qu'il en existe d'autres.

Lorsqu'on appuie sur une touche T (voir *fig.* 4), on actionne un jeu de leviers articulés L^1, L^2, L^3, L^4, prenant appui en deux points O et O', et le signe correspondant S, qui termine le levier L^4 (le *marteau*, comme on dit), vient, après avoir rencontré le ruban imprégné d'encre R, frapper en un point central C', sur le papier P, fixé au cylindre C. En outre, chaque frappe digitale détermine, après l'impression du signe choisi, un léger déplacement du cylindre vers la gauche, de sorte que, l'action de la touche cessant, c'est une nouvelle portion de la surface du papier qui, au point central C', est venue s'offrir à l'impression du signe suivant. Le mécanisme est complété par une barre d'espacement placée en dessous du clavier et qui déplace la feuille de papier d'un espace égal à l'intervalle séparant deux mots.

Dans les machines anciennes, l'impression se fait sous le cylindre, et l'écriture est invisible ; mais, dans la plupart des modèles récents, la frappe se fait de telle sorte que l'écriture est visible ; l'opérateur peut ainsi contrôler constamment son travail et corriger ses fautes, s'il y a lieu. Cet avantage est d'ailleurs plus appréciable encore dans le cas d'alignement de chiffres (factures, devis, etc.).

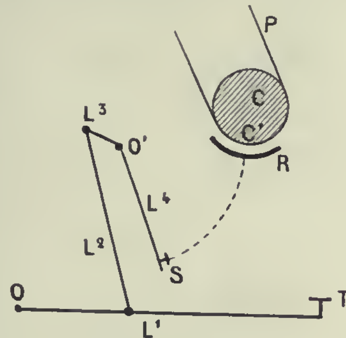


Fig. 4. Figure schématique du mécanisme d'une frappe (Remington).

La principale caractéristique sur laquelle on puisse baser une différenciation des types divers de dactylotypes à marteaux, c'est la disposition du clavier. Il existe : 1° des machines *à un caractère par touche*, c'est-à-dire dans lesquelles le clavier est complet et comporte toutes les lettres de l'alphabet (majuscules et minuscules), les chiffres, les signes de ponctuation, etc. (en tout 84 signes), chacun de ces signes étant solidaire d'une touche : à ce type appartiennent les dactylotypes Smith Premier, Bar-Lock, Caligraph, etc. ; 2° des machines *à deux caractères par touche*, c'est-à-dire dans lesquelles chaque touche porte l'indication d'une lettre de l'alphabet (dont on peut obtenir à volonté la majuscule ou la minuscule en actionnant un levier de transposition), ou de deux signes, dont on obtient l'un ou l'autre par le secours des mêmes leviers (en tout 42 touches) : à ce type appartiennent les machines Remington, Underwood, etc. ; 3° enfin, des machines *à trois caractères par touche* donnant, suivant qu'on actionne une touche directement ou seulement après avoir fait pression sur l'un des leviers de transposition, la lettre majuscule, la lettre minuscule ou un signe déterminé (en tout 28, 30 ou 32 touches pour 84, 90 ou 96 caractères) : à ce genre appartiennent les dactylotypes Oliver, Empire, Adler, etc.

Au lieu de graver les lettres sur des leviers articulés, comme dans les machines précédentes, on les a aussi disposées sur un *barillet*, cylindre vertical portant sur son pourtour tous les caractères, et qu'un dispositif spécial fait tourner d'un angle calculé pour que se présente devant le papier le signe correspondant à la touche frappée (type Hammond, Dactyle). Dans d'autres machines, enfin, le clavier de touches fait défaut ; c'est un disque dont la périphérie porte tous les caractères et qui, par les mouvements d'un pivot articulé, amène en



Fig. 5. Machine à barillet (Hammond).

regard du papier la lettre que l'on veut imprimer ; mais ce sont là des machines qui constituent plutôt des jouets que des instruments de travail.

Les dactylotypes modernes offrent toutes à peu près la même précision : les unes sont plus rapides ; d'autres revendiquent la netteté de leur écriture ; d'autres sont particulièrement employées pour la confection des clichés servant aux *duplicateurs*, dont nous parlerons dans un prochain article.

Elles ont les unes et les autres leurs partisans, dont les préférences ne sont déterminées souvent que par la présence de tel ou tel détail. Chaque machine a d'ailleurs ses caractéristiques propres, ses dispositifs mécaniques spéciaux.

Dans les modèles les plus perfectionnés, existent les dispositifs suivants : changement de sens automatique du ruban encreur; possibilité d'employer des rubans bicolores (de manière à souligner par l'impression en une couleur tranchant sur le contexte un passage sur lequel on veut attirer l'attention); utilisation de tabulateurs (organes permettant de composer les colonnes de chiffres et notamment de rédiger les factures, devis, etc.), de totalisateurs (véritables machines à calculer écrivant d'elles-mêmes les totaux de nombres de neuf chiffres et plus); touche de rappel arrière (qui permet de revenir sur la dernière lettre ou le dernier mot); tabulaire, renvoyant le chariot d'un seul bond à un point de butée déterminé ; tire-lignes permettant de tirer des traits en tout sens, etc. Dans ces dernières années, ont paru des machines spéciales, telle l'Elliott-Fischer, qui peuvent écrire sur des feuillets reliés à la manière d'un livre.

L'ordre des lettres qu'offre un clavier de dactylotype n'est pas l'ordre alphabétique, parce que cet arrangement n'eût pas permis de dactylographier à une vitesse suffisante ; la place de chaque lettre y est déterminée, au contraire, par la fréquence de frappe, et la presque unanimité des fabricants ont remplacé l'anc en clavier étudié spécialement pour

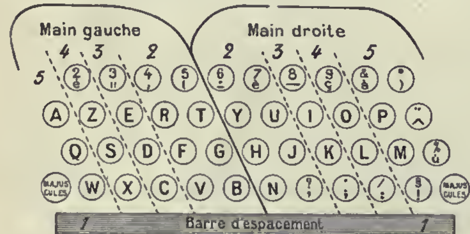


Fig. 7. Clavier universel.

la langue anglaise (les premières machines à écrire étant de fabrication américaine) par un clavier dit « universel » (v. *fig.* 7), qui se prête à la dactylographie des langues française, allemande, anglaise, espagnole, ital enne, portugaise, etc. Ce clavier est encore très employé ; mais il convient de signaler les efforts faits pour le remplacer par un clavier *français*, c'est-à-dire conforme à l'esprit de notre langue. Le clavier français (*fig.* 8) établi et adopté en 1907 par une commission que présidait A. Navarre,

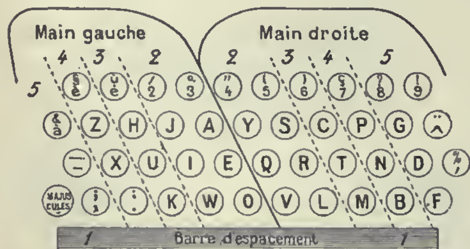


Fig. 8. Clavier français.

directeur de la « Revue dactylographique », est incontestablement plus rationnel que le clavier universel et le remplacera un jour tout à fait. Sa supériorité consiste à répartir sous les doigts les lettres suivant la fréquence de leur emploi et la force de la frappe ; c'est ainsi que les lettres les plus fréquemment employées en français sont sous la dépendance des doigts les plus agiles et les plus forts ; les deux caractères E et R, qui reviennent souvent (infinitifs de la première conjugaison et mots en *ier*, *er*), sont chacun sous la dépendance d'un index, alors que, dans le clavier universel, ils doivent être frappés par le majeur et l'index de la main gauche ; enfin, les signes de ponctuation, qui, fortement frappés, ont tendance à perforer le papier en raison de leur exiguïté, sont rejetés sous les petits doigts donnant un moindre effort.

Nous avons, au reste, dans les deux figures ci-dessus, séparé par une barre transversale pleine les touches réservées à chaque main et, par des barres pointillées, les frappes de chaque doigt : 1 désignant les pouces (les pouces n'actionnent que la barre d'espacement), 2 l'index, 3 le majeur, 4 l'annulaire et 5 l'auriculaire.

La connaissance du mécanisme et du fonctionnement d'une machine à écrire quelconque se fait en une heure ou deux, il est vrai, et, en quelques semaines, l'apprenti écrit facilement ; mais ce n'est pas un aussi court apprentissage qui permettrait de faire rendre à la dactylotype son maximum d'utilité : la vitesse n'est obtenue par les dactylographes qu'à la suite d'une longue et constante pratique d'exercices raisonnés et progressifs, parmi lesquels la judicieuse méthode dite « des dix doigts » est à recommander, car elle seule donne aux doigts de la souplesse et de l'agilité en leur imposant une gymnastique rationnelle.

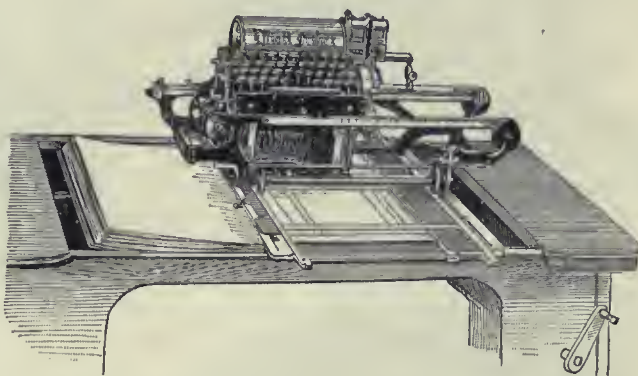


Fig. 6. Machine Elliot-Fischer pour écrire sur les feuillets reliés de livres et registres.

Le prix d'une machine à écrire variant de 600 à 900 francs, voyons quels avantages viennent en compensation d'une telle dépense.

Tout d'abord, c'est la netteté du travail que produisent les dactylotypes : une lettre dactylographiée se lit rapidement et sans fatigue.

La dactylotype procure une économie de temps assez considérable, car un dactylographe exercé écrit deux ou trois fois plus vite à la machine qu'à la main. Cette économie de temps est encore augmentée par la possibilité, en utilisant les papiers carbon, de prendre plusieurs duplicata d'un même texte et, d'une même frappe, obtenir 5, 6, 10 copies et plus. Il est d'ailleurs d'un usage courant dans le commerce de prendre ainsi duplicata de toute lettre expédiée, l'original étant de la sorte plus net et plus propre que s'il avait passé au copie de lettres.

A l'aide des dactylotypes, on peut encore confectionner sur papier spécial des clichés qui, passés au

Larousse Mensuel illustré

Larousse Mensuel

Larousse Mensuel Illustré

Larousse Mensuel Illustré

Fig. 9. Spécimens d'écritures de dactylotypes.

duplicateur, fournissent plusieurs centaines d'épreuves d'un même texte.

L'adoption des machines à écrire a eu des conséquences assez considérables : dans le bureau commercial règne aujourd'hui une activité intense, où les moindres moments ont une valeur ; des méthodes commerciales nouvelles ont pris naissance ; la lettre dactylographiée et la circulaire dactylographiée ont remplacé, dans bien des cas, le voyageur lui-même ; des systèmes de vente nouveaux (tel le *mail-order* ou vente par correspondance) qu'est venu favoriser encore l'abaissement des tarifs postaux ont été adoptés ; une nouvelle catégorie d'employés s'est créée, celle des dactylographes, qui adjoignent d'ailleurs à leurs capacités dactylographiques la connaissance de la sténographie manuelle, de façon à noter rapidement sous la dictée d'un chef de service les lettres qu'ils traduiront ensuite et écriront à la dactylotype. Il faut signaler ici une innovation assez récente : c'est l'appareil appelé *parlographe* par son inventeur. Il consiste en un phonographe, auquel le chef d'un service dicte la correspondance, et qui, placé ensuite aux mains d'un dactylographe quelconque, reproduit à l'oreille de celui-ci la dictée enregistrée aussi lentement que l'on veut et en s'arrêtant si on le désire.

Grâce à l'adoption de la machine à écrire et à la généralisation de son emploi, une nouvelle branche industrielle, la *mécanographie*, a vu le jour ; les meubles de bureau eux-mêmes ont subi des transformations pour s'adapter aux besoins nouveaux : ils comportent des classeurs verticaux, où l'on conserve les duplicata dont nous parlions plus haut.

II. *Machines à sténographier*. La sténographie est l'art de noter la parole à toutes ses vitesses ; mais, tandis que l'écriture courante trace les mots suivant les règles grammaticales, la sténographie ne retient et n'écrit que les sons. On compte onze sons voyelles (*A, E, I, O, U, OU, EU, AN, ON, IN, UN*), dix-sept sons consonnes (*Pe-Be, Te-De, Fe-Ve, Ke-Ghe, Le-Re, Je-Che, Se-Ze, Me, Ne-Gne*), deux sons composés *Oi* (son voyelle) et *Kze* ou *Xe* (son consonne). Toutes les lettres, donc, qui n'ont pas de son propre dans un mot, sont éliminées ; ex. : le mot *pas* est représenté par le son *pa*, les mots *ils formaient* par les sons *il for-mè*. De même, tous les mots de prononciation identique, tous les homonymes sont représentés par le même signe, et le sténographe ne fera pas de distinction entre *eau, oh, ô, au, aux, haut* ; entre *mer, mère, maire*, etc. Les consonnes redoublées sont considérées comme ayant la valeur de la consonne simple.

S'il semble, à première vue, que cette représentation des sons doive infailliblement conduire à la confusion des mots, il n'en est cependant rien dans la réalité, car le texte lui-même, lorsque le sténographe traduit son manuscrit en clair, renseigne sur le sens des mots et l'orthographe qu'il convient de leur donner.

Nous savons aussi (v. STÉNOGRAPHIE au *Nouveau Larousse illustré*) que, pour suivre la parole et écrire tous les sons, les sténographes se servent de signes conventionnels. Il existe, à l'heure actuelle, d'assez nombreuses méthodes de sténographie, et chaque praticien modifie encore celle qu'il a adoptée par l'emploi de signes arbitraires à son usage personnel. Quelle que soit d'ailleurs la méthode sténographique manuelle qu'on envisage, il faut, pour la pratiquer avec succès, posséder certaines dispositions, faire un apprentissage fort long des signes, et, pendant plusieurs années, s'astreindre à de très fréquents exercices pratiques. On acquiert assez couramment les vitesses de 80 à 100 mots à la minute ; mais les sténographes qui font 150 mots peuvent passer pour très habiles ; quant à ceux qui atteignent 180, ils sont excessivement rares. D'ailleurs, la vitesse n'est acquise souvent qu'au détriment de la régularité et, partant, de la lisibilité des signes. D'autre part, encore, un sténographe, même tout à fait exercé comme le sont ceux des grandes assemblées parlementaires, ne peut conserver son allure rapide plus de quelques minutes, car la fatigue se fait vite sentir ; il ne saurait donc à lui seul sténographier un discours de quelque longueur, et il doit nécessairement s'adjoindre un ou plusieurs confrères, afin d'organiser une méthode de travail permettant des alternatives de repos et d'occupation pour chacun.

Les *machines à sténographier*, que l'on appelle aussi *sténotypes*, visent à simplifier l'apprentissage et la pratique de la sténographie. Nul doute qu'elles n'y parviennent, et, si elles n'ont pas encore pris la place qu'elles doivent occuper, ce n'est pas que leur supériorité sur la sténographie manuelle (ou sténographie au crayon) ne soit bien démontrée, mais simplement parce qu'elles sont trop peu connues encore et que les sténographes de profession, craignant de voir un jour la sténotypie détrôner la sténographie manuelle, manifestent en général pour les sténotypes et les sténotypistes une certaine antipathie.

La première idée d'une machine à sténographier est française et remonte à Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, qui, en 1827, fit connaître à la Société académique de cette ville le principe de sa « machine tachygraphique » ; puis vinrent successivement : le *Polenographe* de Galli (1831) ; l'ébauche de sténotype présentée (1833) par le baron Drais, inventeur de la draisienne, à la Société pour la propagation des arts utiles, de Francfort ; le *Tachygraphe* de Dujardin (1838) ; les appareils de Henri Pape (1844), de l'Italien Ravizza (1855) ; la *Michela* (1863) ; la *Sténotype* de Danel-Duplan (1864) ; le *Sténographe imprimeur* de Bryois (1864) ; la presse sténographique de Gensoul (1867) ; le *Phonotype* de Dilliès (1866) ; la *Stenograph* de Bartholomew (1878) ; le *Promptographe* de Celada (1881) ; l'*Anderson* (1885) ; le *Sténo-télégraphe* de Cassagnes (1885) ; la *Stenotyper* de Hardy (1896) ; la *Sténodactyle* Lafaurie (1902) ; la *Sténophile* Bivort (1905) ; et enfin la sténotype Grandjean (1910). C'est au moins une centaine de brevets qui furent pris, tant en France qu'à l'étranger, pour les machines à sténographier.

Les premières parmi ces machines donnèrent lieu à des essais plus ou moins intéressants ; l'une d'elles,

la Michela, est encore en usage au Sénat italien; mais la plupart sont tombées dans l'oubli, du fait soit de leur volume encombrant, soit de la difficulté ou de la délicatesse de leur manipulation, soit, plus ordinairement, de la combinaison compliquée des signes (points, chiffres, lettres, signes conventionnels) qu'elles utilisaient et qui nécessitait une traduction ultérieure. En réalité, à part quelques types, aucune de ces machines, en effet, ne présentait vraiment sur la sténographie manuelle une supériorité marquée (v. à ce sujet : *les Machines à sténographier*, par Henri Dupont et Georges Sénéchal, Limoges-Paris, 1907), et la véritable solution de ce délicat problème était réservée aux dernières venues, qui font usage de lettres et sténographient en caractères clairs et intelligibles (Sténophile Bivort, sténotype Grandjean). Ce sont, en effet, les seules dont l'usage ait montré l'incontestable supériorité. (Le *Phonotype* de Dilliès faisait déjà usage des lettres de l'alphabet avec leur valeur usuelle, mais la machine, si elle fut construite, ne fut du moins jamais exploitée industriellement.)

Nous nous bornerons à décrire la plus récemment inventée des machines à sténographier, la sténotype Grandjean (v. *fig.* ci-dessous), parce qu'elle est pourvue des perfectionnements et modifications suggérés à son inventeur par l'expérience et la pratique, et qu'elle résume les progrès accomplis jusqu'ici en sténographie mécanique.

Fig. 10. — Machine à sténographier Grandjean.

Le principe de la machine à sténographier est analogue à celui de la machine à écrire, puisque l'un et l'autre de ces appareils font usage de touches actionnant des leviers terminés par des marteaux qui viennent frapper des caractères en un point déterminé du papier; mais, tandis que la machine à écrire nécessite une frappe par caractère, la machine à sténographier permet d'écrire d'une seule frappe deux, trois, quatre ou cinq lettres.

On voit à l'inspection du clavier de cette machine que vingt et une touches suffisent. A gauche, sont des consonnes initiales : *S* (pour les sons en *Se* ou *Ze*), *K* (pour les sons en *Ke* ou *Ghe*), *P* (*Pe* ou *Be*), *M*, *T* (*Te* ou *De*), etc.; une étoile sert à espacer les paragraphes. Au centre sont les voyelles *Y* (pris pour *y*, *i* ou *j*), *O*, *E* (représentant les sons *é*, *è*, *ë*, *ai*, *ais*, *et*, etc.; l'e muet ne s'écrit pas), *A*, *U*, *I*. A droite, des consonnes à double figure, *MN*, *LR*, *SF*, enfin un Δ, qui est pris tantôt pour un *D*, tantôt pour un *B*, et un dernier signe ⊏, qui marque les syllabes en *K* ou *G*, et au besoin sert à modifier une diphtongue.

Tous ces signes sont répartis sous les doigts de la manière suivante; 1 *g*, pouce gauche, 1*d*, pouce droit; 2, index; 3, majeur; 4, annulaire; 5, auriculaire.

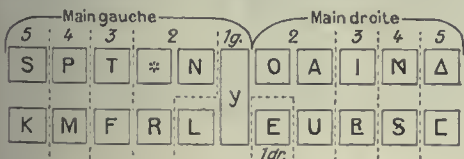


Fig. 11. — Clavier de la machine à sténographier Grandjean.

A supposer que nous désirions écrire le mot « Larousse »; en nous servant d'une machine à écrire, il nous faudrait frapper séparément chacune des huit lettres qui le composent. A l'aide de la sténotype, qui n'écrit que des sons syllabiques, nous appuierons d'abord et en même temps sur les touches *L* et *A* pour obtenir

L A ;

puis, le rouleau de papier avançant automatiquement d'une ligne, nous appuierons ensuite et toujours en même temps sur les touches *R O U S* pour obtenir la syllabe finale ROUS.

Ainsi, il nous a suffi de deux frappes pour obtenir un mot, et l'on voit tout de suite que la machine à sténographie, ainsi comprise doit conduire à une vitesse d'enregistrement trois ou quatre fois plus grande qu'une machine à écrire. De fait, elle permet d'acquérir, par des exercices méthodiques de doigté, des vitesses d'enregistrement supérieures au débit des orateurs les plus rapides (180 et même 200 mots à la minute), de sténographier pendant plusieurs heures consécutives sans plus de fatigue que n'en éprouve un dactylographe à sa machine et sans aucune déformation des lettres, quelle que soit la vitesse.

Cet avantage de la rapidité, s'il était évidemment le principal, n'était cependant pas le seul que dût offrir la sténotype. En effet, l'emploi de lettres tel que nous venons de l'indiquer supprime le long apprentissage des signes sténographiques en usage dans les méthodes manuelles, et donne une bande sténographiée que n'importe qui peut lire sans grande difficulté (comme le montre le fragment ci-dessous), alors que le sténographe au crayon est seul à pouvoir traduire les signes qu'il a lui-même tracés. De plus, si le sténotypiste connaît une ou plusieurs langues étrangères, il ne lui est pas plus difficile de sténographier un texte dans celles-ci qu'un texte en français.

L
L A
R O U S
M A N
S U
E B
P A
R E
L
P R
M YE
S A N C
T I
T U
M O I

Fig. 12. — Fragment d'un texte sténotypé à la machine Grandjean (grandeur exacte).

Dès lors qu'il dispose d'une machine à sténographier, un chef de service peut se contenter d'un sténotypiste auquel il dicte tout son courrier. La bande sténotypée, retirée de la machine, est découpée en autant de fragments qu'il y a de lettres, pour être répartie entre les dactylographes.

Dans la mise au point d'un appareil tel que la sténotype, il fallait compter encore avec des détails pouvant passer pour secondaires en théorie, mais qui, dans la pratique, devenaient d'une importance trop immédiate pour qu'on les négligeât. Il est certain, par exemple, qu'une machine à sténographier, destinée évidemment à être transportée de bureau en bureau, de conférence en conférence, doit être légère et de volume réduit, mais robuste et résistante; enfin, être silencieuse pour que son fonctionnement n'incommode ni l'orateur ni les auditeurs.

Arrivée aujourd'hui à cet état de perfection, la sténotype est appelée à remplacer, pour les professionnels, la sténographie manuelle, et, de fait, se substitue à elle peu à peu, car elle met la sténographie à la portée de tous; elle réalise en effet l'unité de l'écriture sténographique et l'interlisibilité, deux points capitaux sur lesquels les congrès internationaux avaient, à maintes reprises, attiré l'attention du monde sténographique.

Au point de vue commercial, la machine à sténographier joue son rôle de « gagne-temps » à côté de la machine à écrire, dont elle devient le complément naturel pour contribuer à la rapidité, fondement des affaires modernes. — Jacques AUVERNIER.

mécanographe n. m. Fabricant, marchand de machines à écrire, duplicateurs, etc. || Désigne aussi, et plus spécialement, l'employé d'un bureau qui tire les circulaires ou les copies d'un original, soit au duplicateur, soit à l'aide d'une machine à composer.

mécanographie (de *mécano*, pour *mécanique*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Nom donné à la branche de l'industrie qui comprend la fabrication et la vente des dactylotypes, sténotypes, duplicateurs, pièces détachées, fournitures et accessoires nécessaires à ces divers appareils et, en général, à tout ce qui se rapporte à la dactylographie.

Moyen Age dans la « Légende des siècles » et les sources de Victor Hugo (LE), par Paul Berret (Paris, 1911, in-8°). — Le 1er novembre 1846, Victor Hugo lit dans le « Journal du Dimanche », sous le titre : *Quelques romans chez nos aïeux*, un article d'Achille Jubinal, résumé assez habile de quelques-unes de nos chansons de geste. Il y trouve non seulement le sujet de trois poèmes : *le Mariage de Roland*, *Aymerillot*, *l'Aigle du casque*, mais encore, d'une manière générale, l'idée d'introduire dans la poésie épique le moyen âge auquel il avait eu surtout recours — du moins depuis 1829 — dans le roman : *Notre-Dame de Paris* (1831), et au théâtre : *les Burgraves* (1843). Désormais, il placera volontiers dans un cadre moyenâgeux l'action de ses poèmes. Il reste à se demander dans quelle mesure il a cherché, ou réussi à ressusciter les mœurs et l'esprit du moyen âge, ce qui conduit à se demander où il a étudié le moyen âge. C'est ce qu'a méthodiquement entrepris Paul Berret, dans une diligente étude, où, classant les épopées médiévales de V. Hugo par ordre de pays (France, Espagne, Italie, Allemagne, Scandinavie, Ecosse, Orient), il étudie, pour chacune d'elles, les sources où le poète a puisé son inspiration et sa documentation. P. Berret a, du reste, consulté le catalogue de la bibliothèque de V. Hugo. Il a vu les livres qui sont restés dans la maison de Guernesey. Il a eu entre les mains les albums où le poète notait soit ses impressions de voyage, soit les passages qu'il tenait à retenir des livres qu'il lisait.

La question des sources de V. Hugo n'est pas insignifiante. Les pièces de la *Légende*, relatives au moyen âge, sont — en tant qu'épopées — de valeurs très inégales, et leur richesse épique varie justement selon que le poète a su les appuyer sur des documents descriptifs ou narratifs suffisants, ou, au contraire, selon que, négligeant ces données précises, « objectives », il s'y est abandonné à ses préoccupations du moment et à ses passions personnelles.

On s'accorde à louer, entre les petites épopées, le *Mariage de Roland* et *Aymerillot*, pour la simplicité mâle, vigoureuse et vraiment épique de la narration. La personne du poète n'y intervient presque point, et la narration court, rapide et héroïque. Or, nous voyons que, pour ces deux pièces, le poète a été admirablement servi par une matière très riche : un épisode de la *Chanson de Girart de Viane*, dans le premier cas, de la *Chanson d'Aimeri*, dans le second, épisode déjà simplifié et arrangé par Jubinal dans sa paraphrase du « Journal du Dimanche ». Ainsi se vérifie, une fois de plus, cette constatation que le mérite d'une œuvre littéraire dépend beaucoup moins de l'originalité de l'invention que de l'art de la composition et de l'expression. Ici, le poète supprime, condense, choisit, et, de temps en temps, en un vers plein, sonore, pittoresque, met sa marque propre. Son prédécesseur, par exemple, fait dire à Aymerillot : « Les terres que je possède sont plus petites que deux pièces de monnaie. » Le poète traduit :

> Deux liards couvriraient fort bien toutes mes terres,

puis il ajoute :

> Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur !

Plus tard, il insérera dans son poème l'épisode du comte de Gand et vingt-sept vers fort bien venus, où il dressera la silhouette plaisante d'Eustache de Nancy.

Dans les deux exemples précédents, auxquels on pourrait joindre l'*Aigle du casque*, emprunté à *Raoul de Cambrai*, le poète a fait siens des sujets déjà traités. Mais une telle aubaine est, on le conçoit, exceptionnelle. Le plus souvent, il est obligé d'emprunter à des sources diverses, aux souvenirs de ses voyages ou à ses albums de notes, enfin à différents livres.

Lorsque Hugo peut placer l'action de ses petites épopées dans des pays qu'il a lui-même visités, qui ont fait impression sur son œil, de telle sorte qu'il puisse faire travailler là-dessus sa merveilleuse imagination descriptive, il tire de sa mémoire des tableaux qui ont toute la précision compatible avec la poésie. C'est le cas pour l'Allemagne et pour l'Espagne.

En 1839-1841, Hugo accomplit son voyage en Alsace, en Allemagne et en Suisse. Il en résulte son livre sur le *Rhin* (1842) et toute la documentation qu'il utilisa dans le drame des *Burgraves* (1843). Là est en germe tout ce qu'il écrira désormais sur l'Allemagne, qui restera pour lui une vision moyenâgeuse, avec la silhouette altière des burgs dressés sur les collines du Rhin. C'est cette Allemagne-là qui encadre l'aventure héroïque d'*Eviradnus* (1859).

En ce qui regarde l'Espagne, il portait en lui les souvenirs de son enfance, du temps où il suivait son père, le général Hugo, de garnison en garnison. Il les raviva par son voyage de 1843. S'il ne connut guère alors que la Biscaye et la Navarre, les impressions qu'il nota sur ses albums et dont une partie a passé dans le livre posthume *Alpes et Pyrénées* lui ont néanmoins permis de nous donner une peinture caractéristique de l'Espagne aride et sauvage comme toile de fond à l'épisode farouche du *Petit roi de Galice*. Là encore, il est bien servi par le pittoresque de ses réminiscences.

Comme il entreprenait de dérouler en de grands tableaux la suite des siècles écoulés, il était de toute nécessité qu'il cherchât aussi dans les livres un peu de ce passé qu'il voulait peindre. Il n'y a pas manqué. Il s'est, comme on dit, documenté. Mais qu'on ne s'imagine pas qu'il a pâli sur des livres d'érudition; il se contente d'ouvrages assez simples, de seconde main.

Il a un répertoire favori, auquel il recourt à peu près dans tous les cas. Ce grand arsenal de son érudition, c'est le « Dictionnaire historique » de Moreri (édition de 1683). On conserve dans ses

papiers les notes qu'il a prises sur son Moreri ; elles permettent de voir que ses recherches n'avaient rien de méthodique ; sa documentation est à peu près uniquement guidée par le souci du pittoresque : noms de personnages ou noms d'endroits, titres rares et ronflants, sont choisis pour leur sonorité ; ils sont, comme dit l'auteur de cette étude, « interchangeables » ; entre Balamber, Ratibor, Spartibor, le poète choisit Spartibor, qui sonne le mieux.

Lorsqu'il écrit, dans *Eviradnus :*

Voici Geth, qui criait aux Slaves : « Avançons ! »
Mundiaque, Ottokar, Platon, Ladislas-Cunne,
Welf, dont l'écu portait : « Ma peur se nomme Aucune ! »
Zultan, Nazamustus, Othon le Chassieux,
Depuis Spignus jusqu'à Spartibor aux trois yeux !

il est inutile de dire que ces noms ont pour principal intérêt d'être des syllabes d'une sonorité rare et pittoresque. Hugo n'hésite pas à placer à la même époque (*Elciis*) Requesens, qui vécut au XVI[e] siècle, et Chandos, qui vécut au XIII[e]. Lui signaler des erreurs de ce genre ne l'aurait nullement ému : il s'est expliqué là-dessus. La légende l'intéressait beaucoup plus que l'histoire ; la tradition populaire lui paraissait plus vraie que les résidus d'une trop sévère critique.

L'inconvénient de cette façon de voir ne serait pas très grand si, en chaque pays et pour chaque aventure, le poète, en toute simplicité de cœur, avait seulement entrepris de faire revivre, avec son pittoresque propre, chacune des grandes époques. Malheureusement, il n'en fut pas longtemps ainsi. Survint l'exil. Les *Châtiments* parurent (1851). Désormais, le poète impose à tout le passé une conception uniforme de l'histoire, conséquence immédiate de l'indignation de V. Hugo, exilé dans son île, contre Napoléon III et ses complices du coup d'État.

Son procédé consiste à opposer aux rois, princes, seigneurs, aux papes, évêques, tous gens nécessairement cupides, cruels, sans loyauté, sans honneur, capables de tous les crimes, un hors la loi, un banni quelconque, parfaitement honnête et vertueux dans son austère solitude. C'est une sorte de *schéma* qui se répète à satiété. Le poète s'inspire souvent de deux ouvrages dont le titre indique suffisamment les tendances : *les Crimes des rois de France* (1791) et *les Crimes des papes* (1792) de La Vicomterie. C'est de l'histoire mélodramatique, servant à des desseins de satire contemporaine. A ce genre appartiennent les poèmes du cycle italien, où le décor médiéval voile à peine les allusions à Napoléon, au pape, à l'Italie actuelle luttant contre la tyrannie autrichienne ; telles sont les quatre romances de Ratbert : *les Conseillers libres et probes ; les Quatre jours d'Elciis ; la Défiance d'Onfroy ; la Confiance du marquis Fabrice* et *le Comte Félibien.* Il faut y joindre, dans le cycle français, *Montfaucon ;* dans le cycle espagnol, *Masferrer ;* dans le cycle allemand, *Welf, castellan d'Osbor ;* dans le cycle scandinave, *le Parricide*, etc. La *Légende* cesse d'être épique, elle devient comme une suite des *Châtiments*, où toute la parure moyenâgeuse, assez superficielle, gêne la sincérité de l'inspiration satirique, sans produire l'illusion de l'épopée.

En somme, il faut mettre à part les poèmes que nous avons cités en commençant et qui ont vraiment quelque chose de la majesté, de la sérénité et, comme on dit, de l'objectivité épique ; pour le reste, la *Légende des siècles* est de plus en plus envahie par la personnalité du poète et tend vers un lyrisme enflammé. Dans les premiers, le poète s'est préoccupé, dans une certaine mesure, d'évoquer un pays, une époque, et a fait appel à ses souvenirs et à ses lectures ; dans les autres, la documentation, de plus en plus fantaisiste, ne sert plus que pour établir un alibi qui ne fait plus illusion. — LOUIS COQUELIN.

***officier** n. m. — ENCYCL. *Officiers en réserve spéciale.* La loi du 11 avril 1911 a autorisé le ministre de la guerre à mettre chaque année, sur leur demande, dans une position dite *en réserve spéciale*, cent officiers de différentes armes ou services des troupes métropolitaines ou coloniales, ayant accompli dans l'armée au minimum douze années de services effectifs, dont six en qualité d'officier. — Ces officiers sont remplacés, nombre pour nombre, dans les cadres de l'armée active, au moment de leur départ de l'activité. (Art. 1[er].)

Les officiers en réserve spéciale sont pourvus d'un emploi de leur grade supérieur dans les réserves, et ne peuvent être rappelés à l'activité qu'en cas de mobilisation générale ou partielle. — Ils sont astreints à une période d'instruction de cinq semaines tous les deux ans, jusqu'à l'âge de cinquante-trois ans. Pendant ces périodes, ils jouissent des droits, avantages et prérogatives des officiers du même grade de l'armée active dans les mêmes conditions que les officiers de réserve et de l'armée territoriale. En dehors des périodes, ils jouissent de tous les droits dévolus aux autres citoyens français et en particulier de leurs droits politiques. (Art. 2.)

Il est alloué aux officiers en réserve spéciale, quel que soit leur grade au moment où ils ont quitté le service actif et quels que soient les grades qu'ils obtiendront ultérieurement dans les réserves, une solde annuelle dont le minimum est fixé par le tableau ci-dessous et qui est majorée ensuite de 30 francs pour chaque période obligatoire effectivement accomplie :

NOMBRE D'ANNÉES de service actif.	TAUX initial de la solde	NOMBRE D'ANNÉES de service actif	TAUX initial de la solde
	francs.		francs.
12 ans	1.245	21 ans.	1.740
13 ans	1.300	22 ans.	1.795
14 ans	1.355	23 ans.	1.850
15 ans.	1.410	24 ans.	1.905
16 ans	1.465	25 ans.	1.960
17 ans	1.520	26 ans.	2.015
18 ans	1.575	27 ans.	2.070
19 ans.	1.630	28 ans.	2.125
20 ans	1.685	29 ans.	2.180

Au cours des périodes d'instruction, ils perçoivent, en sus de la solde de réserve, la différence entre la solde du grade dont ils sont titulaires dans les réserves et la portion de la solde de réserve qui correspond à la durée de la période. Aucune période d'instruction accomplie en dehors des périodes biennales et pour quelque motif que ce soit ne donne droit à une majoration de solde. L'officier qui demandera à avancer d'une année l'accomplissement d'une période ne pourra prétendre à la majoration de solde qu'au moment où elle lui serait normalement échue. (Art. 3.)

Les officiers en réserve spéciale peuvent être admis à obtenir de l'avancement dans la Légion d'honneur : la décoration leur donne droit au traitement de la Légion d'honneur dans les mêmes conditions que pour les officiers de l'armée active. (Art. 4.)

Ils sont rayés des cadres de la réserve spéciale à l'âge de cinquante-trois ans, et la solde dont ils sont titulaires à ce moment est transformée en une pension viagère d'un taux égal. Cette pension sera majorée, s'il y a lieu, pour les campagnes effectuées pendant que l'officier était en activité de service ou pour les campagnes de guerre qu'il a effectuées dans la situation de réserve spéciale, dans les conditions prévues par la loi du 11 avril 1831, modifiée le 15 mars 1904.

Elle n'est réversible sur les veuves et les orphelins que si le titulaire a accompli vingt-cinq ans de services dans l'armée active et si la condition de durée de mariage requise par la loi du 11 avril 1831 est remplie. — Les officiers ainsi rayés du cadre de la réserve spéciale restent encore pendant cinq années à la disposition du ministre de la guerre, dans les mêmes conditions que les officiers retraités normalement, et sont soumis aux mêmes obligations. (Art. 5.)

Le cumul de la solde de réserve spéciale ou de la pension avec les traitements de l'État, des départements et des communes, est autorisé dans les limites fixées actuellement pour les titulaires des pensions militaires. — Les officiers en réserve spéciale ne peuvent être compris parmi les titulaires de certaines fonctions ou emplois qui sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement, en cas de mobilisation, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 avril 1905. (Art. 6.)

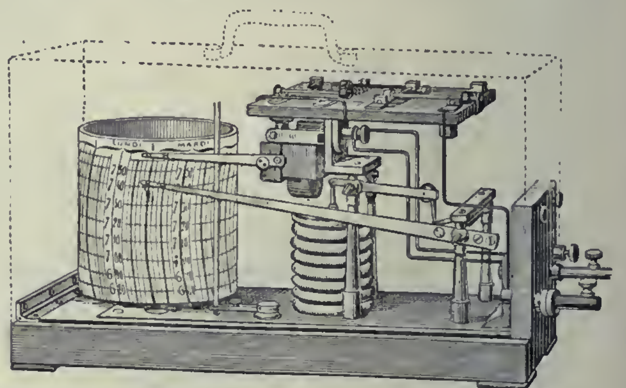
Les officiers en réserve spéciale peuvent demander à être rayés des cadres. Dans ce cas, ils remboursent la solde qu'ils ont perçue depuis la fin de la dernière période d'instruction accomplie par eux ou depuis leur admission dans la réserve spéciale s'ils n'ont encore accompli aucune période d'instruction. — Les officiers en réserve spéciale atteints d'infirmités incurables ou n'ayant pu, pour raisons de santé, accomplir de périodes d'instruction pendant deux années consécutives, peuvent être rayés des cadres dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur pour les officiers de réserve. (Art. 7.)

Les officiers en réserve spéciale ne peuvent, sous peine de révocation, se dérober à l'obligation d'accomplir les périodes d'instruction auxquelles ils sont astreints. Toutefois, en cas de maladie ou de force majeure, la période d'instruction peut être reportée à l'année suivante par décision du ministre de la guerre. (Art. 8.)

Les officiers en réserve spéciale peuvent être révoqués par mesure disciplinaire dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur pour les officiers des réserves. Dans tous les cas, la révocation entraîne le remboursement des allocations perçues par les officiers révoqués à titre de solde de réserve, sans que toutefois la somme remboursée puisse dépasser le montant de trois années de cette solde. (Art. 9.) — JEAN D'ORSAY.

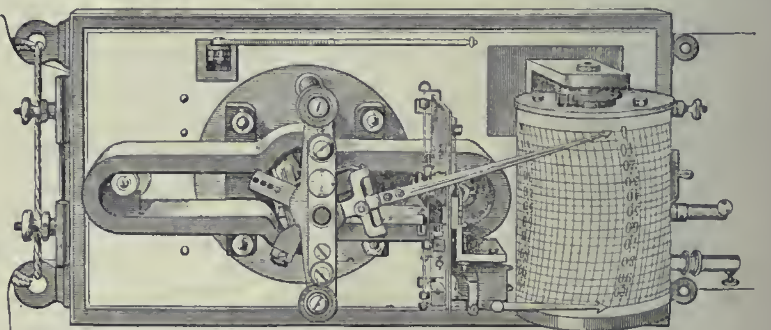
***orage** n. m. — ENCYCL. *Avertisseurs et enregistreurs d'orages.* Depuis longtemps, on s'est préoccupé de signaler aux agriculteurs les perturbations atmosphériques susceptibles de causer aux récoltes des dégâts qu'on pouvait atténuer dans une certaine mesure par l'utilisation de systèmes de protection appropriés. C'est ainsi que s'est développé l'usage des thermomètres avertisseurs, qui indiquent le moment propice de mise en fonction des nuages artificiels ou des abris qu'on a imaginés pour garantir les jeunes plantes, et surtout les vignes, contre les gelées blanches du printemps, si funestes aux nouvelles pousses.

Lorsque fut émise l'idée, d'ailleurs fort discutée, que les nuages de grêle pouvaient être dispersés par une artillerie spéciale, les stations de canons paragrêles devaient être pourvues d'appareils indiquant l'approche des grains et prévenant du moment opportun pour la mise en batterie des canons ; on songea alors à la relation existant entre les variations barométriques et la formation des nuages de grêle, et l'observation du baromètre enregistreur fut le meilleur guide pour l'application du procédé de protection.



Indicateur d'orage combiné avec un baromètre enregistreur.

La découverte des détecteurs d'ondes électriques mit à la disposition des météorologistes un nouveau moyen d'observation des orages, qui n'étaient étudiés jusqu'alors que par leur répercussion sur le baromètre ou le thermomètre et, dans certains cas, sur l'aiguille aimantée. Le procédé purement électrique que fournit l'emploi des cohéreurs n'est passé dans le domaine de la pratique que depuis le moment où le développement de la télégraphie sans fil a conduit à faire l'étude approfondie de ces organes ; et les appareils qui permettent d'annoncer l'approche des orages n'ont pris une forme définitive que depuis les intéressantes expériences faites par Turpain à Saint-Émilion, en 1902.



Indicateur d'orage avec milliampèremètre.

Les dispositifs imaginés et adoptés par le savant professeur de l'université de Poitiers, membre de la commission d'organisation du service général de la météorologie agricole au ministère de l'agriculture, ont été réalisés et construits par la maison Richard.

En principe, l'avertisseur d'orages de Turpain se compose d'un cohéreur intercalé dans le circuit d'une pile avec un électro actionnant un marteau qui le frappe pour produire la décohération. L'une des extrémités du cohéreur est reliée à une antenne analogue à celles employées dans la télégraphie sans fil, tandis que l'autre communique avec la terre.

Le cohéreur employé est du type de Fényi, constitué par des aiguilles à coudre placées en

croix. La pile agissant sur le circuit doit produire autant de fois 0v,25 que le cohéreur comporte de contacts. Dans les modèles construits, le cohéreur a 6 contacts produits par 7 aiguilles.

Un tel cohéreur combiné avec un baromètre enregistreur constitue l'avertisseur d'orages le plus simple. Ainsi qu'on le voit sur la figure de la page 166, l'enregistrement simultané des variations barométriques et des décharges atmosphériques permet de suivre facilement les relations entre les deux phénomènes. En employant trois cylindres enregistreurs interchangeables, faisant respectivement leur révolution en une semaine, un jour et une heure, on peut commodément observer et enregistrer avec régularité les orages. En temps ordinaire, le cylindre hebdomadaire est en fonction; on le remplace, à l'annonce d'une journée orageuse, par le cylindre journalier, et, à l'approche d'un orage, par le cylindre horaire.

Avec ce dispositif, on différencie l'inscription des décharges successives par leur fréquence.

Si l'on veut des renseignements sur l'approche du temps orageux, il suffit de surveiller les variations d'intensité du courant de la pile à travers le cohéreur avec la cohération.

On peut l'inscrire d'une façon continue en intercalant dans le circuit un milliampèremètre enregistreur. Le modèle qui convient le mieux est celui qui a une très faible résistance; et, en pratique, on emploie un milliampèremètre de 100 milliampères dont la résistance est inférieure à 30 hmv.

Turpain a également imaginé dans le même but un dispositif bolométrique, qui donne non seulement l'heure et la fréquence des décharges atmosphériques, mais encore leur énergie. Cette méthode, d'une application beaucoup plus délicate que les précédentes, n'est guère susceptible d'être employée que dans les observatoires possédant un personnel bien entraîné aux observations minutieuses. Elle n'a donc pas le caractère très pratique des précédentes, et il nous suffira de la signaler aux personnes qui désirent faire une étude complète des orages. — Paul Perrin.

***polarite** n. f. V. carboferrite.

***prévoyance** n. f. — Encycl. *Code du travail et de la prévoyance sociale.* V. travail.

Salons de 1911 (l. s). Chaque année, on trouve aux Salons un ensemble important d'œuvres décoratives. Il semble, du reste, qu'une faveur nouvelle s'attache à ces productions. Chez les jeunes artistes eux-mêmes, le souci de la ligne harmonieuse, des masses simples, domine de plus en plus. On voit un peintre comme Henri Déziré reprendre le goût des Vénitiens pour les motifs allégoriques, sans signification précise, mais qui sont d'heureux prétextes à placer de belles figures nues dans des paysages. Il le fait à la Société nationale avec des *Amazones lançant des flèches;* seulement, à l'atmosphère dorée des giorgionesques a succédé la gamme argentée de France. D'autres, comme René Ménard, prennent chez Claude ou chez Poussin leurs modèles; et Anquetin, trop directement peut-être, suit les exemples de Rubens. Le défaut d'une imitation absolue d'un maître admirable gâte pourtant un peu cette *Bourgogne* peinte par Anquetin pour être reproduite en tapisserie par les Gobelins; et c'est ce défaut qui nuit également à quelques œuvres de chevalet comme les natures mortes de Zakharian, qui se veut disciple de Chardin, ou comme les portraits d'Armand Point, qui donne dès maintenant à ses toiles la patine jaunâtre des tableaux anciens.

Willette, ce descendant des petits-maîtres du xviiie siècle, est plus personnel. Il conserve intacte toute sa fantaisie parisienne et met une verve charmante et tout à fait moderne dans sa *Tentation de saint Antoine.* Et c'est encore des motifs d'agréable fantaisie que peint Aman-Jean pour un dessus de porte ou pour le Musée des arts décoratifs. Il adore les gammes bleutées et discrètes; elles contrastent avec les rouges et les ors où se plaît le pinceau de Gaston La Touche. *L'Heure heureuse, le Gué* surtout, sont des motifs choisis à ravir pour l'artiste, et ses dons s'emploient sans contrainte dans la peinture de cette berline rouge et de ces jolies femmes nues qui poussent aux roues.

C'est de gravité, au contraire, qu'est fait l'art robuste d'Agache, et ses figures immobiles ont quelque chose de définitif qui en grave le souvenir dans l'esprit. Weerts, Rixens, Gillot, Guignard, Lerolle, Auburtin, mettent leurs noms au bas de grandes toiles remplies de clarté; J. Flandrin et Madeline haussent le paysage à l'aspect décoratif; et Besnard, une fois de plus, confirme sa maîtrise avec son plafond destiné au Théâtre-Français.

A la Société des artistes français, F. Cormon, Gorguet, P. Gervais, E. Aubry, H. Brémond, apportent leur contribution à ce mouvement de recherches décoratives, et Calbet, dans son plafond pour le théâtre d'Agen, montre quelques-unes de ces qualités charmantes qui font le prix des Willette. Cependant, cet engouement ne doit pas faire négliger les œuvres de chevalet; et ce serait tomber dans une nouvelle erreur que de les dédaigner. Si la décoration murale convient excellemment aux édifices et aux lieux publics, à la rigueur aux lieux de passage comme un vestibule, on la conçoit difficilement dans un intérieur et dans les endroits de repos. La meilleure page musicale perdrait tout charme à être entendue constamment; et le fait d'avoir toujours sous les yeux la même page picturale causerait rapidement l'ennui. La décoration fixe doit alors, comme au xviiie siècle, se faire discrète, et se réfugier dans les dessus de portes. Aussi bien doit-on aimer la peinture pour elle-même, en dehors de tout but utilitaire, et ne pas oublier que les plus beaux Véronèse du monde ne sauraient faire tort à une simple figure de Titien ou de Rembrandt.

Ainsi, toute la convention que Maurice Denis met dans son art fatigue assez vite; et ce n'est pas sans plaisir qu'on voit, à côté de ses toiles d'un charme un peu faux, une simple et franche petite nature morte de Gaston Schnegg.

Si la peinture décorative conserve tout son attrait, la peinture d'histoire n'a plus que de rares adeptes. C'est à peine si l'on en peut trouver quelques-uns à la Société des artistes français, tels J.-B. Duffaud avec son *Chevalier Roze*, Malespina avec un *Hoche à Frœschwiller*, P. Robiquet, E. Boutigny, A. Lalauze et Fouqueray dont la vision est très particulière et qui sait donner à ses harmonies en bleu et rouge une intensité rare.

A vrai dire, le réalisme rétrospectif de la peinture d'histoire, avec sa nécessaire documentation, écarte facilement les artistes, et, quand ils se mêlent de composer, c'est dans un but décoratif. Sinon, ils préfèrent l'étude sur nature, qu'il s'agisse de paysage, de portrait, voire de nature morte. Celle-ci est mieux qu'un exercice excellent : Schnegg y apporte la saveur de la vérité, Mme Gallier-Boissière évoque le sentiment d'intimité qui se dégage des choses, et Mme Lisbeth Carrière sait mettre dans un simple bouquet tout le mystère de l'enveloppe; Jacques Blanche lui-même ne dédaigne pas d'y employer ses qualités de virtuose.

Mais les paysagistes surtout triomphent dans l'un et l'autre des Salons. Partout, du reste, on évite la minutie du détail inutile, pour s'en tenir à l'effet d'ensemble et atteindre à la simplicité des plans et des modelés. En cet ordre d'idées, Henry Grosjean est passé maître parmi les artistes français; il emprunte à son pays familier du Jura des aspects d'une grandeur de lignes remarquable. Lalhaïca et Madieu le suivent; et d'autres, parallèlement, poursuivent leur effort : Hughes Stanton, Dambeza, L. Flahaut, A. Bouché, F. Maillaud, J. Rémond et A. Buffet, habiles à traduire les effets ensoleillés. Jacques Simon sait éviter en Algérie le cliché habituel des oppositions d'outremer et de jaune de Naples, tandis que J.-B. Olive, en cherchant la puissance, n'atteint qu'à la dureté.

Entre tous, le vieux maître Harpignies conserve sinon la finesse de l'œil, du moins la sûreté de la main; la verdure de ses *Chênes de Saint-Fargeau* est peut-être un peu trop uniforme, mais la touche est vigoureuse et sûre. G. Moteley rythme admirablement ses paysages peints dans une pâte grasse et savoureuse; et c'est là qualité précieuse, quand on n'en abuse pas. Malheureusement, quelques artistes croient pouvoir remplacer la personnalité de la vision par l'abus des empâtements; c'est le défaut des *Barques* de J. Roque ou de la variation du *Déjeuner sur l'herbe* de Finez : l'Etat achète, du reste, cette peinture un peu trop abondante.

Assurément, la discrétion de Mercié, même celle un peu excessive de Pointelin plaît mieux; et, quand celui-ci nous montre un ravin avec un arbre au crépuscule, la seule variation des valeurs nous intéresse. F. Cachoud attend la tombée de la nuit, et les clairs de lune sont pour lui un sujet favori. Cependant, Gilhon peint avec adresse un coin de petite ville, et Gorguet se délasse de ses grandes décorations en brossant une fort bonne vue du *Vieux pont de Florence.*

Les paysagistes ne sont pas moins nombreux à la Société nationale, soit qu'ils continuent à se complaire à la manière analytique créée par les impressionnistes, soit qu'ils recherchent les effets plus synthétiques des modernes. Parmi les premiers, Raffaëlli et Lebourg se rattachent directement au mouvement impressionniste; mais Raffaëlli s'en tient à des grisailles délicates, tandis qu'Albert Lebourg découvre dans une atmosphère un peu épaisse et chargée de brouillard les tons les plus variés et les plus fins. Cela lui permet de donner au ciel, à l'eau et même aux terrains une unité de matière curieuse; le *Quai de style de Paris* au soleil couchant est un bon exemple du style de cet excellent maître.

S'ils emploient le procédé divisionniste, H. Le Sidaner et Henri Duhem l'appliquent plutôt à la traduction des jeux du crépuscule sur les vieilles murailles; Guillaume Roger, W. Morrice visent à plus de simplicité de facture, et Lepère atteint complètement à la synthèse. Son dessin est fortement rythmé, particulièrement dans les ciels; le modelé des feuillages, des terrains ou des vagues, est toujours d'une largeur et d'une sûreté remarquables. Son beau métier de graveur lui a donné l'habitude des simplifications nécessaires, et il en use heureusement dans ses toiles.

D'autres sont des véristes consciencieux : Gaston Prunier applique son observation à la traduction des mouvements de terrain; Albert Lechat quitte un instant ses rues de petites villes pour aller planter son chevalet dans les dunes; L. Braquaval reste fidèle à ses bourgades du pays picard; Albert Moullé détaille les feuillages des environs de Moret, et Dauchez, dessinateur patient, analyse les formes d'une falaise. Versailles a ses peintres : Guirand de Scevola, d'abord, qui possède admirablement son métier, puis un nouveau venu, F. de Marliave. Mme Gallay-Charbonnel trouve au Luxembourg l'emploi de ses qualités délicates; Mme Duhem applique les siennes à des aspects de jardins ou de fleurs; Renez Debraux rapporte de Bruges des vues de canaux tout à fait réussies; l'atmosphère ouatée de cette ville morte convient du reste excellemment à son tempérament épris de grisailles, et c'est aussi sans inutile éclat de couleur que travaillent Emile Boulard, Lucien Griveau et Léon Bauche.

Du regretté maître Gustave Colin, qui fut un paysagiste sobre et savoureux, voici un portrait fait par lui-même dans sa jeunesse; moins brutal qu'un Courbet, moins vaporeux qu'un Ricard, il vaut par l'équilibre parfait et la tenue; c'est l'un des meilleurs portraits de la Société nationale. Cet art mesuré est infiniment préférable à la virtuosité de mauvais goût de Boldini, et c'est à François Guiguet qu'il faut s'adresser pour retrouver ces mérites d'observation fine et de facture savante dans son apparente simplicité. Peintre d'enfants, il les place dans le décor de la chambre de jeu, et voici à côté du bambin à califourchon l'éléphant renversé et le cheval de carton noir. C'est en se souvenant de Carrière que Mlle B. Bow étudie les frimousses de ses poupons; c'est de Guiguet que se rapproche P. Boulicault. Eugène Loup modèle excellemment ses figures, André Davids montre dans ses portraits une louable sincérité; Mlle de Bozsnanska arrive à la perception des valeurs les moins différentes; et Antonio de La Gandara, à côté des visages largement caractérisés, fait de la peinture des robes de véritables natures mortes.

P.-M. Dupuy, P. Gourdault, E. Suau, P. Laurens, F. Craig, Ph. de Winter, nous ramènent aux Artistes français. P.-M. Dupuy place ses figures de femmes sur un fond de paysage, à la manière anglaise; mais il apporte plus de décision dans le dessin, plus d'audace dans le maniement de la brosse que ses aînés d'outre-Manche. P. Gourdault est toujours un caractériste curieux, et il y a de la maîtrise dans la sobriété de métier de Ph. de Winter, d'Edmond Suau, ou de Rodolphe d'Erlanger. J. Coraboeuf, qui fut un graveur consciencieux, essaye d'imiter Ingres. Mais il n'a ni les dons de dessinateur de son maître, ni même sa vérité de coloris. L'application patiente ne saurait remplacer le sens du caractère que possédait Ingres au plus haut degré, et, en voulant rendre le coloris plus aimable, le disciple tombe dans le plus odieux mauvais goût. Mieux vaut s'arrêter devant un beau profil de femme de P. Dubois, devant un portrait d'homme dans un intérieur de Charles Darrieux, où la vérité de l'observation et la sûreté cachée du métier sont heureusement réunies; mieux vaut s'arrêter surtout devant les portraits de Fernand Sabatté.

Lui aussi est un disciple attentif des maîtres d'autrefois; mais il se garde de l'imitation directe. Elève de Gustave Moreau, il n'a guère retenu de son professeur qu'une curiosité vive des procédés. Ce fut, du reste, le défaut de cet enseignement, et, faute de doctrine, les élèves de Gustave Moreau se sont écartés, les uns allant aux tentatives les plus hasardeuses, les autres aux voies les plus classiques. Sans doute, il est bon de ne pas porter atteinte à la personnalité de jeunes hommes, mais l'indiscipline absolue ne vaut pas grand'chose en art. La personnalité arrive à se faire jour d'elle-même. Ce n'est pas en la recherchant qu'on l'obtient; elle se marque sans qu'on y prenne garde, par une différence toujours plus sensible entre les œuvres de l'élève et celles du maître. Aussi, il y a quelque indécision, chez la plupart des artistes de l'atelier Gustave Moreau. Même chez Fernand Sabatté, elle apparaît. Les deux portraits qu'il expose cette année sont de factures assez diverses. Quand il représente un abbé, il adopte le mode de présentation et le métier mince et précis des primitifs; au contraire, quand il portraiture *M. Lazare Weiller*, il le peint en frottis rapides, sur un fond très nourri et longuement « cuisiné ». Le dessein de l'artiste serait excellent, s'il n'était trop visible. Cependant, on ne peut s'empêcher d'admirer la belle qualité de chacune de ses toiles prise isolément.

Cette inquiétude est plus manifeste encore chez Georges Desvallières, qui expose à la Société nationale un portrait de femme et une grande étude de nu. Nul n'est plus nourri de traditions, et cependant, nul n'a fait autant d'emprunts aux novateurs. Cet éclectisme serait excellent si le peintre avait fait siennes ces qualités d'emprunt, et si l'on ne

reconnaissait plus où il les a prises. On ne peut l'assurer. Aussi la personnalité de l'artiste s'en trouve amoindrie et comme voilée. Qu'il consente à s'en tenir à son propre fonds : il est assez riche. La sagesse, pour G. Desvallières, serait d'éviter la visite de toute exposition d'art contemporain. Charles Guérin, un autre élève du même atelier, a su se faire un métier bien à lui, solide et sans faiblesse : sa femme à l'écharpe rose et sa nature morte en témoignent.

Mais le plus personnel des élèves de Gustave Moreau est sans doute Charles Milcendeau. De ce professeur dilettante il n'a rien appris, ou à peu près. C'est de lui-même qu'il a tout tiré. On se rappelle combien le caractère frappant de ses premiers dessins surprit. Ce caractère, il l'a transporté dans la peinture. Ses scènes des pays corses, son type de paysan d'Ile-de-France valent également par la sûreté des lignes expressives et du modelé serré. S'il se rapproche de nos vieux maîtres, c'est naturellement, et non comme Sabatté, d'après un dessein prémédité. Aujourd'hui que la mode est aux nuances claires, on reproche parfois à Charles Milcendeau ses tons sombres; qu'il les conserve, puisqu'ils conviennent à son tempérament. C'est assurément par des qualités moins extérieures et moins faciles que nos descendants continueront à goûter quelques-unes des œuvres de ce temps.

Les types de caractère ont d'autres observateurs à la Société nationale : Eugène Martel, David-Nillet, Hochard, dont le portrait d'abbé et le *Joueur de vielle* sont dessinés à grands traits d'allure magistrale. David-Nillet est en même temps peintre d'intérieurs d'église; son *Maître-autel de Saint-Maclou* et son *Petit escalier* sont de parfaits exemples de son art puissant et mesuré. On sait que Walter Gay, M[lle] Moissel, Hugues de Beaumont se plaisent aux intérieurs anciens; Abel Truchet aime les fêtes foraines de Montmartre; Jean Béraud raconte la vie des cercles, et Albert Guillaume amuse un instant les visiteurs du Salon déserté par Jean Veber.

Georges Desvallières y est un des rares peintres de nu; ils ne sont guère plus nombreux au Salon voisin, où l'on rencontre seulement Bompard, Buzon, A. Streeton, brillant, Marcel Béronneau, délicat. Mais les chroniqueurs de la vie contemporaine forment un groupe plus important, avec M[lle] Rondenay, G. Grau, Adler, V. Tardieu, Dewambez, Jonas, M[lle] J. Maillard, Ch. Rivière, Jamois, Tito Salas, Désiré-Lucas, Henri d'Estienne et Grün, dont le *Vendredi au Salon*, avec ses nombreuses personnalités parisiennes très ressemblantes, atteste le savoir consommé et la facilité. M[lle] Rondenay sait voir l'Espagne grise; il y a de la lumière et du mouvement dans *la Barricade* d'André Dewambez; il y a de l'intimité dans l'intérieur breton de Ch. Rivière. Le *Jeudi d'été dans un coron* permet à G. Grau de montrer des enfants nus qu'on baigne dans un baquet, et il le fait dans une gamme de tons tout à fait plaisante; le *Chantier*, de Victor Tardieu, est une peinture riche et chaude; les vieilles femmes de Jamois ou de Henri d'Estienne ont des visages très expressifs.

La peinture de genre, trop décriée, et qui nous valut tant de chefs-d'œuvre charmants, à commencer par ceux de Chardin, conserve aussi ses adeptes : Bail, Emile Renard, Déchenaud, Bréauté aux Artistes français, Muenier à la Société nationale. Le *Nouveau pas*, de Bréauté, qu'apprennent à danser de jeunes femmes dans un intérieur, est d'une grâce charmante; le *Déjeuner des orphelines* témoigne du savoir d'Emile Renard, encore qu'on puisse se plaindre de l'abus du vert dans la tonalité d'ensemble; et l'on sait avec quelle sûreté Joseph Bail suit les traces de Chardin et des Hollandais. Malheureusement, il n'a pas leur goût de la belle pâte et du coloris savoureux; il s'en tient presque exclusivement à des blancs jaunâtres dans la lumière, à des bruns chauds dans l'ombre, et pourtant, avec ce moyen simple, il arrive à parfaire son œuvre; rarement, même, il fut aussi heureux que dans ses *Servantes pliant le linge;* il a évité tout détail auquel aurait pu s'attarder sa virtuosité, pour ne s'occuper que de l'effet général de la lumière et de l'étude des figures : on doit dire qu'il a tout à fait réussi. La *Leçon de clavecin*, de Muenier, est moins sévère; le coloris y est d'une grande richesse, et l'effet de soleil se marque ici par de beaux tons dorés et puissants. C'est l'une des toiles les plus remarquables des Salons, avec la *Bonne prise*, de Déchenaud. Les faces paysannes des trois priseurs, femme et hommes, sont réveillées par le rire, et l'observation des types est merveilleuse : la peinture est par surcroît sobre, large; l'œuvre est d'un véritable maître.

Il y a peu de dessins et de gravures à signaler à la Société des artistes français, à part les envois de Frank Boggs, P.-S. Vibert, Juillerat, Henri Cheffer, Léandre. La plupart des graveurs s'attardent à la reproduction des tableaux, et, à vrai dire, maintenant que la photographie peut nous donner une image plus exacte, on ne voit pas bien l'intérêt de ces productions patientes, exécutées la plupart du temps, non pas même d'après l'original, mais d'après une épreuve photographique. Il faudrait, pour nous intéresser un peu, que la personnalité du graveur se fasse jour dans la traduction; mais alors, ce ne serait plus une traduction, ce serait vraiment une trahison. Certes, on ne peut contester l'habileté étonnante des Bouissel ou des Waltner, mais, malgré tout, la gravure originale a pour nous plus d'attrait.

C'est à la Société nationale qu'on en trouve les meilleurs exemples. Auguste Lepère est un maître du bois et de l'eau-forte. Il sait dire l'essentiel en peu de traits, et nous voyons là, traité à l'eau-forte, un des motifs traités également en peinture, la *Route de Saint-Gilles*, je crois. C'est un chef-d'œuvre d'effet et de simplicité. La planche des *Deux bourrines* est du reste de même qualité. Eugène Béjot est plus précis, plus rectiligne; Lebeutre est plus délicat, et il emploie du reste volontiers la pointe sèche pure, sans le mordant de l'eau-forte; Jacques Beurdeley met une liberté admirable dans sa planche *la Route*, et l'on doit noter encore la *Ca d'Oro* d'Achener, les bois de Paul Colin et Jacques Beltrand, les Chahine, les Beaufrère, les Jeanniot, les Dauchez et les belles natures mortes lithographiées d'Emile Roustan. Parmi les dessins, les croquis de François Guiguet, les portraits crayonnés de M[me] Davids, petits chefs-d'œuvre de grâce et de vérité, sont à retenir.

La section de sculpture est moins importante ici, encore qu'il faille noter les Bourdelle, la belle fontaine décorative de Lamourdedieu, le grand groupe en pierre de Marcel-Jacques, *Amour et servitude*, large et bien rythmé. Par contre, la section d'art décoratif est riche des cuivres de Bonvallet, des cloisonnés incomparables de Fernand Thesmar, des émaux de Jacquin, des meubles de Jallot et d'Eugène Gaillard, toujours logique et harmonieux, des grès et des porcelaines d'Auguste Delaherche : celui-ci revient au décor, à un décor presque géométrique; il tire de la différence d'épaisseur entre les parties repoussées et les parties pleines de la porcelaine les plus jolis effets par la différence de transparence; et, quand il ajoure complètement sa composition pour un dessus de porte en grès, il atteint au plus heureux résultat : ce dessus de porte est assurément l'un des meilleurs travaux de ce maître céramiste.

L'école de sculpture française est presque tout entière représentée au Salon des artistes français. Le nombre des talents, le savoir général, la tenue d'ensemble ne peuvent manquer de frapper le visiteur. Sans prétendre mentionner toutes les œuvres qui méritent de retenir l'attention, on doit du moins signaler la jolie *Danseuse* de Bacqué, le *Vieux berger* de Hémondot, la gracieuse *Lecture* de M[lle] Moria, le *Jeune berger arabe*, curieux et caractéristique, de Saïn, les *Bergers*, de Niclausse, et le groupe en bronze de Louis Nicot, *Pan et Syrinx*.

Toutes ces sculptures témoignent d'un constant souci de simplicité dans les lignes et le modelé, et cela permet à la lumière de s'épandre tranquillement sur des plans larges, que ne trouble aucun détail accidentel et inutile. Le sentiment de la couleur blonde et claire est ainsi très répandu : elle convient du reste parfaitement au marbre, dont la blancheur s'accommoderait mal d'une facture tourmentée. Le marbre, la pierre et à défaut le plâtre sont en effet très employés; le bronze pourtant permet à J. Déchin la fonte d'une statue d'*Eugène Guillaume*, modérée de contours et d'attitude. Mais c'est le marbre qu'emploient Auguste Carli pour son puissant groupe *Esprit et matière*, Edmond Desca pour son *Jean de La Fontaine*, Vital-Cornu pour sa *Madame Roland*. Dans ces deux derniers monuments, les personnages sont assis représentés en costumes du temps, véridiques et pleins de charme; les modelés, fouillés et serrés, n'empêchent cependant pas la grandeur de l'ensemble et l'unité d'impression. L'État s'est, du reste, rendu acquéreur de l'œuvre de Vital-Cornu. E. Peyronnet a sculpté dans la pierre un monument *Aux soldats morts pour la patrie;* il a choisi comme sujet une vieille mère à côté d'un jeune conscrit paysan et a su de ce groupe très ordinaire faire jaillir une véritable émotion.

Le plâtre, enfin, a servi à Antonin Carlès pour son *Monument à Goudelin*, œuvre solide aux détails fins, élégants; à Raoul Larche pour la maquette de son *Monument à Chardin*; à Firmin Michelet; à Paul Gasq pour son monument *Aux volontaires de la Révolution;* à J. Villeneuve et à dix autres. Ingénieusement R. Larche a placé à côté du buste du bonhomme Chardin une de ses créations familières, une figure empruntée à la *Pourvoyeuse*, mais le sculpteur a remplacé l'utile par l'agréable et les provisions du ménage par une gerbe de fleurs. Le groupe de F. Michelet, *la Charité*, est savamment massé; on n'en peut dire autant de l'important ensemble de P. Gasq, *Aux volontaires de la Révolution*, mais il y a dans son œuvre beaucoup de mouvement, presque du fracas, et cela convient assez au sujet. La *Vision antique* d'A. Terroir atteste le souci de suivre une tradition classique; A.-M. Pêche a modelé grassement un *Silène* entouré de jeunes femmes souriantes; et c'est avec une ronde d'enfants charnus tournant autour d'un vase que J. Villeneuve a illustré le texte de Rabelais : « Les destinées mènent celuy qui consent, traînent celuy qui refuse. » Quant à Henry Bouchard, il a adopté, pour sa statue du vieux tailleur d'images du XIV[e] siècle, Claus Sluter, un métier sobre et laissé aux plans le caractère fruste d'un ouvrage gothique. Quelques médailleurs complètent ce bel ensemble : P. Dautel, R. Baudichon, L. Castex, P. Lenoir, Abel Lafleur, toujours délicat, et Ovide Yencesse, dont la plaquette à *Roger Sandoz* restera parmi ses plus belles créations.

— Principales récompenses décernées par les jurys aux exposants de la Société des artistes français (Salon de 1911).

PEINTURE. *Médaille d'honneur:* M. E. Renard.

Médailles de 2[e] classe : MM. Henri Tenré, Forsberg fils, William Terrick, Clovis Cazes, Georges-Paul Leroux, Léon Cauvy, François Baude, Gaston Ballande, Pierre Ballue, Gennaro Befani, Philippo Zacharie, Loys Prat.

SCULPTURE. *Médaille d'honneur :* M. Gasq.

Médailles de 1[re] classe : MM. Bertrand, Mathet, Peyronnet, Roux.

Médailles de 2[e] classe : MM. Tarrit, Bacqué, Bardery, Descatoire, Fernand Dubois et Nivet.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIE. *Médaille d'honneur.* Il n'en est pas décerné.

Médailles de 1[re] classe : MM. Busière, burin; Quidor, burin; Payrau, burin; Delzers, burin; Cheffer, burin.

Médailles de 2[e] classe : MM. Bouchery, burin; Toupey, litho; Bouillard, litho; Favier, eau-forte; Bazin, bois; Jouenne fils, bois.

ARCHITECTURE. *Médaille d'honneur :* M. Henri Prost.

Médailles de 1[re] classe : MM. Raoul Brandron, Henri Danis et Emile Brunet.

Médailles de 2[e] classe : MM. John-James Burnet, Armand-Constant Gueritte, Jean Lacoste, Albert Gabriel.

GRAVURE EN MÉDAILLES. *Médailles de 2[e] classe :* MM. Desvignes et Prudhomme.

ART DÉCORATIF. *Médailles de 1[re] classe :* MM. Becker, Feuillâtre, Decorchemont.

Médailles de 2[e] classe : M. Laumonnerie.

La Société nationale des beaux-arts ne décerne pas de récompense. — Tristan LECLÈRE.

Souvenirs sur Guy de Maupassant, par François, son valet de chambre [1883-1893] (Paris, 1911). — Un proverbe célèbre dit qu'il n'est pas de grand homme pour son valet de chambre. François Tassart, qui fut pendant dix années, les dernières, au service de Maupassant, et qui ne passa guère un jour sans noter fidèlement et pieusement tout ce qu'il avait observé, entendu et vu, ne diminue aucunement l'auteur de *Boule de Suif.* Il le fait seulement plaindre, en le montrant se débattant énergiquement contre les misères physiques qui finiront cependant par le saisir à la gorge et l'abattre dans la folie et dans la mort. Ce qui se dégage de ce livre, c'est la tristesse de la vie du célibataire, si illustre qu'il soit, si heureux qu'il en ait l'air. On peut dire, sans exagérer, que le célibat a tué bon nombre d'artistes en les lançant sans retenue, et comme à plaisir, dans une bohème dont ils avaient le dégoût, mais où ils oubliaient la solitude de leur foyer. Dans ce livre, on sent à chaque page le solitaire qui cherche à remplir le vide de son existence par mille excentricités qui lui donnent l'illusion de vivre. Tous les portraits de Maupassant nous montrent en lui un bon Normand carré d'épaules, trapu et solide, haut en couleur, les cheveux ondulés plantés abondamment sur un front assez bas, mais large, la moustache blonde, épaisse et caressante, ombrageant une mâchoire lourde. Rien, dans son visage, de la finesse de l'artiste. L'œil lui-même ne dit rien; souvent il est plutôt rêveur que vif. C'est l'allure d'un sportsman ou d'un sous-officier, brave garçon, qui aurait par hasard du génie. Ainsi bâti, Maupassant, qui n'est pas homme de pensée et d'étude, ne peut faire autre chose, dès qu'il a fini sa nouvelle, sa chronique ou son roman, que de se livrer avec frénésie aux exercices physiques, et il semble qu'il tue ainsi je ne sais quel ennui que d'autres tuaient avec le tabac et l'alcool. Affectant de ne jamais parler de littérature, disant volontiers, un peu pour mystifier les gens, qu'il n'écrivait que pour gagner de l'argent, il mettait tout son orgueil à nager et à ramer mieux et plus longtemps que tout autre, et on retrouvait toujours en lui le fervent canotier des bords de la Seine et de la Marne qui ne fit guère que de plonger et de pousser l'aviron jusqu'à l'âge de trente ans, avant de débuter prestigieusement par ce chef-d'œuvre qui illumine les Soirées de Médan : *Boule de Suif.*


Guy de Maupassant.

Au moment où François entre au service de Maupassant (1[er] novembre 1883), ce dernier est déjà



Plafond destiné au Théâtre-Français (fragment), par P.-A. Besnard (Société nationale des beaux-arts, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

l'auteur illustre et recherché de bon nombre de nouvelles et de chroniques sensationnelles, et il écrit *Bel-Ami* entre deux fugues. Car Maupassant n'est jamais en place, sa vie est d'un nomade qui plante au hasard sa tente, particulièrement sur la Côte d'Azur qu'il adore et d'où son yacht, qui tient bien la mer et que conduisent deux pilotes, Bernard et Raymond, le berce en de longues promenades méditerranéennes. Parfois, il passe la mer et va jusqu'à Alger la Blanche pour pousser ensuite vers la Kabylie et le désert qui l'enivre de solitude. Quand il veut plus de repos, il revient dans sa chère Normandie, à Etretat, où sa petite maison, *la Guillette*, sourit au fond d'un val d'où l'on voit la mer. Il vit là comme un bon fermier, entre des chats et des perroquets, regardant fleurir les pommiers, arrosant les parterres, cueillant les fraises, prenant soin de la basse-cour, rendant visite aux poissons rouges du bassin, jouant au croquet et aux boules, et tirant tous les jours, avec une adresse peu commune, ses quarante ou cinquante balles au pistolet. Son hygiène est excellente; il prend journellement un bain, un tub et surtout une douche, car il considère l'hydrothérapie comme ce qu'il y a de plus salutaire à l'homme, et les excès de table lui sont inconnus. Il rejoint souvent sa mère qu'il adore, qui est une polyglotte distinguée, et avec laquelle il discute ses romans, dont elle n'accepte pas toujours les dénouements. Maupassant apparaît au cours de ce volume comme le meilleur, le plus droit et le plus loyal des hommes. Charitable sans ostentation, patriote jusqu'à la fureur, car, quoique adversaire acharné de la guerre, il n'a pu oublier celle de 1870, et il devient toujours pourpre de colère chaque fois qu'il pense aux Prussiens. Plein d'enfantillages charmants, il adore les mystifications et les blagues puériles ou salées de collégien et de commis voyageur, faisant rater le dernier train à une bande d'amis qu'il invite à la campagne, envoyant à des dames que François dit être « du monde » de petits cadeaux qu'on trouverait de mauvais goût, même le 1er avril. Les distinctions honorifiques, la gloire semblent lui être indifférents, et on a plaisir à ne jamais trouver en lui l'ombre de l'orgueil trop commun aux gens de lettres. Il ne veut à aucun prix de la Légion d'honneur, que Waldeck-Rousseau le prie d'accepter, mais, par contre, en sa qualité de nageur consommé, il serait très fier d'avoir la médaille de sauvetage, car il a déjà retiré de l'eau treize noyés, dont deux seulement, il est vrai, étaient encore vivants. Quelle différence entre lui et son confrère, je n'ose dire son ami Zola, avec lequel François nous le montre déjeunant en compagnie d'Hector Pessard! Durant tout le repas, la glace ne se rompt guère entre l'auteur de *Bel-Ami* et celui des *Rougon-Macquart*. Ce que l'on sent de chagrin et d'un peu hargneux chez Zola ne plaît pas à la franchise joviale de Maupassant. Il ne comprend pas qu'un romancier se soit mis en tête de faire un roman sur chaque catégorie d'ouvriers.

« C'est une vraie corvée qu'il s'impose là, dit-il, et puis, enfin, un romancier de talent ne doit pas faire de ces choses-là. J'y ai souvent pensé; selon moi, un écrivain ne doit écrire que ce qu'il ressent; pour bien rendre une chose, il faut l'avoir vue et comprise. Je dirai même : il faut plus que la sentir, il faut l'aimer ou la détester, être en somme imprégné des moindres détails de son sujet et les voir bien distinctement, en un mot, les avoir étudiés à fond. Ce n'est pas moi qui suivrai Zola dans cette voie. Je ne veux écrire que ce qui me plait, sur un sujet qui m'intéresse. Je veux garder le genre que j'ai adopté, et conserver mon cachet personnel. »

On aime à voir cette probité et ce désintéressement chez Maupassant, qui, s'il traita souvent des sujets scabreux, ne força au moins jamais son tempérament, en vue de la réclame et de la vente, et garda toujours le goût, la mesure, j'allais dire la pudeur du vrai artiste. Dans ses contes les plus salés, Maupassant est toujours sain, gaulois d'esprit; la chair n'est pas triste chez lui comme chez Zola; on sent qu'il travaille dans la joie. « C'est si bon, le travail, quand on se porte bien! dit-il. Je ne sais, mais il me semble que je ne pourrais pas rester sans travailler. Ce besoin est en moi. J'ai quelquefois dit, cependant, que je n'écrivais que par besoin d'argent. Ce n'est pas tout à fait vrai, il y a des choses que j'aime à écrire. Mais, tout de même, plus tard, quand j'aurai fini tous ces romans et nouvelles auxquels je suis attelé, je ferai une sorte de travail d'analyse générale de mon œuvre, et je passerai en revue les grands auteurs que je crois avoir le mieux compris. Ce sera pour moi un travail de tout repos et d'un grand intérêt pour les jeunes. Il me semble que cela ne me fatiguera pas et me procurera la satisfaction très vive de relire les choses qui ont contribué à ma satisfaction intellectuelle. »

C'eût été le noble emploi d'une fin de vie jusqu'alors si féconde. Malheureusement, Maupassant avait trop surmené sa machine, cependant si robuste et taillée, semblait-il, pour durer cent ans. L'une des causes de cette vieillesse prématurée, la principale, est fort pénible à dire, et il faut la laisser voilée, comme ces dames trop nombreuses qui se succédaient chez Maupassant, et sur lesquelles François refermait discrètement la porte. Une, particulièrement, qui reparaît de temps en temps dans le cours de ce livre, silencieuse, raide et froide comme la fatalité, et que l'auteur du journal appelle *le Vampire*, semble avoir eu la plus néfaste influence sur le grand écrivain. Les symptômes de l'irrémédiable surmenage furent d'abord de violents maux de tête, dont il avait raison au moyen de drogues dangereuses pour lui : l'éther, par exemple. Une cure à Divonne-les-Bains parut un instant le remettre, et il passa encore à la pointe de l'Esterel l'arrière-saison de 1891, la tête pleine de projets littéraires. Mais, bientôt, ses jambes ne lui obéissent plus, il a un brouillard devant les yeux, il ne parle plus que pour dire des incohérences. Brusquement, au début de janvier 1892, après une journée calme en apparence, Maupassant se coupe la gorge au milieu de la nuit et apparaît à François, debout, la gorge ouverte et sanglante, disant simplement : « Voyez ce que j'ai fait. C'est un cas absolu de folie. » Tout espoir est perdu depuis ce jour, malgré des périodes d'amélioration sensible, car l'horrible blessure n'était en réalité que superficielle. On transporte Maupassant à Passy, chez le docteur Blanche. Il délire, prend même en grippe François, accusant ce fidèle domestique de s'être substitué à lui au « Figaro », et d'avoir médit de lui dans le ciel (*sic*). A quoi bon insister sur les détails pénibles de ce long martyre qui prend fin le 3 juillet 1893, et sur lesquels François lui-même ne s'arrête que pour pleurer! Maupassant n'eût certainement pas aimé ce livre, lui qui avait en horreur toutes les indiscrétions concernant sa personne. Cependant, François ne l'a pas trahi, au contraire, et son service auprès d'un tel homme semble même avoir fait de lui un écrivain. Ce livre est franc, sincère, respectueux; c'est l'œuvre d'un loyal serviteur au service d'un bon maître. — Gautbier-Ferrières.

sténotyper v. a. Ecrire au moyen d'une sténotype : Sténotyper *un long discours*.

Théâtre-Français (plafond du), peinture décorative d'Albert Besnard, exposée en 1911 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — La tâche d'emplir une aussi importante surface sans tomber dans le désordre ou la confusion était assez ardue : l'auteur l'a fort aisément accomplie. Une grande masse sombre à droite fait équilibre à la partie plus étendue encore du ciel, dans lequel sont audacieusement lancés, à la manière des décorateurs vénitiens du XVIIIe siècle, des personnages tenant des couronnes. Au fond, en effet, sont évoquées, traitées en camaïeu jaune clair, les figures de Molière, Racine, Corneille et Victor Hugo. Au premier plan, au centre, une femme rit et personnifie la comédie; cependant qu'Adam et Eve, succombant à la tentation, représentent à droite le premier drame humain. Le serpent métamorphosé en ange tentateur donne le fruit fatal à la jeune femme, tandis que le démon, accroupi près de l'arbre et tout enveloppé de rouge, guette sa proie. La grande simplicité des formes, des lignes, des expressions, du coloris même, atteste les dons incomparables de décorateur d'Albert Besnard. Jusque dans la représentation de l'arbre, se lit la volonté d'une ordonnance nette et facilement saisissable; trois tons suffisent à différencier les plans : un bleu sourd pour les plus éloignés; un vert sombre pour ceux du milieu; un vert jaune et clair pour ceux qui se trouvent en avant. Le contraste que fait le rouge du manteau du démon avec la gamme bleutée de l'ensemble est saisissant : c'est une trouvaille de véritable peintre. — Tristan Leclère.

thuyorhodine n. f. Matière colorante végétale, que l'on trouve dans les feuilles rougies du thuya, du *cryptomeria Japonica* et dans les feuilles vertes du *cupressus Naitnocki, retinospora plumosa*, etc.

— Encycl. Le feuillage des thuyas se décolore en hiver, et la partie exposée à la lumière devient rouge ou brune. Tsvett a montré (*Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, 20 mars 1911) que ce changement de coloration était dû à la formation d'une matière colorante rouge particulière, qu'il a appelée *thuyorhodine*. La thuyorhodine paraît insensible aux alcalis, mais elle se colore en bleu indigo, sous l'action de l'acide sulfurique concentré.

* **travail** n. m. — Encycl. *Code du travail et de la prévoyance sociale*. I. *Généralités*. — La législation du travail, d'abord rare et exceptionnelle, a fini par prendre dans notre société démocratique une importance grandissante : cette importance, naturellement, a coïncidé avec la double évolution politique et sociale qui s'accomplit en France depuis 1789 et, surtout, depuis 1848. A l'heure actuelle, le droit français s'enrichit d'un nouveau code, dit le *Code du travail et de la prévoyance sociale*. Le Parlement en poursuit encore l'élaboration; mais son existence est désormais consacrée par la loi du 28 décembre 1910, qui en a promulgué le livre Ier.

Qu'est-ce que ce nouveau code? — C'est le recueil, dans un ordre logique, des textes législatifs qui, directement ou indirectement, se rattachent au travail et aux intérêts des ouvriers, des employés, des apprentis. Il les rassemble, et, dans sa coordination, il groupe les lois ouvrières proprement dites, c'est-à-dire les lois régissant la situation des travailleurs et leurs rapports avec les employeurs, ainsi que, d'autre part, les lois qui intéressent à titre principal les travailleurs, mais pouvant être invoquées par d'autres que par des salariés, notamment les lois de prévoyance sociale.

Une codification analogue, mais limitée aux lois industrielles et ouvrières, est, depuis longtemps déjà, un fait accompli en divers pays de l'Europe : en Russie, depuis 1833; en Hongrie, depuis 1834; en Autriche, depuis 1859; en Allemagne, depuis 1869; en Angleterre, depuis 1901.

La codification anglaise est d'une étendue très restreinte. Par contre, la codification allemande (dite la *Gewerbeordnung*, c'est-à-dire le « Code industriel ») est établie d'après un plan fort large : elle comprend à la fois les lois concernant les ouvriers et des dispositions intéressant l'industrie en général, les employeurs exclusivement (telles que les conditions légales à remplir pour pouvoir entreprendre une exploitation industrielle ou commerciale). Le code industriel allemand a, depuis 1869, subi de nombreuses retouches et adjonctions, surtout en 1883 et en 1900; mais le plan n'en a pas été changé.

En France, pour la codification des lois ouvrières et de prévoyance sociale, l'initiative des juristes a précédé l'initiative parlementaire : deux magistrats, Louis André et Léon Guibourg, ont, en collaboration, publié en 1894, sous le titre : *le Code ouvrier*, puis, quelques années plus tard, sous le titre : *le Code du travail annoté*, des encyclopédies complètes sur la matière, qui groupent, en un ordre méthodique et rationnel, non seulement la législation, mais aussi la jurisprudence interprétative de cette législation. Et, dans les propositions de loi relatives au code du travail que, comme nous le verrons tout à l'heure, Arthur Groussier et Victor Dejeante ont respectivement déposées à la Chambre des députés le 13 juin 1898 et le 15 janvier 1903, ces deux députés ont, l'un et l'autre, indiqué que le travail de Louis André et Léon Guibourg les avait « particulièrement aidés » dans leur tâche.

II. *Historique de la codification* (de 1896 à 1910). — C'est le 14 mars 1896, et par Arthur Groussier, que le premier projet relatif à une codification des lois ouvrières a été présenté à la Chambre des députés.

Il s'agissait d'un projet de résolution ainsi conçu : « La commission du travail est chargée de rassembler et de reviser toutes les lois concernant la défense des intérêts des travailleurs ou réglant les rapports de ces derniers avec leurs employeurs, afin d'en former un corps complet sous le nom de *Code du travail*. » Et l'exposé des motifs du projet expliquait : « De même que nous avons un code de commerce qui règle les rapports des commerçants, un code rural qui règle les rapports des agriculteurs, nous demandons un code du travail qui règle les rapports des travailleurs et de leurs employeurs. » En même temps, était exposé un plan de codification, étroit, mais nettement délimité. Le classement proposé ne portait que sur les textes qui intéressent les travailleurs à raison de leurs profession, de leur travail. Il écartait : 1° les dispositions de sécurité générale, comme celles concernant les chemins de fer ou les mines, celles d'hygiène relatives à l'insalubrité extérieure des ateliers et fabriques; 2° les dispositions d'assurances, de prévoyance et d'assistance, qui intéressent les travailleurs, mais qui ne leur sont pas exclusives.

Au cours des années qui suivirent, Arthur Groussier déposait une série de propositions de loi ayant pour objet de réaliser la codification qu'il préconisait. Finalement, le 13 juin 1898, il présentait une proposition d'ensemble sur le code du travail, qui comprenait 967 articles.

Par suite de la non-réélection d'Arthur Groussier en 1902, Victor Dejeante reprenait, le 15 janvier 1903, la proposition d'ensemble de 1898.

Depuis l'initiative due en 1896 à Arthur Groussier, des projets de résolution analogues avaient, d'ailleurs, été déposés par d'autres députés : en 1901, par Julien Goujon; en 1903, par Charles Benoist.

D'autre part, était intervenue une mesure gouvernementale qui devait avoir, sur le sort de la codification, une influence décisive : un arrêté du 27 novembre 1901, pris par Millerand, alors ministre du commerce et de l'industrie, avait institué une commission extraparlementaire, à l'effet de codifier les lois ouvrières.

Cette commission (son président était Louis Ricard, député, ancien ministre de la justice) inaugura ses travaux dès le 11 décembre 1901; elle devait ne les terminer qu'en 1909, après avoir tenu plus de quatre-vingts séances.

Le soin initial de la commission extraparlementaire avait été d'établir le domaine de la législation à codifier : devait-on seulement comprendre dans la codification les lois qui traitent des rapports entre patrons et ouvriers? Convenait-il, au contraire, d'y comprendre également les lois qui profitent aux salariés, mais sans s'adresser uniquement à eux? La commission pensa que les lois qui devaient former la matière de la codification étaient non seulement celles qui traitent des rapports entre employeurs et salariés, et qui, par suite, intéressent exclusivement les travailleurs, mais aussi celles qui les intéressent à titre principal, en tant qu'elles les considèrent comme professionnels, vivant du produit de leur travail, et non comme citoyens. Le fait que certaines de ces dernières lois peuvent être invoquées par d'autres que par les travailleurs ne parut point une raison suffisante pour les faire écarter de la codification.

En définitive, après longue discussion, la commission extraparlementaire avait abouti à la décision d'un cadre très vaste, entraînant la nécessité de concevoir, pour le code futur, ce titre élargi : « Code du travail et de la prévoyance sociale. » D'après le plan arrêté, ce code comporterait sept livres; les quatre premiers livres seraient particuliers au travail, tandis que les trois autres livres seraient consacrés à la prévoyance sociale; les rubriques des sept livres et leurs grandes divisions seraient les suivantes :

Plan général de la codification (avec indication des rapporteurs devant la commission extraparlementaire).

Livre Ier. — Des conventions relatives au travail. (*Rapporteur : Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris.*) Du contrat d'apprentissage. Du contrat de travail. Du salaire. Du placement des travailleurs. Des pénalités.

Livre II. — De la réglementation du travail. (*Rapporteur : Bourguin, professeur à la Faculté de droit de Paris.*) Dispositions préliminaires. Du travail des enfants et des femmes. Du travail des hommes adultes. Du travail des étrangers. De l'hygiène et de la sécurité des travailleurs. De l'inspection du travail. Pénalités.

Livre III. — Des groupements professionnels. (*Rapporteur : Arthur Fontaine, directeur du travail au ministère du commerce et de l'industrie.*) Des coalitions et grèves. Des syndicats professionnels. Des Bourses du travail. Des sociétés ouvrières de production. Des pénalités.

Livre IV. — De la juridiction et de la représentation professionnelles. (*Rapporteur : La Borde, conseiller à la Cour de cassation.*) Des conseils de prud'hommes. De la juridiction compétente pour l'appréciation des difficultés entre l'administration des chemins de fer de l'Etat et ses employés. Des conseils de conciliation et d'arbitrage. De la représentation professionnelle.

Livre V. — Des assurances ouvrières. (*Rapporteur : Georges Paulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales au ministère du commerce et de l'industrie.*) Des accidents du travail. De la vieillesse et de l'invalidité. Maladie et décès. Assurance contre le chômage. Dispositions diverses. Pénalités.

Livre VI. — De la prévoyance. (*Rapporteurs : Vel-Durand, conseiller d'Etat, pour les sociétés de secours mutuels, — et Dubois, conseiller à la Cour de cassation.*) Des sociétés de secours mutuels. Dispositions spéciales aux sociétés existantes de prévoyance à partage et à durée illimitée. De l'épargne. Des habitations à bon marché. De la coopération de consommation. De la coopération de crédit. Pénalités.

Livre VII. — De l'assistance. (*Rapporteur : de Mouy, conseiller d'Etat.*) Protection et assistance de l'enfance. Assistance aux indigents, aux malades, aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, surveillance des établissements d'assistance privés. Régime des aliénés. Monts-de-piété ou maisons de prêts sur nantissement. Assistance judiciaire. Dispositions relatives aux actes de l'état civil des indigents, à la légitimation des enfants naturels et au retrait des enfants déposés dans les hospices. Pénalités.

A la Chambre des députés, la commission du travail ne se désintéressait pas de la tâche. Le 22 décembre 1903, conformément aux conclusions du rapporteur de cette commission, Charles Benoist, la Chambre adoptait, sans discussion, le projet de résolution que voici : « La Chambre invite le gouvernement à lui présenter, au fur et à mesure que les différents livres en auront été préparés par la commission extraparlementaire instituée au ministère du commerce et de l'industrie, un projet de code du travail, qui aura pour base notamment les lois, décrets, arrêtés et règlements d'administration publique promulgués ou rendus depuis le décret du 29 février 1848. »

A cette décision comment a-t-il été donné satisfaction?

Loyalement, sans se départir du mandat qui lui avait été tracé, la commission extraparlementaire ne faisait, en principe, que codifier les textes existants, sans y introduire aucune réforme nouvelle; cependant, dans sa mise au net de la législation, non seulement elle fondait ou fractionnait les textes, mais elle procédait à quelques modifications de fond, toutes les fois que de telles modifications lui paraissaient exigées par des dispositions contradictoires, ou contestées, ou même caduques. En février 1905, comme consécration de son labeur, se trouvaient déposés sur le bureau de la Chambre des députés, par les soins du ministre du commerce et de l'industrie, les cinq premiers livres du code du travail et de la prévoyance sociale.

A cette occasion, Charles Benoist, au nom de la commission du travail, saisissait la Chambre, le 22 février 1905, d'un rapport contenant une très forte et très substantielle étude sur l'évolution du travail et l'évolution de l'Etat, mais aboutissant à une conclusion identique à celle de l'exposé des motifs; à son tour, Charles Benoist déclarait que le Parlement pouvait faire échouer l'œuvre s'il prétendait la suivre et la reprendre en tous ses détails.

Après déclaration de l'urgence et sans discussion (sauf un court échange d'observations sur l'ensemble), les cinq livres déposés étaient adoptés par la Chambre des députés, dans la séance du 15 avril 1905.

C'est au Sénat, qui avait reçu, le 25 mai 1905, les livres votés par la Chambre, que, directement, a eu lieu le dépôt par le gouvernement des deux derniers livres du code : le livre VI, le 22 février 1906; le livre VII, le 16 février 1909.

Dès le 6 mars 1906, Paul Strauss présentait au Sénat, sur les six premiers livres, un intéressant rapport, et, le 30 mars 1906, l'examen en vint à l'ordre du jour de cette Assemblée, sous la restriction qu'il n'y aurait pas de débat. Turon proposa alors l'ajournement, en justifiant sa demande par des modifications aux lois en vigueur, qui avaient été introduites par la commission extraparlementaire dans les pénalités en matière de contraventions relatives à l'hygiène, alors qu'on aurait dû se trouver en présence d'une simple codification. L'ajournement fut prononcé : le Sénat marquait ainsi l'intention de ne pas se borner à homologuer, comme la Chambre des députés, l'œuvre de la commission extraparlementaire. L'ajournement a duré quatre années.

Finalement, comme il ne paraissait pas qu'il pût y avoir aucune difficulté à propos du livre Ier (conventions relatives au travail), la commission spéciale du Sénat pensa, d'accord avec le gouvernement, qu'il serait utile d'inviter le Sénat à manifester nettement son sentiment par l'adoption de ce livre Ier : dans ce but, le 28 octobre 1909, Paul Strauss faisait un nouveau rapport, uniquement sur le livre Ier, disjoint de l'ensemble des livres.

Dans sa séance du 17 juin 1910, le Sénat, sans discussion, a adopté ce livre Ier.

Le livre Ier du code du travail et de la prévoyance sociale a été promulgué par une loi du 28 décembre 1910 (*Journal officiel* du 30 décembre 1910). Il l'a été sous la réserve qu'il n'entrerait en vigueur que lorsque, dans le mois à suivre, aurait eu lieu la publication d'un décret, rendu sur la proposition du ministre du travail et de la prévoyance sociale, dont l'objet serait d'effectuer un nouveau numérotage de ses articles en une série unique, et de modifier corrélativement les références. Le décret ainsi prévu a été promulgué sous la date du 12 janvier 1911, et c'est par le *Journal officiel* du 18 janvier 1911 qu'il a été publié.

Le livre Ier du code du travail et de la prévoyance sociale a donc force de loi depuis le 18 janvier 1911.

III. *Etendue et portée de la codification réalisée par le Livre Ier.* — Le livre Ier du code du travail et de la prévoyance sociale compte 107 articles.

Par la loi qui, le 28 décembre 1910, a promulgué ce livre Ier, ont été abrogés les lois, décrets et arrêtés (au nombre de seize), qui régissaient jusque-là les matières incorporées dans le livre Ier. Le plus ancien des textes ainsi abrogés est l'article 15 de la loi du 22 germinal an XI, qui déterminait la durée possible de l'engagement d'un

ouvrier; ce texte forme, dans le livre Ier, l'article 21. La plus récente des lois abrogées est la loi du 25 mars 1910, supprimant les économats et interdisant aux employeurs de vendre, directement ou indirectement, à leurs ouvriers et employés des marchandises de quelque nature que ce soit; les dispositions de cette loi sont, dans le livre Ier, réparties entre les articles 75, 76, 77, 105, 106 et 107.

Toutefois, à part les seize lois, décrets ou arrêtés abrogés, d'autres textes de notre législation se rapportent de même aux conventions relatives au travail, qui n'ont pas été codifiés dans le livre Ier et qui y sont simplement visés. Un grand nombre de ces textes sont, d'ailleurs, déjà codifiés ailleurs (dans le Code civil, le Code de commerce, le Code de procédure civile ou le Code rural); on a décidé, en principe, de ne pas les extraire des recueils existants et de se borner à les mentionner dans le nouveau code, par voie de références. Chacune des dispositions simplement visées garde sa force indépendante et propre. Exemples : 1° à propos du contrat de travail, les articles 1787 à 1799 du Code civil, qui ont trait aux devis et aux marchés dans le louage d'industrie; les articles 250 à 272 du Code de commerce, qui règlent l'engagement des matelots et gens de l'équipage; l'article 15 de la loi du 9 juillet 1889 sur le Code rural, qui détermine la durée du louage des domestiques et ouvriers ruraux; — 2° à propos des privilèges et garanties de la créance du salaire, les articles 2092 à 2113 du Code civil, sur les privilèges et hypothèques; — 3° à propos des saisies-arrêts et saisies-exécutions motivées par les salaires, les articles 580 à 582 et les articles 592 à 594 du Code de procédure civile; — 4° à propos du salaire de la femme mariée, la loi du 13 juillet 1907, relative au libre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges du ménage.

Il importe de signaler deux dispositions essentielles de la loi de promulgation du 28 décembre 1910 :

1° *En ce qui concerne les décrets complémentaires des dispositions législatives codifiées*, l'article 4 de cette loi édicte : « Sont maintenus, jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés, s'il y a lieu, par des règlements d'administration publique nouveaux, les règlements d'administration publique qui se trouvent en vigueur en vertu des dispositions législatives reproduites dans le présent code. » La commission extraparlementaire et, à son tour, le Parlement n'ont pas estimé que la codification devait s'étendre aux décrets pris en exécution des lois incorporées dans le code : on paraît avoir surtout redouté d'entraver par la codification de leurs dispositions leur modification ultérieure. Parmi les décrets se rattachant aux articles du livre Ier et ainsi individuellement maintenus en vigueur, signalons, à titre d'exemples : 1° à propos du travail, trois décrets du 10 août 1899, sur les conditions du travail dans les marchés de travaux et de fournitures passés par l'Etat, par les départements ou par les communes et les établissements publics; 2° à propos du salaire, le décret du 8 février 1895, portant fixation des émoluments attribués aux greffiers des justices de paix pour certains actes de la procédure de saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés; — 3° à propos du placement des travailleurs, le décret du 8 mars 1848, établissant des bureaux de renseignements pour faciliter les rapports entre les personnes qui cherchent du travail et celles qui demandent des travailleurs.

2° *En ce qui concerne le régime législatif de l'Algérie et des colonies*, l'article 5 de la loi de promulgation prononce : « Restent respectivement en vigueur en Algérie et aux colonies les lois qui y sont actuellement appliquées. Des décrets rendus sur la proposition du ministre du travail et des ministres compétents peuvent déterminer les conditions d'application en Algérie et aux colonies des dispositions du code du travail et de la prévoyance sociale. » Parmi les lois codifiées ou visées par le livre Ier qui sont en vigueur en Algérie, citons, à titre d'exemples : 1° à propos du contrat de travail, la loi du 18 juillet 1901, garantissant leur emploi et leur travail aux réservistes et territoriaux appelés à faire leur période d'instruction militaire; cette loi (rendue exécutoire en Algérie par un décret du 28 mars 1903) constitue, dans le livre Ier, les articles 25 à 28; — 2° à propos du salaire, la loi du 7 décembre 1909 sur le payement des salaires des ouvriers et employés; cette loi (applicable à l'Algérie en vertu même de son article 5) forme, dans le livre Ier, les articles 43 à 45, 104 et 107.

IV. *Divisions du livre Ier. Sommaire des matières qu'il codifie. Ses compléments à venir.* — La rubrique du livre Ier du code du travail et de la prévoyance sociale est celle-ci : « Des conventions relatives au travail. »

Ce livre Ier comprend cinq titres ou divisions principales :

1° Du contrat d'apprentissage (art. 1 à 18);
2° Du contrat de travail (art. 19 à 32);
3° Du salaire (art. 33 à 78);
4° Du placement des travailleurs (art. 79 à 98);
5° Des pénalités (art. 99 à 107).

Voici l'indication détaillée des matières réparties sous ces divers titres :

TITRE Ier. — DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Chapitre Ier. — De la nature et de la forme du contrat.
Chapitre II. — Des conditions du contrat.
Chapitre III. — Des devoirs des maîtres et des apprentis.
Chapitre IV. — De la résolution du contrat.
Chapitre V. — De la compétence.

TITRE II. — DU CONTRAT DE TRAVAIL.

Chapitre Ier. — Dispositions générales.
Chapitre II. — Du louage de services : Section Ire. Conditions de validité et effets du louage de services. (§ 1er. Règles générales. — § 2. Règles particulières aux réservistes et aux territoriaux appelés à faire une période d'instruction militaire. — § 3. Règles particulières aux femmes en couche.) — *Section II. De l'engagement et des loyers des matelots et gens de l'équipage.*
Chapitre III. — Du louage d'industrie ou marché d'ouvrage.
Chapitre IV. — Du marchandage.

TITRE III. — DU SALAIRE.

Chapitre Ier. — De la détermination du salaire : Section Ire. Des moyens de constater les conventions relatives aux salaires en matière de tissage, de bobinage, de coupe de velours de coton, de teinture, blanchiment et apprêts des étoffes. (§ 1er. Tissage et bobinage. — § 2. Coupe du velours de coton, teinture, blanchiment et apprêts des étoffes.)
Chapitre II. — Du payement des salaires : Section Ire. Mode de payement des salaires. — Section II. Des privilèges et garanties de la créance de salaire. — Section III. De la prescription de l'action en payement du salaire.
Chapitre III. — Des retenues sur le salaire : Section Ire. Règles générales. — Section II. Des règlements de compte entre les maîtres d'ateliers et les négociants.
Chapitre IV. — De la saisie-arrêt et de la cession des salaires et petits traitements : Section Ire. Règles générales. (§ 1er. Limitation de la saisie-arrêt et de la cession. — § 2. Procédure de la saisie-arrêt.) — *Section III. Règles particulières aux salaires des marins.*
Chapitre V. — Des économats.
Chapitre VI. — Du salaire de la femme mariée.

TITRE IV. — DU PLACEMENT DES TRAVAILLEURS.

Chapitre Ier. — Dispositions générales.
Chapitre II. — Du placement gratuit.
Chapitre III. — Des bureaux de placement payants : Section Ire. De l'autorisation des bureaux. — Section II. De la suppression des bureaux.

TITRE V. — DES PÉNALITÉS.

Ce dernier titre est réservé à la prévision et à la répression (suivant les cas, tantôt par des peines de simple police, tantôt par des peines correctionnelles) des infractions aux dispositions contenues dans les quatre titres précédents.

Notre législation ouvrière sur la matière des conventions relatives au travail est loin d'être complète : elle laisse encore en suspens la plupart des problèmes juridiques que soulève le contrat de travail.

A ce propos, le rapporteur du livre Ier, devant la commission extraparlementaire de codification, formulait ces remarques : « Le contrat de travail est, sans aucun doute, l'un des plus usuels, le plus important peut-être des contrats. Il est, chaque jour, la condition de l'existence d'un grand nombre d'hommes. Cependant, le législateur français n'a encore su lui consacrer que des dispositions spéciales éparses, sans liens entre elles. Les rédacteurs du code civil s'étaient presque complètement désintéressés du contrat de travail. Les Parlements de la troisième République ont vu se multiplier les projets et les propositions de loi destinés à combler une si regrettable lacune. Mais un petit nombre seulement de ces projets et propositions ont abouti. Il faut ajouter que, même parmi les lois de date récente, il en est (la loi du 12 janvier 1895, sur la saisie-arrêt des salaires, par exemple) qui devront être prochainement refondues. Aucune réglementation générale du contrat de travail, comme celle qu'édicte aujourd'hui la loi belge du 10 mars 1900, n'a jusqu'à présent pu être, en France, promulguée. Les plus graves questions attendent une solution. C'est ainsi que la détermination des conditions de validité et de preuve du contrat de travail reste abandonnée aux seules règles du droit commun. On sait pourtant combien, spécialement en matière de preuves, les exigences de ce droit commun se concilient mal avec les habitudes du monde du travail. L'absence d'une législation spéciale sur les conditions de validité du travail peut avoir les plus fâcheuses conséquences. Le développement de la grande industrie rend, dans des cas de plus en plus nombreux, impossible la libre discussion du contrat individuel de travail. »

Mêmes lacunes, notamment, quant aux garanties à donner aux ouvriers à l'occasion des règlements d'ateliers, œuvre des seuls patrons; quant aux conventions collectives de travail; quant aux conditions du travail dans les marchés de travaux et de fournitures passés par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics; quant au règlement des malfaçons; quant à la participation aux bénéfices.

Au fur et à mesure que le labeur législatif se poursuivra, s'harmonisant sans cesse plus étroitement avec les transformations de la vie économique et ses nécessités nouvelles, peu à peu disparaîtront les lacunes de ce premier livre du code créé : il convient donc de le considérer non pas comme un texte définitif, mais comme un travail préparatoire, comme l'ossature d'une œuvre d'avenir plus parfaite, comme le cadre d'une législation appelée à être constamment complétée, constamment améliorée. — LOUIS ANDRÉ.

Tribun (LE), pièce en trois actes, de Paul Bourget (théâtre du Vaudeville, 15 mars 1911.) — L'auteur estime qu'un certain nombre de traditions sacrées et nécessaires sont menacées par les idées nouvelles de notre temps, et il s'applique, en ses œuvres dramatiques, à les protéger. La tradition qu'il a la noble ambition de défendre ici est celle de la famille. « L'unité sociale est la famille, et non l'individu. » Combattre la famille, c'est s'insurger contre la nature même, et toujours la nature reprend ses droits.

Telle est l'idée générale qu'il importait, avant tout, de dégager pour qu'apparaisse nettement la portée de l'œuvre de Paul Bourget et pour que cette œuvre elle-même soit compréhensible.

Les théories du jour sont incarnées en Portal, ancien normalien, président du conseil des ministres, que son éloquence emportée a fait surnommer le « Tribun ». Portal, point essentiel à noter, est un juste et un convaincu. Il est d'une probité rigoureuse, et il a la foi. Mais quel est l'idéal de ce croyant ?... Ce qu'il cherche notamment à faire passer de la théorie dans la pratique, c'est la réduction à sa plus simple expression de la puissance paternelle; l'extension, jusqu'à ses plus extrêmes limites, du divorce; la suppression de l'héritage. C'est, en un mot, la destruction de la famille. Le Tribun ne manque pas une occasion de proclamer ses idées, et son ministre des postes, Saillard, lui fournit à propos un prétexte de plus. Saillard a été trompé par sa femme; le scandale est public, et il vient apporter sa démission au président du conseil. Celui-ci la refuse. « Ce que votre femme a pu faire, explique-t-il, n'a aucune importance, car chacun est responsable de ses actes seulement. Si ma femme, si mon fils étaient coupables, je les exécuterais sans pitié, et ne me considérerais pas comme éclaboussé par leur faute. La seule unité sociale qui ait une valeur, c'est l'individu. » Le Tribun a converti à ses idées la douce Mme Portal, admiratrice effacée du grand homme, et dans ses idées il a élevé leur unique fils, Georges, qui est actuellement son chef de cabinet. Georges, cependant, est un élève rebelle. Il ne professe pas le moins du monde le désintéressement de son père. Comme il l'expose cyniquement à Bourdelot, un vieux camarade de Portal, journaliste resté un peu bohème, il veut jouir de la vie; avant de songer au bonheur d'autrui dans l'avenir, il pense au présent et soigne la félicité de son propre individu.

Pour monter au pouvoir, Portal a dû renverser un certain Delatre, contre lequel il a demandé une enquête, destinée à faire la lumière sur les tripotages financiers de certains parlementaires véreux. Il y a aussi une autre enquête qu'un de ses amis, le bijoutier Claudel, le prie de faire. On a volé à Claudel un collier de grand prix. Le commerçant, dont ce vol achève la ruine, était sur le point de s'expatrier avec sa femme et leur enfant, quand on lui a fait, par la poste, une restitution anonyme de cent mille francs. Claudel voudrait tirer au clair cette histoire mystérieuse, et il compte sur Portal pour l'y aider. Pendant qu'on cherche la vérité, Georges Portal laisse voir un grand trouble. Est-ce donc lui qui est le voleur?... Non, mais il est l'auteur de la restitution anonyme. Pourquoi l'a-t-il faite? Parce qu'il est l'amant de Mme Claudel et qu'il a voulu empêcher ainsi le départ de sa maîtresse. Comment s'est-il procuré les cent mille francs envoyés à Claudel par la poste? Ceci se rattache à l'affaire Delatre. Les corrupteurs qui ont acheté les consciences parlementaires sont l'industriel Moreau-Janville et le banquier Mayence.

Le carnet contenant les talons de chèques délivrés leur a été dérobé par la maîtresse de Mayence. Pour se venger de lui, cette femme a porté cette pièce compromettante au Tribun, et, en son absence, l'a remise à son chef de cabinet. Georges, secrètement, a revendu le carnet cent mille francs à Moreau-Janville et à Mayence.

Au second acte, Portal est amené à soupçonner, puis à découvrir peu à peu la vérité. Quel jour affreux l'éclaire quand il reconnaît, sur le papier de la poste, l'écriture de l'expéditeur! Inutilement, le vieil ami Bourdelot, à qui Georges a été obligé de se confesser, essayera un instant de lui donner le change en inventant une histoire. Bientôt, aucun doute n'est plus permis : Moreau-Janville et Mayence disent tout à Portal, puis Georges est contraint d'avouer. Le

Un Vendredi au Salon des artistes français, par J. Grün (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

Tribun est secoué d'une indignation violente, déchiré par une profonde douleur, mais il ne faillira pas à son devoir : fidèle à ses principes, il dénoncera son fils et le fera envoyer au bagne. Malgré les supplications de sa femme, de Bourdelot, il appelle, par le téléphone, le procureur de la République. Georges, alors, lui demande : « Papa, faut-il que je me tue ? » Et à cette question de son enfant, le Tribun redevient un homme, c'est-à-dire un être faible, la nature reprend ses droits. Quand arrive le magistrat, Portal se débarrasse de lui par une défaite quelconque.

Au troisième acte, Portal agonise moralement. Il doute de lui-même, il ne sait plus où est la vérité. Un instant, il peut croire qu'il se ressaisit, que la passion du pouvoir va lui rendre sa force. Mais à quoi bon, maintenant, le pouvoir, puisqu'il ne servirait plus à l'application des idées ? Claudel achève la déroute du Tribun, lorsqu'il vient lui rapporter les cent mille francs dont il sait maintenant la provenance et qu'il ne veut naturellement pas garder. Les paroles sévères qu'il adresse à son ancien ami déterminent chez ce dernier une crise nouvelle. Portal, champion de l'individualisme, s'était déjà rallié au culte de la famille; Portal, passionné pour le pouvoir, adresse sa démission au Président de la République.

On ne saurait trop louer Paul Bourget de la noblesse des préoccupations qui le portent à écrire des pièces telles que *le Tribun*, mais la grandeur des résultats qu'il se propose d'obtenir ne suffit pas à lui procurer l'inspiration heureuse. Il est peu probable que son œuvre nouvelle rallie à ses idées des partisans nombreux, car on ne peut manquer de faire la réflexion suivante, qui rend inexistante la thèse soutenue : si M. et Mme Portal, au lieu de constituer une *famille*, au sens où l'entend l'auteur, vivaient à l'état d'union libre, et si leur fils était un enfant naturel, la voix du sang ne parlerait pas moins haut chez le père à la question si émouvante : « Papa, faut-il que je me tue ? » Dès lors, on ne voit pas bien comment la pièce, spécialement écrite pour exalter l'idée de famille, répond aux préoccupations de l'auteur.

D'autre part, dans cette œuvre de tenue trop haute pour qu'on ne l'examine pas de très près, le personnage essentiel de Georges Portal est en certains endroits insuffisamment éclairé, et, en d'autres, pèche par l'invraisemblance. Pour que le crime de l'amant de Mme Claudel fût facilement accepté, il aurait fallu montrer le jeune homme poussé par une de ces passions auxquelles rien ne résiste, et à aucun moment on ne voit, entre lui et sa maîtresse, quelque chose qui ressemble à de la passion. Il est, par ailleurs, inadmissible qu'un arriviste averti comme Georges Portal ait la naïveté de donner bénévolement à la poste une preuve matérielle de sa culpabilité, en ne prenant même pas la peine de déguiser son écriture.

Enfin, la défaillance morale du Tribun aurait été mieux placée au troisième acte, car, dès qu'on l'a vue à la fin du second, l'intérêt se trouve beaucoup diminué. Cela est d'autant plus regrettable que ce troisième acte, dans l'ensemble de l'œuvre, est d'une importance considérable, puisqu'on y assiste à la déroute des idées du Tribun et à sa conversion.

Malgré ces défauts, l'œuvre de Paul Bourget renferme de remarquables beautés. Le second acte, notamment, filé avec une extrême adresse, conduit avec des gradations savantes au comble de l'émotion tragique. — Georges Hauriot.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Grumbach (*Mme Portal*), Henriette Roggers (*Mme Claudel*); et par MM. Guitry (*Portal*), Lamothe (*Georges Portal*), Lérand (*Bourdelot*), Mosnier (*Claudel*).

***Van't Hoff** (*Jacobus*-Hendrikus), chimiste hollandais, né à Rotterdam le 30 août 1852. — Il est mort à Berlin le 1er mars 1911. Depuis 1905, il était correspondant de l'Académie des sciences.



Van't Hoff.

Vendredi au Salon des artistes français (UN), tabl. de J. Grün, exposé au Salon de 1911. — Dans le grand hall où sont exposées les sculptures, une foule d'artistes et de gens du monde se presse. Le sous-secrétaire d'État des beaux-arts, Dujardin-Beaumetz, assis et souriant, cause avec Harpignies; l'ancien conseiller municipal Quentin-Bauchart se penche vers Arthur Meyer; et la silhouette chevelue et barbue du respectable Diogène-Ulysse-Napoléon Maillart occupe le premier plan. Un groupe de jeunes femmes élégantes forme le centre, et la robe blanche et la robe jaune font un gracieux contraste. Un savoir énorme est dépensé dans cette grande toile. Le portraitiste montre avec quelle facilité il atteint à la plus frappante ressemblance; on a plaisir à reconnaître sans peine, au milieu des groupes, les silhouettes d'artistes ou de lettrés connus et aimés : Jean-Paul Laurens, Cormon, Mlle Hélène Dufau, etc..., et l'artiste lui-même, qui s'est modestement dissimulé derrière sa femme, Mme Juliette Toutain-Grün. La peinture est d'un virtuose. Par surcroît, la perspective aérienne est merveilleusement entendue ; les blancs des marbres et des plâtres qui apparaissent au-dessus des groupes attestent une rare finesse d'œil, et l'ensemble est harmonisé sans la moindre discordance. — Tr. Leclère.

Wassermann (RÉACTION DE), réaction de Bordet-Gengou (ou réaction de fixation du complément) appliquée par Wassermann au diagnostic de la syphilis, dans les cas douteux ou latents.

Les faits sur lesquels cette réaction est basée ont été exposés à l'article *Fixation du complément* (page 155). Il suffit donc ici de rappeler brièvement la technique; elle est assez compliquée.

Le but de la réaction est de mettre en évidence l'anticorps spécifique de la syphilis, d'affirmer, par conséquent, le diagnostic de syphilis. Pour cela, on prend :

1º L'antigène, représenté par du foie de nouveau-né syphilitique (lequel contient beaucoup de tréponèmes) broyé et desséché ou par des extraits aqueux de ce même foie;

2º Le sérum du malade (10 à 20 gouttes de sang obtenues par piqûre de doigt), qui est inactivé (destruction du complément) par passage à l'étuve pendant une demi-heure à 56º C.;

3º L'alexine (ou complément), empruntée au sérum frais (non chauffé) de cobaye.

Le tout est mélangé et mis à l'étuve à 37º C. Il faut maintenant, par une réaction macroscopique et colorimétrique, mettre en évidence la fixation du complément. On utilise encore les hématies de mouton sensibilisées pour un sérum hémolytique chauffé à 56º C. et rendu inactif. On ajoute hématies sensibilisées et sérum hémolytique inactif au mélange précédent. S'il y a hémolyse, le complément n'a pas été fixé; il n'y a pas d'anticorps spécifique : la réaction est négative. S'il n'y a pas hémolyse, le complément a été fixé, il y a un anticorps spécifique : la réaction est positive.

Le procédé de Wassermann, assez délicat, a été perfectionné et simplifié par Naguchi, qui emploie des petits carrés de papier imprégnés d'antigène et de sensibilisatrice, au lieu de foie de nouveau-né syphilitique et de sérum hémolytique inactivé. D'après Joltrain, le procédé de Naguchi serait plus sensible, surtout dans les syphilis latentes et les formes tardives ou para-syphilitiques. Il faut rappeler enfin que Porges, en ajoutant au sérum suspect inactivé une solution récente de glycocholate de soude à 1 p. 100, obtient un précipité qui se rassemble à la surface. Les résultats obtenus par ce moyen, encore plus simple, sont parallèles à ceux que donne la réaction de Wassermann. — Dr J. Laumonier.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. Grosley.



Le mois d'Août était consacré à Cérès, la Déméter des Grecs, déesse des moissons, de l'agriculture et de la civilisation. Fille de Saturne et de Rhéa, sœur de Jupiter et mère de Proserpine, elle personnifiait la terre et les sources productrices de la nature. Le centre de son culte était Eleusis, où elle présidait aux mystères. Elle a pour attributs : le flambeau, la gerbe, le blé, le porc.

N° 54. — Août 1911

***Académie française.** — *Election et réception du général Langlois.* Le 9 février 1911, le général Langlois fut élu membre de l'Académie française au 3e tour. Les voix des 32 votants s'étaient réparties, aux différents tours, de la façon suivante:

	1er tour	2e	3e
Général Langlois	13	16	19
Jules Delafosse	10	12	8
Vicomte d'Avenel	8	3	4
Vicomte de Saint-Geniès	1	1	0
Bulletin blanc	»	»	1

Le général Langlois remplaçait le marquis Costa de Beauregard. Le 15 juin 1911, il prononça son discours de réception, discours fort simple, d'une netteté toute militaire, précis et à peu près dépourvu de ce qu'on appelle des « morceaux ». Après avoir reporté tout l'honneur de son élection sur l'armée, demeurée toujours fidèle à la poésie du sacrifice et de l'honneur, il raconta tout uniment la vie de son prédécesseur, analysa ses ouvrages, loua son caractère.


Costa de Beauregard. (Phot. Pirou.)

Albert Costa de Beauregard, né Savoyard et sujet du roi de Sardaigne, élevé avec cette fermeté rude, mais non sans bonté, qui caractérisait l'éducation d'autrefois, reçut des siens l'inflexibilité des principes, la fidélité à la patrie, la loyauté, la foi religieuse. Dans son livre: *un Homme d'autrefois,* consacré à son ancêtre Henry Costa de Beauregard, il a tracé, en même temps qu'un tableau singulièrement attachant des anciennes mœurs, le modèle de sa propre vie. Ce marquis Henry sort d'un château provincial, où l'on a le goût des lettres et des arts. Il est peintre lui-même, jusqu'au jour où un voyage à Rome lui révèle des maîtres trop inimitables. Il se contente alors d'être un héros du dévouement militaire, au service du roi de Sardaigne. Son fils Eugène, âgé de quatorze ans, est blessé mortellement au feu : déchiré par la douleur, le marquis Henry appelle son second fils à l'armée. Après avoir peint avec amour, avec émotion, avec art, ce grand ancêtre, Costa de Beauregard écrit la vie de Charles-Albert, le *roi-mystère,* mystique et libéral, chimérique et réaliste, âme douloureuse et tourmentée, hésitant et brave, martyr digne d'exciter la curiosité d'un psychologue. Dans des œuvres de ce genre, l'écrivain apporte sa philosophie religieuse de l'histoire, la sincérité de ses descriptions, la vigueur de ses portraits. Il écrivait surtout comme un homme d'action, sauf le jour où, d'un style archaïque, il raconta cette touchante légende : *Amours de sainte.* Mais l'orateur a hâte d'aborder la carrière militaire de son prédécesseur, dont le père, lors de l'annexion de la Savoie, avait opté pour la France. En 1870, Costa de Beauregard commande d'abord le 1er bataillon des mobiles de la Savoie à l'armée de la Loire. Puis il passe à l'armée de Bourbaki, et son bataillon se distingua à la bataille de la Lisaine et à l'attaque du Petit-Béthoncourt, où deux cent cinquante mobiles restèrent étendus sur le sol et où il fut lui-même blessé.

Relevé par les ambulanciers prussiens, Costa est reçu dans Béthoncourt par un colonel allemand, qui lui demande si c'est lui qui a mené l'attaque; sur sa réponse affirmative, il lui tend la main, que serre volontiers le commandant. Ce geste fait honneur au vainqueur et au vaincu.
Costa n'a-t-il pas de la sorte largement gagné la croix de la Légion d'honneur, que lui valut le brillant fait d'armes accompli en cette journée ?
Alors, commence une autre odyssée, douloureuse aussi, la captivité. La marquise vient bravement la partager avec son mari, sous la surveillance d'un officier allemand, sans tact, sans délicatesse, comme il n'en existe heureusement qu'à l'état d'exception dans les armées des nations civilisées. La scène suivante peint l'homme. Costa, sortant de l'hôpital, doit se présenter au major, officier du même grade que lui. Entrant, péniblement appuyé sur ses deux béquilles, il ne peut ôter le chapeau qui remplace le képi laissé sur le champ de bataille. Le major s'exclame, furieux : « En Allemagne, monsieur, quand on entre chez un supérieur (chez un supérieur !), il est d'usage d'enlever sa coiffure. »
— « Cet usage a même pénétré chez nous, lui répond Costa; mais, quand un blessé est obligé de s'appuyer sur deux béquilles pour ne pas tomber, il lui est difficile d'en tenir compte. Soyez tranquille, monsieur, vous serez satisfait. »
Ce disant, d'un brusque mouvement de tête, il fait rouler son chapeau aux pieds de l'Allemand, qui se mord les lèvres et le ramasse.

Pendant sa captivité, il fut élu député. C'est appuyé sur de glorieuses béquilles qu'il fit son entrée à l'Assemblée nationale. A l'expiration de son mandat, il se retira de la politique, qui prenait une direction contraire à ses convictions intimes. Alors, on le vit se consacrer à ses travaux littéraires, de tout son esprit, mais non pas tout entier; car la charité ne cessa d'occuper le cœur de ce dernier héritier d'une belle race.

Em. Faguet répondit au récipiendaire par un discours d'une allure vive, alerte et d'un esprit brillamment académique. Il reprit pour son compte l'éloge du marquis Costa de Beauregard, qui sut unir l'amour de la petite patrie à celui de la grande : « l'amour de la grande patrie qui vous enflamme et vous transporte; l'amour de la petite patrie, qui à une passion ajoute un charme. » Artiste, guerrier, homme de charité, il a travaillé, comme homme de lettres, à incorporer la Savoie dans le patrimoine littéraire de la France.

Qu'ils viennent, tous ceux qui aiment leur petit pays, leur province, avec ses mœurs particulières et son histoire et qui sont capables d'en bien parler, et qu'ils nous la montrent, qu'ils nous la racontent, qu'ils la dramatisent qu'ils l'embellissent même un peu ; qu'ils la fassent vivre à nos yeux, je veux dire qu'ils nous la présentent aussi vivante qu'elle l'est toujours ; qu'ils nous la fassent aimer et qu'ils nous fassent aimer d'elle ; qu'ils resserrent le faisceau, qu'ils nouent la gerbe, qu'ils nous fassent connaître et aimer toute la vieille maison. « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père » ; mais, pour que ces différentes demeures forment bien une maison unique, il faut que chaque habitant les connaisse toutes, apprenne à les aimer toutes, tant qu'elles sont ; et, comme a dit Lamartine de sa maison paternelle, à lui, et ce que nous pourrons dire de notre vaste maison commune,

La maison vibrera comme un grand cœur de pierre
De tous ces cœurs ardents qui battront sous son toit.

Historien scrupuleux dans la recherche des documents, Costa écrivait de verve, sans apprêt, laissant voir parfois son âme, sa bonté, un peu de mélancolie, un peu de raillerie légère et beaucoup de pénétrante observation. Sa robuste silhouette de gentilhomme était plaisante à voir. On ne peut lui reprocher que de s'être fait trop rare à l'Académie, où sa présence était pour tous une joie :

M. de Beauregard fut admirable à vieillir. Il posséda l'art de vieillir comme personne, peut-être, ne l'a jamais eu. D'abord, à la vérité, et c'est en cela le meilleur moyen, il ne vieillit pas, ou à peine, seulement ce qu'il en faut pour les convenances. Toujours ferme, toujours robuste et droit, il paraissait jusqu'aux derniers jours parfaitement en disposition d'aller commander son bataillon. Mais, de plus, il avait pris toutes ses dispositions contre l'ennemi. M. le marquis de Lassay a dit, très joliment : « Quand on commence à ne plus rêver ou à rêver moins, c'est qu'on est prêt de s'endormir pour toujours. » Peut-être bien ; mais, ce que je crois plus sûr, M. le marquis de Beauregard ne rêvait jamais. Homme d'action dès sa jeunesse, par la plume très souvent, par la parole quelquefois, par la charité toujours, il fut homme d'action jusqu'à la fin. C'est le meilleur des rêves, à savoir un rêve que nous faisons tel que nous le voulons, que nous continuons à notre gré et qui se réalise.


Général Langlois. (Phot. Pirou.)

Sainte-Beuve a dit, de son côté, très ingénieusement aussi : « Les âges successifs par où l'on passe sont comme des amis dont les premiers tombent en chemin ;... mais les âges derniers venus sont seulement de ces amis que l'on rencontre tard et avec qui on ne lie jamais une si étroite tendresse. » M. de Beauregard fut doux envers la

vieillesse comme il l'était envers tout le monde, ce qui est aussi difficile, peut-être plus, que de l'être envers la mort. Il lui fit bonne mine d'hôte, bon sourire d'homme qui se serait passé du visiteur, mais qui s'en accommode, parce qu'il l'attendait et qu'il n'est pas comme désorienté et stupéfait de le voir venir; il la reçut presque comme s'il l'installait dans Port-Cros. Il l'amusa, il la promena, il lui offrit des divertissements, il fit des études avec elle. La vieillesse est très sensible à la courtoisie; elle ne vous importune réellement que quand on la reçoit mal : c'est donc encore le moins désagréable de tous les fâcheux.

Le général Langlois est un digne successeur de cet écrivain qui fut aussi un soldat. Le général Langlois fut élu à l'Académie, à la fois comme écrivain et comme officier, ces deux qualités étant chez lui indissolublement unies.

Vous êtes l'historien militaire de l'histoire universelle de ces quarante dernières années, et vous êtes certainement le professeur de combats chez qui viendront s'instruire les hommes de guerre d'ici à quarante années. Un siècle, donc, vous appartient: ce n'est pas donné au premier venu. C'est que vous avez la passion des choses de votre art et que vous êtes un travailleur infatigable, et que vous savez travailler. J'ai lu tous vos livres; pour ce qui serait de les juger, il faudrait, pour que je m'y aventurasse, que j'eusse le culte de l'incompétence; je ne puis pas être l'appréciateur de la partie technique de vos ouvrages; et précisément, il n'y a dans vos ouvrages que des parties techniques; vous êtes contempteur non seulement de toute rhétorique, mais de toute considération qui dépasse, même d'un peu, votre sujet; vous êtes resté étranger, chose rare chez un écrivain, à tout ce qui vous est étranger; c'est une très belle qualité; mais, dès lors, que je sois incompétent à vous juger est précisément à votre éloge, et c'est vous louer singulièrement qu'avouer que je suis incapable de le faire. Mais, du moins, ce que je puis très bien saisir dans vos écrits, ce que j'y saisis, en effet, c'est une excellente, une admirable clarté, qui met les choses sous les yeux de telle sorte qu'il semble que vous fussiez sur le champ d'opération et qu'il nous semble que nous y fussions nous-mêmes. Je vous assure, monsieur, qu'il y a eu des moments où je ne doutais point que je n'eusse vu de mes yeux les fusils sans baïonnette des Boers et que je n'eusse assisté au siège de Plewna.

Em. Faguet. (Phot. Pirou.)

Ce technicien a encore un mérite : il maintient qu'en dépit de tous les perfectionnements matériels, c'est la force morale du soldat qui demeure le gage le plus assuré du succès. Cette force doit être dirigée par l'âme des chefs, qui doit être à son tour grande et forte. Comme l'a dit le général lui-même, l'officier, qui est un homme de science, a besoin d'être aussi un peu poète; « d'avoir la vision chaude et enflammée du devoir ». Le général Langlois ne veut point désespérer de la France, malgré les difficultés actuelles de mener à bien les réformes utiles. Il pense que la France est sortie de pires épreuves, qu'il faut avoir foi, et lutter. — PIERRE BASSET.

aligneur n. m. En terme de turf, se dit de l'homme préposé à l'alignement des chevaux au poteau de départ.

Ancienne muscadine (UNE). *Fortunée Hamelin.* Lettres inédites, publiées avec une introduction et des notes, par André Gayot (Paris, 1911, 1 vol. in-8° écu). — Le goût pour les mémoires et correspondances posthumes ne semble pas s'affaiblir. Persuadés avec raison qu'ils apportent une contribution utile à la grande comme à la petite histoire, les historiographes d'aujourd'hui s'attachent à découvrir de nouveaux documents et à proposer à notre attention, si diversement sollicitée, quelques figures d'autrefois, effleurées par l'oubli. Mme Hamelin, « muscadine et intrigante », a présentement les honneurs d'une gloire *après décès*, grâce à une correspondance inédite, documentée, que vient de publier André Gayot. A vrai dire, cette ancienne merveilleuse était jusqu'ici assez mal connue. On savait qu'elle avait été célèbre au temps du Directoire avec les déesses de la Liberté; que, sous le Consulat, son salon était une « cour au petit pied »; que Napoléon Bonaparte demeura son idole, après comme avant Waterloo; qu'elle prêta la main à des intrigues politiques; qu'elle avait beaucoup d'esprit et du plus mordant, un esprit qui n'épargnait même pas Mme Récamier, mais on ne connaissait d'elle que fort peu de billets.

Cette lacune vient d'être comblée par André Gayot. Les lettres de Mme Hamelin, qu'il publie, vont de 1839 à 1851, c'est-à-dire qu'elles occupent les dernières années de l'ancienne merveilleuse, qui écrit à un jeune correspondant, bonapartiste comme elle, apprenti diplomate, de véritables Mémoires où revivent ses souvenirs, où s'affirment avec éclat son goût pour les questions politiques, son culte pour l'Empereur, son amitié pour Berryer et Chateaubriand, et surtout et toujours une certaine humeur combative, alerte, prime-sautière, qui font de cette créole déracinée une des femmes les plus curieuses à étudier. Elle eut une vie mouvementée et riche en épisodes. Née en 1776 à Saint-Domingue dans la paroisse de Ouanaminthe, Jeanne-Geneviève-Fortunée Lormier-Lagrave mourut à Paris le 29 avril 1851. Elle fut mariée en 1792 à un fournisseur général des armées, Antoine-Marie-Romain Hamelin (1770-1855), dont elle eut une fille et un fils. Séparée de biens le 3 messidor an X, elle eut des liaisons célèbres avec le général Bonaparte; Montrond, le spirituel ami de Talleyrand; Fournier-Sarlovèze, qui fut arrêté chez elle; Morizel, aide de camp de Rovigo; Chateaubriand, qu'elle allait chercher tous les jours quand il était aux Affaires étrangères. Ses succès furent nombreux; elle les devait à son esprit, à sa grâce enjouée, à l'originalité de toute sa personne, vive, sautillante, mobile, bien plus qu'à sa beauté physique. La « jolie laide », comme on l'appelait, portait le type créole fortement accentué. « Elle avait un teint très brun, des lèvres rouges et épaisses, des cheveux noirs magnifiques, une taille de nymphe, un pied d'enfant. » D'après la comtesse Bassanville et d'autres mémorialistes, elle surpassait en élégance personnelle les reines de beauté du jour. C'est elle qui lança aux jardins de l'Elysée, avec Mme Tallien, les robes à la sauvage, « cuisse de nymphe-émue », et qui se révéla au public des incroyables et des merveilleuses, simplement vêtue d'un fourreau de gaze. On la trouve mêlée à des incidents historiques importants. C'est chez elle qu'un jour de floréal an X on arrêta Fournier-Sarlovèze, qui s'était vanté, à une représentation de l'Opéra, qu'il abattrait le Premier Consul d'un coup de pistolet. Ouvrard, le munitionnaire, fut cueilli dans son salon par le duc de Rovigo, en 1810. C'est à ce dernier, auquel la liait une amitié de sœur, qu'elle eut recours pour épargner le fossé de Vincennes ou la geôle à Chateaubriand, coupable, au lendemain de la mort du duc d'Enghien, d'avoir appelé « Buonaparte » le « glorieux assassin ». Son intervention fut heureuse, puisque Chateaubriand la remercia, en 1823, par une lettre que publie André Gayot. Il est vrai qu'une lettre à peu près identique fut adressée à Sophie Gay par René l'Enchanteur. Très attachée à la gloire de l'Empereur, Mme Hamelin fit afficher elle-même, nuitamment, une des trois proclamations rédigées par Napoléon au retour de l'île d'Elbe, et les historiens les plus documentés sur l'histoire du premier empire ont signalé la remise à l'Empereur, installé à Fontainebleau le 20 mars 1815, d'une lettre de Mme Hamelin, annonçant le départ de Louis XVIII. Exilée à Bruxelles après Waterloo, elle revint à Paris en 1818, fut « employée » par le duc Decazes, auquel, sous le pseudonyme de Mme Deschamps, elle envoyait des renseignements, toujours piquants, mais jamais inspirés par la malveillance. Eprise de voyages, passionnée pour les spéculations qui ne lui portèrent point bonheur, Mme Hamelin suivit plusieurs fois le comte de Montrond en Angleterre, en 1827. Quelques années après, affaiblie par tant d'équipées et aussi par l'âge, elle s'installa à l'Ermitage de la Madelaine, près de Fontainebleau. C'est de là que sont datées la plupart des lettres éditées par André Gayot. Le préfacier d'André Gayot, Emile Faguet, dit que les « Mémoires » de Mme Hamelin sont un « joli cinématographe, divertissant et instructif ». Le mot est très exact. On trouve dans ce copieux travail, où l'historiographe de l'ancienne muscadine, après une très vivante introduction, a suivi le conseil fourni par Sainte-Beuve en jouant surtout le rôle d'« encadreur », des renseignements sur toutes sortes de sujets : la politique intérieure et extérieure, les potins mondains, les cancans et les grosses nouvelles, dont Mérimée lui-même ne dédaignait point d'instruire l'Inconnue, les impressions de la fidèle bonapartiste sur les platitudes de Louis Bonaparte à Eglington, Rachel et Walewski, les voyages de Berryer et du duc de Bordeaux, le greluchonnage de quelques lions, les enlèvements ou un discours de Victor Hugo.



Mme Hamelin, tableau d'Appiani.

La monarchie de Juillet jugée par une ancienne muscadine, c'est évidemment une chose piquante. La matière sur laquelle roule cette correspondance inédite est donc assez copieuse. Mme Hamelin saute d'un sujet à un autre avec désinvolture, sans esprit de suite, désireuse simplement, semble-t-il, de donner le plus de nouvelles possible à son correspondant, qui voyage en Italie, en Afrique, dans le nord et dans le midi de la France, où, comme inspecteur général des prisons, il s'amouracha de la célèbre empoisonneuse Marie Lafarge; il lui écrivit une lettre d'amour que A. Gayot a jointe au volume et qui ajoute une lumière neuve au portrait de Mme Lafarge. Il y a des points obscurs dans cette correspondance; Mme Hamelin parle de quelques personnages et de négociations sur lesquels le lecteur n'est pas suffisamment éclairé; et cela est inévitable dans ces sortes de travaux, où, pour être complètement fixé, l'on devrait connaître les lettres des deux correspondants.

Il apparaît bien que Mme Hamelin était un esprit curieux de toutes choses, ouvert à toutes les connaissances. Elle écrit ces lettres, d'ailleurs, à un âge où l'on se remémore volontiers les souvenirs d'antan; mais, ici, elle songe plus souvent aux questions politiques, aux potins, à ses déboires actuels, qu'à ses anciennes et très lointaines équipées aux Bosquets d'Idalie avec les Belles sans-chemise aux lèvres de poupées. Son idolâtrie pour Napoléon, pour le « Dieu de Sainte-Hélène », ne l'a pas abandonnée; elle garde à l'Empereur un culte dévotieux que partage son correspondant. Et elle égratigne sans ménagements Thiers, qu'elle appelle un « lâche Pasquin », Walewski — un fils de Napoléon — qui se compromet sans pudeur avec des comédiennes; elle déplore les avatars de cette « pauvre noble folle » Hortense Allart de Meritens, nomme Montholon un « reître » parce qu'il abandonne sa foi napoléonienne pour parader en uniforme à un bal où la haute société doit se rendre. Elle a des emballements amusants à son âge. C'est dire qu'elle conserve jusqu'à la fin de ses jours une extrême vivacité d'esprit.

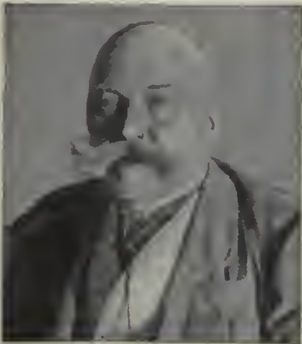
Cette correspondance touche à de multiples questions. Mme Hamelin en discute quelques-unes avec une compétence remarquable; elle en effleure d'autres, sur lesquelles, au contraire, le lecteur aimerait à se fixer plus longtemps. André Gayot a essayé d'y suppléer par des rapprochements ingénieux et des notes abondantes, qu'imposait un texte parfois obscur.

Nous avons relevé, parmi les documents neufs apportés par cette correspondance, des aveux et des confidences sur le rôle joué par Mme Hamelin pendant les Cent-Jours, sur une réponse qu'elle fit en 1849 aux *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, qui, pour ne point déplaire à Mme Récamier, ne nomma point l'ancienne muscadine. Malgré son adoration pour l'auteur d'*Atala*, Mme Hamelin lui garde quelque rancune, et cela est humain, évidemment. Ces lettres sont écrites dans un style nerveux, souvent éloquent (surtout quand il s'agit de Montrond, le muscadin si libertin qui l'avait fait souffrir et qui mourut presque à ses pieds), toujours alerte, sûr de sa marche, si nous osons dire; car Mme Hamelin connaît la phrase, et elle écrivait comme elle parlait. Or, au témoignage des mémorialistes qui l'ont connue, elle avait une conversation séduisante, aux traits acérés, qui n'épargnait rien.

André Gayot a donc été bien inspiré en livrant au public cette correspondance intéressante et neuve, qu'il a encadrée de notes utiles, indispensables, bien choisies, et qui projettent une lumière nouvelle sur cette ancienne muscadine, fidèle au culte de l'amitié, et très courageuse dans les amertumes qu'elle ne méritait pas. — JEAN MARCILLY.

***Bánffy** (le baron DÉSIDÈRE), homme politique hongrois, né à Kolozsvar le 28 octobre 1843. — Il est mort à Budapest le 24 mai 1911. Avec le baron Bánffy, disparaît une des figures les plus marquantes de la vie parlementaire hongroise de ces vingt dernières années. Descendant d'une des plus anciennes familles du pays, il fit de bonnes études au lycée de sa ville natale, prenant une part active aux travaux du Cercle littéraire, et suivit, plus tard, les cours des universités de Berlin et de Leipzig. De retour dans son pays, il se consacra aux affaires politiques de Transylvanie et fut nommé, en 1875, « comte suprême » (*föispán*) du comitat de Belsö-Szolnok. La création du chemin de fer de la vallée du Szamos se rattache à son nom. En 1885,

il fut nommé membre à vie de la Chambre des seigneurs, et on lui confia l'administration de deux départements transylvains, habités en grande partie par les Roumains : Szolnok-Doboka et Beszterce-Naszod. Sa fermeté rigoureuse contre les nationalistes roumains le fit apprécier par le président du conseil, le comte Jules Szapáry, qui lui conseilla de se faire élire député, pour pouvoir déployer son activité dans la capitale. A peine élu député de Szilagy-Somlo (1892), il devint président de la Chambre, où il dirigea les débats avec beaucoup de tact et d'impartialité. La Hongrie traversait alors une crise politique très violente : le pays réclamait le vote des lois politico-ecclésiastiques qui devaient substituer l'administration aux confessions pour la tenue des registres de l'état civil, instituer le mariage civil obligatoire, la reconnaissance du culte israélite et le libre exercice de tous les cultes. La Chambre des députés, malgré l'agitation du clergé, vota à plusieurs reprises ces projets, mais la Chambre des seigneurs les écarta obstinément. Le cabinet Wekerlé triompha finalement de toutes les résistances, et le roi, quoique hostile aux projets, les sanctionna. Cette victoire coûta à Wekerlé son portefeuille. C'est alors (janvier 1895) que Bánffy fut chargé de former un nouveau ministère, dont il devint le président. En cette qualité, il prépara les fêtes du Millénaire et l'Exposition de Budapest (1896), qui firent si bien connaître la Hongrie à l'étranger. Il remporta également de grands succès dans le domaine administratif, où il fallait faire appliquer les nouvelles lois. Cette application suscita le mécontentement du nonce à Vienne, le cardinal Agliardi, qui parcourut la Hongrie et prononça des paroles imprudentes. Bánffy obtint son rappel, et, comme le ministre des affaires étrangères, le comte Kalnoky, ne voulait pas désavouer officiellement le nonce, il dut démissionner. Sous son successeur, le comte Goluchowsky, qui ne seconda pas l'agitation du parti clérical, Bánffy put continuer sa politique sans entraves. Cependant, la pression gouvernementale exercée pendant les élections de 1896, à la suite de laquelle presque tous les chefs de l'opposition furent battus, suscita une véritable tempête dans le pays. L'obstruction, inconnue jusqu'alors à la Chambre hongroise, empêcha le ministre de jouir de ses succès. Malgré les efforts de « l'opposition modérée » (groupe Apponyi) et du « parti de l'indépendance », il put, cependant, se maintenir jusqu'en février 1899. La défection d'une partie de la majorité entraîna sa chute. Le roi lui conféra alors le titre purement honorifique de « maître des cérémonies ». De ce moment, le baron Bánffy ne s'inféoda à aucun parti politique. Il fut l'adversaire de son successeur, Koloman Szell ; il combattit Etienne Tisza, et, sous le ministère Fejérvary, considéré comme inconstitutionnel, il se distingua par son opposition violente, acceptant le régime dualiste, sous réserve de l'autonomie économique de la Hongrie. Pendant le gouvernement de l'opposition coalisée (1906-1910), il se retira de plus en plus de la scène politique, mais s'occupa toujours activement des intérêts de l'Eglise réformée en Hongrie, dont il était un des chefs laïques les plus influents. Elu, à plusieurs reprises, député de Szeged, il prononça encore quelques discours en faveur du suffrage universel et du vote secret, où il marqua ses tendances nettement démocratiques, mais aussi son esprit de conciliation avec les différentes nationalités auxquelles il désirait accorder tous les avantages compatibles avec l'unité de l'Etat hongrois. — I. Kont.


Bánffy. (Phot. E. Brod.)

banket (*kèt* — mot angl.) n. m. Nom donné, dans les mines d'or de l'Afrique australe, à un conglomérat aurifère, formé de galets de quartz cimentés par une pâte siliceuse qui ressemble à un gâteau du pays appelé *bankel*. (C'est le ciment siliceux qui contient la plus grande quantité d'or, soit sous forme d'or natif, soit sous forme de sulfures.)

Bastille (les Vainqueurs de la), par Joseph Durieux (Paris, 1911, un vol. in-8°). — La fête nationale du 14-Juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, ramène chaque année l'attention sur cette page de l'histoire révolutionnaire, curieuse entre toutes, et où nul détail n'est indifférent. Aussi lira-t-on avec intérêt le livre que Joseph Durieux consacre aux vainqueurs de cette journée. Vainqueurs glorieux, vraiment ; car, si le siège de la Bastille fit peu de mal à la garnison, puisque celle-ci n'eut qu'un invalide tué pendant le combat et sept officiers, bas officiers et suisses massacrés après la reddition de la forteresse, il fut, en revanche, assez meurtrier pour les assaillants, dont 98 moururent, soit sur la place, soit des suites de leurs blessures ; 60 furent blessés et 13 estropiés. C'est que les invalides et les suisses étaient protégés par les grosses murailles de la vieille prison royale, tandis que les citoyens accourus pour s'emparer d'elle combattaient à découvert, sans aucun abri contre le feu de la garnison.


Médaille des gardes-françaises, créée à l'occasion de la prise de la Bastille.

Mais qui étaient-ils ? d'où venaient-ils ? et que devinrent-ils par la suite ?

Sans doute, on connaît depuis longtemps la vie de quelques-uns des vainqueurs de la Bastille, de Hulin, Maillard, Rossignol, Santerre, Thuriot, Léonard Bourdon, l'évêque constitutionnel Fauchet, par exemple. Mais le plus grand nombre n'avaient guère laissé de souvenirs.

Il existait une liste officielle des vainqueurs de la Bastille, dressée en 1790, après des débats publics, par une commission spéciale qu'avait nommée la Commune de Paris ; mais cette liste est fort insuffisante, étant formée de noms que n'accompagnent généralement aucun prénom. On devine les difficultés que présentait l'identification d'individualités aussi imparfaitement désignées et dont le nombre approche d'un millier. Joseph Durieux y est parvenu, du moins pour la plupart, à l'aide des archives du ministère de la guerre et de celles de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

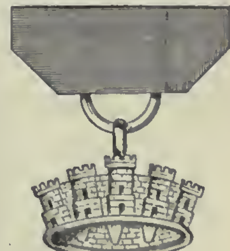
Un peu moins de la moitié des vainqueurs de la Bastille étaient de Paris. Le reste, sauf quelques étrangers, était originaire de la province. Et ceci est intéressant à noter, car il en résulte que la prise de la Bastille fut un acte auquel prirent part des éléments empruntés à toutes les régions du pays.

Quelle était leur condition sociale ? — Ils appartenaient aux milieux les plus divers : c'étaient des bourgeois, des nobles, des étudiants, des ouvriers, des militaires ; l'un d'eux même, Dusaulx, était académicien.

Que devinrent-ils ? — Un grand nombre entrèrent au service de l'Etat : ils constituèrent, de 1792 à 1794, la 35e division de gendarmerie à pied, dont la carrière fut aussi courte que vaillante. Employée dans la guerre de Vendée, cette division fut décimée aux combats de Chemillé, Thouars, Vihiers, etc. Plusieurs s'élevèrent au grade de général ; notamment, Santerre, Elie, Hulin et Rossignol. Delauzière fut retraité comme colonel ; l'abbé Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, fut membre de la Convention et vota contre la mort de Louis XVI. Au contraire, Bourdon de La Crosnière et Thuriot de La Rosière, également conventionnels, se prononcèrent pour la mort du roi. Bref, on trouve parmi les vainqueurs les destinées les plus diverses, les plus inattendues.

On n'en saurait être surpris. Les événements politiques maintenaient à cette époque l'Etat dans une agitation perpétuelle et bouleversaient à tout instant les existences. En outre, de la foule plus ou moins banale des vainqueurs, émergeaient quelques figures curieuses, héros d'honnêteté ou héros d'aventures, auxquels le drame de la Révolution et de l'Empire devait fournir l'occasion de se révéler.

L'un des plus curieux de ces personnages fut à coup sûr le Sarladais La Reynie. Il était né en 1759. En 1780, il vint à Paris ; depuis quelque temps, il portait l'habit ecclésiastique. Esprit remuant et habile, il obtint la protection de l'archevêque Christophe de Beaumont, et fut nommé prieur commendataire de Saint-Léger, au diocèse de Poitiers. Il adhéra dès le début aux idées de la Révolution, et joua un rôle important à la prise de la célèbre prison. A la fin du mois de juillet 1789, il fut arrêté sous l'inculpation d'avoir détourné les vases sacrés de la chapelle de la Bastille et d'avoir dégalonné des uniformes. Effectivement, on découvrit dans son logement et chez sa maîtresse une partie des objets disparus. Il prétendit qu'il ne les avait emportés que pour les mettre à l'abri du pillage : on lui rendit la liberté. En 1790, l'ex-abbé devint capitaine d'infanterie. Deux ans après, il dénonça une fabrique de faux assignats établie à Passy : une somme de 50.000 livres lui fut accordée, comme récompense, par l'Assemblée législative. Capitaine, il fut blessé à Jemmapes, revint à Sarlat pour y recevoir les soins nécessaires, alla se battre en Vendée, puis dans les Pyrénées-Occidentales, où il fut promu adjudant général. En 1794, il fut arrêté de nouveau, non plus pour vol, mais pour fédéralisme. En l'an IX, on le retrouve administrateur des hôpitaux militaires. Il mourut en 1807, alors qu'il venait d'être nommé sous-inspecteur aux revues. Il a beaucoup écrit. Certains de ses contemporains ont dit de lui le plus grand mal. Ils l'ont représenté comme un vil intrigant, un « coquin », un « scélérat ». D'autres, il est vrai, ont loué son intelligence, sa bravoure et son patriotisme. Probablement, la vérité est entre ces deux opinions. La Reynie — ni meilleur ni pire que beaucoup d'autres — aurait pu en des temps moins agités satisfaire peut-être son ambition et son imagination, sans susciter contre lui tant de colères et tant de haines.


Décoration des vainqueurs de la Bastille.

On se repose des diffamations, des arrestations, des accusations qui remplissent la biographie de La Reynie, en lisant celle d'Aubin Bonnemère. Ce


Prise de la Bastille ; arrestation du gouverneur de Launey, d'après Prieur.

brave soldat du régiment du Royal-Comtois marchait avec les assaillants de la Bastille. Dans une cour, il aperçut une jeune fille, Mlle de Monsigny, que des barbares voulaient brûler vive, car ils la prenaient pour Mlle de Launey. Malgré tous les dangers, Bonnemère la sauva ; puis il retourna se battre. Un an après, une cérémonie touchante, comme on se plaisait à en organiser à cette époque, se déroulait en présence des notabilités de la Commune de Paris : Mlle de Monsigny déposait une couronne civique sur le front de son sauveur. La ville de Saumur conserve pieusement le souvenir du courageux soldat, qu'elle est fière de compter au nombre de ses « hommes remarquables ».

Non moins brave que Bonnemère, le sergent Gabriel Monsour de Richemont conduisit ses soldats contre la Bastille. Ils y firent merveille. On sait, en effet, la part importante qu'ont eue les gardes-françaises dans la prise de la forteresse. Richemont était ardemment royaliste. Plus tard, il émigra et servit dans l'armée de Condé. Devenu capitaine, il suivit, pendant les Cent-Jours, le roi Louis XVIII à Gand. Sa participation au siège de la Bastille mérite d'être relevée : elle est une preuve, parmi bien d'autres, que l'attaque de la Bastille fut un acte dirigé non pas contre la royauté, mais contre une organisation sociale que l'on considérait abstraction faite de ses rapports avec le principe monarchique.

Du livre de Joseph Durieux se dégage une impression d'ensemble favorable aux vainqueurs de la Bastille. L'esprit de parti s'est parfois acharné contre eux avec tant d'animosité et tant de verve ! Ne les a-t-on pas représentés dans certains ouvrages comme de vils assassins ? Le livre de J. Durieux nous montre telle qu'elle fut, sans doute, dans la réalité, leur troupe fort diversement composée par le hasard d'une émeute populaire presque improvisée : une majorité de braves gens, d'où se détachent, s'équilibrant en quelque sorte, quelques canailles et quelques héros. — André Vovard.

capitalat (*la* — de *capital*, en opposition à *prolétariat*) n. m. Sociol. Régime fondé sur le capital. || Ensemble des forces capitalistes : *Nous voyons se créer en Belgique une entente tacite entre la démocratie socialiste et la démocratie chrétienne contre le* CAPITALAT. (Henri Charriaut.)

Chanson de la mariée (LA), tableau de Ch. Léandre, exposé en 1911 au Salon des artistes français. — Une vieille coutume normande impose à la mariée l'obligation charmante de chanter au dessert quelques couplets. C'est cette scène agréable et propice à l'étude des types caractéristiques que l'artiste a représentée. Autour de la mariée, tout en blanc, voici les personnages, attentifs ou digérant, avec leurs curieuses faces paysannes ; une vieille femme en bonnet noir à ruban violet est assise à gauche, et, comme les repas de noces, en Normandie, sont en général prolongés et copieux, le peintre l'a signalé par la présence d'un personnage endormi à l'extrémité de la table. Mais, si l'observation des physionomies et des attitudes est amusante, comme elle ne peut manquer de l'être dans une œuvre de Léandre, on ne saurait non plus trop remarquer le sentiment de la couleur dont l'artiste a fait preuve. La scène, en effet, se passe le soir, et l'effet des lumières sur la nappe, sur les visages, est fort bien traduit ; de plus, le dégradé qui conduit des tons jaunâtres ou rougeoyants de la partie éclairée aux tons plus sourds et plus bleutés des encoignures est fort bien mené. Le métier est d'un peintre habile, mais d'un peintre qui a également manié le pastel et qui transporte dans le travail du pinceau l'art de diviser les touches, sans cependant tomber dans l'exagération. — Tr. Leclère.

***chemin de fer** n. m. — Encycl. *Organisation militaire des chemins de fer.* On sait que, d'après la législation en vigueur, notamment d'après la loi du 28 décembre 1888, le service des chemins de fer relève tout entier, en temps de guerre, de l'autorité militaire. Le ministre de la guerre dispose alors des voies ferrées dans toute l'étendue du pays, et les commandants de chaque armée ou groupe d'armée, dans la partie du territoire qui se trouve assignée à leurs opérations. En outre, les commandants en chef ont sous leurs ordres, pour tout ce qui concerne le service des chemins de fer, un personnel spécial, qui se compose de deux éléments bien distincts : 1° les troupes de *sapeurs de chemins de fer ;* 2° les *sections de chemins de fer de campagne*, organisées en tout temps avec le personnel des grandes Compagnies et du réseau de l'Etat.

En campagne, les sapeurs de chemins de fer sont chargés : 1° des reconnaissances de lignes ; 2° des rétablissements des lignes existantes et de la construction de voies nouvelles ; 3° de l'exploitation provisoire des lignes rétablies ou créées ; 4° de la mise hors de service des voies ferrées. Constituées en compagnies ou en groupes de compagnies, ces troupes ne participent qu'exceptionnellement à l'exploitation proprement dite. Ce sont les Sections de chemins de fer de campagne qui, en principe, sont chargées d'assurer cette exploitation, au fur et à mesure de la création de nouvelles lignes par les troupes de sapeurs de chemins de fer. Le rôle de ces deux éléments est demeuré toujours le même ; mais les dispositions relatives à leur recrutement et à leur instruction ont été, dans ces derniers temps, l'objet de modifications assez sérieuses, dont quelques-unes ont eu, dès le temps de paix, des conséquences fort importantes.

Troupes de sapeurs de chemins de fer. Appartenant à l'arme du génie, ces troupes n'ont pas cessé d'en former le 5e régiment, depuis leur création, par la loi du 13 mars 1875 ; mais, le 20 mars 1906, une convention nouvelle passée entre le ministre de la guerre et les administrations des six grands réseaux de chemins de fer français et du réseau de l'Etat est venue assurer la participation de ces administrations au recrutement et à la constitution des effectifs de guerre de ce régiment, en même temps qu'au perfectionnement de son instruction technique. En outre, un règlement du 15 avril suivant a fixé les détails d'exécution de la convention et remplacé celui du 28 novembre 1891, relatif à la convention similaire conclue à cette époque. Voici quelles sont les dispositions essentielles actuellement en vigueur :


La princesse Clotilde, tableau d'Hébert (musée de Versailles).

Le contingent attribué chaque année au 5e régiment du génie comprend un certain nombre d'employés de chemins de fer, désignés nominativement par le ministre de la guerre, sur des listes qui lui sont remises, à cet effet, par chacune des grandes Compagnies et par le réseau de l'Etat. Mais l'effectif que doit ainsi fournir chaque Compagnie est limité à des chiffres variant, de l'une à l'autre, entre le maximum de 54, exigible du P.-L.-M., et le minimum de 18, relatif à la Compagnie de l'Est. Les demandes du ministère ne peuvent dépasser les chiffres ainsi fixés, mais il n'est pas tenu de les atteindre. De plus, les jeunes gens demandés doivent être pris parmi ceux employés au service actif à un titre quelconque ; ils doivent être choisis, pour les deux tiers, dans le personnel du service de la voie, et pour l'autre tiers, moitié dans le personnel du service de la traction, moitié dans celui du service de l'exploitation ; sauf exception pour la Compagnie du Midi, où ce dernier tiers est pris tout entier dans le personnel de l'exploitation.

Outre le recrutement des soldats, la convention de 1906 assure, avec non moins de soin, celui des officiers de réserve. Ceux-ci sont choisis, premièrement, parmi les anciens officiers de l'armée active, qui peuvent se rencontrer dans le personnel du service des chemins de fer ; puis parmi les agents de l'administration, en prenant de préférence ceux qui ont fait leur service actif comme sapeurs au 5e régiment du génie. On les prend ensuite parmi les jeunes gens qui ont servi dans ce régiment et enfin parmi les anciens sous-officiers ayant acquis sous les drapeaux le certificat d'aptitude à l'emploi de chef de section de réserve. Toutefois, le nombre est limité des officiers de réserve qui peuvent être demandés à chacune des administrations de chemins de fer. Ce nombre varie d'une Compagnie à l'autre, allant du minimum de 8 pour le Midi, au maximum de 18 pour le P.-L.-M. Il est d'ailleurs bien spécifié que les officiers de réserve, ainsi nommés, sont tenus d'accomplir des périodes d'instruction dans les mêmes conditions que les autres. D'où faculté, pour le ministre de la guerre, de disposer, en vue de certaines nécessités, d'un personnel capable de diriger le service d'exploitation des voies ferrées. De plus, il est dit que, pour pouvoir initier ses officiers et ses soldats à tous les détails du service d'exploitation et de traction, le 5e régiment du génie doit exploiter, en permanence, pour le compte des chemins de fer de l'Etat, une section déterminée de voies ferrées. C'est sur la ligne de Chartres à Orléans que se fait cette exploitation. Les conditions en sont fixées par des conventions spéciales.

Mais, en campagne, l'exploitation des voies ferrées ne constituerait qu'une partie du rôle dévolu aux troupes du régiment des chemins de fer. Ce dont ce personnel serait aussi, et même surtout, chargé en temps de guerre, c'est du travail de réfection des voies dont l'armée aurait à se servir et du travail de pose de voies nouvelles. En prévision de ces nécessités, il a été décidé que, chaque année, après entente avec les administrations des lignes intéressées, un certain nombre de compagnies du 5e régiment peuvent être détachées pendant deux ou trois mois sur les réseaux, pour exécuter des travaux de ce genre, dans des conditions fixées à l'avance. De plus, il est entendu que, sur la demande des Compagnies, le 5e régiment peut envoyer sur les réseaux des détachements chargés de lancer ou de construire des ponts métalliques ou en charpente, ou de rétablir la circulation interrompue par des accidents, par des déraillements, des inondations, etc., — bref, de faire tous les travaux nécessaires pour la reprise de l'exploitation d'une ligne momentanément hors d'usage. Ce sont là, en effet, des exercices de la plus haute utilité pour les sapeurs du 5e régiment du génie ; car c'est surtout pour des travaux de ce genre qu'au cours des opérations de la guerre on ferait appel à leur concours. D'autre part, il peut arriver aussi qu'en temps de paix, ce concours soit de la plus grande utilité pour assurer la marche des services. Et c'est encore dans un sens analogue qu'ont été modifiées plus récemment, et aussi plus profondément, les dispositions relatives aux Sections des chemins de fer de campagne.

Sections des chemins de fer de campagne. C'est par décret du 31 juillet 1906 que fut créée une 10e Section, en addition aux neuf jusqu'alors existantes dans le but d'assurer ou de renforcer, en cas de guerre, l'exploitation des lignes secondaires, utilisables pour l'exécution de certains transports stratégiques. Elle fut constituée au moyen des ressources des principales Compagnies ou administrations de *chemins de fer secondaires* (lignes d'intérêt général, d'intérêt local ou de tramways). Cette 10e Section comporte, d'ailleurs, comme chacune des neuf autres, un *service central*, puis ceux du *mouvement*, de la *voie* et de la *traction*. Chacun de ces trois derniers services comprend lui-même un nombre variable de *subdivisions*, dont la composition est déterminée par les tableaux annexés au décret susmentionné. Quant au service central, il a, en principe, la même composition que pour les neuf autres Sections de chemins de fer de campagne, sauf certains emplois secondaires, qui peuvent ne pas être remplis. Enfin, le décret de 1906 donne au ministre la faculté de créer, en temps de guerre, d'autres Sections de même nature que la 10e, c'est-à-dire constituées avec les ressources des lignes secondaires. Des règlements particuliers, des instructions spéciales fixeraient les détails d'organisation et d'emploi dans ces Sections. Quant aux neuf Sections primitives, formées avec le personnel des grandes lignes, leur organisation a été remaniée par le décret et l'instruction des 8 et 10 décembre 1909, puis par le décret et la circulaire du 16 juillet 1910.

Les Sections des chemins de fer de campagne sont aujourd'hui des corps militaires, organisés en tout

temps, et qui seraient chargés, en temps de guerre, concurremment avec les troupes de sapeurs de chemins de fer, de la réparation et de l'exploitation des voies ferrées, dont le service n'est pas assuré par les Compagnies nationales. Le personnel de ces Sections est recruté parmi les ingénieurs, les employés et ouvriers au service des cinq grandes Compagnies et du réseau de l'Etat, assujettis au service militaire, ou qui acceptent volontairement de faire partie d'une Section. Chacune de celles-ci forme un corps distinct, ayant sa hiérarchie spéciale, déterminée par le décret, sans aucune assimilation avec la hiérarchie militaire proprement dite. Les agents des Sections ne peuvent être titulaires d'aucun grade dans la réserve de l'armée active, ni dans l'armée territoriale. Le commandant de la Section exerce, à l'égard de son personnel, les fonctions de chef de corps et en a les attributions. Il relève directement de la *commission des chemins de fer de campagne* à laquelle sa Section est rattachée, car c'est sous l'autorité immédiate de ces commissions que sont placées les Sections de chemins de fer de campagne. Les 1re et 2e Sections sont constituées par le personnel de la Compagnie P.-L.-M.; la 3e, par celui de la Compagnie d'Orléans; la 4e et la 9e, par le personnel des chemins de fer de l'Etat; la 5e, par celui de la Compagnie du Nord; la 6e, par celui de la Compagnie de l'Est; la 7e, par celui de la Compagnie du Midi; enfin, la 8e Section par un personnel appartenant aux Compagnies de l'Est et du Nord et aux chemins de fer de l'Etat. En temps de guerre, d'ailleurs, le ministre peut créer de nouvelles Sections. Et, afin de faciliter cette création, les derniers décrets ont prescrit qu'en dehors de leur composition normale, les Sections comprendraient un nombre variable de subdivisions complémentaires territoriales. Celles-ci fourniraient le personnel et les cadres nécessaires pour renforcer ou maintenir au complet les Sections formées, ainsi que pour créer, en temps de guerre, d'autres Sections que le ministre organiserait et répartirait, suivant les besoins, entre les différents réseaux. Enfin, tous ces éléments devant être appelés à l'activité, lors de la mobilisation; les agents qui les constituent sont classés dès le temps de paix, non plus, comme autrefois, dans la non-affectation, mais dans l'affectation spéciale, et ils sont maintenus provisoirement à la disposition des commissions de réseau, sur les lignes exploitées par les Compagnies. Donc, un très nombreux personnel se trouve ainsi mis, en permanence, à la disposition directe et immédiate de l'autorité militaire, qui peut se servir de lui comme elle l'entend, pour faire face à certaines éventualités.

Appels des Sections en temps de paix. Tout ce personnel est, en effet, soumis, en temps de paix, à des appels, revues, réunions d'instruction, exécutables sur l'ordre du ministre : appels qui sont faits par Section ou par subdivision de Section, et non par classe de recrutement. Car toutes les dispositions relatives à la mobilisation de chaque Section doivent être étudiées et arrêtées dès le temps de paix. Et chaque Section doit toujours être prête à être utilisée par le ministre de la guerre. D'ailleurs, les modifications apportées par la circulaire du 16 juillet 1910 à l'instruction du 10 décembre 1909, portant règlement sur l'organisation des Sections, ont trait surtout aux subdivisions complémentaires territoriales distinctes par service : — mouvement, voie et traction, — qui sont rattachées au dépôt central de chaque Section. Pour les divers grands réseaux, sont déterminées les Sections de chemins de fer de campagne auxquelles sont rattachées les subdivisions complémentaires territoriales fournies par le réseau. Ainsi, celles fournies par le P.-L.-M. sont rattachées à la 2e Section, celles de Paris-Orléans le sont à la 3e, celle de l'Etat et des Ceintures à la 4e, enfin celles du Nord, de l'Est et du Midi le sont respectivement aux 5e, 6e et 7e Sections. Et il est formellement prescrit que, dès la mobilisation de certaines Sections, le personnel des subdivisions complémentaires territoriales correspondant est considéré comme appelé sous les drapeaux par le fait même de la publication du décret. Seulement, les agents qui forment ce personnel sont dits « maintenus provisoirement » dans leurs emplois du temps de paix, pour assurer l'exécution des transports sous la direction de la commission de réseau dont ils relèvent. Et, quand le personnel des Sections convoquées est ainsi maintenu dans ses emplois du service normal, les dépenses qu'entraînent les convocations et qui sont, en principe, à la charge de l'autorité militaire, restent à celle des Compagnies ou administrations auxquelles le personnel convoqué appartient. Enfin, lesdits appels, revues et réunions, s'effectuent toujours, comme nous l'avons dit, par Section ou subdivision de Section, ou subdivision complémentaire territoriale, jamais par classe de mobilisation.

C'est de cette disposition-là surtout que résulte la faculté qu'a aujourd'hui le gouvernement de faire passer à volonté sous le régime militaire le personnel chargé du service d'une ligne ou d'un réseau déterminé, tout en le maintenant affecté à ce même service. D'où, lors des menaces de grève du mois d'octobre 1910, ces convocations, pour des périodes d'instruction de 21 jours, du personnel de différentes Sections et subdivisions complémentaires y rattachées, etc., bref, de tous les employés nécessaires pour assurer le service des chemins de fer, que la grève aurait arrêté. Les agents supérieurs et secondaires des unités ci-dessus, disaient les arrêtés ministériels ordonnant ces convocations, devront se conformer aux prescriptions portées sur les ordres d'appel individuels qui leur sont adressés pour cette période. Ils continueront à assurer le service normal sur le réseau ferré auquel ils appartiennent d'après les ordres qu'ils recevront de leurs supérieurs hiérarchiques, dans les conditions fixées par le décret précité et par l'instruction ministérielle du 10 décembre 1909, modifiée le 16 juillet 1910. Quelques jours plus tard, d'autres arrêtés suspendirent ces convocations, en libérant le personnel ainsi convoqué au bout de 12 ou 14 jours seulement, c'est-à-dire quand, la situation s'étant modifiée, il ne parut plus nécessaire de maintenir ledit personnel sous la main de l'autorité militaire. On n'en avait pas moins tiré le parti voulu des différentes dispositions nouvellement prises à l'égard des Sections de chemins de fer de campagne. — Lt-Cl Le Marchand



La Chanson de la mariée : coutume normande, par C.-L. Léandre (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

Clotilde de Savoie (Marie-Thérèse-Louise), princesse Napoléon, née le 22 mars 1843 à Turin, morte au château de Moncalieri le 25 juin 1911. Fille de Victor-Emmanuel II, qui devint roi d'Italie, et de la princesse Marie-Adélaïde, elle épousa, le 30 janvier 1859, le prince Napoléon, cousin de l'empereur Napoléon III. Union toute politique : l'opinion publique européenne, malgré les dénégations intéressées du *Moniteur*, y vit fort justement le prélude d'une rupture avec l'Autriche, à ce moment ennemie avérée du Piémont; mais les libéraux français et toute l'Italie applaudirent au mariage.

Celui-ci ne fut pas heureux. La princesse Clothilde avait des qualités éminentes, mais austères, une grande bonté, un esprit juste, une piété profonde, un courage réel. Elle fut pour ses trois enfants, le prince Victor Napoléon, le prince Louis et la princesse Lætitia, une mère impeccable. Mais c'était à peine assez de vertus pour lui permettre de supporter le mari que la politique lui avait donné. Le libertinage d'esprit et de conduite du prince Napoléon, presque indécemment affiché, lui fit monter un dur calvaire. Aux Tuileries, elle parut peu ; encore moins à Compiègne. Elle était en termes corrects, mais très froids, avec l'impératrice Eugénie, à qui elle avait assez malencontreusement rappelé, dès son arrivée en France, qu'elle était « née à la cour ». Le laisser-aller élégant de la « fête impériale » lui déplaisait, et elle se confina assez strictement dans sa résidence du Palais-Royal, recevant le moins possible, sans abandon ni agrément. Elle y perdit en influence, mais y gagna certainement en considération. Le peuple de Paris, dont la gaieté éclaboussait volontiers *Badinguet*, *Plon-Plon* et leur suite, respectait la princesse Clotilde. Après le 4-Septembre, tandis que l'impératrice s'évadait furtivement des Tuileries, elle put gagner en plein jour, presque seule et en calèche découverte, la gare de Lyon, saluée discrètement par la foule.

En 1872, elle suivit le prince Napoléon en exil; mais, lorsqu'il rentra en France, elle aima mieux se retirer dans son château de Moncalieri, où elle devait finir sa vie dans le silence d'une piété ardente et un peu mystique. Quand elle apprit que son mari, alors en voyage à Rome, était à l'heure de la mort, elle partit avec le cardinal Mermillod pour le revoir et tenter de le réconcilier avec son fils, le prince Victor — et avec Dieu. Puis elle retourna à Moncalieri, ne voulant pas paraître approuver par un séjour de quelque durée au Quirinal la spoliation du saint-siège. La pratique de la charité occupa ses derniers jours, tardivement embellis par le mariage de son fils aîné avec la princesse Clémentine de Belgique. — J.-M. Delisle.

***Collège de France.** — *La réorganisation du Collège de France*. Ce n'est point « réorganisation » qu'il faudrait dire. A la vérité, le décret du 24 mai 1911 ne fait que dégager le caractère originaire du Collège de France, préciser son rôle et le mettre à même de continuer l'œuvre qu'il a accomplie si brillamment depuis sa fondation. C'est le ministre de l'instruction publique Gaston Doumergue, qui, en décembre 1908, prit l'initiative d'attirer l'attention de l'assemblée des professeurs du Collège de France sur « l'opportunité qu'il y aurait à reviser le décret du 1er février 1873 », par lequel était régi cet établissement; et c'est après

qu'une longue enquête eut été faite, c'est après avoir pris connaissance de l'opinion des intéressés, que le ministre Th. Steeg, successeur de G. Doumergue, a présenté à la signature présidentielle le décret en question.

Le décret de 1873 était libéral; mais certaines de ses dispositions étaient obscures : le ministre et l'administration du Collège l'interprétaient parfois différemment. L'enseignement supérieur, enfin, s'était modifié de façon considérable. Une organisation nouvelle semblait nécessaire. Pour l'élaborer, on ne pouvait mieux faire que de remonter à l'origine de l'établissement, d'examiner dans quelles conditions et pour quel objet il avait été créé, quel but lui avait été assigné. On voyait ainsi en quoi il se séparait des autres établissements d'enseignement supérieur et, par suite, apparaissaient évidentes les mesures que l'on devait prendre pour favoriser et accroître son développement.

C'est en 1530 que François Ier institua les *lecteurs royaux;* et cette institution n'était pas destinée à doubler, si l'on peut dire, la Sorbonne : elle fut faite au contraire pour réagir contre la Sorbonne, pour réagir contre la scolastique qui dominait, de façon exclusive, dans l'Université; pour réagir enfin contre l'enseignement purement verbal et le remplacer par l'enseignement des faits. Bien des études, bien des méthodes nouvelles étaient nées de la Renaissance, et l'Université les repoussait violemment. François Ier ne voulut pas la contraindre; mais, à côté d'elle, il fonda le Collège de France, pour en faire l'asile où se réuniraient tous les savants épris de nouveautés, tous ceux qui travaillent pour l'avenir et non pour le passé, tous ceux qui, sans être passés par les écoles, sans être chargés de diplômes universitaires, pouvaient, par leurs recherches et par leurs découvertes, enrichir le patrimoine scientifique et littéraire de la France.

C'est cette distinction entre la Sorbonne et le Collège de France que marquait encore Renan, en des pages lumineuses. « Que les chaires de facultés, écrivait-il, continuent à avoir pour but principal de répandre les vérités acquises, la science déjà faite, nous n'y voyons pas d'inconvénient; mais qu'on ne sacrifie pas à ce besoin légitime d'une exposition élégante et claire la science en voie de se faire, l'enseignement dont le but principal est de découvrir des résultats nouveaux. Que le Collège de France redevienne ce qu'il fut au XVIe siècle, ce qu'il a été depuis à plusieurs reprises, le grand chapitre scientifique, le laboratoire toujours ouvert où se préparent les découvertes, où le public est admis à voir comment on travaille, comment on découvre, comment on contrôle et vérifie ce qui est découvert. Les cours intéressants ou simplement instructifs n'y sont pas à leur place; il ne doit pas y être question de programmes formant un ensemble. Les cadres mêmes du Collège doivent varier sans cesse. A part un certain nombre de chaires qui ont toujours leur raison d'être, car elles représentent de grandes divisions scientifiques où le travail se continue de siècle en siècle, les titres des chaires devraient être pour la plupart mobiles, correspondant à la tâche de chaque jour. Il ne faut pas s'obliger ici à des symétries imaginaires, ni tenir à ce que toutes les branches soient représentées. »

On peut dire que cette page a présidé à l'élaboration du décret du 24 mai 1911. Et, pourtant, il ne faudrait pas croire que la distinction faite par François Ier, reprise par Renan, entre le Collège de France et la Sorbonne, soit encore aujourd'hui exacte. Il ne faut pas dire : réservons la science au Collège de France, laissons le reste à la Sorbonne. Ce serait à la fois contraire à la vérité et à la justice. On fait autre chose que des discours à la Sorbonne, autre chose que de brillantes expositions ou déclamations. On y fait aussi de la science; et l'on sait assez qu'on lui reproche même d'en faire trop. Ce qui est vrai, c'est qu'à la Sorbonne, la science n'a pas, si l'on peut dire, les coudées franches, elle n'est pas libre. Nous ne parlons point des cours publics, qui ne sont, le plus souvent, et qui ne peuvent être que de la vulgarisation. Mais, dans les conférences fermées, dans les cours réservés aux étudiants, il est bien certain que les maîtres ne peuvent diriger leur enseignement comme ils l'entendent. Ils ont devant eux des jeunes gens qui préparent des examens et qui ont à satisfaire à des programmes souvent très chargés. C'est avec ces jeunes gens et pour ces jeunes gens qu'ils doivent travailler. Ils doivent voir avec eux le plus possible de leurs programmes; et ils doivent le voir à jour fixe, à heure fixe. On pourrait presque dire que ce n'est pas le maître qui conduit ses élèves, mais que ce sont les élèves qui montrent au maître la voie à suivre. En un mot, trop de préoccupations étrangères à la science dominent cet enseignement pour qu'il soit vraiment scientifique; et, s'il est vraiment scientifique, si le maître ne prend pour but que la science, il ne répond plus à ce qu'on lui demande : à savoir, la préparation à un examen déterminé. L'enseignement donné dans les Facultés ne peut pas, et ne doit pas, le plus souvent, être désintéressé. Il en résulte que certaines branches des sciences ne trouvent point de place dans les Facultés. Il faut donc qu'il y ait des chaires indépendantes; il faut que n'importe quel savant, même sans grades, puisse y être nommé, si ses recherches semblent intéressantes; il faut qu'il y soit libre. « La première condition, disait encore Renan, que la science exige, pour porter ses fruits, est la liberté. » C'est au Collège de France que la science trouvera cette liberté. Cet établissement ne cherchera pas à charmer et à instruire les gens du monde, il ne se proposera pas de conduire ses auditeurs à des examens et à des concours; il s'efforcera uniquement de faire progresser la science et de former des savants; et ses recherches auront pour objet les sciences les plus diverses : sciences physiques et mathématiques, sciences historiques et philologiques; toutes les sciences d'hier, qui ne sont pas encore arrivées à leur complet développement, toutes les sciences de demain, qui viennent de naître.



Entrée du Collège de France.

Si l'on examine les différents articles du nouveau décret, on voit que les changements opérés ne sont que l'application des principes que nous venons de rappeler.

L'article 1er établit tout d'abord quelle est la fonction du Collège de France : « Le Collège de France a pour objet de contribuer au progrès de la science :

« 1° Par des travaux et des recherches;

« 2° Par des enseignements relatifs à ces travaux et à ces recherches, sans préoccupation de préparer à des grades et à des diplômes;

« 3° Par des missions et des publications. »

Que l'on remarque la netteté avec laquelle, dès le début, est déterminée la raison d'être du Collège de France : la recherche désintéressée de la science. Ce ne sont pas seulement des enseignements que l'on demande aux maîtres de cet établissement. Qui ne sait qu'on peut gouverner peut-être l'esprit, mais qu'on ne l'administre pas? L'esprit ne travaille pas par ordre, ni à l'heure. Il ne peut trouver ce qu'il cherche à jour fixe, il ne peut trouver quelque chose de nouveau chaque semaine : il lui faut du temps, du travail, de la réflexion. Faut-il rappeler le mot rude de Michelet? Michelet ne voulait faire qu'une leçon par semaine, et, comme un de ses collègues lui disait : « Mais moi, j'en fais bien deux, » il lui répondait : « C'est possible, mais mes leçons demandent plus de préparation que les vôtres. » Pour de nombreux enseignements, les leçons ne sont qu'une faible partie du devoir d'un professeur; l'essentiel, ce sont ses travaux de cabinet et de laboratoire.

L'article 2, qui détermine la composition de l'assemblée du Collège de France, introduit une innovation. Jusqu'à présent, les professeurs titulaires seuls composaient cette assemblée; on a pensé, et avec raison, qu'il serait bon parfois de connaître, sur les questions qui viennent en délibération, l'opinion expérimentée des professeurs honoraires et celle des chargés de cours complémentaires. En conséquence, l'assemblée du Collège de France comprendra désormais les professeurs titulaires avec voix délibérative, les professeurs honoraires avec voix consultative et les chargés de cours complémentaires; ceux-ci ne devant être convoqués que lorsque le bureau le jugera utile.

Le fonctionnement administratif, réglé par les articles suivants, demeure à peu près pareil à ce qu'il était auparavant. Il n'en est pas de même de l'organisation des Travaux, de l'Enseignement et des Missions, dont traite le titre III. Ici, tout est modifié. L'article 4 du décret de 1873 disait : « Les cours du Collège de France sont divisés en deux semestres et annoncés au public par des programmes détaillés, qui sont imprimés et affichés avec l'autorisation du ministre. » L'article 6 précisait : « Tout professeur est dans l'obligation de faire deux leçons par semaine et quarante leçons au moins dans l'année. La durée de chaque leçon est d'une heure au moins. Le ministre, après avoir pris l'avis de l'assemblée, statue sur les exceptions qui seraient demandées à cette règle. » Ainsi, c'était l'obligation pour un homme, dont le travail doit être uniquement un travail de recherches, de trouver, deux fois par semaine, des résultats qu'il pût exposer à ses auditeurs, alors qu'il faut parfois des mois de recherches pour aboutir à un résultat qui peut facilement être exposé en une leçon. L'article 9 du nouveau décret remet les choses au point.

« Huit jours au moins avant la séance de l'assemblée qui précède la clôture des cours, chaque professeur ou chargé de cours est tenu d'adresser à l'administrateur le programme de son enseignement pour l'année suivante et d'indiquer le nombre de leçons ou de conférences qu'il compte y consacrer. Ces programmes sont communiqués à l'assemblée, qui en délibère à la séance de clôture et vote au scrutin secret. Ils sont ensuite soumis à l'approbation du ministre. Cette approbation donnée, l'administrateur prend les mesures nécessaires pour assurer immédiatement la publicité des programmes en France et à l'étranger. L'affichage doit avoir lieu un mois au moins avant le 1er décembre. » Ainsi, plus d'obligation pour le professeur de faire quarante cours dans l'année; il peut organiser son travail comme il l'entend. L'article 11 accroît encore cette liberté : « Les professeurs ou chargés de cours, dit-il, qui sont chargés de missions scientifiques en France, dans les colonies ou à l'étranger, soit par le ministre de l'instruction publique, soit avec son autorisation, peuvent être dispensés par le ministre, après avis de l'assemblée, d'une partie ou de la totalité de leur enseignement, en conservant l'intégrité de leur traitement. Toutefois, cette autorisation ne pourra être renouvelée plus de deux années consécutives. » On comprend sans peine qu'il y a des travaux qui ne peuvent être faits entièrement dans le cabinet de travail ou le laboratoire. Pour que les recherches soient poursuivies utilement, il est nécessaire souvent d'aller dans les pays étrangers étudier sur place les matériaux. Ces voyages font partie intégrante du travail du savant. Il est donc juste de lui donner les moyens de les accomplir et, par suite, de lui maintenir son traitement.

Le titre IV du nouveau décret règle la nomination des professeurs, des chargés de cours et des suppléants.

Là aussi, les changements sont profonds. L'article 15 du décret de 1873 déclarait :

« Lorsqu'il survient une vacance, le ministre, dans le mois qui suit, invite l'assemblée à lui faire connaître les considérations scientifiques qui peuvent justifier le maintien du titre de la chaire ou nécessiter sa transformation. » Cette première question résolue, l'annonce de la vacance était insérée au *Journal officiel*, et la discussion des titres des candidats était ouverte six mois après la publicité donnée à cet avis. La discussion pouvait être continuée pendant plusieurs séances. Quand l'assemblée se jugeait suffisamment éclairée, elle fixait le jour où devrait avoir lieu l'élection, et les professeurs étaient convoqués de nouveau. » L'assemblée présentait ensuite deux candidats au ministre.

L'article 15 du nouveau décret est tout différent. « Lorsque, dit-il, les crédits affectés à l'un des enseignements du Collège de France deviennent libres par suite du décès, de la retraite, démission du professeur qui en était chargé, ou pour toute autre cause, l'assemblée est convoquée dans un délai minimum d'un mois pour examiner à quel enseignement et à quel ordre de recherches il conviendrait de les affecter. Les propositions de l'assemblée sont transmises avec le procès-verbal de la discussion au ministre, qui statue, par un arrêté, sur l'affectation des crédits. »

On voit la différence fondamentale des deux articles. Il ne s'agit plus d'examiner si l'on doit maintenir la chaire vacante; il s'agit de rechercher quel est l'enseignement qui, par son développement ou par sa nouveauté, a besoin d'une chaire au Collège de France. C'est, par conséquent, le moyen de faire entrer au Collège de France toutes les sciences en voie de formation. Les affiches de cet établissement deviennent ainsi en quelque sorte le témoignage du mouvement scientifique actuel.

Des dispositions nouvelles sont prises également à l'égard des suppléants. D'abord, les remplaçants

sont supprimés; les suppléants subsistent, mais leur nomination est soumise à des conditions plus étroites. Jusqu'ici, le professeur présentait simplement son suppléant à l'assemblée, et celle-ci l'agréait toujours. Il n'en sera plus ainsi, et ses titres seront étudiés comme le sont les titres d'un candidat à une chaire : « Le professeur ou chargé de cours, dit l'article 18, autorisé à se faire suppléer, fait connaître, dans un rapport adressé à l'administrateur, les noms, les titres et les travaux des personnes qu'il juge aptes à le suppléer. L'administrateur nomme une commission chargée d'examiner ce rapport; elle peut ajouter des noms à ceux qui ont été proposés par le titulaire. L'assemblée vote au scrutin secret, et la liste des candidats, classés par ordre de mérite, est soumise au ministre, auquel appartient la nomination. » En effet, l'enseignement d'un suppléant peut engager, au même titre que celui d'un professeur, la responsabilité du Collège de France. Il est juste qu'on le choisisse avec autant de soin que l'on choisit un professeur.

Le nouveau décret ajoute qu'aucun professeur ou chargé de cours ne peut se faire suppléer pendant plus de cinq années consécutives; de plus, aucun professeur ou chargé de cours, qui aura été suppléé pendant cinq années consécutives ou non, ne peut être autorisé à se faire suppléer de nouveau avant d'avoir repris son enseignement pendant cinq années au moins.

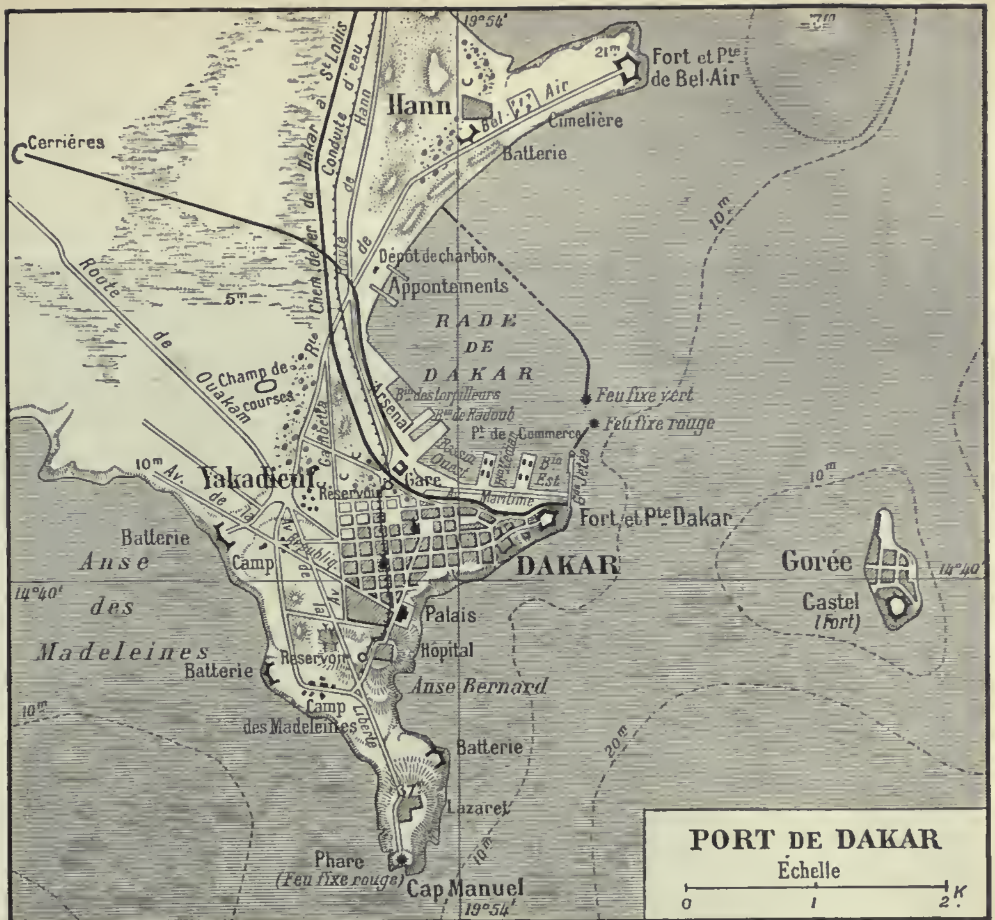
Enfin, la situation des aides et préparateurs est modifiée; mais cette modification n'est que la conséquence de l'article 15 : « En cas de transformation de la chaire à laquelle ils sont attachés, telle que leurs services ne puissent y être utilisés, les préparateurs cessent leurs fonctions au Collège de France. »

Telles sont les principales innovations introduites par le décret du 24 mai. Elles sont la réalisation des deux principes posés par Renan, il y a cinquante ans: liberté du professeur, mobilité des chaires. On n'a qu'à se souvenir du passé admirable de cet établissement pour deviner ce que peut être son avenir. Souhaitons seulement que, soit par la générosité publique, soit par l'initiative privée, le Collège de France soit pourvu maintenant des laboratoires, des salles et des instruments qui sont nécessaires à son travail et à sa gloire. — JACQUES BOMPARD.

Coquelin (MONUMENT DES FRÈRES), œuvre du statuaire Auguste Maillard. — L'artiste a placé les deux acteurs à côté d'un socle surmonté du buste traditionnel de Molière, et l'un d'eux (*l'Aîné*), debout, lit un rôle, tandis que le second (*le Cadet*) l'écoute, assis sur un banc de pierre. Pour mieux établir la liaison du groupe, le sculpteur a fait tomber derrière ses personnages une draperie qui évite d'inutiles trous d'ombre. L'attitude des comédiens est familière et juste; la ressemblance de chacun d'eux est parfaite. Au bas du piédestal, sont sculptés deux masques du Rire et de la Tragédie. Avec ces données simples, le statuaire a réussi à produire une œuvre de fort bonne tenue; la maquette en plâtre a été exposée en 1911 au Salon des artistes français. Le monument a été inauguré à Boulogne-sur-Mer, le dimanche 16 juillet 1911.



Monument des frères Coquelin, pour la ville de Boulogne-sur-Mer, par A. Maillard (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Dalagny.



***Dakar** (PORT DE). La mise en valeur progressive, au moyen d'un important réseau ferré en voie d'achèvement, de nos divers territoires de l'Afrique occidentale, la nécessité d'y installer sur la côte du Sénégal un refuge et un arsenal pour nos flottes de guerre, ont déterminé depuis vingt ans, à Dakar, point très heureusement désigné par sa position géographique, l'exécution de travaux maritimes considérables, qui ont complètement changé la physionomie de sa rade et tendent à en faire une station navale d'une réelle puissance, en même temps qu'un port de commerce solidement achalandé. Il paraît opportun, après avoir jeté un coup d'œil en arrière sur l'histoire du port, d'en indiquer la situation présente et les perspectives d'avenir.

Sur presque toute son étendue, la côte occidentale d'Afrique est défendue par une ligne de hauts-fonds, appelée *barre*, située à quelques centaines de mètres du rivage, et dont la traversée, impossible aux navires de grand tirant d'eau, est souvent périlleuse pour les embarcations légères.

Les manifestations géologiques qui ont présidé à la formation de la presqu'île du cap Vert n'ont pas permis au phénomène de se produire devant la baie de Dakar. Aussi celle-ci jouit-elle, depuis un temps reculé, de la réputation d'un mouillage où les navires de toute dimension peuvent, en toute saison, trouver un abri contre les vents du large.

La presqu'île du cap Vert n'a été reconnue comme appartenant définitivement à la France qu'en 1765. A cette dernière date, quelques comptoirs vinrent s'installer dans la presqu'île, où les échanges commerciaux se développèrent avec rapidité. Mais c'est surtout à partir de 1857 que la ville de Dakar se constitua, en même temps que son port attirait de plus en plus les navires de commerce de toutes les nations. En 1887, Dakar était érigée en commune et, en 1903, le gouverneur général Roume en faisait le chef-lieu du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. A la même époque, de grands travaux d'assainissement, de dessèchement de marais, d'adduction d'eau, y étaient entrepris, qui ont amélioré, dans des conditions inespérées, la situation sanitaire de ce pays, si longtemps considéré comme un centre d'élection de la fièvre jaune. La population de Dakar, qui, il y a dix ans, était de 8.000 individus seulement, dépasse aujourd'hui 25.000 habitants, et tout permet de croire qu'elle deviendra avant longtemps une cité commerçante considérable, une escale qui sera, sur le chemin du Cap ou de l'Amérique, ce que sont aujourd'hui Colombo et Singapour pour l'Extrême-Orient.

C'est à l'initiative éclairée de Roume qu'est due l'idée de faire de Dakar un port de commerce de premier ordre, muni de tous les perfectionnements modernes qu'a reçus l'outillage d'exploitation. Avant lui, cependant, quelques tentatives avaient été faites pour accroître l'importance du port de Dakar; mais, faute de ressources, on n'y put exécuter que des améliorations de détail, et non les ouvrages considérables dont il avait besoin.

Dès 1860, le colonel Pinet-Laprade, gouverneur du Sénégal, faisait exécuter, à l'est du mouillage des navires, une digue en enrochement de 200 mètres de longueur, qui, couronnée d'un massif de maçonnerie, inaugura d'une façon heureuse la protection du port. Ces premiers travaux eurent pour effet d'amener la Compagnie des messageries impériales, aujourd'hui Messageries maritimes, à abandonner son escale de Saint-Vincent pour s'installer à Dakar. Elle était autorisée bientôt à occuper, sur la plage, deux emplacements destinés à l'établissement de magasins (qui devinrent plus tard son parc à charbon) et d'une cale de halage.

En même temps, la marine militaire poursuivait ses installations et créait à Dakar un magasin, un atelier et des appontements. Plus tard, furent établis trois phares, qui devaient permettre aux capitaines des navires de déterminer l'emplacement exact des pointes des Almadies et du cap Manuel, qu'ils avaient à contourner avant d'arriver au port.

En 1884-1885, les gares du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis étaient ouvertes successivement à l'exploitation. Destinée, en principe, à faciliter la pacification du Cayor, cette ligne ne tardait pas à devenir l'instrument de la prospérité commerciale de la région qu'elle traversait.

En présence du développement inattendu du commerce du Sénégal, le conseil général de cette colonie décida, en 1892, de prélever, sur les fonds de l'emprunt qu'il avait été autorisé à contracter, une somme de 700.000 francs, qui fut employée au prolongement et à l'élargissement de la jetée amorcée par le colonel Pinet-Laprade et à la construction d'un petit môle intérieur de 280 mètres, dit *petite jetée*.

En 1898, Dakar fut déclaré point d'appui de la flotte, et, en conséquence, de grands travaux furent exécutés pour lui donner les installations que comportait le rôle nouveau qui lui était attribué.

Ces installations, qui sont aujourd'hui terminées, comprenaient : 1° un tronçon de jetée prolongeant sur 160 mètres la jetée du colonel Pinet-Laprade et une digue de 2.400 mètres protégeant le port au nord de la passe (cette digue est interrompue à une certaine distance de la côte, dans une région d'où la houle ne peut venir dans le port et, sur les 800 der-

niers mètres, elle est discontinue. La dépense de ces travaux s'est élevée à 2 millions de francs); 2° un mouillage de 50 hectares environ, dragué à 9 mètres, qui a coûté 8 millions; 3° un bassin de radoub (ayant les dimensions suivantes : longueur extrême 206m,60; longueur au rond 192 mètres; largeur à l'entrée, à la partie supérieure, 28m,60; largeur à la partie inférieure 25 mètres; hauteur du seuil au-dessus du fond du dock 0m,85; hauteur d'eau sur le seuil aux marées hautes 9m,30 à 10m,50; aux marées basses, 0 des cartes marines, 8m,50); 4° des casernements, ateliers, bâtiments divers, etc.

Ce que le crédit du Sénégal n'avait pu permettre jusqu'alors devint facile avec la constitution du budget général de l'Afrique occidentale française. Grâce à cet organe financier nouveau, qu'avait imaginé Roume dès le début de son administration, on put réaliser un emprunt de 65 millions. Sur cette somme, 10 millions furent destinés à l'aménagement du port de commerce de Dakar.

Le projet des travaux fut approuvé, le 5 octobre 1903, par le ministre des colonies. Leur exécution fut confiée, par adjudication du 28 juin 1904, à deux entrepreneurs français, et terminée dans le courant



Le Dernier Salut ; épisode du *Formidable* au combat du 23 juin 1795, par G. Fouqueray (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

En raison de l'amélioration apportée au mouillage du port de commerce par la construction de la grande digue, la colonie du Sénégal a contribué, pour un million, aux dépenses d'établissement de cet ouvrage.

Si tous ces travaux avaient augmenté l'importance du port de Dakar au point de vue militaire, ils avaient peu modifié la situation au point de vue commercial. En 1903, le port de commerce n'offrait pour les opérations des navires que les seuls ouvrages suivants : une grande jetée, accostable sur 200 mètres; une petite jetée de 280 mètres, accostable sur un seul côté aux grands bateaux, et environ 500 mètres de quai non accostables. De grosses dépenses étaient donc nécessaires, si l'on voulait attirer dans ses eaux, dans des conditions de sécurité suffisante, les navires de fort tonnage et rendre plus commodes les opérations de chargement et de déchargement.

de l'année 1910. Des modifications aux dispositions originelles ayant été apportées au cours des travaux et ayant entraîné une extension des dragages, les dépenses se sont élevées à 11.050.000 francs, somme supérieure au devis prévu. Ce supplément de dépenses est compensé, et au delà, par les avantages plus grands que recueillera la navigation.

Tel que ces grands travaux l'ont établi, le port de commerce de Dakar comprend : trois bassins limités par le terre-plein de l'arsenal, deux môles destinés à augmenter la longueur de l'accostage affecté aux navires et la jetée est. Les profondeurs de 8m,50 se trouvant dans le bassin est, celui-ci a été plus particulièrement réservé aux grands paquebots. Le bassin ouest, où se trouvent des fonds dragués à moins de 6 mètres et même à moins de 4 mètres en quelques points rocheux, est destiné à la batellerie. Quant au bassin médian, partout dragué à 6m,50 et plus, il est spécialement affecté à la manutention des marchandises. Une partie de la digue du bassin est, de 120 mètres de longueur, a été remplacée par un quai de 1m,80 de tirant d'eau, où viennent accoster des remorqueurs et la grosse batellerie (citernes, chalands, cotres).

L'ensemble des ouvrages destinés à faciliter les opérations des navires de commerce comprend finalement :

La jetée sud, d'une longueur de 560 mètres, dont 200 mètres accostables;

Des quais de 8 mètres de tirant d'eau sur 710 mètres;

Des quais de 6m,50 de tirant d'eau sur 1.380 mètres;

Une digue prolongeant la jetée sud sur 386 mètres, dont 120 mètres accostables à 1m,80. La longueur totale accostable affectée aux navires est ainsi de 2.676 mètres. La surface du terre-plein est de 222.000 m. c., dont 149.000 m. c. à proximité des quais pour la manutention des marchandises et 53.000 m. c. en arrière de l'avenue maritime, qui sont réservés à l'établissement de magasins et constructions diverses.

La surface des bassins est de 525.000 m. c., dont 130.000 m. c. pour le bassin ouest, 77.000 m. c. pour le bassin médian, 78.000 m. c. pour le bassin est, et 240.000 m. c. pour l'avant-port.

A Dakar, comme dans la plupart des ports, la surface des bassins, bien que largement calculée, ne permettrait pas toujours facilement les évolutions des navires au mouillage, si, parmi ceux-ci, se trouvaient quelques grands paquebots. On a résolu la difficulté en permettant aux navires de commerce de mouiller dans le port de guerre, dont la surface est de 50 hectares dragués à 9 mètres et qui, en fait, ne sera la plupart du temps que partiellement occupé.

Aux travaux considérables qui viennent d'être exposés sont venus s'ajouter ceux destinés à l'exploitation proprement dite du port : alimentation en eau de source, canalisation d'eau de mer pour arrosage et secours en cas d'incendie, établissement de hangars, d'un entrepôt, de bâtiments pour les services, de voies ferrées, d'engins de levage, d'appareils pour l'amarrage et l'accostage des bâtiments, d'ateliers, etc., en un mot, tous les ouvrages ou appareils qui, dans un port moderne, doivent permettre de réduire au minimum le temps à employer à l'embarquement et au débarquement des marchandises, au ravitaillement des navires et aux réparations dont ils peuvent avoir besoin.

On ne pouvait songer, dès le début de la nouvelle exploitation, à donner au port de Dakar, complètement transformé et outillé, l'autonomie administrative et financière qui s'imposera tôt ou tard. On reconnut qu'il était prudent de compter que, pendant les premières années, l'exploitation du port ne donnerait pas de bénéfices. Il était, en outre, nécessaire d'établir des dispositions de nature à bien faire ressortir les conditions de son fonctionnement et ses résultats financiers. C'est pour répondre à ces considérations qu'un décret du 18 février 1910 a fait du budget de l'exploitation du port de commerce de Dakar un budget annexe au budget général de l'Afrique occidentale française.

Les ressources qu'offre présentement le port de Dakar, tant aux navires de commerce qu'à la marine militaire, donnent des certitudes que ce port ne tardera pas à acquérir une grande prospérité. A Dakar touchent déjà les compagnies françaises suivantes : compagnies des Messageries maritimes, des Chargeurs-Réunis, Fraissinet, compagnies des Transports maritimes, Devès et Chaumet, Maurel frères, Maurel et Prom, Buhan et Teisseire; les compagnies anglaises Elder Dempster et African Mail; la compagnie allemande Woërmann, les lignes belges et portugaises d'Afrique. Cette ville est, en outre, le point de départ d'un réseau télégraphique intérieur de 20.000 kilomètres qui parcourt toute la boucle du Niger et la région du Tchad à la mer, en communication avec la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Dahomey. Près de Dakar aboutissent enfin les câbles français Brest-Dakar et Dakar-Conakry.

Indépendamment des lignes régulières de navigation, le port de Dakar reçoit, surtout pendant la traite des arachides (décembre à fin mai), de nombreux bateaux de commerce, qui viennent de Marseille ou de Bordeaux. Enfin, de Dakar, partent les lignes annexes vers la baie du Lévrier, dont le professeur Gruvel a signalé les richesses ichtyologiques considérables, et vers la Casamance et la Guinée portugaise, pays riches et producteurs de riz.

Parmi les profits importants que recueillera le port de Dakar, il faut citer ceux qui lui viendront du ravitaillement des navires en charbon, vivres et eau, les conditions dans lesquelles ce ravitaillement peut y être fait étant beaucoup plus avantageuses que celles qu'offrent les ports des Canaries, de Ténériffe, de Las Palmas ou de Saint-Vincent, où les vivres sont rares et chers, l'eau, pour ne citer qu'un exemple, y étant vendue de 6 à 8 francs le mètre cube.

Dakar, dont le développement commercial s'est accru considérablement au cours des trois dernières années, sera surtout le port des produits de valeur importés, des colis lourds, des marchandises délicates. Il ne détournera pas sans doute le trafic qui,

aujourd'hui, fait vivre Saint-Louis et enrichit les commerçants de Rufisque, mais dans ses eaux continueront à venir s'alléger les navires chargés des marchandises qui, en raison de leur prix médiocre, préféreront emprunter la voie du fleuve Sénégal. On peut ajouter qu'en toute certitude il bénéficiera du trafic que développe graduellement dans la région du Baol le chemin de fer de Thiès à Kayes, dont 212 kilomètres sont aujourd'hui en pleine exploitation.

Toutes ces conditions réunies font espérer que Dakar, port militaire déjà fortement outillé, deviendra à bref délai le port d'escale des paquebots des grandes lignes et que le mouvement de son commerce, en accroissant les ressources de son budget, permettra de largement rémunérer les 16 ou 18 millions qu'on a dépensés pour l'aménagement de sa magnifique baie. — Honoré PAULIN.

Dernier Salut (LE), tableau de Charles Fouqueray, représentant un épisode du *Formidable* au combat du 23 juin 1795. — Parmi les cordages, les mâts brisés, les toiles tombées, les corps gisants, les blessés essayant de se relever, quelques survivants sont groupés, et l'un d'eux, en culotte rouge, lève son épée pour saluer encore une fois, avant de mourir, le drapeau tricolore qui flotte sur un vaisseau voisin. Il y a dans cette peinture un sens remarquable du mouvement; mais tout ce désordre apparent est soumis à une direction voulue; la composition est largement rythmée, et le jet des flammes dans le ciel au milieu des tourbillons de fumée en assure l'équilibre. Chaque morceau est peint avec franchise, et l'harmonie générale est faite d'un curieux assemblage de rouges et d'ocres sur fond bleu. Les rouges sont vifs et produisent un effet comparable aux rouges d'un vitrail; tandis que les bleus sont profonds et que le ciel est volontairement tenu dans une gamme sourde et foncée, de façon à conserver l'unité d'effet. Cette toile, qui dénote chez son auteur une personnalité certaine, a été très remarquée, en 1911, au Salon des artistes français. — Tr. LECLÈRE.

dixtuor (*dikss*—de *dix*, par analogie avec *quatuor*) n. m. Musiq. Ensemble de dix parties concertantes, comprenant un quintette d'instruments à vent et un quintette d'instruments à cordes. || Composition musicale, écrite pour ces dix parties concertantes. (Le premier *dixtuor* a été écrit vers 1900 par le compositeur A. Flégier, qui a créé aussi le mot servant à désigner ce genre de composition. Depuis, Théodore Dubois a composé un *dixtuor*.)

dreadnought (pron. angl. *dred'-nât'*) n. m. Mot anglais signifiant *intrépide* et qui a été donné à un cuirassé anglais, puis aux cuirassés étrangers du même type.

— ENCYCL. *Dreadnoughts français.* Le projet concernant la construction de deux nouveaux cuirassés ayant été adopté par les Chambres, ces navires vont être mis incessamment en chantier et confiés à l'industrie privée.

Selon la promesse du ministre de la marine, ces deux vaisseaux doivent être terminés dans un délai de trois ans et demi : ils entreront donc en service dans la flotte active à la fin de 1914, ou au début de 1915.

Les dreadnoughts français seront du type « Jean-Bart », déjà en chantier depuis 1910 et dont la construction, entreprise dans les arsenaux de l'Etat, doit être poussée avec la plus grande célérité.

C'est le besoin d'arriver le plus vite possible au résultat final qui a conduit le gouvernement à confier la construction de ces importantes unités à l'industrie privée.

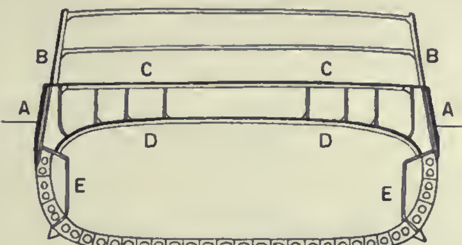
Les quatre nouveaux navires qui entreront presque simultanément en service formeront une division homogène, composée, suivant les conceptions nouvelles, de trois navires destinés à prendre armement et du quatrième qui doit rester en réserve.

Les *caractéristiques générales* sont les suivantes : longueur, 165 mètres; largeur, 27 mètres; creux, 8m,82. Déplacement, 23.500 tonnes; puissance en chevaux, 29.000; vitesse prévue, 20 nœuds.

Armement. L'artillerie comprendra exclusivement des pièces de gros calibre et des pièces de moyen calibre d'un seul type.

Gros calibre. Comme sur leurs similaires étrangers, les pièces de gros calibre seront du type 305 mm., réparties en six tourelles disposées, deux à l'avant, superposées, deux à l'arrière également superposées, deux au centre du navire, l'une à tribord, l'autre à bâbord, symétriquement placées par rapport aux deux axes longitudinaux et transversaux.

L'armement *en pièces de moyen calibre*, qui permettra de repousser les attaques des torpilleurs, sera composé de 22 canons de 14 cm., dont 18 seront placés en réduit cuirassé au milieu du navire et 4 autres dans un petit réduit faisant partie du groupe arrière. Les pièces de petit calibre, que nous ne signalons que pour mémoire, puisqu'elles ne doivent servir



Coupe au maître du cuirassé français *Danton* : A, ceinture cuirassée épaisse; B, ceinture cuirassée haute; C, pont cuirassé supérieur; D, pont cuirassé inférieur; E, caisson protecteur contre l'explosion des torpilles.

que pour les saluts et pour armer les embarcations, seront au nombre de quatre.

La hauteur des tourelles au-dessus de la mer, facteur si important pour la justesse du tir et pour la portée des pièces, sera de 9m,30 et de 11m,50 pour les tourelles avant, de 7m,60 pour les tourelles centrales et de 6m,50 et 8m,50 pour les tourelles arrière.

Les pièces d'artillerie moyenne seront à une hauteur commune de 5m,80.

Torpilles. L'armement en torpilles de ces nouveaux navires comprendra des torpilles de 450 mm. lancées par quatre tubes sous-marins; elles portent à 2.000 mètres et se dirigent vers le but à la vitesse de 35 à 40 milles à l'heure.

Protection. La protection contre l'artillerie est assurée par une cuirasse épaisse, qui s'étend de bout en bout et s'élève à 2m,30 au-dessus de la flottaison.

L'épaisseur de cette cuirasse est de 270 mm. au centre du navire; elle va en décroissant vers les extrémités, où elle atteint encore 180 mm.

Une cuirasse mince de 18 mm. fait suite à cette cuirasse épaisse et vient protéger les embases des tourelles et des cheminées.

Horizontalement, il existe deux ponts cuirassés, l'un blindé à 48 mm.; l'autre, l'inférieur, à 70 mm.

Les tourelles sont formées par un masque d'acier de 250 mm., et le blockhaus de commandement sera protégé par 305 mm. d'acier.

Pour donner une idée approximative de la puissance de ces navires, il suffira de savoir que les projectiles de 305 mm. pèsent 440 kilogrammes, ont une hauteur de 1m,20 et sont lancés à une distance pratique atteignant 10.000 mètres.

Les obus de 14 cm. pèsent 36 kilogrammes et ont une hauteur de 0m,50.

Protection des œuvres vives. La protection de la coque au-dessous de la flottaison est une des questions dont la solution présente le plus de difficultés. La France a fait des efforts financiers considérables pour étudier des cloisonnements particuliers. Elle a même construit un navire spécial, le *Henri-IV*, possédant un caisson intérieur cuirassé; mais les expériences n'ont démontré qu'une chose : c'est qu'une torpille de 100 kilogrammes de fulmicoton avait raison de toutes les coques et doubles coques, qui se déchiraient sur une étendue considérable. Pendant la guerre russo-japonaise, la coque du « Gromoboï », qui heurta une torpille vigilante, eut une ouverture de 80 mètres carrés. Le caisson du type « Mirabeau », expérimenté à Lorient, ne résista pas mieux, malgré le soin apporté à sa construction, pour laquelle on ne dépensa pas moins de 2.600.000 francs.

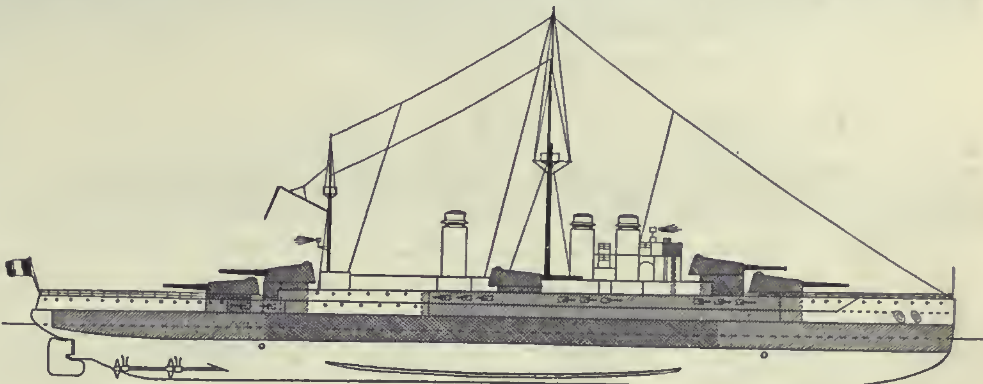
Théoriquement, si l'on pouvait offrir du vide aux gaz provenant de la déflagration de la torpille, la pression tomberait brusquement, et l'on éviterait un cataclysme. Mais les Italiens ont fait en ce sens des études pratiques, et il semble qu'il ne convient pas de prolonger les expériences. Le cuirassé est désarmé et compromis quand il se trouve en contact avec une torpille, soit lancée, soit mouillée, soit dérivante : Il importera simplement qu'il ne se fasse pas torpiller!

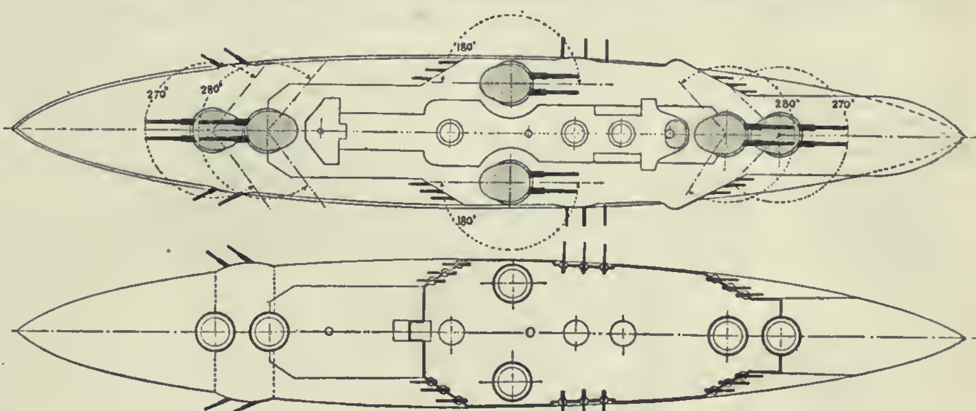
Les Argentins ont tenté la protection intérieure au moyen d'une cuirasse de 25 millimètres écartée de la muraille de 3 ou 4 mètres et de plaques de 18 millimètres placées sous les machines et les soutes à munitions. Les Russes ont, au contraire, après les leçons de leur guerre avec le Japon, abandonné les divers systèmes de protection intérieure, tandis que les Américains continuent à cuirasser leurs soutes à 38 millimètres.

Le problème reste donc posé, et il ne semble pouvoir être résolu que par la protection exercée à l'extérieur des navires; dragage des torpilles et mouillage de filets protecteurs.

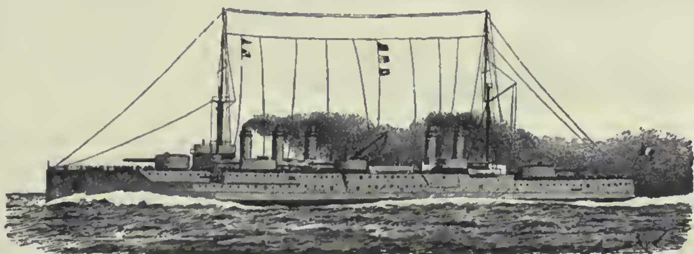
Machines et chaudières. De même que sur les navires de la classe « Danton », les appareils moteurs sont composés de turbines qui pourront développer une puissance de 29.000 chevaux, et la vapeur nécessaire sera fournie par des groupes de chaudières Niclausse ou Belleville, disposés en quatre chambres.

Le charbon embarqué à bord sera logé dans un nombre considérable de soutes formant comparti-





Nouveau cuirassé français, type *Jean-Bart*.



Cuirassé français *Danton*, muni de l'antenne de télégraphie sans fil et des drisses de signaux.

ments étanches et disposées de façon qu'on puisse loger 2.700 tonneaux en grand plein.

Avec cette quantité de charbon, le rayon d'action sera de 2.300 milles à 20 nœuds et de 8.410 milles à 10 nœuds.

La vitesse de 10 nœuds appelée parfois improprement la « vitesse économique » est celle avec laquelle les navires américains ont accompli leur croisière autour du monde.

Approvisionnements et machines auxiliaires. Les munitions embarquées à bord de ces nouveaux navires seront ainsi réparties :

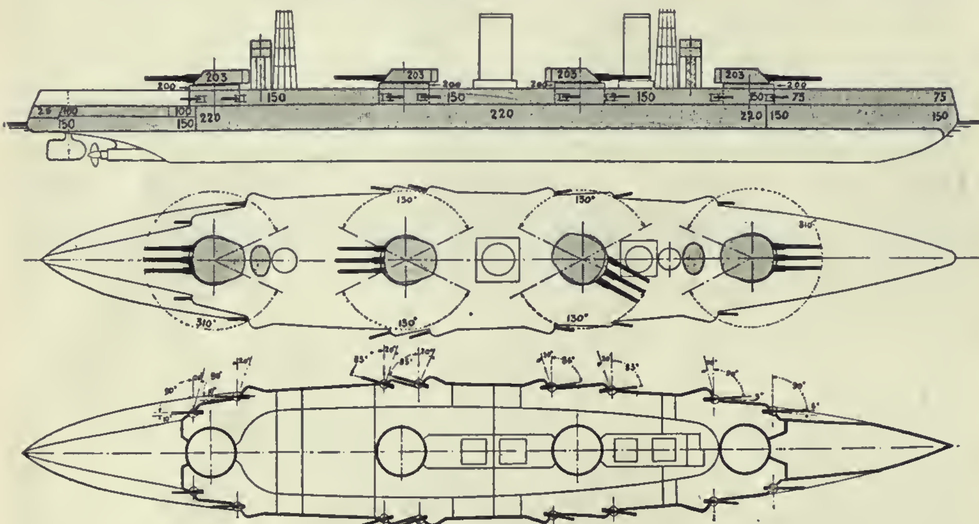
Pièces de 305.	100 coups par pièce.
Pièces de 140.	275 coups par pièce.

Les tourelles sont du modèle anglais, avec chargement dans l'axe à tous les angles.

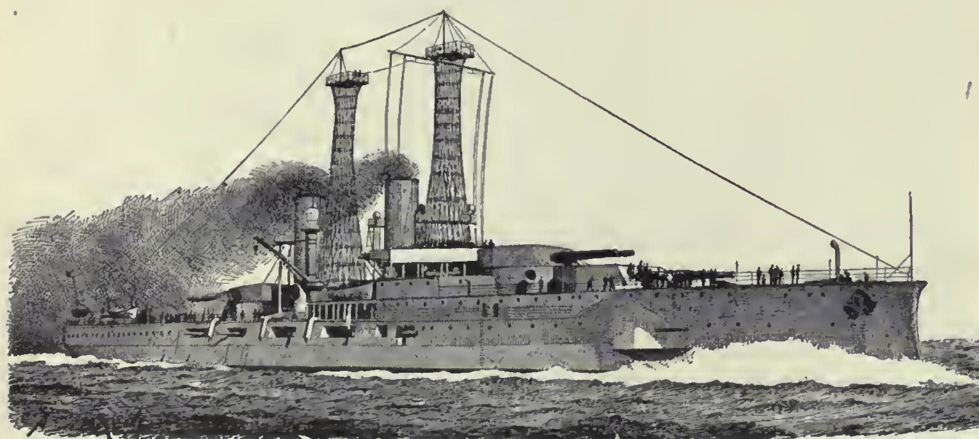
Trois appareils frigorifiques permettront de donner aux soutes une température évitant toute décomposition des poudres. Quatre dynamos réunies dans

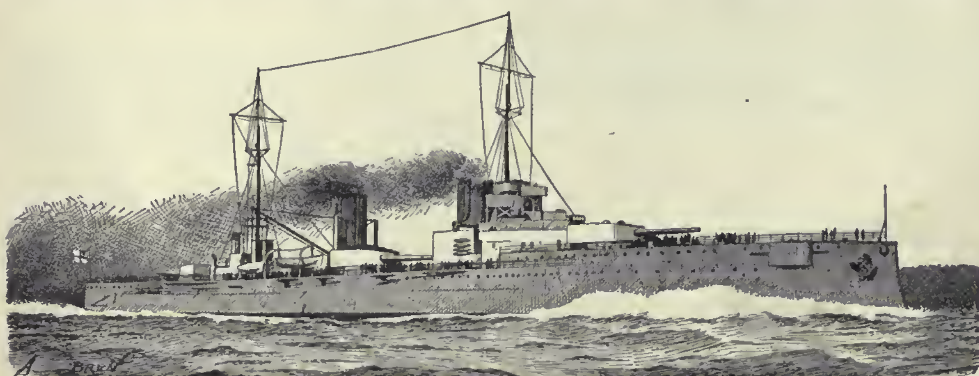

Cuirassé anglais *Dreadnought*, prototype des cuirassés modernes.


Cuirassé anglais *Hercules*.



Cuirassé russe *Sébastopol*.


Cuirassé américain *Delaware*.


Cuirassé rapide allemand *Von der Thann*.

une usine centrale d'électricité pourront assurer tous les services en fournissant chacune 200 kw.

Dix projecteurs de 90 centimètres permettront la recherche des torpilleurs.

Le personnel comprendra, sur un navire non amiral, 36 officiers et 860 officiers mariniers et marins.

Puissance offensive. En examinant le plan de battage des pièces de canon de ces nouvelles unités, on constate que, soit dans le tir en chasse, soit dans le tir en retraite, on dispose de 8 pièces de 305 et de 12 pièces de 140.

En travers, on présente 10 pièces de 305 et 11 pièces de 140.

Si nous calculons les poids d'acier lancés par ces canons à la minute, nous trouvons, en admettant deux coups à la minute pour les 305 et six coups pour les 140, les chiffres suivants :

En chasse et en retraite : 7.040 kilogrammes pour les 305 et 2.592 kilogrammes pour les 140, soit au total 9.632 kilogrammes d'acier. On pourrait certainement augmenter ce chiffre, si l'on se basait sur les exercices, mais il ne faut retenir que ce qu'un tir sérieux peut donner, et ces chiffres ne sont pas loin de la réalité du temps de guerre.

Par le travers, ces navires peuvent lancer à la minute 8.800 kilogrammes pour les dix canons de 305 et 2.376 kilogrammes pour les onze pièces de 140 : c'est donc un total de 11.176 kilogrammes que représente une bordée de ces navires. Le prix de revient total sera environ de 75 millions.

Rappelons que le programme naval exposé dans un projet de loi qui va être incessamment soumis au Parlement comporte :

En premier lieu : 1° Une flotte de haute mer devant comprendre 28 cuirassés d'escadre, qui seraient divisés en 4 escadres de 6 cuirassés et 4 cuirassés de remplacement ;

2° 10 éclaireurs d'escadre, soit 2 éclaireurs par escadre et 2 de remplacement.

3° 52 torpilleurs de haute mer, soit 12 par escadre et 4 de remplacement.

En second lieu : 1° Une flottille de 94 navires sous-marins ;

2° 4 navires porte-mines.

Le programme comporte en outre : 1° Une flotte des divisions navales lointaines de 10 bâtiments ;

2° Un certain nombre de navires spéciaux, bâtiments hydrographes, transports côtiers, bâtiments-écoles.

3° Enfin, la date de 25 ans a été fixée pour la durée maximum des cuirassés mis en chantier après 1909.

En considérant comme des *dreadnoughts* les 6 cuirassés du type « Patrie » et les 6 du type « Danton », ce sera 12 cuirassés à construire d'ici 1920, puisque 4 « Jean-Bart » sont déjà en chantier ; mais les 6 cuirassés type « Patrie » sont déjà d'un modèle suranné. C'est donc, en réalité, 18 cuirassés dont la construction s'impose d'ici 1920, si l'on veut accomplir intégralement le programme naval projeté.

Pour mettre en évidence les caractéristiques des navires français et étrangers, nous avons dressé le tableau ci-après, qui fera ressortir ce que l'on a fait chez nous et à l'étranger au début de 1911.

Les tonnages ne sont pas les mêmes ; mais l'artillerie se rapprochant très sensiblement, on peut considérer les navires choisis comme étant du même type.

Il est bien entendu que nos nouveaux navires pourront employer la chauffe au pétrole et que les dispositions nécessaires ont été prévues. Sur l'« Arkansas » et les navires similaires américains, on dispose, comme le montre le tableau, de 400 tonnes de combustible liquide.

Il est inutile d'ajouter que la course aux gros tonnages est loin d'être close et qu'en Angleterre, aussi bien qu'en Allemagne et même au Brésil et en Argentine, il se produit une poussée vers les gros déplacements dont on ne peut prévoir la fin, si l'on se rappelle que les paquebots sont passés de 20.000 tonnes il y a dix ans à 60.000 tonnes en 1911. Il est difficile de se faire une idée exacte de ces monstres marins, quand on ne les a pas visités.

Navires et nationalités.	Tonnage.	Long.	Larg.	Creux.	Puissance.	Vitesse	Charbon.
Sébastopol, russe.	23 400	172	27	8,37	42 000	23	2 500
Jean-Bart, français.	23 500	165	27	8,82	29 000	20	2 700
Arkansas, américain.	25 300	164	23	8,37	40 000	22,5	2 500 — 400 pét.
Moreno, argentin.	27 800	184	29	8,27	28 000	20,5	4 000
Rheinland, allemand.	18 500	155	27	8,50	20 000	19,5	2 700 + 200 pét.
Delaware, américain.	22 075	168	27	8,50	25 000	21	2 340 + 600 pét.
Hercules, anglais.	20 600	165	27	8,50	25 000	21	2 700
Dreadnought anglais.	17 900	156	25	9,30	23 000	21	2 000

Navires.	Pièces de gros calibre	Pièces de moyen calibre.	Munitions.	Cuirasse.	Torpilles.
Sébastopol.	12	16 de 120	100 de 305	220-150	Néant
Jean-Bart.	12	22 de 140	100 de 305	270-180	4 tubes s.-m.
Arkansas.	12	21 de 127	100 de 305	279-229	2 tubes s.-m.
Moreno.	12	12 de 152 12 de 102	80 de 305 300 de 152	305-254 152-102	2 tubes s.-m.
Rheinland	12	12 de 150	»	270-180	6 tubes s.-m.
Delaware.	10	14 de 125	»	330-150	»
Hercules.	10	20 de 105	»	360	»
Dreadnought.	10	27 de 65	»	270	5 tubes s.-m.

Le Brésil a commandé en Angleterre le cuirassé *Rio-Janeiro*, dont les principales caractéristiques seront : longueur, 198 mètres ; largeur, 28 mètres ; déplacement, 32.000 tonnes ; armement, 12 pièces de 355, 14 de 152, 14 de 102, 3 tubes sous-marins, vitesse 23 nœuds. Ce navire sera construit en deux ans et devra entrer en service en 1913. La construction en a été confiée aux chantiers d'Elswick, qui ont déjà fourni au Brésil le *Minas Garaes* et le *Sao Paolo*. La présence de ce dernier a été fort remarquée à Cherbourg, où il toucha avant de regagner Rio de Janeiro.

Deux nouveaux types de navires : le *Von der Thann* allemand et les *Super-Lion* anglais méritent d'être signalés.

Ces bâtiments puissants, véritables dreadnoughts, ont toutefois un armement un peu moins fort que les navires de ce type, mais ils auront, et ils ont en réalité, une vitesse beaucoup plus considérable, puisque le *Von der Thann* n'a pas donné moins de 27,5 nœuds aux essais.

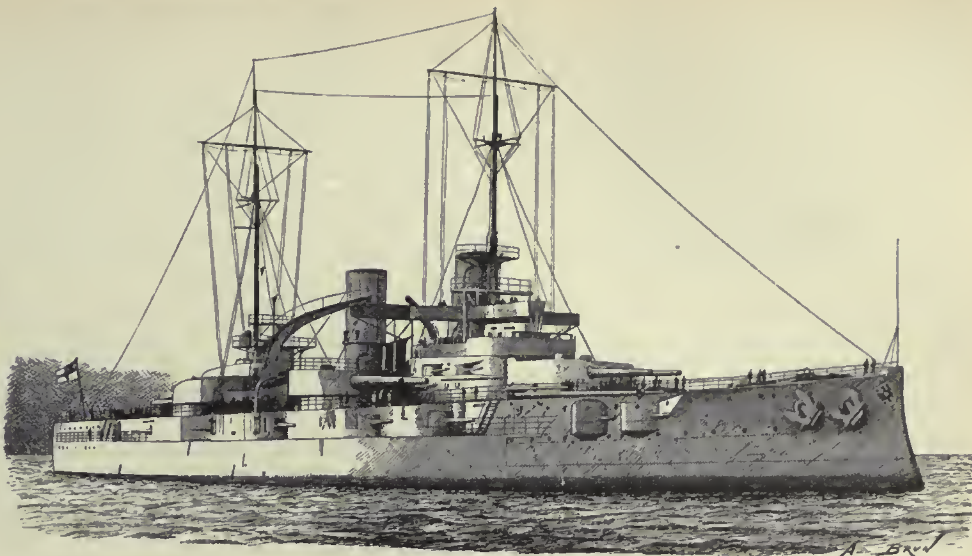
Avec ces navires, nous entrons de plain-pied dans la série des cuirassés croiseurs dont le *Nouveau Larousse illustré* annonçait la venue prochaine ; probabilité d'hier, réalité d'aujourd'hui.

Les *Super-Lion* auront de 27.000 à 30.000 tonnes de déplacement ; la longueur du navire construit sur ces plans est de 230 mètres ; sa vitesse atteindra 30 nœuds ; son armement en grosse artillerie comportera huit 343 en quatre tourelles doubles.

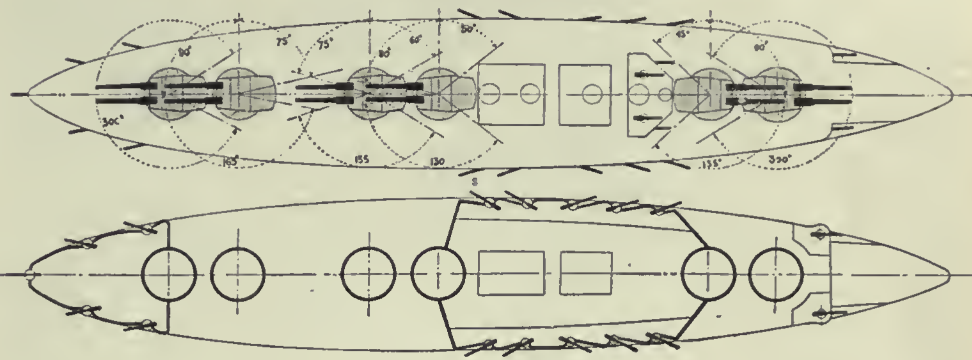
Le *Von der Thann* ne possède que 8 canons de 280 mm., son tonnage n'est que de 18.500 tonnes, et sa force en chevaux, bien qu'il ait dépassé 27 nœuds, n'est que de 45.000, au lieu de 70.000 sur le *Lion* et le *Super-Lion* anglais.

Cette lutte pour la suprématie navale ne laisse pas que d'être impressionnante : il faut, dès à présent, que la France se hâte et regagne le temps perdu en mettant en chantier des navires qui soient un progrès et non un recul, comme ce fut le cas des *Danton*, inférieurs, avant leur mise en chantier, aux *Dreadnoughts* déjà en service.

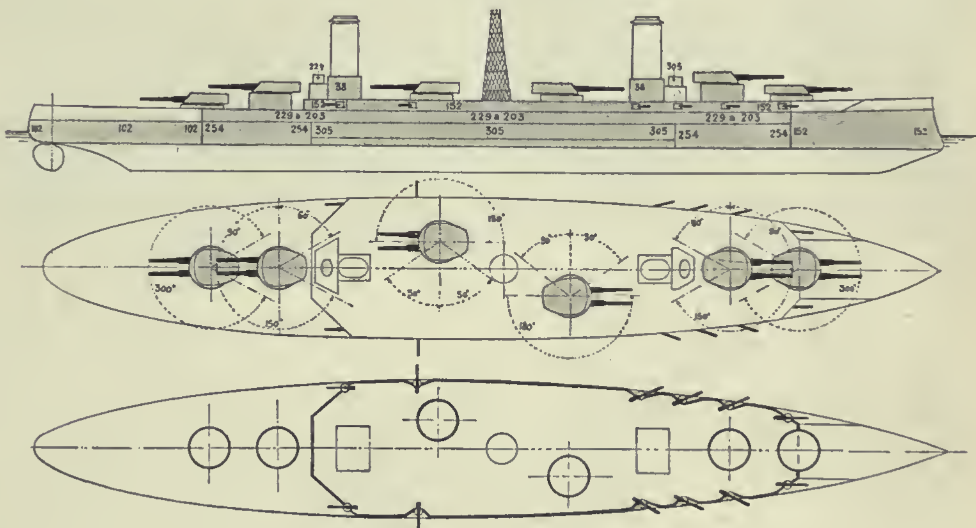
Il y a lieu, en outre, d'accélérer nos constructions neuves ; car on ne peut oublier que, tandis que les Anglais construisent en deux ans un cuirassé comme le *Minas Garaes* ou le *Rio-Janeiro* de 30.000 tonnes, il faut cinq ans à nos chantiers pour mettre à point nos *Danton* : or, avec une semblable lenteur, nous arrivons toujours en retard, et nous n'avons à opposer aux navires étrangers, toujours plus perfectionnés, que des bâtiments démodés avant d'avoir quitté leur cale de construction.



Cuirassé allemand *Rheinland*.



Cuirassé américain *Arkansas*.



Cuirassé argentin *Moreno*.



Cuirassé brésilien *Sao Paolo*.

Étienne Lamy, rapporteur du budget de la marine, disait en 1878, dans ce style grave et persuasif dont il est coutumier : « L'excès des dépenses inutiles n'atteint que le budget de l'État, la lenteur des travaux atteint sa puissance. » Pénétrons-nous de cette vérité en considérant l'état comparé des forces navales anglaises, françaises et allemandes, au début de 1911 :

Nations.	Dreadnoughts	Cuirassés de 1er rang	Cuirassés de 2e rang	Croiseurs cuirassés.	Destroyers	Sous-marins
Angleterre. .	10	31	17	35	150	60
Allemagne. .	7	16	9	13	92	8
France. . . .	»	22	»	16	180	73

Il faut ajouter que, si la France a dépensé pour sa marine, de 1880 à 1910, 7 milliards 600 millions, tandis que l'Allemagne ne dépensait que 4 milliards 900 millions, les crédits de l'Allemagne étaient destinés à créer de toutes pièces une flotte, tandis que les budgets français devaient pourvoir à la fois aux constructions nouvelles et à l'entretien d'une flotte déjà numériquement plus forte que celle de l'Allemagne.

Aujourd'hui que les rôles sont renversés, la France doit se mettre résolument à la besogne, en réduisant ses dépenses de flotte armée et en consacrant le plus possible de ses ressources aux constructions neuves, vite achevées.

L'amiral allemand von Tirpitz se glorifie d'avoir fait rendre en constructions neuves et en plans heureux le maximum possible au budget de la marine allemande : nous ne demandons pas autre chose à ceux qui gèrent nos intérêts maritimes, et, s'ils y réussissent, ils auront droit à toute la reconnaissance de la nation. — Comt A. Hérou.

Dumoulin (Maurice), publiciste et historien français, né à Belfort le 7 septembre 1861, mort aux Mureaux (Seine-et-Oise) le 31 mars 1911. Il était le fils d'un intendant général de l'armée, et il fit à l'université de Lyon d'excellentes études, qui le conduisirent à l'agrégation d'histoire. Il était professeur au lycée de Roanne, lorsqu'il fit paraître ses premiers travaux sur l'histoire du Roannais et du Forez: *Histoire du Forez et du Roannais* (1898); *En pays roannais* (1896), etc. Mais il se tourna bientôt vers le journalisme, et devint en 1898 directeur du « Journal du Havre », où il mena, au moment de la revision du procès Dreyfus, une ardente campagne en faveur du condamné de 1894. En 1900, il entrait au « Temps ». C'est là qu'il fit paraître, pendant dix ans, un grand nombre d'intéressantes études de littérature et d'histoire, d'une documentation toujours sûre et précise, et dont quelques-unes ont été réunies en volume. Chercheur habile et passionné, excellant à dévoiler les menus mystères de la vie des grands hommes d'autrefois, il s'était fort heureusement cantonné dans les dernières années du XVIIIe siècle et les premières du XIXe. La société du temps de Louis XV, le Premier Empire, lui ont fourni le sujet de ses meilleures études, nourries d'anecdotes vivement écrites, solides et attachantes tout à la fois : *Figures du temps passé* (1909), *Études et portraits d'autrefois* (1911), où se trouvent de bien intéressantes pages sur la vie intime de Mme de Staël et de très bonnes pages sur Desaix, le général Dominique Dupuy, etc.; *les Ancêtres d'Alfred de Musset* (1911), dont il a été naguère parlé ici même (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 55), et que l'Académie française couronna; enfin, *Favart et Mme Favart* (1911), dont il a pu voir à peine la publication. Maurice Dumoulin, qui avait donné un certain nombre d'articles à l'« Écho de Paris », au « Petit Journal », au « Théâtre », etc., avait également collaboré, pour la partie historique, au « Nouveau Larousse illustré ». — H. T.

Embuscade (L'), tableau de G.-F. Rotig. — Derrière un massif de verdure, un lion et une lionne sont accroupis, guettant les antilopes qui descendent la colline ensoleillée. Mais l'intérêt de cette toile n'est pas tant dans l'effet de lumière, dans l'opposition des bleus du ciel, des blancs jaunâtres du sol et des violets sourds de l'ombre, que dans l'étude des fauves. Le peintre animalier, savant, est attentif aux attitudes des acteurs de son drame : il a parfaitement noté le mouvement des bêtes allongées sur le sol et prêtes à bondir; il en a montré les muscles puissants; il en a modelé avec une science parfaite les corps souples et vigoureux. Ce tableau remarquable a figuré, en 1911, au Salon des artistes français. — Tr. Leclère.

***étoile** n. f. *Courants stellaires.* V. STELLAIRE, p. 193.

***gale** n. f. — Encycl. Hyg. *Gale des cimentiers.* On a signalé dans divers pays, sous les noms de *gale des cimentiers* (France), *cement desease* (Angleterre), *Mörtelkrankheit* (Allemagne), *maladia dei cemento* (Italie), une variété de dermatose affectant les ouvriers qui manipulent les ciments et spécialement les ciments à prise rapide (Vassy, Port de France, etc.).

Cette affection professionnelle, caractérisée par de petites pustules et un prurit assez intense, guérit spontanément quand l'ouvrier cesse de manipuler la substance incriminée, et s'aggrave au contraire pour prendre l'aspect lichénoïde, s'il continue ses occupations. On a prétendu que les ciments à prise rapide, renfermant environ 80 pour 100 de carbonate de chaux, mettent en liberté, au moment où l'ouvrier les humecte, une quantité de chaux vive caustique, assez importante pour être dangereuse; mais cette richesse en chaux a été contestée par des ingénieurs qui se sont fait une spécialité de l'étude des ciments. Quoi qu'il en soit, de 1908 à 1911, divers syndicats de cimentiers appelèrent l'attention du gouvernement sur les *dangers* que présente l'emploi de ces ciments. Une campagne de presse fut même entreprise, et les *méfaits* des ciments à prise rapide signalés au public par voie d'affiches.

Mais la commission d'hygiène industrielle, saisie de la question, fit procéder dans toute la France à une enquête minutieuse qui révéla la vanité des craintes conçues tout d'abord et permit d'affirmer que les cas *nombreux* de gale — 90 à 95 p. 100, disaient les affiches — se chiffraient en réalité bien plus modestement, par 1 à 2 p. 1.000, et que, non seulement il n'y avait pas lieu d'interdire l'emploi des ciments dont il s'agit, mais même qu'une réglementation spéciale au sujet était parfaitement inutile.

Les cas constatés de gale des cimentiers ont simplement mis en évidence la sensibilité et les prédispositions évidentes de certains individus, mais ils n'autorisent pas la condamnation des ciments, puisqu'il est en somme facile de guérir les effets de la maladie et d'en éviter le retour. — J. Auvernier.

— Bot. *Gales de la pomme de terre.* Il en existe deux sortes : la *gale* proprement dite et la *gale noire*. La première, encore assez obscure dans sa cause, a tout d'abord été attribuée, par l'Américain Bolley, à une bactérie; mais Thaxter y a vu l'œuvre d'un champignon, l'*oospora scabies*, et c'est à son opinion que se rangent aujourd'hui la plupart des savants qui se sont occupés de la question.

Quel que soit, d'ailleurs, le parasite qui l'occasionne, la gale de la pomme de terre se manifeste par une altération des tubercules, dont la pellicule lisse et mince habituelle est remplacée peu à peu par un épiderme dur, épais, de couleur brune, formé de couches successives de liège. La maladie apparaît plus particulièrement dans les terrains calcaires ou les sols qui ont reçu un abondant apport de marne ou de chaux : les germes semblent s'en conserver dans ces terrains. Si la maladie n'a jamais causé des dégâts bien considérables, il n'en reste pas moins que les tubercules galeux, tout en restant utilisables cependant, subissent une forte dépréciation à la vente. Le traitement contre la gale est surtout préventif et consiste à éviter de planter la pomme de terre dans les sols où l'on a constaté la présence de la maladie, comme aussi à ne pas faire servir à l'ensemencement des tubercules galeux.

La *gale noire*, encore inconnue en France, mais que l'on a observée en Hongrie (1896) et en Angleterre (1902), est causée également par un champignon de la famille des chytridiacées, dont Schilbersky a fait une étude approfondie et qu'il a dénommé *chrysophlyctis endobiotica*. Les lésions sont comparables à celles qu'occasione l'*oospora scabies*, avec cette différence qu'il existe aussi des verrues caractéristiques. La maladie a causé en Angleterre des dégâts assez considérables, et l'on a préconisé, pour porter remède à ce nouveau fléau, l'immersion, pendant dix heures, des tubercules-semences dans une bouillie bordelaise diluée, ou pendant deux heures dans une solution d'aldéhyde formique à 3 p. 100 de formol commercial.

Le gouvernement français, en présence de la gravité de cette maladie, a interdit l'importation des tubercules atteints de gale noire; une inspection minutieuse est effectuée par les soins des agents chargés de la vérification des envois, de manière que cette interdiction reçoive son plein effet. — Jean de Chaon.

Gamine (LA), comédie en quatre actes, de Pierre Veber et Henry de Gorsse (théâtre de la Renaissance, 24 mars 1911). — Maurice Delanoy, peintre des plus distingués, arrivé à la cinquantaine, membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur, est en déplacement à Pont-Audemer. Il y a pris pension chez les demoiselles Auradoux. Ces deux vieilles filles, Aglaé et Hortense, ont recueilli leur nièce Colette, qui est orpheline. Colette a seize ans. Ses tantes et Léonie, la bonne, l'appellent couramment la « gamine ». C'est un petit être franc, vif, gai, de caractère indépendant, d'esprit très ouvert, encore une enfant toutefois, mais une enfant à la veille de devenir une femme. Le milieu provincial dévot, fermé à toute idée moderne, dans lequel la destinée la condamne à vivre, lui convient aussi peu que possible, malgré l'affection réelle que lui portent ses tantes et qu'elle leur rend de tout cœur. L'arrivée de Maurice Delanoy a été pour elle un bienfait : c'est comme si l'on avait ouvert une fenêtre qui laisserait venir à elle l'air et la lumière.

Elle professe, à l'égard du peintre célèbre, de l'admiration, du respect, une sympathie très vive. Delanoy, de son côté, s'intéresse à cette petite, très douée pour la peinture, et à laquelle il donne quelques leçons. « Ah! s'écrie-t-il, si je te tenais sous ma coupe, je ferais de toi une grande artiste. » Malheureusement, Delanoy repart : son ami Simoneau vient l'enlever en automobile. Et un grand malheur menace Colette : M. le curé a formé le projet de la marier au jeune Alcide Pingois, fils de riches bourgeois de Pont-Audemer. Les tantes sont ravies d'une telle perspective. Colette, elle, est navrée, car l'« enfant Pingois », comme elle dit, « zélateur des Enfants de Joseph », et qui a l'air d'un « saucisson en redingote », a déclaré Delanoy, est précisément l'opposé du mari qu'il lui faudrait. Aussi, quand on cherche Colette pour la mettre en présence de son fiancé, on ne la trouve nulle part : la gamine s'est évadée.

C'est à Paris qu'elle se rend... et chez Delanoy. Elle vient naïvement demander au maître de lui donner l'hospitalité. Delanoy reçoit ce soir-là Simoneau, le commissaire de police Vergnaud, etc., et il attend un peu plus tard une ancienne maîtresse, maîtresse avec laquelle il renoue, Nancy Vallier, de la Comédie-Française. Le voilà donc fort ennuyé, fort gêné. D'autant plus que Colette se considère déjà comme chez elle. Elle trouve chez le peintre un de ses jeunes compatriotes, Pierre Cernin, avec qui elle a joué et maraudé dans leur petite enfance et, sans façon, elle lui dit : « Il faudra venir souvent, mon vieux Pierre. » D'autre part, elle déclare que, si Delanoy la chasse, elle ira se jeter à la Seine; et il la sait fille à réaliser sa menace. Il la garde donc, contraint et forcé; il l'installe tant bien que mal dans son atelier, sur une couchette de fortune, derrière un paravent. Colette ne dort pas. Elle voit arriver Nancy Vallier. Et, quand cette femme monte avec Maurice Delanoy l'escalier qui conduit à la chambre du maître, la gamine fond en larmes.

Colette une fois installée définitivement chez Delanoy, il advient ce qui arrivera toujours fatalement en semblable occurrence : le quinquagénaire s'éprend de la jeune fille. Il n'en laisse rien paraître et refuse de se l'avouer à lui-même; mais un incident vient l'éclairer : Pierre Cernin, s'étant aperçu du tour que prenaient les choses, avait cessé de venir chez Delanoy, par déférence pour celui-ci, car il sent que, lui aussi, il aimerait Colette. Mais Delanoy le rappelle. Les deux jeunes gens, étant restés un moment en tête à tête, causent, se font des confidences qui sont presque des aveux et finissent par tomber aux bras l'un de l'autre. Delanoy les surprend au moment où leurs lèvres se joignent, expulse Pierre avec violence et, à la jalousie qui le torture, reconnaît enfin de quel genre est son affection pour Colette. Il l'emporte loin de Paris, au cap Martin.

C'est là que les tantes Auradoux, qui se sont mises à la poursuite de leur nièce, finiront par la rejoindre. Pour éviter tout scandale, pour empêcher aussi une séparation qui serait un supplice, Maurice Delanoy demande à Colette si elle consentirait à devenir sa femme. Elle accepte avec reconnaissance, avec joie, semble-t-il. Cependant, le peintre est trop loyal pour ne pas lui montrer tous les inconvénients d'une telle union, et trop intelligent pour ne pas conserver quelques doutes, même après l'acceptation de la jeune fille. Par un artifice généreux, il ramène auprès d'elle Pierre Cernin, en faisant croire au jeune homme que c'est elle qui l'a rappelé. « Trop tard! » lui dit loyalement Colette. Mais la lumière finit par éclairer les vrais sentiments de chacun; Delanoy se résigne à n'aimer qu'en père, et c'est Pierre qui épousera Colette.

Dans la pièce de Pierre Veber et Henry de Gorsse, on trouve à la fois un peu de sentimentalité et même de mélancolie; enfin, et surtout, beaucoup de gaieté. Ces éléments divers sont combinés avec adresse et forment un ensemble des plus savoureux. — G. Hauriot.

Les principaux rôles ont été créés par Mlles Lantelme (*Colette*), Laugier (*Nancy Vallier*), Cécile Caron (*Aglaé*), Delys (*Hortense*), Vormell (*Léonie*); et par MM. Candé (*Delanoy*), Bullier (*Simoneau*), Capellani (*Pierre Cernin*), A. Dubosc (*Vergnaud*), V. Boucher (*Alcide Pingois*).

Gaule (Histoire de la), par Camille Jullian, tomes I-III (Paris, 1908-1909, 3 vol. in-8°). — Lorsqu'en 1901 parut le *Vercingétorix* de Camille Jullian, ce livre à la fois solide et vibrant de patriotisme, le nom de l'auteur, depuis longtemps estimé des spécialistes, fut en quelques semaines révélé au grand public. Sous l'érudition consommée de l'historien, on sentait une âme qui la soutenait et la vivifiait. On fut charmé, et, s'il faut le dire, agréablement surpris : cela nous changeait de tant d'ouvrages, savants, certes, et consciencieux, mais

véritablement illisibles pour qui n'est pas de la partie! C'est donc avec la plus bienveillante curiosité que l'on attendit l'apparition de cette *Histoire de la Gaule*, qui nous manquait. Ni cette partie de l'*Histoire de France*, de Henri Martin, ni l'ouvrage d'Amédée Thierry ne peuvent en effet être considérés comme suffisants, soit pour l'information, soit pour la méthode. D'ailleurs, les recherches de toute sorte et les documents archéologiques se sont tellement multipliés depuis lors que, de toute manière, cette histoire était à refaire. En attribuant aux trois premiers volumes parus l'une de ses plus hautes récompenses, l'Institut a confirmé et sanctionné le bon accueil que leur a fait le public.

Les Invasions gauloises et la Colonisation grecque, tel est le sous-titre, un peu incomplet, du tome Ier. Ce tome contient autre chose, en effet, et particulièrement deux tableaux, de valeur inégale, je crois. L'un des deux est la description géographique de la Gaule, infiniment intelligente et savoureuse, que, d'ailleurs, l'auteur complète par mille traits épars aussi bien au cours des volumes suivants, car jamais il ne perd de vue l'étroit rapport qui existe entre le développement historique d'un peuple, la nature et la configuration du sol qu'il habite. Impossible de mieux connaître et d'expliquer de façon plus sentie la structure de notre pays, le caractère de ses diverses régions, ses moyens de défense et ses voies de communication tant à l'intérieur que vis-à-vis de l'Europe, puis les ressources de son climat et de son sol. Il y a plaisir, notamment, à *vivre* les descriptions des *pays*, ces régions naturelles, vraies cellules de la vieille France, toujours persistantes en dépit des fantaisies administratives ou politiques. — Puis cet essai, un peu hardi, un peu téméraire, oserai-je dire, mais brillant, séduisant, sur la civilisation de l'époque ligurienne. Au reste, si témérité il y a, l'auteur, tout le premier, reconnaît ce qu'une semblable tentative de résurrection garde d'hypothétique.

Le reste du volume, à part les belles pages consacrées à l'empire grec de Marseille, pourrait presque s'intituler *Grandeur et décadence des Celtes hors de Gaule*. C'est, en effet, outre l'établissement des Celtes en Gaule, l'histoire de cette incroyable expansion qui jeta nos pères en Italie, sur le Danube, en Espagne et jusqu'en Angleterre d'une part, en Orient de l'autre, puis le refoulement ou l'abaissement de ces mêmes peuples par les Romains après la défaite d'Annibal.

C. Jullian est de ceux qui ne prennent pas leur parti de la conquête romaine. Pour eux, le Romain demeure l'ennemi; ils le haïssent, et comme vainqueur, et surtout, je pense, comme destructeur du génie gaulois. La Gaule, disent-ils, avait en elle tous les éléments d'une civilisation originale, qui, pour s'épanouir, n'avait besoin que du temps et de la liberté. Et c'est là sans doute un beau rêve. Mais est-ce plus qu'un rêve? Il fallut un Romain pour anéantir l'effroyable débordement des Cimbres et des Teutons. César fut appelé par les Gaulois eux-mêmes, pour les défendre contre les Germains. Jusqu'aux grandes invasions, l'Empire dut consacrer une bonne part de sa puissance militaire, de son énergie et de ses hommes de guerre à la garde de la frontière du Rhin, et encore, si Rome n'eût été là, la Gaule pouvait aussi bien être envahie par les Barbares du Danube. Et nous ne parlons ici que des obstacles extérieurs; mais, certainement, à supposer que la civilisation gauloise eût pu se développer librement, elle ne l'eût pas fait sans interruptions, sans à-coups; des déchirements intérieurs eussent sans doute, à plus d'une reprise, tout arrêté, tout fait reculer. Or, lorsqu'on songe que quatre siècles d'une civilisation importée tout d'un coup, adoptée non seulement avec bonne volonté, mais avec enthousiasme, suffirent à peine à pousser des racines assez profondes pour qu'au travers de l'âpre forêt germanique se fissent jour çà et là quelques fleurs cultivées, gages d'une renaissance, on peut, certes, si l'on songe à tout cela, se demander si vraiment une civilisation gauloise originale avait des chances sérieuses d'arriver à l'existence, du moins avant bien des siècles.

Quoi qu'il en soit, c'est avec complaisance que l'auteur consacre tout son deuxième tome à la description de la société gauloise avant la conquête : organisation politique, religieuse et sociale, caractère des habitants, état du pays, routes, villes et campagnes, agriculture, élevage, industrie, relations économiques et vie intellectuelle. Et, assurément, cela constitue le tableau d'un peuple intelligent, à la fois sociable et guerrier, très capable d'organisation, nullement fermé à l'intelligence des questions économiques, assez avancé déjà dans la confection de l'outillage nécessaire à la culture et aux métiers, ayant même des traditions, des pensées communes et quelque tendance à l'unité. Mais, justement, ce qui lui manquait, c'était cette unité; car, si la tendance à la réaliser existait, d'autres traits du caractère gaulois s'y opposaient avec plus de force encore. Un instant, elle le fut, après le passage des troupes d'Annibal, et c'est à l'Auvergne qu'en revient l'honneur : « Quarante peuples, sujets, clients, alliés, hôtes, amis, parents ou frères du peuple des Arvernes; des sanctuaires communs pour les jours de grandes foires et de prières solennelles; le roi héréditaire de la nation souveraine, guide suprême des armées conjurées et donnant le mot d'ordre aux enseignes rapprochées; un vaste compagnonnage de guerre, tumultueux et incohérent, sous les pas d'un chef unique : — voilà peut-être la manière dont l'unité gauloise s'est d'abord montrée dans l'histoire. » Ainsi donc, ce que l'on appelle l'« empire arverne », et que personnifient en quelque sorte les noms de Luern et de Bituit, ne doit pas être imaginé comme un Etat homogène, obéissant à une forte souveraineté. C'est en somme une confédération d'alliés, que préside un *Roi des rois*. On aime à saluer avec C. Jullian cette première aurore de la patrie française. Pourquoi donc cette aurore n'eut-elle pas de journée? C'est ce que l'auteur va nous exposer au début du troisième volume.

Très loyalement, les causes de cette prompte dislocation, C. Jullian le reconnaît, c'est surtout dans la rivalité des peuples participants et dans leurs querelles intérieures qu'il faut les chercher. « Des rancunes de peuples et des ambitions de chefs s'agitaient sans cesse à l'intérieur de l'empire arverne. » Pris d'autre part entre les Barbares du Nord et les Romains au Sud, il eût fallu aux Gaulois, pour maintenir leur indépendance, beaucoup de prudence, un souci constant de la paix, un esprit d'entente qui, plus fort que les querelles de peuplade à peuplade, réunît toutes leurs forces en un faisceau contre les ennemis du dehors. C'était plus qu'on ne pouvait attendre des Gaulois. Une attaque contre Marseille, la fidèle alliée, amena les Romains en Provence et, peu d'années après, les Eduens, brouillés avec les Allobroges et les Arvernes, appelèrent eux-mêmes contre ces derniers le secours de la nation conquérante, trop heureuse de cette occasion de pousser plus loin et son occupation territoriale et son ingérence dans les affaires de la Gaule.

Ainsi fut ouverte la porte à la conquête romaine. La création de la province de Gaule, établissant entre Rome et le reste de la contrée des rapports de voisinage continuels, assurait à la première une influence qui, en s'insinuant partout, préparait l'asservissement futur. C'est à la conquête, avec ses préliminaires depuis l'an 125 environ avant notre ère, qu'est consacré tout le troisième volume. Le principal épisode, avant la grande lutte au temps de César, est la marche victorieuse et menaçante des Cimbres et des Teutons, arrêtée juste à temps pour l'Italie par les batailles d'Aix, puis de Verceil. Les conséquences, au point de vue gaulois, furent l'alliance des Séquanes avec Rome, et surtout le prestige du nom romain porté au plus haut point. Puis, après diverses vicissitudes dont la politique romaine ne manque point de profiter, c'est la grande lutte finale, où, par une de ces rencontres qui doublent l'intérêt dramatique des événements, se trouvent aux prises le génie le plus représentatif de l'histoire romaine et le héros le plus digne de personnifier la cause sacrée de l'indépendance nationale. Nous n'insisterons pas sur tout ce récit dont le *Vercingétorix*, du même historien, a certainement donné un avant-goût à beaucoup de nos lecteurs. Une remarque, cependant : il semble que, d'un livre à l'autre, si l'enthousiasme de l'auteur pour Vercingétorix ne pouvait s'accroître, en revanche, se soit accentuée l'antipathie que César lui inspire. Le volume se termine par le récit des dernières résistances après la prise d'Alésia et la chute de la glorieuse Marseille.

Dans un sujet bien plus vaste et qui exigeait des études variées, difficiles, approfondies, on retrouve toutes les qualités qui ont fait le succès du *Vercingétorix* : remarquable documentation, pénétration dans l'interprétation des textes, savant et judicieux emploi des données archéologiques, topographiques et géographiques, souplesse dans la discussion, décision quand il faut conclure, clarté lumineuse dans l'exposition et, partout enfin, une flamme contenue, vivifiante et généreuse, qui échauffe le lecteur comme elle a soutenu l'auteur dans son laborieux effort et le fait participer à ses émotions, à ses enthousiasmes, à ses espoirs et à ses déceptions. C. Jullian n'est pas seulement un excellent historien, c'est un charmeur; et si, parfois, de sérieux motifs peuvent engager le lecteur à ne pas embrasser toutes ses conclusions, il faut avouer que l'on a grand'peine à ne pas suivre d'entraînement un écrivain si convaincu, si savant, si sympathique. — André BAUDRILLART.



L'Embuscade : lions, par G.-F. Rotig (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

***gibier** n. m. — ENCYCL. Dr. *Protection du gibier*. Pour assurer plus efficacement la protection du gibier, la loi du 3 avril 1911 a complété comme suit les articles 4 et 11 de la loi du 3 mai 1844 :

« Il est interdit, en temps de fermeture, d'enlever des nids, de prendre ou de détruire, de colporter ou mettre en vente, de vendre ou acheter, de transporter ou d'exporter les œufs ou les couvées de perdrix, faisans, cailles et de tous autres oiseaux, ainsi que les portées ou petits de tous animaux qui n'auront pas été déclarés nuisibles par les arrêtés préfectoraux. Les détenteurs du droit de chasse et leurs préposés auront le droit de recueillir, pour les faire couver, les œufs mis à découvert par la fauchaison ou l'enlèvement des récoltes. » (Loi du 3 avril 1911, art. 1er, modifiant le paragraphe final de l'art. 4 de la loi du 3 mai 1844.)

Seront punis d'une amende de 16 à 100 fr. « ceux qui, en temps de fermeture, auront, sans droit, enlevé des nids, pris ou détruit, colporté ou mis en vente, vendu ou acheté, transporté ou exporté les œufs ou les couvées de perdrix, faisans, cailles et de tous oiseaux, ainsi que les portées ou petits de tous animaux qui n'auraient pas été déclarés nuisibles par les arrêtés préfectoraux ». (*Id.*, art. 2, modifiant le paragraphe 4 de l'art. 11 de la loi précitée.)

***Gilbert** (sir William Schwenck), poète et auteur dramatique anglais, né à Londres le 18 novembre 1836. — Il est mort dans sa propriété de Grim's Dyke, à Harrow Weald (Middlesex), le 29 mai 1911. Il se baignait dans une pièce d'eau, avec deux dames de ses amies : l'une d'elles perdant pied, il s'avança pour lui porter secours, puis on le vit s'enfoncer brusquement; on le ramena sur la rive, où l'on constata qu'il avait succombé à une crise cardiaque.

D'origine écossaise par sa mère, W. Gilbert descendait par son père — le romancier William Gilbert — de Devon Gilbert, le beau-frère de

Walter Raleigh. Il fit ses études à l'université de Londres et projetait de devenir officier de l'artillerie royale, lorsque l'encombrement des cadres lui fit renoncer à ce dessein. (Par la suite, il devint capitaine de la milice dans le Royal Aberdeenshire Highlanders et, en 1883, il se retira avec le grade de major.) Il dut se tourner vers l'étude du droit, et, de 1857 en 1862, il fut clerc au Privy Council Office, puis, en 1864, il entra au barreau. Mais il y avait longtemps que le démon du théâtre le tenait : avant d'avoir vingt-quatre ans, il avait déjà écrit plus de quinze pièces, du reste uniformément refusées par les directeurs. En même temps, il écrivait dans les périodiques : le « Cornhill Magazine », le « Fun », où il publia ses *Bab Ballads*. En 1866, Tom Robertson, qui n'avait point trouvé le temps d'écrire une pièce promise au Saint-James's Theatre, en demanda une à William Gilbert, qui écrivit, en huit jours, sa *Dulcamara;* la pièce eut 120 représentations : Gilbert était « lancé ». Il écrivit coup sur coup un certain nombre de facéties dramatiques du même genre ; puis il aborda des pièces : drames, comédies, féeries, d'un niveau plus élevé. Citons : *the Palace of Truth* (1870), *Pygmalion and Galatea* (1871), *the Wicked World* (1873), *Tom Cobb* (1873), *Charity* (1874), *Sweethearts* (1874), *Broken Hearts* (1876), *Dan'l Druce* (1876), *Engaged* (1877), *the Ne'er Do Weel* (1878), *Gretchen* (1879), *Foggerty's Fairy* (1881), *Comedy and Tragedy* (1884), *Brantinghame Hall* (1888), *Harlequin and the Fairy's Dilemma* (1904), etc. Cependant, vers 1870, il avait fait la connaissance du compositeur sir Arthur Sullivan. Gilbert et Sullivan devinrent — et restèrent, jusqu'en 1896 — deux collaborateurs assidus et fidèles. *Thespis or the Gods grown Old* (1875) au Gaiety Theatre, le troisième auteur étant Toole, *Trial by Jury* (1876 Royalty Theatre), une de leurs œuvres les plus goûtées, furent les premiers fruits de leur collaboration. Puis ce furent : *the Sorcerer* (1877, Opéra-Comique), *H. M. S. Pinafore* (ibid.), *the Pirates of Penzance* (1880), *Patience* (1881), et toute la série des *Savoy operas*, ainsi appelés parce que la plupart furent représentés au Savoy Theatre, ouvert en 1882 : *Iolanthe* (1882), *Princess Ida* (1883), *the Mikado* (1885), *Ruddigore* (1887), *the Yeomen of the Guard* (1888), *the Gondoliers* (1889), *Utopia Limited* or *the Flowers of Progress* (1893), *the Grand Duke* (1896). En collaboration avec le Dr Carr, il a encore composé l'opéra *His Excellency* (1894). Le compositeur Sullivan et le librettiste Gilbert semblaient faits l'un pour l'autre. Dans la collaboration, Gilbert apporta une fantaisie originale (pour la désigner, les Anglais ont inventé l'adjectif *gilbertian* et le substantif *gilbertianism*). Il possédait, à un degré rare, l'art de supposer une situation cocasse et d'en tirer, à l'aide d'une logique parfaitement raisonnable, toutes les conséquences absurdes. Une invention extrêmement fertile dans le genre burlesque était servie par un don de plaisanterie étincelante, par un talent particulier pour une satire sans amertume, mais juste et précise. Quelque peu embarrassé dans le style de ses comédies en prose, W. Gilbert reprend tous ses avantages dans le lyrisme musical, où il fait apprécier non seulement la liberté et la souplesse de sa versification, mais encore la pureté aisée de la forme, aussi séduisante dans la tendresse et le pathétique que dans l'enjouement. — J. Bonclère.


William Gilbert.

Goudelin (Hommage à), groupe en plâtre d'Antonin Carlès, qui a figuré en 1911 au Salon des artistes français. Il doit prendre place, à Toulouse, dans la salle des Illustres du Capitole, où le charmant et modeste poète languedocien qui fit les délices de la cour du duc de Montmorency se retrouvera presque chez lui. Le maître Carlès l'a représenté en buste, avec les longs cheveux et la barbiche en pointe, qui furent à la mode au temps de Louis XIII. Vers lui monte, le long de la stèle, une floraison nouvelle : « Notre amour, comme le vieil arbuste, reverdit à la saison des fleurs, » dit l'inscription du monument. Une femme, debout au pied du socle, lève les mains vers le buste, tandis que le Génie, sous les traits d'un enfant, les yeux tournés vers le poète, tient la lyre et le laurier. Deux hautes colonnes encadrent l'ensemble. L'artiste a apporté, dans cet arrangement traditionnel, d'un symbolisme simple et sobre, son habituelle élégance d'exécution. Le joli mouvement de la jeune femme tendant ses bras vers le poète met en valeur une anatomie très finement et justement modelée, et d'une remarquable harmonie de lignes : c'est un morceau de tout premier ordre.

Goût du vice (le), comédie en quatre actes, par Henri Lavedan (Comédie-Française, 10 avril 1911). — André Lortay, jeune écrivain d'un très curieux talent, a conquis de bonne heure une célébrité spéciale en publiant ses œuvres : *le Péché de Mirette*, *la Faunesse*, *l'Hermine souillée*, etc. ; petits bouquins, dit le critique Tréguier, « qui ne sont ni pour les jeunes filles, ni pour les jeunes mères, ni pour les vieux pères ». Aussi obtiennent-ils des tirages scandaleux. De tels succès valent à André de nombreuses lettres de femmes. Depuis un certain temps, il entretient une correspondance incendiaire avec une admiratrice inconnue, qui signe «Mirette», femme du monde agréablement perverse. Or, il finit par savoir — c'est elle-même qui vient le lui apprendre à domicile — que cette femme est une jeune fille de dix-sept ans, Lise Bernin, la fille de son éditeur. Tréguier, aussi, aime Lise et lui demande sa main ; elle préfère André Lortay. S'ils convolaient en justes noces ?... Oui, mais bien que légitimement unis, ils seront amant et maîtresse. Car, déclare Mirette, « il serait pitoyable et sans envergure que nous fussions les Siamois de l'église et de la mairie, le ménage ridicule et courant ! Non, nous sommes des indépendants, des irréguliers, unis sous le régime dotal des sens, du caprice et de la fantaisie ». Ils s'épousent, au grand effroi de Mme Lortay mère, qui s'est faite la camarade indulgente de son fils, mais qu'une telle union épouvante.

Quelques mois après le mariage, ils villégiaturent ensemble sur une petite plage bretonne, et ils ont invité Tréguier. Mirette et André, tout en paraissant se continuer une mutuelle adoration, ne se sentent pas heureux : dès qu'ils se retrouvent seuls, ils se sentent tristes. Cependant, le volume récent de Lortay, *les Derniers Outrages*, se vend mieux encore que les précédents, et Mirette est bien la femme passionnée qu'elle promettait d'être. Casanova et Crébillon fils continuent d'être, assure-t-elle, ses auteurs favoris. Il arrive pourtant que Tréguier, ouvrant un livre oublié par elle, s'aperçoit qu'elle lisait non le *Sopha*, mais... *Paul et Virginie*. Cette découverte lui démontre définitivement une vérité qu'il soupçonnait depuis longtemps déjà : Mirette n'est qu'une fausse dépravée, une fanfaronne du vice. D'autre part, Lortay avoue à cet ami sûr qu'il est tout l'opposé de ce qu'il paraît. « J'écris des choses âpres et folles, mais je ne suis qu'un pudique honteux, un sentimental masqué. » Et le voilà qui, pour s'assurer si Mirette l'aime aussi avec son cœur, demande à Tréguier un singulier service : il le prie de faire la cour à sa femme. Tréguier refuse d'abord, puis accepte, pour protéger de plus près la chère petite folle à laquelle il a voué une affection réelle et pure.

C'est qu'un autre « ami » est arrivé, mais un faux ami, celui-là : d'Aprieu, accompagné de sa maîtresse, Jeanne Freny, ancienne élève de Tréguier, restée, malgré sa déchéance, une créature de choix au moral comme au physique. D'Aprieu ne manque pas de faire à Mirette une cour pressante et non désintéressée, pendant que Lortay essaye de le supplanter auprès de Jeanne. Ni l'un ni l'autre ne réussissent dans leurs projets. Les péripéties de leurs entreprises parallèles amènent inévitablement une crise douloureuse; mais les événements, conduits par le bon Tréguier, à la fois spirituel et dévoué, finissent par s'arranger de façon heureuse. L'excellent homme démontre à Lortay et à sa femme qu'ils se sont trompés mutuellement en se donnant l'un à l'autre comme des dépravés : en réalité, ils s'aiment vraiment, sincèrement, et il ne leur manque que de le faire avec simplicité, en déposant les masques imposés par un snobisme ridicule, pour être parfaitement heureux. « Mais alors, demande Lortay avec une inquiétude comique, que vais-je écrire maintenant ? — Je t'ai trouvé le titre de ton prochain ouvrage, lui répond sa mère. — Quel est-il ? — Le *Dégoût du vice.* »

De ces quatre actes, les deux premiers sont d'un comique fin et spirituel ; les deux suivants d'une mélancolie qui manque de tourner au drame. L'ensemble est des plus attachants. On ne saurait cependant le louer sans réserve. L'auteur a mis à la scène non de véritables vicieux, qui l'auraient provoqué à une âpre satire, mais de tout jeunes gens, qui sacrifient à la mode en affichant un penchant exagéré pour la dépravation. La conception est amusante, mais un peu artificielle, et il en résulte que l'on a devant soi des personnages de convention, plutôt que des créatures empruntées à la vie réelle. D'autre part, la trame de la pièce est extrêmement ténue. Le mérite de cette comédie légère est surtout en son dialogue, d'une langue à la fois souple et précise, savoureuse, riche de mots heureux. De la première scène à la dernière, il séduit, captive, et il est impossible de ne pas se laisser prendre. — G. Haubigot.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Pierrat (*Lise Bernin*), Pierson (*Mme Lortay*), Maille (*Jeanne Freny*); et par MM. Dessonnes (*Lortay*), Bernard (*Tréguier*), Granval (*d'Aprieu*).

Guerre de 1870-71 (la), par Pierre Lehautcourt (2 vol. in-8°, Paris, 1910). — Il faut prêter quelque attention au sous-titre de l'ouvrage de P. Lehautcourt : « Aperçu et commentaires. » Il en définit très exactement l'objet et le ton. L'auteur, qui s'est beaucoup occupé de la guerre franco-allemande et en a étudié dans le détail les épisodes essentiels, s'est proposé cette fois d'en résumer les principaux enseignements et de rechercher les causes générales de la défaite de la France. Il ne faut donc pas chercher dans son livre un récit continu de la campagne, éclairé d'anecdotes ou d'épisodes littéraires. L'aspect d'ensemble de l'ouvrage, plus sévère, est celui d'un jugement dont le dispositif est seul développé, les considérants étant pour la plupart supposés connus. Il en résulte, à la lecture, un peu de sécheresse ; on voudrait certaines appréciations plus longuement motivées, et il faut déjà connaître assez à fond l'histoire même de la guerre pour goûter pleinement la justesse de vues de son actuel historien : mais, à la réflexion, peu de livres paraissent plus exacts, plus modérés de ton, et surtout d'un intérêt plus considérable pour l'instruction d'une génération qui n'a pas vu la guerre, et serait tentée d'en oublier les leçons.

L'impression d'ensemble qui se dégage de l'étude de Lehautcourt, c'est qu'il ne faut pas chercher les causes de nos revers dans des « accidents » inséparables de toute campagne, les défaillances momentanées des individus, et les trahisons mêmes, en supposant qu'il y en ait eu, de tel ou tel chef. Il est assez inexact de parler du « sort des armes », quand il existait du côté français tant de motifs d'infériorité physique et morale, qui rendaient la défaite inéluctable et fatale. Mieux vaut, l'honneur ayant été sauf, prendre son parti des malheurs, hélas ! mérités, tâcher de voir clair à travers nos échecs, pour ne pas s'y exposer à nouveau... En 1870, la nation même a été plus coupable encore que ses chefs :

Dans la plupart des ouvrages inspirés par la guerre de 1870, écrit Lehautcourt, on a trop longtemps cédé à la tendance de chercher des coupables auxquels imputer tous nos échecs... Combien peu ont songé à reconnaître que l'armée française et nos gouvernants de 1870 étaient, purement et simplement, avec leurs qualités et leurs défauts, l'image fidèle de la nation ! Si nos généraux, si nos officiers avaient désappris les occupations de la pensée, si l'armée de 1870 était loin de valoir celle de 1840 et même de 1855 ou 1859, c'est que la France de la fin du second empire ne valait pas celle de Louis-Philippe et de la Restauration. Les intérêts matériels primaient les idées. La nation ne poursuivait plus d'autre idéal que les jouissances matérielles. Au lieu d'être menée par ses sentiments et ses passions, elle l'était par ses intérêts, vrais ou faux. Les idées d'autorité et de gouvernement, le respect des lois civiles et morales perdaient chaque jour de leur influence. Les liens de famille se relâchaient. Les rêveries humanitaires hantaient tous les jours davantage les cerveaux mal équilibrés. Des classes supérieures paralysées par leurs rancunes, par leur attachement obstiné à des traditions mal comprises,... une bourgeoisie que minaient le goût du plaisir et le désir de paraître ; des masses populaires à la fois crédules et défiantes, hostiles à toute autorité et prêtes à servir aveuglément le premier agitateur venu, telle était la société française en 1870... Il en est encore de même aujourd'hui... Les causes de notre décadence militaire sont donc autrement sérieuses ; elles ont des racines beaucoup plus profondes que ne l'imagine le vulgaire. Il faut les chercher dans la vie même de la nation...

Il nous a semblé utile de reproduire tout au long cette citation, parce qu'elle exprime à merveille l'état d'esprit de P. Lehautcourt et la portée vraie de son livre. Toutes les infériorités de détail qu'il a soigneusement et méthodiquement analysées trouvent leur explication, et, peut-on dire, se fondent dans cette décadence générale de la société française, à la fin du second empire. Souverain, généraux, conceptions politiques, pratique courante du service militaire trahissent une même insuffisance, aggravée, dans une certaine mesure, par les avantages particuliers de l'armée et du gouvernement allemands.

P. Lehautcourt a consacré à la psychologie des deux princes que Sedan mit en présence quelques pages très justes, clairvoyantes, sans sévérité déplacée. Il voit avec raison en Napoléon III un chef d'état incomplet, fort intelligent, très brave, mais d'une tournure d'esprit, selon la formule de G. Sand, « plus littéraire que philosophique, et plus philosophique que politique », rêveur aux idées généreuses, mais contradictoires, chaotiques, « autocrate et révolutionnaire, conservateur et socialiste, unissant des goûts d'aristocrate et des idées démocratiques, le respect de la tradition et la passion des aventures, le désir de l'ordre et le mépris de l'équité... ». Quel contraste avec son adversaire, Guillaume Ier, chef d'armée et souverain tout à la fois : « Une grande force d'âme, une tranquillité d'esprit étonnante dans les circonstances les plus heureuses comme dans les plus alarmantes. Il règne autour de lui un calme singulier, même en campagne. Sa simplicité de vie est très grande. Il couche sur un lit de camp et pousse fort loin l'esprit d'ordre et d'économie... Sous des dehors bienveillants, avec une patience inépuisable, il possède un caractère ferme, une décision prompte... Il n'a ni confident, ni favori... »

Tel maître, tels serviteurs. Il est pénible de reprendre, homme par homme, la comparaison entre les deux états-majors français et allemand. Du côté français, la plupart des généraux ne sont que de brillants colonels d'Afrique ou de Crimée, prématurément vieillis dans l'oisiveté des honneurs. Aucun n'a la pratique de la grande guerre. Leur optique ne dépasse pas le front d'une brigade ou d'une division en ordre serré. Bazaine, embarrassé pour faire manœuvrer 30.000 hommes au camp de Châlons, n'a, en dehors des petites opérations de la guerre de guérillas, aucune envergure, aucune instruction militaire. Ses ordres seront décousus, inexécutables. Chez tous, une bravoure admirable; chez bien peu, le goût de l'action, des responsabilités à prendre. Des quatre divisionnaires du 3e corps, le 6 août, pas un ne marchera au secours de Frossard, bien que 17 kilomètres à peine les séparent de Spicheren. Frossard lui-même ne sera présent sur le champ de bataille qu'à quatre heures du soir — quand la journée est déjà perdue. Les hésitations de Failly à rallier le 1er corps à la veille de Reichshoffen, celles de Mac-Mahon pendant la marche de Châlons sur Metz, plus tard les irrésolutions de Bourbaki dans le commandement de l'armée de l'Est, sont, entre mille, les preuves de cette singulière incapacité de nos généraux à vouloir chercher la bataille.

Or, c'est précisément la supériorité du commandement, qui, plus encore que le nombre et surtout la qualité des soldats (le troupier français était, à ce moment, par ses qualités d'entrain et de résistance, le premier du monde), a assuré le succès des armées allemandes. Cette supériorité ne réside nullement dans la valeur des conceptions militaires. P. Lehautcourt se rencontre souvent avec le colonel Rousset pour apprécier à leur juste mérite les manœuvres stratégiques du grand état-major allemand: elles n'eurent rien de génial, et la liste serait longue des fautes de détail commises (pertes de contact après Spicheren et Wœrth, reconnaissances défectueuses à la veille de Rezonville et de Saint-Privat, etc.). Les commandants d'armée furent loin d'être impeccables: l'un d'eux, Steinmetz, n'était qu'un risque-tout sans grande valeur, et de Moltke dut s'en séparer. Mais il régnait, à tous les degrés d'une hiérarchie d'ailleurs sélectionnée par la guerre de 1866, un sens absolu du devoir militaire, un solide esprit de discipline et de camaraderie, l'unité de doctrine, le goût de la lutte. Les généraux allemands ont la « disposition agressive ». Ce sont de simples commandants d'avant-garde qui engagent les journées de Spicheren, de Reischshoffen et de Borny, avec une audace qui, devant des adversaires moins passifs, eut dû leur coûter cher. Mais ils se savent soutenus. Et leurs chefs, même quand ils les blâment (on peut lire à ce sujet la relation allemande de la journée de Borny), les appuient de toutes leurs forces. De là, chez eux, une tendance à *oser*, et quelquefois aussi une ténacité admirable dans la bataille. L'exemple le plus remarquable, sur lequel Lehautcourt a eu raison d'insister, est celui d'Alvensleben à Rezonville le 16 août. L'attaque, *par le seul IIIe corps prussien*, de toute l'armée française, réussit pendant cinq heures à la tenir en échec. L'énergie du chef allemand réussit à tromper son adversaire sur ses forces véritables, et encouragea celui-ci dans sa passivité. Ce sont ces généraux de division et de brigade, jeunes, vigoureux, mordants, qui ont remporté les victoires allemandes; car on notera que la supériorité du nombre, à Spicheren, à Borny, à Rezonville, fut, presque d'un bout à l'autre de la lutte, à l'avantage des Français.

Après la défaite de Sedan, la guerre, d'abord uniquement politique, devient, par la force même des choses, une guerre nationale. C'est au nom du pays tout entier que le gouvernement de la Défense prend la direction de la lutte et essaye, comme on l'a dit, de ramasser les tronçons du glaive; et ici, les enseignements de la guerre deviennent un peu différents.

Le commandement, dans sa partie proprement militaire, paraît meilleur. Si Trochu est, à tous les points de vue, et surtout par le caractère, très inférieur à sa mission; si Bourbaki montre, dans le commandement de l'armée de l'Est, une lenteur et des hésitations inconcevables, beaucoup de chefs improvisés, Chanzy, Faidherbe, les amiraux placés sans préparation à la tête des corps d'armée font preuve de qualités militaires de premier ordre. Mais deux choses manquent: une organisation rationnelle du commandement, et surtout un recrutement convenable de cadres inférieurs et de soldats exercés. La direction des opérations appartient à la délégation de Tours; en fait, à Gambetta et, plus encore, à Freycinet. Le patriotisme de la délégation fut admirable et donna d'immenses résultats, faisant sortir de terre de grandes armées. Mais elle eut le tort d'imposer aux chefs responsables des manœuvres souvent mal conçues et inexécutables, de s'opposer parfois aux plans qu'ils concevaient (ainsi la marche projetée par Chanzy sur la basse Seine), d'empiéter enfin trop régulièrement sur leurs attributions. Elle est notamment responsable des échecs de Beaune-la-Rolande et de Patay, de la dispersion des forces françaises qui suivit, et dont elle fit fort injustement porter le poids au général d'Aurelle de Paladines. Mais, surtout, les vrais soldats faisaient défaut. Il faut avoir le courage de reconnaître avec toutes les circonstances atténuantes résultant de l'hiver, des privations, de l'insuffisance de l'armement, de la cavalerie, etc., que les recrues de la Défense nationale n'ont pas donné l'effort efficace qu'on eût pu attendre de leur nombre. L'éducation militaire leur manquait et, avec elle, la solidité. Il y eut en réalité une disproportion numérique considérable entre les armées de la Loire, du Nord et de l'Est, et les détachements de couverture prussiens qui leur furent opposés. Mais que d'exemples on trouve d'une simple brigade prussienne, convenablement pourvue d'artillerie, tenant en échec tout un corps d'armée français! Mieux vaudrait ne pas insister sur ces défaillances, s'il n'en ressortait pas jusqu'à l'évidence — et c'est la dernière conclusion, très actuelle, qu'appellent les beaux volumes de P. Lehautcourt — la preuve de l'infériorité absolue des armées improvisées, des milices nationales les plus ardemment patriotes, devant les armées de métier fortement préparées, dès le temps de paix, à la pratique de la guerre offensive. — G. TREFFEL.



Hommage à Goudelin, poète gascon du XVIIe siècle, par Antonin Carlès (Société des artistes français, *Salon de 1911*).

Hamelin (Fortunée). V. ANCIENNE MUSCADINE (*Une*), p. 174.

Heure espagnole (L'), comédie musicale en un acte, poème de Franc-Nohain, musique de Maurice Ravel, représentée pour la première fois sur la scène de l'Opéra-Comique, le 19 mai 1911. — Cette amusante pochade fut jadis jouée à l'Odéon et, sans grande transformation, sauf quelques raccourcis pour mettre plus en valeur la musique, la donnée nous paraît telle que Franc-Nohain l'avait conçue dans sa forme primitive. L'action se passe en Espagne, chez un horloger de Tolède, dont la jeune femme, Concepcion, ardente et jolie, ne trouve pas au foyer conjugal assez de flamme pour contenter les désirs de son cœur. Elle a deux courtisans: un jeune poète, Gonzalve, et un vieux financier, Inigo, qu'elle se propose de recevoir le jour où son mari s'absentera pour remplir ses fonctions de remonteur de pendules de la ville. Mais voilà que survient un muletier, dont la montre nécessite les soins du vieil horloger. Jusqu'au retour de ce dernier, la préoccupation du client encombrant jettera le désarroi dans les projets de la jeune Concepcion.

Tour à tour, le muletier, sur l'invitation de Concepcion, fait monter dans la chambre à coucher les grosses horloges, tantôt vides, tantôt contenant soit le jeune poète, qui est trop occupé à écrire des madrigaux à la dulcinée pour penser à l'amour, soit le vieux financier, qui ne peut sortir de la boîte de l'horloge. Finalement, après tant de désappointements, la jeune femme invite le muletier qui, dans l'occurrence, a fait la besogne d'un déménageur et montré la puissance de ses biceps, à remonter dans la chambre à coucher « sans horloger »: avec lui, Concepcion est certaine de ne pas entendre de « propos mièvres ». Le tout s'achève avec le retour du mari, qui trouve dans sa boutique les deux galants, Gonzalve et Inigo, et qui les traite comme des clients. Puis surviennent le muletier et Concepcion, et cette réunion amène un *quintette* amusant; mais, comme la jeune femme est toujours privée de l'heure dans sa chambre à coucher, car aucune de ses pendules n'a pu jusqu'ici la contenter, le muletier « qui, chaque matin, passe, régulier comme un chronomètre », se chargera volontiers de dire l'heure à la belle...

L'Heure espagnole a servi de début au théâtre à un jeune compositeur, dont le nom était déjà connu aux concerts symphoniques. Plusieurs de ses ouvrages, d'un modernisme poussé à l'extrême, révèlent une personnalité assez accentuée. Le compositeur a voulu ici renouveler la forme de l'ancien opéra bouffe en appliquant toutes les ressources de l'art moderne, et la nouveauté consiste surtout dans l'annotation de la partie vocale, qui suit une *déclamation* minutieuse, puis dans l'orchestration d'une grande ingéniosité. Tout est limpide et fluide dans l'atmosphère orchestrale; un trait de bassons ou un piquant mélange de timbres, tels que ceux des harpes et des trompettes, suffit à souligner le grotesque des personnages. La boutique de l'horloger est d'un aspect amusant par la combinaison de ses automates, et la musique l'agrémente d'un pittoresque des plus curieux. Le début, plein de joliesse, forme une vraie *symphonie*.

Il est difficile de signaler une scène ou un air à chanter. Le *quintette* final, très bouffe par sa forme

et par sa coupe, puis surtout la scène XVI sont comiquement traités. — STAN GOLESTAN.

Les principaux rôles ont été créés par Mlle Vix (*Concepcion*); et par MM. J. Périer (*le muletier*), Delvoye (*le financier*), Cazeneuve (*l'horloger*), Coulomb (*le poète*).

kapok n. m. Fibre cotonneuse, qui entoure les graines contenues dans le fruit d'un bombax.

— ENCYCL. Le *bombax* ou *eriodendron anfractuosum*, dit aussi *fromager* ou *oualier*, et que les Anglais désignent sous le nom d'*arbre à coton-soie blanc*, les Hollandais et les Javanais sous celui de *kapok*, est un arbre qui croît dans toute la zone tropicale, mais que l'on exploite dans l'Inde, l'Indo-Chine, les Etablissements du Détroit et les îles de la Sonde. Il possède un tronc généralement lisse, et les indigènes le considèrent comme un arbre fétiche, parce qu'il résiste assez bien aux feux de brousse.

Les fruits de cet arbre, longs de 8 à 10 centimètres et d'un diamètre de 3 à 4, renferment un certain nombre de graines brunes, de la grosseur d'un petit pois, disposées régulièrement dans une bourre cotonneuse qui constitue le *kapok*, ouate végétale ou duvet végétal. Cette bourre est constituée par des fibres soyeuses, fines et légères, trop courtes pour être tissées ou feutrées, mais que l'industrie emploie, depuis une dizaine d'années, à de multiples usages.

Le kapok brut, c'est-à-dire mélangé de graines et de débris du fruit, est traité sur place dans les pays de production et expédié seulement lorsqu'il est débarrassé de ces impuretés. Les exportations se font principalement vers l'Angleterre, la France, l'Amérique, l'Allemagne et surtout les Pays-Bas, et l'article dans lequel on reconnaît différentes qualités basées sur la finesse et la couleur atteint le prix moyen de 35 francs le *bazard maund* (32 kilogrammes). Le marché principal est Rotterdam, parce que le kapok le plus apprécié vient de Java; mais déjà l'Afrique tropicale et l'Amérique font concurrence à la marchandise asiatique. Nos colonies de l'Afrique tropicale sont suffisamment peuplées de bombax pour que l'exploitation de cet arbre devienne rémunératrice; les envois de kapok expédiés de ces régions en Europe permettent d'affirmer que la fibre d'Afrique n'est en rien inférieure à celle d'Asie.


Une moitié de fruit du bombax (demi-grandeur), montrant la disposition des graines dans la bourre soyeuse.

Utilisée primitivement au rembourrage des meubles, la bourre de kapok sert encore à la confection de coussins, oreillers, matelas, qui supportent bien le passage à l'étuve de stérilisation; elle se substitue peu à peu au liège dans la fabrication des bouées et ceintures de sauvetage, en raison de son prix et surtout de son pouvoir considérable de flottabilité (elle peut, immergée, porter de trente à trente-cinq fois son poids). D'autre part, le bois de bombax, qui résiste bien aux termites, est léger et susceptible d'applications industrielles; son écorce est considérée déjà comme un succédané du chiffon pour la fabrication de la pâte à papier; les graines, enfin, renferment une huile claire, de saveur agréable, assez semblable à l'huile de coton et qui ne tardera sans doute pas à voir s'élargir le champ de son emploi. — JEAN DE CRAON.

Mahler (Gustave), chef d'orchestre et compositeur autrichien, né à Kalischt (Bohême) le 7 juillet 1860, mort à Vienne le 18 mai 1911. Après avoir fait ses études secondaires aux gymnases d'Iglau et de Prague, il acheva ses humanités à l'université de Vienne, en même temps qu'il suivait les cours du Conservatoire. Dès sa vingtième année, il était chef d'orchestre de théâtre. Il remplit ces fonctions successivement à Hall, Laibach, Olmütz et Cassel, avant d'être appelé par Angelo Neumann au Théâtre allemand de Prague, où il révéla ses remarquables qualités de « Dirigent » en conduisant *l'Or du Rhin*, *la Walkyrie*, *Don Juan*, etc. Il passa de Prague à Leipzig (où il remplaçait Arthur Nikisch); là encore, il rendit de grands services à l'art musical en relevant considérablement le niveau des représentations d'opéras; il acheva et représenta un opéra de Weber, *die Drei Pintos*, laissé par le maître à l'état d'esquisse. En 1888, il fit partie, toujours comme chef d'orchestre, de l'Opéra royal (Hofoper) de Budapest. De 1891 à 1897, c'est à Hambourg, au Théâtre de la Ville, qu'il dirigea l'orchestre. Il fut enfin nommé directeur de l'Opéra impérial (Hofoper) de Vienne, à la tête duquel il demeura dix années, attaqué par les uns, défendu et admiré par les autres. Il dirigea en outre, pendant plusieurs années, les concerts de la Philharmonique de Vienne (il succédait dans ces fonctions à Hans Richter). A partir de 1908, année où il quitta l'Opéra impérial de Vienne, il se consacra entièrement à la composition de ses symphonies et de ses œuvres chorales. Il a écrit neuf symphonies, dont beaucoup renferment des parties chantées (textes de Klopstock, de Gœthe, de Nietzsche, chants populaires, hymnes d'église, etc.), une grande composition pour chœurs et orchestre; un *Chant élégiaque* (*das Klagende Lied*), enfin plusieurs séries de *lieder*, dont quelques-unes avec accompagnement d'orchestre. L'avenir seul pourra porter sur l'œuvre de Gustave Mahler un jugement équitable. L'exécution à Paris, en 1910, de sa deuxième symphonie, avec chœurs et orgue, n'eut que ce qu'on appelle un « succès d'estime » : beaucoup de sympathie pour l'effort, de respect pour les proportions grandioses et les intentions élevées, beaucoup de réserve en ce qui concerne l'impression d'art que laisse l'ouvrage. Le talent de G. Mahler éclate cependant dans de trop courts passages de son œuvre musicale, où il laisse aller librement une inspiration tendre et fleurie. Physionomie curieuse : mélange d'empereur et de baladin, de prêtre et de maître d'école, de fanatique sans pitié et de bon garçon, Gustave Mahler laisse une œuvre très discutée, qui prétendit continuer celle de Beethoven; tentative que quelques-uns considéraient déjà, de son vivant, comme avortée. Cette opinion était exprimée par quelques Allemands, avec plus de vigueur que d'esprit, dans ce facile jeu de mots : « Mahler, c'est un vrai malheur. » (*Mahler, das ist ein Malheur*.)


G. Mahler.

« Malheureux artiste, dit Ch. Krebs, qui ne voulut pas ce qu'il pouvait, ne put pas ce qu'il voulait, et devint ainsi sa propre caricature. » (*Deutsch. Rundsch.*, juillet 1911.)

Pour les Viennois, Gustave Mahler était considéré surtout comme le rénovateur de l'Opéra impérial. Lorsqu'il fut appelé à ce poste important, les protestations ne manquèrent pas : on trouvait le choix désastreux. Lorsqu'il eut pris possession de son pupitre, les démonstrations hostiles se répétaient tous les soirs. Les Viennois changèrent peu à peu d'opinion : l'orchestre s'était, en effet, complètement transformé sous sa direction. D'ailleurs, l'orchestre fut toujours la plus grande de ses préoccupations; ensuite, venait la mise en scène. Ceux qui ont assisté, à Vienne, à un spectacle wagnérien dirigé par G. Mahler doivent reconnaître qu'ils ont eu rarement l'occasion d'admirer un appareil scénique aussi parfait, aussi imposant que celui de *Siegfried*, de la *Walkyrie* ou du *Crépuscule des dieux*. Mahler nourrissait contre la musique italienne une véritable hostilité. Les rares compositeurs italiens qui avaient le grand honneur de faire représenter leurs œuvres sur la scène de l'Opéra impérial avaient à surmonter des difficultés sans nombre et surtout à éprouver les façons vraiment peu courtoises du directeur.

Auguste Rodin a fixé dans un de ses meilleurs bustes la physionomie tourmentée de Gustave Mahler. En 1905, a paru à Berlin un livre intitulé *G. Mahler*, et qui a pour auteur Specht. — EMILE PONTHIÈRE.

Maîtres de l'heure (LES). *Essais d'histoire morale contemporaine*, par Victor Giraud (Paris, 1911, in-16). — L'auteur de ce livre appelle « maîtres de l'heure » les écrivains qui, ayant produit leurs œuvres principales vers 1890, se sont trouvés exercer la plus profonde influence sur les hommes alors âgés de vingt ans, aujourd'hui dans la force de l'âge.

V. Giraud a pris pour modèle les *Essais de psychologie contemporaine*, ce livre magistral où, vers 1883-1885, Paul Bourget étudiait les maîtres qui avaient formé sa génération. Pierre Loti, F. Brunetière, Em. Faguet, E.-M. de Vogüé, P. Bourget lui-même, tels sont ceux dont V. Giraud nous entretient. Il s'est proposé d'abord de décrire et d'analyser l'âme, les idées, le talent, le style de chacun d'eux, cela avec une précieuse abondance « d'information positive »; ensuite, de rendre sensible l'action commune d'esprits si divers et même si opposés. On appréciera ce qu'il a pu apporter dans cette tâche de connaissance du sujet, d'intelligente sympathie et de souplesse.

A première vue, ce sont les différences seules qui frappent, et l'auteur du livre n'est pas pour les ignorer. Loti n'a presque rien de commun, semble-t-il, avec les quatre esprits de théoriciens dont il se trouve rapproché. Il est tout sensation. Sa sensibilité toujours fraîche et frémissante, dédaigneuse de tout souvenir livresque, s'émeut et s'impressionne devant les natures variées qu'il contemple dans les parties de ce monde à travers lequel il promène son irrémédiable mélancolie et son épouvante de la mort. C'est un merveilleux peintre, toujours nouveau, parce qu'il sait chaque fois exprimer ce qu'il y a de particulier dans le paysage qu'il sait voir et décrire : paysage de la Bretagne ou de la Galilée, de Constantinople ou des pays basques, du triste désert ou de la mer immense. Peintre de la nature, il sait décrire aussi certaines âmes très simples, très voisines de la nature, comme lui-même. C'est un écrivain d'une espèce rare, qui, avec les mots de la conversation courante, sans craindre ni les qualifications banales, ni les répétitions, ni les négligences, s'élève à la plus riche et à la plus pittoresque poésie.

Qu'y a-t-il de commun entre ce solitaire errant, ce poète de l'exotisme, et le critique au savoir encyclopédique, l'orateur puissant et combatif, l'écrivain aux périodes savamment construites et d'une beauté tout abstraite qu'est Ferdinand Brunetière? Pour lui, toute parole est une action, un combat au nom de l'ordre français et de la tradition littéraire, dont il tient à mettre en valeur le caractère social contre les réalistes et contre les romantiques attardés. Celui-ci, qui a le goût des grands ensembles, échafaude une vaste théorie littéraire — l'évolution des genres — sur le fondement d'une fameuse hypothèse scientifique. Peu à peu, il est conduit de la littérature à la morale, en attendant que la morale le conduise à la religion. C'est l'ennemi-né de l'individualisme, du dilettantisme; il a voulu soustraire la critique à l'impressionnisme, l'appuyer sur un fondement objectif et scientifique.

Son collègue en critique, Emile Faguet, professe au contraire la plus entière méfiance à l'égard des théories d'ensemble. Du positivisme il a gardé, non pas comme Brunetière, certaine grande conception, mais le goût prudent du fait. Ce n'est pas qu'il redoute les idées générales, il n'aime que cela : raisonner et écrire sur les idées générales; sa curiosité des idées est infinie. Mais il se plaît à les étudier chez les individus. Il excelle à reconstituer logiquement la pensée d'un écrivain; et, de plus en plus, il s'est intéressé aux écrivains qu'il pouvait étudier en psychologue, en moraliste, en sociologue. Moins soucieux de la beauté artistique de la forme que de la pensée, chez autrui comme chez lui-même, bien qu'il montre en écrivant qu'il possède à fond le français classique, c'est le plus lucide des critiques d'idées.

Eugène-Melchior de Vogüé doit être caractérisé comme un écrivain de grand style, d'une imagination richement et pittoresquement symbolique. Ce n'est pas vainement qu'il subit d'abord l'attrait de l'Orient. Son imagination, qui lui sert pour parer son style et pour embellir les idées qu'il aime lui aussi, lui faisant défaut pour inventer une intrigue romanesque, il déploie ses meilleures qualités dans ses essais, qu'anime son généreux idéalisme. Son *Roman russe* (1886) bouleverse le réalisme français et ouvre un monde nouveau à l'inquiétude contemporaine. Il lui a peut-être manqué, pour s'imposer par une œuvre plus vaste, de ramasser son effort dans quelque genre mieux défini et sa pensée autour de quelque doctrine plus solide.

Nous rencontrons chez Paul Bourget la pensée qui, dans la seconde partie du XIXe siècle, a été le plus nettement consciente d'elle-même et qui a le mieux pénétré les âmes contemporaines. Bourget aime à comparer sa fonction à celle du médecin. Cette considération fait l'unité d'une œuvre si souplement variée. Dans une première période, il décrit, avec des traits parfois osés, les maux dont souffre son temps; soit dans ses *Essais de psychologie*, où, considérant surtout les grands écrivains de la génération précédente comme des « éducateurs d'âmes », il se révèle un des premiers critiques du siècle; soit dans ses romans, où sa sensibilité vibrante et inquiète, sa culture cosmopolite, sa faculté d'imaginer des sentiments et d'évoquer des âmes, son art vigoureux dans la conception et dans l'économie d'une intrigue psychologique fournissent la matière et le cadre à sa pénétrante analyse. Dans la seconde période, il s'est efforcé d'indiquer les remèdes. Sans cesser d'être psychologue, et en demeurant plus que jamais moraliste, il a donné, avec sa vigueur habituelle, sa solution religieuse, sociale et politique.

Il est donc aisé de constater, entre ces tempéraments d'écrivains, des différences singulièrement fortes; il n'en reste pas moins qu'il est permis de discerner dans leur pensée des préoccupations analogues, et dans leurs efforts des tendances communes. Tous ont subi le retentissement douloureux de l'Année terrible. Tous ont connu le doute qui a suivi les hardiesses de la critique antireligieuse. Tous ont été témoins des espoirs qu'a donnés, dans le domaine moral, la religion de la science. Tous ont vu les résultats de l'art réaliste, et ont été dégoûtés

de son insuffisance. Tous, avec Faguet, ont constaté l'impuissance de leurs grands prédécesseurs du XIXe siècle à restaurer ou à remplacer le pouvoir spirituel que le XVIIIe siècle avait détruit. Tous, enfin, à des degrés divers et suivant les exigences de leur sensibilité propre, ont éprouvé, à leur tour la passion du problème moral et religieux. C'est ce qui frappe le plus dans ces études de V. Giraud, qui, lui-même, par disposition personnelle, paraît désigné pour être l'historien de ce qu'est devenu le problème religieux chez les principaux écrivains contemporains.

Issu d'une famille huguenote, et solidement attachée à ses traditions religieuses, Loti subit une forte empreinte biblique. Plus tard, par l'action lente et répétée des idées du siècle, il arrive à proclamer l'impuissance des dogmes révélés. Mais ce n'est pas vainement qu'il aura reçu le pli de la direction chrétienne : il en conservera non seulement l'intelligence, mais encore le désir de la foi. En Galilée, il ira chercher la douce influence de l'ancien idéal. Dans *Ramuntcho*, il célèbre avec une grandeur émouvante la beauté unique des cérémonies du christianisme. S'il ne peut réussir à retrouver la foi perdue, du moins il répète, avec une sorte de regret douloureux, que rien ne saurait la remplacer.

Chez Emile Faguet, on ne saurait trouver, il est vrai, une telle hantise. V. Giraud reproche même à ce positiviste, curieux de tous les faits humains, d'avoir jusqu'ici laissé de côté le fait purement religieux. Mais il reste qu'il a montré l'échec des politiques et des moralistes à reconstituer une autorité spirituelle et, avec infiniment de clairvoyance, l'étonnante instabilité morale de notre temps.

Poète qu'a lu Renan, traditionnaliste avec indépendance, très ouvert aux idées nouvelles, le vicomte de Vogüé rêve une renaissance de l'idéalisme et, avec plus ou moins de précision, un « catholicisme élargi ».

La vie intellectuelle de F. Brunetière, dans son développement ordonné à travers les systèmes, offre une courbe beaucoup plus nette et plus vigoureuse. De bonne heure détaché de toute orthodoxie religieuse, il lit Darwin et se prend à l'hypothèse évolutionniste, qu'il s'efforce de mettre en harmonie avec son traditionnalisme littéraire ; puis son âme ardemment triste croit trouver dans le pessimisme hindou de Schopenhauer une expression définitive de la vérité. A ce moment, il poursuit la constitution d'une morale indépendante, la *laïcisation* de la morale ; puis, à la suite du congrès des religions, il renonce à une tâche qu'il juge vaine. En 1894, se place sa célèbre entrevue avec Léon XIII ; en 1900, pour des raisons surtout morales et sociales, a lieu sa conversion ; dès lors, il inaugure une apologétique nouvelle, qui consiste à tirer du positivisme d'A. Comte tout ce qui peut servir le catholicisme. La courbe s'est achevée sinon en vertu d'une logique philosophique inattaquable, du moins en vertu d'une nécessaire logique intérieure.

Comme Brunetière, Bourget a connu l'« intoxication livresque », les inquiétudes du doute, la sécheresse et le désenchantement qui accompagnent une conception purement déterministe des choses ; enfin, toutes les souffrances d'une âme qui, par l'analyse intérieure, se dévore elle-même. Mais l'usage, même excessif, de cet instrument de clairvoyance le conduit méthodiquement, après avoir pénétré et éliminé les doctrines dissolvantes : dilettantisme, cosmopolitisme, décadentisme, réalisme, pessimisme, etc., à constater que (pour employer une formule empruntée aux sciences mathématiques) tout se passe, dans la destinée humaine, comme si le catholicisme était le vrai. C'est là le terme de ce qu'il appelle lui-même l'apologétique expérimentale et d'une longue enquête sur l'âme contemporaine : il a donc adhéré au catholicisme, ou plutôt il y est revenu « comme à la condition unique et nécessaire de santé et de guérison ».

Somme toute, dès ce premier volume (et l'on se rend compte que celui qui doit le compléter nous conduira vers une conclusion analogue, étant donné les écrivains que Victor Giraud passera vraisemblablement en revue), on voit que les esprits éminents qui ont produit vers 1890 leurs œuvres essentielles ont, dans l'ensemble, chacun suivant la pente de son tempérament et de son talent, suivi un progrès analogue. Après avoir tous subi, peu ou prou, l'influence de Taine et de Renan, après avoir vu dans leur prime jeunesse leurs réserves de foi traditionnelle peu à peu rongées et anéanties par la critique historique, céder la place à l'abstraite loi du déterminisme, ils n'ont pas tardé, suivant l'enseignement des faits, à reconnaître l'impossibilité de trouver dans le nouvel idéal scientifique ou dans le dilettantisme esthétique qui souvent l'accompagnait une discipline morale qui se suffit à elle-même. Peu à peu, sans se détacher complètement de l'art auquel ils s'étaient spécialement consacrés, on les a vus, qui plus, qui moins, passer de la littérature et de la psychologie à la morale et à la politique, évolution qui a conduit ou ramené certains d'entre eux jusqu'à la religion. — LOUIS COQUELIN.

***mandat** n. m. — ENCYCL. *Mandat-contributions.* Les contribuables sont autorisés à acquitter désormais les contributions directes et taxes assimilées dans les bureaux de poste au moyen d'un *mandat-contributions.* (Décret du 25 juin 1911.)

Une fois remplie la formule, les fonds peuvent être déposés dans tous les bureaux de poste ou, à défaut, remis au facteur. Le *mandat-contributions* supporte les mêmes taxes d'affranchissement et de commission que le mandat-carte du service intérieur. Il est transmis immédiatement au percepteur, et le règlement définitif s'opère ensuite, par un simple jeu d'écritures, entre le trésorier-payeur général et le receveur principal des postes au chef-lieu de chaque département.

Le récépissé délivré par la poste en échange d'un *mandat-contributions* régulièrement établi sera libératoire vis-à-vis du Trésor, qui, par suite, ne réclamera pas au contribuable les frais des actes de poursuite signifiés postérieurement à la date du payement.

méliatine n. f. Glucoside que l'on rencontre dans le trèfle d'eau (*menyanthes trifoliata*).

— ENCYCL. Ce glucoside a été trouvé par Marc Bridel dans le ményanthe frais ; en traitant un poids de 23 kilogrammes de ményanthe, il a obtenu 30 grammes environ de méliatine cristallisée. C'est un composé blanc, inodore, de saveur amère, lévogyre, qui fond à 223°. En solution aqueuse, la méliatine est hydrolysée par l'émulsine ; elle ne renferme pas d'azote, et sa composition chimique conduit à la formule $C^{15}H^{22}O^{9}$. (*Compt. rend. Acad. des sciences*, 12 juin 1911.) — G. B.

museletage n. m. Œnol. Opération qui consiste à coiffer d'un muselet le bouchon d'un vin mousseux.

museleter v. a. Œnol. Coiffer d'un muselet le bouchon d'un vin mousseux : *Le muselet se pose au moyen d'une machine spéciale dite machine à museler, ou à* MUSELETER. (J. Weinmann.)

ombu (*om'-bou*) n. m. Genre de phytolaccacées, formé aux dépens du genre *phytolacca* et comprenant quelques espèces d'arbres de grande taille, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. L'ombu ou *pircunia dioica* est, comme l'indique son nom spécifique, dioïque, c'est-à-dire qu'il possède des pieds mâles et des pieds femelles. Les fleurs de chaque sexe sont disposées en grappes et ont chacune cinq sépales pétaloïdes et de douze à quinze étamines, ou de dix à quinze carpelles ; le feuillage en est élégant et d'un beau vert sombre.

Le bois de l'ombu n'est susceptible d'aucune application et ne peut servir même au chauffage : il est mou, sans consistance, surtout dans la région que recouvre l'écorce, qui est, elle-même, épaisse et très friable. Les racines sont la partie la plus curieuse de ce singulier végétal. Leur point de départ est, en effet, hors de terre, et le liège épais qui les recouvre prend des formes bizarres. Clemenceau en parle ainsi dans ses *Notes de voyage* : « Imaginez quelque chose comme des dos de monstres antédiluviens enchevêtrés, mastodontes ou éléphants couchés à l'ombre d'un grand dais de feuillage protecteur. De lourds replis de carapace grise dénoncent un membre qui s'allonge, une épaule arrondie, une tête énorme à demi cachée. Ce sont les racines gigantesques de l'ombu, dont le grand plaisir est de sortir de terre pour s'étendre en d'étonnantes constructions animées. » — P. SUZANNE.



Ombu : a, rameau femelle, avec grappe de fleurs et fruits ; b, fleur mâle ; c, fleur femelle ; d, fruit.

***prostitution** n. f. — ENCYCL. PROSTITUTION DES MINEURS. MESURES TENDANT À L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 11 AVRIL 1908. (*Loi du 19 juillet 1909 ; décrets des 5 mars et 13 juin 1910.*) Le but et les dispositions essentielles de la loi du 11 avril 1908, concernant la prostitution des mineurs de dix-huit ans, ont été précédemment exposés. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 264.)

Pour l'exécution de cette loi ont été rendus deux décrets, en date des 5 mars et 13 juin 1910.

Le décret du 5 mars 1910, relatif aux procès-verbaux constatant les actes de provocation à la débauche, précise les formes suivant lesquelles sont recueillis, conservés et communiqués ces procès-verbaux. Quelques détails sont à signaler : les procès-verbaux sont centralisés et classés dans des sommiers spéciaux ; ils ne peuvent être communiqués qu'à l'autorité judiciaire, et seulement dans les instances ayant trait à l'application de la loi de 1908 ; ils doivent être détruits dès que les mineurs ont atteint l'âge de dix-huit ans révolus, c'est-à-dire l'âge à partir duquel l'Etat ne doit plus s'en occuper autrement que pour les traiter comme des prostitués ordinaires.

Le décret du 13 juin 1910 se rattache à la création d'établissements publics et d'établissements privés, pour recevoir, en vue de leur réformation morale, les mineurs de dix-huit ans convaincus de s'être habituellement livrés à la prostitution, et, d'autre part, à la faculté de placer ces mineurs chez des particuliers. Il détermine, notamment : les mesures propres à assurer l'hygiène, la discipline, ainsi que l'éducation morale et professionnelle des mineurs ; les prélèvements à opérer sur le produit de leur travail, en vue de la constitution d'un pécule et d'un fonds commun ; les conditions dans lesquelles le salaire disponible doit être soit versé à la Caisse nationale des retraites ou à la Caisse d'épargne, soit remis au mineur comme argent de poche ; la composition du conseil de surveillance à instituer dans chaque établissement recevant des mineurs prostitués.

La loi du 11 avril 1908, dont les dispositions s'accommodent mal avec les nécessités de la pratique, a, dès sa promulgation, soulevé de grosses difficultés d'application, surtout d'ordre budgétaire, tenant à ce que, par le fait de l'inertie des municipalités et des départements, la charge de constituer les établissements spéciaux retombait, du fait, presque exclusivement sur l'Etat. Dans le but de donner au gouvernement toute latitude pour réaliser ou pour provoquer l'organisation des établissements, est intervenue une loi du 19 juillet 1909, qui a prescrit l'application échelonnée de la loi du 11 avril 1908, en retardant sa mise à exécution jusqu'au 22 juillet 1910 pour les mineurs de seize ans, et jusqu'au 22 juillet 1911 pour les mineurs de seize à dix-huit ans. Actuellement existent, créés par l'Etat, deux établissements spéciaux : 1° l'établissement de réformation morale de Passy (Yonne), près de Sens ; 2° l'établissement affecté au séjour temporaire des mineurs, 6, rue Saint-Maur, à Paris. L'Etat projette l'organisation, par lui-même, d'un troisième établissement, dans la Creuse. — LOUIS ANDRÉ.

***raisin** n. m. — ENCYCL. *Conservation du raisin.* Les raisins de table sont conservés dans leur fraîcheur première jusqu'en avril ou mai, par le procédé dit « de Thomery », que nous avons indiqué au *Nouveau Larousse illustré* (t. VII, p. 155).

Ce procédé, qui date de 1848, a'est, des cultures de chasselas de Thomery, étendu peu à peu à toutes les régions qui se sont fait une spécialité de la culture du raisin de table ; mais, s'il permet, lorsqu'on le pratique avec tous les soins méticuleux qu'il exige, de mener à bien la conservation des raisins,

il n'est pas, cependant, sans présenter des inconvénients. Ainsi, l'eau contenue dans les petits bocaux ouverts où plonge le sarment s'évaporant continuellement, il en résulte que l'humidité du local se trouve augmentée et que les moisissures s'y propagent alors avec plus de rapidité. D'autre part, il faut assez souvent refaire le plein des bocaux, ce qui présente encore les inconvénients suivants : froissement des raisins, mouillage accidentel — mais toujours fâcheux — du sol, enfin, rupture dans l'équilibre de la température de l'eau que contiennent les récipients. Ce sont ces multiples inconvénients que l'on a voulu éviter en remplaçant les bocaux ouverts par des flacons à étroit goulot, fermés *grosso modo* après l'introduction du sarment-support. Toutefois, le placement de ces flacons sur les étagères reste encore une difficulté, qui n'est évidemment pas insurmontable, mais ne laisse pas d'occasionner bien des ennuis.


Conservation du raisin par le procédé Richard frères.

Un procédé de conservation récemment imaginé par les frères Richard, de Saint-Bénezeth près de Lédignan (Gard), présente un réel intérêt et marque un notable progrès dans la pratique de la conservation et, à ce titre, mérite d'être mentionné ici.

La méthode consiste à faire usage de petites ampoules en verre remplies d'eau, et dont la partie rétrécie est continuée par un fragment de tube en caoutchouc, dont on coiffe soit l'extrémité du pédoncule du raisin dans le cas d'une grappe cueillie sans sarment, soit les deux extrémités du sarment, lorsqu'on en a conservé un morceau qui peut, au reste, être beaucoup plus court que dans le procédé de Thomery. On peut, si l'on juge utile cette précaution, ligaturer le morceau de caoutchouc sur l'organe qu'il recouvre. Ainsi, le pédoncule du raisin puise dans l'ampoule (ou les ampoules) l'eau nécessaire pour résister au dessèchement. Au moyen de petits crochets, on suspend les grappes, qui pendent alors librement, à des chaînes ou à des tringles, tendues dans les chambres de conservation.

Par ce procédé, non seulement l'évaporation directe et les autres inconvénients cités plus haut sont évités, mais il devient facile de déplacer les grappes une à une, sans en toucher les grains. Le prix même des ampoules de verre est assez peu élevé pour que les raisins puissent s'expédier munis de ces organes protecteurs. — Pierro Monnot.

***rayon** n. m. — Encycl. *Rayons ultra-violets.* Un faisceau lumineux complexe est formé d'un grand nombre de radiations, celles-ci étant différenciées par la grandeur du mouvement ondulatoire qui les caractérise. Si ce faisceau rencontre un prisme, les radiations composantes, en traversant cet obstacle, se dispersent, s'étalent et se classent selon la plus ou moins grande vitesse de leurs vibrations. Ces grandeurs s'expriment par la longueur du chemin parcouru par l'onde vibrante ou *longueur d'onde* (λ).

Avec la lumière solaire, par exemple, le spectre obtenu par la décomposition du faisceau présente trois zones : 1° une partie invisible, précédant le rouge, formée de rayons calorifiques à grande amplitude, λ est supérieure à 0 μ 7 (μ ou *micron* = millième de millimètre); 2° la gamme colorée du rouge au violet, où λ varie de 0 μ 7 à 0 μ 4, les nombres de vibrations par seconde étant pour ces deux limites : 394 et 756 trillions; 3° enfin, au delà du violet, dans une zone invisible, les rayons de longueur d'onde inférieure à 0,4, rayons dits *ultra-violets.*

Ces rayons se définissent par leur faible longueur d'onde; leur limite extrême paraît être $\lambda = 0{,}1825$, pour des radiations obtenues par la combustion de l'aluminium; le mouvement vibratoire est extrêmement rapide : le nombre des vibrations par seconde, supérieur à 756 trillions, peut atteindre jusqu'à 3.000 trillions.

Générateurs de radiations ultra-violettes. Les diverses sources lumineuses diffèrent entre elles par la quantité et la qualité des radiations émises; presque toutes les lumières blanches sont riches en rayons violets et ultra-violets (soleil, arc électrique, surtout avec des charbons à âme d'aluminium, les becs genre Auer, etc.); mais ce sont surtout les lampes à arc de mercure qui peuvent servir le plus commodément de générateurs. Ces lampes ont été décrites précédemment (v. art. Éclairage, *Larousse Mensuel,* t. Ier, p. 399). Le type le plus usuel est le modèle de Cooper-Hewitt. Cette lampe se compose d'un tube de verre, vide d'air, et contenant un peu de mercure sur lequel on fait jaillir un arc électrique; sous cette influence, le tube s'illumine aussitôt d'une vive lumière verte. Cet appareil convient à l'éclairage économique des grands espaces.

La lumière émise est très riche en radiations violettes et ultra-violettes; mais la lampe étant construite en verre, cette substance absorbe et retient les radiations ultra-violettes, permettant ainsi la production d'une lumière inoffensive pour la vue. Au contraire, si l'on désire en faire un générateur de radiations violettes, il faut la confectionner avec une substance au travers de laquelle ces radiations puissent passer librement : en quartz, par exemple. Précisément, en même temps que ce problème était posé, l'industrie du four électrique trouvait le moyen de fondre et de travailler comme du verre le quartz ou cristal de roche.

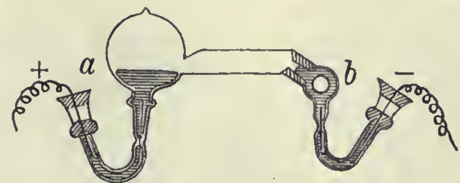
Heraeus, puis Kromayer, réalisèrent les premiers des lampes à arc de mercure en quartz fondu. Dans divers modèles, la forme de Cooper-Hewitt (lampe de Nogier, lampe Westinghouse) a été conservée; la lampe fonctionne absolument comme l'appareil d'éclairage, elle s'allume comme celui-ci, par basculage, en établissant au début un court-circuit entre les électrodes; la presque infusibilité du quartz permet d'augmenter l'intensité du courant et, par



Lampe ou brûleur en quartz pour la production des rayons ultra-violets *a, b.* Arrivées du courant : AA' électrodes de mercure.

voie de conséquence, la production des rayons utiles : une telle lampe fonctionne sous 110 volts, avec une intensité de 3 à 8 ampères.

Un autre moyen d'obtenir des radiations ultra-violettes a été employé par Billon-Daguerre (Académie des sciences, 18 oct. 1909). Cet inventeur fait éclater dans un tube de quartz contenant un gaz raréfié (sorte de tube de Geissler) une série d'étincelles d'induction. Dans ce cas, le courant primaire employé peut être très faible (2 ampères sous 4 à 6 volts); on parvient ainsi à produire des



Brûleur de Cooper-Hewitt-Westinghouse à vapeur de mercure : *a, b,* électrodes.

rayons de l'extrême ultra-violet (*rayons hyper-ultra-violets*). Ces radiations, de longueur d'onde voisine de 0,28, ont l'avantage d'être particulièrement actives.

Propriétés des rayons ultra-violets. Les rayons violets sont connus, depuis longtemps, comme très actifs au point de vue chimique ; c'est à ces radiations visibles qu'il faut attribuer les réductions et les oxydations provoquées, selon les cas, par la lumière solaire ; ce sont ces radiations chimiques qui interviennent en photographie. Les rayons ultra-violets semblent être également doués de propriétés analogues. On a pu sous leur influence polymériser l'éthylène, l'acétylène, le cyanogène; oxyder l'hydrogène; transformer l'oxygène en ozone, etc.

Ces radiations invisibles ont une faible puissance de pénétration, si elles se propagent dans l'air, dans l'eau, dans le quartz et dans certains verres spéciaux à base de chrome (*uviol*). Le verre ordinaire et de nombreux corps les absorbent et s'opposent à leur passage; elles rendent fluorescents et phosphorescents divers sels (sulfate de quinine, sulfure de zinc, etc.) en se transformant en radiations de plus grande longueur d'onde, par suite visibles; elles déchargent les corps électrisés négativement, phénomène connu sous le nom d'*effet Hertz.*

Sur les tissus organiques, elles possèdent une action très marquée ; la peau, exposée à leur influence, prend tous les caractères d'un « coup de soleil » : rougeur et démangeaisons au début, puis coloration brune et, finalement, destruction de l'épiderme. Sur la vue, les désordres peuvent avoir des conséquences plus graves, en déterminant des conjonctivites douloureuses; aussi est-il prudent, en manipulant ces rayons, de se garantir les yeux soit en masquant la lampe, soit en portant des lunettes jaunes, ou mieux des verres enduits de teinture d'esculine (extraite du marron d'Inde).

Les cellules végétales subissent également une altération profonde, pouvant aller jusqu'à la mort du protoplasma : la cellule n'assimile plus, les plantes se fanent (Maquenne et Demoussy, Académie des sciences, nov. 1909). Néanmoins, sous une application très modérée, les radiations ultra-violettes semblent exciter l'énergie vitale : des œufs de poissons, sous leur action, arrivent plus tôt à l'éclosion.

La propriété la plus importante, pour les applications qui peuvent en dériver, est le grand pouvoir bactéricide exercé par ces radiations. Des travaux de Billon-Daguerre (Académie des sciences, 7 janvier 1906, nov. 1909), de T. Nogier et Thévenot (1908), de T. Nogier et J. Courmont (1909), de Mlle Cernovodeanu et V. Henri (1909), il résulte que les organismes inférieurs, les bactéries, les microbes sont tués presque instantanément par les rayons ultra-violets (5 à 10 secondes pour le staphylocoque doré, 15 à 20 pour le bacille subtilis), quelle que soit leur résistance aux autres agents de stérilisation. L'action a lieu à froid; elle porte également sur les toxines élaborées par les colonies microbiennes : celles-ci se trouvent sinon détruites, au moins très atténuées.

A Lyon, les expériences des docteurs T. Nogier et Courmont, professeurs à la Faculté, prouvèrent qu'une eau contenant par litre un milliard de bacilles pathogènes, dont plus de cent mille colibacilles, était absolument épurée en passant dans la zone d'influence d'une lampe de quartz; il devenait impossible de trouver un microbe par litre dans le liquide purifié.

La vitesse de destruction varie avec le voltage, la production des rayons ultra-violets variant avec celui-ci : le colibacille, qui exige 4 secondes pour être détruit sous 110 volts à 10 centimètres de distance de la lampe, est détruit en moins d'une seconde, à la même distance, sous 220 volts.

La distance d'influence des rayons est très variable; elle est fortement modifiée par la limpidité du milieu : si une eau claire se laisse traverser jusqu'à 60 centimètres par les radiations, quelques centimètres d'eau chargée de matières colloïdales (lait, bière, cidre) suffisent pour arrêter leur action. Les bactéries d'une nappe de bière de 1 centimètre seulement d'épaisseur résistent plus de 15 minutes. Cette remarque devient très importante lorsque l'on essaye de stériliser des liquides organiques.

L'action bactéricide est encore plus grande pour les radiations extrêmes du violet et principalement pour celles de longueur d'onde voisine de 0,28 ; leur puissance est d'environ 25 fois plus intense, comparativement aux rayons totaux émis par les lampes.

A quelle action faut-il attribuer ce pouvoir *abiotique?* L'hypothèse de la formation d'eau oxygénée ou d'ozone ayant été écartée à la suite d'expériences de contrôle très rigoureuses, il semble que les rayons ultra-violets détruisent la cellule microbienne en s'opposant à la nutrition. Quoi qu'il en soit, le fait est certain et peut trouver de nombreuses applications pour la stérilisation des boissons.

Applications des rayons ultra-violets. La thérapeutique a utilisé l'influence dermatologique des rayons ultra-violets pour la guérison de certaines affections cutanées, diagnostiqué des éruptions naissantes; mais ce sont surtout les propriétés stérilisantes de ces rayons qui en font un merveilleux agent de purification, efficace et économique, des eaux d'alimentation, du lait, des boissons hygiéniques, etc. (V. art. *Stérilisation par les rayons ultra-violets,* p. 194.) — M. Molinié.

Roi wagnérien (un). *Louis de Bavière,* par Jacques Bainville (Paris, 1911). — Ce fut une destinée singulière que celle de ce roi qui détesta les hommes, dont la vie entière apparaît entourée de légende, et dont la mort demeure mystérieuse. Epris d'art et de spectacles, admirant avec la même ardeur la musique de l'avenir, qui était la musique de Wagner, et l'art du XVIIe et du XVIIIe siècle français, passionné, ironique, irritable, et en même temps roi clairvoyant et juste, exalté par les uns, enfermé comme fou par les autres, il stimule sans cesse l'imagination des hommes. Il est difficile de parler de lui avec lucidité et avec précision. Jacques Bainville a conté sa vie avec simplicité, et nous voyons, grâce à lui, se dégager des brumes de la légende l'image du roi Louis : il nous apparaît en sa double personne d'homme et de roi.

Il naquit le 25 août 1845 à Nymphenbourg, près de Munich. Il appartenait à la maison de Wittelsbach, maison plus vieille que celle des Capétiens, où avaient abondé les artistes, les originaux et les fous. Les Wittelsbach étaient ducs de Bavière depuis 1180; au traité de Presbourg, Napoléon avait fait transformer le duché en royaume. Le goût des arts l'avait emporté souvent, chez eux, sur le goût de la politique. Louis Ier avait eu la manie de la construction, et avait imité à Munich toutes les architectures célèbres. Il devait abdiquer en 1848, pour aller vivre au milieu des artistes à Rome. Son fils Maximilien s'était proposé pour modèle Marc-Aurèle. Il était ennuyeux, mais il fut un bon roi. Il avait épousé

une princesse de Prusse, la princesse Marie, qui devait donner à Louis II la délicatesse de ses traits et sa grâce de prince Charmant. Le jeune prince reçut une éducation déplorable : il passa son enfance dans la solitude, vivant soit à Munich, soit à Hohenschwangau; ayant devant les yeux des fresques romantiques, laissant son imagination se développer avec excès. Le goût, qu'il a, de la mélancolie, s'exagère; son orgueil s'accroît; ses précepteurs ne parviennent pas à occuper ses heures vides. Il fait des études médiocres. Il se passionne seulement pour le théâtre et pour l'histoire. C'est sans doute cette connaissance de l'histoire qui lui donna plus tard tant de finesse et de pénétration, chaque fois qu'il s'occupa de politique. Mais il est incapable de gouverner ses nerfs, il a horreur du laid; il est idéaliste, presque inspiré. A dix-huit ans, son père voulut l'envoyer à l'université de Gœttingue. Il refusa, et, six mois après, le 7 mars 1864, il se trouvait roi, ne s'étant jamais mêlé au monde, seulement « pénétré du sentiment de son avenir ». Mais, si idéaliste, si perdu dans ses rêveries, il n'oubliera jamais les intérêts de son royaume. Il méritera d'être jugé par Bismarck comme « un souverain clairvoyant en affaires ». Il est plein de bonne volonté, lorsqu'il monte sur le trône. Son premier acte, pourtant, ne sera pas un acte politique : il envoie chercher Wagner. A seize ans, il avait entendu *Lohengrin*, et, bien que ne se connaissant point en musique, il avait subi au plus haut point l'influence du maître. Il lui offre l'hospitalité en Bavière. C'était l'époque où Wagner, découragé, se laissait aller au désespoir. Une crise sentimentale venait de bouleverser sa vie. *Tannhäuser* avait échoué à Paris. Tout le monde le repoussait. Louis II est là pour l'accueillir, et Wagner écrit : « Vous savez que le jeune roi de Bavière m'a fait demander. On m'a aujourd'hui même conduit chez lui. Il est si beau et si charmant, il est si riche de cœur et d'esprit que je crains de voir sa vie s'évanouir dans ce monde de fer comme un divin rêve inconsistant. Il m'aime avec l'ardeur et la profondeur d'un premier amour : il sait tout de moi, et me comprend aussi bien que moi-même. Il veut que je reste toujours auprès de lui pour travailler, me reposer, faire représenter mes œuvres. Il me donnera tout ce qui est nécessaire pour cela... Mon bonheur est si grand que j'en suis encore étourdi. » Le culte du roi ne se démentit jamais. Sur les bords du lac de Starnberg, une villa a été aménagée pour le maître; ce sont des visites continuelles du château à la villa; la correspondance qui s'échange est infinie; les termes en sont exaltés; ce sont des effusions lyriques.

Tant de bonheur ne pouvait se prolonger. Wagner avait été bien vu d'abord par les Bavarois. Mais, bientôt, le bruit se répand de divertissements excentriques à la cour. Des rumeurs absurdes circulent. On accuse le musicien d'être le mauvais génie du roi. Et pourtant, Louis était aimable, remplissait ses devoirs avec le plus grand zèle; Wagner ne s'occupait point de politique; Louis, d'ailleurs, ne l'eût pas supporté. Mais Louis veut construire pour le maître un théâtre spécial, à l'extrémité d'une voie triomphale. Les Bavarois sont indignés; ils prévoient les dépenses, et ils n'en veulent point. Louis II met une passion extrême à défendre son ami; il fait de longues retraites; il ne reçoit plus. Mais une campagne très vive est menée dans les journaux; des troubles se produisent dans la rue. Le roi est obligé de céder. En 1866, Wagner est à Triebschen, sur les bords du lac de Lucerne. Mais Louis II ne l'oublie pas. Il va souvent le voir en secret; et si, en 1867, il charge Hohenlohe de former le ministère, c'est qu'il sait que celui-ci ne s'opposera pas au retour de Wagner. En effet, deux mois après, il revient. Mais, de nouveau, les Munichois refusent la construction du théâtre wagnérien. C'est à Bayreuth qu'il s'élèvera. L'intimité des deux hommes est rompue; mais les relations demeurent cordiales. L'amitié du roi avait permis au musicien de se développer complètement et d'acquérir enfin la gloire qui lui était due. L'influence de Wagner sur le roi avait peut-être été moins bonne; la musique du maître n'avait fait qu'accroître les tendances naturelles du roi au mysticisme et à la « théâtrocratie », c'est-à-dire à la foi en la préséance de l'art dramatique sur les autres formes d'art. Mais Louis II ne sera jamais oublié, parce qu'il aura toujours sa place auprès de Wagner. Il doit sa gloire à Wagner.

Le temps où se passaient ces choses n'était pourtant point un temps de rêves et de chimères. Les plans de Bismarck étaient déjà formés. Un grand bouleversement était proche. Maximilien de Bavière l'avait prévu, et il rêvait d'organiser au sud de l'Allemagne une domination bavaroise, qui répondrait à la domination prussienne du Nord. Dès le début de son règne, Louis II intervient dans l'affaire du Slesvig-Holstein en faveur des duchés. Peu après, il donne aux libéraux des gages en reconnaissant le royaume d'Italie. Il sait qu'il n'a rien à attendre de Napoléon; celui-ci ne voit que son système des grandes nationalités. Il se retourne donc vers la Prusse. Ce n'est point par sympathie. Mais il comprend qu'il faudra être avec elle, ou disparaître. Il préfère céder sur certains points, aller contre ses goûts personnels, et maintenir l'intégrité du royaume de Bavière. Aussi, forcé de lutter, aux côtés de l'Autriche, contre la Prusse, en 1866, il ne combat qu'avec ménagement et modération, et il s'empresse de faire la paix aussitôt qu'il le peut. Il conclut une alliance secrète avec la Prusse. En 1867, il prend comme ministre Hohenlohe, dont le ministère n'est qu'une préparation à l'union complète avec la Prusse. En juillet 1870, lorsque la guerre éclate, après une nuit de réflexion, Louis II signe l'ordre qui envoie ses troupes sous le commandement du prince Frédéric de Prusse. Et cet ordre a une importance capitale, non pas tant au point de vue militaire qu'au point de vue politique et diplomatique. Cependant, ses sentiments véritables à l'égard de la Prusse se manifestent bien nettement pendant la guerre et pendant les négociations d'où devait sortir l'Empire d'Allemagne. Il songe même à abdiquer plutôt que de donner la couronne à l'empereur. Mais un roi doit faire violence à ses sentiments, il le sait, et n'avoir en vue que le bien du pays et de la dynastie. Il se résigna, s'inclina, et



Louis II, de Bavière, d'après une lithographie.

obtint des compensations assez fortes. Malgré tout, la Bavière était absorbée dans la grande Allemagne. Louis II ne le pardonna jamais à la Prusse.

D'ailleurs, sa misanthropie augmentait. Il avait chaque jour davantage le mépris des hommes et de leur opinion. Beau, charmant, plaisant aux femmes, il n'eut jamais que des amours de tête. En 1864, des fiançailles avaient été ébauchées avec la princesse Marie-Alexandrovna, fille de l'empereur Alexandre. En 1867, il s'était fiancé avec sa cousine la princesse Sophie, sœur de l'impératrice Elisabeth. Tout était prêt pour le mariage, quand il fut rompu. Le roi ne se plaît que dans la solitude, et il ne cesse de rechercher des spectacles, mais des spectacles qu'il veut être le seul à contempler. La mise en scène le ravit; les reconstitutions historiques l'enchantent. Il ne tient pas à la beauté des œuvres; il n'apporte aucun esprit critique dans leur choix, dans ses admirations. Il lui suffit qu'on évoque à ses yeux un temps passé; il reconstitue alors ce temps en lui; il y vit une vie nouvelle. Il lui faut des milieux divers; il les crée. Ce sont des châteaux, des ermitages qu'il fait construire, semblables à des décors de théâtre. C'est Neuschwanstein, château féodal et romantique, c'est Linderhof, c'est Chiemsee, où il tente la reconstitution de Versailles. Il hait la sottise et la vulgarité des hommes; il ne se plaît que dans la société de ses paysans tyroliens qui sont rudes, mais francs. Parfois, il se prend de passion pour un individu, parce qu'il le voit autre qu'il n'est. Ainsi, l'acteur Joseph Kainz, qu'il a vu jouant Didier dans *Marion Delorme*, est son compagnon intime pendant quelque temps. C'est toujours l'illusion de la scène qui agit sur lui. Il porte des vêtements étranges et somptueux. On fait courir le bruit de sa folie. Son gouvernement, pourtant, est juste et raisonnable. Mais il est couvert de dettes, ce que ne peut supporter la Bavière. Il est harcelé par les usuriers, et il chasse ses ministres, qui le supplient d'arrêter ses dépenses. Dès lors, sa perte est décidée. Une commission d'aliénistes, sans l'avoir examiné, le déclare atteint de folie. On lui envoie une ambassade pour lui notifier sa déchéance et la régence de son oncle le prince Luitpold. Il fait arrêter les ambassadeurs; bientôt, il les remet en liberté. Il télégraphie à l'empereur d'Allemagne, à celui d'Autriche, pour protester contre les agissements de son peuple. Mais il ne peut avoir de troupes. Résigné, il renvoie ses défenseurs et, le 11 juin 1886, le docteur Gudden s'empare de lui à Neuschwanstein. On le conduit au château de Berg. Il s'applique à endormir la méfiance de son médecin. Le 13, il sort avec lui, pour faire une promenade dans le parc. On les retrouvait tous deux, le soir, noyés dans le lac. Sans doute, il avait voulu fuir, et, retenu par le docteur, l'avait noyé, puis était mort lui-même de congestion. La version officielle fut qu'il s'était suicidé.

Il est demeuré comme un héros dans la littérature de tous les pays. On l'a exalté dans toutes les langues. Les poètes lui ont tressé des couronnes. Jacques Bainville a voulu montrer, en contant son histoire, qu'il ne méritait peut-être pas tant. Névrosé et original sans doute plus que fou, égoïste et faible plus qu'artiste, on ne doit pas l'admirer comme un « voluptueux d'art ». Mais il découvrit Wagner, il tient une place importante dans la formation de l'empire d'Allemagne, il fut malheureux. Son nom est assuré de vivre. — JACQUES BOMPARD.

***Rouvier** (Pierre-*Maurice*), homme politique français, né à Aix le 17 avril 1842. — Il est mort à Neuilly-Saint-James (Seine) le 7 juin 1911. Maurice Rouvier avait joué un rôle des plus actifs et des plus efficaces dans la fondation et l'orientation primitive de la troisième République. Il avait été, dans toute la force du terme, un républicain de la veille. Encore employé de banque dans la maison Zafiropoulo à Marseille, une fois ses études terminées, il donnait au «Peuple» et au « Rappel de Provence » des articles enflammés. En 1867, il soutenait dans les Bouches-du-Rhône la candidature de Gambetta au Corps législatif: ce fut le point de départ d'une amitié qui fit sa fortune. En janvier 1870, il fondait à Marseille un journal d'opposition, *l'Egalité*. Après le 4-Septembre, il se trouvait naturellement désigné pour un poste politique. Gambetta le nomma secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le chargea de la mission, dont il s'acquitta fort habilement, d'organiser au camp des Alpines les bataillons de mobiles du département. Le 4 juillet, il fut élu à l'Assemblée nationale, et siégea à l'extrême gauche. La vive protestation qu'il inséra dans le journal « la Constitution » contre l'exécution de Gaston Crémieux, membre de la Commune de Marseille, lui valut une demande en autorisation de poursuites que l'Assemblée repoussa. Il eut assez souvent l'occasion d'y prendre la parole et fut notamment rapporteur de la commission pour la réforme judiciaire en Egypte. En 1876, il était réélu député dans la troisième circonscription de Marseille, et nommé bientôt secrétaire de la Chambre. Après le 16 mai 1877, ses électeurs lui continuèrent leur confiance. Il fut membre, rapporteur, puis président de la commission du budget. Enfin, le 14 novembre 1881, Gambetta lui attribua le portefeuille du commerce et des colonies dans son « grand ministère », qui ne devait d'ailleurs rester au pouvoir que quelques mois. En 1883, il défendit avec énergie les conventions, depuis lors critiquées, avec les Compagnies de chemins de fer. Président de la commission du budget en 1884, ministre du commerce, cette même année, dans le cabinet Jules Ferry, réélu député en 1885 sur la liste républicaine des Alpes-Maritimes, il fut de nouveau président de la commission du budget en 1886, alla négocier à Rome avec le gouvernement italien une convention destinée à remplacer le traité de commerce franco-italien qui arrivait à expiration (la Chambre, protectionniste à l'excès, refusa en 1887 de ratifier l'accord), et devint enfin, le 30 mai 1887, président du conseil avec le ministère des finances : il avait renversé le ministère Goblet sur une question budgétaire.

La constitution du cabinet Rouvier marqua une orientation nouvelle de la politique du gouvernement. La crise avait été déterminée par l'agitation boulangiste, et les partis avancés avaient mené une campagne violente pour imposer la présence du général Boulanger dans les conseils du gouvernement. Rouvier résista à ces sommations et, interpellé dès le 31 mai, obtint le vote de l'ordre du jour pur et simple par 384 voix contre 156; la plupart des membres de la droite lui avaient donné leur vote, ayant reçu de lui l'assurance qu'il ne suivrait pas à leur égard une politique agressive et tracassière. Ses adversaires l'accusèrent alors d'être « le protégé de la droite », sans pouvoir, le 11 juillet, avant la clôture de la session, le renverser au sujet des « menées monarchiques et cléricales ».

A la rentrée, Rouvier, à qui les préoccupations de la politique pure ne faisaient pas perdre de vue la gestion des finances publiques, fit voter par les Chambres la conversion en 3 p. 100 du 4 p. 100 et du 4 1/2 p. 100 créés en 1852. Les porteurs de titres eurent le choix entre trois décisions : accepter le remboursement en espèces et au pair, rece-

voir ce remboursement en rente 3 p. 100, ou conserver les arrérages actuels, moyennant le payement d'une soulte. L'opération avait ainsi le double caractère d'une conversion et d'un emprunt, et, de ce dernier chef, elle produisit plus de 173 millions de ressources extraordinaires; elle augmentait dans une certaine mesure le capital nominal de la Dette, mais elle supprimait deux types de rente, réalisant un progrès considérable dans le sens de l'unification. (Loi du 8 novembre 1887.)

Les premiers jours d'octobre avaient vu naître la scandaleuse « affaire des décorations », dans laquelle fut gravement compromis le député Wilson, gendre du président de la République, J. Grévy. Elle aboutit d'abord à la démission du cabinet (19 novembre), puis à celle du chef de l'Etat (2 décembre). Dans une période particulièrement troublée de la République parlementaire, alors que le général Boulanger était l'objet d'une véritable apothéose populaire (manifestation de la gare de Lyon) et que son successeur était hué à la revue du 14-Juillet, Rouvier n'avait pas craint d'assumer la responsabilité d'une politique énergiquement antiboulangiste, même en gouvernant contre les groupes radicaux, alors convaincus du loyalisme républicain de celui que Ferry venait de qualifier de « Saint-Arnaud de café-concert ».


Maurice Rouvier. (Phot. Pirou.)

Il devait occuper encore le ministère des finances dans les cabinets Tirard (1889), Freycinet, Loubet et Ribot; il avait été réélu dans l'intervalle député par l'arrondissement de Grasse. Son budget de 1892 réalisa une réforme importante : considérant les plus-values qui semblaient devoir résulter du nouveau régime douanier, le ministre dégreva les tarifs de la grande vitesse. Il devait plus tard dégrever aussi les vins et les sucres. Mais, le 12 décembre 1892, le scandale de l'affaire de Panama l'obligeait à se démettre du pouvoir. Chute irrémédiable, semblait-il : Rouvier, accusé d'avoir touché des sommes considérables sur les fonds de publicité de la Compagnie, se défendit avec une énergie farouche d'avoir voulu réaliser un bénéfice personnel en détournant vers des journaux amis du gouvernement et de la majorité, pendant la période boulangiste, certaines subventions. « Si j'avais agi autrement, cria-t-il aux députés dans une séance tragique et fameuse, beaucoup d'entre vous ne seraient pas ici! » Pourtant, la chambre des mises en accusation rendit en sa faveur un arrêt de non-lieu (février 1893). Puis ce furent quelques années d'une retraite et d'un silence relatifs, dont un grand et remarquable discours contre l'impôt sur la rente (1896) parut marquer la fin. Les difficultés financières du gouvernement favorisèrent certainement la rentrée aux affaires de l'ancien ministre. Il fut, de 1898 à 1902, président de la commission de l'impôt sur le revenu. Enfin, le 7 juin 1902, il reprenait le portefeuille des finances dans le ministère Combes et présentait un projet de réforme des contributions directes basée sur les signes extérieurs. Trois ans plus tard (1905), il redevenait à son tour président du conseil, annonçant sa résolution de gouverner avec une « majorité élargie », où les modérés prendraient place. Il répudia le système odieux des « fiches » et des « délégués », et le Parlement vota la communication de leur dossier aux fonctionnaires. Il fit voter l'amnistie des condamnés de la Haute Cour. Il réprouva la propagande antimilitariste. Enfin, c'est pendant son ministère que furent promulguées la loi sur le service de deux ans, la loi sur l'assistance aux vieillards et que fut votée la séparation des Eglises et de l'Etat.

L'attitude intransigeante de l'Allemagne dans la question marocaine, en mai 1905, provoqua entre le ministre des affaires étrangères Delcassé et le président du conseil de profondes divergences de vues. Rouvier considéra comme une réelle menace de guerre ce qui n'était, aux yeux de son collègue, qu'une manifestation négligeable de mauvaise humeur. Le ministre des affaires étrangères démissionna, et le président du conseil, prenant, avec son portefeuille, la suite des négociations, accepta la réunion de la conférence d'Algésiras. Il est difficile de dire lequel des deux hommes d'Etat avait le sentiment le plus juste de la situation. En tout cas, les événements postérieurs ont montré que la France, fatalement engagée dans la question marocaine, n'avait rien gagné à accepter la proposition allemande. Quelques mois après, le ministre de la guerre Berteaux, sur un incident de séance, abandonnait à son tour le cabinet, accusé par les radicaux de pratiquer une politique équivoque (novembre 1905). Enfin, Rouvier lui-même démissionnait le 7 mars 1906, à la suite de l'agitation provoquée par les désordres des inventaires.

On a beaucoup discuté, dans la personne de Maurice Rouvier, l'homme politique proprement dit. On lui a reproché notamment d'avoir sans cesse gouverné au jour le jour, sans vues précises, sans programme bien défini. L'un des derniers survivants de la génération républicaine qui débuta sous l'Empire, d'abord radical avec Gambetta, évoluant en même temps que son chef, il partit de l'opportunisme pour terminer sa carrière gouvernementale en appliquant le programme radical-socialiste, sans que ses idées personnelles eussent probablement beaucoup changé. Mais tout le monde a rendu justice à ses qualités exceptionnelles d'économiste et d'homme d'affaires. Il administrait les affaires publiques d'après les méthodes qui président à la gestion des grandes entreprises industrielles et commerciales, et il a été l'un des meilleurs ministres des finances qu'ait eus la troisième République. Il appartenait, en économie politique, à l'école libérale et libre-échangiste. Ennemi de toute intervention de l'Etat dans les affaires des particuliers, de toute fiscalité inquisitoriale, de tous les monopoles et privilèges quels qu'ils fussent, il défendait avec éclat des théories aujourd'hui fortement battues en brèche. Il eut le mérite considérable de rétablir l'équilibre et l'unité budgétaires, de défendre, au nom du crédit nécessaire de l'Etat, l'intangibilité du coupon de la rente. Jouissant de la confiance de la haute banque et du monde financier, mettant cette confiance à profit pour intervenir utilement dans des circonstances difficiles, par exemple lorsque fut ébranlé le crédit du Comptoir d'escompte et des sociétés de dépôts (1889), il sut préserver, par des mesures rapides et habiles, l'épargne publique d'un désastre plus considérable. Doué d'une remarquable facilité d'assimilation, d'une grande souplesse d'intelligence et, le plus souvent, de volonté, plaçant les résultats de l'expérience au-dessus des conceptions théoriques, il fut le « commis » de l'Etat, comme il aurait été le « premier commis » d'une maison privée. Son éloquence n'avait rien de littéraire; il était dialecticien bien plutôt qu'orateur, mais il n'était pas de plus rude « debater », et l'ampleur de sa voix résolue couvrait le tumulte des interruptions. Il avait géré sa fortune privée avec le même bonheur que les finances publiques. Vers la fin de sa vie, il avait pris part à l'organisation d'importantes affaires financières et présidait le conseil d'administration de la Banque française pour le commerce et l'industrie. — H. Trévise.

Souvenirs d'un enfant de Paris. *Les années de bohème*, par Emile Bergerat (Paris, 1911). — Rien de plus amusant que ces souvenirs, où Emile Bergerat nous raconte sa jeunesse, qu'il appelle ses « années de bohème ». Gendre de Théophile Gautier, l'auteur semble avoir reçu de lui cette truculence, cette verve parfois un peu grosse et rabelaisienne si fort en honneur dans tous les cénacles d'alors, notamment dans l'impasse du Doyenné, où évoluaient, autour de l'auteur d'*Albertus*, Arsène Houssaye, Camille Rozier, et surtout ce tragique et si fin Gérard de Nerval.

D'un écrivain français ayant débuté sous le second empire, il est naturel que les souvenirs commencent par Victor Hugo : *Ab Jove principium.* Pour les jeunes, l'exilé de Guernesey, idéalisé par la solitude de son rocher battu des vagues, était ce que fut, pour les demi-soldes de la Restauration, Napoléon à Sainte-Hélène. Ce n'était pas le Maître, c'était le « Père ». Ses simples initiales, V. H., donnaient un battement de cœur, et, selon le vers célèbre,

Les tours de Notre-Dame étaient l'H de son nom.

Emile Bergerat, qui fit ses études à Charlemagne, comme Théophile Gautier, nous donne le spectacle belliqueux de ce lycée où tout le monde était libéral, même l'aumônier. Les élèves criaient : « A Guernesey! » en récitant des strophes des *Châtiments*, et le directeur, poète lui-même, était l'auteur d'une ode à Victor Hugo, qu'il déclamait devant les élèves enthousiasmés. L'esprit de ce lycée s'explique d'ailleurs aisément par celui de ses répétiteurs. Deux d'entre eux étaient des universitaires « dégommés » par le coup d'Etat de Décembre, le troisième était Hippolyte Moulin, le sculpteur dont on peut voir au Luxembourg *une Trouvaille à Pompéi.* Il gagnait péniblement sa vie en donnant des répétitions d'anglais et d'allemand, qui étaient plutôt des leçons de boxe raisonnée et de chorégraphie pompéienne, et il mourut fou à Charenton. Emile Bergerat eut l'honneur de voir souvent Victor Hugo après la guerre. C'est à lui que Rodin dut de pouvoir exécuter le buste du grand poète, qui avait horreur de poser. Il n'avait pas posé pour David d'Angers, il ne posa pas davantage pour Rodin, mais il l'invita à dîner, et le sculpteur put exécuter tout à son aise, sous son assiette, des profils, des coupes, des expressions caractéristiques de son amphitryon. Bergerat nous donne un excellent portrait du grand poète que Charles Monselet appelait « Monsieur Tout ». Il le montre vrai, c'est-à-dire bien différent de ce que la légende, souvent malveillante, a voulu en faire. Victor Hugo était très simple, très gai, de cette gaieté puissante qui créa don César de Bazan, Gavroche, Gringoire. Cela ne veut pas dire que la finesse lui fit défaut, témoin ce mot délicieux : « A un dîner dont François Coppée était le principal convive, la causerie générale roulait sur une question de littérature, et tous accordaient qu'il fallait des poètes pour en décider :

« — Des poètes, fit Coppée en montrant Victor Hugo, il n'y en a qu'un ici.

« — Eh bien... et moi? » sourit l'hôte.

A côté de ce portrait, un peu grave malgré son sourire, il est plaisant de placer celui de Sarcey, un Sarcey d'avant la gloire, qui donna des répétitions de latin à Bergerat, alors âgé de quatorze ans. Le fameux Oncle n'avait à ce moment que trente et un ans : « Où en es-tu avec Cicéron? » disait-il à son élève en le prenant sous le bras. Et celui-ci le trouvait en bras de chemise, devant sa glace, jouant de la flûte comme un pâtre virgilien, et il récitait les *Catilinaires* aux sons élyséens de cet instrument. Certes, il est amusant, ce Sarcey, jeune encore, myope, jovial et déjà bedonnant. Feuilletoniste enragé, il passait tous ses dimanches au pont de Chatou, chez Fournaize, aubergiste riverain, mangeait son plat favori, un salmis de grenouilles, prenait son bain hebdomadaire au bout de l'île de Bougival, et chantait, au dessert arrosé d'argenteuil, les chansons de Béranger, avant de danser un cancan avec les canotières.

Les portraits sont souvent ce qu'il y a de plus amusant dans les *Souvenirs*. Et voici celui de Déroulède, qui n'était encore connu que comme frénétique admirateur de Musset. Un soir, il apostropha Emile Deschanel en pleine conférence, parce que ce dernier osait parler des faiblesses de l'auteur de *Rolla*, et son succès fut tel que le conférencier fut obligé de fuir sous la grêle lyrique de ses reparties.

Voici ensuite, pêle-mêle, et toujours présentés sous le jour le plus riant, l'éditeur Gervais Charpentier, qui joua dans l'histoire de la librairie un rôle si considérable en inaugurant le livre in-18 à 3 fr. 50, en remplacement de l'in-octavo à 7 francs. Comme Déroulède, Gervais Charpentier adorait surtout Musset, qu'il appelait son « cher Alfred »; et, pour lui plaire et tout obtenir de lui, il suffisait d'admirer aussi l'auteur des *Nuits*. Gervais Charpentier avait également fondé la *Revue nationale* qui payait peu, se vendant fort mal, et c'est dans ses bureaux que Théophile Gautier, à plat ventre sur une table et mâchonnant un cigare qui s'éteignait toujours, écrivit *le Capitaine Fracasse.*

Puis, ce sont les comédiens : les illustres comme Coquelin, infatigable, ne se refusant jamais et communiquant à tous son ardeur de vie : « Les bons chevaux stationnent debout, » avait-il coutume de répéter. Derrière lui vient La Rochelle, ce mauvais acteur devenu directeur de théâtre et intéressant à ce titre aux yeux de la postérité. C'était en 1866. La Rochelle acheta le théâtre Cluny, où il voulait offrir à la jeunesse des écoles un petit Odéon moins solennel, tolérant et même provoquant les batailles et les chahuts. L'idée de génie de La Rochelle consistait à aller à la chasse à l'ours, c'est-à-dire à la chasse des pièces refusées dans les autres théâtres et restées dans les tiroirs de l'auteur. Le truc était infaillible pour faire fortune, et il fut repris plus tard par Antoine. La Rochelle allait donc chez tous les auteurs connus qui avaient un ours en cage. Peu lui importait le sujet, la valeur : « Il ne faut jamais lire une pièce, disait-il. Combien a-t-elle d'années de carton? Tout est là. » Il monta ainsi, et avec un succès énorme, des pièces de Félicien Mallefille, d'Erckmann-Chatrian. Avec ses bénéfices, il se faisait construire une petite villa. A chaque succès, la villa montait d'un étage. La Rochelle offrit ainsi ce spectacle d'un directeur honnête et cependant mort riche.

A propos de ce théâtre, Bergerat remet les choses au point en disant que le mouvement réaliste au théâtre ne date pas d'Antoine et du Théâtre-Libre. « L'erreur, en art, est de croire qu'on innove, écrit-il. C'est à peine si l'on rénove, hélas! » La vérité vraie sous le lustre eut trois prosélytes à la fin du second empire : Alfred Touroude, Henry Becque et Emile Bergerat. Ce triumvirat avait été baptisé par Barbey d'Aurevilly du titre d' « école brutaliste ». Elle se distingua surtout par une bataille livrée aux sarceyens à la Porte-Saint-Martin avec *Michel Pauper*, de Henry Becque. Cette école échoua piteusement, peut-être à cause de la guerre. En cet été de 1870, le public se faisait plus rare dans les salles de spectacle, et les journaux, encombrés de débats parlementaires, ne laissaient plus que fort peu de place aux lettres.

Témoin de la guerre et du siège, Bergerat dit que le second Empire ne doit pas être seul incriminé dans les désastres, mais bien la nation tout entière, car jamais guerre ne fut plus populaire. Le 15 juillet 1870, jour de la déclaration de guerre, fut un

jour de délire belliqueux. Il n'était personne qui ne crût à la victoire. Le réveil si brusque et si brutal donne aux pages que leur consacre ce livre un intérêt poignant, car il suffit de raconter ce qu'on a vu dans un tel moment, pour atteindre au sommet de l'émotion.

La guerre a modifié le caractère français. Elle nous a enlevé cette philosophie gaie que les gens du Nord qualifiaient de légèreté. La guerre, dit Bergerat, nous a fait la République presbytérienne et sans joie, en attristant la race sans profit, et c'est, à son avis, le résultat le plus néfaste du coup de botte de Bismarck. Cette crise morose date de Sedan (1er septembre 1870). C'était la fin de la bohème.

Bientôt, on alla chercher ses fusils dans les mairies. A Paris, régnait une terreur visionnaire de l'espion, et l'on faisait queue pour avoir un mauvais fusil à tabatière, que l'employé vous délivrait avec méfiance. Il n'y avait plus qu'un seul lieu possible pour se soustraire à ce cauchemar de l'investissement, c'était le Théâtre-Français. Là fleurissaient encore le bon mot et l'anecdote, dans cette ambulance célèbre dont l'idée était de Madeleine Brohan, et qui a préservé le théâtre des incendies de la Commune. Toutes les artistes, autour des lits de blessés, occupées à des ouvrages de dames, avaient l'air d'avoir pris le voile. C'est à ce moment qu'on accommodait tous les animaux à toutes les sauces. On mangeait du « palefroi » et du « destrier », et Victor Hugo, revenu à Paris pour souffrir du siège avec tout le monde, rimait des plaisanteries rabelaisiennes sur le cheval et les rats qu'on lui servait. Le pain blanc était inconnu, et c'était une grande souffrance pour le Parisien, qui, on le sait, est grand mangeur de pain. On n'avait comme pain qu'une substance qui déconcertait la chimie, au point que Berthelot disait à Théophile Gautier : « Je mange sans comprendre. »

Bergerat évolua péniblement, pendant toute cette période qu'il nous conte avec sa désinvolture de Parisien qui rit toujours. Adversaire déclaré de la Commune au moment où elle éclata, il lui fait dans ses *Souvenirs* amende honorable. Il subit, cependant, une visite domiciliaire, et fut même obligé de filer. De quoi était-il coupable? Oh! de rien! Il était seulement suspect en sa qualité de poète, qui avait chanté Mac-Mahon dans une ode; et puis, comme lui disait plus tard Jules Vallès : « Un poète de moins, c'est toujours cela d'acquis pour la Sociale. » Anatole France le cache d'abord chez Etienne Charavay, au milieu des autographes; puis Coquelin cadet lui fournit les moyens de fuir dans un bateau fluvial affecté au ravitaillement des halles, et là, il n'échappa à la visite du bateau qu'en se cachant dans la soute à charbon, dont il ressortit plus noir qu'un Kobold. Il alla à Rosebois, chez le vieux peintre Glaize, et c'est là qu'il apprit que Paris était en feu : Paschal Grousset accusait de ce fait les bonapartistes, qui voulaient, disait-il, en brûlant la Cour des comptes et le Ministère des finances, cacher la trace de leurs budgets falsifiés, de leurs virements et de leurs détournements.

Toute la troisième partie du livre est remplie par Théophile Gautier, que Bergerat rencontra pour la première fois au mariage de l'éditeur Charpentier, et dont il devait épouser la seconde fille. C'est un appoint nouveau, qui dégage et met plus de lumière autour de la belle et bonne figure de cet admirable écrivain et artiste que fut Théophile Gautier. Hélas! Bergerat ne le vit que peu de temps, c'est-à-dire après la guerre, le corps ruiné par les misères du siège dont il allait mourir, âgé seulement de soixante et un ans. Ce n'est pas que le poète n'eût pu se soustraire facilement aux dangers et à la famine de l'investissement; mais lui, ce pur artiste qu'on traitait volontiers d'impassible, ne pouvait rester étranger aux douleurs de sa patrie, et il revint de Suisse, où il avait mis sa famille en sûreté, en disant ce mot sublime : « On bat maman, j'accours! »

C'est dans sa petite maison du 32 de la rue de Longchamp, à Neuilly, que Bergerat nous introduit. Le poète vivait là, dans un intérieur paisible, entre ses deux sœurs, dont l'une, Zoé, dite « Langue de Coq » à cause de son perpétuel bavardage, était un vrai type balzacien, une sorte de cousine Bette réalisée. Rien de plus bohème et de plus familial à la fois que cette maison, que peuplait toute une ménagerie intime, car le poète adorait les animaux. On n'y trouvait guère de remarquable qu'une belle collection de tableaux, devant lesquels Gautier regrettait toujours de ne pas avoir été peintre. Là, le poète travaillait comme un manœuvre, pour équilibrer son lourd budget, qui donnait lieu, à chaque fin de mois, à des scènes comiques, causées par l'ignorance la plus élémentaire des calculs. Bergerat insiste beaucoup, et avec raison, sur le savoir encyclopédique du poète. Il possédait par cœur tous les dictionnaires, et c'est bien en vain qu'on essayait quelquefois de lui « pousser une colle » en ouvrant au hasard un des lourds in-folio, car il répondait toujours invariablement en citant à l'appui l'étymologie et toutes les applications du mot proposé. Ce savoir universel s'accompagnait, chez Gautier, d'une tristesse profonde de fataliste oriental qu'il dédaigna toujours de montrer dans ses œuvres, mais qui perçait sans cesse dans ses reparties amères, pouvant toutes se résumer dans le : *Vanitas vanitatum!* de l'Ecclésiaste. Tous les systèmes, toutes les idées dont on surcharge la pauvre raison humaine lui semblaient autant de balivernes. « Monsieur librepense? » jetait-il dédaigneusement à Bergerat, qui développait volontiers devant lui les idées les plus subversives. En résumé, Gautier ne fut jamais jugé à sa valeur. Le gilet rouge d'*Hernani*, qui était d'ailleurs un gilet rose et qu'il ne porta jamais qu'une fois, y fut sans doute pour beaucoup. Mais il est vrai de dire aussi que Gautier fut par excellence le poète des mandarins et que, comme telle, son œuvre ne pénétrera jamais dans le grand public. C'est pendant la Renaissance qu'il eût désiré vivre, et c'est là qu'on l'imagine, en effet, tout souriant dans sa barbe olympienne, à la cour de quelque bon tyran, ami et protecteur des arts. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***stellaire** adj. — *Courants stellaires.* Les anciens considéraient le ciel comme une sphère de cristal plantée de clous d'or; puis on pensa que les étoiles pouvaient être toutes de même grosseur, mais que leur différence d'éclat était due seulement à leur différence d'éloignement par rapport à la terre. Jusqu'au XVIe siècle, on regardait les étoiles comme fixes, c'est-à-dire occupant des positions invariables sur la sphère céleste; mais, après le triomphe des idées coperniciennes et les découvertes de Galilée, qui ramenèrent notre terre de l'état de centre du monde à celui de simple satellite du soleil, on s'attacha à la détermination des mouvements possibles des étoiles sur la sphère céleste. Ces déplacements ou parallaxes évalués annuellement fixaient l'attention des observateurs; car, outre l'intérêt qui s'attachait à la connaissance de la distance des étoiles à la terre, on devait trouver dans les variations d'une de ces parallaxes, supposée sensible, la preuve géométrique que la terre était une planète, ou qu'elle circulait autour du soleil comme les autres planètes de notre système.

En réalité, les déplacements d'étoiles sont les résultantes de deux déplacements d'ordre différent :

1° Une oscillation de part et d'autre d'un point fixe, ou parallaxe, image du mouvement de révolution de la terre;

2° Le mouvement propre de l'étoile dans l'espace, qui provoquera dans le temps la déformation des constellations.

En ce qui concerne les mesures de parallaxes, le seul fait important à signaler fut la découverte de l'aberration par Bradley en 1727, et la connaissance de cette cause de perturbations amenait à faire des corrections importantes aux mesures effectuées.

En ce qui concerne les mouvements propres, Halley fut le premier à affirmer qu'il y avait des transformations certaines dans la forme des constellations. A la même époque, se place la découverte de l'attraction universelle, due au génie de Newton. Si l'on étend les conséquences de ce principe à tous les astres de l'univers, on en déduit que chaque étoile doit obéir à une multitude d'attractions. L'attraction des étoiles sur la terre est négligeable, et la solution du problème des trois corps fournit une approximation suffisante en ce qui concerne la position de la terre pour la mesure des parallaxes; mais il pouvait ne pas en être de même en ce qui concerne les étoiles, pour la détermination des mouvements propres. Cependant, si les parallaxes sont petites, on peut dire aussi que, dans l'espace d'un an, par exemple, les étoiles ne parcourent qu'une très faible partie de la distance qui les sépare de leurs plus proches voisines. Le plus grand déplacement constaté est celui d'une petite étoile de la Grande Ourse qui, en 200 ans, parcourt sur la sphère céleste un arc d'amplitude égal au diamètre de la lune.

On ne connaît pas plus de 5.000 étoiles possédant un mouvement propre, appréciable par nos moyens d'investigation.

L'étude des mouvements propres ne révélerait-elle pas une certaine coordination entre eux? C'est ce qu'on s'est efforcé de mettre en lumière.

Nous devons alors envisager deux hypothèses; soit que : 1° ou la translation du soleil est assez lente pour laisser les mouvements stellaires se manifester facilement; 2° ou bien cette translation est assez rapide pour qu'un rapprochement sensible des étoiles se manifeste vers l'antapex.

En réalité, ni l'une ni l'autre ne sont tout à fait exactes. Les mouvements de translation des étoiles et du soleil sont d'un même ordre de grandeur.

Le moyen que nous avons d'étudier les mouvements propres est la comparaison minutieuse de deux catalogues stellaires soigneusement établis à un intervalle de temps assez considérable. De la direction des déplacements des étoiles, on peut déduire la direction du déplacement du soleil.

La première détermination de la position de l'apex est due à Prévot, qui, en 1783, le fixa par 232° d'ascension droite et 25° de déclinaison boréale. Des mesures plus récentes ont donné : *ascension droite :* 270°,5 et *déclinaison :* 34°. La plupart des mesures s'accordent pour le fixer entre les constellations d'Hercule et de la Lyre. Cependant, Kobold, tout en lui conservant la même ascension droite, ramène ce point beaucoup plus près de l'équateur.

Connaissant la parallaxe et le mouvement propre des étoiles, on a pu, avec le secours de quelque hypothèse, déterminer, d'une manière satisfaisante, la vitesse du soleil qui serait de 20 à 30km par seconde, vitesse du même ordre que celle de la terre sur son orbite.

Toutes ces mesures étant effectuées par rapport à des astres dont on ne peut garantir l'immobilité, on s'est demandé s'il n'y aurait pas un moyen de mesurer les vitesses cherchées par rapport à l'éther, supposé immuable à côté des astres animés qui le traversent; mais les recherches dans ce sens ont peu de chances d'aboutir quant à présent.

Le moyen le plus sûr est encore de prendre comme référence les étoiles situées à la limite de visibilité dans les instruments puissants que nous employons. Comme leur éloignement est probablement le plus considérable, leurs mouvements seront nuls pour nous pendant une période de temps nécessaire pour évaluer les déplacements des étoiles étudiées.

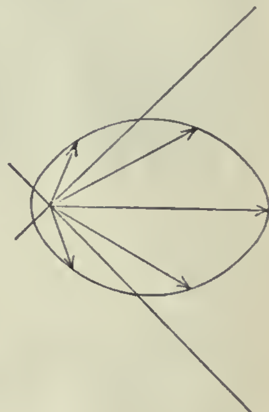
Dans les recherches des parentés entre les étoiles, certains observateurs font entrer seulement dans leurs calculs la direction des mouvements propres, d'autres considèrent en même temps leurs vitesses. Pour déterminer ces vitesses, la méthode spectrale est intéressante en ce qu'elle donne directement la vitesse par seconde, mais beaucoup d'étoiles ne peuvent s'y soumettre, vu leur faible éclat; il est, en tout cas, intéressant de constater que les vitesses déterminées par ce moyen sont de même ordre que celles trouvées par l'autre procédé.

Cependant, si l'on peut négliger les actions physiques des étoiles les unes sur les autres, il existe certainement des familles d'étoiles (telles sont : les Pléiades, les Hyades) qui divergent toutes d'un même point; la Grande Ourse et Sirius, les étoiles d'Orion, qui semblent suivre deux routes opposées.

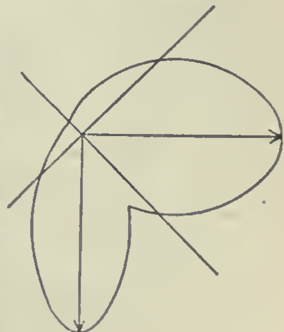
Les étoiles variables semblent groupées près de la voie lactée; les nébuleuses rejetées vers les pôles de la voie lactée. Seules font un peu exception les nuées de Magellan, dans l'hémisphère sud.

Tous ces groupements ayant des mouvements différents, il semble qu'on fasse fausse route en s'adressant à toutes les étoiles pour déterminer le mouvement du soleil. Si aucun de ces groupements n'a de prépondérance marquée, on prendra le centre du soleil comme base du système de référence.

Un des signes permettant de reconnaître ces groupes sera tout d'abord la proximité apparente des étoiles qui les composeront : on divisera le ciel en régions, dans lesquelles on cherchera la direction préférée des mouvements propres. La comparaison d'un catalogue de l'astronome anglais Bradley avec les mesures des catalogues modernes a donné au professeur Kapteyn deux directions principales des mouvements propres, dont la résultante serait deux apex principaux : l'un dans la constellation du Grand Chien, l'autre dans la constellation de l'Autel, dans la voie lactée. Deux grands courants stellaires à peu près égaux se traverseraient sans se gêner; celui dont l'apex est dans la constellation du Grand Chien semblerait animé d'un mouvement plus rapide que l'autre.


Fig. 1.

Ellington a donné la préférence au procédé graphique. Il groupe les étoiles vers le centre d'une région et trace une courbe en portant dans la direction du mouvement de chaque étoile une flèche de longueur proportionnelle à l'amplitude du mouvement.


Fig. 2.

S'il n'y avait qu'un courant, on obtiendrait une courbe d'une forme elliptique et régulière (*fig.* 1).

Mais on obtient, en réalité, une courbe de forme (*fig.* 2) irrégulière, indiquant bien deux courants principaux.

En passant d'une région à la suivante, il est intéressant de remarquer le changement d'amplitude de l'angle des directions. Pour cette opération, le ciel est divisé en 36 fuseaux égaux.

En portant sur un graphique spécial les directions de chacun des deux apex dont on a obtenu 36 directions, on obtient une très bonne convergence pour le courant (1), celui dont l'apex est dans le Grand Chien; pour l'autre courant (2), la convergence est moindre, mais néanmoins satisfaisante.

On s'est demandé si l'on n'avait pas tort de considérer le soleil fixe dans ces mesures, mais il sera temps de mêler au problème le mouvement du soleil quand nous aurons un trop grand nombre d'exceptions aux règles établies.

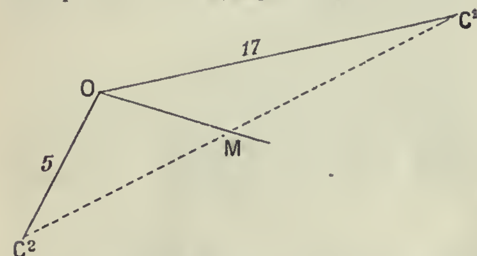
En résumé : au XVIIIe et au XIXe siècle, on considérait la plupart des étoiles comme fixes; les mouvements propres connus paraissaient des exceptions.

Aujourd'hui, on considère le soleil comme mobile; les mouvements des étoiles semblent participer de deux grands courants généraux, les exceptions de ce fait étant de beaucoup moins nombreuses.

Auquel de ces deux courants devra-t-on rapporter les mouvements de précession ?

Soit O le point de divergence des deux courants, OC^1 la direction du courant 1 de longueur proportionnelle (17), OC^2 la direction du courant 2, l'angle C^{1}OC^2, de 110°, divergence des deux courants.

Quelle est la position impartiale que doit occuper un observateur indépendant pour pouvoir considérer les deux courants comme d'égale importance? Cette position est en M, à égale distance de C^1 et C^2.



Si le soleil est en M, on aura MO : déplacement du soleil ; MC^1 : déplacement du 1er courant; MC^2: déplacement du 2e courant.

En M on pourra donc admettre pour les étoiles deux déplacements égaux et opposés; justement, la direction MO se rapproche beaucoup de celle de l'apex solaire.

Pour le courant 2, il y a égalité de répartition dans les deux hémisphères ; il semblerait que nous sommes moins immergés dans ce courant que dans l'autre, que nous en pressentirions en quelque sorte une limite : un jour viendrait, lointain, bien entendu, où nous ne voguerions plus qu'au m lieu d'un seul courant.

Quelques chercheurs, entre autres un savant dont le nom fait autorité, prétendent que les deux courants ne sont qu'une illusion, qu'il n'existe qu'un seul mouvement d'ensemble. Comme dans le domaine de la biologie, où nous assistons aux discussions entre les partisans de la parthénogenèse et de la sexualité, nous voyons, dans le domaine de l'astronomie, des chercheurs proclamer l'unité de l'ensemble des étoiles, d'autres au contraire accorder leurs faveurs aux hypothèses dualistes.

La détermination spectroscopique des vitesses radiales de 318 étoiles, pour la plupart australes et d'éclat supérieur à la grandeur 4,5, a été entreprise au Cap par Hough et Halm. Bien que le travail soit encore loin de son terme, on a déjà pu en conclure une valeur de la parallaxe du soleil et une confirmation de l'hypothèse des deux courants d'étoiles, introduite par le Dr Kapteyn. — Jean Mascart.

***stérilisation** n. f. — Encycl. *Stérilisation des eaux et liquides par les rayons ultra-violets.* La stérilisation des liquides a fait un énorme progrès, depuis l'application à ce problème des propriétés bactéricides des radiations ultra-violettes, propriétés décrites dans l'article *Rayons ultra-violets.* (V. ci-dessus, p. 190.)

En théorie, tout liquide est susceptible d'être stérilisé par ces radiations ; en pratique, il y a lieu de distinguer entre les liquides limpides aisément traversés par les rayons purificateurs, et les liquides troubles ou chargés de substances colloïdales, liquides très réfractaires à la pénétration.

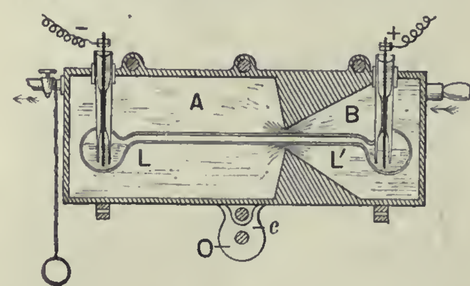
I. *Stérilisation des eaux d'alimentation.* — Les travaux des professeurs Th. Nogier et Courmont de Lyon (Acad. des sciences, 1909) ont montré qu'une lampe à arc de mercure en quartz, sous un voltage de 110-120 volts, pouvait en quelques instants stériliser l'eau dans laquelle on l'immergeait; le colibacille des déjections humaines, le bacille d'Eberth (fièvre typhoïde), le bacille cholérique étaient frappés de mort, en quelques secondes, même à une distance de 0^m,30 de la source radiante. La destruction a lieu à froid ; elle est également rapide à très basse température.

L'eau épurée n'est aucunement nocive pour les animaux ou les végétaux auxquels on la fait absorber; elle ne contracte ni goût, ni odeur, et ne présente aucune modification appréciable dans les sels qu'elle pouvait contenir.

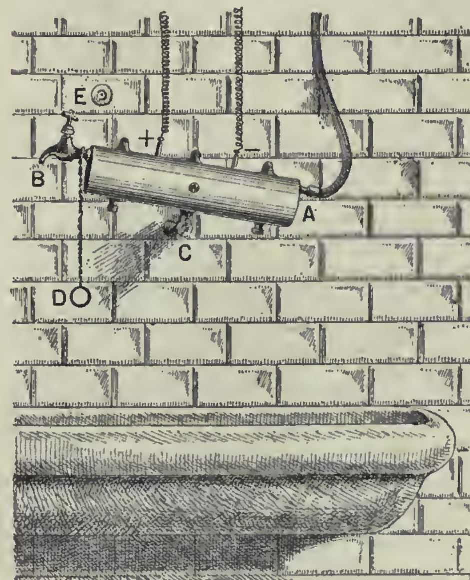
Pour mettre en pratique cette notion, un grand nombre de dispositifs ont été réalisés : dans les uns, la lampe est immergée au sein même du liquide à traiter, l'eau circule contre la lampe (système Nogier) ou se trouve captée contre la paroi même du générateur (système Billon-Daguerre) ; dans d'autres, la lampe est placée à la surface du liquide (système Westinghouse) ; l'appareil générateur peut même être extérieur aux conduites d'eau, les rayons émis pénètrent dans celles-ci par des ouvertures de quartz disposées dans la paroi (Billon-Daguerre). Quel que soit le procédé suivi, il est nécessaire, pour obtenir un débit important et une stérilisation efficace, de rendre l'eau aussi limpide et aussi transparente que possible; résultat qui s'obtient aisément par une filtration préalable sur une couche de sable.

Parmi les appareils imaginés, les uns conviennent aux usages ménagers et s'adaptent, dans la maison même, aux conduites d'eau et d'électricité; les autres, à grand débit, intéressent plus particulièrement les agglomérations. Nous décrirons quelques types caractéristiques de ces classes d'appareils.

Appareil ménager de Th. Nogier. Le stérilisateur Nogier, pour les usages ménagers, peut s'installer sur les canalisations d'eau et de courant continu des secteurs électriques, telles qu'elles sont installées dans les appartements. Cet appareil se compose d'une lampe ou brûleur en quartz placée dans une enveloppe d'aluminium, qui forme deux chambres séparées par un diaphragme percé d'une ouverture à bords taillés en biseau : l'eau se rend dans la première chambre où elle se dégrossit, puis passe aux biseaux tout contre la lampe, et achève de se purifier dans la seconde chambre; à la sortie de l'enveloppe, elle est apte à la consommation immédiate.



Appareil ménager de T. Nogier (coupe) : A, chambre d'épuration; B, chambre de dégrossissage; LL' lampe de quartz; O, support du pivot de rotation *c*.

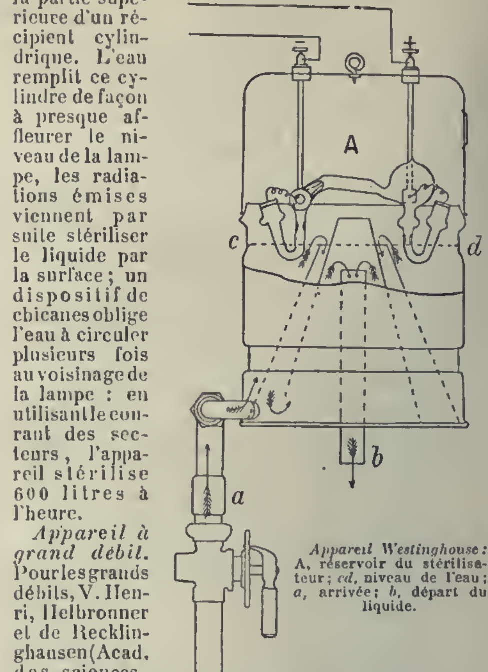


Montage de l'appareil de Nogier (position d'extinction) : AB, stérilisateur; C, pivot; E, commutateur d'allumage. — Pour mettre le stérilisateur en action, on tire sur la chaîne D, l'appareil pivote autour de C; le commutateur étant ouvert, la lampe s'allume, on peut aussitôt prendre l'eau en B.

L'appareil est monté sur un pivot, pour permettre de basculer la lampe et déterminer son allumage. Le consommateur n'a rien à craindre de l'influence nuisible des rayons ultra-violets sur la vue; il est prévenu de la marche de la lampe par l'illumination d'un cabochon de verre serti dans l'enveloppe, or les rayons nocifs ne peuvent passer au travers de ce verre. En outre, il peut avoir toute garantie sur l'épuration de l'eau, un robinet spécial ferme automatiquement l'arrivée d'eau, lorsque, pour une raison quelconque, le brûleur ne fonctionne pas : de cette façon, aucune goutte d'eau polluée ne peut sortir du stérilisateur.

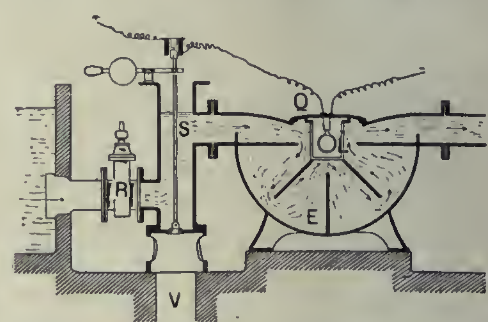
Malgré son faible encombrement (volume d'une bouteille d'un litre), cet appareil peut stériliser un mètre cube par heure.

Appareil Westinghouse. Ici, le brûleur en usage est une lampe Cooper Hewitt, en quartz, placée à la partie supérieure d'un récipient cylindrique. L'eau remplit ce cylindre de façon à presque affleurer le niveau de la lampe, les radiations émises viennent par suite stériliser le liquide par la surface ; un dispositif de chicanes oblige l'eau à circuler plusieurs fois au voisinage de la lampe : en utilisant le courant des secteurs, l'appareil stérilise 600 litres à l'heure.



Appareil Westinghouse : A, réservoir du stérilisateur; *cd*, niveau de l'eau; *a*, arrivée; *b*, départ du liquide.

Appareil à grand débit. Pour les grands débits, V. Henri, Helbronner et de Recklinghausen (Acad. des sciences, 17 octobre 1910) ont construit un appareil capable de produire 25 mètres cubes par heure, avec une eau préalablement dégrossie. Une seule lampe est placée dans une boîte rectangulaire, trois faces parallèles au tube lumineux étant formées de plaques de quartz. La boîte et sa lampe sont disposées au centre d'une sorte d'auge demi-cylindrique; l'eau est obligée de circuler dans cette auge et, par des diaphragmes, de passer plusieurs fois dans le rayon d'action de la lampe, contre les parois de quartz. Un dispositif de sûreté envoie à l'égout l'eau d'arrivée, lorsque le brûleur s'éteint.



Appareil stérilisateur à grand débit, de Henri Helbronner et Recklinghausen : L, lampe; E, auge à compartiments dans laquelle circule l'eau à stériliser. Celle-ci vient du dégrossissage par le robinet R. La valve S précipite l'eau dans l'égout V, en cas d'arrêt du courant.

Malgré le grand débit, avec un voltage de 220 volts, sous trois ampères, l'eau était parfaitement purifiée, tous les colibacilles contenus étaient détruits; la dépense électrique est de 26 watts-heures par mètre cube traité : dans les appareils ménagers, le prix de revient est plus élevé, il est cependant faible, ne dépassant pas 4 hecto-watts-heures, soit quelques centimes par mètre cube.

II. *Stérilisation des liquides organiques.* — Les difficultés sont nombreuses, lorsque l'on essaye d'appliquer ces principes aux autres boissons, la solution est beaucoup moins satisfaisante : les substances colloïdales contenues dans la bière, le cidre, le lait, etc., s'opposent à la pénétration des rayons : l'exemple de la bière entravant l'action des rayons, sous un centimètre d'épaisseur, est typique.

Les appareils doivent être disposés pour traiter les liquides sous une faible épaisseur; un bon résultat a été obtenu par Billon-Daguerre. Cet inventeur emploie d'une part son générateur de rayons hyper-ultra-violets, rayons très actifs : le lait, par exemple, baigne la lampe, et un tube aspirant vient le capter à quelques fractions de millimètre de la paroi. On prélève ainsi le liquide dans la zone où il est sûrement stérilisé ; malgré cette complication, un débit de 50 litres à l'heure peut être obtenu.

De tels procédés sont intéressants, étant effectués à froid ; ils ne risquent pas de modifier le goût des boissons, goût souvent altéré par les procédés ordinaires de stérilisation. — M. Molinié.

Van Bemmelen (Maartens), physicien et chimiste hollandais, né à Almelo le 3 novembre 1830, mort à Leyde le 16 mars 1911. — De 1847 à 1852, il étudia en cette université de Leyde, qui devait le revoir plus tard comme professeur pendant de longues années. Il débuta dans l'enseignement à Groningue, et prit, en 1856, le grade de docteur ès sciences. Professeur dans une école industrielle, puis dans une école d'agriculture (1856-1864), il fut, de 1864 à 1869, directeur du Hoogere Burgershool (lycée) de Groningue, puis passa à Arnheim de 1869 à 1872 et, enfin, fut appelé à l'université de Leyde. De 1872 à 1910, il ne cessa de publier, sur les phénomènes d'absorption et la chimie des colloïdes, des travaux originaux de la plus grande importance.

Les disciples qu'il forma : Rooseboom, Schreinemakers, pour ne parler que des plus connus, devaient, eux aussi, contribuer à la diffusion d'un enseignement dans lequel Van Bemmelen avait introduit la mécanique chimique. Il contribua largement aussi à la fondation de l'École physico-chimique hollandaise. L'université de Leyde avait récemment (3 novembre 1910) fêté le quatre-vingtième anniversaire de l'éminent professeur, et des savants du monde entier avaient apporté au vieillard l'hommage de leur admiration. — J. A.

Verlaine (MONUMENT). — Le dimanche 28 mai, dans la matinée, eut lieu, au jardin du Luxembourg, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Paul Verlaine. Le poète Léon Dierx, président du comité, présidait aussi la cérémonie, assisté du président du Sénat, Antonin Dubost, des sénateurs Léon Bourgeois et Couyba, des députés Barthou et Pelletan, etc. Edmond Lepelletier, vice-président du comité, prit le premier la parole pour esquisser la figure de Verlaine, dont il fut l'ami, pour faire connaître l'œuvre du comité et celle du sculpteur Rodo de Niederhausern. Une lettre du ministre de l'instruction publique, T. Steeg, excusa, sur le deuil où la mort de Berteaux mettait le ministère, l'absence des représentants du gouvernement. Mlle Gilda Darthy lut un poème composé par Léon Dierx en l'honneur de l'auteur de *Sagesse*. Charles Morice, au nom des amis de Verlaine, puis Sébastien-Charles Leconte, au nom de la Société des poètes français, le sénateur Couyba, le littérateur belge Albert Mockel au nom des *Amitiés françaises*, apportèrent successivement leur hommage à la mémoire de Verlaine. Joubé, de l'Odéon, déclama l'*Ode à Metz*, de Verlaine. Le même jour, le directeur Antoine donnait à l'Odéon une matinée consacrée tout entière au poète et précédée d'une conférence de Jean Richepin. On y joua *les Uns et les Autres*, de Verlaine, musique de H. Quittard, et *l'Assomption de Verlaine*, à-propos en vers, d'Ernest Raynaud, enfin l'on y récita des vers du poète.



Monument de Verlaine, à Paris.

Le monument de Verlaine est en pierre. Le buste du poète (le sculpteur a accentué le profil allongé du crâne énorme) est porté par une haute stèle à panse évasée, d'où émergent trois corps nus de femmes, qui semblent exprimer trois âges de la vie du poète, ou trois aspects successifs de son âme et de son œuvre. — LA JARRIE.

Victor-Emmanuel II (MONUMENT DE). — Peu après la mort du roi auquel l'Italie doit l'achèvement de son unité, les représentants de la nation décidèrent qu'un monument de la reconnaissance publique lui serait érigé, et le soin d'étudier la réalisation de ce projet fut confié à une commission spéciale par la loi du 16 mai 1878. Une autre loi, en date du 25 juillet 1880, institua un concours auquel pouvaient prendre part les architectes des différents pays et fixa à 8 millions de lires la contribution de l'État : les souscriptions privées produisirent 1.791.000 lires. Le premier concours, où l'architecte français Nénot l'emporta en 1882, fut annulé; un second fut décidé le 12 décembre 1882, restreint cette fois aux seuls artistes italiens. Aux termes du règlement, le monument devait se composer d'une architecture précédée d'une statue équestre; il devait s'élever sur la partie nord du Capitole, place de Venise, faisant face au Corso. Clos le 9 février 1884, ce deuxième concours, auquel soixante-dix architectes avaient pris part, fut suivi d'une épreuve définitive le 24 juin : le vainqueur fut le comte Giuseppe Sacconi, qui, le 1er janvier 1885, fut nommé directeur des travaux. La première pierre du monument fut posée le 22 mars par le roi Humbert. Une foule de circonstances retardèrent la construction et obligèrent l'architecte à modifier ses plans primitifs : la nature du sol, qui n'était point de rocher, comme on l'avait cru, mais de terrains rapportés; la découverte de fragments de l'antique *arx* (citadelle) du Capitole, fragments qu'il fallut conserver apparents, — sans parler de la découverte d'un éléphant fossile; enfin, et surtout, l'augmentation des dépenses, telle que, le 31 mai, la commission dut demander au Parlement 25 millions de crédits. Le 23 décembre 1905, Sacconi mourut; mais ses intentions furent interprétées avec fidélité par les trois architectes chargés de continuer son œuvre : Koch, Piacentini et Manfredi.



Monument de Victor-Emmanuel II, à Rome.

Un concours particulier, institué au début de 1885 pour la statue équestre, fut suivi d'un second concours, puis d'un troisième, en 1889, à la suite duquel fut désigné le sculpteur Chiaradia. Son œuvre fut terminée en 1901 (il mourut prématurément la même année). Cette statue colossale fut fondue en bronze par Bastianelli. Elle est dorée.

Il fut décidé qu'un vaste Autel de la Patrie servirait de support au piédestal de la statue royale. Un nouveau concours, institué le 5 juin 1905 par le ministre Bertolini et complété par une nouvelle épreuve, a laissé jusqu'ici le choix incertain entre les projets des sculpteurs Zanelli et Dazzi; l'effet de chacun d'eux devait être apprécié sur place et à la grandeur d'exécution. Le jour de l'inauguration, c'est la frise de Zanelli qui garnissait l'Autel de la Patrie : celle de Dazzi devait lui être substituée environ un mois plus tard; après quoi, aurait lieu le jugement définitif.

Le monument comporte un certain nombre de statues, bas-reliefs, trophées, lions, quadriges, renommées, victoires, génies, groupes et statues allégoriques : *la Concorde, le Sacrifice, la Pensée, l'Action, le Droit, la Force, la Politique, la Guerre, la Philosophie, la Révolution, l'Unité, la Liberté, la Sculpture, la Peinture, l'Adriatique, la Mer Tyrrhénienne, les Provinces* et *les Grandes Villes d'Italie*, etc., qui ont été exécutés par les principaux sculpteurs de l'Italie contemporaine : G. Monteverde, F. Jerace, E. Rubino, E. Quadrelli, F. Canonica, L. Bistolfi, E. Ximenes, L. Pogliaghi, E. Maccagnani, A. Apolloni, C. Zocchi, M. Rutelli, A. Gallori, C. Fontana, P. Bartolini, L. Gangeri, etc.

Bien que le monument ne fût terminé qu'en ses parties essentielles et que la sculpture et la décoration fussent encore incomplètes, il parut au gouvernement italien qu'il ne pouvait plus opportunément l'inaugurer qu'à l'occasion des fêtes du Cinquantenaire. L'inauguration du monument de l'Indépendance nationale eut lieu le 4 juin 1911, devant un immense concours de spectateurs. Les étendards des régiments étaient rangés devant le monument. Six mille syndics (ou maires) des différentes régions de l'Italie, en costumes variés, étaient réunis sur la place de Venise, avec à peu près autant d'enfants des écoles, qui chantèrent des hymnes patriotiques.

Lorsque le roi, arrivé à neuf heures sur la place avec la famille royale de Savoie, eut, en pressant sur un bouton électrique, fait tomber le voile qui cachait la statue colossale de son aïeul, il s'ensuivit une immense acclamation; l'hymne de Mameli, joué par la musique, fut repris en chœur par les assistants. Giolitti, président du conseil, prononça quelques paroles au nom du gouvernement. Pendant toute la cérémonie, l'enthousiasme de la foule fut indescriptible. — LA JARRIE.

Volontaires de la Révolution (AUX), groupe en plâtre, du statuaire Paul Gasq, exposé en 1911 au Salon des artistes français. — Monté sur un cheval fougueux dont les pieds de devant sont lancés dans le vide, un jeune officier de fortune entraîne derrière lui les volontaires. A droite, c'est un soldat qui lève son bicorne en l'air et un vieux briscard qui tient son fusil à la main, cependant que d'autres enrôlés tirent un canon sans affût; à gauche, un tambour pieds nus, un homme en sabots et une jeune femme crient ou chantent quelque couplet révolutionnaire. Au centre et dominant le tout, deux drapeaux flottent, tenus par des cavaliers; l'artiste a su les disposer de manière à ne pas les détacher des personnages, mais au contraire de façon à mieux grouper l'ensemble. Malgré cela, il était difficile, dans une composition aussi mouvementée, d'arriver à simplifier les profils, à équilibrer les lignes, à éviter les trous : on ne peut dire que le sculpteur y ait toujours réussi. Mais son œuvre, qui témoigne d'un grand effort, est pleine de vie, d'exubérance et de mouvement, ainsi qu'il convenait au sujet choisi; les morceaux sont traités largement et avec une maîtrise à laquelle les confrères du statuaire ont rendu hommage en lui décernant la médaille d'honneur.

***Wilbrandt** (Adolphe DE), poète et écrivain allemand, né le 24 août 1837 à Rostock. — Il est mort dans la même ville le 10 juin 1911. Fils d'un professeur d'université, il étudia la philologie et l'histoire à Berlin, Rostock et Munich. C'est dans cette dernière ville qu'il débuta dans les lettres. Il vint ensuite successivement à Berlin, à Francfort, dans le sud de la France, à Rome; en 1871, il se rendit à Vienne, où il épousa l'actrice Auguste Baudius. En 1881, il succédait à Dingelstedt dans ses fonctions de directeur artistique du théâtre de la Hofburg, poste qu'il devait garder jusqu'en juillet 1887. La première

œuvre de Wilbrandt fut une biographie de Henri de Kleist (1863), à laquelle fit suite un roman, où l'on reconnaît l'influence de Gœthe, et intitulé *Esprits et hommes* (1864). Il se tourna ensuite vers le théâtre et fit représenter les pièces suivantes : *le Comte d'Hammerstein* (drame, 1870), *Inaccessible* (1870), *les Mariés* (1872), *les Peintres* (1872), *Amour de jeunesse* (1873), comédies. A Vienne, il fit jouer les tragédies *Gracchus, le Tribun du peuple* (1872, cette pièce obtint le prix Grillparzer); *Arria et Messaline* (1874); *Giordano Bruno* (1874); *Néron* (1876); les comédies : *le Chemin du bonheur* (1876); *le Voyage à Riva* (1877); *la Tour du mur d'enceinte* (1878); *Irma* (1906); *les Sœurs* (1906). Beaucoup de ces romans, intéressants et écrits avec soin, sont des livres à clef : *Hermann Isinger* est le peintre Hans Makart; dans l'*Ile de Pâques*, on reconnaît, malgré l'exagération des traits, Frédéric Nietzsche. Mentionnons encore des biographies de Frédéric Hölderlin et de Fritz Reuter (dans la collection « Führende Geister »), des recueils de *Poésies* (1874); de *Nouvelles Poésies* (1889); *Chants et Images* (1907) et *Beethoven*, poème. Wilbrandt a, en outre, arrangé pour la scène *Faust* (en trois parties) [1895]; traduit et arrangé des *Drames choisis* (1866) de Sophocle et d'Euripide. Il a publié sous le titre de : *Souvenirs* (1905) une autobiographie. Klemperer a publié à Stuttgart, en 1907, sous le titre d'*Adolphe Wilbrandt*, un livre consacré à l'éminent écrivain. La même année, a paru, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, un écrit intitulé : *A Ad. Wilbrandt, pour le 24 août 1907; par ses amis.*



Aux volontaires de la Révolution (1792), par P. Gasq (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

Kriemhield (1877); *Robert Kerr* (1880); *Nathalie* (1878); *la Fille de Monsieur Fabricius* (1883); *Assunta Leoni* (1883). Toutes ces pièces furent représentées avec succès; à côté de scènes vigoureuses et vraiment dramatiques, elles renferment cependant des parties assez vulgaires et destinées à l'« effet » purement scénique.

Citons ensuite : *le Margrave Waldemar* (1889); *les Confédérés* (1896); *Hairan* (1900); *le Maître de Palmyre* (1889), trad. franç. de Renou de Beost et P. Zifferer, tragédie qui eut de nombreuses représentations et valut de nouveau à l'auteur le prix Grillparzer. Wilbrandt ne fut pas moins fécond comme romancier; il publia dans ce genre les œuvres suivantes : *Nouvelles* (1869); *Nouvelles nouvelles* (1870); *un Nouveau Livre de nouvelles* (1875); *le Mariage secret de Fridolin* (1875); *Maître Amor*, roman (1880); *Contes de mon pays* (1882); *l'Intendant; les Disparus* (1884); *Entretiens et monologues* (1889); *Père et fils et autres histoires* (1896); *les Fils d'Adam* (1890); *Hermann Isinger* (1892); *le Chemin des ronces* (1894); *l'Ile de Pâques* (1895); *Hildegard Mahlmann* (1897); *Poison lent* (1897); *la Femme heureuse* (1898); *Père Robinson* (1899); *le Chanteur* (1899); *Erika l'enfant* (1900); *Fleurs de feu* (1900); *un Mecklembourgeois* (1901); *Franz* (1901); *l'Image vivante* (1901); *la Famille Roland* (1903); *Grandes époques* (1904); *Liens* (1904);



Ad. de Wilbrandt.

« Wilbrandt, dit Bossert (dans son *Histoire de la littérature allemande*, Paris, 1901) eut un génie souple, fertile, qui s'exerça tour à tour, avec un égal bonheur, dans la poésie lyrique, dans la nouvelle, dans le drame et dans la comédie. Sa langue poétique est abondante et large. Son défaut, au théâtre, est de ne pas savoir limiter ses sujets : il donne volontiers à un drame les proportions d'une épopée. Sa *Kriemhield* est une tentative intéressante, sinon toujours heureuse, pour renouveler la légende des « Niebelungen » et l'approprier à la scène moderne. *La Fille de Monsieur Fabricius* est entrée dans le répertoire courant; la pièce porte sur une idée qui a été souvent exploitée sur les scènes françaises : une jeune fille est victime d'une condamnation prononcée contre son père. Le drame en prose et la comédie prennent facilement, chez Wilbrandt, l'allure simple et uniforme de la nouvelle : les points culminants de l'action ne ressortent pas toujours avec une netteté suffisante. Ce défaut est moins sensible dans de petites pièces, comme *Inaccessible* ou *Amour de jeunesse.* » — Emile Pontmière.

Zentz d'Alnois (Louis-Adolphe), général français, né à Cons-la-Grandville (Moselle) le 16 juillet 1820, mort à Nantes le 8 mai 1911. — Fils d'un ancien officier de la garde impériale, Zentz appartenait par sa mère à la famille lorraine d'Alnois, dont il joignit plus tard le nom au sien. Elevé au Prytanée militaire de La Flèche, sorti de Saint-Cyr en 1840, il alla gagner ses épaulettes de capitaine en Algérie. Il les portait depuis six ans quand, en 1854, son bataillon, le 12e chasseurs à pied, fut compris dans le corps expéditionnaire de la Baltique. En débarquant à l'île d'Aland, près de Bomarsund, le capitaine Zentz fut reconnu par son ancien chef de Saint-Cyr, le maréchal Baraguay d'Hilliers, qui lui confia le commandement de son avant-garde. Formée de trois compagnies, celle-ci fut bientôt arrêtée par la mitraille que lançaient les canons d'une sorte de tour garnie de trois étages d'embrasures. Zentz n'hésita pas : il fit embusquer ses chasseurs dans les rochers et engagea si bien la lutte, qu'après deux jours de fusillade il donna l'assaut à la tour, sans que l'artillerie française eût eu besoin d'intervenir pour faire une brèche. Ce fut par les embrasures mêmes, où les canonniers russes n'osaient plus se montrer, que les Français pénétrèrent dans l'ouvrage et s'en rendirent maîtres. Le maréchal Baraguay d'Hilliers félicita vivement le jeune capitaine de son audace et de son habileté; il demanda pour lui le grade de commandant et le fit mettre à la tête du bataillon qu'il avait si bien su conduire. Quant à son grade de colonel, Zentz le gagna par sa conduite en Italie, à Magenta et à Solférino. Il ne l'obtint pourtant qu'en 1861 et retourna bientôt en Afrique où, comme chef du cercle de Tebessa, il eut à repousser une invasion de Khroumirs, et où, comme commandant en Kabylie, il fit preuve d'une intelligente initiative, en formant lui-même une colonne d'infanterie et de cavalerie pour marcher au secours du fort de Takitount, investi par les tribus révoltées des Hammchas. Colonel encore, au début de la guerre contre l'Allemagne, Zentz dut, au combat du 6 août, devant Spicheren-Forbach, prendre le commandement de la brigade dont il faisait partie, son général étant blessé. Il conduisit cette brigade de telle sorte que son divisionnaire, Laveaucoupet, dit, dans son rapport, qu'il avait été magnifique de sang-froid et de bravoure pendant de longues heures, faisant coucher ses hommes, restant debout près d'eux, et repoussant toutes les attaques. Aussi Zentz fut-il cité à l'ordre de l'armée et promu immédiatement général. Après la guerre, il sut manifester des qualités d'un autre genre, dans les luttes contre la Commune, à Toulouse et puis à Narbonne. Là, les insurgés menaçaient de fusiller les otages qu'ils détenaient si on les attaquait. Zentz fit preuve d'une admirable énergie qui lui réussit parfaitement; car, devant la menace de ses canons, braqués sur les factieux, ceux-ci, à la première sommation, rendirent les otages et se dispersèrent, laissant leur chef et les principaux meneurs entre les mains de la gendarmerie. Le général Zentz fut chaudement félicité par le ministre de la guerre, qui dit, à cette occasion, que « la France serait heureuse si elle avait beaucoup d'hommes de cette trempe ». Bon cavalier, quoique provenant de l'infanterie, Zentz fut, en 1873, mis à la tête d'une brigade de cavalerie à Lyon ; puis, promu général de division en 1877, il commanda successivement les divisions de Nice et de Nancy et, finalement, en 1880, le 11e corps d'armée à Nantes. Enfin, en 1884, il fut fait président du comité de l'infanterie et prit sa retraite l'année suivante, atteint par la limite d'âge. — Lt-Cl Le Marchand.



Gal Zentz d'Alnois.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Grosley.



Le mois de Septembre était consacré à Vulcain, l'Hephaistos des Grecs, dieu du feu et du métal. Fils de Jupiter et de Junon, ou, suivant d'autres, de Junon seule, il était représenté boiteux, avec un marteau des tenailles et un bonnet pointu. Dans son atelier de l'Olympe, ou dans ses forges de Lemnos ou de l'Etna, il fabriqua le trône de Jupiter, le char du Soleil, le bouclier d'Achille, etc.

N° 55. — Septembre 1911

***agriculture** n. f. — ENCYCL. *Licences des sociétés coopératives agricoles.* L'article 16 de la loi du 26 décembre 1908 affranchit des obligations du commerce de gros et, en particulier, du payement de la licence, les sociétés coopératives agricoles, vendant exclusivement les récoltes de leurs membres, vinifiées en commun. En principe, cette disposition ne s'applique qu'aux sociétés coopératives constituées dans les conditions prévues par la loi du 29 décembre 1906 (art. 4), c'est-à-dire par tout ou partie des membres d'un ou plusieurs syndicats professionnels agricoles, en vue d'effectuer ou de faciliter toutes les opérations concernant soit la production, la transformation, la conservation ou la vente des produits agricoles provenant exclusivement des exploitations des associés, soit l'exécution de travaux agricoles d'intérêt collectif, sans que ces sociétés aient pour but de réaliser des bénéfices commerciaux. Mais, au cours de la discussion de la loi de 1908, il a été entendu que les mêmes franchises seraient accordées aux groupements qui, accidentellement et sans contrat, peuvent se constituer entre quelques vignerons pour la vinification en commun de leurs vendanges.

Les produits des récoltes de leurs membres, que les associations agricoles sont admises à vendre en gros sans être sujettes à la licence, comprennent, indépendamment des vins obtenus par une vinification effectuée en commun, les eaux-de-vie ou esprits provenant de la distillation, sous le contrôle de la régie, dans des locaux gérés par les associations, de ces vins ou de leurs résidus (marcs ou lies). Lors de chaque enlèvement de la cave coopérative, à destination du commerce ou de la consommation, les vins et spiritueux ainsi fabriqués donnent lieu, suivant la nature des boissons, à la délivrance d'un titre de mouvement (acquit ou congé), libellé au nom de l'association. Les associés ont la faculté, une fois leur récolte transformée dans la cave coopérative, de prendre pour leur provision de ménage tout ou partie des produits (vins ou spiritueux) correspondant, bien entendu, à leurs apports de vendanges. Ces transports à la cave particulière des récoltants sont accompagnés d'un laissez-passer du coût de 10 centimes pour les vins, dans la limite du rayon de franchise (cantons et communes limitrophes), et d'un acquit-à-caution du même prix, en ce qui concerne les spiritueux. (Circ. des Cont. ind., n° 770, du 27 déc. 1908.)

Il appartient au représentant de l'association de faire au bureau de la régie la déclaration des stocks pouvant exister dans la cave coopérative; mais chaque propriétaire associé est tenu de faire, en son nom personnel, à la mairie de la commune où a lieu la vinification, la déclaration de récolte imposée par l'article 1er de la loi du 29 juin 1907.

Le bénéfice de l'article 16 de la loi du 26 décembre 1908 n'est acquis qu'aux « récoltes vinifiées, distillées ou transformées en commun ». (Loi du 8 avr. 1910, art. 31.)

Par là il faut entendre les vins et spiritueux fabriqués isolément dans les chais des récoltants et mélangés ensuite dans la cave coopérative. Or, d'un autre côté, les associations agricoles qui se bornent au rôle de simples consignataires, c'est-à-dire qui vendent, telles qu'elles les ont reçues, les récoltes de chacun de leurs membres, sont actuellement exemptées de la licence. En conséquence, ces associations peuvent vendre en gros, sans être soumises à la licence : d'une part, les vins mélangés après fabrication ou provenant de vendanges réunies en vue d'une vinification en commun; d'autre part, les eaux-de-vie obtenues par la distillation de ces vins ou de leurs résidus (marcs ou lies), soit que les matières premières aient été réunies en vue de la distillation, soit que les produits des distillations effectuées isolément aient été ensuite mélangés. (Cont. ind. du 11 avril 1910.) — R. BLAIGNAN.

anglo-japonais (LE NOUVEAU TRAITÉ). Le 13 juillet 1911, a été signé à Londres, par le secrétaire d'Etat anglais des affaires étrangères, E. Grey et l'ambassadeur japonais Takaaki-Kato, le nouveau traité d'alliance destiné, dans la pensée des signataires, à remplacer l'accord du 12 août 1905, en conformité des changements survenus depuis lors dans les relations internationales, le but poursuivi restant le même et se trouvant nettement défini par le préambule de la nouvelle convention :

a) La consolidation et le maintien de la paix générale dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde ;

b) La préservation des intérêts communs de toutes les puissances en Chine, en assurant l'indépendance et l'intégrité de l'empire chinois et le principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations en Chine ;

c) Le maintien des droits territoriaux des hautes parties contractantes dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde et de leurs intérêts spéciaux dans lesdites régions.

Les articles 1, 2 et 3 du traité prévoient le cas où ces intérêts communs ou spéciaux seraient mis en péril. Les deux gouvernements devraient, en ce cas, entrer en communication franche et entière l'un avec l'autre et examiner en commun les mesures qu'il conviendrait de prendre pour les sauvegarder. En cas d'attaque non provoquée ou d'agression dirigée contre l'un des deux Etats contractants, de quelque côté qu'elle vienne, de la part d'une puissance ou d'un groupe de puissances, l'autre partie contractante viendrait immédiatement au secours de son alliée, ferait la guerre en commun avec elle, et ne signerait la paix qu'en accord avec elle. Aucun des deux Etats contractants n'entrera sans consulter l'autre dans des arrangements distincts avec une autre puissance, de tels arrangements pouvant porter préjudice aux objets stipulés dans le préambule.

Ces premières clauses contiennent les stipulations habituelles aux traités d'alliance défensive conclus pour un objet limité et déterminé. Elles figuraient, sinon dans leur lettre, du moins dans leur esprit, dans les accords précédemment conclus, en 1902 et surtout en 1905, entre le Japon et l'Angleterre. Le traité présent, sur ces points, ne fait donc que confirmer une situation existante. Mais, si les articles du traité de 1905 concernant la Corée et la Mandchourie ont disparu (l'annexion de la Corée par le Japon les rendant inutiles), un article nouveau et capital a été inséré dans l'alliance. C'est l'article 4, ainsi conçu :

Si l'une des deux hautes parties contractantes concluait un traité d'arbitrage général avec une troisième puissance, il est entendu que rien, dans le présent accord, n'obligerait la puissance ayant conclu ce traité à entrer en guerre contre la puissance avec laquelle elle aurait un traité d'arbitrage de cette nature.

Cette restriction essentielle s'explique par certaines conditions nouvelles du problème international en Extrême-Orient. Il n'est plus nécessaire, en 1911, de conserver à l'alliance anglo-japonaise le caractère rigoureux et étroit qu'elle avait pris en 1905, particulièrement contre la Russie, qui menaçait d'établir son hégémonie sur toute l'Asie septentrionale. De ce côté, les difficultés sont aplanies, pour assez longtemps, à ce qu'il semble. Battue par le Japon, la Russie a signé avec son vainqueur un accord — un renoncement pourrait-on dire — qui éloigne pour longtemps toute perspective de guerre. Le Japon a mis définitivement la main sur la Corée, et sa puissance militaire actuelle suffirait à dissuader les Russes de toute velléité de revanche. Sur un point spécial, la question d'Afghanistan et de Perse, une entente s'est réalisée entre les Anglais et les Russes. L'objet principal de l'alliance de 1905 s'est donc évanoui.

Par contre, d'autres problèmes ont surgi. En 1909, les rapports entre les Etats-Unis et le Japon ont pris un moment une tournure critique. Il eût pu devenir très pénible aux Anglais de prendre parti militairement contre une nation presque sœur par la langue et par les relations économiques. D'autant plus que, sur la question particulière qui divisait le Japon et l'Amérique, toutes les principales colonies de l'empire britannique étaient sympathiques à cette dernière. Aussi bien les « blancs » d'Australie que ceux de l'Afrique du Sud anglaise ou du Canada sont en effet irréductiblement hostiles à l'invasion de la main-d'œuvre jaune, qu'elle soit chinoise ou japonaise. Ces jeunes nations sont résolument xénophobes. Il est certain qu'à la plus récente réunion des représentants des colonies, la question des relations anglo-japonaises a été étudiée à ce point de vue. Enfin, à l'heure présente, l'Angleterre étudie sans mystère un traité d'arbitrage général avec le gouvernement américain. L'article 4 du traité du 12 juillet vise donc un conflit possible entre Nippons et Yankees, et manifeste par avance l'intention de l'Angleterre de s'en désintéresser, au cas où elle ne réussirait pas à le prévenir.

Pour ces motifs, on a pu penser, dans divers milieux, que le nouvel accord anglo-japonais mar-

quait, par rapport au traité de 1905, un véritable recul et comme un refroidissement dans les relations des deux peuples. Il est bien certain que l'acte récemment signé, tout en répondant mieux aux idées essentiellement pacifiques du cabinet libéral anglais, est plus souple, moins impératif, parlant moins efficace peut-être que la convention qu'il remplace. Est-ce à dire que le Japon doive en être mécontent? Loin de là. Il n'a certainement pas échappé aux hommes d'Etat de Tokio que l'alliance élaborée en 1905 répondait à des circonstances très spéciales. Elle était faite, comme on l'a dit, pour assurer le tête-à-tête entre la Russie et le Japon en Mandchourie; mais elle ne pouvait devenir, sous sa forme originale, une des bases permanentes de la politique mondiale britannique. C'est beaucoup, pour le gouvernement du mikado, d'avoir obtenu, au prix d'une concession — l'article 4 — que la force même des choses lui imposait aujourd'hui, le renouvellement durable d'une entente qui le garantit contre toute agression et doit lui permettre de se consacrer pendant de longues années au développement économique de l'empire :

Le présent accord, dit l'article 6, prendra effet immédiatement après la date de sa signature, et demeurera en vigueur pendant dix années à partir de cette date. Dans le cas où, douze mois avant l'expiration des dix ans, aucune des hautes parties contractantes n'aurait annoncé son intention de mettre fin audit accord, celui-ci restera en vigueur pendant une année entière à partir du jour où il aura été dénoncé par l'une ou l'autre des hautes parties contractantes. Mais si, lorsque la date fixée pour son expiration arrivera, l'un ou l'autre des alliés est en guerre, l'alliance continuera *ipso facto* jusqu'à ce que la paix soit conclue.

C'est donc une satisfaction morale importante, en même temps qu'une assurance de longue sécurité, que le Japon retire du renouvellement de l'alliance, en même temps que l'Angleterre, par la souplesse plus grande des clauses qui y sont insérées, recouvre une partie de sa liberté d'action. Tel qu'il est, et dans les circonstances présentes, le marché représente, pour les deux parties en cause, une affaire avantageuse. — G. TREFFEL.

apériteur n. m. (du lat. *aperire*, ouvrir). En matière d'assurance multiple, celui des assureurs qui, au cas de contestation, aurait qualité pour introduire l'instance, pour *ouvrir* la procédure et, d'une manière générale, pour représenter le groupe des assureurs.

arctonette (*nèt'*) n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, de la famille des anatidés et de la sous-famille des fuligulinés.

— ENCYCL. Les arctonettes sont très voisines des eiders, dont elles diffèrent en ceci que les plumes de la tête se continuent par celles des lores et atteignent les narines, ainsi que par une bande de plumes entourant les yeux. Le bec est peu élevé à la base, plus court que la tête, à ongle terminal modéré; les lamelles ne s'étendent pas de chaque côté du bec; les narines sont largea et placées au niveau de la commissure.

Ce genre ne comprend que l'*arctonette de Fischer* (arctonetta ou lampronetta Fischeri), habitant les côtes nord-ouest de l'Amérique, depuis la baie de Norton jusqu'à la pointe Barrow. C'est un oiseau très rare, le plus rare du groupe des eiders.

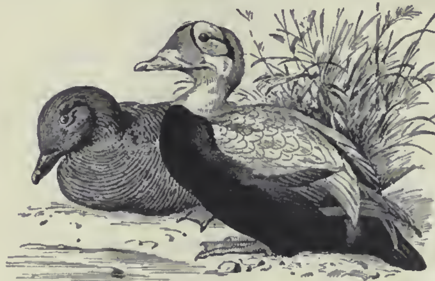
La région orbitaire présente une plage d'un blanc satiné. Elle est bordée d'une bande noire veloutée, plus large en avant, qui manque en dessous; les lores et le front sont couverts de plumes rigides, blanches en avant, mais passant au vert olive. Le vertex et l'occiput sont couverts d'une touffe de plumes filiformes, pendantes et rigides, d'une couleur vert olive. Au-dessous des yeux, se trouve une bande de cette couleur. La poitrine, les joues et le haut du dos, les petites couvertures, les scapulaires sont blancs; le bas du dos, le croupion, les couvertures supérieures de la queue et les parties inférieures sont d'un gris noir foncé; de chaque côté du croupion, il y a une tache blanche; les grandes couvertures, les pennes, le bord de l'aile et les couvertures inférieures sont d'un brun pâle. La queue, formée par 14 rectrices, est courte et brune, l'iris est d'un blanc laiteux; les pattes sont d'un brun olivâtre, sauf les squames, qui sont jaunes; le bec est orangé.

La longueur totale de l'oiseau est de 52 centimètres environ; les ailes ont 25 centimètres, la queue 7, 5, le culmen 2, 5 et les tarses 2 centimètres.

La femelle ressemble beaucoup à celle de l'eider, est presque en entier barrée de brun et de noir; la gorge n'a pas de taches. La plage veloutée, qui existe chez le mâle autour des yeux, n'est qu'indiquée chez la femelle; le bec est d'un bleu foncé, les pattes et le tarse sont d'un brun jaunâtre.

Les jeunes sont semblables à la femelle, sauf pour les pattes et le bec, qui en diffèrent. Quant au poussin, il est d'un brun pâle et grisâtre et porte déjà une indication du cercle périophtalmique.

Les œufs ont 64 millimètres de long, sur 44 de large. Ils sont d'un vert grisâtre ou olivâtre, plus ou moins foncé. Ils sont un peu plus petits que ceux des eiders vrais. Ce genre établit la transition entre les sarcelles, les canards du Labrador et les eiders vrais. — A. MÉNÉGAUX.



Arctonnette.



L'Arrivée au quai, par Gaston Balande (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

Arrivée au quai (L'), tableau de Gaston Balande, exposé en 1911 au Salon des artistes français et qui a valu à son auteur une seconde médaille. — Contre la jetée, les bateaux de pêche se sont placés; quelques marins tiennent encore les rames; d'autres commencent à monter l'escalier du quai, où les attendent leurs femmes. Le ciel est sombre; l'orage menace; les voiles tombent, formant des taches de couleur foncée, et seul le mur de la jetée est violemment éclairé. Le peintre, réaliste à la manière de Lucien Simon et de Cottet, a usé d'une gamme de tonalité sourde; la touche est large et empâtée; les visages de marins ont grand caractère, et les groupes, sur la jetée, sont très simplement et très heureusement indiqués. — T. L.

***Bergsœe** (Guillaume Jœrgen), écrivain et naturaliste danois, né à Copenhague le 8 février 1835. — Il est mort dans la même ville le 26 juin 1911. Il comptait parmi les savants les plus considérés du monde scandinave, et avait abordé avec un succès égal les branches les plus diverses de l'activité scientifique et littéraire. Après avoir fait, à l'université de sa ville natale, des études très complètes de médecine, d'histoire naturelle et, en particulier, de zoologie, il avait, à partir de 1861, assez longtemps voyagé dans le midi de l'Europe, en particulier en Italie, et entrepris à Messine toute une série de recherches sur la faune méditerranéenne. Les résultats de ces premières recherches sont consignés dans d'intéressantes monographies : *Philichthys Xiphiæ* (1864); *la Tarentule et le Tarentisme au moyen âge et de nos jours* (1865). Puis, abandonnant presque entièrement les sciences naturelles, il se tourna vers le roman, avec un joli recueil de nouvelles : *Fra Piazza del Popolo* (1866), inspirées par son séjour en Italie, et dont le succès fut des plus vifs. Viennent ensuite des vers : *De temps en temps* (1867), des romans, dont une notable partie furent écrits pendant un nouveau séjour à Rome : *l'Ancienne Fabrique* (1869); des souvenirs de jeunesse, de voyage, etc; un grand récit : *Dans les montagnes de la Sabine* (1871); puis *la Fiancée de Rorvik*, une de ses meilleures œuvres; *Falksmonteren*, description de sites italiens et scandinaves; *Histoires de fantômes* (1873); *Nouvelles italiennes* (1874); *Qui était-il?* (1876); *A la brune* (1876); *Récits et esquisses des anciens temps* (1885); *les Rivages ensoleillés* (1886); *Images et fleurs* (1873), poésies, etc. Poète agréable, mais sans grand relief, Bergsœe est surtout un conteur à l'imagination ardente, éprise de mystère et d'étrangeté, au style original et facile. Beaucoup de ses œuvres ont été traduites en français, et ce sont des artistes de notre pays qui ont illustré son grand et bel ouvrage, d'une réelle valeur documentaire, sur le pontificat de Pie IX : *Rome sous Pie IX* (1874-1877). — J.-M. DELISLE.



G.-J. Bergsœe. (Phot. Elfelt.)

Cardinal Vaughan (LE), par Paul Thureau-Dangin (Paris-1911). — Des hommes comme Newman, comme Manning, contribuèrent fortement à la renaissance catholique en Angleterre, à la fin du XIXe siècle; on peut même dire qu'ils la dirigèrent. Après leur mort, on constate sinon une éclipse, du moins comme un affaiblissement du catholicisme. Quelques clartés pourtant persistent, un peu pâles, à vrai dire. Ce n'est plus l'époque héroïque; mais il est d'un vif intérêt, cependant, de voir ce qu'ont fait les successeurs des Newman et des Manning. C'est ce qu'a pensé Paul Thureau-Dangin, et c'est pourquoi, en un récit clair, élégant et rapide, il nous a conté la vie du cardinal Vaughan.

Herbert naquit en 1832. Il appartenait à une vieille famille catholique, les Vaughan de Courtfield, qui, pendant trois siècles, comme tous les catholiques d'Angleterre, avait été persécutée. Pendant un temps, même, la famille Vaughan avait été obligée de vivre en Espagne. Le père du cardinal, colonel dans la milice locale, avait fait la guerre de Crimée. Il était « énergique, sévère, un peu hautain, loyal, inébranlable dans sa foi, ayant horreur de tout ce qui lui paraissait une concession aux idées modernes, se renfermant avec fierté dans l'espèce d'émigration à l'intérieur, si longtemps imposée aux catholiques, mais se rongeant de n'avoir pas l'emploi de son activité ». Il éleva de façon austère ses treize enfants. Cinq de ses filles devaient entrer au couvent; six de ses fils devaient devenir prêtres. Herbert fut un écolier médiocre, un adolescent passionné de chasse et de chevaux. Ce fut sous l'influence de sa mère qu'à l'âge de seize ans, il se consacra à l'Eglise. Il était, et il fut toujours, « splendidement franc et irréductiblement honnête ». Il manqua un peu de culture et de prestige. Il s'en rendait compte, d'ailleurs, et il se jugeait avec une pleine clairvoyance. Il l'avouait avec humilité, « bien qu'il fût enclin à l'orgueil ». « Parmi les passions qui

s'affirmaient en lui, nulle ne lui paraissait plus forte et plus persuasive que l'ambition. » Opiniâtre dans ses idées, il reconnaissait ses erreurs, quand il les voyait. Mais, lorsqu'il lui semblait qu'il avait raison, il allait jusqu'au bout du chemin qu'il s'était tracé, avec une énergie parfois excessive et une franchise dont la brutalité choqua souvent, sans qu'il pût arriver à comprendre pourquoi elle était choquante. Cette passion qu'il apportait dans tous ses actes et dans toutes ses paroles lui était nécessaire. Dès sa jeunesse, il faisait cette prière : « Seigneur, que ma carrière soit où il vous plaira; seulement, qu'elle soit intense. » L'opiniâtreté, l'intensité, c'est là la caractéristique de sa vie; c'est là ce qui explique le manque de souplesse qu'il montra toujours : « Combien, dit-il, je suis prompt dans mes paroles, tranchant dans mes condamnations, positif dans mes assertions, attaché à mon opinion propre, combien peu condescendant pour les autres, combien bourru et opiniâtre ! »


Cal Vaughan.

C'est aussi, en partie, à cause de cette opiniâtreté qu'il manquait de largeur de vues. Engagé dans la voie qu'il avait choisie, il ne voyait plus qu'elle, il était incapable de lever les yeux vers tout autre horizon.

En 1851, il se rendit à Rome pour y faire ses études théologiques. Il y rencontra Manning, qui venait de se convertir et d'être ordonné prêtre. A son retour en Angleterre, il s'enrôla dans la communauté des oblats de Saint-Charles, fondée par Manning, à la demande de Wiseman; et ce fut Manning qui, comme il avait vingt-deux ans, le fit nommer vice-président du collège Saint-Edmund, séminaire du diocèse de Westminster. Mais Vaughan ne réussit point dans ce poste, et dut l'abandonner. Il a de nombreux projets. Il rêve de fonder un collège de missionnaires. Mais l'argent est nécessaire. Il surmonte toutes les difficultés, il parcourt l'Amérique pendant deux ans, de 1863 à 1865. Enfin, le collège de Hill-Hill est fondé. Ses débuts sont modestes; mais, aujourd'hui, c'est le principal foyer de l'apostolat chez les infidèles. Vaughan se retourne ensuite vers le journalisme. Il achète le *Tablet* et le dirige. Il y réussit fort mal, si nous en croyons son successeur à la direction de ce journal : « Il n'avait tout bonnement aucune expérience du journalisme, et sa formation littéraire était des plus incomplètes. Toute sa vie, il a eu une sorte d'impatience, qui était à moitié du mépris, à l'égard des grâces du style, et il sentait très peu la valeur des mots. Sa vie affairée, bouillonnante, aventureuse, lui avait laissé peu de temps pour acquérir de quoi être considéré comme un spécialiste en quelque branche, soit de philosophie, soit de théologie. Toutes ses lacunes eussent pu être compensées par un certain sens commun qu'il possédait évidemment, mais ce bon sens était dominé par une étrange simplicité de cœur, qui le conduisait parfois aux plus fâcheuses méprises... Il était d'une innocence qui, chez un journaliste, devenait déconcertante. Sa prodigieuse ignorance du monde créait des situations difficiles. » Les désabonnements furent nombreux.

En 1872, Manning le fit nommer évêque de Salford; Salford était le faubourg de Manchester. Il n'avait aucune expérience du ministère ecclésiastique, mais la bonne volonté et l'énergie ne lui manquaient pas. Dès le début de son épiscopat, il entama avec les jésuites une lutte qui devait durer dix ans. Ceux-ci avaient construit à Manchester une église, la plus belle et la plus fréquentée de toutes. Ils voulurent y joindre un collège. L'évêque refusa son autorisation, jugeant que « l'existence d'un nouveau collège aux mains des jésuites aurait pour résultat de drainer à leur profit toutes les vocations de la région ». En effet, « il voyait dans les religieux des auxiliaires utiles, mais il jugeait que l'essentiel était le clergé séculier, dont dépendait la vie normale de l'Eglise. » Les jésuites intriguèrent à Rome et en Angleterre; et l'évêque, ayant été obligé de s'absenter en 1875, trouva, à son retour, le collège ouvert, malgré sa défense. Il proteste vivement et part pour Rome, « résolu à y demeurer jusqu'à ce que la question soit tranchée, et à résigner son siège, s'il est battu ». Il se refuse à toute combinaison et veut une victoire totale. Il l'obtient enfin, et, à la place du collège, fonde une école secondaire commerciale, qui est très florissante aujourd'hui.

Rentré dans son diocèse, il se consacre à ses devoirs pastoraux. Avec un zèle édifiant, il multiplie les fondations. La pensée des enfants dont on laisse les âmes sans religion le tourmente surtout. Il adresse un appel en leur faveur; il constitue une société. Bientôt, sept asiles sont établis. Deux cent mille francs par an sont nécessaires, il les trouve. L'œuvre est solide. Il visite les bas-fonds et, pourtant, il n'en a pas le goût : « Je ne puis me faire, dit-il, à aimer de telles visites; mais je le dois, c'est manifestement mon devoir; c'est souvent par leurs intérêts temporels qu'on peut atteindre les âmes des pauvres. » Manning aurait voulu l'entraîner à sa suite vers le catholicisme social, et il entreprend des œuvres humanitaires, comme l'assainissement des jardins ouvriers. Mais Vaughan ne partageait pas les idées du cardinal. « Je sais, lui disait-il, que vous pourriez travailler et aimer par des motifs purement humanitaires; ils seraient suffisants pour vous, pas pour moi. Je ne pourrais le faire que comme un devoir, le devoir d'un évêque chrétien. En moi, l'homme naturel n'a aucun amour pour le monde. » En 1892, Manning mourait, et Vaughan le remplaçait comme archevêque de Westminster. L'année suivante, il recevait le chapeau de cardinal. Sa première mesure fut heureuse. Il était interdit aux catholiques de fréquenter les universités. Avec l'aide des autres évêques, Vaughan décida le pape à retirer cette interdiction. Mais une autre affaire, singulièrement importante, allait agiter l'Eglise d'Angleterre. Quelques hommes: lord Halifax, l'abbé Portal, entre autres, avaient conçu l'espoir de ramener dans le giron de l'Eglise romaine l'Eglise anglicane. Léon XIII partagea ces espoirs et adressa, en avril 1895, un appel *Ad Anglos*, qui produisit un grand effet. Vaughan fit tout pour discréditer et faire échouer cette campagne, qu'il jugeait nuisible et perfide. Ses maladresses furent nombreuses. Enfin, il se rendit à Rome pour montrer au pape l'union irréalisable et accuser les anglicans de « chercher seulement à fortifier leur propre position et à retenir les hésitants tentés d'aller à Rome ». Il triompha; mais peut-être reconnut-il ses erreurs, car on le vit plus doux désormais à l'égard des anglicans. Il avait d'ailleurs peu de relations avec eux. Il n'aimait point les sorties mondaines, et s'en abstenait chaque fois qu'il le pouvait. Il ne recevait pas même ses prêtres, et ne les connaissait pour ainsi dire pas.

Censeur vigilant des écrits entachés d'hétérodoxie, il ne tenait pas compte, pourtant, des dénonciations, lorsqu'il les jugeait mal fondées.

Dès 1898, sa santé s'altère et, en 1902, il est obligé de se retirer à Hill-Hill. Sa déchéance physique est complète, mais sa foi et sa piété demeurent intactes. La cathédrale de Westminster s'élève grâce à lui. Il meurt le 19 juin 1903.

Il n'avait pas eu la grandeur de Wiseman, de Newman, de Manning. Il n'avait pas toujours été très adroit, mais il avait toujours été « un homme bon, singulièrement pieux, et un parfait *gentleman* ». — JACQUES BOMPARD.

Claude (NOUVELLE STATUE DE L'EMPEREUR). — Au mois de mai 1911, a été faite à Pæstum une des découvertes les plus remarquables de l'archéologie romaine contemporaine : une superbe statue de l'empereur Claude, haute de plus de deux mètres (exactement $2^{m},10$) et dans un excellent état de conservation. C'est un des premiers résultats importants d'une série de recherches entreprises méthodiquement à Pæstum par l'archéologue Vittorio Spinazzola, directeur du musée San Martino de Naples, et qui laissent espérer des trouvailles plus intéressantes encore, si elles peuvent être poursuivies méthodiquement dans le sud de l'Italie, sur les emplacements de Sybaris, de Crotone, de Métaponte, partout enfin où s'est développée en terre italienne la civilisation hellénique.

On sait l'état présent des belles ruines de Pæstum (l'antique Posidonia, colonie de Sybaris, aujourd'hui *Pesto*), dont les plus remarquables sont un magnifique temple de Neptune (v. *Nouveau Larousse illustré*, t. VI, p. 605), une basilique grecque, un temple dorique dédié à Vesta et à Cérès, quelques restes d'une enceinte peut-être étrusque, des soubassements d'autels et des statues, etc. On avait jusqu'ici pensé que ces débris étaient les seuls vestiges, presque miraculeusement restés debout, de l'antique cité. Vittorio Spinazzola, au contraire, a pressenti l'existence, au-dessous du sol actuel, d'une ville ensevelie, dont les temples de Neptune et de Cérès représenteraient précisément une sorte d'acropole. Et, ayant réussi à repérer, grâce aux débris du mur d'enceinte, la position exacte des deux portes principales de la ville, au nord et au sud, il trouva, au bout de quelques semaines de fouilles patientes, à cinq mètres environ du niveau actuel du sol, le pavage de la rue qui les réunissait. C'est donc un travail de déblaiement patient qui s'impose désormais aux archéologues désireux de retrouver les couches successives de la civilisation de Pæstum. Amphores, terres cuites, statuettes du plus pur style grec ont été déjà mises au jour. Près de la basilique, qui est en réalité une construction grecque, on a ramené au jour un grand nombre d'outils, d'armes, d'objets de toilette de toute sorte en pierre et en airain, certainement antérieurs à la période historique. Ce sont les restes de cette civilisation « méditerranéenne », hypothétique quant à sa date et à ses origines, mais certainement antérieure à la venue des Phéniciens et des Grecs.


Nouvelle statue de l'empereur Claude.

La statue découverte par Vittorio Spinazzola était renversée et noyée dans des terres d'apport. Les archéologues y virent tout d'abord une image de Drusus. Mais Spinazzola ne tarda pas à démontrer qu'on était en présence de la statue même de Claude, empereur. La tête, d'un modelé remarquablement classique, est recouverte du voile de grand pontife. L'œuvre, certainement une des plus belles de la statuaire romaine, doit avoir été exécutée de 42 à 45 de notre ère. Elle est appelée à figurer au musée de Naples. — G. TREFFEL.

* **colonies** (MINISTÈRE DES). — ENCYCL. *Réorganisation.* Un décret en date du 20 mai 1911 a réorganisé l'administration centrale du ministère des colonies sur des bases nouvelles. L'initiative de ce remaniement administratif a été prise par le ministre Messimy, appelé à diriger le département des colonies lors de la constitution du cabinet Monis, le 3 mars 1911. Rapporteur du budget des colonies en 1909 et 1910, le nouveau ministre avait été à même de connaître les défectuosités de cette organisation administrative, et il les avait mises nettement en lumière dans son volume *Notre œuvre coloniale* (1910). Cela explique qu'il ait pu, trois mois seulement après son arrivée au pouvoir, réaliser une réforme dont il avait par avance conçu le plan d'ensemble.

L'esprit général qui a présidé à la réforme a été d'assurer à nos possessions une large autonomie administrative et de faire du ministère des colonies un simple organe de liaison entre les autorités locales et le pouvoir central, devant assurer la direction commune nécessaire dans les questions d'un intérêt général, mais sans empêcher chaque colonie d'évoluer dans le sens conforme à son caractère propre. Aussi l'idée essentielle du décret a-t-elle été de créer des services pour chacun des grands groupes de colonies, de les charger de toutes les questions intéressant les colonies visées, et de ne constituer comme services généraux que ceux qui apparaissaient comme indispensables.

Créé en 1894, le ministère des colonies, qui n'avait été auparavant qu'une direction du ministère de la marine, se ressentait encore de ses origines. Nos colonies étant entrées dans la période de mise en valeur, il ne suffisait plus d'assurer la régularité de leur administration; il fallait aussi que cette administration pût leur donner toute l'impulsion voulue pour les faire progresser.

Le premier système suivi, en 1894, avait consisté à répartir toutes les matières entre des bureaux ayant chacun compétence pour l'ensemble de notre domaine colonial; deux ans après, on l'abandonna pour adopter la division géographique, qui attribuait à chaque bureau l'ensemble des questions afférentes à un groupe de colonies. L'un et l'autre système étaient trop absolus. On chercha à y remédier en groupant, en 1906, les bureaux géographiques en deux directions, puis, en 1907, en une seule, qui devint la direction des affaires politiques et administratives, avec quatre bureaux géographiques. Il y avait disproportion entre les services particuliers et ceux chargés de la gestion des intérêts généraux des colonies, ces derniers ne comprenant qu'un nombre tout à fait insuffisant de fonctionnaires.

Renonçant au système des grandes directions, qui sont le type ordinaire des administrations centrales, et supprimant les treize bureaux, assez disparates, qui étaient répartis en trois directions également artificielles, le ministre a groupé toutes les attributions de l'administration centrale, d'après

un classement rationnel, entre dix services qu'indique le décret du 20 mai 1911 et que précise un arrêté du 26 mai 1911.

Quatre de ces services, dont le rôle sera autant d'impulsion que de contrôle, assureront l'examen de toutes les questions intéressant un groupe géographique naturel des colonies : Indo-Chine, océan Indien, Afrique occidentale et équatoriale, Amérique et Océanie. Puis, quatre autres services distincts continueront à s'occuper de la comptabilité, du personnel, des affaires pénitentiaires, des affaires militaires. Un service administratif colonial, dont les attributions ont été fixées par un second arrêté du 26 mai 1911, se chargera de l'administration du personnel en congé, ainsi que des approvisionnements, des transports et de la comptabilité du matériel. Au-dessus de ces neuf services, un bureau du secrétariat et du contreseing suivra toutes les grandes questions d'intérêt général pour notre domaine colonial, questions dont on s'était insuffisamment préoccupé jusqu'ici : régime douanier, régime domanial, organisation financière, enseignement, problèmes de politique indigène.

Le personnel supérieur des directeurs, sous-directeurs, chefs et sous-chefs sera versé dans ces divers services, suivant leur importance respective.

Enfin, pour compléter la réforme, le décret du 20 mai 1911 introduit une innovation, destinée à corriger les effets d'une trop stricte spécialisation des services : il crée un conseil d'administration du ministère, qui réunira sous la présidence du ministre le chef du cabinet et les directeurs. Grâce à cet organe, les différents services se trouveront constamment en contact et pourront agir dans une même communauté de vues. — Gustave Regelsperger.

Consolatrix, groupe en marbre, de Louis Mathet, exposé en 1911 au Salon des artistes français. — Affaissée par le chagrin, une femme se penche sur le bras d'une compagne plus jeune, plus droite et plus ferme, et le sculpteur a bien exprimé ainsi le sentiment simple et touchant qu'il s'était proposé de traduire. Il a représenté ses figures nues, dépouillées de tout attribut d'époque, et, en même temps qu'il généralisait ainsi la signification de son œuvre, il en tirait prétexte pour modeler avec savoir et charme deux beaux corps féminins, qu'une draperie groupe heureusement. Non seulement, en effet, le détail est en cette œuvre excellemment traité, mais la composition est particulièrement étudiée ; quel que soit le point où le spectateur se place, il se trouve en face d'un ensemble harmonieux de silhouette et de forme; l'auteur a ainsi donné à son groupe un caractère vraiment sculptural; il a du reste obtenu, pour cet envoi, une médaille de première classe.

***diabète** (du gr. *diabainein*, passer à travers) n. m. État dyscrasique, caractérisé par la glycosurie, avec hyperglycémie, des troubles nutritifs et nerveux, et aboutissant à une cachexie progressive (Landouzy).

— Encycl. *Diabète sucré.* Suivant la nature de l'élément qui figure anormalement dans les urines, les cliniciens ont distingué plusieurs espèces de diabètes : *sucré, azoturique, phosphaturique, insipide*, etc. Nous ne nous occuperons ici que du diabète sucré ou glycosurique, parce que les notions récemment acquises, en ce qui concerne sa pathogénie et sa thérapeutique, rendent sa revision nécessaire. Connu dans ses principaux symptômes depuis la monographie de John Rollo (1797), interprété dans sa pathogénie par les recherches de Cl. Bernard (1853), il a été classé par Ch. Bouchard dans le groupe des maladies par ralentissement de la nutrition; mais une connaissance moins imparfaite de ses formes cliniques ne permet plus aujourd'hui de le considérer exclusivement comme une bradytrophie : c'est un syndrome, qui apparaît sous des influences diverses et par des mécanismes différents, qu'il importe de connaître pour en fixer le traitement.

— *Étiologie.* Le syndrome diabétique figure néanmoins très souvent dans le cycle arthritique, où il succède le plus habituellement à la pléthore par suralimentation et à l'obésité ; mais, chez les hérédo-arthritiques, il peut alterner avec la goutte, la gravelle, le nervosisme; il peut même apparaître chez l'enfant, mais, alors, sa gravité est plus grande. On a, d'ailleurs, remarqué que, dans les familles où le diabète se transmet de père en fils, il se montre de plus en plus précoce et sévère.

En dehors de l'hérédité, où il paraît surtout lié à la diathèse arthritique, trois causes principales semblent capables de provoquer l'apparition du diabète : 1° les excès alimentaires (mais non nécessairement l'abus du sucre et des fruits, qui ne produisent généralement qu'une glycosurie passagère), qui expliquent pourquoi il est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, moins sujettes à la suralimentation ; 2° les traumatismes et les lésions de l'encéphale, certaines vésanies, la paralysie générale, la maladie de Basedow, le choc nerveux, les émotions, qui amènent un syndrome sans relations évidentes avec l'arthritisme; 3° les lésions du pancréas, soit primitives, soit consécutives à des troubles nutritifs antérieurs ou à des infections. Le typhus, le choléra, la diphtérie, les oreillons seraient en effet capables de produire le diabète par lésion du pancréas. Quant à la nature infectieuse du diabète, soutenue par Teissier, elle est des plus improbables, malgré l'existence rare, mais bien constatée, du diabète conjugal ou familial, lequel dépend, non point d'une contagion, mais d'une simple coïncidence, résultant non seulement de prédispositions héréditaires communes, mais aussi de l'identité des conditions d'existence.

Ni l'âge, ni le sexe, ni le climat ne semblent avoir d'influences étiologiques ; il n'en est peut-être pas tout à fait de même des professions, mais ces dernières ne prédisposent au diabète que dans la mesure où elles exposent l'individu aux émotions, aux chocs, aux traumatismes et aux excès alimentaires (hommes d'affaires, politiciens, artistes, chauffeurs, bureaucrates, cuisiniers).

— *Pathogénie.* Les cliniciens ont distingué un grand nombre de modalités du syndrome diabétique, que l'on groupe habituellement sous trois chefs principaux : 1° la forme *arthritique* floride, relativement bénigne, parfois intermittente, que le régime améliore toujours, quand il ne la fait pas disparaître; 2° la forme *hépatique* et *nerveuse*, plus tenace et plus grave; 3° enfin, la forme *pancréatique*, à évolution plus rapide, à pronostic plus sombre, qui se présente, en certaines circonstances, comme l'aboutissement des formes précédentes. De plus, sur ces formes relativement simples, et à leur faveur, viennent souvent se greffer des complications qui en modifient et en aggravent les caractères : l'albuminurie, les cardiopathies, la tuberculose, la furonculose, les pneumococcies, l'acétonémie, etc.

Ce groupement est commode, mais, en réalité, arbitraire ; il répond plus aux théories proposées pour expliquer le syndrome diabétique qu'aux faits constatés, toujours singulièrement complexes. Ces théories, d'ailleurs, sont innombrables et de valeur très inégale. Trois seulement méritent d'être rappelées ici, car elles se partagent l'opinion médicale : la théorie du défaut d'utilisation du sucre par ralentissement de la nutrition ; la théorie de l'hyperproduction du sucre par exagération des échanges, et la théorie de l'insuffisance de la glycolyse par lésion pancréatique.

La théorie par ralentissement de la nutrition est due à Ch. Bouchard. Si le sucre apparaît dans l'urine, c'est qu'il y a excès de sucre dans le sang, et, s'il y a excès de sucre dans le sang, c'est que l'organisme n'utilise pas tout le sucre produit par le foie. Le foie, en effet, produit par jour environ 1.500 grammes de sucre, dont 800 sont brûlés pour couvrir les dépenses d'énergie ; le reste est diversement utilisé par les tissus. Mais que les tissus, sous l'influence d'un trouble dans leur nutrition, ne puissent plus utiliser ce sucre, il s'accumule dans le sang et apparaît dans l'urine. La question est de savoir pourquoi les tissus n'utilisent pas le sucre comme à l'état normal. Pour expliquer cette activité moindre des tissus, Bouchard invoque un vice de constitution, héréditaire ou acquis, une altération fonctionnelle dont il faut chercher la cause dans une intoxication, d'origine gastro-intestinale, par exemple. Cette théorie n'interprète donc que le diabète des arthritiques (par suralimentation, surmenage) à la période des insuffisances commençantes, plus fréquente en effet chez les héréditaires ; elle laisse inexpliquées les autres formes du diabète sucré.

La théorie de l'hyperproduction par hyperfonctionnement a été formulée surtout par Albert Robin, mais elle se rattache à l'hépatisme de Cl. Bernard et à celui, un peu différent, de Gilbert et ses élèves. La fonction glycoso-formative, qui appartient au foie, peut être exagérée (diabète par hyperhépatie), et alors, le pouvoir glycolytique des tissus est impuissant à transformer tout le sucre, d'où la glycosurie; elle peut être au contraire diminuée (diabète par anhépatie), et alors, le sucre du sang n'étant plus transformé en glycogène, il en résulte encore de la glycosurie. Or, Albert Robin a montré que, dans certains cas de diabète, il y a exagération des échanges, car ce n'est pas seulement l'élimination du sucre, de l'urée, de l'acide carbonique, mais aussi le coefficient d'oxydation azotée et la consommation de l'oxygène. Bien que l'exagération des échanges soit en partie imputable à la polyphagie des diabétiques, il n'y a pas cependant ralentissement de la nutrition. Mais de l'hyperproduction du sucre quelle est la cause? Evidemment, un hyperfonctionnement hépatique, lui-même conditionné par un trouble du système nerveux central, qui règle en effet la synergie entre la production du sucre et son utilisation. Cette pathogénie hépatonerveuse explique deux catégories de diabètes : d'abord, le diabète des suralimentés, des pléthoriques, des surmenés, qui sont des excités, des hypersthéniques à la phase initiale, diabète acquis, intermittent, curable par la sédation nerveuse et le régime, et qui, au surplus, peut passer inaperçu, ses symptômes n'étant pas toujours assez accusés pour attirer l'attention ; en second lieu, le diabète des névropathes, sans tares arthritiques, des hystériques, des épileptiques, des paralytiques généraux, de certains maniaques : c'est aussi le diabète consécutif aux traumatismes et aux émotions vives, passager s'il apparaît immédiatement après le choc, tenace et grave s'il est tardif.

La théorie pancréatique, entrevue par Cowley, a été formulée surtout par Lancereaux. Von Mering et Minkoswki ont en effet établi expérimentalement que les lésions étendues et profondes du pancréas ou l'ablation de cette glande déterminent un diabète grave, bien étudié, du reste, par Thiroloix. Mais par quel mécanisme les lésions pancréatiques produisent-elles la glycosurie ? Lépine (de Lyon) admet que le pancréas est une glande à sécrétion interne, qui déverse dans le sang un ferment glycolytique. A l'état normal, ce ferment détruirait environ 25 pour 100 du sucre circulant; naturellement, quand le pancréas est lésé ou détruit, le ferment glycolytique n'est plus sécrété, et le sucre, s'accumulant dans le sang, est éliminé par l'urine. Toutefois, cette sécrétion d'un ferment glycolytique énergique par le pancréas n'est pas prouvée, et les expériences d'Arthus rendent son existence peu probable. Sans doute, Lépinois d'une part, Abelous et Biarnès d'autre part, ont trouvé des oxydases dans le sang, mais rien ne démontre jusqu'à présent qu'elles soient de provenance pancréatique. Aussi Chauveau et Kauffmann invoquent-ils un autre mécanisme : ils pensent que la sécrétion interne du pancréas agit sur la glycoso-formation hépatique par l'intermédiaire du système nerveux; cette sécrétion étant normalement frénatrice, la glycosoformation s'exagère quand le pancréas est profondément lésé. Au point de vue de la production du sucre, le foie et le pancréas, que Renaut (de Lyon) considère comme les deux parties différenciées d'un seul et même organe, constitueraient donc un organe couplé, et l'on pourrait ainsi s'expliquer les réactions réciproques des deux glandes, notamment l'apparition du diabète pancréatique à la suite d'un diabète *purement* hépatique. Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette théorie n'explique pas tous les diabètes et que, même, dans les cas de lésions légères du pancréas, elle est en défaut, puisque l'expérience atteste la nécessité, pour déterminer l'apparition de la glycosurie, de la destruction presque complète de la glande. Il semble, en outre, que les lésions étendues de la thyroïde et de la pituitaire puissent aboutir au même résultat, de telle sorte que le pouvoir diabétogène appartiendrait, non pas exclusivement au pancréas, mais encore à la plupart des glandes vasculaires sanguines.

En somme, des causes très différentes sont capables d'entraîner un même syndrome : le syndrome diabétique, conditionné essentiellement par l'insuffisance des ferments glycolytiques qui assurent normalement la destruction du sucre circulant, que cette insuffisance soit relative et provienne d'un excès de sucre à détruire, ou absolue et résulte de troubles de ses organes producteurs apparu sous l'influence du système nerveux ou de lésions tissulaires. Voilà la seule notion nouvelle et précise sur laquelle on puisse tabler pour orienter la thérapeutique.

— *Symptômes et évolution.* Bien que l'on ait signalé des cas où le diabète débute brusquement par une polyurie et une soif intenses, néanmoins, le plus ordinairement, la maladie s'installe à petit bruit et d'une manière parfois si insidieuse qu'elle peut passer inaperçue. La plupart du temps, même, c'est à l'occasion d'un des troubles secondaires, des « petits accidents du diabète », suivant l'expression de Dieulafoy : prurit, furonculose, sécheresse de la bouche, gingivite, affaiblissement de la vue, asthénie musculaire, impuissance intellectuelle et génitale, etc., que l'affection se découvre, et elle peut être déjà d'assez ancienne date. Ces signes révélateurs ne sont pas d'ailleurs absolument constants. Parmi les grands symptômes classiques, il faut citer, en première ligne, comme pathognomonique, la glycosurie, d'ailleurs variable, même chez un même individu, et la polyurie, qui n'est nullement en rapport avec la quantité totale du sucre éliminé. C'est pourquoi il importe, pour l'appréciation d'un diabète, de tenir compte non seulement de la teneur en sucre, mais aussi de la quantité d'urine émise. Dans les diabètes moyens, il y a, par jour, de 3 à 5 litres d'urine. La polydipsie est la conséquence de la polyurie; cette dernière provoque une soif très vive, que l'on s'efforce d'étancher par des boissons copieuses. Néanmoins, ici encore, il n'y a point parallélisme absolu, surtout si, comme cela arrive parfois, il y a rétention partielle des chlorures. Quant à la polyphagie, elle ne s'observe pas dans tous les cas. Chez beaucoup de diabétiques florides, où les excès alimentaires sont à la source de la maladie, la glycosurie ne parait pas augmenter toujours sensiblement la faim; un grand nombre de diabétiques maigres sont, au contraire, boulimiques. En dehors du sucre, les urines de ces

malades présentent quelques anomalies, notamment une densité élevée, l'augmentation considérable de l'urée, souvent de l'acide urique et des phosphates. On doit remarquer, à ce propos, que l'azoturie et la phosphaturie sont souvent en rapport avec la polyphagie et que l'une et l'autre décroissent notablement quand on restreint l'alimentation carnée des diabétiques. Enfin, il ne faut pas oublier que la gravité de la maladie n'est pas nécessairement en rapport avec la quantité absolue du sucre éliminé: c'est surtout la résistance d'une glycosurie, même faible, au traitement qui assombrit le pronostic; mais, naturellement, en tout état de cause, on doit tenir pour grave tout diabète qui produit plus de 100 à 200 grammes de sucre par jour.

Dans les diabètes faibles, le foie, les poumons, le cœur, le système nerveux semblent intacts, mais ils restent fragiles, et leurs altérations constituent des complications toujours extrêmement sérieuses. En revanche, les fonctions digestives sont presque toujours troublées, et le rein se montre de très bonne heure plus ou moins imperméable. Aussi l'albuminurie est-elle très fréquente, résultant probablement du surmenage imposé au filtre rénal par la polyurie et la glycosurie.

Les symptômes précédents n'ont pas toujours la même intensité; ils se groupent, en outre, pour constituer des types cliniques, dont voici les principaux: 1° le *diabète floride*, *arthritique* ou *gras*, souvent acquis chez les suralimentés, souvent superposé à l'obésité, insidieux, à grands symptômes atténués, à glycosurie peu élevée, intermittente et capable de disparaître sous l'influence du régime, à évolution lente, mais présentant parfois les complications liées à l'artériosclérose; 2° le *diabète pancréatique* ou *maigre*, observé de préférence chez les neuro-arthritiques héréditaires ou les névropathes, à début brusque, à polyurie et glycosurie abondantes, rebelles au traitement, avec tantôt boulimie, tantôt anorexie, et aussi diarrhée, douleurs abdominales, hypertrophie du foie, à évolution continue et rapide, grand amaigrissement, cachexie progressive, à terminaison fréquente par tuberculose pulmonaire; 3° le *diabète nerveux et traumatique*: dans sa forme purement nerveuse, il est à début assez lent, et présente une prédominance des névralgies, paralysies transitoires, crampes, narcolepsie; il guérit assez souvent quand il n'est pas lié à des lésions irréparables du système nerveux; dans sa forme traumatique, il est nécessairement à début brusque; si tous les symptômes apparaissent d'emblée, il reste bénin et peut aboutir à la guérison; au contraire, s'ils se montrent tardifs, le pronostic s'assombrit, et l'évolution aboutit assez rapidement à la mort; elle survient souvent, dans ces deux formes, par coma.

En outre de ces trois types principaux, il convient de mentionner: le *diabète bronzé*, rare, caractérisé par les symptômes du diabète grave, la pigmentation bronzée de la peau et la sclérose hypertrophique du foie; le *diabète par hyperhépatie*, qui se relie au diabète pancréatique et au diabète nerveux, et le *diabète par anhépatie*, sans grands symptômes, sauf une glycosurie oscillante et curable par le régime; le *diabète surrénal*, qui serait d'origine adrénalique; le *diabète infantile*, toujours grave, à évolution rapide, à terminaison presque toujours mortelle (infections pulmonaires, coma); le *diabète gravidique*, etc.

Au point de vue de l'évolution, la division clinique en deux formes: l'une bénigne et lente, l'autre grave et rapide, est pleinement justifiée, mais il convient aussi de remarquer que la forme lente peut, au bout d'un certain temps, se transformer en forme rapide. On ne peut donc prévoir à l'avance la marche réelle d'un diabète léger; en revanche, un diabète à allures sévères ne s'amende guère et garde ordinairement ce caractère jusqu'à la fin, c'est-à-dire que l'emprise du traitement est assez faible sur son évolution. La durée de cette dernière est fort variable; en dehors du traitement qui agit dans une certaine mesure pour la prolonger, l'âge paraît jouer un rôle certain: l'évolution est d'autant plus rapide que le diabétique est plus jeune. D'après Kulz et Hirschfeld, la durée de la maladie, qui n'est que de cinq ans, entre 40 et 50 ans, monte à neuf ans entre 60 et 70. Dans les formes bénignes (qu'on observe du reste si rarement chez les sujets jeunes), la durée est beaucoup plus prolongée, si le traitement est suivi ponctuellement: quinze, vingt ans et davantage; mais la guérison, quelque réelle qu'elle semble parfois, reste pourtant toujours douteuse, puisque ces sujets, en apparence guéris, ne peuvent jamais consommer impunément de grandes quantités d'hydrates de carbone. Il semble donc, quant à présent du moins, que le meilleur résultat obtenu par la thérapeutique soit de rendre *intermittent* un diabète jusque-là *continu*. Comme cette maladie entraîne souvent la frigidité et l'impuissance chez l'homme, l'infécondité, l'avortement chez la femme, Lépine estime qu'il faut déconseiller le mariage aux diabétiques.

— *Complications; coma diabétique*. Que son évolution soit lente ou rapide, le diabète se termine très rarement par une cachexie progressive; presque toujours, le dénouement fatal est amené par une des nombreuses complications consécutives à cette maladie. Il suffira de mentionner:

Parmi les complications cutanées, l'eczéma sec, la desquamation furfuracée de la peau, la furonculose, l'anthrax, les phlegmons, les lésions gangreneuses circonscrites, qu'il faut distinguer de la gangrène sèche; cette dernière est d'origine scléreuse.

Parmi les complications cardiovasculaires, l'artériosclérose, superposée au diabète, mais non conditionnée par lui, qui entraîne l'apoplexie cérébrale, la néphrite et l'albuminurie, la gangrène sèche, et enfin la myocardite, qui produit le collapsus cardiaque.

Parmi les complications digestives, la carie dentaire, la gingivite, la perte de l'appétit, les dyspepsies, la constipation, l'hypertrophie du foie et l'hépatalgie.

Parmi les complications pulmonaires, la pneumonie et la bronchopneumonie, qui se terminent habituellement par la gangrène pulmonaire, et surtout la tuberculose, extrêmement fréquente, et qui représente une des complications mortelles les plus ordinaires. Il ne faut pas oublier, en effet, que les humeurs des diabétiques constituent un excellent milieu de culture pour les bactéries pathogènes, ce qui explique la fréquence et la gravité des infections (staphylococcus, streptococcies, pneumococcies, etc.), chez ces malades.

Parmi les complications nerveuses, les névralgies et névrites, l'asthénie musculaire, les monoplégies, les hémiplégies, les paraplégies flaccides ou spasmodiques, la disparition des réflexes tendineux et cutanés, le périonyxis, le mal perforant, les paralysies oculaires et les rétinites, l'apathie, l'impuissance, la narcolepsie, des troubles mentaux plus ou moins associés à l'acétonurie, et enfin le coma acétonémique ou diabétique.

Mais le coma acétonémique est-il vraiment une complication du diabète? Son extrême fréquence, surtout dans les formes graves, nerveuses, et chez les jeunes, la facilité avec laquelle il apparaît sous l'influence de l'abus des opiacés, d'un régime trop strict, de la fatigue, des émotions, des chocs, tendent à faire admettre qu'il constitue la terminaison en quelque sorte naturelle de tout diabète, l'effet nécessaire de l'auto-intoxication, à grands symptômes nerveux, qui résulte de l'évolution même du chimisme propre aux diabétiques. Néanmoins, certaines causes prédisposent particulièrement au coma, et notamment les intoxications (le surmenage, par exemple), l'inanition qui conduit à l'autophagie et l'abus des viandes, surtout des graisses, avec insuffisance concomitante dans l'alimentation des hydrates de carbone.



Consolatrix, par Louis Mathet (Société des artistes français, *Salon de 1911*). — Phot. Vizzavona.

En effet, les corps de la série acétonique, acétone, acide β-oxybutyrique, acide diacétique, paraissent dériver d'un dédoublement anormal des corps gras et peut-être des albuminoïdes. On les trouve fréquemment chez les diabétiques, à doses faibles. Il semble que, pour que la crise comateuse éclate, il faille, conformément à la théorie d'Ebstein, que le rein ne laisse plus passer l'acétone, lequel s'accumule et produit les accidents toxiques. Quoi qu'il en soit, la présence de l'acétone dans l'urine constitue une menace de coma qui impose des précautions immédiates.

Le coma peut éclater brusquement; la plupart du temps, il est précédé par des signes prémonitoires d'acétonémie, l'odeur de pomme reinette qu'exhale le malade, la diminution de la quantité de glucose éliminé, l'abondance urinaire de l'ammoniaque (ce qui constitue un procédé de défense naturelle contre l'acidose, les modifications de la respiration, qui est pénible et profonde et affecte surtout le type dit « de Kussmaul», l'inappétence, les nausées, les vomissements, parfois la diarrhée, et l'apathie et la somnolence continuelle; plus rarement, de l'agitation avec angoisse. Enfin, le coma s'établit, plus ou moins profond, avec respiration stertoreuse, résolution musculaire complète (quelquefois convulsions chez les enfants), mais sans anesthésie absolue, abaissement de la température, dyspnée intense, pouls petit, rapide, filiforme. La mort est la terminaison la plus habituelle, mais non nécessaire, car il y a des formes relativement légères, dans lesquelles les symptômes ci-dessus décrits sont beaucoup moins accusés. En général, une forte odeur d'acétone et l'abaissement considérable de la température indiquent un coma à marche rapide.

— *Traitement*. Il n'y a pas de traitement spécifique du diabète, mais, incontestablement, la thérapeutique est aujourd'hui moins désarmée qu'autrefois et peut souvent réaliser de grandes améliorations, à la condition, toutefois, que le malade se plie à la rigueur des prescriptions.

Le traitement comporte un régime alimentaire, des soins hygiéniques et physiothérapiques, des médicaments et des cures thermales. Mais on doit se souvenir qu'avant de soigner, il importe de ne pas nuire. Or quatre choses sont des plus dangereuses pour le diabétique: 1° l'excès de viande, d'alcool et surtout de graisses; 2° la fatigue physique et intellectuelle; 3° les sudations exagérées et l'insuffisance des boissons; 4° les interventions chirurgicales qui ne sont pas *absolument urgentes*.

L'indication dominante du régime alimentaire était autrefois la suppression, aussi absolue que possible, du sucre, de l'amidon et, en général, de tous les hydrates de carbone. On est aujourd'hui beaucoup moins sévère, parce que les hydrates de carbone sont absolument nécessaires et que, d'ailleurs, tout diabétique possède un coefficient d'énergie glycolytique qui lui permet d'utiliser une certaine quantité d'amidon. On a reconnu, en revanche, que l'excès des viandes et surtout des graisses est nuisible, accroît l'hyperazoturie et l'acidité humorale et prédispose au coma. En conséquence, le régime alimentaire doit répondre aux conditions suivantes: 1° restriction de la ration totale aux besoins de l'entretien *strict* du malade, suivant l'âge, la taille, le travail, etc. Contrairement à l'opinion ancienne, toute perte de poids qui résulte, non de la maladie,

mais de la restriction de la nourriture, est favorable au diabétique; 2° restriction des hydrates de carbone au taux fixé par la mesure du coefficient d'énergie glycolytique (en moyenne 100 gr. par jour chez les diabétiques de moins de 45 ans, 150 gr. chez ceux qui ont plus de 45 ans). Si ce taux n'est pas dépassé, le sucre, loin d'augmenter, diminue. Des analyses fréquentes d'urine en apprécieront les variations sous l'influence du régime. Les hydrates de carbone doivent être empruntés de préférence à la pomme de terre, aux légumes verts et même aux fruits (renfermant beaucoup de lévulose qui ne s'élimine pas par le rein); on peut permettre un peu de *mie* de pain (60 à 100 gr.), dont beaucoup de malades ne sauraient se passer, mais il faut interdire les autres céréales, les légumineuses, les pâtes alimentaires, dont les cendres sont acides, tandis que la pomme de terre, les fruits alcalinisent les humeurs et combattent ainsi l'acidose; 3° utilisation modérée des viandes (de préférence viandes de boucherie, volaille et jambon), de manière qu'elles représentent au plus le quart de la ration (ne pas exagérer non plus, comme on le faisait autrefois, l'usage des graisses, qui sont des sources d'acétone); 4° boissons copieuses, suivant la soif du malade, eaux alcalines surtout; permettre l'usage du vin coupé d'un peu de café et de thé sans sucre, mais interdire le cidre, la bière, les vins de liqueur, le champagne, les spiritueux, les eaux gazeuses; 5° le lait n'est pas toujours bien toléré; néanmoins, il améliore parfois notablement les diabètes compliqués, avec auto-intoxication, hypertension et albuminurie; 6° enfin, pratiquer, de temps à autre, sous la surveillance du médecin, soit un jour de diète végétarienne (bouillon de légumes et légumes verts en petite quantité), soit la cure de Guelpa, qui consiste en trois jours consécutifs de jeûne absolu, avec purgation quotidienne. Sous l'influence de cette cure, le sucre diminue et peut même disparaître. Toutefois, ce procédé radical n'est peut-être pas inoffensif chez tous les diabétiques et, notamment, chez les consomptifs.

Les règles précédentes s'appliquent aussi bien aux diabètes gras qu'aux diabètes maigres; seulement, chez ces derniers, le régime de restriction doit être plus strict encore. S'il y a acétonémie, menace de coma, restreindre considérablement les viandes et supprimer le plus possible les graisses, prescrire les légumes verts, le vin, le café et les eaux alcalines abondantes.

En ce qui concerne l'hygiène, on doit se rappeler que, si les exercices physiques de plein air, la marche notamment, sont des plus favorables aux diabétiques, c'est à la condition expresse qu'ils n'engendrent pas la fatigue; par conséquent, on évitera tous les sports violents, les ascensions, les longues marches et aussi les voyages en pleine chaleur, les bains trop chauds, les bains de vapeur, etc., qui peuvent déterminer des accidents graves et même mortels. Les soins de la bouche sont indispensables pour éviter les gingivites et les soins de la peau pour éviter les dermatoses. Les bains tièdes et les lotions à l'eau de Cologne sont à ce point de vue recommandables. Il en est de même des bains de lumière (avec précaution) et des courants de haute fréquence. Ces derniers s'appliquent surtout aux diabétiques avec hypertension forte et continue.

La vie à la campagne, au grand air, donne de très bons résultats; mais, en raison de la facilité des infections pulmonaires, les malades doivent éviter les refroidissements et, dans ce but, ne porter que des vêtements de laine. Les climats de faible altitude, à température modérée et constante, leur sont particulièrement favorables; ils doivent fuir, au contraire, les régions humides ou trop froides, à variations thermiques brusques et considérables.

L'hygiène morale est aussi de la plus grande importance. Il faut éviter toute émotion forte, toute préoccupation sérieuse, tout excès, le surmenage intellectuel, les excitations génésiques, ces dernières d'autant plus fâcheuses qu'il y a souvent impuissance sans perte des désirs sexuels. Cependant, il faut se garder d'une trop grande oisiveté, qui entraîne parfois la mélancolie.

Innombrables sont les médicaments préconisés contre le syndrome diabétique. Très peu se sont montrés réellement efficaces. Néanmoins, la médication alcaline, sous forme de bicarbonate de soude, ou d'eaux naturelles bicarbonatées sodiques (Vichy, Vals, Carlsbad), est une de celles dont les effets restent les plus constants, et on peut admettre, avec Lécorché, que tous les cas qu'elle n'amende pas doivent être considérés comme graves; elle s'applique donc particulièrement aux diabètes des arthritiques florides et aux diabètes nerveux à tendances acétonémiques. L'opium (qu'il faut préférer à ses alcaloïdes, morphine, codéine, etc.) ne semble réellement indiqué que dans les formes nerveuses; il peut alors produire la diminution et même la disparition du sucre urinaire. Mais il faut n'en user que modérément et par période, car son abus prédispose au coma. Les bromures, moins dangereux, donnent, suivant Albert Robin, de bons résultats dans le diabète hyperazoturique, de même que l'antipyrine, préconisée par le même auteur, parce qu'elle ralentit les échanges. Comme médicament modérateur, on a aussi vanté l'arsenic, sous forme de liqueur de Fowler, de cacodylates, d'arrhénal, etc., mais Frerichs lui dénie toute valeur et le considère même comme dangereux. Le sulfate de quinine et le quinquina ont été utilisés avec plus de succès contre le sentiment de fatigue et l'asthénie. Laumonier a obtenu des résultats intéressants par l'emploi du glycogène dans les diabètes avec albuminurie, etc. Il faut remarquer ici que ces diverses médications n'agissent que pendant un temps, épuisent bientôt leurs effets; c'est pourquoi il est souvent utile de les alterner, comme le fait Albert Robin dans son traitement systématique du diabète moyen. Enfin, l'opothérapie a été aussi essayée. Dans le diabète gras, Gilbert, Carnot, Lépine ont obtenu quelques améliorations avec les extraits hépatiques, à la condition qu'il n'y ait pas hyperhépatie, car, alors, la glycosurie augmente au lieu de diminuer. Dans le diabète maigre, Lancereaux a préconisé les extraits pancréatiques, qui réussissent surtout dans les cas où l'opothérapie hépatique a échoué. Mais ces divers résultats, il faut le reconnaître, sont inférieurs, quant à présent, aux espérances que la méthode avait fait naître.

Comme cures hydro-thermales, sont recommandés Vichy et Carlsbad pour les diabétiques francs; Saint-Nectaire pour les diabétiques albuminuriques; Pougues, Vittel, Contrexéville, Martigny, Capvern, pour les diabétiques goutteux ou lithiasiques; Brides pour les diabétiques obèses; La Bourboule pour les diabétiques anémiés; Royat pour les diabétiques qui ont recours aux bains carbo-gazeux. Mais la plupart de ces cures sont défavorables aux diabétiques artérioscléreux.

Il n'y a pas à insister ici sur le traitement des complications, qui dépend de la nature et de la gravité de ces dernières. On constatera seulement que le traitement du coma diabétique est jusqu'ici empirique. A la période prémonitoire d'apathie et de somnolence, on recommande l'usage du bicarbonate de soude à fortes doses (30 à 50 gr.), le lavage de l'estomac, les purgatifs drastiques, les inhalations d'oxygène. Si la période comateuse est déclarée, il faut pratiquer des injections hypodermiques d'eau salée ou, mieux encore, des injections intraveineuses d'une solution stérilisée de bicarbonate de soude à 5 p. 100. On a obtenu quelquefois, d'après Lépine et plus récemment Labbé, par ces moyens, une amélioration et la disparition, au moins temporaire, des accidents comateux.

Le diabétique s'infectant avec la plus grande facilité, toute opération est dangereuse pour lui, comme il a été dit, et il n'y faut, par conséquent, recourir qu'en cas de nécessité absolue et en prenant les plus sévères précautions d'antisepsie et d'asepsie. Mais, si l'intervention est jugée indispensable, il faut administrer au malade, avant l'opération, des doses élevées d'alcalins et l'anesthésier à l'éther, plutôt qu'au chloroforme.

Enfin, chez les femmes diabétiques enceintes, suivre un traitement très sévère, surtout diététique et hygiénique; mais, si le diabète s'aggravait, le médecin serait autorisé à provoquer au besoin l'avortement, à partir du septième mois. Après l'accouchement, soins d'antisepsie rigoureux et surveillance attentive des plus petites plaies de la région. — Dr J. LAUMONIER.

***distributeur** n. m. — ENCYCL. *Fin. Distributeurs automatiques.* La loi de finances du 8 avril 1910 (art. 39), modifiée par la loi du 24 décembre 1910 (art. 5), a établi un impôt sur les distributeurs automatiques.

Appareils imposés. — Deux catégories d'appareils avaient été spécialement désignés par la loi du 8 avril 1910 : 1° les appareils dont le fonctionnement repose sur l'adresse ou sur le hasard et qui, moyennant enjeu, procurent au gagnant un bon ou un jeton donnant droit à une consommation, — à la condition que l'usage de ces appareils ne soit pas interdit par arrêté préfectoral ou municipal —; 2° les distributeurs automatiques de marchandises, d'objets de consommation ou de tickets (appareils qui, dans les gares et dans divers autres lieux ouverts au public, soit gratuitement, soit moyennant un droit d'entrée, distribuent des tablettes de chocolat, des bonbons, des échantillons de parfumerie, etc.); — appareils distributeurs de consommations diverses dans les bars automatiques; — bascules qui délivrent des tickets indicateurs du poids des personnes ou des objets, appareils distributeurs de tickets donnant accès sur les quais des gares, etc.).



Plaque de contrôle d'un distributeur.

En termes d'une signification plus large, la loi du 8 avril 1910 atteignait en outre une grande variété d'appareils, ceux qui procuraient, non plus un objet matériel, mais une distraction ou un amusement quelconque : tels les stéréoscopes, mutoscopes, phonographes, théâtrophones, électriseurs, dynamomètres, bascules automatiques autres que celles donnant des tickets, etc. Deux conditions étaient nécessaires pour que des appareils de ce genre fussent soumis à l'impôt : mise à la disposition du public; mise en mouvement par l'introduction d'une pièce de monnaie. La loi du 24 décembre 1910 a restreint l'application de l'impôt aux seuls appareils dont le fonctionnement repose sur l'adresse ou sur le hasard et qui, installés dans les débits, donnent droit à une consommation moyennant l'enjeu.

Quotité de l'impôt. — L'impôt sur les appareils automatiques est annuel. Le taux en est fixé : à 10 francs pour les appareils mis en usage à un moment quelconque de l'année compris entre le 1er janvier et le 30 juin; à 5 francs pour les appareils mis en service postérieurement au 30 juin.

Payement de l'impôt. — L'impôt est représenté par une plaque de contrôle qui doit être renouvelée chaque année dès le 1er janvier et que les propriétaires, exploitants ou dépositaires de distributeurs sont tenus d'apposer eux-mêmes « sur le devant de l'appareil, en un endroit apparent, soit au moyen de vis, soit par tout autre procédé, de manière à se présenter de face et à être entièrement visible ». (Arrêté ministériel du 20 avril 1910.)

Indépendamment du millésime de l'année, le modèle de plaque adopté comporte, dans sa partie supérieure, deux cartouches dans lesquels les fabricants ou les propriétaires des appareils peuvent graver leurs initiales ou un symbole. Dans la partie inférieure est un espace circulaire, destiné à recevoir l'empreinte d'un poinçon spécial par les soins de l'administration des Monnaies.

La vente des plaques de contrôle est effectuée par les receveurs principaux des contributions indirectes; mais les intéressés habitant ailleurs qu'au siège d'une recette principale — il y en a une dans chaque chef-lieu de département et dans chaque chef-lieu d'arrondissement de quelque importance — ont la faculté de donner leurs commandes aux comptables locaux (receveurs particuliers, sédentaires ou ambulants) de la même administration.

Au moment où les plaques leur sont livrées, les acheteurs doivent donner leur nom et leur adresse. La loi impose en outre aux fabricants, marchands ou exploitants de distributeurs la tenue d'un répertoire des appareils leur appartenant et déposés chez des tiers, ainsi que des appareils vendus.

Infractions. Pénalités. — Les contraventions sont constatées comme en matière de contributions indirectes. A défaut de transaction, elles sont déférées aux tribunaux de simple police et punies d'une amende de 50 francs, indépendamment du payement du droit fraudé (10 ou 5 francs, suivant les distinctions établies ci-dessus). — R. BLAIGNAN.

élarvement (de *é* priv., et de *larve*) n. m. Action de débarrasser des larves parasites les plantes ou les animaux.

— ENCYCL. On détruit les larves de hanneton par injections dans le sol de solutions de sulfure de carbone, cyanure de potassium, benzine, naphtaline, ou bien encore en faisant suivre la charrue, au moment des labours d'automne, par des femmes et des enfants qui ramassent les larves déterrées pour les détruire ensuite. On a utilisé aussi des gallinacés (poules et dindons) friands des vers blancs et qui se précipitent sur les larves que déterre la charrue; mais cette nourriture communiquant une saveur désagréable à leur chair, on a dû renoncer à cette pratique. D'ailleurs, l'élarvement est, en général, et quel que soit l'insecte, moins efficace que la chasse à l'insecte parfait. Tout au plus a-t-on obtenu des résultats intéressants dans la destruction des larves d'hypodermes (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 653) qui infestent les bovidés. — J. DE CHAON.

Elsen, drame lyrique en quatre actes et cinq tableaux, poème de Jean Ferval, musique d'Adalbert Mercier, représenté pour la première fois, le 29 mars 1911, au théâtre lyrique de la Gaîté. — L'action de ce drame lyrique, d'un intérêt mince et d'un développement très restreint, se passe en Norvège. Deux frères, épris de la même femme, deviennent rivaux, et le dénouement de cette tragédie familiale sera la mort des deux hommes, par un jour de tempête, sur la mer houleuse qui bat les fjords sinueux. Horsel, marin d'âge mûr, a épousé une toute jeune femme, Elsen, et il se croit heureux; mais voilà que revient du large Branther, le frère de Horsel, qu'on croyait perdu sur les flots, tant son absence avait été longue. Dès leur première rencontre, la passion de l'amour s'empare de Branther et d'Elsen; ils s'avouent mutuellement leurs sentiments et, un beau soir, se réfugient dans la forêt voisine pour mieux s'aimer dans la solitude, à l'abri du mari qui les traque. Horsel arrive à surprendre les deux jeunes gens; il se réserve une vengeance implacable : lorsque la mer sera démontée, il amènera son frère sur la barque, qu'il dirigera vers les tourbillons et les courants remplis d'écueils; ceux-ci briseront l'esquif, et les frères couleront tous les deux. Les pêcheurs ont deviné les desseins criminels de Horsel; ils veulent le détourner de ses néfastes projets et organisent les secours; mais ils ne parvien-

nent qu'à ramener le corps mourant de Branther, qui expire dans les bras d'Elsen, tandis que celui de Horsel est englouti par les flots.

La partition, peu originale, manque d'invention mélodique, et le compositeur semble ignorer les procédés de la musique française moderne. Nous signalerons seulement une scène assez pathétique, vers la fin, et nous constatons que les pensées premières de l'auteur sont empruntées au compositeur norvégien Ed. Grieg. — Stan Golestan.

Les rôles ont été créés par : Mme Lafargue (*Elsen*); MM. Bourrillon (*Branther*), Boulogne (*Horsel*), Gilly (*le Ménestrel*).

Enfant de l'amour (L'), pièce en quatre actes, par Henri Bataille (27 février 1911, théâtre de la Porte-Saint-Martin). — Liane Orland, autrefois courtisane et même un peu moins que cela, a racheté les péchés de sa prime jeunesse par un sentiment sincère et profond : depuis dix-sept ans, elle est la maîtresse passionnément aimante, fidèle et dévouée, de Paul Rantz, député, qui s'occupe de beaucoup de choses : courses, journalisme, mines, etc., très riche. De sa première faute Liane a eu un fils, Maurice, aujourd'hui grand garçon sans position déterminée, ou plutôt dans une situation parfaitement fausse. Tant qu'il fut petit, Liane le choya, le gâta de son mieux; puis, à mesure qu'il grandissait, il devint une gêne pour sa mère, condamnée à rester toujours jeune; il s'en aperçut de bonne heure, et commença de souffrir en silence. Peu à peu, elle le fit passer du salon à l'office, où le maître d'hôtel Raymond s'occupa de lui avec sollicitude. Sans occupation, il vit des subsides que lui remet sa mère. Il vient la voir en cachette, en passant par l'escalier de service, toujours prêt à disparaître sur un signe. Liane l'aime cependant, tout au fond de son cœur, et se montre très généreuse pour lui, ainsi que pour la petite amie du jeune homme, Aline, qu'elle comble de cadeaux. Mais son affection ne se manifeste que par ses dons. Maurice, de son côté, adore sa mère; mais il le laisse peu voir, car il n'ose s'abandonner à aucun épanchement, sentant combien les circonstances rendent sa mère lointaine. Il faut ajouter encore que Maurice est très joli garçon, que toutes les femmes raffolent de lui, les femmes de tous les mondes. Il a inspiré une passion violente à Nellie, la toute jeune fille de Rantz; mais il ne se soucie guère d'elle et ne répond pas aux lettres brûlantes qu'elle lui fait parvenir par l'intermédiaire de Raymond. Qu'est-ce que la vie fera d'un tel être?... Maurice le sait et le dit : il peut devenir « une crapule ».

Les événements ne tardent pas à le mettre en face de lui-même. Depuis un certain temps, Liane est inquiète, car Rantz lui témoigne quelque froideur. Ses craintes se justifient. Nommé sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, l'homme politique rompt avec sa maîtresse. Il rompt d'une manière définitive, irrévocable : après lui avoir envoyé un chèque de cinq cent mille francs, il refuse avec une obstination inflexible de la revoir une seule fois. Pour Liane, c'est la mort, car son amour est si ardent que, Paul c'est la vie ellemême. Elle tente, en effet, de se suicider. La main qui portait le poison à ses lèvres, Maurice l'arrête. La douleur de l'amante rapproche de sa mère ce fils qui l'adorait de loin. Il essaye de la réconforter, il obtient d'elle le serment de vivre, et il lui jure de la défendre. Il emploie pour cela des moyens à lui, que son amoralité ne lui permet pas d'apprécier exactement.

Maurice a entre les mains des papiers, achetés au jockey Bowling, qui établissent nettement une forfaiture ancienne de Rantz : celui-ci, autrefois, a fait courir, sous le nom d'une autre bête, un cheval qui a gagné et rapporté la forte somme. D'autre part, Nellie, à la veille de se fiancer, est venue chez le jeune homme causer avec lui. Elle y est venue précisément le soir du jour où Liane a voulu s'empoisonner. Maurice, loin d'abuser de la situation, a reçu Mlle Rantz avec une délicatesse parfaite; « en frère », lui dit-il. Mais, avec le consentement de la jeune fille, qui jouit d'une liberté très grande, il l'a gardée à dîner..., et elle se trouve encore chez lui, toujours intacte et respectée, lorsque, le lendemain matin, il se rend chez le soussecrétaire d'Etat.

Le champion de Liane pose sans ménagement ses conditions : Rantz va immédiatement épouser sa maîtresse de dix-sept années, ou sinon, lui, Maurice, livrera aux journaux les papiers qui le disqualifieront à jamais. De plus, comme Nellie est absolument folle de lui, elle lui obéira aveuglément, et il fera d'elle ce que bon lui semblera. Sous cette attaque furieuse, Rantz, le vieux lutteur, ne plie pas : il résiste, il méprise, il insulte, il menace, il prend le petit Maurice à la gorge et manque de l'étrangler. Celui-ci tient bon. C'est, entre les deux adversaires, une lutte à mort. On ne peut prévoir qui l'emportera, quand, soudain, l'un des deux chancelle. C'est Maurice. Rantz vient de lui apprendre incidemment que son père était un garçon de café. A cette révélation inattendue, toute sa crânerie l'abandonne. Il redevient un enfant. Il ne combat plus, il supplie pour sa mère. Et Rantz, ravi d'ailleurs de savoir que sa Nellie n'a pas été souillée, se sent à son tour ému. Ensemble, les deux hommes se rendent chez Liane.

Le mariage de celle-ci et de Paul Rantz est irrévocablement décidé. Mais que va-t-on faire de Maurice?... Possesseur de mines importantes aux environs de Chicago, Rantz propose de l'envoyer les surveiller, avec des appointements annuels de vingt-huit mille francs. Maurice accepte avec une reconnaissance sincère, à la condition que sa petite amie consente à le suivre, et Aline, qui est toute amour, déclare que partout elle sera heureuse si Maurice est là. Malgré lui, cependant, le jeune homme laisse percer un peu de la douleur qu'il éprouve à être ainsi définitivement séparé de sa mère, au lendemain du jour où la souffrance la lui avait rendue. Liane éprouve comme un remords et supplie son fils de rester; mais l'enfant de l'amour comprend qu'il n'est point de place pour lui au foyer nouveau qui se fonde : il demeure inébranlable dans sa décision et part pour l'exil.

Henri Bataille a étudié ici un milieu très spécial. On peut ne pas accorder toute sympathie à ses deux principaux personnages, la mère et le fils, mais on est obligé de les trouver extrêmement intéressants. L'auteur a fouillé ces deux caractères, celui de Maurice surtout, avec un talent des plus heureux. Liane et son fils sont des créatures si vivantes, elles se meuvent avec tant de naturel dans une atmosphère de réalité, qu'elles répandent partout autour d'elles la chaleur de la vie. Deux actes d'exposition un peu touffus — le premier est même un peu lent au début — un troisième acte où l'émotion violente est portée à son paroxysme, un quatrième acte d'une mélancolie troublante : tel est le bilan de cette œuvre sincère et vécue, où la langue nerveuse, abondante, cependant précise, correspond avec exactitude aux exigences de toutes les situations. — G. Hauriodt.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Réjane (*Liane Orland*), Sylvio (*Aline*), Frévalles (*Nellie Rantz*); et par MM. André Brulé (*Maurice Orland*), Duméry (*Rantz*), Jean Coquelin (*Raymond*).

floculation (*si-on* — du lat. *flocculus*, petit flocon) n. f. Précipitation qui se produit au sein des liquides tenant en suspension des corps en fausse solution, notamment des substances colloïdales, lorsqu'on y fait agir certains agents étrangers. (Le déplacement des corps précipités se fait sous l'apparence de flocons ténus, réunis parfois en nuage assez épais qui remonte dans le liquide.)

floculer (*lé*) v. n. S'isoler de son dissolvant sous forme de précipité floculeux : *Certaines substances stables en solutions acides* FLOCULENT *lorsque ces solutions deviennent alcalines ou simplement neutres.*

floculeux, euse adj. Se dit des précipités de la floculation.

***Fonvielle** (Ulric DE), journaliste et homme politique français, né à Paris le 11 février 1833. — Il est mort dans la même ville au mois de juillet 1911. Ulric de Fonvielle était le frère cadet du publiciste scientifique Wilfrid de Fonvielle et du journaliste républicain Arthur de Fonvielle, qui lui fit faire ses premières armes de polémiste dans le journal d'opposition qu'il avait fondé à Alger, *l'Algérie nouvelle*. Mais le journal, frappé de condamnations multiples, dut disparaître. C'était le moment où Garibaldi commençait en Sicile son épopée chevaleresque. Ulric de Fonvielle quitta la plume pour l'épée, et, embarqué avec les *Mille* sous la direction du colonel Medici, reçut l'épaulette d'officier après le combat du Vulturne : il servait à ce moment dans la légion française sous les ordres du colonel Cluseret, et remplissait en même temps le rôle d'informateur et de dessinateur pour le journal « l'Illustration ». Après la prise de Capoue, il reçut la médaille de la Valeur militaire, revint en France, utilisant bientôt ses souvenirs de campagne pour rédiger dans la « Presse » une série de feuilletons, écrits dans un style vif et pittoresque, et qu'il réunit ensuite (1861) en un très intéressant volume : *les Chemises rouges*. Mais, bientôt, le goût des aventures le reprenait, et il partait pour l'Amérique, où venait d'éclater la guerre de Sécession. Il y retrouva le colonel Cluseret, récemment nommé brigadier-général et commandant l'avant-garde du général Frémont. Il servit ensuite à l'état-major de l'armée du Potomac comme ingénieur-topographe et assista aux plus terribles batailles de la campagne, particulièrement aux journées de Bull-Run, Gettysburg, etc. Il était de retour en France en 1864. Dès lors, il se consacra exclusivement au journalisme politique : il collabora au « Diogène », à la « Vie parisienne », où il écrivit notamment une série fort curieuse et documentée de *Scènes de la vie militaire aux Etats-Unis*, à la « Démocratie », journal d'Emilio Castelar, au « Diritto », organe de la démocratie italienne, à la « Marseillaise », où un de ses articles contre l'attitude du gouvernement et de la troupe lui valut une condamnation à 500 francs d'amende et à deux mois de prison, etc. Il fut un des témoins envoyés par Paschal Grousset au prince Pierre Bonaparte, et faillit être tué dans la tragique entrevue d'Auteuil. Après avoir échoué, dans le Rhône, en 1870, à une élection législative, il commanda, pendant le siège de Paris, un bataillon bellevillois, et se signala par sa décision et son sang-froid dans la défense du plateau d'Avron (26 décembre 1870). L'attentat du 31 octobre l'avait séparé de beaucoup parmi ses anciens amis politiques, notamment de Rochefort. Rallié au gouvernement régulier, il combattit la Commune et aida au rétablissement de l'ordre pendant la semaine sanglante, comme lieutenant-colonel du 48e de marche. Le « Père Duchêne » l'attaqua avec une violence inouïe. Après la guerre, il fit peu parler de lui. Il dirigea « l'Union républicaine de Dieppe », encourut encore quelques condamnations de presse, fit paraître, en 1873, son grand drame *Populus*, écrit en collaboration avec E. Hubert et de Trogoff, dirigea en 1888 le « Journal de Courbevoie, » et entreprit la rédaction de ses *Mémoires*. C'était un esprit cultivé, brillant, aux tendances généreuses, et un des plus sympathiques parmi les chefs de la démocratie du second Empire. — H. Trévise.


Ulric de Fonvielle. (Phot. Carjat.)

fousseux n. m. Houe triangulaire, servant à biner la vigne. Syn. de FESSOU.

***garantie** n. f. — Encycl. *Exportation; remboursement des droits*. Lorsque des ouvrages neufs d'or ou d'argent de fabrication française, revêtus de l'empreinte des poinçons réglementaires, sont exportés pour être vendus à l'étranger, le droit de garantie — 37 fr. 50 par hectogramme d'or; 2 fr. par hectogramme d'argent — est remboursé à l'expéditeur. Ce principe, posé par les lois du 19 brumaire an VI (art. 26) et du 30 mars 1872 (art. 2), a été rappelé par la loi du 26 décembre 1908 (art. 18), qui a abrogé les dispositions législatives précitées et a modifié les règles appliquées jusqu'à ce jour pour effectuer ce remboursement.

La présentation des objets destinés à être exportés avec remboursement des droits, faite précédemment dans tous les bureaux de garantie indistinctement, ne peut plus avoir lieu qu'à l'un des bureaux spécialement désignés par le ministre des finances : Bellegarde, Marseille, Pontarlier, Besançon, Morteau, Valence, Toulouse, Bordeaux, Saumur, Nancy, Lyon, Paris, Niort. (Arrêté du 11 janvier 1909.)

Un décret du 27 juillet 1878, rendu pour l'application de la loi précitée de 1872, avait décidé que les ouvrages d'or et d'argent seraient répartis, par arrêté ministériel, en trois catégories établies d'après le poids desdits objets, et le même règlement avait déterminé, en vue du remboursement des droits lors de l'exportation, des formalités qui variaient suivant ces catégories; cette réglementation favorisait la fraude : c'est ainsi que les ouvrages de la troisième catégorie, qui étaient exportés avec l'empreinte des poinçons courants, sans addition d'aucune marque particulière, pouvaient facilement, après avoir été réimportés en fraude, être livrés à la vente intérieure, ou bien faire l'objet d'une nouvelle déclaration d'exportation donnant lieu à un second remboursement. Quant aux articles de la deuxième catégorie, les tribunaux s'étant refusés à considérer comme non revêtus des marques légales les ouvrages portant à la fois le poinçon d'intérieur et le poinçon d'exportation, il n'était pas possible de relever le caractère illicite de la présence, en France, de ceux de ces objets introduits frauduleusement. L'article 18 de la loi de 1908 stipule que les empreintes des poinçons courants seront désormais oblitérées sur tous les ouvrages destinés à l'exportation et pour lesquels le remboursement du droit de garantie sera réclamé.

La loi ne prévoit pas l'apposition du poinçon d'exportation sur les objets présentés au remboursement. Les représentants de l'industrie ayant fait valoir l'intérêt qu'il y aurait à en revêtir au moins les objets d'une certaine importance, l'administration a décidé que la marque « Tête de Mercure » serait apposée d'office sur les ouvrages d'or du poids de 5 grammes et au-dessus, ainsi que sur les ouvrages d'argent du poids de 25 grammes et au-dessus; pour les ouvrages d'un poids inférieur, le poinçon d'exportation n'est apposé que lorsque l'exportateur en fait la demande expresse. (Circ. Cont. Ind. du 19 janvier 1909.)

Le remboursement reste subordonné à l'obligation, pour l'exportateur, de représenter dans un délai de trois mois un certificat du service des douanes ou de celui des postes, constatant la sortie de France des ouvrages dont les marques ont été oblitérées.

Essayeurs. Les essayeurs des bureaux de garantie étaient précédemment nommés par les préfets, qui pouvaient également les révoquer, sauf approbation du ministre des finances. Aux termes de l'art. 45 de la loi du 26 décembre 1908, ces agents sont actuellement nommés et révoqués par arrêtés du ministre des finances. Le même article dispose, en outre, que, dans les villes possédant à la fois un bureau de garantie et un laboratoire du ministère des finances, les fonctions d'essayeur seront, au fur et à mesure des vacances, confiées au chimiste en chef du laboratoire. Les chimistes appelés à remplir l'emploi d'essayeur de la garantie sont dispensés de produire le certificat de capacité délivré par l'administration des Monnaies en exécution de l'art. 39 de la loi du 19 brumaire an VI et de l'art. 2 de celle du 13 germinal suivant. Par dérogation à la règle d'après laquelle les droits d'essai n'entrent pas dans les contributions et revenus publics, mais sont encaissés par les essayeurs comme rétribution de leur travail, ces droits sont perçus au profit du Trésor, dans les bureaux où les fonctions d'essayeur sont dévolues au chimiste du laboratoire. Toutefois, une indemnité spéciale est allouée à ce dernier. Le ministre des finances règle, sur la proposition de ce chef de service, le nombre, les conditions de nomination et la rétribution des auxiliaires qui peuvent être adjoints aux essayeurs des bureaux organisés conformément à ces dispositions.

Indication de la nature des ouvrages en métaux divers. Tous ceux qui, en même temps que des ouvrages en or ou en argent contrôlé et dans le même local, vendent des objets en métaux divers doublés, plaqués, dorés, argentés ou non, sont tenus d'indiquer d'une manière apparente la nature réelle des articles de cette dernière catégorie sur les vitrines d'exposition, les catalogues et emballages, ainsi que sur les factures délivrées aux acheteurs. (Loi de finances du 8 avril 1910, art. 34.) Cette mesure est destinée à garantir le public contre les tentatives ayant pour but de faire passer pour des ouvrages en or ou en argent des objets, recouverts ou non d'une couche de métal précieux, qui n'en ont que l'apparence.

Objets revêtus de faux poinçons anciens. Les dispositions répressives relatives à l'emploi de faux poinçons de garantie ou de poinçons de fantaisie ne concernaient que les poinçons courants. Or, l'on contrefait ou l'on imite également les anciennes marques, afin de faire croire à l'authenticité d'ouvrages de fabrication récente que l'on présente comme anciens. L'article 35 de la loi du 8 avril 1910 punit d'une amende de 200 à 500 francs et d'un emprisonnement d'un mois, indépendamment de la confiscation des objets saisis, la détention ou la vente, par les fabricants ou les marchands, d'ouvrages d'or ou d'argent revêtus soit de l'empreinte de faux poinçons anciens, soit de marques anciennes entées, soudées ou contretirées, soit de l'empreinte de poinçons de fantaisie, imitant les poinçons anciens.

Poinçon de responsabilité des ouvrages importés. Les fabricants français demandaient depuis longtemps que l'on soumît les ouvrages d'or ou d'argent de provenance étrangère à une marque particulière, analogue au poinçon de maître qu'ils sont tenus d'apposer sur leurs produits. En vue de donner satisfaction à ce vœu, l'article 35 précité a créé un poinçon dit « de responsabilité », que les commerçants procédant, en France, à la première mise en vente d'objets d'or, d'argent ou de platine fabriqués à l'étranger, doivent obligatoirement apposer sur lesdits objets, sous peine de les voir confisquer et de payer, en outre, une amende de 100 à 500 francs. Le poinçon de responsabilité est régi par les mêmes dispositions que le poinçon de maître des ouvrages fabriqués en France. Les commerçants qui veulent mettre en vente des ouvrages d'or, d'argent ou de platine qu'ils reçoivent de l'étranger, sont tenus de faire insculper à la préfecture et à la mairie (à Paris, à la Préfecture de police et au Bureau de garantie), sur une planche de cuivre à ce destinée, leur poinçon particulier portant la lettre initiale de leur nom avec un symbole. (Loi du 19 brumaire an VI, art. 9 et 72.) Ce poinçon, qui doit se distinguer nettement du poinçon de maître (losange) apposé sur les ouvrages de fabrication nationale, doit avoir la forme d'une ellipse, dont les dimensions peuvent varier suivant le genre des ouvrages vendus.

L'apposition du poinçon de responsabilité doit précéder la présentation des objets au contrôle. Les commerçants destinataires d'ouvrages fabriqués à l'étranger peuvent les faire revêtir de leur poinçon particulier par les soins de l'expéditeur.

Une exception est faite en faveur des objets anciens ayant un caractère d'art et de curiosité, dispensés de l'obligation du titre par les décisions ministérielles des 25 juin 1902 et 18 mai 1903, et en faveur des objets antiques, dispensés du poinçonnement et du payement du droit de garantie par une autre décision du 12 septembre 1903. Ces objets peuvent être importés et mis en vente à l'intérieur sans être revêtus du poinçon de responsabilité. — Raymond Blaignan.

Gorst (sir Eldon), homme politique et administrateur anglais, agent diplomatique et commissaire général de la Grande-Bretagne en Egypte, né en Nouvelle-Zélande le 25 juin 1861, mort à Londres le 12 juillet 1911. Les principales étapes de sa carrière politique, jusqu'à sa nomination au poste de haut commissaire anglais à la cour du khédive, ont été indiquées au *Larousse mensuel* (t. Ier, p. 56). Succédant à lord Cromer en 1907, sir Eldon Gorst héritait d'une situation difficile; car l'énergie déployée par son prédécesseur pour « angliciser » en quelque sorte le gouvernement et l'administration de l'Egypte avait provoqué dans la population indigène une agitation panislamique et nationaliste qui parut, au lendemain de l'incident de Denchaweï, assez inquiétante. Sir Eldon Gorst suivit, sur cette question, une politique diamétralement opposée à celle de son prédécesseur. Ce n'est pas une colonie qu'il voulut organiser, mais un très large protectorat. Estimant que c'était assez pour l'Angleterre de tenir militairement et financièrement le pays, il crut pouvoir laisser à des Egyptiens, d'ailleurs fort instruits et capables, le soin de l'administrer, de façon à ménager toutes les susceptibilités musulmanes. Il projeta en un mot de créer un corps complet de fonctionnaires indigènes. L'avenir seul pourra dire qui, de lord Cromer ou de sir Eldon Gorst, défendit le mieux les intérêts de l'Angleterre : en tout cas, si la politique du haut commissaire qui vient de disparaître fut assez critiquée par la presse unioniste anglaise (elle fermait aux jeunes gens bien nés des classes dirigeantes un débouché commode vers des fonctions administratives très considérées et lucratives), il faut reconnaître qu'elle donna à l'Egypte une tranquillité intérieure qu'elle n'avait jamais connue depuis l'occupation anglaise, et qu'elle parut préparer la voie à une entente définitive dans la vallée du Nil entre Anglais et Egyptiens. D'autre part, sir Eldon fit, non sans succès, les plus grands efforts pour enlever à la question d'Egypte son caractère international, ôtant tout prétexte d'intervention, même financière, aux autres puissances européennes, et en particulier à la Turquie. Il laisse, de toute façon, une œuvre discutée, mais considérable. — G. T.



Sir Eldon Gorst.

Guinard (Marie-*Aimé*-Désiré), chirurgien français, né à Saint-Etienne (Loire) le 8 mai 1856, mort à Paris le 18 juin 1911. Externe des hôpitaux de Paris en 1878 et 1879, interne de 1880 à 1883, Guinard avait passé sa thèse de doctorat en 1884 sur le *Nouveau mode de traitement de la pleurésie purulente.* Nommé chirurgien des hôpitaux en 1892 et chef de service en 1899, il dirigea les services de chirurgie des hospices d'Ivry, puis de Bicêtre, de la Maison Dubois, de l'hôpital Saint-Louis, et enfin, fut appelé en 1906 à remplacer le Dr Lucas-Championnière comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il fit, en prenant possession de son poste, une leçon inaugurale très remarquée.



Aimé Guinard. (Phot. Eug. Pirou.)

Excellent chirurgien, Guinard voyait son service d'hôpital suivi par de nombreux disciples qui trouvaient en lui un maître savant, un ami bienveillant et sûr. Doux et charitable pour ses malades, qu'il soignait avec une patience quasi maternelle, il avait rempli ses délicates fonctions avec un dévouement et un zèle admirables, qui lui avaient apporté l'estime et la sympathie. Mais, parmi les nombreux malades auxquels il donna ses soins, il devait malheureusement se rencontrer un déséquilibré pour prétendre que le chirurgien l'avait mal opéré et, par vengeance, attenter aux jours du praticien. Le 13 juin 1911, en effet, au moment où Guinard quittait son service de l'Hôtel-Dieu, il essuyait le feu du forcené et recevait à bout portant quatre balles de revolver. Atteint à l'abdomen, le chirurgien succombait quelques jours plus tard à ses blessures.

Guinard avait été président du syndicat des médecins de la Seine; il faisait partie de la Société anatomique et de la Société de chirurgie, et devait présider la section chirurgicale du Congrès de la tuberculose, qui allait tenir ses assises à Rome en septembre 1911.

On lui doit, outre d'importantes communications à divers congrès de chirurgie et de nombreux articles dans les journaux et revues de médecine, les ouvrages suivants : *Comparaison des organes génitaux externes dans les deux sexes* (Paris, 1886); *Quatorzième congrès de chirurgie* (Paris, 1901); *Traité des affections chirurgicales de l'abdomen*, dans le *Nouveau traité de chirurgie* publié sous la direction des professeurs Le Dentu et Delbet. — E. Santiard.

Huet (Paul) — 1803-1869 — *d'après ses notes, sa correspondance, ses contemporains; documents recueillis et précédés d'une notice biographique par son fils*, René-Paul Huet (Paris, 1911, in-8°). — L'apparition de ce volume, consciencieux et nourri, dû à la piété éclairée d'un fils, qui est lui-même un artiste, coïncidant avec l'exposition de l'œuvre de Paul Huet à l'Ecole des beaux-arts (mai-juin 1911), contribue à remettre en sa vraie place un artiste longtemps méconnu, et qui a pourtant été, à l'époque romantique, comme le rénovateur ou le restaurateur de la peinture de paysage en France.

On n'avait pas, du reste, attendu ce moment pour reviser l'ancienne opinion qui attribuait uniquement à l'influence anglaise, et particulièrement à Constable, le magnifique essor de la peinture de paysage dans l'école de 1830. C'est de 1824 que date la révélation du génie de Constable au public français. Or, dès 1822, Paul Huet brossait, d'après nature, des études de paysage d'un caractère tout nouveau. C'est qu'en réalité, en dépit de la vogue du paysage dit historique, ce genre faux où triomphaient les Bidault, les Valenciennes, les Bertin, jamais la tradition du paysage réel ne s'était interrompue en France. Si l'on veut chercher les vrais maîtres de Paul Huet — dont quelques-uns sont aussi ceux de Constable (d'où les ressemblances entre les deux peintres) — il faut remonter à Fragonard, à Watteau, et à Claude Lorrain, et à Poussin, sans oublier les paysages de Rembrandt, de Ruysdaël, d'Hobbema, de Van Goyen, sans oublier ceux de Rubens. A ces influences il faudrait ajouter celles, plus récentes, de Prudhon, de Géricault, de Gros.

Que, maintenant, l'exemple de Constable, de Bonington, qui fut le camarade de Huet, de Copley Fielding, de S.-W. Reynolds (le frère du grand portraitiste) ait contribué à affermir Huet, comme Delacroix, dans leurs propres tendances, c'est ce qu'il est permis d'admettre. Pour sa part, P. Huet écrivait, dans ses notes sur la peinture de paysage : « A la suite des poésies de Byron, l'Angleterre nous envoya une magnifique leçon de paysage. Dans l'histoire de la peinture moderne, l'apparition des œuvres de Constable fut un événement. » Mais, si cet événement fut le bienvenu, c'est que les jeunes peintres français avaient déjà une nouvelle conception de l'art de représenter les arbres, le ciel, les eaux.

Dans cette transformation, la part des écrivains avait été grande. J.-Jacques Rousseau avait renouvelé le sentiment de la nature. Après lui, Bernardin de Saint-Pierre, puis Chateaubriand, l'avaient exprimé avec une croissante richesse de coloris. Ces grands écrivains étaient déjà des peintres. En revanche, il est curieux de constater à quel point, chez les paysagistes romantiques, dont Paul Huet est le maître et comme le type, ce sentiment de la nature avait une teinte élégiaque. Le paysage est chez lui — et ses papiers en font foi — comme l'expression extérieure de son lyrisme intime. Il déclare lui-même que le paysage est « le reflet de la poésie inquiète, rêveuse et dramatique de son temps ». Il conçoit le romantisme comme une réaction contre l'influence académique de l'école, comme un retour à la nature et au sentiment. Ce sentiment a chez lui la force d'une passion : son émotion devant la nature est presque trop forte. En présence de la nature, il s'améliore « en retrempant l'imagination aux sources du vrai, dans le silence du sublime infini ». Cette contemplation a quelque chose de religieux. P. Huet aime à « rendre les tendres mystères des hautes futaies. » Mais, en les exprimant, il les teinte de sa propre mélancolie. Ame tendre, impressionnable, vibrante dans un corps maladif et nerveux, Paul Huet répand dans ses œuvres la fine tristesse de son cœur. « Une femme a bien dit (rapporte Michelet) : *Nul n'a eu plus le sens des pleurs de la nature...* » Sites tourmentés, forêts aux sombres épaisseurs, arbres tordus, flots livides, ciels orageux, c'est ce qu'il excellait à rendre.

L'Inondation de Saint-Cloud, tableau de Paul Huet, au Louvre. — Phot. Giraudon

L'exposition de l'École des beaux-arts, qui réunissait 217 toiles et 173 dessins, pastels, aquarelles, eaux-fortes et lithographies, a permis de passer une revue d'ensemble de son œuvre. D'autre part, le livre de son fils nous met sous les yeux les jugements des principaux critiques de son temps sur les tableaux qu'il envoyait aux Salons. Il débuta, en 1827, avec une *Vue des environs de La Fere*. En 1831, un *Coucher de soleil derrière une vieille abbaye*; en 1833, une *Vue générale de Rouen*, qui est une de ses meilleures toiles; en 1834, des *Vues générales d'Avignon et de Honfleur*; en 1840, sa *Vue du Château d'Arques, à Dieppe*, qui a de fort jolis lointains; puis une *Vue d'Avignon* (1843); le *Val d'Enfer*, et beaucoup d'autres tableaux en 1848; la *Lisière du bois*, *Fraîcheur des bois* (Louvre), le *Calme du matin, intérieur de forêt* (1852, Louvre), les *Brisants de Granville* (1853, Louvre), sont ses principales œuvres avant l'Exposition universelle de 1855, où il envoie le *Soleil couchant à Seine-Port* et son chef-d'œuvre, l'*Inondation de Saint-Cloud*, aujourd'hui au Louvre, à propos duquel Th. Gautier écrivait alors : « Il était difficile de mieux rendre la lumière blafarde, l'eau terreuse, les branchages rouillés et l'aspect étrange et désolé de l'inondation. »

En 1859, Huet s'essaye, dans huit panneaux d'une tonalité plus claire, à la peinture décorative. Puis, dans ses dernières années, il donne une suite de paysages tragiques : en 1861, le *Gouffre*, paysage composé, d'un effet dramatique; *Grande Marée d'équinoxe aux environs de Honfleur*, toile d'un coloris gris et jaune, mais d'une sauvagerie impressionnante; les *Falaises de Houlgate, dites les Roches-Noires*; en 1863, les *Falaises de Houlgate entre Dives et Trouville*; en 1864, un *Torrent dans les Alpes*; en 1865, le *Gave débordé*; en 1866, le *Bois de la Haye*. L'Exposition universelle de 1867 rappelle les principales toiles précédentes. En 1868, il envoie les *Ruines du château de Pierrefonds*; en 1869, la *Laita à marée haute*. Il peignait le jour de sa mort ses *Pêcheurs tirant la senne sur la grève de Houlgate*.

La plupart des grandes toiles de Huet ne sont pas inspirées directement par la nature : ce sont des œuvres composées, imaginées. L'intransigeant Delécluze reprochait à Huet d' « aimer les scènes fantastiques » et aussi « de vouloir être plus poétique que nature, ce qui, ajoutait-il, n'est pas raisonnable ». Il faut s'entendre : Huet n'est pas un réaliste et n'a point d'estime pour les réalistes. Mais il n'a point cessé d'étudier la nature de très près : depuis l'Ile Séguin et le parc de Saint-Cloud, premiers théâtres de ses études picturales, jusqu'à l'Auvergne, les Alpes, l'Italie ou la Hollande; car nul peintre n'a plus voyagé. Chacun de ses tableaux composés suppose une foule d'études d'après nature; et il ne faut pas oublier que son imagination était servie par une mémoire des lieux très précise. Ses études marquent la souplesse de son talent et la variété de son coloris; ses aquarelles sont traitées avec une fougue très prime-sautière : mais il restreignait cette liberté volontairement lorsqu'il abordait, dans l'atelier, les travaux de chevalet. Il chargeait alors sa couleur et fonçait ses tonalités. Il est, du reste, remarquable que ce romantique invétéré avait conservé, des maîtres classiques, le goût de la composition harmonieusement équilibrée.



Paul Huet. (Phot. Pierre Petit.)

A côté de l'artiste, la *Correspondance* de Paul Huet, publiée par son fils, nous fait connaître l'homme. Paul Huet y apparaît bien comme l'homme de sa peinture, sensible et impressionnable. « C'était, dit Michelet, un cœur tendre, et beaucoup trop, hélas ! » Il parle lui-même de sa « susceptibilité nerveuse et maladive ». Elle eut fort à souffrir, car P. Huet eut plus que sa part des épreuves auxquelles tout artiste est exposé. Surtout à partir de 1852, les confidences mélancoliques tiennent une grande place dans la *Correspondance*. Plus que de raison, P. Huet souffrait de voir le goût du public se détourner de lui. Le caprice de la mode, le mercantilisme, l'incompétence des amateurs mondains, l'efféminalion de l'art, voilà ce dont il gémit. « Mon parti est vaincu... notre temps est fini », dit-il en pensant à la phalange romantique. Il craint que sa peinture ne paraisse triste et sauvage, parmi ce gracieux et ce joli, au milieu de toutes ces toiles vernies, lustrées, « de ces incendies de rose qui flattent le goût du jour ». Il trouve que « le nombre des habiles est considérable », ce qui veut dire que le nombre des talents ne l'est point. Il en veut aux deux puissances qui, dans cette société du second empire, lui paraissent corrompre le goût : les femmes et les critiques. Les critiques ne savent rien en général, et Delécluze, qui a toujours marqué une inintelligence complète de la peinture de Paul Huet, lui semble avoir pesé pendant plus de quarante ans comme une calamité. Mais il se plaint moins encore des critiques que de l'abstention. La conspiration du silence est ce dont il a le plus souffert.

Ses opinions politiques et son indépendance contribuent d'ailleurs à l'isoler dans la société impériale, à écarter de lui commandes et faveurs. Jeune romantique, il avait été carbonaro. Il combattit en 1830. Il resta fidèle aux idées libérales, ce qui ne l'empêchait pas de conserver des sentiments sincères d'attachement et de respect pour la duchesse d'Orléans, à laquelle il avait jadis donné des leçons de peinture. Le coup d'Etat du 2-Décembre trouva en lui un adversaire résolu. Ami de V. Hugo, Carnot, de Flotte, E. Pelletan, Michelet, il refusa les avances du pouvoir impérial, et enveloppa dans une double réprobation une société qui avait, selon lui, perdu le sens artistique, en même temps que le sens de la liberté.

Mais ce n'est là qu'un des aspects par où se fait connaître, en cette *Correspondance*, cette sensibilité vive et frémissante et toute pénétrée de tendresse pour sa famille, de solide affection pour ses amis. D'illustres camaraderies pouvaient le dédommager de l'oubli du vulgaire incompétent. Delacroix, son compagnon aux premiers rangs de l'armée romantique, prisait son talent et son caractère. Sainte-Beuve, dans un de ses *Portraits contemporains*, a dit le cas qu'il faisait de son intelligence et de son cœur. Gustave Planche, Th. Gautier, Alex. Dumas père, ont été ses amis ou ses prôneurs. Michelet écrivait dans le « Temps » : « C'était plus qu'un pinceau, c'était une âme, un charmant esprit. »

Entre les différentes raisons qui peuvent nous intéresser à sa *Correspondance*, on ne saurait négliger le côté anecdotique et ce que Huet nous raconte de quelques-uns de ses illustres amis. C'est ainsi

qu'invité à plusieurs reprises à Saint-Point, il nous montre Lamartine vieilli, ruiné, toujours chimérique, et magnifique de sérénité, aspirant à la réputation de premier marchand de vins de France. Paul Huet est un artiste lettré. Dans sa jeunesse, il se distingue par sa facilité à écrire les vers latins. Toujours la littérature d'imagination eut pour lui des charmes, et souvent un motif littéraire, se combinant en son esprit avec le souvenir d'un site pittoresque, est le point de départ d'une œuvre d'art (le *Cavalier*, *Fraîcheur des bois*). La *Correspondance* le montre attentif à tout événement artistique ou littéraire : ici rapportant les propos de Delacroix, là appréciant les *Misérables*, louant Charlet ou critiquant Ingres, disant son mot, à l'occasion, sur la situation politique, s'intéressant enfin à toute la vie qui l'entoure. En même temps qu'un peintre, c'est une âme qu'on nous fait retrouver. — Louis Coquelin.

interlecture (du lat. *inter*, entre, et de *lecture*) n. f. Lecture qui peut être faite par n'importe qui, en parlant d'un texte écrit en langage conventionnel et non pas seulement par celui qui l'a tracé.

interlisibilité (du lat. *inter*, entre, et de *lisibilité*) n. f. Possibilité d'être lu par tout le monde, en parlant d'un texte écrit en langage conventionnel. (Se dit particulièrement de la sténographie mécanique qui peut être lue par tout le monde, à l'inverse de la sténographie manuelle, accessible aux seuls initiés et souvent même uniquement au sténographe qui l'a tracée.)

***La Trémoïlle** (Charles-Louis, duc DE), prince de Tarente et de Talmont, historien et érudit français, né à Paris en 1838, mort dans la même ville le 4 juillet 1911. Il appartenait à une des plus nobles et des plus anciennes familles de l'armorial français, et descendait notamment de Louis de La Trémoïlle, vicomte de Thouars et prince de Talmont, qui gagna, sous le règne de Charles VIII, la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, combattit à Fornoue et à Agnadel, et fut tué à la journée de Pavie. Beaucoup parmi ses ancêtres ont eu à jouer dans l'histoire de France et particulièrement dans l'histoire de l'Ouest français un rôle considérable. En sa qualité de 9e duc de Thouars (le duché datant de 1563), il était, après les princes de souche royale, le premier des ducs français par ordre d'ancienneté. C'est tout d'abord l'existence, dans le château familial de Thouars, d'une collection d'archives presque unique en son genre, en France, par son antiquité, sa continuité et son intérêt, qui guida vers l'histoire le d c Charles-Louis de La Trémoïlle. Homme de goût et de grand savoir, cachant sous la simplicité et la distinction parfaites de l'homme du monde, autrefois grand veneur et sportsman, plus tard président du cercle de la rue Royale, de rares mérites d'érudit, de travailleur et d'artiste, il avait classé soigneusement toutes les pièces renfermées au château de Thouars, et parmi lesquelles figuraient les lettres de la fameuse princesse des Ursins, qui était une La Trémoïlle, et aussi les archives des Walsh, compagnons des Stuarts, venus en France au XVIe siècle, et dont sa propre mère, Valentine de Walsh-Serrant, était une descendante. Transportées à Paris et conservées soigneusement dans l'hôtel Abeille, aux Champs-Elysées, où il avait fixé sa résidence, ces archives ont fourni au duc Charles-Louis la matière d'intéressantes publications, parmi lesquelles il convient de citer la *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de La Tremoïlle* (1875), document capital pour l'histoire de la guerre de Bretagne pendant la minorité de Charles VIII ; *Guy de La Tremoïlle et Marie de Sully* (1887); *les La Tremoïlle pendant cinq siècles* (1890-1895), 5 vol.; *Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres* [*1451-1481*] (1888); *Jeanne de Montmorency, duchesse de la Tremoïlle, et sa fille la princesse de Condé* [*1578-1629*] (1895); *Souvenirs de la princesse de Tarente* (1898); *Souvenirs de la Révolution; mes parents* (1898); divers essais sur les sculptures de Solesmes, sur l'histoire d'Ecosse : *une Famille royaliste irlandaise et française; le Prince Charles-Edouard; Chartrier de Thouars, documents historiques et généalogiques* (1877), etc. Ces publications lui avaient justement valu, en 1899, d'être élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Menant. Royaliste par tradition, le duc de La Trémoïlle s'était peu mêlé à la politique active. — Henri Trévise.


Le duc de La Trémoïlle.

Lettres de lord Byron, *traduites par Jean Delachaume* (Paris, 1911). — « Quand la gloire de Byron ne serait plus que la charpente dénudée qui servit au feu d'artifice, j'y porterais encore volontiers mes regards », a écrit Maurice Barrès dans *la Mort de Venise*, lorsqu'il se plaisait à évoquer l'ombre insolente du grand Anglais sur les grèves solitaires du Lido. Et de fait, si tous les héros de son œuvre : Childe-Harold, Manfred, Lara, le Corsaire, nous semblent aujourd'hui surannés, celui qui leur prêta son âme frénétique et révoltée est une de ces belles ruines devant lesquelles il convient de s'arrêter encore. On se pénétrera davantage de cette idée quand on aura lu les lettres que Jean Delachaume a pieusement choisies et admirablement traduites parmi la volumineuse correspondance du grand poète. Elles embrassent toutes la vie de Byron dans un espace de vingt années, car il est peu d'existences célèbres qui furent aussi courtes et pourtant aussi remplies que la sienne. « Crois-tu que c'est du temps que dépend l'existence? » dit Manfred.


Lord Byron (d'après un croquis du comte d'Orsay, fait à Pise en 1822).

Cette correspondance éclaire et précise les points les plus importants de la vie du héros romantique qui fut l'objet de tant de commentaires calomnieux. Disons tout de suite qu'il en devait être ainsi de celui qui affichait le mépris le plus cynique de toutes les conventions. Depuis son départ scandaleux d'Angleterre jusqu'à sa mort glorieuse à Missolonghi, c'est-à-dire pendant près de dix années, il vécut en lutte perpétuelle avec l'opinion, pareil au nageur désespéré qui remonte furieusement le courant, et cette attitude audacieuse, cette morgue, ce mépris ne l'abandonnèrent jamais.

Cette correspondance s'ouvre en 1804. Byron avait alors seize ans, étant né en 1788. Il passait à ce moment ses vacances auprès de sa mère, à Southwell, dans le canton de Nottingham, et n'allait pas tarder à entrer à l'université de Cambridge (Trinity College). Toutes ses premières lettres sont pleines des préoccupations frivoles d'un j. une élégant dissipé. Certes, Byron fait déjà des vers, et depuis longtemps, mais il n'y attache guère d'importance, et ne cherche pas autre chose qu'être agréable aux femmes par ses strophes érotiques. Il avoue, d'ailleurs, que la gloire du poète est loin d'être le comble de ses vœux, et, malgré les accès de colère que lui causera la moindre critique, on sent bien qu'il dit la vérité, et sa vie le prouvera. Byron est avant tout un homme d'action, et il désire d'autant plus le paraître qu'il souffre dans son orgueil de cette légère infirmité du pied qui le force à boiter. Aussi, en attendant de trouver un champ digne de son activité, il perd en défis, en gageures, le temps qu'il ne peut mieux employer, et sa vie est une continuelle dissipation. Ne mangeant pas pour conserver sa sveltesse à laquelle il tient comme un disciple jaloux de Brummel, il boit seulement pour se désennuyer, et il écrit avec une bouteille de vin dans la tête, confessant être ivre tous les jours. A l'antique abbaye de Newstead, qui lui appartient et que peuplent des ombres tragiques, il se déguise en moine avec huit ou dix amis qu'il emmène, et, ainsi vêtu, boit force bourgogne, bordeaux et champagne dans un crâne et autres coupes, promenant ses bouffonneries par tout le domaine.

Les lettres qui racontent tout cela sont pleines de verve comique, mais une incurable amertume y perce déjà : c'est la gaieté de Figaro qui rit de tout, « de peur d'être obligé d'en pleurer ». Byron avoue n'aimer et ne regretter personne, excepté son chien Boatswain, mort en 1803, et enterré sous une pompeuse et célèbre épitaphe dans le parc de Newstead-Abbey. A cette indifférence à peine affectée se joint, nous oserions presque dire la haine de sa mère, qu'il appelle son « hydre ». Il est vrai, si toutefois pareil sentiment mérite une excuse, que la mère de Byron était presque folle et en partie responsable du caractère de son fils. Spirituelle, mais désordonnée, elle lui faisait subir tous les extrêmes violents de sa nature, passant des baisers aux coups, le poursuivant avec les pincettes, l'appelant « vilain boiteux », et le laissant blême de rage et de désespoir.

Enfin, au milieu de l'année 1809, Byron quitte pour la première fois l'Angleterre, après avoir lancé comme flèche de Parthe sa fameuse satire des *Bardes anglais* qui frappe sûrement et mortellement quelques critiques malveillants, lesquels avaient osé effleurer son premier recueil de vers. « Le monde entier est ouvert devant moi, écrit-il; je quitte l'Angleterre sans regret et sans aucun désir de revoir ce qu'elle contient... Je suis comme Adam, le premier condamné à la déportation, mais je n'ai pas d'Eve; la pomme que j'ai mangée était aussi acide qu'une pomme sauvage. » Il fait voile vers Lisbonne, et se dit très heureux, car pour lui tout vaut mieux que l'Angleterre. Il parcourt l'Espagne à cheval, voit Séville, traverse une partie de la sierra Morena, et admire Cadix, qui lui paraît le premier endroit de la création, « une vraie Cythère ». Il pousse jusqu'à Gibraltar, s'embarque pour la Turquie, passe par Malte et arrive à Prevesa. Le fameux pacha de Janina, Ali, ayant entendu dire qu'un Anglais de distinction était sur son territoire, donne ordre de le pourvoir gratis de tout ce qui lui sera nécessaire. Byron lui est présenté dans une vaste salle pavée de marbre et au centre de laquelle joue une fontaine. Ali le reçoit debout, faveur extraordinaire, et le fait asseoir à sa droite. Byron est revêtu de la grande tenue d'état-major, habit rouge et sabre magnifique. Sa vanité est très flattée qu'Ali soit sûr de sa noblesse en voyant ses petites oreilles, ses cheveux frisés, ses mains fines et blanches. Le pacha le traite, d'ailleurs, comme un fils, lui envoie des amandes, des sorbets sucrés, des fruits et des friandises vingt fois par jour. Byron le quitte pour aller voir le champ de bataille d'Actium, traverse la Morée et va établir ses quartiers d'hiver à Athènes. Il serait oiseux de le suivre dans toutes les pérégrinations de ce long voyage, qui deviendra les deux premiers chants du *Pèlerinage de Childe-Harold*.

Byron est resté deux ans absent, et son indifférence ne l'a pas quitté un moment, malgré les longs yeux des filles d'Athènes. Il écrit au docteur Drury : « Je suis comme le joyeux meunier, n'aimant personne, pas aimé. Tous les pays sont semblables à mes yeux. Je fume en regardant fixement les montagnes, et je tortille mes moustaches avec beaucoup d'indépendance. » Maintenant, il est seulement en proie à une « gaieté hystérique », qui ferait croire qu'il est plein d'entrain. Il est revenu à Londres juste pour apprendre la mort subite de sa mère (août 1811), et pour tomber dans des affaires de succession assez embrouillées. Il siège insolemment à la Chambre des lords, où il ne devait prendre la parole que trois fois, et prononce son premier discours sur la loi contre les briseurs de métiers de Nottingham. Il venait de faire la connaissance de Thomas Moore, qui l'avait d'abord provoqué en duel, et cette liaison si mal commencée devint une grande et solide amitié, car c'est à Moore que seront adressées par la suite la plupart des lettres de ce recueil. C'est à lui que Byron apprend son mariage avec miss Milbanke, qui eut lieu au début de 1815. A peine marié, le poète plaisante de son état, disant que, « pour un sot, c'est le plus divin de tous les futurs états possibles », et il traite fort légèrement ses beaux-parents. Cependant, un enfant lui est né, le 10 décembre de cette même année 1815; c'est une fille, Augusta-Ada. Presque aussitôt après, voilà le poète en guerre avec tout le monde et sa femme. Un fait très grave s'est produit, celui qui a été l'objet et le fond de toutes les calomnies dirigées contre Byron. En voici le bref résumé. A seize ans, le poète avait conçu une vive passion pour sa cousine Maria Chaworth, qui ne le prit pas au sérieux et épousa un M. John Musters. Ce mariage ne fut pas heureux. Maria ne tarda pas à se séparer de son époux; elle céda à l'amour de Byron qu'elle avait revu en 1813, et un enfant naquit de cette liaison le 15 avril 1814. C'était une preuve qui perdait à jamais la réputation de la jeune femme. Heureusement, Byron avait l'auxiliaire la plus dévouée en sa demi-sœur, mistress Augusta Leigh. Elle annonça bravement qu'elle attendait un cinquième enfant qui verrait le jour à Newstead, et le fruit des amours de Maria et de Byron reçut le nom de Medora Leigh. Le poète se maria l'année suivante, encouragé par son imprudente amie, prise de remords. Mais lady Byron avait surpris, on ne sait comment, la correspondance entre Byron et sa sœur. Il y était question à chaque ligne de l'enfant, « notre petite Médora », et l'accusation d'inceste ne tarda pas à peser sur la conscience du poète, qui ne pouvait se disculper qu'en perdant la mère de son enfant. Il se tut donc, accepta tous les torts, et, abandonné par sa femme, quitta l'Angleterre pour toujours. Cette révélation lave la mémoire irritée de Byron de la plus odieuse des calomnies, et il ne nous reste plus qu'à plaindre celui qui ne connaîtra plus maintenant qu'une solitude qu'il promènera douloureusement à travers le monde, pèlerin fastueux environné de gloire et de mystère. En juin 1816, il est à Ouchy, près de Lausanne. A partir de ce moment, il sera jusqu'à la fin en guerre ouverte avec l'opinion qu'il défie, prenant un amer plaisir à se détruire lui-même, drapant Childe-Harold dans le manteau de don Juan. A Rome, à Venise surtout, il est partout le même, gâchant sa vie avec les pires femmes dans



La Levée des filets, tableau de Corot (collection Chauchard, Louvre). — Phot. Braun et Cie.

des aventures de carnaval, vivant entouré du poignard des jaloux, et commençant un chef-d'œuvre entre deux orgies. Ce qu'il voudrait, c'est le repos, et il s'agite sans cesse pour le trouver. Deux épitaphes lues dans le cimetière de la Certosa : *Implora pace*. et *Implora eterna quiete*, lui semblent ce qu'il a lu de plus beau : « Il y a là dedans du doute, de l'espoir, et de l'humanité; rien ne peut être plus pathétique que l'*implora* et la simplicité de la requête; ils en ont assez de la vie, ils ne souhaitent plus que du repos, ils l'implorent, ainsi que l'*eterna quiete*. »
— « *Implora pace*. J'espère que celui qui me survivra, quel qu'il soit, et qui me verra porté au quartier des étrangers du cimetière du Lido, veillera à ce que ces deux mots et pas d'autres soient gravés sur ma pierre. » Hélas! ce repos qu'il désire tant ne lui sera pas encore accordé. En 1819, il est installé à Ravenne, près de sa dernière passion, Teresa Guiccioli : « Cette aventure sera la dernière, dit-il. J'espère ne plus inspirer d'attachement, et je compte bien n'en jamais ressentir de nouveau. » Si l'on n'en croyait que sa correspondance, il n'a pas l'air d'aimer, mais sait-on jamais, avec Byron! Le mal dont il souffre, même auprès de ce qu'il aime, c'est un incurable ennui : « Je me sens une montagne de plomb sur le cœur. Je crois que cela tient à ma constitution, et, pour moi, la mort est le seul remède. » Pour oublier, il se jette dans tous les dangers. A Ravenne, en 1820, les Italiens sont en fermentation et tentent de secouer le joug autrichien. Byron est de tout cœur avec eux; il écrit : « Aucun Italien ne peut haïr un Autrichien plus que je ne fais; la race autrichienne me paraît être la plus odieuse qu'il y ait sous le ciel, à moins que ce ne soit la race anglaise. » Il vit dans l'effervescence de la ville qui couvre les murs d'inscriptions telles que : « Vive la République! » « A bas la noblesse! » recueille dans sa propre chambre le corps d'un officier tué, a chez lui des fusils pour les carbonari. En août 1821, il va s'installer à Pise, au palais Lanfranchi, qu'il abandonne en novembre 1822 pour aller à Gênes, qui sera sa dernière étape en Italie. Depuis longtemps, déjà, il avait l'intention de quitter l'Europe et de vivre dans l'Amérique du Sud. En 1822, cette idée se précise en lui, puis il hésite ensuite entre l'Amérique et la Grèce, et l'on sent qu'il n'est retenu que par sa seule liaison, qui n'est d'ailleurs plus qu'une habitude avec laquelle il rompra facilement. Heureusement, la guerre de l'indépendance grecque allait lui offrir l'occasion de se régénérer. Le 12 juillet 1823, il s'embarque pour Céphalonie, ayant à son bord 16.000 dollars qu'il compte consacrer, ainsi que toutes ses ressources présentes et futures, à la cause de la liberté. Il écrit au gouvernement général de la Grèce : « Je veux le bien de la Grèce, et rien de plus ; je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour l'assurer... Vous avez combattu glorieusement : agissez honorablement envers vos concitoyens et envers le monde, et on ne dira plus, comme on l'a répété depuis deux mille ans avec les historiens romains, que Philopœmen était le dernier des Grecs. » Ces nobles paroles, ainsi que le secours effectif qu'il envoyait, étaient malheureusement le dernier éclair que devait jeter sa vie, entièrement consumée à trente-six ans. La correspondance s'arrête brusquement le 7 avril 1824, et, le 19 du même mois, Byron est mort.

Ces lettres, toutes intéressantes, et dont bon nombre sont très belles, aideront à juger plus équitablement un des caractères les plus complexes et un des plus grands poètes qui aient jamais existé. On y trouvera l'esprit le plus fin et le plus mordant, et la plus réelle bonté, unie à l'orgueil le plus indomptable. Sans doute, la gloire de Byron n'est pas exempte d'alliage, mais elle n'en est pas moins éclatante. Elle ressemble au bûcher funéraire des anciens héros. De l'or au vil métal, sa flamme solitaire dévorait indifféremment tout ce qu'on y jetait pour l'alimenter, mais elle n'en montait pas moins, pure, étincelante et droite, comme un sacrifice agréable aux dieux. — Gauthier-Ferrières.

***Levasseur** (Pierre-*Emile*), économiste, statisticien et géographe français, né à Paris le 8 décembre 1828. — Il est mort dans la même ville le 10 juillet 1911. Emile Levasseur comptait au nombre des économistes les mieux informés et les plus clairvoyants de ce temps. Ancien élève de l'Ecole normale (1849), agrégé et docteur (1854), professeur de lettres en province, puis à Paris, il succéda en 1861 à Victor Duruy, dans la chaire d'histoire au lycée Napoléon. Il s'était déjà fait connaître par une thèse très remarquable d'histoire financière : *Recherches historiques sur le système de Law* (1854), un essai sur *la Question de l'or* (1858), et surtout deux volumes pleins de faits, de remarques ingénieuses, de sens historique : *Histoire des classes ouvrières en France depuis la conquête de Jules César jusqu'à la Révolution* (1859). La suite qu'il leur donna en 1867 : *Histoire des classes ouvrières en France depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, assura son élection à l'Académie des sciences morales et politiques, où il remplaça Duchâtel (1868). Ce n'était d'ailleurs que le début d'une carrière extraordinairement active, où se confondent les recherches les plus minutieuses de la statistique, le labeur énorme d'un enseignement dispersé au Collège de France, depuis 1868, au Conservatoire des arts et métiers, depuis 1871, à l'Ecole des sciences politiques, etc., la création, la gestion ou la présidence de nombreuses sociétés scientifiques (Société de géographie commerciale, Société centrale d'agriculture, Institut international de statistique, etc.), la collaboration à de nombreux congrès internationaux de géographie et de statistique, etc. Emile Levasseur avait, en économie politique, l'information et la puissance de travail d'un bénédictin et

l'ardeur d'un apôtre. Il parlait avec beaucoup de clarté et de distinction. Sa lucidité d'esprit, sa décision, son tact, son art de résumer en quelques mots une discussion et de trouver sans effort une solution juste et pratique en faisaient, dans les réunions et les congrès, un président véritablement précieux. En économie politique, ses préférences personnelles l'inclinaient vers les théories du libéralisme classique de Say et de Bastiat. Il fut d'autre part, depuis 1871, un des réformateurs de l'enseignement de la géographie en France, et donna un ensemble de cours de géographie et d'atlas classiques fort remarquables pour leur temps. On trouvera, au tome V du *Nouveau Larousse illustré*, p. 665, l'énumération de ses principaux ouvrages. Il conviendra d'y ajouter : *Questions ouvrières et industrielles sous la troisième République*, complément de son histoire des classes ouvrières, et le premier volume d'une *Histoire du commerce français* (1911). Emile Levasseur, qui avait succédé à Gaston Pâris dans les fonctions d'administrateur du Collège de France, était membre d'un grand nombre de sociétés scientifiques étrangères, en particulier de l'Académie des Lincei à Rome. — H. Trévise.


Em. Levasseur. (Phot. Eug. Pirou.)

Levée des filets (la), tableau de Corot, daté de 1871 et conservé au musée du Louvre dans la collection Chauchard. — C'est un effet de matin et l'une des plus heureuses harmonies en gris argenté qu'ait signées l'artiste. Avec une maîtrise incomparable, le peintre joint du reste à cette délicatesse de vision la plus grande largeur de métier. Le dessin du pêcheur qui tire les filets de l'eau est librement indiqué et repris d'un trait du pinceau ; quelques arbres maigres et un plus grand arbre à droite forment le fond. Dans cette symphonie en gris, le toit rosé d'une maison de campagne qu'on aperçoit au loin suffit à peine à rompre l'unité du coloris; et le rouge pur, ce petit coin de rouge qui fait souvent chanter les toiles de Corot, n'apparaît que discrètement pour indiquer le fichu d'une paysanne qui s'éloigne avec un paysan. Cette œuvre marque excellemment le moment où Corot abandonne définitivement la manière délicieuse, mais timide, de ses débuts, pour adopter à la fin de sa vie une facture plus audacieuse et plus franche. — T. L.

***licence** n. f. — Encycl. *Dr. fisc.* V. agriculture.

***locomotive** n. f. — Encycl. Les progrès considérables apportés pendant ces dernières années dans la construction des locomotives ont abouti à en faire des engins formidables. La description de la locomotive a été faite au *Nouveau Larousse illustré*, t. V, p. 727; elle ne sera donc pas reprise ici, mais complétée par l'examen des perfectionnements apportés à certains organes principaux et par l'indication des résultats les plus récents des études techniques.

I. Foyer et chaudière. Si l'on examine d'abord l'appareil de vaporisation, on constate que la surface de chauffe de la plupart des chaudières est comprise entre 150 et 250 mètres carrés. La surface des grilles varie beaucoup et dépend évidemment de la nature du combustible employé. La longueur des grilles ne dépasse guère habituellement $2^m,05$, quoique le chiffre de 3 mètres se soit déjà vu. Le rapport entre la surface de chauffe et le poids de la locomotive en charge est compris dans les limites de $2^{m^2},20$ à $3^{m^2},5$ de surface de chauffe par tonne. A titre d'indication, la grille d'un foyer très répandu, le foyer Belpaire, peut consommer jusqu'à 600 kilogrammes de charbon par mètre carré de grille et par heure.

La plupart des locomotives françaises utilisent des tubes à fumée en acier à ailettes internes, dits « tubes Serve », de $3^m,5$ à $4^m,5$ de longueur. Ces tubes augmentent la surface de chauffe. D'autre part, ils peuvent être de plus grand diamètre que les tubes lisses, ce qui favorise le tirage de la machine, et le nombre de ces tubes étant plus petit que celui des tubes lisses, leur montage sur la plaque tubulaire, qui réunit les tubes, fatigue moins cette dernière. Les tubes lisses employés ailleurs ont un diamètre qui varie de 45^{mm} à 65^{mm} ; leur longueur ne dépasse pas généralement 5 mètres, et leur nombre, essentiellement variable, va de 100 à 300. Il est à noter que les gaz quittant le foyer à environ 1.000°, les meilleures conditions de puissance et d'utilisation sont réalisées si leur température à la sortie de la locomotive est de 100° supérieure à celle de la vapeur, c'est-à-dire atteint environ 300° dans les locomotives derniers modèles. Pour ramener la température des gaz de 1.000 à 300°, la surface totale des tubes doit être égale à 80 fois celle de la grille.

Le timbre des locomotives, c'est-à-dire la pression de la vapeur, atteint 15 à 16 atmosphères, sauf en Angleterre, où il ne dépasse pas 12,7.

La cheminée qui surmonte la boîte à fumée devient de plus en plus courte; elle a même complètement disparu de l'extérieur, dans certaines machines américaines.

Rappelons que le tirage est obtenu par l'échappement, qui fonctionne au moyen de la vapeur provenant des cylindres pendant la marche ; à l'arrêt, on a recours au souffleur, qui sert à envoyer dans la cheminée un jet de vapeur provenant directement de la chaudière; certains souffleurs donnent un jet unique de vapeur, d'autres une réunion de petits jets en couronne.

L'accroissement de puissance des locomotives et la longueur de plus en plus grande des trajets sans arrêt ont fait augmenter dans de notables proportions les quantités d'eau et de combustible que les machines doivent emporter avec elles, et l'on voit en Amérique des tenders porter les énormes masses de 34 mètres cubes d'eau et 15 tonnes de charbon. La consommation de vapeur varie beaucoup avec le degré d'admission, la vitesse du train et la température ambiante; elle atteint de 8 kil. 5 à 11 kilogrammes, suivant le type de la locomotive, par heure et par cheval indiqué. Ainsi, une machine compound à quatre cylindres marchant à 15 kilogrammes de pression consommera par cheval et par heure 9 kilogrammes, soit, pour une puissance de 1.200 chevaux, 10.800 kilogrammes en une heure: on peut compter qu'une machine de rapide consomme sur un parcours peu accidenté environ 1 mètre cube d'eau par 10 kilomètres. La consommation de charbon est à peu près de 1 kilogramme pour 8 kilogrammes de vapeur ; soit, dans l'exemple pris, 1.350 kilogrammes en une heure. C'est un chiffre fort respectable.

Les eaux qui servent à l'alimentation des chaudières sont plus ou moins pures : la plupart, même très claires, renferment, en effet, en dissolution, des substances (le plus souvent le carbonate et le sulfate de chaux) qui, abandonnées par l'eau dans la chaudière, se déposent et constituent des dépôts très adhérents recouvrant le foyer et les tubes; ces dépôts rendent très difficile la transmission de la chaleur et isolent le métal de l'eau, ce qui provoque des altérations; ils sont capables aussi, lorsqu'ils se détachent subitement, de provoquer des vaporisations instantanées, de nature à produire une explosion. Certains produits appelés *désincrustants*, mis dans l'eau d'une chaudière, empêchent les dépôts solides d'adhérer aux tôles en les transformant en produits qui restent dissous dans l'eau, en donnant des boues qu'on retire au moment des nettoyages; on peut aussi épurer les eaux avant de les mettre dans le tender, en les traitant par un lait de chaux.

Une question qui donne lieu à d'intéressantes études est la perte de chaleur supportée extérieurement par les chaudières. L'enveloppe en tôle mince qui les entoure diminue d'environ moitié cette perte de chaleur, en renfermant entre elle et la chaudière une certaine quantité d'air, qui, comme on le sait, est mauvais conducteur de la chaleur. En employant un isolant approprié, par exemple les déchets d'amiante, on arrive à réduire cette perte d'environ deux tiers. Pour une chaudière à enveloppe en tôle sans isolant, des expériences, faites à petite vitesse, ont indiqué que la perte de chaleur correspondait à la consommation en vingt-quatre heures de 150 kilogrammes de houille. A grande vitesse, par les grands froids et la pluie, la perte est notablement augmentée.

II. Appareil moteur. En ce qui concerne l'appareil moteur des locomotives, on doit signaler la grande extension des machines dites « compound ». En premier lieu, le mécanicien peut faire varier la détente grâce à la coulisse, c'est-à-dire ne laisser entrer la vapeur dans le cylindre du piston que pendant une partie de la course de ce dernier; une fois empêchée l'admission de toute nouvelle vapeur, celle qui avait pénétré dans le cylindre « se détend » en continuant à faire avancer le piston. Les principaux avantages de la détente sont : 1° d'avoir pour une même puissance une économie de vapeur, puisque le piston continue quand même sa marche quand la vapeur n'entre plus dans le cylindre et produit encore ainsi un grand travail sans dépense de vapeur; 2° de permettre au piston d'arriver à l'extrémité de la course avec une impulsion moindre que si la vapeur agissait à pleine pression pendant tout le trajet; les chocs aux différentes pièces du mécanisme sont donc réduits.

Dans les locomotives à simple expansion, la vapeur qui a travaillé dans le cylindre s'échappe directement dans l'atmosphère ; au contraire, dans les machines à double expansion, ou compound, cette vapeur, après avoir parcouru le premier cylindre dit « d'admission », s'échappe, par l'intermédiaire d'un réservoir, dans un second cylindre plus grand, où elle continue à se détendre en produisant encore du travail. Il y a des machines compound : 1° à deux cylindres, un d'admission, un de détente, cas assez rare ; 2° à trois cylindres, un d'admission et deux de détente, dispositif Worsdell, employé il y a quelques années en Angleterre ; 3° à quatre cylindres, en formant deux groupes de deux cylindres, cas le plus général. Dans chaque groupement de deux cylindres, ceux-ci peuvent être employés l'un à la suite de l'autre, en constituent le groupement en tandem, ou l'un au-dessus de l'autre, ou enfin parallèlement l'un à l'autre ; dans ce dernier cas, les deux cylindres peuvent être côte à côte, ou l'un en arrière par rapport à l'autre. Le dispositif compound permet une plus grande puissance à égalité de consommation de vapeur et l'emploi de fortes pressions pour disposer d'un plus grand effort moteur. L'application de ce dispositif aux locomotives est dû à l'ingénieur Mallet.

Sur certaines machines, on a utilisé la détente multiple avec le dispositif Woolf, qui diffère du compound en ce qu'il ne comporte pas de réservoir intermédiaire et que la position relative des pistons n'est pas la même.

Quant à la distribution dans les cylindres, elle se fait soit par tiroirs plans, soit par tiroirs cylindriques, dans le cas de la surchauffe examinée plus loin, soit même par soupapes dans certaines locomotives récentes.

III. Puissance et rendement. La puissance des locomotives atteint de 500 à 600 chevaux par mètre carré de grille. La puissance des locomotives françaises du type « Atlantic » atteint 1.600 à 1.800 chevaux, puissance indiquée, et leur poids s'élève jusqu'à 73 tonnes en ordre de marche. La puissance indiquée est la puissance aux pistons des cylindres; la puissance effective est la puissance qui s'exerce réellement à la jante des roues motrices ; cette dernière est les 88/100es de la première ; c'est le rendement organique de la locomotive.

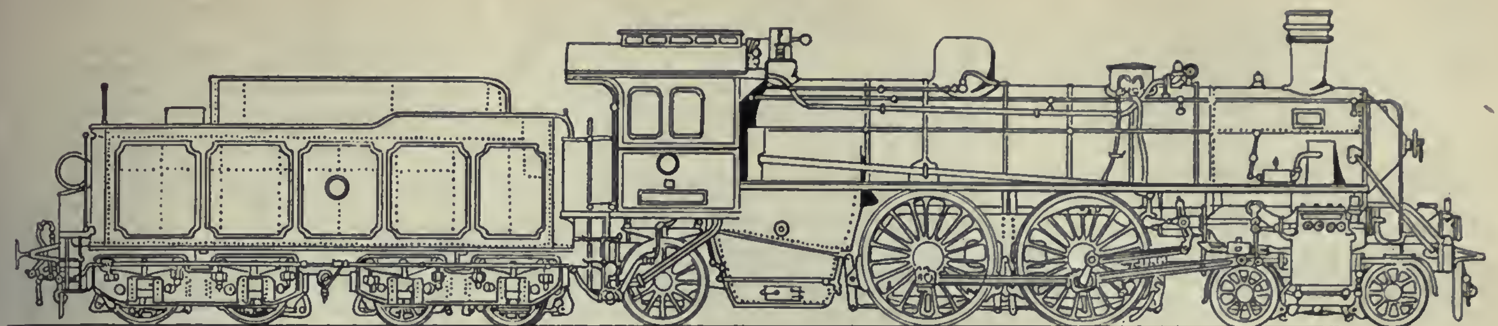
Le rendement de la locomotive, en partant du charbon brûlé sur la grille pour arriver à l'effort au crochet de traction, est, comme dans les machines fixes du même genre, relativement bas ; il atteint à peine 30 pour 100.

Le poids adhérent d'une locomotive est la fraction du poids de la machine supportée par les roues accouplées ; on donne le nom d' « adhérence » au frottement qui se produit entre les roues motrices et les rails. L'adhérence n'est qu'une fraction du poids adhérent, la septième partie, par exemple. Elle dépend de l'état des rails, du degré de dureté des bandages et des rails et de la vitesse de rotation des roues ; elle augmente lorsqu'on jette du sable sur les rails. Grâce à l'influence du poids adhérent et de l'adhérence, les roues progressent sous l'action des bielles. Si l'effort de traction de la machine est plus grand que l'adhérence, les roues ne sont plus retenues par le frottement : il y a patinage. Si donc on veut accroître l'effort moteur de la locomotive, il faut augmenter l'adhérence, c'est-à-dire le nombre d'essieux couplés. Actuellement, les fortes machines à voyageurs tendent vers le type à trois essieux accouplés, généralement pourvu d'un bogie à l'avant et d'un essieu porteur à l'arrière. Les fortes machines de marchandises sont à quatre essieux couplés ou cinq, et même plus.

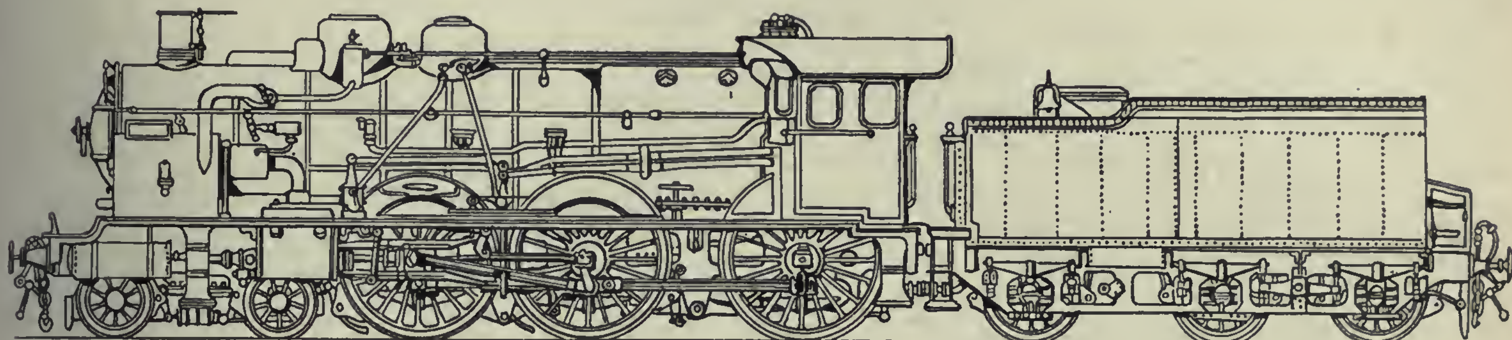
La résistance à la marche d'une locomotive est due à la résistance au roulement et à la résistance de l'air. La résistance au roulement s'exerce d'une part à la jante des roues, et d'autre part entre les fusées des essieux et les coussinets, la première atteignant environ 1 kilogramme et la seconde 1 à 2 kilogrammes par tonne de charge remorquée. Les résistances propres au mécanisme interviennent également. La résistance due à l'air est naturellement variable ; en moyenne, elle atteint par tonne 3, 5, 7 kilogrammes pour des vitesses de 20, 40, 70 kilomètres à l'heure. Pour diminuer la résistance de l'air, certaines compagnies donnent une forme conique à la paroi avant de la locomotive et à la paroi transversale de l'abri.

Pour ce qui est de la résistance due aux rampes et aux courbes, on se base sur le fait que la résistance due à une tonne de train remorqué sur une rampe de 1 millimètre par mètre est de 1 kilogramme ; quant aux courbes, elles sont, au point de vue résistance, analogues aux rampes ; on peut dire approximativement qu'une courbe de 300 mètres, avec les wagons à deux essieux, équivaut, pour la résistance rencontrée par la locomotive, à une rampe de 3 millimètres, une courbe de 200 mètres à une rampe de 5 millimètres, et enfin une courbe de 150 mètres à une rampe de $6^{mm},5$.

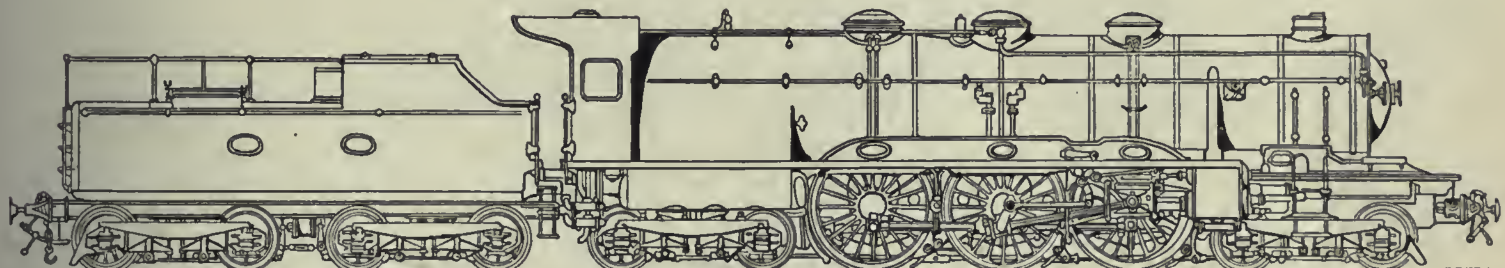
IV. La surchauffe. Parmi les questions qui préoccupent à l'heure actuelle les spécialistes, la surchauffe de la vapeur est une des plus importantes. Elle est née du désir d'augmenter le rendement des chaudières ; elle consiste à envoyer la vapeur de la chaudière dans les cylindres à piston, non pas directement, mais en la faisant passer à



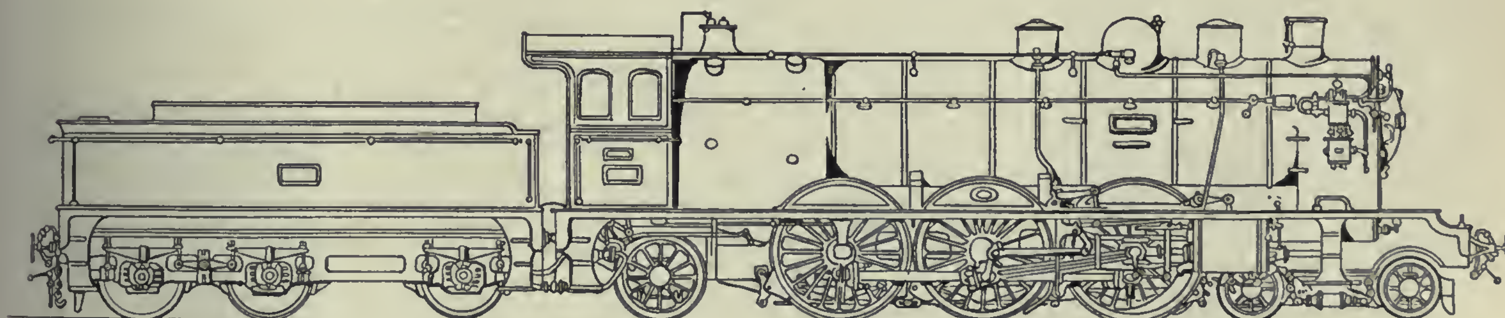
1. — Locomotive de l'Etat prussien.



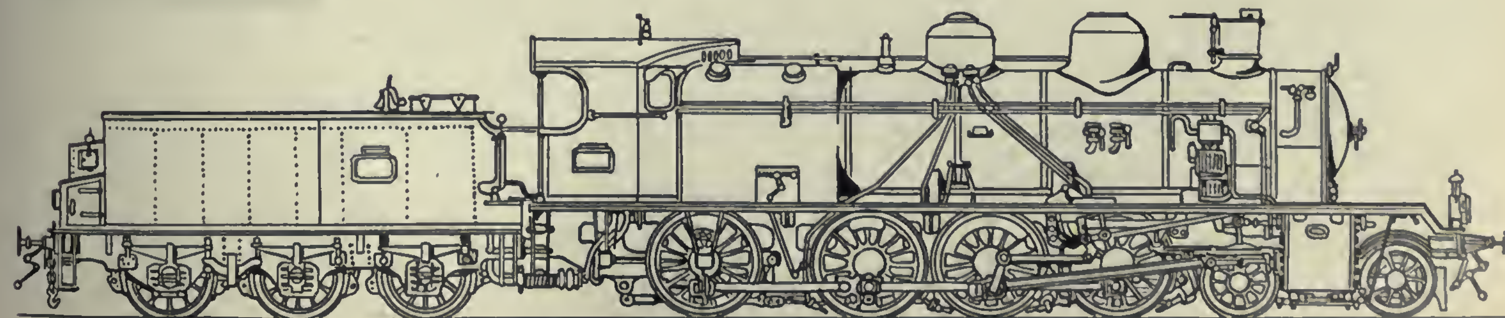
2. — Locomotive compound, à 4 cylindres et à surchauffeur hélicoïdal en cascade.



3. — Locomotive compound, à 4 cylindres. (Foyer aquatubulaire; surchauffeur Schmidt.)



4. — Locomotive « Pacific » du Midi français.



5. — Locomotive compound, à 4 cylindres; type P.-L.-M.

travers un organe appelé « surchauffeur », qui élève sa température; les avantages qui en résultent proviennent de l'augmentation de volume sous pression constante de la vapeur ainsi surchauffée, de la réduction ou de la suppression des condensations d'eau dans les cylindres à piston et de la vaporisation dans le surchauffeur de l'eau entraînée par la vapeur. Ces avantages se traduisent par des économies de charbon et d'eau pour une même puissance de la locomotive ou par un accroissement de puissance de la locomotive pour une même consommation d'eau et de charbon; ceci pour une augmentation relativement peu imporante du poids de la locomotive.

Les surchauffeurs pour locomotives sont placés soit dans la boîte à fumée, soit dans le corps cylindrique, soit même dans les tubes à fumée. Les premiers utilisent la chaleur qu'emportent les gaz qui ont parcouru les tubes à fumée; les seconds, la chaleur dégagée par les tubes à fumée; enfin, les derniers utilisent en partie la chaleur directe des gaz de la combustion pendant leur parcours du foyer à la boîte à fumée. C'est parmi ceux-ci que se classe un des surchauffeurs les plus répandus: celui de Schmidt, constitué par une série de tubes de petit diamètre, placés à raison de deux dans chaque tube à fumée de la partie supérieure du faisceau tubulaire.

Les chemins de fer belges et allemands sont tout à fait acquis à la surchauffe; en France, cette dernière fait également de grands progrès. La Compagnie d'Orléans, notamment, a décidé de ne plus construire que des locomotives à surchauffe pour les services exigeant des machines à forte puissance. La Compagnie du Nord français, tout en utilisant la surchauffe, tente actuellement d'obtenir encore une augmentation de rendement de la chaudière par l'emploi d'un foyer à tube d'eau constitué de la façon suivante: au-dessus du foyer se trouve le collecteur supérieur d'où descendent deux faisceaux de tubes qui embrassent le foyer et vont rejoindre les deux collecteurs inférieurs placés l'un à droite, l'autre à gauche. Les tubes extérieurs sont accolés les uns aux autres pour former paroi pleine; les tubes intérieurs se croisent à leur partie supérieure, de façon à garantir des rayonnements le fond du collecteur supérieur; à leur partie inférieure, ils sont également accolés. La face arrière du foyer est constituée par une paroi remplie d'eau, la face avant par une rangée de petits tubes fixés les uns aux autres. La voûte de combustion est formée de tubes jointifs. Les gaz de la combustion, après avoir contourné cette voûte, passent au travers d'un écran formé de tubes à eau, et pénètrent ensuite dans une chambre de combustion formée en haut par le collecteur supérieur, en bas par un caisson rempli de l'eau qui passe du corps cylindrique aux collecteurs inférieurs, sur les côtés, par une rangée jointive de petits tubes; l'utilité de cette chambre de combustion est d'enlever aux gaz une partie de leurs calories avant qu'ils traversent la plaque tubulaire, exposée ainsi à une moins grande chaleur. Comme on le voit, ce foyer est très caractéristique. L'une des machines qui en sont munies (locomotive 3.102) est aussi pourvue d'un surchauffeur Schmidt. Cette locomotive remorque des trains de 400 tonnes, composés de voitures à bogies, sur rampe continue de 5 millimètres, à la vitesse de 95 kilomètres à l'heure, et sur palier, à la vitesse de 120 kilomètres à l'heure.

V. Construction. Prix de revient. Pour ce qui concerne la construction des locomotives, il est à noter que les métaux employés sont: l'acier forgé ou fondu, le fer, le cuivre, le bronze. La dilatation de la chaudière étant très appréciable (environ un centimètre), il faut que la boîte à feu puisse circuler librement sur le châssis; aussi ne repose-t-elle que sur des supports, et on consolide l'attache par des agrafes. Avant de monter la chaudière sur le châssis, on doit l'essayer, pour s'assurer qu'elle est capable de résister à la pression qu'on lui imposera en service; pour cet essai, la chaudière est remplie d'eau et, au moyen de la presse hydraulique, on donne à cette eau une pression supérieure de 6 kilogrammes au timbre de la locomotive. On laisse cette pression dix minutes, et, si aucune fuite ne se déclare, si aucun organe ne s'est déformé d'une façon permanente, c'est-à-dire si les organes légèrement déformés reviennent bien à leur place une fois l'essai terminé, la chaudière est bonne pour le service; on lui applique une plaquette de cuivre portant le chiffre du timbre, la date de l'essai et le poinçon du contrôle des mines. A chaque réparation importante, et tous les dix ans au moins, on répète cet essai à la presse hydraulique.

Quant au prix des locomotives, il est naturellement très variable: il dépend de la tenue du marché des métaux; à titre d'indication, les grosses machines compound à timbre élevé atteignent environ 2 francs le kilogramme, car les machines se vendent au poids. Par exemple, une machine compound pesant avec son tender 80 tonnes coûtera 160.000 francs environ.

Enfin, la durée d'existence des locomotives varie beaucoup, suivant le service qu'on leur demande; on peut, sous ce rapport, signaler que la dernière machine type Crampton, de la Compagnie du Nord (un seul essieu moteur), a été démolie en 1895, après avoir parcouru 1.300.000 kilomètres; elle avait été construite en 1849. La Compagnie de l'Ouest a retiré du service, il y a quelques années, ses dernières Buddicom, construites en 1843; le parcours de l'une d'elles atteignait, en 1900, 1 million 300.000 kilomètres.

VI. Classification des locomotives. Parmi les méthodes de classification, l'une des plus employées est la méthode américaine, qui consiste à définir les types de machines, soit par un nom, soit par un symbole chiffré, soit par un schéma. Le symbole chiffré indique le nombre de roues de chaque espèce de la locomotive sans son tender, dans l'ordre suivant: porteuses avant, motrices, porteuses arrière. Cette méthode se répand en Europe, où certains noms américains sont fort répandus: Atlantic, Pacific, Consolidation, etc. Etant donné l'importance de ces types, on peut les prendre comme exemples de classification. Le type Atlantic se représente par le schéma < oo OO o ou par le symbole 4.4.2. Voici comment se lit le schéma: < indique l'avant de la locomotive, oo signifie 2 paires de roues porteuses groupées en bogie, OO indique deux paires de roues motrices couplées, et o une paire de roues porteuses arrière; le symbole chiffré donne immédiatement quatre roues porteuses avant, quatre roues couplées motrices, deux roues porteuses arrière. Le type Pacific a pour schéma et symbole < oo OOO o et 4.6.2. Le type Consolidation s'exprime par < o OOOO ou 2.8.o.

Il est à remarquer que la notation américaine, en ce qui concerne le symbole chiffré, ne s'applique pas au type de machines spécial dit « type articulé ». Le chemin de fer du Nord français, notamment, possède un type de locomotive qui est composé à l'avant d'un groupe d'essieux complètement séparé d'un second groupe d'essieux, placé à l'arrière. Chacun de ces groupes s'inscrit dans les courbes pour son propre compte, et est actionné par des cylindres qui lui sont propres. Le premier groupe d'essieux a 6 roues motrices couplées et 2 roues porteuses, le second 2 roues porteuses et 6 roues motrices couplées à l'arrière. Le schéma est le suivant: OOOo oOOO et, pour le symbole, il faut considérer la locomotive comme composée de deux machines et écrire (o.6.2)-(2.6.o).

La notation de l'union des chemins de fer allemands reste la même pour le schéma, mais le symbole diffère complètement: les essieux porteurs sont désignés par des chiffres arabes, les essieux moteurs par des lettres majuscules, en commençant toujours par l'avant de la locomotive supposé dirigé à gauche. La lettre A indique un seul essieu moteur, la lettre B deux essieux moteurs, la lettre C trois essieux moteurs, etc. Ainsi, le type Atlantic s'écrit 2.B.1, c'est-à-dire deux essieux porteurs avant, deux essieux moteurs, un essieu porteur arrière.

VII. Principaux types en service. Nos dessins reproduisent les locomotives les plus récentes. Ils sont divisés en trois groupes: ceux des locomotives à tender séparé, ceux des locomotives-tender, celui d'une automotrice à vapeur. On a négligé les machines à un seul essieu moteur, car ce type, dont on voit encore des exemplaires en Angleterre, tend à disparaître.

La première locomotive est à 2 essieux accouplés du type « Atlantic »; elle appartient aux chemins de fer de l'Etat prussien; elle est capable de remorquer des charges de 460 tonnes à la vitesse de 90 kilomètres à l'heure; elle est compound et à vapeur non surchauffée ou saturée. Son poids en charge est de 74.540 kilogrammes. Son tender renferme 31.200 kilogrammes d'eau et 7.400 de charbon. Il pèse en charge 63.950 kilogrammes.

Parmi les machines à 3 essieux couplés, celle de la Compagnie de l'Est français est fort intéressante: elle a été construite dans les ateliers de la Compagnie, à Epernay. Elle assure le service des trains rapides et lourds. Au point de vue technique, elle est compound, munie d'un surchauffeur hélicoïdal breveté par la Compagnie de l'Est; son timbre est de 16 kilogrammes. Son poids en charge est de 78.980 kilogrammes. Son tender contient 22^{m3} d'eau et 8.000 kilogrammes de charbon.

La locomotive 3.112 du Nord, à foyer à tubes d'eau, a été décrite plus haut; elle est à 2 bogies et 3 essieux couplés; son poids est de 102 tonnes en ordre de marche; le diamètre des roues motrices est de 2^{m},040.

La locomotive « Pacific », du chemin de fer du Midi français, a des roues motrices de 1^{m},940 de diamètre; elle est affectée au service des trains rapides sur les lignes à faibles rampes de Bordeaux-Irun et Bordeaux-Cette; elle remorque des trains de 500 tonnes, à la vitesse moyenne de 80 kilomètres à l'heure. Son poids en charge est de 91.300 kilogrammes. Elle est compound, à surchauffeur Schmidt; son tender contient 20.000 kilogrammes d'eau et 5.000 kilogrammes de charbon.

Comme locomotive à 4 essieux couplés, celle de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée est donnée comme exemple; elle est à un bogie avant, compound, à vapeur saturée; son poids en charge est de 75.820 kilogrammes. Le tender renferme 16.100 kilogrammes d'eau et 5.000 kilogrammes de charbon. Cette machine est destinée à la remorque des trains de marchandises.

La locomotive à 5 essieux couplés de l'Etat belge possède un essieu porteur à l'avant; elle est à simple expansion, à surchauffeur Schmidt, du poids, en charge, de 104.200 kilogrammes; le tender renferme 24.000 kilogrammes d'eau, 7.000 kilogrammes de charbon; il pèse en charge 53.600 kilogrammes. Elle est destinée à la remorque des trains de marchandises lourds sur la ligne du Luxembourg. C'est une des locomotives les plus puissantes d'Europe. Elle est capable, sur une rampe de 25 millimètres, de remorquer, à la vitesse de 20 kilomètres à l'heure, un train de 443 tonnes.

Parmi les machines-tender, les deux dont nous donnons les dessins retiennent particulièrement l'attention. La première, à 2 essieux couplés, à 2 bogies, est utilisée sur le Nord français pour les trains de grande banlieue; elle est à simple expansion. La caisse à combustible contient 3.500 kilogrammes de charbon. L'eau est renfermée dans des caissons placés de chaque côté de la machine; une des caractéristiques de cette locomotive est qu'elle possède sur la plate-forme deux postes d'organes de commande: un pour la marche cheminée avant (le mécanicien est alors à gauche, dans le sens de la marche), un pour la marche cheminée arrière (le mécanicien est alors à droite).

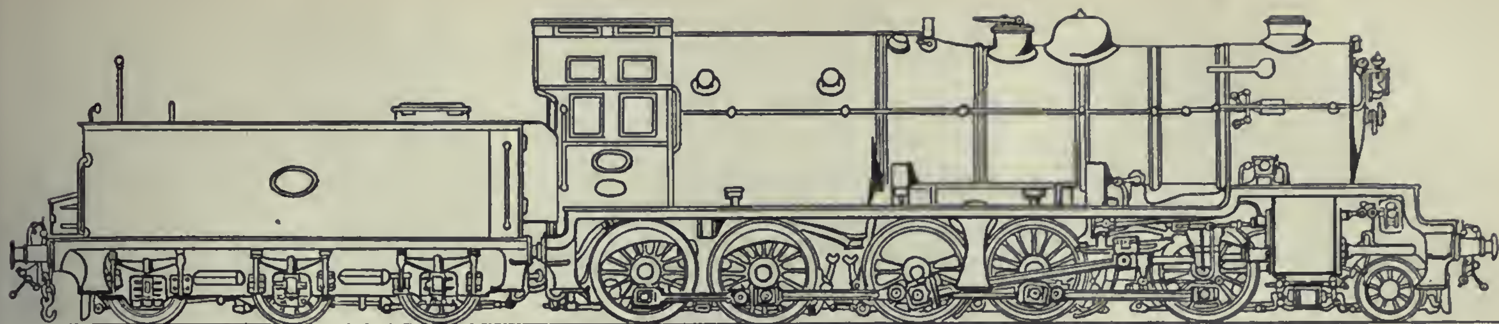
La seconde locomotive-tender appartient également au Nord français; elle est tout à fait spéciale: elle possède deux groupes de bogies moteurs, composés chacun de 3 essieux couplés. La machine entière repose sur une poutre, qui est elle-même placée sur les deux bogies; chacun de ceux-ci s'inscrit pour son propre compte dans les courbes. Cette locomotive est spécialement destinée à traîner des trains énormes de charbon: la vitesse de la locomotive a toujours atteint 20 kilomètres à l'heure, avec une charge de 1.000 tonnes sur rampes de 10 millimètres par mètre, avec une charge de 800 tonnes sur rampes de 13 millimètres présentant de nombreuses courbes en forme d'S.

La dernière gravure (fig. 9) est celle de l'automotrice à vapeur de la Compagnie du Nord français. Elle a ceci de particulier que l'organe moteur est placé entre les caisses à voyageurs et qu'elle circule dans les deux sens de marche, la plate-forme du mécanicien renfermant tous les organes de commande en double, afin que ce dernier soit toujours face à la marche. L'ensemble de la locomotive et des wagons forme un tout articulé, s'inscrivant aisément dans les courbes. Cette automotrice peut fournir une vitesse de 60 kilomètres à l'heure en palier. — Marcel Hegelbacher.

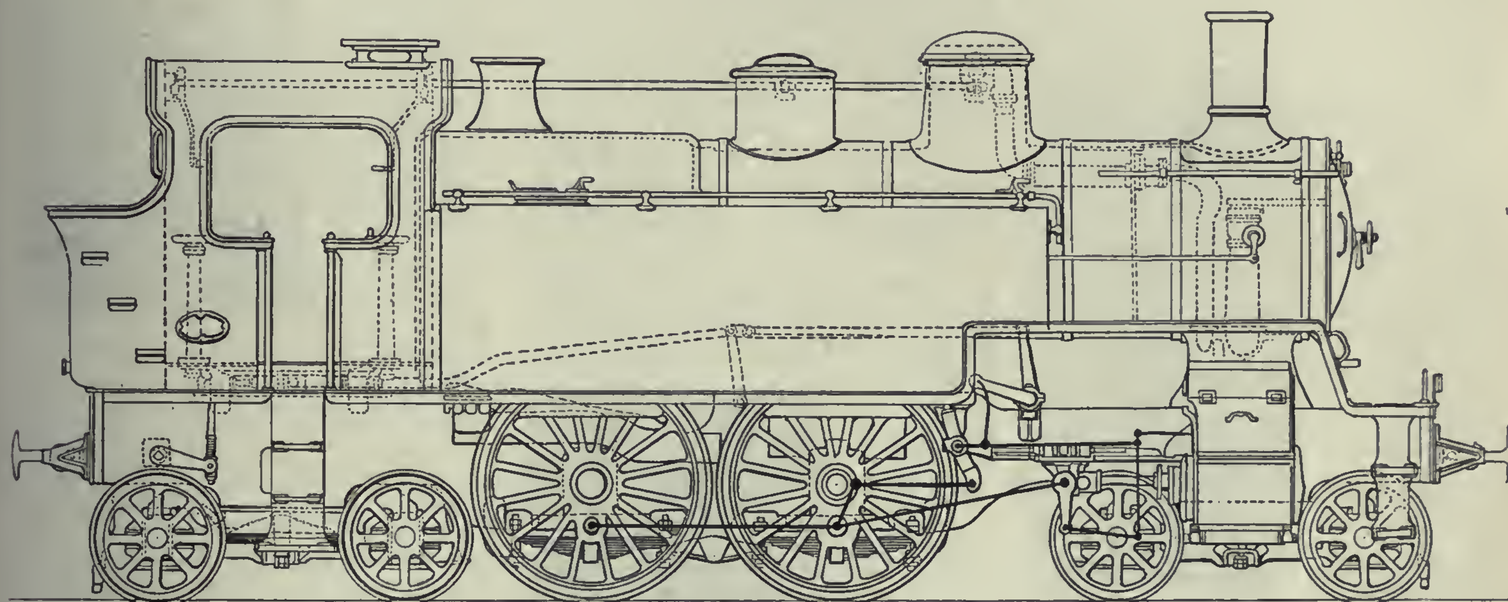
***Longnon** (*Auguste*-Honoré), érudit français, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Paris le 18 octobre 1844. — Il est mort dans la même ville le 12 juillet 1911. Auguste Longnon était un des plus remarquables exemples de ce que peuvent, mis au service d'une belle intelligence, la persévérance et le travail. Fils d'ouvriers, instruit de 1850 à 1856 à l'école mutuelle, puis apprenti cordonnier, il commença presque seul ses études de latin et d'histoire, et réussit en 1868 à se faire recevoir comme élève à l'Ecole pratique des hautes études, dans la section d'histoire et de philologie. Les principales étapes de sa carrière d'archiviste et de professeur, qui se poursuivirent simultanément à la Bibliothèque nationale, où il devint sous-chef de la section historique, au Collège de France, où, après avoir à plusieurs reprises suppléé Alfred Maury, il occupait, depuis 1892, la chaire consacrée à la géographie historique de la France, à l'Ecole des hautes études, etc., ont été indiquées au tome V du *Nouveau Larousse*, en même temps que les principaux de ses ouvrages. On ajoutera à ceux-ci: *le Pouillé du diocèse de Cahors* (1874); *les Limites de la France et l'Etendue de la domination anglaise à l'époque de la domination de Jeanne d'Arc* (1875); *le Saint Voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure* (1878), en collaboration



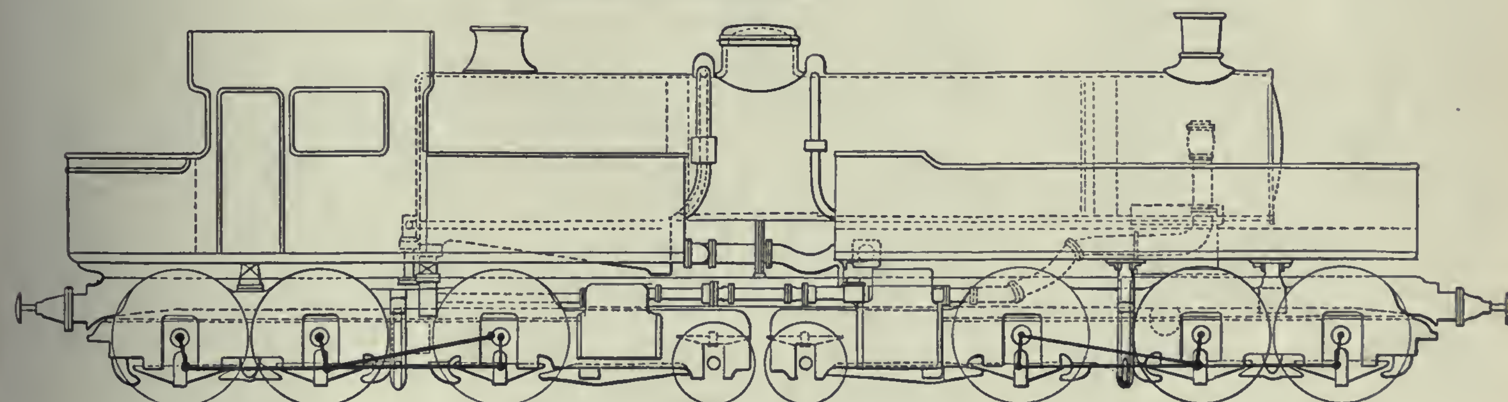
A. Longnon. (Phot. Eug. Pirou.)



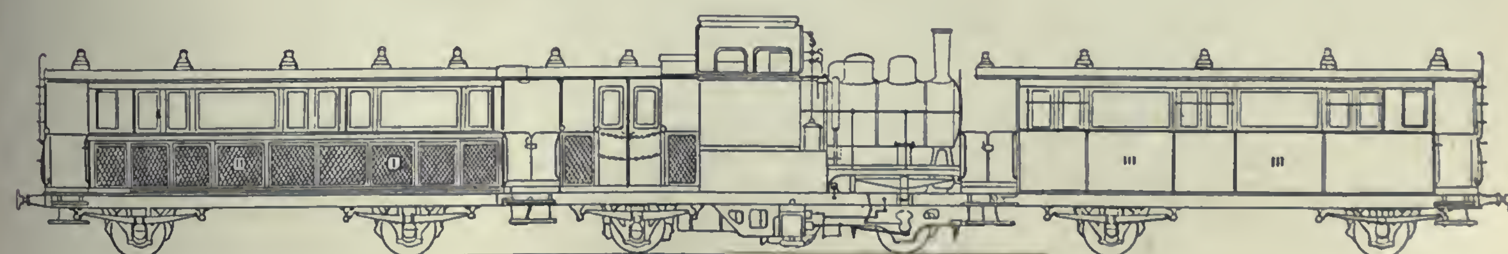
6. — Locomotive à 4 cylindres égaux et à surchauffeur (État belge).



7. — Locomotive-tender de la Compagnie du Nord, pour trains de voyageurs.



8. — Locomotive-tender à 4 cylindres compound et à 2 bogies moteurs.



9. — Voiture automotrice du chemin de fer du Nord

avec Bonnardot; *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (1886-1899), édition nouvelle, avec commentaire du texte célèbre, publié pour la première fois par Benjamin Guérard; *Dictionnaire topographique du département de la Marne* (1891), et un assez grand nombre de publications de textes relatifs aux pouillés provinciaux (Touraine, Lyonnais, provinces de Rouen, de Sens, etc.). L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre depuis 1886, l'avait chargé de publier dans le « Recueil des historiens de la France » la série des *Obituaires.* Auguste Longnon s'était de plus en plus spécialisé dans l'étude de la géographie ancienne de la France, et il a attaché son nom à un résumé très remarquable : *Atlas historique de la France* depuis César jusqu'à nos jours (1884-1907), malheureusement inachevé. Longnon était un érudit de très grande valeur, en même temps qu'un excellent homme. — H. T.

lur ou ***lour** n. m. (orig. scand.). Longue trompe de bronze des anciens Danois.

— ENCYCL. Cet instrument à vent, dont la fabrication paraît remonter à l'âge de bronze, semble avoir été propre au Danemark : on en a retrouvé vingt-cinq exemplaires, dans les tourbières de ce pays. Pourtant, quelques spécimens en ont été découverts en Suède, et le Mecklembourg en a fourni un.


Joueur de lur.

Les lurs ont la forme de longs cornets recourbés, de 1m,50 à 2 mètres, aboutissant à un pavillon plat, qui est une sorte de disque percé d'un trou central et garni en son pourtour de boutons en relief. Lorsque le joueur de lur tenait son instrument embouché, la trompe se recourbait devant lui, montait au-dessus de son épaule gauche, puis se recourbait de nouveau, de manière à présenter en avant l'ouverture du pavillon. Les lurs ont presque toujours été découverts par paires, l'une des trompes étant courbée à droite, l'autre à gauche, mais ayant toutes deux la même intonation. Ces instruments sont construits avec beaucoup d'art, et des exécutants modernes ont pu en tirer 22 sons, dont 12 naturels.

Les lurs ont été révélés au public français à l'occasion des fêtes franco-scandinaves du millénaire normand, à Rouen. Le 25 juin 1911, le professeur danois Ellinger, membre du fonds de Carlsberg, présidant à l'installation, dans le jardin de l'Hôtel de ville de Rouen, d'une reproduction de la pierre runique de Jellinge, donna sur les lurs, leur forme et leur structure, d'intéressantes explications. Deux instrumentistes du Théâtre-Royal de Copenhague, vêtus de costumes archaïques, firent entendre, sur deux de ces trompes, une retentissante fanfare, qui permit d'en apprécier l'amplitude et la sonorité. — J.-M.-D.

lurer (*lou-rèr'*) n. m. Joueur de lur.

***Maindron** (*Maurice*-Georges-René), écrivain français, né à Paris le 7 février 1857. — Il est mort dans la même ville le 19 juillet 1911, des suites d'une phlébite généralisée. Fils du sculpteur Hippolyte Maindron, l'auteur de la *Velléda*, il était le gendre du poète J.-M. de Hérédia. Maurice Maindron était un esprit singulièrement varié. Il débuta par des travaux scientifiques, fut attaché au Muséum et rapporta d'importantes collections zoologiques de ses missions et explorations en Malaisie et en Nouvelle-Guinée (1876-1877), au Sénégal (1879), au Coromandel et au Carnatic (1880-1881), à Java et à Sumatra (1884-1885), dans la baie de Tadjourah (1893), sur la côte du Sind et à Mascate (1896), dans l'Inde française et sur la côte de Malabar (1901). Ses connaissances en zoologie, et spécialement en entomologie, étaient étendues et précises. Outre des ouvrages de vulgarisation : *les Papillons* (1887), *les Hôtes d'une maison parisienne* (1891), *le Naturaliste amateur* (1897), il a publié de nombreux articles scientifiques dans les « Annales de la Société entomologique de France », dans « la Nature », « le Musée des familles ». Il assuma la tâche considérable, qu'il accomplit avec autant de conscience que de méthode, de traiter les nombreux articles de zoologie du « Nouveau Larousse illustré ». A la même œuvre, il collabora pour l'archéologie française. Dans ce domaine, sa compétence n'était pas moindre. En particulier, dans la connaissance et l'appréciation des armes anciennes, il avait peu de rivaux. Il se délassait volontiers à ciseler des gardes d'épée. Il avait publié un ouvrage sur les *Armes* (1890). Sa verve sarcastique s'exerçait contre les écrivains ou illustrateurs qui, confondant les temps, mêlaient des pièces d'armures d'époques différentes. Mais, après les armes, les costumes, le décor extérieur du passé, il avait étudié les hommes du passé. Il connaissait admirablement le XVIe siècle, qu'il aimait, qu'il mettait au-dessus des autres, et dont il avait comme la nostalgie. Il regrettait le bon temps où la vie était mouvementée, pleine de risques, où l'on échangeait force horions avec les huguenots. Montluc était son héros de prédilection, et il haïssait cordialement Agrippa d'Aubigné. Il était lui-même un homme du XVIe siècle.

Aussi, le jour où cet érudit se révéla par des œuvres telles que *le Tournoi de Vauplassans* (1895), et surtout par *Saint-Cendre* (1898), un écrivain de la bonne race, ne fut-on point fort surpris qu'il plaçât au XVIe siècle, et particulièrement à l'époque des guerres de religion, l'action de ses romans. Il produisit alors une chose rare : un roman historique qui fût documenté avec solidité, sans manquer d'aisance. Il parut un écrivain, maître et non point esclave de son érudition. On souffrait volontiers de voir décrit avec minutie un pourpoint ou une cuirasse, parce que cette enveloppe couvrait un homme de chair et de sang. Dans *le Tournoi de Vauplassans*, dans *Saint-Cendre*, dans les livres qui sortirent ensuite de la même veine : *Blancador, l'Avantageux* (1901), *Monsieur de Clérambon* (1904), *Ce bon Monsieur de Véragues* (1911), *Dariolette* (1911), Maurice Maindron a dressé devant nous quelques types, non seulement colorés et pittoresques, mais vivants et vigoureux, de l'homme d'aventures au XVIe siècle. Un Saint-Cendre ou ses pareils ne sont point de vains fantoches, mais des spécimens animés et vrais de l'homme de la Renaissance, dans l'énergie païenne de ses passions. La *virtù* de ce temps, la vivacité des sensations, la force des désirs, voilà ce qu'il a vivement exprimé dans ses romans historiques. Il est permis d'y trouver quelque âcre complaisance, quelque férocité même dans la peinture des souffrances humaines et dans le mélange des idées voluptueuses avec les images du meurtre et du sang répandu. Ses histoires finissaient le plus souvent d'une manière horriblement tragique. C'était, dans l'œuvre d'art, la part du tempérament, la part d'un caractère désenchanté, qui cherchait en quelque sorte dans le spectacle des violences spontanées, des fortes passions d'autrefois, comme une sorte de réconfort contre la mollesse et la veulerie qu'il reprochait à ses contemporains.


Maurice Maindron. (Phot. Nadar.)

Avec un fond solide d'érudition, avec une conception originale de l'homme, on goûtait, dans ces romans, un style, des qualités savoureuses de vigueur, d'entrain, de belle humeur à l'occasion, de vivacité et d'esprit.

Cependant, son curieux esprit continuait à s'intéresser aux formes des belles choses, aux beaux aspects de la nature entrevue dans ses voyages. Il publiait *l'Art indien* (1899); plus tard les deux volumes : *Dans l'Inde du Sud : le Coromandel* (1907); *Dans l'Inde du Sud : le Carnatic, le Maduré* (1909). Il abandonnait un moment le passé pour tracer dans *l'Arbre de science* (1906) un tableau satirique, très documenté, tout rempli d'anecdotes et de traits réels, d'une institution contemporaine qu'il connaissait bien : le Muséum. On y retrouvait tout entier le Maindron aux propos sarcastiques et mordants. Dans sa conversation, Maurice Maindron jugeait ses contemporains avec la sévérité un peu chagrine d'un misanthrope. Ni les réputations consacrées, ni les situations établies n'intimidaient sa verve. Il disait de chacun ou à chacun son fait avec un peu de rudesse. Mais ses amis connaissaient son obligeance ; ils goûtaient sa conversation, toujours nourrie de faits, d'idées, parfois de paradoxes brillants, spirituelle, et, dans ses moments de confiance et de belle humeur, sa fantaisie extrêmement humoristique. Il avait un grand respect de son art. Savant et archéologue, il tenait surtout à son titre d'homme de lettres, qu'il honorait par des mérites vraiment littéraires. — L. COQUELIN.

***Maria-Pia**, reine de Portugal, née à Turin le 16 octobre 1847. — Elle est morte au château royal de Stupinigi, en Piémont, le 5 juillet 1911. Elle était la fille cadette du roi de Piémont Victor-Emmanuel II et de la reine Marie-Adélaïde; sœur, par conséquent, du roi d'Italie Humbert, du duc d'Aoste, qui fut un moment roi d'Espagne, et de la princesse Clotilde, qui vient de s'éteindre à Moncalieri. Filleule du pape Pie IX, qui avait pour elle une particulière affection, et la lui conserva même après l'annexion de Rome par les Italiens, elle fut mariée fort jeune, en 1862, au roi Louis de Portugal. Lisbonne fit à la petite reine de quinze ans un accueil enthousiaste. Maria-Pia, très différente de sa sœur Clotilde, aussi éprise de représentation et de luxe que celle-ci se montrait austère et sans ambition, éblouit les Portugais par son faste, ses toilettes, la splendeur de ses réceptions, la liberté un peu hautaine de ses allures. Mais elle se fit admirer plutôt qu'aimer, et ses prodigalités ne furent pas sans obérer sérieusement le trésor public portugais. La liste civile ne suffisait pas toujours aux souverains, d'où des irrégularités budgétaires, qui devaient se perpétuer en s'aggravant jusqu'à la fin du règne du roi Carlos et donner aux républicains de sérieuses raisons de mécontentement. La reine Maria-Pia eut, d'ailleurs, jeune encore, à traverser de pénibles crises. Elle vit disparaître successivement, frappés par un mal mystérieux, ses quatre beaux-frères, et l'on a conté que, très impressionnée par ces morts successives, où elle apercevait des criminelles machinations, elle alla jusqu'à faire préparer sous ses yeux, pendant son séjour aux Tuileries, en 1867, les mets destinés à ses deux fils : le prince Carlos de Bragance et le duc d'Oporto. En 1870, elle supporta impatiemment le coup d'État du maréchal Saldanha. Fort jalouse de ses prérogatives royales et, en bonne fille de Savoie, ignorant la peur, comme disait sa sœur Clotilde, elle eût voulu pousser le roi à la résistance : ce fut en vain. Mais, lorsqu'elle reçut, au lendemain de son succès, l'auteur du mouvement, devenu président du conseil, elle ne prit pas la peine de lui dissimuler ses sentiments : « Monsieur le maréchal, se contenta-t-elle de lui dire, si j'étais le roi, je vous ferais fusiller demain, sur la place publique de Lisbonne. »


Maria Pia. (Central Photo.)

Puis le mariage de son fils Carlos vint porter atteinte à sa popularité. La princesse Amélie, bientôt reine, tout en montrant pour sa belle-mère une entière déférence, eut bientôt fait de gagner mieux qu'elle la sympathie des Portugais ; elle était simple, très douce, d'une bonté et d'une charité inépuisables : elle opposait ces qualités solides aux façons, toutes d'apparat, de Maria-Pia. Vers la fin du règne de Carlos, la reine mère, qui s'était décidée à vivre assez retirée dans le château de Cintra, passait pour encourager l'opposition de son fils aux désirs libéraux de la majorité du pays. L'assassinat du roi fut pour elle un coup terrible.

Enfin, vint la révolution, qui chassait du trône Manoel : prévenue par téléphone, elle eut à peine le temps de s'embarquer avec la famille royale, sans même emporter ses bijoux (dont le gouvernement révolutionnaire, à la demande de l'Italie, lui rendit bientôt une partie). Après avoir gagné Gibraltar, elle choisit comme lieu de retraite le petit château de Stupinigi. Elle avait gardé jusqu'au bout une réelle jeunesse d'allures et de visage; mais le cœur, brisé par tant d'émotions successives, était atteint sans remède. La mort de sa sœur, la princesse Clotilde, l'éprouva encore : elle ne devait lui survivre que quelques semaines. — O. T.

massique adj. Techn. Qui concerne la masse, le bloc. (On dit *résistance massique*, par opposition à *résistances partielles*.)

naisseur (*nè-seur*) n. m. Nom donné, dans le monde de l'élevage et particulièrement de l'élevage des chevaux, à l'éleveur qui s'occupe plus spécialement de choisir les reproducteurs pour les accoupler; qui, en somme, *fait naître* les produits : *Il arrive fréquemment, dans les épreuves sportives, qu'une partie du prix remporté par un cheval est réservée au* NAISSEUR.

Nord dans la littérature française (LE), par Gunnar Castrén (Norden i den franska litteraturen ; Helsingfors). — C'est au XVIIe siècle que les relations de la France avec le Nord commencent à se développer; la politique parallèle de la France et de la Suède pendant la guerre de Trente ans et le traité de Berwald (1631) marquent le début d'une intermittente, mais souvent efficace collaboration;

de nombreux voyageurs, diplomates et historiens, nous renseignent désormais sur les pays du Nord : le séjour de Des Hayes en Danemark, en 1629, est décrit dans un journal de son compagnon Brisacier; l'ambassade de d'Avaux en Danemark et en Suède (1634-1635) donne lieu à une copieuse relation en latin par Charles Ogier; c'est encore en latin que L.-H. Loménie conte son passage en Suède lors du mariage de Charles X Gustave (1654). Les Mémoires de Terlon, relatifs au Danemark, sont publiés en 1681. Linage de Vauciennes publie, en 1675, les Mémoires de Chanut; à la même catégorie de documents appartient la relation du voyage de l'ambassadeur anglais Vernon en Danemark (1702), publiée par Lacombe de Vrigny. Mais, à côté de ces ouvrages, il faut en citer d'autres, dus à des touristes ou à des aventuriers : telles les relations de Huet et Bourdon de La Salle, qui firent partie de la bizarre cohue française attirée à Stockholm par la reine Christine. Aubery du Maurier résume ses impressions après un voyage (1637) en Suède et en Danemark; de La Boullaye le Gouz donne quelques notes sur le Danemark; Payen traite de la Suède et du Danemark qu'il a parcourus en 1662; le *Voyageur d'Europe* insère un récit de voyage de Jouvin, qui visita le Nord en 1668. On peut citer ensuite les ouvrages de Regnard, qui alla jusqu'en Laponie (1681); de Gueudeville, qui séjourna en Danemark (1694); de Jourdan, qui plagie Jouvin dans les *Voyages historiques de l'Europe;* de A. de La Motraye, qui connut bien la Suède (1715-1720); de Van Effen; en 1736-1737, le mathématicien Maupertuis dirige une expédition scientifique à Tornéo; de là une double relation, de Maupertuis lui-même (le docteur Akakia de Voltaire) et de l'abbé Outhier. La plupart de ces voyageurs donnent une idée peu flatteuse des pays du Nord et surtout de leurs habitants : *arbores sine fructu, et lapides sine usu,* s'écrie Aubery de La Motraye; Huet apostrophe la rude noblesse suédoise en ces termes : « Rien ne savez, fors qu'emplir votre panse. » « Ivrogne comme un Danois » est un proverbe répandu en France. Tous peignent sous des couleurs assez sombres le climat et même les paysages; sauf, peut-être, Regnard, à qui la Suède septentrionale inspire de graves méditations, lorsqu'il ne la célèbre pas en vers :

> Tranquilles et sombres forêts,
> Où le soleil ne luit jamais
> Qu'au travers de milles feuillages,
> Que vous avez pour moi d'attraits!
> Et qu'il est doux, sous vos ombrages,
> De pouvoir respirer en paix!

La curiosité de nos ancêtres ne s'arrêta pas à la péninsule scandinave : dès 1663, de La Peyreyre publie une *Relation de l'Islande,* bientôt suivie d'une *Relation du Groenland.* Dans son *Voyage des païs septentrionaux* (1671), Pierre Martin de La Martinière décrit son itinéraire jusqu'à la Nouvelle-Zemble, et donne de précieuses informations sur la sorcellerie des Lapons.

Les belles-lettres proprement dites ne demeurent pas étrangères à ce mouvement de curiosité : la mort de Gustave-Adolphe est célébrée par Gombauld et Benserade; Julie d'Angennes voue une sorte de culte à la mémoire du héros suédois. Puis la reine Christine, entourée de Français, et qui attire à Stockholm Saumaise, Saint-Amand, Huet, Descartes, etc., entretient avec les Précieuses des relations suivies; elle-même apparaît sous la figure de Cléobuline, reine de Corinthe, dans le *Grand Cyrus.* Georges de Scudéry compose le premier grand poème français sur un sujet scandinave : *Alaric* ou *Rome vaincue,* où se reconnaissent quelques emprunts à Johannes et Olaus Magnus. Gomberville promène en Danemark et en Norvège le héros de son roman *l'Exil de Polexandre* (1629). Citons encore la « nouvelle historique » de Rousseau de La Valette (1678), *le Comte d'Ulfeld, grand maistre de Danemarc,* qui rapporte des aventures partiellement authentiques, le roman d'Eustache Le Noble, *Ildegerte, reyne de Norwège* ou *l'Amour magnanime* (1694), et enfin le fantaisiste ouvrage de Mlle Caumont de La Force, *Gustave Vasa, histoire de Suède,* où, malgré des emprunts à l'« Histoire des révolutions de Suède », de Vertot (1695), à l'« Historia danica » de Meursius (1638), et aux « Voyages » de Payen, Gustave Vasa est déguisé en gentilhomme à la française; pour la première fois, cependant, apparaissent un vague sentiment romantique de la nature, une intuition de la poésie majestueuse des solitudes du Nord.

Le milieu du XVIIIe siècle marque une date importante dans l'histoire des rapports du Nord et de la France; le *Charles XII,* de Voltaire, a donné une description brève, mais très exacte, de la Scandinavie; des écrivains français très actifs habitent Copenhague; La Beaumelle y obtient la création d'une chaire de littérature française (1750) et fonde une gazette hebdomadaire : *la Spectatrice danoise* ou *l'Aspasie moderne* (1748-1750). Mallet, qui lui succède, Suisse d'origine française, approfondit les langues, l'histoire, les mœurs du Nord, publie un *Mercure* danois, érudit, très supérieur à la gazette de La Beaumelle, et surtout une *Histoire du Danemark* (inachevée) et des *Monumens de la mythologie et de la poésie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves,* ouvrages qui eurent une immense influence et révélèrent à l'Europe savante la mythologie et l'ancienne littérature scandinaves.

Ajoutez à cela l'activité si remarquable des Français exilés à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et qui créent à travers l'Europe de nouveaux courants de curiosité intellectuelle : le *Journal étranger* (1754-1762) a des correspondants dans le Nord et publie quelques récits scandinaves, tels l'*Histoire de Hacho, roi de Laponie,* ou encore *Igluka et Sibersik,* conte groenlandais; de même, on trouve des fragments d'anciens poèmes scandinaves dans la Bibliothèque universelle des romans. Une action analogue sera exercée par les émigrés à la fin du siècle : Ch. de Villiers créera à Hambourg le *Spectateur du Nord,* tandis qu'à Kiel, paraîtra le *Nord littéraire,* d'Olivarius.

Le XVIIIe siècle cesse de voir dans les Scandinaves des héros étranges, et découvre en eux des hommes, grâce aux relations politiques étroites avec la Suède, à la présence à Paris de distingués diplomates : Tessin, Schefferus, Creutz, et enfin aux voyages de Gustave III, qui fait triompher en Suède les lettres, l'art et le goût français. Marmontel tient de Creutz, poète délicat, les couleurs idylliques dont il dépeint la Suède dans les *Solitaires de Murcie;* Piron fait jouer à la Comédie-Française un *Gustave Vasa* (1733); en 1766, La Harpe renouvelle, mais sans succès, la même tentative. Les premières impressions vécues sur la nature septentrionale sont enfin données aux Français par Bernardin de Saint-Pierre, retour de Finlande, en quelques passages, d'une précision remarquable, de ses *Etudes* et de ses *Harmonies.*

Le succès d'Ossian détermine une étrange confusion entre l'Ecosse et la Scandinavie, qui devient le pays des impénétrables brouillards et de l'éternelle mélancolie; cette conception, acceptée par Mme de Staël, fausse pour longtemps les descriptions françaises des pays du Nord et empêche aujourd'hui encore certains Français d'apercevoir les ciels clairs, les beaux étés, les neiges lumineuses du Nord; elle assombrit les essais scandinaves de Parny (*la Guerre des dieux* [1799]; *Isnel et Asléga* [1795]), Millevoye, Chênedollé, Charles Nodier, Monthron, Marchangy, etc., et jusqu'aux nombreux drames et vaudevilles tirés de sujets scandinaves au début du XIXe siècle. Seule, Mme de Krudener s'en affranchit et donne, dans *Valérie* (1803), de pénétrantes descriptions des caractères et des pays du Nord.

La Scandinavie apparaît fréquemment dans les œuvres des écrivains de la période romantique : Hugo, Mme Tastu, Delphine Gay, de Nerval, Gautier, Vigny, Balzac (*Seraphita*), Petrus Borel (*le Fou du roi de Suède*), George Sand (*l'Homme de neige*); mais trois publicistes contribuent plus que quiconque à préciser la connaissance des pays du Nord : J.-J. Ampère, Xavier Marmier, Léouzon-le-Duc. Bientôt, Leconte de Lisle donnera les premiers chefs-d'œuvre poétiques dépouillés du sentimentalisme ossianesque et respirant vraiment la noble rudesse des anciens chants scandinaves (*la Légende des nornes, le Runoïa,* etc.).

Gunnar Castrèn a étudié un côté peu connu de la littérature française et a tracé avec une heureuse précision les grandes lignes de son sujet. En dépit de quelques oublis, et parfois d'une certaine sécheresse, son très remarquable livre serait infiniment précieux à nos historiens des lettres; souhaitons qu'il lui plaise de nous en donner bientôt une version française. — LUCIEN MAURY.

***obstruction** n. f. — ENCYCL. *Obstruction nasale.* V. PNEUMODOGRAPHE.

optional, e, aux (de *option*) adj. En terme de turf, Se dit d'une catégorie de prix, dans laquelle les propriétaires de chevaux ont un droit d'option suivant certaines clauses déterminées par le règlement même de la course.

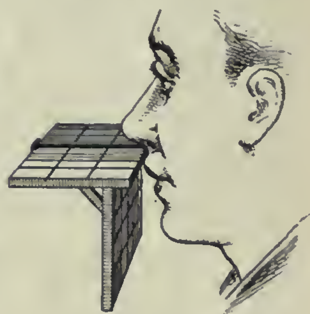
Philosophie de Victor-Hugo (LA) [1854-1859] **et deux mythes de la « Légende des siècles » :** *le Satyre, Pleine mer-Plein ciel,* par Paul Berret (1 vol. in-8°, Paris, 1911). — L'auteur du livre *le Moyen âge et la « Légende des siècles »,* que nous avons récemment analysé (cf. p. 165), reprend par un autre côté l'étude de la même œuvre. Vers 1854, V. Hugo, occupé à écrire ses petites épopées, change d'inspiration : de 1854 à 1856, il compose ses « apocalypses », c'est-à-dire ses poèmes philosophiques. Vers ce moment, en effet, V. Hugo, qui jusque-là, s'était borné, en pur lyrique, à épancher ses sentiments intimes, se constitue une philosophie, du reste toute pénétrée des influences saint-simoniennes, alors prédominantes. Les théories spirites, qui trouvent en lui un adepte convaincu, s'ajoutent à cette doctrine composite. P. Berret la résume à peu près ainsi : Tout vit, tout pense, tout s'élève vers Dieu par la souffrance, par la science et par l'amour. Après les *Contemplations* (1856), où paraissait déjà cette nouvelle philosophie, V. Hugo se prépare à publier ses apocalypses principales : *Dieu* et *la Fin de Satan;* mais les éditeurs réclament avant tout les *Petites Epopées.* Les « apocalypses » rentrent pour un temps dans l'ombre, et V. Hugo se remet à préparer *la Légende des siècles,* dont la première série paraît en 1859. Toutefois, il ne peut s'empêcher d'exposer quelque part, dans ses Epopées mêmes, ses idées philosophiques. Les pièces *le Satyre* et *Pleine mer-Plein ciel* sont curieuses à étudier de ce point de vue. P. Berret cherche à déterminer quelles ont été, là encore, les sources de V. Hugo.

Il ne faut pas voir dans *le Satyre* une pièce d'inspiration réellement antique. Le cadre mythologique, dont quelques traits sont peut-être empruntés au *Silène* de Virgile ou à l'*Aveugle* d'A. Chénier, y a surtout les caractères d'une parodie énorme, charivaresque, à la Daumier. C'était dans le goût du temps de Meilhac et Halévy. Le fond est moderne. Le poète emprunte la conception mythique à Diderot (*Bijoux indiscrets*), à Delisle de Sales (*Philosophie de la nature*), peut-être à Shelley, dont la *Reine Mab* avait été traduite par son fils, François-Victor, et les idées philosophiques sur le progrès scientifique à d'autres poètes : à François Barillot et à tous ceux qui avaient déjà chanté la locomotive et le bateau à vapeur, A. de Vigny, Maxime Du Camp, Amédée Pommier, Barthélemy, etc. Le poème *Pleine mer-Plein ciel* est plus nettement scientifique; il reflète plus complètement l'enthousiasme qui, entre 1850 et 1860, saisit le public, lorsqu'on eut construit cet immense navire, le *Léviathan* ou *Great Eastern,* et que Petin eut inventé un système de ballons que l'on croyait devoir être infailliblement dirigeables. Un article lyrique de Th. Gautier, dans la « Presse », une cantate de Barrillot (*Icare vengé*) et la 8e vision de la *Chute d'un ange,* de Lamartine, où nous voyons ce que P. Berret appelle un dirigeable préhistorique, sont les principaux écrits qui excitent l'imagination du poète. Il voyait dans le progrès de la navigation aérienne comme une réalisation matérielle de l'ascension des êtres vers le bleu, vers la lumière. Là encore, Victor Hugo se montrait l'« écho sonore » des idées, des aspirations, des rêveries de ses contemporains. Chez l'un, chez l'autre, il prend les éléments divers dont il compose ses poèmes, et il les fond dans son lyrisme brûlant et dans sa pittoresque éloquence. — L. COQUELIN.

pneumodographe (du gr. *pneuma,* souffle, *odos,* route, et *graphê,* description) n. m. Appareil imaginé par le Dr A. Courtade, et destiné à mesurer graphiquement la perméabilité des fosses nasales.

— ENCYCL. Le *pneumodographe* est formé de deux plaques en métal nickelé, articulées entre elles à angle droit par une charnière. La plaque supérieure horizontale, divisée en deux parties par une traverse médiane, est destinée à recevoir et à laisser condenser sur elle la buée produite par la respiration *nasale;* la plaque inférieure, verticale, reçoit la buée produite par la respiration *buccale.*

Pour se servir de cet appareil, on le place comme le montre la figure, et l'on fait exécuter à la personne examinée dix à quinze expirations, au plus. On voit alors nettement sur les plaques s'étaler la buée produite d'une part par chacune des narines et de l'autre par la bouche, et l'on peut en garder un cliché. Il suffit d'appliquer immédiatement un morceau de papier imbibé de safranine qui, au contact de l'humidité, donne immédiatement une empreinte rouge très vive. Comme chacune des plaques est divisée en carrés de 2 centimètres de côté, on peut mesurer exactement la surface imbibée et avoir ainsi des indications précises sur la façon dont respire le patient.



Pneumodographe Courtade (construit par Bruneau).

Une précaution est à prendre en été : la buée respiratoire ne se déposant sur les lames que par suite de leur température inférieure à celle de l'air expiré, lorsque le thermomètre marque 25° à 30°, il conviendra de tremper l'appareil dans l'eau froide avant de s'en servir, pour que les résultats donnés soient complets.

Avant l'invention du Dr Courtade, on était réduit soit aux affirmations du malade ou de son entourage pour savoir si la bouche participait, ou non, à la respiration, soit à faire souffler le malade sur le dos de la main alternativement par chacune des narines. Ce dernier procédé donnait des résultats inexacts.

car c'est la respiration *normale* qu'il s'agissait de connaître, et non celle d'une *expiration* forcée; dans ce dernier cas, en effet, un obstacle gênant l'expiration habituelle peut fort bien ne pas être décelé, la force de l'expiration l'écartant momentanément.

La pression de l'inspiration équivaut à une colonne de mercure de 3 à 4 millimètres et celle de l'expiration à 2 ou 3 millimètres seulement; tout obstacle siégeant dans le nez ou le pharynx, qui augmentera cette pression de 1 millimètre, produira en réalité une augmentation de pression de un quart à un tiers de la pression totale. Cet accroissement a pour conséquence d'obliger le malade à respirer par la bouche. Or, la bouche n'est pas disposée pour cet office, mais pour l'alimentation et la parole. L'air, dans ces conditions, n'est pas réchauffé et humidifié, comme il l'est dans les



Atrésie congénitale du nez (1) et du pharynx (2).

fosses nasales; d'où la possibilité d'angines et de maladies du larynx, de la trachée et des bronches. Il importe donc d'être renseigné sur l'existence d'une obstruction nasale banale comme celles dues aux végétations adénoïdes de l'enfance, aux déviations de la cloison, à l'hypertrophie des cornets inférieurs, à l'atrésie congénitale du nez et du pharynx.

Courtade a constaté, à ce propos, qu'il passe de l'air par le nez pour la prononciation de toutes les lettres, sauf l'è, et que plus la quantité d'air nasal se rapprochera de la quantité d'air buccal, plus aussi la prononciation de la lettre sera défectueuse quand le nez sera obstrué. Ainsi, les syllabes *ain, on, en,* qui ne sont prononcées convenablement que le nez étant libre, sont très altérées en cas d'obstruction nasale.

Un examen au pneumodographe s'impose particulièrement chez les enfants et les grandes personnes qui ont continuellement la bouche ouverte, qui ronflent en dormant et ont un sommeil agité entrecoupé de réveils subits; qui éprouvent une sensation de gêne respiratoire, sont essoufflés à la moindre fatigue ou dès que la marche est un peu rapide, ou souffrent d'accès d'asthme ou de fièvre des foins, ou présentent certains troubles de la parole. On sait l'action nuisible des végétations adénoïdes sur les travaux intellectuels : 10 pour 100 des élèves faibles sont atteints de cette affection.

L'obstruction nasale est, d'autre part, l'origine d'affections très graves, comme la laryngite striduleuse, le spasme de la glotte, certaines déformations thoraciques. Il serait donc à désirer que l'usage du pneumodographe se généralisât. Si, dès le début d'une affection nasale, alors qu'elle ne se manifeste que par une diminution de l'expiration, on en était averti, on pourrait y remédier d'ordinaire par des moyens très rapides. — Dr Galtier-Boissière.

***poliomyélite** (du gr. *polios,* gris, et *muelos,* moelle) n. f. Affection caractérisée par des lésions de la substance grise de la moelle épinière.

— Encycl. Ce mot désigne principalement la paralysie infantile ; mais on a décrit récemment sous ce nom une affection nerveuse épidémique, qui a modifié en partie les idées régnantes sur la paralysie infantile et ouvert de nouvelles voies à son étude et à sa thérapeutique.

Poliomyélite aiguë épidémique, (maladie de Heine-Medin). La constatation de la nature infectieuse de la paralysie infantile date déjà de plusieurs années ; mais c'est surtout dans ces derniers temps que l'on a pu fixer le caractère souvent épidémique de la poliomyélite, que l'on tenait jusqu'alors comme exclusivement sporadique. La première de ces épidémies a été étudiée en Suède, en 1881. On a pu en reconnaître par la suite un grand nombre, dont les plus remarquables sont celle de Norvège (1905), celle de Suède (1905), celle de New-York (1909, 2.500 cas), et enfin celle qui frappa, en 1910, la population parisienne. Les épidémies se déclarent de préférence en été et en automne, mais peuvent se prolonger jusqu'au milieu de l'hiver.

Nos connaissances sur le microbe, cause de la maladie, sont encore incomplètes, quoique Levaditi ait pensé l'isoler et le cultiver. Nous savons seulement qu'il s'agit d'un microbe extrêmement petit, filtrant à travers les bougies. La transmissibilité du virus aux singes est, par contre, une notion définitive.

L'anatomie pathologique nous montre qu'il s'agit d'une méningo-encéphalo-myélite et que le terme de *poliomyélite* est, en conséquence, trop restrictif. En tout cas, il n'est plus question de systématisation aux cornes antérieures de la moelle, suivant les idées jadis classiques sur la paralysie infantile.

La poliomyélite épidémique frappe de préférence les enfants de 2 à 15 ans, mais elle n'épargne pas absolument les adultes, chez lesquels elle revêt même une gravité particulière.

La maladie présente, au point de vue symptomatique, les formes les plus diverses. La principale est celle qui réédite, avec quelques modifications de détail, les quatre phases reconnues depuis longtemps dans la paralysie infantile : une première phase, dite de début, caractérisée par une fièvre vive, des troubles gastro-intestinaux, des phénomènes nerveux, dont les plus communs sont les convulsions; une seconde phase de paralysie généralisée; une troisième ou phase de régression, dans laquelle un certain nombre de muscles reprennent leur vitalité première, les autres restant en état de paralysie; une dernière, où les muscles de ce dernier groupe s'atrophient, ainsi que toutes les parties des membres atteints, et qui est remarquable encore par des déformations dues à la rétraction des tendons et des muscles antagonistes de ceux qu'a frappés la paralysie.

Les autres formes peuvent se diviser en formes méningées, où les signes méningitiques dominent la scène et dont le diagnostic avec la méningite cérébro-spinale est particulièrement difficile, formes localisées à différents territoires nerveux, et enfin formes abortives, où toutes les variétés atténuées sont possibles.

Le pronostic de l'affection est en général assez bénin, du moins en ce qui concerne la vie du malade. Néanmoins, certaines épidémies ont donné une mortalité de 10 pour 1.000. La poliomyélite laisse souvent après elle des atrophies et des déviations difficilement curables.

La question de la parenté de la poliomyélite épidémique aiguë avec d'autres affections nerveuses analogues est encore en suspens. Mais la majorité des auteurs semblent admettre que la paralysie infantile, telle qu'on la comprenait autrefois, n'est qu'une forme sporadique de la poliomyélite; quelques-uns pensent que la maladie appelée *paralysie de Landry* doit également entrer dans ce cadre nosologique.

La notion d'épidémicité aujourd'hui bien établie et l'étude des modes de contagion de l'affection autorisent dès maintenant des mesures prophylactiques contre la poliomyélite aiguë épidémique. L'isolement des sujets atteints, leur éloignement des écoles, la désinfection des locaux où ils ont séjourné et des objets ou vêtements leur ayant appartenu sont les principales mesures de protection à prendre. L'Académie de médecine a été saisie, dans sa séance du 23 mai 1911, d'un projet de déclaration obligatoire concernant cette maladie.

Nous savons, à l'heure actuelle, que le virus est transmis principalement par les sécrétions buccales et nasales. C'est là un point de ressemblance avec la méningite cérébro-spinale. L'affection peut se propager non seulement par les malades en évolution, mais aussi par les « porteurs de germes », qui sont soit des malades guéris, soit des sujets ayant été atteints très légèrement et notamment ayant présenté des formes abortives où, parfois, le diagnostic de poliomyélite n'a pas été porté.

En dehors des mesures prophylactiques générales dont nous venons de parler, il y a lieu d'abord de désinfecter les régions buccale et nasale des sujets atteints, ce qui se pratique de préférence avec le permanganate de potasse, l'eau oxygénée, le menthol ou l'aldéhyde formique, lesquels ont une action certaine sur le virus. Outre cela, la thérapeutique de la poliomyélite consiste en soins généraux relevant des divers symptômes reconnus (gastro-intestinaux, nerveux, thermiques, etc.) et en traitement des paralysies par l'électricité. De récentes recherches de laboratoire permettent d'espérer, dans un délai peut-être rapproché, la guérison des sujets atteints de poliomyélite aiguë épidémique à l'aide d'injections de sérum d'animaux (singes) immunisés contre cette infection. — Dr Henri Bouquet.

Præterita. *Souvenirs de jeunesse,* par John Ruskin, traduits par Mme Gaston Paris (Paris, 1911, un vol. in-16). — Ruskin commença tard à écrire ces *Præterita;* en 1882, c'est-à-dire à soixante-trois ans : ce sont des souvenirs de jeunesse racontés par un vieillard. Il dut cesser d'y travailler en 1889, arrêté par le mal qui, durant ses dernières années, lui interdit tout travail, et, finalement, obscurcit son intelligence. Il n'avait pu les mener au delà de 1844, sa vingt-cinquième année. Tels qu'il sont, incomplets, fragmentaires, réminiscences de fortes impressions d'enfance et de jeunesse, beaucoup plus que mémoires suivis et chronologiquement ordonnés, ils constituent une autobiographie intellectuelle et morale d'un singulier intérêt, et c'est fort heureusement que Mme Gaston Paris les a mis avec agrément à la portée du lecteur français.

Tout bon écrivain anglais sait, en évoquant ses souvenirs d'enfance, nous émouvoir, non sans poésie, par le tableau d'un intérieur familial où fleurissent des vertus paisibles. Ruskin, dans ses *Præterita,* a répandu cette émotion et cette poésie, mais, en même temps, il nous a expliqué, avec une très claire conscience de son caractère et de son esprit, ce qu'il devait personnellement à l'éducation très particulière qu'il avait reçue de ses parents. Son père, qui dirigeait une grande maison d'importation de Xérès, était un homme cultivé, qui avait du goût pour les arts, lisait bien les vers, savait dessiner, et n'hésitait pas à payer un tableau de Copley Fielding ou de Turner un chiffre respectable de guinées. Il rêvait pour son fils les plus hautes destinées : mais comme, si l'on en croit celui-ci, il avait l'habitude, étant à la fois orgueilleux et timide, de tout céder à sa femme sur les choses importantes, alors qu'il n'en faisait qu'à sa tête pour les choses qui ne l'étaient pas, il consentit à ce qu'elle élevât leur fils de manière à faire de lui un clergyman. Malheureusement, l'aversion du jeune Ruskin pour le gigot froid, dont le nourrissait parfois une tante trop évangélique, fit un tort considérable, dans son esprit, à la vocation ecclésiastique. Ruskin appelait sa mère une « prude inoffensive ». Le fait est qu'elle riait de bon cœur lorsqu'on rappelait certaine culbute, *coram populo,* de la servante Anna. Elle était néanmoins une vraie puritaine, pleine de sévérité dans la tendresse. Elle ne voulait pas que son enfant eût de jouets, sauf un ou deux, très simples. Peu de jouets, peu de livres, et peu de relations. L'enfant dut sans doute s'habituer de bonne heure, dans un cercle limité, à étudier profondément les mêmes objets. Depuis sa plus petite enfance jusqu'au moment où il fut admis à Oxford, elle lui fit lire et apprendre par cœur la Bible : empreinte ineffaçable qui non seulement marqua Ruskin à jamais du sceau de la moralité puritaine, le mit en présence du monde invisible et lui communiqua, comme il le dit lui-même, l'habitude de l'analyse, mais encore lui donna le meilleur de son style; on sait, du reste, quelle a toujours été, dans la formation de la prose anglaise, l'influence de la traduction de la Bible.

Austère, quelque peu fanatique (elle ne craignait pas moins le papisme que la dissipation), Mrs. Ruskin était inlassablement dévouée et craintive. Elle sut obtenir de son fils une « obéissance joyeuse ». Elle pouvait lui enseigner le latin. Elle avait un respect scrupuleux de la langue anglaise. Même, quand le jeune homme fut admis à Oxford, elle ne put se résoudre à le quitter, et s'installa à proximité de Christ College. Ruskin fut, en son genre, sinon un enfant gâté, du moins un enfant choyé : quelque part il avoue qu'il n'était pas tout à fait à son aise sans ses parents. Il leur reprochait principalement de ne lui avoir pas appris à souffrir. Leur surveillance attentive, — déjouée par une secrète admiration pour leur progéniture, — ne put faire que l'enfant n'eût une forte haute idée de lui-même, de ses talents divers, soit en poésie (il se réclamait de Byron), soit dans l'aquarelle. Plus tard, en écrivant ses *Souvenirs,* il rougit en songeant au peu qu'il était alors, « un petit singe encombrant, suffisant et sans intérêt ».

Si Ruskin possédait le bonheur entre les quatre murs de briques du jardin de Herne-Hill, près de Croydon, au sud de Londres (c'était la maison de campagne où son père venait chaque soir se reposer des affaires de son bureau d'Hunter Street), s'il y trouvait une sorte de paradis terrestre, qui différait de l'autre, dit-il, en ce que *tous* les fruits y étaient défendus, s'il préserva la délicatesse de ses sens dans ce milieu un peu terne, ses yeux devaient de bonne heure, par contraste, apprécier les aspects variés du monde. Ses parents aimaient à voyager et à bien voir. Ruskin nous a lui-même tracé un tableau très pittoresque de la façon dont une famille d'Anglais aisés visitait alors le continent. On louait une bonne voiture de famille, capable de contenir six personnes et les provisions, et, à petites journées, en renouvelant à chaque relais l'attelage de quatre chevaux, on parcourait l'Allemagne, la France, la Suisse, l'Italie. Un courrier, attaché à la caravane, servait d'interprète, de guide, d'intermédiaire auprès des maîtres de postes ou d'hôtels, et, moyennant une rémunération honnête que complétait quelque secret tant pour 100 sur toutes les transactions, vous dispensait de tous les soucis. Le jeune Ruskin reçut ses premières impressions pittoresques dans le pays de Galles ou dans le district des Lacs, où il puisa « l'amour des collines vertes



La Promenade du Pincio, à Rome, par G.-P. Leroux. — Phot. Vizzavona.

et des eaux profondes »: mais c'est lorsque, la première fois, il aperçut de loin, de la terrasse de Schaffhouse, les Alpes, qu'il eut, comme il dit, « la révélation de la beauté sur la terre ». Cette impression se renouvela sur la Dôle :

Le col de la Faucille, en ce beau jour de 1835, m'a ouvert les cieux. J'ai entrevu — vision de terre promise — l'avenir de mon œuvre, ma véritable patrie en ce monde. Mes yeux s'ouvraient et mon cœur en même temps; ils voyaient, ils possédaient un royaume, et quel royaume! Aussi loin que la vue pouvait s'étendre — tout ce pays et ses rivières tumultueuses, et ses lacs calmes : l'Arve et ses portes à Cluse, et les glaciers de sa source; le Rhône avec l'infini de son lac de saphir, si calme au bord des prairies semées de narcisses de Vevey, si dangereux, près des promontoires de Sierre, — tout cela se détachait sur le ciel et puis s'y fondait, ciel de montagnes, de neiges éternelles. Puis c'était la plaine vivante, bruissante de joie humaine, une voie lactée de blanches demeures jetées à travers l'azur de l'espace ensoleillé...

C'est en effet le spectacle des montagnes qui fut toujours pour lui l'occasion des plus fortes joies. Il parle encore du « silence enchanté » du Jura. Dans ses *Peintres modernes*, il a célébré magnifiquement la splendeur du panorama de Chamonix. Ruskin voyait clairement, du reste, ce qu'avait de nouveau ce sentiment d'admiration pour les hautes montagnes, leurs cimes glacées, leurs silencieuses solitudes et la sombre parure de leurs sapins ; toute cette « divine sauvagerie », quelque deux cents ans plus tôt, n'offrait aux voyageurs que la pénible vue d'un désordre affreux. Assurément, Byron, que son père lui avait révélé, et qu'il aimait non moins pour la fidélité de son observation que pour la netteté de son style, l'avait préparé à comprendre la grandeur des montagnes à l'égal de celle de la mer. Mais il apportait dans sa contemplation des prédispositions originales. Ruskin prend grand soin de préciser ce qu'il appelle « cet amour pur et enfantin » de la nature, qu'il n'éprouve que dans des lieux sauvages, en l'opposant à l'amour philosophique de Wordsworth, ou au panthéisme mystique de Shelley : « Je n'ai jamais un instant confondu les cieux avec ma pauvre petite âme. La vénération et la passion gardaient leurs places respectives, grâce à l'élément constructif, à la Turner, qu'il y avait en moi. »

Cette influence profonde de Turner sur Ruskin commença de très bonne heure. *L'Italie* de Rogers, illustrée par Turner, enchanta son enfance. Plus tard, soit à l'encre de Chine, soit à l'aquarelle, il se mit avec passion à copier son peintre préféré. Puis son père acheta des Turners, et, à chaque nouvelle acquisition, la famille entière, saisie d'un religieux enthousiasme, venait contempler longuement le chef-d'œuvre : Turner était vraiment une admiration de famille. Enfin, l'on sait que c'est pour avoir voulu défendre son peintre contre un détracteur que Ruskin fut amené à entreprendre ses *Modern Painters*. Ruskin, qui savait voir (enfant, il contemplait un paysage avec tant d'attention que les yeux lui sortaient de la tête), qui avait, comme il dit, « une appréciation joyeuse » des dimensions, qui avait appris à dessiner et à peindre, enfin, qui avait pris pour modèle le traducteur le plus suggestif des aspects de l'air, de la terre et des eaux, avait dans l'imagination, selon son expression, un « élément constructif », une discipline précise, qui orientait, précisait, limitait sa passion de la nature. Plus qu'une effusion sentimentale, le sentiment de la nature prenait chez lui la forme d'une *esthétique* de la nature.

Le jeune artiste qui paraît dans les *Præterita* s'intéresse infiniment plus à cette nature qu'aux œuvres de l'art humain. Il trouve plus de beauté dans un bel arbre, un rocher moussu, une petite tige de lierre que dans les « plus fins réseaux gothiques, les décors des vases grecs, les plus merveilleuses broderies de l'Orient, les plus admirables peintures des plus grands maîtres de l'Occident ». Après qu'il a travaillé douze ans à copier des dessins et des aquarelles, Ruskin s'aperçoit qu'il a perdu son temps et qu'il aurait mieux fait de prendre la nature pour modèle. La forêt de Fontainebleau lui révèle le monde sylvestre. Malade, déprimé, il renaît à la vie, à la joie, en copiant une petite branche de tremble. Mais il souffre des discordances que présente parfois le plus beau paysage. « Il n'y a pas, écrit-il à Naples, de perfection possible, de forme et de couleur, quand tout est scories. Comment admirer une mer bleue, quand elle vient mourir sur un sable noir? » Dans les villes fameuses qu'embellit tout un passé de gloire et d'art, il néglige les œuvres des peintres, des sculpteurs, pour contempler quelque site harmonieux. A Florence, les Offices ne lui offrent qu'un « mélange incongru ». Les Raphaëls l'ennuient; mais il s'occupe à dessiner un coin du Ponte-Vecchio. Il ne paraît pas sensible au charme auguste de Rome; il n'y apporte du reste rien de cette grâce prévenante qui pénètre un esprit nourri de classicisme. Ruskin a été un bon « oxfordman »; il sait le latin et le grec passablement, mais il n'a rien pris de l'esprit antique. La majeure partie de l'*Enéide* ne lui avait semblé que du fatras. Au Forum, il remarque principalement que « les colonnes sont de petites dimensions, et leurs chapiteaux sculptés sans finesse ». La Rome catholique, Saint-Pierre, ne le touchent pas davantage (il n'est pas pour rien le fils de sa mère) et la piazza del Popolo est moins intéressante pour lui que Cheapside. S'il ne s'est jamais laissé prendre, comme Carlyle, « aux toiles d'araignée de la métaphysique allemande », il ne s'est pas fait non plus l'âme d'un gréco-latin. Il est un pur Anglais : il aime la mer, les beaux arbres, les campagnes vertes et la loi morale.

Lorsque Ruskin nous dit « qu'en fait de bonheur, il accaparait à lui tout seul la part de deux cent cinquante mille personnes ordinaires », en dépit de quelques bizarreries de caractère dont il est le premier à nous faire l'aveu et à se moquer, on peut l'en croire. La nature, le milieu, l'éducation surtout lui donnèrent deux puissants principes de joie : d'une part l'exemple et l'habitude d'une vie patriarcale, calme, disciplinée, austère, quoique sans aucune recherche de la douleur (son père ne « tolérait pas l'amour morbide de la souffrance »), et même gaie avec douceur, d'autre part l'exemple et l'habitude de considérer la nature non pas comme un motif d'excitation, d'effusion et, au fond, d'égoïsme sentimental, non pas non plus comme un implacable et fatal enchaînement de phénomènes où l'homme est perdu sans défense, mais comme le principe de ce qu'il appelle les *lois de Fiesole*, « d'une joie rationnelle et disciplinée ». Dans ses autres ouvrages, il explique théoriquement ce qu'il entend par le beau. Dans les *Præterita*, nous voyons comment il apprit à le sentir. — Louis Coquelin.

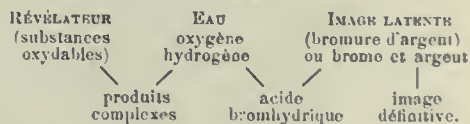
Promenade du Pincio à Rome (LA), triptyque de G.-P. Leroux, exposé en 1911 au Salon des artistes français et récompensé d'une seconde médaille. — Le panneau central est occupé au premier plan par deux femmes en toilette, avec un enfant; plus loin, des bonnes se promènent; à gauche, une nourrice qui tourne le dos fait, au soleil, une éclatante tache de rose, jaune et blanc. Le cadre coupe le haut des arbres, et l'on aperçoit, entre les feuillages et le parapet, la silhouette de la Ville éternelle. Dans le volet de gauche, un enfant joue avec le sable; quelques troncs d'arbres, avec un couple au loin, garnissent l'autre panneau. Cette composition, heureusement rythmée, est en même temps une fort bonne étude d'effet de soleil; les tons de l'ombre et de la lumière sont observés par un œil fin, et l'artiste a su tirer le plus heureux contraste de l'opposition des cyprès sombres et du costume clair et coloré de la nourrice romaine. Déjà, en de précédents Salons, l'auteur avait montré des œuvres analogues, et le séjour qu'il fait à la villa Médicis en qualité de prix de Rome lui permet de continuer cette série remarquable. — T. L.

***révélateur** n. m. — Encycl. Photogr. Les révélateurs photographiques sont aujourd'hui très nombreux, ainsi qu'en témoignent les mémoires désormais classiques publiés par les frères Lumière (v. notamment le mémoire ayant pour titre *les Développateurs organiques en photographie*); et il est difficile à priori, en présence de la multiplicité des formules, de fixer son choix sur telle ou telle, en raison de l'ignorance où l'on se trouve généralement des qualités du réducteur qu'utilise chacune et de la difficulté qu'il y aurait à les expérimenter toutes.

Il nous a paru utile d'énumérer les révélateurs les plus employés et de donner sur chacun d'eux quelques indications pratiques.

Tout d'abord, il faut insister sur une qualité qui doit être commune à toutes les substances entrant dans la composition des bains révélateurs : c'est la pureté. Tous les produits doivent, en effet, être frais et préparés spécialement pour l'usage photographique. L'eau utilisée à leur dissolution, si elle n'est distillée, devra cependant avoir bouilli, afin d'être privée à la fois d'une partie de l'oxygène qu'elle renferme et de divers sels que la chaleur précipite. Lorsque, dans la préparation d'un révélateur, entrent plusieurs produits, il est indispensable d'effectuer la dissolution de chacun d'eux séparément pour opérer ensuite le mélange, ou de les dissoudre dans le commun solvant les uns après les autres. Le carbonate de soude et le sulfite de soude, qui se présentent sous deux états (cristallisé ou anhydre), seront employés de préférence à l'état anhydre, car ils sont alors moins hygrométriques et s'altèrent moins rapidement. Enfin, sauf la solution d'oxalate neutre de potasse (développement à l'oxalate ferreux), que l'on filtre, les solutions de révélateurs sont décantées de préférence.

On peut représenter schématiquement l'opération du développement de la façon suivante :



Tout bain de développement comporte, outre le révélateur proprement dit (incapable par lui-même de développer l'image latente en simple solution aqueuse, pour cette raison, en effet, que la réaction à laquelle il donne naissance serait vite arrêtée par l'acide bromhydrique mis en liberté), une substance alcaline destinée à fournir, par combinaison avec l'acide bromhydrique, un bromure dont l'action sur l'image latente est différente, puis des substances conservatrices, susceptibles d'assurer la stabilité du mélange révélateur-alcali en s'opposant à son oxydation et souvent, enfin, des produits destinés à accélérer ou à modérer la réduction de l'argent.

Un facteur très important dans le développement de l'image latente, c'est la température du bain, dont on a le tort de ne pas tenir assez compte; elle

doit, pour que l'action du révélateur soit normale et complète, osciller entre 15° et 18°.

Révélateurs les plus répandus :

ADUROL, produit de substitution monochloré de l'hydroquinone. Se présente sous forme de poudre blanche cristalline, soluble dans l'eau. Il donne des clichés moins durs que l'hydroquinone et a, sur celle-ci, l'avantage de la rapidité. Il se conserve bien.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 200 gr.; carbonate de potasse, 300 gr.; adurol, 50 gr. (Quelques auteurs ajoutent 1 gr. de bromure de potassium.)

Pour l'emploi, on prend 1 volume de cette solution concentrée et 3 à 5 volumes d'eau, s'il s'agit de plaques ou pellicules; 5 à 6, s'il s'agit de papiers au bromure.

AMIDOL. V. DIAMIDOPHÉNOL.

CRISTALLOS (marque particulière). C'est un liquide rouge, constituant un bain concentré d'hydroquinone) que l'on additionne de cinq à dix fois son volume d'eau. D'un usage pratique.

DIAMIDOPHÉNOL (*amidol* ou *chlorhydrate de diamidophénol*). Se présente sous forme de minces aiguilles incolores, qui, en masse, offrent un éclat gris argenté. Il est très soluble dans l'eau; mais, en solution avec le sulfite de soude, qui joue auprès de lui le rôle d'un alcali, il se décompose assez rapidement; c'est pourquoi le bain de développement au diamidophénol doit être préparé au moment de l'emploi. Toutefois, l'adjonction de 50 gr. d'acide borique à un litre de révélateur lui assure une conservation de quelques semaines et le rend sensible à l'action du bromure de potassium.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 30 gr.; diamidophénol, 5 gr.

Pour développement lent, cette formule est modifiée ainsi : eau, 2.000 cc.; sulfite, 9 gr.; diamidophénol, 3 gr. Le diamidophénol constitue un excellent révélateur, énergique, fouillant bien, et peut servir indifféremment pour les plaques, les pellicules ou les papiers à image latente. Il a l'inconvénient de tacher les doigts et surtout les ongles.

DIAMIDORÉSORCINE (ou *chlorhydrate de diamidorésorcine*). Se présente sous forme de tablettes rhomboédriques. Elle est très soluble dans l'eau. On l'utilise à la manière du diamidophénol et dans les mêmes proportions.

EDINOL. Se présente sous forme d'une poudre blanche.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 20 gr.; édinol, 5 gr.; phosphate tribasique de chaux, 30 gr.

FER (*oxalate ferreux*). Ce révélateur, l'un des plus anciens pour le gélatinobromure, est très sûr et très régulier, et, bien qu'il soit d'un usage moins courant qu'autrefois, il a encore de nombreux partisans.

Formules : A) Eau bouillie chaude, 1.000 cc.; oxalate neutre de potasse, 300 gr. (On laisse refroidir, puis on filtre. Cette solution se conserve indéfiniment.)

B) Eau, 300 cc.; acide sulfurique, 10 gouttes, ou acide tartrique, 5 gr.; sulfate de fer pur, 100 gr. (On dissout à froid; après filtrage, la solution doit être d'un beau vert émeraude. Pour la conservation, placer le récipient en pleine et vive lumière, la solution s'altérant dans l'obscurité.)

Pour l'emploi, on prend 3 volumes de *A* et 1 volume de *B*, ou mieux 100 cc. de *A* et 30 cc. de *B*; on verse *B* dans *A* (ce détail est important). Le mélange prend une teinte orangée, qui est inactinique et permet, par conséquent, de développer à une lumière plus vive qu'avec les autres révélateurs. Le révélateur au fer est sensible à l'action du bromure de potassium (quelques gouttes d'une solution à 10 0/0) comme retardateur et de l'hyposulfite de soude (trace) comme accélérateur. Il convient aussi pour les papiers à image latente, dans la proportion de 5 volumes de *A* pour 1 volume de *B* et 5 gouttes de bromure.

GLYCINE (ou *paraoxyphénylglycine*) ou GLYCIN. Se présente sous forme de lamelles mycacées, très peu solubles dans l'eau pure.

Formule (en solutions séparées) : *A)* Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 100 gr.; carbonate de potasse, 10 gr.; glycine, 20 gr.

B) Eau, 1.000 cc.; carbonate de potasse, 200 gr. (On mélange A et *B* en parties égales.)

En solution unique : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 125 gr.; carbonate de potasse, 250 gr.; glycine, 50 gr.

Pour l'emploi, on prend 1 volume de cette solution concentrée pour 3 à 5 volumes d'eau.

Pour développement lent, la formule est ainsi modifiée : eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 1 gr.; carbonate de soude anhydre ou carbonate de potasse, 15 gr.; enfin, 2 cc. d'une solution de bromure de potassium à 10 pour 100.

Le révélateur à la glycine travaille lentement, et il donne des clichés très transparents; il est sensible au bromure et convient pour les poses incertaines, les agrandissements, etc.

HYDRAMINE (combinaison d'hydroquinone et de paraphénylènediamine). Se présente sous forme de paillettes d'un blanc nacré, très peu solubles dans l'eau froide, un peu solubles dans l'eau chaude.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 15 gr.; hydramine, 5 gr.; lithine caustique, 3 gr.

C'est un révélateur énergique, qui se conserve bien et donne des images riches en contrastes.

HYDROQUINONE (ou *paradioxybenzène*). Se présente sous forme d'aiguilles à éclat métallique, assez solubles dans l'eau chaude.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 50 gr.; carbonate de soude anhydre, 60 gr.; hydroquinone pure, 15 gr.

On l'utilise le plus souvent en mélangeant moitié ou tiers de bain neuf à du bain ayant déjà servi (bain vieux). C'est un révélateur très énergique, mais qui donne parfois de la dureté dans les oppositions; c'est pourquoi on lui adjoint souvent le métol (1 gr.), qui régularise son action. Il est excellent pour les grands instantanés et pour les papiers bromure rapides, exposés sous des phototypes peu vigoureux.

On peut également préparer la solution concentrée suivante : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 125 gr.; hydroquinone, 40 gr.; soude caustique, 40 gr.; prussiate jaune, 25 gr.; bromure de potassium, 10 gr.; lithine caustique, 5 gr., qui se conserve bien, et qu'on allonge pour l'emploi de 2 à 5 volumes d'eau.

ICONOGÈNE (sel sodique de l'acide α-amido β-naphtol β-sulfonique). Se présente sous forme de tablettes rhomboédriques, solubles dans l'eau chaude.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 30 gr.; carbonate de potasse, 30 gr.; iconogène, 35 gr.

Bon révélateur, qui convient surtout pour les instantanés et les papiers bromure, exposés sous phototypes peu vigoureux.

MÉTOL (ou *sulfate de méthylparamidophénol*). Se présente sous formes d'aiguilles ou de prismes solubles dans l'eau.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 60 gr.; carbonate de potasse, 50 gr.; métol, 15 gr.; bromure de potassium, 1 gr.

Pour l'emploi, on prend ordinairement 1 volume de cette solution et 1 volume de bain vieux, s'il s'agit de plaques ou de pellicules posées largement ou de papiers au bromure; 1 volume de cette solution et 1 volume d'eau s'il s'agit d'instantanés. Mélangé à l'adurol ou à l'hydroquinone, il sert à préparer des bains révélateurs très souples.

Formules : A) Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 120 gr.; carbonate de potasse, 100 gr.; adurol, 50 gr.; métol, 8 gr.; bromure de potassium, 2 gr.

B) Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 100 gr.; carbonate de potasse, 50 gr.; hydroquinone, 8 gr.; métol, 12 gr.; bromure de potassium, 2 gr.

Pour l'emploi, on prend : de *A* 1 volume pour 5 volumes d'eau (instantanés) ou 1 volume de *A* pour 5 volumes de bain vieux et 6 à 7 volumes d'eau (posés et papiers au bromure); de *B* 3 volumes pour 5 volumes d'eau (instantanés) ou 1 volume pour 1 volume d'eau et 2 volumes de bain vieux (posés et papiers au bromure).

MÉTOQUINONE. Combinaison de méthylparamidophénol (base du métol) et d'hydroquinone; se présente sous forme d'une poudre blanche ou de petites lamelles peu solubles dans l'eau froide.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 60 gr.; métoquinone, 9 gr. (On peut ajouter aussi à ce bain 30 gr. d'acétone, ou 6 gr. de lithine caustique.)

Pour le développement lent, on modifie le bain révélateur de la façon suivante : Eau, 4.000 cc.; sulfite, 50 gr.; métoquinone, 5 gr.; bromure de potassium, 0 gr. 5.

ORTOL. Se présente sous forme de fins cristaux grisâtres.

Formule : A) Eau, 1.000 cc.; métabisulfite de potasse, 7 gr. 5; ortol, 15 gr.

B) Eau, 1.000 cc.; carbonate de potasse, 60 gr.; sulfite de soude, 100 gr.; bromure de potassium, 1 gr.

On prend, suivant que l'on désire obtenir des épreuves vigoureuses ou douces (car ce révélateur convient très bien aux papiers bromure et aux diapositives), parties égales de *A* et *B*, ou bien 1 volume de *A*, 1 volume de *B* et 2 volumes d'eau.

OXALATE FERREUX. V. FER.

PARAMIDOPHÉNOL (base libre). Se présente sous forme de cristaux lamelleux, solubles dans l'eau chaude.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 150 gr.; lithine caustique, 8 gr., paramidophénol, 20 gr.

C'est un révélateur très énergique, qui donne des noirs vigoureux et transparents.

PARAPHÉNYLÈNEDIAMINE (ou *chlorhydrate de paraphénylènediamine*). Se présente sous forme de tablettes tricliniques, fusibles dans l'eau.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 60 gr.; paraphénylènediamine, 10 gr.

S'emploie comme le diamidophénol, sans alcali. Il constitue un révélateur lent, d'ailleurs peu employé, et convient surtout pour les clichés surexposés.

PYROCATÉCHINE (ou *orthodioxybenzène*). Se présente sous forme d'aiguilles prismatiques, facilement solubles dans l'eau.

Formule : A) Eau, 300 cc.; sulfite de soude anhydre, 20 gr.; pyrocatéchine, 10 gr.

B) Eau, 500 cc.; carbonate de potasse, 10 gr.

Pour l'emploi, on prend 1 volume de *A*, 1 volume de B et 1 volume d'eau. C'est un révélateur énergique, qui convient très bien au développement des grands instantanés.

PYROGALLOL (*acide pyrogallique* ou *trioxybenzène*). Se présente sous forme d'aiguilles brillantes incolores, solubles dans l'eau.

Formule : A) Eau, 1.000 cc.; bisulfite de soude commercial, 10 gr.; pyrogallol, 30 gr.

B) Eau, 1.000 cc.; carbonate de soude anhydre, 35 gr.; sulfite de soude anhydre, 75 gr.; bromure de potassium, 5 gr.

Pour l'emploi, on prend 80 volumes d'eau, 10 volumes de *A* et 20 volumes de *B* (c'est là le développateur normal); pour les clichés surexposés : 80 volumes d'eau, de 10 à 30 volumes de *A* et 5 volumes de *B*; pour les clichés sousexposés : 80 volumes d'eau, 10 volumes de *A* et de 15 à 25 volumes de *B*. Enfin, pour les clichés dont on ignore le temps de pose, 80 volumes d'eau, 10 volumes de *A* et 10 volumes de *B*.

On prépare également un bain révélateur au pyrogallol en solution unique.

Formule : Eau, 1.000 cc.; sulfite de soude anhydre, 60 gr.; phosphate tribasique de soude, 90 gr.; pyrogallol, 40 gr.; qui convient pour les clichés normalement posés. De même, on peut préparer une solution concentrée de pyrogallol (eau, 1 000 cc.; sulfite de soude anhydre, 200 gr.; pyrogallol, 40 gr.) et utiliser l'acétone en place d'alcali. On prend 3 volumes d'eau pour 1 volume de solution concentrée, et l'on ajoute peu à peu l'acétone dans le mélange, suivant la durée d'exposition (la quantité normale d'acétone étant de 10 cc. pour 100 cc. de mélange eau-pyrogallol).

Le pyrogallol est un révélateur d'une grande souplesse; c'est, de tous les révélateurs, celui qui permet le mieux de corriger la surexposition; mais son emploi est assez délicat. En outre, ses solutions ne sont pas d'une longue conservation et ont l'inconvénient de tacher les doigts et de donner un ton jaunâtre à la gélatine; néanmoins, il est très employé, surtout par les professionnels.

Les diverses formules de révélateurs que nous avons indiquées ci-dessus sont d'un usage courant, mais elles sont susceptibles de variantes, et chaque fabricant de plaques, pellicules ou papiers, indique celle qui paraît le mieux convenir à ses émulsions.

Nous avons décrit au mot DÉVELOPPEMENT (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 482) le développement automatique; c'est là une variante du procédé classique de développement surveillé; mais, dans la chimie photographique, le progrès ne s'est pas arrêté là. Nous citerons pour mémoire le procédé de développement dit *rationnel*, qui consiste à faire usage de plusieurs solutions révélatrices : l'une, de composition normale, dans laquelle on commence et au besoin l'on achève le développement d'un phototype, si, le temps de pose ayant été exactement compté, la venue de l'image est régulière; une autre, où prédomine le réducteur; une troisième, enfin, où prédomine l'alcali, et qui servent l'une ou l'autre à l'achèvement du développement, suivant que l'image latente se révèle trop vite ou trop lentement, c'est-à-dire suivant que l'exposition a été trop longue ou trop courte.

On a tenté également le développement pendant la pose, et cette méthode, qui n'est applicable qu'au tirage des agrandissements, consiste à plonger la feuille de papier bromure dans le révélateur choisi, puis à la fixer humide sur la planchette où l'on a repéré et mis au point l'image négative; quand on découvre l'objectif, l'image positive se révèle sous l'image négative projetée, et il ne reste plus, l'intensité de l'image étant jugée suffisante, qu'à effectuer le fixage et les lavages habituels.

Enfin, nous signalerons le procédé développement-fixage simultanés de l'image latente qui donne d'excellents résultats, notamment dans le traitement des diapositives. Le révélateur-fixateur est constitué par le bain de diamidophénol (v. la formule ci-dessus), auquel on ajoute pour 100 cc. de bain 10 cc. d'une solution d'hyposulfite à 20 p. 100. — J. AUVERNIER.

***Ricard** (Louis-*Xavier* DE), poète français et écrivain languedocien, né à Fontenay-sous-Bois en 1843. — Il est mort à l'hôpital de Marseille le 2 juillet 1911. Sa vie est une suite d'efforts parfois intéressants, mais mal ordonnés. Petit fils d'un magistrat légitimiste, fils d'un général qui fut aide de camp de Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, Xavier de Ricard adhéra aux idées républicaines, en même temps qu'il se donnait à la littérature. Après la publication de son premier recueil de vers: *les Chants de l'aube* (1862), il fonda la *Revue du progrès*, dont les opinions, jugées subversives, lui valurent trois mois de prison. En 1865, il crée l'*Art*, revue poétique, puis il fit la connaissance de Catulle Mendès: de l'amalgame de l'*Art* de Ricard et de la *Revue fantaisiste* de Mendès résulta le fameux recueil poétique *le Parnasse contemporain* où devaient se faire connaître les principaux poètes qu'on groupa sous le nom d'« école parnassienne» (trois séries : 1866, 1871, 1876). Son livre: *Ciel, rue, terre et foyer* (1866) marque comme l'achèvement de sa production poétique. Cependant, la politique l'absorbait de plus en plus : il collaborait au « Rappel », à la « Démocratie », etc. La guerre déclarée, il fondait un pamphlet d'opposition, *le Patriote français*, et était bientôt obligé de se réfugier en Suisse. Après la proclamation de la République, il revint en France, s'engagea dans la garde nationale et, pendant la Commune, il fut délégué au Jardin des Plantes. En 1871, il parvint à se réfugier de nouveau en Suisse, à Vevey, et y demeura jusqu'à l'amnistie. A cette époque, il s'installa à Montpellier, où il fonda divers journaux. C'est là qu'il épousa Fanny Lydie Wilson, qui fut sa dévouée collaboratrice, dans ses écrits français, comme dans ses œuvres en langue d'oc. (Il a réuni les œuvres de sa femme, morte en 1880, dans un recueil posthume : *Au bord du Lez*, 1891.)


Xavier de Ricard. (Phot. Lauzit.)

Ce qu'il y a de plus intéressant dans sa vie, outre la part qu'il prit à la fondation du *Parnasse*, c'est sa participation au mouvement de décentralisation. De 1877 date son livre original sur le *fédéralisme*. Un des premiers cigaliers, il fonde en 1877, avec Aug. Fourès, *la Lauseto* (l'Alouette), almanach languedocien, organe d'une école dissidente du félibrige : il y réclamait l'autonomie administrative des provinces.

Puis il est repris par sa vie errante et besogneuse. Il est rédacteur en chef de « l'Union française » à Buenos-Ayres, planteur au Paraguay, où il fonde le *Rio Paraguay ;* au Brésil, où il lance le *Sud américain*. De retour en France, à Montpellier (1886), il collabore au « Petit Méridional », au *Languedoc*, qu'il fonde, à la « Dépêche »; il séjourne un an à Java, et, se fixant en 1897 à Paris, il donne des nouvelles, des articles variés au « Gil Blas », au « Temps », au « Figaro », à divers périodiques, et publie des romans : *les Conditions de Claire* (1869); *Brune, blonde, rousse* (1898), etc. Il ne garda que peu de temps les fonctions de conservateur du château d'Azay-le-Rideau, qu'on lui avait fait obtenir dans les dernières années de sa vie. Il fut un des collaborateurs du « Grand Dictionnaire universel », de P. Larousse ». — P. Basset.

sisal n. m. Un des noms vulgaires de l'agave d'Amérique (*agave rigida*), dont les fibres textiles ont une importance industrielle considérable : *Les fibres du* SISAL *sont employées pour la fabrication des cordes.*

***société.** — Encycl. *Sociétés coopératives agricoles*. V. AGRICULTURE.

Soldats morts pour la patrie (Aux), groupe en pierre, qui a valu à son auteur, le statuaire Emile Peyronnet, une première médaille, au Salon des artistes français, en 1911. — L'artiste a su trouver, pour exprimer une idée grave et passionnante, un sujet particulièrement simple et touchant. Il ne s'est embarrassé d'aucune figure allégorique : il a simplement représenté une vieille femme avec son jeune fils, et il y a dans leur attitude simple, dans leur expression attristée par le souvenir du passé, une émotion profonde et sincère. Cette vieille paysanne, qui a l'air d'être prête à offrir son fils à la patrie, semble lui avoir déjà consenti d'autres sacrifices; tous deux regardent la terre où dort peut-être quelqu'un des leurs, et, cependant, on sent que la mère est résignée et que le futur conscrit est prêt au départ. Savoir suggérer ainsi un sentiment vrai avec des procédés aussi simples est d'un artiste doué, et cela fait, certes, honneur au statuaire. Mais le sujet n'est pas seulement admirable; la traduction l'est également. Le sculpteur a su donner au costume moderne la simplicité d'une draperie antique, sans rien enlever à la vérité; en couvrant la vieille mère d'un grand manteau à capuchon qui lui met le visage dans la pénombre, il a encore augmenté l'impression produite par son groupe. Le modelé est sobre, mais d'un savoir certain, et cette œuvre classe l'auteur au premier rang de la jeune école de sculpture française, à côté des Landowski et des Bouchard. — T. L.



Aux soldats morts pour la patrie. — Phot. Vizzavona.

***sonder** v. a. — Encycl. *Machine à sonder, du professeur A. Berget.* Les sondages de grandes profondeurs sont devenus de plus en plus nécessaires, non seulement pour résoudre les questions de science pure posées par l'océanographie, mais encore pour satisfaire aux exigences de la pratique résultant de la pose des câbles télégraphiques sous-marins, pour lesquels on a besoin de connaître les profondeurs avec la plus grande exactitude.

Les sondages profonds sont difficiles : il faut, en effet, descendre au fond de la mer un poids assez lourd, et le soutenir par une « ligne » résistante. Mais, plus la profondeur augmente, plus la longueur de ligne déroulée augmente, plus aussi augmente son poids. Il faut donc des fils très résistants et très forts. Il faut également qu'ils soient fins pour offrir le moins de prise possible aux courants sous-marins qui incurveraient ce fil de sonde, obligeraient d'en dérouler une longueur trop grande et fausseraient ainsi les indications du sondage.

Depuis longtemps, déjà, on emploie, pour sonder à de grandes profondeurs, du fil ou du câble d'acier, dont la résistance à la rupture est considérable. On a imaginé des machines qui comptent automatiquement la longueur de fil déroulé.

La machine nouvelle, dont la description suit, présente quelques dispositions nouvelles, au point de vue de la simplicité et de la précision.

Son principe consiste à suspendre le plomb de sonde à l'extrémité d'un balancier que deux ressorts tendent à relever, tandis que le poids du plomb de sonde tend à l'abaisser.

Le schéma ci-contre montre comment fonctionne l'appareil. B représente le balancier, actionné en O, autour d'un axe porté par deux flasques de fonte F, analogues à un affût de mortier. Le balancier est, en temps ordinaire, tiré vers le bas, en arrière, par deux ressorts dont un seul est visible, R. Ces ressorts peuvent être plus ou moins tendus par les vis V. Quand le balancier bascule ainsi vers l'arrière sous l'effort de ces ressorts de rappel, un doigt D, fixé au support, repousse un petit plateau *p*, et il n'y a plus de transmission de mouvement de l'axe de la poulie métrique PM au compteur C, qui est ainsi débrayé.

Au contraire, quand on sonde, le fil *fl*, enroulé sur le treuil T, porte le plomb de sonde *Pb*, dont le poids fait basculer le balancier vers l'avant. Alors, le plateau *p* n'est plus rejeté en avant par le doigt D :



Machine à sonder, du professeur A. Berget.

un ressort *r* le pousse au contraire vers le compteur C, avec lequel il engrène : ce compteur compte donc le nombre de tours que fait la poulie métrique PM en déroulant le fil qui fait un tour entier autour d'elle. Cette poulie a exactement 25 centimètres de circonférence. Il suffit donc de diviser par 4 les indications du compteur, pour avoir la profondeur en mètres.

Quand le poids *Pb* est envoyé à la mer, le fil se déroule en faisant tourner la poulie métrique. Dès que le plomb touche le fond, son poids n'est plus supporté par le balancier : celui-ci peut donc obéir à l'action des ressorts R, il bascule sur l'arrière ;

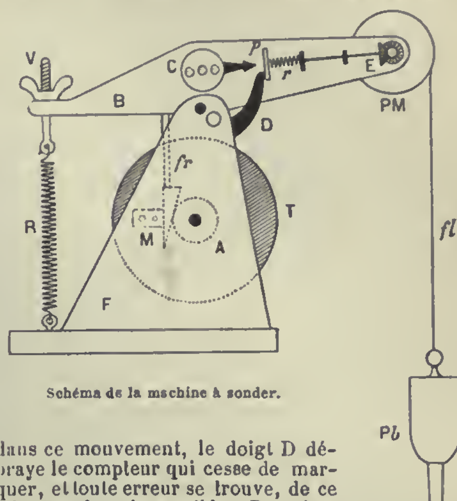


Schéma de la machine à sonder.

dans ce mouvement, le doigt D débraye le compteur qui cesse de marquer, et toute erreur se trouve, de ce fait, rendue impossible. De plus, dès que le balancier est rappelé vers l'arrière, un frein *fr*, formé d'un coin de bronze, est serré par le balancier contre un butoir fixe M et l'axe du treuil : celui-ci est donc automatiquement bloqué à son tour.

L'appareil est actionné, soit à la main, à l'aide d'une manivelle, soit à l'aide d'un petit moteur; une roue à rochet empêche tout mouvement d'arrière, quand on remonte le fil.

La photographie ci-jointe fait voir l'aspect de l'appareil; ses dimensions sont : 30 centimètres de hauteur, 40 centimètres de longueur, 20 centimètres de largeur. Le treuil T porte 2.000 mètres de fil : celui-ci est un petit câble de fils d'acier fins, pouvant porter 85 kilogr. et pesant 5 kilogr. par kilomètre.

Cet appareil peut être construit de dimensions un peu plus grandes et s'appliquer à des sondages profonds : jusqu'à 8.000 ou 10.000 mètres. Il faut alors un tambour-réserve, portant le fil; le treuil T ne sert qu'à le dérouler ou à le remonter, en un mot, à lui transmettre l'effort moteur, soit du poids de sonde, soit de la manivelle de remontage.

Pour empêcher la sonde de descendre trop vite, un frein à main, qui n'est pas figuré sur le dessin, permet de modérer la vitesse de descente. De plus, quand on veut que celle-ci soit régulière et lente, on fixe au plomb de sonde un disque en bois qui, par la résistance que l'eau offre à son mouvement de descente, ralentit la vitesse de chute en la régularisant. — A. Beroet.

Souvenirs de jeunesse (1828-1835), par Charles Sainte-Foi (publiés par Camille Latreille, Paris, 1911). — Eloi Jourdain, qui écrivit sous le nom de *Charles* Sainte-Foi, naquit le 7 août 1805 à Beaufort, dans l'Anjou. Il fit ses études au séminaire de Beaupréau, puis à celui de Nantes. Ayant perdu sa mère de bonne heure, il vécut avec son père, qu'il aidait dans ses travaux. Eugène et Léon Boré étaient ses amis intimes. Philosophie, littérature, religion étaient les sujets de leurs conversations; ils s'enthousiasmaient facilement, et, lorsque Léon Boré eut été présenté à Lamennais, Eloi Jourdain n'eut plus qu'un désir : connaître le maître. C'est en octobre 1828 qu'il arrive à La Chesnaie; en 1829, après de longues hésitations, il consent à entrer à l'institut de Malestroit, pour y accomplir son noviciat. Mais, dix-huit mois après, il est à Paris; il rentre dans la vie laïque. Il part pour un grand voyage à travers l'Europe. Il parcourt la Bavière, la Prusse, l'Autriche, le Tyrol, la Bohême, l'Italie, l'Angleterre. Il publie le *Livre des peuples et des rois*, où il essaye de réconcilier le pouvoir et la liberté. Rédacteur au nouveau *Correspondant*, fondateur de l'Institut catholique de Lyon, il expose ses idées de christianisme social. Tour à tour paraissent la série de ses *Heures sérieuses* (d'un jeune homme, du jeune âge, d'une jeune personne, d'une jeune femme, etc.), le *Livre des âmes* ou la *Vie du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation*, la *Théologie à l'usage des gens du monde*, le *Chrétien dans le monde*. Ultramontain et libéral, il croyait à l'alliance de la science et de la religion; mais, avant toute chose, il était honnête homme, et « bienveillant, conciliant, affectueux, homme de bon conseil et de bon secours, en toute occasion, à toutes gens », dit un de ses biographes : il offrait « le modèle du chrétien dans le monde ». Il mourut le 20 novembre 1861.

Il avait écrit ses souvenirs pour un de ses amis. C'est ce recueil que nous donne aujourd'hui Camille Latreille, dont on connaît les fort intéressants

travaux sur l'Eglise et le Concordat. Charles Sainte-Foi rencontra presque tous les grands personnages de son temps; il fut bien accueilli par tous; aussi ses souvenirs sont-ils riches de renseignements et d'enseignements sur cette époque particulièrement mouvementée; ils nous font apparaître surtout, avec une précision remarquable, les âmes et les visages. C'est toute une galerie de portraits que nous sommes invités à parcourir; et, s'ils ne s'imposent point aux yeux par l'éclat de la couleur ou le faste du décor, ils émeuvent par la pensée qui les anime. Ce sont portraits à la Philippe de Champaigne: le cœur y apparaît à nu, et l'esprit y dévoile son secret.

Le recueil se divise en deux parties: l'une où Sainte-Foi conte ses souvenirs sur Lamennais et sur son école, l'autre où, étape par étape, il nous fait assister à son voyage d'Allemagne. Sur le chemin de La Chesnaie, Sainte-Foi se sentait plein de joie enthousiaste et de bonheur étonné. « Voir cet homme, dit-il, dont j'avais lu et admiré tant de fois les ouvrages, dont le nom avait retenti tant de fois à mes oreilles, dont j'avais entendu parler si diversement, et qui excitait tant de sympathies d'un côté, tant de colères de l'autre; vivre près de lui, entendre sa parole et recevoir sans intermédiaire les rayons de son intelligence, c'était pour moi une perspective bien au delà de l'horizon d'espérances que mon imagination s'était créé. » Et, pourtant, dès qu'il se trouve en présence du maître, il est gêné; il ne peut témoigner sa confiance comme il l'aurait voulu; il semble bien qu'il n'osa jamais se livrer entièrement à Lamennais. Celui-ci, pourtant, était souvent charmant, spirituel, affectueux; il savait diriger admirablement, et tirer d'une âme tout ce qu'elle pouvait donner; il était habile à conduire les hommes « jusqu'au bout d'eux-mêmes ». Mais il avait l'humeur changeante; son caractère ignorait les nuances. Après des élans de gaieté, il tombait dans la tristesse, il demeurait taciturne et maussade. Sa sensibilité était excessive; il n'avait que des nerfs. « Il n'y a point de femme, point d'enfant qui soit plus impressionnable que lui, plus facile à attendrir ou à irriter, plus susceptible, plus accessible à ces sentiments instinctifs de l'âme qui tiennent plus de la sensation que de la pensée et d'où proviennent les sympathies et les antipathies, les préventions favorables ou désavantageuses, les inclinations et les répulsions qui souvent engagent le cœur et la volonté et déterminent tout un ensemble de rapports. » Il ne savait pas se gouverner lui-même. Il était jaloux, ombrageux parfois. Il avait surtout une volonté opiniâtre. Il voulait dominer les âmes; et il pardonnait plus volontiers les fautes du cœur que les murmures de l'esprit. Ce dont on ne pouvait douter, c'était de sa sincérité. « Aucun homme, écrit Sainte-Foi, ne me paraît moins propre que lui à la dissimulation et à l'hypocrisie... S'il pouvait bannir de son âme la sincérité qui lui est naturelle, elle se réfugierait dans son corps, dans les traits de son visage, dans les nuances de son regard, dans tous ses mouvements, dans toutes ses attitudes. Sa pensée, ses sentiments lui échapperaient par tous les sens, et il ne pourrait dire une parole sans les trahir. » Pour bien le connaître, il faudrait non pas le considérer dans son ensemble, mais le démonter en quelque sorte, et étudier séparément les différents hommes qui étaient en lui: « l'homme de l'imagination, celui du cœur, celui de la volonté, l'homme de l'intelligence et l'homme des sens ».

La vie était douce à La Chesnaie; chacun travaillait comme il l'entendait; et, sur la terrasse plantée de tilleuls, ou sous les chênes qui bordaient l'étang, les méditations étaient puissantes et pures. Et Sainte-Foi nous montre l'égalité d'humeur, l'intelligence du bon abbé Gerbet, le désintéressement, la simplicité de l'abbé Jean, la candeur, la passion de l'étude d'Eugène Boré, la patience, la ténacité bretonnes d'Elie de Kertanguy, l'indépendant, sérieux et mélancolique Cyprien Robert.

A Malestroit, « petite bourgade aux rues tortueuses et sombres, perdue au milieu des landes de la Bretagne, à quatre lieues de Ploërmel », toute fleurie de genêts, la vie est également heureuse. Il y avait pourtant un règlement comme dans les séminaires; on y portait l'habit ecclésiastique; on n'y était plus libre. Le temps était occupé par l'étude et par des exercices de piété. L'abbé Jean dirigeait l'Institut; d'excellents maîtres surveillaient les travaux des jeunes gens. C'étaient: de Hercé, qui entra au séminaire à cinquante-trois ans; l'abbé Rohrbacher, qui avait autant de science que de piété; l'abbé Houet, qui enseignait la philosophie, et l'abbé Oléron, qui enseignait les langues. Et pourtant, Sainte-Foi abandonna cette vie. A vrai dire, il n'avait pas vraiment la vocation religieuse; il jugeait excessive d'ailleurs la fougue des rédacteurs de « l'Avenir», qui venait de paraître. Il craignait les extrémités où ils pouvaient se porter. Il rentra dans le monde, non sans larmes, et vint à Paris, où il se mêla au mouvement catholique. Il participa à la fondation du *Correspondant*. Il suivit comme témoin les luttes de «l'Avenir». Il nous montre ce qu'étaient Montalembert et Lacordaire.

En mars 1831, il partit pour l'Allemagne. « Un étranger, dit-il, doit être prudent et réservé dans les jugements qu'il porte sur les habitudes et les mœurs des peuples qu'il ne voit qu'en passant, et dont il ne connaît point assez le tempérament ni le caractère. » Il est prudent et réservé dans ses jugements, ce qui ne l'empêche point de voir avec netteté et de dire avec exactitude ce qu'il voit. Sa qualité de Français, d'ailleurs, et de journaliste le fait bien recevoir partout. Il fréquente un peu tous les mondes; il séjourne dans de nombreuses villes. La cathédrale de Strasbourg l'émerveille; à Stuttgart, il va pour la première fois au théâtre; l'opéra de Weber qu'il entend l'enchante. Par Ulm et par Augsbourg, il gagne Munich. C'est la nouvelle Athènes. Philosophes, historiens, artistes le reçoivent comme un ami. C'est Joseph Görres, ce sont les frères Boisserée, ce sont l'abbé Döllinger, le docteur Ringseis, le philosophe Baader, le sculpteur Schwanthaler, le peintre Pierre Cornélius. Il nous montre le clergé allemand si différent du clergé français: le prêtre allemand n'a pas le sens de sa dignité; il est plus homme que prêtre. « Son attitude, ses gestes, sa démarche, la composition de ses traits, rien ne respire la piété, ni le sentiment profond des grands mystères qu'il accomplit. » Le peuple est plus religieux par les sens que par l'intelligence. En mars 1832, il partit pour Berlin. Il s'arrête à Nuremberg; il voit Gœthe à Weimar. A Berlin, il est accueilli comme à Munich. Protestants, catholiques, réfugiés français deviennent ses amis. Il va chez le professeur Jarke et chez le ministre des affaires étrangères Ancillon. Mme Warnhagen, qui séduisait par le cœur, et Mme A. d'Arnim, qui séduisait par l'esprit, lui font les honneurs de leurs salons. Adalbert de Chamisso et M. de Humboldt le traitent en familier. Il remarque que la qualité la plus propre à l'esprit allemand est l'universalité; les Allemands savent tout, mais aussi ils veulent tout dire; et l'ordre et la clarté sont rares chez eux. Il étudie le protestantisme sans cesse déchiré par des luttes intestines et qui ne retrouve son unité que pour lutter contre les catholiques. En 1833, il repart; il s'arrête à Prague pour saluer Charles X. Il arrive à Vienne; il note tout ce qu'il voit; il peint les choses et les âmes; nous citerons seulement sa rencontre avec Metternich: elle fait voir qu'il n'était point douteux que le prince de Metternich avait fortement contribué à la condamnation de Lamennais en cour de Rome. « J'ai été obligé, dit le prince à Sainte-Foi, d'insister à Rome pour obtenir la condamnation de M. de Lamennais et pour empêcher qu'on se contentât de demi-mesures qui n'auraient fait que pallier le mal sans y porter remède. J'ai dû, dans cette circonstance, faire le théologien auprès des cardinaux chargés de l'affaire, afin de leur ouvrir les yeux sur les périls de cette doctrine et de leur démontrer qu'une condamation était nécessaire. » Voilà qui est net.

Il faut être reconnaissant à Camille Latreille d'avoir publié ces *Souvenirs*. Nombreux sont les renseignements qu'ils nous donnent; et celui qui les a écrits était digne d'être connu. Après avoir lu tous les portraits qu'il traça, on peut le voir tel qu'il était lui-même: savant, loyal et délicat. — JACQUES BOMPARD.

Tolstoï (VIE DE), par Romain Rolland (Paris, 1911). — Le moment n'est pas encore venu d'écrire un livre définitif sur Tolstoï. Sa mort est trop récente. Ses dernières œuvres demeurent inédites. Son Journal nous est inconnu. Mais on peut conter sa vie, telle qu'elle s'est écoulée à nos yeux. On peut déjà méditer sur ses livres et sur ses actes. S'il n'est pas possible de juger le prophète, il est nécessaire de rendre hommage à celui dont le nom, depuis trente ans, brilla en Europe comme une lumière, et qui fut un ami pour beaucoup de ceux qui le lurent. Au-dessus de tous les partis et n'appartenant à aucun, on doit venir vers lui en se dégageant des partis. C'est ce qu'a fait Romain Rolland; et c'est pourquoi son récit est quelque chose de rare et de précieux, est comme un témoignage sacré qui émeut profondément. « Les livres de Tolstoï, écrit-il, ont été, pour un grand nombre d'entre nous, ce que Werther a été pour sa génération: le miroir magnifique de nos puissances d'amour et de nos faiblesses, de nos espoirs et de nos terreurs, et de nos découragements. » Et, certes, la passion qui est en Tolstoï se retrouve en Romain Rolland; et c'est un acte de foi que le tribut de reconnaissance qu'apporte aujourd'hui l'auteur des « Vies des hommes illustres » à l'auteur de « Résurrection ».

Il semble, à qui regarde la vie de Tolstoï, qu'elle est faite de dissonances et de contradictions. Les objets les plus divers l'occupèrent tour à tour et parfois en même temps, et, pourtant, l'unité de sa vie existe; « elle est dans le combat de ses passions en lui, elle est dans la tragédie de son art et de sa vie ». Nous n'avons qu'à suivre son œuvre pour connaître sa vie.

Léon Nikolaievitch naquit le 28 août 1828, à Iasnaïa Poliana, au sud de Moscou, à quelques lieues de Toula. C'est le cœur même de la Russie. Il appartenait à une famille très noble et très ancienne. De nombreux généraux, de nombreux héros se retrouvent parmi ses ancêtres. Sa mère mourut comme il avait deux ans; à neuf ans, il perdit son père, homme aimable, moqueur, qui vivait sans ambition sur ses terres. Il vécut avec ses frères, Serge, Dmitri, Nicolas, jeunes gens au caractère excessif, avec sa sœur Marie, qui devait se faire religieuse. Deux tantes dirigent la maison: c'est Tatiana, « qui lui fait connaître le plaisir moral d'aimer »; c'est Alexandra, obligeante et bonne, au service de chacun. Autour de la maison, on n'aperçoit que des simples. L'imagination du jeune Tolstoï est extrême; sa tête est sans cesse en travail; en même temps, il observe. De 1842 à 1847, il fait des études médiocres à Cazan; mais une fièvre continuelle tourmente son esprit. Il essaye tour à tour, non seulement en théorie, mais encore pratiquement, tous les systèmes de philosophie. Constamment il faut qu'il analyse. Le résultat est qu'à seize ans il n'a pour ainsi dire plus de conviction. « Pourtant, écrit-il, je croyais en quelque chose. En quoi? Je ne pourrais le dire. Je croyais encore en Dieu, ou plutôt je ne le niais pas. Mais quel Dieu? Je l'ignorais. Je ne niais pas non plus le Christ et sa doctrine, mais en quoi consistait cette doctrine, je n'aurais su le dire. » Mais, d'un amour-propre extrême et d'une sensualité violente, bientôt il ne songe plus qu'à plaire. Les débauches l'attirent, sa sincérité seule le sauve; toujours il se juge avec clairvoyance. C'est à ce moment qu'il lit Rousseau et qu'il en reçoit une impression profonde. Il se retire dans ses terres. De 1847 à 1851, c'est la vie au milieu des champs, parmi les paysans. Son cœur est plein d'amour pour le peuple; son désir de lui faire du bien est extrême; mais, en même temps, il observe, et il voit ses défauts exactement. Il s'en lasse. En 1851, il part pour le Caucase, où son frère Nicolas est officier. Là, Dieu se présente de nouveau à ses yeux; et c'est une lutte sans fin entre ses passions et Dieu. L'amour du jeu, la sensualité, la vanité corrompent son âme. Etant malade, pour se refaire un cœur d'enfant bon, sensible et aimant, il revient vers ses premières années. Sous l'influence de Dickens, de Tœppfer, de Sterne, il écrivit ses souvenirs. C'est *Enfance*, dont le succès est vif, suivi bientôt d'*Adolescence* et de la *Matinée d'un seigneur;* mais l'œuvre où il se donne tout entier, ce sont les récits du Caucase. On y trouve déjà les éléments qui s'épanouiront dans *Guerre et Paix*. Il y jette son enthousiasme, son ivresse de cœur; l'amour de la force et de la vie y abonde, sans que son emportement nuise à l'exactitude de l'observation. Il s'enrôle dans l'armée de Crimée, et, le 7 novembre 1854, il est à Sébastopol. Son mysticisme religieux se ravive. Le but de sa vie lui apparaît. « J'ai été amené à une grande idée, à la réalisation de laquelle je me sens capable de consacrer toute ma vie. Cette idée, c'est la fondation d'une nouvelle religion, la religion du Christ, mais purifiée des dogmes et des mystères... Agir en claire conscience, afin d'unir les hommes par la religion. » En même temps, il regarde ce qui se passe autour de lui, et ce sont les trois récits de Sébastopol, brûlant d'enthousiasme patriotique et guerrier, décourageants par une analyse terriblement sincère de la peur, et de toutes les horreurs de la guerre.

En 1855, il est à Saint-Pétersbourg. Les gens de lettres au milieu desquels il vit n'obtiennent de lui que mépris. « J'acquis la conviction, dit-il, que presque tous étaient des hommes immoraux, mauvais, sans caractère, bien inférieurs à ceux que j'avais rencontrés dans ma vie de bohème militaire. Et ils étaient sûrs d'eux-mêmes et contents, comme peuvent l'être des gens tout à fait sains. Ils me dégoûtèrent. » En novembre 1856, il donna sa démission d'officier, et, l'année suivante, il voyagea en France, en Suisse, en Allemagne.

Installé à Iasnaïa, il retourne au peuple et fonde des écoles. Arbitre territorial dans le district de Krapivna, il défend les paysans contre les propriétaires. L'amour du plaisir, la chasse, le jeu l'appellent encore, et ce sont ensuite de longs jours de dégoût. Ses œuvres d'alors sont faibles: les *Deux Hussards*, *Albert*, le *Journal d'un marqueur*. Il prêche encore l'art pour l'art; mais la mort commence à le hanter. L'amour allait le sauver. En 1859, il publie son œuvre la plus pure: *le Bonheur conjugal*, où il décrivait à l'avance la vie du foyer qu'il allait fonder. Le 23 septembre, il épouse Sophie Bers; il avait treize ans de plus qu'elle, et ils s'aimaient depuis trois ans. Ce fut le salut. « Les querelles d'arbitrage, écrit-il, m'étaient devenues si pénibles, le travail de l'école si vague, mes doutes, qui provenaient du désir d'instruire les autres en cachant mon ignorance de ce qu'il fallait enseigner m'étaient si écœurants que je tombai malade. Peut-être serais-je arrivé alors au désespoir, où je faillis succomber quinze ans plus tard, s'il n'y avait pas eu pour moi un côté inconnu de la vie qui me promettait le salut: c'était la vie de famille. » Le bonheur familial l'absorbe tout entier, et c'est dix à

quinze ans de paix et de sécurité. Sa femme est pour lui une précieuse et discrète collaboratrice; et c'est la longue période de travail d'où sortent *Guerre et Paix* (1864-1869) et *Anna Karénine* (1873-1877). *Guerre et Paix*, Iliade moderne, œuvre admirable de vie, d'épanouissement et de jeunesse, *Anna Karénine*, moins jeune et moins fraîche, où l'on sent déjà la lassitude du foyer. Les inquiétudes morales commencent. Pendant un temps, il ne fait plus que du grec, et écrit un Syllabaire pour le peuple. Il est aimé, entouré d'enfants, il a la richesse, la gloire, la santé. Il ne sent que le dégoût et la terreur de lui-même. Il voudrait vivre et ne sait où est la vie. Soudain, en voyant le peuple qui vit par la foi et sans le secours de la raison, il comprend. La grâce vient. « Connaître Dieu et vivre, c'est la même chose. Dieu, c'est la vie. » Cette lumière ne le quitta plus. Pendant trois ans, il suit toutes les pratiques de la religion, qui pourtant le déconcertent. A la fin, il se révolte; il foule aux pieds cette religion, « mensonge conscient et intéressé »; il lui oppose l'Evangile. Sa doctrine tient dans ces mots: « Je crois en la doctrine du Christ. Je crois que le bonheur n'est possible sur la terre que quand tous les hommes l'accompliront. » Passant l'hiver à Moscou en 1882, il voit de près les misères des grandes villes, et il en est accablé. Les riches, l'Etat, l'Eglise, la Science, l'Art sont à ses yeux les coupables. Contre ces puissances il faut lutter; contre elles il va lutter pendant trente ans, depuis *Que devons-nous faire?* (1884-1886) jusqu'à sa fuite, deux jours avant sa mort, malgré l'hostilité des siens. Et qu'on ne dise pas que sa foi religieuse a tué son génie artistique; elle l'a renouvelé, agrandi, fortifié. S'il tente d'abaisser l'art de Shakspeare, l'art de Beethoven, il dresse à la place un idéal d'art magnifique. Il ne détruit pas seulement, il reconstruit. « L'art de l'avenir ne continuera plus celui du présent, il sera fondé sur d'autres bases. Il ne sera plus la propriété d'une caste. L'art n'est pas un métier, il est l'expression de sentiments vrais. Or, l'artiste ne peut éprouver un sentiment vrai que lorsqu'il ne s'isole pas, lorsqu'il vit de l'existence naturelle à l'homme. C'est pourquoi celui qui se trouve à l'abri de la vie est dans les pires conditions pour créer. » Lui-même donne l'exemple. Ses œuvres nouvelles ne diffèrent pas seulement par les idées de ses premières œuvres, elles en diffèrent aussi par la forme. On n'y trouve plus de réalisme minutieux, mais de la netteté, de la simplicité, de la mesure, quelque chose de classique et d'éternel. Il écrit *la Mort d'Ivan d'Ilitch, les Récits et les Contes populaires, la Puissance des ténèbres, la Sonate à Kreutzer*, enfin *Résurrection*.

Dans les dix dernières années de sa vie, son imagination invente encore des récits; mais il ne publie plus que ses écrits polémiques et mystiques. Sa situation est unique dans le monde; et pourtant, il est étranger à tous les partis, il est excommunié. Tous les mensonges, anciens et nouveaux, sont poursuivis par lui. Il déteste les socialistes et les libéraux. Tout révolutionnaire l'attriste, quand il recourt à la violence; le révolutionnaire intellectuel et théoricien lui fait horreur. Il croit pourtant à la Révolution, mais à une Révolution sans violence. Pour réaliser la loi d'union et d'amour, il faut s'appuyer sur la loi de non-résistance au mal. Et cela, ce n'est pas seulement la pensée de Tolstoï; c'est un trait essentiel du peuple russe. Il ne guide pas le peuple russe; il est plutôt son expression et sa voix.

Tolstoï, plein de gloire, restait seul; il n'avait pas de disciples. Il ne cherchait pas d'ailleurs à en faire. Il voulait que chacun aille directement vers Dieu. Tous se retrouveraient au but. Mais il est vraiment trop seul. La haine se développe dans le peuple. Au lieu des mots de résignation, d'amour et d'espoir, il n'entend que des cris de vengeance. Sa vie même le tourmente; elle n'est pas d'accord avec ses principes. Ses enfants ne croient pas en lui; seuls sa dernière fille et son médecin le comprennent. Sa femme, malgré son amour, est près de lui comme une étrangère. C'est à cause d'elle qu'il mène cette vie qui lui pèse. En vain voudrait-il se libérer; il n'ose pas, car il songe à ceux qu'il aime. Le 10 novembre 1910, il ose enfin, il fuit à travers la nuit dans la neige. Le 20 novembre, venait la délivrance. Il mourut, mais il ne mourait qu'après avoir accompli l'acte qu'il devait accomplir, et qui devait donner à sa vie une pleine signification. — Jacques Bompard.

trachéotomiser (*ké, zé*) v. a. Faire subir l'opération de la trachéotomie: *Le lapin préalablement* TRACHÉOTOMISÉ, *dont la section au cou des deux nerfs pneumogastriques a été pratiquée, et placé à 4 ou 10 mètres du point d'explosion d'une forte charge d'explosif, présente un arrêt prolongé des mouvements respiratoires (apnée) dont le début coïncide exactement avec l'instant de l'explosion et dont la durée peut être de quelques minutes.* (R. Moulinier.)

Ts'eu-Hsi, impératrice des Boxers, par G. Lié-Son (Paris, 1911). — « N'y a-t-il pas une vraie beauté et une réelle grandeur dans la puissance d'une volonté qui ne fléchit jamais, et qui accomplit son destin sans se laisser détourner ou arrêter par aucun obstacle, quel qu'il soit? » A cette question Lié-Sou n'hésite pas à répondre par l'affirmative. Les meurtres, les massacres lui importent peu; l'essentiel est le but que l'on veut atteindre. Si l'on réussit, tous les



Ts'eu-Hsi. (Phot. Harlingue.)

moyens que l'on a employés pour y parvenir sont excellents. Seuls peuvent s'en émouvoir « les peuples européens dévirilisés par l'humanitarisme et indignes désormais de conserver le fruit de leurs anciennes victoires ». Les Chinois sont plus forts ou plus indifférents. Quelques francs les dédommagent de la mort des leurs. Aussi la puissance du monde sera-t-elle à eux, et nous autres, barbares d'Europe, comme ils nous appellent, nous n'aurons qu'à nous incliner sous leur joug. Ainsi s'affirme dans ce livre une sorte de morale néronienne ou nietzschéenne, qui, professée avec un calme étonnant, dénote une mentalité étrangement éloignée de la nôtre. « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà. » Le mot de Pascal ne peut que s'imposer à nous, quand nous lisons cet ouvrage, composé à la gloire de Ts'eu-Hsi (ou Ts'ou-Hsi), impératrice des Boxers.

Elle était née le 17 novembre 1834, dans une Chine dominée par les Mandchous depuis le XVIIIe siècle. Son père était mandchou; d'origine modeste, il s'était élevé au grade de général, commandant une des trois divisions de la Bannière bleue. Sa maison était considérable. Il avait deux filles et un fils. Ses enfants ne reçurent ni éducation ni instruction. Ts'eu-Hsi avait une âme vigoureuse et simple, dénuée de préjugés et de scrupules. Elle s'instruisit elle-même et, à quinze ans, étudia la littérature. Elle eut bientôt une grande réputation de lettrée. Mais son visage et sa bonne grâce charmaient surtout. Elle était belle. Elle devait le rester jusqu'à soixante-quatorze ans, jusqu'à sa mort. « L'ovale pur de son visage allongé s'éclairait de grands yeux droits, d'un noir profond, dont l'éclat et le feu étaient adoucis par l'ombre des cils, épais et longs. Son nez, fin, était mince et légèrement busqué, et sa bouche, petite et rouge, encadrait la blancheur impeccable des dents. Grande et souple, sa démarche n'avait pas le balancement des Chinoises aux pieds déformés. » Les succès qu'elle remporte lui donnent la plus grande ambition. Sa sœur avait épousé le prince Tch'ouen, quatrième frère de l'empereur. Ts'eu-Hsi rêve d'être impératrice, et elle obtient d'être désignée pour le harem impérial. Elle est logée dans la Ville Pourpre Interdite, et y mène une vie régulière et tranquille. Ce sont des goûters et des conversations avec ses collègues, les autres femmes du harem, qui lui content les aventures du jour, et ce sont des jeux moins innocents avec les eunuques. L'empire était alors dévasté par une révolte redoutable; mais l'empereur ne s'occupait que de ses plaisirs et laissait le pouvoir à de faibles conseillers. Ts'eu-Hsi rêve de donner une direction énergique aux affaires de l'Etat. A la suite d'intrigues, elle se fait remarquer par le Fils du Ciel Yi-tchou, et, par son intelligence et sa beauté, elle s'empare de son esprit indécis. Bientôt, le 17 avril 1857, elle met heureusement au jour un fils, Tsaï-Tch'ouen, ce qui veut dire « Quintessence de pureté des années ». C'était le premier fils de l'empereur, l'héritier du trône. Ts'eu-Hsi prenait rang après la deuxième épouse impériale. Cependant, Yi-tchou passait sa vie dans les orgies; le peuple murmurait, les ministres songeaient à imposer un conseil de régence, sous la direction du prince de Kong, qui, séduit par Ts'eu-Hsi, était devenu un instrument docile entre ses mains. Les soulèvements se multipliaient. Les révoltés avaient établi leur capitale à Nankin. L'argent manquait. Une flotte européenne s'emparait de Tien-Tsin. En 1859, sur les instances de Ts'eu-Hsi, un édit impérial ordonne la destruction des barbares d'Europe. L'année suivante, deux cents vaisseaux anglais et français débarquent des troupes. Les forts de Takou sont pris; le 25 août, les alliés sont de nouveau à Tien-Tsin; ils approchent de Pékin, brûlent et pillent le Palais d'Eté, s'emparent de la ville. Toute la cour avait fui. Mais, alors que les Européens croyaient avoir fait impression sur les Chinois, ceux-ci se moquaient de notre modération dans la victoire. Les anciens traités sont ratifiés; Pékin est évacué le 10 novembre. La cour respire. L'empereur, d'ailleurs, ne s'occupait que des favoris. L'heure des résolutions énergiques a sonné pour Ts'eu-Hsi. Son fils est de santé délicate, et peut mourir; elle ne serait plus rien alors. Elle n'hésite pas à empoisonner Yi-tchou. Avec l'aide du prince Kong, elle se débarrasse des favoris. Elle est proclamée impératrice du Palais Occidental et Régente. Elle allait tenir le pouvoir pendant quarante-sept ans. Elle habitait un palais merveilleux. « Dans un parc aux arbres centenaires, les hautes toitures, couvertes en tuiles vernissées d'un jaune d'or, brillent d'un vif éclat sous le ciel bleu pur. Les murs du palais principal ne sont faits que de cloisons ajourées, enrichies de couleurs brillantes; ils s'élèvent au milieu d'une terrasse enclose de balustrades en marbre sculpté; des escaliers d'une blancheur de lune descendent jusqu'aux allées bordées de fleurs et d'arbustes nains, aux formes étranges. La verdure des grands arbres encadre et avive ces couleurs variées... La vue est bornée par les grandes montagnes de Mongolie, toutes bleues, mauves et roses, par delà la ligne crénelée des murailles grises. » C'est dans ces lieux admirables qu'elle passe sa vie. Mais ses amants, si nombreux qu'ils soient, ne l'occupent pas tout entière. Les révoltes ravagent toujours l'empire. En certains endroits, le peuple, mourant de faim, vit ouvertement de chair humaine. Partout, ce n'est que vol, viol, pillage et meurtres. En mai 1862, les autorités de Chang-Haï demandent secours aux Européens. Anglais et Français entrent en campagne pour rétablir l'ordre. Leur action sauve la dynastie. Des postes importants sont donnés à des officiers européens. La prise de Nankin, en juillet 1864, clôt la révolte. Cent mille personnes sont tuées. Ts'eu-Hsi veille à tout. Par l'autorité, l'énergie, l'intelligence de ses ordres, elle pacifie peu à peu l'empire. Le commerce et l'agriculture sont de nouveau florissants. Les ruines se relèvent. L'empereur, à sa majorité, allait trouver l'empire puissant. Ts'eu-Hsi résolut de le marier, et choisit elle-même celle qui devait être impératrice régnante, afin de s'assurer une alliée auprès de son fils. Ce fut A-lou-t'o, fille de Tch'ong-Ki, docteur de l'Académie des Han-lin. Elle était douce de caractère, diligente, instruite et sérieuse. Mais l'empereur se lassa bientôt de l'impératrice: il se plaisait dans les lieux de débauche les plus pauvres et les plus crapuleux de Pékin.

De nouveaux mouvements se produisirent dans l'empire, et le Fils du Ciel ne tarda pas à tomber malade. Ts'eu-Hsi éprouva de nouvelles inquiétudes: son fils mort, elle perdrait la toute-puissance. Elle ne

pouvait se résigner à la retraite. Comme elle avait empoisonné le père, elle empoisonna le fils, et fit proclamer empereur le fils de sa sœur, Tsai-Tien. Des protestations très vives eurent lieu; puis on céda. A-lou-t'o, quelques jours après, mourait subitement, sans doute assassinée. Ts'eu-Hsi était de nouveau régente et commandait à l'empire. L'empereur avait cinq ans. Il devait toujours être de santé faible. Mais son esprit fut de bonne heure cultivé. Il passait ses journées à lire. Sur toutes choses il devait penser autrement que l'impératrice régente. Il prévoyait le pouvoir des sciences européennes. Il comprenait que, par elles, on pourrait rendre à la Chine son ancienne splendeur. La régente avait la haine de tout ce qui venait d'Europe. En 1870, elle fit massacrer les Européens; mais elle dut bientôt s'incliner devant eux. Pendant de longues années, les défaites se succéderont. La Russie s'empare de la moitié de la province d'Ili, l'Angleterre occupe la Birmanie, la France prend l'Annam et le Tonkin. C'est enfin, en 1894, la guerre avec le Japon, la prise de Port-Arthur, et la marche des Japonais sur Pékin.

Li-Hung-Tchang fut assez habile pour se servir de l'Europe afin d'arracher au Japon une partie de sa victoire. Les conditions de la paix furent dures, pourtant, pour la Chine. Cependant, l'empereur était devenu majeur; mais, neurasthénique, faible de santé, il laissait gouverner Ts'eu-Hsi. Ce n'est que quand il voulut réformer l'administration, l'armée, avec l'aide de Kang-Yeou-Wei, qu'elle s'émut. Elle ne le tua pas, mais le garda prisonnier. Elle a la haine des étrangers. Elle cherche le moyen de les exterminer. Elle y pense constamment. Rien ne la détourne de son désir : ni les représentations théâtrales, ni l'opium, ni les voluptés sanglantes où elle se complaît. L'Allemagne occupe Kiao-Tchéou, la France Kouang-Tchéou-Wan. Elle est désespérée de voir la faiblesse de ses troupes, et ordonne de réorganiser les milices des campagnes. Le prince Touan est nommé général des milices de l'empire. C'est ainsi que se forment les Boxers. Devant les exigences des étrangers, l'autorité de Touan grandit ; son fils est proclamé fils adoptif de l'empereur et héritier du trône. Les pillages commencent. Les provinces du Nord sont ensanglantées par les massacres. Officiellement, l'impératrice ordonne de poursuivre les révoltés ; en secret, elle ordonne de respecter les Boxers et d'exterminer les étrangers. Le nombre et l'audace des rebelles grandit. Les chemins de fer sont détruits, Pékin est investi. Ts'eu-Hsi commence à avoir peur pour sa dynastie. Elle se laisse pourtant entraîner par le prince Touan.

Mais, le 14 août 1900, les troupes européennes délivrent les Légations, assiégées dans Pékin. La cour a fui. L'impératrice est désespérée. Toute son œuvre de pacification et d'union semble détruite. Elle craint le prince Touan. Bientôt, elle se rassure. Les Européens ne la poursuivent pas. Restés à Pékin, ils administrent. Li-Hung-Tchang va traiter avec eux. Il profite de leurs divisions. Le traité est signé le 4 septembre 1901. Ts'eu-Hsi voit sa puissance consolidée. Elle rentre à Pékin, et, pleine de mépris pour des adversaires qui savent si mal user de la victoire, elle rêve de reprendre son œuvre. L'armée est organisée à l'européenne; des manufactures d'armes et de cartouches sont établies; une constitution est donnée au peuple. Elle s'appuie sur les Européens pour maintenir l'ordre dans l'empire, mais ne leur accorde rien. La guerre russo-japonaise achève de détruire le prestige de l'Europe. L'impératrice passe sa vie dans les débauches. Les favoris se succèdent. En 1908, âgée de soixante-quatorze ans, elle tombe malade. Elle sent que c'est la fin. Elle fait tuer l'empereur, règle sa succession, et meurt deux heures après. C'était le 15 novembre 1908.

Ainsi mourut, comme elle avait vécu, « celle qui, femme, fut assez forte pour ne reconnaître d'autre loi que son désir ». Fut-elle aussi grande que l'affirme Lié-Sou, c'est possible; mais cela n'apparaît guère dans le récit qu'il nous donne de la vie de la souveraine. Elle fut débauchée et cruelle; elle agit de telle sorte que deux fois Pékin fut pris sous son règne. On ne peut même point dire que c'est son habileté qui empêcha les barbares d'Europe de démembrer la Chine. Alors, qu'a-t-elle fait de si grand? Elle n'a pas compris, ou elle ne l'a compris que dans ses dernières années, qu'il était utile et nécessaire de nous prendre nos armes et nos découvertes pour lutter avec avantage contre nous. Seuls, ses crimes et ses orgies l'élèvent au-dessus des hommes; et c'est d'eux que l'histoire sans doute se souviendra, bien que Lié-Sou leur trouve une excuse admirable : « La sensibilité affaiblie de l'impératrice, nous dit-il, et son goût du plaisir la firent s'égarer, dès la jeunesse, vers des satisfactions magnifiques et sanglantes, dont on pourra s'indigner, mais qui se justifient par le fait qu'elle n'avait aucune raison pour se les refuser. » Ce sont de telles réflexions qui font de ce livre, non pas seulement un récit, mais un véritable document. — JACQUES BOMPARD.


Vendange, par L. Prat. — Phot. Vizzavona.

Vendange, tableau de Loys Prat, exposé en 1911 au Salon des artistes français. — Montée sur un bouc, une jeune femme tend une grappe à un chevreau qui se dresse sur les pattes de derrière ; une sorte de faune à peau fortement colorée rapporte sur l'épaule un vase plein de raisins. Les acteurs de cette agréable scène, d'inspiration antique, sont adroitement groupés, et l'effet de soleil jouant sur la chair de la jeune femme est excellemment traduit. Cette œuvre, largement brossée, a été récompensée d'une médaille de 2e classe.

Voyage dans l'Eubée, les îles Ioniennes et les Cyclades en 1841, par Alexandre Buchon, publié pour la première fois, avec une notice biographique et bibliographique, par Jean Longnon. Préface de Maurice Barrès (Paris, 1911, 1 vol. in-8°). — Le nom d'Alexandre Buchon paraît aujourd'hui profondément oublié, non sans injustice, semble-t-il : cet esprit curieux fut un utile précurseur; son rôle ne s'est pas borné à la publication de la *Collection des chroniques nationales* ou à celle du *Panthéon littéraire* : son grand mérite est de s'être passionnément intéressé à la destinée des royaumes latins que nos aïeux fondèrent en Grèce, à la suite des croisades. Après avoir traduit ou publié les chroniques grecques, particulièrement la chronique de Morée, Buchon alla étudier en Grèce même les vestiges de la civilisation franque. De cette exploration résulta, entre autres, son livre fameux : *la Grèce continentale et la Morée* (1843). On n'y trouve qu'une partie de son voyage; l'ouvrage appelait une suite sur la Grèce insulaire. Buchon avait préparé cette suite; mais, lorsqu'il mourut prématurément, en 1846, usé par les fatigues de ses expéditions, le manuscrit ne fut pas retrouvé. A défaut de ce manuscrit, J. Longnon a découvert et publié les notes qu'Alexandre Buchon avait utilisées pour le rédiger. Elles se rapportent à un premier voyage dans les Cyclades : Tinos, Délos et Syra ; à deux voyages en Eubée ; à un voyage dans les îles Ioniennes : Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Corfou ; enfin, à un second voyage dans les Cyclades : Délos, Paros, Naxos, Amorgos, Nio, Siphnos, Tinos, Andros, Zéa, Thermia, le tout accompli en la même année 1841.

Maurice Barrès loue Buchon, parce que cet enthousiaste érudit

« s'est ému de voir que des chevaliers français, des gens de chez nous, des gens comme nous, avaient pris la succession des héros d'Homère et de Plutarque ; il a rêvé sur ces beaux noms de ducs d'Athènes, de princes de Morée, de seigneurs d'Arcadie et de Thèbes. Il a suivi leurs traces, retrouvé leur mémoire. Voilà une science qui va tout droit au cœur d'un Français et s'y transforme aussitôt en sentiment ».

« Ce quinquagénaire endurant et chétif », comme le qualifie le même écrivain, est infatigable dans ses recherches et ses explorations des anciennes forteresses franques, des châteaux des comtes d'Oréos ou des comtes de Naxie. Il palpe avec sympathie les épaisses murailles construites par nos aïeux, et se dit non sans quelque mélancolie : « Quel pays au monde n'avons-nous pas conquis et perdu ! » Il a au plus haut point ce patriotisme rétrospectif, qui fait les historiens enthousiastes. Il copie les inscriptions arabes, compulse les archives des vieilles familles grecques ou vénitiennes, visite les collections de monnaies, sans se désintéresser des ruines émouvantes de la Grèce antique.

Mais, à dire le vrai, si l'on fait abstraction du reste de son œuvre et qu'on se borne à se demander d'où provient principalement l'intérêt du présent ouvrage, on voit qu'il est surtout dans les impressions d'un touriste curieux et sympathique en présence de la Grèce de son temps. Buchon peint avec vivacité les mœurs qu'il a sous les yeux.

La Grèce, et surtout la Grèce des îles, offre vers 1841 un spectacle à la fois pitoyable et pittoresque. L'Eubée a été récemment désertée par les riches propriétaires turcs : leurs terres sont aux mains de quelques brocanteurs grecs. Sur une grande partie de l'île, s'étendent de belles forêts inhabitées. Çà et là, seulement, quelque Occidental tente des essais d'une exploitation rationnelle et bienfaisante. Les îles Ioniennes subissent le protectorat anglais et le joug irritant d'une police souvent tracassière. Les descendants des anciens dominateurs vénitiens, nobles ruinés et souvent enrégimentés dans cette police, mènent une vie singulièrement diminuée. Le pouvoir administre jusqu'aux fonds et aux dons que le clergé grec obtient des fidèles, les jours de fêtes populaires.

Buchon est le touriste de bonne humeur, qui s'intéresse à tout et se résigne à tout. Il parcourt l'Archipel ou la mer Ionienne sur de petits bateaux à voile d'une stabilité fort incertaine et d'un confort des plus sommaires. Il regarde bien avec quelque admiration les bateaux à vapeur, récente invention; mais il préfère le pittoresque des coquilles de noix où il est à la merci des vents capricieux; où il est horriblement secoué; où il dort sur le pont, enveloppé dans son manteau, et voit sa cabine inondée par des vagues furieuses. Il suffit, comme il dit, d'une « bonace » pour qu'il se rassérène, lui aussi. Il est souvent récompensé de sa résignation. Dans les eaux de Céphalonie, le capitaine de son bateau, un Napolitain expert, non seulement remplace à lui seul tout son équipage malade, mais encore fait à son passager une excellente cuisine. Sur terre, Buchon gravit des sentiers d'une raideur déconcertante, tombe de mulet, s'empêtre dans des fourrés d'où il ne peut sortir, se nourrit Dieu sait comment chez des hôtes de rencontre, plus accueillants que bien pourvus, à défaut des auberges qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement. Aimable, Buchon est bien reçu partout. Il s'entretient avec le roi Othon, qui lui prête son côtre; il est fêté par la noblesse grecque ; et, sauf un vieux jésuite polonais d'un caractère intraitable, rencontre, chez les franciscains de Tinos ou chez les lazaristes de Naxos, aussi bien que chez les caloyers perchés dans leurs lointains *météores*, sur les flancs abrupts des montagnes, le même hospitalier accueil. Il prête une attention bienveillante aux spectacles populaires. La fête de la *panagia*, à Saint-Nicolas de Tinos, avec tout un concours de pèlerins bigarrés, et les cavalcades et le spectacle d'une jolie Hydriote qui danse la tarentelle en face d'un grand palikare, charment son imagination, qui n'est pas uniquement attachée aux vestiges des temps passés.

Largement il ouvre les yeux sur les admirables paysages que lui offrent le ciel, les montagnes et les mers de la Grèce. Ecrivain sans prétention, il rend avec sincérité ses impressions. Dans toutes ses ascensions, entreprises pour étudier quelque ancien château, il consacre de longs moments à jouir du panorama. Les forêts verdoyantes et les arbres magnifiques de l'Eubée, les rochers ensoleillés, parés de sauges et de lauriers-roses, l'enchantent. Un jour, non loin de la fontaine Aréthuse et réfugié pendant la chaleur dans une grotte funéraire, il aperçoit par l'ouverture et se plaît à contempler Aulis, et les montagnes aux belles formes, et l'Archipel. A Siphnos, il note la couleur blanche des maisons, qui tranche sur l'azur pâle du ciel de la Grèce. Cet érudit sait goûter le pittoresque. — JEAN BONCLÈRE.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GAOSLEY.



Le mois d'Octobre était consacré à Mars, l'Arès des Grecs, dieu de la guerre, de la violence, de la bravoure. Fils de Jupiter et de Junon, il était l'amant de Vénus, l'adversaire de Minerve et d'Hercule. A Rome, il avait aussi un rôle agricole : amant de Rhéa Silvia, il était le père de Romulus et l'un des ancêtres du peuple romain. Il avait pour attributs la lance et l'épée, puis la torche, le chien, le vautour.

N° 56. — Octobre 1911

* **Académie des sciences.** — Nous avons, dans le *Nouveau Larousse illustré* (t. Ier, p. 35), exposé les vicissitudes de l'Académie des sciences depuis sa fondation (1666) ; mais il nous a paru intéressant de compléter ces données par la liste des membres de la compagnie depuis ses origines jusqu'à l'heure actuelle.

Si la tâche est aisée pour la période qui s'étend de 1795 à nos jours (les académiciens se succédant individuellement au fur et à mesure des vacances), il est impossible, en revanche, de fixer un ordre de succession pour la période qui s'étend de 1666 à 1793, puisque le nombre des membres, d'abord de 20 en 1666, passait à 70 en 1699. Dès lors, on ne peut donner qu'une liste chronologique des académiciens, avec indication de la date de leur admission et de leur radiation. Encore cette dernière manque-t-elle quelquefois. Elle n'est d'ailleurs pas toujours, bien qu'en principe les membres fussent nommés à vie, la date de la mort de l'académicien, car, en effet, des exclusions furent prononcées parfois contre certains académiciens, soit pour des faits étrangers à l'Académie, mais qui entachaient l'honneur (c'est le cas du financier Law, nommé membre honoraire en 1719 et rayé de la liste par le Régent lui-même en 1721), soit, plus simplement, que la savante assemblée jugeât convenable de se débarrasser des éléments inutiles que le favoritisme et l'intrigue avaient poussés dans son sein ; tel est le cas, que nous trouvons relaté au procès-verbal de la séance du 17 février 1714, « du sieur Duverney le jeune », associé anatomiste, celui « du sieur Auber », élève anatomiste, et celui « du sieur Tevor », élève géomètre, exclus « parce qu'ils ne faisaient aucune fonction d'académicien, que, même, ils n'assistaient presque point aux assemblées et que, malgré les divers avis qui leur avaient été donnés, ils ne se corrigeaient point de leur négligence » ; tel encore le cas de « M. de Camus, adjoint mécanicien », exclu le 15 octobre 1723 pour avoir manqué durant deux années aux assemblées.

Lorsqu'en 1699, le 29 avril, l'Académie des sciences se réunit au Louvre pour y tenir sa première séance publique (les séances jusque-là étaient privées), elle était composée de *membres honoraires* (10), de *pensionnaires* (20), d'*associés* (20) et d'*élèves* (20), et portait à cinq le nombre des assemblées qui tenaient séance au Louvre : les quatre autres étant l'Académie française, l'Académie des inscriptions et médailles, l'Académie de peinture et de sculpture, l'Académie des architectes.

C'est à partir de cette date que l'Académie des sciences s'encombre d'une foule de pseudo-savants, qui ne briguent que les honneurs et le titre d'académicien. Une première modification au règlement de 1699, du 3 janvier 1716, supprime les élèves ; puis, le 23 avril 1785, un changement plus important encore est apporté au règlement : l'Académie est désormais divisée en huit classes (géométrie, astronomie, mécanique, physique générale, anatomie, chimie et métallurgie, botanique et agriculture, histoire naturelle et minéralogie), chacune comprenant six membres : trois pensionnaires et trois associés, indépendamment des membres honoraires, associés libres et associés étrangers. C'est ainsi qu'elle vécut jusqu'en 1793.

Il convient de remarquer, dans la liste qui suit, combien sont nombreux, parmi tous ces noms, ceux qui sont tombés dans le plus complet oubli. *Sic transit...*

LISTE DES ACADÉMICIENS

depuis 1666 jusqu'à 1793.

Nous avons mis en *italique* le nom des savants qui appartenaient à la première assemblée et ceux des académiciens qui formèrent l'assemblée de 1785 ; d'autre part, nous avons négligé les associés étrangers, tel par exemple le géomètre Huyghens, qui appartenait à l'Académie de 1666.

1666-1684	Pierre de *Carcavi*, géomètre.
1666-1675	Gilles *Personne de Roberval*, géomètre.
1666-1675	Nicolas *Frénicle de Bessy*, géomètre.
1666-1691	Adrien *Auzout*, astronome.
1666-1682	L'abbé Jean *Picart*, astronome.
1666-1675	Jacques *Buot*, géomètre.
1666-1706	Jean-Baptiste *du Hamel*, anatomiste.
1666-1671	Martin *Cureau de La Chambre*, physicien.
1666-1688	Claude *Perrault*, physicien.
1666-1685	Samuel *Cotreau du Clos*, chimiste.
1666-1699	Claude *Bourdelin*, chimiste.
1666-1674	Jean *Pecquet*, anatomiste.
1666-1673	Louis *Gayant*, anatomiste.
1666-1667	*Niquet*, géomètre.
1666-1676	Nicolas *Marchant*, botaniste.
1666-1722	Claude-Antoine *Couplet*, mécanicien.
1666-1696	Jean *Richer*, astronome.
1666-?	*Pivert ?*
1666-1684	*Delavoye-Mignot*, géomètre.
1666-1684	Edme *Mariotte*, physicien.
1668-1707	L'abbé Jean *Galloys*, géomètre.
1669-1686	François Blondel, géomètre.
1669-1712	Jean-Dominique *Cassini*, astronome.
1673-1707	Denis *Dodart*, botaniste.
1671-1689	Pierre Borel, médecin et chimiste.
1676-1730	Joseph-Guichard *Du Verney*, anatomiste.
1678-1718	Philippe de *La Hire*, astronome, physicien et naturaliste.
1678-1738	Jean *Marchant*, botaniste.
1679-1685	De Lannion, géomètre (exclu).
1681-1693	Sedileau, astronome.
1682-1732	Pothenot, géomètre (exclu).
1682-1701	Jean *Lefèvre*, astronome (exclu).
1683-1692	De Bossé, inspecteur des beaux-arts.
1684-1722	Jean *Méry*, anatomiste.
1685-1692	Melchisédech Thévenot, physicien.
1685-1719	Michel *Rolle*, astronome.
1685-?	Cusset, astronome.
1688-1722	Pierre *Varignon*, géomètre.
1691-1743	J.-Paul *Bignon*, savant oratorien, bibliothécaire du roi.
1691-1708	Joseph Pitton *de Tournefort*, botaniste.
1691-1715	Guillaume *Homberg*, chimiste.
1692-1698	Moyse Charas, chimiste.
1693-?	De La Coudraye, géomètre.
1693-1704	Guillaume-François-Antoine *de L'Hôpital*, géomètre.
1693-1715	Louis *Morin*, dit « Morin de Saint-Victor », botaniste.
1694-1756	Jacques *Cassini*, astronome.
1694-1719	Gabriel-Philippe *de La Hire*, astronome.
1694-1729	Simon *Boulduc*, chimiste.
1694-1729	Jacques-Philippe *Maraldi*, astronome.
1695-1710	Jean-Mathieu *de Chazelles*, astronome.
1696-1734	Thomas *Fantet de Lagny*, géomètre.
1696-1716	Joseph *Sauveur*, géomètre.
1696-1744	Pierre *Couplet des Tartreaux*, mécanicien.
1697-1757	Bernard *Le Bovier de Fontenelle*, savant et philosophe.
1697-1711	Louis *Carré*, géomètre.
1698-1701	Daniel *Tauvry*, anatomiste.
1698-1717	*De Langlade*, chimiste.
1699-1715	Nicolas *Lémery*, chimiste.
1699-1729	Jean *Truchet*, dit le P. Sébastien, mécanicien.
1699-1719	Bernard *Renau d'Eliçagaray*, marin.
1699-1727	Nicolas *de Malézieu*, de l'Académie française.
1699-1715	Nicolas *Malebranche*, oratorien.
1699-1725	Thomas *Gouye*, astronome.
1699-1720	Gilles *Filleau des Billettes*, mécanicien.
1699-1725	*N. Jaugeon*, mécanicien.
1699-1727	André *Dalesme*, mécanicien.
1699-1707	Pierre-Sylvain *Régis*, géomètre.
1699-1711	Claude *Bourdelin* (fils), botaniste.
1699-1707	*Morin* de Toulon, botaniste.
1699-1702	Philippe-Marie Monti, astronome (exclu).
1699-1731	Etienne-François *Geoffroy*, chimiste.
1699-1718	Gui-Crescent *Fagon*, botaniste et médecin.
1699-1716	L'abbé Camille *Le Tellier de Louvois*, de l'Académie française.
1699-1707	Sébastien *Le Prestre de Vauban*, ingénieur.
1699-1731	Claude *Burlet*, botaniste.
1699-1712	Claude *Berger*, médecin.
1699-1742	Gilles-François *Boulduc*, chimiste.
1699-1702	Adrien Thuillier, chimiste.
1699-?	François Chevalier, mécanicien.
1699-1725	Alexis *Littre*, anatomiste.
1699-1709	François *Poupart*, anatomiste.
1699-?	Hervé-Simon de Val Hébert ?
1699-1716	Antoine *Parent*, physicien et mathématicien.
1699-1718	Michel de Senoo, intendant des bâtiments.
1699-1739	Michel-Louis *Reneaulme de La Garanne*, botaniste.
1699-1705	Guillaume *Amontons*, physicien et mécanicien.
1699-1714	Du Torar, géomètre (exclu).
1699-1733	Jacques *Lieutaud*, astronome.
1699-1730	De Beauvilliers, mécanicien.
1701-1724	Pierre Du Verney, anatomiste (exclu).
1702-1740	Jean-Baptiste Chomel, botaniste.
1702-1726	Guillaume Delisle, astronome.
1702-1717	Jacques Ozanam, mathématicien.
1704-1720	Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, de l'Académie française.
1705-1718	Guisnée, géomètre.
1705-1750	Jean-Louis Petit, anatomiste.
1706-1758	François Nicole, mécanicien.
1706-1752	Claude-Joseph Geoffroy, chimiste.
1706-1737	Joseph Saurin, géomètre.
1706-1757	René-Antoine Ferchault de Réaumur, mécanicien.
1706-1727	Bomie, géomètre.
1706-1725	Saulmon, mécanicien.
1707-1750	L'abbé Jean Terrasson, géomètre.
1707-1737	Victor-Marie, duc d'Estrées, amiral.
1708-1715	Pierre Magnol, botaniste.
1708-1715	Raymond Vieussens, anatomiste.
1708-1760	Jacques-Bénigne Winslow, anatomiste.
1709-1716	Jean-Baptiste Enguehard, anatomiste.
1711-1727	Jean-Nicolas de La Hire, botaniste.

1711-1741 Christophe-Bernard de Bragelongne, mathématicien.
1711-1758 Antoine de Jussieu, botaniste.
1711-1722 Jean-Henri Imbert, chimiste.
1712-1713 Pierre Blondin, botaniste.
1712-1757 André-François Boureau Deslandes, géomètre.
1712-1740 Pierre-Simon Rouhault, anatomiste
1714-1732 Jacques-Eugène d'Allonville, chevalier de Louville, astronome.
1714-1768 Joseph-Nicolas Delisle, astronome.
1715-1755 Jean-Claude-Adrien Helvétius, médecin.
1715-1742 Cardinal Melchior de Polignac, de l'Académie française.
1716-1721 Marc-René Voyer d'Argenson, lieutenant de police.
1716-1754 Louis-Léon Pajot d'Ons-en-Bray, intendant général des postes de France.
1716-1732 Pierre Chirac, médecin.
1716-1718 Jean-Elie Lériget de La Faye, ingénieur.
1716-1719 Pierre Rémond de Montmort, géomètre.
1716-1728 Le P. Charles-René Reyneau, géomètre.
1716-1735 Deschiens de Ressons, lieutenant général de l'artillerie.
1716-1722 Sébastien Vaillant, botaniste.
1716-1743 Antoine-Tristan d'Anty d'Isnard, botaniste.
1716-1723 François-Joseph de Camus, mécan. (exclu).
1718-1746 Jean-Baptiste Colbert de Torcy, secrétaire d'Etat et surintendant des postes.
1718-1720 ? Marius, mécanicien.
1718-1726 Henri-Jacques Nompar de Caumont de La Force, de l'Académie française.
1718-1771 Jean-Jacques Dortous de Mairan, géomètre.
1719-1721 Jean Law de Lauriston, financier (exclu).
1721-1743 André-Hercule, cardinal de Fleury, ministre d'Etat.
1721-1742 L'abbé Joseph Privat de Molières, mécanicien.
1721-1725 Le tsar Pierre le Grand.
1722-1741 François Pourfour du Petit, anatomiste.
1722-1739 Jacques Trant, botaniste.
1722-1773 Sauveur-François Morand, anatomiste.
1723-1759 Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, géomètre.
1723-1728 Camille d'Hostun de Tallard, ministre d'Etat.
1723-1739 Charles-François de Cisternay Dufay, chimiste.
1724-1728 De Beaufort, mécanicien.
1724-1771 Henri Pitot, géomètre.
1724-1770 Jean-Baptiste Senac, anatomiste.
1725-1781 Jean-Frédéric Phélippeaux de Maurepas, ministre d'Etat.
1725-1712 Louis de Lisle de La Croyère, astronome.
1725-1777 Bernard de Jussieu, botaniste.
1725-1757 Pierre Lemonnier, géomètre.
1725-1742 Pierre Maloet, anatomiste.
1726-1731 Jean-René de Longueil des Maisons.
1726-1757 Marc-Pierre de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police.
1727-1777 Claude-Louis Bourdelin, chimiste.
1727-1793 Michel-Robert Le Peletier des Forts, contrôleur général des finances.
1727-1768 L'abbé Charles-Etienne-Louis Camus, mécanicien.
1728-1751 Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France.
1728-1782 Henri-Louis du Hamel du Monceau, botaniste.
1728-1742 François-Joseph Hunaud, anatomiste.
1729-? Pierre Mahieu, géomètre.
1730-1744 Joseph-Antoine d'Aguesseau de Valjouan, conseiller au Parlement.
1730-1773 Philippe Buache, géographe.
1730-1774 Charles-Marie de La Condamine, chimiste.
1731-1788 Louis-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu, pair et maréchal de France.
1731-1765 Alexis-Claude Clairaut, mécanicien.
1731-1745 Jean Grosse, chimiste.
1731-1739 Jean-Florent de Vallière, maréchal de camp.
1731-1747 François Gigot de La Peyronie, chirurgien.
1731-1758 Pierre Bouguer, géomètre.
1731-1788 Jean-Dominique Maraldi, géomètre.
1731-1788 Jean-Paul Grandjean de Fouchy, astronome.
1732-1752 François Chicoyneau, médecin du roi.
1732-1756 Etienne-Simon de Gamaches, chanoine de Sainte-Croix-la-Bretonnerie.
1733-1771 Alexis Fontaine des Bertins, géomètre.
1733-1739 Charles-François de Cisternay du Fay, chimiste.
1733-1788 Georges-Louis Leclerc de Buffon, botaniste.
1735-1766 Jean Hellot, chimiste.
1735-1784 César-François Cassini de Thury, astronome.
1736-1810 Charles d'Albert, capitaine de vaisseau.
1736-1749 De La Chevalleraye, capitaine des gardes du prince de Conti.
1738-1755 Jean-François Boyer, de l'Académie française.
1740-1770 L'abbé Jean-Antoine Nollet, mécanicien.
1740-1782 Etienne Mignot de Montigny, géomètre.
1741-1777 Louis Phelypeaux de Saint-Florentin, duc de La Vrillière, ministre d'Etat.
1741-1788 L'abbé Jean-Paul de Gua de Malves, géomètre.
1741-1762 L'abbé Nicolas-Louis de La Caille, astronome.
1741-1783 Jean Le Rond d'Alembert, géomètre.
1741-1769 Antoine Ferrein, anatomiste.
1742-1793 Jean-Jacques Amelot, de l'Académie des inscriptions.
1742-1788 Joseph-Marie François de La Sonne.
1742-1778 Paul-Jacques Malouin, chimiste.
1742-1793 Pierre-Charles Lemonnier, géomètre.
1743-? Duc de Pecquigny, pair de France.
1743-1764 Daniel-Charles Trudaine, conseiller d'Etat (démissionnaire).
1743-1787 Michel-Philippe Bouvart, anatomiste.
1743-1786 Jean-Etienne Guettard, botaniste.
1743-1793 Louis-Guillaume Lemonnier, botaniste.
1744-1780 Armand-Louis Duplessis de Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France.
1744-1781 Exupère-Joseph Bertin, anatomiste.
1744-1785 Gaspard de Courtivron, mécanicien.
1744-1770 Guillaume-François Rouelle, chimiste.
1744-1793 Louis-Jean-Marie Daubenton, botaniste.
1745-1784 Pierre-Joseph Macquer, chimiste.
1746-1769 Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly de Chaulnes, pair de France.
1746-1768 Antoine Deparcieux, géomètre.
1746-1782 Jacques de Vaucanson, mécanicien.
1746-1793 Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, contrôleur général des finances.
1747-1793 Marc-René de Montalembert, mestre de camp de cavalerie.
1747-1751 Nicole, astronome.
1748-1773 François-David Hérissant, anatomiste.
1749-1791 Yves-Marie Desmarets de Maillebois, lieutenant général des armées du roi.
1749-1779 Patrice d'Arcy, mécanicien.
1750-1793 Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes, ministre d'Etat, président à la Cour des aides.
1750-1783 Louis-Elisabeth de La Vergne de Tressan, lieutenant général des armées du roi.
1750-1761 Antoine-Louis Rouillé de Jouy, secrétaire d'Etat.
1751-1774 François Quesnay, médecin du roi.
1751-1793 Jean-Baptiste Le Roy, mécanicien.
1752-1756 Roland-Michel Barin de La Galissonière, lieutenant général des armées navales.
1752-1780 Joseph Lieutaud, anatomiste.
1752-1768 Théodore Baron d'Hénouville, médecin.
1752-1763 Etienne-Louis Geoffroy, chimiste.
1753-1793 Joseph-Jérôme Le François de Lalande, astronome.
1753-1792 Guillaume-Joseph-Hyacinthe-Jean-Baptiste Le Gentil de La Galaisière, astronome.
1755-1760 Jean Moreau de Séchelles, ministre des finances.
1755-1788 Cardinal Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux.
1756-1793 Le chanoine Alexandre-Guy Pingré, astronome.
1756-1761 Bernard Forest de Belidor, brigadier des armées du roi.
1756-1793 Jean-Charles Borda, géomètre.
1758-1793 Joseph-Bernard de Chabert, lieutenant des vaisseaux du roi.
1758-1783 Etienne Bezout, mécanicien.
1758-1793 Louis-Léon-Félicité de Lauraguais de Brancas, mécanicien.
1758-1789 Auguste-Denis Fougeroux de Bondaroy, botaniste.
1758-1791 Mathieu Tillet, botaniste.
1759-1769 L'abbé Jean-Baptiste Chappe d'Auteroche, astronome.
1759-1784 Jean-François-Clément Morand, anatomiste.
1759-1793 Michel Adanson, botaniste.
1759-1793 Mathurin-Jacques Brisson, naturaliste et physicien.
1759-1793 Jacques-René Tenon, anatomiste.
1760-1793 Antoine Petit, anatomiste.
1761-1764 Charles-François-César de Montmirail, colonel des Cent-Suisses.
1761-1792 Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, ministre, secrétaire d'Etat.
1762-1776 Louis-François de Vallière, lieutenant général d'artillerie.
1762-1772 De Tournière, trésorier, receveur général et payeur des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris.
1763-1793 Jean-Sylvain Bailly, astronome.
1763-1793 Edme-Sébastien Jeaurat, géomètre.
1764-1787 Marc-Antoine-René Voyer Paulmy d'Argenson, ministre d'Etat.
1764-1777 Jean-Charles-Philibert Trudaine de Montigny, conseiller d'Etat.
1765-1781 François-César Le Tellier de Courtanvaux, capitaine-colonel des Cent-Suisses.
1765-1789 Etienne-François Turgot, brigadier des armées du roi.
1765-? Jean-Baptiste-Antoine Andouillé, conseiller d'Etat.
1765-1793 Pierre-Isaac Poissonnier, conseiller d'Etat.
1765-1793 Achille-Pierre Dionis du Séjour, physicien.
1765-1793 Jean-Rodolphe Perronet, ingénieur des ponts et chaussées.
1765-1793 Gabriel de Bory, chef d'escadre des armées navales.
1766-1793 Louis-Claude Cadet de Gassicourt, chimiste.
1768-1769 Gabriel Jars, chimiste.
1768-1793 Antoine-Laurent de Lavoisier, chimiste.
1768-1793 Charles Bossut, géomètre.
1768-1793 Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Condorcet, de l'Académie française.
1769-1785 César-Gabriel de Choiseul de Praslin, secrétaire d'Etat.
1769-1793 Pierre Demours, médecin oculiste du roi.
1770-1793 Charles Messier, astronome.
1770-1793 Jacques-Dominique Cassini, astronome.
1770-1793 Antoine Portal, anatomiste.
1771-1793 Alexandre-Théophile Vandermonde, géomètre.
1771-1793 Nicolas Desmarets, mécanicien.
1771-1793 L'abbé Alexis-Marie Rochon, mécanicien.
1771-1793 Balthazar-Georges Sage, chimiste.
1771-1793 Charles-Claude d'Angiviller de La Billarderie, intendant du jardin du roi.
1772-? Mesnard de Chouzy, conseiller d'Etat.
1772-1793 Jacques-Antoine-Joseph Cousin, mathématicien.
1773-1793 Raphaël-Bienvenu Sabatier, anatomiste.
1773-1793 Antoine Baumé, chimiste.
1773-1793 Antoine-Laurent de Jussieu, botaniste.
1773-1782 Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, géographe.
1773-1793 Pierre-Simon de Laplace, mécanicien.
1774-1793 Félix Vicq d'Azyr, anatomiste.
1774-1782 Toussaint Bordenave, anatomiste.
1776-1784 Charles-Christiern de Thy de Milly, colonel de dragons.
1777-1793 Louis-François-Paul, duc de Noailles (jusqu'en 1789 duc d'Ayen), capitaine des gardes du roi.
1778-1784 Pierre-Elisabeth Fontanieu, intendant et contrôleur général des meubles de la couronne.
1778-1793 Claude-Melchior Cornette, chimiste.
1779-1793 Jean Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de Lamarck, botaniste.
1779-1793 Jean-Baptiste-Gaspard Bochard de Saron, président au Parlement.
1780-1793 Gaspard Monge, physicien.
1780-1793 Claude-Louis Berthollet, chimiste.
1781-1792 Louis-Alexandre, duc de La Rochefoucauld.
1782-1793 Charles-Augustin Coulomb, mécanicien.
1782-1793 Pierre-François-André Méchain, astronome.
1782-1793 Jean-Nicolas Buache de La Neuville, géographe.
1782-1793 Paul-Joseph Barthez, médecin du roi.
1783-1793 Adrien-Marie Legendre, mécanicien.
1783-1793 Henri-Alexandre Tessier, agronome.
1783-1793 L'abbé René-Just Haüy, botaniste.
1783-1793 René Louiche-Desfontaines, botaniste.
1783-1793 Jacques-Constantin Périer, mécanicien.
1784-1793 Jean Darcet, chimiste.
1784-1793 Denis-Bernard Quatremère Disjonval, chimiste.
1785-1791 Charles-René Fourcroy de Ramecourt, ingénieur.
1785-1791 Jacques-Alexandre Charles, physicien.
1785-1793 Pierre-Marie-Auguste Broussonet, anatomiste.
1785-1793 Antoine-François de Fourcroy, chimiste.
1785-1788 Joseph Le Paute d'Agelet, astronome.
1786-1793 Louis-Auguste de Breteuil, secrétaire d'Etat.
1786-1793 Philippe-Frédéric de Diétrich, minéralogiste.
1786-1793 Jean-Pierre-François Guillot-Duhamel, minéralogiste.
1786-1793 André Thouin, botaniste.
1786-1793 L'archevêque Etienne-Charles de Loménie de Brienne, contrôleur général des finances.
1788-1793 Charles-Eugène-Gabriel de Castries, maréchal de France.
1788-1793 César-Guillaume de La Luzerne, ministre et secrétaire d'Etat.
1789-1793 Louis-Antoine de Bougainville, navigateur.
1790-1793 Charles-Louis L'Héritier, botaniste.
1792-1793 Jean-Baptiste-Joseph Delambre, géomètre.
1792-1793 Bertrand Pelletier, chimiste.

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS

1666 Jean-Baptiste du Hamel.
1697 Bernard Le Bovier de Fontenelle.
1741 Jean-Jacques Dortous de Mairan.
1743 Jean-Paul Grandjean de Fouchy.
1768 Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Condorcet.

Depuis la fondation de l'Institut (par l'art. 298 de la Constitution du 5 fructidor an III [22 août 1795]) et son organisation par les lois du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) et du 15 germinal an IV (4 avril 1796), l'Académie des sciences, appelée d'abord des « sciences physiques et mathématiques » et qui comprenait dix sections, ne devait plus subir de modification importante. Le nombre de ses sections fut porté de dix à onze en 1803 et, dès cette époque, elle eut deux secrétaires perpétuels, au lieu d'un seul. Aujourd'hui, l'Académie des sciences comprend onze sections : *sciences mathématiques* : I. Géométrie; II. Mécanique; III. Astronomie; IV. Géographie et Navigation; V. Physique générale. — *Sciences physiques* : VI. Chimie; VII. Minéralogie; VIII. Botanique; IX. Economie rurale; X. Anatomie et Zoologie; XI. Médecine et Chirurgie. Soit en tout 66 membres titulaires, plus deux secrétaires perpétuels, qui ne font partie d'aucune section, et 10 membres libres. L'Académie des sciences se réunit en séance ordinaire le lundi, à trois heures.

Les tableaux des pages 222 et 223 donnent la liste des académiciens, en indiquant la succession par fauteuil depuis 1795. (Nous avons mis en *italique* les noms des académiciens qui appartinrent à l'ancienne assemblée.)

Dans ces tableaux, on pourra remarquer que le nom de certains savants figure deux fois, ce qui, à priori, semble une anomalie. C'est ainsi, par exemple, que l'on voit le nom de Carnot figurer dans la section de mécanique une première fois en 1796 et une seconde en 1800. Elu, en effet, le 1er août 1796 (14 thermidor an III), membre de l'Institut qu'il avait contribué à fonder, il succédait à Vandermonde; mais, l'année suivante, suspecté de tendances royalistes, ainsi que son collègue Barthélemy, il dut s'enfuir à l'étranger après le coup d'Etat (18 fructidor an V) et fut exclu de l'Institut le 25 décembre. Son protégé Bonaparte l'y remplaça. Revenu en France en 1799, il fut élu de nouveau le 26 mars 1800, en remplacement de Leroy.

Dans la même section de mécanique, nous voyons également figurer deux fois le nom du géomètre Jean-Nicolas-Pierre Hachette : le gouvernement de la Restauration refusa en effet de ratifier l'élection de 1823, qui appelait le savant à succéder à Bréguet, et c'est seulement en 1831 que, réélu à l'unanimité, il put occuper le fauteuil laissé vacant par la mort de Sané. Il faut signaler également, et toujours dans la section de mécanique, le cas du géomètre Monge, à qui le gouvernement de la Restauration enleva tous ses titres, et qui fut même rayé de l'Institut en 1816, disgrâce imméritée, à laquelle le savant ne devait d'ailleurs pas longtemps survivre.

SCIENCES MATHÉMATIQUES

Geométrie.

1795 *Lagrange* (Joseph-Louis).
1813 Poinsot (Louis).
1860 Serret (Joseph-Alfred).
1885 Laguerre (Edmond).
1887 Poincaré (Jules-Henri).

1795 *Laplace* (Pierre-Simon de).
1828 Puissant (Louis).
1843 Lamé (Gabriel).
1871 Puiseux (Victor-Alexandre).
1884 Darboux (Jean-Gaston) [élu secrétaire perpétuel en 1900].
1900 Painlevé (Paul).

1795 *Borda* (Jean-Charles).
1799 Lacroix (Sylvestre-François).
1843 Binet (Jacques-Philippe-Marie).
1856 Hermite (Charles).
1901 Humbert (Marie-Georges).

1795 *Bossut* (Charles).
1814 Ampère (André-Marie).
1836 Sturm (Jacques-Charles-François).
1856 Bertrand (Joseph).
1875 Bouquet (Jean-Claude).
1886 Halphen (Georges-Henri).
1889 Picard (Charles-Emile).

1795 *Legendre* (Adrien-Marie).
1833 Libri (comte G.-B.-I.-T.), exclu.
1851 Chasles (Michel).
1881 Jordan (Marie-Ennemond-Camille).

1795 *Delambre* (Jean-Baptiste-Joseph) [élu secrétaire perpétuel en 1803].
1803 Biot (Jean-Baptiste).
1862 Bonnet (Pierre-Ossian).
1892 Appell (Paul-Emile).

Mecanique.

1795 *Monge* (Gaspard).
1816 Bréguet (Abraham-Louis).
1823 Hachette (Jean-Nicolas-Pierre).
1824 Navier (Louis-Marie-Henri).
1836 Coriolis (Gaspard-Gustave de).
1844 Morin (Arthur).
1880 Bresse (Jacques-Antoine-Charles).
1883 Lévy (Maurice).
1910 Lecornu (Léon).

1795 Prony (baron de).
1840 Piobert (Guillaume).
1872 Rolland (Eugène).
1886 Boussinesq (Valentin-Joseph).

1795 *Leroy* (Jean-Baptiste).
1800 Carnot (Lazare).
1816 Cauchy (Augustin-Louis).
1858 Clapeyron (Benoît-Paul-Emile).
1865 Foucault (Léon).
1868 Phillips (Edouard).
1890 Léauté (Henry).

1795 *Périer* (Jacques-Constantin).
1818 Dupin (Irène-Charles-François).
1873 Résal (Amé-Henry).
1897 Sebert (Hippolyte).

1795 *Vandermonde* (Alexandre-Théophile).
1796 Carnot (Lazare).
1797 Bonaparte (Napoléon).
1816 Molard (Pierre-Claude).
1837 Gambey (Henri-Prudence).
1847 Combes (Pierre-Charles-Matthieu).
1873 Tresca (Henri-Edouard).
1886 Deprez (Marcel).

1795 Berthoud (Ferdinand).
1807 Sané (Jacques-Noël).
1831 Hachette (Jean-Nicolas-Pierre).
1834 Poncelet (Jean-Victor).
1868 Saint-Venant (A.-J.-C. Barrède).
1886 Sarrau (Jacques-Rose-Ferd.-Emile).
1904 Vieille (Paul-Marie-Eugène).

Astronomie.

1795 *Lalande* (J.-J. Le Français de).
1809 Arago (Dominique-François) [élu secrétaire perpétuel en 1830].
1832 Savary (Félix).
1813 Laugier (Paul-Auguste-Ernest).
1873 Janssen (Pierre-Jules-César).
1908 Hamy (Maurice).

1795 *Méchain* (Pierre-François-André).
1804 Burckhardt (Jean-Charles).
1825 Damoiseau (Marie-Charles-Théodore).
1847 Faye (Hervé-Aug.-Etienne-Albans).
1902 Deslandres (Henri-Alexandre).

1795 *Lemonnier* (Pierre-Charles).
1799 Cassini (Jacques-Dominique).
1846 Le Verrier (Urbain-Jean-Joseph).
1878 Tisserand (François-Félix).
1897 Radau (Jean-Charles-Rodolphe).

1795 *Pingré* (Alexandre-Guy).
1796 Bory (Gabriel de).
1801 Lalande (M.-J.-J. Le Français de).
1839 Liouville (Joseph).
1883 Wolf (Charles-Joseph-Etienne).

1795 *Messier* (Charles).
1817 Mathieu (Claude-Louis).
1875 Mouchez (Amédée-Ernest-Barthél.).
1893 Callandreau (Pierre-Jean-Octave).
1904 Bigourdan (Guillaume).

1795 *Cassini* (Jacques-Dominique).
1796 Jeaurat (Edme-Sébastien).
1803 Bouvart (Alexis).
1843 Mauvais (Félix-Victor).
1855 Delaunay (Charles-Eugène).
1873 Lœwy (Maurice).
1908 Baillaud (Edouard-Benjamin).

Géographie et Navigation.

1795 *Bougainville* (Louis-Antoine de).
1812 Rossel (Elisabeth-Paul-Edouard).
1830 Roussin (amiral).
1854 Bravais (Auguste).
1863 Pâris (François-Edmond).
1894 Guyou (Emile).

1795 Fleurieu (Charles-Pierre-Clar., c^te de).
1810 Beautemps-Beaupré (Charles-Franç.).
1855 Daussy (Pierre).
1861 Tessan (L.-M. Dortet de).
1880 Perrier (François).
1888 Bussy (Marie-Anne-Louis de).
1903 Bertin (Louis-Emile).

1795 *Buache de La Neuville* (Jean-Nicolas).
1825 Freycinet (Louis-Charles de).
1842 Duperrey (Louis-Isidore),
1866 Jurien de La Gravière.
1893 Bassot (Jean-Antoine-Léon).

1866 Dupuy de Lôme (Stanislas-Charles-Henri-Laurent).
1885 Grandidier (Alfred).

1867 Abbadie (Antoine-Thomson d').
1897 Hatt (Philippe-Eugène).

1867 Villarceau (Yvon).
1884 Bouquet de La Grye (J.-J.-Anatole).
1910 Lallemand (Jean-Pierre-Charles).

Physique générale.

1795 *Charles* (Jacques-Alexandre-César).
1823 Fresnel (Augustin-Jean).
1827 Savart (Félix).
1841 Despretz (César-Mansuète).
1863 Becquerel (Edmond).
1891 Potier (Alfred).
1905 Curie (Pierre).
1908 Gernez (Désiré-Jean-Baptiste).
1911 Branly (Edouard).

1795 *Cousin* (Jacques-Antoine-Joseph).
1801 Levêque (Pierre).
1815 Girard (Pierre-Simon).
1837 Pouillet (Claude-Servais-Mathias).
1868 Jamin (Jules-Célestin) [élu secrétaire perpétuel en 1884].
1884 Mascart (Eleuthère-Elie-Nicolas).
1908 Villard (Paul).

1795 *Brisson* (Mathurin-Jacques).
1806 Gay Lussac (Joseph-Louis).
1851 Cagniard de Latour (Charles de).
1860 Fizeau (Hippolyte-Louis).
1897 Violle (Louis-Jules-Gabriel).

1795 *Coulomb* (Charles-Augustin).
1807 Montgolfier (Joseph-Michel).
1810 Malus (Etienne-Louis).
1812 Poisson (Siméon-Denis).
1840 Duhamel (Jean-Marie-Constant).
1873 Berthelot (Pierre-Eugène-Marcelin) [élu secrétaire perpétuel en 1889].
1889 Becquerel (Antoine-Henri) [élu secrétaire perpétuel en 1908].
1908 Bouty (Edmond-Marie-Léopold).

1795 *Rochon* (Alexis-Marie).
1817 Fourier (Jean-Baptiste-Joseph) [élu secrétaire perpétuel en 1822].
1823 Dulong (Pierre-Louis) [élu secrétaire perpétuel en 1832].
1840 Babinet (Jacques).
1873 Desains (Paul-Quentin).
1886 Lippmann (Gabriel).

1795 Lefèvre-Gineau (Louis).
1829 Becquerel (Antoine César).
1878 Cornu (Marie-Alfred).
1902 Amagat (Emile-Hilaire).

SCIENCES PHYSIQUES

Chimie.

1795 Guyton de Morveau (Louis-Bernard).
1816 Proust (Joseph-Louis).
1826 Chevreul (Michel-Eugène).
1889 Gautier (Emile-Justin-Armand).

1795 *Berthollet* (Claude-Louis).
1823 Darcet (Jean-Pierre-Joseph).
1844 Balard (Antoine-Jérôme).
1877 Debray (Henry).
1888 Schutzenberger (Paul).
1897 Ditte (Alfred).
1909 Jungfleisch (Emile-Clément).

1795 *Fourcroy* (Antoine-François de).
1810 Thénard (Louis-Jacques).
1857 Frémy (Edme).
1894 Grimaux (Louis-Edouard).
1900 Haller (Albin).

1795 Bayen (Pierre).
1798 Chaptal (Jean-Antoine).
1833 Robiquet (Pierre-Jean).
1840 Regnault (Henri-Victor).
1878 Friedel (Charles).
1899 Lemoine (Clément-Georges).

1795 *Pelletier* (Bertrand).
1797 Deyeux (Nicolas).
1837 Pelouze (Théophile-Jules).
1867 Wurtz (Charles-Adolphe).
1881 Troost (Louis-Joseph).

1795 Vauquelin (Louis-Nicolas).
1829 Sérullas (Georges-Simon).
1832 Dumas (Jean-Baptiste) [élu secrétaire perpétuel en 1868].
1868 Cahours (Auguste-André-Thomas).
1891 Moissan (Henri).
1907 Le Chatelier (Henry-Louis).

Minéralogie.

1795 *Darcet* (Jean).
1801 Sage (Balthazard-Georges).
1824 Beudant (François-Sulpice).
1852 Sénarmont (Henri Hureau de).
1862 Pasteur (Louis).
1896 Bertrand (Marcel-Alexandre).
1907 Douvillé (Henri).

1795 *Haüy* (René-Just).
1822 Cordier (Pierre-Louis-Antoine).
1862 Daubrée (Gabriel-Auguste).
1896 Levy (Auguste-Michel).

1795 *Desmarets* (Nicolas).
1815 Brongniart (Alexandre).
1848 Prévost (Louis-Constant).
1857 Archiac (Desmier de Saint-Simon d').
1869 Descloizeaux (Alfred-Louis-Olivier).
1897 Lapparent (Albert-Auguste de) [élu secrétaire perpétuel en 1907].
1907 Wallerant (Frédéric-Félix-Auguste).

1795 Dolomieu (Gratet de).
1802 Ramond (Louis-François-Elisabeth).
1827 Berthier (Pierre).
1861 Sainte-Claire Deville (Henri-Etienne).
1882 Gaudry (Jean-Albert).
1909 Termier (Pierre-Marie).

1795 *Gaillot-Duhamel* (Jean-Pierre-Franç.).
1816 Brochant de Villiers (André-Jean-François-Marie).
1840 Dufrénoy (Ours Pierre-Arm.-Petit).
1857 Sainte-Claire Deville (Charles).
1877 Hébert (Edmond).
1890 Mallard (François-Ernest).
1894 Hautefeuille (Paul-Gabriel).
1903 Munier-Chalmas (Ernest).
1904 Lacroix (François-Antoine-Alfred).

1795 Lelièvre (Claude-Hugues).
1835 Elie de Beaumont (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce) [élu secrétaire perpétuel en 1853].
1857 Delafosse (Gabriel).
1879 Delesse (Achille-Ern.-Oscar-Joseph).
1881 Fouqué (Ferdinand-André).
1904 Barrois (Charles-Eugène).

Botanique.

1795 *Lamarck* (Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet de).
1830 Saint-Hilaire (Augustin-François-César).
1854 Moquin-Tandon (Christ.-Horace-Bénédict-Alfred).
1863 Naudin (Charles-Victor).
1899 Prillieux (Edouard-Ernest).

1795 *Desfontaines* (René-Louiche).
1834 Brongniart (Adolphe-Théodore).
1877 Van Tieghem (Phil.-Edouard-Léon) [élu secrétaire perpétuel en 1908].
1909 Mangin (Louis-Alexandre).

1795 *Adanson* (Michel).
1806 Palisot (Ambroise-Marie-François-Joseph).
1820 Dupetit-Thouars (Louis-Marie Aubert).
1834 Jussieu (Adrien de).
1851 Tulasne (Louis-René).
1886 Bornet (Jean-Baptiste-Edouard).

1795 *Jussieu* (Antoine-Laurent de).
1837 Gaudichaud Beaupré (Charles).
1854 Payer (Jean-Baptiste).
1861 Duchartre (Pierre-Etienne Dumont).
1895 Guignard (Jean-Louis-Léon).

1795 *L'Héritier* (Charles-Louis).
1800 La Billardière (Jacques-Julien de).
1834 Richard (Achille).
1853 Montagne (Jean-François-Camille).
1868 Trécul (Auguste-Adolphe-Lucien).
1897 Bonnier (Gaston-Eugène-Marie).

1795 Ventenat (Etienne-Pierre).
1808 Mirbel (Charles-Franç. Brisseau de).
1856 Gay (Claude).
1874 Chatin (Gaspard-Adolphe).
1901 Zeiller (Charles-René).

Économie rurale.

1795 *Thouin* (André).
1824 Morel de Vindé (Charles-Gilbert).
1843 Rayer (Pierre-François-Olive).
1868 Bouley (Henri-Marie).
1886 Chauveau (Jean-Baptiste-Auguste).

1795 Gilbert (François-Hilaire).
1806 Bosc (Louis-Augustin-Guillaume).
1828 Flourens (Jean-Pierre-Marie) [élu secrétaire perpétuel en 1833].
1833 Turpin (Pierre-Jean-François).
1840 Gasparin (Adrien-Etienne-Pierre de).
1861 Thenard (Armand-Paul-Edmond).
1884 Reiset (Jules).
1896 Müntz (Charles-Achille).

1795 *Tessier* (Henri-Alexandre).
1838 Audouin (Jean-Victor).
1842 Payen (Anselme).
1872 Mangon (Charles-François-Hervé).
1888 Duclaux (Pierre-Emile).
1904 Maquenne (Léon-Gervais Marie).

1795 Huzard (Jean-Baptiste).
1839 Boussingault (Jean-Baptiste-Joseph-Dieudonné).
1889 Dehérain (Pierre-Paul).
1903 Schlœsing (Alphonse-Théophile).

1795 Cels (Jacques-Martin).
1806 Silvestre (Augustin-François de).
1852 Peligot (Eugène-Melchior).
1891 Chambrelent (Franç.-Jules-Hilaire).
1894 Girard (Aimé).
1899 Roux (Pierre-Paul-Emile).

1795 Parmentier (Antoine-Augustin).
1814 Yvart (Jean-Auguste-Victor).
1831 Dutrochet (René-Joachim-Henri).
1847 Decaisne (Joseph).
1882 Schlœsing (Jean-Jacques-Théophile).

Anatomie et Zoologie.

1795 *Daubenton* (Louis-Jean-Marie).
1800 Olivier (Guillaume-Antoine).
1814 Latreille (Pierre-André).
1833 Geoffroy Saint-Hilaire (Isidore).
1862 Blanchard (Emile).
1900 Chatin (Joannès-Charles-Melchior).

1795 Lacépède (Bernard-Germain-Etienne de).
1825 Blainville (Henry-Marie Ducrotay de).
1851 Coste (J.-J.-Marie-Cyprien-Victor).
1874 Gervais (Paul).
1879 Milne-Edwards (Alphonse).
1900 Giard (Alfred-Mathieu).
1908 Henneguy (Félix).

1795 *Tenon* (Jacques-René).
1816 Duméril (André-Marie-Constant).
1860 Longet (François-Achille).
1871 Lacaze-Duthiers (Félix-Joseph-Henry de).
1901 Delage (Marie-Yves).

1795 *Broussonnet* (Pierre-Marie-Auguste).
1807 Geoffroy Saint-Hilaire (Etienne).
1844 Valenciennes (Achille).
1866 Robin (Charles-Philippe).
1887 Ranvier (Louis-Antoine).

1795 Cuvier (Georges) [élu secrétaire perpétuel en 1803].
1805 Pinel (Philippe).
1826 Cuvier (Frédéric).
1838 Milne-Edwards (Henri).
1886 Sappey (Marie-Philibert-Constant).
1897 Filhol (Henri).
1902 Bouvier (Louis-Eugène).

1795 Richard (Louis-Claude-Marie).
1821 Savigny (Marie-Jules-César Lelorgne de).
1852 Quatrefages (Jean-Louis-Armand de).
1892 Perrier (Jean-Octave-Edmond).

Médecine et Chirurgie.

1795 Desessartz (Jean-Charles).
1811 Corvisart (Jean-Nicolas).
1821 Magendie (François).
1856 Jobert de Lamballe (Antoine-Joseph).
1867 Nélaton (Auguste).
1874 Gosselin (Athanase-Léon).
1887 Verneuil (Aristide-Auguste-Stanisl.).
1895 Lannelongue (Odilon-Marc).

SCIENCES PHYSIQUES (*suite*)

Médecine et Chirurgie (*suite*).

1795 *Sabatier* (Raphaël-Bienvenu).
1811 Deschamps (Joseph-François-Louis).
1825 Boyer (Alexis).
1834 Roux (Philibert-Joseph).
1854 Bernard (Claude).
1878 Marey (Etienne-Jules).
1904 Dastre (Albert-Jules-Frank).

1795 *Portal* (Antoine).
1832 Double (François-Joseph).
1843 Andral (Gabriel).
1876 Vulpian (Edme-Félix-Alfred) [élu secrétaire perpétuel en 1886].
1886 Brown-Séquard (Charles-Edouard).
1894 Arsonval (Arsène d').

1795 Hallé (Jean-Noël).
1822 Chaussier (François).
1828 Serres (Antoine-Etienne-Renaud-Augustin).
1868 Bouillaud (Jean).
1882 Bert (Paul).
1887 Bouchard (Charles-Jacques).

1795 Pelletan (Philippe-Jean).
1829 Larrey (Dominique-Jean).
1843 Velpeau (Alfred-Armand-Louis-Marie).
1868 Laugier (Stanislas).
1872 Sédillot (Charles-Emmanuel).
1883 Richet (Didier-Dominique-Alfred).
1892 Guyon (Jean-Casimir-Félix).

1795 Lassus (Pierre).
1807 Percy (Pierre-François).
1825 Dupuytren (Guillaume).
1835 Breschet (Gilbert).
1845 Lallemand (Claude-François).
1855 Cloquet (Jules-Germain).
1883 Charcot (Jean-Martin).
1893 Potain (Pierre-Carl-Edouard).
1901 Laveran (Charles-Louis-Alphonse).

ACADÉMICIENS LIBRES (10)

1816 Lauraguais de Brancas (L.-L.-F. de).
1824 Héricard-Ferrand (Louis-Et.-Fr.).
1854 Verneuil (Philippe-Edouard de).
1873 Lesseps (Ferdinand de).
1895 Carnot (Marie-Adolphe).

1816 Noailles (Jean-Paul-François de).
1824 Andréossy (Antoine-François).
1828 Daru (René-Antoine-Noël-Bruno).
1829 Rogniat (Joseph).
1840 Pelletier (Pierre-Joseph).
1842 Pariset (Etienne).
1847 Largeteau (Charles-Louis).
1858 Jaubert (Hippolyte-François).
1873 LaGournerie (Jules-Antoine-René de).
1884 Haton de La Goupillière (Julien Napoléon).

1816 Rosily-Mesros (François-Etienne de).
1833 Séguier (Pierre-Armand).
1876 Favé (Ildephonse).
1891 Laussedat (Aimé).
1907 Carpentier (Jules-Adrien).

1816 Fourier (Jean-Baptiste-Joseph).
1816 Coquebert de Montbret (Ch.-Etienne).
1831 Costaz (Louis).
1842 Francœur (Louis-Benjamin).
1859 Bussy (Antoine-Alexandre-Brutus).
1882 Freycinet (Charles-Louis de Saulces de).

1816 Héron de Villefosse (Antoine-Marie).
1853 Vaillant (Jean-Baptiste-Philibert).
1873 Cosson (Ernest).
1890 Bischoffsheim (Raphaël-Louis).
1907 Bonaparte (Roland).

1818 Cubières (Simon-Louis-Pierre de).
1821 La Rochefoucauld-Liancourt (duc de).
1827 Cassini (Alexandre-Henri-Gabriel).
1832 Desgenettes (Nicolas-René Dufriche).
1837 Bonnard (Robert-Alexandre de).
1857 Passy (François-Antoine).
1874 Bréguet (Louis-François-Clément).
1884 Jonquières (Jean-Philippe-Ernest de Fauque de).
1902 Picard (Alfred-Maurice).

1816 Gillet de Laumont.
1834 Bory de Saint-Vincent.
1847 Civiale (Jean).
1867 Larrey (Félix-Hippolyte).
1896 Rouché (Eugène).
1910 Teisserenc de Bort (Léon).

1818 Raguse (Marmont, duc de).
1852 Bienaymé (Irénée-Jules).
1879 Lalanne (Léon-Louis-Chrétien).
1892 Brouardel (Paul-Camille-Hippolyte).
1907 Tannery (Jules).
1911 Tisserand (Eugène).

1816 Delessert (Jules-Paul-Benjamin).
1847 Duvernoy (Georges-Louis).
1855 Dupetit-Thouars (Abel-Aubert).
1865 Roulin (François-Désiré).
1874 Moncel (Théodose-Achille-Louis du).
1884 Cailletet (Louis-Paul).

1816 Maurice (Jean-Frédéric-Théodore).
1852 Delessert (François-Marie).
1869 Duméril (Auguste-Henri-André).
1871 Belgrand (Marie-François-Eugène).
1878 Damour (Augustin-Alexis).
1903 Labbé (Léon).

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS

Sciences mathématiques.

1803 Delambre (Jean-Baptiste-Joseph).
1822 Fourier (Jean-Baptiste-Joseph).
1830 Arago (Dominique-François).
1853 Elie de Beaumont (J.-B.-Armand-Louis-Léonce).
1874 Bertrand (Joseph).
1900 Darboux (Jean-Gaston).

Sciences physiques.

1803 Cuvier (Georges).
1832 Dulong (Pierre-Louis).
1833 Flourens (Jean-Pierre-Marie).
1868 Dumas (Jean-Baptiste).
1884 Jamin (Jules-Célestin).
1886 Vulpian (Edm.-Félix-Alfred).
1887 Pasteur (Louis).
1889 Berthelot (Pierre-Eugène-Marcelin).
1907 Lapparent (Albert-Auguste de).
1908 Becquerel (Antoine-Henri).
1908 Van Tieghem (Phil.-Edouard-Léon).

A la mort de Gernez, de la section de physique générale, la question de l'admission des femmes à l'Institut fut agitée à l'occasion de la candidature de Mme Curie, posée concurremment avec celle du professeur Branly. On a vu (*Larousse Mensuel*, t. II, p. 75) que les voix remportées par les deux concurrents furent presque en nombre égal. — JACQUES AUVERNIER.

Apôtre (L'), tragédie moderne en trois actes, en prose, par Paul-Hyacinthe Loyson (Odéon, 3 mai 1911). — On discute à la Chambre des députés la loi sur l'enseignement laïque, et la troisième République traverse une crise dont l'issue peut lui être fatale. Les cléricaux paraissent sur le point de triompher : ils viennent de renverser le ministère. On vit dans une atmosphère empoisonnée de soupçons : les pères Révérendistes, assure-t-on, auraient fait des démarches auprès de plusieurs membres républicains pour ne pas être compris dans le décret d'expulsion, et quelques-uns des parlementaires sollicités auraient vendu leur voix. Le sénateur Ferrond, chargé par le président de la République de constituer le nouveau cabinet, ne consent à devenir président du conseil que si son collègue Baudouin lui prête son concours en acceptant le portefeuille de l'instruction publique et des cultes. Seul, ce vieux républicain, exilé du Deux-Décembre, libre penseur, populaire sous le sobriquet de « père Conscience », estimé de tous pour la sincérité de ses convictions, la fermeté de sa foi en la Raison, la noblesse de sa vie, seul le vieux Baudouin est de taille à inspirer le respect et la confiance à tous les partis. Une enquête s'impose sur le scandale dénoncé : on saura qu'elle est sérieuse si c'est Baudouin qui la conduit, et l'on est certain qu'il fera justice, quels que soient les coupables. Plusieurs fois, déjà, Baudouin avait été prié d'accepter un portefeuille, et il avait toujours refusé, chose incroyable, par modestie; mais, cette fois, son vieil ami Arnant, président de la Chambre, vient en personne lui crier : « La République est en danger, Baudouin, au drapeau! » et Baudouin répond : « Présent! » Le nouveau ministre compte pour le seconder dans sa tâche difficile sur son fils Octave, député, qu'il appelle volontiers sa « conscience vivante ».

L'enquête ouverte par Baudouin le jette dès le début en de douloureuses surprises. Il apprend tour à tour que Pratt, « ancien secrétaire de l'Intérieur », est gravement compromis; qu'Octave est l'ami intime de ce Pratt; que Rémillot, secrétaire d'Octave, s'est suicidé. Quel rapport faut-il établir entre ces faits? L'effroyable vérité peu à peu se fait jour : Clotilde, la femme d'Octave, douloureusement émue par la mort de Rémillot, laisse entendre à son beau-père que, si le jeune homme s'est tué, c'est peut-être parce que Octave, depuis plusieurs mois, ne lui payait plus ses appointements. Octave est donc gêné? Octave est criblé de dettes, parce qu'il se livre à de folles dépenses pour sa maîtresse, Mlle Solange, du Grand-Théâtre. Puylaroche, représentant des révérendistes, apprend à Baudouin que la Banque française, établissement catholique, a versé entre les mains de Rémillot une somme de vingt mille francs, dont elle a un reçu. Il offre au ministre de lui restituer ce papier compromettant en échange de quelques modifications à la loi sur l'enseignement, et le vieux Baudouin le chasse avec indignation. Pressé par lui de questions, Octave commence par tout rejeter sur Rémillot. A ces accusations, qui sont monstrueuses, parce que le suicidé était un jeune homme austère, incapable de toute compromission, Clotilde frémit, se révolte et parle : si Rémillot s'est tué, c'est à cause d'elle. Il avait commencé par plaindre la jeune femme délaissée, puis il l'avait aimée. Son amour était pur; mais, si platonique fût-il, c'était encore de l'amour, et, comme elle se refusait à écouter même une parole tendre, il s'est débarrassé d'une vie qui lui était devenue insupportable. Et, maintenant qu'il n'est plus, elle sent qu'elle aussi l'aimait. Octave ricane. Même lorsqu'il a été contraint d'avouer que Rémillot est innocent, que lui seul est coupable de s'être vendu aux ennemis de la République, il ose déclarer qu'il faut continuer de laisser peser les soupçons sur le mort; sans cela, ils sont tous perdus, et le régime républicain sombrera dans le scandale. Baudouin, fou de douleur et de honte, déclare qu'il défendra les droits du mort innocent et qu'il exécutera son fils. « Que parles-tu de conscience et de devoir, toi, un athée! réplique Octave; tout cela est mort de la mort de Dieu. » Baudouin tombe, frappé d'une congestion.

Il se rétablit, mais c'est pour traverser une crise effroyable, au cours de laquelle parents et amis se coalisent contre son honnêteté. Baudouin veut adresser sa démission au président de la République et dénoncer Octave. « Tu n'en as pas le droit, lui dit sa femme; car, si notre enfant est devenu un jouisseur, ne connaissant d'autre loi que son plaisir, la faute en est à nous, qui lui avons désappris de croire et de prier. » « Vous n'en avez pas le droit, lui dit Clotilde; car vous allez déshonorer à jamais le nom que portent mes enfants. » « Vous n'en avez pas le droit, lui déclarent ses amis politiques; car vous êtes chef de parti, et en parlant vous trahiriez la République. » Sous ce triple assaut, Baudouin tressaille et parfois se sent sur le point de fléchir; mais, toujours, le vieux lutteur se redresse, et, à la seule clarté qui lui vient de sa conscience, retrouve le droit chemin dont on veut le détourner. D'ailleurs, Clotilde, libre penseuse comme lui, après avoir été un moment égarée par la douleur, revient lui apporter le réconfort de son approbation : Octave, par une dernière infamie, a fait opérer une perquisition au domicile du mort, dont il a au préalable « truqué » la chambre; on y trouve des tickets du pari mutuel, des photographies obscènes, etc. Décidément, c'est bien Rémillot qui est le coupable : Octave, dont les cléricaux ont voulu faire une victime pour atteindre le père en frappant le fils, Octave est innocent. Les journaux le proclament et, à la Chambre, le ministère remporte un véritable triomphe. Mais, quand les amis de Baudouin accourent en troupe pour le féliciter, quand le peuple l'acclame au dehors, il s'affaisse écrasé. Puis, presque aussitôt, il se relève et, d'une voix raffermie, déclare : « Rémillot est innocent, mon fils seul est coupable. »

Le sujet de *l'Apôtre* est le même, à peu de chose près, que celui du *Tribun* (*Larousse Mensuel*, t. II, p. 171). Cette analogie s'explique par la similitude des préoccupations qui tourmentent deux nobles esprits. Paul Bourget s'est fait le champion des traditions anciennes, un peu chancelantes, sur lesquelles s'appuie encore la société, et Paul-Hyacinthe Loyson, apôtre lui-même de la religion du devoir, étudie passionnément les conflits de la raison et de la foi. C'est dire que les deux auteurs, malgré un commun point de départ, prennent aussitôt des routes divergentes et aboutissent à des conclusions absolument opposées. Dans *le Tribun*, l'homme qui n'a pour seul soutien que sa conscience succombe; dans *l'Apôtre*, il triomphe. Quelle que soit l'opinion personnelle du spectateur ou du lecteur, il éprouve une joie profonde, non sans mélancolie ni même sans une secrète angoisse, à voir de tels sujets traités par des auteurs d'un tel talent. La dédicace que Paul-Hyacinthe Loyson a inscrite au frontispice de son œuvre nouvelle éclaire sur sa portée : il dédie *l'Apôtre* « à ceux qui marchent dans les ténèbres avec la lumière intérieure, à ceux qui suivent le Dieu inconnu, aux libres esclaves du devoir ». Le spectacle réconfortant qu'il leur offre ici forme la seconde partie d'une trilogie commencée avec *les Ames ennemies* (*Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 66). La nouvelle pièce, moins émouvante peut-être que la première, marque cependant chez l'auteur un réel progrès dans l'art dramatique. Sa tragédie moderne, construite avec précision, se développe avec une concision forte, qui ne nuit en rien au crescendo de l'émotion, et la belle sobriété de la forme y égale ainsi la noblesse de la pensée. — G. HAURIGOT.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Louise Silvain (*Clotilde*), Delphine Renot (*Mme Baudouin*); et par MM. Silvain (*Henri Baudouin*), Séverin-Mars (*Arnaut*), Mauloy (*Octave*).

***arbitrage** n. m. — *Arbitrage international. Traités d'arbitrage conclus le 3 août 1911 à Washington : 1° entre les Etats-Unis et l'Angleterre; 2° entre les Etats-Unis et la France.* Ces traités paraissent marquer un nouveau progrès des idées de justice dans la conscience des nations, qui ont voulu s'engager plus délibérément que cela n'avait été fait jusqu'ici à étendre, autant que possible, à tous les différends qui pourraient s'élever entre elles la procédure de l'arbitrage.

On sait quelle marche a suivie cette pratique de l'arbitrage international. Ce fut d'abord un simple usage, rarement pratiqué et sous des conditions très restrictives; comme il impliquait la renonciation des contractants à l'emploi de la force, cette *ultima ratio regum*, le point d'honneur ne permettait aux

gouvernements d'y recourir que lorsqu'ils étaient fermement décidés à s'entendre et lorsqu'un amour-propre mal compris ne leur interdisait pas de le dire. L'arbitrage n'intervenait donc, en somme, que pour trancher des questions de fait ou de droit qui étaient manifestement hors de la compétence des gouvernements, et qu'ils étaient éventuellement résignés à voir résoudre contrairement à leurs prétentions. Ces questions pouvaient avoir une grande importance, comme celles qui firent l'objet de l'arbitrage dit de l'*Alabama;* mais, en elles-mêmes, leur solution n'était pas de nature à affecter les intérêts essentiels des deux pays en cause. On peut craindre, toutefois, que l'ardeur des discussions diplomatiques et des polémiques de presse n'envenime la moindre blessure d'amour-propre; tout différend international peut mener à la guerre, maintenant comme autrefois. Ce fut donc, pour tous ceux qui croient à la nécessité et à la possibilité de soumettre à des règles de droit et à une procédure juridique la plupart des différends internationaux, un premier succès que quelques-uns de ces différends eussent été soustraits au champ des négociations directes, toujours plus accessible à l'invasion de l'amour-propre et d'un patriotisme mal entendu, pour passer dans le domaine plus calme du prétoire, et que l'habitude se prit de considérer certains litiges comme devant être ainsi réglés. L'opinion se fit ainsi de plus en plus à l'idée de la possibilité d'une juridiction internationale entre les Etats. Mais, dans chaque cas, il fallait que les gouvernements en cause acceptassent l'idée de recourir à une juridiction de ce genre, puis l'organisassent et s'entendissent sur le choix de l'arbitre et, chose plus difficile, sur la rédaction des questions à lui soumettre. C'était là une pierre d'achoppement: pour ne pas y buter, ces gouvernements devaient faire un effort grand et méritoire.

L'habitude leur a rendu cet effort de plus en plus facile; et, comme l'idée de l'arbitrage, à mesure qu'on en constatait les avantages, devenait plus familière à l'opinion, celle-ci poussait les gouvernements à user de ce procédé chaque fois qu'elle ne s'emballait pas elle-même. Il est bien des incidents qui, autrefois, auraient provoqué une guerre, et que les gouvernements ont pu régler par l'arbitrage. S'il n'y a pas eu plus d'arbitrages internationaux, cela est dû en partie à ce fait que, parmi les litiges qui auraient autrefois conduit à un conflit armé, il en est qui ont pu être réglés directement sans qu'on eût besoin de recourir à l'arbitrage, la procédure arbitrale n'étant pas la seule forme possible de l'idée de justice internationale, mais le moyen employé par les gouvernements qui craignent l'aigreur éventuelle de discussions directes.

Quand l'habitude en eut été prise, quand elle fut entrée en quelque sorte dans la morale internationale, il a été possible de la transformer en une obligation, de la faire passer dans le domaine du droit international positif. L'adage *quid leges sine moribus?* est bien vrai dans ce domaine des relations internationales: on ne peut y envisager comme possibles que les obligations fondées déjà sur le consentement des contractants, celles que leur conscience, se traduisant par l'habitude et par l'opinion, a déjà acceptées et pratiquées. Si les conventions adoptées par les deux conférences de La Haye et les traités d'arbitrage qui, depuis lors, ont été signés en grand nombre entre tant d'Etats avaient été plus générales et avaient trop dépassé les limites dans lesquelles s'était tenue jusque-là la pratique de l'arbitrage, ce n'auraient été que de vains papiers, de ces engagements de pure forme que les contractants ne s'habituent pas à respecter. L'œuvre dont les deux conférences de 1899 et de 1907 ont marqué les étapes a été bonne, parce que ces conférences ont à la fois pris acte des faits acquis et indiqué la voie où il fallait marcher et où chacun devait marcher avec son allure personnelle.

Chaque Etat veut, en effet, conserver sa liberté et ne prendre que les obligations compatibles avec ses intérêts, ses mœurs, ses traditions: c'est à cette seule condition que ces obligations seront sérieusement prises et remplies. On ne peut demander davantage, mais on peut espérer que le progrès des idées de justice amènera les Etats à considérer de plus en plus que la plupart des conflits internationaux n'affectent pas leurs intérêts essentiels et peuvent être réglés juridiquement. A ce point de vue, les obligations contractuelles peuvent être non seulement précédées, mais préparées par les vœux qu'expriment les conférences internationales, les associations particulières et les penseurs; l'idéal et la pratique ont, chacun, leur prix.

Les conférences de La Haye ont mis à la mode, si on me permet cette expression, les traités d'arbitrage; il en a été conclu un grand nombre, presque tous établis sur le même modèle. Le mouvement dont ces conférences ont été la manifestation et auquel elles ont aussi donné une nouvelle et vigoureuse impulsion a eu une conséquence plus considérable que les conclusions mêmes de ces traités: c'est qu'ils ont eu des applications de plus en plus fréquentes, preuve de la popularité saine de ce mouvement. Les conférences ont rendu un autre service considérable à la cause de l'arbitrage, en fixant les règles de procédure, partant de la pratique courante qui a été perfectionnée; cela facilite singulièrement la tâche des gouvernements, qui étaient toujours embarrassés d'établir de telles règles, et cela favorise indirectement l'adoption de la pratique de l'arbitrage.

L'arbitrage a été réglementé, il est devenu d'un usage plus fréquent, et les gouvernements se sont engagés à y recourir dans certaines formes, mais aussi avec certaines restrictions.

Les traités qu'ils ont conclus limitent, en effet, l'application de l'arbitrage aux cas qui ne touchent ni l'honneur ni les intérêts essentiels des pays contractants.

Cette restriction a été très vivement critiquée par les *pacifistes;* ils font observer, en s'appuyant sur les faits historiques, que, très souvent, des litiges insignifiants ont été considérés comme affectant l'honneur du pays, et que, par conséquent, la restriction peut s'étendre à un très grand nombre de différends, presque à tous; et que les gouvernements restent, en somme, maîtres de se soustraire toujours à l'arbitrage, quels que soient les engagements pris par eux en termes généraux sous ladite restriction.

En théorie, cela est vrai; dans la pratique, il est bien des questions que les gouvernements ne seront pas tentés de soustraire à l'arbitrage; il faut compter sur le temps, qui travaille en faveur de la généralisation de l'arbitrage et qui renforcera l'habitude prise. Tout en reconnaissant que, sur n'importe quelle discussion internationale, une polémique blessante peut s'engager et irriter les amours-propres nationaux, on est en droit d'espérer que cela sera de plus en plus rare, puisque c'est déjà devenu moins fréquent; les progrès passés garantissent les progrès futurs, et les succès de l'arbitrage devraient faire « la boule de neige ».

On ne voit pas, d'autre part, comment, tout au moins dans l'état actuel des mœurs, un gouvernement pourrait renoncer à cette restriction que l'on critique; s'il le faisait, ce serait en vain; car il y aurait des cas où l'opinion ne lui permettrait pas de recourir à l'arbitrage, ou bien ne lui permettrait pas d'exécuter la sentence arbitrale qui paraîtrait atteindre les intérêts essentiels et l'honneur du pays. Entre les questions qui peuvent être raisonnablement considérées comme telles et celles auxquelles un aveugle amour-propre seul peut donner ce caractère, les gouvernements ont jusqu'ici considéré comme impossible d'établir une ligne de démarcation assez nette pour qu'on pût la définir dans un texte; ils ont demandé qu'on fît confiance à leur raison, et ils ont espéré que, le cas échéant, ils auraient l'autorité nécessaire pour empêcher l'opinion de se tromper ou de s'affoler.

Les négociateurs des deux traités que le gouvernement des Etats-Unis vient de conclure, l'un avec le gouvernement britannique, l'autre avec le gouvernement français, et qui, signés tous deux le 3 août, n'ont pas encore été ratifiés, se sont posé ce problème. Lorsque le gouvernement fédéral a engagé avec les deux gouvernements amis des négociations pour renouveler les traités d'arbitrage qui allaient venir à expiration, on avait envisagé la possibilité de supprimer la restriction d'usage et émis le vœu de la conclusion d'un traité d'arbitrage intégral.

A la rigueur, la conclusion d'un tel traité n'était pas absolument à exclure entre des Etats liés par une étroite amitié et dont la civilisation, les mœurs, les conceptions juridiques et les idées politiques ont assez de ressemblance non seulement pour qu'une guerre entre eux apparaisse comme impossible, mais pour que, dans l'éventualité d'un litige, un appel à l'arbitrage ne doive pas rester vain, d'autant plus que, le cas échéant, chacun des gouvernements comprendrait quel serait le risque d'une guerre, presque aussi dangereuse pour les vainqueurs que pour les vaincus. On n'en voit pas la possibilité, tant l'opposition des intérêts essentiels de ces pays est invraisemblable.

Pourtant, y a-t-il rien que l'on puisse dire impos-



Le Bain turc, tableau d'Ingres (Louvre). — Phot. Giraudon

sible? En écartant même cette considération, faut-il créer ce précédent d'un traité d'arbitrage intégral? Si un tel traité n'était conclu qu'avec quelques États, comme il est naturel, on pourrait dire qu'il a une valeur équivalente au moins à un traité d'alliance, ou, mieux, à une sorte de confédération absorbant presque la personnalité de chacun des contractants. Et que répondraient ceux-ci, au cas où un pays avec lequel ils n'auraient pas les mêmes raisons de conclure un traité d'arbitrage intégral leur demanderait de le faire? Lui diraient-ils qu'ils le considèrent comme n'ayant pas des intérêts aussi étroitement unis, ou comme n'ayant pas la même mentalité?... Une fois qu'un traité d'arbitrage intégral aurait été conclu, d'autres le seraient peut-être, avec des motifs moindres; cela deviendrait une clause de style, c'est-à-dire sans valeur; les gouvernements ne respecteraient pas des engagements pris contrairement à la nature des choses.

Voulant maintenir la réserve nécessaire des intérêts essentiels des pays que les gouvernants ne croient pas pouvoir abandonner à la décision d'arbitres, mais voulant, d'autre part, limiter cette réserve aux cas où elle est légitime, et éprouvant cependant la difficulté de définir d'avance cette délimitation, les négociateurs de 1911 ont eu une idée fort ingénieuse en même temps que pratique.

Les différends que, par opposition aux litiges de nature juridique (ou *justiciables*), soumis forcément à l'arbitrage, ils ont qualifiés de *non justiciables,* ne seront pas, *de plano*, soumis ni soustraits à la procédure arbitrale. Quand les deux gouvernements intéressés auront entre eux un différend qui, par tous deux, ou par l'un d'entre eux, sera considéré comme *non justiciable*, ils adopteront une procédure nouvelle et dont les avantages sont indéniables. Ils nommeront une haute commission mixte d'enquête, composée pour moitié de délégués de chacun d'eux; cette commission fera un rapport sur les points de droit et de fait soumis à son appréciation, décidera si le différend est justiciable ou non, et pourra même, si l'une des parties le demande, ajourner le débat à un an.

Cette organisation a un double intérêt : 1° les membres de la haute commission d'enquête, surtout s'ils sont choisis parmi des personnalités versées dans la science du droit, auront le devoir et le désir d'agir en juges investis d'un mandat les engageant à l'impartialité plutôt qu'en avocats de leurs gouvernements ou même qu'en diplomates : car si le devoir de ceux-ci est, en principe, de négocier un accord et, par conséquent, d'être conciliants dans la mesure nécessaire au succès, il est inévitable qu'ils aient la préoccupation de faire triompher les intérêts de leur gouvernement plutôt que de « prononcer le droit »; l'institution même de la commission manifestera chez les deux gouvernements la volonté de placer le litige sur le terrain du droit, et non sur celui d'une négociation diplomatique faite de discussion, de finesses, d'exigences plus ou moins sincères, de concessions plus ou moins prévues; 2° la décision de recourir à cette commission aura pour effet, probablement immédiat, de calmer les polémiques de presse et de permettre aux gouvernants de résister, s'il le faut, aux exigences de l'opinion; on évitera ainsi l'affolement qui, au début d'un litige, s'est souvent emparé d'une opinion insuffisamment éclairée; ce moment-là passé, les travaux de la commission se poursuivront avec les délais nécessaires; le jour où ils aboutiront à une conclusion, quelle qu'elle soit, elle ne produira plus guère d'émotion. Pour augurer aussi bien de l'institution nouvelle, il n'y a qu'à se rappeler les heureux effets du fonctionnement de la commission internationale d'enquête qui a été constituée lors des incidents de Hull, conformément aux stipulations des actes de La Haye, et qui, ayant permis aux gouvernements russe et anglais de donner à l'opinion le temps de se calmer, a favorisé les desseins pacifiques des deux gouvernements.

Les dispositions des traités du 3 août (qui sont identiques l'un et l'autre) supposent évidemment que les gouvernements intéressés dans le litige aient des intentions conciliantes. C'est ce que suppose, d'ailleurs, tout traité d'arbitrage. Des traités de ce genre doivent fournir à des gouvernements bien intentionnés le moyen de maintenir les différends internationaux dans l'atmosphère calme d'une discussion raisonnée et de les soustraire à celle du *forum;* il faut que ces gouvernements puissent faire ou adopter des propositions conciliantes, sans que pour cela l'opinion de l'un ou de l'autre pays les taxe de faiblesse. Tel est l'avantage des procédures de droit dont on a trop souvent méconnu l'efficacité, et telle peut être celle des commissions d'enquête instituées par les traités du 3 août.

Ces traités, qui engagent les signataires pour une durée illimitée, ne pouvaient, il faut le dire, être conclus qu'entre pays ayant une mentalité analogue; on ne conçoit pas qu'il en puisse être conclu d'identiques entre n'importe quels pays. — LOUIS DELAVAUD.

argentamine n. f. Nom donné à une solution de chlorure (phosphate ou azotate) d'argent dans l'éthylènediamine et que l'on emploie en injections (1 p. 1.000 à 5.000) antiblennorragiques ou en solutions et collyres (3 à 10 p. 100) dans l'ophtalmie blennorragique.

A travers l'Afrique, par le lieutenant-colonel Baratier (Paris, 1 vol. in-8°, 1911). — Ce livre, écrit en l'honneur de notre armée coloniale d'Afrique par un des officiers qui la connaissent le mieux, sera lu avec plaisir et grand profit par tous les Français, chaque jour plus nombreux, qui s'intéressent à l'œuvre de nos armes au Soudan et à la création encore discutée, mais qui semble prochaine, de l'« armée noire ». Le colonel Baratier a longuement et en tous sens foulé la terre d'Afrique, et longtemps combattu au milieu des Haoussas ou des Sénégalais enrôlés sous notre drapeau; il a notamment assisté aux préludes de la colonne de 1891-1892 contre Samory, de Kayes à Nioro, de Nioro à Kita, aux opérations du colonel Humbert, à la répression de la révolte du Baoulé et à la marche de la colonne Monteil en 1894-1895; il a été un des seconds du commandant Marchand dans sa belle traversée de l'Afrique équatoriale, du Congo au Nil, par les marécages du Bahr-el-Ghazal. Ce sont les épisodes principaux de son livre, très soigneusement écrit, dans une langue à la fois imagée et précise, et très varié de ton. Récits de guerre, impressions de voyage, anecdotes, notations géographiques ou ethnographiques s'y succèdent et parfois s'y mélangent. On a regret d'être obligé de choisir dans cet ensemble nourri, touffu et savoureux...

L'Afrique soudanienne a été, pour nos armes, un champ de bataille glorieux, mais meurtrier entre tous. Ce ne fut pas l'indigène, mais bien le sol et le climat qui ont maintenu le pays si longtemps fermé. Les déserts, les forêts vierges, les marais, la fièvre ont été ses plus efficaces barrières. L'homme n'a été qu'un adversaire de second ordre : même les Maures musulmans, dont la civilisation et les habitudes de vie contrastent si profondément avec nos mœurs et nos idées. Il faut lire, pour se rendre compte de l'effort physique et moral que cette terre impose à qui veut la pénétrer, les derniers chapitres du livre et cette terrible description du Bahr-el-Ghazal, où, en 1880, la colonne entière de Gessi-pacha, forte de cinq cents hommes, mourut de faim au milieu des herbes mouvantes du marécage :

... J'essaye en vain d'explorer l'horizon du regard, et je ne vois pas un arbre; c'est le marais silencieux, taciturne, avec sa terrible uniformité sur son immense étendue. Le souffle d'une brise qui n'arrive même pas jusqu'à moi fait onduler au loin cet océan dont la surface oscille comme une grande houle. Le soleil descend lentement, attiré par ces flots d'herbes dans lesquels il va plonger; avec lui disparaîtra tout sentiment de vie.

La nuit tombe, l'humidité nous fait frissonner, et soudain, de cette vase, d'où montent des exhalaisons fétides, s'élève un sourd bourdonnement qui devient plus aigu, plus sifflant; ...les moustiques se dressent contre ces visiteurs, ces violateurs que les fatigues du jour n'ont pas découragés; ils vont à leur tour les harceler. Ici on ne passe pas, parce qu'on ne mange pas, parce qu'on ne dort pas. Ici, on ne vit pas...

Au Bahr-el-Ghazal, c'est le marécage; ailleurs, à la Côte d'Ivoire, c'est la forêt vierge impénétrable, le mur de verdure, « formidable élancée de vie, fouillis extravagant d'acajous, de fougères géantes, de rotins épineux, enchevêtrement de lianes qui enlacent les troncs... », mais sous laquelle l'homme a peine à vivre, tant lui sont lourds le silence, la tristesse et la solitude désolée de ces fourrés, où les sentiers tracés en tunnel serpentent à l'infini, dans un air humide, chaud et débilitant. Au Soudan, c'est la plaine de sable nue, ou peuplée à peine de gommiers et de mimosas. Presque partout, c'est la fièvre, et quelquefois le pire de tous les fléaux de cet ordre, la fièvre jaune, celle qui escorta, de Kayes à Nioro, le convoi dont Baratier faisait partie (1891) : les blancs tombant un à un, chaque étape marquée de tombes, — tombes sans gloire, fin obscure et désespérante de pauvres braves gens à qui la destinée refusait la balle ou le coup de sabre dont ils avaient, en soldats, rêvé de mourir.

Ces expéditions africaines ont été, à vrai dire, une école admirable d'abnégation et de sacrifice physique et moral. Depuis Faidherbe, leur longue épopée s'est déroulée dans un silence voulu. Chacun des fortins qui jalonnent la route du Sénégal au Soudan a sa page héroïque, souvent encore traditionnelle dans les souvenirs des régiments; mais la métropole a presque tout ignoré de ces faits d'armes. On voulait bien conquérir, mais il ne fallait pas, croyait-on, inquiéter l'opinion publique. Les colonnes partaient discrètement, et on taisait, au bout de la route, les victimes du triomphe ou de l'échec. Ceux qui firent leur devoir là-bas n'avaient guère, et ils le savaient, à espérer de gloire... Et pourtant, que de traits, parmi ceux que rapporte avec émotion le colonel Baratier, méritent d'être connus! La fin du lieutenant de Chevigné, qui, blessé à la tête de son peloton de spahis, se fait sauter la cervelle afin de permettre à ses hommes de se replier, parce qu'il sait que, tant qu'il restera vivant, *pas un ne consentira à l'abandonner*, mais qu'ils se feront tuer inutilement un à un autour de lui; celle du capitaine de Planhol, victime de la fièvre jaune, et bien d'autres. Le Soudan, cette colonie jalonnée de tombes, a plus que toute autre révélé ou créé des hommes, des chefs.

... Il est, dit Baratier, des qualités essentielles propres à toutes les guerres, et qui s'acquièrent par le fait seul d'être aux colonies. Un simple officier de peloton dans un poste isolé n'est plus un lieutenant, il est un chef; il est celui que le pays a envoyé au loin pour y développer son influence, pour y soutenir l'honneur du drapeau; il a toujours devant les yeux la part d'honneur national à lui confiée, il est conscient de la responsabilité qui lui incombe, il comprend ce qu'est le devoir d'un chef, devoir fait de décision, d'abnégation, de sacrifice. Il apprend à commander, il apprend à mourir...

Pour triompher des immenses difficultés de tout ordre que leur opposait la terre d'Afrique, nos officiers ont eu la bonne fortune de disposer là-bas d'un merveilleux outil : le soldat noir. Le colonel Baratier, fort justement, met en garde ses lecteurs contre toute assimilation trop hâtive de l'âme noire à la nôtre. Les différences sont en réalité profondes, d'ordre presque capital. Le rôle social de la femme noire, « instrument de plaisir et instrument de travail, mais à aucun moment la compagne de l'homme », est impropre à faire naître là-bas le moindre sentimentalisme. La fusion des races est une lointaine chimère; aussi coquette qu'elle soit, la négresse n'a jamais pour le blanc qu'indifférence ou répulsion : nous sentons le cadavre, à ce qu'il paraît. Entre noirs et entre noirs et blancs, l'amour, tel que nous le comprenons, « avec ses délicatesses et ses violences, mièvre et farouche, tendre et implacable, provoquant les mêmes actes de dévouement, d'enthousiasme, de désespoir, de folie », n'est qu'une imagination de poète ou de romancier. La petite fleur bleue ne croît pas sur le sol africain...

Mais il y pousse de magnifiques soldats. Le nègre est capable de discipline. Il n'est pas dépourvu non plus de l'esprit d'organisation. Il faudrait lire à ce sujet tout le chapitre du livre où est étudiée la physionomie d'un des représentants les plus remarquables de la race, Samory. Le farouche tyran noir en sort grandi. Sa tendresse filiale, qui le poussa, tout jeune, à prendre dans l'esclavage la place de sa mère, son habileté politique, militaire, et même diplomatique (il alla jusqu'à négocier contre nous avec les Anglais de la sierra Leone), son extraordinaire courage, sa volonté indomptable, ses qualités d'administrateur en font une figure unique dans les annales africaines.

Il n'est pas exagéré de dire que Samory s'est montré supérieur à tous les chefs noirs qui ont été nos adversaires sur le continent africain. Il est le seul ayant réellement fait preuve des qualités caractérisant un chef de peuple, un stratège et même un politique. Conducteur d'hommes, en tout cas il le fut, possédant l'audace, l'énergie, l'esprit de suite et de prévision, et par-dessus tout une ténacité irréductible, inaccessible au découragement.

Samory fut, à la vérité, une intelligence exceptionnelle. Mais, dans les rangs des humbles, de hautes vertus guerrières subsistent. La fidélité au drapeau, — et plus encore peut-être au chef. Vivant ou mort, c'est autour de lui qu'on se fait tuer; ensuite l'honneur : voici Bandiougou-Diara, dont la citadelle vient d'être prise d'assaut par le colonel Archinard, et qui se fait sauter avec sa poudrière, pour ne pas être pris vivant. Voici, le soir de la prise de Dienné, le chef de la ville grièvement blessé, qui rassemble ses dernières forces pour supplier le tirailleur de garde de l'achever : désir farouche, qu'un spahi noir va satisfaire d'un coup de sabre, puisqu'il est défendu de tirer, pour ne pas donner l'alarme au camp. Voici même le déserteur Kourouba Moussa, un moment soldat du lieutenant Mangin, puis devenu un des généraux de Samory, qui, surprenant en embuscade son ancien escadron, se refuse à tirer sur son chef d'autrefois.

Et ces exemples se multiplieraient presque à l'infini. Médiocres troupes de garnison, ces spahis et ces tirailleurs révèlent, en campagne et au combat, des ressources admirables de dévouement, d'endurance, de bravoure et un prodigieux mépris de la mort. Tels ils sont au feu, tels le colonel Baratier les montre dans sa pénible traversée des marécages du Souèh. Peut-être compteront-ils un jour pour une plus large part qu'aujourd'hui dans l'armée française. Les récits, véritablement réconfortants, d'*A travers l'Afrique,* laissent deviner tout ce qu'on peut attendre d'eux et de leurs chefs. — G. TREFFEL.

Bain turc (LE), tableau d'Ingres, offert par la Société des amis du Louvre à ce musée en 1911. — C'est l'une des œuvres les plus significatives du peintre, et celle où aboutit tout son art. La figure principale est une femme nue, vue de dos, assise à terre et jouant d'un instrument de musique. Autour d'elle, sont groupées d'autres femmes couchées, assises ou debout; dans le fond, une danseuse esquisse un pas en levant les bras. Dès ses débuts, lorsqu'il était à Rome en 1806, Ingres avait peint une *Baigneuse* analogue à la figure principale du *Bain turc;* deux ans plus tard, il revenait au même sujet et créait la fameuse *Baigneuse* dite de Valpinçon, également au Louvre. Dans une autre toile préparatoire, il avait

introduit quelques nus au second plan ; c'était l'état intermédiaire qui devait le conduire jusqu'à la composition compliquée du *Bain turc*. Si l'on songe qu'elle ne fut terminée qu'en 1859, et encore dans sa première forme presque carrée ; si l'on se rappelle qu'Ingres avait alors soixante-dix-neuf ans, on se rendra compte de l'importance qu'une pareille œuvre eut dans sa vie et dans son art. Et cependant, ce ne fut pas sa dernière transformation : la peinture, qui avait appartenu au prince Napoléon, ne plut pas à la princesse Clotilde ; elle fut échangée contre le portrait d'*Ingres* par lui-même, qui est aujourd'hui à Chantilly ; et, dès qu'elle fut rentrée dans l'atelier, le vieux maître se mit en devoir de la modifier encore. Il donna à la toile la forme circulaire qu'elle a maintenant, et cela l'amena à garnir encore la partie droite de quelques nouvelles figures.

L'histoire de ce tableau montre avec quelle lenteur Ingres établissait ses compositions et quelle était la pauvreté de son imagination. Tout, chez lui, est le fruit de la réflexion ; rien n'est laissé à l'imprévu, à l'inspiration du moment, au premier jet. Il en résulte une certaine froideur, qui rend presque pénibles des grandes peintures comme l'*Apothéose d'Homère*. Cependant, le *Bain turc* échappe en partie à ce défaut : c'est qu'il était l'œuvre de prédilection du maître. Il y a montré tout son amour du corps féminin ; il y a résumé tout son savoir de dessinateur épris de belles lignes pures. Certes, on y trouvera trop de complication, et beaucoup préféreront avec raison la simplicité de la *Baigneuse de Valpinçon* ; mais telle n'eût pas été, sans doute, l'opinion d'Ingres. Toute sa vie, il s'était attaché à traduire d'une façon presque sculpturale la beauté féminine ; et, s'il triomphe évidemment dans ses portraits comme ceux de *Mme Rivière*, de *Mme Devançay* ou de *Mme Senones*, c'est-à-dire partout où il est soutenu directement par la nature, s'il reste encore supérieur dans ses *Odalisques*, malgré l'aigreur d'un coloris mal harmonisé, on ne peut méconnaître l'importance capitale qu'eut pour lui le *Bain turc*. Aussi les dessins préparatoires qu'il a exécutés pour cette toile sont-ils très nombreux ; la plupart sont actuellement conservés au musée de Montauban.

On a souvent dit que Ingres était aussi médiocre coloriste que merveilleux dessinateur. Mais c'est une faiblesse qui apparaît surtout dans les œuvres composées. Lorsque Ingres avait devant lui un modèle, ses dons remarquables de réaliste le soutenaient. Il ne faut rien demander à ses facultés d'invention, et il fut peu capable d'harmoniser deux tons qu'il n'avait pas sous les yeux. Mais la réflexion et l'intelligence de son art lui fournissaient parfois la solution d'un problème qu'il n'eût pas devinée d'instinct. C'est ainsi qu'il a pris pour note éclatante de son tableau dans sa *Baigneuse* le madras dont elle est coiffée ; et cette solution lui parait si définitive qu'à cinquante ans de distance, il l'a conservée dans le *Bain turc*. Ailleurs, Ingres était fort capable de traduire avec une vérité absolue le coloris des étoffes qu'il avait à copier, et la culotte et l'habit de *M. Rivière* au Louvre en fournissent un fort bon exemple. A plus forte raison, quand il s'agissait d'étudier le coloris de la chair, rencontre-t-on chez Ingres un observateur attentif. S'il y a des tons d'un rose un peu faux dans l'*Odalisque couchée*, on ne les trouve ni dans la *Baigneuse de Valpinçon*, ni dans le *Bain turc*. Assurément, il n'y faut pas chercher les finesses de vision des maîtres du siècle précédent ; Ingres est avant tout chef de l'école académique, pour qui ces joliesses de coloris et de facture sont choses superflues : même lorsqu'il dévoile sa passion des formes féminines, Ingres conserve un esprit mesuré, un œil clair et attentif, un métier appliqué et patient ; son œuvre est avant tout une œuvre de raison, et le *Bain turc* en est l'un des derniers et des plus notables témoignages. — Tr. Leclère.

***Begas** (Reinhold), sculpteur allemand, né à Berlin le 15 juillet 1831. — Il est mort dans la même ville au mois d'août 1911. Reinhold Begas était un des sculpteurs les plus en vue de l'Allemagne contemporaine, dont les artistes fêtaient naguère en grande solennité son quatre-vingtième anniversaire. Il appartenait d'ailleurs à une famille fort estimée d'artistes. Son père, Karl Begas, dit *Begas l'Ancien* (1794-1854), fut un peintre d'histoire fort apprécié, et, parmi ses trois frères, deux, Oscar et Adalbert, se sont fait un nom comme peintres, tandis que le dernier, Charles, est lui-même un sculpteur de grand mérite. On trouvera au tome Ier du *Nouveau Larousse illustré*, p. 816, les grandes étapes, ainsi que les œuvres principales de Reinhold Begas, dont la vocation avait été remarquablement précoce. C'est surtout à Rome, où il passa trois années après avoir terminé ses études de sculpture, que son talent s'était formé : il y avait vécu dans la société de Lenbach, de Bœcklin et de Feuerbach, et les beaux groupes qu'il en rapporta : *Pan consolant Psyché abandonnée* et la *Famille des faunes*, conçus dans une note néo-hellénique et exécutés sans aucune lourdeur, consacrèrent sa jeune réputation. Elles lui valurent la protection du grand-duc Alexandre de Saxe-Weimar et lui assurèrent, en Saxe d'abord, puis à Berlin, une brillante carrière. Les événements de 1866-1870 modifièrent, ou plutôt élargirent son talent. Sans abandonner entièrement les sujets mythologiques ou alexandrins, ainsi qu'en témoignent ses groupes : *Mercure emportant Psyché sur ses épaules* (1878), etc., il aborda volontiers les grandes compositions décoratives et monumentales symboliques de la Renaissance politique de l'Allemagne impériale, où s'est complu en ces dernières années le goût des artistes d'outre-Rhin. Il faut mentionner son *Monument de Schiller* à Berlin (1871), son *Monument de Frédéric-Guillaume*, ses *Deux dompteurs* des abattoirs de Budapest, ses bustes de l'empereur Guillaume, à Breslau, du maréchal de Moltke et du peintre Menzel à la Ruhmeshalle (Berlin), deux statues assises de guerriers romains ;


R. Begas. (Phot. Dellus.)

dans le même palais, une superbe frise décorative ; dans la propre maison de l'artiste, sur la Stülerstrasse, un *Mercure comptant l'argent* à la Bourse de Berlin (marbre) ; un groupe de bronze d'un beau mouvement : l'*Enlèvement de la Sabine*, un *Centaure portant une jeune femme*, la *Borussia* de la salle d'honneur de l'arsenal de Berlin, etc. Reinhold Begas cultivait d'ailleurs non sans succès l'architecture, où il s'inspira surtout de la manière italienne, et surtout la peinture : il laisse des paysages d'un coloris très expressif et d'une grande entente du clair-obscur. Il avait plusieurs fois exposé aux Salons parisiens, notamment en 1862, date à laquelle il avait obtenu une seconde médaille. Longtemps professeur à l'atelier de sculpture qui dépend de l'Académie de Berlin, il laisse une réputation considérable, méritée surtout par des qualités de facture à la fois très ferme et plus gracieuse qu'il n'est habituel dans la statuaire allemande. — J.-M. Delisle.

***Binet** (René), architecte et aquarelliste français, né à Chaumont (Yonne) en 1866. — Il est mort à Ouchy (canton de Vaud) le 20 juillet 1911. René Binet comptait parmi les plus originaux et les plus actifs architectes français de ce temps. Il s'était formé presque seul. Issu d'une famille modeste, fils d'un employé de chemin de fer, il n'avait pu faire à l'Ecole des beaux-arts qu'un court séjour, dans l'atelier de Laloux. Son goût se forma vraiment au cours d'une série de voyages dans l'Italie méridionale, en Espagne et en Orient. Il y étudia les éléments essentiels de l'architecture musulmane et byzantine, dont il devait plus tard se servir si heureusement dans ses travaux de décoration. Il en rapporta surtout de merveilleuses aquarelles, précises et lumineuses à souhait, exposées de 1894 à 1900 dans la galerie Durand-Ruel, et qui firent de lui un des maîtres du genre.


R. Binet. (Phot. Gibory.)

L'Exposition universelle de 1900 le mit en lumière. Il collabora avec Louvel à un des projets du Grand Palais, qui, s'il ne fut pas adopté dans son ensemble, fournit l'idée de l'escalier d'honneur ; il construisit surtout la porte monumentale ouverte à l'angle du cours la Reine et de la place de la Concorde, et que surmontait la statue de la Parisienne de Moreau-Vauthier. L'œuvre fut, à dire vrai, très discutée. Ses lignes courbes, sa décoration polychrome juraient avec les profils rectilignes et la pierre sobre des monuments les plus voisins. Le soir, d'ailleurs, sous l'éclat de la lumière électrique, l'ensemble ne manquait pas d'agrément. Ainsi mis en vedette, René Binet fut chargé de nombreux travaux officiels et privés. Il y fit preuve d'une très réelle originalité dans la décoration, toujours d'ailleurs plus élégante que sobre, et surtout d'une gande souplesse technique, qui lui permettait de résoudre avec art les problèmes pratiques les plus compliqués : son triomphe en ce genre fut la réfection, la transformation des grands magasins du Printemps. En moins de cinq ans, il remania et modernisa, sans en altérer trop profondément le caractère, l'œuvre de Sédille, et y réalisa une disposition intérieure toute nouvelle, sans qu'on fût obligé d'interrompre un seul jour la vente. Architecte officiel de l'administration des postes et télégraphes, il construisit le bureau modèle du boulevard des Italiens, sur l'emplacement de la Maison Dorée, etc. Les dessins de tapis qu'il donna à la manufacture des Gobelins, les aquarelles qu'il exposa naguère sur l'Algérie et l'Espagne, celles qu'il composa pour une édition anglaise du *Versailles* de P. de Nolhac, etc., furent les distractions que permit à l'artiste un travail acharné. Il visitait encore une fois l'Italie, lorsque la maladie vint le surprendre à Fiesole et le terrassa dans la villégiature de Suisse où il était venu chercher le repos. — Henri Trévise.

Cahiers d'un volontaire de 91 : Xavier Vernère, publiés pour la première fois par X. Gérin-Roze (1 vol. in-8°, Paris, 1911). — François-Xavier Vernère, dont les Mémoires sont aujourd'hui publiés par son petit-fils, naquit en 1775, s'engagea en 1791, à seize ans, dans le régiment d'Anjou (36e d'infanterie). Sergent en 1794, sous-lieutenant en 1795, lieutenant deux ans après, capitaine en 1804, colonel de la ligne et chef de bataillon aux chasseurs à pied de la garde impériale en 1813, il prit sa retraite en 1814 avec la croix d'officier de la Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis, se fixa à Vienne et mourut à Albigny en 1846. Les présents *Cahiers*, qu'il fait commencer à sa naissance, s'arrêtent malheureusement en 1798, au moment où Masséna est placé, pour peu de temps d'ailleurs, à la tête du corps d'occupation des États romains ; on peut dire « malheureusement », car Vernère est un narrateur assez net et qui n'est pas dépourvu de vivacité. Il rapporte avec précision les opérations militaires auxquelles prit part la 30e demi-brigade. Nous ne saurions le suivre dans le détail du récit : rappelons seulement qu'il débute à l'armée du Rhin sous Custine ; qu'il fait le coup de feu aux combats de Bingen, de Kreutznach, de Rixheim, passe dans l'armée du Nord, sous Houchard, et assiste à la victoire d'Hondschoote, puis, sous Jourdan, à celles de Wattignies et de Fleurus. Il fait ensuite la campagne de Hollande, est au passage de la Roër, au siège de Maestricht. Enfin, on envoie sa brigade rejoindre en Italie l'armée de Bonaparte : elle y arrive assez à temps pour jouer son rôle dans la victoire du Tagliamento et à la prise de Gradisca. Après la conclusion de la paix de Campo-Formio, la 30e demi-brigade fait partie du corps envoyé à Rome pour venger l'assassinat du général Duphot : c'est la dernière campagne dont il soit question dans les *Cahiers*.

Notons qu'ils se terminent au début de 1798 et qu'à cette date le lieutenant Vernère, qui est né en 1775, a seulement vingt-trois ans. Ce sont donc les réflexions d'un jeune soldat et d'un jeune officier qu'il nous présente. Dans leur sincérité juvénile, elles ne laissent pas d'être un document intéressant sur l'état d'esprit des Volontaires de 91. Vernère eut une enfance assez aventureuse, qui lui forma le caractère, mais sans lui faire perdre ni son honnêteté foncière, ni son innocence sentimentale. Il a étudié, mais n'a point voulu être prêtre, et c'est avec joie qu'il s'est engagé vers les débuts de la Révolution. Ce sera un bon soldat, mais tout le contraire d'un sectaire. Un court séjour à Paris le dégoûte des sicaires. Quand on distribuera les uniformes bleus à l'armée du Nord, Vernère conservera encore quelque temps son uniforme blanc. Il regrettera, en 1794, de voir congédier tant d'officiers nobles, profondément attachés à leur régiment. « Nous repoussions avec horreur, dit-il, tout ce qui sentait l'affreux terrorisme. » Il prête serment à la Constitution de l'an III, mais avec scepticisme ; il en a déjà vu passer deux : celle-là passera sans doute aussi. Les allures des sans-culottes ne plaisent ni à lui ni à ses camarades, et à l'armée d'Italie, sa division sera désignée ironiquement par les soldats de Masséna sous ce nom : la « division des Messieurs ». Avec cela, Vernère porte fièrement son uniforme en loques (on voit par ses *Mémoires* à quel dénuement le manque de numéraire et la baisse des assignats avaient réduit soldats et officiers). Il n'a que mépris pour ces héros d'état-major qui ne se battent jamais et qui humilient par leur luxe les haillons des officiers de corps. Il aime mieux compromettre son avancement que d'entrer dans ce qu'il appelle un « cloaque infect ». Convaincu que le cœur d'un officier doit être le refuge de la probité, il a surtout l'horreur de cette nuée d'employés pillards, « avides de vols comme les soldats le sont de gloire », cette bande de commissaires, d'administrateurs, qui pressuraient les vaincus, volaient sur les fournitures et insultaient par leur faste à la misère dont ils étaient responsables. Une partie fort curieuse des *Mémoires*, malheureusement inachevée, est celle où Vernère raconte cette singulière coalition que font les

officiers de l'armée de Rome pour protester, au nom de l'honneur français, contre le pillage de la Ville éternelle. Ils refusent d'obéir à Masséna, qui vient d'être appelé à remplacer Berthier à la tête du corps d'occupation, et sur qui, certes, ils ne pouvaient guère compter pour réprimer les pilleries ; et Masséna, malgré sa colère, est obligé de se retirer.

Vernère est un assez bon observateur des choses et des gens. Il a la curiosité des lieux qu'il traverse. Il dit avec un certain lyrisme « ses vives impressions » devant le spectacle des Alpes. Il apprécie les « sites romantiques » qu'il rencontre dans la traversée des Apennins. A peine en vue de Rome, il court visiter la ville, et Saint-Pierre, et le Vatican, et le Colisée, et rassasie ses yeux de toutes ces « merveilles ». Il n'est pas moins bon observateur des hommes, et nous trace un portrait assez amusant de ce gascon ambitieux et séduisant qu'était Bernadotte. Il rend sincèrement son impression. Quand il arrive au camp de Mantoue, avide de connaître le « jeune héros », il est d'abord déçu par la petite stature, le « visage blême et allongé » de Bonaparte. Il est humilié que le général en chef propose à la 30e demi-brigade l'exemple de la *brave 32e*. Mais l'amabilité de Mme Bonaparte, le banquet au palais le rassérènent. Enfin, il a dans sa poche deux mois de solde en espèces : 120 francs! Une fortune ! Vernère était un garçon désintéressé : mainte fois, il refuse l'avancement où l'on voulait le porter, il se trouvait trop jeune. Il laissa sans doute passer le bon moment : aussi fut-il retraité comme colonel. — Jean Bonclère.

chariot-moule n. m. Appareil destiné à faciliter la mise en meules du foin et de la paille.

— Encycl. Le *chariot-moule*, inventé par l'agriculteur G. de Wattripont, consiste en une sorte de cage métallique légère, dont le bâti est formé par deux fers plats cintrés en forme d'U à branches un peu ouvertes vers l'arrière et réunis verticalement par des croisillons (fig. 1). Ce bâti, qui porte de loin en loin des montants verticaux réunis par du grillage et formant ainsi panneaux, est supporté par deux roues de 0m,80 de diamètre, montées sans essieu ; il est raccordé à un avant-train pivotant, également à deux roues (mais de plus petit diamètre), auquel est fixé le crochet d'attelage. L'arrière du bâti est disposé sur deux galets libres dans le plan horizontal, à la manière des roulettes des meubles, et peut s'ouvrir à deux battants par l'écartement des montants et de la ceinture (fig. 1). Le fond de cette cage est formé d'une série de tringles métalliques, soutenues par deux traverses et reliées au bâti par des chaînons. Le poids total de l'appareil est d'environ 850 kilogr. ; un attelage de bœufs ou de chevaux le déplace facilement.

Vide (fig. 2), il est amené dans la prairie entre les andains, et un ouvrier qui a pris place à l'intérieur tasse le foin ou la paille que d'autres lui apportent à la fourche. Quand le chariot-moule est plein — et un quart d'heure suffit à cette besogne entre trois ou quatre ouvriers — l'attelage le traîne des regains, sans attendre la dessiccation complète de la première coupe, et de ne rentrer en grange que des foins bien secs et incapables désormais de fermenter. — J. de Chaon.

Chevalier à la Rose (le) [*der Rosenkavalier*], comédie musicale en trois actes, de Hugo de Hoffmannsthal, musique de Richard Strauss, représentée pour la première fois à Dresde le 26 janvier 1911. — L'action du *Rosenkavalier* se passe à Vienne, sous la régence de Marie-Thérèse. Au premier acte, la princesse de Werdenberg, dans son boudoir, se console de l'absence du feld-maréchal, son mari, en écoutant les doux propos du jeune gentilhomme Octavian. Leur entretien est troublé par l'apparition d'un importun : ce n'est pas le maréchal, mais un cousin de la princesse, le baron Ochs de Lerchenau, barbon ridicule, qui s'autorise de sa parenté pour venir déranger de si bon matin sa cousine, afin de lui annoncer ses fiançailles avec Sophie, la fille de Faninal, un riche fournisseur aux armées, et lui demande de lui désigner, selon l'usage, le cavalier qui présentera à la jeune fille la rose d'argent, symbole d'amour et de fidélité. Pour ne pas compromettre la princesse, Octavian a dû se déguiser en soubrette : le baron lutine la sémillante domestique et lui donne un rendez-vous.

La princesse de Werdenberg combine un bon tour pour se moquer de la fatuité de son cousin : elle propose Octavian comme « cavalier à la rose », et le baron accepte, très flatté, après que la princesse lui a montré le portrait du séduisant jouvenceau et sans soupçonner le stratagème du travestissement.

Au deuxième acte, le messager se présente chez Faninal, et il accomplit si excellemment sa mission que Sophie s'éprend de lui et repousse tout projet d'union avec ce lourdaud de baron. Celui-ci se fâche, s'emporte, injurie Octavian, se bat en duel avec lui, et est blessé très légèrement. Pour se consoler de son échec, il court au rendez-vous qu'il a fixé à la pseudo-soubrette.

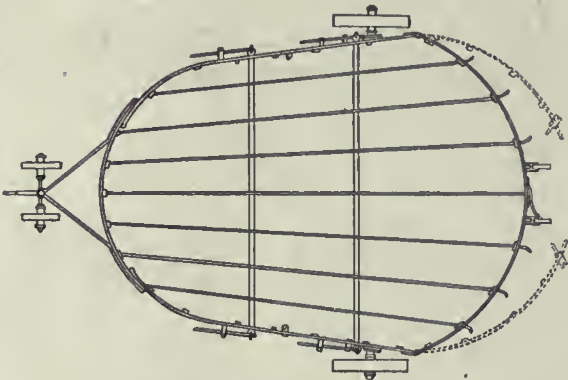


Fig. 1. Plan du chariot-moule.

Le troisième acte se passe dans le cabinet particulier d'un restaurant viennois. Octavian, après avoir dupé et raillé sous son déguisement le vieux galant ridicule, se démasque, et cette scène de séduction bouffonne, à laquelle ont assisté en cachette Sophie et son père, se termine par la confusion du baron, auquel Faninal refuse la main de sa fille, pour l'accorder au jeune et hardi gentilhomme.

Sur cette donnée, qui semblerait tirée des *Amours du chevalier de Faublas*, le livret est écrit dans le style « rococo » et en dialecte viennois ; il n'est pas dépourvu d'agencements adroitement présentés, surtout dans la partie sentimentale, qui est la mieux réussie. Tout le côté bouffe tourne plutôt au burlesque, avec quelques vulgarités choquantes et d'un goût douteux.

Quant à la partition, dans laquelle Richard Strauss aborde un genre auquel il n'est pas habitué, on reconnaît cependant, sous une autre enveloppe, la caractéristique de son talent et ses habitudes de composition. Comme ses autres œuvres, le *Rosenkavalier* est construit thématiquement, depuis les personnages du premier plan jusqu'aux laquais et domestiques, et les oiseaux eux-mêmes, qui se trouvent en cage, ont leur « étiquette musicale ».

Le premier acte, après son prélude d'une animation marquée, débute avec un joli duo d'amour, qui sera interrompu par l'arrivée du baron Ochs de Lerchenau, et la musique, d'une finesse et d'une légèreté qui rappellent la manière de Mozart, contraste avec le personnage caricatural du vieux baron. Il y a des descriptions musicales, des pastiches de « romance pour chanteur » avec des cadences et des points d'orgue pour ténorinos italiens qui évoquent d'amusante façon le XVIIIe siècle en Autriche. Les valses aux refrains viennois s'ébauchent peu à peu, et leurs rythmes légers et fuyants constitueront la psychologie joyeuse, ironique, amoureuse ou mélancolique des personnages.

Au deuxième acte, à l'arrivée du chevalier portant la rose d'argent, un thème aux claires harmonies traduit avec un réel bonheur l'enchantement candide de l'amour virginal qui s'ébauche entre Octave et Sophie. Mais le comique manque un peu de verve, et le grotesque s'achève dans un refrain de valse, qui relève un peu trop du domaine de l'opérette.

Le troisième acte est une pantomime continuelle ; tous les thèmes se retrouvent enchevêtrés les uns dans les autres, et même un double orchestre joue la double valse sans que l'effet atteigne toujours le comique musical visé par l'auteur. Cependant, le trio final, en *ré bémol*, forme une péroraison grandiose et éclatante ; la facture est, comme toujours, le triomphe de ce virtuose orchestral qu'est Richard Strauss, et l'on y retrouve les artifices prodigieux de sa science musicale. — Stan Golestan.



Clianthe.

***clianthe** n. m. Genre de légumineuses papilionacées, très voisin du genre baguenaudier (*coluteus*).

— Encycl. Le genre clianthe (*clianthus*) renferme des plantes herbacées à base ligneuse, à rameaux tombants et diffus, dont le feuillage pâle fait ressortir l'éclat des fleurs. Celles-ci sont disposées en grappes de 5 à 6. La plus belle espèce du genre, le *clianthus Dampieri*, originaire de l'Australie, se sème en serre froide pour être replantée en pleine terre vers le mois de juin.

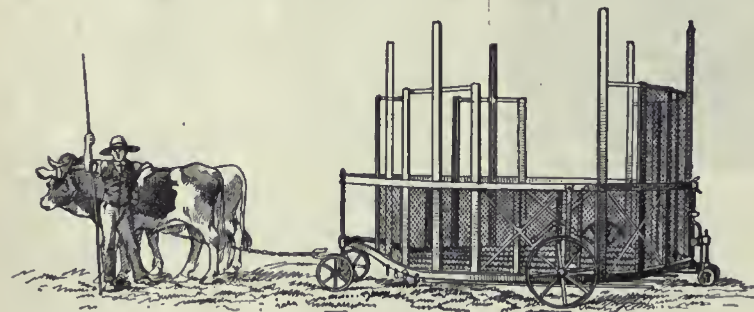


Fig. 2. Chariot-moule vide.

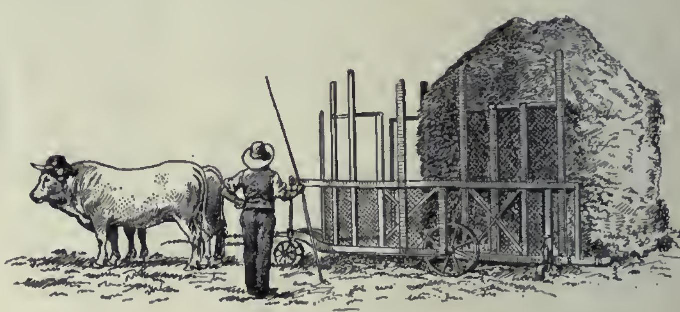


Fig. 3. Chariot-moule abandonnant la meule.

au point choisi où doit demeurer la meule jusqu'à la rentrée au fenil. On ouvre alors les vantaux mobiles de l'arrière, on décroche les traverses ; les tringles que soutenaient celles-ci tombent sur le sol et, avec elles, la meule (fig. 3). En faisant avancer l'attelage, le chariot se dégage de lui-même, et il n'y a plus qu'à raccrocher les traverses et à refermer les vantaux d'arrière pour que l'appareil soit prêt au chargement d'une nouvelle meule. Sa capacité est prévue pour une charge d'environ 450 bottes, mais elle peut être réduite.

Si le foin n'est pas absolument sec au moment où il est ainsi mis en meule, on dispose dans le tas une cheminée d'aérage, faite de montants de bois reliés de loin en loin par des cerceaux.

Cet appareil peut être fort précieux, car il permet de débarrasser rapidement les prairies au profit

***coloniale** (médaille). — Encycl. De récents décrets ont reconnu à certains personnels militaires et civils le droit à l'obtention de la médaille coloniale instituée en 1893 :

Agrafe « Adrar ».

Personnels civil et militaire ayant servi en Mauritanie pendant l'année 1909. (Décret du 7 juin 1911.)

Agrafe « Afrique Equatoriale française ».

Militaires ayant servi en 1909 dans les régions constituant le gouvernement de ce groupe de colonies.

Agrafe « Afrique Occidentale française ».

Détachement de la compagnie saharienne du Tidikelt qui, sous les ordres du lieutenant Sigonney, a opéré dans l'Adrar nigritien et dans l'Aïr



Le Bal paré, par Aug. de Saint-Aubin. (A.-J. Duclos, graveur.) — Phot. Giraudon.

septentrional, du 4 janvier au 4 mai 1909, et qui s'était rendu à Agadès (Aïr) pour y faire jonction avec les troupes soudanaises (septembre 1908).

Militaires ayant pris part, du 28 décembre 1908 au 7 mars 1909, aux opérations effectuées à la Côte d'Ivoire dans le pays Gouro et dans le cercle du Haut-Sassandra.

Militaires et civils ayant fait partie, du 8 avril au 30 septembre 1909, de la mission remplie à Niamey par le le colonel Laperrine, et ayant dépassé Tin-Zaouaten.

Militaires ayant pris part, sous les ordres du lieutenant Clerget de Saint-Léger, d'octobre 1909 à mars 1910, aux opérations effectuées dans l'Adrar nigritien.

Militaires ayant servi, en 1909 et 1910, dans le secteur de Kiffa, en 1910 dans la Mauritanie et les régions militaires de la Guinée et du Niger.

Militaires et civils ayant participé à la colonne contre les Habbès (du 6 décembre 1909 au 8 février 1910) et aux opérations de Kamara (du 3 au 7 mai 1909).

Agrafe « Côte d'Ivoire ».

Militaires ayant servi à la Côte d'Ivoire en 1909 et 1910.

Personnel civil ayant servi dans les cercles du Haut-Sassandra et du Haut-Cavailly; ayant pris part aux opérations en pays Alié du 23 mai au 13 juin 1909 (colonne Cahen) et du 18 juin au 27 novembre 1909 (colonne Boudet), en pays Akoué du 27 juin 1909 au 8 janvier 1910 (colonnes Kaufmann, Bonët, Noguès), en pays Bouboury et Dida du 5 décembre au 15 février 1910 (colonne Lalubin).

Agrafe « Sahara ».

Détachements de la compagnie saharienne du Tidikelt qui ont assuré, en 1908 et 1909, la police des Hoggar et des Azgueur, et ont procédé à la construction et à l'installation des forts Polignac et Motylinski (Tarhaouhaout).

Personnel du goum d'Ouargla, qui a renforcé le groupe des Azgueur en 1909 et qui a dépassé le point de Temassinine (fort Flatters).

Militaires ayant pris part à la reconnaissance effectuée dans l'erg Iguidi, sous les ordres du capitaine Cancel, de novembre 1909 à février 1910; à la reconnaissance du Ksaïd dirigée par le capitaine Gagin, aux reconnaissances dans l'Adrar et le nord du cercle de Bilma par les capitaines Ayasse et Prévôt; aux tournées de police dans les environs de Bilma et l'oasis de Djado effectuées par le maréchal des logis Augagneur et le lieutenant Delpech de Frayssinet; à la reconnaissance d'Agadès à Yat (capitaine Cottes) et au combat de Karam (lieutenant Ripert) en 1910.

Militaires ayant servi en 1909 dans le territoire militaire du Niger.

Agrafe « Tonkin ».

Personnel européen et indigène de l'Indochine ayant participé aux opérations contre la bande de Kiem dans la région d'Hoa-Binh (août 1909 à janvier 1910).

Agrafe « Afrique Equatoriale française ».

Militaires ayant servi en 1910 dans les territoires du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari.

Agrafe « Afrique Occidentale française ».

Personnel ayant pris part aux travaux de construction du chemin de fer de la Guinée française entre le 1er octobre 1897 et le 31 décembre 1910, sous réserve, pour chaque intéressé, d'une participation effective de douze mois consécutifs au minimum.

Agrafe « Sahara ».

Personnel militaire ayant participé dans l'Adrar des Iforass, sous le commandement d'Ahmed ben Diab, à la poursuite du rezzou d'Abidin, du 26 au 31 octobre 1910.

Agrafe « Tchad ».

Militaires ayant servi en 1910 dans les territoires du Tchad. — J. DURIEUX.

comportement n. m. (vx mot fr. que, sur la proposition de H. Piéron, les auteurs français utilisent pour traduire le mot angl. *behavior*). Manière d'être d'un organisme dans son milieu (Cuénot).

— ENCYCL. Le *comportement* résulte de réactions obligatoires, plus ou moins complexes, aux excitations extérieures. Suivant leur degré de complication, on peut classer provisoirement ces réactions de la manière suivante, en allant des plus simples aux plus compliquées :

1° Les *réflexes*, réactions invariables *limitées* répondant à une excitation sensitive précise. Cependant, Cuénot range dans la catégorie des réflexes *totaux* certaines réactions défensives, comme la mort apparente de certains insectes, l'autotomie, etc.

2° Les *tropismes* et *tactismes*, qui sont des orientations de végétaux et d'animaux libres ou fixés, attractives (tropismes et tactismes positifs) ou répulsives (tropismes et tactismes négatifs), sous l'influence de la pesanteur ou de la pression *(géotropisme* et *rhéotropisme)*, de la lumière *(phototropisme* et *héliotropisme)*, de la température *(thermotropisme)*, des agents chimiques *(chimiotropisme)*, etc.

3° Les *réactions dues à la sensibilité différentielle;* elles sont attractives ou répulsives comme les tropismes, mais se produisent sous l'influence de changements plus ou moins brusques dans l'intensité de l'agent extérieur d'excitation. Ces réactions sont désignées sous le nom de *pathies* (photopathie, chromopathie, etc.). Ces réactions, toutefois, ne sont pas absolument fixes; elles peuvent changer de signe, suivant l'état physiologique dans lequel se trouve l'animal.

Les réactions tropiques et pathiques répétées entraînent des *habitudes* auxquelles les biologistes rattachent actuellement les *rythmes*. Voici en quoi elles consistent : certaines actinies de la Méditerranée s'épanouissent au crépuscule et se ferment à l'aurore. Si l'on vient à les placer dans une obscurité continue, le rythme persiste néanmoins, c'est-à-dire qu'elles s'épanouissent et se ferment aux heures correspondant au crépuscule et à l'aurore.

Enfin, ces réactions peuvent encore être modifiées par la mémoire associative. Un facteur A détermine chez un animal une réaction donnée; en son absence, un facteur B, sans valeur excitatrice propre, mais qui accompagne souvent A, peut déclancher la même réaction, par suite de l'association entre A et B dont l'animal se souvient.

4° Les *instincts* (v. ce mot), mécanismes héréditaires conduisant, sans éducation préalable, à l'accomplissement d'actions adaptatives, en apparence intentionnelles et conscientes, plus compliquées que les tropismes et les pathies, et dépendant surtout d'incitations intérieures. Mais certains instincts ont besoin, pour se traduire en actes, d'une excitation extérieure (*stimulus ecphorique* de Semon), comme on l'observe dans les migrations et rythmes saisonniers des animaux.

5° Enfin, les *actes intelligents*. La mémoire associative et les instincts modifiables établissent le passage à l'intelligence, qui est essentiellement la faculté d'adaptation consciente des moyens aux fins. (V. INTELLIGENCE.) — Dr J. LAUMONIER.

— BIBLIOGR. : Jennings, *Behavior of the lower organisms* (Londres, 1908); G. Bohn, *la Naissance de l'intelligence* (Paris, 1909); Cuénot, *la Genèse des espèces animales* (Paris, 1911).

creoboter n. m. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des mantidés. || Syn. CREOBOTRA.

— ENCYCL. Le creoboter a une tête large triangulaire, tuberculée, le vertex étant prolongé en un tubercule seulement. Les antennes sont situées sur le premier article allongé. Le prothorax est à peine dilaté latéralement, les côtés et l'abdomen ne sont point dentelés. Le sommet des yeux est dépourvu d'un tubercule latéral. Les cuisses antérieures sont larges, les tibias antérieurs cylindriques

en dessus, et armés sur le bord externe d'épines en nombre supérieur à douze. Les tibias postérieurs sont de longueur égale à celle des fémurs postérieurs, qui sont armés de quatre épines discoïdales. Ce genre comprend une dizaine d'espèces asiatiques et de l'Insulinde. Le creoboter urbain (*creoboter urbana*) a le corps vert, le tubercule du vertex est terminé par une petite épine, le prothorax est finement denticulé latéralement. Les élytres sont ovalaires, verts, mais offrant chacun deux taches jaunes distinctes : une petite et une grande discoïdale. Les pattes, jaunâtres, sont annelées de vert. Cette espèce habite la région orientale : Inde, Birmanie, Indochine, Chine et Java. Les autres espèces du genre ont un habitat plus localisé. Ainsi, à Java, on trouve le *creoboter lævicollis*; à Bornéo, le *creoboter episcopalis*; à Ceylan, le *creoboter pictipennis;* aux Philippines, le *creoboter meleagris*, etc. — A. Ménégaux.


Creoboter. (réd. de moitié).

***Dieulafoy** (Paul-Georges), médecin français, né à Toulouse le 18 novembre 1839. — Il est mort à Paris le 16 août 1911. Après avoir été professeur de clinique à Necker et à l'Hôtel-Dieu, Dieulafoy, qui avait été élu à l'Académie de médecine (1890) dans la section de pathologie médicale, avait abandonné sa chaire de l'Hôtel-Dieu en 1909 pour s'occuper spécialement du service des tuberculeux installé à l'hôpital Laënnec. Ses derniers travaux ont trait à l'appendicite et à l'intervention chirurgicale en médecine. Son grand ouvrage *Pathologie interne*, qu'il avait publié en 1898, eut un succès énorme ; il a été traduit dans presque toutes les langues. Praticien habile, professeur éloquent et lettré, Dieulafoy possédait aussi de hautes qualités de cœur.


Dr Dieulafoy. (Phot. Manuel.)

***Estampes du XVIIIe siècle** (Manuel de l'amateur d'), par Loys Delteil (Paris, 1911, un vol. petit in-4°). — Le XVIIIe siècle n'est pas seulement la plus charmante époque de l'art français; il en est aussi, actuellement, la plus goûtée : les moindres productions de ce temps, maintenant que les œuvres de premier ordre se font rares dans les ventes, sont recherchées avec un zèle qui n'est pas toujours proportionné à leur mérite. Les estampes du XVIIIe siècle ont partagé le sort commun des autres œuvres d'art : ce siècle, il est vrai, n'est pas une grande époque dans l'histoire de la gravure, et l'on n'y trouve pas de noms à mettre sur le même rang que les Dürer, les Mantegna, les Rembrandt, les Callot, etc. ; il n'a pas laissé, néanmoins, de produire en ce genre des choses exquises.


Les Champs Elysées, par Watteau. (Nicolas Tardieu, graveur.) — Phot. Giraudon.

A part quelques rares et d'ailleurs éminentes exceptions, on rencontre, au XVIIIe siècle, moins de graveurs *originaux*, c'est-à-dire d'artistes gravant eux-mêmes leurs propres compositions, que de graveurs *de traduction* ou *d'interprétation*, c'est-à-dire qui gravent d'après les tableaux et les dessins d'autres artistes. Dans le très bien informé et très pratique *Manuel de l'amateur d'estampes du XVIIIe siècle* qu'il vient de publier, L. Delteil a, sauf le cas exceptionnel des graveurs originaux et véritablement inventeurs, renoncé à considérer à part chaque individu pour adopter une autre méthode, qui consiste à grouper autour de chaque peintre fameux les graveurs qui l'ont le mieux interprété. A côté du point de vue de l'artiste, il n'a pas négligé celui du collectionneur, et l'on trouve dans les notes de son manuel l'indication des prix atteints par les gravures les plus célèbres dans les principales ventes. Il a ainsi l'occasion de nous faire constater que telle estampe de peu de mérite est ordinairement payée un prix excessif, alors que telle autre, faite de main d'ouvrier, peut être acquise à très bon compte. L. Delteil nous initie chemin faisant aux différences que détermine dans la valeur artistique ou marchande d'une estampe ce fait qu'elle est après la lettre, avant la lettre, avant toutes lettres, en premier, second, troisième *état*, qu'elle porte ou ne porte pas telle remarque particulière, qu'elle est en eau-forte pure, ou reprise au burin, qu'elle est bien ou mal conservée, etc.

Rigoureusement fidèle à l'ordre chronologique, l'auteur signale quelques œuvres qui, par la date, appartiennent au XVIIIe siècle, bien que, par le syle, elles se rattachent nettement au XVIIe : par exemple, les portraits qui ont été gravés d'après Hyacinthe Rigaud ou d'après Largillière, par les trois Drevet : Pierre, Pierre-Imbert, l'auteur du fameux *Bossuet* d'après Rigaud, et Claude. Mais, en fait, le XVIIIe siècle artistique ne commence guère que vers 1715 avec les peintres des fêtes galantes : avec Watteau, de qui on ne saurait séparer ses élèves Lancret et Pater. Watteau a lui-même gravé, mais peu, d'ailleurs avec une inexpérience qui n'est pas sans charme. On cite de lui : *la Troupe italienne*, dont les épreuves avant les retouches de Thomassin sont rares (760 fr. à la vente Goncourt, 1897). Mais il a trouvé des interprètes habiles et nombreux dans les graveurs ; François Boucher, P. Aveline, Benoît Audran, Gérard Scotin, Nicolas Tardieu, qui a gravé *l'Embarquement pour Cythère, les Champs Elysées*, etc., J.-Ph. Lebas, Laurent Caro, Nic. Cochin, etc. Lancret a été moins heureusement traduit, bien que ses peintures aient été transportées sur cuivre par quelques-uns des graveurs ci-dessus nommés, auxquels il faut joindre, pour une trentaine de planches, Nicolas de Larmessin. Pater, peu gravé, a trouvé dans L. Surugue son principal interprète.

Le grand peintre Chardin a bien inspiré ses graveurs, qui ont laissé des chefs-d'œuvre : c'est Bernard Lépicié, avec le *Benedicite* (400 francs avant toutes lettres, à la vente Goncourt), *le Toton, la Gouvernante ;* c'est Surugue le fils, L. Caro (*la Serinette*); Flipart, Nic. Cochin (*la Fontaine*); ces estampes, malgré leur mérite, ne sont pas très recherchées.

Quelques-uns des peintres célèbres du siècle ont à l'occasion, et parfois avec quelque fécondité, manié les instruments du graveur. C'est le cas de François Boucher, auquel on doit cent quatre-vingt-deux eaux-fortes originales d'après ses propres compositions, et quelques belles


Le Rendez-vous pour Marly, par Moreau le Jeune. (Planche tirée du *Monument du costume*.)

estampes d'après Watteau. Producteur abondant et facile, fort apprécié pour sa grâce et l'habileté de sa composition, il a trouvé aussi une foule de traducteurs, dont le plus fidèle a été Jean Daullé, auquel il faudrait joindre Robert Gaillard (dont les cuivres existent encore), J.-B. Tilliard, le graveur de la

Bouquetière galante (1.000 francs à la vente Goncourt). Boucher a encore été rendu au moyen de la gravure à la manière de crayon, inventée par Jean-Charles François, et de la gravure à l'imitation de pastel, inventée par Martin Bonnet et portée à sa perfection par Gilles Demarteau, auteur de 750 planches gravées, la plupart d'après Boucher, et popularisées dans les écoles de dessin, soit à la sanguine, soit à l'imitation des trois crayons. C'est le même Demarteau qui a su mettre le mieux en valeur les compositions gracieuses, mais un peu mièvres, de J.-B. Huet : *Plaisir innocent, le Mouton chéri, la Grande Pastorale* et de nombreuses scènes enfantines. La gravure au pointillé a encore servi à reproduire les œuvres du peintre Boilly : *la Douce Résistance*, gravée par Tresca, *le Prélude de Nina* par Chaponnier, *la Marche incroyable* par Bonnefoy, *l'Optique* par Cazenave, et d'autres, presque toutes caractérisées par des sujets à équivoques grivoises.

Fragonard a gravé lui-même vingt-quatre eaux-fortes, parmi lesquelles *le Petit Parc, l'Armoire*, qui est de premier mérite, *les Bacchanales, l'Intérieur* sont à citer. Les meilleurs artistes qui ont interprété ses œuvres sont : Ponce, Nicolas de Launay (*les Hasards heureux de l'escarpolette* : 2.250 francs en eau-forte pure à la vente Gerbeau, 1908), Nicolas Guersant (*la Chemise enlevée*), Charpentier (*la Culbute* en gravure au lavis), etc.

Certains peintres ont bénéficié de la liberté badine des sujets qu'ils ont adoptés, et les estampes exécutées d'après eux, quand elles sont bien traitées, sont fort recherchées. C'est le cas de Baudouin, élève de Boucher et meilleur dessinateur que lui. Il a été fort bien servi par ceux qui l'ont traduit en estampes : par Nicolas de Launay (*le Carquois épuisé, les Soins tardifs, l'Epouse indiscrète*), par Moreau le Jeune et Simonet (*le Coucher de la mariée*, 5.160 francs, avant toutes lettres, à la vente Gerbeau), par Massard, Nic. Ponce, Choffard (*le Jardinier galant*), Helman, etc. Nicolas Lavreince a été aussi fort bien rendu par ses graveurs : encore Nicolas de Launay (*la Consolation de l'absence, l'Heureux Moment, Qu'en dit l'abbé? le Billet doux*), par Janinet (en couleurs : voir plus bas), Dequevauviller (*l'Assemblée au couvent* et *l'Assemblée au salon*), Vidal (*les Saisons*), Le Grand (*Jamais d'accord* et *le Serin chéri*, deux estampes qui ont été payées 3.510 francs à la vente Gerbeau).

Les peintures de Greuze ont été reproduites par J.-J. Flipart (*l'Accordée de village*), J.-Ch. Le Vasseur (*la Laitière*), Robert Gaillart (*la Voluptueuse, la Malédiction paternelle, le Fils puni*), Jean Massard (*la Cruche cassée, la Mère bien-aimée*). Les grandes têtes qu'il a dessinées à la sanguine ont été répandues, grâce à la gravure en manière de crayon, par Demarteau et Janinet. Il a lui-même gravé deux têtes : *la Jeune Savoyarde* et une *Jeune femme*. Les portraitistes Tocqué, Drouais, Nattier, etc., ont, eux aussi, inspiré des travaux estimables à Daullé, Beauvarlet, Tardieu, Baléchou, etc. Le peintre de marines Joseph Vernet — dont on ne connaît bien que deux planches gravées par lui-même — a été gravé par Baléchou, dont *la Tempête*, aujourd'hui, n'est plus goûtée comme jadis ; par Le Bas et Cochin le Fils, auxquels on doit la série des *Ports de France* (16 planches).

Au point de vue de l'art, les graveurs originaux l'emportent en intérêt sur les graveurs d'interprétation. Le XVIIIe siècle n'en compte qu'un petit nombre, mais leur talent fin, gracieux et vigoureux à la fois, leur assigne un rang distingué dans l'histoire de la gravure. Gabriel de Saint-Aubin, auteur d'innombrables et charmants croquis, a gravé une cinquantaine d'eaux-fortes. Ce sont de spirituelles créations que *le Spectacle des Tuileries, le Salon du Louvre en 1753*, justement célèbre, *la Fête d'Auteuil, les Six vues de l'incendie de la foire Saint-Germain, le Charlatan, la Foire de Bezon*. Son frère Augustin de Saint-Aubin se recommande, tant comme graveur que comme dessinateur, par un œuvre considérable : plus de 1.300 pièces, parmi lesquelles de nombreux portraits. Signalons ceux de Mme *Léline, la Marquise de Boufflers, la Baronne de* *** (ces deux dernières estampes ont été payées ensemble 3.000 francs à la vente Mulbacher, en 1881). C'est d'après les compositions d'A. de Saint-Aubin que A.-J. Duclos a gravé les deux planches fameuses : *le Bal paré* et *le Concert* (ensemble 12.000 francs, avant toutes lettres, à la vente Mulbacher), deux exquis tableaux de mœurs. Non moins charmant et plus fécond encore est J.-M. Moreau le Jeune, dont on a catalogué 1.961 planches. Le talent de Moreau le Jeune, sans parler de ses illustrations pour *la Nouvelle Héloïse* ou pour le *Monument du costume* (2e et 3e séries), revit principalement dans ces compositions où il a représenté les fêtes royales et d'autres grandes scènes à nombreux personnages, ordonnées avec une grâce et un goût parfaits. Rappelons *le Serment de Louis XVI à son sacre, le Bal masqué, le Festin royal, Arrivée de la reine à l'Hôtel de Ville, le Feu d'artifice, la Revue des Sablons, l'Assemblée des notables, l'Ouverture des états généraux*. De ces maîtres pleins de verve, on peut rapprocher, tant comme graveur original que comme témoin amusé et amusant des mœurs de son temps, L.-Ph. Debucourt, mais celui-ci appartient à la gravure en couleurs.



Le Coucher de la mariée, par A. Baudouin. (Moreau le Jeune, graveur.) — Phot. Giraudon.

Les estampes en couleurs du XVIIIe siècle, que les amateurs se disputent entre toutes, sont une production propre de ce temps. La véritable gravure en couleurs, celle qui comporte autant de planches que de couleurs et autant de reports par repérage, a été inventée par Jacques-Christophe Le Blon. Les estampes de Le Blon, comme aussi celles de ses successeurs, les Gaulthier-Dagoty, sont recherchées — et partant payées fort cher — beaucoup plus à cause de leur rareté qu'à cause de leur beauté artistique. Au contraire, celles de Janinet et de Debucourt sont des œuvres intéressantes, et ce sont leurs estampes qui, entre toutes celles du XVIIIe siècle, passionnent le plus les collectionneurs. Il convient, du reste, que l'amateur se mette en garde contre les nombreuses reproductions qui en ont été faites à diverses époques. Janinet a surtout gravé d'après Lavreince : *l'Aveu difficile* (10.000 francs avant la lettre, à la vente Barrot) ; *la Comparaison, l'Indiscrétion* sont ses plus célèbres interprétations du peintre galant, mais il a gravé aussi d'après Boucher, Fragonard (*l'Amour et la Folie*), d'après Hubert Robert, dont il a fort bien reproduit les jardins et les ruines à l'italienne ; d'après Lemoine (*Mlle Duthé*, estampe payée 3.500 francs en 1910). L.-Philibert Debucourt est, comme nous l'avons dit, un graveur original ; c'est lui qui a créé les sujets de ses impressions en couleurs : *les Deux Baisers* (4.950 francs, à la vente Gerbeau), *la Promenade de la galerie du Palais-Royal* (3.800 fr. à la vente Barrot), *l'Oiseau ranimé* (payé 37 francs en 1857, et 9.200 francs à la vente Lelong en 1903), *l'Escalade* (23.000 francs à la vente Barrot), *la Main et la Rose* (ensemble 33.000 francs à la vente Sardou), *la Noce au château, Annette et Lubin, la Promenade publique* (5.200 francs à la vente Gerbeau), et d'autres où il a fait admirer son art spirituel de grouper les personnages et de marier les coloris.

La vogue de ces pièces a été presque égalée par celle des gravures anglaises, non pas sans doute par les œuvres de ce vigoureux et bizarre génie, Hogarth, dont les séries célèbres, *le Fils prodigue* (8 planches), *les Aventures d'une fille publique* (6 planches), *les Effets du travail et de la paresse* (12 planches), *le Mariage à la mode* (6 planches) sont assez abordables, mais par ces gravures traitées à la manière noire, parfois au pointillé, qui ont un charme particulier, fait de grâce moelleuse et d'élégante distinction. Ce sont, pour la plupart, des traductions des œuvres des grands portraitistes anglais. C'est d'après Reynolds qu'ont gravé John Watson : le portrait de *Reynolds* lui-même ; Thomas Watson, *Lady Bampfylde* (23 000 francs à la vente Blyth) ; V. Green ; Fr. Bartolozzi : *la Duchesse de Harrington* (en couleurs) ; Jacobé : *Miss Monkton* (23.625 francs) ; W. Dickinson : *la Vicomtesse Crosbie* (15.200 francs à la vente Normanton) ; J.-R. Smith, etc. Th. Gainsborough a été bien plus rarement traduit par la gravure : il a lui-même exécuté quelques paysages à l'eau-forte. G. Romney, John Hoppner, Angelica Kauffmann, Maria Cosway ont trouvé de nombreux et habiles interprètes. En somme, les estampes anglaises les plus estimées des collectionneurs sont celles de John Raphaël Smith, qui est un maître dans



L'Inspiration du poète, par Nicolas Poussin. — Phot. Giraudon.

la manière noire (*la Promenade à Carlisle House*, *Comme il vous plaira*, etc.), et celles de Francesco Bartolozzi, qui mit à la mode la gravure au pointillé.

C'est donc l'Angleterre qui, après la France, nous offre le plus grand nombre de graveurs habiles dans leur art; ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu dans d'autres pays, à la même époque, d'autres artistes intéressants. En Italie, il en est trois qui sont des graveurs de premier mérite : le peintre Tiepolo, qui a laissé trente-cinq planches traitées avec une curieuse maestria : citons son *Adoration des rois*, ses *Fantaisies* (23 planches), ses *Caprices* (7 planches); le peintre de Venise Antonio Canaletto, dont les planches originales : *la Terrasse*, *la Tour de Malghera*, *le Marché sur la Piazzetta*, *le Panorama d'une ville*, et d'autres, bien que, on ne sait pourquoi, les collectionneurs ne les recherchent pas particulièrement, n'en révèlent pas moins un maître lumineux et sobre; Gio. Battista Piranesi, architecte et graveur, qui exécuta à l'eau-forte plus de 1.700 planches de grand format : *Vues de Rome*, *Antiquités romaines*, etc. On pourrait citer après eux : R. Strange, Raphaël Morghen, Porporati, G. Longhi. En Espagne, si l'on s'en tient rigoureusement aux dates, le grand aquafortiste Goya appartient au XVIIIe siècle pour ses fameux *Caprices* (1798-1802), série de 80 planches politico-satiriques, où il déploie son audacieuse vigueur. Les Allemands revendiquent le dessinateur et graveur Chodowiecki : il a produit 3.000 pièces, qui, sans avoir l'élégance des œuvres de nos artistes français, valent néanmoins par un certain charme naïf. On lui doit surtout des vignettes d'illustrations.

Il serait en effet injuste de ne pas réserver une place honorable à ces exquis vignettistes, à ces dessinateurs et à ces graveurs de frontispices, culs-de-lampe, ex-libris, hors-texte qui font des livres illustrés du XVIIIe siècle la joie des bibliophiles. Ch. Nicolas Cochin, outre ses illustrations de La Fontaine, de J.-J. Rousseau, du Tasse, dessine de nombreux portraits en médaillons, qui sont souvent gravés par Augustin de Saint-Aubin. Qui ne connaît les délicates illustrations de Ch. Eisen pour les *Contes* de La Fontaine ou les *Baisers* de Dorat ; celles de F. Bourguignon, dit Gravelot, pour le *Décaméron*, pour *Manon Lescaut*, pour les *Œuvres de Voltaire* (ses dessins, plus fermes que ceux de ses confrères en illustrations, ont été gravés surtout par Lempereur, Aliamet, Choffard), celles de Marillier, un peu mièvres, mais si aimables, pour les œuvres de Berquin, de Dorat ou de Voltaire? Choffard, dont les interprétations de Baudouin sont estimées, est surtout le maître de la vignette : ses fleurons, rinceaux, culs-de-lampe nous montrent en lui le plus ingénieux des ornemanistes.

Le nombre des graveurs amateurs qui existèrent au XVIIIe siècle montre le prestige dont jouissait l'art de l'eau-forte. Nous ne parlerons que pour mémoire du Régent, qui eut la fantaisie d'illustrer *Daphnis et Chloé*, et de certains amateurs de la cour : Mme de Pompadour, La Live de Jully, le duc de Bourgogne, le comte d'Eu, etc., dont les productions doivent peut-être leur principale valeur aux retouches de leurs maîtres — un Boucher, un Cochin, un Saint-Aubin — qui les corrigeaient. Il est des graveurs-amateurs qui méritent davantage considération; par exemple, L.-C. de Carmontelle, le même qui écrivit des proverbes dramatiques, et à qui l'on doit de nombreux portraits à la plume et quelques-uns gravés; le comte de Caylus, l'archéologue, qui grava d'après les anciens maîtres de la peinture; l'abbé de Saint-Non, qui illustra son *Voyage pittoresque à Naples*, le compagnon d'excursion d'Hubert Robert et de Fragonard. Parmi ces amateurs, d'aucuns se recommandent à nous à la fois comme graveurs, comme érudits dans leur art, comme collectionneurs et comme éditeurs d'estampes : tel Jean-Pierre Mariette, le fils de Mariette l'Ancien, qui avait réuni une admirable collection de pièces rares; tel Pierre-François Basan, un des plus habiles connaisseurs de son temps, qui a gravé ou fait graver, d'après les maîtres anciens, plus de 600 pièces: on doit au premier l'*Abécédaire*, une véritable somme de recherches érudites; au second, le *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes*. Si les collectionneurs de ce temps-là n'étaient pas habitués à acquérir les estampes à un prix aussi élevé que leurs congénères d'à présent, ils n'en avaient pas pour cela moins de zèle et moins de goût, et les marchands d'estampes, réunis presque tous rue Saint-Jacques: « Au nom de Jésus », Au Mecenas », » Au palmier », « Au Chinois », etc., vendaient à des prix modérés de fort belles choses. Heureux temps, où Nicolas de Launay ne faisait payer que 3, 4 ou 6 livres ses gravures et 9 livres *les Hasards heureux de l'escarpolette !* — Louis Coquelin.

eutocique (de *eulocie*) adj. Qui favorise l'accouchement. || On dit aussi OCYTOCIQUE.

— Encycl. La faiblesse ou le ralentissement des contractions utérines pendant l'accouchement prolonge le travail d'une façon à la fois désagréable pour la mère et dangereuse pour l'enfant. On a donc, de tout temps, utilisé des méthodes ou des médicaments susceptibles de parer à cette anomalie.

Le plus connu des médicaments employés dans ce but est l'ergot du seigle, qui a joui longtemps d'une faveur très grande. A l'heure actuelle, il est tombé, au moins à cet égard, dans le discrédit le plus complet. Ses propriétés excitatrices du muscle utérin en font, en effet, volontiers un tétanisant dont l'action devient très nuisible. La règle généralement admise aujourd'hui interdit d'employer le seigle ergoté si l'utérus n'est pas absolument vide. Cette prohibition s'étend, naturellement, à l'ergotine et à l'ergotinine.

Depuis quelques années, on a préconisé comme eutociques les sels de quinine et principalement le sulfate. On avait d'abord accusé ce sel d'être un abortif, mais il a été reconnu que cette imputation était erronée, surtout à la suite des travaux de Tarnier et de Chiara. Le sulfate (comme les autres sels) de quinine n'agit en effet que lorsque le travail est déjà commencé ; mais alors, son efficacité est réelle. On l'utilise donc volontiers comme eutocique et dans les cas de rétention placentaire. Il est absolument inoffensif pour l'enfant comme pour la mère; le seul inconvénient dont on ait pu le charger est d'occasionner quelquefois des hémorragies *post partum*, mais ce fait n'est pas absolument établi.

Le sulfate de quinine se donne comme eutocique à la dose de 1 gramme environ en deux fois, sous forme de cachets. On l'a encore administré par voie rectale chez les parturientes dont l'estomac ne pouvait supporter la prise par la bouche, et on a utilisé de même les injections sous-cutanées de sels de quinine.

On a récemment reconnu des qualités du même genre au sucre. Ce dernier est dépourvu de toute



Intérieur de cour, tableau de G. Decamps (collection Chauchard, Louvre). — Phot. Braun.

espèce de toxicité, agit vite et influence à la fois le muscle utérin et la musculature abdominale. Il semble que le sucre n'exerce son action que si le travail dure déjà depuis un certain temps. On emploie de préférence le lactose, mais on peut également se servir du sucre du commerce, que l'on donne par doses de 25 grammes (soit environ cinq morceaux), dissous dans une petite quantité d'eau ou de lait.

En dehors des médicaments proprement dits, la seule méthode eutocique simple et non opératoire consiste dans l'administration d'injections vaginales chaudes (48°) et antiseptiques, auxquelles on reconnaît généralement une action efficace. — Dr Henri Bouquet.

gélolevure (de *gélose*, et *levure*) n. f. Nom donné aux levures sélectionnées, ensemencées sur gélose.

— Encycl. Œnol. Les industries de fermentation (brasserie, vinification, cidrerie) font usage de levures sélectionnées, et cet emploi est assez connu aujourd'hui pour qu'il soit inutile d'en rappeler les détails. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 579.) Toutefois, il convient de signaler aux œnologues en particulier une assez récente et en tout cas très heureuse modification dans le mode d'expédition des levures. Jusqu'ici, les levures sélectionnées étaient expédiées en milieu liquide, dans le moût nourricier; mais, depuis quelques années, le procédé de culture sur gélose (ou *agar-agar*) tend à se substituer à l'ancien: c'est qu'il permet en effet d'expédier dans de meilleures conditions, qu'il offre, avec cet avantage, celui non moins important d'un contrôle constant de l'activité et de la pureté des cultures, enfin, qu'il supprime dans l'opération du levurage l'opération de préparer un pied de cuve (ou tout au moins simplifie singulièrement l'opération), pour disséminer les cultures dans le milieu à ensemencer.

Ces gélolevures sont cultivées sur les deux faces de toiles imprégnées de part et d'autre de gélose et tendues par le moyen de cadres rigides. Pour l'expédition, on place les cadres les uns au-dessus des autres dans une boîte métallique hermétiquement fermée, mais dont le couvercle est muni d'un filtre permettant l'intercirculation du gaz, c'est-à-dire le dégagement du gaz carbonique et la rentrée de l'air pur; de sorte que les levures sont en continuel contact avec l'oxygène. Les parois et le fond de la boîte sont eux-mêmes imprégnés de gélose.

Pour levurer une cuve au moyen de ces gélolevures, on ouvre la boîte, et on la remplit aux deux tiers de moût stérilisé, de façon à recouvrir toutes les toiles, puis on referme le récipient, et on attend que la fermentation soit franchement déclarée (soit environ 4 à 6 heures suivant la température du moût). On verse alors dans la cuve un peu de vendange ou de jus soutiré; l'on arrose avec tout le liquide en fermentation dans la boîte. Puis, s'il s'agit de la cuvaison du vin rouge, on détache les toiles de leurs supports, et on les dissémine dans la vendange au fur et à mesure du remplissage de la cuve. S'il s'agit de vin blanc, on plonge les châssis tout entiers avec leur toile dans le moût, après les avoir attachés au à un avec une ficelle pour les remonter à mesure que s'emplit le vaisseau dans lequel doit avoir lieu la fermentation. — P. Monnot.

Inspiration du poète (l'), tableau de Nicolas Poussin, acquis en 1911 par le musée du Louvre, à la vente de la collection Hope. — Au centre, Apollon est assis près d'un tronc d'arbre, tenant la lyre et les genoux couverts d'une draperie rouge. Le poète est devant lui, avec le livre et l'écritoire en mains; un Amour envolé est prêt à le couronner; un autre reste à terre, entre Apollon et la Muse debout. Celle-ci est l'une des plus belles figures créées par l'artiste: la pureté du profil, la noblesse de l'attitude et même la qualité du coloris de la robe jaune en font un magnifique ouvrage de peinture. Poussin, peu habile en général à disposer et à accorder les nuances, s'est contenté d'équilibrer le jaune citron du vêtement féminin par le bleu sourd de la toge du poète et le rouge éclatant de la draperie d'Apollon; réduit ainsi à ses éléments simples, le coloris prend cependant une harmonie grave, qui n'est pas pour déplaire.

Mais c'est surtout dans le dessin que l'auteur triomphe. Le corps d'Apollon, placé pour la plus grande partie dans l'ombre, est modelé avec une sobriété de détails extraordinaire, et l'effet lumineux est intelligemment traduit. Seule, la figure du poète est moins heureuse. Le visage manque de caractère, le corps est trop court, et ce défaut est encore accentué par l'engoncement des étoffes. Cela n'empêche pas cependant l'*Inspiration du poète* d'être l'une des œuvres les plus remarquables de l'artiste possédées par le Louvre, et il faut se féliciter qu'elle soit revenue d'Angleterre en France. Les personnages y atteignent presque la grandeur naturelle, ce qui est rare dans les toiles de Poussin, où le paysage tient toujours une place importante, sinon prépondérante, comme dans le *Déluge* ou le *Diogène*. Et le peintre se montre aussi à l'aise pour peindre ces figures de grande dimension que pour les jolies figures demi-nature de la *Bacchante* ou du *Triomphe de Flore*. Au moment où les peintres modernes commencent à sentir la nécessité de se rattacher aux maîtres du passé, l'entrée au Louvre d'une page capitale de Poussin est un événement notable. — Tr. Leclère.



La Couseuse, tableau d'Israëls. — Phot. Vinkenbos.

Intérieur de cour, tableau de G. Decamps. — C'est une variation sur un sujet cher à l'artiste : un effet de soleil sur un mur blanc. La lumière dore en effet toute une partie de la cour où picorent quelques poules. Un auvent, avec un grand escalier, donne une note pittoresque. Dans le pan d'ombre, on aperçoit une jeune paysanne appuyée contre l'ouverture d'une porte: le peintre en a profité pour introduire dans sa toile quelques touches de rouge et de bleu. Encore que l'ombre soit peut-être trop uniformément grise et insuffisamment colorée, l'effet est excellemment traduit; seul, un coin de ciel trop lourd en gâte légèrement l'harmonie. Par contre, il faut louer sans réserve l'exécution. Peu de peintres de l'époque de Decamps ont possédé un métier aussi riche; la pâte est abondante et généreuse; on sent que l'auteur est préoccupé de trouver la matière granuleuse et les blancs dorés de Pieter de Hooch ou de Chardin. Cette toile, d'une facture superbe, fait partie de la collection Chauchard, au musée du Louvre. — T.L.

***Israëls** (Josef), peintre hollandais, né à Groningue le 27 janvier 1824. — Il est mort à La Haye le 12 août 1911. Josef Israëls était, parmi les maîtres hollandais contemporains, sinon le plus grand, du moins celui dont la réputation à l'étranger était le mieux établie. Il était le fils d'un modeste changeur israélite de Groningue, qui voulait faire de lui un rabbin, et de bonne heure il se familiarisa avec le Talmud. Mais la vocation artistique l'emporta : tout jeune encore, il écrivait déjà de petits poèmes et jouait du violon. Bientôt, il se refusa à continuer le négoce paternel, comme il avait répudié l'étude de la Bible, et il partit pour étudier la peinture à Amsterdam. Il y reçut les leçons de l'excellent artiste Kruseman, dont il fréquenta l'atelier pendant sept ans. Puis il vint se perfectionner à Paris, dans l'atelier de Picot. On a conté que la vue du célèbre tableau d'Ary Scheffer, *Marguerite au rouet*, lui avait révélé sa voie de « peintre de sentiment ». En tout cas, lorsqu'il fut rentré en Hollande, après ce séjour de trois années en France, c'est très nettement de l'inspiration romantique que relevèrent ses premiers tableaux. Sa grande toile *le Prince d'Orange s'opposant pour la première fois à l'exécution des décrets du roi d'Espagne*, qui fut fort remarquée à l'Exposition universelle de Paris, en 1855, est conçue dans la note un peu théâtrale de Paul Delaroche. Puis vinrent quelques tableaux d'inspiration biblique; mais ce n'est guère qu'à partir de 1858 ou 1860 que se révèle le véritable Israëls. Un séjour qu'il fit au cours d'une convalescence chez des pêcheurs de Zandvoort lui fit comprendre le charme de leur vie simple et souvent touchante; et



Mère et enfant, tableau d'Israëls.

désormais il fit son thème favori de cette existence des gens de mer, qu'il interpréta avec une sentimentalité parfois excessive, mais avec une rare vérité d'expression. On trouvera, au tome V du *Nouveau Larousse illustré*, l'énumération des principaux tableaux de cette seconde manière d'Israëls : beaucoup ont été popularisés par la gravure : *un Naufragé, Quand on devient vieux, le Sacristain*, probablement son chef-d'œuvre, et dans lequel il a presque égalé dans leur manière les vieux peintres hollandais; *le Repos frugal, Conversation silencieuse, Veille de séparation, le Berceau, les Enfants de la mer, le Bateau, Intérieur d'un asile d'orphelins à Katwyk, Seul au monde, Mère et enfant, la Conseuse*, etc. On sent, dans tous ces tableaux, l'attendrissement sincère et communicatif d'un artiste pitoyable aux humbles, à leur misère, à leur laideur même, qui est encore de la vie. Comme technicien, en dépit d'un emploi excessif des tons bitumeux, qui assombrissent ses meilleures toiles, Josef Israëls peut être considéré comme un des artistes contemporains qui ont le mieux rendu la vie de la lumière. Il a partiellement justifié ce surnom de « Rembrandt moderne », que lui donnaient ses compatriotes. Toutes les ressources du clair-obscur lui sont familières; et il ne se sert d'ailleurs des jeux de lumière que pour mieux éclairer les drames intimes dont il fait presque toujours le sujet de ses tableaux. Josef Israëls, qui s'était, en 1869, fixé à La Haye, n'a cessé, presque jusqu'à son dernier jour, de tenir sa palette, sans que rien dans son exécution trahît la fatigue de l'âge. Il était membre correspondant de l'Institut de France. — J.-M. DELISLE.


Josef Israëls.

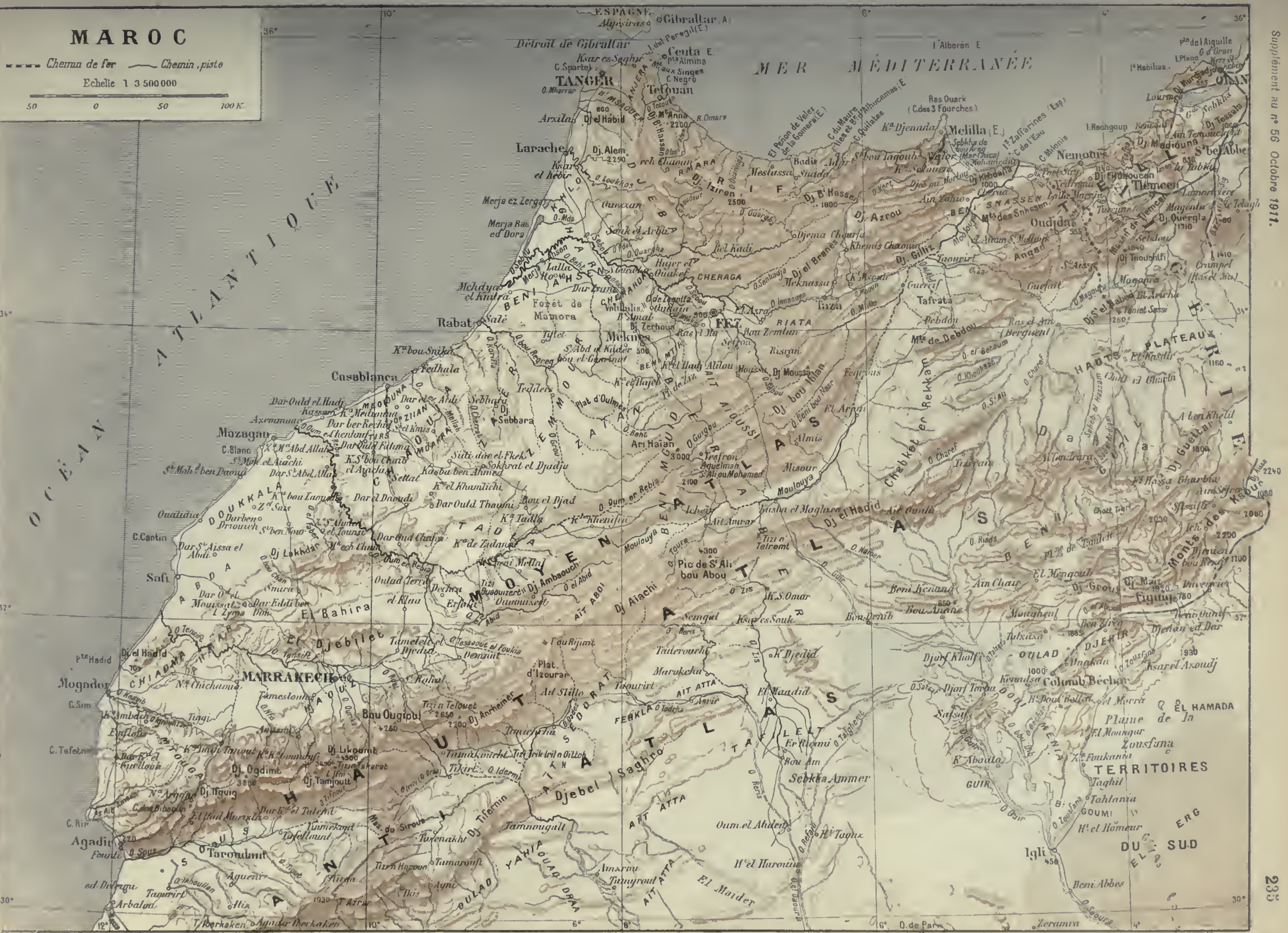
Lamennais et le Saint-Siège (1820-1834), d'après des documents inédits et les Archives du Vatican, par Paul Dudon (Paris, 1911). — Paul Dudon, dans un livre fort bien fait, clair net, riche en documents nouveaux, précise les différentes phases des relations de Lamennais et du saint-siège. Il s'efforce d'être impartial; sa conclusion, pourtant, est que Lamennais s'est perdu lui-même, qu'il est seul responsable de sa chute, qu'on ne peut même pas invoquer une excuse en sa faveur. Le jugement est rigoureux. Nous allons examiner s'il est tout à fait juste. C'est en 1817 que paraît le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence;* le succès en est éclatant. Le second volume, où la foi apparaît comme la base même de toute connaissance, est très vivement discuté; et Lamennais s'irrite, prétend qu'on ne le comprend pas, compose sa *Défense*. C'est le vœu de la nature, dit-il, de tenir pour vrai ce que les hommes croient invariablement. Aucune objection, ni philosophique, ni théologique, n'est plausible contre la règle du sens commun. Il ajoute que sa doctrine « n'est pas moins inébranlable que la vérité catholique elle-même ». Il prophétise, plutôt qu'il ne discute, méprise ses adversaires, affirme que Rome se prononce en sa faveur. Il poursuit la démonstration de son système dans les 3e et 4e volumes de l'*Essai;* mais les livres de ses adversaires se multiplient. Il y a des moments où le découragement l'envahit. En juin 1824, il parcourt l'Italie, va à Turin, à Gênes, à Rome, est reçu deux fois par le pape Léon XII, qui l'accueille fort bien, et qui semble avoir voulu le garder à Rome. A son retour, il publie son livre *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre civil et politique*, pamphlet violent contre la monarchie, qu'il accuse d'athéisme et contre le gallicanisme. L'ouvrage est saisi et condamné. La polémique s'envenimait; le jeune clergé était favorable à Lamennais. Mais le pape gardait le silence. Le nonce louait le courage et le mérite de l'ouvrage, regrettait seulement des expressions un peu vives. En 1827, ce fut Mgr Lambruschini qui vint comme nonce à Paris; religieux barnabite, archevêque de Gênes, c'était un des hommes les plus distingués de l'Italie par l'esprit et par le savoir. Il connaissait Lamennais et l'aimait; mais il avait autant de modération que son ami avait d'impétuosité. Sa venue à Paris donne de grands espoirs à Lamennais, qui le prêche pour le décider à faire condamner le gallicanisme, et qui adresse même à ce sujet un mémoire confidentiel à Léon XII. Il veut que l'Eglise sorte de l'Etat de dépendance et de servitude où elle se trouve à l'égard des puissances temporelles; qu'elle aide les peuples dans leur recherche de la liberté. « Serait-il prudent de lier ou de paraître lier indissolublement la cause de l'Eglise à celle des gouvernements ennemis de l'Eglise, et cela au moment où ces gouvernements croulent de tous côtés? » Ce sont déjà les idées de *l'Avenir*. Mais le nonce demeure inactif; le pape demeure silencieux. Lamennais fonde dans le diocèse de Rennes la congrégation de Saint-Pierre. Son but est nettement défini : « Rétablir dans les esprits l'autorité du saint-siège, opposer au vaste système d'erreur fondé sur le jugement privé un corps de doctrine fondé sur le principe contraire, et le répandre par des écrits de toute sorte : par l'éducation cléricale et laïque, la prédication et tous les moyens de zèle qu'indiquent les circonstances; recréer une science catholique en harmonie avec cette doctrine et qui en découle tout entière. » En même temps, il publie son ouvrage sur les *Progrès de la Révolution*, où il attaque à peu près tout le monde. Mgr de Quélen le gourmande sans le nommer. Il réplique par une *Première*, puis une *Seconde Lettre à Mgr l'archevêque de Paris*, presque violentes, presque insolentes. C'est le moment où meurt Léon XII. Le 31 mars 1829, Pie VIII est élu pape; et Mgr Lambruschini lui écrit quelques mois après son élection : « M. l'abbé de Lamennais est malheureusement l'ennemi de l'épiscopat, et l'épiscopat, de son côté, se tient à son égard dans la plus grande défiance. Le mépris de l'abbé vient de son grand orgueil, lequel lui fait croire qu'il a reçu de Dieu une mission particulière pour révéler au monde la vérité; il voudrait que les évêques devinssent ses humbles disciples, et il ne peut supporter de les voir même simplement indifférents à ses doctrines..... Il faut ajouter que, malheureusement, l'abbé de Lamennais n'est pas un solide théologien. Ne connaissant pas les classiques qui ont traité de la matière, il a donné prise beaucoup trop aux anti-ultramontains. » Mais les événements se précipitent. Les révolutions de 1830 se produisent. Lamennais quitte La Chênaie, vient à Paris et lance un journal nouveau, *l'Avenir*, dont l'épigraphe était « Dieu et la Liberté ». Il dit hautement ce qu'il veut: « Liberté de conscience et d'enseignement, liberté de presse et d'association, libertés civiles et politiques, liberté de travail et d'industrie. » Ces doctrines politiques épouvantent le nonce. Pie VIII meurt avant d'avoir pu donner son opinion. Grégoire XVI arrive au Vatican. Aussitôt, Lamennais envoie au nouveau pape une déclaration des principes de *l'Avenir*. En vain des avis lui arrivent d'Italie, l'invitant à la modération. Il réplique qu'il ne peut pas ne pas dire ce qu'il juge des vérités évidentes et nécessaires. Rien ne le déconcerte, n'ébranle sa confiance absolue en ses idées. Il s'étonne seulement, s'impatiente devant les polémiques. Il joint à son journal deux associations : l'*Agence générale*, destinée à constituer « une vaste société d'assurance mutuelle » entre Français, de n'importe quelle croyance, décidés à protéger leur part de légitime liberté, et l'*Acte d'union*, destiné à créer « une grande confédération morale des peuples », afin de promouvoir partout la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement. Mais, bientôt, l'argent manque, et, le 15 novembre 1831, *l'Avenir* cesse de paraître. Rome a toujours gardé le silence. Lamennais, accompagné de Lacordaire et de Montalembert, décide d'aller trouver le saint-père. Ce qu'il faut, c'est savoir si l'on est approuvé ou non. Ce voyage devient tout de suite un événement considérable en Europe.

Le gouvernement français s'occupe de déjouer le « plan que s'est tracé M. de Lamennais ». Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Rome, recevait l'ordre de surveiller le voyageur. Metternich écrivait à Rome pour signaler tout particulièrement le caractère subversif des théories de Lamennais. Quoi qu'en dise Paul Dudon, des démarches de ce genre devaient exercer une certaine influence au Vatican. De plus, une cabale est dirigée à Rome même contre les pèlerins, par le P. Rozaven, jésuite. Le pape, avant leur arrivée, sollicite les conseils. L'avis, à peu près général, est qu'il ne faut ni les condamner ni les approuver, mais les recevoir courtoisement, et leur faire sentir tout ce qu'a de déplacé la violence de leurs théories. Dès leur arrivée à Rome, les pèlerins « de Dieu et de la Liberté », comme ils s'appellent, signent un mémoire où sont exposées leurs idées. Ils demandent l'approbation du pape; son silence serait regardé comme une condamnation. Le mémoire est remis le 2 février 1832 au cardinal Pacca, doyen du sacré collège.

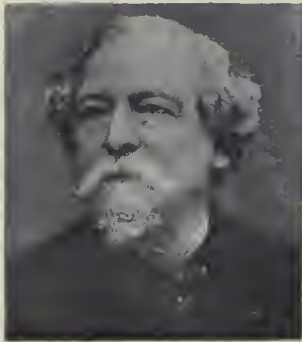
Les signataires demeurent inquiets; ils ne croient pas à la condamnation de leurs doctrines, mais ils n'espèrent plus d'approbation. Mgr Lambruschini, chargé d'examiner le mémoire, propose au pape de manifester de vive voix à Lamennais son mécontentement des doctrines révolutionnaires professées par lui, ou de faire examiner toutes ses idées par la congrégation du saint-office. Grégoire XVI préféra faire écrire à Lamennais par le cardinal Pacca une lettre de remontrances et de conseils paternels. Lamennais ne comprend pas qu'il est désapprouvé. Il veut continuer son œuvre; il réclame l'examen formel de ses doctrines. Il s'énerve; il croit qu'on ne s'occupe pas de lui. Cependant, était arrivée à Rome la liste de cinquante-six propositions erronées, tirées de ses œuvres, par Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse. Mgr d'Astros, ainsi que de nombreux prélats de France, demandait que ces propositions fussent censurées. Les théories de Lamennais sont examinées selon la procédure usuelle. Tous les consulteurs sont d'avis que le pape parle et blâme les idées menaisiennes sans nommer leur auteur. C'est ce qui a lieu. Le 15 août 1832, paraît l'encyclique *Mirari vos*. Toutes les grandes et justes plaintes de Lamennais s'y retrouvaient; mais il s'y trouvait aussi un avertissement pour ses outrances et ses erreurs. Lamennais reçoit l'encyclique à Munich; le cardinal Pacca y a joint un commentaire dans lequel il lui signale les points qui l'intéressent particulièrement. Ce sont ses théories directrices mêmes et les règles de conduite pratique qu'il donne que désavoue le pape. Sa seule excuse est la droiture de ses intentions. Lamennais rentre à Paris. Le 10 septembre il signe avec ses disciples une déclaration de soumission. Ils déclarent que « respectueusement soumis à la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ, ils sortent de la lice où ils ont loyalement combattu depuis deux années ». *L'Avenir* est supprimé; l'Agence générale est dissoute. En réalité, il n'est ébranlé dans aucune de ses opinions; il y tient même plus que jamais. Il croit qu'à Rome l'encyclique est discutée par les hommes les plus éminents. Il n'a que du mépris pour ses adversaires et l'espoir dans une heure vengeresse. Le pape, pourtant, affecte d'être satisfait et le lui fait dire. Lamennais garde le silence. On compte sur le temps pour l'apaiser. Mais cette satisfaction du pape confirme ses partisans dans leur résistance, déroute ses adversaires. Ce qui est vrai, dit-on, c'est que le pape a « désapprouvé la ligne politique de *l'Avenir* », mais qu'il n'en a pas « condamné les doctrines dans le sens rigoureux du mot ». Les polémiques étaient aussi vives qu'avant l'encyclique. Mgr d'Astros propose d'envoyer à Rome un théologien pour soutenir la censure des propositions menaisiennes devant la congrégation compétente. Grégoire XVI refuse; il veut « ménager l'amour-propre du chef et des disciples ». Il se contente d'envoyer à l'archevêque de Toulouse, le 8 mai 1833, le bref *Litteras*, où il marquait l'insuffisance de la déclaration du 10 septembre. Lamennais veut d'abord garder le silence; puis il se décide à adresser au pape, par l'intermédiaire de Mgr Lesquen, évêque de Rennes, une nouvelle déclaration de soumission. Cette déclaration n'étant point trouvée suffisante, il en écrit, le 5 novembre, une troisième, dans laquelle il déclarait que « si, dans l'ordre religieux, le chrétien ne sait qu'écouter et obéir, il demeure, à l'égard de la puissance spirituelle, entièrement libre de ses opinions, de ses paroles et de ses actes, dans l'ordre purement temporel ». Cette déclaration ne pouvait satisfaire le saint-siège. A la suite de longues discussions avec l'internonce et l'archevêque de Paris, Lamennais signait enfin, le 11 décembre, une déclaration de soumission totale. Les soumissions se succèdent. Grégoire XVI triomphe et fait connaître à Lamennais sa satisfaction. Mais celui-ci ne veut plus qu'on lui parle de cette affaire. Il se renferme dans le silence. Le 30 avril, les *Paroles d'un croyant* paraissaient.

Peu à peu, Lamennais s'était détaché du catholicisme pour lui préférer le christianisme. Son ouvrage est un hommage aux souffrances des peuples, un cri de haine contre les tyrans. Il veut la république universelle, mais on ne peut l'établir; on ne peut gagner la liberté qu'à la sueur de son front. C'est un événement considérable; le succès du livre est grand; le pape est indigné; la rétractation du 11 décembre apparaît comme un « acte purement extérieur ». Les gouvernements s'inquiètent. Par l'encyclique *Singulari nos*, les *Paroles d'un croyant* sont formellement condamnées. Lamennais gémit « pour l'Eglise, pour la religion, pour tant d'âmes qui vont se demander ce que c'est donc que le christianisme, et en qui l'on semble prendre à tâche de dessécher jusqu'aux racines de la foi ». Il persiste à croire que le pape, en ces circonstances, ne fait pas fonction de docteur apostolique, mais d'homme d'Etat. Et il semble bien qu'il n'ait pas tout à fait tort. Sans suspecter aucunement la sincérité de Grégoire XVI, comment ne pas remarquer ce que Paul Dudon reconnaît lui-même : « A Paris, le ministre des affaires étrangères exprima la crainte que l'influence de l'Autriche n'eût été grande dans cette question. » Quoi qu'il en soit, les compagnons de Lamennais, Gerbet, Salinis, Montalembert, son frère lui-même, se soumettent. La congrégation de Saint-Pierre disparaît. Lamennais restait seul, les yeux fixés sur l'avenir. Il devait persister dans son attitude jusqu'à sa mort. — JACQUES BOMPARD.

Lefébure (*Léon*-Albert), homme politique français, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Wintzenheim, près de Colmar (Haut-Rhin), le 31 mars 1838, mort à Orbey le 5 août 1911. Son père, Eugène Lefébure (1805-1878) propriétaire d'une importante fabrique de co-


MAROC
Chemin de fer
Chemin, piste
Echelle 1 3 500 000
50 0 50 100 K
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
Détroit de Gibraltar
ESPAGNE
Algésiras
Gibraltar (A.)
Ceuta (E.)
TANGER
Tetouan
Arzila
Larache
Rabat
Salé
Casablanca
Mazagan
Safi
Mogador
Agadir
MARRAKECH
FEZ
Meknès
Taza
Oudjda
Melilla (E.)
Nemours
Tlemcen
Figuig
Colomb Béchar
Igli
Beni Abbès
HAUTS PLATEAUX
EL HAMADA
TERRITOIRES DU SUD
ERG
MOYEN ATLAS
HAUT ATLAS
DJEBALA
CHERAGA
RIATA
DOUKKALA
ABDA
CHIADMA
SOUS
TAFILALET
OUED DRAA
Djebel Saghro
Chebket er Rekkam
Monts des Ksour
Sebkha Ammer
Zousfana
GUIR

tonnades à Orbey, représenta de 1852 à 1869 l'arrondissement d'Altkirch au Corps législatif de l'empire. Destiné à la carrière administrative, Léon Lefébure fit à Paris ses études de droit, et, reçu licencié, passa avec succès le concours d'auditeur au conseil d'Etat. Il ne tardait d'ailleurs pas à entrer dans la politique comme conseiller général du Haut-Rhin (1865). L'année suivante, il était secrétaire de la grande commission de l'Enquête agricole et, en 1867, secrétaire du jury spécial à l'Exposition universelle. En 1869, enfin, candidat officiel dans le Haut-Rhin, il prenait la place de son père au Corps législatif. Il se fit remarquer dans l'Assemblée par un réel talent de parole et une louable indépendance de caractère. Malgré ses attaches administratives, malgré l'appui que le ministère lui avait prêté pour son élection, il vota avec le tiers parti dont Emile Ollivier était alors le chef, et il ne tarda pas à devenir, après le ralliement de son chef, un des défenseurs les plus ardents de l'empire libéral. Il vota, en juillet 1870, la guerre contre la Prusse, et y fit bravement son devoir, à la tête d'une compagnie de francs-tireurs du Haut-Rhin. Le traité de Francfort ayant cédé à l'Allemagne l'arrondissement qu'il représentait, il opta pour la France, fut porté candidat à Paris par l'Union de la presse parisienne, et élu aux élections complémentaires du 2 juillet 1871. A l'Assemblée nationale, il alla siéger au centre droit, dans les rangs de la majorité monarchiste, avec laquelle il vota presque constamment. Adversaire de la politique de Thiers, il prit part à un grand nombre de discussions importantes, en particulier sur le projet de loi tendant à faire payer par toute la France les dommages causés par l'invasion, sur la souscription nationale pour la libération du territoire, sur le travail des enfants dans les manufactures, etc. Le 27 novembre 1873, il était entré comme sous-secrétaire d'Etat aux Finances dans le second cabinet de Broglie. En 1875, après avoir repoussé les propositions Périer et Malleville, il vota la Constitution républicaine du 25 février, approuva la politique du ministère Buffet jusqu'à la dissolution de l'Assemblée; mais, en février 1876, il renonça à toute candidature et ne fit plus partie depuis lors d'aucune Assemblée. Il se consacra tout entier à l'étude et à la pratique d'une philanthropie aussi éclairée que généreuse. En Alsace, il fut le fondateur de la Société des bibliothèques populaires. En France, la Société de protection des apprentis, la Société de patronage des détenus libérés, etc., bénéficièrent de son activité. Léon Lefébure n'avait, d'autre part, jamais cessé d'écrire. Le « Temps », la « Presse », la « France », la « Revue hebdomadaire » avaient publié ses premiers travaux. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *Ermengarde*, conte poétique (1860); *Etude sur saint Justin* (1863); *Mémoire sur les institutions rurales de l'Alsace au moyen âge* (1867); *Etude sur l'Allemagne nouvelle* (1872); *Etude sur l'économie rurale de l'Alsace* (1869); en collaboration avec Tisserand : *les Questions vitales* (1876); *la Science pénitentiaire au Congrès de Stockholm* (1880); en collaboration avec Desportes: *la Renaissance religieuse en France* (1886); *le Devoir social* (1890); *Organisation de la charité privée en France* (1900); *le Drame de l'âme alsacienne au* XVIIe *siècle* (1903), etc. La mort l'a surpris avant qu'il ait eu le temps d'achever son livre sur l'histoire de la colonie des Alsaciens à Paris sous Louis XVI, la Révolution et l'Empire, qu'il préparait depuis de longues années, avec toute la fierté de son patriotisme blessé. L'Académie des sciences morales et politiques l'avait élu membre libre en 1903, en remplacement de Lefèvre-Pontalis, rendant justice à ses rares mérites d'érudit, d'économiste, à l'esprit très élevé et libéral et d'homme de bien. — Henri Trévise.


L. Lefébure. (Phot. Pirou.)

limonidrome n. m. Genre de passereaux dentirostres, de la famille des motacillidés ou bergeronnettes.

— Encycl. Ce genre, qu'on appelle aussi *dendranthe*, diffère des autres bergeronnettes par la structure de la queue, dont les deux rectrices médianes sont bien plus courtes que les autres et de coloration particulière. Les sexes sont semblables pour la couleur et la taille. Il ne comprend qu'une espèce, la bergeronnette des bois (*limonidrome* ou *dendranthus Indicus*), qui ressemble beaucoup à la bergeronnette lugubre, mais a plus de vert sur les parties supérieures. Son plumage en dessus est d'un vert olive, tandis que les couvertures de la queue sont brunes ou noirâtres; les plumes auriculaires et les petites couvertures de l'aile sont vert olive, le trait suprasourcilier, qui part de la base du bec et se prolonge en arrière, les joues, le menton, la gorge et toutes les parties inférieures sont d'un blanc jaunâtre. Il existe deux bandes en travers de la poitrine : l'antérieure est complète, la postérieure interrompue en son milieu. Les grandes couvertures et les moyennes sont noires, et leurs pointes, blanc jaunâtre, ont deux bandes transversales; les rémiges sont brunes; de la deuxième à la septième primaire, la vexille externe, près de la base, est marquée d'une tache jaunâtre; toutes les primaires et les secondaires ont près de la pointe le bord de la vexille externe d'un bleu jaunâtre.


Limonidrome.

Les deux rectrices médianes ont la même couleur que le dos, et les trois paires suivantes sont brun foncé; la paire suivante (la 5e) est brune, et les deux pointes sont blanches; les externes sont blanches, sauf vers leur base.

L'iris est presque noir; la mandibule supérieure est brune, l'inférieur couleur de chair, et les membres sont d'un blanc purpurin. La longueur totale atteint 16 centimètres, dont 6cm,7 pour la queue; l'aile a 7cm,7 et les tarses 2 centimètres.

Cette espèce aime les contrées bien boisées, et l'on voit souvent ces oiseaux sautillant sur le sol en agitant constamment leur queue. Elle ne perche que quand elle est inquiétée. Le limonidrome passe l'hiver dans les Indes, à Ceylan, dans les îles Andamans, dans la péninsule malaise et le sud de la Chine. En été, il se rend dans le nord de la Chine et dans la Sibérie orientale. — A. Ménégaux.

Ma-el-Aïnin, cheikh saharien, mort à Tiznit, dans le sud du Maroc, le 28 octobre 1910. Fils du cheikh Mohammed-el-Fadel, fondateur de la confrérie des Fadelia, Ma-el-Aïnin, dont le nom signifie « l'Eau de la source », ou « l'Eau des yeux » (les larmes), fut l'un des adversaires les plus acharnés de l'influence française au nord du Sénégal. Affilié de bonne heure à la confrérie des Quadrya, il acquit des titres de sainteté qui lui donnèrent une autorité considérable. Ses disciples, qui professaient pour lui une vénération sans égale, portaient des burnous bleus, ce qui leur avait valu le surnom d' « Hommes bleus », et lui-même avait été appelé « le Sorcier bleu ». Il n'existait aucun marabout dont l'influence fût supérieure à la sienne dans tous les pays situés au sud du Maroc, où tout le monde croyait à sa « baraka », c'est-à-dire à sa mission divine.

Ma-el-Aïnin résida d'abord à Chinguetti, dans la Mauritanie. De là il se rendait périodiquement à Marrakech et à Fez, où il était toujours bien accueilli par les sultans, qu'il aidait de son influence et qu'il ravitaillait en esclaves dont il faisait le commerce; il rapportait de ces tournées des convois de grains, de troupeaux et de présents de toutes sortes. Mais Chinguetti était loin du centre du Maroc, et les caravanes de Ma-el-Aïnin risquaient d'être attaquées en route; il n'y retourna plus à partir de 1884, et alla résider tantôt à Grizin, tantôt à Çmara. Il se fixa définitivement en ce dernier point, situé à quinze étapes au nord de Chinguetti, vers 1899.

Ma-el-Aïnin, qui réussit à mettre la main sur tout l'Adrar, y plaça en 1902 un sultan de son choix, Ould-Aïda, auprès duquel il envoya son propre fils, cheikh Hassan, pour le représenter. Aussi, quand il vit que les Français entreprenaient de pacifier la Mauritanie et voulaient y établir leur domination, provoqua-t-il un violent mouvement de propagande antifrançaise.

L'hostilité de Ma-el-Aïnin se manifesta en 1905 par l'assassinat de Coppolani, commis à son instigation. (V. *Nouveau Larousse*, Supplément, Coppolani.) Le lieutenant-colonel Montané-Capdebosq, successeur de Coppolani, eut à surveiller pendant deux ans les agissements de Ma-el-Aïnin, à l'instigation duquel le maghzen délégua dans l'Adrar un cousin du sultan Abd-el-Aziz, le chérif Moulaï-Idriss, qui, en 1906, envahit le Tagant et infligea aux troupes françaises des pertes graves.

Ma-el-Aïnin, qui était parti pour Fez en août 1907, pour se rendre auprès du sultan Abd-el-Aziz, était campé sous les murs de Marrakech quand Moulaï-Hafid se proclama sultan. Après avoir vainement tenté de réconcilier les deux frères en leur conseillant d'unir leurs efforts contre la France, il prit ouvertement le parti de Moulaï-Hafid, qui l'en récompensa par ses largesses.

Ma-el-Aïnin ayant recommencé ses agressions en 1908, une répression énergique était devenue nécessaire. C'est alors que la France envoya dans l'Adrar une expédition dirigée par le colonel Gouraud. Malgré l'énergique résistance qu'elles opposèrent, les bandes de Ma-el-Aïnin, commandées par son fils cheikh Hassan, puis par son plus jeune fils El-Oueli, âgé de vingt-cinq ans, furent complètement mises en déroute et dispersées.

Ma-el-Aïnin regagna Çmara avec ses fils, puis il se porta vers le sud du Maroc et se rendit à Marrakech. Comme il tentait de gagner Fez en contournant la Chaouïa, dont les autorités militaires françaises voulaient l'écarter, il se heurta, le 23 juin 1910, dans le Tadla, à une colonne envoyée contre lui par le général Moinier, qui lui infligea une sanglante défaite. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 805, Tadla.) Il se porta alors vers la haute Moulouïa, puis repartit dans la direction du Sahara, et c'est dans le sud du Sous qu'il mourut. — Gustave Regelsperger.

***Maroc** (Précis historique). — La question marocaine, dont certains aspects ont été déjà étudiés au *Larousse Mensuel*, a passé naguère, avec le départ pour Fez des colonnes du général Moinier, au premier plan des préoccupations françaises et, peut-on dire, européennes. Depuis la réunion, en 1905, de la conférence d'Algésiras, il est devenu évident aux yeux les moins prévenus que l'état politique présent du Maroc, où l'anarchie n'a fait que croître, appelait des réformes urgentes et profondes, en vue de la restauration du pouvoir du maghzen, seul capable d'assurer l'ordre, et que ces réformes ne pouvaient être obtenues que par l'intervention directe de la France, à la fois mandataire de l'Europe et principale puissance intéressée à la tranquillité du pays. Mais la forme sous laquelle devait se produire celte intervention était loin d'être prévue par l'Acte d'Algésiras, et elle a, en fait, engendré, en 1911, une situation toute nouvelle. Deux des puissances intéressées au Maroc, l'Espagne et l'Allemagne, ont, en effet, au lendemain de la marche des colonnes françaises sur Fez, fortement outrepassé les droits que leur accordait l'Acte de 1905 : l'Espagne en occupant militairement, sans prétexte plausible, certains points de la côte atlantique du pays; l'Allemagne, en envoyant devant Agadir, dans des intentions qu'elle négligea d'éclaircir, des bateaux de guerre. De ce chef, la question est entrée dans une phase assez critique, dont le développement se poursuit. L'heure nous semble venue de donner un tableau d'ensemble de tous les préliminaires de la crise présente, en retraçant les efforts d'ordre militaire, administratif ou diplomatique, entrepris au Maroc, notamment par la France et l'Espagne, de la fin de 1905 à mars 1911, pour donner une solution au problème marocain, en même temps que pour préciser ou réaliser leurs droits.

L'exécution de l'Acte d'Algésiras. — Les conditions dans lesquelles se réunit la conférence d'Algésiras et les principales décisions qu'elle prit ont été exposées au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*. (V. Maroc, p. 368.) Les diplomates réunis dans cette conférence avaient tracé le programme des mesures qui leur paraissaient nécessaires pour faire régner au Maroc l'ordre, la paix et la prospérité, en prenant pour bases des réformes le triple principe de la souveraineté du sultan, de l'intégrité de ses Etats et de la liberté économique sans aucune inégalité. C'est dans ces vues qu'ils avaient adopté une déclaration relative à l'organisation de la police, un règlement organisant la surveillance et la répression de la contrebande des armes, un acte de concession d'une Banque d'Etat marocaine, une déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus, un règlement sur les douanes de l'Empire et la répression de la fraude et de la contrebande, une déclaration relative aux services publics et aux travaux publics. Tous ces documents avaient été réunis en un seul instrument, l'Acte général de la conférence internationale d'Algésiras, signé le 7 avril 1906. Le gouvernement marocain y adhéra le 18 juin, et les autres puissances le ratifièrent dans le courant de l'automne. Le dernier délai fixé pour les ratifications était le 31 décembre 1906. Il restait à exécuter les diverses parties du programme.

L'état troublé du pays et le peu d'empressement des autorités chérifiennes ne rendaient pas facile l'organisation de la police. Une note franco-espagnole fut remise au maghzen, le 22 janvier 1907, pour le presser de prendre les mesures qui lui incombaient à cet égard ; aussitôt après, la France et l'Espagne nommèrent des officiers et sous-officiers instructeurs. Le 26 janvier, le colonel Müller fut désigné par le gouvernement fédéral suisse, conformément à l'article 7 de l'Acte général, pour remplir les fonctions d'inspecteur général de la police; il arriva le 15 mars à Tanger, avec son aide de camp, le capitaine Fischer. Bien qu'il eût agréé les officiers suisses, le sultan tardait encore à reconnaître les instructeurs français et espagnols; enfin, il se décida deux mois après leur nomination, et les discussions sur l'organisation de la police purent commencer entre les commandants français et espagnols, l'inspecteur suisse et le ministre de la guerre marocain, Si Guebbas; mais le représen-

tant du maghzen les fit si bien traîner en longueur que la France et l'Espagne durent se charger d'organiser elles-mêmes avec leurs effectifs une police provisoire sur certains points du territoire où les événements avaient rendu nécessaire l'intervention de ces puissances.

La France et l'Espagne, qui s'étaient mises d'accord pour tenter ensemble la répression de la contrebande des armes, demandèrent au sultan le mandat de l'exercer en son nom dans les eaux marocaines. Les deux gouvernements, en ayant été chargés par Si Guebbas, firent, le 12 octobre, à ce sujet, un communiqué aux puissances, qui fut accepté par elles.

La Banque d'État fut créée à Tanger et fonctionna au début de 1907. Les statuts élaborés par un comité spécial institué dans les conditions fixées par l'Acte d'Algésiras furent, après approbation des censeurs, ratifiés par l'assemblée générale des actionnaires du 25 février 1907. Des contrôleurs furent installés d'abord à la douane de Tanger, puis dans celles de différents ports, par le service de l'emprunt marocain.

L'application des règlements prévus par la conférence d'Algésiras était donc activement préparée. Seule, la mise en pratique en avait été trop souvent retardée par les tergiversations des représentants du sultan.

L'agitation à Marrakech; assassinat du Dr Mauchamp. — Le brigand Erraissouli ayant été mis en fuite grâce à l'envoi de trois cuirassés devant Tanger et aux opérations d'une mahalla, commandée par Si Guebbas (v. *Nouveau Larousse illustré*, Complément, ERRAISSOULI et MAROC), l'ordre fut rétabli; mais, bientôt, une agitation nouvelle se propagea sur d'autres points. A Fez, un ingénieur-agronome français, de Gironcourt, fut, le 8 mars, poursuivi à coups de pierres par une foule furieuse. Mais ce fut surtout à Marrakech que se produisit une explosion de fanatisme contre les chrétiens.

Le Dr Emile Mauchamp, qui dirigeait à Marrakech, depuis 1905, avec un admirable dévouement, un dispensaire français et qui avait su faire aimer et respecter le nom de la France dans la capitale du Sud, fut assassiné, le 19 mars 1907, par une foule fanatique, qui le lapida et le cribla de coups de couteau. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 39. MAUCHAMP.) L'explorateur Louis Gentil se trouvait en ce moment en mission à Marrakech, en compagnie de sa femme et de sa fille; il repartit pour Tanger le 28 mars, rapportant des détails sur cet odieux attentat.

Occupation d'Oudjda. — A la nouvelle du meurtre du Dr Mauchamp, le gouvernement français envoya deux croiseurs devant Tanger et donna l'ordre au général Lyautey, commandant la division d'Oran, d'occuper Oudjda, centre marocain situé à peu de distance de la frontière algérienne, dans la région où la contiguïté de l'Algérie et de l'empire chérifien donnait à la France des droits et intérêts particuliers reconnus par les traités avec diverses puissances. Puis une note envoyée au gouvernement marocain précisa les réclamations de la France à raison des faits dont elle avait eu à se plaindre depuis plusieurs années; en même temps qu'elle demandait la punition de tous les coupables d'agressions et d'attentats et le payement d'une indemnité pour le meurtre du Dr Mauchamp, la France exigeait l'organisation immédiate de la nouvelle police prévue par l'Acte d'Algésiras et l'application des accords franco-marocains de 1901 et de 1902 dans la région frontière, notamment en ce qui concernait la création d'une police; elle demandait aussi le rappel et le désaveu du chérif Moulaï-Idriss, qui avait dirigé la révolte de l'Adrar contre l'autorité française et la cessation d'envois d'armes par le maghzen au cheikh Maï-el-Aïnin.

L'occupation d'Oudjda se fit sans incident, le 29 mars. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 28, OUDJDA.) Le premier soin des Français fut de procéder à l'assainissement de la ville, qui était un véritable cloaque, et d'en organiser l'administration. Le consul de France, Destailleurs, fut installé pour exercer les fonctions de commissaire du gouvernement français pour le règlement des questions de frontière prévues par les accords de 1901 et 1902.

Après une première réponse purement évasive aux demandes de la France, deux lettres du sultan arrivées à Tanger, les 20 avril et 15 mai, contenaient quelques promesses de satisfaction. Des pourparlers commencèrent, le 28 mai, pour en déterminer l'exécution.

L'anarchie marocaine. — Des manifestations anarchiques se produisaient en même temps dans toute la région de Marrakech. Dès le début de mai, des émissaires parcouraient tous les douars, suscitant un courant d'opinion favorable au pacha de Marrakech, qui venait d'être remplacé à la suite des événements du 19 mars. L'importante tribu des Rehamna se préparait à s'opposer par la force à l'installation de son successeur; se joignant à d'autres tribus, ils se concentrèrent autour de la ville, qu'ils menaçaient d'envahir, et invitaient le vice-roi Moulaï-Hafid, frère du sultan, à expulser les Européens de Marrakech et à maintenir le pacha dans son poste. Les étrangers abandonnèrent peu à peu la ville; seule, la colonie allemande y demeura, comptant sur la protection du pacha pour ne pas être expulsée par les Rehamna.

D'autre part, le Rogui, Bou-Hamara, continuant toujours la résistance, livrait aux troupes chérifiennes des combats souvent favorables.

Un autre incident se produisit alors: la capture du caïd sir Harry Mac Lean, Anglais au service du sultan, qui avait été chargé par celui-ci de négocier le pardon d'Erraissouli et sa capitulation. Une entrevue ayant eu lieu entre eux, le 1er juillet, chez les Rehouna, tribu située au nord d'El-Ksar, le brigand persuada à l'envoyé d'Abd-el-Aziz de le suivre jusqu'à un marabout situé sur les contreforts des Lekmès, à 80 kilomètres de Tétouan; là, il déclara à son compagnon qu'il était en captivité. Erraissouli mit de grandes exigences à la restitution de son prisonnier: d'abord, une forte rançon, puis sa propre nomination comme pacha de Tanger et chef de la police franco-espagnole, la restauration de sa demeure de Zinat qui avait été bombardée et le renvoi de Si Guebbas à Fez. Le caïd Mac Lean ne fut remis en liberté que le 4 février 1908, moyennant des conditions longuement débattues, qui furent le payement d'une rançon, la qualité de protégé anglais pour Erraissouli et la liberté de ses partisans.

Les massacres de Casablanca. L'action de la France et de l'Espagne. — L'état anarchique du Maroc s'était révélé une fois de plus, au milieu de l'année 1907, par de graves incidents qui se produisirent à Casablanca. Huit ouvriers européens, dont cinq Français, employés aux travaux du port, furent massacrés le 30 juillet, par une bande de fanatiques. Les chefs des tribus voisines, hostiles aux Européens, avaient émis la prétention de faire cesser les travaux; de là cet acte de xénophobie. Ces tribus avaient surtout été fanatisées par le sorcier Ma-el-Aïnin, le vieux cheikh qui, depuis longtemps, prêchait la guerre sainte au Maroc.

Dès le lendemain, le *Galilée*, en station à Tanger, fut envoyé d'urgence à Casablanca, et deux croiseurs furent expédiés de Toulon. Puis, le gouvernement français s'entendit avec le gouvernement espagnol pour entreprendre une action combinée à Casablanca, conformément aux traités qui les unissaient et, spécialement, au nouvel accord qu'ils venaient de conclure le 16 mai 1907 pour la conservation de la paix et le maintien du *statu quo* territorial et des droits de l'Espagne et de la France dans la Méditerranée. La France envoya environ 3.000 hommes sous les ordres du général Drude; l'effectif espagnol ne fut guère que de 500 hommes. L'Espagne montra d'ailleurs à certains moments dans sa coopération une attitude quelque peu hésitante.

Mais, avant même l'arrivée de ces troupes, le 4 août, une compagnie de 50 hommes, débarquée d'accord avec les autorités marocaines pour assurer l'ordre, fut attaquée par des indigènes et des réguliers. Aussitôt, le *Galilée* commença à bombarder la ville; le *Du Chayla*, qui arrivait en rade, se joignit à lui et envoya à terre une compagnie de fusiliers marins, sous les ordres du commandant Mangin, officier d'infanterie, chargé de l'organisation de la police au Maroc. Une canonnière espagnole débarqua aussi quelques marins. Il y eut des combats très vifs dans les rues, et les pillards de la région dévastèrent la ville. Les troupes du général Drude débarquèrent les 7 et 8 août. Un vaste camp retranché fut organisé sous la ville, et de nombreuses escarmouches eurent lieu tout le mois entre nos troupes et les rebelles. Dans la nuit du 28 au 29 août, le camp fut attaqué, et il fallut repousser l'assaut de 6.000 Marocains. La présence de trois mahallas campées autour de la ville créait un danger immédiat: le général Drude prépara une sortie offensive et, le 11 septembre, il surprit le camp de Taddert, à 10 kilomètres de Casablanca, et l'anéantit; le 21 septembre, il s'empara du camp de Sidi-Brahim, au sud-est de Taddert. La pacification était assurée dans un rayon d'une douzaine de kilomètres autour de Casablanca, et des négociations, dont le général Drude avait indiqué les conditions, purent être entamées.

Les deux sultans: Abd-el-Aziz et Moulaï-Hafid. — Tandis que se déroulaient ces faits autour de Casablanca, un nouvel événement vint encore montrer dans quel profond état d'anarchie était plongé le Maroc. Le frère aîné du sultan Abd-el-Aziz, Moulaï-Hafid, dont la rébellion avait déjà pu être prévue, se fit proclamer sultan à Marrakech, dont il était gouverneur, le 16 août. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 153, MOULAÏ-HAFID.) S'appuyant sur les compromissions de son frère avec les infidèles, il excita les tribus à la guerre sainte, tout en faisant savoir que, s'il était maître du pays, il reconnaîtrait les traités passés avec les puissances. Mazagan, Azemmour, Saffi et les provinces qui avoisinent ces villes reconnurent le sultan de Marrakech, qui devint le sultan du Sud.

A ce moment, le sultan légitime, Abd-el-Aziz, dont la situation devenait critique, prit une décision de laquelle il attendait le relèvement de son prestige: ce fut de se transporter à Rabat; il espérait raviver au passage la fidélité des tribus et, en même temps, remplir ses coffres, qui étaient vides, par les présents qui lui seraient offerts. La cour quitta la capitale le 12 septembre et, le 23, elle fit son entrée à Rabat.

Abd-el-Aziz avait pensé qu'un rapprochement avec la France serait pour lui une chance de salut, et il se confondit auprès du consul français en protestations de loyauté.


Abd-el-Aziz. (Phot. Harlingue.)

C'était, d'ailleurs, une occasion pour la France d'agir plus directement sur lui en vue du rétablissement de l'ordre. Le ministre de France au Maroc, Regnault, fut envoyé à Rabat avec le général Lyautey et l'amiral Philibert, pour entrer en négociations avec lui. Le résultat de cette mission fut de rétablir les rapports de la France avec le maghzen sur un pied de mutuelle confiance et de presser la réalisation des réformes décidées à Algésiras, notamment l'organisation de la police. La France et l'Espagne eurent mandat d'exercer la répression de la contrebande. Le maghzen reconnut la responsabilité qu'il avait encourue dans les événements de Casablanca et admit le principe du payement d'une indemnité.

Reprise de la lutte dans la Chaouïa. — Du côté de Casablanca, les espérances qu'avaient fait naître les soumissions de quelques tribus voisines de la ville n'eurent pas de suites. L'arrivée à Settat d'une mahalla du sultan de Marrakech, Moulaï-Hafid, que commandait Moulaï-Rechid, un de ses lieutenants, amena une reprise des hostilités. Sur ces entrefaites, un Français, Kunzer, fut assassiné près de Casablanca. Une reconnaissance commandée par le lieutenant-colonel Halna du Fretay, partie le 19 octobre pour rechercher son corps, fut entraînée jusqu'auprès de Taddert et assaillie par des forces considérables. Il fallut l'arrivée du général Drude pour la dégager, après un combat très vif, où fut tué le capitaine Ihler. La mahalla de Moulaï-Rechid s'était avancée jusqu'à Ber-Rechid. Le général Drude donna deux jours aux groupes dissidents pour se disperser; devant cette menace, un mouvement de recul se produisit.

Aux confins algéro-marocains; les opérations contre les Beni-Snassen. — Depuis l'occupation d'Oudjda, on était resté à la frontière algéro-marocaine dans une inaction dont une tribu voisine, celle des Beni-Snassen, avait profité. Cette tribu belliqueuse, que l'expédition du général de Martimprey avait dû châtier en 1859, n'avait fait encore de soumission ni sincère, ni complète. (V. *Larousse Mensuel*, BENI-SNASSEN.) Le 7 octobre, une reconnaissance dirigée par le chef de bataillon Barthaud fut attaquée à Taourirt; le lendemain, le lieutenant-colonel Henrys fit canonner les villages coupables de l'agression et imposa une amende aux Beni-Snassen.


Gal Lyautey. Phot. Pirou).

La somme n'ayant pas été versée, deux détachements furent envoyés contre eux: l'un d'Oudjda sous les ordres du colonel Félineau, l'autre de Port-Say commandée par le capitaine Pétrement. Le 23 novembre, le camp du colonel Félineau fut attaqué par plusieurs milliers de Beni-Snassen, qui ne furent mis en fuite qu'après un combat très vif, où nous perdîmes un officier, le lieutenant Roze; un nouvel engagement eut lieu le 25 et, le 26, la colonne rentra à Oudjda. Le détachement parti de Port-Say fut attaqué aussi le 23 dans la plaine des Triffa et parvint à se dégager. Mais, le 26, le nombre croissant des indigènes l'obligea à repasser le Kiss, qui forme la frontière; un nouveau combat arrêta l'ennemi, et la colonne rentra à Port-Say.

Le même jour, une troupe de Marocains passa la frontière française et vint incendier l'usine de Bab-el-Assa. Le 27, un combat acharné eut lieu; nous eûmes plusieurs tués, dont le lieutenant de Saint-

litaire. L'arrivée d'une compagnie de secours amena la retraite des agresseurs, Port-Say fut à son tour attaqué le 29 et, le même jour, une harka de plus de 3.000 hommes passa encore la frontière, mais elle dut battre en retraite après un combat livré à Sidi-Aïssa, près de Bab-el-Assa.

A la suite de ces faits, le général Lyautey fut chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de la frontière. Dès le 30 novembre, les Beni-Snassen furent refoulés hors du territoire algérien. Mais il restait à leur infliger un châtiment exemplaire : il fut décidé qu'on les obligerait à se replier dans leurs massifs montagneux de façon à les y cerner. Le général Lyautey constitua deux colonnes, dont l'une, partie de Martimprey sous la direction du colonel Branlière, devait opérer dans la plaine des Triffa, l'autre, venue d'Oudjda, sous le commandement du colonel Félineau, devait opérer dans la plaine des Angad. La première occupa, le 5 décembre, le marché d'Aghbal; la maison de l'un des chefs de la révolte fut razziée, ainsi que les environs; le 9, elle fit une autre reconnaissance sans incident. La seconde colonne occupa le col d'Aïn-Sfa le 15 décembre; puis, la colonne Branlière s'étant transportée à Sidi-Mohammed ou Berkane, à 10 kilomètres de Cherraa, la colonne Félineau vint se joindre à elle, le 23 décembre, au col de Taforalt, où le général Lyautey passa en revue le corps expéditionnaire entier. Le massif fut sillonné dans diverses directions, et, le 1er janvier 1908, la colonne légère du nord parvint au sommet du Ras Fourhal, à 1.420 mètres d'altitude, qui le domine tout entier. Le 12 janvier, la pacification des Beni-Snassen était complète, après payement d'une amende et reddition de nombreux fusils.

La lutte des deux sultans. — Les pertes infligées par le général Drude à la mahalla de Moulaï-Rechid avaient causé à Marrakech une certaine émotion. D'autre part, la mahalla aziziste s'était renforcée en opérant sa jonction avec les forces d'Anflous; les troupes de ce dernier, surprenant à l'improviste la mahalla de Marrakech, le 14 novembre, lui firent subir un échec manifeste et l'obligèrent à se disperser en abandonnant une partie de ses armes et bagages. Puis, le 22 novembre, les troupes azizistes occupèrent sans coup férir la ville de Mazagan.


Gal Drude. (Central-Photo).

Cependant, prenant bientôt sa revanche, la mahalla hafidiste de Moulaï-Rechid battit à son tour la mahalla aziziste de Bagdadi. En même temps, et malgré ce succès, le sultan du Sud, Moulaï-Hafid, se décida à quitter sa capitale, le 28 novembre, avec sa cour et toute sa force armée, encouragé dans cette détermination par ses grands caïds et notamment par El-Glaoui.

Les deux sultans n'étaient guère en meilleure situation l'un que l'autre. Abd-el-Aziz, immobilisé à Rabat, aurait peut-être pu jouir encore d'assez de prestige pour reprendre l'avantage, mais les ressources lui faisaient défaut. Moulaï-Hafid, qui était sorti de Marrakech, paraissait incertain sur la route qu'il allait suivre, et il se trouvait, lui aussi, dans une situation militaire et financière très précaire. Cependant, par un coup d'Etat préparé par le chérif El-Kittani, qui était l'ennemi de la France, les oulémas de Fez prononcèrent la déposition du sultan Abd-el-Aziz, le 4 janvier 1908, et proclamèrent Moulaï-Hafid sultan du Maroc. Son succès, d'ailleurs, n'était pas encore assuré.

Les opérations dans la Chaouïa. — Du côté de Casablanca, l'inaction prolongée des troupes avait laissé se propager dans la Chaouïa une agitation hafidiste et antifrançaise. La situation changea par l'envoi, à la fin de décembre, du général d'Amade à la place du général Drude. Mais, avant l'arrivée de son successeur, ce dernier, saisissant une occasion favorable, s'empara, le 1er janvier 1908, de la kasba de Mediouna, située à 25 kilomètres de Casablanca. Le général d'Amade, arrivé le 5 janvier, donna tout de suite une vigoureuse impulsion aux opérations. Il occupa, dès le 10, la kasba de Fédala, nid de pirates sur le bord de la mer, au nord de Casablanca, et, le lendemain, Bou-Znika, par où la jonction pouvait être faite au besoin avec Rabat. Le 12, il s'empara de Ber-Rechid, à 37 kilomètres de Casablanca. Le 15 janvier, il attaqua dans les défilés, près de Settat, la mahalla hafidienne de Moulaï-Rechid, qui était renforcée de Chaouïas. Après une résistance obstinée, Settat fut occupée et le camp marocain détruit. Puis les troupes revinrent à Ber-Rechid.

Durant la fin du mois, le général d'Amade dirigea ensuite une opération de police dans le nord-est de la Chaouïa en faisant parcourir le pays par deux colonnes: l'une dite des Tirs (du nom de la région des terres noires), partie de Mediouna vers Bou-Znika, sous le commandement du colonel Boutegourd, l'autre, celle du littoral, conduite par le général lui-même, qui devait se diriger vers Mediouna. Elles se rencontrèrent à Aïn-Mkoun, conformément à leur programme, et, après avoir dû repousser les attaques des Mdakra et des Ziaïda, elles rentrèrent le 26 à Casablanca.

Des opérations furent alors entreprises pour pacifier le sud et le sud-ouest de la Chaouïa, où les dissidents s'étaient joints aux débris de la mahalla hafidiste de Moulaï-Rechid. Ces contingents attaquèrent, le 2 février, au sud de Ber-Rechid, une reconnaissance du colonel Boutegourd, qui leur infligea des pertes sensibles, mais après un combat meurtrier où il eut un officier tué, le lieutenant Ricard. Le général d'Amade se dirigea alors sur Ber-Rechid avec des forces nouvelles et, le 5 février, sur l'emplacement de l'affaire du 2, il fit subir à l'ennemi une défaite encore plus meurtrière que la première. Le lendemain, les troupes poursuivirent l'ennemi jusqu'à Settat, qui fut réoccupé, et, après s'être avancées sur le territoire des Oulad-Saïd, dans la direction de l'Oum-er-Rebia, elles revinrent à Ber-Rechid.


Gal d'Amade. (Phot. Pirou.)

Mais il fallait encore aller porter un coup décisif aux Mdakra et aux Ziaïda, les tribus les plus orientales, qui étaient toujours restées hostiles. Les colonnes des Tirs et du littoral prirent contact avec les Marocains le 18 février, les délogèrent de leurs positions et, le lendemain, un violent combat s'engagea à Sidi-Abd-el-Kerim, au sud-est de Ber-Rechid. En même temps, la colonne Taupin, partie de Bou-Znika, avait été attaquée, le 17 février, par des contingents considérables; elle livra sur l'oued Neffifikh un combat meurtrier où furent tués les lieutenants Boulhaut et Ahmed.

Le général d'Amade rentra à Casablanca, le 23 février, pour ravitailler ses troupes, et reprit bientôt les opérations contre les Mdakra. Ceux-ci étant venus, avec l'appui des contingents des Ziaïda, attaquer les Français près de l'oued Mellah, à Souk-el-Tnin, un sanglant combat leur fut livré où ils firent des pertes importantes. Le 8 mars, le général d'Amade, qui avait lancé ses effectifs contre le djebel Mgartou, remporta une brillante victoire sur les Mdakra, près de l'oued Acila, au sud de Souk-et-Tnin; les contingents Mzab, venus au secours des Mdakra, furent énergiquement repoussés vers le Sud.

De nombreux caïds vinrent se soumettre, mais il restait encore chez les Mdakra des éléments hostiles, notamment dans le Sud, où un agitateur, Bou Nouala (l'Homme à la cabane), qui vivait dans une misérable cabane d'un douar des Oulad-Saïd, soulevait les populations. Des rassemblements ayant été signalés du côté de la zaouïa El-Ourimi, le général d'Amade les atteignit et, le 15 mars, leur infligea un sanglant échec.

A ce moment, le général Lyautey, commandant la division d'Oran, et le ministre de France au Maroc, Regnault, arrivèrent à Casablanca pour se rendre compte de la situation politique et militaire. C'est toujours la pacification de la région de la Chaouïa qui était l'objectif du gouvernement. L'hostilité s'était surtout maintenue au sud par suite de la présence des mahallas de Moulaï Hafid. Aussi est-ce de ce côté que le général d'Amade fit porter tous ses efforts afin de vaincre les dernières résistances des Mdakra.

Le 29 mars, deux pelotons de cavalerie se heurtèrent près de Souk-el-Khemis à une embuscade de Marocains qui leur fit subir des pertes sérieuses : deux officiers furent tués, les lieutenants Silvestre et du Boucheron. Trois postes furent installés dans le pays des Mdakra.

Il fallait toujours compter avec les mahallas de Moulaï-Hafid, dont une fraction vint reprendre Settat et poussa une pointe vers Ber-Rechid le 5 avril, cherchant à soulever les tribus. Le général d'Amade réoccupa Settat le 7 avril et y installa une garnison permanente. La mahalla hafidienne fut refoulée de crête en crête, mais, dans ces opérations, nous perdîmes un officier, le capitaine Loubet.

La partie de la Chaouïa comprise entre Casablanca et Settat était entièrement dégagée, et les postes établis tenaient les tribus en respect. Le général d'Amade alla alors installer un poste permanent à l'entrée du territoire des Mzab et se porta vers les Mdakra, toujours irréductibles. Il lança, le 11 mai, trois brigades sur les montagnes des Mdakra; les Marocains subirent de fortes pertes et, du 23 au 25, tout le terrain à l'est de la kasba Ben-Ahmed fut déblayé.

De tous les côtés, la pacification faisait de rapides progrès dans la Chaouïa, et les tribus venaient les unes après les autres faire leur soumission. La période des opérations de guerre semblait devoir être close, et le général d'Amade, qui avait ramené le gros de ses troupes à Casablanca, en passa une grande revue le 7 juin. Il dut seulement, le 27 juin, à la suite d'incidents provoqués par le gouverneur hafidiste d'Azemmour, envoyer dans le Sud-Ouest des troupes, devant lesquelles le pacha de Moulaï-Hafid prit la fuite. Le général d'Amade, passant l'Oum-er-Rebia, alla, sans armes et sans escorte, visiter l'amel d'Azemmour.

Les progrès du prétendant Moulaï-Hafid; son succès. — A la nouvelle de la proclamation de Moulaï-Hafid à Fez, le sultan Abd-el-Aziz se confia entièrement à la France, lui demandant son appui et sa protection pour exécuter les réformes. Mais le gouvernement français déclara sa volonté de garder sa neutralité et de ne pas intervenir entre Abd-el-Aziz et son compétiteur. En février 1908, une avance d'argent fut faite au sultan, mais à la condition qu'elle ne servirait pas à solder les mahallas dirigées vers l'intérieur.

La situation de Moulaï-Hafid était cependant précaire, et il lançait de tous côtés des appels pressants d'hommes et d'argent, qui donnaient peu de résultats. Au mois d'avril, il semblait perdre du terrain chaque jour et paraissait de plus en plus indécis sur la conduite à suivre, quand on apprit qu'il se dirigeait sur Fez; il y arriva le 7 juin, en passant par Meknès.

Abd-el-Aziz, de son côté, avait, le 3 mai, repris Safi, ce qui le rendait maître de tous les ports du littoral ouverts au commerce européen. Son lieutenant, Mtougui, appuyé sur Mogador resté fidèle, remporta quelques succès aux environs de Marrakech et décida le sultan à se porter vers cette ville. Il laissa Rabat le 12 juillet avec une assez forte mahalla, et, ayant franchi l'Oum-er-Rebia le 30, il sembla, à un moment, bien près d'atteindre son but. Mais, alors qu'il n'était plus qu'à deux étapes de la ville, sa mahalla, attaquée à l'improviste par des tribus hostiles, fut prise d'une telle panique, qu'elle fut mise en déroute presque sans avoir combattu. Vaincu, Abd-el-Aziz arriva à Settat le 21 août, avec les débris de sa troupe, et fut recueilli par nos avant-postes.

Cette déroute imprévue fut immédiatement suivie de la proclamation de Moulaï-Hafid, à Tanger et dans plusieurs autres ports, Rabat, Larache, Mazagan. Il fut ensuite reconnu le 2 septembre à Oudjda, puis, quelques jours après, à Safi et Mogador, enfin, le 26 novembre, à Casablanca, après qu'Abd-el-Aziz en fut parti pour Tanger, sa cause étant définitivement perdue.

Opérations dans les confins sud-oranais. — En même temps qu'avaient eu lieu, durant la première moitié de l'année 1908, de longues opérations dans la Chaouïa, une grande agitation avait été provoquée dans le Tafilalet par les menées hafidistes et, en mars, des préparatifs avaient été faits pour lancer une grande harka dans les régions de Béchar et de Figuig. Dans la nuit du 15 au 16 avril, elle vint attaquer la colonne Pierron à El Menabeh, au nord du poste de Talzaza; les Marocains furent repoussés, mais les troupes françaises subirent des pertes sérieuses.


Cel Allix. (Phot. Pénabert.)

La harka, arrêtée dans son élan, n'avait cependant pas été dissociée; elle se tenait à Boudenib, prête à reprendre l'offensive. Le général Vigy se porta vers elle et la rencontra, le 13 mai, à la palmeraie de Beni-Ouzien, où s'engagea un sanglant combat; les Français eurent 14 tués, dont 4 officiers, mais l'ennemi abandonna ses positions. Le lendemain, le général Vigy se rendit maître du camp de la harka, puis du ksar de Boudenib. La déroute de la harka fut complète; elle laissa sur le terrain ses tentes et tout son matériel. On maintint un poste à Boudenib pour surveiller le Tafilalet.

L'avènement de Moulaï-Hafid réveilla les sentiments xénophobes des tribus du Haut-Guir, et la harka s'étant reformée en septembre, de brillantes opérations furent conduites contre elle par la colonne Allix. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 310, Boudenib.) Une reconnaissance poussa jusqu'aux

sources de l'oued Guir, mais sans occuper la région, et la colonne Allix rentra à Boudenib le 13 septembre.

L'avènement de Moulaï-Hafid et l'Europe. — Son autorité étant désormais substituée à peu près partout à celle d'Abd-el-Aziz, Moulaï-Hafid devait maintenant, pour affermir son pouvoir, se faire reconnaître par les puissances européennes. Mais cette reconnaissance suscita entre les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras quelques divergences de vues, quant aux garanties à exiger de lui.

La France et la plupart des autres puissances estimaient que la reconnaissance de Moulaï-Hafid ne pouvait être faite sans qu'il fournît des garanties pour l'exécution de l'Acte d'Algésiras. Le nouveau sultan avait été, en effet, porté au pouvoir par le parti xénophobe, et il était à craindre que les réformes acquises depuis 1906 n'eussent pas avec lui la plénitude d'exécution sur laquelle on comptait. Mais, dans l'opinion qui fut d'abord exprimée en Allemagne, la chute de Moulaï-Hafid était une défaite pour la France, et il n'y avait pas à différer sa reconnaissance.

Quoi qu'il en soit, dès que la nouvelle de la proclamation de Moulaï-Hafid à Tanger avait été connue, les gouvernements français et espagnol s'étaient concertés sur les mesures à prendre, et ils avaient préparé une note destinée à faire connaître aux chancelleries leurs vues sur les garanties à exiger du nouveau sultan.

Le 14 septembre, le corps diplomatique à Tanger reçut une lettre de Moulaï-Hafid, déclarant qu'il reconnaissait les traités conclus entre ses prédécesseurs et toutes les puissances, notamment l'Acte d'Algésiras. Le même jour, la note franco-espagnole fut remise aux chancelleries. La France et l'Espagne considéraient que leur intérêt spécial au Maroc les désignait pour présenter des propositions aux autres gouvernements, en subordonnant la reconnaissance du nouveau maghzen à l'obtention de garanties communes à tous les intérêts étrangers, à savoir : la confirmation, de l'Acte d'Algésiras et des mesures d'exécution prises pour l'appliquer, notamment des droits conférés à la France et à l'Espagne pour la surveillance de la contrebande des armes sur mer; la confirmation de tous les autres traités à l'égard des gouvernements étrangers, du corps diplomatique et des particuliers; l'acceptation de la responsabilité des dettes du maghzen; la confirmation des pouvoirs de la commission des indemnités de Casablanca; le désaveu officiel et formel de la guerre sainte; l'adoption immédiate des mesures nécessaires pour assurer la sécurité autour des ports et sur les principales routes qui vont à l'intérieur. Les puissances, était-il dit aussi, devaient conserver le droit d'exiger directement du nouveau sultan le règlement des questions qui touchent à leurs intérêts particuliers, notamment, en ce qui concernait la France et l'Espagne, le remboursement de leurs dépenses militaires et le payement d'indemnités pour les meurtres de leurs nationaux. Enfin, on ajoutait qu'il serait convenable que le sultan accordât un traitement honorable à Abd-el-Aziz.


Moulaï-Hafid. (Phot. Harlingue.)

Le gouvernement allemand répondit à cette note, le 23 septembre, sur un ton conciliant, tout en faisant quelques réserves. Il faisait notamment observer que les engagements, emprunts ou traités imposés à Moulaï-Hafid ne pouvaient avoir de valeur que s'ils étaient contractés conformément aux prescriptions de l'Acte d'Algésiras; il demandait aussi qu'on laissât à Moulaï-Hafid quelque franchise de mouvement pour les mesures à prendre en vue d'éviter le retour de nouvelles excitations parmi les populations.

Malgré l'incident des légionnaires de Casablanca survenu sur ces entrefaites (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 423, FRANCE), et qui créa entre la France et l'Allemagne un état de tension assez sérieux, les négociations continuèrent, et la France et l'Espagne ayant remis aux puissances, le 29 septembre, une nouvelle note dans laquelle elles tenaient compte des observations de l'Allemagne, celle-ci y adhéra, le 27 octobre.

Enfin, Moulaï-Hafid accepta les conditions qui lui étaient posées dans la note franco-espagnole, par une lettre que reçut le corps diplomatique, à Tanger, le 7 décembre; il se borna à quelques observations au sujet de créances de particuliers contre le maghzen. Le doyen du corps diplomatique, le ministre de Portugal, lui notifia, le 9 janvier 1909, la reconnaissance des puissances.

Les réformes et les rapports avec la France. — Malgré l'état troublé du Maroc, l'application de quelques-unes des réformes prévues par l'Acte d'Algésiras avait pu être poursuivie. La police avait été organisée dans les ports par le commandant Mangin et ses collaborateurs. Des règlements relatifs à certaines matières administratives, expropriations, commerce des armes de chasse, cabotage, etc., avaient été rendus exécutoires.

Avant même que la reconnaissance des puissances lui eût été notifiée, le sultan Moulaï-Hafid avait manifesté son désir de se mettre en rapport avec le représentant de la France; le ministre Regnault, invité à se rendre à Fez, y arriva le 31 janvier 1909 et fut reçu par le sultan le 3 février. Les négociations semblèrent d'abord se poursuivre avec un plein succès; elles ne pouvaient d'ailleurs être que facilitées par l'accord signé le 9 février, entre la France et l'Allemagne, par lequel les deux puissances précisaient la portée qu'elles attachaient à l'Acte d'Algésiras. On pouvait donc espérer que les deux questions principales, l'établissement de la sécurité dans l'empire et la reconnaissance des dettes du maghzen vis-à-vis de la France, allaient être résolues; déjà, Moulaï-Hafid avait accepté la désignation du commandant Mangin comme instructeur des armées chérifiennes et de l'ingénieur Porché, comme conseiller technique du maghzen, et il avait désigné les membres de la mission chargée d'aller négocier un emprunt à Paris. Mais, le 31 mars, le ministre de France Regnault rentra à Tanger, sans avoir pu obtenir du sultan un acquiescement définitif aux propositions qui lui avaient été soumises. Il fut seulement entendu que les conversations seraient continuées à Paris avec El-Mokri, envoyé en France en mission financière, puis reprises à Rabat, où le ministre de France devait de nouveau converser avec Moulaï-Hafid. Quant au ministre d'Espagne, Merry del Val, il échoua complètement dans ses négociations.

Moulaï-Hafid et les prétendants. — Le nouveau sultan fut assez heureux pour consolider son pouvoir en se débarrassant des prétendants qui le lui avaient disputé.

Moulaï-Hafid venait à peine d'être proclamé à Tanger et dans les principales villes, qu'un troisième sultan faillit surgir, Moulaï-Mohammed, le borgne, frère aîné des deux sultans, le vainqueur et le vaincu. Ce fils de Moulaï-Hassan, qu'Abd-el-Aziz avait maintenu en captivité, n'en était sorti que le jour où l'on avait voulu dévoiler la supercherie d'un autre prétendant, le Rogui, qui avait usurpé son nom et sa qualité. Bien qu'il fût tenu étroitement surveillé à Casablanca, il n'en avait pas moins été proclamé par des tribus voisines de Rabat. Arrêté près de la ville, il fut de nouveau interné.

Un autre adversaire plus dangereux fut le chérif Kittani. Après avoir fait proclamer Moulaï-Hafid à Fez, il s'était retourné contre lui, lui reprochant de se montrer trop conciliant à l'égard des Européens. S'étant enfui de Fez, le 18 mars 1909, il essaya de se faire proclamer sultan et de soulever les tribus chez lesquelles il avait des partisans. Mais le sultan l'ayant fait poursuivre, Kittani fut saisi et incarcéré, et ses zaouïas furent fermées; il mourut dans sa prison le 3 mai. Cet incident avait montré combien le sultan avait à compter avec l'intransigeance des sentiments xénophobes, et il n'avait pas été sans doute étranger au brusque revirement qu'il avait montré à l'égard de l'ambassade française.

Restait enfin Bou-Hamara, cet autre prétendant qu'on appelait le Rogui, qui, en mars 1909, fit une tentative sur Fez, dont il s'approcha jusqu'à une dizaine de kilomètres. Une mahalla chérifienne le fit rétrograder et, avec l'appui de la mission militaire française, soumit la tribu des Aït-Youssi. Au mois de juin, le Rogui reprenait l'offensive, et un de ses lieutenants menaça Fez de très près. Après une guerre d'escarmouches, le prétendant fut mis en déroute, le 11 août, par les troupes chérifiennes, appuyées par l'artillerie des instructeurs français; surpris dans un marabout, où il s'était enfermé, il fut fait prisonnier. Le sultan fit enfermer le vaincu dans une sorte de cage et l'exposa ainsi sur une place de Fez; il fit subir aux prisonniers rogistes d'atroces supplices et, irrité par une protestation des puissances contre ces cruautés, il fit exécuter Bou-Hamara dans l'intérieur du palais, le 12 septembre. (V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 58.)

Campagne de l'Espagne dans le Rif. — Une mission marocaine venait d'être envoyée en Espagne pour engager de nouvelles négociations quand de graves incidents se produisirent à Melilla. Des travaux entrepris pour l'exploitation de mines sur le territoire des Beni-bou-Ifrou, près de Selouen, résidence du Rogui, provoquèrent l'hostilité des Rifains, qui, le 9 juillet, attaquèrent les ouvriers du chemin de fer en construction et tuèrent plusieurs d'entre eux.

Ce fut le prélude de véritables opérations militaires. Le général Marina ayant donné une grande extension à sa ligne d'occupation, les Kabyles essayèrent de couper ses communications avec Melilla. Il y eut, durant tout le mois de juillet, une série de combats très violents, où les Espagnols firent d'énormes pertes en hommes et en officiers. La plus grave affaire eut lieu le 27; la colonne organisée pour rétablir les communications perdit le général Pintos, qui la commandait, deux colonels et de nombreux officiers, en voulant s'emparer des premiers contreforts du mont Gourougou, où s'étaient concentrés les Maures. Le général Marina, ayant reçu des renforts qui portaient ses effectifs à 48.000 hommes, voulut tourner l'obstacle et essayer d'envelopper l'ennemi. Il organisa deux colonnes: l'une qui devait longer la Mar-Chica, sous la protection des feux de l'escadre, et gagner Selouen; l'autre, qui avait pour mission de rejoindre le même point en contournant à l'ouest le mont Gourougou et le massif minier de Beni-bou-Ifrou.

La première colonne alla occuper Souk-el-Arba, à l'extrémité de la Mar-Chica, battit le pays des Kebdana, puis, revenant au nord-ouest, s'empara de Nador. Pendant ce temps, le général Marina avait agi avec succès au nord du Gourougou et, après des engagements assez vifs avec les Beni-Sikar, les 22 et 23 septembre, occupa des positions importantes, couvrant Melilla. Le 27 septembre, la kasba de Selouen, au sud, tomba, après un léger combat, aux mains du général Tovar venu de Melilla pour appuyer les opérations de la colonne qui avait pris Nador; le 29, le massif du Gourougou fut occupé. Mais, le lendemain, une reconnaissance commandée par le général Tovar fut brusquement attaquée, à Souk-el-Khemis, par une forte troupe de Rifains; les Espagnols eurent à subir un violent combat, où ils eurent une quinzaine de tués, dont le général Vicario.


Gal Marina.

L'Espagne ayant envoyé, à la suite de cette affaire, de nouveaux renforts, l'importance des forces qu'elle avait au Maroc inquiéta quelques puissances, notamment la France, qui pouvait craindre de la voir occuper Taza, sur la route d'Oudjda. Le général d'Amade exprima ouvertement ses appréhensions à ce sujet, le 7 octobre, dans une interview qui lui valut sa mise en disponibilité, mais qui amena l'Espagne à faire des déclarations rassurantes.

Les opérations de l'Espagne au Maroc ne devaient d'ailleurs pas tarder à prendre fin. Elle acheva de s'établir sur les points principaux de la péninsule qui domine Melilla au nord et du cap des Trois-Fourches, et l'occupation par le général Arizon, le 7 novembre, d'une position sur le mont Gourougou commandant Melilla et tous les territoires avoisinants, permettait de considérer les opérations militaires comme terminées.

Reprise des négociations avec la France. — El-Mokri avait été envoyé en France par le sultan comme il avait été convenu et, le 14 août 1909, le ministre des affaires étrangères, Pichon, lui remit une note énumérant les conditions posées comme nécessaires : subordination de l'évacuation de la Chaouïa à l'installation par le maghzen d'une force capable de maintenir l'ordre et de goums indigènes organisés par l'autorité militaire française, et de l'évacuation de Casablanca au remboursement des dépenses militaires; fin de l'agitation de Ma-el-Aïnin en Mauritanie; application de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras relatif au droit de propriété des étrangers; création d'une force maghzénienne pour veiller à l'exécution des accords de 1901 et 1902 relatifs aux confins algéro-marocains; payement des dettes du maghzen et remboursement des dépenses militaires françaises.

Les représentants du sultan admirent en principe, le 25 octobre, l'emprunt de 150 millions, destiné à payer les 80 millions de dettes du maghzen et les 70 millions de dépenses militaires; mais le sultan réclamait l'évacuation immédiate de la Chaouïa et de Casablanca et se refusait à confier au général Lyautey les pouvoirs nécessaires pour l'organisation de la police et le fonctionnement des accords.

Ce fut seulement le 16 décembre qu'El-Mokri apporta une réponse du sultan aux propositions françaises, favorable dans l'ensemble. Le 4 février 1910, le texte des accords signés à Paris par son ambassadeur fut remis au sultan; mais, comme celui-ci cherchait encore à gagner du temps, le gouvernement français lui fit remettre un ultimatum

le 22 février; le 26, le sultan signa toutes les propositions. L'accord fut définitivement conclu à Paris, le 4 mars 1910, entre le ministre des affaires étrangères et les représentants du sultan.

L'accord du 4 mars 1910. — Ce document comprend trois accords: l'un relatif à la Chaouïa, l'autre à la région frontière et le troisième à la question financière.

Il fut convenu que le corps d'occupation évacuerait complètement la Chaouïa, lorsque le maghzen aurait installé dans cette région une force marocaine de 1.500 hommes constituée sous la direction de la mission militaire française dans des conditions analogues à celles de la police des ports. Le maghzen prendrait alors possession des installations créées par le corps d'occupation dans la Chaouïa et à Casablanca, telles que télégraphes, ponts, chemins de fer, etc., qui seraient maintenus et exploités sous son autorité. Le gouvernement chérifien acceptait de payer les frais de guerre occasionnés par l'occupation des troupes françaises. Le gouvernement de la République déclarait qu'il n'avait jamais cessé de considérer le territoire de Casablanca comme territoire marocain et qu'il enretirerait ses troupes lorsque l'organisation prévue pour la Chaouïa sera en état d'assurer le maintien de l'ordre. Le maghzen s'engageait à donner des satisfactions au sujet du Cheikh Ma-el-Aïnin. Enfin, le gouvernement chérifien donnerait des instructions en vue de l'application de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras, relatif au droit de propriété immobilière des étrangers.


Regnault. (Phot. Pirou.)

Relativement à la région frontière, l'accord confirme les arrangements antérieurs. Le gouvernement français déclarait qu'il ferait évacuer par ses troupes Oudjda, les Beni-Snassen, Bou-Anane et Boudenib, quand le régime prévu par ces arrangements serait réalisé. Mais seraient maintenus les postes situés sur le territoire de parcours des Doui-Menia et des Oulad-Djérir, qui avaient accepté la juridiction du gouvernement général de l'Algérie, de même que Berguent, ces postes étant nécessaires à la protection de la frontière algérienne. Toutefois, le gouvernement français admettait le principe du payement d'une indemnité. En ce qui concerne Boudenib et Bou-Anane, le gouvernement français était disposé à les évacuer sans attendre que le maghzen y eût installé une force organisée, à la condition que la liberté des relations commerciales et la sécurité des caravanes fussent suffisamment assurées.

Quant à la question financière, elle fut réglée conformément aux dispositions de la note remise à l'ambassade chérifienne le 14 août 1909, sauf quelques modifications et réserves ultérieures.

L'emprunt marocain. — Les conditions et le but de l'emprunt ayant été définis dans une lettre du ministre des affaires étrangères Pichon au représentant de la France au Maroc, Regnault, en date du 21 mars, le contrat d'emprunt fut signé le 17 mai 1910 à Paris par El-Mokri avec la Banque d'Etat du Maroc.

L'emprunt, d'un montant effectif de 90 millions, portait 5 pour 100 d'intérêts et était amortissable en 75 ans. Les fonds en seraient appliqués à la liquidation des engagements contractés par le maghzen antérieurement au 30 juin 1909 au règlement des créances nées des affaires de Casablanca, aux payements ou avances pour les travaux effectués dans les ports ou en cours d'exécution.

Cet emprunt, qui consolidait les finances marocaines grâce à l'appui et au contrôle de la France, était garanti par l'excédent disponible des droits de douane et divers autres produits et revenus, sauvegardant pleinement les intérêts de la France et ceux des souscripteurs.

Opérations contre Ma-el-Aïnin. — Malgré la promesse du sultan de faire cesser les provocations du marabout Ma-el-Aïnin (v. ci-dessus, p. 236), cet agitateur fanatique n'avait pas cessé d'entretenir l'hostilité contre la France. De la Mauritanie d'où il avait été repoussé, il avait transporté son centre d'action au Maroc, et il se dirigeait vers les frontières de la Chaouïa, menaçant de razzier les tribus fidèles à la France. Les colonnes envoyées par le général Moinier le mirent en déroute, après des combats meurtriers, en juin 1910, dans le Tadla. (V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 805, TADLA.) La France fut d'ailleurs bientôt débarrassée de cet ennemi qui mourut à Tiznit, dans le sud du Maroc, le 28 octobre.

Révoltes marocaines et investissement de Fez. — Un attentat avait été dirigé, le 14 janvier 1911, dans la région de la Chaouïa, près de Merchouch, contre une petite troupe française conduite par le capitaine Nancy qui se rendait chez les Zaër, pour mettre fin à un différend relatif à une question de pâturage entre eux et les Mdakra; surpris à l'improviste, les Français avaient été entourés, et en peu d'instants plusieurs des leurs, parmi lesquels le lieutenant Marchand, étaient tombés frappés à mort.

Cette affaire causa, chez les Zaër, une certaine effervescence, qui eut sa répercussion chez plusieurs autres tribus. Il importait de punir cet attentat et de rétablir la sécurité dans la Chaouïa. On décida de renforcer le corps d'occupation de cette région, non d'ailleurs pour réprimer les auteurs du guet-apens de Merchouch, mais pour assurer la défense de la Chaouïa menacée par les Zaer.

Le sultan avait compté pouvoir châtier lui-même les rebelles, mais son autorité était compromise par les révoltes qui prenaient un caractère de jour en jour plus grave et plus inquiétant; elles devaient aboutir à l'investissement de Fez et à la nécessité, pour la France, d'envoyer de nouvelles troupes pour rétablir l'ordre et assurer la sécurité des Européens.

Tels sont les événements qui ont précédé au Maroc l'envoi sur Fez de l'expédition d'avril 1911, dont nous aurons, dans un prochain numéro du *Larousse Mensuel*, à faire l'histoire. A l'actif de la France, ils comportent un très remarquable et très heureux essai de pacification de la Chaouïa et des confins algéro-marocains, en même temps qu'un effort sincère pour faciliter au sultan l'exercice de son autorité, conformément au vœn de la conférence d'Algésiras, qu'aucune puissance n'a mieux respecté que la France. Il n'a pas dépendu d'elle que la question marocaine prît jamais une tournure dangereuse. — Gustave REGELSPERGER.

***Mercadier** (*Ernest*-Jules-Pierre), physicien français, né à Montauban le 4 janvier 1836. — Il est mort à Paris le 27 juillet 1911. Son nom est lié à quelques-uns des progrès les plus remarquables de la physique électrique et de la télégraphie françaises: l'électro-diapason, le télégraphe multiplex, le thermophone, d'intéressants dispositifs de récepteurs à sélénium et à noir de fumée, etc., figurent au nombre de ses découvertes, qui ont été rappelées, en même temps que les principales étapes de sa carrière, au tome VI du *Nouveau Larousse illustré*. Ernest Mercadier, qui avait été nommé en 1881 directeur des études à l'Ecole polytechnique, avait renoncé à ces fonctions en 1903. On ajoutera à la liste de ses ouvrages un certain nombre de notices, d'un haut intérêt scientifique, publiées dans divers recueils, en particulier dans les « Annales télégraphiques » et dans les « Comptes rendus » de l'Académie des sciences: *Sur la mesure des intervalles musicaux*, avec Cornu (1869 à 1873); *l'Electro-diapason à mouvement continu*, dans le « Journal de physique » (1873); *Recherches sur les dimensions des grandeurs électriques et magnétiques* (id. 1883); *Recherches sur les vibrations des lames élastiques rectangulaires et circulaires et des fils métalliques* (« Comptes rendus de l'Acad. des sciences », 1884-1891); *Sur la théorie du téléphone* (« Journal de physique », 1886); *Monotéléphone ou Résonateur magnétique*, (« Annales télégraphiques », 1887); *Sur les relations générales entre les coefficients des lois fondamentales de l'électricité et du magnétisme* (id. 1893); etc. Ces différents travaux lui avaient valu des médailles d'or à l'Exposition d'électricité de 1881 et à l'Exposition universelle de 1900, et l'Institut lui avait naguère décerné un de ses prix les plus importants pour l'ensemble de ses œuvres. — H. TRÉVISE.


Mercadier. (Phot. Pirou.)

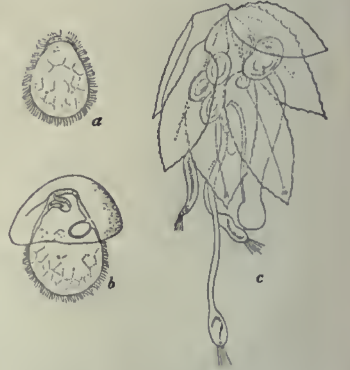
***métamorphose** n. f. — ENCYCL. *Le phénomène de la métamorphose dans la série animale.* Abstraction faite des vues philosophiques qui permettent de les rattacher l'un à l'autre comme deux modalités du même phénomène, on observe que le développement postembryonnaire s'opère chez les animaux suivant deux processus pratiquement bien distincts.

Les uns n'ont, pour passer de l'embryon à la forme adulte de leur espèce, qu'à accroître simplement leurs organes, qui tous existent à la naissance: c'est le développement *direct*. Il coïncide avec une différenciation embryonnaire active et intense. Chez les autres, au contraire, cette phase embryonnaire est simple et abrégée, et le jeune animal, se trouvant à la naissance très peu différencié, n'étant encore, auprès de la forme typique et parfaite de son espèce, qu'un masque, une *larve*, doit progressivement se débarrasser de cet aspect larvaire par une série de transformations, de nombre et d'importance variés, dont l'ensemble constitue le développement *par métamorphose*.

Le développement direct suppose l'existence, à la disposition du jeune être et avant sa naissance, d'un abondant vitellus nutritif, ou, à défaut, d'une suffisante compensation alimentaire. C'est ainsi que, chez les oiseaux, l'œuf, très gros, renferme un volumineux vitellus et que, chez les mammifères, le jeune est, avant sa naissance et quelque temps encore après, un véritable parasite vivant aux dépens de la substance maternelle.

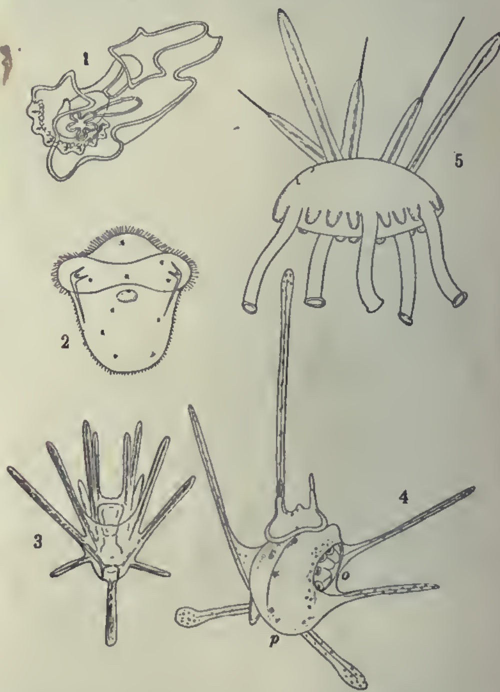
En revanche, dans la métamorphose, l'œuf est relativement petit, peu fourni de réserves vitellines, et l'animal, naissant hâtivement, doit aussitôt chercher dans son milieu et se procurer en mangeant les aliments qui lui ont été refusés pendant sa vie embryonnaire.

Une conséquence du développement par métamorphose est la fécondité, la substance formatrice des embryons n'étant en ce cas divisée qu'en petites portions, et pouvant par suite fournir un grand nombre de ces portions, tandis que, dans le développement direct, la descendance est nécessairement restreinte, chaque embryon exigeant une grosse fraction de la substance formatrice. D'ailleurs, la fécondité est nécessaire aux animaux à métamorphose, qui, naissant très débiles et très mal outillés, payent aux chances de destruction un lourd tribut.



1. CŒLENTÉRÉS: Développement d'un siphonophore (*agalmopsis*): *a*. Larve ciliée infusoréiforme; *b*. Apparition du bouclier en coiffe; *c*. Jeune colonie avec pneumatophore, boucliers, capsules urticantes, polype.

Les métamorphoses n'ont été pendant longtemps connues et admises que chez les insectes et les batraciens, où l'observation quotidienne peut les constater. Mais les travaux des naturalistes contemporains ont révélé qu'on trouve des exemples de ce mode de développement dans tous les grands groupes, ou à peu près, de la série zoologique.



2. ECHINODERMES: 1. Larve *bipinnaria* d'étoile de mer; 2. Tres jeune larve d'oursin; 3. *Pluteus* d'oursin (*spatangus*); 4. Oursin (*o*) se formant de sa larve *pluteus* (*p*) [*arbacia*]; 5. Jeune oursin avec le *pluteus* en voie de régression (*arbacia*).

Chez les spongiaires, qui sont encore bien bas dans l'échelle, puisqu'on peut les considérer comme des colonies de protozoaires à éléments solidarisés, l'individu, fixé à l'état adulte, commence sa vie sous la forme d'une larve mobile composée de deux parties dissemblables, dont la supérieure est munie de longs cils qui servent à la natation. Cette larve peut ainsi librement chercher le point

où se déroulera l'existence sédentaire de l'éponge qui doit en dériver par voie de métamorphose.

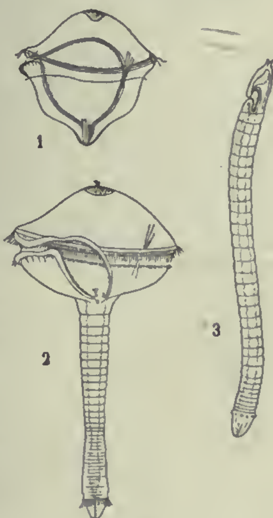
De même, chez les cœlentérés (coraux, polypes, anémones de mer), le développement comporte en général l'alternance d'un stade larvaire doué de mobilité et d'un stade adulte, soit rigoureusement fixé, soit au moins étroitement sédentaire, quelquefois passivement flottant. Dans ce groupe, l'individu quitte ordinairement l'œuf sous la forme d'une larve munie de cils et tout à fait semblable d'aspect à un infusoire. La transformation en adulte d'une semblable larve s'opère essentiellement par l'acquisition d'une bouche, d'une cavité gastrique, de tentacules propres à capturer les proies, et, fréquemment, par la substitution de la vie sédentaire à la vie errante.

Cette métamorphose peut d'ailleurs s'accompagner de détails accessoires qui en compliquent les phases. Chez les siphonophores, par exemple, qui sont des colonies flottantes de polypes très étroitement solidarisés et en même temps très différenciés suivant le rôle que chacun d'eux doit remplir dans la communauté, la larve en voie de transformation acquiert d'abord ou bien une cloche nataloire, ou bien un bouclier en forme de coiffe, ces éléments pouvant être d'ailleurs définitifs ou seulement provisoires. Chez les méduses, la larve ciliée (*planula*), qui est à symétrie bilatérale, n'engendre les adultes à symétrie rayonnante que par l'intermédiaire d'un stade transitoire, le scyphistome, dont la moitié supérieure se divise par étranglements en une série de disques superposés, destinés chacun à acquérir des appendices et à devenir une méduse libre.

Les échinodermes (étoiles de mer, oursins, holothuries) sont, à l'état adulte, des animaux rayonnés et rampants; mais la plupart naissent sous forme de larves nageantes et à symétrie bilatérale. Le développement direct est rare dans ce groupe : quelques oursins, quelques astéries soit vivipares, soit munies d'une cavité incubatrice où se développent leurs œufs volumineux et pondus en petit nombre, sont seuls à brûler l'étape larvaire.

Toutes les autres espèces subissent des transformations compliquées. Les première phases du développement sont à peu près les mêmes dans les divers groupes, mais, peu à peu, des caractères spéciaux différencient les larves des différents types. Tandis que celles des étoiles de mer s'orientent vers les formules *bipinnaria* ou *brachiolaria*, où la portion ventrale antérieure du corps, au-dessus de la bouche, est circonscrite par une couronne de cils, et que celles des holothuries deviennent des *auricularia*, à oreillettes ciliées, les larves des oursins évoluent vers la figure du *pluteus*, caractérisé par un allongement notable des appendices, qui de plus renferment toujours des pièces calcaires.

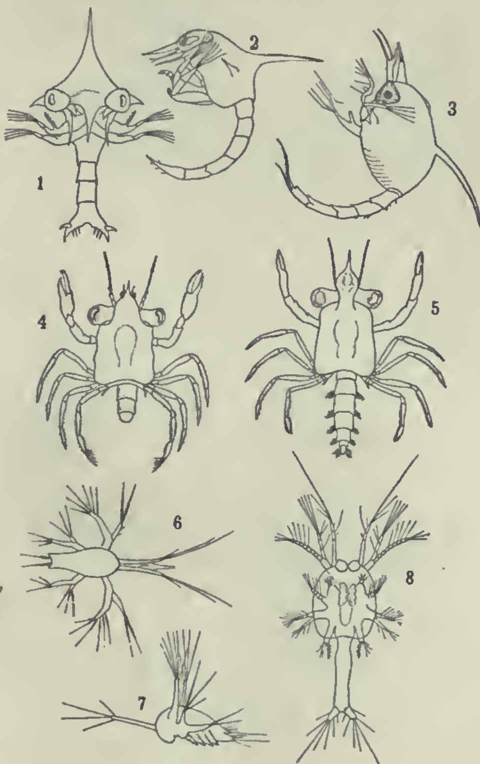
De sa larve infusoiréiforme l'échinoderme rayonné éclôt grâce à des formations nouvelles développées dans la peau de cette larve, qui de tous ses organes ne conserve que son intestin, son estomac, et le tube dorsal représentant l'ébauche du système des vaisseaux ambulacraires. Un tissu intermédiaire apparaît ainsi, avec la participation de la peau, qui est le siège de dépôts calcaires, et devient le squelette dermique de l'échinoderme; l'ébauche de celui-ci ne tarde pas à se montrer, sous la forme d'un corps, soit sphérique, soit pentagone, ou d'une petite étoile à bras courts. Sa masse, s'accroissant, l'emporte progressivement sur celle de la larve, dont les organes s'atrophient, se résorbent, s'effacent. A l'estomac larvaire, englobé dans le corps de l'échinoderme, et qui se sépare par déchirure de l'œsophage primitif, s'adaptent un œsophage neuf et une nouvelle bouche.


3. VERS : Développement d'une annélide (*polygordius*); 1. Jeune larve; 2. Larve plus âgée avec segmentation de la partie post-orale; 3. Jeune individu dégagé de sa larve.

Dans l'embranchement si hétérogène des vers, la métamorphose est fréquente; elle s'observe surtout avec un maximum de différenciation chez les espèces marines. Le premier stade de la vie individuelle de ces animaux se déroule souvent sous la forme d'une larve munie d'une couronne de cils en avant de la bouche et de plusieurs cercles de cils. Ce stade constitue la trochosphère ou larve de Lovén; il engendre l'annélide par segmentation de sa région post-orale. Dans certains types adaptés au parasitisme, comme les trématodes et les cestodes, cette métamorphose devient une génération alternante plus ou moins compliquée, caractérisée par le fait que les deux sortes d'individus qui se succèdent dans le cycle habitent un milieu différent, et aussi par l'alternance de la vie parasitaire et de la vie libre.

Chez les arthropodes (crustacés, insectes, arachnides, myriapodes), le développement par métamorphose est le plus communément réalisé, et les changements successifs de la forme, quelle que soit leur importance, s'y accomplissent à la faveur de *mues*, c'est-à-dire par la substitution d'une nouvelle peau à l'ancienne, qui tombe et est rejetée comme un sac inutile. La larve des arthropodes diffère généralement de la forme adulte qu'elle doit engendrer par le nombre des anneaux du corps; et, lorsque les segments sont en nombre égal dans l'adulte et dans la larve, ordinairement ils ne sont pas, chez cette dernière, soudés par groupes pour former des régions distinctes. Il en résulte pour la larve une segmentation uniforme, qui, jointe au mode de locomotion et au genre de vie, lui crée d'évidentes analogies avec les annélides.

D'une manière générale, la métamorphose de l'arthropode a pour objet et résultat le groupement solidaire des segments du corps en un petit nombre de centres de coalescence, soit en trois (tête, thorax et abdomen), soit même en deux seulement (céphalothorax et abdomen). Mais les processus suivant lesquels s'accomplit cette fusion des segments sont très divers. Chez les crustacés, par exemple, l'état adulte ne se dégage souvent de la larve qu'à la faveur de transformations successives, nombreuses et importantes. Il est assez difficile d'exposer l'enchaînement complet de ces transformations, parce que la plupart des espèces brûlent une ou plusieurs étapes; théoriquement, on peut cependant en donner une formule assez simple, sur laquelle, bien entendu, la réalité greffe des variations de détail.


4. CRUSTACÉS : 1. Crabe au stade zoé, face ventrale (*callinectes*); 2. Le même, vu latéralement ; 3. Zoé d'*Inachus*; 4. Stade megalops de *callinectes* ; 5. Stade megalops de *portunus*; 6, 7, 8. Stades nauplius, metanauplius et zoé de *penæus*.

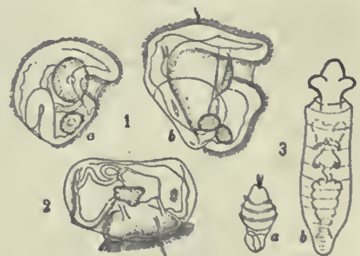
Au sortir de l'œuf, la larve du crustacé se présente sous la forme *nauplius* : c'est un petit être ovale ou pyriforme, non segmenté, muni d'un œil impair médian et de trois paires d'appendices, dépendant toutes des segments céphaliques et devant respectivement donner, la première les antennules de l'adulte, la deuxième les antennes, la troisième les mandibules. Le nauplius contient déjà un cerveau et un appareil digestif assez nettement divisé en œsophage, estomac, intestin. A cette phase succèdent le stade très transitoire de *metanauplius*, où se dessinent des rudiments de nouveaux appendices, puis la condition *protozoæa*, caractérisée par la formation d'une zone abdominale, par la délimitation de la zone thoracique et par l'apparition du bouclier céphalothoracique. Ensuite, apparaît l'importante phase *zoæa*, dont les anciens auteurs, ignorant sa dépendance et la croyant autonome, faisaient un genre distinct. La zoé possède un bec ou rostre frontal courbé, une longue pointe dorso-thoracique, deux pointes latérales, un abdomen replié sous le céphalothorax. Après la zoé, l'évolution bifurque, soit qu'elle conduise à l'adulte par le stade *mysis*, qui laisse à l'abdomen son importance relative, soit qu'elle réalise le type brachyure (crabes), où l'abdomen subit une forte régression, par l'intermédiaire du stade *megalops*, qui ne diffère de l'adulte que par quelques détails.

Telle est la marche générale; mais il y a presque autant d'exceptions que de types. Tantôt, dans l'évolution *ralentie*, entre les phases culminantes s'intercalent des états intermédiaires plus ou moins nombreux; tantôt, au contraire, l'évolution est *accélérée*, et les stades caractéristiques sont confondus. Chez les décapodes d'eau douce (écrevisse), le jeune possède au sortir de l'œuf tous ses segments et tous ses appendices. Les décapodes marins naissent ordinairement sous la forme zoé. On constate encore, chez les crustacés, des cas de métamorphose régressive, dans lesquels la larve, douée de l'existence libre, est plus parfaite que l'adulte, fixé et parasite, et possède des organes des sens et des appendices articulés, tandis que l'adulte, perdant ses yeux et ses organes de locomotion, devient un sac informe, d'aspect bizarre et d'où a disparu toute trace de segmentation (copépodes et cirrhipèdes parasites).

Chez les insectes, le cycle de la vie individuelle se ferme normalement par une série de quatre états s'engendrant l'un de l'autre : l'œuf, la larve, la nymphe, l'état adulte ou image (*imago*). Entre l'œuf et la nymphe s'intercalent ordinairement des mues, qui permettent l'accroissement du corps sans en modifier notablement la forme. Tantôt, le régime et le milieu de la larve ne diffèrent pas de ceux de l'adulte; dans ce cas, le passage morphologique de l'un à l'autre se fait d'ordinaire insensiblement, par simple acquisition d'organes : c'est la métamorphose incomplète. Tantôt, au contraire, les besoins physiologiques des deux états sont à ce point différents que le passage de l'un à l'autre exige l'intercalation d'une nymphe immobile, d'un second œuf, où s'opère une reprise du travail embryonnaire ébauché dans l'œuf primitif : c'est la métamorphose complète. Exceptionnellement, les stades dépassent le nombre normal; ainsi, chez les coléoptères de la famille des méloïdes, où la vie de l'individu comprend successivement une larve primitive, une deuxième larve, une pseudo-chrysalide, une troisième larve, une nymphe : c'est l'*hypermétamorphose*.

5. INSECTES : 1, 2. Larve et nymphe d'*hydrophile* (coléoptère); 3. Larve de *orillette* (coléoptère); 4, 5. Larve et nymphe de *cimbex* (hyménoptère); 6, 7. Larve et nymphe de mouche domestique (diptère).

Chez les arachnides, le développement direct est la règle; cependant, les acariens subissent en général une métamorphose, qui peut aller jusqu'à comprendre plusieurs stades larvaires et un stade nymphal. Chez les myriapodes, la métamorphose, qui est assez fréquente, se traduit par l'acquisition de nouvelles pattes, la formation de nouveaux anneaux aux dépens du segment terminal du corps, la multiplication des ocelles (yeux) et des articles des antennes.

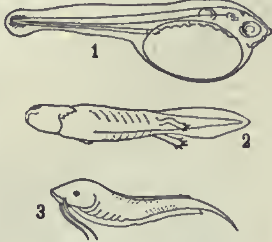

6. MOLLUSQUES : 1. Jeune larve (*a*) et larve plus âgée (*b*) de taret (*teredo*); 2. Larve *veliger* de *montacuta*; 3. Jeune larve (*a*) et larve âgée (*b*) de *dentalium*.

Dans l'embranchement des mollusques, l'obtention de la forme adulte n'est souvent possible qu'à la faveur d'une métamorphose. Leur larve (*veliger*) est caractérisée par la présence, à la partie antérieure, d'un prolongement cutané bordé de cils (*velum*) et fonctionnant comme appareil locomoteur. Par son organisation et par l'existence de ce voile cilié, elle se rapproche de la larve de Lovén, caractéristique des vers.

On observe encore des métamorphoses chez les

trniciers; mais ce sont des métamorphoses régressives, qui tendent à éloigner ces animaux des vertébrés, avec lesquels ils offrent dans le jeune âge des affinités par l'existence d'une « corde » dorsale, sorte de squelette formé suivant l'axe du corps et qui, ordinairement, ne persiste pas chez l'adulte.

La métamorphose proprement dite est rare dans l'embranchement des vertébrés. Chez les poissons, le jeune sort de bonne heure de l'œuf, et conserve pendant quelque temps les restes du sac vitellin faisant saillie hors du corps; il diffère beaucoup, sous celle forme, de l'adulte, mais, en général, les différences ne vont pas jusqu'à caractériser nettement un stade larvaire. Il y a cependant des exceptions: les anguilles, par exemple, commencent par des larves semi pélagiques, dont la forme et le milieu n'ont rien de commun avec ceux de l'adulte (leptocéphales); les pleuronectes ou poissons plats, caractérisés par leur tête asymétrique, où les deux yeux sont rejetés du même côté, passent au sortir de l'œuf par un stade larvaire à symétrie régulièrement bilatérale.



7. VERTÉBRÉS: 1. Poisson. Jeune individu de morue avant la résorption du vitellus; 2. Batracien urodèle. Larve (têtard) de salamandre; 3. Batracien anoure. Têtard de *dactylethra*.

Chez les batraciens, la métamorphose est la règle; leur larve se comporte comme un poisson, vivant en milieu aquatique, nageant grâce à sa queue en gouvernail, respirant par des branchies. Dans tout le reste de l'embranchement (reptiles, oiseaux, mammifères), les transformations s'opèrent au sein de l'œuf ou, du moins, dans l'organisme maternel, et, à partir de la naissance, le développement est direct. Il n'est pas sans intérêt de noter que, chez ces animaux, l'absence de métamorphose postembryonnaire est corrélative de l'existence de l'*allantoïde*, organe spécial qui permet la respiration de l'embryon pendant la longue période de sa différenciation. — A. ACLOQUE.

Mexique (NOTES SUR LE), par Auguste Génin (Mexico, 1908-1910). — Le livre d'Auguste Génin, sérieux et copieux, vient à son heure pour tous les amis français de la nation mexicaine. La crise grave que le Mexique a dû souffrir et qui vient d'être close, au moins provisoirement, par la chute du président Diaz, a été suivie chez nous avec un intérêt tout spécial. Or, le livre d'A. Génin, sous son apparence un peu fragmentaire et anecdotique, est en réalité, par certains côtés, un bilan précis de toute l'œuvre de mise en valeur des richesses mexicaines par le long gouvernement de Diaz et de ses collaborateurs, dont le principal fut le ministre des finances Limantour.

Quelle est actuellement la valeur foncière du Mexique, de ses ressources naturelles, et surtout des débouchés qu'il peut offrir aux capitaux et à l'activité des étrangers? C'est la question qu'il a essayé d'élucider sans optimisme excessif, avec l'expérience d'un fils de Français ayant passé toute sa vie là-bas, sachant observer et décrire, et surtout écrivant pour des Français. Car la colonisation française est de longue date active au Mexique. Avant l'émancipation, il n'y avait qu'un seul Français connu dans le pays : Joseph Laborde, le fameux mineur de Taxco et de Tlalpujahua. Mais la lecture des Encyclopédistes et de Diderot fut familière aux premiers héros de l'indépendance, D. Miguel Hidalgo y Costilla et le licencié Verdad, et, dès 1820, on voit arriver là-bas de nombreux émigrants: l'éditeur Bouret, et en particulier les frères Arnaud, qui acheminèrent vers le Mexique l'exode des Bas-Alpins de la vallée de Barcelonnette: ceux-ci demeurent encore aujourd'hui le noyau de notre colonie. A l'heure présente, celle-ci est nombreuse, active, prospère : en 1909, on comptait au Mexique 259 maisons de commerce françaises, représentant un capital de 250 millions de piastres (les magasins de nouveautés en gros venant en première ligne dans ce bilan); deux journaux français, une chambre de commerce française existent à Mexico même; le recensement de 1900 accuse le chiffre de 3.976 originaires de France ou fils de Français établis dans le pays.

L'appréciation d'A. Génin est des plus favorables au Mexique, en ce qui touche l'abondance des ressources naturelles du pays et ses facilités d'accès. Aux capitalistes et aux industriels, il lui paraît offrir des placements avantageux et sûrs, des usines à monter, des canaux à creuser, etc. Aux commerçants il se présente « en pays presque neuf où la probité commerciale poussée à l'extrême est devenue proverbiale ». Aux agriculteurs il réserve ses terres septentrionales où le coton prospère, ses vastes plaines encore incultes du Chihuahua et du Durango, où poussent à l'état spontané de précieuses plantes à caoutchouc, ses belles prairies du Yucatan et de la Sonora, etc. Au mineur il offre des milliers de gîtes métallifères: or, argent, cuivre, fer, plomb, mercure, charbon, pétrole, soufre, qui comptent parmi les plus riches du monde; à tous une terre essentiellement avenante et hospitalière, unique, à ce point de vue, dans l'Amérique du Nord, où triomphent trop souvent les mœurs brutales des yankees :

> Aussitôt qu'on a quitté El-Paso, on s'aperçoit qu'on n'est plus chez les Américains, rien qu'à l'accueil des douaniers. Ce n'est plus la brutalité anglo-saxonne, la cupidité new-yorkaise, la gallophobie non déguisée des ingrats qui doivent leur liberté à Lafayette et à Rochambeau. Au Mexique, dès la frontière, le titre d'Européen, de Français surtout, est une recommandation, bien que tout le monde ici soit poliment traité..... Enfin, en touchant le Mexique, après une semaine de voyage à travers les Etats-Unis, on se sent dans un pays vraiment civilisé.
>
> ... Et le Mexicain est certes plus civilisé si, par « civilisation », on entend d'abord civilité, politesse, courtoisie, accueil gracieux, cordialité spontanée, tenue convenable. Tout cela, sincère ou faux, réel ou apparent, est agréable et change aimablement des brusqueries américaines, des gens qui chiquent et lancent leur salive à quinze pas, mettent sur la banquette du voisin d'en face d'horribles pieds plats, se croient partout en pays conquis, affectent de comprendre seulement la langue anglaise, que d'ailleurs ils écorchent, et ne sont polis pour les femmes que quand ils les sentent de leur race...

Ce jugement est sévère, sans qu'on puisse l'accuser de grande exagération. Il traduit surtout assez exactement l'état d'esprit de la société mexicaine, de culture latine, à l'égard des Anglo-Saxons du Nord. Et c'est un point capital si l'on veut comprendre le caractère nationaliste des efforts du président Diaz pour libérer son pays de toute tutelle financière anglo-saxonne et aussi les relations présentes des deux pays. Il n'est pas possible de suivre dans le détail les très intéressants et pittoresques chapitres d'A. Génin sur la vie mexicaine. Les types les plus significatifs du pays y défilent, vivement croqués, caractérisés par d'amusantes anecdotes : porteurs d'eau, marchands de *pulque*, sergents de ville, mineurs, douaniers, Indiens, *boléros* (décrotteurs), etc. Une abondante illustration photographique égaye ces pages, très variées de ton, et où les aperçus ingénieux ne manquent pas. Cette vie mexicaine est, dans son ensemble, celle de nos villes les plus méridionales et, plus encore, celle des villes de l'Espagne et de l'Italie du Sud. Il existe, à Mexico comme à Naples, des *lazzaroni* quelque peu fripons, terriblement joueurs, d'une paresse incurable et d'un excellent caractère. Mais l'ensemble de la race est infiniment sympathique :

> ... Les Mexicains peu fortunés sont bons, charitables entre eux. Qu'un individu, qu'une famille entière soient expulsés de leur domicile, par suite de l'impossibilité de payer le loyer, un ami, un *compadre* leur offre sans hésiter son modeste foyer. Il a de la famille lui-même, on se serrera, et le pain, déjà insuffisant pour quatre, sera partagé entre huit; et l'on attend ainsi des jours meilleurs. Cette charité exemplaire, cet altruisme instinctif sont pratiqués tout naturellement, sans que le bienfaiteur ou l'obligé s'en étonnent : le premier sachant bien qu'à l'occasion son *compadre* en ferait autant à son égard, et l'obligé acceptant à charge de revanche...

Une grande partie du livre d'A. Génin, et non la moins intéressante, est consacrée aux chemins de fer mexicains. On y trouvera, à côté de renseignements géographiques et historiques de grande valeur, une étude détaillée de chacune des grandes lignes ferrées du pays, des ports où elles aboutissent, etc. Travail minutieux, très précis, et d'une valeur documentaire considérable. On y trouvera surtout un des chapitres essentiels du livre, sur le rachat partiel, par l'Etat mexicain, des principales voies de fer du pays et de leur fusion sous le titre de *Chemins de fer nationaux*. Cette fusion a été une des principales œuvres du président Diaz et de Limantour. Elle a substitué au contrôle des capitalistes américains et anglais celui du gouvernement lui-même. Elle a été une des formes de l'émancipation économique et, par conséquent, politique du pays. Le Mexique, qui était auparavant « comme un oiseau sous le filet de l'oiseleur », n'est plus maintenant « aussi facile à affamer et à envahir ».

Ces lignes d'A. Génin étaient écrites avant la révolution qui a renversé le président Diaz, et le chapitre dont elles font partie respire une fierté patriotique compréhensible et tout à fait justifiée. Il y a eu vraiment au Mexique, depuis vingt ans, un bel effort d'organisation économique, heureusement poursuivi en vue de l'autonomie et de la prospérité du pays. Mais le principal de ses auteurs est maintenant sur la route de l'exil, et l'argent yankee a eu certainement sa large part dans le mouvement insurrectionnel qui l'a chassé. L'œuvre sera-t-elle poursuivie, maintenant que l'artisan n'est plus là, ou bien l'influence nord-américaine va-t-elle à nouveau triompher? C'est la question que l'on se pose, non sans appréhension, après avoir fermé le beau livre d'A. Génin. — G. TREFFEL.

microperdix (*pèr-diks*) n. f. Genre des gallinacés, de la famille des phasianidés.

— ENCYCL. Ces oiseaux ressemblent beaucoup aux perdicules, mais ils en ont été séparés à cause de l'absence d'éperon au tarse dans les deux sexes; leur bec est long et moins élevé, la queue n'est formée que de 10 rectrices et n'est pas plus longue que la moitié de l'aile; celle-ci est courte et arrondie; la 4e, la 5e et la 6e rémiges sont subégales et les plus longues, la première est égale à la 10e.

Ce genre renferme trois espèces, dont deux spéciales à l'Inde : la microperdix à bec rouge (*microperdix erythroryncha*) et la microperdix de Blewitt (*microperdix Blewitti*), et une troisième habitant les collines situées à l'est de Manipour : la *microperdix Manipurensis*.

La microperdix à bec rouge, ou caille des buissons peinte, est la plus commune. Le mâle a un bandeau frontal blanc, qui se continue par un trait sourcilier passant au-dessus de chaque œil. Le front et les lores sont d'un beau noir; le vertex est de la même couleur, qui passe au brun vers le milieu de l'occiput. Les parties supérieures sont d'un brun olive brillant, marquées de lunules noires. Les scapulaires, les couvertures de l'aile et les secondaires portent de larges taches noires, tandis que les rachis sont jaune pâle, barrés de traits plus foncés.


Microperdix.

Les rémiges primaires sont brunes, et elles ont les vexilles externes barrées de roux foncé; les rectrices sont d'un brun noirâtre, avec des bandes transversales plus pâles; la gorge et les joues sont blanches, limitées par une bande noire. Le reste des parties inférieures est châtain, la poitrine antérieure est barrée de gris brun, et les plumes portent de fines taches noires subterminales. Les flancs et les couvertures inférieures portent de larges taches noires à bordure blanche.

La bec et les pieds sont d'un beau rouge, et l'iris est jaune brun. La longueur totale est de 17 à 18 centimètres; l'aile a 9 centimètres, la queue 5 et le tarse 2 centimètres.

La femelle diffère du mâle en ce que le menton, le trait sourcilier et la face sont noirs au lieu d'être blancs, et la tête brune et non noire; elle est aussi un peu plus petite.

La microperdix de Blewitt est un peu plus petite; le mâle a une bande sincipitale plus large et une coiffe noire plus étroite. Cette espèce n'habite que les provinces du centre de l'Inde et la première surtout l'ouest et les Nilghiries.

Ces cailles des buissons ont les mêmes mœurs que les perdicules; elles vivent en sociétés de six à douze individus dans les pays élevés, et elles s'aventurent souvent dans les jardins pour picorer les graines et chasser les insectes. Les chats les attrapent facilement, car leur vol est assez faible, mais il est moins bruyant que celui des autres oiseaux de ce groupe, parce que leur plumage est doux et soyeux. La reproduction se fait d'août à avril. Les œufs sont de couleur crème et ont environ 30 millimètres sur 22. — A. MÉNÉGAUX.

Molière, par Maurice Donnay (Paris, 1911, 1 vol. in-18 jésus). — Ce volume est le recueil de dix leçons faites à la Société des conférences en février, mars et avril 1911. Destinées à un public mondain qui ne demande pas des recherches nouvelles ni des découvertes d'érudition, mais qui s'attend à ce qu'on résume pour lui avec talent et avec esprit une grande question de littérature nationale, ces conférences répondent excellemment à leur objet. Une vaste bibliothèque ne contiendrait pas tout ce qu'on a écrit de Molière : Maurice Donnay a lu ou relu tout l'essentiel. Il a constaté comme tout le monde combien restait énorme dans ces volumineuses recherches la part de la conjecture. Pour en donner quelques exemples, on ne sait pas de façon certaine dans quelle maison de Paris est né Molière. On est encore fort embarrassé quand il s'agit de rendre compte avec quelque précision de l'itinéraire que suivit Molière pendant les quatorze années (de 1645 à 1658) qu'il mena en province la vie de comédien nomade et accomplit « son roman comique ». Enfin, on n'a jamais résolu d'une façon définitive ce problème : Armande Béjart — la femme de Molière — était-elle la sœur ou la fille de Madeleine Béjart? Problème qui ne laisse pas d'être inquiétant, car on ne saurait juger de même la conduite de Molière suivant qu'il a épousé seulement la sœur de Madeleine ou qu'il a épousé la fille même de son ancienne maîtresse — sans qu'on aille, comme les libellistes de son temps, jusqu'à cette hypothèse atroce que Molière s'était mis dans le risque de faire sa femme

de sa propre fille : les dates semblent s'y opposer. Ainsi, Maurice Donnay a dû se résigner à raconter, lui aussi, des choses dont il n'est point sûr. Il a fait d'aimables suppositions. Il nous dit de Madeleine Béjart : « Elle était jolie, rousse, avec la peau très blanche, probablement — ou bien alors, ce ne serait pas la peine — un teint éclatant, etc. » Voilà proprement une conjecture : elle est du moins motivée.

Maurice Donnay possède l'art de faire comprendre les choses d'autrefois par comparaison avec celles d'aujourd'hui. Veut-il rendre sensibles les procédés du jargon des *Précieuses?* Il montre qu'ils sont en tout semblables à ceux dont use l'argot moderne. Quand une Précieuse disait *un inquiet* pour un « homme d'affaires », elle faisait ce que font nos modernes malfaiteurs quand ils appellent un juge d'instruction *un curieux*. Ailleurs, voulant exprimer ce qu'a toujours d'actuellement saisissant l'âme profondément hypocrite de *Tartuffe*,

Débarrassons, dit-il, la comédie de toute son exégèse. Tartuffe, pour nous, est l'hypocrite, c'est-à-dire l'homme le plus néfaste dans toutes les classes et dans tous les partis : pour sa classe et pour son parti, que ce soit un faux dévot, un mauvais prêtre, un politicien arriviste, un général antimilitariste, un débauché féministe, un patron anarchiste, ou un banquier collectiviste.

Quelque incertitude qu'offre la biographie intime de Molière, Donnay déclare qu'il est difficile de s'en désintéresser. Pour lui, lorsqu'il examine certaines pièces, depuis l'*Ecole des maris*, qu'il appelle « une pièce de fiançailles », jusqu'à *George Dandin*, en passant par le *Misanthrope*, la pensée des souffrances de toutes sortes que Molière endura du fait de sa jeune femme ne cesse de lui être présente. Psychologue de l'amour, il s'intéresse à ce drame réel qui se joue derrière le théâtre. Le martyre intime d'un auteur comique est un contraste saisissant sur lequel il est tentant d'insister. Maurice Donnay a cédé à cette tentation avec une véritable tendresse envers son grand confrère.

L'arrière-pensée des douleurs physiques et morales de Molière, et de la mélancolie foncière de cet homme, dont la fonction était de faire rire, n'a pas été sans entraîner la critique moderne dans quelques exagérations en ce qui concerne les tendances tragiques de certaines de ses pièces. Il est vrai que, dans *Tartuffe* ou dans le *Misanthrope*, il a poussé si profondément l'analyse des travers humains qu'il a touché le tréfonds — généralement douloureux — de notre nature. Mais il avait assez le sens des nécessités du genre comique pour ne pas corriger tout de suite, par quelque invention plaisante ce qu'il pouvait y avoir de trop angoissant dans ses peintures. Donnay a très finement mis en valeur les parties comiques des grandes pièces que nous venons de nommer. Molière était un auteur qui aimait, voulait et savait faire rire. Ce n'est pas sa faute si, depuis son temps, la sensibilité du spectateur est devenue plus vibrante, si telle situation qui le faisait uniquement rire jadis inspire aujourd'hui une sorte de pitié attristée. Il est certain que *George Dandin* paraît, dans certaines scènes, une pièce plus pénible que joyeuse. Mais Maurice Donnay ne tombe-t-il pas un peu dans l'exagération dont nous parlions lorsqu'il qualifie de « farce noire » non seulement *George Dandin*, mais encore le *Malade imaginaire?* En dépit des considérations à la mode sur la neurasthénie ou les *phobies* de tout genre, Argan est un personnage franchement comique et ridicule. De même, n'est-il pas exagéré de dire de l'*Avare* que, « malgré les éléments comiques qu'elle renferme, c'est encore une pièce triste, une tragédie rosse » ? Il y a là vraiment une transposition sur un mode trop moderne, et peut-être trop de complication.

La psychologie théâtrale, et particulièrement la psychologie féminine, s'est en effet compliquée depuis Molière. Sa vigueur simple paraît nue : Maurice Donnay laisse entendre — oh ! certes, avec toute la discrétion et tout le respect possibles — que les personnages de Molière manquent un peu de complexité, et il est heureux parfois de rencontrer quelques types de femmes où il lui est permis de discerner des nuances assez variées ; témoin ce portrait, teinté de pitié, spirituellement modernisé, qu'il nous trace de l'Armande des *Femmes savantes*. Elle a repoussé Clitandre, qui voulait l'épouser ; le mariage lui semble chose choquante. C'est une intellectuelle :

Elle veut se donner tout entière aux choses de l'esprit ; elle n'est sensible qu'aux charmantes douceurs que l'amour de l'étude épanche dans les cœurs ; elle ne veut pas être asservie en esclave aux lois d'un homme, et tout cela peut se défendre. Cette Armande montre d'abord de la fierté et de l'indépendance, et tout ce qu'elle dit là dénote les plus louables préoccupations et les plus nobles aspirations. Déjà elle nous fait penser à quelque jeune féministe moderne. Mais attendez !...

Clitandre, rebuté, s'est facilement consolé auprès de Henriette, judicieuse et aimable. Mais voilà Armande jalouse et qui fait tout son possible pour empêcher le mariage de Clitandre avec Henriette. C'est que, maintenant, elle aime Clitandre...

Elle s'aperçoit qu'elle a un corps. Alors, elle s'offre à Clitandre, ce mariage, bien entendu, acceptant ainsi *des nœuds de chair et des chaînes corporelles*. Il n'est plus temps, répond Clitandre, une autre a pris la place. Pauvre Armande, tout de même, nous la plaignons : elle n'accorde pas son cœur et ses sens avec son esprit et sa raison ; elle n'est pas tout d'une pièce, comme la plupart des autres personnages de Molière ; elle est humaine, presque moderne, et c'est par là qu'elle nous intéresse...

Un Molière vu à travers le jugement et la sensibilité *très modernes* d'un spirituel auteur dramatique, c'est aussi ce qui fait l'intérêt du livre de Maurice Donnay. — Louis Coquelin.

***Monaco** (Principauté de). — *Constitution*. La principauté de Monaco, qui était une monarchie absolue, est devenue une monarchie à forme constitutionnelle ; son souverain, le prince Albert Ier, ayant, à la date du 5 janvier 1911, promulgué, à Paris, une « loi constitutionnelle portant organisation de la principauté ». Cette loi constitutionnelle a été élaborée par trois jurisconsultes français : Louis Renault, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Jules Roche, avocat et député, ancien ministre ; André Weiss, professeur à la Faculté de droit de Paris. Les conditions particulières dans lesquelles se trouve la principauté en ce qui concerne l'état de sa population, ainsi que celui de la propriété territoriale et des intérêts économiques et commerciaux, rendaient assez difficile, comme l'ont exposé les jurisconsultes dans le rapport dont ils ont fait précéder la loi présentée au prince, une organisation constitutionnelle dans ce pays.

La population monégasque, d'après le recensement officiel effectué en 1908, s'élève au chiffre de 19.121 habitants. Elle s'était considérablement augmentée dans l'espace d'une quarantaine d'années, puisqu'elle n'atteignait, en 1861, que 1.200 habitants. Mais cette population est loin d'être homogène ; elle comprend pour la plus grande majorité des étrangers de diverses nationalités, et les Monégasques ne comptent, sur son total, que pour un douzième. D'après les chiffres donnés en 1908, les Italiens, les plus nombreux, étaient comptés pour 8.241 et les Français, qui venaient ensuite, pour 7.306. Les autres nationalités ne figuraient ensuite que pour des chiffres beaucoup moindres : Allemands, 516 ; Suisses, 391 ; Anglais, 395 ; Belges, 219 ; Autrichiens, 210 ; autres étrangers, 371. Restaient seulement comme Monégasques : 1.482. Et encore était-il à noter que, sur ces 1.482 Monégasques, 847, soit plus de la moitié, étaient des naturalisés ; il y en avait 676 d'origine italienne, 85 d'origine française et 86 d'origines diverses. Les Monégasques d'origine n'étaient par suite que 635. Le principe électif ayant été appliqué au recrutement du conseil communal, on compta, aux dernières élections, 448 électeurs votants, dont 353 naturalisés. Il n'y avait donc que 95 électeurs votants qui fussent Monégasques d'origine.


Albert Ier de Monaco. (Phot. Detaille.)

La superficie de la principauté n'atteint pas tout à fait 150 hectares, sur lesquels environ 50 sont bâtis ; on compte 1.300 maisons. La surface non bâtie se trouve donc être d'à peu près 100 hectares. On estime la valeur de la propriété privée, le domaine princier étant mis par conséquent à part, à environ 177 millions pour la propriété bâtie et 50 millions pour la propriété non bâtie, soit au total 227 millions de francs.



Plan de la principauté de Monaco : 1. Hôtel du gouvernement ; 2. Palais des Beaux-Arts ; 3. Théâtre des Variétés ; 4. Eglise Sainte-Dévote ; 5. Eglise Saint-Charles ; 6. Palais du Soleil.

Cette propriété foncière, bâtie et non bâtie, appartenant à des particuliers, représente une superficie totale de près de 90 hectares. Elle n'appartient que pour une faible part aux Monégasques. Des propriétaires français, au nombre de 620, en possèdent presque la moitié : 430.000 mètres carrés sur un total de 899.817, ce qui représente en valeur 115 millions de francs sur le total de 227. Les Italiens, avec 265 propriétaires, possèdent une surface de 80.000 mètres carrés, valant 15 millions ; d'autres étrangers et des sociétés, au nombre de 115, sont propriétaires de 219.817 hectares, pour une valeur de 67 millions. La part des Monégasques, dans la propriété foncière de la principauté, est, par suite, très restreinte : ils sont 300 propriétaires, ne possédant pas plus de 170.000 mètres carrés, soit une valeur de 30 millions.

Il faut remarquer aussi, en ce qui concerne la propriété mobilière sous l'une de ses formes, les parts dans les sociétés anonymes constituées dans la principauté, que, sur une valeur totale de 397 millions, les porteurs français en détiennent 370. Il n'en reste que 27 millions réparties entre les autres étrangers et les Monégasques, et ces derniers n'en ont qu'une faible partie.

Dans un pays où sont ainsi répartis la population, la propriété et les intérêts économiques, il était im-

possible d'introduire une organisation des pouvoirs publics, analogue à celle qui peut être appliquée dans la majorité des Etats. Il était impossible, en effet, de créer tous les organes d'un régime parlementaire dans un pays où le corps électoral compte 448 votants; il était impossible aussi de ne pas avoir égard à ce que, en présence des 1.482 Monégasques, il y a près de 18.000 étrangers possédant dans la principauté la part la plus considérable dans la propriété foncière et les intérêts économiques, mais, d'autre part, il ne fallait pas mettre la population autochtone à la merci de la population étrangère; enfin, il importait, au point de vue international, de ne pas diminuer la liberté et la souveraineté des princes de Monaco, ce qui aurait pu altérer ou même faire disparaître la personnalité avec laquelle les gouvernements étrangers ont contracté, et notamment la France qui, en 1861, a reconnu l'indépendance et la souveraineté du prince de Monaco. Aussi, les seules matières sur lesquelles une loi constitutionnelle pouvait innover étaient celle des droits et libertés qu'on ne saurait refuser aujourd'hui aux citoyens d'un pays civilisé et celle des intérêts locaux.

C'est en s'inspirant de ces considérations que fut rédigée la Constitution de 1911. Elle comprend 58 articles, répartis en 7 titres.

L'article premier proclame l'indépendance de la principauté de Monaco; l'article 2 la liberté et la souveraineté du prince, telles qu'elles ont été reconnues et consacrées de tout temps par les traités internationaux, et notamment par ceux signés avec la France, les 14 septembre 1641 et 2 février 1861.

Les dispositions relatives au domaine public, qui viennent ensuite, appellent quelques explications. Il n'était pas possible de distinguer à priori, dans la principauté, comme on le fait dans les autres Etats, le domaine particulier du prince et le domaine public de l'Etat. La raison en est que tout, dans l'étendue de la principauté, est la propriété personnelle du prince et son domaine patrimonial que ses ancêtres ont acquis par conquête, succession ou achat. Mais le prince avait voulu que, dans la Constitution, le départ fût fait entre ce qui serait désormais le domaine public et ce qui constituerait le domaine privé.

Le domaine public ne pouvait, dans ces conditions, avoir sa source que dans un don gratuit fait par le prince à ses sujets, conformément à ce qui avait toujours eu lieu en fait; aussi la règle suivante fut-elle posée dans l'article 3 de la Constitution : « Le domaine public de la principauté est constitué par prélèvement sur le domaine du prince. » Mais, pour que les biens abandonnés à la collectivité ne pussent pas être détournés de leur destination, il fut ajouté que ce domaine serait « inaliénable et imprescriptible ».

De plus, la loi constitutionnelle a indiqué elle-même quels seraient les immeubles donnés par de prince au domaine public de la principauté. En dehors des rues, places et chemins et de quelques autres biens dont il est déjà question dans les lois de la principauté, ce domaine comprendra les terrains et bâtiments que le prince devait énumérer dans une ordonnance dans le délai de trois mois. Il a été expressément indiqué que les rues et chemins de la principauté qui sont le prolongement de routes françaises seraient exclus du domaine public.

Au même titre que le domaine, les revenus de toute nature de la principauté sont la propriété personnelle du prince; c'est avec eux qu'il a toujours fait face aux dépenses publiques de la principauté, sans demander d'impôt direct aux habitants. Rien n'a été changé aux droits et aux obligations du prince en matière financière; mais, pour répondre à son désir de voir établir une distinction entre les diverses dépenses, il en fut créé deux catégories : la première, constituant des services consolidés, qui comprend les dépenses de souveraineté, à savoir les charges de la maison princière avec tout ce qui s'y rapporte, les dotations, les pensions, les frais du gouvernement, de la représentation diplomatique, de la sûreté publique, des cultes, de la justice et autres analogues; la seconde, sous le nom de « services intérieurs », qui comprend les dépenses d'intérêt national (travaux publics, instruction publique et beaux-arts, assistance et hygiène), et les dépenses communales. Il est à noter que, si cette distinction spécifie comme dépenses les charges de la maison princière, il n'y a dans ce fait rien qui rappelle une liste civile; ce serait un non-sens, car il n'y a de liste civile que là où le souverain ne peut, avec ses ressources personnelles, suffire à ses charges, tandis que le prince de Monaco pourvoit à toutes les dépenses publiques ou privées, avec ses propres revenus.

Le titre II de la Constitution établit la façon dont on est Monégasque et les conditions de la naturalisation, d'après des règles inspirées de la législation française. Il consacre les divers droits publics essentiels du citoyen : liberté individuelle, droit de propriété, liberté des cultes, droit de réunion, sous la garantie d'un recours devant un tribunal suprême.

Le pouvoir exécutif est organisé comme dans la plupart des monarchies représentatives. Il est exercé, sous la haute autorité du prince, par un ministre d'Etat, assisté d'un conseil. Le ministre d'Etat représentant le prince est chargé des relations extérieures de la principauté; il a la disposition de la force publique, il dirige les services judiciaires et préside, avec voix prépondérante, le conseil de gouvernement; il préside aussi le conseil d'Etat. Le conseil de gouvernement comprend, en dehors du ministre d'Etat, trois conseillers, placés à la tête des départements suivants : intérieur, finances, travaux publics et affaires diverses.

Le conseil d'Etat, présidé par le ministre d'Etat, comprend le secrétaire d'Etat, les trois conseillers de gouvernement, le premier président de la Cour d'appel et le procureur général. Il est chargé de la préparation des lois et de celle du budget des dépenses dont il fait approuver le projet par le prince.

La population monégasque est représentée à la fois dans le conseil national qui partage, avec le prince, l'exercice du pouvoir législatif, et dans les conseils communaux spécialement chargés des intérêts propres à chaque région de la principauté. Cette distinction des intérêts généraux et des intérêts communaux avait une grande importance dans un pays où l'étranger tient une si grande place.

Le conseil national se compose de vingt et un membres élus pour quatre ans, au suffrage universel direct et au scrutin de liste pour toute la principauté. Il a deux sessions ordinaires, en mai et octobre de quinze jours au plus. Le prince peut, après avoir pris l'avis du conseil d'Etat, dissoudre le conseil national. Le prince a l'initiative des lois, et il leur confère la force obligatoire par une promulgation. Le conseil national peut aussi demander au prince de proposer une loi sur un sujet déterminé. Les dépenses soumises aux délibérations du conseil national sont les dépenses d'intérêt national précédemment indiquées. Le conseil national détermine aussi les sommes qui pourront être laissées à la disposition des conseils communaux pour les travaux et dépenses d'intérêt local.

L'administration des intérêts locaux est confiée aux corps municipaux des trois communes créées dans la principauté : Monaco, La Condamine et Monte-Carlo. Le corps municipal comprend : un conseil communal, un maire et un adjoint.

Le conseil communal est composé de neuf membres élus pour trois ans, au suffrage universel direct et au scrutin de liste. Il a une session ordinaire tous les trois mois; elle ne peut durer plus de huit jours. Le maire et l'adjoint sont élus par le conseil. Les conseils communaux peuvent être dissous par arrêté du ministre d'Etat, après avis du conseil d'Etat.

Les matières sur lesquelles délibèrent les conseils communaux sont relatives aux services locaux, à la voirie, aux édifices communaux, au budget communal. Les délibérations sont exécutoires, sauf opposition du ministre d'Etat et dix jours après qu'elles lui ont été communiquées. Le budget communal est alimenté par le produit des propriétés communales et par les sommes mises annuellement par le conseil national à la disposition de la commune. Les conditions d'électorat et d'éligibilité demeurent réglées par l'ordonnance du 7 mai 1910, mais une nouvelle ordonnance devra déterminer les conditions dans lesquelles les femmes seront admises à prendre part à l'élection des conseils communaux.

L'organisation judiciaire est maintenue telle qu'elle résulte d'une ordonnance du 18 mai 1909, sauf qu'il est institué un tribunal suprême de cinq membres, qui assurera aux habitants de la principauté un recours judiciaire comme garantie de leurs droits. — Gustave REGELSPERGER.

***Mottl** (Félix), chef d'orchestre autrichien, né à Unter-Saint-Veit, près de Vienne, le 24 août 1856. — Il est mort à Munich le 2 juillet 1911. Félix Mottl avait fait ses études musicales au Conservatoire de Vienne et avait dirigé pendant quelque temps les concerts de la Société Wagner (Academischer Wagner-Verein). En 1881, il fut nommé maître de chapelle de la Cour, à Carlsruhe (il succédait à O. Dessoff). Il garda jusqu'en 1903 ces fonctions, qu'il cumulait avec celles de directeur de la Société philharmonique. De 1903 jusqu'à sa mort, il fut directeur de l'Opéra royal (Hofoper) de Munich. En 1886, il dirigea pour la première fois les représentations wagnériennes de Bayreuth (*Parsifal* et *Tristan*); il était demeuré jusqu'à sa mort chef d'orchestre auxiliaire des solennités artistiques de Bayreuth. Félix Mottl avait dirigé des concerts et des représentations lyriques dans la plupart des capitales d'Europe, notamment à Paris, où il était devenu, aux concerts dominicaux, presque populaire, surtout dans l'interprétation du répertoire wagnérien. — E. P.



Félix Mottl. (Central-Photo.)

Naoum-Pacha, diplomate ottoman, ambassadeur de Turquie en France, né à Alep en 1848, mort subitement à Paris le 28 juillet 1911. Naoum-Pacha appartenait, par sa famille et ses relations, au milieu catholique syrien, et il reçut, dans sa ville natale, une éducation très libérale et presque française. Notre langue, nos usages lui furent dès l'enfance familiers. Il entra à vingt-trois ans comme rédacteur au ministère des affaires étrangères de Turquie, et cette parfaite possession de l'idiome entre tous diplomatique, en même temps que sa naturelle finesse d'esprit, lui assurèrent un avancement des plus rapides. Il était, en 1892, directeur de la correspondance étrangère au ministère, lorsque la confiance d'Abd-ul-Hamid, et aussi l'appui de la majorité des ambassadeurs des grandes puissances lui assurèrent, avec le titre de vizir, la succession du gouverneur du Liban récemment décédé, Dassa-Pacha, poste aujourd'hui rendu difficile entre tous par la présence d'importantes communautés chrétiennes, très portées à faire appel, pour les moindres motifs, aux influences étrangères. Naoum, qui avait reçu du sultan le titre de vizir, s'y montra administrateur habile et politique prudent. Il donna personnellement l'exemple de l'intégrité et fit tous ses efforts pour l'imposer au personnel placé sous ses ordres. Il fit ouvrir de nombreuses écoles, créa un nouveau réseau routier, entreprit d'importants travaux publics, et fit régner sans effort, dans toute la région, un ordre parfait. Quand l'empereur d'Allemagne Guillaume II se rendit en Syrie, il le reçut avec la plus grande distinction, mais en évitant toute démarche dont les amis de la France, nombreux dans le Levant, eussent pu être blessés. Son mandat, d'abord quinquennal, lui avait été renouvelé en 1892. Il ne le fut pas en 1897, pour des raisons diverses, dont la principale fut certainement l'ombrage que l'on prenait à Constantinople de sa grande valeur personnelle et de la très grande influence qu'il avait prise sur les populations du Liban.



Naoum-Pacha. (Phot. Manuel.)

Naoum-Pacha fut certainement mortifié de ce rappel. Très libéral déjà d'esprit et de tendances, il inclinait, malgré tout son loyalisme, vers le parti jeune-turc. Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, il ne fit qu'un stage très court, au moment de l'inauguration du régime constitutionnel, dans le ministère de Saïd-Pacha, dont la sincérité constitutionnelle lui paraissait douteuse. Mais, quand le comité Union et Progrès eut définitivement triomphé, il accepta de succéder à Munir-Pacha à l'ambassade de Paris. C'est là que se sont écoulées les trois dernières années — non les moins actives — de sa vie. Très sincèrement ami de la France, il fit de son mieux pour aplanir les malentendus qui s'étaient assez vite élevés entre le gouvernement jeune turc et notre pays. Il n'y eut pas de sa faute si les négociations de l'emprunt de 1910 ne purent aboutir. Très répandu dans la haute société parisienne, où l'on appréciait sa bonne humeur et son esprit, il se trouvait, dans la soirée du 28 juillet 1911, au cercle de l'Union artistique, causant avec quelques diplomates, lorsqu'il s'affaissa, frappé de congestion, et succomba en quelques secondes. — H. TRÉVISE.

Nélaton (Charles), médecin français, né à Paris le 2 mai 1851, mort dans la même ville le 23 juillet 1911. Il était fils du célèbre chirurgien et professeur Auguste Nélaton, qui fut le médecin de Napoléon III. Attiré aussi bien par ses goûts personnels que par les traditions de sa famille vers la carrière médicale, il fit ses études à la Faculté de médecine de Paris, fut interne des hôpitaux en 1876 et obtint, en 1880, le grade de docteur avec une thèse très remarquable sur les plaies pénétrantes de la poitrine et leurs conséquences sur les enveloppes des poumons : *Des épanchements de sang dans les plèvres consécutifs au traumatisme.* Six ans plus tard, il affrontait les épreuves du concours d'agrégation, et était reçu en tête de liste. C'est à

l'hôpital, en particulier à Boucicaut, que devait désormais se dérouler sa carrière de professeur et de praticien. Il s'appliqua particulièrement d'abord à étudier les tumeurs bénignes des os; mais sa principale réputation lui vint des perfectionnements qu'il apporta aux méthodes de greffe des tissus vivants permettant de réparer les organes accidentellement déformés par les traumatismes, les ulcères, etc. L'autoplastie lui doit ses plus récents progrès. En particulier, il améliora les procédés de réfection du nez par la méthode dite *italienne*, qui consiste à tailler un lambeau de téguments dans l'avant-bras ou le bras, et à maintenir ce fragment vivant en contact avec la région malade, pour le détacher seulement lorsque sera achevée la greffe. Les deux principaux ouvrages de Nélaton, publiés en collaboration avec le docteur Ombredanne, sont consacrés précisément à ces recherches : *la Rhinoplastie* (1904), *les Autoplasties* (1907). Nous citerons encore : *le Tubercule dans les affections chirurgicales* (1883); *Rapports du traumatisme avec les affections cardiaques* (1886); *Des causes de l'irréductibilité des luxations anciennes de la hanche* (1889); etc. A ses rares capacités de chirurgien Charles Nélaton joignait un cœur excellent. Candidat pour la première fois au concours pour l'emploi de chirurgien des hôpitaux et assuré d'être nommé, il n'hésita pas à s'effacer devant un ami moins fortuné, dont il ne voulait pas compromettre l'avenir. Beaucoup d'œuvres charitables ont profité de sa grande générosité. — Jacques Mozel.


Nélaton. (Phot. P. Petit.)

*Saint-Dié. — *Saint-Dié et le nom d'Amérique.* Le ministre des colonies Albert Lebrun et l'ambassadeur des Etats-Unis en France, Robert Bacon, se sont rendus, le 15 juillet, à Saint-Dié, pour y présider des fêtes franco-américaines, au cours desquelles la municipalité de cette sous-préfecture du département des Vosges a offert au gouvernement de la République étoilée les portraits de trois de ses anciens habitants : Mathias Ringmann, Waldseemüller et Vautrin Lud, et a commémoré le baptême de l'Amérique, en l'année 1507, par les membres du gymnase vosgien. En 1910, déjà, lors du séjour du président Th. Roosevelt en France, la municipalité de Saint-Dié avait invité l'ancien président des Etats-Unis à venir visiter cette ville qui fut marraine du nouveau monde. C'est en cette qualité que l'ont, dans leurs récents discours, célébrée — comme le député René Ferry, le maire Camille Duceux et le président de la Société philomatique vosgienne de La Comble — les représentants officiels de la France et des Etats-Unis; aussi convient-il d'indiquer, avec plus de détail que n'en a donné naguère le *Grand Dictionnaire encyclopédique du XIXe siècle* (v. Waldseemüller), dans quelles circonstances le nouveau monde a reçu d'habitants de Saint-Dié, quelques années après sa découverte par Christophe Colomb, la dénomination d'*Amérique*.

Quand, après la mort du puissant duc de Bourgogne Charles le Téméraire sous les murs de Nancy (1477), la Lorraine fut assurée de son repos et de son avenir, elle prit, durant le gouvernement du duc René II de Vaudémont, un véritable essor dans toutes les orientations. Sous un prince curieux et éclairé, ami des lettres et des arts, comblant d'honneurs, en digne petit-fils du « bon roi René », les érudits et les littérateurs, les choses de l'esprit ne pouvaient pas être plus négligées que les autres. Alors, se produisit en effet dans la contrée une véritable efflorescence littéraire ; alors, se constitua à Saint-Dié un petit groupe d'érudits qui, imbus des idées de la Renaissance, entreprirent d'aider de tout leur pouvoir à l'étude des classiques latins et grecs et à leur diffusion. Le chanoine Vautrin Lud, chapelain et secrétaire du duc de Lorraine, était en quelque sorte l'âme de ce petit groupe, dont faisaient partie, avec plusieurs membres du chapitre de Saint-Dié, le mathématicien fribourgeois Martin Waldseemüller ou Waltzemüller (*Hylacomylus*) et l'humaniste vosgien Mathias Ringmann (*Philesius*).

Tous deux attachés à l'imprimerie fondée à Saint-Dié vers 1507 par Vautrin Lud, Waldseemüller et Ringmann furent chargés par le chanoine de préparer: le second une édition nouvelle de l'auteur qui était alors le plus réputé et le plus estimé des géographes anciens, Claude Ptolémée, et d'en établir une traduction latine, le premier de dresser les cartes nécessaires pour accompagner le texte du savant alexandrin. Tandis qu'ils préparaient ce travail, le duc René II, qui s'intéressait vivement aux études géographiques et aux grandes découvertes contemporaines, reçut à Nancy, de Portugal, et en français, une relation abrégée des quatre voyages d'Americ Vespuce. Il la communiqua à Vautrin Lud, qui s'empressa de la faire traduire en latin et de la faire imprimer dans son imprimerie de Saint-Dié, établie sur la place de la Pierre-Hardie (aujourd'hui place Jules-Ferry); et, pour précéder cette traduction, Waldseemüller rédigea un court résumé de cosmographie et de géographie, qu'il accompagna de plusieurs figures et de deux cartes dressées d'après des originaux portugais : une mappemonde en douze feuilles et un petit globe en fuseaux.

Achevé d'imprimer le 24 avril 1507, cet opuscule de 52 feuillets petit in-4° obtint un véritable succès ; dans la seule année 1507, on en compte deux éditions, dont chacune eut deux tirages successifs, et il y en eut des éditions et contrefaçons au cours des années suivantes. Ce succès de la *Cosmographiæ Introductio* (tel est le début du titre de l'ouvrage) explique la rapide vulgarisation du nom « Amérique » qui s'y trouve employé pour la première fois à plusieurs reprises, aux folios III et XV, sous les formes « Amerige, Americi terra » et enfin « America », et qui figure sous la même forme « America » sur les deux cartes établies par Waldseemüller pour faciliter la lecture de son petit traité. Comprenant que les terres découvertes formaient un ensemble particulier, une quatrième partie du monde, le mathématicien fribourgeois n'avait pas voulu, en effet, laisser ces terres sans une dénomination particulière, et il la leur avait donnée tout naturellement, cette dénomination, en la tirant du nom de celui qu'il croyait alors être le véritable auteur de leur découverte.

Nous reproduisons ci-contre une page de la *Cosmographiæ Introductio* dans laquelle est nommée l'Amérique, et qui constitue véritablement l' « acte de baptême » du nouveau monde. Waldseemüller, après avoir ainsi fait inconsciemment tort à Christophe Colomb (des découvertes de qui il ne comprenait pas encore l'importance), tenta, quand il fut mieux informé, de rendre justice au navigateur génois. Dans ses cartes postérieures de 1513 et de 1516, en effet, il supprime le nom d' « Amérique », et il fait descendre Americ Vespuce au second rang, puis au troisième rang, après lui avoir assigné la première place parmi les découvreurs du nouveau monde. Mais il était trop tard! Ce n'est pas en vain que les mille exemplaires de la grande carte plane de 1507, où le portrait d'Americ Vespuce fait face à celui de Ptolémée, et les tirages successifs de la *Cosmographiæ Introductio* s'étaient répandus dans le public; la popularité des voyages de Vespuce, la forme euphonique du nom « Amérique », les arguments philologiques invoqués par Hylacomylus avaient fait le reste et avaient, eux aussi, contribué à faire accepter de tous le terme nouveau qui sortit des presses de Saint-Dié en 1507... Si bien que, malgré les protestations des admirateurs de Colomb, le nom « Amérique » n'a cessé depuis lors de désigner la quatrième partie du monde; que, pour avoir lancé ce nom, Saint-Dié a mérité d'être surnommée la « marraine de l'Amérique », et qu'à défaut du 24 avril 1507, l'année 1911, qui est le 400e anniversaire de la mort de Ringmann, l'humaniste collaborateur de Waldseemüller, a fourni l'occasion de célébrer comme telle la gracieuse sous-préfecture du département des Vosges. — Henri Froidevaux.

COSMOGRPHIAE

Capadociam/Pamphiliam/Lidiam/ Ciliciã/Armenias maiorẽ & minorẽ. Colchiden/Hircaniam/Hiberiam/Albaniã: et preterea mltas quas singilatim enume[illegible]are longa mora esset. Ita dicta ab eius nominis regina.

Nũc vo & hę partes sunt latius lustratæ/& alia quarta pars per Americũ Vesputiũ (vt in sequentibus audietur) i[illegible]uenta est/quã non video cur quis iure vetet ab Americo inuentore sagacis ingenij viro Amerigen quasi Americi terrã / siue Americam dicendã: cũ & Europa & Asia a mulieribus sua sortita sint nomina. Eius sitũ & gentis mores ex bis binis Americi na[illegible]gationibus quæ sequunt̃ liquide intelligi datur.

America

Hunc in modũ terra iam quadripartita cognoscit̃: et sunt tres prime partes cõtinentes/quarta est insula: cũ omni quaq; mari circũdata conspiciat̃. Et licet mare vnũ sit queãdmodũ et ipsa tellus/multis tamen finibus distinctum / & innumeris repletum insulis varia sibi noĩa assumit: quę et in Cosmographiæ tabulis cõspiciunt̃/& Priscianus in tralatione Dionisij talibus enumerat versibus.

Priscianus.

Circuit Oceani gurges tamen vndiq; vastus
Qui q̃uis vnus sit plurima nomina sumit.
Finibus Hesperijs Athlanticus ille vocatur
At Boreę q[illegible]a gens furit Armiaspa sub armis
Dicit̃ ille piger necnõ Satur. idẽ Mortuus est alijs;

Fac-similé (réduit) d'une page (folio XV v°) de la *Cosmographiæ Introductio*.

Cette page est celle où se trouve le paragraphe que l'on a particulièrement qualifié d' « acte de baptême de l'Amérique ». Voici la traduction de ce paragraphe (*Nunc vero*, etc.).

« Maintenant que nous avons plus haut étudié ces parties du monde, voici une autre quatrième partie, que (comme on le verra plus loin) a découverte Americ Vespuce. Je ne vois pas qui pourrait légitimement empêcher de l'appeler, du nom de son découvreur, Americ, homme d'esprit sagace, Amerige, c'est-à-dire terre d'Americ, ou Amérique, alors que et l'Europe et l'Asie doivent leur nom à des femmes. Sa situation et les mœurs de ses habitants se déduisent clairement des quatre navigations d'Americ publiées à la suite [de cet opuscule]. »

sexonomie ou **physéonomie** n. f. (du gr. *phusis, phuseôs*, sexe). Biol. Ensemble des lois de la production et de la répartition des sexes.

— Encycl. On croyait autrefois que le sexe restait assez longtemps indéterminé chez l'embryon et que les conditions extérieures (température, aliments) étaient capables d'intervenir pour donner lieu soit à un mâle, soit à une femelle. De là les nombreuses tentatives faites par les éleveurs et les physiologistes, sans succès du reste, pour déterminer expérimentalement le sexe. On est aujourd'hui arrivé à une conclusion toute différente : les recherches les plus récentes semblent en effet établir que le sexe est déjà irrévocablement fixé dans l'œuf à partir de la fécondation, et que, dans certains cas, il dépend de l'appareil chromosomien du spermatozoïde. Toutefois, plusieurs cas peuvent se présenter.

1° Chez certains insectes (blatte, par exemple), il y a deux catégories (égales en nombre) de spermatozoïdes; les uns contiennent un nombre pair de chromosomes, les autres un chromosome en moins. Tous les œufs mûrs renferment le même nombre pair de chromosomes. Or, on a constaté que tous les œufs fécondés par un spermatozoïde à chromosomes pairs donnent des femelles, tandis que ceux fécondés par des spermatozoïdes ayant un chromosome de moins donnent des mâles. D'ailleurs, cette différence dans le nombre des chromosomes se retrouve dans toutes les cellules somatiques de l'animal considéré, suivant qu'il est mâle ou femelle. Chez d'autres insectes (la mouche, par exemple), le nombre des chromosomes est égal chez les mâles et les femelles, mais, chez les mâles, il y a deux chromosomes dont l'un est plus grand et l'autre plus petit (hétérochromosomes), tandis que, chez les femelles, ces deux chromosomes particuliers sont de même taille (idiochromosomes). A la suite des divisions de maturation, chez le mâle, les hétérochromosomes se séparent; la moitié des spermatozoïdes a le gros hétérochromosome, l'autre moitié le petit. Les œufs fécondés par les spermatozoïdes à gros hétérochromosome donnent des femelles, ceux fécondés par les spermatozoïdes à petit hétérochromosome donnent au contraire des mâles. Récemment, Guyer a montré que quelque chose d'analogue se passait probablement chez l'homme, puisqu'il y a aussi deux catégories de spermatozoïdes : l'une possédant 12 chromosomes, l'autre n'en possédant que 10. Si l'on veut conclure par analogie avec ce qui a été précédemment exposé, on doit admettre que les spermatozoïdes à 12 chromosomes donnent des femelles et les spermatozoïdes à 10 chromosomes des mâles. Il résulte de là que les cellules somatiques de la femme devraient avoir 2 chromosomes (24) de plus que l'homme (22), mais ce fait n'a pas pu encore être établi, en raison de l'extrême complication que présentent les éléments nucléaires des tissus humains.

2° Dans d'autres cas, la détermination du sexe paraît être d'origine cytoplasmique. Chez les annélides, les œufs, avant fécondation, sont dimorphes; après fécondation, les gros donnent des femelles, et les petits des mâles. C'est donc ici l'abondance du cytoplasma ovulaire (peut-être conditionnée par

la nourriture) qui influe sur le sexe, et non la valeur chromosomienne du spermatozoïde. Chez le phylloxéra et quelques rotifères, certaines femelles à gros œufs ne produisent que des femelles, et d'autres femelles à petits œufs que des mâles.

3° Dans les générations sans fécondation, c'est-à-dire parthénogénétiques, le sexe de chacune d'elles est généralement uniforme, soit mâle (arrénotokie), soit femelle (thélytokie). Or il semble établi que les œufs parthénogénétiques qui ont expulsé deux *globules polaires* donnent des mâles, et que ceux qui n'en ont expulsé qu'un seul donnent des femelles. A certaines époques, cependant, et notamment chez les pucerons, des œufs femelles (n'ayant expulsé qu'un globule polaire) donnent des mâles, parce que, sans doute, un idiochromosome est parti avec le globule polaire. L'idiochromosome impair restant ne peut passer que dans la moitié des spermatozoïdes; l'autre moitié dégénère. Mais les femelles de la même époque présentent des œufs qui, ayant expulsé deux globules polaires, ne possèdent, eux aussi, qu'un seul idiochromosome. Par la fusion avec les spermatozoïdes précédents, ils récupèrent donc les deux idiochromosomes normaux et doivent finalement donner des femelles. Et, en effet, les œufs fécondés des pucerons, des abeilles, des fourmis, donnent toujours des femelles (Cuénot).

De tout ce qui précède, on peut donc conclure : *a*) qu'il y a entre les deux sexes une différence quantitative originelle; *b*) que la détermination du sexe est sous l'influence de facteurs internes, et non, comme on le croyait jadis, des conditions extérieures.

4° Par suite même de ce fait que, dans les générations non parthénogénétiques, la moitié des œufs fécondés est à détermination femelle et l'autre moitié à détermination mâle, le nombre des naissances mâles et femelles doit être égal dans la plupart des espèces. C'est ce que l'on constate, en effet. Mais ce nombre, toutefois, devient inégal ultérieurement, quand il existe une cause de mortalité frappant de préférence un sexe. Chez l'homme, la mortalité moyenne est de 105 mâles pour 100 femelles. Mais, en France, depuis quelques années, la proportion des sexes tend à s'inverser (100 femelles pour 97 mâles), probablement parce que plusieurs maladies, spécialement l'alcoolisme et l'arthritisme, sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes.

Dans certaines espèces (chiens, cobayes, perdrix, canards, passereaux, etc.), les mâles sont plus nombreux que les femelles; dans d'autres, au contraire (poissons d'eau douce, amphioxus, coléoptères malacodermes, céphalopodes, etc.), les femelles l'emportent de beaucoup. Quelle est la signification de ces faits? L'excès notable des mâles conduit à la polyandrie, mais ne paraît pas hâter sensiblement l'extinction de l'espèce, puisque toutes les femelles ont chance d'être fécondées. Il n'en est pas de même quand il y a pénurie de mâles, car, alors, beaucoup de femelles, malgré la polygamie, risquent de ne pas être fécondées, et l'espèce tend en conséquence rapidement vers la disparition. — Dr J. Laumonier.

— Bibliogr. : Cuénot, *la Détermination des sexes chez les animaux* (Bull. sc., France et Belgique, 1899); — Bugnion, *les Cellules sexuelles et la Détermination du sexe* (Soc. vaudoise, Sc. nat., 1910); — Wilson, *Studies on chromosomes* (Journ., exper. zool., 1909); — Ginir, *il Sesso dal punto di vista statistica* (Milan, 1908).

Sirionos, Indiens sauvages de la Bolivie. Ils habitent, dans l'est de cette contrée de l'Amérique du Sud, les profondes forêts vierges où coulent, après avoir pris naissance sur les pentes des hauts plateaux, plusieurs affluents et sous-affluents de l'Amazone : Ichilo, Guaporé, Ivary, Mamoré, Beni. Ces Indiens, d'une civilisation tout à fait primitive, sur lesquels on ne possédait encore aucun renseignement précis, ont commencé pour la première fois d'être étudiés par le Dr Erland Nordenskjöld, qui, au cours de son dernier voyage dans l'Amérique méridionale, a recueilli quelques mots de leur langue, s'est procuré différents objets ethnographiques leur appartenant, et a photographié un des deux seuls Sirionos qu'il a alors rencontrés. — H. F.

***tache** n. f. — Encycl. *Tache bleue mongolique.* On nomme ainsi une particularité congénitale constante chez les nouveau-nés de race jaune et constatable parfois dans la race blanche, jamais dans la noire. La tache bleue mongolique, dite aussi *tache sacrée*, consiste en une tache bleue ardoisée, située généralement dans la région sacrée, immédiatement au-dessus du pli interfessier. Cette tache, le plus souvent ovalaire, ou parfois en forme de raquette, peut affecter une configuration et une grandeur variables. L'intensité de la coloration diffère également suivant le sujet, et le siège même n'est pas constant, puisque l'on a vu des taches aberrantes plus haut sur la ligne de la colonne vertébrale, ou même aux hanches. La tache sacrée est exclusivement infantile. Elle disparaît sans laisser aucune trace à l'âge de huit à dix ans. On la trouve constamment dans la race jaune, ou du moins dans une proportion qui avoisine l'unanimité. C'est ainsi que les nouveau-nés chinois la présentent au nombre de 99 pour 100. Les autres peuples donnent des pourcentages analogues : Japonais, 90 pour 100, Annamites 89, Malais 89. On la retrouve de même et aussi fréquemment chez les indigènes des îles Hawaï, de Tahiti, des îles Marquises, les Hovas, les Esquimaux du Grœnland et de l'Alaska, les populations indiennes de la Colombie, de l'Equateur, etc.

Jamais on ne l'a rencontrée dans la race noire. Dernièrement, cependant, on l'a observée chez un métis de blanc et de négresse, à la Côte d'Ivoire.

Par contre, on a constaté récemment d'assez nombreux cas de tache mongolique chez des nouveau-nés de race blanche. Mais la plus grande fréquence que l'on ait calculée dans cette race porte le nombre des taches sacrées à 1 pour 200 au maximum. Tous les enfants qui l'ont présentée dans cette race sont des nouveau-nés très bruns, aux yeux et aux cheveux noirs, à la peau brune.

Les examens histologiques qui ont pu être pratiqués montrent que cette anomalie est due à l'existence, à la face profonde du derme, de cellules très chargées en pigment noir, la coloration bleue étant donnée par l'épaisseur des couches qui séparent cette localisation pigmentaire de la surface cutanée. C'est, en somme, au point de vue anatomique, un nævus pigmentaire pur.

Plusieurs théories ont été mises en avant pour expliquer l'apparition dans la race blanche d'un caractère anatomique qui paraît ethnique et réservé à la race jaune.

Quelques auteurs veulent y voir une anomalie réversive, c'est-à-dire un signe atavique démontrant l'origine commune des races humaines. D'autres la considèrent comme une anomalie de mutation, c'est-à-dire une anomalie reproduisant une caractéristique normale d'une espèce voisine, ainsi qu'il se voit en d'autres points des sciences naturelles.

L'opinion la plus commune et la plus facilement acceptable considère la tache mongolique comme transmise par hérédité à la suite de croisement entre la race jaune et la race blanche. Les invasions mongoles d'autrefois et notamment celle du XIIIe siècle, les relations pacifiques de siècles plus rapprochés expliqueraient le caractère héréditaire de cette anomalie. Ce caractère ethnique se transmettrait d'ailleurs avec une grande irrégularité, et notamment en sautant fréquemment une ou plusieurs générations. — Dr Henri Bouquet.

***temps** n. m. — Encycl. *Prédiction du temps.* On sait combien est difficile la prédiction du temps à une échéance supérieure à un ou deux jours, et à plus forte raison à un mois ou plus encore. Rien n'est plus incertain que le temps probable d'une saison, et la faillite des météorologistes est l'occasion, depuis longtemps, de plaisanteries cruelles — trop souvent, il faut bien le dire, justifiées par les faits.

Or, il résulte d'un mémoire très remarquable de Hildebrandson, inséré dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences, que, dans un cas au moins, des indications précieuses sont fournies, pour nos pays, par la température des eaux marines des courants chauds qui baignent les côtes océaniques de l'Europe et en réchauffent le climat. La vitesse des courants marins est relativement faible (elle dépasse rarement 8 à 10 kilomètres à l'heure, et celle du Gulf Stream n'atteint pas 5 kilomètres). Il s'ensuit que leur influence se fait sentir successivement et par longues périodes. C'est le mérite d'Hildebrandson, déclare Bouquet de La Grye (Comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du 13 septembre 1909), d'avoir « montré que la température de la mer au cap Nord avait une action successive sur celles qui baignent les terres du cercle polaire arctique et de l'océan Atlantique Nord » ; d'où il suit qu'il faudrait rechercher la cause des différents types de saison dans l'état thermique de la mer polaire, une variation de deux ou trois degrés à peine suffisant pour amener des variations très considérables dans la température de l'air sur une vaste étendue. Par conséquent, pense Bouquet de La Grye, il y aurait lieu de créer un service spécial d'informations, on tout au moins d'ajouter quelques données au *Bulletin* du service météorologique, afin de connaître, jour par jour, l'état des températures marines aux abords des courants. On pourrait ainsi annoncer quelques jours à l'avance l'approche des eaux tièdes et les adoucissements ou les exaspérations de température qui en découlent, les eaux du Gulf Stream mettant au moins deux à trois semaines pour accomplir leur traversée de l'océan Atlantique. Il est à remarquer que ces indications seraient, par surcroît, infiniment utiles aux pêcheurs terre-neuviens ou bretons; l'apparition et l'abondance des poissons étant, à ce qu'il semble, fortement liées, d'après les travaux des physiologistes, à la température de la mer. — G. Treffel.

Vallette (Gaspard), écrivain et journaliste suisse, né à Jussy (canton de Genève) le 13 mai 1865, mort à Genève le 7 août 1911. Il était le fils d'un pasteur protestant de Genève, et descendait d'une famille cévenole exilée de France après la révocation de l'édit de Nantes. Il fit ses premières études au collège de Genève, puis à l'université de cette ville, les compléta en Allemagne et, enfin, à Paris, où il suivit les cours de la Sorbonne. De retour en Suisse, il se lança dans le journalisme, d'abord comme correspondant genevois de la « Gazette de Zurich », puis comme rédacteur au « Journal de Genève ». Enfin, lorsque fut fondé le grand organe du parti démocratique genevois, « la Suisse » il en fut le premier directeur. Il déploya, dans la gestion de son journal, une activité et un courage exemplaires, ainsi qu'une parfaite droiture. Mais il se sentait peu fait pour les polémiques du journalisme. Sa sincérité absolue l'y desservait. De plus en plus, au contraire, il se sentait attiré vers la sérénité des lettres pures. Sans cesser, dès lors, complètement de collaborer à diverses publications suisses, telles que la « Semaine littéraire », la « Gazette de Lausanne », la « Bibliothèque universelle », etc., il voyagea, et surtout écrivit des études d'histoire, de critique, des impressions artistiques, etc., où se manifestaient une méthode sûre, une information très étendue, beaucoup de goût, d'observation et de finesse. Gaspard Vallette laisse, entre autres ouvrages, une très remarquable monographie sur *Mallet du Pan et la Révolution* (1893), de charmants *Croquis de routes* et *Promenades dans le passé*, où il a réuni ses impressions sur l'Italie et sur la Grèce, etc. Le public lettré français apprécia fort, naguère, ses *Reflets de Rome*, étude curieuse, ingénieuse et érudite, sur les jugements qu'ont portés sur la capitale religieuse du catholicisme les écrivains modernes qui l'ont visitée. Son dernier volume, *Rousseau genevois*, n'était pas moins remarquable : il essayait d'y démêler, un peu à l'aide de sa propre expérience du milieu genevois, l'importance réelle que put avoir sur la formation du philosophe son séjour à Genève; sa disparition, que hâta la fin prématurée aussi de son plus intime ami et confident, Philippe Monnier, prive la Suisse d'un de ses meilleurs et plus attachants écrivains. — G. Treffel.


G. Vallette. (Phot. Fr. Boissonnas.)

***voiture** n. f. — Encycl. *Voitures publiques.* Fin. *Droits sur les voitures automobiles.* Les voitures publiques automobiles qui font un service d'occasion — tels sont notamment les taxi-autos, dont l'usage tend à se généraliser dans toutes les grandes villes — étaient assimilées, au point de vue des droits exigibles, aux voitures ordinaires de terre et soumises, par suite, au droit fixe établi par l'article 1er de la loi du 11 juillet 1879. Afin de mieux proportionner les charges fiscales des loueurs aux bénéfices que le nouveau mode de traction leur permet de réaliser, l'article 32 de la loi de finances du 8 avril 1910 a modifié le tarif de ce droit fixe à l'égard des automobiles. Il sera désormais perçu une taxe de 60 francs par an, par voiture de 1 ou 2 places; de 90 francs par voiture à 3 places; de 120 francs par voiture à 4 places; de 150 francs par voiture à 5 places et de 180 francs par voiture à 6, 7 et 8 places. Les voitures automobiles ayant plus de 8 places restent imposées au tarif fixé par la loi de 1879, c'est-à-dire à raison de 137 fr. 50 par an pour 6 places et, en outre, à raison de 12 fr. 50 pour chaque place au delà de 6, jusqu'à 50 places.

Les droits continuent à être exigibles par mois et d'avance.

— *Services réguliers, assimilés aux services d'occasion.* Pour ne pas entraver les entreprises à parcours limité et à ressources restreintes, la loi du 28 juin 1833 avait admis au régime du droit fixe des voitures d'occasion les voitures faisant un service régulier qui ne sortaient pas d'une même ville ou d'un rayon de 15 kilomètres de ses limites. La loi du 11 juillet 1879 avait étendu cette limite à 40 kilomètres. Malgré cette extension, les intéressés se plaignaient que l'application de l'impôt proportionnel des 3/28es des recettes constituât une taxation trop lourde pour les services à traction animale de plus de 40 kilomètres qui subsistent encore et, d'autre part, qu'elle fût un obstacle au développement des voitures automobiles. Reconnaissant le bien-fondé de ces plaintes, l'article 33 de la loi de finances du 8 avril 1910 a accordé aux entrepreneurs de services réguliers, quelle que soit la longueur du parcours effectué, la facilité de placer leurs voitures (voitures de terre ou voitures d'eau) sous le régime du droit fixe des services d'occasion. — R. Blaignan.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Grosley.



Le mois de Novembre était consacré à Diane, l'Artémis des Grecs. Fille de Jupiter et de Latone, sœur d'Apollon, elle est la déesse de la lune. Vierge, elle est invoquée par les femmes et surtout par les jeunes filles. Suivie de ses nymphes, elle se plaît à chasser dans les bois. Ses attributs sont : l'arc, les flèches, le carquois et, aussi, la torche et le croissant

N° 57. — Novembre 1911

abiologie (du gr. *a* priv, *bios*, vie, et *logos*, discours) n. f. Nom donné par quelques auteurs à la branche de l'histoire naturelle qui traite spécialement des corps inanimés : *A la biologie s'oppose l'abiotique*, ABIOLOGIE *ou anorganologie ; l'astronomie, la géologie, la minéralogie, l'hydrologie en font partie.* (E. Haeckel.)

***Académie des beaux-arts.** — *Election de Laguillermie.* Le 20 mai 1911, l'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire dans la section de gravure, en remplacement de Roty, décédé. Les candidats en présence étaient, en première ligne, *ex æquo*, Laguillermie et Patey ; en seconde ligne, Sulpis ; en troisième ligne *ex æquo*, Buland et Yencesse. A ces noms l'Académie avait ajouté ceux de Deschamps, J. Jacquet, Boutelié, Forain et Tonnelier.

Le nombre des votants s'élevait à 34, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement à chaque tour : Laguillermie 11, 19 ; Patey 3, 3 ; Sulpis 1, 0 ; Buland 5, 3 ; Yencesse 1, 1 ; Deschamps 1, 0 ; J. Jacquet 1, 2 ; Boutelié 3, 1 ; Forain 7, 5 ; Tonnelier 0. Au premier tour, il y eut un bulletin blanc.

Laguillermie fut déclaré élu. (V. p. 256.)

***Afrique occidentale** (L'ŒUVRE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE EN). *L'expansion française et la formation territoriale*, par Auguste Terrier et Charles Mourey (Paris, 1910, in-8°). — Le but de cet ouvrage, entrepris à la demande du gouverneur général de l'Afrique occidentale française, W. Merleaux-Ponty, a été surtout de mettre en évidence les efforts et l'héroïsme des ouvriers de l'expansion africaine. En retraçant cette brillante épopée, A. Terrier et Ch. Mourey ont écrit, comme l'a justement dit dans la préface Eugène Etienne, vice-président de la Chambre des députés, le Livre d'or de l'Afrique occidentale. On y voit de la façon la plus lumineuse les progrès accomplis par la France dans cette partie de l'Afrique, dans l'espace de quarante ans. Un chapitre préliminaire, dont une partie est rédigée par Henri Froidevaux, montre ce qu'était l'Afrique occidentale française avant 1870; la France n'y possédait encore qu'une suite de comptoirs sur la côte et quelques postes sur le fleuve Sénégal, dus à Faidherbe, qui avait le premier tenté d'organiser le Sénégal après l'avoir pacifié. Aujourd'hui, l'Afrique occidentale comprend une superficie de 3 millions 900.000 kilomètres carrés, et elle est formée de cinq colonies : Sénégal, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haut-Sénégal et Niger, dont la prospérité va croissant et qui ont fait, en 1909, un commerce total de 228 millions et demi de francs. Comment d'un point de départ si modeste est-on parvenu à un aussi brillant résultat, qui fait ressortir brillamment les facultés colonisatrices des Français, c'est ce que ce livre expose avec précision. Il distingue, dans notre œuvre d'expansion, quatre périodes : de 1870 à 1890, de 1890 à 1895, de 1895 à 1900 et de 1900 à 1910.

La première période a été marquée par l'établissement des Français au Niger et sur divers points de la côte occidentale. Il entrait déjà dans les plans de Faidherbe de pénétrer du Sénégal au Niger ; ce programme devait être réalisé après lui. Après la pacification et l'extension du Sénégal, l'expansion soudanaise fut reprise par Brière de l'Isle ; mais il fallut, avant de pouvoir atteindre le fleuve, de nombreuses et dures campagnes contre Ahmadou, Samory, Mahmadou-Lamine. Le Niger fut alors exploré, ainsi que la Boucle. Mais la France se heurta aux prétentions anglaises, et l'action française fut brisée au Bas-Niger. En même temps, nous faisions des progrès dans les Rivières du Sud, où nous occupions Konakry, et pénétrions au Fouta-Djallon, puis à la Côte d'Ivoire, et aussi au Dahomey, où nous dûmes entreprendre une première guerre.

La conquête de la vallée du Niger fut réalisée durant la seconde période : ce fut l'œuvre propre du colonel Archinard, de 1888 à 1893. Elle fut suivie de l'occupation de Tombouctou, qui était la conséquence nécessaire du programme tracé. La France était ainsi définitivement maîtresse au Niger, mais il fallut encore de longues opérations pour rendre la sécurité au pays.

La même période vit se former les colonies côtières jusque-là embryonnaires. Les auteurs nous montrent le Sénégal pacifié à la suite de quelques nouvelles opérations, la Guinée constituée et développée grâce à l'habile administration du Dr Ballay, la Côte d'Ivoire pénétrée par diverses missions, mais plus difficilement accessible; au Dahomey, à la tête duquel était placé le lieutenant gouverneur Ballot, il fallut lutter contre Behanzin et, dans le Haut-Dahomey, disputer pied à pied aux missions allemandes et anglaises les voies d'accès au Niger. Déjà, cependant, la France, dans cette période, avait pu conclure de nombreux traités avec les puissances voisines pour la délimitation de ses colonies.

Les cinq années qui s'ouvrent ensuite, 1895 à 1900, furent décisives pour l'Afrique occidentale française, et elles appartiennent encore à la période héroïque. Les auteurs retracent les efforts qui furent faits par les colonies du groupe pour étendre leurs frontières; la lutte engagée avec l'Angleterre et l'Allemagne dans la boucle du Niger prend un caractère d'âpreté qui va jusqu'à la tension diplomatique. Enfin, les conflits purent être réglés par des conventions qui nous accordèrent la jonction de la Côte d'Ivoire et du Dahomey avec le Soudan français et le Niger.

Mais, si la plus grande partie de la boucle du Niger était ouverte à notre activité coloniale, il fallait y assurer tout d'abord la sécurité en réduisant notre ennemi, Samory ; après de nouvelles campagnes, un coup de main hardi nous en débarrassa.

Avec l'organisation du gouvernement général, doté d'un budget propre, l'Afrique occidentale trouva l'organe de centralisation qui lui était nécessaire, en même temps que chacune des colonies du groupe voyait se constituer son autonomie. Mais il fallut encore assurer la pacification de la région de Tombouctou et de divers points du Soudan, avant que l'on pût entrer dans une ère de mise en valeur.

Ce fut l'œuvre à laquelle on put s'attacher à partir de 1900. Durant cette nouvelle période, nous voyons les frontières de nos colonies se fixer définitivement. Mais l'œuvre de pacification fut longue et difficile sur trois points, et il fallut encore des campagnes au Sahara, en Mauritanie et à la Côte d'Ivoire, dont nous trouvons ici l'exposé succinct.

Après ce long historique, les auteurs peuvent enfin donner comme conclusion à leur livre un tableau de la prospérité actuelle de la colonie, de son état financier, des travaux publics qui y ont été entrepris, du développement des voies de pénétration, du progrès des cultures et du commerce qui en font la richesse. — G. REGELSPERGER.

Alexander (Boyd), officier et explorateur anglais, né à Edimbourg en 1875, assassiné à Tana, dans le Ouadaï, le 2 avril 1910. Il avait débuté, tout jeune officier encore, par une série de petits voyages dans l'Afrique occidentale, particulièrement en Guinée, s'attachant particulièrement à l'étude de l'ornithologie africaine. Puis le goût lui était venu des grandes explorations, et, en 1904, il avait conçu, avec le concours de son frère, officier comme lui, Claude Alexander, de son ami, le Portugais José Lopez, et enfin du capitaine Gosling et de P.-A. Talbot, le plan d'un grand voyage de reconnaissance topographique et biogéographique de la Nigeria septentrionale, des pays du Tchad, du Ouadaï et de la grande région du Bahr-el-Ghazal. Ce programme immense, si l'on songe que sa réalisation était le véritable début d'un explorateur de moins de trente ans, il fut le seul à pouvoir l'accomplir jusqu'au bout. P.-A. Talbot ne dépassa pas les frontières de la Nigeria. La traversée des marécages, qui constituent à l'heure présente toute la partie nord-orientale du lac Tchad, lui coûta des peines infinies. Claude Alexander, terrassé par la fatigue et la fièvre jaune, y périt. Puis ce fut le



B. Alexander.

capitaine Gosling qui succomba, au cours de la traversée du Congo belge. Malade lui-même, mal servi par ses porteurs indigènes, Boyd Alexander ne put atteindre le but suprême de son voyage, Port-Soudan, sur la mer Rouge, qu'au prix d'un admirable effort de volonté. Cette traversée de l'Afrique, une des plus remarquables qui aient jamais été faites, lui valut, en 1907, la grande médaille de la Société royale de géographie de Londres. Mais, dès la même année, Alexander préparait une nouvelle expédition aux îles San Thomé, Principe et Annobon, puis dans l'intérieur du Cameroun. Enfin, en 1909, c'était une nouvelle tentative, dirigée cette fois contre les pays inconnus du Sahara, que Boyd Alexander voulait traverser du sud au nord, partant de la Nigeria pour atteindre le littoral méditerranéen, en traversant le Ouadaï, le Borkou et la région montagneuse du Tibesti. Mais il ne put aller bien loin : dans le Ouadaï, il se heurta aux bandes fanatisées des Senoussites. Dissuadé par les officiers français de pousser plus avant, il n'écouta que son courage et, attiré dans un guet-apens à Tana, dans l'ouest d'Abécher, par un chef indigène, il fut assassiné. Son compagnon, José Lopez, put s'échapper et rapporter ses papiers à Maiduquri. Dans le courant de l'année 1911, sa fiancée, aussi hardie et brave que lui-même, devait pénétrer jusqu'au cœur de l'Afrique pour recueillir ses restes. La mort du lieutenant Boyd Alexander a été, pour la géographie, une perte aussi considérable que prématurée. Le jeune officier avait toutes les qualités qui font les grands explorateurs : l'audace, le sang-froid, une volonté et une résolution admirables devant les périls de tout ordre, et surtout une culture scientifique très complète. — Henri Trévise.

***Alsace-Lorraine.** *Constitution.* — Le 1er septembre 1911, est entrée en vigueur la nouvelle Constitution d'Alsace-Lorraine, promulguée le 31 mai précédent, à la suite de discussions prolongées au Reichstag allemand. Par certaines des innovations qu'elle contient, elle a transformé l'état légal du pays, et par les luttes de partis auxquelles elle a donné lieu, elle n'a pas été sans influence sur la politique générale de l'Empire.

Depuis 1871, les provinces arrachées à la France n'avaient pas encore reçu leur forme politique définitive. Conquises pour servir de gage à l'union des diverses souverainetés allemandes, devenue, sous le nom de Reichsland (Terre d'Empire), leur propriété collective pour les intéresser toutes à la défense commune, elles ne formaient pas elles-mêmes un Etat, n'ayant ni représentation complète à Berlin, ni gouvernement autonome à Strasbourg. Elles envoyaient des députés au Reichstag, assemblée législative élue par le peuple, mais sans disposer d'aucune voix au Conseil fédéral, conseil de plénipotentiaires nommés par les souverains. Administrées par un statthalter ou lieutenant de l'empereur, qui réunissait en fait tous les pouvoirs, elles possédaient bien un parlement local appelé Landesauschuss; mais cet unique organe de leurs volontés n'avait qu'un caractère consultatif et que le droit de faire des propositions de lois. Depuis le réveil de la vie publique, la population indigène réclamait avec force l'autonomie politique et l'égalité de traitement avec les autres Etats allemands. Après de longues hésitations, le gouvernement impérial s'est décidé à lui donner une satisfaction partielle, malgré la résistance des pangermanistes et des conservateurs, mais avec l'appui des socialistes et du centre catholique.

La nouvelle Constitution d'Alsace-Lorraine se compose de deux textes : un « projet de réforme constitutionnelle », comprenant trois titres subdivisés en trente articles, et une « loi électorale pour la deuxième Chambre », un peu moins développée. Le titre II de la première loi fixe d'abord le régime intérieur du pays. Il change peu de chose à l'organisation du pouvoir exécutif, qui reste confié à un statthalter (assisté d'un secrétaire d'Etat), nommé et révocable par l'empereur, mais pouvant toutefois être investi par lui d'attributions souveraines. Par les perspectives d'autonomie qu'elle ouvre sur l'avenir, cette dernière stipulation représente le seul progrès réalisé sur l'ancien ordre de choses : beaucoup l'eussent désiré plus complet, soit par la nomination d'un statthalter à vie, soit par l'établissement, en Alsace, d'une dynastie spéciale, soit même par l'adoption de la forme républicaine.

Le pouvoir législatif est exercé conjointement par l'empereur et par une Diète ou Landtag, composée de deux Chambres, nommées ou élues pour cinq ans. La première comprend : 1° cinq membres de droit (dont quatre ecclésiastiques); 2° vingt-trois délégués (le nombre peut en être accru) des principales corporations : Université, consistoires, conseils municipaux et chambres de commerce des grandes villes, conseils d'agriculture; 3° des membres nommés par l'empereur en nombre égal au total des deux premières catégories. Grâce à cette disposition, le gouvernement est donc assuré d'une majorité presque certaine dans la Chambre haute.

La seconde Chambre, conçue dans un esprit tout différent, comprend soixante députés, élus au suffrage universel et uninominal et au scrutin secret par tous les citoyens allemands âgés de vingt-cinq ans, et résidant depuis trois ans en Alsace-Lorraine, depuis un an dans leur commune. Malgré cette dernière restriction, le mode d'élection adopté est donc beaucoup plus libéral que dans la plupart des Etats allemands. La crainte de trop accorder au principe démocratique et le désir d'en limiter l'application avaient fait insérer dans le projet primitif un article instituant le vote plural comme en Belgique et représentant une prime à l'âge et à la propriété; mais cette disposition a été abandonnée au cours des débats.

Les deux Chambres, dont les membres doivent, pour siéger, prêter serment de fidélité à l'empereur, sont convoquées, prorogées et dissoutes par lui. Chacune d'elles possède le droit d'initiative, mais les lois ne sont adoptées que si, après avoir été votées par toutes deux, elles ont été acceptées ensuite par le souverain. Celui-ci exerce donc un droit de veto, qui lui laisse en fait une véritable omnipotence.

La forme intérieure du gouvernement une fois établie, il restait à donner à l'Alsace-Lorraine le second élément de sa personnalité politique en assurant sa représentation au Conseil fédéral, composé, comme on le sait, de cinquante-huit membres, dont dix-sept Prussiens. Elle a reçu, proportionnellement à sa population, trois voix dans cette assemblée. Cette disposition a soulevé alors un singulier problème : ces trois délégués sont désignés, comme ailleurs, par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire par le statthaller, qui est à la nomination de l'empereur, lequel est lui-même roi de Prusse. Leur adjonction au Conseil avait donc pour conséquence indirecte d'y renforcer la prépondérance prussienne au détriment des petits Etats et d'y rompre un équilibre politique obtenu et maintenu à grand'peine. On a tourné la difficulté au moyen d'un expédient qui est peut-être sans précédent dans le droit constitutionnel. Il a été décidé que les voix alsaciennes-lorraines ne seraient pas comptées, dans toutes les questions où elles suffiraient à assurer la majorité à l'« Etat dominant ».

Considérée dans ses grandes lignes, la Constitution d'Alsace-Lorraine présente le caractère d'un compromis entre les aspirations indigènes et les prétentions centralistes : c'est assez dire qu'elle n'a guère satisfait que ses auteurs. Le chancelier Bethmann-Hollweg a dû prendre personnellement la parole, dans la séance du Reichstag du 23 mai, pour en affirmer la nécessité et en défendre vis-à-vis des particularistes prussiens la clause relative aux voix du Conseil fédéral. Les Alsaciens-Lorrains eux-mêmes en ont dénoncé l'insuffisance, prétendant avec quelque raison qu'elle ne leur accordait qu'un simulacre d'autonomie et qu'une apparence d'égalité par les nombreuses réserves qu'elle apporte soit à la représentation à Berlin, soit aux attributions de la seconde Chambre, seule émanation directe du peuple et seul bienfait véritable du nouvel ordre de choses. Ils se sont séparés à ce sujet du centre catholique, auquel beaucoup d'entre eux étaient jusqu'alors alliés et qui refusait de les suivre dans leurs revendications, pour former un parti national exclusivement alsacien-lorrain. Ce changement d'orientation politique a été le premier résultat de la nouvelle Constitution. — A. Pinoaud.

***Arabi-Pacha** (Ahmed-Arabi-el-Housaïn), officier égyptien, chef du parti national qui provoqua la révolte de 1881-1882 et l'intervention franco-anglaise, né à Herya Rozna (province de Charkieh) en 1839. — Il est mort au Caire au mois de septembre 1911. L'homme qui fut près de changer les destinées politiques de l'Egypte appartenait à une modeste famille du Delta. Son père était un modeste paysan aisé, chef ou *cheikh* d'un village, qui l'envoya, à douze ans, commencer ses études coraniques à l'université d'El-Azhar. Mais, bientôt, sur les instances de Saïd-Pacha, il entra dans l'armée, passant par l'Ecole militaire du Caire. Après quelques aventures et une disgrâce momentanée, il n'en eut pas moins un avancement des plus rapides et fut nommé lieutenant-colonel à vingt ans. Il fit dans ce grade, sous le règne d'Ismaïl, la campagne d'Abyssinie, mais avec l'emploi, peu en vue, de directeur de l'intendance. Il avait rêvé d'autres destinées pour l'armée égyptienne, réorganisée par Saïd, et pour lui-même. Aussi revint-il au Caire mécontent. Il prit part à la constitution de sociétés secrètes à tendances nationalistes, où il fit entrer à sa suite de nombreux officiers, se mit en rapports, d'autre part, avec les Européens qu'Ismaïl avait attirés à sa cour, et, après une courte détention qu'il encourut pour avoir, croyait-on, comploté contre le khédive, il aborda résolument la politique. Il parlait assez bien, citait à propos le Coran, et ne tarda pas à acquérir une influence réelle sur les fellahs, en leur prêchant la haine de l'oppresseur turc et de la tutelle occidentale. La nomination d'un officier turc, Rifky-Pacha, comme ministre de la guerre, lui fournit, ainsi qu'à plusieurs officiers, ses collègues, le sujet d'une énergique pétition qui fut transmise au ministre par l'intermédiaire du consul de France, de Riny. Le gouvernement khédivial, n'osant pas s'aliéner l'opinion égyptienne, hésita, tandis qu'autour d'Arabi se groupaient les étudiants réformistes de l'université d'El-Azhar, et même, en sous-main, deux anciens membres du cabinet constitutionaliste de Shérif-Pacha. Les fautes d'Ismaïl, puis l'inexpérience du nouveau khédive Tewfik faisaient aux opposants nationalistes la partie belle. Le gaspillage du trésor avait pris de scandaleuses proportions; une banqueroute était imminente, et l'Egypte avait dû accepter le contrôle de l'Europe dans la gestion de ses finances, en attendant une intervention franco-anglaise plus directe, dont on parlait déjà ouvertement. Quand le président du conseil, Riaz-Pacha, comprit le danger et voulut faire arrêter, par surprise, Arabi-Pacha et deux autres colonels de la garnison, qu'on croyait, d'ailleurs à bon droit, ses complices (janvier 1881), il était trop tard. Toute l'opinion égyptienne et la plus grande partie de l'armée étaient de cœur avec les conjurés. Arabi-Pacha fut délivré par son régiment, qui envahit la salle même du conseil de guerre chargé de le juger. Le ministre de la guerre, Rifky-Pacha, dut donner sa démission, et fut remplacé par Mahmoud-Sami-el-Baroudi (février 1881). Arabi-Pacha, désormais, était le maître du Caire.


Arabi-Pacha.

Au mois de septembre, il faisait investir le palais de Tewfik par quatre mille hommes de la garnison, demandait la destitution du ministère, la convocation des notables, l'établissement d'une constitution et le renforcement de l'armée, etc.

Les diplomates français et anglais conseillèrent au khédive de céder devant l'orage. Un nationaliste, Chérif, fut nommé président du conseil, et Arabi reçut le titre de pacha. Dès le 3 janvier, le *Times* faisait connaître à l'Europe le programme d'Arabi-Pacha et du parti réformateur : maintien des privilèges dévolus à l'Egypte par la Turquie, sa vassale; élévation de l'effectif militaire à 18.000 hommes, égalité et liberté politique et religieuse, organisation de l'instruction publique destinée à raviver le sentiment national, etc. Le khédive accepta tout. Mais le mouvement dépassa bientôt en portée les intentions mêmes d'Arabi : la Chambre des notables revendiqua le vote du budget, sans se rendre compte que cette prétention était inconciliable avec le contrôle international; Chérif-Pacha dut donner sa démission. Il fut remplacé par Mahmoud-Sami, tandis qu'Arabi prenait lui-même le portefeuille de la guerre, en dépit des protestations des consuls de France et d'Angleterre, désormais résolus à combattre le mouvement nationaliste. La crise s'ouvrait : devant les réclamations des puissances, Arabi déclara à Gladstone que le premier coup de canon tiré contre l'Egypte la délierait de ses engagements internationaux. Il parla de déposer le khédive, et, dans des proclamations enflammées, essaya de soulever l'enthousiasme des fellahs. La Porte venait d'envoyer au Caire (8 juin 1882) un commissaire spécial, Dervich-Pacha, lorsque se produisirent les massacres d'Alexandrie. On a su, depuis, que le mot d'ordre en était parti du centre religieux et nationaliste qu'était l'Université d'Azhar. Arabi-Pacha, craignant probablement de compromettre sa popularité, laissa, bien qu'il eût le pouvoir de l'empêcher, la populace musulmane se livrer à toutes les atrocités.

Ce fut sa grande faute, morale et politique tout à la fois, et qui le perdit. Lorsque l'amiral Beauchamp-Seymour eut bombardé et occupé la ville (10 juillet), Arabi fut déclaré déchu et rebelle. Il essaya de constituer au Caire un gouvernement et une armée, se coiffa du turban vert du Prophète pour intimider le sultan, mais fut battu par Garnet Wolseley à Tell-el-Kébir, et, devant les défections qui éclaircissaient ses troupes, se rendit. L'Angleterre fit assez habilement commuer en un bannissement perpétuel la sentence de mort prononcée contre lui par une cour martiale. Il fut déporté à Ceylan, où il vécut, ses biens ayant été confisqués, d'un subside d'une livre sterling par jour, que le gouvernement de Londres lui servit. Son exil fut levé en 1904, et il put retourner finir sa vie au Caire, où il trouva, dans l'Egypte pacifiée et organisée par les Anglais, comme un monde nouveau pour lui. Il n'essaya d'ailleurs jamais de jouer un rôle politique quelconque, et passa les dernières années de son existence presque complètement silencieux.

Château de Chantilly.

Il est difficile de prononcer un jugement définitif sur la valeur propre du chef de l'insurrection égyptienne de 1882. Il n'eut jamais à montrer dans le calme de la paix des qualités d'homme d'État ou d'administrateur. Eût-il donné à l'Égypte un gouvernement moins arbitraire et plus économe que celui du khédive ? La chose paraît au moins douteuse. Comme chef d'un mouvement révolutionnaire, il eut le grand tort de suivre ses troupes, plus encore qu'il ne les commanda. Il toléra, alors qu'il eût pu les empêcher, les excès populaires qui justifièrent l'intervention des puissances, dont quelques-unes, à la vérité, avaient vu sans déplaisir les débuts du mouvement nationaliste. Il ne manquait ni de courage, ni d'éloquence, ni même de sincérité. La clairvoyance politique, et surtout la volonté de maîtriser les événements plutôt que de les suivre, lui firent davantage défaut. — H. Treffel.

Aroë, important archipel de l'Australasie, entre l'extrémité occidentale de la Nouvelle-Guinée et la côte septentrionale de l'Australie. Les îles qui le constituent ont été visitées en dernier lieu par l'explorateur bâlois Jean Roux, qui en a rapporté des observations du plus haut intérêt en ce qui touche la répartition des espèces animales à la limite de la Malaisie et de la région proprement australienne. Deux groupes d'îles constituent l'archipel des Aroë ; ce sont vraisemblablement les dernières arches d'un isthme, aujourd'hui effondré, qui réunissait la Nouvelle-Guinée et l'Australie ; ces îles sont formées par des terres accidentées et rocheuses, et habitées par des indigènes apparentés aux Papous. La population, peu intelligente, est décimée, depuis la venue des Européens, par la tuberculose et surtout l'alcoolisme. Dobo est la principale agglomération. La faune, assez médiocrement pourvue de mammifères, est au contraire très riche en insectes, mais surtout en oiseaux remarquables : perroquets aux vives couleurs, oiseaux de paradis, etc. Ces derniers, malheureusement, chassés à outrance, commencent à devenir plus rares. De riches pêcheries de perles existent sur la côte orientale, exploitées par des Malais. Par l'ensemble de sa faune et surtout par le grand nombre d'oiseaux et d'insectes aux colorations brillantes, l'archipel des Aroë forme nettement transition entre la Malaisie et l'Australie et montre que la fameuse *ligne de Wallace* est loin de présenter partout la rigueur qu'on lui prête.

Aux abords des îles Aroë s'étend l'archipel des Kei, qui a été également exploré par le docteur Jean Roux. Plus petit que le précédent, il comprend une grande île montagneuse environnée de terres plates paraissant de formation plus récente ; seule, la grande île est habitée. La faune, cette fois, est de caractère franchement asiatique : il semblerait donc que l'archipel a été isolé de l'Australie antérieurement au groupe des Aroë.

***avocat** n. m. — Encycl. *Avocats aux tribunaux de commerce.* V. tribunal.

***Berlier** (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Rive-de-Gier (Loire) le 11 octobre 1843. — Il est mort à Deauville le 9 septembre 1911. Il fit de brillantes études à l'École des mines de Saint-Étienne et à l'École centrale de Lyon, puis succéda à son père dans la direction d'une usine de produits chimiques à Saint-Fons. Mais il avait peu de goût pour l'industrie et le commerce, et il tourna ses vues vers la chimie appliquée et la mécanique ; ce vaste domaine allait profiter de sa haute culture scientifique et de son imagination fertile. Placé à la tête d'une grande compagnie lyonnaise de vidanges, il ne tarda pas à se faire remarquer par ses expériences sur la distillation des urines ; puis il installa des appareils pour la transformation de celles-ci en sulfate d'ammoniaque ; enfin, malgré l'opposition de plusieurs ingénieurs lyonnais, il expérimenta victorieusement son système de vidanges pneumatiques. Brouardel et Aimé Girard, séduits par cette dernière invention de Berlier, appelèrent l'ingénieur à Paris, pour y appliquer son système. La plupart des immeubles du Ier et du IIe arrondissement de Paris furent pourvus (dès mars 1882) d'appareils de vidange pneumatique Berlier.



Berlier. (Phot. Benque.)

C'est également à Berlier que l'on doit l'idée et l'installation du réseau pneumatique souterrain qui assure dans Paris la transmission des cartes-télégrammes (petits bleus) ; c'est encore lui qui construisit le grand siphon collecteur de Clichy (1893-1894), le siphon de la Concorde (1896), travaux pour lesquels il employa l'air comprimé, afin d'éviter les interruptions d'eau. En 1894, il avait présenté un projet de tramway souterrain, à traction électrique, qui traverserait Paris, de la porte du bois de Boulogne à la porte du bois de Vincennes ; projet de Métropolitain, que retint la Ville de Paris et qu'elle fit exécuter. Puis il proposa, en 1899, l'établissement, suivant son procédé perfectionné, d'un tramway souterrain de Montmartre à Montparnasse ; c'est ce projet qu'a réalisé la construction du *Nord-Sud.* D'abord accordée à Berlier, associé à Janicot (contrat de janvier 1904 avec la Ville de Paris), la concession de cette ligne souterraine appartint finalement à la Société du *Chemin de fer électrique souterrain Nord-Sud de Paris*, que les deux associés avaient formée et que le décret du 26 mars 1907 leur substitua. (V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 113.)

Berlier n'avait pas borné là son infatigable activité ; il avait étudié encore d'autres entreprises gigantesques, que la mort ne lui laissa pas le loisir d'exécuter. Il suffira de citer un projet de tunnel sous la Manche, un projet de galerie métallique sous la Seine, dans la partie inférieure de son cours, pour un chemin de fer du Havre à Pont-Audemer ; l'installation d'un vaste système de canaux encerclant Paris et mettant la capitale à l'abri des inondations, etc. — Jacques Auvernier.

bonisseur n. m. Dans les baraques foraines, artiste, clown, etc., qui fait le boniment, c'est-à-dire qui est chargé d'attirer le public par ses pompeuses annonces : *La gaieté et la verve sont les deux maîtresses qualités du* bonisseur.

cataphotographie (du gr. *kata*, sur, et de *photographie*) n. f. Procédé photographique de reproduction, qui permet de supprimer la chambre noire et l'objectif.

— Encycl. Ce procédé, qui a fait à l'Académie des sciences (séance du 18 avril 1911) l'objet d'une communication de G. de Fontenay, présentée par le Dr d'Arsonval, n'est sans doute pas nouveau ; mais il est au moins peu connu, malgré les services qu'il peut rendre pour la reproduction des documents.

Le mode opératoire est, en somme, fort peu compliqué : à la lumière inactinique du laboratoire, on place dans un châssis-presse d'une grandeur correspondant aux dimensions du document une plaque sensible, le dos en contact avec la glace du châssis, puis le document à reproduire (lettre, page de livre, gravure, carte, etc.) au contact de l'émulsion. Le châssis-presse, étant recouvert de son volet et fermé, est exposé à la lumière monochrome rouge, verte ou jaune, pendant un temps assez long, et qui varie naturellement avec la sensibilité de la plaque employée et la nature même de la lumière. Les parties noires du document absorbent presque entièrement

la lumière incidente; au contraire, les parties blanches la diffusent et la réfléchissent sur les régions correspondantes de la couche sensible; d'où il résulte qu'au développement, l'on obtient un négatif (cataphototype), à peu près analogue à celui qu'on obtiendrait en ayant copié, par transparence, selon la méthode habituelle. En tout cas, le document est reproduit en vraie grandeur et sans déformation aucune.

« Les phénomènes cataphotographiques, dit l'auteur de la communication, offrent à première vue un caractère quelque peu paradoxal : la quantité de lumière qui se réfléchit sur le document n'étant qu'une faible portion de celle qui a traversé l'émulsion, il semblerait que la plaque dût être irrémédiablement voilée; néanmoins, on obtient des négatifs suffisants. »

Le révélateur qui donne les meilleurs résultats pour le développement des cataphototypes est le diamidophénol. Quant à la nature des plaques, il résulte des expériences de G. de Fontenay que les émulsions lentes doivent être préférées aux émulsions rapides.

Sans être une révolution dans la photographie, ce procédé n'en présente pas moins de sérieux avantages, notamment pour les bibliothèques et établissements similaires, grâce à la simplicité de ses manipulations et du matériel qu'il nécessite. — J. AUVERNIER.

cataphotographier v. a. Photographier par le procédé dit *cataphotographie.*

cataphotographique adj. Qui concerne la cataphotographie : *Les procédés* CATAPHOTOGRAPHIQUES *ont été étudiés par G. de Fontenay.* (V. CATAPHOTOGRAPHIE.)

cataphototype n. m. Phototype obtenu par réflexion, d'après les procédés cataphotographiques.

Chantilly et le Musée Condé, par Gustave Macon (Paris, 1910). — Gustave Macon a entrepris de nous conter l'histoire des fastes de Chantilly. Conservateur du musée Condé, il les connaît à merveille, et il nous décrit sûrement les secrètes et profondes beautés de ces lieux auxquels de merveilleux souvenirs donnent le charme de la vie.

Chantilly fut jadis créé par un certain Cantilius. C'était une vaste prairie, coupée de fossés, marécageuse. Les Bouteiller de Senlis y construisirent un château, qui fut pris et pillé par les jacques en 1356. Les d'Orgemont le rétablirent, et lui assignèrent le périmètre et les bases qui ont été conservés. C'était alors « une importante forteresse, flanquée de sept tours plongeant dans de larges fossés, précédée d'une avant-cour fortifiée, qui, elle-même, était enveloppée de vastes viviers, dont il reste l'étang de Sylvie au sud, et la pièce du Serrurier au nord ». Les seigneurs du lieu chassaient la grosse bête dans les bois environnants. Mais le domaine souffrit beaucoup pendant la guerre de Cent ans. En 1484, il tomba en la possession de Guillaume de Montmorency. Sur le plan tracé par Anne de Montmorency, l'architecte Pierre Chambiges remania complètement l'intérieur du manoir. Il créa des galeries, des jardins, des parterres. Des vitraux, des tapisseries vinrent décorer les pièces. De beaux livres sont rassemblés. Des curiosités de tout genre y sont entassées. Peintures, sculptures, médailles sont recueillies avec soin. Des prés, des bois sont achetés. De belles réceptions sont données. Chaque année, François Ier s'y rend. De superbes fêtes accueillent, en janvier 1540, Charles-Quint. On y mène grand train et belle vie. Les maîtres s'occupent des moindres choses. Ils dirigent tous les travaux agricoles ou artistiques. Le 17 janvier 1574, Madeleine de Savoie écrit au capitaine de Chantilly : « Je trouve bon que vous fassiez fumer et amender mes prés; mais d'y faire relever les fossés, je ne suis pas d'avis que vous y fassiez besogner plus tôt que le mois de mars. » Chacun s'émerveille devant Chantilly. Laurence de Clermont s'écrie, en 1598 : « Il ne se peut rien voir de si beau au monde, ce sont des merveilles. » Chantilly, dit un visiteur, est un « grand château fort, relié dans ses parties par des ponts et somptueusement garni de tentures de soie et d'or, de tableaux précieux et de statues. Ces bâtiments réunis sont entourés d'un large fossé plein d'eau; on peut y voir les grosses carpes, les brochets et les truites, gardés dans des bassins séparés et nageant au travers de ces eaux limpides. Mais rien, à mon avis, n'ajoute tant à la beauté du château que la forêt qui le touche. C'est une très vaste étendue de bois, composée de magnifiques futaies et d'épais taillis peuplés de sangliers, de cerfs, de daims et de chevreuils. » De même, Henri IV déclare que c'est « la plus belle maison de France, et plus belle que les siennes ». Les gens de lettres y trouvent un asile. Théophile s'y réfugie en 1623, lorsqu'il est poursuivi pour sa publication du *Parnasse satyrique*. Il y revient après le succès de *Pyrame.* C'est là qu'il compose la *Maison de Sylvie*. Après l'exécution de Henri de Montmorency, en 1632, Louis XIII garde Chantilly. Il s'y rend chaque année pour y chasser le loup; mais il en enlève les collections. A sa mort, le château est rendu à la princesse de Condé, sœur de Montmorency, mère du grand Condé. C'est, de nouveau, un lieu enchanteur. « Chantilly, le séjour des amours et des grâces, lieu où la nature et l'art semblent avoir fait les éléments plus beaux et plus nobles qu'ils ne sont ailleurs, et où la volupté, parée de tous ses charmes, a des appas et des hameçons pour surprendre les esprits, des beautés pour dérober les cœurs, des délices pour amollir les plus généreux courages. » Mais, pendant la Fronde, le château devint un foyer d'intrigues. Il est de nouveau confisqué. Il n'est rendu à Condé qu'au traité des Pyrénées.


Statue du grand Condé, par Frémiet, à Chantilly.

Condé, assagi, se consacra à l'embellissement de Chantilly. Il fit appel à Le Nôtre, au jardinier La Quintinie, à l'architecte Daniel Gitard, au paysagiste Desgots, à l'ingénieur Jacques de Manse. Il acheta de nouvelles terres. Les routes qui traversent la forêt furent établies. Son fils, le duc d'Enghien, l'aide. Il a « un véritable génie pour les arrangements de maisons et de jardins, et pour l'organisation des fêtes ». Vauban donne le dessin des pontslevis. En 1694, Mansard vient agrandir le château. Les réceptions somptueuses se succèdent. Molière vient jouer avec sa troupe. Les ambassadeurs étrangers s'y rendent en grande pompe. Louis XIV, accompagné de sa cour, s'y montre souvent. Protestants, catholiques, français, étrangers, tous sont bien accueillis. Les hommes de lettres sont attirés. On y voit Bossuet, Fénelon, La Bruyère, Malebranche, Racine, Boileau. Condé apparaît « à Chantilly comme à la tête de ses troupes. Qu'il embellit cette magnifique et délicieuse maison, ou qu'il conduisît ses amis dans ces superbes allées, au bruit de tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni nuit, c'était toujours le même homme, et sa gloire le suivait partout ». Il meurt en 1686; mais les embellissements et les fêtes continuent. C'est la réception du Grand Dauphin, en 1688; c'est le mariage du duc du Maine et de Louise-Bénédite de Condé; c'est la visite du roi, en 1692. « Il paraît content au dernier point de toutes les chasses qu'on fait à Chantilly, et par la beauté du pays et par l'abondance de toute sorte de gibier ». On met des statues dans les jardins. On construit la Ménagerie. « Beaucoup de terrasses et de jardins champêtres font l'ornement de cette maison, dont une des cours est bordée de huit ou dix pavillons, tous séparés les uns des autres et destinés à loger les animaux rares que Monsieur le Prince fait venir des pays étrangers. » Au XVIIIe siècle, le duc de Bourbon, qui n'a ni influence, ni pouvoir, se partage entre son château et la cour. Il aime les lettres et les arts. Il fait « abattre et rebâtir trois faces de la cour du château, savoir : celle par où on entre, celle du grand escalier et celle qui regarde le petit château ». Il fait bâtir la chapelle. Il ajuste, à la nouvelle mode, les appartements. L'architecte Jean Aubert construit les grandes Écuries. La collection des tableaux et des tapisseries est augmentée. Le roi est reçu magnifiquement à chacun de ses voyages. Des terres sont achetées. Des manufactures de porcelaine, de toiles peintes, de vernis, sont installées. Oudry, Desportes, Huet décorent les appartements.


Duc d'Aumale (d'après Winterhalter).

Sous Louis-Joseph, prince de Condé, Chantilly garde sa beauté et sa réputation. Le Jardin anglais et le Hameau sont créés. Les cabinets de physique et d'histoire naturelle s'enrichissent. Mais la Révolution arrive. Les Condés partent pour l'étranger. Les bois sont pillés; les armes sont enlevées du château, les biens des princes sont confisqués. Les perquisitions se succèdent. Sous la Terreur, le château sert de prison; les bâtiments, les terres et les prés sont mis en vente. Le domaine est morcelé et dégradé. Sous l'Empire, c'est une caserne. En 1815, le prince de Condé et le duc de Bourbon reviennent. Le grand jardin anglais est dessiné. Les objets d'art sont recueillis. La vie revient; les terres sont rachetées; les plaisirs, les fêtes recommencent.

En 1830, Henri d'Orléans, duc d'Aumale, petit-neveu et filleul du duc de Bourbon, hérite de Chantilly. Il avait huit ans. Sa mère, Marie-Amélie, administra ses biens à sa place. L'hippodrome fut inauguré en 1834. Le duc s'installa à Chantilly, après son mariage, en 1844. Il chargea le peintre Eugène Lami de diriger les travaux qu'il voulait faire. Mais, en 1848, il était obligé de partir pour l'Angleterre. Il vend ses biens en apparence, mais il les garde secrètement. Pour se distraire pendant l'exil, il se prend d'amour pour les livres et les œuvres d'art. Il achète la bibliothèque de son père, la collection de tableaux et d'antiques de son beau-père, le prince de Salerne. Il est à l'affût de toutes les ventes. Il connaît tous les libraires de l'Europe. C'est ainsi qu'il trouve à Gênes les Heures du duc de Berry. Il achète la collection de dessins de Frédéric Reiset, la bibliothèque de M. Cigongne, les tableaux du marquis Maison. Livres, dessins, estampes, porcelaines, émaux, médailles, armes, pièces d'orfèvrerie enrichissent ses collections. A son retour en France, il relève Chantilly de ses ruines pour les y placer. Mais il continue ses achats. En 1876, il achète la collection de portraits d'Alexandre Lenoir et du duc de Sutherland; en 1877, la collection de portraits dessinés par Carmontelle, de 1757 à 1775; en 1879, la collection de tableaux de Reiset; en 1880, des dessins de Raffet; en 1881, des dessins de Prudhon. Pour refaire le château, il choisit comme architecte Daumet. Celui-ci s'inspire surtout de l'ancien manoir de Montmorency, mais fait une œuvre personnelle. En 1886, le duc est de nouveau exilé. Il rentre en France en 1889. Chantilly retrouve son ancienne splendeur. « Catholiques, protestants, israélites et libres penseurs, orléanistes, légitimistes, bonapartistes et républicains se rencontraient à Chantilly sans le moindre embarras, sur un pied de parfaite égalité, sans qu'une nuance trahît les préférences du maître de la maison. En eux, il ne voyait que des enfants de la grande patrie,

qui la servaient à leur manière, dans la liberté de leur conscience, dans la diversité de leurs talents ou de leurs vertus. » Il meurt en 1897, laissant Chantilly à l'Institut, « voulant conserver à la France le domaine de Chantilly dans son intégrité, avec ses bois, ses pelouses, ses eaux, ses édifices et ce qu'ils contiennent : trophées, tableaux, livres, archives, objets d'art, tout cet ensemble qui forme comme un monument complet et varié de l'art français dans toutes ses branches et de l'histoire de ma patrie à des époques de gloire ».

L'ouvrage de Gustave Macon est précis, abondant et agréable à lire. Il est indispensable à tous ceux qui voudront connaître Chantilly. Il sera toujours précieux pour ceux qui déjà aiment Chantilly et qui, grâce à lui, éprouveront des joies nouvelles, lorsqu'ils y retourneront. — Jacques Bompard.

Charpy (Adrien), anatomiste et professeur français, né à Caluire (Rhône) en 1848, mort à Toulouse au mois de juillet 1911. Il fut, après d'excellentes études classiques, élève de l'École de médecine de Lyon, où il eut notamment pour maître le professeur Ollier. Aussitôt sa thèse de doctorat passée, il se tourna vers les études anatomiques, et s'y fit connaître assez vite par de nombreux mémoires d'une rigueur de méthode et d'une précision toutes classiques sur l'architecture du système osseux, sur la résistance des os, les fractures, la constitution de la paroi abdominale, de la voûte du pied, etc.



A. Charpy. (Phot. Provost.)

Mais il employa le meilleur de son activité à mettre sur pied, en collaboration avec le professeur Poirier, le célèbre *Traité d'anatomie*, aujourd'hui populaire dans les facultés de médecine : modèle d'exposition claire, complète, ordonnée, œuvre, s'il en fut, de professeur. C'était là, à vrai dire, la qualité maîtresse d'Adrien Charpy. Il avait formé à Lyon, où il avait été un des premiers « agrégés » de la nouvelle faculté de médecine, puis à Toulouse, où il avait, comme professeur d'anatomie, succédé à Bonnamy, de nombreux et reconnaissants élèves. — J. M.

Chavanne (Alexis), médecin et homme politique français, né à Lyon le 11 octobre 1822, mort dans la même ville le 3 mars 1911. Reçu docteur en médecine en 1851, Chavanne devint médecin de l'hôtel-Dieu de Lyon, et, dans ces hautes fonctions, qu'il garda jusqu'en 1878, il ne tarda pas à s'attirer les sympathies de ses concitoyens.

Républicain sincère, il fut mêlé à la politique depuis les événements de 1848, fit une opposition acharnée au prince-président, et faillit être emprisonné après le coup d'État du Deux-Décembre. Affilié à de nombreuses sociétés où se discutaient ardemment les questions politiques, il ne négligeait point, cependant, ses devoirs professionnels; mais, frappé d'ostracisme par le régime impérial, qui voyait en lui un ennemi déterminé, il dut attendre longtemps son avancement.



A. Chavanne.

A la chute de l'Empire, les Lyonnais l'envoyèrent siéger au conseil municipal, et il devint adjoint au maire. Il fut, en outre, conseiller général du Rhône. Président du conseil municipal en 1877, il se porta aux élections sénatoriales du 30 janvier 1878, mais ne fut pas élu. Plus heureux aux élections législatives partielles de la même année (29 septembre), dans la 3e circonscription de Lyon, vacante par suite du décès de Durand, il obtint 8.756 voix contre 5.174, partagées entre ses concurrents, donna sa démission de conseiller général et s'inscrivit à la Chambre au groupe de l'Union républicaine. Réélu en 1881 et en 1885, il ne se représenta pas aux élections de 1889. A cette époque, il fut nommé médecin en chef du Sénat et continua à vivre dans le milieu parlementaire, où il comptait de nombreuses amitiés.

En 1900, il résignait ses fonctions pour retourner dans sa ville natale et y passer les dernières années de sa vie au milieu des siens.

On a de Chavanne quelques volumes de vers, notamment *Murmures* (Paris, 1895) et *Pensées humaines* (1896). Le dernier de ces ouvrages est un recueil de courtes et spirituelles maximes, dans lesquelles cet homme, qui avait tant pratiqué ses semblables, avait condensé sa philosophie.

Sentons en artistes, pensons en savants, agissons en hommes;
La femme opine du cœur; celle qui vous désapprouve, ne vous aime pas;
Le savoir rend les esprits supérieurs modestes et les esprits médiocres cuistres. Il a ses parvenus, comme l'argent, également insupportables dans la vie pratique.

Pour honorer sa mémoire, ses concitoyens ont donné son nom à une rue du quartier de Perrache. — E. Santiard.

***Christiania.** *Fêtes du centenaire de l'université de Christiania.* — L'université de Christiania, qui vient de fêter son centenaire, a été fondée par un rescrit de Frédéric VI, roi de Danemark et de Norvège, en date du 2 septembre 1811. Jusque-là, il n'y avait qu'une seule université, celle de Copenhague, pour les deux royaumes, unis sous un même souverain depuis le XIVe siècle. Le projet de la création d'une université norvégienne, envisagé dès 1661, puis proposé en 1761 par trois savants de Trondhjem : l'évêque Gunnerus, le recteur Schöning et le professeur Suhm et, quelques années plus tard, par trois prêtres: Ström, Hagerup, Wilse, ne prit corps que sous l'impulsion de N. Wergeland, en 1809. Le comte Herman Wedel-Jarlsberg sut, en 1811, décider le roi Frédéric à accorder son assentiment à une création qui donnait une grande satisfaction à la Norvège, et que le gouvernement danois avait intérêt à se rattacher au moment où l'éventualité de la séparation se présentait.

L'université, qui reçut le titre d'*Universitas regia Fredericiana*, commença ses cours au mois de novembre 1813, peu de mois avant que la Norvège ne fût unie à la Suède (par le traité du 1814). Le prince Oscar (plus tard roi sous le nom d'Oscar Ier) accepta, en 1824, les fonctions de chancelier, qu'il garda jusqu'à son avènement (1844), assisté d'un vice-chancelier; à partir de 1845, l'université fut administrée par un conseil académique, et, à partir de 1906, par un recteur : c'est, depuis cette date, le professeur de géologie Brögger. A l'origine, il y avait 6 chaires; 15 en 1814; actuellement 70, représentant tous les ordres d'enseignement (théologie, médecine, droit et économie politiques, sciences proprement dites, philologie, linguistique, archéologie, histoire, philosophie). Les professeurs les plus célèbres de l'université ont été le mathématicien Abel (en souvenir duquel de grandes fêtes ont été célébrées en 1902), le jurisconsulte Schweigaard, l'économiste Aschehoug (correspondant de l'Institut de France), les historiens S. Bugge, G. Storm et P.-A. Munch, les géologues Esmark et Keilhan, le naturaliste Sars, sans parler des professeurs actuels. L'étude de l'histoire, de la langue et de l'archéologie nationales, celle de la géologie de la Scandinavie et celle de la faune et de la flore du pays (notamment l'exploration scientifique de la mer et des animaux qui y vivent) ont constitué la principale originalité de l'université, qui a été vraiment le centre de la vie intellectuelle de la Norvège et qui, associée à tout le mouvement national, est très populaire.

Installée depuis 1841 dans de vastes constructions qu'elle fit élever, l'université s'y trouve à l'étroit; la bibliothèque, qui comprend plus de 400.000 volumes, occupera prochainement un nouvel et considérable édifice. De l'université dépendent les musées où sont conservés trois bateaux des *Vikings* du moyen âge, un beau musée ethnographique, un riche musée zoologique, un grand jardin botanique, etc.

Les fêtes du Centenaire, qui ont duré du 2 au 8 septembre, ont attiré un nombre considérable d'anciens étudiants et beaucoup de savants étrangers, dont trois Français (le géologue Bigot, doyen de la faculté des sciences de Caen, correspondant de l'Institut; Appleton, professeur à la faculté de droit de Lyon; Verrier, professeur de littérature scandinave à l'université de Paris). Les manifestations qui ont eu lieu ont marqué que la glorification d'un événement qui a été fécond en conséquences heureuses pour la Norvège intéressait le pays tout entier, depuis le roi, le gouvernement et les milieux intellectuels, jusqu'aux classes populaires mêmes des provinces éloignées.

Quelques-uns des professeurs de l'université et les savants étrangers se sont rendus, après les fêtes, à Bergen, où ils ont reçu un de ces accueils enthousiastes que la ville de Bergen réserve à ses hôtes. (On n'a pas oublié celui qu'elle fit aux parlementaires français en 1909.)

L'université de Christiania, qui n'avait jusqu'ici conféré le diplôme de docteur honoraire qu'exceptionnellement : à quelques mathématiciens en 1902 à l'occasion du jubilé d'Abel, au jurisconsulte français Louis Renault en 1908 et au président Roosevelt en 1910, l'a attribué, lors des fêtes du Centenaire, à une centaine d'étrangers (parmi lesquels nos compatriotes Gabriel Monod, A. Lacroix, Dr Émile Roux et Sénart de l'Institut; le Dr Bar de l'Académie de médecine, et Girard, professeur à la faculté de droit de Paris). — L. Delavaud.

***commandement** n. m. — Encycl. *Réorganisation du haut commandement.* Deux décrets présidentiels du 28 juillet 1911, contresignés par le ministre de la guerre Messimy, ont réorganisé le haut commandement de l'armée, c'est-à-dire remanié l'ensemble des institutions qui doivent assurer la préparation des forces nationales à la guerre et leur utilisation rationnelle pendant celle-ci. Un double but a été poursuivi par l'auteur du décret: réaliser l'unité de direction et l'unité de doctrine entre les différents organes du commandement, et supprimer le fâcheux dualisme qui se manifestait entre certains d'entre eux. A cet effet, l'un des décrets susmentionnés a réorganisé le *conseil supérieur de la guerre*, l'*état-major de l'armée* et le *comité technique d'état-major*, tandis que l'autre a modifié la constitution du *conseil supérieur de la défense nationale*, créé par le décret du 3 avril 1906.

Jusqu'à ce jour, le général désigné pour commander, en cas de guerre, notre principal groupe d'armées, et qualifié souvent de « généralissime », bien que ce titre n'ait jamais existé officiellement, était, en temps de paix, vice-président du conseil supérieur de la guerre. Mais, par là-même, il se trouvait amené à travailler isolément, c'est-à-dire sans relations constantes avec l'état-major de l'armée. D'autre part, la constitution de l'état-major n'assurait point au ministre, pour le cas de guerre, un auxiliaire d'une autorité suffisante et ne donnait pas non plus au commandant en chef un major général compétent. Enfin, les généraux, membres du conseil supérieur, appelés eux-mêmes à commander des armées en cas de guerre, ne disposaient pas, pendant la paix, du personnel d'état-major qui leur eût été nécessaire pour leurs fonctions.

Tels sont les principaux inconvénients que l'un des décrets du 28 juillet 1911 s'est efforcé de corriger. Dans ce but, il supprime d'abord le vice-président du conseil supérieur de la guerre, qui n'a plus d'autre président que le ministre. Puis il met à la disposition de ses membres, dès le temps de paix, le chef d'état-major et le chef du bureau des opérations qui leur seront attachés en temps de guerre; ce qui leur permet d'apprécier leur personnel et pourra faire naître entre tous la confiance réciproque indispensable. Quant à l'officier général désigné pour commander le principal groupe d'armées et qui, jusqu'à présent, avait le titre de vice-président du conseil, il prend celui de *chef d'état-major général*, et il est mis effectivement à la tête de l'état-major. En même temps, est placé près de lui et sous ses ordres un officier général appelé *chef d'état-major de l'armée*, dont le rôle est d'abord d'affranchir son chef des détails du service courant et qui peut posséder toutes les attributions que ce chef croit devoir lui déléguer. Puis ce chef d'état-major de l'armée est destiné à demeurer, en temps de guerre, auprès du ministre, dont les relations avec les armées en campagne seront ainsi très régulièrement établies. De plus, le chef d'état-major de l'armée exerce, comme son titre l'indique du reste, une direction personnelle et particulière sur les affaires courantes ressortissant à l'état-major de l'armée.

Voici, maintenant, comment se trouvent reconstitués les différents organes de commandement qui viennent d'être réorganisés.

Conseil supérieur de la défense nationale. — Sa mission expresse étant d'étudier toutes les questions relatives à la défense nationale qui exigent la coopération de plusieurs départements ministériels, il a pour président le président du conseil des ministres et pour membres les cinq ministres des affaires étrangères, des finances, de la guerre, de la marine et des colonies. En outre, assistent aux séances, mais avec voix consultative seulement, le directeur des affaires politiques du ministère des affaires étrangères, le directeur général de la comptabilité publique du ministère des finances, puis le chef d'état-major général, le chef d'état-major de l'armée, le vice-amiral inspecteur général des escadres, le chef d'état-major général de la marine et le général président du comité de défense des colonies. Le conseil peut d'ailleurs convoquer, pour les entendre, toutes les personnes qu'il juge utile de consulter. Il a pour secrétaire le premier sous-chef de l'état-major de l'armée, qui serait en temps de guerre le major général du principal groupe d'armées. C'est à ce secrétaire qu'incombe le soin de la conservation des archives du conseil au ministère de la guerre. Le conseil se réunit au moins

deux fois par an, en avril et en octobre, puis chaque fois qu'il est convoqué par son président ou par le président de la République, qui peut le présider quand il le juge utile. Enfin, le conseil est complété par une *section d'études*, qui a pour chef celui du bureau des opérations de l'état-major de l'armée et comprend avec lui le chef de la 3e section de l'état-major de la marine, ainsi que le chef de la 2e section du bureau technique de la direction des services militaires du ministère des colonies. Cette section d'études est chargée d'étudier et de préparer les questions qui doivent être soumises aux délibérations du conseil. Les officiers qui la composent peuvent assister, comme secrétaires adjoints, aux séances que tient le conseil.

Conseil supérieur de la guerre. — Il est composé du ministre de la guerre, président; du chef d'état-major général, qui le préside en l'absence du ministre; du chef d'état-major de l'armée et de dix généraux de division choisis parmi ceux ayant, pendant une année au moins, commandé un corps d'armée ou exercé les fonctions de chef d'état-major de l'armée. Tous ces membres sont nommés par décret, au début de chaque année, et pour un an seulement.

Le conseil est obligatoirement consulté sur toutes les mesures pouvant affecter la constitution de l'armée et la préparation de la guerre : organisation générale, méthodes générales d'instruction, dispositions de la mobilisation, plan de concentration, établissement de nouvelles voies stratégiques, adoption de nouveaux engins de guerre, création ou suppression de places fortes, défense des côtes.

Le conseil peut, en outre, être consulté sur toutes les questions que le ministre juge à propos de lui soumettre. Il se réunit, en principe, une fois par mois et chaque fois qu'il est nécessaire. Le président de la République peut toujours en provoquer la réunion et en prendre la présidence; auquel cas, le président du conseil des ministres assiste à la séance, où le ministre de la marine peut être également convoqué. D'ailleurs, sont nettement précisées les personnes que le conseil est tenu de consulter ou de s'adjoindre quand il s'agit de questions relatives à tels ou tels services déterminés. Si la question à discuter intéresse, par exemple, la défense des côtes, le conseil s'adjoint les deux inspecteurs généraux permanents des travaux de l'artillerie et du génie pour l'armement des côtes, le chef d'état-major général de la marine, l'inspecteur général permanent des services techniques de l'artillerie navale et le préfet maritime de l'arrondissement.

Les dix généraux membres du conseil, qui sont à la disposition du ministre, sont chargés, en temps de paix, de l'inspection permanente des corps d'armée et des divisions de cavalerie, de la préparation des voyages d'études, puis de leur direction, ainsi que de celle des grandes manœuvres. Agissant comme délégués du ministre, ils jouissent des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de leurs missions. Ceux d'entre eux qui sont destinés à commander une armée en temps de guerre reçoivent, à cet effet, une lettre de commandement, valable pour un an et renouvelable. En outre, ils ont à leur disposition le général ou colonel qui serait leur chef d'état-major en temps de guerre, plus un officier supérieur et un capitaine.

Etat-major de l'armée. — L'état-major de l'armée est placé sous la direction du chef d'état-major général, que seconde, dans ses fonctions, le chef d'état-major de l'armée. Celui-ci, choisi parmi les divisionnaires ayant commandé une division pendant au moins une année, a le rang et les prérogatives d'un commandant de corps d'armée et fait partie, de droit, du conseil supérieur de la guerre.

L'état-major de l'armée se subdivise en trois groupes, dont les deux premiers ont pour unique objet la préparation à la guerre, tandis que le troisième est chargé des affaires courantes. Le premier groupe est placé sous les ordres d'un général qualifié de premier sous-chef d'état-major de l'armée et major général désigné du groupe principal des armées en cas de guerre, que doit commander directement le chef d'état-major général. Aussi ce premier groupe de l'état-major est-il plus particulièrement en relations constantes avec celui-ci. Le deuxième groupe est constitué par les bureaux et les sections qui s'occupent surtout des problèmes d'organisation et de mobilisation. Il comprend la section d'Afrique et la section historique. Enfin, au troisième groupe incombe tout ce qui intéresse le service courant, le personnel, le matériel et les mouvements de troupes en temps de paix. Ce groupe comprend une section d'administration; mais on a détaché de l'état-major de l'armée le service géographique, qui, désormais, fonctionne de façon tout à fait autonome.

En résumé, le chef d'état-major général dirige personnellement, en collaboration avec le chef d'état-major de l'armée, l'étude de toutes les questions relatives à l'organisation générale de l'armée en vue de la guerre, à sa mobilisation et à sa concentration. Le chef d'état-major de l'armée le seconde pour toutes les questions de préparation à la guerre et traite directement avec le ministre toutes les affaires de service courant : personnel, mouvements de troupes en temps de paix, matériel et approvisionnements, expéditions coloniales, etc. Il reste, comme on l'a vu plus haut, auprès du ministre en cas de mobilisation.

Ajoutons, enfin, que l'école supérieure de guerre a été placée sous la direction immédiate du chef d'état-major général, ainsi qu'un centre de hautes études militaires, destiné à assurer l'unité de doctrine dans toute l'armée et à préparer les futurs chefs et sous-chefs d'état-major d'armée. Il a été, du reste, décidé que, périodiquement, seraient appelés pour huit jours à Paris, à l'état-major de l'armée, les chefs et les sous-chefs d'état-major de corps d'armée avec les chefs d'état-major des divisions d'infanterie et de cavalerie. Ces officiers, à cet effet, ont été répartis en quatre séries, dont deux seront convoquées chaque année.

Comité d'état-major. — Dans l'accomplissement de la tâche qui se trouve lui être ainsi imposée, le chef d'état-major général est assisté du comité d'état-major. Ce comité, dont le président est le chef d'état-major général, a pour vice-président le chef d'état-major de l'armée. Ses autres membres sont: le premier sous-chef d'état-major de l'armée, major général désigné du groupe principal des armées en temps de guerre; les chefs d'état-major d'armée du grade de général de brigade ou de colonel; le commandant de l'école supérieure de guerre; les officiers généraux ou supérieurs remplissant en temps de guerre les fonctions de chef d'état-major auprès des membres du conseil supérieur de la guerre non pourvus de commandement d'armée. Un officier supérieur est secrétaire du comité, dont les attributions essentielles sont les suivantes : étude de toutes les questions concernant le fonctionnement technique du service d'état-major dont le ministre le saisit; examen des modifications que ses membres croient reconnaître nécessaires au cours des inspections annuelles qu'ils accomplissent en qualité de chefs d'état-major d'armée; réalisation des mesures susceptibles d'améliorer le fonctionnement des états-majors d'armée et des états-majors subordonnés; enfin, participation aux examens d'entrée et de sortie de l'école supérieure de guerre. — Lt-Cl Le Marchand.

Courier (la Jeunesse de P.-L.), par Robert Gaschet (Paris, 1911, in-8°). — La correspondance de P.-L. Courier inspire à tout lecteur, en même temps qu'une vive estime pour les mérites de l'écrivain, un non moins vif désir d'être renseigné sur les choses et les gens dont il y est question et sur l'auteur lui-même ; car on sent bien que la jolie toilette qui pare les *Lettres écrites de France et d'Italie* dissimule certains défauts. Le bref commentaire qui accompagnait la première édition de ces lettres, et qui était dû vraisemblablement à Courier lui-même, ne satisfait pas la curiosité. La biographie critique de l'écrivain manquait. R. Gaschet nous en donne la première partie. Son livre intéressant sur *la Jeunesse de Courier* nous renseigne sur les quarante premières années de Paul-Louis (1772-1812), sur son éducation, sur toute sa carrière militaire, sur le détail de ses campagnes, sur ses huit années de séjour en Italie, sur sa vie et ses relations d helléniste, sur la découverte du manuscrit complet de *Daphnis et Chloé*, et l'aimable traduction qu'il en fit, enfin sur la bruyante affaire de la tache d'encre. La matière était riche, le sujet tentant. L'auteur de cette étude y apporta des lumières nouvelles. Nous insisterons sur les points principaux.

Courier fut un officier d'une espèce heureusement exceptionnelle. Il avait exactement tous les défauts opposés à l'esprit militaire. Sa tenue était négligée et même sale, et ses habitudes désordonnées. Il n'avait en aucune façon le sentiment de l'exactitude. Individualiste jusqu'à l'anarchie, il répugnait à toute discipline. Il a toujours fait passer son plaisir avant son devoir, et l'abnégation militaire paraît lui avoir fait complètement défaut. C'est une singulière erreur de la destinée, ou de son père, ou de lui-même, qui a fait un officier d'artillerie d'un homme né pour vivre dans une bibliothèque. Aussi quelle étrange carrière d'officier, depuis le jour où, au sortir de l'école de Châlons (1793), il est nommé second lieutenant, jusqu'à celui où il renonce définitivement au métier des armes (1812) ! A l'armée de la Moselle, où il fait ses débuts, il songe plus au grec et au latin qu'à la défense du pays ou à son avancement personnel. En 1795, devant Mayence, il se rend coupable d'une véritable désertion, qu'il essaya de justifier plus tard en invoquant la mort de son père..... qui ne mourut qu'en 1797. De nouveau, en 1799, se trouvant à Rome au moment de l'évacuation par les troupes françaises, il *oublie* de se joindre à son régiment : il était, paraît-il, occupé dans une bibliothèque ! Il ne néglige pas, du reste, de recourir à de puissantes protections pour esquiver les conséquences de ses actes. Sa conduite manque de rectitude et même de logique : il a parfois des velléités d'ambition militaire et sollicite de l'avancement, mais, au même moment, il marque son mépris pour ceux qui ont actuellement de l'avancement, et fait profession de dédaigner son « vil métier », où il ne voit que sottise et brutalité. Singulier jugement chez le contemporain des ardents combattants de la Révolution et de l'Empire ! Courier ne manque pas de bravoure, mais plutôt d'énergie méthodique et suivie; qu'il y ait de sa faute ou non, il n'est pas heureux dans ses entreprises. Après avoir eu la mauvaise inspiration de demander à faire partie de la fâcheuse expédition de Calabre, il échoue complètement dans la mission d'aller chercher l'artillerie de Tarente. Il abandonne aux Anglais la polaque qui le ramène, avec les canons qu'elle porte. Survient sa violente altercation avec le général Dedon, qu'au mépris de toute discipline il bafoue et injurie dans une diatribe distribuée par toute l'armée. Il ne se retrouve officier que quand il s'agit de commenter les traités de Xénophon sur la cavalerie : il monte ses chevaux à la manière antique. Incapable de supporter la discipline et surtout les nouvelles allures des généraux qui à l'ancienne simplicité républicaine avaient facilement fait succéder les hauteurs majestueuses de grands dignitaires impériaux (ou du moins Courier les voit ainsi), il parvient à faire accepter sa démission en 1809. Puis, bientôt, il la regrette. Il regarde avec envie la gloire de ceux qui combattent auprès du maître : chez Napoléon, s'il n'aime point l'empereur, il admire du moins l'homme de guerre. Il se rend à la Grande Armée, à l'île Lobau, mais il ne sait pas se procurer un cheval en temps opportun; il a la fièvre, et, en somme, il ne joue qu'un rôle effacé, sinon piteux. Son enthousiasme d'un moment est vite tombé : pour le coup, sa démission est définitive. Sa vie d'officier n'est ainsi qu'une suite d'erreurs et de désillusions.

Sa vie d'humaniste, de dilettante de l'érudition et du style lui a, en revanche, procuré des joies profondes. Courier savait le grec autant qu'homme de France. Elève de l'helléniste Vauvilliers, il avait lu dans le texte non seulement les grands écrivains grecs, mais encore ceux de second ordre et jusqu'aux compilateurs de la décadence. Il connaissait l'art délicat de déchiffrer les manuscrits, de collationner les textes, de comparer les variantes, d'émettre des conjectures, enfin, toute la critique dite *verbale*. Les érudits de son temps, les Clavier, les Schweighaüser, les d'Ansse de Villoison, etc., tenaient en haute estime son savoir d'helléniste. Il avait un sentiment très vif de l'atticisme et de la beauté grecque. Il portait du goût dans l'érudition. Mais, bornant sa critique à ces jugements du goût et insuffisamment versé dans la connaissance de l'histoire et des institutions, il lui est arrivé de commettre quelques erreurs. Quoi qu'il en soit, il faisait ses délices de l'amour du grec, et ses amis étaient les amis du grec. Malheureusement, sa vie d'humaniste fut, elle aussi, troublée et déparée par les défauts de son caractère. Trop souvent, sa légèreté, sa négligence, son sans-gêne et une inconscience qui plus d'une fois frisa l'indélicatesse lui aliénèrent l'estime des lettrés. Que devait-on penser de son honnêteté lorsqu'on découvrait par hasard dans ses bagages des livres rares et précieux qu'il avait empruntés, sans le dire, à la bibliothèque de Parme? Dans l'affaire fameuse de la tache d'encre, dont nous n'avons pas à rapporter ici le détail, R. Gaschet paraît bien fondé à admettre la culpabilité de Paul-Louis. Il l'accuse formellement d'avoir fait *intentionnellement* la tache d'encre dans le manuscrit de la Bibliothèque laurentienne afin qu'aucun autre savant ne pût déchiffrer le passage de Longus qu'il avait découvert; ensuite, d'avoir refusé au bibliothécaire, F. Del Furia, après la lui avoir d'abord offerte, la copie du passage en question. Certes, le bibliothécaire Francesco Del Furia exagéra le délit avec une emphase ridicule. Certes, Courier ne faisait point de sa célèbre découverte une affaire de lucre. Il n'en est pas moins vrai que ses agissements furent singulièrement mesquins. Courier est de ceux qui, par égoïsme, par sans-gêne, par étourderie si l'on veut, indisposent les hommes, et qui se plaignent ensuite que la société de leur temps est mal faite, qui s'aigrissent d'une destinée dont ils ont eux-mêmes tissé tous les fils. C'est le mérite du livre de R. Gaschet de nous montrer comment le Courier d'avant 1812 s'est préparé à devenir le pamphlétaire de la Restauration.

Il a aussi celui de préciser les idées littéraires de l'écrivain dans cette première partie de sa carrière. Le dilettantisme et l'épicurisme de Courier ont en quelque sorte leur conséquence dans son talent littéraire. De même qu'il est alors, dans la vie, à peu près indifférent à ce qui doit passionner les hommes, de même, en littérature, il professe un dédain complet pour le contenu, historique ou moral, d'une œuvre. Il donne à Plutarque une louange, du reste heureusement imméritée, mais curieuse comme expression de sa propre façon de penser : « Il (Plutarque) se moque des faits et n'en prend que ce qui lui plaît, n'ayant souci que de paraître

habile écrivain. Il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir tant soit peu sa phrase. Il a raison. Toutes ces sottises qu'on appelle histoire ne peuvent valoir quelque chose qu'avec les ornements du goût. » C'est aussi, chez Courier, la marque d'une certaine sécheresse d'imagination, d'une réelle impuissance à inventer. Longtemps son activité se borne à des opuscules qui tiennent le milieu entre la traduction proprement dite et l'adaptation. Il ne s'intéresse et ne s'attache qu'à la forme. Il est vrai que, dans ce domaine, il se montre connaisseur délicat, autant qu'habile ouvrier. On connaît ses goûts classiques et sa phrase fameuse (dans une lettre à Boissonnade) : « Surtout, gardez-vous bien de croire que quelqu'un ait écrit en français depuis le règne de Louis XIV. » Autant que les Grecs, il aime les classiques français et, du reste, les possède parfaitement. Il se les est assimilés. Il vise à la perfection qu'ils ont atteinte. Son style trahit des soins extrêmes. Ces charmantes lettres écrites d'Italie, modèles de narrations sobres, de fines plaisanteries, d'aimable atticisme, ne sont en aucune façon des œuvres spontanées, de premier jet : ce sont, comme R. Gaschet le prouve, des morceaux littéraires, écrits en vue de l'impression. Courier les refit à plusieurs reprises, en changea les dates, et l'on peut se demander parfois, par exemple à propos de la célèbre narration : « Un jour, je voyageais en Calabre, etc... », s'il n'en tira pas le sujet plutôt de ses souvenirs littéraires que de la réalité. En tout cas, Courier y attachait une importance singulière. Dans ses campagnes, où il perdit ses bagages et jusqu'à son Homère de chevet, il ne perdit pas les brouillons de ses lettres : il les portait toujours sur lui.

En somme, dès cette première partie de la vie de Courier, se forment et déjà apparaissent nettement les caractères qui feront de lui un opposant et un écrivain. Un homme sans grandes convictions, sans idées très originales, sceptique, dilettante, mais impatient de toute contrainte, de toute discipline, ennemi de l'étiquette, de la noblesse, de l'autorité, qui se permet tout et, en même temps, s'aigrit aisément de ce que se permettent les autres; respectueux, en revanche, de la tradition littéraire, ultra-classique, nourri d'atticisme, soucieux de perfection, enfin, un artiste rare dans un genre de style très travaillé, voilà Paul-Louis Courier. — LOUIS COQUELIN.

Debrit (Marc), littérateur et journaliste suisse, né à Genève le 14 février 1833, mort dans cette ville le 14 septembre 1911. Il appartenait à une famille protestante originaire des Cévennes, qui s'était réfugiée en Suisse au temps des persécutions. Aussitôt après avoir terminé ses études de littérature et de philosophie, il se rendit en Italie, où il fit d'assez longs séjours à Rome et à Naples, comme précepteur dans la famille d'un général russe. Lié avec le philosophe Ernest Naville, il édita avec lui les *Œuvres* de Maine de Biran, puis fit paraître une série de remarquables études de philosophie, de politique et de sociologie, parmi lesquelles nous citerons : *Histoire des doctrines philosophiques de l'Italie contemporaine* (1859); *la Suisse et la Politique impériale* (1860); *la Reine Edith; Laura* ou *l'Italie contemporaine*, un de ses livres les meilleurs et les plus suggestifs (1862); etc. Plus tard, la guerre franco-allemande devait lui inspirer un volume : *la Guerre de 1870, Notes au jour le jour par un neutre* (1872), tout rempli d'observations justes et fines; enfin, le plus savoureux de son esprit se retrouve dans ses *Croquis à la plume* (1876). Mais, depuis longtemps déjà, Marc Debrit donnait toute son activité au journalisme. La « Bibliothèque universelle », la « Revue chrétienne », la « Revue de théologie de Strasbourg », la « Revue nationale » de Charpentier, etc., avaient accueilli ses premiers articles. Mais c'est surtout au « Journal de Genève », où il entra en 1865, sous la direction d'Adert, qui avait été son professeur de grec, qu'il put donner la mesure de son grand talent. Pendant quarante ans, il y rédigea le *Bulletin de l'étranger* avec une sûreté et une abondance d'information vraiment extraordinaires, voyant juste et de loin, avec un bon sens avisé et un parfait libéralisme. Marc Debrit écrivait dans un style rapide, primesautier, plein de verve, nourri de la lecture des écrivains français classiques. Il ne détestait pas la polémique, où il était merveilleusement servi par la souplesse de son esprit et l'étendue de ses connaissances de tout ordre et la vivacité toute française et méridionale où se reflétaient les lointaines origines de sa famille; mais il n'employa jamais ces qualités que dans la défense, parfois fougueuse, de la vérité. Il n'entra jamais, dans les discussions passionnées qu'il eut à soutenir, de haine ou de jalousie contre les personnes ou de bas calcul d'intérêt. L'écrivain, qui maniait l'épithète, l'épigramme avec une finesse et une vigueur redoutables, resta toujours un galant homme. En 1884, il avait succédé, dans la direction du « Journal de Genève », à Adert, sans cesser pour cela d'y écrire presque chaque jour de courts et lumineux articles. Mais l'âge et la fatigue l'avaient, en 1904, contraint au repos. — H. TRÉVISE.


M. Debrit.

Demagherim, importante région du Soudan français, dans le territoire militaire du Niger, à la frontière nord de la Nigeria britannique. Les arrangements franco-anglais de 1904 en ont donné à la France la propriété, de façon à nous assurer, entre Niger et Tchad, une route en tout temps praticable et bien pourvue de ressources. Zone de transition entre le Sahara et le Soudan, le Demagherim s'étend presque tout entier au sud du 14e degré de latitude N., et bénéficie encore d'une saison de deux à trois mois de pluies. Celles-ci se concentrent dans d'assez nombreuses mares d'hivernage, pour le plus grand profit des troupeaux. Sauf à la lisière nord du pays, les nappes d'eau sont d'ailleurs assez abondantes et situées à faible profondeur.

Toute la partie proche du Sahara est elle-même semi-désertique. C'est une plaine de sable très faiblement mouvementée, presque entièrement dépourvue de végétation arborescente, sauf quelques palmiers-doums, dont le nombre augmente à mesure que l'on se rapproche du Bornou, mais assez abondamment pourvue de mares salées. Pendant la saison des pluies, les dunes de sable se recouvrent d'une herbe fine et drue. Mais, presque aussitôt la sécheresse revenue, la verdure disparaît, et le sable redevient mouvant. Le lion est assez abondant dans ces parages. Au sud du Demagherim, au contraire, où la saison pluvieuse est sensiblement plus longue, le pays, mieux garni d'arbres, contient d'assez bons pâturages, et les Aoussas et les Peuhls y élèvent des troupeaux assez considérables de bœufs. Enfin, aux environs de Zinder, le paysage change d'aspect : c'est une zone apparemment volcanique, constituée par des roches éruptives anciennes, où les granits prédominent, pointant en chaos de rochers élevés au-dessus des sables environnants. La citadelle de Zinder est logée sur une colline rocheuse, dominant le paysage uniforme des basses dunes. Zango, ville nouvelle où se trouve, depuis l'occupation française, un important marché, Dungass, etc., sont, avec Zinder, les agglomérations les plus importantes du Demagherim, autrefois gouverné par un sultan, que les administrateurs français ont dû déposer. C'est à la lisière occidentale de la région, aux confins de l'ancien sultanat de Tessaoua, qu'eut lieu, dans la plaine de Maïjir, le drame qui mit fin à la mission Voulet-Chanoine. Les deux officiers, exhumés en 1906 par les soins du commandant du secteur de Tessaoua, ont été placés côte à côte, sous l'arbre même où le capitaine Voulet, après avoir commandé le feu sur le lieutenant-colonel Klobb, aurait réuni les officiers de sa mission pour leur annoncer son intention de s'enfoncer dans le centre de l'Afrique. — G. TREFFEL.

***engrais** n. m. — ENCYCL. *Répression des fraudes dans le commerce des engrais.* C'est la loi du 4 février 1888 qui régit la matière. Deux décrets, l'un du 10 mai 1889 portant réglementation d'administration publique pour l'application de cette loi, et l'autre, du 31 juillet 1906, réglementant les prélèvements, expertises et analyses, laissaient encore passage à la fraude, et, l'acheteur d'engrais n'étant pas suffisamment garanti, un nouveau décret du 3 mai 1911, abrogeant celui du 10 mai 1889 et qui a été publié à l'*Officiel* du 20 mai 1911, a remis les choses exactement au point.

Désormais, le vendeur d'engrais ou amendement autre que l'un de ceux mentionnés à l'article 5 de la loi du 4 février (c'est-à-dire fumiers, matières fécales, composts, gadoues ou boues de ville, déchets de marchés, résidus de brasserie, varechs et autres plantes marines, déchets frais d'abattoirs, marne, faluns, tangue, sables coquilliers, chaux, plâtres, cendres, suies provenant des houilles et autres combustibles) devra indiquer dans le titre (facture, contrat de vente, etc.) remis à l'acheteur les indications de nom, nature et provenance de l'engrais ou de l'amendement, complétées par la mention de la composition (exprimée par le poids des éléments fertilisants contenus dans 100 kilogr. de la marchandise facturée). La commission permanente instituée par le décret du 31 juillet 1906 est chargée également de l'étude des questions techniques concernant la répression des fraudes sur les engrais. Des prélèvements peuvent, en outre, être opérés en toute circonstance dans les magasins, boutiques, ateliers, voitures servant au commerce, ainsi que dans les entrepôts, halles, foires et marchés et dans les gares ou ports de départ et d'arrivée. Ces prélèvements (la prise est de 4 échantillons) se font dans des conditions spéciales de précision qui offrent toute garantie aux parties intéressées, et l'un des échantillons est analysé dans un laboratoire de l'Etat, qui fournit un rapport détaillé des résultats de son examen; dans le cas où ce rapport signale une infraction à la loi du 4 février, il est transmis immédiatement au procureur de la République, avec les trois autres échantillons prélevés. — J. DE CHAON.

fagopyrique adj. Qui concerne le fagopyrisme : *Affection* FAGOPYRIQUE.

fagopyrisme (du lat. *fagopyrum*, nom scientifique du genre *sarrasin*) n. m. Art. vétér. Nom donné à l'ensemble des troubles et accidents causés chez les animaux domestiques par l'ingestion de sarrasin.

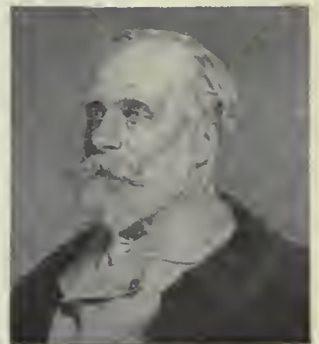
— ENCYCL. Cette maladie, peu fréquente il est vrai, et dont l'existence même a été contestée par certains auteurs, a cependant été constatée mainte fois, et les travaux de Cornevin, de Thierry, Dechambre et Curot, Gasparin, Huzard, Magne, Miège, etc., pour ne parler que des auteurs français, en ont signalé l'étiologie.

On constate dans le fagopyrisme les symptômes suivants : gonflement œdémateux de la tête, rougeur des yeux, éruption cutanée, accompagnée de prurit violent; en outre, une sorte d'ivresse s'empare de l'animal, qui tombe sur le sol; parfois, les troubles cérébraux sont très intenses, et la mort peut survenir.

Le mouton, le porc, le bœuf et le cheval lui-même peuvent contracter cette affection, que l'on a attribuée à des causes très diverses (piqûres d'insectes, ingestion de champignons, de fleurs altérées, etc.), mais qui paraît due uniquement à un principe toxique contenu dans les parties vertes du sarrasin, dans les sommités fleuries notamment; ce principe subsiste parfois dans la plante séchée, que l'on donne pour litière aux animaux.

Il convient donc d'écarter le sarrasin des rations alimentaires et d'empêcher les animaux de l'aller brouter dans les champs. A l'heure actuelle, aucun remède vraiment curatif n'a encore été trouvé pour combattre le mal, et le changement de régime est le seul traitement à instituer. — J. DE CHAON.

***Flameng** (Léopold), graveur français, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Bruxelles le 22 novembre 1831. — Il est mort à Courgent, près de Mantes, le 5 septembre 1911. Ses parents étaient des Français établis en Belgique, et c'est à l'école publique de gravure de Bruxelles qu'il apprit, sous la direction de Calamatta, les premiers éléments de son art. Venu à Paris à l'âge de vingt-deux ans, il s'y fit rapidement connaître par un labeur acharné et une extraordinaire souplesse dans le maniement du burin, puis la pratique de l'eau-forte. Il donna à l'« Artiste » et à la « Gazette des beaux-arts » ses premiers ouvrages, illustra avec beaucoup de charme *Picciola*, le *Sabot de Noël*, *Christophe Colomb*, etc., et parvint à la réputation avec ses copies remarquables de la *Source* et d'*Angélique*, d'Ingres. Jamais le dessin et le modelé merveilleusement précis du peintre ne devaient trouver un meilleur interprète. Ses défauts mêmes de coloriste disparaissaient dans la traduction vigoureuse du graveur. Flameng, d'ailleurs, ne devait pas tarder à montrer, en dépit des premières craintes des critiques d'art, qu'il excellait aussi bien, comme les vieux maîtres, à rendre, dans ses reproductions, les couleurs que les contours. Sa manière alla sans cesse en s'élargissant, et il traita avec un égal bonheur l'illustration, la lithographie et l'eau-forte. Les principales de ses œuvres, régulièrement admirées, chaque année, aux Salons parisiens, ont été énumérées au tome IV du « Nouveau Larousse illustré »; il faut en détacher surtout ses copies en gravure de *la Naissance de Vénus*, de Cabanel; de *Marguerite à la fontaine*, de Scheffer; de *Jésus-Christ au milieu des docteurs*, de Bida; de *Miss Graham* et de *l'Enfant bleu*, d'après Gainsborough; du *Condamné à mort*, de Munkaczy; d'*Assan et Namouna*, de Henri Regnault; des *Moissons*, de Jules Breton, etc., mais surtout une série admirable d'interprétations de tableaux espagnols, flamands ou hollandais du XVIIe siècle : *la Mer houleuse*, de Ruysdaël, *la Femme de Rubens*; *Gille*, d'après Watteau; *la Sainte Vierge priant*,


L. Flameng.

d'après Murillo, et, particulièrement, des plus illustres compositions de Rembrandt. Léopold Flameng a presque atteint le génie du grand maître dans ses gravures de la *Ronde de nuit*, de la *Leçon d'anatomie*, des *Syndics des drapiers*, de *Jésus bénissant les enfants*, etc. La copie de la *Pièce aux cent florins* est considérée comme son chef-d'œuvre. L'illusion est complète, tant l'interprète s'est fidèlement assimilé les procédés de son modèle. Abordant tous les sujets, passant des primitifs aux modernes, des dessinateurs aux coloristes, il eut l'adresse de modifier sa méthode, suivant le caractère de ses modèles. L'intelligence artistique, servie par un burin très souple, élégant, alerte, mais jamais lâché, et par une extraordinaire activité, fut sa qualité maîtresse.

En 1860, au moment de la transformation de Paris, Léopold Flameng avait entrepris une publication originale : *Paris qui s'en va et Paris qui vient* (26 planches). Signalons encore ses 40 eaux-fortes, pour l'*Œuvre complet de Rembrandt*, de Charles Blanc; 10 compositions d'après Jean-Paul Laurens, pour l'*Imitation de Jésus-Christ*, etc. L'artiste avait obtenu des médailles aux Salons de 1864, 1866, 1867, et une médaille de 3e classe à l'Exposition universelle de 1878. En 1866, son interprétation magistrale de *la Mort de sainte Geneviève*, de Jean-Paul Laurens, lui valut la médaille d'honneur pour la gravure. Il était, depuis 1898, membre de l'Institut, dans l'Académie des beaux-arts, où il siégeait aux côtés de son fils, l'excellent peintre François Flameng. — LÉON LUCAS.

Gober-Maradi, région du Soudan français, dans le territoire militaire du Niger et aux confins septentrionaux de la Nigeria anglaise. C'est un des territoires entre Niger et Tchad qui ont été donnés à la France par l'accord franco-anglais de 1904 et que la mission de délimitation du capitaine Tilho a reconnus dans le courant de 1909. Il s'étend au nord-est du Sokoto, à peu près à égale distance entre la ville de ce nom et Tessaoua. C'est une zone de transition entre le Soudan et le désert saharien, déjà fort sèche (la saison des pluies n'y dure guère plus de deux mois), mais rendue moins infertile par l'existence, à une faible profondeur, de nappes d'eau abondantes. Le palmier, de ce chef, est assez répandu. Les habitants de la région, ou Goberaouas, prétendent descendre des Egyptiens, sans que rien, d'ailleurs, dans leur type physique ou leurs habitudes, justifie cette prétention. Pourtant, la mission Tilho fut frappée, en traversant le pays, de l'utilisation, par ces nègres, d'un appareil à tirer l'eau des puits très voisin du *chadouf* en usage dans la vallée du Nil, et d'ailleurs dans tout le nord de l'Afrique. Grâce à ce système, les Goberaouas peuvent irriguer convenablement les petits champs de blé, d'orge ou de coton, d'où ils tirent leurs principales ressources. En particulier, la culture du coton, bien servie par le climat, serait ici assez fructueuse. La paresse des habitants paraît malheureusement incurable. A part quelques constructions en terre qui sont le privilège des chefs, les Goberaouas n'habitent que des cases de paille aux parois formées d'une natte de paille grossièrement tressée et garnie d'une armature de petits piquets qui lui donne une certaine rigidité ; le toit forme pièce à part. Le tout est facilement démontable et transportable. Tibiri et Maradi sont les principales agglomérations du Gober. Les villages se déplacent fréquemment, la terre étant partout également propre à la culture du mil. Les chemins sont sujets à de pareils et fréquents changements, si bien que les levés planimétriques de la région perdent rapidement de leur exactitude. — H. T.

Hart (sir Robert), homme politique et administrateur anglais, né à Milltown, dans le comté d'Armagh, le 20 février 1835. — Il est mort à Great Marlow le 20 septembre 1911. On trouvera au tome Ier du *Larousse Mensuel*, p. 297, tous les détails de sa très longue carrière dans les douanes chinoises, dont il avait été, après sir Arthur Lay (qu'il avait remplacé en 1861), le principal organisateur. Il demeura en Chine plus d'un demi-siècle, ce qui lui valut le surnom de *Great old man of China*. C'est grâce à son excellente administration des douanes que le Céleste-Empire put disposer de ressources financières suffisamment étendues et stables pour gager ses emprunts en Europe, entreprendre de grands travaux publics et commencer, depuis bientôt vingt ans, à moderniser son outillage industriel. Il soutint de son influence la politique de Li-Hung-Tchang, et il fut pour la Chine un intermédiaire infiniment habile et désintéressé, dans les négociations qu'elle eut à conduire avec les grandes puissances d'Occident. Il contribua notamment, en 1900, à apaiser l'insurrection des Boxers, qu'il estimait justifiée dans son principe fondamental, et à ménager la réconciliation de la Chine et des diplomates européens. C'est d'ailleurs l'Angleterre, comme il était naturel, qui tira le plus grand profit de son activité. Mais les Chinois lui avaient gardé de ses services une profonde reconnaissance. Lorsque sir Robert Hart, déjà atteint par la maladie, dut abandonner son poste, ils lui conférèrent le plus grand honneur dont ils disposent : le rang ancestral de première classe du premier ordre pour trois générations. — J. MOZEL.


R. Hart.

higginsie (de *O'Higgins*, n. du champion de l'indépendance chilienne) n. f. Genre de rubiacées gardéniées, originaires des régions chaudes du Mexique.


Higginsie : *a*, fleur.

— ENCYCL. L'espèce type du genre higginsie, dont certains botanistes ont fait une section du genre hoffmannie, est l'*higginsia regalis*, superbe plante à grandes feuilles cordiformes, à parenchyme gaufré, multicolore et velouté. Dans son ensemble, l'higginsie est d'un aspect très décoratif, aussi la cultive-t-on fréquemment en serre tempérée. L'inflorescence, presque scorpioïde, donne quelquefois des fruits qui germent en serre chaude.

histonal, ale (du gr. *histos*, tissu) adj. Biol. Qui a rapport aux tissus de l'organisme : *La sélection* HISTONALE *(lutte des parties de l'organisme de Roux)*. [Delage-Goldsmith.]

hodographe (du gr. *hodos*, route, et *graphein*, décrire) n. f. Math. Nom donné par le mathématicien Hamilton à la courbe qui représente la variation de la vitesse d'un point mobile : *Une* HODOGRAPHE *hyperbolique*. (Cte de Montessus de Ballore.)

Hollandais (EXPOSITION DES GRANDS ET PETITS MAÎTRES). Cette exposition a eu lieu de mai à juillet 1911, dans la salle du Jeu de Paume du jardin des Tuileries, là même où avait été précédemment installée l'exposition des *Cent portraits* français et anglais. Certes, il semble au premier abord que nous soyons plus sensibles au charme de la peinture anglaise et qu'une réunion d'œuvres hollandaises ne pouvait éveiller notre curiosité à l'égal des expositions des *Cent portraits*, des *Cent pastels*, ou de l'exposition *Chardin et Fragonard*, qui, toutes dues à l'initiative d'Armand Dayot, furent des manifestations d'art admirables, permettant au public de connaître les chefs-d'œuvre renfermés dans les collections privées.

Cependant, notre affinité avec les Hollandais est sensible, et l'exemple de Chardin, précisément, suffirait à la montrer. Il n'est pas isolé; beaucoup de nos peintres, de Jean Fouquet aux Le Nain, à Chardin, à Lépicié, ont déployé des qualités d'observateurs émus de la vie intime, analogues à celles dont firent preuve les Vermeer, les Terborch et les Metsu. Ceux-ci trouvèrent donc naturellement en France de nombreux amateurs; et la récente exposition, formée uniquement de pièces empruntées à des collections parisiennes, ne comprenait pas moins de deux cents œuvres.

Les premiers maîtres hollandais du XVIIe siècle sont encore timides; leur observation de la réalité est un peu trop minutieuse, et les Mierevelt, les Moreelse, les Ravenstein mettent une attention extrême à finir les moindres détails de leurs portraits un peu froids. Cela plaît à une clientèle instinctivement éprise de tout ce qui est méticuleux. Déjà, pourtant, tels portraits de femmes de Verspronck ou de Van Ceulen attestent une recherche d'enveloppe discrète; et Thomas de Keyzer use d'une touche assez alerte pour ses petits portraits, où dominent les oppositions de costumes noirs et de collerettes blanches de dentelles, comme dans le portrait d'homme prêté par M. de Jonge. Néanmoins, malgré l'exemple de Frans Hals, quelques petits maîtres conserveront encore la sécheresse du début; ce sera le cas de Willem-Claesz Heda dans ses natures mortes, où il s'applique à représenter les verres fins et les plats d'argent; ce sera le cas de Gérard Dou, dont l'extrême habileté ne compense pas toujours ce défaut.

Mais Frans Hals, originaire d'Anvers, apporte dans son exécution une verve toute flamande : il se débarrasse vite des timidités du début; on sent déjà le virtuose dans ce *Peintre ambulant* de la collection Schlichting, qu'on croit représenter Reynier Hals. La maîtrise est absolue dans le *Mulâtre* de la collection Porgès et dans le magnifique portrait d'inconnu de la collection de Mme Edouard André. Ici, nulle hésitation : le visage est brossé avec une incomparable franchise, et les parties accessoires sont aussi étonnantes : sur un fond gris rougeâtre, le peintre a indiqué les gris froids du vêtement dans la lumière, et posé quelques noirs pour les ombres; partout ailleurs, c'est le fond qui apparaît et, cependant, tout le nécessaire est dit, et le volume du corps est parfaitement indiqué. Frans Hals est aussi un étourdissant peintre de mains; en quelques traits, elles sont établies; celle du personnage inconnu de la collection André est un merveilleux exemple de cette désinvolture. Le coloris, même ici, est d'une qualité rare; il est plus sobre et plus plaisant encore que dans le *Mulâtre*, cependant si original dans son harmonie de jaunes et de rouges. Personne, dans l'école hollandaise, pas même Brouwer, lui aussi d'origine flamande, n'atteindra à ce brio dans l'exécution. Brouwer, du reste, n'est guère représenté à l'exposition des Tuileries; ni les scènes d'intérieur de la collection Schloss, ni le paysage de la galerie Warneck, n'y figuraient. Et Dirck Hals, à côté de son aîné, n'est qu'un petit maître : *la Joyeuse Compagnie* donnait pourtant au Jeu de Paume une idée suffisante de sa manière vive et plaisante.


Le Mulâtre, par Fr. Hals (collection de M. Jules Porgès). — Phot. Georges Petit.

Presque au temps où Frans Hals délivrait l'école hollandaise de ses timidités, Jan Van Goyen se montrait l'initiateur des paysagistes du XVIIe siècle. Avec une gamme quasi monochrome, comprise entre le brun et le vert doré, il savait représenter

de grandes étendues d'eau éclairées par le soleil couchant et donner, des canaux bordés de vieilles maisons, des impressions d'une simplicité pleine de poésie. Salomon Ruysdaël, puis Wouwerman et Cuyp, à leurs débuts, hériteront de lui ce goût des atmosphères dorées, cet amour de la lumière qui confère à toutes les œuvres hollandaises, malgré le réalisme des sujets, un charme si particulier. Rembrandt usera de ces effets de lumière comme d'un moyen magique, et cela causera notre surprise et notre enchantement devant les toiles prêtées à l'exposition par M. Porgès : *le Bon Samaritain, la Vieille Femme à la Bible* ou *le Rabbin*. L'heure de Rembrandt est venue, en effet. Plus jeune que Van Goyen d'une dizaine d'années, il va donner à ses figures un rayonnement plus mystérieux et plus vif que celui donné par Van Goyen à ses paysages. Plus de vingt toiles, à la salle du Jeu de Paume, lui étaient attribuées. Il convient de signaler parmi elles le portrait du frère de l'artiste, Adriaen, le *Pèlerin en prière*, qui appartient à M. Duveen, et le curieux petit portrait de jeune homme, le supposé Titus de la collection Warneck, pièce tout à fait notable par la richesse et la liberté de la facture.

Rembrandt était trop profondément plongé dans son rêve pour être immédiatement compris de ses prosaïques compatriotes; ils préférèrent à son clair-obscur troublant, comme à l'emportement de pinceau de Frans Hals, la manière sage et traditionnelle de Van der Helst. Cependant, Rembrandt eut des imitateurs directs en Ferdinand Bol, Govaert Flinck ou Van Eeckhout, ainsi que l'attestaient à l'exposition l'*Apparition de l'ange à Jacob*, de Van Eeckhout, ou les portraits des premiers. Mais c'est en confirmant dans leur goût de la lumière ses successeurs indirects, les Vermeer, les Pieter de Hooch et les Nicolas Maes, que l'influence de cet artiste d'exception fut le plus heureuse.



Vieille femme à la Bible, par Rembrandt (collection de M. Jules Porgès). Phot. Georges Petit.

Avant eux, Pieter Codde, Anthony Palamèdesz, Molenaër, Pieter Van den Bos avaient commencé à peindre ces intérieurs à personnages, avec lesquels les petits maîtres hollandais, de Terborch à Metsu, créèrent toute une suite de chefs-d'œuvre. La *Réunion musicale*, de Palamèdesz, est une pièce brillante; il y a dans l'*Intérieur*, de Molenaër, un sens remarquable de la composition et une agréable franchise de touche; celui de Pieter Van den Bos révèle un peintre doué, sachant bien distribuer l'éclairage et dessiner les choses et les personnages. Sans manquer de mérite, les tableaux exposés des Van Ostade ne donnaient pas une idée exacte de ces peintres charmants, qui possédèrent un métier plus léger que leurs confrères et se rapprochèrent ainsi de Brouwer. Vermeer était absent. Une *Femme épluchant des poires*, de Pieter de Hooch, représentait seule ce peintre puissant d'intérieurs ensoleillés; mais Terborch, Jan Steen et Nicolas Maes étaient mieux défendus.

La *Femme à sa toilette*, de la collection Albert Lehmann, est une œuvre charmante, par l'agrément de la composition et du rendu : Terborch s'en tient à cette gamme argentée qui lui est coutumière, et il s'attarde à détailler les cassures d'une robe de satin gris. Jan Steen n'a pas la même discrétion : il est plus libre, et dans le sujet, et dans le coloris. Mais il accorde souvent mal les tons; ce gendre de Van Goyen n'a pas conservé son sens impeccable de l'harmonie. Les bleus, les verts, les rouges jurent un peu à côté les uns des autres; ils ne sont pas toujours soumis à un sentiment nécessaire de l'ensemble. Parfois, pourtant, Jan Steen est plus heureux; c'est le cas pour ses tableaux de *l'Intempérance*, du *Médecin galant*, de *la Visite du médecin*, et surtout de la *Scène galante*, prêtée par Mme la marquise d'Aoust. Cette réunion de Jan Steen est absolument remarquable, et il y a, dans la dernière œuvre plus haut citée, un dessin large, allié à un coloris chaud, qui en fait une manière de petit chef-d'œuvre.

La *Vieille femme mangeant*, de Nicolas Maes (au baron d'Erlanger) nous assure aussi des solides qualités du peintre. Il semble qu'il ait emprunté à Rembrandt un peu de son éclat, et il use abondamment, dans sa peinture, de la richesse des rouges et des ocres. Moins puissant, Quiryn Brekelenkamp est un amusant observateur des physionomies, ainsi que l'indique son *Tailleur;* comme Brouwer, comme les Ostade parfois, il use d'une facture légère, pleine de transparences, qui contraste avec le métier en général plus empâté des Hollandais, de Rembrandt, de Vermeer ou de Pieter de Hooch. Abraham Van Beyeren n'est qu'un peintre de natures mortes; il n'a plus la maigreur de Heda, mais il n'a pas non plus la manière grasse et large de Kalf. Nicolas Maes et Metsu sont, du reste, les derniers vrais maîtres intimistes de la Hollande; leurs successeurs, les Jan Le Ducq ou les Mieris, retrouveront rarement leurs qualités.

Parallèlement aux intimistes, les paysagistes, à la suite de Van Goyen, créaient toute une série d'œuvres pleines de vérité, mais desquelles l'émotion n'était pas absente. C'étaient d'abord Salomon Ruysdaël et Pieter de Bloot, puis Cuyp et Wouwerman, puis enfin le grand Jacob Ruysdaël. Déjà, Pieter de Bloot anime de personnages ses vues de campagne, et c'est le cas de son tableau l'*Approche de l'orage;* Cuyp et Wouwerman y placent des cavaliers. Tous deux débutent par des gammes dorées, et, si le dessin de Cuyp est parfois un peu mou, c'est un défaut qu'on oublie devant les toiles elles-mêmes, toutes baignées d'une lumière transparente.

Wouwerman, à la fin de sa carrière, revient à des couleurs plus froides et à des tonalités argentées; son dessin est plus nerveux que celui de Cuyp, mais il a rarement son ampleur. Quant à Jacob Ruysdaël, le personnage ne joue dans ses œuvres qu'un rôle secondaire : le paysage lui suffit; son amour passionné de la nature donne à ses toiles si véridiques d'observation une poésie inattendue; le détail, ici, ne l'emporte jamais sur l'ensemble, et le *Sentier*, de la collection de Jonge, constituait, à la salle du Jeu de Paume, un excellent exemple de son art.

Ce sentiment poétique fera tout à fait défaut aux peintures d'un continuateur de Ruysdaël, Meindert Hobbema; chez lui, le goût du détail précis, la sûreté du savoir peuvent exciter notre admiration; mais, quelle que soit la vérité du rendu de ces *Moulins à eau*, dont M. Porgès avait confié un exemplaire aux organisateurs de l'exposition, nous ne sommes jamais touchés profondément. Meindert Hobbema s'en tient à l'apparence extérieure des choses : c'est un ouvrier prodigieusement habile, mais c'est un assez médiocre artiste. La carrière de Paul Potter fut trop courte pour lui permettre de développer toutes les qualités qu'on pressent dans son *Paysage avec animaux;* et cependant, il l'emporte aisément sur les Wynants ou les Berchem. Les plus intéressants, parmi les paysagistes hollandais de la seconde moitié du XVIIe siècle, sont : Van der Capelle et les Van de Velde, qui s'adonnèrent plus particulièrement aux marines, tandis que Beckheyde et Jan Van der Heyden se faisaient peintres de villes. Celui-ci, tout en conservant une précision précieuse, sait éviter la sécheresse : il observe, en effet, excellemment la perspective aérienne; il neutralise les couleurs à mesure qu'elles se trouvent plus éloignées de lui, et, en ne posant ainsi les uns à côté des autres que des tons rompus, il arrive à des effets d'une harmonie parfaite.

Jan Van der Heyden fut, du reste, fort goûté de ses contemporains, non sans doute pour ses qualités picturales, mais bien plus pour sa manière soignée et finie. Ni Ruysdaël, ni Rembrandt, ni Frans Hals n'avaient eu pareille fortune. Tous trois furent méconnus et finirent leurs jours dans la pauvreté : ils étaient trop grands ou trop hardis pour leur époque.

L'importante réunion faite de leurs œuvres à la salle du Jeu de Paume aurait suffi à donner à l'exposition un exceptionnel intérêt. A côté de cette série remarquable d'œuvres des grands maîtres hollandais, à côté des œuvres charmantes des petits maîtres comme Steen ou Brekelenkamp, on avait accroché une trentaine de dessins choisis. Là encore, Rembrandt triomphait, avec des *Femmes dans un intérieur regardant dans la*



Scène galante, par J. Steen (collection de Mme la marquise d'Aoust). — Phot. Georges Petit.

rue. Cette page superbe, qui fait partie de la collection Bonnat, est d'une décision et d'une simplicité merveilleuses; le trait est gras et large; la lumière est distribuée avec une maîtrise incomparable, et les ombres, lavées en quelques coups de pinceau, sont d'une étonnante profondeur. Rembrandt seul a pu, avec des moyens aussi restreints, atteindre à une telle puissance, et de pareils dessins, dans leur magnifique concision, valent les plus éloquentes peintures. — TR. LECLÈRE.



Femme brodant, par Terborch (collection de M. Albert Lehmann). — Phot. Georges Petit.

jambie n. f. Nom donné, à Zanzibar, à des sortes de nattes sur lesquelles on dispose les boutons floraux du giroflier pour les exposer au soleil et les transformer en clous de girofle.

Jemmapes (MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA VICTOIRE DE). Le dimanche 24 septembre 1911, a été inauguré, sur le champ de bataille même de Jemmapes, le monument commémoratif de la victoire remportée par Dumouriez sur les Autrichiens de Clairfayt et Beaulieu, le 6 novembre 1792. Les membres du congrès des « Amitiés françaises », réuni à Mons, ainsi qu'un nombre considérable de Belges, ont assisté à la cérémonie, qui a pris, du fait de la situation diplomatique de l'Europe, un éclat particulier.

Le monument commémoratif a été érigé non loin de l'entrée d'un charbonnage délaissé et près d'une petite ferme où Dumouriez déjeuna avant la bataille. De la hauteur où il est placé, l'horizon s'ouvre largement sur la plaine du Borinage et les pays de l'Est. Fort simple, il comprend une stèle en pierre bleue d'Ecaussines dressée sur piédestal, due à l'architecte Bodson, et que surmonte un superbe coq, haut de plus de deux mètres, œuvre du statuaire Gaspar. Une simple inscription figure sur le socle: *Jemmapes — 1792.*



Monument de Jemmapes.

A côté de nombreux députés belges, figuraient à la cérémonie diverses notabilités françaises. L'une d'elles, le général Langlois, délégué par l'Académie française, a prononcé au pied du monument un très remarquable discours, dans lequel, après avoir raconté brièvement la journée de Jemmapes et rappelé quelques-uns des exemples légendaires de courage individuel, il a pris soin de marquer le caractère de la bataille et son importance morale dans l'histoire militaire de la Révolution :

La bataille de Jemmapes ne fut pas une des plus grandes de l'histoire; pourquoi, cependant, laissa-t-elle chez tous les peuples de l'Europe une impression si tenace que le souvenir en reste encore profondément gravé dans les esprits ?

Au point de vue militaire, c'était le triomphe de la nation armée, rendue invincible par la poursuite d'un noble idéal de justice, d'égalité, de liberté, qui ouvrit pour l'univers entier une ère nouvelle. C'était aussi la rénovation de l'art militaire véritable ; pendant tout le XVIII° siècle, les armées de métier, qui coûtaient fort cher étaient ménagées ; la guerre consistait surtout en savantes combinaisons ayant pour objet la prise d'une place forte ou une menace sur les communications de l'adversaire, menace qui déterminait sa retraite et la fin de la campagne sans grandes pertes de part et d'autre.

L'armée républicaine, instinctivement, revint aux principes des grands capitaines. La guerre, pour elle, visait l'anéantissement de l'ennemi, sur qui l'on se rue à coups d'hommes, brutalement, avec la résolution de vaincre, avec l'ardeur que donne le but sublime poursuivi. Cette nouvelle méthode de combat déroute l'adversaire et force la victoire. La bataille de Jemmapes montrait, comme le dit Chuquet, que la Révolution saurait se « soutenir les armes à la main, prendre l'offensive et vaincre par la force »

Un passage encore mérite d'être détaché du même discours, pour la justesse opportune des vues historiques qu'il exprime :

L'un des principes de la Révolution était celui de la *liberté des nationalités.....* La Convention, dans un décret du 19 novembre 1792, déclare qu'elle accordera secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté.....

Plus tard, il est vrai, les circonstances entraînèrent la République, puis l'Empire, à faire des guerres de conquête ; mais la France depuis bientôt un siècle, la France aujourd'hui républicaine, a profondément ancré dans le cœur le respect des nationalités. « C'est un honneur, écrit Albert Sorel, que la France a le droit de revendiquer, d'avoir fondé son droit public sur ce principe qui donne la seule sanction de la conquête, à savoir que les peuples seuls ont le droit de disposer d'eux-mêmes, et que tout changement dans leur destinée nationale n'est légitime que s'il est ratifié par leur suffrage direct, universel et libre. »

Ce principe n'est pas encore admis par toutes les puissances, mais l'idée issue de la Révolution fera son chemin : elle triomphera, car elle est fondée sur la justice et sur le droit... — J.-M. DELISLE.

***Laguillermie** (Auguste-Frédéric), graveur et peintre français, né à Paris le 27 mars 1841. — Il a été élu membre titulaire de l'Académie des beaux-arts (section de gravure) en remplacement de Roty, le 20 mai 1911. (V. p. 247.)



A.-F. Laguillermie. (Phot. Pirou.)

lampéze (mot d'origine inconnue, mais sans doute voisine de celle du mot *lampas*) n. m. Tissu d'ameublement à fond de satin et à dessin polychrome, imitant la tapisserie au petit point.

— ENCYCL. Les lampèzes, qui se tissaient au métier Jacquard, sont à peu près passés de mode aujourd'hui; en tout cas, on les emploie beaucoup moins fréquemment qu'il y a une vingtaine d'années. On les faisait alors servir à la couverture des sièges, et il en était de fort artistiques; les sujets, de style Louis XV ou Louis XVI, comportaient surtout des fleurs, gerbes, paniers, etc., qui rappelaient les motifs des tapisseries d'Aubusson.

lépidorthose (du gr. *lepis, idos*, écaille, et *orthos*, droit) n. f. Maladie d'origine microbienne, qui sévit sur les poissons blancs (gardon, rotengle, brême, vandoise, chevesne) et que caractérise le redressement partiel ou total des écailles.

— ENCYCL. Cette affection est occasionnée par le même bacille qui cause la peste de l'écrevisse (*bacillus pestis astaci*). Les poissons malades de lépidorthose viennent à la surface de l'eau, s'agitent faiblement, puis, perdant l'équilibre, tournent sur le flanc et périssent rapidement dans cette position. Les études entreprises par Plehn en 1901 et les travaux d'Hofer ont été confirmés par les recherches de R. Dubois et ont montré que l'intoxication des poissons se fait par des lésions de la peau, et que l'on doit rechercher l'origine de la maladie dans la malpropreté des eaux souillées par les égouts. Récemment (juillet 1910), L. Mercier et R. Drouin de Bouville ont constaté une mortalité considérable sur les gardons du lac de Nantua (d'ailleurs très abondants), et l'ont attribuée au bacille de la lépidorthose, auquel sont déjà imputables les épidémies qui détruisirent, vers 1880, les écrevisses de cette région. — A. PONTALI.

***Lévy** (Auguste-Michel), ingénieur, géologue et minéralogiste français, membre de l'Académie des sciences, né à Paris le 17 août 1844. — Il est mort dans la même ville le 25 septembre 1911. Il était le fils du docteur Lévy (1809-1872), hygiéniste et chirurgien distingué, qui dirigea le service de santé pendant la guerre d'Orient, et fut membre de l'Académie de médecine. Le « Nouveau Larousse illustré » (t. V, p. 668) a indiqué les brillantes étapes de sa carrière dans le corps des ingénieurs des mines, ainsi que les plus considérables de ses mémoires. On ajoutera à la liste de ses ouvrages une très remarquable *Introduction à l'étude des roches éruptives françaises* (1879), écrite en collaboration avec Fouqué, une *Etude géologique de la Serrania de Ronda* (1888), en collaboration avec Bergeron, des *Tableaux des minéraux des roches* (1890), avec Lacroix, etc. Mais le meilleur de son activité scientifique a passé dans l'établissement de la carte géologique détaillée de la France, dont il avait, dès 1879, jeté les lignes fondamentales dans son célèbre *Mémoire pour servir à l'explication de la carte géologique de la France;* il avait été placé en 1887 à la tête du service de la carte, dont il faisait partie depuis déjà onze ans. Il a apporté dans son œuvre souvent ingrate une persévérance, un esprit d'exactitude minutieuse et de sûre méthode, qui font de la carte géologique française un modèle du genre. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences en 1896. — H. TRÉVISE.



A.-M. Lévy. (Phot. Sanitas.)

Liberté, cuirassé d'escadre de la marine française, détruit par une explosion en rade de Toulon, le 25 septembre 1911.

Construit aux chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire, le cuirassé *Liberté* avait été mis en chantier en 1900 et appartenait à la série des six bâtiments du type « Patrie » (*Patrie, République, Justice, Liberté, Vérité, Démocratie*), dont le ministre de la marine de Lanessan avait fait voter la construction en 1900. Lancé en 1905, il avait été armé à Brest et entrait en service en 1908. Ses caractéristiques étaient les suivantes : longueur, 133m,80; largeur au maître couple, 24m,25; tirant d'eau moyen, 8m,20; déplacement total en charge, 14.868 tonneaux ; il possédait trois machines à vapeur, qui actionnaient trois hélices, développaient 20.000 chevaux de puissance et donnaient 19 nœuds de vitesse. Il était armé de 4 canons de 305 m/m, 10 de 194 m/m, 13 de 65 m/m et 10 de 47 m/m ; il



Le cuirassé *Liberté*. — Phot. Marius Bar.

portait, en outre, deux tubes lance-torpilles. Le pont cuirassé était protégé par un blindage de 50 à 70 m/m d'épaisseur; les tourelles pour la grosse artillerie étaient revêtues d'un blindage de 320 m/m; celles de l'artillerie moyenne, d'un blindage de 200 m/m; enfin, le cuirassement à la flottaison était de 280 m/m au milieu du bâtiment et 180 m/m aux extrémités. Son équipage se composait de 735 hommes (25 officiers et 710 sous-officiers et hommes d'équipage). Il était commandé par le capitaine de vaisseau Jaurès et se trouvait dans la rade de Toulon, ayant pris part, le 4 septembre, à la magnifique revue des escadres passée par le président de la République, puis aux grandes manœuvres navales.

Le 25 septembre, à 5 h. 35 du matin, trois petites explosions successives sont entendues vers l'avant, paraissant provenir des soutes aux poudres, et, presque en même temps, une fumée abondante pénètre dans la casemate de bâbord avant, puis des flammes s'échappent du mât de misaine (creux comme on sait), transformé à l'instant en cheminée. Tandis que quelques matelots à peine éveillés (l'équipage était debout depuis un quart d'heure) s'enfuient vers l'arrière ou se précipitent à la mer, dominés par un sentiment irraisonné de la conservation, la sonnerie « au feu » appelle l'équipage aux postes d'incendie; les fuyards reviennent aux échelles et, admirable puissance de la discipline, remontent rapidement à bord pour reprendre chacun sa place en face du danger. De toute part, arrivent, dans les canots détachés des autres cuirassés au mouillage, des renforts de sauveteurs avec leur matériel de pompes, extincteurs, etc.; mais, bien que l'ordre ait été donné, dès l'apparition des flammes, de noyer les soutes, l'incendie s'est propagé avec rapidité, et, à 5 h. 53, une explosion formidable ébranle le navire tout entier, le brisant comme un fétu. Le double pont cuirassé, soulevé, déchiqueté, ouvre dans la coque un effrayant cratère, d'où s'échappent violemment poutres de fer et madriers, éclats de tôle et d'acier, plaques de blindage tordues, déchirées, obus fulgurants, matériaux et munitions de toute sorte, effroyable mitraille qui détruit tout sur son passage, fauche, avec l'équipage, les sauveteurs accourus, pulvérise leurs canots et va tomber sur les bâtiments voisins (*République, Démocratie, Vérité*) ou éloignés (*Léon-Gambetta, Justice, Foudre*), pour faire, là encore, de nouvelles victimes et occasionner d'autres dégâts matériels importants.

Clameur épouvantable de l'équipage, bruit sinistre de l'explosion, tout cela n'a duré qu'un instant; mais une fumée épaisse, et qui dut asphyxier nombre de braves, flotte encore sur la rade. Lorsqu'elle se dissipe enfin, une masse informe apparaît, chaos indescriptible de poutres, charpentes et ferrures enchevêtrées, calcinées, tordues, broyées : c'est la partie arrière du bâtiment, sur laquelle la violence de l'explosion a rabattu les ponts blindés, renversé pêle-mêle cheminées, mâts, tourelles et canons. Cette lugubre épave est tout ce qui reste de l'imposant et fier cuirassé : toute la partie avant s'est abîmée dans les flots.

La plupart des officiers qui n'étaient pas de service ne se trouvaient heureusement pas à bord; le commandant lui-même et 140 hommes de l'équipage étaient en permission régulière, mais la catastrophe faisait cependant, tant sur la *Liberté* que sur les navires voisins, plus de trois cent cinquante victimes (deux cent six morts, que l'épave et la mer rendaient peu à peu, et environ cent cinquante blessés plus ou moins grièvement).

Il serait superflu de dire que les travaux de déblayement de l'épave et la recherche des disparus furent poussés avec activité; mais nul ne dira jamais sans doute les dévouements obscurs qui marquèrent ces heures douloureuses.

Comme en 1907, lors de l'explosion du cuirassé *Iéna*, les télégrammes de condoléances arrivèrent à Paris et à Toulon de tous les points du monde civilisé, et la France voulut, à tous ces vaillants, morts en accomplissant leur devoir, faire des funérailles nationales, auxquelles assistèrent le président de la République, menant le deuil de la nation tout entière, les ministres, les présidents des Chambres, les amiraux, les officiers de tous grades des armées de terre et de mer, des sénateurs, députés, des marins étrangers et un concours énorme de population (3 octobre).

Des discours empreints d'un ardent patriotisme furent prononcés devant les cercueils des infortunés marins, exaltant à l'envi le courage de ces héros, victimes d'une implacable fatalité et affirmant, malgré l'horreur du désastre, la confiance inébranlable du pays dans sa flotte et les hautes qualités de ses équipages.

Des diverses hypothèses émises sur les causes du désastre : incendie (accidentel ou provoqué) qui se serait communiqué aux soutes, ou bien, comme à bord de l'*Iéna*, déflagration spontanée des poudres B sous l'influence de réactions imprévues, aucune n'a pu être encore vérifiée.

Il appartient aux autorités compétentes de poursuivre patiemment et en toute indépendance la recherche de la vérité, d'ordonner toutes modifications nécessaires au matériel et aux aménagements du bord pour que les soutes puissent être noyées rapidement en cas de besoin; de sévir énergiquement contre les coupables, s'il en existe; enfin, si les poudres en usage manquent de stabilité, d'en proscrire l'emploi.

D'autre part, on a fortement critiqué le monopole, aux mains de l'État, de la fabrication des poudres, et des voix autorisées ont demandé l'abolition de ce monopole. L'exemple de plusieurs puissances étrangères montre, en effet, que la fabrication par l'industrie privée présente de notables avantages; notamment, celui de laisser la porte ouverte aux libres initiatives, sources de progrès. La question du monopole mérite donc d'être sérieusement étudiée. — Henri Nollet.

lund ou **lunda** n. m. Genre de palmipèdes, de la famille des mormonidés.

— Encycl. Le lund a l'aspect général du macareux, mais son bec, très comprimé latéralement, est encore plus robuste et muni à la base, mais au printemps seulement, d'un ourlet corné, criblé de trous, à travers lesquels passent des plumes perforantes rudimentaires. La région nasale est recouverte d'une cuirasse cornée au printemps et d'une membrane en hiver, et surmontée d'un cimier faisant une saillie longitudinale au-dessus du culmen. Le reste de la mandibule supérieure est marqué de larges bourrelets et de gouttières à concavité antérieure; la mandibule inférieure est lisse dans toute son étendue, car la cuirasse mentonnière ne devient distincte qu'au moment de la mue, quand elle va se détacher. A la commissure des mandibules, le derme est festonné, plissé, et forme une large rosace de couleur jaune.



Lund.

Le front, la gorge et la face entière sont d'un blanc pur; la tête porte deux longs panaches jaune paille et formés de longues plumes décomposées et soyeuses, qui prennent racine au-dessus des yeux et vont retomber sur les côtés de la tête. Le vertex, le cou, le dos, les ailes, la queue et les couvertures inférieures de la queue sont d'un noir bleuté brillant, tandis que le jugulum, la poitrine et l'abdomen sont d'un brun fuligineux. Les pattes et le pourtour des yeux sont d'un rouge vermillon; les paupières ne portent pas d'appendices cornés; l'iris est bleu pâle.

Ce genre ne renferme qu'une espèce : le lund aux cheveux bouclés (*lunda cirrata*). Le jeune, qui diffère de l'adulte par l'absence de blanc à la face et de panaches au-dessus des yeux, a été décrit par Bonaparte, sous le nom de lagmatorrhine de Latham *(lagmatorrhina Lathami)*. Sa longueur totale atteint 40 centimètres; la longueur du bec est de 5 centimètres et demi et sa hauteur de 2 centimètres; l'aile a moins de 10 centimètres et la queue 6 à 7; les tarses sont courts. Cette espèce habite spécialement le nord de l'océan Pacifique : Kamtschatka, mer d'Okhotsk, îles Kouriles, îles Aléoutiennes, îles de Kadiak, île de Vancouver, îles Marquises.

Le lund passe des journées entières à la nage; il vit de crabes et d'autres crustacés. Il se tient sur les rivages escarpés, où il se creuse avec son bec un terrier, dont la profondeur peut atteindre 1m,50, et où il passe la nuit avec la femelle. Si l'on y in-

troduit la main, il mord affreusement. La femelle pond dans ce terrier, vers la fin du mois de mai, un seul œuf, plus gros que celui du canard, ovale, d'un blanc souvent teinté de couleur chamois ou brunâtre, et marqué autour du gros bout de petites taches de taille variable, brun pâle ou couleur gris lavande. — A. Ménégaux.

Maîtresse servante (la), roman, par Jérôme et Jean Tharaud (Paris, 1911, in-18). — Les deux jeunes romanciers qui, en 1906, obtinrent le prix Goncourt pour leur livre *Dingley l'illustre écrivain,* viennent de faire paraître en volume un roman qui fut d'abord publié en feuilletons dans le « Journal des Débats », sous un titre différent : *Histoire d'un hobereau.* Il se recommande à l'attention par des mérites exceptionnels.

Le héros de ce roman est un hobereau limousin; c'est lui qui, par manière de confession, fait à un ami le simple récit dont voici le résumé :

Comme la plupart de ses pareils, il a d'abord mené dans le domaine paternel une enfance toute rurale. Puis, peu après la mort de son père, on l'a envoyé au collège. Enfin, toujours selon l'usage, il est allé faire son droit à Paris, où il a retrouvé, dans le groupement de quelques compatriotes, « une province plus réduite ». Là, il a pris une maîtresse, Mariette; il a aimé en elle une âme simple et sérieuse, passionnée et contenue, vigoureuse et réservée. Aussi, quand sonne l'heure de revenir au pays, où le rappellent et sa mère et le souci de son patrimoine, il met pour condition à son retour qu'il amènera sa maîtresse avec lui. On imagine la résistance obstinée d'une vieille femme noble de province à une exigence aussi étrange. Mariette elle-même, par nature respectueuse de la famille et de la discipline, redoute d'être en conflit avec la mère de son amant. Le jeune homme, dont l'amour pourtant commence à se lasser, regarde comme un point d'honneur de faire triompher sa volonté, et, finalement, Mariette est installée dans un pavillon, à quelque distance du Pradeau, la demeure familiale. La mère a fait ce sacrifice pour avoir son fils près d'elle et un maître à la tête du domaine. Mais sa jalousie contre la femme qui tient son fils imagine un plan d'une malice singulière : elle attire Mariette au Pradeau et fait en sorte de lui confier des œuvres serviles, de manière à augmenter la distance entre Mariette et son fils et à donner peu à peu à celui-ci le dédain, le dégoût de sa maîtresse. Ce qui est inattendu et émouvant, c'est que Mariette, pénétrant parfaitement ces desseins, s'y prête, parce qu'elle sent que son amant se détache d'elle et qu'elle n'a pas le courage de vivre loin de lui; parce que, chez elle, l'amour survit à toute passion égoïste; parce qu'elle a le goût du sacrifice : elle aspire à servir. Ce qui est pitoyable, c'est que le jeune homme ne voit pas moins clairement et les projets de sa mère et la résignation de Mariette; c'est qu'après une révolte d'amour-propre qui n'est point un renouveau d'amour, il permet que se consomment l'humiliation et le sacrifice. Mariette vient loger au Pradeau, auprès de la vieille dame, qu'elle sert. Bientôt, le hobereau se laisse marier à une fille de son rang, et Mariette se retire dans un village des environs. Mais, alors, il se produit dans l'esprit de la mère un revirement imprévu : elle est jalouse de sa nouvelle bru, comme elle l'a été jadis de la maîtresse de son fils; et c'est Mariette, maintenant, qu'elle prend pour confidente et qu'elle appelle auprès d'elle, dans la métairie où elle s'est retirée; c'est Mariette qui sera sa compagne fidèle et soumise, et qui lui fermera les yeux. Quant au héros de cette histoire, devenu veuf de bonne heure, il vieillira dans son domaine, et sa principale consolation sera d'aller parfois parler de son fils, qui fait son droit à Paris, avec Mariette, qui n'a pas oublié le passé.

Entre trois personnages seulement (sans compter les figures épisodiques), se joue ce drame intime. Il est en soi pathétique. Il le devient davantage encore par la façon dont il est traité. Une sobriété forte en est le mérite principal, mérite d'un ordre supérieur. Ce court roman paraît plein, moins des choses qui sont dites que de celles qu'on évoque. Les caractères indiqués, au cours du récit, par quelques traits épars, vivent. Celui qui s'appelle lui-même « un peu sympathique héros » nous découvre en lui l'égoïsme de l'homme avec une franchise clairvoyante et mélancolique. Il nous parle bien « de ces tristes silences où l'on pèse en quelque sorte la bassesse de la vie ». Il a connu la fragilité de la volonté, après les exaltations de la volonté: il a connu sa propre ingratitude, sa vanité, et les petites lâchetés d'un amour qui finit. A la fin de ses confidences, il corrige un peu la tristesse de ses regrets par cette constatation d'une âme expérimentée : « Que d'affections se sont penchées sur ma tête ! Quelle sève, quelle profusion d'amour il y a partout dans la vie! Je songe que, si chacun regardait autour de soi, il demeurerait confondu que tant d'êtres aient attaché à lui tant de prix. » Des trois caractères, celui de Mariette n'est peut-être pas le plus approfondi, et l'on souhaiterait quelques traits de plus : il est à coup sûr le plus touchant, et c'est dans les quelques scènes où paraît Mariette que le récit atteint le pathétique le plus fort. Comment ne pas admirer ce qu'il y a de sérieux et d'ardent à la fois dans son amour, le goût de l'humilité et du dévouement, l'obstination au sacrifice, avec des retours de passion où elle souffre de voir ce sacrifice si facilement accepté, enfin, sa résignation à la vie monotone, mais apaisante des champs ?

Mais c'est la mère qui demeure le type le plus fortement marqué, la figure la plus vivante du livre. Cette « vieille hobereau », comme l'appelle son fils, résume en elle tout un passé de vie provinciale : économe, chagrine et tracassière, elle n'a rien d'aimable, mais elle est l'ordre de la famille. « Rude, ma mère ne l'était pas, dit le héros du livre; elle était seulement bien adaptée à la vie, qui n'est pas tendre. » C'est une âme resserrée, contractée, triste. Elle gronde sans cesse, et malmène ceux qu'elle aime le plus; son fils, par exemple, qu'elle entoure d'une affection jalouse. C'est cette jalousie passionnée qui explique toute sa conduite, singulier mélange de sincérité et de rouerie, avec son fils, avec Mariette, avec sa bru. Elle déteste Mariette comme maîtresse de son fils, mais elle l'aimera comme servante et en maintenant soigneusement tout ce qui sépare les domestiques des maîtres. Certes, il entrera bien dans cette affection un peu du désir, du plaisir de tracasser sa bru, à qui va maintenant sa jalousie, mais aussi, dans une âme au fond désolée, un secret besoin d'inspirer du dévouement.

Ces personnages sont solidement rattachés à leur milieu. Les auteurs, toujours dans leur manière sobre et rapide, par une suite de petits morceaux dont l'ensemble ne laisse pas de faire un tableau vigoureusement tracé, nous peignent les mœurs des hobereaux. Leur court roman psychologique est, par certains côtés, un roman régionaliste. Ces hobereaux pauvres, presque paysans par leur genre de vie, mais qui tiennent à leurs chasses et à leur girouette seigneuriale, symboles de leurs anciens privilèges, ne manquent pas d'une certaine constance émouvante. C'est qu'ils sont profondément enracinés dans leur terre, liés à leur maison, attachés à leurs gens. On nous les montre dans leur vie monotone, qu'interrompent parfois leurs rudes gaietés de campagnards; autour d'eux, leurs humbles compagnons, si proches d'eux-mêmes par la façon de comprendre toutes choses, vivent la même vie, et souvent la cuisine réunit hobereaux, métayers et domestiques. Dans le fond, non sans une sorte de poésie rurale qui n'est pas un des moindres charmes du livre, les auteurs évoquent le Limousin avec la mélancolie paisible de ses campagnes, et, chemin faisant, quelques vivants épisodes de géorgiques. Là encore, quelques touches rares, bien choisies, à la façon de Fromentin, qui sait si bien encadrer ses personnages dans des paysages charmants.

Dire peu de choses, mais avec choix, ne pas tout expliquer, mais laisser un peu deviner à l'imagination du lecteur, émouvoir avec discrétion, mais avec force, écrire dans une langue simple et solide, atténuer presque, par la simplicité de l'expression, l'originalité de l'invention, mais de manière à ne pas l'affaiblir et à la rendre au contraire d'une finesse et d'une distinction plus robustes, tels sont les principaux mérites de ce roman, d'une qualité rare. — Louis Coquelin.

***Makatea,** île de l'Océanie française, dans le groupe des Touamotou. Un décret récent du ministère des colonies l'a rattachée, au point de vue administratif et judiciaire, au groupe de Tahiti. Makatea présente, en effet, au milieu des autres terres de l'archipel des Touamotou, qui sont pour la plupart de véritables atolls, une remarquable singularité. Un soulèvement volcanique secondaire, postérieur au travail des zoophytes, a élevé l'île à une cinquantaine de mètres au-dessus du niveau de la mer, et le lagon central s'est trouvé supprimé. C'est une terre haute, au climat remarquablement salubre, continuellement balayée par la brise marine, et où sont inconnues les maladies tropicales. Surtout, l'île a pris naguère une grande importance économique par la mise en valeur progressive des gisements de phosphate que renferme son sous-sol. Située à une distance sensiblement plus grande de Farakava, chef-lieu de l'archipel des Touamotou, que de l'île même de Tahiti, à laquelle elle est reliée par un service hebdomadaire de navigation, elle est devenue en fait une simple dépendance de cette dernière. De là le décret du 22 août 1911, rattachant Makatea à la circonscription territoriale des îles Tahiti-Moorea. Les contestations judiciaires qui pourraient s'y élever seront évoquées devant le tribunal de première instance de Papeete, ou réglées en audience foraine par un magistrat délégué, siégeant sans l'assistance du ministère public, et du greffier. — G. T.

Marie-Caroline (Correspondance inédite de), reine de Naples et de Sicile, avec le marquis de Gallo, publiée et annotée par le commandant M. H. Weil et le marquis C. di Somma Circello (Paris, 1811, 2 vol. in-8°). — La reine Marie-Caroline de Naples, sur laquelle ces deux très intéressants volumes de lettres intimes, tirées des archives de la famille ducale de Gallo — maintenant déposées aux Archives d'Etat à Naples — jettent un jour vif et précis, est entrée, voici longtemps, dans l'histoire, avec une réputation fâcheuse. Elle a été considérée comme un des principaux auteurs responsables de la décadence du royaume napolitain à la fin du XVIIIe siècle et de la chute de la dynastie bourbonienne. Et les apparences ne plaident guère en faveur de sa clairvoyance ou de son caractère. Le renvoi de l'excellent ministre réformateur Tanucci fut son œuvre, et Sambucca, par lequel elle le fit remplacer d'abord, n'avait d'autre mérite que d'être sa créature docile. Sa liaison peu décente avec l'Irlandais Acton causa presque autant de scandale dans les cours, pourtant peu sévères de l'ancienne Europe, que de mécontentement dans le royaume napolitain lui-même, mis effrontément au pillage par le favori. Après les troubles de 1798, suivis de la restauration de la dynastie par la flotte anglaise, Marie-Caroline se montra insolente et cruelle, s'affichant en public aux côtés de la maîtresse de Nelson, la fameuse lady Hamilton, assistant comme à un spectacle à la mort de l'amiral Caracciolo, ignominieusement et contre tout droit pendu par ordre de l'amiral anglais à l'un des mâts de sa frégate, et favorisant, au moins à l'origine, les sanglants excès de la Junte d'Etat, que présidait l'odieux Speziale... En regard de ce lourd bilan d'accusations que sont les faits eux-mêmes, il est d'un intérêt inestimable de noter les corrections ou les circonstances atténuantes qu'apportent les lettres intimes de la reine.



Marie-Caroline de Naples.

Car ce sont bien des missives *intimes*, souvent confidentielles, que le commandant Weil et le marquis di Somma Circello ont recueillies et publiées. « Brûlez mes lettres », recommande mainte fois Marie-Caroline. C'était sans doute une raison de plus pour que son très avisé correspondant les conservât; leur ton est amical, confiant, presque familier, si l'on songe à la qualité de la souveraine. Mais le marquis de Gallo méritait largement cet honneur. La monarchie napolitaine n'eut jamais de défenseur plus sûr. Né, en 1753, au château de Ponticchio, brillant élève, à Rome, du collège Clementino, il devint plus tard majordome de Ferdinand IV (1777), gentilhomme de la chambre (1778), et débuta dans la carrière diplomatique en 1782, comme ministre des Deux-Siciles à Turin. Cinq ans après, il passait en la même qualité à Vienne, visitait en mission secrète la tsarine Catherine II, puis le sultan, et gagnait par la sûreté et le charme de son caractère l'affection de l'empereur Joseph II. Il fut, à Vienne, l'habile artisan des trois mariages qui firent épouser à deux des filles de Marie-Caroline des archiducs, et à son fils François l'archiduchesse Marie-Clémentine; l'entente étroite entre les gouvernements de Naples et de Vienne fut son œuvre. Il devait séjourner à Vienne jusqu'en 1796, après avoir refusé le périlleux honneur du portefeuille des affaires étrangères, de la guerre et de la marine napolitaines.

Puis, il eut à représenter le royaume des Deux-Siciles aux négociations de Bâle, et enfin, en 1797, l'empereur François le chargea d'arrêter, en signant l'armistice de Léoben, Bonaparte victorieux. Le Premier Consul lui en conserva une réelle estime. Au cours des événements de 1798, Gallo eut cette fois l'abnégation d'accepter le ministère des affaires

étrangères, fit l'impossible pour empêcher son gouvernement d'accueillir le concours, gros de risques, de l'Angleterre; puis il s'en fut à Vienne, à Saint-Pétersbourg et en Orient chercher un appui, quel qu'il fût, pour la dynastie menacée. Mais un désaveu, provoqué par les intrigues anglaises, de sa propre cour l'arrêta en chemin, au moment où un traité d'alliance entre Ferdinand IV et le tsar Paul Ier était sur le point d'être signé. Nous le retrouvons, après Marengo, plénipotentiaire des Deux-Siciles dans les arrangements à intervenir avec la France et l'Autriche; en 1802, ministre à Paris, où il use de son crédit personnel auprès du Premier Consul pour sauvegarder la paix entre la France et Naples. Mais, cette fois encore, d'autres influences neutralisèrent son action. Ferdinand et Marie-Caroline, sur les conseils d'Elliot, ambassadeur d'Angleterre, signèrent le traité du 21 septembre 1805, par lequel leur petit royaume entrait dans la coalition contre la France. C'était l'arrêt de mort de la dynastie. Gallo, qui, à Paris, voyait clairement les choses, le comprit, et, se sentant désavoué, incapable désormais de calmer les griefs de Napoléon Ier, n'hésita pas à démissionner. Les Bourbons renversés, il adhéra au gouvernement du roi Joseph, et reçut le ministère des relations extérieures, qu'il ne devait quitter qu'à la chute de Murat (fin mai 1815). La Restauration napolitaine devait plusieurs fois encore faire appel à son dévouement : il figura au congrès de Laybach et géra, encore une fois, les affaires étrangères, avant d'abandonner définitivement la politique. Sa vie tout entière et sa correspondance nous le montrent comme un parfait galant homme, un esprit éclairé, sage et sûr : pour tout dire, fort supérieur à sa souveraine.


Mis de Gallo.

Les lettres de Marie-Caroline, qui figurent dans ces deux volumes au nombre de 544, s'échelonnent de 1785 à 1806, et le résumé qui précède la carrière de Gallo nous laisse deviner l'ordonnance générale de leur matière : la politique matrimoniale poursuivie avec l'Autriche jusqu'en 1795, les angoisses que cause à la reine la Révolution française, les détresses de la crise de 1798, les efforts désespérés qu'elle tente pour obtenir des secours de l'Autriche, puis, pour désarmer Napoléon victorieux, en fournissant sucessivement le fond : il s'y ajoute, sur la vie intérieure du petit royaume napolitain pendant ces années tourmentées, mille digressions passionnées, aussi intéressantes que la matière même des lettres... Le tout écrit d'un ton vif, rapide, imagé, dans une langue savoureuse jusqu'à la brutalité.

Rien de plus *familial* que le début même de la correspondance. En bonne fille de Marie-Thérèse, élevée à la cour sentimentale et presque bourgeoise de l'empereur François II, Marie-Caroline y apparaît bien comme la sœur plus vigoureuse, mais plus lourde aussi et moins affinée, de la malheureuse femme de Louis XVI. Les soucis que lui donnent sa santé et les misères de ses maternités nombreuses, mais surtout l'éducation et l'avenir de ses enfants, leur établissement, les questions de contrat, de dot, de trousseau, etc..., y tiennent la première place. Elle aime passionnément ses filles, avec clairvoyance d'ailleurs, et en parle avec une délicatesse touchante; ce n'est pas une reine, mais une vraie mère qui écrit :

Thérèse se porte, grâce à Dieu, presque tout à fait bien ; mais la pauvre Mimi fait pitié. Elle ne parle plus, a perdu l'appétit, a toujours les larmes aux yeux, et m'a suppliée de ne pas l'envoyer à la campagne... Elle a un grand cœur et un très beau caractère, qui n'est pas sans avoir quelque ressemblance avec la « naïveté » de l'archiduchesse, ma belle-fille, ce qui me rend cette dernière plus chère, et produira le même effet sur son fiancé François, qui aime tendrement sa sœur Mimi...

Il y a vraiment quelque charme dans cette jolie lettre écrite au sujet de sa fille, l'archiduchesse Thérèse, à ce moment toute jeune mère :

J'espère que sa conduite répondra toujours aux bontés qu'on a pour elle..... Si je me laissais aller à mon inspiration, comme je ne désire que son bonheur, chacune de mes lettres serait un sermon. Mais j'aurais peur de gâter les affaires, et voilà pourquoi je m'en abstiens. Je voudrais la savoir parfaite, économe, sage, franche, modeste ; mais la vivacité de son âge ne comporte pas tout cela. J'espère qu'elle le deviendra, et qu'elle y arrivera même plus vite en s'attachant à ses enfants...

Mais bientôt, à partir de 1791, des soucis plus personnels l'oppressent. La Révolution française, où elle aperçoit de diaboliques machinations, a son contre-coup en Italie. Après le long calvaire de Louis XVI, de Marie-Antoinette, dont chaque étape la bouleverse profondément, elle voit son propre trône menacé. Les Français sont à la veille d'envahir l'Italie. « Cette maudite république, jusqu'à ce qu'elle s'organise, écrit-elle, devra toujours tenir occupés et hors de ses Etats un tas de vauriens, et aucun endroit n'est plus propre que l'Italie. » Comment résister? Elle écrit à Vienne, proteste contre l'égoïsme germanique, supplie, demande de l'argent et des chefs *capables* — et non des fantômes de généraux. Puis les conspirations, les mouvements populaires se multiplient. C'est elle qui porte le poids des résolutions à prendre. Le roi, dont elle parle peu et négligemment, est un être frivole, médiocre, de manières communes, sans dignité comme sans esprit. Rien ne l'affecte. « Il se porte bien, je l'envie, » écrit-elle. Mais son favori Acton la pousse vers l'alliance anglaise, et elle fait d'ingénieux efforts pour persuader à Gallo, déjà sceptique sans doute, que c'est la seule branche de salut offerte à la dynastie. D'ailleurs, elle déploie une admirable ténacité pour se créer des ressources, un semblant d'armée. Elle expose avec minutie ses plans de négociation et de campagne, non sans laisser percer, çà et là, son mépris pour la cour qui l'environne, pour les non-valeurs de son ministère, pour le peuple turbulent, bavard et paresseux, qu'elle voudrait, bien inutilement, galvaniser. Au surplus, elle manœuvre mal, résiste aux sages conseils de Gallo, pousse Ferdinand VII sur Rome, et provoque la guerre. Mais, quand l'armée française, parvenue à Naples, déchaîne la révolution, elle apparaît, grande vraiment par le courage et seule énergique, dans le désastre de la dynastie. Elle a raconté, dans une longue et émouvante lettre du 27 décembre 1798, sa fuite vers la flotte anglaise, sous l'ouragan, les matelots abattant les mâts, et ses enfants en chemise à genoux, demandant un confesseur...

Elle fut moins admirable au retour, lorsque l'insurrection du cardinal Ruffo lui eut rendu le trône. Mais sa correspondance, à supposer qu'aucune lettre n'ait été détruite, est assez laconique, en ce qui touche l'effroyable réaction royaliste qui ensanglanta Naples. « J'aurais des volumes à vous raconter, » écrit-elle. Mais elle se contente d'allusions, de doléances sur la perversité générale, sur le nombre effroyable des coupables. Presque rien sur lady Hamilton. On devine qu'il est certains sujets sur lesquels elle ne désire pas trop entretenir son correspondant...

La dernière partie de la correspondance est principalement consacrée aux relations entre Naples et la France : ce n'est pas la moins curieuse. On y aperçoit d'extraordinaires contradictions : une véritable horreur de Bonaparte, exprimée crûment en mille passages; tout à côté, une admiration qu'elle s'efforce en vain de retenir : « Lui seul, écrit-elle, entend le difficile, ingrat et pénible métier de gouverner. » Dès 1802, elle pressent son rôle, le voit empereur et maître de l'Europe, « dont les souverains lutteront à qui lui fera compliment et hommage ». C'est la haine clairvoyante et farouche. Mais elle aperçoit l'avenir, sans avoir la force d'en tirer parti. Devinant la victoire prochaine de la France, d'ailleurs bien prévenue par Gallo, elle reste anglaise de cœur, l'avoue, s'en afflige, se lamente, désire mourir, mais poursuit ses négociations néfastes avec Londres. En 1805, lorsque Gallo aura réussi à signer une promesse de neutralité avec Talleyrand, il apprendra presque en même temps que Ferdinand IV a traité avec la Russie : Marie-Caroline le savait, *et ne l'en prévint pas*. Elle attendit, pour rentrer en sincérité avec son ambassadeur, le coup de foudre d'Austerlitz, qui brisa ses dernières espérances. Les dernières lettres du recueil sont vraiment tragiques, on les sent écrites dans l'affolement : il n'y a plus de souveraine, plus d'instructions. On s'en remet à la discrétion de Gallo, qu'on n'a pas su écouter à temps; pour le reste, ce ne sont que lamentations vagues, et encore la mort qu'on appelle. Le style est haché, heurté, émouvant :

Sauvez-nous, mon cher Gallo, sauvez vos maîtres, votre patrie, vos amis du naufrage qui nous menace..... Je me recommande à vos soins, à votre zèle. Je sais que vous n'avez pas un motif à être content de nous, mais tout est changé, le principe même. . . . . .

. . . .

Je vous recommande ma bien-aimée famille. Ayez-en soin, servez-les, aidez-les. J'ai la mort dans l'âme, le plus violent chagrin, mais aucun reproche dans l'âme, et cela me donne courage et résignation..... Je suis victime de mes sentiments, et je méritais un meilleur sort. Dieu l'a ordonné. Sa sainte volonté soit faite ! Je suis prête à tout. Je ne crains rien. Je vais exposer mes deux fils à tous les dangers. Mon cœur en saigne... etc.

Rien ne sauva la dynastie, que Napoléon avait condamnée sans retour.

Là s'arrête la correspondance de Marie-Caroline. Peut-être n'amendera-t-elle pas sensiblement le jugement des historiens sur son rôle politique. Elle fait, en tout cas, vivement ressortir la contradiction intime qui s'accuse entre son gouvernement, qui fut déplorable, et son esprit, qui apparaît très vif, rapide et net. Acton eut certainement sa part de responsabilité dans la direction générale de sa politique extérieure, et en particulier dans l'attachement obstiné qu'elle montra pour l'alliance anglaise, où elle trouva sa perte. D'autre part, Marie-Caroline n'eut jamais d'autre souci que celui de ses intérêts proprement dynastiques. Il semble qu'elle soit restée absolument étrangère au peuple qu'elle gouvernait; on ne trouve pas, dans toute la correspondance, une seule phrase où perce le moindre patriotisme *napolitain*, la moindre sympathie pour les souffrances du peuple qu'elle gouvernait. Il y a donc peu à rectifier parmi les traits déjà connus de sa physionomie. Le principal avantage de la publication de M.-H. Weil et du marquis di Somma Cirello est d'y ajouter plusieurs touches nouvelles et capables de forcer, par quelques côtés, la sympathie : le dévouement maternel de la reine et son admirable énergie dans le malheur. — G. TREFFEL.

***moteur** n. m. — ENCYCL. *Moteurs animés.* On nomme ainsi l'homme et les animaux capables de fournir de l'énergie mécanique. L'homme est parmi les moins puissants des moteurs animés; mais c'est, par contre, celui qui peut fournir les efforts les plus variés, grâce à l'extrême diversité des mouvements qu'il est capable d'exécuter.

— *Moteurs inanimés.* Par opposition aux moteurs animés, on nomme ainsi tous les systèmes matériels combinés pour transformer l'énergie thermique contenue à l'état d'énergie potentielle dans le charbon, l'eau, le pétrole, le gaz, etc., en énergie mécanique. Les principaux moteurs inanimés sont les machines à vapeur et les moteurs à explosion.

Musset (ALFRED DE). *Œuvres complémentaires*, réunies par Maurice Allem (Paris, 1911, in-18). — Alfred de Musset, qui faisait l'éloge de la paresse dans une admirable épître adressée à Buloz, et qui menaçait un jour d'en finir avec la vie parce que ce même Buloz, soutenu par Paul de Musset, le pressait de lui donner de la copie pour la « Revue des Deux Mondes », n'était naturellement pas de ceux qui laissent dans leur tiroir une longue série d'œuvres que la postérité recueillera après eux. On peut dire qu'il vivait, sans économiser, au jour le jour de son génie. En grappillant çà et là, dans les albums, les journaux et les revues, on a cependant pu réunir une série de morceaux que la nonchalance du poète avait laissés inachevés ou n'avait pas daigné reprendre, et en constituer un volume tout à fait intéressant, bien qu'il n'ajoute rien à la gloire de Musset. Ce sont des poésies et des fragments de poèmes, des contes, des morceaux d'articles de critique, des ébauches de pièces de théâtre et quelques lettres. Tout n'est pas excellent dans cette gerbe, mais tout est digne d'être recueilli. Le génie de Musset pouvait dormir, bien qu'on en retrouve encore l'accent dans certains petits poèmes, mais son esprit ne dormait jamais, non plus que sa fantaisie, et ses moindres amusettes rappellent la verve juvénile des *Contes d'Espagne et d'Italie*.

Au milieu des romantiques, parfois pontifiants, toujours sérieux ou affectant de l'être, Musset nous apparaît ici ce qu'il fut vraiment, c'est-à-dire le plus simple et le moins homme de lettres de tous les écrivains. Il n'a pas l'orgueil de croire à la « fonction du poète » chère à Victor Hugo, et nous le soupçonnons d'avoir été de l'avis un peu excessif de Malherbe, qui prétendait qu'un bon poète n'était pas plus nécessaire à l'Etat qu'un bon joueur de flûte. C'est un homme de l'ancien régime ; il daigne s'amuser à l'occasion et mettre franchement ses coudes sur la table, sans s'inquiéter des miettes qui tombent dessous. N'était son génie, qui cria désespérément sa douleur avec des accents de passion inconnus jusqu'à lui, on le verrait très bien au XVIIIe siècle, rimant des bouquets à Chloris ou de mordantes et fines épigrammes à la manière de Voltaire. Ainsi fait, le voilà bien loin des romantiques, chez qui il ne fera d'ailleurs que passer comme un enfant terrible, et encore bien plus loin des parnassiens et des symbolistes, qui le détestèrent.

Il est cependant romantique au début, et, comme tel, le voilà tout d'abord imitant André Chénier, dont on retrouvera l'influence en lui jusque dans certains vers de la *Nuit de mai*, par exemple, lorsque la Muse l'emporte vers ce golfe d'argent

Qui montre sous ses eaux, où le cygne se mire,
La blanche Oloessone à la blanche Camiro.

Puis c'est Hugo qu'il imite, le Hugo des *Ballades* aux rimes riches et sonores. Sous son influence, il évoque la ronde nocturne des sabbats tournoyant sous un tragique clair de lune. C'est à ce moment qu'il fréquente le cénacle de Nodier, et il y dit ses vers de l'air dont Chérubin chantait sa romance à la

comtesse. Mais ces vers, qui ne méritaient d'être conservés qu'à cause de leur signature, sont heureusement rares dans le volume, et tout de suite, nous arrivons à un Musset qui a vécu et souffert, au Musset d'après la crise, qui est devenu un homme amer, et qui, même dans ses amusettes burlesques, ses complaintes où tout le monde est traité assez cavalièrement, montre le profond ennui dans lequel il se débat. On connaît trop les beaux vers à la sœur Marceline, qui soigna Musset pendant une maladie, pour que nous les citions ici. Voici une pièce beaucoup moins connue, que le poète écrivit en 1847, au moment où des bruits de guerre coururent à propos de l'annexion de Cracovie, ville libre, aux États autrichiens, ce qui était une violation des traités de 1815. Une discussion très vive avait eu lieu à la Chambre entre Thiers et Guizot, et les journaux de l'opposition accusèrent le ministère de reculer et de ne pas oser soutenir l'honneur du drapeau français. C'est la lecture d'un de ces articles qui inspira à Musset ces nobles stances :

Même en pleurant, même en tremblant,
Même étourdi par ton tonnerre,
Je n'aurais pu suivre sur terre
César, ton éperon sanglant,

Ni ta belle âme décoiffée
Gros débauché de Mirabeau,
Dont la perruque ébouriffée
Remplit un immense tombeau.

Mais, si deux figures pareilles
Habitaient dans ce pays-ci,
Devant leurs yeux, à leurs oreilles,
Qui donc viendrait parler ainsi?

On nous menace de nous battre
Entre deux bateaux à vapeur,
Et l'on nous dit : « Un contre quatre! »
Et l'on nous propose la peur.

Que disait donc cet imbécile
Dans son grand vieux cœur innocent,
Quand il tombait à Belleville,
Noir de poudre et rouge de sang?

« Ils sont trop! » Mais l'Europe entière
S'était mise alors en chemin ;
Ce spectre, dans ce cimetière,
S'avançait le sabre à la main.

Français, succès ; gloire, victoire ;
Si tout cela rime à peu près,
Chez nous, du moins, on devrait croire
Que le hasard l'a fait exprès.

Depuis qu'en un autre langage
On a si bien parlementé,
Il nous pousse un autre courage :
L'audace de la lâcheté.

Ce journal qui vous rompt la tête
Fait venir les larmes aux yeux,
Et pourtant, pourtant, c'est bien bête,
C'est bien enfant et c'est bien vieux.

Et je lisais pourtant près d'elle
Ce long discours fade et malsain ;
Son noble cœur — qu'elle était belle! —
Battait tout entier dans son sein.

La noble inspiration de cette pièce montre assez que Musset ne se désintéressait pas des affaires de son pays. Il y avait en lui une chaleur de sang qui le tenait toujours prêt à relever le gant, et la fameuse pièce du *Rhin allemand* en serait la preuve, à défaut d'autres. Mais il ne voulait pas écrire de satire, où il eût cependant excellé plus que tout autre, ayant plus d'esprit. Seules, Ninette et Ninon alternaient sur sa lyre avec les amours, et c'est avec délices qu'on trouve ici certaines pièces qu'il écrivit pour George Sand et qui, par leur rapidité et leur chaleur, sont comme le jet de sang d'une blessure ouverte :

Porte ta vie ailleurs, ô toi qui fus ma vie ;
Verse ailleurs ce trésor que j'avais pour tout bien.
Va chercher d'autres lieux, toi qui fus ma patrie,
Va fleurir au soleil, ô ma belle chérie,
Fais riche un autre amour, et souviens-toi du mien.

Laisse mon souvenir te suivre loin de France;
Qu'il parte sur ton cœur, pauvre bouquet fané;
Lorsque tu l'as cueilli, j'ai connu l'espérance,
Je croyais au bonheur, et toute ma souffrance
Est de l'avoir perdu sans te l'avoir donné.

Chose curieuse! Musset, si habile à manier légèrement les rythmes, retrouve rarement cette aisance habituelle au théâtre; et, si nous mettons à part *A quoi rêvent les jeunes filles*, qui figure d'ailleurs dans ses recueils lyriques, nous verrons en effet que sa moins bonne pièce est *Louison*, qui est en vers. Cette remarque nous est suggérée par un fragment du début de *On ne badine pas avec l'amour*, que le poète voulait d'abord écrire en vers, et qui figure dans ce recueil. Qu'il a moins de légèreté et de poésie, malgré les vers ou plutôt à cause d'eux, que la prose ailée de la pièce telle que nous la connaissons! Le prosateur est incomparable chez Musset; il se souvient toujours du poète, et on peut lui appliquer le vers célèbre :

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

On en a plus d'une fois la preuve dans ce recueil, tant dans les articles oubliés des *Mélanges de littérature et de critique* que dans le supplément à sa correspondance. Il faut mettre à part ce beau et très romantique fragment du *Poète déchu*, sorte de roman autobiographique que Musset projetait d'écrire, qui eût été en quelque sorte une suite de la *Confession d'un enfant du siècle*, et qui fut même annoncé dans la « Revue des Deux Mondes » du 15 décembre 1839. Certains autres fragments sont de véritables petits morceaux d'anthologie, comme, par exemple, ces quelques lignes sur La Fontaine :

Alliance de la prose et de la poésie, qui n'est autre chose que celle de la prose et de la versification. Entre les deux limites qui les séparent, un seul esprit français a trouvé une route, celui dont Molière disait : « Le bonhomme vivra plus que nous. »

C'est la seule fois que Molière se soit trompé ; mais le bonhomme allait son chemin, ne se souciant ni de la prose, ni de la versification ; il était le maître, et, lorsqu'il s'endormait sous les arbres de Versailles, ses gros souliers pleins d'herbes fleuries, il rêvenait d'un rêve dans un certain sentier où personne après lui ne passera jamais.

Le supplément à la *Correspondance* est des plus intéressants. Ce Musset, qui va « la bride sur le cou », comme dirait Mme de Sévigné, dont les lettres du poète ne sont pas indignes, sans se guinder dans aucune attitude, sans penser une seule fois que ses lettres seront recueillies par la postérité, nous fait aimer davantage encore l'homme qu'il fut. On trouvera là, sous le ton de persiflage charmant et si français du poète, des morceaux comme celui-ci qui fera bondir tous les Champenois :

Oui, mon cher, je suis dans les Vosges, et vous pouvez dire en songeant à moi : « Epinal, Vosges, Epinal », en toute vérité, car, grâce à l'amabilité du préfet et aux avances flatteuses des indigènes, je voltige de ci et de là, en attendant que l'eau de Plombières soit chaude. Je suis un papillon de mairies, une Joconde d'arrondissement, je dîne avec des principaux de collège et même des inspecteurs généraux, l'unique gendarme des bourgs circonvoisins se découvre devant ma boutonnière, je suis fêté partout, on m'offre de la bière. Je ne sais pas encore ce qu'en pensent les dames, attendu qu'il n'y en a pas. Çà et là, quelques potirons affectent bien la forme humaine, mais c'est une contre-façon lorraine. J'ai vu à Lagny, près de Paris, une assez jolie maîtresse de poste, et quelques volées de grisettes à Nancy (le hussard y respire).

Entre tous les pays que j'ai visités, la Champagne partout m'a ravi, ou du moins la moitié de la Champagne. Je ne sais qui l'a surnommée *pouilleuse*, mais c'était un grand géographe. La langue n'a point d'autre mot, il n'y a point d'équivalent, lorsqu'on regarde avec délices ces belles plaines de sable et de craie, cette végétation *luxuriante* d'échalas, ces oriflammes de toiles de blanchisseuse, et ces habitations charmantes qui saluent le passant en attendant qu'elles tombent, ces clochers pleins d'urbanité qui semblent toujours prêts à ôter leurs toits pour vous faire accueil. Napoléon est inexcusable d'avoir piétiné sur ce beau pays avec ses escadrons crottés; ce devait être le théâtre choisi par un romancier d'outre-mer pour une pastorale à la crème : deux amants persécutés, par exemple, se donnent un rendez-vous clandestin au milieu de cette contrée pittoresque. Où trouver un endroit propice pour se dérober aux yeux des jaloux? Point d'arbres, pas un buisson à six lieues à la ronde; les toiles de blanchisseuse sont à jour. La campagne est plate comme une écuelle; avec une lorgnette de poche on voit depuis la cathédrale de Strasbourg jusqu'à Notre-Dame. Que faire? Ils se couchent à plat ventre dans un sillon parfaitement chauve, et se récitent ainsi un chapitre de Balzac. Voilà, je crois, une situation.

Cela est charmant, mais un pareil abandon est rare. Le plus souvent, ces lettres sont tristes; lorsque Musset s'y amuse, c'est de sa propre misère qu'on sent inguérissable, et leur écho immortel semble être ce beau et si triste sonnet que tout le monde sait par cœur, et où le poète dit mélancoliquement :

Le seul bien qui me reste au monde,
C'est d'avoir quelquefois pleuré.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

***Niger.** *Territoire militaire.* — Aux termes d'un décret en date du 7 septembre 1911, le territoire militaire du Niger cesse (à partir du 1er janvier 1912) de faire partie de la colonie du « Haut-Sénégal-Niger », pour former, sous les ordres d'un officier supérieur, commandant du territoire, une subdivision administrative, dépendant directement du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Deux arrêtés du gouverneur général ayant rattaché la région de Tombouctou et son annexe, le cercle de Gao, à la colonie du « Haut-Séuégal-Niger », ce qui subsistait du territoire militaire n'avait plus guère d'intérêts communs avec cette colonie, et les seules questions politiques importantes qui se posaient ne pouvaient être résolues que par le gouverneur général, puisqu'elles touchent à la politique à observer vis-à-vis de colonies étrangères voisines, ou qu'elles se rattachent généralement à la défense extérieure dont le gouverneur général est seul chargé.

Le budget du territoire militaire forme désormais un budget annexe du budget général de l'Afrique occidentale française.

Ollone (LES DERNIERS BARBARES. CHINE-THIBET-MONGOLIE, par le commandant D'). — Le commandant d'Ollone, de l'infanterie métropolitaine, qui s'était déjà fait connaître par un voyage de la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée, effectué en 1898-1900, avec l'administrateur Hostains, a accompli, de 1906 à 1909, dans la Chine occidentale, le nord-est du Thibet et la Mongolie, une importante exploration géographique et scientifique, dont il a été déjà donné ici un aperçu. (V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 41.) L'explorateur en a publié lui-même sous ce titre : *les Derniers Barbares*, un récit général. Il s'est attaché surtout à donner dans cet ouvrage une peinture pittoresque des contrées et des races, ainsi que des incidents du voyage, en attendant qu'une série de volumes en préparation fasse connaître en détail les résultats scientifiques de la mission auxquels ses compagnons, les lieutenants, aujourd'hui capitaines de Fleurelle et Lepage, et le maréchal des logis, aujourd'hui sous-lieutenant de Boyve, avaient, eux aussi, apporté une large part de contribution.

Le titre même de l'ouvrage du commandant d'Ollone montre bien le but qu'il s'était proposé d'atteindre. En cherchant à pénétrer dans les régions les moins connues des pays de race jaune, il avait voulu étudier des groupes de populations très différentes des Chinois d'allure et de caractère, qui cependant vivent au cœur de la Chine et y ont conservé une entière indépendance : Lolos dans le Sseu-Tch'ouan, Miao-Tseu dans le Kouei-Tchéou, Si-Fan dans le nord-est du Thibet. Les pays où ces peuples sont demeurés cantonnés, interdits aux étrangers, principalement par suite de la crainte qu'ils inspirent aux Chinois, restaient parmi les dernières contrées du monde inexplorées. Il était intéressant de savoir si ces « derniers barbares » sont aussi redoutables que le prétendent les Chinois, et si, comme ceux des grandes invasions ou comme les envahisseurs plus récents, Taïpings, Boxeurs, etc., la civilisation a à redouter leurs incursions.

C'est en avril 1907 que le commandant d'Ollone, accompagné du maréchal des logis de Boyve, se mit en route du Yunnan vers le pays des Lolos indépendants, tandis qu'il envoyait les lieutenants de Fleurelle et Lepage étudier, de leur côté, les Lolos soumis du Yunnan oriental et explorer le pays des Miao-Tseu indépendants.

Aidé du Père de Guébriant, provicaire apostolique de Kien-Tch'ang, région du Sseu-Tch'ouan bordant à l'ouest le pays des Lolos, qui se joignit à l'expédition du Commandant d'Ollone put pénétrer au cœur des « Grandes montagnes froides », qu'habitent les Lolos indépendants; il séjourna chez eux, visita des clans ennemis les uns des autres, et, non sans risques, réussit à se faire bien accueillir partout. Il put étudier la curieuse organisation de ce peuple, qui vit sous un véritable régime féodal, ses mœurs et ses croyances, sa vie familiale, sa langue, son histoire même. Les Lolos pratiquent autant la vie pastorale que l'agriculture; mais les nobles, propriétaires du sol, font travailler les serfs et les esclaves et se livrent seulement à l'art de la guerre. Les femmes sont beaucoup mieux traitées qu'en Chine. Les Lolos, bien que ne présentant aucune trace d'ancienne civilisation, ont inventé une écriture dont la mission put rapporter des spécimens.

Après avoir fait connaître les Lolos, le livre du commandant d'Ollone nous renseigne sur les Miao-Tseu, qu'il est souvent difficile de distinguer des populations voisines qui vivent, dans le Kouei-Tchéou, tantôt isolées dans leurs villages, tantôt mêlées aux Chinois. Le chef de la mission put se procurer un spécimen de leur écriture, découverte d'autant plus intéressante qu'ils passaient pour n'en pas avoir; il dressa un vocabulaire de 400 de leurs caractères. Quant à de Fleurelle, il constata, dans son exploration à la recherche des Miao-Tseu indépendants, qu'ils sont tous soumis à l'autorité impériale et que ce seraient plutôt les Thaï qui mériteraient cette appellation.

La mission, étant tout entière réunie à Yunnan-Sen, le 1er septembre 1907, en repartit à la fin de novembre, en contournant par Ta-Tsien-Lou et Kia-ling, à l'ouest de Soui-Fou, le pays des Lolos, de façon à gagner le Thibet oriental où elle se proposait d'aborder les territoires habités par les Si-Fan indépendants. Ce sont des nomades vivant de pillage autant que d'élevage, qui venaient de malmener deux explorateurs allemands, Tafel et Filchner. Ils sont presque sauvages, habitent des cavernes ménagées sous des tertres artificiels, avec d'énormes molosses pour les protéger, toujours armés, toujours sur le qui-vive pour attaquer ou se défendre. Leur corps est couvert d'une patine de crasse qui contribue, avec la peau de mouton dont ils s'enveloppent, à les protéger contre le froid. Ce n'est pas sans souffrance et sans danger que la mission put pénétrer dans le pays glacé qu'habitent ces vrais barbares. Cependant, elle fut bien accueillie par ces populations si différentes des Thibétains et sur lesquelles elle put apporter des informations entièrement nouvelles. Mais on lira dans le récit du commandant d'Ollone que, tandis que la mission avait traversé sans encombre tout le pays des Si-Fan par Song-Pan-Ting et Pan-Yu, deux de ses membres, Lepage et de Boyve, eurent à subir une grave agression de la part des Thibétains, à Lhabrang.

Sortie du Thibet, la mission gagna Lan-Tcheou, la capitale du Kan-Sou, et revint à travers la Mongolie

sur Pékin, le commandant d'Ollone ayant été reçu en chemin, à Wou-T'ai-Chan, par le Dalaï-Lama.

Cette longue exploration, qui ne représentait pas moins de 8.000 kilomètres d'itinéraires, dont 2.700 absolument nouveaux, avait donné d'importants résultats géographiques, dont l'un des plus intéressants était d'avoir pu constater que la boucle du Hoang-ho doit être reportée à près d'un degré au sud-est. La mission a apporté des renseignements entièrement nouveaux sur les Lolos, les Miao-Tseu et les Si-Fan, et dressé la carte des pays indépendants qu'ils habitent; les cartes existantes ont été rectifiées sur plusieurs milliers d'itinéraires. Au point de vue de l'archéologie, la mission a découvert des groupes de cavernes avec des sculptures colossales, et elle a rapporté 225 inscriptions. La linguistique s'est enrichie de 46 vocabulaires de dialectes non chinois, de manuscrits lolos, de dictionnaires d'écritures indigènes, inconnues ou non encore déchiffrées. Il faut ajouter que la mission a rapporté 2.000 photographies dont ce livre contient d'intéressants spécimens et qui sont des documents tout à fait nouveaux. — G. REGELSPERGER.

Ouvéa ou **Uvéa**, île de l'Océanie française, dans le groupe des Wallis; 4 000 habitants. Elle a été étudiée naguère par le voyageur français P. de Myrica, qui en a rapporté une excellente et originale description. C'est la principale des Wallis et celle peut-être où la végétation des cocotiers est le plus exubérante. C'est aussi le centre le plus stable de la race maori qui, en voie de disparition dans tout le reste de l'Océanie, progresse ici régulièrement. Grâce, probablement, à l'influence plus active qu'ailleurs des missionnaires, les maladies européennes qui, dans toute la Polynésie, déciment les races indigènes, sont inconnues à Ouvéa. La population est, du reste, assez pauvre, groupée en une longue rangée de basses cabanes en feuillage le long de la côte. Au milieu de ce village nain, se dresse le palais, en pierre, entouré d une double véranda, du roi d'Ouvéa, qu'assiste un fonctionnaire colonial français. En réalité, la population, d'une extraordinaire douceur de mœurs, vit sous un régime théocratique dont les missionnaires maristes sont les tranquilles agents.

L'île d'Ouvéa est d'ailleurs moins riche et fertile que ne le laisserait croire, au premier abord, sa luxuriante végétation. A la différence de la plupart des autres îles d'Océanie, dont l'ossature est faite de laves dures, Ouvéa (comme d'ailleurs tout le groupe des Wallis) a été constituée par des cendres plutoniques, au travers desquelles sont venues crever, çà et là, d'énormes bulles gazeuses. Peu de terre végétale; les palmiers, trop resserrés, ne fournissent que des fruits trop rares : le reste du sol est sec et peu fertile. Il en résulte, pour l'île, une certaine infériorité économique, aggravée par le nombre croissant des familles indigènes, qui doivent, chose extraordinaire en Océanie, travailler pour arriver à se nourrir.

Ouvéa, terre de prédilection des pères maristes, et où, le plus célèbre d'entre eux, Mgr Bataillon, passa la plus grande partie de sa vie de missionnaire, est devenue française, en même temps que le reste de l'archipel des Wallis, en 1887. — G. TREFFEL.

Paris romantique. *Voyage en France de Mrs. Trollope* (avril-juin 1835), traduit et publié par Jacques Boulenger (Paris, 1911, in-8°). — La femme de lettres anglaise Frances Trollope (1780-1863), dont les deux fils Adolphus et Anthony Trollope se firent un nom dans les lettres — le second surtout par ses romans de la *Série du Barsetshire* — a elle-même beaucoup écrit. Des innombrables productions, romanesques ou autres, en tout plus de cent cinquante volumes, dont elle gratifia la postérité, celle-ci a surtout retenu quelques volumes d'impressions de voyages : les *Domestic Manners of the Americans* (1832), par exemple, ou bien *Paris and the Parisians in 1835* (1836). Ce dernier ouvrage, qui nous intéresse particulièrement, vient d'être traduit récemment (une première traduction remontant à 1836 est assez inexacte et difficile à trouver), abrégé de quelques bavardages de bas bleu et pourvu d'une introduction agréable par Jacques Boulenger.

Mrs. Trollope garda de son séjour de neuf semaines à Paris, pendant le printemps de 1836, un souvenir apparemment fort agréable, car son amour-propre d'Anglaise ne l'empêche point de tracer de notre capitale un portrait, en somme assez flatteur.

Ce n'est point qu'elle ne trouve à critiquer, et il nous faut dire tout de suite ce qui l'a le plus choquée: c'est d'abord la saleté et l'incommodité des rues. Les trottoirs, à Paris, sont encore trop rares ; et trop souvent le ruisseau qui coule au milieu de la rue est le réceptacle des « incongruités et des abominations » qu'on y déverse communément par la fenêtre; chaudronniers et cardeuses de matelas y augmentent librement le désordre et la saleté : la boue s'y étale sans contrainte, et on ne s'y inquiète pas, comme à Londres, d'isoler les chantiers de construction par des palissades. L'éclairage est des plus primitifs. Les logements parisiens, même modestes, sont souventornés et garnis avec une élégance qu'envieraient beaucoup de femmes anglaises; mais on n'y trouve point d'eau, et c'est là un grave obstacle à la propreté. Mrs. Trollope n'a pas une très grande confiance dans les habitudes hygiéniques des Français de son temps : elle répète le mot d'un de ses compatriotes qui prétend qu'on perçoit, dès Calais, l'« odeur du continent ». Elle se console de ces imperfections en pensant que les Français s'en corrigeront par un commerce plus intime avec ses compatriotes, qui depuis longtemps connaissent les trottoirs, le macadam, l'éclairage des rues par le gaz et l'eau jusqu'au 3e étage.

Le livre de Mrs. Trollope porte en épigraphe: « Le pire des Etats, c'est l'Etat populaire. » C'est dire que Mrs. Trollope ne goûte nullement les dernières conquêtes démocratiques. « Les Immortels, dit-elle, en parlant des vainqueurs de 1830, ont démoli les barrières, mais la nature prend soin de les remettre en ordre. » Quoi qu'il en soit, Mrs. Trollope regrette que celles des Tuileries s'ouvrent à présent à des gens sales et négligés, qu'on obligeait jadis à n'y pénétrer que proprement vêtus. Mais elle exerce surtout son ironie contre la jeunesse républicaine. Elle nous décrit le costume impressionnant des bousingots : chapeau conique, cheveux longs et emmêlés, vaste revers à la Robespierre; leur air farouche et sinistre de conspirateurs, leurs émeutes quotidiennes — sauf les jours de pluie — à la Porte-Saint-Martin. Mrs. Trollope n'a aucune indulgence pour l'héroïsme truculent de ces bons jeunes gens.

Elle ne les suit pas davantage dans leur haine du *rococo* et leur passion pour le *décousu*. Mrs. Trollope, qui a des goûts fort classiques, range parmi les apôtres du *décousu* « l'école ultra-romantique,... les républicains de toutes nuances,... enfin, la plupart des écoliers et toutes les poissardes de Paris... ». C'est, comme on le voit, une catégorie bien vaste. Dans son enquête sur Victor Hugo, Mrs. Trollope apprend que le poète n'est point un écrivain populaire en France. « Je regarde cela, dit-elle, comme la preuve d'une intelligence saine et de sentiments droits, esprit extrêmement honorable et plus répandu chez nos voisins français que nous ne le croyons. » Elle reproche en somme au poète « son goût passionné pour les scènes de vice et d'horreur et son profond mépris pour tout ce que le temps a consacré comme bon, soit en matière de goût, soit en morale ». Il y a donc en France, comme dit Mrs. Trollope en son langage, encore trop d'*indécorum*.

Mais, en revanche, que d'attraits présente pour cette Anglaise pleine de délicatesse la vie de Paris! Elle en goûte tout le charme, avec une sympathie qui la rend clairvoyante. Paris est un enchantement pour ses yeux. « Il n'y a rien en ce monde qui soit comparable au jardin des Tuileries. » Elle en aime les massifs taillés et cette teinte de lilas mauve qu'on aperçoit à certaines fins d'après-midi, du côté de la barrière de l'Etoile. Les enfants y jouent sans crier. Si l'on aperçoit parfois, chez les hommes, quelques costumes grotesques, les femmes parisiennes sont en revanche toujours vêtues, chaussées, gantées avec une élégance simple et inimitable qui les distingue à coup sûr des étrangères. Mrs. Trollope l'avoue : quelques frais que fasse une Anglaise pour adopter le genre parisien, elle sera reconnue, même vue de dos. Mrs. Trollope renonce à expliquer ce mystère.

Mrs. Trollope se rend à des fêtes populaires. Elle n'y allait pas sans appréhension; elle redoutait toujours quelque émeute, ou, comme elle dit, quelque *mouvement*. Elle est agréablement surprise, en assistant aux réjouissances en l'honneur de la fête du roi, de voir combien ce peuple s'amuse d'une façon paisible et cordiale. Point d'ivrognes. Même une dispute entre deux vieux étalagistes en plein vent, une marchande de saucisses et un marchand de pain d'épice, lui donne l'occasion de remarquer combien ces gens de peu sont polis. Cela se passait en 1835. Elle trouve qu'à Paris, le dimanche est un jour délicieux; dans ses distractions, où il fait participer sa famille, l'homme du peuple français fait bien paraître son affection pour sa femme et ses enfants.

Mais celui-là n'a rien connu de ce qu'il y a de plus aimable en France, qui n'a pas pénétré dans la bonne société parisienne. Elle n'est pas sans défaut. On a le tort, au bal, de négliger les jeunes filles pour les jeunes femmes; quant aux vieilles filles, c'est à peine si on admet leur existence, ou même leur possibilité ; usages bien contraires aux habitudes anglaises. Il est regrettable aussi qu'on y parle avec liberté de choses auxquelles on n'oserait, à Londres, faire la plus légère allusion. Néanmoins, Mrs. Trollope soupçonne fort, non sans raison, ceux qui parlent de la *dépravation française*, de n'avoir connu que des milieux pour lesquels il n'est guère besoin de présentation. En général, elle est enchantée des agréments de la bonne compagnie parisienne, telle qu'on peut la connaître dans les réunions en petits comités : on y trouve beaucoup plus d'aisance et beaucoup moins de vanité que dans la société anglaise. Les femmes y parlent avec plus de liberté et de naturel. On y entend « de ces phrases ciselées, de ces tournures gracieuses, de ces épigrammes spirituelles, qui sont l'essence même du génie de la conversation française ». Il faut dire que Mrs. Trollope a eu la singulière bonne fortune d'être reçue à l'Abbaye-aux-Bois. Elle a subi le charme irrésistible de Mme Récamier, qu'elle déclare le « modèle de toutes les grâces »; elle a conversé avec Chateaubriand, ce gentilhomme au beau front, dont elle a admiré, d'abord sans le connaître, le langage « gracieux et choisi »; elle a entendu lire par Ampère les *Mémoires d'outre-tombe*, et la maîtresse du lieu parler avec émotion de Corinne devant le tableau de Gérard. Mrs. Trollope a été gâtée par la fortune. — LOUIS COQUELIN.

***pasteurella** n. f. — ENCYCL. Dans la plupart des septicémies hémorragiques des animaux, Nocard et Leclainche ont trouvé des germes, qu'ils considéraient comme des variétés d'un même type bactérien, la bactérie ovoïde, type auquel appartient le bacille du choléra des poules découvert par Pasteur. C'est en souvenir de cette découverte que Toni et Trévisan ont proposé d'appeler la bactérie *pasteurella* et de grouper sous le nom de *pasteurelloses* les diverses maladies qu'elle détermine. Les recherches de Chamberland et Jouin ont montré qu'il n'existe par des variétés définies et fixes caractérisées par un pouvoir pathogène spécial, mais qu'il n'y a qu'une pasteurella, passant facilement d'une espèce animale à une autre espèce et déterminant une pasteurellose particulière à l'hôte qui l'héberge (*choléra des poules*, dit aussi *peste* ou *typhus des basses-cours; choléra des canards; septicémie spontanée du lapin; pneumonie infectieuse des chiens, diphtérie aviaire*, etc.).

Les pasteurella sont des coccobacilles polymorphes, ne prenant pas le gram ; elles sont aérobies, mais ce n'est pas la règle absolue; elles ne coagulent pas le lait, ne liquéfient par la gélatine, ne produisent pas d'indol, mais leurs cultures dégagent une odeur particulière. — E. S.

***pétrolage** n. m. — ENCYCL. *Pétrolage des étangs, mares, etc.* On désigne, on le sait, sous le nom de *pétrolage*, l'opération qui consiste à couvrir d'une mince couche d'huile minérale la surface des étangs, mares ou marécages, dans les régions humides, où le paludisme, la malaria, etc., sont à redouter. L'agent principal de ces redoutables affections est, en effet, le moustique, qui, dans les pays chauds, est également susceptible de transporter et d'inoculer par ses piqûres le microbe spécifique de la fièvre jaune. De nombreuses expériences, notamment en Irlande, en Sologne, à Ismaïla, dans la Dombes, etc., ont démontré que le meilleur moyen de se préserver des moustiques était de supprimer, par le drainage, le comblement, ou par tout autre moyen, le régime de stagnation des eaux dans lesquelles se développent les larves des dangereux insectes. Mais, lorsqu'on se trouve en présence de nappes qu'il est absolument impossible de faire disparaître, le pétrolage est nécessaire et généralement tout à fait efficace. Le pétrole s'emploie en général à la dose moyenne de 15 centimètres cubes par mètre carré de superficie. On pourrait se contenter, à la rigueur, de verser le pétrole à la surface de la nappe : d'elle-même l'huile tend à s'étaler de proche en proche en une couche extrêmement mince, mais continue. Toutefois, il vaut mieux se servir d'un chiffon fortement imbibé de pétrole et que l'on promène sur l'eau. Une fois formée, la couche d'huile suffit à tuer par asphyxie les larves de moustiques qui viennent, en temps normal, respirer à la surface de l'eau. Il est bon de commencer ce traitement des eaux stagnantes dès le printemps et de le poursuivre jusqu'à l'hiver en renouvelant de temps à autre (tous les quinze jours ou tous les mois suivant la saison) la couche de pétrole, qui, sans cela, s'évaporerait assez vite sous le soleil d'été. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que l'existence du revêtement huileux n'est en aucune manière nuisible *directement* aux poissons. Mais, dans les pièces d'eau où l'on désire entretenir parfaitement la population animale, il ne sera pas inutile d'apporter un peu de nourriture aux poissons, que la disparition des larves de moustiques prive d'un de leurs aliments préférés. Enfin, on notera que le pétrolage est tout à fait inutile dans certains étangs où pullule la lentille d'eau, dont les feuilles viennent s'étaler à la surface liquide, empêchant les larves de respirer, et constituent pour ce motif un puissant moyen de préservation naturelle. — M. LAVAL.

photophile (du préf. *photo*, et du gr. *philos*, ami) adj. Se dit de certaines espèces animales qui ne peuvent vivre dans l'obscurité, mais que la vive lumière paraît au contraire attirer : *Les espèces* PHOTOPHILES *sont aussi mal préadaptées que possible à l'existence souterraine.*

***poussière** n. f. — Mines. *Coup de poussières.* On appelle ainsi, dans les mines, une explosion provoquée par l'inflammation subite d'air chargé de poussières de houille : *La catastrophe de Courrières a été causée par un* COUP DE POUSSIÈRES.

— Encycl. Les ingénieurs des mines, vers 1906, pouvaient se croire à l'abri des terribles explosions dans les houillères, grâce aux précautions prises contre le grisou par l'usage absolu de lampes de sûreté, d'explosifs spéciaux, etc. (la moyenne annuelle des victimes du grisou, de 1892 à 1906, était descendue à 0,26 par 10.000 ouvriers en France, cette proportion était notablement supérieure à l'étranger : 1,2 en Angleterre, 1,49 en Allemagne). Jusque-là, en effet, on n'avait incriminé que le grisou dans les explosions qui s'étaient produites.

Les brutales catastrophes semblaient donc être écartées : la terrible explosion de Courrières (Pas-de-Calais, 10 mars 1906), dans laquelle près de douze cents mineurs furent tués, remit tout en question; une cause inconnue venait d'occasionner d'aussi grands ravages, car le grisou, cette fois, ne pouvait être incriminé, ce gaz étant très rare dans les fosses alors incendiées.

Sous l'impulsion du conseil général des mines et du comité central des houillères de France, des études furent entreprises pour déterminer l'origine du sinistre et permettre de prévenir le retour d'un semblable désastre. Très nettement, ces études montrèrent que l'explosion était due à une brusque inflammation de poussières de houille : c'était le premier grand « coup de poussières » de ce genre en France. Une explosion plus récente, aux États-Unis, à Monongahela City, avec le même processus, confirma le danger des airs poussiéreux.

En effet, toute poussière organique peut, dans certaines conditions, devenir explosive : à un moment déterminé, par suite de la combustion instantanée, un grand volume de gaz se dégage, provoquant une onde destructrice animée d'une puissance dynamique considérable; mais, tandis que les poussières très carbonées (sucre, fécule) peuvent exploser sous l'influence d'une simple inflammation, les poussières de houille exigent une brusque augmentation de pression, telle celle qui résulte de la détonation d'un fourneau de mine : l'explosion est, alors, tout à fait comparable à celle d'une masse grisouteuse. La combustion détermine immédiatement une forte production d'acide carbonique et, en conséquence, cause le violent effort dynamique signalé plus haut. La température très élevée, qui résulte de la réaction, entraîne l'embrasement des houilles et propage partout l'incendie. Dans une seconde phase, les gaz initialement produits sont réduits par le charbon et se transforment en oxyde de carbone; si bien que le malheureux mineur qui a pu, grâce à une galerie latérale, échapper à l'onde destructrice, succombe bientôt par l'asphyxie.

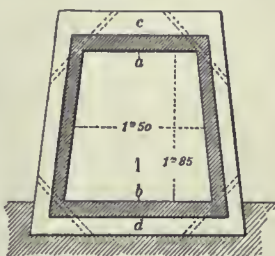


Fig. 1. Coupe schématique de la galerie d'expériences de la station de Liévin : *a b*, partie en béton armé; *c d*, contrefort.

Les recherches relatives aux coups de poussières ont été faites dans une station d'essais créée spécialement par le comité central des houillères de France, à Liévin, près de Lens (Pas-de-Calais), en plein centre minier.

Le programme suivant devait servir de base aux travaux de la station : étude de l'inflammabilité des poussières de houille, des conditions de propagation de l'inflammation et des moyens de lutter contre le danger des poussières; étude et contrôle de la sûreté des explosifs de mine, des procédés et engins d'amorçage des coups de mine, des lampes et des appareils électriques susceptibles d'être employés dans les mines, etc.; étude des appareils de sauvetage; constitution d'un laboratoire d'études scientifiques et pratiques pour toutes questions intéressant la sécurité dans les mines.

Déjà, sous l'habile direction de Taffanel, ingénieur des mines, ce programme a été mis à exécution, et de nombreux résultats ont été publiés.

La station construite à Liévin comprend, en principe, une série d'appareils (broyeurs et cribleurs à charbon, ventilateurs, gazomètres, crise de grisou au soufflard d'une fosse) pour préparer les mélanges gazeux de grisou, d'air et de poussières nécessaires aux expériences.

Ces mélanges titrés sont envoyés dans une longue galerie d'expériences, où on les fait exploser dans les conditions des explosions minières, au sein même des fronts d'abatage.

La galerie forme une sorte de long tunnel (plusieurs centaines de mètres) sur une section trapézoïde égale à celle des galeries dans la mine (1m,50 de largeur, 1m,85 de hauteur); la paroi est constituée par du béton armé sous 0m,20 d'épaisseur, elle est renforcée par de nombreux fers et par d'épais contreforts; de place en place, des regards de verre permettent l'examen des flammes. L'outillage de la station est complété par des laboratoires de chimie et de physique, installés pour l'étude des gaz et des houilles.

En général, une reproduction de coup de poussières consiste à préparer un mélange gazeux de teneur connue, en mettant, par exemple, un poids déterminé de houille pulvérisée et finement tamisée en suspension dans un volume d'air exactement jaugé. Cet air poussiéreux est envoyé dans la galerie, où son explosion est provoquée par une charge d'explosif brûlant dans un fort mortier d'acier.

L'explosion ayant lieu, une flamme parcourt la galerie : un observateur, par les regards, peut mesurer la vitesse de l'onde explosive et évaluer la distance à laquelle s'étend son action; des appareils enregistreurs inscrivent également les diverses phases du phénomène.

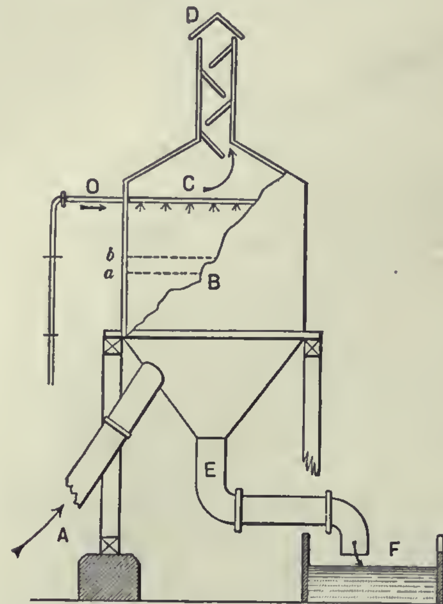


Fig. 3. Schéma d'un épurateur (système Zimmermann) : A, arrivée de l'air poussiéreux ; B, caisse d'épuration (*a b*, toiles perforées); O, tuyau d'arrivée de l'eau qui s'échappe en C par des pulvérisateurs ; D, sortie de l'air épuré ; E, sortie de l'eau chargée de poussières ; F, bac de dépôt.

Des nombreuses déterminations effectuées à Liévin, Taffanel a pu conclure qu'avec les petites galeries en usage, le risque était le plus faible quand la poussière se trouve seulement dans une des conditions suivantes : 1° un poids inférieur à 112 grammes par mètre cube d'air; 2° une grosseur des grains supérieure à 1 ou 2 millimètres; 3° une teneur en matières organiques inférieure à 18 p. 100; 4° une teneur en matériaux incombustibles supérieure à 40 p. 100.

Ces considérations déduites pratiquement serviront pour imaginer d'efficaces moyens de lutte. Celle-ci est déjà commencée depuis longtemps dans beaucoup d'exploitations, elle est même obligatoire dans quelques pays (Allemagne). Les uns estimant que, naturellement, si la poussière est évitée, le danger disparaît, cherchent les moyens d'empêcher la formation des débris charbonneux, si fréquents lors du roulage et surtout du criblage. Cette dernière opération, pratiquée cependant dans les établissements de la surface, est dangereuse par le rejet de poussières dans le voisinage des puits; l'air souillé, aspiré par la ventilation de la fosse, se répand dans toute l'exploitation. Plusieurs mines emploient des dispositifs spéciaux pour capter ce charbon pulvérulent; l'air sortant des cribleurs passe dans des chambres, où ses poussières se déposent sous l'influence de jets de vapeur ou de pulvérisations d'eau (épurateur Zimmermann).

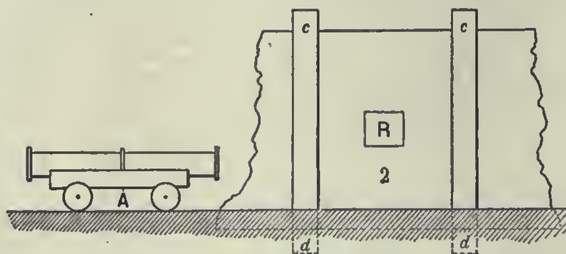


Fig. 2. Élévation schématique de la galerie d'expériences de la station de Liévin : A, mortier servant à provoquer les explosions; *c d*, contreforts; R, regard en verre.

D'autres ont essayé le nettoyage complet des galeries, moyen impossible souvent, dispendieux toujours, si l'on songe à la quantité énorme de déchets à enlever : meilleure était l'idée de faire tomber les particules de charbon en suspension dans l'air, en arrosant copieusement les galeries par des pulvérisations d'eau. Mais, excellent en théorie, l'*arrosage* a montré en pratique tant d'inconvénients, que presque partout on a dû y renoncer; outre son prix élevé, l'humidité qui en résulte est très préjudiciable : elle entraîne le pourrissage des boisages, la chute des matériaux ; pour l'ouvrier, elle crée une gêne très grande en lui rendant le travail plus pénible, l'air humide devenant rapidement insupportable dès que la température s'élève; enfin, autre danger, l'anémie des mineurs (ankylostomiase) trouve alors un milieu favorable à son évolution.

L'arrosage n'offre du reste qu'une sécurité relative, toute cause pouvant déterminer l'assèchement de l'atmosphère (arrêts des jours de fête, variations barométriques, etc.) a parfois eu pour triste conséquence de permettre la formation d'un mélange détonant.

Les pulvérisations au chlorure de calcium ou au goudron, proposées par quelques techniciens, sont beaucoup trop coûteuses pour entrer dans le domaine de la pratique.

D'où la nécessité, dans de nombreuses houillères, de conserver la poussière. Il est alors préférable et plus sûr de se placer dans les conditions du moindre risque, conditions précisément déduites des recherches de la station de Liévin.

L'influence heureuse des poussières inertes, incombustibles pour entraver et même arrêter la propagation de l'onde explosive, a été utilisée (à 62 p. 100 de poussières schisteuses, l'explosion ne se fait plus nettement).

La formation d'un mélange gazeux inerte lors d'une explosion, constitue la méthode de *schistification*. On la met en pratique en déposant près du toit des galeries, sur des planches horizontales, des tas de scories de chaudières, de matières schisteuses ou autres substances pierreuses pulvérisées, sous l'épaisseur de 20 à 25 centimètres.

Lors d'une explosion, sous l'influence du déplacement gazeux, les matériaux pulvérulents sont projetés et disséminés en tous sens; l'atmosphère de la galerie devient inexplosive, la puissance de l'onde explosive en marche se trouve rapidement éteinte. Ce procédé donne d'excellents résultats : l'explosion n'est pas toujours empêchée, mais elle est toujours limitée; la méthode est plus sûre que celle qui consiste à placer, dans la galerie, des bacs remplis d'eau, l'énergie du coup de poussières devant se trouver absorbée par la pulvérisation brusque du liquide.

Naturellement, ces moyens ne viennent que compléter les précautions nécessaires pour éviter la formation des foyers explosifs (emplois de lampes de sûreté, d'explosifs déterminés, ventilation des mélanges grisouteux pouvant faciliter la transmission des explosions, etc.).

Tels sont les premiers résultats des études de la station française, avec les travaux des laboratoires similaires de l'étranger : Frameries (Belgique), Altofts (Angleterre), Gelsenkirchen (Allemagne), Rossitz (Autriche). Cet ensemble de recherches peut donner l'espérance que le terrible *coup de poussières* sera désormais impossible. — M. Moliné.

préadaptation (du préf. *pré*, et de *adaptation*) n. f. Prédisposition à s'adapter à un milieu déterminé, en parlant des êtres vivants.

— Encycl. Biol. *Théorie de la préadaptation.* Quand on examine les faunes et les flores des différents milieux terrestres (eau de mer, eau douce, continents, îles, cavernes, etc.), on constate que les organismes qui peuplent un milieu donné sont rigoureusement *adaptés* à ce milieu. Il n'en saurait être, du reste, autrement, puisque des organismes qui ne se seraient pas pliés aux exigences du milieu auraient nécessairement disparu et que, par conséquent, nous ne les verrions pas. Mais comment se fait cette adaptation ?

Jusqu'à ces derniers temps, on pensait, en vertu même des principes du *lamarckisme* et du *darwinisme* (v. ces mots), que les conditions extérieures modifient peu à peu les caractères des animaux et des plantes et les rendent, par suite des actions sélectives, parfaitement adéquats : c'est ce qu'on appelait proprement l'*adaptation* ou habitude, entraînant les transformations fonctionnelles et morphologiques nécessaires. Mais cette conception de l'adaptation résultait de la croyance à l'hérédité des caractères acquis. Aujourd'hui que l'hérédité des caractères acquis est fortement battue en brèche par Weismann et l'école néo-darwinienne, et que certains faits semblent, en effet, donner raison à cette manière de voir, on ne peut plus admettre la relation simpliste entre les caractères des habitants d'un milieu donné et les conditions de ce milieu; on ne peut plus accepter, les modifications acquises ne s'héritant pas, une adaptation *consécutive* à l'influence mésologique, une *postadaptation*. Une autre explication devenait indispensable, et c'est ainsi qu'a apparu, principalement sous l'empire des idées d'Eimer, la théorie de la préadaptation.

Voici essentiellement en quoi elle consiste. Quand une place vide se produit dans la nature, quand un nouveau milieu se crée, à conditions très tranchées, les organismes qui vont le peupler ne sont pas quelconques, mais se trouvent désignés d'avance, pour ainsi dire, par certains de leurs caractères. Supposons qu'il s'agisse d'une caverne, par exemple. Les animaux qui en feront leur habitat seront ceux qui, *par avance*, étaient lucifuges, et dont les yeux et la pigmentation présentaient déjà une rétrogradation. Ils entreront dans la caverne et y vivront parce que certains de leurs caractères leur faisaient rechercher l'obscurité, et ces caractères sont alors dits préadaptatifs. De même, peuvent seuls s'adapter à l'eau douce les animaux marins antérieurement eurybalins dépourvus de larve pélagique, eurythermes. Et en effet, on retrouve encore aujourd'hui, dans la faune marine, quelques animaux possédant ces caractères préadaptatifs à l'habitat d'eau douce. L'adaptation à la vie terrestre, aérienne, exigeait de même certaines prédispositions, la transformation rapide des flotteurs en poumons ou un dispositif analogue, comme on l'observe chez le *periophtalmus* et le *clarias lazera* d'Afrique, poissons qui vivent presque constamment hors de l'eau, la fécondation interne comme chez des vertébrés purement aquatiques, elasmobranches, téléostéens, tritons, enfin le développement direct sans phase larvaire aquatique, constaté chez quelques batraciens, reinettes arboricoles, *salamandra atra* des Alpes, etc. Il résulte donc de ce qui précède que le peuplement des places vides dans la nature ne se fait qu'au moyen d'organismes déjà prédisposés par certains caractères ou propriétés antérieurs, et que, par conséquent, il n'y a pas de lien causal entre une adaptation à un milieu déterminé et les conditions de ce milieu (Cuénot).

Il importe de remarquer que les caractères préadaptatifs, qui se retrouvent chez les animaux du milieu le plus voisin de celui dont il s'agit, n'ont pas ordinairement d'utilité visible ou certaine pour ces animaux, ou du moins dépassent leurs besoins actuels. C'est là le point faible de la théorie. L'apparition des caractères préadaptatifs, dans l'hypothèse de la non-hérédité des caractères acquis, ne peut en effet s'expliquer que par des *fluctuations*, plus probablement par des *mutations* dues au hasard. (V. ces mots.) Or, de telles mutations sont totalement inexplicables, si l'on ne fait pas intervenir l'influence propre, si minime qu'elle soit, du milieu. Autrement, pourquoi les êtres deviendraient-ils lucifuges, puis obscuricoles, après avoir été photophiles, comme c'est le cas ordinaire? Mais, alors, réapparaît la question de l'hérédité des caractères acquis, de telle sorte que, si la préadaptation constate des faits intéressants et nouveaux, elle reste cependant impuissante à expliquer d'une manière satisfaisante le mécanisme de l'adaptation des êtres à leur milieu. — Dr J. Laumonier.

— Bibliogr. : Eimer, *Die Erstehung der Arten auf Grund, etc.* (Iéna, 1888); Davenport, *the Animal Ecology of the cold springs and pits, with remark on the theory of adaptation* (Chicago, 1903); Cuénot, *la Genèse des espèces animales* (Paris, 1911).

***réserve** n. f. — Encycl. *Officiers en réserve spéciale*. V. officier (*Larousse Mensuel*, t. II, p. 166).

Roman (le) et les Romans d'une femme de lettres au XVIIe siècle. *Mme de Villedieu* (1632-1683), par Henri-E. Chatenet (Paris, 1911). — Il a semblé intéressant et juste à Henri-E. Chatenet de tirer de l'obscurité où elle reposait depuis si longtemps une femme qui, durant sa vie, fut aussi connue par ses aventures galantes que pour ses succès littéraires, qui contribua à l'évolution du roman au XVIIe siècle et qui donna peut-être à Mme de La Fayette la première idée de *la Princesse de Clèves ;* et, après Emile Magne, il nous conte la vie d'Hortense des Jardins, qui fut célèbre sous le nom de « Mme de Villedieu ».

Elle se plut à faire croire que sa vie était mystérieuse et que sa naissance était secrète : « Je sais seulement, écrit-elle, que je ne suis pas une personne qui ait de communes destinées; que ma naissance, mon éducation et mes mariages ont été l'effet d'autant d'aventures extraordinaires. » En réalité, Hortense des Jardins naquit en 1632 à Alençon. Sa mère appartenait à Mme de Montbazon; son père était officier. On ne sait pas ce qu'elle fut dans son enfance, si ce n'est qu'elle était toute disposée à la galanterie. Pour avoir connu de trop près un jeune cousin, elle dut venir à Paris en 1651. Elle y accoucha d'un fils, qui ne vécut que quelques semaines. Si on l'en croit, elle était fort belle, mais il apparaît qu'elle était plutôt laide. La petite vérole lui avait laissé ses marques. Son esprit était vif, et l'imagination ni le goût du romanesque ne lui manquaient. Elle commença à écrire, et le succès lui vint de bonne heure. En 1652, elle quitte Paris, sans que l'on puisse en bien distinguer la raison; elle va en Languedoc, y rencontre Molière, entre dans sa troupe, et joue avec succès à Avignon et à Narbonne. Ce n'est qu'en 1657 qu'on la retrouve à Paris, habitant une chambre garnie, près de l'Arsenal, dans le quartier de la bohème. Accueillie à l'hôtel de Montbazon, protégée par Anne de Rohan, amie de Boileau, elle acquiert la notoriété. A la demande, sans doute, de Mme de Morangis, elle écrit, en 1659, le *Récit en prose et en vers de la Farce des Précieuses;* son sonnet des *Jouissances* cause un grand scandale et de grands applaudissements. Elle fréquente les ruelles, elle reçoit les gens de lettres; dans les bals les hommages s'en vont vers elle, nombreux. Boisset de Villedieu, capitaine au régiment du Dauphin, prend possession de son cœur. Elle veut l'épouser; mais il est déjà marié. Mme de Villedieu, la véritable, fait opposition au mariage de son mari; le scandale éclate; le capitaine est renvoyé dans son régiment; Hortense le rejoint à Cambrai; un pasteur hollandais unit les deux amants. Mlle des Jardins prend le nom de Mme de Villedieu; elle le gardera, bien qu'elle n'y ait guère droit, et bien que délaissée. Villedieu ne peut demeurer longtemps avec une femme; il quitte Hortense, et, s'il lui revient quelquefois, ce n'est le plus souvent que pour peu de jours. Elle en souffre peut-être, mais ses souffrances ne l'empêchent point de retourner à la galanterie et à la littérature. En 1661, elle publie un roman à clef, *Alcidamie ;* le succès en est assez vif; mais elle s'aliène Mlle de Montbazon, dont la famille est mise en scène.

En 1662, paraissent un *Recueil de poésies* et une tragi-comédie dédiée à Mademoiselle, *Manlius Torquatus. Manlius* est bien accueilli du public, et est vivement discuté; on le met au-dessus du *Sertorius* de Corneille; ceux qui l'attaquent, d'ailleurs, visent plus l'abbé d'Aubignac, que l'on regarde comme le collaborateur de Mme de Villedieu, que Mme de Villedieu elle-même. Elle cherche la protection du roi. Aussi compose-t-elle un poème de circonstance: *le Carrousel du Dauphin.* Sa renommée grandit; Mme de Sévigné la reçoit. Une nouvelle tragédie, *Nilétis*, aussi précieuse qu'ennuyeuse, voit les feux de la rampe en 1664. L'amour l'éloigne de Paris; elle rejoint M. de Villedieu à Avignon; c'est la dernière fois qu'elle le voit; on ne pourrait dire ce qu'il devint. Après son départ, elle se console pourtant, et les charmes de René le Pays, intendant des gabelles, « l'inconstance en principe », la retiennent en Provence. La représentation du *Favory* la rappelle à Paris. C'est une tragi-comédie, dédiée à Hugues de Lionne, qui a l'honneur d'être jouée par Molière et d'être applaudie à Paris et par le roi à Versailles. En 1667, on la retrouve aux Pays-Bas, où elle voyage pour le règlement d'un procès. L'année suivante, ses publications reprennent. Le *Recueil de quelques lettres ou relations galantes* est dédié à Mme de Sévigné. Les *Annales galantes de la Grèce* commencent la longue série de ses romans. Elle n'écrira plus que des romans désormais; et ce sera de ces romans que lui viendra la véritable gloire. Elle obtient une pension royale de 1.500 livres; elle est regardée comme l'une des premières romancières de son temps. Sa célébrité ne dure pas, pourtant. Revenue à la religion et retirée dans un couvent, elle est bientôt obligée d'en sortir. Le monde la reprend, et elle revient à ses anciennes habitudes. En 1677, elle épouse le marquis de Chatte; mais le mariage ne lui réussit décidément pas. Comme Villedieu, le marquis était déjà marié. Le scandale est extrême; heureusement, M. de Chatte meurt bientôt, mais il laisse un fils qui, pour le bien de tous, rejoint assez rapidement son père. Mme de Villedieu — elle a repris ce nom — reste seule; la fin de sa vie est obscure; revenue à Alençon, elle y retrouve sa mère et le petit cousin de jadis. De méchantes langues racontent qu'ils s'alcoolisèrent ensemble. Hortense des Jardins mourut sans doute en 1683. Elle n'était pas entièrement oubliée. « On vient de m'apprendre, lit-on dans le « Mercure galant », la mort d'une dame que son esprit a rendue illustre et qui a paru dans le monde sous trois noms, sçavoire : de Mlle Des Jardins, de Mme de Villedieu, de Mme de Chatte. Elle avait une manière d'écrire aussi galante que tendre, et peu de personnes ont eu un style aussi aisé. »

Mme de Villedieu gagnait sa vie au moyen de ses livres; aussi se hâtait-elle de produire; si elle avait été moins pressée d'écrire, elle aurait sans doute laissé une œuvre qui aurait été retenue par la postérité. Certains de ses ouvrages n'en sont pas moins fort honorables, si nous en croyons Henri-E. Chatenet. Ses romans sont nombreux, mais ils ont le mérite d'être courts; la préciosité n'en a pas disparu, ni les portraits avantageux; mais certaines tendances naturalistes y apparaissent; de plus, le style et l'action y sont souvent d'une simplicité assez nouvelle en ce temps. D'ailleurs, elle collabore parfois avec Boileau dans la lutte qu'il a entreprise contre Mlle Scudéry et les héros de romans. Elle fait parler ainsi un de ses héros : « Vous parlez comme une héroïne de romans, Madame;... croyez-moi, il faut aimer en *gens de bon sens*. » C'est ce qu'elle-même ne fit pas toujours.

Ce sont surtout des romans historiques qu'elle écrivit. « Ce ne sont point, dit-elle, des fables ingénieuses..., ce sont des traits fidèles de l'histoire générale »; et elle ajoute : « J'augmente à l'histoire quelques entrevues secrètes et quelques discours amoureux. Si ce ne sont ceux qu'ils ont prononcés, ce sont ceux qu'ils auraient dû prononcer. » A vrai dire, elle prend généralement pour point de départ des faits historiques obscurs. Tout le reste est invention; le décor seul change; les mêmes histoires apparaissent. Toujours, tout est ramené à l'amour. Tantôt, l'histoire antique fournit le sujet, comme dans les *Annales galantes de la Grèce*, dans les *Amours des grands hommes*, dans le *Portrait des faiblesses humaines*, dans les *Exilés;* tantôt, elle fait ses recherches dans l'histoire étrangère, et ce sont les *Galanteries grenadines*, les *Nouvelles et galanteries chinoises*, les *Nouvelles africaines*, les *Mémoires du sérail;* tantôt, enfin, la scène se passe en France : ce sont les *Annales galantes*, les *Désordres de l'amour*, le *Journal amoureux*. Il n'est pas besoin d'ajouter que tous les personnages, de quelque pays et de quelque temps qu'ils soient, parlent le langage de Versailles. Les *Désordres de l'amour* sont particulièrement intéressants; la situation de M. et Mme de Termes est la même que celle de M. et Mme de Clèves. Or, il ne semble pas douteux que le roman de Mme de Villedieu ait paru bien avant celui de Mme de La Fayette; est-ce donc chez Mme de Villedieu que Mme de La Fayette a trouvé l'idée de la princesse de Clèves? On voit que la question est intéressante et mérite d'être étudiée.

On peut mettre à part encore, dans l'œuvre de Mme de Villedieu, les *Mémoires d'Henriette-Sylvie de Molière*, qui sont évidemment ses Mémoires, mais écrits avec la plus complète fantaisie.

Et maintenant, si l'on se demande qui a eu raison du XVIIe siècle qui a mis très haut Mme de Villedieu, ou de la postérité qui l'a oubliée, que répondra-t-on? Henri-E. Chatenet affirme que la postérité a tort. Soyons de son avis, puisqu'il a lu toutes les œuvres de Mme de Villedieu, dont il nous donne d'ailleurs de claires analyses, mais je crois bien que ce n'est qu'aux *Désordres de l'amour* que l'on reviendra. Avoir été imitée par Mme de La Fayette serait le plus beau titre de gloire de Mme de Villedieu. — Jacques Bompard.

***saponine** n. f. — Encycl. Ce glucoside, contenu dans la saponaire ainsi que dans un grand nombre d'autres plantes, possède des propriétés émulsionnantes remarquables, que G. Gastine a mises en évidence dans une note présentée à l'Académie des sciences (séance du 27 février 1911) par L. Mangin. L'auteur s'attache à démontrer le rôle que la saponine est susceptible de jouer dans la préparation des émulsions et mixtures insecticides et anticryptogamiques. Sa communication présente, à ce titre, un intérêt tout particulier pour l'agriculture.

Une des conditions de réussite dans l'épandage des mélanges insecticides liquides est, on le sait, d'obtenir un mouillage parfait grâce auquel sont assurées l'adhérence du produit toxique, sa pénétration aussi bien sous les enveloppes cornées du corps de certains insectes que sous les parties dures et profondes des plantes.

Vermorel et Dantony ont montré (« Comptes rendus de l'Académie des sciences » du 12 décembre 1910) que de petites quantités de savons alcalins procurent ce résultat; mais les saponines présentent sur les savons d'alcalis cette supériorité de n'être ni décomposées, ni précipitées par les liqueurs offrant une réaction acide, ou par les solutions métalliques.

Des diverses plantes qui contiennent de la saponine saponaire, écorce de quillaya, nielle *sapindus utilis*), c'est cette dernière qui en est le plus abondamment pourvue et qui possède la plus active : le péricarpe du fruit de *sapindus utilis* d'Algérie renferme plus de 50 pour 100 d'une saponine très soluble dans l'eau et dans l'alcool, permettant de préparer des liqueurs insecticides douées d'une grande adhérence et des émulsions qui, sans adjonction d'alcool, sont très mouillantes et parfaitement stables. De plus, la saponine est absolument inoffensive pour les plantes, alors que les émulsions ordinaires d'huile de goudron de houille ou de pétrole brut, par leur manque de stabilité, peuvent être dangereuses pour les végétaux. En effet, lorsqu'on applique des émulsions riches renfermant 7 p. 100 d'huile de goudron ou de pétrole (traitement d'hiver des cochenilles par exemple), on voit parfois l'huile se séparer du liquide aqueux avec lequel elle était émulsionnée, et, remise ainsi à l'état libre, détruire les jeunes bourgeons sur lesquels le mélange a été répandu.

Les savons alcalins, s'ils apportent de la stabilité à ces émulsions, diminuent par contre, dans une certaine mesure, l'action de l'insecticide.

La poudre de quillaya, de saponaire, la farine de nielle assurent la stabilité des émulsions huileuses sans nuire à leur énergie insecticide; mais, alors qu'il est nécessaire d'ajouter 150 gr. à 200 gr. de cette saponine par décalitre d'eau, il ne faut que 20 gr. de la saponine du *sapindus* pour obtenir le même résultat. Ces 20 gr. suffisent pour émulsionner 700 gr. d'huile et obtenir une émulsion aussi

fluide que du lait et très mouillante. On peut sans inconvénient ajouter au liquide ainsi obtenu des sels de cuivre, sans que la tension superficielle augmente. Ainsi, les émulsions huileuses mélangées d'un sel de cuivre peuvent être utilisées pour combattre les hémiptères, les aphidiens et les cryptogames. — Pierre MONNOT.

sarmienta (*mi-in*) n. f. Genre de gesnériacées, originaires de l'Amérique du Sud.

— ENCYCL. Les *sarmienta* sont, pour la plupart, des arbustes grimpants ou rampants, qui s'accrochent aux écorces rugueuses des vieux arbres, aux pierres et aux rochers moussus. La *sarmienta repens*, espèce chilienne, donne des fleurs élégantes, campanuliformes, à deux étamines fertiles; elles sont d'un rouge orangé, et l'ensemble de l'arbuste est d'un gracieux aspect. On cultive la sarmienta en serre chaude, car elle est sensible aux variations de la température.


Sarmienta : *a*, coupe de la fleur.

schistification (de *schiste*, substance minérale) n. f. Mines. Méthode suivie dans les houillères pour lutter contre les coups de poussières. (V. POUSSIÈRE, p. 261.)

schizostylis (*ski, liss*) n. m. invar. Genre d'iridacées ixiées, originaires de la Cafrerie.

— ENCYCL. Ces plantes se distinguent par des branches stylaires subulées, plus longues que le corps du style, des spathes lancéolées, verdâtres; le périanthe est régulier et les anthères sont linéaires, sagittées. On cultive en Europe, en serre froide d'abord, puis en pleine terre, où elle est facilement acclimatée, l'espèce dite *schizostylis coccinea*, qui offre une précieuse ressource pour la décoration des jardins à l'automne. Elle donne en effet ses fleurs assez tardivement. Quant aux rhizomes, s'ils sont plantés un peu profondément, ils peuvent fort bien résister à des hivers rigoureux. Cette jolie espèce est aujourd'hui acclimatée parfaitement en France.


Schizostylis.

*** sensibilité** n. f. — ENCYCL. Biol. *Sensibilité différentielle.* On appelle ainsi la réaction motrice, attractive ou répulsive, que manifestent certains animaux sous l'influence de changements plus ou moins brusques dans l'intensité d'un agent extérieur d'excitation (Loeb).

Comme preuve de la sensibilité différentielle, on peut citer l'expérience suivante. Dans un aquarium, exposé à la lumière du soleil, une serpule (douée de phototropisme positif) est épanouie. Si un nuage vient à passer, elle se rétracte, pour s'épanouir à nouveau, quand la lumière est revenue. La serpule est donc sensible à des différences d'intensité lumineuse; elle possède une sensibilité différentielle. Mais on voit que le facteur *orientant* n'intervient pas lui-même dans cette sensibilité. On désigne, sous le nom de *pathies*, les différentes formes de la sensibilité différentielle.

Les réactions *pathiques* ne sont pas immuables; elles varient de sens avec l'état physiologique; elles disparaissent sous l'influence de la répétition fréquente; on dit alors que l'animal est habitué, qu'il y a *habitude*. L'habitude joue un grand rôle dans la production des rythmes et des phénomènes associatifs (v. COMPORTEMENT), où l'on voit actuellement l'ébauche des instincts et même des actes intellectuels. L'étude des phénomènes de sensibilité différentielle est donc la base de toutes les interprétations que l'on cherche aux actes, en apparence psychiques, des animaux inférieurs. — Dr J. LAUMONIER.

— BIBLIOGR. J. Loeb : *la Dynamique des phénomènes de la vie* (édit. franç. Paris, 1908); Bohn, *la Naissance de l'intelligence* (Paris, 1909); Cuénot, *la Genèse des espèces animales* (Paris, 1911).

***service** n. m. — ENCYCL. *Service militaire. Faveurs accordées aux réservistes et aux territoriaux ayant la charge de quatre ou de six enfants vivants.* La loi du 21 mars 1905, qui a modifié la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, et réduit à deux ans la durée du service dans l'armée active, a, par son article 48, réglé le droit au mariage pour les hommes de la réserve de l'armée active et consacré, en même temps, des faveurs pour les pères de quatre ou de six enfants vivants. D'après ce texte, les réservistes qui sont pères de quatre enfants vivants passent, de droit et définitivement, dans l'armée territoriale; quant aux pères de six enfants vivants, ils sont encore plus privilégiés : ils passent de droit dans la réserve de l'armée territoriale. Ces faveurs et privilèges ont été étendus de l'hypothèse de la paternité légale à une situation de fait analogue, par la loi de finances du 13 juillet 1911, en son article 106. Voici cette disposition : « L'article 48 de la loi du 21 mars 1905 est complété comme suit : est assimilé à la paternité légale et donne droit aux mêmes faveurs, le fait d'avoir, par le mariage, la charge de quatre ou six enfants vivants ».

L'innovation s'applique, notamment, au réserviste ou au territorial qui épouse une femme ayant, par suite d'un précédent mariage, la charge de quatre ou de six enfants vivants.

Skabitchevsky (Alexandre-Mikhaïlovitch), littérateur russe, né en 1838 à Saint-Pétersbourg, mort à Pavlovsk le 11 (24) janvier 1911. Il fit ses études à l'université de Saint-Pétersbourg, fut professeur de littérature russe et entra à la rédaction des « Annales de la Patrie », dirigées par Nekrasov. Il collabora également à divers recueils, notamment à la « Gazette de la Bourse », à la « Gazette russe », à la « Richesse russe », à l'« Observateur », qui parut pendant plusieurs années sous sa direction. Il s'occupa surtout de critique et d'histoire littéraire. C'était un écrivain érudit, consciencieux, mais sans grande originalité. On estime surtout son *Histoire de la littérature russe* depuis 1848, qui a eu deux éditions (en 1890 et 1893), et son *Histoire de la censure russe* (1893). Un certain nombre de ses articles ont été réunis en deux volumes (St-Pétersbourg, 1891). — L. L.

skipérien, enne adj. Qui se rapporte à l'Albanie : *L'origine des races* SKIPÉRIENNES *est très obscure, insuffisamment éclaircie.*

— ENCYCL. Le mot *skipérien*, fort employé dans la langue scientifique, provient évidemment du mot indigène *skiperia*, par lequel les Albanais désignent leur propre pays. Mais le sens même de cette racine reste obscur. Certains étymologistes ont voulu y retrouver la racine *skeph*, en éolien *sképhos*, épée; ce serait alors une allusion au caractère belliqueux des montagnards épirotes d'autrefois, aussi bien que des Albanais d'aujourd'hui. Mais cette hypothèse ne paraît reposer que sur une simple et accidentelle homonymie. Mieux vaudrait rapprocher *skiperia* du mot, éminemment balkanique, *schkipé* ou *schkip*, signifiant *rocher*. C'est bien, en effet, le caractère montagneux et rocheux du pays qui a dû lui valoir son nom. On remarquera d'ailleurs, par analogie, que le mot « Albanie » paraît transcrire exactement ce sens. Trois contrées étaient ainsi nommées dans l'antiquité : l'une en Asie, près du Caucase; l'autre en Bretagne; la troisième enfin sur les bords de l'Adriatique; toutes trois d'un caractère exceptionnellement montagneux. Il semble évident que c'est la racine celtique *alp* (haute montagne) qui a joué ici. Peut-être n'a-t-elle que traduit la racine primitive *skip*. — G. T.

Stasioulevitch (Michel-Matvievitch), publiciste russe, né en 1826, mort en février 1911 à Saint-Pétersbourg. Il fit ses études à l'université de Saint-Pétersbourg, s'occupa particulièrement de l'antiquité grecque et prit le titre de docteur. Il devint professeur d'histoire à cette université, mais, en 1861, à la suite des troubles scolaires qui en amenèrent momentanément la fermeture, il quitta l'enseignement. De 1862 à 1866, il fut membre du Comité scientifique du ministère de l'instruction publique. Parmi ses travaux les plus estimés, sont un *Manuel d'histoire du moyen âge* et une étude sur les *Principaux systèmes de philosophie de l'histoire.* En 1845, il fonda une revue mensuelle, la *Revue d'Europe*, et groupa autour de lui une élite de collaborateurs distingués, qu'il dirigea pendant quarante années. La *Revue d'Europe* a été pour la Russie ce qu'a été pour la France la *Revue des Deux Mondes*. Membre du conseil municipal de Saint-Pétersbourg, Stasioulevitch s'occupa spécialement des écoles et rendit de grands services à la cause de l'enseignement populaire. — L. L.

***Stolypine** (Pierre-Arkadievitch), homme d'Etat russe, né à Dresde en 1861. — Il est mort à Kiev le 18 septembre 1911, des suites des blessures qu'il avait reçues quelques jours auparavant dans l'attentat perpétré contre lui au théâtre de la ville. Au lendemain de la crise politique de 1905 et des désastres de la guerre de Mandchourie, Pierre Stolypine avait été, dans toute la force du terme, l'organisateur de la Russie constitutionnelle et l'agent le plus actif de son réveil militaire et diplomatique.

Rien, au moment de la réunion de la première Douma, ne le désignait aux honneurs. Fils d'un général qui s'était illustré en Crimée, il avait servi obscurément au ministère des Domaines, puis au ministère de l'intérieur (1884) et avait ensuite abandonné son poste dans l'administration pour se consacrer à la mise en valeur de ses vastes propriétés de la province de Kovno (Lithuanie), où il avait été élu, en 1890, grand maréchal de la noblesse. Son énergie lui valut, au moment des troubles agraires de 1902, d'être nommé gouverneur de Grodno, puis de Saratof (1903). C'est là que vint le chercher Goremykine, appelé à succéder au comte Witte quelques jours avant la réunion de la première Douma. Le ministère de l'intérieur lui fut confié. Quelques mois après, la Douma était dissoute, et Stolypine succédait à son chef comme président du conseil (juillet 1906). Le motif principal de ce choix était certainement la faveur dont le jeune ministre jouissait auprès de l'Assemblée : seul, il avait, dans les orageux débats des premières séances, réussi à prendre quelque ascendant sur les députés.

La situation à laquelle il devait faire face était des plus critiques, tragique même. Entre les exaltés de gauche et de droite, entre les révolutionnaires et les idéologues du régime constitutionnel d'une part, et les réactionnaires de l'autre, il n'existait dans l'Assemblée aucun parti solidement organisé sur lequel pût compter un ministre soucieux de réalisations pratiques. Les membres de la Douma dissoute adressaient à la nation des appels factieux. Des séditions militaires se produisaient à Sveaborg et à Cronstadt, les grèves, les meurtres et les attentats se succédaient presque sans interruption. L'anarchie politique se compliquait d'ailleurs de graves difficultés financières, et, sans parler des négociations pendantes avec l'Angleterre au sujet de la Perse, le traité russo-japonais de Portsmouth (1905) n'avait pas encore reçu sa pleine exécution. Stolypine fit face à tout avec autant de décision et d'énergie dans l'exécution de ses desseins que de réel libéralisme dans ses vues. Nul n'était plus que lui persuadé de la nécessité, pour la Russie, de poursuivre son évolution constitutionnelle. Mais le maintien inflexible de l'ordre matériel et administratif lui apparaissait comme la condition absolue de la réalisation des réformes. D'autre part, il était impossible de transformer comme d'un coup de baguette les institutions administratives et les hommes de l'ancienne Russie. Il dut donc, pour assurer le succès de sa politique foncièrement réformatrice, user souvent des méthodes autocratiques d'autrefois. Et, comme il fallait agir vite, le choix des moyens et des hommes, et parfois même le souci de la stricte légalité, lui importèrent peu, pourvu que le but libéral se trouvât atteint.


P.-A. Stolypine. (Phot. Harlingue.)

Il manœuvra d'ailleurs souvent avec une très réelle habileté. Après une rigoureuse répression des émeutes militaires, il annonça, dès septembre 1906, le programme des réformes qu'il méditait. Et, comme la seconde Douma, devant laquelle il avait posé le problème agraire, se montrait peu docile, il n'hésita pas à la dissoudre (juin 1907). Dès que fut réunie la troisième Douma, à laquelle il imposa la tâche énorme de discuter plus de sept cents projets de loi, il y favorisa l'union des octobristes avec les partis de droite, grâce à laquelle les discussions purent se poursuivre dans une tranquillité relative. Il réussit à faire voter par l'Assemblée un projet de loi accordant une autonomie limitée aux provinces de l'Ouest, et, malgré l'opposition du Conseil de l'Empire, à le faire promulguer par le tsar. Mais il eut soin d'écarter pour le moment, de l'ordre du jour, les questions relatives au statut des paysans, en faveur desquels il avait provoqué l'ukase du 12 octobre 1906 : le libéralisme du tsar devançait ainsi celui de l'Assemblée. D'autre part, en décembre 1907, Stolypine provoquait

la condamnation à la prison d'un certain nombre des signataires du manifeste de Viborg. En 1908, il imposa à la Douma le vote d'un projet prolongeant exclusivement en territoire russe le Transsibérien jusqu'à la côte orientale d'Asie, et, après la pénible élaboration du budget de 1908, il fit entreprendre, malgré elle, la construction de quatre nouveaux cuirassés. En novembre, enfin, il l'obligeait à discuter la réforme agraire sur les bases de l'ukase du 22 novembre 1906, qui était son œuvre propre, et posait en principe l'émancipation personnelle du paysan vis-à-vis du mir et l'abolition de la communauté des biens. Mais, en dépit de ces contraintes, il réussit à sauver la forme constitutionnelle, éviter la dissolution de l'Assemblée, et faire, depuis 1908, voter régulièrement le budget. Educateur sévère de la Douma, il fut donc en même temps son protecteur avisé : tâche ingrate s'il en fut, et, qui lui valut la haine vigoureuse des partis extrêmes, plus encore que la reconnaissance des amis sincères de la Constitution. Au point de vue extérieur, il régla avec le Japon, en juillet 1907, les questions dont le traité de 1905 avait réservé la solution, et il favorisa la conclusion d'un accord durable entre les deux pays naguère rivaux. Avec l'Angleterre, il signa l'heureuse et pacificatrice convention relative à l'Asie centrale, et, après l'annexion par l'Autriche de la Bosnie-Herzegovine, il modéra, en vue du maintien de la paix, l'irritation dangereuse de l'opinion russe et de la Douma. Enfin, tout en maintenant aussi étroite que par le passé l'alliance avec la France, il s'efforça de vivre en termes cordiaux avec l'Allemagne, et signa même avec elle, en 1911, divers accords réglant les intérêts communs des deux puissances en Asie.

Il y aurait moins à louer peut-être, dans l'œuvre de Stolypine, si l'on envisageait les relations qu'il entretint avec les nationalités *allogènes* de la monarchie russe. Il est certain qu'il eut, pour les Finlandais, la main lourde. Dès juillet 1907, il poussa le tsar à refuser sa sanction au bill voté par la diète d'Helsingfors et tendant à écarter de l'administration du grand-duché tout agent qui ne serait pas finlandais. Il aggrava autant qu'il put les conflits entre la couronne et la diète, pour obtenir finalement la dissolution de celle-ci et l'inauguration d'une politique résolument centralisatrice, dont les vieux privilèges finlandais ont fait les frais. A l'égard des Polonais, il montra, à partir de 1909, la même intransigeance, en dépit de l'appui que les députés varsoviens lui avaient autrefois prêté. Il faut dire à sa décharge que la grande majorité de la Douma était, à ce point de vue, encore plus nationaliste et intolérante que lui. Par contre, l'œuvre administrative qu'il s'efforça de poursuivre fut salutaire entre toutes, bien qu'elle reste inachevée. Il voulut porter le fer rouge au cœur du fonctionnarisme gangrené et vénal, qui était naguère la plaie dangereuse et traditionnelle de l'Etat russe. Les administrateurs concussionnaires pris sur le fait ont dû, quel que fût leur grade, rendre gorge. Le meilleur de l'activité de Stolypine est peut-être dans ces centaines de petits procès obscurs, d'exécutions faites sans bruit de fonctionnaires coupables ; et ici encore, en frappant jusqu'aux protégés les plus hauts placés de la cour et des grands-ducs, le ministre s'était ménagé de secrètes, mais terribles haines. Mais ses ennemis, pour reprendre une parole connue et d'ailleurs presque digne de lui, étaient véritablement ceux de l'Etat.

La mort prématurée et tragique de Stolypine lui a probablement évité de connaître le poids des rancunes et de l'ingratitude qui attendent d'ordinaire les ministres tombés du pouvoir. Un premier attentat, le 25 août 1906, avait fait sauter une partie de sa maison et atteint quelques-uns des siens. C'est dans une représentation de gala du théâtre de Kiev, le 14 septembre 1911, qu'il a été mortellement blessé de deux coups de revolver, par un militant révolutionnaire, l'avocat Bogrof, qui voulut ainsi se justifier de l'accusation d'appartenir à la police. Devant cette fin presque glorieuse, la Russie a certainement oublié la rude et brutale énergie dont Stolypine dut quelquefois faire preuve, pour ne se souvenir que des hautes qualités de sang-froid qu'il déploya au cours d'événements graves et de l'impulsion définitivement libérale qu'il imprima à la politique constitutionnelle du pays. — Henri Trévise.

***succession** n. f. — Encycl. *Législation fiscale. Déclarations de successions.* L'article 39 de la loi du 22 frimaire an VII a été modifié ainsi qu'il suit par l'article 12 de la loi de finances du 8 avril 1910 :

« Les héritiers, donataires ou légataires qui n'auront pas fait, dans les délais prescrits, les déclarations des biens à eux transmis par décès, payeront, à titre d'amende, 1 1/2 p. 100 par mois ou fraction de mois de retard, du droit qui sera dû pour la mutation. Toutefois, cette amende ne sera que de 1/2 p. 100 pour le premier mois et de 1 p. 100 pour chacun des cinq mois suivants. Elle ne pourra excéder en totalité la moitié du droit simple qui sera dû pour la mutation. — La peine pour les omissions qui seront reconnues avoir été faites dans les déclarations sera d'un droit en sus de celui qui se trouvera dû pour les objets omis. La peine sera également d'un droit en sus pour les insuffisances constatées dans les estimations des biens déclarés, mais elle ne s'appliquera que lorsque l'insuffisance sera égale ou supérieure à un dixième de la valeur déclarée. Si l'insuffisance est établie par un rapport d'experts, les contrevenants payeront, en outre, les frais d'expertise. — Dans tous les cas où l'omission ou l'insuffisance présentera le caractère d'une dissimulation frauduleuse, la peine sera du double du droit, en sus de celui qui sera dû pour les objets omis ou insuffisamment évalués. — Les tuteurs et curateurs supporteront personnellement les peines ci-dessus, lorsqu'ils auront négligé de faire les déclarations dans les délais ou qu'ils auront fait des omissions, des estimations d'une insuffisance égale ou supérieure au dixième, ou des dissimulations frauduleuses. — La peine d'un droit en sus prévue par l'alinéa 2 en cas d'omission portant sur des espèces ou sur des titres de valeurs mobilières au porteur et celle du double droit en sus prévue par l'alinéa 4 en cas de dissimulation frauduleuse ne pourront faire l'objet d'aucune remise ni modération. »

Tarif des droits. Les droits de mutation par décès établis par la loi du 25 février 1901 ont été de nouveau fixés par l'article 10 de la loi de finances du 8 avril 1910, conformément au tableau ci-dessus. Les taux, fixés pour la part nette recueillie par chaque ayant droit, ne comportent aucune addition de décimes.

INDICATION DES DEGRÉS DE PARENTÉ	TARIF APPLICABLE A LA FRACTION DE PART NETTE COMPRISE ENTRE											
	1 franc et 2 000 francs.	2 001 francs et 10 000 francs.	10 001 francs et 50 000 francs.	50 001 francs et 100 000 francs.	100 001 francs et 250 000 francs.	250 001 francs et 500 000 francs.	500 001 francs et 1 million.	1 000 001 francs et 2 millions.	2 000 001 francs et 5 millions.	5 000 001 francs et 10 millions.	10 000 001 francs et 50 millions.	Au delà de 50 millions.
	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.	p. 100 fr. c.
1° En ligne directe, au premier degré	1 00	1 50	2 00	2 50	3 00	3 50	4 00	4 50	5 00	5 50	6 00	6 50
2° En ligne directe, au second degré	1 50	2 00	2 50	3 00	3 50	4 00	4 50	5 00	5 50	6 00	6 50	7 00
3° En ligne directe, au delà du second degré.	2 00	2 50	3 00	3 50	4 00	4 50	5 00	5 50	6 00	6 50	7 00	7 50
4° Entre époux.	4 00	4 75	5 50	6 25	7 00	7 75	8 50	9 25	10 00	10 75	11 50	12 25
5° Entre frères et sœurs.	10 00	10 75	11 50	12 25	13 00	13 75	14 50	15 25	16 00	16 75	17 50	18 25
6° Entre oncles ou tantes et neveux ou nièces.	12 00	13 00	11 00	15 00	16 00	17 00	18 00	19 00	20 00	21 00	22 00	23 00
7° Entre grands-oncles ou grand' tantes, petits-neveux ou petites-nièces et entre cousins germains	15 00	16 00	17 00	18 00	19 00	20 00	21 00	22 00	23 00	24 00	25 00	26 00
8° Entre parents au delà du quatrième degré et entre personnes non parentes. .	18 00	19 00	20 00	21 00	22 00	23 00	24 00	25 00	26 00	27 00	28 00	29 00

Donations entre vifs. Les droits d'enregistrement des donations entre vifs de biens meubles ou immeubles, établis par l'article 18 de la loi du 25 février 1901, sont perçus, en exécution de la loi précitée du 8 avril 1910 (art. 11), d'après les quotités ci-après, sans addition d'aucun décime :

En ligne directe : 1° Pour les donations portant partage, faites conformément aux articles 1075 et 1076 du Code civil, par les père et mère ou autres ascendants entre leurs enfants ou descendants, 2 p. 100; 2° pour les donations faites par contrat de mariage aux futurs, 2,50 p. 100; 3° pour les donations autres que celles désignées aux deux numéros précédents, 4,50 p. 100.

Entre époux : Par contrat de mariage, 4,50 p. 100; hors contrat de mariage, 6,50 p. 100.

Entre frères et sœurs : Par contrat de mariage aux futurs, 8,50 p. 100; hors contrat de mariage, 11 p. 100.

Entre oncles ou tantes et neveux ou nièces : Par contrat de mariage, 10 p. 100; hors contrat de mariage, 13 p. 100.

Entre grands-oncles ou grand'tantes et petits-neveux ou petites-nièces et entre cousins germains : Par contrat de mariage, 12 p. 100; hors contrat de mariage, 15 p. 100.

Entre parents au delà du 4e degré et entre personnes non parentes : Par contrat de mariage, 15 p. 100; hors contrat de mariage, 18 p. 100.

Payement des droits. Aux termes de l'article 7 de la loi de finances du 13 juillet 1911, « sur la demande de tout légataire ou donataire ou de l'un quelconque des cohéritiers solidaires, le montant des droits de mutation par décès pourra être acquitté en plusieurs versements semestriels égaux, dont le premier aura lieu au plus tard six mois après l'expiration du délai pour souscrire la déclaration de succession. »

Ces versements sont fixés au nombre de deux, lorsque les droits de mutation sont inférieurs à 10 p. 100 des parts nettes recueillies soit par tous les cohéritiers solidaires, soit par chacun des légataires ou donataires. Ils sont portés au nombre de quatre lorsque les droits sont égaux ou supérieurs à 10 p. 100, et à six lorsque les droits sont égaux ou supérieurs à 18 p. 100 desdites parts nettes. Les intérêts sur les droits différés sont calculés au taux légal et ajoutés à chaque versement sous les imputations de droit.

La demande de délai est adressée au receveur de l'enregistrement du département où la succession doit être déclarée. Cette demande n'est recevable que : 1° si elle parvient au receveur deux mois au moins avant l'expiration du délai fixé pour la déclaration; 2° si elle est accompagnée d'un projet de déclaration de succession; 3° si elle contient la déclaration d'une garantie suffisante pour le payement des droits différés.

Indépendamment du privilège qui lui est conféré par l'article 32 de la loi du 22 frimaire an VII, le Trésor a, pour la garantie des droits différés, un privilège sur les immeubles, à charge pour lui de l'inscrire dans les six mois à partir du jour de la déclaration de succession ou de l'expiration du délai pour la souscrire; la mainlevée de cette inscription est consentie par le directeur de l'enregistrement du département dans lequel les droits sont exigibles. Lorsqu'une succession ou legs ne comprendra pas d'immeubles, ou que ceux-ci ne représenteront pas au moins le double du montant des droits de mutation, la garantie devra consister en un nantissement de fonds de commerce ou de valeurs mobilières suffisantes pour sauvegarder la créance du Trésor.



Fig. 1. — Transbordeur à câbles paraboliques, de Martrou (près de Rochefort)

En cas de retard dans la déclaration de succession ou dans le payement de l'un quelconque des termes échus, les droits en suspens deviendront immédiatement exigibles, sans aucune mise en demeure.

Le bénéfice des dispositions ci-dessus pourra être accordé, même en cas de déclaration tardive, lorsque l'administration de l'enregistrement acquiert la conviction que l'assujetti a été empêché, pour des raisons valables, d'observer le délai imparti.

Les droits différés peuvent être acquittés par anticipation; dans ce cas, les intérêts ne sont dus que jusqu'au jour du payement. — MAX LEGRAND.

supraliminal, ale (du lat. *supra*, au-dessus, et *limen, inis*, seuil) adj. Psychol. Se dit des phénomènes psychologiques situés au-dessus du seuil de la conscience : *Les états mystiques seraient la suite d'une interpénétration de la sphère subliminale et de la sphère* SUPRALIMINALE. (Boutroux.)

surcreusement n. m. Géogr. phys. Nom donné au phénomène particulier de l'érosion glaciaire, lorsque celle-ci s'est exercée sur des vallées déjà creusées à l'air libre par le ruissellement ou les torrents : *Le* SURCREUSEMENT *glaciaire a eu généralement pour résultat de substituer au profil en* **V** *des vallées fluviales des profils en* **U** *caractéristiques.*

sustentateur, trice adj. Qui assure la sustentation : *Surfaces* SUSTENTATRICES. Substantiv. au masc. : *Les* SUSTENTATEURS *soutiennent l'appareil d'aviation par la résistance que l'air leur oppose.*

* **sustentation** n. f. En aéronautique, Maintien en équilibre d'un appareil d'aviation : *La* SUSTENTATION *des aérostats est obtenue sans dépense de travail mécanique; au contraire, la* SUSTENTATION *du navire aérien, plus lourd que l'air, exige une dépense continue de travail.* (Ct Paul Renard.)

synclase (du gr. *sun*, avec, et *klasis*, rupture) n. f. Nom donné aux cassures qui se produisent dans les roches par suite de retrait (par refroidissement ou dessiccation) : *Les* SYNCLASES *affectent surtout, avec une régularité souvent géométrique, les basaltes et les trachytes.*

tailings (*té-lin'ghs'* — mot angl. signif. *rebuts, matériaux de rebut*) n. m. pl. Nom donné aux résidus sableux légers que le passage au frue-vanner des minerais aurifères broyés sépare des concentrés : *Les* TAILINGS *et les slimes, qui représentent 90 p. 100 du minerai broyé, sont soumis à la cyanuration, tandis que les concentrés sont traités par chloruration.*

* **transbordeur** n. et adj. m. — ENCYCL. *Ponts transbordeurs.* Les ingénieurs ont été de longue date préoccupés par la difficulté que l'on éprouve à établir une communication entre les rives d'une passe maritime : entrée de port, de fleuve ou de canal, où circulent des vapeurs de tonnage important et surtout des voiliers de haute mâture.

I. *Inconvénients des divers dispositifs de communication précédemment utilisés : bacs, ponts tournants*, etc. — La première solution qui s'offre à l'esprit pour franchir un tel passage est d'utiliser des bacs ou des ferry-boats; mais l'emploi de ces moyens présente des inconvénients sérieux, provenant de ce qu'ils ont à lutter contre le mauvais temps, les brouillards, les glaces et les courants, et qu'ils suivent les mouvements de la marée, ce qui entraîne l'installation, pour le débarquement et l'embarquement, de rampes d'accès toujours difficile. Enfin, la dépense d'exploitation des bacs est toujours élevée; car, pour transporter une personne ou un colis, il faut mettre en marche la puissante machine d'un gros bateau à équipage nombreux. C'est ainsi qu'à Martrou, près de Rochefort, le pont transbordeur sur la Charente a pu être établi à l'aide d'un capital gagé sur l'économie réalisée entre les dépenses d'exploitation du bac et celles du transbordeur; et de fait, cette économie a été telle que l'intérêt et l'amortissement du capital de premier établissement du transbordeur ont été rapidement couverts. Une autre solution, qui peut paraître naturelle, est d'établir d'une rive à l'autre un pont simplement plus haut que les ponts habituels; mais cette solution ne peut être efficace que s'il s'agit de réunir, non pas les quais de la passe maritime, mais des points éloignés de cette passe. On conçoit, en effet, que le pont atteignant dans ce cas une hauteur de 40 à 50 mètres au-dessus de l'eau, il faut pouvoir monter à cette altitude en pente suffisamment douce, pente qu'il est facile de donner si l'on part d'un point éloigné de la rive; mais, s'il faut que les deux quais soient en communication, on ne peut aboutir de ceux-ci au pont que par des ascenseurs ou des rampes d'accès à pente raide d'une grande longueur, environ 1.000 mètres, et nécessitant un emplacement important.

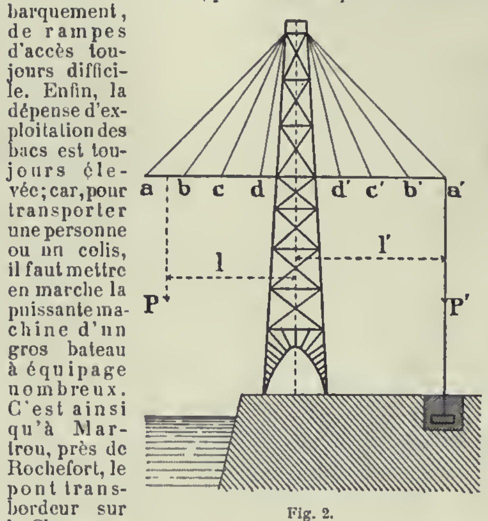


Fig. 2.

On peut encore envisager l'utilisation des ponts tournants, levants ou basculants. Ces ponts présentent l'inconvénient d'arrêter la circulation des voitures et des piétons à chaque passage de bateaux. D'autre part, ceux-ci doivent annoncer leur arrivée au moyen de signaux déterminés et, en attendant que la manœuvre du pont soit effectuée, ralentir la marche ou même stopper, opération toujours délicate par mauvais temps. Pour peu que la circulation des bateaux soit active, l'emploi de ces ponts devient impraticable. D'ailleurs, de tels ouvrages ne sont utilisables que pour de petites passes, car ils ne se prêtent guère aux grandes portées; aussi les passages qu'ils laissent à la navigation sont-ils forcément étroits, et les marins ont-ils une répugnance marquée à y passer, en raison des risques qu'ils courent de blesser leur navire. Comme exemple de cette répugnance, on peut citer le port de Rouen où, il y a environ soixante-quinze ans, on avait placé un pont levant dans la partie amont du port, pensant que les navires continueraient à utiliser les quais en amont de ce port. Pendant les cinquante années de son existence, il ne fut utilisé qu'une fois : ce fut pour le passage de la *Dorade*, ramenant à Paris les cendres de Napoléon Ier.

Les ponts de bateaux présentent les mêmes inconvénients que les ponts dont nous venons de parler.

On peut envisager aussi l'emploi d'un tunnel passant au-dessous de la passe maritime; mais la construction d'un ouvrage de ce genre est coûteuse et n'est d'ailleurs possible que dans des conditions géologiques de sous-sol déterminées; en outre, elle nécessite l'établissement de rampes d'accès avec tous leurs inconvénients. Enfin, on doit reconnaître que, si le public franchit assez volontiers un tunnel lorsqu'il est cloisonné dans un compartiment de chemin de fer où il reste dans le même air, il n'en est pas de même lorsqu'il doit se mouvoir dans le tunnel même, où l'air ambiant est nauséabond et humide; dans les tunnels sous-fluviaux, les gaz lourds descendent en effet au fond, où ils séjournent, ainsi que l'humidité et l'eau; il faut alors ventiler énergiquement pour chasser les premiers, ce qui crée un courant d'air violent et n'est pas sans inconvénient pour la santé des personnes, et épuiser les secondes au moyen de fortes machines. Enfin, l'éclairage doit être constant. Ce sont là des charges d'exploitation importantes.

II. *Historique des premiers essais de ponts transbordeurs.* C'est en 1870 que l'on voit apparaître pour la première fois un dispositif qui permet de franchir une passe maritime d'une façon un peu analogue à celle des transbordeurs. C'est en effet à cette date que Le Royer, architecte de la ville de Saint-Servan, construisit le petit pont roulant qui réunit cette ville à Saint-Malo. Cet appareil se compose d'une plate-forme supportée par quatre montants



Fig. 4. — Transbordeur de Nantes (à contrepoids et articulations).

verticaux en fer reposant sur un bâti muni de quatre roues. Tout cet ensemble roule sur deux rails placés sur le fond du petit bras de mer traversé, qui est large de 90 mètres. Le système est mis en mouvement au moyen de deux chaînes fixées à la base du bâti et reposant sur le sol par l'intermédiaire de rouleaux, afin d'éviter qu'elles frottent sur les galets. Ces deux chaînes sont, du côté de Saint-Servan, enroulées en sens inverse l'une de l'autre sur un arbre actionné par une machine à vapeur; l'une d'elles va directement s'attacher au bâti, l'autre va d'abord passer à Saint-Malo sur une poulie d'où elle revient au bâti. Si l'on suppose, par exemple, la plate-forme du côté de Saint-Servan, on fera tourner l'arbre de façon à enrouler la seconde chaîne qui tirera l'appareil vers Saint-Malo, cependant que la première chaîne suivra le bâti en se déroulant; au retour, c'est l'inverse qui se produit.

Aux basses mers, la passe est généralement à sec, et l'on peut ainsi constamment vérifier l'état des rails, des chaînes, des roues, en un mot toute la partie du système placée sous l'eau. Aux grandes marées, pendant la haute mer, l'eau atteint 10 mètres; la plate-forme est à 10m,50 au-dessus des rails.

Quand l'appareil est au repos, il est remisé du côté de Saint-Malo, où il pénètre de toute sa largeur et de toute sa longueur dans le mur du quai; il est donc complètement à l'abri des navires.

La plate-forme peut porter 100 passagers, la traversée dure 90 secondes. Quoique l'appareil soit plus spécialement employé au transport des piétons, rien n'empêcherait de l'utiliser pour le transport des chevaux et des voitures.

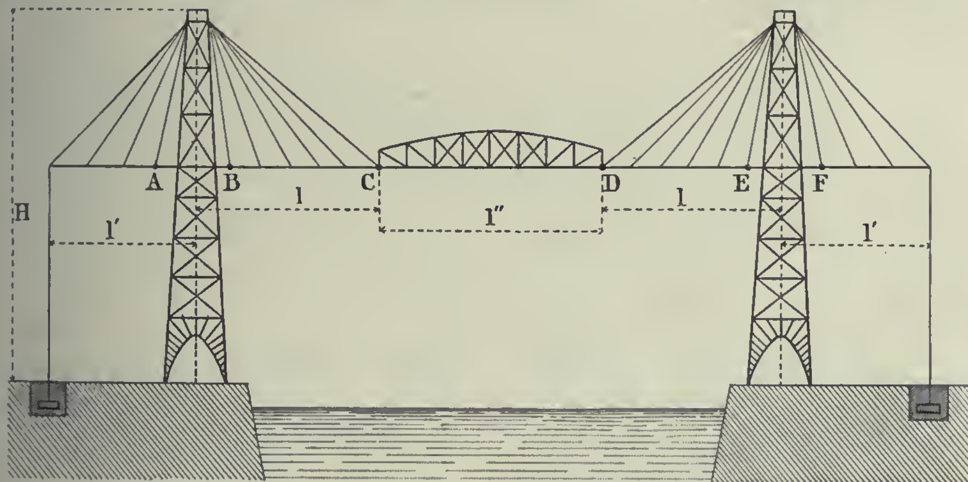


Fig. 3.

Le fonctionnement de cet appareil n'a jamais laissé à désirer; il a toujours été assuré, quels qu'aient été le temps et la vitesse du courant traversé, atteignant parfois cinq à six nœuds. Il est à peine besoin d'ajouter qu'un appareil de ce genre ne trouve son application que dans le cas fort particulier où l'on peut installer des rails sur le fond de la passe dans de bonnes conditions de sécurité et où, cette passe étant découverte aux basses mers, il sera possible de vérifier constamment l'état de la voie.

III. *Les ponts transbordeurs Arnodin, à câbles paraboliques.* — Il faut arriver en 1889 pour voir apparaître, à Bilbao, le premier pont transbordeur, composé d'une nacelle suspendue à un chariot de roulement, système dont l'invention est due au constructeur français Arnodin.

Les ponts transbordeurs permettent, d'une part, de n'apporter aucune gêne à la circulation des navires en n'obligeant ces derniers à aucun signal, aucun arrêt; d'autre part, de n'imposer aux voyageurs aucune montée, aucune descente, aucune fatigue, aucune secousse. Enfin, la marche de ces appareils est indépendante des intempéries de la mer, des courants, des marées, du vent, du brouillard, des glaces.

Les ponts transbordeurs de France ont tous été conçus et construits par l'ingénieur Arnodin; en Amérique, il existe un type spécial, dont il sera dit un mot à la fin de cette étude. Les ponts Arnodin sont caractérisés par l'entière liberté laissée aux divers mouvements, aux diverses réactions qui peuvent se produire dans une telle construction, et par l'amovibilité de leurs organes, permettant l'enlèvement et le remplacement de ces derniers d'une façon rapide, sans interrompre le service du transbordeur. Ils sont de deux types : l'un est le pont transbordeur à câbles paraboliques avec poutre, du système pont suspendu semi-rigide, et le second est le pont à transbordeur à contrepoids et à articulations.

Le pont transbordeur à câbles paraboliques se compose essentiellement de deux pylônes métalliques, un par rive, reposant sur les fondations par des rotules d'acier, et supportant un tablier métallique, non directement, mais par l'intermédiaire de rouleaux assurant la liberté de dilatation à ce tablier; ce tablier est suspendu à des câbles paraboliques et obliques se fixant au faîte des pylônes au moyen d'une pièce dite « goujon », reposant sur un organe appelé « chariot de dilatation », dont la fonction est d'annuler les effets des dilatations; le tablier métallique porte des voies ferrées sur lesquelles roule un chariot dit « cadre de roulement », auquel est suspendue la nacelle au moyen de câbles. Comme il se produit au sommet des pylônes une traction oblique tendant à renverser les pylônes vers l'eau, on fixe aux « goujons » précédemment cités et à l'extrémité du tablier des câbles dits « de retenue », qui vont s'accrocher à des « massifs d'amarrage » en maçonnerie placés à terre. Cet accrochage se fait de la manière la plus simple, au moyen d'ancres en acier et de tirants d'amarrage.

Chaque pylône métallique est constitué par deux fuseaux formés chacun de quatre éléments principaux appelés « arêtiers ». Ces derniers, par groupe de deux, se réunissent à leur pied pour reposer sur les rotules en acier, signalées plus haut, placées sur un pilier de fondation. Il y a donc quatre piliers par pylône.

Le tablier est constitué par deux grandes poutres en forme de **I** appelées poutres porte-rails, parce que leur partie inférieure supporte les rails sur lesquels circule le cadre de roulement : ces poutres sont réunies entre elles, à leur partie supérieure, par des pièces métalliques. Le cadre de roulement est un chariot métallique rigide, pourvu de galets qui courent sur les rails dont il vient d'être question.

Le calcul des dimensions à donner aux massifs d'amarrage est des plus importants. Ces massifs doivent résister aux efforts de soulèvement et de glissement qu'ils sont appelés à supporter sous l'influence des poids propres du tablier et de la nacelle placée dans la position la plus défavorable et chargée au maximum, c'est-à-dire pourvue de la surcharge qui lui est imposée aux épreuves. Pour calculer ces efforts et, de là, déterminer les dimensions des massifs d'amarrage, on utilise des formules dans lesquelles on tient compte de la longueur et du poids des principaux organes, ainsi que des angles formés avec la verticale par les câbles de retenue.

Quant à la nacelle même du transbordeur, elle peut être agencée de différentes façons; mais, le plus habituellement, elle possède une chaussée au milieu pour les voitures et les bestiaux et des trot-

toirs pour piétons de chaque côté de cette chaussée; elle contient, en outre, une cabine pour recevoir les voyageurs en cas de mauvais temps. La chaussée peut être pourvue de rails pour recevoir des tramways.

Le mouvement de va-et-vient de la nacelle est obtenu au moyen d'un câble, dit « funiculaire », placé sur le tablier, et qu'enroule ou déroule un treuil pouvant tourner dans les deux sens; ce treuil est actionné électriquement et commandé par un wattman, placé, soit à terre, soit, plus généralement, dans une cabine élevée sur la nacelle. Quant au moteur, il est habituellement placé à terre.

Enfin, un escalier, et parfois un ascenseur, permettent aux visiteurs de monter sur le pont formé par le tablier, d'où ils peuvent jouir de la vue, en général fort intéressante, offerte d'une hauteur aussi grande sur un port d'une certaine importance.

Les ponts transbordeurs du système qui vient d'être examiné sont, en France, ceux de Rouen, sur la Seine, mis en service en 1897; de Martrou, près de Rochefort, sur la Charente, qui date de 1899 (fig. 1). Le plus ancien pont transbordeur, celui de Bilbao, appartient à ce type et date de 1889. Le pont de Newport-Mon, sur l'Usk, en Angleterre, est le plus grand de cette catégorie; il date de 1906; la grandeur du débouché qu'il franchit est de 198m,56; il réunit la nouvelle et la vieille ville de Newport-Mon.

Voici, d'ailleurs, des chiffres qui permettent de se rendre compte de l'importance de ces ouvrages.

Le pont de Rouen a une longueur totale de tablier de 145m,90, un débouché d'axe en axe des pylônes de 143m,02; la hauteur du tablier au-dessus des plus hautes mers est de 51m,04, la hauteur des pylônes de 66m,35; sa nacelle a comme dimensions : 10m,14 × 13 mètres; enfin, le poids de la nacelle en surcharge d'épreuve est de 101.000 kilogrammes.

Les dimensions du pont de Newport sont les suivantes : longueur totale du tablier, 236 mètres; débouché, 196m,56; hauteur du tablier, au-dessus des plus hautes mers, 54 mètres; hauteur totale des pylônes, 73m,60; dimensions de la nacelle, 10 mètres × 12 mètres. Poids de la nacelle en surcharge d'épreuve : 117.500 kilogrammes.

Quant au pont transbordeur connu sous le nom de « transbordeur de Bizerte », il appartient également au système des transbordeurs à câbles paraboliques; il avait été placé à l'entrée du canal du port de Bizerte, en 1898, où il avait remplacé un ferry-boat. En 1903, on décida de porter à 200 mètres la largeur du chenal, ce qui entraînait en même temps la suppression du transbordeur. On résolut de transporter ce dernier à Brest, pour établir une communication entre les deux rives de la Penfeld, qui sépare les ateliers de l'arsenal, éparpillés de chaque côté; ces ateliers n'étaient réunis que par des ponts de bateaux. Comme la largeur de la Penfeld était, à cet endroit, précisément de 109 mètres, distance qui existe entre les deux pylônes du transbordeur de Bizerte, celui-ci pouvait s'adapter exactement. Le démontage du pont ne demanda que le court délai de trois mois, grâce à la mobilité des pièces. Le montage à Brest fut terminé en 1908, après dix mois de travail et, aux essais, on put constater que le montage et le démontage des pièces n'avaient en rien altéré la stabilité de l'ouvrage.

Le service que rend ce transbordeur est d'autant plus considérable, qu'il permet le passage d'un tramway à courant électrique monophasé, desservant les ateliers et transportant les plus lourdes charges : plaques de blindage, chaudières, canons, etc. Il en résulte une économie de main-d'œuvre considérable sur les transports effectués à l'époque des ponts de bateaux.

IV. *Les ponts transbordeurs à contrepoids et à articulations. Leur mode de construction.* — Le second type de pont transbordeur est le type à contrepoids et à articulations. C'est celui des ports de Nantes et de Marseille. Voici la raison d'être de la création de ce genre de ponts:

Les ponts transbordeurs à câbles paraboliques, malgré leurs nombreux avantages pour franchir les grandes distances, offrent pourtant l'inconvénient de nécessiter l'emploi de câbles de retenue allant s'accrocher à des massifs d'amarrage situés à une distance relativement grande en arrière du pilier. Or, il se présente des cas dans lesquels, soit par suite de l'obligation où l'on se trouverait d'exproprier certains immeubles, soit par suite de toute autre circonstance locale, on éprouve des difficultés insurmontables pour trouver l'emplacement des massifs d'amarrage. Enfin, on se trouve parfois en présence de terrains si glissants, qu'il peut être dangereux d'y placer des massifs sur lesquels s'exerceraient des tractions obliques.

Pour remédier à ces inconvénients, Arnodin a imaginé la solution basée sur le principe suivant :

Etant donné un pylône métallique (fig. 2), si, de chaque côté, on suspend, par des câbles, deux parties de tabliers a, b, c, d; a', b', c', d' égales et de même poids, on a un système en équilibre. Si, maintenant, on suppose que l'on charge la partie a b c d d'un poids P placé à une distance l de l'axe du pylône, il faudra, pour maintenir le système en équilibre, placer en a', à une distance l' du pylône, un poids P', qui dépendra de P, l et l'. Voici comment on peut faire l'application de ce principe à la construction d'un pont transbordeur. Le poids P est, en réalité, le poids du tablier du pont vers l'eau; pour lui faire équilibre, on emploiera le poids P', qui sera constitué par un massif de maçonnerie placé sous le sol, relié verticalement au point a'. Le pylône n'a, d'ailleurs, dans ces conditions, qu'à supporter des efforts de compression verticale. Sur les deux pylônes (fig. 3), les choses se passent de même, et l'on réunit les deux parties de tablier surplombant l'eau, c'est-à-dire placés en « porte à faux », par une travée centrale de longueur l'', affectant une forme parabolique et qui n'est pas autre chose qu'une sorte de petit pont; les diverses parties de l'ouvrage sont réunies entre elles par des articulations en A, B, C, D, E, F.



Fig. 5. — Transbordeur de Nantes (montage d'un des panneaux du tablier).

Pour chaque transbordeur, on fait un choix judicieux et approprié aux conditions locales des longueurs l, l' l''.

La travée centrale a pour but d'établir entre les charges, qui passent du point C au point D, une sorte de transition articulée ne provoquant, dans l'appareil, que des efforts facilement analysables. En effet, il est de toute évidence que, lorsque la nacelle circule sur la poutre BC, il en résulte un abaissement du point C; grâce à la travée intermédiaire et aux articulations de ses points d'appui, cet abaissement peut s'effectuer sans contrariété aucune pour les différents organes.

La travée intermédiaire suit, à son extrémité C, ledit abaissement, qui est à son maximum lorsque la charge est en C : en poursuivant sa course, la charge arrive au milieu de la travée et, alors, l'égalité de niveau et l'égalité de charge s'établissent entre les points C et D.

Continuant sa course, la charge arrive en D; ce point s'abaisse, alors que C se relève, en raison de la tension des câbles. Il convient de remarquer que les abaissements sous la charge, en C et D, sont de peu d'importance. Ils peuvent, du reste, être compensés par une surélévation préalable des points C et D; la hauteur des points C et D peut être réglée, à tout moment jugé convenable, par la simple manœuvre des écrous terminant les câbles.

Les pylônes et le tablier des transbordeurs de ce type, à contrepoids et à articulations, sont semblables à ceux des ponts du premier type et constitués de la même façon; l'attache des câbles se fait de même, au sommet des pylônes, au moyen d'un « goujon » reposant sur un chariot de dilatation. Les câbles verticaux de contrepoids s'accrochent aux massifs d'amarrage et sont fixés, à leur partie



Fig. 6. — Transbordeur de Nantes. (La travée centrale, placée sur trois chalands, va être amenée sous l'emplacement qu'elle doit occuper.)



Fig. 7. — Transbordeur de Nantes. (Essai des appareils de montage destinés à élever la travée centrale.)

supérieure, à l'arrière du tablier. La nacelle et le mouvement de va-et-vient de cette dernière sont semblables à ceux des transbordeurs du premier type.

Le cube de maçonnerie à donner aux massifs d'amarrage est défini par la tension maximum qui peut se produire dans les câbles de contrepoids. Trois éléments interviennent dans le calcul de cette tension : les poids du tablier, de la travée centrale et de la nacelle en surcharge d'épreuve.

Les ponts de Nantes et de Marseille appartiennent à ce type ; le pont de Nantes (fig. 4) a pour dimensions : longueur totale du tablier, $190^m,996$; débouché, $140^m,996$; $l=58^m,188$; $l'=25$ mètres; $l''=34^m,620$. Hauteur du pylône, $75^m,650$. — Dimensions de la nacelle, 10 mètres sur 12 mètres.

Le montage de la partie métallique de ce transbordeur a été commencé le 25 août 1902, et terminé le 20 octobre 1903. Toutes les pièces à monter avaient été préalablement assemblées entre elles dans l'usine de construction, de façon qu'il ne pouvait y avoir ni imprécision, ni fausse manœuvre, ni perte de temps dans le montage.

Le montage de chacun des pylônes fut effectué au moyen d'une grue électrique, système Arnodin, qui a la propriété d'être auto-élévatrice, c'est-à-dire de s'élever au moyen de vis et d'engrenages, au fur et à mesure du montage de l'ouvrage (fig. 5).

Le tablier se compose de panneaux de 8 mètres de longueur moyenne, sauf le panneau placé dans l'axe de chacun des pylônes, qui n'a que $6^m,28$. Ces panneaux furent montés, un par un, au moyen de machines élévatoires dites « chèvres », de palans et de treuils, mus électriquement.

Des dispositions spéciales avaient été prises pour parer à l'éventualité d'un coup de vent soufflant transversalement à l'ouvrage, tant que la travée centrale qui réunit les deux portions du tablier en porte à faux sur l'eau ne serait pas montée; à cet effet, on avait amarré des câbles, d'une part au tablier, d'autre part à des points fixes à terre. Le 2 mars 1903, un ouragan ayant éclaté, l'ouvrage put, grâce à ces dispositions, résister à la tempête.

Le montage de la travée centrale parabolique, qui pèse 46.000 kilogrammes, fut effectué au moyen de chèvres, palans et treuils, mus électriquement, placés à l'extrémité de chacune des portions de tablier; la travée fut amenée sous ces appareils au moyen de trois chalands (fig. 6). On avait eu le soin d'essayer, au préalable, la résistance de chacun des deux groupes d'appareils de montage, en leur faisant soulever à chacun un bateau chargé de sable, d'un poids supérieur à celui qu'ils auraient à supporter lors du montage (fig. 7). La travée fut montée à la vitesse de 12 mètres à l'heure (fig. 8). Aucune interruption dans la navigation ne fut imposée.

Le transbordeur de Marseille a été mis en service le 24 décembre 1905, à l'entrée du Port-Vieux, pour réunir le quai de la Tourette au boulevard du Pharo. Les dimensions de ce pont sont supérieures à celles du pont de Nantes; elles sont les suivantes : longueur totale du tablier, 235 mètres; largeur et débouché d'axe à axe des pylônes, 165 mètres; hauteur du tablier au-dessus des plus hautes mers, $50^m,20$; hauteur totale des pylônes, $84^m,600$; dimensions de la nacelle, 10×12; poids de cette dernière en surcharge d'épreuve, 144.000 kilogrammes.

Le transbordeur de Marseille a un rôle de tout premier ordre, car il crée un trajet direct entre le port de la Joliette et le quartier commerçant et industriel d'Endoume et des Catalans, allégeant ainsi la circulation déjà intense des rues avoisinant la Cannebière.

L'accès à la nacelle de ce transbordeur a lieu au moyen de voies d'accès en ciment armé.

Le montage fut effectué dans les mêmes conditions qu'à Nantes, pour ce qui concerne les pylônes, la travée centrale et les panneaux du tablier surplombant les quais; pour les panneaux des parties du tablier surplombant l'eau, on fit usage de chariots élévateurs, sytème Arnodin, courant sur des câbles aériens.

Le transbordeur de Marseille est muni d'ascenseurs qui permettent d'accéder, sans fatigue, au tablier, d'où la vue de Marseille, de ses ports et de la mer est superbe.

Pour donner une idée de l'utilisation du transbordeur, il suffit de donner la statistique des transports effectués par le pont transbordeur de Marseille dès sa mise en service. — Du 24 décembre 1905 au 31 janvier 1906, le nombre de piétons a été de 196.649, et celui des véhicules de 1.201; quant au nombre d'ascensions, il a été de 12.880.

Quant au régime appliqué aux ponts transbordeurs, il est habituellement celui du péage, et l'on établit des prix suivant la nature de la chose transportée. A Marseille, par exemple, un piéton paye 0 fr. 05; un cheval, un mulet, un bœuf, 0 fr. 10; un lot de marchandises d'un poids de 20 à 100 kilogr. coûte 0 fr. 05; une voiture suspendue ou à ressorts, à quatre roues, servant à transporter les personnes, 0 fr. 25; un automobile pesant moins de 5.000 kilogr., 0 fr. 50, etc.

V. *Les ponts transbordeurs américains.* — Il reste maintenant à dire quelques mots du pont transbordeur, système Gilvray, construit en Amérique, à Duluth. La ville de Duluth est située dans une anse naturelle du lac Supérieur, contre une presqu'île percée d'un canal pour permettre le passage des navires. La partie de la presqu'île placée de l'autre côté du canal est habitée par une population ouvrière importante, qui, pour atteindre Duluth, passait, avant l'installation du transbordeur, par un bac en été, sur la glace en hiver; la traversée en bac était gratuite pour le public, mais c'était un service qui coûtait à la municipalité 45.000 francs par an.

Le transbordeur de Duluth est essentiellement différent des ponts Arnodin; alors que ceux-ci ont pour caractéristique, comme il a été indiqué, l'entière liberté laissée aux diverses réactions, le pont transbordeur, a, au contraire, une structure entièrement rigide. Il se compose d'une ossature métallique de 120 mètres de long, placée à 41 mètres de hauteur et reposant, à demeure, sur des pylônes métalliques. Seul, l'un de ces pylônes est porté à sa base par des chariots de dilatation. De plus, la nacelle et sa suspension forment un tout rigide, roulant par l'intermédiaire de trains de galets sur des rails supportés par le tablier. Comme dans les ponts Arnodin, le mouvement est obtenu à l'aide d'un câble fixé à la partie inférieure d'une des poutres du tablier; dans le cas présent, le moteur est dans la nacelle même. Celle-ci porte de chaque côté une dynamo de 50 chevaux; une seule des deux dynamos suffit à faire fonctionner l'appareil, l'autre sert de secours. La prise de courant se fait par trolley, en contact avec un fil placé le long du tablier; d'ailleurs, pour prévoir toute éventualité, cette prise de courant est double, et il y a deux sources d'électricité distinctes; un puissant treuil à bras, a d'ailleurs été installé pour le cas où l'électricité manquerait.

Depuis sa mise en service, le 10 mars 1905, le fonctionnement de ce transbordeur n'a rien laissé à désirer. — Marcel Hegelbacher.

***tribunal** n. m. — Encycl. *Avocats et avoués devant les tribunaux de commerce.* La loi de finances du 13 juillet 1911 a, par ses articles 96 et 97, consacré, en matière de procédure devant les tribunaux de commerce, des dispositions importantes, caractérisées par l'intention de faciliter aux justiciables l'appel au concours des avocats et des avoués.

Devant les tribunaux de commerce, où est interdit le ministère des avoués, agissant en tant qu'officiers ministériels, la procédure de la comparution des parties est régie par les articles 414 et 421 du Code de procédure civile et par l'article 627 du Code de commerce. De ces textes il résulte : 1° que le plaideur doit comparaître et se défendre en personne, ou bien par l'entremise d'un mandataire quelconque, de son choix; 2° que ce mandataire doit être soit autorisé par le fait de la présence de la partie à l'audience, soit porteur d'un pouvoir écrit et spécial, d'une procuration.



Fig. 8. — Transbordeur de Nantes. (Montage de la travée centrale.)

Les mandataires les plus ordinaires des plaideurs sont, devant un grand nombre de tribunaux de commerce (parmi lesquels celui du département de la Seine), des mandataires et défenseurs attitrés, formés, sous l'agrément et la protection des juridictions consulaires, en compagnies officieuses, sous le nom d'*agréés*. Parfois, à Paris surtout, à côté des agréés, se glissent dans les procès, sous le couvert d'une procuration, des agents d'affaires trop souvent dépourvus de scrupules, des mandataires marrons.

Quant à l'avocat, c'était, jusqu'ici, en fait, notamment à Paris, l'impossibilité presque absolue de plaider devant la juridiction commerciale : à Paris, en effet, d'après les règles séculaires de l'Ordre des avocats, l'acceptation d'un mandat est interdite à l'avocat. Et, par suite, lorsque le client ne pouvait ou ne voulait pas se rendre à l'audience, pour assister l'avocat, il y avait lieu, obligatoirement, à la présence auprès de l'avocat d'un tiers, d'un intermédiaire, c'est-à-dire du fondé de pouvoir de la partie, du mandataire spécial (agréé ou autre): de là des complications, en même temps qu'un accroissement de frais pour le plaideur.

Depuis longtemps, le Barreau réclamait le libre accès des tribunaux de commerce. Il faisait observer, avec une légitime insistance, que l'avocat est le défenseur professionnel par excellence, celui qui présente des garanties de probité d'autant plus sérieuses qu'il est soumis, par l'organisation de son Ordre, à des règles disciplinaires très sévères. Et, peu à peu, le maintien devant la juridiction consulaire de l'exigence, pour l'avocat, d'un pouvoir du client, apparaissait de plus en plus illogique, au fur et à mesure que des lois récentes avaient successivement supprimé une telle exigence devant les autres juridictions d'exception : elle avait été abolie devant les conseils de préfecture, par la loi du 22 juillet 1889 (art. 8); devant les justices de paix, par la loi du 12 juillet 1905 (art. 26); devant les conseils de prud'hommes, par la loi du 28 mars 1907 (art. 26).

L'article 96 de la loi de finances de 1911 est ainsi conçu : « Les avocats régulièrement inscrits à un barreau sont dispensés de présenter une procuration devant les juridictions commerciales. »

Cette dispense de procuration a été étendue aux avoués par l'article 97 de la même loi, dont voici le texte : « Les avoués près le tribunal de première instance sont dispensés de présenter une procuration devant le tribunal de commerce de leur ressort. »

La réforme ainsi réalisée était, devant le Parlement, à l'étude depuis plusieurs années. Le 14 décembre 1899, M. Pourquery de Boisserin était chargé par la commission de réforme judiciaire et de la législation civile de la Chambre des députés de rédiger un rapport favorable. En 1906, lors de la discussion du budget, la chancellerie avait ordonné une enquête auprès des tribunaux de commerce et des premiers présidents de cour d'appel : 167 tribunaux de commerce, contre 44, et 23 premiers présidents, contre 4, s'étaient prononcés pour la réforme.

L'innovation acquise aura un autre résultat que celui que nous avons envisagé : elle va permettre d'assurer devant les tribunaux de commerce l'institution régulière d'un service d'assistance judiciaire. Jusqu'à présent, en effet, l'organisation de l'assistance judiciaire (dont, cependant, la loi du 10 juillet 1901 a, par son article 1er, étendu l'application aux juridictions de tous ordres) était demeurée à l'état de lettre morte devant les tribunaux de commerce, précisément à cause de l'extrême difficulté que les avocats y rencontraient dans l'exercice de leur profession.

Pour l'application de l'article 96, le conseil de l'Ordre des avocats à la cour d'appel de Paris a pris, le 18 juillet 1911, un arrêté fixant les règles auxquelles les avocats doivent se conformer. Signalons quelques-unes des règles établies : 1° au cas de renvoi devant arbitre (procédure qui est de pratique constante au tribunal de commerce), l'avocat doit assister son client devant l'arbitre ; le concours de l'avocat, acquis à l'instance, doit s'étendre à toutes les phases de l'instruction du procès, et l'avocat, étant seul à représenter son client, ne peut l'abandonner à lui-même pour une discussion, souvent décisive, devant l'arbitre; 2° au contraire, former un pourvoi ou une opposition, interjeter un appel constituent des actes qui ne rentrent pas dans l'exercice régulier du ministère de l'avocat; d'ailleurs, l'audience une fois terminée, la nécessité à laquelle le législateur a voulu pourvoir cesse d'exister. — Louis André.

***Troost** (Louis-Joseph), né à Paris le 17 octobre 1825. — Il est mort dans cette ville le 30 septembre 1911. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences en 1884, en remplacement de Wurtz, et conserva sa chaire à la Sorbonne jusqu'en novembre 1900; ce fut Moissan qui lui succéda. Jusqu'à sa mort, il fit partie de la commission de métrologie usuelle (annexe du Bureau des poids et mesures) ; il était aussi membre de la commission permanente de la circulation monétaire et président de la commission des inventions intéressant les armées de terre et de mer. Outre les travaux cités dans sa biographie au tome VII du « Nouveau Larousse illustré », on lui doit encore, en collaboration avec Hautefeuille, de belles recherches sur la transformation allotropique du phosphore. Ses derniers travaux sont relatifs aux origines de l'argon et de l'hélion. Son *Traité élémentaire de chimie*, ouvrage classique, édité en 1865, a eu quinze éditions. Parmi les mémoires qu'il a publiés, il convient surtout de citer le mémoire *Sur les transformations allotropiques et isomériques*, inséré au « Recueil des savants étrangers ».

L.-J. Troost. (Phot. P. Petit.)

Unsan, important district minier de la Corée septentrionale, dont la vallée de la rivière d'An-Djou occupe le centre. Il est desservi par la voie ferrée que les Japonais, maîtres du pays, ont construite de Séoul jusqu'à Oui-Djou, à l'embouchure du Yalou, et représente, dans son état présent d'exploitation, un des plus hardis modèles de mise en valeur que les Américains aient essayés dans l'ancien empire du Matin Calme. C'est en 1895 que le gouvernement coréen accorda à un spéculateur américain, Hunt, la concession des gisements d'or de toute la région d'Unsan, sans qu'on pût préjuger, en l'absence de prospections précises, de la valeur vraie du district, la répartition du minerai étant des plus inégales et de vastes terrains dépourvus de filons alternant avec des poches d'une extraordinaire richesse. Aussi les compagnies qui furent constituées décidèrent-elles d'entreprendre l'exploitation par petites usines assez largement dispersées et dont une des premières fut installée à Chatabalbie, où paraissaient se trouver les filons les plus riches du district. Mais elle ne donna que des résultats médiocres, et fut rapidement épuisée, bien qu'on eût essayé de l'alimenter non seulement avec les minerais mis à jour aux environs, mais aussi avec le minerai librement exploité par les Coréens. Au contraire, les usines de Taracol et de Taboure, dont on attendait moins, ont fourni des rendements remarquables et sont aujourd'hui, avec celle de May-Bong, les plus actives de tout le district. En 1901, la mise en valeur a été rendue plus active par la fusion en un seul organisme des quatre compagnies qui se partageaient les filons, et les mines de Taracol et de Taboure en sont venues à traiter chacune près de 500 tonnes de minerai par jour. Un personnel indigène de plus de 5.000 ouvriers est employé en permanence à l'extraction, et dirigé par un très petit nombre d'ingénieurs et de contremaîtres américains. Des forges, des ateliers de réparation pour le matériel, un hôpital pour les Coréens ont été créés aux environs de Taracol. L'avenir du district se présente sous les plus heureux auspices. Il n'y a guère à redouter pour l'exploitation que le manque d'eau. L'usine génératrice qui fournit l'éclairage et la force aux usines de Taracol est actionnée par l'eau de la rivière An-Djou ; mais, pendant les étés très secs, il faut avoir recours à des machines à vapeur chauffées au bois. — G. T.

***valeur** n. f. Philos. Ce qui vaut en général, et, particulièrement, ce qui est désirable, souhaitable pour la volonté ; aptitude à provoquer le désir : *Les* VALEURS *constituent la catégorie de l'estimation.*

— Encycl. Cette estimation consiste dans le rapport — rapport immédiatement perçu, ou fruit d'une réflexion du sujet — à un objet, à un désir, à une fin. Est valeur ce qui est propre à satisfaire la volonté. Est valeur ce qui apparaît, à un degré quelconque, comme désirable à une volonté réfléchie, à cause de son utilité.

Pour qu'il y ait valeur, il faut qu'il y ait volonté agissant dans un but donné ; il faut qu'il y ait désir et besoin. Au point de vue psychologique, il n'y a pas de valeur en soi; toute valeur est subjective, relative : elle suppose un sujet capable de sentiment et de volonté. Ce qui, seul, est indépendant du sujet, c'est le fondement, le principe de la valeur, principe qui est la condition de l'évaluation, de l'estimation. Outre les valeurs individuelles et subjectives, il y a des valeurs générales et objectives, c'est-à-dire des valeurs reconnues comme telles par tous les êtres organisés de la même façon. Distinguons, en outre, les valeurs vraies des valeurs fictives, les premières résultant d'impulsions irréfléchies et trompeuses, les autres correspondant à un objet reconnu, au préalable, comme but légitime de la volonté. Ce qui peut créer des valeurs et qui devient par là même valeur, prend le nom de *valeur indirecte* ou *médiate*. Les sentiments de valeur sont les sentiments qui se rapportent à l'estimation ou qui établissent des valeurs. Les jugements de valeur posent (ou reconnaissent comme telles) les valeurs. Enfin, suivant leur qualité, on distingue des valeurs théoriques (logiques), pratiques, économiques, morales, esthétiques.

Pour Aristote, ainsi que pour les stoïciens, c'est le besoin qui crée la valeur. Kant dit que tous les objets du désir n'ont qu'une valeur conditionnée et relative ; car, « si toutes les inclinations et les besoins qui s'y rapportent n'existaient pas, leur objet serait sans valeur ». Les êtres raisonnables, les personnes, qui doivent être traitées comme des fins, non comme des moyens, ont une valeur absolue. « L'expérience prouve, dit Harald Höffding, que, pour différents individus et pour le même individu, à des moments différents, différentes valeurs deviennent valables. Si les diverses valeurs doivent être comparées les unes avec les autres — et toute estimation consciente repose sur une telle comparaison — il faut admettre une valeur fondamentale qui sert à établir la série, la table des diverses valeurs. »

— *Transvaluation des valeurs* (Umwertung der Werte). Cette valeur fondamentale, règle des autres valeurs, reçoit dans la morale classique le nom d'*Idéal* (Dieu, le Bien, le Vrai); dans ses ouvrages, Nietzsche substitue à cette valeur fondamentale l'Homme lui-même (et son « Idéal », le Surhomme) avec la Volonté de Puissance qui l'anime et la Terre qui le supporte; immédiatement, les valeurs secondaires de l'éthique (Charité, Justice, etc.) font place à des valeurs secondaires issues de la Volonté de Puissance (Insensibilité, Cruauté, etc.). Le Ciel moral disparaît, car l'homme accepte, veut la Terre. Cette substitution d'idéals, Nietzsche l'appelle « transvaluation des valeurs ». — E. Pontdière.

végétaline n. f. Marque commerciale particulière, désignant une substance grasse tirée de la noix de coco et employée comme succédané du beurre dans les préparations culinaires.

— Encycl. La végétaline se présente sous l'aspect d'une masse blanche, consistante, dure au toucher, douée d'une saveur agréable, qui rappelle celle de la noisette. On la retire de l'huile de coprah fournie par la noix de coco et que l'on a débarrassée de ses éthers volatils et de ses acides gras. Elle est utilisée en cuisine parce qu'elle est nutritive, très digestive et qu'elle ne rancit jamais.

C'est à Marseille, principalement que l'on prépare la végétaline, car notre grand port méditerranéen importe des quantités considérables de coprah.

volailleur (*ll* mll. — de *volaille*) n. et adj. m. Marchand qui parcourt les campagnes pour acheter les volailles aux fermiers, soit pour son propre compte, soit pour le compte des revendeurs. (Si les volailleurs payent aux fermiers pour chaque tête de volaille quelques centimes de moins qu'au marché, les producteurs trouvent encore leur compte à traiter ainsi, puisqu'ils n'ont la peine ni d'emballer, ni de transporter leur marchandise.) Syn. de VOLAILLER.

Yiffren (djebel), petit système montagneux de la Tripolitaine, au S.-O. de Tripoli et par 32° environ de latitude nord. Il a été parcouru et décrit en dernier lieu par le voyageur français de Mathuisieulx, et constitue une des régions intérieures les plus intéressantes de la Tripolitaine. D'une altitude moyenne de 800 à 900 mètres, il se développe à l'ouest de la route caravane qui relie Tripoli au Fezzan en passant par Gharian; ses calcaires et ses grés sont coupés par de sinueuses vallées, au versant desquelles s'élèvent un certain nombre de grands villages berbères, perdus au milieu des champs d'orge et de palmeraies clairsemées. Les principaux sont : Kikela, dont le petit fortin commande à trois bourgades qui descendent vers la profonde coupure séparant le djebel Ghariana du djebel Yiffren, Sadi, Gasfat, Ourfia, et surtout Kasz Yiffren, où résidait autrefois un moutessarif turc, et où se trouvent un petit fort ainsi qu'une station télégraphique. Les ruines romaines abondent dans tout le massif de l'Yiffren, de même que dans le Ghariana, tout voisin, témoignant d'une très antique occupation et d'une prospérité dont la situation présente n'est que l'ombre. De même, des habitations berbères abandonnées ne sont pas rares. Visiblement, la population sédentaire elle-même s'écarte de la montagne et gagne le plus possible les villes de la côte, qui ont vu le nombre de leurs habitants assez sensiblement augmenter depuis un demi-siècle. Ce qui reste de la population de l'Yiffren est composé de Berbères partiellement nomades, vivant dans une misère et une saleté repoussantes. Ils sont musulmans fanatiques, affiliés au senoussisme, et les haines de famille y sévissent de terrible façon. Ici, comme en Corse, les vendettas se poursuivent pendant plusieurs générations, et déciment les familles. — G. Treffel.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. Groslet.



Le mois de Décembre était consacré à Vesta, l'*Hestia* des Grecs, fille de Cronos et de Rhéa, la personnification du foyer domestique ou public, où le feu brûle nuit et jour. Elle protégeait la maison et la cité. On la représentait sous les traits d'une femme vêtue, d'un aspect sévère, tenant un sceptre ou, le plus souvent, une lampe allumée. Son culte était un des principaux de Rome.

N° 58. — Décembre 1911

***Académie des inscriptions et belles-lettres.** — Le *Nouveau Larousse illustré* (t. Ier, p. 35) a retracé les vicissitudes de cette assemblée; mais, comme pour l'Académie française et l'Académie des sciences, il nous a paru intéressant de compléter ces renseignements par la liste des successeurs des quatre savants humanistes qui constituèrent à l'origine la Petite Académie, puis par un tableau (complété jusqu'à nos jours) de l'Académie des inscriptions, depuis sa reconstitution en 1803 comme troisième classe de l'Institut.

Louis XIV, plus qu'aucun de nos rois, fut, on le sait, préoccupé de sa propre gloire et de l'éclat de son règne. Il fit ériger des monuments, graver des médailles, et, voulant que les inscriptions et devises gravées sur ces monuments ajoutassent encore à la beauté des œuvres, il réunit, sur le conseil de Colbert, quatre érudits et gens de goût, choisis parmi les membres de l'Académie française, pour rédiger ces inscriptions et devises.

Ces quatre savants (Chapelain, Charpentier, l'abbé de Bourzeis et l'abbé Cassagne) furent appelés à éclairer de leurs lumières des sujets bien indignes d'eux et qui les éloignaient extraordinairement de leur docte tâche; mais il serait injuste, cependant, de dénier toute activité studieuse à la *Petite Académie*, qui entreprit la rédaction de divers ouvrages remarquables et devint une sorte de tribunal à l'assentiment duquel le roi faisait soumettre toutes les œuvres d'art.

Elle conserva d'abord son prestige sous Louvois, qui lui adjoignit deux membres nouveaux, Racine et Boileau; mais, lorsque la vieillesse et la dévotion eurent calmé chez le roi le goût des plaisirs et des fêtes, l'Académie des médailles, comme on l'appelait alors, devint indifférente au ministre, puisqu'elle était indifférente au roi lui-même. Pontchartrain, persuadé que la Compagnie pouvait rendre des services d'un ordre élevé, sans cesser la rédaction de l'*Histoire métallique* qu'elle avait si intelligemment entreprise, la releva, la compléta (elle avait, en effet, à cette époque, perdu plusieurs de ses membres : Rainssant et Quinault, notamment). Peu à peu, elle se trouva formée uniquement de savants passionnés pour l'histoire, l'archéologie, les lettres anciennes, et qui allaient non plus se borner à composer des devises, établir des médailles, décrire les hauts faits de Louis XIV, mais contribuer utilement à l'agrandissement des connaissances historiques.

L'abbé Bignon, neveu de Pontchartrain et bibliothécaire du roi, directeur de l'Académie des inscriptions et médailles, proposa un plan complet de réorganisation qui obtint l'assentiment du roi, après avoir été tenu secret, dans la crainte d'éveiller les susceptibilités de l'Académie française. Le 16 juillet 1701, parut le nouveau règlement, qui s'inspirait largement du règlement adopté pour l'Académie des sciences deux années auparavant. Désormais, l'Académie des inscriptions et médailles allait compter 40 membres (10 honoraires, 10 pensionnaires, 10 associés et 10 élèves) et recevoir des attributions plus étendues. Le règlement prescrivait en particulier :

> Outre les ouvrages auxquels toute l'Académie pourra travailler en commun, chacun des académiciens choisira quelque objet particulier de ses études, et, par le compte qu'il en rendra dans les assemblées, il tentera d'enrichir de ses lumières tous ceux qui composent l'Académie et de profiter de leurs remarques. L'Académie s'appliquera à faire des médailles sur les principaux événements de l'histoire de France; elle travaillera à l'explication de toutes les médailles, médaillons, pierres et autres raretés antiques et modernes, du cabinet de Sa Majesté, comme aussi à la description de toutes les antiquités et monuments de la France.
>
> . . . .
>
> Elle veillera à tout ce qui peut contribuer à la perfection des inscriptions et légendes, des dessins de monuments et décorations sur lesquels elle aura à statuer; comme aussi à la description de tous ces ouvrages faits ou à faire et à l'explication historique des sujets par rapport auxquels ils auront été faits; et, comme la connaissance de l'antiquité grecque et latine et des auteurs de ces deux langues est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux, les académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espèce d'érudition, comme un des objets les plus dignes de leur application.

Le 19 juillet 1701, l'Académie royale des inscriptions et médailles, au complet, commençait ses travaux. Elle comptait alors parmi ses membres des érudits remarquables, tels que Mabillon (nommé dans la classe des honoraires en raison de sa qualité de religieux), Fontenelle, Rollin, Vaillant, l'abbé de Vertot, etc.

En 1716, un édit lui donne son titre d'*Académie des inscriptions et belles-lettres*, et les Mémoires, publiés à partir de ce moment, témoignent, par la variété des questions historiques et archéologiques étudiées, des laborieux efforts, du travail intense accompli par ses membres dans le domaine de l'érudition.

Malgré la tourmente révolutionnaire, les séances continuèrent jusqu'au 2 août 1793; mais alors, les Académies furent supprimées par la Convention.

LISTE DES ACADÉMICIENS

depuis 1663 jusqu'en 1793.

(Nous avons négligé volontairement les membres libres et correspondants régnicoles et étrangers.)

1663-1674 Jean Chapelain.
1663-1672 l'abbé Amable de Bourzeis.
1663-1702 François Charpentier.
1663-1671 l'abbé Jacques de Cassagnes.
1673-1712 l'abbé Paul Tallemant.
1674-1688 Philippe Quinault.
1679-1682 Charles Perrault.
1683-1695 André Félibien.
1683-1699 Jean Racine.
1683-1711 Nicolas Boileau Despréaux.
1683-1689 Pierre Rainssant.
1684-1694 La Chapelle.
1691-1714 Jacques de Tourreil.
1691-1720 Eusèbe Renaudot.
1694-1729 Simon de La Loubère.
1695-1722 André Dacier.
1699-1765 Étienne Pavillon.

Établissement de 1701.

(Nous avons fait suivre chaque nom d'académicien de l'une des abréviations suivantes : *hon.* [honoraire], *ass.* [associé], *pens.* [pensionnaire], *lib.* [libre], pour indiquer en quelle qualité le savant faisait partie de la Compagnie. Lorsque l'académicien est passé d'une classe à une autre, le fait est indiqué par une double abréviation. L'astérisque devant un nom indique que celui-ci figurait déjà dans l'ancienne Académie.)

1701-1743 l'abbé Jean-Paul Bignon (hon.).
1701-1733 Jean-François-de-Paule Lefèvre de Caumartin (hon.).
1701-1749 le cardinal Armand-Gaston-Maximilien de Rohan (hon.).
1701-1714 Fabio Brulart de Sillery (hon.).
1701-1709 le P. François de La Chaise (hon.).
1701-1723 Jacques-Louis de Beringhen (hon.).
1701-1707 dom Jean Mabillon (hon.).
1701-1704 Louis-Marie-Victor de Roche-Baron, duc d'Aumont (hon.).
1701-1721 Nicolas-Joseph Foucault (hon.).
1701-1725 Michel Le Pelletier de Souzy (hon.).
1701-1712 Marc-Antoine Oudinet (ass.).
1701-1757 Bernard Le Bovier de Fontenelle (ass.).
1701-1741 Charles Rollin (ass.).
1701-1736 Honoré de Quiqueran de Beaujeu (ass.).
1701-1728 l'abbé Jean-Baptiste Couture (ass.).
1701-1706 l'abbé Jean-Foy Vaillant (ass.) [pens.].
1701-1715 l'abbé Jean-Marie de La Marque de Tilladet (ass.) [pens.].
1701-1705 Julien Pouchard (ass.).
1701-1735 René Aubert, abbé de Vertot (ass.) [pens.].
1701-1709 Thomas Corneille (ass.).
1701-1702 *François Charpentier (pens.).
1701-1712 *l'abbé Paul Tallemant (pens.).
1701-1711 *Nicolas Boileau Despréaux (pens.).
1701-1714 *Jacques de Tourreil (pens.).
1701-1720 *Eusèbe Renaudot (pens.).
1701-1729 *Simon de La Loubère (pens.).
1701-1717 François Bourdelin (pens.).
1701-1722 *André Dacier (pens.).
1701-1765 *Étienne Pavillon (pens.).
1701-1717 l'abbé François Boutard (pens.).
1701-1733 Jean-François Félibien (pens.).
1702-1724 Louis Boivin l'aîné (ass.).
1704-1709 Chrétien-François de Lamoignon (hon.).
1705-1719 Jean-François Simon (pens.).
1705-1737 Philibert-Bernard Moreau de Mautour (pens.).
1705-1728 l'abbé Claude-François Fraguier (pens.).
1705-1722 Charles-César Baudelot de Dairval (pens.).
1705-1726 Boivin le cadet, dit de Villeneuve (lib.).
1705-1748 Antoine Danchet (lib.).
1706-1753 Claude Gros de Boze (ass.).
1706-1722 l'abbé Guillaume Massieu (ass.) (pens.).
1706-1712 Jean Prévost (ass.); *exclu*.
1706-1728 Jacques Lequin de La Neufville (ass.).
1706-1715 Antoine Galland (ass.) (pens.); avait été admis dès 1701.
1708-1718 Camille Le Tellier, abbé de Louvois (hon.).
1709-1725 Jérôme Bignon (hon.).
1709-1719 le P. Michel Le Tellier (hon.).
1710-1720 Nicolas Henrion (ass.).
1710-1737 l'abbé Antoine Anselme (lib.).
1711-1746 l'abbé Nicolas-Hubert Mongault (ass.).

1711-1747 Charles-Valois de La Mare (pens.).
1711-1747 Jean-Pierre Burette (lib.).
1712-1740 l'abbé Augustin Nadal (ass.).
1712-1750 Nicolas Boindin (lib.).
1713-1717 Michel Pinart (ass.).
1713-1722 Henri Morin (ass.) [pens.]; *démissionnaire.*
1713-1716 Adolphe Kuster (ass.).
1714-1729 l'abbé Jean-Baptiste Thiaudière de Boissy (lib.).
1714-1742 Charles-Henri Maslon de Bercy (hon.).
1714-1741 l'abbé François Sevin (pens.).
1714-1756 Elie Blanchard (lib.).
1715-1745 Etienne Fourmont (pens.).
1715-1747 Jean-Pierre des Ours de Mandajors (ass.).
1715-1766 Jacques Hardion (pens.).
1716-1733 Louis-Antoine, duc d'Antin (ass.) [hon.].
1718-1744 Nicolas Mahudel (ass.); *démissionnaire.*
1716-1741 l'abbé Antoine Banier (lib.).
1716-1759 l'abbé Louis-François de Fontenu (lib.).
1716-1749 Nicolas Fréret (ass.) [pens.].
1716-1761 l'abbé Claude Sallier (pens.).
1716-1716 Pierre-Paul Lormande (ass.); *démissionnaire.*
1716-1730 J.-B.-Henri de Trousset de Valincourt (ass.); *démissionnaire.*
1716-1744 l'abbé Nicolas Gedoyn (ass.).
1716-1762 Camille Falconet (ass.) [pens.].
1716-1727 Charles de Riencourt (ass.); *exclu.*
1717-1741 le cardinal Melchior de Polignac (hon.).
1719-1741 dom Bernard de Montfaucon (hon.).
1719-1740 Antoine Lancelot (pens.).
1719-1763 Louis Racine (ass.) [pens.].
1721-1743 Guillaume de La Boissière de Chambors (ass.).
1722-1727 Louis-Jean Lévesque de Pouilly (ass.); *démiss.*
1722-1779 Etienne Laureault de Foncemagne (ass.).
1722-1754 Claude-François Secousse (ass.) [pens.].
1723-1723 le cardinal Dubois (hon.).
1723-1743 le cardinal Fleury (hon.).
1724-1746 l'abbé Michel Fourmont (lib.).
1724-1781 J.-B. de Lacurne de Sainte-Palaye (ass.) [pens.].
1725-1781 Jean-Fréd. Phelippeaux de Maurepas (hon.).
1726-1737 le maréchal d'Estrées (hon.).
1726-1732 l'évêque Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin (hon.).
1726-1748 l'abbé Jean-Baptiste Souchay (ass.).
1727-1770 Pierre-Nicolas Bonamy (ass.) [pens.].
1727-1738 Louis-François-Joseph de La Barre (lib.).
1727-1769 l'abbé René Vatry (ass.) [pens.].
1728-1782 l'abbé Etienne de Canaye (lib.).
1728-1730 J.-P. de Bourchenu de La Valbonnays (lib.).
1729-1773 Louis de Jouard de La Nauze (pens.).
1729-1733 François Paris (ass.); *exclu.*
1732-1776 P.-H. de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan (hon.).
1733-1744 l'abbé Charles d'Orléans de Rothelin (hon.).
1733-1757 René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson (hon.).
1733-1768 Jacques-Bernard Durey de Noinville (lib.).
1733-1761 l'abbé Jean-François Du Resnel (ass.).
1735-1752 l'abbé François Geynoz (lib.).
1736-1788 Guillaume, marquis de Nicolaï (ass.).
1736-1745 J. de Soytres, marquis de Caumont (hon.).
1736-1761 le président François-Xavier Bon (lib.).
1738-1759 Anicet Mélot (ass.).
1739-1772 Charles Duclos (lib.).
1740-1760 l'abbé Jean Lebeuf (ass.) [pens.].
1742-1755 l'évêque Jean-François Boyer (hon.).
1742-1743 Jérôme Bignon (hon.).
1742-1772 Jean-Philippe-René de La Bléterie (pens.).
1742-1749 Ch.-Ph. de Monthenault d'Egly (lib.).
1742-1765 comte de Caylus (hon.).
1743-1751 Michel-Etienne Turgot (hon.).
1743-1759 Chrétien-Guillaume de Lamoignon (hon.).
1743-1756 l'abbé H.-Ch. Arnauld de Pomponne (hon.).
1743-1762 Pierre-Alexandre Levêque de La Ravalière (ass.) [pens.].
1714-1771 l'abbé Augustin Belley (pens.).
1744-1793 duc de Nivernais (hon.).
1744-1753 l'abbé Jean-Baptiste-Pascal Fénel (lib.).
1746-1771 Joseph-Balthasar Gibert (pens.).
1746-1763 Jean-Pierre de Bougainville (ass.).
1747-1767 Jean-Pierre Tercier (ass.) [pens.].
1747-1793 Jean-Jacques Barthélemy (ass.) [pens.].
1748-1778 Charles Lebeau (ass.) [pens.].
1748-1748 Jean Oter (ass.).
1749-1775 Jean-Augustin Capperonier (lib.) [pens.].
1749-1767 Léon Ménard (ass.).
1749-1787 Marc-Antoine-René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy (ass.) [hon.].
1749-? Auguste-Louis Bertin de Blagny (ass.).
1751-1772 Armand-Jérôme Bignon (hon.).
1752-1791 Cl.-G. Bourdon de Sigrais (ass.) [pens.]
1753-1793 Joseph de Guignes (lib.) [pens.].
1753-1778 l'abbé Paul Foucher (lib.) [pens.].
1751-1780 Charles Le Batteux (pens.).
1754-1782 Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (pens.).
1755-1770 le président Ch.-J.-Fr. Hénault (hon.).
1756-1785 Jean Lévesque de Burigny (ass.) [pens.].
1758-1793 Louis Dupuy (pens.).
1757-1777 Louis Phelippeaux, comte de Saint-Florentin, duc de La Vrillière (hon.).
1759-1793 Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (hon.).
1759-1766 Jean-Louis Lebeau (ass.).
1759-1793 L.-G.-O. Feudrix de Bréquigny (lib.).
1759-1792 Michel-Paul de Chabanon (pens.).
1761-1793 Gabriel-Henri Gaillard (ass.).
1761-1771 l'abbé Etienne Mignot (ass.).
1761-1793 l'abbé Jean-Jacques Garnier (ass.).
1762-1787 François Béjot (ass.).
1762-1784 l'abbé François Arnauld (ass.).
1763-1793 Abraham-Hyacinthe Anquetil du Perron (lib.).
1764-1793 Cl.-Ch.-Fr. de L'Averdy (hon.).
1765-1789 Louis-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson (hon.).
1768-1793 Hubert-Pascal Ameilhon (lib.).
1768-1793 Mathieu-Antoine Bouchaud (lib.).
1767-1793 Gauthier de Sibert (ass.).
1787-1787 Guillaume de Rochefort (ass.) [pens.].
1768-1793 Jean-Simon Levesque de Pouilly (lib.).
1770-1793 Julien-David Leroy (ass.) [pens.].
1770-1793 François-Joseph-Gabriel de Laporte du Theil (ass.) [pens.].
1771-1793 Fr.-Joachim-Pierre, cardinal de Bernis (hon.).
1771-1793 Louis Desormeaux (lib.).
1771-1772 Charles-Marie Fevret de Fontette (lib.).
1772-1793 J.-B.-Gasp. d'Ansse de Villoison (ass.) [pens.].
1772-1793 Bon-Joseph Dacier (ass.).
1772-1793 Henri-Léonard-J.-B. Bertin (hon.).
1772-1793 Gaspard Leblond (ass.).
1773-1793 Jean Dusaulx (ass.).
1775-1780 Paul-Gédéon Joly de Maizeroy (ass.).
1776-1781 Anne-Robert-Jacques Turgot (hon.).
1777-1793 Amelot (hon.).
1778-1793 Pierre-Henri Larcher (ass.).
1778-1793 l'abbé Antoine Guénée (ass.).
1780-1793 Marie-Gabriel-Auguste Florent, comte de Choiseul-Gouffier (ass.).
1780-1793 Louis-Félix Guinement de Kéralio (lib.).
1780-1789 l'abbé Gabriel Brottier (ass.).
1781-1792 Athanase Auger (ass.).
1781-1784 Jérôme-Frédéric Bignon (hon.).
1782-1793 Charles-Just, maréchal de Beauvau (hon.).
1783-1793 Jean-François de Vauvilliers (ass.).
1784-1793 Louis-Aug. Le Tonnelier de Breteuil (hon.).
1785-1793 Paul-Joseph Barthez (ass.).
1785-1793 David Houard (ass.).
1785-1793 Pierre-Michel Hennin (ass.).
1785-1793 dom François Clément (ass.).
1785-1793 Claude-Emmanuel-Joseph-Pierre, marquis de Pastoret (ass.).
1785-1793 dom Germain Poirier (ass.).
1785-1793 Antoine-Isaac Silvestre de Sacy (ass.).
1785-1793 l'évêque d'Agde, J.-F. Rouvroy de Sandricourt de Saint-Simon (lib.).
1785-1793 Antoine Mongez (ass.).
1786-1793 Jean-Sylvain Bailly (ass.).
1787-1793 le cardinal Etienne-Charles de Loménie de Brienne (hon.).
1787-1793 Jacques-Nicolas Belin de Balu (ass.).
1788-1793 Charles-François Dupuis (ass.).
1789-1793 Pierre-Charles Laurent de Villedeuil (hon.).
1789-1793 Pierre-Charles Levesque (ass.).
1791-1793 Pascal-François-Joseph Gossellin (ass.).

SECRÉTAIRES PERPÉTUELS

1701 l'abbé Paul Tallemant.
1706 Claude Gros de Boze.
1743 Nicolas Fréret.
1749 Jean-Pierre de Bougainville.
1755 Charles Lebeau.
1773 Louis Dupuy.
1782 Bon-Joseph Dacier.

Lorsque fut fondé l'Institut (lois du 3 brumaire an IV [25 octobre 1795] et 15 germinal an IV [4 avril 1796]), l'Académie des inscriptions et belles-lettres ne fut pas rétablie; c'est seulement en 1803 (arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI [23 janvier 1803]) que ses membres dispersés furent ralliés pour constituer la troisième classe de l'Institut, qui prit le nom de *Classe d'histoire et de littérature anciennes.* Quelques académiciens s'étaient, depuis 1789, mêlés au mouvement politique; mais les autres (ce fut le plus grand nombre), abdiquant toute prétention aux honneurs populaires et d'ailleurs fidèlement attachés à un régime dont ils tenaient toutes leurs prérogatives, avaient cherché le calme et la sécurité dans une retraite prudente, qui, pour beaucoup, fut des plus studieuses. C'est ainsi, par exemple, que Silvestre de Sacy acheva son livre *Sur les antiquités de la Perse*, que d'Ansse de Villoison se livra, dans la bibliothèque d'Orléans, alors déserte, à de savantes études, etc. Quelques académiciens, demeurés à Paris, ne furent point inquiétés, malgré leur hostilité contre le régime révolutionnaire et malgré la loi des suspects. Quatre seulement périrent sur l'échafaud; mais leur condamnation résulte de leur participation aux affaires publiques, non de leur titre d'académiciens : Bailly, qui fut maire de Paris (1793); Lefèvre d'Ormesson (1789), qui avait fait partie de la Commission des monuments publics; l'évêque d'Agde, de Sandricourt de Saint-Simon, qui fut exécuté la veille du 9-Thermidor; enfin, le président Lamoignon de Malesherbes, qui fut mis en jugement et condamné pour avoir défendu Louis XVI.

Le tableau ci-contre (page 273) donne la liste des académiciens, avec l'indication des titulaires successifs de chaque fauteuil, depuis 1803. (Nous avons mis en italiques les noms des académiciens qui appartinrent à l'ancienne assemblée.)

Le gouvernement de la Restauration rendit à la Compagnie sa dénomination ancienne d'Académie des inscriptions et belles-lettres et institua dix fauteuils d'académiciens libres. — PIERRE JEANNET.

***Adieux de Fontainebleau** (LES). V. FONTAINEBLEAU, p. 287.

Art (L'), par Auguste Rodin. *Entretiens réunis par Paul Gsell* (Paris, 1911, in-8°). — Il est toujours profitable de connaître les opinions d'un grand artiste sur l'art. Elles permettent de mieux comprendre et d'apprécier son œuvre, et un mot suffit souvent à en éclairer telle partie qui nous semblait obscure. Gœthe avait Eckermann pour recueillir ses moindres conversations; Rodin a rencontré Paul Gsell pour réunir ses entretiens sur l'art.

Quelle bonhomie souriante, quelle raison, quelle haute conscience d'artiste dans ces entretiens du Maître! Les lire, c'est avoir en résumé les plus fines, les plus judicieuses observations sur l'art en général. Paul Gsell ne s'est pas borné à recueillir ce qu'il entendait, tel un bon sténographe. On sent qu'il a parfois forcé le laconisme souriant de Rodin, feignant de l'embarrasser de ses questions, ou bien de le prendre en contradiction avec lui-même, afin de l'obliger, presque malgré lui, à sortir de son silence pour développer et affirmer sa pensée.

Dans un temps où l'art tient trop peu de place, de l'aveu même de Rodin, qui cependant n'est pas un pessimiste, mais qui constate que notre époque est celle des ingénieurs et des usiniers, ces entretiens échangés en plein air, sous les grands arbres de Meudon, au milieu des marbres que la verdure fait si bien valoir, rappellent cet âge d'or des arts, où les maîtres conversaient librement avec leurs disciples.

L'art, dit Rodin, c'est la contemplation, « c'est la joie de l'intelligence qui voit clair dans l'univers et qui le recrée en l'illuminant de conscience ». Malheureusement, l'humanité ne veut plus rêver ni penser aujourd'hui : elle veut jouir, elle est bestiale; c'est pourquoi l'art préoccupe si peu les hommes de notre temps.

Autrefois, le moindre objet était beau, l'art remplissait la vieille France, et chaque objet de bourgeois et même de paysan était aimable à voir.



Saint Jean-Baptiste prêchant, par Rodin.
(Musée du Luxembourg.)

Chaque artisan mettait le reflet de son cœur sur les objets qu'il façonnait, l'art était « le sourire de l'âme humaine sur la maison et sur le mobilier ». Aujourd'hui, l'art est mort, et les artistes font l'effet de fossiles, dit Rodin. Cependant, ne suffit-il pas qu'il existe des artistes tels que lui pour réfuter cette boutade pessimiste et prouver que l'art est bien vivant?

L'art de Rodin, c'est essentiellement la vie dans ses manifestations aussi harmonieuses qu'innombrables. Pour me servir de sa définition de tout à l'heure, il recrée sans cesse la vie en l'illuminant de son amour. Elle jaillit abondamment de ses doigts, en pleine force, en plein mouvement, comme l'âme d'une source qui prendrait forme et se pétrifierait tout à coup sous la caresse d'un enchanteur. Lui seul, de nos jours, a vraiment retrouvé la grande tradition des antiques, bien que la première impression soit toute contraire, du moins pour un observateur superficiel. On s'est parfois figuré que les Grecs étaient froids : c'est l'opinion répandue par l'école académique, dit Rodin. Or, quand on regarde une antique à la lampe — et le Maître fait souvent ainsi en tenant la lampe sur le côté de la statue et le plus près qu'il est possible — on aperçoit sur la surface du marbre des quantités de saillies et de dépressions légères, que l'on ne soupçonne pas autrement. Cela prouve que, loin d'avoir corrigé, simplifié la nature, les Grecs ne supprimèrent jamais un détail vivant et se contentèrent de l'envelopper et de le fondre dans l'ensemble, accusant d'instinct l'essentiel. Chez eux, la généralisation des lignes est une totalisation, une synthèse de tous les détails. De là leur différence avec l'école académique, dont la simplification est un appauvrissement. Les uns créent de la vie, les autres sont l'image de la

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

I

1803 *Dacier* (Bon-Joseph).
1833 Guizot (François-Pierre-Guillaume).
1874 Perrot (Georges).

II

1803 Lebrun (Charles-François).
1830 Champollion (Jean-François).
1832 Burnouf (Eugène).
1853 Rossignol (Jean-Pierre).
1893 Havet (Pierre-Antoine-Louis).

III

1803 *Poirier* (dom Germain).
1803 Bonaparte (Joseph).
1816 Rémusat (Jean-Pierre-Abel).
1833 Guérard (Benjamin-Edme-Charles).
1851 Egger (Auguste-Emile).
1886 Héron de Villefosse (Ant.-Mar.-Alb.).

IV

1803 Anquetil (Louis-Pierre).
1806 Barbié du Bocage (Jean-Denys).
1830 Thierry (Augustin).
1856 Renan (Ernest).
1892 Berger (Philippe).

V

1803 *Bouchard* (Mathieu-Antoine).
1804 Quatremère de Quincy (Ant.-Chrys.).
1850 Wallon (Henri-Alexandre).
1905 Berger (Elie).

VI

1803 *Lévesque* (Pierre-Charles).
1812 Bernardi (Joseph-Elzéar-Dominique).
1824 Hase (Charles-Benoît).
1864 Quicherat (Louis).
1885 Bergaigne (Abel-Henri-Joseph).
1888 Duchesne (Mgr Louis-Marie-Olivier).

VII

1803 Dupont de Nemours (Pierre-Samuel).
1818 *Mongez* (Antoine).
1836 Burnouf (Jean-Louis).
1844 Mohl (Jules).
1876 Boutaric (Paul-Edgar).
1878 Hervey de Saint-Denys (mis M.-J.-L.).
1893 Barth (Marie-Etienne-Auguste).

VIII

1803 Daunou (Pierre-Claude-François).
1841 Villemain (Abel-François).
1871 Thurot (François-Charles-Eugène).
1882 Luce (Auguste-Siméon).
1893 Müntz (Louis-Frédéric-Eugène).
1903 Chatelain (Emile-Louis-Marie).

IX

1803 Mentelle (Edme).
1816 Rochette (Raoul).
1855 Fortoul (Hippolyte-Nicolas-Honoré).
1856 Renier (Charles-Alphonse-Léon).
1886 Boissier (Marie-Louis-Gaston).
1908 Jullian (Camille).

X

1803 Reinhard (Charles-Frédéric, comte).
1838 Le Bas (Philippe).
1860 Miller (Bénigne-Emmanuel-Clément).
1886 Longnon (Auguste-Honoré).
X...

XI

1803 Talleyrand (Charl.-Maur., prince de).
1838 Garcin de Tassy (Jos.-Eliod.-S.-V.).
1878 Schefer (Charles-Henri-Auguste).
1898 Bouché-Leclercq (Louis-Aug.-Thom.)

XII

1803 *Gossellin* (Paschal-François-Joseph).
1830 Van Praet (Joseph-Basile-Bernard).
1837 Guigniaut (Joseph-Daniel).
1876 Paris (Gaston).
1903 Croiset (Antoine-Marie-Jos.-Maurice).

XIII

1803 Salos (Jean-Claude-Isoard Delisle de).
1816 Raynouard (François-Just-Marie).
1837 Paris (Alexis-Paulin).
1881 Lenormant (Charles-François).
1884 Arbois de Jubainville (Mar.-Henry d').
1910 Morel-Fatio (Alfred-Paul-Victor).

XIV

1803 Garran-Coulon (comte Jean-Phil.).
1817 Naudet (Joseph).
1878 Foucart (Paul-François).

XV

1803 Champagne (Jean-François).
1813 Walckenaër (Charles-Athanase).
1852 Brunet de Presle (Charl.-Mar.-Wlad.)
1875 Bréal (Michel-Jules-Alfred).

XVI

1803 Lakanal (Joseph).
1816 Chézy (Antoine-Léonard de).
1832 Reinaud (Joseph-Toussaint).
1867 Le Blant (Edmond-Frédéric).
1897 Devéria (Jean Gabriel).
1899 Pottier (François-Paul-Edmond).

XVII

1803 Toulongeon (François-Emmanuel de).
1813 Laborde (Louis-Alexandre-Joseph de).
1842 Laborde (Léon-Emm.-Sim.-J., mis de).
1869 Defrémery (Charles-François).
1883 Maspero (Gaston-Camille).

XVIII

1803 Le Breton (Joachim).
1816 Emeric-David (Toussaint-Bernard).
1839 Berger de Xivrey (Jules).
1863 Bréchillet-Jourdain (Ch.-Mar. Gab.).
1886 Croiset (Marie-Joseph-Alfred).

XIX

1803 Grégoire (Henri).
1816 Letronne (Antoine-Jean).
1849 Ravaisson-Mollien (J.-G.-F. Larche).
1900 Leger (Louis-Paul-Marie).

XX

1803 La Revellière-Lépeaux (L.-M.)
1804 Visconti (Ennius Quirinus).
1818 Jomard (Edme-François).
1862 Hauréau (Jean-Barthélemy).
1896 Reinach (Salomon).

XXI

1803 *Bitaubé* (Paul-Jérémie).
1808 Lanjuinais (Jean-Denys).
1827 Pouqueville (François-Charles).
1839 Littré (Maximilien-Paul-Emile).
1881 Bertrand (Alexandre-Louis-Joseph).
1903 Chavannes (Emmanuel-Edouard.)

XXII

1803 *Du Theil* (Fr.-Jos.-Gabr. Laporte de).
1815 Quatremère (Etienne-Marc).
1857 Delisle (Léopold-Victor).
1910 Diehl (Michel-Charles).

XXIII

1803 Langlès (Louis-Mathieu).
1830 Thurot (Jean-François).
1832 Beugnot (vicomte Auguste-Arthur)
1865 Waddington (William-Henri).
1894 Collignon (Léon-Maxime).

XXIV

1803 *Larcher* (Pierre-Henri).
1813 Boissonade de Fontarabie (Jean-Fr).
1857 Alexandre (Charles).
1871 Rozière (Thom.-Louis-Mar.-Eug. de).
1896 Giry (Jean-Marie Joseph-Arthur).
1900 Omont (Henry-Auguste).

XXV

1803 Pougens (Marie-Charles-Joseph de).
1834 Le Clerc (Joseph-Victor).
1866 Avezac (M.-A.-P. de Castera Macaya d').
1875 Desjardins (Ernest-Emile-Antoine).
1887 Viollet (Marie-Paul).

XXVI

1803 *Villoison* (J.-B. Gaspard de).
1804 Brial (Michel-Jean-Joseph).
1830 Mionnet (Théodore-Edme).
1842 Saulcy (Caignart de).
1880 Riant (Paul-Edouard-Didier, comte).
1889 Clermont-Ganneau (Charles-Simon).

XXVII

1803 *Mongez* (Antoine).
1816 Mollevaut (Charles-Louis).
1845 La Saussaye (J.-François-de-Paule-Louis de).
1878 Mariette (François-Auguste-Ferd.).
1881 Oppert (Jules).
1905 Haussoullier (B.-Ch.-L.-M.).

XXVIII

1803 *Dupuis* (Charles-François).
1809 Clavier (Etienne).
1818 Le Prévost d'Iray (Chrétien-Siméon).
1849 Caussin de Perceval (Amand-Pierre).
1871 Derenbourg (Joseph).
1895 Cagnat (René-Louis-Victor).

XXIX

1800 *Leblond* (Gaspard-Michel).
1809 Gail (Jean-Baptiste).
1829 Pardessus (Jean-Marie).
1853 Rougé (vicomte de).
1873 Pavet de Courteille (A.-J.-B.-M.-M.).
1890 Lasteyrie (le cte Robert-Charles de).

XXX

1803 Ginguené (Pierre-Louis).
1816 Tochon d'Annecy (Joseph-François).
1820 Saint-Martin (Jean-Antoine).
1833 Julien (Aignan-Stanislas).
1873 Girard (Jules-Augustin).
1902 Valois (Joseph-Marie-Noël).

XXXI

1803 *Ameilhon* (Hubert-Pascal).
1811 Amaury-Duval (Charles-Alexandre).
1839 Lenormand (Charles).
1860 Beulé (Charles-Ernest).
1874 Heuzey (Léon-Alexandre).

XXXII

1803 *Camus* (Armand-Gaston).
1804 Millin (Aubin-Louis).
1818 Dureau de La Malle (A.-J.-C.-A.).
1857 Maury (Louis-Ferdinand Alfred).
1892 Homolle (Jean-Théophile).

XXXIII

1803 Mercier (Louis-Sébastien).
1814 Vanderbourg (Martin-Marie-Charles).
1830 Jaubert (Pier.-Améd.-Emil.-Probe).
1847 Biot (Edouard-Constant).
1850 Vincent (Alexand.-Joseph-Hydulphe).
1869 Huillard-Bréholles (Jean-L.-Alph.).
1871 Deloche (Jules-Edmond-Maximin).
1900 Derenbourg (Hartwig).
1908 Scheil (le P. Jean-Vincent).

XXXIV

1803 *Garnier* (l'abbé Jean-Jacques).
1805 Gérando (Joseph-Marie de).
1842 Ampère (Jean-Jacques-Antoine).
1864 Dulaurier (Jean).
1882 Weil (Henri).
1910 Prou (Jean-Maurice).

XXXV

1803 *Anquetil-Duperron* (Abraham-Hyac.).
1803 Boissy d'Anglas (Franç.-Antoine, cte).
1830 Lajard (Jean-Baptiste-Félix).
1858 Munk (Salomon).
1867 Guessard (François).
1882 Sénart (Emile-Charles-Marie).

XXXVI

1803 *Silvestre de Sacy* (Ant.-Isaac, baron).
1838 Magnin (Charles).
1862 Slane (William Mac-Guckin de).
1878 Barbier de Meynard (Charl.-Adr-Cas.).
1908 Girard (Paul).

XXXVII

1803 *Sainte-Croix* (G.-E.-J., baron de).
1809 Caussin de Perceval (Jean J.-Ant.).
1835 Langlois (Simon-Alexandre).
1855 Regnier (Jacques-Auguste-Adolphe).
1884 Benoist (Louis-Eugène).
1887 Barthélemy (A.-J.-B.-A. de).
1904 Thomas (André-Antoine).

XXXVIII

1803 *Pastoret* (Cl.-E.-J.-P., marquis de).
1841 Wailly (Joseph-Noël de).
1887 Gautier (Léon).
1897 Babelon (Ernest-Charles-François).

XXXIX

1803 *Gaillard* (Gabriel-Henri).
1806 Petit-Radel (Louis Charles-Franç.).
1836 Fauriel (Claude).
1845 Laboulaye (Edouard-René Lefebvre).
1883 Meyer (Marie-Paul-Hyacinthe).

XL

1803 *Choiseul-Gouffier* (M.-G.-A.-F., cte de).
1817 Choiseul-Daillecourt (A.-V.-M., cte de).
1854 Longpérier (Henri-Adr.-Prévost de).
1882 Dumont (Charles-Albert-Aug.-Eug.).
1884 Schlumberger (Léon-Gustave).

ACADÉMICIENS LIBRES (10)

I

1816 *Levesque de Pouilly* (Jean-Simon).
1830 Dugas Montbel (Jean-Baptiste).
1835 Miot de Mélito (André-François).
1841 Biot (Jean-Baptiste).
1862 Desnoyers (Jules-Pierre-Fr.-Stanisl.)
1887 Port (François-Célestin).
1901 Lair (Jules-Auguste).
1907 Durrieu (Jean-Marie-Paul, comte).

II

1816 *Villedeuil* (Pierre-Ch.-Laurent de).
1830 Artaud de Montor (Alexis-François).
1850 Barchou de Penhoën (Aug.-Th.-Hil.).
1855 Texier (Charles-Félix-Marie).
1871 Labarte (Charles-Jules).
1880 Tissot (Charles-Joseph).
1884 Boislisle (A.-A. G.-M. de).
1908 Cordier (Henri).

III

1816 Dambray (Charles-Henri).
1830 Fortia d'Urban (marquis de).
1843 Mérimée (Prosper).
1871 Robert (Pierre-Charles).
1888 Menant (Joachim).
1899 La Trémoïlle (Louis-Charles, duc de).
1911 Fournier (Paul-Eugène-Louis).

IV

1818 Blacas (duc de).
1840 Villeneuve-Bargemont (Louis-Fr. de).
1850 Pétigny (Franç.-Jules Filbeul de).
1858 La Villemarqué (vicomte de).
1896 Ruble (Joseph-Etienne-Alphonse).
1898 Thédenat (Marie-Henri).

V

1816 Bétencourt (Pierre-Louis-Joseph).
1830 Cousinéry (Esprit-Marie).
1833 Monmerqué-Desrochais (Louis-J.-N.).
1860 Lasteyrie du Saillant (comte de).
1879 Baudry (Frédéric).
1885 Mas-Latrie (comte de).
1897 Picot (Auguste-Emile).

VI

1816 Montesquiou-Fezensac (F.-X.-M.-A., duc de).
1832 La Rue (Gervais de).
1835 Artaud (Antoine-François-Marie).
1838 Le Prévost (Auguste).
1859 Dehèque (Félix-Désiré).
1871 Martin (Thomas-Henri).
1884 Faidherbe (Louis-Léon-César).
1890 Hamy (Théodore Jules-Ernest).
1909 Reinach (Théodore).

VII

1816 Barbé Marbois (François, marquis).
1837 Michaud (Joseph-François).
1839 Vitet (Louis).
1873 Duruy (Victor).
1896 Dieulafoy (Marcel-Auguste).

VIII

1816 Fauris Saint-Vincens (Alex.-J.-Ant.).
1820 Hauterive (Alex.-Maurice Blanc, comte d').
1830 Luynes (H.-Th.-P.-J. d'Albert de).
1868 Vogüé (Ch.-J.-Melchior, marquis).

IX

1816 Schweighæuser (Jean).
1830 Cuvier (Georges).
1832 Séguier de Saint-Brisson (N.-M.-S.).
1854 Cherrier (Charles-Joseph de).
1872 Didot (Ambroise Firmin).
1876 Nisard (Marie-Léonard-Charles).
1889 La Borderie (Louis-Arthur Lemoine de).
1901 Jorot (Pierre-Louis-Charles Richard).

X

1816 Garnier (Germain).
1830 Baconnière-Salverte (Anne-Joseph-Eusèbe).
1839 Eyriès (J.-B.-Benoît).
1846 Lagrange (Adélaïde-Edouard, mis de).
1876 Germain (Alexandre-Charles).
1887 Saglio (Edmond).

Secrétaires perpétuels.

1803 Dacier (Bon-Joseph).
1838 Silvestre de Sacy (Antoine-Isaac).
1838 Daunou (Pierre-Claude-François).
1840 Walckenaër (Charles-Athanase).
1852 Burnouf (Eugène).
1852 Naudet (Joseph).
1860 Guigniaut (Joseph-Daniel).
1873 Wallon (Henri-Alexandre).
1904 Perrot (Georges).

mort. C'est assez montrer, je pense, la parenté de Rodin avec les premiers. Il procède absolument de la même manière, et toutes les saillies visibles sur les formes qu'il modèle ne sont autre chose que les palpitations, les frémissements que l'âme et l'esprit impriment à la chair vivante. Chez lui, non plus, aucun détail n'est supprimé, mais il est fondu harmonieusement dans l'ensemble. C'est ainsi que la beauté d'une symphonie est faite de l'impression totale de tous les instruments.

On connaît la méthode de travail du Maître. D'abord, il ne fait jamais poser ses modèles; quand le sujet qu'il traite l'oblige à leur faire prendre une pose déterminée, il se contente seulement de la leur indiquer. Pour le reste, les modèles nus, hommes et femmes, évoluent librement devant lui dans toute la liberté de la vie, et l'artiste note au passage leurs attitudes les plus harmonieuses. Ainsi, plus de pose forcée, morte, guindée. Son dessein n'est pas de violenter la nature, mais de la servir de tout son amour.

En modelant, Rodin ne voit jamais les formes en étendue, mais en profondeur. Les différentes parties du corps ne sont pas pour lui des surfaces plus ou moins planes, mais les saillies des volumes intérieurs. Ainsi, ses figures s'épanouissent du dedans au dehors, comme la vie même. C'est proprement la science du modelé. Mais elle ne suffit pas, il faut encore celle du mouvement : « Si le modelé est comme le sang d'une œuvre, le mouvement en est le souffle », dit admirablement Rodin. Et l'on voit, en effet, que le mouvement exprimé dans l'*Age d'airain* et le *Saint Jean*, ces deux chefs-d'œuvre, ne le cède en rien à leur modelé. On raconte que Michel-Ange, impatienté de la lenteur avec laquelle on transportait son *Moïse*, s'écriait en lui jetant son ciseau : « Marche donc, puisque tu es vivant! » Rodin pourrait pousser un pareil cri d'orgueil superbe devant son œuvre en mouvement. Or, donner la vie à une œuvre, sculpture ou peinture, c'est savoir y figurer le passage d'une pose à une autre. Il faut qu'on discerne encore une partie de ce qui fut et que l'on découvre en partie ce qui va être. Il faut, en un mot, que la métamorphose du mouvement soit visible dans toutes ses phases. C'est le secret de la beauté de tant d'œuvres si vivantes, que nous nous écririons volontiers comme Anne d'Autriche devant le *Milon*, de Puget : « Le pauvre homme, comme il souffre! » Rodin donne un exemple typique et frappant de cette théorie du mouvement avec le *Maréchal Ney*, ce chef-d'œuvre de Rude. On se rappelle le geste du héros levant son sabre et criant : « En avant! » de toutes ses forces. Ici, laissons Rodin parler lui-même:

Les jambes du maréchal et la main qui tient le fourreau du sabre sont placées dans l'attitude qu'elles avaient quand il a dégainé : la jambe gauche s'est effacée afin que l'arme s'offrît plus facilement à la main droite qui venait de la tirer et, quant à la main gauche, elle est restée un peu en l'air, comme si elle présentait encore le fourreau.

Maintenant, considérez le torse. Il devait être légèrement incliné vers la gauche, au moment où s'exécutait le geste que je viens de décrire; mais le voilà qui se redresse, voilà que la poitrine se bombe, voilà que la tête se tournant vers les soldats rugit l'ordre d'attaquer, voilà qu'enfin le bras droit se lève et brandit le sabre.

Ainsi, le mouvement de cette statue n'est que la métamorphose d'une première attitude, celle que le maréchal avait en dégainant, en une autre, celle qu'il a quand il se précipite vers l'ennemi, l'arme haute.

C'est là tout le secret des gestes que l'art interprète. Le statuaire contraint, pour ainsi dire, le spectateur à suivre le développement d'un acte à travers un personnage. Dans l'exemple que nous avons choisi, les yeux remontent forcément des jambes au bras levé, et comme, durant le chemin qu'ils font, ils trouvent les différentes parties de la statue représentées à des moments successifs, ils ont l'illusion de voir le mouvement s'accomplir.

Cette démonstration s'applique aussi facilement à la *Marseillaise*, du même Rude, à la *Danse*, de Carpeaux, qu'à tous les chefs-d'œuvre, et voilà une admirable méthode qui nous apprendra mieux à les voir prendre vie et s'animer devant nous.

Evidemment, ces œuvres sont en désaccord avec la photographie qui est un irrécusable témoignage mécanique. Mais, réplique fort justement Rodin, c'est la photographie qui ment, « car, dans la réalité, le temps ne s'arrête pas, et, si l'artiste réussit à produire l'impression d'un geste qui s'exécute en plusieurs instants, son œuvre est certes beaucoup moins conventionnelle que l'image scientifique où le temps est brusquement suspendu ».


L'Age d'airain, bronze, par Rodin. (Musée du Luxembourg.)

Ainsi, non seulement la sculpture et la peinture peuvent faire mouvoir les personnages, mais elles parviennent encore à fixer dans un même tableau ou dans un même groupe plusieurs scènes qui se succèdent. Rodin ne fait naturellement pas allusion ici au procédé enfantin des primitifs, qui montraient dans un même tableau les différentes phases de la vie d'un héros, le peignant plusieurs fois sur la toile dans des poses et à des époques différentes; c'est ainsi, au Louvre, qu'une charmante peinture italienne du XVIe siècle expose la légende d'Europe. Mais il parle d'œuvres comme l'*Embarquement pour Cythère*, par exemple, déroulant sur la même toile, de droite à gauche, quatre actes de la vie des amants, depuis la bergère indécise que son galant presse de s'embarquer, jusqu'à ceux qui partent joyeusement sur la galère dorée.

A ces lumineuses démonstrations qui nous font entrer pour ainsi dire dans l'intimité du génie il faut joindre une série d'opinions recueillies au hasard de la conversation, et surtout quelques-unes de ces éternelles vérités sur l'art, vieilles comme le monde, mais toujours bonnes à dire, tant sont forts les préjugés qui les enveloppent. C'est ainsi que le vulgaire croira toujours que ce qu'il juge laid n'est pas matière artistique, quand l'art pourra en faire au contraire une grande beauté. En art, est beau uniquement ce qui a du caractère; or, pour l'artiste, tout a du caractère. C'est la vérité du dedans traduite par celle du dehors. Est laid, en art, ce qui n'a aucun caractère, ce qui est faux, artificiel ; en un mot, tout ce qui ment, tout ce qui a peur de la vérité. C'est ainsi que tous les vrais artistes trouveront toujours magnifique cette *Vieille Heaulmière* « pauvre, sèche, maigre, menue », dans laquelle Rodin a rendu, aussi bien que François Villon, toute l'horreur tragique de la vieillesse chez une femme autrefois si belle.


Statue du maréchal Ney, par Rude. (Avenue de l'Observatoire, Paris.)

Les préjugés sont les mêmes sur le dessin. Le dessin n'est pas beau en lui-même; il l'est, comme le style d'un écrivain, par les sentiments qu'il traduit : « Il n'y a réellement ni beau style, ni beau dessin, ni belle couleur, il n'y a qu'une seule beauté, celle de la vérité qui se révèle. » Mais, ici, prenons garde, et surtout ne faisons pas dire à Rodin ce que les médiocres prendraient comme un argument en leur faveur.

« Oubli du métier » ne veut pas dire « ignorance »; au contraire, car ne faut-il pas une technique complète pour oublier qu'on la sait? Tel artiste qui ignore ou néglige son métier n'arrivera jamais à son but. Le métier, c'est l'avoine qu'on donne à sa monture. Cela dit, les vrais chefs-d'œuvre ne pèchent par aucun côté. Il n'est pas vrai que Raphaël dessine mieux qu'il ne peint, au rebours de Rembrandt, dont le dessin semble parfois discutable. La couleur de l'un et le dessin de l'autre expriment des états d'être différents, voilà tout, mais tous les deux sont vrais. La couleur de Raphaël est transfigurée par la lumière et l'amour, c'est celle d'un éden, tout en lignes douces; le dessin de Rembrandt est, au contraire, rude et heurté, exprimant l'antithèse entre la trivialité physique et le rayonnement intérieur. Donc, tout vrai artiste est à la fois aussi bon coloriste que bon dessinateur, c'est-à-dire qu'il a la couleur qui convient à son dessin, et *vice versa*.

Après ces préjugés sur la beauté et le dessin, nous passons tout naturellement à ceux sur la ressemblance. Ici encore, quelques esprits académiques s'étonneront d'entendre Rodin dire qu'elle est indispensable. C'est que ceux-là confondront toujours la ressemblance photographique superficielle avec la seule ressemblance qui importe, c'est-à-dire celle de l'âme, car il n'est jamais vrai que le visage soit en désaccord avec l'âme. Ce qui fait que les plus grandes difficultés pour un artiste qui exécute un portrait viennent non pas de l'œuvre, mais du client qui veut une ressemblance banale.

Telles sont, rapidement et sommairement exposées, les principales idées de ce beau livre sur l'*Art*. On y voit encore Rodin juger, et avec quelle modestie, ses grands aînés. Houdon, qu'il pare de l'épithète de « divin », est pour lui comme un Saint-Simon de la sculpture; Saint-Simon sans préjugés, qui a écrit de magnifiques mémoires de terre cuite, de marbre et de bronze. Phidias et Michel-Ange y sont en parallèle : le premier chantant la gloire de la lumière comme toute l'antiquité, l'autre chantant l'épopée de l'ombre. Michel-Ange, en somme, n'est pas un solitaire, mais il est l'aboutissement de la pensée gothique: le moyen âge traîne encore en lui comme un linceul. On verra des critiques comparer Rodin à Michel-Ange, mais Rodin puise sa tradition plus loin et, comme les Grecs, c'est la lumière et la vie dont il célèbre les noces perpétuelles. Paul Gsell lui montrant Jean Goujon et Germain Pilon comme des grands frères : « — Je le voudrais bien ! », fit le Maître avec un soupir. Ce soupir est superflu, car, depuis Rude, qui donc honore, plus que Rodin, la sculpture française? — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***aviation** n. f. — ENCYCL. I. DÉFINITION DES TROIS CLASSES D'APPAREILS D'AVIATION. L'historique de l'aviation a été fait au *Nouveau Larousse illustré* (t. Ier, p. 623), et nous n'y revenons que pour le compléter par l'indication des résultats de recherches récentes.

Rappelons que l'aviation comprend trois sortes d'appareils : les *orthoptères* ou *ornithoptères*, cherchant à imiter complètement la façon dont volent les oiseaux; les *hélicoptères*, qui utilisent la rotation d'une hélice à axe vertical pour se soulever ; enfin, les *aéroplanes*, dans lesquels une sorte de grand cerf-volant est tiré par une hélice. Le fonctionnement de tous ces appareils est basé sur la résistance de l'air, dont nous reparlerons plus loin.

Nous réserverons pour la fin de cette étude les orthoptères et les hélicoptères, pour nous occuper immédiatement des aéroplanes.

II. COMPLÉMENT DE L'HISTOIRE DE L'AVIATION. Le véritable ancêtre de l'aéroplane est l'antique cerf-volant, qui, outre sa forme ancienne, plate, affecte maintenant la forme cellulaire que lui a donnée Hargrave, et la forme tétraédrique donnée par Graham Bell. Des expériences d'enlèvement d'un homme par cerf-volant ou groupe de cerfs-volants ont donné des résultats très satisfaisants.

C'est au début du XIXe siècle qu'apparaît le véritable inventeur de l'aéroplane : sir Georges Cayley. Celui-ci décrivit en 1809, dans le journal de Nicholson, un projet complet d'aéroplane qui avait à peu près toutes les caractéristiques de nos appareils actuels : même le moteur à explosion y était prévu. Diverses circonstances empêchèrent l'inventeur de mettre son projet à exécution, à la suite d'un accident survenu à son appareil dès le début de ses expériences.

Henson, en 1842, reprit l'idée de Cayley, mais sans succès. Wenham fut le premier à réussir, en 1866, une glissade en se lançant d'un endroit élevé au moyen d'un véritable triplan analogue à ceux que Chanute, Wright, Archdeacon ont expérimentés plus tard. En 1879, Victor Tatin expérimenta, à Chalais-Meudon, un aéroplane à air comprimé du poids de 1 kil. 700, qui réussit à quitter le sol en tournant autour d'un point fixe auquel il était attaché. Lilienthal exécuta, de 1891 à 1896, plus de 2.000 glissades, qui eurent le grand intérêt de démontrer l'importance des surfaces portantes. Les Américains se lancèrent sur ses traces, cherchant la réalisation du vol plané. Au premier rang des chercheurs, on trouve Octave Chanute (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 33), qui reprit les expériences de Lilienthal et aboutit à la forme des biplans actuels, tout en réalisant les premiers dispositifs stabilisateurs. En 1900, les frères Orville et Wilbur Wright, fabricants de bicyclettes à Dayton, se mirent à l'œuvre, aidés dans leur travail par les études antérieures de Chanute. Ils commencèrent avec leur biplan de nombreuses glissades, et, en 1903, construisirent leur premier aéroplane à moteur, réussissant, le 17 décembre de cette même année, des vols rectilignes, puis un premier virage le 15 septembre 1904, et enfin un circuit avec retour au point de départ, le 20 septembre 1904. Depuis ce moment, ils firent couramment de longs vols, atteignant dès le mois de novembre suivant une vitesse de 50 kilomètres à l'heure. Voulant tirer tout le profit possible de leur découverte, les frères Wright tinrent leurs expériences complètement secrètes; ils essayèrent de négocier leur invention sans faire leurs preuves, mais n'y réussirent pas; enfin, lorsqu'en 1908 ils vinrent au camp d'Auvours, ils arrivaient trop tard. En France, l'aviation avait progressé rapidement, grâce aux études et aux essais du colonel Renard, d'Ader, du capitaine Ferber, d'Archdeacon, de Voisin, de Santos-Dumont, de Blériot, de Vuia, de Tatin, de Kapferer, d'Esnault-Pelterie et de tant d'autres. On compte aujourd'hui une trentaine de maisons fabriquant des aéroplanes; nous citerons, par ordre alphabétique de leurs noms, les marques les plus connues: *monoplans :* Antoinette, Blériot, Deperdussin, Hanriot, Morane, Nieuport, Rep (Robert-Esnault-Pelterie), Tellier, Train; *biplans :* Astra, Bréguet, Clément, Coanda, Farman, Goupy, Savary, Sommer, Voisin; *triplans :* Astra, Bréguet, Paulhan.

L'honneur d'avoir le premier réussi un vol mécanique revient incontestablement à Ader, qui, en 1897, au camp de Satory, effectua avec son *Avion* un parcours aérien de 300 mètres; mais, poussé par un vent violent, l'appareil se brisa à l'atterrissage, et les expériences ne furent malheureusement pas reprises : le ministre de la guerre qui avait aidé l'aviateur jusque-là ayant refusé d'accorder une nouvelle subvention.

En 1899, le capitaine Ferber commença une série d'expériences sur les glissades et les conditions d'équilibre. Puis Santos-Dumont construisit un aéroplane biplan flottant sur l'eau, qu'il fit remorquer sur la Seine par le canot automobile très rapide « la Rapière »; son appareil se souleva au-dessus de l'eau. En 1906, il munit un autre appareil de roues de bicyclette pour pouvoir rouler sur le sol et, le 12 novembre 1906, il effectua, à quelques mètres du sol, un parcours aérien de 220 mètres. (V. *Supplément* du *Nouveau Larousse*, p. 500.)

Depuis ce vol, l'aviation marche à pas de géant avec Delagrange, Blériot, Esnault-Pelterie, Henri Farman. Ce dernier gagne, le 13 janvier 1908, le prix Deutsch-Archdeacon (1 kilomètre en circuit fermé), et, le 6 juillet, le prix Armengaud (un quart d'heure dans l'atmosphère).

Enfin, ce furent Henri Farman et Blériot qui accomplirent les premiers voyages aériens : le premier, le 30 octobre 1908, de Châlons à Reims (27 kilom. en 21 minutes); le second, le 31 octobre 1908, de Toury à Artenay et retour, après deux atterrissages (28 kilom. en 22 minutes). A partir de cette époque, les performances des aviateurs n'ont cessé d'exciter l'intérêt public. Le *Larousse Mensuel* en a donné le récit jusqu'en janvier 1910.

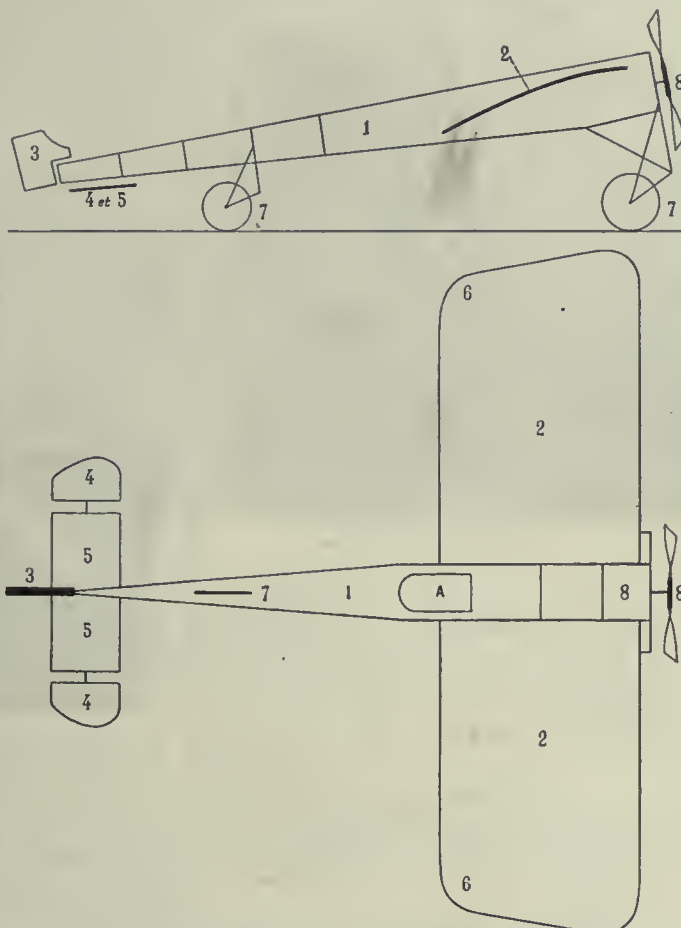
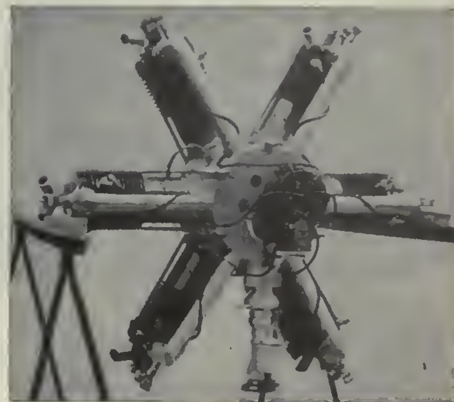


Schéma d'un monoplan Blériot (vu en profil et vu d'en dessus) : 1. Corps (fuselage) ; A, place de l'aviateur; 2. Plan sustentateur; 3. Gouvernail de direction; 4. Gouvernail de profondeur; 5. Stabilisateur longitudinal; 6. Stabilisateur transversal (gauchissement arrière par le relèvement des extrémités arrière [6] du plan); 7. Dispositifs de lancement; 8. Moteur et hélice.

Depuis janvier 1910, voici les performances principales : le 28 avril 1910, Paulhan (sur biplan H. Farman) gagne le prix de la course Londres-Manchester (plus de 400 kilom. avec un seul arrêt et moins de 12 heures de trajet). Du 3 au 10 juillet, semaine de Reims, Labouchère (sur monoplan Antoinette) couvre d'un seul vol 340 kilom. en 4 h. 35, et Olieslægers (sur monoplan Blériot) couvre une totalité de distances de 1.693 kilom. en 19 h. 11 m. 45 s. Du 7 au 17 août, Circuit de l'Est (Paris-Troyes-Nancy-Mézières-Douai-Amiens-Paris) : premier Leblanc (sur monoplan Blériot), 805 kilom. en 12 h. 1 m. 1 s. Du 25 août au 6 septembre, grande quinzaine de la baie de la Seine, où Latham (sur monoplan Antoinette) fait 16 traversées de la Seine en 3 h. 34 m. 36 s. 1/5. Le 23 septembre, Chavez (sur monoplan Blériot) traverse les Alpes, mais se blesse mortellement en atterrissant à Domodosola. Les 16-17 octobre, grand prix de l'Automobile-Club, Paris-Bruxelles-Paris, 560 kilom. : premier Wynmalen (sur biplan H. Farman), avec passager, en 27 h. 20 m. 28 s. Du 21 au 26 mai 1911, Paris-Madrid, 1.200 kilom. : premier Védrines (sur monoplan Morane) en 37 h. 26 m. 28 s. Le 28 mai, Paris-Rome-Nice-Turin, 1.465 kilom. : Beaumont (sur monoplan Blériot) arrive à Rome le premier en 82 h. 5 m. Du 18 juin au 7 juillet, Circuit européen, Paris-Liége-Spa-Liége-Utrecht-Bruxelles-Roubaix-Calais-Londres-Calais-Amiens-Paris : premier Beaumont (sur monoplan Blériot), en 58 h. 38 m. 4/5. Le 22 juillet 1911, Circuit d'Angleterre, Brooklands-Newcastle-Edimbourg-Stirling-Glasgow-Manchester-Bristol-Exeter-Brighton-Brooklands, 1.630 kilom. : premier Beaumont (sur monoplan Blériot) en 22 h. 28 m. 18 s. Et enfin, en octobre-novembre 1911, a lieu le grand concours d'aviation militaire à Reims, où l'on demande aux appareils d'enlever deux passagers en plus du pilote, 300 kilogrammes de charge utile, d'atterrir et de repartir en terrains difficiles, de faire plus de 60 kilom. à l'heure en moyenne, de monter à 500 mètres en 15 minutes. L'épreuve finale (Reims-Amiens-Reims, 300 kilom.) est disputée le 13 novembre, et le classement est le suivant : 1. Monoplan Nieuport, en 2 h. 32 m. (vitesse moyenne, 120 kilom. à l'heure; appareil pesant près de 1.000 kilogr.); 2. Monoplan Deperdussin; 3. Biplan H. Farman; 4 et 5. Biplans M. Farman.

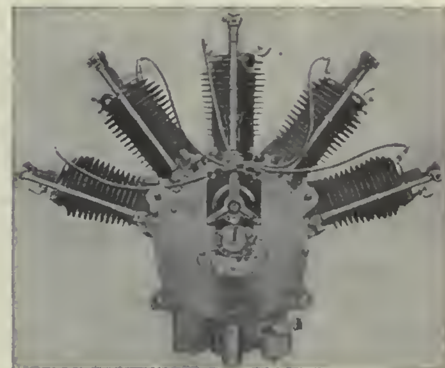


Place de l'aviateur sur un monoplan Blériot.



Moteur fixe en étoile (Anzani ; 6 cylindres, 60 HP).

Quant à la hauteur atteinte par les aviateurs, elle a augmenté progressivement : le 9 décembre 1910, Legagneux monte à 3.100 mètres; Loridan, à 3.280 mètres, le 8 juillet 1911; le capitaine Félix, à 3.350 mètres, le 5 août; et enfin, Garros, à 4.250 mètres, le 4 septembre.



Moteur fixe en éventail (Rep ; 5 cylindres, 58 HP).

III. LA RÉSISTANCE DE L'AIR. L'aviation tout entière est basée sur la résistance de l'air, dont voici les principes fondamentaux, établis tant par l'expérience que par la théorie.

Surfaces planes. La résistance de l'air s'oppose au mouvement dont est animé un mobile : bicyclette, automobile, train; elle se traduit par une force agissant sur le mobile en sens inverse du mouvement.

Si l'on prend une surface plane, qu'on la déplace perpendiculairement à la direction du mouvement (comme la glace placée devant les voyageurs d'un automobile quand cette glace est relevée), la résistance de l'air se traduit par une force perpendiculaire à cette surface, appliquée en son centre et dirigée en sens contraire du mouvement. Plus la surface est grande, plus cette force est grande : une surface 2, 3, 4 fois plus grande éprouve une résistance 2, 3, 4 fois plus grande. Si l'on prend la même glace, mais inclinée, par exemple, son bord supérieur en avant, la résistance de l'air est moins forte, mais se traduit toujours par une force perpendiculaire à la surface, dirigée en sens inverse



Chariot-remorque pour transport à grande vitesse par automobile d'un monoplan Blériot militaire démonté.

du mouvement, mais en un point d'autant plus rapproché du bord avant que la glace est plus inclinée. Dans ce cas encore, plus la surface est grande, plus la résistance est grande, mais avec cette remarque extrêmement importante que des deux surfaces égales celle qui avance en largeur, c'est-à-dire son grand côté en avant, éprouve une plus grande résistance que celle qui avance en hauteur, c'est-à-dire son petit côté en avant. Cette observation a son application dans la construction des aéroplanes. D'ailleurs, plus une même surface est inclinée, moins la résistance de l'air est grande. Enfin, plus le mobile marche vite, et plus la résistance qu'il rencontre est grande; s'il marche 2, 3, 4 fois plus vite, la résistance de l'air est 4 (2 × 2), 9 (3 × 3), 16 (4 × 4) fois plus grande; autrement dit, la résistance de l'air croît comme le carré de la vitesse.

Surfaces incurvées. Pour les surfaces incurvées, les lois qui viennent d'être énoncées restent vraies, mais sous cette réserve que, sur une surface incurvée dont la concavité est tournée dans le sens du mouvement, la résistance de l'air est plus grande que



Moteur fixe en V (Renault; 8 cylindres, 60 HP).

sur une surface plane de mêmes dimensions. Dans ce cas, en effet, les filets d'air viennent lécher l'intérieur de la concavité en changeant constamment de direction, pour venir finalement sortir par les bords. L'air frotte plus longtemps sur une surface de ce genre que sur une surface plane de même dimension.

Intensité de la résistance de l'air. Quant à l'intensité de la résistance de l'air, elle atteint, suivant les recherches du colonel Renard et de Canovetti et Riffet, 70 à 80 kilogrammes sur un plan de 1 mètre carré se déplaçant à la vitesse de 1 mètre par seconde, en restant perpendiculaire à la direction de son mouvement.

Application de la résistance de l'air aux aéroplanes. La résistance de l'air agit de la façon suivante sur un aréoplane (croquis n° 1) : soit un aéroplane représenté schématiquement vu par sa tranche MN, et se déplaçant dans le sens de la flèche; trois forces agissent sur lui : la résistance de l'air, son poids, la force du moteur. Nous savons comment se représentent ces forces en mécanique. D'après ce qui a été dit plus haut, la résistance de l'air se traduit par une force perpendiculaire à MN, soit OC; le poids et la force du moteur se représentent par OA et OB. OC peut se remplacer par deux forces, OD et OE, respectivement dirigées en sens inverse de OA et OB.

L'examen du croquis montre que l'appareil est tiré vers le bas par OA et vers le haut par OD. Lorsque OD deviendra plus grande que OA, l'appareil sera soulevé.

D C M B O E N A

Sens du mouvement

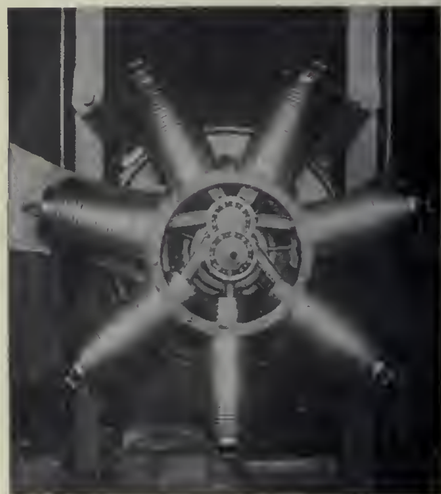
Croquis n° 1. Théorie de l'aéroplane.

Quand l'appareil commence à rouler à terre, la résistance de l'air, d'abord nulle, augmente rapidement, à mesure que la vitesse de l'aéroplane croît, puisqu'elle augmente comme le carré de cette vitesse. OD et OE augmentent aussi; à un moment donné, la résistance de l'air est telle que OD enlève l'appareil.

Arrivé à une certaine hauteur, l'aviateur incline le plan MN vers l'avant; la résistance de l'air devient plus petite; à un moment donné, OD égale OA, et l'appareil se déplace, sans monter ni descendre. Quand il voudra descendre, il inclinera encore MN, et, OD devenant plus petite que OA, l'appareil descendra. Quant à OE, elle représente la résistance à l'avancement de l'appareil.

La résistance de l'air, qui dépend de l'inclinaison de l'aéroplane, a donc deux effets : un utile, soutenant l'appareil en l'air, l'autre nuisible, l'empêchant d'avancer. Il faut donc choisir convenablement cette résistance; autrement dit, chercher la meilleure inclinaison à donner à l'aéroplane en marche normale, c'est-à-dire en marche horizontale.

On choisit une inclinaison, un « angle d'attaque » d'environ 5° seulement, et, si l'on a ainsi beaucoup moins de résistance d'air, celle-ci est beaucoup mieux utilisée : OC se trouve en effet presque verticale dans ce cas; OD est presque aussi grande qu'elle, et OE est très petite. D'autre part, on augmente la résistance de l'air en incurvant légèrement les plans sustentateurs en dessous et en donnant aux



Moteur rotatif (Gnome; 7 cylindres, 50 HP).

appareils de grandes dimensions en largeur une grande « envergure »; on a vu pourquoi plus haut. Enfin, on étudiera l'appareil pour que toutes les résistances dues à l'air provenant des parties accessoires : montants, moteurs, etc., soient réduites au minimum, car ces résistances sont essentiellement nuisibles à l'avancement, sans être aucunement utiles à la sustentation de l'appareil.

IV. Organes d'un appareil (v. le schéma de la page 275). Un aéroplane comprend : 1° le corps; 2° les plans sustentateurs; 3° le gouvernail de direction; 4° le gouvernail de profondeur; 5° les dispositifs de stabilisation longitudinale; 6° les dispositifs de stabilisation transversale; 7° les dispositifs spéciaux de lancement et d'atterrissage; 8° le moteur et son hélice.

Corps. Le corps joue le rôle de nacelle en contenant l'aviateur et le moteur. L'aviateur a devant lui les organes de conduite, une boussole, un compteur des tours du moteur, une pendule, un baromètre altimétrique lui donnant à chaque instant la hauteur à laquelle il se trouve et l'inscrivant sur un papier enregistreur. Enfin, une carte enroulée sur deux rouleaux complète l'équipement. L'aviateur est maintenu sur son siège au moyen de courroies.

Plans sustentateurs. Les plans sustentateurs, encore appelés « surfaces portantes » ou « ailes », sont



Biplan Farman à plans décalés.


Monoplan Blériot, à deux places.

formés d'étoffes tendues sur un cadre léger et résistant de charpente en bois. Suivant le nombre des plans sustentateurs, les aéroplanes sont dits : monoplans, biplans, triplans, etc. Un monoplan est un appareil qui n'a qu'un seul plan de sustentation, que d'ailleurs ce p'an soit composé d'une ou de deux parties : ainsi, l'oiseau est un monoplan, il a deux ailes, il est vrai, mais ces deux ailes sont dans un même plan. Un biplan a deux plans sustentateurs situés à des hauteurs différentes. Un polyplan a plusieurs de ces plans.

Les monoplans nécessitent un effort de propulsion moindre que les biplans, car les supports rigides qui, dans ces derniers, relient les plans les uns aux autres présentent à l'air une grande surface de résistance. Par contre, les biplans sont plus faciles à construire que les monoplans ; ils nécessitent une moins grande envergure pour une même surface portante, ce qui est fort intéressant dans le cas de transport de plusieurs passagers, où les dimensions du plan sustentateur d'un monoplan deviennent considérables. Il est à craindre que, dans un biplan, le fait d'avoir deux surfaces superposées diminue le pouvoir sustentateur de l'appareil, car, si ces deux surfaces sont trop rapprochées, celle du dessous cesse de prendre appui sur l'air ; on remédie facilement à cet inconvénient en écartant suffisamment les deux surfaces sustentatrices et en les décalant l'une par rapport à l'autre.

Gouvernail de direction. Le gouvernail de direction est analogue à celui d'un bateau : c'est un panneau léger et résistant, tournant autour d'un axe vertical et commandé par un volant ou des leviers moteurs ; il est placé à l'arrière de l'aéroplane et normalement dirigé dans le sens de la marche. Lorsqu'on le tourne, l'air le frappe en faisant tourner l'aéroplane : le gouvernail agit d'autant plus énergiquement qu'il est placé au bout d'un bras de levier plus long.

Gouvernail de profondeur. Le gouvernail de profondeur est analogue au gouvernail de direction, mais il tourne autour d'un axe horizontal et il dévie l'aéroplane vers le bas ou le haut, suivant l'inclinaison qu'on lui donne. Il se place à l'avant ou à l'arrière.

Dispositifs de stabilisation longitudinale. Dans la théorie faite plus haut, de la résistance de l'air appliquée à l'aéroplane, on a supposé, pour simplifier, que cette résistance s'appliquait au même point O que la pesanteur, c'est-à-dire au centre de gravité ; en réalité, le problème est plus complexe. On sait, par les lois de la résistance de l'air, que cette dernière s'applique plus près du bord avant de la surface MN. D'autre part, l'atmosphère est le siège de courants aériens très variables, et le point d'application de la résistance de l'air, dit *centre de poussée*, se déplace à tout instant. Toutes ces circonstances font que l'aéroplane est exposé, à un moment donné, soit à piquer du nez en avant, soit à se cabrer. Pour y remédier, l'aviateur peut évidemment se servir du gouvernail de profondeur. Mais, si cela est exact en théorie, en pratique il n'en est pas ainsi, car l'aviateur aurait besoin d'une attention et d'une habileté exceptionnelles. Aussi a-t-on créé un organe spécial dit « queue d'empennage », qui assure lui-même cette stabilité longitudinale automatiquement. C'est une surface plane horizontale, orientée pendant la marche normale suivant la direction du mouvement. Si l'appareil se cabre, la queue baisse, et elle est soumise à une résistance de l'air qui la fait revenir à sa première place ; inversement, si l'appareil pique du nez, la queue monte, et la résistance de l'air la ramène encore à sa place. Dans les deux cas, l'appareil suit le mouvement de la queue.

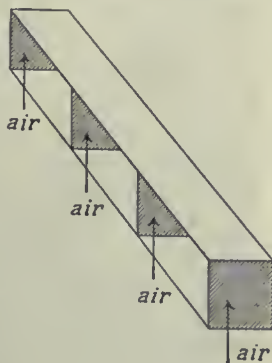
Dispositifs de stabilisation transversale. Ces dispositifs ont un rôle important, car ils permettent à l'aviateur d'être maître de l'inclinaison transversale de son appareil. Le premier dispositif est celui du gauchissement des ailes. Soit une aile de



Croquis n° 2. Principe du gauchissement.

monop'an ABCD (croquis n° 2) qui s'incline du côté droit de la figure ; on veut la relever, que faire? On lèvera le coin B, et on baissera le coin C en même temps, par le même coup de levier ; l'air, dans les concavités créées ainsi, offre une résistance plus grande que sur les parties planes ; il pousse donc sur les coins B et C plus que sur le reste de l'aile, et il fait pivoter cette dernière, qui revient à sa première position ; dès qu'elle y parvient, on supprime le gauchissement.

Un second dispositif consiste à employer deux ailerons, un à l'extrémité extérieure de chacune des ailes ; ces ailerons peuvent être levés ou abaissés pour produire la même action que les coins du gauchissement. Blériot, qui, à l'origine, se servait de ce dispositif, l'a abandonné pour le gauchissement, utilisé dès le début par les Wright.



Croquis n° 3. Principe du gauchissement.

Ces dispositifs ont évidemment l'inconvénient de n'être pas automatiques, aussi a-t-on cherché à rendre la stabilité transversale automatique. Les frères Voisin, notamment, ont utilisé dans leurs biplans des cloisons verticales dirigées dans le sens de la marche de l'aéroplane (croquis n° 3) ; quand l'appareil se penche sur le côté, les cloisons éprouvent de la part de l'air une certaine résistance qui tend à les redresser.

On a songé également à utiliser le gyroscope dans un dispositif stabilisateur ; mais cet emploi offrirait de multiples inconvénients : d'une part, le gyroscope ajouterait à l'aéroplane un poids assez considérable ; d'autre part, s'il se détachait par accident, il constituerait un appareil de démolition terrible ; enfin, le gyroscope n'agissant qu'en un point de l'aéroplane, pour résister à l'action de l'air sur les ailes, il tendrait à arracher ce point.

Dispositifs de lancement et d'atterrissage. Ces dispositifs sont constitués à l'avant par un châssis muni de deux roues de bicyclette, à l'arrière par une roue de bicyclette ou un patin. Souvent, la partie antérieure du châssis est également munie d'un patin.

Au démarrage, le moteur est mis en marche, mais des aides retiennent l'aéroplane ; quand le moteur a atteint une vitesse de régime suffisante, l'aviateur fait signe aux aides de lâcher tout, et l'aéroplane roule sur le sol jusqu'à ce que la résistance de l'air soit suffisante pour l'enlever. On s'arrange pour démarrer vent debout. Pour l'atterrissage, l'aviateur fait descendre son appareil pour qu'il vienne voler à un mètre du sol ; il diminue alors le mouvement de son moteur jusqu'à ce que la roue porteuse ou le patin vienne effleurer le sol ; il atterrit ensuite complètement.

Moteurs et hélices. Les moteurs employés en aviation doivent être légers, mais très résistants. La machine à vapeur doit être rejetée, car la chaudière et le combustible à emporter sont lourds ; le moteur électrique à piles ou à accumulateurs est également d'un poids beaucoup trop considérable. Seul, le moteur à explosion peut à l'heure actuelle donner satisfaction.

Ce moteur, en effet, possède un carburateur qui est beaucoup plus léger que la chaudière, et l'essence consommée, pour une certaine puissance, a un poids près de quarante fois moindre que celui de l'eau et du charbon qui seraient nécessaires pour produire la même puissance.

On a cherché à alléger encore le poids du moteur à explosion, soit en diminuant les dimensions des organes en mouvement, soit en réalisant des combinaisons permettant la suppression d'un certain nombre d'entre eux. D'autre part, la grosse préoccupation des constructeurs est d'obtenir la plus grande régularité de fonctionnement possible, car c'est d'elle que dépend la sécurité de l'aviateur ; la légèreté, quand on la pousse trop loin, nuit à cette régularité.

Ces conditions ont donné naissance à deux groupes de moteurs : les premiers fixes, comme les Anzani (en étoile), Rep (en éventail), Renault (en V) ; les seconds rotatifs, essentiellement créés pour l'aviation, comme le Gnome.

Le moteur Anzani actuel est en étoile, disposition qui réduit à la plus simple expression, sans les affaiblir, le carter et le vilebrequin. Toutes les pièces en mouvement sont équilibrées par des pièces rigoureusement identiques comme poids et comme forme et disposées symétriquement ; toutes les pièces de bielle décrivent le même parcours. Le refroidissement de ses cylindres a lieu par simple contact avec l'air. Le graissage est assuré mécaniquement, grâce à un récipient à niveau constant, dans lequel de petites pompes à course réglable refoulent l'huile sous une pression pouvant atteindre 12 kilogrammes. Exemple : le moteur de 60 HP



Monoplan Robert-Esnault-Pelterie.

a un poids de 84 kilogrammes et donne 1.300 tours à la minute.

Le moteur Rep (Robert-Esnault-Pelterie) est basé sur un principe des plus intéressants : dans un moteur ordinaire, chaque maneton du vilebrequin ne reçoit l'effort de l'explosion qu'un demi-tour sur deux; en outre, tous les organes qui servent à la transmission de l'énergie produite : bielles et vilebrequin ne travaillent à la charge pour laquelle ils sont calculés que pendant une très courte fraction du temps d'explosion, c'est-à-dire pendant une fraction du temps total plus petite encore. C'est pour cette raison que, dans le moteur Rep, on a imaginé de faire commander un même maneton par plusieurs cylindres disposés en deux groupes en éventail et explosant successivement à intervalles réguliers. Le refroidissement du moteur a lieu par circulation de l'air autour des ailettes des cylindres. Le graissage se fait par circulation d'huile sous pression. Le moteur 50 HP Rep pèse 110 kilogrammes et donne 1.200 tours.

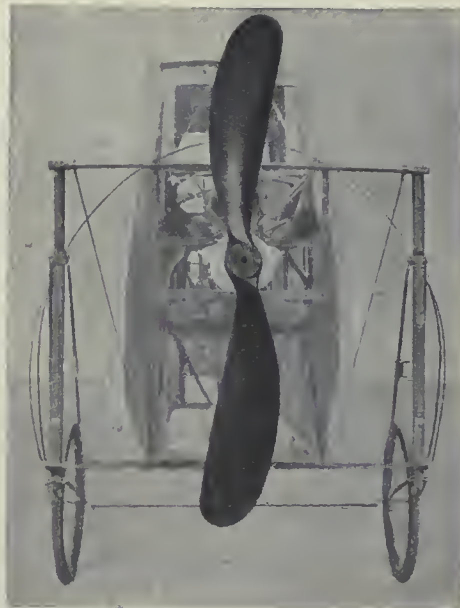
Le moteur Renault est un moteur en V, à huit cylindres, d'encombrement très restreint, divisés en deux séries de quatre agissant sur un arbre commun; le vilebrequin a quatre manetons. Les cylindres portent des ailettes; ils sont enfermés dans un carter où ils sont refroidis par une circulation d'air intense créée par un ventilateur. Le graissage s'opère au moyen d'une circulation d'huile intérieure commandée par une pompe : le carter inférieur formant réservoir. Le moteur 60 HP Renault pèse 65 kil. et fait 1.800 tours à la minute.

Le moteur Gnome est un moteur rotatif : les moteurs rotatifs ont été essentiellement créés pour l'aviation. Ils présentent deux avantages importants : 1° ils sont eux-mêmes leur propre volant et, comme leur masse est assez importante, on obtient un mouvement extrêmement régulier sans addition de poids supplémentaire; 2° leur refroidissement est assuré par l'air d'une façon parfaite, grâce à leur rotation dans ce dernier. Ces deux avantages présentent une grande économie de poids.

Dans le moteur Gnome, le vilebrequin étant fixe, les cylindres et le carter tournent, les mouvements relatifs des différents organes restant les mêmes. Il comprend sept cylindres à ailettes, fixés sur un carter circulaire et disposé en étoile, le vilebrequin a un seul maneton sur lequel viennent s'articuler les sept bielles. Quand le moteur fonctionne, l'ensemble des bielles et des pistons tourne autour de l'axe du maneton, l'ensemble des cylindres et du carter est animé d'un mouvement de rotation autour de l'axe du vilebrequin, et l'écartement de ces deux axes produit la course des pistons dans les cylindres. Le carter communique avec le carburateur par l'intermédiaire du vilebrequin, qui est creux. Le graissage se fait sous pression. Les soupapes d'aspiration automatique sont portées par les pistons; la force centrifuge tendant constamment à les ouvrir, on a dû les équilibrer pour assurer leur fonctionnement régulier. Le moteur Gnome 50 HP pèse 76 kilogrammes et fait 1.200 tours.

Les moteurs que nous venons d'examiner actionnent une hélice qui assure la propulsion de l'aéroplane. Cette hélice est placée soit en avant, soit en arrière de l'appareil; elle est construite en aluminium et acier, ou en soie tendue sur une armature métallique, ou enfin en bois.

Dans l'hélice, il faut considérer le rendement de construction et le rendement d'utilisation : une hélice actionnée par un moteur n'est pas capable de donner autant de travail que ce dernier; autrement dit, elle n'a pas un rendement de 100 p. 100, mais bien un rendement inférieur, égal par exemple à 88 p. 100. C'est ce que l'on nomme le rendement



Hélice Chauvière.

de construction, qui dépend du degré de perfectionnement de l'appareil.

D'autre part, en marche, l'air fuit sous les ailes de l'hélice, qui ne trouve pas un point d'appui aussi ferme qu'il le faudrait et qui, par conséquent, n'avance pas autant qu'elle le pourrait. Elle ne rend pas tout ce qu'elle peut ; son rendement d'utilisation est inférieur à 100 p. 100.

On voit donc que deux causes contribuent à absorber en pure perte une partie de la puissance du moteur : tous les efforts des constructeurs tendent à donner à chaque appareil l'hélice la mieux appropriée comme forme, diamètre, inclinaison des branches, pour réduire le plus possible cette perte.

V. Différents types d'appareils d'aviation. Le *Larousse Mensuel* (t. Ier, p. 359) a donné, sur les différents types d'aéroplanes, des renseignements complets; depuis l'époque où ces lignes étaient publiées, on n'a vu surgir aucun appareil véritablement nouveau; les différences ne portent que sur certains détails d'importance secondaire. Il reste un mot à dire sur les orthoptères et les hélicoptères.

Les *orthoptères* ont donné peu de résultats encore; dès 1680, un Napolitain du nom de Borelli avait découvert que la force musculaire des oiseaux est bien plus considérable que celle de l'homme, toutes proportions gardées; un siècle plus tard, en 1780, Condorcet et Monge, dans un rapport fait à l'Académie des sciences, arrivent au même résultat et, comparant le poids de l'oiseau et la surface de ses ailes, ils trouvent que ce ne serait qu'avec des ailes de 30.000 ou 40.000 pieds carrés que l'homme pourrait imiter le vol des oiseaux. — Au siècle dernier, Marey démontrait que la force musculaire de l'homme devrait être environ 200 fois plus grande pour qu'il puisse s'élever en actionnant des ailes. Helmoltz démontra également l'impuissance musculaire de l'homme pour s'élever au moyen d'ailes artificielles.

L'idée devait donc venir d'actionner les ailes mécaniquement. Une autre difficulté surgit alors : Marey, par des vues cinématographiques, a, en effet, constaté que l'oiseau ne se contente pas de battre des ailes, il donne aussi à ces dernières un mouvement assez compliqué, qui les fait travailler comme une hélice : l'imitation de ce mouvement présente des difficultés telles qu'actuellement elles n'ont pu être vaincues. A signaler, toutefois, l'essai d'Adhémar de La Hault, qui, en 1903, arriva à soulever un appareil très ingénieux dont les ailes réalisaient un mouvement en huit.

Les *hélicoptères* n'ont pas donné, non plus, des résultats satisfaisants jusqu'à ce jour. On peut noter les expériences d'Enrico Forlanini en 1878 et celles de Henri et Armand Dufaux en 1905, portant sur des appareils non montés. En 1908, des hélicoptères montés se sont soulevés au-dessus du sol : ce sont ceux de Léger, de Cornu, de Bréguet. Celui de Bréguet, *le Gyroplane*, est le premier pas fait dans la voie d'une combinaison de l'hélicoptère, pour ce qui concerne l'élévation, et de l'aéroplane pour la translation.

Un appareil de ce genre, s'il réussissait, serait on ne peut plus intéressant, car il permettrait à l'aviateur de s'élever verticalement et, par conséquent, de s'enlever en n'importe quel lieu, en pays de montagnes ou de forêts, par exemple, et de stationner au-dessus d'un point quelconque. Ce sont là deux qualités qui manquent à l'aéroplane.

Appareils spéciaux. Parmi les appareils à signaler, il faut noter l'hydroplane, dont la propriété est de nager à la surface de l'eau et de s'élever au-dessus de celle-ci, une fois atteinte une certaine vitesse : le *Canard* de la maison Voisin a donné, ces temps derniers, des résultats intéressants.



Hydroplane « le Canard ».

VI. AVENIR DE L'AVIATION. Malgré les succès retentissants de nos aviateurs, il reste encore de grands progrès à faire; les accidents sont encore, malheureusement, trop fréquents, et la liste est déjà douloureusement longue de ceux qui payèrent de leur vie leur dévouement à la conquête de l'air. Pour que l'aviation devienne réellement pratique, il faut que la stabilité de l'aéroplane devienne absolument automatique, que son moteur fonctionne régulièrement, sans défaillance, et, qu'une panne se produisant, il puisse regagner le sol à petite vitesse. Enfin, pour pouvoir sortir environ 300 jours par an dans les climats moyens, l'aéroplane devrait pouvoir affronter sans crainte des vents de 15 ou 18 mètres par seconde.

Les applications des aéroplanes seront nombreuses. Dès maintenant, au point de vue militaire, ces engins ont pris une importance de tout premier ordre, et le concours militaire de Reims est la preuve de l'intérêt qu'on leur reconnaît à ce point de vue. Leur premier rôle, en guerre, sera de servir aux reconnaissances : ils permettront de dévoiler très rapidement les formations de l'adversaire et de les fixer sur une carte; pendant la bataille, l'aéroplane découvrira l'emplacement des réserves. Bien entendu, les villes assiégées pourront profiter de l'emploi de ces appareils pour communiquer avec l'extérieur et se rendre compte de la position des troupes assiégeantes. Comme instrument d'attaque, l'aéroplane pourra transporter quelques kilogrammes de puissants explosifs, qui pourraient être précipités sur des groupes importants.

Quels dangers courra l'aéroplane pendant ses reconnaissances? Il ne semble pas qu'ils soient bien grands, du moins avec les armes actuelles; car, à grande hauteur, l'aéroplane apparaîtra comme un oiseau de forte taille, difficile à atteindre; plus près du sol, sa grande vitesse empêchera qu'on ait le temps de le viser, soit avec un fusil, soit avec une arme d'artillerie, — serait-il même atteint par une balle, que le petit trou fait dans une aile, ne le troublerait guère; — d'ailleurs, si l'ennemi tirait sur lui verticalement, les projectiles retomberaient sur ceux qui les auraient envoyés.

Reste le cas où les deux armées en présence auraient l'une et l'autre des aéroplanes : de terribles luttes s'engageraient dans l'atmosphère.

Dans tous les cas, dès maintenant, l'aéroplane rendrait en temps de guerre les plus grands services. — Marcel HEGELBACHER.



Biplan Voisin.

***Benghazi,** ville et port de la Tripolitaine, chef-lieu de la Cyrénaïque ou vilayet de Barca; 20.000 hab. Benghazi, qui est devenue, en octobre 1911, un des principaux objectifs de l'offensive italienne en Tripolitaine, est une des villes les plus anciennes de l'Afrique du Nord. Elle occupe le site de l'Hespéris grecque, colonie de Cyrène, dont Ptolémée Evergète changea le nom en celui de *Bérénice*. Après avoir eu la bonne fortune d'échapper à la destruction musulmane, elle a tiré son nom actuel d'un saint musulman, dont le tombeau se dresse à peu de distance du rivage.

Benghazi, qui borde la plage d'une rangée de maisons cubiques faiblement ombragées par de rares palmiers, manque absolument de pittoresque et ne rappelle en rien la prospère cité hellénique que fut Bérénice. Les débris de l'ancienne ville sont noyés dans le sable, non loin du port. Celui-ci, après une période de profonde décadence (au milieu du XIXe siècle, on n'y comptait que de rares bateaux, et la population du bourg ne dépassait pas 3.000 hab.), a repris quelque vitalité : c'est le point d'accès sur la Méditerranée des caravanes venues du Ouadaï et du Borkou, par l'oasis de Koufra. Sur la plage même, s'accumule, en une butte aux flancs grisâtres, le produit annuel des salines qui environnent la ville. La plaine voisine est assez riche en céréales, et, tout aux abords de la rade, des pêcheries d'éponges sont exploitées par des marins grecs et italiens. De là un important retour de population : aujourd'hui, près de trente mille Arabes, travaillés par le fanatisme senoussite, grouillent autour d'un millier d'Italiens, de Maltais et de Grecs, en des maisons généralement sordides, couvertes de toits plats, faits de nattes, d'algues et de terre glaise, et qui s'effondrent souvent sous les violentes pluies des orages, assez fréquents au début de l'été. Un phare a été élevé pour assurer l'entrée du port, et la grande rue de la ville, assez animée et commerçante, présente quelque charme pittoresque. Une sorte de château fort domine la ville, pourvu de vieux canons, dangereux surtout pour leurs servants. Assez imposant par sa masse, écrit de Mathuisieulx, il n'est guère, vu de près, « qu'un triste entassement de masures puantes »...

Benghazi est un des derniers ports de l'Afrique septentrionale par où se fasse la traite soudanaise. Celle-ci, entravée sur presque tous les autres points de la côte par les établissements français ou anglais, ne dispose plus que de ce débouché vers la mer pour embarquer ses produits vers l'Orient. Les autorités turques, malgré leur bonne volonté, se sont montrées impuissantes à entraver le trafic. Venues du fond du Ouadaï, « les caravanes de marchandise humaine arrivent jusqu'aux environs de Benghazi, attendent le moment favorable pour se rapprocher pendant la nuit et embarquent leurs prisonniers avant qu'on ait pu intervenir ». A ce point de vue, l'occupation italienne serait un bienfait pour la civilisation.

Une des plaies de Benghazi est l'insalubrité générale de la ville. Si la brise de mer empêche les marécages remplis de la vase qui environnent, à l'est, Benghazi, d'engendrer des fièvres aussi graves que dans les autres parties de la côte, de terribles épidémies, évidemment encouragées par le défaut d'hygiène de la population arabe, dévastent périodiquement la ville. En 1858 et en 1874, la peste y fit périr chaque fois près d'un tiers de la population. En 1902, le typhus se déchaîna, et 8.000 personnes succombèrent en quelques jours, avant qu'on eût pris les moindres mesures pour enrayer le fléau.

La France possède, à Benghazi, un agent consulaire et une école dirigée par les sœurs de Saint-Joseph. — G. TREFFEL.

Blocksberg ou **Gellert-Hagy,** colline haute de 235 mètres, qui se dresse dans la plaine hongroise au-dessus de Bude, et qui est couronnée par une citadelle. Au pied de cette montagne, qui se termine à pic du côté du Danube, jaillissent différentes sources ferrugineuses et sulfureuses, d'une température variant entre 37° et 45° C., que les Romains avaient déjà connues et captées (de là le nom d'*Aquincum*), que les Turcs ont appréciées et que les Hongrois ont aménagées en établissements balnéaires très fréquentés; entre autres, le Kaiserbad ou Czaszar Fürdö. Là se rencontrent également des sources d'eau salées (Franz-Josef, etc.), en particulier l'eau minérale saline naturelle, connue sous le nom d'Hunyadi Janos, eau froide dont la température varie de 7° à 12°.

L'eau de ces sources, situées à 6 kilomètres de Budapest et captées depuis 1863, acquiert sa qualité spéciale à peu de profondeur sous la surface du sol en passant à travers deux couches verticales dont la composition est la suivante : 1) pour la couche superficielle, épaisse de 1 mètre environ, un mélange de terre végétale et de limon argileux; 2) pour la couche immédiatement inférieure, un limon argileux, mélange de sable et de gravier, contenant de la marne et des trachytes formés en grande partie de dolomie et reposant sur une couche d'argile imperméable. Les eaux pluviales, chargées d'acide carbonique, filtrent à travers la couche supérieure du sol, agissent sur la dolomie existant dans la seconde couche pour former du bicarbonate de magnésie et de chaux soluble dans l'eau; celui-ci agit à son tour sur les pyrites contenues dans la même couche de terrain et qui donnent naissance à des sulfates de soude et de magnésie. L'eau chargée de ces différents sels pénètre jusqu'à la partie inférieure de la seconde couche de terrain, où la recueillent plus de 140 puits ou citernes creusés dans le sol de distance en distance et d'une profondeur maximum de 15 mètres. — H. FROIDEVAUX.

broccio (*brot-chi-o*) n. m. Fromage blanc, mou, fabriqué en Corse avec du lait de chèvre : *Le* BROCCIO *est riche en corps gras, mais pauvre en albuminoïdes.*

— ENCYCL. Le *broccio* ou *bruccio*, dont la pâte rappelle assez celle des fromages crémeux appelés « suisses », est obtenu de la façon suivante : à du lait frais de chèvre on ajoute un peu de présure, et le tout est brassé avec une spatule de bois jusqu'à coagulation de la caséine; on obtient ainsi un fromage maigre et du petit-lait. C'est celui-ci qui est repris, additionné d'une certaine quantité de lait frais (une partie de lait frais pour quatre à six parties de petit-lait), et soumis à l'action d'un feu que l'on maintient constamment en dessous de la température d'ébullition du lait. Il se forme peu à peu,



Monoplan Nieuport, type militaire (moteur Gnome, 100 HP).

dans la masse chauffée, des grumeaux qui se rassemblent à la surface. Ce sont ces grumeaux, recueillis dans une passoire où ils s'égouttent, qui forment le broccio. On consomme le broccio frais de préférence, mais il peut être aussi mangé sec; toutefois, sa dessiccation parfaite est difficile à obtenir.

cayuga (du n. d'un comté de l'Etat de New-York) n. m. Variété américaine du canard domestique, obtenue par divers croisements entre labrador, pékin, rouen, aylesbury.

— Encycl. Le canard cayuga ne constitue pas, à proprement parler, une race, parce que la multiplicité même des croisements a nui à la fixité de ses caractères. En revanche, il a hérité de ses ascendants une rusticité remarquable, qui lui permet de vivre sous les climats les plus divers, et une aptitude à la ponte qui n'est pas son moindre mérite.



Canard cayuga.

Sa chair est fine et d'excellente qualité, mais recouverte d'une peau jaune, qui, sur les marchés, prévient peu favorablement les acheteurs; d'autre part, la taille du cayuga est souvent plus petite que celle de ses congénères et notamment du canard de Rouen.

Adulte, le canard cayuga est un bel oiseau à l'œil noir, très vif, au plumage brillant où dominent le noir à reflets métalliques, le vert et le bleu foncés. La tête est grande et recouverte de plumes vert foncé; le bec, large, long et plat, est noir ardoisé ou brun foncé, avec une tache médiane plus sombre sur presque toute la longueur; le cou, assez long, est gracieusement infléchi et de même couleur que la tête; le corps est long, la poitrine proéminente; chez le mâle, la queue est ornée de trois petites plumes frisées; les jambes sont longues, les pieds forts, de couleur brun orange. Le poids moyen est 3 kil. 500 à 4 kilogrammes pour le mâle et 3 kilogrammes à 6 kilogr. 500 pour la femelle. Les éleveurs doivent s'attacher à conserver, entre autres caractères, les proportions et la taille; c'est à cette condition que la race aura chance de trouver de nombreux débouchés.

En France, les canards cayugas n'ont eu, jusqu'ici, en dehors des élevages d'amateurs, qu'un médiocre succès; la raison en est dans ce fait que notre canard de Rouen possède de suffisantes qualités pour satisfaire à tous les *desiderata*, et qu'en général, les éleveurs français marquent peu d'empressement à faire l'essai de variétés étrangères. — Jean de Cuaon.

*** Charette de La Contrie** (Athanase, baron de), général français, ancien commandant du corps des zouaves pontificaux pendant la guerre franco-allemande, né à Nantes le 18 mai 1832. — Il est mort au château de la Basse-Motte (Ille-et-Vilaine) le 8 octobre 1911. Il était fils du baron Athanase de Charette (1796-1848), pair de France, qui dirigea en 1832 le soulèvement de l'Ouest en faveur de la duchesse de Berry, et petit-neveu du célèbre général vendéen fusillé en 1796. Il arrivait à l'âge d'homme au moment où le second Empire venait de succéder, après quatre années tourmentées de régime républicain, à la monarchie orléaniste. Légitimiste et catholique aussi bien par tradition que par conviction, il ne désira jouer aucun rôle politique dans son propre pays. Il fit ses études militaires en Italie, alla prendre, en 1860, du service dans les troupes pontificales, qu'organisait à ce moment le général Lamoricière. Il se battit avec la plus grande bravoure à Castelfidardo, puis à Mentana, contre les volontaires garibaldiens, et, en 1870, lorsque le gouvernement français rappela d'Italie la division du général Dumont, chargée de défendre le pouvoir temporel du pape, il resta, avec le régiment dont il était lieutenant-colonel, à la disposition de Pie IX. Mais, presque cerné dans la province de Viterbe, il eut les plus grandes difficultés à rentrer à Rome, lorsque la petite armée italienne du général Cadorna vint menacer la ville. Il prit part à la courte défense du 20 septembre. Après la reddition, il fut, avec les 600 Français sous ses ordres, conduit à Civita-Vecchia : cinq jours après, tous repartaient pour Marseille.

C'était au lendemain de l'investissement de Paris. Devant le péril national, le baron de Charette mit son épée et son régiment, laissé provisoirement en subsistance à Tarascon, au service du gouvernement républicain. Glais-Bizoin et Crémieux, qu'il vit à Tours, l'autorisèrent à former, avec les zouaves pontificaux, un corps franc, qui reçut le nom de « volontaires de l'Ouest ». Dès le commencement d'octobre, les soldats de Charette arrivaient sur la Loire, et les comités catholiques de l'Ouest, énergiquement sollicités par lui, envoyaient de l'argent et des volontaires. Le 11 octobre, plusieurs compagnies prenaient part à la défense d'Orléans. A la fin de novembre, trois bataillons étaient armés, équipés et pourvus de cadres solides. Leur bannière blanche eut son jour de gloire, avec le corps du général de Sonis auquel ils étaient rattachés, à la bataille de Patay (2 décembre). Arrivant à la tombée de la nuit devant Loigny, que les Allemands occupaient déjà à moitié, entraînés par Charette et de Sonis, les volontaires de l'Ouest enlevèrent à la baïonnette, en une irrésistible contre-attaque, le petit bois et le village. Mais ils se battaient un contre vingt. Lorsque Charette se décida à commander la retraite, les deux tiers de son effectif étaient hors de combat. Lui-même était grièvement blessé quelques instants après, et laissé pour mort sur le champ de bataille.

Gal Charette.

Ce beau fait d'armes eut, dans tout l'Ouest, un retentissement profond. Charette fut, le 14 janvier 1871, promu général de brigade. Péniblement rétabli, il était parvenu, échappant aux Prussiens, à regagner Poitiers, où il s'était tout aussitôt occupé de réorganiser les débris de ses bataillons, pour les ramener à l'armée de Chanzy. Bientôt, il recevait (24 janvier) le commandement d'une division de mobilisés bretons, que la signature de l'armistice l'empêcha de conduire au feu. En avril 1871, le gouvernement de Versailles lui demanda de réunir à nouveau, contre l'insurrection parisienne, ses volontaires, qu'il avait licenciés après l'armistice. Mais l'armée régulière se trouva assez forte pour n'avoir pas besoin de leur concours, et ils furent définitivement dispersés au mois de juin.

Le baron de Charette, d'ailleurs, avait peu de goût pour la politique. Elu député à l'Assemblée nationale par le département des Bouches-du-Rhône où il n'avait pas posé sa candidature, le 8 février 1871, il démissionna deux jours après, par une lettre énergique et digne. L'intransigeance de ses idées légitimistes l'éloignait des négociations engagées à ce moment entre les diverses fractions conservatrices : il se rendit à Anvers en 1872, pour y rendre visite au comte de Chambord, mais ne prit aucune part aux diverses tentatives de restauration monarchique de 1872 et 1874. Il passa la fin de sa vie dans la retraite, écrivant les *Souvenirs du régiment des zouaves pontificaux* (1876), vivant dans le château que lui avaient acquis par souscription ses anciens soldats, resté longtemps très vert d'allures et d'esprit, et toujours fidèle aux convictions désintéressées, ardentes et sévères de sa jeunesse. Il a été inhumé au cimetière de Loigny, près de son ancien chef, de Sonis. — H. Trévise.

*** chemin de fer.** — *Organisation des chemins de fer de l'Etat.* A la suite du rachat des chemins de fer de l'Ouest, le régime d'exploitation du réseau de l'Etat fut réorganisé et les dispositions du décret du 10 décembre 1895 remplacées par celles des articles 41 à 71 de la loi de finances du 13 juillet 1911, qui a donné au budget des chemins de fer de l'Etat un caractère nettement industriel.

« L'ensemble des lignes qui constituent le réseau des chemins de fer de l'Etat (ancien réseau de l'Etat et réseau racheté de l'Ouest) et de celles qui y seront rattachées par des lois ultérieures est exploité, au compte de l'Etat, par une administration unique placée sous l'autorité du ministre des travaux publics et dotée de la personnalité civile. » (Loi du 13 juillet 1911, art. 41.)

Les deux réseaux sont donc gérés par une administration commune, mais chacun d'eux conserve ses recettes et ses dépenses, inscrites à deux budgets annexes rattachés pour ordre au budget général. (*Id.*, art. 42.)

L'administration des chemins de fer de l'Etat est chargée de la construction des lignes nouvelles comprises dans les limites du réseau et devant y être rattachées. (*Id.*, art. 43.)

Au moyen d'obligations amortissables en 50 ans au maximum, mais remboursables au pair par anticipation, émises par les soins du ministre des finances, il est fait face aux travaux complémentaires de premier établissement des lignes et du matériel, aux études et travaux de construction des lignes nouvelles, y compris les parachèvements, aux dépenses exceptionnelles de mise en état d'entretien du matériel roulant et des voies et bâtiments afférentes à l'arriéré légué par la Compagnie de l'Ouest, à la reconstitution de certains fonds de réserve.

Par contre, l'administration reçoit de l'Etat, sous forme d'annuités, une somme égale aux charges des obligations correspondant aux dépenses qui auraient été supportées par le Trésor, si l'on avait continué d'appliquer au réseau de l'Ouest et étendu à l'ancien réseau les articles 4 et 8 de la convention du 17 juillet 1883. (*Id.*, art. 44.)

Les chemins de fer de l'Etat sont administrés, sous l'autorité du ministre des travaux publics, par un *directeur*, assisté de deux sous-directeurs, et par un *conseil de réseau*, dont les attributions respectives sont définies par les articles 54 à 68 de la loi du 13 juillet 1911.

Le ministre des travaux publics exerce, à l'égard des chemins de fer de l'Etat, les attributions générales dont il est investi en ce qui concerne les chemins de fer concédés. Il ne peut, toutefois, homologuer les réductions de tarifs qu'après avis conforme du ministre des finances.

Il procède, sur la proposition du directeur, aux nominations et promotions des chefs de service de l'exploitation, de la voie et des bâtiments, du matériel et de la traction, de la construction des lignes nouvelles. Ces agents ne peuvent être relevés de leurs fonctions que dans la même forme.

Le conseil de réseau est composé de 21 membres nommés par décret, sur la proposition du ministre des travaux publics, dont 4 agents du réseau choisis par le ministre parmi les délégués élus aux divers comités ou commissions du réseau, 7 membres choisis parmi les chambres de commerce et les associations agricoles des régions desservies par le réseau, et les autres parmi les membres du conseil d'Etat, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, les ingénieurs civils et les inspecteurs des finances. Les membres du conseil sont nommés pour quatre ans; ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans. Le mandat des membres sortants peut être renouvelé.

Sous réserve des pouvoirs généraux du ministre des travaux publics, le conseil de réseau est appelé obligatoirement à donner son avis sur les objets déterminés à l'article 58.

Tous les ans, à la séance qui suit le 1er janvier, le conseil choisit dans son sein des commissions correspondant aux divisions générales du service, auxquelles il délègue ses pouvoirs dans la limite qu'il détermine, avec l'approbation du ministre des travaux publics. Les délibérations des commissions sont soumises aux mêmes règles que celles du conseil.

Le directeur a sous ses ordres tout le personnel. Il assure la gestion du réseau, passe les marchés et traités, consent les transactions, suit les actions judiciaires, exerce, en matière financière, les attributions déterminées par un décret spécial, procède à tous actes conservatoires, fait les nominations, avancements, mutations et révocations non réservés au ministre.

Le réseau des chemins de fer de l'Etat est régi par le cahier des charges annexé à la loi du 4 décembre 1875. Il est assujetti à un contrôle technique et commercial identique à celui exercé sur les chemins de fer d'intérêt général.

La gestion financière est soumise au contrôle de la Cour des comptes, de l'inspection des finances et de la commission de vérification des comptes des chemins de fer. En outre, un contrôleur des dépenses engagées est nommé par décret contresigné des ministres des travaux publics et des finances. — Max Legrand.

*** chien** n. m. — Encycl. Chiens de défense : *Races.* Les chiens les plus aptes à remplir le rôle de chien de défense (chiens de police, de douanier, de garde et de garde-chasse) sont incontestablement ceux qui appartiennent à la famille du chien de berger. Il existe, en France, deux variétés de ces chiens : le chien de Beauce, ou Beauceron; le chien de Brie, ou Briard. Les races étrangères les plus réputées sont : le chien de berger allemand, ou chien-loup d'Alsace; le dobermann, originaire du centre de l'Allemagne ; les chiens de berger belges, groenendaëls et malinois; l'airedale-terrier, d'origine anglaise.

De longue date, tous ces chiens étrangers ont été employés par nos voisins comme chiens de défense. C'est surtout depuis vingt-cinq ans qu'en Belgique et en Allemagne ils servent à la protection de l'homme et des propriétés. Par les soins d'amateurs et de dresseurs, les descendants de ces chiens, par l'effet de l'atavisme, possèdent maintenant les qualités requises. Chez nous, où l'éducation de quelques chiens de Beauce et de Brie ne date que de quatre ans environ, les rejetons de ces chiens

sont dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de ceux des races étrangères.

Le Beauceron et le Briard sont pourtant avantagés entre tous par l'endurance, la santé et l'intelligence; mais très rares sont, parmi eux, les sujets « mordants », possédant de l'audace et de l'initiative. Cette infériorité tient à la négligence de leurs propriétaires, qui, depuis un temps immémorial, n'ont pas su développer les qualités de ces chiens, les laissant à l'abandon, se contentant d'un dressage sommaire, suffisant pour la garde des troupeaux.

Pour faire de nos chiens de berger d'utiles auxiliaires de l'homme, il est nécessaire d'obtenir des croisements avec les races étrangères; seul moyen, pour que nos chiens acquièrent le reste des qualités que doit posséder le chien de défense : agilité, souplesse, obéissance, assurance et bravoure.

Le croisement d'une chienne de Beauce, sélectionnée avec soin, avec un chien de berger allemand, a fait ses preuves, et donne des résultats excellents : il produit le véritable type du chien de défense.

— Dressage. Le dressage du chien de défense exige des exercices spéciaux; mais les premiers principes ne diffèrent pas sensiblement de ceux employés pour le dressage des chiens d'arrêt, tels : l'appel, le coucher, le rapport, la marche derrière; et, comme pour les chiens d'arrêt, le dressage ne doit commencer que quand l'animal a atteint l'âge de 8 à 10 mois, selon la force de sa constitution, ou les maladies qui ont pu retarder sa croissance. Comme dans le dressage de n'importe quel animal, mieux vaut douceur et patience que violence : une correction ne doit être appliquée que modérément, comme dernière ressource, au *moment même* où la faute a été commise, et surtout, jamais injustement ou dans un moment de nervosité du maître. Le dresseur qui veut réussir doit avant tout être maître de ses nerfs.

Une fois dressé à obéir à l'appel, au coucher, à marcher sur les talons de son maître, à aller en avant, à droite, à gauche, selon la direction donnée par le bras (exercices qui, nous l'avons dit, ressemblent à ceux du dressage du chien d'arrêt), le



Dressage du chien de police; saut d'obstacle (2 mètres 10).

chien devra être habitué à sauter des obstacles élevés, tels qu'il pourrait en rencontrer sur sa route, étant à la poursuite d'un malfaiteur; il faudra, par exemple, l'exercer à passer par une fenêtre, à traverser une lucarne. L'éducation du *saut* peut se faire ainsi qu'il suit : au moment de sortir, laisser le chien dans l'intérieur de la maison, après avoir pris soin d'obstruer l'entrée avec un obstacle, d'abord d'une hauteur de 50 centimètres, puis de hausser cet obstacle de 10 en 10 centimètres au fur et à mesure des leçons, pour s'arrêter à la hauteur maximum de 1m,60 à 2 mètres. Le maître, étant dehors, appelle son chien; s'il hésite, le maître peut l'aider à sauter en l'attirant à lui avec la laisse. Procéder de même en mettant l'obstacle devant toute autre sortie qui peut exister dans l'habitation. Pendant la promenade, faire sauter au chien les clôtures, haies, qui peuvent se rencontrer sur le terrain; quand le chien obéit bien, le caresser et le récompenser par une friandise : méthode que l'on doit suivre dans les différents exercices de dressage, quand les résultats de la leçon ont été satisfaisants. Enfin, le chien étant resté dehors, le maître peut rentrer, appeler le chien de l'intérieur de la maison, et l'obliger à sauter l'obstacle pour le rejoindre.

Pour les autres exercices du dressage, il est nécessaire d'avoir un aide, un compère, pour remplir le rôle de l'apache, du braconnier ou du cambrioleur; mais cet aide ne doit pas être toujours le même, et il doit porter le vêtement spécial, composé d'un pantalon, d'une blouse en cuir fortement rembourrés et matelassés.

Pour l'exercice de la *quête*, l'aide, une fois revêtu du costume spécial, se cachera dans un fourré, derrière une haie, etc.; le maître, tenant le chien en laisse, lui dira : « Cherche ! Cherche ! » Le pseudo-malfaiteur, quand il les entendra à peu de distance, fera un peu de bruit; le maître dirigera le chien vers la cachette en lui disant : « Attaque ! Attaque ! » Pendant les premières leçons, le chien doit continuer à être tenu en laisse, pour n'être mis en liberté que quand il a compris son rôle. Recommencer le même exercice, mais en faisant cacher l'aide dans l'intérieur de la maison, dans un placard, un coffre, sous le lit.

Pour dresser le chien à ne pas *craindre le bâton*, à l'habituer au bruit d'un *coup de feu*, voici comment on procédera : au moment de son repas, l'aide s'approchera armé d'un manche à balai, par exemple, et tentera d'attirer à lui la gamelle. Le chien grognera; voudra mordre le bâton, s'irritera au fur et à mesure que le mouvement sera renouvelé; après quelques séances semblables, le chien se jettera sur le bâton et y plantera ses crocs. Progressivement, l'aide, tout en poussant des cris, agitera le bâton dans tous les sens, en caressera l'échine de l'animal, le dérangeant dans son repas; désormais, la vue seule d'un homme tenant un bâton et faisant mine de s'approcher de lui mettra le chien en fureur : il voudra se précipiter dessus. Veut-on qu'un chien ne craigne pas les *coups de feu?* Le maître, ou son aide, tireront des coups de revolver ou de fusil avec des cartouches chargées à blanc au moment où le chien, tenu en laisse, partira en promenade; les coups doivent être d'abord tirés d'un endroit éloigné, puis progressivement à proximité de l'animal. Il faut renouveler ces expériences, alors que le chien s'attendra le moins au bruit des détonations.

Le *refus de l'appât* peut s'obtenir de deux manières : l'aide tendra un morceau de viande au chien, et, au moment où l'animal voudra s'en emparer, il le saisira par son collier et lui donnera quelques bonnes claques sur les reins; le maître rappellera son chien, le caressera et lui donnera une friandise pour lui faire comprendre la différence des procédés. Ou bien, on dissimulera sur le terrain, sous des feuilles, de la mousse ou du sable, des pièges à rats, dont les branches auront été recouvertes de bourrelets de laine pour empêcher la détente d'être trop sensible; on placera au centre du piège un appât qu'en se promenant, le chien sentira et dont il voudra s'emparer; les pièges se déclancheront et cingleront au museau l'animal, qui, après quelques tentatives semblables, s'empressera de regagner sa niche, se méfiant désormais de ce qui peut traîner à terre.

Pour empêcher le chien d'être empoisonné par un malfaiteur qui voudrait pénétrer dans la propriété, et qui tenterait de se débarrasser du chien en lui faisant prendre un appât empoisonné, tendu au bout d'un bâton qu'il passerait au travers des barreaux d'une grille ou au-dessus d'un mur, on fait procéder de même par l'aide, mais en faisant pendre sous l'appât, à l'aide d'une ficelle, un linge imbibé d'ammoniaque. Le chien s'avançant pour happer le morceau de viande se sauvera à l'odeur; le maître, aussitôt, appellera le chien, le caressera et lui donnera un morceau de sa viande préférée.

La *défense du maître* s'obtient facilement. Quand le chien a été bien traité, qu'il s'est attaché à son propriétaire, on le fait sortir tenu en laisse, puis on ordonne à l'aide de s'approcher inopinément et de faire mine d'attaquer d'abord le chien, puis son maître; ce dernier dit en même temps : « Attaque ! Attaque ! » Après plusieurs leçons, le chien est laissé en liberté, marchant près de son maître, pour être à portée de le défendre; l'aide sort d'une cachette pour se jeter sur le maître, qui dit : « Attaque ! », et le chien se jette sur le prétendu malfaiteur. Il est nécessaire de faire alterner cet exercice de dressage avec le suivant, dit *rappel de l'attaque*. Pour que le chien cesse toute action à la volonté du maître, il doit obéir au commandement de : « Halte ! » Le moyen d'obtenir ce résultat, assez difficile par suite de l'emballement coutumier du chien, est de lui mettre le collier de force auquel est attachée une corde de quinze à vingt mètres de long; le collier est percé de clous dits *semences*, dont les pointes, qui ne dépassent pas un millimètre, sont à l'intérieur. Si le chien, continuant l'attaque, n'obéit pas instantanément au commandement de : « Halte ! », le maître donnera une secousse à la corde, et le chien, surpris par la douleur, s'arrêtera net; l'obliger alors à se coucher au commandement de : « Terre ! » Il n'est pas bon d'employer le sifflet, le son strident de l'instrument pouvant attirer un complice du malfaiteur, si l'on est dans un endroit éloigné de toute habitation et de tout secours.

L'*attaque par derrière* de la part du chien doit se pratiquer surtout la nuit, alors que braconniers, malfaiteurs sont souvent munis d'une lanterne à réflecteurs ou à acétylène. Dans ce cas, qui est fréquent, si le chien n'attaque pas par derrière, il est aveuglé par les rayons lumineux et mis dans l'impossibilité de voir son ennemi, qui, au contraire, se trouve avantagé pour le mettre hors d'état de nuire. Pour décider le chien à se jeter sur son adversaire par derrière, le tenir en laisse, le faire tourner assez longtemps autour de l'aide portant le costume spécial et tenant une lanterne allumée, en disant en même temps au chien : « Attaque ! », et ne lui permettre de se jeter sur son adversaire que quand il est derrière lui. Le chien, aveuglé par la lumière qui le poursuit dans ses détours, finira par comprendre qu'il ne doit se jeter sur le prétendu braconnier que quand il n'est pas dans le rayon lumineux de la lanterne. Recommencer cet exercice de dressage, le chien étant en liberté, et dans l'intérieur d'une habitation.

Pour l'*attaque à distance*, l'aide, placé à quinze ou vingt mètres, fera mine de s'approcher, de s'enfuir, de revenir; le maître, la main tendue, le montrera au chien en disant : « Attaque ! » en s'avançant vers le malfaiteur. Puis, quand le chien sera



Dressage du chien de police l'aide revêtu du costume spécial

prêt à fondre dessus, il dira : « Halte ! », s'il veut que le chien ne touche pas le prétendu malfaiteur. Si le chien est désobéissant, s'emballe, donner, avec la laisse, une secousse au collier de force, pour obliger l'animal à s'arrêter.

Pour que le chien attaque *spontanément l'auteur d'un coup de feu*, l'aide, embusqué à vingt-cinq ou trente mètres dans un fourré, un taillis, derrière une clôture, tirera un coup de fusil avec une cartouche chargée à blanc. Le maître, tenant son chien en laisse, se précipitera vers l'endroit d'où le coup vient de partir; l'auteur découvert, le chien voudra se jeter dessus, le maître l'en empêchera, le caressera et lui donnera une friandise. Recommencer l'exercice avec le chien en liberté; dès le coup de feu, dire : « Attaque ! », puis arrêter cette attaque, si l'on veut, par le commandement de « Halte ! », aussitôt que le malfaiteur se tient tranquille. Le chien doit savoir *garder un objet*. Pour arriver à ce résultat, le maître, étant couché à quelque distance, fera semblant de dormir; l'aide s'approchera doucement et fera mine de vouloir s'emparer de l'objet placé à côté du chien; le maître, si le chien se lève, dira : « Couche ! », et, si l'aide s'empare de l'objet : « Attaque ! » L'aide replacera l'objet à terre, et le chien devra se recoucher à côté. Quand il est dressé à ne pas quitter l'objet, le maître, après lui avoir donné ses ordres de garde, peut le laisser seul monter sa faction.

Il est compréhensible que, lors d'une *attente dans une embuscade*, le chien se tienne et agisse mieux de nuit que de jour; il est plus attentif, ses craintes pour sa sécurité, celle de son maître, sont plus considérables. Quand, dans une embuscade de nuit, il est serré contre son maître, le nez frétille, les oreilles sont droites, la queue est levée, toute son attitude indique l'éveil de tous ses sens. Pour ne pas être découvert, il faut que le maître obtienne de lui un mutisme absolu. Il lui tiendra les mâchoires fermées de la main, en disant à voix très basse : « Silence ! Silence ! », en desserrant graduellement l'étreinte; si le chien tente de pousser un grognement, lui resserrer brusquement les mâchoires, en le serrant plus fort. Renouveler souvent la manœuvre, en le caressant quand le silence a été observé longtemps.

Tels sont les principaux exercices de dressage du chien de défense. Une règle est à observer, qui est

de les alterner, de manière que le chien se souvienne de chacun d'eux, de leur valeur propre ; de varier les endroits où ils sont exécutés, et aussi de ne pas les prolonger outre mesure. Il vaut mieux donner des leçons courtes, mais renouvelées plusieurs fois par jour, pour que le chien ne se « butte » pas, que le maître et l'élève ne soient pas fatigués, énervés.

Depuis trois ans, il s'est constitué à Paris, sous la présidence du baron H. de Rothschild, des comtes Clary et de Bagneux, avec Bectard, commissaire de police comme secrétaire général, le *Club du chien de police, de garde-chasse et de douanier.* Ce club possède un chenil, une école de dressage, où les particuliers et les grandes administrations peuvent se procurer des sujets tout dressés, selon les services qui leur sont demandés, ou faire dresser à forfait des chiens leur appartenant. Des événements récents ont prouvé toute l'utilité de cette création : les services que peuvent rendre, pour la sécurité publique et privée, les chiens de défense, bien dressés, étant des plus sérieux et justifiant les efforts tentés jusqu'à ce jour. — G. VOULQUIN.

***communion** n. f. — ENCYCL. *Décret sur la première communion.* Dans les derniers mois de l'année 1910 et les premiers de l'année 1911, une certaine agitation s'est produite parmi les catholiques français et les catholiques de quelques autres pays, au sujet de l'âge auquel les enfants doivent être admis à la première communion. Cette agitation a son origine dans un décret d'une congrégation romaine, approuvé par le pape, et publié le 10 août 1910.

— *Occasion du décret.* Voici à quelle occasion et dans quelles circonstances ce décret a été rendu. L'archevêque de Strasbourg, qui n'est pas originaire d'Alsace, trouva dans son diocèse, en y arrivant, une coutume qu'il jugea abusive : les enfants n'étaient admis à la première communion qu'à l'âge de quatorze ans. Il faut dire que, l'instruction religieuse étant légalement obligatoire jusqu'à cet âge, en Allemagne et dans les provinces annexées à l'empire, la première communion devenait ainsi le couronnement des études religieuses élémentaires, comme elle l'était en France, où on la pratiquait cependant plus tôt, entre dix et douze ans, suivant les diocèses, mais en général vers douze ans.

C'est à cet âge, à douze ans, que l'archevêque de Strasbourg voulut la fixer. Il se heurta à la résistance énergique de son clergé, qui prétendit avoir de bonnes raisons pour rester fidèle à la coutume du diocèse ; et, comme il n'arrivait pas à la vaincre, il porta l'affaire devant le souverain pontife : celui-ci la renvoya devant la congrégation des *sacrements*.

C'est donc une erreur de croire que, dans cette question, l'initiative soit venue du pape Pie X en personne.

La décision de la congrégation se faisant attendre, l'évêque de Strasbourg envoya à Rome son secrétaire, Mgr H..., pour hâter, s'il le pouvait, la solution, ou plutôt pour savoir à quelle date elle paraissait devoir intervenir et aussi, peut-être, dans quel sens.

Mgr H..., très au courant des habitudes romaines — il a fait ses études théologiques à Rome — sut bientôt quel canoniste avait reçu de la Congrégation la mission d'étudier particulièrement l'affaire. Il alla le voir et lui demanda à quel parti la Congrégation semblait favorable : à l'opinion de l'archevêque, qui tenait pour la douzième année, ou à celle du clergé alsacien, qui tenait pour la quatorzième. « Ni à l'une, ni à l'autre, répondit le canoniste. Nous nous déciderons sans doute pour la septième année. Ce n'est pas tout à fait certain, cependant, car nous avons le parti français contre nous, mais nous espérons obtenir la majorité ; et, dans ce cas, c'est l'âge de sept ans qui sera adopté. ».

En effet, quelques mois après, le 29 avril 1910, l'archevêque de Strasbourg était officiellement averti, par le préfet de la Congrégation, le cardinal Ferrata, que l'affaire était jugée, et, le 8 août, paraissait le décret, désigné, selon l'usage, par les deux premiers mots latins du texte : *Quam singulari*.

— *Le décret.* Le décret commence par une sorte d'exposé des motifs, destiné à justifier les clauses réglementaires qui le terminent. Pour bien entendre ces clauses, il faut se souvenir du décret solennel proclamé par le 4e concile œcuménique de Latran, en 1215, dans son canon XXIe, celui qui a imposé la confession et la communion annuelles. En voici le texte :

Tout fidèle de l'un et de l'autre sexe, lorsqu'il est parvenu à l'âge de discrétion, doit fidèlement confesser tous ses péchés, au moins une fois l'an, au prêtre qui a charge de son âme, et accomplir avec tout le soin possible la pénitence qui lui est enjointe; il recevra avec dévotion, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, à moins que, sur le conseil de son propre prêtre, pour un motif raisonnable, il ne juge devoir s'en abstenir temporairement.

Ce décret de Latran a été confirmé plus tard par le concile de Trente.

Voici, maintenant, comment s'exprime la *Congrégation des sacrements*, dans les articles par lesquels elle fait connaître et impose son interprétation, avec les conséquences qui en découlent :

La S. Congrégation des sacrements... a jugé opportun d'établir, pour être observée partout, la règle suivante sur la première communion des enfants :

I. L'âge de discrétion, aussi bien pour la confession que pour la communion, est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans, soit au-dessus, soit même au-dessous. Dès lors, commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la confession et de la communion.

II. Pour la première confession et la première communion, il n'est pas nécessaire d'avoir une pleine et parfaite connaissance de la doctrine chrétienne. L'enfant devra, cependant, dans la suite, apprendre par degrés le catéchisme entier, suivant les progrès de son intelligence.

III. La connaissance de la religion requise dans l'enfant, pour qu'il soit convenablement préparé à la première communion, consiste en ce qu'il comprenne, suivant sa capacité, les mystères de la foi, nécessaires de nécessité de moyen, et qu'il sache distinguer le pain eucharistique du pain ordinaire et corporel, afin de s'approcher de la sainte table avec la dévotion que comporte son âge.

IV. L'obligation du précepte de la confession et de la communion, qui touche l'enfant, retombe sur ceux-là surtout qui sont chargés de lui, c'est-à-dire les parents, le confesseur, les instituteurs et le curé. C'est au père ou à ceux qui le remplacent, et au confesseur, qu'il appartient, suivant le catéchisme romain, d'admettre l'enfant à la première communion.

V. Qu'une ou plusieurs fois par an, les curés aient soin d'annoncer et d'avoir une communion générale des enfants, et d'y admettre non seulement les nouveaux communiants, mais les autres qui, du consentement de leurs parents ou de leur confesseur, comme on l'a dit plus haut, auraient déjà pris part à la table sainte. Qu'il y ait pour les uns et les autres quelques jours d'instruction et de préparation.

VI. Ceux qui ont charge des enfants doivent mettre tous leurs soins à les faire approcher très fréquemment de la sainte table, après leur première communion, et, si c'est possible, même tous les jours, comme le désirent le Christ Jésus et notre mère la sainte Eglise; qu'on veille à ce qu'ils le fassent avec la dévotion que comporte leur âge. Que ceux qui ont cette charge se rappellent aussi le très grave devoir qui leur incombe de veiller à ce que ces enfants assistent aux leçons publiques de catéchisme; sinon, qu'ils pourvoient autrement à leur instruction religieuse.

VII. La coutume de ne pas admettre à la confession ou de ne jamais absoudre les enfants qui ont atteint l'âge de raison est tout à fait à réprouver. Les ordinaires (c'est-à-dire les évêques) auront donc soin de la faire disparaître totalement, en employant même les moyens du droit.

VIII. C'est un abus tout à fait détestable que de ne pas donner le viatique et l'extrême-onction aux enfants parvenus à l'âge de raison et de les enterrer suivant le rit des tout petits. Que les ordinaires répriment sévèrement ceux qui n'abandonneraient pas cet usage.

Ces décisions des éminentissimes cardinaux de la S. Congrégation, notre saint-père le pape Pie X, dans l'audience du 7 août, les a toutes approuvées, et a ordonné de publier et promulguer le présent décret. Il a prescrit, en outre, à tous les ordinaires de faire connaître ce décret non seulement aux curés et au clergé, mais encore aux fidèles auxquels on devra le lire en langue vulgaire, tous les ans, au temps pascal. Quant aux ordinaires, ils devront tous les cinq ans rendre compte au saint-siège, en même temps que des autres affaires de leur diocèse, de l'exécution de ce décret.

Quelques points sont particulièrement à remarquer au sujet des articles qu'on vient de lire.

1° Il ne s'agit pas ici d'une question de dogme ou de morale générale, seule matière où puisse s'exercer avec infaillibilité l'autorité de l'Eglise. Il s'agit seulement d'une décision disciplinaire, qui s'impose, comme la discipline en général, à l'obéissance des catholiques, mais où leur foi n'est pas engagée et qui peut varier, suivant les époques et la volonté de l'Eglise, comme a varié la loi de l'abstinence, par exemple, bien différente aujourd'hui de ce qu'elle fut autrefois.

2° Trois conditions sont requises par le décret, pour la première communion. Ce sont : l'âge de *discrétion*, que le décret définit l'âge où l'enfant commence à raisonner (art. 1er), une certaine instruction religieuse, comportant d'une part la connaissance et l'intelligence, proportionnées à sa capacité, des principaux mystères de la religion, c'est-à-dire des mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption et de la vie future, avec l'éternité des récompenses et des châtiments, et d'autre part la connaissance de ce qui distingue le pain eucharistique du pain ordinaire (art. 3); enfin, une certaine dévotion envers le sacrement que l'enfant doit recevoir.

En ce qui concerne l'âge, la force du décret porte sur la définition qui assimile l'âge de discrétion, dont parle le concile de Latran, à l'âge où l'enfant commence à user de la raison. Le texte place cet âge à sept ans, plus ou moins; mais cette indication concrète ne paraît être qu'une indication d'expérience ; elle marque ce qui arrive ordinairement. En tout cas, c'est une règle secondaire et relative, que domine une règle supérieure et absolue, celle qui exige les trois conditions qui viennent d'être énumérées.

C'est pourtant cette règle secondaire, c'est la détermination de la septième année environ, qui a frappé surtout le public dans le nouveau règlement. Aussi est-il intéressant de savoir exactement ce qui se faisait, au sein de l'Eglise, à cet égard, dans les siècles passés.

— *L'âge de la première communion, au cours de l'histoire de l'Eglise.* A ce point de vue, il convient de distinguer l'histoire de l'Eglise en deux périodes : celle qui précède le XIIe siècle et celle qui le suit jusqu'à nos jours.

Dans la première, quoiqu'il n'y ait pas de précepte promulgué par l'autorité ecclésiastique, en Occident aussi bien qu'en Orient on fait communier l'enfant dès le jour de son baptême, même si le baptême précède l'âge de raison. Il communie alors uniquement sous l'espèce du vin; mais, dès que son âge le permet, il communie sous l'espèce du pain, et même, à certains jours, on convoque les petits enfants à l'église pour consommer ce qui reste des espèces eucharistiques après la communion des fidèles.

Mais, peu à peu, cet usage entraîna de graves abus, qui le firent tomber en désuétude, surtout de l'an 1100 à l'an 1200, et supprimer enfin définitivement par l'Eglise dans les assises solennelles du concile œcuménique de Latran. L'Eglise d'Orient l'a-t-elle conservé? Beaucoup le prétendent. Mais un écrivain compétent, puisqu'il appartient à cette Eglise, dit qu'il a disparu dans « presque tous les pays orientaux ». Quoi qu'il en soit, nous ne parlerons ici que de l'Occident. Voici quelques faits sur la disparition de l'usage :

On trouve, dès 813, un canon d'un concile de Tours, ainsi rédigé : « Il faut à tout prix avertir les prêtres qu'ils ne doivent pas, lorsqu'ils célèbrent la messe et donnent la communion, distribuer indiscrètement le corps du Sauveur aux enfants, ou à n'importe quelles autres personnes présentes. » Quelques textes du XIIe siècle, — car les documents sont rares, — laissent voir que, dans beaucoup d'églises, on n'avait conservé de l'ancienne tradition que l'extérieur et comme un souvenir : on faisait prendre aux enfants du vin et du pain d'autel qui n'avaient pas reçu la consécration. Mais ce vieil usage lui-même est blâmé et interdit à Paris par l'évêque Eudes de Sully, dans une lettre synodale publiée en 1196.

Quelques années plus tard, le concile de Latran, en imposant la communion pascale aux fidèles, excluait du précepte, on l'a vu, les enfants qui n'étaient pas arrivés à l'âge de discrétion.

Dès lors, non seulement l'ancien usage disparaît un peu partout, mais les règlements ecclésiastiques l'interdisent rigoureusement. Cette interdiction est énoncée formellement dans un synode de Trèves en 1227, dans un concile de Bordeaux en 1255, dans un concile de Bayeux en 1300.

Enfin, au XVIe siècle, le concile de Trente, dans sa XXIe session (1562), interdit, dans tout le monde catholique, la communion des petits enfants. Sans blâmer la tradition contraire de la primitive Eglise, il déclara que la communion des petits enfants n'avait jamais été regardée comme nécessaire au salut, et qu'elle n'était nullement imposée par l'Evangile. Il alla même jusqu'à publier un anathème contre ceux qui combattraient cette doctrine, laquelle appartient ainsi au domaine de la foi : « Si quelqu'un déclare, dit-il, qu'il est nécessaire et de précepte divin de donner la communion aux enfants avant les années de discrétion, qu'il soit anathème! »

La discipline était désormais fixée : on ne devait pas admettre les enfants à la communion avant « l'âge de discrétion ».

Toute la question est de savoir quel est cet âge, quel sens il convient de donner à l'expression, ou, plus exactement, puisqu'il s'agit ici d'un point d'histoire, quel sens on lui a donné depuis le concile de Latran jusqu'à nous, et, par conséquent à quel âge a eu lieu, durant cette longue période, la première communion des enfants.

Une première opinion plaça cet âge à douze ans pour les jeunes filles, et à quatorze ans pour les jeunes garçons; voici sur quoi elle s'appuyait :

Le concile de Latran, en imposant la communion pascale, punissait les contrevenants de peines ecclésiastiques, notamment du refus de la sépulture chrétienne. Or, les peines ecclésiastiques, sauf dispositions particulières, ne frappaient pas avant douze ou quatorze ans, c'est-à-dire avant l'âge de la puberté. Comme les peines édictées par le concile formaient un tout avec le précepte, beaucoup conclurent que le précepte ne s'appliquait pas plus aux impubères que les sanctions qui l'appuyaient.

Cette théorie fut adoptée par les conciles de Lucques (1308), de Tarragone (1329), d'Avignon (1341), de Béziers (1315). On prit donc en plusieurs lieux l'habitude de retarder la première communion jusqu'à cette limite. Aussi, au commencement du XVe siècle, le chancelier Gerson écrivait : « Me paraissent capables de recevoir l'Eucharistie et me semblent obligés de la recevoir, au moins une fois l'an, les enfants qui sont arrivés à l'âge nubile, tel que le définit la loi. » Or, l'âge nubile était l'âge de la puberté.

De leur côté, comment les grands théologiens du moyen âge, témoins très autorisés de la tradition, ont-ils interprété le canon de Latran?

Consultons d'abord ceux que cite, dans son exposé des motifs, le décret du 10 août 1910. Il y en a quatre : saint Thomas d'Aquin, Ledesma, Vasquez, saint Antonin. Tous les quatre se séparent de l'interprétation précédente ; pour eux, l'âge de discrétion, c'est l'âge de raison, comme dans notre décret. Mais, en revanche, ils n'admettent pas du tout que l'usage de la raison, tel qu'ils l'entendent et l'exigent pour la communion, se produise aux environs de sept ans. Ils indiquent bien un âge, mais ce n'est pas celui-là. Quel est donc cet âge, à leurs yeux?

Saint Thomas d'Aquin, qui domine toute la théologie du moyen âge et même toute la théologie catholique, et qui vécut dans le siècle même du concile de Latran (1225-1274), s'exprime ainsi : « Quand les enfants commencent à avoir le discernement, même avant l'âge parfait, quand ils ont, par exemple, *dix* ou *onze ans*, on *peut* leur donner l'Eucharistie, si l'on aperçoit en eux des signes de discernement et de dévotion. » (Saint Thomas d'Aquin, *Comment. in lib. IV, Sent. dist. XI*, quæst. II, art. 5. *Quæstiunc. 4*, vol. IV, édit. Vivès, t. X, p. 230.) On remarquera, dans ce texte, les mots *on peut*, qui semblent écarter toute idée d'obligation, et la condition exigée : *si l'on aperçoit*, etc., qui seule, d'après saint Thomas, permet de faire communier l'enfant à dix ou onze ans, sans attendre « l'âge parfait », que le grand docteur ne détermine pas d'une manière précise.

Dans un autre ouvrage, longtemps attribué au même théologien, et qui, s'il n'est pas de lui, est du moins d'un de ses contemporains, son élève et son ami, et qui reflète certainement sa pensée, Annibal des Annibaldi, on lit ces paroles : « Les enfants *peuvent* recevoir le corps du Christ, s'ils sont dans un âge apte à discerner le corps du Seigneur, ou près de l'âge adulte, c'est-à-dire à *onze ans* ou *douze ans*. » De son côté, le théologien Ledesma regarde comme *évident* que les enfants de sept à huit ans échappent à l'obligation du précepte pascal. Vasquez qui, vers la fin du XVIe siècle, enseigna pendant sept ans au collège romain, et fut dès lors bien placé pour savoir ce que pensait l'Eglise de Rome, écrit : « Le droit canon ne dit pas qu'à tel âge déterminé l'enfant arrive nécessairement à jouir suffisamment de la raison pour être soumis au précepte pascal. Il ne paraît pas possible de fixer ni un même jour, ni un même mois, ni une même année pour tous. »

Le décret cite enfin saint Antonin, archevêque de Florence (1389-1459). Or, sur l'âge précis où l'enfant peut et doit communier, voici la pensée de saint Antonin. Combattant une théorie qui placerait l'obligation, édictée par le concile de Latran, à la huitième année, il écrit : « Les lois s'adaptent toujours à ce qui arrive dans la plupart des cas. Or, il arrive que, la plupart du temps, à huit ans, l'expérience le démontre, l'enfant n'a pas encore l'usage de la raison. » L'usage de la raison, tel que la communion le requiert, lui vient, d'après saint Antonin, vers *onze* ou *douze ans*.

Telle est, sur l'âge précis et concret où l'enfant peut ou doit communier, l'opinion des théologiens nommés dans le décret du 10 août 1910, où ne sont pas mentionnés, il est vrai, les passages qu'on vient de lire. Parmi les autres théologiens, on pourrait apporter le témoignage de beaucoup, au sujet de l'âge où se produit, à leurs yeux, le discernement nécessaire pour être admis à la communion. Par exemple, le rival de saint Thomas d'Aquin, Alexandre de Alès, dit d'abord qu'il ne faut pas donner le corps du Christ aux enfants qui sont totalement privés de l'usage de la raison et qui sont incapables de faire la différence entre l'aliment céleste et l'aliment corporel. Or la suite montre combien on se tromperait sur sa pensée, en entendant ses paroles comme beaucoup seraient portés à les entendre, c'est-à-dire en excluant seulement de la table sainte les enfants entièrement privés de la raison, car il ajoute : « On *pourra* parfois donner le corps du Christ à *quelques-uns* qui sont moins âgés, qui ont, par exemple, *dix à onze ans*, surtout s'ils sont instruits des vérités de la foi, etc. »

Ainsi, pour Alexandre de Alès, la communion à 10 ou 11 ans est un fait exceptionnel, justifié par des aptitudes et une instruction particulières, mais qui ne s'impose pas.

A son tour, celui qui fut le maître de saint Thomas d'Aquin et qui lui a survécu, Albert le Grand, exige, pour que l'enfant *puisse* communier, qu'il soit d'un âge apte à « discerner le corps du Sauveur », c'est-à-dire qu'il ait « onze ou douze ans ».

Citons encore, parmi ceux que les théologiens regardent comme des maîtres : Soto, qui dit, en s'appuyant sur Cajetan et beaucoup d'autres, que l'âge de discernement pour l'Eucharistie arrive ordinairement de dix à douze ans ; de Lugo, qui le fait varier, suivant les individus, de dix à quatorze ans ; le jésuite espagnol Sanchez, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, qui place aussi l'âge normal entre la dixième et la quatorzième année ; Benoît XIV (pape de 1740 à 1758), qui écrit, dans un endroit, qu'il ne peut pas exister de règle fixe, et dans un autre, que l'âge de discrétion pour l'Eucharistie commence, suivant la maturité de l'enfant, de dix à quatorze ans.

Naturellement, les règlements ecclésiastiques depuis le XIIIe siècle sont conformes à la théorie dont on vient d'entendre les échos significatifs.

Malgré quelques rares hésitations, qui se produisirent çà et là sous l'influence de l'usage primitif que le décret de Latran venait d'abolir, dès le XIIIe siècle on admet pratiquement l'âge indiqué par les théologiens, commentateurs du texte conciliaire : par exemple, dix ans à Liége (en 1287) et à Cambrai (en 1310). Le célèbre Savonarole, au XVe siècle, avertit les confesseurs que l'âge de discrétion eucharistique commence « vers la dixième ou onzième année, plus ou moins ». Vient au XVIe siècle le concile de Trente, qui confirme, on s'en souvient, le décret de Latran, sans indiquer aucun âge précis. Mais, dès cette époque même, saint Charles Borromée, archevêque de Milan, qui mit tant de zèle à appliquer les règles du concile de Trente, prescrit aux curés de son diocèse d'instruire les enfants en vue de la première communion, dès qu'ils auront atteint la dixième année. Saint François de Sales (1507-1622) fait comme saint Charles Borromée. Cette interprétation, qui place la première communion vers la dixième ou onzième année, a de nombreux partisans à cette époque. Mais beaucoup d'autres reculent pratiquement la limite jusqu'à treize ou quatorze ans. Ainsi, l'âge moyen est fixé de dix à douze ans ou de dix à quatorze ans par les rituels de Meaux (1617), de Saint-Malo (1619), de Liége (1641), de Rouen (1651), de Verdun (1691). Le rituel de Paris (1654) donne l'âge de onze à douze ans.

On remarquera que les opinions jansénistes n'ont pu exercer aucune action sur la plupart des règlements qui viennent d'être rappelés : ou elles n'étaient pas nées encore, ou elles n'avaient pas eu le temps de faire sentir leur influence. Quand cette influence se fut répandue, particulièrement au XVIIIe siècle, les diocèses qui la subirent retardèrent la première communion jusqu'à quinze, seize et dix-sept ans. Mais cet abus n'était pas général, non seulement hors de France, comme on le voit par le texte de Benoît XIV cité plus haut et un texte de saint Liguori, qui tient régulièrement pour la neuvième ou la dixième année, et qui ne veut pas du moins qu'on dépasse la douzième, mais même en France. Les rituels et ordonnances de plusieurs diocèses marquent, en effet, la période de douze à quatorze ans comme l'âge ordinaire, l'âge normal.

Au XIXe siècle, l'usage français fixa la première communion dans quelques diocèses à dix ans, dans les autres de onze à douze ans, après deux ans de catéchisme préparatoire, tous les enfants de la paroisse, qui se trouvent dans les conditions requises s'approchant de la sainte table, à la suite d'une retraite, le même jour et dans une cérémonie très solennelle.

Cette première communion générale, avec les circonstances qui l'accompagnent, a beaucoup frappé, pendant son séjour en France, le cardinal Gasparri, l'un des membres de la Congrégation des sacrements. Il a écrit : « Elle mérite les plus grandes approbations. » Aussi tendait-elle à se propager dans les pays où elle était inconnue, en Espagne, par exemple, et aussi en Amérique : en 1866, le concile de Baltimore la recommanda. Quant à ce qui regarde l'âge des premiers communiants, ce concile disait : « Ordinairement (et par conséquent sauf exception), personne ne devra être admis à communier avant dix ans, ni reculé au delà de quatorze. » Il faut noter que ce concile était présidé par un légat du saint-siège et que ses décisions furent approuvées par Rome. Trois ans après, le concile œcuménique du Vatican témoignait le désir de voir la coutume française s'étendre de plus en plus. Pie IX a vivement excité les évêques d'Italie à l'imiter. Léon XIII approuva, en 1888, une décision de la congrégation du concile, qui, sous réserve d'une particulière précocité chez l'enfant, laquelle permettrait de l'admettre plus tôt à une communion strictement privée, sans solennité ni publicité, confirmait l'ordonnance de l'évêque de Nancy, n'autorisant la communion qu'à partir de douze ans révolus et après deux ans de catéchisme.

A son tour, en 1905, le pape Pie X adressait une lettre au clergé de Rome sur les catéchismes, et il y prescrivait de ne pas se contenter pour les enfants des instructions données les jours de fête ; il voulait qu'on les préparât aux sacrements « par des instructions particulières, assidues, faites pendant plusieurs semaines ou même plusieurs mois ». Pour le sacrement de pénitence, dès qu'ils sont arrivés à l'âge de raison, il faut, écrivait-il, les préparer, plusieurs fois par an, à s'en approcher. A d'autres époques, on les préparera à la confirmation, à laquelle on ne les admettra qu'après un examen sévère, et enfin, pour la communion, sans parler de la retraite de trois jours qui la précédera, les enfants seront instruits « pendant quarante jours ou du moins pendant un mois ». Le pape Pie X recommandait aussi aux curés de Rome de faire de la première communion une fête paroissiale et solennelle : ce qu'elle est en France.

— *L'accueil fait au décret.* Le décret du 10 août 1910 surprit extrêmement le clergé français, et aussi le clergé allemand, qui avait, on l'a vu, des traditions analogues. Cependant, le mouvement qu'il provoqua dans les deux pays ne fut pas le même. En Allemagne, la presse laissa aux évêques le soin de s'entendre sur l'application avec le souverain pontife : elle-même garda un respectueux silence. Quant aux évêques, ils se réunirent promptement à Fulda. On dit même qu'il y eut, dans l'assemblée, quelques paroles orageuses. Après que le cardinal-président eut reçu mission de porter à Rome les désirs de l'épiscopat allemand, un des évêques aurait demandé à Son Eminence de prier la Congrégation des sacrements et les autres de vouloir bien désormais, avant de changer les traditions séculaires d'un pays chrétien, consulter l'épiscopat de ce pays, bien placé pour en connaître les besoins et les intérêts. C'était, au fond, la pensée exacte de l'assemblée; mais le cardinal refusa d'en faire parvenir l'expression officielle à Rome, craignant, dit-il, qu'on n'y vît une idée de révolte, qui n'était dans l'intention d'aucun membre de la réunion.

En France, le public catholique attendait une assemblée du même genre, légalement possible depuis la séparation. Elle n'eut pas lieu, on ne sait pourquoi. En revanche, la presse prit l'affaire en mains et avec une extrême ardeur. Non seulement les journaux proprement religieux, mais beaucoup de journaux plutôt politiques déclarèrent que le décret devait être appliqué et appliqué dans sa rigueur : il fallait même, disaient certains journalistes laïques, être reconnaissants à Pie X de nous délivrer d'habitudes établies par les jansénistes. Quoique la très grande majorité de l'épiscopat et du clergé eût été vivement contristée par la publication du décret, personne ne songeait à se soustraire aux obligations nouvelles, si le souverain pontife en exigeait l'application absolue. Mais on espérait que, mis au courant par l'épiscopat des inconvénients graves que cette rigueur aurait parmi nous, le pape Pie X autoriserait une interprétation large et souple, qui, tout en réformant les abus de l'ancienne coutume, en laisserait subsister quelques avantages.

C'est en effet ce qui serait arrivé si l'opinion des catholiques n'avait pas été, a-t-on dit, travaillée, excitée, surchauffée. Plusieurs ecclésiastiques se sont même plaints qu'il n'ait été possible à aucun d'eux d'exposer les raisons capables d'agir sur l'esprit public dans un sens différent. Toute exposition de cette nature, si respectueuse qu'on la suppose, eût été traitée aussitôt, dans les journaux, d'acte d'indiscipline, exhalant une odeur de schisme et d'hérésie. On sait qu'un prêtre ne peut publier aucun ouvrage, sur des matières religieuses, sans obtenir de l'évêque une permission d'imprimer. Les circonstances étant ce qu'elles étaient, aucun évêque ne crut possible de donner l'*imprimatur* à aucun livre, fût-il une simple brochure, où l'auteur aurait exprimé des idées qui n'auraient pas été au diapason de l'enthousiaste propagande faite autour de lui. Pas un prêtre n'obtint donc l'autorisation nécessaire : elle fut refusée à tous. Il s'ensuivit qu'ayant étouffé ainsi, par leur violence même, toute interprétation contraire, ceux qui menaient la campagne firent aisément triompher la leur dans le public, qui n'en connut jamais d'autre. La plupart d'entre eux gardèrent même un complet silence sur une lettre d'un évêque du Midi, qui fut connue par une indiscrétion, comme sur la brochure de l'abbé Jouin, curé de Saint-Augustin à Paris, laquelle, n'étant pas munie de l'*imprimatur*, ne put être mise dans le commerce et fut connue seulement d'un petit groupe de lecteurs qui la reçurent en hommage.

Quels sont donc les motifs qui provoquaient cette ardeur ? Quelques esprits, même parmi les catholiques, s'y sont trompés nettement. Ils ont cru, ou du moins ils ont dit que le décret, enlevant toute décision, sur la première communion, à la hiérarchie ecclésiastique séculière des diocèses et diminuant ainsi son autorité, certains ordres religieux avaient secrètement encouragé l'ardente campagne qui devait empêcher toute atténuation, en y rendant le public antipathique. Ce n'est qu'une hypothèse, et rien ne la prouve. La vérité, c'est que des deux côtés on a obéi à des mobiles honorables. Les journaux, ou ceux qui les ont inspirés, favorables au mouvement de réaction contre les restes du jansénisme en faveur de la communion fréquente, ont cherché à répandre et à développer un usage qu'ils jugent précieux pour les âmes ; ils ont fait tous leurs efforts pour l'étendre même aux jeunes enfants, et ils ont redouté toute interprétation du décret, qui aurait pu tant soit peu y nuire. D'autres se sont crus moralement obligés à cette attitude chaleureuse, et, dans cette adhésion enthousiaste qui ne voulait rien entendre, ils ont vu un acte de zèle, que justifiait et peut-être qu'imposait le respect dû à une décision romaine, quelle qu'elle soit.

Quant à ceux qui désiraient, en pratique, une atténuation du règlement nouveau, ils savaient parfaitement qu'ils ne manquaient nullement aux exigences de la foi. Sans doute, quelques braves gens traitaient de janséniste, on l'a vu, la tradition française et ceux qui la regrettaient. C'était montrer

peu de savoir en histoire et même une singulière étourderie. Car le jansénisme est né vers le milieu du XVIIe siècle; il y avait donc quatre cents ans que régnait l'interprétation du précepte pascal, qu'on disait venue de lui et sortie de ses principes.

Sans doute encore, de bonnes chrétiennes, peu versées dans les études théologiques, se scandalisaient de voir souhaiter quelques modifications dans un document qui venait, disaient-elles, d'une autorité *infaillible*. On leur faisait observer que ni l'infaillibilité du pape, ni celle de l'Eglise, ne sont intéressées dans une question qui ne regarde ni les dogmes, ni les principes généraux de la morale chrétienne.

Sans doute enfin, certains faisaient sonner bien haut la parole évangélique : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Mais on leur répondait que le texte ne s'appliquait pas à la communion; car, supposé qu'il s'y appliquât, il faudrait nécessairement conclure que la communion des petits enfants est de droit divin. Or cette conclusion est condamnée par le concile de Trente, formellement, textuellement, et sous peine d'anathème. Bref, il n'est pas possible de douter, et aucun esprit compétent ne doute que le décret ne soit simplement un décret *disciplinaire*, sujet, par conséquent, à être atténué et même modifié au gré du pape.

Beaucoup de prêtres pensaient avoir de graves raisons pour supplier le pape de l'atténuer, du moins en ce qui concerne la France. Ces raisons étaient fort respectables, car elles visaient uniquement les intérêts des âmes, qu'ils croyaient liés à ceux de la religion. Les voici :

En premier lieu, ayant été en contact, dans le ministère paroissial, avec beaucoup d'âmes d'enfants, ils craignaient que les petits enfants d'aujourd'hui, du moins en France, où la formation chrétienne est nulle dans beaucoup de familles, ne fussent généralement comme étaient les petits enfants d'autrefois, au temps des grands théologiens du moyen âge et des temps qui ont suivi jusqu'au XXe siècle, c'est-à-dire incapables de recevoir l'Eucharistie avec le discernement et la dévotion nécessaires, et par conséquent avec fruit. On leur répondait bien que les enfants sont plus précoces de nos jours. Mais ils répliquaient d'abord que c'est une illusion dont chaque génération s'est leurrée depuis le commencement du monde, car on la retrouve perpétuellement à travers l'histoire. Ils ajoutaient surtout qu'il s'agit ici de la précocité en *religion*, et qu'en religion il est impossible de soutenir que nos enfants soient plus tôt instruits et formés que ne l'étaient ceux des siècles de foi profonde, où l'atmosphère religieuse les enveloppait et pénétrait leur âme dès le berceau.

Il est vrai qu'on leur disait de l'autre côté : « L'Eucharistie est un aliment, il suffit qu'on la reçoive dans un cœur pur pour qu'elle y produise ses effets surnaturels. » Mais ils faisaient observer que ce n'était pas le sentiment de l'Eglise. L'innocence ne paraît pas être une préparation *suffisante* à ses yeux, puisque, après une expérience de plusieurs siècles, elle a supprimé officiellement l'usage de faire communier les enfants avant l'âge de discrétion, ces petits enfants qui avaient conservé leur innocence baptismale. Cette conduite, disaient-ils, juge et condamne la théorie de quelques esprits ignorants, ou exaltés, trop enclins à une sorte d'illuminisme, et l'illuminisme est la caricature de la piété.

Une seconde raison, où s'appuyaient leurs désirs, c'était la persuasion où ils étaient que la solennité de la première communion courait le risque évident d'être pratiquement supprimée, du moins pour beaucoup d'enfants, et cette solennité, telle qu'elle existe dans notre pays depuis le XVIIIe siècle, leur paraissait rendre des services précieux à la religion et aux âmes. Elle laisse généralement, pour toute la vie, disaient-ils, des souvenirs chers qui suffisent parfois à ramener des pécheurs dans le droit chemin, surtout au moment de la mort, et qui maintiennent, du moins, chez les autres, une certaine sympathie pour la religion. Or, bien que le décret ne réglemente que les communions privées et laisse subsister, à l'époque ordinaire, la première communion solennelle, la plupart des membres du clergé paroissial étaient persuadés que celle-ci n'existerait plus, *en fait*, pour beaucoup d'enfants, du moins dans les grandes villes — et sans doute aussi ailleurs — et que, pour les autres, elle n'aurait plus ce caractère unique, exceptionnel, d'où lui venaient son importance dans la vie, et aussi son influence.

Mais, plus encore que les motifs qui viennent d'être donnés, ce qui a provoqué l'émotion et inspiré les désirs de beaucoup de membres du clergé français, c'est la préoccupation de l'instruction religieuse dans notre pays, qu'ils ont crue compromise ou mise en péril. Dès la publication du décret *Quam singulari*, les prêtres qui se livrent au ministère en France ont pensé qu'un grand nombre d'enfants, une fois faite leur première communion privée (vers sept ans, si l'on prend le texte à la lettre), ne suivraient plus les catéchismes, soit par négligence personnelle, soit par l'influence de leurs parents désireux de réserver le temps à d'autres études, et plus encore sous l'inspiration des instituteurs publics, dont beaucoup sont nettement hostiles aux pratiques et à l'enseignement religieux. Seule, disaient-ils, la perspective de la première communion, à laquelle tiennent, en général, même les familles sans religion, permettait au clergé catholique de lutter avec succès contre l'action de ces causes diverses. Désormais, cette action ne rencontrera plus d'obstacles pour en arrêter les effets.

Les écrivains qui ont mené la campagne contraire ont vu, dans ces craintes, une exagération que l'expérience, assurent-ils, dévoilera. L'expérience n'est pas encore assez étendue, depuis qu'on a commencé de pratiquer les premières communions de petits enfants, pour qu'on puisse s'en autoriser avec assurance, en n'importe quel sens. Mais on cite déjà des paroisses où elle est éloquente. Par exemple, dans une ville dont on indique le nom, quarante petites filles d'une école laïque ont été admises à la première communion privée. Il était entendu qu'elles continueraient à suivre assidûment le catéchisme. Six ont tenu leur promesse ; trente-quatre n'ont pas reparu.

Quelques-uns ont dit que le remède, c'est de n'admettre que les enfants appartenant à des familles ou à des écoles très chrétiennes et de faire attendre les autres. Mais on a répondu que le décret demande l'organisation de premières communions par groupes, deux ou trois fois par an. Les parents qui verront les enfants des autres admis ainsi de bonne heure, tandis que leurs propres enfants seront exclus de cette faveur, concevront, contre le clergé et la religion, des animosités fort dangereuses ; dans une société égalitaire comme la nôtre, de telles différences de traitement ne sont pas supportées. C'est du moins ce qu'a fait observer un membre expérimenté du clergé paroissial de Paris.

Certains esprits extrêmes, admettant qu'en effet plusieurs enfants ne se présenteront ni à la première communion solennelle, ni au catéchisme, ne s'en sont pas émus. « Ce déchet... disent-ils, sera tout gain... la place restera plus large pour les vrais croyants ». Ce qui revient à dire : « Fi des âmes médiocres! Ne nous intéressons qu'aux excellentes. » Il y a quelques années, un évêque français, aujourd'hui mort, avait appliqué cette doctrine cruelle à ceux qui refuseraient de coopérer aux dépenses du culte. Sans employer l'expression, il était lui aussi pour la théorie du « Tout ou rien ». Le pape Pie X le fit blâmer publiquement dans l'assemblée générale des évêques, et il dut retirer son ordonnance.

Voilà à quelles considérations a obéi le clergé paroissial français, quand il a fait des vœux pour que le décret du 10 août 1910 reçût une interprétation large et officiellement autorisée.

Or, ses vœux ont été sur le point d'être exaucés, et l'on assure que le pape Pie X, recevant en audience un éminent personnage ecclésiastique français, lui a spontanément offert d'autoriser la France, *comme il autorisait l'Allemagne*, à retarder la première communion jusqu'à dix ans. Son interlocuteur demanda quelques heures de réflexion. Il en profita pour prier les évêques de deux des principaux diocèses de France de lui envoyer télégraphiquement leur avis. Tout dévoués qu'ils étaient à la vieille tradition française, ses correspondants répondirent que l'opinion catholique avait été tellement agitée et exaltée, qu'on ne pouvait plus la heurter : il était trop tard. L'expérience va donc être tentée sur les petits enfants de France; elle a même commencé.

— *L'application du décret en France.* Dans quelles conditions pratiques le décret sera-t-il exécuté dans notre pays ? Il est impossible de le dire d'une manière précise. Les règlements épiscopaux ne sont pas uniformes.

Voici, du moins, quelques points généraux dont on paraît, dans l'application, pouvoir s'inspirer :

1° Le souverain pontife n'ayant pas eu l'intention de créer une loi nouvelle, mais seulement d'approuver officiellement et de rendre obligatoire le commentaire d'une loi ancienne, toutes les interprétations de cette loi, admises jusqu'ici, demeurent légitimes, sauf sur les points que la congrégation vise spécialement.

2° L'âge de discrétion, indiqué par le concile de Latran, ce n'est pas l'âge nubile ou l'âge de puberté (c'est-à-dire douze ans pour les filles et quatorze ans pour les garçons), c'est l'âge de discernement, celui qui permet de connaître le sacrement eucharistique et de désirer dévotement le recevoir.

3° La formule « vers sept ans plus ou moins » n'a rien de doctrinal, nous l'avons vu ; c'est un fait d'expérience, variable avec la nation, les provinces d'une même nation, et, dans une même province et jusque dans une même ville, avec les enfants, la famille à laquelle ils appartiennent, leur éducation et enfin leurs aptitudes. On a fait remarquer que le décret montre lui-même, dans l'exposé des motifs, que l'intention de la Congrégation porte avant tout sur l'assimilation de l'âge de discrétion avec l'âge de raison, et non pas tant sur le nombre précis des années. S'il en était autrement, a-t-on dit, la Congrégation n'aurait pas appuyé son interprétation sur l'autorité de théologiens, qui sont tous de son avis sur le premier point, et tous d'un avis très différent sur le second.

4° S'il fallait accepter un âge moyen pour la première communion, un âge qui fût comme le droit commun, sauf exception pour des natures plus vives et plus intelligentes, certains écrivains ecclésiastiques pensent qu'on pourrait continuer, même après le décret, à appliquer l'opinion générale des commentateurs très autorisés du précepte de Latran, laquelle penche pour dix ans.

5° Mais, quel que soit l'âge où l'on désire l'admettre, l'enfant doit connaître, au moins d'une manière très élémentaire, les principaux mystères de la religion, avec les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Il faut qu'il soit capable d'avoir de la dévotion et qu'il en ait envers ce dernier sacrement. En prescrivant au clergé de Rome, au début de 1905, les catéchismes de quarante jours pour des enfants qui en avaient déjà suivi d'autres à l'occasion de la réception des sacrements de pénitence et de confirmation, le pape Pie X demandait qu'on leur fît subir, avant la première communion, « un examen où ils feraient preuve d'une instruction suffisante ».

6° Qui sera juge si les enfants ont la préparation exigée pour la première communion ? En principe, dit le décret, les parents, le confesseur, les instituteurs et le curé de la paroisse. Mais, de fait, beaucoup de parents sont si peu religieux en France et, parmi les autres, il en est tant qui sont portés aujourd'hui à s'inspirer de considérations purement profanes, comme la vanité d'avoir un enfant plus avancé que ceux du voisin, ou les préoccupations des études et des examens que gênerait le catéchisme, que leur avis est bien souvent suspect. Quant aux instituteurs publics, qui sont tenus d'observer la législation sur la neutralité, il ne peut être question de leur confier une pareille mission.

Restent le confesseur et le curé. Il est bon d'observer que, dans le paragraphe où il accorde au confesseur le droit de retarder la première communion, le concile de Latran, en ordonnant la confession au moins annuelle, exige qu'elle soit faite au curé de la paroisse. Pour lui, donc, le curé était normalement le confesseur.

Quoi qu'il en soit, comment le confesseur pourra-t-il intervenir ainsi, sans user des confidences sacramentelles de l'enfant, ce qu'il ne saurait faire en aucun cas et à aucun prix? La question pourra être tranchée peut-être par analogie, au moyen de la lettre de Pie X déjà citée. On lit, en effet, dans cette lettre, au sujet des curés qui ont confessé les enfants et qui les préparent au sacrement de confirmation : « Ils se montreront très sévères pour accorder le billet nécessaire, tant que les enfants n'auront pas répondu d'une manière satisfaisante à l'examen ; alors, seulement, ils pourront déclarer que les enfants se sont approchés du saint tribunal et sont reconnus aptes à recevoir le sacrement. » Le confesseur interviendrait donc, si l'on appliquait ici ce règlement de Pie X, en donnant un billet de confession, quand il le jugerait à propos et après avoir fait subir à l'enfant un examen qui prouverait sa capacité en religion.

Notons, en outre, que cette lettre importante de Pie X parle sans cesse du curé au sujet des enfants à préparer et à admettre, et qu'elle fait de la première communion une institution paroissiale. Toujours est-il que, si un confesseur qui n'est pas le propre curé donne l'autorisation, ce ne peut être que pour une communion strictement privée. L'admission à la communion solennelle et générale dépend entièrement du curé de la paroisse.

7° Dans un diocèse donné, les fidèles ont le devoir de s'en tenir aux règlements édictés par l'évêque pour l'application du décret. C'est le colonel qui interprète officiellement et qui applique dans son régiment les ordres du général. Ce n'est pas le simple soldat. — R. DOMET.

crevettier (*vè-ti-é* — de *crevette*) n. m. petit bateau qui fait la pêche de la crevette au moyen d'un petit chalut.

Dante : *Introduction à l'étude de la « Divine Comédie »*, par Henri Hauvette (Paris, 1911, in-16). — Comme nous l'avons déjà fait remarquer dans cette revue (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 398), s'il est peu de poètes plus grands que Dante et qui réservent plus d'enchantements à ceux qui ont appris à les connaître, il n'en est pas, parmi les tout premiers génies, qui offre les mêmes difficultés d'accès. Ni Homère, ni Virgile, ni Shakspeare, ni Milton, ne supposent une initiation historique spéciale : chez Dante, au contraire, une foule d'allusions à des personnages qui ne vivent que par lui dans la mémoire des hommes, le reflet des croyances et des connaissances de son temps, le tout dans une extrême condensation de pensée et d'expression, peuvent rebuter un néophyte. Ces difficultés, pourtant, sont loin d'être insurmontables : un court apprentissage sous la direction d'un guide à la fois bien informé et expéditif peut apprendre à les pénétrer. H. Hauvette a voulu être ce guide. En nous donnant, avec son *Introduction à l'étude de*

la « *Divine Comédie* », un équivalent français de ce qu'on appelle au delà des monts un *manuale dantesco*, il a pensé rendre plus étendue et plus effective l'admiration pour la *Divine Comédie*.

Il nous décrit d'abord le milieu historique où Dante a vécu, et cela, dans la mesure où ce milieu a pu « façonner sa personnalité », et tel qu'on peut se le figurer en faisant parler Dante lui-même. Il nous peint cette Italie qui avait conservé si vives la vénération et l'admiration de Rome et de l'empire romain, et nous montre l'importance de ce glorieux passé dans l'histoire de la querelle de la papauté et de l'empire. Il rappelle ensuite les origines un peu mystérieuses de Florence et la rapidité de son progrès, la composition de son peuple, la belle union qui régna dans ses murs au XIIe siècle, puis les divisions qui la déchirèrent au XIIIe, les luttes entre guelfes et gibelins, jusqu'à l'exil définitif de ces derniers en 1267, deux ans après la naissance de Dante. Pour compléter ce tableau, il fait voir l'ardeur des idées religieuses et, en même temps, la souplesse des croyances, la largeur de la discipline, ce qu'il y avait encore d'un peu flottant dans la conception de ce qui est hérétique et de ce qui ne l'est pas, le prestige de l'aristotélisme et du thomisme. Il étudie enfin le milieu littéraire et nous fait connaître les prédécesseurs poétiques de Dante. Cela fait, il aborde l'étude de l'homme.

Nous ne le suivrons pas dans la biographie du poète. Nous dirons seulement qu'il résume et discute avec beaucoup de sobriété et de clarté les points intéressants. Il analyse et commente la *Vita Nuova*, fait, dans le personnage de Béatrice, la part de la réalité historique et celle de l'idéalisation poétique, précise le rôle politique de l'Alighieri dans les querelles de Florence et explique la division des guelfes en *Noirs* (les grands, soutenus par la populace et partisans de la papauté, laquelle revendiquait à Florence les droits légués par la comtesse Mathilde) et *Blancs* (la bourgeoisie riche et modérée, opposée à l'ingérence papale); enfin, il reconstitue aussi exactement qu'on le peut faire ses années d'exil et de vie errante. En somme, au point de vue politique, il faut voir chez le Dante, ennemi des papes temporels et partisan du pouvoir impérial, beaucoup moins un précurseur du sentiment national italien — malgré son amour passionné pour Florence et l'Italie — qu'un soutien de l'empire universel à la façon romaine.

La seconde partie du livre d'H. Hauvette offre peut-être plus encore d'intérêt. Elle est un commentaire littéraire de la *Divine Comédie*. Elle en explique avec la même précision, le même soin à ne pas s'écarter du texte, et le caractère général, et le plan, et la signification allégorique, et la beauté poétique.

Pour apprécier comme il faut les caractères de la *Divine Comédie*, il convient de laisser de côté tout ce qu'on sait des règles traditionnelles du poème épique. Le poème de Dante n'est pas, malgré les emprunts faits à Virgile, une épopée selon le modèle classique. Ce qu'elle contient de didactique — enseignements cosmologiques, théologiques ou moraux — n'en est pas non plus la partie la plus originale, ni, pour nous, la plus intéressante. Ce n'est pas enfin un poème unique de son espèce. Le génie mis à part, c'est un de ces récits de vision, d'origine apocalyptique, si nombreux au moyen âge. Mais, tandis que tous les autres sont tombés dans un profond oubli, l'œuvre ardente de l'Alighieri doit son immortalité à un mélange unique d'art et de passion.

C'est la destinée personnelle du poète qui est d'abord en jeu dans la *Divine Comédie :* le poème nous apprend comment Dante Alighieri, engagé dans les péchés du monde, s'en affranchit pour s'élever jusqu'à la contemplation de Dieu. D'où le caractère individuel de l'œuvre. Ce caractère se précise encore lorsqu'on considère, avec H. Hauvette, quel en a été le point de départ et comme la première origine. Selon le critique, le passage dominant et peut-être primitif de la trilogie est, à la fin du *Purgatoire*, la radieuse apparition de Béatrice à Dante. Or H. Hauvette voit comme l'annonce de cet épisode dans cette confession lyrique qui s'appelle la *Vita Nuova*, et notamment dans le passage célèbre et obscur où il est question d'une « mystérieuse vision ». La divinisation de la femme aimée, tel est le thème initial d'où provient d'abord la conception dantesque. Mais, bientôt, à cette trame primitive s'ajoute la signification allégorique. Cette signification est complexe, et l'*Introduction* a le mérite de nous l'analyser avec clarté. La *Divine Comédie* est susceptible de quatre interprétations, qui, du reste, ne se séparent que par l'abstraction critique.

Littéralement et historiquement, la *Commedia* nous raconte le voyage de Dante à travers l'Enfer, le Purgatoire, le Paradis. Allégoriquement, ce voyage exprime la conversion du poète et son passage de l'état de péché à la science divine. Moralement, elle enseigne à l'humanité la meilleure conduite pour s'élever du péché à la connaissance des choses divines. Enfin, dans le sens politique, elle vise à établir la paix de l'univers sur un sage équilibre des deux pouvoirs, le spirituel et le temporel. On reconnaît dans l'économie savante de cette quadruple interprétation le disciple minutieux de saint Thomas. Ame passionnée, mais intelligence éprise d'ordre, Dante multiplie les correspondances, les symétries, les combinaisons numériques à signification cabalistique. Les nombres 3, 9 et 10 y jouent un rôle important. Le poème se divise en trois parties ou *cantiche*, de chacune trente-trois chants, outre un chant d'introduction en tête de la première : en tout $1 + 33 + 33 + 33 = 100$. On sait que la strophe adoptée par Dante est celle de trois vers ou *terza rima*, et que chaque *cantica* se termine par le mot *stelle* (étoiles). Le voyage est supposé se passer en l'an 1300. La même précision se retrouve, servie par une singulière netteté de vision, dans la conception topographique de l'Univers : Enfer, Purgatoire, Paradis. Elle est ordonnée de manière à rester en constant parallélisme avec l'interprétation allégorique. Texte en main et à l'aide de figures très simples, H. Hauvette, suivant pas à pas l'itinéraire du poète, nous décrit cet univers eschatologique : d'abord la cavité infernale, sous la forme d'un entonnoir creusé sous l'hémisphère boréal et dont la pointe est au centre de la terre, avec ses neuf cercles; puis, au sommet de l'hémisphère austral, la montagne du Purgatoire avec ses sept terrasses; enfin, les neuf sphères du Paradis, dominées par l'Empyrée, où Dieu, entouré des neuf hiérarchies célestes, étend ses regards sur la rose mystique des élus.

H. Hauvette met bien en valeur le caractère personnel et lyrique de l'œuvre. Partout, on y sent tressaillir une âme forte et véhémente. Dante a, certes, un amour très vif de la justice, mais la passion politique le plus souvent l'emporte : c'est au gré de son impétuosité qu'il distribue la pitié et l'invective, la tendresse et le sarcasme, la récompense et le châtiment. Tous ses souvenirs d'homme le suivent en Enfer, dans le Purgatoire et dans le Paradis. Il y retrouve ceux qu'il a connus, et le dialogue qui s'engage entre lui et eux est encore tout vibrant des passions de la terre.

Cette impression de vie est encore accrue par la vérité de l'observation, la fidélité de la mémoire, la puissance de l'évocation. Ce que son œil pénétrant a une fois aperçu, son souvenir le conserve, et son verbe le fixe à jamais. Les attitudes, les gestes des hommes, ceux des animaux aussi paraissent avec un relief étonnant. Le surnaturel même est pour ainsi dire vu. Cette puissance de vision est merveilleusement servie par un style d'une concision forte, d'une plénitude et d'une solidité marmoréennes, si condensé parfois qu'il est obscur et qu'un travail préparatoire d'exégèse est exigé de ceux qui veulent en pénétrer la substance et qui seront bien payés de leur peine. C'est pour faciliter leur tâche que H. Hauvette a composé cette complète et concise *Introduction*, instrument de travail désormais nécessaire pour tout Français qui souhaitera d'aborder l'étude de la *Divine Comédie*. — LOUIS COQUELIN.

déshuileur (*dé-zui* — du préf. priv. *dé*, et de *huile*) n. m. Appareil effectuant, dans les machines à vapeur, la séparation de l'huile d'avec la vapeur qui l'entraîne. Syn. SÉPARATEUR D'HUILE.

— ENCYCL. Les déshuileurs sont constitués par des grillages, treillis, etc., disposés en chicane et munis de saillies et d'aspérités destinées à retenir les gouttelettes d'huile dont la vapeur s'est abondamment chargée dans sa course à travers les pistons.

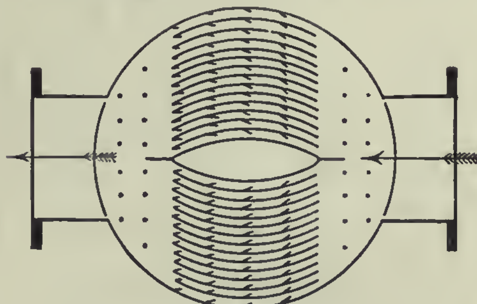


Fig. 1. Coupe en plan d'un déshuileur de vapeur (système Massip).

Les premiers de ces appareils étaient construits en bois, mais on reconnut que les barreaux de bois perdaient de leur rigidité et, à la longue, cédaient à l'action de la vapeur; aussi la plupart des constructeurs font-ils aujourd'hui usage de feuilles de tôle.

Les dispositifs sont variables, mais le but poursuivi est de faire cheminer la vapeur d'échappement à travers des cloisons sur les aspérités desquelles se fixe l'huile entraînée. Tantôt c'est une série de chambres parallèles, étroites (fig. 1); tantôt un couloir ascendant ou descendant en spirale, que parcourt la vapeur; tantôt un chemin plus tortueux encore. C'est ainsi, par exemple, que le déshuileur de la figure 2 est formé par des feuilles de tôle emboutie, perforées sur une partie de leur surface, pourvues de saillies et placées de telle sorte que leur rapprochement ménage des espaces fermés en

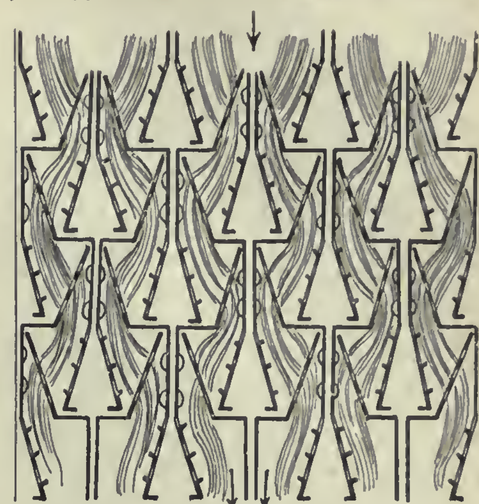


Fig. 2. Portion d'un déshuileur de vapeur (système Bühring et Wagner).

forme de prismes triangulaires, disposés en quinconces, puis des surfaces de guidage pour le courant de vapeur. L'huile s'accumule peu à peu vers un récipient *ad hoc*, où elle est recueillie de temps à autre. — J. AUVERNIER.

Dönniges (Hélène de), née à Munich le 21 mars 1843, morte dans la même ville le 3 octobre 1911. C'est par le poison que, vieille et malheureuse, a mis fin à ses jours cette femme singulière, dont la vie aventureuse inspira deux romanciers : l'Anglais George Meredith (*the Tragic Comedians*, 1880) et l'Allemand Frédéric Spielhagen (*In Reih' und Glied*, 1866); dont la beauté fascinante inspira des artistes tels que Kaulbach, Makart ou notre Carpeaux (elle posa pour l'Apollon de la *Danse*); enfin, dont le souvenir est indissolublement lié à la mort tragique du célèbre agitateur Lassalle. Fille d'une mère juive et du diplomate et historien Wilhelm von Dönniges, d'origine poméranienne, qui, établi à Munich, fut le conseiller du roi Maximilien II, Hélène fut élevée — mal élevée — à la cour de Bavière et partagea les jeux du futur roi Louis II. Très jolie, avec de beaux cheveux d'un blond ardent, étrangement précoce, elle fit une vive impression dans les villes où la conduisit son existence cosmopolite. Fiancée de bonne heure à un officier italien beaucoup plus âgé qu'elle, elle parvint à esquiver cette union disproportionnée. A Nice, elle eut une liaison, nullement platonique à ce qu'elle dit elle-même, avec un jeune officier russe. A vingt et un ans, curieuse et instruite, séduisante et sans préjugés, rêvant déjà d'entrer au théâtre, elle entendit parler du fameux Ferdinand Lassalle — alors âgé de trente-neuf ans — l'agitateur juif, l'organisateur du socialisme allemand, le défenseur et l'amant de la comtesse de Hatzfeld. Lassalle était beau, élégant, un des lions du jour et surtout un orateur irrésistible. Il songeait à devenir le président d'une vaste république allemande. Hélène, bien qu'elle fût déjà fiancée à un jeune Roumain, le prince Yanko de Racowitza, résolut de faire la conquête de Lassalle. Dès la première entrevue, qui eut lieu à Berlin en 1863, les deux romanesques créatures furent mutuellement séduites. Le roman de Meredith, que nous avons analysé au *Larousse Mensuel* (t. Ier, p. 626), est le récit, d'une exactitude psychologique profonde, des amours de Lassalle et d'Hélène de Dönniges. Les noms seuls y sont fictifs. Hélène, qui avait rejoint ses parents à Genève, alla retrouver Lassalle, qui se reposait au Righi Kaltbad (25 juillet 1864). Les deux amants firent dans les montagnes des promenades romantiques, mais Hélène ne fut pas la maîtresse de Ferdinand : il rêvait de l'obtenir de ses parents et de l'épouser à la face du monde. Les parents d'Hélène ne voulurent à aucun prix que leur fille



Hélène de Dönniges.

épousât un juif socialiste, de réputation quelque peu suspecte, entretenu par son ancienne maîtresse la comtesse de Hatzfeld, maintenant vieille, mais demeurée son Egérie. Hélène voulut brusquer les choses et commettre l'irréparable : elle se rendit chez Lassalle et lui proposa de l'enlever. Lassalle refusa et poussa la magnanimité jusqu'à faire venir Mme de Dönniges et lui remettre sa fille. Il pensait toujours l'obtenir de plein gré. Hélène, bizarre, changeante et faible, s'irrita de sa modération. Elle céda aux objurgations des siens, écrivit à Lassalle une lettre de rupture et découragea les émissaires qu'il lui envoya par une ironique indifférence.

Lassalle, à son tour, s'affola. Il provoqua le baron de Dönniges, qui refusa une rencontre, puis Yanko de Racowitza, qui accepta. Le 29 août 1864, le Roumain blessa Lassalle mortellement, dans un duel qui eut lieu dans la clairière de Crevin. Par un nouveau revirement, la capricieuse Hélène avait espéré que Lassalle serait vainqueur. Mais, le tribun tué, elle ne tarda guère à épouser Racowitza, qui, poitrinaire, allait mourir cinq mois plus tard. Les amis de Lassalle, privés d'un chef qui donnait tant d'espérances, ne ménagèrent pas le blâme à la belle et fatale héroïne, qui ne s'en troubla pas outre mesure. En 1879, elle publia elle-même le récit de ses relations avec Lassalle : *Meine Beziehungen zu Ferdinand Lassalle* (Breslau et Leipzig). Cependant, elle continuait à mener une vie cosmopolite et aventureuse, tantôt à Nice, tantôt à Paris, tantôt à Berlin. Elle écrivait des romans : *Gräfin Vera* (1882), *Ererbtes Blut* (1892), fréquentait des artistes et montait sur les planches. Elle était devenue la femme de l'acteur Siegwart Friedmann, avec qui elle vécut quatre années, puis elle se sépara de lui. Enfin, à Saint-Pétersbourg, elle se lia avec le baron Serge de Schewitsch, que ses opinions révolutionnaires obligèrent bientôt à quitter la Russie. Aux Etats-Unis, où il se rendit en 1877, le couple régularisa son union, puis revint en Europe en 1890 et se fixa à Munich. En 1909, Hélène de Schewitsch publia ses Mémoires : *Von anderen und mir* (De moi-même et des autres) [Berlin] ; ils ont été traduits en français sous le titre de *Princesse et Comédienne* en 1910. Elle y racontait avec beaucoup de liberté ses aventures, et y reprenait tout le récit de ses amours avec Lassalle. Les lettres de ce dernier permettent de contrôler ses assertions, parfois fantaisistes. Cependant, l'existence était devenue dure pour son mari et pour elle ; tous deux avaient essayé bien des métiers, et, finalement, ils cherchaient des consolations dans la théosophie. Serge de Schewitsch mourut récemment. Hélène de Dönniges ne put survivre à son dernier mari et s'empoisonna en absorbant du chloral. Cette fin tragique ne dépare point le romanesque de son existence. — JEAN BONCLÈRE.

***eau** n. f. — EAUX MINÉRALES. *Stations hydrominérales et climatiques.* La loi du 13 avril 1910 et le décret du 8 juin 1911 ont réglementé la création de stations hydrominérales et climatiques pour favoriser le développement de l'industrie hydrominérale.

Création. — « Toute commune, fraction de commune ou groupe de communes qui possède sur son territoire soit une ou plusieurs sources d'eaux minérales, soit un établissement exploitant une ou plusieurs sources d'eaux minérales, peut être érigé en *station hydrominérale.* — Les communes, fractions de communes ou groupes de communes qui offrent aux malades et aux visiteurs leurs avantages climatiques peuvent être érigés en *stations climatiques.* — La création de l'une des stations ci-dessus a pour objet de faciliter le traitement des indigents et de favoriser la fréquentation de la station et son développement par des travaux d'assainissement ou d'embellissement. — La demande de création d'une station hydrominérale ou climatique peut être formée, soit par le conseil municipal ou par une commission syndicale représentant la fraction de commune, conformément à l'article 129 de la loi du 5 avril 1884, soit par le préfet, soit à leur défaut par une association déclarée, constituée entre les médecins, propriétaires et fermiers de sources minérales, hôteliers et logeurs et toutes autres personnes intéressées. — Des décrets rendus en conseil d'Etat, après avis de l'Académie de médecine, du conseil supérieur d'hygiène publique de France et de la commission permanente des stations hydrominérales et climatiques de France statuent définitivement sur l'admission ou le rejet des demandes de création des stations hydrominérales ou climatiques. » (Art. 1er.) Toute demande de création d'une station est adressée au préfet, qui en donne récépissé et ordonne une enquête.

Taxe spéciale. — Dans les stations hydrominérales ou climatiques, des décrets rendus en conseil d'Etat peuvent, sur la demande des communes, autoriser la perception, pendant tout ou partie de l'année, d'une taxe spéciale dont ils fixent le taux et dont le produit devra être affecté intégralement aux travaux visés à l'article 1er. — Ces travaux peuvent être déclarés d'utilité publique par décret rendu en conseil d'Etat. Les communes peuvent aussi, pour faire face aux dépenses résultant de l'application de la loi, être autorisées dans les mêmes formes à contracter des emprunts gagés sur les recettes à provenir sur la taxe.

La délibération du conseil municipal demandant l'établissement, dans la commune, de la « taxe spéciale », doit mentionner le mode d'assiette de la taxe, le tarif et la durée de celle-ci, ainsi que les dépenses au payement desquelles elle sera affectée.

Pour la perception de la taxe, il n'est pas fait état du jour d'arrivée ni du jour de départ des assujettis.

Lorsque la taxe est basée sur le prix de location, ce prix de location, dégagé de tous autres frais, doit être affiché dans les locaux occupés.

La taxe spéciale est établie pour une période de cinq ans au plus. Exceptionnellement, lorsqu'elle a été instituée pour servir de gage à un emprunt, elle peut être autorisée pour une durée égale à celle qui a été fixée pour l'amortissement de l'emprunt.

Le tarif de la taxe spéciale est en permanence affiché à la porte de la mairie ; il est tenu, au secrétariat de la mairie, à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance ; il est affiché dans tous les hôtels et dans toutes les maisons meublées où sont reçues en logement les personnes étrangères à la commune.

Dans les stations hydrominérales ou climatiques où a été instituée la taxe spéciale, les hôteliers, logeurs ou propriétaires, doivent posséder, en vue de la perception de la taxe, un registre spécial qui leur est fourni gratuitement par la mairie. Sur ce registre, coté et paraphé par le maire, ils inscrivent les nom, domicile, dates d'arrivée et de départ de toutes personnes logeant chez eux.

Les propriétaires et toutes personnes qui auraient l'intention de louer, pendant la saison thermale ou climatique, tout ou partie de leur habitation personnelle à des étrangers à la station, doivent en faire la déclaration à la mairie et sont tenus, en vue de la perception de la taxe spéciale, de posséder le même registre que les hôteliers et logeurs.

Lorsque ces personnes reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus, elles perçoivent la taxe sur les assujettis et leur en donnent quittance. Elles inscrivent le montant des taxes encaissées, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, sur un registre spécial délivré gratuitement par le maire.

La taxe doit être perçue avant le départ des assujettis, alors même que, du consentement du logeur, de l'hôtelier ou du propriétaire, le payement du loyer serait différé.

Les infractions aux dispositions concernant les formalités établies pour le recouvrement de la taxe donnent lieu à des pénalités qui sont au minimum égales au montant des taxes dont la commune a été privée : elles peuvent s'élever au triple de ces taxes en cas de fraude, et au double dans tous les autres cas. — MAX LEGRAND.

***fine** n. f. Eau-de-vie naturelle de bonne qualité. — ENCYCL. Les dénominations applicables aux coupages d'eaux-de-vie naturelles avec de l'alcool d'industrie manquaient jusqu'ici de précision, et la fraude s'en trouvait favorisée. Le décret du 3 septembre 1907 sur les vins, les vins mousseux, les eaux-de-vie et les spiritueux permet bien de désigner sous le nom d'*eaux-de-vie* les mélanges d'eaux-de-vie naturelles et d'alcools d'industrie, mais sans fixer d'aucune manière les proportions relatives des produits et, en outre, il ne fait pas mention de la catégorie d'eaux-de-vie appelées *fines*. C'est pourquoi le ministre de l'Agriculture J. Pams a adressé, à la date du 12 septembre 1911, aux directeurs des laboratoires agréés pour la recherche des fraudes, une circulaire qui complète comme suit le décret désigné ci-dessus :

Le mot « fine », suivi d'une dénomination géographique de région viticole ou cidricole, ne peut s'appliquer qu'à une eau-de-vie naturelle provenant exclusivement de la région ainsi désignée. Exemple : fine champagne, désigne le cognac de la grande et de la petite Champagne ; fine Calvados, une eau-de-vie de cidre de Normandie ; fine Béziers, une eau-de-vie de la région de Béziers. La même règle s'applique au mot *eau-de-vie*.

Le mot « fine », employé seul ou suivi du nom du vendeur ou d'une marque de fabrique ou de commerce, s'applique exclusivement à une eau-de-vie naturelle pure ou à un mélange d'eau-de-vie naturelle.

La dénomination « eau-de-vie », accompagnée du qualificatif *fine*, ou d'un adjectif visant la qualité du produit, ne peut s'appliquer qu'à une eau-de-vie naturelle ou à un coupage d'alcool d'industrie et d'eau-de-vie naturelle contenant au moins 50 p. 100 de cette dernière. Exemple : eau-de-vie fine, eau-de-vie surfine, eau-de-vie supérieure, etc.

Le mot « eau-de-vie », employé seul ou accompagné d'un qualificatif ne visant pas la qualité du produit, peut s'appliquer aux coupages d'alcool d'industrie et d'eau-de-vie naturelle contenant moins de 50 p. 100 de cette dernière ou à l'alcool d'industrie réduit au degré de consommation. Exemples : eau-de-vie, eau-de-vie blanche, eau-de-vie jaune, etc.

La représentation, sur les étiquettes couvrant les eaux-de-vie de cette catégorie, d'attributs consistant en feuilles de vigne, grappes de raisin, etc., n'est plus tolérée.

Enfin, aux termes de la circulaire, il demeure entendu que les eaux-de-vie naturelles mélangées d'alcool d'industrie peuvent être désignées sous leur nom spécifique suivi du terme « fantaisie » et que la proportion d'eau-de-vie naturelle doit y être suffisante pour que le mélange conserve les propriétés de goût et d'odeur de ladite eau-de-vie. — P. MONNOT.

Fontainebleau (LES ADIEUX DE). Les circonstances dramatiques dans lesquelles Napoléon Ier après son abdication et au moment de quitter Fontainebleau pour gagner l'île d'Elbe, fit ses adieux à sa vieille garde réunie dans la cour de l'hôtel du *Cheval-Blanc*, sous le commandement du général Petit (20 avril 1814), ont été souvent rappelées par les historiens. Elles ont inspiré un tableau célèbre de Montfort, d'après Horace Vernet, aujourd'hui au musée de Versailles. Mais le texte exact des mémorables paroles que l'Empereur adressa à ses vieux compagnons de gloire était resté jusqu'ici insuffisamment établi. Deux rédactions au moins présentaient un certain caractère d'authenticité. La première est celle qu'a introduite dans son *Manuscrit de 1814* le baron Fain, secrétaire de l'Empereur, qui assista à la scène des adieux en même temps que le duc de Bassano, le général Gourgaud et l'auditeur du conseil d'Etat Jouanne, premier commis du cabinet et l'un des secrétaires de confiance de Napoléon :

Soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue ; mais la guerre était interminable ; c'eût été la guerre civile, et la France n'en serait devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié tous nos intérêts à ceux de la patrie ; je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur était mon unique pensée, il sera toujours l'objet de mes vœux. Ne plaignez pas mon sort ; si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble !... Adieu, mes enfants ! Je voudrais vous presser tous sur mon cœur ; que j'embrasse au moins votre drapeau... Encore une fois, mes chers compagnons, que ce dernier baiser passe dans vos cœurs !

La seconde rédaction est celle qui figure dans les *Bulletins officiels de la Grande Armée*, recueillis par Alexandre Goujon, ancien officier d'artillerie légère. Elle est un peu plus courte, plus ramassée dans sa forme, plus apprêtée et théâtrale aussi. On y relève quelques précisions que le baron Fain a omises : « J'aurais pu entretenir la guerre civile pendant trois ans... Soyez fidèles au nouveau roi que la France s'est choisi... », etc.

A ces deux textes, un jeune historien, Henri Courteault, vient d'en ajouter un nouveau, et qui semble infiniment plus rapproché de la vérité. Il l'a puisé dans le brouillon établi sur la table même de l'Empereur, aussitôt après le départ de celui-ci, par Gourgaud, Maret, Fain et Jouanne qui s'efforcèrent, par un effort commun de mémoire, de reconstituer fidèlement les paroles impériales. Ce brouillon est écrit de la main de Jouanne, et les nombreuses ratures qu'il porte attestent le désir de sincérité du rédacteur. Jouanne, qui prit sa retraite comme sous-chef des Archives du Louvre, après avoir conservé la pièce pendant près d'un demi-siècle, la remit en 1857 à Goschler, sous-chef à la direction des Archives de l'Empire. Elle est aujourd'hui aux Archives nationales. On remarquera qu'elle se rapproche beaucoup du texte de Fain par le ton général, mais que, d'autre part, elle contient, fort nettement exprimées, les idées accessoires notées plus haut sous la version de Goujon et que, pour des raisons non éclaircies, le baron Fain avait négligées :

Soldats de ma vieille garde, je veux vous faire mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Vous vous y êtes toujours conduits avec bravoure et fidélité ; encore dans ces derniers temps, vous m'en avez donné des preuves. Avec vous, notre cause n'était pas perdue. *J'aurais pu pendant trois ans alimenter la guerre civile.* Mais la France n'en eût été que plus malheureuse. *Les puissances alliées présentaient toute l'Europe liguée contre moi. Une partie de l'armée m'avait trahi, des partis se formaient pour un autre gouvernement ;* j'ai sacrifié tous mes intérêts au bien de la patrie. Je pars : vous la servirez toujours avec gloire et avec honneur, *vous serez fidèles à votre nouveau souverain.* Recevez mes remerciements. Je ne peux pas vous embrasser tous. Je vais embrasser votre chef, j'embrasserai aussi le drapeau. Approchez, général !... faites avancer le drapeau.

Que ce baiser passe dans vos cœurs. Je suivrai toujours vos destinées et celles de la France. Ne plaignez pas mon sort. J'ai voulu vivre pour être encore utile à votre gloire : j'écrirai les grandes choses que nous avons faites ensemble. Le bonheur de notre chère patrie était mon unique pensée : il sera toujours l'objet de mes vœux. Adieu, mes enfants !

Nous avons mis en italiques les plus notables additions ou divergences par lesquelles se caractérise le nouveau texte. Thiers en avait eu connaissance par l'intermédiaire de Goschler, qui avait été son secrétaire. Mais la version qu'il en donne dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* est — H. Courteault le constate avec regret — assez éloignée du document primitif. Celui-ci, émanation directe, immédiate, de circonstances émouvantes entre toutes, méritait d'être scrupuleusement respecté et reproduit. — J.-M. DELISLE.



Adieux de Napoléon à la Garde impériale à Fontainebleau (20 avril 1814) ; tableau de Montfort, d'après Horace Vernet. (Musée de Versailles.)

***France.** — Politique. *Ministère Monis.* Le ministère présidé par Aristide Briand, qui avait été formé en juillet 1909 et très fortement remanié en novembre 1910, était tombé à la fin de février 1911, à la suite d'un incident fortuit (v. *Larousse Mensuel*, juillet 1911, p. 158-160); mais, en réalité, il avait été victime de l'opposition de l'extrême gauche socialiste et radicale, qui faisait un grief au président du conseil de sa politique d'union et d'apaisement. C'est donc nécessairement sous l'influence des principaux leaders de ce groupement, du sénateur Combes, de Jaurès, etc. que le ministère nouveau devait être constitué.

Le sénateur Monis, chargé le 28 février de s'acquitter de cette mission, eut quelque peine à faire aboutir ses négociations. Il sembla d'abord montrer quelque incertitude sur l'orientation qu'il allait donner à sa politique. Des personnalités de diverses nuances, pressenties par lui : Ribot, Poincaré, de Selves pour les affaires étrangères, Viviani pour le travail, Lebrun, Sibille, Develle pour d'autres portefeuilles, refusèrent leur concours. A la gauche démocratique Monis prit ses chefs : Delcassé, Caillaux, Cruppi; mais il alla chercher aussi d'autres collaborateurs dans l'extrême gauche radicale-socialiste et, notamment, une personnalité en vue, qui donnait en grande partie au ministère sa signification : Maurice Berteaux. Il ne fut pas facile de trouver un titulaire pour les affaires étrangères; on obtint, pourtant, l'acceptation de Cruppi, et le ministère fut constitué le 2 mars.

Il y eut aussi beaucoup de difficultés en ce qui concerne les sous-secrétariats d'Etat. Il y en avait trois sous le second ministère Briand (finances, guerre et marine), sans parler de celui des beaux-arts, considéré comme une institution permanente. Lors du changement ministériel, on supprima les trois premiers, et on les remplaça par trois autres : intérieur et cultes, justice et services pénitentiaires, postes et télégraphes. Le député Malvy, dont l'interpellation avait amené la chute de Briand, reçut le sous-secrétariat d'Etat de la justice; les services pénitentiaires, qui dépendaient jusque-là du ministère de l'intérieur, furent rattachés à ce sous-secrétariat.

Finalement, le composition du cabinet fut la suivante :

Présidence du conseil, Intérieur et Cultes	Ernest Monis.
Sous-secrétaire d'Etat	Emile Constant.
Justice	Antoine Perrier.
Sous-secrétaire d'Etat	Jean Malvy.
Affaires étrangères	Jean Cruppi.
Finances	Joseph Caillaux.
Guerre	Maurice Berteaux.
Marine	Théophile Delcassé.
Instruction publique et Beaux-Arts.	Jules Steeg.
Sous-secrét^re d'Etat (Beaux-Arts)	Dujardin-Beaumetz.
Travaux publics, Postes et Télégr.	Charles Dumont.
Sous-secrétaire d'Etat (Postes et Télégraphes)	Charles Chaumet.
Agriculture	Jules Pams.
Commerce	Alfred Massé.
Colonies	Adolphe Messimy.
Travail et Prévoyance sociale	Paul-Boncour.

A part le président du Conseil et les ministres Antoine Perrier et Pams, qui étaient sénateurs, tous les autres membres du cabinet étaient députés.

Le 6 mars, le président du conseil donna lecture à la chambre de la déclaration ministérielle, et le garde des sceaux remplit la même formalité au Sénat. Il est à remarquer que cette déclaration ne s'écartait guère du programme du précédent cabinet. Le président du conseil déclarait présenter un programme restreint, qu'il comptait faire aboutir avec le concours de la majorité républicaine. Questionné, dans la même séance, sur le point de savoir s'il comptait gouverner avec les socialistes, Monis répondit que la majorité dont il entendait parler était celle qui finit là où commence la violence. Les points qu'il se proposait dans son programme de mettre à l'étude étaient les suivants : réforme des contributions directes, en tenant compte des traditions, des habitudes et des préjugés; crédit pour le petit commerce et la petite industrie; crédit ouvrier; organisation d'un enseignement technique et industriel dès l'école primaire pour conjurer la crise de l'apprentissage; réforme électorale en prenant pour base le projet admis par la commission. Le président du conseil donnait ensuite l'ordre d'urgence des travaux parlementaires : budget; mesures de répression du sabotage contre les cheminots et discussion des projets de loi sur la rétroactivité des retraites, sur le contrat collectif de travail, sur la procédure de conciliation et d'arbitrage. Il déclarait que le réseau de l'Etat réintégrerait les cheminots renvoyés pour faits de grève et que le gouvernement demanderait aux compagnies d'appliquer la même mesure. Il promettait la mise en vigueur de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes à la date indiquée, 3 juillet 1911 ; il s'engageait à appliquer sans faiblesse et sans violence les lois sur les congrégations, sur la séparation des Eglises et de l'Etat, sur l'école laïque ; il assurerait la réforme des justices de paix.

Après quelques questions posées, un ordre du jour de confiance fut voté par 309 voix contre 114; il y avait eu un très grand nombre d'abstentions : 174.

Le parlement; le budget de 1911 devant la Chambre des députés. — Le principal objet qui se présentait à l'activité de la Chambre des députés devait être l'examen du projet de budget de 1911, qui aurait dû être voté au 31 décembre 1910 et qui ne l'était pas encore. La discussion reprit par le budget de la marine, après que le ministre Delcassé eut obtenu le vote par la Chambre, à la presque unanimité, du projet de loi autorisant la mise en chantier en 1911 de deux cuirassés. Après la marine, ce fut la guerre. Le ministre Berteaux prononça, le 20 mars, un discours dans lequel il exposa le programme des réformes qu'il entendait poursuivre et qui se référait aux diverses questions suivantes : achat des chevaux, viandes de conserves, hygiène des casernes, fusil Lebel, état des approvisionnements. Il insista sur les conséquences de la loi de deux ans, qui se trouve donner un effectif supérieur à celui que l'on avait avec la loi de 1889; enfin, il traita de la question de l'avancement des officiers en réponse à un discours du commandant Driant, puis il parla de l'aviation. La discussion du budget de la guerre prit fin le 25 mars.

Entre temps, un incident s'était produit relativement à la création des nouveaux sous-secrétariats d'Etat lors de la constitution du ministère. Ce fut par un décret du 13 mars que les attributions du sous-secrétaire d'Etat à la justice, Malvy, furent déterminées, et que les services pénitentiaires furent placés sous sa direction. Cette mesure souleva des protestations de la part de la commission de la réforme judiciaire; mais la commission du budget n'en adopta pas moins le projet de loi relatif à la création des sous-secrétariats d'Etat, y compris celui de la justice. Quand le projet fut porté devant la Chambre, le rapporteur général, Chéron, exposa que le rattachement des services pénitentiaires au ministère de la justice par décret était une mesure légale et que la création même du sous-secrétariat d'Etat, étant une mesure d'ordre gouvernemental, ne pouvait pas être discutée. Le président du conseil répondait aux diverses critiques qui lui étaient adressées, quand un fragment de phrase mal interprété provoqua un vif tumulte et l'obstruction de la droite; les socialistes envahirent alors les bancs de celle-ci, prêts à en venir aux mains. Le calme étant rétabli, Monis put s'expliquer et justifier la mesure prise et le projet sur lequel la question de confiance avait été posée fut voté par 363 contre 103.

Après le budget de la guerre, on passa à ceux des postes, des beaux-arts et des colonies. Le député Thierry ayant critiqué le régime douanier qui pèse sur nos colonies et retarde leur essor, le ministre Messimy se montra favorable à l'idée d'assouplir les droits de douane en tenant compte des conditions locales. Le rapporteur du budget, Violette, qui s'était montré très sévère dans son appréciation sur le gouvernement de certaines colonies et notamment de l'Indo-Chine, suscita de nombreuses protestations. Le ministre répondit en ce qui concernait le gouvernement de l'Indo-Chine, et il exposa les points principaux de son programme colonial : organisation d'un échange entre le personnel colonial et le personnel métropolitain, réforme de la magistrature coloniale, modification du régime douanier, réforme du régime législatif.

Mais il restait à examiner encore, dans ce budget déjà si en retard, la question la plus grave, celle des ressources à créer pour parer à l'insuffisance des recettes. La commission du budget, qui s'était réunie pour discuter les propositions d'impôts nouveaux du ministre des finances Caillaux, présenta son rapport à la Chambre.

Au début, lorsque le projet de budget pour 1911 avait été arrêté par le ministre des finances d'alors, Georges Cochery, il s'élevait à 4 milliards 269 millions. Mais, depuis, ce chiffre avait grossi. Le nouveau rapport, déposé en avril par le député Chéron, fixa le total du budget des dépenses à 4.329.788.752 fr. Il devenait d'autant plus difficile de faire face au déficit, qui se trouvait être de 47. 806. 803 francs. Le gouvernement proposait de faire appel : 1° à 10 millions de rectifications d'évaluations ; 2° à 14.600.000 francs d'impôts nouveaux ; 3° à 23 millions de plus-values escomptées sur l'exercice en cours. Les impôts nouveaux comportaient un impôt de 4 0/0 sur les tantièmes des administrateurs de sociétés (6 millions); un impôt de 4 0/0 sur les intérêts des dépôts dans les sociétés (2 millions); un nouveau tarif de successions lorsqu'il y a moins de 3 successibles (4 millions); une taxe de 0 fr. 05 par col de bouteille de vin de Champagne (600. 000 fr.). On avait ajouté la part de l'Etat dans le produit des aliénations du Champ-de-Mars, soit 2 millions, ce qui venait parfaire le chiffre de 14. 600 000 francs.

Mais la commission n'accepta pas le relèvement des tarifs successoraux pour les successions inférieures à 10. 000 francs, ce qui diminuait de 800. 000 francs le chiffre de recettes sur lequel on avait compté; elle maintint ses chiffres précédents, c'est-à-dire 1,50 0/0 pour les successions de 1 à 2. 000 francs, et 2.25 0/0 de 2. 001 à 10. 000 francs. Pour les successions supérieures à 10. 000 francs, la commission accepta en principe les taxes proposées par le ministre des finances: 3,30 0/0 pour les successions supérieures à 10. 000 francs; jusqu'à 10,80 0/0 pour les successions dépassant 50 millions.

L'ensemble des propositions de la commission du budget fut accepté par la Chambre, après discussion dans les séances des 7 avril et jours suivants et, lorsque, le 15 avril, la Chambre s'ajourna au 23 mai, elle avait enfin voté la loi de finances.

Dans cette même partie de leur session, les deux Chambres eurent à s'occuper aussi de la question des délimitations viticoles sur laquelle nous reviendrons. Elles se mirent d'accord pour voter définitivement la construction de deux cuirassés en 1911, en excluant de l'entreprise les sociétés de constructions navales, dont le conseil d'administration comprendrait des parlementaires. A signaler encore le vote sur la modification de l'heure légale par application de la loi relative à l'adoption par la France du système des fuseaux horaires; l'heure nouvelle retarde de 9 minutes 21 secondes, et elle est donnée par le méridien de Greenwich.

Plusieurs ordres du jour de confiance furent votés. Le 10 mars, ce fut le ministre des travaux

publics, Charles Dumont, qui en bénéficia à la suite d'une interpellation relative aux causes de la catastrophe de chemin de fer de Courville. Le 24 mars, après une interpellation de Jaurès sur la politique suivie au Maroc, un autre vote de confiance fut obtenu par le gouvernement (365 voix contre 74).

Enfin, la question de confiance fut posée, le 14 avril, veille du jour où les Chambres s'ajournèrent, à l'occasion de la question de la réintégration des cheminots, qui était entrée dans le programme du cabinet. A une interpellation faite par plusieurs députés, le ministre des travaux publics répondit que des mesures de clémence avaient été prises par l'Etat et n'avaient pas nui à la bonne marche du service; mais il exposa que ses démarches auprès des compagnies en vue de la réintégration de leurs agents avaient été infructueuses; cependant, il ajouta qu'il se servirait des armes dont il disposait pour les y obliger. Le président du conseil, Monis, déclara même qu'il mettrait les compagnies en demeure de reprendre leur personnel révoqué et demanda à la Chambre de lui donner les pouvoirs nécessaires dans ce but. La Chambre vota un ordre du jour de confiance, comptant sur le gouvernement pour obtenir des compagnies les mêmes mesures de réintégration que celles accordées par l'Etat aux employés de son réseau.

L'accident du champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux. — La vie parlementaire allait reprendre, et déjà le Sénat s'était réuni, lorsque se produisit un terrible accident, dont les victimes furent deux des membres du gouvernement. Le 21 mai, à 6 h. 1/2 du matin, le ministre de la guerre Berteaux et le président du conseil Monis assistaient, dans le champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, au départ de la course Paris-Madrid, quand un aéroplane, ayant perdu sa force d'ascension, vint tomber sur la piste où étaient les ministres avec quelques personnes et atteignit le groupe : Berteaux, renversé, fut tué presque sur le coup, et Monis blessé gravement. Des funérailles solennelles furent faites au ministre de la guerre, dont la carrière a déjà été retracée ici. (V. *Larousse Mensuel*, juillet 1911.)

Malgré la gravité de ses blessures, le président du conseil put cependant, dans la journée du 21, signer le décret confiant au ministre des affaires étrangères Cruppi l'intérim du ministère de la guerre. Le 27 mai, le général Goiran fut appelé à remplacer Maurice Berteaux.

La reprise des travaux législatifs. — Le Sénat s'était réuni le 16 mai, après les vacances de Pâques, et la Chambre des députés rentra à son tour en séance le 23. Mais, en raison de la mort du ministre de la guerre, elle ne reprit effectivement ses travaux que le 29. Ce jour-là, elle aborda la question de la réforme électorale.

La réforme électorale. — La question de la réforme électorale par la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement, avec ou sans représentation proportionnelle, repoussée par Clemenceau, écartée par Briand, était de celles que la Chambre ne pouvait plus éluder.

Le cabinet l'avait portée dans son programme et, devant la commission du suffrage universel, le 15 mars, Monis s'était déclaré favorable au principe du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle, avec quelques réserves seulement; il avait promis d'insister pour que la question vînt en discussion à la Chambre aussitôt après le budget, et c'est ce qui eut lieu. Il est à remarquer que le parti radical-socialiste, longtemps défavorable au scrutin de liste dont il redoutait les résultats, commençait à s'y rallier, et, dans un discours prononcé à Rochefort, le 14 mai, le sénateur Combes déclarait que, tout en regrettant le scrutin d'arrondissement, il croyait nécessaire d'adopter le scrutin de liste. Quant à la représentation proportionnelle, dont le député Charles Benoist s'était fait le champion, elle gagnait tous les jours du terrain.

En l'absence du président du conseil, que ses blessures retenaient alité, ce fut le garde des sceaux, Antoine Perrier, qui, le 29 mai, parla au nom du gouvernement dans la discussion du projet de loi sur la réforme électorale. La discussion générale se prolongea jusqu'au 7 juin, de nombreux députés venant tour à tour démontrer les avantages de la réforme ou la combattre; de nombreuses observations furent présentées, pour et contre, en ce qui concerne la représentation proportionnelle et les divers problèmes que soulève le mode d'exercice du droit de suffrage et la répartition des sièges entre les listes de parti.

Un amendement, présenté à la séance du 21 juin par le député Malavialle, fit un premier départ des opinions. Il portait que les députés seraient élus au scrutin majoritaire. L'auteur de l'amendement et, avec lui, quelques-uns de ses collègues, reprochaient à la représentation proportionnelle de supprimer toute véritable majorité et d'affaiblir la République en ne fournissant au gouvernement d'autre appui que des coalitions de fuyantes minorités. Jaurès combattit l'amendement, exposant que la représentation proportionnelle est conforme aux principes de notre droit public, puisque ce système garantit, mieux que tout autre, le droit de chaque citoyen. Pelletan insista à nouveau sur ses inconvénients, s'efforçant de démontrer qu'il conduit à cette conséquence de retirer leurs droits aux électeurs pour les donner à des comités, c'est-à-dire de diminuer leur indépendance en les soumettant à l'influence d'organisations fermées, qui se formeront pour diriger les intérêts de chaque groupe.

Quoi qu'il en soit, l'amendement Malavialle fut rejeté par 311 voix contre 223, ce qui semblait détruire les espérances des « arrondissementiers » et promettre le triomphe prochain de la représentation proportionnelle.

Les retraites ouvrières. — En prenant la charge des affaires, le cabinet avait déclaré que la loi sur les retraites ouvrières et paysannes serait appliquée à la date indiquée, le 3 juillet 1911, mais ceux qu'elle visait montraient une véritable mauvaise volonté à mettre à profit les avantages que la loi prétendait leur imposer.


E. Monis. (Phot. Panajou.)

Les socialistes et la Confédération générale du travail étaient résolument hostiles ; quant à la masse, elle s'abstenait de faire les déclarations prescrites, soit par méfiance, soit par indifférence, soit parce qu'elle risquait, comme cela devait avoir lieu, par exemple, pour les domestiques en général, de ne jamais bénéficier des versements opérés. Les inscriptions furent donc de beaucoup inférieures en nombre à ce qui pouvait être prévu. Dans ces conditions, fallait-il appliquer la loi quand même ou la modifier, puisqu'elle ne paraissait pas répondre au vœu de la nation? La question fut portée successivement devant le Sénat, puis devant la Chambre, et il résulta du vote des deux assemblées que la loi devait être à la fois et appliquée et modifiée.

Le 30 mai, en effet, le sénateur Codet, invoquant les résistances éprouvées, fit valoir, dans une interpellation, la nécessité de la revision de la loi. Le ministre du travail assura que, si la loi s'appliquait lentement, elle s'appliquait normalement. Cependant, plusieurs sénateurs indiquèrent certaines modifications qu'il paraissait utile de lui apporter. Après un discours du ministre Paul-Boncour, qui déclara devoir laisser aux tribunaux le soin d'interpréter l'article 23 relatif à la responsabilité du patron, le Sénat vota un ordre du jour aux termes duquel, demeurant attaché au principe de la triple contribution patronale, ouvrière et nationale, il déclarait sa confiance dans le gouvernement pour appliquer la loi avec autant de prudence que de fermeté et comptait sur lui pour proposer les modifications dont l'expérience aurait démontré la nécessité.

A la Chambre, ce fut le député Betoulle qui, le 9 juin, interpella le gouvernement en demandant diverses modifications immédiates de la loi : abaissement de l'âge de la retraite, augmentation du taux, suppression de la cotisation ouvrière et patronale. Jaurès se déclara aussi partisan des deux premières modifications, mais il exposa les avantages de la capitalisation et du triple versement. Le ministre du travail admit aussi la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans, et il indiqua que la loi devait être complétée par l'assurance contre l'invalidité et la mort.

Après sept séances consacrées à ce débat, la Chambre vota à son tour un ordre du jour par lequel, comme le Sénat, elle affirmait son attachement au principe de la triple contribution et exprimait sa confiance dans le gouvernement pour l'application de loi, mais en prenant acte, en outre, des déclarations faites relativement à l'assurance-invalidité et en déclarant qu'elle comptait sur le gouvernement pour le dépôt d'un projet de loi à incorporer dans la loi de finances de 1912 et comportant l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, la consolidation de l'allocation à 100 francs, et la transformation, pour ceux ayant dépassé l'âge, de l'allocation d'assistance en une allocation de 100 francs.

La délimitation de la Champagne viticole — La loi du 11 février, destinée à garantir l'origine des vins de Champagne et à prévenir les fraudes en délimitant la Champagne viticole, n'avait nullement donné les heureux résultats d'apaisement que l'on en attendait.

Une vive agitation s'était produite dans l'Aube, principalement dans les arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine; le département ayant été laissé en dehors desdites limites, ses représentants demandaient le droit, pour leurs vins, à la dénomination de Champagne. Les négociations n'aboutissant pas, l'agitation croissait. On organisa des manifestations de protestation, les maires donnèrent leur démission, les feuilles de contribution furent incendiées. Les comités exigeaient l'incorporation entière de l'Aube dans la Champagne viticole sans aucune réserve. Le 28 mars, le drapeau rouge fut hissé sur la mairie de Bar-sur-Aube et sur la sous-préfecture.

La question fut portée devant la Chambre, le 3 avril, par le député André Lefèvre, qui déposa une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à proposer la suppression des délimitations régionales et à permettre aux syndicats agricoles de prendre les mesures nécessaires pour éviter les fraudes; il y eut renvoi à la commission de l'agriculture. Le lendemain, au Sénat, fut présentée une pareille proposition de résolution. La question revint devant le Sénat le 11 avril. Dans l'intervalle, le président du conseil avait annoncé qu'il avait saisi le conseil d'Etat de la question, en lui transmettant un décret en blanc, c'est-à-dire en le chargeant de préparer un projet de décret; mais le Sénat ne s'y arrêta pas pour surseoir à sa décision. Comme on le fit justement remarquer, le conseil d'Etat n'avait pas, en l'espèce, à jouer le rôle d'un tribunal, mais à donner un avis, et c'était au gouvernement qu'il appartenait de prendre une décision sous sa responsabilité. Malgré l'intervention de Monis et de Léon Bourgeois, le Sénat, adoptant le projet de résolution du sénateur Denoix, vota un ordre du jour où il déclarait sa confiance dans le gouvernement pour soumettre au Parlement un projet de loi assurant la répression de la fraude sans maintenir des délimitations territoriales qui peuvent provoquer des divisions entre Français.

Mais, si ce vote laissa quelque espoir à l'Aube, il déchaîna la Marne; ce fut une véritable révolte. Les municipalités démissionnèrent en masse.

Déjà exaspérés par deux années de mauvaise récolte, les vignerons tournèrent leur fureur contre les fabricants de champagne et les négociants, qu'ils accusaient, à tort ou à raison, de pactiser non seulement avec les Aubois, mais aussi avec les adversaires de toute délimitation. Ils mirent alors à sac et incendièrent plusieurs grosses maisons de vins à Damery, à Dizy-Magenta, à Ay, à Epernay; ils défonçaient les fûts, anéantissaient les celliers, pillaient les appartements dont ils détruisaient le mobilier, mettaient le feu aux vignes et aux paillons qui les protégeaient contre la gelée. Il avait fallu envoyer des renforts de troupes considérables pour contenir l'émeute; environ dix mille soldats occupaient la région d'Epernay.

Ces faits regrettables eurent immédiatement leur écho à la Chambre où, le 12 avril, le député Lefèvre interpella le gouvernement en faveur de la suppression des délimitations, tandis que leur maintien était demandé par d'autres. Jaurès essaya de faire échec au Sénat en faisant retomber sur lui la responsabilité des événements. Clémentel, au nom de la commission de l'agriculture, déclara que la suppression des délimitations était impossible, tant qu'on n'aurait pas trouvé un autre moyen de réprimer les fraudes. Après de vagues engagements du président du conseil, la Chambre, en présence de l'émeute, vota un ordre du jour de confiance.

Au début de juin, le conseil d'Etat avait achevé le projet de décret dont la rédaction lui avait été confiée. Le conseil des ministres décida de l'approuver purement et simplement, et il parut au *Journal officiel* du 9 juin. Ce décret instituait une région dénommée : « Champagne deuxième zone », dans laquelle devait entrer l'Aube. Dans une interpellation présentée le 7 et discutée le lendemain seulement à la demande du président du conseil qui voulait que le décret fût publié, le député Paul Meunier proposa l'ajournement du décret et le rejet de toute délimitation.

Le ministre Caillaux, parlant au nom du gouvernement, demanda à la Chambre de suspendre toute discussion jusqu'à ce que le décret ait paru, la Chambre ne pouvant se substituer au pouvoir exécutif qui doit garder la responsabilité; il promettait d'ailleurs un projet de loi à brève échéance, créant un régime nouveau pour la répression des fraudes, et il laissait entrevoir la suppression des délimitations. Dans ces conditions, le ministre accepta un ordre du jour pur et simple, qui fut voté par 294 voix contre 181.

Au Sénat, après discussion du projet de résolution du sénateur Rambourgt sur la suppression des délimitations et présentation, par le ministre Pams, d'observations semblables à celles de Caillaux devant la Chambre, le Sénat vota, à la presque unanimité, un ordre du jour par lequel il prenait acte des déclarations du gouvernement et déclarait compter sur lui pour déposer d'urgence et soutenir devant les Chambres, avant leur séparation, un projet substituant au régime des délimitations des dispositions destinées à réprimer les fraudes sur l'appellation d'origine.

Chute du ministère Monis. — La commission sénatoriale des finances ayant achevé ses

travaux à la fin de mai et le rapport général du sénateur Gauthier ayant été déposé, le Sénat aborda la discussion du budget le 9 juin. Les budgets de divers ministères avaient déjà été votés par la haute assemblée, quand un incident survenu à la Chambre des députés, le 23 juin, vint mettre en échec le cabinet.

La discussion du budget de la guerre ayant amené le général Goiran à faire au Sénat cette déclaration, sur le rôle du généralissime, que toute initiative doit être subordonnée à l'approbation du conseil des ministres, le député André Hesse interpella, le 23 juin, le ministre de la guerre, pour lui demander des explications. L'amiral Bienaimé, appuyant les observations de son collègue, se prononça en faveur de l'unité de commandement, ainsi que le général Pédoya. Le débat étant clos, plusieurs ordres du jour furent déposés. Le garde des sceaux Antoine Perrier, au nom du gouvernement, déclara qu'il n'acceptait que l'ordre du jour Camille Picard, approuvant les déclarations du gouvernement, et qu'il repoussait l'ordre du jour pur et simple. Ce fut, cependant, celui-ci qui fut voté, par 248 voix contre 224. Le ministère était mis en minorité. Comme, cependant, il était resté à son banc, une vive agitation se produisit, et la séance dut être suspendue, puis levée. Le cabinet Monis démissionna alors.

Le président de la République, Fallières, qui se trouvait à Rouen, pour assister aux fêtes du millénaire de la Normandie, continua son voyage, et ce fut seulement à son retour, le lendemain, qu'il s'occupa de solutionner la crise. Il chargea Caillaux, ministre des finances démissionnaire, de former le nouveau cabinet, qui fut constitué le 27 juin.

Mais le budget n'était pas encore voté, et le vote d'un nouveau douzième provisoire s'imposait à bref délai. Les ministres, étant chargés de l'expédition des affaires courantes, considérèrent qu'ils avaient qualité pour provoquer ce vote. Les Chambres votèrent, le 27 juin, un 7e douzième provisoire, ainsi que les crédits nécessaires pour l'application de la loi des retraites ouvrières, dès la date du 3 juillet.

Relations extérieures. — Les rapports de la France avec les diverses puissances ne furent pas troublés pendant la durée du ministère Monis. Le président de la République fit un voyage en Tunisie, du 17 au 30 avril. Du 9 au 11 mai, il alla rendre visite au roi et à la reine des Belges.

Au Maroc, le cercle d'investissement créé autour de Fez rendait la situation très inquiétante, tant pour le sultan et les officiers qui instruisaient ses troupes, que pour les consuls et les colonies étrangères. A la demande du sultan, le général Moinier fut autorisé, le 22 avril, à constituer une harka pour secourir la capitale. Mais les difficultés diplomatiques retardèrent sa marche, et ce ne fut qu'un mois après qu'elle parvint à Fez. La France était résolue à n'occuper la capitale que le temps nécessaire à l'accomplissement de sa mission, qui consistait à pacifier la région et à former une armée chérifienne capable de maintenir l'ordre et de défendre l'autorité du sultan; en réalisant ce programme, elle agissait conformément à l'Acte d'Algésiras. C'était la politique que la Chambre des députés avait approuvée en votant l'ordre du jour de confiance du 24 mars.

Tandis que la France poursuivait cette tâche, l'Espagne qui, depuis longtemps, paraissait désireuse d'intervenir, fit débarquer des troupes à Larache, le 8 juin, et occuper El-Ksar, sans que l'existence de troubles dans cette région pût justifier cette mesure.

L'action militaire de la France au Maroc et l'intervention de l'Espagne ayant été l'occasion d'une nouvelle interpellation de Jaurès à la Chambre des députés, le 16 juin, Cruppi déclara que l'entente n'avait jamais cessé de régner entre la France et l'Espagne et que celle-ci resterait certainement dans les termes de l'Acte d'Algésiras. La Chambre des députés, approuvant les déclarations du gouvernement, affirma de nouveau sa confiance en lui pour poursuivre une politique conforme aux intérêts spéciaux de la France au Maroc et aux principes de l'Acte d'Algésiras. — G. REGELSPERGER.

gegenschein (mot allem., signif. *opposition*) n. m. Lueur assez vaste, mais généralement faible, que l'on aperçoit pendant la nuit dans la région du ciel qui est diamétralement opposée au soleil.

— ENCYCL. C'est surtout à l'étranger que l'on a jusqu'ici étudié le *gegenschein*. On n'a d'ailleurs pas encore trouvé une explication satisfaisante de ce phénomène. La forme de la lueur et son intensité sont variables, et le phénomène a une périodicité annuelle. Baldet et Quénisset, qui l'étudient depuis plusieurs années à l'Observatoire de Montsouris, lui attribuaient, le 25 septembre dernier (v. *Compt. rend. Acad. d. sc.*, 2 oct. 1911), un éclat sensiblement égal aux plages de la Voie lactée situées entre la Flèche et le Dauphin; sa forme était ovale, mesurant 15° sur 20°, et sa partie la plus allongée était sensiblement couchée sur l'écliptique; son centre avait une longitude de + 7° et une latitude de + 1°; de plus, un prolongement vers l'est, traversant la constellation du Bélier, portait sa longueur à environ 70°. — B. G.

Gharian ou **Gariana**, oasis de la Tripolitaine, un peu au nord du 30e degré de latitude et sur le méridien de Tripoli; 500 hab. C'est une des stations de la route la plus directe reliant Tripoli à Mourzouk et aux pays du Tchad; mais les caravanes aiment mieux obliquer aujourd'hui vers le sud-est, pour bénéficier de la halte de Sokna, au milieu de l'oasis fertile de Djofra : de là l'abandon actuel de Gharian, imputable plus directement à l'homme qu'aux progrès de la désertification de l'Ouest tripolitain. L'oasis a été traversée, naguère, par le voyageur allemand Hans Vischer, dans sa traversée de l'Afrique septentrionale entre Tripoli et Agadem. Elle n'est plus que l'ombre d'elle-même. D'admirables jardins en terrasse, datant de l'époque romaine, la rendaient autrefois fameuse : il n'en reste plus que les substructions partiellement ruinées, mais de grande allure encore. En même temps que la verdure luxuriante, les habitations romaines ont disparu. La population actuelle s'est aménagé — ou plutôt a remis en usage, car elles paraissent dater de la période préhistorique — des habitations creusées dans le roc dur qui supportait les terrasses. Ces habitations ne s'ouvrent à l'air que par des portes basses et d'étroites fenêtres, éclairant des chambres à demi souterraines. L'hygiène est déplorable dans ces habitations, où l'étable, garnie d'ânes et de chèvres, précède les salles réservées à la famille. Tout autour de l'oasis, à demi noyées dans le sable mouvant et s'enlizant davantage chaque saison, les ruines romaines ou berbères se multiplient au milieu de palmeraies presque abandonnées par les indigènes, dont le nombre décroît, et qui apportent d'ailleurs à leur culture l'habituelle négligence musulmane. Gharian est un des meilleurs types de ces oasis dont l'agonie se poursuit sous nos yeux, et qu'on retrouve, plus au sud, dans le Fezzan. — G. TREFFEL.

***Grandeau** (*Louis*-Nicolas), agronome français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) le 28 mai 1834. — Il est mort à Interlaken (Suisse) le 22 septembre 1911. Tout jeune encore, Grandeau montra pour le travail une véritable passion : on le vit, en quelques années, conquérir les diplômes de licencié et de docteur ès sciences, de docteur en médecine et de pharmacien de 1re classe. Il fréquenta pendant dix années les laboratoires de Sainte-Claire Deville à l'Ecole normale supérieure et de Claude Bernard au Collège de France, et s'y livra à des recherches originales sur la présence du rubidium et du cæsium dans certaines eaux naturelles et industrielles, sur l'analyse spectrale, sur les méthodes d'analyse des eaux, l'application de la dialyse à la recherche des alcaloïdes, etc.; mais la chimie organique et la physiologie allaient exercer sur lui un invincible attrait. Au cours de différents voyages en Allemagne, il eut l'occasion de constater l'importance qu'avait prise chez nos voisins la chimie agricole et combien de précieux services rendaient les stations agronomiques et laboratoires de chimie agricole que l'influence du savant Liebig avait multipliés. Dès lors, Grandeau va entreprendre la fondation, en France, d'établissements analogues et, sa vie durant, ne cessera de poursuivre, par une active et constante propagande, la réalisation de ce projet. Journaliste au style alerte et précis, il donna des articles au « Globe », au « Soir », à la « Meunerie », mais surtout au journal « le Temps », où, depuis 1861, il fit paraître une longue série de chroniques agricoles, réunies plus tard en quatre volumes, sous le titre de *Etudes agronomiques*, et qui contribuèrent puissamment à la diffusion de ses idées.


L. Grandeau.

En 1868, Victor Duruy, partisan de l'introduction de l'enseignement agricole dans l'Université, ayant nommé Grandeau à la chaire de chimie et de physiologie appliquées à la Faculté de Nancy, le jeune professeur fonde aussitôt la station agronomique de l'Est, prototype des nombreuses stations créées depuis et dont il fut nommé inspecteur en 1881. A Nancy, il se livre, soit seul, soit en collaboration avec Fliche ou Edm. Henry, à de savantes recherches sur le rôle des matières organiques du sol dans les phénomènes de nutrition chez les végétaux, sur la composition des feuilles, la végétation forestière, puis à des expériences relatives aux effets de l'électricité atmosphérique sur l'évolution biologique des végétaux; il est le premier à recommander l'emploi des engrais minéraux (scories de déphosphoration, nitrates), etc. En 1872, il vient à Paris pour organiser, à la Compagnie générale des voitures, un laboratoire de recherches expérimentales sur la nourriture des chevaux, et les essais laborieux auxquels il se livre avec A. Leclerc, Ballacey, Alquier, sont féconds en résultats pratiques. Mais il continue son enseignement à la Faculté de Nancy, professe, en outre, l'agriculture à l'Ecole nationale forestière depuis 1871, organise des congrès internationaux (1881, 1889), des stations agronomiques, fonde en 1884 les *Annales de la science agronomique française et étrangère*, dans le but de répandre en France les connaissances pratiques acquises et de montrer les résultats fournis par ces stations; publie son *Traité d'analyse des matières agricoles* (1883). En 1890, Grandeau transfère à Paris (Parc des Princes) sa station agronomique et continue ses recherches au laboratoire qui est devenu celui de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. Appelé, vers cette époque, à suppléer Lecouteux dans sa chaire d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, Grandeau devient définitivement titulaire de cette chaire en 1893, à la mort de Lecouteux, et, en même temps, succède à celui-ci comme rédacteur en chef du « Journal d'agriculture pratique », mais ne cesse de s'occuper de ses stations agronomiques. Qu'il s'adresse aux auditeurs attentifs réunis autour de sa chaire ou aux lecteurs du « Journal d'agriculture pratique » ou du « Temps », Grandeau donne un enseignement clair et pratique, appuyé sur de vastes connaissances, sur une documentation précise, sur une expérience acquise par de longues années d'un travail opiniâtre, et l'on peut dire de lui qu'il est de ceux qui ont le plus largement contribué aux progrès de l'agriculture par la diffusion des connaissances agricoles.

La liste de ses principaux travaux a été donnée au « Nouveau Larousse illustré » (t. IV, p. 924). Il convient d'y ajouter encore son remarquable *Rapport sur l'agriculture à l'Exposition de 1900*. Tous ses travaux ont eu une influence profonde sur l'agriculture française, qu'ils ont puissamment contribué à lancer dans la voie du progrès.

Grandeau était membre de la Société nationale d'agriculture de France, de la Société des agriculteurs de France, de la Société centrale d'agriculture de Nancy, du Conseil supérieur de l'agriculture, et nombreuses étaient les sociétés étrangères d'agriculture qui avaient rendu hommage à ses mérites et à sa haute autorité en l'inscrivant dans leurs cadres. — JEAN DE COHON.

***Greif** (Frédéric Hermann Frey, connu sous le pseudonyme littéraire de MARTIN), écrivain allemand, né à Spire le 18 juin 1839. — Il est mort le 31 mars 1911. Fils du conseiller de gouvernement Max Frey (auparavant conseiller de cabinet du roi Othon de Grèce), Martin Greif fit ses études à Munich et entra dans l'armée bavaroise. Officier en 1859, il donna sa démission en 1867, pour se consacrer tout entier à la littérature. Sous son nom de famille, Fr.-Herm. Frey, parut le drame intitulé *Hans Sachs* (1866). Il écrivit ensuite sous le pseudonyme de *Martin Greif*, pseudonyme qui devint d'ailleurs son nom régulier, par autorisation du gouvernement bavarois (1882). Il publia ses *Poésies* en 1868. Ses premiers pas dans la carrière des lettres furent guidés, à Munich, par le poète Edouard Mœrike. A Vienne, où il se rendit ensuite, il écrivit pour la « Presse » ses *Voyages allemands*, récits de la guerre franco-allemande. Vienne eut aussi la primeur de ses premiers essais dramatiques. Poussé et encouragé dans cette voie par Henri Laube, il donna successivement au théâtre *Corfiz Ulfeldt* (1873) et *Néron* (1877), qui eurent un succès honorable. Vinrent ensuite, se succédant à peu d'intervalle : *Marino Falieri* (1878), *Françoise de Rimini*, *l'Amour par-dessus tout* et *le Prince Eugène*, qui lui ouvrit les portes du Burgtheater. Cédant aux instances de Louis II, Martin Greif revint à Munich. Il embrasse alors l'histoire d'Allemagne dans d'immenses compositions dramatiques. Le moyen âge et la grande époque impériale semblent l'avoir fasciné. Ce fut d'abord un « cycle des Hohenstaufen », puis un *Louis de Bavière* qu'il eut la joie de voir représenter, avec un succès de plus en plus grand, au théâtre du Peuple de Kraiburg sur l'Inn, en 1892, 1894, 1904 et 1909. Ses créations dramatiques sont vigoureuses, mais sentent trop l'effort; ses poésies


Martin Greif.

lyriques, au contraire, jaillissent comme d'une source toujours vive : elles naissent naturellement, comme les fleurs au retour des saisons. Bien qu'il fût toujours discuté comme auteur dramatique, il s'obstinait à écrire pour la scène et attendait de l'avenir ce que le présent lui refusait. Dans *le Général York* (1899), il revint à ses premières inspirations poétiques : la guerre pour l'indépendance. (En 1864, il avait pris la défense du Slesvig-Holstein et consacré aux Holstinois le produit de la vente de son premier recueil de poésies : *Tempêtes printanières.*)

Martin Greif fut un des premiers poètes lyriques de l'Allemagne moderne. Ce qui le met hors de pair, c'est une imagination à la fois tendre et profonde, une invention verbale pleine de force, la beauté et l'exactitude de ses peintures, enfin la noblesse des pensées. Il aime à se perdre dans les mille manifestations de la vie des choses, à en écouter, à en recueillir les voix bourdonnantes. Dans ses poésies, l'élément pictural et l'élément musical se pénètrent intimement, à la façon d'une mélodie populaire. Il a, d'ailleurs, toujours voulu être un poète populaire et national. De fait, aucun des poètes lyriques contemporains n'a exprimé plus purement, plus complètement, ce qui constitue l'âme poétique de l'Allemagne. — E. PONTHIÈRE.

Haine d'un gardian (LA), par Louis André et Jean Bosc (Paris, 1911). — Ce roman est une attachante étude des mœurs languedociennes, si peu connues de nous, et qui ont gardé toute leur couleur et toute leur originalité. On ignore, en effet, assez généralement, ce que c'est qu'un *gardian*, dont le vrai rôle s'exerce bien moins dans la garde des taureaux que dans les courses, dont toute la direction lui revient, de même qu'on se fait une idée assez fausse des courses de taureaux du Languedoc, lesquelles ont lieu sur une place publique et non pas dans une arène, et sont un amusement fort peu barbare, différant en cela des courses d'Espagne.

C'est ce qu'ont voulu nous montrer Louis André et Jean Bosc, tout en nous racontant la plus touchante aventure d'amour, mêlant habilement l'histoire et les épisodes romanesques. Leur livre a pour cadre cette Camargue où évoluent les taureaux noirs et les petits chevaux blancs d'origine arabe. On devine au loin la longue nappe blanche de l'étang de Valcarès et la ligne bleue de la Méditerranée, que barrent les murailles d'Aigues-Mortes et des Saintes-Maries de la Mer. Les mas sont entourés d'olivettes; il y a des touffes de salicornes sur les murs : c'est bien le cadre rêvé pour une idylle. Car, en dépit de son titre, ce livre est du genre idyllique, et le sujet vaut moins par les épisodes que par la façon touchante et simple dont il est traité.

Annette, la fille de maître Bisel, du village de Vergèze, est promise par son père au gardian Malbos, qui fera un bon marché par ce mariage. Maître Biset, aussi, croit faire un bon marché. C'est un fat égoïste, un vieux paysan qui joue au monsieur, ne parle que de son bien et de sa personne, les admirant autant l'une que l'autre, et qui hésitera d'autant moins à sacrifier sa fille à sa vanité que celle-ci s'accorde avec ses intérêts. Il s'est remarié, et Annette ne trouve qu'une marâtre dans la nouvelle femme de son père. C'est dans cet état d'affliction qu'elle rencontre, à une course de taureaux, l'ouvrier tonnelier Jean-Louis, qui arrache, pour la lui offrir, la cocarde qui s'agite insolemment aux cornes d'un taureau présenté justement par le vindicatif Malbos. Jean-Louis, blessé dans cette prouesse, est recueilli et soigné dans la maison de maître Biset. Annette le voit tous les jours; leur amour naît naturellement et se déclare en dépit de Malbos, qui, s'en étant aperçu, n'a plus qu'une pensée, celle de perdre à toute force son rival heureux. L'occasion s'en présente bien vite, grâce au coup d'Etat de Bonaparte, en 1851, époque à laquelle se passe cette histoire, et qui partage la France en deux camps. Jean-Louis appartient aux rouges, c'est-à-dire au parti de la Révolution. Malbos et maître Biset tiennent pour l'ordre, et le gardian dénonce bassement Jean-Louis, qui va expier ses opinions à Lambessa.

C'est un coup terrible pour Annette; la fièvre la ronge, et l'on craint même un instant pour sa raison. Mais les beaux jours de mai reviennent, et avec eux la santé. En vain son père l'avait promise à Malbos; en l'absence de Jean-Louis, Annette reste fidèle, et son père, indigné, la chasse en apprenant qu'elle attend un gage de son amour. L'enfant naîtra chez les parents de Jean-Louis, où Annette, désolée, se réfugie. Elle vit au fond du mas fleuri et tout sonore de cigales; mais des chagrins précoces l'ont épuisée : elle meurt en donnant le jour à son enfant.

La fatalité ne s'arrête pas là. Maurice, le fils d'Annette et de Jean-Louis, a grandi, et il aime justement la fille de Malbos, Lise. La haine du gardian, que les ans n'ont pas apaisée, va se venger sur ces enfants. Il traite Maurice de bâtard et lui refuse naturellement sa fille, qu'il roue de coups. Jean-Louis, revenu d'exil, après dix-sept années d'absence, est frappé d'un coup de trident par Malbos, lequel meurt enfin sous les crocs aigus du chien de Jean-Louis, Carlos. Maurice et Lise sont réunis pour toujours, plus heureux que Jean-Louis et Annette.

Le caractère de Malbos pourra paraître bien odieux et bien noir, mais ces gardians, toujours seuls, vivant de la vie presque sauvage, au milieu des taureaux et des chevaux, ont une âme primitive où les passions, bonnes ou mauvaises, gardent toute leur force, comme chez les héros corses ou espagnols de Mérimée.

Personne n'ignore *Mireille* et l'*Arlésienne*, ces chefs-d'œuvre issus du terroir languedocien, et Louis André et Jean Bosc montrent qu'ils s'en sont souvenus dans leur livre. Leur gardian est un frère cadet de Mitifio, qui enlève l'Arlésienne au galop de son cheval, et surtout d'Ourrias, qui frappe Vincent d'un coup de trident, de même que leur touchante Antoinette est une sœur de Mireille, qui va prier comme elle aux Saintes-Maries de la Mer. Mais ce rapprochement n'est pas pour faire un reproche aux auteurs, qui ont traité ce sujet avec une sobriété qui leur fait autant d'honneur qu'elle nous cause de plaisir. — André FLORELLES.

* **Houssaye** (Henry), historien et critique français, né à Paris en 1848. — Il est mort à Paris le 23 septembre 1911. Membre de l'Académie française, président honoraire de la Société des gens de lettres, ancien président de la Société des études grecques, vice-président de la Société des amis des livres, vice-président de la « Sabretache », Henry Houssaye, qui vient de mourir à l'âge de soixante-trois ans, a noblement rempli une belle carrière littéraire, historique et presque militaire, tant elle a été consacrée à la gloire de nos armes et au culte ardent de la patrie.

Né le jour même où s'écroulait le trône de Louis-Philippe, fils d'un romancier célèbre, il descendait de la famille des Housset, qui date du XVIIe siècle. Les Housset étaient gentilshommes de robe, originaires de Bruyères-sous-Laon. Un Housset fut intendant des finances sous le règne de Louis XIV. Le nom patronymique s'altéra à la longue, et de Housset devint Houssaye. On raconte que l'enfance de Henry Houssaye fut bercée par les récits pittoresques d'une vieille grand'mère qui rappelait avec émotion les scènes tragiques des deux invasions de 1814 et 1815, les violences et les exactions des Cosaques et des Prussiens, la révolte des campagnes, l'horreur causée dans nos villages par les excès de l'étranger et l'enthousiasme que suscitait encore, même au milieu de nos revers, le nom fulgurant de Napoléon.


Henry Houssaye. (Phot. E. Pirou.)

Je me souviens personnellement aussi d'une vieille grand'mère alsacienne, qui me disait avec quelle colère elle avait été obligée, en 1815, comme fermière à Hœnheim, près de Strasbourg, de satisfaire aux exigences voraces d'officiers prussiens, lesquels, chaque matin, se faisaient servir dans leurs lits de grandes et multiples tasses de café et d'énormes tartines de beurre. On ne saurait croire à quel point ces menus faits ont de l'influence sur l'esprit des enfants et quels germes de rancune patriotique ils sèment et développent en leur esprit. Il est certain que, chez Henry Houssaye, ces souvenirs-là se sont ravivés quand il eut à écrire les différentes scènes des deux invasions. Le grand-père maternel du futur historien de l'Empire était le chef d'escadron Bourgeois, aide de camp du général Hulin, admirateur passionné de Napoléon, un brave à tous crins, qui se fit remarquer par sa vaillance en plusieurs batailles et, notamment, dans les derniers combats de 1814 et 1815.

Elève du lycée Napoléon, depuis lycée Henri-IV, Henry Houssaye eut de bonne heure le goût de la littérature grecque et, avec l'aide de ses professeurs et du poète Philoxène Boyer, il s'éprit d'une véritable passion pour Homère, Eschyle, Sophocle, Euripide, Thucydide, Plutarque, Anacréon. Le premier ouvrage du jeune écrivain — il avait alors dix-huit ans — fut une *Histoire d'Apelle*, qui dénotait des observations sérieuses et émettait d'ingénieuses théories sur la peinture grecque. On dit que, vers 1875 — c'est un de ses biographes, Louis Sonnolet, qui l'affirme — Henry Houssaye, sévère pour cette œuvre de jeunesse, qui était cependant méritoire, racheta l'édition et en détruisit les exemplaires.

Cependant, il en resta encore quelques-uns, car j'ai eu le plaisir d'y constater combien la doctrine et les leçons classiques avaient imprégné l'esprit du jeune et brillant élève du lycée Napoléon. Après Apelle, Henry Houssaye étudia la vie d'Alcibiade et fit remarquer, dans l'ouvrage qu'il lui consacra, combien il avait été méconnu. Avec une conscience qui dénotait chez lui l'historien de race, l'auteur avait suivi Alcibiade à Sparte, à Athènes, à Andros, à Cos, à Syracuse, à Rhodes, à Milet, à Samos, et nous avait minutieusement et habilement dépeint l'homme populaire, le général vainqueur, le héros triomphant, puis l'infortuné proscrit, victime d'ennemis acharnés. L'amour que Henry Houssaye portait aux grands personnages de la Grèce et à la Grèce elle-même fit de lui un des plus ardents et des plus dévoués philhellènes. Aussi, le jour de ses obsèques, une députation reconnaissante, venue d'Athènes, déposa-t-elle une pieuse couronne sur sa tombe.

Au mois de juillet 1870, élu sous-lieutenant dans le 4e bataillon des mobiles de la Seine, il devint officier d'ordonnance de l'amiral Pothuau et se signala par tant de bravoure à la bataille de Champigny que, le 9 juin 1871, il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Les épreuves et les leçons de l'Année terrible avaient mûri son esprit et l'avaient porté peu à peu vers la grande histoire. Il s'agissait bien maintenant d'Apelle, de Phidias, d'Alcibiade et d'autres célèbres figures grecques ! Il avait vu la patrie en deuil, la patrie envahie et menacée de mort. Il voulait désormais, en fils dévoué, travailler à sa résurrection. Il avait reconnu avec une impartialité qui l'honore que nous pouvions et devions être instruits par nos ennemis. Il avait vu dans Guillaume Ier la tête qui commande, dans Bismarck l'esprit qui inspire, dans de Moltke le bras qui agit, et il avait dit : « C'est à ces hommes que l'Allemagne doit ses victoires et son agrandissement. Le caporalisme dont s'est moqué Henri Heine n'est que l'extension démesurée du principe de discipline, et la discipline, c'est le devoir. »

Il comprit alors qu'il fallait remettre cette discipline en honneur, qu'il fallait écrire maintenant pour mettre les grandes leçons en œuvre, et il choisit comme sujet l'immortelle campagne de France, la sinistre invasion de 1814 et la résistance héroïque de Napoléon, la lutte prodigieuse du grand homme de guerre contre les trois armées des Alliés. Il tressaillit de pitié et de colère en écrivant les pages généreuses de son *1814*, qui est ce qu'on peut appeler : « un livre ». L'élan donné, il ne s'arrêta pas. Et ce fut ensuite *1815* qu'il aborda; ce fut l'histoire dramatique des Cent-Jours et la bataille épique de Waterloo. Trois volumes, fruit d'immenses recherches, témoignage probant d'un énorme et infatigable labeur, sont là pour attester avec quelle ardeur et quel patriotisme puissants l'historien a décrit les frénésies, les passions, les colères, les orages, les tempêtes de cette époque si cruellement tourmentée. Dans ces pages frissonnantes de vie, je retiendrai surtout celles qui retracent la formation et l'entrée en campagne de l'armée impériale, les plans merveilleux de l'Empereur, la désertion odieuse de Marmont, l'heureuse bataille de Ligny, la retraite rapide des Prussiens et des Anglais; puis les hésitations regrettables de Napoléon, les phases prodigieuses de la bataille de Waterloo, les charges inouïes de la cavalerie jetée dans le ravin de Waterloo à la suite de cet enragé batailleur qui s'appelait Michel Ney, l'inertie stupide de Grouchy, l'arrivée néfaste de Blücher, la résistance acharnée de la Garde, les derniers cris, les derniers coups de feu, les derniers coups de sabre, puis l'agonie et la mort de la Grande Armée, enfin, la disparition lente et douloureuse de celui qui, après avoir été le maître, le génie, l'inspirateur, avait été réduit, par l'incapacité ou la folie de ses généraux, à n'être plus, au dernier moment, qu'un sergent de bataille.

Tout cela est composé et écrit avec une conscience admirable. Henry Houssaye n'est pas de ces historiens qui cachent, modestement ou non, leur savoir. Il cite ses auteurs et ses références, et cela avec un luxe et une abondance extraordinaires. Chaque édition nouvelle de ses livres a été revue, corrigée, modifiée par lui. Il a tenu compte des critiques et n'en a jamais voulu à personne de discuter avec lui. Il n'avait ni morgue, ni impertinence. Il admettait fort volontiers — je le sais mieux que personne — que l'on combattît sur le même terrain que lui et ne s'arrogeait pas pour lui seul le monopole orgueilleux de telle ou telle partie de l'histoire. Il savait que, lui disparu, les jeunes écrivains qui veulent se livrer aux études historiques trouveraient encore des directeurs et des éducateurs. Il avait voulu donner de fortes leçons de patriotisme et de confiance dans l'avenir. Il y avait réussi, et l'on peut affirmer qu'il a laissé des disciples qui profiteront de ses conseils et de ses leçons. Son dernier travail fut l'étude de la célèbre et immortelle bataille d'*Iéna*. Les deux articles qu'en a publiés la « Revue des Deux Mondes » montrent combien il avait eu à cœur de donner encore plus de réconfort et de foi patriotique à ce pays, qui a retrouvé heureusement sa confiance et son énergie dans les épreuves difficiles qu'il vient de traverser avec tant de calme et de fierté.

Nous n'oublierons jamais celui qui, comme nous tous, a eu foi dans le présent et dans l'avenir

de la France. Henry Houssaye fut un Français dévoué, courageux, instruit, convaincu et résolu. Notre histoire reconnaissante gardera pieusement sa mémoire. — Henri Welschinger.

lactarinate n. m. Sel de l'acide lactarinique.

lactarinique adj. m. Se dit d'un acide que l'on rencontre dans un grand nombre de lactaires et en général dans les champignons.

— Encycl. Cet acide existe à l'état libre dans un grand nombre de champignons; on l'obtient facilement par un traitement à l'alcool à 90° bouillant. L'extrait, après distillation de l'alcool, est traité par l'éther.

Insoluble dans l'eau, très soluble dans l'éther et le chloroforme, il cristallise en paillettes fusibles à 87°. Son analyse conduit à la formule $C^{18}H^{34}O_3$; c'est un acide cétostéarique.

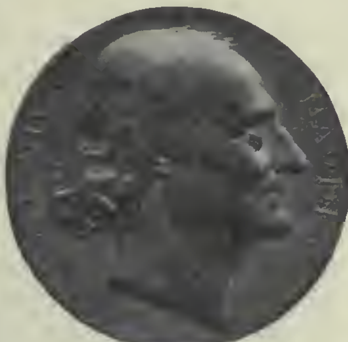
***Lopez Dominguez** (don José), maréchal et homme d'Etat espagnol, né à Marbella (Malaga) en 1829. — Il est mort à Madrid le 16 octobre 1911. Le maréchal Lopez Dominguez était, en Espagne, l'un des chefs les plus écoutés du parti libéral avancé, en même temps qu'un des plus fidèles soutiens de la monarchie, qu'il avait, au temps des troubles carlistes, vaillamment soutenue de son épée. Il avait débuté fort jeune dans la carrière des armes, comme officier d'artillerie. Ne pouvant se battre au service de son propre pays, il se fit attacher, pendant la guerre de Crimée, à l'état-major franco-anglais devant Sébastopol, et montra au cours des opérations une brillante bravoure: le maréchal Pélissier le fit décorer de la Légion d'honneur. En 1859, il était de nouveau envoyé en mission à l'armée française d'Italie, et assistait aux journées de Magenta et de Solférino. Enfin, en 1860, il était appelé à servir, comme belligérant, au Maroc. Il se signala à Castillejas, à Tétouan, mais surtout au combat de Ouad-Ras, et revint colonel, précédé d'une réputation d'extraordinaire audace. Il n'avait pas trente et un ans. A son retour, il était élu député aux Cortès, et y marquait sa place dans les rangs du parti avancé. En 1865, il quittait momentanément l'armée et, l'année suivante, était incarcéré pour avoir signé le manifeste des libéraux contre la politique de répression sans merci des présidents du conseil O'Donnel et Narvaëz. Il parut se soumettre, et reprit du service. Mais son opposition était plus dangereuse encore dans l'armée qu'aux Cortès. En novembre 1868, il était choisi par son oncle, le maréchal Serrano, comme chef d'état-major. Il fut avec lui un des auteurs de la révolution qui détrôna Isabelle. Le gouvernement provisoire le fit, au lendemain de la bataille d'Alcolea, général de brigade, puis secrétaire général de la présidence du gouvernement provisoire (1870) et maréchal de camp. Le roi Amédée, à son avènement, le prit comme aide de camp. Enfin, il fut, sous la République, le vainqueur de l'insurrection de Carthagène et l'un des plus heureux parmi les généraux de l'armée régulière chargée de réprimer l'insurrection carliste dans le nord de l'Espagne. Il débloqua Puycerda et Vich, et fut nommé, en juillet 1874, commandant en chef de l'armée de Catalogne.



Mal Lopez Dominguez.

Mais il avait pu se rendre compte de toutes les difficultés que le gouvernement républicain rencontrait à s'imposer à l'Espagne. Très sagement, il se rallia à Alphonse XII, et, sans abdiquer aucune de ses convictions solidement libérales, il fit partie du groupe Serrano, qui, en mai 1881, se sépara du cabinet libéral dynastique de Sagasta pour former un parti de nuance plus avancée, dit « gauche dynastique ». Après la mort de Serrano, il devint le véritable chef du groupe et ne tarda pas à devancer dans la poursuite des réformes démocratiques (suffrage universel, laïcité, etc.) les ministères libéraux eux-mêmes. Il ne s'en occupa pas moins activement des réformes militaires. Deux fois ministre de la guerre : en octobre 1883 dans le cabinet Posada Herrera, puis, de 1892 à 1895, dans le cabinet Sagasta, il dirigea, en 1893, la campagne de Melilla, non sans distinction, et eut la plus grande part dans l'organisation des sept capitaineries générales qui se partagent le territoire de l'Espagne. Sénateur élu en 1893, promu maréchal en 1895, président du Sénat en 1905, il était parvenu au faîte des honneurs et de la considération, lorsque la chute du cabinet conservateur de Moret l'appela au pouvoir. Il reçut à peu près carte blanche d'Alphonse XIII, et, appuyé par le président de la Chambre Canalejas, forma un cabinet nettement anticlérical. Non qu'il eût quelque espoir de voir ses idées triompher tout de suite, mais afin de donner au parti libéral avancé un programme d'action pour l'avenir. Il présenta une loi sur les associations dirigée contre les congrégations religieuses, essaya d'arracher les cimetières à la gestion du clergé, d'instituer définitivement le mariage civil et de régler au profit du pouvoir civil la question délicate des rapports locaux entre le clergé et les fonctionnaires de l'Etat. Il en résulta tout aussitôt une vive tension des rapports entre le gouvernement de Madrid et le Vatican, et les évêques espagnols protestèrent en masse contre la politique de Lopez Dominguez. Une partie de l'opinion publique, blessée dans les traditions séculaires de la piété espagnole, manifesta sans mesure son mécontentement. Le vieux maréchal ne fut pas soutenu par la fraction modérée des libéraux, contre laquelle il faut bien dire qu'il avait sans cesse lutté depuis 1882. Une lettre de Moret au roi, où était évoqué le spectre de la guerre civile, détermina la démission du premier ministre. L'âge, d'ailleurs, l'éloignait de plus en plus de la politique active. Il dut se borner à applaudir à l'avènement au pouvoir de Canalejas, chef du parti libéral désormais unifié, et auquel il prêta tout son appui avec un esprit de discipline et un complet désintéressement. Sa mort a été pour l'Espagne un deuil national. Le maréchal laisse, en effet, à son pays, deux grands exemples : celui d'un soldat brave et capable entre tous, mais dont l'ardent libéralisme s'efforça de rendre impossibles pour l'avenir les coups d'Etat militaires, et celui d'un homme politique, dont la très longue carrière, au pouvoir ou dans l'opposition, fut merveilleuse de persévérance et de continuité dans les convictions. — G. Treffel.

***médailleur** n. m. — Encycl. *Les médailleurs français contemporains.* Depuis quelques années, l'art de la médaille, qui a reconquis la faveur du public, bénéficie d'une renaissance certaine. Et dernièrement, l'installation au Petit Palais d'une remarquable collection de médailles a consacré ce mouvement. A côté de quelques chefs-d'œuvre des anciens maîtres français, du *Brulart de Sillery* de G. Dupré ou du *Bernardin Reymono* de Warin, voici tout un ensemble d'œuvres modernes qui attestent la vitalité de ce beau métier de la médaille.



Ponscarme : Naudet.

On sait quels en sont les deux principaux modes d'exécution : la fonte et la frappe. Les médailles fondues sont simplement coulées dans un moule, et ce procédé, adopté par les artistes du XVe siècle, est encore très apprécié de nos contemporains : il donne des douceurs de modelé qu'on obtient plus rarement avec la frappe. Mais celle-ci permet de répéter rapidement le modèle à de nombreux exemplaires: elle convient donc tout à fait à la monnaie. Entre deux coins d'acier portant en creux le modèle, on introduit un flan de métal du module choisi et de l'épaisseur nécessaire, et c'est par la pression répétée du balancier que l'image est imprimée. Trois ou quatre coups de balancier suffisent, du reste, pour une pièce de format ordinaire.



Chaplain : Gambetta.

La collection du Petit Palais renferme un petit nombre d'œuvres d'artistes de transition entre le XVIIIe et le XIXe siècle. Ce sont celle de Benjamin Duvivier, le médailleur de *Marie-Antoinette* et de *Washington*, qui fut remplacé dans sa charge de graveur général des monnaies par le plus aimable Augustin Dupré. La médaille des *frères Montgolfier*, par N. Gatteaux, est des plus curieuses : non seulement les figures de l'avers sont très belles, mais l'artiste n'a pas manqué de profiter de l'invention nouvelle des aéronautes pour orner le revers de quelques silhouettes de ballons; la commémoration d'événements remarquables est en effet une des caractéristiques de la médaille. Mais, peu à peu, la préciosité du métier devient sécheresse, et l'influence davidienne accentue encore ce défaut trop sensible dans la *Mlle Mars* de Borrel, dans la *Mlle Laverne* de Cavelier, dans les médailles de Vatinelli, de J.-J. Barre, de Merlet et même encore d'Oudiné.

Pourtant, celui-ci a commencé à réagir, mais la rénovation véritable est le fait des sculpteurs comme Pradier, Carpeaux ou Chapu. Ils transportent dans la médaille, ou plutôt dans le médaillon, l'habitude de construire les formes largement, avec de grands plans simples; ils ne s'attardent pas aux détails, mais recherchent surtout le caractère. A vrai dire, ils ne font pas de médailles véritables, mais de grands médaillons sans revers, et la période romantique nous en fournit toute une série : de David d'Angers d'abord, puis de Préault et de Jehan du Seigneur. Les médaillons de Carpeaux sont des merveilles : l'expression souriante des visages les anime d'une vie extraordinaire. Dalou esquisse prestement des silhouettes de gens du peuple et applique à la médaille la largeur de vision picturale d'un Millet; il ne dit que l'essentiel, et son *Bineur*, sa *Botteleuse*, son charretier de la *Journée finie* sont des types d'un résumé hardi. Chapu, de son côté, tout en restant plus près de la technique habituelle du médailleur, car il a été second grand prix en 1851, crée des œuvres simples comme ses effigies d'*Elie Delaunay* ou de la petite *Nino*.



Roty : l'Etude.

L'usage de la machine de réduction facilite d'ailleurs ce retour au métier large du sculpteur, qui s'oppose un peu au métier minutieux du pur graveur en médailles. En effet, on n'a plus désormais besoin de donner au modèle la grandeur d'exécution ou de graver directement le coin: le premier travail se fait dans un format beaucoup plus important que celui de la médaille définitive, et permet par conséquent plus de hardiesse dans la réalisation. C'est la machine qui est chargée de reproduire le modèle en plus petit dans un poinçon d'acier doux, et ce poinçon en relief, une fois durci par la trempe, servira à son tour à frapper les matrices en creux. Le métier du médailleur se trouve ainsi naturellement transformé, et l'artiste est moins tenté de montrer son habileté manuelle dans l'exécution précieuse de parties secondaires.



Vernon : le Cyclisme.

Ponscarme, Degeorge, en usant de cette pratique, vont rénover la médaille. Il faut faire au premier une place à part. Aux reliefs épais et lourds de David d'Angers, d'Eugène Dubois, de Cavelier, il substitue dans un relief de faible saillie un modelé souple, où les rapports des plans sont conservés avec un savoir admirable. Il supprime la bordure du listel, utile dans la monnaie, mais sans intérêt dans la médaille proprement dite, et il tire un parti décoratif des inscriptions elles-mêmes. Enfin, sur-

tout, il donne à la médaille ces qualités d'enveloppe, de tenue d'ensemble, si recherchées par les modernes dans tous les arts plastiques: son *Joseph Naudet* marque à cet égard une étape importante. Au musée de la Ville de Paris, on peut admirer des médaillons de Charles Lucas ou d'Edgar Quinet et, à côté de celui-ci, la médaille réduite. On constatera que le métier appliqué au médaillon a été conduit en vue du format définitif et que des épreuves du dernier état sont irréprochables au point de vue technique, sans pauvreté comme sans maigreur.


Dupuis : la Source.

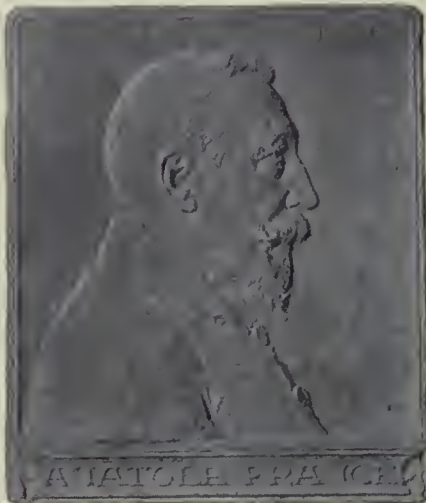
A côté de Ponscarme, il faut placer les maîtres Chaplain et Roty. Le premier use d'un métier sûr, et, si ses œuvres n'ont pas toute la délicatesse de celles de Ponscarme, elles valent du moins par leur accent juste, qui s'accorde parfaitement avec la matière du bronze. Telles sont ses effigies de *Gambetta* ou du *général de Polhes*. Sans aller jusqu'au flou de Ponscarme, l'exécution de Roty a plus de grâce que celle de Chaplain. Il aime la médaille fondue et, dans ses médailles frappées, il sait allier la précision à l'harmonie. Ses visages ont toujours grand caractère; ses revers sont toujours composés avec une rare entente de l'effet. Qu'on revoie, pour s'en convaincre, la jolie petite médaille d'*Angelo Mariani*, le paysage de la *Bataille de Nuits*, l'*Etude*, la plaquette de *Gustave-Ad. Hirn*, ou, plus simplement, qu'on regarde une pièce d'argent à l'effigie de *la Semeuse*, ce chef-d'œuvre minuscule que tout le monde a pu doublement apprécier.


Patey : le Laboureur de Virgile.

Tout un groupe de médailleurs, tels que Vernier, Lechevrel, Mouchon, Levillain, H. Dubois, accompagne ou suit Ponscarme, Chaplain et Roty. Il ne reste plus guère que Tasset pour être fidèle à la vieille tradition du coin gravé; les autres : Vernon, Daniel Dupuis, Louis Bottée, Patey, dont on connaît le *Laboureur de Virgile*, E.-L. Picault, H. Lemaire, profitent des facilités de la machine de réduction. Frédéric Vernon, l'auteur de cette tentative moderne, le *Cyclisme*, adopte volontiers la plaquette rectangulaire; il s'en sert pour ses portraits fouillés de *J.-L. de Lanessan*, *A. Gaudry*, *Pierre Baudin*, du *docteur Terrier*. Daniel Dupuis, parmi toute une série d'œuvres faciles et charmantes, comme *la Source*, laisse un beau portrait de son fils; et, à côté des médailleurs professionnels, les sculpteurs prennent rang : E. Hannaux, bon caractériste; H. Lefebvre, qui sait à propos se souvenir de Carpeaux; Frémiet, Gardet et Victor Peter, animaliers experts : ce dernier, du reste, ne modèle pas seulement de superbes études de *chien Gordon* ou d'*épagneul*, il aborde la physionomie humaine, fait un vivant portrait de *Mme Paul Huet* et un autre d'*Edouard Frémy*, dans lequel il tire parti des exemples de Ponscarme.

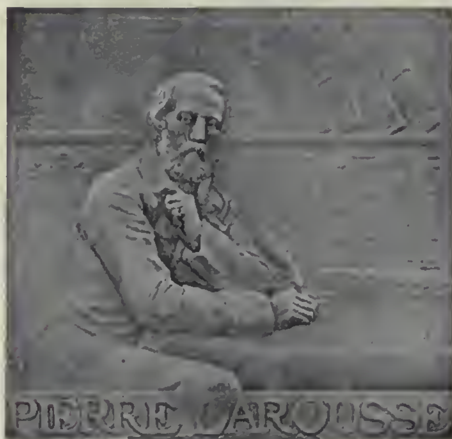
Une pléiade nouvelle apparaît, qui comptera dans ses rangs Georges Dupré, Legastelois, C. Theunissen, F. Gilbault, A. Morlon; le musée du Petit Palais possède de beaux exemplaires de ce petit chef-d'œuvre où G. Dupré a tracé les effigies de son père et de sa mère, du portrait de *Mme Combarieu*, que C. Theunissen a fort adroitement placé dans un intérieur contemporain, du *Gérôme* de Gilbault. La série des membres de l'académie Goncourt par Henri Nocq forme un document précieux à tous les points de vue; son *Anatole France* représente l'Académie française, et les médaillons et les plaquettes d'Alexandre Charpentier restent un de ses meilleurs titres à notre admiration. Une grâce toute française émane de ces œuvres : c'est l'ouvrier et la femme de France, d'Ile-de-France même, que l'artiste nous montre à côté de la suite de ses portraits si prestement modelés, dont le *Pierre Larousse* est un excellent exemple.

Si un Alexandre Charpentier reste indépendant et représente dans la sculpture, quoique avec un peu de gravité, ce vif et charmant esprit qui nous a valu un Chéret ou un Willette dans la peinture, toute une école se forme à la suite de Ponscarme, et sa leçon sera comprise à la fois par Yencesse et Pierre Roche, par Michel Cazin, Charles Dufresne, Abel Lafleur, L. Desvignes ou Edouard Blin, qui a au Petit Palais une jolie *Parisienne* à côté de *Tellegen*, coiffé de son chapeau mou. Michel Cazin, comme Dalou, recherche les types populaires, et sa manière fruste leur convient excellemment; des comédiens, aux physionomies expressives, les deux Coquelin, trouvent en lui un traducteur avisé. Michel Cazin, ainsi que Charpentier, que Legros, que Pierre Roche, avec sa *Mélusine*, revient à la médaille fondue : elle a cette saveur particulière qu'on trouve dans les belles œuvres du XVe siècle comme celles de Pisanello, et, si ce procédé ne permet guère les reproductions nombreuses, il offre à nos yeux un charme singulier.



H. Nocq : A. France.

Le successeur le plus direct de Ponscarme est Ovide Yencesse. Donner à l'aide du métal, cette chose d'apparence si immédiate, si obligatoirement précise, si facilement dure d'aspect, la douceur des formes enveloppées d'atmosphère, a été pour lui le but premier. Il n'a pas pour cela négligé la construction, et le *Jacques Yencesse* du Salon de 1910 affirmait précisément l'heureux équilibre gardé par le sculpteur entre l'étude des plans et l'étude de l'enveloppe. Au même Salon, l'artiste exposait sa médaille des musées nationaux, commandée par l'Etat, et ces envois marquent le complet épanouissement d'un artiste en pleine possession de lui-même et de son métier. Son œuvre est déjà considérable et comprend des pièces notables; parmi celles possédées par le Palais des beaux-arts de la Ville de Paris, on peut rappeler les silhouettes paysannes, le joli enfant aux roses et la *Lecture* : une jeune femme donne la leçon à son enfant, et c'est là un sujet familier à l'auteur, épris de l'intimité des maternités et de la grâce rebondie des visages de bambins.



Charpentier : Pierre Larousse.

Après lui, il faut signaler particulièrement Abel Lafleur et V.-S. Canale. Celui-là a gardé, du maître du *Joseph Naudet*, l'amour des faibles reliefs et le goût des modelés extrêmement fondus. Ses plaquettes sont toujours d'un sentiment exquis, et la jeune femme du *Printemps* en est un remarquable exemple. V.-S. Canale, un nouveau venu dans l'art de la médaille, cherche, en même temps que la douceur de l'aspect, le rythme général des formes, et ses figures de musiciens, celle de *Raoul Pugno* entre autres, sont à retenir.



P. Roche : Mélusine.

Néanmoins, on pourrait craindre que ce désir d'envelopper les formes n'arrive, à la longue, à faire disparaître les accents et les plans essentiels; les médailles de Pierre Dautel rassureraient au besoin à ce sujet. S'il a tiré un légitime bénéfice des indications de ses immédiats prédécesseurs, il a, comme l'avaient déjà fait Alphonse Legros et Frémiet, regardé aussi attentivement les œuvres des vieux maîtres du XVe siècle, et l'équilibre s'est établi naturellement dans ses médailles, qui sont parmi les plus belles d'aujourd'hui. De la force et de la mesure, de la largeur de métier sans dureté, du caractère sans outrance, voilà les qualités réunies par l'artiste. Il imprime sa marque personnelle à toutes ses œuvres, pour lesquelles il emploie volontiers le bronze noir. Prix de Rome en 1902, il a déjà signé de petites œuvres qui sont des chefs-d'œuvre, et où la fermeté des accents s'allie au plus solide savoir et à un sens aigu de l'expression : son *Gérôme*, son *Eli Raset*, son *Alfred Girard* sont des réalisations de tout point admirables.

On peut les voir dans la nouvelle collection du Petit Palais. Mais il est une autre série de médailles que chacun peut facilement apprécier, sinon conserver : je veux parler des monnaies contemporaines. La sobre *République* de Patey orne la récente pièce de nickel; la charmante *République* de Daniel Dupuis a succédé sur le sou commun à celle d'Oudiné, et leur comparaison permet de mesurer tout le profit que nos médailleurs ont su tirer de la douceur des modelés et de la souplesse des passages entre les divers plans. Plus belle encore, la *République* de Chaplain, qui orne les pièces d'or, l'emporte assurément sur le *Napoléon* de Barre, et le coq du revers est d'une tenue superbe. Pourtant, l'admiration la plus marquée a été à la fine *Semeuse* de Roty; dès son apparition, elle a connu la faveur du public, et en accordant spontanément son approbation à cette monnaie si jolie et si hardie, le grand public ne s'est certes pas trompé. — TRISTAN LECLÈRE.



Yencesse : Ponscarme.

***Moll** (Henry), officier explorateur français, né à Saulx (Haute-Saône) le 16 mars 1871. — Il a été tué au combat de Drijelé (Ouadaï) le 9 novembre 1909. (V. Ouadaï, au *Larousse Mensuel*, t. II, page 42.)

***Monod** (*Henri*-Charles), administrateur français, directeur honoraire de l'assistance et de l'hygiène publiques, membre libre de l'Académie de médecine, né à Paris le 18 mai 1843. — Il est mort dans la même ville le 4 novembre 1911. Les principales étapes de sa carrière, ainsi que ses meilleurs ouvrages, ont été énumérés au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*. Henri Monod, qui avait été nommé directeur de l'Assistance publique au ministère de l'intérieur en 1887, et avait montré dans l'exercice de ses fonctions une activité et un dévouement inlassables, fut mis à la retraite en 1905. Il protesta contre cette mesure d'une brusque rigueur, mais dans laquelle le conseil d'État ne put relever aucune illégalité. Il se consacra dès lors tout entier à l'étude des questions d'assistance et à la bibliophilie. C'était un esprit cultivé et un homme de bien. — H. T.


Henri Monod. (Phot. P. Petit.)

Montfort (Louis-Philogène, vicomte de), officier et homme politique français, né à Paris le 3 février 1840, mort le 11 octobre 1911. Il appartenait à une vieille famille de soldats : son père, mort en 1883, et son frère, mort en 1898, ont été des généraux de cavalerie appréciés. Lui-même embrassa d'abord la carrière militaire, et s'engagea à dix-huit ans aux chasseurs d'Afrique. En 1860, il entrait à l'École militaire de Saint-Cyr et en sortait sous-lieutenant de hussards. Mais il ne tardait pas à passer, aux chasseurs d'Afrique (1864) et, envoyé au Mexique, s'y signalait comme un des officiers les plus vigoureux du corps expéditionnaire, et était blessé au combat de Veranos. Il devait achever la campagne comme capitaine d'infanterie, puis d'état-major. C'est dans cette situation qu'il fit la campagne de 1870, à l'armée de Metz. Attaché à l'état-major du général Aymard, il combattit avec distinction à Borny, fut grièvement blessé dans la défense de la ferme de Moscou, et accompagna ses soldats en captivité en Allemagne. Il quitta l'état-major en 1873, intéressé dès cette date par l'agriculture et la politique. D'abord maire de Grasville-la-Roquefort, il fut élu, en 1883, conseiller général de la Seine-Inférieure et enfin, en 1889, député de la circonscription, sur un programme conservateur à tendances très libérales. Au Parlement, il se fit connaître par un réel talent de parole, des idées larges et indépendantes. Il prit une part active à la formation du groupe de la droite républicaine, combattit le mouvement boulangiste, et prit assez souvent la parole dans les discussions d'ordre militaire ou agricole. Il fut membre de la commission de l'armée, de la commission de l'agriculture, où il se montra protectionniste déterminé, et déposa, entre autres projets, des dispositions qui furent adoptées par le Parlement, au sujet du service des deux frères sous le régime de la loi de 1889, de l'organisation de l'armée coloniale, des promotions exceptionnelles réservées au conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, etc. En 1900, il fut élu sénateur de la Seine-Inférieure et siégea, dans la haute Assemblée, à droite du parti modéré. Il proposa l'organisation d'un corps de gendarmerie mobile destiné à être employé au maintien de l'ordre dans les grèves, au lieu et place des jeunes soldats de l'armée régulière, mal préparés à entrer en contact avec les foules. Enfin, comme membre de la commission de l'armée au Sénat, le vicomte de Montfort eut une part très considérable dans l'élaboration définitive de la loi sur la réduction à deux ans du service militaire. Il est à regretter que quelques-unes des précautions qu'il désirait voir prendre lors de la mise en vigueur de la loi aient été négligées. C'était un fort galant homme, à la parole en même temps énergique et distinguée, d'une grande franchise, d'un patriotisme éclairé et ardent. — H. Trévise.


Vte de Montfort. (Phot. Manuel.)

Primerose, comédie en trois actes, en prose, par G.-A. de Caillavet et Robert de Flers (Comédie-Française, 9 octobre 1911). — Une soirée au château de Plélan, en Anjou, à l'occasion de la Saint-Hubert. La curée vient de finir, on bénit les chiens; les piqueurs sonnent d'allègres fanfares. Les hôtes du comte de Plélan sont groupés sur la terrasse : hobereaux d'alentour, officiers, citadins en villégiature. Voici le beau-frère du comte, le cardinal de Mérance, qui fut d'abord polytechnicien et sous-lieutenant d'artillerie, tandis que son ami, le docteur Fardin, anticlérical farouche, porta la soutane « qui lui seyait fort bien ». Puis Mme de Sermaize et sa filleule Primerose, la fille du comte, « ma préférée », dit un vieux maître d'hôtel au reporter d'un journal angevin en quête d'un écho mondain. On flirte, on échange des propos légers; une cantatrice « redoutable » sévit; des valses langoureuses soupirent dans un salon voisin. Cependant, Primerose, sensible, vibrante, droite, à qui la tendresse maternelle manqua et qui a connu, sans ménagements, la révélation précoce des mensonges et des compromissions du monde, confesse à Mme de Sermaize que son cœur s'est donné tout entier à son ami d'enfance, Pierre de Lancrey, en qui elle cherche le compagnon loyal et fort qui la défendra contre la vie. Le matin même, elle a osé lui remettre, en cheminant sous bois, un billet où elle lui avouait, avec la candide hardiesse des purs, son amour. Et elle attend... Pierre entre bientôt, rayonnant, ému, et ses regards révèlent à Primerose qu'elle a été comprise.

Soudain, une dépêche apprend à Pierre que sa fortune est irrémédiablement compromise; il ne peut plus épouser Primerose, trop riche désormais pour lui, et, quand ils se retrouvent seuls, au lieu de l'aveu qu'elle espérait et qui eût illuminé toute sa vie, la jeune fille entend Pierre lui déclarer, en un mensonge héroïque, qu'il ne l'aime pas. Devant cet effondrement de son bonheur, Primerose, chancelante, si seule parmi le monde qu'elle exècre et qui la meurtrit, malgré les prières des siens, malgré les alarmes du cardinal qui doute de la fermeté de sa vocation, va entrer au couvent de Sainte-Claire, tout proche, où elle se consacrera aux soins des malades et des enfants.

Un an s'est écoulé. Primerose n'a pas encore prononcé ses vœux. Voici qu'elle vient, par un clair après-midi, avec une de ses compagnes, Donatienne, fille de braves paysans du Midi, faire une courte visite à son père et à sa marraine et recueillir en même temps pour ses protégés quelques reliefs d'un dîner donné la veille au château. Et elle apparaît — l'idée est une trouvaille, la scène est exquise — déjà toute pareille aux âmes simples qui l'entourent, rieuse, puérile, ne sachant plus rien en dehors de ses petits et des malades, ses grands enfants, avec les défauts mignons des frêles nonnes, insouciante, ingénue, dans la quiétude de l'obéissance et l'abnégation de la charité. Mais, brusquement, elle se heurte à Pierre. Celui-ci a réparé le désastre; il avoue à Primerose le sacrifice qu'il lui a fait. Hélas! il est trop tard : la conscience de Primerose, sinon son vœu, l'engage; elle est heureuse dans l'accomplissement de son devoir, où elle a trouvé la paix. Elle sera l'amie, la meilleure amie de Pierre. Qu'il se résigne!.. Et elle part...

Or, à peine a-t-elle franchi le seuil, que le comte de Plélan revient de la préfecture, où il a appris que le couvent de Sainte-Claire allait être sécularisé. Il veut, avec le comte de Layrac, camelot du roy, belliqueux, organiser la résistance, tandis que le cardinal leur conseille de se soumettre aux décrets de la Providence, qui ne fait rien en vain. Pierre accouru, héroïque encore, va tenter, grâce à d'utiles relations, de sauver Sainte-Claire pour permettre à Primerose de demeurer religieuse.

Le troisième acte nous transporte chez Mme de Sermaize. Les démarches ont été stériles. Le zèle maladroit de M. de Layrac en a compromis le succès. Mme de Sermaize a fait avec Primerose et Donatienne, que l'on n'a pas voulu séparer, un long voyage. Mais Primerose garde le regret du paisible asile, tandis que l'âme enfantine de Donatienne semble s'éveiller à la vie et entrevoir d'autres bonheurs. Peu à peu, cependant, au contact des objets familiers jadis, le passé la ressaisit. Et, là où la seule tendresse avait échoué, la jalousie réussira. On a beaucoup parlé des assiduités de Pierre auprès d'une jeune femme divorcée, qui songe peut-être à refaire avec lui sa vie. Primerose, obstinée encore dans un scrupule où il y a un peu d'orgueil, se sent intimement reprise. Elle pourrait supporter que Pierre fût à une autre, mais pas à « celle-là ». Comme si toutes les autres ne seraient pas à leur tour « celle-là » ! Et, soudain, d'un cri jailli du cœur, elle rappelle Pierre, qui s'éloignait pour toujours cette fois, tandis que le cardinal, qui d'une main secrète a tout conduit et a réussi à lui faire voir, comme dit Marivaux, « clair dans son cœur », s'en va se confesser de la comédie qu'il a jouée au presbytère voisin.

Primerose est un succès que des raisons nombreuses et diverses justifient. G.-A. de Caillavet et R. de Flers y décèlent un tact, une finesse psychologiques quasiment incomparables, moins peut-être dans l'observation que dans la création, la composition de caractères un peu conventionnels, dans leur subtile, ingénieuse et infaillible entente de l'effet scénique. *Primerose* apparaît comme un épisode romanesque — nous demeurons loin de la tragique *Isolée* de M. Bazin — dont les péripéties ne nous sont pas absolument inconnues. Le renoncement chevaleresque du « jeune homme pauvre » est un souple « ressort ». À la vérité, Pierre de Lancrey pourrait, sans indélicatesse, confesser à son amie d'enfance une ruine qui, nous le pressentons, sera éphémère. L'obstination de Primerose évoque très fugitivement la silhouette de Camille d'*On ne badine pas avec l'amour*, et le dépit jaloux qui la jette dans les bras de Pierre est d'une vérité incontestable et éternelle. Les auteurs ne prétendent pas, d'ailleurs, à autre chose qu'à nous divertir, et ils y réussissent à merveille. De quel riche amalgame ils ont façonné leurs personnages! Qui ne serait épris de Primerose, à la fois virginale, indépendante, tendre, fière, spirituelle? — « Vous songerez, dit-elle à Pierre, que votre amie est heureuse et qu'elle a beaucoup d'enfants ». Quelle artificieuse habileté dans le portrait composite de ce prélat sincèrement pieux et libéral jusqu'au gallicanisme, humain, désabusé, généreux et quelquefois mordant, dont la théologie est conciliante, optimiste, heureusement efficace, et qui dénoue en diplomate de carrière les fils embrouillés d'une intrigue sentimentale!

Mme de Sermaize, frivole, brusque, étourdie, excellente, est la sœur puînée de la duchesse de Réville du *Monde où l'on s'ennuie*, avec plus de retenue, car, sur deux actes au moins, le couvent projette un peu de son ombre austère. Les caractères de second plan n'ont pas moins de relief. Admirez ce banquier israélite « qui s'est converti en 1893, en même temps que la rente » ; ce défenseur fougueux du trône et de l'autel à qui quelques mois de détention ont conféré, dans les salons, les palmes — vertes — des martyrs ; surtout, la petite sœur Donatienne et ses maladresses adorables de campagnarde transplantée dans l'aristocratie. Types plus ou moins familiers, toujours actuels, qui sont dessinés avec une exactitude, un discernement dans le choix du trait, une vivacité inimitables. C'est d'un art expressif, simple, quelquefois profond, nuancé à la française avec une infinie délicatesse. La gamme des émotions chante — chromatiquement — par progressions insensibles. Tout est dosé d'une main experte : nulle dissonance dans des scènes qui pourraient être scabreuses. Un mot, un geste, un détail concourent dans l'harmonieux ensemble à l'équilibre, à l'évolution de l'action. Puis G.-A. de Caillavet et R. de Flers ont le sens le plus aiguisé de l'à-propos, de l'actualité, un scepticisme aimable qui disperse aux quatre vents de l'esprit sa verve frondeuse et, en égratignant tout le monde, ne s'aliène aucune sympathie. Ils gardent enfin le secret des mots, du mot de théâtre, délié, pénétrant, bondissant, qui s'envole jusqu'aux frises, et cette virtuosité consciente est un jeu vraiment supérieur.

Ajouterai-je que les éducateurs les plus timorés ne trouveront rien dans *Primerose* dont l'adolescence puisse être blessée? — Paul Locard.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Pierson (*Mme de Sermaize*), Leconte (*Primerose*), Bertho Bovy (*Donatienne*), Suzanne Devoyod (*baronne de Montureux*); et MM. de Féraudy (*cardinal de Mérance*), Georges Grand (*Pierre de Lancrey*), Ravet (*docteur Fardin*), Croué (*Denis*), Charles Granval (*vicomte de Layrac*), Léon Bernard (*comte de Plélan*).

ricotta (mot ital., signif. *recuite*) n. f. Fromage que l'on fabrique en Corse, en faisant cailler du lait bouilli.

— Encycl. La *ricotta*, fromage mou, presque gélatineux, est obtenue par adjonction de présure à du lait bouilli et ébullition du mélange; mais, au lieu de faire bouillir le lait en le plaçant sur le feu dans un récipient *ad hoc*, les fromagers corses le portent à l'ébullition en y introduisant des pierres chaudes. La crème n'a ainsi pas le temps de monter à la surface, et c'est ce qui donne au caillé obtenu son aspect et sa saveur.

Sévigné (Monument élevé a Mme de). — Le dimanche 8 octobre 1911, a été solennellement inauguré le monument consacré à la marquise de Sévigné par la ville de Vitré, dans le milieu même où elle avait fait de si fréquents et si longs séjours. Jusqu'ici, en dehors d'un simple buste placé sur la fontaine de Grignan et d'une statue à l'intérieur de la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis, la célèbre femme de lettres n'avait en France aucun monument digne d'elle. Les souvenirs les plus authentiques de sa vie étaient réunis au château des Rochers, près de Vitré : c'étaient la chambre de la marquise, donnant de plain-pied sur le jardin, la courtepointe de soie jaune qui recouvre le lit, et fut, dit-on, brodée par les mains de Mme de Grignan;

quelques portraits : celui de Mme de Sévigné, peint par Mignard; ceux de l'abbé de Coulanges, de Charles de Sévigné, de Mme de Grignan; la table même sur laquelle tant de spirituelles lettres furent écrites, et un certain nombre d'autographes jaunis; un livre de comptes, etc. La ville de Vitré, en élevant le monument d'aujourd'hui, a achevé de consacrer les préférences de la châtelaine des Rochers pour ce coin de Bretagne, dont elle avait fait sa patrie d'adoption. La statue de la marquise, qui s'élève dans le jardin public de la ville, sur un piédestal fort simple, est due au sculpteur Dolivet, récemment décédé. La marquise est représentée debout, tenant de sa main droite une plume et, de la gauche, quelques feuillets d'une lettre commencée. L'attitude est fort digne ; la physionomie, sérieuse et un peu malicieuse tout à la fois. Deux devises,



Monument de Mme de Sévigné.

bien choisies, ont été inscrites sur le socle : « Vous ne comprenez pas trop bien l'amour maternel; il est violent », et : « Je trouve les âmes plus droites que les lignes, aimant la vertu naturellement, comme des chevaux trottent. J'aime mes Bretons ! »

Les fêtes qui ont accompagné l'inauguration de la statue ont été présidées par Paul Deschanel, qui y représentait l'Académie française. Du fort joli discours qu'il a prononcé à cette occasion, nous détachons ce passage :

... Ici, tout parle d'elle. C'est aux Rochers qu'elle arrive pour la première fois, quelques jours après son mariage, dans la joie et l'éclat de la jeunesse, croyant voir s'ouvrir devant elle une vie d'amour; puis la prompte déception, l'époux volage, dissipateur, tué en duel pour une femme; aux Rochers encore, les premiers temps du veuvage, où le bon abbé de Coulanges, le « Bien bon », la tire de l'abîme, où elle se blottit entre ses deux enfants, qui vont la garder contre les périls du plus séduisant des mondes; la fille grandissant près de la mère, lisant avec elle, dans le texte, Virgile et Tacite, jusqu'au jour où les seize ans de « la plus jolie fille de France » vont triompher dans les ballets du Roi; puis, quand cette fille se marie à son tour avec M. de Grignan, elle suit à l'autre bout de la France, c'est aux Rochers que la pauvre mère meurtrie vient se réfugier dans les arbres, dans les livres, dans le culte de l'absente, après ce départ qui, en déchirant son cœur, éveille son génie et lui donnera la gloire.

Encore une page excellente sur l'écrivain :

... Elle a le don du mouvement. « Je n'invente rien », dit-elle; non, mais elle voit, et elle fait voir; et, quand on a vu, on n'oublie pas. On vit avec ses personnages, on les connaît, comme on ferait nos contemporains mêmes. Et, de tous ces personnages, le plus attrayant, le plus aimable, c'est elle, la vive, la sincère, l'étincelante, la blonde, riant à belles dents à travers ses larmes, avec sa voix juste, qu'on entend quand on la lit comme si l'on causait avec elle, et son nez un peu carré par le bout, signe de bon sens; la jolie marquise, bourguignonne, parisienne et bretonne tout ensemble, et bonne aux champs, aux bois et aux Rochers, comme à la ville et à la cour; au langage à la fois aristocratique et populaire, rompue à toutes les finesses des salons où la langue française s'était polie et purifiée, et aussi prenant à pleines mains dans la langue énergique du peuple les tours familiers, les mots crus et la sève gauloise.

Tout est sain en elle, et tout est vrai... Elle représente bien la première manière du grand siècle, plus large, plus prime-sautière, plus naïve, et elle fait transition avec la seconde. Elle a reçu les leçons de Chapelain et de Ménage, elle en a gardé la solidité sans le pédantisme. Elle a vécu à l'hôtel de Rambouillet, encore dans tout son éclat : elle y a pris la fleur des élégances, sans l'affectation. Elle lit tout, sans le laisser paraître. De tout elle ne garde que le mieux. Corneille a enchanté sa jeunesse; elle va droit à Molière, à La Fontaine, aux *Provinciales*, qu'elle nomme « dignes filles des *Dialogues* de Platon »; mais, aussi, elle reconnaîtra en Despréaux l'honnêteté courageuse du critique novateur, et son enthousiasme pour *le Cid* ne l'empêchera pas de sentir la beauté d'*Esther*.

Le genre des lettres permet tous les genres; aussi prend-elle tous les tons, comme sa langue tous les tours. Ici, le comique et les propos drus de Molière ; là, la grandeur de Bossuet quand elle pleure la mort de Turenne, ou l'épouvante de Pascal quand elle regarde la mort elle-même; et, à travers tout, son génie propre, imprévu, hardi, perpétuellement jaillissant, à quoi rien ne ressemble : elle est unique... — J. MOZEL.

***timbre** n. m. — ENCYCL. *Timbres de bienfaisance* ou *de charité*. On nomme ainsi des timbres émis dans différents pays, tantôt par l'Etat lui-même, tantôt par l'initiative privée, dans le but de venir en aide à des œuvres de bienfaisance auxquelles sont attribués les bénéfices réalisés sur la vente des figurines.



Timbre de charité émis aux Etats-Unis vers 1862.

Voici bientôt cinquante ans qu'ont été émis pour la première fois des timbres dits *de bienfaisance* ou *de charité*. Ils le furent aux Etats-Unis; c'est en effet vers 1862, dans une grande fête donnée au bénéfice des blessés de la guerre de sécession, que ces timbres firent leur apparition et furent mis en vente. A l'initiative privée revient donc l'honneur d'avoir créé les premiers timbres de bienfaisance, lesquels, en dépit de l'inscription *Postage Stamp* que contient la banderole se déroulant dans le haut de la figurine, n'eurent aucune valeur postale.

Il en a été de même pendant fort longtemps. A l'occasion du jubilé de la reine Victoria, par exemple, en 1897, furent émis en Angleterre, puis dans deux de ses colonies australiennes: la Nouvelle-Galles du Sud et le Victoria, des timbres de charité destinés à subvenir à l'entretien d'hôpitaux pour les phtisiques. Pour venir en aide à des œuvres de bienfaisance, a de même été mis en vente dans tous les bureaux de poste et dans tous les magasins du Danemark, à la fin du mois de décembre 1904, un timbre spécial dit « de Noël », à l'effigie de la reine Louise de Hesse, femme du roi Christian IX (décédée en 1898). On a signalé un peu partout des entreprises analogues; en France même, il existe une vignette de charité, le timbre du « Patronage de l'Enfance », dessiné par Maurice Denis, qui représente sur un fond de pavés parisiens la Charité recueillant les petits déshérités de la vie, tandis que, par derrière, on entrevoit des luttes fratricides ; au ciel est représentée une silhouette d'asile ; dans le bas, est inscrite la devise : « Protégeons l'Enfance. »

Les timbres de bienfaisance ne sont pas demeurés exclusivement dans le domaine de l'initiative privée; depuis quelques années, différents gouvernements ont émis à leur tour, dans des circonstances diverses, des timbres de bienfaisance, qui sont, eux, de véritables timbres officiels, n'ayant cours, toutefois, comme nombre de timbres commémoratifs, qu'à l'intérieur du pays par lequel ils sont créés. Ces timbres, gravés spécialement pour la circonstance, se vendent non pas au prix marqué, mais avec une légère augmentation de leur valeur faciale, et la différence entre le prix de vente et le prix marqué est attribuée à l'œuvre de bienfaisance en faveur de qui a été faite l'émission.

Timbre du Patronage de l'Enfance (France).

Assez peu nombreux sont les pays qui ont jusqu'à présent émis des timbres de bienfaisance ; ce sont la Belgique, les Pays-Bas, la Roumanie et la Russie. Dès 1905, la Russie a mis en vente, au profit des blessés de la guerre russo-japonaise, *une* série de quatre figurines de 3, 5, 7 et 10 kopecs, dont chacun se vendait 3 kopecs en sus de sa valeur faciale, soit 6, 8, 10 et 13 kopecs; ces timbres représentaient le monument de l'amiral Nakhimoff à Sébastopol, le monument de Minine et Pojarski à Moscou, la statue équestre de Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg, enfin, le palais du Kremlin à Moscou.

De son côté, de 1905 à 1907, la Roumanie a émis *cinq* séries de timbres de bienfaisance de 3, 5, 10 et 15 bani, représentant des sujets allégoriques, et en 1906 les Pays-Bas ont agi de même et ont mis en vente *une* série de trois timbres de 1, 3 et 5 cents. Enfin, en 1910, à l'époque de l'Exposition de Bruxelles, la Belgique a créé de son





Timbres de charité belges (1910 et 1911).

côté *deux* séries de timbres de bienfaisance, représentant, d'après Van Dyck, saint Martin partageant son manteau avec un pauvre.

Le produit de la surtaxe de ces timbres de 1, 2, 4 et 10 centimes, qu'on achète dans les bureaux officiels au prix de 2, 4, 10 et 15 centimes et qui ont reçu cette année deux surcharges noires : *1911*, et *Charleroi 1911*, est destiné à venir en aide à la Ligue nationale belge contre la tuberculose, en vue de la création, dans les diverses paroisses du royaume, de sanatoria pour femmes et enfants indigents.

Ce sont des timbres de franchise, et non pas en réalité des timbres-poste de bienfaisance (malgré







Timbres de charité, émis en Russie en 1905.

qu'on les désigne sous ce nom) que les timbres émis en Suisse au début de 1911 pour les établissements, sociétés ou associations s'occupant de secours aux indigents ou poursuivant un but analogue.

Quant au timbre du roi Manoel II (10 reis vert-bronze), déjà surchargé horizontalement en noir du mot *Republica*, le voici maintenant surchargé diagonalement en rouge du mot *Assistencia*. Avec cette double surcharge, la République portugaise en impose, *en sus* de l'affranchissement normal, l'emploi sur toutes les correspondances aux dates des 4 et 5 octobre, 23, 25, 26 et 30 décembre, 1er et 2 janvier, enfin, le jour commémoratif de la Constitution portugaise. C'est ainsi, d'une certaine manière, un timbre de bienfaisance; le produit de la vente est, en effet, destiné aux œuvres d'assistance publique, mais l'obligation où l'on est de s'en servir en fait en même temps un véritable timbre fiscal.

En France, le gouvernement n'a jamais émis officiellement de timbres de bienfaisance, encore qu'il en ait été plusieurs fois sollicité; en dernier lieu, croyons-nous, durant l'hiver de 1909-1910. — F.

tropophile (du gr. *tropê*, tropique, et *philos*, ami) adj. Bot. Adapté au climat des tropiques : *Schimper appelle* TROPOPHILES *les plantes organisées pour vivre une partie de l'année dans un climat très humide et une partie dans un climat sec, condition réalisée sous les tropiques.* (Emile Haug.)

xénomorphe (du gr. *xenos*, étranger, et *morphê*, forme) adj. Minér. Se dit des éléments d'une roche, lorsqu'ils se moulent les uns sur les autres, sans pouvoir développer leurs formes normales : *Les granites sont caractérisés par l'état* XÉNOMORPHE *des éléments de seconde consolidation.* (Emile Haug.) [On dit aussi ALLOTRIOMORPHE.]

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant:* L. GAUSLEY.



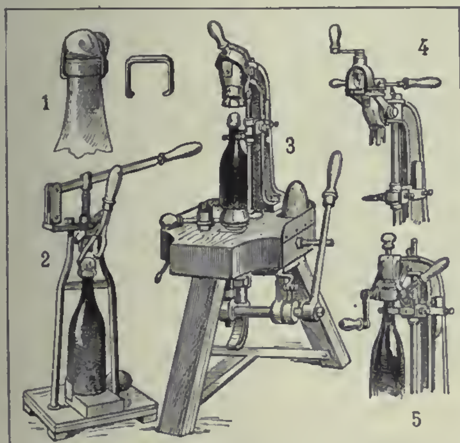
N° 59. — Janvier 1912

***agrafage** n. m. — Action de poser des agrafes.

agrafeuse n. f. Machine à poser des agrafes. (Se dit spécialement, dans l'industrie des boissons mousseuses : cidres, vins, champagne notamment, de l'appareil au moyen duquel on fixe sur le bouchon des bouteilles l'agrafe métallique destinée à le maintenir solidement.)

— Encycl. Œnol. L'agrafeuse comprend essentiellement deux leviers, dont l'un permet de comprimer l'agrafe sur le bouchon, tandis que l'autre actionne des mors qui poussent les crochets de l'agrafe sous la bague du goulot.

Cette fermeture, très pratique, est à la fois solide et économique, car les agrafes sont résistantes et peuvent servir plusieurs fois, après avoir été redressées et dérouillées. Ce n'est cependant pas à l'obturation définitive des bouteilles — au moins dans l'industrie du champagne — qu'on fait servir les agrafes, mais seulement au bouchage temporaire qui suit le tirage et doit fermer la bouteille



Agrafeuses : 1. Agrafe et bouteille agrafée ; 2. Petite agrafeuse (système Weinmann) ; 3. Agrafeuse-museleteuse grand modèle, à têtes interchangeables (système Jost et Méhée) ; 4. Tête à museleter ; 5. Tête à agrafer.

jusqu'au moment où elle arrive au chantier de dégorgement. Le bouchage définitif, qui s'effectue après l'opération du dosage, se fait soit au fil de fer et à la ficelle, soit, plus couramment, au moyen de muselets préparés à l'avance.

Les types les plus pratiques d'agrafeuses sont construits de telle sorte qu'une même machine puisse servir à la pose des agrafes ou à la pose des muselets, par simple changement d'une tête mobile. — P. Monnot.

Bieler (Samuel), agronome suisse, né à Genève le 4 novembre 1827, mort à Lausanne le 5 octobre 1911. D'abord élève, à l'Académie de Genève, des savants A. de Candolle, A. de La Rive, D. Colladon, F.-G. Pictet, il suivit, de 1847 à 1851, les cours de notre école vétérinaire d'Alfort et exerça, comme vétérinaire, à Rolle (canton de Vaud), de 1851 à 1865. A cette époque, il se fixa à Lausanne ; mais, de 1852 à 1860, au camp de Bière, il avait, en qualité de vétérinaire militaire, enseigné l'hippologie aux régiments de dragons. Quand fut fondé le premier Institut agricole du canton de Vaud, il y fut appelé comme professeur de zoologie (1866). En 1868, il exerça les mêmes fonctions à l'école industrielle cantonale de Lausanne et, en 1870, aux « Cours agricoles ». En 1876, il prit la direction de ces cours et leur imprima un essor vigoureux ; il organisa l'Institut agricole à Lausanne et, directeur de cet établissement de 1887 à 1903, consacra toute sa laborieuse activité à l'enrichir de documents de toutes sortes. Il y créa un musée agricole, très remarquable par la variété des pièces qu'il renferme. En novembre 1902, il recevait de l'université de Lausanne le titre de docteur (*honoris causa*) de la faculté des sciences. Par la « Chronique agricole » qu'il avait fondée en 1887 et dans laquelle il ne cessa de publier des articles très appréciés, par ses cours, ses leçons, ses conférences, Bieler a exercé une influence considérable sur le développement de l'agriculture dans la Suisse romande et contribué pour une très large part à la diffusion des connaissances agricoles et viticoles. Il avait été, en 1898, l'organisateur et le secrétaire général du Congrès international d'agriculture, qui tint ses assises à Lausanne. Il était membre correspondant de la Société nationale d'agriculture de France. — J. de Chaon.



Samuel Bieler.

Bossuet (monument érigé à la mémoire de). — Le dimanche 29 octobre 1911, a été inauguré solennellement le monument élevé à la mémoire de Bossuet, évêque de Meaux, dans sa propre cathédrale, près de la place même où il a voulu être inhumé aux côtés de ses prédécesseurs. Le comité d'organisation du monument s'était formé, il y a de longues années, sur l'initiative de Mgr de Briey, évêque de Meaux, aujourd'hui décédé, et autour de qui s'étaient groupées de nombreuses personnalités catholiques du monde entier. L'œuvre, préalablement approuvée chaleureusement par le pape Léon XIII, a été menée à bonne fin par le successeur de Mgr de Briey, Mgr Marbeau.

Le monument de Bossuet, placé à l'entrée de la nef, à gauche de la cathédrale, est une composition de grande allure, due au statuaire Ernest Dubois. Le grand évêque, debout sur un haut piédestal, est en costume de cérémonie, revêtu de la *cappa magna* des évêques, la main droite levée vers le ciel, dans l'attitude pleine de largeur et d'autorité du prédicateur parlant au nom de Dieu. A ses pieds, un aigle symbolique, aux ailes éployées. Groupées autour du piédestal, quatre figures, parmi lesquelles celles du grand Condé, de Mlle de La Vallière (en costume de religieuse) et de Henriette d'Angleterre, rappellent trois des plus admirables compositions du prédicateur.

La cérémonie d'inauguration, à laquelle présidaient les cardinaux Luçon et Mercier, assistés de nombreux évêques venus de tous les points de la France, a gardé un caractère strictement confessionnel et littéraire. L'Académie française y était représentée par une délégation composée du directeur en exercice, Jules Lemaître, de Thureau-Dangin, Langlois, etc. Un certain nombre de discours ont été prononcés : par Alfred Mézières, de l'Académie française, au nom du comité d'érection du monument ; par Mgr Touchet, évêque d'Orléans ; par Jules Lemaître au nom de l'Académie française ; par le cardinal Mercier, etc. Nous détachons du discours de Jules Lemaître quelques passages d'une belle venue sur le génie du grand évêque :

Bossuet nous offre, à nous presque tous si partagés et si changeants, le parfait exemplaire d'une âme harmonieuse et qui ne fut jamais divisée contre elle-même. Il a cru absolument, et il a expliqué tout l'univers et toute l'histoire, et tout l'homme, par sa foi : « Un Dieu, un Christ, un évêque, un roi, voilà pour lui l'idéal du monde. » (Sainte-Beuve.) Cela est émouvant, parce qu'il eut tant de génie. Cet homme, si sûr des choses qu'il croyait, a eu l'intelligence la plus vigoureuse et la plus pénétrante. Sans doute, élevé dans le sanctuaire, toujours un peu dépaysé dans le monde et à la cour, il semble avoir été sans défiance et parfois crédule aux hommes ; il ne les a pas connus à la façon d'un La Bruyère ou d'un Saint-Simon, mais il a été peintre profond de l'homme en général. D'intelligence si lumineuse et si souvent en contact, dans ses disputes, avec les plus savants adversaires de la foi, a-t-il eu quelquefois des doutes ? En tout cas, il a certainement conçu par où l'on pouvait en avoir. A preuve, la page où il interpelle les libertins, dans l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague* : « Qu'ont-ils donc vu, ces rares génies, qu'ont-ils vu plus que les autres ?... Car pensent-ils avoir mieux vu les difficultés à cause qu'ils y succombent et que les autres qui les ont vues les ont méprisées ? » Il a donc vu les difficultés, mais il les a résolues ou surmontées et, apparemment, une fois pour toutes.

Mais sa foi, si sereine, est sans dureté... On se souvient surtout de ses sublimes éclats et de ses coups de tonnerre ; en réalité, ce qui est le plus fréquent dans ses sermons ou dans ses méditations, c'est la tendresse et la

douceur. Un instant après avoir objurgué les esprits forts dans le passage que je rappelais tout à l'heure, il nous dit : « Croyons donc avec saint Jean en l'amour de Dieu : la joie nous paraîtra douce, en la prenant par un endroit si tendre; mais n'y croyons pas à demi, à la manière des hérétiques,... faibles esprits, ou plutôt cœurs étroits, que la foi et la charité n'ont pas assez dilatés pour comprendre toute l'étendue de l'amour d'un Dieu... »

Mgr Touchet, dans son remarquable panégyrique, a surtout insisté sur les caractères propres de la théologie de Bossuet, sur son œuvre d'évêque, sur son influence légitime, de son vivant et après sa mort :

... Né dans un siècle qu'on appelle le *grand*, grâce à ses idées, il est devenu plus grand que lui, puisque, grâce à elles, il a tout vu, tout mesuré, tout jugé, tout enseigné de lui. Par elles, son doctorat s'est consommé dans une espèce de magistrature sublime, que nul n'a déclinée. Du roi, en son Versailles, au paysan de Germiny-l'Evêque, des courtisanes somptueuses et des abbesses superbes aux plus humbles sœurs cloîtrées, des nouvelles converties à leurs plus superbes ministres, elle s'est imposée, sans rudesse communément, par sa seule masse et sa seule élévation... Oui, le siècle se courbe devant Bossuet. — J.-M. DELISLE.



Monument de Bossuet, dans la cathédrale de Meaux.

Bouddhisme et Légende chrétienne. — Richard Garbe, professeur de sanscrit à Tubingue, vient de publier dans une revue allemande une savante étude sur les rapports du bouddhisme avec certaines légendes chrétiennes. Ces légendes pittoresques, gracieuses ou sombres, ont enchanté les premières années de notre jeunesse. La légende dorée a été notre première épopée, bien avant l'*Iliade* et la *Chanson de Roland*, et tout ce qui la rappelle touche immédiatement les fibres les plus sensibles de notre cœur et de notre mémoire. La légende de saint Hubert, notamment, a été maintes fois popularisée par l'image. Qui se douterait qu'elle remonte, par l'intermédiaire de saint Eustache, au Bouddha lui-même?

Parmi les livres sacrés du bouddhisme, ceux que l'on appelle *yatakas* (histoires) ont une particulière importance. Ce sont des récits légendaires, relatifs au Boddhisattva, le futur Bouddha. Le plus ancien recueil de yatakas est écrit en pali, langue sacrée des bouddhistes du Sud; il renferme 547 contes. On possède une version sanscrite de 34 yatakas, faite dans le nord de l'Inde par Aryasura (au commencement du IVe siècle après Jésus-Christ). Deux yatakas ont été reconnus comme les sources de légendes chrétiennes correspondantes.

On se demandera tout d'abord comment des éléments bouddhiques ont pu pénétrer dans les légendes du christianisme. Origène nous apprend que, dès le IIIe siècle, il y avait des chrétiens en Médie, en Perse, dans la Bactriane, c'est-à-dire dans des pays qui professaient le bouddhisme. Les chrétiens de ces pays devaient être gagnés par l'attitude bienveillante et douce des moines bouddhistes; les doctrines morales de ces moines répondaient d'ailleurs à leurs propres aspirations. Les moines bouddhistes avaient édifié dans ces pays des monastères (*vihara*) sur les murailles desquels ils se plaisaient à retracer les scènes les plus intéressantes des yatakas. Ces scènes ont sûrement éveillé l'imagination des chrétiens; mais il est peu probable qu'elles aient pu, sans tradition orale, déterminer l'origine des légendes chrétiennes.

Saint Eustache et saint Christophe, tels sont les deux saints dont on a pu jusqu'ici identifier les légendes avec des récits bouddhiques. Nous ne nous occuperons ici que de saint Eustache; cela suffira d'ailleurs à montrer la solidité et l'intérêt de ces études comparatives. La légende d'Eustache se divise en deux parties : 1° sa conversion miraculeuse; 2° ses souffrances et son martyre.

Eustache (Eustachius Placidus, en grec Plakidas) était général sous Trajan et jouissait de la faveur impériale. Chasseur fervent, il rencontra un jour un troupeau de cerfs. Un de ces animaux, remarquable par sa haute stature, se détacha du gros de ses compagnons, et entraîna Eustache au plus épais de la forêt. Là, il lui apparut, une croix brillante entre ses cornes, et la croix surmontée de l'image du Christ. Le cerf, ensuite, parla et dit : « Placide, pourquoi me persécutes-tu? Je suis le Christ, que tu révères sans le savoir. Retourne à la ville, et fais-toi baptiser. » De retour à la maison, Placide réunit sa femme et ses enfants; tous reçurent le baptême des mains de l'évêque de Rome.

Cette légende d'une conversion opérée par un cerf portant une croix a été attribuée ensuite à d'autres saints : à saint Hubert, à saint Faustin, à saint Julien, à saint Félix de Valois, à d'autres encore. La plus connue de ces attributions est celle qui a trait à saint Hubert, évêque de Liége et patron des chasseurs. Or, la source immédiate de cette légende n'est autre que le yataka 12 de la version palie. Deux savants ont fait cette découverte : l'Anglais Gaster en 1893, et le Hollandais Speyer en 1906. Speyer ignorait les travaux de Gaster. Ce récit hindou était déjà fort connu au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Les traits communs aux deux légendes sont nombreux : le roi Brahmadatta et Placide sont tous deux des chasseurs passionnés. Tous deux sont d'un naturel amène; mais ni l'un ni l'autre n'ont encore reçu la vraie doctrine. Le Sauveur du monde (le futur Libérateur, dans la légende bouddhique) apparaît à tous deux sous la forme d'un cerf magnifique : dans le yataka avec des bois de couleur d'argent, dans la légende chrétienne avec un crucifix au milieu des cornes; dans les deux récits, le cerf s'expose au danger d'être tué pour parler à Brahmadatta (ainsi qu'à Placide) et leur montrer la voie du salut.

La seconde partie de la légende de saint Eustache renferme plus d'événements que la première. Elle peut se résumer ainsi : il est durement éprouvé; il perd toute sa fortune; tous ses esclaves meurent de la peste. Il doit fuir en Egypte avec sa femme et ses enfants encore en bas âge. Comme il n'a pas d'argent pour payer le passage, le capitaine du navire retient sa femme en gage et ne laisse monter que ses enfants. Plus tard, il retrouve sa femme demeurée chaste et pieuse, et rentre en faveur auprès de Trajan. La famille entière, condamnée aux bêtes par Adrien, successeur de Trajan, fut épargnée par le lion qui devait la dévorer. Jetée dans un taureau d'airain incandescent, elle périt dans les flammes. Les quatre cadavres, quand on les enleva quatre jours après, avaient l'éclat brillant de la neige.

La source de cette seconde partie de l'histoire de saint Eustache est, d'après Speyer, le récit de Visvantava (version sanscrite) ou Vessantava (version palie). Voici les points communs de ce récit et de la légende d'Eustache. Visvantava et Eustache sont tous deux des puissants de la terre. Tous deux perdent leurs dignités et leurs richesses. Visvantava est soumis à de dures épreuves par le roi du ciel Indra, qui lui réclame son épouse. Enfin, Visvantava et Eustache recouvrent ce qu'ils avaient perdu. Une preuve éminente de l'emprunt qu'a fait le narrateur grec à la légende hindoue est qu'Eustache retrouve sa femme et ses enfants sur les bords du fleuve Hydaspe, loin des confins de l'empire romain. Cette partie du récit hindou a donc été transportée telle quelle, sans critique, dans le récit de la vie d'Eustache.

La mine précieuse des yatakas n'a pas encore été complètement explorée, surtout par ceux qui pourraient le faire avec fruit. La collection complète a été publiée à Londres par le Danois Fausböll (en 7 volumes). Une traduction anglaise a été publiée par Cowel et ses collaborateurs (Cambridge, 6 vol. 1895-1907). Il faudra, pour que ces études soient menées sans encombre et exécutées complètement, des chercheurs familiarisés avec les récits légendaires de la vie des saints. — E. PONTHIÈRE.

Bretagne à la France (MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'UNION DE LA). — Le dimanche 29 octobre 1911, a été inauguré à Rennes le monument destiné à commémorer la réunion de la Bretagne à la France par le mariage du roi Charles VIII avec la duchesse Anne. Elevé avec le concours de la municipalité de Rennes, il a été placé sur la façade même de l'Hôtel de ville, dans une niche où avait été installée, vers la fin du XVIIIe siècle, une statue de Louis XV. C'est une composition importante et bien venue, due au ciseau du statuaire Jean Boucher : une vingtaine de personnages, hommes et femmes du peuple, portant le costume historique breton, guerriers revêtus de l'armure du moyen âge, s'y pressent autour du sujet principal, où est évoqué le mariage du roi et de la duchesse : une jeune femme en surcot d'hermine, parée de la coiffe bretonne, gravit les marches du trône, et reçoit l'accolade de la France, couronnée de fleurs de lis.

L'inauguration du monument a donné lieu à de grandes fêtes, auxquelles le gouvernement s'était fait représenter par le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, Chaumet. Celui-ci, dans un excellent discours, a bien tenu à préciser le sens du monument de Boucher, auquel certains régionalistes bretons avaient reproché d'avoir donné à la figure qui symbolise la Bretagne une attitude trop humble à leur gré :

Pour glorifier à la fois la Bretagne et la France, il suffit de laisser parler ce monument. Le noble artiste, qui est votre compatriote, Jean Boucher, lui a prêté toute l'éloquence de son cœur de Français et de Breton. Avec quelle intelligente fidélité il a exprimé par le bronze le sens du grand acte historique dont nous commémorons aujourd'hui l'anniversaire! Voyez! N'est-ce pas une mutuelle affection irrésistible, comme ces sentiments profonds devenus instinctifs, qui jette dans les bras l'une de l'autre votre populaire bonne duchesse et la France maternelle? La reine Anne gravit avec une grâce séduisante et d'un bel élan filial les marches du trône; la France, dans sa joie de l'accueillir, oublie presque sa majesté royale; elle se soulève pour lui porter plus vite son étreinte et ses baisers.

On ne saurait mieux rappeler que le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII, s'il fut un mariage de raison, fut aussi un mariage d'amour. Les chroniqueurs indiscrets nous en ont apporté de précieux et multiples témoignages. Or, l'union de la France et de la Bretagne, également commandée par les fatalités de la géographie et de l'histoire, fut aussi l'intime et durable union de cœurs loyaux.

Depuis quatre siècles, nous avons tressailli des mêmes joies, souffert des mêmes douleurs. Nous sommes une seule famille, indissolublement unie. Ce culte robuste qui descend des forêts druidiques, c'est notre ancêtre commun; ce fier chevalier de mine si altière et si calme à la fois, c'est sans doute Du Guesclin, Breton illustre, mais l'un des meilleurs ouvriers de la grandeur française, et tous ceux qui sont là, vivant par le génie du sculpteur, ils sont aussi Bretons et Français. Ces pêcheurs intrépides qui bravent la mer inclémente de nos côtes sur de frêles esquifs, ou s'en vont dans les brumes de Terre-Neuve, ces marins audacieux, dignes fils des valeureux corsaires dont notre grand Surcouf est resté le type légendaire, ce sont des Bretons, et ce sont des Français. Je les ai rencontrés sur les cuirassés de nos escadres, j'ai plongé avec eux dans nos sous-marins; je les ai vus, au lendemain d'effroyables accidents, reprendre sans peur leurs périlleux exercices. — J.-M DELISLE.

Calandra (Edoardo), peintre, publiciste et auteur dramatique italien, né à Turin le 11 septembre 1852, mort dans la même ville le 29 octobre 1911. Il appartenait à une vieille famille piémontaise, et son père, avocat renommé à Coni, fut député de cette ville. De même que son frère David, qui devait plus tard se faire un nom comme sculpteur, Edouard Calandra montra de bonne heure des goûts d'artiste et d'archéologue : après avoir terminé de bonne heure ses études, il prit des leçons de peinture de Gamba, et débuta par un certain nombre de tableaux historiques; puis il voyagea sur les bords de la Méditerranée, en Espagne, au Maroc, et fit à Paris un assez long séjour. En 1881, il rentrait en Italie, et il ne devait désormais quitter que très rarement le Piémont. Très versé dans l'archéologie médiévale, la connaissance de l'architecture, des armes, etc., il illustra, avec beaucoup de finesse et de précision, divers ouvrages de Praga, Verga, Giacosa; puis il vint lui-même à la littérature et se fit apprécier du grand public par une série de nouvelles dramatiques où revit véritablement l'âme un peu austère et sauvage du vieux Piémont : *la Belle*

Adda, légende (1883), qu'il illustra lui-même avec grand talent; *les Fifres de la montagne; la Comtesse Irène*, roman (1889); une tragédie, *Reliquie*, dont le succès littéraire fut assez vif (1884); *le Vieux Piémont* (1895); *l'Ouragan* (1898), roman, qui est probablement son chef-d'œuvre; *Punition* (1899); des comédies : *A outrance* (1890); *le Printemps de 1799*, etc., et enfin, une excellente étude archéologique, écrite en collaboration avec l'ingénieur Claudio Calandra, sur *une Nécropole barbaresque découverte à Testona* (1890). C'était un esprit fort distingué, d'une culture très étendue et raffinée tout à la fois. — H. TRÉVISE.


Ed. Calandra.

***cavalerie** n. f. — ENCYCL. *Règlement nouveau sur les exercices et manœuvres de la cavalerie.* La cavalerie n'ayant plus de comité technique (il a été supprimé l'an dernier), la revision de son règlement de manœuvres fut confiée à une commission d'officiers, spécialement constituée à cet effet. Elle comprenait cinq généraux, deux colonels, cinq lieutenants-colonels et cinq chefs d'escadron de cavalerie; plus, à titre de membres adjoints, un chef d'escadron de l'artillerie, deux chefs de bataillon de l'infanterie et un chef de bataillon du génie. Soit donc une minorité de généraux et une majorité d'officiers supérieurs; c'est-à-dire une composition beaucoup plus « jeune » que celle de l'ancien comité, avec la représentation de toutes les armes.

De là, sans doute, le soin avec lequel le nouveau règlement tient compte de celles-ci, tant au point de vue du concours qu'elles peuvent apporter à la cavalerie, qu'à celui de la résistance qu'elles sont capables de lui opposer. S'inspirant des mêmes principes que son devancier, le règlement nouveau ne fait qu'insister davantage sur la nécessité de l' « esprit d'offensive » qui doit animer tout le monde, depuis le cavalier isolé jusqu'aux groupes les plus nombreux. Et finalement, après avoir rappelé que ce qui domine tout, c'est la responsabilité personnelle des chefs de tout grade, qu'un règlement ne dispense personne de réfléchir et de vouloir, il conclut de ces observations préliminaires en formulant ainsi la « devise de la cavalerie » : *Attaquer sans compter, Poursuivre sans repos.*

Quant aux motifs des changements introduits dans l'instruction et les exercices de la cavalerie, le règlement en indique tout d'abord deux essentiels : 1° la réduction à deux années de la durée du service actif, qui modifie profondément les conditions et les possibilités de l'instruction; 2° l'accroissement considérable de portée, de puissance et de vitesse de tir des armes à feu modernes; ce dont la cavalerie peut avoir à souffrir, mais ce dont elle doit aussi profiter elle-même : d'abord en raison des armes à feu dont elle est pourvue, puis par suite des moments de crise que la violence du feu pourra produire dans les rangs de l'ennemi et que la cavalerie devra hardiment exploiter. Pour obtenir ces divers résultats, on a pensé que les évolutions de la cavalerie devaient devenir plus simples et plus rapides; que ses formations devaient être moins vulnérables et plus souples; qu'elle-même, enfin, devait envisager l'emploi du feu, non plus seulement comme un moyen de défense, mais comme un instrument de force offensive, lui permettant d'attaquer et de percer sur des points où elle ne pourrait pas le faire à cheval. Donc, le but principal que l'on s'est proposé d'atteindre par le nouveau règlement, c'est d'adapter les méthodes d'instruction à la courte durée du service actif, tout en mettant les procédés de manœuvre et de combat à hauteur des exigences de la guerre moderne et en inculquant aux cadres et à la troupe une ardeur offensive toujours plus résolue.

L'instruction individuelle. — Afin d'obtenir de tels résultats, on a cru devoir préciser et limiter au minimum l'instruction susceptible de rendre le cavalier mobilisable au 1er mars, en n'exigeant son instruction complète que pour le moment des manœuvres. La progression de l'instruction des hommes comprend ainsi toute la première année de service. Elle est reprise et perfectionnée au cours de la deuxième année. Enfin, elle est conduite avec une méthode spéciale pour les cavaliers servant à long terme. En conséquence, de très grandes simplifications ont été introduites dans les exercices d'emploi du sabre et de la lance, surtout à pied. Mais ces exercices n'ayant d'autre objet que de préparer le cavalier au combat à cheval, on a voulu qu'ils fussent, dès le début, empreints de l'esprit offensif qui caractérise l'action du choc, afin d'amener le cavalier à vouloir le corps à corps et à toujours attaquer par la pointe, en donnant à son coup tout l'élan et toute la portée possibles. C'est pourquoi l'on a supprimé les exercices de pure escrime du sabre, en ne conservant que les coups de lame et les moulinets, sans diminuer, d'ailleurs, bien au contraire, l'importance attachée au maniement de cette arme. Et de même en est-il pour l'emploi de la lance. Quant à celui de la carabine, on l'a mis aussi complètement que possible en concordance avec les prescriptions du règlement de l'infanterie. C'est dans le même esprit qu'a été simplifié le maniement, à cheval, du sabre et de la lance : on a supprimé le port vertical de celle-ci, qui rend la troupe trop visible de loin, et maintenu les exercices de combat auxquels il est prescrit de conserver un caractère exclusivement offensif. Il a, en outre, été créé un concours annuel d'emploi du sabre et de la lance, avec attributions de prix, comme il n'en existait, jusqu'à présent, que pour le tir.


Monument commémoratif de l'union de la Bretagne à la France (à Rennes).

L'instruction d'ensemble. — Ici, l'on définit d'abord les missions de combat et les moyens d'action de la cavalerie, en posant ce principe fondamental, que *la cavalerie s'emploie toujours au profit des autres armes*, les éclaire, masque leurs mouvements, concourt à leur protection, combat en relation avec elles, favorise de tous ses moyens leur progression et exploite leurs succès, c'est-à-dire en tire parti. Et, après l'indication de la manière dont la cavalerie doit combattre dans les différents cas et contre les diverses sortes de troupes, vient un résumé de son rôle, où il est dit : *L'association des armes et la combinaison des efforts sont les conditions premières de l'emploi de la cavalerie dans la bataille.* Elle doit coopérer aux attaques des autres armes, sur le même terrain et contre le même adversaire, en profitant de leurs progrès pour avancer, et du désordre ou de la désorganisation qu'elles jettent chez l'ennemi pour attaquer. Elle exploite enfin leurs succès et les prolonge par une poursuite à outrance. C'est, en un mot, la très formelle affirmation de la solidarité, jadis trop souvent méconnue, qui doit relier la cavalerie aux autres armes.

Le texte dit, d'ailleurs, expressément que la cavalerie doit prendre part à l'attaque décisive, avec toutes ses forces disponibles, c'est-à-dire en amenant ses canons, ses mitrailleuses, ses carabines, sur le flanc et à la portée des troupes attaquées par l'infanterie, pour aider celle-ci par tous les moyens, en combattant soit à cheval, soit à pied : ce dernier mode d'action devant avoir désormais un caractère bien plus offensif que par le passé.

Et finalement, appel très explicite est fait à l'initiative du chef de la cavalerie, qui, sans attendre des ordres de détail, doit saisir toutes les occasions d'agir et d'intervenir au profit des autres armes.

Des principes de combat ainsi posés, découlent ceux qui dominent toutes les évolutions : 1° le chef doit pouvoir mener sa troupe à l'attaque en restant maître de la direction et de l'allure; 2° la troupe doit conserver toujours l'ordre et la cohésion indispensables au succès de l'attaque.

Pour appliquer ces deux principes, on a fait de l'escadron, l'*unité d'ordre*, celle à laquelle on limite l'obligation de l'alignement; la ligne de bataille du régiment étant formée d'escadrons alignés individuellement sans l'être entre eux et légèrement échelonnés en arrière de l'escadron de direction, avec de faibles intervalles, qui doivent disparaître au moment de l'attaque.

De cette façon, l'on a donné au régiment déployé en bataille la souplesse d'un escadron isolé; ce qui facilite les changements de direction que la mobilité de l'ennemi peut rendre nécessaires. Et ce déploiement, dernière évolution avant l'attaque, on n'a rien négligé pour le faciliter, en recommandant la pratique du déploiement en éventail et en laissant au chef toute liberté pour le choix des allures à employer.

L'emploi des grandes unités dans le combat. — Ces grandes unités sont : la brigade, la division et le corps de cavalerie, qui peut éventuellement être formé par la réunion de plusieurs divisions. La différence essentielle entre l'instruction régimentaire et celle des grandes unités, c'est que celles-ci manœuvrent, dit le règlement, tandis que le régiment et les unités inférieures doivent d'abord s'exercer aux évolutions pour permettre aux grandes unités de manœuvrer. D'où cette conséquence que les règles ici données ne doivent pas être appliquées servilement comme des recettes infaillibles, mais comme des prescriptions générales soumises à la sagacité du chef et dont celui-ci doit savoir tirer parti. Le règlement nouveau se borne donc à indiquer les modifications principales que les progrès de l'armement et les effets du feu semblent devoir apporter à la tactique des grandes unités de cavalerie. Si les principes n'ont pas changé, les moyens de réalisation se sont complètement transformés. Ainsi, au lieu de déployer une masse après l'avoir amenée à portée de l'ennemi, on engagera l'action en faisant converger sur cet ennemi des groupes de combat largement ouverts; ou bien on se servira d'une troupe disposée en profondeur, mais ne jetant dans le combat que les éléments nécessaires. De là une importance nouvelle du rôle de l'avant-garde, comme organe de reconnaissance, et un grand accroissement de l'initiative laissée ou demandée aux chefs qui commandent en sous-ordre. En somme, le nouveau règlement donne un développement considérable à l'étude du combat de la cavalerie contre les troupes de toutes armes, en considération des moyens puissants dont disposent maintenant les grandes unités de cavalerie et qu'elles doivent savoir mettre en œuvre pour concourir au but commun.

Ainsi, la brigade comporte aujourd'hui, pour ses deux ou trois régiments, toujours une section de mitrailleuses et, de plus, éventuellement, de l'artillerie, un détachement de cyclistes, un soutien d'infanterie. Et tous ces éléments font partie normalement de la division, et à plus forte raison du corps de cavalerie qui peut être constitué, au besoin, par le groupement de plusieurs divisions, aussi bien pendant les opérations que, momentanément, sur le champ de bataille. Dans ces conditions, on comprend très bien que le nouveau règlement assigne, comme leur rôle principal, aux divisions de cavale-

rie, la mission d'atteindre et de combattre les troupes de toutes armes : ce combat n'étant, pour ces divisions, qu'un moyen d'acquérir leur liberté d'action, afin d'agir contre les forces principales de l'ennemi, ou de porter la destruction sur ses lignes de communication. En tout cas, on recommande vivement à la cavalerie d'utiliser l'action du feu ; soit préalablement à l'attaque à cheval, soit simultanément avec celle-ci. Mais, tout en lui permettant ainsi de disposer de détachements des autres armes, le règlement insiste, une fois de plus, sur le devoir d'honneur qui incombe à la cavalerie de ne point s'isoler et d'associer, au contraire, dans la bataille, ses efforts à ceux des autres troupes. Encore et toujours, il revient sur l'esprit de solidarité qui doit l'animer en toutes circonstances et à l'égard de tous.

Il affirme que sa place de combat n'est pas en dehors du champ de bataille, mais à côté des troupes des autres armes qui frappent les coups décisifs, pour les aider, compléter leurs succès, ou les secourir s'il le faut, en allant jusqu'à se sacrifier pour elles.

Et les membres de la commission, auteurs, on peut le dire, de ce nouveau règlement, terminent en disant que, sans rien renier de ses traditions de gloire passées, la cavalerie doit vivre avec son temps, conformer ses progrès à ceux des autres armes. Car, si elle s'arrêtait dans ses efforts de constant perfectionnement, son rôle historique serait terminé. Tandis qu'au contraire, ce rôle grandira, nous assurent-ils, si la cavalerie travaille sans relâche avec la conscience du devoir à remplir. — Lt-Colonel LE MARCHAND.

Cher maître, comédie en trois actes, par Fernand Vandérem (Comédie-Française, 8 juin 1911). — L'avocat Frédéric Ducrest, bien qu'il n'ait que quarante-cinq ans, a déjà été garde des sceaux, occupe au Palais et dans le monde parisien la plus haute situation, enfin est à la veille d'entrer à l'Académie française. Une si brillante carrière lui a valu bien des adulations féminines, et il en a largement profité. « Tu as fait de ton salon un harem », lui dira sa femme Henriette, à l'heure des explications. Pour le moment, douce, soumise, triste, elle est la collaboratrice dévouée du grand homme, lisant pour lui certains livres, accomplissant des démarches utiles, presque une esclave, ne faisant même pas grise mine à la favorite de l'heure présente, une jolie divorcée, Mme Valérie Savreuse. Un petit fait, qui est un grand événement dans la vie des honnêtes femmes, suffit à changer tout cela : Henriette Ducrest inspire, sans le savoir, une ardente passion à un jeune secrétaire de son mari, Amédée Laveline. Des circonstances indépendantes de sa volonté ayant obligé enfin celui-ci à parler, il annonce en même temps à Henriette qu'il va donner sa démission par écrit à Me Ducrest et la fuir. « Oui », répond-elle d'abord. Puis, la minute d'après, quand elle est seule, elle téléphone au jeune homme : « Vous gâcheriez votre avenir ; ne précipitez rien, n'écrivez pas. »

Après deux mois de lutte, Henriette est devenue la maîtresse de Laveline, et ce don d'elle-même, qui, pour la première fois, lui a fait connaître le bonheur, l'a métamorphosée. Elle est plus gaie, elle devient coquette, elle est aussi moins soumise. L'été venu, les Ducrest sont allés villégiaturer à Aix-les-Bains. Laveline y vient apporter à son grand patron des dossiers importants, et les deux amants se retrouvent, éperdus de tendresse, après une séparation de trois semaines. Une importante affaire à étudier sur place en Piémont fournit à Ducrest un excellent prétexte pour une fugue en Italie avec Mme Savreuse. De son côté, Henriette ayant accepté d'une amie, sans solliciter l'autorisation maritale, une invitation à passer quelque temps à Dieppe, a combiné que Laveline viendrait s'installer dans un village des environs. Mais une nouvelle apportée par le secrétaire fait que Me Ducrest désire vivement la présence à Paris d'une personne intelligente et dévouée, à laquelle il enverrait ses instructions. Il prie sa femme de regagner la capitale. « Au mois d'août ! » se récrie Henriette, dont les tendres projets seraient ainsi détruits. Et elle refuse avec énergie. Stupéfait de cette rébellion ouverte, aboutissement de plusieurs petites révoltes déjà notées depuis quelque temps, Ducrest cherche qui peut monter ainsi la tête à son ancienne esclave, et il demande des renseignements à Laveline lui-même. N'ayant rien découvert, l'avocat a une magistrale explication avec sa femme. Cette dernière, à ses ordres, à ses supplications, à ses menaces, oppose un beau calme et défend avec énergie son indépendance reconquise. Il croit voir dans cette attitude si nouvelle un artifice ingénu de Henriette pour le reconquérir sur Mme Savreuse, et la raille amèrement. « Ce ne peut être autre chose, ce ne peut être un impossible amour pour un autre qui l'exalte ; car, dans une aventure, il faut être deux, et tu n'as ni l'allure, ni la ligne... — Ah ! vraiment ! s'écrie Henriette, piquée au vif ; eh bien ! tu te trompes, j'ai un amant. » Ducrest est abasourdi qu'elle ait osé le traiter ainsi, lui, le grand homme, elle, la petite bourgeoise dont il a fait une des reines de Paris et à qui un tel honneur aurait dû tenir lieu de tous les bonheurs. Puis, c'est de l'indignation, de la fureur, et enfin, après avoir repoussé avec horreur l'idée d'un divorce qui ferait scandale, il l'accepte avec de troublantes menaces.

L'aventure, cependant, se dénoue plus doucement qu'on ne pouvait l'espérer. Ducrest, malgré ses défauts, qui découlent de sa trop haute opinion de lui-même, est un homme de réelle valeur, dont la force exercé une influence irrésistible sur tous ceux qui l'entourent. Sa femme a bien pu lui échapper un moment, son secrétaire a osé le tromper, mais il rétablira par un ascendant naturel sa domination sur l'un et sur l'autre. Laveline, pressé de questions, avoue lui-même son crime et pleure ; le grand patron le chasse, mais en déclarant que, dans son souvenir, ces larmes compteront. Henriette a fini par comprendre qu'il faut éviter à tout prix le scandale, quand elle a constaté que Laveline n'est point un amant de taille à être opposé à un mari comme Ducrest. Elle se jette dans les bras de ce dernier en pleurant, elle aussi : « Ah ! mon ami, je voudrais tant te dire... — Chut ! pour notre bonheur, plus un mot là-dessus ! » fait Ducrest en la pressant contre son cœur. Et il reçoit avec bonne humeur une délégation d'étudiants.

Pour que ce dénouement parût complètement naturel, il aurait fallu que l'auteur fît de son principal personnage un véritable grand homme, au lieu de lui donner seulement l'apparence d'un grand homme. A vrai dire, il a fait de lui un homme très fort, et cela doit suffire. Ce que l'on peut louer sans réserve dans l'œuvre de Fernand Vandérem, c'est la justesse de l'observation, la netteté de style, le scepticisme malicieux et l'ironie pleine de tact qui donnent à sa pièce un caractère à la fois de précision et de légèreté tout à fait propre à contenter l'esprit comme à le charmer. — G. HAURIGOT.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Lara (*Henriette Ducrest*), G. Robinne (*Valérie Savreuse*) ; et par MM. de Féraudy (*Ducrest*), Jacques Guilhène (*Laveline*).

Chiadma, tribu du Maroc occidental, sur la côte de l'océan Atlantique. Les Chiadma habitent, au S. de l'oued Tensift et jusqu'à la coupure de l'oued Ksob, les plaines accidentées et les plateaux qui s'élèvent vers l'E. et que vient interrompre la vallée de l'oued el-Kahira. Ce sont des Arabes, pasteurs et cultivateurs, très fanatiques et hostiles aux étrangers. Ils viennent s'approvisionner sur le marché de Mogador. Dans l'intérieur, Sidi-Yakoub, Sidi-abd-Allah-Ouasmin sont leurs centres principaux.

***cosmogonique** adj. — ENCYCL. *Théorie cosmogonique d'Arrhénius.* V. THÉORIE, p. 318.

coutona n. m. Nom par lequel les Cafres du bassin du Pungoué désignent le céphalophe découvert récemment par Vasse.

— ENCYCL. Le coutona (*cephalophus Natalensis Vassei*) a un pelage rouge, avec, sur la tête, un toupet de poils dans lequel est cachée la base des cornes. C'est une forme locale du driker rouge du Natal. Cette jolie petite bête se complaît dans les fourrés épais ; elle est très méfiante et très difficile à tirer au milieu de la brousse où elle vit. Sa chair est excellente. — A. MÉNÉGAUX.


Coutonas.

curatorium (*om'* — du lat. *curare*, supin *curatum*, soigner) n. m. Etablissement où les malades sont reçus en vue d'une cure spéciale (par exemple, la cure de repos).

— ENCYCL. L'Œuvre de préservation tuberculeuse, fondée par le Dr Léon Chauvain, a ouvert à Paris, en 1908, un premier curatorium gratuit pour l'application de la cure de repos en chaise longue.

Le but de cette institution philanthropique est de permettre le traitement rationnel du repos et de l'aération continue à de jeunes filles ou de jeunes femmes atteintes d'anémie, de prétuberculose ou de tuberculose au début. Le repos, dans les conditions voulues, a pour effet d'abaisser la température, de favoriser la digestion et l'assimilation et d'augmenter, par suite, le poids et les forces.

Il est employé au curatorium, en même temps que l'aération continue, comme *moyen thérapeutique essentiel*, mais *non exclusif*. Les médications nécessaires, des soins hygiéniques spéciaux, des fumigations, la gymnastique respiratoire, sont autant de remèdes auxquels on recourt suivant les cas.

Les mesures prophylactiques, les précautions à prendre, les dangers à éviter, l'éducation antituberculeuse en un mot, y sont enseignés par surcroît.

Mais le repos est la base de cette cure rationnelle. La pratique des malades prouve aux médecins que le repos est très difficile à réaliser ; non pas un repos, d'ailleurs, complètement inefficace d'une demi-heure ou d'une heure dans un fauteuil, mais un repos en position allongée, scientifiquement ordonné et méthodiquement appliqué.

« Dès qu'un tuberculeux est entré à l'hôpital, avant même que le médecin ait établi son traitement, on voit diminuer sa toux, sa fièvre et ses principaux malaises, et, pourtant, rien encore n'a été fait pour lui ; rien, si ce n'est le repos. »

L'efficacité du repos n'est pas discutée ; pas discutée, non plus, la difficulté de le réaliser. Le curatorium répond donc à un besoin. Il serait à souhaiter que l'Œuvre de préservation tuberculeuse devînt assez puissante pour créer des curatoriums partout où le besoin s'en fait sentir. — Dr LUCANI.

***délimitation** n. f. — ENCYCL. LA QUESTION DES DÉLIMITATIONS. *Historique.* La loi du 1er août 1905 sur les fraudes commerciales avait posé le principe que, seuls, les produits naturels originaires de telle ou telle région, de tel ou tel cru particulier, auraient exclusivement le droit d'être désignés sous le nom de cette région ou de ce cru. C'étaient surtout les grandes marques françaises de vins et d'eaux-de-vie qu'on avait entendu ainsi protéger, dans le double but de défendre les intérêts de leurs producteurs et de sauvegarder leur réputation universelle. Mais le législateur, ne pouvant tracer les règles destinées à la mise en œuvre de ce principe, avait laissé au gouvernement le soin d'édicter les prescriptions nécessaires à son application. Au nombre de ces mesures, celui-ci crut devoir comprendre celle qui devait consister à tracer les limites des régions qui pourraient seules se réserver le droit d'authentiquer leurs produits par un nom géographique, et le règlement d'administration publique du 3 septembre 1907, intervenu en l'objet, spécifia, dans son article 10, qu'il serait ultérieurement statué sur ces délimitations par des décrets rendus en conseil d'Etat. Saisie de la question, cette haute assemblée se rendit-elle compte des difficultés de la tâche qui lui incombait, éprouva-t-elle quelque scrupule sur la portée de la délégation contenue dans la loi, toujours est-il qu'il parut utile de faire intervenir de nouveau le Parlement. La loi du 5 août 1908 confirma l'opportunité de procéder aux délimitations par la voie de règlements d'administration publique, et spécifia que ces délimitations seraient faites en prenant pour base les usages locaux constants.

C'est dans ces circonstances qu'après avis des commissions régionales instituées à cet effet, furent successivement pris le décret du 17 décembre 1908 délimitant les territoires des départements de la Marne et de l'Aisne auxquels serait réservée l'appellation régionale de « champagne » pour les vins récoltés et manipulés sur ces territoires ; le décret du 1er mai 1909 traçant les limites de la région ayant pour ses eaux-de-vie un droit exclusif à la dénomination de « cognac » ; le décret du 25 mai 1909 délimitant la région produisant les eaux-de-vie d'« Armagnac » ; le décret du 18 septembre 1909 relatif au « banyuls » ; le décret du 21 avril 1910 concernant la « clairette de Die » et, enfin le décret du 18 février 1911 sur les vins de « Bordeaux ».

De quelque manière qu'elles eussent été établies, les délimitations adoptées devaient fatalement faire des mécontents. D'aucuns ne pouvaient manquer de se plaindre d'avoir été exclus d'une région dont ils émettaient la prétention de faire partie ; d'autres, au contraire, devaient considérer que les décrets avaient démesurément étendu les limites de la région au centre de laquelle ils se trouvaient et craindre que cette extension n'eût pour effet de nuire à la réputation du cru et d'avilir les prix en rendant les offres plus abondantes.

En fait, les règlements n'étaient pas encore intervenus que de toutes parts des doléances se firent entendre, des protestations s'élevèrent. Ce furent, dans le premier ordre d'idées, les vignerons de l'Aube qui récriminèrent les premiers contre leur exclusion de la Champagne, puis les viticulteurs de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, qui élevèrent la voix pour réclamer l'admission de leurs territoires dans la région du « bordeaux » ; cependant que, dans le deuxième ordre d'idées, les producteurs de l'Aisne et de la Marne délimitées contestaient à ceux de l'Aube le droit de faire partie de la Champagne, les propriétaires de la Gironde tenaient tête à ceux de la Dordogne et de Lot-et-Garonne. Ces doléances et ces protestations trouvèrent leur écho au sein des assemblées départementales ; le conseil général de la Gironde s'ajourna sans voter le bud-



Collection Chauchard (Louvre). — Fantasia, tableau d'Eugène Fromentin. (Phot. Braun et Cie.)

get. Diverses interpellations furent déposées et discutées tant à la Chambre qu'au Sénat, sans qu'une solution satisfaisante pour les uns et les autres parût ressortir des ordres du jour adoptés.

En Champagne, où l'état d'énervement créé par des récoltes déficitaires, la mévente et la fraude, était particulièrement aigu, les choses devaient prendre à plusieurs reprises une tournure tragique. Le décret du 17 décembre 1908, délimitant cette région, n'avait pas suffi à contenter ceux-là même auxquels il avait donné satisfaction : les vignerons de la Marne et de l'Aisne délimitées se plaignaient du préjudice que leur causaient certains commerçants de cette région en achetant dans le Midi et dans l'Ouest des vins qu'ils introduisaient dans leurs chais et utilisaient à la préparation du « champagne ». Les intéressés demandaient, en conséquence, des mesures complémentaires pour empêcher ce trafic. Comme on tardait à les leur donner, leur exaspération alla croissant ; aux récriminations succédèrent des menaces, et, bientôt, mettant celles-ci à exécution, ils eurent recours à l'action directe. Des chargements de vin dirigés sur les magasins des négociants suspects de vouloir leur attribuer faussement une origine champenoise furent arrêtés par les vignerons ; les chais de plusieurs marchands en gros furent livrés au pillage. La loi du 10 février 1911 concernant la garantie d'origine des vins de Champagne vint un instant mettre un terme à ces scènes de désordre et de violence, en créant un acquit-à-caution spécial pour les vins de Champagne et en prescrivant l'emmagasinement de ces produits dans des locaux spéciaux.

L'apaisement n'était que momentané. L'agitation devait, en effet, reprendre bientôt après dans l'Aube, dont les vignerons revendiquaient des titres de naturalisation séculaires. A ce moment, le Parlement était placé dans l'alternative ou d'élargir la première délimitation trop étroite et de provoquer une nouvelle révolte dans la Marne, ou de la maintenir dans ses limites et de voir l'Aube se soulever. Appelé à se prononcer, le Sénat inclina — le 11 avril 1911 — vers la suppression des délimitations. Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner dans la Marne une véritable jacquerie. Le soir même, de nouveaux celliers étaient mis à sac et, le lendemain, répondant à l'appel du tocsin et des canons paragrêles, la mairie d'Ay fut envahie, la grève de l'impôt proclamée, le drapeau rouge hissé, plusieurs maisons de commerce et d'habitation pillées et incendiées ; tous graves événements qui devaient avoir, au mois d'août suivant, leur épilogue devant la cour d'assises de Douai et être excusés par le jury. L'émeute vaincue par la force armée, il fallait chercher le moyen d'en éviter le retour, tout en ménageant les intérêts de l'Aube. Le gouvernement crut trouver ce moyen en saisissant encore le conseil d'Etat de la question et en prenant, de concert avec lui, un nouveau décret, en date du 7 juin 1911, créant une Champagne 2e zone, distincte de la Champagne délimitée, et comprenant divers arrondissements de la Marne, de l'Aube (notamment ceux de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine), de la Haute-Marne et de Seine-et-Marne.

Pas plus que les précédentes mesures, celle-ci ne devait satisfaire les intéressés. A la suite de nouvelles protestations de leur part, le Parlement fut saisi de diverses propositions tendant à la suppression de toutes les délimitations réglementaires, et le gouvernement déposa lui-même un projet dans ce sens. L'expérience avait, en effet, démontré qu'il était impossible de poursuivre l'œuvre entreprise et que le parti le plus sage consistait à en revenir au droit commun, c'est-à-dire à la loi du 28 juillet 1824, dont on n'aurait jamais dû s'écarter. De par cette loi, un droit de propriété industrielle est conféré aux récoltants des divers crus ou des diverses régions. Comme conséquence, nuls autres que ces propriétaires ne peuvent estampiller leurs produits du nom, consacré par des usages locaux loyaux et constants, de ces crus ou de ces régions. Et, en laissant aux tribunaux civils la juridiction suprême qu'ils ont sur cette propriété, les recours s'établissent de plein droit.

Ce sont ces principes que le projet gouvernemental, complétant la loi de 1824, rappela et fortifia en facilitant à tous les intéressés (personne, association ou syndicat) à la défense d'une dénomination d'origine, le moyen de faire constater par les tribunaux l'emploi abusif fait de cette dénomination et de demander réparation du préjudice causé. D'ailleurs, afin de rendre plus certaine la constatation des abus, sans apporter d'entraves à la liberté du commerce, et dans le but même de permettre à tout négociant de se dégager nettement et rapidement des soupçons de fraude qui viendraient à l'atteindre, le projet oblige les marchands de vins en gros à tenir une comptabilité exacte des entrées et sorties de marchandises sur un registre coté et paraphé par le président du tribunal de commerce. En ce qui concerne les vins de Champagne, la loi du 10 février 1911 (voir ci-dessus) serait maintenue provisoirement en vigueur jusqu'au 1er octobre 1916.

Le vote de ce projet mettra-t-il fin à l'agitation causée par la question des délimitations ? Il est permis d'en douter : les producteurs de certaines régions ne paraissant pas disposés à renoncer aux avantages qu'ils espéraient de la réglementation. D'un autre côté, le commerce des vins en gros n'acceptera certainement pas de bonne grâce les obligations nouvelles auxquelles il sera astreint. — R. Blaignan.

Fantasia (la), peinture d'Eugène Fromentin (1869). — Bien que, chez cet artiste, l'écrivain et le critique l'emportent souvent sur le peintre, celui-ci n'est pas négligeable. Ses toiles sont toujours intelligemment ordonnées, et ici, le groupement de tous les cavaliers galopant est fort adroitement présenté. Au premier plan, un cheval est renversé avec l'homme qui le montait ; plus loin, un Arabe tire des coups de pistolet ; un autre porte un drapeau rouge et vert, d'autres font le simulacre de se battre, et le mouvement des chevaux et des personnages est excellemment rendu. Cependant, les dons naturels manquant un peu à l'auteur, l'harmonie de cette grande toile n'est pas toujours absolument assurée ; il y a quelques dissonances entre le vert de l'herbe et le bleu du ciel ; l'on retrouve un peu partout le même rouge, ce qui appauvrit le coloris ; enfin, les acteurs de cette scène sont peut-être trop petits ; un Delacroix eût évidemment mieux garni la toile. Mais, sans être égal à Delacroix, ni à lui-même en tant qu'auteur de descriptions superbes du Sahel et du Sahara, Fromentin montre dans sa *Fantasia* un talent certain. Ce tableau, qui figura du reste à l'Exposition centennale de 1889, passa ensuite dans la collection Chauchard, et il est entré avec elle au musée du Louvre. — T. L

Fonctions mentales dans les sociétés inférieures (les), par L. Lévy-Bruhl (1 vol. in-8°, Paris, 1910). — Les croyances, les raisonnements, les habitudes intellectuelles et sociales des primitifs, par exemple des indigènes des deux Amériques, des nègres du Congo français, des Maoris de la Nouvelle-Zélande et de bien d'autres peuplades de civilisation analogue sont généralement attribués à une extraordinaire faiblesse d'esprit. Choisissons quelques exemples entre cent : une sécheresse est expliquée par ce fait que des missionnaires portent une certaine espèce de toque pendant le service divin ; un cheval blanc a débarqué, un vieux mât a été remplacé par un neuf, voilà encore une explication toute trouvée pour n'importe quel événement fâcheux ; une pêche infructueuse et la mort d'un individu dans un pays lointain sont rapportées l'une à l'autre parce qu'elles arrivent à peu près au même moment ; un père avale des remèdes parce que son enfant nouveau-né est malade. Dans toutes ces aberrations, on voit volontiers des fautes de raisonnement analogues à celles que nous pouvons commettre nous-mêmes. On admet, par exemple, que le primitif, *cherchant une cause*, a pris pour cette cause un événement qui se produisait fortuitement au même moment que le fait à expliquer. C'est que l'on part de cette idée préconçue, de ce préjugé, que tous les hommes sont faits sur le même modèle et raisonnent de la même façon, mais plus ou moins bien. Mais ce préjugé empêche de comprendre la mentalité des primitifs. Notre auteur s'en affranchit, ne s'inspire que de la méthode comparative : celle de la sociologie objective et scientifique, et arrive ainsi à une hypothèse qui rend mieux compte de tant de pratiques en apparence si étranges et incohérentes, et même des caractères des langues et de la numération des peuplades étudiées.

Cette hypothèse est la suivante : les primitifs, lorsqu'ils raisonnent et agissent individuellement, raisonnent et agissent à peu près comme nous.

Mais il en est tout autrement de leurs représentations *collectives*, de celles qui s'imposent aux individus et se transmettent héréditairement et par l'éducation, comme un langage, une croyance religieuse, une habitude sociale. Ces représentations ne se conforment plus au principe d'identité, c'est-à-dire à la logique à laquelle nous, civilisés, sommes habitués, et qui nous sert de norme pour juger les autres manières de penser. Elles sont *mystiques*, c'est-à-dire tout imprégnées de la croyance à des forces, à des influences, à des actions imperceptibles aux sens et cependant réelles. Elles sont *prélogiques*, c'est-à-dire précisément qu'elles ne sont pas dominées par le principe de non-contradiction. Elles ne se complaisent pas dans le contradictoire, mais ne cherchent pas non plus à l'éviter. Elles y sont indifférentes. De là vient que, pour nous, elles sont si difficiles à suivre.

D'une façon plus précise, elles obéissent à la *loi de participation* dont, « à défaut d'une formule satisfaisante », on peut tenter cette approximation: dans les représentations collectives de la mentalité primitive, les objets, les êtres, les phénomènes peuvent être, d'une façon incompréhensible pour nous, à la fois eux-mêmes et autre chose qu'eux-mêmes. D'une façon non moins incompréhensible, ils émettent et ils reçoivent des forces, des vertus, des qualités, des actions mystiques, qui se font sentir hors d'eux, sans cesser d'être où elles sont.

Dans ces conditions, l'expérience, au lieu de décider, comme pour nous, de ce qu'il faut admettre ou ne pas admettre comme réel, est sans force contre les représentations collectives. Car « elle laisse échapper précisément ce qu'il y a de plus important, les forces occultes et les esprits ». Lévy-Bruhl donne maintes preuves frappantes de cette « imperméabilité à l'expérience » de la mentalité des primitifs.

On est tenté, il est vrai, quand on les voit chercher dans la présence de n'importe quel objet nouveau pour eux l'explication d'une épidémie, d'un accident, d'une mort (nulle mort n'est pour eux naturelle), de croire à une application fautive du principe de causalité. Mais comment expliquer alors que « les séquences de phénomènes les plus constantes et les plus évidentes leur échappent souvent »? Par exemple, ils n'associent pas la lumière du jour avec l'éclat du soleil, une plaie produite par un coup de lance avec la mort du blessé. « Ainsi, non seulement les séquences de phénomènes les plus frappantes passent souvent inaperçues pour l'esprit des primitifs, mais, souvent aussi, ils croient fermement à des séquences qui ne se vérifient jamais. L'expérience n'a pas plus le pouvoir de les détromper que de les instruire. »

Après avoir ainsi établi les caractères de la mentalité des primitifs et la loi qui les unifie, Lévy-Bruhl confirme sa thèse par l'étude de leurs langues, de leurs manières de compter, de leurs institutions. La documentation de ces importants chapitres est aussi remarquable que l'habile utilisation de toutes ces connaissances. Il nous est malheureusement impossible d'insister ici sur la structure des phrases des primitifs, sur leurs vocabulaires, sur le langage par gestes, sur la numération concrète, sur la puissance mystique des mots et des nombres. — L'examen des actes et cérémonies auxquels obligent la chasse, la pêche, la guerre, nous met partout en présence d'actions mystiques exercées tantôt sur le gibier, tantôt sur le chasseur. Pour la mentalité prélogique des primitifs, l'ordre objectif immuable que nous appelons la nature n'existe pas; il n'y a que des liaisons et des participations mystiques, de sorte que tous les événements dépendent de formules magiques, auxquelles on recourt aussi bien pour assurer la régularité des saisons que pour s'emparer d'une proie. Les pratiques relatives à la naissance, à l'initiation, à la maladie, à la mort ne font que confirmer la prévalence de la loi de participation dans l'esprit des primitifs.

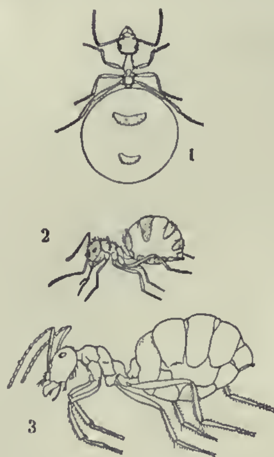
La dernière partie de l'ouvrage donne quelques précieuses indications sur le passage de la mentalité prélogique à des types supérieurs de mentalité. L'auteur montre que le développement des symboles et des mythes correspond à une civilisation déjà plus avancée. Dans les sociétés primitives, la participation est sentie et vécue plutôt que représentée; il n'y a pas encore d'opposition du sujet et de l'objet, la mentalité primitive possède son objet et en est possédée. Aussi, en un certain sens, peut-on dire qu'elle n'est pas religieuse, car elle ne réalise pas hors d'elle-même les êtres avec qui elle se sent en communion mystique. Mais, à mesure que les représentations collectives tendent vers la forme conceptuelle, l'esprit devient sensible à la contradiction, perméable à l'expérience; il cesse d'affirmer les participations qui nous paraissent absurdes. A l'affirmation de certains primitifs qu'ils *sont* des perroquets se substitue alors l'adoration des animaux sacrés. Cette page, où apparaît le rôle du concept dans cette évolution de la connaissance et de la croyance, et ce qu'il advient d'une pensée qui, comme la pensée chinoise, se fige trop tôt en concepts mal venus, est tout particulièrement intéressante. Enfin, l'auteur montre que la pensée logique et la mentalité prélogique et mystique ne s'excluent pas nécessairement, mais peuvent subsister indéfiniment dans les représentations collectives, et sont toujours prêtes à faire surgir de prétendues antinomies de la raison. Ainsi, cette étude sociologique serait d'une singulière portée philosophique: elle laisse entrevoir à la dernière page une sorte de dissolution de certains problèmes fondamentaux de la théorie de la connaissance, de faux problèmes réduits à néant par le progrès de la science.

Sans pouvoir entreprendre ici la critique d'un ouvrage aussi considérable à tous égards, remarquons seulement que l'existence de la loi de participation apparaît comme un fait que rien n'explique. D'un bout à l'autre, le livre tend à prouver par l'examen consciencieux de la vie des primitifs que la loi de participation unifie tout ce que nous savons d'eux, rend toutes ces données plus intelligibles, — et certes, c'est déjà beaucoup. Mais comment se fait-il que les primitifs qui, *individuellement*, font des sophismes relevant de la logique ordinaire, aient des représentations *collectives* qui supposent la participation à une réalité mystique? Serait-ce que leur pensée individuelle marque déjà un progrès par rapport à leurs représentations collectives? Mais, même en accordant aux sociologues que les pensées individuelles sont incapables de créer en s'associant les représentations collectives, et qu'un élément proprement social y intervient, il semble bien qu'elles entrent *pour quelque chose* dans la création de ces représentations. Comment s'expliquer alors que ces représentations collectives soient uniquement prélogiques et mystiques, et comment la logique des individus ne s'y insinue-t-elle pas? Il faudrait donc que la mentalité individuelle elle-même eût vécu sous l'empire de la loi de participation à une époque plus ancienne dont les représentations collectives actuelles des primitifs nous gardent les vestiges; ou encore que la réalité mystique s'imposât aux collectivités, non aux individus. — E. VAN BIÉMA.

*** fourmi** n. f. — ENCYCL. Biol. *Les fourmis à miel.* Les fourmis qui vivent dans un milieu désertique ou très aride, où la sécheresse de l'été et la rigueur de l'hiver restreignent à une courte durée la possibilité de trouver une nourriture végétale ou animale, sont obligées à des habitudes de prévoyance qui constituent une adaptation très spéciale à ce milieu.

Les unes (comme les *myrmecocystus* de l'ancien monde) exagèrent, pour faire face à la disette fréquente, leurs instincts insectivores. D'autres (les *pogonomyrmex* en Amérique, les *messor*, les *solenopsis*, les *pheidole* dans les deux hémisphères, les *holcomyrmex*, les *goniomma*, les *meranoplus* dans l'ancien monde) récoltent et emmagasinent des graines; d'autres encore (les *attides*) cultivent le mycélium nourricier de certains champignons.

Enfin — et c'est évidemment là la solution la plus curieuse et la plus simple du problème — il en est chez lesquelles l'adaptation au milieu désertique se fait par l'existence, à côté des éléments ordinaires d'une fourmilière (mâles, femelles, ouvrières et soldats), d'une caste physiologique particulière, dont les membres sont exclusivement consacrés à la fonction de réservoirs pour l'emmagasinement et la conservation d'un liquide sucré, d'un *miel* destiné à alimenter la communauté pendant la sécheresse.



Fourmis à miel : 1. Myrmecocystus Mexicanus; 2. Prenolepis imparis; 3. Melophorus Bagoti.

Les espèces où se constate cette caste sont dites *fourmis à miel*. Les individus mellligères sont des ouvrières absolument semblables aux autres par tous les détails de leur anatomie externe et interne, sauf par la distension du jabot et de l'abdomen; la source de l'instinct qui les appelle à ce rôle de garde-manger n'est pas exactement connue. Quant à sa réalisation, elle puise son origine dans l'exagération de deux tendances biologiques : l'une, générale chez beaucoup d'hyménoptères, et consistant dans l'aptitude à emmagasiner dans le jabot des sucs de plantes ou d'insectes, pour en appâter ensuite, par voie de régurgitation, une larve ou une sœur; l'autre, particulière à certaines espèces, à savoir le goût pour les exsudats sucrés des hémiptères, des galles ou des nectaires.

Par suite, l'existence d'une caste melligère ne paraît théoriquement possible et en fait n'a été constatée que dans les tribus où la récolte de ces exsudats est, en quelque sorte, une nécessité vitale, les camponotines et les dolichodérines. Les fourmis de ces tribus se font remarquer par la faible épaisseur et la grande extensibilité de leur tégument chitineux, spécialement dans la région abdominale : ce qui permet l'emmagasinement et le transport au nid, dans le jabot distendu, d'une grande quantité de miellat ou de nectar.

La caste physiologique des ouvrières à miel réalise à un haut degré cette faculté de distension du jabot et de l'abdomen, faculté qui, ainsi exagérée et élevée au rôle de fonction sociale, domine et absorbe toute l'énergie vitale de l'individu, et le condamne à n'être autre chose, littéralement, qu'une outre que l'on remplit et où l'on puise à mesure des besoins. C'est d'ailleurs sous cette forme d'outre que se présentent, dans les espèces où la fonction melligère est hautement développée, les ouvrières garde-manger : à l'état de réplétion, ne pouvant traîner leur abdomen, elles passent leur vie dans une immobilité presque complète, accrochées au plafond rugueux de chambres spécialement aménagées pour elles; si un accident les fait tomber, elles ne peuvent regagner sans aide leur position élevée.

Les espèces de fourmis melligères actuellement connues ne sont pas très nombreuses. Ce sont : *myrmecocystus melliger* et *myrmecocystus Mexicanus*, des régions désertiques du Mexique et d'une partie des Etats-Unis; *prenolepis imparis*, de l'Amérique du Nord; *melophorus Bagoti*, de l'Australie centrale et occidentale; *leptomyrmex varians*, de l'Australie et de la Nouvelle-Guinée; *plagiolepis Trimeni*, du Natal; *camponotus inflatus*, de l'Australie. Les individus à miel n'atteignent pas dans toutes ces espèces le même degré de réplétion; chez le *prenolepis*, par exemple, ils sont faiblement distendus, et gardent toujours assez d'agilité pour se mouvoir dans les galeries de la fourmilière.

Le miel emmagasiné est emprunté soit aux sécrétions des pucerons et des cochenilles, soit à celles des galles des cynipidés; on observe parfois, chez une même espèce de fourmi, une tendance à n'exploiter qu'une espèce de galle déterminée. A l'examen chimique, le miel de *myrmecocystus Mexicanus* s'est révélé comme une solution presque pure de sucre de fruit, ne différant du sucre de raisin que par l'absence de cristallisation. Ce miel est sans importance économique; cependant, les Mexicains sucent comme une friandise l'abdomen des fourmis à miel de leur pays. — A. ACLOQUE.

Freycinet (CH. DE). *Souvenirs* (*1848-1878*). 1 vol. in-8º (1911). — Le premier volume des *Souvenirs* de Ch. de Freycinet embrasse une période de trente années (1848-1878) et donne de nombreux et précieux détails sur la révolution du 24-Février, le coup d'Etat du 2-Décembre, le 4-Septembre 1870, la guerre en province, la Délégation de Tours et de Bordeaux, les armées de la Loire, du Nord et de l'Est, l'armistice de janvier 1871, l'Assemblée nationale, la fondation de la République, la mise en œuvre de la Constitution de 1875 et le Seize-Mai.

Il faudrait citer de nombreuses pages de ces *Souvenirs* dont l'intérêt est considérable. Mais, dans la nécessité où l'on est d'analyser sommairement les ouvrages même de la plus haute importance, tant leur nombre devient considérable, il faut choisir, et c'est ce qui va être fait.

Parmi les parties les plus intéressantes des *Souvenirs*, se trouvent celles qui concernent la guerre de 1870, notamment la tâche et les efforts de la Défense nationale. Quand Ch. de Freycinet, sur les instances de Gambetta, eut écrit son livre : *la Guerre en province*, il le soumit à son compagnon de lutte. Gambetta s'intéressa particulièrement aux passages qui décrivaient les préparatifs et les difficultés dont avait été entourée l'installation des services militaires : « Il est bon qu'on sache cela, remarquait-il. Le public, qui ne voit que les batailles, ne se doute pas de tous les efforts qui les ont précédées; les militaires parleront de leur rôle, vous seul pouvez parler de l'organisation. » En conséquence, Ch. de Freycinet n'a pas à s'excuser de l'extension qu'il a donnée à cette partie du compte rendu de la guerre de 1870. Rien n'est plus saisissant.

Les historiens de cette guerre, a-t-il dit justement, n'en ont vu que les dehors. Ils ont compté les hommes levés, les combats livrés, les résultats obtenus. Ils ont dénombré les forces engagées de part et d'autre; ils ont apprécié le mérite des combinaisons, la sagesse des ordres donnés... Mais, ce qu'ils n'ont pu voir, c'est ce qui alimentait la guerre : ce sont les efforts cachés, tenaces, désespérés, qui ont mis sur pied les armées dont ils notaient les évolutions; ce sont les obstacles de toute nature, souvent vulgaires, qu'on ose à peine nommer, qu'il a fallu vaincre cependant, avant d'amener au jour un seul de ces bataillons qu'ils se plaisent à recenser.

Entrant dans le vif de son sujet, Ch. de Freycinet fait observer que l'une de ses premières préoccupations fut le manque de cartes pour les officiers. La Délégation ne possédait qu'un seul exemplaire

de la carte de France dressée par l'état-major et que la municipalité de Tours avait prêté à l'amiral Fourichon, sur le conseil de l'officier de marine Jusselain. Le délégué à la guerre fit reproduire à 15.000 exemplaires et à l'échelle de 120 millièmes, par la photographie et l'héliographie, les carrés de l'unique exemplaire, si bien qu'en peu de jours on put les distribuer à tous les commandants militaires, selon les régions dans lesquelles ils opéraient. Une autre difficulté à vaincre et dont on vint à bout était celle du recrutement du personnel de l'administration centrale et de certains services spéciaux. Le cadre régulier étant épuisé, on dut s'adresser aux civils pour suppléer les intendants, les médecins militaires, les officiers de génie, nécessaires à la direction des bureaux agrandis. A Tours, où les ressources étaient insuffisantes, le problème se compliquait; mais, grâce à l'influence qu'exerçait le nom de Gambetta, une foule de bonnes volontés affluèrent. Bientôt, on vit s'offrir d'eux-mêmes à l'administration militaire, et par un élan admirable de patriotisme, des ingénieurs, des professeurs, des magistrats, des conseillers, des industriels. Par eux les cadres furent rapidement complétés.

Il fallait, devant l'immensité de la tâche à remplir, refondre les anciens services et créer des services nouveaux. Carte blanche fut donnée au délégué à la guerre par Gambetta : « Ne vous arrêtez, disait-il, ni à la dépense, ni aux personnes. Tout pour la Défense nationale! » Jusqu'à l'arrivée du ministre, l'artillerie était subordonnée au génie, sous la direction spéciale du général Véronique. Cette subordination allait à l'encontre de la logique; car le génie, méthodique et lent, contrarie, sans le vouloir, la promptitude et l'impétuosité de l'artillerie. Affranchi de ses liens, le général Thomas accomplit de véritables prodiges. Aidé dans sa lourde besogne par le colonel Mathieu, il arriva à mettre en ligne deux batteries de six pièces par jour, ce qui stupéfia les Allemands, qui nous croyaient, après Sedan et après Metz, démunis de toute artillerie. Les services de l'infanterie et de la cavalerie furent réorganisés avec autant de promptitude et d'habileté. L'intendance subit des réformes encore plus profondes. Les résultats obtenus par les différentes directions de la guerre sont d'autant plus méritoires qu'elles eurent à lutter non seulement contre la force des choses, mais contre les accidents imprévus, et ceux-ci, hélas! furent nombreux. A côté des services réorganisés, d'autres, comme ceux de l'armée auxiliaire, des camps régionaux, du génie civil des armées, furent créés de toutes pièces. Avec le concours d'intendants distingués, de savants ingénieurs, de fonctionnaires expérimentés, bien des difficultés furent vaincues et des tâches énormes remplies.



Ch. de Freycinet.

Ch. de Freycinet ne se contente pas d'exposer tout ce qu'a fait la Délégation de Tours et de Bordeaux, qui avait à lutter contre les obstacles et les périls les plus effrayants et donna à l'Europe le spectacle inoubliable de ce que peut un pays qui veut à tout prix défendre ses droits et son honneur. Il a voulu aussi rechercher les causes de nos désastres. Il ne s'est pas contenté d'explications superficielles, et n'a rien rejeté sur les incidents fortuits, sur les coups du hasard et la faute des circonstances. Il est évident qu'une pareille succession de malheurs doit tenir à des causes profondes et organiques, qui pourraient reproduire les mêmes effets. Entre les remèdes qu'il a indiqués, dans *la Guerre en province* comme dans ses *Souvenirs*, pour empêcher le retour de pareilles calamités, il en est deux qui ont une importance primordiale : la réduction de la durée du service et le renforcement de la discipline. Ce que Ch. de Freycinet a entendu demander par la loi de deux ans, c'était l'égalité de la durée du service militaire pour tous sans aucune exception et réduite au temps strictement nécessaire pour apprendre le métier des armes. A son avis, la loi nouvelle, en satisfaisant l'esprit d'égalité dont le pays est si épris, contribue à assurer l'unité nationale et, en lui faisant envisager le service militaire comme un devoir, produit de grands avantages au point de vue social. Quant à la discipline exacte, rigoureuse, incessante, Ch. de Freycinet en fait une nécessité absolue : « Les armées modernes, particulièrement en France, doivent, dit-il, reposer sur des idées morales que leurs aînées n'ont pas connues. L'idée de la discipline réfléchie, consentie, est au premier rang. Ce n'est pas seulement le nerf des armées, c'est aussi le ciment des sociétés civilisées. » On ne saurait mieux dire. En effet, sans hiérarchie, sans obéissance à l'autorité, il n'y a pas d'organisation stable; il n'y a ni sécurité extérieure, ni sécurité intérieure. La lecture attentive des *Souvenirs* de Ch. de Freycinet donne le sentiment profond de la haute notion du devoir militaire et des obligations que ce devoir entraîne avec lui. — HENRI WELSCHINGER.

***Grèce.** — LA QUESTION DE LA LANGUE. *La diglossie.* Il existe une guerre des langues en Grèce. Mais il ne s'agit pas, comme en Belgique, d'une lutte entre deux idiomes distincts, caractérisant chacun une population différente et appartenant à deux branches séparées de la famille indo-européenne. Ce sont deux formes de la même langue qui se jalousent et se combattent sans merci. Les *puristes* ou partisans de la langue épurée (καθαρεύουσα) ne sauraient admettre que la langue *vulgaire*, le *romaïque* des bergers et des marins, le parler dont le nom même rappelle douloureusement la conquête romaine, souille de sa grossièreté l'école, la littérature, les journaux, les débats politiques. Les *vulgaristes* affirment que la langue populaire est seule régulière, riche, pittoresque, tandis que le grec *scolastique* est incolore, pédantesque et monstrueux. La langue populaire est seule vivante; c'est le véritable grec moderne. Il y a donc une « question de la langue » (ζήτημα), et la dualité linguistique a reçu le nom de diglossie (διγλωσσία).

Effets de la diglossie. — Il en résulte que beaucoup d'objets ont, en Grèce, une double appellation : l'une populaire, l'autre savante. Dans la langue courante, le pain se dit ψωμί, un chapeau καπέλλο, des gants γάντια, une maison σπίτι, un bateau à vapeur βαπόρι, etc. Les termes correspondants de la *katharevousa* sont ἄρτος, πῖλος, χειρόκτια, οἶκος ou οἰκία, ἀτμόπλοιον. Les différences ne se bornent pas au vocabulaire, mais atteignent la phonétique, la déclinaison, la conjugaison et la syntaxe : le grec des puristes présente des groupes de consonnes qu'ignore la langue usuelle (χθ, φθ, etc.); il rétablit le ν final depuis longtemps disparu de la langue parlée; il restitue les lettres tombées au début ou à la fin des mots (ὀμμάτιον, « œil », au lieu de μάτι); il décline ὁ πατήρ (le père), τοῦ πατρός, au lieu de ὁ πατέρας, τοῦ πατέρα; il conjugue εὑρίσκουσι (ils trouvent), εὑρισκόμην (je me trouvais), au lieu de βρίσκουν, βρισκόμουν; il construit avec le génitif telle proposition (μετά) qui, sous sa forme populaire (μέ), est suivie de l'accusatif; etc. — On voit aisément que le grec puriste tend à se rapprocher du grec ancien, *surtout dans l'écriture.*

La *diglossie* aboutit, dans la vie sociale des Grecs, à des anomalies extraordinaires, à des habitudes étranges, dont on ne trouve l'équivalent chez aucun autre peuple. Les actes officiels et presque tous les journaux sont rédigés en langue savante. Or, la masse du peuple ne connaît que le grec vulgaire. D'après Psichari, il n'y a pas plus de trente mille Grecs — sur une population de cinq à six millions d'habitants — qui écrivent la langue puriste. Parmi ceux qui l'écrivent, presque personne ne la parle. « Ceux qui écrivent en *katharevousa* ont l'air de faire un thème grec. » (Aug. DOZON.) Au Parlement, les discours, qui sont lus, se font en langue épurée; mais les interruptions, qui jaillissent spontanément, sont en grec vulgaire. Le grec puriste ne se parle guère que dans certains salons entichés d'archaïsme.

Grammaire et politique. — Mais la diglossie n'est pas seulement une occasion de querelles entre grammairiens : elle pèse sur la politique intérieure de la Grèce. La « question de la langue » s'est compliquée de considérations patriotiques et religieuses. Le romaïque contient nombre de mots d'origine étrangère, notamment des mots turcs. D'où le mépris de certains nationalistes pour un jargon qui leur rappelle le temps où la Grèce était esclave. Le clergé n'est pas non plus favorablement disposé à l'égard du parler vulgaire : il préfère l'idiome scolastique, plus proche du grec liturgique et de la langue des Évangiles. Les étudiants sont imbus de ces idées et les défendent parfois avec frénésie. Au mois de novembre 1901, le vulgariste Alexandre Pallis ayant publié, dans le journal *Acropolis*, une version en grec usuel de l'Évangile selon saint Matthieu, une violente campagne de presse eut lieu dans les journaux puristes; les étudiants réclamèrent l'excommunication du traducteur, organisèrent des manifestations, s'emparèrent de l'université pour s'y retrancher comme dans un fort. Le sang coula dans les rues d'Athènes; plusieurs soldats furent tués. Le premier ministre, Théotokis, reçut une grêle de balles dans sa voiture découverte. Le ministère dut démissionner, ainsi que le métropolite d'Athènes, Prokopios. La dynastie même fut en danger. Les troubles faillirent se renouveler deux ans plus tard, à propos d'une traduction en langue courante de l'*Orestie* d'Eschyle. Telles sont les répercussions politiques de la diglossie.

Le gouvernement grec, effrayé par le fanatisme des puristes, s'est rangé de leur côté. Les vulgaristes se plaignent d'être persécutés. Des juges, des professeurs, des maîtres d'école, coupables de « lèse-*katharevousa* », auraient été réprimandés, déplacés, suspendus. Les μαλλιαροί ou *chevelus* — c'est le nom que portent les popularistes — sont un objet d'horreur pour beaucoup d'honnêtes citoyens. La Chambre hellénique, dans la séance du 4 février 1908, a fait promettre aux ministres de l'instruction publique et des affaires étrangères de tenter une démarche auprès du gouvernement français pour faire changer la dénomination de la chaire occupée par Psichari à l'École des langues orientales vivantes; Psichari ayant l'audace d'enseigner le grec démotique, et non la *katharevousa*. D'après un député grec, Staïs, ce serait là « un danger national ». Du reste, Hatzidakis assure que le mot ψυχαριστής (partisan de Psichari) est devenu une injure. Enfin, le 15 mars 1911, la Chambre grecque a voté une nouvelle loi constitutionnelle, ainsi libellée : « La langue officielle du royaume hellénique est celle dans laquelle sont rédigés la Constitution et les textes de la législation grecque : *toute tentative pour corrompre cette langue est interdite.* » On se demande par quels moyens coercitifs les autorités grecques pourront assurer l'intégrité de la *katharevousa*.

Origine de la diglossie. — L'état de diglossie n'est pas une nouveauté en Grèce. Si le conflit d'opinions qu'elle soulève est à l'état aigu depuis un certain nombre d'années, le phénomène lui-même remonte à un lointain passé.

On sait que, durant les premiers siècles de la littérature grecque, la langue des Hellènes, un des représentants les mieux conservés de l'indo-européen préhistorique, nous apparaît divisée en un certain nombre de dialectes (dorien, lesbien, ionien-attique, etc.). Le dialecte attique, grâce à l'hégémonie politique et littéraire d'Athènes, prit une importance prépondérante et finit par supplanter ses rivaux, non sans leur emprunter quelques traits. Tous les autres dialectes de la Grèce ancienne semblent avoir disparu peu à peu. Le tsaconien actuel, qui fut quelquefois considéré comme un dérivé direct d'un dialecte ancien, se rattache sans doute lui-même à l'attique élargi. — C'est ainsi qu'au moyen âge le parler de l'Ile-de-France se substitua aux autres dialectes français. — L'attique, devenu langue commune (κοινή) de la Grèce, évolua comme toutes les langues vivantes. C'est l'idiome populaire de la Grèce d'aujourd'hui. Il a subi de nombreuses modifications analogues à celles du latin mué en français, italien, espagnol, etc. Une particularité du développement phonétique consiste dans l'*iotacisme* ou extension considérable prise par le son *i*. Les voyelles η, ι, υ, les diphtongues ει, οι, υι de l'ancien grec, ont abouti également au son *i*, ce qui donne à la prononciation moderne l'air d'un gazouillis, d'ailleurs mélodieux. L'accent tonique, jadis nuance d'acuité, est maintenant un renforcement de la voix (accent d'intensité); la déclinaison et surtout la conjugaison se sont simplifiées : le duel a disparu; les noms hétéroclites se sont modelés sur les noms réguliers; des tournures périphrastiques ont pris, dans les verbes, la place de formes composées d'un seul mot; la phrase s'est raccourcie et la syntaxe a acquis une certaine rigidité.

Dès le Iᵉʳ siècle de notre ère, la langue commune présentait de notables différences avec le grec de Lysias ou de Platon. Aussi des lettrés délicats voulurent-ils revenir à l'usage ancien et empêcher cette évolution de la langue, qu'ils considéraient comme une corruption. Ils prétendirent restaurer le pur attique et reçurent le nom d'*atticistes* (Lucien, Libanios). C'était déjà la diglossie.

Du Iᵉʳ au XIIᵉ siècle, le grec parlé se transforma profondément. Les lettrés continuaient à se servir du grec ancien, que le peuple n'entendait plus. C'est ainsi qu'en France, au moyen âge, le latin prolongeait son existence sous la plume des clercs. Il y avait aussi diglossie. — D'ailleurs, le grec scolastique, comme le bas latin, possédait une sorte de vie propre, créait les mots nouveaux dont il avait besoin, sans calquer servilement la langue classique. Mais, tandis que le français développa assez rapidement une littérature et finit, aux XVIᵉ et XVIIᵉ siècles, par déposséder le latin de tous les usages littéraires, le grec vivant se borna, pendant de longs siècles, à répondre aux besoins de la vie courante. Toutefois, selon Hatzidakis, « à côté de la langue écrite atticisante, on faisait souvent usage d'une langue plus simple, débarrassée autant que possible des termes trop anciens et se rapprochant du langage des masses : c'est la langue que parlent les papyrus, les lettres de l'empereur Héraclius, la Chronique Pascale, Malala, Théophane, le Porphyrogénète, Kékauménus, divers recueils de Vies des

saints, Pacôme de Ronsano, etc. » C'était une langue mixte. Au contraire, les humanistes du temps des Comnènes et des Paléologues ont cultivé le grec classique et entretenu la diglossie. — Enfin, au xve siècle, une littérature vraiment populaire naquit en Crète et produisit des œuvres dramatiques, que les vulgaristes déclarent admirables.

Sous la domination turque, le vocabulaire du grec parlé fut envahi par un certain nombre de termes empruntés à l'idiome des conquérants. Il s'était déjà chargé d'éléments romans sous la domination franque. C'est pour des raisons analogues que le lexique français contient un millier de mots germaniques, et l'anglais deux tiers de mots d'origine française. La langue scolastique se gardait bien d'employer les vocables empruntés aux « barbares ». Mais elle était de moins en moins cultivée et aurait sans doute complètement disparu si, au début du xixe siècle, le grammairien Koray (1748-1833) n'avait prétendu la remettre en honneur et rendre à la Grèce affranchie l'idiome des grands ancêtres, des vainqueurs de Marathon et de Salamine. Il élimina soigneusement de *sa* langue tous les éléments populaires et fixa les canons grammaticaux de la *katharevousa.*

C'est de lui que relèvent les puristes d'aujourd'hui, et il est l'auteur responsable de la diglossie actuelle. Mais ses réformes ne furent pas acceptées par les poètes : Solomos (1798-1857) et Valaority (1824-1879) employèrent le parler vivant dans des chants qui comptent parmi les plus beaux monuments de la littérature grecque moderne. Au contraire, les prosateurs se soumirent aux règles de Koray, jusqu'au jour où apparut un petit livre qui déchaîna de violentes tempêtes. C'était Τὸ Ταξίδι μου (*Mon voyage*), de Jean Psichari (Athènes, 1888). Cet ouvrage était le premier essai de prose littéraire en grec populaire. L'auteur fut vivement critiqué, reçut force injures, mais continua son œuvre. Il trouva bientôt des disciples. Des journaux furent fondés. Les principaux représentants de l'école populariste sont, outre l'hérésiarque — comme les puristes appellent Psichari — Krystallos, Karkavitzas, Epachtilis, Palamas, Pallis, Eftaliotis, etc. Les périodiques où leurs œuvres ont paru sont : l'Ἑστία, le Παρνασσός, la Τέχνη, le Νουμᾶς, etc.

Arguments des puristes. — Les puristes semblent ignorer les lois d'évolution qui régissent les langues. Sans doute, tous ne s'imaginent pas, comme A. Rh. Rangabé, que le grec antique, le grec pur, n'a jamais disparu *de la bouche* des lettrés et que, seule, la langue de la populace a « dégénéré ». Mais beaucoup d'entre eux rêvent de ressusciter la langue de Xénophon. D'ailleurs, les Grecs modernes, à l'exception de Hatzidakis et peut-être de quelques autres linguistes, s'imaginent que la prononciation n'a pas varié, depuis Périclès jusqu'à Mistriotis, l'un des ennemis acharnés des vulgaristes. Ils ne se doutent pas que la prose de Xénophon, articulée par un Grec du xxe siècle, serait inintelligible à l'auteur de l'*Anabase*. Comme l'a dit justement Blass, si un ancien Grec pouvait entendre sa langue prononcée par un moderne, il ne devinerait pas qu'on lui parle grec. De même, s'il nous était donné d'entendre l'auteur de la *Chanson de Roland* réciter ses vers, il est fort probable que nous aurions peine à le suivre. Et cependant, nous ne sommes séparés de lui que par neuf ou dix siècles. — Les puristes méconnaissent l'action du temps, de ce temps qu'il est impossible de remonter. Tout changement est pour eux une corruption. Aussi rétablissent-ils avec un soin pieux les éléments que les mots ont perdus chemin faisant, et disent-ils ἀπέθανε (il est mort), au lieu de πέθανε. Mais comment jugerions-nous un puriste français qui prononcerait *une aboutique* au lieu d'*une boutique*, sous prétexte qu'il s'agit d'un ancien mot : *apotheca ?* L'origine d'une telle erreur est, au fond, dans une conception un peu naïve et simpliste du patriotisme. Comme il croit à l'immobilité de la prononciation grecque, le puriste croit à la continuité de la race grecque. La langue de Démosthène est *sa* langue ; Marathon et Platées sont *ses* victoires. Il y a aussi dans son cas un certain dédain aristocratique pour le parler de la racaille.

Arguments des vulgaristes. — Les partisans de la langue usuelle sont, au contraire, très pénétrés des principes linguistiques. Tous les linguistes et philologues qui ont étudié la question de la langue grecque moderne sont plus ou moins vulgaristes (Emile Legrand, Pernot, Brugmann, Krumbacher, Thumb, Dieterich, etc.). Hatzidakis, professeur à l'université d'Athènes, savant éminent, très versé dans la connaissance des dialectes modernes, constitue une exception assez étrange. C'est d'ailleurs un puriste modéré, peut-être influencé par certains préjugés patriotiques ou mondains. Il préconise l'emploi d'une langue mixte, analogue à celle qui s'était développée au moyen âge. Il reproche surtout aux vulgaristes de puiser à pleines mains dans tous les patois grecs et de créer ainsi un jargon bariolé et informe. Du reste, ses adversaires répliquent que les emprunts aux divers parlers locaux n'ont jamais existé que dans l'imagination de Hatzidakis. Ils affirment qu'il y a en Grèce une langue populaire *commune*, c'est-à-dire intelligible à tous les Grecs de toutes les conditions. Cette langue *vivante*, héritière légitime du grec ancien, doit être, d'après eux, le véhicule de la pensée littéraire moderne.

Peut-être, cependant, les vulgaristes font-ils fausse route quand ils exaltent la régularité du démotique aux dépens de la *katharevousa*. La régularité est-elle donc une qualité si précieuse pour une langue ? Ni le grec classique, ni le latin, ni le français ne sont des modèles de régularité. L'ancien français était plus régulier que le français moderne, parce que plus jeune. Une langue dont le passé littéraire est déjà long offre toujours de nombreuses anomalies, dues le plus souvent à des influences savantes ou étrangères. La régularité du grec populaire n'est que provisoire, et l'irrégularité du grec scolastique ne saurait être considérée comme un vice essentiel, entraînant une condamnation définitive.

De même, les vulgaristes sont un peu trop dogmatiques quand ils déclarent mort-nées les créations ou les réformes de la *katharevousa*. On sait cependant que, dans toutes les langues, des mots d'origine savante ont fini par s'imposer au parler quotidien. Combien de mots français ont été forgés par les « latiniseurs » du xive ou du xve siècle, et sont maintenant employés par les plus illettrés ! On reproche aux puristes d'avoir voulu remplacer le mot populaire τουφέκι (fusil), qui vient du turc *tufenk*, par le mot archaïque ὅπλον, qui désigne une arme en général. Certes, la substitution ne se justifie guère. Mais, si le mot ὅπλον réussit à s'imposer, il se spécialisera dans le sens de « fusil » et rendra finalement les mêmes services que l'ancien τουφέκι. Bref, si la *katharevousa*, langue morte aujourd'hui, venait à triompher dans toute la Grèce, grâce aux efforts des puristes et à la complicité du gouvernement, elle deviendrait une langue vivante, et se mettrait à évoluer comme une langue vivante.

Compromis nécessaire. — Or, la *katharevousa* a pour elle une force prodigieuse : c'est l'enseignement de l'école, qui se donne en langue épurée. Les progrès de l'instruction, l'extension plus grande des journaux, les affiches officielles feront peut-être échec aux vulgaristes, quelque légitime que soit leur cause, quelles que soient leur vaillance et leur foi enthousiaste. D'ailleurs, l'idiome populaire semble peu propre à traiter certains sujets : il manque des termes abstraits nécessaires à l'étude du droit, de la théologie, peut-être même de la philosophie, bien qu'une traduction en langue vulgaire de la *Critique de la raison pure* ait été jugée excellente par un linguiste allemand, Thumb. D'autre part, les puristes autorisent généralement le grec démotique dans la poésie. Une entente parait possible, avec un peu de bonne volonté de part et d'autre. Elle est souhaitable, s'il est vrai, comme le pensent les vulgaristes, que la diglossie entrave le développement intellectuel du peuple grec. Krumbacher, adversaire des puristes, réclame lui-même un compromis, et Brugmann, un des maîtres de la linguistique indo-européenne, a défini très heureusement la nature de ce compromis nécessaire : « En matière de phonétique et de morphologie, en matière aussi de syntaxe, du moins pour les points essentiels, il faut suivre la langue vivante du peuple, afin que, dès le principe, la langue écrite soit un organisme aussi vivant que possible. Mais, dans l'achèvement du détail de construction, et en particulier dans ce qui concerne le vocabulaire, le travail intellectuel dont la *katharevousa* fut l'objet, et qui se trouve comme déposé en elle, ne doit pas rester inutilisé ; il est bien entendu, seulement, que tous les archaïsmes superflus devront être entièrement tenus à l'écart. » (*Deutsche Revue*, mai 1906, traduction Psichari.) — MAURICE ENOCH.

— BIBLIOGR. : Emile Legrand, *Grammaire grecque moderne* (Paris, 1878) ; Hubert Pernot, *Grammaire grecque moderne* (Paris, 1897); K. Krumbacher, *le Problème de la langue littéraire néo-grecque* (en allemand, Munich, 1903); Georges-N. Hatzidakis, *la Question de la langue néo-grecque* (Athènes, 1907 ; cf. *Revue des études grecques*, mai-juin 1903); Jean Psichari Ῥόδα καὶ Μῆλα [*Roses et Pommes*] (Paris, 1902 et suiv.).

***heure** n. f. — ENCYCL. *Unification. Envoi de l'heure par télégraphie. Inconvénients et avantages de la loi.* Lors de la discussion, au Sénat, de la loi sur l'adoption du méridien anglais (v. HEURE, *Larousse Mensuel*, p. 88, et t. 1er, p. 297), Castillard, parlant pour les populations de l'Est, indiqua les inconvénients que pourrait avoir dans la vie courante le fait brutal de retarder l'heure de quelques minutes. Le temps moyen de Paris est parfois en retard de 15 minutes sur le temps vrai. L'heure de Nancy diffère de 20 minutes sur celle de Paris ; si on la retarde de dix minutes, on a une différence de près de trois quarts d'heure avec les indications naturelles du soleil. La nuit tombe en décembre à 3 h. 1/2 de l'horloge ; comme il est d'usage de travailler de 1 heure à 4 heures, c'est une demi-heure de travail que perdent les ouvriers dans tous les métiers qui nécessitent la lumière du jour. Les législateurs anglais, guidés par des considérations analogues, voudraient d'ailleurs avancer d'une heure les horloges pendant l'été.

Mais il est évident qu'une loi générale sur l'heure ne saurait efficacement compenser l'inégalité des jours en dépendance étroite avec la latitude. Ce sont plutôt des reglements d'ateliers ou des lois ouvrières qui, dans chaque cas particulier, doivent mettre les heures d'atelier en harmonie avec la lumière.

Lallemand, qui a su désarmer tous les adversaires du projet de loi, a d'ailleurs répondu à Castillard que la réforme qui porte préjudice aux uns est un avantage pour les autres. En effet, l'écart entre l'heure locale et l'heure légale était un retard de 20 minutes à Nice et une avance de 27 minutes à Brest ; depuis la réforme, cet écart est de 18 minutes à Brest et de 29 à Nice. On ne pourra jamais empêcher que la différence entre l'heure locale de Nice et celle de Brest ne soit de 47 minutes, la nature les ayant placées à une telle distance, l'une à l'est et l'autre à l'ouest de l'origine.

A l'amiral de Cuverville qui demandait de régler seulement les cadrans intérieurs sur Greenwich, les cadrans extérieurs le restant sur Paris, on répondit que cette dualité d'heure serait mal accueillie par le public : l'avance illusoire, donnée aux voyageurs en partance, se transformerait d'ailleurs en un regrettable retard au moment de l'arrivée. En réalité, c'est surtout notre amour-propre national qui peut souffrir, et nous sommes de beaucoup les plus éprouvés, parce que le méridien de Paris pouvait seul disputer la prépondérance à celui de Greenwich. A tous ceux qui repoussaient l'heure de Greenwich, répondons, comme on l'a fait un peu subtilement, que l'heure nouvelle n'est pas l'heure anglaise, mais celle des fuseaux horaires, celle de tout le monde.

A ce propos, le député Grandmaison avait signalé que le méridien de Greenwich passant à Saumur, on aurait dû décréter que l'heure légale, en France, était celle de Saumur. En vérité, cette ville est plus éloignée du méridien de Greenwich qu'Argentan. La longitude de Greenwich, à l'ouest du méridien de Paris, est 9'21'' ; celle d'Argentan est 9'25'' ; celle de Saumur est 9'38'', soit 17'', ou plus de cinq kilomètres de distance. A Argentan, la différence n'est que de 5'', et, si l'on veut absolument baptiser d'un nom français notre nouvelle heure, il faut dire : l'heure d'Argentan.

Si la France a sacrifié son amour-propre à l'intérêt général, malheureusement, l'Angleterre ne s'est guère prêtée jusqu'ici à une compensation que nous pouvions espérer en rendant obligatoire, chez elle, notre système métrique, dont l'emploi dans le commerce mondial aurait encore plus d'avantages que l'unification de l'heure. Mais le système métrique n'en fera pas moins son chemin. D'ailleurs, il est juste d'ajouter que si, en Angleterre, il n'a pas encore pour lui la majorité du nombre, il en est bien près ; même, depuis longtemps, il a conquis la partie la plus éclairée de la population anglaise.

Les paroles suivantes, prononcées au congrès de Rome et relevées par Faye, sont encore d'actualité :

« Nous osons espérer que, si le monde entier s'accorde sur l'unification des heures et des longitudes en acceptant le méridien de Greenwich comme point de départ, la Grande-Bretagne trouvera dans ce fait un motif de faire de son côté un nouveau pas en faveur de l'unification des poids et mesures, en adhérant à la convention du mètre du 20 mai 1875. »

La question du méridien est actuellement réservée, la réfection des cartes et la modification du matériel nautique nécessitant des crédits importants et ne pouvant se faire qu'avec l'entière approbation du Parlement. D'ailleurs, la France scientifique n'a pas un intérêt, du moins immédiat, à abandonner son méridien.

Certains remaniements seraient nécessaires à la *Connaissance des temps*, que public le Bureau des longitudes ; en supposant que ces transformations soient réalisées, les nombres de l'Observatoire de Paris, quoique très voisins de ceux des éphémérides anglaises, garderont néanmoins leur valeur intrinsèque. Les éléments obtenus avec des instruments placés à Paris ne peuvent être scientifiquement rapportés qu'au temps de Paris, déterminé par d'autres instruments méridiens, dans le voisinage immédiat des premiers. Et il en sera ainsi tant que la différence de longitude Paris-Greenwich n'aura pas été mesurée d'une façon bien supérieure à la précision moyenne des observations journalières. La confusion des méridiens n'amène donc pas forcément une diminution des attributions de notre Bureau des longitudes.

La marine préfère garder le *statu quo*, pour ne pas bouleverser son matériel nautique. Les doubles

graduations n'étant utilisables sur une carte marine que si certaines amorces traversent la feuille de part en part; les tolérer, c'est admettre la coexistence de deux corroyages, dont la confusion peut amener de fatales erreurs. Pour changer le méridien, il faut lacérer le stock de cartes existantes, corriger 4.000 cuivres et 600 volumes d'instructions nautiques.

La nouvelle heure, cependant, présente des avantages incontestables :

Au point de vue scientifique, quand on voudra, par exemple, étudier la marche d'un cyclone ou d'un tremblement de terre; en outre, elle fait cesser notre isolement, qui était complet depuis que l'Espagne s'est ralliée aux fuseaux horaires.

Au point de vue des relations internationales, la nouvelle heure réalise l'unification des horaires français avec ceux des pays voisins : la différence de cinq minutes entre les heures intérieure et extérieure des gares est aussi disparue; par là, elle profitera aux personnes, de plus en plus nombreuses, qui voyagent à l'étranger. Enfin, les relations télégraphiques internationales seront bien simplifiées : dorénavant, par exemple, rien n'est plus facile que de calculer instantanément le temps qui s'est écoulé entre le dépôt d'un télégramme et le moment de son arrivée.

Envoi télégraphique de l'heure. — Les envois d'heure par la télégraphie sans fil, outre les services qu'ils peuvent rendre aux simples particuliers ou aux horlogers pour régler leur montre sur l'heure du méridien initial, ont une utilisation d'une bien plus grande importance : ils résolvent d'une manière pratique et précise le problème de la détermination des longitudes.

En effet, la détermination de la longitude d'un point nécessite la connaissance de la différence des heures, à un instant donné, entre le point considéré et le méridien d'origine. Comme la transmission des signaux de télégraphie sans fil s'effectue, pour ainsi dire, d'une façon instantanée, on a pensé, dès l'origine, à employer ce nouveau mode de communication pour transmettre en un point quelconque, à tel moment choisi, l'heure du méridien origine.

Un seul obstacle se présentait au début : c'était la faible portée des signaux hertziens; car, de 1895 à 1899, la distance de transmission atteint difficilement 100 kilomètres; mais, aussitôt que les principes de la syntonie eurent été posés par Lodge, Blondel et Braun, Marconi les appliqua et communiqua, dès 1901, à 300 kilomètres. C'est à cette époque qu'eut lieu l'expérience très concluante des communications entre la France et la Corse, de Biat, près d'Antibes, à Calvi, distants de 175 kilomètres. Après ces expériences, les stations de télégraphie sans fil se sont multipliées en Europe.



Le méridien de Greenwich et la France.



Ligne géographique du changement de date quotidienne.

Marconi a accru singulièrement la puissance de communication en modifiant les antennes ordinaires et en augmentant l'énergie d'une façon considérable.

On réalise maintenant, à l'aide des stations importantes, des communications à 3.000 kilomètres au-dessus de la terre et de la mer. Parmi les grandes stations, nous devons citer celle de Nauen, dont l'antenne est supportée par une tour de fer de 109 mètres de haut; elle a une superficie de 60.000 mètres carrés. A côté de cette grande station allemande, nous possédons en France celle du Champ-de-Mars, qui utilise la tour Eiffel comme support d'antenne : c'est le plus élevé du monde.

L'installation actuelle de télégraphie sans fil de la tour Eiffel permet d'envoyer des messages à plus de 3.000 kilomètres : tous les postes de télégraphie sans fil à terre et les navires munis d'appareils récepteurs, qui se trouvent dans ce rayon de 3.000 kilomètres, peuvent donc recevoir simultanément les signaux émis par le poste du Champ-de-Mars.

Guyou et Bouquet de La Grye ont été les principaux promoteurs de cette application de la télégraphie sans fil. Après bien des difficultés d'ordre administratif et des retards dus surtout aux inondations, le service de la transmission de l'heure fut inauguré et, depuis le 23 mai 1910, chaque nuit, à minuit, le clocher hertzien de la tour Eiffel envoya une émission brève d'ondes électriques qui se transmettent au loin, avec la rapidité de l'éclair, et indiquent qu'à l'instant précis où les ondes sont reçues, il est minuit au méridien de Paris.

Depuis la fin du mois de novembre 1910, cet envoi a lieu aussi en semaine, à 11 heures du matin; depuis juin 1911, l'envoi est fait le soir à 11 h. 45 m., 11 h. 47, 11 h. 49 m., modification consécutive à l'adoption du méridien de Greenwich.

C'est une application de la T. S. F. à des transmissions qui seraient inabordables pour la télégraphie ordinaire, et la nouvelle méthode permettra même de communiquer avec des régions inaccessibles au télégraphe, notamment en Afrique. Ainsi, l'énorme portée des signaux transmis par les installations du genre de celle de la tour Eiffel, les perfectionnements incessants apportés aux organes de transmission de ces signaux, la possibilité de trier, de sélectionner ces signaux, de façon à éviter les surprises et les indiscrétions, ouvrent un champ infini à l'invention de Branly et de Marconi. (V. *Revue chronométrique*, février 1911.)

Installation de Paris. — Le service de l'envoi de l'heure par la radiotélégraphie est assuré par l'Observatoire de Paris, qui, par une installation *ad hoc* (en ce qui concerne les appareils spéciaux, voir l'important article de E. Rabioulle, dans le *Bull. de la Soc. astron.*, mars 1911), commande les appareils d'émission d'ondes hertziennes installés au poste militaire du Champ-de-Mars.

Rappelons d'abord le principe de la transmission : le fil secondaire d'une puissante bobine d'induction (*fig.* 1) se termine aux branches d'un excitateur de Hertz; une clef Morse permet de mettre à volonté le fil primaire en circuit avec une source d'électricité, dont le courant est alternativement rompu et rétabli par un interrupteur à turbine. L'antenne et le sol constituent ainsi les armatures d'un condensateur entre lesquelles est placé l'oscillateur. Ce condensateur est chargé à chacune des interruptions de la bobine; lorsque la différence de potentiel entre les deux armatures atteint une valeur suffisamment élevée, le condensateur se décharge, et la décharge est oscillante; en produisant, au moyen de la clef Morse, des séries longues et courtes d'oscillations dans l'antenne d'émission, on lancera dans l'espace des séries longues et courtes d'ondes hertziennes.

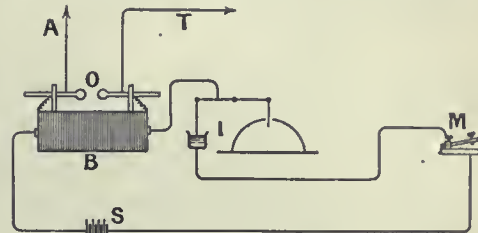


Fig. 1. — A, antenne; B, bobine; I, interrupteur; M, manipulateur; S, source d'électricité; T, terre.

Ce procédé de transmission, dans lequel les électrodes de l'oscillateur sont reliées, l'une à la terre, et l'autre à l'antenne isolée (système direct), donne des oscillations de courte longueur d'onde et très rapidement amorties. Aussi, pour les communications à grande distance comme celles de l'envoi de l'heure en mer, on emploie un mode d'excitation de l'antenne un peu différent (système indirect). Par ce procédé, que nous allons brièvement exposer, on peut mettre en jeu une énergie beaucoup plus considérable sans employer des courants à très haute tension; cette énergie dépend, en effet, de la capacité du circuit excitateur, et celle-ci est plus grande dans le système indirect.

On remarquera aussi que l'augmentation de la capacité produit une augmentation de la longueur des ondes, puisque celle-ci est, à un facteur constant près, moyenne proportionnelle entre la capacité et la self-induction. Les signaux horaires hertziens, émis par l'antenne de la tour Eiffel, ont 2.000 mètres de longueur d'onde. Les ondulations de grande longueur d'onde ont encore l'avantage d'être favorables aux phénomènes de diffraction, d'où la possibilité plus grande de contourner les obstacles tels que les montagnes et la convexité du globe.

A
M
T
C
E
Terre

Fig. 2.

Le courant est produit par un transformateur industriel (genre Oudin) T à haute tension (*fig.* 2); d'après les conventions des électriciens, nous le représentons par deux enroulements de pas très inégaux. Une batterie de condensateurs C est chargée par le circuit induit, et la décharge s'effectue dans l'éclateur E en traversant une self de longueur variable, qui devient le siège d'oscillations agissant par induction sur un enroulement faisant suite au premier. Pour obtenir le rendement maximum, il faut que la self des circuits de décharge et leur capacité soient réglées pour être en résonance avec l'antenne A.

Dans le but d'augmenter l'énergie radiante et par suite la portée, on donne aux antennes une grande surface de rayonnement, ce que l'on obtient en les formant d'un ensemble de câbles qui s'étalent dans l'espace.

Le schéma (*fig.* 3) représente le dispositif des antennes de la tour Eiffel. Six câbles sont reliés par des attaches isolantes, d'un côté au sommet de la

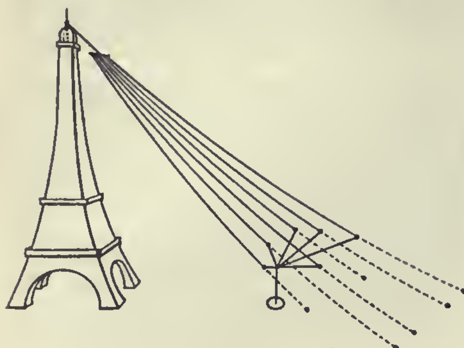


Fig. 3.

tour, de l'autre à divers points du sol : ils se réunissent en un câble unique, avant de pénétrer dans la station, qui est souterraine.

Nous arrivons maintenant aux appareils de réception.

C'est d'abord l'antenne, dont le rôle est double, et qui sert à collecter une partie de l'énergie rayonnée par la station transmettrice. Les appareils chargés de déceler la présence des ondes hertziennes, cohéreurs ou détecteurs, sont aujourd'hui très variés : nous parlerons, d'abord, du détecteur électrolytique du commandant Ferrié.

Fig. 4.

Il se compose d'un petit voltamètre (*fig.* 4) à eau acidulée par l'acide sulfurique, au cinquième environ : la cathode est un gros fil de platine C; l'anode A, extrêmement fine, est constituée par un fil de platine et dépassant de 2 centièmes de millimètre environ l'extrémité d'un tube de verre dans lequel il est emprisonné. On place dans le circuit du détecteur un récepteur téléphonique et une pile de force électromotrice convenable. Le courant traversant l'électrolyte se décompose d'abord, mais, au bout d'un instant, cette décomposition s'arrête, et les gaz restent adhérents aux électrodes : le voltamètre est alors polarisé, et le téléphone reste muet. Mais, lorsque l'antenne reçoit les ondes et les conduit au détecteur, la polarisation de l'anode diminue; il se produit alors un courant donnant naissance à un son dans le téléphone. A l'aide d'un potentiomètre, on fait varier la résistance du circuit, afin d'obtenir le maximum de netteté à l'oreille.

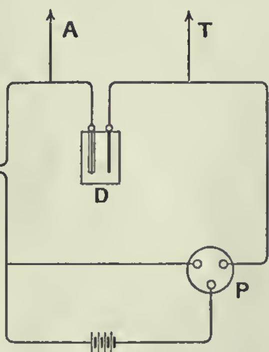


Fig. 5. — A, antenne; D, détecteur; P, potentiomètre; S, téléphone; T, terre.

La figure 3 donne le schéma d'ensemble de l'installation.

Organe d'envoi des signaux. — L'horloge installée à l'Observatoire de Paris est munie d'un circuit électrique qui ferme un circuit agissant, par l'intermédiaire d'une ligne souterraine, sur un relais placé dans la station radiotélégraphique de la tour Eiffel : ce relais ferme à son tour le circuit d'émission pendant 1/5e de seconde environ, au moment de l'instant choisi pour l'envoi des signaux.

La pendule de l'Observatoire doit être réglée avec soin chaque jour. Voici quelques détails sur la remise à l'heure exacte de la pendule envoyant les signaux : il importe qu'au moment de l'expérience, sa correction soit nulle et que, malgré tout le soin apporté à son réglage, elle puisse avancer ou retarder d'une petite fraction de seconde. Leroy a adopté le dispositif suivant : la tige du balancier porte un aimant dont un pôle oscille au-dessus d'un solénoïde fixe; au moyen d'un inverseur de courant, on peut intervertir les pôles du solénoïde et produire ainsi une attraction ou une répulsion du balancier, c'est-à-dire, en somme, une avance ou un retard de la pendule.

Les effets de ce frein magnétique sont proportionnels aux temps d'action : on sait, par exemple, qu'il

TABLEAU DES HEURES DES PRINCIPAUX PAYS

PAYS OU CONTRÉES	MÉRIDIEN adopté	DIFFÉRENCE avec Greenwich
Afrique australe allemande.	Greenwich	+ 1h 0m 0s
— — anglaise . .	Greenwich	+ 2 0 0
Allemagne	Greenwich	+ 1 0 0
Angleterre et Ecosse	Greenwich	0 0 0
Argentine (République). . . .	Cordoba	— 4 16 48,2
Australie méridionale	Greenwich	+ 9 30 0
— occidentale.	Greenwich	+ 8 0 0
Autriche-Hongrie	Greenwich	+ 1 0 0
Belgique.	Greenwich	0 0 0
Canada :		
Nouvelle-Ecosse.	Greenwich	— 4 0 0
Nouveau-Brunswick	Greenwich	— 5 0 0
Ontario et Québec.	Greenwich	— 5 0 0
Keewatin et Manitoba. . .	Greenwich	— 6 0 0
Alberta, Assiniboïa, Athabasca	Greenwich	— 7 0 0
Colombie anglaise.	Greenwich	— 8 0 0
Chili.	Santiago	— 4 42 46,1
Chine (côte orientale)	Greenwich	+ 8 0 0
Colombie	Bogota	— 4 56 54,2
Costa-Rica	San-José	— 5 36 16,9
Cuba.	La Havane	— 5 29 26,0
Danemark.	Greenwich	+ 1 0 0
Egypte.	Greenwich	+ 2 0 0
Equateur	Quito	— 5 14 6,7
Espagne	Greenwich	0 0 0
Etats-Unis :		
Eastern S. T.	Greenwich	— 5 0 0
Central S. T.	Greenwich	— 6 0 0
Mountain S. T.	Greenwich	— 7 0 0
Pascific S. T.	Greenwich	— 8 0 0
Alaska.	Greenwich	— 9 0 0
Hawaï.	Greenwich	—10 30 0
Porto-Rico.	Greenwich	— 4 0 0
Etats-Unis : Philippines. . .	Greenwich	+ 8h 0m 0s
Formose, Pescadores	Greenwich	+ 8 0 0
France, Algérie et Tunisie.	Paris	+ 0 9 21,0
Grèce	Athènes	+ 1 34 52,9
Hollande	Greenwich	0 0 0
Honduras	Greenwich	— 6 0 0
Inde et Ceylan.	Madras	+ 5 20 50,1
Irlande	Dublin	— 0 25 21,1
Italie.	Greenwich	+ 1 0 0
Japon, Corée	Greenwich	+ 9 0 0
Luxembourg	Greenwich	+ 1 0 0
Mexique	Mexico	— 6 36 26,7
Nicaragua	Managua	— 5 45 10,0
Norvège.	Greenwich	+ 1 0 0
Nouvelle-Galles du Sud . . .	Greenwich	+10 0 0
Nouvelle-Zélande, île Chatam	Greenwich	+11 30 0
Panama (zone du Canal) . . .	Greenwich	— 5 0 0
Pérou	Greenwich	— 5 0 0
Portugal	Lisbonne	— 0 36 20,5
Queensland	Greenwich	+10 0 0
Roumanie	Greenwich	+ 2 0 0
Russie d'Europe.	Poulkovo	+ 2 1 18,6
Salvador	San-Salvador	— 5 56 32,0
Serbie.	Greenwich	+ 1 0 0
Suède.	Greenwich	+ 1 0 0
Suisse.	Greenwich	+ 1 0 0
Tasmanie	Greenwich	+10 0 0
Terre-Neuve	Saint-Jean	— 3 30 43,8
Turquie (pour les relations extérieures)	Greenwich	+ 2 0 0
Uruguay	Montevideo	— 3 44 48,9
Venezuela	Caracas	— 4 27 43,0
Victoria.	Greenwich	+10 0 0

faut trois minutes pour obtenir, sur l'état de la pendule, une variation de 0 s. 1.

Réception de l'heure par les horlogers, les particuliers, les marins. Utilité. — La télégraphie sans fil vient, pour les horlogers (voir *Revue chronométrique*, février 1911), solutionner le problème de l'unification de l'heure, sur lequel ont pâli, depuis 1850, tant d'horlogers électriciens.

On connaît le système des *time balls* mécaniques ou électriques. Une grosse boule disposée au sommet d'un mât est abandonnée à elle-même et dégringole le long d'un mât, à 1 heure précise. Tous les gens qui désirent avoir l'heure tiennent leur chronomètre prêt, et attendent, le nez en l'air, le déclanchement régulateur.

A Philadelphie, on procède différemment : trois minutes avant 9 heures du soir, l'éclairage des quatre grands cadrans de la tour de l'Hôtel de ville, placés à 110 mètres de hauteur, est automatiquement supprimé. Il est automatiquement rétabli, à 9 heures précises. Dans cet intervalle, les amateurs ont eu le temps de se préparer et de remettre leurs montres à l'heure. Le rayon d'action du *time ball* lumineux de Philadelphie n'est que d'une quarantaine à une cinquantaine de kilomètres, et encore cette action est-elle efficace seulement lorsque le temps le permet.

Le rayon d'action de la T. S. F. est sans limite.

Pour que les horlogers puissent tirer parti d'un service mis à leur disposition, il importe qu'ils possèdent l'outillage indispensable.

Hour, président de la chambre syndicale de l'horlogerie, a récemment appelé sur ce point l'attention du ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, dans une lettre qu'il lui a adressée, le 17 janvier dernier, demandant pour les horlogers l'autorisation de procéder à l'installation d'antennes, mâts ou pylônes, nécessaires pour recevoir l'heure.

Actuellement, personne n'a le droit de recevoir les signaux horaires; cependant, il faut espérer que l'autorisation officielle ne se fera plus longtemps attendre. D'ailleurs, il existe de nombreux appareils peu encombrants et construits spécialement pour les amateurs.

Pour l'envoi des signaux journaliers, voici comment on procède à l'Observatoire : l'astronome de service prévient le poste de la tour Eiffel d'avoir à se tenir prêt à transmettre l'heure. Puis on effectue une série d'appels conventionnels préparatoires pour vérifier le parfait fonctionnement des appareils. 2 minutes avant le premier signal, tout est prêt.

Voici quels sont les signaux conventionnels employés :

De 11 h. 44 m. 0 s. (soir) à 11 h. 44 m. 55 s. (environ), on transmet une série de traits avec le manipulateur Morse; à 11 h. 45 m. 0 s., le signal est envoyé automatiquement par la pendule (1), par l'intermédiaire du relais. Des signaux sont encore émis à 11 h. 47 m. 0 s. et 11 h. 49 m. 0 s.; le signal de 11 h. 47 m. 0 s. est précédé de 5 appels consistant en séries d'un trait et deux points (— . .); celui de 11 h. 49. 0 s., en séries d'un trait et quatre points (— . . . .).

L'envoi de l'heure s'effectue aussi tous les jours, sauf le dimanche, à 10 h. 45 m. du matin, 10 h. 47 m. et 10 h. 49 m., et avec les mêmes conventions que la nuit.

Ces signaux permettent aux marins, par exemple (d'après les déterminations du commandant Ferrié et ses collaborateurs), d'effectuer leurs déterminations de longitudes avec une précision de l'ordre de demi-seconde de temps.

Mais l'organisation complète réalisée à la tour Eiffel — et chacun sait la part qui revient au commandant Ferrié dans cette question délicate — permet d'effectuer aussi d'autres déterminations; celles-là d'une très grande précision, qui atteindrait alors 1/10e de seconde de temps.

C'est de cette deuxième sorte de déterminations que nous nous occuperons maintenant.

Voici, d'après les communications du commandant Ferrié faites en février à la Société de physique et à la Société astronomique, l'explication de la méthode employée :

En un point quelconque A, on installe un pendule entretenu électriquement et dont la durée d'oscillation est de 1 seconde + 1/100e, par exemple. Ce pendule est disposé de telle sorte qu'à chaque oscillation, il ferme un circuit d'émission de T.S.F. par l'intermédiaire de divers organes. On transmet donc dans l'espace des séries de points hertziens très courts, espacés régulièrement entre eux de 1 seconde + 1/100e. Aux deux points B et C dont on veut connaître la différence de longitude, on installe deux récepteurs de T.S.F., munis de téléphones et disposés de telle sorte qu'on entend à la fois dans ces téléphones les points hertziens transmis par le point A et le tic tac d'un chronomètre local sur lequel on a placé un microphone et qui bat la demi-seconde. Ce chronomètre est réglé avec soin sur l'heure du lieu, qu'on détermine avec un astrolabe ou une lunette méridienne. Chaque observateur entend simultanément deux séries de points : les uns espacés de 1 seconde 1/100e, les autres espacés de une demi-seconde.

Il se produira donc, à certains moments, des coïncidences entre les points des deux séries. Supposons qu'au poste B on note une coïncidence au 72e point de la série hertzienne et que le chronomètre local marque à ce moment 1 h. 8 m. 15 s. Au poste C, supposons qu'on observe une coïncidence au 83e point de la série hertzienne et que le chronomètre local marque 1 h. 13 m. 37 s. Au moment du 72e point hertzien, il était donc au point C :

1 h. 13 m. 37 s. — (83 — 72) (1 + 1/100e s.) = 1 h. 13 m. 25 s. 89.

Comme on connaît l'heure au point B au même moment, celui du 72e point, 1 h. 8 m. 15 s., on déduit immédiatement la différence de longitude entre les points B et C.

Priorités. Précision des envois. — Le commandant Ferrié attribue à ses collaborateurs l'application des coïncidences auditives par les comparaisons des chronomètres. Nous avons eu l'occasion, à cet égard, de rétablir les faits : c'est là une petite erreur sur laquelle il n'y a pas lieu d'insister autrement, car la méthode des coïncidences, revenant au *vernier*, a été appliquée de tout temps aux chronomètres. Donc, il y a là un lapsus. Mais, fait plus

grave, nous entendons dire que, dans les déterminations de précision, la longitude peut être obtenue au 1/100e et même au 1/200e de seconde à 2m,50 près dans nos latitudes!

Pour l'envoi de l'heure aux marins, on annonce qu'il est fait à 1/10e de seconde près. Or, de quoi les marins ont-ils besoin? Ils n'utilisent leurs chronomètres que pour des observations avec d'autres instruments, le sextant par exemple, dont la précision correspond à 8 secondes de leur chronomètre. Mettons que les calculs auxiliaires, ou certaines circonstances défavorables, les engagent à doubler la précision sur l'heure; il en résulte qu'ils auront besoin de l'heure à 4 secondes près. Une plus grande précision, en mer, ne pourra leur être d'*aucune utilité*.

Pour les autres déterminations, la coïncidence de deux traits, de deux battements, ne peut dépasser la précision même de la division à comparer; et, puisqu'il est illusoire de régler chaque chronomètre à plus de 1/10e de seconde près, la comparaison de deux chronomètres ne donnera jamais une division du temps plus précise que 1/10e de seconde.

Et puis, qui donc va envoyer cette heure exacte à 1/10e de seconde près? La tour Eiffel : donc, la pendule de l'Observatoire. Comment se règle cette pendule? Sur le ciel. Car il n'y a qu'une pendule parfaite : le ciel. Encore cette pendule n'a aucun mérite, puisqu'elle est choisie parfaite par définition. Et si le ciel reste caché? La pendule de l'Observatoire pourra s'écarter de la perfection de quelques dixièmes de seconde, de 1 seconde même, de 1 s. 1/2 avec de la malchance et de fortes perturbations atmosphériques; comment, dans ces conditions, garantir 1/10e de seconde?

Il y aurait danger à illusionner le public sur la précision des procédés scientifiques, car une fausse sécurité est beaucoup plus grave qu'une imperfection reconnue. — JEAN MASCART.

Homme (l') qui a perdu son moi, roman, par André Beaunier (Paris, 1911, in-16). — L'auteur de ce volume appartient à une génération qui a reçu de ses maîtres le culte et comme l'ivresse de la science. Le livre fameux de Renan : *l'Avenir de la science* (publié en 1890); la préface émouvante qu'Augustin Thierry, vieux et aveugle, écrivait pour les *Dix ans d'études historiques;* les leçons de Gaston Paris, qui, en décembre 1870, au Collège de France, disait « professer absolument et sans réserve cette doctrine, que la science n'a d'autre objet que la vérité, et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences bonnes ou mauvaises, regrettables ou heureuses, que cette vérité pourrait avoir dans la pratique », tels sont les témoignages prestigieux qu'André Beaunier invoque, ou plutôt évoque, dans sa *Lettre-Préface*, comme les preuves les plus fortes de cette confiance qu'on avait alors dans les puissances illimitées de la science. Si cette confiance totale s'est répandue et comme vulgarisée dans les masses, elle a en revanche singulièrement perdu de sa solidité chez nombre d'esprits réfléchis. Maint philosophe, maint écrivain, laissant à la science son domaine propre, où il la vénère, s'est attaché à en montrer la radicale impuissance quand il s'agit d'organiser une morale, une politique, et généralement tout ce qui regarde la discipline de la vie humaine. Tel est aussi l'objet d'André Beaunier, dans ce roman philosophique qui a pour épigraphe le vers de Byron : « L'arbre de savoir n'est pas l'arbre de vie. »

Michel Bedée est un savant, un très grand savant; il a inventé le sirium, un corps nouveau, extraordinaire, qui bouleverse toute la chimie et toutes les idées qu'on se faisait jusque-là de la matière et de la conservation de la force. Son maître, un vieux professeur de chimie que sa petite ville a surnommé « l'Alchimiste », parce qu'il passe toute sa vie au milieu de ses cornues, l'a instruit dans le culte exclusif et passionné de la science pure. Mais, tandis que l'intransigeant Alchimiste est resté fidèle jusqu'à la manie à cet idéal abstrait, Michel commence à se révolter contre la science, à laquelle il a trop sacrifié. En vain, son maître exalte sa découverte et son génie : Michel est malheureux. Il aime sa femme Geneviève; mais, absorbé dans sa pensée théorique, il n'a pas su se faire aimer d'elle. Un abîme s'est creusé entre eux. Il sent que, dans l'âme de Geneviève, la loyauté, l'honnêteté seules s'opposent à l'amour qui entraîne la jeune femme vers leur ami, le médecin Pierre Dauzanne, qui est un homme d'action, comme Michel est un homme de pensée. Michel est jaloux, mais il se sent complètement incapable du moindre effort pour reconquérir sa femme.

Désorienté comme il l'est, il va chercher dans son pays natal, en Bretagne, des suggestions décisives. Là, l'Alchimiste lui prêche le dévouement à la science, l'ascétisme intellectuel, la haine des tendresses familiales ou conjugales, le mépris des liens sensuels. Auprès de sa mère infirme et de sa sœur, restées fidèles aux croyances ancestrales et dans la ville où pria son enfance, sa pensée ne trouve que des occasions de pures excitations intellectuelles et d'exaltations idéologiques. Revenu à Paris aussi désemparé qu'auparavant, il offre à Geneviève de


COLLECTION CHAUCHARD (Louvre). — Intérieur de bergerie, tableau de Charles Jacque. (Phot. Braun et Cie.)

reprendre sa liberté, d'épouser Dauzanne; elle refuse : « Tu travailleras », dit-elle; et elle ajoute encore : « J'ai pitié de nous deux. »

Un fait nouveau, après avoir donné l'illusion d'un rapprochement, accentue le désaccord. Michel Bedée a découvert que le sirium a la propriété de reconstituer les tissus vivants. Dauzanne se charge de tirer les conséquences pratiques de cette découverte et institue un traitement du cancer. Geneviève, si fermée à l'intérêt des spéculations théoriques, se passionne, en vraie femme, pour l'utilité charitable qu'on en peut tirer. Elle convertit sa maison en clinique, revêt la blouse d'infirmière et s'empresse autour des malades. Mais le savant reste dépaysé, effrayé devant cette activité bienfaisante que d'autres ont fait sortir de sa pensée. Il est jaloux de l'union d'efforts qu'il surprend entre sa femme et le médecin. Aussi, lorsque le vieil Alchimiste, auquel la guérison de la souffrance humaine est chose profondément indifférente, vient de sa province l'arracher à la famille, à la charité, à l'action pour le rendre à la recherche scientifique, Michel le suit et dit adieu pour jamais à Geneviève. Pourtant, il désobéit à son maître en abandonnant à la clinique le précieux et unique fragment de sirium qu'il n'a obtenu qu'après des années de manipulations. En réalité, Michel ne reprendra jamais ses anciens travaux: il est mort pour la recherche scientifique, sans être né pour la vie du cœur.

Dans cette première partie du roman, le symbole, très visible, est enveloppé dans une histoire encore mêlée à toutes les contingences de la vie quotidienne. Dans la seconde, le symbole l'emporte décidément; l'idée envahit les personnes, ou plutôt les personnes tendent à devenir elles-mêmes des idées pures, des symboles. Elles perdent en réalité, elles gagnent en signification philosophique.

L'Alchimiste a emmené Michel Bedée en Hollande. Il l'a conduit à tous les pèlerinages qu'accomplissent les dévots de Spinoza : au tombeau de La Haye, au ghetto d'Amsterdam. Il le fait méditer sur les théorèmes de l'*Éthique;* il lui offre en exemple cette vie de philosophe, uniquement consacrée au pur excercice de l'intellect. Enfin, il l'installe à Rijnsburg, où vécut Spinoza, et le laisse seul dans cette paix hollandaise. Privé d'instruments, le savant perd tout contact avec la réalité. Après quelques tourments de jalousie, il a oublié complètement Geneviève. Le divorce, qui le sépare définitivement de sa femme, la mort de sa mère, l'entrée de sa sœur au couvent lui enlèvent ses dernières attaches avec l'humanité. Il s'occupe alors à construire dans l'abstrait la physique et la métaphysique du sirium. Après tant d'autres, il bâtit, lui aussi, sa tour isolée. Mais il n'y trouve pas l'abri qu'il rencontrait jadis, avec la foule, dans les cathédrales. L'éternité où il vit par la pensée est un néant. Il essaye quelque temps de cultiver son jardin, comme Candide; puis il s'en va par le monde.

Les aventures qui lui arrivent ont de plus en plus le caractère de légendes philosophiques. Telle est sa rencontre avec Brigitte et avec la Metienka. Brigitte est, dans un cadre moderne, une figure du moyen âge. Brigitte, dans une barque, passe les voyageurs sur un fleuve de Suisse; puis elle s'agenouille devant eux, leur demande pardon et prie. Nous ne pouvons entrer dans le détail un peu compliqué des causes qui l'ont amenée à cette étrange existence. Quoi qu'il en soit, Brigitte représente l'ascétisme, l'immolation volontaire, la méditation de la mort. Michel Bedée est sur le point d'aimer Brigitte, mais il est séduit par la danseuse russe Metienka. La Metienka, c'est la vie, le vouloir-vivre de Schopenhauer. Elle donne à Michel la volupté, le plaisir des sens, mais non l'amour. Dans ses bras, il s'avilit. Ils se quittent, et leur séparation est vulgaire.

Enfin, Michel est de retour à Paris. Plus que jamais dévoyé, il échoue dans une réunion publique, où les orateurs traitent « de la Science et de la Révolution ». Là, retentissent les déclamations démagogiques des demi-savants. Subitement, on voit monter sur l'estrade l'illustre chimiste, Michel Bedée, le génial inventeur du sirium. Il crie à cette foule l'impuissance de la science à soulager les maux de l'humanité, à fonder une morale. Il n'y a aucun rapport entre la science et le peuple. La science est inhumaine. Il leur dit:

Regardez-moi, ayez pitié de moi. Pour consacrer toute ma pensée à la science, je vais vous dire ce que j'ai fait. J'ai quitté la maison de ma mère, la cathédrale de mon enfance, la douce vie que mes parents et mes grands-parents m'avaient soigneusement préparée. J'ai quitté ma maison, mon pays, ma femme. J'ai quitté mes souvenirs, mes tendresses, mes amours. J'ai tout quitté! Je me suis moi-même quitté... J'ai offert ma tête aux idées. Elles s'y sont installées comme chez elles, et elles m'ont chassé. Je suis devenu ceci: *un homme qui a perdu son moi...*

Puis il fait un grand signe de croix. On le croit fou, et on le jette dehors, à moitié assommé. Son maître l'Alchimiste se trouve là pour le recueillir. Dans son délire, Michel Bedée désavoue sa vie, maudit la science et l'enseignement de son maître, qui l'a déraciné. Il appelle Brigitte. Soit qu'il juge Michel réellement fou, soit pour l'empêcher de devenir l'opprobre de la science après en avoir été l'honneur, l'Alchimiste fait à son « pauvre petit Michel » une mortelle piqûre de cyanure de potassium. Puis, de la même façon, il se tue lui-même.

A. Beaunier s'est proposé ici, comme dans ses autres œuvres, de mettre en contact les pures idées et les âmes qui les reçoivent. En fait, il s'intéresse plus aux idées qu'aux âmes, et donne ses soins moins à la description des caractères qu'au développement, dans chaque âme, d'une idée unique. L'Alchimiste est l'amour de la science sans nuances : tout autre sentiment est mort chez lui. Geneviève s'oppose catégoriquement à lui, comme l'expression de l'humanité agissante et bienfaisante. Plus radicalement encore, Brigitte est l'ascétisme, et la Metienka, la volupté. Quant à Michel, il n'a plus de moi, par définition. Ne cherchons donc point dans cette œuvre originale de réalisme psychologique, mais bien plutôt un symbolisme ingénieux et profond. Dans ce roman philosophique, nous trouverons un talent très personnel, un art singulier d'inventer des mythes, tantôt dans un cadre très moderne, tantôt, par un piquant contraste, sous la forme de légendes qui ont presque l'air d'hagiographies médiévales; mais, de ces mythes, l'auteur nous ramène brusquement parmi les plus contemporaines philosophies. Avec agrément et un pittoresque tout intellectuel, il sait créer une atmosphère morale d'un charme pénétrant et subtil, comme lorsqu'il nous conduit au pays de Spinoza. Enfin et surtout, il a,

dans une action symbolique particulière, représenté par un raccourci tragique un problème angoissant et singulièrement actuel : celui des rapports de la science avec la conduite de la vie. — Louis Coquelin.

Intérieur de bergerie, tableau de Charles Jacques. — L'artiste a ménagé fort adroitement au centre de la toile l'effet de lumière, et, tandis que la plupart des brebis dans l'ombre tirent le foin au râtelier du fond, quelques-unes viennent, dans la partie claire, boire l'eau contenue dans un baquet de bois. Ce contraste très heureux concentre l'intérêt sur les animaux, et le peintre en profite pour faire valoir tout son savoir : nul mieux que lui n'a en effet étudié la forme des moutons et n'a pu traduire l'opposition que forme le corps couvert de laine avec la tête fine. Peut-être pourrait-on trouver, néanmoins, qu'il y a là un sujet un peu pauvre pour un peintre : seul, en effet, un bissac accroché au mur du fond donne une note discrète de couleur ; tout le reste est presque traité en noir et blanc. Mais la facture est d'une largeur inaccoutumée ; le coup de pinceau est franc et sans hésitation, et la brosse, bien chargée de pâte, a laissé partout des empâtements très nourris. Cette toile, qui faisait partie de la collection Chauchard, est entrée avec elle au musée du Louvre. — T. L.

Joconde (la), tableau de Léonard de Vinci, peint sur panneau de bois de 77 centimètres de hauteur, sur 53 centimètres de largeur. — C'est sans doute vers la fin de l'année 1501 que la Napolitaine Monna Lisa, fille d'Antonio di Noldo Gherardini, vint poser dans l'atelier du peintre. Elle était, depuis 1491, mariée à un gentilhomme florentin, Francesco Zanobi del Giocondo, dont le nom, grâce à l'œuvre de Léonard, allait devenir universellement célèbre. La Joconde ne devait pas encore avoir atteint la trentaine, quand les séances commencèrent ; elles s'espacèrent pendant quatre ans. Pour ne pas laisser gagner son modèle par l'ennui, on assure que Léonard, grand amateur de musique lui-même, lui faisait donner des concerts ; en tout cas, il n'épargna rien pour parfaire la peinture. Ainsi qu'il l'a noté dans ses manuscrits, il voulut lutter avec la vie et donner l'illusion d'une créature douée de tous les sens : non seulement capable de voir et de toucher, mais encore d'entendre. Par là, d'ailleurs, se vérifie la subtilité d'esprit du Vinci, en même temps que le récit des intermèdes de musique de chambre prend aspect de vérité.

Tous les contemporains vinrent admirer la *Joconde* dans l'atelier de Florence, où Léonard était rentré depuis 1500. On y pouvait voir en même temps le carton définitif de la *Sainte Anne*, aujourd'hui disparu, et probablement même la peinture qui est maintenant au Louvre. Le portrait n'était pas achevé que le maître s'occupait déjà du carton de la *Bataille d'Anghiari*. Vasari s'est fait l'écho des contemporains : « Qui veut savoir, dit-il, à quel point l'art peut imiter la nature, peut s'en rendre compte en examinant cette tête où Léonard a représenté les moindres détails avec une extrême finesse. Les yeux ont ce brillant, cette humidité que l'on observe pendant la vie ; ils sont cernés de teintes rougeâtres et plombées, d'une vérité parfaite ; les cils qui les bordent sont exécutés avec une extrême délicatesse. Les sourcils, ces passages si délicats par lesquels ils s'harmonisent avec la chair, leur épaisseur plus ou moins prononcée, leur courbure suivant les pores de la peau ne sauraient être rendus d'une manière plus naturelle. La bouche, sa fente, ses extrémités, qui se lient par le vermillon des lèvres à l'incarnat du visage, ce n'est plus la couleur : c'est vraiment de la chair. » L'admiration qu'avaient eue pour la *Joconde* les Florentins du cinquecento est encore durable : les artistes sont frappés par la perfection technique du portrait ; le public est touché par l'intensité de l'expression, et c'est la réunion de ces deux qualités qui fait de la *Joconde* un chef-d'œuvre.

Mais elle est par surcroît le chef-d'œuvre du Vinci. Avec la *Sainte Anne*, elle compte, du reste, parmi les très rares peintures exécutées entièrement par l'artiste. Il ne faut pas oublier, en effet, que la collaboration des élèves était alors chose coutumière. Léonard lui-même avait peint l'ange de gauche, dans le *Baptême du Christ*, de son maître Verrocchio ; Ambrogio de Predis donna la réplique de la *Vierge aux Rochers*, qui est à la National Gallery de Londres, et peut-être travailla aux parties accessoires du tableau primitif ; et à Florence, le Vinci avait avec lui deux « garçons », chargés de brosser des portraits auxquels il se contentait de mettre la main de temps à autre. L'inconnue cachée sous le nom de la *Belle Ferronnière*, où certains critiques croient reconnaître le faire de Boltraffio, est peut-être une de ces œuvres d'atelier ; on n'y sent guère, en tout cas, le fondu, le « sfumato » si cher au maître.



Sainte Anne, la Vierge et l'enfant Jésus. (Phot. Giraudon.)

Il est certain que Léonard, pour consacrer tant d'heures à Monna Lisa, dut être très fortement impressionné par son modèle. Dessinateur merveilleux, il était moins attiré par la peinture. Souvent, il laissait ses œuvres inachevées. Malgré l'émulation d'une lutte avec Michel-Ange, il s'en tient au carton de la *Bataille d'Anghiari* et se contente ensuite de peindre la partie centrale. La duchesse Isabelle d'Este, dont il a dessiné l'exquis profil qu'on admire au Louvre, a beau lui envoyer messages sur messages pour obtenir une peinture : l'artiste s'excuse toujours. Robertet, le favori du roi de France, n'est pas plus heureux dans sa demande d'une Madone. Le Vinci est plongé dans les mathématiques, et, s'il fait le portrait de Ginevra Benci, c'est sans doute parce qu'elle est la sœur de son ami Giovanni di Amerigo Benci, comme lui occupé de sciences et de cosmographie. Ce n'est que pour la *Sainte Anne* et la *Joconde* que Léonard trouve le temps de prendre les pinceaux. Là, il se donne tout entier. La *Sainte Anne* ne précéda le portrait que de peu. Les dessins préparatoires et le carton de Londres montrent les variations de la composition. Mais, en 1501, l'arrangement définitif était trouvé, et le carmélite qui servait de correspondant à Isabelle d'Este put voir, dans l'atelier de Florence, l'esquisse sur carton. On vint bientôt en foule admirer le dessin terminé. La peinture dut être entreprise sans trop de retard, malgré l'habituelle lenteur de Léonard. Elle contient déjà tout ce qu'on trouvera dans la *Joconde* : le charme des figures et la poésie du paysage.

Cependant, si la *Sainte Anne* est d'une séduction incomparable, la présence de plusieurs personnages disperse fatalement l'intérêt. Dans la *Joconde*, les qualités du Vinci sont plus ramassées, et le relief de la figure est plus puissant. L'artiste en poursuit le modelé avec une insistance sans pareille. Et il arrive à s'emparer des formes avec une telle précision, que le visage devient aussi sculptural que le plus pur ivoire. Car il ne s'agit pas simplement de cette apparence de fini si facile à obtenir par le travail des glacis, mais qui ne correspond, chez beaucoup d'Italiens, à aucun plan précis ; il s'agit d'une traduction serrée, où chaque nuance a sa signification exacte. Pour le maître, du reste, le modelé constituait la partie la plus difficile du métier du peintre, et celui qui surpassait les autres en ce point méritait à son gré d'être tenu pour le plus habile. En ce sens, Léonard dépasse tous les peintres. Nul n'a déterminé si nettement la forme, et il semblerait que cette précision extrême doive enlever tout mystère à une œuvre où rien ne reste plus à dire.



La Joconde nue. (Phot. Giraudon.)

Et pourtant, il n'en est rien. Par l'expression déjà, le visage incite à la songerie. Ce sourire inquiétant, qui a troublé tant d'écrivains, n'est peut-être que le sourire presque inconscient d'une jeune femme écoutant les joueurs de viole ou de luth engagés par le peintre. Il suffit, en tout cas, à créer le mystère. A vrai dire, ce singulier sourire n'est pas particulier à la *Joconde*. On le retrouve dans la plupart des visages du Vinci : de la *Vierge aux Rochers* à la *Sainte Anne* et au *Jean-Baptiste*. Il appartient donc moins au modèle qu'au peintre. Il marque la manière de voir et de sentir de l'artiste ; ce sourire est le sien. Car, en peignant les portraits des autres hommes, tout artiste peint son propre portrait. Aussi bien, était-ce là l'opinion du grand maître florentin : « Dans les figures d'un peintre, écrit-il, on reconnait les attitudes et les manières de l'auteur... Et même celui qui aura les mains lourdes les fera ainsi dans ses œuvres et reproduira le défaut de son corps, s'il ne s'en garde par une longue étude. » Ce qu'il peint encore plus à sa ressemblance, c'est son esprit. Celui du Vinci, curieux de tout, raisonneur, bienveillant et subtil, transparaît dans les figures que sa main a brossées ; le sourire de la *Joconde*, de la *Sainte Anne* ou du *Baptiste*, c'est le sourire de Léonard.

Mais c'est encore par la technique et par la disposition du fond de paysage que l'artiste a renforcé l'impression de mystère qui se dégage de la *Joconde*. Les dessinateurs florentins eurent pour les lignes une prédilection incontestée, mais les courbes du visage ne vont pas sans une certaine sécheresse. Leur art tient de celui de l'orfèvre. Léonard trouve le moyen de fondre cette netteté du trait par l'emploi d'un procédé nouveau, celui du clair-obscur. Il dispose les lumières et les ombres avec une sûreté admirable ; à plusieurs reprises, il remarque dans ses notes l'imprécision de leur contour, et, par l'équilibre entre la beauté des lignes et la douceur des passages, la *Joconde* est encore une œuvre unique. Personne, auparavant, n'est arrivé à envelopper aussi harmonieusement les formes ; et quand, un peu plus tard, Giorgione et les Vénitiens révolutionnent l'art



LA JOCONDE, tableau de Léonard de Vinci.

VUES DE VENISE, tableaux de Ziem (musée du Luxembourg).

de peindre, la pureté du trait est perdue. Avec le métier des anciens, avec ce métier patient des glacis qui permet, à l'aide des retouches successives, d'atteindre peu à peu au modelé le plus serré, le Vinci fait pressentir l'art moderne. Et si, là encore, il est plus dessinateur que peintre, on ne peut guère lui reprocher de n'avoir pas fait ce que nul, à Florence, ne pouvait avoir fait de son temps, ce qu'allaient seulement commencer à Venise Giorgione et Titien, Palma Vecchio et Lorenzo Lotto, c'est-à-dire peindre directement les choses avec leur couleur, au lieu de diviser le dessin et le coloris. N'est-ce pas déjà beaucoup pour Léonard d'avoir été leur précurseur dans l'emploi de ce moyen d'expression si riche, le clair-obscur?



Combat de cerfs, tableau de Krœner.

Le paysage imaginaire de montagne et d'eau qui sert de fond à la *Joconde* en augmente encore le charme. Là, le maître florentin se révèle poète incomparable. Là, il quitte le réalisme obligatoire du portraitiste pour laisser toute liberté à son esprit. Peu de peintres ont su créer un paysage aussi merveilleux. De tout temps, Léonard avait été impressionné par les cimes. Comme ingénieur de Ludovic Sforza, il dut fréquemment visiter la région novaraise où se trouvent les carrières de granit de Baveno et Montorfano et les carrières de marbre de Candoglia. Et, de la villa sforzesque, où il logeait souvent avec le More, il pouvait contempler la chaîne des Alpes et ce Mont-Rose dont il fit un jour l'ascension. Il en parle dans son *Traité de peinture*, et il explique longuement les raisons qui font que les montagnes paraissent plus foncées au sommet qu'à la base. Déjà, dans la *Vierge aux Rochers*, la prédilection du Vinci apparaît; elle se marque bien plus fortement dans la *Sainte Anne* et la *Joconde*, où la disposition des cimes, leur silhouette légère, témoignent de la délicatesse d'œil et d'esprit du peintre. Car il n'était pas simplement capable de suivre la forme d'un visage avec une incomparable sûreté et d'en donner la traduction la plus lisible qui soit; son étude passionnée de la nature, sa connaissance profonde des êtres et des choses étaient pour lui un moyen de construire des formes nouvelles. Il n'a pas été seulement un réaliste admirable, il a été un inventeur prodigieux de types et même d'êtres fantastiques. Ce génie de créateur s'exerça plus librement encore dans le paysage, et celui de la *Joconde* n'a d'égal que le paysage de l'adorable *Sainte Anne*.

La *Joconde* ne nécessita sans doute pas autant d'études préparatoires qu'une composition comme la *Sainte Anne*. Aussi n'en connaît-on qu'une étude de mains conservée à Windsor.. Mais elle suscita de nombreuses imitations. Une jolie copie orne le musée de Quimper. Raphaël en fit un croquis qu'on peut voir au Louvre. Andrea Solario, Giovanni Boltraffio, Luini, Ambrogio de Predis, Bernardino de Conti, Marco d'Oggiono, Cesare da Sesto subirent l'influence léonardesque. Le troublant dessin de la *Joconde* nue et à mi-corps, qui est à Chantilly, soulève l'un des problèmes les plus curieux de cette époque de l'histoire de l'art. Est-il d'un des élèves du Vinci, Andrea Salaino, ou Francesco Melzi? Celui-ci, surtout, était bien jeune lorsque Monna Lisa vint poser. En tout cas, il semble bien que ce dessin servit de type pour le *Bacchus*, dont la peinture doit être enlevée au maître pour être reportée à l'un des disciples.

Cependant, l'influence de Léonard ne pouvait être que locale et brève. Si l'artiste avait créé l'école du clair-obscur, il s'en était, par tempérament de dessinateur, tenu, dans l'exécution, aux moyens anciens. La *Joconde* marque l'aboutissement de l'art florentin; elle en est le chef-d'œuvre et la suprême manifestation. Même pour un génie égal au Vinci, il eût été difficile, avec le métier florentin, d'aller plus loin dans la traduction des volumes et dans le fondu du clair-obscur. A cette vision nouvelle des formes pressentie par Léonard il fallait un métier nouveau; il appartenait aux Vénitiens de le découvrir et d'inaugurer l'ère de la peinture moderne. C'est par le détail poursuivi d'aussi près que possible, bien que toujours subordonné aux directions générales des plans, que le Vinci veut s'approcher de la réalité; c'est par la vue d'ensemble, par le sens du caractère, par l'insistance sur certains accents et le sacrifice des détails secondaires, qu'un Giorgione, qu'un Titien, qu'un Tintoret essayent de donner l'impression de la vie. Cette conception de la peinture est restée la nôtre. Aussi, ce n'est guère que comme paysagiste que Léonard eut un écho tardif : le plus sensible et le plus subtil de nos peintres, Watteau, vint sans doute rêver devant les œuvres du plus subtil des Italiens; et il y a dans le décor de l'*Embarquement* un souvenir évident du décor de la *Sainte Anne* et de la *Joconde*.



Saint Jean-Baptiste. (Phot. Giraudon.)

Cette dernière fut achetée pour 4.000 écus d'or par François Ier, qui avait, en 1516, fait venir Léonard en France. Dans un manuscrit italien de la bibliothèque de Naples, Antonio de Beatis, secrétaire du cardinal d'Aragon, décrit la visite qu'ils firent à l'artiste au château de Cloux, près d'Amboise. Le 10 octobre 1516, ils allèrent voir *messer* Léonard, qui leur montra trois tableaux. L'un était un portrait de dame florentine, commandé par Julien de Médicis; l'autre un *Saint Jean-Baptiste*, et le troisième la *Sainte Anne*. Antonio de Beatis note que Léonard était alors paralysé de la main droite et qu'il avait avec lui un apprenti milanais, qui travaillait fort bien. Il s'agit évidemment de François Melzi, l'élève favori et le légataire du Vinci. Celui-ci parut fort âgé aux visiteurs, qui lui donnent soixante-dix ans. Il n'en avait en réalité que soixante-quatre, mais il avait si ardemment vécu, qu'une année de lui aurait valu de nombreuses années pour un homme moins extraordinaire. Déjà il avait atteint la cinquantaine lorsqu'il peignit Monna Lisa, et son penchant pour elle fut tout intellectuel. Un splendide portrait de l'artiste, dessiné par lui-même, nous a conservé ses traits. Il se trouve à la Bibliothèque royale de Turin et nous montre le front haut de Léonard, les longs cheveux et la barbe grise encadrant le visage magnifique et ferme, les beaux yeux observateurs, fortement enfoncés sous d'épais sourcils. C'est ainsi que le vieillard apparut au cardinal d'Aragon.

Le portrait de femme dont parle le voyageur était-il celui de la *Joconde?* Plusieurs critiques ont cru qu'il s'agissait plutôt de la *Belle Ferronnière*. Mais, aujourd'hui que ce tableau ne peut être considéré que comme une œuvre d'atelier exécutée vers 1495, il est difficile de supposer que Léonard l'ait gardé pendant de longues années. Il ne dut faire transporter à l'étranger que des œuvres de choix comme la *Sainte Anne*, ou des œuvres toutes récentes comme le *Saint Jean*. Bien que celui-ci n'ait pas le fini de la *Joconde*, il reste admirable de venue et d'expression. Faut-il attribuer sa moins grande perfection technique à une collaboration de Melzi? Je la croirais plus volontiers due à ce que Léonard, atteint par la paralysie, dut l'exécuter de la main gauche. Ainsi, le *Jean-Baptiste* se trouve par la facture assez voisin d'une œuvre antérieure comme la *Vierge aux Rochers*.

Quant à la *Belle Ferronnière*, rien ne nous garantit qu'elle ait été acquise par François Ier. La première mention qu'on en fasse date de 1642. Mais nous sommes assurés que la *Joconde* et le *Baptiste* avaient été achetés par le roi. Il n'y a guère plus de doute au sujet de la *Sainte Anne*, puisque Paul Sove, dans sa « Vie de Léonard », signale déjà une *Sainte Anne* dans les collections royales. Comment en sortit-elle pour être retrouvée en Italie par Richelieu, c'est ce qu'on ignore encore; mais il ne faut pas oublier que pareille aventure advint au *Saint Jean-Baptiste*. Cédé par Louis XIII à Charles Ier d'Angleterre, il fut racheté par Jabach, qui le vendit à son tour à Mazarin. Si l'on remarque que l'avènement de François Ier ne remonte qu'à 1515, on ne peut plus admettre que le tableau ait été acheté avant l'arrivée imminente de Léonard. On sait, de plus, que celui-ci n'estimait pas avoir complètement terminé sa peinture : il est donc difficile de croire qu'il s'en soit séparé. J'inclinerais ainsi à penser que le portrait admiré par le cardinal d'Aragon n'était autre que la *Joconde*.

Elle fut placée à Fontainebleau. Dès 1625, le commandeur del Pozzo signale les ravages du vernis sur le vêtement; déjà, les sourcils étaient effacés. Ils existaient cependant, à en croire Vasari. Mais la robe verte à manches jaunes avait perdu de son éclat et le paysage bleuté un peu de sa finesse. Louis XIV fit mettre le tableau à Versailles;

ce n'est qu'après la Révolution qu'il fut transporté au Louvre, d'où il disparut en 1911. L'injure inévitable du temps ne lui avait fait perdre ni sa beauté de dessin, ni son pouvoir de séduction. Quelques graveurs ont en vain essayé d'en donner des interprétations : celle de Ferdinand Gaillard est malheureusement inachevée et, malgré tout le talent dépensé, ni la lithographie d'Aubry-Lecomte, ni l'eau-forte de Jacquemart, ni le burin de Boisson, ni le bois de Florian ne donnent une idée suffisante du chef-d'œuvre perdu (V. tome III, p. 44). — Tristan Leclère.

Krœner (Christian), peintre allemand, de chasse et de paysage, né à Rinteln le 3 février 1838, mort à Berlin le 16 octobre 1911. Il appartenait à une modeste famille de décorateurs de Rinteln, et c'est auprès de son père, dans le cadre romantique d'une des villes de la vallée du Weser qui ont le mieux conservé leur aspect du moyen âge, qu'il commença sa vie d'artiste : la nature fut son premier et resta toujours son vrai maître. Il était déjà rompu à toutes les difficultés du métier lorsqu'il vint à Munich (1862), puis à Dusseldorf, employant d'ailleurs plus volontiers son temps à de grands voyages au milieu des sites de la Haute-Bavière ou des forêts épaisses de la Thuringe, du Harz ou du Teutoburgerwald qu'à des études d'atelier; et, dès l'abord, par la puissance originale de sa couleur, la simplicité de ses compositions et la justessé de son dessin, il se fit une place à part parmi les paysagistes allemands. Il fut le peintre éloquent de la forêt et de ses habitants : des grands arbres battus par le vent, des escarpements sauvages, des sangliers déchaînés sous la neige. Il se dégage de ses grands tableaux une poésie réelle et un peu violente : on dirait quelquefois qu'il a voulu s'attacher à rendre dans leur action la plus déréglée les forces de la nature. Grands paysages et sujets de chasse se sont partagé sa prédilection; et beaucoup de ses œuvres comptent parmi les meilleurs et les plus vigoureux morceaux de la peinture allemande. Nous citerons seulement : les *Cerfs après le combat* (1870); *Sangliers en hiver* (1876), un de ses tableaux les plus remarquables; *A travers la Laponie* (1879); *Dans la tempête* (1891); *Combat de cerfs* (1892); *Sangliers* (1901), etc., ainsi que de très nombreuses illustrations, esquisses, aquarelles, où s'accuse sa rare science de l'anatomie animale et du mouvement des oiseaux, des cerfs ou des sangliers qui peuplent généralement ses toiles. Christian Krœner, dont la femme, Mme Magda Krœner, s'est fait connaître comme peintre de fleurs, était membre de l'Académie de Berlin, où il avait un atelier des plus fréquentés. — Jacques Mozel.


Chr. Krœner.

Landelle (Charles) [*Une carrière d'artiste au XIXe siècle*], *1821-1908*, par Casimir Stryienski (Paris, 1911, in-8º). — L'auteur de ce beau volume, soigneusement illustré, est le neveu de l'aimable peintre qui a figuré avec tant de grâce les traits féminins. En élevant ce monument de piété familiale, C. Stryienski a retracé avec vivacité, en rappelant des anecdotes gaies ou touchantes, la vie d'un artiste intéressant du second Empire. Charles Landelle eut, en somme, une existence heureuse. Dès son premier tableau, — son propre portrait, — au Salon de 1841, il attire l'attention du roi et celle de la critique. Ingres lui dit, en 1842 : « Vous avez la grâce. » Il acquiert de bonne heure une clientèle, et les femmes, particulièrement, se font peindre volontiers par cet interprète gracieux du type féminin. Il conquiert la faveur et l'amitié de Théophile Gautier, le critique-poète. Les relations mondaines ne lui font pas défaut. De bonne heure aussi, il a les moyens de courir le monde : nous le suivons en Italie, en Angleterre, en Hollande, au Maroc, en Egypte. Ses œuvres ont un succès croissant : en 1843, la *Charité*; en 1844, l'*Idylle* et l'*Elégie*; en 1845, les *Saintes femmes au tombeau*; en 1848, la *République*; en 1851, la *Mauresque*; en 1852, les *Béatitudes*, dont les Goncourt eux-mêmes parlent avec bienveillance; en 1853, la *Renaissance*; en 1855, le *Repos de la Vierge* et le célèbre portrait d'*Alfred de Musset*; en 1863, le *Far niente*, et surtout, en 1866, la *Fellah*, qu'il peignit d'ailleurs en prenant pour modèle une servante normande : tableau qui conquit le public et dont le peintre dut exécuter de nombreuses répliques pour satisfaire des admirateurs enthousiastes. (L'original a été malheureusement détruit dans l'incendie du château de Saint-Cloud.) Les Expositions universelles de 1867, 1878, consacrèrent la réputation de Landelle. Il se maria deux fois : en 1857, avec Mlle Alice Letronne, la fille de l'archéologue, qu'il perdit en 1882; en 1889, avec Mme Anaïs Beauvais : ces deux femmes charmantes et dévouées furent pour l'artiste d'admirables collaboratrices. Enfin, sa vieillesse toujours active, attristée il est vrai par des deuils répétés, fut du moins consolée par d'illustres amitiés.


Charles Landelle. (Phot. Braun.)

Charles Landelle n'a pas été un grand coloriste. C. Stryienski, dont le respect et l'affection n'altèrent pas l'impartialité, nous montre en lui un artiste d'un dessin pur, d'une expression suave, « né pour l'élégie », comme disait Delécluze, « sacrifiant surtout au joli », selon la parole de son ami Th. Gautier; non pas un créateur puissant, mais un fin et distingué peintre de la femme. — L. J.

Madame de Genlis; *sa vie intime et politique, 1746-1830*, d'après des documents inédits, par Jean Harmand (Paris, 1911). — Mme de Genlis a fort mauvaise réputation; ses ennemis sont nombreux. Elle a dit qu'elle « mettait les vices en actes et les vertus en préceptes ». Mais l'acharnement même qu'on a montré à dire du mal d'elle doit nous inciter à la méfiance. Tant de méchanceté n'est pas naturelle. C'est ce qu'a pensé Jean Harmand : en étudiant Mme de Genlis, il s'est vite aperçu qu'elle n'était point si mauvaise qu'on voulait bien l'affirmer. Certes, elle n'est point un modèle de vertu, et elle n'est point une femme de génie. Sur bien des points, on pourrait la reprendre; mais, enfin, elle eut des idées, et parfois même des idées originales. Si elle fut médiocre politique, elle fut bonne éducatrice; et, malgré tout, c'est quelque chose que de mettre les vertus en préceptes, même si on ne les met pas en actes.

Magdeleine-Félicité, née le 26 janvier 1746 au fief de Champcéry, près d'Autun, de Marie-Françoise-Félicité de Mézières et de Pierre-César du Crest, fut aussi mal élevée que possible. Enfant, ses livres de classe sont la *Célie* et le *Théâtre* de Mlle Barbier; elle y prend le goût de la sensiblerie, mais reste pieuse. Cependant que son père, sombre et taciturne, se débat en vain au milieu de ses embarras d'argent, qui le contraindront bientôt à s'embarquer pour Saint-Domingue, sa mère papillonne, installe un théâtre; l'enfant paraît sur la scène en des rôles divers et des costumes singuliers. Tour à tour, elle est l'Amour, Iphigénie; on la voit danser, déclamer, faire des armes. Que ce soit à Bourbon-Lancy, à Saint-Aubin, à Paris, chez Mme de Bellevaux, tous l'applaudissent, et, quand la ruine survient, la mère et la fille mènent une vie de parasites à Paris. Elles courent après les plaisirs et les moyens de vivre. Magdeleine-Félicité déclame, danse, joue de la harpe. On lui paye ses séances de musique; des soupirants l'entourent. Elle est d'ailleurs fraîche, courageuse, charmante et honnête. Elle est aussi ambitieuse, et son ambition va être satisfaite.

Charles-Alexis Brulart, comte de Genlis, neveu du marquis de Puysieulx, officier de marine de grand avenir, de famille considérable, tomba amoureux de son portrait en Angleterre, où il se trouvait prisonnier avec le marquis du Crest. De retour à Paris, il aida le marquis, et, après la mort de celui-ci, vit souvent sa femme et sa fille, qui s'étaient réfugiées au couvent des Filles-du-Précieux-Sang, rue Cassette. Tout à coup, sans que l'on sache aucun détail sur les préliminaires, le mariage est annoncé. Il est célébré le 8 novembre 1763, à Saint-André-des-Arts, au grand scandale de M. de Puysieulx. Toutes les portes sont fermées au jeune ménage, qui part pour Genlis. La nouvelle comtesse exulte; il n'est point d'extravagance qu'elle ne commette; en même temps, elle lit à tort et à travers, résume ses lectures. Elle écrit les *Réflexions d'une mère de vingt ans*, revient à Paris, et elle a successivement deux filles : Caroline et Pulchérie. Elle est présentée à la cour; on commence à la recevoir; sa vivacité choque parfois, mais elle remporte un plein succès à Villers-Cotterets, chez le duc d'Orléans. M. et Mme de Puysieulx sont conquis; pendant l'hiver de 1767, elle est femme à la mode. Sa bonne humeur et son contentement éclatent partout. Comédienne et musicienne, elle ravit tout le monde, même Rousseau. Les frivolités, pourtant, ne lui font pas oublier ses études. Tous les livres lui sont bons. Elle écrit. En même temps, elle participe aux intrigues qui conduisent le duc d'Orléans à épouser Mme de Montesson; elle-même, en 1772, est nommée au Palais-Royal, auprès de la duchesse de Chartres. La duchesse était mignonne, gracieuse, pure; le duc s'ennuyait. La gaieté et l'entrain de Mme de Genlis animent tout le cercle. Elle devient indispensable à la duchesse; elle est au mieux avec le duc, qui ne s'affranchira jamais complètement de sa tutelle. Pendant vingt ans, elle régnera secrètement au Palais-Royal.

Le 5 octobre 1773, naît le duc de Valois, celui qui sera Louis-Philippe. En 1775 et en 1776, la vie de Mme de Genlis est mystérieuse; ou du moins, on l'a dit. En 1775, elle est à Spa. Est-ce pour y mettre au monde deux petites filles, qui seraient nées du duc de Chartres, et qu'elle fera plus tard venir d'Angleterre : Paméla et Hermine? En 1776, elle fait un voyage en Italie avec la duchesse, qu'on l'accuse d'avoir voulu assassiner. Le voyage aurait été fait pour échanger contre un garçon l'enfant, né en 1773, et qui aurait été une fille. On connaît l'affaire Chiappini, qui semble ne reposer sur rien. De retour à Paris, elle satisfait sa double passion de l'enseignement, et du théâtre, en créant, pour les gens du monde, un cours de physique et un cours de chimie appliquée aux arts, en composant de petites comédies admirables, qu'elle fait jouer par ses enfants; c'est le *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*. Devenue la gouvernante des deux filles de la duchesse, elle se retire avec ses élèves dans le pavillon établi au couvent de la rue de Bellechasse. Eloignée du monde, elle gagne la liberté de ses mouvements. Le samedi, son salon s'ouvre à Buffon, Marmontel, Rulhières, Bernardin de Saint-Pierre, La Harpe, d'Alembert. Elle prend une teinte de pédantisme qui ne la quittera plus. En 1782, au grand scandale de tous, elle est chargée de l'éducation des jeunes ducs. Les chansons, les petits vers l'égratignent, mais son orgueil exulte. On lui donne de pleins pouvoirs, et elle veut tout apprendre à ses élèves; elle ne donne pas seulement ses soins à leurs études : elle s'occupe encore des ouvrages manuels, des exercices gymnastiques. Ses principes d'éducation, fortement inspirés de Rousseau, sont exposés dans *Adèle et Théodore* ou *Lettres sur l'éducation*. L'ouvrage a un grand succès, mais augmente le nombre de ses ennemis. Les philosophes, qu'elle repousse au nom de la religion et de la morale, l'attaquent, tout en la craignant. En mars 1787, elle publie contre eux son grand ouvrage : *la Religion considérée comme l'unique base du bonheur et de la véritable philosophie; ouvrage fait pour servir à l'éducation des enfants de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans et dans lequel on expose et l'on réfute les principes des prétendus philosophes modernes*. Le succès fut plus que médiocre; la polémique remplaçait trop souvent la théologie. On la surnomma *Mère de l'Eglise*, et elle fut fortement déçue. Son pouvoir, au pavillon de Bellechasse, pouvait pourtant la consoler. Son


Mme de Genlis, d'après un émail.

neveu César du Crest, sa nièce Henriette de Sercey, Paméla et Hermine, venues d'Angleterre, partageaient les leçons des princes ; aux yeux de ceux-ci surtout, elle était toute-puissante ; ils la regardaient et l'aimaient comme une mère ; la duchesse d'Orléans semblait ne leur être rien. A son propre foyer, Mme de Genlis était moins heureuse : sa fille Caroline, qui avait épousé le marquis Becelaer de La Wœstine, était morte ; l'autre, Pulchérie, avait fait scandale par son mariage avec le vicomte de Valence, amant de Mme de Montesson ; le comte de Genlis passait sa vie dans les tripots.

Mais voici la Révolution. Malgré ses dénégations, il n'est pas douteux qu'elle a voulu y jouer un rôle, et qu'elle en a joué un. Que se proposait-elle au juste? Voulait-elle élever au trône le duc d'Orléans, ou le duc de Chartres? Ses idées sont contradictoires. Ennemie des philosophes à cause de leur impiété, elle embrasse leurs doctrines antiaristocratiques et les inculque à ses élèves. Elle hait la cour et le parti Polignac. Son influence politique au Palais-Royal est diminuée par celle de Laclos; mais elle recrute aux d'Orléans des partisans dans les lettres; elle envoie Paméla au peuple; elle fait danser ses élèves dans les rues, le soir du 14 juillet. Elle s'efforce de rendre populaire le duc de Chartres, homme fort et homme libre ; par ses *Discours sur l'éducation du Dauphin* et sur l'*Adoption*, elle semble vouloir le faire adopter par le roi. Elle le domine absolument, sans être sa maîtresse, comme on n'a pas manqué de l'en accuser. C'est alors que la duchesse d'Orléans essaye de lui reprendre ses enfants. Une lutte pénible s'engage. Mme de Genlis finit par l'emporter. Elle publie les *Leçons d'une gouvernante*. Mais la Révolution fait des progrès excessifs. En octobre 1791, c'est le départ en Angleterre, avec Mademoiselle, Paméla, Henriette de Sercey, Eglantine de La Wœstine; le retour à Paris, en novembre 1792, pour remettre Mademoiselle entre les mains du duc d'Orléans; un nouveau départ avec Mademoiselle pour Tournay. Elle est prise de peur et forge mille projets; elle voudrait en vain se débarrasser de la princesse. Compromise dans la conspiration de Dumouriez, elle fuit précipitamment, ne sait où se réfugier, est chassée de partout. La Suisse l'accueille quelques mois, Mme de Conti lui prend Mademoiselle. A Paris, son mari est exécuté le 31 octobre 1793, et Philippe d'Orléans le 6 novembre. Elle-même, suspecte aux républicains et aux royalistes, fort attaquée par tous, erre en Allemagne, séjourne à Utrecht, à Altona, à Hambourg, à Berlin, essayant d'être utile au Directoire et demandant en vain l'autorisation de rentrer en France; écrivant des romans pour vivre, publiant en 1796 le *Précis de ma conduite depuis la Révolution*. Sa surexcitation est extrême; les malheurs l'accablent, la misère la tourmente, la solitude la désespère. Les derniers jours d'exil, pourtant, sont plus doux. A Berlin, les salons de Henriette Herz et de Rachel Levin l'accueillent; elle trouve des leçons, elle compose des proverbes. Le succès lui revient. Elle peut rentrer enfin à Paris, en juillet 1800.

Elle y est mal accueillie, et tout la choque : la bonne compagnie a disparu; le langage est barbare. Elle essaye en vain de rentrer dans ses biens; elle n'est riche que d'ennemis. Elle végète jusqu'au moment où Bonaparte lui accorde un appartement à l'Arsenal et une pension de 6.000 francs. Son roman *Mlle de Clermont* a un vif succès. Elle redevient à la mode, et tout le monde va la voir à l'Arsenal. Ses intimes sont Talleyrand et l'abbé de Cabre. Ses succès de librairie sont grands, mais ses besoins d'argent ne le sont pas moins. Quand reviennent les Bourbons, elle sollicite encore, elle sollicite sans cesse, et sans cesse elle déménage. Elle ne se laisse pas oublier; on apprécie son jugement, son bon sens, sa conversation. Elle lutte encore contre les philosophes, et voudrait refaire l'Encyclopédie selon de bons principes. En 1825, les deux premiers volumes de ses *Mémoires* paraissent; mais, peu à peu, elle s'affaiblit; malade, incapable d'écrire, de parler, elle meurt le 31 décembre 1830. On lui fit de magnifiques funérailles.

Elle laissait une œuvre considérable : romans, théâtre, mémoires, histoire, éducation, poésie, théologie, manuels de piété, journaux, rien n'y manque. La morale et la pédagogie en forment le fond. Moraliste, d'une façon attrayante dans ses romans, d'une façon maladroite dans ses traités, moraliste dans son théâtre, elle expose une morale très pure, mais incomplète, parce qu'elle est à l'usage des gens du monde. Educatrice, elle s'inspire de Rousseau et de Mme de Maintenon : elle estime que l'éducation doit être dirigée vers le sens pratique et l'utilité; le maître doit donner tous ses soins non seulement à la vie intellectuelle de ses élèves, mais encore à leur vie physique et à leur vie morale. L'emploi du temps doit être rigoureux; les heures de repos doivent même être utilisées. Enfin, dans le *Discours sur la suppression des couvents de religieuses et l'éducation publique des femmes* (1791) et dans le *Projet d'une école rurale pour l'éducation des filles* (1801), Mme de Genlis devait se montrer précurseur du féminisme et prévoir l'éducation féminine vers laquelle on tend aujourd'hui.

L'ouvrage de Jean Harmand pourrait être allégé en quelques-unes de ses parties, complété en d'autres. Tel qu'il est, il est déjà très utile par les précisions qu'il apporte sur beaucoup de points de la vie de Mme de Genlis. — Jacques Bompard.

Monsieur Purgon, à-propos en vers, de Gabriel Montoya (Comédie-Française, 15 janvier 1911). — Molière, accompagné de sa fidèle servante, Laforest, vient à Saint-Mandé occuper un logis d'emprunt. La soubrette est inquiète et se demande pourquoi son maître l'a emmenée dans la banlieue de Paris. Molière lui explique son dessein : il se dispose à recevoir un docteur, le célèbre Purgon. Laforest objecte à Molière que le docte médecin le reconnaîtra aisément. Le grand comique rassure la bonne femme :

Sous le nom supposé de Monsieur Bellenflure,
Ancien marchand drapier, bourgeois dorénavant,
J'ai fait pour aujourd'hui mander ce grand savant.

Car Molière doit faire jouer son œuvre nouvelle, *le Malade imaginaire;* mais il se sent pris de scrupules et veut tenter une dernière expérience sur les médecins. Avant d'accabler la docte confrérie de ses railleries, Molière va se renseigner pleinement sur le corps médical.

Molière se travestit en égrotant, pour recevoir Purgon. La métamorphose est complète; Purgon peut paraître. Il arrive en coup de vent et peste contre les circulateurs, dont la théorie l'irrite. Enfin, Purgon voit Laforest; il l'interroge sur le mal de son maître, sur les ressources de ce Bellenflure. Avec cynisme, le médecin fixe déjà le prix du traitement, sans même examiner le malade. Laforest proteste : il faut d'abord le guérir.

A quoi Purgon, plein de suffisance, réplique :

Nous savons ce que vaut un tel raisonnement...
Mais un malade vrai pense bien autrement.
Tout, dans son médecin : sa voix, son assurance
Et jusqu'à son bonnet lui parlent d'espérance...
Il devine sa marche au bas de l'escalier,
Il le suit de l'oreille, et quand, sur le palier,
Résonne enfin le pas du sauveur domestique,
Il éprouve en lui-même un bien-être magique.

Molière pousse alors un gémissement douloureux; Purgon est bien obligé de regarder un peu le malade. Vite, l'illustre docteur lui tient des propos solennels ; il inflige à Molière un flux de paroles emphatiques, mêlées de mots latins. Après la déclamation de Purgon, Molière se lève; il fait, à sa place, asseoir le médecin sur son fauteuil. Le faux malade s'empare du bonnet de Purgon et s'en coiffe. Le docteur est stupéfait, mais contraint de l'écouter. A son tour, l'écrivain, déguisé en bourgeois, étourdit Purgon de phrases savantes et de termes latins :

..... Je suis médecin et vous semme...
N'est-ce plus le bonnet maintenant qui fait l'homme?
Ça, montrez votre langue... Elle est bonne à couper,
Ne vous ayant servi jusqu'ici qu'à tromper...
..... *Motus*...
Nam, sublata causa, tollitur effectus.

Purgon est effrayé de voir son vocabulaire aussi bien connu. Mais le génie comique a prouvé au pédant sa sottise; Molière se démasque, et Purgon se sauve affolé. Molière a l'esprit soulagé et va pouvoir travailler allègrement. Il s'anime tant que, tout à coup, il semble suffoquer; il dit à Laforest :

..... Le secret, vois-tu, de mon vertige,
Il est dans ma poitrine, et j'attendrais en vain
Que de la Faculté quelque secours me vînt.
Je connais ces frissons, caresse passagère,
Baisers avant-coureurs de l'affreuse Mégère...

Laforest demande à son maître ce qu'elle devrait faire en cas d'accès semblable; Molière lui répond :

..... Ne va pas quérir de médecin.

Gabriel Montoya avait déjà, pour célébrer les grands poètes, fait jouer *le Frisson de la gloire* (Odéon, 15 janvier 1904); *le Baiser de Phèdre* (21 décembre 1905). *Monsieur Purgon*, composé pour une fête analogue, a servi à la commémoration du 289e anniversaire de la naissance de Molière. Mais cet acte de circonstance vaut plus qu'un habituel à-propos : c'est une agréable comédie, qui gardera sa place au répertoire. *Monsieur Purgon* est, en effet, une ingénieuse manière de préface au *Malade imaginaire*, comme la *Conversion d'Alceste*, de Georges Courteline, fournit une suite au *Misanthrope*. Gabriel Montoya a traité son petit sujet anecdotique de plaisante façon, avec une bonne verve comique. Il est piquant de voir un docteur en médecine, devenu chansonnier, mettre justement à la scène Molière et ses querelles avec les médecins de son temps. Montoya écrit un dialogue charmant et d'un mouvement alerte. Ses vers ont de la couleur et une gaieté pittoresque. — Michel Marcille.

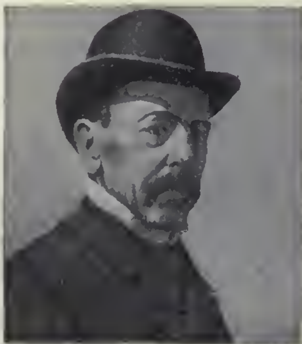
Les rôles ont été créés par : Mlle Rachel Boyer (*Laforest*); et par MM. Alexandre (*Molière*), Croué (*Monsieur Purgon*).

Northcote (Henry Stafford, baron), homme d'Etat et administrateur anglais, né le 16 novembre 1846, mort à Eastwell Park au mois d'octobre 1911. Il était le second fils de lord Stafford Henry Northcote, comte d'Iddesleigh (1818-1887), qui fut chancelier de l'Echiquier dans le cabinet Disraeli, en 1874, et ministre des affaires étrangères en 1886, dans le cabinet Salisbury. Henry Stafford, après avoir fait de brillantes études à Eton, puis au collège Merton à Oxford, entra à vingt-deux ans comme rédacteur au Foreign-Office, et tout aussitôt il bénéficia de la haute situation de son père, qui, délégué par l'Angleterre à la commission du règlement de l'affaire de l'*Alabama*, l'emmena avec lui à Washington. Le jeune diplomate en profita pour entreprendre bientôt au Canada (1873) un fructueux voyage d'études. En 1876, en qualité de secrétaire de Salisbury, il participait à la mission de ce dernier à Constantinople, en vue de la pacification générale de l'Empire ottoman. Il ne quitta le Foreign-Office que pour se lancer dans la politique active : en 1880, aux élections générales, il devenait député d'Exeter, qu'il devait représenter pendant dix-neuf ans au Parlement. En 1887, son père étant mort, il était créé baronnet. A la Chambre des communes, il fit partie de la commission d'assistance publique, et ne tarda pas à se faire connaître par une rare entente des questions industrielles et commerciales. Il était considéré comme un des chefs les plus éminents du parti conservateur lorsqu'il fut, en 1899, nommé gouverneur de la province de Bombay et élevé à la pairie avec le titre de « baron Northcote of Exeter ». A Bombay, il se montra administrateur très énergique et avisé. Il eut à faire face, d'ailleurs, à des difficultés graves, notamment à la famine qui dévasta, en 1900, cette partie de l'Inde, et à la crise agricole; après le durbar du couronnement tenu à Delhi en 1903, il demanda à être relevé de ses fonctions. Mais le gouvernement anglais l'envoya presque aussitôt en Australie, comme gouverneur général. Il eut à peine le temps de faire en Angleterre un court séjour avant de partir pour Sydney, au mois de janvier 1904. Là, des difficultés d'un autre ordre l'attendaient : le jeune *Commonwealth* se débattait au milieu des crises ministérielles et des troubles sociaux, et les rapports entre les représentants de la couronne et les pouvoirs élus de la Confédération étaient mal fixés. Lord Northcote s'efforça de se faire aimer des Australiens en s'intéressant sincèrement aux progrès économiques du pays et, en particulier, à la mise en valeur des territoires du Nord, où il encouragea de tout son pouvoir l'émigration et l'élevage. En politique, il accepta, en l'amendant, l'œuvre des ministères travaillistes, dont il fut le tuteur averti, mais indulgent; surtout, il s'efforça, par son action personnelle, d'accroître le prestige du gouvernement général et son autorité morale sur la société australienne. En 1908, il reçut avec un éclat inaccoutumé la grande flotte américaine, en croisière dans le Pacifique. L'année suivante, il reprenait sa place à la Chambre des lords, après un court voyage au Canada. Sa carrière politique était finie. Lord Northcote, orateur précis, informé, mais sans éclat, ne prit que rarement la parole à la Chambre haute, sur des questions intéressant le développement colonial anglais, l'organisation de l'Afrique anglaise du Sud, l'immigration des Asiatiques dans les mines transvaaliennes, etc. Mais sa très grande expérience et sa sincérité absolue lui assuraient une influence solide. Il appartenait, par son caractère et ses méthodes, à cette grande race de gouverneurs coloniaux anglais qui ont su concilier si libéralement les désirs d'autonomie de leurs administrés avec un loyalisme absolu à l'égard de la métropole. — H. Trévise.


Lord Northcote.

***Poschinger** (Henri de), publiciste et historien allemand, né à Munich le 31 août 1845. — Il est mort à Berlin le 8 août 1911. Il appartenait à une des plus vieilles familles nobles de la Bavière, et fit à l'université de sa ville natale de brillantes études de philosophie et de droit, avant d'entrer dans l'administration bavaroise (1876), où il fut attaché au ministère de l'intérieur. Il devait ensuite passer au service de l'Empire. C'est là qu'il fit sa carrière officielle; mais, en même temps, il se livrait à un travail patient de recherches de toute sorte et de documentation sur les origines de l'empire allemand et, en particulier, sur la carrière du prince de Bismarck. Bien qu'après le départ du grand chancelier, ses successeurs lui eussent presque complètement fermé l'accès des archives publiques, il n'en put pas moins écrire, avec un souci remarquable d'exactitude, un certain nombre de volumes qui comptent parmi

les plus solides qu'on puisse consulter sur l'histoire de l'Allemagne contemporaine. Henri de Poschinger, qui avait des connaissances financières, juridiques et diplomatiques fort étendues, est un juge très informé, sinon toujours très impartial, et par là même fort précieux. Il est en quelque sorte l'historiographe attitré de Bismarck. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *les Banques dans l'Empire allemand : histoire des banques du royaume de Bavière* (1874-1876); *la Banque et la Politique bancaire en Prusse* (1878-79); *Souvenir de la vie de Hans Victor de Unruh* (1895); *le Journal de campagne du comte Fred. Frankenberg pendant les guerres de 1866 et 1870-71* (1896); *Sous Frédéric-Guillaume IV: la Carrière du président du conseil de Manteuffel* (1901); *la Politique extérieure de la Prusse de 1850 à 1858, d'après les papiers inédits du président du conseil de Manteuffel* (1902), etc., mais surtout l'importante collection de livres sur le chancelier de fer : *la Prusse et le Bundestag de 1851 à 1859* (1882-85); *le Prince de Bismarck économiste* (1889-91); *Documents officiels concernant la politique du prince de Bismarck, de 1862 à 1884* (1890-91); *les Conventions économiques de l'Allemagne* (1892-93); *le Prince de Bismarck et les Parlementaires* (1894-96); *Propos de table du chancelier de l'Empire*, publiés sous divers sous-titres de 1895 à 1899, et dont l'apparition souleva les commentaires les plus passionnés : jamais le cynisme réaliste qui faisait le fond de l'esprit politique de Bismarck n'a été plus vivement mis en lumière; *le Prince de Bismarck et le Bundesrat* (1897-1901); *le Portefeuille de Bismarck* (1898-1900); *le Prince de Bismarck et les Diplomates, 1852-1890* (1900); *le Prince de Bismarck et ses amis hambourgeois* (1903); *Quelques matériaux pour le monument de Bismarck : nouvelles lettres et conversations* (1904); *Bismarck et le Bundestag: nouvelle relation francfortoise* (1906). Le chancelier de fer était à ce point devenu, pour Henri de Poschinger, le héros historique entre tous qu'il n'hésita pas à en faire le sujet d'une pièce de théâtre, écrite en collaboration avec Fritz Schick, et qui fut représentée à Berlin en 1905 : *Chez le prince de Bismarck*. Mais, en dépit du patriotisme germanique toujours en éveil, l'œuvre n'eut qu'un très médiocre succès. La pratique des archives préparait mal Poschinger à l'entente de la scène... — G. Treffel.


H. de Poschinger.

Quand Barras était roi, par Alfred Marquiset (Paris, 1911, 1 vol. in-8° carré). — C'est à nouveau un coin du voile de la petite histoire qui se lève devant nous : A. Marquiset nous présente quelques personnages qui ne furent certes point des personnages de premier plan, mais qui eurent, en un temps curieux à étudier, une célébrité quasi mondiale, dont, aujourd'hui encore, nous percevons les échos. C'est, dans son ensemble, une évocation de la société composite, toujours frivole et souvent scandaleuse, de l'époque de Barras, où la horde des agioteurs au luxe grossier, des banquiers enrichis en spéculant sur les biens nationaux, conviait à des fêtes multiples et multiformes les déesses à la mode : Thérésa Cabarrus, Mme de Château-Renaud, Fortunée Hamelin, et d'autres, sans oublier Mlle Lange, à laquelle A. Marquiset consacre des pages spirituelles et documentées. Et, pour que le tableau soit varié, l'auteur de *Quand Barras était roi* nous raconte les diverses péripéties de Mme Angot, type légendaire de commère des halles et du « doyen des Incroyables », comte, puis duc de Lauraguais.

Le refrain populaire de *la Fille de Mme Angot:*

Barras est roi, Lange est sa reine

a entouré de nos jours le nom d'Elise Lange, comédienne et courtisane, d'une auréole de gloire. Mais un refrain d'opérette est peu de chose comme référence historique, et Alfred Marquiset a mieux à nous apprendre.

Anne-Françoise-Elisabeth Lange naquit à Gênes le 17 septembre 1772 de parents artistes, qui couraient à travers l'Europe à la conquête de la fortune. On connaît peu de chose de son enfance. Elle était à Tours en 1787 dans la troupe de Mlle Montansier et débuta le 2 octobre 1788 à la Comédie-Française. Sa réputation commença de bonne heure. Reçue rapidement pensionnaire, elle fut en butte à des jalousies, à des cabales que devait envenimer la politique. Les idées nouvelles tournaient quelques têtes, même dans le temple de Melpomène; elle suivit au théâtre du Palais-Royal la partie démocratique de la troupe : Talma, Dugazon, Julie Candeille, qui, plus tard, devenait sa belle-mère. Mais elle regretta ensuite cette fugue, et demanda en juillet 1792 à réintégrer la Comédie-Française, où elle avait créé des rôles importants; entre autres, celui d'Eliante (du *Misanthrope*) en 1790 et celui de Pauline (de *Polyeucte*) un an plus tard. *Paméla*, de François de Neufchâteau, lui donna l'occasion de remporter un succès éclatant, qui effaroucha les membres du comité de Salut public. Ils crurent voir dans la tendre vertu et la noblesse de Paméla une insulte à la nation; Lange fut dénoncée avec ses camarades.

Elle ne souffrit guère à Sainte-Pélagie, où Mme Roland occupait une pièce contiguë à celle des artistes du Théâtre-Français. Comment obtint-elle la faveur de gagner la maison de santé, si bizarre, du Dr Belhomme et d'y recevoir d'aimables convives, c'est sans doute le secret des Dieux et de la Beauté. Lange fut délivrée avant le 9-Thermidor. A. Marquiset nous raconte avec agrément quelques détails de la vie de l'artiste, laquelle fut féconde en péripéties de tout genre, puisque, en 1795, elle parut encore suspecte à la police, qui la dénonçait comme « recevant une foule de royalistes et affichant un luxe insolent qui insultait à la misère publique ».

Cela n'empêchait pas Lange de voler de succès en succès; elle était applaudie pour sa joliesse, sa grâce naturelle, son élégance, à la scène comme à la ville. On la voyait chez Corcelet, chez Naudet, dans les bals publics : Thelusson, Richelieu, Idalie; chez Garchy, où Incroyables et Merveilleuses prenaient des glaces et zézayaient le jargon convenu; à la Promenade de Longchamp, dans un boghei « aux bois finis », parmi la belle compagnie à laquelle, selon un journal de l'époque, se mêlaient souvent des « jacobins poudrés, frisés, ambrés, pantalonnés et perchés sur un wiski haut d'un premier étage ».


Portrait présumé de Mlle Lange.

Rivale des Belles à la mode, elle ne fut pas trop gênée par les scrupules, et se préoccupa surtout de goûter la joie de vivre en un temps où

Samedi, c'était fête à Bagatelle,
Et le dimanche à l'échafaud!

Des financiers, des soumissionnaires, des fournisseurs lui faisaient escorte, et leur fortune glissait rapidement entre les doigts de la jolie Lange. Elle ruina Hoppe, dont elle eut une fille, et l'agioteur Leuthraud. Au théâtre, elle était la rivale de Mlle Mézeray et cueillait d'abondantes moissons de lauriers. Elle se maria le 24 décembre 1797 avec le banquier François-Joseph Simons; François de Neufchâteau et Talleyrand, ministre des relations extérieures, furent ses témoins. Simons était un habile homme, qui, grâce à Talleyrand, fut nommé membre du conseil général du commerce et eut ainsi ses entrées à la cour. A ce sujet, Georgette Ducrest raconte dans ses Mémoires qu'un soir de bal aux Tuileries, l'Empereur, apercevant celle qui avait été Elise Lange, éclatante « tant par sa rare beauté que par la quantité de diamants dont elle était surchargée », lui dit, avec un sourire : « Qui êtes-vous, madame? — Sire, répondit-elle en minaudant, je suis Mme Simons. — Ah! oui, je sais,... » dit l'Empereur. Et il la quitta en éclatant de rire.

Cette anecdote prouve que l'on n'oubliait pas en haut lieu les folies de jeunesse de l'actrice réputée. Mme Lange-Simons se consola de ses déboires en achetant des demeures fastueuses, qu'elle fut, hélas! obligée de revendre, car l'adversité rôda autour de la famille Simons, et « l'actrice célèbre du Directoire vécut comme la *dame* d'un notaire ou d'un procureur », s'occupant de sa fille Palmyre et d'un frère, plus jeune qu'elle. Elle voyagea en Suisse, en Italie, où elle mourut à Florence, le 2 décembre 1825.

Ce fut, on le voit, une vie bien agitée que celle de la jolie Lange, et A. Marquiset, son historiographe, a su nous présenter son personnage de telle manière que, malgré ses folies d'antan et ses mœurs souvent légères, nous avons quelque sympathie pour elle ; une sympathie parfois apitoyée.

Et nous en avons aussi pour Mme Angot, sa contemporaine, à laquelle allaient les faveurs du public ; à vrai dire, un public très mélangé et trivial.

Ce n'est pas la partie la moins intéressante du livre d'Alfred Marquiset. Mme Sans-Gêne a plus de tenue que Mme Angot, mais elle a moins de sel — de gros sel — que cette marchande de marée, parvenue, qui parlait plus crûment que les crocheteurs de la place Saint-Jean. Plusieurs écrivains mirent ce type de commère sur la scène : Lécluze en 1748; l'acteur Maillot qui, en 1796, eut un succès colossal avec *Mme Angot* ou *la Poissarde parvenue*. L'acteur Corse jouait le rôle de la reine des halles.

Tout Paris se rua au Théâtre d'Emulation, pour entendre la commère que l'on peut dire « immortelle », encore que le goût du public ait heureusement changé.

L'époque de la jolie Lange et de Mme Angot fut aussi celle du duc de Lauraguais, doyen des Incroyables, cousin de Barras, tour à tour soldat, physicien, philosophe, auteur dramatique, muscadin, toujours original et spirituel. Il avait, au temps du Directoire, une toilette dont Marquiset nous donne une amusante description et qui était un tantinet ridicule. Cela n'empêchait point les Incroyables d'être fiers d'avoir pour doyen le descendant des ducs de Villars-Brancas, qui, trompant les sciences et la philosophie, s'occupait, sous le règne de Barras, à restaurer les mœurs par l'habillement et n'eut d'autres soucis que celui de rire et de conserver une incurable jeunesse de caractère. C'est donc une période curieuse qu'a étudiée Alfred Marquiset, qui nous fait jeter sur elle un coup d'œil instructif et divertissant. — André Gayot.

Quarante-cinq années de ma vie (1770 à 1815), par Louise de Prusse, princesse Antoine Radziwill; publié avec des annotations et un index biographique par la princesse Radziwill, née Castellane (Paris, 1911, in-8°). — « J'ai atteint l'âge de quarante ans, et souvent j'ai regretté de n'avoir pas pris l'habitude de noter chaque jour les événements qui m'avaient frappée durant mon existence et de n'avoir pas écrit encore pour mes enfants, à l'aide des quelques notes que je conserve, ce qui peut les intéresser sur mon enfance et sur ma jeunesse. Aujourd'hui, où l'avenir incertain me presse de ne plus remettre davantage ce projet, je commence cet ouvrage, pensant qu'il aura quelque prix pour ma famille. » Ainsi la princesse Antoine Radziwill commence ses Mémoires, et je ne sais si ses enfants lui en ont eu de la reconnaissance; mais, ce que je sais, c'est que l'on s'aperçoit bien qu'elle écrit pour des enfants, tant est moral, uni et peu aventureux, le récit qu'elle leur dédie. Certes, elle n'échauffera point les esprits, et la bonne mère de famille qu'elle fut, et qui apparaît ingénue et touchante, dans ses souvenirs, attirerait peu les lecteurs épris de pittoresque et de vie, si elle n'avait eu le bonheur de vivre à une époque particulièrement tourmentée. Heureusement pour nous, si ce n'est pour elle, elle a assisté à l'épopée de Napoléon. Quelque calme, indolente et douce qu'elle fût, elle ne pouvait pas ne pas s'en apercevoir; et c'est un spectacle curieux et impressionnant d'assister à la campagne de Prusse, à la campagne de Russie, à la campagne de France, à côté d'une femme simple, charmante et candide.

Elle était la fille du prince et de la princesse Ferdinand de Prusse, la propre nièce de Frédéric le Grand. Née à Berlin le 24 mai 1770, aimant tendrement ses frères, et notamment le prince Louis, qui sera son héros jusqu'à sa mort, élevée au milieu de vieilles dames, peu aimée par sa mère, elle mène une vie calme et uniforme. Elle ne s'aperçoit pas de la corruption qui est partout dans Berlin, à cette époque. Les funérailles de Frédéric II lui font une forte impression; mais elle conte sans élever la voix les amours de Frédéric-Guillaume II, ce roi singulier qui voulait épouser toutes les femmes qu'il aimait, et qui en demandait à la reine l'autorisation. Ainsi, il épouse successivement la princesse Ingelheim et la comtesse Doenhoff, cependant que Mme Ritz demeure favorite et que les courtisans l'émeuvent par les visions qu'ils lui font apparaître. La jeune princesse séjourne à Berlin, au château de Bellevue, à Rheinsberg, chez le prince Henri de Prusse. A Aix-la-Chapelle, à Coblence, elle voit les émigrés français, et elle constate : « Le luxe le plus effréné y dominait; on y vivait comme à Versailles, et les émigrés s'y berçaient de toutes les espérances. » En 1795, à Berlin, elle voit le prince Antoine Radziwill. Il est plus jeune qu'elle de quatre ou cinq ans; mais les deux jeunes gens s'aiment; des difficultés se produisent; enfin, tout s'arrange. « Ma mère, conte la princesse, me fit

demander. Elle était seule encore. Dès que je fus entrée, elle ordonna qu'on appelât le prince Antoine, dont l'embarras égala presque le mien. Ma mère lui dit alors : « Embrassez votre promise. » Admirons la simplicité des fiançailles princières. Le mariage eut lieu le 17 mars. Ce devait être un bon mariage : son mari, les enfants, qui naîtront nombreux, voilà quels seront désormais les soucis de la princesse, qui jusqu'alors n'en avait eu aucun. Et certes, cela est d'une bonne femme, sinon d'une bonne faiseuse de Mémoires. Les scandales qui se produisent à la cour ne l'émeuvent pas ; elle enregistre avec calme l'arrivée des grands personnages qui viennent à Berlin. Quand Mme de Staël séjourne à Berlin, en janvier 1804, elle décrit ainsi ses impressions, si l'on peut dire : « L'arrivée de Mme de Staël à Berlin attira tout le monde autour d'elle. Elle venait souvent passer ses soirées chez nous. Mon frère Louis, quelques Anglais, la princesse Sapieha, Jean Müller, Ancillon et ma société habituelle rendaient ces réunions très agréables. Je m'attachai beaucoup à Mme de Staël ; mon frère Louis en fut aussi très enthousiaste, et elle l'appréciait beaucoup. » Mais 1806 survient. Le parti français est puissant à Berlin : le nom de Napoléon effraye. Tout cela n'empêche pas la guerre. Dès les premiers engagements, la pauvre princesse apprend la mort de son frère tant aimé, le prince Louis. Elle ressent une telle douleur que la nouvelle de la bataille d'Iéna la laisse presque indifférente. Mais il faut fuir, et, dès lors, la sobriété même du ton de la princesse rend le récit singulièrement émouvant. Tour à tour, elle se réfugie à Stettin, à Cœslin, à Dantzig, à Kœnigsberg. Partout la peur règne : « Ce ne fut, depuis lors, écrit-elle, qu'une suite de lâchetés. L'honneur avait fui loin de nous, un esprit de vertige s'emparait de nos misérables commandants de places. » Après Eylau, elle est à Memel, et ce sont quelques semaines de tranquillité ; on croit à la paix. Mais c'est Friedland, puis Tilsit. Il faut lire l'entrevue de Tilsit, récit véritablement saisissant ; il faut voir Napoléon plein d'égards pour Alexandre et traitant le roi de Prusse d'abord avec dédain, puis avec brutalité. Parfois, Napoléon s'adoucit ; il émerveille ses convives par l'étendue de ses connaissances ; il leur fait presque des confidences ; il leur parle « de son bonheur, dans lequel il a presque une foi superstitieuse ». Il dit « que la Providence était pour lui, puisque ceux qu'il avait à vaincre l'attaquaient toujours là où il était le plus fort et ne profitaient jamais des chances heureuses qui étaient pour eux ». Soudain, il s'emporte, il jaunit de colère, les lèvres bleues, et se contient à peine ; et Murat s'écrie : « Tout ce qui entoure Napoléon partage mon indignation de sa conduite. C'est un maroufle que cet empereur. » Auprès de la reine Louise, il se montre charmant ; mais, si elle lui parle politique, il lui répond toilettes.

La princesse nous fait aussi une description amusante du séjour à Erfurt et de la manière dont Napoléon traitait les souverains qu'il y avait rassemblés. « Il les interpellait impérativement : « Roi de Bavière ! » — « Roi de Saxe ! » — « Roi de Wurtemberg ! » Il n'y eut que ce dernier qui en témoigna de l'humeur. » C'est là encore que Talma ayant joué *Britannicus*, Napoléon fut mécontent de la représentation : « Il le fit appeler, pendant que le vieux duc de Dessau était dans son cabinet. Il lui dit : « Vous « avez joué Néron sans noblesse. Vous avez fait un « geste qui n'était pas celui d'un empereur. Voyez-« vous que je fasse comme cela ! »

La Prusse allait bientôt se relever. Lorsque, en 1812, on apprend à Berlin l'échec de la Grande Armée en Russie, l'agitation est à son comble ; et lorsque, peu de temps après, on voit arriver les Russes, la joie la plus vive se manifeste. Il se forme des « *Frauen-Verein* (sociétés de femmes) pour donner à ceux qui n'en ont pas les moyens de quoi s'armer, ainsi que les secours qui leur sont nécessaires » ; et déjà, « on projette des décorations et des distinctions pour les femmes qui s'en occuperont ». Bernadotte est à Berlin ; et, après l'avoir vu, la princesse écrit : « Il parle beaucoup et bien, mais avec un accent très gascon. Son attachement pour la France et sa haine contre Napoléon se prononcent dans tout ce qu'il dit. Toutefois, son inimitié me paraissait trahir plutôt son mécontentement de ne pas être à sa place que la lassitude du joug que Napoléon faisait peser sur le reste de l'Europe. » C'est alors qu'apparaît bien la puissance de l'Empereur. Malgré ses échecs répétés, on ne parvient pas à être rassuré. Un armistice est signé en juin 1813, et la princesse écrit : « C'est fort affligeant, et je ne doute plus que Napoléon ne retrouve bientôt, par une paix onéreuse pour nous, ce qu'il a perdu par cette guerre si injustement entreprise. » Après Leipzig, elle écrit encore : « Je crains qu'il y ait peu d'espoir d'une paix prochaine, car Napoléon a pu exécuter sans encombre sa retraite sur le Rhin. » Après la prise de Paris, enfin : « Napoléon est à Fontainebleau. On ne sait pas encore s'il marchera sur Orléans avec les 50.000 hommes qui lui restent. Il y aura probablement encore une bataille. » Lorsque, le 16 mai 1815, on apprend son débarquement à Fréjus, « toutes les têtes sont à l'envers ». Waterloo seul peut tranquilliser l'Europe.

C'est là que la princesse Louise arrête la rédaction de ses Mémoires. Elle devait ensuite aller s'établir à Posen, où le prince Antoine était nommé lieutenant général du roi. Elle y resta jusqu'en 1828 et mourut en décembre 1836. Le prince était mort le 27 septembre 1834. — JACQUES BOMPARD.



Princesse Radziwill.

Schley (Winfield Scott), amiral américain, né dans l'Etat de Maryland en 1839, mort à New-York le 1er octobre 1911. Il entra de bonne heure dans la marine, en 1856, comme élève officier. Il était tout jeune lieutenant de vaisseau au début de la guerre de Sécession, lorsque le gouvernement fédéral lui confia le commandement de la canonnière à vapeur *Winona*, qui faisait partie de l'escadre de blocus des côtes du golfe du Mexique : le 14 décembre 1862, il faisait ses premières armes dans un engagement contre les batteries de terre de Port-Hudson et, bientôt, il participait sur le Mississipi à toutes les opérations de guerre qui eurent pour résultat la prise de la ville. En 1866, il devenait *lieutenant-commander*, grade équivalant à peu près à celui de capitaine de frégate ; il avait à peine vingt-sept ans. Il servit avec son bâtiment sur les côtes de Corée, pendant les opérations du contre-amiral Rodgers. A son retour, il était promu capitaine de vaisseau. Il exerça, dans ce grade, différents commandements et dirigea notamment, dans les mers polaires, une petite expédition, couronnée de succès, pour retrouver Greely et ses compagnons. Il était le plus ancien capitaine de vaisseau de la flotte américaine lorsque s'ouvrit, en 1894, la guerre contre l'Espagne. Le commandement de l'escadre dans les eaux cubaines ayant été donné au capitaine de vaisseau Sampson, plus jeune de grade, mais qu'on venait de nommer contre-amiral, Schley obtint de servir sous ses ordres. Au cours des opérations, il eut le tort de se souvenir, en quelques occasions, de sa plus grande ancienneté de services et de n'obéir qu'à regret. Il eut pourtant la chance de se trouver momentanément seul chef de l'escadre américaine, lorsque les croiseurs espagnols de l'amiral Cervera sortirent de Santiago, et il engagea contre eux la poursuite finale (1898). Puis il revendiqua bruyamment tout le mérite du triomphe. Sampson répliqua en mettant en cause la conduite insubordonnée de son collègue au cours des opérations. Il fallût, pour départager les deux marins et tirer au clair cette déplorable discussion, la réunion d'un conseil de guerre que présida l'amiral Dewey. Son verdict fut, dans l'ensemble, défavorable à Schley ; mais, en ce qui concernait les opérations du 3 juillet 1898 (destruction de l'escadre de Cervera), le bénéfice lui en fut maintenu. Toutefois, ce n'est qu'en 1899 que le vainqueur de Santiago fut promu contre-amiral. Il eut à commander, dans ce grade, l'escadre américaine de l'Atlantique sud et quitta le service en 1906. Il s'était naguère signalé à l'opinion publique d'une façon assez malheureuse, en soutenant les prétentions du Dr Cook à la découverte du pôle Nord. — G. T.



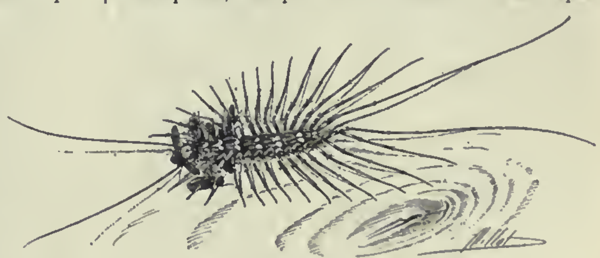
Amiral Schley.

***scutigère** n. f. — ENCYCL. Le genre scutigère, avons-nous dit au *Nouveau Larousse illustré* (t. VII, p. 610), comprend de nombreuses espèces carnassières, répandues sur tout le globe. Comme la scutigère australienne (*scutigera Smithii*) observée de 1885 à 1886 par le Dr W. Haacke, l'espèce qui vit aux Etats-Unis (*scutigera forceps*), étudiée par miss Kate Rondeau (1890), se livre à la chasse nocturne des insectes et notamment des papillons et des mouches.

Il nous a paru intéressant de signaler à nos lecteurs les observations faites récemment sur l'espèce européenne, commune en France, la scutigère coléoptrée (*scutigera coleoptrata*). L'auteur de ces observations, J. Kunckel d'Herculais, en a fait l'objet d'une communication à l'Académie des sciences (7 août 1911) :

Rencontrant souvent dans notre demeure, à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise), notre scutigère coléoptrée, où elle se tient de préférence dans les cabinets d'aisances, nous avons pu la surprendre la nuit faisant la chasse aux mouches, et en particulier au *fannia scalaris*, qui viennent en masse brûler leurs ailes aux bougies et se noyer dans la stéarine fondue (chose que ne fait jamais la mouche domestique, qui n'est pas attirée par la lumière artificielle) et dont la présence dans les commodités s'explique par le fait que leurs larves vivent dans les matières en décomposition, résidus fécaux aussi bien que champignons pourris.

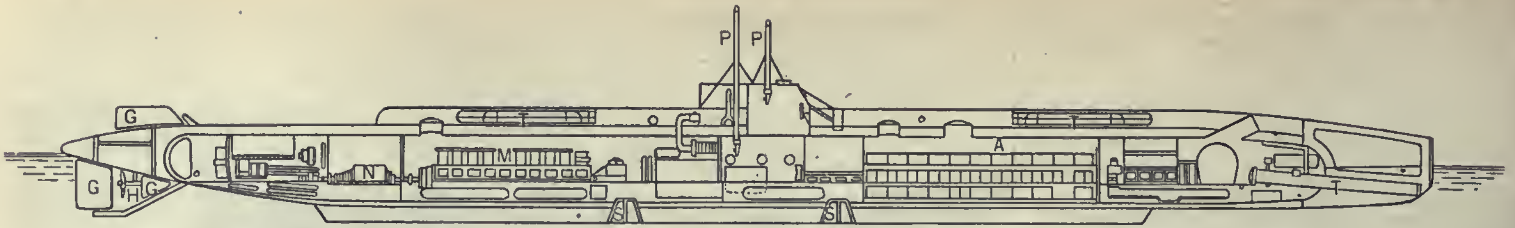
La scutigère, à la chasse, surprend les mouches endormies en se jetant sur elles et en les enlaçant avec ses pattes antérieures ; il faut à tout prix arrêter les battements des ailes et surtout les mouvements vibratoires que les mouches savent imprimer à leur thorax et qui, par le frissonnement qu'ils causent, forcent souvent le chasseur, homme, oiseau, insecte, à les lâcher ; aussi s'empresse-t-elle de lui enfoncer ses forcipules (chélicères) dans le thorax pour lui instiller le venin qu'elles recèlent et qui les tue instantanément. Quand les proies abondent autour d'elle et qu'elle craint de les voir s'échapper, elle en capture trois ou quatre entre ses pattes et les tue prestement pour les manger ensuite à son aise ; *manger* n'est pas le terme propre, car elle se contente de malaxer le corps de sa victime pour en absorber les parties molles, laissant de côté les parties chitineuses de la tête, du thorax et de l'abdomen, de même que les ailes et les pattes, ainsi que le montrent les reliefs de son repas.



Scutigère (*scutigera coleoptrata*) chassant.

Il s'ensuit que les scutigères peuvent être des auxiliaires fort utiles pour la destruction des mouches. Si l'on objectait qu'elles sont venimeuses, comme tous les myriapodes chilopodes, l'argument pourrait être combattu par la constatation souvent faite que la scutigère, lorsque l'on s'en empare, cherche plutôt à fuir qu'à faire usage de ses forcipules, dût-elle, pour cela, abandonner aux chasseurs, par autotomie, quelques-unes de ses trente longues pattes. — J. DE CHAON.

Siberia, drame lyrique en trois actes, de Luigi Illica, adaptation française de Paul Millet, musique de Umberto Giordano, représenté à l'Opéra de



Sous-marin français : A, accumulateurs électriques ; G. gouvernails de direction ; H, hélice ; M, moteurs à pétrole ; N, moteur électrique ; P, périscopes ; S, plombs de sécurité ; T, tubes lance-torpilles.

Paris le 9 juin 1911. — Le sujet, conçu dans la forme vériste, où le vrai se heurte avec l'invraisemblable en de continuels contrastes, met en scène l'aventure amoureuse d'une fille galante, qui suit au bagne de Sibérie son amant, devenu criminel pour elle.

Les auteurs ont divisé leur drame en trois parties, en désignant chaque acte par une légende spéciale : « la Femme — l'Amante — l'Héroïne » ; mais ces trois états psychologiques, et l'action elle-même, sont tracés bien superficiellement. L'ouvrage porte encore cette épigraphe qu'un condamné pour la Sibérie avait gravée sur un pilastre marquant la frontière entre la Russie et la Sibérie : « L'amour et la douleur n'ont pas de nationalité », belle devise, dont les auteurs semblent avoir voulu s'inspirer; malheureusement, cette pensée n'est pas toujours en concordance avec le livret et avec la musique.

Voici l'argument. A Saint-Pétersbourg, la courtisane Stéphana mène une vie désordonnée, et son hôtel somptueux est fréquenté par le monde des viveurs. Le jeune prince Alexis a obtenu ses faveurs, mais Stéphana adore en cachette un petit officier pauvre, Wassili, auprès de qui elle se fait passer pour une honnête et brave modiste. Un hasard ayant découvert la véritable existence de cette femme, Wassili provoque le prince en duel et le tue. Pour ce crime, il est déporté en Sibérie; mais l'amant de cœur n'ira pas seul expier la forfaiture commise par sa belle amoureuse : celle-ci le rejoindra dans la lugubre étape et supportera la misère à travers les steppes immenses. Dans ces paysages dénudés, qui semblent le royaume de la tristesse, l'idylle renaîtra et adoucira la vie du bagne.

Cependant, les deux amoureux espèrent pouvoir fuir un jour prochain ; et, lorsqu'on fête la Résurrection dans la nuit de Pâques, Stéphana prépare l'évasion. Mais le projet est dénoncé par Gleby, personnage peu recommandable, qui révéla publiquement, dans une scène précédente, le genre de vie de Stéphana : c'est lui qui l'a jetée autrefois dans la vie de débauche. Stéphana, atteinte par les balles d'une sentinelle au moment de s'échapper avec Wassili, expire en baisant la terre de souffrance, où il n'y a ni trêve ni repos, mais où a fleuri pour elle un amour rédempteur.

Le compositeur s'est efforcé de se distinguer quelque peu de ses compatriotes, et nous devons constater son souci de garder presque toujours l'unité de style, puis une facture plus correcte et une orchestration allégée et souvent même expressive. Les idées ne sont pas constamment d'une grande originalité, et le développement se répète, passant par des tons différents, sans aboutir vraiment à donner une page symphonique, musicalement construite. Ainsi, au début du premier acte, après les chœurs dans la coulisse, l'idée que développe l'orchestre a du mouvement et de la grâce; mais, hélas! tout se perd bientôt, sans qu'on sache trop pourquoi. Le premier acte est rempli d'airs, de sérénades napolitaines, avec des *andante grazioso*, où le *bel canto* est soutenu trop simplement par les tutti des violons chantant sur la chanterelle des mélodies assez fades.

Le dernier acte est le mieux venu : le thème populaire russe, le *Chant des bateliers de la Volga*, d'une expression mélancolique et expressive, est heureusement employé par un *crescendo* et un *decrescendo* choral d'un grand grand effet théâtral.

Le dernier acte contient autant de duos d'amour que le premier acte, et quelques tableaux pittoresques comme celui de la fête dans la nuit de la Résurrection, qui a du mouvement et l'ambiance caractéristique des scènes vraies.

Siberia fut jadis montée à Paris par une troupe italienne (15 mai 1905, au théâtre Sarah-Bernhardt), et l'Académie nationale de musique l'a représentée pour la première fois cinq ans après. — Stan Golestan.

Les rôles ont été créés par: Mme Cavalieri (*Stéphana*); MM. Muratore (*Wassili*), Dangès (*Gléby*).

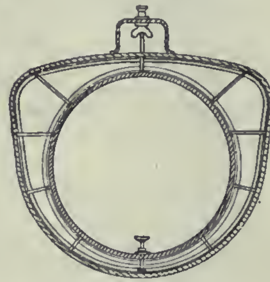
* **sous-marin** n. m. — Encycl. *Sous-marins côtiers et sous-marins de croisière.* Bien que les sous-marins ne fassent plus parler d'eux, il ne faut pas croire que les accidents malheureux du *Lutin*, du *Farfadet* et du *Pluviôse* aient détruit l'énergie de nos marins, ou que la question *sous-marins* subisse une crise quelconque.

Jamais les sous-marins n'ont été aussi vivants qu'aujourd'hui, et les progrès qu'on réalise chaque jour font de ces navires de terribles engins de guerre.

Il fut même question, sous le ministère Boué de Lapeyrère, de remplacer nos flottilles de torpilleurs par des flottilles de sous-marins et de rayer de la liste de la flotte, aussitôt que possible, les petits torpilleurs.

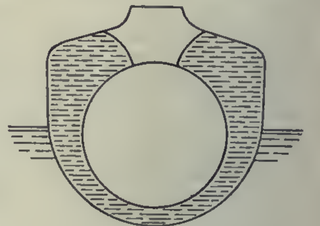
Bien que cette mesure ne soit pas encore définitive, il n'en reste pas moins que le sous-marin du type *submersible* est en train de détrôner le torpilleur et que, prochainement, la flotte ne comptera plus que des contre-torpilleurs de 300 tonneaux et plus et des sous-marins.

Le submersible est, en effet, un bateau doué d'une assez grande *flottabilité*, c'est-à-dire que, lorsqu'il est à la surface de l'eau, il émerge d'une quantité suffisante pour posséder de bonnes qualités nautiques et assurer à son équipage la libre disposition d'un pont analogue à celui des torpilleurs. La ressemblance de nos submersibles des derniers types avec ceux-ci est d'ailleurs très grande dans la navigation en surface, comme on peut le voir par les figures qui accompagnent ces lignes. Il est donc rationnel de prévoir dans un avenir peu éloigné que le submersible pourra agir la nuit comme un torpilleur ordinaire, en naviguant à la surface, et de jour comme sous-marin, en s'immergeant. Il remplacerait ainsi les torpilleurs et les sous-marins. Ceux-ci peuvent, à l'heure actuelle, se diviser en deux classes : les sous-marins côtiers, les sous-marins de croisière.



Sous-marin à double coque complète. (Section transversale.) (Système Laubeuf.)

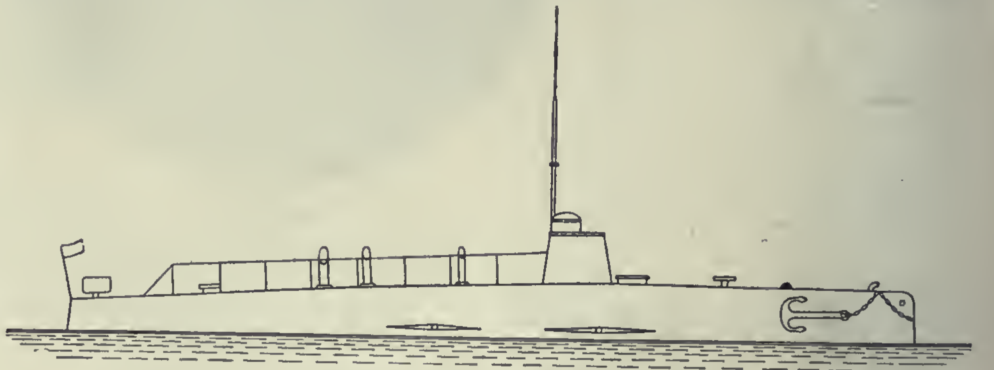
bilité, les qualités nautiques étaient faibles, le bateau se trouvant « noyé » à la moindre houle, et, comme le volume de la carène immergée restait à peu de chose près aussi considérable que dans la navigation sous l'eau, la vitesse en surface n'était guère plus grande que lorsque le bâtiment était en plongée. Aujourd'hui, tandis que les partisans des petits sous-marins défensifs type *Souffleur, Truite, Grondin*, etc., de 68 tonnes, vantent la facilité de manœuvre de ces petits navires, les défenseurs des gros tonnages font ressortir la faible vitesse, le faible rayon d'action, la faible puissance militaire, l'insuffisante habitabilité des petits sous-marins.



Coupe transversale du sous-marin français.

Ils prétendent, en outre, que la manœuvre des gros sous-marins offensifs est aussi rapide que celle des petits, qu'elle n'offre pas plus de dangers, et, en cela, ils ont raison. Bien plus, ils entrevoient le jour où, les moteurs prenant tout leur développement, les grandes vitesses en surface qu'ils obtiendront leur permettront de jouer, la nuit, le rôle des torpilleurs avec infiniment moins de risques et plus de succès.

On sait, en effet, que la caractéristique particulière des sous-marins est de n'utiliser dans la navigation en surface que des moteurs à pétrole, les seuls qui aient donné jusqu'à présent des résultats satisfaisants. Avec ces moteurs, pas de fumée, pas de flamme, rien qui signale la présence des sous-marins, tandis que les torpilleurs sont décelés, par nuits claires, à des distances considérables. En outre, des expériences qui semblent concluantes sont faites en ce moment avec des moteurs pouvant



Sous-marin italien (type *Fiat San-Giorgio*).

Là encore, la polémique est vive entre les partisans de l'un et de l'autre de ces deux types : les défenseurs des petits et moyens sous-marins, c'est-à-dire ceux allant de 80 tonnes de déplacement à 300 et les fervents des « gros tonnages » qui ont comme prototype le *Gustave-Zédé* de 1.000 tonnes en lourd, actuellement en chantier à Cherbourg.

On se souvient que, dès le début de la navigation sous-marine, deux types de sous-marins restèrent de longues années en essais. Ce furent le petit *Gymnote* et le grand *Gustave-Zédé*, tous deux exclusivement mus par l'électricité.

C'est après dix ans d'essais sur ces deux navires que la navigation sous-marine prit l'essor que nous connaissons et que se sont développés les divers types actuellement en service, augmentés des sous-marins dits « submersibles », dont l'idée première appartient à l'ingénieur de la marine Laubeuf, en service aujourd'hui au Creusot.

Avant lui, le type du sous-marin était un bateau de *petite flottabilité*, qui, dans la navigation en surface, se trouvait à peine à fleur d'eau. L'équipage était alors dans de mauvaises conditions d'habita-

développer 1.500, 2.000 chevaux et plus. Il est évident que ces moteurs permettront aux sous-marins d'obtenir des vitesses sur l'eau considérables, rapprochant les gros submersibles des torpilleurs actuels.

Nous pouvons déjà juger des progrès accomplis dans les moyens d'action de ces navires.

C'est ainsi que, tandis que les sous-marins type *Ludion, Grondin, Méduse, Otarie, Bonite* de 68 tonneaux ne marchent qu'à 8 nœuds, avec 60 chevaux, ceux du type *Cigogne*, de 172 tonnes, donnent 10 nœuds 5 avec 200 chevaux.

Ceux des types *Opale, Thermidor, Germinal*, de 398 tonneaux, donnent 12 nœuds avec 700 chevaux. Les types *Archimède* et *Mariotte*, 15 nœuds avec 1.700 chevaux et un déplacement de 577 tonneaux. Enfin, le nouveau *Gustave-Zédé*, qui déplacera 1.000 tonneaux en plongée, devra marcher à 20 nœuds en surface et à 12 nœuds sous l'eau.

C'est le problème des gros déplacements résolu. Car, eu égard aux résultats obtenus avec l'*Archimède*, dont on a encore présents à la mémoire les raids remarquables, il n'est pas douteux que le

Trois sous-marins défensifs (type *Grondin* de 68 tonneaux), en rade de Toulon. Un quatrième exécute une plongée. — Phot. Bougault.

Gustave-Zédé, lancé en fin d'année 1911, ne réponde tout à fait au problème posé, et dont les données sont les suivantes :

1° Stabilité ;

2° Vitesse en surface de 20 nœuds au moins pour pouvoir aller rapidement se poster sur la route du bâtiment à attaquer (20 nœuds = 37 kilomètres) ;

3° Vitesse en plongée de 12 à 15 nœuds, suffisante pour bien effectuer une attaque ;

4° Habitabilité ;

5° Rayon d'action, c'est-à-dire distance franchissable, sans ravitaillement en combustible.

Or : la stabilité des plus grands sous-marins actuellement à flot est parfaite.

La vitesse en surface atteindra 20 nœuds.

La vitesse en plongée, fournie par des moteurs électriques, sera de 12 nœuds.

L'habitabilité sera parfaite, et le navire pourra recevoir 4 officiers.

Quant au rayon d'action, il dépassera 2.000 milles marins ou 3.700 kilomètres, c'est-à-dire que ce navire sera susceptible d'accomplir, tout d'une traite, les plus longs voyages qui se puissent demander à un bâtiment de cet échantillon.

En ce qui concerne les exercices et les résultats obtenus, la valeur des sous-marins n'est plus à discuter. Malgré les avis parfaitement nets indiquant aux chefs d'escadre dans quels secteurs manœuvrent ces navires, leurs attaques ont été réussies dans la proportion de 60 p. 100 ; que serait-il advenu si la surprise avait été complète et l'attaque faite sans aucun avis préalable de la position approchée des sous-marins ?

Les nations étrangères nous ont suivis dans la lutte entreprise pour le développement de la marine sous-marine.

En Angleterre, le nombre des sous-marins s'accroit tous les jours. De 160 tonneaux et 9 nœuds en 1902, le déplacement est passé à 314 tonneaux et 13 nœuds, avec le type B, et à 800 tonneaux et 15 nœuds avec le type E.

En Allemagne, après de nombreux tâtonnements, le gouvernement s'est lancé en avant, avec célérité, pour rattraper le temps perdu. Les chantiers de l'Etat, et surtout les chantiers *Germania*, construisent des sous-marins du type submersible français, pour lesquels un crédit de 15 millions a été prévu en 1910 et 18 millions pour 1911.

La Russie, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, les Etats-Unis, le Japon ont également en chantier des sous-marins qui semblent tous s'inspirer des progrès accomplis en France, et sont du type submersible et de fort tonnage.

La question semble donc bien près d'être tranchée. Le sous-marin de croisière, de gros tonnage, atteindra 20 nœuds de vitesse au moins en surface, et 15 nœuds en plongée.

Ce sera un navire offensif et défensif, qui rendra la guerre navale terrible, l'attaque des côtes presque impossible et multipliera les aléas des combats d'escadre. C'est, en un mot, un engin formidable, que les officiers de la marine française manœuvrent avec sang-froid, hardiesse et décision, et qui décidera à peu près à coup sûr des résultats des combats navals futurs.

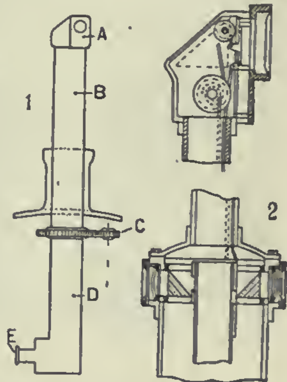
Ajoutons enfin qu'en 1911, la France a 80 sous-marins en service courant ou en chantier, d'un tonnage total de 30.000 tonneaux ;

L'Angleterre. . . .	76	représentant	25.000 tx.
La Russie	30	—	6.500 —
Les Etats-Unis . .	28	—	7.200 —
L'Allemagne. . . .	12	—	4.000 —

Sécurité de navigation. — Les accidents de sous-marins subis par toutes les marines qui emploient ce genre de navires ont conduit à rechercher le moyen d'éviter les pertes d'hommes et de matériel auxquelles ils avaient donné lieu.

En premier lieu, tous les sous-marins de types récents ont été pourvus de deux périscopes permettant la veille double. Le périscope est « l'œil » du sous-marin en plongée. Il se compose essentiellement d'un tube portant à son extrémité supérieure un prisme réfléchissant les images à 90° ; ces images, réfléchies, viennent, par l'entremise du tube, se reproduire sur une glace à l'intérieur du sous-marin sous les yeux de l'observateur. Celui-ci peut, au moyen de deux manettes, donner au tube un mouvement dans le sens vertical, afin que le prisme dépasse la surface de l'eau d'une quantité suffisante, et un mouvement circulaire horizontal permettant d'explorer les alentours. C'est le principe de la « chambre claire », bien connue des peintres, appliqué à la navigation sous-marine. Grâce à ce procédé, un sous-marin, tout en restant immergé à plusieurs mètres de profondeur, peut voir son ennemi, le suivre, se poster pour l'attaque, sans montrer lui-même autre chose qu'un tube de faible diamètre terminé par une sorte de calotte, le tout peu visible. Autrefois, il n'y avait qu'un périscope ; en en plaçant deux, l'écrasante responsabilité du veilleur unique disparaît. C'est l'ingénieur Laubeuf qui, le premier, disposa ce système sur les submersibles de son invention. Il sera donc désormais plus facile de surveiller tout l'horizon, chaque veilleur n'ayant à s'occuper que de 180° au lieu de 360°, et un accident comme celui du *Pluviôse*, abordé au moment de son émersion par un paquebot, sera plus aisément évitable.

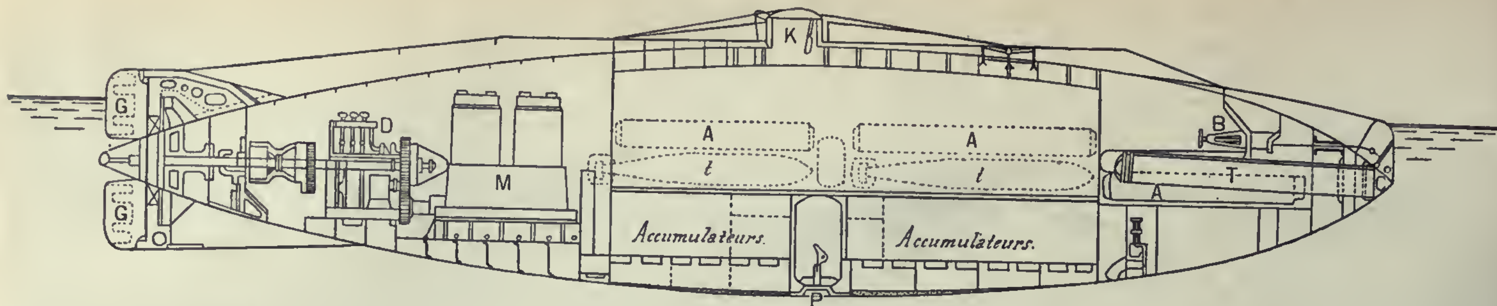
Le relevage des sous-marins coulés avait montré combien il était difficile de fixer solidement des chaines sur l'épave. Les scaphandriers devaient parfois creuser le fond pour passer celles-ci sous le bâtiment coulé ; ils ne trouvaient ensuite aucun point d'attache pour retenir les chaines et devaient procéder à des amarrages de fortune peu solides. Aussi les travaux de renflouage étaient-ils précédés d'une série d'opérations sous-marines très délicates, et un laps de temps fort long s'écoulait toujours avant qu'on fût en mesure d'amener l'épave à la surface. A présent, des boucles de relevage, au nombre de 6, 8, 10 ou 12, selon le tonnage et la longueur des bâtiments, sont fixées d'avance sur les sous-marins et placées dans des cavités disposées à cet effet. Des expériences faites sur les navires munis de ces boucles ont prouvé qu'en quelques minutes, les scaphandriers pouvaient relever la boucle et crocher dedans le palan qui leur était envoyé pour expérience. Enfin, un ponton releveur, un peu semblable au « Vulcan » allemand, a été commandé à l'industrie privée. Ce ponton portera les apparaux nécessaires au relevage de nos plus gros sous-marins.



Périscopes : 1. Type Goerlz (A, prisme extérieur ; B, tube, partie extérieure ; C, mécanisme de rotation ; D, tube, partie intérieure ; E, oculaire) ; 2. Type Lake.

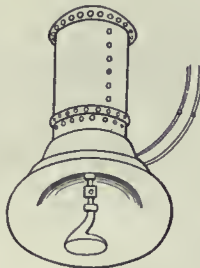
Depuis quelques mois, on se livre également à des expériences concluantes de signaux sonores par cloches sous-marines.

On sait, en effet, que les ondes sonores se propagent dans l'eau comme dans l'air, mieux même,



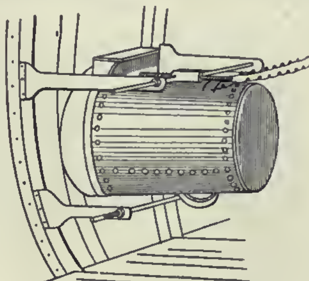
Sous-marin américain (type *Holland*) : A, réservoirs d'air comprimé ; B, mécanisme de manœuvre du capot mobile ; C, capot mobile obturant l'orifice du tube lance-torpilles ; D, moteur électrique ; G, gouvernails ; K, kiosque du commandant ; M, moteur à gazoline ; P, plombs de sécurité ; T, tube lance-torpilles ; t, torpilles automobiles.

et l'on n'a pas manqué d'utiliser ce phénomène pour doter les sous-marins d'un moyen de correspondre. A cet effet, chaque sous-marin est muni d'une cloche et d'un récepteur. La cloche, suspendue à l'avant, par exemple, est actionnée électriquement, hydrauliquement, ou à l'air comprimé. Son immersion doit être de 6 à 8 mètres, et son poids varie de 60 à 80 kilogr.


Cloche pour signal sous-marin (placée à l'extérieur).

Le battant, sous l'action du mécanisme, peut faire produire différents sons rythmés, selon des modes prévus et susceptibles de composer soit un alphabet dans le genre de celui de Morse, soit des signaux particuliers.

L'appareil récepteur destiné à permettre l'audition des ondes émises par d'autres bâtiments se compose d'un appareil microphonique déposé sur le flanc du navire contre lequel il s'applique bien exactement et avec force, au moyen de bras et de traverses qui lui font faire corps avec le navire. Ce microphone est rempli d'un liquide spécial, et les fils microphoniques montent à deux écouteurs qui sont placés dans la chambre de veille du commandant, sur la passerelle. Ce système, depuis longtemps connu en Angleterre, avait été monté par Rovray, ingénieur d'une compagnie anglaise, sur le cuirassé « Justice », lors du voyage de la 2e division de la 1re escadre de France à New-York, en 1909.


Récepteur de signal sous-marin (situé à l'intérieur du bâtiment).

Les résultats ainsi obtenus sont excellents. Entre trois et cinq milles (3 kil. 500 à 900 kil.), la perception du bruit cristallin de la cloche est parfaitement nette, et les expériences faites à Brest sur ce navire, avant le départ pour l'Amérique, avaient été particulièrement concluantes. Avec deux microphones, un de chaque bord, la sécurité de navigation est presque complète.

On peut, en effet, ainsi reconnaître de quel côté vient le son; le microphone situé de ce côté donnant une résonance plus grande. On arrive même par tâtonnements à déterminer avec une exactitude suffisante l'orientation relative de la source sonore. Si cette source sonore provient d'une cloche placée à bord d'un autre navire, ou mise à terre en un lieu connu, on aura les moyens de reconnaître la situation de ce navire, ou de fixer la sienne propre par rapport au point de la côte en question.

L'étranger cache jalousement les divers systèmes employés sur les navires sous-marins; toutefois, on sait qu'en Angleterre, le relevage des sous-marins est assuré par des ceintures de câble d'acier pourvues de boucles ou de cosses, et qu'en Allemagne, on emploie un système de boucles analogues à celui qui est disposé sur les navires français du même type.

Sous-marins étrangers. — 1° *Américains.*. Les Américains qui, dès la guerre de l'Indépendance, avaient pratiqué la navigation sous-marine et le combat sous l'eau, ont donné à la navigation sous-marine moderne un essor considérable, bien que moins important que celui constaté en France.

C'est à l'ingénieur « Holland » que se sont adressés les Américains.

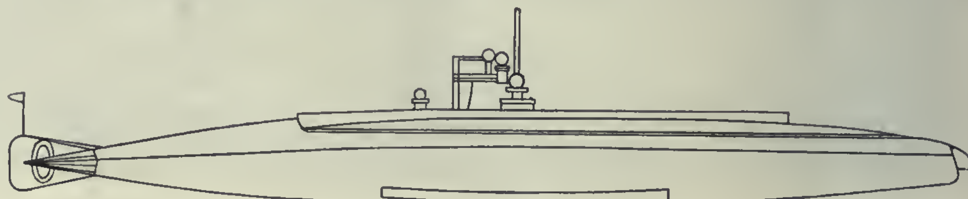
Comme en France, on constate dans ces navires une augmentation de tonnage considérable, correspondant à un rayon d'action et à une vitesse beaucoup plus grands.

C'est ainsi que les deux derniers sous-marins commandés aux chantiers Lake et à l'American Laurenti ont un déplacement de 400 tonnes pour les vitesses de 14 nœuds en surface et de 10 nœuds en plongée.

Le dernier projet Lake a 500 tonneaux, les mêmes vitesses que les types précédents, un rayon d'action de 3.000 milles et un armement de 6 tubes lance-torpilles.

2° *Anglais.* L'Angleterre a longtemps hésité à s'engager dans la voie des sous-marins ; mais, dès qu'elle a pu constater l'importance du nouvel engin par les expériences concluantes faites en France, elle a rapidement rattrapé le temps perdu.

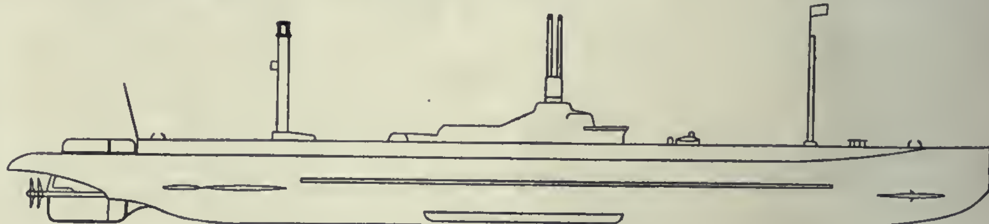
Tous les navires sous-marins anglais sont du type Holland perfectionné, et le plus récent de ces types, le D., reproduit à peu près les caractéristiques du sous-marin américain, soit : un tonnage de 500 tonnes,


Sous-marin anglais (type *Holland* modifié).

un rayon d'action de 3.500 milles et les vitesses de 15 et de 10 nœuds. L'armement ne comporte que 3 tubes lance-torpilles.

3° *Italiens.* Les sous-marins italiens sont construits sur des types imaginés par les ingénieurs italiens. Le déplacement est beaucoup moindre que dans les pays ci-dessus énumérés. C'est ainsi que le type « Foca » n'a que 180 tonnes de déplacement pour des vitesses de 15 nœuds en surface, de 8 nœuds en plongée fournis par des moteurs à pétrole de 750 chevaux en surface et 190 chevaux électriques en plongée. C'est la société « Fiat », bien connue pour ses succès dans les canots automobiles, qui s'occupe spécialement de ces constructions très réussies.

4° *Allemands.* Les Allemands ont profité des efforts des autres nations et de la science en sous-marins de l'ingénieur français d'Equevilly, qui a mis la société allemande « Germania » en mesure


Sous-marin allemand.

de construire les mêmes navires que les submersibles français système Laubeuf, ingénieur de la marine au service du Creusot.

La marine allemande fait en ce moment un effort énorme pour prendre la place mondiale qu'elle désire occuper au point de vue sous-marin. Bientôt, elle aura 20 navires en service, et le budget de 1912 prévoit un effort considérable de 18 millions de marks pour la construction de nouvelles unités. Tonnage, 400 tonnes ; vitesse, 14 et 9,5 ; 4 tubes lance-torpilles.

5° *Russes.* Les Russes ont emprunté à peu près tous les types connus : type « Holland », type « Lake », type « Germania ». Le type exécuté en ce moment par les chantiers de la Baltique a un déplacement de 500 tonneaux, des vitesses de 16 et 12 nœuds et 4 tubes lance-torpilles.

Les moteurs sont du genre Diésel pour la surface, et électriques pour la plongée.

Résumé. — Les deux types sous-marin et submersible, c'est-à-dire navire plongeur à petite et à grande flottabilité, se partagent encore la conception des ingénieurs des diverses nations. L'industrie privée, tant en France (Creusot) qu'à l'étranger (chantiers Holland, Laké, Germania, Fiat), construit actuellement de nombreux sous-marins, dont les essais donnent toute satisfaction ; mais la marine française tient le record des exercices multiples : du tonnage, de la vitesse et du nombre de torpilles disponibles à bord, qui atteint 7 par sous-marin des types les plus récents.

Moteurs. — La question capitale, pour les sous-marins, est celle des moteurs. L'entrée en service des moteurs à pétrole a simplifié singulièrement le problème, qui consistait à avoir un moteur pouvant se supprimer brusquement pour la plongée sans donner naissance, après le stoppage, à des gaz délétères. Cette seule condition rendait le moteur à vapeur à peu près inutilisable pour ce genre de navires ; mais, en outre, la lenteur de mise en pression et la difficulté de faire disparaître la chaleur au stoppage, même avec la chauffe au pétrole, en firent toujours des engins médiocres ; enfin, la fumée décelait par trop la présence des navires qui les utilisaient.

Dès qu'apparurent les moteurs à gazoline et à pétrole, on les employa sur-le-champ sur les sous-marins pour la marche en surface. En Angleterre et en Italie, on se servit des moteurs à gazoline, qui donnèrent de graves mécomptes (asphyxie, inflammation des gaz au contact des courts circuits de fermeture des moteurs électriques), etc.

Actuellement, on remplace tous les anciens moteurs par le moteur type Diésel, à combustion interne, à quatre temps. La compression est poussée à 30 kilogr., et l'inflammation est assurée par un compresseur d'air à 60 kilogr. environ. On expérimente en ce moment des moteurs à deux temps, dont on attend les meilleurs résultats.

Pour la marche sous l'eau, les moteurs sont électriques. Ils reçoivent leur énergie d'accumulateurs de types divers

Matériel de combat. — Les sous-marins lancent des torpilles Whitehead nouveau modèle avec réchauffeurs leur donnant une vitesse de 40 nœuds et une portée atteignant 4.000 mètres; le prix de ces torpilles est de 15.000 à 20.000 francs l'unité. En Angleterre, on vient de munir les sous-marins d'un canon à tir rapide, logé dans le kiosque de commandement surélevé. L'emploi de cette arme n'est pas encore envisagé en France.

Sous-marin commercial. — Divers essais ont été tentés pour faire du sous-marin un navire utilisé

par le commerce et l'industrie. On le prévoyait notamment pour la pêche aux éponges, pour couper des câbles, pour fouiller des épaves, etc. Jusqu'à ce jour, aucun résultat parfaitement net n'a été obtenu avec ces navires, qui n'ont représenté que des expériences intéressantes, mais sans réelle utilité pratique.

La vision en sous-marin. — Le sous-marin voit en plongée à l'aide d'un ou de deux périscopes. La vision y est aussi parfaite que possible, grâce au dispositif imaginé par le lieutenant de vaisseau Violette. Avec un peu de pratique, on arrive à se diriger tout aussi bien avec le périscope qu'en regardant à l'extérieur par la vision directe. Ce périscope peut monter ou descendre à volonté, et le sous-marin en plongée et en veille ne laisse apercevoir que l'extrémité du chapeau du périscope, à peu près invisible quand la mer est ridée par la plus faible brise.

Ballasts de plongée. — La plongée se produit en remplissant d'eau des « water-ballasts », sortes de caisses étanches disposées à cet effet et possédant un tuyautage qui permet de les faire communiquer avec l'extérieur. On augmente ainsi le poids du bâtiment, c'est-à-dire son déplacement, et il s'enfonce. Dans les submersibles types Laubeuf, les ballasts sont placés entre la coque extérieure et la coque intérieure. Dans les sous-marins, ils sont constitués par des récipients spéciaux, sortes de caisses à eau, placées à l'intérieur du navire. Pour revenir en surface, des pompes puissantes chassent l'eau de ces ballasts, dont les vannes ont été bien closes après le remplissage.

Sécurité de plongée. — Pour donner à un sous-marin qui plongerait trop profondément ou ne remonterait pas le moyen de revenir à la surface, on dispose sous ce navire des plombs qui peuvent se lâcher de l'intérieur avec une grande rapidité.

Subitement délesté, le sous-marin acquiert brusquement un surcroît de flottabilité considérable, qui doit amener son émersion.

Direction. — La direction dans le plan horizontal, c'est-à-dire vers la droite ou la gauche, a lieu au moyen de deux gouvernails arrière: l'un au-dessous de la flottaison lège pour la marche en surface, l'autre au-dessus du pont pour la marche en plongée.

Dans le plan vertical, soit pour remonter, soit pour s'enfoncer à une plus grande profondeur, l'inclinaison est obtenue au moyen de gouvernails horizontaux. Dans la navigation en surface, ces gouvernails sont évidemment inutiles: aussi, certains d'entre eux sont-ils alors hors de l'eau.

Orientation. — Le sous-marin s'oriente sous l'eau, soit au moyen du compas, c'est-à-dire de la boussole, soit au moyen du gyroscope.

Le gyroscope n'est autre chose qu'une manière de toupie à laquelle on imprime une très grande vitesse de rotation : plusieurs milliers de tours à la minute. On sait qu'alors l'axe de cette toupie reste dans la direction invariable qu'il possède, malgré le déplacement des points de suspension. C'est là une expérience que l'on voit faire souvent et que les enfants connaissent bien. Le gyroscope peut donc servir de moyen d'orientation ; il suffit, pour cela, de le faire tourner en plaçant son axe parallèlement à une direction donnée. Pendant tout le temps de sa rotation, on sera averti des changements de direction qu'on effectuera par les différentes positions que l'on verra prendre à cet axe invariable.

Comme la marche sous l'eau en pleine mer ne peut être d'une durée excessive, ces deux instruments, boussole et gyroscope, sont très suffisants pour assurer la direction. Dans les exercices, si quelque doute se produit sur la position occupée, le sous-marin remonte un peu, donne un coup de périscope, se repère, et reprend sa plongée.

Habitabilité. — Sur les nouveaux sous-marins, l'habitabilité est très satisfaisante, et les conditions d'hygiène sont aussi bonnes qu'on puisse les désirer. Les hommes peuvent circuler, se reposer, se nourrir comme sur un torpilleur, et les *raids* de longue durée de ces petits navires ont démontré leur utilisation pratique et leur sécurité.

Conclusions. — Le sous-marin qui, dans certains exercices, a donné 60 p. 100 de torpilles au but, est un engin à peu près au point et dont la valeur offensive est considérable. On attend avec impatience les essais du nouveau *Gustave-Zédé*, car des succès obtenus pourront peut-être dépendre la disparition complète des torpilleurs et leur remplacement par le sous-marin de grand tonnage, arme redoutable de jour en plongée, quand il marche 15 et 16 nœuds, et de nuit, quand il donnera, avec les nouveaux moteurs, 20 nœuds en surface et peut-être plus. C'est l'arme par excellence de l'avenir. — Commandant Hérou.



Sous-marin français (type *Pluviôse*, de 577 tonneaux).



Sous-marin français (type *Pluviôse*).

Théorie cosmogonique (LA) *du professeur Svante Arrhenius.* — La théorie nouvelle que propose l'illustre physicien de Stockholm et qui, par son ingéniosité, son audace, sa vraisemblance, a provoqué d'abord l'étonnement, puis l'admiration et enfin l'enthousiasme du monde savant, arrive à son heure : c'est d'ailleurs le caractère de toutes les grandes conquêtes de l'esprit humain dans le domaine de la vérité scientifique.

La géniale conception de Laplace sur l'origine des mondes, si séduisante dans sa majestueuse simplicité, n'est, en effet, plus « entièrement » acceptable aujourd'hui. Si, *dans son ensemble*, elle rend compte de l'origine du système solaire, dans ses détails, elle se trouve parfois en défaut; et, si elle explique comment est né le mécanisme dont notre terre fait partie, du moins est-elle muette en ce qui concerne l'*évolution des mondes.*

De plus, il faut aujourd'hui, dans une théorie cosmogonique bien équilibrée, faire intervenir les découvertes récentes faites dans l'ordre des sciences astronomiques et physiques. Laplace ne pouvait en tenir compte, puisqu'il les ignorait : la spectroscopie, la radioactivité, les ondes électriques, les théories électroniques de la matière inconnues à son époque.

Arrhenius a eu le mérite de coordonner tous ces éléments dans une heureuse conception. Sa théorie ne laisse dans l'ombre aucun point essentiel ; il va même jusqu'à expliquer le transport de la vie d'un monde à l'autre. Voici de quelle manière.

Le savant suédois conçoit, dans l'univers, l'intervention générale de *deux* forces nécessaires : la première est la *gravitation universelle* ou *attraction universelle*, découverte et formulée par Newton ; la seconde est la *pression de radiation*, dont l'existence, démontrée en 1873 et 1876 par Maxwell et Bartoli, fut constatée réellement par les classiques expériences de Lebedew. La valeur de cette pression est de quatre miligrammes par mètre carré, à la surface de la terre, pour des rayons solaires tombant normalement sur une surface noircie.

Si la première force, la gravitation, est indispensable pour expliquer les mouvements des sphères qui remplissent le ciel, la seconde ne paraît pas moins nécessaire pour expliquer le mécanisme de leur évolution.

Cette répulsion radiante fait que les astres perdent continuellement de la matière : l'atmosphère « coronale » du soleil est, sans aucun doute, constituée de cette manière. Il y a ainsi, autour des astres incandescents, soleils ou étoiles, une émission con-

tinuelle de « poussières cosmiques », électrisées négativement.

Mais, si les astres perdent de la matière, ils en reçoivent aussi : comètes et étoiles filantes sillonnent le ciel. Parfois, des « météorites », véritables fragments minéraux, débris de corps célestes entrés en collision, tombent sur la terre; l'espace est donc sillonné d'éléments matériels errants : les uns de dimensions microscopiques, les autres plus importants.

En outre, les corps radioactifs qui existent sur la terre — et peut-être même tous les corps qui en constituent l'écorce minérale — perdent sans cesse de l'*hélium*, qui se dégage dans l'atmosphère, s'élance vers ses couches supérieures et s'y diffuse dans l'espace interplanétaire.

Ces molécules gazeuses vont donc errer dans l'espace, très éloignées les unes des autres, et, par conséquent, constituant des amas gazeux *froids :* la température d'un gaz dépend, en effet, de ses chocs moléculaires, et ceux-ci sont d'autant moins fréquents que les molécules constitutives en sont plus rares. On évalue à 200 degrés au-dessous de zéro la température de ces amas gazeux.

Que des grains adventifs de poussières cosmiques électrisées viennent à s'introduire dans ce milieu gazeux raréfié, au cours de leur voyage interastral, aussitôt, ces grains s'entourent des gaz qu'ils rencontrent. Les poussières électrisées rendent la masse gazeuse luminescente, d'autant mieux que la température est plus basse. Alors, l'amas gazeux raréfié devient visible, comme une tache laiteuse, sur le fond du ciel noir : c'est une *nébuleuse* qui a pris naissance, premier stade de la formation d'un monde. Nous pouvons analyser au spectroscope la lumière de ces astres devenus visibles et constater ainsi qu'ils ne renferment que de l'hydrogène, de l'hélium et un élément encore inconnu sur la terre, auquel on a donné le nom de *nébulium.* On a ainsi la confirmation de la présence de l'hydrogène et de l'hélium dans les espaces célestes: ce sont les seuls corps restant gazeux aux basses températures.

Ces nébuleuses ont un rôle préservateur : elles arrêtent au passage les radiations calorifiques émises par les innombrables étoiles du ciel ; sans cela, celui-ci nous apparaîtrait comme une voûte de feu, et la vie serait détruite dans tout l'univers.

Elles se condensent peu à peu, car chaque grain matériel adventif tombe sur le centre de gravité de la masse totale : plus la condensation s'avance, plus la température s'élève. Alors, commence l'ère *stellaire ;* une étoile est née ; issue d'un milieu en incessant mouvement, elle prend elle-même un mouvement de rotation, et son refroidissement continuera ainsi.

Cette rotation va en s'accélérant quand les dimensions diminuent par contraction, car cette contraction amoindrit la valeur du moment d'inertie. La force centrifuge augmente donc, en même temps, assez pour qu'un *anneau équatorial* se puisse détacher de l'étoile centrale. Plus tard, il se rompra, par suite de la dissymétrie née du rayonnement, et la matière s'agglomérera en une *planète* dont nous comprenons ainsi la naissance. Laplace avait eu cette conception du mode de formation des planètes, mais il prenait comme point de départ la nébuleuse déjà portée à haute température : Arrhenius nous fait aller plus avant dans leur passé, par sa conception de la nébuleuse *froide*.

Les poussières cosmiques peuvent voyager à travers l'espace, chassées par la pression de radiation. Arrhenius a calculé qu'un grain de poussière de 0mm,00016 subissait une répulsion dix fois plus intense que la force de l'attraction. On peut dès lors calculer le temps qu'une telle particule mettra à aller du soleil à la terre : on trouve 56 heures environ.

Or, le savant astronome italien Ricco a constaté qu'il s'écoule 54 heures entre l'apparition d'une grande tache solaire et l'apparition d'une aurore boréale, formée précisément par l'arrivée des poussières électriques dans les couches supérieures de l'atmosphère terrestre.

Les étoiles, formées par la condensation des nébuleuses, ont donc d'abord une atmosphère d'hélium et d'hydrogène. Alors, commence dans l'astre nouveau l'évolution *créatrice*, sous l'influence des énormes pressions existant à son intérieur. L'hélium et l'hydrogène, qui sont les derniers termes des transformations de la matière par *dégradation*, sont sans doute les premiers termes des transformations par *intégration*. La formation de ces agrégats complexes de la matière, que nous appelons des *corps simples* ou *éléments*, se poursuit donc dans l'intérieur des étoiles, sous l'influence des pressions formidables qui y règnent. Arrhenius pense qu'il doit régner au centre du soleil une température de plus de 6 millions de degrés, et qu'il s'y est formé des composés endothermiques, des *explosifs* auprès desquels la nitroglycérine ne serait qu'un jouet d'enfants.

Ainsi nous avons vu une manière, pour une nébuleuse, de prendre naissance par agglomération de molécules gazeuses autour des grains de poussière chassés par la radiation. Mais il y en a une autre, et c'est ici qu'éclate le génie d'Arrhenius, car cette seconde manière n'est autre que la *résurrection des mondes*.

Notre étoile, née, va évoluer; elle va se mouvoir, se refroidir; elle verra « mourir » autour d'elle ses planètes concomitantes, à mesure que ses rayons ne seront plus assez chauds pour leur fournir la vie. Elle finira donc par se recouvrir à son tour d'une croûte opaque, à peine crevée de temps en temps par les éruptions dues à l'énergie renfermée sous son écorce, et elle errera dans les cieux.

En errant ainsi, ou bien ce système rencontrera une autre nébuleuse : ses globes solides y deviendront tout de suite des centres de condensation, et ce sera autant de gagné pour la formation d'un monde nouveau; ou bien le soleil mort heurtera un autre soleil mort (*fig.* 1).

Alors, un choc terrible aura lieu. La quantité de chaleur résultant de la force vive du choc suffirait, à elle seule, pour volatiliser instantanément toute la matière constitutive de ces deux mondes en conflit, mais il y a plus : ces deux mondes, superficiellement éteints, sont des obus chargés; chargés de ces explosifs dont nous parlions tout à l'heure, qui sont accumulés à leur centre et que le bris instantané de leurs enveloppes va brusquement mettre en liberté, en leur faisant dégager d'un seul coup toute la chaleur qu'ils avaient, au cours de millions de siècles, absorbée pour se former. Aussi tous les éléments se dissocient-ils, et ainsi a lieu, sans doute, cette « désagrégation atomique » qui transforme toute la matière existante en ses termes ultimes : l'hélium et l'hydrogène.



Fig. 1.

Ce choc est généralement oblique ; aussi deux jets gazeux incandescents s'échappent en spirale de ce système : une nébuleuse *spirale*, analogue à celle des « Chiens de chasse », a pris naissance, avec, en sa masse, un ou plusieurs centres de condensation provenant des parties des corps heurtés, agglomérés en premier lieu. Et alors, un monde nouveau est né (*fig.* 2).



Fig. 2.

Ce n'est pas un rêve de l'esprit : nous voyons ces phénomènes se produire dans le ciel sous nos yeux. Quand une « étoile nouvelle », une *nova*, pour employer le langage des astronomes, apparaît dans l'espace sombre, comme la *nova Persée*, il y a quelques années, c'est un cataclysme de ce genre qui s'est produit.

Ainsi les mondes évoluent, perdant de la matière, les astres peuplent l'espace des produits de leur désagrégation. Cette matière, ces atomes d'hélium et d'hydrogène se condensent sur les fragments d'astres éteints et sur les poussières; les nébuleuses naissent et se transforment en étoiles pour évoluer, se refroidir et mourir, tandis qu'au cours de leur évolution, la naissance des éléments chimiques n'a lieu qu'après la naissance des étoiles, constituant à la fois un perfectionnement et une décadence, car elle marque un pas vers le processus final. Plus tard, encore, arrive la vie organique, de durée éphémère, si l'on considère les immenses intervalles de temps que comporte l'évolution d'un monde. Puis le refroidissement final, la mort,... et enfin la résurrection par heurt ou par pénétration dans une autre nébuleuse, faite des atomes issus d'autres mondes. Ainsi se conçoit le cycle éternel par lequel l'Univers se renouvelle sans cesse.

Arrhenius n'a pas arrêté là sa grandiose conception; il a voulu montrer que la vie elle-même se renouvelait à travers l'espace et le temps et que, tout comme les poussières cosmiques, les germes vivants pouvaient voyager à travers le ciel et porter la vie d'un monde à l'autre.

Les germes vivants, en effet, du moins les germes « élémentaires » comme certaines spores, ont à peu près la densité de l'eau et un diamètre approchant de ce diamètre « critique » à partir duquel la pression de radiation, force répulsive, l'emporte sur la gravitation, force attractive. Ces grains, vu leur petitesse, mettent un temps énorme à tomber à travers l'atmosphère gazeuse, car la résistance de l'air à la chute est d'autant plus importante que les dimensions du corps qui tombe sont plus faibles.

De telles spores peuvent être enlevées, par un courant d'air ascendant, aux limites de l'atmosphère terrestre. Là, elles rencontrent les poussières électrisées qui y sont arrivées, qui les électrisent et les repoussent vers le ciel. Elles sont alors saisies par l'influence de la pression de radiation qui les lance dans l'espace et les y fait voyager; quelques spores même se « colleront » à des grains de poussières errantes et, dans ces conditions, ces spores ainsi transportées mettront 80 jours pour arriver à la distance de l'orbite de la planète Mars, 4 ans pour arriver à celle de Jupiter; elles seront, en 12 ans, arrivées à celle d'Uranus et, en 21 ans, à celle de Neptune. Elles mettraient plusieurs milliers d'années à atteindre le système de l'étoile α du Centaure, la plus rapprochée de nous. Accolées à des grains de poussière rencontrés en route et qui, eux, subissent un peu plus l'action de l'attraction que celle de la répulsion, elles pourront pénétrer jusqu'au sol d'une planète, une fois qu'elles seront arrivées à son atmosphère, et y tomber très lentement à cause de la résistance de celle-ci à leur chute. Qu'un seul germe arrive ainsi sur un astre où les conditions de la vie sont possibles, il y apportera cette vie; les êtres qui naîtront commenceront leur lente évolution, et la vie organique aura pris possession de la planète.

Mais ces germes supporteront-ils les dures conditions de leur voyage transastral ? Ils auront, ne l'oublions pas, à supporter des températures très basses, se rapprochant du zéro absolu (273 degrés au-dessous du zéro de nos thermomètres) ; ils auront à subir l'action microbicide des radiations ultra-violettes et celles du vide. Résisteront-ils à tant de causes de destruction ?

A cela l'expérience répond : « Oui. » D'Arsonval, Mac Faydor, Paul Becquerel ont démontré par l'expérience que des grains et des germes ne perdaient pas leur pouvoir germinatif et pouvaient rester dans le vide à 200 degrés au-dessous de zéro pendant des jours et des mois, sans perdre ce pouvoir.

Quant aux effets d'une illumination excessive, le Dr Roux et Duclaux ont pu conserver dans le vide, pendant plusieurs mois, des spores du « charbon » soumises à l'éclairage constant d'une puissante lumière solaire, alors qu'elles auraient, dans l'air, péri en peu de temps. Le vide et le froid de l'espace intersidéral sont donc des causes de préservation. Il est vrai que Paul Becquerel a obtenu la mort rapide de spores sèches de l'aspergille par l'action prolongée des rayons ultra-violets. Mais il ne faut pas oublier que, dans ces expériences, la source lumineuse ultra-violette était, pour ainsi dire, en contact avec les germes, alors que, dans l'espace, elle est très éloignée, et l'intensité lumineuse varie en raison inverse du carré des distances.

La conception d'Arrhenius s'applique dès lors à la transmission de la vie ; cette vie organique elle-même ne serait donc qu'un perpétuel recommencement, comme la vie « cosmique » des mondes.

Telle est, réduite à ses points essentiels, la grandiose théorie de l'illustre physicien suédois.

Alphonse Berget.

toxophore n. m. Groupement moléculaire des toxines bactériennes, auquel appartient en propre le pouvoir toxique (Ehrlich).

— Encycl. Dans l'ancienne théorie d'Ehrlich, le pouvoir toxique des toxines est lié à la présence de deux groupements moléculaires particuliers : l'*haptophore* et le *toxophore*. Le premier n'est qu'un intermédiaire (mais un intermédiaire indispensable) grâce auquel le second peut agir et se fixer sur le protoplasma cellulaire et l'empoisonner. Mais le groupement haptophore peut exister indépendamment du groupement toxophore. Ainsi, une toxine chauffée à 70° C. peut perdre sa toxicité propre, tout en restant capable de fixer l'antitoxine ; elle a donc perdu son toxophore, mais gardé son haptophore : ce n'est plus une toxine, mais une *toxoïde*. Ce procédé d'atténuation a été utilisé pour la préparation de certains sérums.

Bordet, Metchnikoff, puis Ehrlich lui-même ont substitué à cette théorie celle qui a cours actuellement et dans laquelle les équilibres de colloïdes semblent jouer un rôle plus considérable. L'antigène (ou toxine), dans cette théorie, donne par réaction naissance à une sensibilisatrice (ou ambocepteur) spécifique, qui permet à l'alexine (ou complément) de détruire l'antigène. On voit que le rôle de l'ambocepteur est analogue à celui de l'haptophore, avec cette différence qu'il appartient, non à la toxine étrangère, mais à l'organisme envahi par la toxine. — Dr J. Laumonier.

trypsique adj. Qui tient de la trypsine.
— Encycl. *Propriétés trypsiques.* On nomme ainsi les propriétés que possèdent certains ferments de déterminer des dédoublements analogues à ceux que la trypsine pancréatique kinasée produit, en milieu neutre ou faiblement alcalin, dans les albuminoïdes. La caractéristique de ces propriétés est de donner, avec les albumoses ou peptones, des acides aminés. Un certain nombre de microbes et notamment certains tyrothrix jouissent de propriétés trypsiques.

Typhon (le), pièce en quatre actes, de Melchior Lengyel, traduction d'André Dubosq, adaptation de Serge Basset. (Théâtre Sarah-Bernhardt, 10 octobre 1911.) — Le docteur Tokeramo est le chef et l'âme d'une petite colonie japonaise qui vit à Berlin, en apparence pour en étudier les mœurs, mais en réalité pour y pénétrer tous les secrets, se les approprier et les faire servir à la grandeur du pays. Tokeramo a une haute mission à remplir : un rapport à faire. Pour ses amis, rien n'existe au delà de ce rapport; car le vrai Japonais doit tout sacrifier à sa patrie, aucune faiblesse ne doit le détourner de son but, et il doit tout mépriser, même la vie, pour l'atteindre. Tel nous apparaît d'abord Tokeramo. Malheureusement, malgré toute son énergie, il n'a pu se défendre des charmes d'une Européenne, Hélène Kerner.

Hélène est une femme de mœurs légères, qui n'est pas seulement la maîtresse de Tokeramo, mais encore d'un journaliste ivrogne et taré, en tout point digne d'elle, Max Lindner. C'est au moyen des révélations de ce dernier que les amis de Tokeramo tentent de le soustraire à l'influence de cette femme, qui l'empêcherait de mener à bien sa mission et finirait par le rabaisser moralement. Eclairé sur sa situation, écœuré par la boue dans laquelle il roulait, Tokeramo est résolu à rompre; il le dit même froidement à sa maîtresse, mais son cœur dément ses paroles, car il l'aime. Hélène le sait bien. Aussi, furieuse d'avoir été abandonnée, elle joue d'abord toute la comédie de la tendresse, prie, pleure, se fait pardonner, afin de reconquérir Tokeramo. Puis, quand elle le sent à nouveau bien à elle, humilié et pleurant à ses pieds, elle le soufflette odieusement de tout son mépris, au point que le malheureux voit rouge et l'étrangle sur son lit.

Revenu à lui, Tokeramo veut se dénoncer, mais ses amis ne le lui permettent pas. La mission avant tout; elle exige qu'on n'inquiète pas le vrai meurtrier. Un autre, donc, se dénoncera à sa place, afin qu'il puisse achever son œuvre en paix. C'est le plus jeune de la colonie, un simple étudiant, qui est choisi pour se sacrifier. Secondé par ses camarades dans son héroïque mensonge, il est enfin condamné à la place de Tokeramo. Pendant ce temps, celui-ci achève son rapport et finit par mourir du désespoir d'avoir tué Hélène, qu'il adorait. Mais qu'importe, la mission seule comptait, et celui qui l'a terminée peut disparaître. Il vaut même mieux qu'il en soit ainsi, car n'est-il pas à jamais perdu pour le Japon, l'homme que l'Europe a rendu faible et amoureux? Le pleurer serait superflu; il n'est plus intéressant. Quand le typhon a détruit un village, on le rebâtit, voilà tout. La seule chose qui vaille, c'est le devoir et la grandeur de la patrie.

Telle est cette pièce, qui présente devant nous le péril jaune, l'antagonisme qui oppose l'Asie à l'Europe. On croyait trop, jusqu'ici, à un Japon de paravent laqué, avec de jolis petits pavillons sur l'eau, des chrysanthèmes et des fleurs de pêcher. Voilà un Japon redoutable et armé, le Japon vainqueur de la Russie, qui emprunte ses secrets à l'Europe, ne compte pour rien le péril, la vie d'un individu, mais subordonne tout à la grandeur nationale.

L'important est de savoir si les caractères que nous présente Melchior Lengyel ne sont pas un peu arbitraires. Ici, chaque Japonais est une sorte de héros nietzschéen, un surhomme qui a vraiment la partie trop belle contre l'Europe, laquelle n'est représentée que par deux nullités : d'une part le docteur Bruck, pédant gonflé de lui-même, de l'autre le journaliste alcoolique Max Lindner.

Cette restriction faite, *le Typhon* est un drame sévère, presque une tragédie, qui repose sur le conflit entre l'amour et le devoir. Sujet classique s'il en fut, mais qui se résout ici, au rebours des dénouements cornéliens, par la déchéance totale du héros. Certaines scènes sont mal venues dans l'adaptation; notamment, les deux principales du second acte : le meurtre d'Hélène et la dispute des Japonais, qui brûlent tous de se sacrifier au meurtrier. Cela est trop rapide, presque escamoté. Mais la mort de Tokeramo est très émouvante, et fort belle aussi cette petite scène du premier acte qui accroupit tous les Japonais autour d'une table basse, dans les frissons de la soie, les parfums du thé et la musique des vieux airs qui évoquent la pat le lointaine. — Gauthier-Ferrières.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes J. Clador (*Hélène Kerner*), A. Pascal (*Thérèse Henyel*); et MM. de Max (*Tokeramo*); Maxudian (*Kobayaky*); Decœur (*Max Lindner*); Chamoroy (*Bruck*); etc.

urétérotomie (*mi*) n. f. Chir. Opération chirurgicale, qui consiste à ouvrir un uretère pour en extraire des calculs : *Pratiquer l'*urétérotomie.

Veuve joyeuse (la), opérette en trois actes, version française de R. de Flers et G. de Caillavet, d'après la comédie de Henry Meilhac : *l'Attaché d'ambassade*, et le livret qu'en avaient tiré deux auteurs allemands : Victor Léon et Léo Stein, musique du compositeur autrichien Franz Lehar (théâtre de l'Apollo, 24 avril 1909). — La scène est à Paris, de nos jours, et, au premier acte, à l'ambassade de Marsovie, où le ministre plénipotentiaire baron Popoff et sa charmante femme Nadia célèbrent l'anniversaire du prince régnant de Marsovie. Pendant cette fête, deux intrigues se nouent : l'une principale, l'autre accessoire, mais qui se développent parallèlement, le dénouement de la première dépendant jusqu'à la fin du dénouement de la seconde. D'une part, Camille de Coutanson, lieutenant de chasseurs, fait une cour pressante à la belle Nadia, qui a un faible pour lui, mais qui — elle le répète à chaque instant — est une honnête femme. C'est l'intrigue secondaire. D'autre part, une bataille s'engage autour de la ravissante veuve Missia Palmieri. Elle était pauvre autrefois; mais elle s'est décidée tout d'un coup à se laisser épouser par le vieux banquier marsovien Palmieri, qui a eu la discrétion de mourir peu de temps après en lui laissant une bagatelle : cinquante millions. Or, l'actif total de la banque de Marsovie se monte tout juste à cinquante millions onze cent soixante-quinze francs quatre-vingt-dix centimes, se décomposant comme suit : cinquante millions à Mme Palmieri ; onze cent francs au baron Popoff ; soixante-quinze francs au chancelier Kromski, et quatre-vingt-dix centimes au reste de la population. Il est de toute importance que la jolie veuve ne se remarie pas avec un étranger; car, si son nouvel époux s'avisait de retirer sa part de l'actif de la banque, ce serait la faillite de cet établissement national et, par suite, de la principauté de Marsovie elle-même. Il s'agit donc de monter bonne garde autour de la belle Missia et d'éloigner d'elle tout soupirant non marsovien. Une heureuse circonstance favorise cette mission, confiée par le prince au ministre plénipotentiaire Popoff. Quand Missia était pauvre, elle a été aimée par un jeune et beau Marsovien, le prince Danilo, et elle-même l'aimait. Il ne l'a pas épousée, parce qu'il ne possédait pas un sou vaillant.

Il est aujourd'hui attaché militaire de l'ambassade de Marsovie et fait la fête pour oublier. Quand elle et lui se retrouvent, rien, semble-t-il, ne devrait s'opposer à leur bonheur, car ils continuent de s'aimer. Mais Danilo a de la délicatesse, et, s'il demandait à présent la main de Missia, on pourrait croire — elle-même pourrait se figurer — que c'est à cause des cinquante millions. C'est pourquoi, loin d'avouer la vérité, Danilo soutient à Missia qu'il la déteste, et ce malentendu se poursuivra jusqu'à la fin, malgré les tendres avances que ne tarde pas à faire la jeune femme reconquise.

Le second acte se déroule à l'hôtel de Missia Palmieri qui, à son tour, célèbre par un *garden-party* l'anniversaire du prince régnant. Au cours de cette fête, l'amoureux Coutanson entraîne Nadia dans un pavillon désert. Popoff est sur le point de les y surprendre. La catastrophe est évitée grâce au drogman Figg, qui substitue dans ledit pavillon Missia à Nadia. Popoff est content, mais Danilo est désolé, et la jalousie le contraint à laisser voir enfin son amour.

Cependant, pour ne pas s'avouer vaincu, il prend la fuite et court se distraire rue Royale, chez Maxim's, en joyeuse compagnie. C'est là qu'on le retrouve. Missia lui démontre sans peine son innocence dans la scène du pavillon, puis lui fait accroire que, si elle se remarie, elle perdra, par le maléfice d'une clause du testament de feu Palmieri, toute sa fortune, et, immédiatement le chevaleresque Danilo se décide à l'épouser. Popoff apprend que c'est bien Nadia qui se trouvait dans le pavillon; mais, par bonheur, elle avait écrit sur un éventail donné en souvenir à Coutanson : « Je suis une honnête femme; » et cela suffit pour tranquilliser le bon ambassadeur, qui cache sous sa bêtise un fond de scepticisme heureux et de souriante philosophie.

De la pièce de Meilhac, *l'Attaché d'ambassade*, les auteurs allemands n'avaient guère conservé que le scénario, dépouillé de ses fantaisistes broderies, c'est-à-dire la partie la plus faible. Dans la version française, R. de Flers et G. de Caillavet ont repris le plus qu'ils ont pu à leur illustre devancier. Malgré leur adresse, la pièce reste d'un comique assez gros, et le public français a eu quelque peine à s'expliquer le prodigieux succès obtenu par la version allemande dans tout le nord de l'Europe, en Amérique, au Japon, etc. Cette extraordinaire fortune est due, sans doute, au plaisir extrême que les étrangers ont pris aux danses, très nombreuses, qui forment une bonne partie de la pièce.

La musique de Franz Lehar ne révèle peut-être pas des idées mélodiques bien originales, mais elle a de l'esprit, de la gaieté, du charme, et une verve rythmique souvent heureuse. Son inspiration trahit l'éclectisme de ces noctambules qui vont achever sur la « Butte sacrée » (Montmartre) une soirée commencée dans quelque théâtre austère. Elle effleure la comédie lyrique, l'opéra-comique et le music-hall, dont une certaine marche à la manière anglo-américaine restitue les pantomimes gambillantes et désarticulées.

Il y a de l'entrain et de la grâce dans l'*allegretto* initial; le « Sentier », que célèbre le duo du premier acte, est parsemé de fleurettes odorantes. Les couplets : *Jadis habitait dans le grand bois frileux* et *Vilya, ô Vilya*, sont d'un ton original et expressif. Surtout, la *valse*, la valse fameuse qui affola Londres, qui est comme le leitmotiv de la *Veuve joyeuse*, caressante, alanguie, sans morbidesse, qui respire une jeune et ardente volupté, a hanté tous les pianos. — G. Hacriot.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes C. Dreyer (*Missia Palmieri*); Th. Cornay (*Nadia*); et par MM. Galipaux (*baron Popoff*); Defreyn (*prince Danilo*); Caselia (*Camille de Coutanson*); V. Henry (*Figg*).

Voirie (Traité pratique de la), par Ch. Rabany et G. Monsarrat (Paris, 1911, Berger-Levrault, 2 vol.). — On sait que la voirie, c'est-à-dire l'ensemble des voies de communication établies dans l'intérêt public, se divise en voirie par eau (cours d'eau et canaux), voirie par fer, et voirie par terre, cette dernière se subdivisant en *grande* et *petite voirie*. Laissant de côté la grande voirie, c'est-à-dire les routes nationales et départementales, Ch. Rabany et G. Monsarrat consacrent à la petite voirie, c'est-à-dire aux chemins vicinaux, aux chemins ruraux et aux voies urbaines, ainsi qu'aux voies particulières utilisées pour les besoins de la circulation, un traité essentiellement pratique, d'où ne sont cependant pas exclus l'exposé des principes, la discussion des « questions », l'indication des controverses.

Chaque catégorie de voies de communication est étudiée dans l'ordre suivant : administration, assiette, travaux, ressources, comptabilité, police. Les auteurs basen leur exposé sur les documents législatifs et réglementaires et le complètent par un nombre considérable de notes empruntées à la jurisprudence administrative. Ils reproduisent, soit dans le corps de l'ouvrage, soit sous forme d'annexe, le texte même des lois, décrets, ordonnances, instructions et circulaires épars dans les recueils spéciaux, mettant ainsi le lecteur à même de se reporter aux sources mêmes, et ils donnent à la fin de chaque volume un formulai e très riche. Leur travail est une véritable encyclopédie de la matière. — P.

***Widmann** (Joseph-Victor), romancier et poète suisse de langue allemande, né à Nennowitz (Moravie) le 20 février 1842. — Il est mort à Berne le 6 novembre 1911. Widmann tenait une place considérable dans le mouvement littéraire suisse contemporain, bien qu'il ne fût pas lui-même d'origine helvétique. Son père, qui était pasteur autrichien, vint s'établir à Liestal et acquit la bourgeoisie de Basel-Augst. Le jeune Widmann fréquenta les écoles de Liestal et de Bâle; il embrassa ensuite la carrière paternelle. Après des études de théologie à Heidelberg et Iéna, il devint, en 1866, pasteur auxiliaire à Frauenfeld. Mais, au bout d'un an, il rentra dans la vie civile et fut nommé, en 1868, directeur de l'école secondaire des filles de Berne. Manquant de souplesse au point de vue philosophique et religieux, il se démit de ses fonctions. Depuis 1880, il était devenu le critique littéraire, très autorisé, du « Bund » de Berne.


Widmann. (Phot. Vollenweider.)

Il devint l' « essayiste » du grand journal bernois; rien ne lui était étranger : critique, théâtre, musique, bibliographie, récits de voyages, nouvelles, poésies; tout l'attirait. Il n'était d'ailleurs inférieur à aucune tâche. « Il avait, dit la *Patrie suisse*, une plume alerte, forte et fine tout à la fois, un style clair et limpide, un jugement sain et large, beaucoup de goût et une grande rectitude morale, alliée à un amour incoercible de la liberté intellectuelle. » Quant au poète, ses qualités les plus saillantes sont : une grande faculté d'invention, la noblesse des pensées, ainsi qu'une aisance de style peu commune. Aux ouvrages mentionnés dans le « Nouveau Larousse illustré » il convient d'ajouter les suivants : *Erasme de Rotterdam*, pièce historique (1865); *le Voile dérobé*, conte dramatisé de Musæus; *Orgetorix*, tragédie (1867); *Œnone*, tragédie (1880); *Au delà du bien et du mal*, tragédie (1893); *la Muse de l'Arétin* (1902); le poème épique intitulé : *Kalos-*

pinthechromokrene ou *la Fontaine merveilleuse d'Is* (sous le pseudonyme de Ludovico Ariosto Helvetico, 1872); *Mose el Zipora*, idylle céleste et terrestre (1874); *Tiré du tonneau des Danaïdes*, douze contes (1884); *la Patricienne* (1903); *Jeune et Vieux*, douze nouvelles (1897); *Comédie du hanneton* (1907); *Johannès Brahms: souvenirs* (1898); des souvenirs de voyages : *Au delà du Gothard* (1897); *Voyages d'été et d'hiver* (1897); *Sicile et autres contrées de l'Italie* (1898); *la Calabre; l'Apulie; Excursions aux lacs de l'Italie septentrionale* (1904); *O monde enchanteur! Nouveaux voyages* (1907). De toute cette œuvre, une seule nouvelle, *la Patricienne*, a été traduite en français (1888). — E. Ponthière.

***Winterer** (Landelin), prêtre et homme politique alsacien, ancien député au Reichstag, ancien membre de la Délégation d'Alsace-Lorraine, né à Obersoultzbach, près de Massevaux, le 28 février 1832. — Il est mort à Saint-Pierre, près de Schlestadt, le 30 octobre 1911. L'abbé Winterer était une des figures les plus sympathiques et les plus populaires de ce clergé catholique des pays annexés qui, après le traité de Francfort, se signala par sa fidélité à la patrie française. Il n'était entré dans la vie politique qu'après 1871, ayant derrière lui tout un passé laborieux de prêtre et de savant. Ancien élève du grand séminaire de Strasbourg, ordonné prêtre en 1856, il avait été vicaire à Bischwiller, à Thann, puis à Colmar, avant de devenir curé de Guebwiller, où il s'attacha à la restauration de l'église Saint-Léger. A la veille de la guerre franco-allemande, son excellente *Histoire de sainte Odile* ou *l'Alsace chrétienne aux* VIIe *et* VIIIe *siècles* (1869) semblait le destiner à l'érudition. Mais, après 1871, nommé curé de Saint-Etienne, à Mulhouse, il fut, par la solidité de sa culture française, entraîné dans le mouvement protestataire. En 1874, il se présenta au Reichstag, dans la circonscription d'Altkirch-Thann, et fut élu à une énorme majorité. Il avait inscrit dans sa profession de foi ces nobles paroles : « Je suis prêtre. Mes devoirs envers l'Eglise n'excluent pas mes devoirs envers mon pays; le Dieu que je sers ne me défend pas d'aimer la patrie. » Il signa, avec ses collègues, l'éloquente protestation contre l'annexion, que le Reichstag écarta si brutalement, mais continua de siéger dans l'assemblée, estimant, comme il l'écrivit dans une lettre rendue publique, que la tribune du Reichstag « était le seul endroit où une parole libre pût se faire entendre au nom de l'Alsace, et qu'il fallait faire entendre cette parole libre ». Il ne cessa, en effet, pendant sa longue carrière de député (il fut constamment réélu jusqu'en 1903, et ne renonça à poser sa candidature qu'en raison de son grand âge), de faire entendre, malgré l'hostilité souvent indécemment affichée des députés allemands, des réclamations énergiques contre la prolongation du régime de dictature imposé à l'Alsace-Lorraine, contre les persécutions du *Kulturkampf*, contre les théories socialistes, etc. Il demanda pour les Alsaciens la liberté d'enseignement, le droit pour les optants de séjourner en Alsace-Lorraine au même titre que les étrangers, etc. Il renouvela, avec la même ténacité, ses doléances à la Délégation d'Alsace-Lorraine, dont il fit partie jusqu'à sa dissolution.


L'abbé Winterer. (Phot. Gerschel aîné.)

L'abbé Winterer a beaucoup écrit. Jusqu'à la veille de sa mort, il dirigea un journal, *l'Ami de l'ouvrier*, où il défendait avec vigueur ses idées sur le socialisme chrétien, qu'il a développées par ailleurs dans plusieurs grands ouvrages : *le Socialisme contemporain* (1878); *Trois années de l'histoire du socialisme* (1882); *le Danger social* (1885), et *le Socialisme international* (1890). Il faut ajouter un grand nombre de brochures de tout ordre, sur des sujets d'érudition, de dévotion, d'histoire religieuse alsacienne, etc. : *le Jésuitisme du clergé d'Alsace et la Saint-Barthélemy* (1872); *les Saints d'Alsace : pèlerinage de Bâle à Marmoutier* (1874); *les Martyrs d'Alsace pendant la grande Révolution* (1876); *la Persécution religieuse en Alsace pendant la grande Révolution de 1789 à 1801* (1871); *l'Année ecclésiastique : questions et réponses* (1877); *les Saintes Images : questions et réponses* (1878); *le Rosaire vivant* (1880); *le Cimetière* (1881); *Débat général sur le budget de l'Alsace-Lorraine pour l'exercice 1882-1883* (1882); etc. — Henri Tréviss.

***Ziem** [*zi-èm*] (*Félix*-François-Georges-Philibert), peintre français, né à Beaune le 28 février 1821. — Il est mort à Paris le 10 novembre 1911. Félix Ziem, l'un des plus respectés parmi les doyens de la peinture française, y représentait avec éclat quelques-unes des traditions de l'art romantique et surtout de l'école orientaliste de Decamps, dont il avait été l'élève et l'ami. Nulle existence ne fut mieux remplie que la sienne. Il appartenait à une famille très modeste (son père était un cavalier croate qui s'était fixé en Bourgogne après l'invasion de 1814), et il fit à l'école d'architecture de Dijon ses premières études artistiques. Un séjour qu'il accomplit, simple commis d'architecte, à Roquefavour, lui fit connaître le ciel lumineux de la Provence. Puis il vint à Paris, à la veille de la révolution de 1848. Il était encore fort pauvre, et l'on a conté qu'il avait dû, au cours de son voyage, gagner sa vie comme musicien ambulant. Mais l'heure était peu favorable aux artistes. Ziem s'éloigna bientôt de la capitale troublée et appauvrie par les émeutes. Un nouveau et pénible voyage lui révéla la côte provençale, Marseille et ses abords, Venise, l'Adriatique et l'Orient : au hasard de ses séjours, il notait, en de rapides, mais prestigieuses aquarelles, dont la vente le faisait vivre tant bien que mal, les détails les plus fugitifs de ce « poème de lumière » qu'est la nature méditerranéenne. Désormais, son existence d'artiste était fixée : il devait rester toute sa vie, parce qu'il ne trouva jamais, bien qu'il les eût cherchés jusqu'en extrême Orient, de meilleurs modèles, le peintre incomparable de ce ciel et de ces rivages. Il revint à Paris en 1849, et y apprit avec Decamps la technique supérieure qui lui faisait encore défaut. Mais, pendant de longues années encore, jusqu'en 1870, il fit chaque printemps de longs séjours aux bords de sa mer préférée, aux Martigues, près de Marseille, où il s'était aménagé un bizarre atelier dans un établissement de bains désaffecté; rayonnant d'ailleurs sans cesse autour de sa résidence, ses pinceaux à la main, en roulotte ou en barque, à la recherche de notations nouvelles de lumière qu'il enregistrait soigneusement, et dont plus tard il se servait dans ses tableaux ou ses grandes aquarelles... C'est grâce à ce labeur acharné, à cette documentation minutieuse longuement et patiemment amassée, que l'artiste, définitivement retiré à Paris, a pu, pendant les trente dernières années de sa carrière, suffire à une production considérable, et toute d'atelier, sans cesser, aux yeux même les plus exigeants, de « faire vrai ».


Ziem. (Phot. Walery.)

Ziem a été, en effet, quelque peu victime de sa gloire. Celle-ci lui était, en somme, venue de bonne heure. Ses premiers tableaux, au Salon de 1849 (*Vue prise sur le Bosphore, Escalier de la villa Corsini, à Rome, Vue prise dans le Grand Canal de Venise*), furent très favorablement accueillis. Après quelques essais moins heureux de paysages « septentrionaux »: *Vue prise au Bas-Meudon* (1852), *le Soir au bord de l'Amstel*, etc., il revint définitivement à l'Orient en 1853 (*Venise, effet du soir*, etc.), et obtint une médaille de troisième classe à l'Exposition universelle de 1855, avec une superbe *Fête de Venise*, que la critique discuta fort. « L'esprit, écrivit About, qui pourtant n'aimait Ziem qu'à moitié, n'a jamais rien conçu de plus léger, les yeux n'ont jamais rien vu de plus brillant ». Il fut décoré de la Légion d'honneur en 1857. De 1855 à 1870, se place la série de ses grandes toiles (scènes historiques se déroulant dans le cadre ensoleillé de Venise, vues sur l'Adriatique, la Méditerranée, les étangs, etc.) : *Constantinople, la Corne d'Or* (1857); *la Place Saint-Marc, à Venise, pendant l'inondation* (1857); *Constantinople, l'entrée des eaux douces d'Europe; Damanhour, effet du soleil couchant sur les bords du Nil; Gallipoli* (1859); *Venise, soirée de septembre après la pluie* (1865); *le Bucentaure paré pour la cérémonie du mariage du doge avec la mer Adriatique* (1867); *Carmagnola accusé de haute trahison par les Vénitiens et décapité sous le lion de Saint-Marc* (1867); *Venise au crépuscule* (Exposition universelle de 1867); *Partie de plaisir à Venise; le Quai du Vieux Port à Marseille*, etc.

Mais, à partir de 1870, Ziem, désormais célèbre et entièrement fixé à Paris, cesse de paraître régulièrement aux Salons et abandonne presque absolument les grandes compositions. Ses toiles sont recherchées par les collectionneurs; et, pour satisfaire à une clientèle toujours plus nombreuse, l'artiste, surchargé de besogne, travaille plus vite, reproduit — on dirait presque copie — en dimensions moindres ses morceaux les plus goûtés; mais il cesse à la vérité de se renouveler. Il vit sur les souvenirs de son œil, sur sa documentation d'autrefois : on a pu estimer que c'était trop peu. Les vues de Venise, de Saint-Marc, de la Giudecca, de la Corne d'Or, etc., encombrent les galeries particulières. Mais les morceaux importants sont rares : *Pêche dans le port de Venise* (Salon de 1888), etc. Cette production un peu monotone n'est d'ailleurs pas sans valeur. Si Ziem ne s'y montre pas un dessinateur impeccable, qualité qu'il n'eut jamais, il reste jusqu'au bout l'incomparable traducteur de la lumière chaude et féerique, papillotante, de l'Orient méditerranéen.

Le vieux maître a passé toute la fin de sa vie dans son atelier parisien de la rue Lepic, qui avait des allures de castel fortifié. Il y vivait, tout au haut de Montmartre, en véritable ermite, au milieu d'un fouillis de souvenirs de voyage bizarrement rapprochés, préparant mystérieusement ses couleurs dans un pavillon où il était presque seul à pénétrer, recevant peu et difficilement. Il avait une insupportable terreur des importuns : le visiteur inconnu qui frappait à la porte, désirant parler au maître, devait, dit-on, placer sa carte dans un petit panier descendu du premier étage, puis remonté, et attendre dans la rue une réponse généralement défavorable. C'est dans cette retraite qu'il est mort, après avoir eu une des plus belles joies qu'un artiste puisse goûter : celle d'entrer vivant au Musée du Louvre avec quelques-unes de ses toiles postérieures à 1880, comprises dans la collection Chauchard. — J.-M. Delisle.

***Zinder**, ville du Soudan français, chef-lieu d'un important territoire militaire à l'ouest du lac Tchad et dans la partie méridionale du Demagherim. Un millier d'habitants, en majorité de race noire. La mission Tilbo a rapporté de nombreux renseignements sur cette ville, qui est un des plus anciens et importants marchés de la région intermédiaire entre le Sahara et le Soudan. Elle s'élève dans un pays accidenté, volcanique, où les chaos de roches éruptives qui se sont fait jour tranchent sur l'uniformité des sables sahariens. La ville forte (Birnin'-Damangara) est bâtie sur ces rochers dressés vers le ciel, avec un souci réel d'architecture. La résidence est remarquable par l'élégance des colonnades, la hardiesse des voûtes et même l'abondance des sculptures dues aux artistes noirs. Un petit donjon, perché sur les plus hauts rochers, domine cet ensemble et offre, sur les dunes de sable à demi fixées en temps d'hivernage par une herbe fine et drue, un superbe point de vue. Aperçue du dehors, l'acropole de Zinder, avec ses hautes murailles, offre un aspect réellement imposant.

A l'intérieur des murailles, pourtant, la décadence apparaît. Le départ du sultan, déposé naguère par les Français et que toute sa clientèle a suivi, a porté un coup sensible à la ville. La population est en rapide décroissance. Beaucoup de cases en pisé y semblent inhabitées, ou tombent en ruine. La partie de l'espace enclos par les fortifications reste déserte. Toute la vie commerciale de Zinder s'est portée sur l'agglomération de Zango, village non fortifié, établi plus au sud dans la plaine. La présence des soldats français, qui font régner dans la région une stricte police, rend dès maintenant inutiles, ici comme dans le reste du Soudan, ces villes fortes dans lesquelles l'habitant ne trouve qu'un étroit espace pour ses constructions. C'est donc à Zango que s'arrêtent les caravanes, assez nombreuses, parties de la côte barbaresque. Mais le commerce le plus important de Zinder, comme de Zango, se fait avec la ville anglaise de Kano, où les artisans sont nombreux (ils manquent au contraire encore, malgré les efforts des commandants de cercle, sur le territoire français). C'est vers Kano que l'on expédie, pour les faire tanner ou teindre, les peaux de mouton et les cotonnades écrues qui sont, avec le mil et les céréales, les principales ressources des abords de Zinder. — G. T.

zygote n. m. Biol. Nom donné quelquefois à l'ovule fécondé, à l'œuf évoluable, résultant de la fusion du gamète femelle et du gamète mâle. — Dr J. L.

zymotique ou **zymolytique** adj. (du gr. *zumê*, ferment). Qui appartient aux ferments.

— Encycl. *Groupe zymotique* ou *zymolytique*. D'après Ehrlich, l'alexine, ou complément, est composée de deux groupes : le *groupe haptophore* qui sert à fixer le complément sur l'ambocepteur ou sensibilisatrice, et le groupe *zymotique* ou *zymolytique*, qui, la fixation du complément sur l'antigène ayant été réalisée par l'intermédiaire de la sensibilisatrice ou ambocepteur, agit par ses propriétés fermentatives pour détruire (gr. λύσις, destruction) l'antigène (microbes, cellules, toxines, poisons, etc.). La bactériolyse, la cytolyse, opérées par les immunsérums, sont tout à fait comparables, d'après Ehrlich et aussi d'après Metchnikoff, à la protéolyse d'origine tryptique par exemple. — Dr J. L.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. Grosley.



N° 60. — Février 1912

***Académie des beaux-arts.** — *Election de L.-M. Cordonnier.* Le 9 décembre 1911, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'architecture, en remplacement de Constant Moyaux, décédé. Les candidats en présence étaient, en première ligne : L.-M. Cordonnier, architecte du palais de la Paix à La Haye ; en deuxième ligne *ex æquo :* Edmond-Jean-Baptiste Paulin, architecte du gouvernement et de la Ville de Paris, et Henri Deglane, architecte conservateur du Grand Palais ; en troisième ligne, Gaston Redon, architecte des palais du Louvre et des Tuileries ; en quatrième ligne, Marcel Lambert. L'Académie avait ajouté à ces noms celui de Blavette.

Le nombre des votants s'élevait à 35, et cinq tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtenaient successivement : Cordonnier 7, 11, 15, 17, 18 ; Paulin 10, 11, 15, 17, 17 ; Deglane 7, 7, 1, 0, 0 ; Redon 7, 4, 4, 1, 0 ; Lambert 3, 1, 0, 0, 0 ; Blavette 1, 1, 0, 0, 0.

L.-M. Cordonnier fut déclaré élu. (V. p. 323.)

***Académie des inscriptions et belles-lettres.** — *Election d'Edouard Cuq.* Le 8 décembre 1911, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire en remplacement d'Auguste Longnon, décédé. Les candidats en présence étaient : Edouard Cuq, professeur à la faculté de droit de Paris ; François Delaborde, professeur à l'Ecole des chartes ; Glotz, professeur à la Sorbonne ; Paul Monceaux, professeur au Collège de France ; Jean Psichari, professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, et François Thureau-Dangin, conservateur adjoint au musée du Louvre.

Le nombre des votants était de 36, et cinq tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement à chaque tour : Ed. Cuq 6, 10, 13, 17, 21 ; Delaborde 5, 1, 0, 0, 0 ; Glotz 3, 0, 0, 0, 0 ; Monceaux 7, 10, 11, 6, 2 ; Psichari 8, 12, 12, 13, 13 ; Thureau-Dangin 7, 3, 0, 0, 0.

Ed. Cuq fut déclaré élu. (V. p. 323.)

***Académie des sciences morales et politiques.** — *Election de Maurice Sabatier.* Le 25 novembre 1911, l'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de législation, droit public et jurisprudence, en remplacement de J.-L. Aucoc, décédé.

Les candidats en présence étaient, en première ligne : Maurice Sabatier, avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ancien président de l'ordre ; en deuxième ligne, André Weiss, professeur à la faculté de droit de Paris ; en troisième ligne, Edouard Clunet, avocat à la cour d'appel, rédacteur en chef du *Journal du droit international privé*, et Paul Nourrisson, avocat à la cour d'appel.

Le nombre des votants était de 35, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement à chaque tour : Maurice Sabatier 16, 20 ; Weiss 15, 15 ; Clunet 2 ; Nourrisson 2.

Maurice Sabatier fut déclaré élu. (V. p. 339.)

***algue** n. f. — Encycl. *Algues alimentaires.* Les algues sont, en quelques pays, employées dans l'alimentation, soit comme véritables légumes, soit comme simples condiments. Leurs qualités alimentaires sont dues à leur composition chimique. En même temps que la cellulose, qui constitue pour ainsi dire le squelette de leur membrane et qui n'est d'ailleurs pas assimilée, les algues renferment à la fois des polysaccharides, des nucléoprotéides et un peu de matière grasse. Les polysaccharides, qui s'y trouvent dans la proportion moyenne de 50 p. 100, sont formés de substances très voisines des galactosane, pentosane, lévulosane et mannane, c'est-à-dire de corps dont dérivent les sucres appelés galactose, pentose, lévulose et mannose. Les nucléoprotéides, matières azotées, existent dans ces mêmes algues, dans la proportion de 8 à 9 p. 100. Les algues alimentaires sont consommées à peu près sur tous les rivages du globe, mais l'utilisation en est très inégale dans les divers pays. Sur les côtes d'Europe, on prépare des gelées avec les *padina pavonia, gigartina mamillosa,* et *fucus crispus* ou *carragaheen ;* on mange en salade l'*ulva lactuca* ou *laitue de mer*, qui croît assez abondamment dans les eaux saumâtres, dans les estuaires et les embouchures des ruisseaux. Les Irlandais consomment, sous le nom de *dillisk*, une algue rouge, le *rhodymenia palmata*, qui renferme dans ses cellules des grains d'une matière voisine des dextrines et brunissant par l'iode ; dans les mêmes pays, on prépare une sorte de potage qui rappelle par sa consistance l'arrow-root ou le tapioca, en faisant cuire dans le lait certaines algues brunes riches en mucilage, telles que l'*alaria esculenta*, le *laminaria saccharina*, le *carragaheen.* Sur les rivages d'Ecosse et d'Irlande, on mange en salade le *porphyra laciniata* et quelques autres espèces.

Mais c'est surtout dans les pays d'Extrême-Orient (Chine et Japon, îles Hawaï et Sandwich) que les algues constituent un article important de consommation. On y utilise, en tout, près de cent trente espèces, en quantités variables, diversement appréciées et recherchées. La plupart sont récoltées à mer basse sur les rochers, par les femmes et les enfants ; lorsque la profondeur est trop considérable, la cueillette se fait à l'aide de longs crocs tranchants, que l'on manœuvre d'une barque, ou bien on recourt à d'habiles plongeurs armés de faucilles. Dans quelques localités, on pratique même de véritables cultures, qui sont alors l'objet d'une exploitation régulière, en apportant, dans les endroits convenables, des pierres déjà couvertes de jeunes algues. Au Japon, l'algue nommée *porphyra laciniata* est obtenue en grandes quantités de la manière suivante : des fascines étant immergées dans les parties de la côte où croît naturellement cette algue arrêtent les spores de celle-ci, et se couvrent bientôt de jeunes plantules ; il n'y a plus qu'à disséminer ces fascines dans des sortes de clayonnages nommés *sudate*, pour obtenir l'envahissement rapide des claies par le *porphyra*, qui peut alors être facilement récolté et préparé.

Les algues provenant de leurs stations naturelles, ainsi que celles que l'on obtient des cultures, sont traitées au Japon dans des usines qui les transforment en produits commerciaux variés. Le *kanten*, par exemple, est préparé en moulant en barres, ou en aplatissant en feuilles, le mucilage obtenu par ébullition d'une floridée, le *gelidium corneum ;* il sert à préparer des gelées alimentaires, et aussi à divers usages industriels, tels qu'encollages, apprêts, clarification de la bière et d'autres boissons, etc. D'autres préparations japonaises, dénommées *funori, amanori* (la désinence *nori* signifiant « algue »), se présentent sous la forme de feuillets jaunâtres (*funori*), ou pourprés (*amanori*). Le *kombu* est obtenu en lavant des laminaires, que l'on comprime ensuite en blocs, que l'on dessèche et réduit finalement en copeaux ; cette préparation sert à confectionner des gelées et des infusions, dont la Chine seule consomme annuellement pour plus de trois millions de francs.

Ces algues ne constituent pas seulement une denrée purement nutritive, mais surtout un aliment hygiénique au premier chef. Si les matières ternaires qu'elles renferment ne sont qu'en partie hydrolysées par les sucs digestifs (environ un quart pour le *carragaheen*, d'après Mendel et Swartz), la quantité d'eau qu'elles retiennent par leur mucilage augmente considérablement le volume des fèces, distend légèrement l'intestin, et en fait ainsi un excellent moyen de prévenir la constipation, sans irriter le tube digestif, comme le font les eccoproticophores. C'est l'usage habituel des algues alimentaires qui rend les appendicites et les autres maladies par intoxication intestinale extrêmement rares chez les peuples d'Extrême-Orient. C'est également ce qui explique les bons effets de l'agar-agar ou *gélose* (algue du genre *gelidium*), employée depuis quelque temps en thérapeutique comme laxatif ; on l'administre, réduite en poudre grossière, à la dose de deux ou trois cuillerées à café par jour. Certains produits commerciaux, vantés par d'habiles réclames, sont simplement de l'agar-agar en poudre, mêlé d'une petite proportion de *cascara sagrada.* — F. Guéguen.

— Bibliogr. : Perrot et Gatin, *Algues alimentaires d'Extrême-Orient*, in « Bulletin de l'Institut océonographique » de Monaco, 1911.

***Annales du théâtre et de la musique** (les), par Edmond Stoullig, *avec une préface d'Adolphe Jullien : Trente-sixième année* (*1910*) [Paris, 1911, in-12]. — C'est à l'an 1875 que fut consacré le premier volume de cette utile collection ; et le préfacier de la 36e année, Adolphe Jullien, consacre justement sa chronique à évoquer le souvenir de cette lointaine saison théâtrale : 1875.

C'est en 1875, sous la direction de Halanzier, que fut inauguré le nouvel Opéra ; cette même année,

on y joua *la Juive, Guillaume Tell, les Huguenots, Don Juan, Faust, Hamlet, la Favorite*. Mlle Krauss y fit son entrée. L'Opéra-Comique, dirigé par Camille du Locle, donne *Carmen*, et Verdi y surveille la représentation de ses œuvres. Au Théâtre-Français, Emile Perrin produit H. de Bornier avec *la Fille de Roland* et fait débuter Blanche Baretta et Jeanne Samary. L'Odéon, sous Duquesnel, s'ouvre à Porto-Riche (*un Drame sous Philippe II*). La salle Ventadour, où Bagier n'avait pu ranimer l'opéra italien, retentit des applaudissements donnés au tragédien Rossi. Au Gymnase, *le Comte Kostia*, de Cherbuliez, au Vaudeville, *le Procès Vauradieux*, de Delacour et Hennequin, au Palais-Royal, *le Panache*, d'Edmond Gondinet; aux Variétés, *les Trente millions de Gladiator*, de Labiche et Ph. Gille; à la Porte-Saint-Martin, *le Tour du monde en 80 jours*, telles sont encore les pièces en vedette. L'opérette manifestait sa vogue à la salle Taitbout avec *la Cruche cassée*, de Léon Vasseur, et à la Renaissance, avec *Giroflé-Girofla* et *la Petite Mariée*, de Ch. Lecocq; à la Gaîté, avec *le Voyage dans la lune*, de J. Offenbach. En somme, en ce temps-là, chaque scène se cantonnait dans son genre propre et traditionnel. Il fallait aller dans les concerts pour trouver des tendances nouvelles: Pasdeloup cherchait à imposer Wagner, malgré l'hostilité du public, et Colonne interprétait les œuvres de Berlioz.

Franchissons trente-cinq années, en passant de la préface d'A. Jullien au livre lui-même d'E. Stoullig et en arrivant à l'année 1910. Voyons les principales nouveautés qu'analyse l'auteur, avec sa compétence habituelle. L'Opéra joue pour la première fois *le Miracle*, de G. Hüe; *la Forêt*, de Savard; *la Fête chez Thérèse*, de Reynaldo Hahn, et met au répertoire la *Salomé*, de R. Strauss, et *la Damnation*, de Berlioz. A la Comédie-Française, *la Fleur merveilleuse*, de M. Zamacoïs, *Comme ils sont tous*, d'A. Aderer et A. Ephraïm, *les Marionnettes*, de P. Wolff, sont les principales nouveautés. L'Opéra-Comique donne quatre partitions inédites: *Leone*, de Samuel Rousseau; *le Mariage de Télémaque*, de Claude Terrasse; *On ne badine pas avec l'amour*, de Gabriel Pierné, et *Macbeth*, d'Ern. Bloch. Enfin, dans les autres théâtres, nous signalerons, parmi les pièces nouvelles de l'année 1910: à l'Odéon, *Antar*, de Chekri Ganem; au Gymnase, *la Vierge folle*, de H. Bataille; au Vaudeville, *la Barricade*, de P. Bourget, *le Costaud des Epinettes*, de T. Bernard et A. Athis, *le Marchand de bonheur*, de Kistemaeckers; aux Variétés, *le Bois sacré*, de Caillavet et Flers; à la Renaissance, *Mon ami Teddy*, de Rivoire et Besnard; à la Porte-Saint-Marin, *Chantecler*, d'E. Rostand. — P. Basset.

***Bigelow** (John), littérateur et diplomate américain, ancien ambassadeur des Etats-Unis en France, né à Malden (Etat de New-York) le 24 novembre 1817. — Il est mort à New-York le 19 décembre 1911. John Bigelow, qui s'était depuis de longues années retiré de la vie publique pour se consacrer plus librement aux arts et aux lettres, avait joué, de 1860 à 1866, un rôle des plus actifs dans le développement de la politique américaine, pendant et après la guerre de Sécession. Il n'était d'ailleurs venu qu'assez tard à la politique, et sous la pression des circonstances. Après d'excellentes études de droit, il avait d'abord, pendant dix ans, exercé à New-York la profession d'avocat, tout en collaborant à diverses publications de tendances démocratiques: le « Plebeian » et la « Democratic Review », avant de devenir, en 1849, un des copropriétaires du « New-York Evening Post ». Il mena dans ce dernier journal une vive campagne antiesclavagiste, qui ne devait pas tarder à le rapprocher des fractions les plus avancées du parti républicain; et, à partir de 1856, devenu l'ami de Seward et de Lincoln, il eut une part des plus actives dans cette réconciliation, au moins provisoire, des grands partis politiques du Nord sur le terrain de l'humanité, qui rendit possible le gouvernement de Lincoln et l'énergique effort fédéral de 1861. Entre temps, d'ailleurs, et sans abandonner sa large part de collaboration au « New-York Evening Post », Bigelow avait quelque peu voyagé: en 1850, notamment, il avait visité la Jamaïque, et écrit sur la grande île, à son retour, un traité, *la Jamaïque*, que les Anglais considèrent comme une étude modèle sur la situation économique, la vie sociale et les ressources actuelles et possibles de leur colonie. Mais le sous-titre même du livre: *Effet de seize années de liberté sur une colonie à esclaves* en marquait bien le caractère tout de circonstance et l'intention nettement antiesclavagiste. Pendant l'hiver de 1854, John Bigelow visita avec le même soin Haïti et Saint-Thomas, et publia en d'intéressantes correspondances, dans l'« Evening Post », le résultat de ses observations. Enfin, en 1859, un long voyage en Europe lui permit de connaître notamment l'Italie et la France, et il rapporta de notre pays, alors en plein essor économique, une impression véritablement excellente... Ces souvenirs lui permirent d'accepter avec plaisir l'offre qui lui fut faite, en 1861, du consulat général américain en France. C'était au début même de la guerre de Sécession. La rupture entre le Nord et le Sud menaçait de partager en deux camps, selon leurs opinions personnelles, leurs attaches ou leurs intérêts, les représentants officiels de l'Union, et il fallait au gouvernement fédéral, dans tous les postes diplomatiques importants, des représentants absolument sûrs et dévoués: Bigelow compta parmi ces hommes de bonne volonté. Il devait être nommé chargé d'affaires en 1864 et, l'année suivante, remplacer Dayton comme ministre plénipotentiaire.


John Bigelow.

Son œuvre, à Paris, fut des plus efficaces et souvent aussi, d'ailleurs, des plus délicates. Pendant toute la guerre civile, le gouvernement de Washington, embarrassé par les difficultés intérieures, n'avait pu manifester que d'une façon toute platonique le mécontentement que lui causait l'action française au Mexique. Bigelow, tout en signalant à Drouyn de Lhuys les dangers de la situation, s'était efforcé d'éclairer l'opinion française sur les véritables sentiments des Américains du Nord, dans un livre remarquable, *les Etats unis d'Amérique en 1863* (1863), fort bien écrit dans notre langue. Les hostilités arrêtées, l'ambassadeur dut se faire plus pressant. Mais, devant la possibilité d'un conflit où ses sentiments de très réelle amitié pour la France seraient mis à une trop rude épreuve, Lincoln d'ailleurs étant mort, il demanda et obtint son rappel (1867). Sa carrière politique était finie, bien qu'on le retrouve encore pendant quelques mois rédacteur en chef du « New-York Times » (1869), puis secrétaire de l'Etat de New-York, fort assagi d'ailleurs par l'expérience et passé des rangs du parti démocratique avancé à ceux des républicains libéraux. Après 1877, il cesse de jouer aucun rôle politique, mais préside, à New-York, diverses sociétés littéraires et artistiques, et continue, jusqu'à un âge très avancé, à écrire dans les journaux et les revues de nombreux articles de ton très varié, où la littérature, l'art, la politique, quelquefois la polémique, se mélangent sans ordre, témoignant d'une intelligence toujours active, ouverte et souple, et d'une très haute culture.

Nous nous contenterons de citer, parmi ces dernières productions: *la France et la Monarchie héréditaire* (1871); *Vie de Benjamin Franklin* (1875); *Esprit et sagesse haïtiens* (1879); *Molinos le Quiétiste* (1880); *la France et la Marine confédérée* (1888); *Vie de William Cullen Bryant* (1890); *le Mystère du sommeil* (1896); *Que devons-nous faire pour nos anciens présidents? que doivent-ils faire pour nous?* etc. En 1905, lorsque le bruit se répandit que le président Roosevelt se proposait d'offrir sa médiation entre le Japon et la Russie alors en guerre, Bigelow, qui voyageait à ce moment en Europe, écrivit, pour l'en dissuader, une lettre publique. Quelques mois après, il n'hésitait pas à critiquer très vivement le traité signé à Portsmouth, qu'il considérait, disait-il, comme une calamité au point de vue international. — Henri Trévise.

***billet** n. m. — Encycl. *Comment la Banque de France détruit les vieux billets.* Tandis qu'en 1910, la Banque de France faisait imprimer pour 2.098.350.000 francs de billets, se décomposant comme suit:

888.000	billets de	1.000 fr.	
306.000	—	500 fr.	
10.460.000	—	100 fr.	(type 1906)
7.227.000	—	50 fr.	

elle devait annuler ou détruire, durant la même année:

1.201.458	billets de	1.000 fr.	pour	1.201.458.000 fr.
189.449	—	100 fr.	—	18.944 900 fr.
7.779.609	—	50 fr.	—	388.980.450 fr.

Soit, au total, 9.170.516 billets valant 1.609.383.350 fr., parce que ces coupures lui étaient rentrées mutilées ou trop maculées.

Cette destruction, qui semble théoriquement une opération des plus simples, nécessite certaines précautions, vu la valeur du papier-monnaie. Aussi les ingénieurs de la Banque de France viennent-ils de construire, pour cet usage, des cornues chauffées au gaz, qui incinèrent les billets de façon complète et à peu de frais. On brûle, en effet, moins de 15 francs de gaz pour réduire en cendres 150.000 billets de 100 francs. Ce chiffre correspond à 150 kilogrammes de papier environ, soit le chargement d'un des deux appareils actuellement en service.

Pour effectuer, jadis, cette opération, on plaçait les billets usagés dans un cylindre grillagé, monté sur deux pieds verticaux et installé dans une des cours de la Banque de France. Puis on allumait un feu de bois au-dessous de cette sorte de brûloir, et on pouvait le faire tourner autour de son axe. Pendant l'incinération, on donnait quelques tours de manivelle pour bien brasser les liasses de vieux billets. Ce procédé a suffi aux besoins de notre grand établissement national de crédit jusque vers 1873.

Mais, à cette époque, comme le gouvernement décréta la suppression des coupures de 5, 20 et 25 francs, le service technique de la Banque s'adressa


Fig. 1. — Introduction dans l'appareil des vieux billets de banque réunis en paquets.

à la chimie pour résoudre le problème et, sur les conseils de Berthelot, imagina les lessiveurs rotatifs. On commençait par effeuiller les billets, puis on les introduisait dans ces appareils, où l'on avait eu soin de mettre préalablement une solution de soude caustique. La charge de chaque lessiveur était de 400 à 500 kilogrammes de soude, auxquels on ajoutait, en plusieurs fois, 3.000 à 4.000 litres d'eau. Après trois jours de macération, on obtenait finalement une encombrante quantité de pâte à carton.

Plus récemment, la Banque résolut d'abandonner la méthode chimique. Les photographies ci-contre nous montrent à l'œuvre les fours crématoires qui y fonctionnent depuis quelques mois et qui assurent d'une manière complète la réduction en une poudre noirâtre des billets bleus revenus trop endommagés de leurs pérégrinations à travers maints portefeuilles.

Dans ces récipients chauffés au gaz, les billets subissent d'abord une distillation qui les transforme en coke, puis, dans le second temps de l'opération, on brûle à son tour ce dernier dans un courant d'air. On obtient comme résidu un peu de cendres. Chacune de ces cornues métalliques est à libre dilatation, et les gaz peuvent s'échapper par son faux fond perforé; entourée d'une enveloppe réfractaire, elle communique, à sa partie supérieure, avec un conduit pourvu d'une vanne et qui débouche dans une cheminée. En outre, comme le montrent nos gravures, chaque appareil est muni d'orifices et de tampons de fermeture en haut et en bas. Enfin, un tuyau pourvu d'un registre permet d'évacuer dans la cheminée les gaz et les fumées qui se dégagent dans l'espace annulaire existant entre la cornue et sa gaine protectrice.

Assistons maintenant à une séance d'incinération. Statutairement, un régent et un des chefs principaux de la Banque doivent être présents. Des hommes apportent les billets à détruire, ficelés et cachetés, dans des paniers qu'ils déposent à proximité de l'orifice supérieur de la cornue. Ensuite, l'un

d'entre eux ouvre le cadenas de l'appareil, dans lequel ses collègues jettent les paquets de billets (150 kilogr. par fournée). Cela fait, on allume la rampe à gaz qu'on aperçoit à la partie inférieure de la cornue (*fig.* 2). Cette dernière rougit et, peu à peu, le papier se transforme en coke. Les goudrons distillent les premiers avec les autres matières volatiles, traversent le faux fond perforé et, se dirigeant vers le bas de l'appareil, vont s'enflammer au contact des brûleurs à gaz. La température de la cornue s'accroît, tandis que les produits gazeux s'échappent par la cheminée d'appel.

La métamorphose du papier en coke demande huit heures environ. Une fois cette première distillation opérée, on ouvre la vanne que porte la conduite supérieure de communication, et on ferme le registre de la cheminée d'évacuation. L'air se trouve alors refoulé à l'intérieur de la cornue et réduit le coke incandescent en un peu de cendre. Au bout d'une douzaine d'heures, cette seconde phase de l'opération se trouve achevée. Il ne reste plus qu'à ouvrir le tampon de fermeture inférieur pour retirer du récipient quelques pincées pulvérulentes, seul résidu solide des 150.000 billets qu'on y a introduits vingt heures plus tôt. Le reste, — sans jeu de mots, — s'en est allé en fumée !

Indépendamment de l'économie qu'il permet de réaliser, le nouveau procédé d'incinération diminue encore la surveillance, la main-d'œuvre, et remédie à certains inconvénients de manutention que présentaient les anciennes méthodes.

A la vérité, on rencontre beaucoup de difficultés quand il s'agit de détruire des papiers réunis en paquets, qu'on s'adresse aux réactifs chimiques ou aux moyens physiques, tel celui de la pile à cylindres hollandaise. Les solutions qui attaquent la cellulose, pas plus que la flamme, n'arrivent jusqu'au cœur des paquets. Pour que la pénétration soit parfaite, on

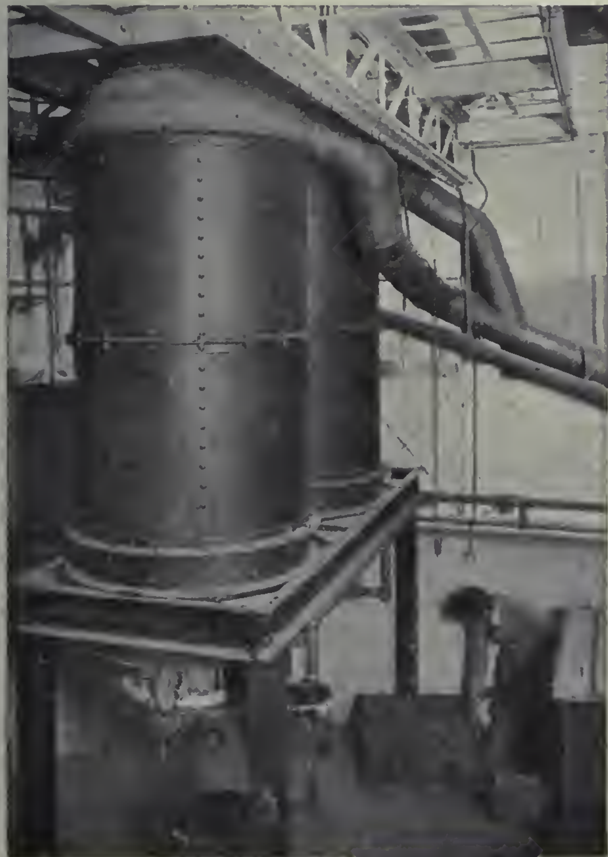


Fig. 2. — Le nouvel appareil d'incinération des vieux billets, récemment installé à la Banque de France.

doit procéder à un effeuillage préalable forcément très pénible et à un contrôle non moins long. D'autre part, avec la pile, les paquets provoquent parfois le blocage des cylindres, dont les lames s'usent alors très vite.

En définitive, les nouveaux appareils d'incinération de la Banque de France constituent un réel progrès sur les lessiveurs rotatifs ou autres machines à détruire les vieux billets. Ajoutons, sans vouloir diminuer le mérite des ingénieurs qui en dressèrent les plans définitifs après de multiples essais, que Haller, l'éminent chimiste, membre de l'Académie des sciences, et Laqueux, technicien spécialiste en matière de chauffage au gaz, furent leurs précieux collaborateurs. De son côté, la Compagnie continentale des compteurs se chargea de la construction et de la mise en place de ces fours crématoires particuliers, dont plus d'une banque étrangère voudra sans doute se servir. — JACQUES BOYER.

carnette n. f. Bord saillant du goulot des petits flacons de verre.

— ENCYCL. La carnette est obtenue à la pince ou au moule, après que le goulot du flacon a été réchauffé à l'ouvreau. Elle est tantôt unie, tantôt taillée, et constitue dans tous les cas un renforcement du goulot, utile surtout dans les flacons bouchés à l'émeri.



C, carnette taillée.

Castiglione (PORTRAIT DE BALTHAZAR), par Raphaël, au musée du Louvre. — Le poète mantouan, l'historiographe de la petite cour d'Urbin, est représenté presque de face, coiffé de la toque noire, le col et les bouts des manches de son manteau gris garnis aussi de velours noir; les mains sont coupées par le cadre. Cette peinture fut brossée à Rome en 1515, alors que Balthazar Castiglione était âgé de trente-sept ans. N'est-ce pas à peu près à cette époque qu'il a lui-même écrit le beau sonnet qui débute ainsi : « La fleur de ma première jeunesse est passée ; je sens dans mon cœur de moins vagues désirs, et peut-être mon visage ne respire plus, comme autrefois, le feu de l'amour. » Et en effet, le visage peint par l'artiste est empreint d'une gravité souriante; c'est bien là l'auteur aimable et indulgent de ce singulier traité du *Courtisan*, écrit peu après la mort de Guidobaldo d'Urbin, c'est-à-dire vers 1508, mais imprimé seulement une vingtaine d'années plus tard.



Balthazar Castiglione, par Raphaël (Louvre). — Phot. Giraudon.

On sait que Raphaël ne fut portraitiste que par occasion. Il ne fit poser devant lui que ses protecteurs, comme Jules II ou Léon X, ou ses amis, comme Navagero, Beazzano, ou Castiglione. Avec celui-ci il était lié depuis déjà longtemps, quand il se mit en devoir de faire son portrait. Ils s'étaient connus à Urbin, dans les premières années du XVIe siècle, peut-être même avant 1506. Ce fut Castiglione qui emporta en Angleterre le *Saint Georges à la lance*, de Raphaël, que Guidobaldo d'Urbin offrait au roi Henri VII. Il est aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, au musée de l'Ermitage. Raphaël avait aussi dessiné pour son ami un portrait de femme. Le peintre et le poète se retrouvèrent à Rome, où ce dernier arriva avant 1510. Balthazar Castiglione eut sur le Sanzio une influence certaine. Amoureux de l'art d'autrefois, il collectionnait les antiques ; il en donna le goût au jeune maître d'Urbin, et il développa ses connaissances historiques et littéraires. A Rome, du reste, l'écrivain avait été frappé par l'aspect tragique des ruines, et il collabora d'une façon très active au rapport que Raphaël adressa au pape pour la restauration de l'ancienne ville. Tous deux allaient visiter les vieux monuments ; c'est ainsi qu'une lettre de Bembo nous parle d'une excursion faite à Tivoli en compagnie du peintre, du poète et de Navagero. C'est encore Bembo qui nous apprend, dans une autre lettre adressée au cardinal Bibbiena, qu'à la date du 19 avril 1516, le portrait de Balthazar Castiglione était terminé. Il était peint sur bois, dans une harmonie grise très sobre. Le fond jaunâtre est assourdi, mais sans être poussé au noir, et l'effet reste partout mesuré. La lumière qui enveloppe le front et le visage est calme; la partie claire et la partie sombre sont doucement opposées. Assurément, il ne faut pas demander à Raphaël, peintre abondant et facile, la sûreté et la précision magistrale de modelé d'un Vinci ; et, dans ce sens, le *Balthazar Castiglione* ne saurait être comparé à la peinture qu'il a remplacée dans le Salon carré du Louvre. Ce portrait est avant tout d'un éclectique. Raphaël n'y conserve presque rien de son éducation péruginesque, ni de la netteté de lignes florentine. Au moment où il l'exécuta, il a été troublé par l'influence vénitienne. Il a vu chez le mécène Agostino Chigi les œuvres de son rival, Sebastiano del Piombo, et il a voulu, lui aussi, arriver à cette manière fondue et large que le Vénitien a apportée à Rome.

Il enveloppe donc les contours ; mais son coloris n'a pas l'éclat des maîtres de Venise : il demeure grisâtre, et cependant, la netteté avec laquelle l'éclairement est conduit, l'absence de tout accident superflu, le calme des lumières lui confèrent cet aspect définitif qui impose les œuvres de Raphaël au souvenir. Le portrait de *Balthazar Castiglione* avait une sorte de pendant en celui de Navagero ; malheureusement, celui-ci a disparu, et l'ancienne copie du musée de Madrid nous assure seulement de la similitude de la conception et de l'exécution. Celui du *Balthazar* est mesuré, comme tout ce qui a été touché par le pinceau de l'Urbinate. Des pâtes doucement fondues dans les parties claires, des frottis légers dans les ombres suffisent au peintre. Par toutes ces qualités, par cette sobriété suprême, Raphaël demeure classique.

Le portrait de *Balthazar Castiglione* passa probablement du cabinet du duc de Mantoue dans les collections de Charles Ier d'Angleterre, ainsi que l'indique Lépicié. Après la mort du roi protecteur de Van Dyck, l'œuvre de Raphaël aurait été acquise par un amateur d'Amsterdam : c'est là qu'elle aurait été copiée par Rubens, et que Rembrandt put en faire un dessin, aujourd'hui conservé à Vienne. Le portrait appartint ensuite à Mazarin, puis à Louis XIV. Exécuté sur bois, il fut transporté sur toile. Il occupe maintenant, au Salon carré du Louvre, au centre d'un des panneaux, la place donnée jadis à la *Joconde*, et il tient noblement son rang entre les œuvres lumineuses et dorées du Corrège et du Titien. — TRISTAN LECLÈRE.



L.-M. Cordonnier. (Phot. Mairesse.)

*** Cordonnier** (Louis-Marie), architecte français, né à Haubourdin (Nord) en 1854. — Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section d'architecture), en remplacement de Moyaux, décédé. Il appartenait déjà à l'Académie comme correspondant, depuis 1909.

*** Cuq** (Edouard), jurisconsulte et historien français, né à Saint-Flour en 1850. — Il a été nommé, le 8 décembre 1911, membre de l'Académie des

inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Longnon. Toute sa carrière a été consacrée à l'étude et à l'enseignement du droit romain. Reçu docteur en droit en 1874, avec une thèse sur les *Pactes et obligations naturelles,* il fut chargé, en 1875, d'un cours de droit romain à la faculté de droit de Bordeaux, et fut reçu, l'année suivante, au concours d'agrégation des facultés de droit avec le numéro 1. En 1878, ayant été nommé membre hors cadre de l'Ecole française de Rome, il alla passer une année dans cette ville, pour y compléter sa documentation historique et juridique sur l'antiquité romaine. De retour à la faculté de Bordeaux, il fut chargé du cours de Pandectes, qu'il garda jusqu'en 1885; il avait été nommé, en 1880, professeur titulaire d'une chaire de droit romain. Il passa, en 1893, à la faculté de Paris, où il fit d'abord un cours supplémentaire de droit romain, et il devint ensuite professeur adjoint en 1895, puis titulaire, en 1898, de la chaire d'histoire du droit public romain.

E. Cuq ne s'est pas borné à être un interprète sagace des textes; il a vivifié l'étude du droit romain par celle de l'histoire et a replacé ainsi les institutions juridiques dans le milieu pour lequel elles ont été créées. C'est en les éclairant des données fournies par tous les documents anciens et notamment par l'épigraphie qu'il a pu jeter un jour nouveau sur beaucoup de points peu connus de l'organisation administrative des Romains et de leur vie publique et sociale. Parmi ses ouvrages déjà cités dans le « Nouveau Larousse illustré, *Supplément* », quelques-uns sont des exemples frappants des heureux résultats auxquels cette méthode l'a conduit, comme son mémoire sur le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, ou encore son étude consacrée au conseil des empereurs, d'Auguste à Dioclétien.


Ed. Cuq. (Phot. Pirou.)

A la liste des travaux déjà donnée il convient d'ajouter : *l'Edit Publicien* (1877) ; *les Juges plébéiens de la colonie de Narbonne* (1881); *le Mariage de Vespasien d'après Suétone* (1884); *De la nature des crimes imputés aux chrétiens d'après Tacite* (1888); *Trois nouveaux documents sur les cognitiones cæsarianæ* (1899); *une Fondation en faveur des collèges municipaux de Préneste* (1904); *une Fondation en faveur de la ville de Delphes, en 315 de notre ère* (1911); *les Papyrus grecs d'époque byzantine du Musée du Caire* (1912). Dans le tome X des *Œuvres de Borghesi,* E. Cuq a traité des *Préfets du prétoire.* Tandis que, dans certains de ses travaux, tel celui relatif au colonat partiaire, il a fait connaître la réglementation juridique d'entreprises agricoles, c'est sur une réglementation d'entreprises industrielles, celle des mines, qu'il renseigne dans: *un Règlement administratif sur l'exploitation des mines au temps d'Hadrien* (1907); *le Développement de l'industrie minière à l'époque d'Hadrien,* dans le « Journal des savants », 1911.

Son ouvrage : *les Institutions juridiques des Romains* (1891-1902, 2e édit., 1905-1908) a été une synthèse des études de toute sa vie. L'auteur s'est proposé d'y montrer les transformations que le droit romain a subies à travers les diverses époques, sous l'influence des modifications et des progrès de l'état social. L'ouvrage a obtenu, en 1903, le prix Le Dissez de Penanrun, à l'Académie des sciences morales et politiques.

Les découvertes modernes ont conduit Edouard Cuq à faire des comparaisons entre le droit romain et certaines législations antérieures ; c'est ainsi qu'il a étudié la loi de Hammourabi, ce code babylonien qui remonte à deux mille ans avant notre ère. Edouard Cuq a publié dès lors une série de mémoires sur le droit babylonien : *le Mariage à Babylone d'après la loi de Hammourabi* (1905); *le Droit babylonien au temps de la première dynastie de Babylone* (1909); *Essai sur l'organisation judiciaire de la Chaldée à l'époque de la 1re dynastie babylonienne* (1910); *Etudes sur les contrats de l'époque de la 1re dynastie babylonienne* (1910); *un Procès criminel à Babylone* (1911). Il a publié aussi de curieuses études sur les pierres chaldéennes, appelées *koudourrous* (pierres-limites), qui sont au musée du Louvre. — G. Regelsperger.

***Daumet** (Pierre-Jérôme-*Honoré*), architecte français, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Paris le 23 octobre 1826. — Il est mort dans la même ville le 12 décembre 1911. Honoré Daumet comptait parmi les plus laborieux et les plus distingués de l'architecture officielle, et même le poids de l'âge n'avait rien enlevé à son activité. Issu d'une modeste famille parisienne, il s'était lentement formé, au milieu de difficultés de toute sorte ; il avait vingt-trois ans quand il entra à l'Ecole des beaux-arts. Mais il eut vite fait de rattraper les années perdues. Elève de Blouet, de Saintpère et de Gilbert, il remporta le prix de Rome en 1855, et presque aussitôt se fit connaître par d'intéressantes restaurations de monuments antiques, notamment de la villa Tiburtine, dont les dessins furent admirés à l'Exposition universelle de 1867. Collaborateur d'Heuzey dans sa fameuse mission de Grèce, de Macédoine, de Thrace et d'Epire, ami très intime et compagnon de voyage du peintre Henner dans une longue excursion en Sabine et en Etrurie, il ne rentra à Paris qu'à regret, pour devenir presque aussitôt auditeur au conseil des bâtiments civils, puis inspecteur au service des travaux de reconstruction de la préfecture de police, enfin (1867) principal auxiliaire et successeur éventuel de Duc, qui dirigeait en ce moment les travaux de restauration et d'achèvement du Palais de Justice. C'est en 1879 qu'il devint à son tour architecte en chef du Palais. Depuis 1862, il dirigeait un atelier libre d'architecture à Paris. A partir de 1880 surtout, son nom est attaché à une importante série de grands travaux : la construction du pensionnat de Sion à Tunis (1882); le Palais de Justice de Grenoble (1890-1897), l'aménagement du Palais de Justice à Paris, la restauration du château de Saint-Germain-en-Laye, dont il resta l'architecte officiel ; à l'église du Sacré-Cœur, à Paris, différents travaux qu'interrompit un conflit regrettable avec la commission du monument (1886), etc. Mais son meilleur ouvrage fut certainement la reconstruction du château de Chantilly, dont il fut chargé en 1876 par le duc d'Aumale, et qu'il mena à bonne fin en moins de onze ans : la nouvelle chapelle en est le morceau le plus remarquable. Cette reconstruction de la fameuse résidence des Condé lui valut, en 1882, le prix Raynaud, décerné par l'Académie des beaux-arts, puis l'entrée à l'Institut, le 18 juillet 1885, en remplacement de Ballu. Honoré Daumet, ancien président de la Société centrale des architectes, inspecteur général honoraire des bâtiments civils, avait obtenu un grand prix à l'Exposition de 1889 et fait partie du jury de celle de 1900. — Paul Lion.


H. Daumet. (Phot. Pirou.)

Dernier Jour de Corinthe (LE), tableau de Tony Robert-Fleury, conservé au musée du Luxembourg. — Il valut au célèbre artiste, qui exposait depuis quatre ans seulement, la médaille d'honneur au Salon de 1870. Le sujet en a été fourni au peintre par une phrase de Tite-Live, où l'historien romain rappelle le pillage et l'incendie de Corinthe par les troupes victorieuses du consul Mummius, trois jours après la bataille de Leucopetra, en l'an 146 av. J.-C. Les femmes et les enfants furent vendus comme esclaves. L'artiste a choisi le moment tragique où un groupe nombreux de femmes corinthiennes se pressent aux pieds de la statue dorée de Pallas ou se roulent demi-nues devant son autel, affolées déjà par l'approche des vainqueurs. Au loin, le consul s'avance à cheval, suivi de ses licteurs, de la foule des soldats, de ses trophées et de son butin. A droite, devant le portique d'un temple, le carnage vient de finir. Tony Robert-Fleury a très largement traité son sujet. Sa grande toile est garnie de nombreux personnages, et les femmes nues, voilées de quelques draperies, fournissaient au peintre l'occasion de déployer toutes ses connaissances académiques. L'anatomie des corps étendus ou debout est traitée avec une souplesse rare; les modelés sont simples et habilement fondus; les lignes dénotent un dessinateur parfaitement maître de son métier, et ce sont là des qualités qui devaient frapper avant tout les confrères de l'auteur.

Au demeurant, la composition est bien conçue; les groupes sont heureusement équilibrés; celui des femmes, des enfants et des vieillards implorant la déesse impassible, s'oppose nettement au calme du conquérant romain, droit sur son cheval, au second plan. Un fond de mer, de maisons carrées, de temples et de collines forme un décor grandiose pour cette scène. Le peintre distribue avec goût les tons, et les draperies, dont les femmes éplorées sont vêtues, donnent une série de notes diverses, allant du vert au noir, à l'ocre et au citron. Une fumée grise, qui monte en tourbillonnant dans le ciel, garnit le haut de la toile, tout en évoquant l'idée tragique de l'incendie.

Il ne faut cependant pas chercher en cette œuvre l'exactitude de la couleur locale. Les modèles dont l'artiste s'est servi ont été copiés directement; on reconnaît leur modernité et leur origine italienne ou française. Tony Robert-Fleury (v. p. 337) ne s'est pas soucié, comme n'eût pas manqué de le faire Ingres par exemple, de styliser ses figures et d'essayer de leur conférer la simplicité antique. L'art du peintre moderne est d'un académisme très éclectique. La conception conserve quelque chose du romantisme d'un Paul Delaroche; l'exécution dérive encore du réalisme d'un Thomas Couture. Mais, par cela même, nous sommes plus sensibles à la vérité de traduction de certains morceaux, et la simple nature morte formée par le tapis déployé du premier plan est traitée avec une décision de facture admirable. — Tristan Leclère.

doxographe (du gr. *doxa,* opinion, et *graphein,* écrire) n.m. Littér. gr. Auteur d'un recueil d'opinions philosophiques : *Théophraste fut le premier des* DOXOGRAPHES (Alfred Croiset). *C'est surtout aux chrétiens que les recueils des* DOXOGRAPHES *fourniront plus tard un arsenal inépuisable dans leur lutte contre l'hellénisme* (Paul Tannery).

— Encycl. Aristote avait l'habitude, avant d'exposer sa doctrine sur un point particulier de philosophie, de rappeler les opinions (*doxai*) de ses prédécesseurs. Son disciple Théophraste composa un ouvrage spécial, en 18 livres, où se trouvaient rassemblées les opinions des philosophes (physiologues) antérieurs à Platon. Ce fut le premier recueil *doxographique,* dont il ne nous reste que des débris, notamment un morceau relatif aux sensations, et des citations conservées par Simplikios. Les principaux doxographes furent : Poseidonios, stoïcien, utilisé par Cicéron et par Sénèque ; Areios Didymos, stoïcien éclectique du début de l'ère chrétienne, qui fit un résumé des doctrines morales et physiques de Platon, d'Aristote et du Portique ; Aetios (vers 100 apr. J.-C.), de qui dérive une compilation faussement attribuée à Plutarque ; le Pseudo-Origène (saint Hippolyte ?) ; Théodoret; Diogène de Laërte, encore plus biographe que doxographe ; Stobée, etc. — Les *doxographes* sont une source précieuse, parfois unique, pour les historiens de la philosophie grecque. Mais leurs renseignements doivent être soumis à une critique sévère. Ils ont été réunis par Diels (*Doxographi græci,* Berlin, 1879).

doxographie n.f. Littér. gr. Compilation d'opinions philosophiques ; Ensemble des écrits dus aux doxographes : *L'histoire de la* DOXOGRAPHIE (Paul Tannery, *Pour l'histoire de la science hellène*).

doxographique adj. Littér. Qui a rapport à la doxographie, aux écrits des doxographes : *Pour tous les philosophes antérieurs à Platon, le successeur d'Aristote* (*Théophraste*) *demeure l'unique source de tous les renseignements* DOXOGRAPHIQUES *de l'antiquité* (Paul Tannery, *Pour l'histoire de la science hellène*).

***Eudel** (Paul), littérateur et collectionneur français, né au Crotoy le 25 octobre 1837. — Il est mort à Gord (Loir-et-Cher) le 10 novembre 1911. Il abandonna l'industrie (il dirigeait une raffinerie en province) pour venir à Paris et se consacrer tout entier à ses goûts de collectionneur. Il traita non sans compétence, en divers journaux, les questions se rattachant à la curiosité. Il donna des articles sur les ventes de l'hôtel Drouot dans l' « Opinion », la « Vie moderne », le « Figaro » (à partir de 1883). Ses chroniques, vives et mordantes, furent extrêmement goûtées ; il les a réunies en volumes : *l'Hôtel Drouot et la Curiosité* (1882 et ann. suiv.). Au même ordre d'idées se rapportent ses amusants volumes : *le Truquage* ou *les Contrefaçons dévoilées* (1884); *Trucs et truqueurs* (1907). Citons encore : *Champfleury, sa vie, son œuvre* (1891); *Mes souvenirs* (1896). Il a collaboré aussi à l' « Illustration », au « Temps » et à diverses revues d'art. Il a composé quelques pièces de théâtre. — L. J.

Exposition internationale de l'art chrétien moderne (*Musée des arts décoratifs*). — Pour un regard superficiel, l'art chrétien, c'est la rue Bonaparte. Et c'est bien et contre ce malentendu et contre cette production pseudo-artistique que s'efforcent de réagir les artistes groupés en une association, renouvelée de celle que fondait à Rome, en 1840, le Père Lacordaire, sous le même vocable, l'actuelle Société de Saint-Jean. Que peuvent, en effet, des tentatives isolées contre le goût déplorable de la plus grande partie du public et, il faut bien le dire, de plus d'un ecclésiastique ? La Société compte plus de deux cents architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs, musiciens et critiques, dont quelques-uns sont célèbres, dont la plupart portent un nom connu et estimé. Elle a pour moyens d'instruction et de propagande des conférences, des excursions, de petites expositions, des éditions de gravures et d'images de piété. Tout le monde sait quels progrès ont fait réaliser à ce dernier ordre de production les Azambre, les Moreau-Nérel, les

Le Dernier Jour de Corinthe, tableau de Tony Robert-Fleury (Luxembourg).

P.-H. Flandrin, les Denis et plusieurs de leurs confrères. La Société a son organe : les « Notes d'art et d'archéologie ». Elle a trouvé bon accueil auprès des évêques, qui favoriseront son action dans leurs diocèses. Elle a surtout pour elle la cohésion de tous ses adhérents, leur pensée commune, leur volonté active vers un but unique : la rénovation et la dignité de l'art chrétien.

Cette année, pour la première fois, elle a tenté un effort considérable. Le programme de l'*Exposition internationale*, auquel ont répondu les artistes de plusieurs pays étrangers : Italie, Belgique, Hollande, Autriche et le petit Etat de Hohenzollern, est très large. Il comporte tout ce qui concerne le monument religieux et l'exercice du culte, depuis l'édifice jusqu'à l'imagerie et aux médailles. Et c'est pourquoi les arts mineurs : orfèvrerie, dentelle, broderie, etc., y font bonne figure, à côté des arts majeurs.

Le catalogue porte plus de cinq cents numéros. On n'attend pas que nous le reproduisions ici. Cherchons plutôt à dégager les tendances, à constater ce qui est acquis, à noter ce qui fait encore défaut.



Exposition de l'art chrétien. — L'Annonciation, tableau de Mme Lucien Simon. (Phot. Marty.)

Et, tout d'abord, si incomplète que soit cette première exposition, le groupement des œuvres exposées, la vue des photographies qui donnent du moins une idée d'ouvrages qui ne pouvaient être déplacés ou prêtés, établissent d'ores et déjà que l'art d'inspiration religieuse, si effacé dans nos Salons annuels, non seulement occupe une place honorable dans la production contemporaine, mais que celle-ci lui doit plusieurs de ses œuvres les plus fortes, les plus originales, les plus gracieuses. Sans doute, tout ce que nous présente cette exposition n'est pas d'égal mérite, mais l'ensemble est fait pour modifier ou retenir un jugement superficiel et sommaire.

Ici, comme partout, point d'école ; ou plutôt, si, une école, une seule, est largement représentée, celle de Beuron (Hohenzollern), qui perpétue les traditions d'Overbeck, continuées au mont Cassin par le peintre et architecte Lanz, en religion le R. P. Didier, et ses disciples. Art figé, figures glaciales encadrées d'ornements géométriques, art monastique, qui fait penser aux couvents de l'Athos, art où la règle et le canon remplacent l'inspiration et qui relève de l'ancienne Egypte, hiératique et monotone, quoi qu'on en dise, et, toutes réserves faites, plus que de la liberté évangélique. Encore, ici, la reproduction photographique nous fait-elle grâce de la couleur. De bons *morceaux*, çà et là, c'est justice de le dire, mais quelle froideur ! Grâce à Dieu, l'école de Beuron n'a pas trouvé chez nous d'imitateurs. Pas d'école, donc ; pas non plus, ou, du moins, peu de pastiches des quattrocentistes, point d'archéologie. Cette dernière a eu son utilité et sa raison d'être : elle nous a retrempés aux sources, mais elle tuait l'originalité. Nos architectes d'église feront bien de continuer à interroger les vieux monuments, mais pour en emprunter l'esprit, non la lettre.

C'est ce que font avec succès les Hollandais Kuypers et Gils, nos compatriotes Richardière, Barbier et plusieurs autres. Du premier, la grandiose cathédrale de Haarlem atteste un effort considérable, une science consommée. Sur un thème librement apparenté à l'architecture romane, cet immense édifice, de proportions heureuses dans ses vastes dimensions, retient l'attention par son impo-



Expos. de l'art chrétien. — L'Annonciation, tableau de G. Desvallières. (Phot. Druet.)

sante harmonie. Plus modestes, mais bien personnelles, sont les églises de Gits. Richardière a rassemblé en une seule aquarelle les silhouettes, un peu trop sommaires, des nombreuses églises et chapelles exécutées par lui. Il s'y est efforcé de concilier les besoins de l'église moderne avec le maintien du style, et il y a réussi. Le grand Christ en croix qui étend ses bras sur la façade de l'église de Bécon-les-Bruyères, œuvre de Barbier, procède d'une pensée originale et vraiment religieuse.



Ostensoir, de Jean Brom.

Ce que nous disons des architectes peut s'appliquer aux peintres, et particulièrement à Maurice Denis. S'il rappelle les primitifs, c'est par la sincérité d'une foi toute joyeuse, par une naïveté pleine de charme dans l'exécution, par la tonalité gaie du coloris et le sens de la décoration. Pas d'école, avons-nous dit, et pas d'archéologie. Et encore, parmi nos peintres chrétiens — et non pas néo-chrétiens — point de ces contrastes prémédités, de ces Christ coudoyant les habits noirs des viveurs, qui, un instant, menacèrent de sévir, à la suite du trop spirituel Jean Béraud. Pas de christianisme de boulevard. Rien de tout cela, mais un sentiment commun, qui rapproche les manières les plus opposées : le sérieux dans l'expression de la pensée chrétienne. C'est une conviction commune qui pousse nos artistes à présenter l'idée chrétienne, non pas comme une chose morte, objet de dilettantisme et de curiosité, mais comme un principe bien vivant de vie intérieure et de vie sociale. Et c'est pourquoi, je pense, plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à prêter à certains personnages de l'histoire religieuse, à la Vierge en particulier, le costume moderne. C'est là un parti pris qui choque quelques personnes. Et les raisons n'en sont pas difficiles à comprendre : respect de la vérité historique, connaissance de l'Orient, et surtout peut-être une sorte de pudeur qui s'effarouche comme d'une sorte de familiarité inconvenante d'un anachronisme qui rapproche brusquement de la vie présente, si peu mystique, le lointain quasi légendaire des scènes bibliques. Mais, précisément, pour une âme vraiment croyante, la Vierge n'est pas seulement une humble femme d'Orient, localisée dans le temps et l'espace, mais la Mère commune des fidèles. Elle appartient à tous les temps, intercède pour toutes les générations, veille aujourd'hui comme jadis sur le genre humain régénéré par la mort de son divin Fils. Et, dès lors, pourquoi les croyants de notre temps ne figureraient-ils pas sous l'aspect d'une mère d'aujourd'hui, la Mère de tous les temps? Ainsi ont fait tous les siècles de foi. Pourquoi, dès lors, se scandaliser si Desvallières, dans sa saisissante *Annonciation* — où il n'a pas voulu voir le mystère joyeux, mais où il a peint sur les traits de la pure jeune fille toute l'angoisse de l'humanité prête à concevoir le divin — pourquoi se scandaliser s'il la vêt, avec la simplicité schématique qu'impose le tact, comme une jeune fille de nos jours? Et, dans une note tout autre, n'est-ce pas le même sentiment qui inspire l'*Annonciation* de Mme Lucien Simon, dans un jardin moderne, et la *Chambre de l'Enfant Jésus*, douce image et pur modèle de nos enfants? Tragique avec l'*Annonciation* de Desvallières, avec son *Sacré-Cœur* presque brutal, avec son *Ecce homo*, aimable avec Mme L. Simon, gracieuse avec Maurice Denis, la pensée chrétienne se fait à la fois austère et précise avec Burnand, le savant illustrateur des *Paraboles*. Qu'il ait, dans la *Prière sacerdotale*, réussi à élever la figure du Christ au-dessus de la condition humaine, nous ne le dirons pas. Tant d'autres avant lui, et des plus grands, y ont échoué! Du moins, quelle foi, quelle gravité, quelle conviction prête aux suprêmes sacrifices, dans ses figures d'apôtres, si expressives, si variées!

Et qui révélerait mieux la richesse de l'inspiration religieuse qu'une comparaison entre ce Christ et le *Crucifié du Golgotha*, l'une des pages les plus tragiques de Carrière? Comme on comprend, à contempler cette toile, où tout ce qui reste d'humain en un pareil sujet s'estompe dans la pénombre chère à l'artiste, comme on comprend mieux l'angoisse que ressent à l'annonce du redoutable et doux mystère la *Vierge* de Desvallières! Peut-être eussions-nous dû inscrire en tête de ces lignes le nom du grand Puvis de Chavannes. N'est-ce pas d'un autre aspect, également fécond de la pensée chrétienne, l'action bienfaisante qui rassure les âmes et nourrit les corps, que relève toute sa *Vie de sainte Geneviève*, dont plusieurs cartons sont l'honneur de cette exposition? Du reste, son génie si lumineux n'était pas cependant étranger au mysticisme, comme l'atteste la *Pietà*, peinture à l'huile de sa première manière, moins connue. C'est la paix du cloître, c'est aussi l'intensité de la double activité intérieure et prédicante des frères prêcheurs qui inspire le très pur talent de l'auteur de la *Vie de saint Antoine*, représentée ici par deux grandes compositions seulement : des photographies et de petites aquarelles. P.-H. Flandrin porte dignement un nom doublement cher à l'art français.

Arrêtons-nous. Il nous faudrait signaler encore et louer dignement les études si profondément religieuses du regretté Dulac, les eaux-fortes saisissantes du maître Forain, les peintures d'Albert Maignan, d'Albert Besnard, la *Fuite en Egypte* du peintre italien Previati, les vitraux ou cartons de Luc-Olivier Merson, Henri Lerolle, Oudinot et du peintre verrier de Berne, Münger, des édifices comme l'église de Sainte-Catherine, à Villeneuve-sur-Lot, de Lucien Roy, et bien d'autres, des mobiliers d'église de Brom, les reliures de Malo Renault et les envois de la Bosnie et de



Exposition de l'art chrétien. — L'Homme de douleur, tableau d'Eugène Burnand. (Phot. Braun.)

ceux de la Belgique. Il ne nous reste qu'à exprimer un vœu : c'est que le clergé, éclairé désormais, sachant où s'adresser, seconde de toutes ses forces le mouvement si généreusement tenté par d'excellents artistes. Ce ne sont pas les occasions qui manquent. Sait-on que depuis la loi de séparation trente églises se sont édifiées dans le seul diocèse de Versailles?



Exposition de l'art chrétien — Apparition de l'Enfant Jésus à saint Antoine de Padoue, tableau de Paul-Hippolyte Flandrin.

Que chacun fasse son devoir, et, grâce à une meilleure utilisation des ressources actuelles, nous pouvons espérer une ascension de l'art religieux. Nos artistes ont pour eux la franchise des convictions, l'indépendance de l'esprit vis-à-vis du snobisme, du respect


EXPOSITION DE L'ART CHRÉTIEN. — Cathédrale de Haarlem, par J. Cuypers, architecte.

humain et de l'archéologie. C'est beaucoup. C'est la première condition du succès. Que, grâce à la société de Saint-Jean, grâce à des expositions comme celle-ci, ils apprennent à se connaître, et une certaine unité ne manquera pas de se produire d'elle-même. Et d'autre part, qu'on les encourage, qu'on préfère leur talent sincère aux basses productions industrielles, et l'Eglise de France aura encore une fois bien mérité de l'art français. — André BAUDRILLART.


EXPOSITION DE L'ART CHRÉTIEN. — Pietà, tableau de Puvis de Chavannes. (Phot. Durand-Ruel.)

***expropriation** n. f. — ENCYCL. *Indemnité aux jurés.* Aux termes de l'article 92 de la loi de finances du 13 juillet 1911, les jurés d'expropriation recevront, sur leur réquisition, une indemnité de déplacement lorsque, à raison des fonctions qu'ils doivent remplir, ils seront obligés de se transporter à plus de 2 kilomètres de leur résidence. Ils recevront de plus, sur leur réquisition, pendant la durée de la session et pour chaque journée, une indemnité de séjour. Le montant de chacune de ces indemnités sera compris dans les frais de l'expropriation, devra être mis à la charge des parties, conformément à l'article 40 de la loi du 3 mai 1841.

En conséquence, le décret du 14 novembre 1911 (qui vise l'article 16 de la loi du 21 mai 1836 et l'article 29 de la loi du 3 mai 1841) abroge les articles 18 et 24 de l'ordonnance du 18 septembre 1833, et fixe : 1° l'indemnité de déplacement à 10 centimes par kilomètre parcouru, à l'aller et au retour; 2° l'indemnité de séjour pour chaque journée : à Paris, à 10 francs; dans les villes de 40.000 habitants et au-dessus, à 8 francs; dans les autres villes, à 6 francs. — M. L.

Frigorifique (LE), par Ch. Tellier, ingénieur civil (Paris, 1911, in-8°). — « En science pure, dit le Dr d'Arsonval, dans la préface qu'il a écrite pour ce livre, c'est à Tellier que nous devons l'idée première des appareils frigorifiques à cycles multiples, qui devait fatalement conduire à la liquéfaction des gaz permanents. Ultérieurement, ce principe, mis en pratique, a doté la science du froid d'un admirable outil de recherche, tel que l'a réalisé au laboratoire cryogène de Leyde l'illustre Kamerlingh-Onnes.

« Dans la pratique, on doit à Tellier la presque totalité des méthodes et des appareils qui ont créé l'industrie frigorifique actuelle. L'immense développement qu'ont pris la conservation et le transport des substances alimentaires les plus diverses est né de la démonstration saisissante faite par son *Frigorifique*. Ce sont là des faits, où l'hypothèse et l'imagination ne laissent aucune prise au doute ou à la critique. »

Nous avons indiqué (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 559) quelles sont les méthodes pratiquées actuellement pour la production du froid industriel et de quelles nombreuses applications elles sont susceptibles; mais il nous est particulièrement agréable d'affirmer à nouveau, au sujet du livre faisant l'objet du présent article, que cette branche féconde de l'activité humaine, qui se traduit annuellement par un chiffre d'affaires de plusieurs milliards, est d'origine française. C'est, en effet, à notre compatriote Charles Tellier que reviennent le mérite et la gloire de l'avoir créée de toutes pièces.

Tellier, plus qu'octogénaire aujourd'hui, fut toujours un simple, un modeste, un désintéressé, uniquement préoccupé de réaliser pratiquement l'idée maîtresse de sa vie; aussi les récompenses officielles que lui méritait la grandeur de l'œuvre accomplie ne lui vinrent-elles pas. Non seulement le gouvernement de son pays ne lui témoigna pas sa gratitude, mais Tellier ne recueillit de ses concitoyens que le dédain et l'indifférence. Là, rien ne lui fut épargné; pas même, triste constatation, la prison... où le firent, pendant huit mois, retenir les agissements d'adversaires acharnés à sa perte et qui avaient habilement su se faire reconnaître la propriété d'une machine à frigorifier dont il était le seul inventeur.


Charles Tellier. (Phot. Piron.)

Le « Congrès du froid », réuni en octobre 1908, à Paris, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, et ouvert par le ministre de l'agriculture Ruau, devait apporter au savant une réparation qui lui était bien due. Groupées au nombre de 6.000, sous la présidence d'André Lebon, les notabilités scientifiques du monde entier firent une ovation grandiose à Tellier et, dans un élan superbe, lui décernèrent le titre de « Père du froid » ; unanime reconnaissance qui versait dans le cœur de l'inventeur méconnu un baume bienfaisant et inespéré.

Le livre de Ch. Tellier: *Histoire d'une invention moderne; le Frigorifique*, est l'historique de la question du froid; mais c'est aussi la vie même de l'inventeur, cette vie de recherches, d'efforts, d'espoirs, d'enthousiasmes, et, hélas! de déconvenues, d'amertumes et de chagrins aussi, qu'il nous expose avec la sérénité d'un homme qui a conscience d'avoir laborieusement et pleinement accompli sa tâche, et ne conserve en son cœur ni haine ni rancune pour ceux qui l'ont spolié.

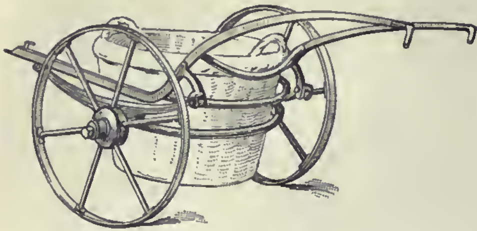
Le « Frigorifique », c'est le bateau spécialement aménagé par Ch. Tellier pour démontrer — et il le fit victorieusement — que le transport à longue distance des viandes conservées par ses procédés de refroidissement était possible. C'est ce même « Frigorifique » qui, après avoir porté tous les espoirs de l'inventeur, en accomplissant le voyage Rouen-Buenos-Ayres avec son chargement de viandes, figura à l'Exposition de 1878, où il reçut d'innombrables visiteurs, et devait, son rôle achevé, finir si tragiquement dans le golfe de Gascogne. (V. l'article ÉPAVE au *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 671.)

Le livre de Tellier, conçu sans autre idée directrice que la relation chronologique des faits, n'a aucune prétention littéraire : l'auteur s'y livre, emporté par l'inspiration du souvenir, à des digressions parfois assez éloignées de son sujet; mais on ne saurait lui reprocher ces récits toujours intéressants et souvent écrits dans un style alerte.

Ce qui se dégage nettement de l'ouvrage, c'est la personnalité originale et sympathique de l'inventeur, son âme énergique et fortement trempée, sa foi dans l'œuvre conçue, son courage inlassable et sa persévérance dans l'effort. Le lecteur suit avec intérêt les vastes conceptions, applaudit aux succès, partage les déconvenues, et, le livre achevé, déplore que la carrière, pourtant si bien remplie, de l'inventeur justifie une fois de plus et cruellement le *sic vos non vobis* du poète. — Pierre MONNOT.

gaillote n. f. Nom donné, dans l'industrie du champagne, aux brouettes métalliques servant au déplacement des paniers à raisins ou à bouteilles, des corbeilles de cave, des tonneaux, etc.

— Encycl. Le principe de ces ustensiles est le levier du premier degré : l'organe de préhension est, suivant le cas, une ceinture de métal qui s'adapte à



Gaillote à paniers (système Valentin).

la courbure des paniers ou des tonneaux, ou bien deux crochets qui saisissent les anses des corbeilles; l'ouvrier, par un effort léger sur les brancards, soulève la charge et la véhicule en équilibre.

Girard de Vienne, *chanson de geste, d'après le trouvère Bertrand de Bar,* par Gaston Armelin (Paris, 1911). — L'épopée de *Girard de Vienne* avait déjà été éditée dans sa vieille forme, en 1850, par P. Tarbé; et c'est en elle que Victor Hugo, alors occupé de *la Légende des siècles,* avait puisé le sujet du *Mariage de Roland.* Cette geste, qui a pour auteur Bertrand de Bar-sur-Aube, fait partie du cycle de Charlemagne. Elle est, à la différence des autres, alerte et variée. Elle se compose de 6.300 vers décasyllabiques, qui ne sont plus simplement assonancés, mais déjà assez bien rimés.

Gaston Armelin l'a transcrite en alexandrins, la forme la plus propre à rendre aujourd'hui une épopée dans toute sa plénitude. Seulement, comme le vieux trouvère se répétait et traînait souvent en longueur, le traducteur, sans rien supprimer d'essentiel à l'action, a jugé bon de dégager le poème et de le réduire presque de moitié, ce qui nous permet d'en goûter sans fatigue toutes les beautés.

Cette geste remarquable a pour fond la lutte que Girard de Vienne soutint pendant plus de cinq ans contre Charlemagne. Girard, duc de Vienne, en Dauphiné, est le dernier fils de Garin de Monglane, que nous trouvons au début du poème, se désolant sur sa vieillesse et sa pauvreté, dans son vieux castel de la Garonne. Ses quatre fils partent pour l'aventure. Le premier, Hernaut de Baulande, va conquérir l'Angleterre et l'Irlande; le second, Milon, la Pouille et Naples; les deux derniers, Régnier et Girard, rejoignent Charlemagne à Reims. Régnier, après avoir rendu hommage à l'empereur, prend la terre du duc de Gênes en épousant sa fille, dont il aura deux enfants : la belle Aude et Olivier. Girard reste encore cinq ans auprès de Charlemagne, qui lui offre la main de la veuve d'Aubery de Bourguing, duc de Bourgogne et d'Arles. Mais il demande prudemment à réfléchir, et la duchesse, outragée par ce refus déguisé, accepte d'épouser l'empereur. Girard, en compensation du duché qu'il n'a pas, reçoit la ville de Vienne. Il y vivait depuis dix ans fort paisiblement, lorsque l'arrivée de son neveu Aymerillot, fils de Hernaut de Baulande, marque le début d'une ère d'hostilités. Ce dernier a appris, par la bouche même de l'impératrice, comment elle a offensé son oncle, dix ans auparavant, en lui faisant baiser son pied par surprise, alors que Girard croyait baiser celui de l'empereur, à qui il rendait hommage. Girard, fou de colère, jure qu'on lui rendra raison de cette injure. C'est alors une guerre sans merci, dans laquelle Hernaut, Régnier et leurs enfants luttent sans cesse contre Charlemagne, suivi de ses vassaux et de son neveu. En vain, depuis plus de cinq ans, l'empereur a mis le siège devant Vienne, et son neveu Roland a combattu avec Olivier. La lutte ne finirait sans doute jamais, si Charlemagne, seul un jour et chassant au sanglier sur les terres de Girard, n'était surpris sans défense et amené devant lui. Chacun réclame prompte et rude justice, mais Girard répugne à la pensée de lever la main contre son empereur, et il tombe à genoux devant lui, forçant ses frères et son neveu Aymerillot à faire de même. Charlemagne demande, pour son neveu Roland, la main de la belle Aude, et le poème se termine sur la fête des fiançailles.

Jusqu'ici, on ne connaissait guère de cette geste que les deux poèmes que Victor Hugo en avait empruntés. Encore, n'avaient-ils rien de la fidélité d'une traduction, et ce charmant Aymerillot de la *Légende des siècles,* « petit compagnon », « pauvre autant qu'un pauvre moine », n'a rien de celui qui vient ici mettre tout à feu et à sang, pour une injure faite à son oncle Girard.

Dans *le Mariage de Roland,* Victor Hugo s'est écarté encore plus du texte original. Pas plus que les vieux trouvères, il ne s'est inquiété d'éviter des anachronismes, et il ajoute encore aux leurs. Pour lui, le duel dure cinq jours. Olivier jette Durandal dans le fleuve, et les deux héros, à défaut d'épée, déracinent des arbres pour continuer le combat. Chez Bertrand de Bar, rien de pareil. Le duel ne dure qu'un jour, et Olivier, désarmé, préférant la mort à la fuite, se jette à coups de poing sur son rival en armes. Hugo fait épouser Aude par Roland; dans *Girard de Vienne,* elle n'est que fiancée à l'illustre preux, et c'est comme telle que, dans la *Chanson de Roland,* elle tombe morte en apprenant sa fin. A propos des emprunts de Hugo à la geste de *Girard de Vienne,* une chose plus intéressante encore est l'épisode de la chasse au sanglier, dans laquelle le lecteur reconnaîtra la fin du 2e acte des *Burgraves,* lorsque Frédéric Barberousse, tombé au milieu de ses sujets révoltés, qui veulent le mettre à mort, voit le vieux Job s'agenouiller devant lui et commander à tous de l'imiter.

L'épopée de Girard n'ayant été éditée qu'en 1850 et les *Burgraves* datant de 1843, on voit que Hugo, que l'on taxe trop souvent d'ignorance, connaissait fort bien les chansons de geste, à moins qu'on ne préfère croire qu'il ait inventé cette magnifique scène. Mais revenons à *Girard de Vienne.* Le souvenir de la *Légende des siècles* aurait pu décourager bien des poètes dans cette tentative de traduction d'une épopée. Gaston Armelin y a fort heureusement réussi. Son vers est plein, sonore et vivant, la rime en est riche et rare. Le récit, qu'il a harmonieusement resserré, ne languit jamais, mais se déroule au contraire avec une belle liberté, le long de ces quinze chants, où alternent la colère et la joie. Nous avons peu de traductions de chansons de geste faites par de vrais poètes. Celle-ci est incontestablement la meilleure. — Gauthier-Ferrières.

Gringore (Pierre), par Charles Oulmont (Paris, 1911, in-8°). — Gringore appartient à une période de décadence où, seuls, Villon et Charles d'Orléans, avec l'auteur inconnu de *Patelin,* paraissent dignes d'attention. Il a été peu étudié. De nos jours, Henri Lepage, Charles d'Héricault, A. de Montaiglon, Em. Picot surtout, et les historiens de notre ancien théâtre, ont fourni sur lui des renseignements précieux : il restait à lui consacrer une étude d'ensemble. Quant à Victor Hugo (*Notre-Dame de Paris*) et à Th. de Banville (*Gringoire*), le personnage qu'ils nous ont présenté n'a rien d'historique. Charles Oulmont s'est précisément proposé de nous faire connaître le Gringore réel. Gringore donc (et non Gringoire) a peu parlé de lui-même. Sa biographie n'offre que peu de points certains. Il est né à Ferrières, en Normandie (et non Ferrières en Lorraine), entre 1470 et 1480. Entre 1506 et 1512, se place la période la plus brillante de sa vie. Il organise des représentations de mystères. Il occupe le rôle de Mère sotte (le premier après celui de Prince des Sots) dans la confrérie des Enfants sans souci. Dans les *soties,* il donne carrière à sa verve satirique. En 1518, il quitte Paris pour devenir le héraut d'armes du duc Antoine de Lorraine, qui, du reste, est féru de théâtre. En 1525, il traduit les *Heures,* ce qui lui attire le blâme de l'autorité ecclésiastique. On ne sait s'il mourut en 1539, ou auparavant, et dans quelle ville.

Le *Chasteau de labour* (1499), le *Chasteau d'Amours* (1500), les *Folles entreprises* (1505), les *Abus du monde* (1509), la *Chasse du cerf des cerfs* (1510), le *Jeu du prince des Sotz* (1512), la *Vie de Monseigneur Sainct Loys* (date incertaine), la *Complaincte de trop tard marié* (id.), l'*Obstination des Suysses,* la *Sotye nouvelle des chroniqueurs* (1515), les *Fantaisies de Mère sotte* (1516), le *Blazon des hérétiques* (1524), telles sont ses principales œuvres. Ch. Oulmont les étudie d'ensemble et cherche à déterminer quelle a été l'éducation de Gringore, quels auteurs il a imités, quelles ont été ses idées en morale et en politique — car il a été surtout, même dans ses œuvres dramatiques, un moraliste et un écrivain politique — enfin, à quelle place on peut le ranger dans l'histoire de la poésie française.

Gringore est un latiniste médiocre, mais il connaît bien les écrivains français qui l'ont précédé. Il a une grande expérience des choses de théâtre. Il y joint l'expérience de la vie des cours. Il imite beaucoup, tantôt traduisant, tantôt paraphrasant quelque ouvrage dû à ses prédécesseurs : Jean Bruyant, G. Aleone d'Asti, les *Gesta Romanorum,* un anonyme *Bestiaire d'Amour;* tantôt se bornant à des imitations épisodiques prises à Jean de Meung, à Guillaume de Lorris, les auteurs du *Roman de la Rose,* à Villon, aux *Grandes Chroniques,* au répertoire des Mystères. Si l'on considère maintenant le fonds commun de ses ouvrages, on voit qu'il a en religion les idées des écrivains bourgeois de son temps : irrité contre les abus, critiquant les mauvais prélats et les prêtres débauchés, mais respectueux du dogme et attaché à la tradition; en morale, il fait avec humeur, mais avec bon sens, la satire des mauvaises mœurs; il s'en prend aux femmes méchantes et dissolues, aux nobles trop arrogants, sans s'abstenir de dauber le peuple et ses défauts; en politique, comme la plupart des poètes de son temps, il est favorable au pouvoir royal personnifié par Louis XII; ainsi apparaît-il dans ses œuvres de circonstance et surtout dans son célèbre *Jeu du Prince des Sotz;* il attaque les ennemis du roi, les Milanais, les Vénitiens, les Suisses, le pape Jules II. Le *Blazon des hérétiques* est une charge à fond contre les novateurs luthériens. « Les œuvres de circonstance de Gringore, dit l'auteur, demeurent le commentaire le plus pittoresque de la politique française et de la situation de l'Europe pendant le premier quart du XVIe siècle ». En somme, à le juger d'ensemble, Gringore est un moraliste un peu prêcheur, mais ami du bon sens et de la raison; il reflète les défauts de son temps, mais il s'y distingue par une relative simplicité et, dans son théâtre, par une certaine sobriété qui est d'un esprit à tendances classiques. — P. Basset.

***Hervilly** (*Ernest*-Marie d'), littérateur français, né à Paris le 26 mai 1839. — Il est mort à Champigny le 18 novembre 1911. D'abord dessinateur au chemin de fer du Nord, puis piqueur des ponts et chaussées, il ne tarda pas à se consacrer tout entier au journalisme, tout en publiant des vers. Il collabora au « Boulevard », au « Figaro », à « l'Artiste », au « Nain Jaune ». Poursuivi en 1864 pour délit de presse à l'occasion d'un article publié dans ce dernier journal, il fut acquitté après un plaidoyer de Gambetta. Il donna des échos au « Rappel » sous le pseudonyme *le Passant.* La plupart de ses nombreux ouvrages ont été énumérés au « Nouveau Larousse illustré ». Rappelons ses recueils de vers : *la Lanterne en vers de couleur* (1868), *les Baisers* (1872), *le Harem* (1874). Ses essais, échos, fantaisies et contes ont été réunis en recueils : *Contes pour les grandes personnes* (1874), *Histoires divertissantes* (1876), etc. On y trouve une spirituelle fantaisie. Il a laissé aussi des histoires pour les enfants, comme *les Aventures d'un petit garçon préhistorique en France* (1887). Enfin, pour le théâtre, il a composé de petites pièces, généralement en un acte, dont une est restée au répertoire de la Comédie-Française : *la Belle Saïnara,* comédie japonaise en vers, représentée la première fois à l'Odéon en 1876. — B.

Heures d'Italie (2e série), par Gabriel Faure (Paris, 1911, in-12). — Le *Larousse Mensuel* (t. Ier, p. 674) a consacré un article à la première série de cet ouvrage, et nous voyons que, dans le présent volume, la seconde partie est la réimpression du livre *Sur la via Emilia,* qui a été, lui aussi, l'objet d'un compte rendu ici même (*Larousse Mensuel,* t. II, p. 97). Il nous reste donc à parler de la première partie, qui est le récit d'un voyage dans la haute Vénétie. Notre voyageur, en quête d'impressions pittoresques, parti de Botzen dans le Tyrol autrichien, s'engage dans les défilés des Alpes Dolomitiques. Il jouit un moment, à Cortina, dans le val d'Ampezzo, du contraste de l'émeraude des prairies avec les rougeurs éclatantes des sommets rocheux; puis il pénètre dans le Tyrol italien par la vallée de la Boïta, et arrive dans la patrie de Titien, à Pieve di Cadore, pittoresquement située sur des hauteurs verdoyantes. De là, descendant la vallée de la Piave, il s'arrête à Bellune, qui évoque, outre le souvenir des luttes récentes contre l'Autriche, les noms des peintres Sebastiano et Marco Ricci, et surtout du fameux sculpteur sur bois Andrea Brustolon, savant décorateur, quoique dans un genre un peu trop riche.

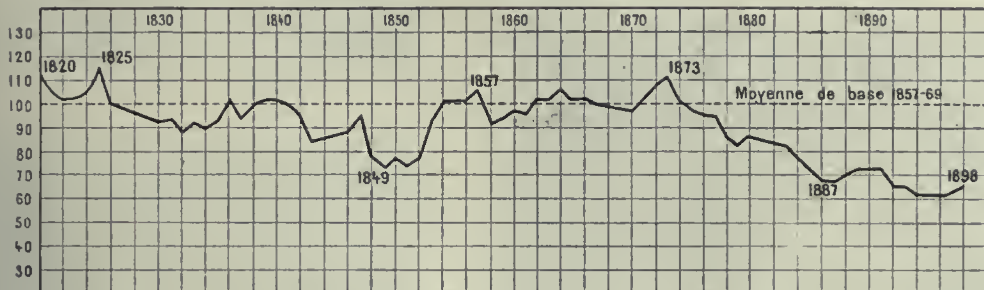
De Bellune, il parvient à Conegliano, que signalent ses curieuses maisons perchées sur les anciens remparts et son château élevé. C'est la patrie de Cima da Conegliano, le vieux maître de l'école vénitienne, dont une Madone figure dans la cathédrale de sa ville natale. Bassano, fière de sa jolie position sur la Brenta, que franchit un vieux pont couvert, et de ses terrasses d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les Alpes et les Préalpes, offre à la curiosité le souvenir de la dynastie picturale des da Ponte, parmi lesquels Jacopo (le Bassan) se distingue comme un habile technicien. Enfin, cette partie de l'itinéraire se termine par la visite de deux villas, toutes deux construites par Palladio. La villa Giacomelli, proche du village de Maser, appartint jadis à d'illustres familles de Venise : les Barbaro, puis les Manin. On y remarque des fresques de Paul Véronèse, scènes mythologiques d'un art un peu facile, mais luxueux et voluptueux, avec d'extraordinaires trompe-l'œil. L'autre est la villa Emo, à Fanzolo, où l'on voit des fresques de Zelotti, un peu lâchées, mais admirablement appropriées à une décoration où la douce nature ambiante entre comme élément. Comme les précédents, ces pèlerinages se recommandent par une fine appréciation des beautés de la nature et de l'art. — L. C.

hydrastinine n. f. Principe toxique de l'hydrastine, obtenu en oxydant celle-ci par l'acide azotique. (De formule $C^{11}H^{13}AzO^{3}$, l'hydrastinine se présente sous forme d'une poudre blanche peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther. On l'emploie comme antihémorragique, antimétrorragique. Son chlorhydrate est utilisé en injections hypodermiques.)

index number [**Total**] (mots angl., signif. *nombre indicatif*) n. m. Chiffre indiquant, pour une période donnée, la moyenne des prix réels des objets les plus nécessaires à l'existence : *le mouvement des*

INDEX NUMBERS *permet de tracer des courbes suffisamment exactes du pouvoir d'achat de la monnaie.*

— ENCYCL. *Econ. polit.* Les historiens et surtout les économistes ont souvent essayé de fixer en chiffres précis et en courbes continues les variations du prix de la vie, c'est-à-dire, en d'autres termes, du pouvoir d'achat de la monnaie. Ce n'est pas assez de constater que, d'une façon générale, ce pouvoir a considérablement diminué depuis plusieurs siècles; qu'on était pratiquement plus *riche*, en 1820, avec 10.000 francs de revenu, qu'aujourd'hui avec 15.000. Il est d'un grand intérêt de pouvoir suivre de très près ces oscillations de la puissance d'échange de la monnaie, afin d'établir leur relation avec les grands phénomènes économiques : par exemple, la multiplication du numéraire métal ou papier, l'application d'un système monétaire nouveau, la mise en vigueur d'une législation douanière, la destruction brusque de capitaux, etc. C'est à ce besoin de précision que correspond l'établissement des *index numbers*.



Variation des « index numbers » de Sauerbeck, de 1820 à 1898.

Si l'on compare, en effet, à des intervalles réguliers, les prix d'achat d'une série suffisamment complète de marchandises, et que l'on y constate des variations d'ensemble et régulières dans le sens de la hausse ou de la baisse, il faudra bien en conclure, en écartant l'hypothèse peu admissible de circonstances accidentelles agissant *dans le même sens* pour *toutes* les marchandises, que le pouvoir d'achat de la monnaie a baissé, si les prix sont en hausse, ou haussé s'ils sont en baisse. L'essentiel est de choisir une base convenable de marchandises résumant d'une façon satisfaisante les multiples exigences de la vie. Le journal anglais *the Economist*, que l'on peut considérer comme le créateur des *index numbers*, avait choisi comme terme de comparaison la moyenne des prix payés pendant les six années 1845-1850. Sauerbeck, à son tour, a adopté, comme point de départ, le calcul des prix de 45 marchandises : café, viande de boucherie, blé, coton, textiles, métaux, etc., pendant la période 1857-1869. Ces prix additionnés lui fournissent un total qu'il égale à 100, et auquel il peut comparer les totaux des années suivantes. Dans ce système, l'*index number* de l'année 1881 est 85, celui de l'année 1896, 61, celui de la période 1888-1897, 67, etc. Il est aisé d'exprimer la série des chiffres annuels par une courbe continue, comme dans le graphique ci-joint, qui représente la *variation des prix* pendant les trois derniers quarts environ du siècle dernier.

La construction de courbes semblables est évidemment fort utile, en ce sens qu'elle traduit clairement des phénomènes d'ensemble essentiellement complexes; mais encore faut-il ne les interpréter qu'avec une très grande prudence : elle n'exprime pas, en effet, absolument les variations du coût réel de la vie; car des besoins nouveaux naissent sans cesse et contrarient souvent, dans un budget de dépenses privées, la diminution des prix, quand elle se produit, de telle ou telle denrée.

D'autre part, il entre dans les calculs une part d'arbitraire qu'il est impossible d'éliminer, en ce qui concerne le choix des marchandises évaluées et de la période de base : c'est ainsi qu'on a fait observer, à propos des *Index numbers* de l'*Economist*, que les variations du prix du blé et des céréales universellement consommées n'y tenaient pas plus de place que celles de l'indigo. Sauerbeck lui-même, après avoir adopté comme période de comparaison les années 1857-1869, a choisi, à partir de 1897, comme fournissant une moyenne mieux établie, la période 1867-1877. En réalité, chaque économiste construit ses *index numbers* d'après des principes différents; et certains statisticiens introduisent même assez justement dans le calcul des coefficients où il est tenu compte de l'importance relative dans la consommation des marchandises considérées, le coefficient du fer étant, par exemple, inférieur à celui du blé, mais supérieur à celui de l'étain. La plus grosse critique à adresser à la plupart des statistiques de ce genre reste encore qu'elles ne tiennent compte que des prix de *gros* et nullement des prix réels payés par le consommateur; et pour tous les commerces de luxe (dont on connaît notamment l'importance dans le total des échanges français), il existe entre les deux une marge énorme.

Toutefois, si les chiffres absolus des *index numbers* varient selon les auteurs, l'allure générale des courbes qu'ils fournissent est en somme assez voisine, et leur comparaison fournit d'utiles renseignements. C'est ainsi que l'on peut rendre compte, grâce à eux, de l'abaissement général des prix qui a coïncidé, après 1873, avec l'adoption presque universelle de l'or comme étalon monétaire unique et la hausse consécutive de ce métal : la courbe des prix tendant d'ailleurs aujourd'hui à remonter en raison, au moins partiellement, de la grande production d'or qu'on enregistre depuis 1893, et dont les effets commencent à se manifester. C'est, d'ailleurs, surtout dans le domaine des discussions monétaires que la consultation des *index numbers* est profitable. — PAUL LION.

***jaugeur** n. m. — Appareil à jauger et, spécialement, nom donné par Ringelmann à un appareil destiné à calculer la dépense des moteurs automobiles et fixes en combustible liquide (essence, pétrole, alcool, etc.).

— ENCYCL. Le jaugeur du professeur Ringelmann est un flacon de verre gradué par fractions de 250 centimètres cubes, à partir d'un niveau supérieur portant un zéro; la partie supérieure du flacon se termine par un tube de petit diamètre et un entonnoir en verre, que ferme un simple couvercle en laiton; tandis que la partie inférieure, par le moyen d'un collier en bronze et de vis de pression, est munie d'un robinet à pointeau, qui se raccorde avec le tube d'alimentation du carburateur.



Jaugeur Ringelmann.

L'appareil tout entier est monté sur un bâti en bois, qui permet de le faire reposer sur des tréteaux, ou de le fixer par des vis contre un poteau ou un chevalet.

Pour les essais, on place le jaugeur à côté du moteur, au même niveau que le réservoir ordinaire fourni par le constructeur; de cette façon, on ne modifie pas la charge sur le carburateur, et l'on reste dans les conditions normales de fonctionnement de la machine. On remplit le jaugeur, et l'on met en route le moteur; quand ce dernier est en bon état de régime, comme température, vitesse, puissance, etc., on peut commencer les constatations. A ce moment, sans arrêter la machine, on remplit le moteur jusqu'au zéro, et on note l'heure. Au bout d'un certain temps (une heure, par exemple), on refait le plein du moteur avec un ou plusieurs récipients contenant le combustible liquide et pesés, chacun, avant et après leur vidange; le zéro du jaugeur étant marqué dans un tube très étroit, les chances d'erreur sont réduites au minimum.

Le professeur Ringelmann adopte la méthode par pesées, bien plus exacte que la mesure volumétrique; mais il est facile de passer de l'une à l'autre évaluation en déterminant la densité du combustible pris à la température de 15° C.

En cours d'essais, on peut faire des vérifications en notant le temps nécessaire pour la consommation d'un certain volume de combustible (utilité de la graduation par 250 c. c.).

Un thermomètre qu'on plonge dans le jaugeur indique la température du combustible pendant l'essai, et donne ainsi la température du liquide à son arrivée au carburateur.

Dans certains cas (essais effectués au soleil, ou lorsque l'appareil est trop rapproché du tuyau d'échappement du moteur), on protège le jaugeur par une feuille de carton, pour éviter l'élévation de la température. — J. AUVERNIER.

Jeanne d'Arc, par G. Hanotaux (Paris, 1 vol. in-8°, 1910). — On a plaisir à relever, tout au début du livre de G. Hanotaux, la pensée juste et patriotique qui l'a inspiré : restituer la physionomie de Jeanne d'Arc à l'admiration et au culte unanimes de tous les Français. On a, depuis bientôt quinze ans, bataillé à l'excès autour de l'héroïne, sainte et martyre. Aux travaux des écrivains religieux, tels que le P. Ayrolles, les abbés Dunand et Chevalier, écrits du point de vue de la canonisation, s'est opposée la thèse rationaliste, très brillamment et littérairement soutenue naguère par Anatole France. Et l'on ne peut pas dire que la belle et sereine figure de Jeanne sorte mieux connue de ces vives controverses : même il en est résulté, dans le grand public impartial, un certain malaise. Au cours des fêtes religieuses, devant les drapeaux blancs et bleus fleurdelisés qui célèbrent des anniversaires nationaux, « une partie, et peut-être la plus nombreuse de la population, voit passer les cortèges et ne s'y mêle pas. Elle regarde, respecte, et s'abstient. On dirait un désaccord qui naît... ». C'est précisément pour empêcher ce désaccord de s'étendre que le livre de G. Hanotaux a été écrit : œuvre de bonne foi où, sans dissimuler aucun des points obscurs de la biographie de Jeanne, l'auteur a voulu grouper quelques claires conclusions, à la fois solidement établies par les récents travaux des érudits et capables de rallier tous les esprits pour lesquels le problème théologique de la possibilité du miracle ne se pose nécessairement pas au seuil d'une recherche d'ordre purement historique.

Celle-ci, d'ailleurs, n'est encore qu'insuffisamment avancée. En dépit des très nombreuses publications récentes sur Jeanne, dues à G. Lefèvre-Pontalis, P. Champion, Durrieu, Denifle, Chatelain, Noel Valois, etc., et bien que l'élan soit donné, il reste encore aux érudits un vaste champ d'exploration : les archives italiennes, celles notamment des grands ordres religieux et du Vatican, où l'on retrouverait peut-être la trace des communications faites à Rome, si l'on en croit Morosini, par Charles VII et par l'Université de Paris au sujet de Jeanne d'Arc; les archives, malheureusement trop dispersées, de l'Etat bourguignon; enfin, tous les papiers, certainement conservés dans les dépôts de documents les plus intacts qui soient au monde, ceux du Royaume-Uni, etc. Un récit à la fois continu et détaillé de Jeanne d'Arc sera possible, le jour où toutes ces sources d'information auront fourni leur tribut. G. Hanotaux a préféré s'en tenir pour le moment aux problèmes essentiels, à ce qu'il appelle les quatre mystères de la carrière de Jeanne : le mystère de la *formation* ou des origines, le mystère de la *mission*, le mystère de l'*abandon*, le mystère de la *condamnation*.

Et, tout d'abord, qui a formé l'âme de Jeanne d'Arc? Qui l'a mise en état de comprendre, dès l'âge de treize ans, l'appel des voix? Avec l'héroïne elle-même, Gabriel Hanotaux répond : sa mère. Elisabeth Romée — et peut-être ce nom évoque-t-il le souvenir d'un pèlerinage accompli à Rome lors du jubilé de 1425 où les Français vinrent nombreux — était issue d'une famille où les vocations religieuses n'étaient pas rares. Sa piété était profonde, active, voyageuse. Vallet de Viriville et Siméon Luce ont attiré l'attention sur ce fait qu'au moment même où Jeanne entreprend sa mission, Elisabeth Romée quitte elle-même Vaucouleurs pour se rendre en pèlerinage au célèbre sanctuaire du Puy, centre de cette forme de piété alors nouvelle qui s'attachait au culte mystique de la Vierge, et dont les ordres mendiants étaient parmi les classes populaires les agents infatigables. On a même affirmé, sans preuves absolues d'ailleurs, qu'Elisabeth Romée et aussi Jeanne furent affiliées au tiers ordre de Saint-François. En tout cas, le genre de piété que la mère de Jeanne d'Arc transmit à sa fille paraît bien être celui des moines mendiants et prêcheurs, foncièrement hostiles à l'aristocratie civile et religieuse, et réclamant contre les seigneurs et les évêques, comme le faisait le peuple, l'appui du pape de Rome et du roi de France.

De ce dernier, on devait sans doute beaucoup parler à Domremy. Il était la protection naturelle des habitants du pays, disputés entre le royaume de France et les grands fiefs voisins, fortement revendiqués par Charles V, dominés en fait et pillés périodiquement par les Lancastre, installés au château de Beaufort. Nous voyons, en 1427, le père de Jeanne d'Arc, originaire de Ceffonds-en-Champagne, mais depuis longtemps installé sur cette marche française, en appeler au capitaine du roi de France à Vaucouleurs, Baudricourt, contre le redoutable seigneur de Maxey-sur-Meuse, Robert de Saarbruck. Il est français de cœur et de volonté, comme déjà ses compatriotes...

On a plaisanté élégamment les historiens naïfs qui ont affublé Jeanne et ses contemporains d'un « patriotisme rétrospectif ». Comme c'est mal connaître le mouvement de l'histoire et les instincts des masses! Prétend-on assigner une date à la naissance de l'idée de patrie? Sup-

poser que le moyen âge, le moyen âge local et provincial, ignorait ce sentiment, était incapable d'un tel choix, croire que le mot «patrie» est une formule tardive née aux grimoires des légistes ou aux proses des humanistes, c'est juste le contraire de ce qui est humain. Si la décision eût appartenu aux gens d'études, ils eussent si longuement pesé le pour et le contre qu'elle ne serait pas encore prise. Le peuple se prononce parce qu'il n'écoute, en lui-même, que la voix lointaine des expériences passées et le sens de l'avenir que le contact des réalités lui donne... Il n'a pas besoin de consulter les cartes pour savoir où en sa route et où l'arrêtent les frontières.

Comment ne pas croire que Jeanne ait de bonne heure partagé cette foi royaliste et française de son village et de son foyer? Coïncidence singulière : c'est au moment (juin 1428) où Henri VI décide d'envoyer une expédition contre Vaucouleurs, seule place de la région restée aux mains des partisans du roi de France, que la jeune fille tente auprès de Baudricourt sa première et infructueuse démarche. Il paraît probable que, devant la marche de l'armée anglo-bourguignonne, les habitants de Domremy durent s'enfuir, en un misérable exode auquel Jeanne participa, vers Neufchâteau. Après la capitulation « suspensive » de Vaucouleurs, l'annonce du siège d'Orléans et la défection de René d'Anjou, héritier présomptif du duché de Lorraine, qui prête hommage, pour une partie de ses domaines, à Henri VI, elle renouvelle sa tentative auprès de Baudricourt, qui, cette fois, lui fournit une escorte et l'adresse au roi (23 février 1329)...

Telles sont les causes « humaines », historiquement établies de l'inspiration de Jeanne d'Arc. Y a-t-il des causes d'un autre ordre? Et quels sont les éléments surnaturels de sa mission? Nous avons dit plus haut quelle était la position prise par G. Hanotaux. Il ne pense pas qu'il soit nécessaire de tenter l'explication de ce miracle *réalisé :* « une enfant de dix-sept ans venue de son village, sauvant le royaume de France du plus grand péril qu'il ait jamais couru, durant juste assez pour réussir, et causant par son apparition et sa disparition des remous d'histoire infinis ». Le fait en lui-même n'est pas niable, et, d'autre part, tout n'est-il pas mystère et *miracle* dans la carrière des grandes individualités ?

... A certains carrefours d'histoire, des êtres admirablement doués et organisés paraissent : leur existence est un prodige, et leur mémoire ne s'effacera jamais... Sur le fait et les causes de leur apparition, les tentatives d'explications rationnelles sont vaines. Ils naissent parce qu'ils doivent naître, leur astre paraît et disparaît comme un météore..... Jeanne d'Arc fut un de ces êtres prédestinés. Le critérium comparé des grands esprits et des âmes supérieures la place sans conteste à son rang. Considérées ainsi, son apparition et sa parabole échappent aux calculs humains, comme celles d'un Alexandre le Grand, d'un Mahomet, d'un Napoléon ou d'un Pasteur... Tout au plus est-il donné à l'historien d'expliquer les circonstances des temps qui les connurent et de relever le graphique minutieux de leurs hauts fa ts...

Jeanne, en tout cas, vivant dans un temps où la foi aux miracles était peut-être capable d'en créer, en un siècle d'exaltation et de visionnaires, a cru fermement à sa mission divine. C'est à l'ordre de Dieu qu'elle a, de la première heure à la dernière, rapporté toute la suite de ses actes, et, point capital, à un ordre donné directement, sans intermédiaire ecclésiastique ou autre. Ce n'est que tardivement, au procès de Rouen, qu'elle dévoilera l'histoire précise de l'archange saint Michel et ses voix. D'autre part, jusqu'au cours de ses interrogatoires, elle annonce et prédit souvent avec minutie les événements qu'elle accomplira, le sort de la France et sa propre destinée. Elle affirme avoir apporté au roi un signe connu de lui seul. Le mieux est de partager sa foi, puisque, aussi bien, elle y a puisé cette assurance tranquille qui, jointe à des qualités très fortes et très apparentes d'intelligence rapide, de bon sens, de jugement militaire, lui a permis de s'imposer au moins quelque temps à la cour de Charles VII, et surtout d'entraîner à sa suite la foule simple des soldats...

Action efficace, mais rapide, qui se déroule à Orléans, à Reims, à Paris (les miniatures des *Vigiles de Charles VII* en ont reproduit les épisodes les plus populaires), puis tourne court. Soudain, au lendemain même de l'évacuation de Paris par les Anglais, l'élan unanime est brisé. La campagne dans l'Ile-de-France est abandonnée, et la Pucelle « se sent tenue à l'écart, exclue des conseils, suspecte ». C'est l'abandon... On ne lira pas sans émotion les pages très pénétrantes où Gabriel Hanotaux s'est efforcé de déterminer les causes de cette tragique défaillance du gouvernement de Charles VII : le tempérament morose, inquiet, mélancolique et envieux du roi, les intrigues de cour, la rivalité notamment de Richemond et de la Trémoille, ce dernier maintenant très en faveur et devenu partisan de la paix et de l'entente avec la Bourgogne. Jeanne,


Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII. tableau d'Ingres (Louvre).

dont le roi s'est servi dans un moment de détresse, commence à gêner. Elle s'est compromise une première fois, après Patay, en plaidant auprès du roi la cause de Richemond, écarté du conseil. Elle prend maintenant parti contre un accord avec la Bourgogne, dans lequel le roi ne marquerait pas suffisamment son autorité de suzerain et de chef de famille. Elle est navrée de douleur et de honte quand est signée la trêve de Senlis : fille de l'Est, elle conserve obstinément la haine solide du Bourguignon.

Et le duc de Bourgogne savait certainement à quoi s'en tenir : de là l'énergie qu'il mit à faire attaquer les villes de l'Aisne et surtout Compiègne, où la Pucelle s'était réfugiée, avec un lieutenant de la Trémoille, Guillaume de Flavy. Celui-ci trahit-il? Est-ce volontairement q'e, dans la sortie du 23 mai, il ferma sur Jeanne les portes de la place ? La *Chronique de Tournay* l'en accuse presque formellement. G. Hanotaux hésite à se prononcer : les preuves manquent. L'homme, en tout cas, « ne valait pas cher »...

Le problème de la condamnation de Jeanne d'Arc par le tribunal ecclésiastique — c'est le dernier *mystère* — n'est pas le moins obscur de tous. Ici, dix questions se poseraient à la fois : Pourquoi l'intervention d'un tribunal ecclésiastique non qualifié par les cardinaux, le concile ou le pape, et par conséquent irrégulier? Pourquoi celle de l'Université de Paris, révérée comme la lumière de la chrétienté?... La pression des Anglais, à ce moment vainqueurs, la bassesse malfaisante, l'âme «diabolique» de Cauchon ne sont que des explications insuffisantes d'un crime général. Personne, au temps du procès, n'a protesté, et Rome elle-même, qui paraît avoir tout connu, s'est tue obstinément :

La vérité est que toute l'époque fut complice de la condamnation. Tous, et surtout les clercs, puisqu'elle fut l'œuvre d'un tribunal ecclésiastique. Les uns errèrent par l'acte et la parole ; les autres, par l'abstention et le silence, et *nutu*...

Les Anglais de la maison de Lancastre voyaient en Jeanne non seulement une ennemie politique, mais, avec sa réclamation constante de l'inspiration divine directe, une disciple dangereuse de Wiclef ou de Lollard ; et à l'influence anglaise étaient dévoués tous les évêques du Nord-Ouest : l'argent, d'ailleurs, leur fut prodigué ; les ecclésiastiques fidèles à la cause nationale avaient gagné Poitiers ou Rome. Quant aux clercs et aux universitaires, en majorité bourguignons et cabochiens (G. Hanotaux a minutieusement étudié les plus notoires d'entre eux), ils considéraient Jeanne comme une fille « inculte et malicieuse, dont le succès avait failli mettre en péril leur autorité et leurs prébendes ». Elle leur appartenait... Ce fut le roi d'Angleterre qui dut écarter leur juridiction et confier la prisonnière à l'évêque de Beauvais ; et on donna à Cauchon une « concession de territoire » dans le diocèse de Rouen, pour qu'il pût y jouer librement sa malfaisante comédie judiciaire. Cauchon était, d'ailleurs, par sa carrière passée, l'homme de la Bourgogne et de l'Université.

Jeanne ne pouvait efficacement se défendre devant cette coalition d'ennemis. Elle était condamnée d'avance. Tout l'effort des deux principaux juges, l'évêque de Beauvais et l'inquisiteur de Rouen, eut pour objet d'obtenir d'elle par surprise des assertions compromettantes pour sa foi ou ses mœurs ou, mieux encore, une abjuration. Et c'est peut-être le plus grand miracle de sa carrière qu'elle ait pu, par la seule force de son bon sens aidé de sa finesse féminine, éviter tous les pièges tendus et répondre aux arguties théologiques avec la ferme simplicité qu'attestent les procès-verbaux d'interrogatoire. Il n'y a pas à considérer comme un aveu le fameux procès-verbal, sans caractère d'authenticité, que Cauchon, pour rassurer sa conscience et celle des plus timorés parmi les juges, fit dresser de la cérémonie du cimetière de Saint-Ouen... En réalité, Jeanne fut au procès ce qu'elle n'avait jamais cessé d'être depuis Domremy : une fille du peuple à l'intelligence vigoureuse et claire, nullement théologienne ou diplomate, mais pleine de sang-froid, d'énergie, ayant entière confiance dans la divinité aussi bien que dans la nécessité patriotique de sa mission ; et peut-être jamais la pauvre bergère n'en eut-elle plus parfaitement conscience que dans sa détresse...

Ce martyre inévitable de Jeanne reste hautement symbolique. C'est celui même du peuple de France. L'héroïne succombe à Rouen devant toutes les forces qui opprimèrent autrefois l'âme populaire et qui, à ce moment, délaissent par faiblesse ou par trahison la cause du royaume. Elle seule, sortie de ce peuple meurtri par la guerre et que ses défenseurs naturels ont cessé de protéger, parle haut au nom du pays. Et ses paroles sont l'expression merveilleusement simple et juste de l'esprit national français, tel qu'il est né dès le moyen âge des sources profondes et obscures de la race, fait de clairvoyance, de bon sens hardi, peu soucieux des combinaisons politiques, hostile d'instinct aux castes privilégiées, mais profondément attaché au sol natal, à l'unité territoriale et au roi, qui, à cette époque, la représente seul. Jeanne, qui n'est nullement une malade, une illuminée, une *névrosée*, comme on dit aujourd'hui, paraît encore moins avoir été l'instrument d'une classe, et surtout de l'Eglise (on le lui a bien fait voir) : mais sa grande originalité reste précisément d'avoir été uniquement et totalement française. A ce titre — et c'est la démonstration qu'a très heureusement et opportunément faite G. Hanotaux — il n'est pas, dans toute notre histoire nationale, de figure glorieuse dont le culte doive être moins la propriété d'un parti. — G. TREFFEL.

Judith (MÉMOIRES DE MADAME), *rédigés par Paul Gsell* (Paris, 1911). — C'est un fourmillant pêle-mêle d'anecdotes que les Mémoires de cette célèbre et spirituelle artiste que fut Mme Judith. Les unes, les meilleures peut-être, sont bien un peu scabreuses (ce sont propos de coulisses), mais toutes ont cet intérêt qu'on accorde aujourd'hui aux miettes de l'histoire. Néanmoins, pourquoi faut-il que les comédiens soient toujours plutôt malveillants, lorsqu'il s'agit des gloires les plus authentiques? Nous avons déjà vu l'acteur Got, dans ses Mémoires, parler des dieux avec l'irrévérence que Mercure reproche à Sosie dans *Amphitryon;* Mme Judith ne le cède en rien à son illustre camarade. Comme lui, elle ne passe aucune faiblesse à des écrivains de la valeur de Hugo ou de Musset, et les plus francs génies du XIXe siècle apparaissent ici un peu comme des caricatures. Mais les acteurs peuvent-ils faire autrement? Habitués à voir l'envers des pièces, à en connaître toutes les ficelles, tous les trucs, ils ne peuvent considérer les hommes autrement que comme des marionnettes qui tiennent plus ou moins élégamment leurs rôles, et ils remarquent sans doute les défauts de tel ou tel génie, comme ils voient le rouge et le blanc gras sur le visage de ceux qui représentent pour nous Rodrigue ou Célimène.

Les débuts de Mme Judith datent de 1845. C'était le bon temps pour le théâtre, celui où le boulevard du Temple s'appelait boulevard du Crime, à cause des drames noirs qui s'y succédaient sans cesse sur les scènes populaires. Il y avait là l'Ambigu, le Théâtre historique, le Cirque olympique, et


Jeanne conduite devant Charles VII.


Les Français devant la ville d'Orléans.
(*Miniatures extraites des Vigiles de Charles VII.*)


Jeanne chasse les ribaudes de l'armée.


Sacre du roi Charles VII.


Jeanne devant Paris.


Jeanne prisonnière à Compiègne.

le petit Lazari, qui jouait deux fois par jour. A cette époque héroïque, les longs défilés scéniques émaillés de mots historiques, ponctués de détonations et faisant apparaître dans la fumée le drapeau d'Arcole ou le petit chapeau et la redingote grise, suffisaient à l'enthousiasme du parterre. Le spectateur était même si « bon public » qu'un acteur qui venait d'incarner Hudson Lowe dans une pièce où l'on voyait Napoléon à Sainte-Hélène fut appréhendé à la sortie des artistes et jeté dans le bassin du Château-d'Eau : « Quel triomphe ! » s'écriait-il joyeusement le lendemain.

Judith débuta, à quatorze ans, au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Elle avait passé son enfance avec Rachel, et appris en même temps qu'elle sous la direction du père Félix, qui était l'impresario de toute la famille. Le livre s'ouvre par des anecdotes assez curieuses sur l'illustre tragédienne. Elles sont d'abord fort peu édifiantes, et ne font qu'accentuer les traits distinctifs de son caractère, où chacun s'est accordé à trouver la jalousie et la méchanceté. Jalouse, Rachel aurait dû ne l'être de personne, son talent la mettant sans peine au-dessus de tous les autres. Cependant, le moindre petit succès du plus mince acteur l'exaspérait, ce qui fait qu'elle était toujours très mal avec ses camarades, qui la subissaient en la détestant.


Judith.

Rachel était presque illettrée. Ses fautes d'orthographe sont restées célèbres dans les annales théâtrales. Il n'en est pas moins vrai qu'avec le plus médiocre caractère, cette femme était la plus grande artiste. Et ici, réserves faites sur la femme, Judith ne tarit pas de louanges sur l'actrice, non sans avoir envoyé en passant, à propos de *Phèdre*, un petit coup de patte confraternel à Coquelin aîné, à Sarah Bernhardt et à Mounet Sully.

Rachel, dit Judith, était souverainement naturelle. Elle était noble sans être guindée, majestueuse sans être emphatique. Elle parlait avec chaleur, avec passion, mais ne déclamait pas. Son visage était tragique sans peine : au repos, il était mélancolique et rêveur et devenait effrayant quand la douleur, la colère ou la rage jalouse s'y peignait. Sa voix, qui était claire et puissante, n'affectait aucune intonation spéciale, mais en changeait continuellement selon les sentiments à interpréter : tantôt caressante, tantôt langoureuse, vibrante, ardente, impérieuse, rauque, sifflante.

Elle n'avait point la détestable habitude qu'ont presque tous les gens de théâtre de se pétrifier dans certaines attitudes plastiques, d'immobiliser un moment ses gestes. Elle marchait, elle agissait non point comme une actrice, mais vraiment comme une princesse, comme une héroïne antique.

Après Rachel, et pour en finir tout de suite avec les acteurs, voyons passer Mlle Georges vieillie, femme d'un certain âge, qui était, hélas ! un âge trop certain, effroyablement obèse et faisant pour cette raison rire toute la galerie lorsqu'elle disait : « Rachel, je n'en ferais qu'une bouchée ! » ; Dorval, écrasée sous les débris du drame romantique, et surtout Déjazet, bonne et amusante camarade, éternellement jeune, légère de mœurs, mais plus encore de formes dans ses travestis galants. Amoureuse à la folie de l'ombre de Napoléon, la plus grande affaire pour elle était d'être enterrée avec faste, et toute son ambition, tous ses efforts tendaient à mériter des funérailles exceptionnelles. Ce n'est certes pas elle qui se serait attristée de penser que la gloire est le soleil des morts.

On sent que Judith évolua curieusement et avec joie dans ces coulisses théâtrales. Avec l'importance que les acteurs aiment à se donner dans le monde politique, comme s'ils voyaient dans celui-là un reflet du leur, elle nous montre le duc de Morny, le futur auteur de *Monsieur Choufleuri*, prenant avec elle des leçons de diction. Elle assiste à la réception peu courtoise que Louis Blanc fit à Louis Bonaparte à Londres, et l'austère Guizot a chez elle un entretien secret avec Emile de Girardin. Il ne s'agissait rien moins que de faire cesser la publication des violents articles dont la *Presse* accablait la monarchie de Juillet. Girardin était-il accessible à l'argent ? Judith, qui n'assista pas à l'entretien, ne cherche même pas à l'insinuer. Il n'en est pas moins vrai qu'elle reçut, quelques jours après, de la part de Guizot, un merveilleux bracelet de diamants, et que Girardin s'éloigna de France sans plus rien signer d'hostile.

L'anecdote politique la plus amusante du livre est certainement celle où l'on voit le prince Napoléon, qui était, on le sait, fort mal avec son cousin, rendre visite aux prisonniers de la Conciergerie, Vacquerie, Paul Meurice et les deux fils Hugo, condamnés pour articles du journal l'*Evénement*, qu'ils avaient fondé. C'est Judith qui l'avait entraîné là, sans penser à mal. Le prince Napoléon, pour le déjeuner des prisonniers, acheta en route des pâtés, des jambons, des bouteilles de bordeaux et de champagne, et arriva ainsi pourvu dans la cellule. Le repas fut d'un comique séditieux. A chaque plat entamé, on entonnait un couplet de la *Marseillaise*, et le prince Napoléon, avec son profil césarien, buvait plus que de raison à la mort du tyran et à la démolition de toutes les bastilles. Il se laissa même coiffer du bonnet rouge, et on compta sur Judith pour décapiter le nouvel Holopherne.

On pense sans peine combien pareille escapade nuisit à la pauvre actrice dans l'esprit du prince-président. Elle avait cependant, sinon préparé l'union de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo, du moins été pour quelque chose dans cette union. C'est elle qui avait indiqué un *artiste capillaire*, Félix, qui donna aux cheveux roux de la future souveraine cette adorable nuance d'or pâle qui ensorcela l'empereur. Une teinture ne fait pas une impératrice, dit Judith, mais rappelez-vous, cependant, le nez de Cléopâtre : S'il eût été plus court, écrit Pascal...

Après Napoléon III, nous pouvons entrer dans le domaine littéraire avec Victor Hugo, puisque, déjà, son esprit factieux planait tout à l'heure sur ce déjeuner de la Conciergerie.

Judith le rencontra en 1849, à un dîner chez Alexandre Dumas, et elle parut peu enthousiasmée par le grand poète, qu'elle trouva d'abord taciturne et ennuyeux. Elle s'étend sur ses prouesses gastronomiques, que Brillat-Savarin n'eût certes pas admirées, et dont le plus remarquable consistait à avaler au dessert une orange entière avec l'écorce, plusieurs morceaux de sucre et deux petits verres de kirsch. Elle parle aussi de son orgueil qui s'étale naïvement, mais elle ne peut s'empêcher, cependant, d'admirer sa mémoire visuelle, si infaillible, qu'elle lui rappelle à l'instant tout ce qu'il veut, simplement en fermant les yeux pour regarder en lui.

Peu de temps après ce dîner, Judith fut le témoin et même la confidente d'une histoire sentimentale assez drôle, dont les deux héros sont Victor Hugo et son fils Charles. Ce dernier était alors très épris d'une petite actrice des Variétés, Alice Ozy, plus connue par sa beauté que par son talent. Elle finit par se rendre et par congédier plusieurs banquiers pour être toute à son page. Mais, devant le peu de régularité du fils, qui ne rentrait plus qu'à des heures fort incertaines, Victor Hugo se fâcha en déclarant que, dorénavant, Charles serait privé de sa côtelette habituelle, quand il ne serait pas présent au moment où l'on se mettait à table. Or, un soir, à un dîner de gala, Victor Hugo se trouva placé à côté de la petite Ozy et en tomba éperdument amoureux, ignorant naturellement la liaison de son fils. Mais Ozy resta insensible aux avances du grand poète, qui ne rencontrait cependant guère de rebelles, et qui finit par lui écrire : « Que veux-tu donc que je fasse pour toi, cruelle enfant ? » A quoi Alice répondit : « Je veux... que vous lui rendiez sa côtelette. »

Victor Hugo n'eut naturellement pas le mauvais goût d'insister devant cette révélation, et il rendit la côtelette à son heureux fils.

A côté de cette grave figure du poète que Judith trouvait aussi ennuyeux que les *Burgraves*, il faut placer celle d'Alexandre Dumas père, le bon Dumas, espèce de dieu familier du théâtre, exubérant, jovial, passant dans la vie comme un cyclone, un vrai cyclone de gaieté et de bonté. S'il n'y avait pas d'homme plus célèbre en France que ce géant mulâtre, aux cheveux crépus et aux lèvres épaisses, il n'y en avait pas de plus amusant aussi. On sait qu'il vécut toute sa vie entouré de parasites, ne s'en plaignant jamais, riant au contraire de leur sans-gêne, et supportant fort bien de voir à sa table ou dans son salon un monsieur qu'il ne connaissait pas. Un jour, cependant, il trouva que la plaisanterie allait un peu loin, et, devant toute une famille nègre qui se prétendait la sienne et qui venait de s'installer chez lui avec une belle tranquillité que rien ne pourrait faire déloger, il résolut de sévir. Mais comment ? Deux gros ours noirs, qu'un montreur faisait valser sur une place publique, le tirèrent d'affaire. Dumas les loua et les lâcha chez lui au moment du repas, au grand effroi de toute la famille de Saint-Domingue, qui disparut pour jamais dans la plus folle panique.

On connaît la réputation de Dumas comme cuisinier. Elle n'est pas usurpée, s'il faut en croire Judith, chez qui le grand romancier improvisa un jour un souper avec Théophile Gautier pour gâte-sauce. En trente minutes, il fit cuire un lièvre qu'il servit revêtu de sa peau, dressé sur son séant, avec une carotte entre ses deux pattes, et qui fut si bon avec sa sauce relevée de vinaigre et d'herbes hachées que le souvenir en resta pendant de longues années dans

la littérature. Tel était cet homme dont Dumas fils disait plaisamment : « Mon père est un grand enfant, que j'ai eu quand j'étais tout petit. »

Il y a un autre enfant, enfant malade celui-là, *l'Enfant du siècle*, et rien n'est plus triste et plus poignant, dans ce livre, plutôt amusant, que cette vision d'Alfred de Musset que Judith eut une fois. Elle répétait *le Caprice*, et le poète vint un soir chez elle pour lui donner des conseils sur le sentiment qu'elle aurait à mettre dans son rôle. Il avait alors trente-sept ans, et en paraissait soixante avec son teint brouillé, ses cheveux gris, ses traits décomposés, sa démarche lasse. Il but naturellement de l'absinthe mélangée de bière, selon sa coutume, et peu à peu, à mesure qu'il buvait, sa diction s'échauffa, sa voix se raffermit, et, le grand poète reparaissant grâce aux effets de cette affreuse mixture, il improvisa devant Judith charmée le plus magnifique discours sur l'amour. Mais sa fièvre de génie ne tarda pas à aboutir à un accès morbide qu'il connaissait trop :

Soudain, dit Judith, je le vis heurter avec force son verre contre la table et le briser. En même temps, il regarda fixement le vide devant lui, comme s'il y discernait une forme humaine. J'eus peur. Lui-même avait l'air effrayé.
— Ne le voyez-vous pas ? me demanda-t-il.
— Qui ?
Il tourna les yeux vers moi, et il se mit à rire :
— J'avais cru voir quelqu'un. C'est un effet de mes nerfs trop tendus. J'ai parfois des hallucinations terribles. A l'instant, je me suis aperçu moi-même de l'autre côté de la table.
C'est une illusion que j'éprouve souvent. J'ai beau en être averti. L'impression est si forte, si réelle, que je ne puis m'empêcher de trembler... C'est une sorte de spectre qui m'apparaît. C'est moi, mais plus vieux peut-être encore, livide, les yeux creux, comme si j'allais mourir... Tenez, j'ai cru que je trinquais avec lui, et mon verre s'est brisé... Je vous demande pardon...

Rien n'est plus terrible que cette vision. C'est la tragique *Nuit de décembre* que le poète vivait là, devant l'artiste, et elle prouve assez qu'il n'y avait rien d'un effet littéraire dans les magnifiques vers où Musset évoque ce spectre « qui n'apparaît qu'au jour des pleurs » :

Il secouait sous son manteau
Un haillon de pourpre en lambeau,
Sur sa tête un myrte stérile,
Son bras maigre cherchait le mien,
Et mon verre, en touchant le sien,
Se brisa dans ma main débile.

Il faudrait s'arrêter encore devant beaucoup de silhouettes qui passent dans ces amusants et pittoresques *Mémoires*. Mme Judith a dû beaucoup s'amuser à considérer ainsi la vie comme « une ample comédie en cent actes divers ». Maintenant, le rideau est tombé pour elle, mais qui donc pourra jamais dire : *E finita la commedia !* — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***Lafargue** (Paul), homme politique et socialiste français, né à Santiago-de-Cuba en 1842. — Il est mort à Draveil le 25 novembre 1911. Paul Lafargue, qui avait été plusieurs années député de Lille, avait, depuis son échec en 1893, à peu près complètement renoncé à la politique active. Il se contentait, par ses interventions aux congrès socialistes, par ses livres et ses brochures, de nombreuses conférences, de propager en France et de maintenir intacte la doctrine de Karl Marx. Lui-même avait épousé une fille du célèbre socialiste allemand. Vieilli, Paul Lafargue supportait mal les premières atteintes de l'âge. Il considérait la vieillesse, quand elle diminue les forces physiques et l'activité volontaire de l'homme, comme un mal auquel il a le droit d'échapper par le suicide. Il avait fixé pour lui-même à soixante-dix ans le terme fatal où il devait disparaître. Sa femme refusa de lui survivre, et tous deux, après avoir, avec un minutieux sang-froid, réglé l'emploi de ce qui leur restait de fortune, se suicidèrent en absorbant du cyanure de potassium.


Paul Lafargue. (Phot. Manuel.)

***Lannelongue** (Marc-Odilon), chirurgien et homme politique français, membre de l'Académie des sciences, né à Castera-Verduzan (Gers) le 4 décembre 1840. — Il est mort à Paris le 21 décembre 1911. Le professeur Lannelongue, au moment de sa mort, survenue à la suite d'une très courte maladie, était président en exercice de l'Académie de médecine. Ses derniers actes de savant furent deux communications très remarquées : l'une sur la découverte d'une villa gallo-romaine, dans le département du Gers; l'autre sur les mesures à prendre pour arrêter le dépeuplement de la France. Il avait, tout récemment, consacré une grande part de son activité, aussi inlassable que variée et bienfaisante, à une curieuse tentative de décentralisation artistique : l'organisation de musées provinciaux où seraient reproduites, pour l'éducation populaire, les plus belles œuvres des grandes collections du monde. Il a créé, le premier, de ces musées dans sa ville natale. Philanthrope, il a laissé une grande partie de sa fortune à des œuvres charitables ou sociales. (V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 91.)

***Mariéton** (Paul), littérateur français, né à Lyon le 14 octobre 1862. — Il est mort à Nice le 25 décembre 1911. Bien qu'il ne fût pas né en pays de langue d'oc, il se révéla de bonne heure un amant enthousiaste de la Provence et un des promoteurs les plus zélés du mouvement félibréen. Fondateur de la *Revue félibréenne* (1884), majoral (1891) et chancelier du félibrige, il consacra de nombreuses monographies et de nombreux articles aux écrivains du Midi : à Fourès, à Aubanel, à J. Roux, à Jasmin, etc., sans parler des notices composées pour la « Grande Encyclopédie ». Admirateur fervent de Mistral, il collabora à la savante édition classique de *Mirèio*, due à Edouard Koschwitz (1900). Pendant longtemps, il fut l'organisateur infatigable des représentations du théâtre antique d'Orange. Son livre *la Terre provençale, journal de voyage* (1890), si varié, si vivant, si fécond en portraits et en paysages, respire l'amour enthousiaste de la Provence. Il a publié des recueils de vers : *Souvenance* (1884); *la Viole d'amour* (1886); *Hellas* [*Corfou, Athènes, Rome*] (1888); *le Livre de mélancolie* (1896); *Hippolyta* (1902), d'une inspiration fine et sobrement mélancolique, plus lyonnaise souvent que méridionale. On lui doit encore des études critiques : *Joséphin Soulary et la Pléiade lyonnaise* (1884) et surtout : *une Histoire d'amour : George Sand et A. de Musset* (1896, 2e éd. en 1903) où il racontait, avec le désir de justifier Musset contre les attaques des partisans de G. Sand, le célèbre épisode des amours de Venise. Ce Provençal d'élection apporta dans son rôle de défenseur du félibrige une rare faculté d'enthousiasme, une constante bonne humeur, un savoir étendu, une parole abondante, un style riche et coloré. — P. BASSET.


Paul Mariéton. (Phot. Branger.)

Monsieur des Lourdines, *histoire d'un gentilhomme campagnard, 1840*, roman, par Alphonse de Châteaubriant (Paris, 1911, in-12). — La question de l'abandon de la terre continue à préoccuper, sous ses aspects différents, l'esprit et l'imagination des romanciers d'aujourd'hui. Les uns, comme René Bazin, peignent l'exode des paysans vers la ville; les autres, comme les frères Tharaud, la décadence des hobereaux, anciens propriétaires des domaines ruraux. Le roman d'A. de Châteaubriant, récemment couronné par l'Académie des Goncourt, appartient à cette dernière catégorie. L'action est placée en 1840, mais ce recul, qui permet de conserver plus de caractère et de saveur aux détails locaux, plus de simplicité peut-être à certaines parties de l'action, ne diminue point l'intérêt actuel de la question.

Autour d'un personnage principal, dont le portrait moral est l'objet même du livre, se déroule une action fort simple, mais habilement coupée, à la façon d'un drame, en grands épisodes, dont chacun marque un progrès dans la marche des événements et dans le tragique des situations.

M. Timothée des Lourdines mène dans son château poitevin — le Petit-Fougeray — une vie retirée de gentilhomme campagnard. De père en fils, les des Lourdines occupent ce domaine, vivant, dans une paisible aisance, des fruits de leurs terres. M. Timothée est un petit homme un peu sauvage, qui passe pour un original — sa femme même le juge ainsi — qui fréquente peu les autres hobereaux du voisinage, mais ouvert et cordial envers ses tenanciers et ses domestiques, qui l'estiment brave homme et sans fierté. Par goût, c'est un sylvain, qui ne se plaît nulle part comme dans la forêt; qui aime les arbres jusqu'à panser leurs blessures et les bêtes jusqu'à défendre à son chien de chasser autre chose que les champignons; qui promène sa lévite dans toutes les clairières, dans tous les sentiers; qui s'enivre de l'odeur et de la poésie des bois; enfin, qui a le lyrisme de la forêt. Ce petit homme d'allure un peu falote est une manière de poète. Chaque soir, après qu'il a pris congé de sa femme malade, il se retire dans la partie inhabitée du château, et là, loin de toute oreille indiscrète, il épanche sur son violon le trop-plein, le débordement inexprimable de son âme. Il improvise une sorte de chant, fait de souvenirs heureux, d'élans de foi, d'impressions de la nature, d'espérances, et aussi d'intimes douleurs. Ce brave homme, en effet, a une peine secrète, un ver rongeur : son fils. Anthime des Lourdines a été, dans toute la force du terme, un enfant gâté, habitué à satisfaire toutes ses volontés, ou plutôt ses caprices, car la volonté, la force de caractère est ce qui lui manque le plus. Anthime a de bonne heure mené la grande vie à Paris, achetant des pur sang, se ruinant aux courses ou au baccara. Un beau jour, ses parents ont dû payer 200.000 francs de dettes. Mme des Lourdines, sa mère, a été, du coup, frappée d'hémiplégie, et M. Timothée des Lourdines, dans ses courses solitaires, se demande avec inquiétude si son fils reviendra jamais au Petit-Fougeray. Une angoisse étreint son cœur de père, resté malgré tout très aimant. Telle est, en quelque sorte, l'exposition du drame.

Préparés comme nous le sommes à craindre quelque événement funeste, nous attendons presque la terrible nouvelle qui vient terrasser le malheureux des Lourdines. Un usurier lui réclame 600.000 francs, car Anthime a continué avec insouciance sa vie de plaisirs, et ses dettes sont devenues énormes; et maintenant, c'est pour le père l'effondrement de toutes ses espérances, et c'est la ruine. Le vieillard, pourtant peu préparé à des épreuves de ce genre, prend vite un parti, le seul que son honnêteté lui commande : il payera les dettes de son fils; il vendra ses terres, ses métairies, ses chevaux, il renverra ses vieux domestiques : tant la pensée, la vision de son fils dans la prison pour dettes l'épouvante. Il sent aussi quelle a été la part de la faiblesse des parents dans la responsabilité des fautes de l'enfant. Le plus dur de sa tâche est qu'il doit à tout prix cacher à sa femme, si malade, si fragile, si exposée à une crise dangereuse, et leur ruine imminente, et la faute d'un fils trop aimé. Vaines précautions ! Ses efforts pour empêcher toute dépense inquiètent Mme des Lourdines. D'abord, elle s'imagine que son mari a l'esprit dérangé; mais, enfin, il lui faut bien tout apprendre, et une attaque de paralysie la foudroie. Son fils Anthime arrive pour la voir mourir.

Désormais, la pensée de M. des Lourdines se concentre sur cette idée : Anthime retournera-t-il à Paris, abandonnant son père à son veuvage, à sa vieillesse, à son isolement ? Quant à Anthime lui-même, il s'ennuie : il ne sait rien encore des sommations de l'usurier, de la ruine qui le menace (ignorant jusqu'au chiffre de ses propres dettes), ni des vraies causes de la mort de sa mère. Il est désœuvré : il regrette sa maîtresse, le baccara, le turf. Il songe à acheter un cheval ou à changer d'entraîneur. Son père attend vainement de lui un témoignage quelconque de tendresse. M. Timothée des Lourdines pense alors à tenter une épreuve qui, selon lui, doit être décisive : il soumettra son fils aux suggestions de la forêt et des champs, si puissantes sur lui-même. Un matin, il entraîne Anthime au sommet d'une hauteur d'où l'on aperçoit des suites infinies de collines et de campagnes : là, repris par le charme de ce pays qu'il a tant aimé, « assis comme un vieux berger qui attend le soir », il épie sur le visage de son fils l'effet des paroles qu'il tire du fond de son cœur : « Tu ne sais pas ce que c'est que vieillir. Tu ne sais pas ce que c'est qu'aimer ». L'insensibilité de son fils le révolte. Dans un accès de colère subit, il lui révèle d'un coup et les prétentions du prêteur et la ruine de la famille et la vente prochaine du patrimoine. Et, plus que tout, il lui reproche de n'avoir pas su lui dire les paroles attendues : « Mon père, vous souffrez d'être seul : je vivrai près de vous », paroles qui lui auraient ouvert, en dépit de sa faute, les bras paternels. La scène est émouvante : elle est simple, naturelle, vraie.

Une nouvelle phase, un nouvel acte pourrait s'intituler « les Remords d'Anthime ». Le viveur a enfin compris; il est enfin touché; il a pleuré; il a demandé pardon. Une crise violente bouleverse son âme. Le premier mouvement est la terreur de la pauvreté : son père lui a dit qu'il leur restait 3.000 francs de rente et une métairie. Quelle chute et quelle humiliation de penser que, bientôt, on dira de lui à Paris : « Des Lourdines, il est rasé ! » Puis, peu à peu, le remords grandit dans son cœur, sans cesse avivé par les tristesses inséparables de la ruine. Dans une scène touchante, le vieux des Lourdines dit adieu à son vieux domestique, Célestin, le compagnon de toute sa vie. Anthime, effondré, va se cacher dans l'écurie. Il lui vient enfin à l'idée qu'il est peut-être la cause de la mort de sa mère; et, malgré les dénégations généreuses de son père, il est obligé de s'en convaincre. Et, cependant que son père, attendri par des signes de repentir, ne songe qu'au moyen de le retenir et se dit : « Je lui ferai sa partie », Anthime des Lourdines, que rien dans sa vie n'a préparé à lutter contre le malheur, qui se voit inutile, sans ressources, sans ressort, se dispose à se tuer.

Un soir, ses pistolets à la main, il gagne la partie inhabitée du château. Mais, à mesure qu'il se rapproche de la chapelle abandonnée, il lui semble entendre une musique. Est-ce une hallucination de ses nerfs surmenés ? Mais non : arrivé dans la chapelle, il aperçoit, sans être vu — surprise émouvante — son père qui joue du violon. C'est un autre M. des

Lourdines qui se révèle à son fils. Le vieillard est comme transfiguré, le visage affiné, ennobli par une sorte d'extase. Anthime, enfin, comprend son père, qu'il n'avait pas connu. Nul doute : le vieillard compose et, dans les sons du violon, s'épanchent les émotions, les espérances, les prières qui ont son fils pour objet. Il accompagne même son instrument d'une « pauvre vieille voix brisée » qui chante sans paroles. Anthime pleure : il est sauvé.

Un matin, on aperçoit deux hommes qui, côte à côte, s'en vont par la campagne, vers la forêt. De dos, ils ont l'air aussi voûtés, aussi vieux l'un que l'autre. Ce sont les messieurs des Lourdines, père et fils, qui mènent maintenant la même vie...

L'objet propre du livre est de nous peindre le caractère de M. des Lourdines. Il ne s'agit point d'Anthime. Le personnage est secondaire : ce qui ne veut pas dire qu'il soit mal dessiné. La conversion d'Anthime n'est pas de celles qu'on doit trouver invraisemblables. Anthime n'est pas méchant, il est mal élevé, ou plutôt il n'est pas élevé : c'est un enfant gâté, dont la volonté, qui n'a jamais été dirigée, s'est affaiblie pour n'avoir jamais rencontré de résistance, ni d'obstacles. Mais des émotions fortes et répétées peuvent brusquement orienter les forces relâchées et éparses de son être et raviver les bons éléments qui se trouvent en lui. La scène finale, où il a la révélation de la beauté de l'âme de son père, est assez émouvante pour qu'on en admette les plus profonds effets. Mais revenons au véritable héros du livre, à M. Timothée des Lourdines, le père : en fait, l'auteur a su faire de ce vieux et petit bonhomme une création vivante, noble et belle. Extérieurement, on le voit très bien, avec sa petite taille, sa lèvile fanée, ses yeux un peu timides, un peu gonflés en dessous, avec ses traits usés par le chagrin. Il est bien enraciné dans son milieu, dans sa vieille demeure, chez ses métayers, dans sa cuisine, près de ses domestiques, dans ses bois patrimoniaux. Par l'intérieur, on le voit mieux encore : si brave homme, si honnête, si pur, si peu capable de prévoir le mal. Dans cette âme naïve, fleurit une charmante poésie, poésie nullement irréelle, nullement invraisemblable, celle qui peut naître dans une imagination fraîche et solitaire en présence d'une nature en soi belle, à laquelle en outre on est attaché par toutes sortes de souvenirs d'enfance et de liens, presque de devoirs, très anciens, presque héréditaires; celle encore d'un cœur timide et tendre, qui déborde et se répand en harmonies spontanées.

Ajoutons que la nature rurale qui chante dans le cœur de M. des Lourdines et sur les cordes de son violon est représentée dans le roman d'A. de Châteaubriant avec des traits simples et forts, et autant de réalité que de poésie; que les silhouettes de bourgeois ou de paysans poitevins sont campées non sans bonne humeur, enfin que le style de ce remarquable roman, çà et là relevé d'expressions qui sentent leur terroir, se fait estimer par la même sobriété vigoureuse. — LOUIS COQUELIN.

***Montégut** (Maurice), littérateur français, né à Paris le 16 juillet 1855. — Il est mort dans cette ville le 28 novembre 1911. Il publia, en 1874, un premier volume de vers, *la Bohème sentimentale*, que suivirent *les Romans tragiques* (1875), autre recueil de vers; *Lady Tempest* (1879), grand poème dramatique; *les Noces noires* (théâtre Cluny, 1880); *le Fou* (1882); *l'Arétin* (1886), drame en vers. Son premier volume en prose fut un recueil de nouvelles : *Entre les lignes* (1884). D'autres nouvelles furent successivement publiées en volumes, après avoir paru dans des journaux tels que le « Gaulois », le « Gil Blas », l' « Echo de Paris », le « Figaro », le « Temps », le « Journal » et ailleurs. Citons les recueils intitulés : *l'Ile muette* (1887), *Romantique folie* (1889), *Déjeuners de soleil* (1891), *Don Juan à Lesbos* (1892), *Mme Tout-le-Monde* (1893), *Mlle Personne* (1894), *le Fétiche* (1898), *les Détraqués* (1897), *la Grange aux Belles* (1899), *les Lois de la princesse* (1900), *les Chevauchées de Joconde* (1902), etc. De ses romans proprement dits, dont la plupart ont d'abord paru en feuilletons dans les journaux, les principaux sont : *la Faute des autres* (1886), *la Peau d'un homme* (1887), *l'Œuvre du mal* (1888), *les Six Monsieur Dubois* (1890), *l'Envie* (1890), *le Mur* (1892), roman humoristique sur la Commune; *le Bouchon de paille* (1893), *Dernier cri*, roman parisien (1895), *le Geste*, roman de mœurs (1896), *la Rue des Martyrs* (1898), *l'Ami d'enfance* (1900), *Rosnhéro* (1900),


M. Montégut. (Phot. Dranger.)

les Archives de Guibray (1901), *Monsieur Georges* (1903), *Dans la paix des campagnes* (1905). Au moment où il mourut, le « Temps » publiait en feuilletons une de ses œuvres : *Petites gens et grands cœurs*. Le goût de Maurice Montégut le portait surtout vers le roman historique, qu'il souhaitait de rendre plus moderne, et où il voulait substituer la peinture des foules à celle des individus; qu'il rêvait aussi de rendre artistique en y mettant de la couleur, du pittoresque et du style. Il restait fidèle à une formule qu'il avait trouvée dans sa jeunesse : « les romans de Dumas écrits par Flaubert. » En somme, une imagination âpre, tumultueuse, d'une fougue toute romantique. — LÉON CHANNES.

Moran (Patrick-Francis), prélat anglais, cardinal-archevêque de Sydney (Australie), né à Leighlinbridge, dans le comté de Carlow, le 16 septembre 1830, mort à Sydney le 15 août 1911. Il appartenait à une vieille famille irlandaise, et sa mère était une sœur du cardinal Cullen. Destiné à la prêtrise, il alla faire ses études littéraires et théologiques à Rome, au collège irlandais de Sainte-Agathe, où il reçut les ordres. Puis il enseigna pendant quelques années l'hébreu au collège de la Propagande, avant de retourner en Irlande auprès de son oncle, auquel il servit de secrétaire. Evêque titulaire d'Olba (1871), coadjuteur de l'évêque d'Ossory en 1873, il fut promu, onze ans plus tard, archevêque de Sydney, succédant à Mgr Roger Vaughan; et enfin élevé au cardinalat par Léon XIII en 1885. L'organisation de l'Eglise catholique australienne fut en grande partie son œuvre. Esprit élevé, très large, nourri d'une forte culture classique, d'une grande autorité de parole, mais sans aucun sectarisme, d'une bonté à toute épreuve pour les humbles, le cardinal Moran était une des figures les plus populaires de l'Australie, où il était aussi respecté qu'aimé. L'édification de la belle cathédrale Sainte-Marie de Sydney fut comme le symbole de l'achèvement de son œuvre. Dans la première partie de sa vie, passée à Rome et en Irlande, le cardinal Moran avait beaucoup écrit. Nous citerons seulement de lui : *Notice sur le Rev. Oliver Plunkett* (1861); *Essai sur l'origine et le développement historique de l'Eglise d'Irlande; Histoire des archevêques de Dublin* (1864); *Esquisse historique des persécutions subies par l'Eglise irlandaise pendant le protectorat de Cromwell et le régime puritain* (1865); *les Saints irlandais dans la Grande-Bretagne* (1879); *Lettres pastorales de Mgr Cullen* (1882); *Lettres sur la Réformation anglicane* (1890); *Histoire de l'Eglise catholique en Australie* (1894); *les Prêtres et le Peuple d'Irlande* (1905), etc. — H. T.


Cardinal Moran.

***Moyaux** (Constant), architecte français, membre de l'Institut, né à Anzin (Nord) le 15 juin 1835. — Il est mort à Paris le 11 octobre 1911. Constant Moyaux, entré fort jeune à l'Ecole des beaux-arts, y avait été un des meilleurs élèves de Lebas. Le prix de Rome, en 1861, couronna ses études. D'Italie, il envoya une très remarquable restitution du *Tabularium* de Rome. De Grèce, où il séjourna en 1865, il rapporta une série de travaux sur l'acropole d'Athènes et sur le monument choragique de Lysicrate, qu'il exposa au Salon de 1868. En 1869, une médaille récompensa ses *Etudes d'architecture à Venise et en Sicile*. Mais, depuis trois ans déjà, il était entré comme architecte à l'administration des beaux-arts, pour être attaché à l'inspection des travaux du Louvre. Sa carrière officielle fut des plus remplies. Il fut architecte du ministère des affaires étrangères, de l'Ecole des ponts et chaussées, de l'Institut, dont il reconstruisit le dôme, et enfin de la Cour des comptes, pour laquelle il étudia un certain nombre de projets, dont le dernier fut exécuté sur le terrain de la rue Cambon. Ce n'est pas le meilleur travail de l'artiste, à qui il est juste de tenir compte de l'exiguïté du terrain accordé. Moyaux s'est pourtant montré fort habile architecte dans la conception d'un grand nombre de monuments publics et privés. Il obtint des primes dans le concours de l'église du Sacré-Cœur et de la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Le monument de Laplace élevé à Mailloc (Calvados) est son œuvre; de même au cimetière du Père-Lachaise, le tombeau de Léon Cogniet, celui d'Ozy, enfin, l'Observatoire de Meudon, établi sur les ruines du château incendié par les Prussiens. Moyaux, qui était professeur et chef d'un atelier à l'Ecole des beaux-arts, était un architecte fort savant, nourri des traditions classiques, ami des proportions justes et des lignes simples et sévères. Il avait été élu, en 1893, membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Charles Garnier. — J.-M. DELISLE.


C. Moyaux. (Phot. Vizzavona.)

***navigation** n. f. — ENCYCL. *Réglementation de la navigation aérienne*. Le prodigieux essor pris en ces dernières années par la navigation aérienne, les merveilleux progrès accomplis notamment au cours des années 1910 et 1911, ont fait ressortir la nécessité de réglementer la circulation des aéronefs (ballons libres, ballons dirigeables et aéroplanes), tant pour protéger le public que pour mettre les aviateurs eux-mêmes à l'abri de leur imprudence, de leur témérité ou des vices de leurs appareils.

Il était nécessaire d'établir une sorte de « code de l'air » qui, tout en s'inspirant du plus large esprit d'équité et de progrès, résolût la question des permis de navigation, certificats de navigabilité pour les aéronefs, et brevets d'aptitude à conduire pour les aéronautes; réglât les rapports des voyageurs aériens avec les municipalités et le fisc; prît des mesures pour protéger notre système de défense nationale; enfin, déterminât les conditions dans lesquelles peuvent avoir lieu les meetings d'aviation.

Sur les rapports des ministres (travaux publics, postes et télégraphes, intérieur, finances, guerre et marine) et après avis de la commission permanente de la navigation aérienne, le président de la République a pris un décret (21 nov. 1911) qui réglemente la navigation aérienne.

Nous résumons ci-après ce décret, publié à l'*Officiel* du 25 novembre 1911 :

1° *Permis de navigation*. Le permis de navigation ne concerne que l'appareil. Aucun aéronef ne peut être mis en service en France, s'il ne possède ce permis de navigation et ne satisfait aux conditions prévues par les conventions internationales. Il est fait exception, toutefois, pour les aéronefs évoluant au-dessus d'aérodromes, tant que leurs évolutions ne donnent pas lieu à spectacle public, ainsi que pour les aéronefs évoluant en dehors des aérodromes, dans des régions agréées comme champs d'expériences.

La demande de permis, adressée par le propriétaire de l'aéronef au préfet de la résidence, doit être accompagnée : 1° de l'indication des nom, domicile et nationalité du propriétaire (s'il est étranger, de pièces établissant son identé par visas des autorités consulaires de son pays); 2° d'une photographie de l'appareil, s'il s'agit d'un ballon dirigeable ou d'un aéroplane; 3° d'une pièce justifiant que l'aéronef est d'origine française, ou qu'il a acquitté les droits de douane; 4° enfin, d'un certificat de navigabilité. Ce certificat de navigabilité est établi par le service des mines, soit après des essais effectués par ses soins, soit sur des attestations émanant d'associations dûment habilitées à juger les capacités des aéronefs. Il doit indiquer le nom ou la raison sociale du constructeur, le lieu et l'année de la construction de l'appareil, les numéros et marques d'identification donnés par le constructeur.

C'est sur le vu de la demande et des pièces y annexées que le préfet procède à l'immatriculation de l'aéronef et délivre le permis de navigation D'ailleurs, tout appareil admis à circuler peut être, à n'importe quel moment, vérifié par le service des mines ou par les associations qui en ont garanti la navigabilité, dans le but de constater s'il répond toujours aux spécifications du permis.

2° *Conduite des aéronefs*. Pour être admis à circuler, tout aéronef doit, en outre, avoir à son bord un pilote pourvu d'un brevet d'aptitude délivré par le préfet après examen par le service des mines ou une société habilitée à cet effet par l'administration.

Ces brevets sont différents, suivant qu'il s'agit de ballons libres, de dirigeables ou d'aéroplanes, et le brevet d'aptitude délivré pour une catégorie d'appareils n'habilite pas à conduire un appareil d'une autre catégorie. Tout brevet porte les nom, prénoms et signalement du titulaire, le lieu et la date de sa naissance, enfin sa signature et sa photographie.

3° *Circulation des aéronefs*. Sauf autorisations spéciales, il est interdit aux aéronefs d'atterrir dans les agglomérations en dehors des emplacements désignés, de passer au-dessus de certaines zones (dont un décret inséré à l'*Officiel* définit les limites), de transporter des explosifs, armes et munitions de guerre, pigeons voyageurs, appareils photographiques, radiotélégraphiques ou radiotéléphoniques;

il est imposé à chaque appareil un livre de bord, contenant des indications relatives à la catégorie dans laquelle est classé l'appareil, au lieu et à la date d'immatriculation, aux nom, domicile et nationalité du propriétaire, nom, domicile et nationalité de l'équipage, noms des voyageurs. Sur ce livre de bord sont, obligatoirement, relatés tous les événements intéressant la marche en plan et en altitude, les départs et atterrissages, les accidents, etc.

Lorsque des évolutions d'aéronefs constituent des spectacles publics, elles ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation du préfet et sur avis du maire. Si l'épreuve comporte un trajet au-dessus de la pleine campagne, l'autorisation est donnée après avis des maires des communes où doivent avoir lieu les départs, les escales et les arrivées, par le préfet du département si un seul département est intéressé, ou par le ministre dans le cas contraire.

4° *Signaux.* L'usage des signaux (feux de bord, pavillons d'atterrisage ou de détresse, signaux phoniques), les règles de route et de manœuvres, l'emploi du lest sont régis par un règlement annexé au décret résumé ci-dessus et paru à sa suite au *Journal officiel.* — Jacques AUVERNIER.

***Nobel** (LES PRIX). — Les lauréats des prix Nobel, pour 1911, ont été solennellement proclamés le 10 décembre par l'assemblée réunie dans la grande salle de l'Headémie de à Stockholm, sous la présidence du roi de Suède. Le Dr Tornedladh, membre du bureau de l'Institut Nobel, prononce un discours sur l'importance des prix Nobel, et les noms des lauréats sont proclamés.

Sciences physiques : le docteur allemand Wilhelm WIEN, de Wurtzbourg, pour sa découverte des lois du rayonnement de la chaleur.

Sciences chimiques : Mme CURIE, professeur à la Sorbonne, pour la découverte du radium et du polonium.

Physiologie et médecine : le docteur suédois Allvar GULLSTRAND, d'Upsala, pour ses travaux sur la dioptrique de l'œil.

Littérature : le poète Maurice MAETERLINCK.

Œuvres de la paix universelle : partagé entre Alfred-Hermann FRIED, publiciste à Vienne, éditeur de la *Friedens Warte*, et le conseiller d'Etat Tobias Michael Carel ASSER, professeur de droit commercial à La Haye.

paradoxographe (du gr. *paradoxos*, étrange, et *graphein*, écrire) n. m. Littér. gr. Narrateur de faits étranges et mystérieux : *La littérature grecque compte un certain nombre de* PARADOXOGRAPHES.

— ENCYCL. Les paradoxographes grecs ont été édités par Westermann (*Paradoxographi græci*, Braunschweig, 1839). Ce genre de littérature remonte à l'époque alexandrine. Les paradoxographes les plus connus sont : Callimaque, Antigone, Archelaos, Aristoclès, Nymphiodore, Lysimaque d'Alexandrie, Hécatée d'Abdère, Iambulos, Apollonios, Phlégon de Tralles, Isogonos de Nicée, etc. Elien peut être compté parmi les paradoxographes.

Petit Café (LE), comédie en trois actes, par Tristan Bernard (théâtre du Palais-Royal, 13 octobre 1911). — La scène est à Paris, de nos jours. M. Philibert tient, aux Ternes, un petit café tranquille. Le service y est assuré par un seul garçon, Albert, tandis que trône à la caisse la propre fille du patron, Mlle Isabelle. La jeune fille a reçu une « brillante éducation », parle anglais et touche du piano, est très fière et tient à longue distance ce pauvre Albert. Mais Albert ne restera pas longtemps pauvre. Sans qu'il s'en doute, il est sur le point d'hériter de huit cent mille francs. Bigredon, agent d'affaires, qui le sait, vient en informer le patron du petit café. Sur ses conseils insidieux, M. Philibert, tout en disant : « C'est assez canaille ! » joue un bien mauvais tour au brave Albert. Profitant de ce que celui-ci a laissé à la cave un peu de sa raison, il lui fait signer un contrat en bonne et due forme. Par ce contrat, Albert s'engage à rester au service de M. Philibert pendant vingt ans, aux appointements annuels de cinq mille francs.

Dédit stipulé : deux cent mille francs !

A peine ces conventions sont-elles devenues irrévocables, Albert apprend sa nouvelle fortune : il est riche de huit cent mille francs. Dégrisé, il veut rendre son tablier à Philibert. « Soit ! dit froidement le patron, armé de son contrat, mais payez-moi d'abord le dédit de deux cent mille francs. »

Ainsi est nouée fortement l'action dramatique du *Petit Café.* Les péripéties principales découlent de la double vie que mène, à partir de ce moment, l'imprudent Albert. De huit heures du matin à minuit, il est garçon de café, car il ne consentira jamais à sacrifier un quart de son héritage ; mais, de minuit à huit heures du matin, il est homme du monde et viveur, car ce ne serait pas la peine d'être riche si l'on ne s'amusait pas à outrance. C'est là, seulement, une vie bien fatigante. D'autant plus qu'elle est compliquée à la fois par la belle Edwige, qui dirige un orchestre de tziganes, et par Bérangère d'Aquitaine. Albert, dans l'espoir de reconquérir sa liberté en obligeant M. Philibert à rompre lui-même le contrat, se livre dans son service à d'excentriques innovations. Le patron envoie quérir un huissier pour les constater ; mais, prévenu par son ami le plongeur, Albert redevient un garçon très correct.

Et la situation apparaîtrait sans issue, si l'amour n'y mettait bon ordre. Albert et Isabelle croyaient se détester, mais, en réalité, s'aiment. Ils s'en aperçoivent enfin, et les hostilités se terminent par un bon mariage.

Ainsi résumés, les incidents bizarres qui constituent la trame du *Petit Café* paraissent plus invraisemblables qu'attachants. L'auteur n'en a eu que plus de mérite, c'est certain, à en composer une pièce qui séduit et captive. Il y a pleinement réussi : sa comédie n'est pas seulement amusante, elle est intéressante. Elle est comique, elle retient l'attention, parce que le talent de Tristan Bernard donne aux détails les plus imprévus un air de naturel et de sincérité. — O. HAURIOOT.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Madeleine Dolley (*Bérangère d'Aquitaine*), Marguerite Lavigne (*Edwige*), Camille Calvat (*Isabelle*) ; et par MM. Germain (*Philibert*), Le Gallo (*Albert*), Mondon (*Bigredon*), Palau (*le plongeur*).

***philosophie** n. f. — ENCYCL. *Le mouvement contemporain en France.* Les recherches philosophiques, au cours des cinquante dernières années, se sont en France profondément transformées, et leur évolution semble au premier abord aboutir à des résultats presque contradictoires. Jamais elles n'ont été plus florissantes qu'au moment actuel ; on a pu parler sans complaisance d'une renaissance de la philosophie ; l'intérêt qu'elles excitent est universel ; elles font sortir de leur spécialité les savants les plus illustres, dont les efforts convergents préparent le renouvellement de la théorie de la connaissance. Et, d'autre part, on peut se demander si la philosophie existe encore, et surtout si elle existera demain : les conquêtes de la science positive en ont arraché lambeau par lambeau les questions qui constituaient son domaine traditionnel. N'y a-t-il là qu'une simple diminution en étendue, qui assurerait plutôt le bien-fondé des recherches philosophiques en les mettant à leur plan ? Ce n'est pas du tout évident. C'est l'ordre des méditations essentiellement philosophiques dont la légitimité, dans tous les domaines spéciaux, se trouve compromise, c'est l'utilité et la possibilité des recherches fondamentales qui deviennent partout le problème essentiel. C'est ce qui fait que toutes les « parties » de la philosophie sont en état de *crise :* crise de la morale, crise de la psychologie philosophique, et même, en un certain sens, crise de la logique. Dans bien des domaines, les problèmes philosophiques semblent se réduire peu à peu à celui-ci : « Y a-t-il encore lieu, à propos de telles questions, de philosopher ? » de sorte que la philosophie risque de s'épuiser tout entière en cette discussion préliminaire. La philosophie proprement dite (j'entends isolée des problèmes scientifiques auxquels elle est liée) fait parfois penser à ces livres dont la préface envahit plus de la moitié des pages, ou à ces vies qui se consument à annoncer de vigoureuses actions à venir. Aussi a-t-on pu voir récemment des philosophes de profession soutenir, sans trop de scandale, que la philosophie ne pouvait plus être que l'histoire des sciences.

Examinons de plus près cette situation, à propos des disciplines philosophiques les plus importantes.

—*Morale.* Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, les diverses doctrines morales qui, très inégalement d'ailleurs, inspiraient l'enseignement en France et se partageaient l'influence, sont : 1° le criticisme (ou kantisme) altéré par les éclectiques ; 2° le kantisme renouvelé et appliqué aux questions sociales par Renouvier (néo-criticisme) ; 3° le kantisme pur ; 4° le positivisme sous ses diverses formes.

La morale des éclectiques, malgré le discrédit où elle était tombée, comme d'ailleurs toute leur philosophie, auprès de la plupart des penseurs, conservait, sans doute en vertu de la force acquise, une influence prédominante dans l'enseignement. C'est surtout Paul Janet (1823-1899) qui a représenté jusqu'à la fin du dernier siècle cette morale des V. Cousin et des Jouffroy. (Voir surtout *la Morale*, Paris, 1874.) Grâce à son intelligence et à sa souplesse, il en a atténué les difficultés dans la mesure où elles pouvaient l'être, mais la morale éclectique trouvait une source de faiblesse précisément là où elle avait espéré puiser sa force. Elle avait gardé, en effet, tout ce qu'elle avait trouvé d'excellent dans les doctrines antérieures, sans se préoccuper assez de savoir si ces éléments disparates ne s'excluaient pas. Elle n'apportait pas un principe propre, grâce auquel elle pût faire apparaître l'âme de vérité des idées qu'elle retenait, les transformer dans la mesure nécessaire, les mettre à leur plan en les subordonnant logiquement les unes aux autres ; elle juxtaposait la primauté kantienne d'un devoir obligatoire et l'idée antique d'un bien à réaliser ; elle prétendait reconnaître la valeur morale des inclinations vertueuses et maintenir jusqu'au rigorisme le plus paradoxal le caractère amoral, sinon immoral, du bonheur sous toutes ses formes. Bref, elle ne répondait plus du tout aux besoins d'une génération habituée à une critique serrée et résistant à la séduction des belles phrases.

La morale de Renouvier (*la Science de la morale*, 1869, nouvelle édit. en 1908) se présente au contraire comme un effort extrêmement systématique pour faire prévaloir la raison dans le domaine pratique et constituer la science de la conscience. Le néo-criticisme accepte en morale les idées kantiennes de primauté du devoir et de puissance législatrice de la raison pratique : c'est donc essentiellement une morale de la liberté, du droit de la personne, de la justice, et de la paix, un *personnalisme ;* ses maximes sociales s'inspirent des devoirs, des droits et des intérêts des personnes associées. Aussi le droit de l'Etat apparaît-il comme une fiction dangereuse, et « le progrès social ne doit se mesurer qu'à la quantité de liberté individuelle employée et respectée dans une société donnée ». Renouvier ne tient pas moins de compte des conditions réelles dans lesquelles agissent les individus que des devoirs prescrits par la raison ; il détermine les modifications qu'impose à l'action l'immoralité générale ; ces vues constituent sa théorie originale des devoirs altérés ou du droit de la guerre. Il ne se meut donc nullement dans un absolu factice, et, par son souci de la réalité comme par la profondeur de ses vues et sa vigueur logique, il semble répondre à certaines des exigences essentielles de l'esprit philosophique moderne. Aussi pourrait-on s'étonner, si grand que soit le respect qui entoure le nom de Renouvier, que son influence n'ait pas agi sur des disciples plus nombreux. Peut-être cela tient-il, entre autres causes, à ce qu'il a vécu hors de l'Université, à ce que les liens étroits qui l'unissent à Kant font tort à son originalité, et aussi à ce que sa morale, d'ailleurs très conforme à l'idéal laïque, conduit à certaines conceptions et croyances religieuses. Notre époque exige si jalousement l'indépendance de la morale à l'égard de la religion que même les morales qui se fondent sur la seule raison, dès qu'elles aboutissent à une sorte de couronnement religieux, apparaissent comme suspectes d'être faites *pour* ce couronnement.

Pour ce qui est des doctrines morales de Kant et d'Auguste Comte, quelle que soit leur importance et quelque influence qu'elles exercent encore, nous n'avons pas à en parler ici, puisque les morales contemporaines constituent notre objet exclusif. Nous allons donc essayer d'indiquer les principales de ces doctrines par lesquelles la morale essaye aujourd'hui de se renouveler.

La solidarité qui existe entre les moments successifs de la vie d'un même individu, entre les membres d'un même groupe social, entre les générations héritières les unes des autres, est un fait trop important pour que le psychologue et le moraliste puissent se dispenser de l'étudier. Dès qu'on s'attache à dégager le déterminisme des phénomènes moraux, on doit tenir compte de tous les liens de cet ordre. Le mot même de *solidarité* avait été employé par Secrétan dès 1849, par Renouvier plusieurs fois dans des ouvrages divers ; Henri Marion avait écrit en 1880 sous ce titre : *De la solidarité morale, essai de psychologie appliquée*, un ouvrage très remarqué sur la solidarité individuelle (constitution du caractère) et la solidarité sociale (imitation, sympathie, etc.). Cependant, le petit livre de Léon Bourgeois, *Solidarité* (1896), apparut comme une tentative très originale et de grande portée, à cause de l'usage nouveau qu'il faisait de cette vieille idée. On irait trop loin en disant qu'il « fondait » la morale sur la solidarité, mais il prenait acte d'un certain nombre de dettes que les hommes ont les uns vis-à-vis des autres, et, trouvant par ce biais de nombreuses occasions d'appliquer l'idée de justice, il montrait que, souvent, les hommes ne sont même pas encore justes, alors qu'ils se croient déjà charitables. Par là il donnait aux devoirs sociaux un caractère plus positif, il tendait à les faire coïncider, à la limite, avec les devoirs stricts dont les lois écrites peuvent exiger l'accomplissement. D'une part, la morale se rapprochait ainsi du droit, et d'autre part de la politique démocratique, dont elle légitimait les fins. Elle devenait plus positive, plus efficace, car le payement d'une dette apparaît comme plus obligatoire que l'effort pour réaliser un idéal philosophique ; elle se montrait plus apte à invoquer le secours des lois d'émancipation et de progrès, à adjoindre à l'obligation morale la contrainte matérielle, à se traduire en réformes, et à réaliser peu à peu, dès cette vie, la justice.

Dans ces conditions, le solidarisme est, en des sens divers, à la fois plus et moins qu'une théorie de la morale. Il est moins, car il ne saurait expliquer l'apparition des éléments nécessaires de l'activité morale, il se les accorde comme donnés. Il faut qu'une certaine idée de la dignité humaine et de la justice soit acceptée pour que le passage soit possible de la solidarité-fait à la solidarité-devoir ; le solidarisme n'atteint pas les derniers fondements

de la moralité, il dégage simplement ce qu'implique, étant donné cette conception de la justice, le fait de la solidarité, c'est-à-dire les conditions constatables de l'évolution de l'humanité. Mais, par là même, le solidarisme devient autre chose et plus qu'une simple théorie, puisqu'il transforme cette liaison logique en une source d'obligations s'imposant aussi bien à l'activité sociale qu'à l'activité individuelle. Il engendre des œuvres, il se transforme en un mouvement social. Ce serait donc tout à fait méconnaître la portée du solidarisme que d'y voir uniquement une philosophie morale, un système théorique. Considéré comme tel, il est facilement vulnérable, mais les attaques ainsi dirigées portent peut-être à faux. Là où, au contraire, il peut être fécond, c'est d'une part dans le domaine de la morale pratique, ou, si l'on veut, de la prédication morale laïque, d'autre part dans le domaine de l'action sociale. Dans les classes élémentaires des lycées et collèges, dans les écoles primaires, où il ne s'agit pas de rechercher les fondements de la morale, mais de faire appel au sentiment du devoir des élèves, où l'on veut faire jaillir, au contact des faits, l'idée précise des diverses obligations sociales, la solidarité morale est parfaitement utilisable; aussi le programme de 1902 prend-il les faits de solidarité comme point de départ de l'enseignement pratique de la morale sociale (classe de troisième). Quant à l'action sociale, il est à peine besoin de faire remarquer que toutes les œuvres de coopération et de mutualité, qui sont un des éléments essentiels de la vie morale contemporaine, sont profondément inspirées de l'esprit solidariste.

Est-il certain, d'ailleurs, que le solidarisme perde beaucoup à être une morale pratique, plutôt qu'une justification théorique de la moralité? Et les philosophes n'ont-ils pas tendance à exagérer singulièrement l'efficacité et même la valeur des morales théoriques? La question allait précisément se poser de manière à ne pouvoir être éludée et à devenir comme la question préjudicielle de toute philosophie morale. En 1903, paraissait le livre de Lévy-Bruhl, *la Morale et la Science des mœurs*, dont l'idée essentielle est que toute théorie morale est parfaitement vaine et inefficace. Lévy-Bruhl, d'origine historien de la philosophie, avait été amené, par l'étude d'Auguste Comte, à se rallier aux idées sociologiques d'Emile Durkheim, et, les appliquant au domaine moral, soutenait que les idées et les sentiments reconnus comme moraux à une époque déterminée constituent une réalité donnée comparable à la réalité physique. Cette réalité morale, le savant peut l'étudier de façon à en découvrir l'origine, mais il n'est au pouvoir du philosophe ni de la « fonder » en en donnant des raisons, ni de la détruire en la critiquant. Comme toute réalité, elle subsiste indépendamment de l'idée que l'on s'en fait, elle est invulnérable à des attaques dialectiques, elle dépend des événements, des faits, des choses sociales dont elle fait partie, et non des paroles que l'on peut prononcer en la contemplant. Aussi bien, les philosophes moralistes, au moment même où ils s'imaginent créer la morale, ne font que l'enregistrer: quelle que soit leur théorie personnelle de la vie, ils la travaillent, ils la transforment jusqu'à ce que, dans ses conséquences pratiques, elle coïncide avec les exigences essentielles de la moralité courante. De là l'accord souvent remarqué des théories morales les plus opposées dès qu'on aborde la pratique; on l'attribue généralement à l'universalité de la raison; il tient simplement à ce que les philosophes subissent la puissance de la réalité sociale: leurs théories, loin de faire la moralité courante, sont faites par elle. On comprend maintenant le titre de l'ouvrage: *la morale*, au sens théorique du terme, n'a plus de raison d'exister; il n'y a place que pour une *science des mœurs*, qui donnera à l'homme, à mesure qu'il dégagera les lois de la nature morale, le moyen d'agir sur elle, exactement de la même façon que sa science des phénomènes physiques l'a mis à même, selon les cas, de les empêcher, de les modifier ou de les produire.

Cette théorie de l'inanité totale de l'effort philosophique en morale paraît faire la pensée beaucoup plus impuissante que l'analyse de la réalité psychologique ne le permet. Certains arguments de Lévy-Bruhl ne sont probants que pour qui accepte une distinction, peut-être assez factice, entre les réformateurs et les penseurs. D'autre part, on lui a objecté dès le début que, si la science a des ressources infinies pour réaliser toutes sortes de fins, encore faut-il, pour que l'effort ingénieux du savant trouve un point d'application, qu'une tâche lui soit donnée à faire. Déterminer l'acte à accomplir à un moment donné pour atteindre un certain idéal, voilà qui peut, à coup sûr, être objet de science, déterminer un idéal individuel en fonction de la conservation d'une société donnée, c'est encore de la compétence du savant. Mais comment justifier, par les seules ressources de la science, la valeur d'un idéal individuel ou social et, par conséquent, la valeur d'une activité volontaire considérée non pas fragmentairement, chaque moment s'expliquant par le vœu de réaliser le suivant, mais dans la totalité de son mouvement continu? En d'autres termes, la science ne suffit pas à donner une raison d'être à l'effort conscient de notre activité; or, quelques limites que puisse rencontrer l'efficacité de cet effort, toute la morale est de le légitimer et d'en déterminer la direction.

Aussi, l'*art moral rationnel*, dont Lévy-Bruhl escompte la possibilité comme conséquence de la transformation de la morale en science des mœurs est-il difficile à concevoir; au moins dans l'état actuel de la sociologie, on ne voit pas comment la connaissance des lois de la nature sociale donnerait une raison suffisante aux volontés humaines de les seconder ou d'en empêcher les effets.

L'œuvre de Lévy-Bruhl est fondée tout entière sur un très audacieux emploi de l'analogie. De la première à la dernière page de son livre, le rapprochement de la morale d'aujourd'hui avec les physiques et les alchimies du moyen âge est le thème sur lequel il brode ses séduisantes variations, et les rapports présents de la médecine avec la biologie inspirent sa conception des rapports futurs de l'art moral rationnel avec la sociologie de l'avenir. S'il a une confiance presque sans bornes en des progrès de cet art de la conduite dont il avoue ne pouvoir se faire aucune idée, c'est en songeant aux progrès déjà accomplis par les diverses sciences et à leurs applications. — Ce qui donne à cet emploi de l'analogie une importance tout à fait exceptionnelle, c'est qu'il n'engendre pas seulement quelques idées de détail, ou même une solution générale du problème moral: c'est la position nouvelle du problème qui en est sortie. S'il est purement illusoire de croire « fonder » la morale, c'est parce que, d'une façon générale, il est illusoire de vouloir « fonder » ce qui existe. « La morale n'a pas plus besoin d'être « fondée » que la « nature » au sens physique du mot. Toutes deux ont une existence de fait, qui s'impose à chaque sujet individuel, et qui ne lui permet pas de douter de leur objectivité. » Mais un tel emploi de l'analogie est-il légitime, et les réalités morales se prêtent-elles, comme il est postulé, à se laisser totalement expliquer par les procédés de la science? Il ne sert de rien d'objecter que c'est toujours par l'analogie que la science a progressé: des emplois heureux passés de l'analogie, on ne peut rien conclure sur la légitimité de nouveaux usages; dans chaque cas, une preuve rigoureuse doit être fournie. L'auteur, donc, à nos yeux, s'illusionne un peu sur le poids des exemples allégués; c'est en elle-même qu'il faut examiner la question. Il s'agit de découvrir si l'existence de fait de la moralité est aussi indépendante des initiatives individuelles que l'existence de fait de la nature physique. Sans doute, cette direction de l'activité humaine, qui constitue la moralité, est, dans une importante mesure, la conséquence des relations sociales; mais ces relations sociales elles-mêmes ne sont pas uniquement des relations entre des choses, et leur devenir trouve une de ses raisons profondes dans l'aptitude de l'homme à concevoir un idéal, et dans l'idée préconçue de la valeur de tel idéal.

Les travaux de Lévy-Bruhl sur la science des mœurs procèdent en partie, avons-nous dit, des conceptions de Durkheim, et ce dernier accepterait sans doute la plupart des idées exposées dans *la Morale et la Science des mœurs*. Mais cela ne nous dispense nullement de signaler ici quelques idées exprimées personnellement par le fondateur de l'*Année sociologique* sur le sujet qui nous occupe. Emile Durkheim est, avant tout, un sociologue; ses livres ont pour objet essentiel de transformer la sociologie pour en faire définitivement une science. Aussi sa conception de la morale ne se dégage-t-elle qu'indirectement de ses œuvres, ou n'y apparait-elle qu'accidentellement. Mais le tempérament philosophique de cet auteur, et aussi la nécessité de répondre à certaines objections et à certaines inquiétudes provoquées par son point de vue sociologique, le conduisirent à définir la morale telle qu'il la conçoit. (Voir notamment une importante discussion soutenue en 1906 à la Société française de philosophie sur *la détermination du fait moral*.) Or, lorsqu'il dégage les caractères de la moralité, et montre pourquoi l'homme doit subordonner son individualité aux exigences réelles de la société, Durkheim nous paraît se livrer précisément à une de ces occupations théoriques chères aux moralistes, dont l'école sociologique semblait, avec Lévy-Bruhl, proclamer la vanité.

L'idée d'*obligation* se trouve au principe de la morale de Durkheim. Par là, la morale sociologique offre un trait commun important avec la morale kantienne, et s'oppose à un grand nombre de théories morales contemporaines, qui se réclament pourtant du rationalisme. — La morale est un système de règles obligatoires, prescrivant des actes qui nous apparaissent comme désirables, et qui toutefois exigent un certain effort par lequel nous nous élevons au-dessus de notre nature. Tout acte moral est donc accompli par devoir et nous porte vers le bien.

Mais, loin de faire appel, pour établir ces caractères, à un élément rationnel à priori et de chercher dans la dignité et la valeur de l'individu le principe de la morale, Durkheim pense que nous ne pouvons pas plus trouver une fin dans les autres individus que dans notre propre individualité et que, seule la société, si elle est autre chose et plus que les individus et les dépasse, peut faire l'objet de nos fins et le principe de nos obligations.

Est-ce à dire que l'individu va se trouver obligé d'obéir à toute prescription actuellement acceptée, et réduit au conformisme social? Nullement; car son œuvre morale ne doit pas consister à faire prévaloir les exigences sociales *telles qu'on croit qu'elles sont*, mais telles qu'elles sont véritablement. Pour cela, il faut qu'il les étudie, qu'il fasse la science de la société, la sociologie. Ainsi, la morale n'est plus simplement œuvre de bonne volonté, mais de science; elle ne se superpose pas aux faits sans qu'on sache d'où elle tire sa valeur: elle sort de la réalité, mais d'une réalité connue, et voulue dans ce qu'elle a de rationnel.

Cette importante théorie morale a soulevé de graves objections, dans la discussion desquelles nous ne pouvons entrer. Pour notre part, nous n'opposerons pas à Durkheim que, de la réalité, on ne peut tirer un idéal; car la réalité telle qu'il la prend comme point de départ immédiat de sa morale *est déjà un idéal;* c'est, bien plutôt qu'à proprement parler ce qui est, ce qui serait si la société était pleinement consciente de sa direction. Mais nous sommes inquiets à l'idée de la part de construction qu'il y a dans l'établissement d'une telle réalité. Si c'est à bon droit qu'on fait valoir le rôle de l'esprit qui choisit et qui crée même dans les sciences de la nature, quelle importance va-t-il prendre dans les sciences sociales! Ainsi il nous semble voir tout le problème moral se glisser dans le passage de la société telle qu'elle croit être à la société telle qu'elle est véritablement. Il est certain qu'il est très différent de construire à priori un idéal ou de rechercher, en s'entourant de toutes les garanties scientifiques, l'idéal vers lequel une société donnée tend d'elle-même; il est certain du moins que cela est très différent en principe; il ne l'est pas autant que les conceptions à priori du savant ainsi chargé d'interpréter la réalité ne seront pas un élément indispensable d'une interprétation quelconque. Nous objectera-t-on que nous nous arrêtons ici à une difficulté factice, née d'une confiance insuffisante dans le pouvoir des savants de surmonter les difficultés de cet ordre? Il nous restera alors une autre inquiétude: est-il suffisamment prouvé que notre devoir soit d'aider notre société à réaliser ce qu'elle contient en germe, à parfaire l'idéal qu'elle implique? Remarquons qu'un effort pour la retenir dans sa pente normale, ou même pour lui faire prendre une autre voie, n'est nullement par là même un effort pour la détruire, mais au contraire pour l'améliorer et la rendre plus digne d'exister.

La morale de Durkheim occupe une position intermédiaire entre le refus pur et simple de spéculer sur les principes de la morale d'un côté, et le recours à une raison intuitive et prescriptive de l'autre. On peut considérer à leur tour les tentatives d'Alfred Fouillée et de Gustave Belot comme intermédiaires entre celle de Durkheim et le rationalisme intuitionniste. L'une et l'autre, en effet, se donnent avant tout comme positives, l'une et l'autre prétendent en même temps retenir un principe sinon de création, tout au moins de progrès moral, qu'on chercherait en vain, d'après leurs auteurs, dans les morales des « sociologues ».

Bien qu'Alfred Fouillée n'ait publié sa *Morale des idées-forces* qu'en 1908, il est certain que ses conceptions morales sont beaucoup plus anciennes. Il est toujours difficile de mettre sur pied toute une philosophie sans laisser apercevoir à mainte reprise une théorie de l'action. Mais, chez Alfred Fouillée, la liaison est plus intime encore; on peut dire que toute son œuvre philosophique est orientée vers la morale: elle aboutit à la morale comme à sa véritable fin. Si les philosophies de la contingence ont toujours été dangereuses à ses yeux, c'est d'abord sans doute parce que l'idée essentielle ne lui en paraissait pas vraie, mais c'est en même temps parce qu'il y voyait une menace pour la science, et du même coup pour la morale. Car la morale et la science, bien loin de s'opposer, lui apparaissent dès ses premières œuvres comme solidaires. En 1896, il répète: « Quand la science est visée au cœur, ainsi en est-il de la morale. Elle aussi n'a plus de base, et après l'écoulement de l'intelligence en faveur d'une prétendue liberté, il ne reste à la place de la loi morale que le hasard érigé en quelque chose de sacré. »

Ce n'est pas que Fouillée ait jamais méconnu le rôle créateur de la pensée, la puissance active qu'enveloppe l'intelligence. Au contraire, il est à cet égard un précurseur du pragmatisme. Mais, bien loin de faire de sa théorie des idées-forces une arme contre la science, il s'est toujours efforcé de faire de la science un instrument permettant d'élargir la théorie des idées-forces, jusqu'à l'ériger en morale.

Le problème moral consiste donc, pour Fouillée, à construire un système scientifique qui aboutisse de lui-même aux idées morales. Pour cela, on devra tenir compte, avant tout, de ce que révèle la

conscience, bien interrogée. La conciliation de la science et de la morale ne doit pas se faire au détriment de la morale, par la substitution d'une explication scientifique des prescriptions morales à leur justification rationnelle. La morale ne saurait exclure les fins de son domaine : par là, en un certain sens, elle s'oppose à la science, et par là elle ne s'interdit pas cependant de recourir à une méthode scientifique, car, lorsque les fins sont données comme des faits, il est scientifique d'en tenir compte. La science étudie ce qui est, et cela la conduit à prévoir ce qui sera, à établir le lien qui unit nos actions, nos intentions, aux divers avenirs possibles. Or, l'idéal ne s'impose pas à nous comme sacré, aucune obligation ne nous courbe devant lui ; il vaut pour nous dans la mesure où, par sa bonté et sa beauté, il sollicite notre désir, il est celui des possibles qui nous apparaît comme *désirable*. Les prédictions de la science, en éclairant notre choix, acquièrent donc une valeur pratique, elles deviennent des suggestions. « De la réalité sort l'idéal, qui se retourne ensuite vers la réalité pour l'élever à lui. »

Une étude scientifique, qu'elle soit biologique, psychologique, sociologique, ou, comme le veut Fouillée, tout cela successivement, éclairera certainement notre activité ; sur ce point nul n'élèvera d'objection. Mais cela ne nous permettra de préférer tel possible à tous les autres que si l'idée de la valeur spéciale d'une certaine fin domine les divers rapports ainsi établis. S'il en est autrement, nous revenons précisément à la réduction de la morale à la science au sens où Fouillée ne l'accepte pas. Lorsque Durkheim déclare morale l'action volontaire tendant à prolonger la courbe du développement normal de la société à laquelle nous appartenons, nous pouvons juger cette courbe difficile à découvrir, et aussi contester la valeur morale de cette conformité du vouloir aux tendances normales du milieu ; du moins, une définition précise de la morale nous est-elle proposée, et une tâche très nettement définie imposée. Mais, quelque sympathie qu'on ait pour le noble idéalisme de Fouillée, on voudrait voir plus distinctement comment se fonde dans sa doctrine l'idéal moral, et en quoi il consiste. Il est vrai qu'en apparence il donne à cette exigence toutes les satisfactions possibles, car sa doctrine, éminemment synthétique, ne prétend pas seulement concilier les divers modes de l'activité spirituelle, pensée, sentiment, volonté, mais aussi les divers ordres de *fondements* de la morale. Après avoir défini ce qu'il entend par fondement logique, psychologique, épistémologique, il nie qu'il y ait entre eux la moindre incompatiblité : « On a soutenu qu'il fallait choisir; nous choisissons les trois sortes de fondements à la fois. »

Une telle passion de la synthèse ne saurait aller sans quelque danger. Fouillée nous mène, avec une aisance un peu inquiétante, de l'hédonisme à l'eudémonisme, de l'eudémonisme à la morale de la perfection. Tout se concilie, tout se fond, tout s'unifie. Or nous reconnaissons volontiers que l'être parfaitement harmonieux rêvé par Fouillée serait porté au bien sans effort et avec joie ; encore est-ce peut-être parce que nous introduisons au sein de cette parfaite harmonie l'idée de moralité, dont la tâche du moraliste philosophe est précisément de découvrir la signification propre et de sauvegarder la spécificité. Mais cet être parfaitement harmonieux est lui-même un idéal, et le problème est de découvrir le principe d'où peut sortir une telle harmonie et d'atteindre la raison profonde des sacrifices que, chez les hommes réels, la morale impose toujours.

Il se peut, il est vrai, que le problème classique du fondement de la morale soit un de ces *faux problèmes* nés de l'abus de la dialectique. Bien des philosophes se rallieraient volontiers à cette idée, qui a été mise en lumière avec netteté et vigueur, en 1907, par André Lalande, dans un article de quelques pages : *Sur une fausse exigence de la raison dans la méthode des sciences morales* (« Revue de métaphysique et de morale », janv. 1907). On s'ingénie à rendre impossible, par des exigences tout à fait spéciales, la tâche du moraliste. « Qu'exigeons-nous d'une démonstration mathématique, physique ou médicale, pour la reconnaître comme applicable à la vie réelle, et *rationnellement* satisfaisante? Nous exigeons qu'étant donné une proposition d'abord incertaine et discutée, elle rattache cette proposition à des principes accordés, ou à des faits constatés, par le moyen des lois logiques propres à l'étude dont il s'agit, et cela de telle manière que tout esprit suffisamment intelligent perçoive le lien qui unit les données reçues à la conclusion démontrée ». Mais, dès qu'il s'agit de la morale, on oublie ce que sont les conditions d'une preuve, quelle qu'elle soit; on s'étonne que le moraliste veuille partir de quelque chose de donné et « recueille les évidences morales comme il recueillerait les évidences physiques ou géologiques ». On voudrait que la démonstration créât de toutes pièces la proposition à démontrer ! El notre auteur fait ressortir combien est vaine une pareille prétention : « Le discours ne crée rien par lui-même, il n'est qu'un moyen de transport. Notre force, pour la connaissance de la vérité, est toute dans l'intuition... Si quelqu'un n'admet aucune affirmation de la forme « *mieux vaut* ceci », ou de la forme « *on doit* faire cela », quelle démonstration pourrait-on lui donner ? Il est précisément dans le cas d'un homme qui demanderait son chemin, en ajoutant qu'il ne sait où il veut aller, ni même s'il veut aller quelque part. »

Certes, une telle critique est à méditer. Elle éclaircit bien des malentendus et explique bien des injustices. On pourrait, sans doute, montrer qu'elle pare à la fois des attaques dirigées contre les conceptions les plus opposées de la morale, comme celle de Kant et celle des sociologues. Elle oblige à respecter le droit des moralistes à s'accorder certains postulats nécessaires; elle aide à se placer à leur point de vue. Nous aurions seulement voulu que Lalande, puisqu'il distingue de la morale, dont il veut faire reconnaître les conditions d'existence, « la réflexion philosophique sur la morale », montrât la limite des deux domaines, et indiquât au moins si, dans celui dont il ne traite pas, on retrouve le problème du « fondement » de la morale. D'autre part, il ne faudrait pas oublier, ou seulement en avoir l'air, que, quand on demande à un moraliste de « fonder » sa conception de la vie et de l'action et les préférences des honnêtes gens, on ne le met pas par là même en demeure de *démontrer* à l'infini, on ne prétend pas nécessairement lui interdire tout recours à l'intuition.

Ces recherches des conditions dans lesquelles la pensée morale peut réellement progresser procèdent évidemment de préoccupations logiques ; elles témoignent en même temps du souci d'empêcher la morale de s'enlizer dans une vaine dialectique. Il s'agit de la rendre aussi « efficace » que possible. C'est la même volonté d'agir que nous retrouvons sous des formes diverses chez Frédéric Rauh, chez Gustave Belot, chez Jacob, chez Delvolvé.

L'*expérience morale* de F. Rauh (mort à quarante-huit ans en 1909) remonte à 1903. L'auteur s'élève contre la confusion de la morale et de la métaphysique, mais il n'admet pas pour cela que la raison par laquelle se constitue la science, cette raison vide en elle-même, ayant son objet dans les choses, suffise à créer la morale. Si la raison intérieure, le sentiment rationnel occupe la première place dans la vie morale, il faut rechercher comment procède ce sentiment, l'observer dans son action, en nous et autour de nous.

Rauh avait une grande défiance des systèmes moraux dogmatiquement construits. Il s'attachait de plus en plus volontiers aux problèmes réels que soulève la vie pratique. C'est ainsi que ses cours des dernières années portent sur l'idée de patrie, sur l'idée de justice. Ses élèves viennent de les publier sous le titre d'*Etudes de morale* (1911).

La position de G. Belot est assez voisine de celle de Rauh, mais il est beaucoup moins préoccupé de la « psychologie de l'invention morale » ; sa direction est plus objective, et ses *Etudes de morale positive* (1907) aboutissent à un utilitarisme à la fois rationnel et social. Belot voudrait retenir l'avantage de se placer strictement au point de vue positif, tout en se réservant la possibilité de dépasser le domaine des faits. Il croit y parvenir en découvrant au cœur de la réalité donnée l'action de la raison qui crée et organise la moralité future. Mais quelle est la nature de cette raison ? « Je ne veux demander à la raison en morale, expliquait-il en mars 1908 à la Société française de philosophie, que l'analogue de ce qu'elle nous donne dans la science. Le savant ne prétend nullement tirer sa science tout entière de la raison seule, et il estime que précisément, pour être rationnelle, il faut qu'elle soit expérimentale. Elle n'est rationnelle que par l'ordre qu'il s'impose de découvrir dans l'expérience, mais il ne saurait trouver dans sa raison aucune détermination de l'espèce d'ordre que telle ou telle espèce de phénomène pourra comporter. L'expérience seule le lui fera connaître. »

Belot se défend de vouloir faire une construction spéculative. Il part des faits, recourt à l'observation et à l'induction, et propose une hypothèse pratique sur la nature de la moralité. Cette hypothèse, c'est que l'acte moral est celui qui est réclamé par l'intérêt social. Il est convaincu que sa méthode confère à ses conceptions une valeur pratique et pédagogique; or, la première raison d'être d'une morale est évidemment d'agir.

B. Jacob (né en 1858, mort en 1909) ne conteste nullement la valeur morale du dévouement à la société, mais il voit dans l'existence et la conservation de la société un moyen plutôt qu'une fin, et le problème des fins, le problème du souverain bien reste à ses yeux le problème moral par excellence. Aussi haut qu'il place la justice, « un rationaliste, dit-il, ne peut pas éviter de répondre à la question : pourquoi devons-nous vouloir ce qui est juste? ou pourquoi devons-nous vouloir ce qui est utile à la société? » Il se sépare des sociologues, dès qu'ils paraissent écarter ce problème essentiel : en vue de quoi faut-il vivre? « en le déclarant abstrait, formel, scolastique et vide, alors qu'il exprime la plus certaine et parfois la plus tragique des réalités vécues ». Une morale *positive*, c'est-à-dire qui tient compte de la réalité humaine telle qu'elle est, se propose pour fin la société la plus haute, celle qui vivra de la seule vie qui compte, la vie de l'esprit. Il faut engager les hommes à se « socialiser », sans doute, mais il ne faut pas moins les habituer à s' « intérioriser », car ils trouveront leur plus solide appui dans le sentiment de la dignité humaine.

On voit que Jacob ne rejette nullement au second plan les vertus traditionnelles. Au contraire, les conférences de morale individuelle et de morale sociale publiées en 1908 sous le titre : *Devoirs* ont pour but de les justifier, « car elles sont éternellement nécessaires, même la résignation et la charité, tant méprisées par les novateurs ». Le point de vue de l'auteur est d'ailleurs strictement laïque, et sa méthode consiste à observer, à analyser la nature morale commune, à méditer les exigences de la conscience, en même temps que les enseignements des grands sages de l'antiquité. Son éloquence simple, sobre, directe, lui avait permis d'exercer sur les auditoires bretons une profonde influence par ses conférences *Pour l'école laïque* (1899), et donnait une grande force à ses leçons de Sèvres et de Fontenay.

Avec Jean Delvolvé, la question d'*efficacité* acquiert une telle importance qu'à vrai dire le terme *morale* prend un sens différent de celui qu'il a généralement chez les philosophes. Il ne s'agit plus d'une discipline scientifique, ni même peut-être philosophique, mais d'une « partie intégrante de la technique éducative ». L'*Organisation de la conscience morale* (1907) a pour sous-titre : Esquisse d'un *art* moral positif.

La morale est essentiellement l'ensemble des moyens propres à faire acquérir la moralité. Les morales du type religieux ont pour objet essentiel de préparer l'âme à l'accomplissement des devoirs; les morales du type laïque supposent cette erreur que la connaissance et la justification rationnelle des règles morales particulières sont nécessaires et suffisantes pour produire la détermination morale. Mais, les doctrines dogmatiques traditionnelles ayant perdu leur valeur pour « les esprits dégagés de la suggestion d'autorité », il faut transformer les doctrines laïques, de façon à leur donner l'efficacité qui leur manque. Ce sont les conditions de cette transformation que Delvolvé s'efforce de déterminer.

Les divers systèmes dont nous venons de parler se donnent tous pour *positifs*, dans des sens, il est vrai, un peu différents. En face d'eux, subsiste la conception ancienne d'une morale rationnelle, capable non seulement de choisir et d'ordonner les moyens permettant le mieux d'atteindre certaines fins données dans l'expérience, mais aussi, et avant tout, de découvrir ces fins. Comment une telle création est-elle possible ? Est-ce par intuition ? Est-ce par une simple réflexion de la raison sur elle-même, ou de toute autre manière analogue, difficile à définir en quelques mots? Sur ce point, naturellement, les opinions diffèrent. Des penseurs de très haute valeur accepteraient sans doute de telles manières de voir; il nous suffira de citer Jules Lachelier, Emile Boutroux, A. Darlu.

J. Lachelier, en dehors de son enseignement, n'a indiqué ses conceptions morales qu'au cours de discussions à la Société française de philosophie. Darlu a publié plusieurs articles importants dans la « Revue de métaphysique et de morale », parmi lesquels il convient de signaler spécialement : *M. Brunetière et l'Individualisme* (mai 1898)), *Après une visite au Vatican de M. Brunetière* (mars 1895), *la Morale chrétienne et la Conscience contemporaine* (mai 1900). Mais c'est surtout chez Emile Boutroux que nous trouverions, exprimée avec une très grande précision, l'idée que se fait cette école philosophique des rapports de la morale avec la science. Nous ne parlerons ici ni des *Questions de morale et de pédagogie* (1896), ni de la conception morale impliquée dans *Science et religion dans la philosophie contemporaine* (1908) [v. le *Larousse Mensuel* d'avril 1909, p. 449], mais nous retiendrons volontiers ces quelques mots du mémoire sur *la Philosophie en France depuis 1867* (« Revue de métaphysique et de morale », nov. 1908) : « A travers leur préoccupation inviolable de respecter la science, de se mettre à son école, de s'appuyer sur ses résultats, nos philosophes n'ont cessé de se consacrer à l'étude et à la défense de principes *que l'on ne peut que bien arbitrairement relier aux vérités scientifiques :* les idées de droit et de devoir, de justice, de dignité et de fraternité humaine. Dévoués à la science, ils restent des apôtres de l'idéal. » Comme notre but est ici, surtout, de faire connaître les systèmes qui précisément abandonnent cette position philosophique, prétendent transformer la morale et la constituer en science positive, nous n'insisterons pas sur cette défense de la puissance créatrice de « l'esprit philosophique », qui mériterait à elle seule tout un article.

D'autres moralistes n'accordent à la raison une telle puissance de création en morale qu'en la rattachant à sa puissance spéculative, et subordonnent donc la morale à la métaphysique. C'est le cas, par

exemple, de Charles Dunan (*Essais de philosophie générale*).

Enfin, nous arrivons à ceux qui subordonnent nettement ces connaissances morales et métaphysiques elles-mêmes à des croyances religieuses. Parmi eux, nous citerons Paul Bureau (*la Crise des temps nouveaux*, 1907), l'abbé Laberthonnière, E. Le Roy. Ici encore, le lien entre les diverses affirmations auxquelles on adhère, affirmations d'ordre religieux, d'ordre métaphysique, d'ordre moral, peut être conçu de bien des façons.

— *Conclusion*. Comme on peut le voir par ce qui précède, le problème fondamental est actuellement celui de la nature de la *raison* qui intervient dans la constitution de la morale, et des opérations par lesquelles elle se manifeste. Personne, en effet, ne songe à renoncer à de futurs progrès moraux de la race humaine, pas plus les sociologues que les rationalistes les plus aprioristes. Chacun apporte au contraire la réforme qui doit, à ses yeux, rendre ces progrès moins illusoires, plus réels. Si les négateurs de la morale « théorique », tel Lévy-Bruhl, veulent substituer, en ce qui concerne les transformations de l'activité humaine, un effort scientifique à un effort philosophique, c'est pour donner à l'homme, sur lui-même, le pouvoir qu'il a lentement acquis sur la nature. Si les rationalistes de toute école, tels Lachelier, Fouillée, Boutroux, Darlu, protestent contre cette exclusion des philosophes comme incompétents, c'est parce qu'ils pensent que cette tâche suppose une détermination du désirable et, s'il y a lieu, de l'obligatoire, que le savant, à moins d'abandonner ses procédés habituels et, précisément, de se faire philosophe, n'a aucun moyen d'opérer. En d'autres termes, les premiers admettent que toute l'intelligence se réduit à l'entendement qui relie les phénomènes aux phénomènes; les autres conservent l'idée que l'effort scientifique n'est qu'un des aspects de la vie intellectuelle et que la raison créatrice, c'est-à-dire l'activité de la pensée en ce qu'elle a de plus profond, engendre la finalité de nos actions et, par là même, donne une raison d'être à la science. Mais un tel rationalisme ne méconnaît pas nécessairement que l'activité scientifique est déjà, en un certain sens, créatrice, et, loin de se complaire dans des oppositions abstraites, il cherche à retrouver la racine commune des diverses fonctions de l'esprit, à faire la jonction de l'idéal et du réel, à opérer le passage de la science à la morale. De là les diverses théories, qui expriment autant de conceptions de la raison source d'action, et dont une étude directe et approfondie peut seule donner une idée tout à fait précise. — Emile van Biéma.

— Bibliogr. Notre but n'a pas été d'énumérer tous les ouvrages de morale importants parus dans les dernières années, mais seulement de déterminer les directions générales de la philosophie morale française de notre temps. Sinon, il nous aurait fallu analyser un très grand nombre de livres et d'articles, dont nous signalons ici les principaux, naturellement sans répéter aucun des titres cités plus haut :

Alfred Fouillée, *l'Idée moderne du droit* (1878), *Critique des systèmes de morale contemporains* (1883), *la Morale, l'Art et la Religion, d'après Guyau* (1889), *la France au point de vue moral* (1900), *le Moralisme de Kant et l'Amoralisme contemporain* (1905), *les Eléments sociologiques de la morale* (1906); Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (1885); Ch. Chabot, *Nature et moralité* (1896); Paul Lapie, *la Justice par l'Etat* (1899); *Morale sociale*, leçons professées au collège libre des sciences sociales par Belot, M. Bernès, Brunschvicg, Buisson, Darlu, Dauriac, Delbet, Ch. Gide, Kovalevsky, Malapert, le R. P. Maumus, de Roberty, G. Sorel, préf. d'E. Boutroux (1899); *Questions de morale*, leçons professées au même collège par Belot, M. Bernès, Buisson, A. Croiset, Darlu, Delbos, Fournière, Malapert, Moch, Parodi, G. Sorel (1900); V. Brochard, *la Morale ancienne et la Morale moderne*, in « Rev. philos. » (1900), *la Morale éclectique*, in « Rev. philos. » (1902); Duprat, *la Morale* (1901); G. Séailles, *les Affirmations de la conscience moderne* (1903); *Education ou révolution* (1904); A. Cresson, *la Morale de la raison théorique* (1903); C. Bouglé, *Solidarisme et libéralisme*, conférences (1904), *le Solidarisme* (1907); de Lanessan, *la Morale des religions* (1905), *la Morale naturelle* (1908); E. Boutroux, *la Conscience individuelle et la Loi*, in « Rev. de métaph. et de mor. » (1906); Landry, *Principes de morale rationnelle* (1906); A. Lalande, *Précis raisonné de morale pratique* (1907); Alb. Bayet, *la Morale scientifique* (1907), *l'Idée de bien* (1908); F. Paulhan, *la Morale de l'ironie* (1909); Pradines, *Critique des conditions de l'action* (1909); G. Rodrigues, *le Problème de l'action* (1909); Sully Prudhomme, *le Lien social* (1909); Deherme, *la Crise sociale* (1910); D. Parodi, *le Problème moral et la Pensée contemporaine* (1910); E. Durkheim, *les Jugements de valeur et les Jugements de réalité*, in « Rev. de métaph. et de mor. » (juill. 1911).

phosote n. m. Pharmacol. Phosphate de créosote, qui présente les propriétés médicinales de la créosote et, de plus, est reconstituant. (C'est un liquide sirupeux, incolore, à odeur faiblement créosotée, et qui renferme 80 p. 100 de créosote et 20 p. 100 d'acide phosphorique.)

***Pins** (Ile des), dépendance de la Nouvelle-Calédonie. La loi du 24 nov. 1911 a décidé que l'île des Pins cesserait d'être affectée à la déportation simple pour l'exécution de l'article 17 du Code pénal.



Les Vieilles de la place Navone, à Santa-Maria delle Pace (tableau de Tony Robert-Fleury, Luxembourg).

radio-phare n. m. Dispositif comprenant une émission d'ondes hertziennes dont le rayonnement, comme pour les phares lumineux, ne se produit qu'à des intervalles déterminés, ce qui permet au navigateur, en percevant ces signaux au moyen de récepteurs d'ondes, d'être averti, sans ambiguïté, des zones dangereuses qu'il doit éviter.

— Encycl. Dans le but de faciliter la navigation en temps de brume, on avait recours jusqu'ici à des signaux sonores : sirènes et cloches sous-marines. Les ondes hertziennes, utilisées en télégraphie sans fil, ayant la singulière propriété de se transmettre aussi bien par temps clair que par la brume la plus épaisse, il paraissait naturel de proposer leur utilisation pour la création de phares qui, placés aux points spécialement dangereux pour la navigation, avertiraient le navigateur, par des émissions convenues et émises automatiquement, du danger vers lequel il court en restant dans la zone d'action des ondes ainsi rayonnées.

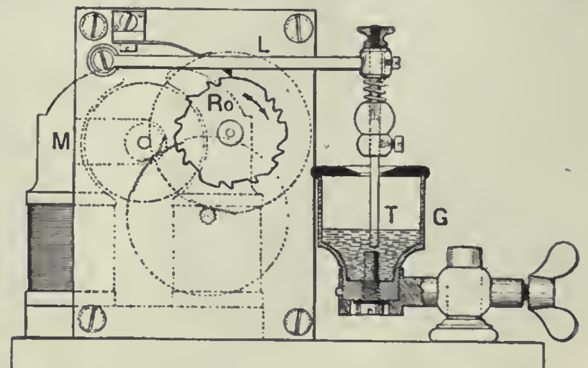
L'émission automatique de ces ondes est d'autant plus facile à réaliser qu'une portée de quelques dizaines de milles est largement suffisante, ce qui s'obtient au prix d'une énergie très réduite.

Pour que les navigateurs puissent profiter de ces signaux, il faut, évidemment, que leurs navires soient munis d'antennes réduites et faciles à installer, et de récepteurs d'ondes. Ces récepteurs sont aujourd'hui très robustes, peu coûteux et peu encombrants; il n'y a donc aucun obstacle à ce que tous les genres de navigation puissent profiter de ces signaux pour naviguer avec toute la sécurité que doivent procurer ces radio-phares.

Le passage des ondes hertziennes étant perçu au moyen de récepteurs téléphoniques qui rendent un son reproduisant le crépitement de l'étincelle d'émission, il est possible de différencier les radio-phares par la note acoustique qu'ils engendrent dans ces récepteurs.

De plus, un dispositif automatique, qui peut être une simple roue à cames portant en code Morse l'initiale du nom du phare et mue par un petit moteur électrique, peut permettre d'émettre ces signaux à des intervalles de temps différents, de sorte qu'il ne peut y avoir d'ambiguïté pour l'observateur ou le pilote sur le danger qui lui est signalé; la note, l'initiale et le temps qui sépare les émissions étant un nombre de facteurs suffisant pour caractériser nettement un radio-phare.

Les premiers radio-phares prévus auront une portée de 30 milles environ et une longueur d'ondes de 80 mètres. Le radio-phare du creach d'Ouessant émettra la note " ut " (522 vibrations par seconde) et toutes les 30 secondes suivant le code Morse, la lettre initiale "O". Celui de l'île de Sein émettra un " sol " (783 vibrations par seconde) et l'initiale " S ". — Paul Jéouu.



Emetteur automatique : M, moteur électrique commandant par train d'engrenages la rotation de la roue Ro ; Ro, roue interchangeable, portant sur sa périphérie une succession de pleins et de creux convenablement disposés pour reproduire en code Morse la lettre initiale du phare ; L, levier qui détermine le contact de manipulation de la tige T dans un godet G, rempli de pétrole.

***Robert-Fleury** (Tony), peintre d'histoire et portraitiste français, né à Paris le 1er septembre 1837. — Il est mort dans cette ville le 8 décembre 1911. Tony Robert-Fleury, artiste des plus méritants, avait porté avec distinction le lourd héritage d'un nom presque illustre. Il était le fils de Joseph-Nicolas Robert-Fleury (1797-1890), le peintre vigoureux et tragique de la *Procession de la Ligue*, du *Colloque de Poissy*, et des scènes célèbres de l'Inquisition; et tout d'abord, il sembla, au sortir de l'Ecole des beaux-arts, où il avait travaillé sous la direction de Léon Cogniet et de Paul Delaroche, qu'il dût suivre absolument la voie paternelle. Le tableau qui attira pour la première fois l'attention sur lui, au Salon de 1866, était une évocation particulièrement dramatique des massacres de Varsovie : *Varsovie le 8 avril 1861*. La composition un peu théâtrale du tableau et aussi, il faut le dire, la vive sympathie que nourrissait le public français pour les insurgés polonais assurèrent la réputation de Tony Robert-Fleury. Par la suite, sans abandonner la peinture historique, sans perdre ce vif souci d'arrangement équilibré et classique de la composition et cette solidité de dessin où l'on retrouve l'influence de son père et de Léon Cogniet, le jeune artiste parut incliner, pourtant, vers une manière plus gracieuse et des sujets moins terrifiants. Citons le tableau : *les Vieilles de la place Navone, à Santa-Maria delle Pace*, qui fut destiné au Luxembourg. Dans *le Dernier Jour de Corinthe*, qui fut très admiré au Salon de 1870 et reste une de ses meilleures toiles, l'horreur de la situation est balancée par l'élégance un peu recherchée des attitudes, même tragiques, des malheureuses que menace la soldatesque romaine. (V. p. 324.) Plus tard, l'évolution se poursuit chez le peintre avec *les Danaïdes* (1873), *la Glorification de la peinture française* (1880), *Léda* (1885), *Ophélie* (1887), *Madeleine* (1889), *Mélancolie* (1901), *l'Etude* (1902), etc., jolies études de figures féminines, et surtout de nombreux portraits d'une facture délicate et sobre tout à la fois. Les principales des œuvres de Tony Robert-Fleury ont été énumérées au tome VII du « Nouveau Larousse illustré ». On y ajoutera : *Architecture*, *Marie-Antoinette le matin de son exécution*, etc. En même temps, d'ailleurs, qu'il renouvelait ses sujets, passant de la peinture d'histoire à la peinture décorative, au genre et au portrait, Tony Robert-Fleury avait lentement et curieusement modifié sa palette. Un

peu terne au début, assombrie par les tons bitumeux, elle s'éclaire peu à peu : l'artiste, visiblement intéressé par les tentatives de l'école impressionniste, très bienveillant pour les écoles jeunes et audacieuses (il en donnait la preuve dans son enseignement de l'École des beaux-arts), cherche de plus en plus, dans ses dernières toiles, la lumière claire et chaude. Cette évolution, que, selon leur goût personnel, les critiques apprécièrent différemment, témoigne à coup sûr de la sincérité parfaite du peintre et de sa large et laborieuse intelligence artistique. Tony Robert-Fleury avait été président de la Société des artistes français. Il était encore, à sa mort, président de l'Association des artistes (fondation Taylor). — J. M. Delisle.


Tony Robert-Fleury. (Phot. P. Petit.)

Roman du malade (le), par Louis de Robert (Paris, 1911). — « J'écris pour ceux que la vie, le mal ou l'amour ont blessés, pour ceux qui portent au côté gauche une langueur secrète et qui, comme moi, étendus dans un jardin, interrompent leur lecture ou leur rêverie pour mieux sentir, dans l'enveloppement affectueux d'une journée de septembre, ces douces influences qui veulent consoler. » En effet, tous les meurtris de cette vie, tous ceux que l'automne enchante tristement parce que l'automne leur est comme un décor naturel, tous ceux qui vivent seuls, silencieux et repliés sur eux-mêmes, parce qu'ils ont la pudeur de leur mal, tous ceux-là se reconnaîtront dans le livre de Louis de Robert; mais ceux qui sont forts, ceux qui sont sains, l'aimeront aussi. Ils sauront, après l'avoir lu, apprécier leur force et leur santé ; ils ne se détourneront pas, lorsqu'ils passeront devant ces jardins d'hiver, aux pays du soleil, où reposent, allongés sur des chaises longues, de pauvres êtres souffrants. Ils comprendront leur grandeur et leur misère; ils sauront leur résignation simple, après de courtes révoltes; et le regard dont ils les envelopperont ne leur apportera pas une vague et irritante pitié, mais une affection profonde et admirative. *Le Roman du malade* doit être lu dans le silence et dans la solitude, à l'heure où le jour décline, à cette heure qui, peu à peu, plus obscure, déroule un voile d'ombre entre le livre et les yeux. Alors, on reste là, immobile, le livre sur les genoux; la phrase commencée, et qu'on n'a pu lire jusqu'au bout, s'achève dans le cœur, émouvante, grave et douce; et l'on médite, dans le soir, riche de sentiments nouveaux et pénétrants.

André Gilbert est soudain tombé malade. Jusqu'à trente ans, il fut heureux et bien portant. Il a joui de la vie, sans s'apercevoir qu'il en jouissait. Des peines légères le bouleversaient. Pour peu de chose il se tourmentait, et le voici, tout à coup, allongé dans son lit. Il ne souffre pas; à peine un peu de vertige le trouble. « Il semble, dit-il, que je sois étendu dans une barque, qui, sans secousse sur une eau muette et sombre, m'entraîne au néant. » Cette course vers l'abîme ne l'inquiète pas. Toute sa vie menacée s'est réfugiée dans son cerveau. Son corps ne pèse pas. Il est déjà comme sorti de son corps. Une admirable sérénité modère ses pensées. Il ne redoute pas la mort. Au fond de son lit blanc, il songe à sa vie passée. Tout le temps qu'il a perdu pour des futilités le gêne; tous ses souvenirs, même les moindres, lui reviennent en foule, et sa mémoire est « comme une chambre bouleversée par l'imminence d'un départ ». Pourtant, ses forces renaissent, et avec ses forces, la crainte de la mort. Hors de cet anéantissement, vague et délicieux, où il se plaisait, il revoit la vie bruyante et sonore, le printemps chantant et parfumé. Il pousse la plainte éternelle des jeunes gens qui ne doivent point vivre : « Je ne veux point mourir encore. » Il souffre de ne pas voir autour de lui ses amis. Il les devine indifférents. Il se sent déjà comme retranché de la vie. Seule, sa mère est là auprès de lui; mais sa mère est faible et ne peut retenir ses larmes; elle ne peut lui cacher l'opinion des médecins, qui le considèrent comme perdu. L'atroce idée est en lui.

Il a soif de partir, de quitter sa chambre. Ainsi, quand quelque mal nous ronge, nous croyons qu'un ciel étranger suffira à nous distraire et à nous guérir. André se rend à Davos. Mais le changement de pays ne change pas les inquiétudes de son cœur. Tout parle de mort, dans cette région où l'on meurt tant. On n'y voit que des malades, confiants ou désespérés; ils parlent de leur jeunesse, du temps où ils ne croyaient pas à la mort, des actions qu'ils auraient accomplies et qu'ils n'accompliront pas. Ils revoient la maison, le jardin, les rues de leur enfance. Sans doute, d'un geste naïf et crédule, voudraient-ils tendre les mains vers ces immobiles témoins, amis de leur enfance, et leur dire : « Retenez-moi ! » Sans doute, voudraient-ils crier à tout ce qui les entoure, aux arbres, aux pierres de la route, aux cloches qui sont si joyeuses : « Retenez-moi ! retenez-moi ! » Mais ils ne sont plus des enfants ; ils savent bien que ces choses insensées ne les entendraient pas, que l'air ne serait pas déchiré par leur voix, que leur cri ne saurait assombrir le soleil; ils savent bien que tout est vain, que l'heure avance, et ils se disent : « Qui sait ? Je durerai peut-être plus que je ne le crois. » Mais la nature, autour d'eux, demeure impassible. Elle est silencieuse : « J'ai devant moi, fermant l'horizon, le troupeau géant des sommets de l'Engadine, convulsion pétrifiée, colère morte, sur quoi règne le bleu silence du ciel. Par ces sommets, ma pensée rejoint ce ciel, en qui se perdit, avant moi, le vain soupir de tant de poitrines oppressées, sur qui se fixèrent, de cette même place, tant de regards ardents qui ne virent rien descendre. » Il ne faut point se lier avec ceux que l'on rencontre sur ces terrasses. En les quittant le soir, on ne sait si on les retrouvera le lendemain. Et si, devant la mort des autres, on peut se dire, plein d'une joie égoïste : « Moi je vis, je respire encore », on ne peut s'empêcher d'ajouter : « Pour combien de temps ? »

Malgré tout, dans ce silence, qui est déjà le silence de la mort, dans ce calme ensoleillé, André se trouve bien. Il lui semble qu'il est plus léger, comme dégagé des liens de la chair. « L'automne partout, à cette heure, délivre l'ombre et le secret que l'été maintenait captifs au cœur des bois profonds. Il me semble que ce même travail simple, irrésistible, s'accomplit en moi. » Mais l'idée de la mort domine toujours ses idées et ses actes. Si peu nombreux sont les jours qui lui restent à vivre, que ces jours du moins soient remplis; il ne peut demeurer longtemps au même endroit; il rêve de voyages; il lui faut partir. Il quitte Davos avec joie, parce qu'aller vers quelque chose de nouveau, avoir un but, c'est prolonger la vie, avec regret, parce que c'est une part de sa vie qu'il abandonne. Il s'en va vers le pays basque, qu'il aimait lorsqu'il était bien portant. Il s'installe à Val-Roland. Il revoit avec émotion cette tiède et douce contrée « avec ses arbres à demi dépouillés, ses montagnes rousses, son visage d'automne et ses ombres ». Il souhaite de vivre là sans inquiétude et sans espoir, de rester désœuvré, sans pensée, sans parole, regardant couler sa lente vie avec l'eau de la rivière. Il demeure étendu sur la chaise longue. Les jours passent monotones. Leurs reflets dans le ciel sont leurs seules nuances. « La vie est molle et voluptueuse comme sous un ciel toscan, et morne comme elle doit l'être à Pise. Mais, ce qui la sauve de toute fadeur, ce sont mille caprices du climat, l'étourdissante féerie de ses vents du sud qui changent jusqu'à l'éclairage du soleil, ses bourrasques vite évanouies, quelque chose de sournois, de violent, une démence endormie qui se réveille parfois. Et ces montagnes brunes et velues, d'un aspect dur et volontaire, que l'heure emplit d'une sombre méditation, empêchent qu'on imagine un paysage plus lyrique et plus fatal. » Et André demeure silencieux, étendu. C'est à peine s'il fait attention à son ami Paul, ou à Mlle Javotte, qui plaît pourtant « par son visage éblouissant, la force de vie, la sève violente qui sont en elle, sa grâce, son bruit ». Mais sa compagne à lui, c'est la mort. Il ne songe qu'à elle. Il imagine son enterrement. Son cœur se serre. Il voudrait crier à l'inévitable : « Ne viens pas. Attends un peu. Laisse-moi goûter encore la tiédeur de ce lit. » Son existence, si vide qu'elle soit, lui est douce; c'est encore de la vie. Il ne demande qu'à vivre. Aussi, lorsqu'il croit apercevoir en Javotte un peu plus que de l'intérêt amical, il s'émeut. Le baiser qu'il lui donne, c'est « le suprême élan vers l'amour d'une vie qui va se rompre, l'absurde, le déraisonnable, l'émouvant appel au bonheur d'un être sur qui on voit la mort tournoyer déjà comme un vautour ». La passion qui l'enflammait au temps de sa jeunesse bien portante l'enflamme de nouveau. Il se sent agrandi, multiplié. « La vie qui déchira les ailes de ma tendresse, le mal qui m'a saisi et me tient à la gorge n'ont pu éteindre ce foyer qui m'embrase. Ce qu'il y avait en moi d'enthousiasme, de passion généreuse, y bouillonne toujours. Mes mains, qui n'ont tendu aux autres que l'amour et l'amitié, ne sont pas moins ardentes, si la force de les lever se retire de moi chaque jour. Bientôt, mon front sera vide et inerte; toutes mes voix intérieures se tairont; tous mes bruits feront silence, et je me retrouve encore pareil à ce collégien de seize ans qui rêvait d'accomplir des actes de héros en sortant de chez la première femme qui éveilla son cœur. » Il a deviné l'amour de Paul, son plus tendre ami, pour Javotte. Qu'importe ! Il faut qu'il vive; mieux vaut mourir foudroyé dans le beau désordre de la passion, que vivre une vie morne, monotone et vide. Tout lui paraît beau, simple, merveilleux. « Javotte est une créature d'amour. Elle respire l'amour, l'exhale comme son parfum propre; elle en vit; elle en rayonne. Tout en elle appelle le désir. » Elle change la vue et l'impression qu'il a de l'existence quotidienne. Il ne saurait se passer d'elle; mais il ne saurait aussi supporter de la voir sourire à un autre. Il voit que sa mère souffre; il se consume; la fièvre fait battre son cœur et son cerveau; la jalousie le tenaille. C'est presque avec haine qu'il essaye de lire sur le visage de Paul le secret de ses pensées, qu'il écoute ses confidences. Il faut que Javotte choisisse entre eux deux, qu'elle consente à devenir sa femme. Mais Javotte demeure silencieuse et ne répond que par des larmes à ses prières. Il la chasse. Dès lors, il se résigne à la raison. Il s'efforce d'oublier ce qui l'avait exalté. Il se laisse de nouveau soigner. De nouveau il partira; il quittera ce pays qu'il aimait tant; il cherchera un climat qui soit clément à son cœur et à son corps. Installé à Sannois, près de Montmorency, il s'occupe de remettre de l'ordre dans le désordre de son esprit. Mais le regret le possède. Le souvenir de son amour plane tristement sur son cœur vide. Il n'a pour se distraire que « la couleur de l'air, le jardin, tour à tour dilaté par la lumière et rétréci par l'ombre, les heures qui tournent sans bruit, autour de la maison ». L'été passe, l'automne revient. Il s'intéresse aux arbres, aux insectes, à l'herbe la plus petite. Tout ce qui vit l'enchante et l'émeut. C'est que ses joues se creusent, ses tempes se dénudent et se rident, ses mains s'effilent. Il se sent oublié et se résigne. « Tout a une limite : le bonheur comme la souffrance. » Il ne s'ennuie pas, et il ne saurait dire ce qui occupe sa pensée. Le souvenir de Javotte est toujours en lui. Toujours ce doute l'obsède : si elle était sincère !... Un soir, arrive une lettre d'elle. Il la croit. Il ne la reverra point pourtant, pour ne point lui donner la vue de son visage vieilli et décharné. Il est soumis « à la grande loi de périr ». Il est résigné. « Le malade qui, séduit par la magie d'un jour doré d'automne, a reçu dans son cœur l'apaisement venu de la terre où tout se transforme, comprend confusément que les forces qui sont en elle et qui vont le reprendre sont bienfaisantes et généreuses, et même, si tout en lui n'accepte pas la mort, c'est avec moins d'effroi qu'il voit venir l'heure de s'endormir, à la fin d'un beau soir, dans cette terre qui l'a porté, bercé par ces forces généreuses et maternelles. »

Les nombreux passages que nous avons cités de ce livre montrent la simplicité, la sobriété et la précision avec lesquelles Louis de Robert a analysé des sentiments que nous sommes habitués à ne voir exprimer que d'une façon vague et déclamatoire. Il est impossible de ne pas aimer ce livre et de ne pas aimer son auteur. Tous ceux qui ouvriront *le Roman du malade* seront troublés, et aussi fortifiés, par sa gravité émouvante et prenante. — Jacques Dompard.

Romas (monument du physicien de). — Le dimanche 22 octobre 1911, en présence de Fallières, président de la République et ancien maire de Nérac, des délégués de l'Académie des sciences et de nombreuses sociétés savantes, a été inauguré à Nérac un monument au physicien français Jacques de Romas (1713-1776), qui, le premier, utilisa les cerfs-volants électriques.

Romas fut un savant modeste; aussi sa gloire fut-elle à peu près effacée par celle de l'illustre Franklin. L'Académie des sciences, cependant, lui rendit justice une première fois (1764) en publiant un rapport, rédigé par Duhamel et l'abbé Nollet, qui reconnaissaient la priorité à de Romas dans les expériences de cerfs-volants électriques, puis une seconde fois (1775) en le nommant correspondant.

Lieutenant assesseur au présidial de Nérac, c'est le 12 juillet 1752 qu'il fait connaître à l'Académie des sciences de Bordeaux un projet de cerf-volant destiné à tirer des nuages orageux la matière même du tonnerre; mais, par des circonstances indépendantes de sa volonté, c'est seulement en mai 1753 qu'il réalise le projet conçu l'année précédente.

A la même époque, Franklin se livrait en Amérique à des expériences sur le même sujet. Il est au moins curieux de constater aujourd'hui, sans pour cela méconnaître le génie de Franklin, que les expériences du célèbre physicien américain eurent plus de retentissement que celle de Romas. Et cependant, l'expérience de Philadelphie fut loin de donner les résultats de celle de Nérac. Tandis que Franklin, opérant sans autre témoin que son fils et avec un cerf-volant retenu par une simple corde de chanvre — bien mauvais conducteur électrique sans la pluie qui le vint mouiller — n'obtenait que de courtes étincelles à peine suffisantes pour charger une bouteille de Leyde, Romas, au contraire, dont les expériences avaient été longuement et soigneusement préparées, munissait son cerf-volant d'une corde tissée de métal et, en présence d'un millier de spectateurs, tirait des nuages des étincelles de plusieurs mètres de longueur.

Le professeur d'Arsonval, dans le vibrant discours qu'il prononça le 22 octobre devant le monument de Romas, a pleinement rendu justice à notre compatriote :

Il y a, dit-il, cent cinquante-huit ans, devant tout un peuple frappé à la fois de stupeur et d'admiration, un enfant de cette cité, Jacques de Romas, se rendit maître du tonnerre. Par un simple jeu d'enfant, le cerf-volant, il put ravir au ciel la foudre et, après l'avoir docilement amenée à la terre, la diriger à son gré à l'aide de cette baguette magique que constitue son excitateur.


Monument de J. de Romas à Nérac. (Phot. Bonhotal).

Nouveau Jupiter, il lançait où il voulait des traits fulgurants de six mètres de long et de la grosseur du poignet. A sa volonté, ces traits enflammés étaient meurtriers pour un chien ou inoffensifs pour un pauvre pigeon. Depuis, la fée Electricité a bouleversé la face du monde; ses merveilles ne se comptent plus; elle a centuplé la puissance de l'homme; elle lui a permis d'être le maître des éléments; elle révolutionne jusqu'à l'art de guérir.

Au reste, cette application de l'électricité à la thérapeutique fut elle-même étudiée par de Romas, qui entreprit de traiter des paralytiques et obtint des guérisons dont l'authenticité n'est pas contestée.

Le monument que lui a élevé sa ville natale est l'œuvre du sculpteur Joseph-Daniel Bacqué. Il représente le physicien debout, dans l'attitude de la méditation; un bas-relief en bronze, fixé à la face antérieure du piédestal, reproduit les expériences publiques de 1753. Désormais tirée de l'oubli, la grande figure de ce précurseur revit parmi ses concitoyens, comme elle revit intensément dans le livre très documenté que le professeur Bergonié a consacré au physicien néracois. — Pierre JEANNET.

Roussalka (LA), ballet-pantomime en deux actes, de Hugues le Roux et G. de Dubor, musique de Lucien Lambert, représenté à l'Académie nationale de musique le 8 décembre 1911. — Le scénario de *la Roussalka* est inspiré par un poème de Pouchkine, qui a déjà fourni au compositeur russe Dargomijski le thème d'un opéra devenu célèbre dans son pays. Jadis, cette même donnée, avec quelques changements dans les costumes et dans le paysage, fut mise à la scène par Théophile Gautier, et c'est Adolphe Adam qui en composa la musique, en écrivant le fameux ballet de *Giselle*.

La Roussalka désigne, dans les pays slaves, l'âme des femmes mortes d'amour, âmes qui ont le pouvoir d'apparaître aux hommes qu'elles aimèrent, de les attirer et de les mener au gré de leurs caprices.

La petite paysanne Alena aime ici-bas le comte Serge, le fils de son seigneur, et elle en est aimée. En l'absence de ses parents, Alena reçoit dans son moulin le jeune Serge; mais les deux amants se laissent surprendre par l'équipage seigneurial qui chassait aux alentours. La comtesse Nadèje, après avoir souffleté de sa cravache la pauvre paysanne, ordonne à son fils de rompre sa liaison. Alena, désespérée de cet abandon et vaincue par l'outrage, se précipite dans le Volga et périt sous les flots du fleuve. Alena est devenue « roussalka », et son enveloppe sidérale voltige dans l'espace, avec ses compagnes infortunées.

Le jeune comte Serge revient à l'endroit où il a connu les délices de l'amour. Le fantôme d'Alena le hante; il le voit, mais il ne peut le saisir en courant après cette ombre fugace, qui l'entraîne vers le fleuve et disparaît avec lui. Alena implore la Reine des Eaux, qui, touchée d'un tel amour, rend à Alena son aimé, en le métamorphosant à son tour en un « roussalki »; elle unit les deux amants dans l'éternel bonheur d'une existence fantastique.

Quelques scènes aimables et ingénieusement composées pour la chorégraphie animent ce ballet, et le second tableau, principalement, où la lueur du crépuscule et la clarté lunaire se reflètent sur les jolies ombres blanches des ondines, a de la grâce et de la poésie. Quant à la partition, elle n'apporte guère de nouveautés, ni dans la forme, ni surtout dans le rythme, élément essentiel qui caractérise véritablement la danse. Le compositeur, qui s'est déjà produit au théâtre avec *le Spahi* et *la Flamença*, professe une vive tendresse pour la ligne mélodique dite « chantante » et, en cela, nous serions d'accord avec lui, si, dans le contour de la phrase qu'il emploie, nous pouvions rencontrer ce souffle populaire qui n'exclut pas la distinction dans la simplicité ou même le charme naïf. On peut reprocher également à l'auteur de cette partition certains déguisements de rythme, comme, par exemple, au début, dans l'*allegro giocoso*, charmant pastiche, mais qui est plutôt dans un mouvement binaire que ternaire. Certains numéros, propices à la danse, sont bien indiqués comme intention, mais ils n'arrivent pas à évoquer suffisamment le pittoresque et la couleur locale. La danse cosaque n'est peut-être pas très cosaque, et la valse mélancolique justifie insuffisamment son titre. L'orchestration sonne un peu lourdement et n'a peut-être pas la facture élégante qu'exige un ballet digne de l'Académie nationale de musique. — Stan GOLESTAN.

Les rôles ont été créés par : Mlle Zambelli (*Alena*); Mlle Sirède (*la comtesse*); M. Aveline (*le comte Serge*).

Sabatier (Marie-*Maurice*), avocat et écrivain français, né à Narbonne (Aude) le 21 décembre 1841. Avocat à la cour d'appel de Paris en 1864, avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation de 1871 à 1906, président de l'ordre de 1892 à 1895, il a rempli, comme jurisconsulte et orateur, une longue carrière, dont l'Académie des sciences morales et politiques vient de consacrer l'éclat en l'appelant, le 24 novembre 1911, à remplacer Léon Aucoc, décédé, comme membre de la section de législation, droit public et jurisprudence. Son œuvre de jurisconsulte et d'avocat est représentée par les plaidoiries et les consultations nombreuses qui ont été le travail ordinaire d'une laborieuse existence et dont, pour la plupart, il ne reste plus de trace. Quelques-unes de ces plaidoiries ont eu un retentissement au delà même des portes du Palais, en raison du talent de l'orateur et de la notabilité des clients : celle, par exemple, pour le pape Léon XIII, légataire de la fortune de la marquise du Plessis-Bellière. Celle-ci, au moins, nous est conservée, ayant pris place dans un recueil : *Etudes et discours* (Paris, 1911), publié par Maurice Sabatier, et qui permet de juger des qualités de l'écrivain, en même temps que de sa science juridique.

Maurice Sabatier. (Phot. Eug. Pirou.)

Ce recueil contient des discours, des conférences, des articles de revue et la plaidoirie déjà citée, qui est à la fois un modèle de discussion juridique et de forme oratoire.

Plusieurs des écrits qui y sont insérés se rattachent à la formation de notre droit moderne au lendemain de la Révolution et à ses origines napoléoniennes. Ce sont des discours sur les centenaires de nos codes, code civil et codes criminels, dont il faut rapprocher la conférence sur la psychologie juridique de Napoléon. L'écrivain nous représente l'Empereur comme le fondateur, dans l'ordre civil, de la société contemporaine; nous vivons sous ses lois, qui lui ont survécu. C'est par une analyse très perspicace de la situation politique et sociale, en même temps que juridique, de la France aux diverses époques de son histoire, que l'auteur montre pourquoi l'unité législative n'a pu être réalisée par l'ancien régime, et qu'il nous apprend comment Napoléon, « chef d'un gouvernement réparateur », a pu réussir là où les précédentes assemblées avaient échoué, inculquer autour de lui les idées de conciliation et de transaction nationale, et faire apercevoir aux jurisconsultes auxquels il avait fait appel l'œuvre sociale à accomplir.

C'est encore un centenaire napoléonien dont Maurice Sabatier parle dans son article sur le centenaire de l'ordre des avocats, célébré en 1910. C'est le décret de 1810, qui est l'acte de naissance du barreau moderne; mais si, depuis longtemps, il ne forme plus sa charte, il n'en est pas moins vrai qu'en rétablissant l'organisation corporative, il a replacé sur ses véritables bases l'indépendance des avocats. L'auteur ne se borne pas, dans cette belle étude, à retracer l'histoire du barreau; il montre aussi quelle conception les avocats se sont faite, aux diverses époques, de leur profession ou de leur rôle, et il jette quelques aperçus sur leur avenir. Une conférence sur Berryer ajoute encore une page à cette histoire et, dans un discours prononcé à l'ouverture de la conférence du stage des avocats à la Cour de cassation, il montre comment les aptitudes morales sont aussi nécessaires que l'éducation juridique au succès dans la carrière du barreau.

Dans sa conférence sur le Concordat, Maurice Sabatier, après avoir retracé toutes les difficultés éprouvées dans les rapports de l'Eglise et des pouvoirs publics depuis la Révolution, expose quels furent, à cette époque, les bienfaits du Concordat, qui, malgré les critiques qu'on put lui adresser, avait été un instrument de transaction et de pacification. Ce que Napoléon a fait au point de vue civil et au point de vue religieux procède du même esprit : rendre aux intérêts et aux droits privés, dans l'organisation de la famille et de la propriété, la même sécurité qu'à la conscience religieuse dans l'organisation du culte.

Les diverses études réunies dans ce volume sont loin d'être des feuillets épars, et constituent vraiment un chapitre d'histoire juridique, aussi remarquable par l'élégance et la distinction de la forme, que par la force et la logique des idées, dans lequel l'auteur fait assister à l'éclosion de la société moderne qui s'est dégagée de la période troublée de la Révolution. — G. REGELSPERGER.

Sébastien (SAINT), tableau d'Andrea Mantegna, acquis en 1911 par le musée du Louvre. — Il provient de l'église d'Aigueperse, où il était conservé depuis fort longtemps. Dès le XVIIIe siècle, il était signalé par Piganiol de La Force dans sa *Nouvelle description de la France*, et par Dulaure dans sa *Description des principaux lieux de France* (*Auvergne*). On croit qu'il avait appartenu à la maison de Bourbon. En effet, celle-ci était alliée à la maison de Mantoue, et Gilbert de Montpensier avait épousé, en 1481, Claire de Gonzague, qui était précisément la petite-fille du marquis Louis de Gonzague, le protecteur de Mantegna. Aigueperse était, du reste, au XVIe siècle, un lieu de pèlerinage, et l'on y voit encore aujourd'hui une *Nativité* de Benedetto Ghirlandajo, qui témoigne elle aussi de la pénétration de l'art italien en France.


Saint Sébastien, tableau d'Andrea Mantegna (Louvre).

Le *Saint Sébastien* de Mantegna est attaché à une colonne antique à cannelures, dressée devant un fond de paysage rocheux. Au bas du tableau, on remarque d'un côté un pied brisé de statue, et de l'autre l'archer et un spectateur en vêtement rouge. Le rocher du fond a trois plates-formes, garnies de forteresses. Bien qu'aucun document n'indique la date de ce chef-d'œuvre, on pense qu'il fut peint peu de temps après l'arrivée de Mantegna à Mantoue, c'est-à-dire entre 1460 et 1465. La tonalité générale en est extrêmement assourdie et rappelle celle de la fresque, tandis que, plus tard, en d'autres

peintures du Louvre, comme la *Madone de la victoire* (1495) ou le *Parnasse* (1505), l'artiste use de toutes les ressources de l'huile. Enfin, on peut constater que, dans sa maturité, Andrea Mantegna a tendance à adopter un métier plus précieux et à donner à ses figures des dimensions plus réduites. Au contraire, dans ses travaux de jeunesse, tels que les fresques des *Eremitani* de Padoue (1454-1459), il aime à couvrir de vastes surfaces; il aime à peindre ses personnages de grandeur naturelle, et c'est ce qu'il fera dans le *Saint Sébastien*.

Celui-ci, en tout cas, demeure tout à fait dans le style des fresques de Padoue. Le goût des architectures antiques, le dessin à la fois large et précis comme celui d'un graveur, le modelé clair et serré qui caractérisent le *Saint Jacques devant Hérode*, se retrouvent dans le tableau d'Aigueperse. Même, on note déjà dans le *Saint Jacques marchant au supplice* des Eremitani cette disposition particulière de la ligne d'horizon placée dans le bas du tableau, qui permet à l'artiste de montrer sa science de la perspective et de présenter d'une façon originale des personnages vus d'en dessous. En même temps, comme dans les fresques padouanes, Mantegna use pour son *Saint Sébastien* d'une manière âpre et sèche, d'une ligne rigoureuse, d'une curieuse minutie dans le rendu des détails, et ceci fortifie ma conviction que pareille œuvre, exécutée avec une telle attention de primitif, ne peut qu'être antérieure au dernier quart du XVe siècle. Dans cette dernière période, Mantegna aura pris contact avec les Bellini; il s'efforcera d'adoucir son métier, et les autres tableaux du Louvre en sont précisément la preuve.

Au demeurant, le *Saint Sébastien* n'en est pas moins, maintenant, la plus belle œuvre de Mantegna conservée à Paris. La sobriété même du coloris ne fait qu'en rendre plus fine l'harmonie. Dessinateur passionné plutôt que peintre, l'artiste padouan n'atteindra jamais aux beaux ensembles dorés des Vénitiens, et, à mesure qu'il force ses tonalités, les dissonances s'accentuent. Au contraire, dans le *Saint Sébastien*, les nuances sont d'une distinction parfaite : les gris bleutés du ciel, les gris verts des arbres, les gris de la pierre font un accord grave, à peine troublé par l'accent plus vif des vêtements des deux personnages, dont les bustes seuls apparaissent au bas du tableau. Même les chairs du martyr ont presque la tonalité de la pierre, et cette transposition de toutes les couleurs, dans une tonalité sourde, est du plus heureux effet décoratif.

Ce sentiment est encore renforcé par la simplicité toute primitive du dessin. Le ciel pommelé, les petits arbustes symétriques, les feuilles détaillées une par une dans les premiers plans, témoignent de la sincérité d'une observation que ne trouble encore aucune formule. Et, quand il en arrive aux figures, Mantegna s'attarde aux rides minutieusement tracées et comme gravées dans l'épiderme; mieux il indique, à l'aide de traits fins, tous les poils de la barbe mal rasée; mais, chose admirable et curieuse, rien de tout cela ne nuit à l'ensemble; le modelé, large et puissant, demeure indépendant, et le caractère des visages a cette acuité qu'on ne trouve guère que chez les primitifs, en raison même de l'insistance qu'ils mettent à marquer les lignes avec fermeté.

Ajouter après cela que le corps du martyr est peint avec une maîtrise rare devient presque superflu, quand on se souvient de l'importance attachée par Mantegna à l'étude de l'anatomie et des raccourcis; mais il faut signaler par surcroît la belle exécution des draperies, traitées avec la sûreté d'un amoureux de l'art antique. C'est l'une des parties où l'artiste excelle, et, au Louvre même, la réplique du dessin de *Judith avec sa servante*, dont l'original est au musée des Offices, nous assure que Mantegna n'oublia jamais les enseignements des sculpteurs d'autrefois. Il chercha à allier leur style superbe au réalisme saisissant dont Donatello lui avait donné l'exemple. Ainsi, il se montre l'élève des sculpteurs, bien plus que celui du modeste peintre que fut le Squarcione; et cette union singulière de l'observation de la vie au sentiment du style, cette union du trait net au sentiment sculptural des formes, donne à toutes les œuvres de Mantegna, et au *Saint Sébastien* entre autres, leur aspect particulier.

Son réalisme conserve une beauté qu'on ne trouvera pas dans les archers grimaçants du *Saint Sébastien* d'Antonio Pollajuolo, à la National Gallery de Londres; son goût de l'antique le garde de la mollesse des martyrs du Pérugin ou du Sodoma. Il faut moins songer encore à comparer l'œuvre de Mantegna à celle d'un pur Vénitien, comme Lorenzo Lotto; celui-ci oubliera toute la gravité du sujet, pour n'y trouver qu'un prétexte à peindre un corps charmant de jeune homme, presque aussi délicat que celui d'une femme.

Andrea Mantegna revint, à deux autres reprises, à ce sujet du martyre de saint Sébastien. Le petit tableau du musée de Vienne n'est guère qu'une réduction délicate et moins puissante de celui de Paris. Dans cette variante, les comparses ne sont pas présents; l'artiste, entraîné par sa prédilection pour l'antique, s'attarde à détailler les marbres et les statuettes. Le *Saint Sébastien* de la collection Franchetti, à Venise, fut trouvé dans l'atelier du peintre après sa mort. Cela porte à croire que l'œuvre fut exécutée dans sa vieillesse; on n'y retrouve assurément plus la décision avec laquelle fut exécutée l'œuvre magnifique récemment entrée au musée du Louvre. — TRISTAN LECLÈRE.

Sinuessa (LA VÉNUS DE). — On vient de faire, en Italie, une découverte qui intéresse à la fois les artistes et les archéologues. Aux environs de Mandragone (Rocca di Mandragone), se trouvent les ruines de Sinuessa. Cette ville, située au sud du Latium, était renommée dans l'antiquité pour ses bains, qui étaient très fréquentés, et pour ses vins. Vers le milieu de l'année 1911, on y découvrit des fragments d'une statue de marbre. Un habitant de Mandragone avisa de cette découverte le professeur Vittorio Spinazzola, directeur du Musée national



La Vénus de Sinuessa.

de Naples, tout en lui affirmant qu'elle ne présentait aucun intérêt pour l'art. Justement intrigué et mis en défiance, V. Spinazzola se hâta vers le lieu de la découverte et fut assez heureux pour pouvoir arrêter et mettre en séquestre, à la gare de Sparanise, des caisses contenant les précieux fragments, notamment un torse superbe, qu'on avait rendu méconnaissable en le couvrant d'une épaisse couche de boue. Le tout était prêt à être expédié à l'étranger. Les fragments, réunis, donnèrent une admirable Vénus, qui fut immédiatement acquise par V. Spinazzola. La statue se trouve actuellement au musée de Naples, dans la salle de l'Hercule Farnèse. La tête, les deux bras et le sein gauche manquent à la nouvelle Aphrodite. De même que la Vénus de Milo, la Vénus de Sinuessa est enveloppée en partie dans une draperie riche et aux plis nombreux. Mais, tandis que la Vénus de Milo est pudiquement vêtue à partir des hanches, la Vénus de Sinuessa est découverte jusqu'au milieu des cuisses. Il ne peut être ici question d'une Vénus sortant du bain. Pour ce sujet, l'art antique choisissait le nu (telles l'Aphrodite de Cnide, due au ciseau de Praxitèle, la Vénus du Capitole, la Vénus de Médicis). La Vénus de Sinuessa devait avoir les deux bras levés et tenir dans une de ses mains une pomme, symbole du jugement de Pâris. C'est, selon toute probabilité, une œuvre de l'époque impériale; la draperie, où se révèle une certaine coquetterie, ainsi que le lieu de la découverte, autorisent cette hypothèse. On peut y voir en outre — mais c'est là une supposition toute gratuite — un monument dédié à Vénus par un Romain, habitué des eaux de Sinuessa. — E. PONTHIERE.

***Tripolitaine.** — Entre la Tunisie et l'Egypte, à l'endroit où la Méditerranée et le désert semblent s'avancer à la rencontre l'un de l'autre, se développe, sur les rivages de la vaste anfractuosité occupée par les eaux marines depuis l'Atlas jusqu'au plateau de Barka, puis sur les côtes mêmes de ce plateau, le pays appelé *Tripolitaine*.

Les frontières en sont encore très imparfaitement délimitées, sauf du côté de l'O., où une commission franco-turque a tout récemment levé sur le terrain le tracé de la région frontière, tel que l'a déterminé un accord franco-turc du 19 mai 1910, par lequel ont été complétés les accords antérieurs de 1886 et de 1892. Aux termes de ces différentes conventions, la frontière part, sur la Méditerranée, du ras Adjedir, puis gagne la sebkha el-Debba où finit l'oued el-Mogta et remonte le cours de cet oued et celui du Khaoui-Smeida jusqu'à peu de distance en aval de Dehibat, qui reste à la Tunisie, tandis qu'Ouezzen, un peu plus au S., demeure à la Tripolitaine. La route militaire qui relie Dehibat à Djencien, sur l'oued du même nom, est également tunisienne, et de même encore appartient à la Tunisie, au delà de ce point, une route de caravanes aboutissant dans la banlieue de Ghadamès, en passant par les puits-frontières de Zar et de Mecheguig.

Au delà de Ghadamès, autour de laquelle la frontière décrit un demi-cercle de 15 kilomètres de rayon et qui marque l'extrême avancée de la Tripolitaine vers l'O., le territoire turc cesse d'être déterminé avec précision, sauf en un point, par 13°40′ lat. E., où la convention franco-anglaise du 21 mars 1899 fixe au tropique du Cancer la limite méridionale de la contrée. On peut donc dire simplement que les limites de la contrée englobent dans le domaine de la Turquie l'oasis de Ghat, ainsi que le Fezzan au S. des rivages occidentaux de la Tripolitaine et au S. de la Grande Syrte, et les oasis d'Aoudjila et de Djalo au S. du plateau de Barka; mais déjà, par delà les sables du désert de Libye, l'oasis de Faredgha et celle de Djaraboub appartiennent à l'Egypte, dont la frontière occidentale commencerait, sur la Méditerranée, vers le fond du golfe de Soloum, au S. du ras el-Milh ou même, à en croire les Italiens, plus à l'E. encore, par la latitude de 27°54′.

Dans ces limites, la Tripolitaine, que les Turcs ont essayé d'arrondir au delà de Gatroun et de Ghat en débordant de leur sphère légitime d'influence jusqu'à Bardaï et Aïn-Galaka, mesure un développement de 1.450 kilomètres environ, d'O. en E., entre Ghadamès et Djaraboub, et de près de 1.200 kilomètres du N. au S., entre Tripoli et l'oasis de Toummo, dans laquelle on voit communément, à mi-route entre le Fezzan et le Tibesti, l'extrémité méridionale du pays; elle couvre une superficie de 1.050.000 kilomètres carrés environ (l'*Almanach de Gotha* donne exactement 1.051.000 kilom. carr.). C'est donc une vaste contrée, dont la superficie est à peu près double de celle de la France (536.000 kilom. carr.), mais qui est malheureusement encore fort mal connue.

— I. HISTOIRE DE L'EXPLORATION. Pendant très longtemps, en effet, les rivages de la Tripolitaine, ces rivages qu'avaient reconnus les marins phéniciens, puis les marins grecs, furent à peu près la seule partie du pays sur laquelle les géographes possédèrent des renseignements précis; des régions de l'intérieur, en particulier du Fezzan jusqu'où s'était avancé Cornelius Balbus en l'an 19 après J.-C. et qu'avaient vu plus tard différents voyageurs arabes, on ne savait guère que le nom. C'est seulement, en définitive, avec la fin du XVIIIe siècle qu'a commencé la véritable exploration géographique de la Tripolitaine.

Ni l'archéologue français Lemaire, ni Paul Lucas, Shaw, Bruce, Granger, qui ont vu naguère quelques parties du littoral de la contrée, ne peuvent être considérés comme de réels explorateurs, du moins en Tripolitaine. Il convient, au contraire, de donner ce nom à Frédéric-Conrad Hornemann, qui, parti de Tripoli en 1797, traversa les Haroudj Noir et Blanc et pénétra jusqu'au Fezzan (1798), puis, un peu plus tard, à Lyon et Ritchie, qui visitèrent en 1818-1819 la Tripolitaine propre et dont le premier gagna à son tour le Fezzan par Djofra. Après eux, Oudney, Clapperton et Denham (1821-1822), le major Laing, Richardson, Barth et Overweg, puis le Dr Vogel, von Beurmann, Henri Duveyrier, Mircher et Valonne, Gerhard Rohlfs, Nachtigal, von Bary, Krafft, d'autres encore, ont foulé le sol de la Tripolitaine et y ont fait des observations précieuses, mais non pas exclusives, car ils avaient presque tous un but très précis, tout autre que l'étude même de la Tripolitaine : l'exploration du cœur de l'Afrique, du Soudan, Tombouctou, le lac Tchad, ou encore celle du Sahara central ou de quelques oasis telles que Ghadamès ou Ghat. Rien que de naturel, dans de telles conditions, à ce que

la Tripolitaine n'ait été tenue par tous ces voyageurs que pour une contrée de passage dont ils avaient hâte de sortir, à ce que plusieurs régions inconnues de l'intérieur se soient trouvées délaissées, à ce que l'étude géologique, météorologique, ethnologique, archéologique du pays soit en très grande partie demeurée à faire jusqu'à l'époque contemporaine.

Le voyageur qui l'a le plus fait progresser au cours de ces dernières années est incontestablement Henri Méhier de Mathuisieulx; en trois explorations, de 1901 à 1904, il a étudié systématiquement, de manière précise, la région littorale de la Tripolitaine propre, le désert qui lui fait suite, puis le rebord du plateau continental et ce plateau lui-même jusqu'aux confins administratifs du Fezzan; de tous ces pays il a dressé une carte nouvelle en bien des points. Sans doute, y reste-t-il encore à glaner après lui; mais les grands traits géographiques de la contrée commencent à se dessiner avec précision.

Il en est également ainsi de la Cyrénaïque, d'où les Italiens Cervelli en 1811 et della Cella en 1817 ont rapporté les premiers des observations suivies sur le sol, le climat, les productions et les antiquités, mais dont l'étude scientifique demeure encore à faire. Et cela, malgré les travaux de l'artiste R. Pacho, qui visita en 1824-1825 les cités ruinées du plateau de Barka et en décrivit les monuments, de Delaporte, de Bourville, le Dr Barth, Hamilton, von Beurmann, G. Rohlfs, Murdoch Schmith et Porcher, ainsi que des missionnaires de la Société italienne d'exploration commerciale de l'Afrique (Haimann, Mamuli, etc.)

Quant à la partie du pays qui sépare la Tripolitaine propre de la Cyrénaïque et le Fezzan de la Méditerranée, c'est-à-dire la région située au S. de la Grande Syrte, elle est de beaucoup la moins visitée, la plus ignorée; on est en droit de la tenir pour à peu près vierge de toute exploration méthodique. Seules, ses côtes ont fait l'objet de reconnaissances attentives, telles que celles des frères Beechey au cours de leur voyage le long des côtes de la Tripolitaine à l'E. de Tripoli (en 1821-1822), reconnaissances que sont venus compléter le voyage du Dr Henri Barth dans les terres côtières de la Méditerranée, celui de Gerhard Rohlfs de Tripoli à Alexandrie, etc.



Très incomplète est donc encore la connaissance géographique de la Tripolitaine dans son ensemble. Il est possible, néanmoins, d'en faire la description en y distinguant plusieurs régions déterminées, qui sont : au N.-O. du pays, la Tripolitaine proprement dite; au N.-E., le plateau de Barka; plus au S., un certain nombre d'oasis sahariennes, dont la principale est le Fezzan.

— II. Géographie. *Relief du sol* Comment ces différentes régions se trouvent isolées les unes des autres, le relief du sol, encore que la connaissance en soit fort incomplète, permet de s'en rendre compte. Un simple coup d'œil jeté sur une carte amène en effet à discerner d'O. en E., dans l'ensemble du pays, deux plateaux qu'isole l'un de l'autre une dépression centrale, un couloir par lequel, sans interruption aucune, le désert arrive jusqu'à la mer, au détriment de laquelle il paraît même, au fond de la Grande Syrte, vouloir s'avancer dans la direction de l'Europe.

Il n'en est pas ainsi du côté de l'O., où se développe, le long de la Méditerranée, la Tripolitaine proprement dite. Sans doute, jusqu'à la frontière tunisienne et même par delà, jusqu'au fond du golfe de Gabès, la zone littorale est d'ordinaire basse et sablonneuse, mais, depuis la côte, le sol va s'élevant insensiblement du N. au S. pour atteindre, à une distance de Tripoli variant entre 60 et 100 kilomètres, l'altitude de 300 mètres. Alors, subitement, la plaine littorale, la *Djeffara*, se trouve délimitée par une falaise verticale qui la domine de plus de 300 mètres aux environs de la frontière tunisienne et qui va ensuite en diminuant régulièrement du S.-O. au N.-E., jusqu'au point où elle atteint la mer. C'est la fin des hautes terres qui continuent en Tripolitaine les montagnes du Sud tunisien et qui, dans le N.-E. du djebel Douirat, portent successivement les noms de djebel Nefousa (altitudes maxima : 740 m. à Naloul, 700 m. à Djado), de djebel Yffren, de djebel Gariana (650 m. à Kasr-Gariana), puis qui, s'abaissant encore, se continuent par les petites terrasses du plateau de Tarhouna (500 m. au Msid-Tarhouna) et des collines de Msellata dont un promontoire avancé arrive jusqu'à la mer dans l'O. du port de Khoms (ou Homsk).

Lorsque, par une des gorges qui crevassent profondément la falaise et dont les débouchés disparaissent sous de luxuriantes oasis, le voyageur pénètre à l'intérieur du pays, il arrive sur une terrasse de hautes terres, vaste quadrilatère dont les deux sommets septentrionaux sont à Naloul et à Misrata, tandis que les deux sommets méridionaux peuvent approximativement être fixés à Ghadamès et à Sokna. Cette terrasse est hérissée, au moins sur sa bordure septentrionale, de pitons volcaniques, qui, surtout sur le plateau de Tarhouna, la dominent de leurs cônes aigus à des hauteurs variant entre 50 et 150 mètres (c'est ainsi que le djebel Msid de Tarhouna s'élève à 140 m. au-dessus de la plaine environnante). Puis voici une surface plane, le Dahar ou Tahar, où, exceptionnellement, le regard est arrêté par une ligne de hauteurs offrant l'apparence de faibles chaînes; ces falaises, plus petites que la première et parallèles à elle, sont les seuls accidents de terrain qui viennent, à l'intérieur, rompre la monotonie du plateau.

En dépit de son apparence absolument plane, le plateau intérieur a une double pente : s'il incline principalement vers le S., il penche également, encore que de manière beaucoup moins accentuée, vers l'E., dans la direction de la Grande Syrte ou du désert Libyque; de même que la falaise septentrionale diminue graduellement de hauteur entre la frontière tunisienne et Khoms, de même aussi le Tahar a vers l'orient un versant à peu près insensible, dont les falaises terminales du plateau d'Orfella, hautes de 50 mètres, marquent l'expiration à quelque distance de la Grande Syrte, en descendant doucement dans la plaine longue et concave de Taorgha.

Pour retrouver des hauteurs, il faut franchir les solitudes de la Grande Syrte et gagner les rivages de l'ancienne Cyrénaïque. Là se dresse le plateau de Barka, dont les talus, de pente assez marquée, sont constitués par le djebel Dakar ou Erküb (avec des hauteurs de 350 m.), à l'O. par le djebel Akhdar, « la montagne verdoyante », parfois vraiment escarpée, au N. D'une altitude moyenne de 400 à 500 mètres, ce plateau fort accidenté, dont les sommets atteignent dans la partie occidentale environ 1.000 mètres, affecte la même inclinaison d'O. en E. que les plateaux de l'intérieur de la Tripolitaine proprement dite et que tous ceux de l'Afrique septentrionale dans son ensemble, ceux de l'Atlas dans l'extrême Occident, aussi bien que celui de la Marmarique. De ce dernier, en effet, à l'E. des hauteurs du plateau d'Irasa et de la dépression de l'oued Timminech, les escarpements (susceptibles d'atteindre jusqu'à 400 à 500 m. d'altitude à leur point culminant) se prolongent parallèlement au rivage jusqu'au delta du Nil.

Si l'on ne sait pas très exactement comment tracer le rebord méridional des plateaux de la Marmarique et de Barka, on n'ignore pas que, plus au S., au delà de l'étendue de sables appelée par les indigènes Barka el Beïda, « Barka la Blanche », se creusent des dépressions qui descendent au niveau de la mer ou même un peu au-dessous avec les oasis de Siouah (— 25 m.) et de Faredgha en Égypte, de Djalo et d'Aoudjila en Tripolitaine. Ces dépressions, que limitent au S. comme au N. les sables du désert Libyque, se prolongent jusque sur les rivages de la Grande Syrte où, bien au delà de l'oued Fareg, elles sont circonscrites par le Haroudj es-Soda ou Haroudj Noir, le djebel es-Soda (montagne Noire), le djebel Madjik et le djebel Tor, toutes montagnes encore fort mal connues, que l'on sait cependant être en grande partie d'origine volcanique et atteindre, avec leurs sommets les plus élevés, une altitude de 1.000 à 1.500 mètres. Les plus occidentales de ces montagnes marquent l'extrémité orientale de l'immense hamada el-Homra, le « Plateau rouge » au sol uni, qui s'étend sur une longueur de 500 kilomètres et sur une largeur de 200 kilomètres au S. de la Tripolitaine proprement dite et est séparé du Fezzan par les grandes dunes touareg, les Edeyen.

Haroudj et djebel es-Soda, hamada el-Homra, dunes d'Edeyen encadrent au N. et au N.-O. une dernière région de la Tripolitaine, cette alternance de plateaux et de dépressions sans pente certaine qu'est le Fezzan, et en avant de laquelle l'oasis de Ghat constitue une sentinelle avancée de la Turquie vers le S.-O. Les contreforts de l'Ahaggar et la chaîne qui, par les monts Toummo, relie l'Ahaggar au Tibesti, achèvent de délimiter à l'O. et au S., là où ne l'encercle pas le désert Libyque, ce pays, dont le marais ou « fossé » de Mourzouk et l'oued el-Chati paraissent, par environ 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, être les points les plus bas.

De cette esquisse, aussi simplifiée que possible, du relief du sol de la Tripolitaine dans son ensemble, se dégage nettement un fait qu'il importe de mettre immédiatement en pleine lumière : l'unité géographique du pays est due au désert, et si, dans les étendues incultes et inhabitées de la Tripolitaine, il est possible de distinguer quelques régions moins stériles et quelques groupements de populations, ce n'est là autre chose que des « îles » au milieu du désert, ne suffisant nullement à donner au pays son véritable caractère. L'étude du climat, de l'hydrographie et de la flore de la Tripolitaine ne va faire que confirmer cette conclusion.

Climat. — Du climat, il n'y a pas grand'chose à dire; trop rares, en effet, et trop fragmentaires sont encore les observations faites par les voyageurs pour qu'il soit possible de fournir à cet égard autre chose que des indications sommaires. Du moins, convient-il de retenir avant toute autre chose qu'aucune identification ne saurait être faite entre le climat du rivage et celui de l'intérieur. La ville de Tripoli, construite sur un promontoire battu de tous les côtés par les vents de la mer, possède une température d'une égalité remarquable, ne descendant jamais plus bas qu'au Caire; la glace y est à peine connue

et, même en été, la chaleur n'y dépasse guère 30 degrés, sauf pendant les bourrasques de simoun ; le ciel, enfin, s'y rembrunit à peine en décembre et en janvier pour répandre sur le sol desséché quelques ondées intermittentes, dont l'épaisseur totale ne doit guère s'écarter sensiblement de celle d'Alexandrie (22 centimètres annuellement).

Tel est le climat « paradisiaque » de Tripoli ; mais cette ville constitue, sur les rivages mêmes de la Tripolitaine, une exception absolument unique. De l'autre côté de la Grande Syrte, en effet, à Benghasi même, la température semble déjà moins égale ; sans doute, on n'y signale pas de froids rigoureux durant l'hiver, et le thermomètre se tient d'ordinaire entre 20° et 30° C. pendant l'été ; mais le même thermomètre peut marquer 35° et même 40° à l'ombre, lorsque souffle le vent du sud, le *ghebli*, c'est-à-dire en moyenne de 30 à 35 jours au cours de la saison chaude. Les pluies tombent durant les mois d'hiver, depuis octobre ou novembre jusque vers l'équinoxe du printemps ; amenées par les vents du S.-O., qui prédominent alors en Cyrénaïque de même qu'à Tripoli, elles tombent durant 55 à 60 jours, c'est-à-dire en moyenne deux jours sur cinq, et parfois avec tant d'abondance et de force que les rues de Benghasi se transforment en ruisseaux et que des maisons mal bâties s'effondrent sous ces averses diluviennes.

Meilleur encore est le tout proche plateau voisin, le plateau de Barka. Là, grâce à la proximité de la mer, l'hiver n'est pas notablement plus froid que sur le littoral (Rohlfs y aurait cependant noté en mars jusqu'à — 2° C. par 650 m. d'altitude) ; mais, par suite de l'altitude, la température est moins élevée ; là, nuits et matinées sont fraîches ; l'on y ressent tous les jours les bienfaits de la brise de mer, et les pluies y tombent de manière régulière, presque exclusivement pendant l'hiver, et déposent sur le sol une couche d'eau épaisse de 350 à 500 millimètres.

Quelle différence avec les pays situés plus au S., dans le désert Libyque, et même, dans l'O. de la Grande Syrte, sur les rivages de la Méditerranée et dans la Djeffara ! « A peine s'est-on éloigné de la rade de Tripoli, écrit H. Méhier de Mathuisieulx, que l'air s'échauffe et se dessèche. Dès l'oasis mitoyenne de Tripoli, on a la respiration plus gênée. A 5 kilomètres du port, la fournaise saharienne vous suffoque pendant le jour, alternant avec les nocturnes et brusques sautes de froid. » Sans doute, les différents djebels qui constituent la falaise par laquelle est limitée au S. la Djeffara arrêtent les nuages venant du N. et sont mieux arrosés que le littoral même ; mais, plus au S. encore, c'est la sécheresse absolue qui prédomine, et dans le Tahar, dans la hamada el-Homra, dans cette porte largement ouverte sur le Sahara qu'est la région limitée au N. par la Grande Syrte, règne un climat nettement continental, avec des écarts excessifs et brusques entre le jour et la nuit, entre l'hiver et l'été. Il en est ainsi jusqu'au Fezzan, où dominent les calmes et où les vents sont absolument variables pendant la période d'hiver, où, durant la période d'été, les vents de N.-E. à S.-O. sont les plus fréquents ; la vapeur d'eau contenue dans l'air y demeure le plus souvent invisible, et le léger voile blanchâtre qu'elle forme d'ordinaire ne se condense guère en pluie, sauf lorsque les vents du N. ont soufflé avec force et apporté des Syrtes quelque humidité.

Cours d'eau. — Du régime des précipitations atmosphériques dépend directement le régime hydrographique d'un pays. Etant donné les conditions pluviales de la Tripolitaine, il ne faut pas s'étonner de n'y rencontrer que des cours d'eau torrentiels, des fleuves temporaires et le plus souvent desséchés, des *ouadi*, ravines dépourvues d'eau pendant l'été, torrents impétueux après les pluies d'hiver. L'oued Timmimeh, qui délimite le plateau de Barka du côté de l'E., les autres rivières de la Cyrénaïque et aussi celles de la Tripolitaine proprement dite, ne sont pas autres, et même, parmi les derniers de ces ouadi, il en est qui, une fois descendus du plateau intérieur par les gorges qui crevassent les djebel, ne réussissent pas, en suivant une direction perpendiculaire à la côte, à apporter, même pendant quelques mois de l'année, une partie de leur filet liquide à la Méditerranée. Moins heureux que les ouadi Msid, Doga et Ramel, sortis du plateau de Tarhouna, les ouadi sortis du Gariana, de l'Yffren et du Nefousa et ayant un plus long trajet à effectuer à travers les sables dans la partie occidentale de la Djeffara n'aboutissent jamais à la mer. Il en est de même des ravins transversaux beaucoup plus développés, qui, d'O. en E., suivent la pente presque insensible du plateau intérieur ; du moins, ceux du Temsiouna, du Madher, de l'Oukirré, nés dans le plateau d'Orfella, gagnent-ils la Méditerranée même dans l'E. de Khoms, tandis que le long fossé du Soffedjin, que l'on peut remonter jusqu'au djebel Nefousa, et celui du Zemzem s'arrêtent à la lagune aujourd'hui desséchée de Taorgha et n'arrivent pas jusqu'à la Grande Syrte même. Les seuls véritables tributaires du grand golfe sont donc les ravins dont les voyageurs ont signalé l'existence sur le rivage méridional : oum ech-Chaïl, oued ech-Chegga, oued Mouktar et, au S.-E., ce oued Fareg qui, au S. du plateau de Barka et de la Barka el-Beïda, marque le début de la grande dépression jalonnée jusqu'en Egypte par les oasis d'Aoudjila et de Djalo, de Faredgha et de Siouah.

Plus au S., au delà des montagnes Noires encore si mal connues et de la falaise tripolitaine du Djebel, les rares eaux de pluie que reçoit le désert vont se perdre dans des bassins intérieurs sans écoulement. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler longuement ; il suffira de signaler comme digne de remarque l'existence des grandes vallées coulant parallèlement d'O. en E., du oued Chati, dont les têtes sortent de la hamada el-Homra et des Edeyen, — du oued Chergui, qui court d'abord entre la même région de dunes et la hamada de Mourzouk, — enfin de la hofra ou fosse de Mourzouk. Les eaux apparentes ou souterraines de ces vallées ont donné naissance à la région d'oasis du Fezzan, où existent également un certain nombre de lacs permanents ou périodiques.

Côtes. — En égard à sa superficie, la Tripolitaine possède fort peu de rivages ; son développement littoral n'est, en effet, si l'on ne tient pas compte des petites indentations, que de 1.500 à 1.600 kilomètres. Fait plus grave, et qu'explique le relief du sol, ces côtes sont d'ordinaire fort peu hospitalières, basses, sablonneuses et sans abri.

Telle est bien la nature du littoral qui s'étend à l'E. de la Petite Syrte ; on n'y voit d'abord, en Tripolitaine comme en Tunisie plus à l'O., que des bancs de sable, des marais salants, des lagunes et des écueils. Sans doute, à partir de Zouara, des oasis viennent égayer de leurs taches vertes un paysage triste et monotone ; mais les dunes continuent néanmoins jusque dans l'E. de Tripoli, le seul port de la côte, qui s'ouvre à l'abri d'une jetée naturelle d'écueils. A partir de Tadjourah, les falaises qui marquent le rebord septentrional du Dahar se rapprochent de la mer, qu'elles atteignent auprès de Khoms ; le rivage devient rocheux et se creuse de petites anfractuosités sans profondeur jusqu'au cap Zoroug.

Entre ce cap et le ras Teiones, au S. de Benghasi, se développent sur 500 kilomètres les rivages de la Grande Syrte, constitués d'abord pendant 120 kilomètres par une langue de terre couverte de dunes derrière laquelle s'étend la vaste lagune desséchée de Taorgha. La côte, qui a d'abord couru NNO.-SSE., s'infléchit alors davantage vers l'E., parfois bordée d'écueils, mais toujours aussi stérile et aussi inhospitalière, monotone succession de dunes mouvantes, de marais salants et de plaines couvertes d'une couche de sel relativement épaisse ; pas une ville, pas un port. C'est bien, comme l'a dit Victor Duruy, « le champ de bataille de la mer et du Sahara ».

Depuis le fond de la Grande Syrte, — où la marée a une amplitude de 0m,60 environ, — il faut remonter vers le N. le long d'un littoral d'abord bordé d'îlots et d'écueils, ensuite bas et sablonneux, pour arriver enfin à un rivage vraiment favorable à l'établissement d'agglomérations humaines. La côte arrondie de la Cyrénaïque, dont les caps escarpés sont formés par les derniers contreforts des rebords montagneux du plateau de Barka, possède en effet quelques ports, de peu d'étendue et de peu de profondeur le plus souvent, parfois d'entrée un peu difficile, et voici plus loin dans l'E., en Marmarique, le golfe de Bomba, vaste, sûr et très profond, l'abri de Tobrouk, protégé contre tous les vents, sauf contre les vents d'E., par un promontoire rocheux et par le rebord du plateau de la Marmarique, enfin le golfe de Soloum, au fond duquel se trouve une rade supérieure encore, dit-on, à celle de Tobrouk.

Ainsi, la partie orientale des longs rivages blanchâtres et presque déserts de la Tripolitaine est très supérieure aux sections plus occidentales ; les gens de mer peuvent au moins y trouver, entre les ports de la Tunisie et Alexandrie, des rades et des abris naturels dignes de ce nom, imparfaits sans aucun doute, mais dont l'industrie humaine est capable de corriger les imperfections.

Populations. — Mais, pour obtenir un résultat de ce genre, l'intervention d'une civilisation avancée est nécessaire, et bien loin d'une telle civilisation sont les populations actuelles de la Cyrénaïque, comme de toute la Tripolitaine. Populations très clairsemées, dont le total est évalué à 1 million d'individus, — ce qui donne une densité d'environ 1 habitant par kilomètre carré ; populations très différentes aussi comme races, sinon comme religions. De même que dans le Maghreb, en effet, les Berbères se sont maintenus en Tripolitaine propre dans ce qu'ils appellent « la montagne », le *Djebel*, et les Arabes occupent presque exclusivement les oasis côtières de la Djeffara. Ils y prédominent sans conteste, tandis que les Berbères des djebel Nefousa, Yffren et Gariana, « analogues aux Kabyles par l'énergie qu'ils apportent à défendre leur indépendance et à cultiver le sol » (Schirmer), forment le fond de la population de la falaise, où ils habitent parfois (comme les Tunisiens du djebel Matmata) des demeures troglodytiques ; ils forment aussi le fond de la population des oasis situées au pied du djebel. Ces Berbères se tiennent systématiquement à l'écart de leurs maîtres ; ils affectent des allures maussades, et jamais aucun mariage ne les a rapprochés des Turcs. « Chaque jour, le regret de la liberté s'exalte en des réunions secrètes où les conteurs rappellent les exploits des ancêtres et entonnent des refrains patriotiques ». Chez eux, la vendetta est en grand honneur. L'ancienne Corse, a écrit H. Méhier de Mathuisieulx, n'a jamais commis autant de représailles individuelles en une année. Durant mon séjour, un homme a été coupé en morceaux parce qu'il courtisait la femme d'un voisin. La mère d'un assassin s'est précipitée aux genoux du gouverneur ottoman, pour demander la condamnation du coupable, tant elle était effrayée par la perspective des vendettas qui suivraient inexorablement le crime de son fils. On m'a montré un enfant qui avait tué le meurtrier de son père, en lui déchargeant à bout portant le fusil à pierre de la victime, trois ans après l'assassinat ».

Plus à l'E., sur les rivages de la Grande Syrte, des tribus d'Arabes, « brigands par goût et pasteurs par nécessité », Orfella, Aoulad Slimân, Aoulad Khris, Aoulad bou-Saïfi éleveurs de beaux chameaux, ne cessent de nomadiser ; ils constituent le trait d'union entre les Arabes de la Tripolitaine propre et ceux du pays de Barka (Zouya, etc.), et isolent de leurs congénères de l'Ouest les Berbères qui existent encore dans les oasis d'Aoudjila et de Djalo (Aoudjili, Modjabra).

A côté de ces deux éléments de population, il convient de faire une place à l'élément noir, aux Nigritiens, déjà assez nombreux sur les bords de la Méditerranée, mais de plus en plus nombreux à mesure que l'on descend vers le S., de telle manière que la population du Fezzan est déjà à moitié soudanienne. Des Turcs, représentants du gouvernement de Constantinople, fonctionnaires, officiers, etc., des juifs (environ 19.000, dont plus de 16.000 dans la Tripolitaine propre, et exclusivement dans la Djeffara le reste en Cyrénaïque), des Touareg et des Toubous nomades, des Coptes, quelques Européens, contribuent encore à accroître la diversité de la population de la Tripolitaine.

Musulmans, les habitants de ce pays le sont en très grande majorité, mais non point exclusivement. Une foule de traditions primitives ont survécu, et les atrocités commises par les adversaires des Italiens sur les malheureux médecins, ambulanciers et soldats qu'ils ont surpris aux abords de Henni, semblent être la conséquence de ces survivances. Il convient d'autre part de remarquer que, par suite de la proximité de Djaraboub, l'ancienne résidence du grand maître des Senoussis, l'ancien chef-lieu de leurs établissements, une partie de la population musulmane de la Tripolitaine a adhéré à cette confrérie ; dans le pays de Barka, l'influence des Senoussis est toute-puissante, plus puissante même que celle du sultan de Constantinople, qui est cependant le chef, le calife suprême de la religion musulmane sunnite, en même temps que le souverain temporel de la Tripolitaine.

Ressources économiques. — Des brèves indications qu'on vient de lire, il ressort avec évidence que la grande majorité de la population de la Tripolitaine (dont les deux tiers se trouveraient dans la Cyrénaïque ancienne) ne s'ingénie guère à tirer parti des maigres ressources présentées par la contrée. Personne n'a cure, ni dans la Tripolitaine propre, ni dans le pays de Barka, des richesses, — encore fort mal connues d'ailleurs, — du sous-sol ; seul, un produit de la surface, le sel des étangs voisins de la mer, est régulièrement exploité en Cyrénaïque, et aussi en certains points de la Tripolitaine propre, tels que cette sebkha el-Mekhbas, voisine de la frontière tunisienne, d'où les Vénitiens venaient tirer, dès le XIIIe siècle, un sel natron dont ils faisaient usage.

Le sol lui-même n'est pas, au témoignage des voyageurs, travaillé comme il devrait l'être, en particulier dans cette Cyrénaïque qui, de par sa position géographique et son relief, est la partie de beaucoup la plus favorisée de la Tripolitaine entière. « Située sur le bord de la Méditerranée et aux portes du désert, la Cyrénaïque présente dans sa flore un dualisme bien marqué : par ses céréales, par la plupart de ses espèces d'arbres fruitiers, par ses essences forestières, par ses maquis, elle se rattache directement aux pays méditerranéens ; — par ses palmiers, par ses plantes épineuses, elle touche déjà aux régions sahariennes. » (A. Rainaud.) Ainsi s'explique le nombre considérable des espèces cataloguées par les botanistes dans la région. Or, aucune des réelles ressources de ce pays n'est l'objet d'une véritable mise en valeur. Pour cultiver les céréales, les procédés indiqués par les indigènes sont tout à fait rudimentaires, si rudimentaires qu'ils font sourire nos Tunisiens : l'usage des engrais est inconnu, et la charrue dont on se sert ne fait qu'égratigner le sol, sans le remuer profondément. Néanmoins, le blé, l'orge, le maïs et l'avoine sont remarquables, et il n'est pas rare que le cultivateur obtienne en blé et en orge des rendements supérieurs à ceux que l'on obtient en France. Très clairsemés sont les points où les arbres frui-

tiers des régions tempérées de l'Europe sont cultivés; Benghasi et Derna sont à peu près les seuls points de la côte de Barka où l'olivier et la vigne reçoivent des soins continus; sur le plateau, l'olivier reste à l'état sauvage, et ses fruits abondants sont abandonnés par les Bédouins à leurs troupeaux. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les essences forestières (pin, pin d'Alep, cèdre, cyprès, genévrier de Phénicie) complètement négligées par les indigènes. — Il n'est qu'un endroit, d'autre part, où les palmiers-dattiers, qui abondent dans les oasis d'Aoudjila et de Djalo situés plus au S., où les bananiers aussi soient vraiment cultivés: Derna, dont les dattes sont excellentes et les bananes de bonne qualité.

S'il en est ainsi dans le pays de Barka, on comprend facilement que l'agriculture soit moins développée encore dans le pays moins favorisé qu'est le reste de la Tripolitaine. Là, il convient de distinguer avec H. Méhier de Mathuisieulx trois zones botaniques, se succédant du N. au S. : « Le littoral a une flore assez analogue à celle de la Cyrénaïque, mais beaucoup plus pauvre en espèces. — La flore du Djebel, sur les points les plus élevés, paraît semblable à celle de la Kabylie, tandis que, dans les parties basses, c'est celle des oasis, avec des dattiers pressés les uns contre les autres. — La flore du désert est naturellement très pauvre ; mais les oasis du Fezzan paraissent être la véritable patrie du palmier-dattier; on n'en connaît pas moins de 300 variétés, et c'est par millions qu'il y a des sujets. » Le palmier-dattier, sous les branches duquel les habitants des oasis se livrent à d'autres cultures, est en réalité l'arbre sans lequel, dans toute cette partie de l'Afrique et jusque sur le littoral même, la vie n'existerait pas ; aussi les races indigènes lui témoignent-elles leur reconnaissance en le vénérant comme une chose sainte. Elles ne le cultivent d'ailleurs pas seul, et l'on remarque à côté de lui l'existence de différents arbres fruitiers, tels que l'olivier et le grenadier, de quelques céréales, en particulier de l'orge, — sans parler de cette plante qui pousse naturellement sur les plateaux tripolitains comme sur les hauts plateaux algériens, l'alfa.

Partout en Tripolitaine, en dehors des villes du littoral et des oasis, la véritable occupation des indigènes est l'élevage. Sur un sol dont la faune sauvage est très pauvre, même en reptiles et en insectes, mais plus encore en oiseaux et en grands fauves (peu de chacals et d'hyènes, point de lions ni de panthères), vivent des troupeaux de moutons et de chèvres, paissant les pâturages sporadiques du Djebel, de rares ânes, des chameaux plus rares encore, et quelques chevaux. Les mêmes animaux domestiques se retrouvent à l'E. de la Grande Syrte, dans le pays de Barka, où le petit bétail constitue, aujourd'hui comme dans l'antiquité, une des grandes ressources de la population. Les nomades du plateau tirent parti de leurs troupeaux de chèvres et de moutons; on élève également dans la contrée des bœufs d'une race svelte et de petite taille et des chevaux petits, maigres, d'apparence chétive, ayant perdu la plupart des qualités qui avaient valu naguère aux chevaux de Libye, rapides à la course et d'une grande résistance à la fatigue, une réputation dont, grâce à de nombreux textes classiques, l'écho est parvenu jusqu'à nous.



Agriculteurs et pasteurs sont donc presque exclusivement les habitants de la Tripolitaine; rien que de naturel, dans de telles conditions, à ce que leur industrie soit d'origine agricole et pastorale. Industrie toute primitive, d'ailleurs, et qui consiste uniquement en la préparation, par les nomades du plateau de Barka, d'une sorte de beurre fait avec un mélange de lait de chèvre et de lait de brebis, en l'utilisation du poil de la chèvre pour la fabrication des tentes, en la fabrication (à Tripoli et par les tribus nomades) de tissus de laine. Signalons encore des tissus grossiers de laine et de coton fabriqués au Fezzan, des tapis dont quelques-uns, ceux de Trâghen, sont très estimés, des nattes et ouvrages de sparterie, des ouvrages de cuir. Comme par le passé, les roses de Cyrène, roses rouges et roses blanches, donnent lieu à la fabrication de produits parfumés, pour lesquels les Orientaux ont toujours eu un goût très prononcé; du jasmin, du géranium, etc., on tire, comme du rosier en Tripolitaine, des essences très appréciées.

Commerce. — Des produits dont on vient de lire l'énumération, les uns suffisent uniquement à la consommation intérieure, tandis que d'autres sont exportés hors du pays, dont ils contribuent, par conséquent, à alimenter le commerce. Ce commerce est en réalité assez peu considérable, et l'étude de ses différents éléments ne sera pas très longue. Quand, en effet, on a parlé du sel extrait des étangs voisins de la Méditerranée, et qui est d'assez bonne qualité pour être exporté en Turquie, en Syrie et en Grèce, — des éponges qui se pêchent sur tout le littoral, depuis la Tunisie jusqu'à la Cyrénaïque, — du blé, en partie exporté du pays de Barka dans les ports de Malte et de l'Italie, — de l'alfa, dont des monceaux de bottes comprimées partent chaque année pour la Grande-Bretagne, — des cuirs et des peaux expédiés sur Marseille, l'Italie et l'Égypte, on a à peu près tout énuméré. Il convient toutefois de citer encore comme objets de commerce les moutons de la Cyrénaïque, que les nomades vont d'ordinaire vendre sur pied en Égypte en suivant, au printemps, la route des oasis entre la mer et le désert, alors que, grâce aux pluies d'hiver, cette route ne manque ni de pâturages, ni de sources, et le beurre, fabriqué comme il a été dit plus haut, qui se vend dans l'île de Crète.

Là se termine, à proprement parler, l'étude du commerce d'exportation de la Tripolitaine; mais il ne faut pas oublier que, de par sa position au S. de la Méditerranée, entre les pays du Soudan et ceux de l'Europe méridionale, cette contrée est appelée à jouer un rôle considérable dans le mouvement général des échanges. N'est-ce pas à Tripoli que s'ouvre la route de commerce la plus courte et la plus facile sur le Bornou et le Soudan central, et la route de Benghasi au Ouadaï par Aoudjila et Koufra, bien qu'elle soit beaucoup plus difficile que la route de Tripoli au lac Tchad par les oasis du Fezzan et de Kaouar, n'en a-t-elle pas moins été dans l'antiquité l'une des voies principales du commerce transsaharien? Ainsi, la Tripolitaine apparaît comme un pays de transit par lequel passent ou sont susceptibles de passer les produits du Centre africain, pour se répandre ensuite dans toutes les parties du monde méditerranéen. Tel fut, dans le passé, le rôle de la Cyrénaïque, qui semble s'avancer vers le N. en faisant saillie sur la Méditerranée au seuil de passage entre le bassin oriental et le bassin occidental; l'antiquité l'a connue comme un des grands marchés fréquentés par les caravanes de l'Afrique intérieure... Dans le dernier quart du XIXe siècle, grâce aux circonstances politiques et aux efforts des habitants très entreprenants de Ghadamès et de Ghat, Tripoli avait fini par devenir « le seul contact commercial » entre le bassin du Tchad et les industries européennes; mais les derniers voyageurs ont constaté une décroissance sensible, au début du XXe siècle, dans le trafic des caravanes sahariennes. C'est ainsi que H. Méhier de Mathuisieulx, chargé par les chambres de commerce de Paris et de Lyon de remplir, au cours de ses explorations, un questionnaire sur la situation du trafic actuel de la Tripolitaine, déclare « avoir la certitude » que, de Tripoli à destination du Soudan, « il ne part pas plus de 1.000 chameaux chaque année ». Des raisons de nature diverse expliquent cette décadence : raisons politiques, telles que les razzias de Rabah, d'où est résultée la faillite de plusieurs grands caravaniers; raisons économiques, comme la création de nouveaux courants commerciaux entre le Soudan et l'Atlantique, comme les sécheresses qui ont désolé le pays pendant plusieurs années consécutives; raisons de mode, comme la préférence momentanément accordée aux plumes des autruches domestiquées du Cap sur les plumes d'autruches sauvages. En dépit de cette dépréciation, les plumes d'autruche sont encore un des articles les plus importants apportés par les caravanes soudanaises, avec l'ivoire, la gomme, les peaux de fauves, etc. Quant aux esclaves, qui naguère étaient amenés en grand nombre de l'Afrique intérieure dans les ports de la Tripolitaine, le commerce en



est depuis longtemps déjà officiellement interdit, ce qui ne veut nullement dire qu'il ne continue pas de manière clandestine (en particulier par Benghasi); aussi faut-il renoncer à recueillir des données positives sur ce triste commerce, qui devient de plus en plus difficile, encore qu'il demeure officiellement pratiqué au Fezzan, mais qui ne disparaîtra sans doute complètement et définitivement que le jour où la possession effective de toutes les côtes de l'Afrique par les puissances chrétiennes rendra la traite absolument impossible.

Produisant fort peu par elle-même, la Tripolitaine, encore que ses habitants aient peu de besoins, se trouve forcée de recourir aux pays étrangers pour se procurer les marchandises qui lui sont nécessaires et qui lui manquent, comme aussi celles qui trouvent preneur sur les places du Soudan. Les cotonnades anglaises, les farines et les semoules, le sucre, le thé, les soieries, la droguerie, le riz, les verroteries, la passementerie, la papeterie, voilà les principaux éléments du commerce d'importation. Un certain nombre de ces marchandises est transporté jusqu'en plein cœur de l'Afrique par les caravanes dont les organisateurs, — Turcs, Arabes et Juifs, — partent des rivages de la Tripolitaine après avoir chargé sur leurs chameaux des cotonnades anglaises, des toiles, de la soie, du sucre, du thé, des perles, du corail et de la parfumerie.

Ces différentes marchandises, qui semblent devoir faire un total considérable, ne représentent, en réalité, qu'un chiffre d'affaires peu élevé. La moyenne annuelle du commerce de la Tripolitaine avec les pays d'outre-mer est d'environ 10 millions de francs pour l'exportation, dont 3 millions et demi pour la France, et de 10 millions à l'importation, dont 2 millions pour les produits français; que l'on y ajoute un chiffre global de 5 millions au maximum pour le transit avec les pays du Soudan, et l'on obtient une somme totale qui représente, en définitive, asez peu de chose.

Aussi comprend-on fort bien cette appréciation de H. Méhier de Mathuisieulx, que « le commerce de la Tripolitaine se résume en un mouvement infime, qui semble en voie de décroissance persistante ».

Les villes. — Ce commerce a pour centres les grandes villes de la Tripolitaine, toutes situées sur le littoral méditerranéen, et les oasis de l'intérieur, dont il convient maintenant de dire quelques mots.

Assez rares, relativement à l'étendue des rivages, sont les villes de la côte. La Tripolitaine propre n'en compte en réalité que trois, qui constituent autant de ports, ou plutôt d'escales entre la frontière tunisienne et le golfe de la Grande Syrte : Tripoli, Khoms et Misrata.

La plus occidentale de ces villes est la capitale même de la contrée, Tripoli de Barbarie, située sur le côté occidental d'une petite baie « dans une situation identique à celle du port algérien de Djidjelli » (Vivien de Saint-Martin). La rade en est entourée de récifs du côté du nord; mais c'est un mauvais abri, défendu par plusieurs forts et dont l'ensemble est éclairé durant la nuit par un phare appelé « phare français » parce que son installation est due — là comme partout ailleurs en Tripolitaine — aux instances d'un agent de notre nationalité. Dans l'ouest de la baie s'allonge « une étroite mosaïque blanche », surmontée par des minarets que domine le clocher de la Mission catholique; c'est la ville même de Tripoli, aux rues étroites, humides, malodorantes, où grouillent des êtres malsains et paresseux, condamnés d'avance à tous les esclavages. Cette ville, peuplée de plus de 30.000 habitants, reliée à Malte par un câble télégraphique, à Mourzouk du Fezzan, mais non pas encore à Gabès de Tunisie ni à Benghasi par des lignes télégraphiques terrestres, est défendue par une enceinte et entourée « comme d'un collier d'émeraudes » d'un demi-cercle, large de 4 kilomètres, d'oasis ininterrompues, dont l'ensemble porte le nom de *Mechya*, « les jardins ». Que de variété dans ces jardins — jardins maraîchers ou bosquets d'agrément — dont la population, réunie à celle de la ville, constitue une agglomération considérable, très bigarrée, d'origines très diverses! Là réside le véritable charme de Tripoli, dont le marché est peu animé (il ne s'y fait qu'un total d'échanges fort mince), dont le port, très peu fréquenté par les vapeurs, visité surtout par des voiliers caboteurs et par les barques des pêcheurs d'éponges, a gardé son aspect primitif et est demeuré tel qu'à l'époque où ses équipages de corsaires écumaient les mers et les rivages de la Méditerranée.

Beaucoup moins important est le port plus oriental de Khoms ou Homsk, situé à 3 kilomètres des ruines de *Leptis Magna*, au point où les collines de Msellala arrivent à la mer. Cette ville toute moderne, aux rues très larges et tirées au cordeau, séparant des bâtisses blanches régulièrement alignées, est le grand embarcadère de l'alfa. Depuis qu'on a entrepris de fabriquer du papier avec cette graminée, il y a toujours, dans le fort mauvais abri naturel muni d'une petite digue insignifiante qu'est le port de Khoms, deux ou trois bateaux qui viennent y prendre les chargements d'alfa apportés à dos de chameau par les Arabes du district de Tarhouna.

La nature a moins favorisé encore le dernier des ports de la Tripolitaine proprement dite. A 4 kilomètres dans l'intérieur des terres, la superbe oasis de Misrata, couvrant une superficie de plus de 150 kilomètres carrés, constitue le grand marché de la province intérieure d'Orfella; elle n'a comme débouché sur la Méditerranée, au point où commence la Grande Syrte, « qu'une escale à 3 milles en mer ». Il n'y a même pas, en effet, un semblant d'abri en cet endroit : le littoral est rectiligne, et les bas-fonds se prolongent au loin en pleine mer.

C'est à l'autre extrémité du golfe de la Grande Syrte qu'il convient d'aller pour trouver un nouveau port; aux rivages compris entre Misrata et Benghasi, en effet, plus qu'à toute autre section de la côte s'appliquent les mots si laconiques, mais si expressifs, de l'auteur ancien : *mare sævum, littus importuosum*. Moins encore que Misrata, ni Kasr-Zafran, ni Mouktar, ne constituent des escales; aucun bâtiment d'une ligne de navigation n'y a d'ailleurs jamais apparu. Il n'en est pas ainsi sur les côtes de la Cyrénaïque, où les ports de Benghasi et de Derna sont mieux abrités par la nature que tous les autres ports de la contrée.

Par ses rues larges, ses vastes places, sa ligne de quais vraiment propres, son apparence fraîche et bien tenue, la ville de Benghasi (plus de 35.000 hab.), développée du N. au S. le long du rivage de la Grande Syrte, contraste étrangement avec la saleté de Tripoli. Ce terminus de certaines caravanes du Soudan, qui, moins bien surveillé par les Européens que d'autres points de la côte, servait hier encore à la traite clandestine des esclaves nègres, ne mérite sans doute pas le nom de port; les navires doivent, en effet, jeter l'ancre à quelque distance du littoral. Du moins y trouve-t-on les éléments nécessaires pour la création d'un port dans la Sibah, sorte de vaste bassin, aujourd'hui marais sans profondeur, où l'on accède par un chenal étroit. La seule construction de deux digues, l'une prolongeant la pointe de Giuliana, la seconde ayant son point de départ à la citadelle, abriterait déjà les navires contre les coups de vent et permettrait de créer à peu de frais un port suffisant, peut-être même un bon port, en ce point dont les importations représentaient en 1908 une valeur de 330.000 piastres, les exportations une valeur de 320.000 piastres.

Meilleure encore serait, semble-t-il, la rade ouverte de Derna, où les navires mouillent rarement et seulement pendant l'été. L'anse antérieure, utilisée par le cabotage, pourrait être transformée en bon port; la rade elle-même, protégée par une digue de 200 mètres au moins, deviendrait sûre en toute saison, alors qu'actuellement les navires doivent, durant l'hiver, se réfugier par delà le port vaste et commode de Mersa-Ras-el-Halal, dans le golfe de Bomba, où la flotte française de l'amiral Gantheaume trouva un abri en 1808 et qui serait, au jugement de l'explorateur allemand Gerhard Rohlfs, le meilleur port de guerre de toute la côte septentrionale d'Afrique avec l'abri plus oriental de Tobrouk, que Schweinfurth a déclaré aussi sûr que notre Bizerte, et comparable au port de Malte.

Les oasis. — Derrière la ligne des ports de la côte, reliée à l'Europe par le poste de télégraphie sans fil de Derna, par le câble sous-marin existant entre Tripoli et Malte, par des services de paquebots italiens et français, on ne trouve plus en Tripolitaine, comme agglomérations humaines, que celles des oasis, plus ou moins clairsemées dans toute la surface du pays.

Abstraction faite des oasis de la côte, en chapelet continu entre Abou Adjila et Tadjourah, en îlots sporadiques à Zouara, Zlitten et Misrata, les premières oasis ne sont pas, dans la Tripolitaine propre, trop éloignées du littoral; elles sont situées à l'extrémité méridionale de la Djeffara, un peu en avant du pied de la bordure verticale et crevassée du plateau intérieur, à l'endroit où les torrents tombés des hautes terres sont bus par les sables. Là surgissent, au milieu du désert aride, quelques verdoyantes oasis : Tiji, Djoch, Cheikchouk, Rabta; elles marquent dans la plaine le débouché des échancrures les plus considérables donnant accès sur le plateau, et correspondent parfois aux assez belles plantations d'oliviers qui couronnent le sommet de ces échancrures (Djado, Zentan, Yffren). Mais ce ne sont pas là les grandes oasis de la Tripolitaine; il faut les chercher plus au S., aux alentours du 30e de latitude, que bordent d'O. en E. Ghadamès, Djofra, Aoudjila, Lechkerreh et Djalo.

De cette ligne de grandes oasis, Ghadamès est le point le plus rapproché de la frontière française. Isolée au milieu de la Hamada rouge, elle doit son existence à une très belle source artésienne, et possède, sur une surface de 70 à 75 hectares, près de 25.000 palmiers que cultivent 7.000 habitants environ. — Loin dans le sud-est de Ghadamès, la salubre oasis de Djofra, qui a pour chef-lieu Sokna, dresse bien au S. des rivages de la Grande Syrte, au pied du djebel es-Soda, aux têtes de l'oued ech-Chegga, ses palmeraies (20.000 palmiers) soigneusement entretenues par une population d'au moins 6.000 habitants. — A peu près sous la même latitude, plus encore dans l'est, la dépression au fond de laquelle se cachent Aoudjila, Lechkerreh et Djalo, est séparée de la Méditerranée par les sables de Barka el-Beïda et le plateau de Barka el-Homra; 12.000 âmes sont groupées dans ces oasis, aux eaux généralement amères, et y cultivent un ensemble de 200.000 palmiers.

Si considérable soit-il, ce groupe n'est nullement comparable à celui des oasis du Fezzan, situé plus au S.-O., un peu au N. du tropique du Cancer, et constituant le dernier « réduit » de la Tripolitaine. On estime à 5 ou 6 millions le nombre des palmiers cultivés dans ces oasis, qui, a écrit H. Schirmer, « s'égrènent comme un chapelet » sur la route de Tripoli au lac Tchad et sont « le véritable carrefour du Sahara »; dans la seule hofra de Mourzouk, peuplée de 10.000 hab., le gouvernement turc s'est attribué un million de pieds. La capitale de la contrée est la ville marchande de Mourzouk (6.500 âmes), au S. de laquelle on n'a plus, avant de gagner le cordon des oasis de Kaouar, qu'à traverser cette région difficile et tourmentée du plateau de Toummo, où l'on s'accorde à placer, sous le tropique du Cancer, l'extrême frontière méridionale de la Tripolitaine, dont le point terminal est marqué, du côté du S.-O., par l'oasis de Ghât (4.000 hab), blottie dans un couloir des granitiques monts Akakous.

Avenir du pays. — De tout ce qui vient d'être dit il ressort que la Tripolitaine présente *actuellement* une très médiocre importance économique. Est-elle susceptible de valoir davantage dans l'avenir? Les relations des voyageurs qui ont parcouru la contrée, l'enquête instituée en 1908 par la Jewish Territorial Organisation, désireuse d'établir des colons juifs en Tripolitaine, donnent à penser que ce pays n'offre pas de « possibilités économiques » bien considérables; d'aucuns le pensent même voué à la stérilité. Peut-être est-ce aller trop loin : incontestablement, la Tripolitaine est un pays chaud et sec; mais les méthodes américaines du *Dry Farming* ne permettront-elles pas d'en tirer quelque parti, et les anciens n'avaient-ils pas su le faire, en dépit des défectuosités du sol et du climat? Il semble bien, en tout cas, qu'on a tort d'envisager tout l'ensemble de la Tripolitaine comme constituant un seul bloc, et qu'il convient de séparer la Cyrénaïque du reste de la contrée. Le plateau de Barka, doit, en effet, retenir de préférence l'attention par les avantages naturels qu'il présente, par son heureuse situation, par la richesse de son sol, son climat tempéré et la variété de ses produits.

Voilà ce qu'il y a près de vingt ans a fort bien montré, après une minutieuse étude de la question, un professeur de l'université de Caen, Armand Raynaud, dans un excellent travail sur *la Pentapole cyrénéenne et la Colonisation.* « La Pentapole cyrénéenne, a-t-il pu dire en terminant, est, de toutes les régions du littoral tripolitain, celle qui offre le plus d'avantages à la colonisation européenne... Les autres districts de la Tripolitaine ne peuvent être que des colonies de commerce; seule, dans cette partie de l'Afrique, la Pentapole cyrénéenne peut être tout à la fois une colonie commerciale et agricole. » Rien n'empêche, bien au contraire, de souscrire à ces conclusions, qui sont celles de l'Allemand Hildebrandt et du sénateur italien De Martino. Le passé apparaît, en effet, en Tripolitaine, comme un garant de l'avenir, quand il n'explique pas la décadence actuelle du pays. C'est ce dont un bref exposé historique fournira la preuve. (*A suivre.*) — HENRI FROIDEVAUX.

unanimisme (*missm'* — de *unanime*) n. m. Littér. Doctrine littéraire et philosophique, préconisée par Jules Romains, et suivant laquelle l'auteur dramatique et le romancier doivent renoncer à peindre des individus, pour nous présenter des groupes, des êtres collectifs (selon cet auteur, l'individu est une illusion, le groupe seul une réalité. Il a prétendu appliquer cette théorie dans *l'Armée dans la ville* [pièce jouée à l'Odéon], et dans *la Mort de quelqu'un* [roman]) : *L'*UNANIMISME *est le produit d'une éducation de philosophe. L'*UNANIMISME *est un produit du silence, qui nécessite le style indirect* (Jean de Pierrefeu).

unanimiste adj. et n. Littér. Qui a rapport à l'unanimisme; Partisan de l'unanimisme : *Jules Romains est le chef de l'école* UNANIMISTE. *Un roman* UNANIMISTE. *L'*UNANIMISTE *est un chercheur et un trouveur d'images* (Jean de Pierrefeu).

vulgariste (*risst'*) adj. et n. Partisan de la langue ou du style vulgaire (se dit spécialement, en parlant du grec moderne, de la thèse qui préconise la langue populaire au détriment de la langue épurée, et des partisans de cette thèse) : *La cause* VULGARISTE *est la cause patriotique, je dirai même patriotarde par excellence* (Jean Psichari). *Le radicalisme* VULGARISTE *de l'école de Psichari* (K. Krumbacher). *On sait combien est vive en Grèce la lutte entre puristes et* VULGARISTES (Eugène Clément).

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GROSLEY.

N° 61. — Mars 1912

* **Académie française.** — *Election et réception de Henri de Régnier.* Le 9 février 1911, Henri de Régnier fut élu membre de l'Académie française, au premier tour, par 18 voix contre 14, données à Pierre de Nolhac. Il remplaçait le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé. Le 18 janvier 1912, il prononça son discours de réception, dont on remarqua les mérites de sobriété et de simplicité.

Il donna d'abord une pensée filiale au poète José-Maria de Heredia, qui fut pour lui un guide et un modèle. C'est dans le cabinet de la rue Balzac, où, pendant quinze ans, Heredia vit passer l'élite des lettres françaises, que Henri de Régnier aperçut pour la première fois, vers 1888, la noble silhouette du vicomte de Vogüé :

> Je ne vous le décrirai pas. Vous vous souvenez de cette haute et sévère figure de gentilhomme français, sur qui le temps n'eut guère de prise et qui conserva jusqu'au dernier jour son air de mâle jeunesse et de pensive gravité. Je ne vous dirai pas, de notre regretté confrère, l'aspect chevaleresque et martial, qu'accentuait le ruban de la médaille militaire, le mélange de réserve et d'enthousiasme qui le caractérisait, la timidité un peu hautaine de ses manières, l'ardeur concentrée de son regard, la dignité presque ombrageuse de toute sa personne. Des yeux passionnés éclairaient son visage osseux. La voix était pressante, brusque. L'accent en était fièrement convaincu et fièrement persuasif. Chez le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, tout révélait la plus haute distinction d'esprit. Quant à la noblesse de son âme et à la délicatesse de son cœur, elles étaient égales à la probité de son talent.

Les Vogüé sont originaires du Vivarais : dès le XIe siècle, on les voit apparaître dans l'histoire de la province. De cette forte race, une branche cadette se détacha au XVIIe siècle et fut se fixer aux environs d'Annonay, à Gourdan. Eugène-Melchior appartient à cette branche cadette. Gourdan, solitaire au milieu des rochers et des forêts, fut le Combourg de ce fervent disciple de Chateaubriand. De très bonne heure, il eut le goût d'écrire, et sa valise était pleine de manuscrits lorsqu'il partit pour l'Italie, où l'entraînaient ses rêves de jeune homme. Mais, bientôt, la nouvelle de l'ouverture des hostilités entre la France et l'Allemagne le fait revenir en hâte dans son pays. Il s'engage. Il voit son frère tué à ses côtés. Il connait les angoisses des plaines de Sedan; il est emmené prisonnier à Magdebourg. L'impression de l'Année terrible ne s'effaça plus de son cœur.



Eugène-Melchior de Vogüé. (Phot. Nadar.)

Il l'emporta dans son voyage en Orient, d'où sortit son premier livre *Syrie-Palestine*. Il avait été attaché à l'ambassade de France à Constantinople : il visita la Syrie, la Palestine et plus tard l'Egypte, « tourmenté du désir de tout comprendre », cherchant de toutes les forces de son esprit à pénétrer le passé et à en recevoir les leçons. Il faillit se donner tout entier à l'histoire. Mais la France avait besoin de serviteurs; Vogüé demeura dévoué aux soins de ses fonctions :

> Dès cette époque, il semble qu'il se soit fixé à lui-même le programme de sa vie littéraire. Il ne sera exclusivement ni un historien, ni un érudit, ni un voyageur, ni un critique. Il ne demeurera étranger à aucune des manifestations de la pensée contemporaine, aussi bien dans le domaine de la science et de l'histoire que dans celui de la politique et de la littérature. Il en résulta l'œuvre que nous admirons pour sa riche diversité. Eugène-Melchior de Vogüé s'y dispersa généreusement; mais, au point de jonction de ses deux activités, il eut la joie de rencontrer l'occasion d'agir, comme il le souhaitait légitimement, sur son temps, et de déterminer une importante évolution littéraire, au moment où s'accomplissait un grand événement national. Ses admirables études sur le roman russe paraissaient en 1886.

Nommé en 1876 troisième secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, marié en 1878 à Mlle Annenkof, Vogüé fut heureusement préparé à pénétrer l'âme de la Russie. Il l'étudia chez ses grands romanciers. Son livre sur le roman russe, qui lui valut son élection à l'Académie française (1888), fut un événement littéraire et moral considérable.

> En effet, Eugène-Melchior de Vogüé ne nous appelait pas seulement à profiter de tout ce que ces profonds observateurs nous livraient de l'âme humaine, mais, grâce à eux et par leur bienfaisante entremise, il nous montrait que la crise où se débattait notre roman français n'était pas sans issue. Au naturalisme étroit, mesquin et grognon qui sévissait alors chez nous, ces nouveaux venus opposaient un réalisme idéalisé qui sauvegardait dans l'observation les droits de la poésie. Cette intervention des romanciers russes fut d'un efficace secours aux efforts de la jeune génération d'alors pour échapper à l'étau du forgeron de Médan et aux limes trop soigneuses des bons joailliers du Parnasse. La réaction qui s'esquissait contre cette double domination prit des forces nouvelles. C'est de ce moment que datent la renaissance idéaliste et psychologique du roman français et les tentatives souvent heureuses du symbolisme. Vogüé apparaissait comme l'un des directeurs de ces nouvelles orientations.

Malgré ce succès, Vogüé n'était pas homme à s'enfermer dans aucune spécialité.

> Comme ses ancêtres féodaux, Vogüé est un « loyal serviteur ». Il a sa tour en terre de France, et c'est de là qu'il observe le pays, son pays. Il tient à le faire profiter de ses expériences lointaines et de ses vues personnelles. La fonction qu'il revendique est de deviner et d'avertir. Je le vois en vigie, interrogeant l'horizon, scrutant les nuées. Il y cherche l'éclair précurseur et l'étoile directrice. Il consulte les courants aériens, de même qu'il écoute les bruits qui viennent de loin ou montent d'en bas, l'oreille au guet, l'œil attentif. Il est l'enregistreur des idées, des faits, des hommes de son temps. Il y a en lui de l'augure et de l'oracle.

L'organisation de la France nouvelle était l'objet de toutes ses préoccupations. L'Exposition de 1889 lui donnait l'occasion de se livrer à l'espérance. Il rêvait d'une république réformiste. En 1893, il accepta un siège à la Chambre. Une seule législature suffit à lui montrer qu'il était peu fait pour la vie parlementaire. Son roman : *les Morts qui parlent* est une sévère critique des mœurs du Palais-Bourbon. Dans ses romans, en effet, *Jean d'Agrève, les Morts qui parlent*, et dans celui qui est, au jugement de l'orateur, le meilleur de tous : *les Maîtres de la mer*, Vogüé n'est pas un pur conteur, un pur artiste : il y reste un polémiste, un homme d'idées. Il n'a cessé, du reste, de s'intéresser passionnément aux vicissitudes de la grandeur française et, particulièrement, aux expéditions coloniales, où il voyait la revanche de nos revers.



Henri de Régnier. (Phot. Manuel.)

Ainsi, dans les livres d'*Essais*, qui furent le fruit du travail de ses dernières années, il demeurait lui-même : gentilhomme et homme de lettres; il était fidèle à ses convictions, et il honorait le métier qu'il avait choisi.

Le comte Albert de Mun répondit au récipiendaire. La destinée académique faisait recevoir un poète, un romancier mélancolique et voluptueux, par un orateur chrétien. Le comte de Mun fit, dans un discours moral de grande allure, la critique de l'épicurisme poétique. Il aborda son sujet par une anecdote militaire. En 1896, le chef d'escadron Lyautey — aujourd'hui général — écrivant du Tonkin au vicomte de Vogüé, lui peignait l'effet produit, un soir de combat, par la lecture qu'il avait faite à ses camarades d'un poème de Henri de Régnier. Il s'agissait des *Inscriptions pour les treize portes de la ville*, la première œuvre du poète publiée par la « Revue des Deux Mondes », sous les auspices de Brunetière. C'était le début de Régnier dans la grande notoriété.

Un peu étourdi, comme il l'avoue lui-même, par tant de volupté, par tant de nudité qu'on rencontre dans l'œuvre du poète, et rebelle à son paganisme, le

comte de Mun en a pourtant goûté le charme subtil et harmonieux.

J'ai connu la langueur enivrante de vos printemps vénitiens, et la mollesse de vos automnes d'Italie, et l'accablement de vos étés d'Orient tout brûlés par ce soleil, dont un rayon vous est venu des Antilles. J'ai porté le fardeau de « la tristesse nue — elle aussi ! — nue en ses voiles d'airain », et toujours debout à vos côtés, comme si, dans vos rêves de lumière, quelque chose demeurait des brumes de la Seine, où se perdaient vos regards d'enfant. J'ai respiré les parfums du soir « qui s'exhalent de l'ombre avec la fin du jour » dans le jardin des rois.

Il a vu dans Régnier le représentant d'une génération qui répudiait l'éclatant idéal des parnassiens.

Je l'ai connue, cette génération, qui arrivait à l'âge d'homme, quand s'effaçaient les images de la grande guerre. Elle semblait plutôt chercher son chemin dans l'ombre du crépuscule que frayer sa route dans les lueurs de l'aurore. Fille de la défaite invengée, elle n'avait plus au cœur l'âpre tourment de la revanche. L'espoir brûlant des relèvements glorieux ne hantait plus sa pensée. Etrangère aux enthousiasmes chrétiens, au rêve de rénovation sociale qui, à ses côtés, passionnaient la jeunesse croyante, elle vivait dans l'attente.

La voyant errante parmi les ruines où il reposait sa vieillesse, comme, après l'ouvrage terminé, le démolisseur s'assoit sur les décombres, Renan lui jetait, parmi les sourires mondains, l'ironique appel de la jouissance. La foi ne soutenait plus son âme; et, ne croyant plus, pourquoi eût-elle agi ?

Ainsi cueillant pour orner son front, au lieu du laurier trop pesant, des fleurs aux couleurs éteintes, elle marchait, penchée vers la décadence, comme un voyageur sur le vide, orgueilleuse de son audace mortelle. Mais cet orgueil cachait une misère, la déception de la vie.

Ce mal d'une génération déçue, inquiète et lasse, Vogüé l'avait bien connu : il voyait le pessimisme sortir du matérialisme. Il avait pénétré ce besoin du mystère auquel correspond ce symbolisme que Régnier représente à l'Académie. Qu'est-ce donc que ce symbolisme? Ce n'est pas celui qui accompagne la foi du chrétien; le symbolisme des poètes a pour objet de « rendre les mouvements spontanés des âmes, évoquer le monde mystérieux de la pensée ». C'est une distraction subtile pour quelques lettrés habitués à l'analyse. Qu'y a-t-il là pour la foule, pour ces âmes innombrables, qu'un secret instinct entraîne vers un idéal de foi et d'espérance? En suivant toutes les routes qui conduisent au plaisir païen, le poète s'est détourné, dit l'orateur chrétien, du chemin « qui mène aux sources pures de l'idéal ». Romancier, H. de Régnier a-t-il cherché une autre inspiration?


Comte de Mun. (Phot. Pirou.)

Et me voilà donc en face de ces romans qui forment, avec vos contes et vos nouvelles, la seconde part de votre œuvre, non la moins importante. Ah! monsieur, comme je suis embarrassé! Je les ai lus, ces romans, je les ai lus tous, et jusqu'au bout. Car j'ai été capitaine de cuirassiers.

Vous y brossez, à ravir, des jardins ombreux, des boudoirs discrets et des ciels enchanteurs. Vos personnages sont pleins de vie. On les voit au naturel, en leur vêtement quotidien, avec leur expression, leurs gestes et jusqu'à leurs manies. On les entend parler, on les sent ressemblants comme dans les pastels de Quentin La Tour : gentilshommes, financiers, jeunes gens et vieillards, jolies femmes et douairières, tous très libertins et tous très impies, même, j'allais dire surtout, les bons chrétiens, et tous, aussi, très élégants. Car « l'impiété la mieux établie, dit l'un d'eux, n'oblige pas à manger goulûment », non plus que le libertinage le plus osé à porter des habits malpropres. Il ne manque enfin à tout cet aimable monde que les illustrations de Frago. Vous le voyez, j'ai tout lu, et c'est presque une confession. Mais, pour parler davantage, entre les graves images qui gardent notre coupole, des aventures de vos *Amants singuliers*, et des *Rencontres de M. de Bréot*, et des tentations de *M. Nicolas de Galandot*, convenez, monsieur, que je ne suis plus assez... cuirassier.

Comme le poète avait fait pour l'antiquité, le romancier, en peignant le XVIIIe siècle, se désintéresse de la lutte des idées pour ne retenir que l'esprit de destruction et les grâces légères. Mais n'écrit-il pas pour une époque qui se pique de mépriser la morale et pour se divertir lui-même, insoucieux du lendemain et des conséquences de son œuvre? En un mot, il applique la doctrine de l'art pour l'art, et le comte A. de Mun en professe une tout opposée : pour lui, l'art est la parure des idées, ou bien il n'est que « le vain effort d'une stérile habileté ».

Vogüé pensait de même, lui qui a fait dans les âmes une révolution au nom de l'esprit; qui à l'ardeur religieuse unissait l'idéalisme et l'enthousiasme patriotique du soldat; lui qui a voulu être un reconstructeur, passionnément curieux de connaître, pour agir sur elles, les nouvelles générations. Sinon par l'adhésion dogmatique, du moins par la pitié et par l'amour, il secondait l'œuvre sociale de l'Eglise. La dernière pensée de son âme a été celle du rachat par le sacrifice. — P. BASSET.

Académie des sciences. — *Election de Ch. Moureu.* Le 4 décembre 1911, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de chimie, en remplacement de Troost, décédé. Les candidats en présence étaient, en première ligne, Charles Moureu, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris et membre de l'Académie de médecine; en seconde ligne, *ex æquo* par ordre alphabétique : Auguste Béhal, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie et maître de conférences à la Faculté des sciences; Colson, professeur à l'Ecole polytechnique; Maurice Hanriot, professeur à la Faculté de médecine; Matignon, professeur au Collège de France, et Urbain, professeur à la Sorbonne. Trois tours de scrutin furent nécessaires. Le nombre des votants était de 59 au premier tour et de 60 aux deux autres; les candidats obtinrent successivement, à chaque tour : Charles Moureu, 21, 28, 38; Colson, 22, 24, 21; Béhal, 12, 8, 1; Urbain, 4, 0, 0.

Ch. Moureu a été déclaré élu. (V. p. 358.)

Arriaga (Manoel DE), homme d'Etat portugais, né le 8 juillet 1840 à Horta, dans l'île Fayal (Açores), d'une famille noble, mais pauvre, qui s'était alliée à une famille basque française et dont quelques membres ont appartenu à l'armée et au barreau. Après avoir fait ses études à Coïmbre, il y fut reçu avocat et docteur en droit. Malgré ses origines, de Arriaga professa de tout temps des opinions républicaines. Elu plusieurs fois député sous la monarchie, il fit sentir son action dans le sens démocratique, sur le terrain politique et sur le terrain universitaire, jouant le rôle de tribun à la Chambre, tandis qu'il répandait ses idées libérales parmi la jeunesse, soit comme professeur au lycée de Lisbonne, soit en qualité de recteur de l'université de Coïmbre. De Arriaga a écrit des ouvrages de droit, ainsi qu'une étude de philosophie politique, sous le titre de : *les Harmonies sociales*, livre empreint d'un grand libéralisme. Au Parlement, il s'est fait connaître comme brillant orateur.


Manoel de Arriaga.

Le gouvernement provisoire le nomma procureur général de la République. Moins en vue dans ces fonctions que son compétiteur Bernardino Machado, qui avait reçu, à la même époque, le portefeuille des affaires étrangères, il fut plus facilement accepté que lui par les groupes modérés et, le 24 août 1911, il fut élu président de la République portugaise. Républicain sincère et estimé de tous les partis, ne s'étant jamais compromis dans les mouvements démagogiques, nul ne pouvait mieux que lui grouper les républicains, rallier au nouveau régime les éléments susceptibles d'accepter les faits accomplis et faire reconnaître par les puissances étrangères la forme de gouvernement que le Portugal s'était donnée. Malgré son âge, de Arriaga a gardé une grande vivacité d'esprit et toute sa puissance de travail. — G. REGELSPERGER.

***Atlantide.** — L'île mystérieuse sur laquelle nombre d'écrivains de l'antiquité, et notamment Platon dans le *Critias* et dans le *Timée*, ont laissé des récits légendaires, a motivé déjà bien des hypothèses scientifiques. Cette île, située au cœur de l'Atlantique, plus vaste que la Libye et l'Asie réunies, patrie d'un peuple guerrier contre lequel les Grecs auraient eu à se défendre, aurait brusquement disparu au sein des flots, engloutie dans un cataclysme sans précédent, qui n'aurait duré qu'une nuit et un jour. Faut-il donner une interprétation à cette légende? On trouvera au tome Ier du *Nouveau Larousse illustré* (p. 549) tout au moins l'énoncé des principales solutions données au problème par les savants, depuis la fin du XVIIIe siècle. Il convient d'y ajouter celle qu'a récemment soutenue le géologue et paléontologiste Louis Germain, dans une note présentée à l'Académie des sciences (20 novembre 1911) par Edmond Perrier. Elle présente cet intérêt exceptionnel de reposer non plus sur des assimilations géographiques aussi difficiles en général à discuter qu'à établir, mais bien sur des données d'ordre zoologique et sur la parenté étroite de nombreux fossiles répartis dans une des aires les plus curieuses de l'Atlantique nord-occidental.

Pour Louis Germain, le continent disparu de Platon, qui s'étendait, au delà des colonnes d'Hercule, dans l'océan Atlantique, n'est pas une fable. Il correspond à une réalité précise, à un système de terres autrefois réunies et dont les archipels qui s'étendent au large des côtes de l'Afrique et de la péninsule ibérique (les Açores, Madère, les Canaries et les îles du Cap-Vert) constituent les derniers piliers. Toutes ces îles, comme le montre une carte bathymétrique, reposent sur un même socle continental médiocrement profond, de nature évidemment sédimentaire. Elles présentent actuellement, entre elles et avec les terres d'Afrique ou d'Espagne qui leur font face, des analogies faunistiques — particulièrement pour la faune malacologique — tout à fait remarquables. D'autre part, en ce qui concerne les espèces disparues, on peut noter, aux principaux étages, d'indéniables ressemblances. C'est ainsi qu'on trouve en Mauritanie des formations quaternaires avec *helix*, dont les analogies avec les espèces actuelles des Canaries sont évidentes. Les mollusques actuels de Madère, des Canaries, des Açores, des îles du Cap-Vert sont analogues aux mollusques fossiles dans le tertiaire européen. L'*adiantum reniforme L.*, grande fougère aujourd'hui complètement disparue en Europe, mais que l'on retrouve dans le pliocène du Portugal, persiste encore aux Canaries. Enfin, on peut noter la survivance, dans les îles océaniques que Louis Germain considère comme les vestiges de l'Atlantide, d'*oleacidinæ* (famille de mollusques pulmonés) de petite taille, qu'on ne retrouve plus, sous cette forme réduite, que dans le bassin méditerranéen, les formes de grande taille étant strictement localisées dans l'Amérique tropicale. Tous ces faits permettent de conclure à l'existence d'un ensemble continental autrefois relié à la Mauritanie, et qui devait avoir pour limite méridionale une ligne de rivages qui, partant des environs du cap Vert, traversait l'Atlantique pour se rattacher à un point indéterminé de l'Amérique centrale, probablement le Vénézuela.

La date d'effondrement de cette Atlantide est sans doute assez rapprochée de nous : elle est, en tout cas, de beaucoup postérieure à celle de l'effondrement du continent africano-brésilien. L'Atlantide, dont le climat était à ce moment presque désertique et assez analogue à celui de l'actuelle Mauritanie, se serait d'abord affaissée dans sa partie occidentale, du côté des Antilles, ouvrant ainsi une communication par mer entre les Antilles et le golfe de Guinée (ainsi s'explique notamment l'existence de mollusques marins communs à la région côtière du Sénégal et aux Antilles). Au lendemain de ce premier et partiel effondrement, il aurait subsisté, dans l'Atlantique nord-oriental, une aire continentale aux vastes proportions, reliée à la fois à l'Afrique occidentale et à la péninsule ibérique. A l'époque pliocène, « ce contingent s'abîma dans l'océan en ne laissant émerger qu'une île très vaste, qui se dissocia pour donner naissance à l'archipel du Cap-Vert, à Madère, aux Canaries et, enfin, aux Açores ». (E. Perrier.) Selon Louis Germain, dont les conclusions méritent au moins de retenir l'attention, les légendes dont les écrivains anciens et Platon se sont faits l'écho correspondraient à cette dernière phase du morcellement et de la disparition partielle de l'Atlantide, à laquelle l'homme a évidemment assisté. — G. TREFFEL.

***Bailly** (François-*Anatole*), philologue et helléniste français, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Orléans en 1831. — Il est mort dans la même ville le 12 décembre 1911. Anatole Bailly, qui était certainement un des hommes de France les mieux au courant des recherches de grammaire comparée et de philologie classique, avait modestement limité son ambition à l'achèvement de son remarquable *Dictionnaire grec-français* (1894), auquel il donna plus de vingt années d'un labeur acharné, déployant d'immenses ressources d'érudition et de critique. Il était correspondant de l'Institut depuis 1889.

***Bornet** (Jean-Baptiste-*Edouard*), botaniste français, né à Guérigny (Nièvre) le 2 septembre 1828. — Il est mort à Paris le 18 décembre 1911. Ses travaux de cryptogamie et d'algologie lui avaient acquis une grande renommée.


Edouard Bornet. (Phot. Pirou.)

Braga (Théophile), littérateur, philosophe et homme d'Etat portugais, né le 24 février 1843 à San Miguel (îles Açores). Elève du lycée de Ponta Delgada, dans cette même île, ce fut par des poésies qu'il débuta dans la littérature. Dès l'âge de quinze ans,

il fit paraître un premier recueil de vers : *Folhas verdes* (Ponta Delgada, 1859; Porto, 1869). De ces premiers essais, du genre lyrique, Braga, qui était allé en 1861 continuer ses études à l'université de Coïmbre, passa ensuite à des œuvres d'un caractère plus élevé, et essaya de retracer l'histoire des premiers temps de l'humanité dans son poème : *Visão dos tempos* (Porto, 1864). Il publia ensuite : *Tempestades sonoras* (1864) ; *A ondina do Lago* (1866) ; *Torrentes* (1869). Ce fut aussi l'époque où, s'intéressant aux vieux souvenirs de son pays, il réunit et publia des poésies populaires. Il commença par écrire l'histoire de ce genre littéraire: *Historia da poesia popular portugueza* (1867) ; et c'est ensuite qu'il publia des recueils: *Cancioneiro popular* (1867) ; *Romanceiro geral* (1867) ; *Floresta de romances* (1868) ; *Cantos populares do archipelago Açoriano* (1869).

Braga, qui faisait ses études de droit en même temps qu'il se livrait à ces travaux littéraires, y apporta la même tendance philosophique qui était la marque dominante de son esprit, et il se donna comme tâche d'appliquer ses connaissances juridiques aux questions sociologiques. On retrouva le poète dans : *Poesia do direito* (1865), et l'historien dans : *Historia do direito portuguez; os Foraes* (1867). Il fut reçu docteur en droit en 1868.


Théophile Braga. (Phot. Harlingue.)

Connaissant à fond la littérature du Portugal, Braga ne pouvait manquer de l'étudier en historien désireux d'en rattacher les phases aux causes philosophiques qui avaient modifié aux diverses époques le mouvement des esprits. Il entreprit alors de publier une histoire complète de la littérature portugaise : ce fut son *Historia da litteratura portugueza*, qui parut en volumes portant des titres distincts (1860-1880, 20 vol. ; 2e éd. en 23 vol., 1898 et suiv.). Cette œuvre, remarquable par sa profonde érudition, apporta des connaissances nouvelles. L'auteur retrace dans le dernier volume l'histoire du romantisme au Portugal et la formation d'une nouvelle école littéraire, désignée sous le nom d'« école de Coïmbre », dont il avait été lui-même le promoteur et le chef, et d'après laquelle le mouvement intellectuel doit s'inspirer des doctrines positivistes et trouver en elles ses directives.

Professeur de littérature nationale au Corso superior de lettras de Lisbonne depuis 1872, Braga donna un résumé de son grand ouvrage d'histoire littéraire sous le titre de : *Manual da historia da litteratura portugueza* (1875) ; puis, reprenant le sujet sous une forme nouvelle, il le mit en harmonie avec les idées philosophiques auxquelles il s'était attaché, dans : *Theoria da historia da litteratura portugueza* (1881), ouvrage qui fut suivi d'un nouveau manuel : *Curso da historia da litteratura portugueza* (1885 et 1886).

Devenu l'un des adeptes les plus fervents du positivisme, Braga fonda une revue pour en propager les doctrines : *o Positivismo* et, ensuite, la *Revista de estudos livres*. Il exposa les principes de ce système philosophique dans un traité didactique : *Traços geraes de philosophia positiva comprovados pelas descobertas scientificas modernas* (1879 et 1883).

Tandis qu'il cherchait à diriger la littérature dans le sens du positivisme, Braga, qui s'était lancé dans le journalisme militant et qui avait pris position dans le parti républicain, voulut aussi trouver dans le même système philosophique un instrument de propagande des idées démocratiques. C'est à l'histoire politique et sociale qu'il appliqua désormais, dans une série d'ouvrages, les doctrines sur lesquelles les réformes à introduire lui paraissaient pouvoir s'appuyer : *Historia universal, esboço de sociologia descriptiva* (1879, 2 vol.) ; *Historia das ideas republicanos* (1880) ; *Soluções positivas de politica portugueza* (1881-1883) ; *Dissolução do systema monarchico constitucional* (1882) ; *Systema de sociologia* (1884). Par toutes ces œuvres, Braga exerça une influence marquée sur l'éducation démocratique de la jeune génération.

Mais ses ouvrages de philosophie, de sociologie et de politique n'avaient pas détourné Braga de la pure littérature, et nous le voyons, en 1871, éditer les œuvres de Christovam Falcão, poète du XVIe siècle, puis celles de Barbosa du Bocage (1876-1877, 7 vol.). Il publia aussi une *Antologia portugueza* (1876), un *Parnasso portuguez moderno* (1877), fit des conférences sur Voltaire et Michelet, dressa une *Bibliographia Camoniana* (1880), à l'occasion du troisième centenaire de Camoëns, et fit aussi des travaux à propos du centenaire de Pétrarque en 1904.

Il ajouta à ses anciens travaux sur les poésies populaires des recherches sur les traditions locales du Portugal, notamment : *Contos tradicionaes do povo portuguez* (1883, 2 vol.) ; *o Povo portuguez nos seus costumes, crenças e tradições* (1885, 2 vol.). Il avait fondé, en 1880, la *Revista das tradições portuguezas*. Travailleur infatigable, il ajouta encore d'autres ouvrages à cet énorme bagage : *Questoes de litteratura y arte* (1881) ; *Historia da pedagogia em Portugal* (1888) ; *Modernas ideas na litteratura portugueza* (1892, 2 vol.) ; *A patria portugueza* (1894).

Lorsque, le 5 octobre 1910, la République fut proclamée à Lisbonne, Braga fut appelé à la présidence du gouvernement provisoire. Par l'étendue considérable et la valeur de son œuvre, il était alors la plus haute personnalité littéraire et philosophique du Portugal. Il devait le choix dont il avait été l'objet non seulement à ce qu'il s'était fait le propagateur des idées positivistes et républicaines, mais aussi à ce qu'il était un intellectuel dans toute la force du terme. Il occupa la présidence provisoire jusqu'au 24 août 1911, date à laquelle Manoel de Arriaga fut élu président par l'Assemblée nationale portugaise. — Gustave Regelsperger.

challenger (*tcha-lèn'-djèr* — mot angl.) n. m. Terme de sport désignant tout concurrent d'un challenge, qu'il s'agisse d'une course pédestre, cycliste, automobile, d'une régate, etc. (le challenger peut donc être un homme, un automobile, un canot, un yacht, etc.) : *Dans les épreuves sportives appelées challenges, on distingue parfois le* defender, *ou détenteur du challenge, du* challenger *proprement dit, qui lui dispute son trophée.*

*__chasse-neige__ n. m. — Encycl. V. neige, p. 359.

*__chien__ n. m. — Encycl. *Chien français de berger; races, aptitudes.* En France, il y a deux races bien définies de chiens de berger : la race de Beauce et celle de Brie. Elles se différencient nettement l'une de l'autre par la conformation et l'apparence générale des sujets. Mais les chiens des deux races ont les mêmes qualités de force, d'endurance, d'initiative et d'intelligence.

Le beauceron est un chien à poil court, de forte taille (0m,60 à 0m,70 à l'épaule), très solide, bien charpenté et bien musclé. Il est ergoté double aux pattes de derrière.

Le type pur répond aux indications suivantes : *Tête :* longue, front plat, cassure du nez peu marquée, museau bien allongé, nez toujours noir. *Dents:* fortes, blanches, s'adaptant parfaitement. *Poitrine:* profonde et large, bien descendue. *Dos :* droit, croupe peu inclinée. *Pattes:* bien musclées, forte ossature, aplombs réguliers. *Pieds:* forts, ongles noirs, sole dure. *Queue:* entière, formant crochet à l'extrémité et portée bas de préférence. *Oreilles:* courtes, non tombantes si elles sont laissées naturelles, portées droites si elles sont coupées. *Poil:* ras à la tête, court, gros et dur, mais lisse sur le corps, les fesses et la queue très légèrement frangées. *Couleurs:* noir, noir et feu (bas rouges), fauve, fauve charbonné, gris, gris avec taches noires (robe danoisée).


Chien de berger français, à poil court. (Race de Beauce.)

Le briard est un chien de bonne taille (0m,55 à 0m,65), rustique et solide, bien charpenté. Comme le beauceron, il est ergoté double aux deux pattes de derrière.


Chien de berger français, à poil long. (Race de Brie.)

Le type pur est ainsi défini : *Tête :* forte, assez longue, front plat, cassure du nez bien marquée, garnie de poils formant moustaches, sourcils et barbe, laissant l'œil à découvert ou le voilant légèrement, nez toujours noir. *Dents :* fortes, blanches, s'adaptant parfaitement. *Poitrine :* profonde, bien descendue. *Dos:* droit, croupe peu inclinée. *Pattes :* bien musclées, bonne ossature, aplombs réguliers. *Pieds :* forts, ongles noirs, sole dure. *Queue :* entière, formant crochet à l'extrémité et portée bas de préférence. *Oreilles :* courtes, non tombantes si elles sont laissées naturelles, portées droites si elles sont coupées. *Poil :* long, ondulé, non frisé (plutôt plat, genre poil de chèvre). *Couleurs :* noir ardoisé (noir avec quelques poils blancs), gris foncé, gris fer, gris clair, fauve, fauve charbonné, fauve et gris.

Défauts graves entraînant la disqualification. Chiens de Beauce : poil long à la face, poil ébouriffé. — *Chiens de Brie :* tête à poil court, poil très frisé. — *Dans les deux races :* absence de doubles ergots, queue coupée, nez clair, œil vairon (sauf pour les beaucerons à robe danoisée).

Il est reconnu qu'au point de vue agricole, la couleur préférée pour la garde des troupeaux doit être la plus foncée, parce qu'au crépuscule elle se distingue mieux des moutons que les couleurs fauves et grises. Il en est de même pour l'utilisation de ces chiens au service de la police ; les couleurs claires décèleraient de loin leur présence, ce qui ne serait pas sans offrir des inconvénients pour la surveillance exercée par le gardien de la paix, leur maître. Car, indépendamment des fonctions que le chien de berger remplit depuis les temps les plus reculés à la garde des troupeaux, il est employé depuis quelques années comme chien policier, notamment par une des ligues de sécurité publique qui se sont fondées dans certaines localités de la banlieue de Paris, et les résultats obtenus ont démontré ses aptitudes remarquables à faire un excellent chien de défense ou de police. Par atavisme, le chien français de berger est vigilant et courageux ; sa robustesse et sa grande endurance, acquises de génération en génération par la vie active qu'il mène dans les champs autour des troupeaux, en font l'auxiliaire le plus précieux pour la défense propre de l'homme ou pour la garde des propriétés. A ces qualités maîtresses il faut ajouter le flair, que possèdent également à un haut point la plupart des chiens français de berger, ce qui permettra, dans un avenir très rapproché, de les utiliser comme chiens pisteurs, chiens de guerre et chiens sanitaires, chargés de rechercher les blessés. Jusqu'à présent, ce genre de dressage n'a pas encore été entrepris de façon méthodique avec les chiens français, et c'est regrettable, car les résultats auraient été certainement très intéressants, si l'on en juge par les essais isolés qui ont été tentés. D'ailleurs, le dressage en général du chien de défense et de police n'a pas été, dès le début, compris en France comme il aurait dû l'être. On paraît s'être appliqué, surtout, à faire du dressage en vue des concours, beaucoup plus que de donner aux chiens une éducation pratique adaptée aux différentes circonstances dans lesquelles le chien aurait à intervenir dans la réalité, et suivant les fonctions auxquelles on le destine. Le dressage est particulièrement facile avec les chiens de Beauce et de Brie, qui sont très dociles, très doux, en même temps que mordants au commandement, et très braves.

Tout en reconnaissant aux chiens de berger étrangers leurs remarquables aptitudes à remplir le rôle de chiens de défense, il convient d'affirmer hautement que les chiens français de berger se suffisent amplement à eux-mêmes par les dons naturels qu'ils ont reçus et qu'il n'est pas du tout indispensable de les croiser avec leurs congénères étrangers pour en obtenir des produits plus remarquables. Il faut seulement connaître leurs qualités et savoir en tirer parti. — Ch. Leconte.

Christine de Suède et l'Assassinat de Monaldeschi au château de Fontainebleau, d'après trois relations contemporaines, par Alfred Franklin (Paris, 1911). — La reine Christine écrivait au cardinal de Mazarin, quelques jours après l'assassinat de Monaldeschi : « Vous savez que tout homme qui a passé trente ans ne craint guère les sornettes. Et moi, je trouve beaucoup moins de difficulté à étrangler les gens qu'à les craindre. Pour l'action que j'ai faite avec Monaldeschi, je vous dis que, si je ne l'avais faite, je ne me coucherais pas ce soir sans la faire, et que je n'ai nulle raison de m'en repentir. » Elle ajoutait : « Voilà mes sentiments sur ce sujet ; s'ils vous plaisent, j'en serai aise ; sinon, je ne laisserai pas de les avoir. » Ainsi il apparaît que la reine de Suède savait ce qu'elle faisait, et qu'elle le voulait bien. Elle ne croyait point avoir commis un assassinat ; elle s'imaginait qu'elle avait simplement fait justice d'un traître ; et elle était persuadée qu'elle en avait le droit. C'est qu'à vrai dire, cette fille de Gustave-Adolphe ne fut pas une femme comme les autres ; et Alfred Franklin, en traçant son portrait, en publiant trois relations contemporaines du drame de Fontainebleau, essaye d'expliquer son acte, sinon de l'excuser.

Lorsqu'elle naquit, le 8 décembre 1626, son père, qui attendait avec impatience un fils, fort désappointé d'avoir une fille, décida qu'elle serait élevée comme un garçon. Il mourut comme elle avait six ans, mais les maîtres qu'il lui avait choisis furent fidèles à ses instructions. Les inclinations de l'enfant secondèrent merveilleusement les desseins du père ; et l'éducation toute virile qu'on lui donna lui réussit étrangement. Son père avait voulu qu'on

ne lui inspirât aucun des sentiments de son sexe, si ce n'est l'honnêteté et la modestie, et qu'on l'instruisît « en tout ce qu'un jeune prince doit savoir ». D'une intelligence exceptionnelle, elle apprit tout ce qu'on voulut lui apprendre. Elle parlait huit langues et en comprenait onze. Elle excellait dans tous les exercices physiques, montait les chevaux les plus durs, se servait habilement de toutes les armes, aimait les chiens, passait des jours à la chasse. Elle était infatigable, supportait le froid, le chaud, la faim, la soif. Gaie et vaillante, elle était aussi colère, emportée, brusque. Méfiante, soupçonneuse, ambitieuse jusqu'à l'excès, elle ne donnait quartier à personne, avoue-t-elle elle-même. Sa tenue était peu convenable, sa toilette était négligée; la propreté n'était pas son fort. Elle méprisait les bienséances de son sexe et n'aimait pas la compagnie des femmes. Elle préférait celle des hommes, avec qui elle se montrait fort familière. Elle était à peine femme; c'était un homme mal élevé: « Antoine Argout, doyen de la cathédrale de Vienne, ayant un jour à la haranguer, s'arrangea pour ne pas placer une seule fois dans son discours le mot *reine*, ne voulant pas rappeler qu'elle était femme. » Sa sensibilité était médiocre, bien qu'elle déclare n'avoir « jamais tué un animal sans en avoir senti une cruelle compassion ». On ne lui connut guère qu'une seule amitié, celle de la comtesse Ebba Sparre, sa demoiselle d'honneur. Fort libre en paroles et assez sceptique en religion, l'amour de la liberté la décida à ne se point marier. On ne manqua pas de lui attribuer de nombreux amants. Alfred Franklin se porte garant de sa vertu et affirme la sincérité des Mémoires qu'elle écrivit vers la fin de sa vie: « Seigneur, s'écrie-t-elle, je vous rends grâce de m'avoir fait naître fille, d'autant plus que vous m'avez fait la grâce de n'avoir fait passer aucune faiblesse de mon sexe jusque dans mon âme... Vous savez, quoi qu'en puisse dire la médisance, que je suis innocente de toutes les impostures dont elle a voulu noircir ma vie. J'avoue que, si je ne fusse née fille, mon tempérament m'aurait entraînée peut-être en de terribles désordres. Mais vous, qui m'avez fait aimer toute ma vie la gloire et l'honneur plus qu'aucun plaisir, vous m'avez préservée des malheurs où les occasions, la licence de ma condition et l'ardeur de mon tempérament m'auraient précipitée. Je me serais sans doute mariée, si je n'eusse reconnu en moi la force que vous m'avez donnée de me passer des plaisirs de l'amour. » Elle se plaisait à s'entourer d'érudits, de savants et d'artistes, qu'elle comblait de faveurs, s'ils se pliaient « à ses humeurs et à ses fantaisies ». Cet amour des lettres et des arts, le goût de l'indépendance la décidèrent à renoncer au trône; le désordre était extrême, d'ailleurs, dans l'administration; le trésor était épuisé. En 1654, elle abdiqua et se mit à courir l'Europe, habillée en jeune seigneur. Le 24 décembre, elle abjurait le protestantisme à Bruxelles, se fermant ainsi la Suède, mais s'ouvrant l'Italie. A Faënza, à Forli, à Rimini, on l'accueille admirablement. A Pesaro, elle s'attache le comte Sentinelli; à Rome, Alexandre VII la reçoit. Ses excentricités scandalisent, et elle revient en France. Le 1er septembre 1656, elle est à Fontainebleau; et, le 8 septembre, son entrée à Paris est triomphale. Le duc de Guise, qui a été au-devant d'elle, écrit: « Elle n'est pas grande, mais elle a la taille fournie et la croupe large, le bras beau, la main blanche et bien faite, mais plus d'homme que de femme, une épaule haute, dont elle cache si bien le défaut par la bizarrerie de son habit et de sa démarche qu'on en pourrait faire des gageures... Elle est chaussée comme un homme, dont elle a le son de voix et quasi toutes les actions. Elle affecte fort de faire l'amazone. Elle a pour le moins autant de gloire et de fierté qu'en pouvait avoir le grand Gustave, son père. » Quand Mme de Motteville la vit, ses mains « étaient si crasseuses qu'il était impossible d'y apercevoir quelque beauté ». Sa suite était inexistante, composée seulement de « deux ou trois hommes mal bâtis, à qui, par honneur, elle donnait le nom de *comtes* » et de « deux femmes qui ressemblaient plutôt à des revendeuses qu'à des dames de quelque condition ». Il n'y eut


Christine de Suède, d'après une gravure de Nanteuil.

pas d'incident; la reine se remua fort, jura, s'amusa, mais ne déplut pas trop. Aussi, l'année suivante, était-elle de retour. Le roi n'en fut pas ravi, et la pria de s'arrêter à Fontainebleau. C'est là qu'allait s'accomplir le drame.

La reine n'avait guère que des Italiens à son service, et parmi ceux-ci se trouvaient le comte Sentinelli et le marquis Monaldeschi. Sentinelli était de Pesaro, dans l'Etat d'Urbino, et Monaldeschi était d'Orvieto. Le comte avait la charge de chambellan, et le marquis administrait les revenus. Une grande rivalité régnait entre les deux hommes. On ne manqua point de dire qu'ils se partageaient non pas seulement la « faveur », mais encore les « faveurs » de Christine. C'est là pure calomnie, affirme Alfred Franklin. Leur rivalité était uniquement politique. Sentinelli semblait plus puissant; et Monaldeschi ne pouvait s'en consoler. Il chercha à détruire l'influence de son rival; et il semble qu'il écrivit des lettres offensantes pour la reine, en imitant l'écriture et la signature de Sentinelli. La reine, ayant trouvé dans la chambre de Monaldeschi les brouillons de ces lettres, l'aurait forcé à reconnaître son crime; de là son châtiment. Il semble bien que cette explication soit la bonne. Voici, maintenant, comment se déroulèrent les événements.

Le 6 novembre 1657, la reine, qui résidait alors à Fontainebleau, envoya chercher le révérend Père Le Bel, ministre de l'ordre de la Sainte-Trinité, du couvent de Fontainebleau. Elle le chargea « d'un paquet de papiers cachetés en trois endroits, sans aucune subscription », et lui ordonna de le lui rendre lorsqu'elle le lui demanderait. Le 10 novembre, elle l'envoya de nouveau chercher. Il vint, et trouva, dans la galerie des Cerfs, la reine, Monaldeschi et trois hommes. Il remit à la reine, sur sa demande, le paquet qu'elle lui avait confié. Elle l'ouvrit, en tira des lettres qu'elle fit lire au marquis. Ces écrits n'étaient que des copies; et le marquis affirma qu'il ne les connaissait point. La reine, alors, « tira de dessus elle les originaux, et, les lui montrant, l'appela traître et lui fit avouer son écriture et son signe ». Il demanda pardon, s'expliqua, s'excusa. Christine l'écouta, puis, s'approchant du prêtre, lui dit, d'une voix grave et modérée: « Mon Père, je me retire et vous laisse cet homme; disposez-le à la mort, et ayez soin de son âme. » Ensuite, elle se retira. Les trois hommes avaient tiré leurs épées. Une scène pénible eut lieu. Monaldeschi ne peut se décider à mourir. Il envoie en vain supplier la reine. Il faut mourir. Il pleure, gémit, n'ose se confesser. Pour l'y décider, on lui porta un coup d'épée qui lui coupa trois doigts. Le Père Le Bel lui donna l'absolution. Un coup le renversa tout sanglant: « Enfin, écrit Mme de Motteville, Sentinelli lui passa son épée au travers de la gorge, et la lui coupa à force de la chicoter. » Le corps fut inhumé dans l'église d'Avon. Christine envoya un de ses gentilshommes au cardinal de Mazarin pour lui rapporter l'événement. L'impression fut déplorable; mais, pas une minute, elle ne regretta son acte. Elle refusa d'en rejeter la responsabilité sur ses serviteurs, et elle vint passer le carnaval à Paris. On lui fit grise mine, elle ne s'en amusa pas moins et courut les bals masqués. On finit par la renvoyer, avec un vieux carrosse et l'argent nécessaire à ses frais de route.

Le souvenir du drame de Fontainebleau ne devait jamais tourmenter sa conscience. Vingt-cinq ans après, en août 1682, elle écrivait au comte d'Alibert, son secrétaire: « Dites à Heinsius que toutes les fariboles qu'il écrit au sujet de Monaldeschi me paraissent ridicules et téméraires, et que je permets à toute la Westphalie de le croire innocent, que tout ce qu'on en dira m'est fort indifférent. »

C'est qu'elle était convaincue « que la royauté était un caractère indélébile, que son pouvoir et que son autorité accompagnaient partout la personne qui en avait été revêtue, et qu'ainsi, en quelque endroit qu'elle se trouvait, elle conservait toujours le droit de souveraineté sur les sujets de sa suite, domestiques ou autres, qui ne sont point sujets du prince dans les Etats duquel elle est ». — Jacques Bompard.

Collé (*Journal historique de Charles*), inédit pour les années 1761 et 1762, publié sur le manuscrit original et annoté par Ad. van Bever, avec la collaboration de G. Boissy (Paris, 1911, in-8°). — Collé n'est pas seulement le chansonnier allègre et grivois, émule de Piron, de Gallet, de Panard, et gloire de la société du *Caveau*, ni seulement l'auteur de tant de gaies parades, opéras-comiques, comédies, dont les chefs-d'œuvre sont la *Partie de Chasse de Henri IV* et la *Vérité dans le vin*. Il a encore écrit, sous le titre de *Journal historique*, des mémoires littéraires qui constituent une des sources de renseignements les plus utiles à consulter sur le XVIIIe siècle, au même titre que la *Correspondance littéraire* de Grimm, les *Mémoires secrets* de Bachaumont, le *Journal* de Barbier, les *Mémoires* de Favart, etc. Le *Journal historique* de Collé va de l'année 1748 à l'année 1772. Il fut publié, une première fois, par Barbier, en 1805, puis en 1868 par Ed. Bonhomme. Le manuscrit fut détruit en 1871, dans les incendies de la Commune; mais, avant même la première impression, ce manuscrit avait été mutilé de deux volumes, égarés on ne sait comment: l'un contenant les années 1752-1753, l'autre, les années 1761-1762. Le second a été récemment retrouvé: il est publié dans le livre dont il est ici question.

Ces deux années 1761 et 1762 ne sont pas insignifiantes: c'est le moment où Rousseau publie la *Nouvelle Héloïse*, l'*Emile* et le *Contrat social*, où Diderot fait représenter le *Père de famille*, et Favart, les *Trois sultanes*, puis *Annette et Lubin*. La scène perd Crébillon le tragique. Il y a de quoi exciter la verve d'un chroniqueur et même celle d'un homme qui écrit simplement ses mémoires.

Collé, il est vrai, aperçoit les choses d'un point de vue très spécial. Il fait partie, à ce moment, de la maison du duc Louis-Philippe d'Orléans (le petit-fils du Régent et le père de Philippe-Egalité). Ce prince affable et ami du plaisir est alors retiré dans sa maison de Bagnolet; il y a fait installer un petit théâtre où il ne craint point de tenir les principaux rôles, aux côtés de sa maîtresse, Mlle Le Marquis, familièrement « Marquise », une aimable danseuse, qui lui a donné trois enfants naturels. Ce prince paraît bonhomme, souffre les familiarités spirituelles,


Charles Collé. (Dessin de Carmontelle, musée de Chantilly.)

entend la plaisanterie, même, ou surtout, quand il s'y ajoute une pointe de grivoiserie. Il est passionné pour les parades, vaudevilles et autres divertissements faciles. Collé, ainsi que Laujon ou Carmontelle, est un de ses pourvoyeurs attitrés.

Il ne faut donc pas beaucoup s'étonner si, dans le *Journal historique*, il est beaucoup question du petit théâtre de Bagnolet, inauguré précisément le 6 janvier 1761, des fêtes données à Marquise, de la façon généralement fort satisfaisante dont M. le duc d'Orléans a rempli les rôles qui lui étaient confiés; enfin, des pièces ou facéties que Collé a lui-même élaborées. Ce sont parfois de jolies comédies, comme la *Partie de chasse de Henri IV* ou la *Vérité dans le vin*; parfois, des assemblages de farces et de vaudevilles, composés d'une façon qui nous paraît assez laborieuse et, du reste, passablement lestes. Par exemple, pour la fête du duc, en avril 1761, Collé a imaginé la « bêtize » suivante: le portrait de Marquise, qu'on doit offrir au prince, lui sera remis empaqueté dans quinze enveloppes, sur chacune desquelles sera écrit un couplet, ou une historiette plaisante; et, pendant que le prince s'impatientera à décacheter les enveloppes, on lui dira, on lira, ou chantera d'autres fariboles. Tel est le ton de la maison.

Collé est, lui, un auteur gai, qui a le goût de son métier. Il s'amusait sans doute lui-même à ses propres inventions. Il note consciencieusement tout ce qui concerne ses œuvres, leurs mérites et même leurs défauts et les applaudissements qu'elles ont généralement reçus sur le théâtre de Bagnolet. Les comédiens amateurs de cette scène intime lui



L'Embarquement pour Cythère, par Aatolne Watteau, au musée du Louvre. — Phot. Giraudon.

donnent plus de satisfaction que les comédiens de profession du Théâtre-Français : car ceux-ci le dégoûtent de ce qu'il appelle l' « histrionnage », et il gémit des exigences par où ils font passer un pauvre auteur dramatique.

En revanche, il paraît juger ses confrères avec quelque sévérité. Quand parut, en 1805, la première édition du *Journal historique*, on se montra un peu surpris que cet auteur, qui avait laissé la réputation d'un si bon vivant, d'un si joyeux amuseur, révélât, dans le privé de ses pensées, une humeur si chagrine et si peu bienveillante. Quelque effort qu'ait fait, pour détruire cette impression, l'auteur d'un article curieux du « Publiciste » de l'an XIV, qu'A. van Bever reproduit en appendice à la fin de son volume, auteur qui ne serait autre que Pauline de Meulan (la future Mme Guizot), cette impression se renouvelle pour ceux qui lisent les années 1761-1762 du *Journal*. Collé n'est pas très tendre pour ses confrères, qui, malheureusement, ou plutôt heureusement, sont souvent beaucoup plus grands que lui. Mais on peut dire, pour sa défense et dans l'intérêt de la vérité, que ses antipathies paraissent appuyées sur des convictions sincères ; et, à examiner le fond des choses plutôt que les hommes, on ne saurait dire qu'il ait toujours absolument tort. De plus, il sait à l'occasion apporter à ses jugements quelques corrections propres à montrer qu'il n'est pas complètement aveuglé par ses préventions individuelles.

C'est un fait qu'il a tout le clan des encyclopédistes en horreur. Il les trouve encombrants, prétentieux, ennuyeux. Mais, lorsque, jugeant le *Père de famille* de Diderot, il pense que l'auteur de ce « rabâchage » fait parler ses personnages comme des livres pédants, ou bien lorsqu'il glose sur les « homélies romanesques » qu'on rencontre dans les comédies larmoyantes de Diderot, du « R. P. La Chaussée » ou de leurs congénères, a-t-il si mauvais jugement ? Il a, certes, infiniment de considération pour Voltaire et, en particulier, pour son style poétique (il l'appelle un grand « poète coloriste »); en revanche, il critique vivement chez lui l'absence de l'invention, la faiblesse des caractères, l'insuffisante vérité de certaines scènes. Mais, quand il s'agit de *Zulime*, ou de l'*Ecueil du Sage*, sa mauvaise humeur n'est-elle pas excusable ? Et quand, regardant le caractère, il reproche à Voltaire de n'admettre pas la moindre critique, et juge que les libelles, souvent cruels, qu'il dirige contre ses confrères, sont d'un « méchant b... », on ne peut dire qu'il exagère. Mais lui-même, aux yeux des amis de Rousseau, ne paraîtra pas fort bienveillant lorsqu'ils l'entendront parler du « recueil de dissertations » que Jean-Jacques a intitulé *Nouvelle Héloïse*, des « rapsodies » de ce « philosophe charlatan » (ceci à propos de la condamnation de l'*Emile* par le Parlement), qui écrit avec éloquence, avec chaleur, il le concède, mais n'a nul génie, et nulle invention. Collé intercale dans les feuilles de ses mémoires un pamphlet (*Prédiction tirée d'un vieux manuscrit*) où, dans le style de l'Apocalypse, Rousseau reçoit de l'auteur anonyme, qui pourrait bien être Voltaire, quelques atteintes un peu rudes et, malheureusement pour lui, parfois assez justifiées. Collé est assurément heureux de tout le mal qu'on y dit de Rousseau.

Ses sévérités, il convient de le dire, sont appuyées sur des principes. Collé paraît avoir une théorie littéraire. Ce qui est fâcheux, c'est qu'elle ne s'éclaire pas toujours d'un goût bien sûr. Un reproche qu'il fait volontiers aux écrivains, c'est de manquer d'invention : or, si l'on veut savoir quel genre d'invention lui paraît le plus tragique, il suffit de dire que, selon son goût, Crébillon le père « est le plus grand génie (et le plus vilain homme) de la nation ». Ici, pour la beauté des vers, il va jusqu'à préférer Voltaire à Racine ; là, « comme auteur tragique et abstraction faite de la beauté de la versification de M. Racine, je ne fais, dit-il, aucune difficulté de mettre Crébillon bien au-dessus de lui ». Cette prédilection pour l'invention, c'est-à-dire, dans l'espèce, pour une intrigue compliquée et presque mélodramatique, n'est assurément pas l'indice d'un sentiment littéraire très fin ; elle fait tort au jugement de Collé. Par ailleurs, il a en général des préférences classiques.

Mais il est sans doute assez vain de demander une doctrine complète et ferme à un auteur qui s'est préoccupé principalement d'amuser. Il suffit que Charles Collé ait été un gai chansonnier, un habile vaudevilliste et un divertissant chroniqueur. Ses *Mémoires* étaient de ces ouvrages que Sainte-Beuve lisait pour se remettre dans le ton, après avoir entendu trop de lyrisme ou trop d'éloquence politique. Quant à ces deux années 1761 et 1762, qui viennent d'être publiées par A. van Bever et G. Boissy, avec force notes très utiles et de fidèles reproductions de quelques charmants dessins de Carmontelle, elles ont surtout l'intérêt de nous ouvrir une vue très plaisante sur cette petite cour de Bagnolet, si familière et si folle de théâtre. — Louis Coquelin.

* **émanation** n. f. Chim. — Substance gazeuse, provenant de la décomposition atomique des corps radio-actifs. (La mieux connue est celle du radium. Ses propriétés seront décrites au mot NITON, sous lequel elle est maintenant désignée.)

Embarquement pour Cythère (L'), tableau d'Antoine Watteau, peint pour sa réception à l'Académie et conservé au musée du Louvre. — A en croire Gersaint, c'est le désir qu'avait Watteau de mieux connaître les œuvres vénitiennes, dont il aimait beaucoup le coloris, qui lui valut d'entrer à l'Académie. Déjà, en 1709, le peintre, qui fréquentait alors l'école du Louvre, avait concouru pour aller à Rome, mais il n'avait obtenu que le second prix. Il n'avait pas, cependant, renoncé à son projet; mais sa bourse était légère, et il n'était pas en état de faire sans secours le voyage. Il avait besoin d'obtenir la pension du Roi; et, pour l'obtenir, il fit porter à l'Académie les deux tableaux qu'il avait vendus au beau-père de Gersaint, à Sirois, le marchand du pont Notre-Dame : le *Départ de troupes* et la *Halte de soldats*.

Mais écoutons Gersaint lui-même :

Il part sans autres amis ni protection que ses ouvrages et les fait exposer dans la salle où passent ordinairement Messieurs de l'Académie de peinture et de sculpture, qui tous jettent les yeux dessus, et en admirent le travail sans en connoître l'auteur. M. de La Fosse, célèbre peintre de ce tems là, s'y arrêta même plus que les autres, et, étonné de voir deux morceaux si bien peints, il entra dans la salle de l'Académie et s'informa par qui ils avoient été faits. Ces tableaux avoient un coloris vigoureux et un certain accord qui les faisoient croire de quelque ancien maître; on lui répondit que c'étoit l'ouvrage d'un jeune homme qui venoit supplier ces Messieurs de vouloir bien intercéder pour lui, afin de lui faire obtenir la pension du Roi pour aller étudier en Italie. M. de La Fosse, surpris, donne ordre qu'on fasse entrer ce jeune homme. Watteau paroît : sa figure n'est point imposante; il explique modestement le sujet de sa démarche, et prie avec instance qu'on veuille bien lui accorder la grâce qu'il demande, s'il a assez de bonheur pour en être digne. « Mon ami, lui répond avec douceur M. de La Fosse, vous ignorez vos talents et vous vous méfiez de votre force; croyez-moi, vous en sçavez plus que nous, nous vous trouvons capable d'honorer notre Académie; faites les démarches nécessaires, nous vous regardons comme un des nôtres. » Il se retira, fit ses visites et fut agréé aussitôt.

L'anecdote est charmante. Est-elle vraie ? Caylus semble la confirmer quand il assure que le talent

formé et très distingué de Watteau et l'inutilité du voyage qu'il sollicitait furent des motifs pour engager l'Académie à l'agréer. L'appui donné par le bon et vieux maître La Fosse ne paraît pas douteux. Il connaissait assurément Sirois, et il habitait à l'hôtel Crozat, où Watteau, précisément, allait entrer. Voici le procès-verbal :

Aujourd'huy samedi 30 de juillet 1712, l'Académie estant assemblée à l'ordinaire, le sieur *Antoine Watau*, peintre, né à Valenciennes, s'est présenté pour estre receu académicien et a faict voir de ses ouvrages. La Compagnie, après avoir pris les voix par les fèves, a agréé sa présentation.

On avait d'abord inscrit sur le registre :

Il recevra de M. C. Van Clève, directeur, un sujet d'ouvrage de réception, dont il présentera une esquisse.

Heureusement, la phrase fut raturée et le sujet laissé à la volonté de Watteau. Cette rature nous a valu l'*Embarquement :* Watteau se fit attendre cinq ans.

Nous sommes assurés, par Mariette, que *les Jaloux* figuraient parmi les œuvres présentées à l'Académie. Ce tableau, qui fut assez goûté des académiciens pour rallier leurs suffrages, et que Scotin a gravé, contenait déjà les qualités que devait développer Jean-Antoine Watteau. On y voit, devant un fond d'arbres, Gilles assis sur un banc entre deux jeunes femmes, avec Mezzetin à côté, cependant que les têtes d'Arlequin et de Scaramouche apparaissent entre les branches. Ainsi, l'on y trouve ces personnages de comédie qui demeurèrent toujours chers à l'artiste, mais présentés dans un décor de verdure, et non dans un décor de théâtre. Watteau avait préparé cette composition par un *Arlequin jaloux,* où, seuls, Mezzetin et son amoureuse se reposent sur le banc, tandis que Gilles est assis à terre avec la guitare. Il revint une troisième fois à cette idée, en garnissant de plus en plus son tableau et en mettant dans le *Pierrot content* une figure de plus. Si l'on pouvait suivre les œuvres du peintre depuis son entrée à l'Académie comme agréé jusqu'à sa réception définitive en 1717, on verrait que la plupart d'entre elles ne constituent que des variations sur un même thème, ou sur des thèmes très voisins. On serait sans doute amené de la sorte à considérer certains tableaux, par exemple celui de *Voulez-vous triompher des belles ?* de la collection Wallace, ou celui des *Fêtes du dieu Pan* de la collection Groult, comme des étapes entre *les Jaloux* et *l'Embarquement pour Cythère.*

C'est également au théâtre, ainsi que l'a montré Louis de Fourcaud, que Watteau semble devoir la première idée de *l'Embarquement.* Elle lui aurait été suggérée à l'une des représentations de la pièce de Dancourt, *les Trois Cousines.* Les galants y mènent les jouvencelles à un pèlerinage d'amour, et l'on y chante des couplets, dont voici quelques extraits significatifs :

Venez à l'isle de Cythère
En pèlerinage avec nous....

On n'a besoin pour équipage
Que de l'amour et du bourdon....

Tout le long de la rivière
Chacun par la main
Promène en chantant sa bergère.

La jolie et rieuse Charlotte Desmares, qui jouait dans *les Trois Cousines,* avait été dessinée en « pèlerine » par Watteau. Il se servit de ce dessin pour une des figures du premier plan de *l'Isle de Cythère* gravée par Nicolas de Larmesin et dont une réplique, légèrement différente de l'estampe, fait partie de la collection Sedelmeyer. Mais la présentation de celle *Isle de Cythère* est encore celle d'une scène de théâtre. Dans le *Bon voyage,* dont le burin d'Audran nous a gardé l'image, la conception de l'artiste s'est, au contraire, complètement affirmée. On y trouve le motif de l'amoureux agenouillé près de la belle à l'éventail; on y trouve le motif des couples descendant la colline ; on y trouve les voiles du bateau destiné au joli voyage et les Amours nus voltigeant dans l'air. Il suffira, maintenant, d'enrichir la composition pour arriver à la toile définitive.

Cependant, en 1714, l'Académie attend toujours. On adresse au négligent agréé une réclamation, renouvelée ensuite chaque année. Même, en janvier 1717, on lui demande des explications, et on ne lui accorde plus qu'un délai d'un mois. Enfin, Watteau se décide. Dans les derniers jours de juin, sans doute, il fait apporter au Louvre une toile de près de deux mètres de largeur sur un mètre trente de hauteur, et, sous les yeux de Coypel et de Barrois, désignés pour le voir travailler, il esquisse à grands traits le fond de paysage, il développe, précise et fixe sur la toile la belle œuvre dont l'idée flottait depuis longtemps dans son esprit, et dont les éléments étaient épars dans ses cahiers ; avec sa surprenante rapidité d'exécution, il transforme en réalité son rêve.

Ce fond de paysage, qui doit, suivant la méthode de Watteau, servir de base à la composition — on pourrait dire de « basse » — comme s'il s'agissait d'une œuvre musicale, a quelque chose d'imprévu. Certes, voici l'arbre habituel au tronc noueux, aux branches fines, aux feuillages gracieux ; mais, dans la buée légère des lointains, où l'or et le bleu se mêlent, une forme à demi effacée de montagne apparaît. Où donc Watteau, ce Flamand du calme pays valenciennois, a-t-il pris cette alpe mystérieuse aux découpures légères ? Il l'a trouvée chez le Vinci, dans les fonds de la *Joconde* et de la *Sainte Anne.* Et le fait n'est pas sans intérêt, de voir cet incomparable artiste, dans son tableau de maîtrise, rester docile à la leçon de ses aînés et, pour une fois au moins, combiner l'enseignement des peintres d'Anvers et de Venise avec celui de Léonard. Le miracle, c'est d'avoir fait sien tout ce bien emprunté, d'avoir, avec un métier dérivé de ceux si divers de Rubens et du Véronèse, exécuté l'œuvre la plus française.

Sur ce fond rapidement brossé et tout frotté d'huile, Watteau commence à indiquer les personnages. Il a ses cahiers de dessins avec lui. Il recherche ce croquis de femme à l'éventail qui lui a servi pour le *Bon voyage* et qui a depuis passé dans la collection Schwiter ; selon le procédé qui lui est coutumier et qu'on peut déjà noter dans *les Jaloux,* il place la jolie personne devant le tronc d'arbre, avec le beau parleur agenouillé. Puis les couples se précisent. Ceux qui descendent la colline sont empruntés aussi au *Bon voyage.* Watteau en ajoute quelques autres : sur un feuillet passé depuis de la collection James dans la collection J.-P. Heseltine, et où se trouvent trois dessins à la sanguine de jeunes femmes, il choisit celle de droite pour en faire une des figures de *l'Embarquement ;* un autre dessin, maintenant, dans la collection Salting, lui fournit le motif de la jeune femme tendant ses mains à l'abbé qui la relève. Peu à peu, une gradation délicieuse de mouvement et de sentiments s'établit et règle toute la composition. Les premiers partis sont déjà à droite du tableau, vus de dos ou presque, occupés seulement de leur joli désir. Ceux qui les suivent et descendent vers la rive se perdent en doux propos ; et la progression se marque plus nettement encore pour les trois couples demeurés sur le tertre.

Voici le groupe central du tableau, magnifique d'aisance et de séduction. Le pèlerin en veste rose et collet bleu, tenant d'une main le grand bâton ou, plutôt, selon le terme du temps, le « bourdon de voyage », a passé l'autre main sous la taille de la charmante pèlerine en robe vieil or, qui se laisse volontiers entraîner. Elle nous montre sa beauté opulente et fine, et se retourne une dernière fois pour regarder l'abbé, qui aide sa compagne à se lever de terre. Cependant, plus loin, la coquette à l'éventail, assise encore, prête l'oreille aux contes de l'amoureux agenouillé, et, sans doute, elle se décidera aisément tout à l'heure à suivre à son tour le cortège. Ainsi, la réunion de toutes ces figures éparses dans les recueils de l'artiste se fait si heureusement que le lien léger qui les rassemble paraît impossible à rompre ; un même sentiment les anime, un même mouvement les entraîne, et l'analyse seule fait retrouver les moyens de composition de Watteau. Dans aucune de ses œuvres, peut-être, les personnages ne sont plus sûrement groupés ; d'un couple à l'autre, nous pouvons suivre toutes les nuances que font apparaître le désir délicat et pressant des cavaliers et l'abandon souriant des femmes.

Cet accord des gestes et des expressions n'a d'égal que l'accord des couleurs. Bleus de l'air et roux des arbres se fondent adroitement ; et les tons roses du fond servent de transition entre l'azur du ciel et les tonalités sourdes des terrains. Au demeurant, les personnages eux-mêmes sont brossés sur ces « basses » d'or, de bleu vert et de rose, se détachant souvent à peine du fond par la seule opposition d'une lumière et d'un accent. S'il fallait en étudier le détail, on y verrait comment Watteau sait, à l'aide de quelques lignes, de quelques touches, traduire les plus subtils des sentiments humains et donner carrière à notre rêverie. C'est que ce grand songeur est l'observateur le plus attentif ; c'est que les attitudes de ses figures sont toujours significatives et prises dans la vie ; c'est que son trait est toujours infiniment expressif. Non seulement dans les moues des visages, dans les yeux, dans les bouches, dans le mouvement des mains, mais jusque dans les moindres gestes, dans les plis des vêtements eux-mêmes, la pensée des personnages se trahit ; leur esprit se montre partout à fleur de peau ou d'habit. Là où Gillot ne voyait que la grimace du comédien, Watteau voit l'homme ; Watteau dévoile les secrets les plus chers et les plus mystérieux de notre cœur.

Claude Gillot, académicien depuis deux ans, tint à venir signer le procès-verbal qui faisait de l'ancien élève avec lequel il était brouillé son égal. Parmi les autres signataires, il y avait Coypel, Barrois, Van Clève, Largillière, Rigaud, Lemoyne, Desportes et Vleughels. La séance de réception eut lieu le 28 août 1717, et Raoux fut fait académicien dans la même journée. Le présent pécuniaire fut modéré pour Watteau à la somme de cent livres. Le tableau demeura au Louvre. Il y occupe maintenant une place d'honneur dans la salle consacrée au XVIIIe siècle français. Watteau, d'ailleurs, indifférent aux honneurs officiels, ne reparut plus que deux fois à l'Académie.

Mais il peignit, pour son ami Jean Julienne, une réplique de *l'Embarquement.* Dès 1765, elle était arrivée à Berlin, achetée sans doute par le comte de Rothenbourg, envoyé du roi de Prusse à Paris, et le restaurateur Schultz était chargé de la déployer et de la remettre en état. Cette version, sans avoir la verve de l'original, est cependant admirable. Watteau, selon son habitude, garnit de plus en plus sa toile ; il rapproche l'embarcation, ajoute des voiles, des anges et même divers personnages au premier plan. A côté de la belle à l'éventail, il place une femme tenant son tablier ouvert, dont le croquis est au British Museum. Le simple buste de pierre de *l'Embarquement* de Paris est remplacé par la statue de jeune femme nue qui servit également pour *le Divertissement champêtre,* du musée de Dresde. Certes, la composition plus aérée du Louvre est préférable ; l'exécution est plus ferme, la touche plus vive, le dessin plus accentué. Il y a peut-être un peu de rondeur dans certaines figures de la toile de Berlin ; il y a peut-être un peu de fatigue chez le peintre. Et, cependant, ce type nouveau du premier plan, aux cheveux ébouriffés, au front bossué, ce type qu'on retrouve en divers tableaux, quelque familier de l'artiste assurément, est du plus pur Watteau.

Un détail mérite de retenir l'attention : il semble bien que Watteau ait introduit dans cette variante de *l'Embarquement* l'amateur qui l'avait commandée, Julienne lui-même. Le personnage qui est au bas du tertre, et qu'une coquette retient par le bras, a été, dans le tableau de Berlin, peint d'après un dessin de tête d'homme en tricorne, qui se trouve justement au Louvre. Si l'on compare ce visage avec le portrait de Julienne de la collection Groult, on retrouve le même nez, la même ligne de bouche en double arc si caractéristique et, par surcroît, le menton double et fin si reconnaissable. A n'en pas douter, c'est Jean Julienne lui-même qui a servi de modèle pour le croquis du Louvre ; et c'est lui qui a été très librement représenté dans la toile de l'empereur d'Allemagne. L'*Embarquement* du Louvre n'a pas été gravé au XVIIIe siècle ; mais Julienne confia à Tardieu le soin de reproduire la réplique qu'il possédait ; l'estampe fut mise en vente en 1733, chez la veuve Chéreau, rue Saint-Jacques (« Aux deux piliers d'or »), et chez Surugue, rue des Noyers. — Tristan LECLÈRE.

énergisme n. m. (de *énergie*). Philos. Nom donné par Paulsen à la doctrine morale d'après laquelle le souverain bien ne consiste pas en des émotions morales subjectives, mais dans une vie tournée vers l'action ou — comme la vie est déjà action — dans une forme déterminée de l'activité vitale. (On donne aussi le nom d'*énergisme* à la conception énergétique de l'univers. Il est, en ce sens, synonyme d'ÉNERGÉTISME. [V. ce mot au *Nouveau Larousse illustré,* t. IV].)

* **Gérault-Richard** (Alfred-Léon), homme politique français, né à Bonnétable (Sarthe) le 11 octobre 1860. — Il est mort à Saint-Raphaël (Var) le 6 décembre 1911. Il avait été réélu, aux élections de 1910, député de la Guadeloupe, et remplissait les fonctions de rédacteur en chef au *Paris-Journal,* à la création duquel il avait largement contribué.

***goutte** n. f. — ENCYCL. *Nouvelles théories pathogéniques de la goutte.* Les anciens médecins rattachaient la goutte à la diathèse congestive ; avec Ch. Bouchard, on l'a ensuite considérée comme une modalité de la nutrition ralentie. Maintenant, les plus récents travaux tendent à la ramener à une altération de certaines glandes closes, sans rapport direct avec la bradytrophie (nutrition ralentie). Sur quelles constatations et observations se fonde cette nouvelle et si intéressante théorie pathogénique, c'est ce que nous allons exposer.

Le fait qui domine toutes les hypothèses, c'est la relation constante entre l'excès d'acide urique et les manifestations goutteuses. Dès 1787, Wollaston démontrait que les tophus de la goutte renferment de l'urate de soude, et, en 1847, Garrod, par la célèbre expérience du fil, mettait en évidence l'existence de l'acide urique en excès dans le sang des goutteux. Dans ces derniers temps, toutefois, divers auteurs prouvaient que l'uricémie banale et l'uricurie ne sont pas, par elles-mêmes, des conditions absolues de la goutte, puisque les leucémiques, les pneumoniques à la période de résorption des exsudats, les personnes dont la rate a été soumise à l'action des rayons X, etc., éliminent une quantité parfois énorme d'acide urique, sans, pourtant, présenter d'accidents goutteux. Il faut donc chercher d'abord quels facteurs sont capables de donner à l'acide urique des propriétés *gouttogènes.*

1° *L'acide urique chez l'homme sain.* Tout d'abord, d'où provient et que devient l'acide urique chez l'homme sain ? Contrairement à une opinion jadis admise, Horbaczewski a prouvé, en 1889, que l'acide urique n'est pas le résultat d'une oxydation incomplète des albuminoïdes, mais dérive uniquement de la dislocation des nucléoprotéides ou pro-

téides des noyaux cellulaires et leucocytaires. En effet, suivant Kossel, par hydrolyse, les nucléoprotéides se dédoublent successivement en albumines et nucléines, ces dernières en albumines et acides nucléiniques, lesquels, enfin, donnent de l'acide phosphorique, des hydrates de carbone, des bases pyriminiques et des bases puriques. Les bases puriques *purines* d'E. Fischer) comprennent l'adénine et la guanine (aminopurines), qui, respectivement oxydées, fournissent d'une part l'hypoxanthine, puis, d'autre part, la xanthine (oxypurines) et, finalement, par une nouvelle oxydation de ces oxypurines, l'acide urique ou *trioxypurine*.

Normalement, ces hydrolyses s'opèrent grâce à des ferments : la *nucléase* qui dédouble les nucléines et libère les aminopurines, l'*adénase*, qui transforme l'adénine en hypoxanthine, la *guanase*, la guanine en xanthine, et la *xanthinoxydase*, les oxypurines en acide urique. Ces divers ferments paraissent se rencontrer dans toutes les cellules nucléées, spécialement les leucocytes; la xanthinoxydase est particulièrement abondante dans le foie, ce qui explique l'attribution à cette glande d'une fonction uricopoiétique.

D'après ce qui précède, l'acide urique, chez l'homme sain, peut avoir deux origines : il provient soit des nucléoprotéides des aliments, soit de la destruction de nos propres noyaux cellulaires. Dans le premier cas, il est dit *oxogène*, *endogène* dans le second. Par suite, la quantité d'acide urique produit varie considérablement suivant la nature de l'alimentation, sa richesse en matières puriques et suivant les propres destructions nucléaires des tissus. Ce dernier point est démontré par l'abondance de l'élimination uratique chez les leucémiques, après un travail musculaire intense et prolongé, etc. On le prouve encore en soumettant pendant quelques jours un individu normal à un régime dépourvu de purines. L'élimination de l'acide urique descend alors à un niveau constant : 0 gr,30 à 0 gr,50 par jour d'après Fauvel, qui exprime le taux de la destruction des noyaux cellulaires de notre corps.

Horbaczewski croyait que l'acide urique endogène provient exclusivement de la destruction des leucocytes, puisque, dans la leucémie, la rœntgénisation de la rate, etc., on voit l'élimination de l'acide urique s'élever dans des proportions considérables. Mais on admet aujourd'hui, avec Linossier, que presque tous les noyaux cellulaires sont capables de donner, par dislocation, de l'acide urique. Au surplus, divers auteurs, notamment Ascoli et Izar, ont émis l'hypothèse que l'acide urique peut encore se former par synthèse dans l'économie, aux dépens de substances non nucléaires (allantoïne, arginine, glycocolle et même urée, etc.). Cette synthèse urique, probable, mais non définitivement acquise, est invoquée, comme on le verra, dans la pathogénie de certains accidents goutteux. Enfin, il faut remarquer que, contrairement à l'opinion de Horbaczewksi, l'acide urique n'est pas toujours le terme ultime de la dislocation des nucléines. En effet, la moitié seulement, environ, des purines ingérées donne de l'acide urique, tandis que l'autre moitié paraît avoir une destination différente. Franck et Schittenhelm retrouvent dans l'urine tout l'azote correspondant aux purines ingérées, mais cet azote n'est qu'en partie sous forme d'acide urique, le reste étant afférent à l'urée; et ces auteurs en concluent qu'une certaine quantité d'acide urique peut se transformer en urée. Cette *uricolyse* se ferait grâce à l'intervention d'un ferment uricolytique ou *uricase*, signalé dès 1859 par Stokvis, dans le foie de chien, retrouvé depuis chez beaucoup d'autres animaux, mais qu'il a été jusqu'ici impossible de déceler chez l'homme. Comme le dit Linossier, cela ne prouve pas qu'il n'existe pas en réalité chez nous, mais seulement que nous n'avons pas encore su l'isoler. Cette uricase, d'ailleurs, serait capable d'une action réversible, autrement dit de reconstituer synthétiquement l'acide urique aux dépens de dérivés nucléaires ou non. Preti et Izar attribuent, au contraire, cette synthèse à un ferment du sang et à un coferment thermo-stabile du foie et de la rate.

En résumé, l'acide urique, chez l'homme sain, est d'origine nucléaire endogène ou exogène et d'origine synthétique, dans certains cas; mais toujours il est éliminé et ne s'accumule pas dans l'économie.

2° *L'acide urique chez le goutteux.* Il n'en est pas de même chez le goutteux. D'abord, l'acide urique est en excès dans son sang, et il y est à un état différent, puisqu'il a tendance à précipiter facilement. Mais, d'autre part, l'urine des goutteux est relativement pauvre en acide urique, dont une partie, cependant, paraît dans un état comparable à celui de la sursaturation, puisqu'il précipite au contact d'un cristal préformé d'acide urique, et renferme un excès de purines. De ces faits Brugsch et Schittenhelm concluent : 1° que, chez les goutteux, le dédoublement des nucléines se fait normalement jusqu'au stade de libération des bases puriques; 2° que la transformation des purines en acide urique est ralentie ou modifiée; 3° que la transformation et la destruction de l'acide urique sont diminuées.

Schmoll, de son côté, admet enfin que l'acide urique d'*origine synthétique* est augmenté et se produit en partant des albumines et des nucléines.

Cette rétention de l'acide urique, caractéristique en effet de l'état goutteux, et dont nous venons de voir les différentes sources, comment l'expliquer?

Garrod, Roberts ont incriminé l'insuffisance du pouvoir éliminatoire du rein. En effet, la néphrite est fréquente dans la goutte, beaucoup de néphrétiques sont uricémiques, et le plomb, qui cause la néphrite, donne aussi la goutte (goutte saturnine). Mais, d'une part, tous les goutteux ne sont pas néphrétiques et, d'autre part, les néphrétiques uricémiques ne sont pas nécessairement goutteux.

On a aussi invoqué la diminution de l'alcalinité du sang. Mais Klemperer a démontré que cette alcalinité est sensiblement la même chez le sujet normal et chez le goutteux, et Luff, que la saturation de cette alcalinité ne modifie nullement la solubilité des urates.

Une théorie récente fait intervenir l'action d'une substance qui, combinée avec l'acide urique, assurerait sa solubilité. Cette substance serait, pour Minkowski, l'acide nucléique, pour Goto et Schmoll, l'acide thyminique. Formé d'acide phosphorique et de bases pyriminiques et dérivé des nucléines, l'acide thyminique apparaît donc en même temps que l'acide urique, quand ce dernier provient de la dégradation des nucléines, et assure sa solubilité et son élimination. Mais il n'en est plus ainsi quand l'acide urique dérive des purines alimentaires, ou est formé par synthèse, car il n'y a pas alors production simultanée d'acide thyminique, qui est le solvant physiologique de l'acide urique nucléaire. La rétention urique porterait donc sur l'acide urique non nucléaire, et la goutte devrait en conséquence être considérée comme un état morbide, caractérisé par la prédominance de l'urico-synthèse. Mais à cette ingénieuse théorie Schittenhelm objecte qu'on n'a jamais pu mettre en évidence la combinaison indispensable : acide thyminique — acide urique.

Gudzent a alors proposé une nouvelle explication. D'après E. Fischer, il existe deux acides uriques isomères, de solubilité différente, et dont un seul est connu à l'état libre. Dans le sang, il se forme d'abord de l'urate de sodium soluble, mais instable, qui, au bout de quelque temps, se transforme en urate plus stable, mais moins soluble. Chez le sujet sain, l'élimination étant rapide, la transformation n'a pas le temps de se faire. Chez le goutteux, par suite de la rétention, elle peut se faire au contraire, et se fait, et conduit à l'accumulation et au dépôt de l'acide urique. Ce dépôt a lieu de préférence dans le cartilage et le tissu conjonctif périarticulaire, peut-être, comme le croit Gudzent, parce que ces tissus sont riches en chlorure de sodium, lequel diminue en effet la solubilité de l'urate de sodium. Il est facile de voir que cette hypothèse ne rend pas mieux compte que les précédentes de l'origine de la rétention urique.

3° *Mécanisme des accidents goutteux.* Étant admis comme faits certains, mais non expliqués, l'état particulier, la rétention et le dépôt de l'acide urique, quelle interprétation en peut-on tirer des accidents goutteux et spécialement de l'accès aigu?

Garrod supposait que l'urate de sodium, se déposant dans les articulations où la circulation est le moins rapide (pied, etc.), sous forme de fines aiguilles cristallines, détermine une irritation mécanique qui explique la crise, ou au moins quelques-uns de ses symptômes, mais aucunement les phénomènes variés qui la précèdent, l'accompagnent et la suivent.

Mais, l'évolution de la goutte ressemblant à celle d'une intoxication chronique, on a incriminé l'effet toxique de l'acide urique et des purines. Or, ni l'acide urique ni les purines ne sont, à un degré quelconque, toxiques; tout au plus peut-on, avec Linossier, les rendre responsables de certaines altérations rénales.

Peut-être le poison en cause n'est-il qu'un dérivé autre des nucléines, qui agit en troublant le métabolisme des purines? Hutchinson, qui se rattache à cette opinion, pense que c'est un poison surtout leucolytique et que l'acide urique, produit en abondance par la destruction des leucocytes, est différent de l'acide urique normal, peu soluble et retenu. Trautner considère le poison comme une toxine dérivée d'un microbe banal, le *bacille coli* ou *colibacille*, devenu accidentellement virulent. On sait, du reste, que toute une école veut absolument trouver aux diathèses une origine infectieuse. Aucune preuve de cette origine n'a été jusqu'ici fournie.

Reste la théorie proposée par Linossier. Pour cet auteur, il s'agit bien d'une intoxication, sous l'influence d'un poison formé dans le sein même de l'organisme, par suite d'un trouble fonctionnel d'une glande vasculaire sanguine. Les altérations de l'hypophyse, de la thyroïde, des surrénales déterminent en effet des maladies chroniques qui ne sont pas sans quelque analogie avec la goutte. Nous ignorons, à la vérité, quelle glande est touchée, sous quelles influences le trouble survient et s'il faut faire intervenir le système nerveux central qu'après Cullen, Dyce Duckworth et Lancereaux considèrent comme le *primum movens* de la goutte. On en arrive ainsi à admettre deux éléments conditionnels distincts, dont l'intervention simultanée est cependant nécessaire : d'une part, un surmenage ou une altération du système nerveux troublant le fonctionnement d'une glande, et une insuffisance hépatique telle que le poison n'est ni arrêté ni détruit, et c'est ce poison inconnu qui produit les modifications du métabolisme des purines et cause la rétention et le dépôt de l'acide urique. Par suite, une certaine disposition préalable du terrain organique est indispensable pour qu'éclatent les accidents goutteux.

Or, cette prédisposition du terrain est attestée par trois ordres de faits : 1° Le surmenage digestif, glandulaire, musculaire ou nerveux, précède, dans la grande majorité des cas, l'apparition de la goutte; 2° D'après Scudamore, la goutte est héréditaire dans 64 pour 100 des cas; d'après Braun (de Wiesbaden), il n'y a pas, à proprement parler, de goutte acquise; en d'autres termes, les ascendants d'un goutteux sont eux-mêmes atteints de goutte, ou appartiennent à la grande famille des uricémiques et des surmenés; 3° Certaines races humaines semblent particulièrement frappées par la goutte : les Anglo-Saxons et Germains, les Celtes, certains sémites, même quand ils vivent hors de leur milieu habituel, aux colonies par exemple, et qu'ils observent un mode d'existence conforme aux exigences du climat.

La thérapeutique bénéficie, naturellement, de cette nouvelle orientation des idées relativement à la pathogénie des états goutteux. De moins en moins les médicaments sont en faveur, et on leur préfère le régime et les agents physiques; l'opothérapie à son tour entre en ligne pour parer, dans quelque mesure, à la défaillance du foie, des glandes vasculaires sanguines et du système nerveux. Les résultats obtenus par ce dernier moyen sont encourageants; cependant, ils ne permettent encore ni de discerner la nature réelle du trouble primitif et l'organe spécial qu'il affecte, ni de se dispenser de la diététique, des précautions hygiéniques, des cures de lixiviation qui continuent à tenir la place la plus sûre dans le traitement. — Dr J. LAUMONIER.

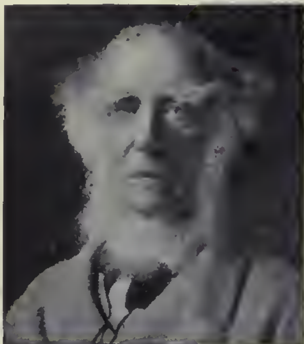
— BIBLIOGR. : Linossier, *la Pathogénie de la goutte et les Travaux récents sur le métabolisme des nucléoprotéides* (Arch. malad. de la nutrition, 1911); J. Laumonier, *Arthritisme et Artério-Sclérose* (Larousse, 1911).

***Gratia** (Charles-*Louis*), peintre et pastelliste français, né à Rambervillers (Vosges) le 25 novembre 1815. — Il est mort à Montlignon (Seine-et-Oise) le 14 août 1911. Louis Gratia, qui s'est éteint presque centenaire, était le doyen des peintres français médaillés au Salon. Après avoir débuté au Salon de 1837 avec un pastel, *Prosper Gothi*, il avait remporté sa première récompense, une troisième médaille, en 1844, avec un portrait au pastel de *Mlle Elisa Boisgontier, du théâtre des Variétés.* Élève, à Paris, de l'excellent peintre Decaisne, il n'avait pas tardé à se faire connaître comme un très habile et très élégant pastelliste, et s'était fait dans le portrait une enviable réputation. Il fut le peintre attitré des enfants de Louis-Philippe, de la princesse Bonaparte et de la brillante société de la fin du second Empire. Un assez long séjour en Angleterre, de 1850 à 1867, ne l'empêcha pas d'exposer régulièrement aux Salons parisiens des morceaux appréciés. Nous citerons, parmi les plus remarquables de ses portraits et de ses petites toiles de genre : *un Travestissement* (1840); portrait de *Mlle Adonia Jolivet* (1842); portrait de *Mlle Esther, artiste du théâtre des Variétés* (1843); *Etude de moine* (1845); portrait de *Mlle Judith* (1846); *une Baigneuse* (1848); *un Corsaire turc*, pastel (1861); *Jeune fille lisant* (1864); portrait de *lady Morreys*, pastel (1865); *Jeune femme jouant avec une perruche* (1869); portrait de la *maréchale Bazaine* (1869); *Hommes d'armes* (1873); *Corsaire de la cote* (1878); *Jeune Bohémienne* (1878); le portrait de *Mgr Lavigerie*, alors évêque de Nancy, etc. Quelques-uns de ces morceaux ont eu les honneurs du musée du Luxembourg. Depuis deux années, Gratia, fatigué par l'âge, avait cessé de produire : la *Jeune femme au chapeau rose* et la *Jeune femme au collier*, qui figurèrent au Salon des artistes français en 1909, furent ses dernières compositions. Il avait publié en 1891 un excellent *Traité du pastel*. Il était depuis lors pensionnaire de la maison de retraite de Montlignon, fondée par le


Louis Gratia. (Phot. Yvon.)

baron Hayem pour recueillir quelques vétérans de la Société des artistes français. Gratia était un très remarquable artiste, doué de rares dons de coloriste, parfaitement maître de la technique du pastel, et auquel le cadre restreint dans lequel il s'était volontairement confiné, portrait et petites compositions de genre, a certainement fait du tort. — J.-M. Delisle.

Hooker (sir Joseph Dalton), naturaliste et voyageur anglais, né à Halesworth (Suffolk) le 30 juin 1817, mort dans sa résidence de the Camp, près de Sunningdale, le 10 décembre 1911. Fils de William Jackson Hooker, directeur du jardin royal de Kew (Surrey), il étudia la médecine, puis suivit, en qualité de chirurgien et botaniste, l'expédition antarctique de l' « Erebus », partie sous la direction de sir James Ross (1839-1843). En 1847, il s'embarqua pour les Indes, et, jusqu'en 1851, explora l'Himalaya, le Bengale oriental, l'Assam et la Haute-Birmanie. En 1860, il visite la Syrie et la Palestine; en 1871, le Maroc et la chaîne du grand Atlas; enfin, en 1877, les montagnes Rocheuses et la Californie. De ses voyages il rapporta les matériaux d'ouvrages remarquables : *Botanique de l'expédition antarctique* (1844-1860); *Genera plantarum*, ouvrage capital, publié avec Bentham (3 vol., parus en 1865, 1876, 1883), qui marque une date dans l'histoire des classifications botaniques, et demeure le *vade-mecum* des grands botanistes; *le Maroc et l'Atlas* (1878), publié avec Ball; *Flore des Indes britanniques* (1875-1897), etc. Il avait, en 1865, à la mort de son père, été nommé directeur du Jardin royal de Kew, dont il était sous-directeur depuis 1855. De 1872 à 1877, il fut président de la Société royale. Bien qu'il eût résigné ses fonctions de directeur du Royal Gardens en 1885, il n'avait cessé de s'occuper de sciences naturelles et ne prit sa retraite qu'en 1905. Il laisse une œuvre remarquable dans le domaine de la botanique, et l'on pourrait, à côté des ouvrages énumérés ci-dessus, en citer quantité d'autres de moindre importance, sur les plantes carnivores, l'origine et le développement des urnes de népenthès, les rhododendrons de la région Sikkim-Himalaya. Il a raconté ses voyages dans son *Himalayan Journal*, continué la publication du *Botanical Magazine* jusqu'en 1902, écrit une *Student's Flora* qui complète la *British Flora* de son père; etc. Correspondant de l'Académie des sciences de Paris depuis 1866, il y avait remplacé Bunsen en 1900, en qualité d'associé étranger. Il appartenait également à l'Académie de médecine de Paris (comme associé étranger) et à la plupart des académies et grandes sociétés scientifiques d'Europe et d'Amérique. — J. de Chaon.


J. Hooker. (Phot. Elliot et Frey.)

* **Maroc** (Opérations militaires au). — I. Situation générale. Dès le mois de janvier 1911, après le meurtre du lieutenant Marchand, du maréchal des logis Hyvert et de leurs goumiers, les Zaër montraient une effervescence inquiétante. En prévision d'une répression qu'ils devinaient prochaine, ils multipliaient les achats d'armes et de munitions sur le marché de Rabat, approvisionné par une intense contrebande. L'arrivée imminente de Moulay-Hafid, le châtiment sévère qu'elle faisait prévoir, surexcitaient les tribus belliqueuses, qui, par comparaison, regrettaient l'autorité débonnaire d'Abd-el-Aziz. Le sultan, d'ailleurs, poussé par le besoin d'argent, n'attendait que la fin des négociations engagées avec le gouvernement français pour entrer en campagne. Il espérait obtenir 17 millions de francs pour la réorganisation des tabors de police et pour la formation d'une armée régulière de 5.000 hommes, que devait instruire la mission militaire du commandant Mangin. Mais, pendant ces pourparlers, la disette pécuniaire du maghzen était extrême.

Autant pour continuer ses prodigalités que pour donner à la France la preuve de ses intentions énergiques et se procurer les ressources nécessaires à la mobilisation de sa mahalla dont on préparait les cantonnements à Rabat, Moulay-Hafid destitua plusieurs caïds chez les Zaër et les Cherarda. Il espérait remplir ses coffres avec les sommes payées par leurs remplaçants pour l'achat de leurs charges. Son calcul devait avoir des résultats inattendus.

Les Zaër ne voulurent pas accepter les caïds imposés par un souverain qu'ils prétendaient vendu aux Français. Leur attitude fit craindre pour la sécurité de la Chaouïa, dont les garnisons étaient alors fort réduites. Dès le 16 mars, le général Moinier, chef du corps d'occupation, était avisé de l'envoi de renforts qui devaient mettre nos 15 postes et nos 300 kilomètres de frontières à l'abri de toute surprise; l'organisation d'une petite force mobile était même prévue pour réprimer, mais seulement dans les limites de la Chaouïa, les incursions éventuelles des tribus. Ces renforts, qui débarquaient à Casablanca vers la fin de mars, comprenaient : 1 bataillon de tirailleurs algériens, 1 bataillon d'infanterie coloniale avec sa section de mitrailleuses, 2 sections d'artillerie de 65. Les Zaër, intimidés, ne tentèrent aucune agression.


Boulevard du 4e zouaves, à Casablanca. — Dans le cartouche de droite, types marocains.

Mais les Cherarda, qui ne redoutaient pas la puissance du sultan, montrèrent plus de décision. Leurs caïds ayant refusé de se démettre de leurs emplois, la révolte s'étendit bientôt dans toute la région montagneuse à l'ouest de Fez. En outre, les tribus limitrophes étaient exaspérées par les exactions et les duretés du grand vizir El-Glaouï, l'ancien pacha de Marrakech, dont l'appui avait assuré l'avantage à Moulay-Hafid dans sa lutte contre Abd-el-Aziz, et que ses services avaient rendu tout-puissant. Beni-Mtir, Oudaïa, Zaïan, Aït-Youssi, Cheraga, s'unirent aux Cherarda pour refuser l'obéissance au sultan, discrédité dans l'esprit des fanatiques musulmans par ses relations avec les Européens. On ne lui pardonnait pas d'avoir renversé son frère, au nom d'un patriotisme intransigeant, et de montrer moins d'indépendance à l'égard des étrangers que le souverain qu'il avait détrôné.

Vers la fin de février, les courriers du maghzen circulaient avec difficulté entre Tanger et Fez. Plusieurs rekkas étaient capturés et mis à mort avec des raffinements de cruauté. Les douars paisibles étaient razziés. Pour réduire la révolte, le commandant Mangin, chef de la mission militaire, d'accord avec Moulay-Hafid, envoya la mahalla chérifienne, sous les ordres du commandant Brémond, dans le pays des Cherarda. Cette mahalla, composée de 5 tabors d'infanterie, 3 de cavalerie, 2 batteries, prit contact, le 3 mars, avec les Oudaïa. Les combats du 7 mars et du 12 avril n'eurent pas de résultats décisifs. Les révoltés s'attribuèrent même la victoire, et leurs prétendus triomphes hâtèrent l'entrée en ligne des tribus voisines qui avaient « juré la guerre sainte contre le sultan, vendu, disait-on, aux chrétiens, et contre ceux-ci ». (Rapport du commandant Brémond.) Les Beni-Mtir, les Aït-Youssi, les Cheraga, vinrent établir leurs tentes dans la plaine de Fez, et la capitale fut à peu près bloquée vers le 15 avril.

Dans la ville, la révolte menaçait. Les contingents irréguliers, recrutés pour augmenter les forces chérifiennes, n'étaient pas sûrs. Les nombreuses désertions ravitaillaient en armes et munitions les assiégeants. Le commandant Mangin se hâta de rappeler la mahalla du commandant Brémond, pour mettre les colonies européennes et le sultan à l'abri d'un coup de main. Après avoir vainement tenté de faire sa jonction avec Boisset, agent consulaire à El-Ksar, qui amenait un convoi de ravitaillement, le commandant Brémond se frayait la route à coups de canon, livrait, le 24 avril, un combat sanglant, et


Vue générale de Rabat.

campait sous les murs de Fez le 26. Son arrivée devait permettre de repousser les assauts livrés les 3 et 4 mai, de mater les révoltes partielles dans les troupes, d'intimider les factieux de la capitale, d'ailleurs maintenue dans la crainte d'un bombardement exécuté par les pièces d'artillerie qu'on avait placées dans les deux vieux fortins des environs.

Cependant, malgré leurs insuccès, les révoltés multipliaient leurs tentatives. Ils s'étaient ralliés autour d'un frère de Moulay-Hafid, Moulay-Zin, que Meknès avait proclamé sultan à la fin d'avril, et que le gros centre de Sefrou reconnaissait le 2 mai. La situation politique s'annonçait analogue à celle des derniers temps d'Abd-el-Aziz. Pour faire triompher le souverain qu'elles ont choisi, les tribus redoublent leurs efforts. Le 8 mai, elles coupent la dernière ligne de communication de Fez avec l'extérieur, en occupant le Mtafi; le 11, elles livrent un assaut général, renouvelé le 18. Le sultan « parlait de fuir sous un déguisement », et la chute de la ville n'était plus qu'une question de jours. Soudain, dans la nuit du 21 au 22, le blocus était levé.

Ce résultat était dû à l'arrivée des troupes françaises. Dès l'origine de la coalition des tribus, notre consul, Gaillard, avait fait des appels pressants. Avec les progrès des assiégeants, ses demandes de secours immédiat invoquaient les obligations de l'Acte d'Algésiras, montraient le danger imminent. Moulay-Hafid proposait un plan d'opération basé sur une diversion tentée par les tribus fidèles des Doukkala et des Beni-Meskin, qu'appuierait une harka levée en Chaouïa par el-Mrani. Mais, avec l'échec de la colonne Brémond et la proclamation de Moulay-Zin, ce projet parut insuffisant. Le 22 avril, le gouvernement français décida l'organisation d'une colonne de secours vers Fez et l'envoi de renforts considérables dans la Chouaïa.

Nous avions le choix entre deux bases : la frontière oranaise ou la Chaouïa, et deux lignes d'opérations, soit à l'est par Taza, soit à l'ouest par Rabat, le Gharb et la vallée du Sebou. Mais, à l'est, il fallait traverser une région montagneuse, difficile, âprement défendue par les populations, où la zone de l'arrière ne serait desservie que par le chemin de fer insuffisant d'Oudjda. A l'ouest, une région de plaines, à peine interrompue par le massif du Zerhoun et les contreforts du Tselfat, permettait la marche rapide d'une colonne de secours; le personnel et le matériel pouvaient débarquer simultanément à Casablanca, Rabat et Mehdya, les transports maritimes ayant d'ailleurs un rendement supérieur à celui d'un chemin de fer. En conséquence, le gouvernement adopta la base de l'Atlantique et confia au général Moinier la direction des opérations qui devaient aboutir à la prompte délivrance de Fez. A l'est, il ordonna au général Toutée de prendre vers la Moulouya une position d'expectative, justifiée par les conditions militaires et politiques du problème que posait notre intervention.

Il en résultait deux théâtres d'opérations : un théâtre secondaire sur les confins orano-marocains; un théâtre principal, entre la capitale et l'océan.

— II. Opérations de la Moulouya. Le 19 avril, le général Toutée recevait ses instructions. Il devait, en tenant les tribus du Maroc oriental sous la menace d'une invasion par Taza, les fixer sur leurs territoires pour les empêcher de coopérer soit au siège de Fez, soit à la résistance contre la marche du général Moinier. En aucun cas, ses troupes ne devaient dépasser la Moulouya. Cette interdiction précise était nécessaire pour arrêter les troupes françaises en deçà des limites calculées par une prudente diplomatie.

Dès la fin d'avril, tous les éléments militaires disponibles dans les confins algéro-marocains sont concentrés autour de Taourirt. Le général Toutée profite de leur réunion pour résoudre la question de Debdou, dont les habitants avaient pris part à des attaques, restées impunies, contre nos troupes pendant les derniers mois de 1910. Deux colonnes envoyées, l'une de Berguent le 30 avril, l'autre de Taourirt le 2 mai, entrent sans coup férir, le 5 mai, dans la ville, et le général y organise aussitôt la police frontière, telle qu'elle était prévue par les accords de 1901-1902 avec le sultan. L'occupation de Taourirt et de Debdou, l'installation de nos troupes au camp de Merada produisent d'ailleurs l'effet cherché. Les Beni-Ouaraïn et les principales tribus orientales accourent sur la rive gauche de la Moulouya, et multiplient les démonstrations hostiles, que facilitait notre passivité voulue.

Cependant, nos détachements sillonnaient les régions limitées par la rive droite. Du camp de Merada, que les Beni-Ouaraïn, franchissant la rivière, avaient attaqué deux fois, le général Girardot rayonne autour de Debdou. Malheureusement, une de ces reconnaissances, commandée par le capitaine Labordette, et qu'a trompée le brouillard, est surprise dans les montagnes, vers le ksar d'Alouana; elle perd 28 morts, dont le capitaine, et 27 blessés : l'arrivée d'un renfort empêche sa destruction complète. Sur la rive de la Moulouya, nos troupes sont harassées par des alertes continuelles; les Marocains passent les gués pendant la nuit et viennent tirailler sur nos postes, qui ne peuvent les poursuivre. Quand notre inaction exalte trop la vanité des tribus, quelque démonstration à grand renfort d'artillerie, telle que le bombardement du ksar de Guercif, rappelle pour un temps les guerriers à la prudence. En réalité, nous sommes impuissants contre les meurtres d'isolés, les enlèvements de troupeaux, exécutés avec une audace croissante.

L'arrivée du général Moinier à Fez allait permettre au général Toutée de donner un peu d'air à ses troupes énervées par cette guerre strictement défensive. Il les partage en trois colonnes, dont l'une garde le camp de Merada. La deuxième colonne, sous les ordres du général Leré, défait, après un sanglant combat dans la gada de Debdou, un fort parti de Marocains qui lui fait éprouver des pertes sensibles : plusieurs tués, dont le commandant Roumens et 20 blessés. La 3e colonne, commandée par le colonel Henrys, se montre au nord de Debdou, engage des négociations avec le Beni-Othman, repousse, le 30 mai, une attaque des tribus dissidentes qui demandent à leur tour l'aman. Le général Toutée leur accorde la paix aux conditions suivantes : payement d'une indemnité, livraison des fauteurs de troubles, dépôts des récoltes sur la rive droite de la Moulouya.


Gal Toutée. (Phot. Pirou.)

La fin des opérations actives est marquée par la pacification du massif montagneux entre Debdou et Taourirt, théâtre de la surprise d'Alouana, et dont la zaouïa de Kessasseria est le centre le plus important. Les trois colonnes organisées dans ce but accomplirent leur programme sans encombre, et leur arrivée simultanée devant la zaouïa provoqua une demande générale d'amnistie, qui fut accordée aux conditions habituelles. Nos troupes, guidées par leurs anciens adversaires, sillonnèrent tranquillement le massif, et la dislocation des forces du général Toutée s'exécuta aussitôt après. Elles avaient parfaitement rempli leur ingrate et difficile mission.

— III. Opérations du général Moinier : a) *La délivrance de Fez.* Tandis que le général Toutée organisait le corps d'observation prévu sur la rive droite de la Moulouya, le gouvernement français décidait, le 22 avril, d'envoyer au général Moinier les instructions nécessaires pour la délivrance de Fez. Déjà, les troupes de la Chaouïa étaient augmentées de 4 bataillons. Les nouveaux renforts expédiés de France devaient faciliter l'exécution du plan adopté par le général en chef, de concert avec le gouvernement.

Tout d'abord, on avait pensé qu'il suffirait de conduire à Dar-Nzari, à l'entrée de la plaine de Fez, une colonne volante dont l'approche intimiderait les révoltés et les contraindrait à débloquer la ville. On espérait, en limitant à cette démonstration l'intervention de nos troupes, rétablir l'autorité du sultan, sauver les colonies européennes de la capitale et calmer les méfiances qui se manifestaient, surtout dans la presse allemande. Toutefois, dans l'hypothèse où la colonne devrait continuer sa route jusqu'à Fez pour accomplir sa mission, le ministre des affaires étrangères promettait solennellement au Parlement de réduire au minimum le séjour de nos troupes sous les murs de la ville, en les rappelant vers la côte dès que les rebelles seraient éloignés et les Européens hors de danger.


Gal Moinier. (Phot. Harlingue.)

Afin de ménager les susceptibilités des indigènes, la colonne volante était, en principe, formée avec les six goums de la Chaouïa, qui se concentraient à Bou-Znika, sous les ordres du lieutenant-colonel Simon. Elle devait être appuyée par une colonne légère, commandée par le colonel Brulard, composée de 3 bataillons, 1 escadron, 2 batteries de 75, 2 sections de 65, qui se rassemblaient à la casbah Sliman (camp Boulhaut), à 23 kilomètres de Bou-Znika. Le général Moinier faisait connaître, le 24 avril, que toutes ces troupes étaient prêtes à partir. Il espérait que la colonne volante serait le 30 avril à El Kenitra, le 4 ou le 5 mai à Fez. Mais les marécages qui couvraient un pays inondé par des pluies exceptionnellement abondantes devaient imposer à nos troupes, autour d'El Kenitra, un stationnement prolongé. Les journaux espagnols, allemands et français, avaient ainsi le loisir d'entamer des discussions sur l'application de l'Acte d'Algésiras, notre gouvernement de faire préciser dans les chancelleries ses intentions, et les spécialistes de critiquer le choix de la ligne d'opérations.

On s'expliquait difficilement l'adoption de l'itinéraire jalonné par El Kenitra, Lalla-Ito et la vallée du Sebou. Beaucoup plus long que le chemin direct de Rabat à Fez par Tiflet et Meknès, son choix semblait retarder de plusieurs jours la délivrance de la capitale, que l'on savait cependant à bout de ressources. En réalité, la route que devait parcourir la colonne volante était bien celle qu'il fallait prendre pour une opération où la vitesse avait un rôle prépondérant. La ligne directe traversait un pays accidenté, longeait de très près la forêt de Mamora, fertile en surprises, desservait Meknès, capitale des insurgés, faisait prévoir des combats nombreux. L'itinéraire par Lalla-Ito et la vallée de Sebou, au contraire, longeait au sud les territoires du chérif d'Ouezzan, dont la puissante amitié nous était acquise; sauf pendant la traversée des contreforts du Tselfat et du Zerhoun, nos troupes n'avaient à redouter aucune surprise, ou pouvaient utiliser en plaine la supériorité de leurs effectifs et de leur armement; enfin, la configuration du pays, dépourvu de lignes de défense naturelles, qui, sur la route directe, sont représentées par les coupures de profonds ravins, permettait de franchir plus rapidement une distance plus longue.

Avant de faire commencer les opérations, le général Moinier avait lancé, le 28 avril, de Rabat, une éloquente proclamation aux tribus. Comme on devait s'y attendre, elle fut sans effet sur les militants et ne rallia pas les indécis. Enfin, le 11 mai, la colonne volante, dont les émissaires du sultan pressaient avec instance le départ, quittait son camp d'El Kenitra. Ses deux échelons campaient le 12 à Lalla-Ito, où le colonel Brulard, après avoir reçu un convoi que lui amenait le colonel Gouraud, repoussait, le 14, deux assauts furieux des Beni-Hassen et des Zemmour.

Ce départ, suivi d'un temps d'arrêt, n'était qu'une satisfaction donnée à l'opinion publique de France. En fait, soit par crainte de difficultés locales mal définies, soit en prévision de vastes, mais secrets projets de pacification au Maroc, le gouvernement expédiait sans cesse des renforts qui, vers le milieu de mai, s'élevaient à 10 bataillons d'infanterie coloniale, zouaves, tirailleurs algériens et sénégalais, 4 escadrons, 4 batteries, 2 compagnies de génie. Leur débarquement et celui du matériel à Casablanca, Rabat, Mehdya, obligeait le général en chef à modifier ses plans, à donner plus d'ampleur au programme primitif. La petite colonne de secours de Fez devenait un véritable corps expéditionnaire, qu'il fallait organiser au jour le jour, administrer et ravitailler, au milieu des instructions contradictoires, des compétitions d'attributions et de commandement, dans la fièvre des renseignements confus et sensationnels.

Pendant ce temps, les insurgés ne restaient pas inactifs. Sur la ligne d'étapes Rabat—El Kenitra, d'ailleurs mal gardée, les Beni-Hassen et les Zemmour multipliaient leurs attentats. Le 5 mai, ils enlèvent un convoi d'orge et d'argent, et l'affaire nous coûte, en outre, 3 tués et 6 blessés; le lendemain, au même endroit, ils tentent une opération analogue. Le 7 mai, ils attaquent le camp d'El Kenitra; le 9, ils donnent l'assaut à celui de Dar-ben-Arousi; le 11, ils dressent une embuscade contre un convoi.

Enfin, le 16 mai, la répartition est faite, et les rôles sont distribués. Le général Moinier prend la direction de la colonne légère, constituée par les groupes du colonel Brulard et du général Dalbiez. Le groupe Brulard comprenait : 1 bataillon d'infanterie coloniale, 1 de tirailleurs algériens, 1 mixte d'algériens et de sénégalais, 2 sections de mitrailleuses, 1 batterie de 75, 1 de 65, 1 demi-escadron de spahis, les goums du lieutenant-colonel Simon. Le groupe Dalbiez réunissait : 1 bataillon de tirailleurs algériens, 1 mixte de légionnaires et de zouaves, 1 section de mitrailleuses, 1 batterie de 75, 1 ambulance, 1 escadron de chasseurs d'Afrique. Les deux groupes comptaient environ 6.000 hommes. A quelques journées en arrière, le colonel Gouraud devait conduire un gros convoi de ravitaillement pour les troupes et pour la capitale. Ce convoi se formait à El Kenitra, et son escorte, sous le commandement du colonel, comprenait : 2 bataillons coloniaux, 1 de tirailleurs algériens, 1 batterie de 75, 3 sections de mitrailleuses, 1 ambulance, 1 escadron de chasseurs d'Afrique, 1 demi-escadron de

spahis. Le général Ditte organisait à Mehdya la zone de l'arrière; le colonel Branlières commandait les troupes de la Chaouïa. L'oued Bou-Regreg délimitait au sud la zone des opérations.

Le 16 mai, le groupe Brulard quitte Lallo-Ito. Le 17, il est à Mechra-bou-Derra, et fonde un poste d'étapes à Sidi-Gueddar, où le groupe Dalbiez et le général Moinier le rejoignent. Le 18, la colonne légère, définitivement rassemblée, contourne le djebel Tselfat; le 19, à Aïn-Moka, elle fait sa jonction avec le chérif d'Ouezzan, qu'accompagnent quelques Européens venus sans encombre d'El-Ksar. Le 21, elle débouche dans la plaine de Fez et campe entre la ville et la casbah de Dar-Debibagh, acclamée par la population. La capitale était délivrée sans coup férir, l'approche de nos troupes ayant décidé les tribus confédérées à lever le siège pendant la nuit. Le même jour, le sultan, prenant à son tour l'offensive, expédiait une partie de sa mahalla sur le territoire des Cheragas; la brutalité de la répression, connue sous le nom d'incident de Lemta, souleva dans toute l'Europe des commentaires indignés, et fit exclure le représentant de Moulay-Hafid des fêtes du couronnement de George V.


Cel Brulard. (Phot. Waléry.

b) *La colonne Gouraud.* — La colonne Gouraud, escortant le convoi de ravitaillement, suivait de près. La route, que la colonne légère avait trouvée ouverte, se présentait devant elle, hérissée d'obstacles. Les tribus, en effet, n'avaient fait aucune résistance contre les troupes du général Moinier, dont l'effectif était supérieur à celui de toutes les mahallas que, depuis des siècles peut-être, les sultans promenaient à travers le Maroc. Mais les 1.700 chameaux de charge, qu'escortaient 2.000 hommes à peine, étaient une proie tentante pour des guerriers surexcités par les succès faciles des Zemmour aux environs de Salé, dont l'éloignement exagérait l'importance. Il fallait toutes les belles qualités de chef militaire dont le colonel Gouraud avait fait preuve dans sa prise de Samory, au Tchad, et pendant la pacification de la Mauritanie, pour accomplir brillamment une aussi difficile mission.


Cel Gouraud.

Le 19 mai, il appelait à El Kenitra les fractions de son détachement qui stationnaient encore à Salé; leur arrivée mettait en fuite les Beni-Hassen, qui exécutaient une violente attaque du camp où ils avaient tué le capitaine Petitjean et quelques soldats. Le 20, malgré un contretemps inattendu qui retarde le départ jusqu'à neuf heures du matin, le convoi tout entier, dont les Zemmour tentent en vain d'inquiéter l'arrière-garde, arrive à Lalla-Ito, parcourant ainsi en douze heures les 42 kilomètres que la colonne légère avait mis deux jours à franchir. Le 21, la colonne campe au bord de l'oued Beth. Le 22, entre Mechra-bou-Derra et Sidi-Gueddar, à Dar-ben-Ali, elle brise le cercle des Beni-Hassen qui l'entourent et l'attaquent avec impétuosité; la compagnie d'avant-garde a 4 tués et 18 blessés, et les chefs de section peuvent faire usage de leur revolver. Le 23, elle est sur la rive de l'oued Sebou; le 24, elle contourne le Tselfat et force le passage de l'oued Zegotta, que lui disputent les Cherarda. Le 25, elle enfonce à coups de canon les Gueronan et les Oudaïa qui sont rassemblés aux environs de Nzala-beni-Amar, et qui font, pour l'arrêter, plusieurs tentatives désespérées. Le soir même, à Nzalet-el-Oudaïa, elle accomplit sa jonction avec le groupe Dalbiez que le général en chef avait envoyé à sa rencontre, et qui l'aide à repousser les derniers assauts de l'ennemi. Le 26, le colonel Gouraud remet


Fez, vue prise de Bab-Cheuh.

au général Moinier son convoi intact, et campe avec ses troupes autour de la casbah de Dar-Debibagh. Par le judicieux emploi de l'artillerie, l'habile utilisation de la cavalerie, du terrain et des formations tactiques, il avait réduit ses pertes au minimum : elles ne dépassaient pas 10 tués et 25 blessés. Celles de l'ennemi étaient beaucoup plus importantes : le 22 mai, notamment, l'avant-garde avait pu compter au passage plus de 150 morts ou blessés abandonnés sur le terrain.

c) *Opérations autour de Fez.* — La réunion des groupes Brulard, Dalbiez et Gouraud sous les murs de Fez portait à 8.000 combattants l'effectif de la petite armée que le général Moinier avait à sa disposition pour pacifier les environs de la capitale et rétablir le prestige de Moulay-Hafid, en mettant fin à l'anarchie marocaine. L'autorité du sultan était chancelante; les communications avec la côte restaient précaires; les Zemmour avaient même tenté d'enlever le général Ditte, qui allait de Mehdya à Rabat, et son escadron d'escorte avait eu 5 tués, dont le lieutenant Marchand, et 5 blessés; une reconnaissance hydrographique sur l'oued Sebou était repoussée à coups de fusil; les Beni-Mtir venaient incendier les douars dans la plaine de Fez.

Cependant, suivant les conseils du consul Gaillard et du général Moinier, le sultan accordait aux insurgés une importante concession. Il destituait le grand vizir el-Glaoui et son frère, le pacha de Marrakech, malgré l'influence qu'exerçait leur famille dans toute la partie méridionale du Maroc. Ses émissaires promettaient adroitement aux tribus un pardon généreux. Mais l'intervention étrangère enlay-Zin, qui avait adopté Meknès pour capitale. Il fallait donc, en dégageant tout d'abord les environs de Fez, chasser les pillards du massif du Zerhoun, détier les agresseurs de la colonne Gouraud et compléter l'organisation de la ligne d'étapes Sidi-Gueddar — Lalla-Ito — El Kenitra. Tandis que, d'après ses instructions, les groupes Gouraud et Dalbiez dispersent les rassemblements hostiles et canonnent les villages de la montagne, le groupe Brulard fait un échange de convois avec le colonel Comte, venu de Lalla-Ito. Le 31 mai, les trois groupes sont réunis au débouché oriental du col de Zegotta. Le général en chef y décide l'installation du poste « Petitjean », dont la garde est confiée à un fort détachement qui surveillera le massif du Zerhoun et jalonnera la route entre Sidi-Gueddar et Fez. Le 2 juin, pendant la première étape de retour, le général Moinier est assailli par les Beni-Mtir, les Cheraga et les Zerhana, qu'il défait à Nzala-Houb, où nous perdons 3 tués, dont le médecin-major Auvert, et 5 blessés. Le 3, les forces françaises rentrent à Dar-Debibagh.

Le 28 mai, une reconnaissance est envoyée vers Bahlil, et confirme à son retour, le soir même, les renseignements déjà obtenus sur l'hostilité de la région. Le 29, le général Moinier, laissant à Dar-Debibagh une garnison de sûreté, part avec toutes les troupes disponibles vers le Zerhoun, pour châtier les agresseurs de la colonne Gouraud et com-

d) *Opérations contre Moulay-Zin.* — La tournée



levait à la destitution du ministre son caractère réparateur, et les sujets n'avaient aucune confiance dans la magnanimité de leur souverain. En outre, la présence de nos troupes à Fez fortifiait le mouvement nationaliste et le gouvernement de Moude police dans le massif de Zerhoun, la création du poste Petitjean, le succès de Nzala-Houb, eurent pour résultat immédiat la soumission des Cheraga, des Oudaïa et des Cherarda. Grâce aux reconnaissances exécutées à l'autre extrémité de la route

d'étapes, d'après les ordres du général Ditte, les communications avec la côte étaient désormais assurées. Il n'y avait plus qu'à supprimer la dernière cause d'anarchie, en mettant fin au pouvoir de Moulay-Zin.

Le nouveau sultan de Meknès n'était d'ailleurs pas sans inquiétude sur les suites de son aventure. Il cherchait, depuis notre arrivée, à se dégager d'amis trop compromettants, et jouait sans conviction le rôle de « prétendant malgré lui ». Sans énergie, sans autorité, sans ambition, il n'avait accepté la direction nominale de la révolte que pour éviter à sa personne une fin violente, à sa ville une lutte sanglante des factions. Mais il refusait de conduire à la guerre sainte les caïds qui l'avaient choisi pour chef, et il attendait avec fatalisme la fin des événements.

Les Beni-Mtir se montraient plus audacieux. Ils s'étaient crus victorieux des troupes françaises à Nzala-Houb, le 2 juin, puisque ces troupes, au lieu de les poursuivre, étaient rentrées à Fez. Leur orgueil s'enflait jusqu'à la témérité. Dans la nuit du 4 au 5 juin, ils tentent, au nombre de plusieurs centaines, la surprise des bivouacs de Dar-Debibagh. Eventés par une sentinelle, à cinquante mètres des tranchées du groupe Gouraud, ils sont accueillis par une canonnade à bout portant et une fusillade bien ajustée. Ils s'enfuient en laissant de nombreux morts sur le terrain, mais décidés à ne pas capituler sans résistance devant les forces que le général Moinier, après sa démonstration dans le Zerhoun, a décidé de conduire en personne à travers leurs territoires.

Le 5 juin, réunissant sous sa direction les groupes Brulard, Dalbiez et Gouraud, soit, au total, 6.000 combattants, et un convoi de 1.200 chameaux, le général en chef marche sur Bahlil et Sefrou, centres des rassemblements hostiles. Il se heurte, presque en vue de Fez, à 2.000 guerriers environ, les disperse par l'emploi combiné de l'artillerie et de la manœuvre tactique, obtient le soir même la soumission de Bahlil et de Sefrou, n'ayant perdu dans l'affaire que 5 tués et 14 blessés. Il se retourne ensuite vers Meknès, repousse le 7 les Beni-Mtir qui défendaient le passage de l'oued Madhouma, fait sauter pour l'exemple la porte de la casbah du caïd Bou-Dinani, chef suprême des Beni-Mtir, qui tente, le 8, de lui fermer l'accès de Meknès. Les tribus confédérées sont défaites après un vif engagement. Moulay-Zin se rend au général Moinier, qui lui promet le pardon du sultan et qui, par sa politique généreuse, obtient en outre la soumission des principaux révoltés. L'insurrection, ayant perdu son drapeau et ses chefs, peut être dès lors considérée comme définitivement vaincue. Les dissidents qui ne déposent pas les armes n'ont même plus de prétexte religieux pour justifier leur obstination. Pendant le retour de ses troupes à Fez, en contournant par le poste Petitjean le massif du Zerhoun, le général Moinier reçoit, le 12 juin, l'adhésion complète des cheurfas de la célèbre zaouïa de Moulay-Idriss, toute-puissante au Maroc. Le 15 juin, nos colonnes campent de nouveau à Dar-Debibagh. Surveillé de près par le consul Gaillard, Moulay-Hafid n'osa pas célébrer par de cruelles vengeances le rétablissement de son autorité.

c) *La pacification entre Rabat et Meknès.* — Cependant, ces succès répétés n'avaient pas entièrement calmé l'effervescence dans la région montagneuse au sud de Fez. Plusieurs fractions importantes des Beni-Mtir, dédaignant les bénignes conditions de la paix, semblaient décidées à ne pas déposer les armes. Le général Moinier comprit qu'il devait les étourdir par la rapidité de nos marches et la vigueur de nos coups. Il résolut de leur montrer ses troupes jusque dans leur retraite la plus lointaine, pour les convaincre de l'inutilité des résistances que briserait toujours une prompte répression.

Après quelques jours de repos consacrés à la réorganisation de ses groupes, le général en chef, laissant une garnison. à Dar-Debibagh, repart le 22 juin avec les groupes Brulard et Gouraud pour Meknès, où il fait sa jonction, le 24, avec le groupe Dalbiez qui avait contourné le Zerhoun, en passant par le camp Petitjean pour escorter, jusqu'à ce poste, un premier convoi d'évacuation. Le 29, toutes ses forces apparaissent, avec leur artillerie attelée, devant la casbah d'El-Hajeb, sorte de nid d'aigle à 1.000 mètres d'altitude et centre politique des Beni-Mtir, où elles entrent sans difficulté. Les rebelles, impressionnés par cette course audacieuse, accueillent la garnison chérifienne que le général Moinier leur impose, offrent leur soumission, qui est acceptée. Les Guerouan et les Zaïan demandent à leur tour l'aman, mais ils doivent aller jusqu'à Fez pour s'humilier devant Moulay-Hafid. Le 29, nos troupes sont de retour à Meknès.

Le général en chef comptait y camper quelques jours, pour laisser reposer les troupes fatiguées par de longues marches accomplies dans de mauvaises conditions hygiéniques et matérielles. Il se proposait de revenir ensuite à la capitale, pour y passer une revue solennelle en présence du sultan, à l'occasion du 14-Juillet, et d'en finir avec les Aït-Youssi dissidents qui terrorisaient la région de Sefrou, poussant leurs incursions jusque dans la plaine de Fez. Mais les opérations du général Ditte à l'ouest de Rabat font modifier ce programme, dont l'exécution est subordonnée à l'ouverture d'une ligne de communications directes entre Rabat et Meknès.

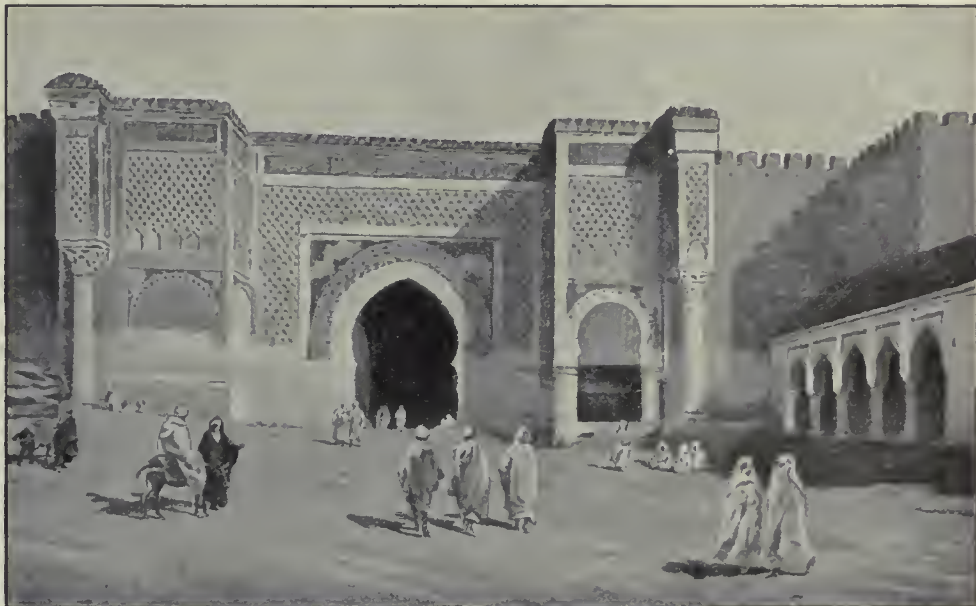
Les Zemmour, en effet, s'ils n'osaient plus renouveler en plaine leurs tentatives contre nos convois que protégeaient des escortes respectables, accomplissaient d'autres faits d'armes dans la forêt de Mamora qui les abritait. Le colonel Taupin y était attaqué, au retour d'une reconnaissance qu'il avait faite avec des forces nombreuses; des corvées de troupes, envoyées d'El Kenitra pour couper du bois, étaient fréquemment repoussées, non sans pertes. Le général Ditte avait résolu de traquer les Zemmour dans la forêt, qu'il fit traverser par quelques détachements. L'opération réussit, et plusieurs fractions de cette puissante tribu demandèrent la paix. Pour la rendre durable, un poste était fondé sur la lisière méridionale de la forêt, à Sidi-Allel-el-Bakaraoui, qui prit le nom de « camp Monod ». Il était le premier jalon de la route directe entre Fez et la mer, que le général Ditte proposa d'organiser fortement. Les convois pourraient suivre ainsi le diamètre du cercle dont la route El Kenitra — Lalla-Ito — Sidi-Gueddar — Petitjean formait la demi-circonférence. Le général Moinier accepta le rendez-vous qui lui était demandé sur le plateau de Tiflet. Le 2 juillet, il quittait Meknès, occupé par une forte garnison, avec les groupes Brulard, Dalbiez et Gouraud. Le 3, le groupe Gouraud, avant-garde de la colonne, infligeait près de Soukh-el-Arba des Aït-Sibeur une sévère leçon aux Zemmour qui barraient le passage. Le 8 juillet, le général Ditte et le général Moinier faisaient leur jonction à Tiflet. L'ancienne ligne de communication était aussitôt délaissée pour la nouvelle, que gardaient, entre Rabat et Fez, les postes établis à Monod, Tiflet, Soukh-el-Arba, Meknès.

Les troupes françaises pouvaient, dès lors, se retourner vers Sefrou, d'où venaient des renseignements assez inquiétants. Mais, depuis le 9 juin, les Espagnols avaient débarqué à Larache; ils occupaient El-Ksar. Leurs démêlés avec notre consul Boisset et les tabors chérifiens du capitaine Moreaux faisaient prévoir des complications internationales, dont l'intervention inattendue de l'Allemagne, marquée le 1er juillet par l'envoi de la « Panther » devant Agadir, allait augmenter la gravité. La situation diplomatique en Europe imposait l'arrêt de nos opérations.

Le général Moinier en profitait pour répartir ses troupes dans les secteurs de la Chaouïa, Mehdya, Meknès. Le général Branlières à Casablanca, le général Ditte à Mehdya, le général Dalbiez à Meknès, se partageaient les forces bigarrées qui formaient alors le corps expéditionnaire du Maroc : 6 bataillons d'infanterie coloniale, 3 de tirailleurs sénégalais, 4 de zouaves, 9 de tirailleurs algériens, 1 d'infanterie légère d'Afrique, 1 1/2 de légion étrangère, 5 compagnies du génie, 7 batteries de 75, dont 4 coloniales et 3 métropolitaines, 3 métropolitaines de 65, 5 escadrons de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis, 1 escadron du train, 2 goums algériens, 6 goums de la Chaouïa, les divers services, soit 27.000 hommes environ. Ensuite, le général en chef se préoccupa de rétablir sa santé altérée par les fatigues d'une dure campagne de trois mois, en plein été marocain, où les soucis et les privations de toute sorte ne lui avaient pas manqué. Le 12 juillet, il arrivait à Casablanca.

f) *Opérations contre les Zaër.* — Non seulement le « coup d'Agadir » faisait différer jusqu'à une date indéterminée l'opération de police prévue dans la région de Sefrou, mais il arrêtait aussi les progrès de la pacification chez les Zaër. Ceux-ci, jaloux des exploits que s'attribuaient fallacieusement Zemmour et Beni-Hassen, manifestaient des intentions menaçantes. Le colonel Branlières, commandant le secteur de la Chaouïa, s'était décidé à prendre l'offensive, afin d'infliger à leurs tribus le châtiment, si souvent différé, qu'elles méritaient pour le meurtre du lieutenant Marchand et du maréchal des logis Hyvert. Le colonel avait concentré au camp Boulhaut ses troupes disponibles. Il avait ensuite franchi les profondes coupures de l'oued Cherrat et de l'oued Korifla, battu en deux rencontres, les 11 et 12 juillet, les Zaër dissidents, et fait sauter la casbah Merchouch, où s'était perpétré l'attentat du 14 janvier.

A ce moment, les instructions du général Moinier imposaient un temps d'arrêt. Mais le colonel Branlières ne resta pas inactif. Du plateau d'Aïn-Sebbah, où il avait établi son camp, il envoya dans la région de Sibarra des reconnaissances lointaines, qui firent affluer les soumissions. Quand il eut anéanti les anciennes velléités d'alliance entre Zaër et Zemmour, par la fondation du poste d'Aïn-Zebouja (camp Marchand), il disloqua sa colonne et, le 6 août, il rentrait à Casablanca.



Porte de Dar-el-Maghzen, à Meknès.

Tandis que le colonel Branlières, promu général à la fin de cette opération, pacifiait le territoire des Zaër, le général Ditte obtenait chez les Zemmour des résultats analogues, réduisait les Beni-Hassen à l'impuissance, et, sur la ligne d'étapes désormais complètement sûre, on pouvait diminuer les effectifs des escortes de convois. Cependant, le général Moinier jugea opportun, puisque les négociations franco-allemandes faisaient obstacle à notre expansion militaire dans les régions occidentales et méridionales du Maroc, de perfectionner et compléter le système de liaison entre la capitale et la mer, et de montrer partout nos forces dans les districts où les sentiments des populations paraissaient douteux.

Le 10 août, accompagné par les troupes qui allaient remplacer les garnisons européennes dans les postes de la route Rabat—Meknès, il rejoignait le général Ditte. Le 13, à Dayat-Roumi, sa jonction avec un détachement venu de Meknès provoquait les soumissions des derniers dissidents zemmour. Ensuite, il se dirigeait vers le camp Marchand, qu'il atteignait, le 19, après avoir battu les Zaër-Nida au combat de Guelta-el-Fila. La liaison entre Meknès et la Chaouïa était ainsi assurée par la route de Rabat et par le pays zaër et zemmour, que surveillaient les postes de Marchand, Sebbab et Fouzer. Le poste de Maaziz, établi pour contenir les irréductibles qui étaient refoulés dans les hautes vallées de l'oued Grou et de l'oued Bou-Regreg, complétait la protection de cette ligne éventuelle de communications. Les télégraphies électrique et optique reliaient aussitôt tous ces postes, qu'elles mettaient pratiquement à l'abri d'un coup de main.

g) *Opérations dans la région de Sefrou.* — Le général Moinier pouvait enfin se tourner vers la région de Sefrou, troublée par les Aït-Youssi, qui inspiraient des inquiétudes continuelles au sultan.

La fidélité des Beni-Mtir, garantie par leur grand chef Bou-Dmani, qui avait fait sa soumission au général Dalbiez, épargnait à la plaine de Fez les incursions des Aït-Youssi; mais il était temps d'intervenir.

Le 31 août, le général Moinier arrivait à Fez. Sefrou était déjà bloqué par les rebelles. Les instructeurs de la mahalla, peu confiants dans le loyalisme de leurs hommes, réclamaient la coopération des troupes françaises pour secourir la ville assiégée. Le général Dalbiez est envoyé vers Sefrou, qu'il dégage, le 4 septembre. Il y laisse en garnison un tabor chérifien, bientôt menacé par les Aït-Youssi, qui s'étaient repliés sans combattre devant la colonne Dalbiez. Le commandant Brémond, chef de la mission militaire depuis le départ du lieutenant-colonel Mangin, débloque de nouveau la ville, le 11 septembre, après un vif combat où il perd 6 tués, dont le lieutenant Prioux, et 15 blessés; mais il est à son tour attaqué dans son camp, près de Sefrou, et la mahalla impériale doit attendre l'intervention du général Dalbiez pour reprendre la campagne.


Général Dalbiez.

Cette intervention est immédiate. Le général Dalbiez, accompagné de 2.400 hommes, vient au secours du commandant Brémond. Le 15 septembre, troupes chérifiennes et troupes françaises marchent sur Mezdou, centre des rassemblements ennemis, qu'elles dispersent; le 17 et le 18, elles opèrent contre les Aït-el-Rbac. L'apparition de toutes ces forces dans des vallées que les rebelles croyaient inaccessibles déterminent de nombreuses soumissions. La tranquillité est désormais rétablie. La mahalla laisse un fort détachement à Sefrou; le général Dalbiez disloque les colonnes et rentre à Meknès avec le général Moinier, qui va se concerter en France avec le gouvernement. La région, jusqu'alors si turbulente, ne sera plus troublée que par quelques incidents de piraterie.

IV. Conclusions. — La première phase des opérations militaires au Maroc est terminée. De son analyse succincte et de l'observation des faits résultent d'utiles enseignements.

Les tribus marocaines, dont on exaltait la bravoure, semblent inférieures à leur réputation. Sans être méprisables, nos adversaires n'ont jamais paru très dangereux. Quoique favorisés par leur extraordinaire mobilité, ils n'ont jamais éprouvé que des échecs dans leurs tentatives les plus audacieuses, toujours éventées à temps. Dans les luttes à découvert, leurs fantassins et leurs cavaliers n'ont jamais surmonté l'effroi que leur inspire l'artillerie, et, sauf de rares exceptions, ils ont combattu à des distances où leurs fusils étaient à peu près impuissants. Quand le terrain leur permet de se rapprocher de l'infanterie, leur élan est arrêté par la précision du tir de nos soldats, ou par la menace du choc à l'arme blanche. Dans tous les cas, un détachement de troupes françaises, bien commandé, peut se rencontrer sans crainte avec des guerriers indigènes très supérieurs en nombre, s'il est accompagné de quelques canons.

Les conceptions stratégiques, les solutions tactiques des problèmes posés au cours de la campagne, montrent qu'on trouve encore dans l'armée française de beaux tempéraments de chefs. Le général Moinier et ses subordonnés immédiats ont prouvé la mobilité des gros effectifs au Maroc; ils ont promptement obtenu, par la rapidité des marches autant que par l'habile emploi des trois armes, des résultats décisifs. La haine des Marocains pour leurs vainqueurs semble atténuée par notre justice et notre générosité, qui n'ont jamais été oubliées dans la vigueur des répressions.

Les troupes blanches françaises ont manifesté une capacité de résistance, une discipline du feu insoupçonnées; leur entrain traditionnel est intact. Elles ont supporté avec une abnégation des plus méritoires les privations de tout ordre inséparables d'une campagne hâtivement préparée. Dans les stationnements, elles ont soigneusement observé les prescriptions sur le respect des personnes, des biens et des mœurs indigènes. Le sentiment bien compris de l'esprit de corps a développé l'émulation et pallié les fâcheuses conséquences matérielles d'une assimilation trop étroite avec des éléments algériens et sénégalais de la petite armée débarquée au Maroc. — Pierre Khorat.

Médaille de 1870-1871. — La loi du 9 novembre 1911 institue une médaille commémorative de la guerre franco-allemande pour les anciens combattants de tous grades qui ont pris part à la campagne de 1870-1871.

Cette création, projetée depuis 1894, s'est heurtée longtemps à l'opposition du gouvernement et de la majorité parlementaire. On jugeait alors inopportune et bien tardive la distribution d'une médaille qui évoque les souvenirs douloureux de la défaite et de la guerre civile. Puisque nous avons eu le revers de la médaille, raillait un député, pourquoi n'aurions-nous pas la médaille du revers? Aux objections et aux brocards les partisans de la médaille commémorative répondaient que l'institution d'insignes n'avait pas nécessairement pour but de récompenser le succès, mais de reconnaître la bonne conduite au cours d'une campagne de guerre, et qu'il importait surtout d'honorer les qualités morales et les vertus militaires déployées avec tant de dévouement par nos armées pendant l'Année terrible.

Renouvelée à plusieurs reprises, votée par la Chambre des députés, mais repoussée par le Sénat, la proposition de loi, convertie en projet de loi par le gouvernement en mai 1911, fut définitivement adoptée par la Chambre le 3 juillet, et par le Sénat les 12 juillet et 7 novembre de la même année.

Ayants droit. — Peuvent prétendre à la médaille les militaires ou anciens militaires *actuellement vivants*, qui étaient présents sous les drapeaux entre le mois de juillet 1870 et le mois de février 1871 inclus, dans l'armée active, la garde nationale mobile (organisée en 1868), les corps francs reconnus, la garde nationale mobilisée (levée en octobre et novembre 1870), la garde nationale sédentaire des villes assiégées (telles que Paris, Strasbourg, Belfort), et celle des villes ouvertes, telles que Châteaudun, Rambervilliers, Dijon, Saint-Quentin, Bazeilles, attaquées en 1870 et dont le gouvernement a reconnu le courage par l'attribution, dans leurs armes, de la croix de la Légion d'honneur, les corps et services de la marine, les corps organisés mobilisés en 1870 (douaniers, agents et gardes des forêts, gardiens de la paix de la Ville de Paris), et les services de la trésorerie et des postes aux armées. D'une manière générale, ont droit au port de la médaille les combattants de 1870-1871 qui justifieront, par pièces authentiques, de leur présence sous les drapeaux en France, en Algérie ou à bord des bâtiments armés, pendant la période juillet 1870 à février 1871 (article 1er de la loi du 9 novembre 1911 et instruction du ministre de la guerre du 2 du même mois). N'y ont pas droit et ne recevront pas le brevet les combattants qui en ont été reconnus indignes pour mauvaise conduite ou condamnations au cours de la campagne (art. 4 de la loi).


Médaille de 1870 1871. (Avers et revers.)

Formalités. — Les *demandes* doivent être établies par les intéressés sur papier libre et conformes au modèle suivant :

« *Je soussigné* (nom et prénoms), né (indiquer la date), *demeurant à* (localité et département, pour les grandes villes ajouter la rue et le numéro), *sollicite la médaille de la campagne 1870-1871 pour avoir été présent sous les drapeaux pendant cette campagne au* (indiquer le corps de troupe et le numéro matricule; indiquer, le cas échéant, si le postulant était engagé volontaire pour la durée de la guerre, s'il a été blessé).

Ci-joint pièces prouvant cette présence.

Les *pièces* pourront être : 1° des pièces originales ou même des copies de ces pièces certifiées conformes par le maire ou le commissaire de police; 2° un certificat de présence sous les drapeaux pendant la campagne, délivré à leurs membres par les sociétés ci-après, et sous leur responsabilité : Vétérans des armées de terre, Combattants de 1870-1871, Engagés volontaires de 1870-1871, Société des médaillés militaires et autres sociétés identiques légalement constituées.

Les postulants feront légaliser leur signature par le maire ou le commissaire de police. Pour les officiers de réserve et à l'armée territoriale, la certification peut être faite par le conseil d'administration de leur corps ou par leur chef de service.

A défaut de pièces et lorsque, d'après les indications de service données dans la demande, la présence sous les drapeaux n'aura pu être constatée par les archives de la guerre, la justification pourra résulter de la production d'une *déclaration* certifiée par le maire ou le commissaire de police, de deux témoins ayant servi en même temps que l'intéressé dans le corps ou service auquel il appartenait et constatant qu'il a été réellement présent sous les drapeaux avec eux. Les témoins devront être porteurs des pièces justificatives de leurs services en 1870-1871; la déclaration en fera mention.

Lorsqu'un postulant sera dans l'impossibilité de produire des pièces militaires probantes ou des témoins porteurs de pièces probantes, sa situation militaire pourra être établie au moyen de questionnaires remplis et signés (signature légalisée), par deux au moins de ses anciens chefs (officiers ou gradés de son bataillon). Ces questionnaires sont adressés sur demande par les préfectures ou municipalités.

Les demandes seront accompagnées d'un *extrait du casier judiciaire*. Le casier judiciaire peut être remplacé, pour les membres des sociétés d'anciens militaires ci-dessus visées, par une déclaration revêtue d'au moins trois signatures des membres du conseil de la section dont celle du président, *attestant leur parfaite honorabilité;* et pour toutes les autres catégories d'ayants droit, par un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le maire de leur domicile. Sont dispensés de la production du casier judiciaire : les membres de la Légion d'honneur, les médaillés militaires, les officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale dont la demande sera examinée par la voie hiérarchique, et les fonctionnaires civils en exercice, sous réserve que leur demande soit transmise par l'administration dont ils font partie.

Destination à donner aux demandes. — Les demandes accompagnées du casier judiciaire ou de l'attestation d'honorabilité doivent être adressées aux administrations susceptibles de déterminer les droits, savoir :

A) Au Ministère de la Guerre, archives administratives, pour l'armée active (armée de terre, infanterie de marine et artillerie de marine), la garde nationale mobile et les corps francs reconnus.

B) Aux préfets du département du domicile pendant la guerre, pour la garde nationale mobilisée et la garde nationale sédentaire de Paris.

C) A la municipalité des villes du domicile pendant la guerre, pour la garde nationale sédentaire des villes assiégées demeurées françaises (autres que Paris).

Les postulants résidant en France qui ont appartenu à la garde nationale des villes assiégées sises en pays annexé adresseront directement leurs demandes au Ministère de la Guerre (Correspondance générale). En l'absence de pièces justificatives et s'ils ne peuvent en obtenir de la municipalité de la ville où ils servaient, ils devront recourir à la preuve par témoins.

D) Au Ministère de la Marine, pour les corps et services militaires de la marine.

E) Au Ministère des Finances, pour le corps mobilisé des douanes et les agents du service de la Trésorerie aux armées.

F) Au Ministère de l'Agriculture, pour les corps organisés des forêts, agents et gardes.

G) Au Sous-secrétariat d'État des postes et des télégraphes, pour les agents et sous-agents ayant été attachés aux armées (services de la télégraphie militaire, de la poste aux armées, missions spéciales relevant de l'un de ces services).

H) A la Préfecture de police, pour les corps des gardiens de la paix de la Ville de Paris.

Les administrations publiques, Ministère de la marine excepté, préfectures et municipalités, après vérification des droits de leurs ressortissants, transmettront au Ministère de la guerre (cabinet, correspondance générale, hôtel des Invalides) les listes des ayants droit, indiquant leurs nom, prénoms, grades, corps (légion, bataillon, etc.), ainsi que le domicile (sans joindre les pièces justificatives). Elles aviseront directement les postulants qu'elles n'auront pu comprendre sur ces listes.

Les postulants *résidant à l'étranger* feront parvenir au Ministère des affaires étrangères leurs demandes établies dans les mêmes conditions : s'ils sont Français, par l'intermédiaire du représentant de la France dans le pays qu'ils habitent; s'ils sont de nationalité étrangère, par la voie de l'ambassade ou légation à Paris de la nation à laquelle ils appartiennent.

Insigne. — La médaille, œuvre du graveur Georges Lemaire, est du module de 30 millimètres, en bronze, « le seul métal qui convienne ». Elle porte à l'avers l'effigie de la République, et au revers, des attributs militaires rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine, avec les millésimes 1870-1871. Par une bélière également en bronze, elle est suspendue à un ruban d'une largeur de 36 millimètres, coupé dans le sens de sa longueur de 5 raies vertes et 4 noires, alternées, larges de 4 millimètres chacune. « Si l'on créait une médaille de 1870, avait dit le général ministre Billot, il faudrait y attacher un crêpe ! —

Nous acceptons que ce ruban soit noir, couleur de deuil, avait répliqué Marcel Habert, mais par moitié seulement; nous le voulons vert aussi, couleur d'espérance. » En 1911, Berteaux, ministre de la guerre, déclarait qu'on pouvait considérer le ruban comme un symbole exprimant les deuils du passé et nos espérances dans la grandeur de la patrie. Ce ruban peut être porté sans insigne par les personnes en tenue de ville.

Pour les *engagés volontaires*, une agrafe en argent barrant le ruban porte la mention « Engagé volontaire ».

Les ayants droit doivent se procurer l'insigne à leurs frais.

Le premier exemplaire de la médaille et de son agrafe a été remis par le président Fallières, au mois de novembre 1911, à Pierre Ier, roi de Serbie, qui combattit dans les rangs français pendant la guerre sous le nom de Georges Kara, lieutenant au 5e bataillon de la Légion étrangère. Pareille distinction a été conférée à S. A. S. le prince Albert de Monaco, duc de Valentinois, lieutenant de vaisseau au titre étranger.

Brevet. — Le brevet de la médaille de 1870-1871 est délivré gratuitement. Pour les engagés volontaires, il porte la mention spéciale de l'engagement. Les brevets sont vus pour autorisation du port de cette médaille à la grande chancellerie de Légion d'honneur. — JOSEPH DURIEUX.

Michel-Ange (*L'œuvre littéraire de*), *d'après les archives Buonarroti*, traduite par Boyer d'Agen (Paris, 1911, in-8°). — L'auteur de ce recueil a eu la bonne idée de mettre à la portée du public français ce qu'a écrit Michel-Ange, et principalement la *Correspondance*, une des plus vivantes et des plus passionnées qui aient jamais révélé une âme d'artiste. Ces lettres, dont les originaux se trouvent en grande partie aux archives Buonarroti et aussi à la Bibliothèque nationale de Florence et au British Museum, ont été, à diverses reprises, publiées en italien; la meilleure édition est celle de Gaetano Milanesi (Florence, 1875). Boyer d'Agen a pris le parti de ranger les lettres par sections dans l'ordre suivant : 1° à divers correspondants; 2° à son père Ludovic; 3° à son frère Buonarroto; 4° à son frère Giovan Simone; 5° à son neveu Leonardo, fils de Buonarroto; 6° (en appendice) : lettres de Sebastiano del Piombo à Michel-Ange. Il eût été peut-être plus commode pour le lecteur de trouver classées chronologiquement, en un seul recueil, toutes les lettres écrites par Michel-Ange ou adressées à lui, et l'on éprouve quelque embarras à rencontrer, disséminées en différentes pages du volume, des lettres relatives à une même affaire. Mais, tel qu'il est, le volume est d'un singulier intérêt. Boyer d'Agen a eu l'heureuse inspiration de faire précéder la *Correspondance* de la traduction, faite pour la première fois en français, de la biographie si naïvement curieuse de Michel-Ange par son disciple Ascanio Condivi. Ce peintre obscur est un charmant conteur, et sa vie du grand Buonarroti est — avec celle qu'a écrite Giorgio Vasari — une des meilleures sources pour étudier l'existence et le caractère du maître. Le livre de Boyer d'Agen permet de confronter à chaque instant la biographie avec la *Correspondance*, et réciproquement, et le rapprochement est fort instructif.

Enfin, le volume contient en appendice les poésies de Michel-Ange, extraites de la traduction Varcollier (1826). La collection n'en est pas complète, et Boyer d'Agen annonce une traduction des poésies, entière cette fois, faite d'après l'édition définitive de Carl Frey (*die Dichtungen des Michelagniolo Buonarroti*, etc., 1897). Une interprétation totale des poésies de Michel-Ange eût été la bienvenue dans un volume qui a pour titre *l'Œuvre littéraire de Michel-Ange*; on y verra du moins avec plaisir les principaux sonnets, les principaux madrigaux de ce poète un peu âpre, un peu obscur, mais si vigoureux, si élevé dans son idéalisme platonicien, si pénétré de la grandeur de Dante, qu'il admirait entre tous et qu'il rappelle par certains traits.

Bornons-nous à la correspondance. Parmi ces lettres, celles qu'échangeait Michel-Ange avec les divers membres de sa famille ne sont pas les moins intéressantes. Elles révèlent assez bien certains aspects, souvent contradictoires en apparence, de cette âme passionnée et inquiète. Michel-Ange était étrangement exploité par les siens. Pour son père, pour ses frères, pour son neveu, le grand homme de la famille était aussi le grand trésorier. Michel-Ange se révoltait, écrivait aux siens de terribles lettres et, finalement, payait, car il avait extrêmement développé le sentiment des obligations familiales et de la noblesse de son nom. L'homme qui ne voulait pas qu'on écrivît à *Michel-Ange, sculpteur*, mais à *Michel-Ange Buonarroti;* qui craignait qu'on ne le confondît avec « ceux qui tiennent boutique »; qui, enfin, parlait avec fierté des Buonarroti comme d'une noble et ancienne race florentine, donnait aux siens de vigoureuses leçons de dignité familiale. Son père Ludovic ne lui laissa que l'exemple d'une vie fort longue, mais mal administrée, et nullement désintéressée, ce qui n'empêchait pas le vieillard de prodiguer les conseils à son fils :

Buonarroto (un des frères de l'artiste) m'a dit comment tu vis là-bas, en grande épargne et même misérablement. L'épargne est bonne, mais la misère est mauvaise. La parcimonio est même un vice qui déplaît à Dieu et au monde et qui, de plus, fera mal à ton âme et à ton corps!

Il ajoutait de singuliers préceptes d'hygiène :

Veille surtout bien à la tête; tiens-toi modérément chaud et ne te lave jamais : fais-toi frictionner, mais ne te lave pas...

Michel-Ange répondait à sa mode, et ses lettres étaient un singulier mélange de respect, de soumission et d'emportement. Il trouvait qu'on abusait de lui :

Voilà déjà près de quatorze ans (ceci est écrit en 1512) que je n'ai pas eu une heure de bien-être : tout ce que j'ai fait n'a eu pour but que de vous venir en aide, et vous ne l'avez jamais su ni cru. Que Dieu vous pardonne tous. Je suis prêt à faire encore de même, aussi longtemps que je vivrai et que j'en aurai la force.

Le vieillard ne semblait lui savoir aucun gré de ses sacrifices : il disait qu'on l'avait chassé de chez lui; il se plaignait de son fils, et un jour, avec une ironie douloureuse, ce fils lui écrivait :

On sait dans tout Florence quel grand riche vous étiez, et comme je vous ai toujours volé et quelle punition je mérite : vous en serez hautement loué. Criez et dites sur moi ce que vous voudrez; mais ne m'écrivez plus, parce que vous m'empêchez de travailler.

Avec son frère Buonarroto, négociant en drap et prieur à Florence, dont il avait aidé l'établissement de ses deniers, il ne se tenait pas moins sur la défensive, alléguant ses propres privations : « Ce n'est pas bien d'éperonner un cheval qui court autant qu'il peut, et même plus qu'il ne peut. Mais vous ne m'avez jamais connu, et vous ne me connaissez pas encore. »



Michel-Ange, d'après Marcello Venusti.
(Musée du Capitole, à Rome. — Phot. Anderson.)

Quant à son frère Giovan Simone, qui fit un peu tous les métiers et qui, par ses dissipations et sa mauvaise conduite envers leur père, lui donna de graves sujets de mécontentement, il le tance de la belle manière :

Tes dépenses et ta part de la maison, je te les donne, comme je l'ai fait depuis quelque temps, pour l'amour de Dieu, croyant que tu étais mon frère, comme les autres. A présent, je suis certain que tu n'es pas mon frère, parce que, si tu l'étais, tu ne menacerais pas mon père. Tu es au contraire une bête, et comme une bête je te traiterai... Si je viens, je te ferai bien voir chose dont tu pourras pleurer à chaudes larmes.

Et le reste à l'avenant. Les lettres de Michel-Ange à son neveu Leonardo, fils de Buonarroto, découvrent en lui de nouveaux aspects : elles datent de sa vieillesse; elles s'adressent à celui qu'il considère comme son héritier et le représentant de la famille après lui. Ce n'est pas que le vieil homme ne reparaisse fréquemment. Si son neveu lui paraît par trop préoccupé de sa santé ou de son genre de vie, il le renvoie brutalement à ses affaires. Un jour, Leonardo, prévenu d'une maladie de son oncle, accourt de Florence à Rome : Michel-Ange menace de le déshériter. En 1563 (il a quatre-vingt-huit ans), il écrit qu'il n'est pas un enfant : il désire qu'on ne s'occupe pas de lui. Il gourmande violemment Leonardo au sujet de sa mauvaise écriture, qu'il ne peut déchiffrer et qui lui donne la fièvre. Avec cela, il s'intéresse vivement aux destinées de ce neveu. Il lui donne de l'argent, lui fait acheter une maison en ville : il espère qu'il ne dégénérera point d'un oncle qui, pour peu aidé qu'il fût des siens, s'est toujours évertué à ressusciter sa maison. Il lui conseille, lorsqu'il prend femme, de ne point rechercher la dot, mais la santé et la réputation, le sang pur et la race noble : « Prends-la sans dot, pour l'amour de Dieu! » Il apprend avec joie la naissance d'un garçon qui perpétuera le nom des Buonarroti. Mais il y a mieux : ce Michel-Ange qui, bien que riche, a vécu si chichement, qu'on accuse d'être avare, fait, par l'intermédiaire de ce neveu, la charité en secret. Il désire secourir des familles nobles tombées dans la misère et doter des filles pauvres; et il charge son neveu de lui signaler, de lui chercher même des infortunes intéressantes. Il veut que le bien qu'il fait demeure caché. Mais il demande un reçu.

Il conservait un attachement touchant pour les plus humbles de ses collaborateurs et, spécialement, pour son aide Urbino. Lorsqu'il le perdit en 1856, après l'avoir gardé vingt-six ans avec lui, il en fut fort affecté. « Je l'avais enrichi, écrit-il plus tard, je le regardais comme le bâton et l'appui de ma vieillesse; il m'échappe en ne me laissant que l'espérance de le revoir dans l'autre monde! »

Les lettres à divers correspondants (parmi eux, citons son compère Sebastiano del Piombo, Giorgio Vasari, Benvenuto Cellini, Bartolommeo Ammanati, Giov. Fr. Fattucci, Luigi del Riccio) nous montrent Michel-Ange se débattant au milieu des difficultés de toute sorte qui ne cessèrent de l'entraver dans l'exécution de ses travaux : difficultés dont les unes provenaient des circonstances et des hommes, les autres des travers mêmes de cette âme anxieuse et tourmentée de scrupules, que Romain Rolland a si bien analysée jadis (peut-être en abondant un peu trop dans le même sens) dans son pénétrant essai sur Michel-Ange. Entre toutes, l'œuvre qui a été d'abord l'ambition et la joie du sculpteur a fini par être le fardeau de sa vie : le tombeau du pape Jules II. Il le commence en 1505; en 1506, il se fâche, fougueux artiste, avec le non moins fougueux pontife (le récit de la brouille se retrouve dans plusieurs lettres de Michel-Ange et dans la biographie de Condivi). Ils se raccommodent, mais Jules II s'entête de nouveaux projets : il fait exécuter par Michel-Ange sa statue colossale à Bologne, puis lui commande les fresques du plafond de la Sixtine. Jules II mort (1513), ses successeurs et entre autres les papes Léon X et Clément VII commandent à l'artiste d'autres travaux. Cependant, les héritiers de Jules II l'accusent d'avoir reçu de l'argent et de n'avoir pas exécuté le travail convenu; plusieurs lettres, et des plus longues, sont consacrées par Michel-Ange au soin d'exposer qu'il a, au contraire, dépensé plus qu'il n'a reçu. Ce n'est qu'en 1545 qu'à la suite de négociations laborieuses avec les envoyés du duc d'Urbin (François-Marie II della Rovere), le tombeau de Jules II est achevé, riche du majestueux Moïse et des deux images de la Vie contemplative et de la Vie active, mais combien différent du grandiose monument, orné de quarante statues, que le sculpteur avait d'abord conçu! Le tombeau des Médicis, abandonné à plusieurs reprises, diminué et finalement laissé inachevé, fut aussi pour Michel-Ange une cause d'amertume. Soucieux, en grand artiste qu'il était, de demeurer absolument libre dans la conception comme dans l'exécution de ses œuvres, on le voit constamment engagé dans toutes sortes de contrats, dont les liens le paralysent et l'étouffent.

Son génie ombrageux s'accommodait mal de la collaboration ou même du voisinage de ses confrères. Il incriminait leur haine et leur jalousie :

La raison de toutes les discordes qui naquirent entre le pape Jules et moi (écrit-il à l'évêque de Sinigaglia en 1535) fut la jalousie que Bramante et Raphaël d'Urbin exercèrent contre moi... On voulait me ruiner. Et il avait bien raison de le faire, ce Raphaël qui, de tout ce qu'il savait en art, ne le savait que par moi!

La correspondance nous apporte des échos amusants de certains conflits. L'Arétin s'était mis en tête d'indiquer à Michel-Ange comment il devait composer son *Jugement dernier;* il se flattait, en outre, d'extorquer quelque œuvre d'art au sculpteur. Ce dernier, dans l'un et l'autre cas, fit la sourde oreille, et le maître chanteur qu'était l'Arétin, le licencieux écrivain des *Ragionamenti* et des *Sonetti lussuriosi*, critiquant les nudités de la grandiose fresque, se mit en devoir de donner au noble artiste une leçon de convenance et de pudeur. Sa lettre orgueilleuse et dépitée se termine par cet affreux calembour, que la traduction ne laisse qu'entrevoir : « Si vous êtes divin (*divino* qui, écrit en deux mots, donne *di vino*, de vin), je ne suis pas d'eau fraîche... Résolvez-vous à croire que je suis pourtant un de ceux à qui les rois et les empereurs répondent. »

En 1535, à soixante-trois ans, Michel-Ange connut Vittoria Colonna, la veuve inconsolable et pieuse du marquis de Pescaire. C'est d'après les sonnets de Vittoria et ceux de Michel-Ange qu'on peut le mieux comprendre la tendresse très haute qui unit l'artiste platonicien à la mystique poétesse. On trouve pourtant aussi dans la *Correspondance* quelques lettres de la marquise : « à mon très honoré seigneur Michel-Ange »; « à l'unique maître Michel-Ange et mon unique ami »; « au magnifique messer Michel-

Ange » ; et quelques billets de l'artiste qui marquent, les uns et les autres, une noble réciprocité d'affection et d'admiration. Le traducteur y a joint un extrait de la très curieuse relation du Portugais Francisco de Hollanda (*Quatre entretiens sur la peinture*), où est contée une entrevue de Vittoria Colonna et de Michel-Ange dans l'église Saint-Sylvestre de Monte Cavallo. Avec toutes sortes de précautions féminines, l'illustre femme amène son ombrageux ami d'abord à bien vouloir prendre un siège au milieu de la compagnie, ensuite à se laisser arracher quelques confidences sur les artistes, sur l'art, et en particulier sur la peinture. Michel-Ange, à l'occasion d'un parallèle entre la peinture flamande et la peinture italienne (il met la dernière bien au-dessus de l'autre), développe une théorie tout à fait idéaliste, platonicienne et même religieuse de l'art:

La bonne peinture est noble et dévote par elle-même, car, chez les sages, rien n'élève plus l'âme et ne la porte mieux à la dévotion que la difficulté de la perfection qui s'approche de Dieu et qui s'unit à lui : or, la bonne peinture n'est qu'une copie de ses perfections, de son pinceau, enfin une musique, une mélodie...

Ame sinon complexe, du moins féconde en violents contrastes, économe et charitable, énergique et incertain, chaste et passionné, artiste épris des formes les plus réelles et platonicien idéaliste, tel est l'homme qui apparaît dans la *Correspondance* de Michel-Ange. — Louis Coquelin.

Monsieur Pickwick, comédie burlesque en cinq actes, par Georges Duval et Robert Charvay, d'après le roman de Ch. Dickens (Athénée, 21 septembre 1911). — M. Pickwick, le bon rentier londonien qui se pique d'être observateur et philosophe, s'est fait charger par le Pickwick Club, dont il est le fondateur-président à vie, d'une mission d'exploration pour le plus grand profit de l'humanité. Il part avec ses amis Winkle, homme de sport, Snodgrass, poète, Tupman, amoureux perpétuel. Ce départ cause le désespoir de Mme Bardell, qui loue à M. Picwick son appartement meublé et s'occupe de son ménage. Les intrépides touristes ne se proposent pas moins que de pousser jusqu'à Rochester, à quinze lieues de Londres. M. Wardle, ami de Pickwick, possède un manoir-ferme aux environs du point terminus de leur étape et les a gracieusement invités à l'y venir voir. Cet excellent homme a une sœur, Rachel, beauté déjà un peu mûre, mais très expansive, et deux charmantes filles, Emily et Isabella.

M. Pickwick est boxé par un cocher, qui le prend pour un mouchard, et sauvé par l'intervention de Jingle, comédien, beau parleur, parasite et chercheur d'aventures.

Le rentier engage à son service le brave Sam Weller, jovial compagnon, qui, dans presque toutes ses phrases, cite un proverbe ou fait une comparaison comique. M. Pickwick manque avoir un duel avec un officier. Il est rejoint par Mme Bardell, à laquelle deux avoués retors, Fogg et Doddson, ont donné le conseil de se faire compromettre un peu par l'honorable rentier : en pareil cas, la loi anglaise oblige à « réparer » par le mariage ou par une sérieuse indemnité pécuniaire. Désireux d'expliquer à Mme Bardell, en ménageant sa susceptibilité ombrageuse, le récent engagement de Sam, M. Pickwick s'y prend de façon si maladroite que la dame croit à une demande en mariage de la part de son locataire et s'évanouit dans ses bras. Chez M. Wardle, où tout le monde se retrouve, l'intimité entre eux devient plus grande à la suite d'un accident. M. Winkle, homme de sport, après avoir fait verser la voiture dans laquelle il conduisait ses amis, envoie quelques grains de plomb à M. Pickwick, « plus bas que le dos et plus haut que les cuisses ». C'est Mme Bardell qui, malgré sa résistance, le panse et le soulage.

Mais, quand il en faut venir à l'exécution de la prétendue promesse de mariage, M. Pickwick tombe de son haut et oppose un refus catégorique. Fogg et Dodson, l'ayant poursuivi, le font condamner à une indemnité de mille livres. Plutôt que de payer cette somme, ce qui serait la consécration d'une injustice, M. Pickwick, homme de principes, se laisse interner à la prison pour dettes, d'ailleurs fort confortable. Puis tout s'arrange : M. Pickwick pardonne à Mme Bardell repentante ; Tupman épouse Rachel, qui s'était d'abord fait enlever par Jungle, lequel n'est pas sans tirer profit de l'aventure; Snodgrass épouse Emily, et Winkle Isabella.

Tels sont, en résumé, les principaux épisodes que les adaptateurs français ont choisis, pour les porter à la scène, dans l'œuvre très touffue de l'auteur anglais. Ce faisant, ils n'ont donné au public qu'une faible idée du célèbre roman de Dickens, et même ils le dénaturent légèrement; car, à l'occasion, ils transposent certaines aventures d'un personnage à l'autre, et surtout ils suppriment quantité d'observations qui donnent à l'ouvrage anglais son caractère typique. Mais il fallait bien se borner et condenser. Les adaptateurs ont apporté à ce travail difficile beaucoup d'application, de conscience et de talent. Ils ont de la sorte réussi à présenter aux spectateurs une pièce assez amusante, rendue plus comique par des pantomimes et des danses que souligne une gaie musique de scène, due à la verve de F. Heintz. — G. Bauriot.



Chasse-neige de la ligne de Chamonix.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Jeanne Loury (*Mme Bardell*), Germaine Ety (*Rachel*) ; et par MM. Gorby (*Pickwick*), V. Henry (*Jingle*), Gallet (*Winkle*), Cueille (*Snodgrass*), Mathillon (*Tupman*), J. Leroux (*Wardle*), Torof (*Fogg*), Combes (*Dodson*), Saint-Ober (*Sam*).

Moureu (Charles), chimiste français, né à Mourenx (Basses-Pyrénées) le 19 avril 1863. Ancien élève de l'Ecole de pharmacie de Paris et de la Sorbonne, il fut reçu licencié ès sciences physiques en 1888, docteur ès sciences en 1893 et enfin, en 1899, agrégé de chimie et toxicologie à l'Ecole de pharmacie. En 1901, il obtenait le prix Jecker à l'Académie des sciences. Pendant seize ans (1891-1907), il occupa les fonctions de pharmacien en chef des asiles de la Seine. En 1899, il fut chargé de cours à l'Ecole de pharmacie et, en 1907, il y était nommé professeur de pharmacie chimique.


Charles Moureu. (Phot. Manuel.)

Il était, le 4 décembre 1911, élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Troost.

Ancien élève de Friedel, une notable partie des travaux de Moureu a été effectuée dans le domaine de la chimie organique. Après avoir étudié, pour sa thèse de doctorat ès sciences, l'acide acrylique et ses principaux dérivés, il commença une étude méthodique des corps qui, comme l'acétylène, possèdent une triple liaison entre deux atomes de carbone; cette étude fut des plus fécondes, et le conduisit à la découverte d'une longue suite de réactions générales, permettant de préparer de nombreuses séries de composés organiques, dont la plupart étaient inconnus auparavant. Citons encore, dans le domaine de la chimie organique, ses intéressants travaux sur la pyrocatéchine et sur certaines essences végétales: l'eugénol, le safrol, l'estragol, l'anéthol, etc., enfin, sur la spartéine (en collaboration avec Valeur).

Les travaux de lord Rayleigh et William Ramsay, de Curie, de Becquerel, etc., sur les gaz rares de l'atmosphère et la radio-activité engagèrent Moureu à s'occuper de la question. C'est en 1903 qu'il commença ses laborieuses recherches sur les gaz des eaux minérales ; il effectua de nombreuses analyses, et parvint à déterminer les rapports, en volumes, du krypton à l'argon, du xénon à l'argon, du xénon au krypton et de l'argon à l'azote dans un grand nombre de gaz spontanés de sources thermales (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, GAZ RARES, page 150); il reconnut que ces divers rapports présentent un caractère remarquable de constance. Ces résultats l'ont conduit à admettre que les gaz rares, en vertu de leur inertie chimique, ont dû traverser toutes les transformations physiques et géologiques qui se sont produites, depuis la nébuleuse originelle jusqu'à nos jours, sans que leurs rapports mutuels fussent modifiés (*Comptes rendus*, 27 mars, 20 mai, 16 octobre 1911.) Cette hypothèse, des plus intéressantes, a trouvé un nouvel appui dans les recherches que fit Moureu sur les gaz rares des grisous. (*Comptes rendus*, 30 octobre et 20 novembre 1911.)

Les travaux originaux de Moureu ont été publiés dans les principales revues scientifiques. On lui doit, en outre, quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Notions fondamentales de chimie organique* (1902), traité remarquable par sa concision et sa clarté. Moureu fait partie de nombreuses sociétés savantes françaises et étrangères ; depuis 1907, il dirige, avec sa haute autorité scientifique, la « Revue scientifique », une des principales revues scientifiques françaises. — G. Doucieux.

***neige** n. f. — Encycl. *La lutte contre la neige sur les voies ferrées.* (V. chasse-neige, t. Ier, p. 21.) La neige est, dans certains pays, un obstacle considérable à l'exploitation des chemins de fer ; en Russie, en Norvège, en Amérique, dans les montagnes Rocheuses, il arrive que, même au prix des efforts les plus considérables, on ne puisse échapper à des interruptions de service. En France, la lutte contre la neige sur les voies ferrées n'a d'importance que dans la région montagneuse des Alpes et du Massif central; nous verrons plus loin comment la Compagnie P.-L.-M., notamment, a pu assurer la circulation des trains, en plein hiver, sur la ligne de Chamonix, grâce à un chasse-neige spécial.

Les moyens employés dans les chemins de fer pour combattre la neige sont de deux sortes : I. Les moyens de protection destinés à empêcher les accumulations de neige sur la voie, accumulations dues : 1° au vent, 2° aux éboulements de neige et avalanches qui en sont la suite. II. Les moyens de déblayement, qui permettent de débarrasser la voie quand elle a été encombrée, soit par la chute naturelle de la neige, soit grâce à des vents ou à des tempêtes exceptionnelles, que les premiers moyens n'ont pu arrêter.


Type de chasse-neige indépendant, poussé par locomotive.

I. Moyens de protection : 1° *Contre le vent.* On sait que le vent ne souffle pas dans une direction horizontale, mais qu'il se propage suivant un mouvement ondulatoire ; que, par conséquent, il arrive à

terre sous un certain angle, ordinairement compris entre 10 et 15 degrés; il emporte avec lui la neige qui tombe et soulève celle qui est déjà déposée sur le terrain, d'autant plus haut qu'il est plus violent. Supposons que ce vent ainsi chargé de neige arrive au-dessus d'une tranchée de voie ferrée; sa partie inférieure frotte contre les couches d'air qui se trouvent à l'intérieur de cette tranchée, perd de sa vitesse et abandonne, par suite, une partie de la neige qu'elle tient en suspension; celle-ci va s'amonceler dans la tranchée. Pour empêcher cet amoncellement, il est donc nécessaire d'obliger le vent à abandonner la neige avant d'arriver au-dessus de la tranchée. On y parvient en installant à une certaine distance de la voie un obstacle qui ralentit la vitesse de la partie inférieure du courant, provoquant ainsi l'accumulation de la neige là où il est placé. Mais cet obstacle peut aussi avoir un autre rôle; il peut permettre à la neige de franchir la tranchée sans y tomber, grâce au principe mécanique suivant : si le vent traînant de la neige sur le sol rencontre sur son parcours un talus à surfaces inclinées, dirigées vers le haut, il s'infléchit en prenant la direction de la surface qu'il rencontre et remonte ainsi le talus. Au moment où il quitte ce dernier, il produit une aspiration d'air sur l'autre surface; il en résulte, à la crête du talus, un choc entre le vent et cet air, choc qui projette à une certaine distance, dans le sens du vent, la plus grande partie de la neige; celle-ci franchit donc la tranchée.

Les moyens de protection contre la neige peuvent être établis soit pour jouer immédiatement et exclusivement ce second rôle, soit pour jouer d'abord le premier rôle jusqu'à ce que la neige accumulée grâce à eux forme talus et leur fasse jouer le second rôle.

Remarquons, dès maintenant, que les tranchées profondes de plus de 6 à 8 mètres n'ont pas besoin, en général, de protection, car les talus de pareils déblais sont habituellement d'une surface, d'une largeur assez grandes pour permettre à la neige de s'accumuler sur eux avant d'atteindre la voie. C'est, d'ailleurs, ce qui a poussé à élargir, dans certains cas, des tranchées peu profondes pour leur donner des talus de surface assez grande.

Quant aux parties de la ligne à fleur de sol et celles qui sont en remblai, elles ne sont que rarement munies d'ouvrages de protection, les amoncellements de neige importants s'y produisant exceptionnellement.

Les modes de protection contre le vent sont de nature très diverse. Ce sont : *A*, les digues de terre; *B*, les paraneiges fixes ou mobiles en poutres, planches, planchettes, osier; *C*, les plantations; *D*, les murs; *E*, les moyens exceptionnels (galeries et tunnels).

A. Les digues de terre procèdent en infléchissant la direction du vent (second rôle des moyens de protection); on les emploie quand l'acquisition des terrains en bordure du chemin de fer est possible et surtout sur les lignes où les terrassements faits pour la construction ont fourni un excédent de terre; elles ont de 1m,50 à 2m,50 de haut; souvent, on les fait moins hautes, mais on les surélève avec une haie vive ou des arbustes.

B. Les paraneiges sont verticaux ou obliques. Les paraneiges verticaux sont constitués par une série de poteaux solidement fichés en terre, de deux mètres en deux mètres, réunis par des planches, des planchettes, des déchets de bois, des claies d'osier,



Chasse-neige à ailes mobiles. (Vue d'avant avec une aile renversée.)

le tout présentant une paroi, pleine ou à claire-voie, d'environ 2 mètres de haut. On constitue aussi ces paraneiges par des palissades en poutres équarries ou en traverses hors d'usage. Depuis quelque temps, on utilise beaucoup de panneaux de treillis de bois de coco qui laissent passer l'air et la lumière, mais pas les flocons de neige; ils demandent peu de place pour être conservés en été, ne se détériorent ni à l'air, ni à l'humidité. On emploie aussi des cadres de bois blanc, garnis de carton de pâte de bois très dur et très résistant.

Les paraneiges obliques appartiennent à deux types principaux : le type russe et le type danois. Le type russe est une paroi à claire-voie, posée sur des chevalets placés de deux mètres en deux mètres et faisant avec la direction du vent un angle obtus. La neige qui rencontre ce paraneige se divise en deux portions : l'une qui traverse la paroi à claire-voie pour s'accumuler derrière, l'autre qui s'infléchit sur la paroi, la remonte et franchit la tranchée.

Le type danois est une paroi verticale à claire-voie, surmontée d'une seconde paroi inclinée vers le vent. La neige s'engloutit dans la concavité produite par les deux parois, perd de sa vitesse et se dépose devant la paroi et derrière celle-ci en la traversant.

Les deux types donnent de bons résultats. L'emplacement des paraneiges est variable et dépend de la quantité de neige, de la violence des vents, de la profondeur des tranchées à protéger, de la direction des vents par rapport à la tranchée. Quand les vents régnants sont perpendiculaires à la tranchée, on se sert d'abris continus, parallèles à cette dernière; quand ces vents sont, au contraire, inclinés par rapport à la tranchée, on se sert souvent d'écrans isolés, pleins ou à claire-voie, posés à peu près perpendiculairement à la direction du vent, c'est-à-dire obliquement par rapport à la voie; on dit que ces écrans sont « placés en coulisse ». Dans l'Amérique du Nord, on se sert avec succès de paraneiges parallèles à la tranchée, placés en double et même en triple rangée. Les paraneiges peuvent être fixes ou amovibles; dans ce dernier cas, on les enlève pendant l'été.



Type de charrue chasse-neige en fonctionnement.

En Russie, on utilise d'une façon très particulière des paraneiges légers, en planches minces ou en lattes. En plaçant d'abord un paraneige en terre, on provoque contre lui la formation d'un monticule de neige; quand celui-ci atteint une certaine hauteur, on retire le paraneige, et on le place sur le monticule; il se forme un second monticule se superposant au premier. On retire encore le paraneige pour le mettre sur le second monticule, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on obtienne un talus permettant à la neige de franchir la tranchée suivant le second rôle des moyens de protection indiqués plus haut.

Cette méthode est dite « méthode des paraneiges mobiles », et elle donne, en Russie, d'excellents résultats; bien entendu, elle exige beaucoup de main-d'œuvre.

C. Les plantations s'utilisent en haie. Les haies vives d'essences diverses comme le mûrier, l'érable, l'orme, l'acacia et le rosier de Provence surtout, retiennent des masses de neige considérables; on les utilise en les plaçant sur deux ou trois rangées et en les disposant en quinconce. Souvent, pour plus de sécurité, ces haies sont garnies d'un treillis en fil de fer galvanisé, à mailles un peu étroites, qui donne de la résistance.

Les haies sont également formées d'espèces conifères (pins, sapins), avec, parfois, un mélange de bouleaux, disposées habituellement sur trois rangées; cependant, il en existe à six, huit et même dix rangées.

D. Les murs en maçonnerie sont quelquefois employés; leur rôle est le même que celui des paraneiges.

Nous ajouterons que, dans bien des cas, on doit utiliser certains dispositifs pour empêcher la neige accumulée sur les talus des tranchées de glisser par son poids sur la voie. Ces dispositifs consistent à



Chasse-neige de la ligne de Chamonix, en fonctionnement.

diviser le talus en bandes horizontales par des rangées de petits pieux, des plantations serrées et basses, des déchets de bois enfoncés dans le sol, des rails de rebut, etc.

E. Moyens exceptionnels : galeries et tunnels. Lorsque, en raison des trop grandes quantités de neige, les moyens de protection que nous venons d'examiner ne suffisent pas à protéger une tranchée, on a recours à des moyens exceptionnels, qui sont les galeries et les tunnels spéciaux dont on recouvre la tranchée. Les galeries sont constituées par des chevalets en bois ou en vieux rails, sur lesquels repose un toit, en forme de pupitre le plus habituellement. Les tunnels sont faits d'une voûte en maçonnerie, recouverte de terre.

2° *Moyens de protection contre les éboulements de neige et les avalanches.* Les éboulements de neige, en montagne, provoquent des avalanches. Les avalanches ont une force considérable et démolissent en un instant les voies les mieux construites; elles écrasent même les tunnels de protection dont nous venons de dire un mot. Il faut donc lutter contre elles par des moyens en quelque sorte à longue distance, en allant les prendre à leur origine et en les suivant pas à pas; on s'efforce de diminuer leur violence en divisant leur masse et en conduisant les parties, ainsi isolées, par-dessus la voie, au moyen de toits-abris recouvrant cette dernière. Ces toits-abris, qui seraient démolis par une avalanche libre, supportent, au contraire, une avalanche convenablement maîtrisée. On voit donc qu'il faut d'abord étudier à fond la configuration de la région, la constitution du terrain, la pente et le profil en long et en travers de ce dernier, le régime des eaux, des vents, de la température, la nature des cultures, toutes causes qui influent sur les éboulements de neige et les avalanches. Cette étude faite, on pourra alors utilement placer parallèlement à la direction de la voie, sur la montagne, divers systèmes de protection tels que murs, talus de pierres sèches, claies de saule ou d'osier, petites palissades basses, petits remblais, écrans de rails hors d'usage, coupés, enfoncés en terre et réunis par des planches. La voie est munie d'un toit-abri, ou, en cas d'insuffisance de ce dernier, d'une galerie en maçonnerie, soit fermée complètement, soit ouverte sur le côté opposé à l'avalanche.

Dans certains cas, les compagnies de chemin de fer dont les lignes empruntent des vallées exposées aux chutes de neige et aux avalanches qui s'ensuivent sont obligées d'avoir recours au grand moyen qui consiste à reboiser des versants entiers; c'est ce que l'on a fait à l'Arlberg, dont l'importance comme ligne internationale est considérable.

II. DÉBLAYEMENT DES VOIES ENCOMBRÉES PAR LA NEIGE. Ce déblayement est nécessaire, dès que la neige atteint de 15 à 20 centimètres de haut. Les moyens dont on dispose pour l'effectuer sont : 1° la pelle; 2° les petits déblayeurs manœuvrés à bras d'homme ou tirés par des chevaux; 3° les charrues adaptées aux locomotives; 4° les chasse-neige fixés aux locomotives; 5° les gros chasse-neige poussés par une ou plusieurs locomotives; 6° les machines spéciales de déblayement mécanique de la voie.

1° *Le déblayement à la pelle* peut être pratiqué, soit seul quand les masses de neige ne sont pas trop considérables, soit pour compléter l'emploi des chasse-neige. Dans ce cas, on l'utilise d'abord pour diminuer la hauteur de neige que le chasse-neige aura à attaquer, ensuite pour nettoyer le tracé fait par ce dernier.

2° *Les petits déblayeurs,* manœuvrés à bras d'homme ou tirés par des chevaux, sont soit des traîneaux à ailes de forme triangulaire qu'on fait avancer la pointe en avant, soit des petits chasse-neige à ailes droites ou courbes, montés sur deux ou quatre roues. Tous sont constitués par une charpente en bois, parfois en fer, les faces en contact avec la neige étant en planches armées de tôle ou simplement en tôle.

3° *Les charrues* adaptées aux locomotives sont surtout utilisées sur les chemins de fer secondaires. L'appareil complet se compose de deux plaques en tôle de petites dimensions, disposées chacune au-dessus d'un rail; ces charrues laissent intacte la neige accumulée entre les rails, et, quand celle-ci atteint une certaine hauteur, elle s'engouffre dans le cendrier de la locomotive, bouchant l'accès de l'air et entravant par conséquent la marche du feu.

4° *Les chasse-neige fixés aux locomotives* sont appliqués à l'avant de ces dernières; ils ont une forme plus ou moins triangulaire, et se composent de deux ailes se réunissant en avant, suivant une arête pénétrant la première dans la neige. Ces ailes ont une surface hélicoïdale; elles rejettent sur le côté les masses de neige divisées par l'arête. Ces chasse-neige servent pour la simple voie. Pour la double voie, la forme est modifiée de telle façon que la neige n'est pas rejetée des deux côtés, mais seulement du côté opposé à la seconde voie, afin de ne pas encombrer cette dernière : l'appareil est dissymétrique; une des ailes a été développée, l'autre est devenue un tablier vertical placé dans le sens de la marche.

Quand les dimensions de ces chasse-neige prennent une certaine importance comme en Amérique et en Norvège, on dispose une grande traverse en fer, qui supporte l'appareil en avant de la locomotive et glisse sur les rails. Le rendement de ces appareils est très variable, suivant leur poids, leurs dimensions, leur vitesse de marche, la puissance de la locomotive, le degré de densité et de congélation de la neige, la longueur de l'obstacle. Avec les petits modèles, on peut aborder une épaisseur de neige de 50 à 80 centimètres; avec les gros appareils, on peut aller jusqu'à 3 mètres.



Résultat du travail d'un chasse-neige indépendant poussé par locomotive.

5° *Chasse-neige poussés par une ou plusieurs locomotives.* L'Amérique possède des modèles tout à fait remarquables de ces chasse-neige; les plus complets comportent : un éperon tranchant verticalement la neige; une face plane inclinée vers l'avant se terminant par un tranchant horizontal; deux faces latérales hélicoïdales; deux ailes latérales présentant une surface plane dans leur partie inférieure et une surface courbe dans leur partie supérieure, et dont le rôle est de chasser la neige plus loin et d'augmenter la largeur de l'opération.

Un appareil ainsi constitué peut ouvrir dans la neige des tranchées de près de 5 mètres et repousser les amas à 10 mètres de l'axe. Ces chasse-neige sont souvent munis de *flangers* ou « éperons », creusant dans la neige une rainure à côté du rail et débarrassant ce dernier de sa neige, préparant ainsi le passage des roues; dans la plupart des cas, les *flangers* sont manœuvrés et retenus en place par l'air comprimé du frein Westinghouse.

Après le passage des chasse-neige, on achève le nettoyage à la pelle et, dans certains cas, même, on fait circuler un déblayeur spécial, qui est un appareil analogue à un chasse-neige dans lequel les parois latérales et le bec avant descendent au-dessous du niveau du rail; le tablier présente donc deux échancrures correspondant aux roues.

C'est dans la catégorie des chasse-neige poussés par une locomotive que rentre l'appareil très intéressant de la ligne électrique du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix, desservie par la Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée et ouverte à l'exploitation en 1901. De 1901 à 1905, la circulation fut suspendue en hiver, à cause de la neige, la dépense à prévoir pour maintenir cette circulation paraissant hors de proportion avec le trafic présumé. Mais l'extension des sports d'hiver faisant de Chamonix un centre de premier ordre, la Compagnie du Paris-Lyon-Méditerranée se vit dans l'obligation d'assurer coûte que coûte le fonctionnement de cette ligne en hiver.

Mais ici, outre l'encombrement de la neige, il y avait une autre difficulté à vaincre, tenant au système d'exploitation de la ligne : à savoir le dépôt de neige et de verglas sur la partie supérieure du rail de prise de courant, rendant très difficile la captation de ce dernier par frottement. Voici comment on a résolu le problème : le chasse-neige chargé de déblayer la voie est automoteur; les frotteurs qui permettent de capter le courant sur le troisième rail ont une forme toute particulière et portent le nom de « frotteurs à verglas », au lieu d'être constitués, comme habituellement, par une plaque de fonte à bords arrondis, reposant par son propre poids sur le rail, et exerçant ainsi une pression minime. Ils sont formés d'une lame d'acier en forme de V, à bord tranchant, exerçant sur le rail une certaine pression obtenue par un piston poussé par de l'air comprimé et dont le mécanicien règle l'action au moyen d'un détendeur; ces frotteurs brisent la glace accumulée sur le rail.

Le chasse-neige est muni de deux moteurs commandés à distance et semblables à ceux des véhicules automoteurs ordinaires. Pour déblayer la voie, on forme un train composé, en tête, du chasse-neige automoteur, ensuite d'un fourgon à bagages, automoteur également, dans lequel se place le mécanicien dirigeant le train; enfin, à la suite de ce fourgon, un ou plusieurs véhicules automoteurs ordinaires, dont le rôle est d'augmenter la puissance de traction du train. La voie une fois ouverte, les automotrices des trains en service sont munies de frotteurs à verglas. On a pu ainsi déblayer des voies recouvertes de deux mètres de neige.

Tout en étant automoteur, ce chasse-neige doit être poussé par au moins un véhicule automoteur, qui sert d'abri au personnel nécessaire et donne une puissance de traction suffisante.

6° *Les appareils de déblayement mécanique.* Les chasse-neige décrits jusqu'ici rejettent la neige déblayée sur celle qui se trouve déjà des deux côtés de la voie. En augmentant ainsi la hauteur de l'amoncellement, la neige peut, lors d'une tourmente nouvelle, provoquer des encombrements plus dangereux encore que ceux qu'on a déjà vaincus. Le but des appareils de déblayement mécanique est de lancer loin de la voie la neige déblayée, tout en assurant une pénétration dans la neige plus aisée que celle des chasse-neige ordinaires. — Ces appareils, qui fonctionnent par rotation, ont été inventés en Amérique; ils sont appliqués en France, sur les lignes du Massif central de la Compagnie d'Orléans. Leur partie principale est la turbine qu'ils portent en avant; c'est elle qui, en tournant, aspire la neige à la façon d'une pompe centrifuge et la rejette en l'air sur le côté. Derrière la turbine se trouvent la cabine vitrée, où se tient le personnel et, plus loin, la machine qui actionne la turbine, et non le véhicule, qui n'est pas automoteur; enfin, un tender est attelé au chasse-neige et porte les charges d'eau et de charbon nécessaires au fonctionnement de la machine.

La turbine est constituée par dix ailettes placées suivant les rayons de la roue, et qui comprennent chacune une partie fixe centrale et deux « couteaux » latéraux, fixés de part et d'autre de cette dernière au moyen de charnières en fer forgé. Les couteaux peuvent se rabattre dans l'espace compris entre deux ailettes successives : ils se placent d'eux-mêmes dans la position de coupage, mais ils se replient automatiquement dès que le vide qu'ils produisent n'est plus suffisant pour détacher la neige et qu'ils rencontrent une résistance trop grande. En haut de la turbine, se trouve le tuyau d'évacuation de la neige qui projette cette dernière à volonté, à droite ou à gauche de l'appareil, suivant le clapet qui a été ouvert. Au centre de la turbine, est placé un « cône d'attaque », qui pénètre le premier dans la neige.

Le truck avant du chasse-neige supporte des organes importants, qui complètent la turbine : d'une part les deux couteaux à glace, d'autre part les deux versoirs. Les couteaux à glace sont placés en avant du premier essieu, et chacun comprend deux parties : une partie supérieure qui rejette la neige en dehors, et une partie inférieure, qui gratte le rail et en détache la glace y adhérant. Les deux parties sont réunies par un dispositif qui permet à la partie inférieure de se replier si elle rencontre un obstacle trop considérable, capable de l'endommager. Les versoirs sont placés en arrière du second essieu du truck avant et affectent la forme d'un soc de charrue; ils peuvent s'effacer dans le cas où ils rencontreraient une résistance trop forte. Les couteaux et les versoirs sont reliés par une bielle au bras d'un arbre de manœuvre actionné par un cylindre à air, qui les écarte ou les rapproche du rail à la volonté du pilote : ce cylindre à air fonctionne au besoin à la vapeur. Un signal répétiteur, placé dans la cabine du pilote, indique si les appareils sont en contact avec le rail.

Le chasse-neige est poussé par une, deux, trois locomotives, suivant la difficulté d'avancement. Dans

les montagnes Rocheuses, on est arrivé, au moyen de cet appareil, à déblayer des voies recouvertes de 14 mètres de neige; en général, on projette la neige à 12 ou 15 mètres au-dessus des rails, on atteint dans certains cas 20 mètres: la hauteur et l'inclinaison du jet de neige sont variables avec le nombre de tours de la turbine et l'angle d'attaque du cône avant.

Un chasse-neige de ce genre doit être fort lourd pour ne pas sauter hors des rails; il pèse environ 100.000 kilogrammes, tender compris.

Nous terminerons en signalant que, dans certains pays où la neige n'est pas trop abondante, on a eu l'heureuse idée de lutter contre les encombrements, en faisant circuler des trains ou des locomotives à des intervalles très rapprochés, enlevant les obstacles au fur et à mesure qu'ils se forment et évitant ainsi la production d'amas. — Marcel HEGELBACHER.

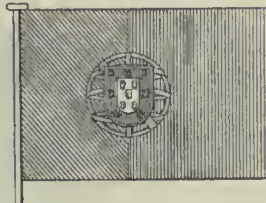
Neruda (Wilma Maria Franciska), virtuose allemande, née à Brünn le 29 mars 1839, morte à Berlin le 18 avril 1911. Elle descendait probablement d'un célèbre musicien tchèque du XVIIIe siècle, Ian Neruda. Son père était, en tout cas, un musicien distingué, organiste de la cathédrale de Brünn. Fort précoce violoniste, elle avait sept ans à peine lorsqu'elle se produisit à Vienne, aux côtés de sa sœur aînée, Amélie Neruda, tout en continuant à prendre les leçons de l'excellent artiste Jansa. Trois ans après, elle entreprenait, avec son frère Franz et sa sœur, une grande tournée en Allemagne et en Angleterre, étonnant les meilleurs musiciens par la souplesse et la maturité artistique de son jeune talent.

En 1864, après de nouveaux voyages, elle se faisait acclamer à Paris au Conservatoire et au concert Pasdeloup. La même année, elle épousait le compositeur et chef d'orchestre suédois Normann : union qui fut peu heureuse, car, en 1868, l'artiste reprenait sa liberté pour vivre à Londres, où elle se produisait régulièrement dans les concerts. C'est là qu'elle se remaria, en 1889, avec le distingué pianiste sir Hallé, qui dirigeait dans la capitale anglaise de grands orchestres symphoniques. Ses voyages artistiques à travers le monde devaient être désormais les seuls événements de sa vie : l'âge ne lui avait rien enlevé de ses moyens artistiques et, en 1910, elle n'hésitait pas à entreprendre jusqu'en Australie une nouvelle tournée de concerts ; en 1911, elle se produisait encore à Berlin, où, depuis 1900, elle avait fixé son habituelle résidence. Comme violoniste, Mme Neruda-Normann s'était acquis une réputation considérable et méritée. Son mécanisme parfait, son exécution chaude et colorée des grands chefs-d'œuvre classiques lui avaient valu l'admiration de bons juges, en particulier de Joachim et Vieuxtemps. Elle n'avait pas d'égale parmi les violonistes femmes de ce temps. — J.-M. DELISLE.

***Portugal.** — POLITIQUE. *Ministère Wenceslao de Lima.* Les deux cabinets présidés par Campos Henriquez et Sébastien Telles avaient été impuissants, en 1909, à mettre fin à l'anarchie parlementaire qui entravait l'examen des projets de réforme. (V. *Larousse Mensuel illustré*, juillet 1909, PORTUGAL.) Aussi, Wenceslao de Lima, quand il fut chargé de constituer un cabinet, en mai 1909, renonça-t-il à tenter un rapprochement entre la majorité et l'opposition, et à faire un cabinet de concentration. Il s'attacha au contraire à constituer un ministère *extrapartidario*, c'est-à-dire formé en dehors des partis et sans nuance politique bien définie. En dehors du président du conseil, ancien ministre des affaires étrangères du cabinet Campos Henriquez, appartenant au parti régénérateur, tous les membres du nouveau cabinet étaient des hommes nouveaux. Trois d'entre eux appartenaient à la Chambre des pairs: le président du conseil, le ministre de la justice de Medeiros et le ministre des affaires étrangères, le colonel de Roma du Bocage. Les quatre autres ministres, choisis en dehors du Parlement, étaient des officiers ou des ingénieurs: Azevedo, professeur à l'académie de Porto, ministre des finances; le général Elvas Cardeira, ministre de la guerre ; Alfredo Barjona de Freitas, colonel du génie et ancien gouverneur de la colonie du Cap-Vert, ministre des travaux publics; Terra Vianna, ministre de la marine et des colonies. Deux groupes de la Chambre des députés, ceux de Luciano de Castro, chef du parti progressiste, et de Julio de Vilhena, régénérateur, promirent d'observer une attitude expectante. Cependant, le gouvernement, après avoir consulté le conseil d'Etat, crut prudent d'ajourner le Parlement pour deux mois, dans un but d'apaisement entre les deux groupes parlementaires et afin d'éviter d'avoir à prononcer une dissolution à laquelle il aurait été nécessairement contraint de recourir si les différents groupes avaient maintenu leur attitude hostile les uns envers les autres; cette mesure d'ajournement fut prise le 17 mai.

La session parlementaire fut ouverte le 23 juillet. Après l'exposé par le président du conseil du programme du gouvernement, les chefs des divers groupes de la Chambre donnèrent au cabinet l'assurance qu'ils étaient disposés à ne pas entraver son action et à collaborer à son œuvre, pour tout ce qui pourrait tendre au développement des intérêts généraux du pays. Il en résulta que la session fut plus calme que la précédente; elle fut en grande partie occupée par le vote du budget.

Le budget général pour 1909-1910 prévoyait un ensemble de recettes s'élevant à 69.262 contos et de dépenses de 74.851 contos. Le conto de reis valant 5.600 francs, c'était un budget de 387.867.200 francs aux recettes et de 419.165.600 francs aux dépenses. Le déficit se trouvait être de 5.589 contos; il provenait, tant de la diminution des recettes que de l'augmentation des dépenses. Les travaux publics y entraient pour 10.339 contos; les dépenses de l'armée étaient de 7.900 contos et celles de la marine de 3.910. Le service de la dette, intérêts et amortissement, figurait pour 31.665 contos. Pour faire face au déficit, le ministre des finances fut autorisé à cesser d'effectuer, pendant l'exercice 1909-1910, l'amortissement précédemment prévu, puis à faire des émissions de titres dans la mesure nécessaire. En ce qui concerne les avantages faits par le Trésor au souverain défunt, qui avaient causé tant d'agitation depuis plusieurs années, la commission d'enquête parlementaire chargée de la question reconnut que, de son côté, la famille royale se trouvait avoir aussi à réclamer certaines sommes. Le Parlement se sépara à la fin de septembre.


Drapeau de la République portugaise. (Vert et rouge, le vert près de la hampe et plus étroit que le rouge flottant. Au milieu des deux couleurs, les armoiries de la République portugaise).

Malgré sa qualification d'extrapartidario, le cabinet Wenceslao de Lima était surtout appuyé par les progressistes. Aussi eut-il bientôt contre lui les régénérateurs avec Julio de Vilhena et des dissidents du groupe Alpoim. A la rentrée du Parlement, en octobre, l'obstruction de l'opposition recommença. Un incident, sans grande importance, amena la démission du ministre de la justice, Medeiros. Il n'en fallut pas plus pour entraîner, peu de temps après, quand le roi fut de retour d'un voyage accompli en Espagne, en Angleterre et en France, la chute du cabinet tout entier, qui, le 18 décembre, invoqua, pour se retirer, les difficultés rencontrées par lui pour continuer sa politique « extrapartidaire ».

Ministère Beirao. Le nouveau cabinet ne pouvait, dans ces conditions, être qu'homogène, et il fut nettement et exclusivement progressiste. Il fut constitué le 22 décembre, sous la présidence de Francisco Beirao. Tous les membres qui le composaient étaient des politiciens de longue date, très expérimentés, et qui, tous, avaient fait partie de cabinets précédents. Depuis la chute de Joao Franco, c'est d'ailleurs toujours le parti progressiste qui, d'une façon plus ou moins ostensible, avait dominé dans les divers ministères qui s'étaient succédé.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, le nouveau cabinet ne tarda pas à rencontrer, lui aussi, l'opposition des régénérateurs et des dissidents, en même temps que celle des républicains. Le parti progressiste semblait pourtant ne devoir rien craindre. Il avait été assez fort et assez bien organisé pour rompre, depuis quelques années, avec le système rotatif d'après lequel les deux grands partis monarchiques se succédaient alternativement à la tête des affaires. Du côté des régénérateurs, au contraire, des scissions se produisirent. Son leader, Julio de Vilhena, avait, en janvier 1910, donné sa démission parce que le parti avait été exclu systématiquement lors des dernières crises ministérielles. Les régénérateurs se divisèrent alors en deux groupes : le plus libéral reconnut pour chef Teixeira de Souza, médecin et ancien ministre, et l'autre, plus conservateur, mit à sa tête l'ancien président du conseil, Campos Henriquez. Quelques membres du parti ne voulurent se rattacher à aucun de ces deux groupes et en formèrent un troisième, de couleur neutre.

Le président du conseil, Beirao, déclara qu'il pratiquerait une politique d'attraction, et non de persécution; mais, s'il pouvait espérer avoir l'appui de régénérateurs dissidents, comme ceux du groupe Campos Henriquez, la majorité du parti était hostile au cabinet.

L'opposition, en y comprenant les républicains, saisit diverses occasions de le faire tomber. Une première fut une affaire d'une concession du monopole des sucres dans l'île Madère, qui avait été concédé à un Anglais. Les ennemis du cabinet prétendirent que cette concession avait été obtenue en achetant certaines personnalités; un officier de la maison du roi passait aussi pour être compromis. Mais l'opposition, qui avait espéré, en soulevant ce scandale, forcer le ministère à se retirer ou à dissoudre les Cortès, fut déçue; une commission d'enquête fut nommée, et le président du conseil se borna à suspendre la session.

Mais une autre affaire amena le résultat cherché : ce fut la découverte de graves irrégularités dans la comptabilité de la banque du Crédit Foncier (Credito Predial), dont le gouverneur se trouvait être le chef du parti progressiste, Jose Luciano de Castro. On ne se borna pas à l'en rendre responsable ; on en profita pour attaquer le parti tout entier qu'il représentait et, par suite, le ministère. Le gouverneur du Credito Predial dut se démettre de ses fonctions, et le ministre de la justice, Arthur Montenegro, vivement attaqué, donna sa démission le 7 mai. Le président du conseil se trouvait atteint du même coup, et une crise ministérielle était imminente. Elle fut cependant suspendue quelques jours, par suite de la mort du roi d'Angleterre Edouard VII et du voyage à Londres du souverain, Dom Manoel. Ce fut à son retour que le président du conseil, Beirao, posa la question de confiance et sollicita un décret de dissolution des Cortès; sur le refus du roi, le ministère donna sa démission.

Mais la constitution d'un nouveau cabinet n'était pas chose facile, et elle n'aboutit qu'après de nombreuses négociations. Le roi songea d'abord à former un cabinet de conciliation, ou bien à gouverner de nouveau avec les progressistes; mais aucun des hommes politiques auxquels il s'adressa ne réussit dans la mission qui lui fut confiée. Les tentatives de conciliation avaient déjà fait leurs preuves. Quant aux progressistes, ils constituaient bien encore, malgré leur échec, le parti le plus fort et le plus uni, mais il était difficile au roi, s'il s'adressait à eux, de leur accorder la dissolution des Cortès, qu'il venait de refuser au président du conseil, Beirao, et d'autre part, on pouvait pressentir que la constitution d'un nouveau ministère progressiste viendrait surexciter encore les colères des régénérateurs, qui se plaignaient avec acrimonie, depuis deux ans, d'être délibérément écartés du pouvoir. Aussi le roi se décida-t-il à appeler cette fois leur parti aux affaires et chargea-t-il leur chef, Teixeira de Souza, de former le ministère, puis de faire procéder à de nouvelles élections législatives.

Ministère Teixeira de Souza. Teixeira de Souza, ministre de la marine en 1900 et des finances en 1903, dans le cabinet présidé par Hintze-Ribeiro, était un politicien ardent et de convictions sincères, doué à la fois d'une grande force de travail et d'une parole éloquente, qui était certainement capable d'un grand effort pour la réorganisation du Portugal. Il s'entoura d'hommes de mérite. Le ministre des finances, Anselmo d'Andrade, publiciste de valeur, avait déjà détenu ce portefeuille sous le ministère Hintze-Ribeiro, de même que le ministre des travaux publics, Pereira dos Santos. Marcono e Souza, chargé de la marine, s'était fait connaître par ses travaux de droit et d'économie politique.



Armoiries de la République portugaise : d'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chargés chacun de cinq besants d'argent, mis en sautoir et ayant un point de sable en cœur; à la bordure de gueules chargée de sept châteaux de trois tours d'or ouverts et ajourés de gueules; le tout posé sur une sphère armillaire d'or et soutenu par deux branches de laurier liées d'une banderole portant la devise ESTA É A DITOSA PATRIA MINHA AMADA.

Les conservateurs ou régénérateurs revenant à leur tour au pouvoir, c'était le système du rotativisme que l'on se mettait à appliquer de nouveau. Mais, comme on sait, ils étaient très divisés, et le nouveau chef du cabinet appartenait à la fraction la plus libérale du parti, de sorte qu'il était loin d'avoir tous les régénérateurs pour lui. Il allait, en outre, trouver en face de lui les progressistes et les républicains.

La coalition qui se dressa contre le ministère comprit surtout les progressistes, ayant à leur tête Luciano de Castro, accrus de quelques petits groupes, et les partisans de l'ancien dictateur Joao Franco. Quant aux républicains, que le ministère s'était efforcé de s'attacher par la promesse de réformes très avancées, ils étaient certainement moins éloignés de l'esprit des régénérateurs libéraux que de celui du bloc des franquistes et progressistes. De ces derniers, seuls les dissidents dirigés par Jose d'Alpoim faisaient quelque crédit au ministère.

En réalité, malgré les étiquettes des partis, l'opposition qu'il rencontrait était surtout réactionnaire. Mais, tandis que les régénérateurs restaient fidèles à la forme monarchique, les républicains ne voulaient prêter leur concours à au-

cune réforme, tant que le régime politique ne serait pas changé.

La dissolution des Cortès ayant été prononcée, les élections générales eurent lieu le 28 août. En présence de l'agitation des partis, le gouvernement avait pris de grandes précautions pour le maintien de l'ordre. Les républicains avaient déployé une grande activité pendant la campagne électorale; parmi leurs candidats, il y avait un certain nombre d'officiers de terre ou de mer, et on redoutait une conjuration militaire. Les élections furent cependant paisibles, mais elles furent loin d'être un succès pour le gouvernement, bien qu'il pût espérer avoir encore une majorité. Sur 155 députés à nommer, il y eut seulement, en ne comptant que ceux élus sur le continent, 90 ministériels, parmi lesquels une dizaine de progressistes dissidents; le bloc conservateur monarchique était représenté par 43; enfin, il y eut 14 républicains et 2 indépendants. La majorité ministérielle se trouvait très fragile, car elle dépendait surtout de l'appoint que pouvaient lui fournir les progressistes dissidents du groupe Alpoim. Le fait le plus saillant était le succès remporté par les républicains, qui avaient doublé le nombre de leurs sièges à la Chambre. Lisbonne en avait élu dix. A la Chambre des pairs, la situation du ministère était peut-être encore moins favorable, malgré la nomination de seize pairs appartenant aux groupes gouvernementaux.

Le roi ouvrit, le 23 septembre 1910, la nouvelle session législative avec le cérémonial habituel, mais devant des bancs presque vides; il lut un message dans lequel il constata les excellents rapports existant entre le Portugal et les puissances, et exposa un programme de réformes libérales, tant politiques qu'administratives, que le gouvernement se proposait de réaliser. Ce programme comportait notamment une revision de la Constitution, tendant à rendre élective une partie de la Chambre des pairs et à donner aux Cortès le droit de se réunir par leur décision propre, une nouvelle loi électorale basée sur la représentation proportionnelle, la réglementation des associations religieuses, la réorganisation des tribunaux et de la police. Il comprenait aussi l'indication de nombreuses et utiles réformes dans l'ordre économique et financier. Mais, pour l'instant, il était assez difficile de faire une œuvre quelconque de concert avec la Chambre, car, parmi les élections, il y en avait encore beaucoup à vérifier; 28 étaient contestées et, parmi celles-ci, 18 appartenant à la majorité ministérielle. Dans ces conditions, le gouvernement se décida à ajourner le Parlement jusqu'au 12 décembre.

La révolution portugaise; proclamation de la République. Depuis déjà plusieurs années, un mouvement républicain s'était dessiné au Portugal; le parti s'était organisé, et les incessantes difficultés que rencontrait la monarchie étaient bien faites pour hâter l'avènement de la République.

Durant l'été, diverses tentatives insurrectionnelles avaient donné lieu à des arrestations; des officiers supérieurs avaient même été compromis. Vers le milieu de septembre, des bombes furent trouvées dans la demeure d'un républicain. Malgré la gravité de ces faits, le roi avait essayé de faire acte de clémence et, quelques jours avant l'ouverture des Cortès, il signa un décret d'amnistie en faveur de journalistes, condamnés pour injures à la famille royale ou excitation à la révolte. Cependant, rien ne pouvait plus arrêter le mouvement. L'assassinat d'un député républicain, le Dr Bombarda, par un officier atteint de folie, fut une première circonstance fortuite qui contribua à surexciter la foule. Mais, ce qui provoqua la révolution, ce fut la présence dans le port de Lisbonne de navires de guerre qui avaient reçu l'ordre de quitter la rade le 5 octobre. On savait depuis longtemps que le corps des officiers de marine et même le commandant de l'escadre, l'amiral Candido dos Reis, étaient assez généralement gagnés aux idées républicaines et, pour ce motif, on avait envoyé la flotte aux Açores, pendant les élections de septembre; on voulait l'éloigner de nouveau.


Candido dos Reis.

Mais ce fut de cette flotte que partit le signal auquel, dans la nuit du 3 octobre, des affiliés au carbonarisme portugais pénétrèrent dans un quartier d'infanterie et en firent sortir le régiment qui, de concert avec un régiment d'artillerie, vint occuper une position stratégique. En même temps, un officier d'administration, Machado dos Santos, ouvrit au peuple les portes de l'arsenal. Après un combat d'une trentaine d'heures, l'avantage resta aux insurgés. De leur côté, les cuirassés avaient bombardé le palais de Necessidades, d'où le roi s'était enfui en automobile vers Mafra; rejoint par sa mère et sa grand'mère, il alla s'embarquer avec elles à Gibraltar et gagna l'Angleterre. Du côté des insurgés, l'amiral Candido dos Reis, croyant, à un moment donné, la partie perdue, s'était suicidé.

La rapidité et l'audace de ce coup de main fort bien préparé avaient surpris les monarchistes, qui n'opposèrent aux insurgés qu'une résistance insuffisante. Le 6 octobre, la République fut proclamée à l'Hôtel de Ville et un gouvernement provisoire établi. Le régime nouveau ne tarda pas à être reconnu et accepté dans les principales villes de province.

On appela à la présidence du gouvernement provisoire Théophile Braga (v. BRAGA, p. 347), connu comme philosophe, disciple d'Auguste Comte. Les autres membres furent : à la justice, Affonso Costa; aux affaires étrangères, Bernardino Machado; aux travaux publics et commerce, Brito Camacho; aux finances, Jose Relvas, qui prit la place de Basillo Telles, d'abord désigné; à la guerre, le colonel Barreto; à l'intérieur, Antonio Jose de Almeida; à la marine, Amaro de Azevedo Gomes. On avait introduit dans ce gouvernement les personnalités les plus en vedette du parti républicain et aussi les mieux désignées pour l'accréditer auprès des puissances étrangères.


Affonso Costa.

La proclamation de la République fut nécessairement suivie d'un décret destiné à empêcher le retour de la famille royale; elle était bannie jusqu'aux ascendants, descendants et collatéraux au quatrième degré du roi Manoel.

Dès le 7 octobre, le gouvernement communiqua à la presse son programme politique, qui comprenait comme principaux objets: le développement de l'instruction publique, l'organisation de la défense nationale sur terre et sur mer, la décentralisation coloniale, l'amélioration de la justice, la garantie des libertés, l'expulsion des religieux, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la régularisation de l'état civil, le renforcement de la situation financière.

Les républicains mirent une hâte fébrile à tout réformer. A peine arrivé au pouvoir et sans attendre la réunion d'une Constituante, le gouvernement provisoire se mit en devoir de légiférer par voie de décrets, montrant ainsi une activité qui faisait contraste avec l'inaction des Cortès pendant les deux années précédentes.

C'est tout d'abord sur les questions d'ordre religieux que le gouvernement fit porter son action. L'une des premières et principales mesures fut la remise en vigueur des anciennes lois de 1759 et 1767 remontant à l'époque du marquis de Pombal, par lesquelles les jésuites étaient expulsés, et aussi du décret du 28 mai 1834, qui supprimait au Portugal tous les couvents et établissements religieux. Le sort des biens des communautés dissoutes fut en même temps réglé : les biens des jésuites devenaient propriété de l'Etat; ceux des autres congrégations devaient être plus tard affectés selon les rapports à établir entre l'Etat et l'Eglise, c'est-à-dire quand interviendrait une loi de séparation. Ces décisions furent complétées par quelques autres, ayant pour objet d'abolir le serment religieux, de séculariser les cimetières, d'instituer le divorce et l'état civil obligatoire, d'admettre la crémation des corps. Enfin, par un décret du 21 avril 1911, le gouvernement provisoire prononça la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A côté des questions religieuses, le gouvernement républicain se préoccupa de réorganiser l'enseignement, qui devint neutre, laïque et obligatoire; ce fut un décret du 29 mars 1911 qui vint proclamer la liberté de l'enseignement et refondre l'instruction primaire à ses trois degrés.

Une autre décision, en date du 5 mars 1911, réorganisa sur de nouvelles bases le service militaire, declaré personnel et obligatoire.

C'était en matière financière que le nouveau régime pouvait entrevoir le plus de réformes utiles à accomplir : il s'agissait de faire la guerre aux abus qui avaient contribué à la ruine de la monarchie et auxquels s'était déjà attaqué le dictateur Franco. Le gouvernement a, en conséquence, cherché à réaliser des économies; il s'est efforcé de supprimer les monopoles de droit et de fait concédés par la monarchie; il a étudié les moyens d'établir une répartition plus équitable des impôts. Le crédit agricole fut organisé, par décret du 2 mars 1911, au moyen d'avances que pouvait faire la Banque du Portugal. Une réforme monétaire rapprochant le système de la monnaie portugaise de celui de l'Union latine fut accomplie par un décret du 27 mai.

Dans leur ardeur de rénover, les républicains ont touché un peu à tout. Ils devaient fatalement s'occuper des questions ouvrières et sociales et des revendications du prolétariat; mais, en ces matières, des réformes trop hâtives et trop radicales pouvaient créer des dangers. On le vit, quand fut proclamé par décret le droit de grève. On compta, en novembre 1910, jusqu'à cent corps de métiers différents, y compris les cheminots, qui, usant de cette arme qui leur était fournie, jetèrent le trouble dans le pays et mirent en danger la jeune République.

La Constituante; Manoel de Arriaga, président de la République. Le gouvernement qui avait montré cette fiévreuse activité n'était que provisoire; une Constituante devait être réunie pour voter une Constitution. Le 15 mars 1911, fut promulguée une loi électorale nouvelle; elle fixait les conditions dans lesquelles devaient être faites les élections à la Constituante. Le mode d'élection n'était pas uniforme. Les deux villes de Lisbonne et de Porto furent divisées en deux circonscriptions, ayant chacune le droit d'élire huit députés avec application du système de la représentation proportionnelle. Dans les autres circonscriptions du Portugal, le scrutin devait avoir lieu sur une liste de quatre noms, l'un d'eux étant réservé à la minorité. Les colonies avaient droit à un député par circonscription.

Les élections à la Constituante eurent lieu dans tout le Portugal, ainsi qu'aux Açores et à Madère, le 28 mai 1911. Elles se firent avec calme. L'abstention fut générale de la part des monarchistes, qui déclaraient que les élections ne leur offraient aucune garantie de liberté et de sincérité. A Lisbonne, les listes du Directoire républicain, dressées d'accord avec le gouvernement, obtinrent une majorité écrasante contre les candidats des républicains indépendants, des radicaux et des socialistes. Sur un total de 231 députés, la majeure partie était gouvernementale et élue sans concurrents. L'œuvre de la Constituante était donc assurée d'aboutir.

L'Assemblée se réunit à Lisbonne le 19 juin 1911, sous la présidence de son président d'âge, Braamcamp Freire. La République fut légalement proclamée par la Constituante, à l'unanimité de 192 voix. Le décret de proclamation, lu par le président au balcon du palais, fut accueilli par les applaudissements enthousiastes de la foule, qui remplissait la ville en fête.

Devant, dès lors, poursuivre ses travaux, l'Assemblée constituante nomma comme président Anselmo Braamcamp, qui obtint, au second tour de scrutin, 64 voix, sur 125 votants. Elle aborda, dès le début de juillet, l'examen du projet de Constitution que présenta, au nom de la commission, le député Magalhaès Lima. C'est le 22 août qu'il fut définitivement adopté. La Constitution établit trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Le pouvoir législatif est représenté par deux Chambres : la première, le conseil national, élue par le suffrage direct pour trois ans; la seconde, le conseil des municipalités, élue par tous les conseils municipaux et renouvelable par moitié tous les trois ans. Les deux Chambres réunies constituent le Congrès de la République. Le président de la République est élu par les deux Chambres pour quatre ans; il nomme et révoque librement les ministres. Le président et les ministres sont responsables et peuvent être traduits devant le haut tribunal de la République, constitué par la cour suprême de justice et par un jury de 22 membres, choisis par l'élection dans les deux conseils. La garantie des droits individuels est assurée par la Constitution.


Bernardino Machado.

L'élection à la présidence de la République eut lieu le 24 août. La lutte semblait circonscrite entre trois candidats : Manoel de Arriaga (v. ARRIAGA, p. 346), Bernardino Machado et Magalhaès Lima, qui étaient à peu près d'accord sur les principes gouvernementaux à appliquer. Ce fut le premier qui l'emporta par 121 voix sur 217 suffrages exprimés; Bernardino Machado avait obtenu 86 voix. Le nouvel élu prêta tout de suite serment à la Constitution; ses pouvoirs dureront jusqu'au 5 octobre 1915. Il fut

conduit, au milieu des acclamations du public, au palais de Belem, devenu le siège du gouvernement. Puis les deux Chambres constituèrent leurs bureaux.

A la demande du nouveau président, le gouvernement provisoire que présidait Théophile Braga continua la gestion des affaires, jusqu'à la constitution d'un nouveau ministère. Il eut quelque difficulté à former le cabinet. Il tenta d'abord de faire un ministère de conciliation, mais il rencontra l'opposition de son ancien concurrent à la présidence de la République et du ministre de la justice, Affonso Costa, groupe plus nettement anticlérical, qui reprochait au président Arriaga d'être moins intransigeant dans l'exécution de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est alors qu'il chercha son ministère dans la majorité qui l'avait élu.


Magalhaes Lima

Ministère Chagas; agitations royalistes. Constitué le 1er septembre sous la présidence de Joao Chagas, avec Duarte Leite comme ministre des finances et Varconcellos comme ministre des affaires étrangères, le cabinet dut pratiquer une politique d'apaisement et d'économie. Il se présenta, le 4 septembre, devant le Parlement en faisant une déclaration d'union républicaine. Les Chambres s'ajournèrent bientôt au 5 octobre, anniversaire de la révolution qui avait proclamé la République.

A leur arrivée au pouvoir, les républicains avaient réagi avec excès contre l'état de choses préexistant, et les décrets du gouvernement provisoire avaient suscité des mécontentements divers, particulièrement dans le Nord, où le sentiment religieux, resté assez ardent, avait été blessé par certaines des dispositions de la loi de séparation. Quelques atténuations aux mesures prises devenaient nécessaires.

D'autre part, les menées monarchistes commençaient à prendre un caractère plus inquiétant. Un complot royaliste fut découvert à Oporto; on fit de très nombreuses arrestations et, parmi les conjurés, figuraient des officiers et sous-officiers, des soldats, des prêtres, des commerçants, des ouvriers. En même temps, des bandes conduites par le capitaine Païva Conceiro, ancien officier de l'armée de la monarchie, se concentraient près de la frontière nord et, le 1er octobre, elles pénétrèrent sur le territoire portugais en venant de la frontière espagnole de Galice, espérant recruter de nombreux adhérents dans la région ultra-catholique qui était le berceau de la famille de Bragance et de là marcher sur Lisbonne. Leur action devait, sans doute, se combiner avec celle des conspirateurs d'Oporto. Mais les forces républicaines finirent par venir à bout, non sans quelque peine d'ailleurs, des bandes royalistes et, les ayant maintenues dans la région frontière, parvinrent à étouffer le soulèvement.

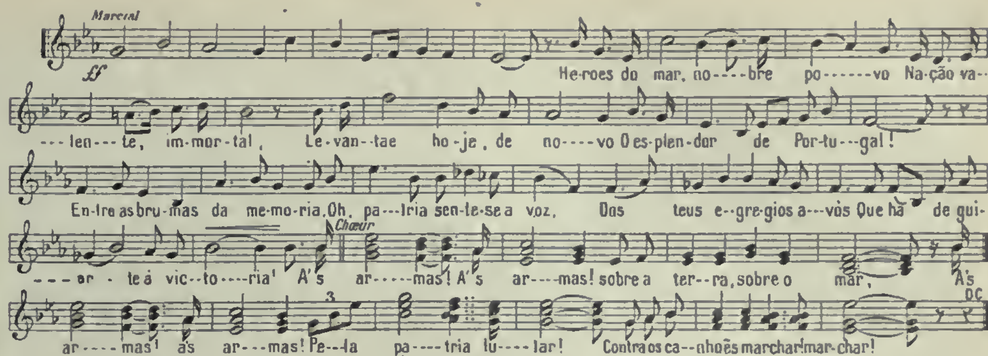

Joao Chagas. (Phot. Harlingue.)

Ces mouvements royalistes n'empêchèrent pas le Portugal de célébrer par des fêtes l'anniversaire de la République. Les Chambres, réunies extraordinairement, votèrent une loi contre les conspirateurs. Un haut tribunal spécial, siégeant à Lisbonne, fut institué pour juger rapidement, avec le concours d'un jury, les faits de conspiration.

Mais les débats relatifs à ce projet de loi avaient fait apparaître les divergences de vue entre le gouvernement et les députés du groupe démocratique, dont le leader était l'ancien ministre Affonso Costa, et les divisions entre les républicains s'accentuèrent encore davantage à la suite du Congrès qui se réunit, à Lisbonne, à la fin d'octobre et dont le but, qui fut fort mal rempli, était précisément d'assurer l'union de tous les éléments du parti. Le groupe modéré, représenté par les anciens membres du gouvernement provisoire, Almeïda et Camacho, se retira du Congrès, tandis que l'opposition démocratique y triomphait. Les dissensions étaient donc de plus en plus profondes entre les avancés et les modérés et, à l'approche de la réunion du Congrès législatif, qui allait avoir lieu le 15 novembre, la position du cabinet Chagas et du bloc gouvernemental était assez précaire.

Aussi Joao Chagas, comprenant qu'il lui était difficile de gouverner sans être assuré de l'appui des deux fractions de l'opinion républicaine, démissionna-t-il en mettant en avant l'idée d'un gouvernement de concentration.

Ministère Vasconcellos. C'est dans cet esprit que, le 12 novembre, fut constitué le ministère dont Auguste Vasconcellos prit la présidence avec les affaires étrangères. Il représentait tous les partis républicains: trois ministres appartenant au bloc Camacho-Almeïda, qui avait formé le parti nouveau de l'Union républicaine, trois au groupe démocratique d'Affonso Costa, et deux, dont le président du conseil, au groupe des indépendants, ayant pour chef Aresta Branco. Quant à Joao Chagas, il devint ministre de la République portugaise à Paris.



Hymne national portugais.

Traduction : Héros de la mer, noble peuple,
Nation vaillante et immortelle,
Elevez aujourd'hui de nouveau
La splendeur du Portugal.
A travers les brumes de la mémoire,
O Patrie, entends la voix
Des grands aïeux
Qui doivent te guider à la victoire.
Aux armes (*bis*),
Sur la terre, sur la mer
Aux armes (*bis*),
Pour la patrie luttez ;
Contre les canons
Marchez (*bis*).

Auguste Vasconcellos.

Le Parlement se réunit le 15 novembre, date à laquelle il s'était ajourné. La déclaration ministérielle promit le rétablissement complet de l'ordre dans le pays. Elle constatait les excellentes relations du Portugal avec toutes les puissances, et notamment avec l'Angleterre, l'alliée traditionnelle. Le gouvernement déclarait son intention de suivre une politique nettement anticléricale, mais respectant toutes les croyances. Il proposait la création d'un ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, et indiquait les diverses matières sur lesquelles devaient porter les réformes à étudier. En ce qui concernait les décrets-lois du gouvernement provisoire, le ministère aurait à examiner les diverses réclamations d'ordre juridique qu'ils avaient motivées.

Le ministre des finances présenta au Parlement, en décembre, le budget de 1911-1912, dans lequel il y avait une augmentation des recettes de 10.300 contos (51.500.000 francs) et une augmentation des dépenses de 13.700 contos (68.500.000 francs). Il n'y avait donc un déficit que de 1.966 contos (9.830.000 francs), déficit bien moindre que celui de 1909-1910.

La politique extérieure. Le Portugal, si agité à l'intérieur, n'a pas éprouvé, durant la même période, de difficultés à l'extérieur. Il a continué à entretenir des rapports particulièrement amicaux avec l'Angleterre. Le roi Manoel II s'est rendu à Londres, en 1910, pour les obsèques du roi d'Angleterre, Édouard VII, et il a fait, la même année, une visite officielle en France. Aussitôt l'établissement de la République par la Constituante et la nomination d'un président, la nouvelle forme de gouvernement du Portugal a été successivement reconnue par les puissances. — Gustave Regelsperger.

L'hymne national portugais, que nous donnons, est dû à la collaboration du poète Lopes de Mendonça et du musicien Alfredo Keil. Il a pour titre *la Portugaise* et a été composé en 1890 comme une réponse patriotique à l'ultimatum posé par l'Angleterre, le 11 janvier, au sujet des colonies portugaises d'Afrique. (V. *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, p. 451.) Lors de la proclamation de la République, il a remplacé l'ancien hymne royal, dont la musique avait été composée par le roi dom Pedro IV. V. *Nouveau Larousse illustré*, t. VI, p. 1037.)

***Radau** (Jean-Charles-*Rodolphe*), astronome et publiciste scientifique français, né à Angerburg le 22 janvier 1835. — Il est mort à Paris le 21 décembre 1911. Quoique d'origine germanique, Radau était naturalisé français depuis un demi-siècle, et avait succédé, à l'Académie des sciences, à Tisserand dans la section d'astronomie en 1897. Auteur de nombreux mémoires qui ont enrichi les mathématiques pures, l'astronomie pratique, la météorologie, la mécanique céleste, la physique il a donné aussi des études d'acoustique, de photochimie, d'actinométrie, à l'originalité desquelles on a rendu hommage. Il est également l'auteur de belles recherches sur les irrégularités à longue période du mouvement de la lune, au déplacement séculaire de l'écliptique, à la figure réelle de la terre, etc. Il avait réussi à construire patiemment des *Tables de réfraction* qui permettent, en tenant compte de la température, de la pression et de l'humidité de l'air, de corriger avec exactitude les observations astronomiques que rend très incorrectes la réfraction des milieux, surtout dès qu'on se rapproche de l'horizon. Travailleur infatigable, Radau fut l'un des savants les plus universels, mais aussi les plus modestes de notre temps. — J. A.


Rodolphe Radau.

radiumthérapie (*ra-di-om'-té-ra-pî* — de *radium*, et du gr. *therapeia*, traitement) n. f. Méd. Méthode médicale de traitement pour certaines affections, par l'emploi du radium ou de son émanation.

— Encycl. Diverses méthodes thérapeutiques utilisent l'action modificatrice des rayons X sur les tissus ; de semblables méthodes devaient également utiliser le radium, le jour où fut reconnue l'influence de cette substance sur l'organisme.

La première action destructive fut signalée par Becquerel : le port, durant quelques heures, d'un tube de verre contenant un sel radio-actif provoqua une brûlure ; les effets de celle-ci, d'abord anodins, allèrent en s'accentuant avec le temps jusqu'à un maximum assez grave, pour, finalement, s'atténuer et disparaître.

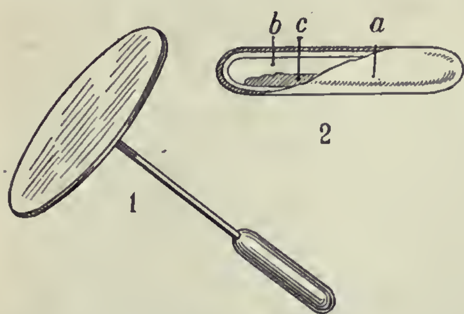
La radiumthérapie utilise ces effets altérants pour détruire ou transformer les tissus morbides ; ceux-ci, généralement de récente formation, se trouvent plus sensibles vis-à-vis des parties saines plus anciennes ; le radium semble exercer sur ces tissus une sorte d'action élective, les attaquant sans inflammation, pour les faire entrer en régression.

Toute une technique a été imaginée dans ce but, par les Drs L. Wickham, Degrais et Dominici (1905) ; le principal objectif de ces savants a été de sélectionner les radiations utiles du rayonnement total et de graduer les temps d'action, pour éviter les brûlures et autres accidents dus à une application trop violente ou hors de propos.

La pénétration variable permet de trier les rayons; en effet, tandis que ceux du groupe α sont arrêtés par de faibles épaisseurs métalliques, les rayons β peuvent traverser des parois plus épaisses. Certains d'entre eux, très pénétrants, ne sont pas retenus par deux millimètres de plomb; enfin, les radiations γ agissent encore au delà d'un écran métallique de plusieurs centimètres d'épaisseur. En conséquence, le rayonnement tamisé contiendra toujours les rayons γ et une proportion variable de rayons β, selon l'épaisseur et la nature de l'écran interposé; il sera, au contraire, presque total, si la paroi est de verre ou de vernis.

Pour réaliser cette filtration des radiations, le sel de radium (bromure ou sulfate), pur ou dilué dans une substance inerte, est contenu dans un petit tube de verre scellé à la lampe. Ce tube est enfermé dans une gaine métallique remplaçable selon les besoins (aluminium de un centième à un dixième de millimètre d'épaisseur; plomb, argent ou or, au delà jusqu'à trois millimètres).

D'après l'action curative à exercer, la gaine est choisie pour faire varier la qualité de pénétration du rayonnement. Pour obtenir une influence profonde sans altérer la peau et les tissus superficiels, le tube sera de plomb, les rayons ayant alors une grande capacité de pénétration; au contraire, le tube sera nu ou recouvert d'une mince pellicule



1. Ecran de toile recouverte de vernis radifère; 2. Tube pour l'usage radiologique du radium. (La gaine métallique *a* est supposée déchirée; *b*, tube de verre; *c*, substance radifère.)

d'aluminium pour les applications de surface; dans ces cas, on fait également usage d'écrans en toile enduite d'un sel de radium, ou simplement recouverte d'un vernis radifère.

Le temps d'action varie de quelques minutes à quelques heures; il est, en général, préférable de pratiquer de courts contacts, renouvelés fréquemment. L'application a lieu, soit au moyen des écrans affectant la forme des surfaces à traiter et placés en contact ou à faible distance de celles-ci; soit à l'aide des tubes, mis en place dans les conduits naturels (œsophage, uretère, etc.), ou introduits au sein même des foyers malades, grâce à une intervention au bistouri.

Sans exalter les mérites d'une méthode encore à ses débuts, il convient de remarquer que d'excellents résultats ont été obtenus dans les cas de cancers superficiels de la peau (épithéliomes torpides à évolution lente), de tumeurs érectiles, de dermatites prurigineuses et eczémateuses, dans la dépilation et la décoloration des nævi, dans la destruction des angiomes (taches de vin) ou tumeurs très sanguines. La guérison a suivi le traitement dans plusieurs cas graves; dans d'autres, les tissus se sont modifiés, au point de rendre le rôle du chirurgien plus aisé. Du reste, d'après les créateurs mêmes de cette thérapeutique, « le radium doit surtout être considéré comme un appoint destiné à renforcer la chirurgie, un procédé destiné, le plus souvent, à se combiner aux autres ».

A part ces cures dermatologiques, de grandes améliorations ont été constatées sous l'influence du radium dans le traitement de certaines névralgies, de la sciatique en particulier, du zona, etc. Le radium en sel a été injecté dans l'organisme : il s'y fixe et ne s'élimine que très lentement (plus d'une année); son action modificatrice est alors peu connue et n'est pas utilisée en pratique médicale. Il n'en est pas de même des absorptions d'émanation. Au lieu d'utiliser le radium par irradiation, une technique repose sur l'utilisation de l'émanation dégagée par le radium, soit par consommation, soit par bains d'eau active naturelle ou activée artificiellement. Ce procédé convient au traitement de la goutte, du rhumatisme; il s'inspire nettement de l'action curative des eaux minérales utilisées contre ces affections : ces eaux doivent, en effet, leurs propriétés à des substances radio-actives, qui les ont activées par induction. (V. RADIUM et RADIO-ACTIVITÉ au *Larousse Mensuel* d'avril 1912.) — M. MOLINIÉ.

***revision** n. f. — ENCYCL. Dr. *Revision des procès criminels ou correctionnels.* La loi du 1er mars 1899, connue sous le nom de « loi de dessaisissement », avait apporté une dérogation aux règles posées par l'article 445 du Code d'instruction criminelle, modifié par la loi du 8 juin 1895, pour la revision des procès criminels ou correctionnels. Sous l'empire de cette dernière loi, la chambre criminelle de la Cour de cassation était seule appelée à connaître des procès en revision.

La loi de 1899 avait établi une distinction : la chambre criminelle restait exclusivement compétente lorsque l'affaire était portée en état devant elle; dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsqu'il y avait lieu d'effectuer des enquêtes, confrontations, reconnaissances d'identité, etc., le rôle de cette chambre devait uniquement consister à procéder à ces diverses mesures d'instruction. L'affaire, mise en état par elle, était jugée par les chambres réunies.

Cette innovation, qui avait été dictée au législateur par l'unique souci de donner à l'arrêt à intervenir dans une affaire qui passionnait, à cette époque, l'opinion publique (aff. Dreyfus) toute l'autorité qui s'attache aux sentences rendues par les chambres réunies de la Cour de cassation, ne devait pas longtemps survivre aux circonstances qui l'avaient provoquée. Estimant que la procédure édictée par la loi de 1899 entravait sensiblement la marche des affaires devant la Cour de cassation, la loi du 5 mars 1909 a abrogé ladite loi de 1899 et a remis en vigueur les dispositions de l'article 445 du Code d'instruction criminelle (texte de 1895).

La chambre criminelle de la Cour de cassation connaît seule désormais, comme avant 1899, des affaires de cette nature. Lorsque les affaires ne sont pas en état, elle procède à toutes les mesures d'instruction de nature à mettre la vérité en évidence. C'est elle seule qui décide ensuite, comme pour les affaires portées en état devant elle, s'il peut être, ou non, procédé à de nouveaux débats contradictoires, et, dans l'affirmative, annule les jugements, arrêts, ainsi que tous les actes faisant obstacle à la revision, fixe les questions qui doivent être posées et renvoie les accusés ou prévenus, selon les cas, devant une cour ou un tribunal autre que ceux qui ont primitivement connu des affaires. — R. B.

Sa fille, comédie en quatre actes, par Félix Duquesnel et André Barde (Vaudeville, 10 octobre 1911). — L'auditeur au conseil d'Etat, Langerolle, et Collinet, secrétaire de Roblin, ministre de la marine, font leur entrée dans le salon de la marquise de Croix-Fontaine, alors que leur hôtesse et ses convives sont encore attablés.

Leur conversation nous apprend que le marquis vit retiré quelque part en Sologne, que la marquise, belle encore et séduisante, garde un cœur qui ne vieillit pas. Ardente, ambitieuse, elle se plaît aux intrigues politiques. Ses invités sont recrutés un peu partout: c'est Gerbier, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, l'académicien Saint-Barlemont, un haut magistrat de la Cour de cassation, Cottin-Chappardon, dont le nom est une étiquette, et quelques comparses.

Le colloque révélateur est interrompu par l'arrivée du jeune Gilbert Rivers, fils d'un riche industriel qui a connu, en Angleterre, aux *five o'clock* de la pension où elle était élevée, la fille de la marquise, Raymonde. Les deux jeunes gens se sont secrètement fiancés. Raymonde est revenue depuis trois jours; Rivers va se faire présenter à la marquise. Mais voici Mme de Croix-Fontaine et ses hôtes. Ceux-ci ne tarderont pas à se retirer, sauf Cottin-Chappardon, à qui la marquise naguère ne fut point cruelle, qui demeure pour elle un ami sincère et complaisant, et qui est d'ailleurs le parrain de Raymonde. Au moment où elle va l'entretenir de graves soucis qui l'assiègent, on annonce la visite inopinée du marquis. Celui-ci entre débraillé, à demi ivre, et une scène fort orageuse nous renseigne sur le compte des deux époux. La marquise, qui débuta au quartier Latin, a connu, au cours de sa vie aventureuse, un pair d'Angleterre, lord Kingston. De cette union est née Raymonde et, en mourant, lord Kingston a laissé deux millions à la mère et dix millions à Raymonde, qu'il n'a d'ailleurs pas reconnue. Grâce à l'entremise de Cottin-Chappardon, le marquis avili, ruiné par une existence de débauche, s'est vendu à l'aventurière, qui, sous le couvert d'un grand nom, s'est imposée peu à peu au monde indulgent à sa fortune. Relégué à la campagne, le marquis a juré de ne plus se montrer. Tenaillé par des besoins d'argent, ce soir, il a failli à sa parole et, pour s'en défaire, la marquise doit doubler ses subsides. Elle ne le fera pas sans peine, car elle a gaspillé sans compter, écornant même le patrimoine de Raymonde. L'heure est proche peut-être — s'il arrivait que Raymonde se mariât — où il faudrait rendre des comptes à la justice elle-même. Et Cottin-Chappardon conseille à la marquise de faire face au péril en imposant à Raymonde un mari de son choix, qui, moyennant l'appât d'une grosse dot, renoncera à toute revendication. C'est en Gerbier, intrigant et besogneux, qu'ils croient trouver leur salut.

Le second acte nous transporte à Saint-Germain, où la marquise est en villégiature. Nous retrouvons son entourage habituel : Gerbier, Rivers, qui a, sans le savoir, éveillé dans le cœur de Mme de Croix-Fontaine une passion impérieuse. Il décide Raymonde à s'ouvrir à sa mère et à solliciter son consentement : cet aveu jette la marquise hors d'elle. Un tel mariage, qui, tout ensemble, exaspère sa jalousie et menace sa sécurité, ne se fera pas. Elle interdit à Rivers de reparaître chez elle. Quant à Raymonde, elle ira méditer quinze jours, en compagnie de son institutrice, miss Fly, dans un couvent de Blois.

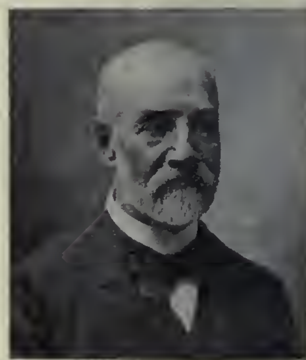
Le marquis, familièrement attablé dans son manoir de Saint-Aignan avec quelques commensaux, s'absorbe dans d'interminables parties de rams, coupées de copieuses rasades. Tout à coup, miss Fly entre, effarouchée d'abord par ce tableau d'un réalisme un peu poussé. Elle précède Raymonde, qui a sauté, en gare de Saint-Aignan, du train qui la conduisait à Blois et est venue chercher un appui auprès de ce père qu'elle connaît à peine. Miss Fly supplie le marquis de ne point la repousser et de respecter l'illusion qui laisse à la jeune fille un peu d'espoir. Il y consent. Et la scène est neuve, ingénieuse et touchante, traitée avec un tact et une délicatesse rares, où Raymonde, déconcertée d'abord par l'attitude de ce père qu'elle imaginait différent, reprend confiance. Elle se fait câline, tendre avec l'exilé, et, au rayonnement de cette petite âme lumineuse, le gentilhomme sceptique, libertin, dégradé, sent refleurir en lui la générosité de sa race. Il se laisse arracher un « au revoir ! » qui est presque une promesse.

Trois semaines se sont écoulées. Raymonde et sa mère vivent sous le même toit, sans se parler; le marquis n'a pas donné signe de vie. La jeune fille va tenter une suprême démarche auprès de son parrain. Celui-ci l'éconduit en quelques phrases évasives, car il attend le marquis, qu'il a convoqué pour obtenir son consentement au mariage de Raymonde et du politicien. Mais le marquis arrive, flanqué de son ami le greffier Grenoux, qui a éventé les pièges tendus à Raymonde et n'ignore rien des agissements de Mme de Croix-Fontaine. Et, devant le refus chevaleresque de son mari de contresigner un pareil acte, la marquise se résout à tout avouer à Raymonde, qui, sans un mot de reproche ni de pardon, fait appeler Gilbert et lui annonce qu'elle est ruinée; car elle abandonne à sa mère cet argent dont elle devine la tare. Peu importe ! Gilbert, qui ne l'aimait que pour elle-même, l'épousera pauvre !

Les auteurs ont effleuré un peu tous les genres : la comédie romanesque, la comédie de mœurs, de caractère, le mélodrame bourgeois. Mais ils ont tout agencé, coordonné, construit avec beaucoup de précision et d'adresse. Si les types nous sont déjà un peu familiers, si nous avons rencontré cette aventurière, ces amoureux, cette magistrature et cette noblesse dans une littérature antérieure, Duquesnel et André Barde en rajeunissent la peinture d'une main experte. Les péripéties, les revirements de l'intrigue tiennent la curiosité en haleine; il y a de l'esprit dans les mots, point trop d'amertume dans la satire. La pièce tout entière a été écrite avec une sincérité et un plaisir manifestes. Et la situation du troisième acte est une trouvaille. — Paul LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Lender (*marquise de Croix-Fontaine*), Monna Delza (*Raymonde*), Ellen-Andrée (*Mme Cottin-Chappardon*), Torka-Lyon (*miss Fly*); et par MM. Duquesne (*marquis de Croix-Fontaine*), Joffre (*Cottin-Chappardon*), Dax (*Gerbier*), Bosman (*Rivers*) et Cousin (*Grenoux*).

***Saglio** (Edmond), érudit et administrateur français, membre de l'Institut, né à Paris le 9 juin 1828. — Il est mort dans la même ville au mois de décembre 1911. Ancien élève du collège Sainte-Barbe, il fit, à Paris, ses études de droit, et débuta comme attaché au ministère de la justice, puis entra dans le service de conservation des musées, tout en collaborant à différents journaux, notamment au « Journal des Débats », à la « Gazette des beaux-arts » et enfin, au « Magasin pittoresque », dont il fut secrétaire de la rédaction, sous la direction de son beau-père, Edouard Charton. En 1871, au lendemain des troubles de la Commune, il fut chargé de réorganiser les ateliers de la manufacture des Gobelins et les cours de l'Ecole de tapisserie; il était en même temps nommé au musée du Louvre conservateur adjoint, puis (1878)



Edmond Saglio. (Phot. Pirou.)



Santons.

conservateur de la sculpture moderne et des objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. En 1893, enfin, il était appelé, en remplacement d'Alfred Darcel, à la conservation du musée de Cluny. Il fut mis à la retraite en 1904. Il était, depuis 1887, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il avait succédé à Alexandre Germain.

Edmond Saglio, érudit de grande valeur, a relativement peu écrit. En dehors de ses articles, de différents rapports officiels relatifs aux missions dont il fut chargé à l'étranger pour y étudier, en 1890 et en 1894, l'enseignement artistique et industriel, il a laissé un certain nombre de dissertations scientifiques sur des sujets d'archéologie antique : *les Bracæ et les Hosæ* (Paris, 1888); *Polyphème* (Paris, 1887); *Sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie* (1891); etc. Mais le meilleur de son activité et de son grand savoir a passé dans la publication de son important *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments*, qu'il entreprit avec A. Daremberg en 1873. Daremberg mourut avant l'apparition du premier fascicule, et Saglio resta seul chargé d'assurer la publication du livre, qu'il a pu conduire jusqu'à la lettre S : tâche énorme, où il apporta une conscience et une minutie admirables à contrôler le travail de collaborateurs éminents, et à réunir le plus bel ensemble de notions claires et exactes, appuyées sur une illustration entièrement puisée aux sources antiques, que nous possédions sur le droit, la vie politique et les mœurs de la société grecque et romaine. A Saglio revient principalement, dans la préparation même du livre, en dehors de la direction générale qu'il assuma après la mort de Daremberg, le choix des figures destinées à éclairer le texte. Cette vaste et très utile encyclopédie archéologique de l'antiquité classique est une des œuvres qui font le plus d'honneur à l'érudition française. — Henri Trévise.

Salina-Cruz, ville et port du Mexique, Etat d'Oaxaca, situé au fond du golfe de Tehuantépec (océan Pacifique), à l'extrémité méridionale du chemin de fer de Tehuantépec; 6.000 hab. Pour faire de la rade foraine de Salina-Cruz un port sûr, à l'abri du dangereux *norte* ou vent du nord, il a fallu exécuter en cet endroit de grands travaux; construire deux énormes brise-lames et un port intérieur; on a dû, ensuite, le pourvoir d'entrepôts, de grues électriques et d'une cale sèche. Ainsi a été créé de toutes pièces, en un point qui n'y était nullement prédestiné, un port qui est aujourd'hui, avec Puerto-Mexico, le grand port de transit du Mexique.

santon (du provençal *santoun*, petit saint). n. m. Nom donné à de petits personnages d'argile, peinturlurés de couleurs vives, qui, en Provence, jouent un rôle important dans les figurations de la Nativité.

— Encycl. Le récent historien des santons, Elzéard Rougier (*Petite histoire des santons*, Marseille, 1910) fait remonter au commencement du siècle, vers l'année 1808, l'apparition, autour des crèches marseillaises, de ces petits bonshommes dont la taille, parfois, ne dépasse pas un centimètre. Jusque-là, les représentations de la Nativité ne différaient guère, en Provence, de ce qu'elles étaient dans les autres provinces. Mais, vers cette année, un artisan du nom d'Agnel eut, sans doute le premier, l'idée de façonner, pour s'amuser, de petites figurines en terre glaise, qu'il coloriait avec un art très naïf. Il exécuta d'abord les personnages traditionnels : le petit Jésus, la bonne mère, saint Joseph, le bœuf, l'âne, les rois mages, les bergers, etc. Mais, bientôt, il eut l'idée d'adjoindre à la troupe des gens venus pour adorer l'enfant divin des types populaires, familiers, essentiellement provençaux, qu'il voyait chaque jour dans son entourage, et il les rendit avec un curieux talent d'observation. Il créa ainsi le Boulanger, la Poissonnière, la Marchande de vin, le Mercière, le Pêcheur, etc. On vit ensuite paraître le Rémouleur, le Chasseur, le Joueur de vielle, le Tambourinaire, etc., car Agnel eut bientôt des disciples et des imitateurs, et, parmi les principaux « santonniers », il nous faut citer les Simon (Antoine, et surtout Léon), Paranque, Brémond, Garoutte, Pastorel, celui-ci un des plus féconds artistes du genre, puis Martel et son fils Martelet, Négrel, Guichard, etc. L'industrie des santons prit un développement assez grand pour qu'aux approches de Noël, les éventaires des santonniers formassent un petit marché près de la Canebière, puis, vers 1863, sur le cours Belzunce, une véritable foire, avec des baraques en bois, qu'on fut obligé, vers 1883, de transporter sur les allées de Meillan. Malheureusement, vers la fin du siècle, la tradition des santons a commencé à s'altérer, malgré les efforts de quelques artistes, dignes continuateurs du fondateur Agnel. — L. J.

santonnier (*to-ni-é*) n. m. Artisan qui, en Provence, fabrique des santons.

Stanley (*Autobiographie de Henry M.*), publiée par sa femme, Dorothy Stanley, traduite par Georges Feuilloy (2 vol., Paris, 1911). — Stanley écrivait le 30 novembre 1893 à sa femme : « Je voudrais tracer en gros une sorte de résumé de ma vie... S'il est vrai que je ne me soucierai plus, lorsque j'aurai quitté ce monde, de ce que diront les gens, il est bon, cependant, de s'efforcer jusqu'au dernier jour de laisser derrière soi quelque chose qui puisse réconforter, amuser et instruire les vivants, ou leur être utile. » Insistant sur le but qu'il poursuivait en racontant sa vie, il ajoutait : « Il existe certainement bon nombre de jeunes garçons sur qui il est possible d'exercer une activité : c'est pour ces intelligences accessibles et ces natures ouvertes aux bonnes influences que je voudrais laisser un récit fidèle de ma vie. Je crois, en effet, que l'histoire de mes efforts, de mes luttes, de mes souffrances et de mes échecs, l'exposé de ce que j'ai accompli et de ce que je laisserai inachevé; je crois que cette histoire pourra être utile à d'autres. » — C'est ce récit que l'on publie aujourd'hui, récit inachevé, mais précieux, puisque complètement y revivent les années d'enfance et de jeunesse, inconnues jusqu'à présent, du grand explorateur. On connaît ses voyages à travers le monde, ses séjours en Afrique; on le voit tel qu'il apparut dans sa gloire. Mais on ne savait pas comment il s'était préparé à cette gloire, quels événements l'y avaient conduit, quelle éducation avait dirigé son enfance, quelle instruction avait enrichi son esprit. Les foyers où il s'était assis, les visages qui s'étaient penchés vers lui, on les ignorait. Ce qu'il était enfin au fond de son cœur, ses premiers sentiments, ses joies, ses chagrins étaient inconnus. Nous pouvons suivre à présent, dans un émouvant et sobre récit, depuis l'aube grise et misérable jusqu'au soir glorieux, l'explorateur du Congo. Ainsi qu'il le voulait, l'histoire de sa vie, telle qu'il l'a écrite, n'est pas seulement passionnante comme un roman, elle donne un enseignement. Homme d'action, il agit encore en parlant.

Il naquit en 1843 et, dès les premiers jours, son enfance fut morne. Son père était mort peu après sa naissance. Sa mère vivait à Londres, et devait demeurer insoucieuse de lui jusqu'à sa mort. Seules, les commères de Castle Rown, au pays de Galles, se penchent sur son berceau et l'endorment de leurs histoires. Son grand-père, Moses Parry, qui l'a recueilli, meurt en 1847. Un garde-chasse, moyennant une légère redevance, le prend chez lui. Bientôt, on le mène au workhouse de Saint-Asaph. « C'est l'établissement où l'on relègue les pauvres vieillards et les enfants dont personne ne veut dans cette commune, pour ne pas infliger aux gens respectables la vue désobligeante de l'indigence, et parce que les pays civilisés n'ont pas encore trouvé d'autre moyen de se débarrasser des infirmes et des déshérités que de les emprisonner entre quatre murs. » Emprisonné, il vécut là quelques années, entièrement à l'écart du monde, traité comme un esclave par son maître manchot, James Francis. Soufflets, coups de poing, coups de verge se succèdent. Les pleurs ne lui servent de rien. Il s'endurcit.

Les travaux qu'on lui impose sont durs : « Balayer le préau avec des balais plutôt faits pour des géants que pour des petits enfants, laver les dallages quand nous étions encore tout raides de coups, sarcler le sol durci par la gelée, alors que chaque coup de houe nous ébranlait les nerfs et que nos corps légèrement vêtus étaient exposés à un vent pénétrant, apprendre le soir des pages entières par cœur, c'était là, avec bien d'autres maux, le traitement féroce et stupide que l'on nous infligeait. » Il était affectueux, et il ne sentait autour de lui aucune affection. Son esprit est comme ingénu. La religion est sa consolation. Peu à peu, il acquiert de la fierté, du courage, de la résolution. Il a l'amour de l'ordre. Le monde, pourtant, lui apparaît comme laid, cruel et dur, lorsque, en mai 1856, il s'échappe du workhouse, après avoir à moitié assommé son maître. Les jours se succèdent, âpres et douloureux; repoussé par son grand-père John Rowlands, repoussé par ses oncles, il entre comme répétiteur à l'école de son cousin Moses Owen, à Brynford. Il s'instruit, mais son origine éloigne de lui tout compagnon.

Il est aussi maltraité moralement qu'il vient de l'être physiquement. De petites joies ne le consolent pas des milliers d'affronts qu'il reçoit. Pourtant, son cœur, qui a besoin d'affection, s'habitue au pays dans lequel il vit. C'est une nouvelle désolation lorsqu'il lui faut le quitter au bout d'un an. A Liverpool, où on lui avait promis une place dans une compagnie d'assurances, il ne trouve qu'un emploi d'apprenti dans une mercerie, et pendant deux mois seulement. Il vagabonde sur le port; il se laisse embarquer comme mousse sur le *Windermere*. De nouveau, ce sont les mauvais traitements, les coups de pied, les coups de poing. « Cette première traversée était certainement remarquable, quand ce n'aurait été que pour la nouveauté du vocabulaire

que j'entendais constamment. Pas de phrase qui ne contînt un mot ou une expression inédits, improvisés et soulignés d'un coup de garcette ou d'un coup de poing brutal, avec un accompagnement d'adjectifs du ruisseau et d'épithètes crépitantes. » Après cinquante-deux jours de traversée, le navire jetait l'ancre devant l'une des quatre bouches du Mississipi, puis remontait le fleuve jusqu'à La Nouvelle-Orléans. C'est là que Henry devait trouver l'homme qui allait lui donner son nom, et qui allait lui montrer pour la première fois que la bonté existe aussi sur la terre.

Henry a quitté le *Windermere;* il erre dans la grande ville inconnue, sans savoir ce qu'il fera. « Juste à ce moment, je vis un monsieur d'un certain âge, assis devant un magasin, lisant un journal du matin. A son costume d'alpaga foncé et à son chapeau haut de forme, je pensai que c'était le patron du magasin sur l'entrée duquel on lisait : *Speake et Mc Creary, gros et commission.* Il était assis le dos appuyé contre l'encadrement en granit de la porte; il avait un air tranquille qui contrastait avec l'activité que j'avais vue partout jusqu'alors. Après avoir jeté un second coup d'œil sur sa personne respectable et son visage sympathique, je me risquai à lui demander : « Auriez-vous besoin « d'un petit garçon, monsieur? — Hein, fit-il en « tressaillant, qu'est-ce que tu dis? — Je cherche « du travail, monsieur; je vous ai demandé si vous « auriez besoin d'un petit garçon. » L'homme, qui s'appelait M. Stanley, est ému; il fait déjeuner l'enfant, il l'habille, et il le fait entrer comme aide chez M. Speake. Par son activité et son intelligence, il satisfait son nouveau maître. Le sentiment nouveau de sa dignité le fait redresser de toute sa hauteur. Il a quinze ans, mais il est inaccessible aux vices; son temps libre est occupé par des lectures : il passe ses dimanches chez les Stanley. Mais les beaux jours ne sont pas de longue durée. M. Speake meurt, et l'épicerie est vendue. Mrs Stanley meurt, et son mari n'est pas là. Henry demeure sans travail; ce n'est qu'au bout de quelque temps qu'il retrouve son bienfaiteur. Celui-ci décide de le garder avec lui. C'est une époque heureuse. « Sortir ainsi des abîmes de l'isolement et de l'abandon pour trouver un asile paternel, devenir si soudainement l'objet de soins et de sollicitudes, et cela à une époque où j'étais si impressionnable, sans un effort de ma part, et sans que personne eût plaidé ma cause, ce changement me semblait toucher au miracle. Prédisposé aux méditations intérieures, animé d'une foi secrète, mais vive, en la Providence, je considérai cet événement surtout comme le résultat d'une intervention divine, aux ressorts mystérieux, dont il ne convenait pas de parler légèrement, mais dont il fallait conserver le souvenir à cause de sa haute portée. » Et un jour, M. Stanley lui dit : « A l'avenir, tu porteras mon nom : Henry Stanley. » Dès lors, il voyage avec son père adoptif, qui dirige son éducation et son instruction. Sa mémoire admirable rend profitables les lectures nombreuses qu'il fait. C'est une rénovation complète. Mais les deux hommes se séparent; pour peu de temps, croient-ils. M. Stanley part pour La Havane, où il devait mourir au bout de quelques mois, sans revoir celui qu'il avait adopté. Celui-ci s'embarque pour l'Arkansas, afin de s'initier au commerce. Il y souffre de la fièvre des marais. Il y sert sous des maîtres différents. C'est à ce moment que la guerre de Sécession éclate; cédant aux exhortations de tous, il s'engage au 6e régiment de volontaires de l'Arkansas, et va combattre pour les Etats du Sud. Soldat, il est choqué dans sa modestie et dans son besoin d'affection par le contact nouveau de ses compagnons d'armes. Lui-même se pervertit. Au début, la chaleur, les fatigues l'accablent; mais il s'y habitue peu à peu, tout en regrettant sa liberté. Il se distingue comme « chapardeur ». Il a honte de ses sentiments religieux. Il se cache pour ouvrir sa Bible. Le 6 avril 1862, il assiste à la bataille de Shiloh et y est fait prisonnier. Conduit à Saint-Louis, puis emprisonné au camp de Douglas, près de Chicago, le découragement s'empare de lui. « Abandonnés à nous-mêmes, n'ayant absolument rien à faire que de songer tristement à notre situation, de nous lamenter sur notre sort, d'attraper les maladies des uns et des autres, et de rester passivement dans l'enceinte de notre prison, nous étions bien près de pourrir tout vifs. » Pour échapper à cette pourriture, il consent à s'engager dans l'artillerie américaine; mais, bientôt, il est atteint de dysenterie et de fièvre. On le réforme. Il n'est plus qu'une ruine. Les soins d'un fermier le remettent. Il travaille dans les champs, sur les navires. En novembre 1862, il est à Liverpool. Il va voir sa mère : « On me dit, écrit-il, que j'étais pour la famille une honte aux yeux des voisins et que l'on voulait me voir partir le plus promptement possible. » Le coup lui fut rude. Revenu en Amérique, à bord de vaisseaux marchands, il voyage. Il note en quelques lignes ses aventures : « Logé chez le juge X... Juge ivre; a essayé de tuer sa femme avec une hachette; a recommencé trois fois. Je l'ai maintenu toute la nuit. Le matin, épuisé; allumé cigare dans le salon ; la femme descend, m'injurie et me fait une scène parce que je fume dans la maison ! » Il entre dans la marine militaire américaine, se fait correspondant de journaux, voyage en Asie. Son activité est débordante. Enfin, correspondant du *New-York-Herald*, il commence ses longs voyages. On les connaît. Ses missions sont multiples. Il les remplit avec un rare bonheur. « Il existe, écrit-il, le 20 février 1869, une période qui marque la transition entre l'adolescent et l'homme fait : c'est le moment où le jeune homme revient de ses erreurs et secoue sa maladresse pour revêtir le masque de l'homme et adopter son allure. La durée de cette période dépend des circonstances; elle n'est pas définie. Chez moi, elle a été de quelques mois, et, bien que je me sente plus mûr que lorsque j'ai quitté l'Amérique, je me rappelle souvent que je suis encore enfant à bien des égards. Par mes mouvements impulsifs, je suis un tout jeune homme; mais je suis un homme par la réflexion; après coup, je condamne mon acte puéril et je forme une nouvelle résolution. » Homme, il allait montrer qu'il l'était. A la recherche de Livingstone, il se rencontre avec la nature, et c'est elle qui lui redonne ce que le contact avec le monde lui avait fait perdre. Son esprit mûrit et redevient profondément religieux. Il devait le rester. Nous ne le suivrons pas à travers le continent mystérieux, découvrant le cours du Congo, délivrant Emin-Pacha. On sait le reste de sa vie, sa gloire et les injures qui le frappèrent parfois, son court passage au Parlement, sa mort le 9 mai 1904 entre sa femme et son fils, dans la maison qu'il avait construite. Personne n'ignore ses dernières années. Mais il était bon d'insister sur la tristesse et les épreuves de son enfance et de sa jeunesse. On comprendra mieux comment, profondément sensible, avide d'affection, religieux, il apprit à dissimuler cette tendresse, cette sensibilité, et, les gardant en lui, à ne montrer qu'une impénétrable impassibilité. — JACQUES BOMPARD.


H. Stanley.

synapsis (*psiss*) n. f. Biol. Phase de l'ovogénèse, précédant immédiatement la période de croissance des œufs (*ovocytes*) et au cours de laquelle les chromosomes du noyau changent de forme et se trouvent réduits de moitié.

— ENCYCL. La *synapsis* est la réduction numérique des chromosomes. Il résulte de là que l'ovogonie, qui contenait auparavant 2 N chromosomes, n'en contient plus que N. Ce dernier nombre ne change pas pendant les deux divisions de maturation, de telle sorte que le zygote qui provient de la fusion des deux gamètes possède les 2 N chromosomes caractéristiques de son espèce. Si cette réduction numérique, dont le mécanisme est inconnu, n'avait pas lieu, le nombre des chromosomes doublerait évidemment, dans l'ovule fécondé, à chaque génération. — Dr J. L.

syndèse n. f. Biol. Syn. de SYNAPSIS. (V. ce mot.)

Tamanrasset, oasis du Sahara, dans la région du Ahaggar, dont c'est un des centres les plus importants. Elle a été visitée en 1909 et décrite par le lieutenant Villatte. Tamanrasset s'élève, par 1.420 mètres d'altitude, sur un plateau granitique parsemé de blocs de basalte, et d'où l'on aperçoit, vers le nord, les hauts sommets de la Koudia. La population est d'une centaine d'habitants : le double de celle d'Idelès. Elle comprend des *haratines*, originaires du Tidikelt, qui cultivent des champs de blé et d'orge assez étendus, pour le compte des Touareg, dont l'avidité, au moment du partage de la récolte, pèse lourdement sur les cultivateurs réels de la petite oasis. L'oued Tamanrasset, qui passe au pied des maisons, est un des plus notables cours d'eau du pays ahaggar. Il coule vers le sud-ouest et va se perdre dans les sables à l'ouest de Timissao, et son lit, où l'eau se trouve à fleur de sol en maints endroits, est sillonné de pâturages. Les petits villages d'Amsel et de Tegueneouen y ont été créés par les haratines du Tidikelt, qui y cultivent le blé et l'orge. — G. T.

thaumastochèle (*kè-le*) n. m. Genre de crustacés macroures, type de la famille des *thaumastochélidés*.

— ENCYCL. Cette écrevisse bizarre a une carapace ovale étroite, terminée en un rostre allongé. L'abdomen, bien développé, se termine par un telson large; la première paire d'antennes a deux longs flagellums, la deuxième n'en a qu'un seul. Ce qui est caractéristique, c'est la première paire de pattes, que termine une forte pince formée par deux doigts longs, minces, fortement dentés et presque égaux; la seconde paire, beaucoup plus petite, est aussi à pince, la quatrième est monodactyle. Ces animaux possèdent cinq podobranchies, dix arthrobranchies et quatre pleurobranchies. Ce genre ne comprend que l'espèce thaumastochèle zaleuca, curieux crustacé aveugle, dont les pédoncules ophtalmiques ne se sont même pas développés, dont l'abdomen est formé de sept anneaux larges et allongés et qui a la couleur rouge des crustacés des grandes profondeurs. Cet animal, long de 0m, 10, a été pêché près des îles Sombrero dans les Antilles, à 450 brasses de profondeur, sur un banc de globigérines, fréquenté par de nombreux animaux. Ce crustacé, très curieux au point de vue anatomique, est un fouisseur, car il vit caché dans la vase, et ses énormes pinces lui servent certainement à se rendre maître des proies vigoureuses qui passent à sa portée. — A. MÉNÉGAUX.


Thaumastochèle.

***tombeau** n. m. — Littér. Recueil de pièces de vers ou de prose, composées à la mémoire d'un personnage par des admirateurs et des amis. (Le mot CIMETIÈRE a été parfois employé comme synonyme.)

— ENCYCL. Cet usage d'honorer les défunts était surtout fréquent au XVIe siècle. Citons notamment, parmi les œuvres écrites ainsi en collaboration de plusieurs auteurs, le tombeau du jurisconsulte Arnaud de Ferron, celui du savant Élie Vinet en 1590, du maréchal de Montluc en 1592. Mentionnons aussi *Tombeau et regrets funèbres* sur la mort d'Aymée Perrot, épouse du poète Pierre de Brach, par Jean Dorat, J.-A. de Baïf, A. Turnèbe, Mlle de Gournay, l'évêque Du Chemin, les conseillers de Raymond et de Nesmond, etc. On peut signaler, au XIXe siècle, le *Tombeau* de Théophile Gautier, recueil de vers inédits par V. Hugo, Th. de Banville, Leconte de Lisle, F. Coppée, J.-M. de Heredia, Glatigny, Dierx, Mallarmé, etc., publié en 1873 avec un portrait. — J. DURIEUX.

***Topinard** (Paul), médecin et anthropologiste français, né à L'Isle-Adam (Seine-et-Oise) le 4 novembre 1830. — Il est mort à Paris le 20 décembre 1911. Le docteur Topinard était un des anthropologistes les mieux informés de notre pays : il avait beaucoup voyagé et étudié avec la méthode rigoureuse de l'anatomiste les races les plus diverses. Presque toute sa jeunesse s'était passée en Amérique; il ne revint en France qu'à dix-huit ans, pour entreprendre à Paris ses études de médecine. Reçu docteur en 1855, il exerça sa profession à Paris jusqu'en 1871; mais, déjà, l'anthropologie l'intéressait vivement. Il ne tardait pas à entrer au laboratoire de Broca et, à partir de ce moment, toute son activité fut orientée vers une nouvelle carrière. Il fut successivement, de 1872 à 1880, conservateur des collections de la Société d'anthropologie, secrétaire de la rédaction de la « Revue d'anthropologie », directeur adjoint du laboratoire d'anthropologie à l'Ecole des hautes études, et enfin, en 1876, professeur à l'Ecole d'anthropologie. Il devait succéder à son maître Broca dans ses fonctions de secrétaire général de la Société d'anthropologie et de directeur de la « Revue d'anthropologie » (1880). A partir de ce moment, il est possible de noter dans ses idées une évolution assez marquée. D'abord disciple fidèle de Broca, très porté comme lui aux larges synthèses transformistes, le docteur Topinard, dans ses derniers mémoires, semble moins hardi, et surtout désireux de fixer rigoureusement, en bon anatomiste, les caractères essentiels des races humaines entre elles et dans leurs rapports avec la série des animaux supérieurs. Ses travaux se maintiennent strictement sur le terrain de l'anthropologie zoologique et technique, en évitant soigneusement les


Topinard. Phot. Gerschel.

incursions sur celui de la sociologie ou de la psychologie. Cette modération dans les conclusions, d'ailleurs toujours de tendance avancée, du savant anthropologiste, ne les rend que plus solides.

Comme médecin, Paul Topinard a peu écrit. Nous mentionnerons seulement son *Aperçu sur la chirurgie anglaise* (1860), qui contribua à amener certaines réformes utiles dans les hôpitaux parisiens, et un remarquable travail sur l'*Ataxie locomotrice* (1864), que l'Académie de médecine couronna. Par contre, ses mémoires ou ses études d'ensemble d'anthropologie sont nombreux et d'une grande valeur scientifique. Nous citerons, parmi les principaux : *Instructions anthropologiques sur l'Australie* (1872); *Instructions anthropologiques sur l'Algérie* (1874), avec le général Faidherbe ; *l'Anthropologie* (1876), un de ses meilleurs livres, couronné par l'Institut; *Eléments d'anthropologie générale* (1885); *Instructions anthropologiques aux voyageurs* (1885); *Sur les différentes sortes de prognathisme* (1872-1873); *Sur la classification des races humaines* (1878); *Sur la notion de race en anthropologie* (1879); *Sur la capacité du crâne et la méthode de cubage* (1882-1883); *Sur la mâchoire de la Naulette* (1886); *les Dernières Etapes de la généalogie de l'homme* (1888), etc. — Henri Trévise.

uricurie (de *urique*, et du gr. *ouron*, urine). n. f. Présence de l'acide urique dans l'urine, principalement quand il est en excès.

Vénus d'Urbin (la), tableau du Titien, peint pour le duc d'Urbin, François-Marie Ier de La Rovère, et conservé à Florence, au musée des Offices. Ce François de La Rovère avait commandé les troupes vénitiennes dans l'expédition préparée par Charles-Quint contre les Turcs, et c'est sans doute à ce moment que Titien le connut et fit son portrait en tenue de guerre. Sa femme, Eléonore de Gonzague, sœur du duc de Mantoue, posa également devant le maître vénitien et, dans sa robe violet sombre, à côté du petit chien que l'artiste se plaît à introduire en ses peintures, elle a vraiment grand caractère. Les deux toiles sont, du reste, au musée des Offices, comme la *Vénus*. On sait que c'est le duc d'Urbin, précisément, qui commanda au peintre le portrait de *François Ier*, dont on connaît deux exemplaires : un tête nue, à Munich, dans la collection Lenbach; un autre en grand chapeau, au Louvre, c'est celui qui avait été envoyé au roi de France par le duc.

Titien s'inspira sans doute de la *Vénus* du Giorgione, de Dresde, pour la toile qui lui était demandée par François de La Rovère. La pose de la femme couchée est, dans l'œuvre du Titien, presque identique à la pose choisie par le Giorgione. Mais, au lieu d'un fond de paysage, c'est un intérieur qui sert de décor pour le tableau des Offices. La couleur y gagne peut-être en profondeur et le corps en clarté. La toile est partagée en deux par un large rideau vert sombre ; aux pieds de la belle créature, on retrouve couché ce petit chien qui dormait déjà à côté de la duchesse d'Urbin; dans le fond de la pièce, deux servantes sont occupées à ranger le coffre à linge, et l'on aperçoit par la fenêtre quelques branches d'arbre. « Pour Titien, a écrit M. Lafenestre, la beauté du corps humain se révèle avec une simplicité puissante, dans toute la naïveté de sa perfection rythmique, sans arrière-pensée grossière et sans pudeur sentimentale, comme le plus beau spectacle que la création puisse offrir aux yeux d'un artiste... C'est la vérité même, la vérité resplendissante de toute la grâce des contours parfaits et de toutes les séductions des couleurs choisies. Plus d'une fois dans sa vie, le peintre aura l'occasion de répéter ce poème de la beauté; il y trouva des variantes ingénieuses ou grandioses, mais la *Vénus d'Urbin* restera toujours, dans l'ordre de ses conceptions plastiques, la plus parfaite et la plus exquise, parce qu'elle est la plus simple et la plus naturelle. »

C'est entre 1534, date de la mort d'Alphonse d'Este, et 1538, date de la mort de François de La Rovère, qu'il faut placer l'exécution de cette *Vénus*. Naturellement, il ne s'agit pas là d'une créature divine, mais d'un de ces très beaux modèles que l'artiste aimait à peindre. Il n'est guère possible, en effet, d'y reconnaître la maîtresse du duc, comme certains l'ont imaginé ; en effet, on retrouve les traits de la *Vénus* en différentes autres œuvres du peintre, ce qui indique bien plutôt un modèle familier. C'est elle, probablement, qui a posé pour la *Belle du Titien* du musée Pitti et pour la merveilleuse *Jeune femme aux fourrures* du musée de Vienne.

Si la beauté de la *Vénus d'Urbin* est incomparable, le fond d'intérieur n'a pas l'unité et le charme qu'on trouve dans le paysage de la *Vénus* de Dresde, et, à ce point de vue, celle-ci est plus séduisante encore. Titien, d'ailleurs, ne semble pas avoir été aussi sensible à l'agrément du paysage que son initiateur Giorgione ou son collaborateur Domenico Campagnola. C'est à celui-ci, vraisemblablement, qu'il faut faire honneur de quelques œuvres fort remarquables qui se cachent sous de plus illustres noms, et notamment du superbe *Orage* du palais Buckingham à Londres, attribué généralement au Titien lui-même. Mais, quand le maître de Cadore reprend à nouveau ce thème somptueux des beaux nus féminins au repos, le paysage n'apparaît que par une fenêtre ou derrière un rideau. Telle est cette autre toile de la galerie des Offices : *Vénus et l'Amour;* telle est encore cette singulière et captivante composition du musée du Prado, la *Vénus au joueur d'orgue;* telles sont les *Danaé* de Naples, de Madrid ou de Vienne. Toutes ne sont que des études nouvelles de femmes couchées, en des poses très proches de celle de la *Vénus d'Urbin*. Ce n'est que dans l'*Antiope* du Louvre que Titien donne délibérément à sa composition un fond de paysage; c'est sa dernière œuvre dans la suite admirable des nus et la pensée de l'artiste se présente ici dans son plein épanouissement, enrichie de tous les éléments nouveaux qui pouvaient être groupés autour de la reine des Amazones endormie : Jupiter en satyre et les personnages réunis à côté de l'arbre. Ce thème, donné par Giorgione et si magnifiquement développé par Titien, est resté une source inépuisable d'inspiration pour les peintres : en France, seulement, Watteau s'en est inspiré directement pour son *Jupiter avec Antiope*, et, dans l'art moderne, une toile de Manet comme l'*Olympia* avec sa servante n'est qu'une variante nouvelle de la *Vénus d'Urbin*. — Tristan Leclère.


La Vénus d'Urbin, tableau du Titien. (Musée des Offices, Florence.)

vérificabilité n. f. Caractère de ce qui est vérifiable. || Possibilité de vérification : *La vérité est* vérificabilité *et la* vérificabilité *est réussite*. (Abel Rey, *la Philosophie moderne*.)

***vin** n. m. — Encycl. *Diffusion. Vins de diffusion*. L'extraction, par le procédé dit « de diffusion », du vin contenu dans les marcs de vendanges, consiste essentiellement en un déplacement méthodique du vin retenu par le marc de raisin, au moyen de l'eau agissant comme une sorte de piston. L'eau chasse devant elle le vin contenu dans le marc, et, si les conditions d'application de ce principe sont bonnes, si la colonne de marc est suffisamment longue, le vin extrait du marc traité est tout à fait exempt de mouillage. En pratique, on obtient une colonne de la longueur voulue par la juxtaposition d'une série de cuves ou éléments, généralement au nombre de neuf — parfois de huit ou de sept — et cette longueur est maintenue constante par la suppression intermittente de l'élément de tête épuisé et l'addition en queue d'un élément chargé de marc frais. Une batterie de diffusion est en marche normale lorsque toutes les cuves qui la composent ont été chargées de marcs à épuiser; c'est à partir de ce moment seulement que l'extraction de vin pur peut commencer à la dernière cuve, la seule qui doive donner du liquide. Le maximum de vin à retirer d'une même cuve ne peut être supérieur à 65 p. 100 du poids du marc constituant la charge de la cuve, ce poids étant d'environ 750 à 800 kilogrammes par mètre cube de contenance utile. (Circ. des contr. ind., n° 914, du 2 août 1911.)

Le vin de diffusion pouvant être soit expédié tel quel sous la dénomination de « vin » avec les titres de mouvement propres à cette boisson, soit mélangé avec du vin naturel produit par la simple fermentation des raisins frais, il a paru utile de réglementer sa fabrication. Tel a été l'objet de l'article 14 de la loi de finances du 13 juillet 1911, qui impose à toute personne voulant se livrer à cette fabrication l'obligation d'en faire la déclaration au bureau de la régie, huit jours au moins à l'avance, et de se soumettre aux visites et vérifications du service, non seulement pendant la durée des opérations, mais encore pendant les huit jours qui suivront leur clôture. Cette déclaration doit mentionner le stock des vins en la possession de l'intéressé, le nombre et la contenance des cuves de diffusion, la durée des travaux et la quantité des marcs à mettre en œuvre. Lorsque, postérieurement à cette déclaration, de nouveaux produits sont introduits dans l'exploitation ou l'établissement, chaque introduction doit faire l'objet d'une déclaration complémentaire.

Les marcs soumis au traitement doivent avoir été simplement égouttés et non pressés. Toutefois, une dérogation à cette règle est admise lorsque l'opération, effectuée dans une distillerie, est pratiquée en vue de l'obtention d'un liquide destiné à être passé à l'alambic.

A la sortie des cuves, le liquide extrait doit, sans désemparer, être entonné dans des fûts revêtus, sur l'un des fonds, en caractères très apparents, de la marque « vin de diffusion », et être conservé dans ces récipients jusqu'à l'expiration du délai de huit jours suivant la clôture des opérations, à moins qu'il ne soit antérieurement expédié en vertu de titres de mouvements réguliers. Tant qu'il reste placé, dans l'établissement producteur, sous le contrôle du service, le vin de diffusion ne peut faire l'objet d'aucun coupage ou mélange, soit avec des vendanges, soit avec des vins ordinaires de vendange. De plus, pendant la période des opérations, toute fabrication de piquettes dans des locaux communiquant intérieurement avec l'atelier de diffusion est formellement interdite.

La loi stipule que le liquide produit sera pris en compte par le service. Cette disposition implique, pour le producteur, l'obligation de déclarer les quantités de vin de diffusion obtenues. En conséquence, les intéressés sont tenus d'inscrire en toutes lettres, sur un registre spécial, à la fin de chaque journée de travail et à chaque intervention du service, le total des quantités entonnées. Ces inscriptions doivent être faites avec le plus grand soin, les excédents étant saisissables par procès-verbal.

A l'expiration du délai de huit jours suivant l'achèvement des opérations de diffusion, le compte tenu par le service est clos, après inventaire des restes, soit purement et simplement si le producteur est un propriétaire récoltant, soit à la suite de la prise en charge des quantités restantes au compte ordinaire des vins si le producteur est un marchand en gros. Les vins de diffusion se confondent alors avec les vins naturels, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Les contraventions aux prescriptions de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1911 sont punies d'une amende de 500 à 5.000 francs et de la confiscation des liquides et des marcs saisis. — R. Blaignan.

visualiser (de *visuel*) v. a. Se représenter, grâce à la mémoire, des images visuelles : *Après avoir vu, on* VISUALISE. *On peut être dessinateur sans pouvoir* VISUALISER. (Alfred Binet, *les Idées modernes sur les enfants.*)

visualisme (de *visuel*) n. m. Psychol. Aptitude à s'attacher particulièrement aux sensations visuelles, à se représenter des images visuelles : *Dessin, orthographe, géographie, branches d'études où le* VISUALISME *paraît dominer.* (Alfred Binet, *les Idées modernes sur les enfants.*)

Voile du Bonheur (LE), comédie musicale en deux actes, d'après la pièce de Georges Clemenceau, livret de Paul Ferrier, musique de Charles Pons; représentée sur la scène de l'Opéra-Comique le 27 avril 1911. — Un poète chinois, Tchang-I, aveugle, vit entouré de soins par Si-Tchun son épouse, Wen-Siéou son fils, Li-Kiang et Tou-Fou ses amis. Son bonheur s'accroît lorsqu'il apprend qu'un mandarin, messager du Fils du Ciel, va lui apporter une haute récompense pour son poème épique. Cette distinction le surprend quelque peu, car l'envoyé accorde plus d'honneurs à l'ami de Tchang-I qu'à lui-même. Il croit à une erreur. Néanmoins, le poète remercie les dieux des ancêtres, il brûle des parfums et fait verser du vin pour la réjouissance générale ; puis il s'endort, gagné par l'ivresse de la joie assouvie.

A son réveil, il se souvient d'un collyre qui lui fut confié, un jour, par un barbare européen : trois gouttes versées dans les yeux suffisent pour rendre la lumière et dix pour aveugler à jamais. Il hésite, craignant que ce remède ne fasse surgir des monstres devant lui; mais, désireux d'assister à toute la plénitude de son bonheur, il utilise le collyre et recouvre aussitôt l'usage de la vue. A peine a-t-il ouvert ses paupières qu'il lit sur son poème couronné la signature de son ami à côté de la sienne. C'est la première désillusion : celle de l'amitié meurtrie. Peu de temps après, il surprend Tchav, un condamné à qui il avait fait l'aumône et dont il avait demandé la grâce, qui, le croyant encore aveugle, vient le narguer et le voler cyniquement. Cette nouvelle désillusion est bientôt suivie d'une autre : son fils, qu'il tenait pour obéissant et respectueux envers ses parents, se moque de lui, en empruntant son sceptre et ses habits de cérémonie, qu'il ridiculise sur le trône paternel. Cette attitude indigne accroît la douleur de Tchang-I, qui pense oublier ses chagrins et ses déceptions dans le cœur de son épouse fidèle. Hélas! celle-ci le trompe effrontément avec son meilleur ami. Ainsi, tout bonheur a fui devant lui, dès qu'il a voulu le regarder de près. Le même collyre, qui lui avait rendu la vue, va la lui faire reperdre définitivement et, désormais, le monde comblera, comme jadis, de prévenances et d'attentions hypocrites l'infortuné poète. Il demande encore son luth pour chanter, ainsi que naguère, son hymne de joie, qu'il redit avec des sanglots dans la voix...

La musique qui commente cette allégorie est d'une douceur trop fade et manque quelque peu de vie et de rythme. La façon dont le compositeur s'exprime et son vocabulaire musical ne rehaussent guère l'exotisme des êtres et de l'action, de sorte que cette partition pourrait s'adapter tout aussi bien à n'importe quel sujet et se passer en Europe ou ailleurs, sans que rien en soit modifié. Le premier acte, surtout, est d'une lenteur fâcheuse, et la petite sérénade : « Le ciel est bon » (page 68, partition piano et chant), d'un contour mélodique trop lâche, rappelle bien des compositions analogues, écloses sur le golfe de Naples. Le second acte témoigne d'une plus grande vivacité musicale, grâce à la scène dans laquelle Tchang-I retrouve la lumière : certaines modulations brusques traduisent assez bien cette situation violente (pages 79 et 80), mais la voix ne fait que vociférer suivant le procédé réaliste. La scène II (page 85) est traitée, tout au long, d'une manière badine; on pressent quelque intention de souligner l'action. Musicalement parlant, il y a plutôt des effets pittoresques et extérieurs qu'un développement réel et un sérieux commentaire. — STAN GOLESTAN.

Les rôles ont été créés par : Mmes Hatto (*Si-Tchun*), de Poumeyrac (*Wen-Siéou*) ; et MM. Jean Périer (*Tchang-I*), Francell (*Tou-Fou*), Azéma (*Li-Kiang*), Cazeneuve (*Tchao*), Jean Laure (*Li-Lao*), Belhomme (*le précepteur*).

Wagner (RICHARD) : *Ma vie* (3 vol., librairie Plon, 1911). — Né le 23 mai 1813 à Leipzig, d'une famille qui appartenait à la petite bourgeoisie, Richard Wagner perdit, tout jeune, son père et, à l'âge de sept ans, son beau-père, l'acteur Louis Geyer, qui voulait « faire quelqu'un » de l'enfant. L'absence de toute autorité paternelle contribua à développer en lui ces sentiments de fougueuse indépendance qu'il manifesta sa vie entière; aussi quand, à treize ans, il quitta la fameuse « école de la Croix » à Dresde pour Leipzig, négligea-t-il ses études au point de ne pas paraître au lycée pendant six mois consécutifs; il est vrai qu'il n'en travaillait pas moins à ce qui lui plaisait, écrivant un drame, composant une première sonate en *ré* mineur. C'est qu'il avait été élevé dans un milieu d'artistes : acteurs, chanteurs, peintres, compositeurs fréquentaient chez ses parents, où il vit plusieurs fois Carl Weber ; deux de ses sœurs étaient musiciennes et se destinaient au théâtre, ainsi que l'un de ses frères. Encore enfant, Richard Wagner avait paru sur la scène pour jouer quelques petits rôles ; les décors, les costumes extraordinaires, la vie fébrile des coulisses, les déguisements bizarres frappaient et influençaient son imagination; ainsi, peu à peu, se dégageant de ces diverses impressions, naissait en lui le désir d'animer aussi des marionnettes, de créer des personnages.


Richard Wagner.

Il commença une pastorale et mena de front texte, musique et instrumentation, sans avoir la moindre connaissance des règles de la composition pour instrument.

Devant une vocation aussi nettement dessinée, sa mère lui fit donner des leçons d'harmonie qui le rebutèrent d'abord; il préférait composer à sa fantaisie, relire ou recopier les partitions de ses auteurs favoris : le *Freischütz* de Weber ou la neuvième symphonie de Beethoven. Comment il comprenait alors la musique, il nous l'apprend lui-même :

> La musique était pour moi quelque chose de démoniaque, une monstruosité mystique et sublime : tout ce qui était réglé me la dénaturait.

Cette éducation musicale, menée à sa guise, n'était pas faite pour calmer sa sensibilité; la nuit, des fantômes hantaient son sommeil, et longtemps, il réveilla par ses cris ses frères et sœurs.

En même temps, sa passion pour le théâtre était ravivée par une représentation que donna à Dresde l'artiste célèbre Mme Schröder-Devriant.

> En portant mes regards en arrière, je ne trouve dans toute ma vie guère d'événement qui ait eu sur moi une influence aussi forte que cette représentation... Après la représentation, je me précipitai chez un de mes amis, afin d'écrire une courte lettre, dans laquelle je déclarai à la grande cantatrice qu'à partir de ce jour, ma vie avait son but et que, si jamais mon nom était prononcé avec éloge dans le monde des arts, elle voulût bien se souvenir que Wilhelmine Schröder-Devriant seule avait fait de moi ce que je jurais de devenir.

Dans ces conditions, l'adolescent souffrit peu de l'échec de ses études scientifiques et du refus de ses professeurs de le présenter au baccalauréat; il sut tourner la difficulté en se faisant inscrire comme « studiosus musicæ » à l'université de Leipzig. Il se jeta à corps perdu dans la vie tumultueuse des étudiants : beuveries, duels, dettes, jeu; une nuit, il risqua même au jeu la pension de sa mère et perdit cette somme, sauf le dernier écu. Cette pièce représentait pour lui la vie, car, s'il la perdait encore, il était résolu à ne plus rentrer chez lui. Richard Wagner eut la chance de regagner non seulement ce qu'il avait perdu, mais encore une somme suffisante pour payer ses dettes. Seulement, il avait été si près du désespoir et saisi d'une telle surexcitation en jetant sur la table son dernier écu, qu'il se trouva à jamais guéri de la passion du jeu.

Cette période ne fut cependant pas absolument stérile, car, en 1830, à l'âge de dix-sept ans, il fit jouer par l'orchestre du théâtre de Leipzig une ouverture qui, nous dit-il, plongea les auditeurs dans un étonnement profond; sans se décourager, il se consacra à des études musicales sérieuses et prit conscience de son avenir de « musicien » et de « compositeur ».

Directeur des chœurs du théâtre à Würzbourg en 1833, Wagner termina, la même année, l'opéra des *Fées*. On lui offrit la place de chef d'orchestre au théâtre de Magdebourg, dont la troupe donnait alors des représentations à Lauchstædt. Il nous raconte en ses mémoires quelle mauvaise impression fit sur lui cette petite ville balnéaire; déjà sa décision était prise de refuser la position proposée, quand il rencontra la première amoureuse de la troupe, Mlle Minna Planer, et cette gracieuse apparition le fit revenir sur sa détermination. Cette jeune actrice, appelée à jouer un si grand rôle dans l'existence du compositeur, devait devenir sa femme en 1836.

A partir de ce moment, la vie sérieuse commençait pour lui, avec ses difficultés de toute nature, mais particulièrement pécuniaires. Son traitement de chef d'orchestre ne lui était payé qu'en petits acomptes irréguliers ; aussi escomptait-il les meilleurs résultats d'un concert qui devait être donné à son bénéfice ; par malheur, la musique trop bruyante qu'il fit exécuter dans une salle à moitié vide mit en fuite tous les auditeurs, et Wagner dut regagner sa demeure à travers une haie de créanciers, convoqués pour ce jour-là, et auxquels il ne pouvait rien donner.

Son opéra *Défense d'aimer* n'eut guère un meilleur sort que le concert. La première avait laissé le public indécis; le soir de la seconde, un quart d'heure avant le lever du rideau, trois spectateurs seulement avaient pris place dans le théâtre.

> J'espérais toutefois que le public augmenterait encore, quand soudain une scène inouïe éclata derrière les coulisses. Le mari de ma prima donna (de celle qui jouait le rôle d'Isabelle), M. Pollert, se mit à travailler à coups de poing le second ténor, Schneider, un fort joli garçon, qui chantait Claudio ; depuis longtemps, paraît-il, le mari nourrissait contre lui une haine secrète, provoquée par la jalousie. Il semble que ce colérique époux, ayant constaté avec moi par le trou du rideau que la salle était déserte, avait jugé l'heure propice de se venger du courtisan de sa femme... (sans par cela nuire aux intérêts du théâtre). Il administra force horions à Claudio, de sorte que le malheureux dut se réfugier dans sa loge, le visage en sang. On prévint Isabelle, qui, désespérée, essaya d'intervenir ; mais, n'obtenant de son mari que des bourrades, elle s'abandonna à une attaque de nerfs. Alors, la confusion ne connut plus de bornes : tout le monde s'en alla ; on prit parti pour l'un ou pour l'autre... On aurait pu croire que chacun choisissait cette malheureuse soirée pour régler ses comptes personnels. Le couple auquel M. Pollert avait si rudement intimé la « défense d'aimer » n'était plus en état de se présenter en scène, le régisseur dut paraître devant le rideau pour prévenir mon mince public... que, pour cause de circonstances imprévues, il n'y aurait pas de représentation. C'est ainsi que se termina à Magdebourg ma carrière de compositeur et de chef de musique.

L'insuccès de cette œuvre multiplia ses soucis pécuniaires, qui, à Kœnigsberg, se doublèrent d'une épreuve sentimentale. A Riga, où il se réconcilia avec sa femme, sa confiance dans les hommes fut soumise à rude épreuve. Las de cette carrière de chef d'orchestre, Wagner se décida alors à partir pour Paris, et il écrit un peu naïvement : « Il me semblait avoir préparé très raisonnablement mon entreprise; pour la réaliser, il ne me restait qu'à me procurer de l'argent. »

A Paris, où il arriva en septembre 1839, ce fut l'écroulement de ses espérances et, bientôt, l'affreuse lutte pour le pain, la nécessité de se plier à des besognes mercenaires. Forcé de mettre au mont-de-piété son argenterie, les cadeaux de noce et les petits bijoux de sa femme, il battit les rues de la capitale pour trouver des subsides; un jour, même, il dut faire à pied le trajet de Meudon à Paris et retour, sans avoir rien obtenu. Au milieu de cruelles privations, il travaillait son *Vaisseau Fantôme* songeait à *Lohengrin*, écrivait quelques articles remarqués ; sa personnalité s'affirmait au contact de tendances opposées aux siennes et qui triomphaient à l'Opéra et à l'Opéra-Comique.

Le départ de Paris (avril 1842), où il avait connu la misère et la détresse, fut pour Wagner « une délivrance ». L'Allemagne paraissait d'autant plus désirable à ses rêves que *Rienzi* devait être représenté à Dresde; cet opéra fut son premier grand succès.

Bien des déboires, pourtant, lui étaient réservés encore avant l'apothéose de Bayreuth. Maître de la chapelle royale à Dresde, il perdit sa situation, lors des émeutes de 1849, dont il nous retrace les péripéties, mena une existence errante en Suisse, revint en France, où il vécut à Bordeaux une curieuse idylle.

Il est impossible de redire en une succincte analyse les épisodes multiples de cette carrière tourmentée, tour à tour magnifique et douloureuse, où le génie se trouvait sans cesse en heurt avec les conventions et les tristes nécessités de l'existence. Impulsif, passionné et fougueux, créateur d'une formule nouvelle qui bousculait trop de théories admises, il devait rencontrer, plus que tout autre, des difficultés et des hostilités; il lui fallut subir l'incompréhension du public et les attaques des critiques; le chemin de la gloire fut pour lui, longtemps, un calvaire.

Ces mémoires nous sont d'autant plus précieux qu'ils nous révèlent divers traits mal connus de la jeunesse de Wagner. En outre, comme il avait l'habitude de noter les faits intéressants et les dates principales de sa propre vie, ils présentent une exactitude que l'on ne trouve pas toujours dans les souvenirs des hommes célèbres; écrits souvent avec humour, ils sont heureusement traduits par N. Valentin et A. Schenk.

Ce livre constituant un document d'un intérêt capital est préférable à cent volumes de critique, pour la connaissance du grand compositeur; c'est encore la confession d'un artiste du XIXe siècle et, à ce point de vue, il n'est pas de roman qui soit plus émouvant, plus intensément prenant que certaines pages de *Ma Vie*, par Richard Wagner. — CAMILLE MAURY.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. GROSLEY.



N° 62. — Avril 1912

*** Académie française.** *Election et réception de Henry Roujon.* — Le 16 février 1911, Henry Roujon fut élu membre de l'Académie française, après trois tours de scrutin, dans lesquels les voix des 32 votants s'étaient ainsi réparties :

André Hallays	10	7	3
Anatole Leroy-Beaulieu	9	12	11
Henry Roujon	13	13	18

Henry Roujon remplaçait Henri Barboux. Le 8 février 1912, il prononça son discours de réception. Après avoir plaisamment remercié l'Académie, qui l'élut dans un temps où des informateurs, toujours pressés, « prétendaient qu'il allait s'absenter définitivement », il entama l'éloge de son prédécesseur, qu'il fit revivre dans un portrait spirituellement fidèle : il montra que la vie de Me Barboux ne fut pas moins bien ordonnée que le meilleur de ses plaidoyers. Fils d'un avoué libéral, Barboux choisit d'être avocat : il l'a été avec amour. Il s'est préparé à sa profession, à la fois par le stage de rigueur dans l'étude d'un avoué et par des lectures personnelles très vastes. Il arriva au barreau, vers 1858 ou 1860. « Il y surprit les derniers échos de la liberté ». Dufaure, J. Favre, Berryer en étaient les maîtres. Nommé secrétaire de la Conférence des avocats, il choisit comme discours d'entrée le panégyrique de Bethmont. Il s'y mit tout entier et enleva tous les suffrages. Il lui restait à conquérir une clientèle. Ce n'est guère que vers la quarantaine qu'il vit la fortune s'ajouter à la célébrité : Me Bétolaud, en lui confiant quelques dossiers, lui « ouvrit les portes du succès ».



Henri Barboux. (Phot. Pirou.)

Henry Roujon fait alors une digression... sur la digression même. C'est par les hors-d'œuvre que l'éloquence judiciaire obtient de se survivre. Même les austères avocats jansénistes, les Arnauld ou les Lemaître, ne dédaignaient pas de sortir de leur sujet. Comme eux, Me Barboux savait élever la cause au-dessus d'elle-même : il le prouva dans le procès sur *un Mur mitoyen*, qui mit le sceau à sa réputation. Ses plaidoyers pour le testament de Rachel, pour Sarah Bernhardt, sur la loge des Choiseul à l'Opéra-Comique, pour Carvalho, touchent à l'histoire du théâtre. Il porta ensuite son activité dans les procès financiers : affaire des Métaux, de l'Union générale, de Panama. Bâtonnier, Me Barboux était le type même d'un « maréchal du barreau » :

Nous gardons tous dans la mémoire l'image de ce petit homme, vif, ardent, nerveux, qui conservait, sous sa dignité bourgeoise, un fond de bonhomie campagnarde. Il resta toujours du paysan chez Me Barboux, quelque chose de la ruse et de l'endurance des gens de la terre. Sa voix, nette et claironnante, admirable instrument de persuasion qui plantait l'argument comme une vrille, cette voix faite pour interdire aux magistrats de sommeiller, gardait, même dans le pathétique, un écho de la gaieté villageoise. L'œil mobile, le nez batailleur, la mince bouche serrée indiquaient le génie des affaires; le front un peu ravagé, le teint d'ivoire disaient les veillées studieuses; cette fine main loyale, que Delaunay a montrée fortement appuyée sur la barre, signifiait énergie et sincérité.

Ces belles plaidoiries, qui nous semblent improvisées, étaient le prix d'un effort savant. Henri Barboux avait reçu au lycée d'Orléans le bienfait des humanités. Les hommes de cette génération demeuraient naïvement convaincus que savoir le latin conférait une supériorité. Au cours de son existence absorbée par mille devoirs, Me Barboux conserva toujours jalousement en lui le trésor de latinité. Peut-être, messieurs, sera-ce au Palais que s'attarderont les derniers humanistes. L'amour des lettres antiques est, pour les avocats, un devoir de piété filiale. Il est probable que le contentieux a été inventé dès la période de la pierre polie; mais l'avocat, avec toutes ses vertus et aussi tous les brillants défauts qui le complètent, cette création-là, c'est un produit du forum romain.

Fidèle disciple de Cicéron, Me Barboux préparait ses plaidoyers avec art. Il les méditait longuement. Bien plus, il se les récitait à lui-même, et souvent, les arbres de son domaine de Sologne ont été ses premiers auditeurs. Cet orateur était, dans le cabinet, un sagace confesseur et un sage conseiller. Ce galant homme exerçait une magistrature morale.

Excellent humaniste, il avait le culte des vieux maîtres : après Cicéron, Quintilien, puis Bossuet... et Dante, car, dès sa jeunesse, Barboux savait et goûtait l'italien.

Lorsqu'il citait la *Divine Comédie* à la barre, il eût cru faire injure au tribunal en traduisant la citation; et le tribunal, par déférence pour Dante et pour lui, faisait mine de se délecter.

A l'exemple de son maître Cicéron, Barboux a été, en politique, un modéré; c'était s'exposer à demeurer relégué au second plan :

Il est fâcheux, mais point inexplicable, que Me Barboux se soit toute sa vie occupé de politique, sans que la politique ait consenti à s'occuper de lui : il répugnait aux disciplines tyranniques. Aussi la très sincère ardeur de ce bon citoyen, son zèle patriotique, sa conception si élevée du devoir, tout cela demeura inutilisé. On relégua toute cette sagesse sous les ombrages de ce Tusculum qui s'appelle l'« Union libérale ». Me Barboux dirigeait là, — comment dire ? — mettons un syndicat de mélancolies. D'autres syndicats furent plus redoutés. Le président de l'Union libérale, entouré d'un collège de justes, jetait un éloquent cri d'alarme toutes les fois qu'il se commettait en politique une imprudence un peu trop forte : c'est assez dire que sa mission n'avait rien d'une sinécure. Nous ne saurions trop méditer ces nobles homélies; on y retrouve comme un écho des remontrances que la Robe adressait à l'absolutisme. Obstinément libéral et conservateur, l'héritier des vieux parlementaires prétendait mettre obstacle à la rage de détruire, et cela « à une époque où l'on démolit jusqu'aux ruines pour les réduire en poussière ».

Il conservait, cependant, une confiance inébranlable dans la liberté. Il se consolait de n'exercer dans l'Etat qu'un « pouvoir spirituel » en cultivant les lettres et les arts. Mais sa grande passion a été le barreau. C'est comme avocat qu'il a été heureux d'entrer à l'Académie.

Frédéric Masson répondit au récipiendaire. L'historien de Napoléon ne se priva point de critiques assez vives à l'adresse de notre temps; mais, pour différer parfois d'opinion avec le nouvel académicien, il ne parut pas embarrassé pour le louer.

Selon l'usage, le récipiendaire entendit le récit de sa propre vie. On lui dit que, tout en faisant mine parfois d'être Gascon, il n'en est pas moins né un Parisien de la rue (aujourd'hui disparue) de la Tonnellerie, dans le quartier des Halles. A dix ans, étant interne au lycée Henri-IV, il débutait — déjà — dans le journalisme; et la feuille occulte qu'il rédigeait lui valait force punitions. Il n'en fit pas moins, à Saint-Louis, de solides humanités, à l'ancienne manière, suivant l'excellente discipline mentale qui formait l'esprit et le style. Il fit son droit : il plaida même — une fois — sans succès d'ailleurs, pour « une habituée de la Butte aux Cailles ». Cependant, il fréquentait les Salons littéraires et les petites chapelles :



Henry Roujon. (Phot. Manuel.)

Vous fûtes secrétaire de la rédaction de la *République des lettres*. Vous en tirâtes un immense orgueil. « La vie qui m'a gâté à l'excès, avez-vous écrit, m'a donné plus que ma part des honneurs de ce monde. Rien, pourtant, ne m'a donné le vertige de la fortune comme ce titre qui me fut conféré. » Vous fûtes en même temps chargé d'une chronique mensuelle et, sans plagier *les Guêpes* d'Alphonse Karr, vous enruchâtes, sous le pseudonyme de Henry Laujol, *les Abeilles* du *Manteau impérial*. Vous dépensiez en imprécations outrancières votre impétuosité juvénile. Vous étiez implacable en votre austérité et inexorable en vos jugements. Vous flagelliez la corruption, reste impur de vingt années de tyrannie, et vous attendiez de M. Catulle Mendès la restauration des mœurs. Vos imprécations contre l'Académie dépassèrent en fureur celles de Camille, sans les égaler en beauté. Je ne vous en ferai point reproche : il sied à la jeunesse

d'aimer et de haïr à l'outrance; elle ne saurait être ironique et mesurée sans une grande sécheresse de cœur ou une maîtrise de soi proche de la fausseté. La sincérité est la vertu qui mérite davantage l'estime, parce qu'elle est plus désintéressée; d'ailleurs, elle s'évapore si promptement que les autres n'ont guère le temps d'en jouir, ni le possesseur d'en souffrir.

Cependant, voulant plaire aux siens, Roujon était entré au ministère de l'instruction publique. Il devait y parcourir une brillante carrière : mais c'est qu'il y fut « un employé modèle ». Jules Ferry le distingua. A ce propos, Frédéric Masson traça du ministre un portrait qui fut remarqué :

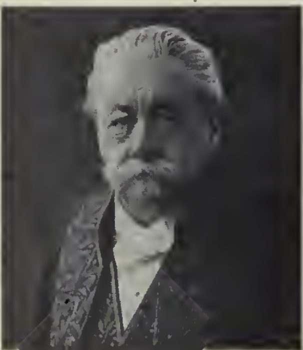
En un temps où les hommes furent si rares, il prit le caractère d'un homme d'Etat; il conçut un plan de politique générale, et il le suivit; il sut tenir tête à ses amis comme à ses adversaires, et il garda ses mains nettes; si la panacée scolaire qui devait renouveler la moralité sociale, diminuer la criminalité, développer le patriotisme, resserrer les liens de la famille et déterminer l'universel exode vers Utopie et Salente a produit des effets directement inverses de ceux qu'il escomptait, provoqué une scission profonde dans une nation qui n'avait jamais tant eu besoin d'être unie et, en dernière analyse, déchaîné la guerre religieuse, son illusion était, depuis plus d'un siècle, préconisée par les meilleurs esprits, et il ne fit qu'appliquer un programme pour lequel, heureusement, la recherche de la paternité est interdite; si, en tournant vers les entreprises coloniales l'activité de l'armée nationale et le rêve d'aventures héroïques qui hante constamment l'élite de nos officiers, il les a dévoyés du seul but qu'eux comme nous devions connaître, cela se peut, mais il a acquis à son pays un empire colonial qui, renfermé dans les limites qu'il avait tracées, selon les accords qu'il avait conclus, apportait un accroissement considérable de puissance et de richesse, et n'offusquait point les autres nations. D'ailleurs, il faudrait voir les circonstances et juger sur pièces.

. . . .

Il n'avait jamais connu les délices de cette popularité qui, on ne sait pourquoi, exalte un jour certains hommes, les porte au pinacle, les enivre, les affole,... et les tue. Il ne flattait pas plus les individus que les masses, et il ne s'étudiait à séduire personne. Il n'avait point de goût à mettre ses sentiments en dehors; selon l'expression courante aujourd'hui, il était *distant*. « Vous faites l'effet, lui disait M. Gambetta, d'un rosier qui ne pousse que des épines. — Oui, répondit M. Ferry, c'est une malédiction, mes roses poussent en dedans. »

On lui aurait pardonné ses épines, s'il les avait dorées; ce n'était ni son goût, ni sa façon. Il pouvait se tromper aux idées et aux hommes, mais point sur des raisons basses ou mesquines. Il avait conscience de ce qui signifie : être le gouvernement dans un pays comme la France, des devoirs que cela entraîne et des obligations que cela crée. On pouvait le haïr, non le mépriser.

Les fonctions de Henry Roujon ne lui faisaient point négliger les lettres. Une gracieuse nouvelle, *Miremonde*, lui valut le parrainage éminent de Dumas fils. Sous les pseudonymes d'Ursus ou de Henry Laujol, il écrivait des articles de critique, pages mordantes, où le compliment était rare. Il disait même son fait à l'Académie. Devenu directeur des Beaux-Arts, il eut l'occasion et la volonté de bien faire. Membre de l'Académie des beaux-arts, il fit avec tant de compétence les portraits de ses confrères décédés qu'il fut élu par les autres secrétaire perpétuel. C'est ainsi qu'il s'acheminait vers l'Académie française.



Frédéric Masson. (Phot. Manuel.)

Assez brièvement, Frédéric Masson donne à son tour un souvenir à Me Barboux, qui ne fut pas longtemps académicien, mais qui eut le temps d'être un parfait avocat. Il le loue d'avoir aimé ce vieux Palais de justice et ce Paris d'autrefois, que de récents changements ont trop souvent altérés; d'avoir eu le goût de la procédure, d'avoir conservé les allures et la façon d'un avoué plaidant, à la mode des avocats de l'ancienne école; d'avoir aimé les faits, les affaires, plutôt que les déclamations. L'orateur, en terminant, compare la vie moderne, si fiévreuse, à un voyage en train rapide qui nous emmène on ne sait où. Quelques sages savent descendre du train et s'arrêter en bon lieu. Ainsi a fait Henry Roujon, qui a trouvé à l'arrêt, pour le recevoir, un fauteuil académique. — Pierre BASSET.

Æhrenthal (Alexis LEXA, comte d'), homme d'Etat autrichien, président du conseil commun des ministres d'Autriche-Hongrie, né à Gross-Skal le 27 septembre 1854. Il est mort à Vienne le 17 février 1912. Le comte d'Æhrenthal descendait d'une famille de grands propriétaires allemands de Bohême (catholiques et non pas israélites, comme on l'a souvent répété), très anciennement riches, mais anoblis seulement en 1790 en la personne de Jean-Antoine Lexa, initiateur, en Bohême, des assurances contre l'incendie, les inondations et la grêle, et arrière-grand-père de l'homme d'Etat qui vient de s'éteindre. Le père de ce dernier, le baron Jean d'Æhrenthal, s'était fait connaître en devenant, après la mort du prince Auesperg, le chef de la grande coalition conservatrice des grands propriétaires, ralliée à la monarchie autrichienne conformément à la constitution dualiste.

Les principales étapes de la carrière politique du comte d'Æhrenthal ont été indiquées au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré* (Complément, p. 615). Ancien élève de l'université de Prague, il alla s'imprégner à Bonn, pendant quelques semestres, de culture allemande, et entra dans la diplomatie, en 1877, comme attaché provisoire, avant de passer, l'année suivante, ses examens réguliers. On le trouve successivement attaché à Saint-Pétersbourg en 1879; secrétaire de légation, promu sur place, en 1881; secrétaire aulique et ministériel au ministère des affaires viennois en 1883, sous la direction de Kalnocky; de nouveau conseiller d'ambassade à Saint-Pétersbourg (1888), ministre à Bucarest (1895-1899), chef de la section politique au ministère des affaires étrangères (1899), enfin, en 1900, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, où il séjourna près de sept ans et où il s'efforça, non sans succès et sans profit pour son pays, de resserrer plus étroitement des liens de confiance entre les deux cours d'Autriche et de Russie. Il était *persona gratissima* auprès du tsar, lorsque François-Joseph l'appela à succéder, le 21 octobre 1906, au chancelier comte Goluchowski, qui venait de démissionner devant l'énergique opposition que faisait à sa personne et à sa politique le cabinet hongrois de Wekerlé.



Lexa d'Æhrenthal. (Phot. Jeloussich.)

Le nouveau premier ministre avait toutes les chances possibles d'être mieux accueilli par le cabinet de Budapest : outre ses qualités, très grandes, de séduction personnelle, il était entré, par son mariage avec Pauline Szechenyi, dans la famille d'un des grands patriotes hongrois, et il eut vite fait de réaliser, selon le vœu de l'empereur, le premier article de son programme, qui était la réconciliation des deux Etats rivaux : dès la fin de 1907, le vote par les deux Chambres autrichienne et hongroise du « compromis » financier et militaire (31 décembre) assurait, au moins pour un temps, la stabilité intérieure de la monarchie dualiste. L'empereur François-Joseph fut particulièrement reconnaissant à son chancelier de ce premier et considérable succès : il devait, désormais, le soutenir de toutes ses forces, et même, comme on le verra, dans des conditions parfois périlleuses pour sa propre popularité. Exact, laborieux, très exigeant pour lui-même comme pour les autres, fort intelligent et énergique, le nouveau ministre méritait, d'ailleurs, largement d'être défendu.

A partir de la fin de 1907, la politique extérieure a été la grande affaire du comte d'Æhrenthal. Il faut bien dire que son attitude causa dans l'Europe quelque étonnement. On croyait l'ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg plus soucieux de l'amitié moscovite que des sympathies « tripliciennes ». Les journaux allemands lui firent, pour ce motif, un accueil nettement hostile. Puis, tout changea. Il apparut que le premier ministre désirait s'appuyer d'abord sur les auxiliaires conventionnels de l'Autriche : il déclara se refuser à mettre en question une alliance avec l'Allemagne vieille déjà de trente ans, et, parlant de l'Italie aux Délégations de 1908, il affirma sa volonté de rendre plus cordiales les relations des deux pays, en réglant amicalement tous les incidents qui pourraient se produire dans les « pays d'irrédentisme ». Seulement, dans la Triple-Alliance ainsi resserrée, il entendit — et c'est précisément par là qu'il mérite de marquer sa place parmi les grands ministres autrichiens — que son pays pût jouir d'une initiative plus large que par le passé, en ce qui touchait ses intérêts propres, au lieu d'être, sur tous les terrains, selon la pensée de Bismarck souvent rappelée par ses élèves, le « brillant second » de l'Allemagne. Il en donna la preuve en octobre 1908, par sa politique balkanique et par l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

Précédemment, il avait, mécontentant ainsi la Russie et semblant désavouer le programme de Muerzsteg, fortifié sa situation en Orient, en obtenant du sultan (janvier 1908) l'autorisation de construire une voie ferrée reliant, à travers le sandjak de Novi-Bazar, Mitrovitza à la Bosnie. Mais l'annexion des deux provinces (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 436), accomplie sans prévenir l'Allemagne, était un acte beaucoup plus grave et risquait de provoquer un conflit avec la Russie et l'Angleterre, aussi bien qu'une crise dangereuse en Serbie et au Monténégro, qui tous deux armèrent. Le chancelier, pour faire accepter le fait accompli, montra tout à la fois une énergie et une souplesse qui en imposèrent à l'Europe. Il concentra des forces imposantes dans la vallée du Danube, pour démontrer, tout d'abord et à tous, qu'il ferait la guerre... s'il le fallait. Puis, il négocia, ayant d'ailleurs beau jeu, pour démontrer, notamment à l'Angleterre, que les sacrifices financiers consentis par l'Autriche lui créaient en Bosnie-Herzégovine une situation et des droits décisifs; que l'annexion n'avait qu'une portée en quelque sorte juridique, et ne changeait rien à l'équilibre balkanique; enfin, qu'une conférence européenne était inutile pour confirmer un état de fait. Habilement il consentit à évacuer le sandjak de Novi-Bazar et à supprimer, à la grande satisfaction de l'Italie, les restrictions imposées au Monténégro par l'article 29 du traité de Berlin. Il eut la sagesse de ne pas attaquer la Serbie, et bientôt (avril 1909), il se rapprocha de la Russie, promettant, pour la rassurer, de ne pas rompre désormais le *statu quo* dans les Balkans. Toutes ces manœuvres diplomatiques, appuyées par des rassemblements de troupes non équivoques, eurent pour l'Autriche l'issue la plus heureuse. Outre le résultat matériel obtenu, il était désormais évident que le gouvernement de Vienne avait reconquis, vis-à-vis de l'Allemagne, sa parfaite liberté d'action.

Il ne semble pas que le chancelier autrichien ait voulu jamais aller au delà. Ministre d'un souverain qui a souvent, et sans doute très sincèrement, déclaré qu'il ne voulait pas voir sa vieillesse attristée par une guerre, le comte d'Æhrenthal, pendant les derniers mois de son gouvernement, est resté invariablement fidèle à la cause de la paix. Par son intervention efficace à Constantinople (juin 1911) en faveur des catholiques albanais, il contribua à rétablir l'ordre dans les Balkans, alors que, s'il avait eu pour l'Autriche des visées ambitieuses, il lui eût été facile de prendre prétexte des troubles pour intervenir directement. L'engagement pris vis-à-vis de la Russie était donc sérieux, de même que les déclarations pacifiques formulées en 1910 et en 1911 devant les Délégations. Surtout, le comte d'Æhrenthal employa ses dernières forces à lutter contre les tendances dangereuses du parti militaire autrichien, qui, avec la complicité avouée de l'héritier du trône, pousse maintenant à la rupture avec l'Italie, comme il poussait, en octobre 1908, à une invasion de la Serbie. Il ne se dissimulait pas la popularité grandissante des idées belliqueuses dans la monarchie. Mais, soutenu par l'empereur, il n'en obtint pas moins naguère, en dépit de l'archiduc François-Ferdinand — et ce fut son dernier succès — la retraite du chef d'état-major général, le comte de Hœtzendorf, manifestement hostile à l'Italie. Il est à croire, d'ailleurs, qu'il n'avait guère plus confiance dans la solidité de son œuvre, et que le découragement a eu quelque part dans sa fin prématurée. Sur son lit de mort, il se montra inquiet, jusqu'à ce qu'on lui eût fait connaître le nom de son successeur, le comte de Berchtold, son ami. L'empereur adressa à celui qui avait été le plus fidèle interprète de ses intentions politiques un rescrit où figure cet éloge juste et sobre : « Je tiens à vous assurer de la confiance pleine et entière que j'ai non seulement dans votre personne, mais aussi en la politique qu'en des circonstances difficiles vous avez suivie avec une prudente circonspection. Elle vous a rendu digne d'un souvenir durable et honorable. » Il est difficile de rendre meilleure justice au ministre qui, après s'être montré l'ouvrier habile de l'union des deux monarchies, avait rendu à l'Autriche — il a suffi de lire, pour s'en convaincre, les appréciations plus que réservées de la presse allemande sur le chancelier disparu — son autonomie diplomatique. — J. MOZEL.

apparentement (*ran-te-man* — de *apparenter*) n. m. Nom donné, dans les systèmes de représentation proportionnelle, à la faculté offerte aux listes de candidats qui se présentent dans une même circonscription électorale de déclarer, avant le scrutin, qu'elles ont une analogie relative de programmes leur permettant de se grouper au bénéfice de la plus favorisée, pour obtenir un ou plusieurs des sièges restants, après qu'auront été pourvues les listes ayant obtenu le quotient électoral.

arrondissementier (*man-ti-é*) n. m. Polit. Partisan du scrutin d'arrondissement : *Les* ARRONDISSEMENTIERS *sont les adversaires de la représentation proportionnelle.*

***Bisson** (*Alexandre*-Charles-Auguste), auteur dramatique français, né à Briouze (Orne) le 9 avril 1848. — Il est mort à Paris le 27 janvier 1912. Alexandre Bisson, dont le nom avait, depuis une dizaine d'années, assez rarement paru à la scène, avait compté, de 1880 à 1895 environ,

parmi les vaudevillistes les plus populaires de notre théâtre. Une vocation irrésistible l'avait conduit à l'art dramatique. Venu à Paris à l'âge de vingt-trois ans, il ne fit qu'un court stage, en qualité de rédacteur, au ministère de l'instruction publique. Se sentant peu fait pour la carrière administrative, il démissionna et, dès 1873, il débuta au théâtre par un petit acte joué non sans succès à Marigny : *Quatre coups de canif.* L'année suivante, le Gymnase accueillait avec faveur sa comédie : *le Chevalier Baptiste*, écrite en collaboration avec A. Sylvane. Vinrent ensuite une série de comédies-vaudevilles, livrets, etc. : *le Vignoble de Madame Pichois* (théâtre Scribe, 1874); *un Voyage d'agrément* (Vaudeville, 1881), qui fut son premier grand succès; *le Fiancé de Margot*, opérette en un acte (1881); *un Lycée de jeunes filles*, opérette-vaudeville en quatre actes, dont la verve fit pendant de longues semaines la joie du quartier Latin; *115, rue Pigalle*, comédie en trois actes, également représentée à Cluny (1882); *la Gymnastique en chambre*, vaudeville en un acte (Menus-Plaisirs, 1882); *Ninetta*, opéra-comique en trois actes (Renaissance, 1882); *le Député de Bombignac*, comédie en trois actes (Théâtre-Français, 1884), une de ses pièces les plus solidement comiques; *le Cupidon*, vaudeville en trois actes (Palais-Royal, 1884); *le Moûtier de Saint-Guignolet*, opérette en trois actes (Galeries Saint-Hubert, Bruxelles, 1885); *une Mission délicate*, comédie en trois actes (Renaissance, 1886); *un Conseil judiciaire*, comédie en trois actes (Vaudeville, 1886); *Ma gouvernante* (Renaissance, 1887); *le Roi Koko*, vaudeville en trois actes (Renaissance, 1887); *les Surprises du divorce*, avec Antony Mars (1888), certainement son chef-d'œuvre, et dans lequel Francisque Sarcey n'hésitait pas à voir un des modèles du genre; *la Famille Pontbiquet* (1892); *un Coup de tête*, comédie (1894); *Disparu* (1894); *Jalouse* (1897); *le Contrôleur des wagons-lits* (1898); *Château historique*, avec Berr de Turique (1901); *les Trois anabaptistes* (1904); *le Péril jaune* (avec A. de Sain'-Alban, 1906); *Mariage d'étoile* (en collaboration avec son neveu le regretté Georges Thurner); *Monsieur le Directeur* (1895); *l'Héroïque Le Cardunois* (Palais-Royal, 1894); *le Péril jaune* (1906), etc. Il faut ajouter à ces pièces *l'Anniversaire* et *le Retour de Jeanne*, opérettes, publiées dans le « Magasin des demoiselles »; une active collaboration aux ouvrages de Théodore de Laporte; *Grammaire de la musique* (1879); *Petit traité de la composi ion musicale* (1881); *Petite encyclopédie musicale* (1881-1885), et enfin son dernier ouvrage, un drame poignant, *la Femme X...* (1910), qui fut joué avec succès à la Porte-Saint-Martin, et eut en province et à l'étranger une brillante carrière.


Alexandre Bisson. (Phot. Manuel.)

Alexandre Bisson, bien qu'il eût remporté dans le vaudeville ses principaux triomphes d'auteur dramatique, était mieux qu'un vaudevilliste : il y avait en lui des qualités solides d'auteur comique, au sens le plus élevé du mot. L'auteur du *Contrôleur des wagons-lits* et de *Feu Toupinel* possédait certainement l'habileté technique des meilleurs « constructeurs » d'effets scéniques. Il les dépassait de beaucoup par le goût de l'observation et la vérité des caractères. Certaines de ses pièces (*Monsieur le Directeur*, *Château historique* et *Jalouse* notamment) contiennent de fines études psychologiques, à la fois très amusantes et très justes. Son dernier vaudeville, *le Péril jaune*, ne fut qu'un demi-succès. L'œuvre était certainement inférieure à *la Famille Pontbiquet* ou aux *Surprises du divorce* ; mais elle marquait surtout un certain désaccord entre l'auteur, partisan du vaudeville *tempéré*, toujours soucieux dans ses pièces de la bonne tenue et de la saine langue, et le public, déjà trop accoutumé aux péripéties scabreuses et dévêtues des vaudevilles de la nouvelle école. Ce malentendu, qui peut-être contribua à le tourner, avec *la Femme X...*, vers le drame proprement dit, est tout à l'éloge de l'excellent homme de lettres que fut Alexandre Bisson. — J.-M. DELISLE.

Brebis perdue (LA), pièce en trois actes, en prose, de Gabriel Trarieux (d'après Honoré de Balzac) [Comédie-Française, 20 novembre 1911]. — Sous ce titre biblique, G. Trarieux a condensé en trois actes serrés, fiévreux, intenses, un des épisodes du *Curé de village*, de Balzac. Il a délibérément replacé dans le cadre que lui offrait le romancier un scénario qui lui avait été inspiré « par un fait divers de la vie moderne » et dont la situation reproduisait la plus tragique péripétie du livre. Et il a conservé les noms mêmes que la tradition a consacrés.

Véronique Sauviat, fille d'un obscur marchand de ferraille qui a fait fortune après avoir peiné jour et nuit, s'est laissé marier par ses parents au plus riche banquier de Limoges, Graslin, avare d'ailleurs, sordide et débauché. En quelques mois, elle a conquis, par le charme de son indulgente vertu, de sa bonté et de sa grâce, un monde que sa naissance semblait d'abord prévenir contre elle. Belle, jeune, parmi le luxe et les hommages dont elle est entourée, elle ne se trouve point heureuse dans ce « palais » que la tendresse ambitieuse et aveugle de son père avait rêvé pour elle. Et le court dialogue de la première scène nous montre que le bon sens rustique de sa mère ne s'y est point trompé. La Sauviat est venue voir sa fille, quelques instants. A peine l'a-t-elle quittée que Graslin entre. Malsain, ladre, vil, il ne peut inspirer à sa femme qu'une répugnance invincible. Véronique a, du moins, la consolation d'être entourée d'amis qu'elle reçoit quotidiennement le soir : Mgr Dutheil, évêque de Limoges, son secrétaire l'abbé de Rastignac, Grossetête, vieillard aimable et galant, le médecin Roubaud, l'avocat général de Granville, Parisien récemment déraciné, tous trois épris de Véronique et doucement jaloux les uns des autres; Granville surtout, qui a conçu pour Mme Graslin une passion violente. Mais Véronique n'en est point touchée. Et, pendant que les deux prêtres, Roubaud et Grossetête, s'absorbent dans un whist placide, elle profite d'un tête-à-tête avec M. de Granville, qui l'avait par un propos chaleureux imprudemment compromise (G. Trarieux reproduit ici le texte même de Balzac), pour le fixer sur ses sentiments et lui enlever tout espoir de la conquérir jamais. Or, la courte veillée provinciale s'achève. Les hôtes de Mme Graslin se retirent; Véronique agite sa lampe près de la fenêtre, et voici qu'un jeune ouvrier porcelainier, Jean-François Tascheron, que Sauviat protège, est introduit. Seul avec Véronique, il tombe à ses genoux qu'il étreint avec une sorte de rage, lui embrasse les pieds et les mains, tandis qu'amoureuse vaincue, elle caresse doucement la tête de cet enfant, à qui elle s'était faite d'abord maternelle. C'est là son secret; c'est dans cette passion dominatrice qu'est venu sombrer « son beau rêve de vie lumineuse et chaste ». Elle va être mère, et, comme elle a banni Graslin de sa vie conjugale, un scandale est inévitable. Elle se résout à fuir avec Tascheron, à qui un usurier, le père Pingret, consent un prêt considérable. Ce même soir, Tascheron sera nanti de trente mille francs, et il rejoindra Véronique dans la cabane qui, au bord de l'eau, abrite leur amour.

Le rideau découvre, en se relevant au second acte, le même salon de l'hôtel Graslin. Véronique est étendue sur sa chaise longue, malade à la suite d'un accident qui a brisé son espérance de maternité, anxieuse, veillée et surveillée par sa mère, qui connaît son secret et tremble qu'il ne lui échappe. Car Véronique endure un infernal supplice. Tascheron a tué le père Pingret et sa bonne, qui l'avaient surpris au moment où il déterrait le trésor du vieillard. Il a été arrêté : on sait qu'il a une complice, dont il se refuse obstinément à dévoiler le nom. Tout Limoges ne s'intéresse plus — les femmes surtout — qu'au drame qui se joue devant la cour d'assises. A l'issue des audiences, les amis de Véronique viennent l'instruire des phases du procès : Grossetête, qui siège parmi les jurés, des Vanneaulx, neveu et héritier de Pingret, que la disparition de l'argent surtout laisse inconsolable, enfin de Granville, qui prononcera le lendemain son réquisitoire, de qui le sort de Tascheron dépend et qui, dévoué tout entier à sa mission, ne se laisse pas fléchir par les prières de Véronique en faveur de Jean-François. La lutte est poignante, où Mme Graslin se débat entre la contrainte à laquelle l'asservissent ses devoirs, l'honneur de son nom et les révoltes de sa passion exaspérée. Cent fois, elle côtoie l'abîme. Un être moins aveuglé que Granville par le culte fervent qu'il lui a voué discernerait que, derrière ces raisons féminines, ces prétextes de sentiment par quoi elle cherche à lui donner le change, se masque une idée fixe, lancinante, impérieuse. L'enfant qu'elle attendait ne verra pas le jour. « Elle a perdu l'espoir de créer une vie d'elle-même; elle voudrait sauver une autre vie ». Et elle va dans son égarement jusqu'à promettre à Granville, s'il veut se laisser convaincre, de se donner à lui. Mais vainement. Cependant, l'abbé Bonnet, curé du village de Montégnac où Tascheron est né, où ses parents languissent dans la honte et la douleur, l'abbé Bonnet, dont la douceur persuasive fait des miracles et qui a été mandé auprès du malheureux, a réussi à obtenir de lui des aveux. Et, en présence de Mgr Dutheil, devant Véronique éperdue, qui comprend qu'il sait tout et qu'il la juge, il narre l'entrevue d'où il est sorti brisé. Tascheron a tout dit; il peut paraître devant Dieu, mais le secret de la confession est inviolable, et l'abbé Bonnet ne révélera rien de ce qui lui a été confié. Il n'usera même pas de son influence pour amener Tascheron à éclairer la justice. Sa mission est terminée. Froidement, à son tour, M. de Granville accomplira la sienne : il enverra le coupable à l'échafaud.

Ils sortent; Véronique, affolée, veut se dénoncer, afin de sauver peut-être son amant. Sa mère la contient à peine, quand, soudain, elle apprend qu'elle est veuve et libre : on vient de trouver Graslin frappé de congestion dans son bureau.

Tascheron a été condamné à mort; son frère et sa sœur ont, sur ses indications, restitué l'argent volé et brûlé un mouchoir et un châle que lui avait prêtés Véronique et dont la découverte l'eût perdue. Mais M. de Granville a percé l'énigme. Il apporte à Véronique le salut peut-être de Tascheron. Si elle consent à être sa femme, il intercédera auprès du ministre pour obtenir une grâce. Or, Véronique n'a plus rien à ménager : si Tascheron est envoyé au bagne, elle l'y suivra. Si elle peut le sauver en se dénonçant, elle n'hésitera pas : elle étalera devant ses amis toute sa faute. Cette confession, elle veut la faire d'abord au curé Bonnet, qui tente d'extirper de son cœur une passion qui ne laisse pas encore place au repentir. Mais, au moment même où elle va parler, voici qu'entrent Mgr Dutheil, Grossetête, Roubaud, M. de Granville. Et c'est devant ceux dont elle fut la chère et pure illusion qu'elle met à nu toute la misère de son cœur, qu'elle dévoile le mirage de sa chute, le charme de cet amour qui l'aveugla sur le péril où elle entraînait l'adolescent candide, ardent, généreux qu'elle devait guider. A peine a-t-elle achevé que l'abbé de Rastignac vient annoncer que Tascheron s'est suicidé dans sa cellule. Et sa suprême pensée a été pour Véronique. Dans un dernier sursaut de révolte, Véronique veut mourir; il suffit à l'abbé Bonnet de quelques mots pour la ressaisir. Vaincue, anéantie, elle suivra le prêtre à Montégnac, où elle rachètera par une vie de charité et d'abnégation ses erreurs.

Il suffit de connaître ce titre : *le Bâillon*, que Gabriel Trarieux destinait primitivement à sa pièce pour comprendre tout ce qui sépare celle-ci du roman de Balzac. *Le Curé de village* est une œuvre extraordinairement composite et diverse : politique, sociale, agronomique, couronnée par l'apothéose de la confession solennelle de Mme Graslin devant les habitants de Montégnac. L'abbé Bonnet en est le protagoniste. Surtout, on demeure jusqu'à la dernière page dans une sorte de mystère. On entrevoit le secret rongeur que Véronique porte en elle; Trarieux, lui, nous le révèle brutalement. *La Brebis perdue*, ce n'est plus le long et pénible rachat de Véronique, c'est son crime même, c'est le supplice de sa captivité dans les chaînes de la tyrannie sociale qui la retiennent prisonnière de son nom, la condamnent à un mutisme qui coûtera peut-être la vie à son amant. C'est aussi une tragédie de la passion à la manière de *Phèdre*, la tragédie de cet amour qui crée et qui détruit, qui échappe à toute logique, à toute loi, qui est le maître du monde, du terrible amour dont le théâtre de Trarieux semble respirer le secret effroi. Toutefois, l'histoire, l'étiologie de la passion de Véronique, demeure, dans le livre comme à la scène, une énigme. La pudeur de Véronique la retient de l'expliquer. « Comment cette affection est née, dit-elle à ses amis, vous me dispenserez... je vous prie ! » Et, quand Tascheron, agenouillé devant elle, lui broie les mains dans un accès de fureur jalouse, elle s'écrie : « Comme ils pèsent peu devant moi, ces beaux messieurs, des pantins... Aucun d'eux n'a ta vie, ta jeunesse, ton corps souple, tes mains violentes, tes yeux étonnés et hardis », etc. Et c'est tout. Mais cette atmosphère nébuleuse dont l'héroïne était, dans le roman, tout enveloppée et où elle apparaissait rare, lointaine, étrangement poétique, s'est ici dissipée et, puisqu'on ne voit plus que Véronique seule, on voudrait connaître plus clairement ce qu'elle fut, ce qu'elle est. Le drame garde là-dessus son secret. Il faut qu'on y devine aussi la tendresse, l'émotion cachées qui palpitent au fond de l'âme hautaine, austère de ce juste qu'est Trarieux, parmi l'agitation de ces scènes, de ces répliques, dont chacune est un drame en raccourci. A côté de tant de morts soudaines et violentes, il y a la longue, et lente, et lamentable, horreur d'une agonie.

L'art de *la Brebis perdue* est infiniment juste et sobre. Chaque personnage parle exactement le langage qui convient à son époque et à son état. L'éloquence du curé Bonnet est celle de l'Evangile : Véronique, jetée par son amour en dehors de la réalité, est l'écho d'une voix intérieure et profonde qui n'est presque pas de ce monde. Forte, émouvante et pathétique, l'œuvre de Trarieux est aussi une grande leçon. — Paul LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Bartet (*Véronique*), Kolb (*la Sauviat*), Robinne (*Mme Perret*), et MM. Paul Mounet (*curé Bonnet*), Delaunay (*Mgr Dutheil*), Mayer (*de Granville*), Leroy (*l'abbé de Rastignac*), Bernard (*Grossetête*), Croué (*Pierre Graslin*), Alexandre (*Tascheron*), Gerbault (*Roubaud*).

Chateaubriand. — I. *Nouvelles études sur Chateaubriand*, par Victor Giraud (Paris, 1912, 1 vol. in-16). II. *Correspondance générale de Chateaubriand*, tome Ier, publiée par Louis Thomas (Paris, 1912, 1 vol. in-8°).

I. Déjà, en 1904, dans ses premières *Etudes littéraires sur Chateaubriand*, Victor Giraud avait apporté d'heureuses contributions à l'intelligence de l'œuvre de René. Il y avait, entre autres travaux, mis en valeur le caractère lyrique et poétique des *Mémoires d'outre-tombe*. Il avait comparé entre eux les manuscrits de ces mêmes *Mémoires*. Il avait esquissé une histoire des variations du texte du *Génie*, comparé deux versions des *Martyrs*, commenté la correspondance, et trouvé dans la brochure *De Bonaparte et des Bourbons* l'origine du poème de V. Hugo, *l'Expiation*.

Dans ce nouveau volume, il étudie principalement la genèse du *Génie du christianisme*. Un livre de cette importance littéraire et morale lui paraît résumer et contenir en soi non seulement la pensée d'un homme à une certaine date, mais encore « la somme de son expérience », et, par conséquent, parmi les influences qui ont pu contribuer à la lui suggérer, il est légitime de comprendre celles de son pays natal, celles de sa race, de son hérédité, de son tempérament, de son éducation, de ses études, de ses fréquentations, de ses voyages, de l'opinion ambiante. Tels sont les divers points de vue d'où le critique doit examiner la préparation et la genèse du *Génie du christianisme*.

Le paysage breton, plein de contrastes et de mystère, profondément mélancolique, avec la mer sombre qui l'entoure, suggère irrésistiblement la tristesse et la poésie. La race bretonne est obstinée jusqu'à l'héroïsme, repliée sur soi, orgueilleuse, hantée par l'idée de la mort, profondément idéaliste et religieuse. La famille des Chateaubriand se distingue par la hauteur nobiliaire, la prodigalité (d'où sa devise : « Je sème l'or »), le goût des aventures hasardeuses, et, dans les temps plus rapprochés de nous, par une certaine disposition aux travaux érudits ou littéraires; surtout, par une tristesse et, parfois, une hypocondrie incurable.

Né devant cette nature, de cette race, de ces ancêtres, François-René de Chateaubriand apporte, avant toute expérience, des dispositions marquées. A le considérer en lui-même, on peut dire que les traits primitifs, essentiels de son caractère sont la tristesse — une tristesse physique — et le désir de la volupté. L'isolement dans lequel s'écoule sa jeunesse développe cette sensibilité, où s'impriment quelques émotions pieuses et que trouble une affection passionnée pour sa sœur Lucile. Au collège, il porte dans l'étude son ardeur habituelle et découvre chez les grands écrivains, latins ou français, des allusions aux choses de l'amour. Un de ses maîtres l'appelle « l'élégiaque ». Venu à Paris en 1786, puis de nouveau en 1787-1788, il fréquente cette société aimable, spirituelle et voluptueuse, qui, à la veille de la Révolution, se grisait de rêves optimistes. Il hante quelques hommes de lettres, du groupe des petits lyriques : Parny, Le Brun, Fontanes, etc. Il lit beaucoup les « philosophes » du siècle, et, naturellement, Jean-Jacques avec plus de passion que les autres. C'est alors que, sous l'influence de ces lectures, ses croyances religieuses s'affaiblissent singulièrement. Il devient, comme il le dit lui-même, un esprit fort. Il conserve pourtant les tendances au moins déistes que même ses nouveaux maîtres n'avaient pas dépouillées. Surviennent le voyage en Amérique, son retour en France, son mariage et la campagne dans l'armée des princes : c'est alors qu'il conçoit l'idée d'une vaste « épopée de l'homme et de la nature », en vue de laquelle il entasse pêle-mêle, dans un manuscrit primitif aujourd'hui perdu, les fruits de ses lectures, de ses voyages et de son expérience; là se trouve déjà l'ébauche de toutes ses grandes œuvres.

Le spectacle du nouveau monde a décidément éveillé en lui le sentiment de la nature et l'a pénétré d'une sorte de religiosité tendre; diverses anecdotes montrent qu'il est resté au moins curieux des cérémonies du catholicisme. C'est durant son séjour à Londres que ses idées vont prendre une direction nouvelle. Nous arrivons aux deux chapitres les plus intéressants de l'étude de V. Giraud : celui où il analyse l'*Essai sur les révolutions*, et celui où il nous décrit les « évolutions morales contemporaines ». L'*Essai sur les révolutions* est généralement considéré, et non sans cause, comme l'œuvre d'un disciple des encyclopédistes, qui fait bon marché des religions, des « superstitions ». Dans son exemplaire dit *confidentiel*, le jeune écrivain termine une note manuscrite par cette phrase : « Cette objection est insoluble, et renverse de fond en comble le système chrétien. *Au reste, personne n'y croit plus.* » Mais, dans ce singulier essai où l'on trouve de tout, où l'érudition est si mal ordonnée, il n'est pas malaisé de discerner des tendances absolument opposées à celles que nous venons de signaler (l'abbé Bertrin, dans son livre sur la *Sincérité religieuse de Chateaubriand*, avait déjà mis cette dualité en évidence) : la préoccupation et comme la hantise des questions religieuses, le mépris de ce qu'il appelle « la secte athée », l'opinion que la religion est un principe d'ordre nécessaire à la conservation des sociétés (ce qui est déjà une idée du *Génie*); déjà, il parle des « charmes » poétiques du culte chrétien. Ce livre, œuvre d'une âme inquiète, contient donc, parallèlement à des raisonnements antireligieux, l'annonce des sentiments tout opposés qui animeront le *Génie du christianisme*. V. Giraud montre ensuite fort bien que, s'il fallait, pour écrire ce grand ouvrage, un écrivain de génie, les idées qu'il allait défendre flottaient dans l'air, et l'on en trouve aisément la trace dans les écrits des contemporains : dans la *Théorie du pouvoir*, de Bonald; dans les *Considérations sur la France*, de J. de Maistre; dans le *Discours préliminaire*, de Rivarol; dans les écrits de La Harpe converti; dans les opuscules de Joubert ou de Fontanes; dans le livre de Ballanche (composé vers 1797) : *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*. (C'est là qu'on trouve l'expression même de *génie du christianisme* que Chateaubriand et Ballanche paraissent avoir adoptée simultanément.) Chateaubriand est la voix magnifique qui exprime les inquiétudes et les aspirations de toute une génération troublée et inquiète. Ses émotions personnelles, la mort de sa mère, celle de Mme de Farcy, sa sœur, n'ont été que les causes occasionnelles de la crise religieuse depuis si longtemps préparée, d'où est sorti le *Génie du christianisme*.

Dans la suite du volume, V. Giraud rappelle deux épisodes amusants de la jeunesse de Chateaubriand. On sait maintenant une chose que le noble écrivain



Chateaubriand, d'après une lithographie d'Alophe (1846).

n'a point avouée dans ses *Mémoires*. A vingt-deux ans, en 1790, étant officier, il a fait quelque temps le métier de commis voyageur en bas. La chose est indubitable : nous avons ses factures ! Et le marquis de Granges de Surgères a publié des lettres relatives à cette période commerciale de sa vie. Le jeune homme avait alors un pressant besoin d'argent : il s'agissait de payer une dette d'honneur.

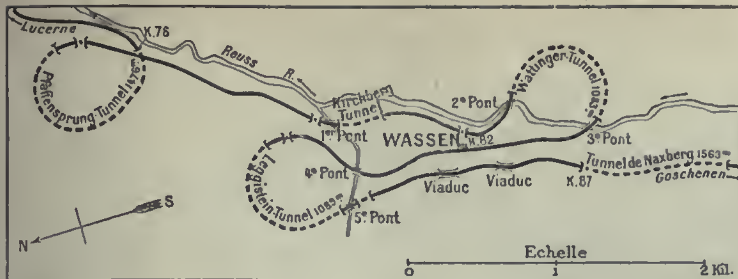
L'autre épisode est la traversée de Saint-Malo à Baltimore, au début du voyage en Amérique. V. Giraud reproduit et commente la curieuse relation d'un sulpicien, Edouard de Mondésir, qui fut le compagnon de traversée de Chateaubriand. Dans son récit, écrit assez longtemps après les événements (en 1842), l'abbé de Mondésir nous conte que le jeune vicomte « à la tête chevaleresque, ayant déjà beaucoup lu et beaucoup observé, ne savait comment tuer le temps à bord ». Il prenait part, « faute de mieux », aux exercices spirituels. Le chef de la troupe sulpicienne, M. Nagot, lui fait observer un jour qu'« un livre ascétique ne se déclame pas sur le ton de la tragédie ». Le jeune homme répond qu'il « met de l'âme à tout ». Une autre fois, un crucifix à la main, il harangue les matelots bretons avec des phrases « extrêmement fortes et brûlantes ». Pendant une bourrasque, il se fait attacher au grand mât et crie : « O tempête, tu n'es pas encore si belle qu'Homère t'a faite. » Le sulpicien trouvait assurément que ce jeune homme manquait de simplicité. Plus tard, à ce grief s'ajoutèrent, dans l'esprit de l'ecclésiastique, les reproches de socinianisme, de libéralisme et même d'illuminisme. Ce qui fait que le jugement de M. de Mondésir sur Chateaubriand est au total assez sévère; mais sa narration proprement dite, très vraisemblablement véridique, est piquante.

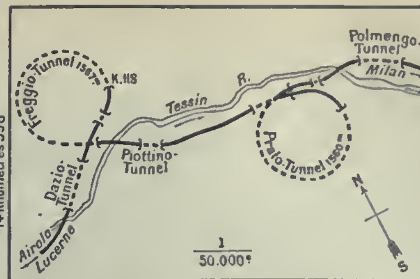
Après avoir comparé, pour les chants XVI et XIX des *Martyrs*, le texte du manuscrit original avec celui d la première édition imprimée, comparaison qui montre une fois de plus qu'en se corrigeant Chateaubriand pratiquait de nombreuses et vastes coupures sur sa première rédaction; après avoir publié quelques lettres de l'écrivain aux frères Bertin et à Frayssinous, V. Giraud termine son volume par une étude qu'il intitule le « Sillage de Chateaubriand ». Chateaubriand est le grand maître de tout le XIXe siècle. Peu d'influences littéraires ont été aussi vastes, aussi profondes, aussi durables. Il est la grande source du romantisme. V. Hugo, Lamartine, Vigny sont tout pleins de lui. Béranger même se vante d'être son disciple. Sans le *Génie*, Sainte-Beuve n'eût pas écrit *Port-Royal*. Son influence détermine Aug. Thierry à renouveler l'histoire. La génération suivante, celle de 1850, est hostile, en principe, au lyrisme de René. Mais Flaubert est nourri de Chateaubriand, comme aussi Baudelaire et Leconte de Lisle. Taine et Renan, si sévères pour lui, ont reçu de *Génie du christianisme* plus d'une idée directrice. Enfin, pour arriver à la génération de 1870, Brunetière admire l'auteur du *Génie*; Vogüé l'imite. Loti et Barrès rappellent certains caractères du lyrisme de René. Pour tous, enfin, il reste, et pour toujours, un étonnant artiste dans le genre éclatant. Si l'attention des lettrés se porte aujourd'hui de nouveau sur Chateaubriand, ce n'est pas sans de valables raisons.

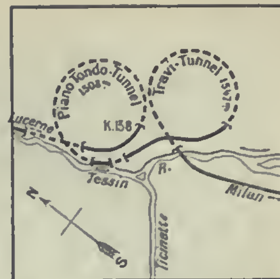
II. Quelque intérêt que présente tout ce qui regarde la personne, la vie, les œuvres de Chateaubriand, nul n'avait entrepris jusqu'ici la tâche, il est vrai fort ardue, de réunir dans un ensemble toutes les lettres connues du grand écrivain. Cette entreprise, Louis Thomas l'a tentée, et nous venons de voir paraître le premier volume de la *Correspondance générale*, qui nous mène de 1789 au 1er mai 1817. Nous y avons d'abord la commodité de trouver réunies en un même recueil des lettres déjà connues, mais qui se trouvaient disséminées dans des ouvrages différents : les unes dans les *Œuvres complètes*, — par exemple la lettre publiée dans le « Mercure de France », au sujet du livre de Mme de Staël sur la *Littérature*; ou encore la célèbre et magnifique lettre à Fontanes sur la Campagne romaine, — les autres dans les études biographiques consacrées à Chateaubriand et à ses amis, entre autres : Sainte-Beuve, *Chateaubriand et son groupe littéraire*; P. de Raynal, *les Correspondants de Joubert*; Le Braz, *Au pays d'exil de Chateaubriand*; Pailhès, *Chateaubriand*; V. Giraud, *Etudes littéraires sur Chateaubriand*; Bardoux, *Mme de Custine*; Pailhès, *la Duchesse de Duras*, etc. Mais, en outre, Louis Thomas a vu s'ouvrir devant lui des archives de famille jusque-là jalousement fermées, si bien qu'il nous fait connaître beaucoup de lettres inédites. Il ne se flatte pas, du reste, d'apporter un travail complet et définitif. Longtemps encore, on verra sortir des collections privées de nouvelles lettres de Chateaubriand. Parfois, le curieux éditeur a dû se borner à remplacer des lettres absentes par des analyses extraites des recueils d'autographes. Pendant l'impression même de ce premier volume, il a fait de nouvelles découvertes, qu'il a dû rejeter dans un appendice : il y a mis d'abord les lettres écrites en 1790 par Chateaubriand lorsqu'il faisait le commerce des bas, lettres révélées au public par le marquis de Granges de Surgères, et auxquelles nous avons fait allusion plus haut. Il a dû encore, à la suite de la communication des originaux, y remettre les lettres à la duchesse de Duras, déjà publiées dans le corps du volume, mais, par la faute du premier éditeur, Agénor Bardoux, fautives et tronquées. Des obstacles de ce genre font assez voir la difficulté d'une tâche si estimable.

Dans ce premier volume, nous trouvons, parmi les principaux correspondants de Chateaubriand : Fontanes, son fidèle et sage conseiller; ses autres amis du même groupe : Joubert, Chênedollé, Guéneau de Mussy, Mme de Staël, à laquelle il écrivit des lettres assez curieuses par le mélange qu'on y rencontre de la camaraderie et de la critique; Mme de Custine, qui, par sa tendresse un peu orageuse, s'attire l'épithète de « Grognon »; la duchesse de Duras, que Chateaubriand appelait sa « chère sœur », et qui ne fut pour lui qu'une amie, mais plus jalouse qu'une maîtresse. Ajoutons que Mme de Beaumont n'est pas oubliée dans cette correspondance, puisqu'on y lit la lettre à M. de La Luzerne, où Chateaubriand fait un récit touchant de la mort de sa charmante amie. En somme, bien qu'on s'attende à trouver dans les *Lettres* plus de réalité et plus de naturel que dans des souvenirs écrits en vue de la postérité, Chateaubriand nous y apparaît peu différent de ce qu'il est dans les *Mémoires d'outre-tombe*, qui, du reste, sur bien des parties de sa vie, et surtout sur la première, sont beaucoup plus complets. La *Correspondance* servira surtout d'appoint et, parfois, de contrôle aux *Mémoires*. — LOUIS COQUELIN.

***chemin de fer** n. m. — ENCYCL. CHEMINS DE FER DE MONTAGNE. Le nom de « chemins de fer de montagne » est réservé aux voies ferrées qui fonctionnent exclusivement en montagne au moyen d'un système de traction spécial.







Voies d'accès au Saint-Gothard.

En réalité, au point de vue de leur établissement en montagne, les lignes ferrées normales comportent aussi des remarques qui trouvent nécessairement leur place ici. Les grands chemins de fer en montagne offrent comme particularités : des dispositifs de protection contre les avalanches ou les chutes de neige et des travaux d'art souvent fort difficiles à établir. Signalons notamment en Europe les tunnels du mont Cenis, longueur : 12.849 m. ; du Simplon, 19.730 m. ; du Lœtschberg, 13.735 m. ; du St-Gothard, 14.998 m. On accède à ce dernier par une série de tunnels tournants, permettant à la voie d'atteindre l'altitude du grand tunnel sans le secours de crémaillère. C'est également sans l'aide de crémaillère que les altitudes les plus élevées atteintes par la voie ferrée sont gravies par la locomotive, sur les lignes du Pérou, où, entre Lima et Oroya, le rail passe à 4.780 m. au-dessus du niveau de la mer. Cette hauteur n'est d'ailleurs pas exceptionnelle au Pérou et au Chili, où bien d'autres lignes franchissent des points aussi élevés.

Chemins de fer de montagne proprement dits.

I. Chemin de fer a adhérence supplémentaire. Les locomotives des lignes normales avancent grâce à leur adhérence sur les rails. Il est toutefois bon de rappeler qu'on eut tout d'abord l'idée d'appliquer la crémaillère à ces locomotives ; c'est ce que fit Blenkinsop en 1811. On craignait que l'adhérence fût insuffisante ; Stephenson prouva le contraire par ses expériences. Mais lorsque les rails prennent une inclinaison trop forte (environ 30 à 40 millimètres par mètre avec la vapeur, 70 à 80 millimètres avec l'électricité), la locomotive patine et ne progresse plus : il faut l'aider par un dispositif d'adhérence supplémentaire, d'où l'emploi de la crémaillère à laquelle s'accroche la locomotive, ou d'un rail avec roues supplémentaires horizontales.

A. Chemins de fer à crémaillère. Le premier chemin de fer à crémaillère fonctionna entre Madison et Indianapolis de 1857 à 1868. Puis le second, celui du mont Washington, fut mis en service en 1868 ; le troisième, celui du Righi, date de 1870. Depuis, l'usage de la crémaillère s'est beaucoup étendu, et l'altitude la plus élevée atteinte par les chemins de fer qui en sont munis est celle de 4.500 m., au Colorado, sur la ligne du Pike's Peak.

Il y a quatre types principaux de crémaillère : Riggenbach, Abt, Strub, Locher.

La crémaillère Riggenbach est une échelle métallique, couchée à terre, à échelons trapézoïdaux, formant dents. Elle a donné naissance à des types légèrement modifiés.

La crémaillère Abt est une scie d'acier posée à terre, les dents en l'air ; on place deux ou trois de ces scies l'une à côté de l'autre, suivant l'effort de traction à donner.

La crémaillère Strub est un rail type Vignole, dont le champignon a été découpé en dents de scie ; l'élévation de cette crémaillère au-dessus du sol et la forme des dents rendent la neige moins gênante et son enlèvement plus facile.

Enfin, la crémaillère Locher est constituée par deux lames de crémaillère Abt couchées à terre, dos à dos, c'est-à-dire les dents tournées vers l'extérieur. Cette crémaillère n'a reçu qu'une application : au mont Pilate, où l'inclinaison exceptionnelle de la voie (480 millimètres par mètre) aurait empêché la roue dentée de la machine de s'engrener avec la crémaillère à dents verticales des autres systèmes.



Locomotive du Righi (crémaillère Riggenbach).

La voie des chemins de fer à crémaillère est constituée par des rails type Vignole, reposant sur des traverses le plus souvent métalliques, sur lesquelles est également fixée la crémaillère ; afin d'éviter tout glissement de la voie, on la relient habituellement de distance en distance par des rails enfoncés verticalement dans un massif de béton et contre lesquels s'appuie une des traverses de la voie ; les traverses sont réunies entre elles par des pièces métalliques. La largeur de la voie est généralement de 1 mètre, quelquefois de 0m,80, parfois de 1m,435. La pente est le plus souvent comprise entre 150 et 250 millimètres par mètre ; elle atteint exceptionnellement 300 millimètres au Corcovado (Brésil) et 480 millimètres au Pilate.

Les chemins de fer à crémaillère sont actionnés de deux façons : par locomotives à vapeur, ou par machines électriques, portant une roue dentée s'engrenant avec la crémaillère.

1° *Locomotives à vapeur.* Elles sont à timbre élevé (14 kilogr.) et appartiennent à trois types : locomotive simple (le moteur actionne seulement la roue dentée et en aucune façon les roues qui portent la machine sur les rails) ; locomotive mixte à un mécanisme (le moteur actionne à la fois la roue dentée et les roues porteuses) ; locomotive mixte à deux mécanismes, l'un actionnant la roue dentée, l'autre les roues porteuses.



Automotrice du mont Pilate (crémaillère Locher).

Les locomotives simples ne servent qu'aux lignes entièrement à crémaillère ; les locomotives mixtes sont utilisées sur les lignes comportant des tronçons sans crémaillère. Quand elles ont un seul mécanisme, elles offrent un inconvénient : c'est que les mêmes pistons doivent marcher à des vitesses très différentes, suivant qu'on se trouve sur les tronçons à crémaillère ou non, ce qui est mauvais au point de vue rendement ; aussi est-on entraîné à compliquer la locomotive par des pièces supplémentaires pour permettre à ces pistons de marcher toujours à une vitesse moyenne, quelle que soit la vitesse des roues. D'autre part, la roue dentée doit tourner à la même vitesse que les roues porteuses et avoir le même diamètre, par conséquent. Or, cela ne peut être, car les roues porteuses ont un diamètre qui diminue sans cesse par suite d'usure, et, pour tourner aussi vite que la roue dentée, elles patinent. Les locomotives mixtes à deux mécanismes évitent ces inconvénients, mais sont lourdes. La grande pente des voies à crémaillère donne aux chaudières des locomotives et, par conséquent, à l'eau qu'elles contiennent, une inclinaison importante, à laquelle on remédie quelque peu en donnant aux chaudières une disposition telle qu'elles soient horizontales pour la rampe moyenne de la ligne. En terrain plat, la machine pique du nez en avant.

Ces locomotives sont munies de freins, au nombre de trois au moins, indépendants les uns des autres, et dont chacun est capable d'arrêter seul la locomotive. Ces freins agissent par friction, soit sur les roues porteuses, soit sur les roues dentées. On utilise aussi des freins agissant sur les pistons au moyen d'air comprimé. Dans certains cas, comme au Pilate, un frein automatique agit quand la vitesse dépasse une limite fixée.

Les chemins de fer à crémaillère à vapeur sont soit automoteurs, soit plus généralement à wagons séparés ; dans tous les cas, les wagons sont munis de freins à main, quand il n'y a qu'un ou deux wagons, ou de freins automatiques, quand il y a plus de deux wagons.

Voici quelques indications sur les chemins de fer à crémaillère les plus connus :

Lignes	Ouverture à l'exploitation	Types de crémaillères	Largeur de la voie	Pente maximum
Vitznau-Righi (*) .	1871	Riggenbach	1.435	250
Schynigo-Platte (*)	1893	—	0.8	250
Brünig (**)	1888	—	1m	120
Mont-Blanc (**). . .	1910	Strub	1m	200
Pilate (*)	1888	Locher	0.8	480
Monte Generoso (*)	1890	Abt	0.8	220
Pike's-Peak (*). . .	1890	—	1.435	250
Rothorn (*)	1891	—	0.8	250
Mont Salève (*) . .	1892	—	1m	250
Glion-Naye (*) . . .	1891	—	0.8	220
Viège-Zermatt (**).	1890	—	1m	125

(*) Entièrement à crémaillère. — (**) mixtes.

La ligne du mont Blanc n'est encore ouverte à l'exploitation qu'entre le Fayet et le mont Lachat (2.100 mètres).

2° *Machines électriques.* Se justifient par la facilité de fabrication du courant électrique en montagne par les chutes d'eau. Elles ne donnent ni fumée, ni bruit. Par contre, elles sont exposées à des interruptions de courant, et elles obligent, quand on crée la ligne, à tout installer immédiatement pour faire face au maximum de trafic à venir, tandis que la vapeur permet d'augmenter peu à peu la capacité de la ligne par simple achat de matériel.

Les machines électriques commencent à se généraliser ; elles sont actionnées soit par courant continu, soit par courant alternatif.

Le courant électrique, fabriqué dans une usine hydro-électrique, leur est fourni par trolley, ou par rail conducteur avec frotteur.


Funiculaire du Grand Jer (Lourdes).

Elles n'offrent rien de spécial, sauf que les freins, particulièrement étudiés, sont au nombre de trois, au moins, dont un automatique; ils agissent, soit sur la roue dentée, soit sur les roues porteuses, soit sur l'axe des moteurs.

Les machines sont ou automotrices, ou séparées du train. Une des lignes électriques les plus réputées est celle de la Jungfrau à courant alternatif, à machine séparée et à prise de courant par trolley, avec pente maximum de 250 millimètres. La ligne entière aura 12.200 mètres de long, dont 10.200 mètres en tunnel; elle atteindra l'altitude de 4.093 mètres, d'où un ascenseur en tunnel amènera les voyageurs au sommet, à 4.166 mètres. Actuellement, la ligne est ouverte jusqu'à Eismeer (3.161 mètres, kilom. : 5,7); elle comprend le tronçon à ciel ouvert de Petite Scheidegg (2.064 mètres), tête de ligne, à Eiger-gletscher (2.323 mètres; kilom. : 2).

Signalons que, tant dans les machines à vapeur que dans les machines électriques à crémaillère, un dispositif empêche la machine de se soulever; ce dispositif consiste en une sorte de grappin saisissant soit le rail, soit la crémaillère au moment du soulèvement.

Terminons en notant que l'installation d'une crémaillère coûte de 25.000 à 35.000 francs le kilomètre. Malgré ce prix élevé, l'avantage de la crémaillère est de faire épouser à la ligne les accidents de terrain et de réduire ainsi les frais de premier établissement par diminution des travaux d'art et des terrassements, puisque la ligne est plus courte. Sur les lignes comportant des tronçons intermittents de crémaillère, on doit placer au début de chaque tronçon une « pièce d'entrée », qui, notamment dans le système Abt, consiste en un morceau de crémaillère de 3 mètres de long, mobile de haut en bas, relié à la partie fixe de la crémaillère par une charnière. On diminue la hauteur des premières dents, coupées suivant une certaine inclinaison.

B) Chemins de fer à troisième rail et roues supplémentaires horizontales. Ce système a été appliqué

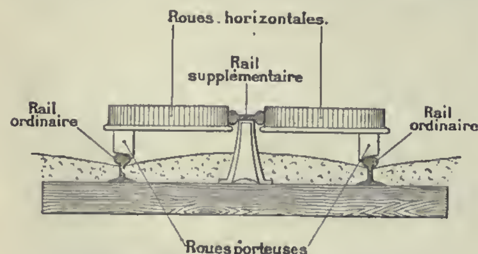


Schéma d'une voie de chemin de fer à troisième rail et roues supplémentaires horizontales (système Hanscotte).

au chemin de fer de Clermont au Puy-de-Dôme. Il consiste en un troisième rail posé entre les rails de la voie à la place de la crémaillère; ce rail est serré entre deux roues horizontales, que porte la locomotive; le serrage a lieu au moyen d'un cylindre à air comprimé. Les roues horizontales sont actionnées par les essieux des roues porteuses. La rampe maximum de la voie est de 120 millimètres.

II. FUNICULAIRES. On donne le nom de « funiculaire » à tout chemin de fer actionné par un câble qui le hisse ou le descend.

Ce système s'impose dans le cas de pente extrêmement raide.

Le premier véritable funiculaire à voyageurs a été celui de Lyon en 1862; puis vint celui d'Ofen en Hongrie, en 1870. Depuis, les funiculaires n'ont cessé de se développer.

Les funiculaires se divisent en trois catégories : *A*, à câble à deux bouts avec crémaillère ou non; *B*, à câble sans fin; *C*, à suspension aérienne.

A) Funiculaires à câble à deux bouts. Ces funiculaires peuvent être à contrepoids d'eau ou au contraire actionnés par un moteur fixe, soit à vapeur, soit, plus généralement, maintenant, électrique. Dans tous les cas, la partie importante du système est le câble.

Les câbles sont en acier, depuis qu'on a pu obtenir ce métal assez souple, égal dans sa composition chimique et dans sa résistance. Ils sont hélicoïdaux; leur partie centrale (l' « âme ») est formée de plusieurs fils métalliques parallèles; autour de l'âme sont enroulés plusieurs torons « métalliques ». Souvent, on fait l'âme en chanvre. Depuis quelques années, on fait des câbles à aspect extérieur lisse, composés de fils à section trapézoïdale, se plaçant exactement l'un contre l'autre sans laisser un creux entre les torons, comme cela se produit dans les câbles hélicoïdaux. Ces câbles lisses sont plus légers que les autres pour la même résistance, mais ils sont moins flexibles.

Ces câbles sont enduits de graisse ou de goudron, pour les préserver de la rouille et faciliter le glissement des fils les uns sur les autres. En ce qui concerne la résistance, un câble doit être capable de supporter sans se rompre au moins huit fois la charge maximum qu'il aura à transporter. Les câbles s'usent par frottement sur les poulies de la voie et par les inflexions que leur donnent les poulies et les tambours sur lesquels ils tournent à la station supérieure. Leur durée est excessivement variable. A simple titre d'indication, sur le funiculaire d'Ouchy à Lausanne, le premier câble a duré 847 jours; il avait coûté 15.572 francs; son prix de revient par jour s'élevait donc à 18 fr. 38. Le deuxième câble a duré 821 jours, mais n'avait coûté que 8.366 francs, soit 10 fr. 28 par jour. Le troisième câble a duré 603 jours pour un prix de 8.466 francs, soit 14 fr. 04 par jour. Naturellement, ces chiffres ne peuvent servir qu'à fixer les idées, car, suivant la longueur de la ligne, l'importance du trafic, etc., ils varient beaucoup.

La voie des funiculaires à câble à deux bouts comporte des rails type Vignole; quand il n'y a pas de crémaillère, ces rails sont lourds, car ils doivent être capables de résister à la secousse violente provoquée par un coup de frein de secours. Les traverses sont généralement en fer, et la largeur de la voie est de 1 mètre habituellement; les traverses sont le plus souvent fortement ancrées dans de la maçonnerie, ce qui enlève toute possibilité de glissement à la voie. La voie est presque partout unique avec croisement au milieu et, pour éviter les aiguillages, les roues extérieures des véhicules sont seules munies d'une gorge qui les retient sur les rails; les roues intérieures sont plates et peuvent, par conséquent, passer par-dessus les rails aux croisements. Quelquefois, on place deux voies l'une à côté de l'autre.

La voie des funiculaires à contrepoids d'eau est toujours munie d'une crémaillère pour régler la vitesse du véhicule. Quand on emploie une crémaillère sur les autres funiculaires, c'est par raison de sécurité et non pour ralentir les véhicules à la descente, le câble étant utilisé pour ce travail.

Dans tous les cas, la crémaillère est de l'un des systèmes Riggenbach, Abt, Strub décrits plus haut.

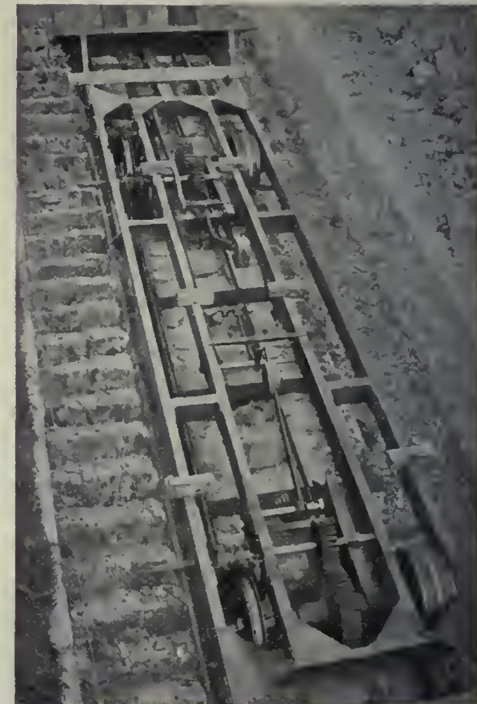
Entre les rails sont placées des poulies à gorge, sur lesquelles repose le câble, pour l'empêcher de frotter à terre; dans les parties en ligne droite, les poulies sont verticales; en courbe, elles sont inclinées de façon à retenir le câble, qui a tendance à prendre la tangente de la courbe.

Dans les funiculaires à câble à deux bouts, il y a deux wagons semblables attachés chacun à l'un des bouts du câble; l'un de ces wagons monte quand l'autre descend.

1° *Funiculaires à contrepoids d'eau.* Les funiculaires à contrepoids d'eau sont on ne peut plus simples : on remplit d'eau la caisse du wagon supérieur, et le poids supplémentaire qu'il acquiert ainsi leur permet de descendre en faisant monter l'autre wagon. Dès qu'il est arrivé en bas, on le vide. Dans un tel système, la vitesse tendrait à s'accélérer sans cesse; il est de toute nécessité de pouvoir régler cette dernière : c'est la crémaillère qui le permet, au moyen d'un frein agissant sur la roue dentée.

Dans ce système, le câble passe simplement à la station supérieure sur une poulie. La vitesse de ce genre de funiculaire doit être assez faible, car le poids du wagon rempli d'eau risquerait de tout entraîner, s'il marchait trop rapidement; son installation demande une crémaillère, organe très cher; mais il n'y a pas à faire d'achat de moteurs et, quant à l'entretien, il est fort peu coûteux.

2° *Funiculaires à moteurs fixes.* Dans ces funiculaires, le câble est actionné par une machine placée à la station supérieure; aussi s'enroule-t-il, soit sur un grand tambour, soit encore sur plusieurs


Mécanisme d'un véhicule de funiculaire à câble à deux bouts sans crémaillère. (Stanserhorn.)

grandes poulies afin d'obtenir une adhérence suffisante. Ce sont ces poulies ou ce tambour qui sont mis en mouvement par le moteur; on conçoit donc que la vitesse de marche du funiculaire ne dépende plus que de celle du moteur, par l'intermédiaire du câble. Le wattmann de chaque wagon n'a plus à s'occuper de régulariser la marche de son véhicule.

Le moteur est rarement à vapeur, presque toujours électrique. Les moteurs à vapeur doivent être à changement de marche et posséder des appareils de manœuvre bien placés à la main du mécanicien, pour que celui-ci puisse agir sur eux sans aucune hésitation. Il est nécessaire que ces moteurs soient construits pour pouvoir donner le coup de collier de chaque démarrage. A peu près partout, on emploie une machine horizontale à deux cylindres. Les moteurs électriques sont alimentés en courant alternatif

ou en courant continu. La grande facilité de réglage de ces moteurs, leur souplesse, la constance de leur vitesse, les rendent précieux pour ce genre de travail. Ces moteurs entraînent les poulies motrices soit par une courroie, soit par roues dentées; un commutateur inverseur permet de changer le sens de rotation du moteur à chaque voyage. Pendant la marche des véhicules, le mécanicien de la station fixe a devant lui un petit tableau qui lui indique à tout instant la place de chacun d'eux sur la voie. Un taquet couperait le courant si le mécanicien laissait par inattention le wagon continuer au delà de son point d'arrêt. D'ailleurs, un frein électrique agit sur le moteur quand la vitesse du funiculaire devient trop grande, ou encore quand le courant fait défaut. Avec les moteurs électriques, on a souvent en réserve un moteur électrique, ou un moteur à gaz, ou une batterie d'accumulateurs. Dans les funiculaires à contre poids d'eau ou à moteurs fixes que nous venons d'examiner, les wagons ont des compartiments disposés en escalier, dès que la pente devient un peu forte. Bien entendu, ces wagons sont munis de freins à main et de freins automatiques, qui agissent soit en saisissant par une forte mâchoire les rails, soit en faisant frotter des sabots sur la roue dentée par l'intermédiaire de poulies accolées à cette roue dentée. Le principe est le suivant : un contrepoids est maintenu soulevé par la barre d'attache du véhicule, barre qui, normalement, est tirée par le câble; si ce câble casse, la barre n'est plus tirée, le contrepoids retombe et entraîne avec lui une série de pièces qui actionnent la mâchoire ou les sabots.


Funiculaire à câble aérien de Grindelwald (Wetterhorn).

Voici quelques indications sur les funiculaires à deux bouts les plus connus :

Lignes	Système d'exploitation		Pente maximum
—	—		—
Giessbach	Contrepoids	d'eau	320
Territet-Glion	—	—	570
Beatenberg	—	—	400
Les plus fortes pentes atteintes :			
Interlaken Harder.	Moteur	électrique	640
Niesen.	—	—	660
Lauterbrunen à Grütschalp (Mürren)	—	—	600
Stanserhorn.	—	—	630
Linthal.	—	—	640
Bürgenstock	—	—	575
Grand Jer	—	—	560

B) Funiculaires à câble sans fin. Ces funiculaires ne se sont pas répandus. Signalons celui de Belleville, décrit au *Nouveau Larousse illustré*, t. IV, p. 711.

C) Funiculaires à suspension aérienne. Le funiculaire du Wetterhorn, inauguré en 1908 (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 487), est la première application du transport régulier des voyageurs au moyen de cabines suspendues dans le vide. La station inférieure est à 1.253 mètres d'altitude, près de Grindelwald; la station supérieure à 1.678 mètres. La construction mécanique et les appareils de sécurité de ce funiculaire ont été, on le conçoit, étudiés avec la minutie la plus grande. Deux câbles porteurs soutiennent la cabine par l'intermédiaire de quatre roues (deux par câble ; chaque cabine est accrochée à deux câbles tracteurs, qui s'enroulent sur un treuil électrique, installé à la partie supérieure. Une batterie d'accumulateurs permet d'assurer le service pendant quelque temps, s'il y a un arrêt de courant. Les voyageurs n'ont donc pas à craindre de rester en panne dans l'atmosphère. D'ailleurs, dans ce cas, on pourrait toujours ramener les cabines à leur station respective, par une manœuvre à bras du treuil. Enfin, il y a un treuil auxiliaire autour duquel s'enroule un câble auquel est accrochée, à chaque extrémité, une cabine de secours, dont le chariot roule sur un des câbles principaux. Au moyen de ces cabines, on peut aller retrouver les cabines principales, si elles étaient, malgré tout, immobilisées en cours de route.

La solidité des câbles a été minutieusement étudiée. Un système de frein automatique permet d'arrêter les cabines, dans le cas où les câbles tracteurs viendraient à se rompre. Ces freins sont des mâchoires saisissant les câbles de roulement.

Considérations sur l'emploi des chemins de fer de montagne. Un point important à considérer, dans l'emploi des chemins de fer de montagne, c'est leur vitesse d'ascension. Les voyageurs se trouvent, en effet, exposés en peu de temps à des variations de pression atmosphérique et de température qui peuvent être considérables; il faut leur laisser le temps de s'adapter peu à peu à ce milieu. Voici, sous ce rapport, quelques chiffres édifiants.

Stations	Altit.	Tempér. moyenne annuelle	Tempér. moyenne de l'été	Pressions
—	—			—
Mont Lachat	2.100	+ 2.1	+ 7.6	590mm
Les Rognes.	2.615	— 2.5	+ 4	550
Tête Rousse	3.165	— 3.7	+ 0,5	510
Aiguille du Goûter . .	3.820	— 9.8	— 1,3	475
Les Bosses	4.525	— 11,8	— 7,4	410
Mont Blanc (sommet).	4.810	— 17,0	— 8,7	390

Le chemin de fer du mont Blanc, en service actuellement du Fayet au mont Lachat, à 2.100 mètres, doit desservir les stations qui figurent au tableau ci-dessus et dont les températures et les pressions atmosphériques sont indiquées en regard.

Au Fayet, la pression atmosphérique est de 702mm pour une altitude de 580 mètres. En Suisse, on admet un abaissement thermométrique de 0°,50 à 0°,60 C. pour 100 mètres d'élévation, suivant qu'on se trouve sur le versant sud ou nord de la montagne. Pour la température, il suffit de se munir de vêtements chauds; mais, pour les différences de pression barométrique, la question est plus délicate : il faut donner à l'air enfermé dans les organes le temps de se mettre en équilibre de pression avec l'atmosphère extérieure. Il semble bien que la vitesse limite d'ascension soit de 1.200 mètres à l'heure. — Marcel Hegelbacher.

***chèque** n. m. — Encycl. *Chèque barré.* Une loi du 30 décembre 1911, complétant les dispositions de la loi du 14 juin 1865, a autorisé en France l'emploi de la variété de chèque déjà connue à l'étranger, particulièrement en Angleterre et en Amérique, sous le nom de *chèque barré*. Il est d'autant plus utile d'insister sur les avantages de cette autorisation que l'emploi même du chèque ordinaire n'a pas pris, en France, tout le développement que justifierait sa commodité, en tant que mode habituel de règlement.

On sait quel est l'avantage du chèque ordinaire, comme moyen de payement : il dispense le particulier ou le négociant pourvu d'un compte courant ou d'un dépôt de fonds dans une banque, ou même, en France, chez un particulier, d'avoir en caisse les fortes quantités de numéraire qu'exigeraient le règlement de ses opérations journalières, les échéances qu'il doit payer, etc. : il délivre simplement des ordres de payement à vue, à la présentation desquels la banque règle en son lieu et place. Le chèque ordinaire, qui peut être *à ordre* ou *au porteur*, représentatif d'une somme immédiatement disponible, est donc essentiellement un moyen aisé de payement ou de retrait de fonds.

Le chèque barré présente avec le chèque ordinaire cette différence qu'il ne peut pas être touché par son porteur, mais *seulement par un banquier connu :* ceci afin de parer à toute éventualité de perte ou de vol du chèque. Aucun banquier ne se risquerait, évidemment, à encaisser chez un collègue un chèque dont il ignorerait la provenance. Entre personnes ayant des comptes en banque, il permet le règlement des échéances par simples ordres de payement, qui ne prennent leur valeur qu'à leur présentation et leur échange entre maisons de banque. Un des plus notables et des plus opportuns avantages de ce système devrait être d'éviter, les jours de grosses échéances, le transport par les garçons de recette des grands établissements de crédit de sommes considérables en or ou en billets, de nature à tenter les filous. Une liasse de chèques barrés tombant entre les mains d'un tiers quelconque ne représenterait, en effet, pour lui que du papier inutilisable.

Le chèque barré porte deux barres transversales parallèles, entre lesquelles le tireur ou un porteur inscrit soit le nom d'un banquier déterminé (chèque barré *spécial*), soit simplement la mention : *et Cie* (chèque barré *général*). Le barrement général peut être transformé par un porteur quelconque en barrement spécial. Le chèque à barrement spécial ne peut être présenté au payement que par le banquier désigné. Toutefois, si celui-ci n'opère pas l'encaissement lui-même, il peut se substituer un autre banquier. Il est interdit au porteur d'effacer le barrement, ainsi que le nom du banquier désigné.

Le tiré qui paye le chèque barré à une personne autre qu'un banquier, si le barrement est général, ou à une personne autre que le banquier nommément désigné, si le barrement est spécial, n'est pas libéré.

Telle est l'économie générale de la nouvelle loi. Reste à savoir si la pratique même du chèque barré entrera dans les mœurs françaises. C'est un fait d'expérience que notre commerce éprouve toujours quelque appréhension à se démunir de numéraire, même pour se constituer de forts dépôts en banque.


Le Concert, tableau de Gérard Terborch. (Musée de Berlin.)

Le payement à domicile en espèces, malgré tous ses inconvénients, est encore très largement pratiqué, et les opérations de nos chambres de compensation ou celles mêmes qu'effectue la Banque de France

entre ses clients par *bons de virement* sont loin de représenter le même mouvement de fonds que celles des grands clearings-houses de Londres ou des villes importantes d'Amérique, grâce auxquels les mouvements de numéraire sont relativement insignifiants, quand on les compare au chiffre total des payements effectués par voie de simple échange de chèques, barrés ou non. Il serait à désirer que l'infériorité de la France à cet égard fût atténuée par l'utilisation des facilités nouvelles de règlements en papier. — Paul Lion.

Concert (le), tableau de Gérard Terborch, conservé au musée de Berlin. — Terborch a été un admirable peintre de scènes de musique. Sensible sans nul doute à l'harmonie des sons comme à celle des couleurs, il est revenu, à de nombreuses reprises, à ce sujet de prédilection. Il y a de lui une *Joueuse de guitare* à Cassel et une *Joueuse de luth* à Dresde; il y a une *Leçon de musique* au Louvre et une autre à Londres, dans la collection Alfred de Rothschild; il y a un *Concert* à Cassel, un autre au Louvre, un troisième à Amsterdam, dans la collection Six. Mais celui de Berlin est, assurément, la réussite la plus heureuse de Terborch dans toute la série. Intimiste délicieux, l'artiste aime à choisir l'heure où la jeune femme se fait accompagner par quelque jeune joueur de luth, et cela lui sert de prétexte à peindre des robes de satin, des tapis et des intérieurs où filtre une lumière discrète.

Il n'y a que deux personnages dans le *Concert* de Berlin, mais la présentation en est tout à la fois imprévue et admirablement trouvée. Dans une pièce plus claire que celles où le peintre situe d'ordinaire ses petites scènes, deux femmes sont assises. La première est de dos, jouant de la viole de gambe, et elle occupe le devant du tableau, attirant sur elle presque tout l'intérêt. La seconde, au fond, devant son clavecin, montre une jolie tête régulière, enveloppée dans son fichu. Les yeux sont baissés pour suivre le jeu des doigts. Quelques cadres accrochés aux murs en déterminent les plans.

L'artiste qui a conçu et dessiné cet ensemble est un grand maître parmi les petits maîtres. Les lignes du visage et du corps de la claveciniste sont d'une pureté extrêmement rare dans l'école hollandaise. Aucun accessoire inutile n'alourdit la composition. Il n'y a dans cette peinture que le nécessaire. Quant au dessin de la musicienne du premier plan, il l'emporte encore par la justesse, le charme et la sobriété des contours et du modelé. Si l'on ajoute à cela que les rapports de valeurs entre les objets sont de la plus grande délicatesse, que la nuque doucement éclairée de la joueuse de viole se détache sur le mur sans aucun artifice d'opposition d'ombre et de clarté, on appréciera mieux encore quelle était la sensibilité d'œil de l'artiste.

C'est, par surcroît, un coloriste d'une discrétion et d'une distinction absolues. Tout est en nuances : le gris de la muraille, le brun du clavecin, le rouge sourd des chaises. Seule, la toilette de la jeune femme, de dos, donne une note plus fleurie. Entre la fourrure noire qui entoure le cou et la jupe de satin argenté aux reflets lumineux, aux bouillonnements nombreux, morceau de haute virtuosité vingt fois traité par Terborch, un corsage rose saumon, aux basques en créneaux, forme la dominante la plus jolie et la plus agréable. Le *Concert* de Berlin est signé du monogramme du peintre, mais il n'est pas daté. On doit cependant le considérer comme le chef-d'œuvre de la période de maturité de l'artiste, de celle où il était dans toute sa maîtrise, et on peut, sans grand doute, en placer l'exécution entre 1670 et 1675. — Tristan Leclère.

***Dahn** (Julius-Sophus-*Félix*), historien allemand, né à Hambourg le 9 février 1834. — Il est mort à Breslau le 2 janvier 1912. Félix Dahn était un des maîtres les plus réputés de la science germanique et un des esprits les plus complets de l'Allemagne contemporaine. Il était le fils de l'excellent acteur Frédéric Dahn (1181-1889), qui joua avec éclat les rôles tragiques à Hambourg et surtout au théâtre de Munich, et d'une actrice également réputée, Constance Le Gay. C'est à Munich et à Berlin qu'il compléta, de 1849 à 1853, son éducation littéraire, philosophique et juridique, et, en 1857, il obtint une chaire de privat-docent pour l'enseignement de l'histoire du droit allemand. Professeur extraordinaire à Wurtzbourg en 1862, il est admis l'année suivante à l'ordinariat, nommé en 1869 membre correspondant de l'académie de Munich, appelé à Kœnigsberg en 1872 et enfin à Breslau en 1888. C'est dans la grande université silésienne que s'est achevée une carrière des plus variées quant aux sujets d'études, et dans laquelle les lettres, l'histoire, la philosophie et jusqu'à l'art dramatique (Félix Dahn n'oublia jamais qu'il était le fils d'un acteur) tiennent une place égale. Esprit de tendances très libérales, le professeur de Breslau s'était fait connaître par ses livres de droit, aussi bien que par ses écrits de polémique, comme un des plus ardents défenseurs de l'idée laïque en Allemagne, et il avait pris très énergiquement position contre les prétentions ecclésiastiques, au moment de la grande querelle du Kulturkampf. Les principaux de ses ouvrages ont été mentionnés au tome II du *Nouveau Larousse illustré* (p. 493). Nous nous contenterons de rappeler, parmi ses travaux périodiques, ses études sur *le Jugement de Dieu dans l'ancien droit germanique* (1857); *le Droit de guerre* (1870); *Questions de droit commercial* (1875); *le Code allemand* (1877); *le Droit privé allemand* (1878); parmi ses publications historiques, une monographie de *Procope de Césarée* (1865); ses six remarquables volumes sur *les Rois de Germanie : évolution et histoire de la royauté primitive chez les Germains* (1861-1871), qui sont probablement son chef-d'œuvre; *Etudes wisigothes* (1874); *Etudes sur les Lombards* (1876); une large collaboration à la grande *Histoire des Etats allemands*, de Giesebrecht, pour la période s'étendant des origines au traité de Verdun; une *Histoire primitive des peuples germaniques et latins* (1881-1883), dans la collection Oncken; une *Histoire de l'Allemagne primitive* (1883-1888), et une nombreuse série d'études parues dans les revues historiques et juridiques allemandes. Mais c'est certainement à la partie littéraire de son œuvre que Félix Dahn tenait le plus : elle est considérable, et l'historien, devenu à ses heures de loisir poète, romancier ou surtout auteur dramatique, n'a jamais dépouillé complètement l'érudit : c'est principalement à l'histoire primitive ou moderne de la Germanie que sont empruntés les sujets de ses romans ou de ses pièces. Sa *Bataille pour Rome* (1876) est un récit singulièrement vivant, mouvementé et d'une extraordinaire précision archéologique, de la ruine de l'empire des Ostrogoths. Il a consacré toute une collection de petits romans historiques, parus de 1882 à 1901 (13 volumes), aux épisodes les plus dramatiques de l'histoire allemande : *Gelimer, Attila, les Bataves, Ebroin, A la cour de Charlemagne, Stilicon*, etc. A l'histoire allemande aussi est empruntée la matière d'un nombre considérable de drames ou de livrets d'opéra, dont beaucoup ne manquent pas de mérite : *la Consolation d'Odin* (1880); *le Roi Roderich*, dont le sujet, la lutte de l'Etat laïque contre la domination de l'Eglise, ne manqua pas de soulever en 1875 (on était alors en plein Kulturkampf) d'ardentes polémiques; *le Forgeron de Gretna-Green*, etc.; enfin, la matière de poésies nombreuses, ballades, etc., qui complètent une œuvre extraordinairement riche, touffue et souvent d'une réelle puissance. — G. Treffel.



Félix Dahn.



Génies dansant, de Donatello. (Musée du Dôme, Florence). — Phot. Brogi.

***drapeau** n. m. — Encycl. Depuis l'époque où le *Nouveau Larousse illustré* publiait les planches de *drapeaux* (t. III) et *pavillons* (t. VI), de notables changements de régime politique sont venus modifier les couleurs de maints Etats (Suède, Norvège, Congo, Corée, Portugal, Chine, etc.). Nous donnons ici les drapeaux, tels qu'ils sont en 1912. (V. p. 382, 383.)

Flore, tableau du Titien, conservé au musée des Offices, de Florence. — Il ne représente qu'un buste de jeune femme, les cheveux crespelés répandus sur les épaules, d'où la chemise a glissé. D'une main, elle retient une étoffe de brocart et, de l'autre, elle offre des fleurs. Assurément, c'est presque un portrait, mais, jusqu'ici, la critique n'a pu donner le nom de cette mystérieuse belle personne. La toile fut, sans doute, peinte vers 1515; Titien, qui avait alors dépassé l'âge de trente-cinq ans, était dans toute la plénitude de son vigoureux talent. Comme Giorgione l'avait été, comme Jacopo Palma l'était à son tour, Titien était épris de l'opulente beauté des Vénitiennes. En touches hardies, il attaquait la toile et la couvrait de couleurs épaisses et riches dès le début. Puis il revenait par-dessus ce premier travail, fondant les couleurs et obtenant ce modelé doux et savoureux qui surprend toujours dans ses ouvrages.



Flore, tableau du Titien. (Musée des Offices, Florence.) — Phot. Anderson.

C'est ainsi que la *Flore* est brossée dans une pâte grassement étendue et dorée. La rondeur du front et de la gorge s'éclaire d'une lumière ambrée, qui baigne également la chemise aux petits plis serrés. Ainsi s'établit une harmonie naturelle entre la chair et l'étoffe, et la différence de ton n'est qu'une nuance délicate. Déjà, dans ses figures de *l'Amour sacré* et de *l'Amour profane* de la galerie Borghèse, à Rome, l'artiste avait montré ce goût des chairs éclatantes et cette recherche d'une technique riche et savoureuse. Avec la *Flore*, il marque une nou-

velle étape dans la conquête de son idéal de clarté et de coloris profond. Il reviendra, du reste, à ce thème, à plusieurs reprises. La *Femme aux bijoux*, de Munich, qu'on a aussi appelée *la Vanité*, n'en est qu'une variante; la plus belle sera sans doute cette *Jeune femme à sa toilette*, du Louvre, peinte vraisemblablement à peu près en même temps que la *Flore*, des Offices, et dans laquelle on a longtemps cru reconnaître la maîtresse du duc de Ferrare, Laura Dianti. — Tristan LECLÈRE.

Florence, *la ville et la galerie des Offices*, par Gustave Geffroy (1912, in-4°). — Dans son intéressante série d'études sur les musées d'Europe, Gustave Geffroy ne pouvait manquer de comprendre Florence. Mais ici, malgré les bâtisses modernes, la ville elle-même est un véritable musée d'architecture et de sculpture, et l'auteur, avant d'entrer à la galerie des Offices, a eu le désir légitime de parler du Palazzo Vecchio et de la Loggia dei Lanzi, du Baptistère et du Campanile, de la cathédrale et des églises. Au reste, quand on monte à San Miniato, c'est avec tous ces monuments du passé qu'apparaît Florence; et c'est de leur silhouette que s'est ingénieusement inspiré l'architecte Léon Jaussely, pour dessiner la couverture très décorative de l'ouvrage. Après un résumé



Enfants chantant, de Luca della Robbia. (Musée du Dôme, Florence). — Phot. Alinari.

nécessaire de l'histoire florentine, Gustave Geffroy arrive aux artistes et à cet Arnolfo del Cambio (1240-1311), qui est le bâtisseur de Santa Croce, de la cathédrale de Santa Maria del Fiore, que Brunelleschi coiffera du dôme, de la halle aux grains, dont Andrea Orcagna fera l'église d'Or San Michele, du Palazzo Vecchio, construit comme une forteresse.

« Le Palazzo Vecchio sera modifié du XIVe au XVIe siècle, mais il gardera, écrit G. Geffroy, son aspect brutal et fermé de prison imprenable, le rez-de-chaussée à peine percé de quelques fenêtres, les deux grands étages séparés par un étage à lucarnes, la pesante couronne carrée et crénelée de sa plateforme, son beffroi carré et couronné aussi, projeté dans les airs. Passez le seuil : c'est la merveilleuse cour aux cintres larges, séparés par des blasons, depuis le lis de Florence jusqu'à l'écu de Médicis, posés sur des colonnes recouvertes de dentelles de pierre, dont le cloître entoure l'*Enfant au dauphin*, de Verrocchio. L'artiste, ici, c'est Michelozzo Michelozzi. Entrez, vous admirerez surtout les portes de Benedetto et Giulio da Majano et les fresques de Domenico Ghirlandajo, consacrées à sainte Zénobie et aux personnages de Rome. » C'est Andrea Orcagna, croit-on, qui construisit, près du Palazzo Vecchio, la merveilleuse Loggia dei Lanzi, aux belles arches cintrées, où l'on a placé la *Judith* de Donatello, l'*Enlèvement des Sabines*, de Jean de Bologne, et le *Persée*, de Benvenuto Cellini.

Les portes du Baptistère, l'une d'Andrea Pisano et les deux autres de Lorenzo Ghiberti, sont universellement célèbres. Mais le grand sculpteur florentin, c'est Donatello. Ses *Génies dansant* et sa statue du *Pogge* de la cathédrale, son *Annonciation* de Santa Croce, son *Jérémie* et son inoubliable *Zuccone* du Campanile, permettent d'admirer, à Florence même, ce réaliste d'une sensibilité si profonde. Si grand que soit le charme des œuvres de Luca della Robbia, de ces *Enfants chantant* ou de ces *Joueurs de guitare* de Santa Maria del Fiore, la puissance de Donatello oblige à les laisser au second plan. Sur la foi de Brunelleschi, on attribue à Giotto les compositions hexagonales du Campanile, qu'il aurait exécutées avec Andrea Pisano : certaines d'entre elles, comme *la Création de la femme*, sont d'une beauté de forme et de rythme surprenante, et il n'est pas douteux qu'elles n'aient été de précieux modèles pour Luca della Robbia.

Cependant, c'est surtout par ses fresques de l'église Santa Croce que Giotto suscite notre admiration. Avec elles, la vie entre dans l'art. Quel que soit le style des personnages, nous les sentons désormais délivrés de la raideur byzantine, et l'observation de la nature remplace les poncifs. Il y aura plus de mouvement encore dans les scènes de *la Vie de la Vierge*, de Taddeo Gaddi, et bientôt, Fra Angelico couvrira les murs de Saint-Marc de ses images tendres et merveilleuses. Il a travaillé là dix ans, de 1436 à 1445, et il y a laissé cet incomparable chef-d'œuvre de foi et d'expression qu'est *l'Annonciation*. C'est le dernier des primitifs. Domenico Ghirlandajo, à Santa Maria Novella, se montre un des grands maîtres de la Renaissance italienne, et sa *Vie de la Vierge*, à lui, est moins d'un croyant que d'un admirable peintre de la réalité. Toutes ses figures sont d'un charme et d'une vérité très caractéristiques. G. Geffroy l'a parfaitement remarqué : « L'ensemble, dit-il, est doux et somptueux, d'une tendre clarté argentée et dorée, d'une coloration grenat et capucine comme celle d'un cachemire de l'Inde, avec des accents verdâtres et sombres... Ghirlandajo aime à faire défiler ou à grouper les matrones, les femmes et les jeunes filles de Florence. Grâce à lui, nous voyons passer lentement sous leurs voiles et leurs mantes, ou dans leurs robes de brocart, les vieilles et les jeunes, les douces et les violentes, les graves et les souriantes, toutes celles que l'art religieux d'autrefois ignorait ou refusait, et que nous avons tout le loisir d'observer, à leur place de cortège, ou prises par les soins des accouchées et des enfants nouveau-nés, versant



Le Palazzo Vecchio, à Florence. — Phot. Brogi.



L'Annonciation, tableau de Fra Angelico. (Couvent de Saint-Marc, Florence). — Phot. Anderson.

l'eau d'une aiguière, portant une pile de linge ou un panier de fruits, berçant, caressant, allaitant. »

Après avoir décrit ainsi la ville, ses monuments et ses églises, l'auteur entre à la galerie des Offices. C'est le plus important des musées de Florence, et les maîtres de l'endroit y sont naturellement fort bien représentés. C'est là qu'on peut admirer l'*Annonciation*, de Simone Martini et Lippo Memmi, l'énergique *Portier des Chartreux*, attribué à Masaccio, les *Vierges*, de Filippo Lippi, de Baldovinetti, de Verrocchio, de Botticelli, et la belle série des portraits de Bronzino. Ils soutiennent le redoutable voisinage des figures du Pérugin ou de Raphaël, du *Francesco dell'Opere* du premier, et du *Jules II* du second. Il ne saurait, cependant, être mis sur le même rang que les belles œuvres vénitiennes du musée des Offices. Le *Chevalier de Malte*, du Giorgione, est une page merveilleuse, toute baignée de cette atmosphère d'or qu'emploiera également son compatriote et camarade Titien, pour l'étude célèbre de la *Flora*. Une œuvre capitale du grand maître de Cadore, *la Vénus d'Urbin* ou *la Vénus au petit chien*, met son rayonnement dans la grande salle dite « de la Tribune ». Les écoles étrangères comptent des portraits de Dürer et d'Holbein, de Rubens et de Van Dyck, mais la collection la plus curieuse que possède en cet ordre le musée des Offices est celle des portraits d'artistes : sans entrer dans leur énumération, il faut cependant mettre hors pair ceux de Rubens et de Van Dyck précisément, et celui de leur continuateur anglais Reynolds. Gustave Geffroy commente au passage toutes ces œuvres; il les apprécie d'un mot juste et sait profiter de leur voisinage pour s'élever aux idées générales. Une illustration très abondante accompagne ce texte d'un critique, qui n'est pas seulement un spécialiste, mais aussi un parfait écrivain. — Tristan LECLÈRE.

Française (HISTOIRE DE LA LANGUE), *des origines à 1900*, par Ferdinand Brunot. Tomes I-III (Paris, 1905-1911, in-8°). — Les études de grammaire française n'ont pas cessé d'être en honneur chez nous, depuis quatre siècles. L'origine des mots, leur signification exacte, la légitimité de telle ou telle locution sont des problèmes qui excitent l'intérêt non des seuls érudits, mais du grand public, voire des personnes médiocrement cultivées. Il semble que chaque esprit, fût-il pourvu d'une simple instruction primaire, possède un sens grammatical, une respectueuse curiosité des règles, se traduisant par des questions souvent naïves, parfois embarrassantes, même pour des lettrés. Mais il est fâcheux que cette bonne volonté soit assez mal récompensée. Il y a quelque quatre-vingts ou cent ans que la grammaire s'est imposé une méthode rigoureuse, qui la rapproche à la fois de l'histoire et des sciences naturelles. Plus récemment, l'étude des sons a emprunté à la physique ses procédés rigoureux d'observation. Or, les idées fausses sur le développement des langues sont encore aujourd'hui les plus répandues. Elles foisonnent dans les journaux et dans beaucoup de livres classiques. Presque tous les écrivains et une bonne partie du corps enseignant ont encore des conceptions grammaticales assez peu différentes de celles de Vaugelas ou même de Sylvius. On voit de temps en temps paraître de gros livres, où de laborieux et candides érudits prétendent démontrer que le français vient du grec ou de l'hébreu, à moins que ce ne soit du basque ou du bas breton.

Il faut espérer que le livre de Ferdinand Brunot, professeur d'histoire de la langue française à l'université de Paris, dissipera des erreurs séculaires et rendra plus ardent encore le culte de notre idiome national. L'auteur a voulu faire « œuvre technique, à l'adresse de ceux qui veulent étudier ». Mais c'est là restreindre la portée de l'œuvre. Quiconque a fait des études secondaires, ou même primaires supérieures, pourra lire avec fruit cet ouvrage. Sans doute, il ne s'attardera pas aux statistiques minutieuses, aux notes savantes, aux listes bibliographiques d'une merveilleuse richesse. Mais il pourra et devra lire des centaines de pages — les trois tomes parus en renferment plus de dix-huit cents — où l'évolution du français est retracée avec sûreté, précision, clarté, chaleur même, car Ferdinand Brunot aime passionnément notre langue, et livre aux ennemis du français des batailles rétrospectives. Il en veut surtout au latin classique, qu'il accuse d'avoir contrarié, par la plume des pédants, l'évolution normale et spontanée du français proprement dit, issu librement du latin populaire. Ce « nationalisme grammatical » appelle de sérieuses réserves, si l'on s'en tient à un point de vue rigoureusement scientifique; mais l'exposé y gagne en vivacité et en agrément.

Le premier tome va de l'époque latine à la Renaissance. Une introduction passe en revue les premières hypothèses faites sur l'origine du français. Dès le XVIe siècle, plusieurs érudits ont bien vu que notre langue était dérivée du latin, et, au siècle suivant, l'étymologie définitive d'un nombre considérable de mots fut donnée par Ménage, que certains ont accusé, très injustement, d'avoir donné dans la fantaisie pure. Mais la démonstration scientifique de l'origine latine n'a été fournie qu'au XIXe siècle, par l'Allemand Diez, qui appliqua aux langues romanes la méthode précise et féconde que Jacob Grimm avait fait triompher dans la philologie germanique. Il fut désormais prouvé, par des séries de rapprochements constituant de véritables lois, que le français résultait de la transformation du latin populaire parlé dans la Gaule sous l'empire romain. Le gaulois avait, en effet, été supplanté par la langue des conquérants. Mais à quelle date l'idiome celtique avait-il disparu ? Les linguistes diffèrent sur ce point. Gaston Paris doutait que le gaulois eût persisté jusqu'au IVe siècle de notre ère. Brunot incline à croire que la substitution fut plus lente. On sait, d'ailleurs, fort peu de chose du gaulois et de ses dialectes. Peut-être la langue de Vercingétorix offrait-elle une assez grande ressemblance avec le latin, d'où une moindre force de résistance à l'idiome des vainqueurs. Quant au parler celtique qui subsiste aujourd'hui dans la Bretagne française, on sait qu'il ne dérive pas du gaulois. Il a été importé d'Angleterre, du Ve au VIIe siècle, par les Bretons insulaires qui fuyaient devant l'invasion saxonne.

Le latin populaire, source du français, constituait-il une langue distincte du latin classique? Des romanistes l'ont affirmé. La thèse contraire a été soutenue par Max Bonnet, et Brunot s'y rallie. Il admet avec le même savant que le latin populaire devait présenter des particularités locales dans les différentes provinces de l'empire romain. La langue latine aurait donc différé suivant les régions et les conditions sociales; mais les divergences entre les idiomes des pays contigus ou des individus de classes voisines n'auraient jamais été bien considérables. — Une des particularités du latin de la Gaule semble avoir été la formation périphrastique du comparatif à l'aide de *plus*. Au contraire, le latin d'Espagne employait *magis*. — Sur la date et les causes de la différenciation du latin à travers la *Romania* (territoire romanisé), des hypothèses fort ingénieuses ont été proposées; mais la question est obscure, les documents insuffisants, et l'auteur, aussi prudent que bien informé, ne veut pas dogmatiser. — Du moins, cette langue gauloise, dont la date de disparition est controversée, a-t-elle laissé des traces en français? Nouveau problème embarrassant. L'évolution de l'*u* (*ou*) latin en *u* (*ü*) français et la formation des nasales françaises avaient été jadis expliquées par une influence celtique. Cette opinion est à peu près abandonnée. Toutefois, la numération par *vingt* (*quatre-vingts, six-vingts, quinze-vingts*) semble bien être d'origine gauloise; peut-être aussi l'affaiblissement ou la destruction des consonnes médianes (*prouver* = lat. *probare; douer* = lat. *dotare*), et le traitement de *ct* latin, devenu *it* en français (*lait* = lat. *lacte*). Somme toute, l'influence celtique semble se réduire à fort peu de chose. Au contraire, l'influence germanique fut sensible, et s'exerça principalement sur le vocabulaire.

Les caractères essentiels du latin parlé peuvent être reconstitués d'après les indications des auteurs latins ou bas latins et les suggestions des langues romanes. L'auteur nous donne un tableau de cette langue en se plaçant surtout au point de vue du français : les flexions du latin vulgaire avaient tendance à s'effacer; les cas se confondaient; les relations entre les mots s'exprimaient le plus souvent par des prépositions; le démonstratif *ille* et le numéral *unus* devenaient respectivement l'article défini et indéfini (cependant, Brunot pense que le phénomène dut être plus tardif qu'on ne le croit d'ordinaire); le *vous* de politesse faisait son apparition au Ve siècle, etc. Le lexique du latin parlé était loin de contenir, outre ses éléments propres, tous les mots du latin classique. Ainsi, le latin de la Gaule ignorait les mots *magnus* « grand » et *parvus* « petit ». Il semble avoir été assez pauvre. On comprend donc aisément qu'il ait mis à contribution le vocabulaire des dialectes germaniques, et spécialement celui du francique. — La phrase du latin parlé était analytique, assez courte, chargée d'ellipses et de pléonasmes, et ne ressemblait guère à la période majestueuse de Cicéron ou de Tite-Live.

Ces caractères généraux vont se retrouver, et plus marqués, dans l'ancien français, que l'on peut faire partir du IXe siècle (les *Serments de Strasbourg* sont de 842). Le fait morphologique le plus intéressant de la période qui s'étend du IXe au XIIIe siècle est sans doute l'existence d'une déclinaison à deux cas (cas-sujet et cas-complément), débris de la déclinaison latine à cinq cas (vocatif non compris). Ce phénomène grammatical, découvert par Raynouard au commencement du XIXe siècle, est commun au français et au provençal. Il est, au contraire, inconnu des autres langues romanes. D'où l'hypothèse d'une influence celtique, qui aurait conservé ou restauré la finale en *s*, tombée dans le reste de la Romania, pour en faire le pivot de la nouvelle déclinaison. L'hypothèse est gratuite, et ce fait considérable reste inexpliqué. Certains prétendent même que l'*s* final s'était consolidé vers 200 av. J.-C., et que sa chute en roumain et en italien n'a aucun rapport avec l'ancien latin (Proskauer).

Mais, quand on parle de l'ancien français, il ne faut pas se figurer une langue unique, employée également d'un bout à l'autre de la France. D'abord, tout le midi de la France appartient à la *langue d'oc* (lat. *hoc*) ou *provençal*, que l'on considère comme une langue romane distincte. Le français proprement dit est la *langue d'oïl* ou *d'oui* (lat. *hoc ille*). Les deux langues ont été désignées par le terme dont elles se servent pour traduire l'affirmation. Elles se divisent elles-mêmes en un grand nombre de dialectes, dont le rôle littéraire a été important au moyen âge. En ce qui concerne les dialectes de langue d'*oui*, il n'est pas exagéré de dire que la très grande majorité des œuvres du XIIe siècle leur appartient. Nous avons des œuvres en normand, en picard, en champenois, en wallon, en lorrain, etc. Les dialectes déchus de l'existence littéraire prirent le nom de patois. C'est une erreur encore très répandue de regarder les patois comme des altérations du français. Le français, au sens rigoureux du mot, n'est autre chose que le dialecte de l'Île-de-France, amené par les circonstances politiques à supplanter tous les autres parlers locaux, non sans leur emprunter quelques traits. Par lui-même, le *francien* (c'est ainsi qu'on désigne maintenant le dialecte d'où dérive notre français moderne) n'avait aucun titre spécial à la brillante fortune que l'histoire lui réservait. Si le centre politique de la France avait été Amiens au lieu de Paris, nous parlerions aujourd'hui picard. Il faut même noter que la prédominance du français s'est établie assez lentement.

Les différents dialectes ont-ils une individualité distincte, et peut-on établir entre eux des frontières? Ici encore, les philologues sont en désaccord, et Brunot évite de se prononcer. Il semble, toutefois, que la théorie de Paul Meyer soit celle qui réponde le mieux à la réalité des faits. Le dialecte n'est qu'une abstraction. Seuls existent des faits de phonétique, de morphologie, de syntaxe, de vocabulaire, dont les limites ne coïncident presque jamais, du moins exactement. Aussi, certains savants, par exemple Meillet, proposent-ils de tracer sur les cartes linguistiques des lignes d'*isoglosses*, par analogie avec les *isothermes* des météorologistes. Chacune de ces lignes limiterait le domaine d'un phénomène linguistique déterminé. Mais, au point de vue pratique et pour la commodité de la critique littéraire, la notion traditionnelle de dialecte peut être conservée sans inconvénient.

C'est du XIIe au XIIIe siècle que l'ancien français, au dire des romanistes,

> atteint son apogée et qu'il arrive à une beauté linguistique dont il n'a fait depuis que déchoir... Considéré dans sa valeur phonique, il a une incontestable supériorité sur le français moderne... La variété vocalique était extrême... La nasalisation n'avait pas infecté toutes les voyelles... L'équilibre avait été rétabli entre les sons voyelles et les sons consonnes... Le vocabulaire n'avait pas seulement la variété, l'abondance, la force expressive ; il avait en outre une qualité qui, pour n'être sensible qu'aux yeux du linguiste, n'en mérite pas moins d'être mise en relief : c'est l'homogénéité. *Ni les mots étrangers, ni les mots savants n'y tenaient une place assez grande pour nuire à l'harmonieuse unité de l'ensemble, qui, depuis, a été détruite et ne sera jamais rétablie...* Le système morphologique était beaucoup plus riche que celui du français actuel et beaucoup plus près de la beauté linguistique...

Voilà ce qui s'appelle louer, et l'on ne peut qu'être touché de la piété de l'auteur envers la langue de nos pères. Arsène Darmesteter avait jadis manifesté un semblable enthousiasme. Mais ces jugements esthétiques en matière de langage ont un caractère trop subjectif pour se réclamer de la science. L'homogénéité peut n'être pas une beauté pour tout le monde. Brunot lui-même est obligé de reconnaître que nos vieux trouvères ont un grave défaut : la banalité de l'expression. Ils ne savent donc pas se servir de leur merveilleux instrument ! L'auteur avoue également que la phrase du vieux français dénote souvent une certaine indécision résultant de ses libres allures, et que la liberté de l'ellipse ou du pléonasme aboutit à une véritable gaucherie. D'autre part, les abstractions y furent de bonne heure rendues par des mots savants, et, « malgré la présence de ceux-ci, le vieux français resta inférieur sur ce point au langage contemporain ». Il ne faut donc rien exagérer. Notre ancienne langue avait ses grâces, mais elle était insuffisante, incapable notamment d'exprimer de grandes conceptions morales, métaphysiques, scientifiques. Peut-être eût-elle pu se créer à elle-même, avec le temps, un vocabulaire abstrait. C'est assez vraisemblable. Les clercs trouvèrent plus commode et plus rapide de puiser à pleines mains dans le latin littéraire. Pourquoi s'en indigner? Le latin classique lui-même est débiteur du grec. Il lui a emprunté non seulement de nombreux mots, mais des tours syntaxiques et jusqu'à sa versification. L'emprunt linguistique est un phénomène aussi naturel que l'évolution dite « spontanée ». Il est d'ailleurs parfois nécessaire, et ce fut sans doute le cas pour le vieux français. — Mais il est vrai que la langue du XIIIe siècle fut admirée de toute l'Europe. Elle venait immédiatement au-dessous du latin dans l'estime du moyen âge. L'Angleterre a longtemps cultivé le français, et c'est dans ce pays qu'est née notre littérature grammaticale. Beaucoup

d'étrangers écrivirent dans notre langue, tel Brunetto Latini, le maître de Dante.

On appelle *moyen français* la forme que présente le français aux XIVe et XVe siècles : « La vieille langue se détruit, la langue moderne se forme. » C'est une période de transition. C'est la décadence, dit Brunot. En tout cas, le désordre et la confusion sont extrêmes. Le fait capital est la disparition de la déclinaison à deux cas. En outre, le vocabulaire savant se constitue. Les mots latins s'étaient *infiltrés* au XIIIe siècle. Au XIVe siècle, c'est l'*invasion en masse*. On voit donc que l'abus du latinisme n'est pas, comme on l'a cru longtemps, une conséquence de l'enthousiasme de la Renaissance.

Le deuxième tome est consacré tout entier au XVIe siècle. C'est à cette époque que commence le français moderne. « Le libre développement de la langue littéraire est fini... Les influences de personnes ou de groupes jetteront au milieu des phénomènes naturels une masse de faits issus de la fantaisie, du raisonnement, de l'erreur, partout d'une volonté consciente. » Nous constatons que l'auteur tient beaucoup à cette distinction entre l'évolution spontanée et les modifications artificielles des langues. Cependant, cette distinction paraît elle-même assez artificielle. Dans les sciences naturelles, elle n'a aucun sens. Il en est de même en linguistique.

L'étude du XVIe siècle s'ouvre par une série de chapitres très attachants sur l'émancipation du français. En dépit de la tradition qui règne à l'école et dans l'Église, le latin est peu à peu dépossédé de tous ses emplois au profit du français. Les premiers protestataires en faveur du français furent Jean Bodin, Ramus, Forcadel, Louis Le Roy. Les rois de France, pour des raisons politiques, favorisèrent l'extension de l'idiome national, et l'ordonnance de Villers-Cotterets (15 août 1539) stipula que tous les actes et opérations de justice se feraient désormais en français. Notre « vulgaire », recommandé par Geoffroy Tory pour son emploi dans les sciences, conquit la médecine avec Ambroise Paré, la chimie avec Bernard Palissy, l'histoire avec Fauchet, Pasquier, l'érudition avec Henri Estienne, la philosophie avec Du Vair et Charron, la théologie avec Calvin. En outre, le mot d'ordre de presque tous les littérateurs de l'époque est de protester contre les « écorcheurs de latin ». On connaît les plaisanteries de Rabelais sur l'écolier limousin. Les « latiniseurs » ont été également pris à partie par les poètes de la Pléiade. Cependant, en dépit des déclarations quasi unanimes (Peletier du Mans est à peu près seul à faire exception), on continue à piller le latin. S'il est injuste de dire avec Boileau que Ronsard a parlé grec et latin en français, il reste établi qu'il a « latinisé » dans ses premières œuvres. Mais il faut reconnaître que la Pléiade a rendu définitif l'emploi du français dans la littérature proprement dite.

Cependant, Ferdinand Brunot est sévère pour Ronsard et Du Bellay. Il juge sans indulgence la *Défense et illustration de la langue française*. Il reproche à ces deux poètes d'avoir substitué « à l'esclavage de la tradition le servage de l'imitation ». Leur œuvre linguistique lui paraît reposer sur de faux principes : ils prétendent créer une langue poétique à part et cherchent l'originalité dans la langue, au lieu de la chercher dans le style. Ronsard a prôné l'emploi des mots dialectaux, des archaïsmes, des adjectifs composés au moyen d'un verbe à l'impératif suivi d'un complément (ex. l'or *chasse-peine*). Ces trois innovations furent rapidement condamnées. Le poète lui-même, à la fin de sa carrière, avait renoncé à la plupart de ses audaces.

Les tentatives des savants pour améliorer l'orthographe et constituer une grammaire donnent lieu à deux intéressants chapitres. On sait que Ferdinand Brunot est un partisan résolu de la réforme orthographique. Aussi consacre-t-il de nombreuses pages aux projets de Meigret, de Ramus, de Baïf et d'Honorat Rambaud. Le système de ce dernier était le plus rationnel, le plus phonétique, partant le plus révolutionnaire. Celui de Meigret, plus modéré, mais très séduisant, avait des chances de succès, et fut bien accueilli par Ronsard. Il échoua cependant. L'orthographe usuelle était défendue par les Estienne, Pasquier, Théodore de Bèze, et surtout par les imprimeurs, atteints de la fureur étymologique. Pourtant, à cette époque, une réforme eût été plus facile que de nos jours, l'usage étant plus flottant et les traditions moins tenaces. Désormais, « la création d'une orthographe rationnelle était à peu près définitivement compromise ». C'étaient les compositeurs et les protes qui avaient imposé un usage illogique et compliqué.

Si l'on considère la langue du XVIe siècle dans son ensemble, on constate qu'il y a une tendance vers la simplicité, l'uniformité dans la morphologie. La syntaxe reste assez trouble. Elle subit, en outre, très fortement l'influence du latin. Le vocabulaire est étrangement confus et exubérant : on archaïse, on latinise, on emprunte aux langues voisines. Toutefois, l'italianisme fut combattu par Du Bellay, Jodelle, Ronsard, et surtout par Henri Estienne. Vers la fin du siècle, le besoin d'une règle commence à se faire sentir. La langue écrite est désormais capable de « tenter n'importe quel style ». Il s'agit seulement d'y introduire de l'ordre. Ce fut l'œuvre de la première partie du XVIIe siècle.

Tout le tome III, gros de 738 pages, est nécessaire à l'auteur pour étudier la formation de la langue classique (1600-1660). Les deux principaux ouvriers de ce travail d'organisation ont été Malherbe et Vaugelas. Mais il ne faudrait pas voir en Malherbe un réformateur génial, surgi comme par miracle pour doter le français de précision et de régularité. L'œuvre de Malherbe existait en puissance dans beaucoup d'esprits. Boileau n'a pas eu tort d'écrire que l'échec de Ronsard

Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

La Pléiade, dit Brunot, a succombé, non à ses adversaires, mais au dégoût du grand public, qui ne voulait pas d'une langue docte, accessible aux seuls lettrés. La réaction contre la Pléiade a précédé de beaucoup le retour à l'ordre et la naissance de la grammaire de salon. En 1605, Malherbe fut présenté à la cour : la réaction avait trouvé son chef.

La langue est trop riche ; il faut l'épurer. Plus de mots dialectaux, plus d'emprunts aux langues anciennes ou étrangères ! Il faut même proscrire les néologismes d'origine française, écarter les termes techniques, les mots sales, les termes et expressions « plébées ». Il y aura désormais des mots nobles et d'autres bas. Mais la langue littéraire ne devra pas contenir de mots étrangers à la langue courante. D'où la fameuse boutade, si mal comprise par Régnier, sur l'autorité des crocheteurs du Port-au-Foin en matière de langage. Les écrivains ne doivent pas employer de mots inconnus du vulgaire. Donc, pas de langue littéraire distincte ! Telle est la doctrine de Malherbe, singulièrement restrictive, en ce qui concerne le vocabulaire.

Son enseignement syntaxique mérite d'être loué davantage. Il impose l'addition de *pas* ou de *point* à la négation *ne*, l'expression du pronom-sujet ; distingue les emplois transitifs et intransitifs d'un même verbe ; etc. Ses études sur les synonymes sont également dignes d'éloges. Il est amoureux de la clarté, de la justesse, de la précision. Exact observateur de l'usage, il a rendu de grands services à la langue moderne. Mais son goût est étroit, ses règles trop absolues. Il est géomètre à l'excès, ne s'inquiète pas assez des répétitions et des surcharges. Il laisse tomber des mots nécessaires. « C'est la tyrannie après l'anarchie. » Néanmoins, « tout reconnut ses lois ». Régnier, Mlle de Gournay, Camus, Théophile, Hardy eurent beau protester, l'influence de Malherbe alla toujours grandissant. Vaugelas procède de lui.

Certains ont reproché à Brunot d'avoir été injuste pour Vaugelas. On ne peut nier, cependant, que Vaugelas ait édicté plusieurs règles absurdes, notamment celle de *tout*, fâcheux compromis entre l'usage et une logique saugrenue. Il paraît d'ailleurs n'avoir pas été toujours bon observateur : Chapelain et Patru ont plus d'une fois raison contre lui. Il n'a pas tenu assez compte du passé de la langue, ni des transformations en cours. Ménage était meilleur linguiste. Comme Malherbe, Vaugelas a fait œuvre utile, mais étroite, incomplète, fragmentaire. Il a réellement aimé la langue française, mais s'est trop exclusivement attaché à l'usage de la cour. Comme Malherbe, il fit reconnaître ses lois par tous. La Mothe Le Vayer lutta vainement. L'Académie « parla Vaugelas », mais elle méconnut « les droits légitimes des écrivains, les droits de l'imagination et de la pensée ».

Il est impossible de suivre l'auteur dans l'exposé si complet qu'il donne de l'état de la langue française entre 1600 et 1660. Remarquablement informé des faits de phonétique, de morphologie et de lexicologie, Ferdinand Brunot est surtout un syntaxiste de premier ordre, et l'on admire la finesse avec laquelle il classe et explique les diverses constructions. Relevons seulement, pour terminer, le jugement un peu partial porté sur la période française imitée du latin. Brunot remarque, et avec raison, que la prose solide, mais massive, faite surtout pour l'exposition et l'argumentation, n'était pas dans la tradition française. La structure même du français se prête mal à ce type de phrase. Mais qu'importe ? De grands écrivains en ont su tirer des effets artistiques et lui ont ainsi conféré le droit de cité. L'auteur est, une fois de plus, victime de son « nationalisme grammatical ».

Nous voilà arrivés au cœur du XVIIe siècle. L'école de 1660 va produire ses chefs-d'œuvre. — Espérons que la suite de l'ouvrage nous sera donnée bientôt, accompagnée d'un index aussi étendu que possible. Tous les amis de notre langue seraient affligés de ne pas voir achever ce beau monument, élevé à la gloire de l'idiome national. — MAURICE ENOCH.

***Gayraud** (Hippolyte), ecclésiastique et homme politique français, né à Lavit (Tarn-et-Garonne) le 13 août 1856. — Il est mort à Bourg-la-Reine (Seine) le 17 décembre 1911. Il avait été réélu député du Finistère aux élections générales de 1910.

***grêle** n. f. — ENCYCL. Agric. et météor. *Lutte contre la grêle*. Chaque année, l'agriculture française éprouve, du fait de la grêle, un préjudice qu'il n'est pas exagéré d'évaluer à environ cent cinquante ou deux cents millions de francs. On conçoit, dès lors, combien est vive la préoccupation de lutter contre un tel fléau.

Les opinions des météorologistes diffèrent quant aux lois qui président à la formation de la grêle, et cette question a fait déjà l'objet de fort nombreuses controverses. Les différentes hypothèses qui ont été émises à ce sujet s'appuyaient sur des observations d'ailleurs assez nombreuses, mais difficilement contrôlables ; en tout cas, il n'en est aucune à laquelle on ait pu jusqu'ici donner la valeur d'une certitude. Les énumérer seulement nous entraînerait loin des limites assignées à cette étude rapide. Bornons-nous à dire que c'est la théorie de Faye, l'éminent astronome, membre de l'Académie des sciences, que l'on considère actuellement comme la base scientifique la plus sûre, et que c'est à elle que se rattachent la plupart des hypothèses actuelles. (V. GRÊLE, au *Nouveau Larousse illustré*, t. IV.)

On admet aujourd'hui que l'électricité joue un rôle prépondérant dans le phénomène de la formation de la grêle ; mais la façon même dont ce rôle s'exerce reste entourée d'obscurité.

Faye fait intervenir les tourbillons atmosphériques ; tourbillons créés par des facteurs multiples : énergie calorifique des rayons solaires d'abord, puis mouvement de rotation de la terre, qui créent des courants inverses ; variations thermiques des couches de l'atmosphère ; etc.

Dans les couches élevées, au sein des cirrus, comme l'ont fait connaître les aéronautes (notamment Bixio et Barral dans leur ascension de 1850), se forment des cristaux de glace. Ceux-ci, subissant l'action des tourbillons, glissent plus ou moins rapidement sur les couches inférieures qui sont chargées d'eau à l'état de vapeur ou à l'état vésiculaire, et ce glissement est productif d'électricité. L'atmosphère se trouve donc être un accumulateur formidable, dont la tension est en raison directe de l'altitude de ses diverses couches. Il est démontré à présent, par les travaux de Sohncke et Luvini, que, dans ces frottements continuels des couches atmosphériques les unes sur les autres, les cristaux de glace s'électrisent positivement, tandis que l'eau se charge d'électricité négative. Il doit donc se produire forcément une série d'attractions et de répulsions entre les cristaux de glace des cirrus et les couches humides voisines ; et ce serait alors à la faveur de ce mouvement de va-et-vient rapide et de peu d'amplitude que se formeraient les grêlons. Finalement, l'un des nuages ayant perdu sa charge électrique, les grêlons qu'il tient en suspension se précipitent ; mais leur chute est considérablement accélérée si la terre est chargée d'électricité de sens contraire à celle du nuage à grêle, ou au contraire retardée, dans le cas inverse : les grêlons ne subissant plus alors que les lois de la pesanteur.

Il est facile de comprendre, en effet, que les grêlons n'obéissant plus qu'aux lois de la pesanteur sont infiniment moins redoutables et moins funestes dans leurs effets que les grêlons issus d'un nuage chargé d'électricité de sens contraire à celle dont le sol est le condensateur. Au reste, dans leur chute ralentie, les grêlons traversent des couches chaudes, qui contribuent encore à activer leur fusion et à les rendre inoffensifs.

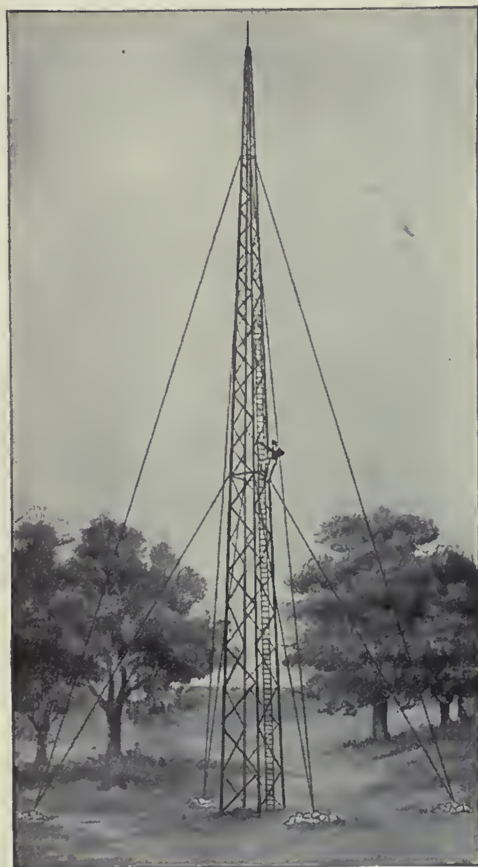


Niagaras électriques : 1. Type porte-cierges ; 2. Type aloès ; 3. Type yucca, au sommet d'une tourelle ; 4. Extrémité inférieure d'un diffuseur.

En conséquence, il parait naturel, pour modifier les chutes de grêle, d'abaisser, par l'emploi de paratonnerres à grand débit, le potentiel électrique des nuages élevés; c'est l'idée qu'a réalisée le comte de Beauchamp, et nous verrons tout à l'heure comment il l'a mise en pratique.

Il convient, au préalable, de revenir sur la question des canons et des fusées paragrêles. Les canons paragrêles de Stiger d'abord (1900), puis les fusées du docteur Vidal inventées un peu plus tard (1905), ont pour effet (nous l'avons dit au *Nouveau Larousse* et au *Supplément*) d'empêcher la formation des grêlons par l'ébranlement des couches atmosphériques. Au début de leur mise en pratique, les deux procédés fournirent des résultats qui donnaient grand espoir; aussi leur emploi se généralisa-t-il rapidement, et fut-il cause que la théorie des paragrêles destinés à soutirer l'électricité aux nuages dangereux se trouva reléguée au second plan. Mais la période d'enthousiasme fut d'assez courte durée, et bientôt apparaissaient, en Italie d'abord, puis en France, parmi ceux mêmes qui avaient été les premiers à préconiser les tirs contre la grêle, des détracteurs acharnés à discréditer canons et fusées, dont ils affirmaient la complète inefficacité. Le prodigieux engouement du moment faisait place à une hostilité déterminée.

Cependant, à vrai dire, aucun des deux systèmes ne mérite tant de rigueur : l'assemblée générale



Pylône métallique pour niagara électrique.

annuelle de l'Union des associations grêlifuges du Beaujolais, tenue à la fin de 1911, à Villefranche (Rhône), proclamait encore hautement les résultats bienfaisants du tir et des fusées grêlifuges, puis affirmait sa confiance inébranlable dans la valeur des deux méthodes qui, cependant — concède cette assemblée — doivent, pour produire leur plein effet, être appliquées *préventivement*, par les soins d'un personnel expérimenté et parfaitement discipliné. D'autres syndicats de défense marquent la même confiance et repoussent énergiquement les conclusions des adversaires du tir et des fusées, parce que, disent-ils, ces conclusions s'appuient sur des expériences entreprises et exécutées hâtivement, sinon avec négligence et parfois même un évident parti pris de les voir échouer. A une récente séance de la Société des agriculteurs de France (13 février 1912) le président de l'Union beaujolaise des syndicats agricoles, Chatillon, apportait l'assurance nouvelle que « là où le tir est conduit d'une façon rationnelle, il est toujours couronné de succès ».

Il convient donc, évidemment, de réserver encore son opinion sur la valeur réelle des tirs ou des fusées grêlifuges et la garantie qu'on en peut attendre; mais il serait imprudent de condamner, d'ores et déjà, des méthodes qui ont, en certains cas, donné des résultats effectifs dûment constatés.

Il est indéniable, cependant, que les procédés en question offrent l'un et l'autre des inconvénients assez sérieux pour faire excuser, sinon pour la justifier, l'hostilité de leurs adversaires. Le principal reproche qui leur est fait, c'est d'être onéreux et de réclamer le concours d'un personnel *expérimenté* et *discipliné;* leur action efficace est, en outre, subordonnée d'une part à la vigilance des artificiers — souvent surprise d'ailleurs par la soudaineté des orages — et, d'autre part, au réglage parfait du tir (calcul de la charge utile, appréciation de la hauteur des nuages menaçants), assez difficile à obtenir (ils restent toujours, quoi qu'on fasse, impuissants en face des orages nocturnes); enfin, la manœuvre des canons, la manipulation et le lancement des fusées ne vont pas sans occasionner des accidents fréquemment mortels.

Par contre, et sans vouloir établir de parallèle entre les canons ou les fusées grêlifuges et la méthode nouvelle due au comte de Beauchamp, il est incontestable que cette dernière présente sur les procédés de tir un avantage considérable, à savoir que les paragrêles fonctionnent automatiquement, sans surveillance et sans nécessiter aucune dépense, une fois l'installation faite.

Comme le paratonnerre de Franklin, le paragrêle de Beauchamp sert de conducteur à l'électricité des nuages et à celle du sol; mais le paratonnerre est manifestement insuffisant lorsque le potentiel des nuages est élevé, tandis que le paragrêle écoule une quantité prodigieuse de fluide, d'où le nom de « niagara électrique », que lui a donné son inventeur.

Un niagara électrique, qui doit être installé à 40 mètres de hauteur au moins, de manière à dépasser la cime des grands arbres, se compose d'une lame de cuivre électrolytique non écroui, d'où partent une série d'autres lames dorées de 30 à 40 centimètres de long, effilées, et qui sont disposées et groupées soit en couronne (type *yucca*), soit à la façon des feuilles d'un aloès (type *aloès*), ou simplement espacées sur la lame rectiligne en façon de porte-cierges. Cette dernière disposition semble la meilleure; mais, cependant, elle n'est pas adoptée lorsqu'elle doit nuire à l'esthétique du monument qu'elle surmonterait, comme c'est le cas, par exemple, pour les clochers ou les campaniles effilés des châteaux. Le comte de Beauchamp a utilisé, chaque fois qu'il en a eu la possibilité, les clochers et les tours élevées; mais, en l'absence de supports de cette sorte, il a fait usage de pylônes métalliques, construits spécialement pour cet usage.

Quelle que soit la forme du paragrêle, son extrémité inférieure est constituée par un diffuseur spécial, lame de cuivre argentée, à plusieurs pointes, qui plonge dans une eau courante ou dans un réservoir, nécessairement d'un grand volume en raison de l'abondance du fluide qu'une petite masse d'eau serait impuissante à absorber.

Un poste paragrêle défend une zone circonvoisine qui s'étend à 4 ou 5 kilomètres sous le vent amenant le plus fréquemment les nuées à grêle, à 4 ou 5 kilomètres aussi de chaque côté de cette direction, et à 500 ou 1.000 mètres en allant contre le vent.

Le premier « niagara électrique » fut installé par le comte de Beauchamp en 1899, sur le clocher de l'église de Saint-Julien-l'Ars (près de Poitiers), dans une région où les orages et les chutes de grêle étaient d'une extraordinaire fréquence. Depuis cette époque, la foudre n'y est plus tombée; quant à la grêle, elle n'a fait qu'une seule apparition ; encore est-elle tombée assez loin du « niagara » (800 m. environ) et sans causer de dégâts. Voyant la réussite de son essai, de Beauchamp installa un nouveau poste (clocher de Chauvigny), dans la vallée de la Vienne. Les résultats, là encore, confirmèrent les prévisions. En 1908, le général de Négrier, qu'intéressait passionnément la question de la formation de la grêle et qui venait justement d'en publier une théorie, faisait à son tour installer un poste de défense sur le plateau de Paizay-le-Sec (Vienne), région souvent dévastée aussi par la grêle. Ce nouveau « niagara », pour lequel il fut nécessaire d'édifier un pylône, ne tardait pas à faire ses preuves, car un orage violent fut, quelque temps après l'installation, arrêté à 2 kilomètres du poste et se résolut en pluie inoffensive. Enfin, un quatrième paragrêle, établi à 100 mètres de hauteur au faîte du clocher de Saint-Savin (dans la vallée de la Gartempe), vint, par les soins de Beauchamp, compléter le premier « barrage électrique » et lui donner une longueur utile d'environ 40 kilomètres.

A l'heure actuelle, ce barrage compte plus de trois années d'existence et, depuis qu'il est en place, la région dont il assure la protection n'a subi aucun dommage du fait de la grêle.

Les théories du comte de Beauchamp et les résultats de ses expériences ont été exposés à l'Académie des sciences par Violle (séance du 15 mars 1909), puis à la Société nationale d'agriculture de France par le



Carte des principaux barrages protecteurs prévus par le Comité de défense contre la grêle.

comte de Pontbriand et le sénateur Audiffred (séances du 17 mai 1911 et 13 février 1912); on leur a fait partout le plus chaleureux accueil. Le groupe agricole du Sénat a nommé une délégation spéciale, chargée de faire une enquête sur les paragrêles du comte de Beauchamp et, cette délégation, que les résultats obtenus jusqu'ici ont conquise, a fait un rapport favorable à la multiplication des niagaras électriques.

Est-ce à dire que les « niagaras électriques » apportent la solution idéale du problème et qu'ils constituent le moyen le plus efficace de combattre la grêle ? Il serait téméraire de l'affirmer dès à présent; mais les observations faites jusqu'ici ont leur valeur et sont fort encourageantes. Il importe de les multiplier encore par la création de nouveaux postes, en grand nombre; de contrôler rigoureusement les résultats qu'on obtiendra et, dans le cas, plus que probable, où ceux-ci viendront confirmer les espérances, de proclamer alors la valeur pratique du système et de lui donner la plus large extension.

Aussi bien, désireux de ne pas borner ses expériences à la région qui vit ses premiers essais, le comte de Beauchamp a fondé un *Comité de défense contre la grêle*, chargé de fournir gratuitement à quiconque les demande tous les renseignements utiles; de faire les études nécessaires à l'installation de nouveaux postes et de nouveaux barrages en réunissant les observations qui concernent le régime des vents, des particularités orographiques et hydrographiques de la région à protéger. Un plan général de protection pour l'ensemble de notre territoire a été élaboré, et ses grandes lignes, adoptées par le Comité de défense, prévoient l'installation d'un réseau de barrages, dont les principaux (indiqués à la carte ci-dessus) sont :

1. *Le barrage des Landes ou de la Bidassoa*, qui reliera la tour de Cordouan à Luchon, en suivant toute la côte du golfe de Gascogne et s'opposera aux vents du sud-ouest porteurs d'orages;

2. *Le barrage de l'Ouest et des côtes de Bretagne*, qui protégera les côtes de l'Océan et de la Manche, de la tour de Cordouan à la pointe du Cotentin;

3. *Le barrage du Centre*, orienté d'ouest en est et qui, partant de l'île de Ré, s'en ira par Niort, Poitiers, Bourges, vers la Suisse; (Une partie de ce barrage existe déjà : c'est la ligne de paragrêles dont il a été question plus haut.)

Ce sont ces trois grands barrages qui constitueront les lignes les plus importantes du réseau; mais leur action sera complétée par les suivants;

4. *Barrage de la Loire et du Rhône*, qui suivra la ligne de faîte des monts du Forez et des Cévennes. (L'étude d'une vingtaine de postes dans le Beaujolais est activement menée, et l'installation en doit être faite à brève échéance);

5. *Barrage de l'Est*, ayant comme direction générale l'orientation Sedan-Belfort;

6. *Barrage de la Loire-Inférieure*, en voie d'établissement et suivant une direction N.-N.-E., S.-S.-O. qui le fait rencontrer successivement : Châteaubriand, Treffeuë, Atbaret, Niort, Casson, Sucé, La Chapelle-sur-Erdre, Nantes, Chantenay, Verton, Saint-Fiacre ou La Haye-Fouassière, Monnières, Clisson, Boussin, Tiffauges;

7. *Barrage de la Bretagne*, qui fait suite au précédent et le continue vers le nord, pour rejoindre à Avranches le barrage n° 2;

8. *Barrage de la Loire*, dirigé d'ouest en est par Angers, Tours, Orléans;

9. *Barrage de la Charente*, qui s'appuie sur Rochefort et Limoges;

10. *Barrage de la Gironde*, en voie d'établissement et qui, partant de Cordouan, va rejoindre Luchon à travers la vallée de la Garonne;

11. *Barrage de la Méditerranée*, à l'étude et qui suivrait la côte méditerranéenne, de Port-Vendres à Vintimille;

12. *Barrage protecteur de Paris*, passant par Evreux, Chartres et Orléans, ou par Versailles et Melun, et que compléteront les installations faites dans la capitale elle-même.

Le problème de la protection de Paris et de sa banlieue a fait, sur la demande de l'académicien Violle, l'objet d'une étude particulière de la part du Comité de défense. Au dire du comte de Beauchamp, trois postes suffiront pour assurer la protection parfaite : un à la tour Eiffel, un autre au Panthéon, et le troisième au Sacré-Cœur.

En principe, il semble qu'un formidable « niagara », installé au sommet de la tour Eiffel, devrait suffire à la besogne et qu'il étendrait sa protection à tout Paris et à ses environs, dans un assez vaste rayon; cependant, on se heurte ici à une difficulté nouvelle, et le problème est plus compliqué qu'ailleurs. Il est certain que ce poste neutralisera l'électricité positive des nuages élevés et abaissera considérablement, comme tous les autres « niagaras », le potentiel des hautes régions de l'atmosphère. Mais il circule au-dessus de la grande agglomération parisienne, à une faible hauteur, des nuages formés de toutes les vapeurs et fumées lourdes et grasses des usines, nuages qui sont parfois très fortement électrisés et sur lesquels le niagara n'aurait pas d'effet; d'où la nécessité, pour assurer une protection réelle, d'établir d'autres postes moins élevés. A ceux du Panthéon et du Sacré-Cœur il sera sans doute nécessaire d'adjoindre encore des postes de relais conjugués, dont l'influence se ferait sentir précisément sur les nuées basses.

Les pouvoirs publics, comprenant toute la portée de ces expériences intéressantes, ont consenti leur appui pour les mener à bien, et des crédits ont été accordés par le ministre de l'agriculture, le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris.

A l'heure actuelle, malgré les difficultés que présentait l'entreprise, l'installation du « niagara électrique » de la tour Eiffel est chose faite, et rien n'a été négligé pour assurer les chances de réussite. Les observations et le contrôle des résultats seront faits par les soins du laboratoire supérieur d'électricité, et il faut espérer que cette installation, d'ailleurs unique au monde, contribuera dans une large mesure à démontrer l'excellence de la méthode due à l'initiative du comte de Beauchamp. — JEAN DE CHAON.

***ion** n. m. — ENCYCL. *Théorie des ions*. La théorie des ions, qui occupe actuellement une place si grande en physique, est due à Svante Arrhénius; le nom d' « ions », donné aux corpuscules qui transportent l'électricité dans le passage d'un courant à travers une solution, est très antérieur à cette théorie et remonte à Faraday. Ce savant a montré que l'électrolyse d'un sel dissous prenait sa source dans la dissociation de ce sel en ions : les uns appelés *cations*, transportant les charges positives et se dirigeant vers la *cathode* (ils sont constitués par le métal du sel); les autres dits *anions*, portant les charges négatives vers l'anode (ils sont formés par le radical acide). Dans l'électrolyse du chlorure de potassium (KCl), par exemple, il y a formation d'ions K qui sont positifs (K+) et d'ions Cl négatifs (Cl—). Tout l'intérêt de cette conception reposait alors sur le fait que la charge électrique positive ou négative de chaque ion monovalent est une constante et que la charge des ions polyvalents est égale au produit de cette constante par la valence de l'ion considéré. Dans la décomposition électrolytique du chlorure de baryum ($BaCl^2$), on aura donc formation d'ions Cl— transportant des charges *unités* et des ions Ba++ transportant des charges doubles; pour le chlorure d'or ($AuCl^3$), il y aura des ions Cl— et des ions Au+++; etc.

Dans l'hypothèse de Faraday, on n'avait à considérer cette dissociation en ions que lors du passage du courant; la théorie de Svante Arrhénius, au contraire, repose sur ce que cet état de dissociation préexiste à l'électrolyse dans la dissolution, du seul fait de cette dissolution. Déjà, Clausius, longtemps avant, envisageait comme possible que les molécules d'un sel dissous, qui se comportent dans le dissolvant comme des molécules gazeuses et sont, par conséquent, animées de mouvements rapides de translation, dans les chocs provenant de leur rencontre les unes avec les autres, pouvaient être brisées et leurs éléments constituants rendus ainsi indépendants. Avant que deux ions de signes distincts soient à nouveau mis en présence par les hasards de leurs rencontres et se reforment en molécules, ils ont existé à l'état libre dans la solution ; de telle sorte que, dans une dissolution de chlorure de potassium, on est conduit à admettre que les particules du sel en mouvement dans le liquide étaient formées soit de molécules KCl, soit d'atomes simples K et Cl.

L'application de la théorie cinétique des gaz aux solutions est due à Van't Hoff, et elle a donné des résultats merveilleux dans le calcul des pressions osmotiques des solutions; toutefois, elle se trouvait en défaut pour les faibles concentrations des corps formant des solutions électrolytiques. La loi de Raoult sur l'abaissement du point de congélation, qui fournit des résultats rigoureux pour les solutions qui ne conduisent pas l'électricité, donne des écarts souvent considérables pour les électrolytes; il en est de même de l'ébullioscopie et de la tonométrie. L'osmométrie, la cryoscopie, l'ébullioscopie et la tonométrie sont autant de manières distinctes dont on dispose pour la mesure du poids moléculaire d'un corps dissous; l'application de ces méthodes aux solutions des sels fournit des résultats concordants, quelle que soit celle employée, mais un désaccord complet avec l'opinion qu'on pouvait avoir que les sels restaient dans la solution à l'état moléculaire, car la loi de Van't Hoff ne se trouve plus alors justifiée que si l'on admet pour les solutions très diluées qu'elles contiennent 2 ou 3 ou 4 fois, suivant les corps, plus de molécules libres qu'on ne devrait en trouver.

Tous ces faits deviennent immédiatement compréhensibles par la seule hypothèse d'Arrhénius, que l'on peut exprimer de la manière suivante :

La conductibilité électrique d'une solution n'étant due qu'au transport des charges par les ions libres du sel dissous, la mesure de cette conductibilité donne le degré de dissociation du sel ou le coefficient d'ionisation de la solution.

Les critiques très vives qui ont été formulées dès la publication de cette théorie, en 1887, ont nécessairement désarmé peu à peu, d'abord devant la justification remarquable qu'elle obtenait en mettant d'accord les théories de Van't Hoff et de Raoult avec la théorie cinétique des gaz, ensuite par la quantité de faits qu'elle a permis de prévoir ou d'expliquer. On ne peut reprocher à une théorie d'être impuissante à tout ramener immédiatement à un système unique de raisonnement, et on ne doit pas la rendre responsable de certaines conclusions peut-être hâtives, portant sur des points particuliers, que l'avenir seul pourra justifier ou écarter.

Passant de l'exposé général à l'explication des faits, cherchons le mécanisme du passage de l'électricité dans une solution. Prenons une solution de chlorure de potassium, par exemple; elle contient des molécules KCl, des ions K, portant des charges positives et des ions Cl, portant des charges négatives. Si l'on établit entre les deux électrodes une différence de potentiel, il en résulte un champ électrique φ; chaque ion sera donc sollicité à se déplacer dans un sens ou dans l'autre, suivant le signe de sa charge, et avec une vitesse qui dépendra de son degré de *mobilité*. Appelons k_1 et k_2 les mobilités de chaque espèce d'ions, γ le nombre de molécules-grammes de sel contenu dans 1 cm³, α le coefficient de dissociation, e la charge électrique de chaque ion et enfin s la section du conducteur liquide; l'intensité du courant sera représentée par la relation :

$$i = K\gamma\alpha e(k_1 + k_2)\varphi s,$$

et la conductibilité c de la solution sera, par conséquent :

$$c = K\gamma\alpha e(k_1 + k_2).$$

Il convient d'ajouter que si, au lieu du chlorure de potassium qui est monovalent, on avait pris le sulfate de potassium qui est bivalent, il aurait fallu multiplier par 2, et, d'une façon générale, multiplier par la valence n du corps considéré.

En assimilant chacun des ions de mobilité k à des sphères qui se déplacent dans un liquide d'une viscosité connue, Pellat a pu obtenir, pour la valeur de la charge e de chaque ion exprimée en unités C.G.S.,

$$e = 1{,}6 \,.\, 10^{-20}.$$

Des méthodes nombreuses et excessivement variées ont permis à lord Rayleigh, J.-J. Thomson, Rutherford, J. Perrin, etc., de calculer cette même valeur e, et toutes ces méthodes, si différentes par leur principe, donnent des résultats qui s'accordent dans les limites des erreurs d'expériences ou d'approximation des raisonnements.

L'étude de la décharge électrique au travers des gaz a toujours montré des caractères communs avec l'électrolyse; en particulier, le transport matériel qui s'effectue d'une électrode à l'autre. On a donc été naturellement tenté d'admettre que le transport de l'électricité dans les gaz se faisait par des ions, comme dans l'électrolyse; toutefois, il ne s'agit plus de dissociation comme celle décrite plus haut, puisque les gaz considérés peuvent être des corps simples.

On admet, en accord avec l'expérience, que les molécules gazeuses, sous l'influence d'une température élevée ou d'un rayonnement tel que celui des rayons X ou d'un champ électrique, se dissocient en ions positifs et négatifs, de grosseurs inégales, au point que l'ion positif est de l'ordre de grandeur de la molécule, alors que l'ion négatif est environ deux mille fois plus petit que l'atome d'hydrogène. Il résulte de cette grande différence de masse des deux ions que l'ion négatif a une mobilité beaucoup plus considérable que l'ion positif; c'est à cette dissymétrie des deux charges que l'on doit la différence des effets obtenus aux deux électrodes, en particulier dans les effluves en aigrette.

Toutefois, on peut appliquer le même raisonnement que celui fait plus haut pour expliquer le transport des charges électriques dans les gaz, et c'est ainsi que l'on trouve de nouveaux moyens de détermination de la charge e de l'ion négatif; il est remarquable que cette valeur concorde avec la précédente. — PAUL DART.

kanda n. m. Nom donné, à Zanzibar, aux sacs faits en feuilles de raphia tressées, et qu'on emploie à l'emballage de certains produits d'exportation : *Les clous de girofle, le coprah, le copal, le caoutchouc, etc., sont expédiés en* KANDAS.

kinesthésique (du gr. *kinein*, mouvoir, et *aisthêsis*, sensation) adj. Philos. Qui a rapport aux sensations de mouvement, au sens musculaire : *La mémoire, dans certains cas, est essentiellement* KINESTHÉSIQUE, *el provient des données de ce que nous appelons le sens musculaire, avec intervention plus ou moins importante du sens des rotations totales du corps dont nous constatons chez l'homme l'enregistrement inconscient, sens qui siège dans les canaux semi-circulaires* (Henri Piéron). || On dit aussi CINESTHÉSIQUE.

***Labouchère** (Henry Du Pré), homme politique et publiciste anglais, né à Londres en 1831. — Il est mort à Florence le 15 janvier 1912. Henry Labouchère, que son grand âge avait naguère éloigné de la politique active, était un des doyens du parti radical anglais, à la tête duquel il avait, pendant vingt ans, vigoureusement lutté, soit à la Chambre des communes, soit dans le journal qu'il dirigea jusqu'en 1910, le « Truth ». Il était le neveu de Henry Labouchère, baron Taunton (1798-1869), qui fut lord de l'amirauté et secrétaire d'Etat pour les colonies; et la consonance française de son nom révèle l'origine de sa famille, de religion protestante, réfugiée en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Peut-être faut-il rapporter à cette descendance éloignée la prédilection que Henry Labouchère conserva toujours pour notre pays, et plus encore certaines des qualités de son esprit vif, rapide, un peu agressif, plus ardent que discipliné, mais toujours d'une franchise qui n'avait d'égale que sa finesse.



H. Labouchère.

Henry Labouchère, ancien élève d'Eton, avait débuté par la diplomatie. Il fut attaché d'ambassade à vingt-trois ans, et quitta la carrière dix ans plus tard, alors qu'il était secrétaire d'ambassade à Constantinople, après avoir occupé différents postes à Saint-Pétersbourg et à Dresde. Il était peu fait pour le service des ambassades; il s'y fit connaître par quelques aventures, où la politique n'avait point part : en Allemagne, il avait organisé, entre sa résidence de Dresde et la célèbre roulette de Hombourg, un service rapide de relais. D'ailleurs, le journalisme et la politique attiraient son activité in-

DRAPEAUX


FRANCE
Empire ALLEMAND
All. PRUSSE
All BAVIERE
All SAXE
All WURTEMBERG
All BADE
All. HESSE
All MECKLEMBOURG
All OLDENBOURG
All.SAXE-WEIMAR-EISENACH
All. ANHALT
All BRUNSWICK
All. SAXE-ALTENBOURG, SAXE-COBOURG-GOTHA, SAXE-MEININGEN.
All LIPPE-DETMOLD
All. SCHAUMBOURG-LIPPE
All. WALDECK-PYRMONT, REUSS.
All SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT, SCHWARZB.-SONDERSHAUSEN
ANDORRE
Republique ARGENTINE
AUSTRALIE (UNION)
AUTRICHE-HONGRIE
AUTRICHE
AUTRICHE (OR. IMPÉRIAL)
BELGIQUE
BOLIVIE
ORDEM E PROGRESSO
États-Unis du BRÉSIL
BULGARIE
CANADA
CHILI
CHINE
COLOMBIE
COSTA-RICA
CUBA
DANEMARK
Rép DOMINICAINE
ÉGYPTE
EQUATEUR
ESPAGNE
ÉTATS UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD
H. Dumoulin Sc.

DRAPEAUX


ÉTHIOPIE


Gde BRETAGNE ET IRLANDE


GRÈCE


GUATEMALA

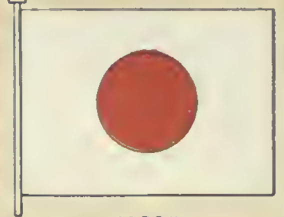

HAÏTI


HONDURAS


HONGRIE


INDES


ITALIE


JAPON


LIBÉRIA


LIECHTENSTEIN


LUXEMBOURG


MAROC


MEXIQUE


MONACO


MONTÉNÉGRO


NICARAGUA


NORVÈGE


PANAMA


PARAGUAY

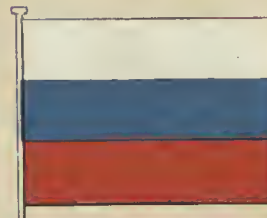

PAYS-BAS


PÉROU


PERSE


PORTUGAL


ROUMANIE


RUSSIE (DR. NATIONAL)


RUSSIE (DR. IMPÉRIAL)


St MARIN


St SIÈGE


SALVADOR


SERBIE


SIAM

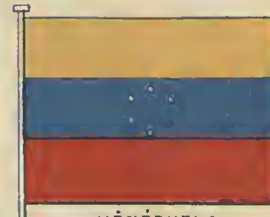

SUÈDE


SUISSE


TUNISIE


TURQUIE


URUGUAY


VÉNÉZUELA


ZANZIBAR

H. Dervaux Sc.

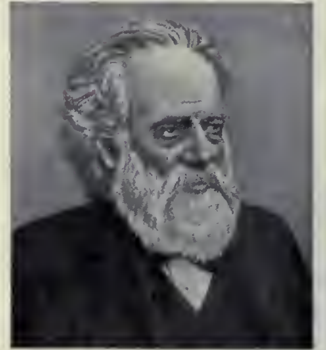
quiète et exubérante; un gros héritage qu'il recueillit le décida. En 1865, il se fit élire membre de la Chambre des communes par la circonscription de Windsor, sur un programme libéral avancé. Il devait successivement représenter, par la suite, le Middlesex (1867), Nottingham (1876), enfin Northampton, qui, de 1880 à 1906, le réélut constamment. Son éloquence rapide et mordante, sa grande fortune, sa part de propriété dans le grand organe radical le « Daily News », et surtout la popularité du journal satirique qu'il dirigeait avec une impitoyable audace, avaient fait de lui, dès 1875, le *leader* le plus redoutable du parti avancé. Il porta de rudes coups aux tories, tant que ceux-ci furent au pouvoir. Plus tard, il lui arriva de n'être pas moins ardent contre ses propres amis du camp whig, dès qu'il les jugea trop tièdes ou mal inspirés. Il mit même quelque coquetterie à mériter fort largement cette épithète d'« enfant terrible du libéralisme », qui lui fut souvent appliquée et, à vrai dire, l'empêcha d'occuper une situation digne de son talent, lorsque son parti triompha. Mais ce rude journaliste se trouva, fort probablement, plus à l'aise dans l'opposition qu'au pouvoir.

Nulle vie politique ne fut, d'ailleurs, mieux remplie que la sienne. Il avait débuté dans le parti libéral aux côtés de Gladstone, dont il fut d'abord un des plus fidèles compagnons de lutte, mais que, bientôt, il dépassa par la hardiesse de ses convictions libérales et, pourrait-on dire, presque républicaines. Il fut un des plus ardents à demander, en 1885, l'élection des députés au suffrage universel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et l'abolition de la Chambre des lords, dont il fit, à Northampton, les trois articles fondamentaux de son programme radical. En 1888, son amitié pour la France lui inspira une vive campagne, menée à la fois dans la presse et dans le Parlement, contre les accords secrets d'ordre maritime qu'il supposait exister entre l'Angleterre et l'Italie, en prévision d'une guerre entre notre pays et la Triple-Alliance; et, bien que Gladstone eût approuvé la politique extérieure du ministère conservateur, il protesta éloquemment, lors de la discussion de l'adresse au trône, contre toute assistance que l'Angleterre pourrait prêter à une coalition contre nous. Plus tard, il n'hésita pas davantage à se séparer de Gladstone dans la question du *home rule*, par un sentiment d'hostilité contre l'agitateur irlandais Parnell. Il lui arriva même d'entrer en conflit direct avec la couronne par l'énergique opposition qu'il fit à la constitution d'un apanage en faveur des princes du sang. La reine Victoria ne lui pardonna pas cette attitude, et, en 1892, lorsque Gladstone, désireux de rallier les masses populaires, manifesta l'intention de confier un ministère au polémiste radical, la souveraine imposa son *veto* personnel à ce choix. Gladstone dut s'incliner, mais Henry Labouchère n'en reprit que plus passionnément ses campagnes : il réclama l'évacuation de l'Egypte, n'hésitant pas à blesser ainsi le sentiment national anglais; il prononça contre les faiblesses de Gladstone envers la Triplice de virulents discours, et, plus tard, protesta énergiquement contre le raid Jameson et contre la politique anglaise dans l'Afrique du Sud, dont l'aboutissement devait être la guerre avec les républiques boers. Il organisa courageusement des meetings contre la guerre, risquant sa popularité, et fut même assez gravement blessé à Northampton (1900), dans l'un d'eux. C'était presque la fin de son rôle politique; les événements, en effet, devaient lui donner tort : l'impérialisme triompha, et fut accepté même des libéraux. L'Angleterre, après avoir vaincu le Transvaal, put très rapidement s'assurer l'affection et le loyalisme de ses nouveaux sujets. L'âge, d'ailleurs, brisait peu à peu la combativité du vieux journaliste. A partir de 1903, il passa en Italie, où il est mort, la plus grande partie de son temps. Toutefois, il put assister à la réconciliation de la France et de l'Angleterre en 1902, puis à l'avènement du parti radical au ministère et au grand mouvement de l'opinion populaire contre la Chambre des lords, qu'il avait contribué à préparer. Il laissera en Angleterre le souvenir d'un orateur de très grand talent et d'un polémiste redoutable; en France, celui d'un très sincère et parfois très efficace ami de notre pays. — HENRI TRÉVISE.

***Langlois** (Hippolyte), général de division, membre de l'Académie française, né à Besançon le 3 août 1839. (*V. le portrait, p. 173.*) — Il est mort à Paris le 11 février 1912. Le général Langlois, dont le grand âge n'avait pu, jusqu'aux dernières semaines, briser l'énergie si laborieuse et variée, comptait au nombre des éducateurs les plus efficaces de l'armée française d'aujourd'hui, où son enseignement est resté vivant, bien que le maître fût depuis plus de sept ans déjà passé au cadre de réserve. On trouvera au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré* (p. 336) les dates les plus essentielles de sa carrière militaire. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie, il avait pris part, comme capitaine, à la campagne de Metz, dont il avait gardé un douloureux et ineffaçable souvenir. Il fut un de ceux qui, après la guerre, imputant pour une grande part nos défaites à une instruction insuffisante de notre corps d'officiers, résolurent de regagner le terrain perdu. Il étudia et réfléchit. En 1878, pourtant, il n'était encore que chef d'escadron, lorsqu'il eut l'occasion de participer aux premiers essais en service actif du matériel de Bange. Ces essais lui révélèrent sa voie; il sentit que l'artillerie devait poursuivre à tout prix son évolution technique et, dès 1880, il put donner en quelque sorte le programme du matériel à découvrir : un canon plus léger que la pièce de Bange, d'un calibre voisin de 75 millimètres, à tir accéléré ou rapide; un obus à balles ou à mitraille, le *shrapnell*, pouvant, grâce au réglage de la fusée, éclater à toutes les distances et à toutes les hauteurs voulues, de façon à balayer le terrain par des gerbes allongées, efficaces, par conséquent même dans le cas d'un réglage imparfait. C'est le matériel de campagne aujourd'hui réalisé. Il en avait indiqué, comme professeur à l'Ecole de guerre jusqu'en 1891, les règles d'emploi avec une admirable prescience. D'autre part, bien qu'artilleur de profession, il n'en voulut pas moins énergiquement mettre fin, par son enseignement et par son exemple, à ce particularisme dont on a quelquefois accusé les armes savantes. La « liaison des armes » fut son thème favori : le nouveau canon léger, agissant par la rapidité de son tir sur des objectifs mobiles, lui sembla devoir, par définition, suivre de très près et seconder étroitement les attaques d'infanterie. Il avait été promu colonel en 1888. Général de brigade quatre ans après, il ne commanda plus guère que les troupes d'infanterie : la 17ᵉ brigade à Auxerre; plus tard, après son passage comme divisionnaire à la tête de l'Ecole de guerre, le 20ᵉ corps (1901). Il devait achever sa carrière comme inspecteur d'armée (1906), après avoir, avec une ténacité admirable, essayé de faire triompher partout où il avait passé ses idées favorites de la solidarité des armes et de la concentration des efforts. Elles se retrouvent admirablement exprimées dans ses livres : *l'Artillerie de campagne en liaison avec les autres armes* (1891-1892); *Manœuvre d'un détachement de toutes armes avec feux réels* (1897); *Etude sur le terrain* (1903); *Guerre turco-russe et anglo-boer* (1903); etc. Elles lui fournirent le titre de la revue militaire qu'il dirigea avec une compétence indiscutée : *la Liaison des armes*. Il eut, comme sénateur de Belfort, à partir de 1906, l'occasion de les défendre devant la haute Assemblée, où, membre de la commission de l'armée, il prit à mainte reprise la parole dans les discussions d'ordre militaire (en particulier, sur la réforme de l'artillerie). Il les répandit dans le public par de nombreux et substantiels articles du « Temps ». Lorsque l'Académie l'accueillit, en 1909 — il n'y devait siéger que quelques mois après avoir prononcé son discours de réception — elle récompensa justement en lui l'écrivain sans prétention, mais obstiné, inlassable, qui avait mis sa plume, aussi bien que sa vie, au service de l'armée nationale, dont il eut à cœur, dans des circonstances presque critiques, d'affirmer le relèvement. — G. TREFFEL.


La Leçon de géographie, tableau de Legros. (Tate Gallery, Londres.) — Phot. Giraudon.

***Legros** (Alphonse), peintre et graveur français, né à Dijon le 8 mai 1837. — Il est mort à Londres au mois de décembre 1911. Alphonse Legros était un très remarquable artiste, dont le talent, à coup sûr, dépassait de beaucoup la notoriété, au moins en France. Depuis longtemps éloigné de son pays natal, c'est en Angleterre qu'il avait, en effet, trouvé une situation digne de lui. Il avait eu des débuts difficiles : issu d'une famille modeste, il fut jusqu'en 1848 apprenti dans la peinture en bâtiments, avant d'entrer à l'Ecole des beaux-arts de Dijon et de venir enfin à Paris (1851), où il travailla sous la direction du peintre décorateur Cambon, de Belloc, et surtout de Lecoq de Boisbaudran, dont il fut, avec Bonvin et Fantin-Latour, un des élèves préférés. La méthode de Lecoq de Boisbaudran, qui consistait à développer la mémoire des images et des tons en obligeant les élèves à dessiner à l'atelier les paysages observés au dehors, eut sur lui les résultats les plus heureux. En 1857, paraissait au Salon son premier tableau : un *Portrait de M. L...* (son père), aujourd'hui au musée de Tours. Vinrent ensuite : *l'Angelus* (1859), *l'Ex-voto* (1861), au musée de Dijon, etc. En même temps, l'artiste s'occupait d'eau-forte, de modelage, etc., voyageait en Espagne, d'où il rapportait de nombreuses études, et notamment le sujet de ses *Chantres espagnols*, que les connaisseurs admirèrent au Salon de 1861. Mais le grand public était peu sensible à la beauté sévère et un peu froide de ces peintures. Malgré l'amitié de Champfleury, de Duranty, de Baudelaire, la réputation tardait à venir. Alphonse Legros souffrit de la maladie, puis de la gêne. Découragé, il céda aux conseils de Whistler, et partit pour Londres. C'était vraiment le début de sa carrière. Chaleureusement accueilli par les préraphaélites, il fut nommé, en 1876, grâce à l'appui du directeur de la National Gallery, sir Edouard Poynter, professeur de gravure à l'University College de South Kensington, avec de larges appointements. Il put travailler et produire tout à l'aise, envoyant aux Salons français les meilleurs de ses tableaux : *la Lapidation de saint Etienne* (1867) *Scène d'inquisition* (1867); *Amende honorable* (1868), peut-être son chef-d'œuvre, qui figure au musée du Luxembourg; un *Lutrin* (1868); un *Réfectoire* (1869); *la Leçon de géographie*; un *Chaudronnier* (1875); *les Demoiselles du mois de Marie* (1875); *l'Incendie* (1876); *le Coup de vent*, *Femmes de pêcheurs*, *le Songe de Jacob* (1882); *la Femme du marin* (1882), etc., obtenant des récompenses aux Expositions de 1867 et 1868. Toutes ces compositions, conçues dans la manière réaliste, se distinguent par une exécution large, vigoureuse, très sobre, avec une tendance à l'archaïsme. Mais le meilleur de l'œuvre de Legros consiste dans une infinité de dessins à la plume et la sépia, où l'on retrouve presque la parfaite maîtrise des artistes d'autrefois, et surtout dans ses eaux-fortes, au nombre de plus de six cents, traitées avec une sûreté et une vigueur admirables. On en trouvera la liste dans le *Catalogue raisonné de l'œuvre gravé et lithographié d'Alphonse Legros*, publié à Paris par Poulet-Malassis et A.-W. Thibaudeau (1877). Beaucoup sont des portraits : *Burne Jones*, *Darwin*, *Watts*, *Carlyle*, *Dalou*, *Rodin*, *Gambetta*, *Tennyson*, *Hugo*, etc.; d'autres, des études de figures ou des scènes de genre : *la Ferme au grand arbre* (1875); *la Petite Marie*, etc., et presque toutes comptent parmi les meilleures pages de la gravure française contemporaine. — J.-M. DELISLE.


Alph. Legros.

Lépreuse (LA), tragédie légendaire en trois actes, poème de Henry Bataille; musique de Sylvio Lazzari, représentée le 7 février 1912 sur la scène de l'Opéra-Comique. — Le sujet, dont on a incriminé la vraisemblance, est tiré des anciennes ballades celtes; l'auteur du livret y a intercalé des fragments importants de chants de « gwerz », qui donnent à l'œuvre une couleur très particulière. L'action se passe au moyen âge, en Bretagne, qui était à cette époque dévastée par la lèpre. Pour éviter le contact des lépreux, on enfermait ceux-ci dans des « maisons blanches », véritables tombeaux vivants.

Un jeune paysan, Ervoanik, naïf et amoureux, veut épouser Aliette Tili, dont la blonde chevelure et la beauté l'ont séduit. Ses parents s'opposent à

son désir : jamais une fille de lépreux ne dormira sous leur toit. Ervoanik se révolte et va jusqu'à maudire son père et sa mère, qui accusent Aliette non seulement d'être la fille de lépreux, lépreuse elle-même, mais encore d'avoir fait mourir plus d'un de ses amants. Pour Ervoanik, la blonde Aliette est saine et pure. Cependant, il se repent d'avoir manqué de respect à ses parents : il implore leur clémence et, pour accomplir un vœu, il se rend au pardon de Folgoat. Aliette lui apparaît sur son chemin, et tous deux se mettent en route, la main dans la main, au son joyeux des cloches. Ils partent, comme il sied, « sans chaussures, sans bas et à pied, pour demander à Dieu la grâce de coucher tous les deux dans la même chambre et manger dans la même écuelle ».

A mi-route, les amoureux s'arrêtent dans la sinistre chaumière de la vieille Tili, mère d'Aliette. L'horrible femme, rongée par le fléau, veut que l'univers entier, qu'elle déteste, soit infesté du mal qui la dévore.

Elle se sert de la beauté de sa fille, instrument inconscient de sa vengeance, pour propager le mal à travers ce monde qui la repousse et la maudit. Aliette, qui s'était prêtée jusque-là aux machinations diaboliques de sa mère, refuse, cette fois, de lui obéir : elle veut épargner de la contagion funeste l'élu de son cœur. C'est l'épouse d'une âme qu'elle voudrait devenir, et, bien que ses lèvres désirent secrètement embrasser celles d'Ervoanik, c'est le frémissement du souffle seul qu'elle voudrait respirer, sans jamais partager avec celui qu'elle aime la couche nuptiale et meurtrière.

La haineuse sorcière ne l'entend pas ainsi : elle réclame toujours de nouvelles victimes. Par une ruse infernale, elle parvient à convaincre Aliette de l'infidélité d'Ervoanik. Pour punir son fiancé, Aliette souille de ses lèvres empoisonnées le verre qu'elle lui donne à vider. Ervoanik boit ce « vin qui plaît au cœur des femmes », et le mal terrible pénètre dans son sang...

Un mois plus tard, Ervoanik revient au village et, sentant que la lèpre commence à ravager son corps, il demande à être conduit aux « maisons blanches ». Au son des cloches, il s'apprête à partir, tandis que sa famille se lamente, que la foule l'escorte et que le clergé psalmodie les prières des morts. La cagoule des lépreux tombe sur ses épaules : il est pour toujours proscrit de la société de ses semblables, et il adresse des adieux touchants aux êtres et aux choses qu'il aime. Des chants religieux se font entendre; le prêtre, entouré de tout un appareil funèbre, arrive pour le conduire à la lugubre demeure. Alors, réapparaît Aliette : elle vient le chercher, comme jadis, quand ils allèrent au pardon de Folgoat, et tous deux, la main dans la main, au son des cloches, partent vers la lande où s'élève la blanche maisonnette, dans laquelle ils vont à jamais s'ensevelir avec leur amour.

Ce sujet est traité par le compositeur avec justesse, vigueur et clarté. C'est la musique libre et souple d'un artiste qui respecte son art et en connaît bien les ressources. Elle a de la couleur, du mouvement, mais elle manque parfois d'originalité et de profondeur.

Le minuscule prélude, avec le *Réveil de la nature*, est plein de sensibilité. Puis le chant des lavandières, emprunté (paroles et musique) aux motifs bretons, apporte une touche discrète et place bien l'action dans l'atmosphère où elle va se dérouler. Toute la scène violente entre le père et le fils, ainsi que le finale de ce premier acte, sont traités d'une manière remarquable, et l'intérêt va grandissant de plus en plus, jusqu'à la péroraison de l'acte.

Au second acte, le pittoresque est poussé encore davantage. Il y a d'abord les diaboliques monologues de la sorcière Tili, ensuite des pages de tendresse d'une poésie intense, comme, par exemple, la berceuse de forme populaire : *Ferme tes yeux, tous deux*, ou encore cette page de mélancolie douloureuse : *Ah ! je sais bien, je n'aurai jamais la joie d'embrasser ton front.*

Le troisième acte, le moins bien réussi, débute par un grand prélude symphonique, et le thème de la lèpre, exposé précédemment et développé d'une heureuse manière, devient ici comme une fatalité qui pèse terriblement sur la destinée des êtres. Les plaintes déchirantes d'Ervoanik, opposées aux lamentations des paysans, sont d'un effet mélodramatique; les chants liturgiques, le *Libera me Domine* ou le *Requiem æternam*, tels qu'on les chante à l'église, méritaient sans doute d'être traités autrement; car, employés ainsi, ils donnent une sensation de lourdeur et de monotonie. La pièce s'achève avec le retour de la sonnerie des cloches et le départ du funèbre cortège pour la maison blanche, scène où, malheureusement, la musique manque d'originalité et d'ampleur. — STAN GOLESTAN.

Les principaux rôles ont été créés par : MM^mes Marguerite Carré (*Aliette*), Delna (*Tili*), Brohly (*la mère*), et MM. Beyle (*Ervoanik*), Vieuille (*le père d'Ervoanik*), Azéma (*le sénéchal*).

***Loyson** (Charles), longtemps connu sous le nom de **Père Hyacinthe,** prédicateur et théologien français, né à Orléans le 10 mars 1827. — Il est mort à Paris le 9 février 1912. Le P. Hyacinthe, quels que soient le jugement à porter et les réserves à faire sur son évolution religieuse, laissera certainement le souvenir d'un des orateurs les plus complets et les mieux doués qui aient paru naguère dans la chaire chrétienne. Il était fils d'un professeur du collège d'Orléans (qui devint, par la suite, recteur d'académie) et proche parent de l'excellent et délicat poète Charles Loyson (1791-1820). Il fit ses études à Pau, puis à Paris. En 1845, il entrait à Saint-Sulpice. Il en sortit prêtre six ans plus tard, professa aux séminaires d'Avignon, puis de Nantes, et, après avoir été quelques mois vicaire à Saint-Sulpice, il prit à Sorèze la robe de dominicain. C'est là que Lacordaire le devina. « Loyson, dit-il, me remplacera ». Le jeune prédicateur ne devait pas trahir cette prophétie; et peut-être cette intimité d'esprit avec le célèbre conférencier de Notre-Dame, dont le libéralisme était depuis longtemps fort attaqué par les ultramontains, explique-t-elle dans une certaine mesure non seulement certains caractères de son éloquence imagée et fougueuse, mais surtout la largeur d'esprit souvent audacieuse qu'il apporta, dès qu'il fut monté en chaire, dans la discussion des problèmes religieux et moraux les plus actuels. Il prêcha à Lyon (1862), à Bordeaux (1863), à Périgueux (1864), enfin à Paris, où il se fit entendre au Cercle catholique de la rue Cassette, et à la Madeleine. Il avait, en 1863, au cours d'un voyage à Rome, passé dans l'ordre des Carmes. En 1865, Mgr Darboy l'appelait à Notre-Dame.

Pendant quatre ans, l'éloquence du P. Hyacinthe (il avait pris ce nom à son entrée chez les Carmes) eut, auprès du public, un peu mêlé, de croyants, d'artistes, de lettrés, de gens du monde, etc., qui formait l'auditoire habituel des « conférences », le succès le plus éclatant. L'orateur était de premier ordre : une voix superbe, un peu sourde et rauque d'abord, mais qui, au bout de quelques phrases, s'envolait chantante et claire jusqu'aux voûtes; une diction sûre, à peine théâtrale; une composition très serrée, en parties ou en paragraphes d'un harmonieux balancement; un style, enfin, d'une richesse admirable d'images, dont toutes n'étaient pas bibliques : ces qualités, le P. Hyacinthe les conserva toute sa vie; sa parole avait autant d'ampleur et d'autorité, dans la petite chapelle gallicane de la rue d'Arras, qu'autrefois dans la nef métropolitaine...


Charles Loyson. (Phot. Manuel.)

Sur le fond même de ses sermons, avant même l'éclatante rupture de 1869, les avis furent partagés. Le choix de certains sujets, vraiment délicats, fut critiqué : le P. Hyacinthe prêchait sur l'amour conjugal, le mariage, la virginité... On accueillit avec plus de curiosité que d'enthousiasme ses conférences politiques ou sociales touchant la souveraineté de Dieu sur les sociétés, le droit divin, la guerre, etc., controverses d'école qui attiraient trop facilement la contradiction. Ce n'était plus l'exposition sereine de la foi. Le vieux clergé, les ultramontains s'émurent, comme ils s'étaient émus autrefois à propos de Lacordaire : on incrimina la mansuétude du conférencier envers les protestants, ses concessions aux idées modernes, ses velléités démocratiques, son désir ardent et avoué de réconcilier, malgré les affirmations du *Syllabus*, la foi religieuse et la science contemporaine, en prouvant la première par la seconde, enfin ses appels à la raison, trop exclusifs de la tradition et de l'autorité. Les attaques de l'*Univers* et de Louis Veuillot furent particulièrement dures. Des dénonciations furent adressées à Rome, et le P. Hyacinthe dut aller se justifier (1869); il reçut l'ordre de ne prêcher désormais que sur des sujets non controversés. Peu après son retour, dans une séance de la Ligue internationale pour la paix, il heurta à nouveau l'opinion en représentant la religion judaïque, la religion catholique et le protestantisme comme « les trois grandes religions des peuples civilisés », sans faire suffisamment entre elles la distinction que paraissaient lui imposer sa qualité et sa robe. C'était le moment où allait se réunir, sur l'invitation de la papauté et pour la définition de l'infaillibilité, le concile œcuménique, contre lequel il avait par avance protesté ; et les discussions étaient ardentes entre libéraux et ultramontains. Les sermons de la station de 1869 soulevèrent à nouveau contre le P. Hyacinthe les colères des intransigeants. L'orateur, alors supérieur des Carmes déchaussés de Paris, reçut un nouvel et sévère avertissement du général de son ordre. Il y répondit, le 20 septembre 1869, en quittant le couvent. « Avec une parole faussée par un mot d'ordre ou mutilée par des réticences, je ne saurais, lui écrivit-il, remonter dans la chaire de Notre-Dame ». Et il donnait dans sa lettre les raisons profondes de son départ : le triomphe, dans le gouvernement de l'Eglise, de l'absolutisme pontifical que le concile allait sanctionner, sa haine des « doctrines et des pratiques qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes, et son refus d'admettre le divorce impie autant qu'insensé qu'on s'efforce d'accomplir entre l'Eglise qui est notre mère selon l'éternité, et la société du XIXe siècle, dont nous sommes les fils selon le temps ». Il convient, pour juger avec équité l'acte du moine qui allait quitter le catholicisme romain, sans vouloir — il s'y refusa toujours — renoncer à sa qualité de prêtre, de tenir grand compte du désarroi moral, des pénibles conflits de conscience auxquels donna lieu, dans la majorité de l'Eglise de France, pour ne pas parler des catholiques étrangers, la publication du *Syllabus*, et surtout la proclamation de l'infaillibilité pontificale. Comme Dœllinger en Allemagne, le P. Hyacinthe fut, en France, le plus exalté et le plus irréductible des opposants : mais ceux-ci étaient nombreux et haut placés.

Sa lettre au supérieur général des Carmes valut au P. Hyacinthe l'excommunication majeure. Il se rendit en Amérique, où il prononça quelques conférences très applaudies, revint en France en 1870, protesta publiquement, le 30 juillet, contre les décisions du concile touchant l'infaillibilité, séjourna à Londres pendant la guerre franco-allemande, et, dès 1871, adhéra publiquement à la doctrine des vieux-catholiques allemands. En janvier 1872, il publiait à Rome le premier numéro d'un recueil hebdomadaire, *l'Espérance de Rome*, qu'il comptait voir devenir l'organe de son parti. Désormais, commence pour lui une vie nouvelle. Des amis qu'il avait conservés dans l'Eglise de France, presque tous vont s'éloigner de lui, par leur soumission au nouveau dogme. Au plus éminent d'entre eux, le P. Gratry, il reprochera amèrement ce désaveu de ses sentiments d'autrefois ; mais son propre frère, prêtre aussi, l'abandonne, et, dans une leçon à la Sorbonne, qualifie de « deuil de famille » son attitude. Rien ne l'empêche plus, maintenant, d'aller jusqu'au bout de sa pensée. De plus en plus, sans vouloir abjurer ses préférences personnelles pour un catholicisme large et libéral, il tend à négliger les divergences de discipline et même de dogme entre les croyances religieuses pour ne retenir d'elles que la qualité de leur effort vers un Dieu unique et vivant. Il n'élimine de la vérité ni le judaïsme, ni le protestantisme, ni même — et ce sera la matière de publications et de conférences nombreuses — l'islamisme. Il écrira en 1893, dans son *Testament*, ces formules significatives : « Je suis trop chrétien, trop catholique dans le vrai sens du mot, pour n'être pas cosmopolite..... Pour être la plus élevée, la révélation biblique n'est pas la seule... Il y a quelque chose de Dieu dans les grandes religions qui ont présidé au développement providentiel de l'humanité. Il n'est pas vrai que toutes les religions se valent; mais toutes, non plus, ne sont pas sans valeur. Le christianisme de l'avenir, plus juste que celui du passé, marquera la place de chacune d'elles dans le travail de préparation évangélique que les anciens docteurs de l'Eglise ont signalé dans le paganisme, et qui n'est pas encore achevé. Il se gardera de prononcer sur ces ébauches diverses du culte final la dure réprobation qu'elles ne méritent point... »

Le mariage d'Hyacinthe Loyson avec Mme Meriman — il s'en justifia, non sans éloquence, dans une lettre rendue publique où il protestait contre le célibat ecclésiastique général et obligatoire — acheva de consommer, s'il en avait été besoin, sa rupture définitive avec le catholicisme romain (sept. 1872). Elle le sépara des vieux-catholiques allemands. Il n'en continua pas moins son apostolat à travers mille traverses, luttant, avec la seule force de sa parole, contre l'indifférence croissante de la foule, la gêne matérielle qui ne lui permettait pas de trouver un cadre digne de son éloquence, et les partis pris confessionnels, qu'il eut l'amertume de constater bientôt dans les communautés dissidentes qui l'accueillaient. En février 1873, il fut élu curé vieux-catholique de Genève. Il n'y put rester que deux ans; il quitta la ville en déclarant ses électeurs animés d'un esprit qui n'était « ni libéral en politique, ni catholique en religion ». Il fit des conférences à Londres, puis à Paris, où il n'obtint qu'en 1877 l'autorisation de faire des conférences privées, au Cirque d'hiver. Puis il finit par ouvrir à Paris une chapelle gallicane, où il célébrait les offices religieux, d'abord rue Rochechouart, puis rue d'Arras. Le maintien de la foi catholique telle que l'avait professée l'ancienne Eglise nationale, le rejet de l'infaillibilité pontificale, l'élection du clergé et des

évêques par le peuple fidèle, la célébration des offices liturgiques dans la langue nationale, la liberté du mariage pour les prêtres, la liberté et la moralité de la confession, tels étaient les points essentiels de sa doctrine. Mais le public — respectueux d'ailleurs de la grande parole qui se faisait entendre à ces réunions — montra pour ces tentatives plus de curiosité que de sympathie réelle. En 1893, le P. Hyacinthe, manquant de ressources pour continuer l'œuvre, abandonna la direction de sa petite église à l'évêque janséniste d'Utrecht, et cessa de prêcher. Il rompit, l'année suivante, avec ses continuateurs. La réconciliation du christianisme et de l'islam, l'alliance religieuse de l'Evangile et du Coran, fut son dernier rêve. Il est mort, après plusieurs années de silence, sinon d'oubli. Sur son désir, des prières ont été dites simultanément par des représentants des différents cultes dont il avait rêvé l'union : ministres anglicans, arméniens, protestants, juifs, mahométans. On éprouve un peu d'embarras à juger cette vie si longue, si diverse, si tourmentée. Il y a quelque tristesse à constater que de tant de dons naturels, d'une intelligence si haute et généreuse, d'une volonté si constante d'élargir la pensée religieuse, aucune œuvre positive ne subsiste, et peut-être aucune conversion ; seulement quelques livres de circonstance et de combat : *la Société civile dans ses rapports avec le christianisme* (1867); *la Famille* (1867) ; *Matérialisme et spiritualisme* (1868); *le Dimanche et les Classes laborieuses; l'Eglise catholique en Suisse* (1875); *l'Ultramontanisme et la Révolution; Ni cléricaux ni athées* (1889) ; *France et Algérie, Christianisme et islamisme* (1895), etc., et le souvenir d'une éloquence incomparable, restée stérile. — G. TREFFEL.

marégramme (de *marée*, et du gr. *gramma*, écrit) n. m. Tracé automatique obtenu dans les ports au moyen du marégraphe et donnant à chaque instant la hauteur de l'eau : *Les* MARÉGRAMMES *fournissent de très intéressantes informations sur la manière dont les vagues séismiques se sont propagées.*

Milioutine (Dimitri-Alexievitch, comte), général et homme d'Etat russe, né à Moscou le 10 juillet 1816, mort à Valta le 7 février 1912. Vétéran des grandes guerres russes du XIXe siècle, le feld-maréchal Milioutine, en dépit de la demi-disgrâce où il était tombé depuis trente ans, n'en restait pas moins une des figures les plus considérables et les plus respectées de la Russie contemporaine. Après avoir fait ses études dans sa ville natale, il était entré à moins de seize ans dans l'armée, en 1832, et, après avoir suivi les cours de l'Académie militaire, il était entré, en 1836, à l'état-major de l'armée russe du Caucase, où il fit véritablement son apprentissage militaire. En 1845, il était chargé d'un cours de tactique à l'Académie militaire. Mais, dix ans après, il retourne au Caucase comme chef d'état-major, se signale par ses talents d'administrateur et par la hardiesse de ses conceptions militaires dans l'organisation d'un certain nombre de colonnes contre les montagnards révoltés, et enfin est appelé, en 1861, à Saint-Pétersbourg, comme adjoint au ministre de la guerre, qu'il devait, quelques mois après, remplacer définitivement. C'est dans ce poste qu'il devait, pendant vingt ans, donner la pleine mesure de ses facultés. Il eut la bonne fortune d'être soutenu, pour l'application de ses idées, par le tsar Alexandre II, dont l'esprit réformateur s'accommodait parfaitement de ses vues hardies. Milioutine, préoccupé à juste titre par les défaites russes de la guerre de Crimée, essaya de prévenir, par une organisation plus moderne, un nouveau désastre. Il se montra particulièrement sévère pour l'éducation des jeunes officiers, modifia dans un sens plus pratique l'enseignement dans les écoles militaires, essaya de constituer un corps d'officiers de réserve, et, enfin, après que l'exemple de la Prusse victorieuse lui eut démontré la supériorité des gros bataillons, il mit sur pied et fit accepter par le tsar, en 1874, une loi, la première, établissant en Russie le service obligatoire. Le mérite des succès de l'armée russe dans les campagnes du Caucase et des Balkans, au cours de la guerre russo-turque en 1877, lui revient en grande partie : ses élèves préférés, Dragomirof et Skobelef, s'y étaient couverts de gloire. Lui-même, comme récompense, reçut, en 1878, le titre de comte, et se remit au travail, selon l'exemple de de Moltke, qu'il admirait en le jalousant un peu, pour perfectionner l'outil créé. La mort tragique du tsar vint mettre fin à ses projets et à ses rêves. Milioutine, comme tous les réformateurs, s'était créé, parmi les officiers qu'il gouvernait avec une inflexible sévérité, beaucoup d'ennemis. Il ne cachait pas, d'ailleurs, sa haine du parti allemand à la cour, et aussi ses sentiments libéraux. Il fut emporté, malgré tout l'éclat de ses services, dans le mouvement réactionnaire qui signala le début du règne d'Alexandre III. Il n'hésita pas à condamner le manifeste dur et autoritaire du nouveau chef de l'Empire : le tsar, n'osant pas le disgracier complètement, lui enleva le ministère de la guerre, pour lui attribuer un siège au conseil de l'Empire, où son influence personnelle se trouvait complètement annulée. Le titre de président d'honneur de l'Académie militaire lui fut en même temps accordé. Le feld-maréchal Milioutine — qui est le fondateur de l'armée russe actuelle — ne devait jamais être relevé de sa disgrâce. Lorsque mourut Alexandre III, il était trop affaibli par l'âge pour jouer à nouveau aucun rôle actif. — H. TRÉVISE.

***Molinari** (Gustave DE), écrivain et économiste belge, né à Liège le 19 mars 1819. — Il est mort à La Panne (Belgique) le 28 janvier 1912. Gustave de Molinari, qui vient de s'éteindre après une très longue vie de labeur, était français d'origine : son père avait servi comme officier dans les armées du premier Empire, avant de se fixer en Belgique, où il échangea sa carrière de soldat contre celle de médecin. Lui-même, après avoir quelque temps étudié la physiologie et pratiqué à Bruxelles la médecine homéopathique, ne tarda pas, jeune encore, à se tourner vers le journalisme, et vint à Paris (1843), où il eut vite fait de conquérir dans la presse libérale une situation en vue. Esprit précis et original, fort bien documenté, il essaya, un des premiers, d'étudier les questions sociales, non du point de vue philosophique ou moral, comme on le faisait avant 1848, mais d'après l'observation rigoureuse des faits et les méthodes strictes de la statistique. Un de ses premiers articles, paru en 1843, dans lequel il étudiait la répercussion sur l'existence des salariés du développement des chemins de fer, fut bien accueilli par Genoude et lui ouvrit la grande presse ; il en profita pour y tenter la démonstration d'une de ses idées favorites : la nécessité de mobiliser en quelque sorte le travail par la création de moyens de transport nombreux et économiques, de *Bourses du travail*, où les patrons pourraient facilement trouver la main-d'œuvre nécessaire, d'un système de renseignements rapides circulant dans le monde ouvrier et patronal : le tout devant favoriser et rendre plus régulier le jeu de la grande loi de l'offre et de la demande. C'était, comme on le voit, l'essentiel de l'économie politique classique, si brillamment défendue à ce moment même par Frédéric Bastiat, mais avec un souci nouveau de la rapprocher des faits, des réalités de la vie ouvrière ou industrielle. Pour ce motif, d'ailleurs, de Molinari n'eut pas de plus déterminés adversaires que les socialistes, qui voyaient encore dans les Bourses du travail un moyen pour le patronat de recruter à bon compte du travail humain. De cette première période de la vie de Molinari (1845-1850) datent un certain nombre de volumes, ou surtout de grands articles parus dans la « Revue nouvelle », le « Courrier français », le « Libre-Echange », le « Commerce », etc. L'auteur y défend, presque toujours avec Frédéric Bastiat, le libre-échange, l'abaissement de tous les tarifs de circulation pesant sur les denrées ou les matières premières indispensables à la vie ou à l'industrie, la liberté du travail, le droit à la propriété et, d'une façon générale, le principe absolu de la non-intervention de l'Etat dans les questions économiques : les *Soirées de la rue Saint-Lazare* (1849) résument à merveille, et non sans une réelle hardiesse de pensée, cette lutte contre le socialisme utopique de la deuxième République.


Gustave de Molinari.

Le coup d'Etat de 1851 éloigna de France de Molinari, jugé trop libéral par le nouveau gouvernement. Il fut nommé professeur au Musée royal de l'industrie belge, puis à l'Institut de commerce d'Anvers. Il occupa, pendant sept ans (1852-1857), ce dernier poste. Puis, la situation politique s'étant un peu éclaircie, il rentra en France, au lendemain de la publication de son *Cours d'économie politique*. Il fit paraître, en 1861, ses *Questions d'économie politique et de droit public*, et enfin devint collaborateur (1867), puis rédacteur en chef au « Journal des Débats », sous la direction de Bapst. Il n'abandonna pas ses fonctions pendant le siège de Paris, non plus que pendant la Commune, prêchant à tous, avec un courageux bon sens, la mesure et la conciliation. En même temps, d'ailleurs, que l'homme politique agissait, l'économiste surveillait et analysait la crise. Il en est sorti deux très curieuses et remarquables études : *le Mouvement socialiste avant la révolution du 4 septembre 1870* (1871) et *les Clubs rouges pendant le siège de Paris*. Puis, de Molinari soutint pendant deux ans, avec une parfaite mesure, le gouvernement de Thiers. Le succès des conservateurs au 24-Mai donna tort aux idées qu'il avait défendues dans la « République tempérée » (1873). Peu porté à défendre l'ordre moral, il aima mieux renoncer presque absolument au journalisme actif, pour voyager et écrire. C'est à partir de 1875 qu'il publie ses livres les plus importants : *Lettres sur les Etats-Unis et le Canada* (1876); *la Rue des Nations* (1878), étude sur l'Exposition universelle; *l'Evolution économique du XIXe siècle* (1880), un de ses meilleurs livres; *l'Evolution politique et la Révolution* (1884); *les Lois naturelles de l'économie politique* (1887); *la Morale économique* (1888); *Malthus, Essai sur le principe de population* (1889); *Religion* (1892); *Précis d'économie politique et de morale* (1893); *les Bourses du travail* (1893); *Science et religion* (1894); *la Viticulture; Ralentissement du mouvement de la population* (1897); *les Problèmes du XXe siècle* (1902), etc. On l'y retrouve fidèle aux solides convictions de sa jeunesse, partisan de la libre concurrence, qui, seule, peut assurer automatiquement le progrès général de l'humanité et l'accroissement du bien-être universel; adversaire, par conséquent, de tout ce qui est privilège ou monopole d'Etat. La largeur et la variété des aperçus, le choix très habile des exemples historiques destinés à illustrer ses thèses, une forme sobre, le tour quelquefois un peu ironique de la discussion communiquent aux livres de Molinari un réel agrément. Il faut bien convenir, d'ailleurs, qu'en dépit de son très grand talent, leur auteur avait aujourd'hui plus d'admirateurs que d'élèves. Il représentait une école dont la vogue a sensiblement baissé devant les critiques plus ou moins fondées de l'étatisme, qui, presque partout et plus ou moins ouvertement, tend à triompher. De Molinari s'en apercevait, et en souffrait : un certain pessimisme s'accuse dans ses derniers livres. Mais rien ne put jusqu'au dernier jour ébranler sa foi dans le progrès spontané de l'humanité. — Paul LION.

mouflage n. m. Action de disposer un câble ou une chaîne de traction sur une moufle. (Il y a généralement intérêt à moufler les câbles ou chaînes de traction, lorsque la résistance est élevée; c'est ainsi, par exemple, que, dans le défoncement des terres par treuil à manège, l'extraction des souches nécessite fréquemment ce dispositif : la traction directe risquant d'entraîner la rupture du câble.)

Noyades de Nantes (LES). *Mémoires et souvenirs sur la Révolution et l'Empire*, publiés avec des documents inédits, par G. Lenôtre (Paris, 1911). — L'intérêt qui s'attache aux publications de G. Lenôtre est toujours neuf. Il a le don de vie. Il n'écrit pas pour émettre des théories; ses récits ne sont point l'illustration d'une philosophie. Jamais il ne déclame; conter, le satisfait. Habile à se servir des nombreux documents qu'il cherche et qu'il trouve dans les archives publiques et privées, il recueille les moindres faits, les détails, si minces soient-ils, pourvu qu'ils soient exacts, et, quand sa provision est faite, il ne se contente pas de mettre ses fiches bout à bout; il est écrivain. Il sait composer, et il sait écrire. Son style est coloré et exact; dans l'édifice qu'il élève, chaque pierre est à sa place et concourt à l'effet de l'ensemble. Tout ce qu'il dit est précis; tout ce qu'il fait apparaître est vivant. Les maisons se peuplent, les scènes s'animent, les corps palpitent. Nous participons vraiment à la joie et à de la douleur. Toute une époque ressuscite, nous nous y mêlons; et G. Lenôtre ayant précisément choisi, comme objet de ses études, une époque où surabonde la vie, son œuvre est singulièrement émouvante.

Ces qualités, cette émotion se retrouvent aussi vives dans son nouvel ouvrage. Les *Noyades de Nantes* sont l'un des épisodes les plus terribles de la Révolution et l'un des moins connus. On en considérait de loin l'horreur, sans en savoir avec précision le détail. G. Lenôtre nous fait assister aujourd'hui à toute la sanglante aventure.

Le 17 octobre 1793, tandis que Bleus et Blancs luttaient autour de Cholet, le représentant du peuple empanaché et ceinturonné, pris de panique, abandonnait son cheval, sa ceinture tricolore, son panache, et Kléber, en le voyant, disait à ses grenadiers : « Laissez passer le citoyen représentant, il tuera après la victoire. » Ce représentant était Jean-Baptiste Carrier, obscur député envoyé par le département du Cantal à la Convention nationale. Destiné à la prêtrise, il avait préféré étudier la chicane. Il devint procureur. A la Convention, il fit partie du groupe des montagnards. Chargé de mission en Normandie, il passa de là en Bretagne, d'où il fut envoyé à Nantes. Il était chargé de « purger le corps politique de toutes les mauvaises humeurs qui y circulent ». Revêtu de pouvoirs illimités, il devait seulement agir de concert avec son collègue, Francastel, et rendre compte de ses actes à la Convention chaque semaine, chaque jour au comité de Salut public. Francastel étant retourné à Angers au bout de quelques jours, Carrier demeura seul à Nantes. Taciturne et brutal, il ne songea point à gagner le pays, ce qui eût été facile; la ville de Nantes était modérée, mais de sentiments

républicains. Il préféra gouverner par la terreur. Auprès de lui, se tenait le Comité révolutionnaire, dont faisaient partie Bachelier, ancien avoué, prêt à toute besogne, par lâcheté; Pierre Chaux, boutiquier en faillite, vaniteux et médiocre; J.-J. Goullin, créole, élégant, sceptique, intelligent et bon garçon. Le Comité recrute des hommes pour faire sa police: c'est la compagnie Marat. Le tribunal révolutionnaire est présidé par François-Anne-Louis Phélippes de Coatgoureden de Tronjolly, magistrat de carrière, qui est passé au service de la Révolution.

Enfin, le représentant a autour de lui un état-major particulier, qui comprend ses ordres à demi-mot et les exécute largement; c'est Lamberty, Fouquet, Lavaux, Robin, Lalouel, O'Sullivan.

Quatre-vingt-dix prêtres étaient, à ce moment, enfermés au monastère des Petits-Capucins. Quinze étaient impotents, soixante étaient plus que sexagénaires et, par suite, ne tombaient pas sous le coup de la loi. D'ailleurs, on ne pouvait leur reprocher que de n'avoir pas prêté le serment civique. Leur entretien, si médiocre que fût la ration qu'on leur accordait, obérait les finances de la ville. Il s'agissait de se débarrasser de ces hommes. Le 25 octobre, ils furent transportés sur la galiote hollandaise *la Gloire*, qui stationnait en Loire. Des préparatifs secrets sont faits. Aux flancs d'une gabare, Fouquet et Lamberty font ouvrir des sabords. Dans la nuit du 16 novembre, toutes les précautions ayant été prises, ils dirigent, escortés des hommes de la compagnie Marat, la gabare vers *la Gloire*. Carrier leur a donné un pouvoir ainsi rédigé: « Permis aux citoyens Fouquet et Lamberty de passer partout où besoin sera avec un gabareau chargé de brigands, sans que personne puisse les interrompre ni troubler dans ce transport. » Au même moment, Carrier, à l'église Sainte-Croix, nouveau local de la Société populaire, se faisait acclamer en prêchant la destruction de « ces réfugiés qui affament la ville », et, dans l'enthousiasme, « chacun exprime son désir de voir exterminer le dernier des prêtres ». Cependant, Lamberty se faisait livrer les prêtres enfermés sur *la Gloire*. Liés deux par deux, après avoir été dépouillés, ils sont descendus dans la gabare. Les soldats de la compagnie Marat, montés sur un canot, la remorquent ensuite. Dans le bassin qui précède l'île Cheviré, où le fleuve a 1.700 mètres de large, on ouvre les sabords à coups de marteau; puis le canot s'éloigne du tourbillon produit par la gabare, qui s'enfonce. Une grande clameur retentit. Les assassins, revenus, frappent avec des gaffes et des avirons les malheureux qui surnagent. Trois d'entre eux, pourtant, s'échappent; deux sont repris et noyés le lendemain. L'abbé Julien Landeau, curé de Saint-Lyphard, seul est sauvé. Il va mener une vie errante et cachée jusqu'à sa mort, qui surviendra le 2 juin 1799. Lamberty reçoit, comme récompense, la galiote *la Gloire*, où il offre un gai repas à ses camarades. Carrier y devait assister. Il écrivait, d'ailleurs, le lendemain de la noyade, à la Convention: « Un événement d'un genre nouveau semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres. Quatre-vingt-dix, de ceux que nous désignons sous le nom de *réfractaires*, étaient enfermés dans un bateau sur la Loire. J'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. »

Cet « événement d'un genre nouveau » n'améliore pas la situation de la ville. Bientôt, Carrier déclare que tout va mal. Il n'a pas tort. L'armée vendéenne menace Nantes; la disette est imminente; les prisons sont pleines de malades; les prisonniers meurent de faim. Il faut prendre des mesures utiles; ce sera le massacre sans jugement de tous les prisonniers. Carrier déclare: « Il faut que tous ces gredins périssent. » Malgré les protestations de quelques-uns des membres du Comité, une liste est dressée des prisonniers. Deux membres de chacune des administrations forment une commission de jury national. Cinq cents noms de détenus sont alignés. L'ordre de les fusiller est porté au chef de brigade Boivin, commandant la place. Celui-ci refuse d'exécuter cet ordre. Les administrateurs de la ville: Kermen, Minée Gicqueau, Picot, l'en félicitent et prennent un arrêté par lequel ils lui défendent d'exécuter « tout ordre qu'il aurait pu recevoir du Comité révolutionnaire relatif aux détenus dans les maisons d'arrêt jusqu'à ce qu'il ait été délibéré par les corps administratifs, qui vont s'assembler incessamment ». Mais le Comité révolutionnaire persiste dans sa décision; les administrateurs sont pris de peur. Carrier voit le Comité. Une nouvelle baignade est décidée. Une première fois, Phélippes-Tronjolly empêche son exécution; il rappelle, en outre, à tous fonctionnaires une ancienne ordonnance, portant « défense d'extraire des maisons de force ou d'arrêt aucun détenu, en vertu de quelque ordre que ce puisse être, si ce n'est d'après une décharge du greffier, faite en vertu d'un décret de la Convention ou d'un jugement légal ». Mais rien ne put empêcher le nouveau crime. Le 9 décembre, cinquante-huit prêtres étaient noyés à leur tour. Carrier, écrivant la nouvelle à la Convention, ajoutait: « Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » Et sa lettre était accueillie à Paris par d'immortels applaudissements. Le représentant reproche pourtant aux membres du Comité de ne prendre que des demi-mesures. Le 14 décembre, Fleury, capitaine des Marats, réunit ses hommes; il leur expose que la peste étant dans les prisons, il faut conduire les prisonniers à Belle-Isle-en-Mer. Ils se rendent à la prison du Bouffay; ils sont ivres; la nuit est noire. Les prisonniers, au nombre de cent vingt-neuf, sont liés par groupes de dix-huit ou vingt. Les estropiés, les malades, les moribonds sont entassés dans des voitures. Arrivés sur le quai, ils doivent attendre que les bateaux soient prêts; ils assistent à tous les préparatifs. L'un ayant fui, on frappe les autres à coups de crosse et de sabre. On les précipite dans la gabare. On part. Les détenus réussissent à dénouer leurs liens; « leurs doigts, agrippés, se cramponnent, écartent les planches, qui cèdent, laissant passer des mains, des bras, crispés en des gestes éperdus. Les Marats sont pris de peur, et, pendant que les charpentiers, hachant le bordage, ouvrent les sabords dans lesquels le flot tourbillonnant s'engouffre, Grandmaison, maniant son sabre comme une faux, abat ces mains suppliantes et ces bras convulsés, plonge sa lame dans les fentes, perçant au hasard ces adversaires invisibles ». Deux seulement furent sauvés: Alexis Garnier et Julien Leroi, qui, repris, ne sortiront de prison que pour aller déposer à Paris.

Cependant, Nantes mourait de faim; le commerce était ruiné. Carrier, dont le pouvoir est absolu, menace et brutalise tous ceux qui veulent l'entretenir de la situation. Il s'est installé dans un faubourg de Nantes, à Bourg-Fumé, pour fuir les solliciteurs. Il mène une vie crapuleuse; ses compagnons se complaisent dans le récit sauvage de leurs exploits; les pauvres sont excités contre les riches. Tout est désordre et anarchie. Dix mille individus sont enfermés à l'Entrepôt; ils meurent par centaines. On se heurte, dans les rues, non seulement « à des immondices en si grande quantité qu'on ne sait plus où mettre le pied, mais encore à des cadavres d'animaux à moitié rongés par les vers ». Les fusillés ne sont pas enterrés; on se contente de les dépouiller et de les laisser nus sur le sol. La peur règne, enfin: « La ville était frappée de la stupeur la plus accablante. Tel qui se croyait innocent le soir n'était pas sûr d'être reconnu tel le lendemain. » La Loire continuait à être la « baignoire nationale ». Le 22 décembre, Carrier, écrivant au comité de Salut public, parle « des miracles de la Loire, qui vient encore d'engloutir trois cent soixante contre-révolutionnaires ». Il semble, d'après le témoignage de Phélippes-Tronjolly, qu'il y ait eu au moins vingt-trois noyades. Elles auraient eu lieu le 23 décembre, le 24, le 25, le 26 ou 27, le 29, le 5 janvier 1794, le 17 janvier, le 18 janvier, le 29, le 30 ou le 31. Le nombre total des victimes est incertain. Ce sont pour la plupart, des survivants de l'armée vendéenne, qu'on ne savait comment nourrir et dont on craignait les maladies. Toujours, les mêmes chefs conduisent ces expéditions; les gabares sont perfectionnées; des mères, avant de s'embarquer, jettent leurs enfants à la foule qui les recueille. Les victimes sont entièrement dépouillées; elles sont liées si étroitement que les veines parfois se déchirent. Le fleuve est empoisonné par les cadavres. Il est interdit d'y puiser de l'eau. Un arrêté, enfin, ordonne, le 2 janvier, à tous ceux qui avaient recueilli chez eux les enfants des victimes, d'avoir à les ramener au plus tôt dans la prison. Les Nantais, « opprimés par la terreur », se contentent de gémir en secret. Une première protestation de la commission militaire se produit le 28 ou 29 janvier. Aucun compte n'en est tenu. Carrier jette à la porte les membres de la commission et aussi les délégués de la société populaire de Vincent-la-Montagne. C'est cela qui est intolérable, et c'est pour cela qu'une plainte est adressée à la Convention. Le fils d'un représentant à la Convention, Marc-Antoine Jullien, familier de Robespierre, de passage à Nantes, est menacé de mort par Carrier. Il fuit, se plaint à Paris, et, le 8 février, l'ordre est expédié à Carrier de rentrer. Le 2 mars, il est à la Convention. Dès son départ, à Nantes, sur l'ordre du Comité révolutionnaire, Lamberty, Fouquet et Lavaux sont arrêtés comme coupables... d'avoir épargné des contre-révolutionnaires. Ils avaient gardé, en effet, pour eux des femmes d'aristocrates. Après de longues hésitations, on les condamne et les exécute. Carrier affecte la plus grande colère; il est enchanté d'être débarrassé de complices gênants. Mais la lutte, à Nantes, se prolonge entre le Comité et Phélippes-Tronjolly. Le nouveau représentant, Bourbotte, est clément et attentif aux doléances. Goullin, Bachelier, Grandmaison, leurs compères, ainsi que Tronjolly, sont arrêtés. Ils sont expédiés à Paris, en juillet 1794. C'est le moment de la chute de Robespierre. Carrier fait croire qu'il est thermidorien; mais, peu à peu, on apprend ses forfaits. Tout se dévoile au procès du Comité de Nantes, en octobre. La Convention, pourtant, n'ose pas le livrer encore. Mais, en novembre, l'indignation populaire est si vive, que son arrestation est décidée. Le 23 novembre, après avoir fait son apologie et s'être ardemment défendu à la tribune de la Convention, il est livré par 498 voix au Tribunal révolutionnaire. Aucun avocat ne veut le défendre. Il nie tout d'abord. Le 13 décembre, il avoue à peu près. Par une allocution habile, Goullin se sauve, lui et ses complices. Carrier, Pinart et Grandmaison sont condamnés à mort. Tous les autres prévenus sont acquittés, comme n'ayant pas agi « avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires ». Le scandale produit par cet acquittement inconcevable fut énorme. Carrier mourut courageusement, au milieu de la joie populaire. — JACQUES BOMPARD.

***or** n. m. — ENCYCL. *La production de l'or dans le monde.* La production aurifère connaît, depuis une vingtaine d'années, une période de plein développement; si rapide est sa progression que les économistes y voient l'un des faits les plus remarquables de notre temps.

Aussi le moment nous semble-t-il venu de jeter un coup d'œil sur les statistiques actuelles, de les rapprocher des chiffres anciens et de marquer les causes d'un tel essor.

On admet que, lors de la découverte de l'Amérique (1492), le monde ne possédait plus qu'un stock d'or assez restreint: moins d'un milliard. De 1492 à 1910, il a été extrait de la terre pour plus de 70 milliards de métal jaune; mais, tandis que, de 1493 à 1850, c'est-à-dire en une période de 358 ans, la production totale ne dépassait guère 16 milliards (exactement 16 milliards 367 millions), en 25 ans, soit de 1851 à 1875, elle s'élevait à 16 milliards 448 millions, et, de 1876 à 1910, à 38 milliards.

C'est-à-dire que l'expansion aurifère est l'œuvre des soixante dernières années. Les découvertes de mines d'or et leur mise en œuvre en marquent les étapes les plus accentuées: celles de l'Australie dès 1851, du Transvaal en 1886, puis du Colorado vers 1892, de l'Australie occidentale et du Klondyke. Mais c'est surtout dans les vingt dernières années que l'accélération de la production devient sensible. En 1890, l'extraction totale était évaluée à 616 millions; aujourd'hui, ce chiffre a quadruplé. Les dix années qui viennent de s'écouler, notamment, ont donné la somme de 19 milliards. Depuis 1906, où, pour la première fois, ce chiffre a été atteint, la production *annuelle* du monde dépasse 2 milliards; en 1910, elle s'élève à 2 milliards 361 millions.

Cet essor de l'industrie aurifère n'est pas dû uniquement à la découverte de nouveaux gisements: il tient également à la collaboration de la science, qui a trouvé des procédés nouveaux pour le traitement des minerais. Au broyage et à l'amalgamation, tels qu'on les pratiquait autrefois, on a ajouté le broyage dans les *tube-mill*, le traitement des concentrés, la chloruration, la cyanuration par le cyanure de potassium, perfectionnements qui permettent, d'une part, d'extraire jusqu'à 90 et 95 p. 100 du métal précieux et, d'autre part, de tirer parti de terres assez pauvres.

Comme le montre notre diagramme, l'augmentation de la production mondiale est constante, à l'exception d'un fléchissement causé par la guerre anglo-boer, qui arrêta presque entièrement, mais pendant une période assez courte, l'exploitation des mines sud-africaines.

Le Transvaal vient en tête des pays producteurs d'or, avant les Etats-Unis, l'Australie et la Russie. De 1885, date de la mise en activité de ses premières mines, à 1910, il a extrait pour 7 milliards du métal précieux; et, actuellement, il fournit à lui seul 37 pour 100 de la production mondiale. L'exploitation de ses gisements a été fort bien organisée, mettant à profit les plus récents progrès de la technique moderne. Le célèbre district du Wittwatersrand, dont la superficie est inférieure à celle d'un département français, ne produisait en 1887 que 814 kilogrammes d'or et, en 1890, 12.682 kilogrammes; il accuse 210.957 kilogrammes en 1908 et 218.938 kilogrammes en 1909. Ces chiffres laissent entrevoir à l'imagination des « champs d'or »; on peut, cependant, parcourir la surface du Rand sans voir pépites ni paillettes, puisque le métal est inclus dans des veines de pyrites, au milieu des couches du conglomérat rocheux. La teneur moyenne en or du minerai étant assez faible, on tend à réduire les prix de revient, comme le montre le tableau suivant:

Années.	Rendement par tonne.	Dépenses par tonnes.
—	Francs.	Francs.
1898.	52	36
1901.	48,50	30
1907.	42,75	25,25
1910.	36	22,25
1911.	34,87	22,37

La diminution du rendement par tonne vient de ce que l'on traite des minerais « pauvres », autrefois inexploitables. Les compagnies minières éprouvent, d'autre part, au Transvaal des difficultés à se procurer la main-d'œuvre, particulièrement depuis le renvoi des manœuvres chinois (1907-1910). Quoique disposant, en avril 1911, de 194.000 indigènes, ces contingents ne leur suffisent pas, et elles cherchent à utiliser les moyens mécaniques: transporteurs, perforatrices, etc. Enfin, pour abaisser les frais d'exploitation, depuis 1907-1908, de nombreuses sociétés

Production de l'or dans les différents pays du monde

D'APRÈS LES PLUS RÉCENTS DOCUMENTS OFFICIELS.

La valeur de l'or fin a été établie uniformément à raison de 3.444 fr. 44 le kilogramme, valeur légale de l'or en France.

Années.	Emplacement des mines.	Production des mines. Or fin. Poids en kilogr.	Valeur en francs.	Années.	Emplacement des mines.	Production des mines. Or fin. Poids en kilogr.	Valeur en francs.
1910	Cap et possessions anglaises du Sud-Afrique	289.247	996.294.000	1909	Guyane anglaise. . . .	1.454	5.008.000
—	Etats-Unis.	144.387	497.332.000	—	Chili	1.268	4.368.000
—	Australie.	98.227	338.337.000	—	Guyane hollandaise. .	1.022	3.520.000
—	Russie.	53.936	185.779.000	—	Pérou.	977	3.365.000
—	Mexique.	36.228	124.785.000	—	Vénézuéla.	455	1.567.000
1909	Indes anglaises.	17.439	60.068.000	1910	Autriche.	302	1.040.000
—	Canada.	13 620	46.913 000	1909	Equateur.	296	1.020.000
1910	Corée.	9.510	32.757.000	—	Serbie	178	613.000
1909	Côte d'Or d'Afrique. .	7.169	24.693.000	—	République argentine	175	603.000
—	Colombie.	5.807	20.002.000	1910	Allemagne.	95	327.000
1910	Japon.	4.285	14.759.000	1908	Turquie	65	224.000
1909	Indes néerlandaises. .	4.208	14.494.000	1910	Gde-Bretag. et Irlande	55	190.000
1910	Guyane française . . .	3.353	11.550.000	1909	Bolivie.	40	138.000
—	Hongrie	3.041	10.475.000	—	Portugal.	25	86.000
—	Brésil.	3.004	10.347.000	—	Uruguay.	18	62.000
—	Amérique centrale. . .	2.927	10.082.000	1910	Italie	17	59.000
—	Madagascar.	2 630	9.058 000	—	Suède.	14	48.000
—	France.	2.568	8.845.000	—	Espagne	5	17.000
				—	Norvège	1	3.500

ont fusionné, formant des compagnies plus puissantes et qui possèdent des propriétés plus vastes.

Les Etats-Unis restent à peu près stationnaires, depuis quelques années. Les riches placers de Fairbanks, dans l'Alaska, marquent une tendance à s'épuiser, alors que le Nevada et l'Arizona sont en progrès ; la production du Colorado décline, tandis que celle de la Californie reprend.

Depuis 1904, les extractions de l'Australie diminuent lentement chaque année et particulièrement dans les Etats de l'Australie de l'Ouest, de Victoria et de Queensland, qui forment les gros producteurs de la Commonwealth. Le Canada, marquant une légère reprise, est encore bien loin des beaux jours d'antan. Quant à l'empire russe, son activité minière se développe. Des prospecteurs ont étudié de nouveaux placers dans la région de l'Amour, dans le bassin de la Léna et les territoires du Baïkal ; en Sibérie, également, des progrès se manifestent. — Enfin, le pays producteur d'argent, le Mexique, a vu passer le chiffre de ses extractions aurifères de 53 millions en 1901 à 124 millions en 1910.

Cette énorme production d'or ne semble pas arrivée à son maximum. De nouveaux et importants gisements peuvent être découverts, soit dans les pays que l'on considère comme appauvris par une production intensive, soit en des régions qui n'ont pas encore attiré l'attention des prospecteurs.

Déjà, certains esprits, redoutant une surproduction, prévoient le jour où le platine ou tout autre métal sera appelé à supplanter l'or, déprécié par sa trop grande fréquence. Cependant, il garde sa valeur, alors que nous assistons à la démonétisation de l'argent ; bien au contraire, son cours s'élève fréquemment au-dessus du pair.

Que deviennent ces quantités si considérables du métal jaune ? Les deux tiers, environ, sont transformés en monnaies. Les banques en conservent une partie sous forme de barres ; ce qui reste, un peu moins d'un tiers, sert aux usages de l'industrie et de l'art, qui en font une consommation chaque année plus grande.

Aussi ne croyons-nous pas que le rôle monétaire de l'or soit près de prendre fin, ni son importance près de décroître ; longtemps encore, sans doute, il régnera sur son immense peuple de fidèles et d'adorateurs ; longtemps encore, l'expression de Virgile restera d'actualité : *auri sacra fames.*

Les mines d'or en France. — Il y a quelques années, la France n'aurait pas figuré dans notre statistique des pays producteurs d'or ; et, si l'on s'était avisé de parler de mines aurifères françaises, l'on n'aurait rencontré qu'un scepticisme malveillant.

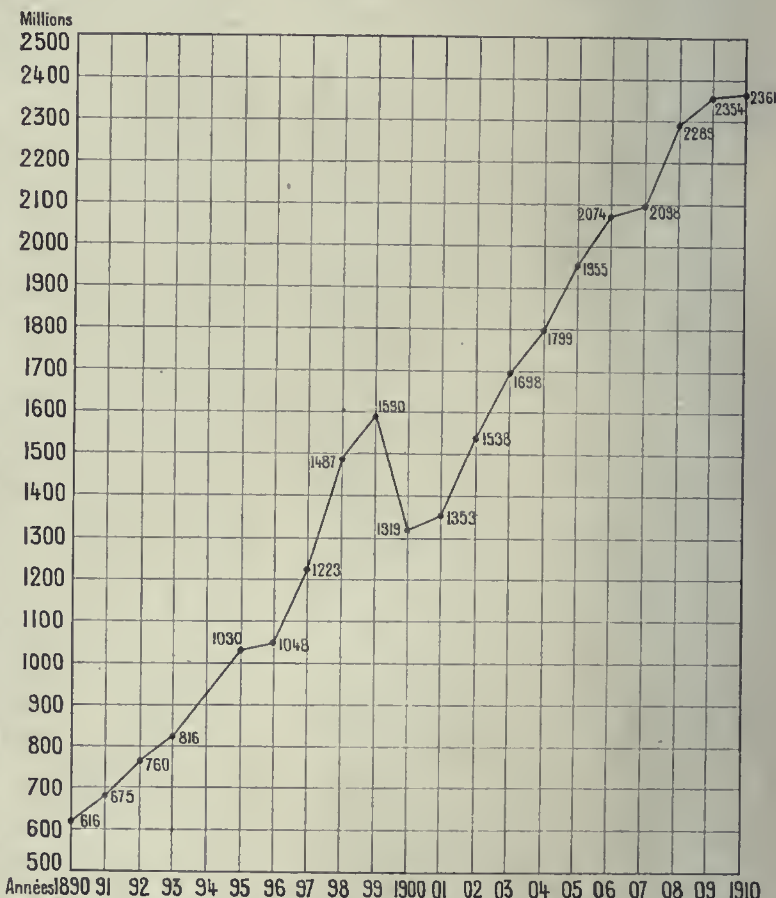
Les ouvrages qui traitaient de cette question rappelaient bien que la Gaule était autrefois réputée pour la richesse de son sous-sol (*Gallia aurifera*), que les Gaulois Tectosages enfouissaient dans leurs étangs sacrés de nombreux lingots d'or, que nos fleuves et rivières : le Rhin, le Rhône, l'Ariège, le Tarn, le Doubs, le Gardon, se prêtaient à l'industrie de l'orpaillage. Au XVIIIe siècle, encore, la Garonne et le Salat ne donnaient-ils pas pour 200.000 livres de paillettes chaque année à la Monnaie de Toulouse ? Certains ajoutaient même que quelques mines, après leur mise en valeur par les Romains, avaient continué à être exploitées au moyen âge et plus tard ; et ils citaient le filon aurifère de La Gardette (Isère), dont on tira parti de 1700 à 1840, la mine de Pontvieux (Puy-de-Dôme) encore en activité en 1846.

Mais tous ces ouvrages certifiaient que ces gisements étaient aujourd'hui épuisés, ou que, du moins, l'or était irrécupérable.

Le début du XXe siècle assiste pourtant à une renaissance de l'industrie aurifère française. Comme l'expose H. Laporte dans son intéressante communication à la Société d'économie politique (novembre 1910), de savants prospecteurs s'étaient livrés — mystérieusement, par crainte de l'hostilité publique — à des recherches sur notre territoire ; leurs découvertes coïncidaient avec les progrès de la technique moderne. La sonde révéla la présence du précieux métal sur différents points de la France : au centre, dans le Cantal et le Puy-de-Dôme, à l'ouest dans la Bretagne, au sud dans le Var et le Gard.

Successivement, s'ouvrent trois mines importantes, constituées en sociétés anonymes : *La Lucette*, (Mayenne 1905), *La Bellière* (Maine-et-Loire 1907), *Le Châtelet* (Creuse, près d'Aubusson, 1908), tandis que, dans l'Aude, des particuliers exploitent les petits gisements de Salsigne et Villanière, qui, comme ceux de La Caunette, contiennent des pyrites aurifères. Depuis, de nombreuses concessions ont été demandées à l'Etat, qui en a accordé quelques-unes ; mais ces entreprises en sont encore aux travaux préparatoires.

On peut se demander comment il se fait que les Gallo-Romains n'aient pas épuisé notre sous-sol, d'autant plus que les méthodes romaines de traitement des minerais étaient assez perfectionnées, si nous ajoutons foi aux récits d'auteurs dignes de créance : Diodore de Sicile et Pline. Ce dernier rapporte : « On bat le minerai que l'on a extrait : on lave ; on grille ; on moud en poudre et on triture dans un mortier. » Encore les Romains ayant remarqué que, seul de toutes les matières, l'or ne surnageait pas dans le mercure, employaient-ils parfois le procédé de l'amalgamation, à côté du broyage et du grillage.



Toutefois, ces procédés ne permettaient de traiter que des minerais riches, et, après une exploitation superficielle, les meilleurs filons étant épuisés, les gîtes étaient abandonnés ; les Romains, se défendant mal contre la venue des eaux, ne pouvaient atteindre des veines profondes, et ils se trouvaient, en outre, dans l'impossibilité d'extraire l'or de ses mélanges.

En effet, ce métal se présente en France sous forme d'un minerai extrêmement complexe ; le plus souvent invisible, il est dilué dans du quartz, combiné avec l'antimoine ou l'arsenic.

C'est ainsi que La Lucette fut d'abord exploitée comme mine d'antimoine ; ici, les méthodes ordinaires ne donnant pas de bons résultats, le minerai est traité par le sulfure de sodium, de façon à tirer parti des deux métaux. Elle a produit, en 1909, pour 2.700.000 francs d'or.

La Bellière présente des quartz et des mispickels ou sulfure arsénieux, dont la teneur est environ 17 grammes par tonne. Enfin, Le Châtelet présente également avec l'arsenic une combinaison dont la teneur est assez élevée.

La production de ces trois mines, depuis 1906, s'établit ainsi :

Années.	Minerais aurifères. Tonnes.	Valeur. Francs.
1906.	48.000	1.100.000
1907.	71.600	2.400.000
1908.	70.300	5.037.000
1909.	96.000	5.862.000
1910.	126.000	7.081.000

En totalisant le produit de toutes les entreprises, on constate que la France a extrait de son sous-sol, depuis 1905, pour environ 25 millions de francs d'or, fournissant en :

1905	243	kilogr. d'or fin.
1906	756	—
1907	1.257	—
1908	1.698	—
1909.	2.107	—
1910	2.568	—

Ces 2.568 kilogrammes, donnés par l'année 1910, représentent une valeur de 8.845.000 francs.

Ces chiffres ne nous autorisent pas à voir dans la France un nouvel Eldorado, un nouveau Transvaal. Il est nécessaire de bien se garder de l'« emballement », de la fameuse « fièvre de l'or », qui a causé déjà des déceptions chez nous et qui en causera d'autres encore. Il ne faut pas oublier qu'en dehors même des tentatives frauduleuses et des à-coups de la spéculation, on n'arrive à obtenir un rendement qu'après de longs sacrifices : minutieux travaux de prospection et d'analyse, nombreux personnel, outillage fort onéreux — c'est ainsi qu'un *tube-mill* dans lequel le quartz est concassé coûte 65.000 francs — enfin, tous les frais qu'entraîne le percement d'une mine. Dans une entreprise française, on a dû dépenser 2 à 3 millions, avant d'obtenir des résultats rémunérateurs ; dans telle autre exploitation, on doit traiter 130.000 kilogrammes de minerai, frapper plus de cinq millions de coups de pilon pour obtenir 2 kilogrammes d'or. Donc, qu'il s'agisse de mines françaises ou étrangères, la prudence s'impose actuellement, comme elle s'imposera toujours en pareille matière.

Plus anciennes que celles de la métropole sont les exploitations de nos colonies. La Guyane française a extrait en dix ans pour 200 millions d'or, et Madagascar pour 75 millions. L'Indochine reste bien loin en arrière, avec une production de 300.000 à 400.000 francs par an.

Il est difficile de prévoir quel sera l'avenir de la jeune industrie aurifère française. Qui peut dire quelles surprises nous réserve notre sous-sol et surtout quels progrès nous apportera la science de demain?...

D'autre part, l'orpaillage ne donne plus de résultats. Est-il absolument impossible que, quelque jour, soient fouillées les alluvions profondes de nos fleuves, qui ont vu, des siècles durant, des orpailleurs venir chercher fortune dans leurs sables ?

Il importait de signaler les efforts tentés et les résultats obtenus à ce jour en France; s'ils s'expriment en chiffres encore modestes, leur développement n'en est pas moins un précieux encouragement pour ceux qui augurent bien de la renaissance de cette vieille industrie gauloise. — C. MEILLAC.

***préhistorique** adj. — ENCYCL. *Les âges préhistoriques dans leur rapport avec la sédimentation quaternaire.* Les découvertes, tous les jours plus nombreuses, de débris de l'industrie préhistorique, et même de squelettes humains plus ou moins complets, comme ceux des grottes de Monaco, de La Chapelle-aux-Saints (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 440), de La Quina ou de Mauer, ont conduit les géologues à examiner de fort près, au point de vue stratigraphique, les couches dans lesquelles se trouvaient inclus les silex taillés et les ossements, afin de pouvoir dresser une sorte de tableau synchronique des étapes de la stratification quaternaire et des progrès des premières civilisations humaines. Quelques-uns des plus importants résultats de cette recherche ont été naguère exposés devant l'Académie des sciences de Paris, par une note remarquable de V. Commont, présentée par Barrois.

Aux termes de cette note, les plus anciens témoignages, en France, de l'industrie humaine, c'est-à-dire les silex et les outils en os ou en corne de Saint-Acheul, appartiennent au quaternaire inférieur, de même que les graviers fluviatiles des différents terrains de la vallée de la Somme, dans lesquels ils se trouvent inclus. Il paraît probable que l'homme de Mauer (dont on n'a d'ailleurs retrouvé qu'une mâchoire dans les sables fluviatiles de la basse terrasse de l'Elsenz, affluent du Neckar) est un des représentants de la race qui a taillé les silex de Saint-Acheul. On remarquera que les squelettes dûment datés et non discutés de cette période acheuléenne font à peu près complètement défaut. Cette absence de vestiges humains est des plus regrettables; peut-être permettraient-ils de rendre compte de la remarquable variété de l'industrie acheuléenne, lorsqu'on la compare à celle de l'âge moustérien, pourtant postérieur en date. V. Commont suppose dans sa note que les Acheuléens pouvaient appartenir à une race différente de celle de l'homme du Moustier : cette hypothèse est des plus plausibles. Et même, si l'on tient compte de ce fait que les plus récents vestiges acheuléens se trouvent dans les limons supérieurs (lœss récent et son lœhm d'altération), il faut reconnaître que ces ancêtres sont beaucoup plus éloignés, dans l'histoire de l'humanité, de l'homme du Moustier, que ce dernier ne l'est de nous-mêmes.

C'est au quaternaire supérieur qu'il faut rapporter les stades les plus importants et les mieux connus de l'industrie préhistorique. Les squelettes de La Chapelle-aux-Saints, de Monaco, de La Quina, les outils dits *paléolithiques* se répartissent dans le lœss récent ou ergeron. Le stade aurignacien, le plus long vraisemblablement, correspond à la formation d'une notable partie de ce lœss récent. L'industrie solutréenne et celle de la Madeleine étant situées au sommet des formations pléistocènes, il apparaît que nous ne sommes séparés des époques solutréenne et magdalénienne, d'ailleurs fort courtes, que par la durée des formations récentes (tourbes, tufs et limons de lavage). A ces dernières formations (holocène) appartiennent l'âge du fer, du bronze, ainsi que la période néolithique (habitations lacustres, etc.) tout entière.

On remarquera que cette attribution des stades préhistoriques aux différents niveaux stratigraphiques du quaternaire et de l'holocène n'est valable que pour le nord de la France. Dans les conditions de lenteur où ont dû se développer les premières civilisations et les migrations des races préhistoriques, il ne serait nullement surprenant de découvrir quelque jour, sur des points éloignés de l'Europe, des restes d'industrie analogues à l'outillage magdalénien ou aurignacien dans des niveaux d'alluvion sensiblement antérieurs. D'autre part, la note laisse complètement de côté le très ardu problème de l'homme tertiaire. — G. TREFFEL.

proportionnaliste (de *proportionnel*) adj. et n. Qui est partisan de la représentation proportionnelle; qui a rapport à la représentation proportionnelle : *Les théories* PROPORTIONNALISTES. *Les* PROPORTIONNALISTES *se flattent d'apporter plus de justice dans les opérations électorales.*

Puzyna de Kozielsko (Johann), archevêque de Cracovie et cardinal, né à Gwozdzie le 13 septembre 1842, mort à Cracovie le 8 septembre 1911. Il était venu tard à la vie ecclésiastique. Issu d'une vieille famille polonaise, il avait commencé par faire ses études de droit, avait servi dans l'armée et était entré dans l'administration autrichienne. Il était employé, en 1876, à la trésorerie régionale de Lemberg, lorsqu'il abandonna le monde pour revêtir bientôt (1878), au séminaire de Przemyzl, l'habit de prêtre; il avait alors trente-six ans. L'élévation et la culture de son esprit, mises au service d'une volonté énergique, hâtèrent son accession aux plus hauts honneurs ecclésiastiques. En 1885, il était consacré évêque de Lemberg; neuf ans après, il était appelé à l'archevêché de Cracovie, en remplacement du cardinal Dunajewski. Nul n'était mieux préparé que lui à servir l'influence autrichienne dans le milieu polonais. Il s'y employa avec une ardeur sincère, qui lui valut la considération et l'amitié personelle du chancelier autrichien, le comte Goluchowski. La pourpre cardinalice, qui lui échut à cinquante-neuf ans, lui fut octroyée sur les démarches réitérées et pressantes du gouvernement de Vienne. Sollicité une première fois par le comte Goluchowski, le cardinal Rampolla, alors secrétaire d'Etat, avait ajourné sa réponse, puis refusé. Léon XIII, devant une lettre personnelle de l'empereur François-Joseph, consentit enfin à comprendre l'archevêque de Cracovie dans la promotion du 15 avril 1901. On a conté que, lorsque le nouveau cardinal vint à Rome présenter ses compliments au secrétaire d'Etat, il fut plus que sèchement reçu. En tout cas, de retour à Cracovie, il se conforma aussi peu que possible aux instructions conciliantes du secrétaire d'Etat de Léon XIII et lutta sans merci, conformément aux désirs de Goluchowski et de l'empereur, contre les communautés orthodoxes du gouvernement de Cracovie.



Puzyna de Kozielsko.

Il devait prendre, d'ailleurs, sur le cardinal Rampolla, une tragique revanche, lors du conclave de 1903. Lorsqu'il apparut, après les premiers scrutins, que Rampolla pourrait réunir la majorité requise des suffrages, le cardinal Puzyna se leva, la voix d'ailleurs tremblante d'émotion — a raconté un témoin — et prononça contre le choix probable du conclave, en vertu d'une prérogative traditionnelle séculaire de l'empereur d'Autriche, le *veto* de son gouvernement (2 août 1903). Le doyen du conclave protesta, puis le cardinal Rampolla lui-même, en quelques mots d'une dignité hautaine, déclarant que, personnellement, « rien ne pouvait lui arriver de plus agréable ». Mais l'élection du secrétaire d'Etat apparaissait désormais impossible. A partir du scrutin du même soir, il cessa de gagner des voix. On a reproché au cardinal Puzyna d'avoir inutilement et prématurément rempli la mission dangereuse que l'Autriche lui avait donnée. Rien n'était moins certain que le succès définitif de Rampolla, contre lequel s'élevaient d'autres pressantes objections de principe. En tout cas, le conclave ne pardonna pas à l'archevêque de Cracovie l'humiliante ingérence dont il avait consenti à se faire l'intermédiaire. Aussitôt après l'élection de Pie X, Puzyna retourna à Vienne, où il fut reçu par le chancelier et l'empereur d'Autriche. Le nouveau pape blâma sévèrement la pratique de l'*exclusive*, mais se refusa à prendre aucune mesure personnelle de rigueur contre le cardinal coupable de s'être montré au conclave, comme d'ailleurs dans toute sa vie, bon fonctionnaire autrichien, plutôt que prince de l'Eglise. — Henri TRÉVISE.

***Quillard** (Pierre), poète et littérateur français, né à Paris le 14 juillet 1864. — Il est mort à Neuilly, des suites d'une affection cardiaque, le 4 février 1912. Après avoir fait ses études au lycée Condorcet, où il eut pour camarades, avec Ephraïm Mikhaël, plusieurs de ses confrères du « Mercure de France » : Stuart Herrill, René Ghil, André Fontainas, Pierre Quillard suivit les cours de la Faculté des lettres, et devint élève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études, qui le chargea d'une mission paléographique à Lisbonne (1886). Cette même année, il fondait *la Pléiade*, petite revue éphémère, où il eut le temps de publier ses premiers poèmes, et un mystère en vers et en deux tableaux : *la Fille aux mains coupées*. En 1893, il fut nommé professeur au collège arménien catholique Saint-Grégoire-l'Illuminateur et à l'école centrale de Galata, à Constantinople. C'est là qu'il écrivit *l'Errante*, poème dialogué (théâtre de l'Œuvre, 1896) et *les Vaines Images*. De retour à Paris (1896), il réunit tout son œuvre poétique sous le titre de : *la Lyre héroïque et dolente*. En 1897, il repartit pour l'Orient, où il était envoyé par l'« Illustration », pour suivre les opérations de la guerre gréco-turque. Il fut de ceux qui exercèrent en faveur des Arméniens un généreux apostolat, et il dirigea pendant plusieurs années la revue « Pro Armenia ». Il se dévoua aussi à la cause des Finlandais, et prit également une part très militante à l'affaire Dreyfus. Il avait été nommé, en 1911, secrétaire général de la Ligue des droits de l'homme.

Pierre Quillard était avant tout un helléniste et un latiniste de premier ordre, à qui nous devons : *Etude phonétique et morphologique sur la langue de Théocrite dans* « les Syracusaines » (1888); des traductions de *l'Antre des nymphes*, de Porphyre (1893), des *Lettres rustiques de Claudius Ælianus Prénestin* (1895), du *Livre de Jamblique sur les mystères* (1895), du *Philoktétès*, de Sophocle (1896), des *Mimes d'Hérondas* (1900). Poète harmonieux et hautain, il avait emprunté à la fréquentation des muses grecques et latines une sorte de mélancolie stoïque, où la douleur se fond dans l'héroïsme antique, et que résume si bien le titre même de son œuvre entier de poète : *la Lyre héroïque et dolente*. — G. F.

***Radowitz** (Joseph-Marie DE), diplomate allemand, né à Francfort-sur-le-Mein le 19 mai 1839. — Il est mort à Berlin le 17 janvier 1912. Le comte de Radowitz, descendant d'une vieille famille lithuanienne qui a fourni à l'Etat prussien quelques-uns de ses serviteurs les plus dévoués, était le fils du général et homme d'Etat Joseph-Marie de Radowitz (1797-1853), qui fut ministre des affaires étrangères en 1850, et joua un rôle considérable dans les négociations d'Erfurth avec l'Autriche. Entré lui-même, à vingt et un ans, au sortir du régiment, dans la carrière diplomatique, il y eut un avancement des plus rapides. Il fut attaché successivement à l'ambassade prussienne de Constantinople (1861), secrétaire en Chine, puis à Tokio (1862), consul à Shanghaï (1864), et enfin attaché d'ambassade à Paris, où il ne fit d'ailleurs que passer quelques mois; car, dès l'ouverture des hostilités entre la Prusse et l'Autriche, il reprit du service comme officier d'état-major, et fit la campagne de Sadowa aux côtés du prince Frédéric-Charles. Il fut ensuite employé à la légation prussienne de Munich (1867), et enfin, en 1870, nommé consul général de la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord à Bucarest, où il resta deux ans. Il eut à faire partie, à ce titre, de la commission internationale chargée de surveiller la navigation sur le Danube inférieur. En 1872, il passait comme chargé d'affaires à Constantinople et, en 1873, devenait ministre plénipotentiaire à Athènes. Neuf ans plus tard, l'ambassade allemande de Constantinople lui était dévolue : il y fut, par sa grande activité et un sens remarquable des affaires, le premier pionnier de l'influence germanique, introduisant en Asie Mineure les commerçants allemands et dans l'armée ottomane les instructeurs prussiens. En 1892, enfin, il fut appelé à Madrid. Cette situation lui valut de participer, en 1905, aux travaux de la conférence d'Algésiras : il s'y montra, au moins autant que son collaborateur de Tattenbach, intransigeant et cassant à l'excès et, finalement, dut s'incliner devant la majorité des plénipotentiaires. Cet échec pesa lourdement sur sa carrière, et l'ambassadeur prit définitivement sa retraite en 1909. — J. MOZEL.



J.-M. de Radowitz.

***Rapisardi** (Mario), poète italien, né à Catane le 25 février 1844. — Il est mort à Catane le 4 janvier 1912, laissant un grand vide dans toute la Sicile et particulièrement dans sa ville natale, où il était extrêmement populaire. Ses compatriotes ne lui ménagèrent pas les témoignages de leur vénération. En 1868, ils avaient récompensé d'une médaille d'or son premier grand poème, *Palingenesi*, qu'il écrivit à vingt-quatre ans. Trente ans plus tard, l'anniversaire de cette date fut publiquement célébrée dans une sorte de jubilé, et, le 22 janvier 1899, ses concitoyens lui élevèrent un monument dans les jardins de la villa Bellini. En juillet 1911, ils vinrent au secours de leur poète, que la muse n'avait point enrichi, en lui achetant sa bibliothèque au prix de 40.000 francs, dont il attribua aussitôt le quart à un sanatorium de tuberculeux. Il fut enterré aux frais de la municipalité. Professeur depuis près de quarante ans (depuis 1875) à l'université de Catane, son enseignement consciencieux, à tendances surtout morales et sociales, lui avait valu la faveur des étudiants; un jour, ils dételèrent sa voiture pour le porter en triomphe.

A considérer seulement le poète, il s'en faut que l'Italie tout entière, et surtout l'Italie septentrionale, lui reconnût la même primauté que lui accordait l'enthousiasme de ses compatriotes.

Rapisardi se forma seul; car il apprit peu de chose dans les écoles de Sicile. Quand il refit son éducation, il prit soin d'abord de se rendre indépendant de ce qu'il appelait les superstitions religieuses, philosophiques et sociales. Il étudia les anciens, mais sans leur rendre de culte. Il se tint en dehors de toute académie et de toute discipline, et prétendit prendre uniquement pour guides « la nature et son cœur ». Dans les différents genres qu'il traita : épopée, élégie, satire, il visa, avant toute chose, à donner à la poésie un contenu « scientifique, social, moderne ». Révolutionnaire jusqu'au fond de l'âme, garibaldien et romantique, Rapisardi a été le poète de la démocratie et du socialisme. Sa haine et son mépris enflammés n'ont cessé de poursuivre les autorités de jadis : la noblesse, l' « illustre canaille au sang bleu », et le clergé. Nourri de philosophie matérialiste et évolutionniste, il a été un adversaire fougueux du christianisme. C'est un révolté de la race des Shelley (dont il traduisit le *Prométhée délivré*) et des Byron, sans avoir leur génie. Rapisardi avait projeté de renouveler l'épopée en remplaçant « le merveilleux mythologique et romanesque par le merveilleux scientifique et naturel ». Quatre poèmes se rattachent à cette conception : œuvres considérables, du moins par leurs proportions. C'est d'abord la *Palingenesi*, en dix chants (1868), qui est comme une sorte de Légende des siècles, comme une histoire des grandes époques de l'humanité; l'auteur y rêvait une rénovation sociale par le retour aux idées païennes. C'est à l'occasion de ce poème que V. Hugo lui écrivit : « Vous êtes un précurseur, vous avez dans les mains deux flambeaux : le flambeau de la poésie, et le flambeau de la vérité, etc. » On peut remarquer à ce propos que certaines visions apocalyptiques de Rapisardi font penser au V. Hugo des derniers et des moins bons jours. Le poème suivant : *Lucifero*, en vingt chants (1877), traite le même sujet que l'*Hymne à Satan* de Carducci, mais avec infiniment moins de sobriété. Rapisardi montrait Lucifer — ou la Libre Pensée — parcourant tout l'univers et finissant par anéantir Dieu avec les rayons de la Vérité. « Ainsi mourut l'Eternel ; *Cosi morià l'Eterno* », et Prométhée est vengé. C'est dans un passage de ce poème (c'est Dante qui parle) que Rapisardi plaça une agressive allusion à Carducci : « chanteur hydrophobe, poète de loups, ivre de fiel et de lie ». Le poète des *Odes barbares* répondit par ses terribles *Rapisardiana* (cf. ses *Confessioni e Battaglie*). Cette polémique retentissante, qui opposa l'Italie littéraire du Midi à celle du Nord, et deux conceptions de l'art, laissa Rapisardi, au regard de l'opinion lettrée, irrémédiablement vaincu. Hostile à la renaissance antique souhaitée par Carducci, en même temps hanté par les mêmes questions qui passionnaient le poète de Bologne, Rapisardi fut, jusqu'à son dernier jour, offusqué par la gloire de son heureux rival. Sa trilogie *Giobbe* [Job] (1884) est une description de l'univers et une histoire de l'humanité. Job — l'homme — arrive finalement au culte de la nature. Le poète et critique Olindo Guerrini (Lorenzo Stecchetti) en publia, en 1882, sous le pseudonyme de Marco Balossardi, une parodie anticipée, assez plaisante. Sous une forme plus nettement satirique que dans les précédents poèmes de Rapisardi, l'*Atlantide* (1894) chante le triomphe de l'idée socialiste.


Mario Rapisardi.

Ces œuvres humanitaires, démocratiques et apocalyptiques, prêtent largement à la critique. A la fougue, à la sincérité de l'inspiration sont loin de correspondre l'originalité, la noblesse et la pureté de la forme. Dans toutes ces longueurs, parmi toutes ces violences, il y a bien des imitations des maîtres, de Foscolo, de Leopardi, bien des conventions et des lieux communs littéraires, bien des procédés oratoires d'un classicisme suranné, bien de la rhétorique et de l'enflure. Chez ce poète tumultueux, l'indignation et la véhémence sont tellement continuelles que l'effet s'en émousse rapidement. Le goût, surtout, y fait défaut : des inventions étranges, saugrenues et parfois inconvenantes (particulièrement dans certaines scènes qui rappellent les plaisanteries de la *Pucelle* ou de la *Guerre des dieux*), font le plus grand tort aux ambitions de réformateur, de penseur et de prophète humanitaire qui ont été celles de Rapisardi.

Ces défauts ne doivent pas faire méconnaître les mérites réels du poète sicilien. Même dans le fracas de ses grands poèmes, il est aisé d'isoler de très beaux passages. Mais le meilleur de sa verve doit être cherché dans ses poésies lyriques, qui seront vraisemblablement la plus durable partie de son œuvre. Dans les recueils qui ont pour titre *Ricordanze : versi* (1872), *Poesie religiose* (1889-1895), *Empedocle ed altri versi* (1892), l'*Asceta ed altri versi* (1902), il y a un accent personnel et sincère, de la générosité, de la flamme et, dans la forme, une harmonie élégante, sonore et riche. De l'œuvre mêlée de Rapisardi, les anthologies de l'avenir retiendront des pièces comme *Giustizia, Etna, Nox, Renovatio, Mars, Alta Quies, In vigilia nativitatis Domini, Felicitas, Empedocle*.

N'oublions pas que Rapisardi, pour moderne qu'il voulût être, ne négligeait pas les anciens : témoin ses traductions en vers de *Lucrèce* (1879), de *Catulle* (1889), des *Odes d'Horace* (1897), faites dans des heures paisibles. — Jean Bonclère.

Rio-Branco (José Maria da Silva Paranhos, baron de), homme d'Etat brésilien, né à Rio de Janeiro le 20 avril 1845, mort dans la même ville le 10 février 1912. Il était le fils du vicomte de Rio-Branco, qui fut président du conseil sous l'empereur dom Pedro II, et attacha son nom aux résolutions décisives qui aboutirent, en 1888, à l'abolition totale de l'esclavage. Etudiant en droit aux facultés de São Paulo et de Pernambouc, secrétaire de son père au cours des missions diplomatiques qui rétablirent la paix sud-américaine après la guerre sanglante du Paraguay (1865-1869), rédacteur plein de verve au journal libéral *A Nação*, José Maria de Rio-Branco entra au Parlement en 1870. Bientôt, irrité de quelques mécomptes, écœuré des résistances auxquelles se heurtait son père, il entra dans la diplomatie et résida en plusieurs villes d'Europe; d'abord à Liverpool comme consul.


Le baron de Rio-Branco.

Cette carrière lui laissait des loisirs, qu'il occupa, dans une véritable fièvre de travail, à des études historiques approfondies sur le passé du Brésil; il semblait prévoir qu'il serait appelé un jour à discuter les droits territoriaux de son pays sur les régions frontières, mal déterminées encore, de l'Amérique intérieure, et ne voulait ignorer aucun des documents qu'il pourrait invoquer plus tard. L'empire reconnut ses services en lui conférant le titre de baron et la décoration de la Rose; ses ouvrages scientifiques le désignèrent aux suffrages des membres de l'Académie brésilienne, et il devint aussi président de l'Institut d'histoire et géographie de Rio; par une curieuse coïncidence, il meurt à quelques heures du décès du marquis de Paranagua, l'un de ses successeurs dans cette dernière charge et, comme de Rio-Branco père, ancien président du conseil des ministres de dom Pedro.

La République, sous laquelle il voulut « continuer à servir la nation », le choisit pour défendre ses titres sur la province des Missions, contestée par la république Argentine, devant l'arbitre nommé de concert, le président des Etats-Unis. La sentence fut favorable au Brésil (1895) et, dès lors, comme s'il avait découvert sa voie véritable, le baron de Rio-Branco consacra le meilleur de son activité au règlement de ces litiges de frontières. Il y fut constamment heureux, soit par accords amiables avec les intéressés, soit par arbitrages où, toujours, ses adversaires se trouvèrent condamnés; il avait ainsi, en pleine paix, annexé au Brésil environ 250.000 kilomètres carrés, presque la moitié de la superficie de la France, sur des zones disputées par l'Argentine, la Guyane française (1901), la Bolivie (1903), les Guyanes britannique (1904) et hollandaise (1906), l'Equateur, le Vénézuéla, la Colombie, le Pérou (1904-1908). En 1909-1910, il avait mené à bien avec l'Uruguay des négociations qui fixèrent équitablement le régime des rivières et lacs limitrophes, et s'occupait, en 1911, de préparer une convention analogue avec l'Argentine.

Après avoir passé quelques mois à la Légation de Berlin, il fut nommé ministre des affaires étrangères par le président Rodrigues Alves (1902), et il a conservé ce portefeuille, sans interruption, jusqu'à sa mort. L'autorité de ce juriste admirablement instruit, doué d'une mémoire exceptionnelle, était grande dans les milieux internationaux : à La Haye, par exemple. Enclin, lors des débuts de sa carrière, aux sympathies nord-américaines, puis, après des voyages en Europe qui coïncidèrent avec l'effacement de la France, porté d'une bienveillance particulière pour l'Allemagne, il était pourtant, de goûts et de culture intellectuelle, un latin, curieux entre tous des livres français; il maniait fort bien notre langue, et le regretté Emile Levasseur le citait comme un des meilleurs collaborateurs qu'il eût rencontrés à la « Grande Encyclopédie ».

Sur la fin de sa carrière, le baron de Rio-Branco s'était fait le champion d'un rapprochement plus intime des républiques qui se partagent l'Amérique du Sud; les différends terminés par l'arbitrage de 1895 n'avaient laissé d'amertume, en Argentine, que chez un petit nombre de politiciens. Encouragé par Rio-Branco et par les autorités actuelles de la république voisine, à l'exemple du président Saenz Peña, le mouvement vers cette entente cordiale s'est renforcé; il y a tendance à une association, appelée là-bas l'ABC de la politique sud-américaine nouvelle, entre Argentine, Brésil et Chili, en attendant d'autres adhésions. Apôtre convaincu des solutions pacifiques, signataire de plus de trente traités d'arbitrage international, Rio-Branco n'oubliait pas qu'il avait été homme de lettres et journaliste; il fut un des chaleureux avocats de la loi du 30 décembre 1911, qui institue au Brésil les droits de la propriété littéraire. Ce dernier trait achève la physionomie d'un personnage de haute allure, dont le nom, déjà populaire en Amérique, figurera très honorablement dans l'histoire générale. — Henri Lorin.

sidéré, ée (du part. p. lat. *sideratus*, frappé d'apoplexie, paralysé) adj. Se dit d'un être dont les forces vitales ont été anéanties subitement par une attaque d'apoplexie, un coup de foudre, une décharge électrique, etc. : *Les quarante mille personnes* sidérées *par les nuées ardentes de la montagne Pelée.* || Par ext. Frappé d'étonnement, de stupéfaction : *A cette nouvelle, il est resté* sidéré.

sigle (peut-être du lat. *singulus*, isolé) n. m. Nom donné, dans la géographie vosgienne, à des îlots gréseux, constituant de petits plateaux isolés, généralement bordés de falaises rocheuses.

— Encycl. Les sigles sont particulièrement nombreux aux abords de la haute vallée de l'Ognon et dans la région située entre Ternuay et Melisey. Bien étudiés naguère par Ch. Cardot dans sa notice sur le trias inférieur vosgien, ils apparaissent comme des îlots d'érosion, fragments détachés d'un revêtement plus ancien de grès à poudingues qui, selon les régions, reposait à l'origine directement sur des porphyres augitiques, des schistes, des microgranulites ou même des roches métamorphiques, comme aux abords de Mélisey. Les parties les plus dures des grès ont seules résisté au déblayement; mais leur carapace s'est fracturée presque partout par blocs énormes, la roche sous-jacente ayant été attaquée d'abord, et les bancs de grès, souvent horizon-


Falaise gréseuse d'un sigle, dans la vallée de l'Ognon. (Phot. Ch. Cardot.)

taux, étant restés quelque temps en surplomb avant de s'écrouler sous le poids de leur propre masse. De là résulte une topographie caractéristique, nettement ruiniforme, et qui rappelle souvent par la disposition des escarpements les sites sauvages des causses rouergats. De tous côtés, les sigles se terminent par une falaise abrupte, au pied de laquelle des blocs considérables, détachés de la corniche (et celle-ci est en voie de constante dégradation par suite du travail des eaux), sont entassés en un véritable chaos. « Souvent, la roche est séparée en bancs assez longs, qui viennent reposer en plans très inclinés les uns contre les autres, formant entre eux des sortes de couloirs voûtés, qui sont connus dans le pays sous le nom de *baumes* ». (Ch. Cardot.) La physionomie de la surface des plateaux — dont la hauteur ne dépasse guère 10 à 12 mètres au-dessus de la plaine qui les environne — donne la clef de leur formation. Presque tous apparaissent recouverts de blocs erratiques, faits de roches vosgiennes et souvent d'un assez fort volume (diorite, syénites, etc.), et leur surface porte de profondes stries caractéristiques de l'action glaciaire et orientées ici vers le sud-ouest. C'est certainement à l'action des glaciers vosgiens descendus naguère des sommets méridionaux de la chaîne qu'il faut donc rapporter l'usure accélérée de la couverture gréseuse qui occupait la région des Faucilles et dont seuls ont subsisté quelques lambeaux. Aucune richesse, d'ailleurs, dans ce paysage post-glaciaire. Au sommet du plateau, « quelques maigres cultures alternent avec les bruyères, les genêts et les genévriers qui recouvrent ces landes, et çà et là l'imperméabilité relative du grès vosgien a donné naissance à de petites cuvettes marécageuses, où se développent de belles colonies de sphaignes ». (Ch. Cardot.) Le pied des escarpements est très humide, et l'eau qui ruisselle ou circule à travers les crevasses du grès s'y accumule en de nombreux petits étangs reposant sur les roches éruptives imperméables. — G. Treffel.

***Tripolitaine** (*suite*) [v. *1er article*, p. 340]. — III. Histoire. Les diverses régions dont se compose la Tripolitaine ont eu pendant de longs siècles leur histoire séparée. Leurs premiers habitants connus furent des Berbères : ceux de la côte, proches parents des Numides et des Maures, ceux de l'intérieur, appelés Garamantes, plus ou moins métissés d'éléments nègres, comme aujourd'hui les habitants de nos oasis sahariennes. A tous, c'est de l'étranger que vinrent les premiers éléments de civilisation. Les navigateurs grecs abordèrent les premiers sur le plateau de Barka, qui faisait face à leur propre pays. Dans la partie occidentale, s'installèrent des colons, d'origine phénicienne ou carthaginoise. L'histoire bien connue du dévouement des frères Philènes témoigne d'après luttes entre les deux peuples conquérants. Les Grecs de Cyrène ayant disputé aux Carthaginois un terrain neutre où ces derniers voulaient s'établir, les deux partis convinrent d'envoyer en même temps des représentants, les uns de Carthage, les autres de Cyrène; l'endroit où se rencontreraient les délégations marquerait la limite entre les deux villes. Les deux frères Philènes, désignés par les Carthaginois, s'avancèrent à la rencontre des Grecs avec une telle rapidité qu'ils rencontrèrent seulement au fond de la Grande Syrte, vers la sebkha Moktar, la mission partie de Cyrène. Les Grecs, redoutant d'être taxés de négligence par leurs concitoyens, accusèrent de fraude les Philènes; ceux-ci, pour fournir de leur bonne foi une preuve indiscutable, consentirent à se laisser enterrer vivants au point même où ils étaient parvenus. Ainsi fut déterminée, en plein pays nasamon, la frontière entre Cyrène et Carthage, qui, pour reconnaître l'héroïsme de ses délégués, leur érigea à chacun un autel au point même où ils avaient, par le sacrifice de leur vie, attesté leur patriotisme.

Les Grecs en Cyrénaïque. — Au moment où se produisit cet événement, dont on ignore la date exacte, Cyrène était certainement déjà une cité de réelle importance. Elle avait été fondée dans la seconde moitié du VIIe siècle avant J.-C., vers l'an 630, à la suite d'une tentative antérieurement faite pour occuper dans le golfe de Bomba la petite île de Platéia, et de reconnaissances poussées plus loin dans l'Ouest par les Minyens de Théra. En un point situé à quelque distance du rivage, auprès d'une source que les poètes grecs racontèrent plus tard avoir été la plus belle des jeunes nymphes de la Thessalie, une nymphe aimée d'Apollon et transportée par lui en Libye sur un char attelé de cygnes, ils avaient débuté par créer un bazar, puis un marché permanent sur le territoire des Asbystes; ils y créèrent enfin une ville, que dirigèrent des chefs pourvus d'un titre royal en usage chez les Libyens, le titre de Battos. Là, il leur était loisible de se faire, conformément aux prescriptions de l'oracle de Delphes, éleveurs de bestiaux; mais, de fait, les Grecs laissèrent ce rôle aux populations nomades qui erraient aux alentours et se livrèrent surtout, avec l'aide de quelques peuples sédentaires (Asbystes, Auschisæ, Cabales), à l'exploitation agricole du pays, en particulier à la culture de ce précieux *silphion* dont les mérites divers ont été si vantés des anciens, et qu'aujourd'hui il est impossible d'identifier avec certitude.

Cependant, par suite de l'afflux des indigènes dans la ville nouvelle, par suite de l'introduction d'éléments libyens dans une colonie qu'avait fondée une poignée de Grecs, Cyrène se trouvait menacée de perdre complètement, à la longue, son caractère de cité hellénique. Ses chefs s'en émurent et, pour conjurer le péril, s'adressèrent à l'oracle de Delphes, puis, sur son conseil, accueillirent indistinctement tous les Grecs désireux de s'établir sur le territoire de Cyrène, et leur donnèrent des terres. Grâce à cette immigration de nouveaux colons venus entre 574 et 554 de la Crète, des îles et du Péloponèse, l'élément grec primitif fut considérablement renforcé; maintenu et affermi fut aussi le caractère hellénique de Cyrène, qui devint bientôt, comme Marseille en Gaule, « le point de départ de tout un groupe de colonies, le centre d'une petite Grèce... et réussit à imprégner de civilisation hellénique tout un morceau du continent africain ». (Curtius.)

La chose ne se fit pas sans luttes. Refoulés dans l'intérieur par les nouveaux venus, à qui les Battiades avaient attribué leurs terrains de culture, les indigènes dépossédés invoquèrent, en effet, le secours du roi d'Égypte Ouahibrî (Apriès) contre les empiétements des Grecs. Déjà, le prédécesseur de ce souverain, comprenant quel danger constituait pour son royaume l'établissement de colons hellènes parmi les populations flottantes et inconsistantes de la Libye, avait cantonné une garnison nombreuse près de Marea, entre l'extrémité occidentale du lac Mareotis et la mer; lui-même, Ouahibrî, envoya contre Cyrène une armée considérable, dont la défaite près d'Irasa, par Battos II l'Heureux (570), entraîna bientôt la chute du roi d'Egypte. Aussi son successeur Ahmos II (Amasis) s'empressa-t-il de conclure avec les Grecs de Cyrène un traité de paix et d'amitié, et plaça-t-il même une Cyrénéenne parmi ses femmes. Cet abandon ne découragea d'ailleurs pas les Libyens, qui poursuivirent avec persévérance la lutte contre leurs oppresseurs, et remportèrent même sur eux, au temps du roi Arcésilas II, successeur de Battos l'Heureux, une brillante victoire.

Alors commence pour Cyrène une ère de révolutions qui, durant des siècles, ne cessent de la troubler. Privée, par la mort de 7.000 de ses hoplites et par le départ des colons qui viennent de fonder Barca et Hesperides, d'un élément pondérateur, la cité devient le jouet de partis hétérogènes et contraires, qui se disputent sans relâche le pouvoir. En vain le Mantinéen Démonax vient-il, sur l'ordre de la Pythie, donner une constitution à la cité et l'organise-t-il sur le modèle des Etats doriens; il en partage les habitants en trois tribus (les Théréens; les Péloponésiens et les Crétois; les Grecs insulaires), il rend au peuple la plupart des propriétés et des fonctions publiques, il enlève au roi toute l'autorité réelle, qu'il confie à un sénat et à un conseil d'éphores, et il ne lui laisse que le sacerdoce et les propriétés consacrées... Mais les Battiades ne peuvent pas accepter cette déchéance ; ils revendiquent donc bientôt leurs anciens privilèges, et, pour les recouvrer, Arcésilas III se soumet volontairement à payer tribut aux Perses qui viennent de conquérir l'Égypte. Une telle attitude ne peut que lui aliéner le cœur des Cyrénéens ; chassé par eux, Arcésilas parvient à remonter sur le trône avec l'appui de nouveaux colons recrutés à Samos et du prince libyen de Barca, mais sa cruauté le fait expulser à nouveau et excite contre lui des haines dont son assassinat à Barca, où il s'est réfugié, atteste la violence (514 ans av. J.-C.).

De là résultèrent pour la Cyrénaïque de nouveaux malheurs. Pour venger son fils, en effet, la mère d'Arcésilas, Phérétime, n'hésita pas à se rendre en Égypte et à solliciter l'appui des Perses. Avec l'aide du satrape Aryandès, elle s'empara de Barca après un siège de neuf mois, fit mettre ses ennemis en croix autour de la ville et envoya au Grand Roi, successeur de Cambyse, à Darius Ier, une partie de la population ; sans un ordre formel du souverain, Cyrène eût subi le même sort. Mais, si elle échappa à la servitude étrangère, si même l'accueil qu'elle fit un peu plus tard aux Grecs partisans d'Inaros révolté contre le Grand Roi ne lui attira pas la colère d'Artaxerxès Ier (455), cette cité ne parvint pas à sortir de l'état troublé dans lequel elle se débattait depuis longtemps déjà. Il semble, en effet, que la constitution de Démonax y soit alors abolie : un peu plus tard, Arcésilas IV, dont Pindare a chanté les victoires aux jeux Pythiques, y gouverne en tyran avec l'aide de mercenaires et y combat l'oligarchie ; mais son fils Battos ne peut pas faire comme lui, est chassé de Cyrène et contraint de s'enfuir à Barca, où il est tué. En vain un nouveau ban de colons arrive-t-il bientôt après de Messénie ; les guerres civiles continuent à désoler la ville, dont l'histoire intérieure aussi bien qu'extérieure, et les luttes avec Carthage sont à peu près complètement inconnues durant la fin du Ve siècle, tout le IVe siècle et la majeure partie du IIIe. C'est seulement à l'époque d'Alexandre le Grand, au temps où, lors de l'expédition à l'oasis d'Ammon (printemps de 331), ses habitants contractèrent alliance avec le vainqueur du Grand Roi, que Cyrène reparait dans l'histoire.

Elle est encore indépendante, mais pour quelques années seulement, car les guerres civiles qui, après la mort d'Alexandre, et peut-être par suite de cette mort même, désolent Cyrène et Barca en 322, ont pour conséquences plusieurs interventions extérieures : celles du Spartiate Thibron et du Crétois Mnésiclès d'abord, celle de Ptolémée Lagide et du Macédonien Ophelas ensuite. La Cyrénaïque est alors annexée à la satrapie de Ptolémée, et commence à dépendre de l'Egypte, mais de la façon la plus intermittente. Sans cesse, en effet, les textes des historiens anciens montrent les villes de la contrée, et Cyrène en particulier, déchirées par les factions, tentant de se rendre indépendantes des Ptolémées, puis retombant bientôt sous le joug. Il en fut ainsi jusqu'au moment où mourut Apion, bâtard de Ptolémée Physcon, pour qui la Cyrénaïque avait été érigée en royaume en 117 av. J.-C.

Avec la mort d'Apion (96 ou 95), se termine une des parties les plus brillantes de l'histoire si mal connue de la Cyrénaïque, une de celles où elle a joué un rôle actif dans l'histoire de la colonisation et de la civilisation helléniques. Ce rôle, Cyrène, qui révérait Apollon comme son fondateur (n'étaient-ce pas les prêtres de Delphes qui avaient amené les Théréens de Battos sur son emplacement ?), avait commencé de le jouer dès l'époque des Battiades. Dès ce moment, elle avait essaimé. La première colonie de cette ville, située à quatre lieues dans l'intérieur des terres, avait été le port dont elle avait besoin sur la mer, cette Azyris où s'étaient arrêtés les Théréens avant de pénétrer sur le plateau Apollonia, le port « sauveur », aujourd'hui encombré par des éboulements. Puis étaient venues Barcé, située comme Cyrène même à quelque distance de la mer, Hesperides ou Hesperis et le port de Barcé, et Teucheira ou plutôt Taucheira, et Naustathmus, Darnis, Axylis, Platæa, localités dont les dernières n'ont jamais eu, semble-t-il, une grande importance, mais dont les premières ont eu de bonne heure, au contraire, une civilisation remarquable, qu'attestent des séries de monnaies, des vases peints représentant les rois de Cyrène surveillant la rentrée de leurs récoltes, etc.

Cette civilisation ne paraît pas avoir subi d'éclipse à l'époque la plus mal connue de l'histoire de Cyrène. C'est le moment, en effet, où un disciple de Socrate, originaire de cette cité, Aristippe, fonda cette *école cyrénaïque* qui faisait du plaisir le but suprême de la vie et qui dura depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du IIIe siècle avant J.-C., c'est-à-dire jusqu'au moment où, sous les Ptolémées, le développement de la Cyrénaïque atteignit son apogée. Alors, durant la période hellénistique, la fondation ou le développement de nouvelles cités au détriment des anciennes amène à distinguer du reste de la contrée la *Pentapole* cyrénéenne, dont les cinq villes sont : Bérénice (tel est le nouveau nom d'Hesperides), Arsinoë (l'ancienne Taucheira), Cyrène, que dépasse maintenant son port d'Apollonia, enfin Ptolémaïs, fondée près de l'ancien port de Barcé (située à cinq lieues dans l'intérieur des terres), Ptolémaïs, qui ne tarde pas à éclipser complètement cette même Barcé et à devenir la capitale de la Pentapole. Dans ces différentes villes, règne une très brillante civilisation, qui n'est autre que la civilisation alexandrine ; tous les monuments grecs de la Pentapole l'attestent, — les monnaies entre autres, frappées au même type que les monnaies égyptiennes du temps, — comme aussi l'histoire des écrivains, d'un incontestable mérite, auxquels Cyrène a alors donné le jour : Callimaque, un des plus grands poètes de l'alexandrinisme, l'auteur de la *Chevelure de Bérénice*, et le savant géographe Erastosthène.

Les comptoirs carthaginois des Syrtes. — Avant même que les villes de la Cyrénaïque eussent commencé de prendre leur remarquable essor, s'étaient fondés sur les rivages plus occidentaux de la Tripolitaine actuelle, depuis le fond de la Grande Syrte, ces localités, ces escales dont Claude Perroud a naguère patiemment relevé les noms et indiqué l'emplacement plus ou moins certain dans son *De Syrticis emporiis*. De ces marchés, de ces comptoirs dont on ignore à peu près complètement l'histoire, pas n'est besoin d'indiquer le nom; il suffira de noter ici qu'ils furent vraisemblablement occupés par Carthage, tout au moins en partie, dès le VIe siècle avant J.-C., soit avant l'époque des Philènes, soit à cette époque même; que, sous la domination punique, ils ne furent pas tous traités de la même manière, et que leur commerce fut alors assez actif, surtout avec les peuples de l'Afrique intérieure, pour constituer au profit de leur dominatrice une source importante de revenus et lui rapporter plus d'un talent (5.660 francs) par jour. Après la destruction de la puissance punique et de Carthage même par Scipion Emilien en 146, ces comptoirs,

qui avaient jusqu'au dernier jour fait partie de l'empire carthaginois, furent abandonnés par Rome à l'empire numide et tombèrent pour la plupart dans une décadence profonde; seuls, les plus importants: Leptis Magna, Œa, Sabratha, se maintinrent, et ils surpassèrent à tel point tous les autres qu'ils furent les seuls dont on retint les noms, et que d'eux seuls la région reçut cette dénomination de « pays des trois villes » (Tripolitaine), qu'elle garde encore aujourd'hui.

Ces villes se maintinrent-elles parce qu'elles parvinrent à se soumettre à la domination des Numides? Il n'est pas interdit de le penser en voyant de quelle manière se comporta, au cours de la période, pendant la lutte de Jugurtha contre les Romains, Leptis, la grande et riche cité fondée naguère par les Phéniciens. Située au milieu des Syrtes, mais au débouché de vallées fertiles qui rendaient, au témoignage d'Hérodote, 300 pour 1, cette cité, qui devait au commerce sa magnifique efflorescence, entra en relations avec le général Q. Cæcilius Metellus, tandis qu'il assiégeait Thala (107 av. J.-C.), sollicita l'amitié du peuple romain, et obtint une garnison de quatre cohortes liguriennes. Plus tard, après la soumission du royaume de Numidie et l'adjonction de la *Tripolitana* (106) à la province romaine d'*Africa* créée en 146, aussitôt après la prise de Carthage, Leptis Magna, Œa et Sabratha semblent avoir formé une sorte de république fédérale, pourvue d'une diète annuelle et dépendant de la province d'Afrique. De cette organisation, qui subsistait encore au IVe siècle après J.-C., on peut voir une preuve dans l'histoire de la querelle qui éclata, en l'an 70 de notre ère, entre Leptis et Œa, la moderne Tripoli : vaincus en bataille rangée par leurs adversaires, les gens d'Œa firent appel aux pillards qu'étaient les nomades Garamantes, et ceux-ci, accourant aussitôt, se jetèrent sur le territoire de Leptis et le désolèrent jusqu'à l'arrivée des cohortes romaines. Ainsi, la situation des trois villes de la Tripolitaine apparaît comme un peu différente de celle du reste de la contrée.

La Tripolitaine à l'époque romaine. — Celle-ci est, à partir de l'an 106, purement et simplement une partie du territoire romain, et il en est de même depuis l'an 74 (ou, moins vraisemblablement, depuis l'an 67 av. J.-C.) pour la Cyrénaïque, que son roi Ptolémée Apion a léguée aux Romains au moment de sa mort.

Le sénat, qui avait débuté par garantir leurs libertés aux cités de la Pentapole et qui s'était borné à en exiger un tribut et à occuper le domaine royal, fut bientôt las des querelles intestines des Grecs de Cyrène et, pour les faire cesser, réduisit la contrée en une province romaine que gouverna un *quæstor pro prætore* jusqu'au jour où, en 27 avant notre ère, fut constituée par la Cyrénaïque et par la Crète une province sénatoriale. Ainsi, la Tripolitaine proprement dite et la Cyrénaïque, qui avaient eu, aux époques précédentes, des vies politiques différentes, ont eu encore, sous la domination romaine, une vie administrative séparée.

Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'elles n'ont pas, à l'époque de l'empire, subi les mêmes vicissitudes, souffert des mêmes maux, ni bénéficié des mêmes mesures. Tripolitaine et Cyrénaïque ont profité, par exemple, de l'expédition dirigée par Cornelius Balbus en l'an 19 de notre ère jusqu'en Phasanie (Fezzan) et du rattachement des oasis de cette région à la province d'Africa après la prise de Cydamus (Ghadamès) et de Garama (Djerma); elles ont vu un peu plus tard, au cours du Ier siècle de l'ère chrétienne, les Romains travailler avec énergie et persévérance à les débarrasser des nomades qui leur faisaient subir de continuelles déprédations. Commencée sous Vespasien, cette œuvre de pacification fut achevée par Domitien, qui extermina à peu près complètement les Nasamons, dont les débris allèrent s'établir dans le sud de la Marmarique; et, dès lors, Cyrénaïque et Tripolitaine purent entretenir des relations plus suivies encore qu'auparavant avec l'intérieur du continent noir et jouer, avec plus de sécurité et d'intensité que jamais, leur rôle de pays de transit entre les contrées barbares de l'Afrique intérieure et le monde méditerranéen.

C'est à ce moment qu'elles reçurent des pays de l'Orient d'abord, puis de Rome même, la foi chrétienne. Depuis longtemps déjà, depuis les captivités de Babylone, à en croire les familles juives qui existent encore dans quelques-uns des centres des djebels Nefousa et Yffren, des israélites étaient venus s'installer en Tripolitaine. Prêché d'abord dans les communautés juives de la contrée par des voyageurs partis de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, l'évangile, que propagèrent ensuite des missionnaires italiens, ne tarda pas à se répandre dans les villes et dans les populations romanisées, puis parmi les indigènes, si bien que, dès le milieu du IIe siècle, les chrétiens étaient assez nombreux dans les différentes parties de la Tripolitaine. Ils ne cessèrent d'augmenter en nombre au cours des siècles suivants, sous la direction de pasteurs zélés et intelligents, comme Archæus, évêque de Leptis Magna, comme Synésius de Cyrène et tant d'autres.

Cette époque est celle où, sous le régime de la *pax romana*, les différentes parties de la Tripolitaine semblent avoir atteint leur apogée. Alors, la Cyrénaïque est vraiment « le jardin de l'Afrique » et doit, non pas au blé, mais au silphium, — qui est exporté par tout l'empire et se vend à Rome son poids d'argent, — aux essences de roses, à l'huile, — la meilleure qui fût alors au monde, — et aussi aux vins une remarquable prospérité matérielle, qu'accroissent encore les produits de l'industrie des cinq grandes villes de la Pentapole; de là, dans ces villes, une civilisation très raffinée, une mollesse et une gourmandise qu'attestent des textes anciens, un luxe dont les auteurs classiques et de nombreux documents figurés fournissent des preuves multiples. Quant à la Tripolitaine propre, elle rivalise avec la Pentapole, surtout depuis le temps de Septime-Sévère, qui est né à Leptis Magna en 146 et qui est demeuré jusqu'à dix-huit ans dans son pays. Une fois devenu empereur (en 193), cet Africain travaille de son mieux à donner, non pas seulement à sa ville natale, mais à sa patrie tout entière, un grand essor. Déjà avait été établie, depuis le Rif marocain jusqu'à la Cyrénaïque, une grande chaîne de postes militaires (*castella, castra, præsidia*), reliés par une piste bien tracée; à l'abri de ces établissements de frontières, du *limes tripolitanus*, dont H. Méhier de Mathuisieulx a retrouvé les stations, les gens de la Tripolitaine proprement dite ont pu, sans crainte des nomades tenus en respect, se livrer à la culture du sol et, au delà de l'aride Djeffara, mettre en valeur la région du Djebel. Quant à ces belles collines de Msellata, ces « montagnes des Grâces », dont Hérodote vantait déjà la fertilité, les Romains en ont fait, grâce à de puissants travaux d'irrigation, à des barrages colossaux, de vastes citernes, des puits profonds, un pays de culture intense. Que l'on tienne compte, d'autre part, des relations commerciales entretenues par les habitants de Sabratha (près de Zouagha) et d'Œa avec Ghadamès et le Fezzan, sur la route duquel, au puits de Bondjem, se dresse encore une station des troupes impériales, un édifice romain bâti avec d'énormes quartiers de rocs, dont l'inscription est au nom de Septime-Sévère, et l'on comprendra comment Apulée a été amené à se fixer définitivement à Œa, où il avait trouvé richesse et succès, et pourquoi les ruines de Sabratha et de Leptis sont si considérables.

Les invasions en Tripolitaine. — Jusqu'à quel moment précis dura la prospérité de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine propre, il est impossible de l'indiquer. Du moins peut-on dire que, lorsque l'empire affaibli ne fut plus capable de défendre ses frontières, ces contrées recommencèrent à souffrir des incursions des incorrigibles pillards qui les entouraient et, peu à peu, les nomades du désert ruinèrent les populations sédentaires.

L'éloquent Synésius, le philosophe néo-platonicien, le disciple et l'ami d'Hypatie, qui mourut évêque de Ptolémaïs, a décrit les maux dont souffrit alors la Cyrénaïque. A ces maux l'empereur byzantin Justinien s'efforça, durant son règne (527-565), de porter remède; non content de faire restaurer ou édifier en Cyrénaïque les monuments civils et religieux dont l'historien Procope a parlé dans une section de l'ouvrage qu'il a spécialement consacré aux édifices bâtis par ordre de l'empereur, il couvrit la contrée de travaux de défense, y établit des régiments préposés à la garde de la frontière (*limitanei*) et leur confia le soin de faire sentir sa puissance aux tribus des oasis méridionales (Aoudjila). Mais les plaies que Justinien avait travaillé à panser se rouvrirent et s'aggravèrent après lui : en 616, le Grand Roi sassanide Chosroès II, maître de l'Egypte, dévasta la Cyrénaïque et, bientôt après, en 647, sous le troisième successeur de Mahomet, sous Othman, les Arabes, renforcés des Bédouins et des Berbères nomadisant autour de l'Egypte, conquéraient à leur tour le pays de Barka, puis, bientôt après, poussaient leurs chevauchées jusqu'au fond du golfe de Gabès.

Beaucoup plus encore que la Cyrénaïque, cette partie plus occidentale de la contrée avait souffert au cours des deux siècles précédents. Aux déprédations des nomades du Midi s'étaient en effet ajoutés, dès la seconde moitié du IVe siècle, les maux de l'invasion germanique. A l'époque de Théodose, en effet, les Gétules vinrent piller et tuer jusque dans les faubourgs des villes de la Tripolitaine, et Leptis fut assiégée pendant huit jours, en 369. Au siècle suivant, non contents de dévaster les cultures du pays, les Vandales de Genséric contribuèrent encore à en ruiner les villes, dans l'enceinte desquelles ils étaient incapables de vivre, et ils détruisirent les remparts de Sabratha et de Leptis, afin d'empêcher les Romains de s'y retrancher de nouveau. Destruction bien inutile et qui, après la défaite de Gélimer par Bélisaire à Tricameron, n'empêcha pas les troupes impériales de reprendre facilement tout le pays soulevé contre les Vandales jusqu'aux frontières de la Cyrénaïque. Le grand bâtisseur qu'est Justinien fait alors relever les murailles de Leptis et de Sabratha et, mû par une pensée pieuse, reconstruit à Leptis la maison natale de Septime-Sévère; il s'efforce, d'autre part, de protéger la Tripolitaine propre comme la Cyrénaïque et d'asseoir sa suzeraineté sur les gens de Ghadamès comme sur ceux d'Aoudjila. Mais, là encore, la mort de l'empereur byzantin marque la reprise de la décadence, si bien que les Arabes purent, près d'un siècle plus tard, depuis les côtes de la Cyrénaïque, s'avancer sans difficulté jusqu'aux frontières les plus occidentales du pays qui porte aujourd'hui le nom de Tripolitaine.

La domination arabe. — De la domination des nouveaux venus qui, sous la conduite d'Okba, pénétrèrent dès 667 jusqu'au Fezzan où subsistait encore la Garama des Romains, les différentes régions de Tripolitaine ne semblent pas avoir eu d'abord beaucoup à souffrir. Sans doute, des villes comme Cyrène, comme Leptis Magna, sans parler des simples *marines* de la côte, sont alors ruinées; mais Barka reprend sur le plateau qui porte son nom une réelle importance, est entourée de murailles en 844 et se place par son activité commerciale parmi les cités les plus importantes de l'Afrique du Nord. En même temps, sur l'emplacement de l'ancienne Œa, commence à s'élever la moderne Tripoli d'Occident, Tarabolos el Gharb, où se fabriquent bientôt des laines et des draps noirs et bleu azur, où se concentre l'huile des oasis du littoral. Très mouvementée est la destinée de cette ville, qui, après avoir tenté de se rendre indépendante des princes aghlébites de Kairouan au temps de son gouverneur El-Mansour (IXe s.), finit par tomber sous leur domination, comme le firent également les Houara qui avaient, durant tout le VIIIe siècle, dévasté d'une manière continue le Sud tunisien. Dès lors, pendant plusieurs siècles, les destinées de la Tripolitaine sont liées à celles de l'Ifrikya; comme elle, elle obéit aux Fatémides; comme elle, et même avant elle, mais toutefois après le pays de Barka — dont la capitale semble avoir été alors frappée à mort, sinon immédiatement détruite, et d'où la vie se retire complètement, sauf à Benghasi, bientôt après — elle subit (1050) l'invasion des Arabes Hilaliens et Soleimites qui refoulent les Houara, les Louata et les Nefzaoua dans les djebels plus méridionaux; comme elle encore, elle n'est plus, au XIIe siècle, qu'une province du vaste empire almohade, qui s'étend depuis Tanger jusqu'au plateau de Barka, mais qui n'englobe pas le Fezzan où les Berbères Houara ont fondé un royaume indépendant; comme elle, enfin, les Arabes Kaoub une fois battus et réfugiés dans le pays de Barka, elle obéit, au XIVe siècle, aux Hafsides de Tunis, et ce n'est plus seulement la Djeffara qui en subit la loi, mais aussi les djebels. Là, dans des citadelles taillées à même le roc, au sommet de la grande falaise qui domine la plaine, s'étaient réfugiés ces Berbères de race pure; pendant des siècles, ces « montagnards » surent demeurer indépendants et virent le flot des invasions se briser au pied de leurs curieux villages troglodytiques. Quand, enfin, ils ne purent plus résister, du moins conservèrent-ils leur individualité ethnique, et n'adoptèrent-ils que cet islamisme mitigé, imprégné de traditions primitives, dont le chef réside, non pas à Constantinople, mais dans un coin ignoré de l'Oman.

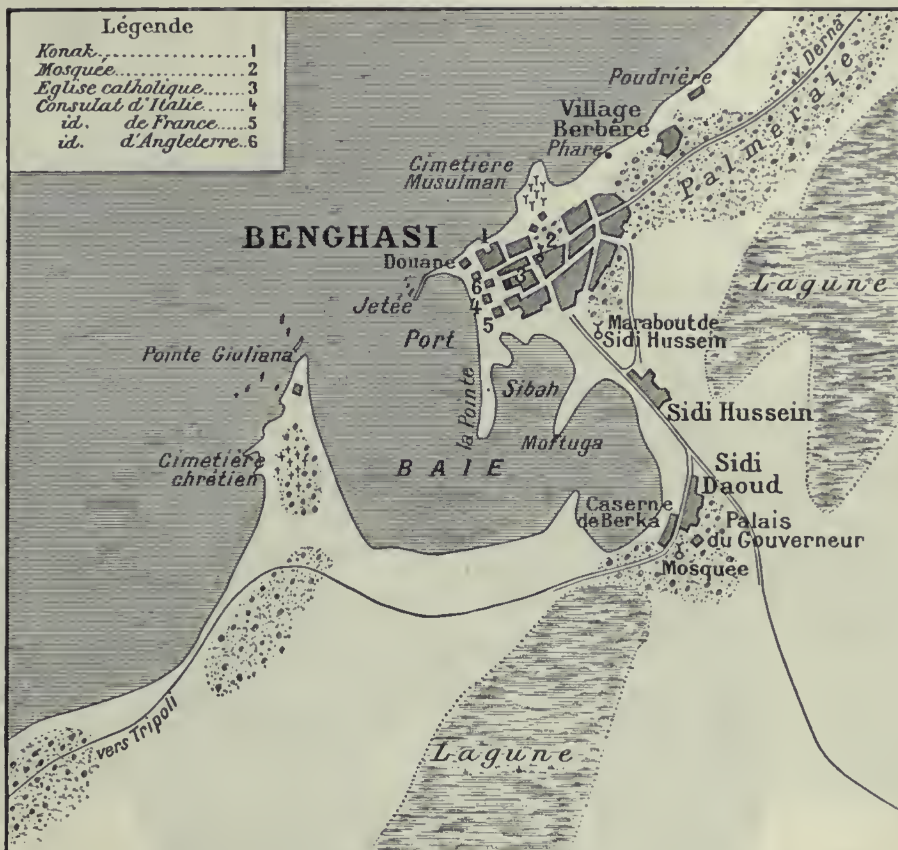
Relations de la Tripolitaine avec les peuples méditerranéens au moyen âge. — Moins heureux que ces Berbères des djebels tripolitains, les habitants des oasis de la côte ont subi (on vient de le voir) le contre-coup de toutes les invasions, de toutes les grandes révolutions politiques par lesquelles a passé l'Afrique septentrionale. Elles ont même souffert des convoitises de conquérants et de pirates d'outre-mer. C'est ainsi que Tripoli de Barbarie, assiégée en 1143 par un amiral du roi de Sicile Roger II, fut prise par les chrétiens en 1146 et placée sous l'autorité d'un chef indigène, qui reconnaissait l'autorité du souverain normand. Reprise bientôt après par les Almohades, cette ville riche, au mouvement commercial considérable, excita les convoitises des Génois de l'amiral Philippe Doria, qui, sans avertissement préalable et en se faisant passer pour amis, pillèrent méthodiquement Tripoli, en juin 1355.

Le négoce que les chrétiens, que les Vénitiens en particulier, faisaient avec Tripoli, en souffrit pendant un temps, mais finit, après une période de malaise au cours de laquelle ne fut pas toujours strictement observé par les Tripolitains le traité de commerce conclu en 1356 par leur « seigneur » avec Venise, par redevenir prospère. On voit alors les marchands européens (Vénitiens surtout, mais aussi Pisans et Florentins, Génois, Marseillais) entretenir avec la Tripolitaine propre des relations commerciales fort lucratives. A Zouara et à Tadjourah (La Melaa), ils exploitent les salines. A Tripoli et à Misrata, ils vendent les verroteries, les soieries et les brocarts, les bois de construction et les bois de teinture, les vins, les liqueurs, les épices, la quincaillerie, les armes, les agrès de navires, le plomb, le cuivre, l'étain, le vif-argent, etc. En échange de ces différentes marchandises, ils acquièrent des fruits secs, de l'huile, des céréales, du sel, des peaux de mouton, des cuirs de chameau et de bœuf, des tapis, des étoffes de laine, des chevaux,

du safran, du miel, de l'alun, du séné, des éponges, de l'or ouvré ou en poudre, de l'ivoire et des plumes d'autruche.

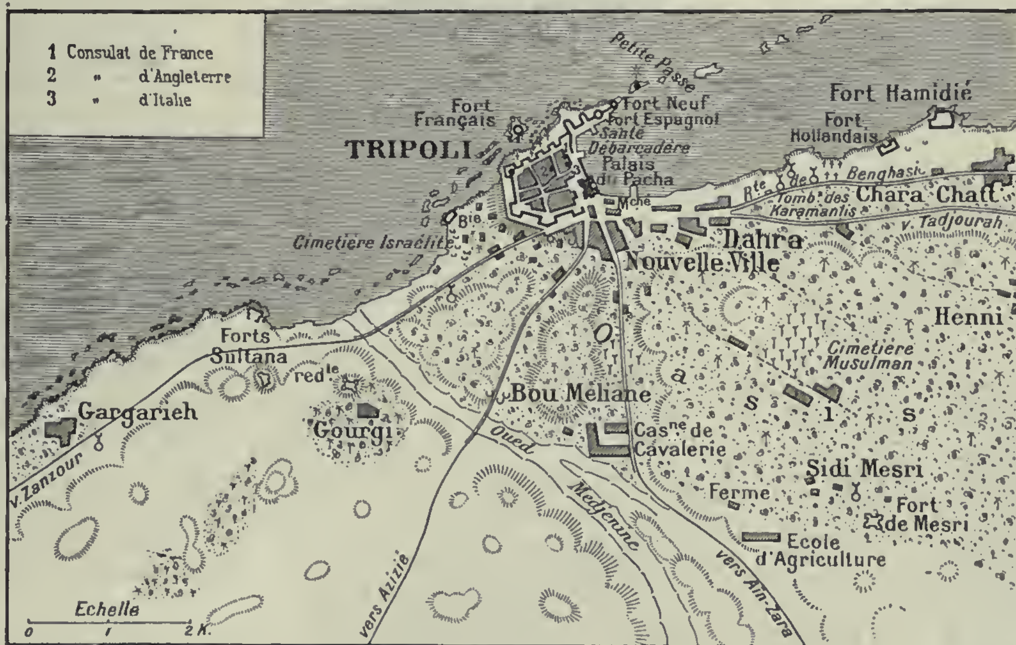
Les corsaires barbaresques à Tripoli. — Il en fut ainsi (le comte de Mas-Latrie l'a naguère très bien montré) jusqu'au moment où le développement de la piraterie turque amena, au milieu du XVIe siècle, les corsaires formés par Barberousse à Tripoli. Conquise en l'an 1510 par les Espagnols, puis abandonnée par eux en 1530 à l'ordre de Malte qui saurait en faire, espérait l'empereur Charles-Quint, un second Saint-Jean d'Acre, Tripoli demeura jusqu'en 1551 sous la domination chrétienne; mais, à cette date, l'absence de tout secours espagnol, l'incurie du grand maître Omédès et son hostilité à l'égard du maréchal Gaspard de Vallier permirent aux corsaires qui, pour la troisième fois depuis vingt ans, attaquaient la ville, de s'en emparer.

Les Turcs s'établirent donc à Tripoli et dans les oasis du littoral, derrière les remparts et dans les quelques châteaux que les Espagnols avaient élevés dans le pays (à Tripoli, à Tadjourah), et, en dépit des efforts que tenta Philippe II pour les en expulser (en 1560), ils y demeurèrent et en firent une province de l'Empire ottoman... En théorie tout au moins, car les pachas de Tripoli, s'ils relevaient nominalement du sultan de Constantinople, en étaient en fait absolument indépendants, bien avant même qu'au début du XVIIIe siècle, Ahmed-el-Karamanli eût secoué l'autorité de la Sublime Porte et fût devenu le chef d'une dynastie qui, jusqu'en 1830, se maintint à la tête du gouvernement.



Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire intérieure de Tripoli durant les trois siècles qui s'étendent depuis 1551 jusqu'en 1835 : des intrigues, des compétitions, des révoltes, des rivalités implacables, des assassinats, voilà les monotones épisodes de cette histoire que dominent les figures du fondateur de la dynastie des Karamanli et du Karamanli Youssouf-Pacha, dont le règne se prolonge sans interruption de 1796 à 1830... Non moins monotone est l'histoire extérieure de ce repaire de corsaires, dont la population vit à peu près exclusivement des bénéfices que lui procurent les déprédations, les « courses » de ses marins, véritables écumeurs, comme les autres corsaires barbaresques, des eaux méditerranéennes et, parfois même, des eaux atlantiques. Les Tripolitains insultent les chrétiens de toutes les manières, enlèvent leurs navires de commerce, désolent les rivages de l'Europe méridionale, et, par leur insolence et leur audace, attirent sur leur ville des attaques qu'ils repoussent avec plus ou moins de bonheur. C'est l'Anglais Narborough; ce sont, sous Louis XIV, les Français commandés par d'Estrées qui, en 1685, bombardent Tripoli et l'obligent à capituler. Leçon sans fruit, puisque, en 1693, en 1720, en 1728, les Français sont encore obligés de châtier les corsaires de Tripoli, contre lesquels doit encore sévir Grandpré en 1798. Un peu plus tard, c'est le tour des Américains qui, de 1802 à 1805, font contre Tripoli et contre Derna, sur la côte de la Cyrénaïque, une série d'expéditions qu'illustrent de brillants épisodes, tels que la destruction du *Philadelphia* par Stephen Decatur... Dès lors, l'attention de l'Europe se porte presque exclusivement sur les autres ports des Etats barbaresques, en particulier sur Alger, dont la prise par la France marque vraiment la fin de la piraterie dans le nord de l'Afrique (1830).

A ce moment même, abdiquait Youssouf-Pacha, qui était naguère arrivé au pouvoir en faisant assassiner son frère aîné et en évinçant le cadet. Avec lui, l'ordre cesse de régner dans Tripoli; ce ne sont, comme tant de fois déjà auparavant, que dissensions et luttes intestines, auxquelles s'ajoutent des incursions et des razzias de la grande tribu guerrière des Aoulad Slimân. Las d'un tel régime, les Tripolitains, qui avaient déjà accepté durant quelques mois, en 1793, la direction d'un pacha venu de Constantinople avec une escadre, recourent au sultan. Une flotte turque parut donc bientôt devant Tripoli, s'empara facilement des forts qui défendaient la ville et y installa un commissaire en qualité de gouverneur général. Tripoli redevenait effectivement ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être depuis 1551, ce qu'avait entendu la faire le célèbre corsaire Dragut, qui y est enterré depuis 1565 : une ville turque.



La Tripolitaine province de l'Empire ottoman. — Dès lors (1835) et jusqu'aux tout récents événements dont on trouvera plus loin le récit, Tripoli n'a plus cessé de faire, non pas seulement officiellement, mais effectivement, partie de l'Empire turc. Avec les oasis des rivages avoisinants, avec les côtes de la Grande Syrte et de la Cyrénaïque, il en a, dès 1835, formé une province particulière, un vilayet, dont les nouveaux maîtres n'ont cessé, durant tout le cours du XIXe siècle, d'accroître l'étendue.

Ils ont commencé par ramener sous leur autorité ce groupe des oasis du Fezzan dont, dès le XVIe siècle, ils avaient cherché à s'emparer et dont, en 1811 seulement, un lieutenant de Youssouf-Pacha avait réussi à se rendre maître, après avoir tué le dernier représentant de la vieille dynastie indépendante indigène des Aoulâd Mehammed. A partir de cette date, tant que régna Youssouf-Pacha, les Fezzaniens payèrent tribut à Tripoli; mais, après l'abdication de ce Karamanli, ils tombèrent sous la domination d'un chef arabe de la tribu des Aoulâd Sliman, qui s'affranchit de toute marque de vasselage à l'égard des Tripolitains et qui prétendit agir de même envers la Sublime Porte. Il fallut une lutte de plusieurs années et la défaite et la mort d'Abd-el-Djil (tel était le nom de ce chef) à El-Baghla (1840) pour amener les Fezzaniens à se soumettre.

Maîtres du Fezzan, les Turcs, par delà la Djeffara qu'ils ne songèrent pas plus à occuper que ne l'avaient fait les Anciens, se tournèrent contre les populations des djebels tripolitains. A force d'assauts meurtriers, les troupes bien armées du sultan finirent par maîtriser politiquement les vaillantes populations du Dahar. Enfin, en 1874, pour empêcher les Français de s'y établir, la Sublime Porte a fait officiellement occuper par ses soldats les oasis de Ghat et de Ghadamès.

Ainsi a été définitivement constitué le vilayet de Tripoli.

Ce vilayet est gouverné par un vali qu'assiste à Benghasi un moutasserif ou sous-gouverneur, particulièrement chargé du moutasseriflik indépendant de Benghasi et (depuis 1869) directement responsable envers la Sublime Porte. Un certain nombre d'autres moutasserifs, de kaïmakans ou chefs de canton, distribués dans les châteaux forts aux points stratégiques de la contrée, de mouidirs dans les communes, aident le vali de Tripoli — avec une armée d'environ 10.000 hommes dont les officiers les plus considérables sont des Turcs — à maintenir le pays sous la domination de Constantinople. Domination qui ne paraissait solide que sur les points où se trouvaient des garnisons turques, et qui, même là, semblait plutôt précaire, à en juger par le soin avec lequel les maîtres du pays isolaient la Tripolitaine de l'Europe, par les précautions qu'ils mettaient à surveiller les rares étrangers débarquant dans les ports du littoral.

IV. Archéologie. — De son brillant passé classique, la Tripolitaine possède encore de nombreux vestiges, mais qui n'ont guère été étudiés et qui, parfois, sont même beaucoup moins importants que l'histoire du pays permet de le supposer. Cela tient à la « rage que mettent les Arabes à détruire les vestiges des Roumis abhorrés » et aux facilités que trouvent les indigènes, comme naguère les habitants

de nos pays, à exploiter les ruines antiques comme de véritables carrières de pierres; cela tient aussi au peu de souci que les Turcs ont témoigné pour les monuments anciens de la contrée, à la crainte qu'ils ont toujours eue de voir, sous couleur de fouilles archéologiques, les Européens étudier les moyens de s'établir dans telle ou telle partie de la Tripolitaine. Aussi, non contents de fermer à peu près complètement la contrée aux voyageurs, leur ont-ils encore, le plus souvent, imposé, quand ils les ont autorisés à circuler dans le pays, la promesse de n'y point pratiquer de fouilles; très rares sont les savants qui, comme une mission américaine à Cyrène en 1911, ont obtenu du sultan la permission de se livrer à l'investigation des ruines qui, à chaque pas pour ainsi dire, jonchent certaines parties du sol de la contrée.

Néanmoins, on en sait assez pour être en droit de dire qu'il existe en Tripolitaine deux grandes régions offrant à l'archéologue le plus vif intérêt: la Tripolitaine proprement dite, et la Cyrénaïque.

Les ruines de la Cyrénaïque. — La moins inconnue et, semble-t-il, la plus riche des deux est la plus orientale, c'est-à-dire la Cyrénaïque. Les descriptions qu'en ont rapportées, les vues qu'en ont prises de rares savants : Della Cella, Beechey, Pacho, le Dr H. Barth et quelques autres, justifient pleinement la description d'ensemble qu'en a donnée, dans son *Histoire des Romains*, Victor Duruy. On y trouve « des ruines innombrables et grandioses, portant la double empreinte de l'Egypte et de la Grèce; des restes de châteaux fièrement posés sur les hauteurs, entourés de fossés creusés dans le roc et pourvus de constructions pratiquées dans l'intérieur de la montagne; des voies encore sillonnées des profondes ornières qu'y tracèrent les chars antiques... Arsinoé, Ptolémaïs, Cyrène, sont encore là, couvrant des espaces immenses, mais silencieuses et désertes... La vie s'est retirée d'elles tout entière, et le voyageur les retrouve gisant sur le sol, enveloppées de leurs vieilles murailles comme d'un linceul de pierres,... vieilles ruines qui en cachent d'autres, et reposent sur un sol qu'avait foulé, avant l'arrivée des Grecs, une population civilisée. Les monuments portent ici des inscriptions en caractères inconnus, dernier reste sans doute d'une population indigène, éclose dans cette grande oasis africaine ».

Les ruines des monuments antiques : temples et palais, ponts et mausolées, ports et forteresses, ne confirment pas seules le témoignage des auteurs anciens. Si elles attestent le remarquable essor de la Cyrénaïque à l'époque historique, au temps des Grecs, pendant la période romaine, sous la domination byzantine, davantage encore peut-être les monuments figurés: bas-reliefs, vases peints, pierres gravées, monnaies contribuent à en donner une idée exacte. Parmi ces derniers, il convient de faire une place à part aux monnaies d'or, d'argent et de bronze, de la Cyrénaïque; une riche série de ces pièces, frappées à Cyrène, à Barka, à Evespéris, à Taucheira, ailleurs encore, s'échelonne depuis 630 avant J.-C. environ jusqu'à l'époque d'Auguste, et permet, par l'affirmation et la disparition du caractère national, de suivre les vicissitudes de l'histoire de la Pentapole, en même temps que de se rendre compte du talent de ses graveurs en médailles. Mais que de découvertes, dans toutes les branches de l'archéologie, la science ne peut-elle pas attendre d'une étude méthodique de ce sol, vierge encore de toute investigation sérieuse!

La Tripolitaine propre. — Les rapports des derniers voyageurs qui ont parcouru la Tripolitaine propre permettent de penser qu'on ne doit pas moins attendre de l'exploration archéologique de cette région. Y recueillera-t-on quelques vestiges de ces populations primitives : Lotophages, Nasamons, etc., dont parlent quelques auteurs classiques? Peut-être. On sait, en tout cas, de manière positive, que les trois emporia puniques de Sabratha, d'Œa et de Lep is Magna ont disparu sous les constructions latines; il est permis d'espérer qu'en y pratiquant des fouilles, on y retrouvera les fortifications, les tombeaux et les ustensiles des marins de Sidon et des Carthaginois. On peut, d'autre part, non pas à Tripoli même, où ne subsiste plus qu'une seule ruine, l'arc de triomphe élevé en 164 de notre ère, mais dans les environs, escompter la découverte de catacombes et de tombes dont on a déjà rencontré l'intéressante amorce; et que dire de Sabratha et de Leptis Magna, sinon qu'il sera possible d'y étudier à loisir la civilisation romaine? Les décombres de Sabratha — le débouché particulier de l'ancienne *Cydamus*, si commerçante à l'époque des Garamantes — couvrent 3 kilomètres de dunes et projettent sous les flots la base de digues gigantesques; là s'étagent encore les gradins d'un amphithéâtre où 10.000 spectateurs pouvaient tenir à l'aise. Quant à ceux de Leptis Magna (appelée parfois aussi Neapolis et située à 3 kilom. du petit port de Khoms, sur les deux rives d'un fleuve aujourd'hui à sec, le ouadi Lebda), Méhier de Mathuisieulx les a étudiés avec soin en 1901, en a levé un plan sommaire et photographié les plus importants; c'est incontestablement celui des trois emporia maritimes qui conserve le mieux ses ruines, parmi lesquelles il convient de citer un superbe hippodrome.

Nulle part ailleurs, sur la côte tripolitaine proprement dite, on ne trouve de ruines antiques importantes, soit de l'époque impériale romaine, soit de l'époque de Justinien; par contre, dans l'intérieur du pays, nombreuses sont les traces d'anciennes cités romaines. C'est, dans la Djeffara (oasis de Djoch), Sabria, la *Sabratha interior* de Ptolémée; ce sont, sur le plateau de Tarhouna, les vestiges de nombreux pressoirs d'huile (*torcularia*); enfin, en plein Tabar, dans l'Orfella, voici de puissantes installations romaines, des basiliques, des nécropoles, des mausolées, etc., dont les débris les plus notables se rencontrent à Ghirza, dans le Zemzem; là sont des ruines « dépassant en beauté tout ce qu'on peut rencontrer sur le sol tripolitain ». (De Mathuisieulx.)

Pas plus qu'en Cyrénaïque, les ruines monumentales ne sont seules, en Tripolitaine, à attester l'importance de la civilisation romaine; des statues, des bas-reliefs, des peintures, des mosaïques, des inscriptions en fournissent des preuves parfois bien curieuses. Tels les peintures et les bas-reliefs publiés par Méhier de Mathuisieulx dans le *Tour du monde* en l'année 1906. Le jour où il sera possible de faire de véritables fouilles, bien des découvertes nouvelles viendront enrichir notre connaissance de l'archéologie de ces contrées, compléter les séries déjà constituées des inscriptions de la Tripolitaine, des monnaies de Leptis, d'Œa et de Sabratha, etc.



Arcésilas, roi de Cyrène, surveillant la rentrée de ses récoltes. (Coupe du cabinet des Médailles.)

A plus forte raison en sera-t-il ainsi pour les pays riverains du fond de la Grande Syrte. Le savant voyageur Barth y a vu des restes de constructions romaines: conduites d'eau, réservoirs encore parfaitement conservés, etc.... Plus loin, au puits de Bondjem, on a (nous l'avons déjà dit) signalé un édifice romain bâti avec d'énormes quartiers de roches; ailleurs, sur la route de Mourzouk, des tombes dont la dernière et la plus méridionale se trouve en plein Fezzan, à Djerma. L'avenir réserve peut-être en ces régions des découvertes qui permettront d'expliquer la table consacrée par le géographe alexandrin Claude Ptolémée à la Libye intérieure, cette table qui a déjà suscité tant d'explications et qui fait toujours le désespoir des historiens de la géographie antique!

Du moins n'aura-t-on pas à aller chercher jusque-là des restes de la belle civilisation arabe des XIIe et XIIIe siècles. On n'en trouve aucune trace sur la côte même de la Tripolitaine, où les plus anciennes maisons de Tripoli et de Misrata datent à peine de 200 ans, — où les mosquées de la capitale ont subi (même celle de la marine) de tels remaniements qu'on n'en saurait plus distinguer l'origine, — où il semble que les Arabes ont utilisé des constructions romaines pour l'établissement de la ligne de postes optiques que l'on sait avoir relié, le long du littoral, l'Egypte au Maroc.

Les différentes régions de la Tripolitaine constituent donc, en définitive, pour les archéologues qui pourront y exécuter des recherches et des fouilles en toute liberté, une véritable Terre promise, tout au moins en ce qui concerne l'antiquité. Le passé punique, le passé grec, le passé romain, la préhistoire aussi sans doute, tireront le plus grand bénéfice de travaux méthodiquement conduits et qui ne seront pas complètement arrêtés ou simplement entravés par la méfiance des autorités constituées.

— V. Les visées italiennes sur la Tripolitaine. Cette méfiance n'a pu se comprendre de la part des Turcs, au cours des dernières années, qu'à l'égard des Italiens, qui ont manifesté ouvertement le dessein d'annexer le pays et d'en faire une partie de leur empire colonial. Hantés en effet par les souvenirs de la puissance romaine dans toute l'étendue de la Méditerranée, que le sénat appelait *mare nostrum*, les Italiens ont, le jour où il leur a fallu renoncer à s'emparer de la Tunisie, reporté leurs ambitions sur cette Tripolitaine, encore toute proche de leurs côtes méridionales, dont, les premiers, quelques-uns des leurs avaient naguère commencé l'étude scientifique, et dont des voyageurs d'une indiscutable compétence leur vantaient la valeur économique. Ainsi réaliseraient-ils une partie de l'idée de Mazzini, déclarant, dès 1838, que l'Afrique septentrionale devait appartenir à l'Italie. « A qui possédera Tripoli appartient le Soudan! » déclarait, en 1885, dans l'*Esploratore*, le célèbre voyageur allemand Gerhard Rohlfs, en conseillant à l'Italie de conquérir le pays; facilement, surtout à partir du jour où ils ont dû abandonner leurs projets sur l'Ethiopie, les Italiens se laissèrent convaincre que la Tripolitaine devait faire partie de leur zone d'influence, sinon de leur empire même.

On les vit donc travailler à multiplier leurs relations maritimes et commerciales avec la Tripolitaine, y fonder une succursale du *Banco di Roma*, y faire des recherches scientifiques, y constituer une colonie de leurs nationaux, envoyer (sous le couvert de la Compagnie italienne d'exploitation commerciale) des voyageurs relativement nombreux étudier différentes parties du pays, ouvrir un bureau de poste à Benghasi (il en existe un autre à Tripoli depuis plus de quarante ans), ouvrir des écoles, une caisse d'épargne postale, une ambulance gratuite, et même dans certains cas, saisir un prétexte pour montrer leurs forces navales sur les côtes de la contrée. En 1908, à la suite d'une expédition sur les plateaux de la Cyrénaïque, entre Derna et Benghasi, le sénateur de Martino appelait l'attention de ses compatriotes sur l'avenir que, suivant lui, présentait cette partie de la contrée. « La Tripolitaine, déclarait-il dans son ouvrage intitulé *Cirene e Cartagine*, ouvre les bras aux Siciliens et les attend. La terre est la même qu'en Tunisie, sinon plus fertile;... mais, de même qu'en Tunisie, ce sont des richesses qui ne se développent pas toutes seules et en vertu d'un processus inconnu de génération ignorée. Il faut qu'il y ait là un gouvernement sachant faire ou aider à faire. »

« Faire ou aider à faire », voilà précisément ce que les Turcs n'estimaient pas admissible de la part de l'Italie, ce que, de toutes les manières, ils s'efforcèrent d'empêcher. De là, du côté des autorités ottomanes, une opposition sournoise, un mauvais vouloir parfait, dont même la Haute Cour italienne a pu, lors du procès Nasi, recueillir de curieuses preuves; de là une intervention militaire envisagée peut-être de longue date par le gouvernement du Quirinal, et facilitée par des accords conclus avec la France et l'Angleterre, accords par lesquels ces deux puissances reconnaissaient l'action prédominante de l'Italie dans une région de la Méditerranée libre de toute ingérence de notre part... Ainsi s'expliquent les termes de l'ultimatum remis par l'Italie, le 28 septembre 1911, à la Sublime Porte, après une campagne énergique menée par les principaux organes de la presse d'outre-monts en faveur d'une intervention en Tripolitaine, à un moment où la France obtenait de l'Allemagne la reconnaissance de son protectorat sur le Maroc. « Pendant une longue suite d'années, dit cet ultimatum, le gouvernement italien n'a jamais cessé de faire constater à la Porte la nécessité absolue que l'état de désordre et d'abandon dans lequel la Tripolitaine et la Cyrénaïque sont laissées par la Turquie prenne fin, et que ces régions soient enfin admises à bénéficier des mêmes progrès réalisés par les autres parties de l'Afrique septentrionale. Cette transformation, imposée par les exigences générales de la civilisation, constitue, en ce qui concerne l'Italie, un intérêt vital, de tout premier ordre, en raison de la faible distance séparant ces contrées des côtes italiennes.

« Malgré l'attitude tenue par le gouvernement italien, qui a toujours accordé loyalement son appui au gouvernement impérial dans les différentes questions politiques de ces derniers temps, malgré

Le Retour du marché, tableau de Vayson.

la modération et la patience dont le gouvernement italien a fait preuve jusqu'ici, non seulement ses vues au sujet de la Tripolitaine ont été méconnues par le gouvernement impérial, mais, qui plus est, toute entreprise de la part des Italiens dans les régions susmentionnées s'est constamment heurtée à l'opposition systématique la plus opiniâtre et la plus injustifiée. Le gouvernement impérial... a aussi témoigné jusqu'à présent son hostilité constante envers toute activité légitime italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque. »

On sait que le sultan a protesté contre ces récriminations et a déclaré « avoir vainement cherché les circonstances dans lesquelles la Sublime Porte se serait montrée hostile aux entreprises italiennes intéressant la Tripolitaine et la Cyrénaïque » ; on sait qu'il a nié, d'autre part, l'agitation et la propagande d'excitation dont s'était plainte l'Italie. Aussi la guerre a-t-elle immédiatement éclaté entre l'empire ottoman et le royaume d'Italie (29 septembre) et a-t-elle eu pour conséquence la rapide conquête des côtes de la Tripolitaine par les troupes italiennes. Tripoli, dès le 5 octobre, Tobrouk (le 8), Khoms et Derna (le 18), Benghasi (le 20), ont été successivement occupés par les agresseurs, qui, après avoir aboli dès le 9 octobre l'esclavage en Tripolitaine, ont, le 5 novembre, annexé tout le pays à l'Italie. — HENRI FROIDEVAUX.

trypanocide (de *trypano*, pour *trypanosome*, et du lat. *cædere*, tuer) adj. Se dit des substances qui jouissent de la propriété de détruire les trypanosomes : *Solution* TRYPANOCIDE. || Substantiv. et au masc. : *Un actif* TRYPANOCIDE.

tuberculineux, euse adj. Qui a rapport à la tuberculine ; qui est produit par la tuberculine : *Toxémie* TUBERCULINEUSE.

tuberculinique adj. Qui concerne la tuberculination ou tuberculinisation : *Réaction* TUBERCULINIQUE. *Epreuve* TUBERCULINIQUE.

vaccinostyle n. m. Lancette spéciale pour la vaccination jennerienne, en acier, légère et en forme de plume, facile à stériliser, et ne devant servir qu'à un seul sujet.

— ENCYCL. La création du *vaccinostyle individuel* a été suggérée à son auteur, le docteur H. Mareschal, médecin inspecteur de l'armée, par la fréquence de certains accidents post-vaccinatoires, certainement dus à une stérilisation insuffisante des lancettes autrefois en usage et qui, servant à inoculer successivement des individus inégalement sains, pouvaient devenir le véhicule, non plus du vaccin, mais d'autres virus infectieux.

Le docteur Mareschal eut l'occasion de constater lui-même dans son service un de ces accidents typiques. Devant revacciner, en 1889, 400 réservistes d'un régiment d'Angers, il employa de la pulpe glycérinée provenant d'un institut vaccinogène, et pratiqua, selon toutes les règles en usage à cette époque, les inoculations avec un jeu de cinq lancettes : chaque instrument était présenté à l'opérateur par un infirmier qui le chargeait de vaccin après l'avoir essuyé sur de l'ouate stérilisée, puis passé dans un récipient rempli d'eau bouillante. Chaque homme avait reçu trois piqûres à chaque bras. Sur tous les hommes vaccinés avec succès, la vaccine évolua normalement, sauf sur un seul, sujet lymphatique, sans antécédents syphilitiques, d'après ses affirmations. Au bout d'environ trois semaines, les six croûtes des pustules se détachèrent et firent



Vaccinostyle.

place à autant d'ulcérations atones, indolores, à peine rosées, dépassant le plan de la peau, à bourgeons muqueux, facilement traversées par le stylet, rondes, d'un diamètre de 7 à 8 millimètres et sans retentissement ganglionnaire. La période d'instruction terminée, le réserviste dut être gardé en traitement à l'hôtel-Dieu d'Angers. La cicatrisation des ulcérations ne fut complète qu'au bout de trois mois à dater de leur apparition. On ne constata, d'ailleurs, ni roséole, ni accidents buccaux d'aucune sorte.

Cet accident, puis les lumineuses leçons du professeur Fournier sur la syphilis vaccinale, sanctionnées par sa proposition formulée à l'Académie de médecine, le 6 août 1889 : « Tout vacciné sera vacciné avec des instruments à lui, n'ayant touché que lui », décidèrent le docteur Mareschal à chercher un dispositif d'inoculation capable de donner satisfaction au précepte de Fournier. Dans ce but, il essaya successivement, pour vacciner ses soldats, des plumes à écrire non fendues, des épingles en acier, des aiguilles de machine à coudre pourvues, près de la pointe, d'un chas susceptible de retenir le vaccin, etc. Les résultats obtenus furent des plus satisfaisants, en particulier pour les plumes. Après trois ans d'études, de nombreux tâtonnements et l'essai d'une vingtaine de modèles, le docteur Mareschal put s'arrêter aux dimensions définitives de son vaccinostyle individuel. Celui-ci se présente sous la forme d'une plume plus étroite et allongée qu'une plume à écrire ordinaire et d'une longueur de 60 millimètres. La fenêtre médiane que porte l'instrument permet d'embrocher vingt-cinq vaccinostyles sur une petite armature métallique sans soudure. Ce dispositif, en même temps qu'il assure la protection des pointes, facilite la stérilisation et la manutention des instruments. Le vaccinostyle à pointe arrondie, utilisé pour la vaccination par grattage, a reçu le nom spécial de *vaccinogratt*.

Si l'on se reporte à une vingtaine d'années en arrière, on constatera que la fréquence des accidents de syphilis vaccinale a trop souvent provoqué une émotion profonde dans le public et parmi les médecins, fournissant en outre des armes aux détracteurs systématiques de la vaccination. Il n'est pas douteux que leur rareté actuelle doive être heureusement attribuée non seulement à l'emploi du vaccin animal, mais, pour une large part, à l'usage du vaccinostyle qui, ne servant jamais qu'à un individu, rend impossible toute contagion. — Dr J. LAVIONE.

* **Vayson** (Paul), peintre paysagiste français, né à Gordes (Vaucluse) le 4 décembre 1842. — Il est mort à Paris le 14 décembre 1911. Paul Vayson n'était venu qu'assez tard aux beaux-arts. Après de solides études au lycée d'Avignon, il se destinait en effet à la carrière d'avocat et avait déjà commencé ses études de droit à Paris (il fut même reçu licencié), lorsqu'une vocation plus forte l'attira vers la peinture. Gleyre et J. Laurens furent ses premiers maîtres : mais leur influence sur son talent ne paraît pas avoir été considérable ; à vrai dire, il se forma lui-même à la grande école de la nature. D'abord dans la forêt de Fontainebleau, qui lui fournit, en 1865, le sujet de son premier tableau exposé au Salon : *Dessous de bois, forêt de Fontainebleau*, et plus tard *Aux environs de Marlotte* (1870) ; puis en Sologne avec le *Rendez-vous de chasse* (1866) ; la *Gardeuse de dindons* (1867) ; le *Rappel des vaches en Sologne*, le *Retour du marché*, etc., enfin, en Provence, où il fait chaque année de plus longs séjours. Peu d'artistes ont mieux



P. Vayson. (Phot. Fiorillo.)

que lui aimé et compris leur pays natal, et en ont plus fidèlement exprimé le caractère : l'ensoleillement brutal des plateaux provençaux où les nuances les plus délicates des herbages de la marécageuse Camargue apparaissent dans ses grandes toiles très largement peintes, lumineuses à souhait, traitées dans la manière robuste de l'école du plein air, dont il restera un des représentants les plus habiles et les plus sincères tout à la fois. On ne peut que rappeler, dans cette manière du peintre, au milieu d'une œuvre abondante : la *Fenaison en Provence* (1868); *Berger et moutons dans les gorges de Senanque* (1869); les *Vanneurs, Provence* (1870); *Chasseurs de la Camargue* (1872); le *Printemps* (1877); *Chien de berger dans la Camargue* (1877); les *Taureaux de la Camargue* (1878); les *Moutons, paysage de Provence* (1879); la *Sortie du troupeau* (1880); *Troupeaux nomades quittant la montagne pour hiverner dans la Crau, Provence* (1881); la *Rentrée des troupeaux* (1882); les *Chercheurs de truffes* (1886); *Bœuf à l'herbage* (1886); *Berger de Camargue* (1906); *Faisans et chat sauvage* (1906), et enfin, au Salon de 1910, un magnifique triptyque, la plus remarquable peut-être de ses peintures : *Saint Gens, patron du comtat Venaissin*. Il faut mentionner à part quelques toiles que lui inspira un séjour en Algérie : *Intérieur de la maison mauresque, à Alger* (1875) et la *Juive d'Alger à la fontaine* (1875). Paul Vayson avait été récompensé aux Salons de 1875 (médaille de 3e classe), de 1879 (médaille de 2e classe), et aux deux Expositions universelles de 1889 et 1900. Il était membre du comité et du jury de peinture de la Société des artistes français, et, dignité à laquelle il tenait fort, maire de sa résidence provençale, la petite ville de Murs. — J.-M. DELISLE.

vidoir n. m. Cuvette en métal ou en céramique, constituant la partie supérieure d'un canal de vidange, et que l'on installe dans les cuisines, laboratoires, etc., pour y déverser les eaux résiduaires. (On l'appelle communément PLOMB.)

Vigny (Alfred DE). I. *Ses amitiés*. II. *Son rôle littéraire*, par Ernest Dupuy. (Paris, 2 vol. 1910-1911). — L'ouvrage embrasse la vie entière de Vigny. L'auteur le suit pas à pas, rectifiant, complétant ou renouvelant ce que nous savons de lui, à l'aide de nombreux documents inédits, interprétés avec finesse et sûreté.

I. *Les amitiés*. L'enfance, la jeunesse de Vigny furent choyées, couvées par des parents à la fois tendres et sévères. Ils furent ses premiers amis. Son père, le vieux gentilhomme « mutilé par la guerre de Sept ans », sa mère, bonne musicienne, miniaturiste estimable, qui développa en lui le goût des arts, eurent une grande influence sur sa formation morale et intellectuelle. Dans ce milieu où ne fréquentaient que quelques gentilshommes, débris de l'ancien régime, Vigny contracte, avec un orgueil qu'expliquent les soins que l'on prend de lui, l'élégance apprêtée, la politesse cérémonieuse et la réserve hautaine qui sont les traits extérieurs de son caractère.

Il se déplut trop au collège pour avoir conservé des relations avec beaucoup de ses condisciples. E. Dupuy n'en cite que deux : le P. de Ravignan, le prédicateur, et le comte d'Orsay, qui occupa dans sa vie une place considérable. D'Orsay vécut en Angleterre, et, lors de son séjour dans ce pays, en 1839, Vigny vit chez lui l'élite de la société anglaise. Les amis de régiment sont plus nombreux. A l'armée, Vigny connut Taylor, « le baron Taylor », qui devint commissaire du roi pour le Théâtre-Français, et lui facilita la production de son *Othello*. Citons encore France d'Houdetot, plus soldat que littérateur, Guillaume Pauthier, l'orientaliste, et Gaspard de Pons.

Les amis du Cénacle, les plus nombreux, occupent la fin du volume. Nous voyons défiler tous les habitués du salon de Ch. Nodier : les deux Deschamps, de Latouche, Dumas, et bien d'autres. Là se nouent d'illustres amitiés : celles de Vigny avec Hugo, avec Lamartine. La première en date est celle de Hugo. Elle se manifeste au début par un échange de lettres affectueuses, enthousiastes, grandiloquentes. Au moment des représentations d'*Othello* et d'*Hernani*, survient un refroidissement, dû un peu à la susceptibilité de Vigny et beaucoup à l'intervention de Sainte-Beuve, entré en tiers dans cette amitié, et dont E. Dupuy montre la duplicité. Plus tard, les relations redeviennent cordiales. Mais les événements de 1848 et l'adhésion de Vigny à l'Empire séparent définitivement les deux poètes. — Lamartine et Vigny se rencontrent en 1826, et, à partir de 1828, ils échangent fréquemment des lettres très aimables. Devenu homme politique, Lamartine met son influence au service des protégés de Vigny. Cependant, il y a entre eux des désaccords, que note le *Journal d'un poète*. A dire vrai, ils ne furent jamais unis par une véritable amitié, mais se témoignèrent une vive admiration réciproque, jusqu'au moment (1848) où la politique les rangea dans des camps adverses. Aux lettres de Lamartine conservées par Vigny se trouvent jointes les circulaires dans lesquelles le poète aux abois faisait appel à la bourse de ses lecteurs. Elles sont accompagnées de commentaires impitoyables; ce vers, par exemple :

Qu'il t'a fallu souffrir pour devenir ainsi !

ou encore : « Lamartine quête. Demande cent francs par cœur après quarante francs par tête. » Le stoïcisme de Vigny, qui supporta courageusement la médiocrité de sa fortune, explique — on n'ose dire justifie — cette sévérité.

Il est de fausses amitiés. Vigny en fit l'épreuve avec Sainte-Beuve et Gustave Planche. Sainte-Beuve, en 1828, est dans les meilleurs termes avec Vigny; après un nuage vite dissipé, l'affection de Sainte-Beuve et son admiration semblent augmenter encore, surtout quand il est brouillé avec Hugo. Mais, en 1835, à l'occasion d'articles qui suivirent l'apparition de *Chatterton*, Vigny le froissa involontairement dans sa vanité de critique. Sainte-Beuve ne le lui pardonna jamais. Dès lors, ce fut une guerre sourde d'épigrammes, qui se poursuivit jusqu'après l'élection de Vigny à l'Académie. La mort même du poète ne le désarma pas, comme le prouve l'article connu dans lequel il le juge avec une injuste sévérité.

L'histoire des relations de Planche et de Vigny est analogue. Inconnu et besogneux, Planche fut cordialement accueilli par Vigny, qui le fit entrer à la



Alfred de Vigny, d'après une lithographie de Lafosse (1866).

« Revue des Deux Mondes » comme critique dramatique. Il y publia sur *Chatterton* un article tel que Vigny dut se croire trahi; — d'où la rupture. Les documents inédits que reproduit l'auteur montrent que Planche, dont la sincérité paraît établie, manqua du moins de gratitude.

A ces « fausses amitiés » E. Dupuy oppose l'affection de « trois cœurs simples ». Il s'agit de Fontaney, connu des seuls érudits, mort avant d'avoir pu donner sa mesure, de Musset et de Théophile Gautier. A propos de ce dernier, nous apprenons qu'en 1830, sur la recommandation de Mme de Fontanges, femme de son ancien colonel, Vigny l'accueillit à l'heure de ses débuts.

II. *Le rôle littéraire*. Le roman de *Stello*, le drame de *Chatterton*, où il prenait en main la cause du poète méconnu par la société, firent de Vigny le protecteur attitré des débutants peu fortunés. Sans être un chef d'école, il eut, pourtant, quelques disciples : Brizeux, Barbier, de Laprade.

La physionomie de Brizeux s'éclaire dans ce livre d'un jour nouveau : c'est une figure touchante et pittoresque que celle de ce rêveur, un peu nomade, fuyant le monde, parcourant la Bretagne un bâton noueux à la main, luttant contre la gêne et la maladie qui finit par le terrasser dans le Midi, où il était allé chercher la guérison. La vigilante amitié de Vigny ne lui fit jamais défaut. Elle lui valut la croix, lui obtint une pension, patronna ses ouvrages pour les prix de l'Académie. Les relations de Barbier et de Vigny furent aussi très affectueuses. Mais le plus direct et le plus connu de ses disciples fut assurément V. de Laprade. Les premières lettres qu'ils échangèrent datent de 1841, lorsque Laprade, autour duquel se groupait une sorte de cénacle provincial à tendances décentralisatrices, s'indigna, dans la « Revue du Lyonnais », des échecs de Vigny à l'Académie. Ces relations se transformèrent en une « noble et pure amitié ». Comme Brizeux, de Laprade fut efficacement aidé par Vigny, jusqu'au moment où il devint à son tour académicien.

Bien d'autres écrivains demandèrent à Vigny une sorte d'investiture, qu'il refusa rarement. Il serait trop long de citer tous ceux qui composèrent cette « clientèle littéraire ». La plupart sont des *poetæ minores*, dont certains eurent leur heure de célébrité. On y rencontre les noms les plus inattendus, comme ceux de Roger de Beauvoir et de Baudelaire, qui semble avoir abusé de l'accueillante bonté de Vigny. Il convient de mettre à part Barbey d'Aurevilly, ami de la dernière heure, mais d'autant plus enthousiaste, et Mistral, dont une lettre témoigne de la vive impression que lui laissa une visite faite en 1859 à l'auteur d'*Eloa*.

E. Dupuy étudie ensuite les milieux dans lesquels vécut Vigny, passe en revue ses relations mondaines et artistiques. On apprendra sans étonnement qu'il fut, tant qu'il vécut à Paris, le plus consciencieux des académiciens; inaccessible, quand il reçoit les candidats, aux suggestions de l'amitié, remettant à leur place, avec courtoisie, mais fermeté (Legouvé en sut quelque chose) les solliciteurs indiscrets. S'il ne fut pas journaliste, n'oublions pas la part qui lui revient dans le succès de la « Revue des Deux Mondes », lorsque Buloz en fit un recueil purement littéraire. « Les destinées de la musique en France ne le laissèrent pas indifférent ». Il fut des premiers à reconnaître le génie de Berlioz, qu'il soutint de tout son pouvoir, dans sa lutte contre un public encore incapable de le comprendre.

Le volume se termine par trois études, dans lesquelles l'auteur examine l'attitude de Vigny devant les trois thèmes romantiques : l'amour, la nature et la mort. La curiosité, à tout le moins indiscrète, de certains amateurs, s'est déjà mainte fois attaquée à la vie sentimentale du poète, et tout le monde connaît sa liaison orageuse avec la grande actrice Dorval. E. Dupuy aborde ce sujet avec la délicatesse voulue. « J'abandonnerai sans regret aux biographes friands de scandale, dit-il, le plaisir équivoque de s'appesantir sur les détails des coulisses ou de l'alcôve, et, quelque bruit que l'on ait pu faire des lettres dérobées aux tiroirs de la comédienne, je ne m'en approcherai pas, la loupe à la main, pour y chercher des traces d'érotisme. » On nous saura gré de reproduire cette éloquente protestation que Vigny n'eût pas désavouée. Aussi bien, puisque c'est surtout le point de vue littéraire qui nous intéresse ici, ce roman vécu par l'auteur et son interprète n'a-t-il peut-être pas autant d'importance que, sur la foi de Sainte-Beuve, on l'imagine. On attribue communément au souvenir de la trahison de la comédienne la belle pièce des *Destinées* (*la Colère de Samson*). E. Dupuy croit que le poète eut surtout l'ambition de présenter « dans un raccourci très puissant les beautés de premier ordre du grand poème de Milton, *Samson Agonistes* ». En même temps, Vigny se serait inspiré d'un tableau de Mantegna, maintenant à la National Gallery, mais qu'il avait admiré chez lady Blessington, tableau qui a pour titre *Samson and Delilah*. Ce qui confirme cette hypothèse, c'est que, chez la même personne, se trouvait une autre toile de Mantegna, entrée aussi à la National Gallery, intitulée *the Agony in the garden*, qui a certainement fourni à Vigny quelques-uns des détails les plus frappants de son poème *le Jardin des Oliviers*. Dans ce même chapitre, très riche en conjectures du plus haut intérêt, signalons encore la solution que l'auteur propose d'un petit problème qui a piqué la curiosité — ici très légitime — des admirateurs du poète : Qui est Eva dans la *Maison du berger?* — Dorval, a-t-on déjà répondu. Non, mais plutôt, écrit E. Dupuy, « une admirable idéalisation de la timide et toujours tremblante Mme de Vigny, la fragile Lydia ». Citons encore, parmi les jeunes amies des dernières années de Vigny, Augusta Holmès : la tendre affection qu'il témoigna à celle qui devait s'illustrer dans la composition musicale sera pour beaucoup une révélation.

Les deux dernières études, tout intéressantes qu'elles soient, apportent moins d'inédit. E. Dupuy souligne l'attitude hostile de Vigny à l'égard de la nature et en démêle les diverses raisons. Il rappelle enfin que si, pour ne pas désobliger les siens et se conformer à leurs traditions, il reçut un prêtre à son lit de mort, l'auteur des *Destinées* ne se départit pas, pour cela, de son « indifférence dédaigneuse à l'égard de la religion ».

Dans l'avant-propos, l'auteur se défend modestement d'avoir offert au public « un travail d'ensemble sur la vie et les œuvres d'A. de Vigny ». Et cela est vrai en un certain sens, car ce livre est aussi une contribution — et la plus importante qu'on ait apportée depuis longtemps — à l'histoire du romantisme. Il n'en reste pas moins que Vigny le domine de toute sa hauteur et en sort encore grandi. Nous ne parlons pas seulement du poète, pour lequel l'admiration d'E. Dupuy éclate à chaque ligne : il s'agit surtout de l'homme. Nous voyons que ce fut un cœur généreux, d'une bonté délicate, virile et agissante; tout le contraire, en somme, du penseur égoïste que l'on se figurait trop volontiers enfermé dans sa « tour d'ivoire ». — H. LABASTE.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant:* L. GROSLEY.

N° 63. — Mai 1912

***Académie des beaux-arts.** — *Election de Paulin.* Le 10 février 1912, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'architecture, en remplacement de Daumet, décédé. Les candidats en présence étaient, par ordre alphabétique : Ballu, Deglane, Lambert, Paulin et Redon.

Le nombre des votants s'élevait à 31, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Paulin 14, 20; Deglane 6, 5; Ballu 5, 1; Redon 4, 5; Lambert 2, 0.

Edmond Paulin fut déclaré élu. (V. page 410.)

***Académie française** — *Election et réception de Denys Cochin.* Le 16 février 1911, Denys Cochin fut élu membre de l'Académie française, après quatre tours de scrutin, dans lesquels les voix des 32 votants s'étaient ainsi distribuées :

Alfred Capus	11	15	13	10
Denys Cochin	12	14	16	18
Pierre de La Gorce	9	3	3	3
Bulletins blancs	0	0	0	1

Denys Cochin remplaçait Albert Vandal. Le 1er mars 1912, il prononça son discours de réception, sans chercher aucun effet d'éloquence académique, sur le ton d'un entretien familier, mais où l'on traite de sujets élevés.



Albert Vandal. (Phot. Manuel.)

Très rapidement et à grands traits, il rappela les principales périodes d'une vie qui, du reste, fut des plus simples et que, personnellement, il a bien connue. Brillant élève au lycée Bonaparte, volontaire dans les dragons de Compiègne, où le suivait sa jeune gloire de lauréat du concours, auditeur au conseil d'Etat, qu'il quitta parce qu'il aimait la liberté, la vraie, et non pas celle qui voit partout des suspects, Albert Vandal se fixa finalement au parti d'être historien.

Denys Cochin l'étudie comme tel, et successivement de deux points de vue différents. Il passe d'abord en revue ce qu'il appelle l'« atelier du peintre » : il cherchera ensuite l'idée directrice qui domine l'œuvre entière.

Vandal fut un excellent peintre. D'abord quelques esquisses : *En carriole à travers la Suède et la Norvège.* Il prélude. Puis il aborde un sujet intéressant : l'ambassade et les voyages du marquis de Nointel (1670 à 1680) en Turquie, en Syrie, en Grèce. Son imagination se plaît à représenter l'Orient. Elle y retourne pour suivre le marquis de Villeneuve, qui, près d'un siècle après le voyage de Nointel, fut chargé par Louis XV d'une mission auprès du Grand Seigneur. On voit ensuite cet orientaliste aborder la grande peinture d'histoire pour étudier l'alliance russe sous le premier Empire. Tilsit, Erfurt, la campagne de Russie lui fournissent des tableaux saisissants. Enfin, Vandal se fait peintre de mœurs — et des mœurs nationales — pour nous décrire l'avènement de Bonaparte et le Paris du 18-Brumaire.

Paris, gai par nature, délivré des horreurs sanguinaires et des absurdités économiques, rendu au travail et à la richesse, content de la paix, fier des victoires : Vandal nous l'a dessiné avec toute la verve d'un Debucourt ou d'un Boilly.

Il en connaît les rues, les places, les théâtres, les traiteurs, les modistes, les rares journaux, aussi bien que Frochot, préfet de la Seine ; et sur l'esprit des habitants, il est aussi bien renseigné que Fouché ou Talleyrand. Esprit singulier ! Tant de terreurs, tant de tyrannies subies au milieu de tant de déclamations ! Le peuple est sincère, il tient encore au langage révolutionnaire ; et, malgré tout ce qu'il a vu, garde sa foi en de magnifiques promesses. Le matin même du 18-Brumaire, des grenadiers refusent d'obéir à Moreau, suspect de modérantisme ; il faut que Bonaparte, dont le civisme est plus pur, vienne les rassurer.

Et lui ! jeune triomphateur des campagnes d'Italie et d'Egypte, par quelle journée des dupes, par quelle folle journée va-t-il s'emparer du pouvoir ? Vandal admire, ainsi que nous tous, le héros. Il fait mieux : il l'aime. Et pourtant, il ne cache ou n'embellit rien. Ni la cavalcade militaire qui s'en alla piaffante et empanachée, depuis la rue Chantereine où Joséphine retenait et chambrait Gohier, jusqu'aux Tuileries. Ni la montée des voitures en long cortège, sur la route de Saint-Cloud ; chacun ayant choisi pour compagnon de carrosse son affidé le plus sûr : Sieyès, son fidèle Ducos, Rœderer son fils, et Talleyrand, son grand vicaire des Renaudes. Il n'oublie ni le discours aux Anciens, discours pompeux et déclamatoire, qui fait penser à Ruy Blas devant le conseil de Castille, — ni la scène tragicomique chez les Cinq-Cents, les cris, les menaces, les gestes, le général soulevé de terre par l'énorme Destrem, un peu ivre : Lucien plein d'assurance, et Murat plein d'à-propos, quand il crie enfin : « Jetez ces gens-là à la porte. » Ni le retour : car le plus curieux de l'affaire est qu'après la fuite éperdue qui sema les toges écarlates sur les buissons, on alla chercher partout les législateurs affolés, et que beaucoup se laissèrent ramener la nuit, dans la salle éclairée par quelques chandelles où se débitaient d'inutiles harangues. Préface ridicule d'une épopée gigantesque !

Mais Vandal ne voulut pas seulement narrer avec art, il voulut qu'une leçon se dégageât de ses récits. L'orateur cherche maintenant à déterminer l'idée directrice qui anime l'œuvre de son prédécesseur. La seconde partie de son discours est à peu près entièrement théorique.

La politique de la France est devenue, comme on dit, « mondiale ». Elle emploie le courage de ses soldats, non plus contre ses voisins immédiats, mais dans des expéditions d'expansion lointaine. Elle s'est placée dans un bon rang parmi les puissances coloniales.

Les luttes intestines pour des territoires limitrophes, les partages de peuples contre leur volonté, les remaniements artificiels de la carte d'Europe paraîtront désormais inspirés par une politique surannée et d'ancien régime.

Pourtant, cette ancienne politique devait durer longtemps encore. La Révolution la reçut de l'ancien régime. L'Empire continua de s'en inspirer. De nos jours même, Bismarck engagea l'Allemagne dans une voie semblable : il méconnaissait l'avenir. Vandal, au contraire, était un partisan de la politique moderne, la politique d'expansion au dehors. Dès l'ancien régime, il étudie le rôle de la France en Orient. Il préfère — ou du moins l'orateur tire de ses ouvrages des raisons de préférer — le Bonaparte des Pyramides, celui qui avait rêvé d'un empire en Syrie et dans l'Inde, celui même qu'on s'accorde à trouver le plus chimérique, au Napoléon qui remaniait la carte d'Europe.



Denys Cochin. (Phot. Gerschel.)

Gabriel Hanotaux répondit à Denys Cochin, qu'il suivit sur le terrain des grandes digressions politiques. Son discours fut abondant en éloquentes vues historiques.

Il félicita le récipiendaire de représenter excellemment, par sa rondeur, par sa belle santé de chasseur, par son goût de l'action et de la parole, une lignée d'ancêtres depuis longtemps célèbres (on voit un Cochin échevin de Paris sous saint Louis), et toute la vieille bourgeoisie française et parisienne.

Son enfance fut choyée dans un milieu d'élite ; mais, au sortir du lycée, il vit passer les régiments qui partaient pour la frontière. Il s'engage alors dans les lanciers. Porte-fanion dans l'état-major de Bourbaki, il assiste — dure et inoubliable expérience — à la désastreuse retraite sur Besançon. La guerre finie, il quitte le service avec la médaille militaire et se fait attacher à l'ambassade de Londres, mais, vite, il se lasse de la carrière. On le voit étudier le droit, la chimie, la philosophie, prendre position contre le positivisme et contre le monisme, enfin, se fixer dans la politique. Conseiller municipal en 1881, député depuis 1893, sans cesse réélu par le VIIIe arrondissement, son hérédité, son éducation, ses talents personnels le préparaient à la vie politique, au gouvernement des hommes. Il se révéla, dans les rangs de l'opposition, un orateur de race et « un adversaire courtois, ingénieux et utile ». Type du grand bourgeois, il est le contraire d'un démocrate ; il a été nourri dans les traditions du libéralisme parlementaire le plus distingué, le plus mesuré. Denys Cochin a dit dans son discours : « La plus mauvaise Chambre vaut

mieux que la meilleure antichambre. » Gabriel Hanotaux ajoute cette réflexion: « Il ne faudrait pourtant pas, entre les deux, s'arrêter au salon. » En d'autres termes : il faut penser à la rue, à l'atelier, au champ.

On remarqua le passage où l'orateur exposa ce qui manquait, selon lui, au libéralisme bourgeois.

C'est dans la rue, c'est dans les noirs ateliers, c'est dans les champs durs et sur la glèbe que réside maintenant le problème du gouvernement des peuples ; et la Liberté, qui passe en tempête au-dessus des foules, est d'une autre puissance et d'une autre envergure que celle dont rêvait la quiétude du parlementarisme bourgeois.

Je pense aux milliers de bras qui travaillent, aux milliers de fronts qui suent, aux milliers de corps et d'âmes qui souffrent. Cette foule douloureuse ne s'amuse pas de nos amusements ; elle ne se divertit pas de nos plaisirs ; elle ne goûte pas nos raffinements, ni cette quintessence des choses où nous nous délectons. Si, du dehors, cette foule, rompant les murs de cette enceinte, apparaissait ; si ces milliers de regards nous voyaient, si ces milliers d'oreilles nous entendaient, ils ne comprendraient pas le sens de nos gestes et de nos paroles ; et pourtant, c'est pour ces hommes au dénombrement immense, c'est pour eux et par eux que nous sommes réunis.


Gabriel Hanotaux (Phot. Manuel.)

N'avons-nous pas senti, il y a quelques mois seulement, en présence d'un péril entrevu, le frisson de la grandeur populaire quand elle se dresse, met la main au timon et commande ?... Non, il n'y a plus de politique, ni d'art de l'action, ni d'art de la civilisation, aujourd'hui, sans cette force et sans cette puissance. Qui se sépare du peuple, qui ne sait pas le peuple, qui n'est pas peuple, devient de moins en moins apte à le gouverner.

Vandal n'a voulu être, lui, qu'un historien, mais il a été, à sa manière, un homme d'action. Certes, selon le mot de Fustel de Coulanges, il est vrai de dire « que l'histoire ne sert à rien », en ce sens qu'elle n'est asservie à aucune idée préconçue. Mais il est permis de penser avec Vandal, avec A. Sorel, qu'elle a pourtant son utilité propre.

L'histoire n'est, en effet, que l'exercice d'une des plus hautes parmi les facultés humaines. L'histoire n'est pas une littérature, c'est une activité se prolongeant du passé à l'avenir. Si l'humanité n'écrivait pas l'histoire, tout son acquis se perdrait au fur et à mesure qu'il se gagne ; la civilisation disparaîtrait et mourrait à chaque disparition et à chaque mort individuelles. Les techniques, les arts, les sciences, les exemples, la morale, les religions, la justice elle-même périraient sans cesse si l'histoire ne les maintenait en les inscrivant sur ses tablettes ineffaçables.

L'Humanité a l'Histoire comme l'individu a la mémoire. L'une et l'autre trébucheraient dans la nuit fuyante de l'éphémère, si ces lumières leur manquaient. L'histoire est notre seule défense contre l'ennemi qui mord et corrode toute existence, le temps. Le regard de l'homme se retourne sans cesse vers elle ; car c'est l'attitude même de l'intelligence, selon la remarque profonde de Bergson : « L'intelligence, dont les yeux sont éternellement tournés en arrière... » A-t-on réfléchi à ce que serait l'homme, s'il n'avait pas l'histoire ?

Vandal, Sorel, Houssaye, ces confrères que nous avons perdus coup sur coup, et dont la disparition a dépouillé soudainement notre génération, représentaient éminemment l'âge d'angoisse où ils vécurent, précisément parce que, renonçant aux satisfactions tumultueuses de l'existence qui s'appelle active, et qui n'est si souvent qu'agitée, ils se consacrèrent à l'Histoire.

Vandal a raconté l'avènement de Napoléon :

Napoléon ! Il paraît qu'il n'est plus permis de prononcer ce nom. Et pourtant ! comment parcourir les livres de Vandal sans le voir saillant à chaque page ? Comment suivre l'histoire de la Révolution sans se heurter à l'homme qui l'acheva et la répandit dans l'univers ?

En sommes-nous donc là que la vérité nous fasse peur ? Sommes-nous si défaillants que le seul reflet de la gloire nous fasse entrer en pâmoison ? Sacrifierons-nous, aux craintes de nos petits hommes, nos grands hommes ?... Après Jeanne d'Arc, Napoléon ?

Il n'est rien, au contraire, de plus utile que d'étudier, à fond et dans leurs causes, l'avènement, la destinée et la chute d'un héros.

Le grand homme n'est pas le fils du hasard, il est le fils de la nécessité. Il naît quand il est urgent qu'il naisse. Il a les qualités et souvent les défauts qui le rendent à la fois indispensable et fatal. Sa vie est à la mesure de son temps ; son génie est une fonction. En d'autres circonstances, il fût resté dans l'ombre, désemployé, encombrant ou odieux. Mais, à l'heure dite, tout le pousse et l'élève. En vain lutterions-nous contre l'impétueux ascendant du héros : ce sont nos faiblesses et nos petitesses qui font sa grandeur. N'essayez pas de corriger l'histoire ; corrigez-vous vous-mêmes si vous craignez sa splendide et redoutable apparition !

Surgi au milieu de l'anarchie du Directoire, Bonaparte accomplit sa fonction : il organisa d'abord la France, puis l'Europe. Mais la fatalité l'entraîna à dépasser les limites de l'Ordre. Alors, d'une chute tragique, il tomba.

En terminant, l'orateur félicite Denys Cochin d'avoir élargi son rôle parlementaire en prenant part à toutes les discussions d'intérêt général. Orateur catholique, il a fait respecter ses convictions fortes, qui sont en même temps « tolérantes et humaines ». Il doit être le bienvenu à l'Académie, qui se plaît à rapprocher les partis dans un amour apaisé des belles choses. — PIERRE BASSET.

***Académie des sciences morales et politiques.** — *Election de Jacques Flach.* Le 20 janvier 1912, l'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de législation, droit public et jurisprudence, en remplacement de R. Dareste.

Les candidats en présence étaient : en première ligne, André Weiss, professeur à la Faculté de droit de Paris ; en seconde ligne *ex æquo :* Jacques Flach, professeur au Collège de France, et Georges Tessier, maître des requêtes honoraire au conseil d'Etat ; en troisième ligne : Edouard Clunet, avocat à la cour d'appel et rédacteur en chef du *Journal de droit international privé.*

Le nombre des votants était de 33, et trois tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement à chaque tour : Weiss 9, 14, 13 ; Flach 13, 16, 18 ; Teissier 11, 3, 2.

J. Flach fut déclaré élu. (V. p. 404.)

***Académie des sciences.** — *Election de Louis de Launay.* Le 12 février 1912, l'Académie des sciences procède à l'élection d'un membre titulaire dans la section de minéralogie, en remplacement d'Auguste-Michel Lévy, décédé.

Les candidats en présence étaient : en première ligne, Emile Haug, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Paris ; en seconde ligne, Boule, professeur de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle, et Louis de Launay, professeur à l'Ecole des mines et à l'Ecole des ponts et chaussées ; en troisième ligne, par ordre alphabétique, Bergeron, Cayeux, Gaubert.

Le nombre des votants s'élevait à 60, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Haug 24, 26 ; Boule 5, 0 ; De Launay, 29, 34 ; Depéret (non candidat) 1, et un bulletin blanc.

De Launay fut déclaré élu. (V. p. 407.)

— *Election de Pierre-Henri Puiseux.* Le 26 février 1912, l'Académie des sciences procède à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'astronomie, en remplacement de Radau, décédé.

Les candidats en présence étaient, en première ligne : Puiseux, astronome à l'Observatoire de Paris ; en seconde ligne, Andoyer, ancien astronome à l'Observatoire de Toulouse, professeur à la Faculté des sciences de Paris ; en troisième ligne, Boquet, Renan et Simon, astronomes ; en quatrième ligne, Nordmann, astronome.

Le nombre des votants s'élevait à 52 ; au premier tour, Puiseux obtient 45 voix et Andoyer 7.

Puiseux fut déclaré élu. (V. p. 413.)

Artagnan (D'), *capitaine des Mousquetaires du roi. Histoire véridique d'un héros de roman*, par Charles Samaran (Paris 1912). — Il n'existe certainement pas de personnage plus populaire que d'Artagnan. C'est le prototype de tous les héros de cape et d'épée, et, dans ce genre, il n'est personne qui ne descende de lui, jusqu'à ce spirituel Cyrano de Bergerac, tel que l'a montré Edmond Rostand. Il incarne, en effet, pour nous, non seulement le Gascon hardi, souple et délié, mais encore le Français par excellence, mauvaise tête et bon cœur, volontiers chevalier errant et redresseur de torts. Nulle entreprise ne le trouve à court de moyens pour triompher. Il est toujours loyal et jamais courtisan ; à l'occasion, il dit même aux plus grands leur fait, sans s'inquiéter de ce qu'il adviendra. Enfin, il est brave jusqu'à la furie, et le danger qu'il aime et qu'il cherche double son esprit et son courage.

Or, cette renommée universelle qui s'attache au nom du héros, le vrai, c'est-à-dire Charles de Batz Castelmore n'en a jamais joui de son vivant. Ce n'est que trente ans après sa mort que Gatien Courtilz de Sandras s'avisa de fabriquer, sous le nom de d'Artagnan, de prétendus *Mémoires* (1re édition, Cologne, Pierre Marteau, 1700-1701, 3 vol. in-12), et c'est là l'unique source à laquelle puisa Alexandre Dumas pour écrire le chef-d'œuvre que l'on connaît.

Il est bien certain que le vrai d'Artagnan ne peut être semblable à celui du roman. L'histoire nous oblige à en rabattre, non certes sur la bravoure du mousquetaire, qui fut exemplaire et ne se démentit jamais, mais sur le nombre et la diversité de ses aventures.

Le château de Castelmore se trouve dans le département du Gers, commune de Lupiac, canton d'Aignan, arrondissement de Mirande. Au temps du roi Henri, vivait là un petit gentilhomme de maigre et récente noblesse, Bertrand de Batz, seigneur de Castelmore et de la Plagne. Il épousa, en 1608, Françoise de Montesquiou, fille du seigneur d'Artagnan en Bigorre, et en eut sept ou huit enfants, dont notre héros, qui naquit selon toute vraisemblance au château de Castelmore. La date de sa naissance n'est pas exactement connue, mais c'est certainement entre 1610 et 1620 qu'il faut la placer.

Les Batz n'étaient pas trop lettrés ; un seul des frères de d'Artagnan, Arnaud de Batz, étudia la théologie et devint curé de Lupiac. Ils n'étaient guère riches non plus ; l'opulence n'emplissait pas les castels de Gascogne : ils ressemblaient tous un peu à ce château de la Misère, d'où Théophile Gautier tira le capitaine Fracasse. Aussi, dès que les Gascons étaient en âge de partir, ils allaient chercher fortune à Paris. C'était le bon moment : leurs compatriotes emplissaient les armées, et le souvenir du Béarnais les stimulait et leur promettait bon accueil. Deux cent cinquante livres suffisaient pour faire le voyage et acheter l'équipement. Tréville, fils d'un marchand d'Oloron, avait fait ainsi ; d'Artagnan fit de même. On ignore s'il entra dans la bonne ville sur le fameux bidet jaune qui excitait l'hilarité des passants, mais Courtilz de Sandras le fait descendre à l'hôtel du *Gaillard-Bois*, rue des Fossoyeurs, aujourd'hui rue Servandoni. Cela se passait aux environs de 1640. Il faut donc renoncer aux exploits sous le grand Richelieu, aux amours d'Anne et de Buckingham, à l'histoire des ferrets de diamants et au déjeuner héroïque du bastion Saint-Gervais, devant La Rochelle. Pour le faire participer à ces aventures, le romancier a vieilli son héros de près de dix ans. Ce qui est sûr, toutefois, c'est que Charles de Batz Castelmore entra en qualité de cadet au régiment des gardes, dans la compagnie de des Essarts, beau-frère de Tréville. Ce dut être à ce moment qu'il prit le nom de d'Artagnan, que son oncle maternel, Henri de Montesquiou, avait déjà porté avec honneur au même régiment. Courtilz le fait participer au siège d'Arras, d'Aire, de La Bassée et de Bapaume (1640 et 1641), de Collioure et de Perpignan (1642). Il enregistre encore que, vers cette époque, d'Artagnan serait passé en Angleterre comme gentilhomme du comte d'Harcourt, aurait servi Charles Ier, et se serait trouvé à la bataille livrée par le prince Robert au comte d'Essex. En 1644, il est à l'armée de Flandre, et entre le premier dans le fort Saint-Philippe, que les Espagnols avaient abandonné, puis il passe au service de Mazarin, vers 1646. Colbert dit justement que d'Artagnan fut une créature du cardinal. Mazarin avait demandé à Tréville deux mousquetaires n'ayant que la cape et l'épée, afin qu'ils lui eussent l'obligation de leur fortune. Tréville indiqua d'Artagnan et Besmaux, qui devint plus tard gouverneur de la Bastille. Le service du mousquetaire consiste alors en missions de confiance. Pendant la Fronde, il fait la navette entre le cabinet du cardinal et les chefs d'armées. En mars 1651, quand Mazarin est forcé de quitter le royaume, d'Artagnan lui sert d'émissaire, soit auprès de l'électeur de Cologne, soit auprès de ses amis de France. En 1654, il est à l'armée de Turenne, devant Stenay ; puis il reçoit la charge de capitaine des gardes (1655), qu'il doit bientôt échanger contre le grade de sous-lieutenant aux mousquetaires, lesquels venaient d'être rétablis par Mazarin en faveur de son neveu (1658).

C'est en cette qualité qu'en 1659, au moment du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, il accompagne le roi en Guyenne, en Gascogne et en Languedoc. En 1660, on le trouve, toujours escortant le roi, à Saint-Jean-de-Luz, où le mariage devait être célébré. Le 23 avril, il traverse L'Isle-Jourdain, puis Auch, Vic-Fezensac. Il passe même à Castelmore, devant son castel natal. A l'entrée solennelle du roi et de la reine à Paris, on l'admire en tête des mousquetaires aux grandes croix d'argent brodées sur les manches et sur le dos des casaques bleu d'azur. Il est tout à fait bien ajusté, et sur un cheval de prix, dit la *Gazette.* Il est même tellement couvert de dentelles, de rubans et de longues plumes, qu'il ressemble à un « autel de confrérie ». C'est maintenant un personnage. Il n'a guère plus de quarante ans, et son titre lui donne de l'importance. Alors, commence pour lui la vie de société, où il se fait apprécier des dames ; entre autres, de l'illustre Mme de Sévigné. Jusqu'ici, sa vie sentimentale avait été celle d'un soldat volontiers en bonne fortune. A son arrivée à Paris, son hôtesse, celle dont Dumas a fait la touchante Constance Bonacieux, lui ouvre son cœur et sa bourse, ce qui était fort dans les mœurs du temps. Le mari tend un piège à d'Artagnan ; celui-ci est forcé de s'enfuir en chemise et tombe au beau milieu de rôtisseurs piquant leur viande au clair de lune. Scandale ! Le mari, quoique outragé, est enfermé au Grand Châtelet ; d'Artagnan en est quitte pour une verte semonce de la part de Tréville.

Il y a aussi une milady, qui est loin d'avoir la noirceur de l'ancienne femme d'Athos. C'est seulement une coquette, qui se moque du mousquetaire. D'Artagnan vient à bout de sa résistance, au moyen d'une substitution dont l'Anglaise se venge en le faisant enfermer à l'Abbaye. Il en sort, rencontre çà et là des veuves qu'il console, et finit par en épouser une, qui avait nom Charlotte-Anne de Chanlecy, dame de Sainte-Croix. C'est en 1659 qu'a lieu le mariage. Mazarin et Louis XIV lui-même apposent leur signature sur le contrat. Malgré la naissance de deux fils, venus à un an d'intervalle, cette union ne fut pas

heureuse. Charlotte était jalouse et avait, paraît-il, toutes les raisons de l'être. En 1665, elle finit par se retirer dans un couvent, d'où son mari essaya d'abord de la faire sortir, puis où il la laissa ensuite bien volontiers, « puisqu'elle s'y plaisait si fort », ajoutait-il.

Son mariage rompu, d'Artagnan reprit sans doute plus facilement cette vie de cour et de société qu'il aimait tant après la vie des camps. Il habitait au coin de la rue du Bac, près de la Seine, rue de la Grenouillère. Sa maison, quoique confortable, était un peu celle d'un garçon, dédaigneux du bien-être et de l'argent. « Tenir mon argent au fond d'un coffre, disait-il, j'aimerais autant n'en point avoir. » Il semble que ce soit lui ce passant qui dit à l'avare de La Fontaine :

Puisque vous ne touchez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à la place ;
Elle vous vaudra tout autant.

En 1661, Louis XIV, qui connaissait l'énergie, la promptitude et le dévouement absolu de d'Artagnan à sa personne, le choisit pour la mission la plus délicate, celle d'arrêter Fouquet.

C'est à Nantes qu'il se saisit de la personne du surintendant. Dès lors, commence pour d'Artagnan le métier de geôlier. Il accompagne Fouquet dans toutes ses étapes : à Vincennes, à la Bastille, à Moret; il ne le quitte pas plus que son ombre, et, après la condamnation, il le conduit à Pignerol et le livre à Saint-Mars (1665). Toutefois, si, dans cette tâche difficile, d'Artagnan se montra plein de zèle pour le service du roi, qui lui fit même adresser ses félicitations par Le Tellier, il se montra aussi plein de bonté et de générosité pour la personne du prisonnier. Mme de Sévigne dit qu'il fut la « seule consolation » de Fouquet pendant ce pénible voyage. Jusqu'à sa mort, elle garda le souvenir ému de la bonté du mousquetaire et, un jour, parlant d'un lieutenant qui savait bien servir son roi sans cesser d'être humain, elle écrivit à sa fille que c'était un « petit d'Artagnan ».



Château de Castelmore, près de Lupiac (Gers), où naquit d'Artagnan.

Cette humanité, d'Artagnan la mit encore au service de Lauzun, qu'il dut également arrêter et conduire à Pignerol en 1671, et la reconnaissance que Mme de Sévigné montra à propos de Fouquet, la Grande Demoiselle la montra également à propos de ce Lauzun, qu'elle avait manqué d'épouser.

A l'époque où il remit Fouquet à Saint-Mars, d'Artagnan avait le commandement effectif des grands mousquetaires du roi. C'est seulement deux ans après qu'il obtint la charge de capitaine-lieutenant, qui était une des plus enviées de la cour. On lui donnait maintenant le titre de « comte d'Artagnan ». En l'absence du maréchal d'Humières, il remplit les fonctions de gouverneur de Lille; ce fut sa dernière charge. Il mourut pendant la seconde campagne de Hollande, au siège de Maëstricht, en 1673. Sa fin fut celle d'un brave. Le dimanche 25 juin, après la chaude attaque d'une demi-lune, il fut porté manquant à l'appel. Son corps, activement recherché par les soldats qui l'adoraient, fut enfin découvert, bien en avant, sur les lignes de l'ennemi. Il avait été tué raide par une balle de mousquet, qui lui traversait la gorge. Les regrets qu'il laissa furent sincères, ses mérites furent chantés en prose et en vers, et un de ses panégyristes, Saint-Blaise, laissa sur lui ce majestueux alexandrin :

D'Artagnan et la gloire ont le même cercueil.

Tel fut Charles de Batz Castelmore, comte d'Artagnan. Débarrassé de toutes les aventures héroïques et romanesques auxquelles il doit son immense popularité posthume, il ne nous semble pas diminué. C'est une noble et belle figure de soldat français.

Les enfants de d'Artagnan portaient tous deux le nom de Louis. Ils étaient nés, l'un en 1660, l'autre en 1661. Le roi et la reine en personne furent les parrains du premier, le Dauphin et Mlle de Montpensier, ceux du second, et Bossuet leur administra lui-même l'eau lustrale. Tous deux embrassèrent le métier des armes. L'aîné, qui prit le titre de « comte d'Artagnan », fut lieutenant aux gardes, et mourut à Castelmore en 1709. Le cadet, comte d'Artagnan, lui aussi, baron de Sainte-Croix, seigneur de Chanlecy du chef de sa mère, fut sous-lieutenant aux gardes, menin du Dauphin et chevalier de Saint-Louis. En 1707, étant maréchal de camp, il se maria, et mourut en 1714. Il laissait un fils, Louis-Gabriel, né en 1710, qui fut marquis de Castelmore et capitaine de dragons. Il était mestre de camp de cavalerie et aide-major de la gendarmerie. Il mourut à Paris, en 1783. Ce fut le dernier descendant de d'Artagnan. — Gautier-Ferrières.

Assaut (l'), pièce en trois actes, de Henry Bernstein (Gymnase, 2 février 1912). — Le décor que le lever du rideau découvre est charmant. Par les larges baies d'un salon, on aperçoit les perspectives d'un jardin qui fuit vers la mer toute rayonnante, sous le ciel un peu pâle de la Bretagne. Et l'on s'étonne presque d'entendre, dans cette atmosphère sereine, sonner la phraséologie parlementaire de Mérital, éloquent tribun, président du conseil de demain, espoir de son parti, le parti social. Voici, à ses côtés, ses fils, Daniel déjà député, Julien, sa fille Georgette, dite « le Moineau », une amie de celle-ci, Renée de Rould, et Garancier, le secrétaire, le factotum qui gravite dans l'orbite du grand homme et le sert aveuglément. Mérital, qui a su discerner en Renée une nature d'élite, a projeté de la marier avec Daniel, et la jeune fille lui a demandé quelques jours pour se recueillir. Elle lui avoue qu'elle ne se sent aucun penchant pour Daniel, tandis qu'un être ardent, généreux, fort et exquis, l'a toute conquise. Et son héros, c'est Mérital, qui écoute avec stupeur cet aveu inattendu dans sa franche et fière ingénuité. Renée le supplie de consentir à ce qu'elle devienne sa femme. En vain lui oppose-t-il tous les arguments que la raison lui dicte : il n'a pas le droit d'associer sa vie déclinante aux vingt-cinq ans de Renée; il ne pourrait se résoudre à déchoir lentement auprès d'elle. Mais il se sent faiblir devant ses larmes; il se laisse arracher un *oui*, dont son cœur, secrètement troublé, se défendait mal.

Or, à cette heure même, un péril le menace : un de ses amis, son compagnon de lutte, Frépeau, le directeur du *Défenseur*, accourt en automobile tout exprès pour lui révéler une campagne de presse entreprise par un certain Level, que Mérital connut et obligea autrefois. Level a osé l'accuser dans le *Stentor*, une basse feuille de chantage, d'avoir jadis volé quatre mille francs à un avoué, Me Delbot, dont il était le clerc, et de n'avoir échappé aux poursuites que par la pitié de sa victime. Le scandale est énorme. Mais Mérital entend n'opposer à cette infamie qu'un silence méprisant. Il s'abaisserait en répondant. En vain Frépeau combat sa résolution. Il faut étouffer une fois pour toutes la calomnie qui pourrait renaître. D'ailleurs, il a cru devoir, dans une note publiée le matin même par le *Défenseur*, réfuter les insinuations de Level et attester la haute intégrité de Mérital. A cette nouvelle, Mérital s'abandonne à un accès de fureur dont la violence même apparaît suspecte. Il s'irrite contre Frépeau qui, par son zèle maladroit — ou perfide — l'expose à des polémiques hasardeuses. Il n'en est pas moins contraint de livrer bataille et de traîner son diffamateur devant le jury.

Le second acte se passe à Blois, dans le fief électoral de Mérital. L'audience de la cour d'assises va bientôt s'ouvrir. La première scène est poignante. Georgette, Daniel, Julien écoutent en tressaillant les cris de la populace ameutée sous leurs fenêtres. L'attitude de Mérital leur paraît bizarre ; ils doutent du succès; ils doutent même de leur père, dont la vie garde pour eux un secret; ils s'effrayent de la fermeté de Level, de certaines coïncidences. Ils s'interrogent désespérément. Mérital entre, une gêne atroce plane sur eux. Du moins a-t-il trouvé en Renée un réconfort, et il s'épanche auprès d'elle en attendant l'arrivée de Frépeau, qu'il a fait mander expressément. A peine Frépeau a-t-il paru que Mérital lui jette au visage une accusation péremptoire. Il avait soupçonné, lorsque Frépeau avait fait diligence pour lui dénoncer les agissements de Level, que le directeur du *Défenseur* pouvait avoir ourdi lui-même, pour l'évincer et le supplanter, l'odieuse machination, et que Level n'était entre ses mains qu'un instrument. Frépeau proteste, s'emporte, s'indigne, mais Mérital a découvert et possède la preuve qu'il a jadis trafiqué, dans l'affaire du canal de Corinthe, de son mandat politique. Et, si Level fait usage de ses armes, s'il ne se rétracte pas, Mérital, à son tour, déshonorera Frépeau sans pitié. Celui-ci capitule. En échange, il recouvrera les documents qui pouvaient le compromettre.

Mérital est désormais sûr de vaincre. Il le dit à Renée. « Je le savais, répond-elle ! — Et comment? — Parce que c'est vous, et qu'il faut que l'honnêteté triomphe. » Alors, cet amour aveugle, superstitieux, absolu, illumine la conscience de Mérital, lui inspire un geste follement chevaleresque. Il ne veut pas acheter son bonheur au prix d'un mensonge; à Renée atterrée, anéantie, il avoue que Level a dit vrai : dans une heure de délire et de détresse, il a volé. Mais, seule, sa franchise peut le racheter, l'élever presque jusqu'à son amie. La parole divine n'enseigne-t-elle pas qu'il y aura plus de bonheur pour un pécheur qui se repent que pour le juste?

Et il court se défendre.

Frépeau a tenu parole. Level, dûment stylé, a eu une attitude piteuse; il s'est condamné lui-même par ses réticences, sa défense maladroite, et s'est retiré sous les huées de l'auditoire. Il subira deux ans d'emprisonnement. Mérital a prononcé quelques mots de gratitude; il est réhabilité, acclamé. Mais il lui reste à se justifier auprès de Renée, qui l'aime encore pourtant, même indigne. D'une voix brisée, évitant le clair regard de son amie, il lui raconte sa vie. Ruiné par les prodigalités de son père quelques mois après avoir épousé celle qu'il chérissait et qui fut pour lui une admirable compagne, il a connu soudain le dénuement, la faim, la misère intolérable, qui réduisait sa femme aux plus viles besognes. Alors, affolé, il a pris dans l'étude de Delbot, qui l'avait recueilli par charité, quatre mille francs. Il a été découvert, mais Delbot s'est contenté de le chasser, et il est venu se perdre à Paris, où il a enduré les pires tortures, où il a mendié pour acheter du pain. Un jour, enfin, il a trouvé un protecteur qui l'a attaché à sa fortune. Sou à sou, il s'est libéré de sa dette et a obtenu son pardon.

A travers cette confession, qui est un morceau magistral, Mérital, pour les remords qui l'ont déchiré, pour le martyre de son expiation apparaît plus grand, plus « juste » que le « juste » qui n'a jamais failli, peut-être parce qu'il n'a jamais été tenté. Et son récit n'éveille sur les lèvres de Renée que des litanies frémissantes et passionnées : « Je vous aime, je vous aime ! » Elle sera sa femme. Mérital, qui ne veut pas devoir à un marchandage les honneurs auxquels il semblait destiné, renoncera à la politique. Il pardonnera à ses enfants une défiance qui — reconnaissons-le — était justifiée. Il cédera à son fils, dont la réélection eût été douteuse, son propre siège.

De la première manière de Henry Bernstein le titre est à peu près le seul vestige qui, dans l'*Assaut*, subsiste. La brutalité, la violence ont désarmé; il ne reste plus qu'une vigueur qui n'a rien d'agressif. Des deux forbans contre lesquels se défend Mérital, l'un, Level, ne paraît point. L'autre, Frépeau, est un traître cauteleux, non un spadassin. Et d'ailleurs, pour contre-balancer leurs tares, que de vertus liées en gerbe avec de virginales faveurs! Les personnages obéissent à leur conscience, et non plus seulement à leurs impulsions. C'est Renée en qui la passion n'étouffe jamais le sentiment de l'honneur, le respect de soi, qui souffre, un instant, de ne pouvoir estimer celui qu'elle aime. C'est la prime-sautière Georgette; ce sont les fils de Mérital, Daniel, épris comme son père de justice sociale, ardent à tenter de la réaliser. C'est enfin Mérital — voyez jusqu'où ira le zèle de néophyte de Henry Bernstein — que l'auteur canonise, qui, pour obéir à un impérieux scrupule, à un instinct irrésistible, joue son bonheur sur un mot, qui n'a jamais cessé au fond d'être un grand honnête homme, car son crime a tant d'excuses que nul n'oserait le condamner. Et il passe au travers de l'œuvre entière un grand courant d'émotion, de pitié, de bonté attendrie.

L'art de Henry Bernstein n'a rien abdiqué. C'est la même dextérité avec, cette fois, des nuances, des raffinements de délicatesse. L'auteur tient le spectateur adroitement, jusqu'à la fin du second acte, dans une étrange inquiétude; il lui laisse entrevoir les dessous obscurs de l'intrigue : d'un mot, d'un geste, il éveille la curiosité et le soupçon. Il y a peu de scènes mieux « filées », si scabreuse soit-elle, que celle où Renée fait à Mérital le don de soi; rien de plus savamment ménagé que ces colloques en apparence amicaux et sourdement menaçants, où Frépeau et Mérital s'observent, se mesurent, cherchent à se deviner et à s'atteindre mortellement. — Paul Locard.

Les principaux rôles sont tenus par : Mlles Lely (*Renée de Rould*), Desclos (*Georgette*); MM. Guitry (*Mérital*), Signoret (*Frépeau*), Mosnier (*Garancier*), Vargas (*Daniel*) et Puylagarde (*Julien*).

***calepin** n. m. — En T. de construction, dessin représentant le travail à exécuter, et sur lequel toutes les dimensions de chaque pierre sont indiquées : *Le* CALEPIN *sert à l'appareilleur pour marquer ses lettres d'appareil à mesure qu'il a tracé un morceau de pierre; toutes les saillies, les épannelages, etc., y sont indiqués; il sert aussi pour la pose et doit contenir tous les renseignements pour l'exécution du travail* (Paul Goudard).

calepiniste n. m. En T. de construction, Employé spécialement chargé de dresser les calepins.

Chantre (Auguste), publiciste et théologien suisse, ancien recteur de l'université de Genève, né à Genève le 21 décembre 1836, mort dans la même ville le 20 janvier 1912. Il appartenait à une des plus vieilles familles de la bourgeoisie genevoise, et fit ses études de lettres et de théologie à l'ancienne Académie de sa ville natale, se destinant au ministère pastoral, dans lequel il entra en 1862, après avoir pris le grade de licencié en théologie avec une excellente thèse historique sur les doctrines d'Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie et Origène sur l'œuvre rédemptrice du Christ. Il exerça pendant vingt-cinq ans son ministère à Genève, et ne l'interrompit que pour accompagner à la surveillance de la frontière française, pendant la campagne 1870-1871, un bataillon mobilisé. Au milieu des querelles qui divisaient les protestants genevois, il eut un rôle des plus actifs. Très dévoué aux idées libérales et démocratiques, il avait fondé, en 1869, le journal populaire *l'Alliance libérale* et, en 1874, *les Etrennes chrétiennes,* dont il rédigea, pendant de longues années, la chronique genevoise avec beaucoup d'esprit, de finesse et de fermeté tout à la fois. Il avait été élu membre du Consistoire en 1871 : grâce à son active propagande, les électeurs genevois donnèrent chaque année des majorités toujours plus fortes aux novateurs, lors des élections consistoriales de 1871, 1873 et 1875 : lui-même fut plusieurs fois porté à la vice-présidence du conseil. En cette qualité, il proposa et mena à bonne fin toute une série de mesures destinées à organiser l'Eglise nationale sur des bases franchement démocratiques et à garantir dans son sein l'entière liberté des croyances. Il fut l'inspirateur de Carteret dans sa législation scolaire, comme dans le Kulturkampf. En 1881, il avait été appelé à remplacer, à l'université de Genève, dans son cours d'histoire ecclésiastique, le professeur Chastel. Il s'acquitta avec la plus grande distinction de sa tâche, devint, en 1882, professeur de théologie historique, et fut enfin appelé au rectorat en 1890. Administrateur très actif et habile, très libéral et éclectique, il assura à l'université de Genève une réputation européenne, et y encouragea surtout largement les études historiques. Fatigué par l'âge, mais sans avoir rien perdu de la clarté de son esprit et de l'ardeur toute juvénile de ses opinions, il avait, en septembre 1909, résigné ses fonctions. Sa tâche, d'ailleurs, était achevée, puisque les controverses autrefois si vives entre les protestants libéraux et orthodoxes avaient pris fin par le triomphe des idées mêmes de progrès et de tolérance qu'il avait si ardemment prêchées. — G. TREFFEL.


Auguste Chantre. (Phot. Boissonnas.)

Coulon (Georges) administrateur et jurisconsulte français, vice-président du conseil d'Etat, né à Paris le 11 mars 1838, mort dans la même ville le 20 février 1912. Il était le fils d'une actrice qui joua avec succès sur la scène du Vaudeville. Ancien élève du lycée Bonaparte (auj. Condorcet), il fit à Paris ses études de droit, et, reçu licencié, se fit inscrire en 1862 au barreau. Secrétaire de Jules Favre, un moment avocat-conseil à la Compagnie du canal de Suez, il ne tarda pas à participer, aux côtés de son maître, au mouvement politique républicain qui signala la fin de l'empire : en 1868, il écrivait une brochure qui fit quelque bruit, précédée d'une lettre-préface de Jules Favre : *Guide pratique d'un électeur.* Deux ans après, la révolution du 4-Septembre lui ouvrait l'accès de l'administration : Gambetta le nomma préfet de la Vendée. C'était un poste difficile, en plein pays foncièrement hostile à l'idée républicaine. Le représentant du gouvernement de la Défense nationale s'y montra fonctionnaire très ferme et courageux. Relevé de ses fonctions après la conclusion de la paix, il ne s'en mit pas moins spontanément, le 30 octobre suivant, à la disposition du conseil général réuni pour la première fois en session normale et lui offrit de répondre en séance de tous les actes de son administration. Le souvenir de cette courte campagne devait inspirer plus tard à l'ancien préfet de la Vendée un assez curieux recueil de *Lettres républicaines* (1873), dans lesquelles, sous forme de discussion courtoise entre un conservateur et un libéral, il essayait de substituer à la formule bien connue de Thiers : « La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas, » celle-ci : « La République conservatrice sera démocratique, ou elle ne sera pas. » Ce petit livre, bien écrit, plein de formules heureuses et d'idées assez hardies, sinon toujours aisément réalisables (création du jury civil, de conseils cantonaux, etc.), tout à fait opportun, puisqu'à ce moment le gouvernement de l'ordre moral remplaçait celui de Thiers, fut accueilli avec intérêt, fit quelque bruit.

En 1881, Georges Coulon, qui avait, depuis dix ans, repris sa place au barreau, rentrait dans l'administration, cette fois comme conseiller d'Etat. En 1885, il fut nommé membre du Tribunal des conflits. C'est lui qui, en mai 1887, eut à faire le rapport sur les recours des princes dépossédés de leurs grades par décret présidentiel, et il conclut énergiquement au rejet. La même année, le ministère des postes ayant été supprimé, il était placé, en qualité de directeur général, à la tête du service. Sa gestion fut assez mouvementée. Il y montra un vif désir de maintenir l'ordre et la discipline dans le personnel. Dans certaines circonstances, il frappa fort, sinon juste, et multiplia les déplacements d'office et les révocations. Au sujet de l'une d'elles, que la « Lanterne » avait vivement attaquée, il n'hésita pas à poursuivre en cour d'assises le journal, qui fut sévèrement frappé (2 mars 1889). Mais des manifestations collectives, des meetings d'agents, se produisirent. Le mécontentement était à son comble, lorsque le gouvernement rappela le directeur général au conseil d'Etat, le plaçant à la tête de la section de l'intérieur (1890), pour le nommer, onze ans plus tard, vice-président de la haute Assemblée, lorsque Laferrière fut chargé du gouvernement général de l'Algérie. C'est dans ce poste que Georges Coulon devait donner la pleine mesure de ses qualités réelles de juriste avisé. Il eut à préparer un certain nombre de règlements importants d'administration publique, en particulier celui qui assura l'exécution de la loi sur les associations ; et il contribua, par son action personnelle, à faire de plus en plus du conseil d'Etat le pouvoir régulateur des administrations publiques et le grand tribunal de recours contre l'arbitraire de l'Etat. — H. TRÉVISE.

Georges Coulon. (Phot. Liebert.)

***Delaunay-Belleville** (Louis), ingénieur et administrateur français, né à Corbeil le 20 novembre 1843. — Il est mort à Cannes le 10 février 1912.

***électron** n. m. — Atome d'électricité.

— ENCYCL. La théorie moderne de l'électricité est entièrement basée sur l'existence des *électrons,* qui sont des grains ou corpuscules d'électricité, dont le déplacement dans une direction unique, sous l'influence d'un champ électrique, constitue le courant électrique. C'est donc le même mécanisme général que celui du courant produit dans l'électrolyse par le déplacement des ions, avec cette différence que les électrons n'ont pas, comme les ions, les dimensions des atomes, mais des grandeurs linéaires environ 100.000 fois plus petites. Après avoir admis, il y a bien longtemps, la constitution atomique de la matière, on est conduit aujourd'hui à considérer l'électricité comme également discontinue et les électrons comme des atomes d'électricité.

La conception première des atomes d'électricité semble remonter à Helmoltz, et le nom d'« électrons » leur a été donné par le Dr J. Stoney; quant à la théorie électronique dans sa forme actuelle, elle repose sur un nombre considérable de travaux théoriques et expérimentaux, et l'on peut dire qu'elle présente un caractère de probabilité très grand dans ses lignes générales, qu'on peut ainsi résumer.

Les corps sont constitués par des groupements d'atomes tels que les distances moyennes qui les séparent sont extrêmement grandes par rapport à leurs dimensions propres ; les atomes sont animés de mouvements rapides, soit autour d'un centre si le corps est liquide ou solide, soit en lignes droites s'il est gazeux ; sous certaines influences extérieures dites « ionisantes », ces atomes laissent échapper une ou plusieurs des particules qui les forment et produisent des électrons. Chaque électron porte une charge électrique négative, dont la grandeur a été reconnue égale à la charge trouvée pour les ions ; la partie restante de l'atome prend alors une charge égale et de signe contraire, c'est-à-dire positive.

Les électrons sont donc des corpuscules, fractions très petites d'atomes, chargés négativement et se comportant dans les espaces intermoléculaires comme les molécules d'un gaz ; ces électrons, après un parcours plus ou moins long, peuvent se recombiner à un atome positif pour reformer un atome neutre, alors que d'autres atomes qui étaient neutres se séparent d'un ou plusieurs électrons, de telle sorte que, dans des conditions déterminées, un rapport constant s'établit d'électrons négatifs, d'ions positifs et d'atomes ou molécules neutres.

Dans l'état normal, les charges positives et négatives se déplacent avec leurs supports dans des directions variées et quelconques, dues au hasard des chocs; mais que le corps soit placé dans un champ électrique d'une orientation déterminée, et les atomes positifs seront entraînés dans le sens du champ, alors que les électrons iront dans le sens opposé. Ces déplacements d'électricité constituent le courant électrique.

Etant donné la masse des électrons, qui est considérablement plus faible que celle des atomes, on peut admettre que, dans les métaux, ce sont presque exclusivement des déplacements de charges négatives qui constituent le courant, et l'électricité est alors comparable, comme le voulait Franklin, à un fluide unique. On connaît avec une précision assez grande un certain nombre de propriétés des électrons ; en particulier, leur charge électrique e, leur masse pondérale m et leur rayon r

$$e = 1{,}13\ 10^{-20} \text{ unités C. G. S.}$$
$$m = 10^{-27} \text{ grammes.}$$
$$r = 10^{-13} \text{ cm.}$$

le rayon de l'atome supposé sphérique étant évalué à 10^{-8}, on voit que l'électron est 100.000 fois plus petit que l'atome.

Dans le passage de l'électricité au travers d'un gaz, si le mécanisme est le même que celui du passage dans un électrolyte, il faut remarquer, du moins, que, par suite du frottement très faible qu'éprouvent les ions dans le gaz, surtout s'il est raréfié, on peut obtenir des effets de nature tout à fait différente.

D'ailleurs, si les ions préexistent au passage du courant dans un électrolyte, il n'en est pas de même dans un gaz tel que l'air, qui est un isolant parfait dans son état normal. Pour que les molécules ou les atomes d'un gaz libèrent des électrons, il est nécessaire que la différence de potentiel, rapportée au volume de gaz intéressé, soit suffisante, ou que la dissociation des atomes soit produite par une cause extérieure telle que rayons X, rayons cathodiques, lumière ultra-violette, substances radio-actives, etc.

L'effet produit dans un gaz par l'une de ces causes extérieures pour être en accord avec la plupart des faits complexes observés doit s'expliquer de la manière suivante : un nombre plus ou moins grand d'atomes soumis à cette influence perdent un ou plusieurs électrons et deviennent des ions positifs ; les électrons, qui portent une charge négative, s'unissent à des atomes neutres et forment des ions négatifs. Ces ions positifs ou négatifs peuvent eux-mêmes s'unir ensuite à des atomes restés neutres pour former de gros ions dont la masse peut être très grande, mais dont la charge électrique garde toujours la même valeur qui est celle de l'électron. — PAUL BARY.

Enseigne de Gersaint (L'), peinture de Jean-Antoine Watteau, conservée, en deux parties, au palais royal de Berlin, dans le salon de l'impératrice d'Allemagne. — Dans le panneau de gauche, un jeune homme à perruque montre à une dame de dos en robe rose les commis qui emballent les tableaux ; la toile qu'on met dans la caisse est un portrait fort reconnaissable de Louis XIV, destiné évidemment à rappeler le nom de la maison de Gersaint : *Au grand monarque.* Dans l'autre panneau, une jeune dame est assise devant le comptoir, coiffée d'un bonnet blanc à ruban rose, et sa large jupe blanche à rayures roses et vertes s'étale gracieusement sur ses genoux ; elle tourne la tête de profil pour regarder la marchande en robe jaune qui lui présente un tableautin ; deux hommes, derrière le comptoir, y jettent également les yeux ; enfin, derrière la jolie personne à jupe rayée et mante noire, le marchand montre une grande toile ovale à un couple d'amateurs, la femme en costume noir et le curieux en habit gris clair. Un beau chien blanc et noir, assis en rond au premier plan, mord ses puces. Le fond des deux fragments représente une boutique imaginaire, garnie de peintures, où l'on reconnaît la manière vénitienne ou la manière flamande, voire un *Pénitent blanc* de Watteau lui-même. Et le tout est baigné de cette grise atmosphère dorée qu'affectionnait le maître de Valenciennes.

Gersaint est l'un des plus sympathiques parmi les amis de Jean-Antoine. Ils se connurent chez Sirois, sans doute, où Gersaint venait faire sa cour à l'avenante fille du marchand, quand Watteau venait apporter ses tableaux. Et, lorsque Gersaint, marié,



(Partie gauche.)



(Partie droite.)

L'Enseigne de Gersaint, peinture de Jean-Antoine Watteau. (Palais royal de Berlin.) — Phot. Braun et Cie.

Watteau dans cette enſeigne ala fleur de ſes ans
Des Maiſtres de ſon Art Imite la maniere
Leurs caracteres differens
Leurs touches & leur gout Compoſent la matiere

De ces Eſquiſſe Elegans
Que nattendions nous point de tant d'heureux Talens
Si le Ciel eut voulu prolonger ſa carriere
Il auroit ſurpaſſe ſes Modeles charmans

L'Enseigne de Gersaint, gravure d'Aveline.

fut à son tour établi, leurs relations n'en furent que plus cordiales. Qu'on en juge par ce billet charmant :

A Monsieur Gersaint, marchand sur le pont Notre-Dame,
De la part de Watteau.
Du samedi.
Mon ami Gersaint,

Oui, comme tu le désires, je me rendrai demain à dîner avec Antoine de La Roque, chez toi. Je compte aller à la messe de dix heures à Saint-Germain de Lauxerrois ; et assurément je serai rendu chez toi avant midi, car je n'aurai avant qu'une seule visite à faire à l'ami Molinet qui a un peu de pourpre depuis quinze jours.

En attendant, ton amy, A. Watteau.

C'est lorsque le peintre, en 1720 et très vraisemblablement dans le courant de juillet, revint d'Angleterre, qu'il alla demeurer chez son ami, récemment établi marchand de tableaux *Au grand monarque*, comme son beau-père Sirois. « Il vint chez moi, raconte Gersaint, me demander si je voulais bien le recevoir et lui permettre, *pour se dégourdir les doigts* (ce sont ses termes), si je voulois bien, dis-je, lui permettre de peindre un plafond que je devois exposer en dehors ; j'eus quelque répugnance à le satisfaire, aimant mieux l'occuper à quelque chose de plus solide ; mais voyant que cela lui feroit plaisir, j'y consentis. L'on sçait la réussite qu'eut ce morceau ; le tout étant fait d'après nature ; les attitudes en étoient si vraies et si aisées ; l'ordonnance si naturelle ; les groupes si bien entendus, qu'il attirait les yeux des passans ; et même les plus habiles peintres vinrent à plusieurs fois pour l'admirer : ce fut le travail de huit journées, encore n'y travailloit-il que les matins, sa santé délicate, ou pour mieux dire sa faiblesse, ne lui permettant pas de s'occuper plus longtems. C'est le seul ouvrage qui ait un peu aiguisé son amour-propre ; il ne fit point de difficulté de me l'avouer. M. de Julienne le possède actuellement dans son cabinet, et il a été gravé par ses soins. »

Quelques critiques, s'appuyant sur le fait qu'en septembre 1720, Watteau était occupé à peindre *le Rendez-vous de chasse* (collection Wallace), ont cru devoir reporter à la fin de la même année la date de *l'Enseigne*. Pareille raison ne paraît pas suffisante. Sans même prendre au pied de la lettre l'affirmation de Gersaint, qui donne la peinture comme brossée en huit jours, on peut être assuré qu'elle fut terminée très vite, et le mois d'août eût largement suffi à un exécutant aussi prestigieux que Watteau. Or, le 21 août, il était allé rendre visite à la célèbre pastelliste vénitienne Rosalba Carriera, et, si pressé qu'il fût de faire cette visite, on peut admettre qu'il était déjà rentré à Paris depuis quelque temps. Mais, surtout, il est difficile de négliger les détails très caractéristiques donnés par Gersaint. Si Watteau avait d'abord peint la grande toile du *Rendez-vous de chasse*, il n'eût pas employé une expression aussi significative que celle de « se dégourdir les doigts » en parlant de *l'Enseigne*. Celle-ci est donc, à n'en pas douter, la première œuvre de Watteau à son retour en France.

Cette fameuse enseigne, ou ce plafond, comme on disait alors, parce qu'on l'accrochait en l'air sous l'auvent de la boutique, fit pendant quinze jours l'admiration de tout Paris. Car, au bout de cette quinzaine, la peinture achetée par Claude Glucq, conseiller au Parlement, quitta sa place primitive ; elle passa plus tard chez Julienne, cousin de Glucq ; elle y était dès 1732, lorsqu'elle fut gravée par Aveline, et s'y trouvait encore en février 1744 lorsque Gersaint écrivait sa notice sur Watteau pour le catalogue de la vente Quentin de Lorangère. Mais, lorsque Julienne, en 1764, rédige son testament, il n'en fait pas mention, et elle ne figure pas à sa vente en 1767.

Or, en 1760, le marquis d'Argens, dans une lettre au roi Frédéric, signale la présence à Berlin de *l'Enseigne* de Watteau. S'agit-il bien de la peinture de Julienne ? C'est ce que la comparaison avec la gravure d'Aveline permet à coup sûr de croire. *L'Enseigne* de Berlin est en deux parties à peu près égales, qui ne sont du reste que les morceaux d'un seul tableau coupé en deux, ainsi qu'on peut encore le constater par les traces des trois lés qui composaient la toile primitive et qui correspondent d'un fragment à l'autre. La composition de Watteau permettait aisément cette division. Rapprochés, les deux fragments ont précisément les dimensions indiquées sur la gravure d'Aveline ; tandis que celle-ci, par contre, n'a pas exactement les mêmes proportions. C'est qu'on a sans doute voulu obtenir pour l'estampe un format moins allongé et une présentation plus symétrique ; on a notamment ajouté une bande dans le haut. Ces modifications existent, du reste, également dans une copie de *l'Enseigne* généralement donnée à Pater, et qui se trouve dans la collection Edgar Stern. Comme gravure et copie sont de même grandeur, il y a tout lieu de croire que celle-ci a été faite pour celle-là. Mais, ce qui est particulièrement intéressant à constater, c'est que, dans la peinture de Berlin, dans la copie de Pater et dans la gravure d'Aveline (où la scène est représentée retournée), la mise en place des personnages coïncide exactement. On peut donc tenir pour assuré que *l'Enseigne*, dont parlait le marquis d'Argens, est bien celle qui appartenait à Julienne.

Au surplus, *l'Enseigne* de Berlin, ainsi que l'a écrit P. Alfassa, « montre partout de ces accents vifs et précis qui sont tout à fait caractéristiques de Watteau, et dont la pratique quotidienne du crayon de sanguine lui avait donné l'habitude. Ces accents sont plus visibles ici parce que, une fois tracés avec une admirable décision, le peintre ne les a pas retouchés. C'est ainsi que les visages, et particulièrement celui de la femme assise auprès du comptoir, sont soulignés de traits de carmin pur qui déterminent la forme. C'est ainsi que les tableaux au mur, les accessoires, sont définis par quelques touches spirituelles et justes, posées sur un travail préparatoire fort rapide. Les fonds, les étoffes sont peints avec une grande vivacité. Les blancs dans les lumières, notamment sur la robe de la femme assise, sont d'une peinture fluide, étendue librement comme le sont les blancs de Rubens ». Pater, qui chercha constamment à s'assimiler la pratique de son maître, n'eut garde d'oublier ces accents ; on ne les retrouve pas, au contraire, dans telle autre peinture représentant elle aussi un groupe de *l'Enseigne*, celui des emballeurs, passée en 1769 à la vente de l'abbé Guillaume et aujourd'hui dans une collection parisienne. Ce dernier fragment ne peut donc avoir servi de modèle à Pater et Aveline, ainsi qu'on l'a parfois cru.

Mais il y a dans la collection Henri-Michel Lévy deux dessins qui ont servi à Watteau pour *l'Enseigne :* l'un est un croquis pour le groupe des emballeurs ; il a été évidemment fait en vue de la peinture, contrairement à la méthode généralement suivie par Jean-Antoine, qui se contentait le plus souvent d'anciens croquis. C'est le cas du second dessin, une sanguine représentant la femme de dos, qui regarde le tableau ovale tenu par le marchand ; il a du reste été gravé dans les *Figures de différents caractères*.

Nous avons dit que le tableau ovale était tenu par le marchand. Evidemment, c'est la fonction que remplit ce charmant personnage en habit beige ; mais est-ce Gersaint lui-même ? Une remarque s'impose : c'est que les trois personnages debout en perruque poudrée, celui du panneau des emballeurs comme celui de comptoir, ont une ressemblance singulière. Quand on se souvient que Watteau s'est fréquemment servi du même modèle pour plusieurs figures du même tableau, on n'éprouve pas de difficulté à croire qu'il a agi de même pour *l'Enseigne*. Par surcroît, Gersaint nous assure que tout a été peint d'après nature : qui donc pourrait poser trois personnages, sinon quelqu'un qui se trouvait au *Grand Monarque ?* Et comment ne pas être amené ainsi à penser que celui qui joue à trois reprises le rôle du marchand dans *l'Enseigne de Gersaint* est Gersaint lui-même ? Watteau a probablement placé la fille de Sirois et son mari dans *l'Enseigne*, comme il a placé Julienne dans le deuxième *Embarquement*. Ainsi donc, la marchande ne serait de son côté que Mme Gersaint ? C'est à croire. Là encore, il est facile de se convaincre que la marchande derrière le comptoir et la jolie femme assise en jupe rayée ne sont que des représentations différentes d'une seule et même personne. Même profil, même nez droit, même bouche, même regard, même air. Cette agréable marchande ou cette belle visiteuse, c'est, sans grand doute, Mme Gersaint. Au reste, si les documents le permettaient plus souvent, il est certain que, dans l'œuvre de Watteau, habitué à se servir à tout moment de ses amis pour modèles, habitué à les revêtir des habits comiques dont il possédait toute une collection, on reconnaîtrait une foule de ces portraits libres de Gersaint, de Julienne, de La Roque, d'Hénin ou de Vleughels.

Il est probable que *l'Enseigne* fut achetée à Julienne par Rothenbourg, l'envoyé du roi de Prusse. Aidé de Knobelsdorf et de deux Français, Petit et Mettra, Rothenbourg était pour son maître à la recherche des œuvres de Watteau. C'est à Frédéric que Julienne cède *l'Embarquement :* quoi d'étonnant dès lors, à ce qu'il lui ait également cédé *l'Enseigne ?* Sans doute était-il heureux de placer ses Watteau dans une collection royale et croyait-il servir ainsi de son mieux la mémoire de son ami. Parmi les toiles qui ont appartenu à Julienne, on trouve à Berlin ou à Potsdam non seulement *l'Enseigne* et *l'Embarquement*, mais encore *les Comédiens français, la Leçon d'amour, la Récréation italienne*. Dès le début de l'année 1744, Rothenbourg achète à la succession du prince de Carignan *le Moulinet* et *la Réunion dans un pavillon* de Lancret, et il est en marché pour avoir des Watteau. Frédéric lui écrit le 4 avril : « Quant aux tableaux de Watteau dont j'ai besoin pour orner mon nouvel appartement, il m'en faut trois. Ainsi, vous tâcherez d'avoir avec les deux tableaux de Watteau dont vous êtes en marché encore un tableau du même maître, mais qui soit d'un travail exquis et de la même grandeur que les deux autres. » Donc, Frédéric tient aux pendants, et il n'est pas impossible que *l'Enseigne* ait été séparée en deux, avant même son départ de Paris, ce qui aurait du reste facilité l'envoi.

Avec le *Gilles*, avec *l'Embarquement*, *l'Enseigne* est l'une des peintures les plus importantes de Watteau. Les personnages y sont au tiers du naturel, c'est-à-dire de proportions déjà plus grandes que celles ordinairement adoptées par l'artiste. Loin d'y perdre, son métier y gagne en liberté. Comme le *Gilles* est son chef-d'œuvre dans la suite des figures de théâtre, comme *l'Embarquement* l'est dans la suite des fêtes galantes, *l'Enseigne* l'est aussi dans la série moins nombreuse des sujets empruntés à la réalité. « C'est un tableau merveilleux, la suprême fleur du génie, écrit P. Alfassa. Pour la franchise, la décision de la facture, pour la beauté de la couleur, pour le mystère d'une poésie obtenue avec les éléments les plus simples, il tient dans l'œuvre de Watteau une place analogue à celle que tiennent dans l'œuvre de Rembrandt ou de Velasquez le *Portrait de famille* de Brunswick ou les *Ménines*. » — Tristan Leclère.

***explosif** n. m. — Encycl. La catastrophe qui a détruit la *Liberté* a ramené l'attention, non seulement sur la question des poudres, mais sur celle bien plus générale des *explosifs* dont il est fait usage dans les armées de terre et de mer. Or, il ne faut pas oublier que ces explosifs sont de deux sortes, dont chacune a ses propriétés et ses emplois distincts. Car, en se décomposant, toute matière explosive peut donner naissance soit à une *déflagration*, soit à une *explosion*, ou, comme on dit aussi, à une *détonation*. Deux termes que, d'ailleurs, il ne faut pas confondre : la détonation n'étant, en réalité que le bruit violent produit par l'explosion. — En principe, l'*explosion* résulte d'une décomposition complète et à peu près instantanée ; tandis que la *déflagration* provient plutôt d'une décomposition incomplète et qui met quelque temps à se propager dans la masse de la matière explosible. La déflagration peut, d'ailleurs, tantôt dégénérer en simple *combustion*, comme elle peut aussi se transformer en *explosion* à un certain moment, par suite de certaines circonstances. Mais, dans la pratique, on peut dire que ces deux genres de décomposition se manifestent suivant la nature de la matière dont il s'agit. Ce qui fait qu'à ce point de vue, on classe les explosifs en deux catégories : *explosifs lents* et *explosifs brisants*. Dans la constitution des engins de guerre, ils ont tous leur destination spéciale.

Les premiers explosifs employés dans les armées servirent d'abord à charger les armes à feu et à donner l'impulsion à leurs projectiles. Dès l'origine, ils eurent le nom de « poudres », en raison de l'aspect physique sous lequel ils se présentaient, par suite de leur mode de fabrication. Et, depuis lors, ce nom n'a pas changé, quoiqu'il ne réponde plus à leur état actuel. Mais, bientôt, on dut employer aussi ces poudres à des opérations de rupture, de destruction. Et plus tard, enfin, on les employa pour remplir les projectiles creux lancés par certaines armes à feu et qui devaient éclater en arrivant au but sur lequel on les dirigeait.

Pour jouer des rôles aussi divers, il fallait des substances très différentes, mais ayant cependant ce caractère commun, que, dans des conditions déterminées, leur composition chimique puisse se transformer très vivement, en dégageant des masses de gaz à de très hautes températures. Seulement, chez certains explosifs, l'explosion ne doit avoir que des effets purement locaux, c'est-à-dire n'agir que sur les objets au contact desquels l'explosif se trouve, sans fournir tout d'un coup assez de gaz pour se faire sentir à quelque distance. Tandis que d'autres explosifs, émettant les gaz qu'ils produisent, plus brusquement et en bien plus grande abondance, ont une action de nature plus violente. Aux premiers convient donc le rôle d'agents d'impulsion et de propulsion ; d'agents dont l'action doit avoir, non seulement de la puissance, mais de la continuité et de la régularité. Aux explosifs de l'autre espèce on ne demandera qu'un effet, en quelque sorte instantané, et qu'on cherche uniquement à obtenir aussi fort que possible. Tant que la poudre noire fut le seul explosif dont les armées purent disposer, on ne connut guère qu'un moyen de rendre son action plus ou moins brusque : ce fut de modifier la grosseur ou la forme de ses grains. Plus la poudre était fine, et plus elle brûlait vite, puisqu'elle présentait alors une surface de combustion plus étendue. D'où l'emploi de « poussier » pour remplir les projectiles creux et le recours, pour la charge des armes, à des poudres en grains plus ou moins gros ou même à des poudres dites *prismatiques*, parce que formées de grains agglomérés par compression, en blocs de formes et de dimensions diverses, pour obtenir une émission de gaz aussi progressive qu'il le faut.

C'est ainsi qu'en 1870, pour pouvoir employer la poudre noire d'alors dans les canons à chargement par la culasse qu'il venait de faire établir, le général de Reffye la fit comprimer et en forma des rondelles annulaires. Parce que, sans cette précaution, la combustion des charges eût été bien trop vive pour les pièces dont il s'agissait.

— *Explosifs chimiques brisants*. C'est, du reste, à la même époque que l'on commença d'essayer de substituer différents composés chimiques aux poudres noires. Celles-ci n'étaient formées que de corps simples ou de provenance naturelle, comme le charbon, le soufre et le salpêtre, dont on se bornait à faire un mélange par des procédés purement mécaniques. D'où le nom, d'ailleurs assez mal choisi, de

poudres ou d'explosifs *mécaniques*, donné parfois à ces substances, par opposition au nom d'explosifs *chimiques*, employé avec plus de raison pour désigner certains produits destinés à les remplacer dans l'un ou l'autre de leurs rôles militaires.

— *Dynamite*. L'une des premières substances employées de cette façon fut celle que Nobel eut l'idée de constituer avec la nitroglycérine et qui reçut le nom de *dynamite*. On essaya de s'en servir pendant la guerre de 1870, alors qu'elle commençait à peine à être connue. Il suffisait d'un poids de dynamite égal au tiers ou même au quart de celui de la poudre noire pour obtenir un effet aussi grand, sinon plus grand, par l'éclatement du projectile. Mais la dynamite était trop peu stable; et souvent, le choc au départ suffisait pour faire éclater le projectile avant qu'il ne fût sorti de la pièce. Aussi, après d'autres essais faits en Suède, aux Etats-Unis, etc., on finit par abandonner totalement la dynamite pour le chargement des obus.

— *Mélinite*. C'est alors qu'en France, on lui substitua la mélinite et, ailleurs, des produits plus ou moins analogues; en ce sens que tous avaient pour principe actif l'*acide picrique*. Cet acide, découvert en 1788 par le chimiste alsacien Haussmann, ne fut utilisé, comme explosif, qu'en 1867 par l'Italien Borlinetto, qui s'en servit pour préparer une poudre de mine en le mélangeant avec du salpêtre et du bichromate de potasse.

En 1873, Sprengel démontra que l'acide picrique renfermait assez d'oxygène pour pouvoir constituer un puissant explosif. Mais c'est Turpin qui eut l'honneur de constater, d'une façon pratique, les propriétés explosives de l'acide picrique et de mettre en évidence les avantages qu'il y avait à s'en servir pour charger les obus et les torpilles. C'est depuis le brevet qu'il prit à ce sujet, en 1885, que l'acide picrique, seul ou mélangé avec diverses autres substances, est employé au chargement des projectiles, non seulement en France, sous le nom de *mélinite*, mais à l'étranger, sous différents autres noms : *lyddite* en Angleterre; *écrasite* en Autriche; *picrine* en Allemagne; *emmensite* aux Etats-Unis; *éversite* en Italie; *shimose* au Japon. — Turpin a surtout indiqué plusieurs moyens permettant d'augmenter la stabilité de l'acide picrique. Ces moyens sont : ou la fusion, ou l'agglomération avec 3 à 5 pour 100 de coton nitré soluble, ou le mélange avec une matière grasse, ou bien enfin la compression.

L'emploi de ces différents moyens permet de faire varier, dans une certaine mesure, la sensibilité explosive de la mélinite. Chose importante pour pouvoir l'employer tout aussi bien au chargement des obus-torpilles qu'à celui des obus de rupture : deux genres de projectiles ainsi nommés d'après les conditions dans lesquels ils doivent éclater; c'est-à-dire avant ou après pénétration dans la cuirasse d'un bâtiment, dans une muraille, ou dans tel autre objet qu'on veut défoncer ou détruire.

En somme, depuis l'emploi de la mélinite ou des substances de même espèce indiquées ci-dessus, il semble que la question des explosifs brisants peut être considérée comme résolue de façon à peu près définitive, ou tout au moins assez satisfaisante.

— *Explosifs chimiques lents*. Mais on n'ose pas encore en dire autant des explosifs de l'autre sorte qui ont gardé le nom de « poudres » et dont le rôle est de donner l'impulsion aux projectiles lancés par les armes à feu. Ici, le problème à résoudre est d'obtenir des vitesses initiales aussi grandes que possible, sans que l'arme ait à supporter des pressions ou des températures exagérées. D'où la nécessité d'avoir ce qu'on appelle des *poudres progressives*, c'est-à-dire telles que la charge d'une arme ne donne pas naissance trop brusquement à tout le gaz qu'elle est capable de produire. L'idéal serait que cette production se fît en un temps justement égal à celui que le projectile met à sortir de l'âme. Les poudres noires ne remplissaient que très imparfaitement ces conditions. De plus, elles encrassaient les armes par les résidus de leur combustion et produisaient une fumée plutôt gênante pour les tireurs. Aussi, dès que fut trouvé le fulmicoton ou coton-poudre, on essaya en France, puis en Autriche, de l'employer au chargement des armes. — Les Autrichiens eurent même, vers 1860, des canons de campagne chargés au coton-poudre. Mais ce fut seulement bien plus tard, après de longues études entreprises par Vieille, qu'à la fin de l'année 1884, fut trouvée par cet ingénieur une méthode générale permettant de constituer des poudres de guerre d'un usage pratique, dont les principaux éléments sont le coton nitré ou nitrocellulose et la nitroglycérine. Telle fut la poudre dite *poudre B*, adoptée en France dès 1886 et connue tout d'abord dans le public, sous le nom de « poudre sans fumée ». Au début, c'était du coton nitré, *gélatinisé* à l'aide d'un tiers d'alcool à 95° et de deux tiers d'éther pur. Depuis, elle reçut diverses modifications ayant pour but d'augmenter sa stabilité.

La *préparation de la poudre B* comporte essentiellement les phases suivantes. On fabrique du *coton nitré*, qu'on met en pâte à l'aide d'un *dissolvant*. Puis un lamine cette pâte au moyen de cylindres remplis d'eau chaude qui les maintient à une température d'environ 70°. — Les feuilles, d'une épaisseur déterminée, que fournit cette série d'opérations, sont ensuite découpées au moyen d'appareils à guillotine, ou bien grenées par précipitation à la vapeur ou à l'eau chaude. Le tout est suivi d'un séchage, qu'on a soin d'ailleurs de ne pas pousser trop loin, parce que les poudres trop fortement séchées deviennent brisantes. Les bandes obtenues par le découpage des feuilles sont ensuite lissées, et cette opération donne moins de déchets que le grenage. Mais les petits rectangles à surface lisse, ainsi produits, sont moins facilement inflammables que les grains.

La *stabilité* des poudres nitrées reste toujours aléatoire, si soignée qu'en soit la fabrication. C'est surtout le dissolvant qui rend la poudre stable, en absorbant, au fur et à mesure de leur formation, les acides susceptibles de se produire. Mais ce dissolvant s'évapore à la longue; de sorte que la poudre perd peu à peu ses qualités balistiques et d'endurance, en même temps qu'elle devient dure et cassante. Aussi peut-on dire qu'il est impossible de conserver ces poudres indéfiniment, surtout quand elles sont exposées à des alternatives fréquentes de chaud et de froid, d'humidité et de sécheresse, ou à de hautes températures persistantes. — Tout au plus peut-on remédier au mal en ajoutant au dissolvant des substances stabilisantes, telles que l'alcool amylique, l'urée et autres produits basiques, pouvant absorber les acides que la décomposition tend à dégager. Mais les épreuves ne sont jamais bien concluantes. D'autant qu'il suffit, dans un lot de poudre, d'un *grain* moins résistant que les autres pour compromettre la stabilité du lot entier. De là tant d'accidents. Surtout parce qu'il suffit de la propagation lente d'un commencement de décomposition pour amener à la longue un lot de poudre à la température d'inflammation de la poudre B : 130° à 190°.

Il a pourtant été réalisé un vrai progrès par la constitution de la poudre actuelle, appelée *B o*, à qui l'on donne, pour stabilisateur, la diphénylamine. Cette poudre résiste beaucoup mieux que l'ancienne poudre B, dont elle a pourtant conservé les propriétés balistiques et toute la sensibilité. La diphénylamine est également le stabilisateur de la poudre italienne la *balistite*, qui n'en renferme d'ailleurs que 1 ou 2 pour 100; sa masse étant formée de 40 pour 100 de coton nitré et de 60 pour 100 de nitroglycérine.

Quant à la poudre anglaise, appelée *cordite*, sa composition s'est récemment modifiée : avec toujours 5 pour 100 de vaseline, elle comprend maintenant 65 pour 100 de fulmicoton au lieu de 37, et 30 pour 100 de nitroglycérine au lieu de 58.

Balistite et cordite sont d'ailleurs assez comparables, comme endurance et comme stabilité, ainsi qu'au point de vue des effets balistiques. Elles ont aussi même température de détonation. Et celle-ci, qui est de 3.000° environ, est notablement supérieure à celle de la poudre B, qui n'atteint que 2.700°. Tandis que c'est l'inverse pour les poudres allemandes. Stabilisées à la diphénylamine, ces dernières ont une température d'explosion fort au-dessus de 3.000°. De là leur grave défaut, d'user beaucoup les armes.

Défaut qu'on a cherché à corriger dans plusieurs poudres sans fumée, en augmentant, comme on l'a vu plus haut pour la cordite, la proportion de fulmicoton pour réduire celle de nitroglycérine, quoique cela diminue un peu la vitesse imprimée aux projectiles. Ainsi, dans un fusil de guerre, une charge de 3 grammes de poudre B ne donne à une balle de 12 grammes qu'une vitesse moyenne de 660 mètres, avec pression maximum de 2.400 kilogr. Tandis qu'un même poids de cordite ou de balistite donne à la même balle des vitesses de 740 mètres et 780 mètres, avec pressions de 2.200 et 2.300 kilogr. seulement. Mais l'infériorité que semble avoir ici la poudre B est, en réalité, largement compensée, tant par sa plus grande stabilité que par l'avantage de produire moins de fumée et de n'exercer sur les armes qu'une action érosive beaucoup plus faible.

Enfin, d'après le professeur Paruzzani et plusieurs autres savants étrangers, si l'on découvre un stabilisateur convenable, il sera possible de constituer, avec la nitrocellulose, un corps inerte comme le celluloïd, non moins inaltérable que celui-ci, et cependant, comme lui, très inflammable et susceptible, en outre, de faire explosion. — Ce serait là, on peut le dire, la véritable et complète solution du problème des poudres chimiques.

— *Conditions d'explosion des poudres chimiques*. Car, ce qu'on demande à ces poudres, c'est de pouvoir être amenées, par des moyens très simples, à détoner, et pourtant de n'être pas susceptibles de faire explosion par elles-mêmes. Généralement, quand une poudre chimique est enflammée par simple combustion, par mèche à feu, étincelle ou traînée de poudre, il n'y a que déflagration. Et, pour déterminer une explosion, il faut se servir du détonateur à fulminate, ou bien d'un cordeau détonant.

Mais, d'autre part, une déflagration peut se changer en explosion, quand elle a lieu dans des conditions telles que les premiers gaz dégagés puissent arriver très vite à une forte pression. Par là même, la rapidité de combustion devient très grande, et la température s'élève beaucoup. D'où le recours à différents moyens pour bien assurer l'explosion des charges de poudre chimique.

Dans les armes portatives, on renforce l'amorce, dans les canons, on place, au culot de la gargousse, une *charge d'allumage* ou *appoint* en poudre noire, qui, par sa détonation même, donne la première pression de gaz nécessaire pour déterminer l'explosion de la charge de poudre chimique. Et telle est, justement, l'une des principales causes de la terrible gravité des accidents qui se produisent dans les soutes des bâtiments de guerre, comme partout où se trouvent des gargousses toutes chargées. Tandis que sont relativement bien moins dangereux les incendies qui se déclarent dans les dépôts ou magasins renfermant simplement des caisses à poudre.

Exemples : en 1896, à la poudrerie de Saint-Médard, près de 20.000 kilogrammes de poudre B brûlèrent sans causer de dégâts sensibles. L'année suivante, à Saïgon, un dépôt de poudre fusa sans communiquer le feu aux caisses voisines, et les hommes les plus compétents sont convaincus que l'explosion de Lagoubran, survenue en 1899, doit bien plutôt être attribuée à la poudre noire qu'à la poudre B. Car les locaux où se trouvaient respectivement emmagasinés ces deux explosifs étaient séparés par une chambre vide de 3 mètres de large avec deux murs de 0m,50 d'épaisseur. Obstacle qui devait arrêter les effets de la poudre B : celle-ci ne pouvant que déflagrer dans les conditions où elle se trouvait. Tandis que ce même obstacle, au contraire, a dû céder devant l'explosion de la poudre noire. D'où l'on conclut que le feu provenant de celle-ci a pu se communiquer à l'autre, alors que l'inverse n'était pas possible.

En somme, il est à constater que la poudre noire et la poudre B ne peuvent, en quelque sorte, se passer l'une de l'autre et que, pourtant, leur rapprochement est une sérieuse cause de danger. Mais il faut dire aussi que certains accidents peuvent être causés par l'insuffisance d'action de la poudre noire sur la poudre B.

Lorsque celle-ci est employée sous forme de charges longues et formées de plusieurs tronçons, il faut à chacun d'eux un *relai d'allumage* en poudre noire. Sinon, la poudre B ferait *long feu*, c'est-à-dire brûlerait quelque temps avant de faire explosion. Ce qui peut être une cause de danger, dans le cas où l'on ouvrirait trop tôt la culasse du canon, comme il est arrivé précisément sur la *Couronne*. D'où l'accident assez grave qui coûta la vie à quelques marins de ce navire.

C'est qu'en définitive, la poudre B, ou, plus généralement, les poudres chimiques sont et doivent être des explosifs si progressifs qu'il suffit du moindre passage laissé aux gaz résultant de leur combustion pour paralyser leur action. Tellement que, pour tirer, avec ces poudres, des boîtes à mitraille, on fut obligé de munir ces boîtes de ceintures de forcement. Autrement, les gaz produits par la poudre s'écoulaient en si grande partie par les rayures que les boîtes n'étaient projetées hors de l'âme qu'avec une très faible vitesse et sans se briser. A plus forte raison est-il impossible de faire, avec ces poudres, des tirs à blanc, c'est-à-dire sans lancer de projectiles. Et l'on a dû, pour effectuer ces tirs, préparer des poudres chimiques spéciales que, par des procédés particuliers, on rend bien plus vives que les autres, à tel point que — et sauf rares exceptions — on ne peut pas s'en servir dans les tirs réels.

En résumé, et comme *conclusion générale*, on peut dire que, jusqu'à présent, la poudre B et les explosifs analogues n'ont pu encore être mis, avec certitude, en état de stabilité et de conservation indéfinies.

Donc, malgré toutes les précautions, on court le risque de voir ces poudres s'enflammer par une sorte de combustion spontanée. Mais, d'autre part, on peut presque affirmer que, dans les dépôts où ces poudres sont isolées et emmagasinées convenablement, on n'a pas à craindre de les voir exploser. Ce danger n'est à redouter que dans les soutes des bâtiments de guerre et autres lieux où ces sortes de poudres se trouvent sous forme de gargousses et au contact de grains de poudre noire destinés justement à provoquer leur explosion. — Lt-Cl Le Marchand.

Fife (Alexandre-William-George Duff, duc **de**), baron Skene, beau-frère du roi d'Angleterre George V, né le 10 novembre 1849, mort à Assouan (Haute-Egypte) le 28 janvier 1912. Il appartenait à une famille écossaise fort anciennement connue, mais de souche bourgeoise, celle des Duff, fondée vers le milieu du xve siècle par un habile marchand de laines, dont les descendants ne cessèrent de s'enrichir, au point de posséder, à la fin du xviie siècle, avec William Duff, la plus importante fortune de toute l'Ecosse. Le fils de William fut anobli, après la défaite des jacobites à la journée de Culloden, pour avoir soutenu de ses puissantes ressources l'armée anglaise, et il reçut le titre irlandais de « comte de Fife ». Ce titre fut érigé en baronnie en 1857, au profit du père du duc décédé, qui avait épousé la petite-fille du roi Guillaume IV et de l'actrice Mrs. Jordan. Du vivant de son père, sous le nom de vicomte Marduff, le duc de Fife, qui, après avoir reçu à Eton l'habituelle éducation de l'aristocratie, avait représenté à la Chambre des communes, dans les rangs du parti libéral, la circonscription de Moray-et-Nairn et rempli les fonc-

tions de lord-lieutenant du comté d'Elgin, s'était fait connaître surtout, à la cour de la reine Victoria, par ses parfaites qualités d'homme du monde. En 1889, il épousa la princesse Louise, fille aînée du prince de Galles, plus tard Edouard VII. C'était un mariage tout d'inclination. Le prince de Galles l'accepta, bien que le duc de Fife ne fût pas de souche royale, parce qu'il évitait à sa fille les inconvénients et les risques d'une alliance princière hors du Royaume-Uni : le public anglais, pour le même motif, l'approuva chaleureusement. Deux filles, les princesses Alexandra et Maud, sont nées de cette union. Sans titre officiel, le duc de Fife, grâce à l'amitié et à la confiance que lui témoignait le roi George V, jouissait à la cour anglaise d'une influence très considérable, dont il se servit toujours, conformément aux idées de sa jeunesse, au profit des idées libérales. Colonel honoraire d'un régiment d'artillerie, il s'intéressait particulièrement aux questions d'ordre militaire et colonial. Déjà frappé par la maladie, il se rendait en Egypte, cherchant un climat plus égal et plus ensoleillé que celui de l'Angleterre, lorsque le paquebot qui le portait, le *Delhi*, fit naufrage sur la côte marocaine. Les passagers, parmi lesquels se trouvait la duchesse de Fife, furent sauvés à grand'peine par les matelots du croiseur français *Friant*. Le duc, transi et trempé, dut s'aliter en arrivant à Tanger. Il put repartir pour l'Orient, mais ses jours étaient désormais comptés, et il succomba peu après son arrivée à Assouan. — Paul Lion.


Duc de Fife. (Phot. the Press Picture.)

***Flach** (*Jacques*-Geoffroi), jurisconsulte et publiciste français, né à Strasbourg le 16 février 1846. Elève de l'Ecole pratique des hautes études et docteur en droit, il était avocat à la cour d'appel de Paris depuis un an, quand il fut appelé à professer, en 1873, à l'Ecole d'architecture de Paris, où il resta jusqu'en 1884, puis en 1877, à l'Ecole des sciences politiques, où il fut chargé d'un cours de droit civil comparé.

En 1879, il suppléa Edouard Laboulaye au Collège de France dans son cours d'histoire des législations comparées et, en 1884, il fut titularisé dans cette chaire. Nommé membre du comité de législation étrangère au ministère de la justice en 1882 et du comité des travaux historiques et scientifiques en 1883, il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, le 20 janvier 1912, en remplacement de Rodolphe Dareste. (V. p. 398.)


Flach. (Phot. Pirou.)

Jacques Flach a publié d'abord des études exclusivement juridiques : *De la subrogation réelle* (« Revue historique de droit français et étranger », Paris, 1870); *la* Bonorum possessio *sous les empereurs romains* (Paris, 1870); *Etudes historiques sur la minorité en droit romain et dans l'ancien droit français* (1870); *la Table de bronze d'Aljustrel; Etude sur l'administration des mines au* Ier *siècle de notre ère* (1879).

Mais Flach, qui était, depuis 1874, collaborateur en même temps que secrétaire de la « Nouvelle Revue historique de droit », fonctions qu'il garda jusqu'en 1884, s'était attaché à étudier les principes de l'organisation politique de la France au moyen âge et à élucider les divers problèmes historiques s'y rapportant. C'est ainsi qu'il fut amené à publier quelques premiers ouvrages relatifs à l'histoire du droit français : *l'Origine des redevances et services coutumiers au* XIe *siècle* (1883); *les Axiomes du droit français du* sr *Catherinot et Bibliographie raisonnée des œuvres de Catherinot* (en collaboration avec Edouard Laboulaye, 1883); *Cujas, les Glossateurs et les Bartolistes* (1883), travaux qui devaient être pour lui le prélude d'importantes recherches nouvelles, d'un caractère à la fois juridique et historique. Il avait d'ailleurs consacré les premières années de son enseignement au Collège de France à des cours sur la condition des personnes et des terres au XIe siècle, sur le droit et les institutions de la France sous les premiers Capétiens, sur l'histoire de la propriété foncière en Europe, sur les institutions communales en Belgique et dans le nord de la France, et, en 1886, il commença la publication de son ouvrage : *les Origines de l'ancienne France aux* Xe *et* XIe *siècles,* qui est son œuvre capitale. Trois volumes ont paru : tome Ier, *le Régime seigneurial* (1886, in-8°); tome II, *les Origines communales, la Féodalité et la Chevalerie* (1893); tome III, *la Renaissance de l'Etat, la Royauté et le Principat* (1904).

Flach a publié encore : *Etudes critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge, avec des textes inédits* (Paris, 1890, in-8°), dans lesquelles il montre, d'après des sources manuscrites, la persistance du droit romain en France, au début du moyen âge.

L'objet même de son enseignement au Collège de France l'avait conduit à étudier non seulement les institutions françaises, mais aussi celles des autres pays aux diverses époques; aussi a-t-il pu faire des travaux extrêmement variés et nombreux.

Sur l'Irlande, nous citerons : *Considérations sur l'histoire politique de l'Irlande* (1885); *Jonathan Swift, son action politique en Irlande* (1886); *le Gouvernement local de l'Irlande* (1889).

D'autres travaux, la plupart juridiques, se rapportent à l'Allemagne : *Notice historique sur l'expropriation publique en Prusse* (1875); *l'Option des Alsaciens-Lorrains au point de vue du droit international* (1876); *la Loi allemande sur les banques* (traduction et commentaire, 1876); *le Code de commerce allemand et la Loi allemande sur le change, traduits et commentés* (en collaboration avec Gide, Lyon-Caen et Dietz, 1880); *le Divorce en Alsace-Lorraine* (1882).

Dans le domaine de la haute antiquité, Flach, qui avait déjà publié plusieurs études sur le Code de Hammourabi, de l'ancienne Chaldée, découvert par J. de Morgan, et qui en avait fait l'objet d'une série de cours au Collège de France, en a entrepris une traduction accompagnée d'un commentaire approfondi et précédée d'une introduction historique où sont retracées les origines du droit chaldéen et étudiés ses rapports avec les législations de l'Egypte, de la Judée, de l'Inde et de la Grèce.

Enfin, parmi ces travaux, quelques-uns ont un caractère plus exclusivement historique : *Madame de Krudener et les Origines de la Sainte-Alliance* (1889); *Mirabeau* (1891). D'autres sont plutôt littéraires : *Un grand poète russe : Alexandre Pouchkine* (1894); mais tous ont pour objet de fixer la valeur d'un document qui devra contribuer à déterminer les traits caractéristiques d'une époque de la société humaine. — Gustave Regelsperger.

footing (*fou-tin'gh*) n. m. Mot anglais, passé dans le langage sportif et signifiant *marche à pied*.

Gounod (1818-1893). *Sa vie et ses œuvres d'après des documents inédits*, par J.-G. Prod'homme et A. Dandelot (2 vol., Paris, 1911). — « La biographie proprement dite de Gounod est connue dans ses grandes lignes : nous nous sommes efforcés de la préciser, exclusivement au moyen de documents contemporains irréfutables, imprimés ou manuscrits. » Et en effet, on ne trouvera dans cet ouvrage que des faits que les auteurs ont pris soin de dater avec exactitude, s'abstenant de toute appréciation personnelle sur les œuvres du maître et satisfaits de mettre sous nos yeux les jugements qui furent portés sur elles, au moment de leur apparition, par les contemporains.

Les Gounod, comme fourbisseurs du roi, habitèrent le Louvre de 1730 à 1806. Louis-François Gounod, le père du musicien, était né en 1758. Peintre médiocre, mais bon graveur, doux, fin et aimant à flâner, il voyagea en Italie et séjourna à Rome. Le 24 novembre 1806, il épousa Victoire Lemachois, fille d'un avocat au parlement de Normandie. Il mourut le 24 mai 1823, laissant deux enfants : Louis-Urbain, né le 13 décembre 1807, et Charles-François, né le 17 juin 1818. Mme Gounod éleva ses fils. « Ma mère, écrivit plus tard Gounod, était excellente musicienne : elle avait en outre cette précision et cette clarté méthodiques si nécessaires chez un professeur, et qui lui permirent de se livrer à l'enseignement, lorsque la mort de mon père la laissa veuve, sans autre fortune que deux enfants à élever.» Son jeune fils était son meilleur élève; c'est pourtant au notariat qu'elle le destine. En 1829, il entre au lycée Saint-Louis. Ses études sont moyennes; mais la musique s'empare de lui. Il est « à demi suffoqué par l'émotion », le soir où il entend le *Don Juan* de Mozart. Deux concerts auxquels il assiste donnent un nouvel élan à son ardeur musicale. Il écrit à sa mère : « Je ne vois rien de plus imposant ni de plus touchant qu'une belle création musicale. Pour moi, la musique est une compagne si douce, qu'on me retirerait un bien grand bonheur si on m'empêchait de la sentir. Oh! qu'on est heureux de comprendre ce langage divin! C'est un trésor que je ne donnerais pas pour bien d'autres, c'est une jouissance qui, je l'espère, remplira tous les moments de ma vie. » En vain sa mère voudrait s'opposer à sa vocation. En 1835, à sa sortie du lycée, il devient l'élève de Reicha, puis d'Halévy et de Lesueur. L'année suivante, il a le second prix de Rome, et, en mai 1839, il remporte le grand prix sur une scène du comte de Pastoret, *Fernand*. Le 5 décembre, il partait pour Rome avec l'architecte Hector Lefuel et le graveur Vauthier. A Rome, la musique lui semble exécrable, sauf celle qu'il entend à la chapelle Sixtine. Mais Mme Hensel, sœur de Mendelssohn, lui découvre la musique allemande; et cette révélation « produit sur lui l'effet d'une bombe qui tombe dans une maison ». L'influence religieuse de Lacordaire s'exerce à l'excès sur son esprit. La traduction de « Faust » ne le quitte pas. Il compose un « Te Deum » et une « Messe » avec orchestre pour la fête du roi Louis-Philippe à Saint-Louis-des-Français. En 1842, il quitte Rome, passe par Vienne et Berlin, rencontre Mendelssohn à Leipzig. Le 25 mai 1843, il est à Paris. Maître de chapelle de la cure des Missions, admirateur passionné de Bach et de Palestrina, il s'abandonne entièrement à la religion. Il suit les conférences de Lacordaire, fait des études théologiques et apologétiques, est autorisé à assister aux cours de Saint-Sulpice, habite aux Carmes pendant quelque temps. Le bruit court qu'il va entrer dans les ordres. Sa musique est purement religieuse. Ce sont des messes, des cantiques, les offices de la semaine sainte. Mais, en 1850, grâce à la protection de Mme Viardot, Emile Augier compose pour lui un livret d'opéra, *Sapho*, et Nestor Roqueplan, directeur de l'Opéra, le reçoit d'avance. La mort de son frère retarde son travail. En janvier 1851, pourtant, il fait applaudir quatre compositions dans un concert, à Londres, et, le 16 avril de la même année, *Sapho* est jouée à l'Opéra. C'est « une des belles pages que l'art musical moderne ait à enregistrer », écrit Théophile Gautier. « M. Gounod, écrivait Berlioz, est un jeune musicien doué de précieuses qualités, dont les tendances sont nobles, élevées, et qu'on doit encourager et honorer d'autant plus que notre époque musicale est plus platement corrompue et corruptrice. » Mais le sérieux de cette œuvre choquait et ennuyait. On trouvait qu'elle manquait de gaieté et de brio. Le succès d'estime fut grand, mais sept représentations seulement eurent lieu. La pièce fut reprise en décembre, allégée de plusieurs morceaux.


Gounod. (Phot. Dornac.)

En avril 1852, il épouse Mlle Anna Zimmermann, fille d'un professeur au Conservatoire. La même année, il est nommé directeur de l'Orphéon de la Ville de Paris. Ces nouvelles fonctions l'occuperont beaucoup. C'est à leur occasion qu'il composera *le Vin des Gaulois, la Cigale et la Fourmi, le Corbeau et le Renard, l'Hymne à la France, Vive l'Empereur! la Messe des Orphéonistes*. Le 18 juin, *Ulysse*, tragédie de Ponsard, pour laquelle il a fait des chœurs, est jouée. Le succès en est médiocre,

malgré la bienveillance que l'on montre au jeune musicien. Dans ces chœurs encore, reparait l'austérité de la musique religieuse. De nouveau, les compositions d'église et de concert le retiennent; puis il se met à un nouvel opéra. *La Nonne sanglante* avait été tirée par Scribe et Germain Delavigne d'un roman de Lewis, *le Moine;* tour à tour Berlioz, Meyerbeer, Halévy, Félicien David, Albert Grisar, Verdi, Clapisson avaient dû la mettre en musique. Ce fut Gounod qui y réussit. La première représentation eut lieu le 18 octobre 1854. Les recettes furent bonnes; la critique signala les progrès du musicien. Mais un changement de direction arrêta la pièce à la onzième représentation.

Pour se consoler, il compose sa *Symphonie en ré majeur*, jouée en partie avec le plus vif succès au concert des Jeunes-Artistes, sous la direction de Pasdeloup; puis ce sont des mélodies, la *Symphonie en mi bémol*. Il travaille à un *Ivan le Terrible*. En novembre 1856, il va en Italie chercher des chanteurs pour l'Opéra. A son retour, une soudaine maladie l'abat. Le bruit de sa folie court; mais il se remet assez vite.

C'est le moment de la composition de *Faust*. La première idée lui en était venue pendant son séjour à Rome. Longtemps il y songea. C'est vers 1850 qu'il l'entreprend. Une pièce de Michel Carré, *Faust et Marguerite*, avec musique de scène de Couder, est jouée avec un certain succès au Gymnase. La *Damnation de Faust* paraît en 1854. Barbier et Carré écrivent le livret sur lequel Gounod travaillera. Le directeur de l'Opéra, Royer, refuse l'opéra comme manquant de pompe; il est reçu au Théâtre-Lyrique, mais avant *Faust*, Gounod y donne *le Médecin malgré lui*, le 15 janvier 1858, et ce n'est qu'en septembre que commencent les répétitions. Des coupures sont faites. La censure songe à demander la suppression de l'acte de l'église. La première, enfin, a lieu le 19 mars 1859. Cinquante-sept représentations sont données. Si Berlioz est enthousiaste, ses confrères discutent vivement l'œuvre, et le musicien trouve difficilement un éditeur. Il donne enfin pour 10.000 francs sa partition à Choudens. Mais, bientôt, commence le tour d'Europe de *Faust*. On le joue à Strasbourg, à Rouen, à Liège, à Darmstadt, à Mayence, à Dresde, à Vienne, à Munich. L'Allemagne, la Suède, la Hollande, l'Italie, l'Angleterre, l'Amérique, l'Espagne l'entendent. Gounod ne se laisse pas distraire par le succès. Il compose *Philémon et Baucis*, opéra-comique en trois actes, qui est représenté au Théâtre-Lyrique en février 1860. De nouveau, la critique est favorable, mais le succès est médiocre. Il ne se décourage pas. Dans un concert, il fait jouer une *Pastorale sur un Noël du* XVIIIe *siècle;* à Bade, il donne un opéra-comique en un acte, *la Colombe;* le 28 février 1862, *la Reine de Saba* est représentée devant l'Empereur. L'insuccès fut presque total. Il part pour l'Italie, séjourne à Naples, à Rome, à Pompéi. « Je suis monté hier au Vésuve, écrit-il; j'ai revu ma chère île de Capri, tout cela me dilate et me fait du bien : j'espère que cela fera des petits pour plus tard. » Il revient à Paris en juillet; en octobre, *Faust* est repris au Théâtre-Lyrique. Bientôt, il se met à *Mireille* et, en mars 1863, il va voir Mistral à Maillane. Il s'installe à Saint-Rémy. Le 29 mai, il est de retour à Paris, ayant terminé sa pièce. Le 19 mars 1864, *Mireille* est jouée au Théâtre-Lyrique. Le succès en est médiocre. Il travaille aux *Deux Reines*, quatre actes de Legouvé, qui devaient être interdits par la censure. Il songe à *Roméo et Juliette*. Il y travaille à Saint-Raphaël, et le donne le 27 avril 1867. C'est son premier succès inconteste. On le joue en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Italie. Sa musique religieuse, sa musique dramatique se répandent. L'Opéra accueille *Faust*, et, pour ces nouvelles représentations, Gounod compose le ballet. En décembre 1868, il part pour Rome avec Hébert, alors directeur de la villa Médicis. L'Italie l'enchante plus que jamais. Il y travaille. Il commence *Rédemption*. Après le succès considérable de *Faust* à l'Opéra, il se met à *Polyeucte*. Mais la guerre éclate. Le 8 août, il fait chanter une cantate *A la frontière*. Après les désastres, il se retire à Varangeville, près de Dieppe.

Le 13 septembre, il passe en Angleterre. Il compose « un tas de mélodies, plus un grand psaume en quatre morceaux très importants avec solo, chœurs et orchestre pour des concerts sacrés »; puis son élégie biblique *Gallia*. En juin 1871, il refuse de diriger le Conservatoire de Paris. C'est le moment où il se lie avec Mme Weldon. Après un séjour à Paris, il revient avec elle en Angleterre. Il l'accompagne à Spa. Des bruits malveillants courent sur lui, mais il ne quitte pas son amie. Il ne vient assister à Paris ni à la représentation des *Deux Reines*, ni à la reprise de *Roméo*. Il reste à Londres: il y mène une vie laborieuse et inquiète, recevant parfois la visite de ses amis de France. A la suite de démêlés avec un éditeur, il manque faire de la prison; mais son fils lui-même ne parvient pas à le décider au retour. Il compose sa *Jeanne d'Arc*, qui est jouée à la Gaîté en novembre 1873 avec un médiocre succès. Il conduit des concerts à Saint-James Hall. Il souffre de crises cérébrales. Il est enfin à Paris en juin 1874, après une absence de trois ans. « Brisé de peines, de souffrances, d'épreuves et de détresses de toutes sortes », il se laisse reprendre peu à peu par la vie familiale. L'Opéra joue *Faust*, l'Opéra-Comique *Mireille*, la Gaîté *Jeanne d'Arc*. En mai 1876, *Philémon et Baucis*, réduit en deux actes, paraît à l'Opéra-Comique. Le 5 avril 1877, il donne un *Cinq-Mars;* en octobre 1878, *Polyeucte* est représenté à l'Opéra. C'est un échec; et pourtant, son activité ne se lasse pas. Il songe à une Charlotte Corday, à une Héloïse; il travaille au *Tribut de Zamora*, à *Maître Pierre*, à *Rédemption*. Il écrit un livre sur l'art et la philosophie. Les questions politiques et sociales l'attirent; les lectures théologiques le passionnent. En août et septembre 1882, à Birmingham, au Trocadéro en 1884, il dirige avec un immense succès l'exécution de *Rédemption*. En 1883, c'est l'oratorio *Mors et Vita*. Ses pièces sont reprises partout. Sa renommée est universelle. Il va de ville en ville acclamé. Il songe à faire une tournée en Amérique. Il compose un *Quatuor en la mineur*, une *Petite symphonie pour instruments à vent*, un *Diptyque musical sur saint François d'Assise*, la musique de scène des *Drames sacrés* d'Armand Silvestre, des mélodies, de la musique religieuse. Il travaille jusqu'à sa mort, qui survient le 17 octobre 1893.

L'ouvrage de J.-G. Prod'homme et A. Dandelot sera précieux à tous ceux qui étudieront l'œuvre du maître par tous les renseignements qu'il donne. On y trouvera une précieuse chronologie de toutes les compositions du grand musicien. Ils ont fait pleinement ce qu'ils se proposaient de faire; et nul ne pourra écrire sur l'histoire de la musique au XIXe siècle sans se reporter à leur étude. On aurait pourtant aimé qu'ils apprécient, eux aussi, la personnalité de Gounod et qu'ils donnent ainsi une conclusion au récit d'une belle vie. — JACQUES BOMPARD.

Greco ou *le Secret de Tolède*, par Maurice Barrès (Paris, 1912, in-18). — Dans l'église de Santo Thomé, à Tolède, il est un tableau fameux, qui frappe à la fois par la tristesse générale du coloris et par le contraste singulier qui existe entre ses deux parties. Dans le bas de la composition, un mort, revêtu d'une cuirasse complète, est mis au tombeau par deux saints somptueusement vêtus: saint Augustin et saint Étienne. Autour de cet épisode central, sont groupés des prêtres, un enfant de chœur et une vingtaine de gentilshommes castillans, costumés de noir. Tous ces visages graves, austères, tristes, ont un air de vivante vérité. Ce sont manifestement des nobles tolédans que l'artiste voyait souvent autour de lui et qu'il a figurés dans leur réalité et leur ressemblance. A cette scène presque réaliste s'oppose complètement, par son caractère irréel, la partie supérieure de la composition. Elle représente l'arrivée du même défunt à la cour céleste. Il est à peu près nu devant le Christ, la Vierge et les bienheureux. Là, les personnages sont d'un type allongé, émacié, d'un coloris livide, d'un aspect véritablement spectral. Ce tableau, qui réunit ce goût de la réalité vivante et ce sentiment de mysticisme exalté, c'est l'*Enterrement du comte d'Orgaz*, le chef-d'œuvre du Greco. « *Demente* » (C'était un fou !), disent volontiers du peintre les sacristains ou les enfants de chœur qui font visiter le tableau.



L'Enterrement du comte d'Orgaz, tableau du Greco. (Église Santo Thomé, à Tolède.) — Phot. Anderson.

C'est, à vrai dire, une énigme que la destinée de ce Greco, de ce Grec, dont le vrai nom est Domenico Theotocopuli. Cet homme, qui s'en vient exprimer si justement l'âme tolédane, est un Candiote. Il a passé par l'Italie : il a étudié, sous les maîtres véni-

liens, qu'il rappelle si peu : il ne trouve qu'au centre de l'Espagne la nature et l'esprit qui conviennent à son talent. Ses œuvres sont mieux connues que sa vie. En 1584, il peint le tableau que nous avons mentionné plus haut et qui est l'origine de sa gloire. Architecte, sculpteur, écrivain en même temps que peintre, on sait qu'il mena une vie fastueuse, au point d'entretenir une troupe de musiciens qui jouaient pendant ses repas; indépendante, au point de refuser l'impôt et les conseils de l'Inquisition; commensal des grands seigneurs et des beaux esprits de Tolède; sans que ce peu de détails qu'on possède sur sa vie permette de pénétrer son âme aussi bien que le fait la contemplation de ses tableaux. Barrès le loue d'exprimer éminemment l'âme de la Castille et de lui avoir révélé « le secret de Tolède ».

Dans une de ces méditations musicales, où sa phrase suit les élans de son cœur, l'écrivain chante en quelque sorte son exaltation devant un des genres de beauté qui le touchent le plus :

Par trois fois j'accourus entendre la chanson de l'Espagne. Dès la frontière elle m'attendait, cette chanson qui s'en va éveiller la tristesse pour lui dire de se résigner. Elle était tapie, je m'en souviens bien, dans le coin d'une petite gare. Par Burgos, si froide et gothique, par Valladolid, où gisent toutes les poupées de sacristie, par la sainte Avila, cette faible chanson, de jour en jour s'amplifiait, se chargeait de sens. A Tolède, je fus rejoint par un air qui vient du midi. Comme d'autres au fond des terres, tressaillent, s'ils ont senti la brise salée de l'océan, j'avais respiré l'Orient....

Les raisons de Tolède! c'est un superbe dialogue entre la culture chrétienne et l'arabe, qui s'assaillent, puis se confondent.

Ceux qui nourriront leur sang des beautés de l'Espagne savent que rien n'est inactif sur cette terre africaine. Tout collabore à leur plaisir dans la série de ses merveilles, depuis la haute courtoisie des *Lances* jusqu'à la plus indigente des manolas parée d'un œillet. Et s'ils retrouvent dans le Sud-Express l'accent rauque d'une Castillane, s'ils voient les terres stériles de la Sierra courbée sous le vent, les voilà déjà qui frémissent : soucis, pensées, tout a sombré, comme chez un garçon de vingt ans, au coup de talon d'une jeune danseuse animale, qui lève ses bras dorés où claquent les castagnettes.

Lorsque, sortant de Tolède, il franchit le Tage par le pont d'Alcantara ou le pont Saint-Martin et s'arrête sur les collines voisines pour contempler la vieille ville castillane qui se dresse sur son énorme promontoire de rocher, il est frappé de sa fierté et de sa volonté d'être belle. Surgissant au milieu d'une terre écorchée et rougeâtre, avec ses mosquées devenues églises et ses minarets transformés en clochers, elle offre un charme composite et mystérieux.

C'est à l'instant du crépuscule que cette Tolède, depuis la Vierge de la Vallée, devient extraordinaire. Quand le puissant support granitique de la ville est déjà tout dans le violet, les derniers rayons qui passent par-dessus les Sierras illuminent Tolède d'une flamme jaune, où se mêlent de rares ombres. Bientôt, les montagnes entrées dans le noir se découpent sur un ciel rouge qui enflamme la ville, puis, en s'éteignant, la laisse dans la nuit. Une à une, les lumières, comme des veilleuses devant des vierges saintes, piquent les ruines. Une émotion de beauté m'envahit. Un grelot lointain, le trot d'un mulet et puis, le dimanche, quelques bouffées de musique ébranlent toutes mes puissances intellectuelles.

Une visite à la cathédrale ne diminue point cette impression : imposante et si pleine de choses qu'on a toujours quelque découverte à y faire, elle forme, elle aussi, avec des éléments singulièrement hétérogènes, un ensemble bien espagnol. Mais c'est à travers les rues, dans les places solitaires, le long des étroites ruelles qui courent entre les couvents, sur les façades grillées des vieilles demeures nobles, comme sur les jeunes visages des petites Tolédanes, que se lit l'énigme de Tolède, à savoir « la plus belle lutte du romanisme et du sémitisme ». Il n'y a plus d'Arabes à Tolède, et les juifs ne viennent pas volontiers dans le pays de l'Inquisition. Mais la persécution même, en ne concédant ni aux uns ni aux autres la liberté de vivre au dehors, les a incorporés de force au fond de la population; et maintenant, et depuis longtemps, le sang sémite est étroitement mêlé au sang castillan. Quand même ni l'Alcazar ni les mosquées, ni les arabesques des édifices, ni ce quartier presque africain qui descend vers le Tage ne crieraient pas au visiteur ce qu'enferment encore de mauresque les murs de Tolède, il lui suffirait de retrouver la marque sémitique dans le type ardent, passionné, à moitié arabe de ses habitants. C'est là le secret de Tolède.

Nul n'a su le pénétrer ou l'exprimer comme ce mystérieux Greco. Il reconnut dans la Castille une force spirituelle qui le saisit et s'empara de lui; et, à son tour, mieux qu'un homme du pays, il en comprit le profond caractère. Barrès compare ingénieusement son rôle à celui de Philippe de Champaigne, qui vint de Flandre pour manifester excellemment notre Port-Royal français. Le Grec, parce qu'il avait vu de près dans son pays — en Crète — la civilisation musulmane, était apparemment des mieux préparés à discerner dans l'âme castillane les éléments arabes. Peut-être la tradition byzantine l'y aidait-elle aussi. Toujours est-il qu'oubliant tout ce qu'il avait appris à Venise ou à Rome, il se fit une manière de peindre très personnelle, la plus propre à rendre la plus haute spiritualité. Il restreignit volontairement le nombre des couleurs de sa palette; il chercha de violents et presque douloureux contrastes; mais, surtout, il fit prédominer dans ses œuvres un mélange blafard de gris et de noir. Même préoccupation dans les formes : il allonge les corps, les subtilise, les dépouille de toute matière terrestre; ce ne sont plus des corps humains, mais des corps glorieux; ce sont des flammes qui s'élèvent vers le ciel, comme dans son tableau de la *Pentecôte*, une des plus significativement mystiques parmi ses œuvres. C'est de la peinture de visionnaire, d'halluciné.

...Le voilà parti pour être un peintre de l'âme, et de l'âme la plus passionnée : l'espagnole du temps de Philippe II. Il laisse à d'autres de représenter les martyrs affreux, les gesticulations violentes, toutes ces inventions bizarres ou cruelles qui plaisaient à un peuple de mœurs dures, mais il gardera ce qui vit de fierté et de feu au fond de ces excès. Ils valent pour ramener toujours les esprits au point d'honneur ou aux vénérations religieuses. Et, dans son œuvre, Greco manifestera ce qui est le propre de l'Espagne, la tendance à l'exaltation des sentiments.

Il est dans la peinture ce que sainte Thérèse ou Juan de la Cruz sont dans la littérature ascétique. En lui revit la catholique Espagne, avec toute sa fièvre orientale.

Qui pouvait mieux que Barrès comprendre et l'âme de Tolède et celle du Greco? Tandis que la plupart des écrivains, des artistes, de tous ceux qu'attirent les plaisirs du beau, portent leurs désirs vers l'Italie, sa riante et harmonieuse nature, son art toujours riche et voluptueux, son culte brillant et doux, la mélancolie de Barrès se satisfait mieux devant la nature triste, l'âme hautaine et violente, le mysticisme exalté, l'ardeur presque orientale de l'Espagne. Déjà, dans *un Amateur d'âmes* — essai qui vient en tête du livre *Du Sang, de la Volupté et de la Mort* — il avait dit son émotion en présence de Tolède et l'amour qu'elle avait suscité dans son cœur. Le Greco lui a été une occasion d'y revenir, de mieux approfondir les raisons de son enthousiasme, et de l'exprimer avec ce lyrisme harmonieux et presque chantant qui réunit, maîtrise et enlève toutes les puissances de l'âme. — Louis Coquelin.

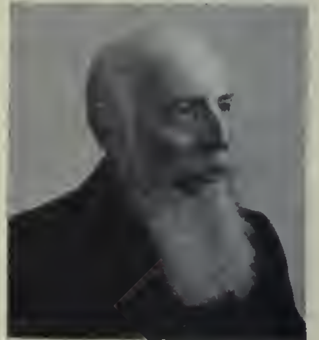
Guillaume-Alexandre de Nassau, grand-duc de Luxembourg, né à Biebrich-sur-Rhin le 22 avril 1852. — Il est mort à Colmarberg le 25 février 1912. Le grand-duc Guillaume de Nassau qui, depuis 1907, ne régnait plus que de nom, la réalité du pouvoir étant exercée par la grande-duchesse Marie-Anne, était le fils aîné du grand-duc Adolphe de Nassau et de la princesse Adélaïde d'Anhalt Dessau. Il avait eu une jeunesse triste..., moins peut-être que sa vieillesse. Exilé d'Allemagne à la suite des événements de 1866, qui avaient coûté leur trône à ses parents, il avait passé son adolescence en Autriche et en Russie, servi successivement dans l'armée des deux pays, lié d'amitié avec l'archiduc Rodolphe, de tragique mémoire, et il avait épousé, en 1903, la princesse Marie-Anne de Bragance, infante de la dynastie autrefois régnante en Portugal.

Guillaume-Alexandre de Nassau. (Central-Photo.)

Trois ans auparavant, la mort de Guillaume III, roi de Hollande et souverain du Luxembourg, avait donné le trône grand-ducal à son père, en vertu du pacte de famille des Nassau, reconnu et sanctionné par le traité de Vienne. Le futur grand-duc eut donc tout le temps nécessaire pour apprendre à connaître son nouveau pays et s'en faire aimer. En 1902, il fut associé, avec le titre de lieutenant général, au gouvernement du duché par son père déjà malade, et il lui succéda trois ans plus tard. Il y a peu à dire de son gouvernement intérieur, qui fut calme. Le souverain n'eut jamais d'autre préoccupation que le bien public. Son souci principal fut d'assurer l'avenir de sa dynastie, d'épargner à son petit Etat des changements de personnes qui eussent pu le mal servir, et aussi à l'Europe de dangereuses compétitions sur le Luxembourg. En 1907, afin d'écarter les prétentions du comte de Mérenberg (issu d'une union morganatique entre son grand-oncle, Nicolas de Nassau, et Nathalie Pouchkine), il promulgua un statut de famille spécial, confirmé par la Chambre, et aux termes duquel étaient confirmés les droits exclusifs à la couronne de la maison Luxembourg-Nassau. Cet acte était d'autant plus nécessaire que du mariage du grand-duc avec Marie-Anne de Bragance, il n'était né que des filles : Marie-Adélaïde, l'aînée, puis Charlotte, Hilda, Antonia, Elisabeth, Sophie, et qu'aux termes de l'ancien pacte de famille des Nassau, les femmes étaient exclues de la succession au trône.

Un an après avoir fait adopter par la Chambre ces dispositions successorales, le grand-duc dut résigner le pouvoir, sous la menace d'une paralysie progressive qui peu à peu gagna le cerveau. Il eut le temps de voir le mal en face et, en mars 1908, il délégua à sa femme, avec le titre de « lieutenante » du pays, l'exercice du pouvoir. Quelques mois après, en novembre, la Chambre luxembourgeoise transforma à la grande-duchesse ce titre en celui de régente. Le grand-duc, à ce moment, n'avait plus que des moments d'intermittente lucidité. Malgré le dévouement inlassable avec lequel il fut soigné, d'abord à Honenburg, en Bavière, puis au château de Colmarberg, il s'éteignit peu à peu. Sa mort ne marquera aucun changement dans l'Etat politique du Luxembourg. L'état de fait a été confirmé par la Chambre. Le pouvoir a passé à la grande-duchesse Marie-Adélaïde (née le 14 juin 1894) et qui n'a, par conséquent, pas atteint encore sa majorité. La grande-duchesse régente conserve ses pouvoirs jusqu'à l'avènement de sa fille : c'est pour le Luxembourg la situation même dans laquelle la Hollande s'était trouvée, en 1890. — G. Treffel.

Hansen (Gerhard Armauer), botaniste et médecin norvégien, auteur de la découverte du bacille de la lèpre, né à Bergen le 29 juillet 1841, mort dans la même ville le 12 février 1912. Gerhard Armauer Hansen, qui n'avait que rarement quitté son pays natal, était un des noms les plus illustres de la science norvégienne. Il fit, à partir de 1859, ses études d'histoire naturelle et de médecin à l'université de Christiania et passa quelques années comme médecin attaché à la léproserie de Bergen. On sait que la Norvège est restée jusqu'à ces dernières années, en dépit de tous les efforts, un des pays d'Europe dans lesquels la lèpre a subsisté à l'état sporadique. C'est à la lutte scientifique contre cette terrible maladie que le jeune savant résolut de consacrer sa vie. Dès 1870, il se rendait en Allemagne afin de se perfectionner à l'université de Bonn, ensuite aux laboratoires médicaux de Vienne, dans l'emploi du microscope appliqué à l'étude des tissus. Puis (en 1879) il alla reprendre sur place, à Bergen, ses travaux sur la maladie : en 1875, il était nommé directeur de l'hôpital des lépreux. Peu à peu, les découvertes bactériologiques de Pasteur, du Dr Roux et de leurs élèves le mettaient définitivement sur la voie, et il ne tardait pas, en 1881, à isoler définitivement le bacille, en forme de bâtonnet rectiligne à extrémités quelquefois amincies, présentant de grandes affinités avec celui de Kock, mais se colorant mieux que lui. En même temps, grâce à ses efforts persévérants, le traitement de la maladie était notablement amélioré et les lépreux soigneusement isolés pour éviter la contagion. Les mesures préconisées par Hansen, et rigoureusement mises à exécution par le gouvernement norvégien, eurent leur plein effet. Dès 1898, il fut possible de fermer deux des plus importantes léproseries norvégiennes : celles de Bergen et de Bolde, tant le nombre des malades à traiter avait diminué. Hansen n'hésitait pas à déclarer que, vers 1920, si l'on continuait à appliquer une stricte prophylaxie, la terrible maladie aurait complètement disparu du sol norvégien. Avec Kock, Lassar et Ehler, il avait organisé en Allemagne une tournée de conférences sur la lèpre, afin d'organiser partout la lutte contre le fléau. Dès 1901, en récompense de ses services nationaux — et dont l'humanité tout entière sera certainement appelée à bénéficier — la ville de Bergen avait un monument à Hansen. On doit à ce dernier, qui s'était également fait connaître comme un botaniste distingué, et avait exercé, notamment, les fonctions de président du Muséum de Bergen, un certain nombre de travaux et de communications savantes, parmi lesquels nous citerons : *la Lèpre; étude clinique et pathologique* (Bergen, 1897), qui est le meilleur résumé de son œuvre scientifique. — J. Mozel.



G. A. Hansen.

hydrominéral, e, aux (du gr. *hudôr*, eau, et de *minéral*) adj. Méd. Qui a rapport à l'emploi thérapeutique des eaux minérales : *Cure* hydrominérale.

hydrothérapeute (du gr. *hudôr*, eau, et *therapeuthês*, celui qui soigne) n. m. Méd. Médecin qui traite surtout par l'hydrothérapie.

Hypothèses cosmogoniques (Leçons sur les), par Henri Poincaré (1 vol. in-8°, Paris, 1911) :

Le problème de l'origine du monde a de tout temps préoccupé tous les hommes qui réfléchissent; il est impossible de contempler le spectacle de l'Univers étoilé

sans se demander comment il s'est formé ; nous devrions peut-être attendre pour chercher une solution que nous en ayons patiemment rassemblé les éléments, et que nous ayons acquis par là quelque espoir sérieux de la trouver ; mais, si nous étions si raisonnables, si nous étions curieux sans impatience, il est probable que nous n'aurions jamais créé la science et que nous nous serions toujours contentés de vivre notre petite vie.

C'est ainsi que débute Henri Poincaré, dans le beau livre qu'il a consacré aux hypothèses cosmogoniques. Ces hypothèses sont nombreuses. Henri Poincaré expose les plus intéressantes, et les soumet à un examen critique approfondi. Certes, son ouvrage nécessite une certaine érudition en mathématiques pour être pleinement apprécié, mais il n'est pas de ceux qui ne peuvent être compris que par une lecture assidue et ininterrompue. Au contraire, cette lecture peut être prise et reprise; elle est attachante comme celle d'un roman et, d'ailleurs, l'exposition est si claire que bien des parties sont compréhensibles sans le secours des mathématiques. C'est notamment le cas de la préface, qui constitue un lumineux résumé synthétique des théories qui font l'objet du livre.

De toutes les hypothèses que Henri Poincaré étudie, c'est l'hypothèse de Laplace qu'il expose avec le plus de complaisance. Bien qu'elle soit déjà ancienne,

sa vieillesse est vigoureuse, et, pour son âge, elle n'a pas trop de rides. Malgré les objections qu'on lui a opposées, malgré les découvertes que les astronomes ont faites et qui auraient bien étonné Laplace, elle est toujours debout, et c'est encore elle qui rend le mieux compte de bien des faits ; c'est elle qui répond le mieux à la question que s'était posée son auteur. Pourquoi l'ordre règne-t-il dans le système solaire, si cet ordre n'est pas dû au hasard ? De temps en temps, une brèche s'ouvrait dans le vieil édifice ; mais elle était promptement réparée, et l'édifice ne tombait pas.

Laplace ne s'occupe que du système solaire; non que les mondes éloignés ne l'intéressent pas, mais parce qu'il leur suppose une origine semblable à celle du nôtre. Pour lui, le monde solaire constituait à l'origine une masse nébuleuse très peu dense, mais fortement condensée au centre. Cette nébuleuse était animée d'un mouvement de rotation uniforme; elle rayonnait de la chaleur en tous sens, et se refroidissait. Ce refroidissement entraînait une contraction, et l'on démontre, par application des lois de la mécanique, que, dans ces conditions, la vitesse de rotation devait s'accélérer. Mais une masse fluide qui tourne autour d'un axe se renfle à l'équateur. La vitesse de rotation augmentant, l'aplatissement augmentait aussi, et la nébuleuse prenait finalement l'aspect d'une colossale lentille. La vitesse augmentant encore, les particules matérielles situées sur la circonférence équatoriale étaient chassées par la force centrifuge; elles se détachaient en formant un anneau qui continuait à tourner autour de la nébuleuse avec une vitesse uniforme. En même temps, de la matière s'écoulait des pôles vers l'équateur, mettant à nu des couches chaudes qui se refroidissaient rapidement, et la contraction se poursuivait. Quand le refroidissement avait gagné les couches profondes, un nouvel anneau se détachait, continuant à tourner dans l'intérieur du précédent, et le même phénomène se renouvelait plusieurs fois, tandis que la nébuleuse centrale se condensait de plus en plus, formant le soleil.

Chaque anneau détaché successivement se refroidissait tout comme la nébuleuse originelle. Il se contractait donc, et sa densité croissait. Mais la mécanique assigne à cette densité une limite au delà de laquelle l'anneau devait cesser d'être stable. Lorsque cette limite était dépassée, l'anneau se rompait en plusieurs masses sphéroïdiques, qui continuaient à tourner autour de la nébuleuse. Les planètes commençaient à s'individualiser, mais elles n'étaient pas encore achevées. Les divers fragments d'anneau, n'ayant pas tout à fait la même durée de révolution, finissaient par se rencontrer et se fusionner, de telle sorte que la matière de l'anneau se trouvait rassemblée en une planète unique. Cette planète était encore fluide; elle constituait ellemême une sorte de nébuleuse pouvant détacher des anneaux analogues peut-être à celui qui entoure encore actuellement Saturne, et ces anneaux se résolvaient à leur tour en satellites.

La théorie de Laplace est, comme on le voit, relativement simple. Mais, ce qui la rend admirable, c'est que, malgré sa simplicité, elle rend compte d'un grand nombre de faits d'observation : forme elliptique, mais presque circulaire, des trajectoires des planètes, faible inclinaison des plans de ces trajectoires les uns sur les autres, etc. Il faut voir, dans le livre de Henri Poincaré, comment tous ces faits sont expliqués. Il faut y voir aussi les compléments qu'il indique aux explications de Laplace. Ceux qui sont relatifs à la rotation des planètes sur elles-mêmes sont particulièrement intéressants. Cette rotation serait soumise à deux influences toutes différentes : la contraction due au refroidissement, et les marées. La contraction tend à accélérer la vitesse de rotation. Les marées résultant de l'attraction par le soleil des masses fluides de la planète amènent des déformations d'où résultent des frottements. Ces derniers, exerçant un véritable freinage, tendent à donner à la planète un mouvement de rotation de même durée et de même sens que sa révolution autour du soleil, c'est-à-dire un mouvement tel qu'elle tourne toujours un même hémisphère vers l'astre central. Tout d'abord, la fluidité de la planète encore jeune rendrait l'influence des marées prédominante. Sa rotation, d'abord rétrograde, c'est-à-dire dans le sens des aiguilles d'une montre, deviendrait peu à peu directe, c'est-à-dire en sens inverse des aiguilles, comme sa révolution autour du soleil et de même durée que cette dernière. Cet état de mouvement persisterait jusqu'à ce que la solidification progressive de la planète ait diminué l'importance des marées au point de rendre prédominante l'influence de la contraction. La rotation s'accélérerait alors, tout en restant directe. La plupart des planètes seraient actuellement parvenues à cette dernière phase de leur évolution, ce qui expliquerait leur rotation directe. Toutefois, Uranus et Neptune, qui sont très éloignées du soleil et dans lesquelles cet astre ne peut produire que de faibles marées, auraient conservé leur mouvement originel, ce qui expliquerait leur rotation rétrograde.

Après avoir exposé la théorie de Laplace, Henri Poincaré expose celles de Faye, de du Ligondès, de See, de sir G.-H. Darwin, de sir Norman Lockyer, de Schuster, d'Arrhénius, de Belot, qui, toutes, soulèvent des problèmes captivants. L'une des plus originales est certainement celle d'Arrhénius, mais nous pouvons nous dispenser de la résumer, car on en a trouvé ici même un bel exposé dans un article d'Alphonse Berget (n° de janvier 1912, p. 317-318). Disons seulement que, dans cette théorie, le savant suédois applique à la cosmogonie les découvertes les plus récentes, notamment celle de la pression de radiation exercée par la lumière sur les particules matérielles. Rappelons aussi que l'une de ses principales préoccupations est d'affranchir l'Univers de ce terrible *Wärmetodt* annoncé par Clausius, c'est-à-dire de la mort générale résultant de l'unification des températures.

Dans son livre magistral, Henri Poincaré n'étudie pas seulement les hypothèses cosmogoniques générales. Il étudie aussi quelques problèmes plus restreints, relatifs à l'origine du rayonnement solaire, à la constitution de la Voie lactée, etc.

L'intensité du rayonnement solaire dépasse l'imagination. Expliquer ce rayonnement ne paraît pas tellement difficile : le soleil rayonne beaucoup parce qu'il est grand et qu'il est très chaud. Mais, s'il rayonne, il se refroidit, et là commence la difficulté. Même en supposant que le soleil ait eu à l'origine une température de plusieurs millions de degrés, on trouve par le calcul que le temps qu'il lui aurait fallu pour voir sa température s'abaisser jusqu'au degré actuel ne se chiffrerait que par un petit nombre de milliers d'années, tandis qu'on sait, par ailleurs, que la vie sur la terre, qui, sous sa forme actuelle, aussi bien que sous sa forme ancienne, nécessite l'illumination par le soleil, dure depuis des millions d'années. Il faut donc supposer que la provision de chaleur du soleil se renouvelle. Mayer admet que la cause en est due à la chute des poussières météoriques sur le soleil. Helmholtz admet que la cause en est la contraction du soleil sur luimême. La dernière hypothèse permet d'assigner à l'âge du soleil une valeur bien plus grande que la première : 50 millions d'années, mais cela semble bien insuffisant. Voici pourquoi :

L'épaisseur des couches déposées depuis que la vie existe à la surface de la terre (et il est bien difficile d'admettre que la vie ait pu exister sans soleil) exige, paraît-il, beaucoup plus de 50 millions d'années. L'examen des chaînes de montagnes des temps géologiques entièrement détruites par l'érosion conduit à la même conclusion : on a calculé que, pour raser complètement les Alpes, l'érosion aurait besoin de 27 millions d'années. Or, depuis les temps dévoniens, où la vie était déjà ancienne, nous voyons surgir une chaîne pareille aux Alpes, la chaîne calédonienne, puis les phénomènes d'érosion la détruisent ; ensuite, la chaîne hercynienne s'élève à son tour et est rasée par l'érosion, puis vient le calme des temps secondaires, et enfin la période tertiaire, où se sont formées les Alpes. Les géologues sont donc très à l'étroit avec 50 millions d'années, et ils réclament un temps beaucoup plus long.

Henri Poincaré en conclut que la chaleur solaire est peut-être d'origine radio-active, ou bien qu'elle est attribuable à une cause qui nous est aussi inconnue que la radio-activité était inconnue à Helmholtz.

Le chapitre relatif à la Voie lactée est l'un des plus suggestifs. On sait que l'on appelle ainsi une vaste traînée laiteuse, qui décrit presque un cercle sur la voûte céleste et que les lunettes montrent formée d'une multitude d'étoiles. Herschel émit cette idée que le système solaire, aussi bien que les étoiles qui nous entourent, font partie de la Voie lactée. Les amas stellaires que l'on aperçoit en divers points du ciel seraient des voies lactées vues de loin. Or, les étoiles, malgré leur masse énorme, sont si éloignées l'une de l'autre, qu'on peut les considérer comme des points matériels, eu égard à leur écartement. La Voie lactée étant ainsi formée de points matériels qui se déplacent dans n'importe quel sens, on peut le penser à priori, se trouve être comparable à un gaz. On sait que les gaz sont formés de molécules qui se déplacent en tous sens et se heurtent fréquemment. Cette assimilation ne manque pas d'être piquante : les molécules des gaz rebondissent les unes sur les autres des centaines de fois par seconde, au lieu que les étoiles, qui forment les constellations, paraissent avoir conservé sensiblement les mêmes positions relatives depuis les temps historiques, c'est-à-dire depuis plus de deux mille ans. Le paradoxe s'explique par ce fait que, si les étoiles sont infiniment plus grandes et plus écartées que les molécules, elles ont, par contre, une vitesse qui est loin d'être plus grande dans le même rapport. Pour la même raison, les chocs entre étoiles lumineuses ou obscures sont rares; ils sont sans doute manifestés par la production de ces étoiles nouvelles, les Novæ, qui, de temps en temps, se montrent subitement dans le ciel (on en observe en moyenne une par an). Le manque de place nous empêchant de suivre Henri Poincaré dans ses raisonnements, arrivons directement au résultat : on sait que le système solaire se déplace, puisque la constellation d'Hercule paraît croître de siècle en siècle, tandis que celles de la Colombe, du Grand Chien semblent diminuer. On a déterminé la vitesse de ce déplacement, qui serait de l'ordre de 20 kilomètres par seconde. Or, Henri Poincaré calcule une relation entre cette vitesse et le nombre total des étoiles de la Voie lactée. Il en déduit que ce dernier nombre serait de 1 milliard. Ce chiffre est voisin de celui que l'on déduit des observations télescopiques. L'assimilation de la Voie lactée à une bulle gazeuse paraît donc légitime. Mais il y a plus : d'après M. Kapteyn, les étoiles de la Voie lactée peuvent être rangées en deux groupes. Dans chacun de ces groupes, les étoiles ont des vitesses ayant une composante commune, mais cette composante n'est pas la même pour les deux groupes. On peut ainsi penser que la Voie lactée résulte de la réunion de deux essaims d'étoiles, de deux gigantesques bulles gazeuses dont chaque molécule serait une étoile et qui n'auraient pas encore eu le temps de se mélanger complètement.

Et maintenant, que conclure de l'étude des hypothèses cosmogoniques? Voici la réponse de Henri Poincaré :

On attend sans doute de moi une conclusion, et c'est cela qui m'embarrasse. Plus on étudie cette question de l'origine des astres, moins on est pressé de conclure. Chacune des théories proposées est séduisante par certains côtés. Les unes donnent d'une façon très satisfaisante l'explication d'un certain nombre de faits ; les autres embrassent davantage, mais les explications perdent en précision ce qu'elles gagnent en étendue ; ou bien, au contraire, elles nous donnent une précision trop grande, mais qui n'est qu'illusoire et qui sent le coup de pouce.

Ainsi, le problème de l'origine des Mondes est bien loin d'être résolu. Le sera-t-il un jour ? La science fait par moments de si rapides progrès qu'il n'est pas absurde de l'espérer. — Paul Klein.

Launay (Louis de), géologue et ingénieur français, né à Paris le 19 juillet 1860. Élève à l'École polytechnique de 1879 à 1881, il en sortit premier et entra à l'École des mines comme élève ingénieur (1881-1884). Il prit entre temps ses licences en Sorbonne (1881 et 1886) et fut nommé, en 1889, professeur de géologie appliquée à l'École des mines, puis fut nommé ingénieur en chef en 1901. Il est également professeur à l'École des ponts et chaussées.


Louis de Launay. (Phot. Larger.)

Ses travaux ont surtout porté sur la *métallogénie* (ou genèse des gisements minéraux) ; il a découvert la *loi de répartition atomique* des éléments dans l'écorce terrestre, loi suivant laquelle les éléments sont rangés par ordre de poids atomiques décroissants, les plus lourds étant les plus voisins du centre, les plus légers près de la surface, comme si, lors de la fluidité primitive de la planète, les atomes, libres de toute affinité chimique à ces hautes températures, avaient obéi uniquement et individuellement aux actions combinées de l'attraction et de la force centrifuge. Il a publié plus de cent mémoires originaux sur les eaux thermales, sur la métallogénie, etc. C'est lui que, lors de la crise des mines d'or, le gouvernement français envoya au Transvaal, en 1895, pour s'assurer sur place de la valeur réelle des gisements à propos desquels avait lieu l'affolement de l'épargne.

Ses ouvrages principaux sont : *la Science geologique* (1905), *l'Histoire de la terre* (1907), *les Mines d'or du Transvaal* (1896), *les Sources thermominérales* (1899), *les Richesses minérales de l'Afrique* (1903), le *Traité des gîtes minéraux et métallifères* (1912) etc. L. de Launay a été élu membre de l'Académie des sciences de Paris le 12 février 1912, en remplacement de Michel Lévy. (V. p. 398.) — A. Berget.

Madrazo (Raymond de), peintre espagnol, né à Rome le 24 juillet 1841. Fils de Frédéric de Madrazo, il commença à étudier avec lui la peinture. Il vint ensuite à Paris, à l'âge de vingt ans, pour continuer ses études. Il fut impressionné par l'Exposition universelle faite à Londres en 1862 et par les œuvres de Delacroix : c'est alors qu'il peignit le salon de la reine Christine dans son hôtel de l'avenue des Champs-Elysées. Il exécuta ensuite beaucoup de tableaux de genre pour la maison Goupil et pour les principaux éditeurs anglais. Il n'abandonna pourtant pas le portrait, et un assez grand nombre de hauts personnages des sociétés française, américaine et espagnole posèrent devant lui, tels que *la reine Christine* elle-même, *le duc et la duchesse d'Alba, la marquise de la Minà, la marquise de Lubersac, la marquise d'Hervey de Saint-Denis, la princesse de Ligne, Mmes Vanderbilt, Belmont, Morgan,* etc. Ces différentes œuvres lui valurent des médailles d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889. C'est à propos de la première de ces Expositions que Charles Blanc écrivait les lignes suivantes :

« Le beau-frère de Fortuny, Raymond de Madrazo, est un coloriste par tempérament; il est peintre, je ne dis pas dans l'âme, mais dans le sang. Ses petites toiles représentant le *jardin de l'Alcazar,* la *cour de Saint-Michel* à Séville, sont comme des joyaux qu'on regarderait en pleine lumière. Ses portraits de femmes et celui de Coquelin aîné sont des morceaux de tant de goût qu'ils respirent le bonheur de la vie, la sérénité de l'esprit, la gaieté d'un coloris frais et riche, éclatant sur la soie des rubans, sur le satin des jupons, sans être soutenu par aucune part d'ombre. » De son côté, Paul Lefort ajoutait, dans la « Gazette des Beaux-Arts » : « Nous ne saurions, en conscience, nous arrêter sur chacune de ces peintures si variées de recherches, si intéressantes de facture et qui visent toutes à des harmonies claires et charmantes. Bornons-nous à citer : la *Sortie d'un bal costumé.* L'artiste a tiré tout ce qu'il pouvait rendre comme sonorité, comme éclat et comme contraste de tons. La *Pierrette* est aussi un frais et appétissant morceau de coloriste... Telle est cette aimable Pierrette, brossée avec quelque désinvolture et qui, dans sa claire harmonie de rose et de blanc, a toute la grâce d'un jeune sourire. »


Raymond de Madrazo.

Le musée de Madrid conserve une des plus jolies œuvres de genre de Raymond de Madrazo : *la Toilette.* C'est l'éternel prétexte pour étudier le nu féminin. Le modèle, assis dans un intérieur, tient la houppe à poudrer, et l'artiste a su faire valoir admirablement la finesse des attaches, la grâce des lignes, la fermeté des chairs. Le modelé d'une grande souplesse décèle une habileté consommée dans le maniement de la brosse, et le corps s'enlève en lumière sur un fond sourd, selon le procédé préféré d'un peintre épris avant tout d'harmonies éclatantes. La dernière œuvre de Raymond de Madrazo est une grande composition qui a pour sujet *le Retour de Christophe Colomb.* — Tristan Leclère.


La Toilette, tableau de Raymond de Madrazo. (Musée du Prado, à Madrid.)

matériau (*ri-ô*) n. m. Mot employé par les architectes, les entrepreneurs de travaux publics, agents voyers, etc., comme singulier de MATÉRIAUX : *Utiliser à l'empierrement d'une route du* MATÉRIAU *de bonne qualité. La pierre de taille est un* MATÉRIAU.

***monument** n. m. — Encycl. *Monuments historiques. Interdiction de l'affichage.* Parmi les moyens employés par les fabricants et négociants pour faire connaître leurs produits, l'un des plus usités est l'affiche-réclame que les intéressés font apposer partout où circule la foule et, de préférence, dans les endroits qui attirent l'œil, afin qu'elle s'impose, obsédante, aux regards des passants. Pendant longtemps, industriels et commerçants s'étaient contentés de faire barioler ainsi les façades de nos maisons des villes; mais, depuis quelques années, mettant à profit la pratique du tourisme qui se développe tous les jours, ils se plaisaient à faire revêtir d'« un immense habit d'arlequin » les sites les plus admirés de nos campagnes et les monuments les plus remarquables, au grand détriment de l'aspect artistique des uns et des autres. Cet envahissement de l'affiche-réclame menaçait de porter une véritable atteinte à notre trésor national. Il causait, en outre, un réel préjudice aux industries locales en éloignant les visiteurs. Aussi, quelque nouvelle restriction qu'elle dût apporter au droit de propriété, une réglementation s'imposait, qui avait du reste déjà été édictée dans la plupart des pays étrangers. Cette réglementation a fait l'objet de la loi du 20 mars 1910, interdisant l'apposition d'affiches tant sur les immeubles et monuments historiques classés que sur les monuments naturels et dans les sites de caractère artistique également classés (art. 1er).

Mais il ne suffisait pas d'assurer la défense des joyaux. Il fallait aussi protéger les écrins qui les renferment. A cet effet, la même loi a autorisé les préfets à fixer, s'ils le jugent utile, pour chaque cas particulier, autour des immeubles, monuments et sites, un périmètre auquel s'étend l'interdiction d'affichage. Toutefois, pour éviter tout arbitraire dans les décisions à intervenir, il a été stipulé que les préfets ne pourraient prendre d'arrêtés en l'objet que sur avis conforme de la Commission des sites et monuments naturels de caractère artistique (art. 1er). Les infractions aux dispositions de la loi du 20 avril 1910 rendent leurs auteurs passibles d'une amende de 25 à 1.000 fr. par contravention commise, c'est-à-dire par nombre d'affiches apposées. Les circonstances atténuantes peuvent être admises par le juge. La loi est applicable à l'Algérie (art. 2 et 3).

Conservation. — Divers incidents, qui ont vivement ému l'opinion publique, ayant démontré que la sécurité des objets d'art classés courait de grands risques, de sérieuses mesures de protection s'imposaient. Une loi en date du 16 février 1912 a donné à l'administration des beaux-arts les moyens de mettre à l'abri de toute atteinte les monuments et objets placés sous la surveillance de l'Etat, comme ayant un intérêt historique ou artistique.

Lorsque cette administration estime que la conservation ou la sécurité d'un objet classé appartenant à un département, à une commune ou à un établissement public, est mise en péril, et que la collectivité propriétaire ne veut ou ne peut pas prendre immédiatement les dispositions jugées nécessaires, le ministre a le droit d'ordonner d'urgence, par arrêt motivé, aux frais de l'Etat, les mesures conservatoires utiles. En cas de nécessité dûment démontrée, il peut même prescrire le transfèrement provisoire de l'objet dans un trésor de cathédrale, s'il est affecté au culte, et, s'il ne l'est pas, dans un musée ou autre lieu public offrant les garanties de sécurité voulues et, autant que possible, situé dans le voisinage de l'emplacement primitif.

Dans un délai de trois mois à compter de ce transfèrement provisoire, les conditions nécessaires pour la garde et la conservation de l'objet dans son emplacement primitif doivent être déterminées par une commission réunie sur la convocation du préfet et composée : 1° du préfet président de droit; 2° d'un délégué du ministère des beaux-arts; 3° de l'archiviste départemental; 4° de l'architecte des monuments historiques du département; 5° d'un président ou secrétaire de société régionale, historique, archéologique ou artistique, désigné à cet effet pour une durée de trois ans par arrêté du ministre des beaux-arts; 6° du maire de la commune; 7° du conseiller général du canton.

La collectivité propriétaire peut, à toute époque, obtenir la réintégration de l'objet dans son emplacement primitif, si elle justifie que les conditions exigées y sont désormais réalisées. — R. Blaignan.

***Moreau** (Mathurin), sculpteur français, né à Dijon le 18 novembre 1822. — Il est mort à Paris le 14 février 1912. Mathurin Moreau appartenait, par ses origines, à l'excellente école d'art dijonnaise, où se sont longtemps maintenues les traditions d'élégance et de grâce de l'art du XVIIIe siècle. Son père, J.-B.-Louis-Joseph Moreau (né et mort à Dijon [1797-1855]), était lui-même un sculpteur distingué, dont le musée de sa ville natale conserve une excellente *Mort d'Epaminondas.* Il fut le premier et le meilleur maître de son fils. Celui-ci, venu à Paris en 1841 et admis à l'Ecole des beaux-arts, y suivit les leçons de Bancey et de Dumont, et, dès 1842, obtint le second grand prix de Rome, avec une belle figure : *Diomède enlevant le Palladium,* aujourd'hui au musée de Dijon. Six ans après, il débutait au Salon avec une élégante et mélancolique composition : *Elégie,* qui fut très remarquée, et reste une de ses meilleures œuvres.


Mathurin Moreau. (Central-Photo.)

Vinrent ensuite : *la Fée des fleurs* (1852); *l'Eté* (1855), qui valut à l'artiste une médaille de deuxième classe; *les Enfants endormis* (1857); *la Fileuse* (1859), son chef-d'œuvre, réexposé en 1867, et qui a longtemps figuré au Musée du Luxembourg; *Méditation* (1861); *le Printemps* (1863); *Etude d'enfant* (1864); *Studiosa* (1865); *Cornélie,* groupe bronze (1867); *Saltarella* (1868); *le Crépuscule et la Nuit,* groupe marbre, inspiré de Michel-Ange, et d'un très bel effet (1874); *un Exilé et son fils abandonnés sur une plage déserte* (1881); etc. Mathurin Moreau a encore exécuté des bas-reliefs, des statues, etc., pour différentes églises de Paris; notamment, un excellent *Saint Grégoire le Grand,* pour la Trinité. Il obtint, en 1897, la médaille d'honneur du Salon avec le *Monument de Joigneaux.* C'était un remarquable artiste, au talent élégant et souple, et dont les études de nu féminin sont notamment d'une rare perfection. Il était, à sa mort, le doyen des maires de Paris, après avoir longtemps administré le XIXe arrondissement. — J.-M. Delisle.

***navigation** n. f. — Encycl. *Le moteur à combustion interne Diesel. Sa première application importante dans la marine marchande sur le cargo-boat danois* « Selandia ». Les recherches en vue d'obtenir des moteurs d'un rendement thermique supérieur à celui de la machine à vapeur —

qui ne dépasse guère 10 à 15 0/0 — sont fort anciennes. Elles ont eu lieu d'abord sur des embarcations, contrairement à la croyance générale qui fait de la voiture le point de départ des moteurs dits « à pétrole ». Bien avant la locomotion terrestre, la navigation avait connu des essais fort intéressants, notamment ceux de Lenoir, qui réalisa, il y a près de cinquante ans, un moteur à double effet d'un très bon fonctionnement. Depuis, le moteur de voiture s'est uniformisé dans le type suivant : cycle à quatre temps (1° aspiration, 2° compression, 3° explosion ou temps moteur, 4° évacuation) avec emploi d'un mélange d'air carburé d'essence dans un organe spécial appelé « carburateur » et allumage électrique de ce mélange légèrement comprimé dans le cylindre. Ce type donne un moteur léger, à rotation élevée de 1.000 à 1.500 tours par minute, parfaitement adapté aux nécessités de la locomotion routière, qui n'exigent que de faibles puissances. Pour la navigation, ces mêmes moteurs sont convenables; possibles encore sur les tout petits canots, ils sont impuissants à propulser des coques d'un déplacement plus grand, tant à cause de leur vitesse de rotation élevée, qui produit un mauvais rendement des hélices, que par suite de l'emploi d'un combustible aussi cher que l'essence. La solution du moteur marin devait être fournie par un moteur « à huile lourde », ne demandant qu'un combustible bon marché, et qui ne présente aucune chance trop immédiate d'incendie. Ce type de machine a été longtemps cherché sans succès, jusqu'au moment où le moteur Diesel est venu, vers 1900, apporter une solution remarquable. Créé pour la première fois en 1893, amélioré successivement en 1897, puis en 1900, et enfin dans ces toutes dernières années, ce moteur est du type dit « à combustion interne » ; il emploie les combustibles liquides les plus variés : pétrole lourd, huiles diverses, inutilisables dans les autres moteurs, et il ne comporte ni carburateur ni dispositif d'allumage électrique. Voici, en effet, comment il fonctionne. Au lieu d'introduire dans le cylindre un composé détonant, formé d'air et de vapeurs d'essence, composé délicat que le carburateur est chargé d'élaborer, on comprime fortement, dans le cylindre du diesel, de l'air pur, jusqu'à la pression de 30 à 35 kilogrammes par centimètre carré. Cette compression élève la température de cet air à 600° environ, et, dès lors, si l'on injecte dans le cylindre un combustible liquide quelconque, celui-là va brûler au fur et à mesure de son introduction. On voit tout de suite les principaux avantages du système, outre la suppression du carburateur et du dispositif toujours délicat de l'allumage électrique. D'abord, on peut faire fonctionner le diesel avec n'importe quel combustible, puisque la température de 600° est bien supérieure au point d'inflammation des huiles les plus lourdes. On a même pu employer, à titre d'expérience, le simple poussier de charbon. En outre — et ce second avantage est aussi précieux que le premier — on a obtenu ainsi une *combustion* régulière se poursuivant tant que dure l'injection du combustible, au lieu de l'*explosion* brutale du mélange détonant des moteurs d'automobiles, et par là se sont trouvées enfin réalisées la douceur et la souplesse qui jusqu'alors étaient l'apanage exclusif des machines à vapeur. Enfin, la consommation s'est trouvée à des chiffres très bas, ce qui, étant donné le faible prix des combustibles employés, a porté le rendement économique à un taux bien supérieur à celui des meilleurs appareils à vapeur. En effet, les premiers moteurs Diesel consommaient de 240 à 280 grammes au cheval-heure, donnant un rendement thermique de 20 à 25 0/0, et aujourd'hui, on est arrivé à des consommations de pétrole lourd inférieures à *180 grammes* par cheval-heure. Lorsqu'on emploie dans ces conditions des combustibles tels que l'*huile à gaz*, d'une densité de 0,880 à 0,900, le *mazout*, l'*huile de paraffine*, ou l'huile provenant de la distillation des goudrons, le prix de revient du cheval-heure peut tomber au-dessous de *deux centimes*.

La marine militaire a été la première à employer ces moteurs sur les sous-marins. Ceux-ci possèdent des diesels de différents types, dont le plus courant est le 700 chevaux à six cylindres mesurant 2m,75 de hauteur, 6m,30 de longueur, sur 1m,40 de largeur et pesant 25.000 kilogrammes en ordre de marche; la vitesse de rotation est de 400 tours par minute, à l'allure maximum.

La marine marchande devait suivre cet exemple, car le moteur à combustion interne offre le précieux avantage d'occuper moins de place, tout en demandant un personnel plus réduit que les appareils à vapeur, ce qui augmente le rendement économique du bâtiment pourvu de ce genre de machine. Aussi, une fois vaincues certaines difficultés de détail et obtenue la sécurité de fonctionnement prolongé, l'emploi de ces moteurs commence à se répandre de plus en plus. La période d'essai, soit avec des bâtiments caboteurs de moyen déplacement, soit sur des voiliers à titre auxiliaire, semble à présent close, car on peut signaler la première application en grand du diesel sur un *cargo* danois déplaçant 9.800 tonneaux, le *Selandia*, qui effectue actuellement son premier voyage de Copenhague à Bangkok, au Siam. Les dimensions de ce bâtiment sont les


La Fileuse, par Mathurin Moreau.

suivantes : longueur, 103m,85; largeur, 16m,16; creux et profondeur, 9m,15. Il est muni de deux moteurs Diesel de 1.200 chevaux chacun, à huit cylindres de 0m,52 de diamètre. La vitesse de rotation de ces moteurs est de 140 tours seulement par minute, vitesse égale à celle des machines à vapeur et qui permet l'emploi d'hélices de grand diamètre,

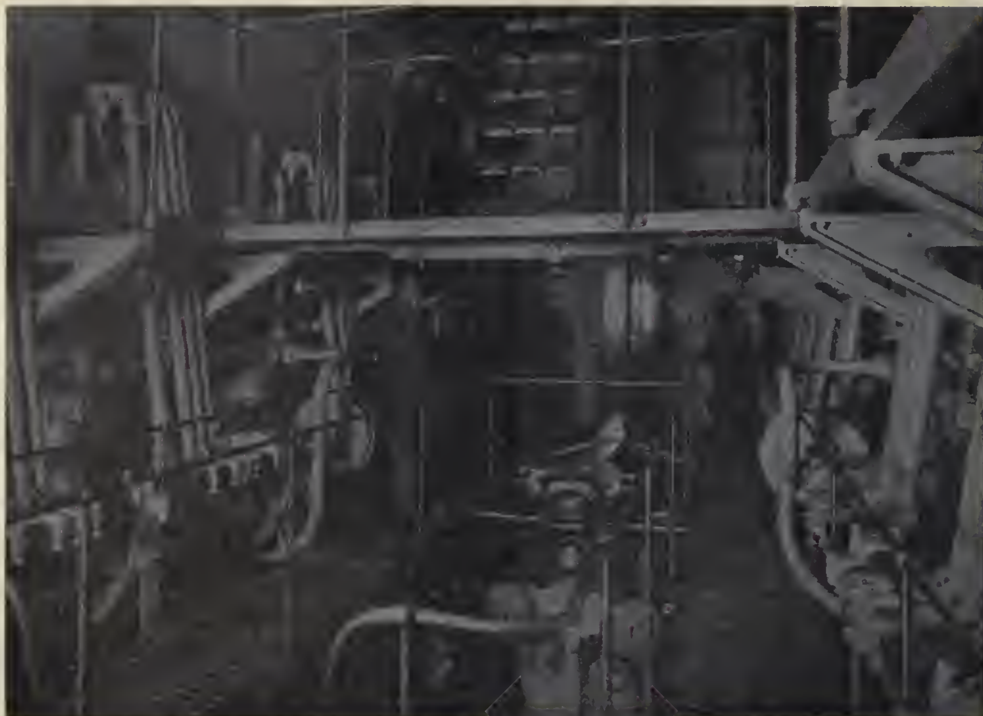

Le *Selandia*, cargo-boat danois avec moteur à combustion interne Diesel.

donnant un excellent rendement. Le *Selandia* a, d'ailleurs, fourni aisément l'allure de 11 nœuds (20 kil. 300) à l'heure, dépassant ainsi de 1 nœud la vitesse prévue. La consommation à cette marche n'a été que de 165 grammes de mazout au cheval-heure, ce qui, étant donné la faible valeur du combustible employé, abaisse à près de un centime et demi le prix du cheval-heure. En outre, le rayon d'action se trouve ainsi notablement accru; avec ses 900 tonnes de mazout, le *Selandia* peut naviguer environ 1.800 heures, soit deux mois et demi, sans avoir besoin de se ravitailler. A 10 nœuds de vitesse, c'est près de 18.000 *milles* marins que ce remarquable bâtiment peut parcourir par ses propres moyens. Si l'on se représente que la longueur de la circonférence terrestre est de 21.600 milles, on voit quelle étendue considérable est donnée à l'action du *Selandia* sans qu'il ait à se préoccuper de la question du combustible. Cependant, il faut défalquer des chiffres ci-dessus la consommation des moteurs auxiliaires, deux diesels de 250 chevaux, chargés de l'éclairage électrique et de la manœuvre des pompes, machines réfrigérantes, cabestans, treuils, etc. Destiné surtout au transport des marchandises, le *Selandia* comporte, néanmoins, des aménagements pour un certain nombre de passagers. Ces installations, très luxueuses, comprennent un salon, une salle à manger, un fumoir, des cabines et des salles de bains, dont le confort ne le cède en rien à celui des paquebots les plus récents.

Ainsi, le *Selandia* se range dans la catégorie des *cargo-mixtes*, bâtiments réunissant le transport des marchandises à celui des voyageurs qui ne réclament pas avant tout la grande vitesse et préfèrent payer de quelques journées de mer une sérieuse diminution sur le prix du passage. On sait que cette catégorie de navires se développe beaucoup, car elle répond bien aux besoins de la classe moyenne des voyageurs, de jour en jour plus considérable.

Avec son pont dénué de cheminées, car l'évacuation des gaz se fait entièrement à l'arrière, le *Selandia* montre sur les océans une silhouette nouvelle, mais qui deviendra bientôt banale, car l'exemple sera sûrement suivi, à l'étranger surtout, où les droits sur les pétroles et huiles lourdes sont excessivement minimes. En France, où, sur ce point, le régime fiscal est fort mal entendu, les droits presque prohibitifs qui existent sur ces matières rendront pour longtemps encore notre marine marchande tributaire du charbon. Seuls, les voiliers auxiliaires, qui n'emploient leurs moteurs que pendant une assez faible durée du parcours, pourront, chez nous, utiliser les moteurs type Diesel; le cargo genre *Selandia* se développera sans doute à l'étranger avant de naviguer sous pavillon français. Cependant, d'importantes maisons construisent en France ces moteurs; tels les Chantiers et Ateliers de la Loire, Augustin Normand au Havre, Schneider au Creusot, etc. Mais elles travaillent presque exclusivement pour la marine militaire. D'ici quelques années, en effet, ce ne seront peut-être plus seulement les sous-marins qui emploieront le diesel, mais les cuirassés eux-mêmes, pour lesquels de pareils appareils présenteraient de grands avantages. Ce qui recule cette échéance, c'est la difficulté qu'on a de produire jusqu'à présent, avec le diesel, les énormes puissances nécessitées par les « dreadnoughts » modernes. En effet, on n'a guère obtenu que 250 chevaux par cylindre au maximum, ce qui limite à 1.000 chevaux le moteur à quatre cylindres, qu'on ne voudrait pas dépasser. Même avec huit cylindres et quatre arbres porte-hélices, on ne disposerait que de 8.000 chevaux, et nos futurs *Jean-Bart* de 23.500 tonnes en exigeront environ 30.000. C'est là que gît le problème, mais, la solution trouvée, nul doute que la flotte de guerre de haute mer ne suive à son tour l'exemple du *Selandia*. — G. Clerc-Rampal.

parthenais, e adj. Qui concerne Parthenay.
— Encycl. Zootechn. *Variété parthenaise*. On nomme ainsi une variété de bovidés, issue de la race vendéenne, et qui tire son nom de Parthenay (Deux-Sèvres). On l'appelle également variété *gâtinaise*, à cause de la proximité du plateau de



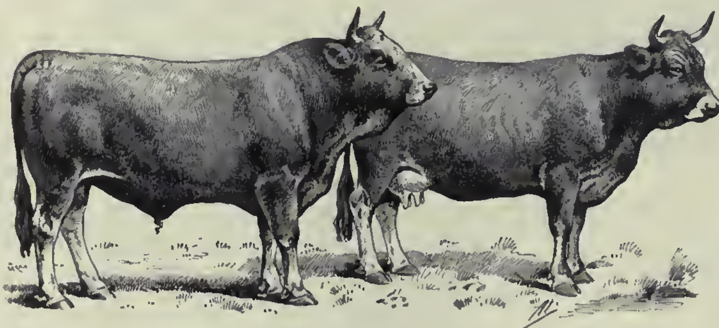
Chambre des machines du *Selandia* (v. NAVIGATION). p. 408.

Gâtine, *choletaise* (de Cholet), *poitevine*, etc. Mais, si on la rencontre dans les départements des Deux-Sèvres, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, de la Vienne et de Maine-et-Loire, la véritable région d'élevage, c'est-à-dire celle où, grâce aux concours spéciaux et à l'établissement d'un *herd-book*, les caractères distinctifs de la variété sont le mieux reproduits, est constituée par la partie centrale et septentrionale du département des Deux-Sèvres (encore que les croisements durham-manceau aient envahi l'arrondissement de Bressuire); la partie de la Loire-Inférieure, située à l'ouest d'Ancenis et de Clisson; le département de la Vendée, sauf le Marais; enfin, une portion de la Vienne, notamment les cantons de Lusignan et de Vouillé.

Les caractères distinctifs de la population bovine parthenaise ont été tracés en 1896 par les membres de la commission du *herd-book*. La robe est fauve clair avec, chez les mâles, des renforcements foncés aux parties antérieures; le pelage présente les particularités suivantes: trois couleurs, en proportions inégales, le constituent, noir, rouge et gris perle. Le rouge, avec ses teintes froment, donne la robe. Le noir règne à l'extrémité des cornes, à l'anus, à la houppe de la queue, au mufle, aux cils, au bord des paupières, à la couronne, au-dessus des onglons; le bord de la lèvre inférieure et les muqueuses de la bouche doivent être noirs, le palais et la langue peuvent être marbrés de noir. La couleur gris perle forme un cerne clair autour du mufle et des paupières, et se retrouve sous le ventre, à la face interne des membres. Le blanc franc, brillant, s'il se rencontre dans le pelage à l'état de taches, aussi petites soient-elles, est considéré comme un signe d'impureté. La tête des parthenais est forte, munie de cornes volumineuses qui se développent latéralement, puis se relèvent aux extrémités pour prendre, dans l'ensemble, l'aspect d'une lyre; elles sont de couleur blanchâtre à la base, blanc pur dans leur milieu et d'un noir franc à l'extrémité. Le front est carré et plat, les sus-naseaux assez larges, étroits cependant au voisinage du mufle, ce qui fait paraître le chanfrein aminci vers le bas. Les oreilles sont larges, épaisses, le mufle développé, la bouche grande. Le cou est court, fort, et le fanon assez prononcé chez les mâles. Le garrot est bas et large, la poitrine haute. Le dos est généralement droit, les lombes larges et les hanches écartées; les membres, courts et puissamment articulés, sont bien dirigés; mais ils pourraient être plus musclés. La peau est toujours épaisse et, seuls, les jeunes sujets bien alimentés dès leur jeunesse la possèdent molle et souple.

La taille moyenne des vaches et des taureaux parthenais de 2 à 3 ans est de 1^{m},30 à 1^{m},35; les bœufs de 5 à 6 ans atteignent 1^{m},55 à 1^{m},60 et un poids vif de 800 à 900 kilogrammes.

Les bœufs parthenais, très rustiques, montrent une grande résistance à la fatigue, aux privations, et sont peu sensibles aux intempéries; ils sont courageux au travail et ont une allure très vive; mais ils sont longs à se développer et le rendement en viande (celle-ci de première qualité d'ailleurs) est loin d'atteindre celui que donnent les grandes races de boucherie; c'est ce qui explique, au reste, l'envahissement de la région d'élevage des bovidés parthenais par des variétés voisines. Cette infériorité tient à la façon même dont on élève les bœufs: on exploite en effet les qualités d'endurance et d'ardeur au travail dont nous parlions plus haut, et les animaux ne sont soumis à l'engraissement qu'après plusieurs années d'un rude labeur; mais, si les efforts des éleveurs portaient sur la précocité à l'engraissement, la race parthenaise parviendrait vite au premier rang des races de boucherie.



Bœuf et vache de la race parthenaise.

A côté du bœuf, la vache parthenaise a conservé, elle, la faveur dont elle jouit depuis longtemps pour ses qualités remarquables de beurrière: 20 à 22 litres de son lait suffisent pour fabriquer un kilogramme de beurre d'un goût très fin. Aussi les beurreries industrielles sont-elles abondantes et prospères dans la région parthenaise. — J. DE CHAON.

Paulin (*Edmond*-Jean-Baptiste), architecte français, né à Paris le 10 septembre 1848. Entré à l'École nationale des beaux-arts en 1863, il fréquenta l'atelier de Ginain et obtint le prix de Rome en 1875. Parmi ses envois de la villa Médicis, il convient de signaler sa *Restauration des thermes de Dioclétien à Rome*, œuvre remarquable, qui attira sur le jeune architecte l'attention du monde artiste et fit l'objet d'une superbe publication in-folio, chez Didot. Titulaire d'une première médaille au Salon de 1880, pour sa *Restauration du temple de Thésée à Athènes*, il obtenait la médaille d'honneur en 1882, avec sa *Restauration des thermes de Dioclétien*. Lors de l'Exposition universelle de 1889, il se voyait décerner un grand prix pour son pavillon du Venezuela. Architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, il construisit de nombreux édifices et monuments publics ou privés et, en 1895, était nommé professeur à l'École des beaux-arts. A l'Exposition de 1900, il obtenait une 1re prime au concours des projets et était chargé d'élever, au Champ-de-Mars, le magnifique Château d'eau et les deux palais contigus (Industries chimiques et Industries mécaniques), ensemble grandiose, qui fit l'admiration de tous les visiteurs et valut à l'architecte un grand prix mérité. Paulin a été appelé à succéder à Daumet à l'Académie des beaux-arts, le 10 février 1912. (V. p. 397.) — P. MONNOT.



Edmond Paulin. (Phot. Ogeran.)

Pèlerin d'Angkor (UN), par Pierre Loti (Paris, un vol. in-12, 1912). — Entre deux vues familières de l'Aunis, une vision somptueuse du plus ancien et du plus mystérieux Orient. Lorsque Loti enfant, dans la maison paternelle de Rochefort, rêvait déjà de prodigieux voyages, lorsqu'il collectionnait, dans son petit musée, les choses exotiques, la pagode d'Angkor, aperçue parmi les illustrations d'une revue coloniale, sollicita son imagination éprise d'expéditions magnifiques: il souhaita de voir quelque jour, « dans les forêts du Siam, l'étoile du soir se lever sur les ruines d'Angkor ».

Quelque trente-cinq ans plus tard — précisément en 1901 — l'officier de marine réalisa ce désir d'enfant. C'est ce voyage aux ruines d'Angkor qu'évoque aujourd'hui, de sa plume magique, l'écrivain qui a su peindre avec le plus de vérité les aspects les plus différents du vaste univers.

Le pèlerin nous conte d'abord son itinéraire depuis Saïgon, où son vaisseau faisait relâche, jusqu'à Angkor, et déjà la description du trajet, simple et précise, nous transporte, en imagination, vers de lointains paysages. Tandis que son modeste vapeur remonte le Mékong, il voit défiler la brousse indochinoise, puis les végétations énormes où la petitesse de l'homme est à peine visible; enfin, il pénètre dans ce lac immense, aux rives indéterminées, que forment pendant six mois, à la saison des pluies, les débordements du fleuve. Quarante lieues de forêt noyée se déroulent devant lui. Son œil de peintre suit dans le ciel, vers l'ouest, les formes effrayantes et variables d'un orage exotique en formation, ou note les taches claires que font, au loin, les troupes flottantes des pélicans. Il abandonne le bateau à vapeur, puis les sampans qui l'ont amené à travers les méandres du fleuve; sur les confins du Siam, en pleine végétation tropicale, une primitive charrette à bœufs l'entraîne à travers les sentiers de cocotiers où pendent les guirlandes de lianes, jusqu'à Siem Reap, ville toute siamoise et, de là, rapidement, à Angkor, objet de ses anciens désirs.

Au milieu d'un vaste étang, qui dort sous les nénufars, s'élève le grand temple d'Angkor-Vat. Un pont colossal y conduit, protégé par les serpents de pierre à sept têtes. A loisir, le pèlerin séjournera dans l'enceinte sacrée, explorant à son aise terrasses, escaliers, tours et galeries, sûr de retrouver le soir, grâce à l'hospitalité des bonzes voisins, le kiosque bâti sur pilotis, où il peut dormir à l'abri des pluies diluviennes, à l'abri des tigres, des immondes chauves-souris, énormes et velues, qui règnent en maîtresses dans toutes les galeries du temple; à l'abri aussi, grâce à une moustiquaire, des innombrables insectes qui pullulent dans cette humidité chaude, pesante et malsaine, où séjourne la mortelle « fièvre des bois ».

Avant tout, il explore Angkor-Vat, qui, parmi les temples khmers, est un des mieux conservés. C'est d'abord la galerie extérieure; pénétrant par des fenêtres délicatement ouvragées, la lumière y vient éclairer les immenses et grouillants bas-reliefs où revivent les grands épisodes du Ramayana, où l'on voit les Dévas baratter la mer de lait, où dansent, en poses gracieusement contournées, avec un sourire mystérieux, les belles Apsaras.

Au centre, s'élève le temple lui-même: savante construction, énorme pyramide à trois gradins, qui vont chaque fois en doublant de hauteur. Sur la dernière plate-forme, quatre galeries, qui se réunissent au centre, abritent des foules de bouddhas mutilés (« idoles-cadavres »), souillés par les chauves-souris, mais devant lesquels de pieux pèlerins viennent encore allumer des baguettes d'encens. Tout autour, sans cesse mouillée par les pluies diluviennes, s'étend la vaste forêt tropicale.

Plus loin, dans cette forêt, la ville elle-même,

Angkor-Thom, avec son grand temple, le Bayon, plus ancien qu'Angkor-Vat, jadis fier de ses cinquante-neuf tours, aujourd'hui tout effondré en blocs énormes. Là, la forêt a complètement triomphé de l'œuvre de l'homme. Les feuilles ont comblé les fossés. Le « figuier des ruines » a poussé ses racines entre les blocs et, insensiblement et invinciblement, les a disjoints. Les plantes recouvrent les pierres et les dieux presque disparus. Une obscurité religieuse y règne. Les masques colossaux de la Tour aux quatre visages sourient toujours, pourtant, du même sourire figé et énigmatique.

C'est un beau sujet de méditation pour un esprit frappé de la rapidité du temps et de la fragilité de l'homme, que ces ruines imposantes d'un puissant empire aujourd'hui anéanti, qui, pendant quinze cents ans, put jouir de la brillante civilisation que supposent ces architectures et ces sculptures gigantesques par leurs dimensions et, en même temps, si longuement et si minutieusement travaillées. Que d'ouvriers pour les exécuter, quels artistes pour les concevoir et quelle autorité pour les faire exécuter! Et maintenant, c'est à peine si la forêt ne les cache pas tout entiers, et l'Etranger occidental, qui les vient contempler, s'il les comprend par un effort de science et d'intelligence, se sent pourtant infiniment éloigné de ces étranges conceptions.

Etranges, mais non point mortes tout à fait.

Pour déchu que semble le moderne Cambodge de l'ancienne civilisation khmère, le pèlerin sait y retrouver les impressions du lointain passé. Lorsque le vieux roi Norodom fait donner, en son palais de Pnom-Penh, une grande fête en l'honneur du « lettré de France », celui-ci, dans la salle immense aux innombrables colonnes et sans murailles, au son d'une musique mystérieuse, très ancienne, voit évoluer gracieusement les petites danseuses royales. Avec leurs tiares d'or, leurs costumes hiératiques, avec leurs danses rituelles, qui représentent les grands épisodes du Ramayana, ce sont les sœurs parfaitement ressemblantes des souriantes Apsaras des temples d'Angkor.



Vue de la façade principale du temple d'Angkor-Vat.

Ailleurs, apercevant la pagode sépulcrale où repose la reine douairière du Cambodge, le voyageur note en ce petit tableau, si exquisement coloré, une vue moderne et en quelque sorte réduite de ce que devait être jadis l'éclat des sanctuaires :

> C'est au baisser du soleil que nous l'apercevons dans une sorte de clairière au milieu de la brousse. Parmi des palmiers hauts et frêles, dont les plumets verts dominent la jungle d'alentour, elle nous apparaît tout illuminée des feux de Bengale du couchant, doucement éclatante de dorures ternies comme une vieille orfèvrerie précieuse; elle se mire dans un étang solitaire parsemé d'îlots de lotus roses; elle a naturellement de longues cornes d'or, qui partent en tous sens des angles de la toiture; elle est posée sur un piédestal à trois gradins, au bord duquel des monstres aux attitudes moqueuses éclatent de rire, d'un effrayant rire de mort. Et, entendant venir nos éléphants, des bonzes vêtus de jaune citron et drapés de jaune orange, ouvrent les portes, puis s'arrêtent en groupes étagés sur les marches du seuil. C'est une vision intacte des vieux âges de l'Asie, qui nous attendait dans le silence de ce lieu perdu et dans le rayonnement rouge du soir...

Cette fraîche esquisse montre assez que la palette du maître n'a rien perdu de sa richesse, ni son pinceau de sa souplesse ; et ce volume comptera parmi les plus sobrement pittoresques de ses récits de voyage. Ajoutons qu'il ne manque pas à cette œuvre cette émotion humaine, qui se rencontre habituellement dans les siennes et sans laquelle une œuvre descriptive, si opulente et si chaude serait-elle, risquerait de rester froide.

Se retrouvant quelque dix ans après ce voyage dans sa maison de l'Aunis et dans son musée d'enfant, l'homme qui a pu accomplir ses rêves de jeunesse, qui a fait, avec les sens les plus impressionnables, les plus beaux pèlerinages qu'il soit possible de faire en ce monde, et qui sent la tristesse des premiers cheveux blancs, se dit avec un peu de mélancolie : « Ce n'était que ça le monde! » Mais, de ses voyages, il rapporte autre chose que cette réflexion désenchantée. Dans les pagodes de l'Inde, comme dans les mosquées, comme dans les cathédrales, il a trouvé une commune adoration, une même prière qui s'élève de tous ces lieux de supplication, une même souveraine Pitié. — Louis Coquelin.

Pelletan (Adolphe-*André*), ingénieur et mathématicien français, né à Paris le 15 décembre 1848, mort à Jougne le 9 août 1910. Fils de l'homme politique et journaliste républicain Eugène Pelletan, il entra, à vingt ans, à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit, en 1870, comme élève ingénieur des Mines. La guerre franco-allemande éclatait à ce moment : il prit immédiatement du service et fit la campagne comme lieutenant d'artillerie. Ce n'est qu'en 1874 qu'il sortit, avec le grade d'ingénieur ordinaire, de l'Ecole des mines, où devait ensuite s'écouler la plus grande partie de sa carrière scientifique. Il y fut, en 1879, chargé du cours préparatoire d'analyse et de géométrie descriptive, en même temps que du cours de topographie. En 1895, il devint chef du service des instruments de précision à l'Ecole nationale des ponts et chaussées. Ingénieur en chef dès 1890, il avait été chargé de nombreuses missions à l'étranger, puis attaché au contrôle de l'exploitation technique du réseau P.-L.-M., enfin appelé à la sous-direction de l'Ecole des mines avec le grade d'inspecteur général. Savant très distingué, esprit large, ouvert à tous les progrès, il avait naguère mené une vive campagne en faveur d'un remaniement complet dans les études de l'Ecole polytechnique, qu'il souhaitait de voir dirigées en un sens plus moderne et plus pratique, et provoqué à ce sujet de vives polémiques. On doit à André Pelletan, en dehors de communications de mémoires ou de rapports insérés dans divers recueils scientifiques, un ouvrage capital, écrit en collaboration avec Ch.-L. Durand-Claye et Ch. Lallemand : *Lever de plans et nivellement* (1889), dans l' « Encyclopédie des travaux publics ». — S. Craville.

phytopathologique adj. Qui concerne la phytopathologie : *Il existe au ministère de l'agriculture un service d'inspection* PHYTOPATHOLOGIQUE *dont les inspecteurs et les contrôleurs sont nommés au concours.*

— Encycl. Le service d'inspection phytopathologique de la production horticole, créé près le ministère de l'agriculture par un décret du 12 mai 1911, inséré à l'*Officiel* du 13 du même mois, comprend deux sections, dont l'une s'occupe plus spécialement de la cryptogamie, tandis que l'autre fait son domaine de l'entomologie.

Ce service, dont la création était depuis longtemps attendue, répond en effet à un besoin réel de l'horticulture : les plantes n'étant admises en certains pays étrangers qu'accompagnées d'un certificat authentique constatant qu'elles ne sont atteintes d'aucune maladie parasitaire.

Pour assurer les dépenses occasionnées par l'inspection, le décret précité fixe une taxe annuelle de 25 francs sur chaque établissement horticole contrôlé.

Le recrutement des inspecteurs-adjoints et des contrôleurs du service de l'inspection phytopathologique est assuré par concours, d'après l'arrêté du ministre de l'agriculture (6 juillet 1911). Aux termes de cet arrêté, pour être admis à prendre part au concours, les candidats à l'emploi d'inspecteur-adjoint doivent être Français, âgés de vingt-cinq ans au moins; posséder le diplôme de l'Institut agronomique ou des écoles nationales d'agriculture, celui de licencié ès sciences, un diplôme d'études supérieures, équivalent à la licence ès sciences, ou, à défaut, être spécialisés dans des études d'entomologie ou de cryptogamie appliquées aux plantes cultivées. Les candidats à l'emploi de contrôleur doivent être Français, âgés de vingt-cinq ans au moins, avoir une profession qui exige des connaissances pratiques étendues en botanique ou en cryptogamie, ou offrir de sérieuses garanties au point de vue de la détermination des caractères des insectes et des cryptogames les plus fréquemment rencontrés dans les plantations agricoles et horticoles.

Pourvus les uns et les autres du certificat d'aptitude à l'emploi qu'ils convoitent, les candidats adressent alors une demande au ministre, qui fait les nominations suivant les besoins du service. Ces nominations sont valalables pour une année. — J. de Chaon.

* **phytophthore** ou **phytophtore** (du gr. *phuton*, plante, et *phthora*, dégât) n. m. — Encycl. Ce genre de péronosporées ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, dont deux surtout (*phytophthora infestans* et *phytophthora cactorum*) sont connues pour les dégâts qu'elles ont occasionnés. Le *phytophthora infestans* s'attaque à diverses solanées (pomme de terre, aubergine, tomate), mais plus spécialement à la pomme de terre; quant à la seconde espèce, on l'a signalée sur un grand nombre de plantes très diverses, notamment sur des plantes grasses de la famille des cactées (*cereus*) et de la famille des crassulacées (joubarbe) ; mais elle a causé aussi de notables dommages dans les semis d'arbres forestiers (hêtres, pins, sapins, érables, mélèzes, frênes, robiniers, etc.). Les autres espèces connues : *phytophthora phaseoli* (qui attaque les plantations de haricots en Amérique) et *phytophthora nicotianæ* (observée sur les tabacs aux Indes néerlandaises) n'ont pas été rencontrées en Europe.

Le *phytophthora infestans* (de Bary), que Montagne avait appelé *botrytis infestans*, et Libert, *botrytis devastatrix*, en raison des ressemblances qu'offre ce champignon avec le mildiou, est connu depuis 1830. C'est, en effet, à ce moment que l'on a, pour la première fois, constaté sa présence en Allemagne, d'où la « maladie de la pomme de terre », comme on l'appelle communément, s'étendit insensiblement au reste de l'Europe. En France, le phytophthore apparut en 1845, et la propagation du fléau fut si rapide, que la culture de la pomme de terre parut un instant compromise. Depuis cette époque, il sévit avec des variations dans l'intensité, mais il est rare que, chaque année, on ne signale pas ses dégâts en quelque région.

Le redoutable champignon microscopique attaque à la fois les feuilles, les tiges et les tubercules de la pomme de terre et apparaît en été (juillet-août, quelquefois fin juin). On voit alors les feuilles de la plante se couvrir de taches irrégulières et mal délimitées, qui, de jaunâtres au début, deviennent brunes lorsque le parenchyme est détruit; tout le feuillage ne tarde pas à se dessécher et à se flétrir. Le bord des taches, notamment à la face inférieure des feuilles, est souvent formé par une zone blanche, qui n'est qu'un amas de rameaux conidiophores.

Le mycélium du phytophthore pénètre le parenchyme de la feuille, se ramifie de proche en proche vers les parties saines et émet, sur tout son trajet, de petits suçoirs filiformes, assez ténus pour qu'on ait pu longtemps l'en croire dépourvu; ce sont ces organes qui puisent dans la plante les sucs dont se nourrit le parasite. D'autre part, le mycélium donne naissance à des rameaux aériens (*conidiophores*), que l'on voit émerger des stomates et

qui constituent ces amas blanchâtres sertissant les taches de parenchyme détruit. Tout filament conidiophore porte à son extrémité un renflement (*conidie*) qui devient latéral par le développement d'une ramification secondaire, au bout de laquelle naît une nouvelle conidie bientôt rejetée latéralement par le développement d'une ramification tertiaire, et ainsi de suite. C'est, d'ailleurs, ce mode de ramification qui caractérise tous les phytophthores.

Les conidies (de forme ovoïde et de 20 à 30 µ de long sur 15 à 25 µ de large) se détachent facilement au cours de ces bourgeonnements successifs, et germent avec rapidité, surtout par une température humide et chaude. Ce sont ces germes semés sur le sol, dans la profondeur duquel ils sont entraînés par les pluies, qui attaquent les tubercules, surtout lorsque ceux-ci sont jeunes et encore pourvus d'un périderme mince. L'infection des tubercules peut également se produire lors de l'arrachage, quand les fanes, secouées, laissent échapper en abondance les conidies qu'elles portent.

Sur les tubercules, la maladie présente un aspect assez caractéristique : des taches brunes ou livides, plus ou moins profondes, en parsèment la surface; le mycélium, là encore, pousse ses ramifications et ses suçoirs vers les parties saines, surtout à la périphérie; mais il n'émet point de rameaux conidiophores. Toutefois, si l'on coupe un tubercule atteint et qu'on l'abandonne à l'air humide, il ne tarde pas à se couvrir d'efflorescences blanches, qui sont des amas de conidiophores. Les tubercules contaminés se conservent mal et sont fatalement envahis par les moisissures, qui en achèvent la décomposition. Au reste, les pieds de pommes de terre attaqués par le phytophthore sont, de ce fait même, beaucoup plus sensibles à l'action des bactéries de toute sorte que les pieds sains.

D'une année à l'autre, la maladie se transmet par des tubercules malades rentrés en cave et qui, plantés au printemps, ne donneront naissance qu'à des pousses émaciées, débiles, et qu'envahira bientôt le mycélium du phytophthore habile à se développer.

Des différentes variétés de pommes de terre, aucune n'est complètement réfractaire à la maladie; mais il en est qui sont moins sensibles à ses attaques; les variétés précoces y échappent assez facilement, le phythopthore n'ayant naturellement que peu d'effet sur des feuillages arrivés à maturité, non plus que sur des tubercules dont le périderme est assez épais pour opposer une barrière à peu près infranchissable aux conidies libérées. Les variétés industrielles sont moins sensibles également que les variétés potagères, et la raison en est dans le fait que celles-là renferment moins de principes azotés que celles-ci. D'ailleurs, indépendamment de l'aptitude à contracter la maladie, variable, nous le répétons, avec les variétés et indépendamment des conditions atmosphériques qui peuvent en influencer le développement, le *phytophthora* se propage avec beaucoup plus d'activité dans les sols largement fournis d'engrais azotés que dans les sols où dominent, au contraire, les sels de potasse et les phosphates.

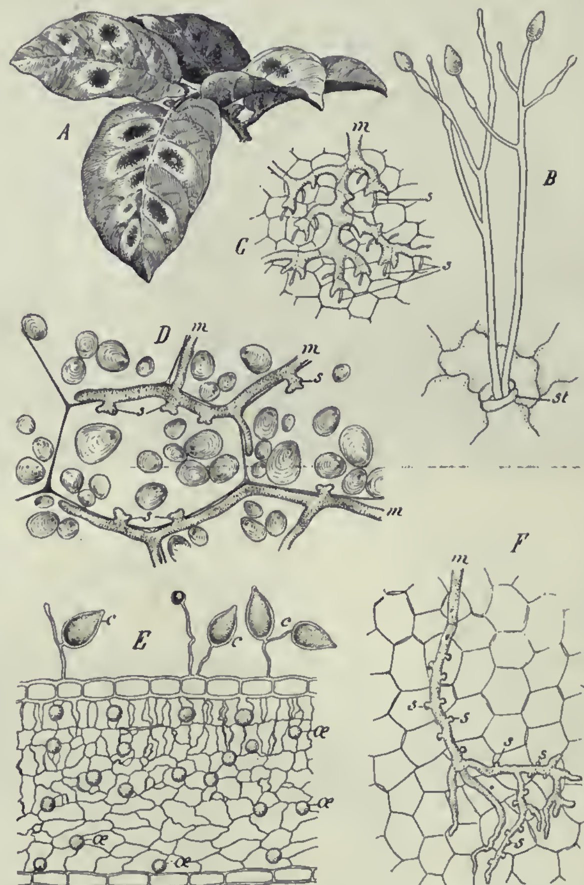
On peut conclure de ce qui précède qu'il faudra choisir pour la culture de la pomme de terre des terrains riches en potasse et phosphates; ne planter que des tubercules parfaitement sains; pulvériser en plusieurs fois (dès le commencement de l'été) des bouillies cupriques sucrées (très adhérentes), comme celle de Michel Perret par exemple (sulfate de cuivre 2 kilog., chaux vive, éteinte avant le mélange, 2 kilog., mélasse 2 kilog., eau 100 litres); alterner les cultures (assolement triennal); récolter par un temps sec, surtout si l'on constate à l'époque de l'arrachage que le champ a été envahi; ne pas tirer du sol les tubercules avant d'avoir coupé les fanes et les avoir brûlées; enfin, procéder à une désinfection minutieuse (fumigations de vapeurs sulfureuses, badigeonnages à la chaux, au sulfate de cuivre) des caves, celliers et silos, où doivent séjourner les tubercules.

Certains auteurs ont recommandé, pour éviter la contamination des tubercules en terre par les conidies tombées des feuilles, de butter les pieds, les conidies ne pouvant pénétrer à plus de 10 centimètres de profondeur; mais cette précaution, pour efficace qu'elle soit, ne va pas sans diminuer le rendement. Les pulvérisations cupriques, judicieusement pratiquées, donnent de meilleurs résultats.

Quant au *phytophthora cactorum*, son cycle d'évolution diffère un peu de celui de l'espèce précédente. Il y a ici non seulement émission de rameaux conidiophores et de conidies, mais encore formation abondante d'œufs dans les tissus attaqués et que la décomposition de ceux-ci met en liberté. Ces œufs peuvent conserver leur faculté germinative pendant plusieurs années. Le *phytophthora cactorum* est loin de présenter les mêmes dangers que le *phytophthora infestans;* mais il importe cependant de l'éloigner des pépinières d'arbres forestiers, et, pour cela, d'effectuer celles-ci en terrains secs, ou que l'on aura préalablement assainis. Si des pulvérisations de bouillies cupriques restent sans effet, il conviendra d'arracher, pour les brûler, les sujets malades et de procéder à l'assainissement du sol avant de replanter. — Pierre MONNOT.

***planeur** n. m. — Aviat. Nom donné aux appareils d'expérimentation qui ont pour but de permettre à l'homme l'imitation du vol plané de l'oiseau, et qui ne font appel à aucune énergie motrice.

— ENCYCL. Les planeurs sont les devanciers des aéroplanes; n'étant pourvus d'aucune espèce de moteur, ils ne permirent jamais aux Lilienthal, aux Chanute, aux Ferber qui les utilisèrent que des expériences d'une très faible durée, mais qui constituaient néanmoins un apprentissage sérieux du métier d'homme-oiseau. (V. les figures accompagnant les articles AVIATION au *Nouveau Larousse* et à son *Supplément*.)



Phytophthora infestans : A, feuille de pomme de terre, montrant les taches constituées par l'amas des rameaux conidiophores; B, rameaux conidiophores (très grossis) sortant d'un stomate *st*; C, mycélium (*m*) dans une feuille montrant les suçoirs *s* (d'après Mangin); D, mycélium (*m*) dans un tubercule montrant les suçoirs *s*. — *Phytophthora cactorum* : E, conidies *c* et œufs *œ* dans une feuille de hêtre; F, fragment très grossi d'une feuille de hêtre : *m*, mycélium; *s*, suçoirs.

Poitevin (Alphonse), chimiste français, inventeur de la photographie inaltérable au charbon et des premiers procédés de photocollographie, né à Conflans, près de Saint-Calais (Sarthe), le 30 août 1819, mort au même lieu le 4 mars 1882. Il fit ses études au collège de Saint-Calais, puis fut admis à l'École centrale des arts et manufactures, d'où il sortit troisième en 1843, avec le diplôme d'ingénieur-chimiste. Tout d'abord attaché, en qualité d'ingénieur, aux Salines de l'Est, il découvrit et mit en application des procédés pratiques et économiques d'extraction; puis il quitta les Salines pour entrer dans une fabrique lyonnaise de produits chimiques. Dès sa sortie de l'École centrale, Poitevin s'était occupé de photographie et livré à des études que, dans son *Traité de l'impression photographique sans sels d'argent*, publié en 1862, il qualifie modestement de « distractions », mais qui n'en devaient pas moins être fécondes en résultats, l'occuper toute sa vie, et le conduire à la découverte de procédés qui font aujourd'hui vivre des milliers d'hommes. Ses premiers essais photolypographiques sont conservés aux Arts et Métiers.

En 1846, une société russe avait fait au chercheur des offres splendides, mais il refusa pour ne pas s'expatrier. En 1847, il reçoit un prix de la Société d'encouragement, décide de se consacrer entièrement à ses recherches photographiques et, à cet effet, résigne ses fonctions d'ingénieur. En 1848, il fait présenter à l'Académie des sciences un premier mémoire sur la gravure photochimique, puis, en 1850, un second mémoire traitant de l'emploi de la gélatine dans la photographie sur verre pour l'obtention des négatifs, de la fixation de l'image par l'hyposulfite de soude et d'une méthode d'agrandissement des épreuves photographiques. En 1855, il fait breveter ses procédés, puis s'établit cette même année à Paris pour les exploiter industriellement; mais le côté commercial, pratique de l'entreprise ne pouvait le retenir longtemps; deux années se sont à peine écoulées, qu'il cède ses brevets et retourne dans son pays natal se livrer en toute liberté à de nouvelles recherches qui lui méritent bientôt de nombreuses distinctions honorifiques.

Les épreuves photographiques positives aux sels d'argent, outre l'inconvénient d'être coûteuses et parfois irrégulières, offrent encore celui, bien plus grave, de s'altérer facilement à la lumière, jusqu'à disparition complète de l'image qu'elles portent; c'est à combattre ce caractère d'œuvre fugitive, ce défaut capital, d'ailleurs fort atténué aujourd'hui, que s'étaient attachés les chercheurs et pour favoriser les recherches entreprises dans cette voie que le duc Albert de Luynes avait fondé deux prix : l'un, de 2.000 francs, devait être attribué à l'image photographique inaltérable; l'autre, de 8.000 francs, destiné à récompenser l'inventeur du meilleur procédé d'impression photographique aux encres grasses. Ce fut Poitevin qui les remporta tous les deux. Un peu plus tard, le gouvernement consacrait la valeur des découvertes en nommant Poitevin dans la Légion d'honneur.

Les propriétés de la gélatine bichromatée, que Poitevin avait su découvrir, étaient le point de départ de ces travaux remarquables. *La gélatine bichromatée qui a subi l'action de la lumière devient insoluble, plus ou moins profondément dans l'épaisseur de la couche, suivant l'intensité de l'action lumineuse* (c'est sur cette première propriété qu'est basée la photographie au charbon utilisant une gélatine bichromatée mélangée de couleurs finement pulvérisées, par exemple charbon ou sépia sur lesquelles la lumière est sans effet); *la gélatine bichromatée, légèrement humectée, prend l'encre grasse sur les parties qui ont subi l'action de la lumière, tandis qu'elle ne la retient pas sur les parties qui n'ont pas subi cette action* (propriété qui sert de base aux procédés actuels de photocollographie, ancienne phototypie) : *la gélatine bichromatée mise dans l'eau froide ne se gonfle pas dans les parties qui ont reçu la lumière et se gonfle au contraire considérablement dans les autres*, etc.


A. Poitevin.

Uniquement occupé de ses recherches savantes, Poitevin vécut à Conflans jusqu'en 1869; mais, si la gloire lui avait souri, il n'avait point acquis l'aisance qui lui eût évité les soucis de l'existence matérielle, et il dut, à cette époque, accepter à nouveau un poste dans l'industrie. Nous le voyons successivement aux mines d'Ahun (Creuse), à la verrerie de Folembray (Aisne), dans une fabrique d'alun (en Auvergne), à la verrerie de Goudrecieux. Toujours préoccupé par ses travaux, ballotté constamment entre sa vocation et la lutte pour la vie, il s'accommode mal de la fatigue et de l'ennui d'un travail imposé et revient encore à Conflans, qu'il ne devait plus quitter.

En 1878, il obtenait le grand prix à l'Exposition universelle; mais il mourait, en 1882, dans une situation très précaire, n'ayant pu tirer profit de ses inventions, tandis que, sur le vaste champ qu'il avait ensemencé, progressait rapidement une foule d'ouvriers habiles à la moisson. En dehors d'un petit nombre de gens spécialement attentifs à noter les travaux des savants et à disputer leur mémoire à l'oubli, Poitevin, inventeur génial, mais modeste, est peu connu, car bien peu de ceux à qui profitèrent ses découvertes eurent la pensée d'en glorifier l'inventeur. Mais le temps a montré déjà et montrera encore que le savant méritait mieux que cette ingratitude. Son nom doit être inscrit à côté des noms de Niepce, Daguerre, Talbot, parmi les grands précurseurs de la photographie et de ses multiples applications. Un modeste monument lui a été érigé en 1885, à Saint-Calais. — Jacques AUVERNIER.

***pomme de terre** n. f. — Encycl. *Teigne de la pomme de terre*, v. teigne (p. 419). *Maladie de la pomme de terre*, v. ci-dessus phytophthore.

Puiseux (*Pierre*-Henri), astronome français, né à Paris le 20 juillet 1855, élu membre de l'Académie des sciences le 26 février 1912, en remplacement de R. Radau. (V. p. 398.) Entré à l'Ecole normale supérieure en 1875, il en sortit agrégé des sciences mathématiques en 1878, et fut reçu docteur ès sciences en 1879, avec une remarquable thèse sur l'*accélération séculaire du mouvement de la lune*. Maître de conférences à la Sorbonne en 1880, astronome adjoint à l'Observatoire en 1885, titulaire en 1893, il fut nommé, en 1897, professeur adjoint à la Faculté des sciences, chargé d'un cours de physique céleste.


Pierre Puiseux (Phot. Pirou.)

Ses travaux ont porté sur l'astronomie de précision, l'astronomie physique, la théorie des instruments et l'histoire de l'astronomie. Il collabora, avec Maurice Lœwy, à l'*Atlas photographique de la lune*, dont il rédigea plusieurs mémoires analytiques, et il est chargé, depuis 1907, à l'Observatoire de Paris, du service de la carte photographique du ciel. Il travailla à la construction et à la théorie de l'équatorial coudé.

P. Puiseux a publié de nombreux mémoires et travaux aux « Comptes rendus », au « Bulletin astronomique », dans diverses revues, surtout dans la « Revue scientifique » et la « Revue du mois ». Il a condensé dans un livre remarquable, *la Terre et la Lune*, l'ensemble de connaissances relatives à notre planète et à son satellite, et son *Cours de cinématique* est aujourd'hui entre les mains de tous nos étudiants. — A. Beroet.

***radio-activité** n. f. — Encycl. Physiq. La faculté d'émettre des radiations actives, analogues à celles du radium, a été constatée dans un grand nombre de substances. Outre les métaux radio-actifs précédemment décrits : *uranium* (Becquerel, 1896), *thorium* (Mme Curie et Schmidt, 1898), *radium* et *polonium* (les Curie, 1898), *actinium* (Debierne, 1899), *radiothorium* (Ramsay et Hahn, 1904), *ionium* (Rutherford et Boltwood, 1908) et les produits de leurs transmutations, une radio-activité mesurable a été reconnue parmi les éléments au *potassium*, au *rubidium*, au *beryllium* et au *plomb*. L'examen méthodique de tous les corps de la nature a fait reconnaître une activité à de nombreuses roches, au sol des mers, à des dégagements gazeux issus des profondeurs terrestres (gaz volcaniques), à des condensations atmosphériques (rosée, brouillard), à l'eau de mer, à des eaux minérales, etc.; dans ces derniers cas, l'activité paraît être simplement induite, empruntée par un contact antérieur à d'autres substances actives.

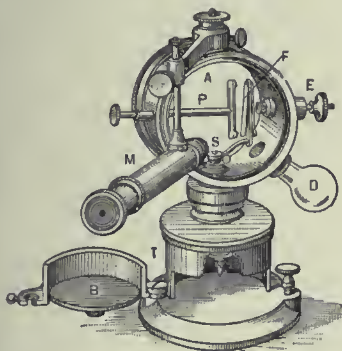


Fig. 1. Electroscope (modèle de la Société centrale de produits chimiques) pour la mesure de la radio-activité des substances solides. — A. Electroscope; F. Feuille d'aluminium maintenue par son support S; E. Dispositif pour charger la feuille; P. Tige fixant la feuille lors des transports; M. Microscope; T. Electrode de déperdition; B. Disque supportant la matière active à étudier; D. Ampoule desséchante.

Tous les éléments actifs émettent un mélange variable de rayons α, β, γ, mais ceux-ci n'ont pas pour tous les corps les mêmes caractéristiques : c'est ainsi que les rayons α du radium cessent toute action à 7 centimètres du point d'émission, tandis que ceux émis par le polonium perdent leur influence à la moitié de cette distance. Le plus grand nombre des métaux actifs se décomposent en dégageant une émanation, ainsi que de l'hélium; tous, enfin, dégagent une quantité considérable d'énergie, dont les effets calorifiques et électriques ont été mesurés et sont maintenant parfaitement connus.

Origine de la radio-activité. — D'où provient cette énergie? L'hypothèse la plus suivie, actuellement, considère la radio-activité comme une manifestation de transmutations d'atomes. Chaque corps radio-actif est en évolution, se transformant par l'intermédiaire, le plus souvent, d'une émanation gazeuse en substances actives nouvelles, susceptibles elles-mêmes d'entrer aussitôt en transmutation : c'est ainsi que du radium, on a pu constater successivement la formation des radiums A, B, C, D, etc. Tous ces états connus ne sont que les stades intermédiaires de transformations allant, par exemple, de l'uranium au plomb, en passant par le radium.

Au point de vue de la durée, chaque état exige un temps très variable : des mesures effectuées, il résulte que la vie de l'atome de radium serait d'environ 1.800 ans, tandis que celle de l'atome d'uranium atteindrait 5 milliards d'années; au contraire, certains passages intermédiaires n'auraient que quelques heures, voire quelques minutes d'existence.

La désintégration des métaux radio-actifs, tous à poids atomiques très élevés, s'accompagne de formation d'hélium, gaz par contraste de poids atomique infime (4); cette décomposition tend ainsi vers l'expression la plus simple de la matière. Or, chacune des transformations est caractérisée par une libération d'énergie; celle-ci provient de ce que les divers atomes sont constitués par des dispositions différentes de corpuscules élémentaires, corpuscules retenus en place par une énorme quantité d'énergie emmagasinée : si la forme devient plus simple, l'énergie nécessaire pour relier les corpuscules étant plus petite, l'excédent disponible doit se dégager.

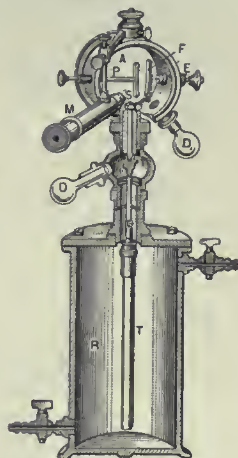


Fig. 2. Electroscope (modèle de la Société centrale des produits chimiques) disposé pour l'étude d'un gaz ou d'un liquide. — Mêmes lettres qu'à la fig. 1; R. Récipient spécial pour placer le gaz ou le liquide en étude.

Mesure de la radio-activité. — Dès le début de leurs recherches, Becquerel, puis les Curie utilisèrent, pour évaluer la radio-activité, la propriété possédée par les substances actives de rendre l'air conducteur de l'électricité et de permettre ainsi la décharge des corps électrisés. Le premier appareil employé se compose de deux plateaux parallèles, disposés horizontalement et espacés de quelques centimètres; entre eux, est établie une différence de charge électrique: si une substance radio-active est placée sur le plateau inférieur, cette différence de charge diminue; il suffit d'en déterminer la perte, par un dispositif quelconque (galvanomètre, quartz piézo-électrique) pour déduire l'action de la radio-activité.

Pour rendre pratique le travail, non plus au laboratoire, mais sur le terrain même et permettre à l'explorateur, au prospecteur, l'étude sur place des roches, des sources, etc., divers appareils portatifs ont été imaginés d'après le classique électroscope à feuilles d'or. Dans celui-ci, deux feuilles métalliques légères s'écartent entre elles, lorsqu'elles se trouvent électrisées, par suite de la répulsion mutuelle de deux corps chargés de même électricité; les feuilles étant en divergence, si l'on vient à diriger sur elles un rayonnement actif, elles se déchargent et se rapprochent. En comparant la vitesse du rapprochement avec celle obtenue à l'aide d'une substance active connue, il est aisé d'évaluer la valeur radio-active du rayonnement étudié. Dans un des meilleurs types, les feuilles métalliques sont en aluminium, leurs variations se lisent au microscope; des dispositifs spéciaux permettent de relier cet électroscope soit avec une boîte contenant un plateau-support pour les substances solides rayonnantes, soit avec un cylindre aménagé pour contenir des gaz ou des liquides. La précision est telle qu'elle permet de mesurer une activité deux cents fois plus faible que celle de l'uranium et d'apprécier même la quantité de radium renfermée dans 50 grammes de sable marin.

Les réactions de phosphorescence peuvent servir également de mesure, la détermination de la scintillation d'un écran de sulfure de zinc est un des meilleurs procédés : en effet, cet écran s'illumine par points, en nombre égal à celui des rayons α qui le frappent; cette simple numération permet une mesure rapide de l'activité.

Unité de radio-activité. — L'uranium ayant été la première matière active signalée, ce métal fut pris comme type de comparaison; mais les sels de radium présentant une puissance 1.800.000 fois plus grande, l'unité choisie se trouvait trop faible. Pour établir une autre base, le Congrès de Bruxelles (septembre 1910) a décidé de prendre, comme étalon, un poids de 20 milligrammes de radium élémentaire; en même temps, une unité serait créée pour l'émanation, elle correspondrait à l'émanation équilibrant un gramme de radium et prendrait le nom de Curie, en hommage équitable à la mémoire du regretté savant.

Rôle et applications de la radio-activité. — Indépendamment de toute application que l'homme puisse faire des actions radio-actives, celles-ci doivent avoir, par l'énergie libérée, un rôle considérable dans les phénomènes vitaux : sur terre, elles combattent le refroidissement de notre planète; dans les astres lumineux (étoiles, soleils), pour lesquels les physiciens ont reconnu une température élevée et décelé la présence de l'hélium, les actions radio-actives doivent être plus importantes encore. L'énergie mise en liberté détermine le rayonnement intense de ces astres; elle explique pour notre soleil la formation de la chaleur dont nous bénéficions et sans laquelle toute vie serait bannie de notre globe.

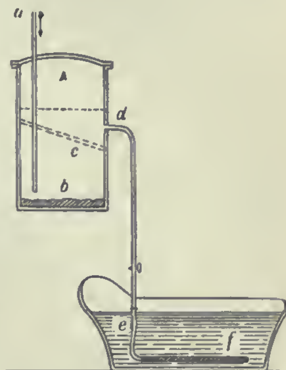


Fig. 3. Appareil pour activer l'eau : *A*. Activateur; *a*, arrivée d'eau ordinaire; *b*, dépôt de substances radioactives; *c*, filtre; *d*, départ d'eau activée; *e*, tube de caoutchouc; *f*, toile métallique assurant la diffusion de l'eau dans le bain.

Un rôle plus modeste de la radio-activité a été constaté avec les eaux minérales : un grand nombre de sources (Bagnères, Plombières, etc.) émettent des eaux nettement actives; un tel fait justifie les effets curatifs meilleurs obtenus avec ces eaux au sortir du griffon, vis-à-vis des reproductions par simple dissolution de sels, même exactement dosés.

La radio-activité des eaux (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 150, art. gaz) est d'origine induite, communiquée simplement par contact avec des roches, des minerais radio-actifs au sein de la terre. Aussi ces eaux, même très actives, ne conservent pas longtemps leur puissance; au bout de quelques jours, l'activité s'éteint, ainsi naturellement que toute action thérapeutique. Dans le but de les stabiliser, à Kreuznach (Allemagne), on active artificiellement des eaux en les faisant passer dans un appareil spécial (*activateur*), où elles se trouvent obligées de séjourner sur des substances actives extraites des boues et dépôts abandonnés par les sources. Les eaux chargées ainsi d'émanations sont consommées ou utilisées sur place en bains. — Marcel Molinié.

***radium** n. m. — Chim. (symbole Ra). Depuis la découverte du radium (les Curie, 1898), de nombreux travaux ont complété nos connaissances dans le domaine de la chimie des corps radio-actifs : les premiers résultats exposés ici ont été confirmés; nous rappellerons, que le radium est un métal de la famille du baryum, bivalent de poids atomique 226.4; isolé, par électrolyse de son amalgame, il se présente alors comme une matière blanc brillant, fusible à 700°, très oxydable, décomposant l'eau en formant un hydrate basique $Ra(OH)^2$.

Le radium est caractérisé par une émission constante de radiations : rayons α, β, γ. (Voir *Suppl.*, art. radium.) Actuellement, on admet que les rayons α sont formés par un flux de gros corpuscules [*ions*] de l'ordre de grandeur des atomes d'hydrogène; ces corpuscules électrisés positivement se meuvent avec une vitesse vingt fois moindre que celle de la lumière; les rayons β sont formés de corpuscules (*électrons*) chargés négativement, mais beaucoup plus ténus, près de deux mille fois plus petits que les précédents et se déplaçant avec une vitesse voisine de celle de la lumière. Quant aux rayons γ, ils semblent être immatériels et ne correspondre qu'à des vibrations de l'éther.

Diverses propriétés du rayonnement mieux étudiées ont pu être expliquées : la transformation de l'air, normalement isolant, en conducteur de l'électricité, a pour cause la formation, grâce aux ions émis par le radium, de points de condensation facilitant, de proche en proche, le passage du fluide; la phosphorescence provoquée dans certaines matières est attribuée aux rayons α; ceux-ci déterminent en particulier sur un écran enduit de sulfure de zinc une véritable illumination des points frappés (*phénomène de scintillation*); les causes de la radio-activité induite (les substances placées au voisinage du radium devenant temporairement radio-actives par simple influence) sont également mieux connues. On admet que le rayonnement transporte à distance de nouvelles substances radio-actives (émanation, ra-

diums A, B, C, etc.), issues du radium et se dérivant les unes des autres par modification atomique.

Au point de vue chimique, on constate que le rayonnement s'accompagne de la mise en liberté de deux gaz : l'*émanation* ou *niton* (v. NITON) et l'hélium ; cette émanation se décomposant ensuite dans les divers éléments radio-actifs cités ci-dessus. Des mesures très exactes ont permis d'établir qu'un atome de radium se scindait en deux atomes : l'un de niton, l'autre d'hélium. Un gramme de radium dégage par an 158 millimètres cubes d'hélium.

Le radium et la transformation atomique. — Les physiciens considèrent comme un fait précis la transformation, la transmutation, en un mot, de l'atome de radium; celui-ci, comme les atomes de toutes les substances radio-actives, ne serait qu'un stade dans l'évolution atomique.

Une filiation assez nette a pu être établie en reliant l'uranium au radium et celui-ci avec assez de vraisemblance au plomb ; les degrés de la chaîne étant successivement :

Uranium — uranium X — série de l'actinium ? radium — niton — radium A — radium B — radium C — radium D ou *radio-plomb — radium E — radium F* ou *polonium — plomb.*

Non seulement le radium serait susceptible de se transmuer, mais son influence peut provoquer la transmutation d'autres éléments; le célèbre chimiste anglais, Ramsay a publié sur ce sujet une série de travaux de la plus haute importance. Considérant que les éléments dits *simples* peuvent se classer selon des familles périodiques [Tables de Mendéleff], ce savant pensa que les divers échelons de ces séries pouvaient provenir les uns des autres; par exemple, dans la série : *cuivre — potassium — sodium — lithium,* le cuivre doit engendrer le lithium en passant par les états de potassium et de sodium. L'expérience a confirmé cette hypothèse; de même, selon les conditions de sa décomposition, l'émanation s'accompagne d'argon, de néon ou d'hélium, tous gaz de la même famille; d'autres transmutations ont été observées dans la série du carbone, des sels de titane, de zirconium, de thorium se transmuant avec formation d'anhydride carbonique.

Ces résultats n'ont pour créance que la grande autorité attachée aux noms des savants qui les ont publiés ; jusqu'ici, le peu de matière mise en œuvre a été un obstacle, malgré les procédés analytiques les plus précis employés pour la démonstration de ces faits. L'avenir nous renseignera sur cette notion d'importance philosophique considérable, car elle éclaire d'un jour nouveau la genèse des éléments.

Rôle terrestre du radium. — Le rôle du radium sur notre globe est encore mal déterminé ; cependant il doit être très grand. En effet, la recherche du radium a conduit à le considérer comme un élément très général de notre planète, disséminé par petites quantités, mais très diffusé. Les roches, les eaux de la mer en contiennent suffisamment pour constituer, sur la terre, un poids de plusieurs milliers de tonnes; or le radium, comme tous les corps radio-actifs, est un générateur d'énergie, la chaleur dégagée en vingt secondes par un gramme étant égale à une petite calorie ; cette chaleur émise constamment sur notre globe lutte contre le refroidissement et tend à conserver constante la température terrestre.

Gisements de radium. — La faible teneur des minerais dans lesquels le radium puisse s'extraire nécessite le traitement de poids considérables. La matière première est presque exclusivement le résidu du travail de la pechblende en vue d'en retirer l'uranium, base de diverses substances colorantes ; malheureusement, les minerais d'urane sont peu abondants. Le principal gisement est situé en Autriche, à Joachimstadt; sa puissance est suffisante pour permettre une extraction annuelle de 15 à 20 tonnes d'oxyde d'uranium à 50 pour 100. C'est actuellement le point le plus exploité; on y produit environ deux grammes de radium par an. La mine la plus importante, ensuite, se trouve dans le nord du Portugal (province de Beira); là sont traitées des pegmatites imbibées de phosphate d'urane. D'autres gisements uranifères ont été signalés dans l'Afrique orientale allemande (pegmatite avec pechblende), en Norvège (fergusonite), en Cornouailles (urane et étain), au Colorado; tous ces gisements sont de faible importance.

Dans la nature, le radium ou son émanation ont été décelés dans de nombreuses roches, dans l'eau de mer, dans des boues laissées par des eaux minérales ; mais, si les teneurs peuvent justifier les effets curatifs de ces dernières, elles sont insuffisantes dans l'état actuel de nos connaissances pour permettre une extraction. Néanmoins, ces boues peuvent servir à préparer des eaux artificiellement actives.

Tout concourt pour faire du radium une substance difficile à extraire: son prix de revient atteint près de 350.000 francs le gramme, laissant loin derrière lui le prix des substances considérées comme les plus précieuses.

Applications du radium. — La faible quantité de radium jusqu'ici extraite a limité le domaine des applications; cependant, un ensemble de travaux a permis de constituer toute une thérapeutique nouvelle pour le traitement de certains cancers. (V. *Larousse Mensuel,* t. II, p. 363, art. RADIUMTHÉRAPIE.)

A part cette importante voie, quelques applications ou, plutôt, quelques expériences susceptibles d'application sont à signaler; notamment, la transformation sous l'influence du radium de la couleur des pierres. Le corindon incolore et le rubis deviennent jaunes, se transformant ainsi en une sorte de topaze (Dr Bordas); la coloration des verres en violet; le calcul de l'âge de certaines formations géologiques par l'étude des proportions relatives d'hélium et de radium contenues dans divers minéraux recueillis au sein de ces formations, etc.

Le champ immense de recherches que permettent les phénomènes de radio-activité a fait naître de tous côtés de nombreux laboratoires. Paris, qui a eu l'honneur de la découverte, possède, en Sorbonne, une chaire de radiographie; chaire à laquelle, bientôt, un véritable Institut du radium sera annexé. Par ailleurs, existent divers laboratoires de radiologie biologique. A Londres, un Institut a été fondé à l'instigation du roi Edouard VII et récemment inauguré ; aménagé pour poursuivre toutes recherches sur le radium, l'établissement est destiné également à l'expérimentation et à la diffusion des traitements médicaux par les effluves radio-actifs.

L'outillage étant créé, la quantité de radium utilisable croissant chaque année, il est permis d'espérer que l'homme, outre d'utiles applications au bien-être de l'humanité souffrante, parviendra à surprendre quelques-uns des mystères qui enveloppent soit le rôle du radium dans l'univers, soit la génération des atomes : si la pierre philosophale fut un rêve à une époque lointaine, l'idée peut en être reprise avec plus d'espérance encore. — M. MOLINIÉ.

***remboursement** n. m. — ENCYCL. *Envois contre remboursement.* (Postes.) La loi de finances du 13 juillet 1911 (art. 18) a rendu applicables aux envois contre remboursement du régime intérieur (France et Algérie) les dispositions qui régissaient précédemment les envois de l'espèce du régime international. Par suite, tous les objets de correspondance admis à la recommandation ou à la déclaration de valeur peuvent être grevés d'un remboursement dont le montant maximum est fixé à 2.000 francs par envoi.

Le décret du 14 septembre 1911 a tracé les règles d'application ci-après, exécutoires depuis le 1er décembre 1911.

Dépôt. — Les objets à livrer contre remboursement peuvent être adressés soit poste restante, soit à domicile. La suscription de ces objets comporte les indications suivantes, qui doivent être faites sans rature ni surcharge, même approuvées : 1° au-dessus de l'adresse, la mention : « contre remboursement de........ » suivie du montant en toutes lettres en francs et centimes de la somme à percevoir sur le destinataire (le cas échéant, cette mention est séparée par un trait de l'indication du montant de la valeur déclarée) ; 2° le nom et l'adresse complète de l'expéditeur.

L'expéditeur remplit un bordereau qui lui est remis gratuitement, sur lequel il fait la description de l'objet et reproduit le montant de la somme à payer par le destinataire. Il insère lui-même ce bordereau dans une enveloppe spéciale non affranchie et fournie également gratuitement, portant l'adresse du bureau de destination. Il remet ensuite le tout à l'agent préposé à la réception. Celui-ci appose les timbres-poste nécessaires pour représenter la taxe d'affranchissement. Cette taxe se compose: 1° du droit de recommandation (0 fr. 25 ou 0 fr. 10, suivant le cas) ; 2° du montant de l'affranchissement applicable aux envois de la catégorie à laquelle appartient l'objet ; 3° s'il s'agit d'un valeur déclarée, du droit d'assurance de 0 fr. 10 par 500 fr. ou fraction de 500 fr., du montant de la déclaration de valeur. Le montant de la somme à rembourser par le destinataire ne donne lieu à la perception d'aucun droit spécial.

Aucune obligation particulière de conditionnement n'est imposée à l'objet à livrer contre remboursement, mais il reste soumis aux règles applicables à la catégorie de correspondance à laquelle il appartient (forme, dimensions, scellements, etc.).

Il est délivré à l'expéditeur un récépissé de dépôt comportant, en outre des indications prévues pour la recommandation ou la déclaration de valeur de l'objet, le montant du remboursement à payer par le destinataire.

Distribution. — La livraison n'est effectuée, dans tous les cas, que contre payement du montant du remboursement. Sous cette réserve, toutes les règles relatives à la distribution, soit des objets recommandés, soit des envois des valeurs déclarées, sont applicables à la distribution des correspondances grevées de remboursement. Par suite, ces correspondances ne doivent être distribuées qu'aux destinataires eux-mêmes ou à leurs fondés de pouvoir, s'il s'agit de valeurs déclarées ou de lettres recommandées ; mais les objets recommandés autres que les lettres peuvent être remis, à défaut du destinataire, au concierge de la maison ou à toute autre personne attachée au service du destinataire ou demeurant avec lui.

Lorsque le facteur ne rencontre pas le destinataire à la première présentation, il laisse à son domicile un avis, sous pli fermé, l'informant que l'objet lui sera représenté le lendemain. Si, à la deuxième présentation, l'objet n'a pu lui être livré pour une cause quelconque, il est rapporté au bureau et conservé à la disposition de l'intéressé pendant un délai de cinq jours, non compris le jour de l'arrivée. Après ce délai, l'objet en question est renvoyé à l'expéditeur.

Les envois contre remboursement adressés « poste restante » sont également tenus à la disposition des destinataires pendant un délai de cinq jours pleins, à l'expiration duquel ils sont renvoyés aux expéditeurs.

Les envois contre remboursement refusés par les destinataires ou adressés à des personnes décédées, inconnues ou parties sans laisser d'adresse, sont renvoyés aux expéditeurs dans les vingt-quatre heures.

Lorsqu'en raison de leur nombre, de leur volume et de leur poids, les envois contre remboursement ne peuvent être emportés par les facteurs, les préposés ont la faculté de les conserver au bureau où ils doivent être retirés par les destinataires, prévenus sans délai de l'arrivée des objets.

Règlement de compte avec l'expéditeur. — Le montant des encaissements est converti en un mandat-poste au profit de l'expéditeur de l'objet, après prélèvement des remises de 0 fr. 10 par 20 francs ou fractions de 20 francs (avec maximum de 0 fr. 50) allouées au receveur et au facteur (loi du 7 avril, art. 5) et sous déduction du droit de commission prévu à l'art. 1149 de l'instruction générale des postes, savoir : 0 fr. 05 par 5 fr. jusqu'à 20 fr. ; 0 fr. 25 de 20 fr. 01 à 50 fr. ; 0 fr. 50 de 50 fr. 01 à 100 fr. ; 0 fr. 75 de 100 fr. 01 à 300 fr. ; 1 fr. de 300 fr. 01 à 500 fr. ; 1 fr. 25 de 500 fr. 01 à 1.000 fr. ; 1 fr. 50 de 1.000 fr. 01 à 1.500 fr. ; 1 fr. 75 de 1.500 fr. 01 à 2.000 fr.

Chaque livraison d'objet expédié contre remboursement donne lieu à un règlement particulier, même si plusieurs livraisons de cette nature sont effectuées le même jour, pour le compte d'un seul expéditeur. Le décompte des opérations est établi au verso de la déclaration de dépôt qui est renvoyée, avec le mandat, à l'expéditeur, sous enveloppe spéciale.

Les envois contre remboursement refusés par le destinataire et ceux qui, adressés poste restante, ou ayant donné lieu aux présentations réglementaires à domicile, n'ont pas été livrés dans les délais susindiqués, ne sont remis à l'envoyeur que contre payement d'une taxe de 0 fr. 10 représentée par le chiffre-taxe spécial au service des recouvrements, apposé sur chaque objet par le receveur du bureau d'arrivée. Ne sont pas soumis à cette taxe les objets renvoyés aux expéditeurs pour cause de vice d'adresse (destinataire inconnu ou parti sans laisser d'adresse).

Responsabilité du service postal. — Les envois contre remboursement engagent la responsabilité de l'administration des postes au même titre que les envois recommandés ou chargés de la catégorie à laquelle ils appartiennent. — Raymond BLAIGNAN.

***route** n. f. — ENCYCL. *Entretien des routes macadamisées.* La question de l'entretien des routes a pris une importance considérable depuis quelques années, en raison du développement du tourisme automobile. Telles chaussées, très fréquentées, qui autrefois se maintenaient pendant dix ou douze ans en parfaite viabilité, devraient aujourd'hui être rechargées tous les deux ans, si l'on n'employait pas à leur restauration des matériaux de choix, durs et résistants, que l'on agglomère par des cylindrages.

Les améliorations apportées par les services vicinaux au macadamisage et à l'empierrement des routes ne suffisent cependant pas encore à leur assurer une longue durée; des rechargements fréquents s'imposent, et le problème de l'entretien des grandes artères routières n'a rien perdu de son acuité. Le budget du département des travaux publics est largement grevé de ce fait, et ce n'est que grâce à des dépenses considérables que nos routes peuvent être conservées en bon état. Les Congrès de la route tenus en 1908 et 1910 s'étaient réunis dans l'intention de trouver une solution *économique* à ce problème ; ils ne purent que se borner à encourager les essais entrepris dans le but d'assurer aux chaussées une plus grande résistance.

Ces essais, que nous avons signalés au *Larousse Mensuel,* sont basés pour la plupart sur l'adjonction au mortier d'agrégation habituel, d'un liant bitumineux obtenu par l'emploi de goudron de houille répandu à la surface et pénétrant dans les interstices des matériaux et empierrement (goudronnage) ou incorporé à ceux-ci avant le rechargement (tarmacadamisage). Les procédés Pottier

(bitulithe, quarrite, larvia) font usage également de pierres concassées, suivant des grosseurs déterminées, et que l'on enrobe à chaud ou à froid d'un ciment bitumineux. L'adjonction de ce ciment bitumineux a pour résultat de donner une cohésion plus parfaite à la masse et, dans une certaine mesure, d'éviter les effets des réactions (surtout des réactions tangentielles) qui désagrègent et expulsent les pierrailles, occasionnant la formation de cavités qui sont autant d'amorces pour la destruction de la chaussée. Mais, à tort ou à raison, on a reproché au goudron divers inconvénients; notamment, l'émission de poussières qui seraient dangereuses pour l'homme (on y a vu la cause d'ophtalmies) et funestes au développement des végétaux plantés en bordure des routes.

Les observations de Mirande et Griffon, après celles d'Olivier et autres, ont montré que les vapeurs émanées du goudron sont toxiques pour des plantes enfermées en vases clos. On fait naturellement observer que le goudronnage des routes se fait dans une atmosphère libre et que, par conséquent, il ne faut rien conclure de ces expériences de laboratoire. D'autre part, Gatin (note communiquée à l'Académie des sciences par L. Mangin, séance du 9 octobre 1911) s'est occupé spécialement des plantes bordant les allées très passantes du Bois de Boulogne à Paris, et ses expériences lui ont permis d'affirmer « que la poussière d'une route goudronnée peut produire, seule, sur des végétaux ligneux, des dégâts variables suivant les essences ».

Il convient de signaler aujourd'hui des expériences récentes, qui fournissent de la question une solution différente, et permettront peut-être d'abandonner des procédés que l'on avait cru tout d'abord très avantageux.

Sous le nom de « macadam armé indéformable », S. Guiet, agent voyer de la Vendée, a préconisé l'emploi, pour les chaussées des routes, d'un revêtement constitué par des pierres à macadam (concassées pour traverser un anneau de 0m,10 de diamètre), noyées dans un béton préalablement renforcé lui-même et rendu indéformable par une armature métallique.

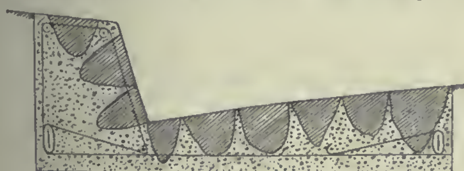
Fig. 1. — Chaussée en macadam armé (système Guiet).

Le béton, pour la fabrication duquel on peut utiliser un liant quelconque, suivant la résistance à obtenir, est généralement à base de ciment, et la pierre concassée que l'on y enchâsse présente superficiellement, après achèvement du travail, l'aspect d'une mosaïque vénitienne (*opus incertum*). La couche de béton empierré repose sur un lit de mortier de ciment, dans lequel sont noyées des barres d'acier rond et feuillard.

Pour les chaussées luxueuses, on peut remplacer la pierre concassée soit par des petits pavés réguliers naturels, fendus à la machine système Krebs (*kleinpflaster*) ou travaillés au marteau, soit par des petits pavés artificiels en terre cuite, laitier, céramique, verre, fonte, acier, etc. Les petits pavés sont posés de préférence en arcs de cercle, présentant l'aspect de la mosaïque romaine.

Sous l'appellation de « chaussée idéale », l'invention de S. Guiet a fait l'objet d'une communication au Congrès international de la Route de 1908 et, sous le nom de « macadam armé et petit pavage sur mortier par compression », d'une nouvelle communication au Congrès de 1910.

Le procédé réalise, pour les chaussées, les avantages demandés par les divers congrès : emploi de matériaux durs, solidement reliés et non glissants ne faisant ni boue, ni poussière, et présentant une résistance absolue aux effets destructeurs de cavitation des automobiles. Les frais occasionnés par le


Fig. 2. — Coupe d'un caniveau-bordure en macadam armé Guiet.

revêtement d'une chaussée suivant ce système sont plus élevés, on le conçoit, que ceux d'un macadamisage ordinaire; mais il est possible encore, pour limiter la dépense, d'établir seulement des bandes longitudinales parallèles, écartées l'une de l'autre d'une portée d'essieu et séparées par un macadam ordinaire.

Bien qu'exigeant un tour de main spécial, la confection du macadam armé Guiet est facile et, sans nécessiter d'outillage spécial, permet d'utiliser partout les matériaux et les ouvriers du pays. Diverses applications en ont été faites depuis 1908 en France et en Belgique notamment, non seulement comme revêtements de chaussées, mais encore comme revêtements de quais à bestiaux dans les gares, chaussées submersibles, caniveaux-bordures ou caniveaux à double revers, etc.

A enregistrer encore les progrès faits dans l'épandage et le tassement des matériaux de chargement.

Le concassage des pierres, tel qu'il s'effectue au bord des routes, n'est pas sans présenter de multiples inconvénients : fragmentation inégale des pierres, déchets menus ou poussiéreux assez abondants et surtout, s'il s'agit de pierres siliceuses, éclats pointus projetés sur la route et qui deviennent là autant de redoutables poignards pour les pneus des automobiles et des cycles. Sur un projet de Conat, agent voyer d'arrondissement à Chaumont, J.-B. Aillot, constructeur à Montceau-les-Mines, a établi une machine à casser les pierres.


Fig. 3. — Concasseur routier (J.-B. Aillot).

Cette machine, expérimentée en septembre 1911 par le service vicinal de la Haute-Marne, offre le double avantage de réduire la main-d'œuvre et d'assurer un concassage beaucoup plus régulier. Elle se compose d'une locomotive routière à vapeur, sur l'avant de laquelle se trouve le concasseur proprement dit, à mâchoires armées de dents disposées de telle sorte que la pierre est fendue par le choc et non écrasée. Sous le concasseur, se trouve une grille mobile, qui sépare automatiquement les fragments de pierre des déchets sablonneux.

Si le choix et la division des matériaux ont fait l'objet de soins particuliers, les procédés de revêtement ont, eux aussi, progressé rapidement, et la manière même d'agglomérer les matériaux a subi de notables améliorations.

Nous avons, dans cet ordre d'idées, signalé déjà les piocheuses routières (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 613), dont l'emploi permet la pénétration de l'ancien matériel par le nouveau et une cohésion plus parfaite du tout, sous l'action du cylindre à vapeur.

On a fait, toutefois, au cylindrage, le reproche de ne pas laisser aux pierres concassées leurs multiples angles qui concourent à la solidité de la chaussée par l'emboîtage mutuel et la juxtaposition de leurs arêtes et de leurs faces multiformes; en effet, les roulages répétés arrondissent les pierres, les effritent et les morcellent, de sorte que leur diamètre de 7 ou 8 centimètres se réduit, pour la moitié au moins, à 0m,03, 0m,02 et même 0m,01, et que c'est seulement le mortier d'agrégation qui relient ces fragments les uns aux autres.

Persuadé par l'expérience que le matériel doit résister autant par sa forme que par le liant (dont on ne saurait évidemment se passer, ne fût-ce que pour combler les interstices), Guillet, ingénieur des ponts et chaussées, a fait construire une machine à pilonner le macadam qui comprime les pierres par des chocs successifs dont on a calculé la force pour éviter l'écrasement des matériaux.


Fig. 4. — Machine à pilonner le macadam (H. Coutant-Dujour), vue par l'arrière.

Cette machine, construite par Coutant-Dujour (à Champeaux, Seine-et-Marne) consiste en un moteur à vapeur monté sur train de locomobile; par sa forme, elle rappelle le cylindre routier; mais elle porte à l'arrière une série de pilons à base carrée, de 0m,52 de côté, placés en quinconce et s'abaissant, puis se relevant alternativement. Dans un modèle récent de cette pilonneuse, les pilons tombant verticalement ont été remplacés par des battoirs (v. fig. ci-dessus) de 0m,45 de chute et qui frappent 50 coups à la minute. Les roues de la pilonneuse sont remplacées par des rouleaux destinés à fournir un cylindrage sommaire, mais qui favorise ou parachève le travail des battoirs. Un dispositif spécial permet de faire fonctionner les roues motrices seules (à l'effet soit de cylindrer l'empierrement, soit simplement de déplacer l'appareil) ou simultanément les roues motrices et les pilons.

Les pierres étant répandues en couches uniformes sur la chaussée, le pilonnage s'exécute de la manière suivante : arrosage préalable; cylindrage sommaire par passage aller et retour de la machine, les battoirs étant relevés; épandage de la plus grande partie des matières d'agrégation (sable de carrière); pilonnage avec arrosage modéré; épandage du reste des matières d'agrégation et nouveau cylindrage (dix allers et retours de la machine).

Les expériences auxquelles ont donné lieu les essais de ces machines à pilonner ont été faites aux environs de Melun et de Fontainebleau, sur des routes où la circulation est particulièrement intense (un millier de véhicules environ par jour). D'autre part, des sections contiguës ont été rechargées et cylindrées par les moyens ordinaires, de façon à permettre une comparaison entre les deux systèmes.

Il convient d'attendre encore, pour porter un jugement impartial sur les pilonneuses; mais il est établi d'ores et déjà, par des sondages effectués au cours des derniers mois de 1911, que le pilonnage fournit des chaussées très solides et donnant peu de débris poussiéreux. — Jacques Auverniek

***sucre** n. m. — Encycl. La fabrication du sucre de betteraves. (*A propos du centenaire de son introduction en France.*) — L'industrie du sucre de betterave naquit en France, il y a cent ans, grâce aux remarquables expériences de Benjamin Delessert. Dès 1747, l'Allemand Sigismund Marggraf avait reconnu la présence de la saccharose dans la betterave et dans plusieurs autres végétaux de nos climats. Puis

le chimiste F.-C. Achard, né à Berlin de parents français, consacra sa vie à l'application pratique de cette découverte. Vers 1775, il commença à exécuter des essais culturaux et industriels, d'abord à Caulsdorf, puis à Bachholz, dans la banlieue berlinoise, et finalement à Cunern, près de Steinau (basse Silésie), où il établit la première fabrique de sucre indigène en 1802; quatre ans plus tard, il en fonda une autre à Krayn, près de Strehlnen (Silésie). Frédéric le Grand encouragea l'industrie naissante. Ensuite, son arrière-neveu, Guillaume III, donna à Achard 9.000 écus sur la présentation de « pains de sucre, à tous égards comparables au plus beau sucre de cannes » (1799), et lui en avança 50.000 en 1803. Malgré ces subsides, les affaires du fabricant silésien périclitèrent et, comme nombre d'initiateurs, il ne recueillit pas le fruit de ses efforts.


Tas de betteraves culbutées dans les caniveaux de lavage.

En France, au contraire, l'établissement du blocus continental par Napoléon Ier, le 29 novembre 1806, provoqua une hausse considérable sur le sucre de canne, qui se vendait alors 6 francs le kilogramme, et attira l'attention sur ces nouveaux procédés. Deux établissements se fondèrent aux environs de Paris : l'un à Saint-Ouen, l'autre dans l'ancienne abbaye de Chelles. Mais leurs directeurs, ne possédant point de connaissances techniques suffisantes, échouèrent dans leur tentative. Il était réservé à Benjamin Delessert, raffineur à Passy, de solutionner le problème avec l'aide d'un de ses ouvriers, J.-B. Quernel. Après quatre ans d'expériences et de tâtonnements, il obtint en grand le sucre de betterave, très bien cristallisé.

Tout joyeux, Delessert annonça son succès au ministre Chaptal, qui se hâta d'en informer immédiatement l'Empereur (2 janvier 1812). Le souverain alla aussitôt à la fabrique de Passy pour constater par lui-même la véracité de ce fait d'une si grande importance économique. A la fin de la visite de l'usine, Napoléon s'approcha de Delessert et, détachant la croix de la Légion d'honneur qu'il portait, il la remit, séance tenante, à l'heureux fabricant. A la vérité, le ministre de l'intérieur, de Montalivet, avait déjà présenté antérieurement à l'Empereur deux pains de sucre de betterave provenant de l'usine fondée par Crespel, Dellisse et Parsy, à Lille, en 1810, et qui, cette année-là, avait produit 400 kilogrammes de sucre, puis 10.000 kilogrammes en 1811.

Ces premiers succès engagèrent Napoléon Ier à prodiguer des encouragements aux cultivateurs de betteraves et à fonder cinq écoles de fabrication sucrière. De nombreux propriétaires répondirent à l'appel du monarque, tandis que Mathieu de Dombasle perfectionnait les méthodes de fabrication, dans sa sucrerie établie à proximité de Nancy. Mais, à la chute de l'Empire, les sucres de canne coloniaux ou étrangers vinrent tellement concurrencer nos fabricants que « l'industrie du sucre indigène, née sous la guerre, fut sur le point de périr par la paix », comme le remarque Jules Hélot, dans l'*Histoire centennale du sucre de betteraves* (1912).

Toutes les fabriques les plus importantes résistèrent victorieusement à la crise, et, depuis 1818, la production sucrière française alla en augmentant, passant de 4.000 tonnes en 1829 à 450.000 tonnes en 1874. Mais, à partir de l'année suivante, la sucrerie française périclita, tandis que l'Allemagne, l'Autriche et la Russie distançaient la France à ce point de vue. Ainsi, en 1884-1885, les 449 usines de notre pays produisaient seulement 300.000 tonnes, alors que les sucriers d'outre-Rhin en fabriquaient un million de tonnes. Notre décadence tenait surtout à une mauvaise perception de l'impôt. Depuis 1841, les industriels allemands étaient taxés d'après la quantité de betteraves qu'ils employaient, et ceux d'Autriche sur la capacité de leurs diffuseurs, tandis qu'on imposait, chez nous, le sucre fabriqué. Les usiniers allemands avaient donc intérêt à travailler des betteraves très riches en sucre et à extraire ce dernier d'une façon aussi parfaite que possible ; leurs confrères autrichiens devaient, de leur côté, s'inquiéter surtout d'obtenir le rendement maximum de leurs diffuseurs en négligeant les pertes à l'extraction du jus, car tout le sucre qu'ils produisaient en plus du chiffre de taxe de leurs appareils ne payait pas de droits. Cette exemption d'impôt de tous les excédents constituait « une véritable prime décernée au progrès », ainsi que le constate Gaston Dejonghe dans sa *Technologie sucrière* (1910).

En Allemagne et en Autriche, les agronomes s'ingénièrent donc à obtenir les variétés de betteraves


Le ministre de l'intérieur présente à l'empereur Napoléon Ier du sucre de betterave (2 janvier 1812). [Gravure de l'époque.]

les plus riches en sucre, que les fabricants achetaient plus cher et, d'autre part, les ingénieurs, — parmi lesquels se distinguèrent surtout les Autrichiens Florentin et Jules Robert, qui firent, de leur usine de Seelowitz, en Moravie, la sucrerie la mieux outillée de l'univers, — s'attachèrent à perfectionner le matériel et les procédés techniques. Pendant ce temps, les fabriques de France, au lieu de travailler, comme celles d'Allemagne et d'Autriche, des betteraves fournissant 11 à 13 pour 100 de sucre, s'approvisionnaient de racines, dont elles retiraient seulement 7 pour 100 de sucre. Nos cultivateurs plantaient, en effet, de préférence des betteraves à grand rendement, puisque les fabricants les leur payaient seulement au poids, sans s'inquiéter de la teneur saccharifère. Mais, en 1884, le législateur français modifia ces anomalies en imposant la betterave comme en Allemagne, d'après son rendement. Très libérale, cette loi exemptait de droits tout le sucre que le fabricant tirait au delà de 6 p. 100, mais constituait une trop lourde charge pour le Trésor et, pour équilibrer les budgets d'alors, on dut établir d'abord des surtaxes et, finalement, le partage des excédents avec l'Etat.

Cependant, les primes décernées aux sucreries étrangères amenèrent une surproduction si considérable qu'en 1898 et en 1901, des conférences internationales se tinrent à Bruxelles, pour remédier à la situation. Cette dernière réunion vota la suppression de toutes les primes, et la France prit l'engagement de modifier sa législation, à condition qu'on interdirait tous les cartels. Afin, d'ailleurs, de rendre ceux-ci inoffensifs, le Congrès fixa les droits de douane à 6 francs par 100 kilogrammes, et, pour développer la consommation, abaissa l'impôt à 25 francs, plus 2 francs de taxe de raffinage. Toutefois, en dépit du dégrèvement, la production du sucre diminue en France depuis quelques années, à cause de l'exportation devenue très difficile à nos nationaux, concurrencés sur le marché par les Allemands et les Autrichiens. Ainsi, pour la campagne de 1909-1910, elle ne dépassait pas 803.000 tonnes et, par conséquent, était sensiblement inférieure à celle de 1903-1904, qui atteignait 1.173.000 tonnes.

Aujourd'hui, le sucre de betteraves se fabrique presque exclusivement en France, en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Russie. Les 244 sucreries françaises qui fonctionnèrent au cours de la campagne 1909-1910 se trouvent groupées dans le nord et le nord-est de notre pays de la manière suivante : Aisne (57), Nord (51), Somme (38), Pas-de-Calais (27), Oise (23), Seine-et-Marne (12), Seine-et-Oise (10), Ardennes (4), autres départements (22).

Afin d'approvisionner ces usines, les agriculteurs emblavèrent une superficie de 231.500 hectares en 1910. Grâce à une sélection méthodiquement poursuivie depuis de nombreuses années, ils cultivent maintenant des variétés très riches en sucre; ils les arrachent soit à la main, soit à la machine, et ils les livrent, décolletées, aux râperies. Autrement dit, on les débarrasse de leurs feuilles et de la portion de tige attenante à la racine. Une fois arrivées à l'usine, on les pèse avec le chariot qui les transporte, et, en repesant après déchargement le véhicule vide, on en déduit leur poids net. Mais le fabricant de sucre tient compte, en outre, de la terre et des radicelles que portent les betteraves et qui sont sans valeur pour lui. Afin de déterminer ces déchets, on prélève 25 kilogrammes que l'on pèse, nettoie et repèse. La différence des poids permet de calculer la tare totale de la livraison, que le sucrier diminuera du poids brut. Il paye alors les betteraves, soit d'après le chiffre trouvé et à un prix convenu d'avance quand il a fourni la graine au vendeur, soit d'après la richesse en sucre, quand le cultivateur a choisi lui-même la semence.

Pour déterminer le pouvoir saccharifère des racines, le chimiste analyse leur jus. La betterave se compose effectivement de 4/5es d'eau et de 1/5e de substances diverses. Parmi ces dernières, la saccharose, des albuminoïdes, des sels de potasse, de chaux, de magnésie, etc., solubles dans l'eau de la betterave, forment le jus qu'on en extrait. D'autres matières insolubles (cellulose, corps gras, produits minéraux, etc.) existent également dans la plante et forment 5 pour 100 du poids total des meilleures variétés sucrières. Connaissant donc la richesse en saccharose d'un jus, le chimiste peut, en multipliant le chiffre trouvé par 0,95, obtenir, d'une façon suffisamment approchée, le pouvoir saccharifère de la betterave qui l'a fourni. Il détermine aussi la densité du jus, car les principes autres que le sucre se rencontrant dans les racines en très minime proportion, plus celle-ci sera élevée, plus le jus renfermera de sucre, et inversement. Il se sert pour cela d'un densimètre ou cylindre de verre creux, terminé à sa partie inférieure par une ampoule renfermant du mercure ou de la grenaille de plomb, et que prolonge en haut une tige emprisonnant une échelle divisée.

Pour graduer l'instrument, on s'appuie sur les considérations suivantes. Si l'on représente par 1.000 la densité de l'eau, le jus des betteraves à sucre oscille entre 1.070 et 1.085. Mais, au lieu d'inscrire 1.070, 1.071..., 1.085 sur le densimètre, on y met 7°, 7°,1..., 8°,5. L'expérience montre, d'autre part, que, pour passer de la densité à la richesse saccharine, il suffit de doubler le chiffre lu au point d'affleurement du densimètre plongé dans le liquide à examiner. Quant au jus servant à l'expérience, on l'obtient en enlevant, sur quelques betteraves du lot, lavées et nettoyées avec soin, une certaine quantité de pulpe, qu'on presse après l'avoir enveloppée dans un linge bien sec.

En France, le fabricant achète d'ordinaire la betterave d'après la densité. Il paye à l'agriculteur tant par tonne de betteraves à 7°, chiffre augmenté de 0 fr. 30 à 0 fr. 50 par dixième de degré en plus ou diminué de 0 fr. 60 à 0 fr. 80 par dixième de degré en moins. Il se

réserve même, souvent, le droit de refuser les lots de racines fournissant des jus de densité inférieure à 6°,5.

Voilà les betteraves arrivées à l'usine. Le sucrier les a reconnues bonnes pour les métamorphoses qu'il va leur faire subir; mais, comme il ne peut pas travailler immédiatement tous les lots qu'il reçoit, il doit les mettre en silos, établis de telle sorte que les betteraves soient convenablement aérées et que la température des tas ne s'abaisse pas trop, car les betteraves gelées se nettoient, se coupent difficilement et pourrissent très vite, si on ne les utilise qu'au dégel.

On amène donc les betteraves à l'atelier de lavage, soit directement du chemin de fer, soit des silos à l'aide de wagonnets ou, mieux, grâce au système hydraulique inventé par l'Autrichien Riedinger et qu'un chimiste de Saint-Quentin, A. Vivien, importa le premier en France. Dans ce dernier cas, le sol où se trouvent entassées les betteraves présente une série de caniveaux en pente, à parois verticales inclinées et dans lesquels un courant d'eau entraîne les racines. Tout en cheminant dans cette rigole, elles se débarrassent quelque peu de terre et de cailloux. Mais on doit compléter ce premier nettoyage par des lavages et épierrages méthodiques.

Un laveur, formé d'un arbre horizontal muni de bras et qui tourne dans un récipient en tôle à moitié rempli d'eau, permet d'effectuer ce premier débourbage. Il faut, pour ne pas détériorer les couteaux des coupe-racines et éviter les fermentations nuisibles au cours des traitements ultérieurs des jus sucrés, non seulement enlever toute la terre adhérente, mais aussi les radicelles. Les bras des laveurs, qui soulèvent les betteraves et les frottent énergiquement les unes contre les autres en présence d'une grande quantité d'eau constamment renouvelée, remplissent très bien cet office, tandis que la terre tombe au fond de l'auge, d'où on l'extrait de temps en temps par une soupape de vidange. Des élévateurs montent ensuite les betteraves jusqu'aux épierreurs, constitués la plupart du temps par une auge dans laquelle arrive de bas en haut un puissant courant d'eau, qu'agitent trois ou quatre bras en fonte, calés sur le prolongement de l'arbre de l'appareil. Grâce à la pression, les racines se maintiennent dans les parties élevées du récipient. De leur côté, les détritus plus pesants tombent sur une grille inclinée, retenant les grosses pierres qu'on retire par une porte latérale, et les petits graviers s'évacuent automatiquement par une poche à contre-poids. Dans chaque usine, il existe généralement plusieurs laveurs et épierreurs disposés en série, à des niveaux différents, et l'on amène les betteraves de l'un à l'autre au moyen d'une vis d'Archimède.

Parfois, pour compléter le lavage des appareils précédents, on dirige les racines sur un secoueur, composé d'un tablier perforé incliné et fixé par quatre bielles à un bâti. Un excentrique, actionné par une poulie, imprime des secousses à cette table, les racines s'égouttent, tout en cheminant, et tombent dans la trémie d'un élévateur à godets, vertical ou incliné. Grâce à cette chaîne sans fin, portant de distance en distance de petites hottes, les racines lavées s'élèvent jusqu'à une bascule installée à la partie supérieure du bâtiment de diffusion. Au temps où l'État percevait l'impôt sur la betterave, cet appareil était obligatoire; mais, depuis la mise en vigueur de la nouvelle législation, les fabricants se servent de préférence de balances automatiques, supprimant toute main-d'œuvre. Cette opération n'a plus, d'ailleurs, d'autre but que de renseigner l'industriel sur la marche de son usine.

Nos betteraves lavées et épierrées, il s'agit d'en extraire les principes sucrés. Jadis, on employait des râpes pour partager les racines; on ensachait la pulpe, qu'on soumettait à l'action d'une presse hydraulique, destinée à en laisser écouler le jus. Aujourd'hui, on découpe les betteraves en fines lamelles dites « cossettes ».

Il existe de nombreux types de coupe-racines, dont les plus employés sont ceux à plateau horizontal rotatif. Les couteaux, qui ont d'ordinaire la forme d'une tuile (d'où leur nom de « faîtière »), fournissent des cossettes en forme de prismes évidés, très propres pour les traitements ultérieurs.

Le procédé d'obtention des jus sucrés par la *diffusion* repose sur la propriété générale que possède toute membrane de nature organique de permettre l'échange des corps dissous de nature différente qui viennent la baigner de part et d'autre (osmose).

On additionne donc les cossettes d'eau chaude, destinée à désagréger l'enveloppe protoplasmique de la cellule qui n'oppose plus alors d'obstacle à la sortie du jus. Lorsque ces lamelles sont partiellement épuisées, on les met en contact avec une nouvelle quantité d'eau ou avec un jus plus pauvre, afin de l'enrichir. D'appareil en appareil, le jus se concentre ainsi de plus en plus.



Le diffuseur perfectionné ouvert.

Une batterie de diffuseurs comprend d'ordinaire de 10 à 16 grandes cuves cylindriques en métal, rangées en cercles ou sur deux lignes parallèles. Leur capacité varie de 12 à 100 hectolitres. Fermés en bas et en haut par des fonds et couvercles mobiles, ces appareils sont reliés entre eux par des tuyaux de communication, allant de la partie inférieure de l'un d'eux à la partie supérieure du suivant.

Dans les batteries circulaires, le coupe-racines se place au centre et à une certaine hauteur au-dessus de la batterie; les cossettes tombent dans une nochère inclinée à 45°, qui, pivotant autour d'un axe vertical, peut être amenée en face de chaque diffuseur. Dans les batteries en ligne, le coupe-racines se dispose à une extrémité de la batterie. On distribue les lamelles dans les diffuseurs à l'aide d'un transporteur ou d'un plancher étroit, sur lequel se déplace un système de râteaux entraîneurs. Les cossettes pénètrent finalement dans les diffuseurs, grâce à de petites nochères.

De toutes façons, si l'on examine une batterie composée de 10 diffuseurs en marche, par exemple, on constate que 8 d'entre eux communiquent et qu'on charge l'un des deux autres avec des cossettes fraîches, tandis qu'on débarrasse le dernier des lamelles épuisées. La teneur en sucre des jus va en décroissant du « diffuseur de tête » à l'appareil situé à l'autre extrémité de la chaîne dit, « diffuseur de queue ». Le préposé envoie de l'eau chaude sur les cossettes presque épuisées de ce dernier, afin de leur enlever le reste du sucre qu'elles renferment. En circulant de haut en bas, cette eau repousse le jus contenu dans l'appareil suivant, lequel s'échauffe en parcourant le réchauffeur de bas en haut et, venant en contact avec des cossettes moins épuisées que les précédentes, leur enlève un peu de sucre. De son côté, le liquide de macération déplacé pénètre dans le diffuseur suivant, et ainsi de suite. En définitive, dans son parcours à travers la batterie, l'eau rencontre des cossettes d'une teneur de plus en plus élevée en sucre et s'enrichit en allant du diffuseur de queue au diffuseur de tête. Dans celui-ci, le jus circule de bas en haut, contrairement à son sens dans les autres unités de la batterie; il chasse l'air emprisonné par les cossettes et, une fois qu'il les baigne entièrement, le *meichage* — ainsi se nomme cette opération — se trouve achevé. L'ouvrier ferme alors complètement le couvercle du diffuseur qu'il avait laissé entrebâillé, puis rétablit la circulation normale du liquide, afin de soutirer le jus riche du diffuseur de tête et d'envoyer de l'eau pure sur l'appareil de queue. Il relie ensuite le diffuseur de tête à celui qu'on vient de charger de cossettes neuves débitées par le coupe-racines et qui devient tête de batterie. Alors, le diffuseur de queue cède ce rôle à l'appareil suivant, puis on l'isole des autres récipients et, en ouvrant la porte de vidange dont il est muni, on évacue ses cossettes épuisées, et ainsi de suite.

On vide un diffuseur toutes les cinq minutes, et il faut environ une heure à une heure un quart pour retirer des lamelles le sucre qu'elles renferment. D'autre part, 100 kilogrammes de cossettes de betteraves fournissent 110 litres de jus, pesant 1.055 environ, soit 5°,5 sucriers.



Extraction d'un moule de la turbine.

Dans les râperies, le travail se limite à cette extraction des jus, envoyés d'ordinaire par canalisations souterraines à une fabrique centrale, qui purifie ces solutions sucrées étendues, puis les concentre afin d'en retirer les cristaux. Dans d'autres usines, on exécute toutes les opérations que nécessite la transformation d'une betterave en sucre raffiné.

De toutes manières, à la diffusion succède d'abord une première épuration des jus au moyen de filtres

grossiers ou *épulpeurs*. La partie filtrante de ces appareils se compose de tamis cylindriques et concentriques, à travers les mailles desquels les jus abandonnent les débris de cossettes. On les soumet ensuite à l'action de la chaux et du gaz carbonique pour en éliminer la plus grande partie des substances solubles autres que le sucre. Après quoi, on les filtre à nouveau sur des tissus de coton spéciaux, et on les décolore par l'acide sulfureux.

La chaux se fabrique à la sucrerie même, en calcinant les pierres calcaires dans un four alimenté au coke. L'acide carbonique, qui se dégage à la cuisson et qu'on recueille avec soin après ses passages successifs dans une boîte à poussières et dans un laveur à gaz, servira à la carbonatation, comme nous le verrons plus loin.

On introduit la chaux dans les jus à l'état de lait, c'est-à-dire qu'on l'éteint en la diluant avec de l'eau, jusqu'à ce qu'elle marque 20° à 25° Baumé. Dans certaines fabriques, on emploie des malaxeurs pour confectionner le lait de chaux.

Au sortir des diffuseurs, on amène donc les jus sucrés dans les cuves de chaulage, où on les additionne de 2 kgr. 5 à 3 kilogrammes de chaux par hectolitre de jus. Les acides phosphorique, oxalique et autres, les bases (magnésie, potasse, soude, etc.) se précipitent, pendant que les substances albuminoïdes se décomposent. Mais, à cause de la nature visqueuse du précipité obtenu, il faut carbonater les jus, avant de les filtrer. Le sucrate de chaux, formé au cours du chaulage, se décompose sous l'action de l'acide carbonique en carbonate de chaux insoluble et en sucre.


Cassage et mise en boîtes du sucre.

L'opération se fait dans de vastes chaudières d'environ 75 hectolitres, dans lesquelles le jus arrive à une température de 38° à 40° et s'y mélange avec le gaz carbonique, qu'une pompe refoule par un distributeur en forme de tuyaux percés de trous; des agitateurs le font pénétrer à travers la masse, tandis qu'une abondante mousse se forme à la surface du liquide. On empêche le trop grand développement de cette mousse en additionnant les jus d'une petite quantité de corps gras, dont des émousseurs à vapeur ou à palettes complètent l'action. Vers la fin de la carbonatation, on élève la température de la masse à l'aide de serpentins jusqu'à 65°, on ferme la conduite d'amenée du gaz, et on continue le chauffage jusqu'à 85°.

A ce moment, on décante les jus, puis on les envoie dans les filtres-presses. Les jus clarifiés sont introduits ensuite dans des chaudières semblables aux précédentes, sauf qu'elles n'ont pas d'émousseurs, et dans lesquelles on les soumet à une seconde carbonatation à 90° pour décomposer le sucrate de chaux formé précédemment et compléter l'épuration. Une fois qu'on juge l'opération achevée, on fait bouillir durant quelques minutes, afin de détruire les bicarbonates et de chasser l'excès d'acide carbonique. On coule ensuite le jus dans un décanteur, et on le refoule avec une pompe dans d'autres filtres-presses, où il abandonne des tourteaux compacts.

Pour obtenir un produit d'une appétissante blancheur, il faut filtrer à nouveau les jus de deuxième carbonatation, qui sortent des filtres-presses précédents. On emploie le plus souvent pour cette opération les filtres Danek, qui ont remplacé presque partout les filtres à noir animal.

Les jus filtrés et décolorés sortent, par de petits tuyaux d'évacuation, dans une gouttière horizontale, qui les conduit jusqu'aux chaudières de concentration, que les sucriers ont baptisées du nom de *triple-effet*, parce que les vapeurs dégagées par l'ébullition des jus dans le premier appareil vont chauffer les liquides renfermés dans le second, et celles du deuxième réchauffent ensuite les jus du troisième. Mais, vu la nécessité d'augmenter le travail journalier afin de diminuer les frais généraux, les fabricants emploient maintenant des chaudières à quadruple, quintuple et sextuple effet, qui permettent, en calculant convenablement les dimensions des caisses, de prélever sur les vapeurs d'évaporation des jus la chaleur nécessaire pour réchauffer les liquides des divers postes de la sucrerie. On réalise de la sorte une notable économie. En outre, cette concentration s'opère dans le vide, ce qui facilite l'évaporation des liquides.

Sans entrer dans les détails du fonctionnement des appareils à multiple effet, disons que, quand les sirops en sortent, ils marquent de 25° à 30° Baumé. L'évaporation leur a donc enlevé 80 à 85 p. 100 de l'eau qu'ils renfermaient.

Durant l'évaporation, certaines substances, entre autres de l'alumine, des sels de calcium, de l'oxyde ferrique et des substances grasses, troublent les jus. Il faut les sulfiter et les filtrer avant de continuer le travail. On les concentre ensuite jusqu'à leur point de cristallisation dans des chaudières à cuire, communiquant avec un injecteur et une pompe à vide. On chauffe ces appareils au moyen de serpentins ou un système de faisceaux tubulaires, qui se trouvent à leur partie inférieure, et l'on conduit la cuite jusqu'à ce qu'apparaissent des cristaux dans le sirop. On désigne cette méthode sous le nom de *cuite en grains*, tandis que l'autre procédé pour obtenir le sucre s'appelle la *cuite au filet*, parce qu'on arrête l'évaporation quand une goutte de la solution sucrée, prise entre le pouce et l'index écarté ensuite brusquement, forme un fil qui se casse en se courbant.

Dans la cuite en grains, lorsque le sirop est transformé en masse cuite, on ouvre la porte de vidange de la chaudière, et on la fait tomber dans une caisse rectangulaire, où des cercles de métal la malaxent, pendant son refroidissement.

Afin de séparer les cristaux de sucre du sirop qui les enrobe, on s'adresse à la force centrifuge. Pour cela, on introduit la masse cuite, refroidie, dans des turbines dont chacune se compose d'un récipient cylindrique à paroi perforée, qu'entoure une toile métallique. Ce panier, calé sur un arbre vertical, tourne à la vitesse de 1.200 tours par minute et se trouve lui-même à l'intérieur d'un cylindre de fonte, dont le fond se relève légèrement vers le centre, de manière à constituer une rigole circulaire, destinée à recueillir le sirop qui s'écoule, tandis que les cristaux demeurent dans le panier. Afin de séparer ceux-ci du liquide encore adhérent, on doit les soumettre à un clairçage rapide à l'eau, puis à la vapeur, pour les débarrasser des restants de mélasse. Finalement, on les sèche, et ils forment le *sucre de premier jet* ou *poudre blanche*.

Avant d'être livrée au commerce, on dirige cette poudre blanche dans un cylindre tournant presque horizontal où des palettes la soulèvent, puis la laissent retomber, afin qu'un courant d'air venant en sens inverse la brasse énergiquement. Les cristaux abandonnent alors l'humidité et les poussières tout en prenant du brillant; ils passent ensuite dans des bluteries à surface filtrante, formées par des toiles à mailles plus ou moins fines, où ils se classent par grosseur. Après quoi, on emmagasine le sucre, puis on l'ensache, et on le pèse en attendant la vente.

Le turbinage d'un hectolitre de masse cuite fournit 70 à 80 kilogrammes de sucre de premier jet et un résidu ou *égout de premier jet*. Pour extraire le sucre contenu dans ce dernier, on le cuit au filet, puis on l'envoie dans d'immenses bacs dits *emplis*, qu'on maintient à une température de 40° à 50° durant un mois. Une partie de la masse cristallise et, par turbinage, on en retire un produit légèrement coloré en roux, appelé *sucre de deuxième jet*, ainsi qu'une certaine quantité d'*égout de deuxième jet*. Après une série de traitements similaires (cuite, séjour de trois mois dans les emplis et turbinage), ce sirop impur donne des sucres très roux de troisième jet et de la *mélasse*, généralement envoyée dans les distilleries ou utilisée en agriculture pour la nourriture du bétail.

Les sucres de premier jet sont souvent livrés tels quels à la consommation, ou bien après agglomération de leurs cristaux. Mais, parfois, comme les sucres de deuxième et de troisième jets colorés et impurs, ils subissent le *raffinage*.

Aujourd'hui, la plupart des raffineries sont distinctes des sucreries; elles travaillent les poudres blanches et les produits roux. La première opération qu'on y exécute est la fonte des sucres dans l'eau. Puis on soumet le sirop ainsi obtenu à une épuration chimique et mécanique. Autrefois, pour purifier ce sirop, après l'avoir additionné de sang de bœuf et de noir animal, on le faisait bouillir. En se coagulant, l'albumine du sang emprisonnait le noir animal qui, de son côté, avait absorbé les principes colorants. On enlevait ensuite le coagulum formé qui remontait à la surface, tandis qu'on filtrait la solution à travers des tissus de coton; puis on achevait son épuration en le faisant passer sur des filtres à noir animal. Depuis peu, on utilise toujours les propriétés décolorantes de ces derniers, mais on substitue à la défécation par le sang de bœuf et le noir animal des méthodes plus perfectionnées.

Dans les usines françaises, on procède d'ordinaire de la façon suivante : le raffineur commence par préparer un composé spécial, en délayant de la chaux dans de l'eau et en l'ajoutant à une dissolution de sucre. Puis il fait barboter, dans ce mélange, du gaz carbonique épuré, jusqu'à l'obtention d'un précipité gélatineux de sucrate et d'hydrocarbonate de chaux. Selon la pureté des sucres à traiter, on ajoute des doses variables de ce produit salin aux sirops, qu'on met pour cette opération dans de grands bacs munis de malaxeurs. On les dirige ensuite dans des chaudières à cuire dans le vide, puis dans des filtres-presses d'où ils sortent limpides.

Après une légère carbonatation, on refiltre à nouveau les solutions claires, et on les envoie dans des filtres à noir animal, tandis qu'on retire les tourteaux restant entre les toiles des filtres-presses pour en extraire encore un peu de sucre par un lavage à l'eau.

On moulait jadis les masses cuites dans des cônes, de façon à obtenir du sucre en pains. Mais, comme cette forme entraîne de nombreux déchets lors du sciage et du cassage, la plupart des raffineurs ont adopté maintenant le *moulage en plaquettes*, de débitage plus aisé. Pour cela, on fait arriver la masse cuite dans des cadres rectangulaires distribués radialement autour d'un axe vertical et placés dans une cuve de manière à former des compartiments séparés. On amène ces bacs de cristallisation dans de grandes chambres frigorifiques, où on les laisse quelque temps. Après refroidissement, on enlève les cadres de moulage au moyen d'une grue, puis on les introduit dans une turbine afin d'expulser le sirop vert, et on clairce ensuite. Une fois le cristallisoir retiré de la turbine, on le démonte, on sort les plaquettes de leurs cadres, et on les met sur des chariots mobiles qui les amènent jusqu'à la casserie.

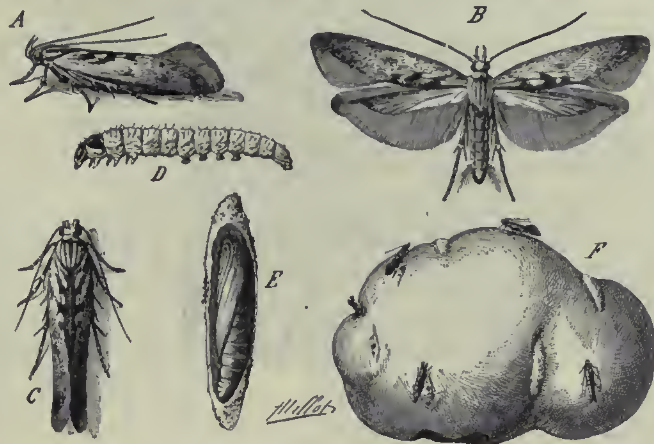
Dans un autre système récent, on se sert de cloisons démontables, qui divisent l'intérieur même de la turbine en compartiments rectangulaires. Après avoir mis celle-ci en mouvement, on y dirige la masse cuite, conservée dans un bac d'attente. Le sucre se moule dans les compartiments radiaux, tandis que le sirop s'échappe à la périphérie. Le raffinage s'achève à l'aide de clairces successives, et le démontage s'effectue très vite. Les ouvriers retirent alors les plaquettes déjà consistantes et les placent sur les rayons d'une étagère, qu'ils roulent sur des rails jusqu'aux étuves. Dans ces longs couloirs, chauffés au moyen de vapeur circulant dans des tuyaux à ailettes, ces étagères cheminent lentement, entraînées par le déplacement de chaînes sans fin. Au bout d'une demi-journée, le séchage des plaquettes est terminé ; il ne reste plus qu'à les débiter en parallélépipèdes réguliers.

Le débitage s'opère au moyen de scies circulaires, qui découpent les plaquettes en lingots de largeur correspondant à la longueur des morceaux. Des couteaux, agissant par pression, sectionnent ensuite ces lingots, perpendiculairement à leur longueur. On dispose pour cela les plaquettes sur une toile sans fin glissant sur une table allongée. Des ouvrières les amènent d'abord sous les scies, puis au contact de lames. On règle l'avancement de la toile et le mouvement des couteaux pour que les morceaux de sucre possèdent tous une largeur identique. Quelques femmes mettent immédiatement ces morceaux (sauf les cassés et les ébréchés) dans des boîtes, sur lesquelles d'autres ouvrières collent des étiquettes avec une machine à gommer. D'autre part, un aspirateur, disposé au-dessus des scies, recueille les poussières du débitage, qu'on blute ultérieurement et qu'on vend comme semoules, glacés, etc.

Quant aux divers sous-produits obtenus au cours des longues manipulations ci-dessus décrites, on leur a trouvé de multiples applications. Les distillateurs, les brasseurs, les fabricants de cirage, les confiseurs, etc., utilisent les mélasses, qu'on incorpore également aux fourrages destinés à entrer dans la ration des animaux. Les pulpes provenant des batteries de diffusion servent aussi à la nourriture du bétail, et les écumes de défécation, restant entre les toiles des filtres-presses, s'emploient comme engrais, ainsi que le noir animal épuisé. — Jacques Boyer.

***teigne** n. f. — Encycl. *Teigne de la pomme de terre.* Le principal ennemi connu de la pomme de terre était, jusqu'à ces dernières années, le *phytophthora infestans*, agent de la maladie appelée « mildiou ou maladie de la pomme de terre » (v. plus haut phytophthore, p. 411); mais une note de Picard, professeur à l'école d'agriculture de Montpellier, présentée à l'Académie des sciences (séance du 8 janvier 1912) par le professeur Bouvier, a fait connaître l'apparition en France d'un nouvel ennemi qui est d'ores et déjà une grave menace et pourrait, si l'on n'opposait rapidement une barrière à sa marche envahissante, constituer pour la pomme de terre — dont le rôle dans l'alimentation nationale est trop connu pour qu'il soit besoin d'y insister — un fléau dévastateur, capable d'en ruiner la culture comme le phylloxéra ruinait naguère la culture de la vigne.

Il s'agit d'une teigne du genre *phthorimæa*, que connaissent bien les naturalistes, car elle a causé déjà en Nouvelle-Zélande, Australie, Etats-Unis, et, plus récemment, en Algérie, des dégâts assez sérieux sur diverses plantes (pomme de terre, tabac, etc.). Cette espèce, *phthorimæa operculella* ou *solanella*, avait été signalée déjà dès 1906, dans le département du Var, par F. Lafont (cf. *un Ennemi de la pomme de terre*, dans le « Progrès agricole et viticole », 1906); c'est dans la même région, à la Môle, près de Cogolin, que l'a retrouvée récemment Picard avec l'aide de Sénéquier, et que tous deux ont pu constater l'extension de son aire d'envahissement. Toute la partie du versant méridional de la chaine des Maures, qui s'étend depuis la commune de la Lande, à l'est d'Hyères, jusqu'à la Môle, dans l'arrondissement de Draguignan, est contaminée. La région la plus atteinte est celle de Bormes, où, dit Picard, il n'a pas été possible, en décembre 1911, de voir une seule pomme de terre saine. Les ruraux attribuent l'introduction de l'insecte à des achats de pommes de terre allemandes; mais c'est là une erreur, car la *phthorimæa operculella* n'a jamais été observée dans l'Europe centrale, ni dans l'Europe septentrionale.



Teigne de la pomme de terre : A, B, C, insectes parfaits (grossis); D, chenille; E, chrysalide dans son cocon ouvert; F, pomme de terre sur laquelle se voient des cocons et des papillons.

Quoi qu'il en soit, le fléau devient menaçant, et il est urgent d'en arrêter rapidement la propagation.

Cette teigne de la pomme de terre a plusieurs générations annuelles, et l'on trouve, à toute époque, à la fois des chenilles, des chrysalides et des papillons; il suffit, dans ces conditions, d'un ou deux tubercules infestés dans un cellier pour contaminer tout le tas. Dans les plants de pommes de terre visités par les chenilles d'été, c'est plus spécialement le feuillage qui est attaqué, mais, en automne et en hiver, ce sont les tubercules eux-mêmes qui pâtissent. Les papillons pondent au niveau des yeux, dans les fossettes d'où émergent les bourgeons, et de leurs œufs sortent, au bout d'une douzaine de jours, de petites larves qui s'enfoncent rapidement dans le tubercule, où elles creusent leurs galeries en tous sens; leurs déjections, ainsi, d'ailleurs, que les moisissures auxquelles de nombreuses portes se trouvent ouvertes, communiquent aux tubercules une odeur et un goût qui les rendent impropres à l'alimentation de l'homme et répugnent même au bétail.

La nymphose s'effectue dans un cocon soyeux que tissent les larves et qu'elles fixent soit sur l'enveloppe extérieure des pommes de terre, soit dans les interstices des murs et pavés. Les papillons vivent de trois à quatre semaines.

Bien que l'on n'ait pas constaté encore la présence de la *phthorimæa* dans les régions froides de la France, il n'est pas du tout certain qu'elle ne puisse les envahir et, contre cette menace grave, il convient d'entreprendre d'urgence une énergique campagne d'extermination.

Le remède le plus efficace paraît être la désinfection au sulfure de carbone. Il faut donc l'appliquer au plus vite et partout, désinfecter à plusieurs reprises les caves, silos et magasins, où l'on conserve les pommes de terre; soumettre les tubercules aux vapeurs de l'insecticide dès l'arrachage, empêcher à tout prix la pratique désastreuse de confier à la terre les tubercules contaminés, car c'est une économie mal entendue. Le gouvernement ne doit pas attendre que les intéressés eux-mêmes prennent des mesures de défense, car les cultivateurs qui entreprendront la lutte seront en nombre trop restreint, et leurs efforts demeureront vains. Il doit, au contraire, imposer l'obligation de lutter contre la teigne, ou bien confier ce soin à un personnel intelligent; sinon, le mal s'étendra de proche en proche, pour prendre l'importance d'un désastre; l'opinion publique ne le pardonnerait pas à ceux qui pouvaient l'éviter. Mais, aussi bien, le ministre de l'agriculture, prévenu de la situation, a pris déjà ses dispositions pour vigoureusement pousser la campagne d'extermination. — Pierre Monnot.

***traite** n. f. — Encycl. *Traite mécanique des vaches.* D'une part, la rareté de plus en plus grande de la main-d'œuvre agricole et sa cherté et, d'autre part, l'application du petit moteur aux travaux agricoles ont mis à l'ordre du jour, en France, la question de la traite mécanique des vaches.

Depuis plusieurs années, déjà, les machines à traire sont utilisées en Amérique et en Australie; mais leur utilisation en Europe est assez récente : c'est au Danemark d'abord, puis en Allemagne, qu'on les employa avant que l'essai en ait été fait en France. D'ailleurs, les premiers modèles de ces appareils proposés à l'industrie laitière n'étaient pas absolument au point et furent abandonnés, car ils ne donnaient pas complète satisfaction. Ceux


Vacherie munie d'une canalisation d'air comprimé alimentant des machines Max dont chacune trait simultanément deux vaches.

qu'on utilise aujourd'hui donnent de bons résultats, ainsi que l'ont montré les expériences très sérieuses entreprises en 1911 par la Société d'agriculture de Meaux, à la ferme agronomique de Gournay-sur-Marne. Ces expériences, dont il convient de dire un mot avant de parler des appareils eux-mêmes, ont été entreprises sur le plan dressé par Mallèvre, professeur de zootechnie à l'Institut agronomique, et conduites méticuleusement par trois ingénieurs-agronomes : Lucas, directeur de la ferme de Gournay; Berrier et Giroux, chargés de noter et de contrôler les résultats, d'effectuer les pesées, prises d'échantillons, analyses, etc.

Lucas avait réuni un troupeau de seize vaches, de même âge à peu près, d'aptitudes laitières égales et en pleine période de lactation. Le troupeau fut divisé en quatre lots de quatre bêtes chacun : dans le premier lot (témoin), les vaches furent traites à la main pendant toute la durée des expériences, tandis que, pour les trois autres lots, furent employés, durant un certain temps, des appareils de constructeurs différents.

Après toutes les traites, le lait de chaque vache fut mesuré, pesé, la quantité de matière grasse soigneusement déterminée, l'acidité notée, les temps nécessaires à la traite chronométrés; enfin, les animaux eux-mêmes furent pesés à de fréquents intervalles, afin de permettre un contrôle sévère de leur état de santé.

D'une durée de cinquante-deux jours, les essais se répartirent sur trois périodes : pendant les dix premiers jours, toutes les vaches furent traites à la main; puis, pendant les trente-deux jours suivants, les machines à traire intervinrent dans les trois lots désignés; enfin, durant les dix derniers jours, la traite à la main fut de nouveau pratiquée sur toutes les bêtes.


Machine à traire Max.

Il résulte de ces expériences que la qualité du lait (à condition, toutefois, que les appareils soient toujours entretenus en parfait état de propreté) et la quantité ne sont aucunement modifiées par la traite mécanique; que celle-ci donne des résultats identiques à ceux de la traite à la main; enfin, que les animaux n'éprouvent ni souffrance ni fatigue du fait des appareils. S'il a fallu, dans les expériences de Gournay, achever, après chaque traite mécanique, de vider complètement à la main le pis des vaches, les quantités d'arrière-lait recueillies ont diminué progressivement et, dans certains cas, ont été à peu près nulles.

Il existe, à l'heure actuelle, plusieurs types de machines à traire; la plupart sont d'invention danoise, suédoise ou belge. Parmi les plus connues, figurent les machines Max, Wallace et Alfa-Dalèn, celles-là mêmes qui ont servi aux expériences dont il est question plus haut. Au concours général agricole de Paris de 1912 figuraient divers autres modèles (machines Delta, Loquist, L. K. G., Sans Rivale, etc.).


Machine à traire Wallace.

Les machines Max et Wallace agissent par succion et compression, la trayeuse Alfa-Dalèn par pression. Les unes et les autres nécessitent l'emploi d'un petit moteur (électrique, à gaz, à pétrole, à essence, etc.) de 2 HP, actionnant une pompe à vide (0,5 d'atmosphère) ou un compresseur muni d'un détendeur de pression pour que celle-ci ne dépasse pas 2 kil. 500. Les moteurs, dont, à l'heure actuelle, nombre d'exploitations rurales sont pourvues pour la mise en action du petit outillage (coupe-racines, hache-paille, concasseurs, treuils, pompes

à eau et à purin, appareils d'arrosage, barattes, écrémeuses, etc.) conviennent parfaitement à ce travail de la traite mécanique.

Dans la machine Max, l'appareil à traire est constitué par quatre tubes qui s'adaptent aux trayons de la bête et sont réunis à un pot collecteur, dont le couvercle est muni d'un appareil dit « pulsateur »; ce pulsateur fait l'office de tiroir de distribution d'air et de vide; il est branché par une conduite souple sur la canalisation qui vient de la pompe à vide, canalisation que, dans les grandes étables, on installe à demeure au-dessus des animaux; un pulsateur commande deux jeux de tubes trayeurs, de sorte qu'un seul appareil trait simultanément une couple de vaches; mais, pour permettre de recueillir séparément le lait de chaque bête, le pot collecteur est divisé en deux compartiments. Les tubes trayeurs comprennent chacun une enveloppe cylindrique en métal léger (aluminium le plus souvent), qui renferme une gaine en caoutchouc de même forme. Grâce au pulsateur, le vide se fait alternativement entre l'enveloppe extérieure et la gaine de caoutchouc, ou à l'intérieur de celle-ci; de sorte que tantôt le trayon est libre pour s'emplir de lait et, tantôt, se trouve serré par la paroi de caoutchouc; la pression de celle-ci, grâce à un dispositif spécial, s'exerce de haut en bas et provoque doucement l'évacuation du lait contenu dans le trayon.



Vacherie où fonctionnent des machines Wallace.

A une période de vide dans la gaine de caoutchouc correspond l'introduction d'un peu d'air entre la gaine et l'enveloppe, et réciproquement. Il se produit donc des mouvements de succion et de compression analogues au mécanisme buccal du veau tetant.

La machine Wallace dérive du même principe, mais chaque tube trayeur est pourvu d'un pulsateur propre.

Dans l'une et l'autre de ces machines à succion, l'aspiration continue est suffisante pour maintenir au pis de la vache, sans support ou sangle, les appareils trayeurs, malgré leur poids (Wallace 2 kil. 420, Max 1 kil. 790).

Dans les appareils à pression, il n'en est pas de même, et l'on est obligé d'avoir recours à des sangles pour maintenir en place la machine à traire, sans, toutefois, que ces supports gênent en rien l'animal.



Machine à traire Alfa-Dalèn.

Le type des appareils à pression est la machine Alfa-Dalèn, dont le principe est l'imitation de la traite à la main. Les organes trayeurs sont constitués par trois boîtes rectangulaires : deux petites, placées côte à côte, pour les deux trayons antérieurs du pis, et une plus grande, pour les deux trayons postérieurs. Ces boîtes sont fixées par des fourches mobiles de métal à une barre horizontale à coulisse que supportent deux courroies, l'une passant sur les reins de la vache, l'autre en arrière des épaules.

Chaque boîte contient une plaque presse-trayons et une poche en caoutchouc dans laquelle s'écoule le lait; le presse-trayons parallèle aux grands côtés de la boîte est sous la dépendance de pistons disposés l'un au-dessus de l'autre et activés par l'air comprimé. En fonctionnement, les pistons agissent successivement et de telle sorte que la pression s'effectue d'abord à la base du trayon, puis à son sommet, suivant une onde descendante analogue à l'effet exercé par les doigts dans la traite manuelle; des ressorts ramènent à sa position initiale la plaque presse-trayons libérant les trayons qui s'emplissent à nouveau, et ainsi de suite. Ici encore, l'alternance des pressions et des détentes est réglée par un pulsateur; celui-ci est pourvu d'une vis et d'un robinet de réglage, qui permettent de faire varier à volonté la vitesse des mouvements de la plaque et le degré de la pression suivant les animaux. Le lait est dirigé par une gouttière vers le récipient collecteur accroché à la barre horizontale sous le ventre de la vache. Quant à l'air comprimé, il provient d'un compresseur installé au dehors ou au dedans de l'étable. En sortant du compresseur, l'air traverse un régulateur de pression et passe dans les conduites qui courent le long des râteliers; au-dessus de chaque vache, la conduite est pourvue d'un ajutage à robinet, sur lequel on adapte l'extrémité du tube flexible de la machine à traire, au moment où celle-ci doit fonctionner. Les poches de caoutchouc et les gouttières de la machine Alfa-Dalèn, c'est-à-dire les parties qui sont en contact direct avec le lait, peuvent se nettoyer avec la plus grande facilité. Il serait sans doute prématuré d'affirmer que, dans un avenir prochain, la traite mécanique aura remplacé la traite à la main; mais il n'est pas douteux, cependant, que l'usage de la machine à traire se répandra de plus en plus, étant donné qu'elle simplifie singulièrement le problème de la main-d'œuvre agricole, assure toutes garanties en ce qui concerne la propreté et le rendement du lait, la santé des animaux, et enfin qu'elle est un acheminement vers l'exploitation laitière vraiment rationnelle. — JEAN DE CHAON.



Machine Alfa Dalèn en fonctionnement.

* **vaccination** n. f. — ENCYCL. *Vaccination antityphique ou antityphoïdique.* On nomme ainsi la méthode de préservation contre la fièvre typhoïde, réalisée à l'aide de vaccins introduits sous la peau des sujets sains. Le principe de la méthode est celui de la vaccination anticharbonneuse de Pasteur. En injectant, à doses progressives et croissantes, à un sujet déterminé, un virus atténué, on détermine, dans son organisme, une réaction humorale inoffensive et à peu près silencieuse, qui suffit pour conférer l'immunité, durable et spécifique, contre l'espèce microbienne injectée (Combe). Dans le cas présent, l'espèce microbienne visée est le bacille typhique ou bacille d'Eberth.

Les premières études sur la vaccination antityphique furent celles de Wright, de Chantemesse et Widal, de Leishmann. Elle fut pratiquée pour la première fois chez l'homme par Pfeiffer et Kolle.

Depuis cette époque, la question a fait de considérables progrès. Elle fut appliquée à l'armée anglaise au Transvaal, aux troupes allemandes d'Afrique, à l'armée des Indes, à l'armée japonaise, où elle est employée de façon très habituelle. Elle est obligatoire dans l'armée des Etats-Unis depuis 1911. En France, après une longue discussion, l'Académie de médecine a adopté, le 28 février 1911, les conclusions d'une commission nommée pour étudier la question et préconisant, quoique à titre facultatif, les vaccinations antityphiques pour toutes les personnes en contact journalier avec les malades atteints de fièvre typhoïde (médecins, étudiants, infirmiers) et pour celles qui vivent dans les pays où la fièvre typhoïde règne à l'état endémique.

Les statistiques établies par les différents pays qui ont expérimenté la vaccination antityphique sont concordantes et donnent l'impression d'un progrès très sensible, réalisé contre cette maladie si commune et si meurtrière qu'est la fièvre typhoïde. C'est ainsi que, sur les 16.000 hommes envoyés par les Etats-Unis sur la frontière mexicaine et qui vivaient dans les plus mauvaises conditions climatériques et atmosphériques, on n'a relevé qu'un seul cas de fièvre typhoïde. Dans l'armée japonaise, sur les 28.000 hommes vaccinés, les cas de fièvre typhoïde sont quinze fois moins nombreux que chez les hommes non soumis à la vaccination. Au Maroc, les vaccinations pratiquées, sur l'ordre du ministre de la guerre, par Vincent et Chantemesse, ont donné des résultats tout aussi probants.

Les vaccins employés en France sont ceux de Chantemesse et de Vincent. Le vaccin de Chantemesse est une modification du vaccin de Wright. Il consiste en une culture de bacille typhique sur gélose émulsionnée, chauffée à 56° à l'étuve et additionnée d'un antiseptique. Vincent emploie deux vaccins différents, dont la caractéristique commune est d'être polyvalents, c'est-à-dire préparés avec plusieurs races de bacilles typhiques de provenance différente. L'un de ces vaccins est bacillaire, préparé avec des cultures sur agar, émulsionnées, laissées en contact prolongé avec de l'éther et décantées; ce vaccin contient les corps microbiens eux-mêmes. L'autre vaccin de Vincent est un autolysant préparé avec des cultures émulsionnées, puis centrifugées, et dont on ne recueille ensuite que le liquide clair, ne contenant pas de bacilles, mais seulement les toxines sécrétées par ceux-ci.

Les vaccins, quel que soit leur mode de préparation, sont conservés dans des ampoules scellées, à l'abri de la lumière, et doivent être employés dans les trois mois qui suivent leur préparation.

Pour pratiquer la vaccination antityphique, on fait les injections sous la peau désinfectée du bras ou de l'abdomen. Il est nécessaire de pratiquer quatre à cinq inoculations successives à une semaine environ d'intervalle l'une de l'autre. Les réactions locales sont peu importantes, mais semblent nécessiter, néanmoins, l'emploi d'analgésiques comme l'antipyrine. Les réactions générales, sérieuses lors des premières tentatives, sont très diminuées et souvent inexistantes depuis les récents perfectionnements apportés à la fabrication des vaccins.

L'immunité dure de un à trois ans. Des revaccinations au bout de ce temps sont donc nécessaires pour les personnes restant dans les conditions que nous avons indiquées plus haut.

La pratique de la vaccination antityphique est en général acceptée par tous les hygiénistes et les médecins. Néanmoins, de sérieuses critiques ont été énoncées. Les unes portent sur les accidents imputables à la vaccination elle-même, et qui sont devenus à peu près nuls avec les méthodes et les vaccins les plus récents, seuls utilisés à l'heure actuelle. Les autres portaient sur ce que l'on a appelé la « phase négative » de l'inoculation. On avait remarqué, en effet, que, pendant la période assez longue qui va du début à la terminaison des injections vaccinatrices, les sujets soumis à cette vaccination étaient plus sensibles que les autres à l'infection typhique. Il paraît bien que les progrès réalisés ont supprimé cette phase dangereuse. D'autre part, certains adversaires ont soutenu que si, pendant la période vaccinale, le sujet contractait la fièvre typhoïde, celle-ci était plus sévère et plus dangereuse que chez un sujet non soumis à cette pratique. Cette question est encore en suspens, mais il est probable qu'elle devra être résolue dans un sens favorable. En tout cas, la précaution s'impose de ne pas vacciner, autant que possible, pendant une épidémie de fièvre typhoïde et sur les lieux mêmes où elle règne, et de ne vacciner que des sujets absolument sains. La vaccination antityphique ne supprime, d'ailleurs, aucune des précautions antérieurement recommandées et en usage pour la prophylaxie de la fièvre typhoïde. — Dr HENRI BOUQUET.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — Gérant : L. GROSLEY.

N° 64. — Juin 1912

* **Académie française.** — *Election et réception de Denys Cochin.* En rendant compte, dans le numéro 63 du *Larousse Mensuel* (mai 1912), de la réception de Denys Cochin à l'Académie française, nous avons reproduit un passage de son discours tel qu'il a été prononcé et tel qu'il a paru dans les journaux du jour. De ce passage, une phrase : « le général soulevé de terre par l'énorme Destrem, *un peu ivre* », a été modifiée, dans l'édition définitive du discours, par Denys Cochin lui-même. Les descendants de Destrem, par la plume de Jean Destrem, conservateur du Musée de la marine au Louvre, avaient protesté : Hugues Destrem n'était nullement ivre. Denys Cochin, reconnaissant qu'il « n'avait fait que répéter un racontar qui avait eu cours », s'est empressé de rectifier le passage incriminé. Nous tenons, à notre tour, à enregistrer cette rectification.

* **Académie des sciences morales et politiques.** — *Election d'André Liesse.* Le 17 février 1912, l'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'élection d'un membre titulaire, dans la section d'économie politique, en remplacement d'Emile Levasseur, décédé.

Les candidats en présence étaient, par ordre alphabétique : François-Auguste Arnauné, conseiller maître à la Cour des comptes ; Auguste Béchaux, vice-président de la Société d'économie sociale et déjà correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques ; Charles Gide, professeur à la faculté de droit ; Raphaël-Georges Lévy, professeur à l'Ecole des sciences politiques ; André Liesse, professeur d'économie industrielle et de statistique au Conservatoire national des arts et métiers ; Alfred Neymarck, ancien président de la Société de statistique.

Deux tours de scrutin furent nécessaires ; le nombre des votants était de 33 au premier tour et de 34 au second. Les candidats obtinrent successivement : Arnauné 4, 1 ; Bréchaux 3,1 ; Gide 6, 4 ; Lévy 9, 8 ; Liesse 10, 20 ; Neymarck 1, 0.

André Liesse fut déclaré élu (v. p. 439).

achloruré, ée (*klo* — du gr. *a* priv., et de *chlorure*) adj. Méd. Exempt de chlorure. || Spécialement, Qui n'a pas ou ne comporte pas de chlorure de sodium : *Le régime* ACHLORURÉ *trouve sa meilleure indication dans la poussée aiguë de néphrite chronique avec anasarque.* (Dr Joseph Duby.)

achromine (*kro* — du gr. *akhrômos*, sans couleur) n. f. Sc. nat. Substance constituant le réseau à filaments très fins et entre-croisés du noyau de la cellule : *L'*ACHROMINE *est peu colorable, ou pas du tout. L'opposition chimique, physiologique et morphologique entre la chromatine et l'*ACHROMINE *ne doit pas être regardée comme une propriété primitive de tous les noyaux.* (E. Haeckel.) || Syn. de LININE.

aérobisation (*za-si-on* — du gr. *aêr*, air, et *bios*, vie) n. f. Nom donné au procédé de laboratoire qui consiste à changer progressivement le milieu vital des bactéries anaérobies en fournissant à celles-ci de l'oxygène.

* **Albarran** (Joaquin), chirurgien français, d'origine espagnole, né à Sagua-la-Grande (Cuba) le 8 mai 1860. — Il est mort à Paris le 17 janvier 1912. (V. *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré*, p. 615.)



Dr Albarran. (Phot. Manuel.)

Amphisbène (L'), roman moderne, par Henri de Régnier (Paris, 1912, in-18). — Un auteur qui a passé par le Parnasse a le secret des titres rares. Un symboliste fait signifier à un même objet une foule de choses curieuses. Si l'on demande ce que c'est qu'un amphisbène — on peut ne pas le savoir — on saura que c'est, en terme de blason, un serpent qui, outre sa tête normale, en a une autre au bout de sa queue enroulée en volute, de telle sorte qu'il semble ramper dans les deux sens. Un amphisbène figure sur le cahier, relié en parchemin, où le héros du livre note ses aventures. Un yacht, qui joue un rôle important dans cette histoire, est baptisé l'*Amphisbène*. Cet animal fantastique, qui marche dans les deux sens, est aussi le symbole de l'incertitude. Il peut servir d'emblème aux cœurs qui ne savent point aimer avec décision. C'est le cas des héros de cette histoire.

La fable elle-même en est assez simple. Il s'agit d'intéresser le lecteur à cette question : Laure de Lérins deviendra-t-elle, oui ou non, la maîtresse de Julien Delbray, étant donné qu'ils sont tous deux indépendants, qu'aucun obstacle extérieur ne les sépare et qu'ils ont toutes les raisons du monde de se convenir l'un à l'autre ?

Tout finit comme on pouvait s'y attendre, mais pas aussi facilement qu'on pourrait le croire par une indication aussi sommaire du sujet. Julien Delbray est un garçon cultivé, aimable et doux : on ne peut lui reprocher qu'un peu trop d'imagination et cette espèce d'indécision habituelle à ceux qu'on appelle des rêveurs. L'oisiveté sentimentale est le mal dont il souffre au moment où commence cette histoire. Chez la mère d'un de ses amis, il rencontre Laure de Lérins, une jeune divorcée qui revient d'Amérique. Epousée naguère sans la moindre dot et pour sa seule beauté par Jérôme Cartier, qui l'aperçut au couvent et, en coup de foudre, s'éprit d'elle, elle a été aussitôt emmenée par lui en Californie. Les premiers temps de l'union ont été fort heureux ; mais Laure s'est vite aperçue qu'elle n'était point la femme dont Jérôme avait besoin pour l'aider dans ses affaires. De son côté, Jérôme est devenu, comme elle dit, inattentif. Comme une jeune Anglaise, miss Alicia Hardington, lui paraît justement présenter les conditions requises pour être une compagne idéale pour son mari, Laure a fait assez aisément consentir celui-ci à un divorce à l'amiable. Pour elle, elle n'est pas autrement fâchée de pouvoir aller vivre à sa guise dans ce Paris qu'elle n'a fait jadis qu'apercevoir à travers les murs du couvent.

H. de Régnier a adopté un mode d'exposition qui présente de grands avantages. Julien Delbray note sur son journal les menus événements de sa vie sentimentale, et nous savons tout ce qu'éprouve Laure de Lérins par les lettres qu'elle écrit à son ex-époux, resté son ami. Elle raconte, du reste, à Jérôme, sur sa vie passée, des choses qu'il doit savoir aussi bien qu'elle : c'est une petite convention que s'accorde l'auteur. Il y a, en outre, quelque hardiesse à supposer qu'une femme peut faire tranquillement à un homme qui l'a aimée et qui a été son mari des confidences aussi intimes que celles qu'elle lui adresse ; car elle ne lui cache rien ; mais on sait que les héroïnes que l'écrivain a coutume de mettre en scène sont d'une entière spontanéité et d'une sincérité extrême. On regrette seulement de savoir que Laure continue à vivre de la pension que lui fait son ancien mari, au moment même où elle s'apprête à prendre un amant et à le lui dire.

Julien Delbray, donc, en sa qualité d'amateur de goût, est chargé par une vieille amie de guider Laure dans les achats de meubles anciens et de bibelots variés, inséparables d'une installation soignée. Une camaraderie charmante s'établit entre Julien et Laure. Assez vite, le journal du premier nous apprend qu'il est devenu très sérieusement amoureux de la seconde. Pour Laure, la question n'est pas si simple : elle ne voit pas elle-même très clair dans son cœur ; elle ne voit pas non plus bien nettement quels sont les sentiments de Julien à son égard, et il y a « un peu d'agacement » dans son incertitude. Elle s'avise d'une expérience assez hardie, et qui eût enchanté Stendhal, pour se rendre compte de ce qu'elle ressent. Elle s'arrange pour laisser seuls ensemble Julien Delbray et une de ses amies, Madeleine de Jersainville, femme aussi remarquable par l'épanouissement de ses charmes que par l'ardeur spontanée et purement instinctive de ses sentiments. Laure ne doute pas du résultat de l'entrevue, et, au moment précis où elle se représente Julien et Madeleine arrivés à une parfaite entente, elle constate qu'elle n'éprouve aucune jalousie : elle n'aime donc pas d'amour Julien Delbray. Cet épisode caractéristique est un bon exemple des audaces de cette jeune femme.

Il se trouve, du reste, que l'expérience qu'elle a tentée n'a eu pour effet dernier que de la replonger

dans des perplexités plus grandes. Si, comme elle le supposait bien, Madeleine a été aussi nette que possible dans ses avances (c'est elle-même qui vient lui raconter l'aventure), Julien a repoussé poliment de flatteuses tendresses, sous prétexte qu'un grand amour occupait son cœur, Laure ne doute pas qu'elle ne soit l'objet même de cet amour, et elle ne saurait n'en être point touchée.

Une croisière en yacht à travers la Méditerranée rapproche pendant de longs jours Julien Delbray et Laure de Lérins. En Corse, à Naples, à Pompéi, à Pæstum, à Palerme, à Malte, ils promènent leur incertitude sentimentale. Le timide Delbray a risqué une déclaration. Il a été accueilli avec bienveillance; mais, sans lui défendre d'espérer, on lui a dit qu'on n'avait encore pour lui que de l'amitié. Un beau jour, profitant d'une courte excursion de Delbray, Laure abandonne subitement le yacht et ses compagnons pour rentrer à Paris. Une lettre d'elle explique à Delbray, accablé, que, décidément, elle ne l'aime pas. Elle ment, comme nous l'apprenons par ailleurs : c'est, au contraire, parce qu'elle aime Julien Delbray qu'elle le quitte. L'explication plus ingénieuse que raisonnable qu'elle se donne à elle-même d'une conduite si étrange est la suivante : l'imagination de ce rêveur de Julien l'a placée si haut qu'elle craint de lui donner des désillusions dans une fréquentation plus intime. Le roman pourrait se terminer ainsi, et une telle fin serait mélancolique, d'autant plus que Laure se sent prise d'un inquiétant dégoût de la vie. Mais, comme l'absence de logique est la marque d'une passion véritable, nous ne sommes pas du tout surpris de voir qu'enfin la jalousie a eu raison de ce cœur capricieux. Laure apprend que Julien Delbray s'est mis en tête de faire oublier à Mme de Jersainville, nullement rancunière, sa froideur passée. Il l'attend un certain jour à cinq heures, chez lui. Mais, cette fois encore, Mme de Jersainville se sera dérangée inutilement. A quatre heures, Laure de Lérins l'a devancée.

Cette histoire, narrée non sans liberté par un conteur qui a conservé la tradition des Hamilton et des Laclos, est loin de fournir toute la matière d'un volume assez nourri, qui est autant un roman de mœurs qu'un conte de galanterie sensuelle et romanesque. Au gré de son caprice, l'auteur vagabonde de-ci-de-là, sans se mettre grandement en peine de justifier ses hors-d'œuvre. Il lui suffit qu'il amuse et s'amuse. Nous voyons défiler une série de types, mondains ou autres, qui ont des airs de personnes vraies. D'agréables descriptions de coins de Paris ou des villes que visitent nos héros, de Naples, de Pompéi, de Palerme, mais courtes et toujours subordonnées aux émotions présentes des personnages ; quelques jolis souvenirs d'enfance de Julien Delbray se mêlent librement à l'action principale. Dans ses romans à sujet contemporain comme le *Mariage de minuit* ou l'*Amphisbène*, comme dans ses histoires d'autrefois, la *Double maîtresse* ou le *Bon plaisir*, H. de Régnier n'a jamais eu d'autre guide qu'une fantaisie ingénieuse qui, avec un air de négligence, s'amuse du spectacle mi-mélancolique, mi-comique, que présente la pauvre humanité. — L. COQUELIN.

anesthésiable adj. Méd. Que l'on peut rendre insensible : *Les filets radiculaires sont difficilement* ANESTHÉSIABLES. (Levett.)

***Argentine** (RÉPUBLIQUE), *république fédérative de l'Amérique du Sud.* — Par son étendue et sa population, la république Argentine est, après le Brésil, la plus considérable des nations sud-américaines; elle mesure, en chiffres ronds, 2.950.000 kilomètres carrés, soit environ cinq fois et demie la superficie de la France; sa population, d'après les renseignements les plus vraisemblables, serait, au début de 1912, de 7.200.000 habitants. Le territoire argentin, très allongé en latitude, touche par ses districts septentrionaux à la zone du climat tropical (22°), tandis que la Patagonie argentine, par la Terre de Feu, s'avance jusqu'à 55° sud; il comprend donc des régions très diverses de productions et d'aptitudes; au centre de la république, la capitale, Buenos-Aires, sur l'estuaire du rio de la Plata, occupe par 35° une position géographique avantageuse, en pleine zone tempérée; cette latitude correspond à celle du littoral algérien dans l'hémisphère nord, de la colonie anglaise du Cap, dans l'hémisphère austral. Le rio de la Plata finit dans l'Atlantique au bord d'un large pays plat, dont l'accès est ainsi facile à qui arrive par mer; l'Argentine s'offre donc naturellement sans obstacles à la colonisation par les Européens.

La plaine est la forme caractéristique de son relief; de l'Atlantique au pied des Andes, sur une longueur de 1.000 kilomètres, le chemin de fer qui unit Buenos-Aires à Mendoza remonte la pente insensible d'un glacis à peine incliné : il passe du niveau du Rio à 720 mètres. La *pampa* s'étale, au nord, au delà des limites politiques de l'Argentine, dans le Paraguay, puis le Brésil et la Bolivie; mais elle cesse alors d'appartenir à la zone tempérée : le Chaco, dont l'Argentine possède une partie, est une contrée tropicale sèche, avec des bosquets de palmiers et des étangs salins. Au nord-est, le territoire argentin des *Misiones*, entre les réseaux fluviaux de l'Uruguay et du Paraguay, tient au relief plus accusé des plateaux brésiliens; ses vallées abritent une épaisse végétation de forêt vierge. Vers le sud, la pampa, relevée, se lie aux plateaux de Patagonie; les vallées du rio Colorado et du rio Negro forment la région de transition.

La chaîne des Andes se dresse, à l'ouest, sur 3.500 kilomètres, entre la république Argentine et le Chili; elle est précédée, dans la partie centrale de la république, d'avant-chaînes orientées dans la même direction méridienne, et qui sont les témoins subsistants de massifs anciens, beaucoup plus étendus; les sierras préandines atteignent, au maximum, 2.350 mètres, aux environs de Córdoba; elles portent des belvédères qui dominent la pampa et le Chaco et accaparent les pluies d'est, dont sont ainsi privées les vallées longitudinales qui les séparent des Andes proprement dites. Celles-ci, montagnes relativement jeunes, présentent, dans le Nord-Ouest argentin, un puissant escalier de plateaux qui accède au socle supérieur de la Bolivie; il n'y a là de redressement en forme de chaîne que très près du Pacifique, en territoire chilien, avec des sommets de 6.000 mètres et des cols élevés de 3.500 à 4.000. Puis la chaîne se dessine plus nettement; elle peut être comparée à un Jura géant, dont les plis seraient commandés par des volcans récents (Aconcagua, 6.900 m.) et parfois couverts par des épaulements superficiels de laves. Au delà de 40°, enfin, les Andes ne sont plus que la façade Pacifique, forestière, découpée en fiords, et toujours trouée de volcans, des plateaux patagons; avec leurs alpages et leurs lacs, elles sont une Suisse en bordure d'une côte de Norvège.

Ainsi, la plaine occupe, de beaucoup, la majeure partie de l'Argentine; elle n'est point partout également monotone; le relief est ridé dans la riche Mésopotamie (province d'Entrerios), qu'encadrent les fleuves Uruguay et Parana; au sud-ouest de Buenos-Aires, la sierra de la Ventana, qui tint jadis aux hauteurs du Brésil méridional, montre encore, à 900 et 1.000 mètres d'altitude, ses dômes usés, qu'accidentent parfois des sortes de ruines rocheuses; ce sont là des exceptions locales. Sans doute, le sous-sol de la pampa est encore plissé, portant la marque des dislocations qu'atteste la sierra de Córdoba; mais des dépôts superficiels ont effacé toutes ces aspérités; la pampa est tout entière formée par un manteau de loess, souvent comparé aux « terres jaunes » de la Chine, épandu par la descente des glaciers, nivelé ensuite par les vents, desséché en raison d'un exhaussement général, qui abaissa le niveau de base de l'hydrographie et creusa profondément les vallées actuelles, laissant entre elles des dépressions sans écoulement.

Merveilleusement riche partout où elle est arrosée, en effet, il arrive en beaucoup d'endroits que la pampa souffre de la soif; le réseau des rivières qui la traversent est incomplet. L'Argentine, dans l'Est, possède de beaux fleuves navigables : l'Uruguay et surtout le Paraguay, dont les sources, embrouillées avec celles des tributaires de l'Amazone, sont à 350 mètres seulement, au cœur même du Brésil. Mais, de la pampa, le Paraguay ne reçoit guère d'affluents permanents : le Pilcomayo, le rio Bermejo, abondants sur les plateaux argentino-boliviens, s'épuisent dans le Chaco. La nomenclature géographique de la pampa ressemble à celle de l'Algérie, qui a des oueds et non des fleuves; rio Salado, Ojo del Agua traduisent exactement Oued-el-Mlah et Ras-el-Ma (rivière du Sel, tête de l'Eau); la mar Chiquita, le lago Amargo ne sont autre chose que des sebkhas. La pluie, dans la pampa, est rare; Córdoba, par 438 mètres d'altitude, sur les pentes de la sierra, en reçoit 660 millimètres par an; mais Bahia-Blanca n'en a que 400 à 500 millimètres et, dans la pampa centrale, ce chiffre tombe à 250, voire au-dessous. La rançon de la facilité d'accès de la pampa est donc dans sa sécheresse; mais l'agronomie progressiste corrige de mieux en mieux ce défaut en utilisant les nappes souterraines.

On aurait tort, d'ailleurs, de croire que la pampa constitue toute l'Argentine colonisable; elle n'en est la partie principale qu'en surface; le cadre de relief plus varié, qui l'entoure à grande distance, mérite de n'être pas négligé. Ici, les aspects sont plus divers, par suite d'une meilleure circulation des eaux; la terre se prête immédiatement à l'appropriation par moindres domaines, la voie navigable facilite les transactions : à Buenos-Aires, le pluviomètre accuse 800 à 900 millimètres par an, quantité analogue à celle de la Gascogne; le Paraguay, que de grands vapeurs fluviaux remontent aisément presque jusqu'à ses sources, est à 66 mètres d'altitude à son confluent avec le Parana (Corrientes, 1.340 kilomètres en amont de Buenos-Aires); il est le « chemin qui marche », sur les flancs duquel sont exploités les districts à grains et à fruits d'Entrerios et de Santa-Fé, les boisements de *quebracho* du Chaco, les *yerbales* à maté des Misiones, les plantations nouvelles de coton et de canne à sucre des marches tropicales de l'Argentine du Nord-Est.

Sur le versant oriental des Andes, des sources abondantes permettent, par l'irrigation, les cultures tropicales dans les provinces du Nord (Salta, Tucumán), celles de la vigne et des arbres fruitiers dans les provinces plus méridionales de Mendoza et de San Juan. Les sierras préandines ne se distinguent pas seulement par leur pittoresque, qui attire déjà des touristes de la capitale et de la plaine; elles ont de l'eau et se parent de verdure. La Patagonie elle-même est tout autre chose que le désert que l'on a longtemps dénoncé : si, à son niveau supérieur, elle ne porte guère qu'une végétation buissonneuse, elle est traversée par de larges vallées fluviales, dont les pâturages tendres (*pasto tierno*) conviennent excellemment à l'élevage. Son territoire, en s'effilant au sud, s'inscrit ainsi, de lui-même, dans la région des influences océaniques; il est rafraîchi et arrosé par les « grands frais d'ouest » et les pluies qu'ils amènent. Le climat, autour des lacs andins de la frontière argentino-chilienne (Nahuel-Huapi, Viedma, etc.), est particulièrement salubre, voire agréable; il y a là des pâturages naturels, des forêts touffues et, probablement, des mines. De tous côtés, par conséquent, aussi bien dans la pampa que dans les zones qui l'entourent, l'Argentine est riche de « possibilités ». Mais, partout, les deux mêmes questions se posent : voies de communication et peuplement.


Urquiza.

Il suffit, en effet, de rapprocher les deux chiffres donnés ci-dessus, de la superficie et de la population, pour comprendre que l'Argentine n'a pas assez d'hommes. Cette disproportion apparaîtra plus nettement encore, si l'on note que Buenos-Aires rassemble 1.300.000 habitants, le cinquième de la population totale de la république; que La Plata, aux portes de la capitale, en compte 100.000, et Rosario 250.000. Córdoba, Tucumán, Mendoza, Bahia-Blanca, d'autres cités moindres, sont aussi de grosses agglomérations urbaines, qui ne laissent qu'une part subalterne à la population des campagnes. Il en ressort ce fait, paradoxal en apparence, que l'Argentine, dont la fortune est principalement agricole, groupe ses habitants dans des villes, plutôt qu'elle ne les disperse dans les champs. Ces conditions économiques et sociales tiennent d'une part au caractère trop extensif et peu scientifique qui fut longtemps celui de l'agronomie argentine et, de l'autre, à l'histoire d'un pays dont l'émancipation ne date que d'un siècle et dont le régime espagnol n'avait pas su hâter le progrès.

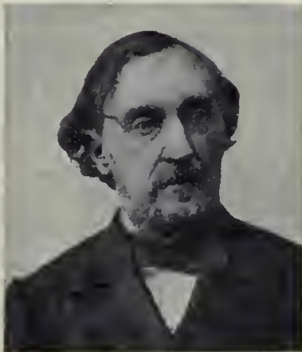
Buenos-Aires fut, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, une colonie négligée; le gouvernement de Madrid s'en désintéressait, parce qu'il n'y avait pas trouvé de mines; il y tolérait la présence de fils de Maures et de juifs. Jusqu'en 1776, date de son érection en capitale d'une vice-royauté, Buenos-Aires releva des autorités du Pérou; la province de Tucumán formait une dépendance immédiate de Potosi, c'est-à-dire de la Bolivie actuelle. Córdoba, avec son université fondée en 1610, était, vers le sud-est, la dernière étape de l'hispanisme gouvernemental; dans la région du Paraguay, les rois d'Espagne avaient abandonné toute liberté aux jésuites, créateurs des célèbres Réductions où ils furent les seuls à résoudre, jusqu'à nos jours, le problème de l'apprivoisement et de la formation au travail des indigènes. Avec le règne de Charles III et l'expulsion des jésuites coïncide le début d'une période nouvelle : un traité est signé avec le Portugal; pour le partage des anciennes Missions, Félix de Azara étudie la géographie de la jeune vice-royauté de Buenos-Aires; des gouverneurs intelligents : Cevallos, Vertiz, Arredondo, aménagent l'administration, assainissent la capitale. Mais leur activité, même bienfaisante, déplaît aux résidents, que la longue indifférence de la métropole avait accoutumés à plus d'autonomie; la future république Argentine n'admet déjà plus la tutelle du despotisme éclairé; elle se sépare de l'Espagne en 1810.

Le XIXe siècle fut une période de formation. Buenos-Aires, au lendemain de l'émancipation, comptait 45.000 habitants; c'était la seule ville de la région atlantique; ses communications étaient rares et précaires avec Córdoba, avec Tucumán, qui s'étaient pourtant ralliées au mouvement libérateur. Dans la pampa, que parcouraient encore des Indiens insoumis, aucune organisation de la culture, ni même de la propriété; pas d'élevage, mais plutôt une chasse au bétail à demi sauvage, des campements plutôt que des villages, une vie de nomades et de cavaliers batailleurs, dont les exploits fondaient les titres des


BOLIVIE
Territoire contesté Chaco Boreal par le Paraguay
Llanos de Manso
Tropique du Capricorne
PARAGUAY
ASUNCION
GOUVᵀ Ch. Central DE FORMOSA
GOUVᵀ FORMOSA
Chaco Austral
DU CHACO
Resistencia
Corrientes
Posadas
MISSIONS
BRÉSIL
São Paulo
Santos
Curitiba
Porto Alegre
Rio Grande do Sul
Antofagasta
Salta
Jujuy
Tucuman
Catamarca
Santiago del Estero
La Rioja
Copiapo
la Serena
Coquimbo
San Juan
Cordoba
Santa Fé
Parana
Rosario
Mendoza
San Luis
Aconcagua
Valparaiso
SANTIAGO
BUENOS AIRES
la Plata
MONTEVIDEO
URUGUAY
Paysandu
Salto
Maldonado
RIO DE LA PLATA
Talca
Chillan
Concepcion
GOUVᵀ DE LA PAMPA
Toay
Bahia Blanca
Mar del Plata
NEUQUEN
Neuquen
Valdivia
GOUVERNEMENT DU RIO NEGRO
Viedma
Carmen de Patagones
G. de San Matias
Puerto Montt
I. Chiloé
Presq. Valdez ou de S. José
Rawson
GOUVERNEMENT DU CHUBUT
Archipel des Chonos
Comodoro
B. de Sᵗ Georges
C. Tres Puntas
Pᵗᵒ Descado
GOUVᵀ DE SANTA CRUZ
Santa Cruz
Pᵗᵒ S. Julian
I. Wellington
I. Hanovre
Arch. de la Rⁿᵉ Adélaïde
Dᵗ de Magellan
Iles Falkland ou Malouines (Ang.)
Bahia Grande
Pᵗᵒ Gallegos
Cap des Vierges
Dᵉᵗ de Magellan
Punta Arenas
I. Sᵗᵃ Inés
Terre de Feu
GOUVᵗ DE LA TERRE DE FEU
I. des Etats
Ile et Cap Horn
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
CORDILLÈRE DES ANDES
PATAGONIE
Légende:
Chⁱⁿ de fer exploité
id. en construct. ou en projet
Limite d'État
id. de province
Chef-lieu de province
Nota: Les provinces portent le nom de leur chef-lieu (Santa-Fé)
Echelle = 1: 13 500 000
0 100 200 300 400 500K.
PROVINCE DE Salto
ENTRE RIOS
Concordia
Rio Parana
Rio Uruguay
Sᵗᵃ Fe
Parana
Rosario
Gualeguaychu
Concepcion del Uruguay
Fray Bentos (Independencia)
Mercedes
Pergamino
BUENOS AIRES
La Plata
Colonia
Echelle = 1: 4 500 000
0 50 100K.
65 O. de Paris

chefs d'expédition, les *caudillos*. La Révolution apporta des nouveautés fécondes : la faculté du commerce avec l'Europe, celle de l'immigration non restreinte aux sujets du roi d'Espagne ; mais le moule latin était forgé, et telle est la puissance d'absorption des races méditerranéennes que les éléments étrangers qui s'y déposeront désormais seront irrésistiblement marqués de caractères hispaniques : la transformation du pays sera profonde, mais elle évoluera dans des termes préétablis.

L'œuvre des hommes d'Etat qui ont fait l'Argentine contemporaine, encore qu'elle ne soit pas achevée, mérite l'admiration; il fallut une énergie peu commune, un sens averti des opportunités, une continuité inlassable d'efforts, à travers les vicissitudes de la politique, pour dégager petit à petit des fantaisies du *caudillismo* la conscience d'une unité nationale. Le mérite en revient à un petit nombre de chefs, civils ou militaires, qui avaient tous reçu une éducation européenne, et par là s'élevaient, malgré toutes les oppositions locales, au-dessus de toutes les coteries. Rivadavia, que l'on pourrait appeler le premier constituant argentin, puis, après la dictature de Rosas (1835-1852), qui fut un « fédéraliste » exagéré jusqu'à la plus violente tyrannie, Urquiza, Bartolomé Mitre, Sarmiento sont les créateurs politiques de l'Argentine ; ils l'ont pacifiée, peuplée, colonisée; ils ont commencé à l'instruire.


Gal Mitre. (Phot. Pirou.)

Le président actuel de la république Argentine, Saenz Peña, est un homme d'action et de progrès, libre de toute sujétion, et qui continue vaillamment leur politique.

A mesure que se consolidait la tranquillité des citoyens, des immigrants et des capitaux arrivaient plus nombreux d'Europe. La population de l'Argentine ne montait encore qu'à 1.218.000 habitants en 1869; elle était, à la fin de 1900, de 4.794.000 ; le mouvement n'a pas cessé depuis lors, sauf changements de détail. On estime que, dans les vingt-cinq dernières années, la république a reçu d'Europe trois millions et demi d'immigrants, dont près de deux millions se sont fixés dans le pays; le taux de la progression annuelle, tant par immigration que par accroissement végétatif, oscille aujourd'hui autour de 300.000. Les anciens indigènes, dans ce progrès démographique, ne comptent presque pas ; dans l'Argentine du *coloniaje*, les métis d'Indiens et d'Européens, les *gauchos*, étaient les maîtres de la pampa ; les caudillos recrutaient parmi eux leurs troupes vagabondes ; puis ils sont devenus les chefs d'élevage des *estancieros* (propriétaires ruraux); de nos jours, ils disparaissent dans la population générale, qui est essentiellement européenne; leurs costumes traditionnels ne servent guère plus qu'à des exhibitions. Quant aux Indiens purs, si l'on excepte quelques districts du Chaco en voie de soumission définitive, il n'en existe plus; mais leur type s'est perpétué en nombre d'individus qui représentent leur race dans le coupage final.


Sarmiento.

Comment s'est accomplie cette transfiguration si rapide, et quels en sont les termes atteints aujourd'hui ? Blasco Ibañez, dans son livre intitulé *Argentina y sus grandezas* (Madrid, 1910), énumère quatre instruments de la croissance de la république : le rail, le paquebot, le fusil Remington et le fil de fer. Il y a là un raccourci, un peu systématique peut-être, mais instructif. Le remington est l'arme qui a réduit les Indiens, et ce n'est pas la meilleure : en 1911, l'occupation du Chaco du Nord par le colonel Rostagno fut inspirée de principes plus humains et plus prévoyants. L'exaspération de ces derniers indigènes contre les Européens s'explique par l'exploitation dont ils étaient victimes : travailleurs peu payés par les maîtres ou concessionnaires du sol, clients obligatoires et rançonnés des *boliches* (magasins) tenus pour le compte de ces mêmes bénéficiaires. L'Indien, mieux traité, va se rapprocher peu à peu de la vie civilisée; il en sera, dans la Patagonie et même dans la Fuégie de l'extrême Sud, comme dans le Chaco du Nord. Il serait vain d'attendre jamais de ces indigènes autre chose qu'un appoint pour la colonisation; mais ce n'est pas le remington, trop brutalement manié, qui hâtera l'entrée en valeur des terres qu'ils occupent encore; une politique de surveillance militaire et d'instruction patiente sera d'un effet plus lent, mais plus décisif.

Le paquebot à vapeur, arrivant directement d'Europe, amène à l'Argentine les travailleurs dont elle a besoin. La législation locale s'est faite judicieusement accueillante à tous ceux qui arrivent du dehors ; ces étrangers sont admis, comme les nationaux, à toutes les fonctions publiques; ils peuvent figurer dans les municipalités. La naturalisation est obtenue avec le minimum de formalités : les naturalisés sont admis à prétendre aux plus hautes situations électives, sauf, croyons-nous, à la présidence de la république. Empressée à multiplier les citoyens, la loi argentine déclare Argentin tout enfant né sur le territoire de la république; comme plusieurs législations européennes conservent la nationalité paternelle aux enfants de leurs nationaux, quel que soit le lieu de leur naissance, beaucoup de mineurs, en Argentine, appartiennent à deux nationalités, entre lesquelles, s'il s'agit de fils de Français, par exemple, ils n'opteront qu'au moment du service militaire. L'immigration la plus active, pendant ces vingt dernières années, fut celle des Italiens; elle est maintenant dépassée par celle des Espagnols, surtout si l'on considère l'effectif, non pas des individus qui débarquent, mais de ceux qui s'établissent. Il y a notable accroissement aussi sur la quantité des immigrants russes et turcs; ces derniers sont en majorité des catholiques de Syrie. En 1909, sur 231.084 arrivants examinés par la *Junta de visita*, la très grande majorité, 204.454, se déclarèrent catholiques; c'est dire à quelles sources s'alimente principalement le peuplement argentin et combien, quelles que soient les oblitérations cultuelles en pays neuf, ces influences originelles pénètrent la mentalité de la nation qui grandit sous nos yeux.

L'extension du rail et du fil de fer (*alambre*) signifie l'essor de l'appropriation du sol : le fil de fer délimite les domaines, à travers la pampa indéfinie ; il ne laisse libres, au milieu d'eux, que dès chemins, toujours les mêmes, et condamne du même coup à l'impuissance les *cuatreros*, ou voleurs de bétail; cette industrie, jadis florissante, n'est possible que sur des plaines ouvertes sans obstacles, où les brigands n'auront pas à rompre ou franchir sans cesse des barrières, à chacune desquelles ils perdront de leur avance sur les défenseurs de l'ordre, lancés derrière eux. Dans les terres ainsi encloses, mieux protégées qu'il ne semblerait d'abord par ces minces ceintures, le bétail s'accoutume à une vie plus sédentaire; les *gauchos*, forçant les animaux fuyards à la course et les arrêtant au lasso, deviennent des types de légende. En même temps que le fil de fer définit la propriété, le chemin de fer en rend l'accès plus aisé, l'exploitation plus rémunératrice; il ouvre des districts que l'éloignement vouait à la pauvreté. La longueur totale des réseaux argentins, à la fin de 1911, dépasse 28.000 kilomètres livrés au trafic ; en 1905, cette longueur n'était que de 19.800 kilomètres; à l'heure présente (début de 1912), 8.000 kilomètres sont en construction ; il est probable que la progression ne sera pas ralentie jusqu'à ce que le total monte à 40.000 kilomètres, limite qui serait atteinte, suivant les estimations les plus prudentes, en 1917 ou 1918.

Servie par ces divers moyens, l'agriculture argentine s'est promptement développée. Nous ne pouvons, dans cette brève notice, donner que des impressions générales ; mais il est essentiel d'insister sur ce que la science, la plus minutieuse et la mieux armée, fait reculer chaque jour les routines du travail extensif devant la riche variété de l'agronomie moderne. Jadis, le défrichement était mené de proche en proche par la succession de plusieurs troupeaux : des *manadas* de chevaux foulaient d'abord le sol vierge de la pampa, des moutons le trituraient ensuite, puis venaient des bœufs qui le fumaient, et la charrue l'attaquait enfin pour y semer du blé. Aujourd'hui, on défonce les terres neuves à la vapeur; le bétail est élevé sur des *potreros* aménagés et abrité dans des étables; des lieues carrées d'*alfalfa* (luzerne) sont cultivées pour le nourrir; les *estancieros* achètent à prix d'or, en France et en Angleterre, les plus beaux reproducteurs; de concert avec le gouvernement, la *Sociedad rural argentina* encourage, avec le zèle le plus averti, le progrès de l'agriculture. L'usage des façons à la machine se répand très vite, ainsi qu'il est naturel en pays aux horizons immenses, où tout conseille d'économiser la main-d'œuvre rurale.

Les statistiques officielles pour l'exercice 1910-1911 accusent (nous nous en tenons aux denrées principales) une production de 3.973.000 tonnes de blé, 595.000 de lin, 685.000 d'avoine, dont il fut respectivement exporté 2.436.000, 451.000 et 525.000; le troupeau argentin comprend, à la même date, 30 millions de bovidés, 70 d'ovidés, 8 de chevaux. Les exportations de 1911, en produits de l'agriculture, ont monté à 690 millions de francs; en produits de l'élevage à 841 millions (sur une exportation totale de 1.623 millions). On voit dans quelle proportion c'est immédiatement de la terre que procède la fortune du commerce argentin. Toutefois, il est essentiel de remarquer que l'industrie prend une place de plus en plus honorable à côté de l'agriculture; une partie des produits exportés ont subi dans le pays une première préparation : viandes en frigorifique, cuirs, farines. La clientèle locale, qui devient plus exigeante et plus raffinée, trouve aussi sur place de quoi se satisfaire; les vignes de Mendoza, par exemple, n'ont pas encore l'âge qui permet d'en tirer des vins de grands crus, mais elles donnent, en quantité importante (3 millions d'hectolitres en 1910), des vins bourgeois de belle qualité, qui sont préparés d'après les meilleurs procédés girondins ou bourguignons; la vente en serait encore plus générale, en Argentine, si la cherté des transports n'en limitait le rayon.

Produire en meilleures conditions, transporter à plus bas prix, tels sont les objets que se propose l'Argentine agricole contemporaine. Or, l'approvisionnement et la décharge des provinces de l'intérieur dépendent trop exclusivement encore du seul port de Buenos-Aires. Agrandi au début du siècle, comparable, avec sa longue file de bassins, à Hambourg, Anvers ou Liverpool, ce port, que l'on estimait en 1905 suffisant pour cinquante ans, étouffe littéralement aujourd'hui ; des marchandises y sont grevées de frais lourds, par suite des délais excessifs de la manutention. De là les projets d'extension et d'amélioration de l'outillage intérieur du port lui-même ; de là, aussi, les travaux entrepris sur d'autres points du littoral argentin et dont le rôle est de dégorger la capitale ; peut-être, en cet ordre d'idées, les Argentins sont-ils portés à trop morceler leurs efforts. Bahia-Blanca, au sud, est le débouché de toute la pampa méridionale et des mines de Neuquen ; Rosario, accessible aux paquebots de mer, au sommet de la courbe du Parana vers l'ouest, commande les relations extérieures du nord et du nord-ouest ; là sont marqués les emplacements de ports d'avenir, le second est déjà remarquablement outillé par une société française ; par ailleurs, sauf peut-être un avant-port en eau profonde pour Buenos-Aires, nous estimons que de coûteux travaux seraient prématurés. Les grandes lignes des communications sont dès maintenant tracées; il manque surtout des embranchements, des raccords, dont la multiplication coïnciderait heureusement avec le morcellement des trop vastes domaines et l'enracinement au sol de petits cultivateurs par un meilleur régime de la propriété rurale.


Saenz Peña (président de la république Argentine depuis 1910). (Phot. Pirou.)

Telle qu'elle est aujourd'hui, la république Argentine apparaît une puissance économique de premier ordre : elle est un des marchés mondiaux des laines et des grains; elle intensifie et varie chaque jour davantage sa production. Son commerce extérieur, en 1901, montait à 1.408 millions de francs; en 1905, il atteignait 2.640 millions et, en 1910, 3.621 millions, dont 1.862 aux exportations et 1.759 aux importations. L'année 1911 accuse un recul des exportations, conséquence de mauvaises récoltes en maïs et en lin ; mais ce n'est là qu'un accident temporaire, puisque chaque année consolide l'équilibre des échanges par l'extension de la polyculture. On ne saurait négliger non plus la hausse de la consommation locale, qui correspond à la constitution d'un capital argentin, employé dans le pays. Cette activité économique est la garantie la meilleure du crédit argentin; le budget national pour l'exercice 1912 est fixé, en recettes et dépenses, à 700 millions de francs environ; là-dessus, les intérêts de la dette représentent un peu moins de 170 millions. Les dépenses publiques croissent rapidement et, parfois, on souhaiterait une gestion plus sévère des deniers de l'Etat; mais les revenus nationaux participent au mouvement de « valorisation » de toutes les ressources du pays; si des moments d'arrêt, de tassement dans le progrès, sont inévitables, il paraît bien que nous soyons loin encore du terme de cette brillante marche en avant.

Les dirigeants argentins s'inquiètent aujourd'hui de ce que cette hausse prodigieuse de la richesse pourrait infliger de matérialisme intellectuel au

caractère national. Les Argentins instruits, qui excellent au maniement des grandes affaires, ne sont pourtant pas insensibles à la poésie, à l'art, à la science désintéressée; toutefois, cette culture supérieure n'est pas assez répandue; dans l'éducation populaire, il faut réagir sans cesse contre la séduction qui s'exerce en faveur surtout des succès d'argent. L'école, en même temps que les Argentinnés, forme les fils des immigrés, Argentins de demain; inspirée par les chefs éminents du *Consejo nacional de Educación*, elle s'efforce de communiquer à tous un idéal unanime, fondé sur un nationalisme raisonné, sincèrement respectueux de toutes les croyances individuelles. Cette éducation est continuée par le service militaire, qui tend à devenir universel, en fait comme en droit, et rassemble sous les drapeaux, armée et marine comprises, un contingent actif de 27.000 hommes de troupe (1910). Les Argentins sont naturellement patriotes; les anniversaires glorieux de leur histoire sont l'occasion de fêtes civiques, chaleureusement célébrées par tous; mais il convient que ces sentiments animent et soutiennent la vie de tous les jours. Le peuple argentin a solennellement commémoré, en 1910, le centenaire de son émancipation; au seuil du second siècle de son autonomie, il lui importe de ne pas s'abandonner à la seule jouissance de sa prospérité, qui est éclatante : il doit, plus que jamais, vivre une vie vaillante, réfléchir sur lui-même, honorer l'effort sans toujours peser le profit. Pour demeurer courageux, il lui suffit de mesurer l'immense carrière encore vide qu'il lui est réservé de féconder par sa concorde et son travail. — Henri Lorin.

***automobile** n. m. — Encycl. *Immatriculation des automobiles* La circulaire du 11 septembre 1901, relative à l'application du décret du même jour sur la circulation des automobiles, déterminait les lettres caractéristiques attribuées aux divers arrondissements minéralogiques pour l'immatriculation des véhicules susceptibles de marcher, en palier, à une vitesse supérieure à 30 kilomètres à l'heure. Le tableau que nous en donnions au *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré* (p. 44) ayant subi quelques modifications, notamment sur l'adjonction d'une seconde lettre à celle primitivement affectée à certains arrondissements et le remplacement de Rouen par Versailles, nous le donnons ci-dessous dans son état actuel :

LETTRES D'IMMATRICULATION.	CHEFS-LIEUX D'ARROND. minéralogiques	ARRONDISSEMENTS MINÉRALOGIQUES comprenant les départements suivants.
A	Alais	Ardèche, Gard, Lozère, Hérault.
R	Arras	Pas-de-Calais, Oise, Somme.
B	Bordeaux . . .	Charente, Charente-Infér., Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Gers, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.
C	Chalon-sur-Saône	Ain, Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Yonne.
H	Chambéry . . .	Savoie, Hte-Savoie, Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
F	Clermont-Ferrand.	Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Nièvre.
D	Douai.	Nord, Aisne.
L	Le Mans. . . .	Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Infér., Morbihan.
M ou V	Marseille . . .	Basses-Alpes, Vaucluse, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var.
N ou O	Nancy	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Marne, Vosges, Aube, Haute-Marne, Hte-Saône, Belfort.
P ou K	Poitiers	Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Indre-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Vienne, Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne.
Y ou Z	Versailles . . .	Eure-et-Loir, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Calvados, Eure, Manche. Orne, Seine-Inférieure.
S	Saint-Etienne.	Loire, Rhône.
T	Toulouse. . . .	Ariège, Haute-Garonne, Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Pyrénées-Orientales.
E, G, I, U, X	Paris	Seine.

Faisons remarquer que les lettres attribuées à l'arrondissement minéralogique de Paris forment le mot *exigu*; cette façon de les assembler constituera un moyen mnémotechnique permettant de les retenir facilement.

Le chiffre matricule était, comme on sait, formé par un nombre allant de 1 à 999. Soit donc un nombre ayant au maximum trois chiffres; il est en effet difficile de lire un nombre de quatre chiffres sur une voiture lancée en vitesse.

Sauf pour les quelques arrondissements minéralogiques auxquels plusieurs lettres ont été attribuées (Paris, Marseille, Nancy, Poitiers, Versailles), chacun des autres arrondissements ne disposait, en employant d'abord la lettre caractéristique seule et ensuite cette lettre redoublée, que de deux séries de 999 numéros. Mais, en présence du nombre toujours croissant des automobiles, ces séries devinrent rapidement insuffisantes, et il fallut se préoccuper sans retard de mettre les services minéralogiques à même de satisfaire aux demandes d'immatriculation nouvelles. On a donc apporté au système précédemment en vigueur une modification qui fournit huit séries nouvelles de 999 numéros, en faisant suivre la lettre caractéristique de l'arrondissement des chiffres 2, 3, 4... 8 et 9. On obtient ainsi des inscriptions comme celles-ci : 13-X 2; 225-B 2; 999-M 3; 720-Y 5; 530-ZZ 8.

L'insuffisance étant notoire encore pour Paris et les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, dérogation a été faite aux mesures primitivement adoptées : une première décision ministérielle (du 19 avril 1910) pour Paris et une seconde (du 18 juin 1910) pour Versailles ont autorisé ces deux arrondissements minéralogiques à utiliser des nombres de quatre chiffres dans le numéro matricule, et cela pour toutes leurs séries; on obtient donc des numéros matricules ainsi composés : 3450-E 1; 9999-G 9; 2513-Y 7; 7197-S 5.

L'article 2 de l'arrêté du 11 septembre 1901 déterminait les dimensions que doivent avoir les numéros d'immatriculation attribués aux automobiles et fixait notamment, pour le numéro arrière, à 35 millimètres l'espace libre à laisser entre les chiffres ou lettres qui forment le numéro d'immatriculation et à 60 millimètres la longueur du trait séparatif entre le nombre et la lettre caractéristique; mais un arrêté du ministre des travaux publics en date du 6 mars 1909 (art. 1er, § 1) a autorisé, lorsque l'éclairage du numéro arrière de la voiture est assuré par une lanterne en verre laiteux recouvert d'une plaque ajourée dans laquelle le numéro est découpé, la réduction de l'espace libre à laisser entre les lettres ou chiffres. Cet espace pourra, en ce cas, être de 20 millimètres seulement et la longueur du trait séparatif de 40 millimètres. Le paragraphe 2 du même article porte que, dans ce même cas d'éclairage du numéro par transparence, le numéro pourra être inscrit sur deux lignes superposées, celle du haut formée par le nombre, celle du bas par la ou les lettres caractéristiques et les chiffres qui suivent s'il y a lieu.

Les plaques d'identité de l'avant et de l'arrière où est peint le chiffre d'immatriculation doivent faire partie intégrante du châssis ou de la carrosserie, ou, à défaut de cette disposition, être invariablement fixées au châssis ou à la carrosserie (arrêté du 12 mars 1908).

Mais l'exécution de cette prescription ne laissait pas d'être embarrassante pour les constructeurs d'automobiles. En effet, la plaque d'identité des voitures à vendre devait être retirée, une fois la voiture vendue, pour être reportée sur une autre voiture appartenant à la même maison de construction. Cette disposition a dû être modifiée elle aussi, et, désormais, les numéros d'immatriculation attribués aux automobiles à vendre pourront être inscrits sur des plaques amovibles, remplissant d'ailleurs les autres conditions prescrites par l'arrêté du 11 septembre 1901. La catégorie de véhicules dont il s'agit se trouve donc ainsi placée sous un régime spécial, exemptée qu'elle est d'une disposition imposée à la généralité des automobiles; aussi, pour que les agents préposés à la surveillance des voies publiques puissent distinguer à première vue la catégorie à laquelle appartient un automobile, les véhicules à vendre sont affectés de numéros extraits d'une série spéciale; c'est la lettre W qui s'applique à tous les arrondissements minéralogiques comme lettre caractéristique; elle est suivie d'un chiffre différent pour chacun d'eux, conformément au tableau ci-dessous :

Arrondissements minéralogiques.	Lettre caractéristique.	Arrondissements minéralogiques.	Lettre caractéristique.
Paris.	W 1	Marseille	W 9
Arras.	W 2	Nancy	W 10
Bordeaux	W 3	Poitiers	W 11
Chalon-sur-Saône.	W 4	Versailles	W 12
Chambéry.	W 5	Saint-Etienne . . .	W 13
Clermont-Ferrand.	W 6	Toulouse.	W 14
Douai.	W 7	Alais	W 15
Le Mans.	W 8	Algérie.	W 16

Il est attribué aux constructeurs ou commerçants en automobiles des numéros extraits de cette série, en nombre proportionné aux nécessités reconnues du commerce de la maison. Commerçant ou constructeur ont le droit de faire circuler au moyen de chacun des numéros qui leur auront été attribués et d'une carte grise (récépissé de déclaration) un véhicule à vendre appartenant à un type quelconque, pourvu que ce type ait été reçu par le service des mines conformément à l'article 7 du décret du 10 mars 1899, que le véhicule soit de tout point conforme au type, et qu'il soit muni des inscriptions prévues par le même article. Lorsque le commerçant ou le constructeur livrera à un acheteur l'automobile qui aura circulé à la faveur de ce système, il retirera du véhicule les plaques d'identité, gardera par devers lui la carte grise et aura la faculté de mettre en circulation une autre voiture en employant la même carte grise et les mêmes plaques, pourvu que le nouveau véhicule soit, à son tour, conforme à un type reçu.

Convention internationale relative à la circulation des automobiles. — Une convention internationale relative à la circulation des automobiles a été signée à Paris le 11 octobre 1909 entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, Monaco, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie et la Serbie. Depuis cette date, de nouveaux pays ont adhéré à la convention : Etats-Unis, Suède et Suisse.

La convention, qui a paru au *Journal officiel* du 7 avril 1910, fixe les conditions à remplir par les automobiles pour être admis à la circulation internationale (appareil de direction, freins, appareils avertisseurs) et indique les dispositions applicables aux automobilistes eux-mêmes (certificat international de route, autorisation de conduire, passavant descriptif, etc.). Les automobiles admis à la circulation internationale doivent porter (outre la plaque d'immatriculation nationale délivrée par le service des mines, la plaque indiquant les nom et domicile du propriétaire, celle portant le nom du constructeur, l'indication du type et le numéro d'ordre dans la série, puissance du moteur en chevaux-vapeur, ou le nombre, ou l'alésage des cylindres, enfin le poids de la voiture à vide), une plaque spéciale de nationalité. Cette marque distinctive du pays d'origine est constituée par une plaque ovale de 0m,30 de long sur 0m,18 de hauteur, portant une ou deux lettres peintes en noir sur fond blanc. Les lettres sont formées de caractères latins majuscules. Elles ont, au minimum, 0m,10 de hauteur; leurs traits ont 0m,015 d'épaisseur. D'ailleurs, en ce qui concerne les motocycles et motocyclettes, la plaque de nationalité mesurera seulement 18 centimètres dans le sens horizontal et 12 dans le sens vertical : les lettres 8 centimètres de hauteur, la largeur de leurs traits étant de 10 millimètres.

Les lettres distinctives pour les différents pays sont les suivantes :

Allemagne.	D	Italie	I
Autriche	A	Monténégro	M N
Belgique.	B	Monaco.	M C
Bulgarie	B G	Pays-Bas	N L
Espagne	E	Portugal.	P
Etats-Unis.	U S	Russie	R
France	F	Roumanie	R M
Grande-Bretagne.	G B	Serbie	S B
Grèce	G R	Suède.	S
Hongrie	H	Suisse	C H

En France, le certificat international de route est accordé par le préfet de police pour Paris et le département de la Seine, le préfet du département pour les autres départements. On adresse la demande sur papier timbré à 0 fr. 60 en indiquant : nom, prénoms et domicile du propriétaire de l'automobile; nom, prénoms, lieu de naissance, date de naissance et domicile du ou des conducteurs de la voiture; le genre de véhicule auquel s'appliquera le certificat, le nombre de cylindres du moteur, sa puissance en chevaux-vapeur ou l'alésage des cylindres, la forme et la couleur de la carrosserie, le nombre total des places et le poids à vide du véhicule. On joint à cette demande le récépissé de déclaration (carte grise) du véhicule; le certificat de capacité (carte rose) du conducteur ou de chacun des conducteurs; le certificat délivré par le maire ou le commissaire de police, ayant moins de trois mois de date, et établissant l'adresse exacte du propriétaire et du conducteur, ou de chacun des conducteurs du véhicule; une photographie du ou des conducteurs, de face et de trois quarts, à l'état d'épreuve non collée et du format de 4 centimètres de haut, sur 4 centimètres et demi de large.

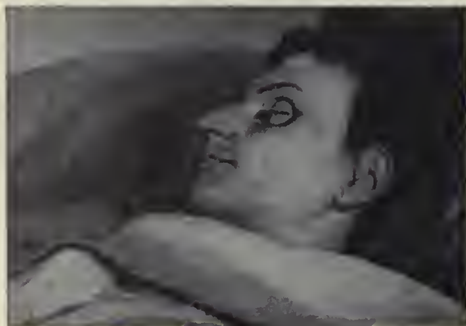
Sur le certificat international de route tel qu'il est délivré dans chacun des Etats adhérents à la convention du 11 octobre 1909, la page de couverture, la première feuille intercalaire et la dernière feuille sont libellées dans la langue prescrite par la législation dudit Etat. Les autres feuillets intercalaires en nombre égal à celui des autres Etats contractants sont libellés chacun dans la langue du pays correspondant.

Les signaux internationaux de route (cassis, virage, passage à niveau, croisement) sont conformes aux modèles adoptés par le Touring-Club de France. V. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 459. — Jacques Auvernier.

Carrel (Armand) **et Emile de Girardin**. *Cause et but d'un duel*, par Louis Fiaux (Paris, 1911). — On n'a pas oublié le misérable coup de pistolet qui interrompit si brutalement, en pleine force et en pleine jeunesse, la carrière d'Armand Carrel. Sa mort ne fut pas seulement une catastrophe pour le parti républicain sous la monarchie de Juillet, ce

fut encore un coup pour tous les contemporains et même pour les adversaires de l'illustre publiciste. Carrel était, en effet, une de ces héroïques figures qui commandent le respect, tant par la volonté et le mâle courage que par la pratique des plus hautes vertus morales. Chacun attendait quelque chose de grand et d'utile de cet homme de pensée et d'action. Est-il nécessaire de rappeler sa vie, aussi éclatante que brève? Né à Rouen le 8 mai 1800, il était sorti sous-lieutenant de Saint-Cyr. Officier démissionnaire et protestataire dans l'armée de la Restauration, il avait fait la guerre d'Espagne, en 1823, comme engagé volontaire dans les rangs des libéraux espagnols. Pour ce fait, les conseils de guerre royalistes le condamnaient à mort, mais le jugement était cassé pour vice de forme, et, rentré dans la vie privée, Carrel devenait fondateur du *National* avec Thiers et Mignet, après avoir servi pendant quelque temps de secrétaire à Augustin Thierry.

Or, depuis la mort de Carrel (22 juillet 1836), on avait toujours cru qu'une misérable querelle de journaux survenue à propos de la révolution que provoqua dans la presse la réduction du prix d'abonnement avait été l'unique cause du duel tragique. C'était diminuer Carrel que de le faire victime d'une



Armand Carrel sur son lit de mort, tableau de Ary Scheffer. (Musée de Versailles.)

question d'intérêts, d'une affaire d'argent, et la cause, si minime, semblait donner un démenti à toute sa vie chevaleresque. Heureusement, Louis Fiaux vient de faire la lumière, dans un volume très intéressant et très documenté qu'on ne saurait négliger, puisqu'il fixe, de la façon la plus formelle, un point d'histoire.

Remontons d'abord à l'origine du différend survenu entre Carrel et Girardin. En 1836, ce dernier venait de réduire à 40 francs le prix annuel de l'abonnement pour les feuilles politiques, qui s'était jusqu'alors élevé à 80 francs. Le 1er juillet, il lançait le premier numéro de la *Presse*. L'annonce — disons la réclame de la feuille — ne se bornait pas à un éloge de la combinaison financière; elle était encore un défi outrageant aux directeurs de l'ancienne presse, dont elle osait suspecter l'honnêteté dans un parallèle plein de sous-entendus. La combinaison de Girardin reposait sur la multiplicité des annonces, sur l'offre d'actions à bas prix, destinées à faire entrer dans les conseils d'administration non plus des individualités, mais uniquement des personnes préoccupées de placements et d'intérêts de capitaux. Toute la presse s'émut à cette nouvelle; seul, Carrel resta froid, du moins en apparence. Au fond, mais sans en rien dire, il déplorait avec raison l'influence qu'allait désormais prendre dans la presse politique l'*industrialisme*, lui qui avait fait plusieurs fois de la prison pour soutenir ses principes, et qui avait déjà protesté contre ceux qui voulaient « ravaler la mission de journaliste à la condition de marchand d'opinions et de nouvelles ».

Carrel avait donc laissé aux autres journaux le soin de critiquer la combinaison de Girardin, et c'est le *Bon Sens* qui avait pris la tête du mouvement avec quatre articles signés « Capo de Feuillide ». Girardin répondit en citant le *Bon Sens* en police correctionnelle, pour diffamation. Ce procédé, peu élégant, fit trouver à Capo de Feuillide de nombreux auxiliaires pour le défendre. Néanmoins, Carrel n'était pas encore intervenu personnellement. Capo, qui sentait la valeur d'un appui tel que le sien, lui demanda un simple mot d'insertion dans son journal pour annoncer le procès. Carrel le promit et le fit, bien qu'il lui répugnât de se mêler à ce tapage soulevé en apparence à cause d'une rivalité commerciale. La note qu'il rédigea était des plus modérées; la seule phrase incriminable eût été : « M. de Girardin parle de journaux qui existent depuis six, dix, quinze et vingt ans, en termes que nous nous sommes contentés de *mépriser* pour notre propre compte. » Girardin répliqua le lendemain, 21 juillet : « En parlant de la *loyauté attribuée* au caractère de M. Carrel... » et il menaçait de renseigner le public sur « *certaines faillites acquises* », et d'écrire la *biographie* de tels rédacteurs, etc., etc. C'était dépasser la mesure et commencer le chantage. Carrel ne put accepter ce ton. Aussitôt après cet article, il se rend à la *Presse*. L'attitude et le langage de Girardin marquent une intention arrêtée de duel : « Une rencontre avec un homme tel que vous, monsieur, me paraîtrait une bonne fortune », dit-il cyniquement; et Carrel réplique : « Un duel, à moi, ne me semble jamais une bonne fortune. » Néanmoins, en présence de témoins, la discussion s'apaise. Il est convenu que quelques mots d'explication seront publiés dans l'un et l'autre journal.

L'affaire, certes, devait se terminer là. Mais, dit la version officielle, Girardin demandait seulement que la publication de la note eût lieu simultanément dans les deux journaux, et Carrel voulait, au contraire, qu'elle eût lieu d'abord dans la *Presse*. D'où l'impossibilité de s'entendre.

Telle est la version officielle. Elle a malheureusement prévalu, même auprès des amis de Carrel, qui semblaient l'accepter à cause de ses antécédents batailleurs. Chateaubriand écrit : « Carrel nous a abandonnés pour une misérable querelle qui ne valait pas un cheveu de sa tête; » et Sainte-Beuve, parlant de la pointe d'épée qui brillait souvent dans les articles de Carrel, ajoute : « Là est un faible qui, transporté de sa vie militaire à sa vie publique, domina toute sa carrière et finit par la briser. » Il semblait trop dire à tout venant : « Quand vous voudrez, monsieur ! »

Eh bien, tout cela est faux. Carrel n'avait rien d'un bretteur, malgré trois duels antérieurs dont l'un mit sa vie en danger. Il arrangeait toujours les affaires où on avait la chance de l'avoir pour témoin. La vérité a été altérée à plaisir, tant par l'esprit de parti que par convenance.

Mais Louis Fiaux fait intervenir ici des documents irréfutables, qu'on avait toujours omis de consulter. Le premier nous est fourni par Bonnet de Malherbe, dans ses *Indiscrétions contemporaines*, et il est d'une importance capitale. Il nous apprend que Carrel, seul cette fois, fit à Girardin une seconde visite, après laquelle il constitua immédiatement des témoins. La qualité d'offensé lui appartenait formellement, et Girardin ne songeait même plus à la lui contester. Que s'était-il donc passé?

C'est Amédée Pichot qui nous l'apprend, dans un livre toujours négligé jusqu'alors et intitulé : *Arlésiennes*. « Le sujet *apparent* de la querelle lui avait paru si puéril (*sic*) » qu'il interrogea nettement Carrel, qui lui répondit textuellement : « Croyez-vous que je vais me battre sottement pour prouver à mon adversaire qu'il a tort d'abaisser le prix des journaux à 40 francs?... *Il m'a menacé de faire ma biographie et d'y faire figurer une personne dont je ne souffrirai pas que le moindre souffle soulève le voile*. Je le tuerai, ou il me tuera. »

Voilà donc la vraie cause du duel. Elle est tout à l'honneur de Carrel, puisqu'elle montre Girardin sous les traits d'un maître chanteur menaçant lâchement ses adversaires dans leur vie privée. Carrel, qui était de mœurs dignes, avait aimé avec passion, étant encore au régiment, la femme d'un de ses chefs de bataillon, et un duel avec le mari, duel dans lequel Carrel fut blessé, avait cimenté cet amour partagé. Depuis, Carrel et cette personne vivaient ensemble, et leur vœu le plus cher était de légitimer leur union. Mais la loi sur le divorce n'existant pas, ils ne le pouvaient, et cet obstacle était une grande douleur pour Carrel. On voit qu'il ne s'agit pas là de la vulgaire « affaire de femmes », mais d'une profonde affection de foyer. Cette liaison avouée était affirmée par la vie commune. Tous deux habitaient rue Grange-Batelière, n° 18 (ancien 7), et les témoignages d'amis tels que Littré, Nisard, Loménie, Chateaubriand, qui visita cette dame à Verdun après la mort de Carrel, sont unanimes sur la beauté et la noblesse de leur union.

Qu'allait donc faire Girardin en dévoilant tout cela dans ce qu'il appelait une biographie? Malheureusement, il paraît encore établi qu'il obéissait aux ordres occultes du gouvernement, et qu'il servait ici d'instrument pour supprimer, ne pouvant le faire taire, un adversaire dangereux.

Il est inutile, maintenant, de rappeler les détails trop connus du tragique duel au pistolet qui eut lieu au bois de Vincennes le 22 juillet 1836. Carrel montra sa bravoure et sa noblesse ordinaires. Avant la rencontre, il disait encore à son témoin Persat : « Si ces messieurs vous faisaient des propositions convenables, je vous autorise à les accepter, car, je vous le répète, *ce duel-là n'est pas honorable et encore moins politique*. » Nouvelle preuve de la vraie cause du duel, encore appuyée sur le terrain par ces paroles à Girardin : « Eh bien ! monsieur, vous m'avez menacé d'une biographie; la chance des armes peut tourner contre moi; cette biographie, vous la ferez alors, monsieur; mais, *dans ma vie privée* et dans ma vie publique, si vous la faites loyalement, vous ne trouverez rien qui ne soit honorable, n'est-ce pas, monsieur? » Cette biographie n'avait jamais été faite loyalement, puisqu'un point restait toujours faux et obscur dans la fin de l'illustre publiciste. Il faut donc remercier Louis Fiaux de l'avoir enfin écrite, et cela, pour la plus grande gloire de cette belle âme et de ce grand caractère que fut Armand Carrel. — Gauthier Ferrières.

***Cuverville** (Jules-Marie-Armand Cavelier **de**), vice-amiral français, né à Allineuc (Côtes-du-Nord) le 28 juillet 1834. — Il est mort à Paris le 14 mars 1912. Le vice-amiral de Cuverville, après une carrière des plus brillantes dans la marine, avait joué dans la politique active un rôle apprécié même par ses adversaires. Il était entré fort jeune à l'école navale. Aspirant du 1er août 1852, il fit en Crimée sa première campagne, et, détaché aux batteries devant Sébastopol, fut grièvement blessé dans un engagement (octobre 1854) et, quelques mois après, promu enseigne et chevalier de la Légion d'honneur. A peine rétabli et rentré en France, il était désigné pour servir au Sénégal, où il séjourna deux ans. Il fut nommé lieutenant de vaisseau en 1860. Dans ce grade, il fut adjoint au capitaine du génie Bézard dans sa mission en Crimée (1863), et devint capitaine de frégate au mois de juillet 1870. Il remplit pendant la guerre les fonctions d'officier d'ordonnance du vice-amiral de Gueydon, commandant en chef l'escadre de la mer du Nord; et, de 1871 à 1872, il suivit en Afrique le même amiral, nommé gouverneur général de l'Algérie. On le trouve ensuite, en 1877, attaché naval à Londres, capitaine de vaisseau (1878), commandant du *Suffren*, lorsque ce bâtiment fut chargé de représenter la France aux fêtes du Centenaire de Yorktown, membre du conseil des travaux de la marine (1882), commandant de la division navale de l'Atlantique-Sud (1885), enfin, contre-amiral (1888) et major de la flotte à Brest.

En 1890, il était investi du commandement en chef de la division navale de l'Atlantique-Nord. Embarqué sur la *Naïade*, il dirigea la première expédition du Dahomey, et signa avec Behanzin un traité de paix, que le roi nègre se hâta d'ailleurs de violer. De retour en France, il fut promu vice-amiral (février 1893) et chargé des fonctions de préfet maritime à Cherbourg. C'est là qu'au cours des travaux de la commission extra-parlementaire de la marine, il eut l'occasion de frapper très vivement les enquêteurs par la lucidité de ses vues sur le développement de la marine de guerre française, la largeur de ses conceptions administratives. Il devait prendre, en octobre 1896, en remplacement du vice-amiral Gervais, le commandement de l'escadre de la Méditerranée et faire apprécier dans ce poste des qualités solides de manœuvrier et d'entraîneur d'hommes. En 1898, enfin, le ministre de la marine Lockroy l'appelait à Paris, comme chef d'état-major général de la marine. Ce choix ne fut pas sans causer quelque surprise, l'amiral de Cuverville n'ayant jamais dissimulé ses convictions religieuses et ses opinions politiques nettement réactionnaires. Pourtant, la collaboration entre le ministre radical et le marin intransigeant fut des plus heureuses. Elle ne prit fin que par la retraite de Lockroy (1889); moins d'un an après, l'amiral de Cuverville, atteint lui-même par la limite d'âge, passait au cadre de réserve.



Vice-amiral de Cuverville. (Phot. Pirou.)

Cette retraite n'était, d'ailleurs, pas pour lui le signal du repos. Il mit son activité infatigable au service des deux grandes causes qui lui tenaient à cœur : la défense des idées catholiques et la grandeur de la marine française. Il écrivit dans les revues (la *Revue maritime et coloniale*, le *Journal des sciences militaires*, etc.), les journaux, et, en mars 1901, se fit élire dans une élection partielle sénateur du Finistère, en remplacement du général Lambert, décédé. Au Sénat, il siégea à droite, et prit maintes fois la parole, non sans talent, dans les questions militaires et sociales. Il se prononça notamment, au nom des nécessités de la défense nationale, contre la mise en vigueur de la loi de deux ans, tant qu'on n'aurait pas obtenu, par des réengagements de sous-officiers et de soldats, un encadrement suffisant des jeunes recrues. Il vota naturellement contre la séparation des Eglises et de l'Etat et contre toutes les mesures atteignant les congrégations. La fin de sa vie fut attristée par la mort de son fils, lieutenant de vaisseau, attaché naval à Saint-Pétersbourg, et qui, voulant quitter Port-Arthur assiégé, trouva la mort sur un navire chinois, probablement coulé par les Japonais. Aux élections sénatoriales de janvier 1912, l'amiral de Cuverville ne fut pas réélu. Il devait mourir des suites d'un accident de la rue, que son grand âge aggrava. C'était un remarquable marin et un patriote ardent, aux convictions intransigeantes; un esprit solide, curieux et meublé.

Il laisse un certain nombre d'ouvrages techniques, parmi lesquels nous citerons : *Cours de tir. Etudes théoriques et pratiques sur les armes portatives* (1864); *les Bâtiments cuirassés* (1865); *le Canon de quinze pouces des Etats-Unis* (1866); *Etude sur la pêche côtière* (1868); *la Pêche du corail sur les côtes d'Algérie* (1875); *la Science de la construction du navire, considérée dans ses rapports avec les lois de la nature* (1875); *Progrès réalisés par l'artillerie navale de 1855 à 1880;* coup d'œil d'ensemble (1881); *Expériences sur le filage de l'huile, faites à bord de la « Naïade »* (1893); *Etudes sur la guerre russo-japonaise* (1906); *Ce qu'il faut à la marine* (1906); etc. — H. T.

décarnisation (*za-si-on* — du préf. *dé*, et du lat. *caro, carnis*, chair) n. f. Action, coutume de décharner un squelette, d'enlever les parties les plus molles du cadavre, en laissant seulement subsister les os et quelquefois les ligaments les plus solides : *L'étude des squelettes de la sépulture de Vendrest* (*Seine-et-Marne*) *a démontré que la pratique de la* DÉCARNISATION *était constante pendant la période néolithique.*

Déjanire, tragédie lyrique, en quatre actes; poème de Louis Gallet et Camille Saint-Saëns, musique de Camille Saint-Saëns. — Jadis, sous forme de tragédie parlée, avec un accompagnement de musique de scène, cette pièce fut destinée à un théâtre de plein air, aux « Arènes de Béziers »; et en effet, *Déjanire* y a été représentée en 1898. Avec un léger changement, cette œuvre a été montée ensuite à Paris, au théâtre de l'Odéon.

La partition primitive contenait une partie chorale de grande étendue, qui a beaucoup servi dans la nouvelle transformation; il y avait encore un épisode chorégraphique, et la musique proprement dite « de scène » soulignait de temps à autre les accents du drame. Dans la dernière version, c'est-à-dire sous forme de tragédie lyrique, le compositeur a remanié le texte, en l'abrégeant, en écourtant l'action, de façon à pouvoir laisser plus de place à la musique. Ces modifications, peu heureuses, ont eu pour effet de réduire au minimum le drame.

Le sujet de *Déjanire* est connu : c'est l'histoire de l'épouse d'Hercule, qui, outragée dans sa dignité, cause la mort du héros en lui faisant revêtir la tunique empoisonnée du centaure Nessos. Mais la version de Louis Gallet et C. Saint-Saëns ne s'inspire que faiblement du mythe d'Hercule; elle tient ici à la fois de l'intrigue de Sophocle (*les Trachiniennes*) et de celle de Sénèque (*Hercule sur l'Œta*), et les adaptateurs ont ajouté de leur propre fonds une petite variante : la venue d'un nouveau personnage.

Nous assistons au repos d'Hercule, victorieux du roi d'Œchalie, qu'il tua de sa main. Hercule a pris, avec le butin de guerre, Iole, la fille du roi Eurythos. Par sa beauté, la captive royale a conquis le cœur du redoutable guerrier, qui veut faire d'elle son épouse. Hercule charge son ami Philoctète d'instruire Iole de ses desseins. Triste besogne pour ce messager d'amour, car lui-même est épris d'Iole et est aimé de la vierge royale, qui, en outre, repoussera le meurtrier de son père. Déjanire a appris que son époux la délaisse pour une captive; elle tente de reconquérir Hercule par tous les moyens; mais ni les prières, ni la fureur de sa jalousie ne détourneront l'amoureux de son but. Hercule attend la décision d'Iole; le refus de l'esclave le désespère, l'irrite, puis il finit par surprendre la douloureuse vérité : Iole aime son propre confident! Alors, pour se venger de cette double trahison, Hercule jette Philoctète dans une prison et menace même de mettre à mort son rival, à moins qu'Iole ne consente à devenir sa femme. Ce stratagème, qui forme le nœud de l'action, n'existe pas dans les tragédies des deux grands dramaturges anciens. Pour sauver celui qu'elle aime, la jeune esclave n'hésite pas à accepter l'odieux marché, au risque même d'être accusée de trahison par Philoctète.

Déjanire n'avait point voulu, jusqu'alors, se servir de la tunique que le centaure Nessos lui avait donnée avant d'expirer et qui, teinte du sang de l'hydre de Lerne, avait la puissance de ramener au foyer conjugal l'époux devenu infidèle. Elle charge l'innocente Iole de faire revêtir à son redoutable maître ce talisman, le jour même où doit être célébré son mariage avec Hercule. Mais, dès que celui-ci endosse le vêtement fatal, il est dévoré par un feu horrible, qui déchiquette sa chair. Sa souffrance atroce ne finit plus; il implore alors de Zeus le feu suprême, la foudre, pour mettre un terme à son supplice affreux. Et, pendant que le bûcher le ronge et le consume, dans l'Olympe se lève l'apothéose du héros, qui prend place à côté de son père Jupiter, tandis que Déjanire meurt en se lamentant sur la vengeance posthume du centaure.

Si le livret est d'un médiocre intérêt et d'une construction assez factice, la musique le relève en maint endroit, non point par la profondeur de l'émotion, mais par l'exactitude de l'accent et la dextérité musicale, et grâce à l'ordonnance d'un style sobrement conçu, qualités qui font de la nouvelle partition de C. Saint-Saëns une œuvre significative. C'est en vertu d'une décision très ferme que le compositeur n'a adopté que la forme des maîtres anciens en donnant aux scènes et aux mouvements une coupe classique, claire et solide. La déclamation est employée d'une manière archaïque, froidement équilibrée, qui donne aux personnages un caractère presque trop austère. On aimerait à rencontrer un peu plus de cette émotion intérieure, de ces visions héroïques dont Sophocle ou Sénèque animent leurs créations : les auteurs du livret n'ont produit que des êtres sans âme et sans vie.

Le compositeur a utilisé les thèmes de son ancien poème symphonique : *la Jeunesse d'Hercule*, qui sont développés au début de la partition de *Déjanire*. Il en a tiré d'ailleurs un habile parti. Sans nous arrêter à détailler les « morceaux détachés » de cet opéra (et ils sont nombreux), désignons les chants du chœur, qui, tout au long de l'œuvre, conserve son caractère antique de personnages ayant la mission d'instruire les spectateurs de l'action; ceux de la fin du second acte sont une des pages les mieux réussies à ce point de vue. Dans cet acte, il faut signaler également le passage que chante Iole au début, et qui est empreint d'une fraîcheur toute virginale. Les accents séducteurs de *Déjanire* sont d'un fâcheux contour mélodique, un *allegretto* à 12/8, qui donne plutôt la sensation d'une sorte de valse banale. Bien des pages ne sont que des concessions au goût du public; l'air du ténor : « Viens, ô toi, dont le clair visage », est une pure romance, mais sans caractère. La partie orchestrale, le prélude et le cortège du quatrième acte, dans lequel le compositeur emploie des modes anciens, sont d'une jolie venue; il les a traités sans tomber dans l'exagération et le maniérisme habituels à un tel procédé.

Déjanire a été représentée à Monte-Carlo le 14 mars 1911 et à l'Académie nationale de musique, à Paris, le 22 novembre 1911. — Stan GOLESTAN.

Les principaux rôles ont été tenus par : Mme F. Litvinne (*Déjanire*); Mlle Yvonne Gall (*Iole*); Mlle Charny (*Phénice*); MM. Muratore (*Hercule*); Dangès (*Philoctète*).

* **Desclauzas** (Malvina-Ernestine ARMAND, dite **Marie**), artiste dramatique française, née à Paris en 1840. — Elle est morte à Nogent-sur-Marne le 9 mars 1912. Marie Desclauzas avait été, vers 1875, une des étoiles les plus en vogue de l'opérette française. Elle était véritablement ce qu'on appelle, en argot théâtral, une « enfant de la balle ». Le hasard la fit naître à Paris, où sa mère, artiste de province, était venue avec son mari conclure un engagement. L'enfant parcourut la France en tous sens avec ses parents, fut placée pendant quelques années dans un couvent d'Amiens, d'où elle sortit à treize ans, et tout aussitôt, monta sur les planches, n'ayant passé que quelques mois au Conservatoire. Vive, délurée, pétillante de gaieté, jolie à miracle, elle remporta au théâtre de Reims ses premiers succès, puis vint à Paris, où Clarisse Miroy, qui était une amie de sa famille, lui facilita l'entrée du théâtre du Cirque, alors sous la direction de Hostein. Elle fut engagée pour jouer, à côté du fameux Jenneval, le rôle d'Héloïse dans le drame, alors fameux, d'*Héloïse et Abeilard*. Elle se trouvait là à bonne école, et put profiter des conseils de Frédérick Lemaître et de Bocage. Puis elle suivit Hostein au Châtelet et parut successivement dans *la Poule aux œufs d'or, la Prise de Pékin, Rothomago, Fanfan la Tulipe*, où elle eut Mélingue comme partenaire, *Don César de Bazan* (rôle de Maritana), pour les représentations de Frédérick Lemaître, *la Jeunesse du roi Henri, Trois hommes forts, le Déluge, le Diable boiteux*, etc., enfin *Cendrillon*, où elle trouva le premier grand triomphe de sa carrière, dans le rôle du Prince Charmant. Elle était alors dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. On oubliait presque, dès qu'elle paraissait en scène, son talent, pourtant très réel : un jeu très sûr, très classique, beaucoup de verve et un sentiment inné du comique. Puis, brusquement, après le grand succès de *Cendrillon*, la jeune artiste s'orienta vers l'opérette, voulant bénéficier de la grande vogue qui avait accueilli les productions d'Offenbach. Mais elle n'osa pas affronter du premier coup le public parisien, dans un genre où Mme Schneider tenait encore si brillamment la première vedette. Elle aima mieux partir pour l'Amérique en 1869 et initier le nouveau monde à *la Belle Hélène* et à *la Grande Duchesse*. Son voyage lui valut fortune et célébrité tout à la fois. Partout : à New-York, à Boston, à Cincinnati, l'accueil fut enthousiaste. Mieux encore que sa voix, juste et nette, mais sans grand éclat, l'humeur joyeuse et fantaisiste de l'artiste séduisit le public yankee. De retour en France, elle joua à Nantes, à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, etc. Enfin, elle créa à Paris *Fleur de thé*. La guerre franco-allemande interrompit sa carrière. Pendant le siège de Paris, elle imita l'exemple d'un grand nombre de ses camarades de théâtre en se faisant ambulancière. Mais, après la campagne, elle quitta la France, pour se rendre en Egypte, à Alexandrie et au Caire, où elle ne resta que peu de temps. C'est à son retour qu'elle devait créer à Bruxelles, puis à Paris, dans la *Fille de Madame Angot*, le rôle de Mlle Lange. Elle y fut parfaite, et remporta un inoubliable succès, qui se continua par la suite, à Londres. Mais, à partir de 1875, elle paraît décliner. Après la *Belle Bourbonnaise*, qui fut un succès encore, une grave maladie l'éloigne pendant trois ans de la scène. Elle se rétablit pour jouer : *le Petit Duc, la Camargo, la Petite Mademoiselle, la Jolie Persane, la Bonne Aventure*, etc., mais sa voix a perdu de sa fraîcheur et de son éclat. Sagement, elle se décide, sur le conseil de Coquelin aîné, à abandonner l'opérette pour la comédie. Elle s'essaye dans le rôle de Prudence, de la *Dame aux Camélias*, aux côtés de Sarah Bernhardt, et fait du personnage une véritable création, aussi originale qu'amusante. Elle devient pensionnaire du Gymnase, où elle figure dans : *Autour du mariage, Sapho, la Doctoresse, Dégommé, le Gentilhomme pauvre, Musotte*, enfin *l'Abbé Constantin*, où elle crée une Madame de Lavardens d'une bonhomie et d'une finesse incomparables. Ce fut son dernier succès. Depuis 1890, elle parut moins régulièrement au théâtre. Elle-même ne pouvait oublier ses grands succès d'opérette : elle y revint avec l'*Amour mouillé* et *Mam'zelle Pioupiou*. Puis elle retourna à la comédie avec *Madame la Maréchale*, et fit encore de longues tournées à l'étranger avant de quitter, sans bruit, les planches. Elle est morte pauvre et presque oubliée, dans sa retraite de Nogent-sur-Marne. — J.-M. DELISLE.



Marie Desclauzas. (Phot. P. Petit.)

* **éclipse** n. f. — ENCYCL. *Eclipse de soleil du 17 avril 1912.* S'il est un phénomène capable d'attirer l'attention des personnes même les plus indifférentes, c'est bien celui qui s'est produit le 17 avril dans la région parisienne : une éclipse de soleil, tout juste totale, ou tout juste annulaire, avait lieu en plein midi. La curiosité de tous les habitants de la contrée était éveillée par le grand assombrissement correspondant, se produisant par un ciel radieux, avec affaiblissement très rapide de la lumière, qui prit une teinte gris bleu de plombagine; formation des ombres en croissants, puis disparition des ombres, teint blafard des humains, aspect instantané de la chromosphère rose autour du soleil, etc.

Les éclipses de soleil ont toujours frappé l'imagination des hommes; l'antiquité nous offre de nombreux exemples des frayeurs extraordinaires qu'elles causaient, et qui firent cesser notamment la bataille que se livraient Mèdes et Lydiens en 585 avant notre ère. On conçoit, d'ailleurs, qu'elles aient pu produire de tels effets sur le peuple, ignorant complètement leurs causes, et qui n'y voyait qu'une manifestation de la colère des dieux, supprimant, à une heure inaccoutumée, le flambeau auquel, instinctivement, chacun sentait sa vie suspendue.

Cependant, depuis la plus haute antiquité, les spécialistes connaissaient la cause des éclipses de soleil et, grâce aux observations accumulées, nous sommes aujourd'hui en mesure de calculer avec une grande précision le jour et l'heure auxquels elles doivent se produire, ainsi que leur importance pour les divers lieux où on les peut observer. En dehors de l'intérêt que présentent les observations de positions précises pour le mécanisme général du système solaire, les découvertes déjà faites pendant les éclipses sont de nature à nous donner de l'espoir : en 1868, notamment, pendant une éclipse, on trouvait dans l'atmosphère solaire ce gaz hélium qui ne fut décelé sur la terre que vingt-sept ans plus tard, dans l'air même que nous respirons. Enfin, ce sont les éclipses qui ont permis d'étudier les grandioses splendeurs de l'atmosphère solaire, les protubérances rares d'hydrogène qui jaillissent comme des plantes fantastiques autour du disque occulté, la couronne diaphane, composée d'un gaz inconnu et qui s'étend sous la forme de deux énormes ailes vertes dans l'équateur solaire.

Et l'on peut soupçonner, encore aujourd'hui, que toutes les manifestations de l'activité solaire ont des liens importants avec la météorologie, le magnétisme terrestre, etc., qu'il est indispensable d'élucider.

Les éclipses totales de soleil sont utiles surtout à la branche nouvelle de l'astronomie physique; ce sont elles qui ont dévoilé les dépendances de l'astre, extérieures au bord et à la surface, très étendues et intéressantes, mais cachées en temps ordinaire par l'illumination trop vive de notre ciel. Ces dépendances constituent ce que l'on appelle

l'*atmosphère* du soleil; elles comprennent, comme on sait, deux parties principales, à savoir :

a) La *chromosphère*, mince et relativement brillante, de laquelle se détachent ces protubérances, et qui est formée de gaz lumineux et de particules brillantes;

b) La *couronne*, plus faible d'éclat, mais très étendue, qui est formée presque exclusivement de particules, et qui n'émet qu'un petit nombre de radiations gazeuses, attribuées pour la plupart à un gaz hypothétique, le coronium.

Or, depuis 1868 et progressivement, des parties importantes de cette atmosphère et, pour préciser, de la chromosphère, ont pu être révélées journellement en dehors des éclipses. En premier lieu, la méthode oculaire de Lockyer et Janssen, avec le spectroscope, a donné la chromosphère et les protubérances des éclipses au bord solaire extérieur; puis, en 1892, Hale et Deslandres, avec le spectrographe ordinaire et le spectrohéliographe, obtiennent en tout temps la chromosphère entière, intérieure et extérieure au bord, dans la demi-sphère tournée vers la terre. Même, il a été possible ensuite de distinguer et de photographier trois couches différentes superposées dans une chromosphère entière; en 1908, Deslandres et d'Azambuja peuvent isoler complètement, à Meudon, la couche supérieure, particulièrement curieuse. Mais — et c'est un point que l'on a tort en général de passer sous silence — ces résultats s'appliquent seulement aux gaz et vapeurs de la chromosphère; les particules de cette chromosphère, qui offrent un intérêt au moins égal, et la couronne formée de particules, échappent encore à l'observation journalière; jusqu'à présent, elles sont accessibles seulement dans les éclipses totales et dans les instants très courts de la totalité.

Les amas de particules, parfois très brillants dans certaines protubérances, et la couronne avec ses rayons en forme de gloire, sont donc surtout à considérer dans les éclipses totales. Il reste à déterminer le lien, encore mal connu, des rayons coronaux avec les protubérances et, d'une manière générale, avec la couche supérieure de la chromosphère, qui est directement en contact avec la couronne.

Les filaments noirs, caractéristiques de cette couche, et qui sont en accord étroit avec les protubérances, doivent être un élément important de cette dépendance; ils sont, en effet, constamment le siège de mouvements ascensionnels, comme l'a annoncé Deslandres en 1909.

Il y avait donc, pour la dernière éclipse, à se préoccuper de deux recherches principales bien distinctes :

a) Le relevé aussi complet que possible des trois couches de la chromosphère entière, et surtout de la couche supérieure qui n'est photographiée encore qu'en France, relevé qui fut fait à Meudon même, avec le personnel et le matériel attachés journellement à ce travail;

b) La photographie directe des dépendances solaires du bord et de la couronne, dans une station voisine de la ligne de centralité.

Comme la durée de la totalité était ou très courte, ou nulle, cette seconde opération pouvait être difficile, ou même impossible; mais la première opération conservait sa valeur dans tous les cas, puisque les documents recueillis pouvaient être utilisés par d'autres missions plus favorisées pour la durée de la totalité.

Le soleil est actuellement, comme on sait, dans une phase de minimum; il est très calme, au moins si l'on considère seulement les phénomènes de la surface. Pendant plusieurs jours, il n'offre aucune tache et aucune facule appréciables; mais, par contre, les couches supérieures de l'atmosphère continuent à montrer des protubérances et des filaments noirs, surtout aux pôles. L'activité solaire qui, au moment du maximum des taches, est concentrée surtout près de la surface et dans les basses latitudes, semble se reporter, au moment du minimum, dans les latitudes élevées et dans les couches supérieures.

Taches, filaments, alignements, protubérances, tout avait été longuement étudié et suivi méthodiquement à l'Observatoire de Meudon : si, quelque part, on pouvait obtenir une belle image de la couronne, il serait facile, en particulier, d'étudier les relations des rayons coronaux avec une belle protubérance variable que l'on avait maintes fois mesurée.

Déjà, en 1905, avec des écrans colorés spéciaux, Deslandres avait pu déceler et isoler, au moment de la totalité, un amas de particules à la base d'une belle protubérance. Aujourd'hui, le spectrohéliographe polychrome convient mieux pour cette recherche et peut être utilisé en dehors des éclipses et en dehors de la totalité dans les éclipses : car il permet de diminuer la lumière diffuse de notre ciel, et cela, d'autant plus qu'il est plus puissant et plus dispersif. On doit même espérer que le modèle actuel, agrandi et amélioré, dévoilera en temps ordinaire les amas et particules de la chromosphère entière.

Production des éclipses. — Puisque la terre et la lune sont des corps opaques derrière lesquels la lumière ne peut pénétrer, qu'en outre leurs volumes sont bien moindres que celui du soleil, il est visible qu'ils doivent porter une ombre conique. Quand la terre est directement entre le soleil et la lune, celle-ci, en traversant l'ombre de la terre, cesse de recevoir la lumière; à mesure qu'elle entre dans le cône d'ombre, les parties de sa surface s'obscurcissent par degré : il y a *éclipse de lune* (fig. 1). Ce phénomène ne peut donc arriver que lorsque la lune est vers l'opposition, ou à l'époque de la pleine lune.

De même, si la lune se place directement entre nous et le soleil, nous cesserons de voir celui-ci en entier, et il sera éclipsé : aussi l'éclipse de soleil n'a lieu que vers l'époque de la néoménie.

Si la lune se mouvait dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse de lune à chaque opposition, car la distance moyenne à notre planète est de 60 rayons terrestres, tandis que la hauteur TA du cône d'ombre est de 216 rayons terrestres, comme le montre un calcul très simple : il y aurait même chaque

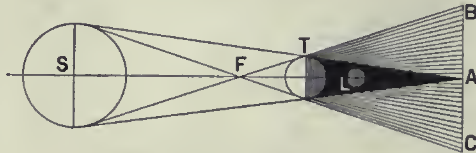


Fig. 1. — Eclipse de lune : S, soleil; L, lune ; T, terre ; B C F, pénombre.

fois éclipse totale, car le maximum du demi-diamètre apparent de la lune est de 16′47″ et, si l'on coupe le cône d'ombre par une sphère de centre T de rayon égal à la distance de la lune, le minimum de diamètre apparent de la section a la valeur bien supérieure de 37′46″. Mais l'orbite de la lune est inclinée sur l'écliptique, et le calcul complet est plus délicat.

L'éclipse de soleil est due à l'ombre portée par le disque de la lune sur notre globe : elle n'est visible qu'en certains points et peut être totale, partielle ou annulaire, si la lune ne cache que la partie centrale du soleil.

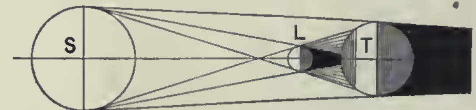


Fig. 2. — Eclipse de soleil : S, soleil; L, lune; T, terre.

Il y aurait aussi éclipse solaire à chaque conjonction, si l'orbite lunaire était sans inclinaison. Le maximum de durée d'une éclipse totale est de 8 minutes à l'équateur, 6 à la latitude de Paris; celui d'une éclipse annulaire, 12 et 10.

Les éclipses de lune sont très différentes de celles de soleil : en effet, dans le premier cas, c'est la lune elle-même qui entre dans l'ombre et, par conséquent, qui s'éclipse *simultanément pour tous les points de la terre*. Au contraire, dans les éclipses de soleil, le cône d'ombre de la lune est un pinceau plus étroit, et le phénomène n'est visible que pour une petite bande de la surface terrestre balayée par l'ombre. D'ailleurs, les éclipses de soleil comportent des observations scientifiques beaucoup plus importantes, et nous allons en reprendre le mécanisme de plus près, en vue d'expliquer les conditions dans lesquelles s'est présentée celle du 17 avril 1912.

Pendant que la terre tourne autour du soleil, la lune tourne autour de la terre. La lune peut donc se trouver entre ces deux astres et cacher alors en partie le soleil aux habitants de la terre, ou même en totalité, car, bien que son diamètre réel soit beaucoup plus petit que celui du soleil, comme elle est à une bien plus grande proximité de la terre, son diamètre apparent semble à peu près égal au diamètre apparent du soleil : il peut être, en réalité, un peu plus grand ou un peu plus petit, suivant la distance de la lune à la terre, distance qui est variable.

La lune, en effet, ne décrit pas juste un cercle autour de la terre, mais une ellipse, et sa distance à la terre peut varier d'environ 5 fois 1/2 le diamètre terrestre. D'autre part, il faut considérer que la terre, et par conséquent la lune, étant plus éloignées du soleil en été qu'en hiver, le cône d'ombre porté par notre satellite sera plus long en été qu'en hiver : sa longueur peut varier de la valeur du diamètre de la terre.

Donc, suivant la distance de la terre à la lune et la longueur du cône d'ombre porté par la lune au moment du phénomène, l'éclipse présentera les caractères de l'un des quatre types que nous allons brièvement résumer :

1° Si le cône d'ombre pure porté par la lune n'atteint en aucun point la surface de la terre, l'éclipse sera annulaire pour les points situés dans la seconde nappe d'ombre, ayant la forme d'un cône, faisant suite par son sommet à l'extrémité du cône d'ombre pure ou première nappe.

2° Si le cône d'ombre pure atteint juste la surface de la terre en un point, l'éclipse n'est totale que pour ce point : elle sera annulaire pour tous les autres points qui viendront traverser la deuxième nappe d'ombre.

3° Si le cône d'ombre pure est traversé par la surface de la terre en plus d'un point, sans cependant que sa longueur puisse dépasser le centre de la terre, l'éclipse sera totale pour ces quelques points de la terre, mais les points du sol qui viendront à être situés dans la deuxième nappe d'ombre auront le spectacle d'une éclipse annulaire. (C'est à ce troisième type qu'appartient l'éclipse du 17 avril 1912.)

4° Enfin, si le cône d'ombre est assez étendu pour dépasser le centre de la terre, l'éclipse sera totale en tous les points du parcours de l'ombre primaire.

L'intersection de la surface du sol avec le cône d'ombre, primaire ou secondaire, est un cercle : par suite du mouvement de la terre, ce cercle décrit à la surface une étroite bande, et c'est dans cette bande qu'il faut se trouver si l'on veut assister aux phases totale ou annulaire de l'éclipse; car, en dehors de cette bande, l'éclipse ne saurait être que partielle. Bien qu'il se produise environ 200 éclipses de soleil par siècle, cette dernière considération explique pourquoi, *en un lieu donné*, les éclipses totales ou annulaires du soleil sont si rares : c'est ainsi que, pour la *région parisienne*, la dernière qui put être observée s'est produite le 22 mai 1724, et il faudra attendre la prochaine jusqu'au 11 août 1999. En un lieu déterminé, on voit environ trois fois moins d'éclipses de soleil que de lune; à Paris même, la prochaine éclipse totale de soleil aura lieu en 2026.

Retour des éclipses. — Pour que la latitude de la lune soit petite, condition nécessaire pour qu'il y ait éclipse, il faut que la lune soit dans le voisinage d'un de ses nœuds, ou encore que le soleil, qui est ou en opposition, ou en conjonction avec la lune, se trouve lui-même dans le voisinage d'un des nœuds de l'orbite lunaire.

La condition de possibilité d'une éclipse, soit de soleil, soit de lune, peut donc être remplacée par celle-ci : la différence de longitude entre le soleil et le nœud le plus voisin de l'orbite lunaire doit rester au-dessous d'une certaine limite facile à fixer : 10° 1/2 environ pour une éclipse de lune; 17° environ pour une éclipse de soleil.

Il en résulte, la ligne des nœuds se mouvant dans le sens rétrograde sur l'écliptique, que les éclipses se produiront dans le même ordre après une période qui ramène le soleil, la lune et la ligne des nœuds dans les mêmes positions relatives. Cherchons donc la *révolution synodique* du nœud, c'est-à-dire le temps qui est nécessaire pour que la différence des longitudes moyennes du soleil et du nœud augmente de 360 degrés. En raisonnant comme pour chercher la révolution synodique de la lune et remarquant que le mouvement de la ligne des nœuds est rétrograde, on a, en appelant θ la révolution sidérale du nœud, σ sa révolution synodique,

A l'année sidérale: $\frac{1}{\sigma} - \frac{1}{\theta} = \frac{1}{A}$; d'où $\sigma = 346^{j},62$ environ.

On trouve que 19 révolutions synodiques du nœud font 6.585 j,78 et que 200 révolutions synodiques de la lune font 6.585 j,32; donc, au bout d'une période de 6.585 j 1/2, soit 18 années juliennes 11 jours, le soleil, la lune et la ligne des nœuds reprennent les mêmes positions relatives, et les éclipses se reproduisent dans le même ordre. Toutefois, il peut y avoir de petites différences dues à la variation de la distance de la terre au soleil et à la lune.

Cette période de 223 lunaisons était connue des Chaldéens sous le nom de *saros;* c'est l'observation des éclipses qui les y avait conduits. Pendant cette période, il se produit en général 70 éclipses, dont 29 de lune et 41 de soleil.

Dans une même année, il y a au plus 7 éclipses, savoir : 4 ou 5 de soleil, et 3 ou 2 de lune; il y a au moins 2 éclipses et, quand il n'y en a que 2, ce sont des éclipses de soleil.

Effets des éclipses. — Les apparences des protubérances, gloire et couronne, pendant les éclipses totales de soleil, donnèrent lieu, durant longtemps, aux descriptions les plus fantaisistes, sans beaucoup faire avancer notre connaissance de l'astre central. Les dernières éclipses de 1606, 1715 (observées à Londres), 1724 (observée à Montpellier), 1811 (aux Etats-Unis) et particulièrement celle du 8 juillet 1842, ont été observées avec plus de soin; on prit définitivement une idée précise des phases les plus remarquables du phénomène, faisant justice des anciennes exagérations; on aboutit à la mesure de l'auréole, notée comme une *perruque mal peignée*, à celle des protubérances, etc.

Durant toutes les éclipses totales on a noté des effets divers produits sur les hommes, sur les animaux et les végétaux. Bien que ces effets ne soient pas absolument permanents et qu'ils dépendent surtout de la durée de la totalité, il est intéressant de citer les principaux. Il est certain que le voile dont se couvre peu à peu le soleil, et qui répand dans la nature quelque chose de triste et de lugubre, frappe les animaux gouvernés par l'instinct, aussi bien que les hommes eux-mêmes, d'une frayeur plus ou moins grande. Les gallinacés, et particu-

lièrement les poules, n'attendent pas que l'éclipse soit totale pour gagner leurs retraites et, dès que les rayons du soleil brillent de nouveau, le coq fait entendre son chant matinal. Presque tous les oiseaux arrêtent et suspendent leur vol au moment du phénomène; on a vu des hirondelles, extrêmement agitées au fur et à mesure que l'obscurité arrive, disparaître pendant la durée de l'éclipse totale et revenir en poussant des cris au moment de la nouvelle apparition des rayons solaires. Les pigeons font preuve de frayeur, se réunissent en cercle de façon confuse, sans pouvoir rejoindre leurs tourelles, comme saisis de vertige. Croyant à la nuit, les chauves-souris se mettent à voler, et l'on a même quelques observations d'apparition de hiboux.

Les bœufs s'arrêtent en traçant leur sillon; en liberté, ils beuglent et se réunissent en rond, comme au moment d'un ouragan ou d'un orage violent. Bien des bêtes de somme s'arrêtent pareillement au moment de la totalité; des chiens ont fait de même; d'autres, peut-être plus impressionnables, sont demeurés sans mouvement, tristes et silencieux, aux approches de l'éclipse totale. Des moutons en troupeau se sont arrêtés tout à coup, tandis que quelques-uns se couchaient comme saisis d'une soudaine terreur.

Ce qui est non moins singulier, certaines espèces d'insectes paraissent avoir éprouvé quelque impression de la diminution progressive de la lumière. En ce qui concerne les fourmis, les observations de Dougnac sont très précises: les bêtes rentraient au nid assez rapidement, quand la lumière diminuait, et celles qu'un fardeau retardait ont fini par se décider à abandonner leur charge pour pouvoir rentrer plus rapidement.

On peut encore noter des influences sur la végétation, feuilles et fleurs, tout aussi bien que sur les êtres humains, qui sont malgré tout frappés par la majesté du spectacle et peuvent réagir, surtout si leur système nerveux offre quelques symptômes morbides. La description la plus complète qui existe est peut-être celle que fit un ami de Halley à propos de l'éclipse du 7 août 1715.

Conditions de l'éclipse du 17 avril 1912. — Examinons maintenant les conditions dans lesquelles se présentait l'éclipse du 17 avril 1912.

Nous avons déjà dit à quelle classe appartenait cette éclipse: à la limite de totalité, semi-totale, semi-annulaire, c'est-à-dire que la pointe du cône d'ombre pure venait à peine entamer la surface de la terre: ce sont là des conditions peu favorables aux études, puisque, de toutes façons, la durée de l'éclipse serait extrêmement courte et la luminosité générale du ciel encore assez sensible par diffusion.

Elle commence comme annulaire au Venezuela, puis la zone d'ombre traverse l'océan Atlantique où l'éclipse devient totale, passe au nord du Portugal, au nord-ouest de l'Espagne et, après avoir traversé le golfe de Gascogne, pénètre en France près des Sables-d'Olonne. L'ombre se dirige ensuite vers la région parisienne, puis continue par Liège, où tout le monde s'accorde à ne plus la considérer que comme annulaire, passe par Hambourg, la Baltique, Saint-Pétersbourg, et va finir en Russie d'Asie. La figure 3 montre assez bien le trajet général de cette ombre, qui va se déplacer à la surface de la terre avec une vitesse de 50 kilomètres à la minute.



Fig. 3. — Cône d'ombre porté par la lune: l'éclipse est totale dans l'Atlantique, partielle en Russie.

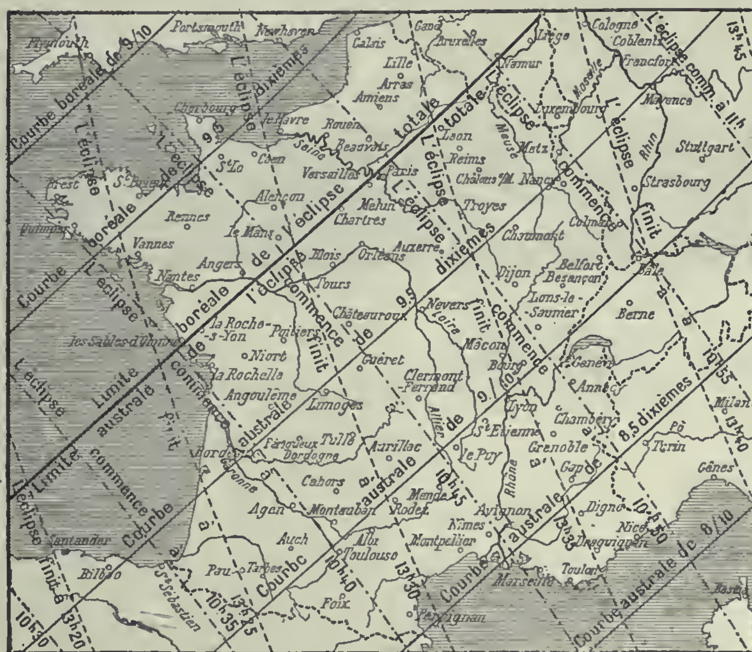


Fig. 4. — Carte indiquant, pour la France entière, les heures des différentes phases et la grandeur de l'éclipse du 17 avril 1912.

Fig. 6. — Aspect agrandi du profil lunaire, montrant l'origine des grains de Baily.

Fig. 7. — Pour les points de la terre T″ T″, tels que P″, situés dans la première nappe du cône A P′A′, l'éclipse est totale; à la limite pour le point P′ de la terre en T′T′: l'éclipse est annulaire en un point P de la seconde nappe du cône, si la terre est en T T, car les parties telles que AB, A′B′ du soleil débordent tout autour de la partie éclipsée B B′.

Les deux autres figures que nous donnons, 4 et 5, indiquent suffisamment la nature de l'éclipse en France et sa trajectoire centrale probable dans les environs de Paris.

D'après les données de la *Connaissance du temps*, publiées par notre Bureau des longitudes, la durée de la totalité était de 6 secondes en Espagne, de 4 en Vendée, de 2 secondes en face de Paris. Cette durée dépend naturellement des diamètres attribués au soleil et à la lune, et les astronomes ne sont pas tout à fait d'accord sur celui de ce dernier astre particulièrement. Dans les éclipses de ces dernières années, la durée réelle de la totalité fut de 3 à 5 secondes plus courte que la durée calculée, ce qui peut provenir de ce que le diamètre attribué à la lune est un peu trop grand: dans ces conditions, il était probable que l'éclipse serait tout simplement annulaire dans toute la traversée de la France.

Les incertitudes sur la valeur du diamètre de la lune proviennent de ce que la surface de notre satellite est hérissée de montagnes élevées, dont l'altitude est sensible par rapport au diamètre: on comprend alors que l'on n'obtienne pas la même valeur si l'on mesure le diamètre, soit entre deux vallées, soit entre deux sommets de montagnes. Aux environs de Paris, il était donc probable que le spectacle serait celui d'une éclipse annulaire, avec un anneau coupé de place en place par des taches noires provoquées par les aspérités du sol lunaire sur les bords: cet anneau serait une sorte de chapelet de grains lumineux, et les astronomes désignent sous le nom de « grains de Baily » les taches noires qui les séparent. Le phénomène que représente la figure 6 est encore compliqué par celui de la *goutte noire*, du *ligament noir*, dû à la diffraction qui a joué un rôle perturbateur considérable dans les passages de Vénus, et la situation de cette éclipse se présente, *à la limite*, comme extrêmement rare et extrêmement critique: elle n'est ni totale, ni annulaire; on peut dire avec autant de raison soit que la lune déborde le soleil, soit que le soleil déborde la lune.

Fig. 5. — L'éclipse du 17 avril 1912 dans la région de Paris.

Les difficultés relatives aux mesures précises du bord lunaire ont encore leur répercussion sur la connaissance exacte du mouvement du centre de notre satellite: il en résulte une légère indétermination sur le passage de la ligne centrale à la surface de la terre, et c'est ainsi que les éphémérides américains, anglais et allemands, ont indiqué des tracés un peu différents de celui de notre Bureau des longitudes; les lignes sont déplacées parallèlement à elles-mêmes, comme le montre la figure 5, et le plus grand écart entre les prévisions s'élevait à 8 kilomètres, ce qui, si l'on y songe de près, est déjà d'une précision admirable, eu égard aux distances qui nous séparent de la lune et du soleil. Dans une éclipse ordinaire, on avait moins à souffrir de cette incertitude, puisque la zone de totalité était assez large et qu'il suffisait de se placer vers le milieu, tandis que, cette fois, avec un cône d'ombre qui n'aurait qu'une mince trace sur la surface terrestre, le choix du poste d'observation restait assez délicat.

La figure 7 montre comment, avec les dimen-

sions relatives non respectées, le moindre changement dans la position exacte de la terre détermine une éclipse totale, limite ou annulaire. Celle du 17 avril était limitée : elle se produisait d'ailleurs à une heure favorable, en plein midi : midi 2 en Vendée; midi 10 près de Paris; midi 16 à Namur, ce qui la rendait facile à observer.

Observations à faire pendant les éclipses. — En dehors de la simple curiosité que provoque la rareté du phénomène qui fait l'objet de cet article, curiosité déjà très grande, examinons rapidement les raisons pour lesquelles les savants attendent avec tant d'impatience l'heure des éclipses totales.

Le soleil, nous l'avons dit, est entouré d'une vaste atmosphère appelée *couronne* : cette couronne possède un éclat trop faible pour être observée en plein jour, et on ne peut l'étudier utilement que quand la partie centrale et éclatante du soleil est cachée par la lune. Les études solaires ont pour nous une très grande importance : c'est le soleil qui entretient la vie à la surface du sol; c'est lui qui est la source de presque toute l'énergie existant sur la terre; il est le grand régulateur de nos climats par sa chaleur directe et par la circulation atmosphérique de l'eau qu'elle provoque. Divers phénomènes, dont il est le siège, semblent en relation intime avec les phénomènes atmosphériques, de sorte qu'on entrevoit la possibilité de prévoir à l'avance des changements météorologiques dont la connaissance anticipée rendrait de très grands services à l'agriculture.


Fig. 8. — Aspects successifs de l'éclipse du 17 avril 1912, avant et après la phase entière.

En dehors des études théoriques réservées aux savants, tout le monde doit s'intéresser à une éclipse, et le plus modeste amateur peut apporter des données utiles par certaines observations, qu'il est aisé d'effectuer même à l'œil nu. C'est ainsi que l'on peut noter si l'on voit le disque de la lune en dehors du soleil; les variations des aspects des ombres pendant les instants qui précèdent ou suivent la grande phase de l'éclipse. On peut encore observer les variations de la lumière pendant tout le phénomène et, pour cela, les amateurs photographes peuvent photographier plusieurs fois le même paysage, ou les mêmes objets, avec des plaques identiques et le même temps de pose pour chaque cliché, les mêmes développements et tirages; — observation qui peut encore être étendue à l'action des diverses radiations, soit avec des plaques spéciales, soit avec des écrans sélectifs.

Noter aussi les variations de la température, de la coloration de l'atmosphère, des nuages; observer l'influence de l'éclipse sur les plantes, les animaux et les hommes; examiner si l'on voit arriver le cône d'ombre de la totalité au loin, vers l'ouest. Au moment de la totalité, dessiner la couronne, ou les rayons lumineux polaires ; observer l'abaissement apparent du ciel au zénith.

Les amateurs photographes bien outillés peuvent tenter de photographier la couronne avec des plaques anti-halo (bien entendu) et l'éclipse elle-même.

On peut dédoubler les objectifs rectilignes ou anastigmats de foyer un peu long comme ceux des appareils 13-18, 18-24 ou 24-30; avec une des moitiés, on a un foyer double de celui de l'objectif entier. On fabrique alors une rallonge pour la chambre noire : cette opération est nécessaire pour obtenir des images assez grandes du soleil. Employer des plaques lentes et faire de l'instantané très rapide. Pour toute observation, employer des verres noirs ou fumés, afin de se protéger les yeux ; noter avec précision l'heure de toute observation.

Nous ne pouvons pas entrer, ici, dans plus de détails; il est indispensable de se reporter à l'excellent petit ouvrage que Bigourdan a consacré aux éclipses pour trouver toutes les indications utiles aux différents observateurs, et nous mentionnerons uniquement les phénomènes essentiels qui doivent retenir l'attention : observation des heures de contacts; mesure de la distance des cornes; occultations de taches solaires et de facules par la lune; obscurité du disque de la lune; liséré brillant du bord concave du croissant lumineux; forme du croissant et définition de ses deux bords; traînées brillantes accompagnant le croissant lumineux; parhélies et rayons vus au voisinage de la totalité; nuages irisés et arcs colorés; ombres mobiles, bandes d'ombres; rayons en brosse, etc.

Résultats de l'éclipse du 17 avril 1912. — Le beau temps est une condition primordiale pour l'observation d'une éclipse. Les pronostics du Bureau central météorologique n'étaient pas encourageants : 7 chances sur 100 pour avoir un ciel absolument découvert et 18 chances sur 100 pour que la nébulosité ne dépassât pas le nombre 2 ce jour-là. Le temps fut radieux et les résultats excellents dans leur ensemble.

Toutes les précautions, d'ailleurs, avaient été prises, malgré les noirs pronostics. A partir de 8 h. 45 du matin, le jour de l'éclipse, le poste radiotélégraphique de la tour Eiffel envoyait l'heure précise toutes les deux heures ; l'administration de la guerre désignait un ballon captif et un dirigeable pour collaborer à l'étude de cet important phénomène astronomique ; chaque observateur devait repérer avec soin sa position géographique, ce qui est très facile à exécuter avec une carte à grande échelle, celle de l'état-major de l'armée, par exemple.

Les efforts devaient tendre à déterminer le passage exact de la zone de totalité et sa durée, afin d'obtenir des documents encore plus précis que ceux que nous possédons et de pouvoir apporter des corrections aux Tables de la lune et au calcul des éclipses ultérieures.

Nous avons signalé qu'avant l'éclipse, on avait soigneusement étudié à Meudon une protubérance singulière : le fait le plus curieux, peut-être, sur cette protubérance, a été fourni par les deux appareils de Meudon. L'appareil polychrome de Deslandres a des propriétés nouvelles et précieuses : il donne une image de l'astre avec les raies noires de la couche renversante, ce qui élimine en partie l'obstacle de la lumière diffuse du ciel et favorise la révélation des images de particules. Avec le modèle provisoire employé, la lumière du ciel est trois fois plus diminuée que celle des particules. A la dernière éclipse du 17 avril, l'instrument n'a pas donné la couronne intérieure, comme on l'avait espéré : la pose fut trop courte pour cette lumière faible. Par contre, l'épreuve faite au moment de l'éclipse maximum a montré un renforcement à l'emplacement de la grande protubérance, ce qui annonce un amas de particules plus brillant que les parties voisines. Au même endroit du bord solaire, l'épreuve du grand spectrohéliographe avec la raie verte coronale montre aussi un renforcement qui est dû soit aux mêmes particules, soit à un éclat plus grand du gaz coronium à l'emplacement de la grande protubérance.

Avant d'en venir aux questions de position, achevons la description des résultats physiques de cette éclipse.

Presque toutes les données météorologiques de cette éclipse ont été réunies au Bureau central météorologique : il faudra discuter avec soin l'influence de la phase sur la variation de chaque élément et, seuls, les résultats provisoires ont été publiés. En France, la discussion a montré à Angot qu'il n'y avait guère eu d'action sur les inscriptions des éléments magnétiques : il faut attendre, pour conclure, d'autres dépouillements, comme ceux de l'Observatoire de Tortose. Violle s'est livré à des mesures actinométriques. Dans son Observatoire de Trappes, Teisserenc de Bort a lancé des ballons-sondes, également munis d'actinomètres, afin d'éviter les plus grandes influences perturbatrices, celles des couches basses de l'atmosphère.

On a pu étudier les raies vertes de la couronne et mesurer des raies très nombreuses dans la couche renversante (200 environ). Deslandres a communiqué de nombreuses photographies des protubérances et de la chromosphère; mais, pour la couronne elle-même, la lumière diffuse fut encore trop considérable et la zone maximum de trop faible durée, pour pouvoir la photographier utilement. Parmi les plus belles photographies des grandes protubérances du bord nord du soleil, il faut citer celles de Quénisset à l'Observatoire de Juvisy.

Tout d'abord, l'éclipse fut en quelque sorte annulaire, avec *grains de Baily* tout autour du disque lunaire et, même en Portugal, Salet l'a notée comme annulaire. Le disque moyen de la lune était sensiblement égal à celui du soleil et, vu les difficultés dont nous avons parlé, les observations ne permettront pas d'apporter une correction sérieuse au diamètre de notre satellite : le diamètre le plus petit, déterminé par les fonds des vallées, était inférieur de 1″,2 à celui du soleil, tandis que le plus grand diamètre débordait de 0″,8 environ. Les figures 8 et 9, qui résultent des résultats de Prudhomme, montrent parfaitement les aspects successifs du phénomène tout près de la zone de totalité.

Les résultats obtenus pour la durée de l'éclipse sont déjà plus précis. Les astronomes français avaient effectué les calculs dans deux hypothèses et avec l'ancienne valeur adoptée pour le diamètre lunaire, valeur qui semblait un peu trop forte, comme nous l'avons vu d'après les résultats des éclipses antérieures et avec un autre diamètre plus petit d'environ un millième. Le calcul fait avec ce second diamètre indiquait aux environs de Paris une éclipse annulaire d'une durée de 4 à 5 secondes, ce qui est en accord très satisfaisant avec les observations de Bigourdan.


Fig. 9. — Aspects successifs des grains de Baily pour une station située un peu au sud de la ligne centrale (près de Noisy-le-Roi). L'éclipse est complète en haut du disque.

C'est pour la ligne de centralité que les résultats sont le plus remarquables : on peut la fixer entre celles de la *Connaissance du temps* et de l'*American Ephemeris*, avec une indécision qui ne dépasse pas 200 mètres. Ainsi, l'approximation tombe, de ce fait, de 8.000 mètres à 200, ce qui est véritablement digne d'admiration.

Cette ligne a été fixée par plusieurs groupes d'observateurs indépendants. Les membres de la Société astronomique, échelonnés sur le terrain avec des appareils photographiques, ont rapporté maints documents, au-dessus et au-dessous de la ligne, qui permettent de la fixer, et dont la discussion comportera encore une utile moisson scientifique. Grâce à d'heureuses initiatives, les élèves de l'Ecole polytechnique étaient également répartis perpendiculairement à la ligne de centralité : leurs observations peuvent être réduites en graphiques, dont l'interprétation fournit aussi la zone centrale de l'éclipse. Enfin, dans les divers postes d'observation établis par l'Observatoire de Paris, on a recueilli de très nombreuses données sur les cordes, les flèches, soit par la mesure directe, soit par la photographie : la discussion minutieuse de tous ces résultats fournira des indications simultanément sur les deux éléments : ligne de centralité et heures des contacts.

Il faut signaler que le poste d'observation le plus complet était celui de Bigourdan, dans la batterie des Cotillons, près du fort de Cormeilles, avec appareils de télégraphie sans fil, qui ont permis à Bigourdan de distribuer l'heure précise autour de lui, dans divers postes d'observation moins importants établis alentour. On a là de très bonnes observations des contacts et des grains de Baily ; des remarques sur la visibilité de la lune en dehors du soleil, car, avant le deuxième contact, Bigourdan observa une auréole concave, bien limitée à l'intérieur par le bord de la lune et se projetant sur la couronne et les parties élevées de la chromosphère du soleil : observation importante, qui se trouve confirmée par celle de Deslandres sur le liséré visible autour de la lune.

L'observation de beaucoup la plus importante, pour fixer la ligne de centralité, est celle que fit le colonel Bourgeois, directeur du service géogra-

phique de l'armée, dans le dirigeable qu'il montait avec l'amiral Fournier. Le colonel Bourgeois vit l'ombre s'avancer sur la terre, comme un cercle de 3 kil. 5 de diamètre environ, et put en repérer exactement la position; cette observation fut confirmée par l'officier qui montait le ballon captif de la Guerre. Il est surprenant, en vérité, avec un disque solaire elliptique, avec un disque lunaire très accidenté, que l'on soit en présence de la pointe aussi formelle, aussi géométrique, d'un cône d'ombre. De plus, pour toute autre éclipse à durée sensible, avec une ombre presque rectiligne, l'observation en ballon ou en dirigeable serait d'un secours faible ou nul; et voici que, cette fois, dans une éclipse qui se présente comme critique pour tous les autres modes d'observation, c'est l'engin nouveau, le dirigeable, qui apporte seul, précisément, un témoignage précis et irrécusable.


Fig. 10. — Photographie obtenue à Franconville, surexposée pour avoir plus de grains de Baily, juste avant la phase maximum. Le cliché porte à droite des traces de chromosphère et de couronne, avec la marque du disque lunaire en entier.

Il reste la question de l'heure exacte de la centralité, ou des heures des contacts. L'observation directe est malaisée et imprécise; déjà, sans doute, toutes les observations que nous avons mentionnées, observations directes, mesures ou photographies de cordes, apporteront des documents précieux dans une discussion détaillée; mais, ici encore, c'est un instrument nouveau, le cinématographe, qui tranchera définitivement le débat.

André, l'éminent directeur de l'Observatoire de Lyon, à l'aide d'une puissante lunette de 32 centimètres et d'un sidérostat, a pu cinématographier en détail toutes les phases de l'éclipse, grâce à l'obligeant concours de la maison Lumière. Un chronomètre ayant été soigneusement réglé, on a eu le soin d'en photographier l'image à côté de celle du soleil, et il ne reste qu'à dépouiller les 6.000 photographies obtenues pendant l'éclipse, chacune d'elles portant son heure exacte d'exécution : pour les contacts, la précision que l'on obtient ainsi est supérieure à une seconde de temps.

En résumé, l'éclipse de soleil du 17 avril 1912 se présentait, à tous les points de vue, dans des conditions critiques et très défavorables. Le beau temps a permis de très nombreuses et très utiles observations des divers points qui peuvent retenir l'attention, et la discussion complète de tous les documents sera longue et laborieuse. Déjà, on sait que l'éclipse s'est présentée un peu en avance (10 secondes environ) : cette avance, moins forte pour le premier contact que pour le dernier, vient confirmer la petite exagération qui existe dans la mesure du diamètre de la lune. André, grâce au cinématographe, pourra fixer les temps avec la plus grande précision; le colonel Bourgeois, grâce au ballon dirigeable, permettra de corriger les positions.

Cette éclipse sera beaucoup plus féconde qu'il n'était permis de l'espérer; l'approximation se trouve brusquement augmentée, et les corrections que l'on va pouvoir appliquer aux Tables de la lune permettront, dans la prévision des éclipses futures, une précision vraiment digne d'admiration pour tous les progrès scientifiques et leur collaboration convergente dans la connaissance des mouvements célestes. — Jean MASCART.

Eléments (LES), panneau décoratif d'Aman-Jean, commandé par l'Etat pour un amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne (v. p. 434). — Aman-Jean appartient à l'école des décorateurs formés à l'exemple de Puvis de Chavannes. Au lieu d'exalter les tons à la manière vénitienne, il les contient, il les atténue, et il donne à sa peinture à l'huile, exécutée sur une préparation absorbante, l'aspect mat voisin de l'aspect de la fresque. Assurément, c'est là une méthode qui conduit à des harmonies calmes et des tonalités voilées du plus grand charme. L'écueil serait la pauvreté dans laquelle, il faut bien le reconnaître, est souvent tombé le maître Puvis. Il n'en est rien dans les œuvres d'Aman-Jean. Si la couleur est assourdie, elle est toujours soutenue et, parmi les bleus, les gris violetés et les verts qui forment la base de ses harmonies, l'artiste place à propos la note rare d'un rouge de Venise neutralisé, qui rétablit l'équilibre et donne de la chaleur à l'ensemble. Le personnage qui est chargé, dans le panneau des *Eléments*, de porter ce rouge discret, mais nécessaire, est une femme assise qui, dans l'esprit de l'auteur, symbolise la géologie; avec le berger étendu en manteau gris rayé, elle forme le groupe central de la composition. Une autre femme, tenant une gerbe et un panier empli de raisins qu'essaye de prendre un enfant nu, joue le rôle de la terre abondante et fertile; des baigneuses avec des urnes représentent l'eau, et un ange aux joues gonflées voletant dans le ciel assume le personnage de l'air. A vrai dire, il n'y a là qu'un prétexte pour l'artiste à présenter, dans un paysage aux lignes molles et gracieuses de la rivière ou des collines, des personnages en attitudes reposées et de beaux corps féminins dévêtus. Un jour diffus baigne l'ensemble, et cette lumière voilée donne un effet qui convient admirablement à cette peinture grave et charmante. Cette œuvre a figuré en 1912 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — T. L.

Evans (Robley DUNOLISON), amiral américain, né en Virginie en 1843, mort à New-York en janvier 1912. L'amiral Evans était une des figures les plus populaires de la marine américaine, où il avait fait une très rapide et brillante carrière. Il appartenait, par sa famille, au parti esclavagiste; mais, lorsque s'ouvrirent, en 1861, les hostilités de la guerre de Sécession, Evans était déjà élève de l'Académie navale; il suivit l'immense majorité de ses camarades et prit du service dans la flotte du Nord, tandis que son propre frère aîné combattait dans les rangs des confédérés. Il reçut à sa première affaire, l'attaque du fort Fisher, une grave blessure, qui mit ses jours en péril. Rétabli, il continua à servir, fut promu lieutenant à moins de vingt ans, puis navigua dans toutes les mers du globe, prenant part notamment, en 1870, aux opérations dirigées sur la côte de Corée par le contre-amiral Rodgers. Il était depuis longtemps capitaine de vaisseau lorsque s'ouvrirent, en 1898, les hostilités hispano-américaines devant Cuba. Il reçut, dans la flotte de l'amiral Sampson, le commandement du cuirassé *Iowa*, qui contribua au blocus de l'escadre Cervera dans le port de Santiago, puis à la destruction des quatre croiseurs espagnols lors de la désastreuse sortie du 3 juillet. Promu contre-amiral au lendemain de la guerre, Evans se signala comme un des partisans les plus ardents de l'expansion maritime des Etats-Unis, ne cessant en toute occasion, et même quelquefois hors de propos, de manifester ses opinions impérialistes et ses sentiments belliqueux. Il fut un des inspirateurs de ces grandes croisières qui conduisirent les escadres américaines dans toutes les mers du globe, en particulier dans le Pacifique et dans la Méditerranée, où lui-même commanda pendant quelques mois une division navale. L'ardeur souvent excessive de ses sentiments patriotiques et une combativité qu'il ne cherchait pas à dissimuler lui avaient valu dans la flotte le surnom de *fighting Bob* (Bob *le batailleur*).


Amiral Evans.

L'empereur d'Allemagne Guillaume II tenait en vive estime l'amiral Evans, dont il avait fait la connaissance en 1895, lors de l'inauguration du canal de Kiel. Evans commandait alors le cuirassé *New-York*, et avait été envoyé pour représenter les Etats-Unis aux grandes fêtes ordonnées par l'empereur. Il eut l'occasion de s'entretenir avec lui du développement maritime de l'Allemagne et de la nécessité, pour elle, de disposer d'une solide flotte militaire. Ces idées répondaient certainement aux désirs secrets de l'empereur; la conversation avec l'énergique officier américain ne l'en frappa pas moins vivement, et fut l'origine de cordiales relations. — H. T.

Flambée (LA), pièce en trois actes, par Henry Kistemaeckers (Porte-Saint-Martin, 7 déc. 1911). — Le baron et la baronne Stettin reçoivent, dans leur château du Jura, non loin de Saint-Claude, quelques-uns de leurs amis, le colonel Felt et sa femme (Felt est précisément chargé de surveiller la construction d'un fort voisin, l'une de nos plus importantes positions stratégiques); Beaucourt, avocat, député, ancien et futur garde des sceaux; le banquier Julius Glogau, fort répandu dans la société parisienne, encore que d'inquiétantes légendes se soient formées autour de son nom; enfin, une jeune veuve, Mme Deniau et le comte de Mauret, viticulteur en Champagne.

C'est le soir. Les châtelains et leurs hôtes sont réunis dans le salon. Monique Felt et Beaucourt conversent à demi-voix, sous les regards pénétrants et obstinés du colonel. Les deux hommes se trouvent bientôt seuls quelques instants; Felt demande à Beaucourt quel dessein précis cache son attitude. Car Beaucourt n'ignore pas qu'un grave dissentiment sépare les époux. Il avoue d'ailleurs loyalement qu'il aime Monique — qui n'est point sa maîtresse; qu'il est aimé d'elle et qu'il compte, lorsqu'elle aura divorcé, l'épouser. Felt lui déclare alors qu'il n'entend pas renoncer à ses droits. Il aime, lui aussi, Monique éperdûment, et il prétend la ressaisir. Il est sûr d'y réussir; il en est sûr de toute cette confiance en sa valeur, d'ailleurs incontestable, qui l'a constamment soutenu, qui l'a dressé même parfois contre ses chefs, qui l'a fait lieutenant-colonel à l'âge où la plupart de ses camarades s'attardent dans les grades subalternes et qui a servi son ambition effrénée, mais qui — Beaucourt le lui objecte — lui a aliéné toutes les sympathies, jusqu'à la tendresse de sa femme, qui l'avait épousé par amour. Monique, de la terrasse, a tout entendu. Elle répète, en quelque mots furtifs, à Beaucourt, qu'elle sera à lui, parce qu'elle « a la haine des forts ».

Or, voici Mgr Jussey, évêque *in partibus*, attaché au Vatican, qui va séjourner vingt-quatre heures au château avant de regagner Rome. Il reconnaît en Monique la fille du capitaine de vaisseau Gérard, qui commandait à Diego-Suarez, il y a douze ans, le *Jupiter*, où il remplissait lui-même les fonctions d'aumônier. Il était alors le directeur de Monique, et il l'interroge avec sollicitude. Hélas! l'enfant de naguère n'est plus qu'une femme douloureuse, meurtrie par la vie, désabusée de la prière, qui va rompre avec l'Eglise et renier sa foi, pour contracter une union nouvelle et refaire sa vie. Monique dit au prélat comment elle a soigné Felt, mourant à l'hôpital de Diego; comment elle a, peu à peu, aimé le jeune officier « si faible, si doux, si reconnaissant, dont les yeux ne voyaient qu'elle ». Mais, à peine marié, Felt s'est révélé orgueilleux et tyrannique; il a écarté de son intimité celle qui avait rêvé d'être la sœur de ses pensées, la compagne et la confidente de ses labeurs. A son tour, Monique s'est révoltée; leurs deux orgueils seuls se sont trouvés face à face. Une autre femme a passé; Felt est allé à elle, et ç'a été l'irréparable. Monique a souffert atrocement. Mais « c'est fini, elle veut vivre; un homme est là, dont elle peut embellir la destinée; au nom de quoi y renoncerait-elle » ?

A ces mots, Mgr Jussey s'emporte et combat vainement sa résolution. Il se retire découragé. Felt paraît, suivi de Glogau, qui insiste pour lui parler en secret. Leur entretien révèle d'étranges choses. Felt a d'impérieux besoins d'argent. L'orgueil qui le possède tout entier a pu maintes fois briser ces élans expansifs où l'on s'abandonne, où l'on sent que l'on abdique. Il porte en lui une tendresse inquiète, nerveuse, impuissante peut-être à s'épancher; mais, s'il n'a pas su le lui dire, il adore, il a toujours adoré Monique. Quand il a senti qu'elle lui échappait, il a tenté de la reprendre par la jalousie — son aventure ne lui a laissé que de la rancœur — par le prestige de sa force, de son succès. C'est pour elle qu'il a voulu « monter, monter toujours »; c'est pour l'entourer de luxe, lui faire la vie large, qu'il s'est endetté. Glogau lui a consenti des prêts importants et a concentré entre ses mains les billets imprudemment souscrits par le colonel.

Aujourd'hui, il est contraint d'exiger un remboursement immédiat pour faire face à des échéances prochaines. Or Felt n'a pas le premier sou des cent soixante mille francs qu'il doit à Glogau. Peut-être celui-ci pourrait-il fléchir le créancier qui le presse si Felt consentait à..... Mais on vient. On les interrompt. Ils reprendront l'entretien, tout à l'heure, dans la chambre de Felt, qui a soudain le pressentiment qu'il est tombé dans une mortelle embuscade...

La chambre du colonel communique avec celle de Monique par une double porte, implacablement verrouillée. Au second acte, Monique apparaît seule. Elle veille, elle attend Beaucourt, avec lequel elle doit s'entretenir secrètement. Tout à coup, sa femme de chambre, Annette, entre épouvantée. Elle a été surprise, dans son sommeil, par un bruit sinistre. Monique, qui n'a rien entendu, la rassure et la congédie. Presque aussitôt, Felt frappe à la porte, — il a cru que sa femme appelait, qu'elle était souffrante; — il est livide, il semble terrassé, il lui demande un verre d'eau, il implore qu'elle ne le renvoie pas, qu'elle lui permette de passer la nuit sur son divan. Monique croit qu'il veut tenter de la reprendre. Felt se fait étrangement suppliant, mais son humilité répugne à Monique, encore plus que sa violence. S'il refuse de se retirer, elle lui cédera la place et occupera la chambre de son mari. Mais il l'arrête sur le seuil d'un geste brutal. Et, comme elle lui affirme à nouveau sa volonté de divorcer pour épouser Beaucourt, il la conjure de l'écouter. Du colonel Felt, glorieux, dominateur, inflexible, il ne reste rien : il est seul, perdu sans retour, acculé à un désastre, parce que, pour Monique, il s'est lourdement engagé, il s'est livré à des prêteurs qui étaient aux mains de l'étranger. Glogau, il n'y a qu'un instant, l'a sommé d'acquitter sa dette ou, sinon, de lui livrer un des plus grands secrets de la

défense, les plans du fort d'Orieux. « Malheureux ! s'écrie Monique, tu as fait ça ! — Non, dit-il ; je l'ai tué. — Ah ! tu as bien fait ! »

Monique est reconquise. Elle hait les forts, et Felt qui, elle le sait maintenant, s'est perdu pour elle, n'est plus qu'une épave. Elle le sauvera malgré lui ; il le faut. Elle est de nouveau toute à lui. Elle avait oublié Beaucourt, qui vient heurter à sa porte et qu'elle écarte en feignant de converser avec Annette. Felt est repris d'un terrible accès de jalousie. Mais elle le persuade aisément qu'il s'égare et tombe passionnément dans ses bras. C'est, sous la cendre, son vieil amour qui renaît et qui flambe. Elle conjure son mari de ne point se trahir. Qu'il songe, sinon à elle, du moins à leur fils. C'est elle, maintenant, qui ordonne, c'est lui qui subit. Elle l'aidera à dérouter les soupçons, et elle l'entraîne dans la chambre tragique, d'où ils feront disparaître le cadavre.

Le lendemain, on a retrouvé le corps de Glogau inanimé dans son fauteuil, auprès de sa table de travail. Les Stettin et leurs hôtes se perdent en conjectures oiseuses. Du moins, la mise en scène imaginée par Felt et par Monique n'a pas trompé Beaucourt. Un étrange revirement s'est produit chez Monique, qui ne lui a point échappé. Il a deviné que Felt était, cette nuit, dans la chambre de sa femme et qu'il y était « réfugié ». Sa passion exaspérée et déçue, plus encore peut-être que le sentiment de son devoir, lui interdit toute faiblesse : il mettra lui-même la main au collet du meurtrier. Et, quand Felt se trouve de nouveau en sa présence, il l'apostrophe, il l'outrage, il le menace. Mais un mot l'arrête : Glogau était un « espion ». Felt narre le drame où il a été, lui, l'Armée contre le traître ; Beaucourt tressaille et baisse la tête. Felt veut se livrer à la justice ; il lui recommande de veiller sur sa femme et son fils. Mais Beaucourt n'accepte pas ce sacrifice. « L'heure est grave ; la France a besoin de tous ses chefs ; il faut que Felt, de gré ou de force, demeure à son poste ». Ce sont là des paroles sacrées ; elles se suffisent. Beaucourt orientera l'enquête du parquet sur une fausse piste. Et il se retire, non sans avoir entendu Monique défaillante lui demander pardon.

La pièce de Kistemaeckers se résume en quelques scènes essentielles, traitées avec une vigueur, une véhémence et une habileté peu communes. L'auteur les a enveloppées de quelques épisodes parfois un peu languissants, où passent les silhouettes falotes des comparses et sur lesquelles il n'y a pas à insister. Il faut louer, avant tout, chez lui, le don inné du théâtre, la vie chaleureuse et généreuse dont il anime ses personnages, son étonnante entente des préparations, des revirements qui surexcitent la sensibilité du spectateur et donnent à l'effet soudain, imprévu, décisif, toute son intensité. La rencontre de Felt et de Beaucourt, au premier acte ; le second acte surtout, qui est fait d'une seule scène, mais où tout est mouvement, action délicate ou brutale, nuancée, variée, poignante, où s'exaltent tour à tour l'amour, l'abnégation, la pitié, l'héroïsme ; le troisième acte, enfin, où passe un pur souffle de patriotisme, composent un drame singulièrement noble, vigoureux, émouvant, et qui vient à son heure. — PAUL LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Brandès (*Monique Felt*), Juliette Darcourt (*Yvonne Stettin*), Frévalles (*Thérèse Deniau*) ; MM. Duméuy (*colonel Felt*), Jean Coquelin (*de Mauret*), Pierre Magnier (*Beaucourt*), Bour (*Julius Glogau*), Kemm (*Mgr Jussey*), Cellen (*Stettin*).

fongicide (du lat. *fungus*, champignon, et *cædere*, tuer) adj. Se dit des substances propres à détruire les champignons parasites qui causent diverses maladies chez les plantes (mildiou, oïdium, rots, charbons, rouilles, pourridié, moisissures, etc.). N. m. : *Les* FONGICIDES *les plus employés sont les bouillies cupriques* (bouillie bordelaise, bouillie bourguignonne, bouillie à la colophane, etc.).

formolage n. m. Action de soumettre aux effets du formol ou aldéhyde formique. (Se dit spécialement, en photographie, de l'opération qui consiste à durcir la couche de gélatine des plaques, pellicules et papiers au bromure, par le passage dans une solution de formol.)

— ENCYCL. Phot. Dans les régions chaudes (mais aussi dans les régions tempérées lorsque la température dépasse 30°), il est utile de soumettre les phototypes à l'action d'un produit susceptible d'en durcir la gélatine, en vue d'empêcher la fusion de celle-ci dans les bains, ou simplement son ramollissement, favorable à la pullulation des colonies microbiennes. Le durcissement peut être obtenu par l'adjonction au bain d'hyposulfite d'une certaine quantité d'alun ou d'alun de chrome ; mais, faute d'avoir pris cette précaution, toujours utile d'ailleurs, on doit formoler les phototypes, lorsqu'il faut leur assurer une longue conservation. A cet effet, on utilise un bain composé de 10 centimètres cubes de formol du commerce (qui est lui-même une solution à 40 pour 100 d'aldéhyde formique) dans 100 centimètres cubes d'eau, et l'on y plonge les phototypes pendant cinq minutes. Le bain de formol possède, outre le privilège de tanner la gélatine, celui de jouer encore le rôle d'antiseptique. Pour les papiers au bromure et chlorobromure d'argent, on peut les passer après le bain de fixage suivi d'un lavage sommaire dans une solution de 10 centimètres cubes de formol du commerce, pour 150 centimètres cubes d'eau. On les y laisse un quart d'heure, et on lave ensuite abondamment.

La gélatine ainsi durcie peut subir sans dommage une température assez élevée ; il est, par exemple, loisible à l'opérateur de hâter la dessiccation de ses phototypes en les plaçant près d'une source de chaleur. Mais, en même temps qu'il durcit la gélatine, le formol l'insolubilise et l'imperméabilise ; dès lors, sur les phototypes formolés, certaines opérations photographiques nécessitent une plus longue durée qu'à l'ordinaire. Il est d'ailleurs possible de régénérer la gélatine formolée et de lui rendre, au moins en partie, sa solubilité et sa perméabilité primitives. Pour obtenir ce résultat, il suffit de la soumettre à l'action d'un corps susceptible de lui céder de l'oxygène, un sel ferrique, par exemple ; par exposition à la lumière, la gélatine s'empare de l'oxygène du sel ferrique, qu'elle fait passer à l'état de sel ferreux.

Etant donné, d'autre part, que, sur la gélatine adhérant à un support (plaque de verre), le formolage produit une sorte de contraction qui tend à la détacher de ce support, on peut, quand il s'agit de plaques, remplacer le bain de formol par un bain de quinone ordinaire, ou de quinone-sulfonate de sodium. — J. AUVERNIER.

formoler v. a. Soumettre à l'action du formol ou aldéhyde formique : FORMOLER *une salle d'hôpital, un phototype.*

goménol n. m. Nom pharmaceutique de l'essence de cajeput.

— ENCYCL. Retiré d'une variété de mélaleuque (le *melaleuca viridiflora*), le *goménol* est préconisé depuis quelques années comme anticatarrhal, antiseptique, désinfectant et désodorisant, dans le traitement des bronchite, bronchopneumonie, coqueluche, tuberculose pulmonaire, etc. On le prescrit sous forme de capsules, d'huile goménolée, de sirop, d'inhalations, etc. Il est utilisé également en soluté à 1-2 pour 1.000 en injections vaginales et vésicales, lavements, lotions, etc.

goménolé, e adj. Qui renferme du goménol : *Huile* GOMÉNOLÉE.

goménoler v. a. Additionner de goménol.

***grain** n. m. — ENCYCL. *Grains de Baily*, v. ci-dessus, au mot ÉCLIPSE, p. 429.

***hôtelier** n. m. — ENCYCL. *Responsabilité des hôteliers.* Sous l'empire de l'article 1953 du Code civil, les aubergistes et hôteliers étaient responsables du vol et de dommage des effets des voyageurs, que le vol ait été commis ou le dommage causé par les domestiques et préposés de l'hôtel, ou par des étrangers à l'établissement. Cette responsabilité était illimitée : elle s'étendait à tous les objets appartenant aux voyageurs, quelles que fussent leur nature et leur valeur. Déjà, la loi du 18 avril 1889 avait apporté certain tempérament à la rigueur du Code en limitant à 1.000 francs au maximum la somme dont seraient tenus les intéressés au cas de vol d'espèces monnayées et de valeurs ou titres au porteur, non déposés réellement entre leurs mains. Mais la responsabilité des hôteliers était encore bien lourde. Elle subsistait entière pour tous les autres effets et, notamment, pour les bijoux et objets précieux. Des abus ne devaient pas tarder à se produire ; et il ne pouvait en être autrement avec la facilité de plus en plus grande des communications, le goût toujours plus développé des déplacements, l'affluence de plus en plus nombreuse dans les hôtels des voyageurs de tous pays et le luxe souvent affirmé par ces voyageurs, désireux de retrouver en voyage le confortable qu'ils peuvent avoir chez eux. La loi de 1889 ne protégeait pas suffisamment les hôteliers contre leurs clients de mauvaise foi ; contre ceux qui, de très bonne foi, croyaient avoir été volés dans l'hôtel, alors que leurs effets avaient été perdus par eux-mêmes, ou avaient été volés hors de l'hôtel, et enfin contre les voyageurs imprudents. La nécessité se faisait sentir d'apporter une nouvelle modification à l'article 1953 du Code civil, déjà modifié en 1889. Au texte en vigueur la loi du 8 avril 1911 a substitué le suivant : « Cette responsabilité est limitée à 1.000 francs pour les espèces monnayées, les valeurs, les titres, les bijoux et objets précieux de toute nature non déposés réellement entre les mains des aubergistes ou hôteliers. »

Il appartient aux tribunaux d'apprécier suivant les cas ce qu'il faut entendre par « objets précieux ». Mais il résulte des travaux préparatoires, et il a été entendu au cours de la discussion, que la limitation de responsabilité ne pourrait être invoquée pour les effets d'habillement servant à l'usage personnel et habituel des voyageurs. Tels sont, par exemple, les fourrures et les vêtements de grand prix, les sacs de voyage, les nécessaires de toilette et leur contenu, tous objets d'un usage courant et personnel, dont on ne peut raisonnablement exiger le dépôt dans le bureau de l'hôtel. — R. BLAIGNAN.

***houille** n. f. — ENCYCL. *La production de la houille.* Les grèves qui viennent d'éprouver les charbonnages anglais et allemands et qui, dans les autres pays, ont réveillé les revendications des mineurs, ont attiré l'attention du public sur l'importante question de la houille.

En outre, depuis une vingtaine d'années, se sont produits des faits économiques d'une importance capitale : les Etats-Unis ont pris la place de l'Angleterre à la tête des pays producteurs de houille, et divers Etats ont découvert dans leur sous-sol des richesses insoupçonnées en charbon ; d'autre part, on a reculé en de notables proportions les limites d'exploitabilité des terrains houillers.

Le moment semble donc venu d'envisager d'un coup d'œil le chemin accompli depuis la découverte de ce combustible, de comparer le présent au passé et d'essayer de dégager quelques lignes de l'avenir.

1. *Généralités.* Et d'abord, qu'est-ce que la houille ? On sait que l'on distingue deux sortes de charbon : les charbons artificiels — charbons de bois, de tourbe, d'os, de Paris — et les charbons naturels, comprenant des produits fossiles dits « charbon de terre » en France et « charbon de pierre » (*Steinkohle*) en Allemagne : ce sont ces derniers qu'il faut entendre par *houille.*

Sa formation est due à la longue fermentation, au cours des siècles, des débris de végétaux accumulés au fond des eaux et à leur décomposition. La houille n'est autre chose qu'une alluvion végétale. Elle se présente tantôt sous la forme de massifs étendus, riches en couches régulières, tantôt sous la forme de bassins aux couches clairsemées, étroites, coupées par des failles et des plissements de terrain ; ces couches sédimentaires, veines, filets, layettes, sont séparées les unes des autres par des éléments étrangers, le plus souvent des schistes et des grés ; les roches inférieures sur lesquelles elles reposent portent le nom de *mur*, et le banc supérieur des éléments étrangers s'appelle le *toit.* La puissance des tranches de charbon est extrêmement variable ; c'est ainsi qu'en France, on rencontre rarement une puissance d'un mètre dans le bassin du Nord, tandis que, dans le Midi, on trouve des épaisseurs de 40 et 70 mètres.

La houille ne présente pas les mêmes caractères dans les différents pays où elle est exploitée ; elle varie, non seulement d'un bassin à l'autre, mais dans un même bassin. Elle comprend des variétés soumises à des classifications et dénominations différentes selon les régions. On peut les ramener à six types (*Atlas des houillères*, par Gruner et Bousquet) :

	CLASSIFICATION DES HOUILLES	DÉSIGNATION MARCHANDE	POUVOIR CALORIQUE RÉEL
	Houilles :		Calories.
1	Sèches à longue flamme.	Charb. flambants.	8.500 à 8.800
2	Grasses à long. flamme.	Charbon à gaz.	8.000 à 8.500
3	Grasses proprem. dites. .	Charb. de forge. Houilles maréch.	8.800 à 9.300
4	Grasses à courte flamme.	Charbons à coke.	9.300 à 9.600
5	Maigres anthraciteuses.	Charb. demi-gras. Charb. quart-gras.	9.200 à 9.500
6	Anthracites.	Charb. maigres. Anthracite.	9.000 à 9.200

A côté de ces combustibles, il faut citer le lignite, sorte de houille imparfaite, de formation plus récente, et contenant 55 à 75 pour 100 de carbone. Enfin, la carbonisation de la houille donne le coke et, depuis une trentaine d'années, on fabrique sur une grande échelle les agglomérés et briquettes en broyant les « fines » en menus morceaux de charbon.

La houille est mélangée le plus souvent avec d'autres matières : pyrites, chaux, magnésie, silice, potasse, peroxydes de fer. Elle est extraite du sol d'après les procédés en usage dans les autres mines, mais avec les précautions supplémentaires qu'exige la présence du grisou. On sait que tout charbonnage comprend deux puits : un puits d'extraction pour le mouvement des ouvriers et des combustibles, et un puits d'aération. Les progrès de la technique moderne ont amélioré la ventilation et facilité l'épuisement des eaux ; la bonne organisation des services d'exhaure permet d'exploiter des terrains houillers à une profondeur inconnue autrefois. Au début du XIXe siècle, les puits les plus profonds ne dépassaient pas 200 mètres ; quelques-uns atteignaient 400 mètres en 1838, puis 600 mètres en 1866. Aujourd'hui, on va bien au delà de 1.000 mètres ; le puits Red-Jacket, aux Etats-Unis, descend jusqu'à 1.400 mètres, et l'on envisage l'éventualité d'une exploitation à 1.800 mètres. Mais, à ces grandes profondeurs, par suite de la température accablante, le travail des ouvriers est aussi fatigant que peu productif.

Le charbon subit souvent, avant d'être livré au public, une préparation qui le débarrasse des impuretés et augmente par suite sa valeur.

Le *concassage* est employé pour certains charbons afin d'en faciliter le triage ; il est fait à la main — et ressemble alors à l'opération du *scheidage* qui sépare les minerais de leur gangue — ou bien mécaniquement.

Le *triage*, qui a pour but d'éliminer les pierres et parties schisteuses contenues dans le charbon, s'opère sur tables fixes ou, le plus souvent, mobiles.



SAINTE MADELEINE PRÊCHANT DANS LE PORT DE MARSEILLE, tableau de F. Montenard (Société nationale des beaux-arts). V. p. 444. — Phot. Vizzavona.

LE VIEIL ANTIBES, tableau de J.-F. Raffaëlli (Société nationale des beaux-arts). V. p. 446. — Phot. Vizzavona.



LES ÉLÉMENTS, panneau décoratif pour un amphithéâtre de la Sorbonne, par E. Aman-Jean (Société nationale des beaux-arts). V. p. 431. — Phot. Vizzavona.

LES LAVANDIÈRES A LA RIVIÈRE, tableau de L.-A. Lhermitte (Société nationale des beaux-arts). V. p. 439. — Phot Vizzavona.



Répartition des bassins houillers sur le globe.

Pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre, les Américains ont imaginé des appareils pour triage automatique, s'inspirant de ce principe que, sur un plan incliné, les schistes descendent moins vite que le charbon.

Le *criblage* permet de classer les morceaux de combustible par grosseur ou calibre. Pour cela, on fait glisser les charbons sur une *grille fixe*, dont les barreaux présentent un écartement donné. Moins rudimentaire est la *grille mobile* à laquelle est imprimé un mouvement de va-et-vient; telles les grilles Briart, Brice, Biernaux, Distt-Susky, etc. Un troisième appareil de tamisage est également en usage : la *table à secousses;* elle consiste en une plaque de tôle inclinée et percée de trous de diamètre varié selon la grosseur des produits à obtenir; pour accélérer la chute du charbon, cette table est agitée d'un mouvement de va-et-vient longitudinal ou transversal; si ce mouvement est circulaire, la table à secousses prend le nom de *crible oscillant* (cribles Coxe, Karlick, Worby-Beaumont, etc.). Enfin, le *trommel*, qui est simple ou composé, consiste en un cylindre à claire-voie, qu'un moteur fait tourner sur son axe; les morceaux de combustible qu'on y introduit resteront dans le cylindre, ou passeront à travers les barreaux (ou les trous en cas de tôle perforée), selon leur grosseur.

Lavage. On lave encore certaines houilles impures — telles que les houilles barrées ou mélangées de schistes — pour en éliminer les schistes et pyrites de fer qui s'y trouvent; et l'on emploie de grandes cuves métalliques, animées d'un mouvement de va-et-vient : appareils du bac à piston, appareil américain Jeffroy Robinson, les laveurs continus et discontinus, les laveurs à feldspath, etc. Le charbon est ensuite séché dans de vastes tours d'égouttage; mais il garde toujours une proportion d'eau, 5 à 6 pour 100 environ, de sorte que les industriels préfèrent les combustibles non lavés, s'ils sont purs; il est vrai que les produits lavés n'ont plus guère qu'une teneur en cendre de 8 pour 100, avantage fort appréciable pour les propriétaires de machines à vapeur.

Les divers procédés de préparation mécanique que nous venons d'indiquer sont très répandus en France, en Belgique, en Allemagne, pays où les charbons sont assez impurs; et l'on commence à les utiliser en Russie.

Livré à l'état où il se trouve au sortir de la mine, le charbon prend le nom de *tout-venant;* encore les exploitants des houillères, désireux de livrer une marchandise de bonne qualité, font-ils, très souvent, effectuer un criblage et un triage préliminaires pour reconstituer ensuite les sortes de combustible, contenant une proportion donnée (25 p. 100, 50 p. 100, 60 p. 100) de gros morceaux.

Avant d'acheter, il est nécessaire, pour un industriel, de se renseigner sur la provenance de la houille et ses caractéristiques. Les chemins de fer français demandent la teneur en cendre et en eau et une proportion limite en matières volatiles. Aux Etats-Unis, l'Etat spécifie pour toute commande les dimensions du combustible, la désignation de l'origine (mines et couches), le pouvoir calorifique, la teneur en cendre et en matières volatiles. C'est qu'en effet les charbons donnent à l'usage des résultats très divers et ne s'adaptent pas indifféremment aux machines des diverses industries; il appartient aux directeurs d'entreprises de se rendre compte de la qualité qui convient au genre de chaudières qu'ils emploient.

La houille se trouve inégalement répartie sur la surface du monde. Sans être ignorée des anciens, elle n'a donné lieu à une exploitation intensive qu'à l'époque moderne, avec le développement du machinisme.

Mention en est faite pour la première fois par des annalistes chinois, qui signalent l'emploi du charbon de terre dit « moni » à Pékin, mille ans avant Jésus-Christ. Aristote rapporte qu'il en existait dans le Péloponèse, et son élève, Théophraste, indique dans le « Traité des pierres » que les forgerons de Sicile et de Ligurie s'en servaient. C'est tout ce qu'en disent les conteurs grecs. Quant aux Latins, ils n'en parlent pas davantage, à l'exception de saint Augustin, notant l'emploi du charbon en tant que substance indécomposable pour marquer l'emplacement des bornes, et de Salluste, écrivant que les Espagnols l'utilisaient dans leurs forges.

C'est en Angleterre, croit-on, que se développa d'abord l'industrie houillère. Il faut arriver au XIe siècle pour trouver un témoignage écrit, mentionnant l'existence de houillères à Newcastle-upon-Tyne; en 1239, concession des mines est faite aux habitants de cette ville par une charte de Henri III. L'industrie nouvelle prend, dès lors, un rapide développement dans le Lancashire, le Yorkshire, le pays de Galles.

Les Belges réclament, il est vrai, pour leur pays, la priorité de la découverte du charbon, qu'ils attribuent au forgeron Hulos (d'où le mot *houille*, étym. très contestée), qui en aurait révélé l'usage aux habitants de Liége vers 1050. Des « houilleries » devaient exister, assurent-ils, dans le Limbourg et la vallée de la Meuse, aux XIe et XIIe siècles.

Quant à l'Allemagne, ses exploitations datent du XVIe siècle. Les plus anciennes exploitations françaises ne remontent pas au delà du XIVe siècle (1320 à 1330) pour le gisement de la Loire. Paris reçut pour la première fois, en 1714, quelques bateaux de houille de Newcastle, qui, vu la cherté du bois, trouvèrent un bon accueil. Cependant, malgré l'exemple de la province, la capitale se montra ensuite réfractaire au nouveau mode de chauffage et, cinquante ans plus tard, Paris accusait la houille de graves méfaits, lui reprochant de donner des maladies de poitrine et d'abîmer la blancheur du teint. Il ne fallut rien moins qu'une discussion de l'Académie des sciences et l'opinion des facultés provinciales pour faire justice de ces préjugés.

Mais c'est là un fait exceptionnel dans l'histoire de ce combustible; tout au contraire, ses services étaient reconnus et, parfois même, exaltés par les poètes, ainsi qu'il appert d'une curieuse complainte chantée au XVIIe siècle par le peuple de Mons, qui plaçait la houille parmi les sept joyaux de la région :

La trouille et la houille,
La fontaine qui bien mouille,
Sainte Waudru et le Catiau,
Le Mesiau, les enfants Fresneau,
Ce sont les sept biaux joyaux
De la sainte Quésinerie.

II. *Production mondiale*. La production mondiale de la houille atteignait à peine le chiffre de 500 millions de tonnes en 1890; elle dépasse actuellement un milliard. Dans les dix dernières années, la France a vu augmenter sa production de 45 pour 100, l'Allemagne de 130 pour 100, les Etats-Unis de 182 pour 100. Et il faut noter que cette progression extrêmement rapide s'est accomplie malgré des circonstances défavorables : charges sociales et fiscales toujours plus lourdes, réduction des heures de travail, conflits entre exploitants et ouvriers.

Quelles sont les causes de ce remarquable essor? Il faut les chercher, croyons-nous, moins dans la découverte et la mise en œuvre de nouveaux gisements miniers, moins dans le perfectionnement de l'outillage moderne, appelé surtout à compenser le déhouillement des couches supérieures, que dans le développement général de la consommation.

La houille est l'élément indispensable à toutes les grandes industries; pour répondre aux besoins croissants de ces dernières, il a fallu produire davantage. Les charbonnages doivent satisfaire aux exigences de la sidérurgie, aux demandes des chemins de fer qui étendent leurs réseaux, aux commandes des navires construits en plus grand nombre; il n'est pas jusqu'à l'augmentation de la population, nécessitant la multiplication de manufactures de toute nature, qui n'apporte son élément dans cette progression.

Il y a là, d'ailleurs, une expansion parallèle avec effets presque concomitants. C'est l'abondance des gisements houillers qui a fait la fortune industrielle de l'Angleterre et de la Belgique; c'est elle encore qui permet aux Etats-Unis et à l'Allemagne de jouer les premiers rôles dans le concert économique de l'Europe, alors qu'en France sa relative rareté nous empêche de prendre rang parmi les grandes nations industrielles. Et, d'autre part, la prospérité de la métallurgie et des autres branches de l'activité économique dans ces Etats crée par un juste retour la prospérité des charbonnages.

Aussi n'est-il point surprenant de constater à l'heure actuelle la tendance que manifestent les houillères et les usines à s'unir dans une même exploitation, afin de diminuer leurs frais généraux.

On assiste, dans les différents pays, à la création de mines-usines aux mains d'une même compagnie ou de deux sociétés alliées. Sans doute, toutes les manufactures ne produisent pas elles-mêmes leur combustible; mais industriels d'une part et exploitants de houillères d'autre part comprennent qu'il est de leur intérêt de s'entendre; et ce désir d'entente se manifeste parfois par des contrats : les uns sont assurés ainsi de conserver leurs débouchés, et les autres obtiennent des garanties pour la stabilité des prix.

Il y a une douzaine d'années, c'était encore l'Angleterre qui venait en tête des statistiques de la production des combustibles minéraux. Depuis 1899, les Etats-Unis ont pris le premier rang. Bien loin après eux viennent l'Angleterre, puis l'Allemagne, comme le montre le tableau suivant :

	PRODUCTION DE LA HOUILLE			CONSOMMATION en 1910
	1890	1900	1910	
Etats-Unis....	140.883	235.102	455.433	441.618
Angleterre ...	184.520	228.773	268.664	182.818
Allemagne ...	89.290	150.418	222.302	132.310
France......	26.083	33.404	38.570	55.700

Ces trois pays ont une extraction qui suffit aux besoins de leur consommation, tandis que la France est tributaire de ses voisines. Par tête d'habitant la production est de moins d'une tonne pour la France, de 2 tonnes 1/2 pour l'Allemagne, de 3 tonnes 1/4 pour la Belgique, de près de 5 tonnes pour les Etats-Unis et de 6 tonnes pour l'Angleterre.

L'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Russie, ont des exploitations d'une mise en œuvre assez difficile et d'un rendement total à peu près équivalent comme valeur.

Pour l'importance des exportations, le classement est différent et met bien en avant des autres nations l'Angleterre, en seconde ligne l'Allemagne, puis les Etats-Unis et la Belgique. En tête des pays importateurs de charbons étrangers, se classe malheureusement la France, précédant l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

L'industrie houillère emploie tout un peuple de travailleurs, soit 1 million en Angleterre, 700.000 aux Etats-Unis, 675.000 en Allemagne, 200.000 en France, 150.000 en Belgique, etc.

Le plus important des Etats par le chiffre de son extraction, les Etats-Unis, accuse un développement formidable de ses richesses houillères; toutefois, la rapidité de sa progression tend à se ralentir. Un second fait retient aussitôt l'attention : ce pays, qui extrait de son sol 455 millions de tonnes de combustible, consomme la presque totalité de ce chiffre, sa puissance industrielle s'étant développée parallèlement. L'exportation, en effet, n'y joue qu'un rôle assez insignifiant, puisqu'elle ne dépasse pas 12 à 13 millions de tonnes, envoyées surtout au Canada, aux Antilles et au Mexique.

Le charbon se rencontre aux Etats-Unis, le plus souvent, à l'état de couches régulières et puissantes : ce qui explique le rendement extraordinairement élevé par tête d'ouvrier, 710 tonnes en 1907, alors que le chiffre correspondant en France n'est que de 199 tonnes. Les gisements se trouvent surtout dans les provinces situées à l'est du Mississipi, qui fournissent les 9/10es de la production générale; toutefois, de forts gîtes ont été découverts sur l'autre rive et, quoique présentant une qualité inférieure, ne sauraient tarder à être mis en œuvre. La houille est exploitée dans 23 Etats : la Pensylvanie d'abord, qui est également le principal fournisseur de l'anthracite, sans rival pour les usages domestiques; la Virginie de l'Ouest, l'Illinois, l'Ohio, l'Indiana, l'Alabama, le Kentucky, etc.

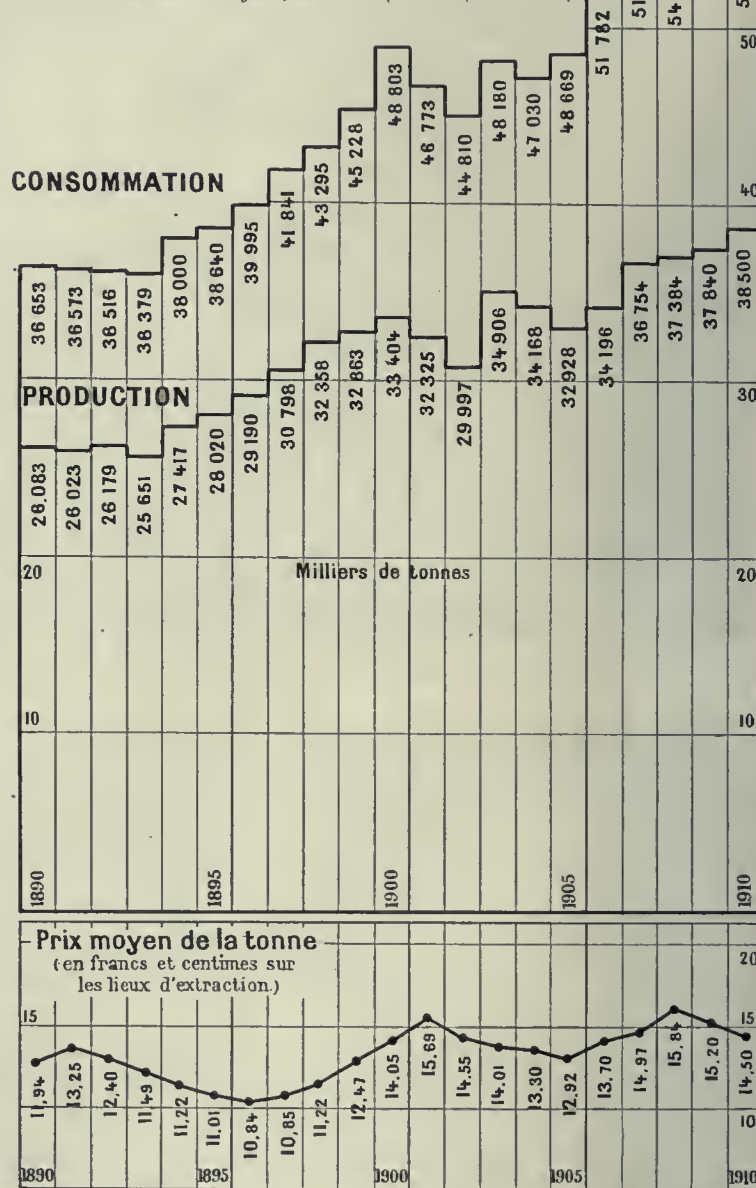
Les réserves houillères des Etats-Unis, malgré l'intensité d'exploitation, ne sont pas près d'être épuisées et peuvent fournir du combustible pendant trois siècles environ, d'après les estimations les plus dignes de foi.

En Angleterre également, le charbon est facile à extraire, affectant la forme de couches régulières à petite profondeur; il est, en outre, de bonne qualité, ce qui explique la prospérité des charbonnages.

Les progrès de l'extraction n'ont marqué d'arrêt ou de recul que lors des années de grève. Nombreux, en effet, sont les conflits entre ouvriers et producteurs, conflits parfois suivis de lock-out. La loi du travail de 8 heures dans les mines a été appliquée en 1909, comme dans la plupart des autres pays; elle n'a pas seulement entraîné comme conséquence une diminution du rendement, mais elle a encore provoqué, à l'occasion des salaires, de nombreuses difficultés, qui viennent d'aboutir aux grèves actuelles. Les salaires varient, en effet, selon la nature du charbon, les difficultés d'abatage, la résistance du toit, les méthodes d'exploitation, les facilités de recrutement de la main-d'œuvre, les conditions locales de la vie, etc.; aussi de graves obstacles s'opposent-ils à l'établissement d'un salaire minimum unique pour toute l'Angleterre, comme le réclamaient d'abord les mineurs. Notons qu'une grève générale des charbonnages atteint l'Angleterre plus profondément que tout autre pays, puisqu'elle emploie à cette industrie nationale un million de travailleurs.

Les principaux bassins houillers de l'Angleterre sont, par ordre d'importance : le Yorkshire en plein développement, le bassin du Nord (Durham et Northumberland, fournissent les charbons à gaz et à coke), le pays de Galles, les bassins écossais, le Lancashire et les Midlands.

L'Angleterre est par excellence le pays grand exportateur; elle consomme environ 68 p. 100 de sa production et exporte le reste; elle fournit annuellement à la France près de 10 millions de tonnes, 9 millions à l'Allemagne, presque autant à l'Italie, 4 millions à la Suède, plus de 3 millions à la Russie, 2 millions 1/2 à la république Argentine, où elle supporte victorieusement la concurrence du charbon américain, la même quantité (2 millions 1/2) à l'Egypte, l'Espagne, le Danemark, les Pays-Bas, etc., soit, pour 1910, un total d'exportation de 63.079.000 tonnes.



Quant à l'avenir, il ne semble pas inquiétant, puisque, d'après, les conclusions de la Commission d'enquête instituée en 1904 sur les réserves houillères, celles-ci pourraient suffire encore à une extraction d'une durée de six siècles.

Les gisements de combustibles de l'Allemagne sont plus riches et plus réguliers que ceux de la France; ils se divisent en gisements de houille et gisements de lignite. La Prusse produit à elle seule 95 p. 100 de la houille et 80 p. 100 du lignite.

L'Allemagne a donné, dans les vingt dernières années, le spectacle d'un développement industriel des plus rapides. Pour la houille, sa production s'est élevée de 70 millions de tonnes en 1890 à 152 millions en 1910 et, pendant la même période, le lignite a passé de 19 millions à 69 millions 1/2 de tonnes. Elle consacre actuellement ses efforts à l'extension de ses débouchés extérieurs. Dans ce but, elle a confié les intérêts des grosses entreprises de charbonnage à de puissants syndicats parfaitement organisés, avec comptoirs de vente et dépôts à l'étranger. Son exportation fait de remarquables progrès en France, mais s'étend aussi en Belgique et Hollande; elle s'élève à 15 millions de tonnes pour la houille seule (l'importation du lignite est plus importante que l'exportation).

A l'intérieur, toutefois, ces syndicats sont concurrencés par les exploitations particulières irréductibles, dont un certain nombre de charbonnages alliés aux sociétés métallurgiques, et par les mines appartenant à l'Etat prussien. D'autre part, les charbons allemands sont impuissants à chasser des côtes de la Baltique le charbon anglais.

Ses principaux bassins sont le bassin Rhénan-Westphalien ou de la Ruhr (84.896 millions de tonnes en 1909), de la Haute-Silésie (34.655 millions de tonnes), de la Sarre et du Haut-Rhin (11.220 millions de tonnes) de la Basse-Silésie (5.619 millions de tonnes), d'Aachen-Düren (2.566 millions de tonnes). D'après de récents calculs du Dr Frech, les plus considérables de ces massifs peuvent être exploités pendant huit à dix siècles encore.

La Belgique exporte en France environ 4 millions de tonnes de houille chaque année, en grande partie par péniches, sur nos canaux et rivières; cependant, l'importation balance à peu près l'exportation. Ses charbonnages sont généralement prospères, mais commencent à souffrir des conséquences des lois sociales qui entraînent une diminution des heures de travail et, par suite, amènent un abaissement des salaires, en même temps qu'une hausse des prix de revient : la journée de travail avait été réduite à 9 heures 1/2 le 1er janvier 1911; elle vient d'être abaissée à 9 heures le 1er janvier 1912.

Le terrain houiller de Belgique est le prolongement du bassin du Nord et du Pas-de-Calais et se rattache à l'est au bassin d'Aix-la-Chapelle. Dans le Borinage, près de la frontière française, l'épaisseur de ce terrain dépasse 2.000 mètres; il produit le flénu, les charbons gras, demi-gras et maigres à courte flamme. Sont exploités les bassins du Hainaut, de Liége et de Namur. Une récente découverte (1901) du gisement de la Campine, dans la province de Limbourg, aura comme suite la mise en valeur de ces terrains, où les travaux sont déjà fort avancés; grâce à cet appoint, la Belgique voit devant elle un avenir de sept à huit siècles avant l'épuisement.

La Russie renferme en son sous-sol de grandes richesses houillères, mais qui sont encore assez mal connues. Les moyens de transport n'y sont pas encore assez développés pour permettre de tirer un bon parti de certains gisements, comme ceux de l'Oural, par exemple; en outre, la consommation en houille y est relativement faible, le charbon trouvant dans le naphte vendu à bas prix un concurrent dangereux, qui lui dispute la clientèle des chemins de fer. De plus, la main-d'œuvre n'est pas toujours facilement recrutable. Depuis une trentaine d'années, toutefois, la Russie est en progrès à ces divers égards. En 1907, la Sibérie a donné un million de tonnes de combustible; le bassin polonais, continuation du bassin silésien exploité en Allemagne, 5 millions 1/2, et la région du Donetz 17 millions 1/2 de tonnes. Pour ce dernier bassin, l'extraction s'est élevée à 18 millions de tonnes en 1908, et, après être redescendue en 1909-1910 par

Production et prix des combustibles minéraux, par bassins, en France.

PRINCIPAUX BASSINS	1907		1908		1909		1910		
	POIDS	PRIX MOYEN	POIDS	PRIX MOYEN	POIDS	PRIX MOYEN	POIDS	VALEUR sur le carreau des mines généralement.	PRIX MOYEN
a) *Production de la houille et de l'anthracite :*	Milliers de tonnes.	Francs.	Milliers de tonnes.	Francs.	Milliers de tonnes.	Francs.	En tonnes.	En francs.	Francs.
NORD ET PAS-DE-CALAIS (Valenciennes et le Boulonnais).	23.579	14,77	24.254	15,67	24.932	14,78	25.492.617	375.780.275	14,74
LOIRE (Saint-Etienne et Rive-de-Giers, Sainte-Foy-l'Argentière, Communay, Roannais)	3.783	17,78	3.759	18,81	3.734	18,58	3.750.258	66.607.470	17,76
BOURGOGNE ET NIVERNAIS (Le Creusot et Blanzy, Epinac et Aubigny-la-Ronce, Decize, Bert, Forges, La Chapelle-sur-Dun, Sancey)	2.139	15,12	2.119	15,65	2.092	15,45	2.133.617	33.048.897	15,49
GARD (Alais, Aubenas, Le Vigan)	2.073	14,68	2.112	15,80	2.055	15,26	2.061.931	31.817.808	15,43
TARN ET AVEYRON (Aubin, Carmaux et Albi, Rodez, Saint-Perdoux)	1.778	13,86	1.776	14,36	1.810	15,10	1.824.753	26.453.213	14,51
BOURBONNAIS (Commentry et Doyet, L'Aumance, Noyant, La Queune)	907	14,30	927	14,46	869	14,96	853 265	12.186.656	14,28
AUVERGNE (Brassac, Champagnac et Bourglastic, Langeac)	569	15,62	566	16,54	539	16,23	542.113	8.552.556	15,77
ALPES OCCIDENTALES (Le Drac, Maurienne, Tarentaise et Briançon, Oisans et le Grésivaudan, Faucigny, Chablais)	373	15,08	368	16,63	364	16,81	344.245	5.627.676	16,35
HÉRAULT (Graissessac)	277	12,53	254	12,64	232	11,78	236.468	3.068.104	12,97
VOSGES MÉRIDIONALES (Ronchamp)	215	18,90	203	25,33	205	23,69	155.269	2.371.281	15,27
CREUSE ET CORRÈZE (Ahun, Bourganeuf, Meymac, Cublac, Terrasson, Argentat)	161	14,68	162	14,69	152	14,60	141.518	2.091.275	14,77
OUEST (Vouvant, Chantonnay, Le Maine, Basse-Loire, Le Plessis)	130	14,92	128	14,67	151	15,34	98.774	1.427.485	14,45
Total et moyenne pour les houilles	35.988	15,07	36.632	15,95	37.115	15,32	37.634.828	569.032.896	15,12
b) *Production du lignite :*									
PROVENCE (Fuveau, Manosque)	684	10,21	676	10,61	648		645.741	6.473.805	10,04
VOSGES MÉRIDIONALES (Norroy, Gouhenans, Gémonval).	32	12,44	33	12,75	31		30 939	387.420	12,52
COMTAT (Bagnols, Orange, Banc-Rouge, Barjac, Célac, Montaulieu)	21	7,31	22	7,79	24		21.547	174.809	8,11
SUD-OUEST (Millau et Trévezel, Le Sarladais, La Caunette, Estavac)	20	12,51	17	12,09	13		11.516	142.673	12,39
HAUT-RHÔNE (Hauterives, Douvres, Chambéry, La Tour-du-Pin)	7	9,94	3	8,67	0,45		5.184	43.154	8,32
YONNE (Joigny)	0,75	5	0,75	5	0,75		122	610	5,00
Total et moyenne pour le lignite (Les totaux sont obtenus en tenant compte des centaines non indiquées ici.)	765	10,31	751	10,65	718	9,93	715.049	7.222.471	10,10
Totaux généraux et moyennes (houille, anthr., lignite)	36.754	14,97	37.384	15,84	37.840	15,20	38.349.865	576.255.367	14,50

suite d'une épidémie de choléra et d'un ralentissement des commandes, s'est relevé pour 1911 à 20 millions de tonnes, d'après l'évaluation du congrès des industriels russes tenu dernièrement à Kharkof. Quant aux réserves houillères, sans les connaître complètement, on estime qu'elles sont fort importantes.

Pour l'Autriche, le bassin de la Moravie, Silésie et Galicie, possède des richesses que n'épuiserait pas une extraction de plusieurs siècles.

Le Japon se place actuellement au huitième rang de la production mondiale et ne paraît pas avoir donné encore son maximum d'efforts.

L'Australie voit augmenter son rendement. On est en droit d'attendre beaucoup des gîtes à peine exploités des Indes anglaises et néerlandaises et particulièrement des gîtes nombreux de la Chine, où le nouveau régime ne manquera pas, sans doute, de réformer l'ancienne législation, prohibitive en matière de mines. D'autres gisements sont signalés dans le Mexique et l'Alaska et, plus près de nous, aux Pays-Bas.



Aussi la crainte qu'ont manifestée certains économistes de voir la houille s'épuiser dans un avenir assez rapproché semble-t-elle peu fondée. En effet, on recule les limites d'exploitabilité des terrains houillers en attaquant des filons étroits qu'on eût négligés il y a vingt ans et en tirant parti des gisements à des profondeurs de plus en plus grandes. En outre, il est à prévoir que de nouveaux massifs houillers seront découverts. Le rôle de la houille n'est donc pas terminé, et elle n'est pas près de céder la place aux pétroles et autres substances qu'on a cru appelées à devenir ses héritiers naturels.

III. *Production de la France.* — La situation de la France n'est pas très favorable, au point de vue des gisements houillers ; non seulement les couches y sont le plus souvent irrégulières, mais encore les charbons sont fréquemment assez impurs pour nécessiter une préparation mécanique.

Aussi notre production est-elle loin de satisfaire à notre consommation : nous demandons chaque année 10 millions de tonnes de houilles à l'Angleterre, près de 5 millions à l'Allemagne, qui depuis dix ans place chez nous une quantité toujours croissante de combustible, et plus de 4 millions de tonnes à la Belgique.

Nous sommes donc tributaires de l'étranger pour 19 millions de tonnes, alors que notre exportation (surtout en Belgique et en Suisse) ne comporte guère que 1.100.000 tonnes.

Nos houillères sont pourtant en progrès, comme en témoigne le tableau suivant :

ANNÉES	PRODUCTION	CONSOMMATION	ANNÉES	PRODUCTION	CONSOMMATION
—	Milliers de tonnes.		—	Milliers de tonnes.	
1815...	950	1.100	1873...	16.900	22.500
1830...	1.800	2.400	1888...	22.600	32.600
1843...	3.700	5.600	1893...	26.548	36.600
1859...	7.500	13.900	1910...	38.500	55.700

Mais la consommation a pris une extension plus rapide encore depuis 1899, comme en témoigne notre diagramme.

Cette proportion changerait peut-être si l'Etat se décidait à accorder les concessions qu'il ajourne depuis longtemps, dans le but de les soumettre à une législation nouvelle. C'est qu'en effet, depuis une vingtaine d'années, on a découvert des gisements dans le prolongement sud du bassin du Pas-de-Calais, sur une surface de 13.000 hectares environ. Et, d'autre part, des couches nouvelles, s'étendant sur 20.040 hectares, mais dont la teneur en charbon semble assez faible, ont été découvertes en Lorraine.

Nos bassins du Nord et du Pas-de-Calais augmentent leur extraction ; mais la plupart des centres restent stationnaires ou diminuent.

Notre seul bassin important, celui du Nord et Pas-de-Calais, fournit à lui seul plus des deux tiers de la production totale de la France ; il marque une progression constante, malgré le fléchissement occasionné par les grèves de 1902 et 1906, et dépasse 25 millions de tonnes en 1910. Il s'étend sur une superficie de 140.000 hectares. La longueur du terrain houiller est d'environ 108 kilomètres, et sa largeur varie de quelques centaines de mètres à 16 kilomètres.

Sa mise en œuvre date du XVIIIe siècle ; la houille n'y fut découverte qu'en 1720 (en 1847 dans le Pas-de-Calais). Successivement, se constituèrent les compagnies d'Anzin (1757), d'Aniche (1773), de Douchy, Crespin, Vicoigne et Thivencelles.

Il fournit les charbons maigres et quart gras au Nord, les charbons demi-gras au Centre, les charbons gras au Sud et les charbons à gaz au Sud-Ouest. A l'encontre de ce qui se produit dans les bassins méridionaux, la houille se présente ici en couches minces, mais régulières.

Quant au bassin contigu du Boulonnais (Hardinghen), les sondages et recherches ont coûté plusieurs millions, mais sont restés infructueux.

Production des combustibles minéraux.

ANNÉES	PRINCIPAUX PAYS	PRODUCTION		VALEUR sur place général[t].	PRIX MOYEN
			Tonnes.	Francs.	fr. c.
1910	France	H.	37.635.000	569.035.000	15,14
		L.	715.000	7.222.000	10,10
1910	Colonies franç. et Tunisie. . .	H.	480.000	5.513.000	11,48
		L.	19.000	140.000	7,37
1910	Grde-Bretagne et Irlande. . .	H.	268.664.000	2.733.282.000	10,17
1910	Allemagne. . .	H.	152.828.000	1.877.827.000	12,55
		L.	69.474.000	219.428.000	3,21
1910	Belgique. . . .	H.	23.917.000	348.877.000	14,59
1909	Autriche	H.	13.713.000	148.410.000	10,82
		L.	26.014.000	145.619.000	5,59
1908	Hongrie	H.	982.000	13.434.000	13,08
		L.	7.034.000	64.620.000	9,18
1910	Italie	H. L.	562.000	4.930.000	8,77
1907	Russie	H. L.	26.000.000	333.517.000	12,81
1908	Suède.	H.	305.000	3.670.000	12,02
1909	Espagne	H. L.	4.126.000	53.619.000	12,99
1909	Portugal. . . .	H.	6.300	134.000	21,29
«	Grèce	L.	4.000	61.000	15,25
1908	Roumanie . . .	L.	161.000	«	«
1910	Etats-Unis. . .	H.	441.618.000	3.253.570.000	7,37
1910	Canada	H.	11.709.000	160.113.000	13,67
1909	Australie. . . .	H.	8.316.000	78.522.000	9,44
1909	Nouv.-Zélande	H.	1.942.000	26.197.000	13,49
1909	Cap et poss. angl. en Afrique (Natal, Orange, Rhodésia, Transvaal). .	H.	5.778.000	45.874.000	7,94
«	Indes et poss. angl. en Asie.	H.	12.061.000	70.108.000	5,81
1909	Indes orientales néerland.	H.	509.000	«	«
«	Japon	H.	15.048.000	150.405.000	9,99
«	Pays divers(1).		15.460.000	«	«
	Totaux . . .		1.145.110.000	«	«

(1) Sont compris dans les pays divers : Chine, Corée, Chili, Bulgarie, Hollande, Mexique, Péreu, Serbie, Turquie. — En 1909, la production de la houille s'est élevée à 12.840 tonnes, en Chine. — H. = Houille. — L. = Lignite.

Le bassin de la Loire tint longtemps la première place en France; il produit surtout des charbons gras d'excellentes qualités (ch. de forge à Saint-Etienne), mais son essor nous semble complètement arrêté depuis une dizaine d'années, quoiqu'il se maintienne encore au second rang de nos bassins.

Après le Nord et le Pas-de-Calais, les départements les plus importants producteurs sont : la Loire, le Gard, la Saône-et-Loire, l'Aveyron, le Tarn, les Bouches-du-Rhône, le Puy-de-Dôme, l'Allier, qui fournissent les 95 centièmes de l'extraction totale.

La faiblesse de la production, en France, n'a pas pour conséquence la faiblesse de l'industrie houillère elle-même, certaine de placer tout ce qu'elle extrait dans le pays même à des prix avantageux et protégée contre la concurrence de l'étranger par de légers droits de douane.

Il ne semble pas que la production houillère soit appelée en France à s'accroître encore dans une très grande proportion; tels bassins, comme celui de Commentry, paraissent près de s'épuiser, et d'autres sont arrivés à leur plein développement. Il ne faut pas, cependant, être trop pessimiste. Les nouveaux gisements du Pas-de-Calais, comme ceux de la Lorraine, pourront du moins compenser l'affaiblissement des anciennes entreprises.

Nos réserves houillères étaient estimées par de Lapparent, avant que l'on connût le nouveau bassin lorrain, à 18 milliards de tonnes; ce chiffre correspond approximativement à une exploitation de cinq siècles.

Nous avons donc encore de l'avenir devant nous. Si l'horizon est moins vaste pour la France que pour ses rivales, mieux partagées, elle doit s'efforcer de garder son rang parmi les puissances productrices de houille et, pour cela, tirer parti de tous ses gisements.

Jusqu'au jour — lointain sans doute, mais qui précédera l'épuisement des dernières houillères — où la science saura capter les forces et les énergies calorifiques d'une nature encore inconnue, qui sont appelées à remplacer dans les temps futurs le « carbon de terre » aux lourdes fumées. — C. MEILLAC.

Journal d'émigration du comte d'Espinchal, d'après les manuscrits originaux, par Ernest d'Hauterive (Paris, 1912). — « Voici un homme dont les affaires, les plaisirs, en un mot toute l'existence, se bornait à savoir, jour par jour, tout ce qui se passait dans Paris. Le comte d'Espinchal était toujours instruit le premier d'un mariage, d'une intrigue amoureuse, d'une mort, de la réception ou du refus d'une pièce de théâtre, etc.; au point que, si l'on avait besoin d'un renseignement quelconque sur qui ou quoi que ce fût au monde, on se disait aussitôt : « — Il faut le demander « à d'Espinchal. » C'est ainsi que Mme Vigée-Lebrun présente dans ses Souvenirs l'auteur du *Journal d'émigration*, que nous offre aujourd'hui Ernest d'Hauterive. Ce portrait est exact. Nul ne fut plus informé, nul ne sut mieux voir les événements et les hommes que le comte d'Espinchal. Réjouissons-nous qu'on ait tiré des nombreux carnets de notes, qui se trouvent actuellement à la Bibliothèque municipale de Clermont-Ferrand, ce journal si précieux par l'abondance des renseignements qu'il nous donne et par le charme de son style.

Joseph-Thomas d'Espinchal naquit le 5 novembre 1748 au château de Blesle, en Auvergne; il descendait d'une des meilleures familles de ce pays. Page du roi, attaché au Dauphin, puis officier, il était colonel dès 1774. Gentilhomme d'abord — et l'on peut presque dire uniquement — il s'occupe plus de ce qui se passe dans le monde que de ce qui se passe dans son régiment. Les voyages, la fréquentation de la haute société occupent sa vie. Quand survient la Révolution, il émigre. C'est le 11 juillet 1789 qu'il commence son journal, et c'est le 17 juillet qu'il quitte la France. Certes, le dîner auquel il assiste à Chantilly, à la table de M. le prince de Condé, avant de prendre la route de Valenciennes, fut « d'un silence déchirant », et particulièrement cruelle était la vue de ce prince « en redingote bleue, l'épée au côté, emmenant sa famille, quittant froidement sa magnifique habitation, laissant dans les larmes tous ses bons serviteurs, qui se désolaient de ne pouvoir le suivre ». Pourtant, on ne croyait partir que pour un court voyage; on s'imaginait qu'on ne s'en allait que pour quelques semaines; que, bientôt, on reviendrait, enseignes déployées, chanter un *Te Deum* à Notre-Dame. D'Espinchal ne se laisse pas un moment séduire par les opinions à la mode. Il est royaliste; il n'admet pas qu'un roi cède aux constitutionnels ou aux démocrates. Les malheurs présents viennent justement de la faiblesse du souverain. Que Louis XVI ait conscience de sa force et de son pouvoir, qu'il ordonne à ses gardes et à ses suisses de tirer sur les émeutiers, qu'il fasse braquer les canons, dans les jardins de Versailles, sur les femmes en haillons qui viennent de Paris crier sous ses fenêtres, et la France rentrera dans l'ordre et le devoir; mais il n'a pas le courage de prendre « une résolution digne du sang qui coule dans ses veines »; sa noblesse n'a qu'à partir, à attendre à l'étranger des jours meilleurs.

C'est presque un voyage d'agrément que celui des émigrés. Ils traversent la Belgique et l'Allemagne, Bruxelles, Liége, Aix-la-Chapelle, Cologne. Ils gagnent la Suisse, puis l'Italie. D'Espinchal décrit avec soin les paysages, les monuments; il note les mœurs des pays où il passe. Jour par jour, il amasse des matériaux; il remplit ses petits carnets. Il est doué d'observation; il sait voir, il sait ce qui mérite d'être vu, et il sait le faire voir à son tour. Choses et gens l'intéressent également. Le trait distinctif lui apparaît. Il le note avec verve et passion et, si parfois la mesure lui manque, il se montre plein de force. Son langage est libre, et parfois vif et cru; ainsi son récit est plein de vie; cette vie semble selon la vérité.

Lorsqu'il apprend ce qui s'est passé à Paris dans la nuit du 4-Août, il s'indigne; mais courte est son indignation : la vie qu'il mène est trop agréable pour qu'y puisse trouver longtemps place la tristesse. « On mène généralement la vie la plus agréable à Milan, et, de l'aveu de tous les étrangers, c'est la seule ville de l'Italie où la société soit gaie et aimable et où les usages se rapprochent le plus de ceux de Paris ». Les émigrés sont particulièrement bien accueillis en Italie. Des dîners, des bals sont donnés en leur honneur; ils assistent à toutes les fêtes. Que ce soit à Milan, à Turin, à Rome, à Naples, à Venise, les jours coulent agréablement. Il semble que nous reconnaissions déjà l'Italie de Stendhal. Les coups de couteau achèvent les soirées. La religion est intimement unie à la dépravation. Qu'importe! Même ainsi, la religion est nécessaire; c'est par cette religion, par ces superstitions que l'on contient le peuple. « Malheur aux souverains, note d'Espinchal, qui n'auront pas su conserver dans leurs Etats le respect du peuple pour les cérémonies religieuses en se faisant un devoir de les pratiquer eux-mêmes! Il faut au peuple une religion. C'est un frein nécessaire. S'il en perd l'habitude, les malheurs que nous éprouvons en sont l'inévitable suite. »

Ainsi, « cette vie errante, en apparence fatigante, n'est ni contraire à la santé, ni même désagréable »; pourtant, au lendemain des fêtes, on songe aux événements de France : les nouvelles reçues sont déplorables; des massacres, des pillages se produisent un peu partout. Il faut tirer l'épée pour sauver le pays. Le roi défend de rien entreprendre, mais comment lui obéir en de telles circonstances! Il n'est pas libre; c'est sous la menace qu'il donne de semblables ordres. Quand il entend certains noms, d'Espinchal s'échauffe. Il serait incapable de construire un système politique; mais il hait bien. Dans les portraits qu'il trace, il se laisse conduire par sa passion. Il décrit l'extérieur et l'intérieur; il peint par touches, petites et répétées, par traits, par détails. Chaque trait en appelle un autre. Ainsi le dessin se construit, vivant et complet. Ecoutons-le; il parle de Mme de Staël : « Mme l'ambassadrice est laide et d'une tournure ignoble; elle a l'air extrêmement commun et conforme à sa basse extraction. Elle se croit cependant charmante et affecte sur toute sa personne un désordre si mal entendu qu'elle a tout l'extérieur d'une dévergondée, dont elle a constamment le jeu. Mme de Staël a réellement beaucoup d'esprit naturel et même un grand fonds d'instruction et de connaissance. Mais tout cela est gâté par une imagination exaltée, brûlante, toujours exagérée, et par un amour-propre désordonné. Souvent elle se croit sensible, et elle n'est galante que par une suite de cet amour-propre, ou par un sentiment de démocratie. »

En juin 1791, il est à Ettenheim, chez le cardinal de Rohan. On s'occupe de lever des soldats; on est plein d'espoir; et bientôt, c'est Varennes. Dès lors, l'émigration devient considérable. Les princes sont à Coblentz. C'est là le rendez-vous de toute la noblesse française; mais rien n'est organisé. Les troupes étrangères, que l'on annonce toujours, n'arrivent jamais. Mais les intrigues sont aussi nombreuses, aussi vives qu'à Versailles : « Je retrouve à Schönbornslust, écrit d'Espinchal, le ton, les airs, les intrigues dont les princes ont plus que jamais besoin de purger leur intérieur. Des petits paquets de femmes, et d'agréables, des moqueries et des impertinences, des parties de quinze dont le gros jeu est insultant pour la pauvre et respectable noblesse qui en est le témoin, tout cela est établi depuis un mois et indispose les gentilshommes. » Plus loin, il ajoute : « On ne manque à rien de ce qui peut rappeler les abus de la cour et indisposer la noblesse des provinces contre les courtisans et les insolents. » Chacun ne pense qu'à s'amuser, courir, danser, jouer; et, lorsqu'on organise les compagnies de noblesse, chacun veut être le chef. C'est ce que décrira à son tour Chateaubriand, dans les *Mémoires d'outre-tombe*. C'est à Bruxelles que passa Chateaubriand; mais Bruxelles était, au moment où il y fut, le quartier général de la haute émigration, comme Coblentz l'était l'année précédente. Les détails sont les mêmes, l'impression est la même : « Les femmes les plus élégantes de Paris et les hommes les plus à la mode, ceux qui ne pouvaient marcher que comme aides de camp, attendaient dans les plaisirs le moment de la victoire. Ils avaient de beaux uniformes tout neufs; ils paradaient de toute la rigueur de leur légèreté. Des sommes considérables, qui les auraient pu faire vivre pendant quelques années, ils les mangèrent en quelques jours; ce n'était pas la peine d'économiser, puisqu'on serait incessamment à Paris!... Ces brillants chevaliers se préparaient par les succès de l'amour à la gloire, au rebours de l'ancienne chevalerie. Ils nous regardaient dédaigneusement cheminer à pied, le sac sur le dos, nous, petits gentilshommes de province, ou pauvres officiers devenus soldats. »

Cependant, le comte d'Artois s'était rendu à Vienne, pour décider l'empereur à la guerre; les troupes autrichiennes et prussiennes arrivèrent sur les bords du Rhin. Le 2 juillet 1792, on se mit en marche. La noblesse d'Auvergne était venue, nombreuse, et put former quatre compagnies. Le 12, les princes se rendirent à Bingen; mais ils se firent suivre d'énormes et inconcevables bagages. Le luxe, l'élégance ne diminuent point. « Voilà comment, observe avec mélancolie d'Espinchal, on s'accoutume au malheur et on devient insensible à celui des autres. » Cependant, la pluie tombait sans cesse, et les troupes ne parvenaient pas à s'approvisionner. La campagne fut courte. Le 29 août, l'armée pénètre en France, entre Luxembourg et Thionville; elle s'attarde à assiéger cette dernière place. Le 29 septembre, on commence la retraite, sans avoir pris contact avec l'ennemi. Tout le monde est dans la consternation. Les brillants aides de camp ont disparu. Les chemins, les champs sont couverts d'eau : tout paraît impraticable; on marche dans la boue, sous la pluie; on a faim. C'est dans cet état que l'on traverse la Belgique. Le 23 novembre, d'Espinchal écrit : « Les chemins sont horribles, surtout aux abords des villages. Après avoir traversé une espèce de petite ville, encore dépendante de la Hollande, et avoir manqué plusieurs fois de voir verser et briser ma voiture ou au moins de l'embourber, je rencontre enfin mes trois enfants venant au-devant de moi. Ils me conduisent dans le hameau où, depuis deux jours, est établi le reste de ma compagnie. Je ne sais où loger. Il faut se résoudre à passer la nuit sur la paille, dans la chaumière où sont logés mes enfants, dans la

chambre unique d'un misérable paysan. Je n'ai encore rien vu de si dégoûtant et de si malpropre. Tous mes camarades sont établis à peu près de même dans les hameaux d'alentour. » Le 23 novembre, c'est le licenciement. Tous sont plongés dans le désespoir, et aussi dans la misère. Les uns gagnent la Hollande et l'Angleterre, d'autres l'Allemagne. D'Espinchal se réfugie en Allemagne : « Lorsque je suis sorti de France le 17 juillet 1789, écrit-il en janvier 1793, j'étais certainement bien éloigné de prévoir qu'après trois ans et demi d'expatriation, je serais aujourd'hui retiré, avec mes trois enfants, dans un petit village d'Allemagne, ayant pour compagnons d'infortune, de misère, la plus grande partie des gentilshommes et des plus riches propriétaires du pays. » Quelques jours après, le roi montait sur l'échafaud.

M. d'Espinchal ne devait rentrer en France qu'en 1801 ; il retourna dans le Cantal, à Massiac ; il y vécut jusqu'en 1823. — Jacques BOMPARD.

Lagane (Amable), ingénieur de la marine, né à Gourdon le 22 janvier 1838, mort aux environs de Toulon le 9 janvier 1910. Fils d'un médecin qui fut longtemps maire de Gourdon, Lagane fit ses études au lycée de Cahors, puis se rendit à Paris, y suivit pendant une année les cours de Sainte-Barbe et entra, en 1856, à l'Ecole polytechnique. A sa sortie de l'Ecole (1858), Lagane, qui avait choisi le génie maritime, fit une année d'école d'application et fut envoyé au port de Lorient. Peu de temps après, il était appelé à l'arsenal de Toulon. En 1865, il acceptait la situation d'ingénieur que lui offrait la Société des forges et chantiers de la Méditerranée, dans ses chantiers de la Seyne, qu'il ne devait plus quitter et à la prospérité desquels il devait consacrer toute sa vie.

A. Lagane.

Il eut à s'occuper tout d'abord de la construction et de l'armement des paquebots; puis, lorsqu'en 1870, les chantiers de la Seyne apportèrent au ministère de la guerre le concours de leur matériel et de leur personnel pour la confection des affûts de canon, Lagane déploya une activité qui lui valut d'être, en 1872, nommé ingénieur en chef des chantiers de la Seyne.

A partir de cette époque, il exécute des travaux remarquables pour la marine nationale, aussi bien que pour les flottes de guerre de divers pays étrangers, l'adoption par la marine française du fer et de l'acier pour les coques des navires de guerre ayant permis aux chantiers privés d'entreprendre la construction des grosses unités. Ainsi, en 1874, les chantiers de la Seyne reçoivent la commande d'un croiseur, le *Tourville*, et d'un cuirassé, l'*Amiral-Duperré;* un peu plus tard, celle du *Marceau*. Ces travaux étaient exécutés sur les plans dressés par les ingénieurs de l'Etat; mais Lagane allait dresser lui-même les plans et mettre en construction d'autres bâtiments. En 1885, il établit le projet d'un croiseur à deux hélices, puis les plans d'un bateau-canon (le *Gabriel-Charmes*), qu'avait conçu le ministre actuel de la marine, l'amiral Aube. A cette époque encore, il dresse les plans et met en chantier un cuirassé pour la marine espagnole, un cuirassé et deux croiseurs pour la marine chilienne. Dans la construction du cuirassé chilien (*Capitan Prat*), Lagane utilisait pour la première fois l'énergie électrique à la manœuvre des tourelles de gros et de moyen calibre, et ce perfectionnement était aussitôt adopté par la marine française pour le *Jauréguiberry* d'abord et, dans la suite, pour toutes les grandes unités de la flotte. Le *Jauréguiberry* (lancé en 1893 en présence du président Carnot et des officiers russes) consacrait la réputation de Lagane, et constituait d'ailleurs un progrès remarquable, tant par la vitesse (supérieure à 17 nœuds), que par la disposition du cuirassement et la supériorité de son armement.

Les croiseurs *d'Entrecasteaux* et *Châteaurenault*, qui suivirent, et dont le dernier devait pendant plusieurs années rester le type le plus vite de sa catégorie, furent également construits par ses soins et sur ses plans. A la marine russe Lagane avait livré le croiseur cuirassé *Bayan*, navire de 21 nœuds, et le *Cesarevitch*; c'est ce même *Cesarevitch* qui devait résister à la canonnade de l'escadre japonaise au large de Port-Arthur (août 1905). Pendant plus d'un quart de siècle, l'ingénieur en chef des chantiers de la Seyne, devenu directeur en 1891, fournit une somme de travail dont les chiffres suivants disent l'importance : du premier cuirassé construit par Lagane (l'*Amiral-Duperré*) jusqu'au dernier (le *Cesarevitch*), la vitesse avait passé de 14 à 18 nœuds, le déplacement de 10.000 à 14.000 tonneaux, la longueur de 97 à 118 mètres. Et non seulement Lagane donnait satisfaction aux marines de guerre française et étrangères, mais les marines de commerce elles-mêmes profitaient des perfectionnements de toute sorte qu'il sut réaliser ; et, si les chantiers de la Seyne construisirent des navires de petit tonnage comme l'*Imerina*, ils lancèrent aussi des paquebots comme la *Bourgogne* et la *Gascogne*.

Le génie créateur de Lagane marchait de pair avec un vaste esprit d'organisation, et l'ingénieur éminent était doublé d'un homme de bien. La condition de ses ouvriers, le bien-être de son personnel étaient des choses qui ne l'intéressaient pas moins que l'exécution de ses plans de navires, ou le perfectionnement de l'outillage; la sollicitude bienveillante qu'il étendait à tous ses collaborateurs, la bonté et la générosité dont il donnait en toute occasion des marques à chacun, lui avaient conquis l'estime et la sympathie générales. — Pierre JEANNET.

Lavandières à la rivière, tableau de Léon Lhermitte, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale des beaux-arts (v. p. 434). — Il s'agit là d'une variation nouvelle sur un sujet familier à l'artiste. Paysage et personnages ont été, à diverses reprises, l'occasion de ses études, et par le crayon et le pastel il s'est depuis longtemps préparé à la réalisation de ces compositions sobres, où il se montre de la lignée de nos grands paysagistes français, de l'école de 1840, Millet et Daubigny. Mais Léon Lhermitte a sa manière bien à lui, et sa personnalité est indiscutable. Il voit les formes par plans simples, qu'il cerne de traits fermes, et avec quelques lignes brisées il indique la silhouette d'un bras, le contour d'une main, l'attitude d'un corps. Les parties d'ombre et de lumière sont nettement marquées, sans mollesse dans les passages, et cela donne au modelé du pastelliste et du peintre une robustesse appréciable.

A la manière de Millet, il peut, se servant de croquis préliminaires, grouper des personnages en action : c'est ainsi qu'il arrive à donner aux *Lavandières,* dont il s'agit ici, un aspect véridique très remarquable. Rien n'est plus juste que le geste de la femme levant son battoir, que le mouvement de celle qui étire le linge; que l'attitude de celle qui le presse entre ses deux mains pour faire sortir l'eau savonneuse. Ainsi, dans une même toile, tous les aspects de la lavandière se trouvent successivement présentés : depuis le moment où elle arrive avec la boîte à laver ou la brouette, jusqu'au moment où elle accomplit sa tâche. En même temps, cela permet au peintre de disposer adroitement ses groupes, et la solution qu'il a donnée à ce problème de composition dans sa nouvelle variation des *Lavandières* est l'une des plus heureuses qu'il ait trouvées jusqu'ici. Insister sur l'excellence du dessin établi en dessous avec quelques traits de bistre, qui ne sont du reste pas toujours recouverts par le travail postérieur du peintre, est superflu; mais, précisément, cette préparation solide des dessous, en restant visible par endroits, fait que la peinture allie la fermeté à la légèreté. L'harmonie générale est à base de bleus délicats pour le ciel, l'eau et les lointains, et d'ocres claires et sans lourdeur pour les terrains. Ces *Lavandières à la rivière* compteront sans doute parmi les meilleures pages d'un maître depuis longtemps sûr de lui-même, et qui ne connaît pas les défaillances. — Tristan LECLÈRE.

***Lefebvre** (Jules), peintre français, né le 10 mars 1836 à Tournan (Seine-et-Marne). — Il est mort à Paris en février 1912. Elève de Léon Cogniet, il avait débuté au Salon de 1855, et il obtint en 1861 le grand prix de Rome sur le sujet suivant : *la Mort de Priam.* Mais il abandonna presque entièrement le genre historique pour se consacrer aux portraits et aux figures de fantaisie. Son dessin agréable et fin, son modelé poussé, son coloris distingué lui valurent rapidement le succès. *La Vérité* (1869), cette toile que conserve le musée du Luxembourg, est un de ces nus allégoriques où le peintre est à l'aise pour montrer sa science des formes féminines. Parmi ces figures d'invention, il faut encore citer la *Cigale* du musée de Saint-Louis (E. U.), la *Diane surprise* du musée de Buenos-Aires, une *Nymphe chasseresse* (1891), une *Vestale endormie* (1902), et toute cette série de jeunes femmes aimables aux prénoms italianisés : *Fiammetta, Violetta, Carlotta* (1904), *Giovannina* (1907), *Lisa* (1908).



J. Lefebvre. (Phot. Manuel).

Jusqu'en ses dernières années, comme on le voit, l'artiste était resté fidèle à cet idéal séduisant des jolis types féminins. Mais un tableau comme celui d'*Yvonne* (musée du Luxembourg) est, en somme, un véritable portrait. En robe et chapeau noir, avec un bouquet de violettes au corsage, avec la fourrure et le manchon roux, cette *Yvonne* est une représentation de la jeune fille moderne de condition modeste.



La Vérité, tableau de Jules Lefebvre. (Musée du Luxembourg.)

Quant aux portraits proprement dits laissés par Jules Lefebvre, ils sont en nombre considérable. Ceux de la *marquise de Montesquiou* (1870), du *prince impérial* (1874) sont parmi les plus notables, et c'est une série de six portraits : *Mme Roty, Mme Raspail*, le *général Brugère*, entre autres, qui valut à l'auteur un grand prix à l'Exposition universelle de 1889. Vers la fin de sa carrière, en 1905, l'artiste était revenu accidentellement à la grande peinture avec une *lady Godiva*, destinée à l'Hôtel de ville de Paris; mais on le sent moins à l'aise que lorsqu'il est soutenu par la réalité. C'est assurément par ses figures isolées, par ses visages finement dessinés et brossés d'un pinceau caressant que Jules Lefebvre a retenu l'attention de ses contemporains. Il était professeur à l'Ecole des beaux-arts et membre de l'Institut. — T. LECLÈRE.

Liesse (André), économiste français, né au Blanc (Indre) en juillet 1854. Il a été élu, le 17 février 1912, en remplacement d'Emile Levasseur, membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques, dans la section d'économie politique (statistique et finances). Il s'est fait connaître par son enseignement et ses travaux sur ces trois matières, dans lesquels il a apporté une grande sûreté de vues, de l'indépendance de jugement, des idées neuves et originales.

D'abord professeur d'économie politique à l'Ecole spéciale d'architecture de Paris, de 1879 à 1894, il

a laissé cette chaire pour remplacer de Foville, en janvier 1895, comme professeur d'économie industrielle et de statistique au Conservatoire national des arts et métiers. Il étudie dans ce cours toutes les questions relatives à la production et aux entreprises industrielles, aux transports, au crédit et aux banques. Enfin, depuis 1907, il est professeur à l'Ecole des sciences politiques, où il enseigne les méthodes et procédés employés en statistique, avec applications aux établissements d'assurances, aux compagnies de transport et aux institutions de crédit.

Sur les questions économiques à proprement parler, André Liesse a publié : *Leçons d'économie politique,* professées à l'école spéciale d'architecture, avec une préface de J.-G. Courcelle-Seneuil (1892); *la Question sociale* (1895), ouvrage qui a été traduit en allemand par L.-A. Hauss (Zittau, 1896) et où il fait un exposé critique des diverses solutions données aux problèmes sociaux par les différentes écoles socialistes : *le Travail aux points de vue scientifique, industriel et social* (1899), ouvrage dans lequel il étudie les rapports pouvant exister, au point de vue du travail humain, entre les données économiques et les données des sciences biologiques, traite des conditions économiques du travail industriel moderne et expose les conditions générales suivant lesquelles s'établissent les taux des salaires et le contrat de prestation du travail.


A. Liesse.

Sur la statistique, il a publié une étude critique, où il expose les méthodes et les divers moyens d'observation suivant lesquels on peut grouper et combiner les chiffres recueillis : *la Statistique, ses difficultés, ses procédés, ses résultats* (1912, 2e éd.). Plusieurs chapitres de l'ouvrage sont consacrés à l'examen des modes divers de prévision des phénomènes économiques.

En matière de finances, André Liesse a écrit une importante étude, à la demande de la commission monétaire des Etats-Unis, qui l'a fait traduire, et publiée dans ses documents sous ce titre : *Evolution of credit and bank in France, from the founding of the Bank of France to the present time* (*National monetary commission. Senate.* Document 522. Washington, 1909). L'auteur y traite d'abord de la Banque de France et du développement du crédit de 1800 à 1848, puis il expose le fonctionnement de la Banque de France, du Crédit mobilier et du premier Comptoir d'escompte; enfin, il montre quel a été le développement du crédit et des établissements de crédit, de 1875 jusqu'à l'époque présente.

André Liesse, qui avait entrepris, dans un ouvrage comme celui-ci, de retracer l'histoire des institutions financières, s'était fait volontiers aussi l'historien des économistes et des financiers célèbres, ce qui lui fournissait l'occasion d'exposer leurs doctrines. Il publia successsivement : *Vauban économiste* (en collaboration avec Georges Michel, 1891, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques); *un Professeur d'économie politique sous la Restauration; J.-B. Say au Conservatoire des arts et métiers* (1901); enfin, *Portraits de financiers : Ouvrard, Mollien, Gaudin, le baron Louis, Laffitte, Corvetto, de Villèle* (1908). Etudiant, dans cet ouvrage, l'action personnelle des hommes qui ont le plus contribué à réorganiser les finances de la France dans la période comprise entre la fin du Directoire et de la révolution de Juillet, il y met en relief, avec beaucoup de netteté et de sagacité, les traits ayant caractérisé la formation de l'esprit de ces grands financiers, leurs idées et leurs opinions; il expose leurs actes, décrit et analyse quelques-unes des opérations qu'ils ont conçues ou dirigées, et il montre quelle influence ils ont exercée sur le milieu dans lequel ils ont vécu et quel rôle ils ont joué dans l'histoire financière de la France.

Des œuvres d'une grande importance ont reçu aussi d'André Liesse une part de collaboration très précieuse : notamment, le *Nouveau Dictionnaire d'économie politique,* par Léon Say et J. Chailley, où il a écrit des articles qui sont de véritables ouvrages; entre autres, pour ne citer que les principaux, les mots *Capital, Méthode, Sociologie, Travail,* etc., ne formant pas moins, au total, de 180 colonnes. Dans le *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la banque,* par A. Raffalovich et Yves Guyot, il a traité longuement l'article *Banques.* Des conférences qu'il a faites à l'Union coloniale française ont été réunies sous le titre : *Utilité de la comptabilité* (1902).

Rédacteur économique au « Journal des Débats » depuis 1894, André Liesse a publié aussi de nombreux articles dans le « Journal des économistes », l'« Economiste français », le « Monde économique ». Il a publié, en 1893 et 1894, dans les « Jahrbücher für National Œkonomie und Statistik », dirigées par le Dr J. Conrad, professeur à Halle, des études sur la législation française des sucres, des douanes, des finances et sur les institutions et propositions de lois relatives aux retraites ouvrières en France.

Enfin, on lui doit la publication des discours parlementaires et autres, rapports, propositions de loi, études, conférences, etc., de Léon Say sur les finances et les questions qui s'y rattachent, depuis 1871 jusqu'à sa mort, survenue en 1896 : *Léon Say. Les finances de la France sous la troisième République* (4 vol., 1898, 1899, 1900 et 1901). Chaque volume contient en tête un avant-propos par André Liesse, et chacune des œuvres insérées est accompagnée d'une notice historique ou explicative.

André Liesse a publié aussi *les Opérations de Banque,* par J.-G. Courcelle-Seneuil (*Traité théorique et pratique*), ouvrage dont il a donné une série d'éditions successives, complétées et mises à jour en tenant compte de l'évolution des banques et des institutions de crédit (10e édit, 1909). — GUSTAVE REGELSPERGER.

***Lister** (lord JOSEPH), chirurgien anglais, né à Upton, dans le comté d'Essex, le 5 avril 1827. — Il est mort à Park-House, près de Deal, le 10 février 1912. Joseph Lister était le nom le plus illustre de la chirurgie anglaise contemporaine, et sa place restera marquée dans l'histoire de la médecine opératoire, qu'il révolutionna en y introduisant la pratique de l'antisepsie. Il avait fait ses études à l'université de Londres, puis était devenu *fellow* au collège de chirurgiens d'Edimbourg, en 1855. L'année suivante, on le trouve assistant chirurgien à l'Hôpital royal de cette ville; puis professeur de chirurgie à l'université de Glasgow (1860-1869), professeur de clinique chirurgicale à l'université d'Edimbourg (1869-1877), enfin professeur de clinique chirurgicale au King's College de Londres, où il avait recueilli la succession de William Fergusson (1877-1893). Son maître préféré avait été le professeur Syme, dont il devait épouser la fille. En 1879, il avait reçu le titre de chirurgien adjoint, attaché à la personne de la reine Victoria. En 1881, enfin, paraissait son fameux livre : *Chirurgie antiseptique et Théorie des germes,* qui consacra du premier coup sa gloire dans le monde entier. Depuis une quinzaine d'années, d'ailleurs, ses théories faisaient leur chemin.

Ce sont les découvertes de Pasteur sur la microbiologie qui ont rendu possible l'œuvre de Lister, en faisant pressentir que toutes les terribles maladies qui, sous des noms divers, ravageaient les hôpitaux, les maternités et les salles d'opérations : gangrène, pourriture d'hôpital, septicémies, étaient déterminées par la pullulation de germes microbiens à qui toute opération ouvrait une porte d'entrée dans le corps humain, quelle que fût la propreté, telle qu'on la concevait alors, des instruments. Le mérite propre du chirurgien anglais fut de comprendre que ces germes morbides pouvaient se transmettre d'une façon normale par la voie de l'air même des salles d'opérations, et qu'il était, par conséquent, nécessaire de combattre leur développement par la désinfection des plaies opératoires, aussi bien que des instruments, des habits, des mains de l'opérateur, de tout l'outillage, des salles, au moyen de substances énergiquement microbicides, dont la meilleure lui parut être tout d'abord l'acide phénique. Aussi imagina-t-il un système de pansement méthodique et compliqué, où l'eau phéniquée jouait le rôle principal, utilisée même en pulvérisations continues dans l'air de la salle d'opérations et autour du malade, une fois l'opération terminée, etc. La pratique du pansement listérien fit, du premier coup, s'abaisser dans une énorme proportion le nombre des accidents post-opératoires graves, et sa méthode, si simple et efficace, se répandit en quelques mois dans les hôpitaux du monde entier. En France, elle fut notamment apportée et préconisée par le docteur Lucas-Championnière, et, s'il y eut sur le moment quelques résistances en faveur du « pansement sale », son triomphe fut rapide et décisif. C'est grâce à la méthode listérienne que la mortalité dans les hôpitaux français, pendant la campagne de 1870-1871, fut relativement faible, en tout cas hors de proportion avec les effroyables hécatombes des ambulances de la guerre de Crimée ou de la guerre d'Italie. En 1892, Lister, d'ailleurs, vint en France, à l'occasion du jubilé de Pasteur, qu'il associa, dans l'inoubliable cérémonie de la Sorbonne, au propre succès de ses théories.


Lord Joseph Lister. (Phot. P. Petit.)

Plus récemment, une réaction s'est faite contre l'œuvre de Lister ou, plus exactement, contre l'exagération de certains de ses procédés, auxquels il attachait, il faut le dire, une importance en quelque sorte rituelle. Le premier moment d'enthousiasme passé, on s'aperçut que l'abus des antiseptiques énergiques, et en particulier de l'acide phénique concentré, n'était pas sans inconvénients, et déterminait aussi des accidents. Et l'on chercha non plus à détruire sur place les germes nocifs, mais à prévenir leur arrivée au foyer traumatique, au moyen surtout d'une très stricte propreté chirurgicale, dont les procédés minutieux sont aujourd'hui connus de tous les praticiens, et donnent les résultats les meilleurs. L'*asepsie* a détrôné l'antisepsie. Le mérite de Lister en est d'autant moins diminué que bien des cas se présentent encore, où le pansement antiseptique s'impose. En tout cas, il justifie très largement ce titre de « bienfaiteur de l'humanité » que lui donnait, dans une circonstance solennelle, l'ambassadeur des Etats-Unis, Bayard. Le grand chirurgien fut, d'ailleurs, dans son propre pays, comblé de justes honneurs. Il était président de la Société royale, médecin du roi d'Angleterre, président de la Société britannique pour l'avancement des sciences, etc. Il avait été créé baronnet en 1883, puis élevé à la pairie, enfin, depuis 1893, membre associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, et avait pris part, dans notre pays, à de nombeux congrès scientifiques. Nous avons indiqué plus haut le titre de son principal ouvrage sur l'antisepsie. On y joindra deux très importants chapitres du *Holmel's System of Surgery,* sur les *Anesthésiques* et les *Amputations.* — PAUL LION.

Maragall (JEAN), poète catalan, né en 1861, mort dans sa maison du quartier de San Gervasio, à Barcelone, le 20 décembre 1911. Il était, de notre temps, le premier poète de son pays et un des premiers de l'Espagne. Il avait débuté au barreau, puis s'était vite tourné vers le journalisme, collaborant au « Diario de Barcelona », à la « Cataluña », etc. Son premier recueil de *Poésies* date de 1895; c'est là qu'on trouve ses célèbres poèmes : *Ode infinie, Louanges à la Vierge de Muria,* et le plus populaire, *la Vache aveugle,* un beau morceau d'églogue, qui doit être gravé sur son monument. En 1900, parut le recueil *Visions et Chants,* qui passe pour son chef-d'œuvre : on y remarque des poèmes patriotiques comme son *Chant du retour,* inspiré par la défaite de Cuba, et son *Ode à l'Espagne;* le livre contenait aussi la première partie du *Comte Arnau,* légende nationale. Vinrent ensuite les *Dispersées* (1904), réunion de pièces composées à diverses dates, avec *Enlla* (Vers là!), poème mystique, et la seconde partie du *Comte Arnau;* et enfin, en 1911 : les *Séquences,* où l'on remarque particulièrement l'*Adieu à la terre* et le *Chant spirituel,* où l'auteur dit adieu à la vie. Maragall se faisait l'idée la plus haute de la fonction du poète : la poésie était pour lui quelque chose de rare et de sacré. Maragall est un pur et sobre artiste de race latine, qui se plaît à jouir des formes de la vie, à peindre la nature, à chanter l'amour. En même temps, au fond de l'âme, il est hanté par les problèmes de la destinée, de la mort, de la vie future, de la divinité. Il a subi profondément l'influence des penseurs septentrionaux, particulièrement des Allemands. Il professait une admiration spéciale pour Gœthe, dont il traduisit en catalan plusieurs œuvres : les *Elégies romaines* (1891), l'*Iphigénie en Tauride* (1898), les *Pensées* (1910). Joignons-y le *Henri d'Ofterdingen* de Novalis (1907), et des fragments de Nietzsche (1898), et la traduction en castillan du livre français *les Physionomies des saints,* d'Ernest Hello. Nourri des mystiques espagnols, Maragall était lui-même un catholique fervent : il voulut qu'une robe de franciscain enveloppât sa dépouille mortelle. Politiquement, tout en restant très attaché aux privilèges de la Catalogne (il se fit plus d'une fois le porte-parole de ses compatriotes), il souhaitait et prêchait l'union entre sa petite patrie et sa plus grande patrie, l'Espagne, qu'il n'aimait pas moins : il rêvait même de faire entrer le Portugal dans cette union ibérique. Poète doux et gracieux, sincère et ému, il laisse la réputation d'une âme tendre et élevée. — J. BONCLÈRE.

Marguerite au sabbat, tableau de Dagnan-Bouveret, qui a figuré au Salon de la Société nationale des beaux-arts en 1912. — La légende de Faust et de Marguerite est de celles qui, par leur généralité, éveillent éternellement l'intérêt. Ni l'œuvre superbe de Gœthe, ni l'œuvre sentimentale de

Gounod n'en ont épuisé le succès, et les dramaturges contemporains croient toujours y trouver une source d'émotions certaines. C'est de l'œuvre sentimentale de Gounod que Dagnan-Bouveret a tâché de se rapprocher, mais en choisissant un épisode dramatique. Sur un fond sombre, véritable ciel de sabbat, la jeune fille éplorée se détache en lumière, tenant un nouveau-né dans ses bras, cependant qu'au second plan apparaissent dans la fumée diabolique les visages de Faust et Méphistophélès. Mais, à dire vrai, l'artiste ne s'est pas borné à choisir une scène destinée à toucher inévitablement le grand public ; il en a profité pour dessiner et modeler avec sa science habituelle un visage et un corps de jeune fille. Et c'est par ces qualités de dessinateur attentif et de peintre habile à saisir les nuances les plus subtiles et les valeurs les plus délicates que Dagnan-Bouveret mérite encore une fois de retenir l'attention. — Tr. Leclère.

Ménage de Molière (le), comédie en vers, en cinq actes et six tableaux, de Maurice Donnay (Comédie-Française, 9 mars 1912). — Quand Maurice Donnay publiait, voilà un an, sa série de conférences sur Molière, il ne faisait que préluder à son sujet favori, que tâter le public, comme un artiste fait voir les esquisses et les cartons de son œuvre définitive. Ce sujet, c'était de montrer, dans un beau raccourci dramatique, la vie d'un des plus malheureux et des plus sympathiques parmi les grands hommes. C'était d'expliquer son œuvre par sa vie et de dégager celle-ci de l'autre. C'était enfin, sans le diminuer, au contraire, montrer le père d'*Alceste* en proie à Célimène et souffrant dans la vie la plupart des rôles qu'il jouera sur le théâtre, de Sganarelle à Argan.

La pièce commence en mars 1661. Molière habite alors avec la famille Béjart, qui se compose de la vieille mère Marie Hervé et de ses deux filles, Madeleine et Armande. Jadis, au temps des tournées vagabondes en province, Molière a été l'amant de Madeleine ; mais, depuis douze ans, leur amour n'est plus qu'une bonne amitié. Au lever du rideau, le poète-comédien, qui vient de rentrer du théâtre, semble d'assez méchante humeur. Il gronde et veut être seul, écrivant en ce moment même l'*Ecole des maris*, que Donnay, dans une conférence, a appelée une « pièce de fiançailles ». Mais on frappe. Molière, impatienté, ne tiendra pas rigueur à l'intruse, car c'est la toute charmante Armande, qu'il aime et qu'il a le dessein d'épouser. Certes, en aspirant à une telle union, il ne s'en est pas dissimulé les risques : il a quarante ans, et Armande en a vingt à peine ; mais c'est elle-même qui l'a encouragé, car elle l'aime aussi, ou du moins croit l'aimer. La vérité, c'est qu'Armande, qui a la passion du théâtre, et dont la vanité brûle de briller sur les planches, ne trouve rien de mieux que d'épouser un homme qui est à la fois auteur et directeur. C'est ce que Madeleine, survenue au bon moment, essaye de faire comprendre à Molière. Ses conseils ont beau n'être guère qu'un dépit d'ancienne maîtresse, ils n'en sont pas moins bons ; mais que peut la clairvoyance devant la passion ? Molière ne veut rien entendre, pas même lorsque Madeleine lui révèle le secret de la naissance d'Armande, de qui elle avoue être la mère, et lui montre le scandale qu'il y aurait à épouser l'enfant de sa maîtresse.

Le deuxième acte se passe trois ans après. Nous sommes à Versailles, durant ces fameuses fêtes que l'on appela les « Plaisirs de l'île enchantée ». Tout ce qui était à prévoir et à craindre est arrivé.

Armande Béjart, devenue Mlle Molière, n'a pas encore trahi son mari, mais elle ne l'aime déjà plus, et elle est sur le point de succomber. Tout s'y prête ce soir, tout invite à la volupté : les violons de Lulli sonnant dans l'air, Louis XIV aux pieds de La Vallière, le clair de lune et les flambeaux dans le parc. Un beau marquis, qui vient de courir la bague, est là juste à point pour prendre un baiser à Armande ; celle-ci se défend mollement et finit même par lui accorder un rendez-vous. Molière arrive à peine à temps pour interrompre le galant tête-à-tête. Il cherchait sa femme depuis une heure ; il est jaloux, il soupçonne ; d'ailleurs, il a vu un « homme à plumes » s'enfuir sous la charmille. Mais la perfide coquette ne se démonte pas pour si peu : elle nie tout, impudemment. Alors, commence une affreuse dispute, qui se continue sous les combles du château où les deux époux sont logés. Ce ne sont plus, maintenant, que deux ennemis se plaignant violemment : celui-ci d'être trahi, celle-là d'être opprimée. Mais Molière n'est pas dupe. Désormais, Armande ne jouera plus la comédie, qui lui donne tant d'occasions d'être coquette. C'est un coup mortel pour sa vanité. Elle s'en venge en se faisant l'écho d'une horrible calomnie :



Marguerite au sabbat, par Dagnan-Bouveret (Société nationale des beaux-arts), Salon de 1912. Phot. Vizzavona.

Nous nous trouvons souvent quatre femmes ensemble ;
Le monde et le théâtre ont des couloirs étroits ;
Or, sur les quatre, vous en avez aimé trois,
Avant que de m'aimer ; trois, dont l'une est ma mère ;
Et l'on a même dit que vous étiez mon père.

Le mari indigné la chasse. Madeleine, qui a tout entendu à travers la porte, arrive à point pour jouer le rôle d'arbitre. Elle défend la vertu d'Armande ; elle fait mieux : elle engage le directeur qu'est Molière à ménager l'étoile qui doit jouer demain *la Princesse d'Elide* ; et celui-ci se rend, et, comme d'habitude, va « demander pardon de son cruel martyre ».

Le troisième acte nous conduit dans le logis que le poète habite rue Saint-Thomas-du-Louvre. C'est en février 1666. Molière, qui vient d'être gravement malade, est la proie des remèdes qu'il déteste et auxquels il ne croit guère, et il profite de sa longue convalescence pour travailler à son *Misanthrope*, qui est sur le métier depuis deux ans. A ce propos, Madeleine, qui semble gouverner toute la maison, entame une longue discussion avec le poète. Elle tâche de le ramener aux succès faciles et fructueux des bouffonneries, et déplore de le voir s'attarder à une œuvre qui, comme le *Tartuffe*, ne fera sans doute pas d'argent. C'est un beau et franc dialogue entre l'Art et la Nécessité, entre la voix d'en haut et celle d'en bas :

MOLIÈRE

Mais vous ne comprenez donc pas que l'on éprouve
Quelquefois le besoin de dire ce qu'on sent ?
Il n'y a que cela qui soit intéressant.

MADELEINE

Vous avez là-dessus une opinion fausse.

MOLIÈRE

Il n'y a que cela, croyez-moi, qui rehausse
Un métier qui serait misérable autrement.
Vous êtes, je le sais, d'un autre sentiment
Et voudriez me voir revenir à la farce ;
Un barbon, un valet, un blondin, une garce,
Evidemment, voilà de quoi payer ses frais !

MADELEINE

Non, sans revenir à la farce, je voudrais
Vous voir mieux exploiter une veine comique
Merveilleuse, admirable, incomparable, unique,
Regardez le succès de *l'Amour médecin :*
C'est parce que l'on rit d'un rire franc et sain.
Ne forcez pas vos dons : votre Muse est la Muse
Du Rire. Le public veut surtout qu'on l'amuse.
Voilà le but dont vous ne devez pas gauchir.

MOLIÈRE

Pourtant, il faut parfois le faire réfléchir.

MADELEINE

Mais non, mais non, il n'y tient pas le moins du monde !

MOLIÈRE

J'ai pu constater son attention profonde,
Chaque fois qu'on lui parle avec sincérité.

MADELEINE

Mais non, il n'a pas du tout soif de vérité,
Mais de mensonge... Et puis, quoi que vous puissiez dire,
Quand on vient au Palais-Royal, on y veut rire.
Votre Alceste est un homme affreux, désobligeant ;
La pièce, croyez-moi, ne fera pas d'argent.

MOLIÈRE

Je l'attendais... voilà pour vous la grande affaire !
Et par quoi vous jugez tout : Faire ou ne pas faire
De l'argent !

MADELEINE

Êtes-vous, oui ou non, directeur,
Voyons ?

MOLIÈRE

Je suis... je suis avant tout un auteur.
C'est avec un souci mesquin comme le vôtre
Que maint auteur dans la platitude se vautre.

Armande ne paraît pas dans tout ce troisième acte, mais on la sent présente dans toutes les préoccupations, toutes les souffrances de Molière. Le malheureux, hélas ! n'a plus aucune illusion. Sa femme n'est plus à lui, il sait bien qu'elle le trompe, et qu'elle le trompera, mais qu'y faire ? Rompre sa chaîne ? Hélas ! La grâce d'Armande est toujours la plus forte, et Molière est dans l'impossibilité de vaincre ce qu'il se sent au cœur pour elle. Elle est sortie à cette heure, et le poète va sans cesse de son travail à la fenêtre, guettant son retour, commentant son retard, allant même jusqu'à trembler qu'elle ne revienne pas. Mais si, la voilà ! On l'entend fermer la porte et monter l'escalier, une chanson aux lèvres. Elle va, bien sûr, entrer prendre des nouvelles du malade ? Non ! même pas ! elle passe ; elle monte à l'étage supérieur, et le pauvre homme « peut bien crever ». Allez donc travailler dans ces conditions !

Cependant, la dernière étape n'est pas encore franchie. L'acte suivant nous transporte dans les coulisses du théâtre du Palais-Royal, où l'on joue *les Fourberies de Scapin*. Molière, qui tient le rôle de Scapin, est tout joyeux sous son visage charbonné et sous son costume blanc à ganse verte, car il a reconquis sa femme ; du moins, il le croit. Mais une scène, qui éclate au foyer entre Armande et le jeune comédien Baron, scène qui tourne aux gifles, apprend bientôt à Molière l'affreuse vérité : Armande a passé des marquis aux comédiens, et c'est avec Baron qu'elle trompe son mari. Ce dernier est, d'ailleurs, bien vengé. Baron est le type du beau comédien important et fat et, par lui, Armande endure tout ce qu'elle avait fait souffrir à Molière. C'est à cet acte que nous voyons passer la haute et noble silhouette de Corneille, qui, depuis *Psyché*, est tombé amoureux de son interprète, et lui fait une cour respectueuse. Perfide, comme toujours, Armande n'a pas de peine à faire croire au vieux poète que Molière est jaloux de lui, et Corneille, pris de remords, fait le geste vraiment cornélien de venir se confesser à son ami d'une faute imaginaire. Molière le tranquillise et le serre dans ses bras ; et c'est une belle et touchante scène que celle qui fait ces deux grands hommes s'embrasser sur le théâtre.

Le dernier acte se passe le 1er janvier 1672. Molière n'a plus qu'un an à vivre, et Madeleine Béjart va mourir. C'est à son chevet que nous sommes. Devant le tombeau, la vieille comédienne est prise

de remords; elle comprend enfin quel homme admirable fut Molière, et s'accuse auprès de lui de l'avoir tant fait souffrir en prenant toujours le parti d'Armande. Aussi n'a-t-elle plus qu'un désir : c'est de remettre l'union et le bonheur dans ce foyer depuis si longtemps détruit. Lorsque Armande paraît pendant une absence de son mari, Madeleine lui fait honte de sa conduite légère, de ses indignes amours avec Baron, au point que l'épouse coupable finit par se jeter aux genoux de Molière, qui la relève, très ému : « C'est un présent bien doux pour la nouvelle année, » dit-il. Et la pièce finit sur les sourires de la fille du grand homme, de la petite Madau, qui imite son père en Mammamouchi, et met une dernière gaieté dans ce foyer que la mort va bientôt détruire pour toujours.

Telle est la pièce, qu'il faut louer, tant pour sa belle tenue classique, digne en tout point de la maison de Molière, que pour le cœur et l'esprit qui y rendent un son si clairement français. S'il y a danger à mettre les grands hommes sur la scène (on en a tant abusé ces dernières années!) et à les montrer dans leurs faiblesses et leurs infortunes, pareil reproche ne peut être fait à Maurice Donnay. Ici, plus Molière nous paraît homme, pauvre homme même, semblable à nous pour souffrir et pleurer, plus il nous paraît grand dans son génie, et ce n'est pas un mince éloge à faire à l'auteur de la pièce, qui a su montrer à la fois le poète et l'amant et tirer la grandeur de celui-ci de toutes les tortures de celui-là.

S'il faut, maintenant, parler de la forme (c'est la première fois que Maurice Donnay parle en vers à la scène, abstraction faite, bien entendu, de ses spirituelles revues chatnoiresques de jeunesse), quoique bonne, nous voudrions dire « belle », elle est, nous semble-t-il, un peu hybride. Classique en ce qu'elle n'use que de mots du temps, que de tournures même du temps (c'est ainsi qu'on y trouve très bien : « ensemencer votre cœur d'un remords *où* je n'ose penser »), elle est moderne en ce qu'elle se donne toute liberté, et cela ne laisse pas parfois de jurer un peu, particulièrement dans le trop bon marché que l'auteur fait de la césure, ce qui donne souvent un air lâché aux meilleurs morceaux. Mais ce sont là chicanes de pédant, qui ne tiennent pas devant les beautés qui font trouver cette pièce très noble et très touchante. — GAUTHIER FERRIÈRES.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Leconte (*Armande Béjart*); Berthe Cerny (*Madeleine Béjart*); Lara, (*Mlle de Brie*); Rachel Boyer (*Catherine*), etc.; MM. Paul Mounet (*Corneille*); George Grand (*Molière*); Dehelly (*le chevalier*); Ravet (*Mauvillain*); Jean Worms (*le marquis*).

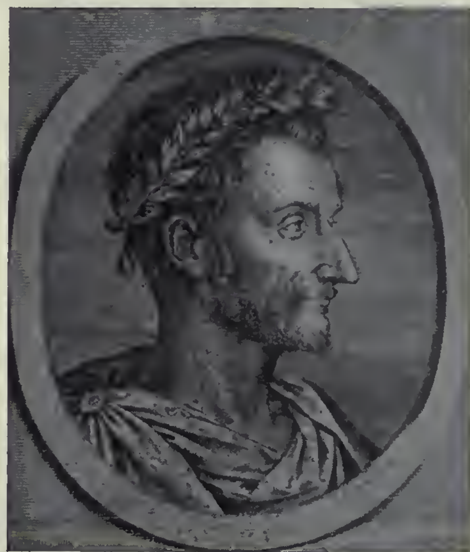
métaphonie (du gr. *meta*, indiquant un changement, et *phônê*, voix) n. f. Gramm. Modification, par assimilation partielle, de la qualité d'une voyelle, sous l'influence de la voyelle d'une syllabe voisine, quand il y a une consonne entre les deux : *La* MÉTAPHONIE *par* i, *qu'on appelle d'habitude simplement* métaphonie *ou* inflexion, *est un des faits les plus importants de l'histoire de l'allemand* (F. Piquet).

— ENCYCL. La *métaphonie* consiste en un système d'alternances résultant d'une accommodation de voyelles d'ouverture différente : une voyelle ouverte (ou fermée) se ferme (ou s'ouvre) lorsque la syllabe suivante contient une voyelle fermée (ou ouverte) [J. Vendryès]. Le phénomène est surtout remarquable en allemand, où, sous l'influence d'un *i* voyelle ou consonne, les voyelles *a*, *o*, *u*, etc., sont devenues respectivement *e* (*ä*), *ö*, *ü*. Cf. *mann*, *männlich*; *gott*, *göttlich*; (*zu*) *kunft*, *künftig*; cf. aussi l'allemand *ist* et le grec *esti*. La métaphonie allemande (*Umlaut*) remonte au prégermanique, mais elle ne s'est pas manifestée avec une égale intensité dans tous les dialectes germaniques : le gotique ne la connaît pas. En allemand, elle est partie des rivages de la mer du Nord. Ces deux circonstances ont donné à penser que les langues germaniques ont dû l'emprunter au finnois, voisin des dialectes germaniques, autres que le gotique. Le finnois, comme toutes les langues ouralo-altaïques, présente, en effet, le phénomène de l'*harmonie vocalique*, qui est une assimilation complète de voyelles situées dans des syllabes contiguës. La métaphonie existe aussi en irlandais. On en trouve d'ailleurs quelques exemples isolés dans la plupart des langues. L'origine du phénomène paraît être psychologique : le sujet parlant, en émettant une syllabe, pense déjà à l'émission de la syllabe suivante, et prépare ses organes à l'articuler. Ce faisant, il a tendance à altérer la syllabe même qu'il est en train d'articuler et à la modeler sur ce qui suit. — Maurice ENOCH.

métaphonique adj. Gramm. Qui a rapport à la métaphonie : *L'altération* MÉTAPHONIQUE *a attaqué un grand nombre de mots allemands* (F. Piquet).

Pierre de Ronsard. *Essai de biographie. Les ancêtres, la jeunesse*, par Henri Longnon (Paris, 1912). — Un jour, Michelet peignit ainsi Ronsard : « Dans une de ses tours du château de Meudon, ce protecteur des lettres (le cardinal de Lorraine) logeait un maniaque, enragé de travail, de frénétique orgueil, le capitaine Ronsard, ex-page de la maison de Guise. Cet homme cloué là et se rongeant les ongles, le nez sur ses livres latins, arrachant, des griffes et des dents, les lambeaux de l'antiquité, rimait le jour, la nuit, sans lâcher prise. Jeune encore, mais devenu sourd, d'autant plus solitaire, il poursuivait la muse de son brutal amour... Il frappait comme un sourd sur la pauvre langue française. » Voilà, certes, un portrait vigoureux et expressif. Est-il exact? On en doutait déjà. On ne peut plus douter, aujourd'hui, de sa fantaisie. Ronsard n'est plus seulement pour nous le poète rendu à la lumière du jour par Sainte-Beuve; il est le très grand poète, l'un des plus grands poètes de France, vers lequel nous ont ramenés des hommes comme José-Maria de Hérédia, comme Ferdinand Brunetière, comme Emile Faguet. Chaque jour, nous admirons davantage les Amours et les Odes, les Hymnes et les Discours; chaque jour, des érudits nous donnent des renseignements nouveaux sur leur auteur. Peu à peu, le portrait romantique s'éloigne de nos yeux; des brumes de la légende jaillit peu à peu le visage de Pierre de Ronsard. Henri Longnon, aujourd'hui, nous permet, par son travail intelligent, élégant et souvent assez neuf, d'établir définitivement des points restés obscurs dans la biographie du grand poète et de préciser quelques traits de sa physionomie.

Et tout d'abord, pour la première fois, nous trouvons dans l'ouvrage de Henri Longnon des renseignements exacts sur la famille de Ronsard. Le poète, comme devaient le faire plus tard les romantiques, se vantait d'une origine admirable; et Claude Binet, son biographe, écrivait : « Pierre de Ronsard est issu d'une des plus nobles familles de France, de la maison des Ronsards, au païs de Vandomois, l'antiquité de laquelle est assez avouée et remarquée des plus curieux, pour avoir tiré son origine des confins de la Hongrie et de la Bulgarie, où le Danube voisine de plus près le païs de Thrace, qui devait aussi bien qu'à la Grèce donner à la France le surjon d'un second Orphée : auquel lieu se trouve une seigneurie, appelée le marquisat de Ronsard, d'où sortit un puisné de cette maison nommé Bauldouin, qui se voulant faire voye à l'honneur par les armes, assembla une compagnie de Gentils-hommes puisnez, auxquels il fit traverser toute la Hongrie et l'Allemagne, gaignant la Bourgogne pour venir en France, qui estoit lors le champ de vertu, et s'offrit au Roy Philippes de Valois, lors empesché en une grande guerre contre les Anglais : lequel l'employa en charges si honorables, et auxquelles il fit si bon service à la Couronne, qu'il eut occasion par les bienfaits du Roy d'oublier son païs, et bastir une nouvelle fortune en France, où il se maria au païs de Vandomois, païs fertile et agréable, tant pour la température, que pour la bonté du terroir. » Mais tout cela est pure imagination, affirme Henri Longnon. Il ne l'affirme pas seulement. Il le démontre, et il le prouve. Le poète français ne descend pas d'un marquis hongrois ou roumain. Il est d'une race uniquement française. Si loin que l'on puisse remonter, on trouve ses aïeux établis dans ce pays de Vendôme qu'il a chanté; et certes, cela n'est pas indifférent. Admirons, sans en être surpris, que, dès 1434, son ancêtre André Ronsard soit l'un des quatre sergents fieffés de la forêt de Gâtine, charge qui se transmet de père en fils. Le sergent fieffé doit faire « des visites ou rondes dans sa baillie, et dresser procès-verbal à ceux qu'il trouve coupables de contraventions aux lois et usages forestiers ; frapper d'amende ceux qui coupent le bois mort ou vif ou laissent errer leurs animaux domestiques dans la forêt ». Il a le droit, par contre, de tendre des filets « au lièvre, au tesson [blaireau], à la fouyne, au coupil [renard], au chat savage, et puis chacer aux bestes dessusdictes à pié et à cheval par la dicte forêt o [*avec*] ses chiens ». Pour ce qui est des autres bêtes, cerfs, chevreuils ou sangliers dont la chasse est plus noble et aussi plus profitable, il ne peut s'en emparer « que s'il les trouve navrées ou entemmées. Saisit-il dans la forêt chevaux et charrettes de maraudeurs servant à emporter le bois volé, le sergent peut faire sa volonté des charrettes, mais les bêtes de somme reviennent à Monseigneur le comte de Vendôme ». Ainsi, c'est un emploi subalterne, emploi de garde-chasse ou de garde forestier, que celui que remplit le sergent fieffé de la forêt de Gâtine; mais emploi qui le fait vivre de la vie de la forêt, qui le fait participer à toutes les émotions des sous-bois, qui l'attache d'un vif amour aux herbes, aux mousses, aux arbres, aux futaies; et ne sera-ce point cet amour-là qui inspirera un jour à Pierre de Ronsard quelques-uns de ses plus beaux vers?



Pierre de Ronsard (d'après une gravure ancienne).

Les Ronsard ne devaient pas, d'ailleurs, demeurer confinés dans leurs bois; et le grand-père du poète, Olivier, accroissait la puissance de la famille par ses rapports avec le roi et sa participation aux affaires politiques. Olivier Ronsard, échanson du roi Louis XI, puis gentilhomme de son hôtel, avait également reçu de ce roi le gouvernement des lieux et seigneuries d'Anzières et de Bétancourt. Son fils aîné, Louis, hérita de la Poissonnière, le manoir ancestral, construit dans le style italien. Il devait longtemps voyager loin de sa demeure familiale. Favori de Louis XII, puis de François Ier, il est à Marignan; plus tard, « pour la sagesse et fidélité qui estoit en lui, fut choisi pour accompagner Messieurs les Enfans, François Dauphin de Viennois et Henry Duc d'Orléans, en Espagne, pendant qu'ils y furent en hostages pour le Roy leur père, d'où il les ramena au grand contentement de la France ». Bon soldat, bon administrateur, bon diplomate, épris de belles-lettres, et poète, il eut la plus grande influence sur son fils. Il dédiait son manoir *Voluptati et Gratiis*, à la fois catholique et épicurien. En 1515, il épousait Jeanne Chandrier, veuve de messire Guy des Roches, seigneur de la Basme. Pierre naquit le samedi 2 septembre 1525, le dernier des enfants de Louis de Ronsard et de Jeanne Chandrier. Le jour de son baptême, la femme « qui le portait, traversant un pré, le laissa tomber par mesgarde sur l'herbe et les fleurs qui le reçurent plus doucement; et eut encore cet accident une autre rencontre, qu'une damoiselle qui portait un vaisseau plein d'eau de roses, pensant ayder à recueillir l'enfant, lui renversa sur le chef une partie de l'eaüe de senteur : qui fut un présage des bonnes odeurs dont il devoit remplir toute la France de ses escrits ». Et pourtant, son père le destina à la robe. Ronsard passa son enfance à la Poissonnière. Il y acquit la fierté de sa race. Dans la grande salle du manoir, se trouvait une superbe cheminée italienne. « Les pilastres en sont ornés de grotesques où paraissent de petites figurines; et plus haut, les attributs de la guerre et de la paix. Le linteau porte quarante médaillons contenant les armes des familles alliées aux Ronsard. Au-dessus, s'élagent des ronces dans les flammes (Ronce-Ard); la devise *Non fallunt futura merentem* qui encadre l'écusson des Ronsard, enfin un large bandeau semé de fleurs de lys, et timbré de l'écu de France ». Il passa six mois à Paris, au collège de Navarre, et y montra tant de répugnance pour les études, qu'on le tourna vers le métier des armes. En 1536, il rejoint la cour à Lyon, assiste à la mort du Dauphin, est attaché au nouveau duc d'Orléans. Il commence ses voyages. Il accompagne Madeleine de France en Ecosse, est présent à sa mort. En 1558, il retourne en Ecosse, d'où il revient par l'Angleterre en avril 1540. Il part en Allemagne, avec Lazare de Baïf. Il en revient très malade. En Allemagne, écrit Claude Binet, « il fut contraint de boire des vins tels qu'on les trouve, la plus grand part souffrez et mixtionnez : qui fut cause avec les tourmentes de mer, les incommoditez des chemins, et autres peines de la guerre, qu'il avait souffertes, que plusieurs humeurs grossières lui montèrent au cerveau, tellement qu'elles lui causèrent une defluxion, et puis une fièvre tierce, dont il devint sourdault, maladie qui luy a continué jusques à la mort ». Contraint de renoncer à la guerre et à la diplomatie, il résolut de se livrer à l'étude, et se fit tonsurer le 6 mars 1543 en l'église du Mans, par l'évêque René du Bellay. Son esprit était également épris de l'antiquité et du moyen âge. Son oncle Jean Ronsard lui avait laissé sa bibliothèque, où le *Roman de la Rose* se trouvait à côté de *Virgile*. Son ami Paul Duc lui avait fait aimer Horace. Il savait l'anglais, l'écossais et l'allemand. Il est assez remarquable, pourtant, qu'il ne semble point dans ses vers s'être souvenu de ses voyages. Il n'en rapporta nulle image. Le spectacle des événements l'impressionna plus que les décors divers qui défilèrent devant lui. Ce n'est que dans son pays natal, pendant sa convalescence, que lui vient le vif amour de la nature. Sourd, il regarde le fleuve, les prairies et les bois; il peuple de

visions ses rêveries solitaires et passionnées. La poésie lui est un soutien dans ses souffrances. Homère et Virgile sont ses maîtres.

On sait ses rencontres avec Jacques Peletier, avec Joachim du Bellay; et comment Lazare de Baïf lui fit partager avec son fils Jean-Antoine les leçons de Jean Daurat, « celuy que l'on peut dire la source de la fontaine qui a abbreuvé tous nos Poëtes des eaux Pieriennes ». Ronsard étudie les anciens, pour trouver chez eux une inspiration. Les auteurs qu'il a le plus de peine à comprendre sont ceux qu'il aime le plus. Ainsi, il met à côté l'un de l'autre Pindare et Lycophron. Il travaille avec une sorte d'allégresse, et il méprise le vulgaire qui ne comprend pas. De là cette idée, si haute, qu'il se fait du poète. Pour lui, comme pour Victor Hugo, les poètes sont des mages. Mais, en même temps, il est avide de plaisirs. On ne sait ce qui l'emporte en lui : le goût de la volupté, ou l'amour de la gloire; et ces thèmes alternent ou se mêlent dans son œuvre; et de ces deux passions naît et jaillit la mélancolie lucrécienne qui est le fond de tout. Il n'est pas besoin d'insister. Tous ceux qui aiment Ronsard, qui le connaissent, ont déjà mis en valeur ces caractéristiques de son œuvre. Il y a autre chose dans l'ouvrage de Henri Longnon : il nous montre qui fut Cassandre, et qui fut Marie, et comment l'une et l'autre ont pu inspirer le poète ; et cela, certes, a son intérêt; car nous ne saurons qu'ainsi comment Ronsard a aimé; et il y a bien des façons d'aimer. Souvenons-nous d'une belle page de Ferdinand Brunetière à ce sujet : « Quelle a été celle (la façon d'aimer), dit-il, de Pétrarque ou de Ronsard? C'est là ce que l'on se demande quand on se demande qui furent Laure ou Cassandre? si elles ont existé? de quelle condition elles étaient ? comment elles ont répondu à l'amour de leurs poètes? et, finalement, ce qu'il y a d'elles, de la réalité de leur personne, de la beauté de leur visage, de la nature de leurs sentiments, de leur orgueil, de leur coquetterie, de leur sensibilité, de leur indifférence, dans les *Amours* de notre Ronsard, ou dans le *Canzoniere* du grand Italien? ». Aussi, précieuses sont les clartés que nous donne Henri Longnon sur Cassandre et sur Marie. Cassandre Salviati, née d'une illustre famille, n'avait que quatorze ans, quand Ronsard la vit pour la première fois. Il demeura quatre ans sans la revoir; mais il ne l'oublia pas ; et, en lisant Pétrarque, c'est à elle qu'il songeait. Lorsqu'il la retrouva, elle était mariée et mère de famille, administrant ses terres, patronnant ses vassaux. Une douce et profonde amitié s'établit entre eux. La jeune femme était innocente, mais coquette. Un jour, Ronsard devint entreprenant. Cassandre prit la fuite. Telles furent ses candides amours. N'oublions pas qu'au même moment, le poète avait des amies moins farouches; cela nous aidera à distinguer, parmi les sonnets adressés à Cassandre, ceux que véritablement elle a inspirés.

Marie Dupin, fille d'un hôtelier de Bourgueil, était plus humble d'origine et plus vive de ton. Ce ne sont que coquetteries et petits présents. Marie permet les caresses légères et les baisers furtifs. Elle fuit, si l'on insiste; et Ronsard s'énerve et s'exaspère, jusqu'au jour où il s'aperçoit que ce n'est qu'à lui que résiste la jeune enfant.

Ces déceptions ne feront que pousser le poète vers les amours très libres, qu'il ne cherche déjà que trop. Le *Livret des Folastries* suivra les sonnets des *Amours*. Inconstant et volage, il reniera l'amour platonique, et conviera toutes les femmes aux divertissements sensuels. Ce n'est qu'à cinquante ans qu'il commencera à se ranger.

Ainsi Henri Longnon ne nous donne point une étude sans quelque nouveauté. Il en sera remercié par tous ceux — ils sont de plus en plus nombreux — qui trouvent chaque jour une beauté nouvelle dans l'œuvre de Pierre de Ronsard. — Jacques BOMPARD.

Roi (LE) [*l'Ancienne France*], par Frantz Funck-Brentano (1 vol. in-8°, Paris, 1912). — « C'est une joie noble et salutaire de saluer avec respect ces institutions mortes qui ont si longtemps gardé le patrimoine commun de la grandeur française. » Cette phrase, qui termine l'épigraphe empruntée à un discours de Me Fernand Labori par l'auteur de ce livre, montre dans quel esprit il l'a composé. Voir comment la monarchie capétienne s'est régulièrement développée et a fait de la France le plus puissant royaume est un des plus beaux et des plus rares spectacles de l'histoire. Fr. Funck-Brentano, en apportant les résultats les plus récents de l'enquête historique, l'expose à nos yeux avec le talent qu'il déploie d'ordinaire dans ses études des mœurs du passé.

Pour ne pas méconnaître le caractère de l'ancienne monarchie et ne pas tomber dans les plus faux des lieux communs, deux choses sont avant tout nécessaires : en comprendre les principes, en savoir les limites. C'est là la double considération que l'auteur s'est attaché à nous rendre aisée.

Essentiellement, la puissance monarchique apparaît comme une transformation du pouvoir paternel. Dans l'affreuse anarchie des VIIIe et IXe siècles, consécutive au passage des barbares de races diverses, septentrionaux ou orientaux, alors que tout ordre, tout état est détruit, un seul groupement solide, une seule discipline subsiste : la famille. Le père est un chef : il règne sur sa « mesnie », qui est la famille, la *gens* au sens le plus large du mot, en y comprenant non seulement ses parents et alliés, mais tous ceux qu'il nourrit, élève et protège. Le fief est une famille plus étendue, dont le suzerain, le baron, est le père. Un de ces barons, Hugues Capet, devient roi en 987, et l'archevêque de Reims, Adalbéron, dit aux grands du royaume : « Vous aurez en lui un père. » Dans tout le fonctionnement de l'ancienne monarchie se marque cette origine familiale. Le conseil du roi est au début une sorte de conseil de famille : ses parents y tiennent la première place. Les grands officiers sont dans toute la force du sens étymologique des *domestiques* : le sénéchal préside à la cuisine, le connétable à l'écurie, le bouteiller à la cave, le grand chambrier aux appartements privés, les panneticrs au pain, et le grand chancelier aux reliques et aux archives. Comme un bon père de famille, le roi tient table ouverte pour les gens de sa *mesnie;* il élève leurs garçons et leurs filles; il donne des fêtes du caractère le plus patriarcal et le plus populaire (on en peut voir des descriptions animées dans les chansons de geste); il distribue des vivres, des vêtements, des cadeaux. Grands propriétaires fonciers, les Capétiens tirent d'abord leurs revenus de leur domaine propre : les prévôts et les baillis sont à l'origine des fermiers qui surveillent les récoltes.

Le roi « distribue la justice comme un père », dit au XVIe siècle le publiciste Bodin. Il est lui-même la justice et la loi. Les armes à la main, il se charge d'établir la paix du roi, de réprimer les brigandages, de protéger les petits contre ceux qui les oppriment. A cet office Louis le Gros emploie tout son règne. C'est le roi qui maintient l'ordre. En tout temps, il considère que son premier devoir est de rendre la justice. On voit encore Louis XIV réserver un jour par semaine pour recevoir, de sa main, les placets que lui présente qui veut. « Je donnai, dit-il dans ses Mémoires, à tous mes sujets sans distinction, la liberté de s'adresser à moi, à toute heure, de vive voix et par placets ». Le roi était obligé, à dire vrai, à cause du grand nombre des causes, de déléguer son pouvoir judiciaire. Mais, en principe, c'est toujours lui qui juge, même absent, et c'est de lui que les cours souveraines : grand Conseil, Parlement, Chambre des comptes, tirent toute leur autorité.

Comme Fustel de Coulanges l'a jadis montré pour les sociétés antiques, l'autorité paternelle a un fondement sacré. Par là, l'auteur explique, en grande partie, la conception de la monarchie de droit divin. Sans parler de rois tels que Robert le Pieux ou saint Louis, dont le nom même est inséparable d'une vie consacrée à la piété, les rois capétiens ont en quelque sorte un caractère sacerdotal. Ils portent la dalmatique du prêtre; ils bénissent leurs sujets et les absolvent. Le roi est, dit Bodin au XVIe siècle, « une image de Dieu en terre ». Le peuple touche sa robe comme une relique, et de Louis XV encore il attend un miracle traditionnel : la guérison des écrouelles.

L'aspect patriarcal, paternel de la monarchie française se manifeste, dans les rapports des rois avec leurs sujets, par une bonhomie qui, à toutes les époques, a été pour les étrangers une cause d'étonnement. Le roi se promène à pied dans les rues, et l'aborde qui veut. Au XVIe siècle, les rapports des ambassadeurs vénitiens notent cette intimité familière du roi avec ses sujets. Quelle différence avec le roi d'Espagne, qui se cache dans son palais et que ses sujets ne voient jamais! Même simplicité dans le costume. Philippe le Bel, saint Louis sont bien modestement vêtus, et l'on ne saurait comparer leur modeste habillement avec le luxe de l'empereur d'Allemagne. Henri IV porte des habits râpés. Louis XIV lui-même étonne l'envoyé Locatelli par la simplicité de ses vêtements de couleur brune, qui tranchent sur la somptuosité éclatante de ses courtisans. Dès le temps des premiers Capétiens, le palais royal est ouvert à tout venant. Mais, au XVIIe siècle encore, on entre au Louvre, au palais de Versailles, comme dans un moulin, et le public profite de cette liberté pour commettre mille dégâts et souiller les allées, les couloirs, les galeries, pour le plus grand dommage des narines délicates. Des gens de mauvaise mine, des espions, des voleurs peuvent ainsi pénétrer jusque dans les appartements royaux. C'est en particulier à l'heure des repas qu'on peut le plus aisément s'approcher du souverain. C'est pendant qu'il mange que le bon roi Robert est dépouillé par un larron des franges d'or de son vêtement. Jusqu'à ses derniers jours, Louis XIV s'astreint à se nourrir en public. Louis XV enchante les assistants par l'habileté avec laquelle il ouvre les œufs à la coque; et il ne manque pas de donner le plus souvent possible — à chaque grand couvert — ce petit plaisir à ses sujets. Le roi, la reine font une partie de leur toilette en public. Chaque événement qui survient dans la famille royale a de nombreux témoins. A la naissance du Dauphin, Louis XIV est embrassé par tous ceux qui le rencontrent et porté jusque dans ses appartements. Le roi est-il à la dernière extrémité, la foule envahit sa chambre : il ne peut même pas mourir dans une paisible solitude. Les enfants royaux naissent en public. Quand Marie-Antoinette accoucha, le roi dut fendre la foule pour aller jusqu'à la fenêtre et donner de l'air à la reine, qui suffoquait, tandis que deux Savoyards, montés sur une commode, se querellaient. Le bourgeois français peut aisément, quand il lui plaît, se donner le plaisir de voir son roi dans toutes les fonctions de la vie de famille : il lui suffit de prendre les voitures appelées « pots-de-chambre » et de se rendre à Versailles. Quand Bonaparte reprendra la couronne tombée du front des Bourbons, il mettra une bien autre distance entre ses sujets et lui. Plus rien de cette simplicité royale et paternelle : la majesté impériale sera cachée et lointaine.

Le roi se considère comme le chef des familles françaises. Il s'attribue, et nul ne lui conteste, le droit de se mêler à leurs affaires privées. Il intervient non seulement pour doter les filles pauvres ou pour chercher un mari aux orphelines héritières de fiefs, mais encore son consentement est nécessaire pour tout mariage de quelque importance; souvent, il modifie les dispositions prises par les familles, ou même s'y oppose complètement, quand il y trouve quelque disconvenance d'âge, de fortune ou de rang. Il oblige les pères à payer la pension de leurs enfants naturels. Il intervient même dans les querelles de ménage. Pour bien remplir son rôle, il a besoin de connaître admirablement les familles de son royaume. Pour sa part, Louis XIV n'y manque point. Il a, du reste, pour l'aider à maintenir l'ordre dans les familles, un délégué généralement fort laborieux et fort habile : le lieutenant de police.

En dépit des développements connus sur le despotisme et l'arbitraire monarchiques, il convient de ne pas méconnaître un des caractères essentiels de l'ancienne royauté : c'est que son pouvoir est de tous côtés limité par des privilèges particuliers et des libertés locales. Si surprenantes qu'elles puissent paraître à certains, les déclarations des publicistes de l'ancienne monarchie, même aux environs de la Révolution, sont, à cet égard, significatives. Le marquis d'Argenson : « La liberté est l'appui du trône »; Sénac de Meilhan : « La nation devait à ses souverains la liberté dont elle jouissait ». Les étrangers ne pensent pas autrement. Au XVIe siècle, Machiavel dépeint la France : « un Etat libre »; Canossa signale « sous l'absolutisme des formules la permanence des libertés », et l'Anglais Dallington définit la France : « une vivante démocratie ». C'est qu'en effet les libertés locales sont aussi nombreuses que variées. Le moindre village a son assemblée de pères de famille, où souvent les veuves ont voix délibérative. On constate, chez les gouverneurs des provinces, une grande indépendance. Dans Paris même, l'enclos du Temple est un lieu privilégié qui échappe aux juridictions ordinaires. Ce qui paraît aujourd'hui plus extraordinaire encore, c'est que les prisons même ont leurs privilèges et leurs libertés. Un faux monnayeur enfermé au For-l'Evêque y continue paisiblement à fabriquer des pièces fausses. Les pamphlétaires, comme les entremetteurs, n'y interrompent pas davantage leur métier. Ce qui est le plus caractéristique et le plus opposé à la conception de l'Etat moderne, c'est l'indépendance des grands services de l'Etat relativement au pouvoir central. Cette idée, par exemple, que l'instruction publique puisse être une attribution de l'Etat est complètement étrangère à l'ancien régime. La magistrature, par la vénalité des charges, est indépendante du pouvoir; le magistrat est propriétaire de sa charge, qu'il a achetée, qu'il peut vendre et qu'il peut transmettre à ses héritiers. Non seulement les parlements ne se sentent nullement liés par les décisions les uns des autres, mais encore il leur arrive de résister au roi, de lui faire entendre des remontrances et de n'enregistrer ses édits que par la contrainte d'un lit de justice. De la même façon, les offices militaires sont des propriétés privées : on achète un régiment ou le gouvernement d'une place forte; et, comme il équipe l'un ou qu'il aménage l'autre de ses propres deniers, l'occupant les considère un peu comme sa chose. Les possesseurs d'office sont en principe inamovibles. Mais la plus forte digue à l'arbitraire central, ce sont les coutumes, qui varient suivant chaque localité où elles font loi, et qui émanent du peuple. Les tentatives pour ramener à l'unité le droit coutumier demeurent vaines : le peuple y reste attaché, alors qu'il se défie du droit romain. Parmi les vœux consignés dans les Cahiers de 1789, on voit fréquemment réclamer le maintien du droit coutumier. Enfin, on constate, chez les rois en apparence les plus absolus, un remarquable souci de l'opinion publique; en particulier, lorsqu'il s'agit de marier les enfants de France avec des princes ou princesses étrangers. Dans ses *Instructions pour le Dauphin*, Louis XIV écrit : « C'est sagement fait que d'écouter tout le monde! » Necker notera plus tard : « La plupart des étrangers ont peine à se faire une juste idée de l'autorité qu'exerce en France l'opinion publique! »

En somme, ce qu'on a appelé le « gouvernement du bon plaisir » paraît singulièrement limité, si on le compare au formidable appareil de centralisation qu'est l'Etat moderne, où le chef de gouvernement commande rapidement et uniformément à tous les services publics, et où rien ne s'interpose entre l'individu et l'Etat. Napoléon, qui en fut le grand organisateur, critique « la faiblesse constante du gouvernement sous Louis XIV même, sous Louis XV et sous Louis XVI », et il s'y connaissait.

Il serait, d'ailleurs, peu exact de croire qu'à l'époque de la Révolution, une nouvelle conception de l'Etat s'est brusquement substituée à l'ancienne. Dès l'ancien régime, et surtout à partir du règne de Louis XIV, on voit se manifester les signes d'un changement profond : l'accroissement du nombre des fonctionnaires, l'extension d'un même régime administratif, la tendance à la centralisation, en même temps que s'épuisait ce sentiment familial qui permettait au monarque de s'appuyer sur ses sujets, tout en leur communiquant les bienfaits de l'ordre. En 1789, les fondements de la monarchie, depuis longtemps ébranlés, se dérobent; il suffit d'un événement aussi insignifiant, matériellement parlant, que la prise de la Bastille, pour en abattre tout l'édifice. Mais on est tellement habitué à voir dans la personne du roi le principe et le fondement de l'ordre que, dans les premiers temps qui suivirent le 14 juillet, une sorte de terreur contagieuse envahit tout le royaume. C'est ce qu'on a appelé la *Grande Peur*. C'était la première souffrance d'une famille habituée à être dirigée par un chef et qui, brusquement privée de ce guide, s'affolait.

Suivant l'auteur de ce livre — et telle est sa conclusion — la Révolution qui, à première vue, semble être la substitution de la forme républicaine à la forme monarchique, doit nous apparaître, surtout et essentiellement, comme le passage du régime patriarcal au régime administratif. — Louis Coquelin.



La Servante, tableau de Vermeer de Delft. (Musée d'Amsterdam.)

Sainte Madeleine prêchant dans le port de Marseille, peinture décorative de F. Montenard, exposée en 1912 au Salon de la Société nationale des beaux-arts (v. p. 433). — La sainte est debout, montrant la croix aux pêcheurs attentifs dans leurs barques. Ceux du premier plan, vus de profil ou de dos, ont permis à l'artiste d'étudier les attitudes ou les caractères. La grandeur de la scène, l'émotion des personnages, sont rendus avec les moyens les plus simples. Mais, surtout, le sujet est pour l'auteur un prétexte excellent de peinture. La composition est parfaitement équilibrée comme lignes et comme masses, qu'il s'agisse de la courbe gracieuse du golfe, de la ligne calme des montagnes, ou des groupes de marins. Le coloris est ramené à un accord franc et sonore de bleu clair et d'orangé sombre, bleu du ciel et de l'eau, orangé des voiles, des costumes, des figures. Quelques blancs neutres donnent de la légèreté à cette harmonie; la neige des montagnes dans le fond, un groupe de pêcheurs au second plan servent à cette liaison des parties plus richement colorées. Une atmosphère fine et transparente enveloppe toute la scène, et cette transparence naturelle de l'air provençal permet à l'artiste de conserver à ses tons, même dans les lointains, une pureté pleine de charme. — Tristan Leclère.

Servante (la), peinture de Vermeer de Delft, appelée aussi parfois *la Laitière* ou *la Cuisinière* et conservée au Rijksmuseum d'Amsterdam. — Cette œuvre est exécutée sur toile, ce qui peut paraître surprenant au moment où les peintres hollandais, recherchant la finesse d'exécution, employaient volontiers des panneaux de bois et même de cuivre. Mais Vermeer a un métier relativement large, malgré les petits formats dont il se contente ordinairement; il s'efforce d'atteindre à la puissance des reliefs en éclairant franchement ses figures d'un côté et en détachant la partie d'ombre sur des murs lumineux. C'est ainsi qu'est conçue *la Servante*. Elle est debout devant une petite fenêtre s'ouvrant à hauteur des bras, par où entre une lumière franche. Elle verse du lait dans une jarre, et les objets posés sur la table contre le mur forment avec la jupe une tache sombre qui contraste vivement avec les autres parties éclatantes du tableau. C'est là un procédé de composition familier à l'artiste et qu'on retrouve dans ses plus belles œuvres, et au Rijksmuseum même dans la *Femme lisant*.

La Servante est en corsage jaune clair et jupon rouge foncé. Le modelé du visage, du haut du corps, des bras, est d'un relief presque sculptural. Peu d'artistes ont possédé une entente aussi complète des volumes. Et par surcroît Vermeer est le plus indépendant et le plus franc des coloristes. Il s'efforce de donner à chaque ton sa force la plus grande, et cela ne diminue en rien, au contraire, la beauté de ses modelés. La nature morte sur le tapis vert est traitée comme toujours avec une ampleur qu'ont peine à atteindre des spécialistes tels que Kalf ou Fyt. La lumière qui se répand dans toute la toile est d'un éclat incomparable. Vermeer procède d'une façon tout à fait opposée à celle de Rembrandt. Il ne fait pas jaillir les parties lumineuses d'un fond sombre; il se plaît au contraire à opposer blanc sur blanc, tel le bonnet de sa servante contre le mur; c'est par l'intensité des ombres, par la force des ombres portées qu'il fait vibrer la clarté. Cette méthode, moins attendue que la méthode rembranesque, est d'un effet d'autant plus merveilleux qu'elle permet au maître de conserver la pureté des couleurs à laquelle il semble avoir tenu tout particulièrement. Sans doute, ses toiles ne produisent pas toujours l'impression mystérieuse qui se dégage des Rembrandt; mais, cependant, avec son aspect robuste et calme, Vermeer est aujourd'hui un des peintres hollandais les plus justement admirés. *La Servante* faisait partie de la célèbre collection Six; elle a été achetée, il y a quelques années, par l'Etat hollandais pour le musée royal avec d'autres toiles, et on estime à près d'un million la valeur qu'elle représentait dans l'ensemble des peintures ainsi acquises. — Tristan Leclère.

* **turbine** n. f. — Encycl. *Turbines marines.* Jusqu'à ces dernières années, les machines à vapeur employées dans la marine étaient du type dit *alternatif*, dans lequel la vapeur, admise tantôt au-dessus, tantôt au-dessous d'un piston enfermé dans un cylindre, donne à ce piston un mouvement rectiligne de va-et-vient qu'il faut ensuite transformer en mouvement rotatif, au moyen de manivelles ajustées sur l'arbre d'hélice. Le remarquable degré de perfection atteint par ces machines ne laissait guère entrevoir de progrès immédiat lorsque sont apparues les *turbines*, basées sur un emploi tout différent de la vapeur. Dans la turbine, en effet, le mouvement de rotation est obtenu directement en faisant s'écouler en vase clos le fluide vaporisé sur une série de roues à aubes fixées à l'arbre porte-hélice. Celui-ci est alors entraîné par le mouvement que communique aux *ailettes* des roues l'écoulement rapide de la vapeur, et le lourd appareil de transformation des machines alternatives se trouve ainsi supprimé. Par contre, les autres organes habituels subsistent : les chaudières productrices de vapeur avec leurs accessoires (fourneaux, pompes, etc.) et le *condenseur*, appareil dans lequel la vapeur, après avoir travaillé, s'être « détendue » dans la turbine, vient, en se refroidissant, se condenser en eau pour retourner de là dans la chaudière, ainsi alimentée, au fur et à mesure, d'eau à une température déjà élevée, ce qui économise d'autant le combustible.

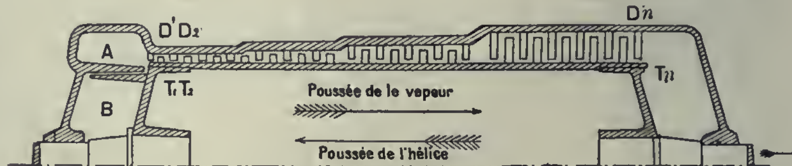


Fig. 1. — Demi-coupe du cylindre H. P. d'une turbine Parsons.

L'idée d'un dispositif aussi simple que la turbine est fort ancienne; elle date des premiers appareils à vapeur, et Watt, dès 1782, indiqua le principe d'une machine rotative. Depuis, en s'arrêtant seulement à l'année 1896, on ne compte pas moins d'une centaine de moteurs semblables, entre lesquels trente-cinq ont réellement les caractéristiques des turbines actuelles. Parmi ces essais ou ces projets, il faut citer tout spécialement celui de l'ingénieur français Tournaire, qui, en 1853, préconisait une disposition presque identique à celle que l'Anglais Parsons devait réaliser quelque quarante ans plus tard.

Les premières tentatives de Parsons remontent à 1894, date à laquelle le *Turbinia*, petit bateau de 30 mètres de long, déplaçant 45 tonneaux, fut doté des nouvelles machines. La première difficulté à vaincre avait été la vitesse de rotation considérable de la turbine; cette vitesse atteignait, en effet, le chiffre énorme de *dix-huit mille* tours à la minute, dans les premiers modèles de turbines connus. Aussi, pendant longtemps, ce genre de machines fut-il employé exclusivement à terre pour actionner les dynamos électriques, et il fallut réduire notablement leur allure avant de songer à les placer sur un bateau. Cependant, le *Turbinia*, dont les machines donnaient 2.500 tours à la minute, n'obtint pas tout d'abord des résultats satisfaisants, et ce ne fut qu'en 1897, avec 2.000 tours, qu'il parvint à fournir la vitesse considérable de 33 nœuds et demi (63 kil. 800). Aujourd'hui, on est parvenu à ramener la vitesse de rotation des turbines à 300 ou 400 tours, ce qui a permis enfin de les placer sur les grands bâtiments. Il faut, en effet, à ceux-ci des hélices d'un certain diamètre, et on ne saurait faire tourner ces dernières à une plus grande vitesse, sans produire le phénomène de la *cavitation*, c'est-à-dire la formation, dans le sein de la masse liquide, d'une poche d'air où l'hélice tourne sans produire d'effet.

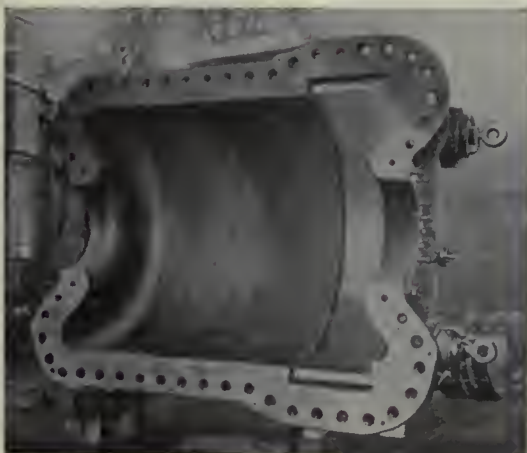
Turbines Parsons. — *Description et fonctionnement.* Comme nous venons de le voir, une turbine se compose essentiellement d'une enveloppe étanche dans laquelle tournent l'arbre et son tambour ou *rotor* portant les rangées successives d'ailettes.

Dans le type Parsons, dont nous donnons une coupe schématique (*fig.* 1), l'enveloppe porte intérieurement des couronnes où sont fixées des *ailettes de distribution* D_1, D_2, D_3 ..... Dn. Les ailettes T_1, T_2,.... Tn du *rotor* viennent s'intercaler entre les rangées d'ailettes de distribution de l'enveloppe fixe. La vapeur introduite en A s'écoule à travers l'ensemble, passant des ailettes fixes D, où elle prend l'angle d'attaque convenable, aux ailettes T du rotor, qui cèdent sous la pression et communiquent à l'arbre porte-hélice le mouvement de rotation (*fig.* 2). La vapeur suit ainsi en zigzaguant un chemin sensiblement parallèle à l'axe de la turbine; après chaque passage dans les ailettes T du rotor, elle est reprise par les ailettes fixes de distribution D suivantes et s'écoule ainsi de l'admission A jusqu'au condenseur.

Fig. 2. — Profil des ailettes (turbine Parsons); D, D, D, ailettes de distribution (fixes); T,T,T, ailettes du rotor, tournant dans le sens de la flèche.

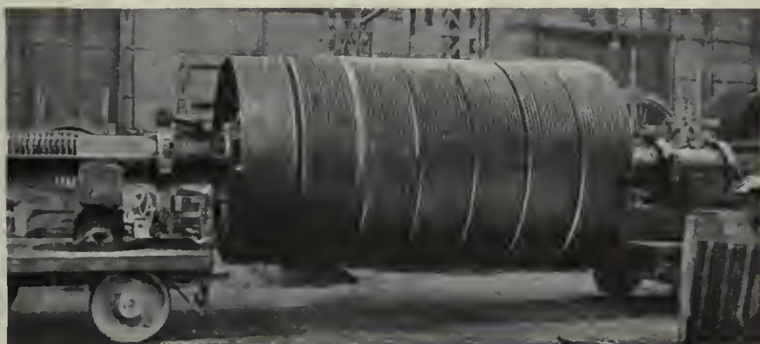
Entre chaque rangée d'ailettes, la vapeur perd une certaine partie de sa pression, et celle-ci, qui est de 14 kilogrammes par centimètre carré à l'admission A sur les turbines de nos cuirassés type *Danton*, arrive à moins d'un kilogramme à la sortie, au condenseur. Or on sait que le volume et la vitesse d'écoulement de la vapeur augmentent à mesure que la pression diminue. Par exemple, le kilogramme de vapeur qui occupe un volume de 136 décimètres cubes à la pression de 14 kilog. 765 en occupera 178 à la pression de 10 kilog. 695, et finira par demander 1 mc, 613 lorsque la pression ne sera plus que de 10 kilog. 21. Ce phénomène est d'ailleurs commun à tous les corps élastiques, qui occupent d'autant moins d'espace qu'ils sont

plus comprimés. Il faut donc que le volume de la turbine augmente proportionnellement à cet accroissement de volume de la vapeur et que le profil des ailettes soit modifié pour utiliser la plus grande vitesse d'écoulement. C'est pourquoi le diamètre de la turbine est plus grand vers la sortie, du côté du condenseur, qu'à l'entrée, près de l'admission de vapeur. De même, les ailettes sont moins incurvées à l'arrière qu'à l'avant, laissant ainsi un passage plus grand lorsque la vitesse de la vapeur s'est accrue. On comprend que dans les turbines le jeu nécessaire entre l'enveloppe et les couronnes mobiles du rotor doive être réduit au minimum pour éviter les fuites de vapeur, celle-ci devant tout entière, autant que possible, s'écouler à travers les ailettes. Cependant, il a fallu laisser un certain espace, tant à cause du jeu naturel indispensable, qu'en prévision des dilatations dues à la chaleur. Dans les turbines Parsons, entre les couronnes d'ailettes mobiles et les ailettes de distribution, ce jeu est de 1mm,2 à l'entrée de vapeur et 0mm,6 seulement à la sortie, où les dilatations sont moindres, puisque la pression et la température de la vapeur sont toutes deux moins élevées. Dans le sens longitudinal, c'est-à-dire entre l'enveloppe cylindrique et la circonférence des ailettes du rotor, le jeu est de 0mm,75 à l'entrée et 0mm,01 à la sortie.


Demi-enveloppe ailetée.


Turbine H. P. de marche-avant du *Voltaire* terminée.

Marche en arrière. — D'après la description succincte que nous venons de donner, on voit que la turbine à vapeur n'est pas une machine *réversible* comme les machines alternatives. Le sens de rotation étant déterminé par l'orientation des ailettes, il est impossible de donner à l'ensemble un mouvement différent de celui prévu lors de la construction de l'appareil. On remédie à ce défaut en plaçant sur l'arbre porte-hélice une seconde turbine, dite « de marche-arrière », dans laquelle les ailettes sont disposées dans le sens inverse de celles de la turbine de marche-avant. Pour faire en arrière, on ferme le registre de vapeur de la turbine-avant, et on ouvre celui de la turbine-arrière; le mouvement se trouve ainsi renversé. Dans certains types de turbines, on réunit sous la même enveloppe les deux dispositifs d'ailettes, celles de marche-arrière étant placées à l'extrémité, vers la sortie, proche le condenseur. Une admission spéciale permet de faire agir la vapeur sur ces ailettes, et le sens de la rotation est alors changé.


Tambour de marche avant l'ailetage terminé.

Quel que soit le dispositif employé, turbine spéciale de marche-arrière ou couronnes d'ailettes-arrière dans la turbine de marche-avant, la puissance développée en arrière n'est jamais qu'une fraction de celle utilisée dans la marche en avant. Ceci constitue une différence de plus avec les machines alternatives qui donnent une puissance égale dans les deux sens. Pour obtenir ce résultat avec les turbines, il faudrait placer un même nombre de turbines-avant et de turbines-arrière d'égales dimensions, ce qui produirait un encombrement auquel on ne saurait se résoudre. Aussi a-t-on préféré ne disposer que d'une puissance moindre en marche-arrière, ce qui oblige à plus de précautions dans les manœuvres. C'est ainsi que le *dreadnought*, cuirassé anglais à turbines, demande 3 minutes 3 secondes pour s'arrêter à la vitesse de 12 nœuds, et qu'il parcourt alors 663 mètres avant l'arrêt complet, tandis que notre croiseur cuirassé *Ernest-Renan*, à machines alternatives, s'arrête en 2 minutes, à 14 nœuds, et au bout de 345 mètres seulement.

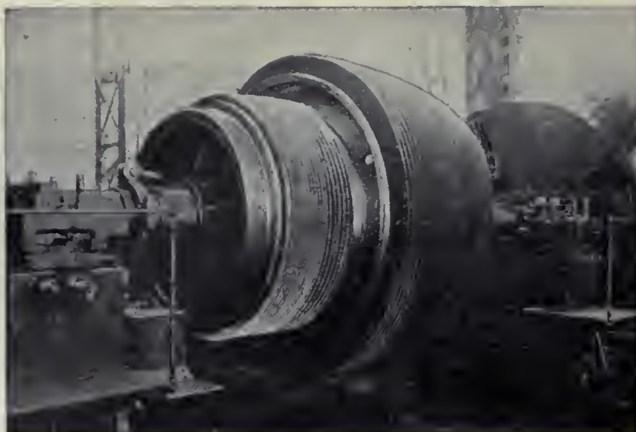
Turbine de croisière. — D'après le principe même de la turbine, on se rend compte que ce genre de machine est fait surtout pour une vitesse de rotation élevée, c'est-à-dire pour développer sa puissance maximum. L'expérience a confirmé cette opinion, et l'on sait aujourd'hui que le rendement de la turbine, meilleur que celui des machines alternatives aux grandes vitesses, leur est beaucoup inférieur lorsqu'il s'agit d'aller plus lentement. Or les navires de guerre ont besoin de posséder une *vitesse de croisière* économique leur permettant de parcourir, sans trop dépenser de charbon, la distance la plus grande possible lorsqu'il n'y a pas un intérêt majeur à arriver au plus tôt. Avec les machines alternatives, on a obtenu de ce côté des résultats excellents, mais la turbine est encore à perfectionner sur ce point. L'une des solutions, celle qu'on a adoptée sur nos cuirassés du type *Danton*, est de placer sur deux des arbres porte-hélice des turbines dites *de croisière*, dans lesquelles on fait d'abord passer la vapeur avant de l'admettre dans les autres turbines. Ces turbines de croisière ont une section d'introduction calculée de manière à n'assurer que le débit de vapeur strictement nécessaire pour la puissance réduite qu'on désire obtenir. Ce dispositif a permis d'abaisser la consommation de charbon aux petites allures, sans cependant atteindre le résultat obtenu avec les machines alternatives. D'après les essais les plus récents, la consommation des turbines aux faibles vitesses est environ double de celle des machines alternatives (1 kil. 200 au cheval-heure contre 0 kil. 620).

Appareil moteur des cuirassés d'escadre, type Danton. — Les six cuirassés de ce type (*Danton, Mirabeau, Condorcet, Diderot, Voltaire* et *Vergniaud*), entrés en service en 1911, ont 145 mètres de longueur, 25 m. 80 de largeur extrême, 8 m. 44 de tirant d'eau et un déplacement de 18.300 tonnes. La puissance de leur machine est de 22.500 chevaux, donnant à ces bâtiments une vitesse d'environ 20 nœuds (37 kil. à l'heure). L'appareil moteur placé à leur bord se compose de 8 turbines actionnant 4 arbres porte-hélice. Le diamètre de ces arbres est de 300 mm à l'extérieur et de 160 mm à l'intérieur des turbines. Ces dimensions, très faibles par rapport aux organes analogues des machines alternatives, indiquent bien la moindre fatigue que leur impose la turbine. Les hélices ont 2 m. 80 de diamètre et tournent à 300 tours par minute à la puissance maximum. Les turbines sont réparties dans trois chambres de machines, une pour les deux turbines centrales et une pour chaque turbine latérale; il y a en outre deux chambres de condensation, formant avec celles des machines des compartiments étanches. Les dimensions de l'ensemble sont 17 m. 86 de long sur 16 m. 46 de large. On voit qu'il y a une certaine économie d'emplacement par rapport aux machines alternatives, car le cuirassé *Patrie*, doté d'appareils moteurs de ce dernier type, a un encombrement semblable (18 mètres sur 16 m. 60) pour une puissance de 18.000 chevaux seulement.

Les turbines sont classées en turbines de *haute pression* (H. P.), *moyenne pression* (M. P.) et *basse pression* (B. P.) selon l'ordre dans lequel la


Embarquement d'une turbine à bord du *Voltaire* avec le ponton mâture de 90 tonnes. (Forges et chantiers de la Méditerranée.)

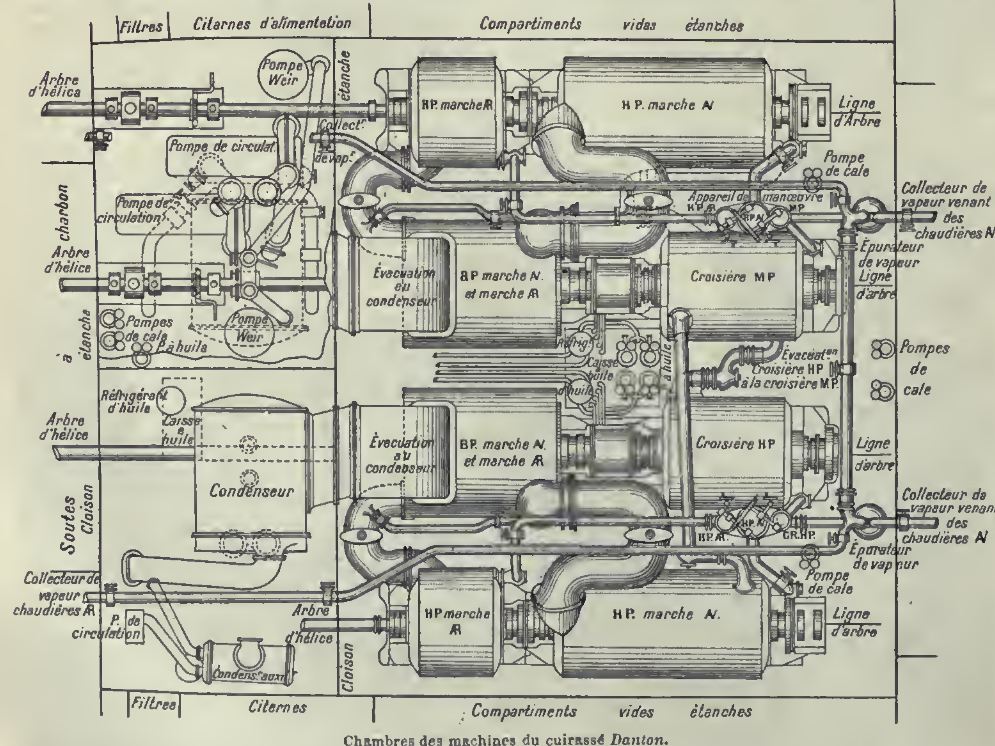
vapeur les parcourt depuis les chaudières jusqu'aux condenseurs. Il y a sur chacun des deux arbres latéraux une turbine H.P. de marche-avant et une turbine H. P. de marche arrière; sur l'arbre central de tribord, une turbine de croisière H. P. et une turbine B. P. marche-avant et marche-arrière (réunion d'ailettes différemment orientées sous la même enveloppe); sur l'arbre central de bâbord une turbine de croisière M.P. et une turbine B. P., marche-avant et marche-arrière. On peut ainsi réaliser, par un jeu convenable de tuyautage d'arrivée de vapeur, plusieurs combinaisons donnant diverses puissances : 1° pour obtenir de 10 à 14 nœuds de vitesse, on introduit la vapeur d'abord dans la turbine de croisière H. P. (arbre central tribord), de là dans la turbine de croisière M. P. (arbre central bâbord), puis enfin dans les turbines H. P. marche-avant (arbres latéraux), et B. P. marche-avant (arbres centraux); 2° entre 14 et 18 nœuds on laisse tourner à vide la turbine de croisière H. P., et l'on introduit la vapeur dans la turbine de croisière M. P. pour, de là, la conduire aux turbines H. P. et B. P. de marche-avant; 3° enfin, à toute puissance, pour la vitesse de 20 nœuds, les deux turbines de croisière tournent à vide, et la vapeur est dirigée d'abord sur les turbines H.P., puis, de là, sur celles B.P. de marche-avant.


Tambour aileté sur le tour. (Forges et chantiers de la Méditerranée.)

Dimensions et poids des turbines des cuirassés type Danton. — Le tableau ci-contre permet de se rendre compte des dimensions principales des turbines placées à bord de nos nouveaux cuirassés.

Le poids total est de 891.000 kilogrammes dans lequel les turbines H. P. marche-avant entrent à elles deux pour 64.081 kil., celle de B. P. pour 79.383 kil., celles de croisière pour 92.955 kil. et celles de marche-arrière pour 71.656 kil. Le reste du poids total est fourni par les appareils accessoires et le tuyautage. On arrive ainsi, pour les cuirassés du type *Danton*, à un poids de machines de 36 kilogrammes par cheval indiqué. C'est un chiffre légèrement supérieur à celui des machines alternatives des *Patrie*, où le cheval ne ressort qu'à 33 kilogrammes.

Turbines de réaction et turbines d'action. — Dans la turbine Parsons, que nous avons décrite, l'on a pu remarquer (*fig.* 2) que la section de sortie des ailettes était plus petite que la section d'entrée, aussi bien pour les ailettes du rotor que pour celles de distribution; la chute de pression de la vapeur s'opère donc également dans les ailettes de la turbine, ainsi que dans celles du distributeur. Il en résulte qu'il y a une différence de pression sur les deux faces de la turbine et, par suite, une poussée longitudinale de sens opposé à celle de l'hélice



Chambres des machines du cuirassé *Danton*.

(*fig.* 1). On appelle ce genre de turbine *turbine à réaction*. Dans d'autres types (turbines de Laval, Rateau, etc.), la section de sortie des ailettes du rotor est égale à la section d'entrée, la chute de pression se fait tout entière dans les ailettes de distribution, et il y a égalité de pression sur les deux faces de la turbine, par suite absence de poussée longitudinale. Le piston équilibreur B (*fig.* 1), destiné à balancer dans la turbine Parsons la poussée de l'hélice avec celle de la turbine, est alors inutile.

On nomme cette deuxième espèce de turbines des *turbines d'action.*

Turbines en usage dans la marine française. — Outre les turbines Parsons, qui sont placées sur les six cuirassés type *Danton*, le torpilleur 293 et les contre-torpilleurs *Bouclier* et *Casque*, la marine française emploie ou expérimente : 1° les turbines Bréguet (turbines d'action) sur le torpilleur 294, les contre-torpilleurs *Cimeterre* et *Dague ;* 2° la turbine Rateau (action) sur les contre-torpilleurs *Faulx* et *Fourche* et 3° la turbine Zoelly (action) sur le contre-torpilleur *Boutefeu*.

Appareil moteur des futurs cuirassés de 23.500 tonnes, type Jean-Bart. — Sur les cuirassés, actuellement en construction, il n'y aura plus de turbines de croisière; un dispositif nouveau permettant de faire varier la puissance des turbines ordinaires de marche-avant. Il y aura seulement quatre turbines, donnant à volonté la marche-avant et la marche-arrière et actionnant chacune une hélice.

Avantages et inconvénients de la turbine. — La turbine possède sur les machines alternatives deux avantages qui lui assurent, au point de vue de la marine militaire surtout, une prépondérance indiscutable. Ces avantages sont les suivants :

1° L'endurance à grande vitesse. Alors que les machines alternatives nécessitent, lorsqu'elles tournent à une allure élevée, une surveillance étroite pour éviter l'échauffement des différentes parties en mouvement, qu'elles sont sujettes alors à de nombreuses avaries et occasionnent des trépidations dangereuses pour leur propre solidité, les masses en action étant fort lourdes, la turbine ne fatigue pas plus aux grandes vitesses qu'aux petites. Il y a là, pour un navire de guerre, une qualité précieuse : celle de pouvoir développer sa pleine puissance longtemps, sans risque anormal d'avaries et sans travail excessif pour le personnel mécanicien.

2° Disponibilité constante des turbines après une longue période de repos. Ce deuxième avantage, qui est une conséquence directe du premier, est aussi fort important en marine militaire. Pour des raisons budgétaires, un certain nombre de navires de la flotte doivent être mis *en réserve* avec un personnel plus ou moins réduit, ne naviguant que peu ou même pas du tout, et les machines alternatives souffrent beaucoup de cet état de choses. Si bien entretenues qu'elles soient, il n'est pas possible de leur demander un effort prolongé, lors d'un armement subit. La turbine, au contraire, est toujours prête, et son entretien en réserve n'affecte pas à un aussi grand degré son endurance originelle aux grandes vitesses.

A côté de ces deux avantages principaux, les autres sont minimes. Nous noterons seulement l'économie réalisée sur l'huile de graissage, sur les matières destinées à garnir les joints et les surfaces de frottement, moins nombreuses dans ce genre de machine, et aussi la réduction de l'encombrement dans le sens de la hauteur, qui permet de loger plus facilement les turbines sous les ponts cuirassés.

Par contre, les inconvénients sont assez nombreux. Au premier rang de ceux-ci, il faut citer le *réchauffage*. Il est, en effet, impossible de lancer inopinément de la vapeur dans une turbine froide sous peine d'avaries irrémédiables; il faut donc réchauffer au préalable assez longtemps (3 heures sur les turbines Parsons), et il y a là une perte notable de vapeur et de temps. A la vérité, cette obligation existe aussi sur les machines alternatives, mais à un degré moindre; et surtout, il n'y a pas à entretenir ensuite, en cours de route, la chaleur dans des appareils ne marchant pas, comme on doit le faire avec les turbines de croisière ou de marche-arrière, si l'on veut qu'elles soient disponibles au premier instant.

Tableau indiquant les dimensions principales des turbines placées sur les cuirassés du type Danton.

DÉSIGNATION des TURBINES	DIAMÈTRE MOYEN DU ROTOR	LONGUEUR du ROTOR	NOMBRE de COURONNES D'AILETTES	NOMBRE D'AILETTES par COURONNE
Turbine de croisière H. P.	1m,963	1m,691	60	520
Turbine de croisière M. P.	1m,933	1m,815	54	520
Turbine de marche-avant H. P.	1m,990	3m,200	84	520
Turbine de marche-avant B. P.	3m,000	1m,537	30	10 couronnes à 600 10 — à 520 5 — à 608 5 — à 560
Turbine de marche-arrière H. P.	1m,887	0m,900	24	520
Turbine de marche-arrière B. P.	2m,200	0m,793	18	12 couronnes à 520 6 — à 568

Avec la suppression prochaine de ces turbines de croisière, cet inconvénient sera atténué, mais il existera toujours à un certain degré. Enfin, nous avons déjà noté la réduction de puissance dans la marche en arrière, rendant la manœuvre du bâtiment plus délicate, et la plus grande consommation de combustible aux petites vitesses. Malgré ces inconvénients, appelés à disparaître ou à se réduire avec le progrès, l'avenir de la turbine, dans la propulsion des navires de guerre, est aujourd'hui assuré. — G. CLERC-RAMPAL.

Vieil Antibes (LE), tableau de J.-F. Raffaëlli, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale des beaux-arts (v. p. 433). Dans cette œuvre, l'artiste a, par exception, quitté la banlieue parisienne; mais, à Antibes encore, ce sont les vieilles maisons usées par le temps qui l'ont séduit. Seulement, le Midi a prêté au peintre une atmosphère plus légère et moins grise que celle de l'Ile-de-France; un ciel bleu, un golfe bleu, un soleil clair qui met des notes paille et rose sur les murs ont fourni à Raffaëlli le prétexte d'une gaie symphonie de tons, d'une orchestration éclatante. Une masse sombre de pins au premier plan accentue cet effet. Il a été, comme toujours, traduit avec les moyens particuliers et très personnels de Raffaëlli. Sur un frottis de crayon pastellisé, le pinceau vient donner quelques accents vifs; soit qu'il étende la couleur en petites taches spirituelles, soit qu'il la prenne assez délayée pour dessiner un trait, une branchette, un tronc noueux de pin, une silhouette de personnage. Ce métier original et très séduisant donne à tous les tableaux de l'artiste un caractère propre : sa vue du *Vieil Antibes* en a particulièrement bénéficié. — Tristan LECLÈRE.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant:* L. GROSLEY.



N° 65. — Juillet 1912

***Académie des sciences.** — *Election de Just Lucas-Championnière.* Le 11 mars 1912, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de médecine et de chirurgie, en remplacement du professeur Lannelongue, décédé.

Les candidats en présence étaient : en première ligne, Charles Richet, professeur à la faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine; en seconde ligne, *ex æquo* et par ordre alphabétique : Edmond Delorme, médecin inspecteur général du service de santé de l'armée; Auguste Le Dentu, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine; Just Lucas-Championnière, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu; J.-S. Pozzi, professeur à la faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital Broca; Paul Reclus, professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité.

Deux tours de scrutin furent nécessaires, et les voix, qui étaient de 59 au premier tour, 60 au second, se répartirent ainsi : Richet 26, 26; Delorme 0, 0; Le Dentu 3, 0; Lucas-Championnière 25, 32; Pozzi 4, 2; Reclus 1, 0.

Lucas-Championnière est déclaré élu. (V. p. 463.)

— *Election de Julien Costantin.* Le 18 mars 1912, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de botanique, en remplacement de Bornet, décédé. Les candidats en présence étaient : en première ligne, Dangeard, chargé de cours à la faculté des sciences; en seconde ligne, par ordre alphabétique : L.-E. Bureau, Julien Costantin, P.-H. Lecomte, tous trois professeurs de botanique au Muséum. Le nombre des votants était de 55, et les candidats obtinrent : Costantin 31 suffrages; Dangeard 20; Bureau 2; Lecomte 2.

J. Costantin a été déclaré élu. (V. p. 453.)

achour n. m. (mot marocain). Nom donné à l'une des principales formes de l'impôt direct au Maroc, et qui consiste en une dîme sur les récoltes : *L'*ACHOUR *n'est régulièrement payé au sultan que dans une très faible partie du Maroc.*

***alphabet** n. m. — ENCYCL. *Nécessité d'une orthographe phonétique auxiliaire.* Tout a été dit sur l'inexactitude foncière des alphabets usuels propres aux différentes langues. L'abbé Rousselot blâme avec raison leur « fastueuse indigence ». Ils possèdent à la fois plus et moins de signes qu'il n'y a de sons dans l'idiome qu'ils devraient transcrire. Cette divergence entre la phonétique et la graphie tient d'abord à ce qu'un alphabet usuel, pour être pratique, doit être assez simple et négliger, par conséquent, certaines nuances de prononciation; ensuite, à ce que l'alphabet se transmet à peu près identique de génération en génération, tandis que la prononciation évolue plus ou moins profondément.

Les orthographes anglaise et française sont celles qui ont le moins de rigueur phonétique. Mais il ne saurait être question de leur substituer dans l'usage courant des systèmes de graphies absolument exactes. Les plus intrépides réformateurs de notre époque se sont bien gardés de préconiser une orthographe strictement phonétique. Cependant, une représentation précise des sons du langage est évidemment utile pour l'acquisition d'une langue vivante. C'est ce qui se pratique depuis longtemps dans les méthodes d'anglais.

Un alphabet phonétique *auxiliaire* est également nécessaire à quiconque étudie scientifiquement une langue ou un groupe de langues. Le principe d'un tel alphabet doit s'exprimer par la formule : « un seul signe pour un son, un seul son pour un signe. »

Utilité d'un alphabet phonétique universel. — Il est, en outre, désirable que les notations employées soient les mêmes pour tous les phonéticiens et pour toutes les langues. Le germaniste devrait se servir du même alphabet phonétique que le romaniste, l'indianiste, le sinologue, le sémitisant, l'américaniste, etc. Le linguiste qui ne se cantonne pas dans un domaine unique ne serait pas obligé de faire un nouvel apprentissage, toutes les fois qu'il passe d'un groupe de langues à un autre.

Histoire de l'alphabet phonétique. — Dès le XVIe siècle, on a senti le besoin de rapprocher l'orthographe de la prononciation. D'où les projets de Geoffroy Tory, Sylvius (Dubois), Etienne Dolet, Meigret, Peletier du Mans, Ramus, Baïf, Garnier, Laurent Joubert. Le phonéticien le plus audacieux fut Honorat Rambaud, maître d'école de Marseille (*la Declaration des abus que l'on commet en escrivant et le moyen de les eviter, et representer nayvement les paroles : ce que jamais homme n'a faict*, Lyon, 1578). Il reconnaît au français 52 sons (44 consonnes et 8 voyelles). Il propose donc de nouveaux signes, notamment pour la nasalisation.

Au XVIIe siècle, apparaît cette idée très intéressante et très scientifique que l'alphabet doit peindre les mouvements des organes vocaux. Van Helmont attribue cette qualité aux lettres hébraïques, qu'il croit révélées par Dieu. En 1668, John Wilkins publie à Londres un alphabet composé d'après le principe de Van Helmont. Au siècle suivant, le président de Brosses, dans son *Traité de la formation mécanique des langues* (Paris, 1765), propose un alphabet organique et universel.

Les progrès de la phonétique au XIXe siècle ont provoqué la création d'un grand nombre de systèmes de transcription universelle. On peut les ramener à quatre catégories : 1° alphabets *organiques*, fondés sur la ressemblance entre le signe employé et les organes mis en jeu (Brücke, Bell, Rumpelt, Sweet); 2° notations *algébriques*, au moyen de formules représentant la part de chacun des organes dans l'émission du son transcrit (Jespersen); 3° alphabets usuels modifiés, mélangés et enrichis de signes *diacritiques*, permettant de distinguer les nuances de sons (Lepsius, Du Bois-Reymond, Paul Passy, Rousselot, etc.); 4° alphabet *phonographique*, où chaque articulation est représentée par les diagrammes des appareils enregistreurs. — Ce dernier système est évidemment le plus scientifique, mais convient plutôt aux études de phonétique pure qu'à la pédagogie des langues et à la grammaire comparée.

C'est le troisième système qui semble avoir rallié la majorité des linguistes. Le modèle en a été donné par Lepsius dans son *alphabet-étalon* (*Standard alphabet*, Londres, 1855), qui a pour base l'alphabet romain. Toutefois, les continuateurs de Lepsius se partagent en deux groupes. Les uns utilisent toutes les ressources des cases d'imprimeur en évitant les signes diacritiques : ils mélangent capitales, minuscules, romaines, italiques, caractères gras, lettres grecques, romaines retournées, etc., ce qui évite la fonte de caractères nouveaux (Paul Passy, Kräuter, Lyttkens et Wulff). Les autres recourent aux lettres usuelles d'un type unique, mais agrémentées de nombreux signes diacritiques de valeur constante, indiquant la prononciation ouverte ou fermée, le mouillement, la prononciation interdentale ou reculée, etc. (Rousselot-Gilliéron). Cette notation est à la fois plus cohérente et plus souple. Elle est aussi plus agréable à l'œil.

Il est regrettable que l'unité ne se soit pas faite d'abord entre tous les phonéticiens, ensuite entre les phonéticiens et les linguistes. Des accords partiels ont cependant été conclus. Les indianistes ont arrêté un alphabet au Congrès de Genève (1894); plus récemment, les sinologues ont imité cet exemple. En fait, la plupart des ouvrages de linguistique ont adopté des graphies en partie semblables, et le tableau ci-joint permettra d'interpréter les notations phonétiques de presque tous les travaux consacrés aux dialectes français, aux langues romanes, germaniques et, en général, aux idiomes indo-européens.

Lacunes inévitables de tout alphabet phonétique universel. — Théodule Ribot écrivait, il y a quinze ans (*Evolution des idées générales*, 1897) : « On a calculé que les sons articulés que la voix humaine est capable de produire s'élèvent à 385. » Ce chiffre est à la fois inférieur et supérieur à la réalité. Les sons et articulations diffèrent non seulement d'une langue à l'autre, mais d'une province à une autre province, d'un individu à un autre individu. Aucune des voyelles ou consonnes anglaises ne correspond exactement à un élément de l'idiome français. En outre, telle oreille distingue en français 5 variétés d'*a*; telle autre, 3; telle autre, 2 seulement. Il faudrait un nombre infini de signes pour rendre l'infinité des nuances phonétiques sensibles à une oreille exercée. — Si, d'autre part, on s'en tient à des approximations pratiquement suffisantes, on sera amené à réduire sensiblement les 385 phonèmes (voyelles ou consonnes) de Th. Ribot. Les signes adoptés dans un alphabet phonétique universel sont seulement des points de repère, des centres de rallie-

ment autour desquels on peut grouper des phonèmes voisins, mais non identiques. — Il faut, en outre, considérer que les différentes familles de langues ayant chacune leurs caractéristiques, il est difficile de constituer un alphabet universel approprié à tous les besoins.

La première colonne du tableau ci-joint (p.449) contient les transcriptions du système Rousselot-Gilliéron. Dans la seconde colonne, sont indiquées quelques-unes des autres notations les plus fréquemment employées. Les phonèmes sont ordonnés, autant que possible, d'après leurs affinités naturelles. — Maurice Enoch.

— Bibliogr. : abbé P.-J. Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale* (Paris, 1897-1908); Paul Passy, *Petite phonétique comparée des principales langues européennes* (Leipzig, 1906).

anisoptère n. m. Genre de diptérocarpées, originaires de l'Asie tropicale.

— Encycl. L'anisoptère (*anisoptera*) est un arbre résineux, à feuilles alternes, stipulées, à fleurs odorantes, disposées en grappes axillaires. Ces fleurs, hermaphrodites et régulières, sont pentamères, avec des étamines en nombre indéfini, et possèdent un calice supère. Le fruit, biailé, est adné à la surface interne d'un réceptacle concave, au lieu d'être libre d'adhérence avec le calice sacciforme à sa base, comme il arrive chez la plupart des diptérocarpées.



Anisoptère de Cochinchine : *a*, bouton; *b*, coupe d'une fleur femelle; *c*, fruit.

Les quatre ou cinq espèces du genre fournissent une oléorésine, blanche ou jaunâtre, que les indigènes de la Cochinchine utilisent à la confection de torches. Ils s'en servent aussi pour préserver leurs meubles de la piqûre des insectes et leurs embarcations de l'attaque des tarets. — J. de Chaon.

anisoptéré, ée (du gr. *anisos*, inégal, et *pteron*, aile) adj. Qui a les ailes inégales. (Se dit surtout des graines.)

***Berger** (Philippe), érudit et homme politique français, sénateur du Haut-Rhin, membre de l'Académie des inscriptions, né à Beaucourt le 15 septembre 1846. — Il est mort à Paris le 25 mars 1912. On trouvera au tome Ier du *Larousse Mensuel*, p. 18, les détails de sa biographie et la liste de ses principaux ouvrages. Un des derniers actes de sa vie politique fut la protestation qu'il éleva à la tribune du Sénat, au nom de ses collègues lorrains, contre la conclusion de l'accord franco-allemand relatif au Maroc et portant cession de territoires français. — H. T.


Philippe Berger. (Phot. P. Petit.)

***Brisson** (Eugène-*Henri*), homme politique français, ancien président du conseil, président de la Chambre des députés, né à Bourges le 31 juillet 1835. — Il est mort à Paris le 13 avril 1912. Avec lui disparaît un des organisateurs les plus actifs de la troisième République et l'un des défenseurs les plus vigilants de la politique laïque qu'elle a suivie. Il appartenait à une famille de républicains militants : son père, avoué à la cour d'appel, était l'ami de Michel de Bourges. Au sortir du lycée, Henri Brisson vint faire son droit à Paris. Il s'inscrivit au barreau en 1859. Mais, depuis longtemps, la politique l'avait pris tout entier : dès 1854, il avait contribué avec Vacherot, Pelletan, Barni et Despois, à la fondation de l'*Avenir*, le premier journal républicain qui ait vu le jour au quartier Latin. En 1864, il entre au *Temps*, alors dirigé par Neftzer. En 1865, il collabore à l'*Avenir national*, de Peyrat. En 1869, il fonde la *Revue politique*, que le gouvernement impérial supprime après un an de publication. A ce moment, il est devenu, à Paris, un des chefs de l'opposition républicaine contre Napoléon III. Il dirige contre l'Empire l'activité des loges maçonniques, où son influence, depuis 1856, est considérable. Toutefois, aux élections législatives de 1869, il s'efface successivement devant Jules Ferry, puis devant Glais-Bizoin. Il devait attendre la révolution du 4-Septembre pour passer au premier plan.

Après la proclamation de la République, Henri Brisson fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale adjoint au maire de Paris, puis membre des commissions de l'enseignement communal et de l'Assistance publique. Il résigna ses fonctions d'adjoint au maire après le 31 octobre, parce qu'il n'avait pu obtenir du gouvernement la convocation d'un conseil municipal qui, peut-être, eût évité la Commune. Mais les élections générales du 8 février l'envoyaient à l'Assemblée nationale. Il y siégea dans les rangs de l'extrême gauche, qui le choisit pour son président. L'insurrection communaliste l'émut profondément, sans ébranler sa foi républicaine; il fut un des premiers à déposer, dès le 13 septembre 1871, en faveur des vaincus, une demande d'amnistie que la gauche modérée repoussa comme prématurée.

Ses interventions à l'Assemblée nationale furent nombreuses et souvent couronnées de succès. Le député de Paris parlait fort bien : ses discours, généralement brefs, valaient par la clarté et la vigueur pressante de l'argumentation, une langue nette, colorée, des ripostes vives et justes. C'est Henri Brisson qui fit adopter par l'Assemblée nationale la loi qui restituait au conseil municipal de Paris le droit de voter son budget extraordinaire, dont l'Empire l'avait dépouillé. Il combattit énergiquement la proposition Ernoul, tendant à conférer à la commission de permanence de l'Assemblée le droit de poursuivre les délits d'offense commis contre elle pendant la prorogation. Plus tard (1874), il revendiqua pour l'Etat laïque le droit exclusif de conférer les grades universitaires. Après la dissolution de l'Assemblée, il était élu, en février 1876, député du Xe arrondissement de Paris, signait la protestation des 363, était réélu en 1877, et enfin chargé par la Chambre de faire, au nom de la Commission d'enquête, un rapport général sur les actes des ministères de Broglie-Fourton et Rochebouët. Il conclut à la mise en accusation (1878); mais, entre le dépôt et la discussion du rapport (mars 1879), les passions s'étaient calmées : la Chambre, à la demande du ministère Waddington, se contenta d'un blâme. Henri Brisson, d'ailleurs, était nommé bientôt président de la Commission du budget, puis (nov. 1881) président de la Chambre, en remplacement de Gambetta. Il était déjà, à ce moment, le chef indiscuté de l'extrême gauche et du parti radical, au nom duquel il prit à deux reprises le pouvoir, en 1885 et en 1898 : chaque fois, dans des conditions difficiles, presque périlleuses, mais auxquelles il se montra souvent égal. En 1885, successeur de Jules Ferry, il présida aux élections au scrutin de liste. Il eut le beau courage de recommander aux fonctionnaires la neutralité la plus absolue, de façon à assurer la sincérité de la consultation du suffrage universel, dût la majorité républicaine se trouver compromise, comme il arriva au premier tour (octobre 1885). Il ne montra pas moins de décision dans la discussion des crédits pour l'Indo-Chine et le Tonkin (déc. 1885), abandonnant la politique anticoloniale de ses amis radicaux, pour se souvenir seulement de son devoir de chef du gouvernement français, qui était de ne pas laisser amoindrir le patrimoine national. Mais il n'eut, au scrutin final, que quatre voix de majorité : une partie des républicains ne lui pardonnait pas les élections d'octobre... Il démissionna. Lui-même, d'ailleurs, en 1889, devant les périls que faisait courir à la République parlementaire l'agitation boulangiste, se rallia au scrutin uninominal, et prononça, en faveur de la loi interdisant les candidatures multiples, un énergique et éloquent discours, dont la Chambre vota l'affichage.


Henri Brisson. (Phot. Pirou.)

C'est dans des circonstances critiques encore que Henri Brisson reprit le pouvoir en 1898, au plus fort de l'affaire Dreyfus, après la démission du ministère Méline (juin 1898). Mais, personnellement partisan de la revision du procès, surtout après la découverte du faux Henry, il eut à lutter contre l'opposition de ses trois ministres de la guerre : Cavaignac, Zurlinden et Chanoine. La démission de ce dernier, donnée en pleine Chambre le 25 octobre 1898, l'obligea à quitter le pouvoir, qu'il ne devait plus reprendre depuis. Il ne considéra d'ailleurs pas sa tâche politique comme achevée; il continua la lutte, au nom du pouvoir civil et laïque, contre le nationalisme, derrière lequel il redoutait une menace de réaction militaire, et contre l'influence, qu'il croyait apercevoir partout, de l'Eglise et des congrégations. Il soutint de toutes ses forces le ministère Waldeck-Rousseau. En février 1900, il déposa une proposition tendant à empêcher l'accroissement excessif des biens des congrégations. La loi de liquidation des biens des communautés, la loi de séparation furent votées en grande partie sous son inspiration... On a pu reprocher à cette politique une certaine étroitesse de vues, son caractère en quelque sorte négatif, sa préoccupation trop constante et exclusive des dissidences intérieures. Le nom de Henri Brisson ne restera lié à aucune des grandes œuvres de la troisième République, mais seulement à sa défense. On ne peut refuser, en tout cas, à l'homme d'Etat qui vient de disparaître le mérite d'un désintéressement personnel absolu et incontesté (il fut, en 1893, le président respecté de la commission d'enquête sur les affaires de Panama) et d'une inébranlable persévérance dans ses convictions.

Henri Brisson, député de Paris jusqu'en 1902, puis élu dans une circonscription de Marseille, avait, dans plusieurs élections à la présidence de la République, et notamment en 1895, recueilli de nombreux suffrages. Mais on peut dire que sa vraie place fut à la présidence de la Chambre, qu'il occupa à dix-neuf reprises, depuis son élection en 1881, notamment de 1894 à 1898, et de 1906 jusqu'à sa mort. Il avait une connaissance parfaite du monde et des traditions parlementaires, et aussi du règlement de l'Assemblée, à laquelle il savait épargner, sans qu'elle s'en doutât, les débats stériles et sans issue. Il dominait sans effort le tumulte, et excellait à le maîtriser d'un mot énergique ou spirituel. Toute intransigeance, d'ailleurs, disparaissait dans les éloges funèbres qu'il avait l'occasion de prononcer sur ses collègues frappés par la mort, eussent-ils été ses adversaires politiques. Lui-même était un cœur excellent, d'une fidélité éprouvée dans ses amitiés et, dans l'intimité, d'un commerce d'autant plus agréable qu'il contrastait davantage avec cette réputation d'austérité sévère et presque maussade que la légende prêtait au vieux républicain. — H. Tréville.

Bussy d'Amboise et Mme de Montsoreau, d'après des documents inédits, par Léo Mouton (Paris, 1912). — Qui ne se souvient de l'aventure où devait trouver la mort Bussy, amant de la dame de Montsoreau? Les hauts faits du seigneur, l'amour passionné et grave de la dame, la cruauté du mari, ce sont là choses qui restent présentes à notre mémoire. Il est de bon ton de mépriser Alexandre Dumas : on n'oserait avouer qu'on a pris goût à l'histoire en lisant ses romans. Pourtant, il sut rendre vivants à nos yeux les hommes d'autrefois, les milieux où ils vécurent. Il a créé des types : Bussy, d'Artagnan, singulièrement représentatifs de leur époque. Nous savons que leur exactitude n'est pas parfaite. Nous n'ignorons pas les erreurs, les anachronismes; mais la couleur générale du tableau est juste. Nous avons beau faire : cette couleur reste dans notre souvenir, ces portraits demeurent dans notre esprit. S'efforcerait-on, sans cela, de la corriger, de les redresser? Après l'histoire de la vie de d'Artagnan, que publiait, il y a quelques mois, Charles Samaran, voici que Léo Mouton nous donne aujourd'hui un récit historique des aventures de Bussy d'Amboise; récit coloré, brillant, mouvementé, certes, mais qui nous plaît surtout par les souvenirs qu'il évoque en nous. Le Bussy que nous présente avec une élégante et sympathique érudition Léo Mouton n'est pas le grand Bussy de Dumas. Malgré tout, après la première surprise, notre vieille amitié pour celui que nous avons longtemps regardé comme un héros trouve des excuses à ses actes, et c'est bien Bussy que nous continuons à aimer, malgré l'histoire, contre le cruel Montsoreau.

Il naquit en 1549, au château de Mognéville, dans le Barrois. Sa famille était celle des Clermont d'Amboise, barons de Bussy. Ses aïeux avaient été illustres. Son père, âpre à la lutte, dominateur, d'un caractère indomptable, se montra « homme cruel et désespéré ennemi de la religion ». Il avait trois sœurs, qui étaient ses aînées. C'est avec elles qu'il fut élevé à Mognéville. Ce château, situé à douze kilomètres de Bar-le-Duc, était bâti « sur les bords de la Saulx, petite rivière qui coule au fond d'une vallée dominée à droite et à gauche par des hauteurs boisées ». Entouré de jeunes filles pendant toute son enfance, Bussy acquit sans doute ainsi ce goût qu'il devait avoir plus tard pour les sociétés féminines, cette bonne grâce, cette aisance et cette courtoisie qui lui vaudront tant de succès. De bonne heure, il fut envoyé à la cour. Il y reçut l'éducation des pages, éducation qui avait vite fait de dégourdir les jeunes enfants venus de la campagne. Il apprend le cheval et les armes. Il s'instruit dans les lettres. Mais les querelles et les équipées occupent aussi singulièrement les pages, si turbulents qu'on leur défend de porter des armes. C'est ainsi

NOTATIONS Rousselot-Gilliéron	NOTATIONS Autres notations	EXEMPLES	DÉFINITIONS
			Voyelles pures (orales)
à	ạ a	français : il part.	a ouvert.
a·		français : patte.	a moyen.
á	ạ a	français : pâte.	a fermé.
ă		français patte.	a bref (type de voyelle brève).
ā	a:	français : pâte.	a long (type de voyelle longue).
a̩		français : départ	a accentué (type de voyelle accentuée).
å		français : connu (dans la bouche de certaines personnes)	voyelle intermédiaire entre a et o (type de voyelle intermédiaire).
è	ę ɛ	français : père.	e ouvert.
e		français : péril.	e moyen.
é	ẹ	français : chanté.	e fermé.
ĕ^i		anglais : a de *representation*.	e accompagné d'un i très faible (type d'un son plein accompagné d'un son incomplet).
ì	į	anglais : pretty.	i ouvert.
i		français : politique.	i moyen.
í	ị	français : nid.	i fermé.
ò	ǫ ɔ	français : encore.	o ouvert.
o		français : botte.	o moyen.
ó	ọ	français : pot.	o fermé.
u	u	français coucou.	u (ou français) moyen.
ú	ú ụ	français : boue.	u (ou français) fermé.
œ̀	œ ö̀ ǫ̈	français : peur.	œ (eu français) ouvert.
œ		français : jeune.	œ (eu français) moyen.
œ́	œ ö́ ö	français : heureux.	œ (eu français) fermé.
	ə e̥	français : implacable Vénus ! (prononciation emphatique).	e français, dit muet.
u	ü	français : butte.	u français moyen.
ú	ü ụ̈ y	français : fendue.	u français fermé.
			Voyelles nasales
ã	ạ ã	français : enfant.	a nasal.
ẽ	ẹ ɛ̃	français : vin.	e nasal.
ĩ	į	portugais : fim.	i nasal.
õ	ǫ	français : pont.	o nasal.
ũ	ũ ụ	portugais : um.	u (ou français nasal).
œ̃	œ̨	français : un.	œ (eu français nasal).
			Sonantes semi-voyelles
y	i̯ j	français : pied, yole.	i consonne.
w	u̯ ụ	français : oui (w anglais).	u (ou français) consonne.
ẅ	ụ̈ ụ ɥ	français : huile.	ü (u français) consonne.
			Sonantes liquides nasales
m		français : mère.	nasale labiale (consonne).
n		français : noir.	nasale dentale (consonne).
ñ	ñ n' ɲ	français : agneau.	nasale dentale mouillée (consonne).
	ṇ	se rencontre en sanskrit et dans les langues dravidiennes.	nasale cacuminale (cérébrale) cons.
ṅ	ñ ŋ ṅ ŋ	allemand : dank.	nasale gutturale (palatale ou vélaire) consonne.
n̠			nasale dentale dont le point d'articulation est reculé.
	m̥	allemand : jedem.	nasale labiale voyelle.
	n̥	allemand : jeden.	nasale dentale voyelle.
			Sonantes liquides vibrantes
l		français : la.	vibrante latérale alvéolaire consonne.
l'	l' ʎ	italien : egli.	vibrante latérale alvéolaire mouillée.
	ḷ	apparaît en sanskrit védique.	vibrante latérale cacuminale (cons.)
ł		polonais : pełny.	vibrante latérale vélaire (consonne).
	l̥	allemand : mittel.	vibrante latérale voyelle.

NOTATIONS Rousselot-Gilliéron	NOTATIONS Autres notations	EXEMPLES	DÉFINITIONS
			Sonantes liquides vibrantes (Suite)
	l̃	se rencontre en sanskrit.	vibrante latérale nasalisée.
r̃		r du français méridional.	vibrante médiane linguale consonne (r roulé).
r	R	r de Paris.	vibrante médiane uvulaire consonne (r grasseyé).
	ṛ	se rencontre en sanskrit.	vibrante médiane cacuminale cons.
r̂	ρ̂	rhain arabe dans rali.	vibrante médiane glottale consonne.
	r̥	se rencontre en sanskrit.	vibrante médiane nasale.
r̰			vibrante médiane prononcée la langue entre les dents (interdentale).
	r̥	anglais : sister.	vibrante médiane voyelle.
r̆		swahili : mwari.	vibrante intermédiaire entre r et l.
	m̥ n̥ l̥ r̥	existaient en indo-européen.	nasales et vibrantes voyelles longues.
			Occlusives
b		français : barbe.	occlusive labiale sonore (douce).
p		français : père.	occlusive labiale sourde (forte).
d		français : donc.	occlusive dentale sonore (douce).
t		français : tête.	occlusive dentale sourde (forte).
ḍ ṭ		d et t anglais.	occlusives dentales dont le point d'articulation est reculé.
g		français : gui.	occlusive gutturale sonore (douce).
k		français : kilo.	occlusive gutturale sourde (forte).
g̣		allemand : gunst.	occlusive vélaire sonore (douce).
ḳ	q	allemand : kuh.	occlusive vélaire sourde (forte).
k^t		français : tiens (populaire).	intermédiaire entre k et t (type d'occlusive intermédiaire).
t'g'k'	d'ť g'k'	ex. t de russe lit.	occlusives mouillées.
	g^w k^w	existaient en indo-européen.	occlusives postpalatales labiovélaires.
d̤ t̤		ex. t de swahili tui (dialecte du Nord).	occlusives dentales prononcées avec la langue entre les dents.
	t̥	t de l'anglais practical (prononcé prœktkl).	type d'occlusive voyelle.
p'k'	ph kh	p et k dans allemand paar, kuh.	occlusives aspirées.
			Constrictives
v		français : vin.	spirante labiodentale sonore.
f		français : fois.	spirante labiodentale sourde.
ƀ	ƀ β υ	espagnol : saber.	spirante bilabiale sonore.
z		français : zèle.	sifflante dentale sonore.
s		français : sa.	sifflante dentale sourde.
	s̥	français : pst (bruit d'appel).	sifflante dentale voyelle.
ẓ	đ δ ð	anglais : the ink.	sifflante interdentale sonore (th doux anglais).
ṣ	þ θ	anglais : to think	sifflante interdentale sourde (th dur anglais).
	ṣ	existe en sanskrit.	sifflante cacuminale sourde.
j	ž ʒ	français : juge.	chuintante sonore.
c	š ʃ	français : chercher.	chuintante sourde.
ç		allemand : ich.	spirante palatale sourde.
ĉ	x	allemand : buch.	spirante vélaire sourde.
ĝ	ʒ γ	allemand : tage (prononciation dialectale) ; cf. arabe gafla.	spirante vélaire sonore.
ĵ		h de l'ahan des bûcherons.	souffle guttural sonore.
ẑ ĵ		français : dz, ts.	articulation mi-occlusive.
ĉ ĵ		français : tch, dj.	articulation mi-occlusive.
h	ʿ	anglais et allemand : hand.	aspiration douce (plus exactement *expiration*).
ẏ	k̓	existe en géorgien.	k mouillé inspiratoire (type de phonème inspiratoire).
ʇ	ť	clic hottentot de ǂaisen « malade ».	consonne claquante inspiratoire (type de phonème inspiratoire).
	φ δ τ ʇ κ	clics hottentots (graphies Schills)	types de phonèmes inspiratoires.
	m̥	existe en malgache et dans notre chuchotement.	type de son chuché.

que se passe la jeunesse de Bussy. Il se distingue entre tous ses camarades. Sa bravoure et son habileté le font déjà connaître. La nuit de la Saint-Barthélemy, il n'est pas l'un des moins acharnés massacreurs. Le duc d'Anjou l'a attaché à sa personne. Il va à la guerre et, en 1573, il se fait blesser au siège de La Rochelle. Quand le duc part pour la Pologne, dont on vient de lui offrir la couronne, Bussy l'accompagne. Les gentilshommes français sont mal accueillis en Allemagne : ces pays protestants se souviennent de la Saint-Barthélemy. Bussy s'en aperçoit. Ses succès en France, sa bravoure lui donnent pleine confiance. Son visage est gracieux et souriant; son teint est d'une admirable fraîcheur; son élégance est extrême. Aux charmes de son corps s'unit la vivacité de son esprit; il se croit tout permis. Les Allemands ne le prennent pas ainsi. Au petit village de Sprendlingen, il courtise de trop près une belle aubergiste. A moitié assommé, jeté en prison, il ne recouvre qu'avec peine sa liberté. Le voyage lui semble dénué d'agrément. Le séjour en Pologne est plus déplorable encore. L'ennui y est mortel, et Bussy ne le saurait supporter. Il s'empresse de quitter son maître, qui gémit de n'en pouvoir faire autant. Il rentre en France, et s'attache à François, duc d'Alençon. Désormais, il ne le quittera plus. François est le dernier fils de Catherine de Médicis. Sa mère l'aime peu, et il déteste son frère. Il ne sait d'ailleurs pas trop ce qu'il veut. C'est plus qu'il n'en faut pour réunir tout autour de lui un parti de mécontents. Il ne s'entend bien qu'avec sa sœur Marguerite. Cependant, Bussy, pendant toute l'année 1574, va à la guerre. Il se distingue en tous lieux, est nommé mestre de camp. Une blessure, reçue devant Lusignan, l'arrête dans ses exploits. Il revient à Paris. Grand favori de Monsieur, c'est lui que l'on attaque pour atteindre Monsieur. Sa bravoure, ses succès, sa fierté lui suscitent de nombreux ennemis. Il est l'ami le plus intime de la galante reine Marguerite de Valois. Henri III ne peut le souffrir. Un soir, le brillant chevalier manque être assassiné. La main du roi apparaît dans l'affaire. Bussy juge qu'il vaut mieux se résigner au départ. Au grand soulagement de toute la cour, il quitte Paris; mais toute la noblesse attachée à Monsieur lui fait cortège.

Il se rend en Guyenne, pour y exercer son commandement de mestre de camp. Mais il ne peut demeurer tranquille. Il a, d'ailleurs, à se venger de la cour. Des intrigues l'occupent. Le camp des troupes royales est troublé. On l'accuse de rébellion. On le soupçonne de s'entendre avec Monsieur. Celui-ci lui donne raison, en fuyant la cour, le 15 septembre 1575. Il se réfugie à Dreux. Bussy se multiplie, rejoint le duc d'Alençon. Des négociations ont lieu avec le roi de Navarre. Henri III est dans le trouble et l'inquiétude. Les affaires s'arrangent pourtant. La paix est signée, le 6 mai 1576, à Etigny. Par cette paix, Bussy obtient la commission d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté. C'est l'une des charges les plus importantes de l'Etat. De plus, il est nommé gouverneur de l'Anjou. Le nouveau gouverneur traite son gouvernement comme un pays conquis. Les campagnes sont pillées; les villes payent des subsides. Le roi s'inquiète et a peur en même temps de froisser le gouverneur. Celui-ci lève des troupes, refuse d'obéir au roi. Il apparaît mystérieux. Tout le monde a peur. La cour, l'Angleterre, l'Espagne, les protestants, les catholiques cherchent les raisons de ses actions, sans les trouver. Il semble que nous puissions aujourd'hui expliquer sa conduite. Son maître, le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, songe à la couronne des Pays-Bas. Bussy prépare l'expédition des Flandres. Il se résigne, pourtant, à aller assiéger Issoire, puis il se rend à la cour, réunie à Poitiers. Le roi le reçoit froidement. De grandes fêtes ont lieu. Les querelles, les soupçons et les intrigues ne manquent pas aussi. La vie de cour ne convient pas à Bussy, quel que soit le plaisir qu'il y trouve. « C'est un jeune homme tellement tête brûlée, écrit Lippomano, ambassadeur de Venise à Paris, que, s'il avait, comme on dit, le monde dans sa main, il le jetterait par terre pour le briser en morceaux. » Mais, au milieu de toutes les querelles, querelles avec Quélus et les mignons du roi, en butte à tous les soupçons, soupçons du souverain, qui font arrêter pour quelques heures le duc d'Anjou et sa suite, Bussy continue les préparatifs de l'expédition en Flandre. Le 14 février 1578, avec la complicité de Marguerite, le duc d'Anjou s'évade du Louvre. Le 19, il est à Angers, accompagné de Bussy. Bussy est tout-puissant. Le duc, malgré une démarche de sa mère, refuse de rentrer à Paris. Il mène une vie de fêtes et de plaisirs. En même temps, il négocie avec les Pays-Bas. Des troupes sont levées, des approvisionnements sont accumulés. Henri III demeure incertain. Le crédit de Bussy s'accroît. C'est à lui qu'il faut s'adresser, si l'on veut obtenir une grâce du duc. Il devient même insolent à l'égard de son maître. En juin, le duc part pour les Pays-Bas. Bussy assiège Maubeuge et s'en empare. Il va ensuite à Anvers, comme représentant du duc d'Anjou, et y signe l'accord du 13 août, qui reconnaissait au duc le titre de Protecteur de la liberté des Pays-Bas. Il est à la fois chef d'armée et diplomate. Il négocie le mariage de son maître avec Elisabeth d'Angleterre. Mais tous ses efforts n'aboutissent à rien. L'argent manque, les états n'en veulent point fournir; l'Angleterre ne fait que des promesses ; la cour de France reste hostile. Bussy se montre médiocre capitaine, médiocre diplomate. Il n'en reste pas moins arrogant et hautain. Le duc d'Anjou rentre en France, découragé; il s'installe à Alençon. Bussy reprend auprès de lui ses fonctions de premier gentilhomme de la chambre. Des duels, des intrigues l'occupent. Les haines et l'envie entourent sa toute-puissance. On lui fait sa cour, plus qu'au prince lui-même. En parlant à son maître, il se permet des libertés qui passent toute limite. Alors, le duc d'Anjou se froisse, s'impatiente. Un jour, il part pour Paris, sans rien dire. C'est au tour de Bussy de s'inquiéter. Il ne voit pas sans crainte le duc d'Anjou se réconcilier spontanément avec le roi. Pourtant, une des conditions de la paix entre les deux frères est qu'il soit nommé du conseil privé. On lui donne sa nomination. Malgré les apparences, il est cependant sacrifié. Il doit se retirer dans son gouvernement, aux Ponts-de-Cé. On ne le perd pas de vue, pourtant. On s'occupe de ses démarches, de ses actions. Mais, tout en continuant ses intrigues, Bussy cherche à se distraire. C'est le moment où il va aimer Mme de Montsoreau.

Françoise de Maridort était fille d'Olivier de Maridort et d'Anne de Matignon. Sa mère était huguenote et sérieuse. Son père était violent. L'intérieur de la famille fut longtemps troublé. Françoise dut avoir une enfance pénible. En novembre 1573, elle épousa Jean de Coesmes, baron de Luce, fils de Louis de Coesmes, mort de ses blessures devant Orléans, en 1563, à l'armée du duc de Guise. Quatre mois après son mariage, Jean de Coesmes partait pour la guerre, et se faisait tuer au siège de Lusignan, à la fin de 1574, en montant bravement à l'assaut. Il ne semble point que Françoise fût désespérée de son veuvage. Elle feint une grossesse qu'elle désire, et discute âprement avec sa belle-mère ses affaires d'intérêt. Dame de Catherine de Médicis, elle connaît les intrigues amoureuses de la cour. Elle ne veut pas ensevelir son veuvage dans la solitude et le silence. Elle est coquette. Elle ne repousse pas tous les hommages. Elle se plaît à les recevoir. Deux jeunes hommes s'égorgent pour elle. Un jeune gentilhomme, Jean de Chambes, se fiançait avec elle ; mais, un soir, il est assassiné. Son frère, Charles, duc de Montsoreau, hérite de ses biens et de sa fiancée. Il était d'une famille honorable et tranquille. Ecolier soumis, raisonnable et travailleur, il gouverna sa jeunesse fort sagement. En tout, il apparaît comme opposé à Bussy. En janvier 1576, il épouse Françoise de Maridort. Il est heureux. Gentilhomme de François d'Anjou, puis grand veneur, il séjourne près de son maître et de la cour. Il aime sa femme, et le ménage est très uni. Cependant, tandis qu'il suivait son maître en Flandre, Françoise menait une vie austère, dans le grand château de la Coutancière, où elle était retirée, près de Saumur. Bussy, comme en exil dans son gouvernement, allait souvent à Saumur. Il rendit visite à la Coutancière. Il connaissait déjà Mme de Montsoreau, pour l'avoir vue à la cour. Il revint souvent. Bientôt, elle n'eut plus rien à lui refuser, et Bussy écrivait, triomphant, à Paris « qu'il avait tendu des rêts à la bête du grand veneur, et qu'il la tenait dans ses filets ». La lettre tomba dans les mains du roi. Il vit là un moyen de se venger de Bussy, qu'il haïssait toujours. Il montra la lettre au comte de Montsoreau ; et il semble bien que le duc d'Anjou laissa faire. Montsoreau partit pour la Coutancière, contraignit sa femme à écrire à Bussy une lettre de rendez-vous pour la nuit même ; puis il réunit des hommes, les uns disent sept, d'autres quatorze, et les arma. Quand Bussy survint, il fut assailli, se défendit courageusement, tua un certain nombre de ses ennemis, finit par succomber. Souvenons-nous du récit épique d'Alexandre Dumas ! Quand la nouvelle fut apprise, tout le monde fut enchanté d'être débarrassé de Bussy, mais, en même temps, l'opinion fut unanime pour flétrir l'acte de Montsoreau, et surtout celui de Mme de Montsoreau. Le meurtrier ne fut pourtant pas poursuivi, et M. et Mme de Montsoreau vécurent longtemps, furent heureux, et eurent beaucoup d'enfants. — Jacques Bompard.

cafouillage n. m. Pop. et Sports. Action de cafouiller.

cafouiller v. n. Pop. Se livrer à des efforts désordonnés et inefficaces. || Se dit, dans une partie de foot-ball, des joueurs qui opèrent confusément, sans direction apparente, ou, en aviron, des rameurs qui nagent sans régularité, etc.

***caisse** n. f. — Encycl. *Caisse des recherches scientifiques.* V. recherche, p. 468.

Campanile de Saint-Marc (le). — Le 25 avril 1912, fut inauguré à Venise, en présence du duc de Gênes, représentant le roi d'Italie, du cardinal Cavallari, patriarche de Venise, et du syndic (maire) de Venise, comte Grimani, le nouveau Campanile de Venise, reproduction exacte de celui qui s'écroula dix ans auparavant, le 14 juillet 1902.

Le Campanile est un des plus célèbres et des plus anciens édifices de Venise. Clocher de l'église Saint-Marc, il s'élève dans le voisinage de cette basilique, mais, comme la plupart des campaniles italiens, il est complètement séparé de l'église dont il dépend. Il se dresse au coin est de la place Saint-Marc, qu'il sépare en partie de la Piazzetta. Vers l'est, il regarde la basilique de Saint-Marc et le palais des Doges; vers le sud, les Procuraties Nouvelles et le palais royal. C'est une grande tour carrée, qui, prise isolément, n'est pas d'une architecture très élégante, mais qui, surgissant vigoureusement au milieu d'édifices assez massifs, complète un des plus imposants panoramas du monde. Inséparable de l'aspect général de Venise, il ne l'est pas moins de son histoire et de sa vie quotidienne.

Le Campanile de Saint-Marc a été plusieurs fois restauré et reconstruit. C'est au début du xe siècle que furent commencés les premiers travaux du premier Campanile. Malgré les efforts du doge Pietro Orseolo pour en hâter l'exécution, ils n'avancèrent qu'avec lenteur et ne furent achevés que sous le doge Domenico Morosini (1148-1156). A plusieurs reprises, en 1388, et de nouveau en 1484, le Campanile fut frappé de la foudre, qui l'ébranla et mit le feu à la partie supérieure, alors en bois. En 1511, il subit les atteintes d'un tremblement de terre. Grâce au zèle du procurateur Antonio Grimani, qui obtint du Sénat qu'on vendît les bijoux de la république pour payer les travaux, la restauration de l'édifice fut commencée le 9 mai 1511 et achevée le 5 juin 1514, sous la direction de l'architecte Pietro Bon. Cette fois, l'édifice avait été surmonté d'une flèche en pierre et en marbre, au sommet de laquelle, le 14 avril 1513, fut placé un ange en métal doré, haut de 5 mètres. Une rampe en spirale conduisait à cette flèche.

A la base et sur la façade est du Campanile, celle qui regarde Saint-Marc et le palais ducal, avait été aménagée, dès 1282, une logette qui servait aux réunions des nobles. Fréquemment détériorée par les pierres qui tombaient du haut de l'édifice, la logette fut à son tour reconstruite entre 1537 et 1542, en pierre et en marbre, par l'architecte et sculpteur Jacopo Sansovino. Dans les années suivantes, le même artiste dota la logette des quatre statues de bronze qui se dressent dans les entrecolonnements de la façade : *Apollon, Mercure,* la *Paix* et *Minerve;* et du groupe en terre cuite qui s'abrite à l'intérieur : la *Sainte Famille* (la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste). Vers cette époque, la *loggetta* commença à servir de lieu de réunion aux gardes qui, sous le commandement de trois procurateurs, veillaient à la sûreté du grand conseil lorsqu'il était en séance. Au xviiie siècle, elle ne servit plus qu'aux magistrats qui tiraient la loterie. Diverses modifications furent apportées à l'architecture de la logette. Au xviie siècle, les deux fenêtres de droite et de gauche de la façade furent remplacées par des portiques, et aux fenêtres des faces latérales furent substituées des ouvertures en triforium. De 1735 datent les élégantes portes de bronze, sculptées et ornées de figures par Antonio et Angelo Gaï, qui ferment la balustrade.

Les cloches du Campanile ont joué un rôle essentiel dans la vie politique et laborieuse de Venise. Elles sont au nombre de cinq : la *Marangona*, la plus grande et la plus populaire, celle qui sonnait, pour les ouvriers vénitiens, les heures de travail; la *Nona*, la *Mezza-Terza* ou *Pregadi*, la *Trottiera*, qui convoquait les patriciens au grand conseil ou les procurateurs à la *loggetta;* enfin, la plus petite, la *Renghiera* ou *Maleficio*, qui sonnait les exécutions capitales.

En dépit des restaurations, le Campanile avait fortement souffert des atteintes de la foudre et des tremblements de terre (après celui de 1511, citons ceux de 1591 et de 1745). Dès le milieu du xixe siècle, on constatait à l'intérieur de l'édifice de redoutables fissures. Au début de juillet 1902, des signes trop certains annoncèrent une ruine prochaine. Le 14 juillet, eut lieu la catastrophe : la municipalité avait fait évacuer la place Saint-Marc et les Procuraties Nouvelles. A 9 h. 50, le Campanile s'entr'ouvrit et s'écroula avec fracas en soulevant un immense nuage de poussière : les décombres, réduits en menus fragments, s'amoncelèrent en un vaste tas qui atteignait en hauteur les toits du palais royal et obstruait le passage entre la place Saint-Marc et la Piazzetta. Cette catastrophe produisit une impression profonde sur la population vénitienne. Mais les esprits ne furent pas longtemps à se ressaisir; l'opinion générale se manifesta aussitôt : il fallait reconstruire le Campanile « comme il était et où il était » : *Com'era* e *dov'era*. Le soir même, l'Association des artistes vénitiens fit appel au concours du public, et le conseil communal, sous la présidence du comte Grimani, syndic, vota une contribution de 500.000 francs.

L'œuvre de reconstruction était fort délicate : par bonheur, la partie la plus précieuse de l'édifice, la loggetta de Sansovino, n'avait relativement pas



Le Campanile de Saint-Marc, à Venise, vu de la Lagune (à droite le palais des Doges; à gauche le palais royal et les Procuraties Nouvelles).

trop souffert de l'écroulement, sauf la *Sainte Famille* en terre cuite, laquelle n'avait pas été brisée en moins de 1.600 morceaux. Les fragments de sculpture furent recueillis et classés avec soin. Les cloches qui, à l'exception de la *Marangona*, avaient été brisées dans la chute, furent refondues. La restauration fut menée à bien par des artistes tels que Giacomo Boni, qui s'occupa d'abord de sauver et de classer les fragments susceptibles d'être utilisés; l'architecte et sénateur Luca Beltramelli; Moretti, présidant une commission dont faisaient partie Manfredi, Orio, Lavezzari; D. Donghi, qui imagina un échafaudage mobile montant avec la construction. La première pièce fut posée le 25 avril 1903, et le monument terminé et inauguré, comme nous l'avons dit, le 25 avril 1912. — La Jarrie.

Chaucer devant la critique, *en Angleterre et en France, depuis son temps jusqu'à nos jours*, par Caroline F.-E. Spurgeon, Dr de l'université de Paris, etc. (Paris, 1911). — Depuis qu'un groupe de professeurs d'anglais nous a donné une traduction exacte et souvent heureuse des « Contes de Canterbury », il ne nous est plus permis de mal connaître le chef-d'œuvre de Geoffroy Chaucer : ce serait mal le connaître que de s'en rapporter aux seuls critiques et historiens littéraires; puisqu'elle nous est, enfin, accessible, nous serions sans excuse de ne pas lire l'œuvre même, colorée et vivante.

Non seulement Chaucer est le père de la littérature anglaise, mais il est le plus français des poètes anglais : français, il l'est par sa connaissance de notre langue qu'il affectionnait, par sa traduction du *Roman de la Rose;* mais surtout par un tour de son esprit porté à la fine satire, à la moquerie légère. C'est à l'école de nos trouvères, à l'école de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung qu'il s'est formé et que son goût s'est affiné.

Qu'ayant imité en outre certains modèles italiens, il ait gardé cependant son originalité, c'est ce qui prouve en faveur de son génie. Et ce n'est point sans doute dans le choix de ses sujets qu'il se pique d'être original; de nos vieilles légendes, de nos lais bretons, de nos fableaux, comme des récits du Décaméron, il s'inspire sans barguigner. Il fait appel à son imagination pour trouver le cadre ingénieux dans lequel il fait rentrer ses contes : il nous montre vingt-neuf pèlerins, qui se rencontrent par hasard dans une taverne de Londres, à l'enseigne du « Tabard », et qui feront route ensemble vers les reliques de l'archevêque martyr, Thomas Becket, à Canterbury. Chemin faisant, chacun contera une histoire du temps passé, et ainsi se succéderont récits merveilleux et aventures d'amour.

Mais le mérite de Chaucer est ailleurs : dans la galerie des portraits, saisissants de vérité, que forment ses personnages. Les pèlerins défilent tour à tour devant nos yeux; nous reconnaissons en chacun d'eux le type d'une classe sociale; nous voyons le moine, le chevalier, la bourgeoise, le meunier, l'écuyer, l'abbesse, etc.; ils avancent parmi les paysages de la vieille Angleterre et nous dévoilent peu à peu leurs caractéristiques, leurs travers, leurs nuances; ils trahissent leur tempérament, leurs habitudes, leur goût. Nous sommes charmés et surpris par le pittoresque des couleurs, cette bigarrure des costumes et des âmes. Monde chevaleresque, bourgeoisie, petites gens, c'est toute la société anglaise du XIVe siècle qui revit, parle et gesticule.

Aussi Dryden écrit-il justement : « Chaucer a fait entrer dans les *Contes de Canterbury* tout ce que la nation anglaise possédait alors en fait de mœurs et de tempéraments divers. Aucun type ne lui a échappé. »

Voilà l'une des principales raisons qui font des « Canterbury Tales » le premier chef-d'œuvre anglais, en même temps que l'un des monuments de la littérature européenne. Il n'est donc point surprenant que Chaucer ait prêté à des éloges et des critiques, et en nombre tel, que l'on puisse écrire un volume sur ces témoignages, comme vient de le faire Mme Caroline Spurgeon.



Chaucer.

Si l'on redoute qu'un pareil livre soit condamné, de par son sujet même, à quelque monotonie, on sera vite détrompé en le lisant; on verra varier les opinions, non seulement selon les personnalités, mais surtout selon les époques; non seulement les avis seront différents, mais ils seront contradictoires.

Tout d'abord, ses contemporains éprouvent de la sympathie et de l'admiration pour Chaucer; ils lui décernent les épithètes flatteuses de « bouche d'or », « fleur de tous les trouvères », « fleur d'éloquence » et « rose des rhétoriciens »; on loue son langage « tout beau et pertinent », ses écrits « pleins d'agrément, resplendissants de sagesse et d'une langue très excellente ». Plus tard, Shakespeare lui-même n'atteindra pas, de son vivant, une pareille renommée. Il ne faut pas oublier qu'avant Chaucer la littérature anglaise n'existait pas en somme, et qu'en écrivant dans le « patois de Londres » une œuvre de longue haleine, en travaillant cette forme ingrate jusqu'à lui donner une réelle valeur littéraire, il faisait œuvre de novateur.

Après sa mort, qui eut lieu en 1400, il trouve chez les poètes écossais des imitateurs, amoureux et respectueux de sa gloire. Loin de décroître, l'enthousiasme des disciples le considère comme « céleste trompette, horloge et règle de l'éloquence embaumée, canal et cadran, fontaine lactueuse, limpide ruisseau et rose royale de fraîche poésie par toute l'île vaste d'Albion ». La critique anglaise loue surtout en lui le moraliste et le flagellateur des vices, le réformateur et même le théologien, conception que l'on retrouve exprimée pendant tout le XVIe siècle, mais qui ne laisse pas de nous étonner un peu, ses contes étant frivoles, souvent licencieux, et jetant le ridicule sur les moines.

Vers la fin du XVIe siècle, quoiqu'on le reconnaisse encore comme le prince des poètes, les premières censures se font jour; on estime que son œuvre a vieilli; on blâme sa langue dure et difficile, son style barbare et suranné, sa métrique défectueuse.

Pendant tout le XVIIe siècle, la gloire de Chaucer subit une éclipse; on reconnaît encore en lui le plus ancien des poètes anglais, mais on ne le lit plus, le jugeant incompréhensible. De 1602 à 1687, aucune production de lui n'est publiée. On va jusqu'à regretter qu'il n'ait pas écrit dans la langue de Virgile, et un de ses admirateurs isolés traduit en vers latins les premiers chants de *Troïlus et Criseyde*. C'est d'ailleurs un fait curieux que, jusqu'en 1700, ce poème, sorte de roman tragique sur un sujet grec, ait été considéré comme l'œuvre principale du poète. La prépondérance des *Contes de Canterbury* ne s'établira définitivement que vers 1750.

La publication des fables de Dryden, en 1700, marque une période de revirement en faveur de Geoffroy Chaucer; le critique ne craignait pas de comparer, en une notice, l'auteur anglais à Ovide et même de donner la préférence au premier; il déclarait seulement que ses écrits devaient être traduits en anglais moderne, et lui-même donnait l'exemple en adaptant dans ses fables plusieurs poèmes de Chaucer. Cet exemple ne fut pas perdu; après lui, un grand nombre d'adaptateurs, parmi lesquels Pope et Wordsworth eux-mêmes, se livrèrent à ce travail à la mode; ils délayaient ou abrégeaient, coupaient ou ajoutaient, déformaient en un mot leur modèle, sous prétexte de le « rajeunir ». Ces « modernisations » eurent la plus grande vogue et remirent en honneur le nom de Chaucer; toutefois, elles popularisèrent particulièrement ses poèmes gais et contribuèrent à établir sa réputation d'auteur jovial, joyeux et ami des grosses farces. Le XVIIIe siècle vit encore se succéder des pastiches et imitations de toute nature.

Ce n'est qu'à partir de 1775, année où Tyrwhitt publie une savante édition des *Contes de Canterbury*, que l'on apprécie et étudie véritablement le poète comme il convenait, c'est-à-dire avec un soin pieux et un zèle éclairé. On vit disparaître alors les anciens préjugés; on comprit que sa langue n'était pas un jargon barbare, et qu'on pouvait la comprendre sans traduction préalable; qu'il n'était pas un auteur « facétieux », polisson et grivois. Enfin, la fondation de la « Chaucer Society » en 1868, par le Dr Furnivall, marquait un pas définitif dans la voie de la critique érudite.

Après avoir ainsi passé en revue les fluctuations de l'opinion anglaise, noté les qualités caractéristiques attribuées au poète, signalé les erreurs des biographes et donné une étude des principaux chaucériens, Mme Spurgeon résume en dernier lieu l'évolution de la critique chaucérienne en France.

C'est en notre pays que l'on rencontre la première allusion à l'œuvre de Chaucer dans le « Miroir de l'omme de Gower » (1376-1779). C'est encore un Français qui rend le premier hommage au talent du traducteur du « Roman de la Rose » : Eustache Deschamps, dans sa ballade au « grand translateur noble Geffroy Chaucier » (1380).

Puis, pendant trois cents ans, jusqu'au début du XVIIIe siècle, les auteurs français ignorent Chaucer, comme ils ignorent d'ailleurs la littérature anglaise, qu'ils tiennent pour inexistante. L'abbé Prévost et Voltaire, par leurs éloges de la langue et des écrivains de l'Angleterre, effectuèrent un revirement complet dans l'opinion, si bien qu'en 1750, « tout était à l'anglaise : la boxe, le cheval, le thé. On passait même des matinées à l'anglaise, c'est-à-dire dans le plus profond silence ». Voltaire ne citait pas Chaucer; mais, à partir de cette époque, on parle de l'auteur des « Contes » dans les dictionnaires et biographies. Parmi les précurseurs du chaucérisme on doit, citer Suard, Dubuc, qui traduisit pour la première fois un conte, Chateaubriand dans son « Essai sur la littérature anglaise », Villemain, Delécluze, Gomont, qui publia un livre entier sur le poète. En même temps qu'une traduction défectueuse des « Contes de Canterbury » par le chevalier de Châtelain, paraît un livre qui s'impose à l'attention par les mérites de son érudition, celui de Sandras : « Etude sur Chaucer, considéré comme imitateur des trouvères. »(1859.)

Après Taine, chez qui nous trouvons une large compréhension de l'auteur de « Troïlus et Criseyde », les études littéraires ayant pour objet Chaucer se multiplient : A. Barret, Jusserand, etc., et nous arrivons ainsi à l'importante publication que nous signalons au début de ce compte rendu, à la traduction, par vingt et un anglicisants, des « Contes de Canterbury » (1908); elle est précédée d'une remarquable « Introduction » par Legouis, qui a publié d'autre part dans la collection des *Grands Ecrivains étrangers* (1910), un livre : « Geffroy Chaucer », des plus intéressants pour qui veut étudier le poète anglais.

Grossi d'appendices et de nombreux documents, l'ouvrage de Mme Caroline Spurgeon fixe certains points d'histoire littéraire et nous familiarise avec les critiques de Chaucer; il nous montre les revirements et les contradictions, le flux et le reflux de l'opinion, au cours des siècles; nous comprenons combien la gloire d'un grand écrivain est chose relative. Et ce n'est pas le moindre enseignement que l'on puisse tirer de ces constatations un peu décevantes. — Camille MAURY.

Chimie analytique, par le Dr F.-P. Treadwell, professeur de chimie analytique à l'Institut polytechnique de Zurich ; traduit de l'allemand par Stanislas Goscinny et Edouard Duringer (2 vol. in-8°, 1910-1912). — Le premier volume est consacré à l'analyse qualitative, le second à l'analyse quantitative. Très bien ordonnés, pouvant se consulter facilement, les deux volumes de Treadwell s'adressent non seulement aux débutants, mais encore à tous ceux qui se sont spécialisés dans la chimie analytique. Les élèves trouveront, au début de chacun des volumes, des principes généraux qui les familiariseront avec les questions complexes de l'analyse et leur permettront de mieux comprendre les méthodes particulières qui sont employées.

D'ailleurs, l'auteur est un spécialiste des questions d'analyse, et il a su choisir, parmi les méthodes, celles qui sont les plus simples et les plus pratiques.

L'ouvrage de Treadwell vient à son heure, au moment où l'on parait disposé à accorder à la chimie analytique la place prépondérante qu'elle doit occuper dans l'étude de la chimie générale, et le professeur G. Urbain, qui a écrit une préface à ces deux livres, ne craint pas d'affirmer que l'œuvre de Treadwell « fixera, pour de longues années, l'état et les tendances de la science analytique moderne ».

Dans le premier volume, après des considérations générales sur les réactions par voie humide et par voie sèche, l'auteur étudie les réactions des métaux (cations); ceux-ci ont été sériés, et chacun d'eux est étudié à son rang, puis, quand tous les métaux d'un groupe ont été successivement pris, une étude spéciale est attribuée à leur séparation.

Ensuite, l'auteur étudie les métalloïdes (anions); comme ceux-ci, pour les recherches, sont généralement transformés en acide, il a sérié les acides en sept groupes et étudié successivement les acides de chaque groupe.

Enfin, on trouve un exposé de la marche de l'analyse, avec des tableaux généraux résumant les résultats acquis dans la partie théorique pour la recherche des cations et des anions.

Le premier volume se termine par un chapitre relatif aux réactions des métaux rares.

Le second volume est divisé en trois parties. Dans la première partie, l'auteur étudie les méthodes gravimétriques (analyses par pesées). Après des considérations générales sur ces méthodes, il s'occupe de la détermination gravimétrique des métaux; il reprend successivement les métaux de chaque groupe en étudiant, pour chacun d'eux, les différentes formes de dosage.

Il passe ensuite au dosage gravimétrique des métalloïdes, en procédant dans le même ordre. Dans la deuxième partie, l'auteur étudie les méthodes volumétriques (analyses par titrages). Il s'occupe d'abord du jaugeage des vases, des pipettes, du calibrage des tubes, puis de la préparation des solutions. Il étudie ensuite l'alcalimétrie et l'acidimétrie, ainsi que les méthodes d'oxydation et de réduction, et enfin les analyses par précipitation. La troisième partie est tout entière consacrée à l'analyse des gaz. — G. BOUCHENY.

Chiourme (LA), tableau d'Edouard Monchablon, exposé en 1912 au Salon des artistes français (v. p. 459). — Les forçats sont entassés dans le fond d'une galère, occupés à tirer les longues rames rouges d'un vermillon intense. Groupés par équipes, on ne voit que les derniers d'entre eux, de dos, les corps courbés, les muscles gonflés par l'effort; les autres disparaissent sous les manches couleur de sang des avirons. Droit et sauvage, le comité les surveille; un des forçats se retourne et montre un visage plein de caractère. Un drapeau rouge et jaune se découpe sur la mer et le ciel sombres, tout l'éclat du coloris étant conservé pour la couleur écarlate des rames, qui contraste avec l'ocre des chairs. Cette peinture est d'une conception très heureuse; la disposition des masses en impose le souvenir. A un effet vigoureux correspond, du reste, une vigoureuse exécution. La toile est largement brossée dans une matière abondante et généreuse, et ces fortes qualités d'un continuateur de Gros et de Géricault ont valu à l'auteur une première médaille. — TR. L.

ciré n. m. Vêtement imperméable, fait d'un tissu huilé et que portent par mauvais temps les marins, pêcheurs, cantonniers, etc. : *Le Touring-Club de France fait distribuer chaque année de nombreux* CIRÉS *aux cantonniers*. (On dit aussi CIRAGE.)

***clearing-house** n. m. — Econ. polit. Nom donné, en Angleterre et en Amérique, aux chambres de compensation où s'effectuent, entre banquiers, l'échange et le solde en espèces des lettres de change, effets d'origines diverses, etc., qu'ils ont à recouvrer les uns sur les autres.

— ENCYCL. L'organisation des *clearing-houses* a procédé du désir des banquiers anglo-saxons de restreindre autant que possible les mouvements de numéraire. On a rapporté leur origine au milieu du XVIIIe siècle. Vers cette époque, quelques garçons de recette des principales maisons de la place de Londres avaient pris l'habitude, pour abréger leurs courses, de se réunir dans une taverne de la cité, deux fois par jour et à heure fixe. Là, ils échangeaient le matin les effets sur leurs maisons respectives, le soir réglaient entre eux les différences en espèces en se restituant les effets impayés. Les patrons eurent l'idée de généraliser ce système, et leur tentative eut, en Angleterre, un succès si décisif qu'à l'heure présente, l'immense majorité des encaissements d'effets et de payements de toute nature s'effectue par des jeux d'écriture entre une trentaine de grands banquiers londoniens, dits *clearers*, chez qui les banquiers de second ordre ont tous un compte ouvert. Tous les matins, chaque banquier *clearer* envoie au clearing-house un employé chargé des effets tirés sur ses collègues. Les effets sont échangés par l'employé contre des effets tirés sur sa propre maison; le soir, une nouvelle réunion a lieu. Les effets non payés sont restitués, et le compte définitif soldé par de simples écritures, généralement passées au débit ou au crédit du compte de chaque clearer à la Banque d'Angleterre. Ce système a des avantages énormes dans des pays comme l'Angleterre ou l'Amérique du Nord, dans lesquels chaque commerçant ou industriel a un compte ouvert chez un banquier, et où la pratique du chèque barré est courante. En France, il s'en faut de beaucoup que les chambres de compensation règlent un chiffre d'échanges comparable. — P. L.

***cochylis** n. f. — ENCYCL. *Destruction de la cochylis et de l'eudémis*. Après le phylloxéra et la pyrale, les deux parasites animaux qui attaquent le plus communément la vigne sont la cochylis (*cochylis ambiguella* ou *tortrix ambiguella*) appelée aussi « teigne ou ver de la vigne », « ver coquin », « ver rouge », etc., et l'eudémis (*eudemis botrana*), dont la chenille, dite « tordeuse de la grappe », est particulièrement redoutable. Ces deux genres, très voisins, qui appartiennent à la famille des tinéidés, ont été décrits déjà au *Larousse Mensuel* (t. Ier, pp. 177 et 651), et nous avons indiqué les moyens de destruction mis en œuvre pour arrêter leurs déprédations.

Le Dr Feytaud poursuit depuis plusieurs années dans les vignobles français de patientes recherches sur l'évolution de la cochylis et de l'eudémis. En collaboration avec J. Capus, il a résumé le fruit de ses travaux (*Eudémis et Cochylis*, Bordeaux, 1909), grâce auxquels on a pu jusqu'ici lutter avec quelque chance de succès contre le fléau envahissant. D'autre part, une note d'A. de Varenne, présentée à l'Académie des sciences (séance du 17 juillet 1911) par G. Bonnier, indique un traitement basé sur l'emploi d'un mélange de benzine ordinaire et d'huile d'œillette dont on met quelques gouttes sur les paquets de larves. Mais la question pourrait bien entrer dans une phase nouvelle, car la cochylis et l'eudémis, ces deux ennemis redoutables des vignobles, ont, à leur tour, rencontré un ennemi acharné à leur destruction : il s'agit d'un hyménoptère qui effectue sa ponte dans leurs œufs. (Note de Paul Marchal et J. Feytaud, présentée à l'Académie des sciences par E.-L. Bouvier, séance du 2 oct. 1911.)

C'est au cours d'observations faites dans les vignobles des départements de Saône-et-Loire, de la Gironde et de la Dordogne, pendant l'été de 1911, que Paul Marchal et J. Feytaud ont constaté, dans des œufs de cochylis et d'eudémis, la présence d'une petite nymphe d'hyménoptère, substituée à la chenille embryonnaire des lépidoptères.

Cette nymphe, orientée suivant le grand axe de l'œuf, donne à celui-ci une coloration extérieure noirâtre, qui le fait aisément distinguer d'un œuf normal. Quelques-uns de ces œufs noirâtres, mis en observation, ont, au bout de quelque temps, laissé échapper un petit insecte ailé de 0mm,5 de long, que les auteurs identifient avec l'*oophthora semblidis* d'Aurivillius (hyménoptère calcidien)



1. *Oophthora semblidis* (très grossi), d'après Luigi Nasi,
2. Nymphe d'*oophthora semblidis* à l'intérieur d'un œuf de cochylis (très grossi), d'après Marchal.

Cet hyménoptère n'avait pas encore été signalé comme vivant aux dépens des microlépidoptères de la vigne, mais on avait rencontré ses larves dans les œufs de divers papillons (bombyx, pyrale du pommier, noctuelle du chou) et aussi d'autres insectes (tenthrède, etc.). Si sa préférence pour les œufs de cochylis et d'eudémis n'est pas marquée, au moins peut-on affirmer maintenant que l'oophthora ne les dédaigne pas, et ce parasitisme peut être heureusement exploité par la viticulture. L'oophthora peut devenir un auxiliaire précieux dans la lutte contre les lépidoptères parasites de la vigne, d'autant plus précieux que la femelle, très prolifique, peut être fécondée dès son éclosion et déposer bientôt, dans les œufs à sa portée, des germes de destruction.

Reste à favoriser la propagation de l'insecte, et ce résultat pourra être obtenu en cultivant, dans le voisinage des ceps de vignes, les plantes qu'il fréquente d'ordinaire ou qui servent d'hôtes aux insectes dont il parasite les œufs. Mais, disent les auteurs de cette note, les rapports réciproques, si complexes, qui existent entre les ennemis des cultures, leurs parasites et le milieu animal ou végétal dans lequel ils évoluent, ont encore été peu étudiés. L'histoire biologique de l'*oophthora semblidis* montre l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre leur étude; seules, les observations qui apporteront la lumière dans cette direction permettront à l'homme de rétablir l'équilibre au profit de ses cultures et de tirer, des auxiliaires si précieux qui sont mis à sa disposition par la nature, le maximum d'assistance qu'ils sont susceptibles de lui fournir. — Pierre MONNOT.

Cœur dispose (LE), comédie en trois actes, de Francis de Croisset (Athénée, 21 février 1912). — La scène se passe dans le parc séculaire d'un château. De « belles écouteuses », comme dit Verlaine, échangent des propos aimables avec de galants partenaires, avec leur hôte Miran-Charville, hobereau opulent, à l'esprit indécis, faible et borné, brave homme au fond. Le voici entouré de sa femme, prétentieuse et frivole, de sa belle-mère Mme Flory, aïeule indulgente, de son gendre, un prince authentique et très fin de race, de son vieil ami le sculpteur Faloize, le confident et aussi le maître de la seconde fille de Miran-Charville, Hélène, qu'il initie au modelage et dont l'intelligence prime-sautière, la fantaisie, les goûts d'indépendance contrastent singulièrement avec les préjugés et la médiocrité de son entourage. Riche, jeune, séduisante, Hélène, malgré l'insistance de sa famille, ne s'est point encore décidée à choisir entre les prétendants qui se disputent son cœur et, probablement aussi, sa dot. Mais nous sentons qu'elle se résoudra au mariage, sinon par amour,

du moins par instinct maternel. Car elle adore les enfants, et elle s'est prise d'une tendresse passionnée pour le jeune Georgie, fils du baron Houzier, un voisin de campagne de Miran-Charville, demeuré veuf avec ce garçonnet de dix ans. Or Houzier, agioteur peu scrupuleux, vient de présenter à Miran-Charville un financier équivoque, Paraineaux, qui lui propose de le débarrasser, pour un prix en apparence équitable et rémunérateur, des terrains qu'il possède à Azi-Zelma, en Afrique. Le secrétaire de Miran-Charville, le « père » Bourgeot, un vieux serviteur zélé, méthodique, un peu routinier, n'a point flairé de piège et n'a nullement dissuadé son « patron » de conclure. Toutefois, ce n'est pas lui qui dressera le contrat. Il vient de recueillir un héritage qui lui permet de résigner ses fonctions, et il va, dans quelques instants, faire agréer à Miran-Charville son neveu Robert Levaltier, dont l'activité, l'esprit éveillé, la précoce expérience lui apporteront un précieux concours.

Levaltier est dévoré d'ambition, et il l'avoue à son oncle avec une franchise un peu cynique et très crâne tout ensemble. Il ne veut pas végéter comme Bourgeot. Il sait beaucoup; il a voyagé, travaillé, appris, fait un peu tous les métiers, et il escompte même le hasard, qui mettra tôt ou tard sur sa route un homme, voire une femme, dont l'influence le servira.

Il est entré immédiatement en fonctions; il est universel. Il vérifie avec Mme Flory les livres de comptes des domestiques et y relève d'étranges abus de confiance. Il connaît mieux que qui que ce soit la bibliothèque du château. Il disserte avec une égale compétence sur l'histoire de l'art ou les dangers de l'équitation; il irrite, il humilie Hélène par cet étalage de sa supériorité. Il est suspect à Houzier, qui a deviné en lui un adversaire. Or Georgie ne quitte plus Hélène. La sollicitude de la jeune fille pour l'enfant a créé entre elle et le baron une sorte de camaraderie, dont l'intimité s'est insensiblement resserrée. Peu à peu, pour devenir la mère adoptive de Georgie, Hélène envisage sans répugnance la perspective d'épouser Houzier. Elle échange avec lui une promesse; peut-être l'aimera-t-elle quelque jour. Toute cette dernière scène est traitée, d'ailleurs, avec un tact, une mesure, une justesse de ton remarquables.

Mais Robert veille. Il a été employé dans une banque en Algérie. Il connaît merveilleusement l'affaire des terrains d'Azi-Zelma. Sous un sol en apparence infertile s'étendent des gisements de phosphates qui en augmenteront considérablement la valeur. Il a rédigé le contrat de vente, mais non pas comme l'entendait Miran-Charville : il y a ajouté une clause de son cru. Et il démasque la perfidie des deux compères. Les gisements d'Azi-Zelma doivent rapporter plus d'un million par an. Miran-Charville devra donc toucher, outre le prix d'achat, une part d'un tiers dans les bénéfices. Houzier, qui va devenir son gendre, y consent assez volontiers et s'efforce de convaincre Paraineaux. Mais Robert a d'autres exigences. Il entend que Houzier renonce à la main d'Hélène et que celle-ci ne devienne pas la proie d'un aventurier acculé à la ruine. Vainement Houzier lui jette à la face que lui-même, Robert, ne fait qu'un chantage et qu'il veut évincer un rival pour épouser Hélène. Il est contraint de céder et se retire menaçant. Mais Hélène, aux aguets derrière la porte de sa chambre, a tout entendu. Elle est agitée de sentiments contradictoires, émue, reconnaissante et humiliée tout à la fois d'avoir contracté une dette envers Robert. L'amertume de ses désillusions la rend d'ailleurs incrédule et l'entraîne à des paroles excessives. Robert a-t-il été vraiment désintéressé? A quel mobile suspect a-t-il pu obéir? C'est à Levaltier de s'indigner à son tour. Il réplique vertement à la jeune fille; il la plaint d'être à ce point sceptique, injuste, cruelle. Il lui remet les lettres qui établissent l'infamie de Houzier et la laisse décontenancée, hésitante, confuse, peut-être déjà conquise.

Le mariage d'Hélène avec le baron Houzier est rompu. Le château est consterné, Miran-Charville outré contre cet outrecuidant secrétaire qui, pour une misérable somme de trois cent mille francs, l'a brouillé avec son meilleur ami. Robert avoue lui-même à Bourgeot qu'il a maladroitement manœuvré; qu'il a eu un instant de faiblesse et de trouble où son énergie a fléchi. Au cours d'une dernière entrevue — la situation est un peu scabreuse — Houzier a tenté, en amenant avec lui Georgie éploré, de reprendre Hélène. Il a renouvelé ses insinuations contre Robert. Hélène, d'ailleurs, ne peut y ajouter foi. Robert, évidemment, n'a jamais eu la pensée de l'épouser. C'eût été grotesque. « — Pourquoi grotesque? » s'écrie Levaltier, piqué au vif. — Et il se révolte, il avoue sans nul ménagement qu'il était entré au service de Miran-Charville avec une arrière-pensée, qu'avant de connaître Hélène, il avait fait ce calcul de se faire aimer d'elle et d'en faire l'instrument de son ambition. Mais il l'a vue, il l'a aimée; il n'a pu soutenir son rôle. Et il suffit à Faloize — *deus ex machina* bienfaisant — d'un mot pour que les deux jeunes gens se comprennent enfin. Leurs mains s'étreignent, ils se regardent; Hélène s'abandonne sur l'épaule de Robert au moment précis où Miran-Charville entre. « Je vous f...lanque à la porte », crie-t-il à Robert. Et c'est assurément la plus vaine de toutes ses répliques...

La comédie de Croisset relève du romanesque le plus pur, et il est à peine besoin de signaler les analogies qu'elle présente avec le *Roman d'un jeune homme pauvre* de Feuillet, qui est le modèle du genre. Elle contient à vrai dire une part de vérité et d'exacte observation, qu'on ne trouverait pas dans le conte bleu et très chimérique qui l'a précédée. La parenté s'affirme d'ailleurs plus dans les situations que dans les caractères. Robert — du moins, il le semble — marie en lui la sentimentalité chevaleresque des jeunes premiers de naguère avec le goût des affaires, de la lutte qui ne s'attarde plus aux vanités de la courtoisie et ne cultive pas seulement le beau geste pour l'esthétique. Hélène, par contre, est plus près de Marguerite Larocque. Même orgueil, même défiance, et aussi même destinée. Car, si le marquis de Champcey n'avait point prémédité d'épouser Marguerite, son notaire y avait pensé pour lui. L'amoureuse, dans la comédie de de Croisset, est plus moderne, l'homme d'affaires plus naïf. Il y a compensation. Une scène est supérieurement traitée : celle où Robert déjoue les calculs de Paraineaux et de Houzier, où il les contraint à capituler en les dressant l'un contre l'autre dans le conflit de leurs propres intérêts. Les personnages secondaires sont dessinés d'une main légère et sûre. Il y a, épars dans toute l'œuvre, un aimable esprit d'optimisme et d'indulgence. Toute violence en est absente; on ne songe même pas à s'indigner contre Houzier qui devient parfois à demi sympathique, contre Paraineaux qui manque d'envergure dans la scélératesse. J'ajoute qu'on ne trouverait pas dans *Le cœur dispose* un épisode ou un mot qui puisse choquer une oreille délicate. Peut-être laissera-t-il peu d'illusions aux jeunes filles. Car, après avoir subi les assiduités de jeunes snobs écervelés, après s'être fiancée à un escroc, Hélène épouse Robert, qui, lui ne s'est converti à son cœur, si l'on peut dire, qu'après avoir convoité sa dote. De Croisset rassurera quelque jour ses spectateurs en leur montrant qu'on peut quelquefois éviter ce détour-là. — PAUL LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Yvonne de Bray (*Hélène*), Marie Laure (*Mme Flory*), Jeanne Loury (*Mme Miran-Charville*), et MM. André Brûlé (*Robert*), André Dubosc (*Houzier*), Guyon fils (*Paraineaux*), Harry Baur (*Faloize*), Cazalis (*Miran-Charville*), Gallet (*Bourgeot*).

Costantin (Julien), botaniste français, né à Paris le 17 avril 1857, professeur au Muséum d'histoire naturelle, élu membre de l'Académie des sciences par la section de botanique le 18 mars 1912, en remplacement de Bornet (v. p. 447). Ancien élève de l'École normale supérieure, le professeur Costantin a commencé, dès 1883, de belles études sur l'influence des modifications par les conditions de la vie sur la structure des plantes. Il a appliqué les méthodes nouvelles de la « morphologie expérimentale » non seulement aux plantes supérieures, mais aux végétaux les plus inférieurs. C'est l'origine de ses travaux sur les champignons qui l'ont conduit à la découverte de la germination du champignon de couche. Il a étudié les effets pathologiques des champignons et, en collaboration avec le Dr Lucet, a découvert la cause de la pseudotuberculose de l'homme, cause qui est l'envahissement des poumons par une moisissure. Depuis 1901, date de sa nomination au Muséum, Costantin a étudié les plantes de nos colonies et les applications dont elles sont susceptibles. Il est le chef d'une véritable école scientifique. Citons parmi ses élèves : Molliard, Blaringhem, Noël Bernard, Gallaud, etc. Il a publié 127 mémoires divers de botanique, et est l'auteur de deux ouvrages remarquables : *l'Hérédité acquise* (1901) et *le Transformisme appliqué à l'agriculture* (1906). Outre sa chaire du Muséum, il occupe celles de botanique à l'École d'horticulture de Versailles et de pathologie végétale à l'École d'agriculture coloniale. Quatre fois lauréat de l'Institut, il a été, en 1903, président de la Société mycologique de France et, en 1907, président de la Société botanique. — Alph. BERGET.



J. Costantin. (Phot. Pierre Petit.)

Dariolette, roman, par Maurice Maindron (Paris, 1912). — C'est une bonne fortune et une consolation pour les admirateurs et amis de Maurice Maindron de voir qu'il laissait encore derrière lui des œuvres à paraître et de le retrouver tout entier dans des pages en tout point dignes de lui.

On sait la prédilection de Maurice Maindron pour le XVIe siècle; on peut presque dire que c'était son siècle à lui : il en connaissait à fond les grands gestes et les menus faits, et il passait parmi nous avec la libre et franche allure, le courage et la véhémence des hommes de cette époque. Cette fois, c'est le XVIIe siècle qui l'occupe. Peu importe, d'ailleurs, car *Dariolette* n'est pas un roman historique qui met en scène des personnages connus et leur prête ce langage et ces gestes arbitraires que l'auteur, toujours épris d'âpre vérité, avait en horreur. Maindron ne voyait pas seulement le dehors, l'aspect superficiel des choses, mais il allait au fond, savait dégager l'homme de l'armure ou du pourpoint qui le revêt, nous transportant ainsi sans effort, sans vain préambule, *in medias res*, dans la vie attachante et variée des temps passés.

Avec *Dariolette*, nous sommes en plein dans la société du temps de Louis XIII. Le capitaine La Cassière, comte de Fougerays, sort un soir, assez tard, de l'hôtel de Farges, où il a fait sa cour de soupirant à la charmante et versatile maîtresse de maison, lorsqu'il entend un grand bruit d'épées dans un cul-de-sac où aboutissent les venelles étroites de Saint-Germain-l'Auxerrois.

En approchant, il voit un homme seul, ferraillant avec méthode et sang-froid contre plusieurs spadassins à peine éclairés par des torches. Son courage le pousse à prêter main-forte à l'assailli. Celui-ci, quoique maniant assez bien l'épée, n'est ni soldat, ni gentilhomme; c'est un petit compagnon, peintre et graveur de son état, et répondant au nom de Ludovic Lemessier. La Cassière se met spontanément à la disposition de l'artiste, qui lui conte son histoire. Ludovic est orphelin, mais il a encore la sœur de son père, Julie Lemessier, épouse de Perrin Courtoys, maître gantier à l'enseigne du *Chevrotin de Vendôme*, laquelle vient d'être enlevée à la barbe de son mari, bourgeois borné et stupide, à qui des billets comminatoires ont conseillé de se tenir coi sur l'aventure, lui disant d'ailleurs que sa femme s'est sauvée avec un galant.

Or, Julie Lemessier, célèbre dans tout Paris sous le nom de la « Belle Gantière », est irréprochable. Elle a naguère soutenu son neveu de son pouvoir et de son argent contre Courtoys, et Ludovic est amoureux de la propre nièce du gantier, sa cousine Claire, riche héritière, par son père, du nom des Valensola. Bien entendu, le gantier a refusé sa nièce au neveu de sa femme, le considérant comme trop gueux pour une telle union. Le capitaine La Cassière, en apprenant cette intrigue, est tout feu pour la cause de Ludovic Lemessier. Il établit que les gens qui ont enlevé sa tante et ceux qui ont voulu l'assassiner sont les mêmes et, après mille difficultés, il finit par découvrir que le nœud de l'épouvantable intrigue est une dariolette (*dariolette*, signifie « servante »), du nom d'Isabelle Galerata.

Cette dariolette est une Romagnole de vingt-cinq ans, pâle « à rendre jalouse la lune »; au profil droit, comme celui des meilleures médailles de l'époque. Mme de Valpergues, ancienne comtesse de Sauzes, ne remue aile ni patte sans lui demander conseil et, suivante superbe de la Valpergues, Dariolette est la maîtresse honteuse de Odoardo Visconti, l'écuyer en titre de la maison. Où ce dernier n'avait pensé trouver qu'un divertissement passager, il trouve un amour désintéressé et sauvage, qui le remplit à la fois d'orgueil et de crainte; c'est la dariolette seule qui combina le coup porté au gantier, à Julie Lemessier, à Claire et à Ludovic. Connaissant la fortune énorme de Claire de Valensola, elle avait imaginé de remédier à la détresse installée dans l'hôtel de Sauzes, en unissant cette Claire à l'héritier stupide des Valpergues. Ensuite — car en réalité elle ne travaillait que pour elle et pour son amant — elle épouserait Odoardo Visconti, dûment récompensé. C'est pour la réussite de cette intrigue qu'on a enlevé la Belle Gantière, qui a trop d'influence sur son mari pour le laisser consommer l'union de sa nièce avec un Valpergues. Ainsi enfermée, elle entendra une voix lui dire, à toute heure du jour et de la nuit : « Consens à ce mariage, et tu seras libre! » tandis que le gantier entendra de son côté : « Consens, et on te rendra ta femme! »

La Cassière, éclairé, oppose à l'ennemi sa propre tactique. Il va enlever l'oncle comme on a enlevé la tante, car on ne saura où se trouve la gantière que lorsqu'on aura mis le mari sous clef. Secondé par Ludovic, l'astucieux capitaine enlève Courtoys, « telle une demoiselle », après lui avoir fait promettre et signer qu'il donnerait sa nièce au peintre. Ensuite, se partageant la besogne avec Ludovic et des amis, il enquête dans tous les couvents de filles repenties et finit par découvrir Julie Lemessier à Ivry, dans une petite maison où, sous la direction d'une dame veuve et de quelques religieuses, sont entretenues des créatures qui vivent ainsi, hors du monde qu'avaient scandalisé leurs péchés. La Belle Gantière, qui n'a cessé un instant de croire que le mal ne prévaut pas à la longue contre le bien, est enfin libérée. Quant à Isabelle, au moment de réaliser son rêve, elle a découvert que son amant est en même temps celui de Mme de Sauzes, qu'il doit

épouser. Aussitôt, sans verser même une larme, soutenue par la violence de son amour trahi, elle se fait justice elle-même et, cette justice, elle l'exerce à la fois contre son indigne amant, contre sa rivale et son fils. Tous trois sont empoisonnés de sa main, à l'italienne, dans un breuvage, et ne font que la précéder dans la mort, car elle s'empoisonne elle-même, tandis que l'heureux Ludovic Lemessier épouse enfin sa cousine Claire de Valensola et que le capitaine La Cassière va rejoindre son corps en Allemagne.

Telle est la brève donnée de ce roman, dont chaque détail vaudrait d'être noté. Il semble que Maurice Maindron ait embrouillé à plaisir l'écheveau de cette histoire pour se donner ensuite la joie de le débrouiller, joie que nous partageons avec lui en suivant le capitaine La Cassière dans ses sûres recherches. Une suprême habileté de l'auteur, c'est de nous avoir à peine montré le vrai prétexte de cette histoire, à savoir la toute vertueuse et charmante gantière, Julie Lemessier. Pas une fois elle n'entre en scène. Les femmes restent toujours dans la coulisse, les hommes seuls agissent devant nous, avec toute la vigueur de cette époque, où chacun avait une épée au côté, prête à soutenir son droit ou celui du faible. Aussi, avec quel amour Maurice Maindron accuse le portrait de ses héros ! Il les connaissait si bien, il aurait pu au besoin tenir le rôle de l'un d'eux; et nous savons que c'est celui de La Cassière qu'il aurait choisi, vrai héros français, mauvaise tête et bon cœur, disant aux gens leur fait avec trop de brutale franchise parfois, mais ne refusant jamais de servir aucun d'eux, si la cause est bonne. Chacun de ces personnages est peint en pied par un sûr artiste. Il serait superflu, après cela, d'insister sur la belle tenue de ce roman, sur sa langue savoureuse, où l'on retrouve la liberté gauloise du XVIe siècle, sur le pittoresque abondant de ses détails, où le plus habile artisan d'autrefois ne trouverait pas la plus petite cheville à reprendre. Ajoutons encore que la vertu triomphe, comme dans ces bonnes comédies d'autrefois où la joie s'ébattait dans un honnête divertissement, au milieu des violons et des flambeaux. — GAUTHIER FERRIÈRES.

Direction de la guerre (LA). *La liberté d'action des généraux en chef*, par le commandant breveté V. Dupuis, de la section historique de l'état-major de l'armée (Paris, 1912, in-8º). — Dans cet ouvrage, la liberté d'action des généraux en chef est définie : pleine et entière, quand nulle autre autorité n'intervient dans *la conception, la préparation et l'exécution du plan de campagne*. Il en fut rarement ainsi. Car, d'ordinaire, les gouvernements ont, en quelque sorte, partie liée avec le chef qui, en dirigeant l'action de leur armée plus ou moins bien, peut influencer fortement leur destinée. De là des restrictions plus ou moins importantes mises par les gouvernants à la liberté du stratège. Ce que l'auteur nous montre par des faits dont il dégage des leçons fort instructives. Ainsi, au temps de la Révolution, le comité de Salut public se charge d'établir les plans de campagne, et les délégués de la Convention interviennent dans l'exécution des opérations militaires. Ce qui n'empêche pas Bonaparte de faire accepter son plan par les représentants, puis de se servir de ceux-ci pour « actionner » des généraux dont il est le subordonné. De même que, plus tard, il dirigera sa stratégie comme il l'entend, sans se préoccuper des susceptibilités du Directoire et, lorsqu'il sera consul, commandera en personne à Marengo, quoique la Constitution ne l'y autorise pas. Une fois empereur, il a, dans toute sa plénitude, la liberté d'action du général en chef. Liberté que la Constitution de 1852 concentrera de même entre les mains de Napoléon III; lequel, malgré son incapacité, persistera toujours à s'ingérer dans la stratégie de ses généraux, en Crimée et en Italie. Puis, en 1870, nous verrons même l'impératrice régente et ses ministres intervenir dans les opérations et l'empereur leur céder sur tous les points. Bazaine et Mac-Mahon, d'ailleurs, ont fait preuve de la même faiblesse de caractère, tandis que, du côté des Allemands, la guerre était conduite tout autrement. Le roi commandait en personne, mais de Moltke concevait la manœuvre, signait au nom du souverain, qui ne conservait que le « mérite supérieur de prendre les responsabilités ». Roon, le ministre de la guerre, transmettait les ordres à Berlin, et Bismarck s'occupait de la partie diplomatique. Réunis au quartier général, ces quatre personnages voyaient les événements ensemble, sous le même jour, et pouvaient échanger leurs impressions directement, au lieu d'avoir recours à des dépêches. Pourtant, certaines dissensions intestines se produisirent dans cette direction stratégique, au cours de la seconde phase de la guerre, dans la lutte contre le gouvernement de la Défense nationale. Mais, d'autre part, en France, les gouvernants exercèrent sur la volonté des généraux des pressions dont les conséquences varièrent avec le caractère et la compétence des uns et des autres, outre que les erreurs des diplomates et des pouvoirs publics avaient, dès le début des hostilités, énormément affaibli la puissance de nos moyens d'action militaires.

C'est après avoir ainsi démontré l'intérêt d'une étude approfondie sur les rapports à établir, en temps de paix comme en temps de guerre, entre le haut commandement et le gouvernement, que le commandant Dupuis entreprend d'exposer comment doit être comprise la *direction de la guerre*.

C'est en vain et à tort, nous dit-il, qu'on prétendrait en écarter la politique, car c'est toujours le gouvernement qui, par sa législation militaire et le jeu de sa diplomatie, détermine les données du problème à résoudre par le haut commandement. Et puis sa destinée ou, du moins, son prestige, dépend du résultat de la lutte. Il est donc naturel que les gouvernants interviennent dans la conduite des opérations militaires.

La direction de la guerre est ainsi la résultante de trois composantes : l'action interne ou nationale du *gouvernement*, son action externe ou *diplomatique*, l'action technique du commandant en chef, du *stratège*. D'où l'emploi des trois lettres *G*, *D*, *S*, pour désigner respectivement ces trois actions ou ces trois forces, dont, avec une netteté mathématique, l'auteur indique le rôle normal en temps de paix et en temps de guerre.

Après quoi, l'histoire à la main, il examine comment ces forces ont fonctionné suivant les systèmes de gouvernement. Nous voyons ainsi comment fut organisée la direction de la guerre dans les monarchies de droit divin, puis sous le premier et le second Empire, enfin, sous les divers régimes républicains, tant dans l'antiquité que dans les temps modernes, tant à l'étranger que chez nous; mais c'est naturellement la « troisième République » que l'auteur étudie surtout à ce point de vue.

Il examine successivement la question du loyalisme des officiers, la condition du stratège et l'organisation des pouvoirs publics en temps de paix, la condition du stratège en temps de guerre et, enfin, la question de la compétence. De cette dernière il dit avec raison qu'elle doit être le principal fondement des hiérarchies civiles ou militaires, en observant que, « si la compétence n'exclut pas le loyalisme, le loyalisme ne confère pas la compétence ».

Aussi regrette-t-il, en terminant, que, dans le choix des généraux, on se préoccupe trop souvent de questions d'ordre religieux ou politique, c'est-à-dire, en définitive, de considérations étrangères à la technique militaire. Et, finalement, il dit qu'il va chercher à remonter aux sources de la compétence pour fournir un terrain d'entente sur lequel pourraient se concilier les gouvernants et les partis d'opposition. C'est l'annonce d'un nouvel ouvrage que fait ainsi le commandant Dupuis, en déclarant modestement qu'il ne compte atteindre son but que par petites étapes, avec la sage lenteur du fantassin se hâtant vers un champ de bataille lointain où il veut n'arriver qu'armé et tout à fait prêt à la lutte. — Lt-Cl LE MARCHAND.

eugénique (du gr. *eu*, bien, et *gennân*, engendrer) n. f. Science nouvelle, dérivée de la génétique et qui a pour objet, d'après Fr. Galton, son fondateur, l'étude des influences capables de développer et de perfectionner les races — et surtout les races humaines — les mieux douées.

— ENCYCL. La sélection naturelle de Darwin et Wallace a permis de comprendre le mécanisme de la survivance des plus aptes et d'entrevoir comment les races animales et végétales se perfectionnent. Ce n'est que plus tardivement qu'on en fit l'application à l'homme, mais alors on s'aperçut — et V. de Lapouge un des premiers — que, dans les rapports humains, le jeu de la sélection semble faussé, puisque, sous l'influence de la civilisation et du progrès des idées humanitaires, les survivants ne sont pas toujours les mieux doués, au contraire. Il en résulte que les déchets humains, improductifs ou dangereux, se multiplient dans les sociétés et tendent à diminuer la valeur physiologique et morale des races civilisées. La question est donc de savoir quels moyens la science met actuellement à notre disposition pour, d'une part, diminuer le nombre des déchets humains et, d'autre part, favoriser le développement et le perfectionnement des meilleurs, tant au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel et moral. A la résoudre un grand nombre de savants se sont déjà attachés : Fr. Galton, d'abord, puis K. Pearson, Bateson en Angleterre, V. de Lapouge et G. Le Bon en France, Niceforo en Italie, O. Ammon et Woltmann en Allemagne, Haycraft, Closson, Van Melter aux Etats-Unis, etc. Beaucoup de travaux très importants ont été publiés surtout en Angleterre, où une société, l'« Eugenics education Society », édite depuis 1909 l'*Eugenics Review*. Aux Etats-Unis, on est déjà entré dans la voie des réalisations pratiques. Quant à la France, la plus encombrée pourtant de toutes les nations par les inaptes, les arriérés et les nocifs, elle reste fort en arrière des autres pays, par suite de l'excessive et dangereuse sentimentalité de l'opinion. C'est pourquoi, chez nous plus qu'ailleurs, il est nécessaire de faire comprendre la raison de l'eugénique et le but pratique qu'elle se propose.

1º *Nécessité de diminuer le nombre des éléments mauvais.* — L'Etat moderne ne subsiste que par la résistance vitale et synergique des individus; il s'accroît ou s'amoindrit suivant leur puissance de travail, d'expansion et de prolifération; en face de la concurrence mondiale pour la place et la richesse, tous les participants de l'Etat sont solidaires, et ce qui profite ou nuit aux uns profite ou nuit également à la collectivité. Par conséquent, plus un Etat ou une collectivité comptera d'éléments mauvais, c'est-à-dire de débiles, d'infirmes, d'incurables, d'idiots, de déments, de criminels, d'inféconds, etc., moins il aura de puissance défensive et expansive, non seulement parce que le nombre des producteurs actifs se trouve affaibli d'autant, mais encore parce que les gens sains sont obligés de faire les frais des dépenses énormes occasionnées par l'entretien des inaptes, la répression et la réparation des délits et des crimes, et n'ont plus, par suite, les disponibilités suffisantes pour améliorer leurs conditions d'existence. Aux Etats-Unis, 500 millions de francs, en Angleterre plus de 600, en France près de 700 sont absorbés par le budget des déchets humains.

Il y a plus. L'inapte ne disparaît pas tout entier; à part quelques exceptions, il est capable de laisser des descendants, qui héritent des tares parentales et souvent les aggravent. Beaucoup d'enfants de tuberculeux, de syphilitiques, d'alcooliques, etc., meurent jeunes ou sont arriérés, épileptiques, fous, délinquants ou criminels. D'après Vallon, 6 p. 100 seulement des inculpés d'homicides ont une hérédité saine. Ces individus, d'ailleurs, ont toute facilité pour se reproduire; certains semblent même particulièrement féconds, puisque, suivant de Varigny, la natalité, qui est de 4 p. 100 dans les familles anglaises saines, s'élève à 7, 6 p. 100 dans les familles tarées. Aussi nous ne nous bornons pas à dépenser notre argent et notre temps pour entretenir, soigner, protéger des éléments insuffisants et dangereux, nous favorisons encore leur multiplication. A cet égard, on va, en France, vraiment un peu loin. Des sociétés très florissantes s'y occupent en effet à marier et à placer les libérés et les filles repenties, naturellement au détriment des seules travailleurs honnêtes. C'est la *sélection à rebours*.

Des chiffres précis l'attestent. D'après Calmette, 81 p. 100 des enfants de 5 à 15 ans, 87 p. 100 des jeunes gens au delà de 15 ans et 90 p. 100 des adultes sont tuberculeux latents ou avérés, et, sur ce nombre, le quart environ succombe à la bacillose. D'après A. Fournier, 15 p. 100 des hommes sont syphilitiques; d'après Régis et Roubinovitch, 6 p. 100 des enfants sont arriérés ou anormaux au point de vue mental; d'après Gerard-Monod, 14 p. 100 des garçons et 17 p. 100 des filles des écoles primaires ont des déviations rachidiennes; d'après Courtade, 42 p. 100 des enfants ont des fonctions respiratoires insuffisantes, et, sur ces 42, 28 sont sourds à un degré quelconque et 33 ont une mauvaise santé habituelle. D'après Bertillon, plus du tiers des ouvriers sont alcooliques, et, d'après Lancereaux, sur 100 alcooliques, 56 meurent de la tuberculose. D'après Lowenthal, 30 p. 100 des jeunes gens appelés sous les drapeaux sont réformés ou ajournés; encore faut-il remarquer que les conseils de revision sont obligés d'être très coulants pour parer aux inconvénients de la loi de deux ans. La conséquence est que la morbidité et la mortalité sont beaucoup plus élevées dans l'armée française que dans l'armée allemande par exemple; en effet, malgré des effectifs un peu inférieurs, on compte, dans l'armée française, pour la période 1902-1906, 7.578 décès (maladies) et seulement 3.400 dans l'armée allemande. En 1876, il y avait, toujours en France, 36.000 aliénés et idiots hospitalisés; en 1906, 93.000; en 1909, plus de 100.000. Les meurtres ont passé de 171 en 1890 à 332 en 1908, les affaires criminelles, de 2.143 en 1906, à 2.357 en 1907, soit, en un an, une augmentation de 10 p. 100, enfin les affaires correctionnelles de 170.327 en 1906, à 182.836 en 1907, — et, ce qui est particulièrement inquiétant, c'est d'une part que le nombre des crimes commis par les enfants a augmenté de 21 p. 100 dans le même temps, et d'autre part qu'il y a trois fois plus de criminels parmi les individus ayant fréquenté les écoles que parmi ceux qui sont complètement illettrés (68 contre 26 p. 100). Bref, tandis que la France a 20 décès annuels pour 1.000 habitants, l'Allemagne n'en a que 17, et l'Angleterre 14 seulement. Le danger, pour la nation, de cette sélection à rebours, résulte non seulement de la dépopulation absolue, mais aussi de cette conséquence, que si le nombre des *impropres pour le service* continue à augmenter régulièrement de 1 p. 100 chaque année, dans moins de soixante-quinze ans, la France n'aura plus de jeunes gens capables de porter les armes et de défendre son sol. Il est donc nécessaire de prendre des mesures énergiques pour endiguer la montée croissante des déchets humains.

2º *Nécessité d'augmenter et de perfectionner les éléments sains.* — Cette nécessité semble évidente par elle-même; mais, ce qui est moins clair, c'est ce qu'il convient d'entendre par « élément sain » ou *désirable*. Un pléthorique, un surmené hyper-

fonctionnel, destiné à avoir des enfants arthritiques ou névropathes et à mourir subitement d'urémie ou d'apoplexie foudroyante, n'est pas réellement sain. N'est pas réellement désirable, non plus, celui qui, en dehors de nécessité médicale, pratique la restriction volontaire ou cherche à obtenir, pour lui-même ou pour ses enfants, à l'aide de recommandations ou de certificats de complaisance, l'exemption illégitime du service militaire. On prévoit, par ces quelques exemples, combien peu nombreux sont les éléments sains et désirables, qu'avec Michelet on peut définir : « L'homme qui, ayant rempli tous ses devoirs physiques et moraux envers lui-même et envers les autres, sait également faire valoir ses droits légitimes. »

L'homme sain et désirable constitue donc une minorité, une élite. A des points de vue différents, mais avec une force égale, Carlyle et Galton en Angleterre, Izoulet et G. Le Bon en France, Nietzsche et Ammon en Allemagne, ont prouvé que la valeur et la force expansive de l'Etat dépendent de la qualité et du nombre de son élite. Et, cependant, l'eugénique constate que l'élite tend à disparaître partout, mais principalement dans les pays démocratiques où sévit la prépondérance du nombre, c'est-à-dire des médiocres. Tandis qu'en Allemagne et en Angleterre, les classes ouvrières ont conservé une natalité voisine de 4, les classes riches, la grande bourgeoisie, voit la sienne tomber souvent au-dessous de 2. La dépopulation se fait donc, dans ces pays, surtout par en haut. Pourquoi en est-il ainsi? L'eugénique l'explique par les lois biologiques : loi de l'*amphimixie*, en vertu de laquelle les unions mixtes ramènent constamment le type à sa forme la plus commune, la moins différenciée; loi de Dalbœuf, qui montre comment certains caractères nouveaux (hérédo-tuberculose, hérédo-syphilis, hérédo-arthritisme, hérédo-névrose, etc.) tendent à se retrouver chez un nombre croissant d'individus; loi de Galton, relative aux compensations qui s'établissent, pour réaliser la moyenne, entre les éléments supérieurs et inférieurs d'une lignée; loi de Cope, enfin, suivant laquelle plus les individus se perfectionnent, plus aussi se multiplient pour eux les chances de destruction. Mais les effets de ces lois sont, dans une certaine mesure, évitables pour l'homme civilisé; l'eugénique conclut donc à l'emploi urgent, pour les Etats qui ne veulent pas dégénérer ou disparaître sous l'effort des races plus robustes, des moyens que la science met à notre disposition pour augmenter le nombre et la qualité des individus sains et désirables.

3° *Applications pratiques.* — En raison du but qu'elle se propose, l'eugénique ne peut ni ne doit s'embarrasser de considérations sentimentales. Les mesures qu'elle préconise comportent donc, comme le service militaire, les quarantaines ou la vaccination obligatoire, certaines restrictions de la liberté individuelle, et mettent les éléments tarés et dangereux dans un état réel d'infériorité physiologique et sociale. De cela on ne veut malheureusement pas entendre parler en France ; les philanthropes n'arrivant pas à comprendre que les droits n'existent qu'au prorata des devoirs accomplis, et c'est pourquoi, du reste, le problème de la dépopulation y est si mal posé, comme nous le verrons bientôt.

La première de ces mesures est le choix rigoureux dans l'immigration. Les pays dont la natalité faiblit, ou dont la densité d'habitants n'est pas en rapport avec l'abondance des ressources, constituent des zones de moindre résistance ou d'appel vers lesquelles se précipitent les éléments en excès dans les régions pauvres ou à densité trop forte. Naturellement, ce ne sont pas surtout les bons éléments qui émigrent ainsi; beaucoup sont insuffisants, ou tarés, et ils introduisent dans la contrée qu'ils envahissent des causes nouvelles de faiblesse et d'anarchie, des unités sans valeur ou même dangereuses. Il est donc indiqué de prendre à leur égard certaines précautions et de ne les admettre qu'après un contrôle rigoureux. La France, qui est un pays d'immigration, puisqu'elle héberge 1.200.000 étrangers, néglige d'exercer suffisamment ce contrôle, si bien que les étrangers interviennent pour une part importante dans les délits et crimes de droit commun et pour une part prépondérante dans les affaires politiques et les attentats contre la sûreté de l'Etat. Ailleurs, ce laisser aller n'est plus de mise. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, la libre entrée n'est autorisée qu'aux émigrants sains de corps et d'esprit, justifiant de la possession d'un pécule suffisant pour qu'ils ne soient pas à charge à la collectivité. Au Canada, les mêmes prescriptions sont en vigueur, mais il y a, de plus, prohibition à l'égard des « undesirables » quant à la moralité. Enfin, la « South african colonisation Society », qui s'occupe de placer des jeunes filles, n'accepte que des sujets physiquement et moralement sains, nantis de certificats médicaux et de références contrôlées, parce que beaucoup de ces jeunes filles sont appelées à contracter mariage dans le Sud-Africain et qu'il importe de conserver aux colons leur vigueur et leur santé.

A cette mesure de protection extérieure l'eugénique en superpose une autre, qui agit à l'intérieur de la collectivité et vise à limiter la multiplication des héréditaires tarés. Le procédé légal simple est l'interdiction du mariage à une certaine catégorie d'individus, et, là encore, nous trouvons les Yankees, gens pratiques et prévoyants, que les objections sentimentales n'arrêtent jamais, très en avance sur les Européens. Une loi du Connecticut, par exemple, interdit le mariage aux épileptiques, aux arriérés et aux déments, sous peine de trois ans de prison au minimum. Les intermédiaires qui ont facilité soit le mariage, soit l'union libre, sont punis de prison et de 1.000 dollars d'amende. En Pensylvanie, le mariage est interdit aux syphilitiques, aux blennorragiques, aux épileptiques, aux tuberculeux, aux alcooliques, aux aliénés. Dans le Maryland, l'Ohio, l'Iowa, l'Etat de New-York, on arrive aux mêmes prohibitions.

Ces mesures, qui visent à restreindre la descendance, toujours suspecte, des gens tarés, n'ont pas cependant paru suffisantes à certains légistes, sociologues et médecins américains, attendu qu'elles n'empêchent pas rigoureusement les unions passagères, qui peuvent être fécondes. Dès 1906, Van Metter proposait de réséquer deux centimètres du canal déférent des tarés, opération facile et sans danger et qui rend l'homme absolument incapable de se reproduire, et, chez la femme, la ligature des trompes, qui aboutit au même résultat. En Angleterre, on a vanté, chez l'homme, la sclérose de l'épididyme, par injection de chlorure de zinc. En France, Viaud-Cruand a préconisé, en 1909, la castration des apaches, chez lesquels, en effet, la vanité sexuelle joue un rôle important. Enfin, tout récemment, Grégory a déposé au Parlement de l'Iowa un projet de loi demandant la suppression pure et simple des incurables notoires.

Ces dernières mesures ont paru excessives, car l'opinion n'est nullement préparée à en comprendre la légitimité et la nécessité. Tant que l'on continuera à s'apitoyer sur le sort d'un pauvre petit bossu, strumeux et idiot, il ne restera jamais assez d'attendrissement disponible pour les enfants sains qui vivent dans un taudis ou pour le travailleur vigoureux et sobre, la mère robuste et féconde qui entretiennent péniblement une nombreuse famille. Aussi, les indications pratiques de l'eugénique ont-elles été accueillies en France par des protestations et des railleries. Comment ! ont dit les philantbropes, notre natalité est en décroissance continue, et vous voulez encore la diminuer en stérilisant les contagieux, les épileptiques, les alcooliques, les apaches? (H. Joly.) L'objection prouve seulement combien mal nous comprenons le problème de la dépopulation. Qui bénéficie de l'économie d'existence (très faible) que nous réalisons à l'aide des sommes énormes payées par la collectivité saine ? Nécessairement, l'inapte, l'arriéré, le criminel, l'impuissant : les chiffres cités plus haut le montrent indubitablement. Or, ce qui importe, c'est beaucoup moins le nombre des sujets que la qualité des citoyens. Même dans les luttes économiques et les conflits armés, une petite population de gens robustes, intelligents et patriotes, l'emportera toujours sur des millions de débiles, d'impotents, d'idiots et de fous. L'histoire l'a maintes fois prouvé.

En ce qui concerne la multiplication et le perfectionnement des éléments sains, les moyens abondent : puériculture avant et après la naissance, hygiène scolaire, colonies de vacances, sociétés de tempérance, assainissement des habitations, retour à la terre, que favorisera de plus en plus l'utilisation de la houille blanche, déclaration obligatoire de la tuberculose et de la syphilis, isolement des contagieux, abolition du privilège des bouilleurs de cru, limitation du nombre des débits de boissons, interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe, et, dans un autre ordre d'idées, le repos hebdomadaire, la journée de huit heures et le salaire minimum, qui, sous leur apparence purement économique, tendent à limiter de plus en plus les dangers du surmenage et de l'encombrement. Nous n'en dirons pas autant des retraites ouvrières, qui sont capables de porter un coup funeste à l'épargne domestique.

Si ces diverses mesures ne favorisent pas spécialement les meilleurs éléments, il faut reconnaître néanmoins qu'elles ne leur nuisent pas non plus, contrairement à ce que fait la bienfaisance aveugle et sentimentale, et c'est déjà beaucoup. Mais la *viriculture*, dont les idées maîtresses ont été exposées par Maurel, est appelée à donner des résultats bien préférables, car elle se propose de maintenir dans la normalité les individus sains et d'y ramener ceux qui s'en écartent par de simples troubles fonctionnels facilement guérissables, à l'aide d'une éducation physique, intellectuelle et morale, appropriée et solide, s'inspirant de la physiologie, de la pédagogie positive et de l'eugénique. Elle ne s'applique donc qu'à favoriser une élite véritable. Mais cette méthode ne peut donner tous ces fruits qu'à la condition expresse que les bienfaits des particuliers et de l'Etat cessent de ne s'adresser qu'aux improductifs et aux moins méritants. Alors, l'humanité, débarrassée d'une partie de ses déchets, ayant vu diminuer le nombre de ses représentants, mais augmenter leur robustesse et leur valeur, pourra plus aisément prétendre à un bien-être supérieur. Et c'est là le but final que se propose l'eugénique. — Dr J. LAUMONIER.


La Femme et le Miroir, tableau de R. Prinet (Société nationale des beaux-arts). — Phot. Vizzavona.

Femme et le Miroir (LA), tableau de René Prinet, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale. — Le titre de l'œuvre en indique tout le sujet : il ne s'agit là que d'une jeune femme vue de dos et se regardant dans la glace placée au-dessus d'une cheminée. Mais la réalisation picturale est tout à fait remarquable. La robe violette, aux reflets soyeux, est traduite avec une simplicité et une justesse rares; le volume du corps s'y perçoit nettement ; et le visage aperçu dans la glace, bien à son plan, est traité avec un grand charme. Le maniement de la brosse ne manque d'ailleurs pas de largeur et de puissance; les accessoires, pendule, flambeaux, roses jaunes et vase bleu, sont prestement indiqués, avec quelques coups de pinceau si justement posés qu'à distance rien ne paraît manquer. René Prinet est un de nos meilleurs intimistes, et cette œuvre nouvelle le montre en pleine maîtrise. — TR. L.

France (LA), paquebot mis en service par la Compagnie générale transatlantique sur la ligne Havre-New-York, et dont le premier voyage a eu lieu le 20 avril 1912. — La *France* constitue le plus grand bâtiment battant, à l'heure actuelle, les couleurs

françaises. A ce titre, il a donc droit à une mention spéciale. Ses dimensions sont les suivantes :

Longueur extrême	220m
Largeur extrême	23m
Hauteur totale du navire au-dessus de la quille	24m,50
Tirant d'eau moyen	9m,11
Déplacement correspondant	27.200t.

On voit que ce géant des mers arrive à dépasser, par ses dimensions, nos plus forts cuirassés, ceux actuellement en service, les *Danton*, n'ayant que 18.300 tonnes de déplacement, et nos futurs *Jean-Bart*, en achèvement, ne devant atteindre que 23.500 tonnes. Comme vitesse, la *France* sera également supérieure à nos grandes unités de combat, mais il est juste de dire qu'elle n'a pas à transporter l'énorme poids mort de la cuirasse et des canons. Malgré cela, il lui faut encore 10.000 chevaux pour atteindre les vingt-quatre nœuds fournis aux essais (45kil.,300). L'appareil moteur est constitué par des turbines; la vapeur est fournie par 19 chaudières, dont 11 doubles, à huit foyers chacune, et 8 simples, à quatre foyers. Au total, on compte 120 foyers, avec une surface de grille de 222 mètres carrés. La surface totale de chauffe, c'est-à-dire l'étendue développée des tubes et tôles en contact avec les gaz de la combustion, atteint 9.000 mètres carrés environ. Si l'on prend comme base de la consommation une quantité moyenne de 135 kilogrammes par heure et par mètre carré de grille, on obtient pour la consommation totale par heure le chiffre de 30 tonnes, soit 720 tonnes par vingt-quatre heures. A raison de six jours pour la traversée de l'Atlantique, c'est donc un total de 4.320 tonnes de charbon qui seront brûlées entre Le Havre et New-York. L'évacuation de la fumée produite par une telle masse de combustible nécessite quatre cheminées elliptiques, de 5m,30 de grand axe, mesurant 34 mètres de hauteur.

Les turbines sont au nombre de quatre pour la marche avant, actionnant chacune une hélice. La vapeur est introduite d'abord dans la turbine haute-pression de l'arbre bâbord; elle passe de là dans la turbine moyenne-pression de tribord, puis achève de se détendre dans les deux turbines basse-pression des arbres centraux. Cette circulation de vapeur est celle utilisée dans la marche ordinaire, au large, mais, dans d'autres circonstances, telles que les entrées et sorties de port, on peut faire agir isolément les deux lignes d'arbres de bâbord, ou les deux lignes d'arbres de tribord. Dans ce cas, on introduit directement la vapeur de la turbine haute-pression à la turbine basse-pression de bâbord et, simultanément, on fait passer la vapeur de la turbine moyenne-pression à la turbine basse-pression de tribord.

La marche arrière est obtenue par deux turbines haute-pression montées sur chacun des arbres extérieurs et par un ailettage arrière placé à la suite des turbines basse-pression de marche avant. On peut ainsi battre en arrière des quatre hélices à la fois, avec une puissance des deux tiers de la puissance totale. Tout l'ensemble de l'appareil moteur est réparti dans deux compartiments étanches, chacun de ces compartiments pouvant être envahi par l'eau, sans que l'autre partie de la machine soit arrêtée.

Les transmissions d'ordres de la passerelle à la machine sont des plus complètes. On a prévu trois systèmes : une transmission mécanique, par cadrans conjugués sur lesquels des aiguilles indicatrices se placent en face des ordres inscrits au pourtour du cadran, avec sonnerie d'attention; une transmission électrique, basée sur les mêmes principes; et enfin, un téléphone haut parleur accompagné de trois lampes de colorations diverses, correspondant aux indications générales : avant, arrière, stop.

Réciproquement, la passerelle est tenue au courant, par des tableaux indicateurs, de la marche des turbines, du sens de leur rotation, ainsi que du nombre de tours.

L'éclairage du bord est assuré par deux stations électriques indépendantes, constituées chacune par deux dynamos de 400 kilowatts, mues par des turbines. Ces deux stations desservent, l'une les parties supérieures, l'autre les fonds; elles peuvent être d'ailleurs réunies l'une à l'autre, ou se suppléer en cas d'avaries.

La sécurité du navire a été étudiée tout spécialement; elle est assurée d'abord par un double fond étanche allant de l'avant à l'arrière, puis par quatorze compartiments étanches dans le sens transversal. Les portes de fermeture destinées à boucher les ouvertures indispensables percées dans ces cloisons peuvent être manœuvrées à distance, de la passerelle, par le commandant lui-même. Il y aura donc certitude qu'en cas d'abordage, les portes des cloisons étanches seront fermées avant même que l'accident se produise, dès qu'il y aura seulement danger de collision.

Les aménagements sont, comme bien on le pense, compris d'une façon très complète, qui fait honneur à notre goût national. Le paquebot *France* peut recevoir 534 passagers de 1re classe, 442 de 2e classe, 226 de 3e classe avec cabines et 724 de 3e classe sans cabine. Avec les 600 hommes composant l'état-major, l'équipage et le personnel de service, c'est un total de 2.526 âmes que transportera cette ville flottante.

La décoration est due à des artistes réputés dans ce genre de travail; on s'est efforcé partout de cacher la structure du navire, les formes de la carène, par des plafonds et des fausses cloisons adroitement disposés. Les cabines de 1re classe, notamment, offrent l'aspect de chambres élégantes, qui ne dépareraient pas le plus moderne de nos appartements urbains. Chaque cabine possède son cabinet de toilette, et plusieurs même ont leur salle de bains particulière. Il existe, en outre, des appartements de luxe, composés d'une chambre, d'un salon, d'une salle de bains, d'un lavabo et d'une penderie. Enfin, les milliardaires américains pourront, au prix de 10.000 francs pour une traversée, occuper l'appartement de grand luxe, composé d'une chambre à deux lits, d'une cabine à un lit avec canapé-lit, d'un salon, d'une salle à manger avec office, et d'autres dépendances, salle de bains, W.-C., etc., le tout s'étendant à tribord, sous la galerie du pont-tente, sur une longueur de plus de vingt mètres. L'occupant de cet appartement a, pour son service particulier, un personnel spécial, comprenant femme de chambre, valet de chambre et maître d'hôtel; il peut, s'il le désire, n'avoir aucun rapport avec le reste des passagers, et un souverain trouverait là l'incognito le plus strict.

La salle à manger de 1re classe est une magnifique pièce, pouvant contenir 350 personnes et qui mesure huit mètres de hauteur totale. Le service y est fait par petites tables. Une coupole soutenue par des pilastres forme le centre de ce hall; un escalier magnifiquement orné réunit la salle proprement dite à la galerie circulaire, où se trouvent également des tables. Un bar américain est, en outre, installé sur le pont supérieur.

Les cabines de 2e classe, leur salle à manger, leurs salons, sont décorés de même avec un goût parfait; ils représentent le luxe que l'on trouvait, il y a quelques années, dans les premières classes. Les troisièmes classes ont, elles aussi, bénéficié de ce progrès; on y trouve une salle à manger avec office, cuisine spéciale et fumoir.

Des salles de sport, comportant des appareils à ramer, des dispositifs pour pratiquer l'équitation mécaniquement, des ustensiles divers d'entraînement sont à la disposition des passagers. Il y a également une salle de jeux pour les enfants, un guignol et aussi un chenil modèle pour les quadrupèdes passagers, placé sur le pont supérieur. Des salles de massage, d'hydrothérapie, avec le confort le plus moderne, complètent cette installation, qui, on le voit, ne laisse rien à désirer. On se demande même comment, dans un laps de temps ne dépassant pas six jours, les passagers de la *France* arriveront à faire usage de tous les éléments de confort que l'on met à leur portée.

On a cependant prévu des heures de loisir; une bibliothèque fort bien composée existe à bord, et il sera publié chaque jour, au moyen des dépêches de la télégraphie sans fil, un journal aussi bien informé que ceux de la capitale.

Comme on le voit, la *France* fait honneur aux Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire, qui l'ont construit. Elle représentera à l'étranger un échantillon flatteur de nos constructions navales, et nul doute que la faveur des passagers américains ne lui soit bientôt acquise. Comme conclusion, nous noterons que ce magnifique paquebot est revenu à la somme totale de 25 millions de francs. — G. Cleac-Rampal.



Le transatlantique *la France.*

***Frédéric VIII** (Christian-Frédéric-Guillaume-Charles), roi de Danemark, né à Copenhague le 3 juin 1843. — Il est mort à Hambourg le 14 mai 1912. Frédéric VIII, qui était monté sur le trône en janvier 1906, n'a, par conséquent, régné qu'un peu plus de six ans. Il était le fils aîné du roi Christian IX, celui qu'on a pu appeler, en raison du nombre des alliances conclues par ses enfants dans les principales familles régnantes, « le grand-père des souverains d'Europe » : une de ses sœurs est la reine Alexandra, veuve du roi d'Angleterre Edouard VII; une autre, la princesse Dagmar, devint, sous le nom de Marie-Feodorowna, la femme du tsar Alexandre III. Son frère cadet fut appelé, en 1863, au trône de Grèce. Frédéric VIII était donc l'oncle des souverains actuels de la Russie et de l'Angleterre. Enfin, son second fils est devenu roi de Norvège, sous le nom de Haakon VII.

L'âge avancé auquel parvint Christian IX devait, pendant de longues années, réduire son fils au rôle ingrat de prince héritier. Il s'y renferma avec une correction d'autant plus digne d'éloges que sa valeur personnelle était grande. Il avait fait de fortes études juridiques en Angleterre, où il avait été un des plus brillants élèves de l'université d'Oxford; mais, en 1863, la guerre des Duchés vint interrompre son séjour : à l'annonce des hostilités, il revint prendre du service dans l'armée danoise, et se battit bravement comme officier. Le souvenir des malheurs du Danemark pendant cette crise fut toujours vivant chez lui. Il voulut désormais être soldat, et consacra tous ses soins au relèvement militaire du pays, ne négligeant d'ailleurs aucune occasion de flatter les puissantes amitiés qui devaient protéger

le Danemark contre toute nouvelle agression et, en particulier, celle de ses puissants beaux-frères. Chaque été voyait, à Copenhague, dans le palais du vieux roi et du prince héritier (marié depuis 1869 à la princesse Louise de Suède), se réunir tous les membres de la famille dispersés aux quatre coins de l'Europe : l'impératrice de Russie, la princesse de Galles, le roi de Grèce, etc. La paix générale de l'Europe a certainement gagné à ces réunions, dont le prince Frédéric, aimé de tous pour son entrain et sa bonne humeur, était spécialement chargé d'organiser la partie sportive. Par ailleurs, il s'occupait aussi peu que possible de politique active, se contentant de mener dans Copenhague la même existence simple et sans faste qui avait assuré une si sincère popularité au roi Christian IX. Il visitait les écoles, les milieux ouvriers, encourageait les œuvres philanthropiques, même pendant les dernières années, où son père l'associa en fait à l'exercice du pouvoir royal; il n'essaya pas de faire prévaloir ses idées personnelles, beaucoup plus conciliantes à l'égard du Parlement danois que celles du vieux roi. Il attendit d'être monté sur le trône pour gouverner à sa guise.

Dès les premiers mois, il s'efforça d'entrer en confiance avec le Landsthing, contre lequel Christian IX n'avait cessé de lutter. Il voulut être un roi franchement constitutionnel, et y réussit. Entre les radicaux et les socialistes danois, il fut un arbitre éclairé et impartial, s'efforçant seulement de développer les ressources économiques et l'industrie de son petit État et menant à bonne fin la réforme de l'armée, qu'il avait à cœur. Sauf quelques difficultés financières et un ou deux scandales parlementaires, il n'eut d'ailleurs à vaincre aucune exceptionnelle difficulté, et sa popularité personnelle sortit toujours intacte des crises. Il eut même l'occasion de s'en servir habilement, en août 1907, au cours de son voyage en Islande : la colonie manifestait depuis longtemps des velléités de séparation, que son ascendant personnel réussit à étouffer, au moins provisoirement. A l'extérieur, il montra beaucoup de prudence et, quelquefois, d'habileté. Bien que de tendances germanophiles, il sut résister, conformément à la politique traditionnelle du Danemark, aux avances dangereuses de l'empereur d'Allemagne. C'est à Londres et à Paris, au mois de juin 1907, puis à Saint-Pétersbourg, deux ans plus tard, qu'il alla prendre contact avec les appuis traditionnels du Danemark. Le président de la République, Fallières, lui rendit sa visite, en août 1907, et fut accueilli à Copenhague avec une particulière cordialité.

Frédéric VIII.

La fin du roi a été tragique et triste. Frédéric VIII, qui souffrait de douloureuses crises rhumatismales, avait été frappé, en janvier 1912, d'une attaque d'apoplexie assez bénigne, dont il était venu se remettre sur la Côte d'Azur. C'est à son passage à Hambourg, tandis qu'il revenait de Nice, qu'une seconde attaque, cette fois mortelle, l'a frappé, le soir, en pleine rue. Il ne put faire connaître ni son adresse, ni sa qualité au médecin qui le releva. Son corps fut porté au dépôt mortuaire d'un hôpital, où ses serviteurs durent aller le reconnaître.

Le roi Frédéric VIII a eu pour successeur son fils aîné, le prince Christian, né le 26 septembre 1870, qui a pris le nom de Christian X. Son second fils, comme il a été dit plus haut, est le roi Haakon VII de Norvège. Il laisse encore deux enfants mâles : les princes Harald (né en 1876) et Gustave (né en 1887), et trois filles : les princesses Ingeburge (née en 1878, mariée en 1897 au prince Charles de Suède), Thyra (née en 1880) et Dagmar (née en 1890). — H. Trévise.

***grouse** n. f. — Encycl. La grouse (*lagopus Scoticus*), que les Anglais appellent *red grouse*, ne se trouve que dans le nord de l'Angleterre, en Ecosse et en Irlande. On a essayé de l'acclimater sur quelques points des Ardennes belges, et certains essais paraissent devoir réussir. Il y aurait eu, pourtant, en Bretagne, quelques compagnies de grouses jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Le mâle mesure 41 à 43 centimètres de long et 70 à 72 d'envergure; son poids est de 780 à 900 grammes. Il a les plumes de la tête et de la nuque d'un rouge brun clair, traversées de raies noires transversales, vermiculées en zigzag; celles du dos et les couvertures supérieures des ailes sont tachetées de noir dans le milieu; celles de la gorge sont rouges, celles de la poitrine et du ventre d'un brun pourpre foncé, marquées de raies étroites. Les rémiges sont d'un brun foncé, de même que les rectrices, à l'exception des quatre médianes, qui sont d'un roux marron, rayé transversalement de noir. La queue est arrondie. Les plumes des jambes, des tarses et des doigts sont variées de couleurs blanche et brunâtre; les pieds sont garnis de plumes filiformes d'un gris blanchâtre; le bec est noir, l'iris brun noisette, les ongles cendrés.

Comme leurs cousins les tétras, les grouses ont autour de l'œil un espace papilleux d'un rouge vermillon. Cette membrane papilleuse du sourcil est dentelée, saillante et élevée. Chez le mâle, la membrane du sourcil est moins étendue et moins rouge en hiver; chez les vieux coqs, des plumes blanches plus ou moins nombreuses se montrent sur le cou, sous les ailes, au milieu du ventre, aux cuisses, aux tarses et aux doigts.



Grouse (coq).

La femelle est un peu plus petite que le mâle; les teintes de son plumage sont moins pures et moins prononcées; les taches rousses de la tête et du cou tirent sur le jaune; la membrane du sourcil est très peu étendue; le dos et le croupion sont variés de grandes taches noires; les flancs sont marqués de quelques raies transversales blanches.

Strictement monogame, la grouse s'accouple de très bonne heure, dès le mois de janvier, surtout si l'hiver n'a pas été trop rigoureux, et commence à pondre dès les premiers jours d'avril. On a vu, pourtant, quelques cas de bigamie chez la grouse; les deux poules d'un même coq font alors leurs nids à côté l'une de l'autre, aucune jalousie n'existe entre elles. On a aussi constaté des croisements très exceptionnels de grouse avec le *ptarmigan* (*lagopes mutus*), perdrix blanche des montagnes, que l'on rencontre en France, dans les Alpes et les Pyrénées, ainsi que du tétras à queue fourchue (*tetrao tetrix, tétras-lyre, lyrure des bouleaux, blackgame, birkhahn*) avec une poule grouse.

La poule niche sous une touffe de bruyère; elle creuse dans le sol une petite cavité, dont elle garnit les bords avec quelques brins secs d'herbe et de bruyère. Elle pond presque à nu huit à douze œufs de couleur terre de Sienne claire, parsemés d'une profusion de petits points très rapprochés et de taches irrégulières et confluentes, de nuance rouge foncé. La couleur des œufs et la livrée des jeunes se confondent avec les colorations du terrain et de la bruyère, ce qui leur permet d'échapper à la vue des oiseaux de proie.

La femelle seule couve; tant que dure l'incubation, le coq ne quitte pas les environs du nid; il veille sur sa famille et l'avertit du moindre danger par un bref *kok-kok-kok*. Après l'éclosion, il se joint à la mère pour guider les petits et veiller sur eux. A la sortie de l'œuf, les jeunes sont couverts de duvet touffu, roussâtre, un peu lavé de cendré au-dessous, avec le vertex brun, nuancé de rouge vif; les côtés de la tête sont variés de noir. Les rémiges naissantes sont brunes, bordées et terminées par des taches roussâtres. Les tarses, longs, sont vêtus, ainsi que les doigts, de plumes filiformes roussâtres; le bec est brun, les ongles sont pointus, d'une nuance brun clair. Les jeunes courent au sortir de la coquille et se nourrissent d'insectes; leur croissance est très rapide; la moyenne des éclosions et de l'effectif d'une compagnie est de six à dix.

Aux premières lueurs de l'aurore, les grouses commencent à s'agiter; les mâles s'élèvent à huit ou dix mètres, redescendent lentement, les ailes étendues, la tête rejetée en arrière, la queue droite, déployée en éventail, jetant des cris brefs : *err, beck, beck, beck*, pour, aussitôt posés à terre, jeter un sonore *goback, goback, goback*, auquel les poules faisanes répondent par des tons assez doux : *yap, yap, yap*, ou *yauk, kauk, yauk*.

Il arrive, quelquefois, qu'une chute de neige tardive recouvre complètement le nid et la poule après qu'elle a commencé à couver; la chaleur qui émane de la couveuse fait fondre la neige à mesure qu'elle tombe : il s'établit une sorte de cheminée entre le nid et la surface de la neige. Mais, si la neige vient à tomber pendant que la poule est à la recherche de sa nourriture, elle ne peut plus retrouver son nid; alors, les œufs ou la couvée sont perdus. La grouse peut alors effectuer une seconde ponte, mais celle-ci ne dépasse pas quatre œufs, et, si les petits se présentent bien, ils sont très « pouillards », c'est-à-dire peu développés à l'ouverture d'août. Plus la saison est sèche au moment de la ponte, meilleurs seront les résultats.

— Chasse. La chasse à la grouse, eu égard à la configuration des montagnes où elle est pratiquée, donne une impression beaucoup plus réelle, plus vive de chasse sauvage que toute autre chasse à tir. L'oiseau est extrêmement peureux, et cela tient à ce qu'avant de se lever au passage des chasseurs ou des batteurs, les grouses n'ont, pour le plus grand nombre, jamais vu d'êtres humains. Comme on n'élève pas les grouses, ces oiseaux constituent un gibier essentiellement naturel, et leur nombre sur les *moors* augmente rapidement, en raison des aménagements raisonnés apportés par les propriétaires sur leurs terrains.

Les *moors* sont de grandes étendues de bruyères qui couvrent la plus grande partie de l'Ecosse, les *highlands*, partant des vallées pour monter jusqu'au sommet des montagnes écossaises. Le plus important revenu des moors est constitué par la chasse; le prix de location d'un moor est calculé généralement sur le nombre d'oiseaux qu'on y peut tuer annuellement, au prix d'une *livre sterling* par *brace* (couple).

L'élevage des moutons sur les moors est un inconvénient; en effet, le passage des troupeaux occasionne de sérieux dommages parmi les couvées et les couveuses, détruisant les unes et les autres. Les chiens de berger causent également de grands ravages, tuant et mangeant les poules sur leur nid, avalant les nichées de jeunes; au moment des couvées, quelques chiens errants peuvent détruire, en une heure, le tableau d'une journée de battue, tableau dont le résultat se monte à des centaines d'oiseaux tués. La base de la nourriture des grouses étant la pousse des jeunes bruyères, qu'elles préfèrent aux jeunes grains, elles en sont privées par le passage des moutons qui, eux aussi, consomment une grande quantité des pousses nouvelles. Aussi, pour assurer aux oiseaux une quantité suffisante de nourriture, il convient de brûler tous les ans, par petits carrés d'environ un hectare, des espaces de bruyères qui repousseront l'année suivante. Ce procédé a l'avantage d'assurer aux grouses une alimentation de leur choix, tout en leur laissant des couverts suffisamment épais pour le moment de la ponte. La meilleure saison pour brûler la bruyère est le mois de mars, et l'opération doit s'exécuter pendant un temps très court. Les moors doivent être pourvus d'eau sur tous leurs points; aussi faut-il capter les filets d'eau répartis sur leur surface, en creusant de petites rigoles d'écoulement, constituant autant d'abreuvoirs pour les jeunes grouses.



Grouse (poule).

Comme le perdreau et le faisan, la grouse est sujette à des maladies périodiques, principalement à celle nommée *disease*. Les oiseaux qui en sont atteints possèdent dans leur estomac un ver, le *strongylus pergracilis;* cette affection se traduit par une faiblesse, un dépérissement général, et l'oiseau ne tarde pas à mourir. On attribue cette maladie à diverses causes; mais les rigueurs de l'hiver, une alimentation défectueuse par l'insuffisance des jeunes pousses de bruyère sont les principales.

Comme le perdreau encore, la grouse reste attachée au coin de moor où elle est née, et, après avoir été dérangée par la chasse, revient toujours à son cantonnement. Son vol est extrêmement rapide, beaucoup plus que celui du perdreau, infiniment plus long, donnant dans le même temps un nombre de coups d'ailes beaucoup plus restreint pour une distance beaucoup plus grande; elle suit en volant les mouvements du terrain très ondulé; son vol, quand elle descend surtout, est animé d'une direction hélicoïdale qui rappelle le mouvement de la vrille, exécutant ce que les Anglais appellent « *curling* ». Souvent, elle décrit un crochet, parfois retourne en arrière, toutes choses qui déroutent les tireurs les plus expérimentés. Enfin, par sa couleur, elle se détache très mal sur la bruyère.

Sur les moors sont disséminés, aux endroits les plus favorables, un grand nombre d'affûts, petits fortins dont les *murets* sont construits avec des mottes de tourbe superposées et de la bruyère; ces affûts sont en forme de fer à cheval, ou de redans

ouverts d'un côté; il y a parfois des différences de cent mètres entre plusieurs d'entre eux, ils ont environ 1m,50 de hauteur. L'intérieur est assez grand pour contenir le chasseur et son chargeur, puis un aide maintenant un ou deux *retrievers*, chargés, après chaque battue, d'aller à la recherche des pièces blessées ou tuées et de les rapporter. Les affûts simplement creusés dans le sol sont plus rapprochés, moins dangereux pour les tireurs que les affûts construits en forme de fortin; dans ces derniers, la tête du tireur dépasse le haut de l'affût, il risque d'être blessé par un voisin trop prompt à tirer ou suivant une pièce du bout des canons de son fusil; aussi place-t-on assez souvent entre deux affûts un petit piquet peint en blanc, indiquant la direction dans laquelle il est défendu de tir

Les batteurs, dans une battue de grouses, ont un rôle considérable: judicieusement placés, ils contribuent à l'entière réussite de la battue; il en est de même des *mireurs*. Chacun de ces derniers est muni d'un drapeau; il se dissimule le mieux qu'il lui est possible, pour ne se montrer qu'au moment opportun; il peut empêcher des bandes entières de grouses de se dérober et les obliger à se diriger vers la ligne des tireurs, alors que les oiseaux auront été levés par les batteurs, qui auront dû se faire voir et se mettre en marche absolument au même moment. Les batteurs écossais sont des marcheurs incomparables, faisant 30 à 40 kilomètres dans la journée en terrain montagneux, et ayant souvent une longue retraite à exécuter pour retourner chez eux



Un *moor* dans les highlands.

Le vol rapide de la grouse en rend le tir particulièrement difficile; et il est une précaution que les chasseurs ne doivent pas négliger: c'est de ne jamais tirer l'oiseau de face, sous un angle tel qu'il vienne tomber sur le chasseur ou sur ses aides; bien des personnes ont été ainsi sérieusement blessées par une grouse foudroyée, leur arrivant en plein visage ou en pleine poitrine, avec la force acquise d'une vitesse vertigineuse.

Un tel gibier, dont la chair est renommée, tente les braconniers, qui trouvent moyen d'exercer leur talent à l'aide de collets en laiton, quelle que soit la surveillance des gardes. Malgré cela et d'autres causes dont nous avons parlé, certaines journées de chasse, pendant lesquelles cinq ou six battues ont lieu, donnent à la fin de la journée des tableaux de 1.200 pièces. En une semaine, c'est-à-dire en quatre jours de chasse, le chiffre des grouses tuées atteint parfois trois ou quatre mille. — Comte Justinien CLARY et Gustave VOULQUIN.

héroïne n. f. Ether diacétique de la morphine, dont on emploie le chlorhydrate comme calmant et antithermique. (On la prescrit en gouttes, sirop, cachets, pilules, poudre, ou en injections hypodermiques.)

* **hersage** n. m. Opération que l'on pratique sur des nerfs atteints de névralgie, résistant à tout traitement médical, et qui consiste à dilacérer, disjoindre les fibres avec un instrument à pointes mousses, ressemblant à une herse.

Hiver au marais (L'), *effet de neige*, tableau de L. Broquet, exposé en 1912 au Salon des artistes français (v. p. 462). — Il n'y a dans cette toile importante que quelques flaques d'eau entre les traînées de neige, que quelques arbres dénudés montant vers le ciel. C'est dire que le sujet est exclusivement pictural. Mais l'artiste a su parfaitement donner à son paysage toute la profondeur désirable, non seulement par la perspective des lignes d'eau, mais encore par la perspective aérienne. Les tons sont dégradés avec une science impeccable; l'air bleuit les couleurs à mesure qu'augmente la distance entre le peintre et les objets; et l'on peut observer comment les grands arbres qui se suivent en file du premier plan aux plans suivants ont été traités avec une très sûre gradation. Un autre rideau d'arbres, dans le fond, est noyé dans la brume. Le motif était particulièrement difficile à traiter pour les blancs neigeux : là encore, l'artiste a fait preuve d'une vision très délicate, et il a su donner, avec ce paysage pauvre sous un grand ciel gris, une impression de véritable grandeur : ce tableau lui a, du reste, valu une seconde médaille. — Tr. L.

Isabelle d'Este, *marquise de Mantoue* (1474-1539), par Julia Cartwright [Mrs. Ady], ouvrage traduit et adapté de l'anglais par Mme E. Schlumberger (Paris, 1912, un vol. in-8º, 33 planches hors texte), avec une préface de Robert de La Sizeranne. — Mrs. Cartwright-Ady, connue par de solides études sur le XVIe siècle, publia, en 1903, *Isabella d'Este, a Study of the Renaissance*, une de ces copieuses biographies à la manière anglaise, nourries de faits plus que de considérations, où toute une société, toute une époque revivent autour d'une grande figure. Habilement traduite et abrégée de quelques développements, du reste avec l'assentiment de l'auteur, l'œuvre emplit encore un beau et fort volume : mais on ne plaint pas le temps qu'on emploie à le lire, tant on y trouve une image complète et attachante d'une des femmes qui ont le mieux incarné le type de la princesse italienne de la Renaissance, belle, lettrée, protectrice des arts, habile politique, sereine, énergique et forte.

Par sa naissance, par ses alliances, Isabelle d'Este louche à tout ce que compte d'illustre l'Italie princière de ce temps. Elle est l'aînée des huit enfants d'Hercule Ier d'Este, duc de Ferrare, et d'Eléonore d'Aragon; petite-fille de Ferdinand d'Aragon, roi de Naples; sœur d'Alphonse Ier d'Este; belle-sœur du duc de Milan, Ludovic le More, qui a épousé sa sœur Isabelle, et de Lucrèce Borgia, seconde femme de son frère Alphonse; tante d'Hercule II d'Este et de Renée de France. En 1490, Isabelle épouse François Ier de Gonzague, marquis de Mantoue; du côté de son mari, elle est belle-sœur de Guidobaldo de Montefeltro, duc d'Urbin, dont la femme, Elisabeth de Gonzague, sœur de son mari, est son amie intime. Mère de huit enfants, elle verra son fils Frédéric nommé duc de Mantoue. Une de ses filles, par son mariage avec François-Marie della Rovere, sera duchesse d'Urbin. Elle est tante du fameux connétable de Bourbon.

A l'époque où elle apparaît sur la scène du monde — entre 1490, date de son mariage, et 1539, date de sa mort — l'Italie est bouleversée par la lutte entre le pape, l'Empereur, le roi de France et la Sérénissime République de Venise. Les princes auxquels Isabelle d'Este est alliée, le duc de Milan, le duc de Ferrare, le duc d'Urbin, le marquis de Mantoue, écrasés entre ces puissants, obligés de prendre parti, se mettent tantôt au service de l'un, tantôt au service de l'autre, changent sans cesse d'alliance, alternativement dépouillés de leurs Etats ou récompensés par de nouveaux domaines, souvent opposés, d'intention ou de fait, à leurs plus proches parents. Le mari d'Isabelle, François de Gonzague, ce personnage petit et râblé, à la physionomie faunesque et sauvage, celui-là même qu'on voit agenouillé dans le tableau de Mantegna, la *Madone de la Victoire* (Louvre), eut besoin de toutes les ressources d'une politique rusée et d'une énergie constante, en même temps que d'une bravoure peu commune, pour se maintenir dans son marquisat.

Il est difficile de le suivre parmi les fluctuations de sa politique. Au moment de l'invasion de Charles VIII en Italie, François commande les troupes de Venise, puis il devient capitaine des armées de la ligue formée contre le roi de France. Après Fornoue (1495), où il se distingue, Venise lui décerne le titre de capitaine général des armées de la République : en cette qualité, il aide Ferdinand de Naples à reconquérir son royaume. Mais, soupçonné, non sans cause, de traiter sous main avec Charles VIII, il perd la confiance de la Sérénissime République, et il est destitué. Il se rapproche alors de Ludovic le More, puis entre au service du nouveau roi de France, Louis XII. Quand le fils du pape Alexandre VI, César Borgia, allié des Français, répand la terreur dans la Péninsule, le marquis de Mantoue s'empresse de cultiver son amitié. François de Gonzague fait un séjour en France. Alexandre VI mort et, après le court pontificat de Pie III, Jules II étant élu pape, le marquis de Mantoue est promu gonfalonier de l'Eglise. Quand la ligue de Cambrai est formée contre Venise (1508), François y adhère; mais il est fait prisonnier, à Legnago, par les soldats vénitiens, pour n'être mis en liberté qu'en 1510. Désormais, malade, il ne jouera plus qu'un rôle effacé.

Tandis que François de Gonzague guerroie pour le compte de l'un ou de l'autre, Isabelle n'est pas oisive; elle est, pour le marquis, le plus intelligent et le plus habile des conseillers. En l'absence de son mari, elle gouverne Mantoue et tient François au courant de tout ce qu'elle apprend par ses nombreux correspondants. Elle-même entreprend à travers l'Italie de fréquents voyages : voyages de plaisir et de curiosité, mais en même temps voyages diplomatiques, qui entretiennent ses bonnes relations avec les maîtres du moment. A son tour, elle leur fait, à Mantoue, les honneurs de son palais, et, grâce à son prestige personnel, qui est fort grand, elle sert son mari et ses parents. En 1493, elle se rend à Venise, où elle est magnifiquement accueillie par le doge et la Seigneurie qui la comblent de cadeaux et d'honneurs. En 1498, elle reçoit à Mantoue Ludovic le More. En 1507, sur l'invitation de Louis XII, elle se rend à Milan: ses lettres à sa belle-sœur, Elisabeth d'Urbin, manifestent alors franchement la joie et l'orgueil qu'elle a éprouvés à se trouver avec honneur à la cour d'un aussi grand souverain que le Roi Très Chrétien. Elle est même conviée à se rendre en France, mais les circonstances et le manque d'argent l'en empêchent. Envoyé comme otage à Rome, son fils Frédéric, par ses conseils, gagne la faveur de Jules II. Lorsqu'en 1512, les représentants des puissances se réunissent à Mantoue, Isabelle intervient avec succès pour que son neveu, Maximilien Sforza, soit proclamé duc de Milan. Elle intrigue en faveur de Ferrare, que menacent les ambitions de Jules II. Deux ans après, elle réalise le désir si longtemps caressé d'aller à Rome, où Léon X lui fait le plus aimable accueil; elle assiste au carnaval de 1515. Voici que le nouveau roi de France, François Ier, conquiert le Milanais : à ce dernier vainqueur elle envoie encore son fils Frédéric. Mais elle ne peut éviter que le pape et les Médicis ne dépouillent de leur duché d'Urbin son beau-frère et sa chère Elisabeth.

En 1519, son mari, depuis longtemps malade, meurt. Elle consacrera désormais à son fils préféré, Frédéric, le nouveau marquis de Mantoue, les secours de son influence personnelle. L'appui du nonce Chiericati, le dévouement de Balthazar Castiglione lui conservent la bienveillance de Léon X. Son fils aîné est alors nommé capitaine général de l'Eglise. Elle obtient que son second fils, Hercule, l'élève de Pomponace, soit fait cardinal. De 1525 à 1527, date de son second séjour à Rome, sous Clément VII, elle assiste à toutes les horreurs du sac de la ville par les Impériaux. Le palais qu'elle habite et que, du reste, elle a fait fortifier, est un des rares édifices qui ne soient pas pillés : il sert d'asile à plus de 3.000 personnes. Il est vrai qu'Isabelle compte parmi les envahisseurs de puissants répondants; à défaut du connétable de Bourbon, son neveu, tué au début du siège, son parent, Alexandre de Gonzague, son troisième fils, Ferdinand, qui est au service de l'Empereur, viennent la protéger et l'aident à quitter Rome. Ses amis sont émerveillés, de la savoir échappée. Elle arrive à l'apogée de sa gloire. Après avoir brillé à l'entrevue de Bologne où Charles-Quint vient recevoir la couronne impériale des mains du pape, où elle a vu tous les siens en bons termes à la fois avec le pape et avec César, Isabelle d'Este reçoit à Mantoue l'Empereur et son cortège somptueux; elle fait, avec sa grâce et son succès habituels, l'honneur de ses précieuses collections; c'est alors que son fils, le marquis Frédéric, reçoit le titre de duc. En 1532, Charles-Quint fait une nouvelle visite à Mantoue; en 1536, il permet l'annexion du Montferrat aux Etats des Gonzague. La marquise Isabelle, on le voit, n'avait pas mal travaillé.

A quels charmes cette princesse devait-elle une si heureuse influence? Les témoignages des contemporains sont unanimes à constater, à vanter sa beauté, ses yeux noirs, ses cheveux blonds, son teint éclatant, la noblesse de son air, la magnificence de ses toilettes. Il semble qu'elle ait mené la mode dans toute l'Italie: même les princesses étrangères se préoccupaient des robes et de la coiffure de la marquise de Mantoue. Isabelle, à vrai dire, y donnait tous ses soins, et les envoyés de Mantoue à Venise ou à Milan, en particulier le fidèle Zorzo Brognolo, sont sans cesse chargés par elle de lui procurer les fourrures rares, les étoffes magnifiques et les plus précieux bijoux.

Mais le prestige qu'elle avait auprès de tous, elle le devait plus encore à son esprit, à sa culture littéraire ou artistique. Elève de Battista Guarini (le

MATINÉE DE SEPTEMBRE, tableau de Paul Chabas (Société des artistes français). V. page 465. — Phot. Pepper.



LA CHIOURME, tableau d'Edouard Monchablon (Société des artistes français). V. page 452. Phot. Vizzavona



REDDITION DU GÉNÉRAL BLÜCHER AUX ENVIRONS DE LÜBECK (7 novembre 1806), tableau d'A. Lalauze (Société des artistes français). V. page 468. — Phot. Vizzanova.

SAUVETEURS D'ÉPAVES, Tableau de F. Tattegrain (Société des artistes français). Voir p. 471. — Phot. Vizzavona.



PREMIÈRE SÉANCE SOLENNELLE DES JEUX FLORAUX (3 mars 1324), tableau de J.-P. Laurens (Société des artistes français). V. page 463. — Phot. Vizzavona



LE SOIR, A LA RIVIÈRE, tableau de F.-M. Roganeau (Société des artistes français). V. p. 471. — Phot. Vizzavona

L'HIVER AUX MARAIS; EFFET DE NEIGE, tableau d'E.-L. Broquet (Société des artistes français). V. page 458. — Phot. Vizzavona)

fils de l'helléniste Guarini de Vérone), elle lisait et parlait parfaitement le latin. Elle chantait, en s'accompagnant du luth, de manière à charmer. N'oublions pas qu'elle avait été élevée à Ferrare, dans un milieu où les lettres étaient en honneur, ayant sous les yeux les plus nobles œuvres d'art. A Mantoue, elle trouva le même goût pour les choses belles. Moins cultivé qu'elle, son mari ne laissait pourtant pas de protéger les artistes. Toute sa vie, en dépit des orages politiques et de l'incertitude des temps, Isabelle s'occupera, avec une curiosité passionnée, des travaux de l'esprit et de l'art.

Elle correspond avec les hommes les plus éminents de l'Italie d'alors : avec son cousin Niccolo da Correggio, poète et chevalier; Balthazar Castiglione, l'auteur de *Courtisan;* l'humaniste Bembo, Pic de La Mirandole, le cardinal Bibbiena, le fameux luthier Lorenzo de Pavie, un de ses principaux pourvoyeurs d'objets d'art. Elle veut être informée de tout ce qui se fait d'intéressant dans le monde. La découverte de l'Amérique excite sa curiosité. Elle fait sans cesse acheter des livres latins, français ou italiens. Elle lit les auteurs grecs dans les traductions latines. Elle emprunte les manuscrits rares pour les faire copier. Elle acquiert les éditions de luxe que publie Alde Manuce. Elle demande des vers à ses amis et en compose elle-même. En 1507, l'Arioste vint lui lire le manuscrit de son *Orlando furioso*, où il devait introduire, par la suite, des strophes à sa louange. Plus tard, Trissino et le conteur Bandello passeront à sa cour.

Elle s'occupe surtout de faire décorer son palais, particulièrement son *studiolo*, dont les fenêtres donnaient sur les lacs de Mantoue, ou sa fameuse *grotta*, sa retraite préférée. Installé depuis 1459 à Mantoue, Andrea Mantegna peignait dans les chambres du Castello la série de ses *Triomphes*, qu'il acheva en 1492. Isabelle accorde au vieil artiste toute sa protection. Il exécute pour la *grotta* le *Parnasse* (aujourd'hui au Louvre) et le *Triomphe de la Vertu*. La correspondance d'Isabelle nous la montre flattant ou gourmandant sans cesse les peintres, qui ne sont pas chiches de promesses, mais qui sont fort lents dans l'exécution. Elle attire à Mantoue le sculpteur Cristoforo Romano et le peintre Léonard de Vinci, qui traça d'elle le beau portrait au fusain qui est aujourd'hui au Louvre (1499); mais, quand Léonard fut reparti pour Florence, elle ne put obtenir de lui aucune des œuvres qu'il avait promises. Ce n'est qu'à force de sollicitations et en faisant intervenir sans cesse ses amis qu'elle put en posséder une du Pérugin (le *Triomphe de la Chasteté*). Il est juste de dire que la marquise entendait imposer aux artistes les sujets qu'ils devaient traiter, et les allégories qu'elle leur proposait leur paraissaient parfois un peu compliquées. Le vieux Giovanni Bellini ne mit pas moins sa patience à l'épreuve avant de lui envoyer une *Nativité*. Lorenzo Costa peint le *Triomphe de la Poésie* et d'autres fresques pour le Castello. Francia est l'auteur d'un très beau portrait de son fils Frédéric et la représente elle-même dans une œuvre que nous ne connaissons que par une copie du Titien. Raphaël mourut sans avoir achevé le tableau qu'il lui avait fait espérer. Pour la *grotta*, le Corrège, dont elle posséda l'*Antiope*, peint encore les deux Triomphes *des Vices* et *des Vertus*. Enfin, en 1529, le Titien vient de Ferrare à Florence et peint, d'après nature, le portrait d'Isabelle d'Este, alors âgée de cinquante-cinq ans. La marquise peut voir, dans ses dernières années, les beaux travaux de Jules Romain pour le palais du Té, aux portes de la ville.

Elle avait recherché les antiques avec passion. Elle en fit acheter à Rome, et de chacun de ses séjours à la Ville éternelle, même le dernier, elle rapporta quelque richesse nouvelle. Sabba da Castiglione, chevalier de Saint-Jean, lui en envoie de Rhodes, non sans peine. Les collectionneurs sont gens féroces. Isabelle est un amateur passionné. Lorsque César Borgia dépouille le duc et la duchesse d'Urbin, Isabelle gémit sur l'infortune de ses beau-frère et belle-sœur bien-aimés; mais cet attendrissement ne l'empêche pas de solliciter du vainqueur une petite *Vénus* en marbre antique et un *Cupidon* endormi, œuvre de Michel-Ange, qu'elle a remarquée naguère. César Borgia s'empressa de lui faire ce plaisir. Le duc d'Urbin, rentré dans ses domaines, ne revit jamais ses statues.

La collection des Gonzague était devenue une des plus belles d'Italie; il nous est malheureusement impossible d'en juger directement aujourd'hui. La plus grande partie en fut vendue en 1627 au roi d'Angleterre, Charles Ier, par le duc Vincenzo II; plusieurs des autres œuvres qui la composaient furent, en 1632 (après le sac de la ville par les Autrichiens), achetées par Richelieu et se trouvent aujourd'hui au Louvre. Le palais de Mantoue et la ville même subirent les déprédations des envahisseurs. Mais, s'il ne nous est plus permis de nous placer au milieu de cet ensemble admirable, où la grande marquise se donnait les plus délicates jouissances de l'art, du moins la voyons-nous elle-même revivre dans la correspondance qu'elle a laissée et qui est un des plus curieux documents que nous ayons de la Renaissance. Affectueuse et dévouée avec son mari et prompte à une soumission qu'accentue la cérémonie des formules, ferme et digne dans la justification, toujours raisonnable dans ses avis, enjouée et volontiers loquace avec sa fidèle amie la duchesse d'Urbin; souvent caressante, parfois menaçante, toujours impatiente, mais dans l'ensemble fort généreuse avec les artistes; singulièrement séduisante dans ses relations avec les souverains et les princes, telle elle est dans ses lettres. Mais ce qui frappe le plus dans ce caractère — et c'est un trait commun des âmes fortes de cette génération — c'est ce ressort,



Isabelle d'Este, fusain de Léonard de Vinci. (Louvre.)

cette souplesse vigoureuse qui, au milieu des revers de toute sorte et de dangers presque quotidiens, en face des terribles spectacles des invasions ou de la peste, maintient son âme égale, ouverte aux plaisirs supérieurs de l'esprit et toujours prête pour les résolutions les plus utiles. — LOUIS COQUELIN.

Jeux floraux (PREMIÈRE SÉANCE DES), grand panneau décoratif de Jean-Paul Laurens, exposé en 1912 au Salon des artistes français (v. p. 461). L'artiste conçoit la décoration comme une miniature agrandie; il laisse volontairement à ses personnages un caractère d'énergie tout à fait séduisant. Cela lui permet d'user, à bon escient, des tons les plus purs, et deux poteaux peints d'un vermillon éclatant ont ici le plus curieux rôle dans le jeu des contrastes colorés. Cette manière convient, du reste, excellemment pour traduire une scène du commencement du XIVe siècle : la première séance des Jeux floraux eut lieu, en effet, en 1324. Jean-Paul Laurens a donc eu doublement raison de se rapprocher de l'art de nos vieux enlumineurs, et il l'a fait avec sa maîtrise coutumière. Décrire l'œuvre par le détail serait inutile : disons seulement que l'artiste est un metteur en scène admirable, et qu'en plaçant sa ligne d'horizon dans le haut de sa toile, en faisant voir ses personnages d'en dessus, il a pu étager les premiers spectateurs, les joueurs d'instrument, le diseur de poèmes, les juges et le public clairsemé sur les bancs. Ainsi la scène est présentée de la manière la plus frappante, et l'artiste en a tiré le meilleur parti décoratif. — TR. L.

Lucas-Championnière (Just-Marie-Marcellin), chirurgien français, né à Saint-Léonard (Oise) le 15 août 1843. Élève du collège Rollin, il fit ses études médicales à Paris, fut reçu interne des hôpitaux en 1865 et, comme tel, deux fois lauréat (1867 et 1869) de l'Académie de médecine. Reçu docteur en 1870 avec une thèse très remarquable (*Lymphatiques utérins et lymphangite utérine; du rôle que joue la lymphangite dans les complications puerpérales et les maladies utérines*) qui lui valut la médaille d'argent de la faculté de médecine, il prit du service dans une ambulance pendant la guerre franco-allemande. En 1874, il était nommé chirurgien des hôpitaux et, depuis cette époque, occupait les fonctions de chef de service, successivement à la Maternité, à Cochin, Tenon, Saint-Louis, Beaujon et à l'Hôtel-Dieu. Il a été nommé, en 1905, chirurgien honoraire de ce dernier établissement. Membre de l'Académie de médecine, depuis 1894, et de nombreuses sociétés de médecine, chirurgie, obstétrique, etc., il a été élu membre de l'Académie des sciences le 12 mars 1912, en remplacement de Lannelongue (v. p. 447).

Chirurgien éminent et l'un des plus brillants de l'école française, Lucas-Championnière a imaginé nombre d'instruments chirurgicaux destinés à simplifier ou à faciliter les opérations, instruments qui sont aujourd'hui d'un emploi courant (perforateurs pour la céphalotripsie, pulvérisateurs, pinces, ciseaux, attelles, etc.). Il a, le premier, réalisé la réunion primitive de l'urètre déchiré et pris une part prépondérante à la propagation de la méthode antiseptique en chirurgie. On lui doit un procédé opératoire de la trépanation, devenu classique, une technique nouvelle du traitement des hernies, l'application très heureuse du massage et de la mobilisation au traitement des fractures.

Lucas-Championnière. (Phot. *Femina*.)

Le Dr Lucas-Championnière est l'auteur de nombreux articles publiés dans les comptes rendus et bulletins des sociétés savantes ou dans le « Journal de médecine et de chirurgie pratiques », qu'il dirige depuis de longues années. On lui doit aussi des ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons : *De la fièvre traumatique* (1872) [thèse pour l'agrégation de chirurgie et d'accouchement]; *Chirurgie antiseptique* (plusieurs éditions, 1875, 1880); *la Trépanation guidée par les localisations cérébrales* (1878), qui lui valut le prix Amussat de l'Académie de médecine; *Cure radicale des hernies* (1886, 1892); *le Massage et la Mobilisation dans le traitement des fractures* (1890, 1895); *la Hernie ombilicale* (1896); *Pratique de la chirurgie antiseptique* (1909); etc. — E. SANTIARD.

Mademoiselle de La Vallière, par Judith Cladel (Paris, 1912). — Que l'on ne cherche point dans ce livre des documents inédits ou des anecdotes nouvelles. Tout ce que raconte Mme Judith Cladel est déjà connu. Mais elle le raconte d'une façon charmante. Cette étude délicate, nuancée et sensible, convient bien à Mlle de La Vallière. Une femme parle d'une femme, et elle en parle avec sympathie. Elle la comprend, ainsi, mieux que nous ne pourrions le faire. Elle nous explique, elle nous montre les mouvements divers et presque contradictoires de son âme. Elle la fait sortir de la légende; elle la rend vivante et naturelle. Et, vivante, Mlle de La Vallière n'est pas moins touchante que celle que l'on a coutume de s'imaginer. Elle est plus émouvante même, parce qu'elle est plus proche de nous. Les saints et les saintes nous intimident toujours un peu; mais une femme, une simple femme, si nous assistons à ses faiblesses et à sa force, à sa misère et à sa grandeur, nous trouble de façon singulière. Cette misère et cette grandeur de Mlle de La Vallière, Mme Judith Cladel les a présentées, sans déclamation, avec une admirable simplicité, avec une discrète et compréhensive amitié. Admirons et comprenons avec elle, souvenons-nous de cette belle leçon, c'est le meilleur hommage que nous puissions rendre à Louise de La Vallière, qui passa trente-six années de sa vie au Carmel, pour expier quelques années d'amour à Versailles.

Françoise Louise de La Vallière naquit à Tours le 6 août 1644, seconde enfant du chevalier Laurent de La Baume Le Blanc, capitaine-lieutenant de la mestre de camp de la cavalerie légère, et de dame Françoise Le Provost de La Coutelaye. Elle passait le printemps et l'été au manoir de La Vallière, à cinq ou six lieues d'Amboise, pays charmant, tiède, émouvant, parfumé, modéré, qui est bien le pays d'où elle devait sortir. C'est là que s'écoula son enfance. En 1651, elle perdit son père; et sa mère, en 1655, épousa, en secondes noces, le premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, Jacques de Courtavel, marquis de Saint-Rémi. Louise entra dans la maison des petites princesses d'Orléans. Ces jeunes personnes sont sensibles, ambitieuses, passionnées. Dans leurs rêves, le Prince Charmant a les traits du jeune roi; et ce leur fut une déception d'apprendre qu'il épousait l'infante Marie-Thérèse. En 1660, après la mort de Monsieur, Madame, accompagnée de toute sa maison, vint s'installer à Paris, au palais du Luxembourg. Mme de Choisy, femme aimable, spirituelle, intrigante, remarqua la grâce de Louise. Elle songea à s'en servir, et la fit nommer demoiselle d'honneur de Madame Henriette, dont on formait à ce moment la maison. Louise eut dès lors ses entrées aux Tuileries, et elle put voir le roi, ce roi qu'elle aimait déjà, au secret d'elle-même, avant de l'avoir vu.

Louis XIV a vingt ans, et tout le monde autour de lui a le même âge. Ce sont des fêtes continuelles et des espoirs infinis. Louis veut séduire, et il y réussit. Il est noble et élégant. Une certaine timi-

dité ajoute l'on ne sait quel charme à ses manières. Il est courtois et galant. Il est un maître aussi. C'est le beau temps de son règne, la jeunesse heureuse et souriante. Henriette d'Angleterre est la véritable reine des divertissements qui chaque jour se renouvellent. Le roi ne la quitte pas. Une telle intimité devient inquiétante. Des représentations sont faites à Louis, à la jeune princesse. Ils doivent en tenir compte; mais ils ne veulent pas renoncer à leur amitié. Ils ont recours à un subterfuge : Louis feindra quelque amour pour une personne de la cour. Il essaye d'abord de compromettre M[lles] de Pons et de Chamérault. Il n'y réussit point. Il se retourne alors vers Louise de La Vallière. A peine l'a-t-il regardée qu'elle défaille déjà. Elle n'était pas d'une beauté triomphante, comme sera plus tard M[me] de Montespan, mais elle était aimable :

Elle était grande, fine de taille comme le sont souvent les boiteuses, car elle boitait légèrement, sans qu'on sût au juste si c'était chez elle une tare ou une grâce de plus que ce léger balancement de la personne qui faisait onduler en une cascade de plis les longues jupes à la mode... Elle avait la maigreur de la prime jeunesse, sans sa fragilité... Entre les frisures de ses cheveux d'un blond argenté, elle montrait un tendre visage, éclairé d'un regard dont le bleu paraissait d'une douceur mystérieuse pour le monde de la cour, parce qu'elle la puisait dans la bonté et la simplicité du cœur.

C'est cette douceur, cette simplicité qui charmèrent le roi. Elle ne s'aperçut pas qu'on se jouait d'elle. Elle aima; et son amour la fit aimer. Arrivée en mai à Fontainebleau, elle appartenait au roi avant la dernière semaine de juillet. Des jours délicieux s'écoulèrent. Les fêtes succédaient aux fêtes. On danse, et l'on voyage. On chasse; « elle pique le mieux du monde, ne quitte jamais les chiens, et il est impossible à un homme d'aller plus vite ». Le roi est aussi amoureux qu'il peut l'être. Il est même jaloux. L'arrestation de Fouquet, qui avait voulu, à prix d'argent, gagner Louise, fut due peut-être à cette jalousie. Anne d'Autriche lui fait des remontrances; mais il n'en tient compte. Il a déjà le sentiment de son autorité. Quant à Louise, on se moque d'elle. Pour ce monde de la cour, elle est trop désintéressée; et, comme on ne peut rien obtenir par elle et qu'elle ne songe même pas à se servir de son amour pour gagner de l'influence, on cherche à l'écarter du roi. Certains, confiants dans sa faiblesse, s'efforcent de la séduire, pour la guider ensuite à leur gré. Des intrigues se lient; on essaye d'avertir la reine, qui ne sait toujours rien. Olympe Mancini, de Vardes y mettent tous leurs soins. On y parvient enfin, non sans peine Le seul résultat fut l'affichage, si l'on peut dire « officiel », de la liaison du roi. Il devait répondre à Anne d'Autriche « que ses passions étaient devenues plus fortes que sa raison et qu'il ne se sentait pas même le désir de résister à leur violence». Il retire Louise d'auprès de Madame; il l'installe dans une petite maison, le Palais-Brion, sise dans le jardin du Palais-Royal. C'est là que, le 19 décembre 1663, elle met au jour un garçon. Six jours après, elle assistait à la messe de minuit aux Quinze-Vingts. Elle est encore toute-puissante sur le cœur du roi; et, dans les fêtes magnifiques qui sont données à la cour en mai 1664, elle apparaît comme une véritable reine. C'est à ce moment que l'on joue les *Plaisirs de l'Isle Enchantée*. Certes, sa vie s'écoule dans l'enchantement. Elle goûte sa grandeur, en même temps que son amour. Mais elle demeure bonne, bonne à l'excès. Elle ne sait pas s'entourer d'amis puissants. Pour garder le roi, elle n'a que sa faiblesse. Ses ennemis sont nombreux et acharnés. On essaye même de l'assassiner. Ce ne sont pourtant point ces violences qui vont la précipiter du haut de son bonheur. Le sourire d'une autre femme va l'accabler : M[me] de Montespan paraît.

M[lle] de Tonnay-Charente était fille de Gabriel de Rochechouart, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, et de Diane de Grandseigne. Elevée au couvent de Sainte-Marie, en la ville de Saintes, elle vint en 1660 à la cour, comme fille d'honneur de Marie-Thérèse. Elle était très belle. Seul, Louis XIV ne la remarqua pas d'abord. En 1663, elle épousa Henry de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, de vieille noblesse, mais de peu de fortune. Cette situation ne lui pouvait suffire. Elle essaya de séduire Monsieur, sans y réussir. Pour obtenir l'amour du roi et la disgrâce de La Vallière, eut-elle recours aux conjurations et aux pratiques infâmes que l'on a dites? On ne le sait avec précision. Mais Louis fut attiré par son rire éclatant. Pourtant, le 13 mai 1666, par lettres patentes enregistrées au Parlement, il reconnaissait sa fille Marie-Anne, et créait un duché-pairie au profit de Louise de La Vallière. Louise ne s'y trompa point : c'était le cadeau de rupture. Elle ne perdit pourtant pas l'espoir. Le roi la repousse; elle revient toujours. Sensible à toutes les avanies, elle les oublie pour en subir de nouvelles. La cour s'empresse autour de M[me] de Montespan. Le mari proteste, fait scandale; on l'envoie au Fort-l'Evêque, puis on l'exile en Guyenne. Louise reste à la cour. Il semble que, dans sa douleur même, elle trouve quelque charme. Elle fait des reproches au roi: « Il dit qu'il était vrai qu'il aimait M[me] de Montespan; mais qu'il faisait pour la duchesse des choses dont elle avait lieu d'être contente, et qu'il n'aimait pas les récriminations. Et, comme elle fondait en larmes, il ajouta que, si elle tenait à son affection, elle ne devait exiger que ce qu'il voudrait bien lui donner spontanément et qu'il désirait qu'elle vécût en bonne intelligence avec la marquise. » Elle se résigna. Elle servit même les amours de sa rivale. Ce fut par sa chambre que le roi passa pour se rendre chez sa maîtresse. A la cour, on prit l'habitude de dire que le roi allait chez les Dames. Malgré tout, elle garde de l'espoir; elle tâche de se distraire. Elle dépense beaucoup en bonnes œuvres. Elle aime aussi le luxe et l'élégance. Elle tient son rang de duchesse. Sacrifiant à la mode, elle discute science, philosophie, religion; elle lit Aristote et Descartes; elle médite; elle devient femme de lettres. Faut-il dire « femme de lettres »? et n'est-ce point seulement



M[lle] de La Vallière. (Musée de Versailles.)

la femme pieuse et malheureuse qui paraît dans les *Réflexions sur la miséricorde de Dieu?* La piété de son enfance refleurit dans son cœur. Elle cherche la bonne route. Elle connaît sa faiblesse et sa misère. Elle s'écrie : « Regardez avec pitié cette pauvre pécheresse qui, encore tout enflammée du feu de ses convoitises, vous demande comme la Samaritaine une goutte de cette eau vive avec laquelle vous étanchâtes tout d'un coup dans son âme la source et la soif du péché. » Et encore: « Hélas! je suis si faible et si changeante que mes meilleurs désirs ressemblent à cette fleur des champs, dont parle votre Prophète-Roi, qui fleurit le matin et qui sèche le soir. » La mort brusque de Madame donne plus de force encore à ses méditations. A la cour, elle est comme la servante de la Montespan. Elle y consent, parce qu'elle pensait « qu'il fallait faire pénitence, souffrir ainsi ce qui était le plus douloureux pour elle, partager le cœur du roi et se voir méprisée de lui ». Le 10 février 1671, le mercredi des Cendres, elle s'enfuit pourtant au couvent de Sainte-Marie de Chaillot. Louis lui envoie Lauzun, puis de Bellefonds. Seul, Colbert peut la ramener. « C'est pour son propre intérêt, écrit Bussy-Rabutin, et pure politique, que le roi a fait revenir M[me] de La Vallière. Il a besoin d'un prétexte pour M[me] de Montespan. » Mais Louise se fait peu à peu un cœur nouveau. Son âme se dépouille, allait s'écrier Bossuet, des choses extérieures. « Elle revient de son égarement, et commence à être plus proche d'elle-même. » Le maréchal de Bellefonds la conseille, la confie à un carme, le Père César. Elle est toute préparée; mais elle se méfie de sa faiblesse. Enfin, elle se décide. Après s'être occupée de sa famille, elle sollicite la faveur d'entrer au Carmel. Bossuet dut traiter avec la marquise de Montespan pour obtenir l'assentiment du roi. Ce ne fut pas sans peine. Enfin, elle put prendre congé du roi. Elle fit son dernier souper à la cour, chez sa rivale. Le 2 juin 1674, eut lieu la cérémonie de la vêture. Ce fut M. de Fromentières qui prêcha. Le 3 juin 1675, après un an de noviciat, elle fit profession en présence de toute la cour. « Elle était d'une beauté qui surprit tout le monde. » Bossuet prit la parole. Elle devenait sœur Louise de la Miséricorde; elle était à jamais liée à Dieu, « liée par des liens si forts que rien ne peut les rompre ». Elle n'avait pourtant pas encore la tranquillité; l'oubli n'était pas encore venu. Il lui fallait lutter contre elle-même. Pendant trente-six ans, elle allait fatiguer son corps par le jeûne, par les travaux grossiers. C'était ce corps qu'il fallait dompter. Bossuet lui avait dit: « Vivez cachée à vous-même, aussi bien qu'à tout le monde; et, connue de Dieu, échappez-vous à vous-même; sortez de vous-même; et prenez un si noble essor que vous ne trouviez de repos que dans l'essence du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Nous n'avons pas le droit de lever ce voile dont elle s'enveloppa. Souvenons-nous seulement qu'elle passa trente-six ans au Carmel, que, pendant ces trente-six ans, la vénération et le respect l'entourèrent. Lorsqu'elle mourut, le 6 juin 1710, « dans les plus vives douleurs, comme il convient à une pécheresse », elle était déjà entrée dans la légende; et quatre religieuses ne suffirent pas à recevoir et à rendre les objets de piété qu'on les priait d'apposer sur les restes de la défunte. — Jacques Bompard.

* **Maroc** (médaille du). V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 15. — La loi de finances du 27 février 1912 (art. 43) a étendu aux militaires de tous grades, européens et indigènes, ainsi qu'aux fonctionnaires civils, ayant pris part aux opérations du Maroc et des confins algéro-marocains depuis le 15 juin 1909, les dispositions de la loi créant la médaille commémorative des opérations effectuées au Maroc. Un décret du 15 mai 1912 spécifie les conditions d'application de cette disposition législative et détermine les opérations qui donnent droit à la médaille avec l'agrafe « Maroc ».

La médaille sera accordée :

a) A tout militaire ou indigène des goums et maghzens ayant participé effectivement aux opérations Metarka-Anoual (1er mai au 10 juin 1910), ayant franchi les limites de la Chaouïa pour participer effectivement aux opérations chez les Zaers (23 février au 11 mars 1910) ou au Tadla (16 juin au 1er juillet 1910), ayant assisté aux combats de Moul-el-Bacha (journées des 12, 13 et 14 juillet 1910), ayant pénétré pour le service au Maroc par la frontière algéro-marocaine, de la mer Méditerranée au Teniet-Sassi (23 avril au 15 juillet 1911).

b) Aux membres de la mission militaire française ayant participé aux opérations des mehallas chérifiennes chargées de la défense de Fez ou ayant coopéré avec ces mehallas aux opérations des troupes débarquées au Maroc, ainsi qu'aux indigènes marocains de ces mehallas qui, ayant combattu sous les ordres des instructeurs français, se sont distingués particulièrement et sont proposés par le chef de la mission militaire française.



Médaille du Maroc (1912).

A, avers. B, revers.

c) A tout militaire goumier ou mokhazeni ayant fait partie des troupes débarquées au Maroc du 23 avril au 28 septembre 1911.

d) A tout le personnel de la marine ayant été embarqué du 23 avril au 28 septembre 1911 sur un bâtiment de la force navale détaché dans les eaux de Casablanca, de Rabat ou de Mehedya.

e) Aux fonctionnaires civils des différents départements ministériels et au personnel des sociétés françaises de secours aux blessés militaires ayant servi au Maroc pendant la même période.

f) Aux indigènes algériens, tunisiens ou marocains, qui, ayant pris part avec les troupes françaises, pendant un minimum de deux mois, aux opérations susvisées, en qualité d'auxiliaires combattants ou de convoyeurs, se sont particulièrement distingués et sont proposés par le général commandant les troupes débarquées au Maroc ou le général commandant les troupes d'occupation des confins marocains.

Les militaires de l'armée active ou de la réserve ayant droit à la médaille doivent être proposés par les corps auxquels ils appartenaient pendant les opérations.

Les médailles et agrafes nécessaires seront frappées d'urgence par l'administration des monnaies, afin que les intéressés reçoivent cette distinction honorifique à l'occasion du 14-Juillet 1912. — J. Durieux.

Matinée de septembre, tableau de Paul Chabas, exposé en 1912 au Salon des artistes français, et qui a valu à son auteur la médaille d'honneur. (V. p. 459.) — C'est une nouvelle variation sur le thème familier à l'artiste : une simple femme nue se baignant. Il s'agit, cette fois, d'un lac, celui d'Annecy sans doute, et dont les collines forment au fond le plus sobre et le plus harmonieux décor. La jeune femme est vue à contre-jour, de façon que tout le corps est tenu dans une gamme grise où jouent les violets et les verts les plus délicats; seules, quelques notes de lumière viennent frôler les épaules et les bras. Tout le reste de la toile est une véritable symphonie en gris, un gris froid de septembre, qui va des gris bleus de l'eau au premier plan jusqu'aux gris rosés des collines, jusqu'au gris verdissant du ciel. Point n'est besoin de faire l'éloge du morceau principal constitué par la baigneuse en attitude de frileuse : le dessin en est, comme toujours, d'une rare pureté, et le modelé d'une finesse remarquable. — Tr. L.

* **Monod** (*Gabriel*-Jacques-Jean), historien et professeur français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Ingouville, près du Havre, le 7 mars 1844. — Il est mort à Versailles le 10 avril 1912. Gabriel Monod avait exercé naguère, sur le développement et l'orientation des études historiques en France, une influence des plus décisives, moins par ses livres, que l'on regrette si peu nombreux, que par son enseignement et par l'exemple qu'il donnait chaque jour de la probité et de la rigueur dans la recherche scientifique. Sa carrière universitaire avait été des plus brillantes. Entré, au sortir du lycée Louis-le-Grand, à l'Ecole normale supérieure, en 1862, il se classait, à moins de vingt et un ans, premier agrégé d'histoire et, tout aussitôt, il entreprenait en Italie et en Allemagne des voyages de perfectionnement qui le conduisirent aux universités de Berlin et de Gœttingue : il s'y initia, sans perdre le goût de la clarté française, à la précision des méthodes des philologues allemands, et suivit, notamment, les cours de Jaffé et de Waitz. A son retour, il fut nommé par Duruy répétiteur à l'Ecole des hautes études, qu'il devait, par la suite, diriger. La guerre franco-allemande le bouleversa profondément. Il comptait, avec Gaston Boissier, Fustel de Coulanges, Renan et beaucoup de ses contemporains, dans cette génération enthousiaste et un peu naïve de savants français, admirateurs de la science allemande, et qui croyaient à la réconciliation prochaine des deux peuples voisins, sur le terrain politique, comme sur le terrain scientifique. Il fut cruellement déçu par les manifestations haineuses de Mommsen et de ses disciples. L'écho de ses tristesses, en même temps que la manifestation d'un patriotisme élevé et clairvoyant, se retrouve dans son premier livre : *Allemands et Français, souvenirs de campagne* (1872). L'auteur avait bravement agi en organisant une ambulance qui rendit les plus grands services autour de Metz, à Sedan, puis à l'armée de la Loire.


Gabriel Monod. (Phot. Gerschel.)

Professeur à l'Ecole alsacienne, fondateur, avec G. Fagniez, en 1875, de la *Revue historique*, qu'il dirigea seul, de 1885 jusqu'à sa mort, Gabriel Monod devint, en 1880, maître de conférences d'histoire à l'Ecole normale supérieure : c'est là surtout que son enseignement devait être efficace. Tous les représentants de l'actuelle école historique française ont été plus ou moins directement ses disciples. En 1904, la réforme de l'Ecole normale le fit passer comme professeur d'histoire de la civilisation à l'université de Paris. Enfin, il occupa, au Collège de France, la chaire fondée à son intention par la marquise Arconati-Visconti (1905-1910).

On peut dire que le meilleur de l'activité scientifique de Gabriel Monod a passé dans son enseignement. Si l'on met de côté un certain nombre d'études et d'articles parus dans diverses revues ou journaux : la « Revue des Deux Mondes », la « Revue de Paris », la « Revue bleue », le « Temps », etc., ses livres proprement dits sont peu nombreux : *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (1872-1885), dans la Bibliothèque de l'Ecole des hautes études; *les Beaux-Arts à l'Exposition universelle* (1867 et 1878); *Jules Michelet* (1875); *les Maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet* (1898); *Jules Michelet, études sur sa vie et sur ses œuvres* (1905); une remarquable préface à la traduction de l'*Histoire du peuple anglais* de R. Green, etc. Sa *Bibliographie de l'histoire de France* est devenue l'indispensable auxiliaire des étudiants en histoire. Mais la vérité est que Gabriel Monod ne voulut jamais prendre le temps d'écrire les livres qui eussent pu fonder sa réputation personnelle d'historien : la préparation de ses cours l'absorba tout entier.

Il fut un des professeurs les plus complets que la haute Université ait connus. Il avait tout à la fois le culte de l'érudition et le goût des idées générales et des larges synthèses. Il initiait personnellement ses étudiants à la discussion méthodique des textes mérovingiens ou carolingiens, mais sans aucune lourdeur ni inutile minutie. Surtout, il avait le scrupule de la vérité historique. Lui-même, certainement, avait ses préférences religieuses, morales, politiques, et nul n'entreprit plus de combats pour ce que sa conscience croyait être la justice. Il avait pour Michelet une admiration qu'on put juger trop exclusive. On se souvient de l'ardeur avec laquelle il se lança, lors des polémiques de l'affaire Dreyfus, dans la campagne revisionniste. Mais l'historien, chez lui, ignorait toute passion. Il mettait quelque coquetterie à choisir le sujet de ses cours, merveilleusement documentés et suggestifs, dans les périodes délicates de l'histoire, notamment de l'histoire religieuse. Ses discussions étaient alors un modèle de tact, de modération, d'équité. Nul dogmatisme, nulle intransigeance n'en inspira jamais les conclusions. Personne, mieux que cet homme de foi au cœur ardent, n'a mieux su enseigner aux autres et pratiquer à leur égard le libéralisme.

Gabriel Monod avait été élu membre de l'Académie des sciences morales en 1897, comme académicien libre, en remplacement de Paul de Rémusat. Il avait, dans le monde scientifique européen, les relations les plus étendues, et faisait partie notamment des académies de Gœttingue, de Berlin, de Munich, de Danemark, etc. — H. Trévise.

***mycose** n. f. — Encycl. Pathol. Les mycoses sont des maladies de l'homme et des animaux, produites par le parasitisme de champignons microscopiques. Les plus anciennes observations de champignons croissant sur les êtres vivants ne remontent guère au delà du début du XIXe siècle; faites par des botanistes et des anatomistes, elles demeurèrent longtemps à peu près ignorées des médecins, bien que, dès 1853, Charles Robin les eût réunies dans son *Histoire naturelle des végétaux parasites de l'homme et des animaux*. La découverte, par Pasteur et ses élèves, du rôle des bactéries dans les maladies contagieuses, dut certainement contribuer à faire oublier pour un temps ces observations anciennes. Les traités de pathologie remontant à vingt ou vingt-cinq ans ne citent guère, en effet, comme champignons parasites, que ceux des teignes. Mais, depuis l'application des méthodes pasteuriennes à l'étude des champignons, et surtout depuis les perfectionnements assez récents des procédés de culture imaginés spécialement pour ces derniers, la liste des maladies mycosiques des animaux s'accrut sensiblement. Depuis cette époque, en effet, de très nombreuses investigations ont été dirigées de ce côté, aboutissant à la découverte de nouvelles entités morbides (sporotrichoses, cladosporoses, etc.).

Laissant de côté les mycoses des invertébrés et des vertébrés inférieurs (maladies à saprolégniacées des insectes, des poissons et des batraciens, muscardine des vers à soie; entomophthoracées, sphériacées et laboulbéniacées des insectes, etc.), nous nous bornerons à l'étude des mycoses des animaux à sang chaud. Ces affections peuvent envahir des organes variés, depuis le tégument et ses appendices (peau, ongles, poils) et les organes extérieurs (œil, conduit auditif externe), jusqu'aux régions les plus profondes (tube digestif et ses glandes annexes, appareil respiratoire, appareil urinaire), ou même jusqu'aux muscles de toutes les parties du corps et parfois jusqu'au tissu osseux. Dans l'immense majorité des cas, les tissus envahis renferment le champignon sous forme de filaments plus ou moins ramifiés, tantôt dépourvus de cloisons (champignons de l'ordre des oomycètes), tantôt plus ou moins cloisonnés (ascomycètes et mucédinées). Ordinairement, ces filaments sont stériles, c'est-à-dire sans fructifications, quelquefois (aspergilloses pulmonaires, certaines sporotrichoses), ils produisent des appareils conidiens, qui permettent leur identification immédiate. Dans ces derniers temps, on a aussi découvert des mycoses (sporotrichoses, cladosporoses) qui, dans les tissus parasités, ne donnent pas de filaments, mais seulement des corps fusiformes, que l'on doit considérer comme un thalle dissocié.

Principales mycoses humaines et animales. — Nous les énumérerons en suivant l'ordre de la classification botanique des champignons qui les produisent :

a) *Mucorinées.* Les mycoses mucoriennes spontanées sont assez rares (environ 15 cas connus). Ce sont presque toujours des maladies des voies aériennes ou des cavités naturelles (conduit auditif, sinus faciaux). Nous citerons le *mucor corymbifer*, agent d'une mycose généralisée au poumon, à l'intestin et au cerveau; ce *mucor* a aussi été trouvé dans des bouchons cérumineux. Le *rhizomucor parasiticus* a été trouvé par Costantin et Lucet dans les crachats d'une pseudotuberculeuse.

b) *Ascomycètes discomycètes.* On a observé des mycoses dues à des levures, comme l'angine de Troisier et Achalme, causée par le *saccharomyces anginæ*, les tumeurs produites par les *sacch. tumefaciens* de Curtis (1895), *sacch. granulatus* de Vuillemin et Legrain (1900), *sacch. Blanchardi* de Blanchard, Schwartz et Binot (1903); les tumeurs à *cryptococcus* (levures sans asques), comme les *cryptococcus degenerans* de Roncali (1898), *crypt. Gilchristi* de Gilchrist et Stokes (1895-1896), *crypt. Rogerii* de Sartory et Demanche (1907). C'est aussi une levure (*crypt. linguæ-pilosæ* de Lucet) que l'on trouve, associée à notre *oospora lingualis*, dans l'hypertrophie des papilles linguales connue sous le nom de *langue noire*.

Le muguet, affection buccale et intestinale bien connue, est dû à un champignon que Vuillemin (1899) considère comme un *endomyces*. Le *coccidioides immitis*, trouvé en Amérique dans quatre cas de tumeurs malignes, semble aussi être voisin des levures.

c) *Ascomycètes périsporiacées.* A ce groupe appartiennent les agents d'un grand nombre de mycoses. Tels sont les teignes et le favus produits par les formes stériles d'un certain nombre de périsporiacées gymnoascées (v. l'art. TEIGNES au *Larousse Mensuel*, t. II, p. 122). Citons aussi divers *aspergillus*, dont les uns produisent des lésions de pseudotuberculose (*aspergillus fumigatus* et ses variétés); dont les autres provoquent la formation de tumeurs ou d'abcès, comme les *asp. Bouffardi* de Brumpt et notre *asp. Fontoynonti*, ou des lésions cutanées comme l'*Aasp. Tokelau* de la « teigne imbriquée » de l'Asie méridionale, comme les *aspergillus* qui, avec des *penicillium* et un *monilia*, produisent les « caratés », sortes de dartres polychromes observées au Mexique par Montoya et Florez (1893) sur les orpailleurs. Divers *aspergillus sterigmatocystis* et *penicillium* ont été trouvés dans des bouchons cérumineux, où ils semblent exclusivement saprophytes.

d) *Mucédinées.* Ce groupe, dans lequel on range les champignons à mycélium cloisonné dont on ne connaît que la forme conidienne, renferme de nombreuses formes pathogènes. Parmi celles qui croissent sur l'homme, citons en première ligne les *oospora* de notre section des *fragiles* (*streptothrix* de Cohn, et non de Corda; *actinomyces* de Rossi-Doria; *discomyces* de Rivolta, *nocardia* de Blanchard). L'*oospora bovis* produit, chez l'homme comme chez le bœuf et les autres mammifères, l'actinomycose, caractérisée par des empâtements et des abcès dont le pus est farci de grains jaunes à structure rayonnée, constituant autant de thalles du parasite. L'*oospora Maduræ* est l'agent du « pied de Madura », tumeurs purulentes du pied, observées dans l'Inde. L'*oosp. asteroides* d'Eppinger (1890) a été trouvé dans des abcès de méningite cérébro-spinale. L'*oosp. Rosenbachi* (1887) produit une affection cutanée rare, nommée « érysipéloïde ». L'*oosp. minutissima* cause l'« erythrasma », plaques brunâtres squameuses de l'aine et des plis cutanés des personnes obèses. Notre *oosp. lingualis* accompagne le *cryptococcus linguæ pilosæ* dans la « langue noire pileuse »; les *oosp. buccalis* et *pulmonalis* de Roger, Bory et Sartory (1909) produisent : le premier, une affection buccale simulant le muguet, le second, une pseudotuberculose pulmonaire.

Le *sporotrichum Beurmanni* Matruchot et Ramond (1903) et ses variétés déterminent les « sporotrichoses », abcès multiples dont on a, dans ces derniers temps, signalé en divers pays de nombreux cas. L'*hemispora stellata* Vuillemin a été trouvé trois fois chez l'homme (ostéite, gommes). Le *mastigocladium Blochii* Matruchot (1911) était l'agent d'une lymphangite des membres supérieurs, accompagnée de chancres verruqueux. Un *cladosporium* Guéguen (1911) produit à Madagascar une mycose à tumeurs suppurées des membres inférieurs, observée par Fontoynont.

Les *madurella mycetomi* et *indiella Somaliensis* de Brumpt, qui ont été extraits par lui du pus de mycétomes africains, sont probablement des formes stériles d'*aspergillus* ou de champignons appartenant à des genres voisins. Les *malassezia*, dont on ignore complètement les affinités botaniques, renferment le *mal. furfur*, parasite de l'affection cutanée bénigne connue sous le nom de « pityriasis versicolor », et le *malass. trachomatosa*, qui produit le « trachome », maladie à granulations de la conjonctive, extrêmement contagieuse et rebelle aux traitements. Les *trichosporum* forment le long des poils de diverses régions du corps des grains cornés, qui leur communiquent un toucher rugueux et comme pierreux, d'où le nom colombien de « piedra » donné à ces affections. Les grains du champignon de la piedra sont formés d'éléments mycéliens entièrement extérieurs au poil, qu'ils enveloppent comme d'un manchon : ce sont presque des saprophytes, plutôt que de vrais parasites.

Nomenclature des mycoses. — Aucune méthode rationnelle n'a présidé jusqu'à présent à la dénomination des mycoses. Tantôt on les désigne d'après le nom de l'organe atteint (mycoses cutanées = *dermatomycoses;* mycoses de l'oreille = *otomycoses;* mycoses pulmonaires = *pneumomycoses*), tantôt leur nom rappelle celui du champignon qui les provoque (mycoses dues à l'oïdium, à l'acrimonium, *oidiomycoses, acrémonioses,* etc.); parfois, même, on les a pourvues d'une appellation ne correspondant ni à la nature de l'organe malade, ni au nom du champignon qui l'a envahi (mycoses produites par des levures = *blastomycoses,* alors que le genre *blastomyces* renferme tout autre chose que des formes levures). Il conviendrait d'uniformiser la nomenclature des mycoses en désignant chacune d'elles par le nom de groupe du champignon qui la produit, suivi de la désinence *ose* (mycose à mucorinées = *mucoroses;* mycoses à formes levures = *exoascoses;* teignes = *gymnoascoses;* mycoses à mucédinées = *mucédinoses;* etc.). Rien n'empêcherait, d'ailleurs, de subdiviser ces groupes en appliquant la même désinence aux noms de genres : les exoascoses renfermeraient les *saccharomycoses,* les *cryptococcoses,* les *endomycoses;* les mucédinoses renfermeraient les *oosporoses* (Roger), les *sporotrichoses* (de Beurmann), les *cladosporoses* (Guéguen), les *mastigocladioses* ou *cladioses* (Matruchot), etc.

Traitement des mycoses. — L'iodure de potassium paraît avoir une action curative spécifique, sinon sur toutes les mycoses, du moins sur la plupart d'entre elles. Son action est indéniable dans les oosporoses, les sporotrichoses, certaines aspergilloses et mucoroses. L'iodure doit être administré quotidiennement à doses assez élevées (4 à 6 gr. et même 8 à 10 gr. si la tolérance est satisfaisante), et continué pendant plusieurs semaines après la disparition des lésions. — Fernand GUÉGUEN.

Ombres heureuses (LES), poèmes, par Gauthier Ferrières (Paris, 1912, un vol. in-18). — Ces *Ombres heureuses,* que l'auteur évoque dans sa pièce liminaire et qui donnent au volume son nom, ce sont celles que Virgile, au VI[e] chant de l'*Enéide,* nous montre aux champs Elysées ; c'est la Mathilde que rencontre Dante au Purgatoire, ou la Béatrice qui le guide au Paradis; ce sont les vierges qui répandent des fleurs dans les tableaux de Botticelli, ou les chœurs harmonieux qui, chez Gluck, accueillent la tendre douleur d'Orphée. Ces figures subtiles, éthérées, fournissent au poète non pas le fond même de son œuvre, mais des motifs, des formes plastiques, parfois des thèmes musicaux, pour symboliser et orner ses sentiments personnels. Car l'ensemble du livre semble être comme une confession sentimentale, où reparaît toujours une même figure inspiratrice. C'est une sorte de roman lyrique. Les épisodes s'en déroulent en des lieux différents. Tantôt, pendant le loisir d'une villégiature en Bretagne, une maison perchée sur une colline, au bord de la lande fleurie, en vue de la mer, abrite des amours paisibles. Tantôt, les amants promènent leur tendresse inquiète à l'ombre des cyprès d'Italie ou dans la solitude auguste de Pæstum. A Salzbourg, une blanche main réveille sur le clavecin de Mozart des accords depuis longtemps endormis. Dans un moment de mélancolie, l'amant souhaite de reposer près de Keats ou de Shelley, dans un cimetière retiré de Rome. De plus en plus l'âme contemporaine cherche à varier le théâtre de ses émotions. Mais qu'un cab emporte par les rues brumeuses de Londres le poète avec sa bien-aimée, ou qu'ils glissent sur les canaux vénitiens dans le sombre et tranquille abri d'une gondole, partout il garde la même inquiétude, le même sentiment de l'instabilité des choses et de la fragilité du bonheur humain. Souvent, il évoque avec regret les souvenirs d'un passé heureux. Dans la pièce *le Retour,* il revient par la pensée aux lieux témoins des amours sereines de naguère : chaque poète, à son heure, chante *le Lac,* le *Souvenir* ou la *Tristesse d'Olympio.* Des obstacles de tout genre le séparent de la femme aimée. Le bonheur dont il jouit est troublé par le regret de celui qui lui manque encore, et son rêve l'emporte au delà des bornes des choses actuellement permises. La dernière partie du recueil accentue cette impression mélancolique : des jalousies sans cause, des plaintes sur des séparations ou des absences inévitables, le sentiment douloureux de la solitude; puis des accents de repentir et d'humilité, des appels à la résignation, à la bonté, s'y entremêlent, et le livre se termine par ce *Vœu suprême,* que la mort mêle les cendres de ceux qui, séparés par la vie, ont été du moins unis par l'amour.

La Dame à qui vont les adorations du poète, comme à Laure celles de Pétrarque, n'est absente d'aucune des parties du livre. Ses louanges, comme à une Madone, sont parfois de véritables litanies amoureuses. Son image, formée de mille traits réels, de mille souvenirs précis, est encore parée, par celui qui la chante, de tous les charmes que la poésie a prêtés à ses grandes inspiratrices. Elle est un peu une bienheureuse de Dante, un peu une nymphe dansante de Botticelli, et un peu une Flore antique. Mais elle est aussi une muse vivante:

Tout mon cœur est un chant que je veux publier,
Et ma muse aujourd'hui semble une jeune fille
Qui des fleurs du printemps remplit son tablier....

Plus blanche que le lys, la neige et les jasmins,
Elle porte en chantant, vers la Joie éternelle,
Comme un vase empli d'eau mon âme entre ses mains.

Le volume a donc cette unité d'inspiration et cette sincérité dans le lyrisme qui, du point de vue simplement humain, retiennent l'intérêt du lecteur. Son mérite proprement poétique et artistique repose sur d'autres qualités. On y louera, outre la fécondité verbale et la richesse en rimes exactes, un don naturel d'inventer avec abondance des images gracieuses et pittoresques et le sens inné d'approprier avec justesse le rythme aux images évoquées ou au sentiment éprouvé. Que l'auteur manie la grande strophe lyrique de dix octosyllabes (*Musique*) ou le décasyllabe (*Date lilia, l'Ombre*), où il excelle, ou bien la terza rima (*les Ombres heureuses*), ou la strophe de quatre vers d'inégale longueur, soit trois alexandrins et un octosyllabe (*le Cinq juin*), soit trois alexandrins et un vers de quatre syllabes (*Primavera*), soit deux alexandrins et deux vers de six syllabes, croisés (*Elégie romaine*), on appréciera le mouvement du développement lyrique, harmonieux et ailé qui nous berce, puis nous emporte. Le poète a le souffle assez vigoureux (et c'est un mérite rare) pour pouvoir soutenir pendant plusieurs strophes, et sans que l'élan faiblisse, le mouvement d'une même phrase lyrique. Dans cet ordre de beauté, certains groupes de strophes de *Primavera* ou des *Ombres heureuses,* ou du *Cinq juin,* sont des exemples d'une harmonie constante et forte.

Parmi les pièces les plus courtes du recueil, nous en citerons une :

L'INSAISISSABLE

Invitant à l'amour Daphné qui s'y dérobe,
Phœbus poursuit en vain la farouche beauté :
Elle fuit ! Le zéphyr lève en courant sa robe
Sa grâce s'embellit de sa légèreté.

Mais la force lui manque, et nul n'entend sa plainte,
Quand son père soudain, tutélaire à ses maux,
Change, aux regards du dieu qui l'avait presque atteinte,
Ses cheveux en feuillage et ses bras en rameaux.

Son pied nu prend racine et s'attache à la terre,
L'âpre écorce envahit ses membres épuisés,
Et le dieu n'a plus rien, sur son cœur solitaire,
Qu'un arbre verdissant qu'il couvre de baisers.

Le poète est pareil, en sa vaine pensée,
A Phœbus poursuivant Daphné sur le chemin,
Et son art est l'éclat d'une forme passée
Dont il ne garde rien qu'un laurier dans sa main.

Cette pièce est un peu en dehors de l'inspiration générale et du ton habituel du livre, mais, dans son genre mi-plastique, mi-symbolique, elle forme un tout achevé, où l'on remarquera la sobriété pittoresque et la plénitude de l'expression. — Louis COQUELIN.

***opothérapie** n. f. — ENCYCL. L'opothérapie utilise, on le sait, les produits cellulaires spécifiques, sous la forme d'extrait des glandes ou des tissus des organismes animaux. Parmi ces produits cellulaires spécifiques les plus connus sont représentés par les produits de sécrétion externe des glandes. Il faut y joindre les produits de sécrétion interne, déversés directement dans la circulation et qui existent à la fois dans les glandes du premier groupe et dans les glandes closes, privées de canal excréteur. Enfin, on tend à admettre actuellement que tous les tissus du corps possèdent chacun non seulement une structure particulière, mais aussi une composition chimique qui leur est propre. Chaque espèce anatomique serait donc représentée par une substance spécifique et, quelquefois, par plusieurs. D'ailleurs, les organes non glandulaires semblent posséder tous, à un certain degré, la fonction de sécrétion interne (Hallion).

La très grande majorité de ces substances cellulaires ne nous sont connues que par leurs effets physiologiques, et ce sont ces derniers seuls qui nous guident dans l'application de la médication opothérapique.

On reconnaît aux produits opothérapiques plusieurs modes d'action, que l'on peut mettre en œuvre suivant les circonstances:

A. Lorsqu'un organe ne fonctionne pas ou fonctionne de façon insuffisante, l'opothérapie correspondante peut avoir pour but de mettre en circulation, dans l'économie, le produit de sécrétion qui fait défaut. C'est l'opothérapie *substitutive.*

Dans certains cas particuliers, l'administration de l'extrait d'un organe est substitutive par rapport à un autre organe dont la sécrétion a des effets à peu près ou totalement analogues. Il en est ainsi pour tout un groupe de glandes à sécrétion interne, en vertu du principe généralement admis de la synergie glandulaire.

B. Dans le même cas de fonctionnement insuffisant d'un organe, l'opothérapie correspondante a surtout pour effet d'exciter le fonctionnement et de le ramener à la normale physiologique. Il semble même que ce genre de médication tende à la restauration non seulement fonctionnelle, mais anatomique, de l'organe déficient. C'est l'opothérapie *directe* ou *homostimulatrice.*

C. Cette action est surtout une action régulatrice, car, de même qu'elle excite le fonctionnement d'un organe insuffisant, elle refrène parfois celui d'un organe en état de surexcitation physiologique. C'est alors l'opothérapie *régulatrice.*

D. Enfin, l'opothérapie *symptomatique* est destinée à remédier à un trouble quelconque de l'organisme par une médication qui exerce un effet contraire, toute question de concordance d'organes mise de côté. C'est ainsi que l'extrait surrénal étant vaso-constricteur, on l'emploiera volontiers pour combattre les hémorragies.

Modes d'administration. — Les préparations destinées à être administrées en thérapeutique humaine sont effectuées au moyen d'organes prélevés sur des animaux qui doivent être choisis avec le plus grand soin et en état de santé parfaite. Ces animaux sont ordinairement à l'âge adulte; mais, pour certains organes, il est préférable de les choisir très jeunes. Ces animaux sont principalement le mouton, le bœuf, le porc, le cheval.

Plusieurs modes d'application sont utilisés :

L'injection sous-cutanée se fait à l'aide de macérations dans une solution glycérinée, aseptisée par filtration sur bougies.

L'ingestion s'effectue avec des organes frais, réduits en pulpe par le raclage et que l'on administre soit en nature, soit en macération. Mais ce mode d'administration a certains inconvénients, qui tiennent à la difficulté d'être certain de la fraîcheur de l'organe au moment de son ingestion et aux causes de souillure qu'apportent les manipulations. Néanmoins, c'est le seul qui soit possible pour l'utilisation de certains organes, tels que le foie et le rein. Pour beaucoup d'autres, on obtient des résultats tout aussi sûrs au moyen des extraits secs, qui demandent, par contre, à être préparés minutieusement et suivant une technique délicate.

L'ingestion est parfois plus avantageuse à effectuer par voie rectale que par voie buccale.

Organes utilisés en opothérapie. Opothérapie orchitique ou testiculaire. — Nous en parlons en premier parce que c'est elle qui a la première été mise en œuvre de façon scientifique par Brown-Séquard en 1889. Elle est administrée sous la forme d'extrait orchitique contre l'insuffisance testiculaire, l'impuissance, l'asthénie généralisée, dans la castration chirurgicale.

Opothérapie thyroïdienne. — Surtout substitutive ou excitatrice, elle est une des formes les plus courantes de l'opothérapie. Elle est surtout utile dans le myxœdème, résultat d'un hypofonctionnement de la glande thyroïde, dans le crétinisme, puis dans le lymphatisme et l'arthritisme. On la connaît surtout comme médication employée contre l'obésité. Elle donne en effet de très bons résultats dans cette affection, mais demande à être maniée avec prudence et exclusivement sous direction médicale.

Dans les maladies où il y a, au contraire, surexcitation de la fonction thyroïdienne, par exemple dans le goitre exophtalmique (ou maladie de Basedow), certains auteurs ont préconisé et employé, sous le nom d'« opothérapie hématoéthyroïdienne », le sang d'animaux privés de leur corps thyroïde.

Opothérapie ovarienne. — On emploie surtout, pour la réaliser, les extraits secs d'ovaires de brebis. Elle est utilisée dans l'insuffisance ovarienne, dans la ménopause naturelle ou chirurgicale (castration opératoire), dans les menstruations insuffisantes et les obésités qui en sont souvent la conséquence. La synergie glandulaire entre l'ovaire et la mamelle semble admissible dans un certain nombre de cas. D'où substitution tentée entre les deux opothérapies.

Opothérapie mammaire. — Utilisée dans les métrorragies et les ménorragies, les fibromes utérins. Elle n'a donné que des résultats très incertains dans la sécrétion lactée insuffisante.

Opothérapie surrénale. — Une des plus actives parmi les opothérapies usitées. Elle peut s'effectuer soit à l'aide d'extraits surrénaux, soit au moyen de l'adrénaline, une des seules substances cellulaires spécifiques qui aient été isolées. On a même préparé, sous différents noms, des adrénalines synthétiques. Comme opothérapie substitutive ou homostimulatrice, elle a servi à combattre, parfois avec un succès complet, les troubles dus à l'insuffisance surrénale et notamment la « maladie bronzée » ou *addisonisme.* On s'en est également servi dans les maladies infectieuses, le rachitisme, l'ostéomalacie. Comme médicament opothérapique symptomatique, elle est employée grâce aux propriétés vasoconstrictives de l'adrénaline et principalement sous cette dernière forme, dans les hémorragies.

Opothérapie hépatique. — C'est presque exclusivement une opothérapie stimulatrice, destinée à exciter l'insuffisance fonctionnelle du foie. Réalisée à l'aide de foies frais de porc, elle a donné quelques

excellents résultats dans les cirrhoses et même dans la cirrhose de Laënnec. Préconisée par divers auteurs contre la tuberculose au début et notamment la tuberculose évoluant sur terrain arthritique.

Opothérapie biliaire. — Est également une opothérapie stimulatrice de la fonction biliaire, dans les cas où elle est insuffisante. Recommandée contre la lithiase biliaire, l'entérite mucomembraneuse.

Opothérapie hypophysaire. — On utilise, pour la réaliser, les extraits de glande pituitaire. C'est une des plus récentes acquisitions de l'opothérapie, qui présente une certaine synergie avec l'opothérapie surrénale. On l'utilise dans l'asthénie, la tachycardie.

Opothérapie médullaire. — Réalisée à l'aide de moelle osseuse fœtale d'animaux, elle vise à utiliser les propriétés régénératrices des globules rouges que l'on reconnaît à la moelle osseuse. Sert à combattre l'anémie et la leucémie.

Opothérapie nerveuse. — Extraits de substance cérébrale ou médullaire. Préconisée contre les troubles nerveux, neurasthénie, épilepsie, tabes. Elle n'est guère employée aujourd'hui.

Opothérapie splénique. — Les extraits spléniques ont été recommandés contre le paludisme, surtout accompagné de splénomégalie.

Opothérapie placentaire. — Plusieurs peuples sauvages font de l'opothérapie placentaire humaine et en font un galactogène puissant. Réalisée à l'aide de placentas de brebis, cette opothérapie semble peu active.

Opothérapie digestive. — On a tenté d'utiliser, dans un certain nombre de maladies du tube digestif, une opothérapie variée suivant les organes auxquels on s'adressait. On peut ainsi délimiter une opothérapie gastrique, une opothérapie entéritique, une opothérapie duodénale, une opothérapie pancréatique. L'opothérapie gastrique et la pancréatique visent souvent à remplacer simplement les produits normaux de sécrétion externe des organes déficients, les sucs gastriques et pancréatiques. Les opothérapies intestinales ont pour but de remédier à l'insuffisance de sécrétion, surtout interne, du tube digestif. Les premières ont été employées dans l'insuffisance gastrique et pancréatique, les dyspepsies hyposthéniques, le diabète; les secondes servent surtout à combattre les dyspepsies intestinales et certaines variétés de constipation.

La méthode opothérapique est actuellement en évolution. Les découvertes de la physiologie régulariseront et accroîtront peut-être ses indications et son emploi. Il semble, en tout cas, qu'elle sorte peu à peu de la voie empirique où elle était restée depuis très longtemps pour entrer dans une période plus scientifique et plus rationnelle. Plusieurs questions sont encore à l'étude, notamment celle de savoir si l'on n'aurait pas avantage, au lieu des extraits totaux qui sont les plus utilisés aujourd'hui, à employer des extraits partiels, au sens anatomique ou au sens physiologique, dans les cas où tel organe donné possède plusieurs substances spécifiques susceptibles d'agir de façon différente les unes des autres. — Dr Henri Bouquet.

***Pascoli** (Giovanni), poète italien, né à San Mauro di Romagna (prov. de Forli) le 31 décembre 1855. — Il est mort à Bologne le 6 avril 1912, d'un cancer à l'abdomen. Un drame marqua les débuts de sa vie et laissa sur son âme une trace ineffaçable: le 12 août 1867, son père, Ruggiero Pascoli, régisseur des Torlonia, fut assassiné. D'autres deuils attristèrent la jeunesse de Giovanni : il perdit une sœur, des frères, sa mère, Caterina Allocatelli Vincenzi, qu'il a célébrée avec tant d'émotion. Il connut la pauvreté en habit noir, heureusement soutenu par la plus dévouée des sœurs, poète elle-même, Maria Pascoli. Giovanni suivit la carrière de l'enseignement. Professeur aux universités de Messine, de Pise, de Livourne (c'est dans cette dernière ville qu'il fit quelque temps l'expérience de la vie politique en qualité de conseiller municipal socialiste), il remplaça, en 1905, son illustre maître Giosuè Carducci dans sa chaire de littérature italienne de l'université de Bologne. A sa carrière universitaire se rattachent des ouvrages d'exégèse dantesque : *Minerva oscura* (1898), *Sotto il velame* (1900). Mais surtout — et c'est là le principal lien entre le professeur et le poète — Pascoli a été un humaniste de premier ordre et un poète latin à placer sur le rang des maîtres de la Renaissance, les Politien, les Sannazar et les Bembo ; plusieurs fois, il a obtenu le prix international de poésie latine décerné par l'université d'Amsterdam. Il a publié deux anthologies classiques : *Lyra romana* (1895) et *Epos* (1897). Helléniste, il laisse une traduction en vers italiens des poèmes homériques.

Cette forte culture littéraire fut pour le poète italien une admirable préparation. Son œuvre lyrique est contenue en six volumes. Le premier, qui le fit connaître, emprunte son titre à un passage de Virgile: *Myricæ* (1899); ce sont des poésies champêtres. Il publia ensuite *i Poemetti* (1900), de fraîches géorgiques modernes, pleines de l'amour panthéiste de la nature; puis *i Canti di Castelvecchio* (1903), inspirés par le petit village où il avait établi sa résidence, Castelvecchio di Barga ; *i Poemi conviviali* (1904), essai de reconstitution de la vie grecque antique; *le Odi e gli Inni* (1906), pièces, au contraire, d'inspiration contemporaine; enfin, *Nuovi poemetti* (1909), où il revient à la description de la vie rurale. Il s'était essayé aussi, mais avec moins de bonheur, dans la poésie épique, avec ses *Chansons du roi Enzo* (1° Chanson du Carroccio; 2. Chanson du Paradis; 3° Chanson de l'Olifant).

Giovanni Pascoli est le poète de la campagne; il la connaît, il l'aime, il se plaît à la décrire. Par sa simplicité et sa profondeur, le sentiment qu'il a de la nature rurale le rapproche des poètes de l'antiquité, ses maîtres, d'Hésiode et surtout de Virgile. Dans l'œuvre du poète romagnol, les paysages italiens se peignent avec une fraîcheur singulière. Ses silhouettes de campagnards ont quelque chose de puissant et d'apaisé. Les plus humbles créatures provoquent sa tendresse, et l'on a pu dire justement qu'il y avait en lui, en même temps que du Virgile, du saint François d'Assise. Des sentiments largement humains s'ajoutent à celui de la nature : amour de la patrie, pitié et charité pour les autres hommes, pardon pour leurs fautes et leurs crimes. Dans une belle pièce, *le Jour des morts*, le poète pardonne même aux assassins de son père. L'amour proprement dit et la femme en tant qu'amante n'ont pas place dans son œuvre. Mais il a chanté avec émotion sa mère, consumée par la douleur, et la compagne dévouée de ses épreuves, sa sœur Maria.


Giovanni Pascoli. (Phot. Rabbi.)

Cet élève des anciens, qui excelle à ranimer les mythes primitifs, est, du reste, tout pénétré de l'inquiétude actuelle. Tous les éléments chrétiens qui sont au fond de toute âme moderne l'empêchent, en dépit de son paganisme, d'être un pur ancien. Une mélancolie profonde le pénètre. L'idée de la mort fréquemment le hante, d'où le caractère funèbre de tant de ses poésies. Il est loin de se cantonner dans la pure description : ce poète champêtre est souvent un poète philosophe. Il est pessimiste comme Leopardi, dont il a subi fortement l'influence, mais ses tendances et ses conclusions sont tout autres. La considération de la petitesse de l'homme et de l'inconnu qui l'entoure est faite pour l'attrister ; plus il se connaît, plus il se voit isolé et malheureux ; mais cette douleur même est le principe de tous les sentiments nobles qui rapprochent les hommes : la fraternité et la pitié. Son fameux poème, *i Due fanciulli* (*les Deux enfants*), illustre la nécessité de la fraternité. L'inspiration de Pascoli est large et généreuse. Le même poète, qui célèbre la paix, sait chanter le patriotisme militaire et écrire des vers en l'honneur des conquérants de la Tripolitaine. Son âme bienveillante ne veut s'emprisonner dans aucune formule qui diminue. Il a revendiqué, dans une belle expression, *la libertà dei palpiti del cuore*.

En ce qui regarde la forme, Giovanni Pascoli est un pur artiste. Ce n'est pas vainement qu'il a nourri son style de l'imitation des anciens. Son vers est plein, ferme, ciselé, et, s'il fallait noter le défaut dont parfois il s'approche, c'est de pousser le raffinement jusqu'à l'alexandrinisme. Son rythme est d'une harmonie exquise et virgilienne. Tel est le poète que, dans une lettre retentissante publiée à l'occasion de sa mort, son confrère Gabriele d'Annunzio n'a pas hésité à mettre directement après Dante et Pétrarque. Exagération sans doute, mais telle qu'un grand poète peut seul l'inspirer à un illustre rival. — Jean Bonclère.

***patente** n. f. — Encycl. *Etablissements à succursales multiples.* En vue d'échapper aux droits élevés de patente qui frappent depuis la loi du 28 avril 1893 les grands magasins comprenant plusieurs spécialités commerciales (droit fixe composé d'une taxe déterminée et d'une taxe par employé contenant l'une et l'autre autant de taxes particulières, variables suivant le nombre d'employés et le chiffre de population que le magasin compte de spécialités; droit proportionnel établi suivant la valeur locative), de nombreux chefs d'établissement, au lieu de concentrer leurs opérations dans un vaste magasin unique, fondaient des succursales multiples. Ils continuaient à bénéficier de la sorte d'une diminution de leurs frais généraux, et ils pouvaient en conséquence vendre leurs produits à des prix plus réduits que les moyens et les petits commerçants.

Dans le but de rendre cette concurrence moins disproportionnée, la loi de finances du 27 février 1912 (art. 2) a décidé que, lorsqu'un patentable exploite plus de cinq établissements, boutiques, magasins ou entrepôts, les droits fixe et proportionnel de patente afférents à chacun de ces établissements sont augmentés d'un quart si le nombre des établissements ne dépasse pas dix, d'un tiers s'il est compris entre onze et vingt, de moitié s'il est compris entre vingt et un et cinquante, et doublés s'il est supérieur à cinquante.

Lorsque l'établissement du même patentable, situé au siège de l'entreprise, remplit les conditions requises pour être assujetti aux droits prévus à l'égard des magasins de plusieurs espèces de marchandises, cet établissement supporte, quel que soit le nombre de ses employés, la taxe par spécialités, à l'exclusion de la taxe déterminée, à moins que cette dernière taxe ne soit supérieure à la taxe par spécialités.

L'exemption du droit proportionnel prévu pour les petits patentables dans les communes de 20.000 habitants et au-dessous ne s'étend pas aux catégories d'établissements visés par la loi du 27 février 1912.

Les dispositions de cette loi ne s'appliquent pas aux établissements dans lesquels un fabricant vend exclusivement les produits de sa fabrication. — R. Ulaignan.

Philippe II, *roi d'Espagne. Etude sur sa vie et son caractère*, par Charles Bratli, avec une préface de Baguenault de Puchesse (1 vol., Paris, 1912). — Le premier mérite, et non le moindre, du livre de Charles Bratli est certainement la franchise. L'auteur, dès les premières lignes, n'y dissimule pas son intention d'écrire une réhabilitation du célèbre roi d'Espagne; tentative au premier abord hasardeuse. Il est, en effet, peu de souverains sur lesquels l'histoire ait porté un jugement plus sévère que sur l'adversaire implacable de la France, le restaurateur, en Espagne, des autodafés de l'Inquisition, le mari de la sanglante reine d'Angleterre, enfin le fougueux organisateur de l'Armada. « Que n'a-t-on pas écrit sur Philippe II ! dit Baguenault de Puchesse en présentant au lecteur le livre de Charles Bratli. Et pourtant, jamais homme n'a été jugé avec plus de passion et de partialité. Implacable despote, tyran cruel, bourreau de ses sujets, moine fanatique, telles sont les moindres qualifications dont on accompagne sa mémoire abhorrée. Il a, de plus, ajoute-t-on, commencé la décadence de l'Espagne... »

C'est ce jugement, à la fois sévère et sommaire, que Charles Bratli a prétendu reviser. Dans quelle mesure l'a-t-il fait? La première remarque qui vient invinciblement à l'esprit du lecteur est que son livre est bien court pour une tâche de cette envergure. Sur les 300 pages environ qu'il contient, une centaine à peine sont consacrées à l'étude proprement dite de son héros : c'est peu, quand il s'agit d'une existence si longue, si tourmentée, et dans laquelle abondent les points délicats et obscurs. Le reste du volume comprend une discussion, fort utile et d'ailleurs très bien menée, des sources dont se sont servis jusqu'ici les historiens antérieurs de Philippe II et surtout, à la fin, un ensemble de documents contemporains, tendant à justifier le jour nouveau sous lequel Charles Bratli présente la physionomie du roi d'Espagne. Evidemment, l'auteur du livre a voulu nous faire connaître dans leur ensemble ces documents, dont quelques-uns ont une réelle valeur. Mais, à séparer ainsi la thèse et la discussion des preuves destinées à l'étayer, on risque d'imposer au lecteur l'inutile fatigue de chercher constamment aux appendices la vérification du texte de l'écrivain. Il en résulte un manque évident de clarté et de force démonstratives, d'autant plus regrettables qu'une thèse aussi nouvelle et aussi hasardeuse que celle de Bratli méritait d'être défendue avec toutes les précautions de la critique la plus sévère.

A vrai dire, la situation personnelle et la nationalité de Bratli le disposaient particulièrement à sa tâche. L'historien danois a le génie froid et mesuré des races septentrionales. Il connaît la plupart des langues de l'Europe méditerranéenne. Il a parcouru l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Espagne, en quête de documents imprimés et de manuscrits ; et il a eu bien souvent la main particulièrement heureuse. Surtout, il a la bonne fortune d'appartenir à une nation qui, tout en ayant entretenu, de tout temps, d'excellents rapports diplomatiques et commerciaux avec l'Espagne, n'a jamais eu à se plaindre de l'intransigeance religieuse de la grande puissance catholique. Il avait donc de bonnes raisons de n'être prévenu ni pour, ni contre Philippe II ; et ceci donne à son livre une première et remarquable autorité.

Ce petit livre, dit-il, est le fruit de longues années d'études et de recherches historiques. Pendant des séjours nombreux et prolongés en Espagne, j'ai travaillé à me pénétrer de la culture propre à ce pays, et ce sont Philippe II et son temps qui ont particulièrement captivé mon intérêt. Et comme, au cours de ces études, je rencontrais les opinions les plus divergentes et les plus opposées chez les historiens, je me suis mis en devoir de soumettre à un examen critique sérieux les productions littéraires relatives à ce roi.

Je m'aperçus alors que la plupart des auteurs, même ceux dont les œuvres reposent sur des études de première main, étaient imbus de préjugés de nature religieuse, nationale ou politique, et que, par suite de cela, leurs récits manquaient souvent de l'objectivité que tout historien doit chercher à atteindre.

Partant de ce que Guillaume Maurenbrecher exige de l'historien, à savoir qu'il décrive ses personnages dans le milieu que leur fait leur propre temps et qu'il les apprécie suivant les conclusions qui en découlent, et non suivant ses propres idées modernes, je me plongeai particulièrement dans les sources historiques contemporaines relatives à mon sujet. Dans ce but, j'ai compulsé non seulement toutes les archives et bibliothèques espagnoles, mais aussi la plupart des italiennes, de même que les riches fonds de la Bibliothèque nationale de Paris et de notre propre Bibliothèque royale...

On ne saurait mieux dire; et le livre de Bratli constituera, tout au moins pour les futurs historiens de Philippe II, une bibliographie critique de tout premier ordre. L'auteur commence par écarter fort justement toute une série d'écrits où des historiens dignes de ce nom n'eussent jamais dû puiser : les *Relaciones* d'Antonio Perez, ennemi juré de Philippe II, et surtout toute cette série de pamphlets d'origine flamande, où le roi d'Espagne est accusé sans preuve des pires forfaits. Le principal est la fameuse *Apologie* publiée par l'adversaire le plus acharné du roi d'Espagne. La littérature et les historiens du XVIIe siècle : de Thou, Brantôme, etc., y ont puisé à pleines mains des légendes plus ou moins dramatiques ou scandaleuses, en particulier ses rapports avec la princesse d'Eboli; mais l'histoire véridique — non pas celle de Llorente — n'a rien à y puiser. Mieux vaut chercher dans le temps même où a vécu le roi les témoignages des individus qui ont pu l'approcher et l'étudier de près d'une façon désintéressée. On trouvera à ce sujet les documents les plus utiles dans la « Relation d'Espagne » due à l'ambassadeur de Florence, et aussi dans certaines relations d'ambassadeurs français, que Ch. Bratli a soigneusement analysées et citées.

Il est fort juste, comme a voulu le faire Ch. Bratli, de ne pas séparer le roi d'Espagne de son milieu. Charles-Quint est un Flamand qui, probablement, n'aima ni ne comprit l'Espagne. Philippe II, lui, est un pur Espagnol : les traits essentiels de son caractère, qualités et défauts, sont ceux de sa nation:

On peut comprendre que les Espagnols d'alors, qui avaient vaincu, dans le pays même, les ennemis du christianisme, découvert et conquis un nouveau monde, devaient être animés d'un orgueil national qui dégénérait en une vraie manie des grandeurs, parce qu'il les portait à se considérer comme le peuple élu de Dieu, supérieur à toutes les autres nations. C'est dans des idées de ce genre et dans les nombreuses conséquences qui en découlent que l'on peut chercher le germe de la misère sociale et économique de l'Espagne, qui commença déjà sous le règne de Charles-Quint, s'arrêta durant la plus grande partie de celui de Philippe II, mais reprit son cours dès la fin du XVIe siècle...

. . . .

La société des Maures et les combats qu'il avait fallu leur livrer avaient développé, notamment, deux des côtés les plus saillants de la conscience religieuse des Espagnols : le mysticisme et le fanatisme. « Le mysticisme, dit un auteur espagnol moderne, nous montre la sensualité africaine drapée de la sanctification chrétienne, et le fanatisme était la continuation de la fureur religieuse accumulée pendant huit siècles de combats. »

Mais, en tant qu'homme de son temps, Philippe II, pense Bratli, vaut infiniment mieux que sa renommée. Il apparaît, à travers son livre, comme un prince d'un esprit un peu lent, mais persévérant et dominé dès sa jeunesse par le sentiment du devoir. Son éducation est parfaite. Il fut l'élève exact et docile de Juan Martinez Silicco, et apprit avec lui toutes les sciences de son temps. Il eut de bonne heure le goût de la littérature et des arts : de bonne heure, aussi, cette prédilection pour la parole écrite, et surtout cette mélancolie que peut-être lui inspira la mort de sa mère (1539), leçon brutale de la fragilité de cette vie. Devenu roi, il se distinguera par une intelligence calme et réfléchie, et il n'est pas sans ressembler quelque peu à notre Louis XIV. Il travaille pendant de longues heures chaque jour. Il s'est fait aménager l'Escurial, palais dont l'architecture austère correspond à merveille à l'esprit de son gouvernement. Là, il se tient au courant des détails les plus infimes de son administration, dont il connaît parfaitement tous les moindres rouages. Au point de vue religieux, il est catholique sincère, mais nullement bigot ou superstitieux, comme beaucoup de souverains de son temps. Il ne croit pas à l'astrologie. Il n'est d'ailleurs pas cruel à l'égard de ses sujets non conformistes : pour les autodafés que les historiens lui ont si souvent reprochés, il n'a pas assisté à plus de deux ou trois au maximum et sans y manifester de sentiments particulièrement injurieux pour les malheureux condamnés. « Son despotisme, dit fort justement Baguenault de Puchesse, avait une raison d'être : sauvegarder l'unité religieuse de l'Espagne, au moyen de l'Inquisition s'il le fallait, et empêcher dans la péninsule les troubles et les guerres civiles qui avaient ensanglanté l'Allemagne, l'Angleterre, la France depuis un demi-siècle. Et de fait, la foi catholique est demeurée générale en Espagne, nombre de révolutions successives l'ayant à peine entamée... »

Les accusations spéciales que l'on a dirigées contre Philippe II ont été soigneusement examinées par Charles Bratli. Dans l'affaire de Don Carlos, notamment, l'historien défend le roi d'avoir le moins du monde satisfait une rancune ou une jalousie. « Le prince était fou, et fou dangereux. » Sa vie était une menace, non pour le souverain, mais pour la monarchie tout entière, à ce moment en péril. En le supprimant (dans des conditions restées d'ailleurs mystérieuses), le roi a usé de sa prérogative royale dans l'intérêt de son peuple, « avec une rigueur qui a dû être singulièrement pénible à son cœur, assez tendre au fond pour ses enfants ». Il reste de toute cette discussion l'impression d'un souverain consciencieux, dévot, attaché au catholicisme autant par une sincère conviction personnelle que par intérêt politique, autoritaire et absolu jusqu'à la dureté, mais parfaitement de son temps, et dont les grands défauts ont été, en somme, l'hésitation naturelle du caractère et un trop grand penchant pour la vie intérieure de l'Escurial. — G. TREFFEL.



Philippe II d'Espagne, par le Titien. (Galerie Pitti, Florence.)

***recherche** n. f. — ENCYCL. *Caisse des recherches scientifiques.* Si les découvertes scientifiques pures honorent et enrichissent les nations, il est rare qu'elles procurent aux savants qui les accomplissent aucun profit pécuniaire. Hâtons-nous de dire, d'ailleurs, qu'en général, les savants sont désintéressés et que toute considération de lucre leur est étrangère.

Mais, s'il est permis à certains chercheurs de poursuivre en toute sécurité leur tâche jusqu'au bout et de couronner leur œuvre par une découverte intéressante, cette satisfaction est refusée au plus grand nombre : les recherches de ceux-ci, quelque intérêt qu'elles offrent, doivent, en effet, souvent être suspendues, abandonnées même parce que, faute de ressources, les dépenses indispensables à l'achèvement de l'œuvre ne peuvent être entreprises.

Grâce à l'initiative éclairée d'Audiffred, alors député de la Loire et aujourd'hui sénateur du même département, cette lacune regrettable est en grande partie comblée depuis 1901, pour le plus grand bien de la science.

Comme le faisait remarquer Audiffred lui-même :

C'est bien inutilement que, dans le passé, on a cru surexciter le zèle des savants et hâter des découvertes ardemment désirées en leur promettant de fortes récompenses. L'appât du gain n'a pas sur eux d'action, et, du reste, une découverte définitive est précédée d'une série de petites découvertes qui, prises isolément, ne paraissent pas mériter la récompense promise et d'un nombre plus considérable de recherches qui, même négatives, ont pour résultat de déblayer la route.

Ce n'est pas par des créations de prix que la science doit être encouragée. Le prix de 300.000 francs pour le traitement du phylloxéra n'a jamais été donné, et le vignoble français a été reconstitué grâce aux conseils de divers botanistes.

Il a paru plus important au député de la Loire de doter toutes les sciences de moyens d'investigation, de faire qu'aucun chercheur sérieux et consciencieux ne soit arrêté dans ses travaux faute d'argent; et il convient, pour bien préciser le but poursuivi par Audiffred, de rappeler les premières lignes de l'exposé des motifs qu'il présenta à la Chambre à l'appui de sa proposition de loi :

La proposition de loi que j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de la Chambre a un double but : le premier est de donner aux sciences médicales les moyens matériels de poursuivre les recherches qui leur permettront de découvrir et de neutraliser les causes accidentelles de destruction, c'est-à-dire les maladies qui font disparaître avant l'heure l'homme et les produits vivants de son industrie, les animaux et les plantes. Le second est de procurer aux sciences autres que les sciences médicales les ressources pécuniaires qui leur sont indispensables pour les observations et les expériences qui les conduiront à la découverte des lois qui président à la marche des phénomènes naturels.

La loi, qui fut promulguée le 14 juillet 1901, portait création d'une *Caisse des recherches scientifiques*, investie de la personnalité civile et divisée en deux sections, dans le but de favoriser les travaux de science pure, relatifs: 1° à la découverte de nouvelles méthodes de traitement des maladies qui atteignent l'homme, les animaux domestiques et les plantes cultivées; 2° à la découverte, en dehors des sciences médicales, des lois qui régissent les phénomènes de la nature (mathématiques, mécanique, astronomie, histoire naturelle, physique, chimie).

Cette caisse, qui relève du ministère de l'instruction publique, est gérée par un conseil d'administration, assisté d'une commission technique. Le conseil d'administration (qui comprend un conseiller d'Etat, un sénateur, un député, un conseiller maître à la Cour des comptes, le directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'instruction publique, le directeur de l'agriculture au ministère de l'agriculture, le directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances et deux membres élus par la commission technique) statue sur l'administration des biens de la caisse, qui comprennent les subventions de l'Etat, des départements, des communes, des colonies et autres établissements publics; les dons et legs; les versements à titre de souscriptions individuelles ou collectives, etc.; il arrête les répartitions de la commission technique. Celle-ci (divisée en deux sections, dont la première pour les sciences médicales, la seconde pour les autres sciences) statue sur les demandes de subventions préalablement examinées dans chaque section, après avis d'un rapporteur. La première section comprend le directeur de l'enseignement supérieur, quatre membres de l'Académie des sciences (médecine et chirurgie, anatomie et zoologie, économie rurale, botanique), un membre de l'Académie de médecine, les deux délégués des facultés de médecine au conseil supérieur de l'instruction publique, l'inspecteur général des vétérinaires, un membre de la commission consultative permanente du conseil supérieur de l'agriculture. La deuxième section comprend le directeur de l'enseignement supérieur, quatre membres de l'Académie des sciences (sections autres que celles désignées dans le groupe précédent), un des professeurs de sciences au Collège de France, un professeur du Muséum, les deux délégués des facultés des sciences au conseil supérieur de l'instruction publique, un membre de la commission consultative permanente du conseil supérieur du commerce et de l'industrie.

Chaque section élit son président, et les deux sections réunies élisent le président de la commission technique.

Le premier donateur, l'Etat, attribua à la caisse des recherches scientifiques, dès sa création, une annuité de 125.000 francs, prélevée sur les fonds du pari mutuel. Audiffred lui-même versa 60.000 francs, qu'il était parvenu à réunir à force de persuasion et d'énergie.

En 1911, les revenus de la Caisse des recherches scientifiques s'élevaient à la somme de 376.105 fr. 95, et les dépenses, tant d'administration que d'allocations, à 252.521 fr. 97. Il est nécessaire, d'ailleurs, que le disponible (123.583 fr. 96 en 1911) augmente pour faire face aux besoins exceptionnels. — J. AUVERNIER.

Reddition du général Blücher, tableau d'Alphonse Lalauze, exposé en 1912 au Salon des artistes français (v. p. 460). — Alphonse Lalauze est un des meilleurs élèves d'Edouard Detaille, et il

s'est depuis longtemps déjà fait un renom appréciable parmi les peintres d'histoire et de scènes militaires.

Il a choisi cette fois la reddition du général Blücher au prince de Ponte-Corvo, le 7 novembre 1806. Après avoir pris part à la journée d'Auerstædt, le général prussien avait couvert avec sa cavalerie la retraite de Hohenlohe, puis s'était enfui vers le nord à travers le Mecklembourg, jusqu'aux environs de Lübeck, où il s'était retranché derrière la Trave. Poursuivi par Bernadotte, il vit son camp pris d'assaut (1er nov.), et dut se rendre peu après en rase campagne à Ratkau, avec 6.000 hommes. Il fit insérer dans la capitulation qu'il ne se rendait que faute de vivres et de munitions. Il devait, un an plus tard, être échangé contre le général Victor.

La scène est représentée dans un paysage gris des environs de Lübeck, avec quelques arbres à gauche; le général s'avance, seul, sur le terrain boueux en face des vainqueurs qui l'attendent, Bernadotte à leur tête. L'artiste a su parfaitement rendre le côté dramatique du sujet, sans y rien mêler de théâtral et, en bon peintre, il s'est servi des uniformes chamarrés des officiers pour en faire la note éclatante de sa toile : ce rôle est surtout dévolu à un dolman rouge au premier plan, et l'effet est extrêmement heureux. — Tr. L.

***retraite** n. f. — Encycl. *Retraites ouvrières et paysannes.* Avant même la date d'application — 3 juillet 1911 — de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 142), des objections avaient été formulées à l'encontre de certaines de ses dispositions. L'obligation imposée aux salariés de poursuivre leurs versements jusqu'à l'âge de 65 ans pour bénéficier dans leur intégralité des allocations de l'Etat faisait l'objet des principales critiques : la loi, disait-on, a organisé des « retraites pour les morts ». Le chiffre de 60 francs, auquel avaient été fixées les allocations annuelles de l'Etat, était généralement trouvé insuffisant. Une campagne très vive menée dans certains milieux, l'ignorance dans laquelle un grand nombre d'intéressés étaient restés des avantages de la loi devaient fatalement faire échec à l'œuvre sociale que le Parlement avait entendu réaliser. D'après les statistiques publiées par le ministère du travail, le tiers à peine des personnes obligatoirement assujetties avait, à la fin de 1911, donné son adhésion. Une proportion plus faible encore, le dixième environ, de celles qui avaient reçu le droit de bénéficier d'une manière facultative des avantages de la loi, s'était fait, à cette même époque, inscrire sur la liste des assurés facultatifs.

Des améliorations s'imposaient. Elles ont été réalisées par les articles 54 à 62 de la loi de finances du 27 février 1912, qui a fixé elle-même (art. 62) au 1er août 1913 la date de sa mise à exécution. Cette loi ayant modifié les seuls articles 4, 5, 7, 9, 14, 36, 37 et 38 de la loi de 1910, toutes les autres dispositions de la loi de 1910 restent en vigueur. C'est dire qu'il n'y a rien de changé à la constitution des retraites par la triple contribution du salarié, du patron et de l'Etat, non plus qu'à la liste des personnes appelées à bénéficier du régime de l'assurance obligatoire ou habiles à demander le bénéfice de l'assurance facultative. Les formalités à remplir par les salariés, le taux et le mode de recouvrement des cotisations ouvrières et patronales, restent également les mêmes. Nous ne reviendrons pas sur les règles posées en ces divers objets, nous bornant à indiquer les modifications apportées par la loi de 1912, intéressant les bénéficiaires des retraites et à faire état, dans un dernier chapitre, de l'interprétation donnée par la jurisprudence à certaines dispositions fondamentales (art. 3 et 23; 1 et 36) de la loi de 1910.

Assurés obligatoires. *Age de la retraite.* — L'âge normal de la retraite, qui était fixé à 65 ans, est abaissé à 60 ans; mais l'assuré a la faculté d'en ajourner la liquidation jusqu'à l'âge de 65 ans (art. 5 de 1910, modifié par art. 55 de 1912). Il peut toujours également la demander à 55 ans.

Allocations de l'Etat. — L'abaissement de l'âge de la retraite devait logiquement entraîner le relèvement du taux de l'allocation viagère. S'il en avait été autrement, la pension se serait trouvée réduite dans des proportions telles que les assurés n'eussent tiré aucun profit appréciable de la réforme. C'est dans cette pensée que la loi a porté de 60 francs à 100 francs le montant de l'allocation annuelle accordée par l'Etat à tout assuré, âgé de 60 ans, qui a, pendant sa carrière, effectué 30 versements annuels complets.

Afin d'encourager la natalité et de venir en aide aux familles nombreuses, cette allocation est augmentée d'une bonification d'un dixième pour tout assuré de l'un ou de l'autre sexe ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Et de même que pour les hommes ayant fait leur service militaire, le nombre des versements obligatoires est réduit à 28, pour les femmes, chaque naissance d'enfant constatée par la déclaration faite à l'officier de l'état civil compte pour une année d'assurance (art. 4 de 1910, modifié par art. 54 de 1912).

En ce qui concerne le mode de versement de l'allocation de l'Etat, l'assuré peut à son gré :

1° Demander la liquidation de sa retraite à l'âge de 60 ans et faire ajouter l'allocation de l'Etat à la rente produite par les contributions patronales et les versements ouvriers;

2° Ajourner jusqu'à 65 ans la date de la liquidation de sa retraite, mais se faire remettre le montant de l'allocation de l'Etat à partir de 60 ans. Il doit alors continuer à effectuer ses versements, qui s'ajoutent aux versements antérieurs pour être capitalisés jusqu'à 65 ans dans la caisse d'assurance qu'il a choisie;

3° Ou enfin, après avoir ajourné jusqu'à 65 ans la liquidation de sa retraite en ce qui concerne les versements effectués à sa caisse d'assurance, faire ajouter à ces versements, pour être capitalisé à ladite caisse, le montant de l'allocation de l'Etat (art. 5 de 1910, modifié par art. 55 de 1912).

Un exemple fera ressortir les avantages qu'un assuré peut avoir à se placer sous l'un ou l'autre de ces trois régimes; et, pour permettre la comparaison avec la situation qui était faite aux intéressés sous l'empire de la loi de 1910, nous prendrons pour exemple, comme nous l'avons fait précédemment, le cas d'un ouvrier âgé de 18 ans au moment du premier échange de la carte. Cet ouvrier optant pour le premier régime aura acquis à 60 ans, par le fait du double versement, une rente de 172 fr. 86 à laquelle viendra s'ajouter l'allocation de l'Etat, 100 francs ou 110 francs (1/10e en sus) suivant qu'il a, ou non, élevé trois enfants jusqu'à 16 ans. Le montant de sa retraite sera donc à 60 ans de 272 fr. 86 ou de 282 fr. 86. Une femme toucherait dans les mêmes conditions 226 fr. 73 ou 236 fr. 73.

Le même homme, ajournant jusqu'à 65 ans la liquidation de sa retraite et effectuant chaque année jusqu'à cet âge les versements réglementaires, aura droit à 392 fr. 86 ou à 402 fr. 86, suivant la distinction établie ci-dessus, si l'allocation viagère de l'Etat a été versée entre ses mains dès l'âge de 60 ans (2e régime). La retraite d'une femme serait, dans ces conditions, de 313 fr. 96 ou de 323 fr. 96.

Si, enfin, l'ouvrier en question laissait capitaliser à son profit l'allocation viagère de l'Etat entre 61 et 65 ans, sa retraite s'élèverait à cet âge à 454 fr. 86 ou 471 fr. 06. Celle d'une ouvrière serait de 375 fr. 96 ou de 392 fr. 16.

Rappelons pour mémoire que, par application de la loi de 1910, la retraite de cet ouvrier était, à 65 ans, de 346 fr. 04, celle de l'ouvrière de 267 fr. 12.

Allocations réduites. — Lorsqu'un assuré a effectué moins de 30 versements complets et plus de 15, l'allocation de l'Etat est calculée à raison de 3 fr. 33 — au lieu de 1 fr. 50 — par année de versement complet (art. 4 de 1910, modifié par art. 54 de 1912); soit, par exemple, 83 fr. 25 pour 25 années de versements complets (3 fr. 33 × 25). Sous le régime de la loi de 1910, 25 versements ne donnaient droit qu'à une allocation de 37 fr. 50 (1 fr. 50 × 25). La nouvelle loi assure donc, en ce cas, une pension supérieure de 45 fr. 75 à celle qui était concédée sous l'empire de l'ancienne loi.

Période transitoire. — L'âge normal de la retraite étant fixé à 60 ans, seuls pourront justifier à cet âge des 30 versements prévus par la loi les salariés qui auront eu moins de 30 ans au 3 juillet 1911. Il fallait donc se préoccuper de la situation des salariés âgés de plus de 30 ans à cette date. La loi a réduit en leur faveur le nombre d'années exigé pour bénéficier de l'allocation entière de l'Etat. Tous ceux de ces assurés qui justifieront que, dans les trois années qui précédaient le 3 juillet 1911, ils ont appartenu à la catégorie des salariés, recevront à 60 ans, comme les assurés de la période normale, l'allocation viagère de 100 fr. par an, s'ils ont fait autant de versements qu'il s'est écoulé d'années entre le 3 juillet 1911 et le moment où ils ont atteint 60 ans. Si la totalité des versements n'a pas été effectuée, l'allocation de l'Etat sera proportionnellement réduite (art. 4 de 1910, modifié par art. 54 de 1912).

Ces assurés auront également la faculté d'ajourner la liquidation de leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans et d'en augmenter le chiffre en laissant capitaliser de 60 à 65 ans les allocations versées par l'Etat.

Invalides. — La bonification de l'Etat est portée à 100 francs, sans toutefois pouvoir dépasser cette somme, pour les ouvriers reconnus atteints d'infirmités prématurées; mais les autres règles posées en ce qui concerne ces derniers par la loi de 1910 sont maintenues en vigueur : leur retraite ne peut être supérieure au triple de la rente qu'ils se sont constituée, ni dépasser 360 francs, bonification comprise (art. 9, loi de 1910, modifié par art. 57 de 1912).

Assurés facultatifs. *Age de la retraite.* — Les assurés facultatifs peuvent, eux aussi, obtenir la liquidation de leur pension dès 60 ans ou l'ajourner jusqu'à 65 ans (art. 36 de 1910, modifié par article 59).

Avantages de l'Etat. — En période normale, la majoration des versements que l'Etat accorde à cette catégorie d'assurés est portée à la moitié — au lieu du tiers — des versements effectués, mais ne peut dépasser au total 9 francs par an — au lieu de 6 francs. — Lorsque la majoration ainsi allouée à un assuré est suffisante pour lui procurer à l'âge de 60 ans une rente de 100 francs, elle cesse d'être accordée. Pour les assurés ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à 16 ans, la rente résultant de ces majorations est, lors de l'entrée en jouissance, augmentée d'un dixième, sans que cette augmentation puisse dépasser 10 francs (art. 36, modifié par art. 59).

C'est ainsi qu'un cultivateur ayant versé 18 francs par an depuis l'âge de 18 ans, sauf pendant ses deux années de service militaire, aura acquis à 60 ans une rente de 177 fr. 28, à laquelle viendra s'ajouter une somme de 88 fr. 64, provenant de la majoration par l'Etat de la moitié de ses versements, pour porter à 265 fr. 92 le montant total de sa pension. S'il a élevé trois enfants jusqu'à 16 ans, cette pension serait de 274 fr. 78 (265 fr. 92 + 8 fr. 86). Le même cultivateur différant jusqu'à 65 ans la liquidation de sa retraite toucherait, à cet âge, 450 fr. 09 ou 465 fr. 09.

Période transitoire. — Les métayers et les fermiers ne payant pas plus de 600 francs de fermage, âgés de plus de 35 ans au 3 juillet 1911, recevront les mêmes avantages que les assurés obligatoires du même âge, à condition qu'ils fassent régulièrement jusqu'à 60 ans un versement annuel de 18 fr. (même article).

Les cultivateurs, fermiers payant plus de 600 fr. de fermage, artisans et petits patrons âgés de plus de 35 ans au 3 juillet 1911, qui auront commencé dès cette époque et n'auront pas cessé d'effectuer un versement minimum de 9 francs par an, recevront à 60 ans, outre la majoration de moitié de leurs versements, une bonification spéciale d'autant plus importante qu'ils sont plus âgés. Cette bonification sera, en effet, égale à la rente qu'eût produite un versement annuel de 12 francs, effectué depuis le moment où ils ont eu 35 ans jusqu'à l'âge qu'ils avaient au 4 juillet 1911, sans qu'en aucun cas cette bonification puisse s'appliquer à une période supérieure de 25 ans. Ladite bonification sera augmentée d'un dixième pour ceux qui ont élevé trois enfants au moins jusqu'à 16 ans (mêmes articles).

Pour être inscrits sur la liste des assurés facultatifs, les intéressés doivent, au moment où ils demandent à entrer dans l'assurance, justifier, suivant les règles en vigueur, qu'à la date du 3 juillet 1911, ils faisaient partie, depuis trois ans, au moins, de la catégorie à laquelle ils déclarent appartenir.

Régimes particuliers. — *Assurés ayant successivement appartenu, au cours de leur vie active, à l'assurance obligatoire et à l'assurance facultative.* Lorsqu'un assuré a successivement appartenu au régime de l'assurance obligatoire et à celui de l'assurance facultative pendant un nombre d'années supérieur à 15, mais inférieur à 30, il a droit, pour chaque année de versement en qualité d'assuré obligatoire, à l'allocation annuelle de 3 fr. 33 (voir ci-dessus). Cette allocation s'ajoute à la rente provenant des majorations correspondant à ses années d'assurance facultative, sans que le total puisse excéder 100 francs. Tel est le régime adopté pour les assurés qui n'ont point justifié devoir bénéficier du régime transitoire lors de leur entrée dans l'assurance.

Ceux qui ont été admis à ce bénéfice, soit en qualité d'assurés facultatifs, soit en qualité d'assurés obligatoires, et qui ont appartenu successivement à chacune de ces deux catégories, bénéficient exclusivement des avantages afférents au régime auquel ils ont le plus longtemps appartenu. En cas d'égalité, ils sont considérés comme ayant uniquement appartenu au régime de l'assurance obligatoire (art. 37 de 1910, modifié par art. 60 de 1912).

Dispositions générales. — *Délais accordés aux assurés.* Les assurés obligatoires ou facultatifs, qui n'ont pas commencé à faire dès le 3 juillet 1911 les versements prévus pour bénéficier des avantages de la période transitoire, ont été autorisés par la loi de 1912 à effectuer rétroactivement ces versements, à condition qu'ils se soient fait inscrire avant le 3 juillet 1912.

Jurisprudence. — Dès la mise en vigueur de la loi de 1910, la question s'est posée de savoir si les patrons devaient faire, sur le salaire de leurs ouvriers, la retenue prescrite par les articles 3 et 23 de ladite loi, lorsque les ouvriers ne présentent pas leurs cartes. La chambre civile de la Cour de cassation (arrêt du 11 déc. 1911) a décidé que la retenue doit être faite toutes les fois qu'au moment de la paye l'employé présente la carte destinée à l'apposition du timbre, ou bien lorsque, cette carte ne lui ayant pas encore été délivrée, il consent au prélèvement du versement à sa charge, sauf apposition ultérieure du timbre. Mais il en est autrement lorsque l'employé, que la carte lui ait été remise ou non, refuse soit de la présenter lors de la paye, soit d'autoriser à ce moment l'employeur à effectuer le prélèvement déterminé par la loi. Aucune disposition n'autorise le patron à se faire juge de la légitimité de la résistance de l'ouvrier et ne lui donne le droit de contraindre celui-ci à supporter une diminution de salaire. Lorsque l'employeur se trouve ainsi dans l'impossibilité de satisfaire aux prescriptions de l'article 3, il a la faculté, mais rien ne l'y

oblige, de se libérer par le payement au greffe de la justice de paix de sa seule contribution.

Les tribunaux ont eu également, dès la mise à exécution de la loi de 1910, à interpréter les articles 1 et 36 à l'occasion de demandes d'inscriptions sur les listes des assurés obligatoires ou facultatifs, refusées par les autorités compétentes, ou de requêtes aux fins de radiation des listes d'assurés obligatoires, émanant de personnes inscrites d'office. C'est ainsi qu'il a été jugé (Cass. civ., 27 fév. 1912) que les instituteurs publics étant des salariés de l'Etat, placés sous le régime des pensions civiles, la fonction accessoire de secrétaire de mairie qu'ils exercent en même temps que leur fonction principale, bien qu'elle fasse d'eux les salariés des communes, ne leur confère pas le bénéfice de la loi de 1910. — Le tribunal civil de Tarascon avait précédemment décidé dans le même sens que l'ouvrier d'une grande compagnie de chemin de fer, jouissant à ce titre d'un régime spécial de retraites, ne pouvait invoquer sa qualité de veilleur de nuit dans une banque, emploi qu'il occupait en dehors de ses heures de travail à la compagnie, pour solliciter son inscription sur la liste des assurés obligatoires. — Le voyageur de commerce qui travaille à la commission pour plusieurs maisons, sans recevoir de salaire fixe, n'est pas un salarié dans le sens de la loi de 1910 et, dès lors, n'est pas assujetti aux dispositions de cette loi (trib. de paix de Darnétal [Seine-Inférieure], 23 août 1911). — Ne doit pas être inscrit sur la liste des assurés obligatoires le « clerc amateur » de notaire ou d'avoué, qui exerce cette fonction non comme un métier destiné à lui permettre de gagner sa vie, mais à titre de stage préparatoire à une profession libérale, alors même qu'il reçoit une petite rétribution mensuelle (50 fr. dans l'espèce jugée. — Trib. civ. d'Orléans, 22 septembre 1911). — En l'absence de formation d'une association cultuelle, le curé d'une paroisse ne saurait à ce titre être inscrit ni sur la liste des assurés obligatoires, ni sur celle des assurés facultatifs (tribunal de paix de Montredon [Tarn], 13 juillet 1911).

Au contraire, les receveurs-buralistes étant des salariés de l'Etat non soumis au régime des pensions civiles ou militaires doivent être inscrits sur la liste des assurés obligatoires (trib. de paix de Condé-en-Brie [Aisne], 14 septembre 1911). — Il en est de même des gérants des recettes auxiliaires des postes (trib. civ. de la Seine, 15 février 1912). — R. Blaignan.

Révélation (la), tableau d'Armand Berton, exposé en 1912 à la Société nationale et représentant une jeune fille nue, se regardant dans un petit miroir ovale. — C'est la révélation de sa propre beauté, de sa maturité de femme, que reçoit ainsi le modèle gracieux du peintre. Les seins fermes, la chair harmonieuse, sont modelés avec une exquise délicatesse, et le visage, adorable et séduisant, est traité avec une morbidesse charmante. Les yeux sont noyés dans la pénombre; pas un trait sec ne vient rompre l'impression de douceur de cette peinture. Epris d'harmonies voilées, Armand Berton sait cependant faire fleurir le coloris et laisser à la chair son ton délicat; s'il enveloppe les formes, il le fait sans rien leur ôter de leur précision, et il s'est fait ainsi, à côté de Carrière et de Whistler, une manière tout à fait personnelle. La gradation de la lumière et du coloris, l'affirmation du ton dans les parties claires, sa neutralisation dans la pénombre, sont des moyens qu'Armand Berton emploie en maître; et, dans le long poème en l'honneur de la beauté féminine qui constitue l'œuvre du peintre, cette *Révélation* restera l'une des pages les plus attachantes. — Tr. L.


La Révélation, tableau d'A. Berton (Société nationale des beaux-arts). Phot. Vizzavona

Roma, opéra tragique en cinq actes, de Henri Cain, d'après *Rome vaincue*, d'Alexandre Parodi; musique de Massenet. Représenté le 17 février 1912, à l'Opéra de Monte-Carlo et, à l'Académie nationale de musique de Paris, le 24 avril 1912. — Nul sujet n'était plus convenable ni plus propice à recevoir une illustration sonore que la donnée traditionnelle et classique de la *Rome vaincue*. A côté des situations dramatiques issues du jeu même des passions des principaux acteurs, elle comporte un intense déploiement de décors et de figuration. Toute la vie religieuse et publique de Rome, son culte traditionnel pour la flamme rituelle sont évoqués dans l'œuvre de Parodi. Il faut savoir gré à H. Cain d'en avoir tiré, sans toucher au fond du texte, un livret digne d'inspirer le musicien.

Le premier acte se passe à Rome, vers 216 avant notre ère. Le peuple, les femmes, les enfants, réunis sur la place, devant la curie de Tullius Hostilius, se lamentent sur les tristes jours d'angoisse de la défaite et sur le triomphe d'Hannibal, qui est presque aux portes de la ville. Un présage effrayant se répand, et la foule tremble à cet avertissement fatal: un sacrilège inouï a été commis par une vestale; la flamme s'est éteinte, la nuit, sur l'autel. La terreur règne, et tous songent à fuir; mais le sénateur Fabius, l'oncle de la vestale Fausta, impose, par son calme grave et majestueux, le devoir de ne pas déserter. Et justement, Lentulus, un tribun légionnaire, arrive en courant, haletant, couvert de sang, apportant des nouvelles encore plus atroces : il est le seul survivant de toute une armée que la horde barbare a détruite.

La figure du célèbre héros romain Paul-Emile est évoquée à nouveau par Fabius. Le répit que leur laissent les Carthaginois permettra aux vaincus de s'unir, en prenant les armes qui décorent les temples, pour résister à l'ennemi. Le Grand Pontife se joint aux groupes et rassure la foule, car il a lu sur les feuillets d'airain que les barbares africains seraient chassés; mais il faudrait, pour apaiser le courroux de Vesta outragée, que la vierge coupable fût sacrifiée.

Lentulus est troublé; il redoute que le nom de celle qu'il suppose être la coupable ne soit prononcé.

Le second acte se passe dans l'atrium du temple de Vesta, au moment où se célèbre le service du matin. Fabius et le Grand Pontife se concertent pour découvrir la vierge parjure; l'un craint qu'il ne s'agisse de celle à qui il s'est voué comme un père, la fille de son frère, tandis que le Pontife promet d'être sans pitié dès qu'il connaîtra la vierge fautive qui outragea Vesta. Junia, la jeune prêtresse, s'accuse et croit avoir failli, car elle a eu une vision et un rêve de péché; mais le Pontife et Fabius ne peuvent admettre qu'une enfant au front candide ait accompli une telle forfaiture, et quand, par un stratagème, ils annoncent que Lentulus est mort, la vestale Fausta chancelle et perd connaissance. La coupable se trahit elle-même, et le rit de la punition doit suivre son cours. C'est Fabius en personne qui ordonne au Pontife de faire son devoir.

Le troisième acte représente le « Bois sacré » avec l'incantation et les danses religieuses. Lorsque la cérémonie s'achève, le Gaulois Vestapor surgit, enfiévré de joie, et chante son hymne de victoire et de haine farouche contre Rome, qui s'écroule; il engage l'esclave Galla à se réjouir avec lui, mais elle ne le peut, car sa maîtresse, Posthumia, va perdre son enfant, la vestale Fausta, qui doit subir le châtiment pour avoir failli à sa mission de vestale en aimant un homme.

Vestapor promet de tuer le Pontife, plutôt que de laisser exécuter un tel projet : puisque le salut des Romains ne peut venir que du sacrifice de la vestale, il empêchera ce meurtre à tout prix, car, pour perdre Rome complètement, il faut sauver Fausta. Lentulus survient; lui aussi veut arracher à la mort celle qu'il aime, et tous deux se concertent pour le salut de la jeune fille. Le Gaulois connaît un souterrain qui conduit hors de l'enceinte redoutable; il va chercher la vestale, qui arrive entraînée par lui. Lorsqu'elle aperçoit Lentulus, qu'elle croyait mort, elle se jette dans ses bras, oubliant ses vœux à la Déesse austère. Lentulus la persuade de s'enfuir. Tout d'abord, elle hésite, elle ne veut pas souiller l'honneur des siens, et, jusqu'au bout, vestale et Romaine, elle désire expier son crime abominable. Mais l'horreur de la souffrance et son amour pour Lentulus la décident à ne point se séparer de lui. Tous deux disparaissent par le souterrain, au moment même de l'arrivée du Pontife avec ses licteurs et ses tortionnaires. Il ordonne de se saisir des coupables; mais Vestapor s'interpose et jette dans le puits la clef de la crypte dont il vient de fermer les portes. Les Romains s'emparent de lui, on le torture sur place, on lui brise les bras, on le harcèle... Avec courage, il supporte son supplice et triomphe de la douleur.

Le quatrième acte se passe à l'intérieur de la Curia Hostilia, en pleine séance du sénat. L'affliction de Fabius est grande, et tout le monde y compatit, car le malheureux sénateur pleure sa fille et le funeste destin qui le déshonore et frappe Rome.

Mais la voix de Fausta se fait entendre au loin; elle approche et, finalement, la fugitive paraît et se précipite aux pieds de son tuteur. Le Pontife remet alors son pouvoir entre les mains de Fabius; c'est lui qui doit interroger la coupable et fournir sur elle un rapport au tribunal sacré. C'est lui qui doit condamner ou absoudre son enfant adoptive, à moins qu'elle ne s'accuse elle-même. Fausta avoue son crime : elle a aimé; aussi ne tremblera-t-elle pas, car elle vient pour expier. Elle brûlait d'un amour profane et triomphant, qui doit être châtié. Sans lâcheté, elle saura être digne de la mort et, comme une vraie Romaine, elle marchera d'un pas ferme au supplice qu'elle mérita. Le sénat et le Pontife votent par le signe de *pollice verso* la condamnation de la coupable. Mais Fabius, torturé par la sentence implacable, demande que Fausta ne soit pas ensevelie vivante, et la pauvre mère, Posthumia, se chargera de remettre à sa fille l'arme nécessaire pour se tuer au moment désigné.

Le cinquième acte débute par un prélude vocal qui nous initie au triomphe prochain de Rome, ville sacrée; et, quand le rideau se lève, nous sommes sur le *campus sceleratus*, où s'effectuent les préparatifs pour celle qui doit subir le supplice. Lentulus survient, l'épée à la main; il se proclame seul responsable, car c'est lui qui a fait pâlir le flambeau de Vesta, et c'est lui qui doit prendre la place de Fausta au tombeau. Ni ses prières, ni ses invocations, attestant que la vestale n'est qu'une victime et non pas une complice, ne pourront changer l'arrêt fatal. Posthumia veut remettre le poignard pour que sa fille se donne la mort, mais, les mains de Fausta étant liées, c'est la mère elle-même qui frappera son enfant en plein cœur. Et, après la cérémonie de l'ensevelissement, on entend au loin l'armée des légionnaires de Rome qui arrive triomphante. Les vétérans de Scipion ont battu Hannibal, et Rome commande de nouveau à l'univers.

La musique de *Roma* est écrite dans un style sobre et solennel. La construction de chaque scène, de chaque air ou de chaque épisode est en concordance avec la conception classique que nous ont léguée les maîtres de la scène lyrique. Ainsi, dès le début, nous trouvons la forme de l' « ouverture » qui illustre le drame, comme jadis, par une préface sonore et dont les éléments sont empruntés à l'ouvrage, mais avec cette caractéristique que la musique de Massenet se manifeste tout de suite et que sa personnalité se marque, comme toujours, dans des accents tendres et sensibles. Pour mieux évoquer l'ambiance accablante de tristesse, les chœurs du début nous instruisent des faits qui s'accomplissent. Bien que campé en véritable personnage de grandeur, le rôle du Pontife est traité avec simplicité dans la recherche de la déclamation, et il se trouve soutenu soit par un trait d'orchestre discret, soit par l'opposition d'un accompagnement curieux des octaves employées avec onction. Les phrases sans ornements : « L'oracle a parlé » ou « Du lion africain tu briseras la griffe », ou encore, dans le second acte : « Vesta, c'est la patrie », sont des spécimens du genre.

Le récit du songe de Junia est d'une exquise fraîcheur. Toute cette captivante page deviendra un motif principal dans *Roma*, d'où le compositeur tirera de jolis effets, d'abord pour son prélude du « Bois sacré », et ensuite dans le pathétique

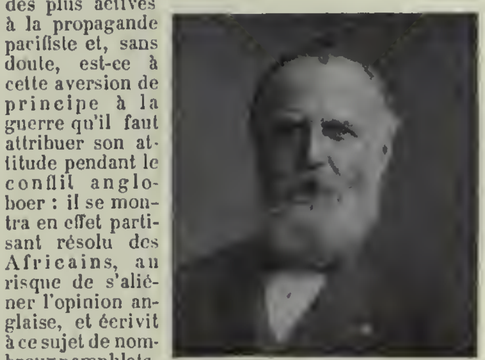
duo d'amour, le thème reviendra à l'orchestre comme un rappel des lieux enchanteurs. Dans la scène du sénat, classiquement présentée et d'une éloquence théâtrale, où se rencontrent d'après accents soulignés par l'orchestre, et dans l'ultime prélude du cinquième acte, les voix sont traitées sans accompagnement et produisent un ensemble d'une austérité archaïque vraiment émouvante. La cérémonie du supplice, sinistre et angoissante, forme un contraste intense avec l'éclat des fanfares des guerriers rentrant à Rome, triomphants, grâce à l'holocauste d'une prêtresse de Vesta, et la joie du peuple romain tout entier renaît en un tumulte violent où retentissent les chants d'allégresse à la gloire de Scipion, vainqueur du « Lion africain ». — Stan Golestan.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Lucy Arbell (*Posthumia*), Kousnetzoff (*Fausta*), Campredon (*Junia*) ; MM. Muratore (*Lentulus*), Delmas (*Fabius*), Noté (*Vestapor*), Journet (*le Souverain Pontife*).

Sauveteurs d'épaves, tableau de Francis Tattegrain, exposé en 1912 au Salon des artistes français. (V. p. 460.) — L'épave est au loin, petite goélette perdue contre un rocher, devant un promontoire; mais ce n'est qu'une petite chose dans la grandeur de la nature. Une mer sombre, un ciel noir d'orage dans le fond, un large pan d'ombre au premier plan et, entre ces deux notes sourdes, un coup de soleil sur la falaise. C'est le véritable motif pictural. Les sauveteurs eux-mêmes, dans l'ombre du premier plan, n'auraient pas tout l'intérêt, si le peintre n'en avait curieusement étudié les types de vieux loups de mer et s'il ne les avait présentés avec tout leur attirail de bottes et de crochets. D'autres bons morceaux sont à noter : toute la partie ensoleillée tenue dans une gamme de jaunes clairs de sable et de verts jaunes d'herbe rare; et par surcroît, une simple pierre, un simple bout de rocher tout au premier plan, qui a fourni à l'artiste l'occasion d'un joli coin de nature morte, grâce à ces veines de couleur, excellemment rendues. — Tr. L.

Soir à la rivière (le), tableau de F.-M. Roganeau, exposé en 1912 au Salon des artistes français. (V. p. 462). — L'artiste, élève de l'Académie de France à Rome, a envoyé ce tableau d'Italie : il a choisi comme thème une scène antique : les femmes viennent puiser l'eau à la source, et son œuvre a la simplicité grave d'un poème de Chénier. Ce goût du décoratif a été remis en bonneur chez nous par René Ménard, par Auburtin ; F.-M. Roganeau en est un nouvel adepte. Ses groupes sont harmonieusement ordonnés : tandis que deux personnages puisent l'eau, une femme attend assise, et une autre, debout, est prête à partir ; au centre du tableau s'en vont trois autres femmes portant les amphores sur la tête, et l'une d'elles regarde de face, tandis que, dans un troisième et dernier groupe, une de ses compagnes se retourne encore. Tout, dans cette œuvre, tend à la pureté de l'impression ; les silhouettes des porteuses d'eau, leurs gestes mesurés, les costumes tombant comme des tuniques fournissent le prétexte de verticales ou d'obliques tranquilles, qui contrastent avec les lignes horizontales du paysage aux collines molles. Ce parti pris de simplification s'étend à l'exécution elle-même ; la toile est brossée par grandes masses, et l'interprétation de l'eau est tout à fait remarquable : le *Soir à la rivière* a, du reste, valu à son auteur une première médaille. — Tr. L.

***Stead** (William-Thomas), publiciste anglais, né à Embleton le 5 juillet 1849. — Il est mort au cours du naufrage du transatlantique *Titanic*, au large de Terre-Neuve, le 14 avril 1912. Il était le fils d'un pasteur non conformiste, qui, dès qu'il eut terminé ses études à Wakefield, le fit entrer comme apprenti dans une maison de commerce. Mais le jeune homme, qui avait grandi dans un milieu puritain dont il devait toute sa vie garder la marque, ne tarda pas, à force de persévérance, à entrer dans le journalisme, où l'appelait une irrésistible vocation. En 1871, c'est-à-dire à moins de vingt-deux ans, il devenait rédacteur en chef du « Northern Echo », où il avait déjà publié quelques vigoureux articles de politique étrangère. Ce fut pour lui un coup de fortune, dont il sut habilement profiter: les atrocités de Bulgarie lui fournirent l'occasion d'une énergique campagne qui passionna toute l'Angleterre. Quelques années après, en 1880, Stead était choisi par Morley comme codirecteur de la « Pall Mall Gazette », et il lui succédait trois ans plus tard. Sa direction dura six ans : elle fut tout à la fois des plus heureuses et des plus agitées. Stead introduisit dans le journalisme anglais des coutumes nouvelles, dont la fortune devait être des plus brillantes : la pratique de l'interview, l'illustration des journaux quotidiens et l'addition aux numéros ordinaires d'énormes suppléments, dont les annonces faisaient en grande partie les frais. Se qualifiant lui-même d'*impérialiste libéral*, il eut, par la seule puissance de son journal sur l'opinion, une influence des plus considérables sur la politique anglaise, qu'il contribua à orienter dans le sens d'une expansion mondiale, servie par la constitution d'une flotte puissante. Une de ses campagnes fit entreprendre l'expédition de Karthoum. Une autre, qui émut douloureusement et même scandalisa quelque peu l'Angleterre, en faisant connaître certains scandales de la prostitution à Londres, provoqua une réforme de la législation relative aux enfants et aux femmes. Son courageux livre: *the Maiden Tribute of modern Babylone* (1885) lui valut une condamnation à trois mois de prison, mais confirma sa popularité. En 1889, Stead abandonnait la direction de la « Pall Mall Gazette » pour fonder la « Review of Review » (*Revue des Revues*). De plus en plus, d'ailleurs, son activité s'élargissait. De grands rêves hantaient son cerveau. Il s'intéressait au spiritisme, aux phénomènes psychiques, et fondait, pour en rendre compte, un journal particulier, « the Borderland ». Il voyageait, parcourait notamment l'Italie et l'Amérique, rapportant toujours de ses voyages des écrits curieux; il était poursuivi par l'idée de fonder une « Eglise civique », sorte de fédération de toutes les religions étalée dans un monument édifié dans chaque commune, et qui serait la contre-partie de l'hôtel de ville. Il prenait, après la première conférence de La Haye, une part des plus actives à la propagande pacifiste et, sans doute, est-ce à cette aversion de principe à la guerre qu'il faut attribuer son attitude pendant le conflit anglo-boer : il se montra en effet partisant résolu des Africains, au risque de s'aliéner l'opinion anglaise, et écrivit à ce sujet de nombreux pamphlets. Cette attitude le brouilla avec Cecil Rhodes, dont il était l'ami de longue date, et qui, dit-on, l'avait choisi comme exécuteur testamentaire: le testament fut révoqué. Stead n'en continua pas moins sa polémique. Jusqu'à son dernier jour, d'ailleurs, il devait lutter pour ses idées favorites, dépensant sans compter sa grande fortune et son activité, fort original dans son existence privée, mais d'une générosité inlassable pour les personnes et les œuvres qui l'intéressaient. Il devait trouver la mort dans la terrible catastrophe du transatlantique *Titanic*, qui heurta un iceberg au S. de Terre-Neuve et coula moins de trois heures après.


W.-T. Stead. (Phot. Lafayette.)

Il reste de Stead une œuvre des plus variées et abondantes. Sa correspondance et ses articles étaient brillants, pittoresques et spirituels à souhait. Parmi ses livres, nous mentionnerons : *la Vérité sur la marine* (1884); *le Tribut de jeunes filles dans la moderne Babylone* (1885); *la Vérité sur la Russie* (1888); *le Pape et l'Ere nouvelle* (1889); *les Conflits du travail aux Etats-Unis* (1890); *Sa Majesté la reine* (1897); *le Monde invisible de Satan* (1897); *les Etats-Unis d'Europe* (1899); *Etude sur Mrs Booth* (1900); *la Conférence de La Haye*, en français, publiée à La Haye (1901); *les Dernières Volontés et le Testament de Cecil Rhodes;* etc. Il avait entrepris, à la fin de sa vie, la publication de *Portfolios* destinés à vulgariser les chefs-d'œuvre de la peinture de tous les temps et, pour l'éducation de la jeunesse, une charmante collection de *Livres pour les enfants*, traduits en français sous le nom de *Livres Roses*. — Henri Trévise.

Strophes (les), par Ph. Martinon (Paris, 1912). — Malgré les chapitres de Quicherat, de F. de Gramont dans les *Vers français*, et de Kastner dans l'*History of french versification*, l'étude historique et critique de la strophe restait à faire. Il faut donc remercier Ph. Martinon d'avoir donné à ce sujet toute son ampleur dans une abondante et judicieuse thèse qui voulait, comme l'a écrit Banville, « un Homère ou une patience d'ange ». Traducteur des tragiques grecs et des élégiaques latins (Tibulle et Ovide), Ph. Martinon est en même temps l'auteur d'études importantes sur le vers français et d'un *Dictionnaire des rimes* qui laisse loin de lui tous les autres, et il peut passer à juste titre pour un des plus habiles et des plus avertis parmi les techniciens de la poésie française.

Son étude embrasse, au moyen d'une bibliographie chronologique et d'un répertoire général, toutes les formes de la poésie lyrique en France, depuis la Renaissance : « Presque toutes les formes de la poésie lyrique moderne, dit l'auteur, du moins toutes les dispositions possibles de rimes, sinon de mesures, ont été déjà réalisées par le moyen âge, soit dans la poésie populaire, soit dans la poésie *courtoise* ou savante. » Dans les chansons de Gace Brulé, de Thibaut de Champagne, par exemple, les couplets commencent presque toujours par un quatrain à rimes croisées, base essentielle du lyrisme français.

Dans ces conditions, il semble que, pour créer le lyrisme moderne, il n'y avait plus qu'à choisir parmi toutes les formes déjà à peu près réalisées. Ce choix, que le moyen âge n'avait pas su faire, les deux siècles de décadence (XIVe et XVe s.) qui séparent le vrai moyen âge de la Renaissance le retardèrent encore par les innombrables formes fixes où l'art ne consistait plus qu'à triompher des difficultés accumulées à plaisir. La besogne et le mérite de la Renaissance furent donc : 1° de dégager les vrais formes lyriques du fatras du moyen âge; 2° d'affranchir les formes simples elles-mêmes du vain cliquetis des rimes redoublées. Ce travail une fois accompli, il ne restait plus qu'à hausser le quatrain et le sixain jusqu'au lyrisme le plus élevé.

Quel fut le premier ou le principal artisan de cette rénovation, qui était bien une vraie création ? Contrairement à l'opinion générale dont Sainte-Beuve fut le promoteur, ce ne fut pas Ronsard, mais bien Clément Marot, auteur injustement dédaigné, dont Du Bellay appelait les œuvres des « épisseries ». Marot même eut un précurseur, Jean Lemaire de Belges, qui emprunta aux Italiens la *terza rima* de Dante, s'ingénia à chercher les rythmes les plus simples parmi ceux qu'on employait de son temps, et inventa le nom même de l'*Ode* dont Ronsard revendiquait la paternité. Pour en revenir à Marot, c'est surtout pendant ses dernières années (1534-1543), dans ses *Psaumes*, au nombre de cinquante, qu'il crée véritablement le lyrisme nouveau. Cette création n'est pas sans tâtonnements, et ce n'est guère qu'à partir du psaume XXIV que le poète prend conscience de sa réforme. Il comprend enfin la haute valeur du quatrain croisé, il y alterne les rimes masculines et féminines; il crée le *quintil* (strophe de cinq vers avec une rime redoublée), le sixain octosyllabique que Ronsard emploiera si souvent dans ses Odelettes : *Mignonne, allons voir si la rose...*, et le sixain fameux dont chaque tercet enferme un vers de trois syllabes entre deux de sept, et qui sera le rythme bien connu de l'*Avril* de Remi Belleau, et de *Sarah la Baigneuse* de Victor Hugo. Il crée même le dizain, la troisième forme essentielle du lyrisme français, faite de la réunion des deux autres, le quatrain et le sixain. On voit suffisamment ici — et Ph. Martinon le démontre au moyen de nombreuses et irréfutables preuves — que les *Psaumes* de Marot contiennent tout l'essentiel de la lyrique moderne. S'il y a eu révolution, c'est lui qui l'a faite, et, non Ronsard, qui en profita.

Entre Marot et Ronsard, il faut signaler Marguerite d'Angoulême, avec son livre *la Marguerite des Marguerites*, et Peletier, qui n'a pas dans la littérature la place qu'il mérite et qui est bien vraiment le précurseur de la Pléiade par la préface de sa traduction en vers de l'*Art poétique* d'Horace, paru en 1544, et où il exprimait déjà des idées qui se trouveront en partie dans la *Défense*, de Du Bellay, parfois dans les mêmes termes. Avant Peletier, on connaissait fort peu de sonnets. (Marot, qui introduisit le genre en France n'en avait fait que dix.) Il en lança d'un coup quinze, suivis d'autant d'odes horatiennes. C'est seulement en 1549 que parut la *Défense*, et avec elle les sonnets de l'*Olive* et, la même année, les *Erreurs amoureuses*, de Pontus de Tyard. On voit que les devanciers de Ronsard ne manquent pas. Sans doute, ils n'ont pas tiré de l'instrument que Marot leur léguait le parti admirable que Ronsard en tira, mais ils n'en ont pas moins facilité l'œuvre de ce dernier.

Ce qu'il y a de meilleur dans Ronsard dérive directement et immédiatement des formes de Marot. Son mérite est d'avoir réalisé au moyen de l'alexandrin quelques-unes des formes définitives du lyrisme français. Encore est-il vrai que Baïf et d'autres le faisaient en même temps que lui, et que Ronsard ne semble pas attacher à l'alexandrin toute l'importance qu'il a. Ce vers l'obligeait, sans doute, à des strophes de trop grande envergure, et son sensualisme n'était pas fait pour le grand lyrisme que déploiera Victor Hugo. Il faut donc renoncer à prendre Ronsard pour un « prodigieux inventeur de rythmes ». Son vrai mérite, dit justement Ph. Martinon, est moins dans la façon du vase qui renferme la liqueur que dans la composition de la liqueur elle-même. Mais qu'importe ! ajoute-t-il; Hugo non plus n'a pas inventé grand'chose, encore qu'il ait inventé beaucoup plus et surtout beaucoup mieux que Ronsard.

Après la Pléiade, l'évolution de la strophe continue. Desportes emploie surtout le sixain pur d'alexandrins, et il fait la fortune de ce beau rythme, à qui nous devons tant de chefs-d'œuvre. Avec lui, naît le sentiment d'un lyrisme un peu plus élevé que celui de Ronsard, et il fraye la voie à Malherbe. L'œuvre de ce dernier est trop mince pour que ses innovations soient nombreuses. Il n'a employé que trois strophes essentielles : quatrain, sixain, dizain ; mais cela lui a suffi pour montrer un sens supérieur des grandes formes lyriques. Du quatrain il n'a guère fait que donner de bons exemples ; il a fait mieux en terminant le sixain par deux vers de six syllabes (Paraphrase du psaume CXVL), mais son grand mérite est dans le dizain. Le

premier, il en a senti la haute valeur lyrique, et il a réalisé, en l'employant, l'accord parfait de la forme et du fond, chose rare chez les poètes du XVIe siècle. La partie essentielle de son œuvre est là. On y voit pour la première fois le sens du plus haut lyrisme. Après lui, le vers de sept syllabes disparaît avec tous les vers plus courts, et bientôt il n'y a plus que deux sortes de vers employées dans la poésie lyrique : l'alexandrin et l'octosyllabe. Malheureusement, ce n'est pas tout. On emploie dans les strophes des combinaisons de trois et de quatre mesures dont l'oreille n'arrive plus à saisir le rythme; c'est le vers libre.

Ainsi, dit Ph. Martinon, « le vers libre est sorti naturellement et spontanément de la strophe dissymétrique à rythme vague et insaisissable, et ce fut tout simplement la mort de la strophe ». Et, de fait, l'école classique, fort peu lyrique, ne connaîtra plus que l'alexandrin à rimes plates et le vers libre. Le triomphe de ce dernier sera encore assuré par deux chefs-d'œuvre du genre : les *Fables* de La Fontaine, et l'*Amphitryon* de Molière. Tout le XVIIIe siècle fait des vers libres : c'est le cadre obligatoire de ces insupportables poésies dites *fugitives*. Une renaissance lyrique se dessine un instant avec Jean-Baptiste Rousseau, qui, avec sa poésie artificielle, a pu faire illusion par de fort beaux dizains où se manifeste le vrai sens des formes lyriques; mais, après lui, ce sens est perdu de nouveau, et il faut attendre Victor Hugo pour le retrouver pleinement.

Hugo avait promptement compris que les seuls rythmes qui aient une puissance lyrique véritable sont les rythmes simples, et il en usa avec une maîtrise et une aisance que personne n'eut jamais ni avant, ni après lui. Le premier, il a réalisé le douzain, qui n'est autre chose que le dizain dans lequel on a triplé les deux rimes du sixain. Il restait peu à faire après lui. Leconte de Lisle, qui avait usé dans son premier livre des formes les plus courantes, se mit en tête de faire autrement que les autres, autrement surtout que Victor Hugo. Ce souci orgueilleux le conduisit à de grandes maladresses, et il ne reste pas un bon modèle en matière de strophes.

Verlaine avait recommandé les rythmes impairs et donné l'exemple. Cela n'était pas dangereux pour la strophe, mais il y eut le nouveau vers libre. La strophe pouvait se maintenir à côté, tant que le vers libre n'aurait pas remplacé l'autre. Cette substitution était peu probable, car le chef-d'œuvre n'est pas venu qui devait consacrer l'école, et les tenants du vers libre sont revenus un à un à l'alexandrin moderne, employant le vers libre seulement de temps en temps et, comme le dit très bien l'auteur, « pour ne pas signer leur propre condamnation ».

En résumé, et pour conclure, voici les principes généraux qui s'appliquent aux strophes, tels qu'ils se dégagent des faits :

1° Une strophe est une suite de vers soumise à un rythme déterminé.

2° Donc une strophe est un tout, distinct des strophes voisines par le sens comme par la rime.

3° Le vers qui termine la strophe ne rime généralement qu'avec un seul vers dont il est toujours séparé par un autre, et de préférence par deux (parfois même par trois).

4° La rime mineure qui s'apparie avec la rime finale, et qui est le plus souvent seule, marque la césure de la strophe, dont les deux éléments, séparés par le sens, sont liés par les rimes.

5° Toutefois, à côté des strophes simples, il y a des strophes composées, faites d'un quatrain suivi d'une strophe plus longue (généralement un sixain), qui en est le développement et le complément : ces strophes ont une césure principale après le quatrain et une subsidiaire dans la seconde partie.

6° La strophe d'alexandrins dépasse rarement six vers. La strophe symétrique à base d'alexandrins va jusqu'à huit. La strophe composée répugne aux vers longs, mais va jusqu'à douze vers.

7° Les strophes (au moins les strophes composées) commencent le plus généralement par un vers féminin pour se terminer par un vers masculin.

8° La loi essentielle du lyrisme français, c'est l'alternance, soit par unité, soit par 2 et 1 (soit même par 3 et 1).

Tels sont les principes judicieusement énoncés par Ph. Martinon. Ils mettent au point, d'une manière définitive, la question si intéressante de la strophe et rendent une tardive, mais entière justice, au rôle de Clément Marot. — GAUTHIER FERRIÈRES.

tabor n. m. (mot marocain). Nom donné aux corps de troupe de l'armée du maghzen marocain instruits et encadrés naguère par des officiers et des sous-officiers français : *La faiblesse numérique de l'élément européen dans les* TABORS *a favorisé, en avril 1912, leur soulèvement presque général.*

Titanic (NAUFRAGE DU). Le *Titanic*, de la Compagnie anglaise bien connue la « White Stare Line », était le plus grand bâtiment du monde. Mis en chantier le 31 mars 1910, il avait été lancé le 31 mai 1911, et son achèvement à flot avait demandé encore une année. C'était une production des chantiers Harland et Wolf, de Belfast, qui avaient déjà construit auparavant l'*Oceanic*, bâtiment à peu près similaire, pour le compte de la même Compagnie. Les dimensions du *Titanic* dépassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'à présent en matière de construction navale. Elles étaient, en effet, les suivantes :

Longueur hors tout	271m,60
Largeur maximum	28m,50
Profondeur, de la quille au pont	22m,50
Hauteur totale, de la quille à la dunette	32m
Tirant d'eau	10m,60
Tonnage brut	46.328 tonnes.
Déplacement total	60.000 tonnes.

La construction et l'aménagement de cet énorme navire étaient revenus à 50 millions de francs environ (2 millions de livres anglaises), et il était assuré au « Lloyd » pour 25 millions, d'autres compagnies d'assurances se partageant des risques pour 12 millions. Rien n'avait été épargné pour faire du *Titanic* un échantillon absolument unique de paquebot moderne.

Huit ponts partageaient la coque dans le sens de la hauteur ; ils étaient désignés sous les appellations de *pont des embarcations* (le plus élevé), *pont-promenade* (160 m. de longueur), *pont proprement dit* (situé à 22m,50 au-dessus de la quille), *pont des écoutilles, pont du salon, pont supérieur, pont milieu* et *pont inférieur*.

La construction de la coque présentait certaines caractéristiques assez curieuses. La coque proprement dite n'allait que de la quille au sixième pont, celui que l'on désignait sous le nom de *pont* par excellence. Au delà, les murailles et les deux autres ponts étaient de construction plus légère et en quelque sorte « rapportés » sur la coque. Un double fond cellulaire, divisé en un grand nombre de compartiments dans le sens de la longueur et en quatre parties par trois cloisons longitudinales étanches, régnait de l'avant à l'arrière. Des membrures très fortes formées de fer en U et quinze cloisons étanches assuraient la liaison de l'ensemble. Plusieurs de ces pièces avaient des dimensions considérables; c'est ainsi que l'étambot, partie supportant le gouvernail, pesait à lui seul 199 tonnes, et que le gouvernail, dont l'axe en acier à canon mesurait 0m,58 de diamètre, atteignait 101 tonnes.

L'appareil moteur comportait deux machines alternatives, actionnant les hélices latérales, et une turbine Parsons, montée sur l'arbre central. Les machines alternatives étaient à triple expansion, à quatre cylindres, de 1m,37, 2m,13, 2m,46 et 2m,46 d'alésage pour une course de 1m,90. La vapeur était introduite dans ces machines latérales à la pression de 15 kilogrammes, ce qui donnait 30.000 chevaux à 75 tours par minute pour les deux machines réunies. De là, la vapeur passait, ramenée à la pression de 0 kil. 700 environ, dans la turbine centrale, qui produisait encore ainsi 16.000 chevaux à 165 tours. On voit l'avantage de cette disposition au point de vue économique et le bon rendement qu'on peut obtenir par une association judicieuse des machines alternatives et des turbines. Le seul inconvénient réside dans la différence d'allure des hélices, celles latérales tournant deux fois moins vite que la centrale. On avait paré dans une certaine mesure à cela par des différences dans les tracés d'hélices : celles latérales, à trois branches, avaient 7 mètres de diamètre, celle centrale, à quatre branches, en mesurait 5. Vingt-quatre chaudières à six foyers et cinq chaudières à trois foyers, groupées en quatre chaufferies, fournissaient la vapeur. L'évacuation de la fumée se faisait par quatre cheminées, correspondant à chacune des chaufferies. La vitesse du *Titanic*, volontairement ramenée à un chiffre inférieur à celui de certains autres paquebots, ne dépassait pas 21 nœuds (38 kil. 800) en service courant.

Les installations mises à la disposition des passagers étaient d'un luxe absolument hors de pair. Ceux de première classe occupaient dans le sens de la hauteur, et au centre du navire, cinq ponts superposés, que reliaient trois ascenseurs. Ils disposaient d'une salle à manger de 35 mètres de long sur toute la largeur du bâtiment, d'un salon de réception, d'un salon de repos, d'un salon de lecture, d'un fumoir, d'un restaurant par petites tables, et d'un café attenant à un jardin d'hiver. En outre, par une innovation curieuse, une salle de gymnastique, une salle de jeu de paume et une piscine de natation de 2m,50 de profondeur complétaient cet aménagement sans égal.

Le décoration, très riche, rassemblait les styles les plus divers : styles français Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Empire; style italien, Renaissance, style anglais Queen Anne; style allemand, ancien et moderne.

Des appartements de luxe, avec salle de bains, salon et salle à manger particulière, des chambres à un, deux ou trois lits, se réunissant à volonté pour former un ensemble destiné à une famille, constituaient en outre une série de dispositifs pouvant satisfaire tous les goûts.

Les passagers de seconde classe étaient aussi fort bien partagés. Sis à l'arrière sur sept ponts de profondeur desservis par un grand escalier et un ascenseur, ils jouissaient d'une installation complète, comprenant salle à manger, fumoir et salon de lecture.

Enfin, il n'était pas jusqu'aux passagers de troisième classe et aux passagers d'entrepont qui n'eussent à leur disposition des aménagements confortables, spacieux et bien éclairés. Le nombre total des passagers du *Titanic* pouvait atteindre 2.350, dont 750 de 1re classe, 500 de 2e classe et 1.100 des classes suivantes. L'équipage montant à 940 hommes, c'était un total de 3.290 personnes que pouvait contenir au maximum ce gigantesque paquebot.

Cette remarquable production de la science navale moderne ne devait pas avoir une longue carrière et, une fois de plus, allait se vérifier l'inanité des prévisions humaines en face de certaines circonstances.

Le *Titanic* quitta Southampton le mercredi 10 avril 1912 pour son premier voyage à destination de New-York. Cet appareillage se fit avec une certaine solennité; c'était le plus grand navire du monde qui prenait la mer, et l'orgueil légitime de nos voisins salua cet événement. Il y avait à bord, outre 940 officiers, hommes d'équipage et domestiques, environ 1.400 passagers de toutes classes, parmi lesquels se remarquaient un grand nombre de personnalités éminentes de la société américaine.

Presque au même moment, le 10 avril à midi, notre transatlantique *Touraine*, se trouvant par 41° 58′ de latitude nord et 50° 40′ de latitude ouest, entra dans un champ de glace qu'il franchit à petite vitesse, le laissant enfin en arrière à une heure du matin, le 11 avril; à 6 heures du matin, la *Touraine* rencontrait un deuxième champ le long duquel notre paquebot courut une heure environ. Deux icebergs assez considérables étaient de plus en vue.

Cette apparition de glace en cet endroit, c'est-à-dire un peu au S. du grand banc de Terre-Neuve, n'est pas, au mois d'avril, une circonstance fortuite; c'est au contraire un phénomène bien connu, qui se reproduit chaque année, d'avril à juillet, au moment de la fonte des glaciers. A ce moment, en effet, les glaciers des régions septentrionales glissent lentement à la mer, où ils se morcèlent en blocs de volumes variables, souvent considérables, ce qui leur vaut le nom d'« icebergs » ou *montagnes de glace*. Cette appellation est parfaitement justifiée; certains icebergs atteignent plusieurs kilomètres de longueur et dépassent souvent 100 à 150 mètres de hauteur au-dessus de l'eau. Or un simple calcul, basé sur la densité de la glace, assez voisine de celle de l'eau, permet de se rendre compte que le « tirant d'eau » de l'iceberg doit être de neuf à dix fois plus grand que la quantité dont il émerge. On voit donc la masse énorme que représente une de ces montagnes, et combien petit à côté d'elle se trouve le plus grand paquebot.

Les glaces flottantes ne descendent pas ordinairement au-dessous du 40e degré de latitude N. ; elles rencontrent alors, en effet, le Gulf-Stream, dont les eaux chaudes ont vite fait de les fondre, tout en les repoussant au N. Néanmoins, la route des paquebots, allant de New-York à l'embouchure de la Manche, et inversement, coupe d'avril à août la région des glaces, bien qu'on modifie alors la direction habituelle en gagnant un peu plus dans le sud, pas assez cependant.

Le 12 avril, à 7 h. 45 du soir, la *Touraine* communiqua par la télégraphie sans fil avec le *Titanic*, et le commandant du paquebot français, le capitaine Caussin, avertit son collègue anglais du grand nombre de glaces flottantes qu'il avait rencontrées et des icebergs notés au passage du 50e degré de longitude ouest.

Le capitaine Smith, du *Titanic*, remercia et souhaita bon voyage au bâtiment français.

Or, le dimanche 14 avril, à 11 h. 45 du soir, par 41° 46′ de latitude nord et 50° 14′ de longitude ouest, le *Titanic* entra en collision avec un énorme iceberg.

Dans quelles conditions se produisit cette rencontre? Doit-on accuser de négligence le commandant du *Titanic*, prévenu de la présence des glaces? Un semblable jugement rendu, sans autre preuve, serait bien téméraire. Prévenu, le commandant Smith l'était, bien avant la dépêche à lui envoyée par la *Touraine;* il connaissait assez l'Atlantique nord, qu'il sillonnait depuis de longues années, pour s'attendre à rencontrer des icebergs aux approches du grand banc de Terre-Neuve.

Y eut-il de la brume? L'iceberg n'avait-il qu'une faible hauteur au-dessus de l'eau? Toutes ces circonstances seront peut-être éclaircies par l'enquête, mais il nous apparaîtrait comme injuste de taxer d'impéritie des marins ayant fait cent fois leurs preuves et qui ont laissé leur vie dans cette catastrophe.

Le choc avec l'iceberg ne paraît pas avoir été violent; des joueurs de bridge attardés dans un des salons s'en aperçurent à peine. Il dut y avoir « frôlement » oblique, plutôt qu'abordage direct, et ce fut sans doute une aspérité sous-marine de la glace qui perça la coque, labourant les flancs du colosse au-dessous de la flottaison.

Des appels de télégraphie sans fil furent aussitôt lancés, tandis que l'on s'efforçait de mettre à l'eau les embarcations de sauvetage. Car, dès le premier moment, on se trouva fixé sur le sort du bâtiment : les portes de communication percées dans les cloisons étanches étaient ouvertes, et, paraît-il, leurs organes,

coincés, se refusèrent à toute tentative de fermeture. Il y a là une leçon à tirer : la nuit, ou par le brouillard, ces portes devraient être closes, quelque gênant que cela puisse être pour le service. On ne devrait ouvrir que de jour, dans des circonstances de navigation favorables, excluant toute possibilité de sinistre.

Il n'y eut aucune panique, et la tenue des passagers semble digne d'éloges. La musique du bord ne cessa pas de jouer, et, lorsque le bâtiment commença à sombrer, elle fit entendre le cantique « Plus près de toi, Seigneur ! » Pendant ce temps, les femmes, les enfants et un petit nombre d'hommes prenaient place dans les embarcations. On avait mis celles-ci à la mer, à minuit cinq minutes; à 1 h.40, le *Titanic* s'enfonça par l'avant; à 1 h. 50, le bâtiment se brisa en deux au milieu, et l'avant coula; à 2 heures, la partie arrière pivota sur elle-même et vint à l'aplomb de l'endroit où avait disparu l'avant. Enfin, à 2 h. 5, l'arrière se dressa verticalement, resta cinq minutes environ dans cette situation, puis disparut à son tour. Seuls, à présent, au milieu des glaces, les canots contenant les survivants flottaient sur la mer tranquille.

Les appels de la télégraphie sans fil, lancés jusqu'au dernier moment par le *Titanic*, touchèrent plusieurs bâtiments; mais, seul, le *Carpathia*, de la compagnie Cunard, se trouva assez proche pour arriver sur le lieu du sinistre à 4 heures du matin, le lundi 15 avril. Il recueillit 745 naufragés, dont 210 passagers de première classe, 125 de seconde classe et 200 de troisième classe. Les survivants de l'équipage, au nombre de 210, se décomposaient en 4 officiers, 39 matelots, 71 mécaniciens ou chauffeurs et 96 domestiques.

Ce sinistre prendra rang parmi les naufrages célèbres; l'émotion qu'il a produite sur le public fut considérable. On s'était accoutumé, en effet, dans les milieux non initiés, à considérer les grands paquebots comme présentant une sécurité absolue. Or ce n'est vrai qu'au large, au milieu de l'Atlantique et en ce qui regarde le seul risque de mauvais temps. Il n'est pas, en effet, de coup de vent, de tempête, de cyclone, qui puisse infliger à des navires comme le *Titanic* des avaries compromettant la sûreté du bâtiment. A ce point de vue, l'opinion publique est dans le vrai. Mais, si ces bâtiments monstres ont vaincu les flots du large, en revanche, leur vitesse, leur parcours nettement défini, la nécessité d'arriver à jour fixe pour satisfaire aux besoins d'une clientèle de plus en plus exigeante, ont créé pour eux d'autres dangers terribles : les abordages, les rencontres d'icebergs, les atterrissages. Marcher à plus de vingt nœuds dans des régions aussi fréquentées que la Manche, l'Atlantique nord, les atterrages d'Amérique; franchir à cette vitesse, jour et nuit, des parages où l'on rencontre plus qu'en tout autre point du globe des brumes, des glaces et des épaves flottant entre deux eaux, c'est une imprudence, et cette imprudence, ce sont les passagers qui la font commettre, avec leur prétention d'arriver à jour et à heure fixes. Au lieu de cela, s'ils demandaient seulement d'effectuer la traversée, non *dans le moins de temps possible*, mais *avec le moins de risques possible*, certains parcours exigeraient peut-être, selon les circonstances, deux ou trois jours de plus, mais bien des sinistres seraient ainsi épargnés, et bien des commandants ne connaîtraient pas ces nuits d'angoisse où, sur la passerelle, ils ont conscience de faire des routes dangereuses à une vitesse trop grande, qu'ils conservent cependant dans la crainte de réclamations. — G. CLERC-RAMPAL.

Le « Titanic ».

* **travail** n. m. — ENCYCL. *Travail de nuit des femmes et des enfants.* Une loi du 22 décembre 1911, applicable depuis le 1er janvier 1912, a modifié celle du 2 novembre 1892, afin de mettre la réglementation française du travail de nuit des femmes et des enfants en harmonie avec les dispositions édictées par la convention internationale de Berne du 16 septembre 1906.

Les textes combinés des lois de 1892 et 1911 interdisent d'employer dans les établissements industriels, de neuf heures du soir à cinq heures du matin, en toute saison, les jeunes ouvriers jusqu'à l'âge de 18 ans et les femmes de tout âge, mariées ou non. Sont considérés comme établissements industriels : les usines, manufactures, mines et carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque les établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance. Ne rentrent pas dans cette catégorie les établissements agricoles, les boutiques et les magasins. Il est également fait exception pour les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité du père, de la mère ou du tuteur; mais il suffit de la présence d'un seul ouvrier étranger à la famille pour que la loi redevienne applicable.

Le repos de nuit des femmes, mineures ou majeures, doit être d'une durée minimum de onze heures consécutives. En d'autres termes, aux huit heures de nuit (de 9 h. du soir à 5 h. du matin), pendant lesquelles tout travail est interdit aux femmes et enfants, l'industriel doit ajouter, pour les femmes seulement, trois autres heures de repos, qu'il est libre de donner soit le matin (rentrée 8 h. matin; sortie 9 h. soir), soit le soir (rentrée 5 h. matin; sortie 6 h. soir), soit partie le matin et partie le soir (rentrée 7 h. matin, sortie 8 h. soir, ou encore rentrée 6 h. 30 matin, sortie 7 h. 30 soir). Bien entendu, il ne s'agit là que des heures de rentrée et de sortie : la journée ne pouvant être prolongée au delà de douze heures, le travail doit être interrompu une heure au moins pendant le jour.

Telles sont les règles posées, auxquelles il n'est permis de déroger que dans les cas suivants, déterminés par la même loi de 1911 :

Le travail des enfants du sexe masculin est autorisé dans les mines et carrières, de 4 heures du matin à 10 heures du soir, lorsqu'il est réparti entre deux postes ne travaillant pas plus de neuf heures chacun et à la condition que le travail de chaque équipe soit coupé par un repos d'une heure au moins.

Les femmes âgées de plus de dix-huit ans, employées dans certaines industries (confection de chapeaux ou vêtements de grand deuil pour femmes et enfants), sont admises à veiller jusqu'à dix heures du soir; c'était précédemment jusqu'à onze heures pendant soixante jours au plus par an. Le repos de nuit peut alors être réduit pour elles à dix heures. L'employeur qui désire faire veiller ses ouvrières n'a plus à solliciter d'autorisation à cet effet; il doit simplement aviser l'inspecteur du travail, avant de faire usage de cette faculté. L'inspecteur n'est plus juge de l'opportunité de la demande : il n'a ni à donner, ni à refuser son approbation.

La permission de déroger temporairement à la loi est également accordée, sur simple préavis, comme il vient d'être expliqué pour les veillées, aux industries dont les produits sont susceptibles de s'altérer rapidement (beurreries, confiseries, fabriques de conserves de poissons et de légumes, extraction du parfum des fleurs); mais, lorsque les femmes et les enfants sont employés la nuit, on ne peut exiger d'eux plus de dix heures de travail effectif par 24 heures.

Enfin, au cas de chômage résultant d'une interruption accidentelle ou de force majeure, le chef d'établissement peut, dans n'importe quelle industrie et dans la limite du nombre de journées perdues, déroger aux prescriptions de la loi, toujours en avisant préalablement l'inspecteur du travail. Toutefois, l'industriel ne peut faire usage de cette dérogation plus de quinze nuits par an, sans l'autorisation de ce fonctionnaire. — R. BLAIGNAN.

Vendrest, commune de Seine-et-Marne, arrondissement et à 20 kilomètres de Meaux, près d'un sous-affluent de l'Ourcq; 575 hab.

Vendrest est devenue naguère célèbre dans le monde scientifique par la découverte qu'on y fit d'une des sépultures néolithiques les mieux conservées et les plus caractéristiques qu'on ait eu jusqu'ici l'occasion de fouiller. Située sur le versant méridional du coteau de Belleville, ce gisement fut signalé, dès 1908, à la Société préhistorique de France, acquis par elle et complètement fouillé par la suite, grâce à une subvention de l'Association française pour l'avancement des sciences. Les résultats de ces fouilles ont été insérés dans un remarquable rapport dû au Dr Baudouin, et ils apportent, sur quelques pratiques funéraires de l'homme néolithique, d'intéressantes précisions.

La sépulture de Vendrest a été utilisée, selon les époques, de plusieurs façons. Il semble acquis qu'au début, on ne s'en servit que comme d'un dépôt d'incinération. Les corps étaient brûlés à quelque distance, et les cendres, le plus souvent mélangées d'ossements brûlés d'une façon plus ou moins incomplète, recueillies sur de petites tables de pierre, étaient portées à l'intérieur. Avec les cendres se trouvaient des débris d'instruments et d'armes, qui avaient été également attaqués par le feu. D'où l'on aurait le droit de conclure que l'on plaçait près des morts, sur le bûcher, quelques-uns des objets qui leur avaient été familiers : haches, tranchets, lissoirs, etc.

Dans une seconde période, la sépulture de Vendrest servit proprement d'ossuaire, et l'amas de cendres précédemment déposé fut recouvert d'un dallage en pierre. C'est dans l'espace laissé libre de cette sorte de caveau que sont venus s'accumuler, en une série de sépultures successives, les ossements des cadavres.

Il est à remarquer qu'à côté de ces ossements humains, on a pu noter la présence de débris de squelettes des commensaux habituels de l'homme pendant cette période : le cerf, le blaireau, le bœuf, et même le chat, dont la domesticité paraît, par conséquent, quoi qu'on en ait dit, contemporaine de l'âge néolithique. Beaucoup de ces ossements sont

travaillés. De même qu'au milieu des cendres du niveau inférieur de la sépulture, on a constaté ici la présence, parmi les ossements, d'armes et d'ustensiles familiers à l'homme néolithique: notamment une hache en corne de cerf, des hachettes en silex, des pointes de flèches, des os travaillés, etc., sans qu'on puisse conclure de leur présence à la pratique d'un rit funéraire quelconque.

Beaucoup plus importantes, par contre, sont les remarques faites par le Dr Baudouin sur l'état même des ossements, qui paraissent tous avoir été intentionnellement décharnés. Bien souvent, déjà, on avait observé, dans les sépultures néolithiques, des fragments de squelette humain, qui semblaient avoir été polis, striés suivant un dessin géométrique, au moyen de racloirs en silex. Déjà, pour la période paléolithique, le Dr Piette avait notamment observé que les seuls os trouvés dans les foyers étaient le crâne, les mâchoires, l'atlas et l'axis; et cette particularité ne pouvait s'expliquer que par un travail préliminaire accompli sur le cadavre. A Vendrest, le travail humain sur les ossements est évident, et leur grand nombre (l'ossuaire renfermait au moins cent trente squelettes, et une dizaine de crânes sont presque absolument intacts) ne laisse aucun doute sur la généralité de la coutume.

Il est vraisemblable que la décarnisation était pratiquée à l'air libre. Le cadavre était d'abord abandonné à un commencement de putréfaction, qui facilitait le travail. Puis on dégageait les parties au moyen d'un tranchet. Les ligaments les plus solides, notamment à l'articulation fémorale, n'étaient probablement pas touchés par ce primitif scalpel; mais le crâne était, en règle générale, séparé du reste du squelette, et on y pratiquait, au moyen d'incisions, une décoration géométrique, et quelquefois même une véritable trépanation. Quel était le sens de cette décarnisation générale des cadavres à la période néolithique? Et quelle place tenait-elle dans les rites funéraires de ce temps? C'est une question qu'en l'absence de tout mobilier funéraire dans la tombe de Vendrest, il serait prématuré de vouloir résoudre. Mais le fait même n'est plus aujourd'hui contestable.

D'autre part, parmi les ossements recueillis, en effet, un nombre considérable, provenant d'individus adultes, a été reconnu par le Dr Baudouin présenter les lésions caractéristiques de la maladie aujourd'hui connue sous le nom d'ostéo-arthrite déformante: vingt-neuf vertèbres bien conservées, une rotule, deux côtes, etc., présentent des déformations sensibles.

Chez les femmes, la lésion est localisée généralement au centre de la colonne cervicale, et elle siège beaucoup plus souvent à gauche qu'à droite: ce détail est tout à fait imprévu.

Chez les hommes, au contraire, les lésions d'ostéo-arthrite déformante ne s'observent guère qu'à la base de la colonne dorsale (onzième et douzième vertèbres dorsales, ou vertèbre à fausses côtes) et au centre de la colonne lombaire (troisième et quatrième lombaires). Au contraire de ce qui se passe chez la femme, elles siègent presque toujours à droite. Les lésions présentent, d'ailleurs, selon leur situation, une physionomie assez différente.

Le Dr Marcel Baudouin remarque, dans sa communication à l'Académie des sciences présentée par le Dr Lucas-Championnière, que l'affection aujourd'hui connue sous le nom d'*ostéo-arthrite déformante* est la plus ancienne de toutes les maladies connues. On a constaté la présence des lésions qui lui sont caractéristiques chez l'ours des cavernes, au début même du quaternaire et, récemment, sur des squelettes d'Egyptiens et de Nubiens de la période préhistorique. — Paul Lion.

Villard (Paul), physicien français, né à Lyon le 28 septembre 1860. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université, docteur ès sciences physiques, ses premières recherches sont relatives aux hydrates de corps simples ou composés gazeux à la température ordinaire. Il découvrit en particulier l'hydrate d'argon. (C. R. Acad. des sc., 1896.)

Il fit ensuite de très belles études sur les radiations. Il étudia d'abord les rayons cathodiques et, depuis cette époque, tous ses travaux ont porté sur cet ordre de phénomènes, sur cette « nouvelle physique », dont il est rapidement devenu l'un des maîtres. Il établit que la forme de l'ampoule et sa disposition par rapport à la cathode ont une grande influence sur la forme et le diamètre du faisceau émis par cette dernière. Il étudia, dans le faisceau de radiations émis par le radium, certaines radiations non déviables par un champ magnétique, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de rayons X.

Il a établi une relation entre la longueur de l'étincelle électrique et la différence de potentiel d'explosion. Au cours de ses expériences, il dut imaginer toute une série d'appareils ingénieux, parmi lesquels nous citerons l'*osmo-régulateur*, instrument qui permet d'introduire de l'hydrogène dans une ampoule et de l'en retirer, et qui est employé aujourd'hui dans la fabrication courante des tubes de Crookes pour la radiographie.

Auteur de très nombreux mémoires aux « Comptes rendus » de l'Académie des sciences, au « Journal de physique » et aux « Annales de chimie et de physique », il a publié un ouvrage remarquable : *les Rayons cathodiques* (Paris, 1900).

Villard a été professeur au Conservatoire des arts et métiers. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1908. (V. Larousse mensuel, t. Ier, article *Académie des sciences*, p. 434.) — A. Bergét.

wallingant (dérivé de *wallon*, sous l'influence de *flamingant*) adj. et n. Qui lutte contre les prétentions flamingantes pour le maintien de la langue et de la culture wallonnes (françaises) : *Des Wallons se lèvent pour combattre les revendications flamandes; un mouvement* wallingant *se dessine.* (H. Charriaut.)

Wallonie, ensemble des régions de la Belgique qui sont de race et de langue wallonnes.

Wright (Wilbur), aviateur américain, né à Dayton (Ohio) le 16 avril 1867, mort dans la même ville le 30 mai 1912. Fils d'un pasteur protestant, aujourd'hui évêque de Dayton, Wilbur fit des études d'ingénieur et, en société avec son frère Orville, de quatre ans plus jeune, installa dans sa ville natale un atelier pour la construction des bicyclettes. Ouvrier ingénieux et entreprenant, esprit curieux, passionnément épris de mécanique, il devait s'intéresser aux choses de l'aviation encore dans la période des tâtonnements. De fait, il suivit avec intérêt les essais de Lilienthal et de Chanute et, par la suite, connut les travaux des Français Pénaud et Mouillard, dont il devait faire d'heureuses applications.

La carrière des frères Wright — car la collaboration de Wilbur et d'Orville fut constante — ne commence en réalité qu'en 1900, et c'est à Chanute que revient l'honneur d'avoir facilité leurs débuts. En 1896 et 1897, l'ingénieur Chanute (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 33) s'était livré à d'assez nombreuses expériences (environ 2.000) de vol plané; mais, désirant voir continuer son œuvre par des hommes plus jeunes, plus vigoureux, plus entreprenants que lui-même, il publia un appel dans le journal de la *Western Society of Engineers*, puis dans l'*Aeronautical Annual* de Boston. Cet appel devait demeurer sans réponse pendant plus de deux ans; mais, en 1900, parvenait à l'ingénieur une lettre de Wilbur Wright, qui lui demandait ses conseils éclairés. Dirigés par Chanute, les frères Wright se livrent à leur tour à des expériences de glissades et de vol plané sur le champ d'essais qu'ils ont choisi dans les dunes de Kitty-Hawk (Caroline du Nord). Bientôt les élèves ont dépassé le maître.



Wilbur Wright. (Phot. Branger.)

Leur appareil, fabriqué de toutes pièces dans l'atelier de Dayton et expérimenté tour à tour par l'un et l'autre des deux frères, était constitué par deux surfaces portantes, réunies entre elles au moyen de barres et de fils métalliques et reposant sur le sol par deux patins légers; c'était, en somme, une répétition de l'appareil biplan de Chanute. Mais, tandis que Chanute et Lilienthal, son devancier, utilisaient dans leurs appareils la queue stabilisatrice imaginée par Pénaud et se lançaient dans l'espace suspendus verticalement, les Wright adoptent d'autres dispositifs de leur invention; notamment, ils remplacent la queue stabilisatrice par un gouvernail de profondeur, qui, fixé à l'avant des plans de sustentation, permet des manœuvres plus précises, puisqu'il est placé sous les yeux de l'expérimentateur. A l'arrière de l'appareil, ils adaptent (1902) un gouvernail de direction; enfin, pour régler l'équilibre de l'ensemble et aborder les changements de direction, ils utilisent le gauchissement des extrémités des plans sustentateurs, procédé dû à Mouillard et dont ils eurent vraisemblablement connaissance par Chanute. L'homme volant effectuait ses glissades, étendu horizontalement au niveau du plan inférieur.

En 1901, les frères Wright réussissent des glissades de 50 mètres; en 1902, ils couvrent 200 mètres en planant. Mais, en 1903, allait se produire un fait inattendu et qui devait être la cause de leur triomphe: Chanute, reçu à Paris au siège de l'Aéro-Club, avait parlé des intéressantes expériences de ses élèves, et sa communication avait ému Ernest Archdeacon, qui entreprit aussitôt une vigoureuse campagne afin de réveiller l'ardeur des chercheurs français et d'empêcher que l'aéroplane ne s'achevât en Amérique. Mais les frères Wright, jugeant terminé leur apprentissage d'oiseaux, décidèrent de réaliser au plus tôt ce projet de munir leur biplan d'un moteur. Ce moteur à explosion de 16 chevaux, qu'ils avaient inventé, puis construit eux-mêmes de toutes pièces, actionnait deux hélices placées en arrière des plans de sustentation. Il n'était dès lors plus question de planeur, mais d'un appareil mécanique, susceptible théoriquement de *décoller* par ses propres moyens et de tenir l'air un temps indéterminé.

Dans le plus grand secret, qui leur était commandé par la crainte de voir copier leur appareil, les frères Wright font de nouvelles expériences, et, le 17 décembre 1903, leur aéroplane effectuait, à une hauteur de 2m,50 à 3 mètres du sol, un vol de 260 mètres, en 59 secondes, contre un vent de 33 kilomètres à l'heure. Si l'on excepte l'expérience tant discutée faite par Ader à Satory en 1897 — et c'est bien au moment où des étrangers annonçaient leur triomphe que notre compatriote dut regretter le plus amèrement d'avoir été abandonné — l'exploit de Wilbur Wright constituait le premier vol mécanique réalisé par l'homme.

La nouvelle en fut accueillie en France avec quelque stupéfaction par tous les pionniers de l'aviation, puis avec incrédulité par le public, et l'on se prit généralement à la considérer comme un bluff américain. Une lettre que les frères Wright écrivirent à Georges Besançon, directeur du journal *l'Aérophile*, le 17 novembre 1905, et dans laquelle ils résumaient leurs nouvelles expériences à Springfield (leur nouveau champ d'expériences) et citaient notamment leur dernier vol mécanique de 39 kilomètres environ, n'effaça pas le doute unanime de l'opinion publique, et il fallut, pour cela, l'initiative heureuse d'un comité d'études réuni pour acheter le brevet français des Wright et qui allait provoquer la venue en France de Wilbur (juin 1908).

Installé sur le champ de courses du Mans (hippodrome des Hunaudières), Wilbur Wright, en présence des représentants de la presse quotidienne et sportive, donnait (8 août 1908) la preuve éclatante de la réalité de son admirable invention. L'assistance lui fit la délirante acclamation qu'il méritait, et au doute allait faire place désormais l'admiration la plus enthousiaste. Mais c'est au camp d'Auvours, où il se transportait quelques jours plus tard, que l'aviateur devait satisfaire aux conditions imposées par le comité que présidait Lazare Weiller pour l'achat de son brevet français (deux vols de 50 kilomètres chacun, par vent moyen, — c'est-à-dire d'une vitesse minimum de 6 mètres à la seconde — et l'aéroplane monté par deux personnes, moyennant quoi l'aviateur recevrait une somme de 500.000 fr.). En présence d'innombrables curieux accourus de tous les points de la France, l'inventeur américain réussit des vols admirables, dont nous ne citerons que les principaux: le 21 septembre, il tenait l'air pendant 1 h. 31 m. 25 s. 4/5es, couvrant 66 kilom. 600; le 28 septembre, il volait pendant 1 h. 7 m. 24 s., 4, couvrant 48 kilom. 120; le 6 octobre, avec un passager (Fordyce, du *Journal*), il couvrait 70 kilomètres en 1 h. 4 m. 26 s., 1; le 10, avec un passager (Paul Painlevé, de l'Institut), il parcourait environ 80 kilomètres en 1 h. 9 m. 45 s., 2 (record du monde de durée et de distance pour aéroplane monté par deux personnes); enfin, le 31 décembre, en présence de Barthou, ministre des travaux publics, il tenait l'air pendant 2 h. 20 m. 23 s. 1/5e, ayant franchi 124 kil. 700 et gagnant la coupe Michelin.

Il avait ainsi glorieusement vaincu et, de toutes parts, lui arrivaient les échos de l'admiration générale.

Wilbur Wright était un homme maigre, souple, svelte, de haute stature (1m,80); sa physionomie, douce et grave, illuminée par des yeux clairs, reflétait une âme forte et simple. Esprit cultivé, c'était cependant un modeste et un timide, ennemi du bruit et de la réclame (les photographes qui tentèrent de l'approcher à Auvours l'apprirent à leurs dépens), et l'on pourra juger de sa simplicité par l'anecdote suivante. Le soir du 31 décembre 1908, l'Aéro-Club de la Sarthe, sous la présidence du ministre Barthou, fêtait l'aviateur; mais celui-ci, avant la fin de la fête, regagnait son hangar forestier du camp d'Auvours et retrouvait, près de son grand oiseau blanc, le coin où il avait dormi sur un lit de sangles et vécu sans doute les plus belles heures de son existence...

De retour en Amérique, il reprit ses études sur les planeurs, et ceux qui le connurent n'hésitent pas à affirmer que la science avait encore beaucoup à attendre de lui.

L'annonce des prouesses de l'inventeur américain eut comme heureuses conséquences de donner une vigoureuse impulsion aux expériences des chercheurs français et d'orienter les essais vers la bonne voie: d'autres oiseaux mécaniques étaient nés déjà avant l'arrivée de Wright en France, quelques-uns même avaient pris l'essor, et c'est ainsi que l'on put enregistrer, dès le 13 janvier 1908, la performance de Henri Farman qui, le premier chez nous, survolait un kilomètre en circuit fermé. — Pierre Jeannet.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant*. L. Grosley.



N° 66. — Août 1912

***Académie des beaux-arts.** — *Election d'Albert Besnard.* Le 4 mai 1912, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de peinture, en remplacement de Jules Lefebvre, décédé. Les candidats en présence étaient, par lettre alphabétique : Marcel Baschet, Albert Besnard, Emile Friant, Maillart et Schommer.

Le nombre des votants s'élevait à 37, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Baschet 8, 8 ; A. Besnard 16, 23 ; E. Friant 8, 4 ; Maillart 1, 0 ; Schommer 4, 2. Albert Besnard a été déclaré élu.

amélanotypie (du gr. *a* priv., *melas, melanos*, noir, et *tupos*, type) n. f. S'est dit autrefois d'un procédé d'impression sur étoffe qui n'utilisait pas l'encre ordinaire, mais des précipités métalliques.

anamnèse (du gr. *anamnêsis*, rappel, commémoration) n. f. Liturg. Prière de la messe qui suit l'élévation et qui rappelle le souvenir de la Rédemption ; elle commence par les mots : « Unde et memores... » : *Par son caractère commémoratif, cette prière a reçu le nom d'*ANAMNÈSE.

***argent** n. m. — ENCYCL. *Matières d'argent et d'or.* (Postes.) V. OR. p. 494.

askar ou **ascar**, au pluriel **askari** (mot berbère) n. m. Nom donné aux soldats d'un corps d'infanterie régulière créé par le sultan Sidi-Mohammed, et qui forma, à l'origine, une garde particulière accompagnant toujours le sultan : *Le nom d'*ASKARI *a été étendu naguère aux troupes d'infanterie chérifienne organisées par des instructeurs français.*

Assaut donné à Saint-Dizier, tableau de Raymond Desvarreux, représentant un épisode de la bataille du 15 juillet 1544, à Saint-Dizier (Haute-Marne), où les Impériaux étaient commandés par Charles-Quint en personne. (V. p. 488.) — Les habitants, secondés par 2.000 soldats, arrêtèrent l'armée de l'Empereur, forte de 100.000 hommes, et la ville obtint une capitulation honorable. Encore que l'auteur se soit efforcé, dans le choix des costumes, dans l'étude des cuirasses, de respecter la vérité historique, c'est là son moindre mérite. L'intérêt est dans le mouvement étonnant qui anime cette scène. Piques, pointes, épées sont entremêlées en un fouillis inextricable ; du haut d'une vieille tour on lance des projectiles, mais le combat a lieu surtout corps à corps. Un grand soldat au pourpoint rouge, au jaune haut-de-chausses, au chapeau à plumes rouge et jaune aussi, fournit au peintre le prétexte d'une tache éclatante de couleur. Partout les corps sont en lutte, redressés, penchés, renversés ; des blessés se retournent, portant la main à leur plaie ; un mort, au premier plan, est étendu raide. Cette superbe page de peinture historique a été exposée en 1912 au Salon des artistes français. — TR. LECLÈRE.

***attache** n. f. — Nom donné aux lignes pleines ou pointillées qui, dans les plans d'architectes, accompagnent les cotes et indiquent les points extrêmes auxquels elles se réfèrent

***Besnard** (Paul-*Albert*), peintre français, né à Paris en juin 1849. — Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de J. Lefebvre, en 1912. (V. ci-dessus, ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.)


Albert Besnard. (Phot. Manuel.)

Carré (EN), **pour la patrie!** groupe en bronze, de René Carillon, commandé par l'Etat et exposé en 1912 au Salon des artistes français. (V. p. 490.) Autour du drapeau déchiqueté, l'artiste a réuni les types de soldats de France de 1792 à 1815 et à 1870. C'est un jeune officier au sabre tiré, qui représente les héros de la Révolution ; c'est le légendaire grenadier à bonnet à poil, épautant son fusil à baguette, qui représente les soldats de l'Empire. De l'autre côté du groupe, un soldat moustachu lance sa baïonnette en avant ; un blessé est tombé entre lui et un cavalier démonté de Reichshoffen. La composition du monument est des plus heureuses ; de tous côtés, le groupe se présente magnifiquement. Il y a beaucoup d'énergie dans les types et dans les mouvements, et c'est une œuvre qui fait le plus grand honneur à l'artiste qui l'a conçue et exécutée. — TR. L.

Cercle (LE), tableau de Jean Béraud, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale. (V. p. 489.) — C'est la représentation d'une scène familière à l'artiste, mais particulièrement intéressante par l'effet de lumière éclairant les personnages réunis autour du tapis vert. Le peintre a su avec modération montrer le rougeoiement des visages, et c'est merveille de voir comment il s'est allègrement tiré de cette difficulté. Au reste, dans son format relativement restreint, la facture conserve une amusante liberté, et rien n'est curieux comme le métier souple et fait de petites touches vives dont l'artiste a usé pour brosser les visages des joueurs. Partout, les types croqués sur le vif attirent l'attention ; de dos ou de face, les personnages sont vus dans leur mouvement propre, et cette justesse des attitudes fait la vérité de cette œuvre. Tel fumeur assis les jambes pendantes, tel personnage aux bras croisés, tel autre aux mains derrière le dos constituent des détails tout à fait intéressants. Cette jolie et spirituelle scène restera, non seulement pour ses qualités picturales, mais encore comme un des aspects les plus véridiques de la vie moderne. — Tristan LECLÈRE.

Charité (LA), groupe en pierre de Firmin Michelet, exposé en 1912 au Salon des artistes français. — Rien n'est plus simple que la conception de cette œuvre remarquable, où une femme soutenant une jeune fille symbolise l'idée touchante de la Charité. L'exécution tend, elle aussi, à conserver une parfaite simplicité. Il était cependant fort difficile de susciter l'émotion avec des moyens aussi mesurés ; il faut déclarer que le statuaire y est parfaitement arrivé.


La Charité, par F. Michelet. (Salon de 1912.) — Phot. Lausiaux.

Le visage de la femme est d'une douceur d'expression singulière, et son profil a une beauté calme, tout à fait rare. L'attitude de la jeune fille qui s'abandonne est également heureusement traduite, et les costumes sans complication, tombant en plis parallèles, avec une austérité qui évoque l'art de Champaigne, sont tout à la fois de notre temps et de tous les temps. Rien d'inutile, rien de heurté, ne vient rompre l'allure classique de cette œuvre ; la lumière joue sur les formes en larges plans, baignant les corps et les visages de son enveloppe, et cette maîtrise dans l'art de distribuer la clarté, cette sobriété dans l'exécution ont valu à l'auteur une première médaille. — TR. LECLÈRE.

Charmeuse de cobras à Corinthe, sculpture de Pierre-Louis Peyranne, exposée en 1912 au Salon des artistes français et récompensée d'une médaille de 2e classe.— Une jeune femme nue danse au son des cymbales, et le sujet n'est qu'un prétexte permettant au sculpteur de montrer une excellente étude de nu. Il ne s'agit pas là, du reste, d'un corps simplement au repos, mais d'un être en mouvement, vu précisément dans une attitude passagère, difficile à observer et, cependant, très caractéristique. L'artiste a surmonté cette difficulté : l'inclinaison de la danseuse au torse renversé, à la jambe lancée en avant, est traduite avec facilité et sûreté. Le modelé des muscles que fait saillir le mouvement est habilement exécuté ; la finesse des attaches, la beauté de la chair un peu maigre, mais ferme, le dessin particulier du dos sont d'une exécution franche et tout à fait digne d'admiration. — TR. L.



Charmeuse de cobras, à Corinthe, par P.-L. Peyranne. — Salon de 1912. (Phot. Neurdein.)

Chien (ÉTUDE DE), marbre d'Albert Sanchez, exposé en 1912 au Salon des artistes français et récompensé d'une seconde médaille. — L'auteur est un des meilleurs élèves de notre remarquable animalier Gardet, et son lévrier est une œuvre tout à fait réussie. Il a su parfaitement rendre la race fine et distinguée de l'animal couché simplement, les pattes étendues en avant; muscles et os à fleur de peau sont étudiés par un connaisseur averti ; la tête, inclinée, aux oreilles dressées, est un portrait merveilleux. Cette œuvre délicate et forte a, du reste, été acquise par l'Etat. — TR. L.



Etude de chien, par A. Sanchez. — Salon de 1912.

Dieux ont soif (LES), roman, par Anatole France (Paris, 1912, in-18). — Anatole France n'a pas une très bonne opinion des hommes : il les juge des êtres fort malfaisants ; et encore davantage, quand ils deviennent des dieux. En effet, les dieux dont il est question ici, ce sont des hommes, auxquels un concours unique de circonstances a communiqué un pouvoir formidable, et la soif qu'ils ont est une soif de sang. Il s'agit des Terroristes de 1793. Il est piquant de savoir quel est, sur les hommes de cette époque, le jugement d'un écrivain qui ne passe pas pour réactionnaire. Ce jugement est dur, comme il paraît dans le portrait d'un de ces dieux, le principal personnage du livre.

Evariste Gamelin est artiste peintre, élève de David. Il est pauvre et ne vend point ses tableaux. Mais il est épris de l'antique, et patriote. Il rougirait de cultiver le genre où se distinguaient les Greuze et les Fragonard au temps de la corruption et de la tyrannie. A défaut des vastes toiles, héroïques et froides, qui conviendraient à son talent académique, il dessine de petites compositions allégoriques pour le citoyen Blaise, marchand d'estampes à l'enseigne de *l'Amour peintre*, dans la rue Honoré. Ainsi Evariste arrive-t-il à vivre bien chichement avec sa bonne femme de mère, la citoyenne Gamelin, qui a une admiration sans bornes pour ce fils beau et vertueux :

Evariste avait eu à vingt ans un visage grave et charmant, une beauté à la fois austère et féminine, les traits d'une Minerve. Maintenant, ses yeux sombres et ses joues pâles exprimaient une âme triste et violente.

Membre de la section du Pont-Neuf, Evariste est un pur. Son âme est sans cesse montée au ton du plus grave patriotisme. Il flétrit les menées des fédéralistes, des girondins et des accapareurs qui affament le peuple. Il espère en Robespierre et surtout en Marat pour sauver la République.

Il porte jusque dans l'amour l'intransigeance de ses principes : mais le charme voluptueux de la propre fille du citoyen Blaise, le marchand d'estampes, la brune et sensible Elodie, qui n'est pas une ingénue et dont il est fort épris, triomphe de sa mâle vertu. La citoyenne Elodie aime chez Evariste sa beauté grave, sa pâleur, le génie qu'elle-même lui prête. Bientôt elle aimera en lui, avec une sorte d'horreur, son implacable férocité patriotique. C'est qu'en effet l'ardeur de sa foi révolutionnaire, la sombre logique intérieure du jacobinisme vont faire d'Evariste Gamelin une sorte de monstre. Nous voyons dans l'âme d'un seul homme, étroit, honnête, fanatique, se former tous les sentiments qui ont amené la Terreur.

L'assassinat de Marat, la famine, les trahisons des généraux, les progrès de l'ennemi exaltent jusqu'à la fureur — une fureur froide — sa sollicitude civique. Nommé juré du tribunal révolutionnaire en septembre 1793, il s'habitue aisément à considérer les accusés non pas comme des innocents ou des coupables qu'il faut juger tels d'après des preuves, mais comme des gens qu'il faut faire mourir pour décourager la trahison et supprimer la défaite. Comme dit l'écrivain, Evariste *juge avec le cœur* et se croit infiniment juste. Sensible comme la plupart de ses congénères, il souhaite l'abolition de la peine de mort : mais pas avant que tous les ennemis de la République n'aient été guillotinés. Ces ennemis sont nombreux : ils sont à droite, ils sont à gauche, au centre, partout. Par bonheur, la parole ordonnée de Robespierre est là pour éclairer les patriotes. Naïvement, Evariste admire comment l'Incorruptible sait, des hauteurs métaphysiques où il se tient, « distinguer les nuances délicates, imperceptibles, qui séparent le bien du mal ». La parole du maître a pour lui l'autorité d'une révélation religieuse. Préoccupés du salut public, le citoyen Gamelin et ses collègues envoient indifféremment à la mort les aristocrates et les gens du peuple, les prêtres et les athées, les financiers et ceux qui menacent la propriété, les mères de famille et les courtisanes : c'est que l'ennemi de la République prend toutes les formes. Evariste ne connaît plus aucune pitié. Il condamne ses amis de la veille. C'est bien en vain que sa sœur implore de lui la grâce de son amant. Sa bonne femme de mère est obligée à cet aveu : « Je ne voulais pas le croire, mais je le vois bien, c'est un monstre. » Elodie admire, craint et adore ce beau monstre.

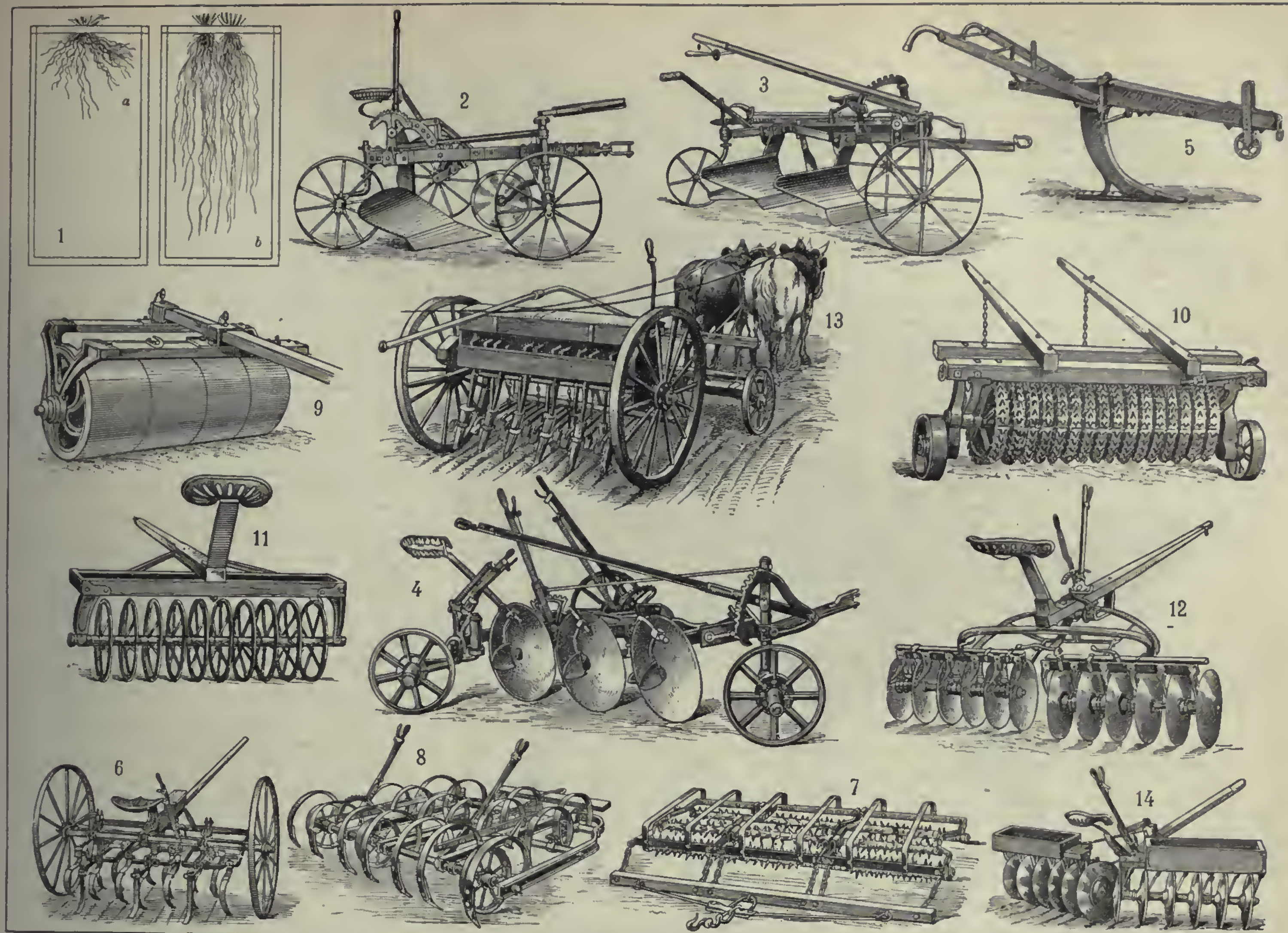
C'est maintenant par fournées que les condamnés défilent au tribunal. La plupart semblent plutôt chercher la mort que la fuir. Et le citoyen Gamelin, qui a versé des larmes à la Fête de l'Etre suprême, juge sans repos, dans une espèce de fièvre, en se demandant parfois « où s'arrêtera la perspicacité de l'Incorruptible ». Son sommeil est troublé de cauchemars affreux, jusque dans les bras d'Elodie. Il est de plus en plus sombre, en dépit de son mysticisme civique. Il ne peut plus aimer et dit à sa maîtresse un éternel adieu. Il ne se reproche rien, mais il se sent hors de l'humanité. Le 9-Thermidor, en l'envoyant à la guillotine avec Robespierre, l'arrache à une impossible vie. Il meurt en pensant qu'il a été juste, mais trop faible. Elodie lui donnera des larmes, mais elle est sensuelle, et bientôt, un autre amant, sortant de sa chambre au milieu de la nuit, entendra les mêmes paroles qu'elle disait naguère à Evariste : « Pour te faire ouvrir la porte de la rue, frappe trois coups à la fenêtre de la concierge. Adieu, ma vie ! Adieu, mon âme ! »

Il est à peine besoin de remarquer que le fanatique et mystique terroriste Evariste Gamelin ne peut avoir aucune des sympathies de l'auteur. Elles vont toutes à un autre personnage du roman, une nouvelle incarnation de Jérôme Coignard, de vénérable mémoire. Ancien traitant, fameux jadis par sa galanterie, son goût pour les arts et ses soupers fins, aujourd'hui ruiné par la Révolution, Maurice Brotteaux des Ilettes vit, dans un grenier, d'une foule de petits métiers, dont le principal est de fabriquer des pantins en papier pour les marchands de jouets. Le citoyen Brotteaux est un philosophe épicurien, qui a aimé et aime encore toutes les voluptés de ce monde. La lecture de son Lucrèce lui conserve dans l'infortune une âme paisible, et les événements auxquels il assiste sont pour lui l'occasion d'exercer son ironie. Il croit que l'homme est naturellement un animal méchant et malheureux. Théoriquement, il estime que le meurtre est de droit naturel ; pratiquement, il répugne à voir verser le sang, car c'est un homme doux et bienveillant. Athée avec délices, il reproche à Marat et à Robespierre, et à son voisin Evariste Gamelin, « qui sont révolutionnaires pour ce qui est de la terre, d'être quant au ciel conservateurs et même réacteurs ».

Jean-Jacques-Rousseau, dit-il, qui montra quelques talents, surtout en musique, était un jean-fesse qui prétendait tirer sa morale de la nature et qui la tirait en réalité des principes de Calvin. La nature nous enseigne à nous entre-dévorer, et elle nous donne l'exemple de tous les crimes et de tous les vices, que l'état social corrige ou dissimule.

En somme, le citoyen Brotteaux est un disciple de Voltaire : car il aime à jouir des plaisirs de la vie civilisée ; il croit la religion bonne pour le peuple, et il défend la tolérance ; il hait tous les fanatismes, même celui de la raison. Quant à celui des Evariste Gamelin, il le méprise plus que tous les autres, parce qu'il est plus orgueilleux, plus sombre, plus triste et plus sot.

Après avoir réuni dans ce philosophe athée toutes les vertus aimables qui font le charme de la vie de société, l'auteur s'accorde encore cette convention, dont l'origine se trouverait aisément aussi dans les romans de Voltaire, de lui opposer un religieux doux et honnête homme, mais vraiment un peu simple d'esprit et un tantinet comique. Suspect lui-même, le citoyen Brotteaux a recueilli dans son galetas un autre suspect, le P. Louis de Longuemare, ancien barnabite, et, tout en l'hospitalisant avec bonté, il ne laisse pas, tandis que le bon religieux l'aide dans la confection de ses pantins, de taquiner sa foi par quelques propos faciles. On devine quel parti l'ironique écrivain peut tirer de cette situation. Il la complique avec virtuosité en supposant que le grenier du ci-devant traitant sert encore de refuge, pendant une nuit, à une petite fille galante de seize ans, Athénaïs, dénoncée elle aussi au tribunal révolutionnaire. Le lendemain, la belle peut quitter sa



L'OUTILLAGE DU DRY-FARMING : 1. Aspect des racines en culture humide (*a*) et en culture sèche (*b*). — 2. Charrue tricycle à siège. — 3. Charrue bissoc. — 4. Charrue à disques. — 5. Charrue sous-soleuse. — 6. Cultivateur canadien. — 7. Herse écroûteuse. — 8. Herse canadienne. — 9. Rouleau-cylindre en fonte. — 10. Rouleau Crosskill. — 11. Rouleau sous-soleur. — 12. Herse à disques. — 13. Semoir en ligne. — 14. Semoir à pulvériseur.

cachette, pleine de reconnaissance pour Brotteaux, de vénération pour le Père, et très étonnée d'avoir été, une fois, traitée avec respect.

Arrêtés quelque temps plus tard, ces trois malheureux se retrouveront, prévenus de complot avec cinquante-quatre autres qu'ils ne connaissent point, sur les bancs du tribunal révolutionnaire. Brotteaux a dédaigné de se défendre. Le P. Longuemare, barnabite, s'est seulement formalisé qu'on le prît pour un capucin. Athénaïs, dont la jeune âme supporte plus mal l'injustice, lance à la face du tribunal toutes les injures de son répertoire populaire. Tous trois iront paisiblement à la mort.

Il y eut un frisson dans la foule quand Athénaïs passa le guichet. Elle avait l'air d'un enfant.

Elle s'inclina devant le religieux :

— Monsieur le curé, lui dit-elle, donnez-moi l'absolution.

Le Père Longuemare murmura gravement les paroles sacramentelles, et dit :

— Ma fille, vous êtes tombée dans de grands désordres : mais que ne puis-je présenter au Seigneur un cœur aussi simple que le vôtre !

Elle monta, légère, dans la charrette. Et là, le buste droit, sa tête d'enfant fièrement dressée, elle s'écria :

— Vive le roi !

Elle fit un petit signe à Brotteaux pour lui montrer qu'il y avait de la place à côté d'elle. Brotteaux aida le barnabite à monter et vint se placer entre le religieux et l'innocente fille.

— Monsieur, dit le Père Longuemare au philosophe épicurien, je vous demande une grâce : ce Dieu auquel vous ne croyez pas encore, priez-le pour moi. Il n'est pas sûr que vous ne soyez pas plus près de lui que je ne le suis moi-même : un moment en peut décider. Pour que vous deveniez l'enfant privilégié du Seigneur, il ne faut qu'une seconde. Monsieur, priez pour moi.

Tandis que les roues tournaient en grinçant sur le pavé du long faubourg, le religieux récitait du cœur et des lèvres les prières des agonisants.

Brotteaux se remémorait les vers du poète de la nature : *Sic ubi non erimus...* Tout lié qu'il était et secoué dans l'infâme charrette, il gardait une attitude tranquille et comme un souci de ses aises. A son côté, Athénaïs, fière de mourir ainsi que la reine de France, jetait sur la foule un regard hautain, et le vieux traitant, contemplant en connaisseur la gorge blanche de la jeune femme, regrettait la lumière du jour...

Evariste Gamelin, Brotteaux des Islettes — fanatisme sombre et cruel, scepticisme aimable et doux — c'est une opposition essentielle qu'on retrouve au fond de presque tous les ouvrages d'Anatole France. Il l'a renouvelée en la plaçant cette fois dans les temps révolutionnaires. Ç'a été pour lui une occasion, non seulement de donner sa façon de penser sur le mysticisme jacobin, mais de peindre dans sa crise une époque où, la vie étant fort incertaine, les passions acquéraient une force et une hâte fébriles ; où l'amour, si voisin de la mort, se jetait dans une âpre recherche de la volupté, de cette « volupté des hommes et des dieux » dont parle le poète latin cher à Brotteaux, et qui apparaît dans le livre comme une divinité puissante et mystérieuse qui se rit des révolutions des hommes. Epoque féconde en contrastes, pittoresque aussi, et pleine de couleur. France ne s'est jamais, peut-être, autant soucié d'accumuler les détails de mœurs ou les types caractéristiques d'un temps. De là un certain nombre de personnages épisodiques d'une singulière vérité historique en même temps que générale et humaine, et des scènes tantôt gracieuses, comme une certaine partie de campagne où prennent part les principaux héros de cette histoire, tantôt sobrement tragiques comme celle que nous citons plus haut. Plus qu'ailleurs, il a mêlé les pages émouvantes à ces entretiens exquis, à ces charmants hors-d'œuvre où le maître écrivain déploie d'habitude tous les prestiges de son esprit et de son style. Il se peut que, par ce pathétique, si prenant dans sa discrétion, cette dernière œuvre demeure parmi les plus fortes qu'il ait écrites. — LOUIS COQUELIN.

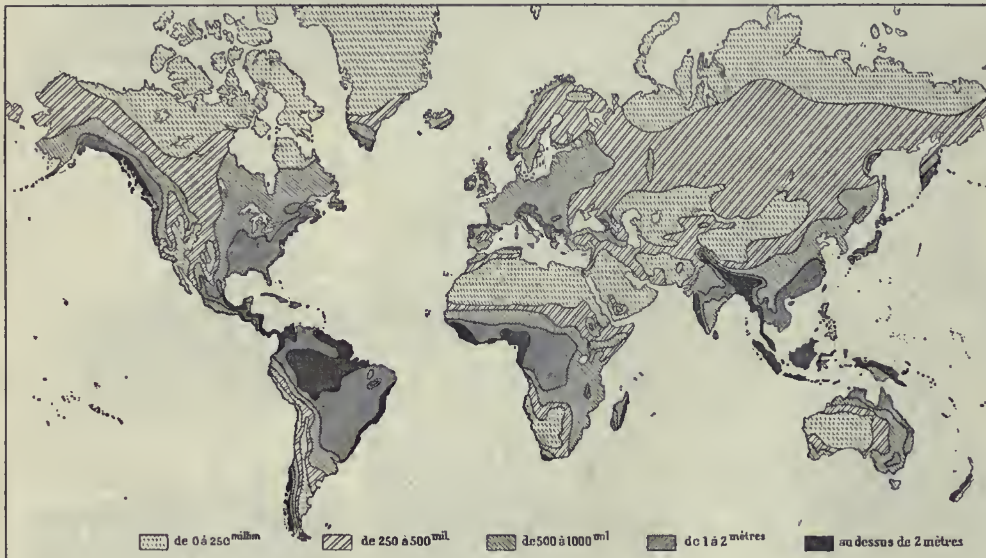
dry-farmer (*dra-ï-far-meur* — mot angl.) n. m. Cultivateur qui pratique le dry-farming.

dry-farming (*min'gh* — litt. en anglais, *culture sèche*) n. m. Ensemble des procédés agricoles destinés à obtenir un rendement régulier et rémunérateur de la terre dans les régions arides ou semi-arides, où l'insuffisance des précipitations pluviales rend inefficaces les méthodes habituelles de culture.

— ENCYCL. L'expression de *dry-farming* ou culture sèche, s'opposant à l'*humid-farming* ou culture humide, a été créée par les grands fermiers de l'Ouest américain, qui, s'ils sont loin d'être les inventeurs mêmes des procédés d'utilisation agricole des pays secs, ont du moins été les premiers, au cours des dernières années, à les étudier scientifiquement, à les classer en un véritable corps de doctrine, et surtout à mettre en évidence, par leur propre exemple, les résultats absolument surprenants que l'on en pouvait tirer. Et c'est — le mot n'est pas trop fort — une véritable révolution économique qu'ils se trouvent avoir amorcée. Il était, en effet, admis jusqu'ici qu'en raison des exigences considérables en humidité du développement des plantes, seules étaient susceptibles d'un rendement agricole régulier, au moins en céréales et en cultures fourragères, les régions recevant une couche de précipitations pluviales au moins égale à 0m,50. Au-dessous de cette limite, les longues périodes de sécheresse à envisager devaient rendre précaire toute exploitation du sol. Or, c'est la prétention du dry-farming — prétention réalisée en fait sur des points de plus en plus nombreux du globe — d'ouvrir à la culture régulière, permanente et rémunératrice, l'ensemble des régions où la précipitation d'eau est comprise entre 0m,50 et 0m,25, ce dernier chiffre devenant la limite minimum des possibilités culturales. C'est, prétendent les apôtres du dry-farming, la conquête à la vie économique d'*un tiers de la surface du globe :* contrées qualifiées jusqu'ici d'« arides », « subdésertiques », etc. Evaluation exacte en elle-même, si l'on considère les cartes pluviométriques : dans l'Amérique du Nord, une grande partie des Etats d'Utah, de Wyoming, de Colorado : dans l'Amérique du Sud une portion considérable des pampas ; en Afrique, des régions importantes de la Berbérie et de la lisière soudanienne du Sahara ; en Asie, de vastes territoires d'Asie Mineure et les grandes plaines iraniennes ; en Australie, une large bande en pourtour du désert central ; en Europe même, certains districts du midi de la France et de la Hongrie rentrent dans cette zone à conquérir. Nous verrons qu'il en faut déduire vraisemblablement des surfaces assez étendues, où certaines conditions de climat et de sol contrarient absolument la pratique de la culture sèche. Il n'en reste pas moins un domaine immense, capable de s'ouvrir au peuplement et à la colonisation ; et c'en est assez pour justifier une étude sommaire des procédés généraux des dry-farmers.

I. *Historique du « dry-farming »*. L'histoire du dry-farming est à la vérité déjà longue : aussi vieille, pourrait-on dire, que la civilisation humaine. C'est, en effet, une remarque d'expérience que les grandes nations d'autrefois ont prospéré dans des contrées arides ou semi-arides : la Mésopotamie, la Palestine, les grandes plaines de l'Iran. Et il y a lieu de croire qu'au moins des procédés essentiels du dry-farming : à savoir la multiplication des labours préparatoires et la pratique de la jachère cultivée étaient à la base de cette agriculture primitive, dont le Carthaginois Magon, les Latins Columelle, Virgile et Pline, ont en des termes analogues énoncé les principes. Plus tard, les agronomes arabes, reprenant, copiant même quelquefois les préceptes latins, conseilleront à leur tour la pratique du *qalib*, qui n'est autre chose que le cycle des quatre labours des *Géorgiques*, pour ameublir la terre et la rendre apte à recevoir et à conserver les eaux pluviales. Des vestiges nombreux de ces procédés agricoles de l'antiquité et du moyen âge, sauvés par la routine, auront survécu jusqu'à nos jours. En Tunisie, les Maures Andalous, en Oranie les colons espagnols, héritiers de la civilisation musulmane, n'ont pas cessé de pratiquer empiriquement les labours profonds, les hersages et l'ameublissement superficiel de la terre, tout comme les fermiers les plus scientifiques du Colorado ou de l'Utah.

Mais à ceux-ci revient le mérite propre d'avoir retrouvé par la voie de l'expérimentation et de l'induction scientifiques les procédés antiques et d'en avoir constitué un corps de doctrine, fondé à la fois sur les propriétés physiques du sol et conditions physiologiques de la vie des plantes. John A. Windstoe, dans sa très remarquable étude sur le *Dry-farming*, dont il est un des plus enthousiastes défenseurs, a raconté les étapes de cette conquête des espaces arides de l'Ouest américain : les premières tentatives, dès 1847, des pionniers de Brigham Young dans la vallée du Grand Lac Salé ; celles, plus heureuses, vers 1863, d'un certain nombre de colons d'origine scandinave à River City, qui réussissent à obtenir des céréales de terrains envahis par les armoises. A partir de 1878, des fermiers hardis multiplient les tentatives, sans se laisser décourager par les premiers échecs : Joshua Salisbury et George L. Farrell dans la Cache-Valley, au N. de Salt Lake City ; H.-W. Campbell dans le nord du South Dakota, etc. Les théoriciens et les apôtres apparaissent : le plus ardent est Campbell, dont le *Soil Culture Manual* résume, en 1904, tous les enseignements d'une expérience de trente ans. Désormais, l'élan est donné. Les stations d'essais se sont multipliées. Les résultats encourageants sont partout connus ; les Etats intéressés, notamment l'Utah, font d'énormes sacrifices pour encourager les tentatives. Le petit monde épars des dry-farmers se rapproche en une première réunion officielle à Denver, en janvier 1907. Depuis lors, chaque année a eu son Congrès, chaque fois plus nombreux et plus riche en enseignements. Des délégués étrangers, russes, australiens, etc., y prennent part. En 1910, un des plus distingués agriculteurs algériens, M. Malcor, y représente notre grande colonie africaine et en rapporte, en même temps qu'une abondante moisson de documents et de faits, une impression des plus heureuses. Le dry-farming, sans pouvoir encore se passer d'études, est entré vraisemblablement aujourd'hui dans la voie des réalisations pratiques et des résultats positifs.



Répartition des pluies à la surface du globe.

II. *Objet, méthodes et procédés du « dry-farming »*. On peut définir d'un mot le problème essentiel du dry-farming : c'est le problème de l'eau. Il consiste à assurer aux plantes de culture l'alimentation normale en humidité, que la sécheresse du climat local semblerait de prime abord leur refuser. Cette alimentation est la condition absolue de la vie et de la fructification régulière des végétaux cultivés. Elle seule peut assurer le mouvement de leur sève et leur nutrition régulière. Pour produire en fin de compte un poids donné de matière sèche, il faut que la plante ait absorbé un certain poids d'eau, variable évidemment avec la température locale qui active ou retarde l'évaporation foliaire, mais qui, pour une même plante et dans une même station est sensiblement constant. Poids d'eau relativement considérable dans les régions arides, généralement situées dans la zone subtropicale et sous une insolation déjà forte : dans l'Utah, exceptionnellement chaud et sec, et pour le blé, Widtsoe et Merril estiment à 1.048 kil. d'eau le total nécessaire à la production de 1 kil. de matière sèche. Le chiffre est un peu supérieur pour les pois, mais près de moitié moindre pour le maïs (589 kil.) et pour la betterave (630 kil.). La moyenne à envisager dans les contrées de dry-farming paraît être de 750 kil. d'eau pour 1 kil. de matière sèche. Ainsi on peut affirmer que, dans la majorité des cas, il faut, pour produire un hectolitre de blé (en tenant compte de la paille correspondante qui pèse un peu moins), un total de 116 tonnes d'eau.

Or, pour assurer ce total d'humidité à une récolte annuelle de telle façon que son rendement soit rémunérateur, les précipitations normales, sans avoir même à prévoir les années d'exceptionnelle sécheresse, sont insuffisantes. A la vérité, une couche de 250 millimètres d'eau tombant sur un hectare représente bien un poids total de 2.500.000 kil. d'eau, suffisante en théorie pour assurer, s'il était utilisé entièrement, une production de 20 hectolitres de blé. Mais il faut compter, pour des causes diverses et multiples, avec une déperdition qui ne peut, dans la pratique, être inférieure à la moitié de la quantité de pluie recueillie par la surface : le rendement, tombant à 10 hectolitres par hectare, devient trop maigre. Il reste une solution, qui est celle du dry-farming : c'est d'emmagasiner pendant deux années consécutives dans le sol la portion conservable des pluies tombées, de les totaliser en quelque sorte à une certaine profondeur où, tous les deux ans, la végétation viendra les utiliser. On aura ainsi une récolte bisannuelle à bon rendement. Il est bien entendu que la période de repos du sol peut se trouver réduite si les précipitations normales sont, par exemple, supérieures à 350 millimètres par an. Il pourra suffire alors d'une année de jachère, tous les trois ou même quatre ans, pour reconstituer la réserve d'humidité du sol, de façon à parer à l'année de grande sécheresse, *à laquelle le dry-farmer doit toujours penser*. Mais l'obligation même d'un repos périodique du sol paraît absolue, pour assurer l'économie stricte et la permanence de l'humidité.

Dans la réalité, une fois admis le principe de la jachère, on peut dire que tous les efforts pratiques, tous les essais persévérants des dry-farmers ont tendu à cet objet essentiel à peu près réalisé aujourd'hui : assurer l'emmagasinement immédiat dans le sol de la plus forte partie des précipitations, et réduire au minimum l'évaporation inévitable. C'est ici que leurs procédés deviennent originaux, en même temps qu'ils prennent, pour toutes les régions sèches, une valeur générale d'application.

Une première précaution à prendre est d'éviter autant que possible le ruissellement, inséparable des fortes pluies. On y arrive en partie en labourant perpendiculairement à la ligne de pente du terrain de façon que l'eau soit arrêtée par la succession des creux des sillons. En temps de jachère, un hersage ordinaire, pareillement orienté, sera assez efficace.

Mais l'essentiel reste que l'eau des pluies pénètre rapidement dans le sous-sol, afin de se soustraire le plus possible à l'évaporation superficielle. Il n'y a pour cela qu'un moyen : c'est l'ameublissement parfait du sol. Si on l'abandonnait à lui-même, il se formerait à sa surface, après chaque pluie, une sorte de croûte fendillée que l'eau ne pénétrerait plus guère, bientôt évaporée sous l'effort de la chaleur et du vent. Convenablement travaillé, transformé en une masse légère et poreuse, il devient apte, au contraire, à conserver l'eau ; celle-ci, de la surface, est entraînée presque tout de suite vers le sous-sol par le jeu parallèle de la pesanteur et de la capillarité. Elle va constituer, à une certaine profondeur, une couche humide permanente, humectant d'autant mieux les particules terreuses que celles-ci sont plus fines. On a cherché à évaluer le poids de cette eau de capillarité qu'un sol bien travaillé peut contenir. Il paraît très élevé : « Il est possible, écrit Widtsoe, d'emmagasiner une hauteur de 60 centimètres d'eau dans une couche de 3 mètres. » C'est largement assez pour assurer la bonne venue de la récolte la plus exigeante.

L'unique moyen d'assurer cet ameublissement nécessaire du sol et du sous-sol, ce sont les labours profonds, qui retournent et remuent la terre à vingt-cinq centimètres au moins au-dessous de la surface. En Amérique, le plus important de ces labours a lieu à l'automne, aussitôt après l'enlèvement de la récolte et avant la principale saison des pluies, dont il prépare la pénétration. Mais, même après ce labour, le terrain doit être soigneusement travaillé de nouveau au printemps, en vue des pluies d'avril. Les cultivateurs américains se servent soit de la charrue ordinaire à versoirs à socs interchangeables, soit de la charrue à disques, qui semble d'un maniement plus facile et retourne convenablement le sol, soit enfin d'un modèle particulier de charrue sous-soleuse, simple pièce de fer verticale et tranchante, pénétrant jusqu'à 0m,50 dans le sol et munie à son extrémité d'un large soc triangulaire qui ameublit la terre sans la retourner, tout en permettant à l'air de pénétrer à une grande profondeur. Tous ces instruments trouvent un utile complément dans la herse à disques ou *pulvériseur*, véritable nouveauté du dry-farming. Elle comprend une série de disques concaves pouvant être placés à angle variable avec la ligne de traction, de façon à ameublir finement le sol et à le retourner en même temps.

Une fois l'humidité emmagasinée dans le sous-sol, il s'agit, pour le dry-farmer, de ne pas la laisser s'évaporer ou se perdre inutilement. L'expérience a démontré que l'évaporation par les couches inférieures était à peu près nulle et que, seule, était à prévenir l'évaporation par la surface, d'autant plus active que la couche d'eau emmagasinée est moins profondément installée : d'où l'utilité du labourage profond du sous-sol, qui lui permet de s'enfoncer davantage par capillarité. En règle générale, l'évaporation peut être retardée par la fumure, qui oblige l'eau à prendre en dissolution certains sels ; mais surtout par la dessiccation de la couche superficielle (à la condition qu'il ne s'y produise pas de fendillement). Bien desséchée par une soigneuse pulvérisation, cette couche supérieure forme une sorte d'écran ou *mulch*, que l'eau du sous-sol, aspirée par capillarité vers la surface, est incapable de franchir. C'est une vérité qu'a consacrée depuis longtemps ce proverbe de jardinage : *deux binages équivalent à un arrosage*. Le dry-farmer doit assurer par des labours peu profonds et par des hersages répétés la permanence de cette couche protectrice : d'une façon générale, pour régulariser et réduire l'évaporation, la jachère ne doit jamais rester sans culture.

D'autres précautions, d'ailleurs, sont à prendre. C'est ainsi qu'il sera bon, dans les cultures de céréales, de conserver à la terre, à la moisson, son revêtement de chaume le plus haut possible : l'insolation en sera amoindrie et, par suite, la perte d'humidité par la surface. Les cultivateurs américains atteignent ce résultat en se servant pour faucher les blés de l'*épieuse*, qui, comme l'indique son nom, coupe seulement les épis. Parfois, ils n'hésitent pas à couvrir le sol d'une épaisse couche de paille ou d'herbes coupées. Mais le principal souci de l'agriculteur devra être la lutte contre les mauvaises herbes. Celles-ci sont, pour le dry-farmer, un ennemi redoutable, car elles absorbent en pure perte, pour leur croissance, autant d'humidité qu'une culture profitable de céréales. De là encore la nécessité de donner aux jachères d'été une culture *continue*, seule capable d'assurer la destruction des végétaux parasites : la charrue et le disque sont, encore ici, les meilleurs auxiliaires du dry-farmer.

Ainsi enrichi d'humidité, le sol normalement aride est donc devenu apte à recevoir les semailles : opération délicate, et au sujet de laquelle les cultivateurs américains ont réuni d'utiles renseignements.

Il faut tout d'abord choisir une époque de semailles assurant la germination rapide et complète. La fin de l'automne, pour les terrains laissés en jachère et les régions où les pluies ou les neiges du début de l'hiver sont suffisamment régulières, paraît le moment opportun : l'abondance des nitrates dans le sol est alors exceptionnelle, et le système de radicelles se forme parfaitement. Sinon, il faudra attendre les premiers jours du printemps. Mais l'essentiel est que la quantité de semence soit strictement réglée et en rapport étroit avec l'humidité dont la récolte pourra disposer. Plus il y a d'eau emmagasinée, plus on pourra semer dru ; mais point d'ambitions excessives : « L'épaisseur de la récolte, au début du printemps, n'est pas pour le dry-farmer l'assurance d'un bon rendement ; au contraire, généralement, un champ qui paraît clairsemé au printemps se maintient mieux pendant l'été et produit davantage à l'époque de la moisson. » (J.-A. Widtsoe.) Mieux vaut donc rester plutôt en-dessous de la quantité de semence permise. Il est admis, dans la pratique, que, dans une contrée recevant 385 millimètres d'eau, la quantité de semence à utiliser est un peu plus de moitié moindre que dans les régions humides. Mais il faut, par contre, que cette semence soit également et profondément répartie dans le sol. Les semailles à main d'homme « à la volée » sont absolument proscrites. Seul, le semoir, dont les modèles sont nombreux dans le commerce, sont admis en dry-farming. Le semoir distribue uniformément les graines à une dizaine de centimètres dans le sol, tasse légèrement la terre autour d'elles, et les sillons qu'il produit contribuent à retenir les pluies après les semailles. Au printemps, lors de la venue des jeunes pousses, on aura soin d'ameublir encore au disque, ou à la herse, la couche superficielle du sol ; et, si la récolte apparaît trop serrée par rapport à la réserve d'humidité dont elle dispose, il ne faudra pas hésiter à l'éclaircir par l'emploi de la herse à dents de fer ; sacrifice pénible, mais nécessaire : le herseur, dit un vieux proverbe agricole, ne doit pas regarder derrière lui.

Et, si toutes ces précautions ont été convenablement prises, la plante collaborera à l'effort de l'homme. Elle ira d'elle-même chercher dans le sol la réserve d'humidité qui lui a été préparée. Il résulte des expériences faites que l'extension en profondeur du système radiculaire des végétaux en pays de dry-farming atteint des proportions absolument inconnues en pays humide, où la plante trouve, en quelque sorte sans se déplacer, son alimentation en eau. Cette progression des racines se trouve favorisée, d'ailleurs, par l'ameublissement très profond du terrain : il n'est pas rare, dans certaines exploitations de la Californie et de l'Utah, de voir le blé, l'orge et la luzerne s'enraciner jusqu'à près de 3 mètres dans le sol meuble, toujours à la recherche de l'eau ; et c'est encore une raison pour que le travail du sol soit assuré par le dry-farmer prévoyant jusqu'à la profondeur maximum.

Tels sont, dans leur ensemble, les principes essentiels du dry-farming. Ils s'appliquent particulièrement aux terres américaines de l'Ouest, et il est bien entendu que leur utilisation en d'autres pays devra être subordonnée à une minutieuse étude du climat et notamment du régime pluvial, qui en est ici l'élément à considérer d'abord. Ainsi on pourra être amené, par exemple, à déplacer, suivant le moment des grandes précipitations, l'époque des grands labours, ou à adopter comme règle générale les semailles d'été, etc. L'expérience et un bon emploi des stations officielles d'essai viendront au secours du cultivateur. Mais les règles générales, l'emmagasinement de l'eau, la régularisation de l'évaporation, l'uniformité et la profondeur des semailles devront toujours trouver leur application. Grâce à elles, il n'est pas de culture que le dry-farmer ne puisse entreprendre avec espoir de succès et de profit régulier. Les Américains sont arrivés à cultiver les différentes variétés de blés : blés durs de printemps, blés tendres d'hiver ; le maïs, les sorghos utilisés comme fourrage et pour le sucre qu'ils renferment ; la pomme de terre, la luzerne — dont on connaît par ailleurs le rôle fertilisant — et qui, répartie en rangs espacés, vient à merveille et est appelée à devenir la principale culture fourragère des Etats-Unis ; toutes les légumineuses, enfin, fèves, pois, etc., dont les rendements sont les plus satisfaisants, sans parler de la vigne et d'un certain nombre d'arbres fruitiers, pour lesquels des essais encourageants se poursuivent.

III. *Outillage et capitaux.* — La question de l'outillage et des capitaux est essentielle en agriculture et en colonisation, toutes les fois, surtout, qu'il s'agit de mettre en pratique des méthodes nouvelles, sujettes à quelque aléa. Essayons, en ce qui concerne le dry-farming, de la résoudre au plus juste.

L'outillage de la culture en pays sec ne diffère pas essentiellement du matériel agricole normal. Nous avons eu l'occasion, dans le cours de cet article, d'en citer incidemment les instruments principaux. Le dry-farming utilise pour les labours profonds l'araire moderne, la charrue à versoir, la charrue tricycle à siège, dont il complète le travail au moyen de la charrue à disques, presque toujours employée pour les seconds labours. Pour l'ameublissement superficiel, il se sert soit de la herse à compartiments à dents rigides (également bonne à éclaircir au printemps les récoltes trop drues), de la herse à dents flexibles, mais surtout de la herse pulvériseuse à disques mobiles, instrument véritablement original, dont l'emploi tend à se généraliser. Campbell recommande, dans sa méthode, l'emploi d'un *sub-surface-packer* ou rouleau sous-soleur, destiné à tasser la terre à une profondeur de 40 à 60 centimètres ; mais beaucoup de dry-farmers sont opposés à son emploi, pour ce motif fort juste qu'il convient de ne pas empêcher l'eau de descendre plus profondément dans le sous-sol. Par contre, les semoirs, avec ou sans disques compresseurs, sont absolument indispensables. Pour la récolte, l'épieuse, qui ne recueille que les épis des céréales, laissant le chaume à peu près intact, est à recommander. Tout cet outillage n'est pas, somme toute, exagérément coûteux. J.-A. Widtsoe estime que, dans les plaines de l'Utah, un homme, avec quatre chevaux et des machines en quantité suffisante, peut cultiver jusqu'à 80 hectares, en laissant tous les ans la moitié en jachère. Ce chiffre de main-d'œuvre nous paraît un minimum peut-être bien réduit.

Mais il faut, d'autre part, tenir compte, dans la pratique, de certaines considérations : d'abord, la nécessité, pour le cultivateur, de parer à une mauvaise récolte, à un insuccès toujours possible dans une année malheureuse ; ensuite, l'obligation, où se trouve le dry-farmer, à certains moments critiques de l'année, notamment à l'époque des pluies, d'accomplir sans perdre un instant et très vite certains travaux essentiels : labours, disquages, hersages, se succédant tant que la terre est encore humide. Ici, l'emploi de la machine serait évidemment indiqué. Tout au moins, il est à désirer que la ferme dispose d'un personnel assez nombreux et exercé. D'une façon générale, la culture en dry-farming n'a qu'à gagner à utiliser les formes les plus perfectionnées de l'outillage agricole mécanique. Il est donc utile que le fermier qui la tente dispose à l'origine d'un capital moyen. Sa persévérance, sa volonté de « dompter les lois de la nature » feront le reste.

IV. *Les contre-indications du « dry-farming ».* — Il importe maintenant d'apporter à ce tableau les ombres, ou plutôt quelques rectifications indispensables. Il faut bien se rendre compte, en effet, pour éviter toute tentative condamnée d'avance à un échec, que le domaine du dry-farming est loin d'être pratiquement aussi vaste que l'ensemble des régions semi-arides. Ici le climat, là la nature du sol constituent des obstacles absolus, des contre-indications que l'agriculteur devra du premier coup, sous peine de ruine, reconnaître et respecter.

Au point de vue climatique, les vents violents, plus encore que la température élevée, sont le principal adversaire du dry-farmer. Ils ont, en effet, pour résultat d'accroître d'une façon parfois redoutable l'évaporation superficielle, et, quand ils succèdent à une chute de pluie, ils en réduisent dans une très forte mesure la portion que la terre emmagasinerait normalement. Dans la région des grandes plaines américaines, à l'est des montagnes Rocheuses, c'est à la persistance des vents violents, s'ajoutant à une forte insolation, qu'il faut, selon Widtsoe, imputer l'échec de maintes tentatives de colonisation agricole. En Algérie, à la lisière du désert, il paraît probable que nos agriculteurs devront lutter contre cet excès d'évaporation, dû aux grands vents. Les bonnes méthodes de dry-farming sévèrement pratiquées arrivent à vaincre la difficulté, mais péniblement.

Par contre, il est impossible de corriger certaines inaptitudes naturelles du sol. A ce point de vue, il semble bien que les alluvions limoneuses des plaines de l'Ouest américain, déposées par les grands courants tertiaires et quaternaires aux flancs et au pied des montagnes Rocheuses sous forme d'un lœss suffisamment calcaire, homogène, épais de plusieurs mètres, représentent le sol privilégié et comme prédestiné du dry-farming, facile à ameublir, poreux et naturellement fertile. J.-A. Widtsoe est véritablement à l'aise pour recommander au fermier de n'utiliser que les terrains où la tarière rencontre 2m,50 à 3 mètres de sous-sol homogène. Mais il s'en faut de beaucoup que ces conditions soient partout réalisées. Les deux obstacles qui se rencontreront le plus souvent, et sont de nature à compromettre absolument toute tentative de dry-farming, consistent dans la présence à faible profondeur soit de couches argileuses, soit de lits de gravier. Dans le premier cas, d'ailleurs assez rare, l'eau s'arrête à la hauteur de l'argile. Dans le second, beaucoup plus fréquent, la rupture de la continuité du sol empêche tout mouvement ascendant par capillarité de l'eau emmagasinée ainsi presque en pure perte. La multiplicité des lits de gravier est une cause à peu près inéluctable de non-réussite pour toutes les cultures de dry-farming en apparence les mieux aménagées. Une analyse exacte et une soigneuse étude en profondeur du sol devront donc être le premier souci du dry-farmer. Seuls, les sols légers, limoneux ou même légèrement sableux, homogènes et contenant une convenable proportion de calcaire, devront être retenus par lui.

V. *Extension présente du « dry-farming ».* — Il n'est pas inutile de dresser le bilan géographique actuel du dry-farming, encore qu'il soit tout provisoire, et sans cesse accru par de nouvelles tentatives. C'est, naturellement, en Amérique, que ce mode de culture occupe aujourd'hui la plus large surface. « La direction du développement scientifique du dry-farming, écrit J.-A. Widtsoe, restera probablement aux Etats-Unis pendant de longues années encore, car les nombreuses stations expérimentales établies pour l'étude des problèmes de la culture sans irrigation y sont actuellement en plein développement... », alors qu'elles n'existent pour ainsi dire pas dans les autres pays. En Californie, les terres de dry-farming, cultivées depuis plus d'une génération, sont réparties surtout dans les vallées du San Joaquim et du Sacramento, où, cependant, les précipitations sont à peine de 250 millimètres par an. Dans le bassin de la Columbia, 800.000 hectares de terre, cultivés par les procédés de Campbell, fournissent des récoltes superbes de blé et de pommes de terre. Le Grand Bassin (160.000 hectares), les bassins du Colorado et du Rio-Grande, le Wyoming, le Colorado, ont aussi leurs fermes sèches. Au Canada, l'Alberta commence pareillement à être mis en valeur par la culture sans irrigation. La Russie vient au second rang, fort loin après les Etats-Unis. Mais elle possède déjà quelques stations d'essais, et nombre de localités, aussi bien dans le sud de la Russie d'Europe que dans la Transcaucasie et l'Asie centrale, pratiquent avec succès les méthodes américaines pour la culture du blé. A mentionner encore les applications de dry-farming tentées en Hongrie. Elles ont été l'œuvre du baron de Fechtig et de K. de Keperly, directeur de l'Académie royale d'agriculture de Debreczin, et ont porté aussi bien sur le blé que sur les autres céréales : seigle, orge, avoine, les plantes fourragères, luzerne, etc., le maïs et la pomme de terre. Les principaux instruments employés par les expérimentateurs furent, en dehors de la herse et de la charrue normales, la herse à disques, utilisée notamment pour retourner et ensemencer les chaumes, et le rouleau sous-soleur de Campbell. Les rendements, sous un climat à grands vents et à précipitations irrégulières et inférieures à 400 millimètres, furent, pour toutes les récoltes, des plus rémunérateurs.

Partout ailleurs, il faut bien dire que le dry-farming n'a pas encore dépassé la période des essais, des expériences officielles ou non. Quelques tentatives sont à enregistrer au Mexique, en Australie, où une vigoureuse campagne de propagande a été entreprise par l'inspecteur général Strawbridge et le sénateur J. Mac-Coll ; dans l'Afrique du Sud, où le docteur William Macdonald, du Transvaal, s'est fait l'apôtre de l'agriculture nouvelle ; en Algérie, enfin, où, à la suite de la mission Malcor au Congrès américain de Spokane, en 1910, un vif mouvement d'intérêt général s'est dessiné. Le « Bulletin de l'Office du gouvernement général » a porté à maintes reprises à la connaissance des agriculteurs algériens l'essentiel des méthodes américaines et les principaux résultats obtenus dans les centres de culture sèche, particulièrement naguère en Hongrie. En fait, pour nos colons de l'Afrique du Nord, où l'agriculture a surtout à souffrir de la sécheresse du climat, de l'irrégularité des pluies, la question du dry-farming présente une exceptionnelle importance.

VI. *Le « dry-farming » dans l'Afrique du Nord.* — Que pourront tirer du dry-farming nos territoires algériens, tunisiens et marocains ? Il y a eu de grands espoirs. Un des principaux promoteurs naguère de la reconstitution des olivettes en Tunisie, Paul Bourde, a manifesté hautement sa confiance absolue dans le dry-farming. Plus récemment, dans un article très remarqué des *Annales de géographie*, ainsi que dans la préface qu'il a ajoutée à la traduction française du livre de J.-A. Widtsoe, Augustin Bernard s'est efforcé d'analyser de plus près les conditions géographiques et économiques du problème.

Dans l'ensemble, les conditions climatiques ne sont pas défavorables. Les précipitations varient de 453 millimètres (Sétif) à 358 millimètres (Kairouan). Ce chiffre est très suffisant pour autoriser la culture sèche. Les écarts considérables en quantité auxquels elles sont sujettes, la durée des périodes de sécheresse, la violence des vents toujours secs, ne sont pas un obstacle absolu, bien que, dans la région de Kairouan, l'interruption presque complète des pluies de décembre à fin janvier puisse gravement compromettre les progrès de la végétation mise en train par les pluies d'automne. A ne considérer que le régime pluvial, les surfaces capables de recevoir le dry-farming sont considérables : « Une grande partie de la Tunisie centrale et méridionale, de Sousse à Gabès, la presque totalité des hautes plaines de l'Algérie, les plaines du Maroc occidental là où elles sont à quelque distance de l'Atlantique, et au sud à partir de Mogador, même

sur le littoral ». (A. Bernard.) Les meilleures conditions paraissent réunies en Tunisie, dans l'antique Byzacène, dont les basses plaines au sol sableux n'ont pas à souffrir de vents trop violents. En Algérie, au contraire, il semble qu'il faille éliminer sans discussion les hauts steppes des départements d'Alger et d'Oran, encadrés par les deux Atlas : les pluies y tombent au-dessous du minimum de 250 millimètres ; les vents y sont d'une rare violence, le sol souvent caillouteux. Mieux adaptées seraient certaines hautes plaines du département de Constantine, vers Tébessa, Batna, Djelfa, etc. ; une partie de la vallée du Chéliff, non pourvue d'irrigations (Orléansville, etc.) ; enfin, au Maroc, la plaine des Angad et les abords de la Moulouya. Encore faut-il remarquer que beaucoup des terres susceptibles d'être mises en valeur par le dry-farming sont, à l'heure présente, de prospères régions de pacage, et qu'il serait « d'une mauvaise économie de condamner des milliers de moutons à mourir de faim pour produire quelques boisseaux de blé de plus ». (A. Bernard.) Il faut donc se garder de toute exagération. Ce sera déjà, dans l'état présent du peuplement algérien, un résultat appréciable que de voir le dry-farming assurer la prospérité de ces régions à demi colonisées qui s'étendent entre le Tell et le steppe, et dans laquelle nos cultivateurs (dont beaucoup, d'ailleurs, appliquent empiriquement quelques-uns des procédés de la culture sèche) hésitent et cherchent leur voie. Et c'en est assez pour justifier l'attention que prêtent aux tentatives américaines les autorités agricoles d'Algérie et de Tunisie. Mais il est à prévoir que, de longtemps encore, c'est aux Etats-Unis que l'on devra étudier les procédés du dry-farming et surtout, par la surproduction considérable de céréales qui ne manquera pas d'en résulter, ses conséquences économiques. — Paul Lion.

***Dumonteil** (Fulbert), publiciste français, né à Vergt (Dordogne) en 1831. — Il est mort le 1er mai 1912 à la maison de retraite Galignani (à Neuilly-sur-Seine), où il était depuis plusieurs années.

***Duployé** (l'abbé Emile), professeur de sténographie français, né à Liesse (Aisne) en 1833. — Il est mort à Saint-Maur-des-Fossés le 13 mai 1912. Il n'a pas, comme certains l'affirment, inventé la sténographie, mais imaginé un système très ingénieux d'écriture sténographique. Ce système, auquel il a donné son nom, devait être appelé à un très grand succès, et nombre de sténographes le pratiquent encore aujourd'hui.

Et toute chose rire en la saison nouvelle est un vers de Ronsard, que le sculpteur Eugène Moulin a choisi pour sujet d'une figure en plâtre exposée en 1912 au Salon des artistes français. — C'est une fillette qui rit et danse en levant la jambe et les bras. Le mouvement en est fort gracieux ; le visage exprime admirablement la joie, et la coiffure aux deux coques de cheveux sur les oreilles lui donne un caractère à la fois très moderne et antique. Mais c'est surtout dans l'étude du corps, jeune et charmant, où l'ossature et les muscles transparaissent sous la peau, que le sculpteur s'est montré en pleine possession de son métier : cette jolie et vivante réalisation a, du reste, valu à son auteur une médaille de 2e classe et une bourse de voyage. — Tr. L.



Et toute chose rire en la saison nouvelle, par E. Moulin. — Salon de 1912.

Grande dame de la cour de Louis XV (UNE). *La duchesse d'Aiguillon* (1726-1796), d'après des documents inédits, par Paul d'Estrée et Albert Callet (Paris, 1912). — Simple, vraie et bienveillante, telle fut la duchesse d'Aiguillon. Dans un temps particulièrement bouleversé par les passions et les intrigues, elle conserva sa franchise, sa droiture, sa loyauté. « Elle n'avait dans le cœur d'autre sentiment que celui de la famille, d'autre amour que celui de son mari, d'autre idéal que l'honneur de son nom. Aussi, frappée dans toutes ses tendresses et dans toutes ses affections, passe-t-elle sa vie à souffrir. Mais la douleur n'eut jamais raison de son énergie. L'adversité fortifia son âme, au lieu de l'abattre ». Telle nous apparaît bien la duchesse dans les nombreuses lettres qu'elle écrivit et que publient aujourd'hui Paul d'Estrée et Albert Callet ; et nous sommes trop portés à ne considérer le XVIIIe siècle que comme une époque de vices et de mauvaises mœurs, pour ne pas nous arrêter, lorsque nous en avons l'occasion, devant un personnage de ce temps, bon, loyal et honnête.

Louise-Félicité de Bréhan-Plélo était la fille du comte de Bréhan-Plélo, ambassadeur de France à Copenhague, qui fut tué au siège de Dantzig en 1734, et de Louise-Françoise de Phélipeaux de La Vrillière. Timide et silencieuse, vertueuse et sensible, elle garda toujours la même simplicité. Orpheline à onze ans, elle avait été élevée sous la direction de son oncle Maurepas ; et, le 4 février 1740, elle avait épousé le comte d'Agénois, depuis duc d'Aiguillon. D'Aiguillon, descendant de Richelieu, était bel homme, aimable, élégant, séduisant. Il ne se fit point faute d'avoir des maîtresses ; mais sa femme ne s'en plaignit jamais. Elle garda toujours là-dessus un silence héroïque. Il était ambitieux aussi. Après avoir combattu à l'étranger, il fut nommé lieutenant général du comté nantais, puis commandant en chef de Bretagne. On sait comment il repoussa les forces anglaises débarquées sur les côtes du Nord. Mme de Pompadour le protégeait, et le décidait à rester en Bretagne, malgré ses répugnances. Cependant, Mme d'Aiguillon faisait partie du cercle de la reine Marie Leczinska, qui l'aimait fort. Ce n'est pas le lieu de conter ici les affaires de Bretagne. Il semble de plus en plus apparaître aujourd'hui que le duc d'Aiguillon avait raison, et que l'on doive s'incliner devant le jugement que Balzac déjà prononçait dans la préface des *Chouans* : « Lorsqu'un ami de la vérité, écrivait-il, jettera quelque lumière sur cette lutte, les physionomies historiques de l'oppresseur et de l'opprimé prendront des aspects bien différents de ceux que leur a donnés l'opinion des contemporains. Le patriotisme national d'un homme (Aiguillon), qui ne cherchait peut-être qu'à faire le bien au profit du fisc et de la royauté, rencontra ce patriotisme de localité si funeste au progrès des lumières. Le ministre avait raison, mais il opprimait ; la victime avait tort, mais elle était dans les fers ; et en France, le sentiment de la générosité étouffe même la raison. » Il nous faut retenir surtout que, pendant que le duc est en Bretagne, attaqué de jour en jour plus violemment, la duchesse est à Paris, levant haut la tête et usant de tout son crédit pour défendre la réputation et l'honneur de son mari ; et c'est grâce à elle, en partie, que le duc demeure soutenu par la cour.

Elle ne put l'empêcher, pourtant, d'être « sacrifié à l'espérance chimérique de rétablir le calme en Bretagne ». Dès son arrivée à la cour, il vise au ministère, et devient l'ennemi irréconciliable de Choiseul. Choiseul négligeait et méprisait Mme Du Barry. D'Aiguillon lui fait sa cour. Il devient son favori ; on prétend même qu'il est davantage. Par elle, il obtient le commandement des chevau-légers du roi. Il obtient que son procès avec les Bretons soit évoqué devant le Parlement de Paris. Ce Parlement montra dans le début un tel esprit de malveillance à l'égard de d'Aiguillon, que le roi interrompit l'instruction. Le roi déclarait « qu'il n'avait jamais vu dans la conduite de M. d'Aiguillon que le plus grand zèle pour son service et pour le bien de l'Etat ». Sans avoir entendu l'accusé, le Parlement le note d'infamie. Maupeou casse l'arrêt ; le roi se montre énergique ; les incidents se multiplient. « Il me semble, écrit Mme d'Aiguillon, que les cartes se brouillent tant qu'elles peuvent, et je vous avoue que je n'en suis pas fâchée. » Le duc de Choiseul protège ouvertement le Parlement. Les Parisiens s'agitent ; philosophes et encyclopédistes s'unissent aux parlementaires. Il faut en finir. Le 24 décembre 1770, Choiseul reçoit de Louis XV cette lettre : « J'ordonne à mon cousin, le duc de Choiseul, de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'Etat et de surintendant des Postes entre les mains du duc de La Vrillère et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre. » Dans la nuit du 19 au 20 janvier, les parlementaires sont conduits en exil par les mousquetaires. « Le tyran breton le deviendra de toute l'Europe, écrit à ce moment Mme Du Deffand ; cela veut dire qu'il aura les Affaires étrangères. » Voici comment il les eut, selon Chamfort : « C'est un fait certain et connu des amis de M. d'Aiguillon que le roi ne l'a jamais nommé ministre des Affaires étrangères. Ce fut Mme Du Barry qui lui dit : « Il faut que tout ceci finisse ; et je veux que « vous alliez demain remercier le roi de vous avoir « nommé à la place ». Elle dit au roi : « M. d'Ai- « guillon ira demain vous remercier de sa nomina- « tion à la place de secrétaire d'Etat des Affaires « étrangères. » Le roi ne dit mot. M. d'Aiguillon n'osait pas y aller. Mme Du Barry le lui ordonna. Il y alla. Le roi le lui dit, et M. d'Aiguillon entra en fonctions sur-le-champ. »

Sa nomination fut assez mal vue ; et les Richelieu eux-mêmes lui tournèrent le dos. Il s'efforce de plaire au corps diplomatique. Il est aimable, et donne des dîners somptueux. Mme d'Aiguillon l'aide puissamment ; malgré le dégoût qu'elle éprouve pour les adulations des gens de cour, les mêmes qui l'avaient fuie comme la peste, pendant les heures difficiles des états de Bretagne et du procès de Paris, elle fait des visites, elle reçoit avec bonne grâce. « Il ne faut changer mon cuisinier, écrit-elle ; il met d'accord les gens les plus opposés : aussi je nomme Martin le pacificateur de la cour. » Elle fait plus : elle devient en quelque sorte la dame d'honneur de Mme Du Barry ; et cela, Marie-Antoinette ne le lui pardonnera jamais.

Le corps diplomatique avait accueilli sans enthousiasme le nouveau ministre. « Il est de notoriété publique, écrivait le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche, que M. d'Aiguillon a de l'esprit, un cœur haineux et méchant, qu'il est intrigant, adroit, grand travailleur, ennemi implacable, mais aussi ami très constant du peu de gens auxquels il a voué ce sentiment. » Bientôt, malgré ses efforts, le duc ne récolte qu'échecs et insuccès. Il n'en est pas aussi responsable qu'on a coutume de le dire. La situation extérieure était singulièrement complexe, lorsqu'il prit les affaires ; et en plusieurs circonstances, il ne put qu'assister à ce qu'avaient préparé ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il serait injuste de le rendre responsable du partage de la Pologne. Il le subit, plus qu'il ne l'accepta. Il aurait voulu parler haut ; mais l'argent manquait, la France était discréditée, l'Angleterre refusait son concours. A la cour même, des intrigues se forment contre lui. La Dauphine Marie-Antoinette, malgré les reproches de sa mère, lui est de plus en plus ennemie. Il demeure inquiet, soupçonneux, par suite commet des maladresses. Tout ce qu'il tente échoue. « Doué de peu de génie et de talent, écrit Marie-Thérèse, et harcelé par les faits, il ne se trouve pas en mesure de nous susciter des embarras. Notre besogne serait bien plus difficile si le duc de Choiseul, si bien intentionné qu'il était, se trouvait encore en place. » Et cependant, en janvier 1774, le roi ajoutait à son ministère des Affaires étrangères le ministère de la Guerre. Tout-puissant, il veut user de sa toute-puissance pour rappeler l'ancien Parlement. Il n'en eut pas le temps. Le roi mourait. Avec une belle crânerie, le duc d'Aiguillon prenait pour ainsi dire sous sa protection Mme Du Barry, et Mme d'Aiguillon accompagnait à Ruel la favorite tombée. Le nouveau roi appela Maurepas ; mais la jeune reine veut l'exil du duc. « Le duc et la duchesse d'Aiguillon sont seuls exceptés, note Mercy-Argenteau, de la règle de bonté de la nouvelle reine. » Elle obtint enfin sa démission ; le roi, pourtant, eût voulu garder le ministre.



La duchesse d'Aiguillon.

Dans la disgrâce, la duchesse d'Aiguillon allait accompagner son mari, et se montrer pour lui une admirable « associée ». La chute, pourtant, n'était pas encore complète. La simple démission du duc ne pouvait satisfaire la reine. Elle l'accuse de diriger la cabale qui est menée contre elle, d'inspirer et

de répandre les pamphlets et les libelles. Elle ne saurait tolérer qu'il demeure à Paris. Mme de Maurepas met pourtant toute son influence au service de son neveu. C'est en vain. L'incident de Guines sera le prétexte qui précipitera le duc en exil. Tort de La Sonde, secrétaire de M. de Guines, ambassadeur en Angleterre, ayant joué sur les fonds anglais et ayant perdu, avait refusé de payer les différences. Il prétendait avoir opéré pour le compte de l'ambassadeur, et les créanciers anglais déposèrent une plainte contre Guines. D'Aiguillon, qui était alors au ministère, s'était montré favorable à l'ambassadeur, qui se prétendit néamoins victime d'une machination de son ministre. La lutte fut très vive; le procès dura longtemps; la reine prit parti pour Guines, qui gagna son procès. Finalement, et sans que le roi ait voulu se mêler de rien, d'Aiguillon reçut l'ordre de se retirer à Aiguillon, en Agénois. C'était le dernier coup. Ses ennemis eux-mêmes jugèrent que la reine allait trop loin. Mais lui montra le plus grand sang-froid dans sa disgrâce. Le château d'Aiguillon était à peine bâti; il n'était pas meublé. La duchesse s'efforça d'en faire un domaine opulent, confortable et magnifique. Elle ordonne les réparations et les aménagements; elle surveille les plantations. Elle s'occupe de tout avec soin, avec persévérance. Le but est de rendre la vie agréable au duc d'Aiguillon. Elle veille également sur la santé physique et morale de son mari. Elle essaye de le distraire; elle s'occupe des pièces qui seront jouées au château, des décors, des costumes, des partitions. Il n'est pas jusqu'à sa ménagerie qu'elle prend soin d'augmenter : « J'ai acquis, écrit-elle au chevalier de Balleroy, son correspondant coutumier, un perroquet qui fait les délices du château, surtout du maître. Je forme une volière de toutes sortes d'oiseaux chantants, que je compte mettre dans les bosquets. » Une suprême douleur vient interrompre ces fêtes. Mme de Chabrillan, fille du duc et de la duchesse d'Aiguillon, meurt. Marie-Antoinette accorde au duc sa grâce. Il pourra venir à Paris et dans tous les lieux qu'il voudra, excepté la cour; mais il refuse cette grâce partielle. Il semble d'ailleurs pendant quelques mois qu'il se désintéresse de la politique. Mme d'Aiguillon le mène à Bagnères, puis à Barèges. Elle passe son temps à le promener, à le distraire, à le soigner : « Je ne vous parle pas de ma santé, écrit-elle; elle ne peut être mauvaise quand M. d'Aiguillon se rétablit. » Les fêtes se succèdent à Aiguillon; mais c'est toujours sur la cour qu'on a les yeux fixés. Toujours d'Aiguillon espère son rappel; il espère même, après la mort de Choiseul, son retour au pouvoir. Il revient à Paris, mais il meurt le 1er septembre 1788. Dès lors, la duchesse vit effacée, résignée. Pendant la Révolution, elle est arrêtée. Le 9-Thermidor la sauva. Elle alla s'enfermer à Ruel, et mit en culture maraîchère ce domaine abandonné. Elle fit valoir elle-même l'exploitation. Elle fait labourer et semer ses champs, planter dans sa garenne. C'est là qu'elle mourait, le 15 septembre 1796 d'une maladie de langueur, mélancolique fin d'une grande dame. Le récit de sa vie, c'est l'histoire de la fin du règne de Louis XV, et à cette histoire elle participe. On aperçoit sa discrète personne dans l'ombre de son mari; mais tous les coups sont pour elle; du moins, c'est elle qui les ressent le plus vivement; et touchée, blessée au fond du cœur, souffrant toutes les douleurs, elle ne se plaint pas; elle sourit même, car il faut qu'elle soutienne ceux qui sont frappés auprès d'elle. Il semble bien que ce qui domine chez cette grande dame d'une époque vicieuse et égoïste, c'est la simplicité, l'honnêteté, le dévouement. — JACQUES BOMPARD.

Honneur japonais (L'), pièce en cinq actes et six tableaux, par Paul Anthelme (Odéon, 17 avril 1912). — C'est principalement par ses légendes, où cristallisent ses croyances, ses traditions et ses mœurs, qu'un peuple nous révèle les traits les plus caractéristiques de sa race. Celle des « quarante-sept ronines » qu'Anthelme vient d'évoquer sur la scène de l'Odéon n'a cessé depuis deux cents ans d'inspirer les écrivains ou les peintres japonais. Elle apparaît dans l'art et la littérature nippons comme un glorieux étendard dont le symbole est singulièrement expressif.

Un parc silencieux, aux feuillages séculaires, aux tonalités assoupies; une rivière claire, un chalet rustique fleuri de rosiers verts; au loin le Fusiyama. C'est le domaine du prince d'Osaka, la demeure de Yagoro, le chef de ses samouraïs. Une lassitude pèse sur les êtres et les choses. La maison d'Osaka, longtemps riche et puissante, n'a cessé de décliner. Le prince a accepté avec une résignation voisine de la faiblesse les coups du sort. En vain Yagoro essaye-t-il de ranimer son énergie défaillante. En vain supplie-t-il son maître de prendre à son service son fils Sayémône, dont le plus ardent désir est de devenir à son tour le féal samouraï d'Osaka. Les faibles ressources du prince ne lui permettent pas d'accroître ses charges. Un « ronine » (samouraï sans maître) passe et sollicite de Miya, la fille de Yagoro, l'autorisation de se reposer quelques instants. Il ne tarde pas à se découvrir. Il n'est autre que Kintzeï, qui demanda, l'an passé, la main de Miya et que les parents de celle-ci ont repoussé parce qu'il n'entendait rien au métier des armes. Or Kintzeï a voyagé; il a reçu l'enseignement des meilleurs maîtres; il provoque, sous son déguisement, et tient en échec Yagoro, qui n'a plus, dès lors, aucune raison de lui refuser Miya. Yagoro congédie Kira, l'ancien intendant d'Osaka, enrichi aux dépens du prince, qui briguait pour son neveu l'alliance de la jeune fille et qui va se venger. Yagoro presse en effet son maître d'intéresser le prince de Sendaï à son sort. L'orgueilleux seigneur serait secrètement flatté d'une telle démarche. Qu'Osaka se concilie ses bonnes grâces par un riche présent, un éventail du célèbre Yorinobou par exemple, dont le talent ravit Sendaï et que Kira se chargera de lui procurer. Précisément, le fils de Sendaï, Siodji, doit passer près d'Osaka. Sur l'invitation du prince, il s'arrête et reçoit le serment de Sayémône, qui désormais appartiendra corps et âme au clan rival. Revenu à Sendaï, Siodji dira à son père quel accueil affable lui a été fait à Osaka.

Le prince de Sendaï est comblé d'honneurs. Son crédit auprès de l'empereur n'a pas de bornes; il vit fastueusement; il projette d'enlever Yorinobou au prince de Satzouma. Et il va bientôt recevoir Osaka et sa suite. Les voici : un serviteur se détache et offre respectueusement à Sendaï l'éventail que le prince d'Osaka a fait acheter pour lui. C'est un chef-d'œuvre signé « Yorinobou ». Mais, quand Sendaï le montre à l'artiste, qui se trouve par hasard à ses côtés, celui-ci s'étonne, proteste : il n'a ni signé ni peint cet éventail, qui n'est qu'une contrefaçon impudente. Et, dès qu'Osaka se présente devant le prince de Sendaï, ce dernier ne veut rien entendre et lui jette à la face de telles injures qu'Osaka, indigné, le blesse d'un coup de sabre. Les samouraïs des deux camps vont s'élancer les uns contre les autres, mais Sendaï les arrête. Le criminel qui a levé la main sur un parent de l'empereur expiera son forfait par la mort. Les deux maisons sont irréconciliablement ennemies. Sayémône aura peut-être à combattre contre son père; il le fera en loyal samouraï de Sendaï.

La salle d'honneur du palais d'Osaka. Le procès est en instance à la cour. Osaka n'espère plus. Il a secrètement ordonné à sa nourrice de préparer la robe blanche que les nobles revêtent quand ils se tuent pour échapper à la honte d'une exécution. Bientôt, Yagoro arrive haletant. Il précède les commissaires impériaux, qui apportent à Osaka la fatale nouvelle. Les amis du prince l'ont mollement défendu. Sendaï a perfidement abusé son souverain. Osaka est condamné à périr. Il refuse de fuir. Il reçoit les envoyés de l'empereur avec les égards les plus déférents. Pendant la lecture de la sentence, on entend un gémissement : c'est la mère de Kintzeï, la nourrice d'Osaka, qui a voulu le précéder dans la tombe. Après avoir adressé à sa femme et à son fils ses dernières recommandations, Osaka s'ouvre le ventre. A peine les commissaires se sont-ils retirés que Yagoro fait jurer aux samouraïs, les mains trempées dans le sang de leur maître, de venger Osaka, ainsi qu'il lui en a fait le serment avant sa mort. Qu'ils se dispersent pour endormir les soupçons de Sendaï. Le jour où l'on jouera la Marche d'Osaka à leurs oreilles, ils se retrouveront pour accomplir l'œuvre de justice.

Dix-huit mois se sont écoulés. Yagoro a abandonné le palais d'Osaka et sa famille. Il passe ses journées entières dans la maison de thé tenue par dame Prune, parmi des geishas mutines, adonné à la débauche, à tel point que Mori, l'un des serviteurs de Sendaï qui avait aposté le neveu de Kira chez dame Prune pour surveiller Yagoro et était venu lui-même stimuler son zèle, repart convaincu que Yagoro a tout oublié, qu'il n'est plus qu'un ivrogne avili et inoffensif. La femme de Yagoro, qui a pénétré chez dame Prune pour essayer d'arracher son mari à cette existence dégradante, n'essuie que des insultes et se retire désespérée. Mais ce n'est là qu'une comédie héroïque. Pas un instant Yagoro n'a cessé de poursuivre son but. Dès que les émissaires de Sendaï sont partis rassurer leur maître, il jette bas le masque, il tue Kira. Au même instant, un fifre joue la Marche d'Osaka. Ce sont trois hommes déguisés en bateleurs qui viennent à leur tour voir si Yagoro est parjure. L'heure tant attendue a sonné. « Ils vont affronter enfin la bête dans sa tanière. »

Yagoro sait qu'il ne reviendra pas vivant de son expédition. Il a voulu revoir sa femme et lui dicter ses dernières volontés. Il est stupéfait de trouver sa maison en fête. Convaincue, après l'horrible scène de la maison de thé, qu'elle a perdu son mari pour toujours, la femme de Yagoro n'a pas voulu retarder plus longtemps le bonheur de Miya et de Kintzeï, et leur mariage vient d'être célébré. Mais Yagoro est venu rappeler aussi à Kintzeï son serment. L'honneur et la passion se livrent un terrible combat dans l'âme du jeune homme. Il ne peut se résoudre à partir. Yagoro enjoint à sa fille — la scène est d'une beauté cruelle — d'unir ses instances aux siennes. Yagoro représente à Kintzeï les sacrifices que font, eux aussi, ceux qui partent avec lui. Un vieillard lui apprend qu'on ne l'a plus jugé digne de demeurer à la tête d'une société d'escrime qui l'avait élu pour chef. A peine les samouraïs sont-ils partis que Kintzeï sent le mépris qui l'environne; « il voit la honte en face »; il s'arrache aux bras de Miya et s'élance à la suite des guerriers de son clan.

Le prince de Sendaï, dans son château, raille la pusillanimité du chef de ses samouraïs qui persiste à multiplier les gardes autour de lui. Il est pleinement édifié, maintenant, sur les dispositions de Yagoro; il commence à être la risée de la cour, et l'empereur lui-même doit venir s'assurer si c'est la maladie ou la peur qui le retient éloigné de lui. Or, voici les bateleurs qu'il attendait, Kira, disent-ils les suit à peu de distance. Sendaï, moins par prudence que pour les mieux voir, monte sur une terrasse qui domine la cour où la représentation va avoir lieu. Mais il n'échappera pas à leurs coups. Yagoro et ses partisans — ce sont eux — forment une pyramide humaine. Les deux samouraïs qui sont au sommet s'élancent sur la galerie, ouvrent la porte à leurs complices, et une lutte implacable s'engage entre eux et les samouraïs de Sendaï. Yagoro blesse Sayémône, qui n'a pas cessé de défendre son maître. Sendaï est fait prisonnier. Yagoro, respectueux de sa dignité de grand de l'empire, lui accorde de s'ouvrir le ventre. Osaka, enfin, est vengé. Ses samouraïs vont aller à leur tour se tuer sur sa tombe, quand on frappe à la porte. C'est l'empereur. Siodji lui montre le cadavre de son père. L'empereur a d'abord un geste impitoyable : les assassins périront dans les supplices. Puis il interroge et apprend que neuf hommes, dont quatre sont morts, ont osé s'attaquer à trois cents gardes de Sendaï; pour ne pas manquer à leur serment, un père et un fils ont croisé le fer l'un contre l'autre. Il ne faut pas que tant d'héroïsme soit châtié : « Des hommes de cette énergie sont la force du royaume. » Siodji souffletera donc deux fois de son sabre Yagoro frémissant. Mais les samouraïs d'Osaka auront la vie sauve. L'empereur restaurera le clan, et il rendra au fils du prince, injustement condamné, ses biens et son nom.

Ce dénouement conciliant n'est pas celui de la légende. En réalité, les quarante-sept ronines se sont donné la mort. Mais on se fût peut-être mal accommodé de quatre douzaines de hara-kiris. Ce n'est pas d'ailleurs le seul épisode qu'Anthelme ait humanisé à l'usage de notre sensibilité occidentale, avec un tact délicat. L'*Honneur japonais* est un spectacle singulièrement émouvant, fortifiant et pittoresque tout ensemble. On l'a comparé à une tragédie cornélienne. C'est, en effet, une perpétuelle exaltation de l' « honneur » sous ses formes les plus raffinées, de la dignité, de la maîtrise de soi — dont la plus haute manifestation est le mépris de la mort — et, par conséquent, d'une fidélité qui ne recule devant rien. Dans la moindre réplique, on trouverait une maxime et un exemple. Miya enseigne à son jeune frère que les hommes agissent par honneur, les enfants pour être récompensés. Et c'est le devoir d'hospitalité, le respect de la loi et du souverain. C'est cette hérédité de l'honneur qui fait que l'enfant est tenu par le serment de son père. La mère de l'un des conjurés se tue pour que son fils marche sans regret à la mort. C'est, enfin, cette foi naïve dans le prestige de l'honneur qui fait qu'un Japonais, pour écraser son ennemi de toute sa grandeur d'âme, n'hésite pas à se suicider. C'est cette pudeur de soi qui apparaît dans le cérémonial compliqué et rigoureux propre aux civilisations orientales. Et il y a en effet des scènes cornéliennes comme le duel de Sayémône et de Yagoro. Mais nulle emphase; nulle déclamation. L'action est claire, concise, rapide. Nul commentaire attardé. Le dialogue nous apporte insensiblement tous les éclaircissements nécessaires sur ces mœurs chevaleresques, dont quelques années ont fait presque un mythe. C'est avec la plus naturelle simplicité que cet héroïsme agit et s'exprime, tant il est consubstantiel à l'âme des personnages; héroïsme qui souvent n'exclut pas l'amour. Et en ceci l'exotisme est peut-être ingénieusement acclimaté à notre sentiment. Le recul dans le temps et dans l'espace atténue d'ailleurs la barbarie de certaines scènes. Le but apparaît si noble qu'il excuse, qu'il justifie tout.

Le cadre est exquis. Il semble que l'on voie se dérouler des estampes surannées, doucement lumineuses, dans un jeu de mauves et de roses, parmi les senteurs d'une végétation enveloppante. Les notes brèves de l'hymne impérial, des marches d'Osaka et de Sendaï, éveillent, elles aussi, un reflet d'Orient. — PAUL LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Grumbach (*femme de Yagoro*), Kerwich (*la nourrice*), Diono (*princesse d'Osaka*), Pascal (*Siodji*), Méthivier (*Miya*), Mazalto (*dame Prune*), et MM. Joubé (*Yagoro*), Grétillat (*Sendaï*), Desjardins (*Osaka*), Denis d'Inès (*Kira*), Hervé (*Kintsei*), Bonvallet (*Sayémône*).

Iéna et la Campagne de 1806, par Henry Houssaye, introduction de Louis Madelin, 1 vol. in-12, Paris, 1912. — Cette étude sur la célèbre campagne de 1806 est le dernier des livres que le regretté académicien ait consacrés à Napoléon Ier et à la Grande Armée. La mort ne lui a même pas

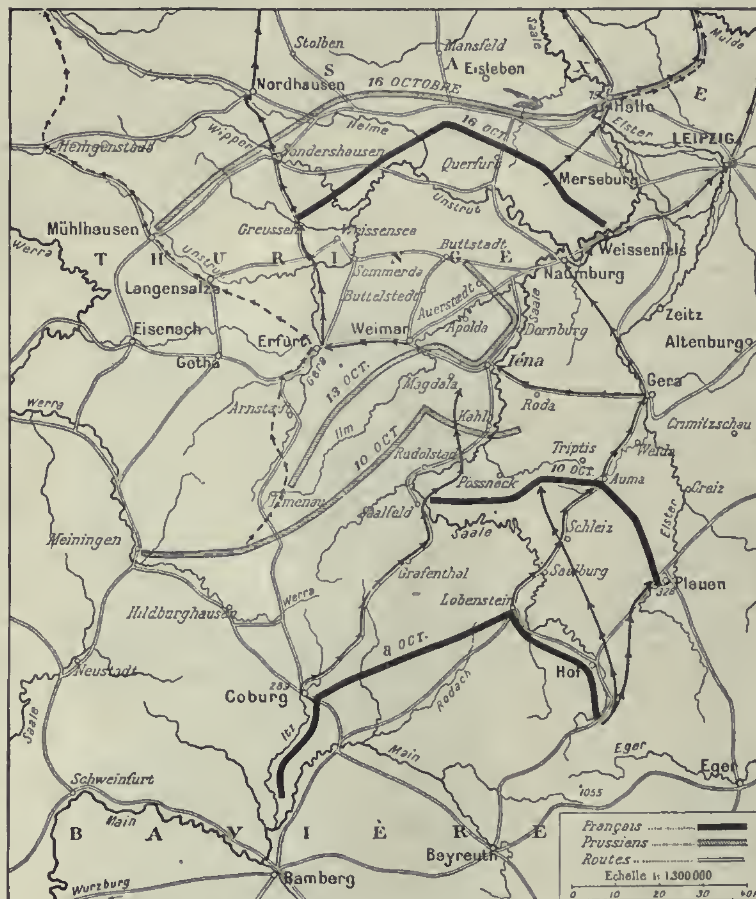
permis d'achever complètement sa tâche, et les derniers chapitres du livre ont été écrits par Louis Madelin. Le sujet, visiblement, avait passionné Henry Houssaye : à vrai dire, il en est bien peu d'aussi attachants dans toute l'histoire militaire. La campagne d'Iéna, au point de vue français, marque l'apogée du génie stratégique de Napoléon et aussi le moment où l'outil militaire forgé par les généraux de la Révolution arrive à la perfection de son fonctionnement. Au point de vue allemand, c'est la grande défaite nationale; — mais la défaite aussi d'où sont sortis les grands enseignements par lesquels la patrie et l'armée prussiennes ont été restaurées. Il n'y a pas, à ce titre, de campagne qui ait été mieux et plus sévèrement étudiée que celle-là par nos voisins. La grande journée du 14 octobre 1806 leur apparaît à juste titre comme symbolique. Il est à noter, en effet, que c'était véritablement la première fois que l'armée type de l'ancien régime, celle que depuis les victoires de Frédéric II on considérait comme la meilleure du continent, se mesurait dans un duel décisif et sans merci avec la jeune armée française. Valmy n'avait été, somme toute, qu'un combat d'artillerie et, pendant les campagnes sur le Rhin, en 1793 et en 1794, les contingents prussiens n'avaient prêté à l'Autriche qu'un médiocre appui, où se ressentaient les hésitations du gouvernement de Berlin... Même après les succès de Napoléon, la réputation de la vieille armée prussienne était à peu près intacte en Europe, au moment du conflit de 1806. Le gouvernement et l'opinion publique prussiens avaient confiance en elle : il est d'ailleurs certain que cette croyance hâta ou même provoqua la guerre...

Henry Houssaye a consacré quelques pages sobres et précises aux préliminaires diplomatiques de la campagne, en s'attachant à prouver, non sans justesse, que toute la responsabilité de l'ouverture des hostilités doit être imputée à la Prusse. Peut-être eût-il pu ajouter que l'occupation, depuis le traité de Presbourg, de la Franconie et de la Souabe par l'armée française était pour elle un sujet plausible de mécontentement. En tout cas, son attitude, depuis le début de 1805, était plus qu'équivoque à l'égard de Napoléon. Au gouvernement, le ministre Haugwitz seul était partisan de la paix. Le 4 novembre, quelques semaines avant Austerlitz, le roi Frédéric-Guillaume et le tsar Alexandre, qui venaient de signer la veille un traité d'alliance avec l'Autriche, s'étaient juré amitié et fidélité devant le tombeau de Frédéric II, au fond de la crypte de la Gelsenkirche. La Prusse devait, sous couleur de médiation, imposer la paix à Napoléon : mais son armée n'était pas prête. Après Austerlitz, Haugwitz (14 décembre) dut se résoudre à féliciter le vainqueur. « Voici un compliment dont la fortune a changé l'adresse ! » répliqua sans pitié Napoléon... Pourtant, il offrit son alliance à la Prusse, avec promesse de cession du Hanovre. Frédéric-Guillaume refusa. La reine le poussait à une rupture, et aussi, près de lui, le prince Henri, les généraux Rüchel, Hohenlohe, Blücher, tout ce que l'armée comptait de généraux jeunes, ardents et ambitieux. Une partie de l'opinion, à Berlin surtout, était avec eux. Enfin, l'état-major prussien croyait à la victoire. Il escomptait l'appui de la Russie, bien qu'il dût savoir qu'il fallait trois mois encore pour que ses armées atteignissent l'Oder; il croyait possible de surprendre par une offensive rapide les différents corps de l'armée française dans leurs cantonnements espacés...

Leur confiance était extrême : ils croyaient au talent de leurs vieux chefs, élèves du grand roi; ils avaient foi dans la tactique frédéricienne; ils espéraient tout de la discipline au feu, de la vaillance de leur infanterie et de l'élan de leurs irrésistibles escadrons. « Bonaparte, disaient les généraux, n'est pas digne d'être caporal dans notre armée. »

« Et que deviendront, disait-on encore dans les états-majors, devant nos généraux qui ont appris la guerre dès leur jeunesse, ces tailleurs et ces savetiers improvisés généraux par leur Révolution ? » Quant aux soldats français, « ce sont toujours les soldats de Rosbach; il suffit de foncer dessus pour les mettre en fuite. — En trois mois, dit le major Kamps, et avec des forces égales aux deux tiers des leurs, nous chasserions à coups de fouet ces gaillards-là au delà du Rhin!... »

Tout au contraire, pendant tout l'été de 1806, Napoléon Ier croyait au maintien de la paix et la désirait fermement. Il jugeait vains et ridicules les armements de la Prusse, sur lesquels, d'ailleurs, il était exactement renseigné. A la mi-août, ses ordres à Berthier prévoient le retour en France de la Grande Armée. Quatre semaines après, il considère encore le conflit comme hypothétique; l'idée que la Prusse puisse s'engager seule contre la France lui paraît « si ridicule qu'elle ne mérite pas d'être discutée ». (Lettre à Talleyrand, 12 septembre.) Il écrit personnellement à Frédéric-Guillaume une lettre simple et franche pour lui exposer l'intérêt commun que tous deux doivent porter au maintien de la paix. Mais, déjà, les dés de fer sont jetés. L'armée prussienne est entrée en Saxe, et c'est le *casus belli* prévu par l'Empereur, qui, sans une hésitation, accepte la lutte et, le 25 septembre, quitte Saint-Cloud pour arriver au milieu de son armée à Wurtzbourg, le 3 octobre, après avoir passé quatre jours à Mayence pour préparer sa base d'opérations.



Iéna et la Campagne de 1806 (d'après H. Houssaye).

Avec sa lucidité coutumière, Henri Houssaye a résumé en une phrase expressive les caractéristiques célèbres de la manœuvre d'Iéna : « Au lieu d'attendre les Prussiens ou de marcher droit à eux, il allait les tourner par leur gauche, les couper de leur base d'opérations sur l'Elbe et les contraindre à subir une bataille à front renversé, qui serait décisive. » Brunswick et Hohenlohe, sans d'ailleurs avoir un plan défini et commun, s'étaient avancés sur la Saale, au pied du Thuringerwald. Napoléon, lui, gagne à marches forcées sur l'Ouest, et, le 8 et le 9 octobre, franchit en trois colonnes le Thuringerwald, débouchant à la fois sur Graffenthal, Lobenstein et Hoff. Dès ce moment, la gauche prussienne est débordée. Le 9 octobre, Bernadotte avance sur Schleiz, que le général prussien Tauenzien n'ose pas défendre. Le 10 octobre, le corps de Lannes se heurte à la division du prince Louis, et, après un engagement très violent, s'empare de Saalfeld. Le prince Louis, ne voulant pas suivre la déroute de ses régiments, se fait tuer le sabre à la main, dans un furieux duel avec le maréchal des logis de hussards Guindey. Le 11 et le 12, les colonnes françaises poursuivent leur marche vers Leipzig. L'Empereur barre désormais aux Prussiens la route de Dresde et de Berlin, et projette de marcher sur Weimar et d'y livrer bataille. Le dispositif de la manœuvre conduit, le 13 au soir, les divisions de Lannes au pied du plateau de Landgrafenberg, qui domine Iéna; les autres corps étaient répartis sur la rive droite de la Saale, celui de Davout, le plus au nord, occupant Naumbourg, le pont et le défilé de Kosen, et s'apprêtant à prendre position sur le plateau d'Auerstædt. Ainsi, avant même d'engager la lutte décisive, l'Empereur avait remporté le succès stratégique qu'il souhaitait. L'armée prussienne, où Hohenlohe, Brunswick et Rüchel se disputaient le commandement effectif, provoquant chaque jour des changements de plan qui déroutent leurs subordonnés, est complètement débordée et presque coupée sur sa ligne de communication. C'est la manœuvre favorite dont l'Empereur usa pendant sa carrière de général : elle ne devait jamais plus parfaitement réussir.

La valeur, l'expérience et l'entrain des chefs et des soldats firent le reste. Ce n'est pas le lieu de raconter ici dans tous leurs détails les péripéties de la lutte autour d'Iéna et d'Auerstædt. Henri Houssaye l'a fait avec cette clarté méticuleuse et un peu froide qui lui est habituelle. Mais il est possible de dégager de son récit les causes vraies du triomphe tactique de l'armée française. Supériorité de commandement d'abord. Les chefs prussiens ne manquent assurément pas de courage personnel : après le prince Louis, le duc de Brunswick se fera tuer à Auerstædt, l'épée à la main, en entraînant un bataillon à la charge. Mais Hohenlohe, sur le terrain d'Iéna, manque totalement de caractère : il est incapable de donner un ordre positif, de concevoir et d'esquisser une manœuvre. Chose plus grave, il gêne l'initiative de ses généraux en leur prescrivant de ne pas bouger, d'attendre que la situation soit éclaircie.... Pendant ce temps, tous les corps français, avec Augereau, Ney, Murat, rallient au plus vite Lannes, marchant au jugé dans le brouillard. Sitôt le contact pris, les divisions s'engagent, parfois prématurément (ainsi Ney devant Vierzenheiligen), sans ordre de l'Empereur, ni même quelquefois des commandants de corps d'armée. L'impulsion vient de l'avant. Il est visible qu'à tous les degrés du commandement, on cherche la lutte. Cette « volonté de vaincre » est, ici comme toujours, le premier facteur de la victoire. Une seule et triste exception est à enregistrer : Bernadotte, plutôt que de combattre sous les ordres de Davout, reste presque immobile entre les deux champs de bataille; trahison véritable, prélude d'autres défections, que l'Empereur, par faiblesse, hésita à châtier.

Même supériorité, du côté français, en ce qui concerne les méthodes de manœuvre. L'armée prussienne en est restée aux formations frédériciennes : bataillons correctement déployés sur deux ou quatre rangs, évoluant sur le terrain de la bataille avec la même rectitude qu'à Potsdam, mais avec la même désastreuse lenteur; lourdes colonnes destinées à agir par leur masse, mais incapables de changer rapidement de front devant un ennemi un peu mobile. Et la mobilité est précisément la qualité maîtresse du soldat français. Aux formations denses des Prussiens l'armée impériale oppose de minces lignes de tirailleurs utilisant tous les abris du terrain, décimant l'adversaire sans fournir à ses feux d'ensemble un objectif de quelque étendue et le démoralisant par le sentiment qu'elle lui donne de son impuissance. Que d'enseignements, dans cette courte description de l'engagement de Vierzenheiligen !...

Arrivée à une petite portée de fusil de Vierzenheiligen, la belle ligne prussienne fit halte et commença des feux de peloton méthodiques contre les tirailleurs français, tandis que les batteries de 12 couvraient de boulets le village. Ce feu était plus bruyant que meurtrier. Les boulets faisaient des brèches dans les maisons, mais sans causer grand mal aux soldats embusqués derrière les haies et les clôtures; les salves de mousqueterie étaient aussi sans effet sur des tirailleurs bien abrités, tandis qu'au contraire, le tir à volonté et à coups sûrs de ceux-ci décimait les épais bataillons ennemis qui se déployaient devant eux comme une vaste cible. Le régiment Sanitz subit de telles pertes qu'il quitta la ligne et dut y être ramené à coups de bâton et de plat de sabre. Et, selon von der Goltz, Hohenlohe laissa sa brave infanterie immobile pendant deux heures sous ce feu meurtrier.

A vrai dire, cet emploi si efficace de l'ordre dispersé implique chez les soldats de la Grande Armée une valeur et une expérience qui, sans doute, ne se sont jamais rencontrées depuis lors dans une armée française. Même les soldats de Wagram, selon la remarque déjà faite par Ardant du Picq dans son livre célèbre sur *le Combat*, ne valent pas ceux d'Iéna : 1806 marque à ce point de vue l'apogée de la Grande Armée. A la bataille d'Auerstædt, c'est le sang-froid des hommes et leur aptitude à la manœuvre sous le feu qui sauvent tout :

Les 13e et 17e léger, les 51e et 61e, formés incontinent en carrés par bataillon en échiquier, repoussèrent toutes les charges aux cris de : « Vive l'Empereur ! » Malgré l'ordre de faire feu, un carré du 17e léger plaça ses bicornes au bout des baïonnettes en criant : « Vive l'Empereur ! » —

« Mais tirez donc ! commanda le colonel Lancesse. — Oh ! nous avons le temps, répondit un carabinier. *Nous verrons cela à quinze pas...* »

C'est le carabinier qui avait raison contre le colonel. On pouvait tout oser avec de pareils hommes. — G. Treffel.

***imprimerie** (Epreuves d'). [*Postes.*] — Les épreuves d'imprimerie et les manuscrits qui s'y rapportent étaient, dans le régime international, admis au bénéfice du tarif réduit des imprimés, alors que, dans le régime intérieur, ils étaient considérés comme papiers d'affaires et supportaient, en conséquence, une taxe plus élevée (taxe des lettres à partir de 20 grammes). De sorte qu'un paquet d'épreuves pesant plus de 20 grammes, expédié de Paris à Paris, était frappé d'une taxe supérieure à celle qui aurait été exigible si le même paquet avait été envoyé à New-York. Cette anomalie a pris fin avec l'article 17 de la loi du 27 février 1912, qui a mis les deux régimes en harmonie. Les épreuves d'imprimerie, avec ou sans les manuscrits s'y rapportant, sont taxées comme imprimés lorsqu'elles circulent en France ou entre la France, l'Algérie, la Tunisie et les colonies françaises. Il est permis de faire aux épreuves les changements ou additions qui se rapportent à la correction, à la forme et à l'impression.

Comme conséquence de cette assimilation, le poids maximum des envois d'épreuves est porté de 1 kilogramme — maximum du poids des lettres — à 3 kilogrammes, maximum du poids des imprimés.

Il résulte des débats à la Chambre que, par analogie avec la règle en vigueur dans le régime international, les copies d'imprimerie circulant sans les épreuves ne doivent pas être considérées comme imprimés dans le nouveau régime intérieur.

Intérieur, tableau de Léon Delachaux, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale. (V. p. 490.) — Dans une grande pièce de campagne, où le lit de bois à rideaux rouges est dressé, deux femmes causent, l'une couchée, l'autre assise sur une chaise de paille, et les blancs gris et bleutés des linges dans la pénombre contrastent avec les blancs roses et frais des rideaux à la fenêtre. Mais ce contraste, comme dans toutes les œuvres de Léon Delachaux, est extrêmement mesuré ; selon sa coutume, l'artiste procède par nuances, et cela donne à son art quelque chose de voilé, de discret, de contenu, qui est d'un charme extrêmement prenant. Assurément, cette manière n'est pas de celles qui frappent au premier abord, mais dont on se lasse vite ; elle est, au contraire, de celles qui séduisent doucement, mais sûrement. Cette image de la vie intime s'insinue insensiblement dans la mémoire et y reste aussi ineffaçable que les pages les plus violentes. La partie gauche du tableau est occupée par des tables et des objets divers, le tout traité avec les moindres différences de valeurs, et cependant sans la moindre confusion, tant l'ordonnance des tons est conduite avec méthode et sensibilité. Cet *Intérieur*, par la douceur de l'harmonie, par la profondeur de l'émotion, par la maîtrise de la réalisation, constitue assurément, dans l'œuvre déjà longue du peintre, une de ses meilleures pages. — Tristan Leclère.

***Larche** (François-*Raoul*), sculpteur français, né à Saint-André-de-Cubzac le 22 octobre 1860. — Il est mort à Paris le 2 juin 1912, des suites d'un accident d'automobile survenu au bas de la côte de Saint-Denis, à Lagny (Seine-et-Marne). Raoul Larche, qui vient d'être si brutalement enlevé par la mort, avait eu à peine le temps de donner la pleine mesure de son talent sobre et délicat. Il était arrivé presque à la gloire par la seule force de son labeur. Fils d'ouvrier, il avait pu suivre, à partir de 1878, les cours de l'Ecole des beaux-arts de Paris, où


F.-R. Larche. (Phot. Manuel.)

Falguière fut son maître préféré. En 1886, il manqua de fort peu le prix de Rome : sa composition, *Tobie retirant le poisson de l'eau*, fut très remarquée et classée au second rang : elle figure aujourd'hui au Musée de Bordeaux. Depuis cinq ans, d'ailleurs, le jeune artiste exposait aux Salons : détail curieux, il y avait débuté par un envoi de peinture, *Ma grand'mère*, portrait à l'huile (1881). Vinrent ensuite quelques bustes, un excellent médaillon, *Portrait d'homme*, en 1885, et, l'année suivante, un beau groupe plâtre : *Lucrezzia et Filippo Lippi*, qui le classa parmi les maîtres. Depuis lors, Raoul Larche ne cessa de paraître aux expositions annuelles de la Société des artistes français avec des œuvres de caractère très varié : tantôt des morceaux de grande envergure, traités dans la manière michelangelesque, comme la *Tempête* (1896), qui obtint le prix du Salon, et figure aujourd'hui, en marbre, au Musée de la Ville de Paris, mais le plus souvent avec des figures gracieusement et sûrement modelées et des morceaux décoratifs d'un grand charme. Nous ne pouvons que rappeler, au milieu d'une production abondante : *le Sommeil* (1888) ; *Jésus devant les docteurs*, statue de plâtre qui lui


Floraison, par Larche, (Salon de 1912). — Phot. Vizzavona.

valut en 1890 une troisième médaille et une bourse de voyage et se trouve au Musée d'Agen ; *Thomas Corneille*, buste marbre (1890) ; *la Prairie et le Ruisseau* (1891), dont une reproduction en marbre orne la Présidence du Sénat, *la Poésie et la Musique*, pour le Palais des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1900, en façade sur l'avenue d'Antin ; *Au miroir*, jolie composition où jouent des faunes enfants (1892) ; *la Sève*, première médaille (1893) ; *la Mer*, étain (Musée du Luxembourg) ; *les Violettes* (1899), peut-être son chef-d'œuvre, également au Musée du Luxembourg ; *l'Apôtre* (1902) ; un buste de Barye, deux tympans décoratifs pour une des salles du Casino de Monte-Carlo ; une série de modèles décoratifs pour surtouts de table, bronzes d'éclairage, etc., popularisés par la fonte : *l'Océan, la Montagne, les Roseaux, l'Etang et les Moucherons, les Coquelicots, Rose trémière, Loïe Fuller*, etc. En 1910, Raoul Larche avait obtenu au Salon la médaille d'honneur, avec un miroir d'eau, *la Seine et ses affluents*, destiné à la place du Carrousel, et il figurait encore au Salon de 1912 avec une élégante statue de marbre, *Floraison*. La mort de cet excellent artiste, qui disparaît dans toute la plénitude de son activité et de son talent, est une perte sensible pour la sculpture française. — J.-M. Delisle.

laxisme (du lat. *laxus*, large, relâché) n. m. Théol. et mor. Système philosophique ou moral, préconisant des idées larges ; tendance à une discipline relâchée : *Le zèle peut faire naufrage contre deux écueils, la sévérité et le* LAXISME. (Abbé Fillion, *les Saints Evangiles.*)

laxiste (rad. *laxisme*) n. et adj. Celui, celle qui préconise des idées larges ou une discipline relâchée ; qui a rapport au laxisme : *Pascal a reproché aux jésuites d'être* LAXISTES.

Lectrice (la), tableau de Joseph Bail, exposé en 1912 au Salon des artistes français. (V. p. 488.) — Le peintre a, dans cette œuvre, quitté, pour une fois au moins, ses lingères et ses servantes ; l'intérieur n'est plus un intérieur sobre de campagne, mais un intérieur plus riche de salon. Naturellement, le jour entre à flots par une haute fenêtre, un jour blanc mêlé d'un peu de jaune, et le reflet du parquet va éclairer le ventre d'une vieille commode : c'est, en effet, rendu avec une justesse incomparable. La jeune fille qui fait la lecture tourne le dos à la croisée, et une dame âgée, assise de profil, l'écoute attentivement. Sa robe de satin noir est, comme toujours, un morceau de haute virtuosité ; mais, surtout, il faut admirer le soin avec lequel le peintre a dégradé la lumière, laissant les coins du tableau dans la pénombre, pour concentrer l'effet et l'intérêt sur les personnages. Les détails sont excellemment traduits : qu'il s'agisse du paravent, des flambeaux, des cadres accrochés au mur, chaque chose est peinte avec sûreté ; chaque valeur est à sa place, et rien ne vient affaiblir l'ensemble. — Tr. Leclère.

***Leroy-Beaulieu** (*Anatole*-Henry-Jean-Baptiste), économiste et écrivain français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Lisieux le 12 février 1842. — Il est mort à Paris le 15 juin 1912. Anatole Leroy-Beaulieu, qui vient de disparaître après une carrière au labeur varié et fécond, était un des représentants les plus éminents des traditions libérales françaises. Il avait débuté par la littérature et la critique : son premier livre, écrit à vingt-trois ans, fut un recueil de poésies : *Heures de solitude* (1865). Vinrent ensuite une étude d'histoire littéraire : *une Troupe de comédiens* (1866) et un intéressant *Essai sur la restauration de nos monuments historiques devant l'art et devant le budget* (1875), où il traitait particulièrement de la restauration de la cathédrale d'Evreux. Mais, déjà, la politique tentait sa curiosité ; un long séjour en Russie (1872) lui avait fourni une ample moisson de documents sur la politique générale de l'Europe, aussi bien que sur l'organisation politique et économique des peuples slaves : elles devaient lui fournir, pour la « Revue des Deux Mondes », la matière de nombreux articles qui le firent connaître du public savant, et qu'il devait résumer plus tard dans un ouvrage capital : *l'Empire des tsars et les Russes* (1887). En même temps paraissaient de lui des études sur les sujets les plus divers : littérature, philosophie, politique européenne, d'une remarquable sûreté d'information, pleines de vues justes et neuves. Dans *un Empereur, un Roi, un Pape, une Restauration* (1879), il donna une curieuse et saisissante analyse du rôle de Napoléon III vis-à-vis de l'Italie, de la papauté et de l'Espagne : le livre, vivant et bien écrit, fit sensation. Deux ans après, Anatole Leroy-Beaulieu devenait professeur d'histoire contemporaine politique et religieuse à l'Ecole libre des sciences politiques. Il devait, après la mort de Boutmy, lui succéder dans la direction de l'établissement de la rue Saint-Guillaume. Jusqu'à ses derniers jours, il tint à honneur d'y faire régulièrement son cours, qui fut pendant trente ans la grande affaire de sa vie. Fort accueillant, aimant à donner à tous les talents l'occasion de se manifester, il ouvrit très largement les chaires de l'Ecole à des maîtres encore jeunes, que son appui encourageait jusque dans leurs audaces, et il fit de l'Ecole un institut d'enseignement supérieur des plus qualifiés. Il ne cessait, d'ailleurs, d'écrire, consignant ses observations sur la société ou la politique dans des livres d'une forme modérée, élégante, d'une persuasion efficace et discrète tout à la fois. En 1884, avait paru son étude sur *un Homme d'Etat russe* (Nicolas Milutine), d'après sa correspondance inédite. C'était une intéressante évocation de la vie politique de la Pologne pendant le règne d'Alexandre II. En 1885, un livre d'un tout autre genre : *les Catholiques libéraux, l'Eglise et le Libéralisme depuis 1830* était passionnément discuté. Anatole Leroy-Beaulieu y retraçait, avec autant d'impartialité que de tact, l'histoire religieuse du dernier demi-siècle, les efforts malheureusement inutiles des Lacordaire, des Dupanloup pour rapprocher l'Eglise de la société moderne ; et, se demandant quelle attitude le libéralisme devait prendre à l'égard de l'Eglise devenue intransigeante, il concluait nettement à la tolérance la plus large, confiant dans


A. Leroy-Beaulieu. (Phot. Manuel.)

la force intime de la raison, qui devra, un jour ou l'autre, avoir raison. En 1888, Anatole Leroy-Beaulieu revenait à la politique étrangère avec sa longue étude sur *la France, la Russie et l'Europe* : livre fort remarquable, à lire et à méditer encore aujourd'hui. Partisan d'une entente franco-russe avant qu'elle ne fût réalisée, pour des raisons de politique générale européenne, l'auteur ne dissimulait à l'opinion française aucune des vérités utiles sur le sort réservé à l'alliance : obstacles résultant du gouvernement autocratique de l'empire russe, de ses vues sur l'Asie, de sa politique très spéciale en Orient. C'était l'œuvre d'un écrivain indépendant et d'un patriote éclairé. Nous citerons encore : *la Papauté, le Socialisme et la Démocratie* (1892), écrit à l'occasion de l'encyclique fameuse de Léon XIII ; *Israël chez les nations* (1893) ; *Etudes russes et européennes* (1896), et quelques conférences : *Individualisme et socialisme* (1896) ; *l'Antisémitisme ; la Patrie française et l'Internationalisme* (1897), etc. Le caractère commun de tous ces livres, dont les sujets si variés témoignent de qualités extraordinaires d'assimilation — « de migration et d'adaptation intellectuelles », a-t-on écrit de leur auteur — est un sentiment profond de la toute-puissance de la vérité et du bon sens. Le progrès social se réalise de lui-même, sous des conditions de liberté et de tolérance que l'Etat doit assurer. Toute doctrine, fût-elle en apparence révolutionnaire, mérite bon accueil et sérieux examen : elle a droit à sa place au soleil. Elle ne devient socialement mauvaise que lorsqu'elle se révèle à son tour intransigeante et fait appel, pour sa réalisation, à la contrainte et à la violence. De là une condamnation sévère de toutes les formules de combat et de haine sociale. Anatole Leroy-Beaulieu, hostile dans ses premiers livres à l'intransigeance religieuse du « Syllabus », critiqua non moins vivement, plus tard, l'anticléricalisme et, au cours de l'affaire Dreyfus, l'antisémitisme et les excès du nationalisme, comme, plus récemment, ceux du socialisme révolutionnaire : *l'Antiprotestantisme* (1901) ; *les Doctrines de haine* (1902) ; *les Congrégations religieuses et l'Expansion de la France* (1903) ; *Christianisme et démocratie ; Christianisme et socialisme* (1905), etc. Rarement problèmes plus délicats de politique contemporaine ont été agités avec plus de sérénité et un sentiment plus vif de la justice et, surtout, de l'union nécessaire entre Français, sans distinction de confession et d'origine.

Anatole Leroy-Beaulieu était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1906, dans la section de morale où, il avait remplacé Boutmy. — G. TREFFEL.

* **Mac-Carthy** (Justin), journaliste, écrivain et homme politique irlandais, né à Cork le 22 novembre 1830. — Il est mort à Folkestone le 1er mai 1912. Il fit à Cork des études littéraires et juridiques très complètes, mais sans prendre aucun grade universitaire, et, attiré bientôt par la politique, il y fit ses débuts comme journaliste dans les rangs de la presse avancée. Il donna au « Morning Star », à partir de 1864, ses premiers articles de reportage parlementaire, puis rédigea avec beaucoup de talent et de compétence la chronique de politique étrangère au même journal. Il devait passer ensuite au « Daily News », où il fit partie du comité de rédaction. Entre temps, il avait entrepris aux Etats-Unis un long voyage, de 1868 à 1871 ; il devait y retourner à différentes reprises et y donner des conférences fort appréciées.


Justin Mac-Carthy.
(Phot. Lambert-Weston.)

Justin Mac-Carthy fut élu à la Chambre des communes par Longford en 1879, réélu en 1880, 1885, 1886, par Londonderry, et de nouveau par Longford en 1892. Il compta dans l'Assemblée parmi les membres les plus éminents et les plus actifs du parti nationaliste irlandais, dont il devint le chef en décembre 1890, au lieu et place de Parnell. Mais la succession était difficile. Parnell, en dépit du scandale qui avait si gravement compromis son autorité, refusa de se soumettre, et le petit groupe de fidèles qui lui était resté attaché mena contre Mac-Carthy une violente campagne. Celui-ci était loin, d'ailleurs, de posséder les éminentes qualités d'action du leader qu'il remplaçait. Il parlait correctement, mais sans cette fougue qui rendait si redoutables les interventions de Parnell. Il ne sut pas imposer silence aux rivalités de personnes qui divisaient et affaiblissaient le parti irlandais. La mort même de son rival, au mois d'octobre 1891, ne restaura pas son autorité. Il ne sut être, en fin de compte, qu'un chef de parti tout décoratif. En 1896, quand il se décida à résigner en quelque sorte officiellement sa situation de *leader* des antiparnellistes, il n'abdiqua guère qu'un vain titre.

Homme politique discuté, Justin Mac-Carthy reste un écrivain de mérite et un journaliste de grand talent. Son œuvre maîtresse est une remarquable étude historique sur le règne de la reine Victoria, de son avènement à 1880 : *Histoire de notre temps* (1878-1880), en quatre volumes ; il y a ajouté plus tard le récit des événements postérieurs à 1880 et du règne d'Edouard VII. C'est un excellent travail, nourri de faits, et dont le succès fut très vif en Angleterre. Il a été traduit en français et en allemand. Mentionnons encore de nombreux romans : *les Voisins de Waterdale* (1867) ; *la Fille de mon ennemi* (1869) ; *Lady Judith* (1871) ; *un Beau Saxon* (1873) ; *Linley Rochford* (1874) ; *Ma chère lady Disdain* (1875) ; *Carniola* (1885) ; *le Dictateur* (1893), etc. ; de nombreux ouvrages de critique : *Con amore* (1878), et des études historiques et politiques : *Histoire des quatre Georges* (1884) ; *l'Epoque de la Réforme* (1882) ; *Vie de Robert Peel* (1891) ; *le Cas du home rule* (1887) ; etc. — H. TRÉVISE.

Marché aux fleurs au Havre, tableau de Georges Binet, exposé en 1912 au Salon des artistes français et récompensé d'une seconde médaille. (V. p. 487.) — Tout le premier plan est occupé par des chrysanthèmes jaunes, rouges et blancs, du coloris le plus gai ; au second plan, une jardinière arrose les fleurs ; un marchand offre un pot à une acheteuse ; des personnages divers animent le fond. Quelques troncs d'arbres coupent le tableau çà et là et donnent d'énergiques notes de brun ou de vert. Assurément, il ne faut pas chercher dans l'œuvre de G. Binet la précision des fleuristes hollandais, ni celle des petits-maîtres français comme ce Baptiste fort admiré d'Oudry ; le temps n'est plus de ces études patientes, faites pétale à pétale. L'art moderne, là comme ailleurs, a substitué à l'analyse la synthèse ; le peintre traite les formes par grandes masses, mais, lorsque la touche est juste — et c'est ici le cas — nous ne songeons plus à chercher le détail : l'impression nous suffit. Elle est très heureusement traduite dans le tableau de G. Binet, et cette œuvre le place à côté de nos meilleurs peintres de fleurs, de Quost en particulier, dont il fut d'ailleurs l'élève. — TH. LECLÈRE.

Marie de Sainte-Heureuse, roman, par Henri Bidou (Paris, 1912, in-18). — Voici les débuts, dans le roman, d'un écrivain qui n'en est pas à ses essais dans les lettres. Chroniqueur au « Journal des Débats » avant d'y tenir la plume du critique dramatique, H. Bidou y a fait apprécier à la fois l'étendue et la variété de ses connaissances (on le voit éclairer la critique d'art des lumières de la géographie physique, ou porter jusque dans la critique du théâtre le sentiment de la décoration pittoresque), la fantaisie de son humour, et surtout un soin à bien écrire qui, excité à l'origine par l'imitation d'Anatole France, s'est finalement rendu indépendant. On retrouvera dans le roman *Marie de Sainte-Heureuse* les marques d'une culture si diverse, mais on y goûtera principalement, sous une forme à la fois simple, subtile et d'une finesse un peu sèche, une psychologie un peu précieuse, mais pénétrante. L'intrigue y est fort aisée à exposer.

René Auberive, ancien élève des jésuites, étudiant de vingt ans occupé à préparer une licence à Paris, s'y éprend de Marie de Sainte-Heureuse, une femme de trente ans, mariée à un hobereau, industriel dans l'Est. Tout à la fin du volume, qui, du reste, est court, on la verra se donner au jeune homme, mais dans un temps où ils ne s'aimeront plus. Voilà le cas. Il est délicat de l'expliquer. L'auteur s'y emploie avec art.

Le portrait qu'il trace de son héros est joli. René Auberive représente avec distinction l'étudiant des années 1894 et suivantes ; et les hommes qui approchent aujourd'hui de la quarantaine reverront avec plaisir, dans une nature vive et sensible, encore qu'un peu flottante, certains enthousiasmes de leur vingtième année. René est à la fois instable et dogmatique, d'une façon charmante.

Il s'adaptait naturellement : dans la discussion, il changeait de camp et dépassait l'ennemi. Il n'aurait pu contrarier personne, sauf ceux qu'il contredisait sans motif, mais obstinément. Il acceptait tous les projets et défaisait le dernier pour faciliter le suivant. La seule impossibilité qu'il connût était de dire : « Je ne peux pas... »

René était intransigeant : « Je n'aime voir, dit-il, qu'*Œdipe roi* ou *Ubu roi* » : tout l'intervalle de ces deux règnes est sans art.

René rencontre Marie à un dîner. Ils causent ensemble et se reconnaissent des goûts communs ; bientôt, ils en sont aux confidences. Ils se retrouvent avec plaisir, et l'opinion consacre leur flirt. René ne tarde pas à être violemment épris. Il écrit à Marie de Sainte-Heureuse des lettres enflammées, bien que toutes pleines de littérature, et Marie lui répond maternellement, en femme désillusionnée et un peu lasse, et qui exhorte au calme un jeune homme trop ardent. Elle veut jouer le rôle dangereux de sœur aînée. Et cependant, elle accepte des rendez-vous au Louvre, aux Tuileries, au Luxembourg, au Bois, et des entretiens où, sous prétexte de confidences littéraires, artistiques ou autres, il n'est question que d'amour. Troublée et d'abord inquiète de son trouble, elle se laisse peu à peu toucher ; mais, « demi-séduite, elle goûte le plaisir de se défendre ».

Puis, quatre mois durant, elle reste éloignée de Paris : elle est retournée dans sa province et dans sa maison. De là, elle écrit à son jeune ami désespéré des lettres énigmatiques, où les conseils maternels et sages s'entremêlent, non sans contradiction, d'appels tendres et mélancoliques. Pour lui, sa passion s'élève dans la solitude au plus haut degré de l'exaltation. Une image trop chère le poursuit. Les souffrances de l'amour le bouleversent, brûlent et, en quelque sorte, refondent son âme. Il trompe ses transports en s'enivrant de musique et de littérature. Il cherche dans les œuvres de Joachim de Flore, de Plotin, de Shelley, de Maeterlinck, de Gœthe, de Henri Heine, de quoi flatter son excitation sentimentale. Mais, bientôt, il se produit en lui une transformation singulière : ces lectures, où il s'est jeté par frénésie d'amour, deviennent un besoin pour sa curiosité intellectuelle. D'abord, avec ceux de sa génération, il se sature d'idéal et de symbolisme, et lit les revues jeunes : mais, comme beaucoup d'entre eux encore, il subit la revanche du réel : il abandonne l'idéal pour les sciences expérimentales, et « il revient de Burne Jones à Fragonard ». Parallèlement, sa conception de l'amour en est toute changée : ce n'est plus ce mysticisme enflammé de naguère ; l'idée de l'amour s'est abaissée pour lui, elle est devenue secondaire dans son âme. Avec des retours de passion, vite excités, vite calmés, tantôt ardent, tantôt plein de négligence, il souffre de désirs qui ne sont plus de l'amour.

C'est au tour de Marie de s'affliger de la légèreté capricieuse de René. Revenue à Paris, elle ne le prévient pas de son retour, craignant et désirant à la fois d'être cherchée. René ne voit dans cette conduite ambiguë que mensonge et hypocrisie. La colère, le dédain, le désir règnent en même temps dans son cœur, et il se révolte d'être asservi. Son esprit critique s'applique à discerner les défauts, les petits ridicules, le léger snobisme mondain de Marie de Sainte-Heureuse. Il lui dit des choses dures et passionnées. Ils détestent les idées l'un de l'autre. Présents, ils s'irritent ; absents, ils se cherchent. Avant de s'être possédés, ils se connaissent trop.

Quant à Marie :

Les premières passions éteintes ou déçues, son cœur avait perdu le pouvoir de s'éprendre encore, tandis qu'elle gardait le désir de s'attacher. Qu'on s'imagine une vigne sans vrilles, qui essaye en vain de s'accrocher. Son désenchantement était fait du scepticisme, d'insouciance, de tristesse errante et d'un peu de rancune. D'une inconstance désespérée, elle ne s'attachait pas même aux choses dont elle mourait. Ce qui la faisait le plus souffrir lui paraissait petit et sans intérêt. Tout glissait devant elle sur le même plan ; le frivole et le tendre miroitaient pareillement sur la surface de son âme. Parce que René aimait tout sans prendre le temps de rien goûter et qu'elle goûtait mélancoliquement les choses sans les aimer, leurs esprits, animés de mouvements différents, mais mobiles tous deux, persistaient à se suivre.

Ils s'aiment avec angoisse et avec une espèce d'horreur. Mais Marie a pris le goût des caresses : elle ne peut s'en passer. Elle s'indigne quand René suppose que leur amour pourrait bien ne pas durer toujours. Chez René, l'obsession a succédé à l'amour. Après des jours malheureux d'impatiences, d'ironies, d'amours-propres blessés, Marie, depuis longtemps virtuellement vaincue, s'abandonne enfin à René. C'est ainsi qu'ils « s'aimèrent ne s'aimant plus ».

Le rythme opposé de ces amours douloureuses est rendu avec une finesse discrète : l'amertume n'en paraît qu'à la réflexion, dissimulée qu'elle est par la distinction sobrement ironique de la forme. Rien de pesant, rien de systématique dans l'analyse d'un cas psychologique si délié : tout y résulte naturellement du rapprochement de quelques traits bien choisis. C'est la jeune femme qui donne son nom au roman. C'est le jeune homme qui y tient la place la plus importante. En lui sont bien marqués les caractères du jeune homme de vingt ans : enthousiaste et inconstant, passionné et sceptique, sensible et ingrat. Il est particulièrement le jeune homme de sa génération, qui se prit à toutes les magies du symbolisme et qui subit le prestige séducteur de l'esthétisme. Un certain nombre de détails choisis avec soin le situent précisément dans son milieu. Ajoutons que l'universelle curiosité de l'auteur nous réserve quelques accessoires charmants, de jolies descriptions de lieux que nous connaissons bien et qu'il nous plaît de revoir peints avec un art spirituel. Le style, qui exprime beaucoup avec peu, convient également, dans sa netteté élégante, à la notation pittoresque et à l'analyse un peu subtile. — LOUIS COQUELIN.



Grande-Bretagne Allemagne Etats-Unis Norvège France Japon Italie Russie

TABLEAU COMPARATIF : *Importance de la marine marchande des Etats, d'après la grandeur du navire.*

***marine.** n. f. — ENCYCL. *Les marines marchandes et l'évolution des transports maritimes.* La catastrophe du *Titanic*, en suscitant dans le monde entier une émotion profonde, a, par là-même, attiré l'attention sur les paquebots géants, souverains des mers, et sur les grandes compagnies de navigation.

Il nous a paru intéressant de rechercher quelle était l'importance du rôle joué par ces compagnies dans le commerce mondial et quelle part elles avaient prise dans l'évolution des transports maritimes; nous ne pouvions, à cette occasion, nous dispenser de passer en revue les principales marines marchandes et d'étudier l'aspect que présentent de nos jours les rivalités des grandes entreprises de l'industrie maritime.

I. LES MARINES MARCHANDES. Un peuple ne peut développer la fabrication de ses produits que s'il est assuré de les écouler; sa propre consommation ne pouvant s'accroître au delà d'un certain degré, il recherche des débouchés à l'extérieur, par delà les mers. Il confiera donc ses produits à sa flotte marchande, s'il en possède une, ou, s'il n'en a pas, aux flottes des autres pays. Dans ce dernier cas, il payera aux marines étrangères un impôt qui, en droit, ne devrait revenir qu'à ses nationaux. Mais il connaîtra encore un dommage plus grave : il se verra peu à peu supplanter dans les contrées où il exporte ses marchandises, et cela, par le pays dont il emprunte la marine; sa clientèle sera accaparée par les commerçants rivaux, qui ont toujours à leur disposition une flotte nationale.

C'est dire l'importance de la marine marchande pour la prospérité du commerce et de l'industrie en général. Aussi voit-on les peuples s'efforcer, les uns de se créer de toutes pièces une flotte marchande, et, pour protéger cette dernière, une marine de guerre; les autres aspirer à la domination des mers et ne reculer devant aucun sacrifice pour s'assurer les navires les mieux compris, comme les ports les mieux outillés. Le monde n'est plus qu'un vaste marché. De même qu'un fermier expédie aujourd'hui, par chemin de fer, volaille et lait à la ville, alors que son père ne les vendait qu'au bourg voisin, de même l'industriel, grâce aux progrès extraordinaires réalisés par la navigation au XIXe siècle, n'hésite plus à franchir les frontières et à envoyer ses produits manufacturés en Afrique, en Asie, en Amérique, partout où il trouvera des acheteurs.

Aussi est-ce sur mer que les nations luttent peut-être avec le plus d'énergie pour s'assurer la prépondérance industrielle.

La prépondérance? La France n'y peut pas davantage prétendre sur mer que sur terre. Nous étions, il y a une quarantaine d'années, les seuls rivaux de l'Angleterre. Notre marine marchande n'occupe plus, de nos jours, que le cinquième rang avec de 870.000 tonneaux de jauge nette de vapeurs, alors que la marine anglaise dépasse 11 millions de tonneaux, que la flotte de vapeurs allemands atteint 2 millions et demi de tonneaux, les Etats-Unis 1 million un tiers, que la Norvège, enfin, approche du million de tonneaux (955.000).

Nous possédons, il est vrai, plus de voiliers (480.000 tonneaux) que l'Allemagne, presque autant que la Norvège, deux fois et demie plus que le Japon; mais est-ce là un signe de l'activité maritime, alors que les autres nations font porter leurs efforts sur les vapeurs?

Sans doute, nous pouvons nous dire que les statistiques ne sont pas probantes et qu'il faudrait tenir compte d'autres données : de l'âge des navires, de leur vitesse, etc. ; mais l'étude de ces derniers facteurs n'est guère davantage favorable à la France. Et il n'en reste pas moins vrai que, de 1900 à 1912, notre flotte de vapeurs au-dessus de 100 tonneaux ne s'accroît que d'un chiffre inférieur à celui atteint par les marines de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la Norvège, du Japon, des Pays-Bas et de l'Italie, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

D'ailleurs, les autres statistiques ne sont pas plus encourageantes. Le mouvement de nos ports nous apprend que, sur 27 millions de tonneaux d'entrée, plus de 15 millions appartiennent au pavillon étranger et que, sur 34 millions à la sortie, la France n'en peut revendiquer que 13. Nous sommes donc envahis, expropriés, et les étrangers viennent dans nos ports se charger d'un fret français; nous voyons à Marseille 22 compagnies françaises seulement disposant d'un tonnage de 552.000 tonneaux, contre 50 compagnies étrangères, desservant le même port et disposant de 1.240.000 tonneaux (dont 4 compagnies allemandes avec 328.000 tonneaux). Au Havre, 19 compagnies françaises avec 155 bâtiments vis-à-vis de 31 compagnies étrangères avec 265 bâtiments (dont 108 allemands). Nous trouvons à Bordeaux la proportion de 17 compagnies françaises contre 22 étrangères, à Cherbourg 2 contre 8, à Boulogne 5 contre 8, à Dunkerque 14 compagnies françaises contre 20 étrangères.

Statistique mondiale de la marine à vapeur (*marine marchande*).

PAYS	1899-1900		1909-1910		1911-1912		AUGMENT. DE 1911 sur 1900
	Nombre de navires	Milliers de tonneaux	Nombre de navires	Milliers de tonneaux	Nombre de navires	Milliers de tonneaux	Milliers de tonneaux
Angleterre. . . .	5.453	8.759	6.411	10.616	6.491	11.122	+ 4.363
Allemagne. . . .	900	1.167	1.358	2.314	1.395	2.454	+ 1.287
Etats-Unis. . . .	551	673	906	1.232	953	1.308	+ 635
Norvège	657	417	1.093	844	1.155	942	+ 525
France	526	517	602	787	616	855	+ 338
Japon.	332	283	614	697	641	765	+ 482
Italie	258	278	407	599	436	629	+ 351
Pays-Bas.	224	251	374	577	397	632	+ 381
Suède	497	232	825	556	829	565	+ 333
Russie	435	252	563	492	585	507	+ 255
Autriche	167	213	278	448	304	512	+ 299
Espagne	377	350	383	427	405	458	+ 108
Danemark	318	238	439	394	450	406	+ 168
Grèce	108	91	249	295	301	361	+ 270
Belgique	73	103	113	177	115	180	+ 77
Divers (1).	580	341	787	553	852	635	+ 294
Totaux. . .	14.456	12.165	15.380	21.008	15.835	22.331	+ 10.166

(1) Pavillons brésilien, turc, argentin, chinois, portugais, cubain, uruguay, roumain, mexicain, péruvien, siamois, honduras, bulgare, vénézuelien, etc.

Cette statistique montre les progrès de la marine à vapeur dans les différents pays. Il n'y est fait état que des navires d'une jauge nette égale ou supérieure à cent tonneaux, c'est-à-dire ceux qui intéressent le commerce international. Toutefois, afin de permettre une vue d'ensemble, nous donnons, pour 1911, la statistique des vapeurs de moins de 100 tonneaux et des navires à voile dans les principaux pays, statistique dressée d'après les documents du bureau Véritas.

Notre pavillon ne représente, par contre, dans les ports anglais, qu'un tonnage de 3 millions sur un mouvement étranger de 53 millions (dont 14 à l'Allemagne); il occupe une place des plus médiocres dans les ports allemands et se laisse supplanter jusque dans nos colonies. Aussi payons-nous aux marines étrangères environ 1 million de francs par jour pour le transport de nos propres marchandises.

Cette décadence de notre marine ne date pas d'aujourd'hui, mais du jour où on l'abandonna à la libre concurrence en supprimant les droits de pavillon et de surtaxes d'impôt, puisque nous la voyons descendre de 1.048.000 tonneaux en 1867 à 914.000 tonneaux en 1887. Ne pouvant rétablir les anciens impôts sur les pavillons étrangers, le gouvernement, désireux de venir en aide à la marine nationale, inaugura, par la loi du 29 janvier 1881, un double système de primes aux constructeurs et armateurs français. Une seconde loi (30 janvier 1893) augmenta la prime à la construction et — par une erreur qui trouve son excuse dans les théories du temps en faveur de la voile — favorisa les voiliers dans les primes à la navigation. Le résultat fut de porter le nombre des voiliers de 396.000 tonneaux en 1893 à 668.000 en 1902, alors que les vapeurs n'augmentaient que de 50.000 tonneaux ; pendant la même période, la flotte commerciale des vapeurs passait en Allemagne de 823.000 tonneaux à 1.730.000, et le Japon progressait de 94.000 tonneaux en 1890 à 797.000 en 1904. Il était donc nécessaire de revenir sur les avantages accordés aux voiliers, ce que réalisa la loi du 7 avril 1902, qui, en outre, faisait une différence entre les *primes* concédées aux seuls navires de constructeurs français et les *compensations d'armement* aux bâtiments d'origine étrangère. L'échec de cette législation fut tel qu'il fallut parer à ses inconvénients par la loi du 19 avril 1906, accordant de sérieuses primes aux constructeurs et supprimant pour les armateurs la différence d'origine des navires.

Ce n'est pas qu'en France que l'Etat soutient par des subventions ou des primes la flotte marchande nationale : l'Autriche, l'Italie, la Russie et, à un degré moindre, l'Allemagne, le Japon, la Hollande, la Belgique font de même.

La loi de 1906 marquait un progrès, mais était impuissante à remédier à elle seule à une crise profonde, dont les causes sont multiples. Parmi celles-ci, il faut citer l'insuffisance de notre outillage maritime : d'une façon générale, les travaux de nos ports, même les plus récents, ne sont pas adaptés aux exigences de la navigation. C'est ainsi que notre plus grand paquebot ne peut entrer au Havre à certaines heures, et il ne trouvera dans aucun de nos ports de bassin de radoub assez étendu.

Les navires, étant dix fois plus grands qu'autrefois et augmentant constamment leurs dimensions en longueur, largeur et tirant d'eau, exigent des installations perfectionnées et des améliorations continuelles dans les ports; il faut des quais de débarquement, des bassins, des ponts flottants, tournants ou roulants, des bassins de radoub, des hangars et entrepôts avec voies ferrées, des appareils de manutention, grues, treuils, élévateurs, etc. Les ports ne sont que des gares maritimes devant permettre un rapide échange de marchandises entre wagons et navires. Il est indispensable d'aller vite. Quelques heures perdues à attendre la marée devant un port comportent souvent une perte sèche de plusieurs milliers de francs pour un seul navire.

La mise en état de ces travaux engloutit des sommes énormes. En moins de dix ans, le Brésil dépense plus de 600 millions pour ses ports. A lui seul, Buenos-Ayres a coûté depuis vingt ans 200 millions de francs, et l'on va procéder à de nouveaux agrandissements pour une somme de 250 millions. En Europe, la Belgique débourse 400 millions pour Anvers et une somme égale pour ses autres ports. Hambourg, Brême et Bremerhaven ont été aménagés à la moderne, moyennant 600 millions de francs depuis trente ans. Les vingt principaux ports de l'Angleterre ont nécessité une dépense de 2 milliards et demi, et d'autres sommes considérables sont prévues à l'heure actuelle.

En France, depuis le plan Freycinet (1878) jusqu'à la fin de 1907, on a exécuté pour environ 900 millions de travaux; mais cette somme a été répartie entre un trop grand nombre de ports, alors que l'étranger concentre ses efforts. Depuis cette date, 300 millions ont été votés, et 200 autres millions sont prévus pour réaliser le projet Baudin; mais ces crédits s'échelonnent sur une trop longue période d'années (15 ans). Toutefois, le gouvernement étudie actuellement un système financier nouveau, qui lui permettrait de faire procéder à des travaux s'élevant à 2 milliards de francs et consacrés à l'outillage des grands ports, comme au développement de notre réseau navigable. (Proposition Audiffred.)

Nous souffrons surtout de la mauvaise organisation de nos ports; organisation due à l'action lente et routinière de l'Etat : l'administration, avec ses formalités interminables et ses hésitations perpétuelles, avec son incompréhension des intérêts différents de chaque ville, est incapable de *prévoir* et ne se décide à agir que quand le mal est trop flagrant. A l'encontre de ce régime, les ports anglais

jouissent d'une administration autonome; il en est de même des ports hanséatiques; l'Espagne et l'Italie se sont converties plus récemment à un système décentralisateur, qui laisse aux autorités locales le soin de veiller aux mesures à prendre.

L'autonomie de nos ports, depuis longtemps ardemment réclamée, vient d'être enfin organisée par la loi du 6 janvier 1912. En vertu de cette loi, l'administration des ports pourra être confiée à un conseil de quinze membres comprenant : le président de la chambre de commerce, cinq membres désignés par la chambre de commerce, un désigné par le conseil municipal, un par le conseil général, six membres nommés par décret, un ouvrier du port.

On est en droit d'espérer de bons résultats de cette mesure, à laquelle il serait souhaitable de voir s'ajouter la franchise des ports (c'est-à-dire qu'on les laisserait en dehors des lignes de douane) comme en Angleterre, en Allemagne, comme à Gênes, Fiume et Trieste. Alors, Marseille ne viendrait peut-être plus au dixième rang après Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers, Cardiff, Hong-Kong, New-York, Newcastle et Rotterdam.

En même temps, nos compagnies de navigation devraient s'entendre avec les compagnies de chemins de fer pour établir des tarifs combinés et réduits, voie dans laquelle les compagnies du P.-L.-M. et d'Orléans viennent d'entrer timidement. En outre, pour drainer mieux les marchandises de l'intérieur vers les ports, certains canaux s'imposent et, d'abord, le canal de Lyon à Marseille, puis le canal latéral à la Loire de Nantes à Briare et au canal de Bourgogne.

D'autres remèdes peuvent être apportés à une situation inquiétante : abaissement des frais exagérés imposés à la navigation sous forme de courtage, droit sanitaire, droit de phare, de pilotage, etc.; réforme de l'inscription maritime; plus grande initiative laissée à notre marine marchande qui dépend de cinq ministères, etc. La progression trop lente de notre flotte de commerce tient encore à l'indifférence du pays en général pour ce qui concerne les choses maritimes, indifférence coupable et qui n'a d'autre cause que l'incompréhension des intérêts nationaux. Aussi faut-il applaudir à l'action de la *Ligue maritime* (fondée en 1899), qui s'efforce de mettre en lumière « l'union de plus en plus intime des problèmes économiques terrestres et maritimes », et d'intéresser l'opinion publique à toutes les questions concernant notre marine militaire ou commerciale.

Effectif des marines marchandes (1911).

Vapeurs d'une jauge nette inférieure à cent tonneaux.

Pays.	Nombre de navires.	Tonnage net en tonneaux.	Pays.	Nombre de navires.	Tonnage net en tonneaux.
Angleterre.	2.460	149.412	Suède	121	8.803
Allemagne.	436	23.234	Espagne . .	104	6.153
France. . .	281	15.379	Russie . . .	75	4.728
Japon	177	13.189	Danemark.	66	4.002
Norvège . .	222	13.155	Autriche. .	55	3.824
Pays-Bas .	161	9.705	Etats-Unis.	42	3.145

NAVIRES A VOILES.

Pays.	Navires de 50 tonn. net et au-dessus. Nombre.	Tonnage net.	De moins de 50 tonn. Nombre.	Tonnage net.
Etats-Unis	3.197	1.304 924	120	5.289
Angleterre	5.274	1.118.440	333	14.323
Norvège	1.074	654.103	157	7.074
Russie	3.109	539.710	66	2.860
France.	1.129	469.994	290	10.181
Allemagne	868	433.436	324	12.738
Italie.	1.175	372.119	164	7.301
Turquie	1.084	210.769	4	160
Suède	1.197	185.248	173	7.096
Japon	1.347	171.206	»	»
Grèce	813	144.912	7	298

L'*Angleterre* possède une flotte de commerce qui représente à elle seule presque la moitié de la flotte marchande mondiale. Non seulement elle suffit à son propre commerce — où l'exportation de la houille tient une grande place — mais avec l'Allemagne et la Norvège, elle joue le rôle de roulier maritime pour les autres nations. Pour la navigation au long cours, elle atteint dans ses ports et ceux de ses colonies un mouvement de 80 millions de tonneaux, contre 53 millions aux navires étrangers. Son pavillon domine aux Indes où, sur un mouvement de 13 millions de tonneaux, 10 millions lui appartiennent; en Afrique australe, où la proportion est à peu près la même; en Australasie, au Canada. Sa flotte comporte un personnel de 300.000 marins. Ses chantiers livrent en outre chaque année plus d'un million de tonneaux de navires, tandis que les chantiers allemands produisent annuellement 350.000 tonneaux et la France 125.000 tonneaux. D'autres marines, pourtant, allemande, japonaise, scandinave, hollandaise, italienne se développent plus rapidement. Cette suprématie maritime, établie au cours des siècles par tant de sacrifices et de combats, serait-elle menacée ?

Seule, l'*Allemagne* se dresse devant l'hégémonie anglaise. La marine allemande n'existait guère il y a cinquante ans; sa flotte à vapeur atteignait à peine 82.000 tonneaux en 1871; en vingt-cinq ans, elle a décuplé :

Années.	Nombre de navires.	Tonnage.	Années.	Nombre de navires.	Tonnage.
1875 . .	299	189.000	1895 . .	1.043	893.000
1885 . .	650	413.000	1905 . .	1.657	1.774.072

Sans empire colonial important, l'Allemagne dispose aujourd'hui de 1.831 vapeurs d'un tonnage de 2.477.234 tonneaux, et cette flotte, si vite créée, habilement modernisée, est appuyée par une politique commerciale tenace; aussi l'invasion germanique s'accroît-elle dans les grands ports. Le pavillon allemand atteint sur ses propres côtes un mouvement de 25 millions, contre 16 millions de tonneaux aux étrangers; il prend une place toujours plus considérable dans les Amériques, en Australie, en Afrique orientale, dans les mers chinoises; il vient nous faire concurrence jusque dans la Méditerranée.

Les *Etats-Unis* avaient, vers 1860, la seconde flotte du monde, venant immédiatement après l'Angleterre; mais elle connut, après la guerre de Sécession (1861), une décadence rapide, tombant de 2 millions et demi de tonneaux à 1.150.000 en 1866. En 1870, elle n'entrait guère en ligne de compte pour la grande navigation, se consacrant surtout au cabotage et à la navigation intérieure. Depuis une vingtaine d'années, les Etats-Unis ont cherché à se créer une marine au long cours, et ils ont fait des progrès incontestables, quoique l'étranger accaparât encore 90 pour 100 du mouvement de la grande navigation dans les ports de ce pays. On peut s'attendre à un développement considérable de leurs forces navales.

Les *Etats scandinaves* voient également se développer leurs marines. La Norvège occupe une situation favorable dans l'exploitation de la mer; la Suède et le Danemark accusent des progrès plus accentués encore en ces dernières années, comme le montre notre statistique.

Développement des marines scandinaves en milliers de tonneaux.

Années.	Norvège	Suède	Danemark
1872	1.120	387	189
1882	1.530	527	250
1892	1.744	548	318
1902	1.443	647	449
1909	1.531	777	521

On peut noter aussi les progrès de l'Italie, de l'Autriche, des Pays-Bas, de la Belgique et des Etats sud-américains.

Mais c'est le JAPON dont l'essor est surtout remarquable. Qu'on se rappelle l'état de ce pays avant 1853. Un port unique, Nagasaki, était ouvert au commerce, et encore aux seuls Chinois et Hollandais. En 1870, le Japon n'a pas parmi ses vapeurs et voiliers cinquante navires modernes. Il emprunte à l'étranger personnel et navire, s'instruit peu à peu, remplace les matelots européens par des nationaux, finit par construire lui-même ses bâtiments. Son tonnage net s'élevait en 1890 à 98.135 tonnes, il atteint aujourd'hui 968.852 tonnes, presque le tonnage de la marine française; et le Japon, à son tour, concurrence les flottes européennes, en Chine d'abord — où la seule petite compagnie française sur les fleuves chinois, sur le Yang-Tsé, vient de disparaître — puis dans les mers plus lointaines.

En résumé, la France, devancée par les marines rivales, se voit réduite à l'impérieuse nécessité de réorganiser l'outillage de ses ports; sa flotte souffre surtout de la pénurie de fret de sortie, dont une partie lui est enlevée par la concurrence étrangère, mais qui pourrait s'accroître en de fortes proportions avec des tarifs de chemins de fer mieux compris et la mise en état de certains canaux. Depuis quelques années, on a étudié les méthodes étrangères; les questions maritimes sont à l'ordre du jour, des réformes importantes, comme celles de l'autonomie des ports, sont enfin réalisées. Il n'y a donc pas lieu de désespérer de l'avenir.

II. L'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS MARITIMES. — On sait que l'histoire de la marine se divise en deux grandes périodes. La première embrasse plusieurs milliers d'années et ne s'arrête que vers 1820. Elle connut des progrès intéressants, mais aucune transformation essentielle; les navires de la fin du moyen âge n'étaient guère plus grands que les navires des Phéniciens et marchaient moins vite. La seconde période commence vers le second quart du XIXe siècle et n'est pas encore terminée; elle assiste à une double révolution : l'application de la vapeur à la marine et l'emploi du fer et de l'acier au lieu du bois dans la construction des navires.

Il y a un siècle, les grands bâtiments jaugeaient de 200 à 500 tonnes et mettaient de 35 à 50 jours pour aller du Havre à New-York ; vers 1850, la concurrence des vapeurs oblige les armateurs des voiliers à augmenter les dimensions de leurs navires, auxquels ils donnèrent une forme plus élancée et dont ils perfectionnèrent la voilure; les « clippers » américains purent effectuer en 13 jours la traversée de l'Atlantique. Battus par leurs rivaux, les voiliers ne se consacrèrent bientôt plus qu'au transport des marchandises lourdes à bon marché. La navigation à voile perd de plus en plus de son importance; décadence qui sera peut-être arrêtée par l'application des moteurs à combustion interne à huile lourde de pétrole : c'est ainsi que Bordeaux vient de lancer le plus grand voilier du monde, la *France*, d'une longueur de 131 mètres, d'un déplacement de 10.000 tonnes et qui est muni de moteurs à pétrole.

Les passagers devinrent l'apanage à peu près exclusif des vapeurs, qui ne renoncèrent pas pour cela au transport des marchandises; au début, le même navire portait le fret humain et la cargaison des produits alimentaires ou manufacturés. Peu à peu, la différenciation s'opéra entre cargos et paquebots.

Les cargos évoluèrent d'une part vers les gros tonnages, atteignant 7.000, 10.000 et 15.000 tonneaux; d'autre part, ils tendirent eux-mêmes à se spécialiser de plus en plus pour le trafic de certaines marchandises : les uns sont organisés pour le transport des primeurs et viandes avec des installations frigorifiques; les autres sont des bateaux-citernes pour le pétrole. Les grains, minerais, charbons, prennent place dans le « turret-deck-steamer ». Les lacs américains sont sillonnés par les « whale-back-steamer » ou « dos de baleine ». Le « cantilever system » consiste en une gigantesque poutre creuse, dont le pont est aménagé de telle sorte que les machines peuvent être renvoyées à l'arrière pour permettre le déchargement. Les plus récents cargos comportent des grues et treuils à vapeur, de façon à opérer par leurs propres moyens l'embarquement et le débarquement.

L'histoire des paquebots se résume dans l'accroissement extraordinaire de leurs proportions, de leur puissance, de leur vitesse. Les premiers, ceux des compagnies Great Western et Cunard, longs d'une soixantaine de mètres, avaient un tonnage de 1.100 à 1.300 tonnes, une vitesse de 8 nœuds (15 kil.), des machines de 400 à 500 chevaux. Aujourd'hui, on dépasse la vitesse de 25 nœuds (48 kil.), la longueur de 268 mètres, une jauge de 46.000 tonneaux ; les machines atteignent des puissances de 70.000 chevaux.

Nous n'insisterons pas sur les différentes étapes, trop connues, de cette progression; nous constaterons simplement que cette évolution tient à un double fait : d'une part, au fait que les dépenses d'exploitation sont comparativement moins élevées avec de gros tonnages (réduction des frais de courtage et de port, réduction des frais généraux, économie du combustible), et, d'autre part, à la concurrence des compagnies. Si nous prenons, par exemple, les routes maritimes Nord-Atlantique où la concurrence est plus âpre, nous voyons d'abord l'Angleterre et l'Amérique se disputer la faveur du public jusque vers 1861-1862, époque où le pavillon américain disparait des mers. Notre Compagnie transatlantique lance deux paquebots filant 13 nœuds; mais, bientôt, une compagnie nouvelle, la White Star (fondée en 1870), entre en ligne avec des paquebots longs de 142 mètres et atteignant 14 nœuds. Tour à tour triomphent les compagnies anglaises, françaises, et, de nouveau, les américaines.

En 1893, la Cunard détient le premier rang avec une vitesse de 20 nœuds. A partir de ce moment, une puissance nouvelle se prépare à participer au combat, et la lutte sera plus ardente encore : l'Allemagne, en 1897, dépasse ses rivales avec le *Kaiser Wilhelm* et le *Deutschland* filant plus de 22 nœuds. L'Angleterre, surprise, supporte pendant dix ans le triomphe de la nouvelle venue; non sans douleur; mais, pour obtenir une vitesse supérieure, il faut des machines énormes, trop encombrantes, dévorant trop de houille, et les compagnies anglaises hésitent. Le gouvernement anglais, alors, intervient et, avec son aide pécuniaire, la Cunard lance, en 1908, les paquebots à turbines : *Lusitania* et *Mauritania*, longs de 232 mètres et filant plus de 25 nœuds. L'Atlantique fut traversé en 4 jours, 11 heures, 51 minutes. L'honneur anglais était sauf.

Mais ces lévriers de la mer dévorent de 1.000 à 1.200 tonnes de charbon en 24 heures, soit 20.000 francs de charbon par jour et, dans ces conditions, les voyages ne peuvent être rémunérateurs.

Aussi, depuis 1908, les compagnies ont-elles momentanément renoncé à cette course ruineuse pour la vitesse et s'efforcent de l'emporter surtout par les dimensions des navires : l'*Olympic* et le *Titanic* de la White Star paraissent, et ils sont moins rapides que les précédents, s'ils les dépassent par leurs proportions. L'ère de la lutte est loin d'être close; déjà, on annonce l'*Imperator* avec 305 mètres de long et 50.000 tonnes de jauge, puis le *Gigantic* avec 308 m.

Nous ne pouvons plus lutter ou, du moins, prétendre à la supériorité d'antan; nos ports, d'ailleurs, ne le permettent pas; mais nous suivons le mouvement, comme le montre le tableau ci-après des paquebots lancés par la Compagnie générale transatlantique depuis 1864.

La *France* est le plus grand navire construit par notre pays; il peut transporter 2.526 hommes.

Les compagnies rivalisent encore de luxe dans l'aménagement de leurs paquebots, où l'on trouve : télégraphie sans fil, journaux publiés chaque jour,

MARCHÉ AUX FLEURS, AU HAVRE, tableau de G.-J.-E. Bine (Société des artistes français). V. page 484. — Phot. Vizzavona.

VISION ANTIQUE, par A. Terroir (Société des artistes français). V. p. 502. — Phot. Lansiaux.

L'ASSAUT DE SAINT-DIZIER, tableau de R. Desvarreux (Société des artistes français). V. p. 475. — Phot. Vizzavona.

LA LECTRICE, tableau de J. Bail (Société des artistes français). V. p. 483. — Phot. Vizzavona.



SOLEIL COUCHANT SUR LA SEINE, tableau de V. Brugairolles (Société des artistes français). V. p. 502. — Phot. Vizzavona.

LE CERCLE, tableau de Jean Béraud (Société nationale des beaux-arts). V. p. 475. — Phot. Vizzavona.



INTÉRIEUR, tableau de L. Delachaux (Soc. na t. des beaux-arts). V. p. 483. — Phot. Vizzavona.



LA MORT DU CERF, par Porrault-Harry (Société des artistes français). V. p. 494. Phot. Vizzavona.

EN CARRÉ, POUR LA PATRIE ! par R.-P. Carillon (Société des artistes français) V. p. 475. — Phot. Lansiaux

serres, piscines pour bains froids, bibliothèque, salles de gymnastique, de tennis, de théâtre, etc., en un mot tout ce que peut réclamer un habitué de la 5e Avenue.

Noms des paquebots.	Date de mise en service.	Longueur	Tonnage.	Puissance en chevaux
Washington. .	1861	107	3.354	3.300
Amérique . . .	1873	120	4.636	3.300
Normandie. . .	1883	144	6.500	6.500
La Bretagne. .	1889	155	7.315	9.000
La Touraine. .	1891	163	9.161	12.000
La Lorraine. .	1900	177	11.884	22.000
La Provence .	1906	190	14.744	32.000
La France. . .	1912	217	23.500	40.000

Cette concurrence existe également, quoique sous un aspect moins saisissant, sur les autres routes maritimes : c'est ainsi qu'en 1892, sur les lignes d'Extrême-Orient, les Allemands mirent subitement en service des navires de 11.000 tonnes, alors que les vapeurs de la compagnie anglaise Peninsular and Oriental ne jaugeaient que 6.000 tonneaux ; les Anglais passèrent quelques années à rattraper leurs rivaux.

Si les navires ont subi de profondes transformations dans la seconde moitié du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les conditions d'exploitation de la mer ont également évolué. Il semble qu'avec la régularité des services, la vitesse, le confort, les prix du passage ou du fret auraient dû suivre une marche ascendante. Il n'en est rien ; loin de là. Ces prix ont diminué dans des proportions parfois invraisemblables. Par exemple, sur les lignes de l'Extrême-Orient, la tonne de fret atteignait en 1860 le taux moyen de 1.000 francs ; ce taux n'est plus que de 335 francs en 1872, de 150 francs en 1882, de 87 francs en 1892, de 68 francs en 1906 (chiffres cités par Dal Piaz, directeur de la Cie transatlantique). Pour les passagers, les prix varient d'une époque à l'autre ou d'une compagnie à l'autre, pour tomber souvent à des taux peu rémunérateurs. C'est là un effet de la concurrence acharnée que se font les compagnies entre elles, les Etats entre eux.

Pour obvier aux inconvénients de cet abaissement exagéré des tarifs, il n'existe qu'un moyen : l'entente entre les intéressés ; et nous voyons, en effet, depuis une trentaine d'années, les ententes se multiplier sous des formes diverses.

Dans le cas du *rebate system*, les armateurs ou compagnies exploitant la même région, s'étant mis d'accord dans une conférence, accordent une prime ou, si l'on veut, un rabais (*rebate*) aux concurrents qui s'adressent fidèlement aux navires de la conférence pour leurs expéditions : les armateurs se constituent ainsi une clientèle d'expéditeurs fidèles. Des accords de ce genre s'appliquent au trafic de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Chine, etc.

En d'autres cas, les armateurs se répartissent le trafic des lignes qu'ils exploitent, chacun n'ayant droit qu'à un fret fixé par l'entente, par exemple : 10, 30, 50 pour 100 ; celui qui passe cette limite est tenu de rembourser l'excédent des bénéfices. C'est le système très répandu du *pool*, mais qui n'est utilement applicable que lorsque les parties en présence ne sont pas trop nombreuses.

Sur la route du Nord-Atlantique, nous assistons à une autre forme d'entente, le *trust*. Pierpont Morgan réunit en 1902 sept compagnies : *White Star, Dominion, International Line, Red Star Line, Leyland and Co, Ismay, Imric and Co, Richard Mill and Co*, soit une flotte dont le tonnage total dépassait 1 million. Le « Trust de l'Océan » ne put s'adjoindre la Cunard, mais conclut un accord offensif et défensif (« Schutz und Trutz Bundniss ») pour le règlement de certains intérêts, avec la Hambourg-Amerika et le Norddeutscher Lloyd, tout en laissant à ces dernières compagnies leur indépendance. On attendit avec curiosité le résultat de cette colossale combinaison de capitaux ; mais les compagnies anglaises avaient fait payer trop cher leur adhésion, et l'*International Mercantile Marine Company* non seulement ne donna aucun dividende, mais encore son capital, estimé en 1902 à 850 millions, n'est coté en Bourse de New-York d'avril 1911 qu'à 255 millions. (C.f. P. de Rousiers, *Syndicat ind. de producteurs*, 1912). C'est-à-dire que le trust aboutit à un échec financier, justifiant ainsi le mot de Carnegie sur Morgan : « L'Océan était trop grand pour lui. »

Depuis lors, aucune combinaison de cette importance n'a été tentée ; mais des compagnies ont fusionné entre elles, ou se sont liées par des conventions : ainsi, en 1911, la Royal Mail et Elder Dempster Co ont acheté l'Union Castle, et la Cunard a mis la main sur l'Anchor Line.

En face des groupements d'entrepreneurs de transports maritimes, commencent à se dresser des groupements de commerçants, qui s'unissent pour se défendre contre les relèvements de tarifs qu'on veut leur imposer.

Il n'en reste pas moins vrai qu'avec les charges croissantes qui accablent l'armement, l'entente reste, pour les lignes de cargos aussi bien que pour les lignes de paquebots, l'unique moyen de parer aux exagérations fatales de la concurrence.

Les grandes compagnies de navigation en 1911.

COMPAGNIES ANGLAISES.	Capital action en milliers de francs.	Nombre de navires.	Tonnage.
Peninsular and Oriental.	58.512	90	444.029
British India Steam Navig . . .	41.791	109	442.518
Oceanic Steam (White Star) . .	18.915	40	380.715
Ellerman Line	35.509	90	356.601
Union Castle Mail St. Ce	41.826	47	296.491
F. Leyland and Ce.	65.936	41	244.760
Royal Mail St. Packet, Co . . .	37.831	45	240.320
Cunard Steamsh, Ce	40.354	22	224.311
Clan Line	12.610	49	202.632
Pacific Steam Navigt. Ce	37.254	36	182.716
New Zealand Shipping	11.950	19	131.280
Bucknall Steamship Ce	2.578	30	125.465
Prince Line	15.170	31	112.054
Booth Steamship Ce	13.896	40	110.689
British and African Steam N.	18.393	38	106.705
China mutual Steam N.	12.818	18	106.611
Orient Steam Navig Ce	8.053	10	103.855
Anchor Line (Henderson B.). .	14.502	19	102.442
TOTAL	485.578	774	3.914.194
Internationale Mercantile Marine Ce (Trust Morgan). . .	512.807	124	1.078.370

COMPAGNIES ALLEMANDES.	Capital action en milliers de francs.	Nombre de navires.	Tonnage.
Hambourg-Amerika	153.750	170	1.023.315
Norddeutscher Lloyd	153 750	156	681.010
Hambourg Sud-America	18.450	49	265.989
Hansa-Bremen.	30.750	54	264.037
Deutsche Australische D. G. .	19.680	35	162.850
Kosmos	17.220	31	159.125
TOTAL.	393.600	495	2.556.326

COMPAGNIES FRANÇAISES.	Capital en milliers de fr.	Tonnage.
Générale Transatlantique. . . .	39.000	312.007
Messageries Maritimes	45.000	293.066
Chargeurs Réunis	12.500	133.934
TOTAL.	96.500	738.947

Nous donnons le tableau de la plupart des grandes compagnies anglaises, allemandes et françaises (au-dessus de 100.000 tonn.) avec leur tonnage et leur capital action. On peut ainsi se rendre compte de l'importance des intérêts engagés.

Pour permettre la comparaison, nous avons réduit les monnaies étrangères en francs, à raison de 25,221 par livre, et de 1,23 par mark.

A ces compagnies on peut joindre les japonaises : la *Nippon Yusen Kaisha* (cap. 22 millions de fr.) et *Osaka Shosen Kaisha*, jaugeant la première 354.714 et la seconde 119.971 tonneaux, la Cie danoise *Det forenede dampskibsselskab* avec 150.000 tonneaux, la *Hollandaise Koninklinjke Paketvaart* jaugeant 104.686 et l'italienne *Navigazione Italiana* jaugeant 100.818 tonneaux.

III. Les grandes compagnies. — Nous venons de voir que les compétitions des compagnies ont eu pour effet de hâter l'accroissement des dimensions des navires et d'abaisser les prix de transport. Que sont donc ces grandes compagnies, qui envoient de par les mers de luxueux palais flottants et dont les cargos sillonnent les routes maritimes ? De quels capitaux disposent-elles ? Quel est leur avenir ?

Elles sont nées avec l'adoption de la vapeur dans la marine. Primitivement, les armateurs n'avaient guère qu'un ou deux navires ; c'étaient souvent de gros négociants qui remplissaient de leurs marchandises les cales d'un bateau ; le bateau ne partait qu'à des époques irrégulières, quand il avait son plein ; il arrivait plus ou moins tôt, selon l'état des vents. La vapeur permet d'établir des services réguliers et rapides ; les navires partent à jour et à heure fixes, même si leurs cales sont à moitié vides ; il y a donc un risque à courir, qu'un armateur isolé ne peut guère supporter ; d'où la nécessité de grouper des capitaux, de former des sociétés, en un mot, qui disposent de puissants moyens d'action, et soient capables de supporter des traversées malheureuses et les aléas d'une exploitation régulière.

La concentration des capitaux va s'accentuer avec les exigences plus grandes du public voyageur, avec la nécessité de perfectionner et de renouveler sans cesse un matériel extrêmement coûteux ; il s'agit de tenir tête aux surenchères des entreprises rivales, de ne pas se laisser devancer, sous peine de perdre une clientèle que l'on commence à se disputer plus âprement, depuis le développement des marines de commerce.

Cette concentration des capitaux est une des tendances les plus caractéristiques du marché économique moderne ; elle est plus nécessaire encore à l'industrie maritime qu'aux autres industries, où, pourtant, se multiplient les sociétés anonymes, trusts, syndicats, cartells. Les compagnies jouent vis-à-vis de l'armateur isolé le rôle du grand magasin vis-à-vis du boutiquier : elles tendent à accaparer de plus en plus le trafic mondial ; leurs lignes régulières de navigation ont été justement comparées à des ventouses : elles retirent des contrées qu'elles touchent, par quantités énormes, les marchandises et le fret humain.

Les compagnies connaissent pourtant une concurrence : celle des *tramps* (navires vagabonds) ; ceux-ci ne s'appliquent à aucun service régulier ; ils vont là où ils savent trouver du fret ; et, dès que le trafic d'un port est en baisse, ils s'en vont chercher ailleurs de quoi remplir leurs cales. Ces tramps font, commercialement parlant, et sur certains points, aux troupes régulières des grandes compagnies une guerre de guérillas ; ils sont innombrables et insaisissables ; ils empêchent parfois les compagnies de conclure des ententes et des « pools » ; ils absorbent une partie du fret à des prix variables, qui dépendent uniquement des conditions du moment. Les marines scandinaves sont essentiellement marines de tramps. La proportion des navires isolés est en Angleterre aussi beaucoup plus élevée que celle des compagnies ; mais leur nombre diminue, alors que d'importantes sociétés se constituent, qui élimineront peu à peu le petit armateur. Le rôle des tramps est, au contraire, secondaire en Allemagne, en France et dans la plupart des autres flottes commerciales.

Les grandes compagnies apparaissent vers le milieu du XIXe siècle : le Lloyd autrichien remonte à 1836, la Peninsular and O. à 1837, la Cunard à 1839, la Hambourg-Amerika à 1847, les Messageries à 1851, le Norddeutscher Lloyd à 1857, la Compagnie transatlantique à 1862.

La place nous manque pour retracer l'historique de chacune de ces compagnies. Les deux plus puissantes sont les sociétés allemandes, qui absorbent à elles seules la moitié du tonnage de la flotte vapeur de leur pays. La *Hamburg-Amerika* vient en tête, avec, en 1912, ses 179 grands vapeurs, ses 229 navires fluviaux et remorqueurs, un tonnage brut de 1.210.000 tonnes registre ; ses lignes embrassent le monde entier. Elle mettra en service, au printemps de 1913, le plus grand paquebot du monde, l'*Imperator*, sur la ligne de New-York (pouvant contenir : équipage, 1.000, passagers, 4.250). Son directeur Ballin, est, on le sait, opposé au système des subventions : « L'expérience a prouvé que le système des subventions non seulement ne favorise pas la navigation, mais encore lui porte préjudice. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux lignes de navigation française et italienne. — D'abord et avant tout, il faut avoir des négociants entreprenants, pour envoyer les produits de l'industrie nationale dans les pays éloignés et en faire venir en échange les produits d'outre-mer. »

Le *Norddeutscher Lloyd* reçoit depuis 1885 une subvention de l'Etat allemand pour assurer les services postaux avec l'Extrême-Orient et l'Australie. Cette compagnie possède deux bateaux-écoles pour la formation de son personnel et un « dock expérimental » où l'on étudie tout ce qui concerne la science de la construction des navires.

Les compagnies allemandes se sont développées surtout grâce à leur initiative, les subventions directes n'étant pas très élevées ; mais elles ont toutefois trouvé une aide efficace dans leur gouvernement qui a pris des mesures pour leur réserver le flot d'émigrants qui se dirigent vers les Etats-Unis. Cette émigration, germanique au début, a gagné les peuples latins et slaves, et l'Italie et l'Autriche ont légiféré pour assurer ces passages à leurs compagnies. On se rendra compte de l'importance de ce mouvement, en sachant que le nombre des voyageurs partis d'Europe et débarqués à New-York en 1911 a dépassé un million, chiffre qui explique l'importance de la route Atlantique.

La *Deutsche Levante Linie* et l'*Ost-Afrika Linie* bénéficient de la faveur gouvernementale sous une autre forme : celle des *tarifs combinés* ; elles ont obtenu des chemins de fer qui appartiennent à l'Etat des réductions importantes de tarifs pour toutes marchandises destinées à leurs navires ; elles-mêmes ont abaissé leurs prix ; et ces marchandises, faisant l'objet d'une double réduction, sont en outre transférées directement des wagons aux navires sans frais d'intermédiaire. C'est-à-dire qu'un industriel d'un point quelconque de l'empire peut, grâce à ces tarifs réduits, expédier ses produits aux Echelles du Levant, dans des conditions exceptionnellement favorables. Cette mesure augmenta fortement le trafic de ces compagnies, et fut imitée à l'étranger.

Après les sociétés allemandes, viennent les anglaises : *Company P. and O.* assurant le service postal entre l'Angleterre et les Indes, la *British India*, la *White Star*, la japonaise *Nippon Yusen Kaisha*, les françaises, *Messageries maritimes* et *Compagnie générale transatlantique*. Nos deux grandes compagnies, aidées par des subventions et primes, soutiennent honorablement le pavillon français ; mais, gênées par des règlements administratifs étroits, elles ont encore beaucoup à faire pour rajeunir leur matériel. La Compagnie transatlantique dessert l'Amérique nord et centrale et l'Algérie. C'est grâce aux lignes postales en Indo-Chine des Messageries maritimes que le marché des soies a été ramené de Londres à Lyon. Les Messageries renoncent aux lignes de La Plata et vont concentrer leurs efforts sur les lignes du Levant ; c'est une nouvelle compagnie, *Société sud-atlantique*, qui est chargée d'assurer, dès cette année, les services de La Plata.

Les *Chargeurs réunis* (Amérique sud et côte Ouest-Afrique) ont des navires mixtes et cargos dont l'âge moyen n'est que d'environ sept ans, comme ceux de la Hambourg-Amerika. Après ces trois compagnies, les autres sociétés n'ont plus qu'un ton-

nage inférieur à 100.000 tonneaux (la maison des voiliers Bordes atteint 111.088 tonneaux; la Société générale de transports 64.067, la Société havraise péninsulaire 54.343, etc.).

Presque toutes les compagnies de navigation connurent des années de crise et des années de prospérité. Cela tient non seulement aux causes passagères (grèves, hausses sur le charbon, etc.), mais encore à des causes permanentes : l'industrie de l'armement doit payer de fortes assurances et surtout consacrer de grosses sommes à l'amortissement du matériel. D'une façon générale, les navires modernes ne durent qu'une vingtaine d'années, et les paquebots de luxe, coûtant 10, 20, 30, 40 millions de francs, sont démodés après une dizaine d'années de service. Aussi d'importantes lignes régulières (par exemple, la Leyland, la National Steamship, la Houlder Line, la Hambourg-Bremen, l'Afrika Linie, l'Union Ownery, etc.) se dispensent-elles certaines années de distribuer des dividendes; au début, plusieurs des grandes compagnies allemandes ne donnèrent aucun dividende pendant quelques années. Mais les actionnaires, en majorité gros capitalistes (les actions étant de 1.000 marks chacune), soit par patriotisme, soit par intérêt bien entendu, permirent à ces sociétés d'attendre des jours meilleurs, faisant ainsi preuve d'une patience qu'on imagine difficilement chez des actionnaires français. Nous ne citons ces faits que pour montrer à quelles difficultés se heurtent les entreprises d'exploitation maritime, en dépit de l'énormité des capitaux dont elles disposent.

Enfin, les compagnies souffrent d'un mal dont elles sont en partie responsables : depuis un siècle, depuis cinquante ans surtout, la quantité des marchandises échangées par voie de mer s'est considérablement accrue; mais le tonnage des flottes de commerce s'est accru plus vite encore.

En 1816, l'effectif total de la marine marchande dans le monde s'élève à . . .	3.919.000 tonn.
En 1912, elle s'élève à	28.439.154 tonn.

On est arrivé à ce résultat anormal que la capacité des navires est supérieure au fret à transporter; et les chantiers livrent toujours de plus nombreux bâtiments; un grand nombre de paquebots voyagent avec la moitié de leurs cabines vides, faute de passagers.

Il y aurait là pour les grandes compagnies — et l'industrie maritime en général — un motif de grave inquiétude, si l'achèvement prochain du canal de Panama ne laissait prévoir un nouvel essor du commerce de mer.

Ce que nous avons dit suffit à montrer que le rôle des grandes compagnies de navigation est capital dans l'exploitation de la mer et ne peut aller qu'en se développant. En temps de guerre, si leur activité était réduite à néant, elles rendraient des services en prêtant leurs rapides paquebots aux Etats qui les transformeraient en croiseurs auxiliaires. En temps de paix, elles constituent pour ces Etats les meilleurs soutiens, les meilleures armes de leur politique commerciale. Elles font partie de l'outillage national et concentrent les forces autrefois éparpillées en une poussière de navires; en se disputant la domination des mers, elles font plus que défendre leurs propres intérêts: elles soutiennent la cause de leurs pavillons. Or la parole de sir Walter Raleigh reste toujours vraie : « Qui tient la mer, tient le commerce; qui tient le commerce, tient la richesse du monde, et qui tient la richesse du monde, tient le monde lui-même. » — Camille Meillac.

Maumus (le Père Elisée-*Vincent*), dominicain, prédicateur et publiciste français, né à Mirande (Gers) en 1842, mort dans la même ville le 13 mai 1912. — Le P. Vincent Maumus était une des grandes figures présentes de l'ordre de Saint-Dominique, et, par l'étendue de sa culture, l'élévation et le libéralisme de ses vues, il y avait continué avec éclat les grandes traditions de Lacordaire et du P. Didon. Issu d'une famille traditionnellement républicaine, il n'avait jamais cru devoir répudier ses idées : tout l'effort de sa vie consista à vouloir les concilier avec sa foi, rigoureusement orthodoxe.

Le P. Maumus, après de brillantes études à Auch, était entré, à dix-neuf ans, au noviciat de Saint-Maximin, restauré par Lacordaire. L'année suivante, il y prononçait ses vœux et était bientôt envoyé, pour y poursuivre ses études de théologie, au couvent d'études de la province dominicaine de France, à Flavigny, en Bourgogne. En 1868, il y recevait le titre de lecteur en théologie, qui équivaut, dans l'ordre de Saint-Dominique, au doctorat en théologie des facultés catholiques. Dès lors, commence sa vie de prédicateur. Elle s'écoula surtout dans l'Est et à Paris. Le P. Maumus fut attaché successivement aux couvents de Langres, de Nancy, enfin au couvent du Saint-Sacrement du faubourg Saint-Honoré, à Paris. En 1896, le chapitre provincial lui conféra le titre de prédicateur général de l'ordre.

Le P. Maumus, dont la voix s'est fait entendre dans la plupart des grandes églises de Paris et notamment à Saint-Sulpice, s'était signalé à l'attention publique, à partir de 1885, par une série de conférences, de livres et de brochures où, devançant la pensée de Léon XIII, il se faisait l'apôtre du ralliement du clergé à la forme républicaine et même à la politique démocratique. Ses premiers livres, d'ordre tout théologique, avaient été consacrés à la philosophie thomiste : *la Doctrine spirituelle de saint Thomas d'Aquin* (1885); *Saint Thomas d'Aquin et la Philosophie cartésienne* (1890). L'année suivante, paraissaient ses études sur les *Philosophes contemporains :* Vacherot, Taine, Janet, Caro, Schopenhauer y étaient étudiés sous une forme claire, modérée, éminemment critique, au sens le meilleur du mot. En 1892, enfin, le P. Maumus résumait, dans une brochure qui fit sensation et souleva d'ardentes polémiques, toutes ses idées politiques : *la République et la Politique de l'Eglise.* Il avait naguère développé dans la chaire de Saint-Sulpice les mêmes vues : il lui semblait que l'Eglise devait se rallier « sincèrement, franchement, sans arrière-pensée, à la forme de gouvernement que s'est donnée la démocratie ». La République lui paraissait l'application la plus large et la plus complète des grands théologiens, saint Thomas d'Aquin, Bellarmin et Suarez : « On croit, s'écriait-il, que la liberté date de 89. Bien avant cette date, les théologiens avaient enseigné à nos pères qu'ils avaient le droit de choisir leur chef, qu'ils avaient le droit de résister aux empiétements du pouvoir, et qu'en cas d'empiétement, ils devaient résister et même déposer leur chef. C'est ainsi que saint Thomas d'Aquin dit : *Ad populum pertinet electio principum.* La volonté nationale est donc la souveraine maîtresse. Rien ne nous empêche donc, catholiques, de pouvoir adhérer à la République... » Les discussions furent des plus vives, mais le P. Maumus, presque injurié par la presse intransigeante, ne rétracta rien. Il précisa même ses idées dans un certain nombre de petits livres d'une franchise et souvent d'une éloquence rares : *l'Eglise et la France moderne, l'Eglise et la démocratie ; les Catholiques et la Liberté politique; la Crise religieuse et les Enseignements de l'histoire ; le Despotisme jacobin; la Préparation à la foi; la Politique pratique à l'heure présente* (1901), etc. Il y représentait la Déclaration des droits de l'homme comme parfaitement acceptable pour un catholique et même pour un prêtre catholique. Il demandait formellement que les ministres du culte renonçassent à s'ingérer dans les affaires publiques : « Nous, prêtres, nous devons avoir les vues plus hautes. Notre mission n'est pas de faire élire des députés ; nous avons à sauver des âmes, à étendre le règne de Jésus-Christ. » Il condamnait l'antisémitisme avec des passages des Pères, des citations des papes et quelques pages éloquentes de Bossuet... Mais tout cet admirable effort de conciliation fut en pure perte, et le conflit aigu qui sépara l'Eglise de l'Etat apporta au P. Maumus de cruelles désillusions. Il avait presque accepté les projets de Waldeck-Rousseau, dont il était l'ami, sur le régime des congrégations; et il se flattait que son ordre, entre tous, dégagé de la politique conservatrice, serait autorisé à survivre. Le refus systématique et en bloc de toutes les autorisations par le ministère Combes, contrairement à la pensée de l'auteur de la loi, affecta profondément son libéralisme, si élevé et si sincère. Il se retira dans sa ville natale, déçu et découragé, et c'est là que la mort est venue le prendre. — G. Treffel.


Le Père Maumus. (Phot. Pierre Petit.)

Mémoires sur l'électricité et l'optique, par A. Potier, publiés et annotés par A. Blondel (1912, in-8°). — A. Blondel, ancien élève de Potier, a réuni dans cet ouvrage un certain nombre de mémoires et de notes dus à l'éminent physicien. Le recueil a été divisé en trois parties : l'Electricité théorique, l'Electrotechnique et l'Optique. Les travaux se rapportant à l'optique ont été classés les derniers, bien que, par ordre de date, ils eussent dû figurer en tête du recueil; c'est que l'ouvrage s'adresse surtout aux électriciens.

Dans la première partie se trouvent des mémoires et notes d'ordre purement théorique : sur l'électrodynamique et l'induction, sur la mesure de l'énergie, sur la théorie du contact, sur l'énergie d'un courant, etc.

La deuxième partie est la plus importante. Il semble, en effet, que Potier s'est plus spécialement attaché, durant sa carrière, à des études d'électrotechnique; les différentes notes publiées ici sont des plus intéressantes. En effet, on y trouvera groupés des travaux *Sur la réaction d'induit des machines* et *Sur la réaction d'induit des alternateurs*, qui, à l'époque où ils furent publiés, ont apporté de précieux matériaux à la théorie des dynamos et à celle des alternateurs. De même, un autre groupe de notes sur les *Moteurs asynchrones* et sa communication au « Bulletin de la Société internationale des électriciens » (1896), *Sur les précautions à prendre contre l'électrolyse dans l'établissement des voies de tramways* (c'est dans ce travail qu'il préconise la règle des 5 volts entre terre et rail, qui a été reconnue pratiquement efficace). Enfin, un dernier mémoire *Sur les phénomènes de surtension dans les réseaux à courants alternatifs.*

Dans la troisième partie, une note de Potier lui-même, mise en introduction, annonce que ses travaux d'optique ont eu pour but de « montrer que les théories partielles de Fresnel sont conciliables entre elles, pourvu qu'on en change légèrement la forme, sans toucher aux principes... ».

On trouve, entre autres, dans l'ouvrage, ses importants mémoires *Sur la réflexion vitreuse et métallique*, dans lesquels il rend compte de la polarisation elliptique de la lumière par réflexion sur les corps transparents, en émettant l'hypothèse d'une *couche de transition*, d'épaisseur très mince, se trouvant au passage d'un milieu à un autre. Cette hypothèse rendait inutile l'introduction de vibrations longitudinales qu'avait préconisée Cauchy.

L'ouvrage est présenté par une intéressante préface due à H. Poincaré et dans laquelle le savant académicien, avec sa haute compétence, nous initie à la vie et aux travaux scientifiques de Potier, qu'il range parmi les théoriciens, tout en faisant valoir les grands services qu'il a su rendre à l'industrie électrique. — G. Boucheny.

***Menéndez y Pelayo** (Marcelino), historien et critique espagnol, né à Santander le 3 novembre 1856. — Il est mort dans la même ville le 19 mai 1912. Il était membre de l'Académie espagnole, président de l'Académie de l'histoire, directeur de la Bibliothèque nationale, directeur général des Archives, Bibliothèques et Antiquités. Après avoir fait des études brillantes à l'université de Barcelone et reçu les utiles directions de Milá y Fontanals; après avoir parcouru et fouillé à fond les principales bibliothèques de l'Europe, il fut élu, à vingt et un ans, avant l'âge légal, professeur d'histoire de la littérature espagnole à l'université de Madrid, dans la chaire d'Amador de los Rios. En 1885, il fut député aux Cortès. Plus tard, il devint sénateur. Menéndez y Pelayo se place à la tête de la critique et de l'histoire littéraires en Espagne. Sa vaste érudition, sa délicate culture d'humaniste, son goût intelligent et vaste, son imagination enthousiaste et évocatrice de poète, son style abondant se sont répandus dans tous les domaines. Il débuta par une œuvre encyclopédique : *la Ciencia española* (1878), qu'il devait remanier plus tard. Il publia ensuite *Horacio en España* (1877, 2e éd., 1885); *Historia de los heterodoxos españoles* (1880-1881), œuvre d'un écrivain sincèrement catholique; *Calderon y su teatro* (1881), recueil de conférences; *Estudios de critica literaria*, sans parler de nombreux articles ou préfaces. Son *Historia de las ideas esteticas en España* (1883-1891, en 9 vol. inachevés) dépasse largement les limites de la littérature espagnole. Les 13 volumes de son *Antologia de poetas liricos castellanos* (1890-1906) forment, avec leurs copieuses introductions, une histoire complète de l'ancienne littérature espagnole. Il a de même enrichi d'importantes études les 13 volumes de l'édition monumentale de Lope de Vega, publiée par les soins de l'Académie espagnole. Ses œuvres poétiques ont été réunies sous le titre de *Odas, epistolas y tragedias.*


Menéndez y Pelayo.

Dans sa maison de Santander, il avait réuni une magnifique collection de livres, de manuscrits, de documents de toute sorte. Il aimait curieusement les lettres et exaltait avec enthousiasme les écrivains de son pays; écrivain lui-même riche et vivant, d'une intelligence étendue et originale. — J. Bonclère.

***micromètre** (du gr. *mikros*, petit, et *metron*, mesure) n. m. — Instrument qui sert à mesurer des longueurs très petites.

— Encycl. Le micromètre a été inventé pour mesurer les diamètres apparents des astres. Depuis, il a

reçu d'autres applications, et plusieurs appareils de physique, notamment les microscopes, comportent des dispositifs micrométriques. Mais c'est en astronomie que cet instrument rend les plus grands services et se présente sous sa forme la plus perfectionnée.

La première idée du micromètre à vis, universellement employé, parait revenir aux Français Picard et Auzout (1667). Toutefois, l'Anglais Gascoigne semble avoir inventé, vingt-cinq ans avant Auzout, un instrument analogue, qui resta ignoré.

Dans son principe, le micromètre d'Auzout consiste en une vis à pas très fin, qui avance en tournant dans un écrou. Des tambours divisés, que porte la vis, permettent de compter les tours et les fractions de tour et d'évaluer ainsi la longueur dont la vis a avancé ou reculé.

Pour mesurer les diamètres apparents des astres, la vis fait mouvoir un fil mobile dans le plan focal de la lunette et parallèlement aux fils fixes d'un réticule, de telle sorte qu'il est possible de faire coïncider ce fil mobile et l'un des fils fixes avec les bords de l'image de l'astre. En 1714, Louville s'avisa de se servir du fil micrométrique pour pointer exactement les positions des astres, selon la méthode pratiquée depuis pour déterminer les ascensions droites et les déclinaisons.

Dans les perfectionnements qui ont été, par la suite, apportés au micromètre, on a cherché à rendre cet instrument enregistreur. Dans le micromètre employé à l'Observatoire de Paris, ce résultat est atteint de la façon suivante. L'écrou de la vis micrométrique (*a*) (*fig.* 1) porte deux tambours, dont l'un (*b*) indique le nombre de tours, et l'autre (*c*) les fractions de tour. Un cylindre (*d*) qui peut être rendu solidaire de ce dernier tambour, porte à l'extérieur douze petites pointes, dont les intervalles correspondent à cinq divisions du tambour. Lorsqu'on tourne l'écrou à l'aide du bouton (*e*) pour faire avancer la vis, ces pointes entraînent, en y perçant des trous successifs, une bande de papier (*f*) à l'intérieur d'un demi-espace annulaire formé autour de ce cylindre par un demi-anneau concentrique (*g*); (*h*) est un anneau fixe porte-index. Chaque fois que l'observateur arrive à bissecter l'étoile avec le fil mobile, il perce dans le papier, en agissant par un levier sur un mécanisme approprié invisible sur notre figure, un petit trou discernable par sa position des trous percés par les pointes du cylindre. On peut, ensuite, en mesurant avec une règle divisée spéciale l'intervalle entre ces derniers trous, retrouver, à 1/10e de seconde près, les pointés successifs.

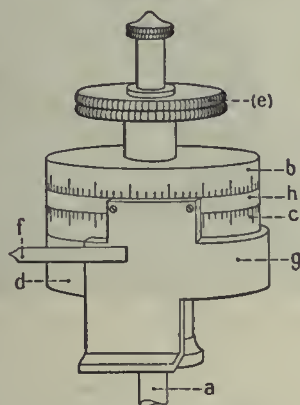


Fig. 1. Micromètre enregistreur des pointés faits à la main.

Ce procédé convient pour les déclinaisons et aussi pour les ascensions droites des étoiles dont la déclinaison dépasse 80° et dont, par suite, le déplacement dans le champ de la lunette est lent. Dans les déterminations des ascensions droites des autres étoiles, par la vieille méthode dite « à l'œil et à l'oreille », on a constaté des différences dans l'évaluation du temps, appelées « équations personnelles », variables avec les observations et pour un même observateur. En vue de les éliminer, on a cherché à rendre les déterminations automatiques.

Repsold a construit, à cet effet, son micromètre enregistreur impersonnel, lequel présente une roue fixée à côté des tambours sur la vis micrométrique et qui porte sur sa circonférence des contacts électriques équidistants. L'observateur suit l'étoile avec le fil mobile en agissant sur la vis. Un ressort, qui appuie sur la roue, ferme un circuit chaque fois qu'il passe sur un contact. On obtient ainsi des signaux au chronographe, qui permettent de retrouver les instants précis auxquels l'étoile se trouvait en des points correspondant à des positions bien déterminées de la vis.

Cet instrument constitue un perfectionnement important, mais il ne supprime pas complètement les équations personnelles en raison de la difficulté de suivre l'étoile en faisant avancer à la main la vis micrométrique. Pour lever cette difficulté, on a repris l'idée émise, en 1861, par le P. Braun, de faire mouvoir la vis par un moteur mécanique. Le Cercle méridien du Jardin de l'Observatoire de Paris vient d'être pourvu d'un micromètre de cette sorte, construit par Gautier.

Dans cet instrument, un moteur électrique commande la vis micrométrique par l'intermédiaire d'un appareil de changement de vitesse (*fig.* 2), constitué par deux disques tournants (*a*, *a'*), animés de vitesses égales et de sens contraire, qui attaquent le bord d'un disque (*b*) contre lequel ils sont pressés par les ressorts (*c*, *c'*). Ce disque (*b*) peut être fixé à des hauteurs différentes sur un axe creux (*d*). Sa vitesse est d'autant plus grande qu'il est plus éloigné du centre des disques (*a*, *a'*). On les dispose de telle sorte que le déplacement du fil mobile soit à peu près égal à celui de l'étoile observée. A cet

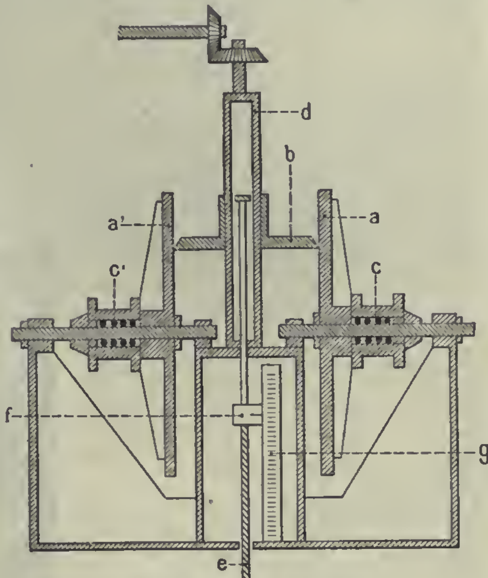


Fig. 2. Micromètre automatique (appareil de changement de vitesse).

effet, on tourne un écrou dans lequel est engagée la partie inférieure filetée de la tige (*e*) portant un index (*f*) qui se déplace le long d'une graduation (*g*) indiquant les vitesses.

Pour arriver à l'égalité absolue, on utilise la combinaison d'engrenages représentée par la figure 3. Le pignon (*a*), qui termine l'axe moteur (*b*), actionne la roue (*c*), folle sur l'axe (*d*). Celle-ci entraîne la roue (*e*) et le pignon (*f*) par l'intermédiaire de l'axe (*g*). Le pignon (*f*) engrène avec la roue (*h*), solidaire de l'axe (*d*), sur lequel sont fixées les roues coniques (*i*) et (*j*), solidaires l'une de l'autre et dont l'une transmet, par les roues (*k*, *l*, *m*), le mouvement à la vis micrométrique (*n*), qui porte la roue à contacts de Repsold (*o*) et les tambours (*p*, *q*). L'observateur, par le bouton (*r*) et les roues d'angle (*s*, *t*), fait tourner dans un sens ou dans l'autre le pignon (*u*) solidaire de la roue (*t*) et tournant librement sur l'axe (*d*). Il retarde ou avance ainsi la rotation de la roue (*e*) et, par suite, celle de la vis, de la quantité voulue.

Le système des deux roues (*i*, *j*) peut glisser sur

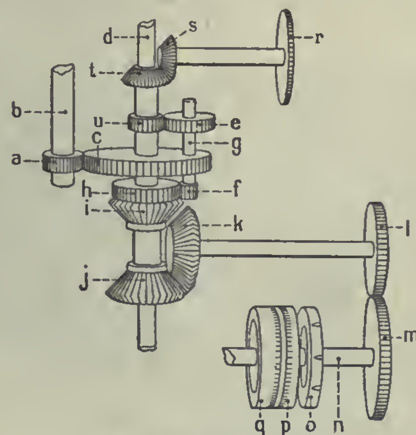


Fig. 3. Micromètre automatique (mécanisme modificateur de vitesse).

l'axe (*d*), ce qui permet, à l'aide d'un mécanisme *ad hoc*, d'engrener l'une ou l'autre avec (*k*) et de renverser ainsi la marche du fil. Nous ajouterons qu'un mécanisme de débrayage fonctionne automatiquement quand le fil est à fin de course et que l'oculaire est animé du même mouvement que le fil.

Avec cet appareil, l'observateur n'ayant qu'un effort très minime à faire, les observations sont rendues presque entièrement automatiques, et l'erreur probable d'une observation d'ascension droite réduite à l'équateur ne dépasse pas 0'',013.

Pour plus de détails, nous renvoyons au mémoire publié dans les « Annales de l'Observatoire de Paris », par Henri Renan, qui a fait une étude spéciale de cet instrument. — Clément Deroeb.

***mort** n. f. — Encycl. *Mort apparente.* « La mort apparente est simplement la vie sous les apparences de la mort ». (S. Icard.) Cette définition est la seule que nous puissions donner, dans notre impuissance à définir physiologiquement la vie et la mort. Mais elle fait suffisamment comprendre le danger qui réside dans cette similitude apparente entre un sujet réellement décédé et un autre qui parait mort sans l'être. Ce danger consiste dans la possibilité d'une inhumation prématurée dont le second serait la victime.

A toutes les époques, on s'est préoccupé de cette angoissante question, et la crainte de l'inhumation prématurée a hanté un grand nombre d'hommes, parmi lesquels des personnages célèbres. Il est bien évident que tous les faits de ce genre qui ont été cités ne sont pas authentiques et que les statistiques dressées pour établir dans quelles proportions ces inhumations prématurées étaient faites ne reposent que sur des bases sans valeur ou à peu près. Néanmoins, à côté des histoires apocryphes et des faits controuvés, il en existe un nombre encore imposant qui ont été établis de façon incontestable. D'autre part, plus nombreux encore sont ceux où des humains considérés comme morts sont revenus à la vie avant leur ensevelissement. Il est donc de la plus grande importance de se mettre à l'abri d'une aussi épouvantable erreur.

Il n'existe, en réalité, pour le public, qu'un signe absolument certain de la mort : c'est la putréfaction du cadavre. Mais celle-ci ne peut débuter qu'après un délai plus long que celui qui est exigé pour l'inhumation des défunts, et n'est pas facilement appréciable au début. Ce signe n'est donc pas assez précoce pour que l'on s'y puisse tenir. D'autres signes existent, qui donnent une certitude un peu moindre, mais encore suffisante ; mais ils doivent être constatés par un médecin pour acquérir toute leur valeur.

La vérification médicale des décès est une règle qui ne devrait pas souffrir d'exception. Mais elle est encore loin d'être universellement appliquée, et si, dans certaines grandes villes, elle est obligatoire, il n'en est pas de même dans les autres, ni surtout à la campagne où, malheureusement, le délai légal d'inhumation n'est pas toujours respecté comme il importe qu'il le soit.

D'ailleurs, il est hors de doute que les signes de la mort constatés par un médecin sont sujets à erreur en un certain nombre de circonstances. La rigidité cadavérique peut se confondre avec un certain nombre d'états pathologiques et manquer dans certains autres. Le refroidissement *post mortem* peut être simulé par la congélation et le coma alcoolique. La cessation de la circulation constatée par les moyens courants peut être, ainsi que celle de la respiration, sujette à caution. Il peut donc sembler indispensable d'avoir à sa disposition d'autres moyens irréfutables de s'assurer de la réalité de la mort. Quelques-uns ont été indiqués, en ces temps derniers, qui donnent toute sécurité à cet égard. Les uns exigent l'intervention d'un médecin, les autres peuvent être mis en œuvre par le public lui-même, sans instruction spéciale.

De tout temps, la section d'une ou plusieurs artères a été conseillée pour lever tous les doutes. Si le sang ne s'écoule pas, c'est que la circulation est abolie et, par conséquent, la mort certaine. Ce procédé était peut-être le meilleur que nous possédions avant ceux que nous allons décrire en détail. Mais il est d'une application difficultueuse pour des personnes peu instruites et peu capables de trouver une artère à sectionner. Il expose, de plus, à la mort définitive du sujet si celui-ci était encore vivant, dans la difficulté où l'on se trouvera de lier l'artère ainsi sectionnée. Enfin, si la section est faite pendant la période syncopale, où la circulation est véritablement interrompue, il peut y avoir erreur, d'autant qu'alors les parois artérielles peuvent se recroqueviller à l'intérieur et donner lieu à la formation d'un caillot lors de la reprise de la circulation. La méthode est donc difficile, infidèle et insuffisante.

Nous ne parlerons que pour mémoire des précautions préconisées par quelques auteurs et qui consistent à assurer la mort de l'individu pour lui éviter à coup sûr les tortures de l'inhumation prématurée. Ce ne sont plus là des moyens de diagnostic.

Méthodes de diagnostic applicables par le médecin. — Il en est trois qui méritent d'être tirées hors de pair :

Formation des phlyctènes gazeuses. — Procédé recommandé par le Dr Ott (de Lillebonne). Il consiste à découvrir l'avant-bras du sujet, à l'étendre horizontalement, la face antérieure tournée vers le sol. Placer alors une flamme (bougie, lampe, allumette, etc.) en contact avec cette face de l'avant-bras découverte, en lui faisant lécher légèrement la peau. Quelques secondes après, si la personne est morte, il se produit une boursouflure de la peau, laquelle éclate avec un bruit notable. La place où cette phlyctène gazeuse a éclaté doit être ensuite examinée. On y voit une zone où l'épiderme s'est soulevé et quelques débris de cet épiderme, mais

aucun liquide n'est apparent. Chez le vivant, on aurait, au contraire, production d'une phlyctène liquide. On conçoit que ce signe ne puisse être apprécié que par quelqu'un connaissant le diagnostic différentiel entre les différentes sortes de phlyctènes.

Procédé à la fluorescéine. — Inventé par le Dr S. Icard (de Marseille), il paraît le plus pratique de tous. Il est d'une extrême sensibilité. Il consiste, pour le médecin appelé à constater le décès, à injecter profondément « en plusieurs points, dans la masse musculaire ou dans le tissu cellulaire ou, mieux, dans une des veines superficielles du bras, 5 à 6 centimètres cubes d'une solution de fluorescéine (10 grammes de cette substance pour 15 grammes de carbonate de soude et 50 centimètres cubes d'eau) ». Si la circulation persiste, si atténuée soit-elle (c'est-à-dire si la mort n'est qu'apparente), la peau et les muqueuses deviennent immédiatement jaunes, et l'œil prend une superbe coloration verte, qui l'a fait comparer à une émeraude enchâssée dans l'orbite. L'innocuité de la fluorescéine est d'ailleurs absolue. Si l'injection a été faite à un moment où l'arrêt de la circulation était total, la coloration se produira lors de la reprise de cette circulation, laquelle ne peut tarder plus loin que les vingt-quatre heures exigées par la loi pour l'inhumation. Si la mort est réelle, la fluorescéine n'est pas absorbée et aucune coloration ne se produit.

Signe de l'acidité des viscères. — Imaginé par les Drs Brisemoret et Ambard, il est basé sur cette constatation que, pendant la vie, le foie et la rate présentent une réaction alcaline, laquelle devient acide après la mort. Pour effectuer cette recherche, il faut se munir d'une seringue de Pravaz et d'un fragment de papier de tournesol bleu. On ponctionne le cadavre supposé au niveau du foie et de la rate, indifféremment, le premier étant évidemment beaucoup plus aisé à atteindre. Dès que l'aiguille montée sur la seringue a pénétré dans l'épaisseur du viscère, on aspire au moyen du piston, et l'on maintient cette aspiration pendant toute la pénétration de l'aiguille jusqu'à son talon et pendant son retour jusqu'à la surface. On trouve alors, dans le canal de l'aiguille, un peu de pulpe hépatique ou splénique, avec un peu de sang. Si cette pulpe, déposée sur le papier réactif, le colore en rouge, c'est que le sujet est réellement mort. Ce procédé est d'une grande précocité, puisqu'on peut vérifier la mort de cette façon une demi-heure après l'instant du décès. Néanmoins, lorsqu'on opère d'aussi bonne heure, il faut prendre certaines précautions supplémentaires pour éviter que l'acidité de la pulpe ne soit masquée par l'alcalinité du sang. Lorsqu'on vérifie la mort par ce moyen plusieurs heures après l'instant du décès, la précaution est inutile.

Nous pouvons joindre à ces trois procédés celui du Dr Halluin, mais il est moins absolument affirmatif. Il consiste à instiller une goutte d'éther dans l'œil. En cas de persistance de la circulation, il se produit une turgescence marquée des vaisseaux de la conjonctive. En cas de mort, la turgescence ne se manifeste pas. C'est là, nous dit l'auteur lui-même, un signe de probabilité, et non de certitude.

Méthode de diagnostic applicable par le public. — Il n'en est qu'une qui réalise toutes les qualités que l'on est en droit d'exiger : c'est le procédé de réaction, sulfhydrique, ou procédé au papier plombé du Dr S. Icard. Son importance nous permet d'entrer à son sujet dans certains détails.

Il est basé sur ce fait que la putréfaction du cadavre, seul signe absolu de la mort réelle, comme nous l'avons dit, débute dans l'intérieur du corps bien avant qu'elle soit constatable à l'extérieur. Elle se produit surtout dans les poumons, où elle amène la naissance de gaz dont il s'agit de déceler la sortie par les orifices respiratoires. Le point important de ce fait réside dans la présence constante, parmi ces gaz, de gaz sulfurés, qui sont l'hydrogène sulfuré et le sulfhydrate d'ammoniaque. Si l'on dispose, à l'orifice des narines, ou même dans les narines, des bandes de papier imprégnées d'un sel de plomb, les gaz sulfurés transformeront ce sel en sulfure noir, et la réalité de la mort sera inscrite, pour ainsi dire, sur les morceaux de papier. Ce signe se manifeste à la fin du premier jour qui suit le décès, ou, au plus tard, au commencement du second.

Dans la pratique, il suffit donc d'utiliser un fragment de papier trempé préalablement dans une solution de sous-acétate de plomb, encore appelée « extrait de Saturne » ou « eau blanche », et qui se trouve partout. On placera, par exemple, un de ces fragments dans une narine, un autre devant l'autre narine, et, si la mort est réelle, le papier noircira.

Une façon un peu plus délicate de procéder consiste à écrire certains caractères ou à effectuer certains dessins avec cette solution d'acétate de plomb sur du papier blanc. Les gaz de la putréfaction feront apparaître ces traits en noir sur le fond blanc du papier, mettant encore mieux en évidence la réalité du décès.

Enfin, à défaut de papier préparé de la sorte, on peut employer un morceau d'argent ou de cuivre, une pièce de monnaie, par exemple, à la condition de la bien nettoyer et de la rendre brillante, comme neuve. La pièce de monnaie, sous l'influence des gaz sulfurés, noircira également, mais avec une certaine différence d'intensité : l'argent donnera une teinte gris noir et le cuivre une coloration noir rougeâtre.

Ce procédé, on le voit, a tout ce qu'il faut pour donner la sécurité la plus absolue et être appliqué par tous et en toutes circonstances. Il est fidèle et suffisant, car la putréfaction profonde, origine de la réaction sulfhydrique, existe dans tous les cas de mort réelle et n'existe dans aucun cas de mort apparente. Enfin, il est d'une très grande simplicité, et la netteté de sa réaction est telle que les moins instruits peuvent la reconnaître.

Le Dr Icard propose très justement que les mairies de campagne soient approvisionnées de papier aux sels de plomb qui serait remis, avec la manière de s'en servir, aux personnes venant déclarer un décès. Elles rapporteraient le papier noirci comme preuve de la réalité de la mort. L'inhumation ne serait autorisée qu'après résultat positif de l'épreuve.

D'autre part, il est à désirer que les médecins chargés de la constatation des décès utilisent le procédé à la fluorescéine pour être absolument certains qu'ils ne sont pas en présence d'un cas de mort apparente. A l'aide de ces deux procédés, et mieux encore avec le contrôle des autres méthodes que nous avons décrites, on peut être certain d'éviter à coup sûr toute inhumation prématurée. — Dr Henri BOUQUET.

Mort du cerf (LA), groupe de Perraut-Harry, exposé en 1912 au Salon des artistes français. (V. p. 490.) — Le cerf est en bas, près de l'eau qui dort dans un creux de rochers; il est étendu à terre et brame une dernière fois, tandis que la meute descend vers lui. Les groupes de chiens sont très adroitement disposés; un d'eux, à droite, aboie; les autres regardent le cerf. Un pareil motif a permis au sculpteur d'étudier en toutes ses attitudes le chien courant; il en a admirablement traduit le caractère, le type râblé, les têtes ridées, coiffées de longues oreilles, les gueules molles aux langues pendantes, et il a su le faire sans aucune monotonie. Ce groupe a valu à l'artiste une médaille de 2e classe. — TR. L.

***or** n. m. — ENCYCL. *Matières d'or et d'argent.* (*Postes.*) Les matières d'or et d'argent ne pouvaient être expédiées par la poste qu'enfermées dans des boîtes scellées et soumises aux formalités et tarifs des chargements. Il était défendu, sous peine d'une amende de 50 à 5.000 francs (loi du 25 janvier 1873, art. 9), de les insérer dans des lettres ou autres objets recommandés. Cette prohibition, qui s'expliquait pour les objets de prix, mais ne se justifiait guère pour les objets de peu de valeur, a été supprimée par l'article 14 de la loi du 27 février 1912. Il est désormais permis d'insérer des matières d'or et d'argent dans les envois postaux recommandés, pourvu que la valeur de ces matières ne soit pas supérieure au montant de l'indemnité accordée en cas de perte des envois. Mais cette autorisation ne s'étend pas aux pièces de monnaie ayant cours. — R. B.

***ordure** n. f. — ENCYCL. *Ordures ménagères. Enlèvement et utilisation des ordures ménagères.* L'enlèvement des ordures ménagères ne constitue pas, pour les petites agglomérations humaines, un problème bien difficile à résoudre, parce que les déchets à évacuer sont peu abondants, et qu'à proximité des habitations, il existe toujours des terrains où ces détritus ménagers peuvent être amoncelés, sinon immédiatement épandus. Mais la question se complique singulièrement dans les grandes villes. Pour celles-ci, l'enlèvement des ordures ménagères est une pressante nécessité d'hygiène. Outre que l'étalage en plein air des tas d'immondices est fort peu esthétique, il peut devenir assez vite dangereux pour la santé publique, car une fermentation active se développe dans ces amas hétéroclites.

Qu'il s'effectue en régie directe ou bien qu'il soit affermé par des entrepreneurs, l'enlèvement des ordures ménagères est toujours onéreux pour les budgets municipaux. Dans une ville comme Paris, qui produit quotidiennement 2.000 à 3.000 tonnes d'ordures ménagères suivant la saison, le transport seul de ces déchets vers les usines suburbaines occasionne une dépense annuelle de 4 millions de francs. On conçoit, dès lors, que l'évacuation des ordures ménagères préoccupe vivement la municipalité de la capitale, et l'on comprend que des études sérieuses aient été entreprises par les services de voirie et d'hygiène pour donner enfin complète satisfaction aux exigences des intéressés.

La question est plus complexe encore qu'on ne l'imagine au prime abord. C'est, d'une part, l'obligation d'enlèvement rapide imposée par l'hygiène; d'autre part, la nécessité pour le budget municipal de réduire au minimum les frais d'enlèvement, en tirant, si possible, un profit quelconque de ces débris; enfin, le souci de ne point priver l'agriculture d'un engrais très riche en éléments fertilisants.


Chargement d'un tombereau ouvert dans une rue de Paris.

Collecte et enlèvement des ordures ménagères. — Le plus ordinairement (c'est du moins la méthode suivie depuis 1884 à Paris, où elle fut établie par le préfet de police Poubelle) les ordures ménagères sont, pour chaque maison, recueillies dans des boîtes métalliques ouvertes, mais étanches fournies par les propriétaires des immeubles et qui sont appelées *poubelles*. Ces récipients, sortis sur le bord des trottoirs dès les premières heures du jour, sont, par les chiffonniers (*placiers* ou *tôliers*), retournés sur une mauvaise toile; leur contenu, étalé, est fouillé, remué — parfois même éparpillé sur la chaussée, au mépris des ordonnances — puis, cette visite terminée et sa récolte faite, le chiffonnier remet à la poubelle tous les débris qu'il dédaigne; les récipients sont alors abandonnés sur place et exhalent leurs malodorants parfums jusqu'à l'arrivée des tombereaux, où leur contenu est enfin déversé pour être conduit hors de la ville aux usines de traitement. (Dans les Ier, VIIIe, XIIIe et XVIe


Chargement d'un tombereau de déchets maraîchers. (Halles de Paris.)

arrondissements, l'enlèvement et le transport sont effectués à forfait par des entrepreneurs, qui deviennent propriétaires des ordures enlevées; dans douze autres : IIe, IVe, Ve, VIe, VIIe, IXe, XIe, XIIe, XIVe, XVe, XVIIe et XVIIIe, l'enlèvement est fait aussi par des entrepreneurs, mais leur récolte est la propriété de sociétés qui exploitent les usines de traitement dont il sera parlé plus loin; enfin, dans les IIIe, Xe, XIXe et XXe arrondissements, l'enlèvement des ordures ménagères est effectué en régie directe par l'administration municipale.)

Le nombre des voitures utilisées au transport est de 630, dont 500 environ appartiennent à des particuliers; dans les IIIe, Xe, XIXe et XXe arrondissements, la collecte est faite par des tombereaux à deux chevaux et à quatre roues; ces tombereaux, d'une contenance de 6 mètres cubes, sont en tôle et à caisse basculante; dans les autres arrondissements, ce sont des tombereaux ouverts en bois.

La collecte, qui doit être effectuée dans un délai maximum de deux heures, commence à 5 heures en été et à 6 heures et demie en hiver.

Tel quel, ce système de collecte est défectueux pour l'hygiène, et, à défaut d'autres améliorations dont on pourrait le doter, il conviendrait au moins de munir les poubelles d'un couvercle, destiné à éviter les repoussantes exhalaisons, d'adopter partout des tombereaux fermés, et, sans retirer à la corporation des chiffonniers l'exercice d'une profession d'ailleurs lucrative (v. CHIFFONNIER, *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 34) — et dont vivent environ 10.000 à 12.000 individus, si l'on considère les 4.000 à 5.000 placiers et leurs familles — de reporter le chiffonnage dans les usines mêmes où sont traitées les gadoues. Mais, aussi bien, le service municipal a étudié récemment une réforme générale de l'enlèvement des ordures ménagères dont nous parlerons plus loin.

La plupart des grandes villes d'Europe et d'Amérique ont organisé suivant les règles d'une hygiène bien entendue leurs services de voirie en ce qui concerne les ordures ménagères; partout le progrès a triomphé : la préoccupation générale a été d'éviter à tout prix la manipulation des ordures à l'air libre et l'usage des tombereaux ouverts. Chaque ville a son système; parfois, même, elle en utilise concurremment plusieurs; mais collecteurs et transporteurs sont toujours des récipients bien clos. Dans un des systèmes qui, de prime abord, paraissent le plus pratiques au point de vue purement hygiénique, les véhicules transporteurs sont constitués par un ou plusieurs caissons étanches et fermés, dont la partie supérieure en forme de toit porte, de distance en distance, des couvercles à glissière, sur chacun desquels peut s'adapter, renversée, une boîte à ordures; par le moyen d'un rebord en saillie que porte chaque glissière, le couvercle du caisson et celui de la poubelle s'effacent en même temps, de sorte que le contenu de celle-ci passe dans celui-là sans qu'aucun débris s'en échappe au dehors (c'est le système adopté à Amsterdam, Francfort, Cassel, Zurich; en France, à Vichy, à Boulogne-sur-Seine). Conduits aux usines de traitement, les caissons, soulevés mécaniquement, sont amenés directement au-dessus des fours d'incinération ou des fosses de triage, suivant les cas; leur contenu s'échappe par des ouvertures pratiquées sur le fond, sur l'un des côtés ou sur la paroi postérieure. Dans ce dernier cas se trouvent les voitures du système adopté à Boulogne-sur-Seine : lorsque le véhicule arrive devant la fosse de vidange, on dételle le cheval, et la voiture, soulevée par l'avant au moyen de palans, s'incline vers la fosse, tandis que la paroi postérieure, décrochée, laisse le contenu du véhicule s'échapper librement.

Dans d'autres systèmes, le tombereau est un récipient complètement clos, dont la toiture se termine à l'arrière par une sorte de hotte constituant la voie d'accès des poubelles. Celles-ci (qui doivent être, comme dans le modèle précédent, d'un modèle déterminé) sont déposées sur une petite plateforme et, par le moyen d'engrenages, hissées dans la hotte jusqu'à la partie supérieure, où elles se heurtent à un dispositif qui les fait basculer. (C'est le système en usage à Berlin.) Enfin, quelques villes (Kiel par exemple) font chaque jour enlever des maisons les poubelles pleines et fermées pour les remplacer par des poubelles vides.

A Paris, la situation est tout à fait spéciale, et les conditions de collecte et d'enlèvement seraient difficiles à modifier du jour au lendemain. La préoccupation du service municipal de nettoiement est, depuis longtemps, d'effectuer collecte et enlèvement des détritus domestiques d'une façon plus hygiénique. En 1909, le conseiller municipal Girou, dans un remarquable rapport présenté au Congrès pour l'avancement des sciences, résumait les améliorations les plus urgentes à apporter au système actuellement en vigueur. Mais, d'ailleurs, dès 1904, un essai de tombereau automobile avait été tenté : une arroseuse automobile transformée avait été mise en service comme tombereau collecteur; cependant, on dut la rendre à sa destination première. Depuis cette époque, nombreux furent les véhicules à traction animale ou à traction mécanique présentés par leurs inventeurs au conseil municipal et que l'on mit consciencieusement à l'essai; mais aucun ne donnait complètement satisfaction, soit en raison de ses dimensions, de son poids, de sa lenteur, soit en raison de son prix de revient ou de mille autres critiques que lui adressaient les services compétents. Tout récemment, plusieurs systèmes de tombereaux automobiles ont effectué des essais dans divers arrondissements de la capitale; leur fonctionnement et leur rendement ont été étudiés avec beaucoup de soin par les ingénieurs du service de nettoiement, et l'adoption d'un modèle a, finalement, été décidée; de sorte que l'on verra sous peu la collecte et le transport des ordures ménagères s'effectuer à Paris aussi rapidement que dans les autres capitales. Le système de traction mécanique a réuni les suffrages parce qu'il répond en effet à la nécessité d'enlèvement rapide (l'éloignement des usines ne présente plus pour ces véhicules automobiles le même inconvénient que pour les tombereaux à traction animale); de plus, les tombereaux automobiles sont étanches et fermés et, par conséquent, satisfont aux *desiderata* de l'hygiène.


Usine d'Issy-les-Moulineaux. Déchargement d'un tombereau fermé de Boulogne-sur-Seine.


Tombereau métallique ouvert, à traction animale.

Ces tombereaux, dont nous donnons ci-contre une reproduction du modèle adopté, sont constitués par une caisse métallique allongée, que supportent deux roues, et qui est accouplée à un avant-train moteur (moteur à explosion ou moteur électrique; c'est, au reste, aux avant-trains électriques qu'on s'est arrêté). La caisse, d'une contenance de 10 à 12 mètres cubes, est à parois latérales inclinées; sa partie supérieure, qui n'est qu'à 1m,40 du sol (ce qui rend le chargement bien plus facile), est fermée par quatre panneaux en tôle ondulée et de forme semi-cylindrique. Les deux panneaux médians peuvent glisser par-dessus les deux extrêmes pendant le chargement, et, quand le tombereau est rempli, se rapprocher l'un de l'autre pour clore complètement la caisse. Quant au fond de celle-ci, il est formé par des plaques à charnières, que de solides crochets maintiennent fermées et que l'on ouvre lorsque le camion a été amené au-dessus des fosses de réception.

Le véhicule a une longueur totale (y compris l'avant-train) de 6 mètres, une largeur de 2 mètres, et pèse, vide, 5.700 kilogrammes. Il peut enlever une charge de 4 à 5 tonnes de gadoues. L'avant-train comporte deux moteurs de 6 HP chacun, actionnant les roues; la batterie Tudor est de 340 ampères sous 90 volts et composée de 45 éléments. Un dispositif spécial, utilisé pendant la collecte le long des trottoirs et alors que le camion marche à toute petite vitesse, permet au conducteur de diriger, arrêter, remettre en marche sa voiture, tout en restant à côté d'elle sur le trottoir, où il peut prêter la main à l'homme préposé au chargement.


Usine d'Issy-les-Moulineaux. Arrivée de tombereaux aux fosses de déchargement.

Composition, traitement et utilisation des ordures ménagères. Pour les grandes villes et, dans chacune d'elles, suivant la saison et suivant même le quartier, les résidus ménagers ont une composition variable; ils sont constitués par les déchets les plus divers : débris de verre, de vaisselle et d'objets métalliques de toute sorte, chaussures, paille, paillassons, vieux tapis, chiffons, papiers, bois, cendres, puis reliefs de cuisine, épluchures de légumes, détritus de viandes, poissons, volailles, os, etc. Dans tels quartiers, ce sont les éléments organiques qui abondent, alors que, dans d'autres, ils font presque complètement défaut. Il est donc difficile d'assigner aux ordures ménagères une composition moyenne, même approchée. Mais, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est qu'elles ont une réelle valeur comme engrais; moins cependant à l'état frais (*gadoues vertes*), étant donné la proportion d'éléments inutiles qu'elles renferment, qu'à l'état de *gadoues noires*, c'est-à-dire lorsqu'elles ont subi la fermentation en tas ou, mieux encore, le broyage.

Müntz et Girard, qui étudièrent la question attentivement, ont trouvé dans les gadoues noires : azote 0,45 pour 100; acide phosphorique 0,59; potasse 0,52; chaux 3,75; c'est-à-dire que ces déchets constituent un engrais d'une richesse comparable à celle du fumier de ferme. Le poids d'un mètre cube de gadoues noires oscille entre 800 et 1.200 kilogrammes et son prix entre 3 et 5 francs.

L'épandage du tout-venant (c'est-à-dire du contenu des tombereaux collecteurs) ni la fermentation en tas n'étant possibles aux portes de Paris, on a dû installer des usines de broyage. La première de ces usines (Saint-Ouen) utilisa, en 1876, le type de

broyeur imaginé par le Dr J. Pioger. Le broyeur J. Pioger et Tenin déchiquette déchire, casse, réduit en fragments grossiers les ordures, dont un triage préalable, effectué dans l'usine même par des chiffonniers, a éliminé plus ou moins des éléments stériles. Les gadoues ainsi grossièrement broyées constituent un mélange dans lequel la fermentation est moins rapide et qui, pendant plusieurs années, trouva facilement preneur. Mais, à un moment donné, des arrêtés pris par les maires des communes suburbaines interdisant le passage des gadoues sur leur territoire, puis la préférence marquée des agriculteurs pour les engrais chimiques, enfin la crise betteravière vinrent changer la situation, et le concessionnaire se trouva dans l'impossibilité d'écouler la totalité de son produit. La Ville de Paris dut intervenir pour subventionner la construction de foyers d'incinération destinés à détruire la partie non utilisée des gadoues; les foyers fonctionnèrent dès juillet 1908 et brûlent jusqu'à 120 tonnes par jour. Dans la nouvelle organisation, la presque totalité des déchets urbains sera incinérée.

Le système d'incinération des gadoues, qui a pris naissance en Angleterre (fours Horsfall) pour se répandre rapidement en Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse (systèmes Horsfall, Herbertz, Clemens Dorr, Meldrum, etc.) a donné, la plupart du temps, des résultats très avantageux. Le plus grand nombre des installations (Londres, Manchester, Liverpool, Birmingham, Leeds, Glasgow, Edimbourg; Hambourg, Wiesbaden, Kiel, Berlin; Brünn, Vienne; Bruxelles; Zurich; etc.) comportent d'ailleurs des dispositifs particuliers pour la transformation des gaz de la combustion en force motrice, ainsi que des appareils affectés au broyage, criblage, triage des résidus brûlés, qui sont alors livrés à l'industrie pour être utilisés à la fabrication de bétons, fondations et planchers hydrofuges, revêtements de trottoirs, briques ou dallages très résistants.

A Paris, cependant, l'incinération des ordures ménagères n'a cessé d'être combattue, parce que, tout d'abord, des plaintes nombreuses s'élevèrent contre la dispersion dans l'atmosphère des fumées nauséabondes; on reprocha au système d'être onéreux et de priver l'agriculture d'un engrais économique. Pour satisfaire à toutes ces objections, des modifications nombreuses furent apportées aux installations, afin surtout d'éviter les reproches visant les fumées; puis on étudia des projets de nouvelles usines, on en construisit même pour la combustion en vases clos des ordures ménagères et l'agglomération du charbon ainsi obtenu avec du coke, de la houille ou de l'anthracite à l'aide de brai. Mais cependant, à défaut d'une solution idéale du problème, il faudra sans doute se résoudre tôt ou tard à incinérer les gadoues, qui ne trouvent d'ailleurs plus chez les agriculteurs des débouchés suffisants.

Aujourd'hui, le traitement des ordures ménagères de la capitale s'effectue dans plusieurs usines, aux mains de concessionnaires dont les principaux sont la *Société anonyme des engrais complets* (usines de Saint-Ouen, Romainville et Issy-les-Moulineaux) et la *Société générale des engrais organiques* (usine de Vitry-sur-Seine). Toutes ces usines pratiquent le broyage et l'incinération (systèmes divers); mais, tandis que les premières se contentent du broyage grossier, comme l'avait compris le Dr J. Pioger, l'usine de Vitry-sur-Seine fait de la pulvérisation.



Tombereau automobile fermé, à avant-train électrique. (Système F. R. A. M.)



Usine de Vitry-sur-Seine. Répartition des ordures dans les trémies des broyeurs Weidknecht.

Les ordures collectées par les tombereaux s'acheminent vers les usines, et elles sont déversées dans de grandes fosses oblongues, dont le fond est constitué par un chemin roulant qui entraîne lentement les détritus; à l'extrémité des fosses, sont établis des élévateurs, qui amènent les ordures sur un transbordeur chargé lui-même de les conduire jusqu'à la batterie des broyeurs ou aux goulottes des fours d'incinération. Tout le long des fosses de réception, des chiffonniers, dont le travail est libre et non rémunéré, étalent les ordures sur le chemin roulant et prélèvent au passage ce qui leur convient. Ce sont les ordures ainsi grossièrement triées qui parviennent aux broyeurs. A Vitry, chaque broyeur est desservi par un ouvrier qui régularise le débit dans la trémie de l'appareil et, en même temps, élimine les objets tels que papiers, paille, paillassons, bois, chiffons, etc., susceptibles d'être brûlés dans les foyers producteurs de force motrice et qui seraient broyés sans grand avantage pour le produit final. Les broyeurs du système Weidknecht et Schœller, utilisés dans cette usine, peuvent traiter de quinze à trente tonnes à l'heure. Chaque appareil est constitué par une sorte de moulin en fonte, sur l'axe duquel sont montées des tiges métalliques terminées par des marteaux articulés, en acier. La vitesse de rotation de l'axe atteint 1.400 à 1.500 tours à la minute, et les matières soumises à l'action du broyeur se trouvent réduites à l'état de poussière par le jeu des marteaux qui s'entre-choquent et broient à la volée. Seuls, les fragments de papier et les chiffons qui ont passé au broyeur conservent leur aspect primitif; mais ils sont éliminés par criblage et envoyés aux foyers. Les trieurs cylindriques où sont admises les gadoues broyées laissent passer une sorte de terreau noir et humide, qui représente les 4/5es de la gadoue traitée. Ce « poudro », comme on nomme le produit, se conserve assez bien, ne possède pas d'odeur désagréable et peut être employé tel quel par l'agriculture comme un engrais très riche. Il est cependant susceptible d'entrer en fermentation lorsqu'on le remet en tas; c'est pourquoi les usines nouvelles (Toulon, par exemple) installées sur le modèle de celle de Vitry ont complété leurs batteries de broyeurs et de cribleurs par des fours à dessiccation du système Huillard, qui ramènent à 4 ou 5 pour 100 la teneur en eau du poudro et lui assurent ainsi une plus longue conservation. Le produit atteint le prix de 10 francs la tonne; mais il est très riche en substances fertilisantes (par tonne : azote, 6 à 10 kil.; acide phosphorique, 6 à 9 kil.; potasse, 4 à 10 kil.; chaux, 40 à 50 kil.; matières organiques, 250 à 450 kil.), et il faut souhaiter que l'agriculture en fasse un usage plus abondant.

Le traitement des ordures ménagères de Paris dans les diverses usines dont nous avons parlé représente un progrès véritable sur l'épandage et l'abandon en tas des gadoues vertes dans les champs; mais, nous l'avons vu, l'hygiène reproche à cette organisation le chiffonnage devant les maisons, le charroi des ordures malodorantes dans des tombereaux insuffisamment clos, puis le triage malpropre exécuté dans les usines mêmes par les chiffonniers qui, au mépris de toutes les prescriptions, éparpillent et abandonnent, tout le long des voies que suivent leurs charrettes, des débris de toute sorte, sans préjudice des innombrables microbes qu'ils disséminent au cours de leurs pérégrinations. Ce sont ces diverses considérations qui ont acheminé la municipalité vers l'organisation rationnelle qu'elle va prochainement inaugurer. Les ordures ménagères, enlevées pendant la nuit par les tombereaux automobiles, seront, sans chiffonnage d'aucune sorte, conduites aux usines et immédiatement brûlées. Ce système entraînera, il est vrai, la disparition des chiffonniers, dont un petit nombre seulement trouveront à s'employer dans les usines nouvelles, tandis que les autres en seront malheureusement réduits à chercher une occupation différente; mais c'est là, en somme, la rançon inévitable du progrès.

A. Bergès, ancien directeur du service municipal des eaux de Lyon, a préconisé naguère (v. notamment le *Génie civil*, 26 septembre 1908) un procédé qui, suivant lui, eût aussi donné complète satisfaction à l'hygiène : par la suppression du chiffonnage sur les ordures fraîches, aussi bien dans les rues que dans les usines, par une réduction importante des frais de transport, puisque les usines de traitement eussent pu, affirmait-il, être installées *intra-muros*, enfin, qui eût permis de tirer des ordures ménagères tout le parti possible.

Il s'agissait, en l'espèce, du traitement des gadoues vertes par digestion dans la vapeur. Dans ce procédé, perfectionnement de celui que préconisait Leblanc et qui fut étudié de 1897 à 1901 par les ingénieurs de la Ville de Paris, les ordures collectées dans les maisons sont véhiculées en récipients clos jusqu'aux usines pour être déversées dans d'immenses lessiveurs de 40 à 45 mètres cubes, analogues à ceux qu'on utilise à la préparation de la cellulose. Là, elles sont soumises pendant 5 ou 6 heures à l'action de la vapeur d'eau à 150°; puis, les lessives évaporées à sec dans le vide peuvent fournir, après l'extraction des graisses, un engrais très riche sous un petit volume; les matières solides demeurées dans les lessiveurs y sont séchées, puis déversées sur un transporteur horizontal; elles sont alors triées par des chiffonniers; tous les débris uti-



Usine d'Issy-les-Moulineaux. Transporteur alimentant les goulottes des fours d'incinération.

lisables (papier, métaux, chiffons, os, etc.) sont ainsi retrouvés, et ce chiffonnage propre fournit un rendement très supérieur à la récolte hâtive effectuée dans les poubelles. Le triage peut, d'ailleurs, être complété par un criblage qui donne une poussière (*tankage* des Américains) constituant l'engrais parfait, imputrescible et, partant, d'une conservation assurée. La chaleur nécessaire à l'usine peut être fournie en totalité ou en partie par les ordures lessivées et séchées. Les graisses extraites des lessives représentent une valeur qu'on estime à 500.000 francs par an ; les produits du chiffonnage, une valeur de 5 à 6 millions de francs, et le tankage, à raison de 15 francs la tonne, une valeur de 1 à 2 millions, suivant qu'on en utilise, ou non, une moitié dans les foyers.

L'application d'un tel système, très séduisant pour l'hygiène, présenterait, suivant le promoteur, de réelles sources de profit pour les villes qui en garderaient le monopole, et même, si les chiffres indiqués plus haut n'étaient pas réalisés, une économie énorme sur les frais de transport. Mais les installations, à Paris, eussent rencontré certainement des difficultés d'ordre technique ou sanitaire très nombreuses et entraîné des dépenses élevées pour l'édification de nouvelles usines; aussi ce projet n'a-t-il pu être adopté.

En Amérique, où le traitement des ordures ménagères par digestion (*reduction process*) est pratiqué dans quelques grandes villes, l'opération comporte le triage des ordures à domicile : on utilise à cet effet dans les maisons plusieurs poubelles où l'on jette, séparément, les cendres, puis le *rubbish* (papiers, chiffons, débris de vaisselle et de verre, balayures, métaux, bois, cuirs, etc.), enfin le *garbage* (épluchures de fruits, de légumes, déchets de viande, etc.). C'est le garbage seul qui passe aux digesteurs; après y avoir subi pendant huit heures l'action de la vapeur sous une pression qui croît uniformément de 2 à 6 kilogr. par centimètre carré, le produit est comprimé à la presse hydraulique, puis séché, déchiqueté, tamisé dans des trommels chauffés, et fournit un tankage apprécié des agriculteurs.

D'après Parsons, qui s'est livré à une étude approfondie de ce procédé, le traitement par digestion ne saurait être adopté que dans les très grandes villes. Il faut ajouter que les Américains, grands consommateurs de viande, produisent un garbage bien plus riche qu'il ne le serait à Paris, par exemple, et que, d'autre part, on imagine assez difficilement les cuisinières et ménagères de la capitale s'astreignant à l'usage de plusieurs boîtes à ordures et à cette besogne de classement des résidus ménagers.

On voit combien le problème est complexe et quelles difficultés nombreuses, surgies à chaque instant, ont dû surmonter ceux qui avaient charge d'assurer cet important service parisien du nettoiement, pour satisfaire à la fois aux prescriptions de l'hygiène et à l'économie. — J. AUVERNIER.

Orient, ou Byzance ? — C'est dans ces termes qu'à propos des miniatures du psautier serbe conservé à la bibliothèque de Munich, l'archéologue autrichien Strzygowski a posé le problème du développement original et de la puissance d'expansion de l'art byzantin. (Strzygowski, *die Miniaturen des Serbischen Psalters*, Vienne, 1906.) Les monuments de cet art excitent chaque jour davantage l'intérêt du grand public, et leur étude tient une place importante dans l'enseignement supérieur; mais il semble qu'un certain flottement se manifeste dans les jugements portés sur sa valeur. On se demande si Constantinople fut vraiment, au moyen âge, le centre d'élaboration artistique dont l'influence a rayonné sur les peuples slaves et sur l'Occident, ou si, ce qu'on appelle l' « art byzantin » ne représente pas une série d'importations orientales : ce n'est pas à Constantinople, mais en Syrie, en Asie Mineure, en Mésopotamie, que Strzygowski propose de chercher les centres de formation et d'expansion de cet art chrétien oriental qui, du ve au xve siècle, s'est imposé non seulement à Constantinople, mais à tous les peuples slaves et a fait sentir son influence en Italie, en Allemagne et jusqu'en France. Il s'agit, en un mot, de savoir comment il faut se représenter l'histoire de l'art byzantin. L'école artistique des Grecs du moyen âge a-t-elle eu véritablement un développement organique et s'est-elle renouvelée par ses propres forces, tout en faisant sentir au loin son influence ? A-t-elle vécu, au contraire, des éléments étrangers que des moines venus de Palestine ou de Mésopotamie lui ont apportés à diverses reprises ? Telles sont les données du problème en face duquel tous ceux qui s'occupent aujourd'hui de l'art byzantin sont obligés de prendre parti.

Dans la première moitié du xixe siècle, les archéologues qui découvrirent l'existence de l'art byzantin exagérèrent à la fois son immobilité et sa puissance d'expansion. Au cours de son voyage en Grèce, en 1839, Didron avait trouvé au Mont-Athos le « Guide de la Peinture », qui indique minutieusement tous les détails des compositions qui doivent orner les églises; il attribua à ce livre la valeur d'un règlement officiel et s'imagina que tout l'art byzantin en dépendait. « Ni le temps, ni le lieu, dit-il, ne font rien ou bien peu à l'art grec; au xviiie siècle, le peintre moréote continue et calque le peintre vénitien du xe, le peintre athonite (*du Mont-Athos*) du ve ou du vi^e. Le costume des personnages est partout et en tout temps le même,


Usine d'Issy-les-Moulineaux. Triage de détritus dans une fosse de déchargement.

non seulement pour la forme, mais pour la couleur, mais pour le dessin, mais jusque pour le nombre et l'épaisseur des plis... On ne saurait pousser plus loin l'exactitude traditionnelle, l'esclavage du passé... L'artiste grec est asservi aux traditions comme l'animal à son instinct ; il fait une figure comme l'hirondelle son nid ou l'abeille sa ruche. » (*Ann. archéol.*, 1845, p. 24.)

En revanche, on n'hésita pas à englober dans le cycle de l'art byzantin l'art du moyen âge tout entier. Les monuments qui présentaient un aspect un peu archaïque, les dessins stylisés, passaient facilement pour byzantins. L'art roman était rattaché ainsi à l'art byzantin, et Didron lui-même se moque de ceux qui regardent le portail royal de Chartres comme un monument « romano-byzantin ». A plus forte raison, on faisait sortir de Constantinople les monuments de Ravenne, de l'Italie méridionale, de la Sicile, des pays slaves, arméniens, etc.

Les découvertes de la deuxième moitié du xixe siècle apportèrent à la question des éléments nouveaux : les explorations de de Vogüé en Syrie centrale, de Dieulafoy en Perse, de Gayet en Egypte révélèrent l'existence, à la fin de l'antiquité, de puissantes écoles d'art oriental (art copte, art syrien, art persan). Voici comment on peut aujourd'hui se représenter l'évolution artistique du monde entre l'antiquité et le moyen âge

I. Les conquêtes d'Alexandre le Grand et plus tard les conquêtes romaines eurent pour conséquence une expansion universelle de l'art grec. Au début de l'ère chrétienne, l'art grec règne sans conteste, depuis l'océan Atlantique jusqu'aux plateaux de Kachmir, et son influence va même vivifier l'Extrême-Orient. Mais cet art, dont la royauté est incontestable, n'est plus celui de Phidias et d'Ictinos. Dans les grandes villes cosmopolites où il s'est développé, à Alexandrie, à Antioche, à Pergame, à Rhodes, à Ephèse et plus tard à Pompéi et à Rome, il a subi le contact de la vieille culture orientale, et il s'est modifié à son image. Les anciennes capitales d'Orient, encore intactes à cette époque, Memphis, Thèbes, Babylone, Ninive, Suse, ont excité l'admiration des Grecs par l'aspect colossal de leurs monuments et la richesse de leur décoration. L'art grec s'est inspiré de ces œuvres prodigieuses, mais en restant fidèle à son idéal de beauté et de mesure.

L'art hellénistique qui se développa alors, oriental par le programme, hellénique par l'exécution, eut donc une fortune inouïe : non seulement toutes les grandes villes de la Méditerranée furent ses tributaires, mais, à la suite de Rome, il fit la conquête de l'Afrique, de l'Espagne, de la Gaule, de la Bretagne. En Orient, les ingénieurs et les architectes grecs firent surgir des villes en plein désert : Palmyre, Baalbek, Petra dans la lointaine Arabie. Dans l'Asie centrale, les bouddhistes du Gandhara demandaient aux Grecs les motifs de leur iconographie religieuse et, au même moment, des Grecs convertis au christianisme allaient fonder l'art chrétien. A l'art grec se rattachent les compositions des catacombes d'Alexandrie, de Naples et de Rome, les sculptures des sarcophages et, probablement, la construction des premières basiliques. Dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, l'art grec fit la conquête du monde entier.

II. Cette conquête, toutefois, ne fut pas sans partage. Si les grandes villes méditerranéennes furent entièrement hellénisées, il n'en fut pas de même des pays de l'intérieur : Syrie, Egypte, Mésopotamie, Asie Mineure, dont les indigènes conservèrent jalousement leur langue nationale, leur culture, leur religion et aussi leur art traditionnel.

Or, au moment des premières invasions barbares, au iiie siècle de l'ère chrétienne, on constate un affaiblissement de la culture gréco-romaine qui accompagne le fléchissement de la puissance impériale. C'est à cette époque que se manifeste la renaissance nationale de l'Orient : les inscriptions bilingues se multiplient et, à côté du grec, reparaissent les vieilles langues coptes et araméennes. A la fin du iiie siècle, il se constitua sur le Tigre et l'Euphrate un puissant empire perse, qui prétendit renouer la tradition des Achéménides et restaura l'ancien culte mazdéen. L'expansion même du christianisme en Orient, en Egypte en particulier, fut dans une certaine mesure une réaction contre le paganisme et la culture helléniques.

Cette renaissance nationale de l'Orient ne tarda pas à s'affirmer dans le domaine artistique. Une école d'art oriental indigène, dont le centre principal paraît avoir été la Mésopotamie, couvrit de monuments étrangers aux formules helléniques l'intérieur des provinces comme l'Egypte, la Syrie, l'Asie Mineure. En architecture, les Grecs ne connaissaient guère que la salle hypostyle, ou le portique composé de colonnes supportant un entablement, ou parfois des arcades. A ce mode de construction les Orientaux substituent la salle voûtée. La coupole du palais de Sarvistan, qui date peut-être des Parthes, se compose d'une calotte conique, rattachée au plan carré par des trompes d'angle. En Asie Mineure, les explorations allemande et anglaise et, en particulier, celles de miss Bell et Ramsay, ont amené la découverte au pied du massif volcanique du Kara-Dagh qui se dresse au milieu de la Lycaonie d'un ensemble de sanctuaires très archaïques, dénommés par les indigènes Binbirkilisse (les Mille-et-Une églises). Leur construction s'étend du ve au xie siècle, époque de l'invasion seldjoucide; l'absence de tout ornement hellénique


Corniche de la Petite Sainte-Sophie.

indique un art profondément indigène et, si plusieurs de ces églises furent restaurées à l'époque byzantine, ces remaniements restèrent fidèles au type local. Toutes ces églises, qui présentent une variété extraordinaire de plans, sont couvertes de voûtes; quelques-unes ont trois nefs de hauteur égale, sans que la nef centrale soit éclairée ; leur narthex, développé entre deux massifs carrés de maçonnerie, fait songer aux églises romanes; leurs piliers carrés, leurs doubles colonnes, leurs arcs en fer à cheval révèlent un art complètement étranger à la tradition hellénique.

Dans le domaine des arts décoratifs, la révolution fut aussi profonde. Les Orientaux ne cherchent pas, comme les Grecs, à profiter des ornements dans l'es-

pace, mais avant tout à recouvrir des surfaces. Au naturalisme grec succède le goût de la symétrie factice des formes stylisées et des ornements géométriques. Sur les sarcophages dits « d'Asie Mineure » comme celui de Sidamara, au musée de Constantinople, des statues helléniques se détachent sur un fond d'ornements minutieux exécutés avec le trépan et que l'on a pu comparer à une tapisserie orientale.

III. Ces manifestations, dans lesquelles ressuscitait le génie de l'antique Orient, ne restèrent pas limitées aux pays de l'intérieur. Elles ne tardèrent pas à se propager jusqu'au cœur des villes hellénistiques, et l'art grec fut vaincu dans son propre domaine.

Au début du IVe siècle, les monuments dus à l'initiative de Constantin révèlent, par leurs dispositions et la variété de leurs plans, les hésitations d'un art qui



Chapiteau sculpté à jour (Sainte-Sophie).

cherche sa voie. Au Saint-Sépulcre de Jérusalem et à l'église des Saints-Apôtres de Constantinople, une basilique à colonnes avec toit en charpente aboutit à une rotonde recouverte d'une coupole. A Antioche, la grande basilique commencée en 331 est de plan octogonal, avec un étage de tribunes et une coupole qui relève de l'art oriental. A Rome même, à côté de basiliques helléniques comme Saint-Pierre, de rotondes à coupoles comme le mausolée de Sainte-Constance, la basilique civile achevée par Constantin est une construction persane avec sa nef centrale voûtée d'arêtes et contre-butée par des bas côtés couverts de berceaux perpendiculaires à l'édifice : trois de ces voûtes transversales existent encore. Les monuments élevés dans la nouvelle capitale fondée à Constantinople en 324 devaient présenter un aspect aussi disparate. On ne peut donc parler d'un art byzantin ni au IVe, ni même au Ve siècle. Il existe à cette époque une école d'art chrétien-oriental, qui emprunte ses éléments soit au passé hellénistique (construction de basiliques à colonnes et emploi de la statuaire pour l'ornementation), soit aux traditions des pays de l'intérieur (salles voûtées, goût pour l'ornement stylisé). C'est aujourd'hui un point acquis et qui ne soulève plus aucune divergence. Ce qu'on a appelé plus tard l'« art byzantin » n'est pas né à Byzance, mais résulte d'un compromis entre l'art hellénistique et les traditions indigènes de l'Orient.

IV. Où les contradictions commencent, c'est lorsqu'il s'agit d'expliquer l'action exercée par Constantinople sur le développement et la propagation de cet art. Deux théories opposées sont aujourd'hui en présence.

D'une part, Aïnalov dans ses *Origines hellénistiques de l'art byzantin* (Saint-Pétersbourg, 1900), Strzygowski dans de nombreux ouvrages (Orient ou Rome 1901, Mschatta 1904, *les Miniatures du Psautier serbe* 1906, *Amida* 1910), Schmitt dans son étude sur les mosaïques de Kahrié-Djami (« Mémoires de l'Institut d'archéol. russe », 1906), dénient à Constantinople l'activité artistique, qui se serait au contraire conservée dans les monastères d'Orient sous la domination musulmane, à Jérusalem, au Sinaï et, à partir du Xe siècle, dans les monastères du mont Athos en rapports fréquents avec la Syrie. Pour eux, du Ve au XVe siècle, Constantinople reçoit, mais ne donne pas. Les transformations qu'on remarque dans l'art byzantin proviennent d'apports successifs de l'Orient; telle est l'origine, à partir du Xe siècle, du développement du cycle iconographique de la vie de la Vierge (miniatures des homélies du moine Jacob à la Bibliothèque nationale, mosaïques de Kahrié-Djami à Constantinople), dont l'origine syrienne est incontestable. Pour les mêmes savants, ce fut d'Orient aussi, et sans l'intermédiaire de Constantinople, que cet art fut directement importé en Grèce, à Ravenne, dans l'Italie méridionale, en Sicile, chez les peuples slaves.

Les adversaires de cette théorie l'accusent d'avoir un caractère rétrograde et de ramener la conception de l'art byzantin à ce qu'elle était au temps de Didron et de Viollet-le-Duc. Pour eux, loin d'être resté figé dans cette immobilité, l'art byzantin eut au contraire un développement très net, dont Constantinople fut le centre. Diehl, dans son *Manuel d'histoire de l'art byzantin* (Paris, 1910), distingue dans son évolution une période de formation dénuée d'originalité, puis l'époque de Justinien, qui devient originale par la grandeur même des conceptions impériales, puis l'âge d'or de la dynastie macédonienne (Xe, XIe s.), caractérisé par une renaissance antique, enfin l'âge d'or des Paléologues avec une nouvelle renaissance antique dont les monuments de Mistra et de Kahrié-Djami sont un éclatant témoignage. Heisenberg, dans son étude sur les mosaïques des Saints-Apôtres (*Apostelkirche*, Leipzig, 1908), dont la découverte du texte si curieux de Mesarites a permis de tenter la restitution, a montré la place importante que Constantinople a prise dans le développement de l'iconographie chrétienne au VIe siècle. Millet, qui a fait connaître les mosaïques de Daphni (*le Monastère de Daphni*, 1899) et les monuments de Mistra (*Monuments de Mistra*, 1910), a insisté avec force à plusieurs reprises sur l'activité artistique de Constantinople (*Histoire de l'art* de Henri Michel, t. Ier, 1905, et III, 1908; *Byzance et non l'Orient*, « Rev. archéol. », 1908). Suivant sa formule, Byzance s'interpose entre les peuples slaves et l'Orient, et il croit que la conquête turque de 1453 a arrêté brutalement l'essor d'un art qui, s'il eût pu vivre, « eût encore étonné le monde ». Enfin, dans un article sur *la Part de Constantinople dans l'art byzantin* (« Journal des savants », 1911), Bertaux cherche à concilier les deux thèses et distingue deux courants artistiques : l'un, purement monastique, n'est que l'art chrétien oriental; l'autre, à tendances profanes et helléniques, est sorti de Constantinople.

C'est dans ces termes que s'est posée la question : « Orient, ou Byzance? » La meilleure manière de prendre parti est d'examiner les éléments que les diverses périodes de l'histoire de l'art byzantin offrent pour la résoudre.

Epoque de Justinien. Le long règne de Justinien (527-565) caractérise la première grande époque de l'art byzantin. L'influence de l'empereur, qui fit élever Sainte-Sophie et les Saints-Apôtres, reconstruisit le Palais Sacré, édifia trente églises à Constantinople et couvrit les provinces de ses constructions civiles et religieuses, demeure un fait incontestable. L'art byzantin dut à la grandeur des conceptions de Justinien et à la puissance des moyens dont il disposa un développement prodigieux. Ce n'est pas à tort que Bertaux propose l'expression d' « art justinien », comme on parle du style Louis XIV.

Cependant, si l'on analyse les éléments de ce mouvement artistique, on voit qu'ils viennent tous d'ailleurs. A l'Asie Mineure et à l'Orient appartiennent les plans des églises comme la Petite Sainte-Sophie et Sainte-Irène. Le plan de Sainte-Sophie lui-même, conçu par deux architectes asiatiques, exécuté par des maçons isauriens, n'est que le splendide aboutissement d'une évolution séculaire. Les basiliques à coupoles d'Asie Mineure en sont les prototypes incontestables. La grandeur même de cette conception ne peut passer pour une originalité. L'Orient a connu à la même époque d'autres monuments colossaux. Sainte-Sophie mesure 77 mètres de long sur 71m,70 de large, et sa coupole a 31 mètres de diamètre. L'église de Wiranschehr (ancienne Constantina, Mésopotamie), élevée au VIe siècle, avait 67m,5 sur 50 mètres; son plan était celui d'un octogone ovale inscrit dans une rotonde; les diamètres de la coupole qui devait recouvrir l'octogone atteignaient 32 mètres et 34m,5. A Diarbékir (ancienne Amida), l'église actuelle de Sainte-Marie des Jacobites n'est que le chœur d'un bâtiment à plan central de proportions colossales qui existait encore au XVIe siècle; en 1583, le Vénitien Ramusio le décrit comme un immense baptistère avec une piscine centrale, 60 autels et 300 colonnes en deux étages; il devait être à ciel ouvert et, d'après Strzygowski, une des façades actuelles de la mosquée de Diarbékir ne serait que l'iconostase de cette église gigantesque; ce monument, que l'on peut dater de la fin du IVe siècle, nous montre, cent ans avant Justinien, un développement artistique remarquable dans le nord de la Mésopotamie; on peut en suivre l'influence en Syrie et en Asie Mineure.

L'étude des procédés de décoration employés à Constantinople révèle aussi des influences étrangères. Les mosaïques de marbre du premier étage de Sainte-Sophie appelées par les Romains « opus alexandrinum », portent un nom assez significatif. La sculpture à jour qui triomphe sur les tympans et les chapiteaux de Sainte-Sophie et qui s'est épanouie avec magnificence sur tous les monuments du règne de Justinien n'est pas née davantage à Constantinople. On la trouve sur des monuments syriens et mésopotamiens, qui n'ont rien de commun avec l'art byzantin, comme les palais de Mschatta et de Resapha. On peut comparer à cet égard le profil torique de la façade de Mschatta à celui qui décore l'entablement intérieur de la Petite Sainte-Sophie; le sculpteur du pays de Moab et celui de Constantinople ont employé les mêmes procédés.

L'iconographie religieuse qui se développait sur les mosaïques à fond d'or a également une origine étrangère. C'est en Syrie et en Palestine, surtout dans les sanctuaires des localités illustrées par le souvenirs du Christ et de ses disciples, que se sont formés la plupart des thèmes de l'iconographie byzantine. On peut en juger par les ampoules si curieuses du trésor de Monza, rapportées par les pèlerins et ornées des principales scènes qui décoraient les basiliques de Palestine.

Il n'est pas jusqu'au portrait profane lui-même, qui paraît avoir tenu à Constantinople une place considérable, qui ne soit aussi tributaire de l'Orient. On ignore quel était l'aspect des portraits de Justinien et de Bélisaire qui ornaient le vestibule du Palais Sacré; on peut, cependant, s'en faire une idée par ceux qui ont été conservés à Saint-Vital de Ravenne. Or la tradition qui domine dans ces portraits est d'origine égyptienne et alexandrine; ces figures aux yeux démesurés dans lesquels toute l'expression est pour ainsi dire concentrée font songer aux portraits peints à l'encaustique du Fayoum ou aux miniatures coptes sur papyrus récemment découvertes.

Il résulte de ces rapprochements que l'art byzantin du VIe siècle n'est autre chose que l'aboutissement, à Constantinople, de l'évolution artistique de l'Orient. Sainte-Sophie n'est pas un début, et les écoles ne débutent pas par de pareils chefs-d'œuvre.

Nul ne songe donc à nier l'influence personnelle de Justinien sur le développement artistique. Diehl a rassemblé des faits qui montrent le rayonnement de l'art byzantin dans toute la Méditerranée et jusqu'en Orient au cours du VIe siècle. Des chapiteaux en marbre de Proconnèse ont été retrouvés en Afrique, à Carthage, à Parenzo en Istrie, en Egypte même et jusqu'en Crimée; ils étaient exportés de la capitale tout sculptés. Byzance a donné ainsi ce qu'elle avait reçu elle-même d'ailleurs. Elle a été pour l'art chrétien oriental un excellent terrain de développement; elle a aidé à sa diffusion, mais elle ne l'a pas créé.

Faut-il donc ne reconnaître à cet art byzantin du VIe siècle aucune part d'originalité? Ce serait, semble-t-il, se méprendre, mais il faut avouer que cette originalité est surtout négative; elle apparaît principalement dans l'exclusion par Constantinople de certains éléments orientaux. On ne trouve dans l'art byzantin ni la basilique voûtée en berceau, ni l'arc brisé, ni l'arc en fer à cheval, ni le porche syrien entre deux tours. Il semble donc qu'on ait fait un choix à Constantinople au milieu de l'exubérance des formes et des motifs de tout genre qu'offrait



Chapiteau sculpté à jour (Sainte-Sophie).

l'Orient, et c'est peut-être par là que les Byzantins sont restés fidèles aux qualités de mesure et de goût qui sont l'héritage de l'hellénisme. Il est donc légitime de parler, à partir du VIe siècle, d'une école d'art byzantin, à condition qu'on reconnaisse les liens qui la rattachent à l'art chrétien d'Orient.

Epoque de la querelle des images et des empereurs macédoniens. La querelle des images, qui éclata à Constantinople en 726 et se pousuivit avec une interruption jusqu'en 842, ne fut pas seulement une guerre

religieuse : elle eut aussi pour effet de bouleverser les conditions du développement de l'art byzantin.

Le but avoué des empereurs iconoclastes, Léon l'Isaurien, Constantin V, Théophile, etc., était de supprimer entièrement l'art religieux, qui leur semblait une idolâtrie, et de le remplacer par un art de caractère profane. A l'église des Blachernes, Constantin V fit peindre des arbres et des enroulements de feuillage, au milieu desquels se jouaient des animaux de toute espèce. On le voit aussi substituer à un tableau représentant le sixième concile œcuménique le portrait d'un cocher de l'Hippodrome. Après un siècle de luttes et de persécutions parfois sanglantes, la cause des images triompha; mais, si l'œuvre religieuse des empereurs iconoclastes échoua complètement, il n'en fut pas de même de leurs innovations artistiques et, après eux, l'art byzantin apparaît comme transformé.

En architecture, prédomine désormais l'église en croix grecque, dont les coupoles sont soutenues non plus par des pendentifs, mais par le procédé persan des trompes d'angle. De ce côté, on constate une nouvelle importation orientale dans l'art byzantin.

Pour la décoration, si l'on veut se rendre compte de l'évolution de l'art byzantin, il faut distinguer plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici la technique et le style.

Au IXe siècle, en effet, de nouveaux procédés techniques venus d'Orient passent dans l'art byzantin et se manifestent surtout dans le domaine de la sculpture. Tout d'abord, la statuaire antique disparaît pour toujours de Constantinople : les dernières statues impériales mentionnées par les auteurs byzantins (Patria Constantinopoleos) sont celles d'Irène et de Constantin VI. En 726, la statue du Christ qui se dressait au-dessus de la porte de la Chalcé avait été détruite par ordre de Léon l'Isaurien : or, après la première victoire des images, Irène ne rétablit pas la statue, mais lui substitua une mosaïque.

En revanche, les procédés qui dominent désormais dans la sculpture byzantine sont empruntés à l'art arabe. On en distingue deux variétés :

1° La « sculpture-broderie » ou « sculpture-passementerie », qui n'est qu'une transposition sur pierre ou sur ivoire de la technique des étoffes. Par un véritable raffinement on arrive à donner à une matière rigide comme la pierre la souplesse ondoyante des tissus et à reproduire exactement les dessins capricieux de la passementerie. Les étoffes de soie décorées d'animaux fantastiques adossés ou affrontés autour de l'arbre de vie, importées des ateliers arabes ou fabriquées à Constantinople, servent désormais de modèles aux sculpteurs. On peut ranger dans cette catégorie les bas-reliefs de l'église de Skripiou en Béotie, qui est datée par une inscrip-



Lions affrontés. (Panneau sculpté du musée d'Athènes.)

tion de 874, et surtout les panneaux sculptés qui décorent les façades de la Petite Métropole d'Athènes, où sont conservés au musée byzantin du Theseion, dans la même ville. Une de ces plaques représente un tigre dévorant une gazelle : la scène est au milieu d'un double encadrement formé par une torsade et une tresse; sur le corps du carnassier, les rayures ont été remplacées par une série de galons parallèles, dont les masses s'entre-croisent dans tous les sens; le mouchetage de la gazelle est indiqué par des trous au trépan, qui remplacent les points de broderie; le fond est orné de rinceaux d'acanthe, qui remplissent les vides. A la façade ouest de la même église, on voit des sphinx affrontés autour de l'arbre de vie, des griffons de chaque côté d'une pomme de pin sortant d'un calice et deux oiseaux luttant contre des serpents. Le modelé de toutes ces sculptures est remplacé par des galons disposés en lignes sinueuses ou par des points de broderie. Une plaque du Théseion représente deux lions affrontés levant la tête de la manière la plus bizarre et cherchant à atteindre avec une patte la pomme de pin de l'arbre de vie, dont le tronc est formé d'une tresse d'entrelacs et de lignes parallèles, disposées comme les galons d'une broderie. Un détail révèle d'une manière incontestable la source d'inspiration du sculpteur : les montants de cette plaque sont garnis d'une inscription musulmane en caractères coufiques fleuris. Ces inscriptions étaient fréquentes sur les étoffes tissées dans les ateliers arabes.

2° La « sculpture-champlevée » est un procédé purement oriental, qui permet d'obtenir le relief par un véritable effet de trompe-l'œil. C'est à peu près le seul genre de sculpture qui ait pu s'acclimater dans l'art musulman. Sa technique ressemble beaucoup à celle des émaux champlevés. Les contours des motifs sont réservés sur un fond légèrement creusé, puis rempli d'un mastic sombre, fait de cire et de marbre pilé, sur lequel les sujets se détachent en clair et sans aucun modelé. Ce procédé s'est introduit dans l'art byzantin à l'époque de la querelle des images, et il apparaît dans tout son éclat au Xe et au XIe siècle, à Daphni, à Hosios Loukas en Phocide, à Saint-Marc de Venise. C'est ainsi qu'est traitée la corniche en marbre blanc qui forme la base de la coupole centrale de Daphni; il en est de même de la frise qui règne autour de l'église et dont le caractère arabe est accusé par des fragments d'inscriptions coufiques. A la façade de Saint-Marc de Venise, ce genre de sculpture a été employé pour les corniches et les tailloirs carrés qui surmontent les chapiteaux de toute époque empruntés à divers édifices; on peut dire que c'est à cette sculpture champlevée que la décoration de Saint-Marc doit son caractère d'unité, en dépit des éléments disparates dont elle se compose. On retrouve cette sculpture à l'intérieur de la même église sur des corniches et des chapiteaux. L'art byzantin a donc subi, au IXe siècle, dans sa technique, une véritable invasion orientale et a adopté une partie des procédés de la décoration arabe.

Si nous envisageons maintenant le style, nos conclusions seront un peu différentes. A partir du IXe siècle, trois tendances différentes se manifestent dans l'art byzantin :

a) Avec les techniques orientales sont venus naturellement quelques-uns des motifs de l'art arabe. C'est à cette époque que la vieille faune symbolique de l'art chrétien (agneaux, griffons, paons, etc.), a été remplacée par une faune plus variée et d'un caractère absolument profane : sphinx, lions et aigles affrontés, combats d'animaux, etc. La victoire des images n'a nullement arrêté ce mouvement d'importation, et ces motifs se sont implantés définitivement dans l'art byzantin.

b) Une deuxième tendance nous est révélée par toute une série d'œuvres exécutées dans les monastères et en particulier au mont Athos. Elle apparaît surtout dans les miniatures des psautiers à illustrations marginales ou des œuvres d'édification comme les « Homélies » du moine Jacob de la Bibliothèque nationale. Les couleurs de ces peintures sont pauvres; la décoration est réduite au minimum, et tout y est sacrifié à l'iconographie religieuse; les dessins du psautier Chloudof, par exemple, ressemblent à de véritables charges dessinées en marge du texte des psaumes et destinées à en donner dans le plus grand détail un commentaire imagé. Il y a là un véritable courant d'art monastique, qui représente l'ancien art chrétien oriental indépendant de Constantinople. Les traditions de cet art se sont conservées dans les monastères de Palestine et du Sinaï et sont passées directement au Mont-Athos; on constate son influence sur le psautier serbe de Munich et sur l'art qui s'est développé chez les peuples slaves des Balkans. L'action de Constantinople ne paraît pas s'être exercée sur ce courant artistique.

c) Enfin, une troisième source d'inspiration est fournie par les monuments antiques qui s'étaient conservés si nombreux à Constantinople : tout un peuple de statues de divinités païennes, d'empereurs, d'auriges, de philosophes, décorait les places publiques ou la terrasse médiane (*spina*) de l'Hippodrome. C'est là qu'il faut chercher l'originalité de l'art byzantin, et c'est par là que se révèle en quelque sorte l'action personnelle de Constantinople sur son développement.

On trouve d'abord en très grand nombre des œuvres d'inspiration païenne, soit sur les jolies cassettes d'ivoire conservées dans les collections, soit sur des bas-reliefs encastrés souvent dans les murs des églises. Les travaux d'Hercule, par exemple, figurent sur une cassette d'ivoire du trésor de la cathédrale de Lyon (Bégule, *la Cathédrale de Lyon*, Paris, 1911, p. 98), soit sur les panneaux de marbre qui décorent la façade de Saint-Marc de Venise. Le goût pour les figures antiques était si vif qu'on les mêla souvent à l'iconographie religieuse. Le Jourdain, sous la figure d'un fleuve antique, s'est conservé depuis le Ve siècle dans la scène du baptême du Christ. Un personnage d'inspiration analogue, placé sous les pieds du Sauveur, représente généralement l'« Hadès » dans le sujet de l'Anastasis (montée des justes au Paradis), par exemple sur les mosaïques de Daphni et Hosios Loukas. Dans le magnifique psautier 139 de la Bibliothèque nationale, des figures allégoriques, la Mélodie, la Prophétie, etc., se mêlent à l'histoire de David; il suffit de les considérer pour apercevoir la source antique d'où elles dérivent. Sur un coffret d'ivoire du musée de Darmstadt (Schlumberger, *Epopée byzantine*, t. Ier, p. 185), le dieu Ploutos, sous la figure d'un enfant, apparaît entre Adam et Eve, condamnés aux durs travaux.

Mais, de plus, ce courant d'hellénisme a transformé l'iconographie religieuse elle-même. Les belles figures des mosaïques de Daphni qui datent du XIe siècle révèlent l'inspiration de l'art antique. Dans la monographie qu'il leur a consacrée (*le Monastère de Daphni*, Paris, 1899), Millet a pu poursuivre dans le détail les rapprochements entre ces mosaïques et les statues antiques qui leur ont servi de modèles. Enfin, ce qu'il ne faut pas craindre d'affirmer, c'est que, sous l'influence de ces modèles, les artistes byzantins n'ont pas reculé



Sculpture champlevée. (Chapiteaux de Saint-Marc, à Venise.)

devant l'étude directe de la nature. Le texte de Mesarites, retrouvé par Heisenberg, nous donne ce détail curieux que le peintre des mosaïques des Saints-Apôtres, nommé Eulalios, s'était peint lui-même sous la figure d'un garde dans la scène des Saintes Femmes au tombeau du Christ. (Heisenberg, *Apostelkirche*, p. 170.) Les figures représentées sur les mosaïques étaient donc souvent des portraits exécutés d'après nature, et il suffit de considérer le caractère individuel et les costumes des saints guerriers, des saints ascètes, des prophètes, des pontifes des mosaïques de Daphni, qui reproduisent parfois des types exotiques d'Arméniens, pour accepter cette conclusion.

Ainsi, au moment de l'âge d'or de l'art byzantin, c'est-à-dire entre le Xe et le XIIe siècle, la technique et les procédés viennent d'Orient; le style, tout en s'inspirant de l'Orient, révèle aussi une imitation libre des motifs antiques. Telle est la part d'originalité réelle de l'art byzantin, et c'est ce qui explique l'importance de son rôle historique. L'Italie méridionale, la Sicile, Venise, la Russie furent, à cette époque, dans une large mesure les tributaires de Constantinople et apprirent par elle à imiter l'art antique. Il n'est donc pas exagéré de rechercher dans ce courant d'hellénisme venu de Constantinople les sources lointaines de la première renaissance classique en Europe.

Epoque des Paléologues. — Enfin, après la dernière restauration de l'empire byzantin, à l'époque des Paléologues, aux XIVe et XVe siècles, Constantinople fut le centre d'une dernière renaissance artistique, dont les mosaïques de Kahrié-Djami à Constantinople et les peintures des églises de Mistra (Péloponèse) sont le principal témoignage.

Or, jusqu'aux dernières années de l'empire byzantin, la technique resta la même. On retrouve à Mistra la sculpture à jour, la sculpture broderie, la sculpture champlevée. Ce qui est plus remarquable, c'est qu'on ne connaît à Constantinople aucune tentative pour restaurer l'art de la statuaire. Au moment où de grandes écoles de statuaire se constituent en Occident, l'art byzantin reste fidèle à ses vieilles formules orientales. On ne voit, à Constantinople, rien d'anormal au mouvement de renaissance de sculpture antique dont l'Italie méridionale fut le théâtre sous Frédéric II dès le XIIIe siècle.

C'est au contraire dans le style et dans l'interprétation des motifs que les innovations sont surtout sensibles. Les mosaïques de Kahrié-Djami en particulier, avec leurs fines nuances qui semblent empruntées aux miniatures d'un livre d'heures, montrent toute la grâce et la familiarité sans aucun réalisme vulgaire dont l'art byzantin est alors capable. Un souffle nouveau anime cet art et rapproche de notre humanité les figures célestes qui planaient autrefois sur leur éternel fond d'or. Ici, l'or ne sert qu'à rehausser les figures, et il est remplacé pour les fonds par un fouillis pittoresque d'arbres et d'édifices. Il se peut que l'iconographie des scènes de la vie de la Vierge soit d'origine syrienne, mais c'est aux artistes de Constantinople qu'il faut faire honneur de l'art délicat et de la fraîcheur avec lesquels elles sont interprétées.

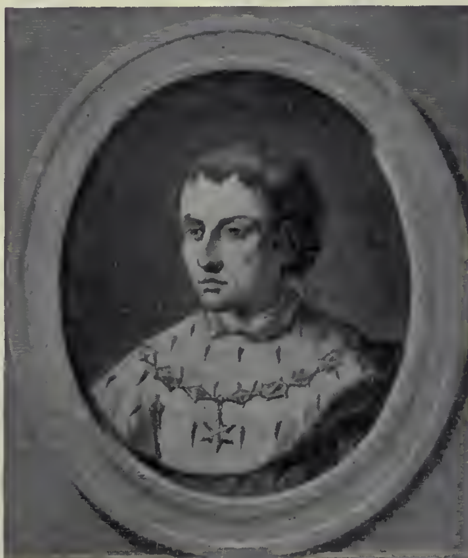
De même, sur les fresques de Mistra, on trouve une exubérance et un fouillis d'édifices irréels qui font songer aux peintures de Pompéi. Les personnages ne sont plus figés dans des attitudes hiératiques, et la recherche du mouvement apparaît même dans les sujets purement liturgiques, comme dans la procession des anges faisant fonction de diacres qui accompagnent la « divine liturgie » et s'avancent d'un pas rapide en portant les instruments rituels. Enfin, l'art du portrait paraît avoir été cultivé particulièrement à cette époque. La belle miniature qui représente Jean Cantacuzène sous le costume impérial et sous l'habit monastique (Biblioth. nation., mss. gr., 1242) montre par l'impression de vérité qui s'en dégage un art maître de ses procédés.

Le portrait de Théodore, despote de Mistra (vers 1407), publié par Millet (*Revue de l'art chrétien*, novembre 1911), n'est pas indigne de cette œuvre et témoigne même d'un certain réalisme.

Ce n'est pas, d'ailleurs, comme on a été tenté de le croire, à une influence occidentale qu'il faut attribuer cette renaissance suprême de l'art byzantin. Au XIVe siècle, il semble plutôt qu'une barrière infranchissable sépare les deux cultures. Individuellement, il est vrai, des Grecs se sont intéressés à l'art occidental et l'ont admiré. En 1399, pendant son séjour à Paris, l'empereur Michel Paléologue vit une tapisserie flamande représentant le Printemps, dont il se plut à composer une description. Des empereurs prirent même à leur service des artistes occidentaux, ainsi que le prouvent les médailles à l'effigie de Jean Paléologue, dues à Pisanello, ou celles de Constantin XII, qui ont aussi une origine italienne. On ne voit pas que ces relations avec l'Occident aient exercé la moindre influence sur l'art byzantin, qui resta jusqu'à la fin fidèle à sa technique traditionnelle. Considéré à ce point de vue, il n'est qu'une survivance de l'art chrétien oriental et, s'il s'est renouvelé à l'époque de la querelle des Images, c'est encore dans le sens de l'Orient. On peut dire que, dans sa technique, l'art byzantin du XIe siècle est encore plus oriental que celui des origines. C'est, au contraire, par le style, qui est en somme la véritable expression de l'inspiration artistique, que l'art byzantin a pu tirer de son propre fonds les principes d'une rénovation. En imitant les œuvres antiques, il s'est affranchi dans une certaine mesure de ses hérédités orientales; il est même allé dans le portrait jusqu'au naturalisme, sans jamais s'écarter de la noblesse et de la mesure qu'il devait à ses origines helléniques. C'est à cette fidélité à l'hellénisme que Constantinople a dû, au moyen âge, la grandeur de son rôle historique; c'est par là que l'école d'art byzantin mérite une place d'honneur dans l'histoire du développement artistique de l'Europe. — Louis Bréhier.

Orléans (Vie de Charles d') [1394-1465], par Pierre Champion (Paris, 1911). — « Le cadre de cette étude, écrit Pierre Champion, étant une biographie de Charles d'Orléans, nous n'avions à parler de son œuvre que dans la mesure où elle nous instruit de sa vie ». Mais, inversement, pour être instruit de son œuvre, ne nous faut-il pas bien connaître sa vie? Pour apprécier comme il convient ce poète de cour et de salons, ne nous faut-il pas aller dans les cours, entrer dans les salons, où se plaisait la société du XIVe siècle, cette société si riche, si élégante et si frivole, dont toute la richesse, toute l'élégance et toute la frivolité se retrouvent dans les vers du poète? C'est par là que nous intéresse la biographie que nous donne aujourd'hui Pierre Champion, et, si nous trouvons dans son étude des raisons d'aimer davantage, en le comprenant mieux, Charles d'Orléans, grand seigneur et grand poète, un peu frêle, sans doute, mais fin et lumineux, un peu trop mignard et subtil, mais le plus souvent sincère, même dans ses préciosités, ne devons-nous pas demeurer reconnaissants à ce nouveau biographe d'avoir élevé un monument, un peu massif, certes, pourtant élégant en sa masse même, en l'honneur de l'auteur princier des ballades et des rondeaux? Les poésies de Charles d'Orléans sont véritablement nées de la société au milieu de laquelle il a vécu, et de la vie qu'il a vécue. On le savait déjà; mais Pierre Champion, avec une abondance singulière et savoureuse, le met en pleine lumière définitivement. Nous n'avons plus à reprocher au prince ses mignardises, ses subtilités froides et précieuses. Vivons de sa vie. Nous reconnaîtrons sa sensibilité et la vérité de ses sentiments.

Il naquit le 24 octobre 1394, quatrième fils de Valentine de Milan et de Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. Son père était aimable, élégant, éloquent, sa mère était lettrée et surveilla son éducation. Il fut élevé dans de belles demeures, au milieu de clairs paysages de France, à Brie-Comte-Robert, à Châteauneuf, près de Montargis, à Pierrefonds, à Crépy-en-Valois, à Coucy-la-Merveille, à Château-Thierry, à Villers-Cotterets. Dans les beaux jardins, près des forêts profondes, la vie était douce et légère. Comme il avait onze ans, le 29 juin 1406, il épousait à Compiègne une fille d'Isabeau de Bavière, Madame Isabelle, déjà veuve du roi Richard, et âgée de seize ans et demi. Le 23 novembre 1407, le duc Louis était assassiné par les Bourguignons, et son meurtre demeurait impuni. De douleur et de colère, Valentine de Milan mourait l'année suivante. Le jeune Charles d'Orléans fut émancipé par lettres du roi données à Tours, le 10 décembre 1408, à l'âge de quatorze ans, et reconnu propre à gouverner ses terres et seigneuries. En 1409, Madame Isabelle meurt à Blois. L'année suivante, le prince épouse la fille du comte d'Armagnac, nièce du duc de Berry, Mademoiselle Bonne. Il réunit des partisans et des troupes pour venger son père. Ses partisans vont se nommer les Armagnacs. Il poursuit la réhabilitation juridique de son père. Il est d'ailleurs bien-vu. L'Empereur lui accorde l'investiture, d'Asti. Il reçoit à Montargis la reine Isabeau et la duchesse Anne de Bretagne. Il distribue des bijoux merveilleux. Il se montre dans de somptueuses robes brodées d'argent. Mais les Anglais débarquent en Normandie. Il rejoint l'armée du roi à Rouen. Il poursuit l'armée ennemie. La campagne se termine par la bataille d'Azincourt. Sous les morts, il est découvert. Prisonnier, il débarque à Douvres, le 16 novembre, l'an 1415. Le roi Henry a simplement profité de la colère de Dieu qui lui a livré des adversaires adonnés à tous les péchés. Aussi honore-t-il ses prisonniers. Charles, pourtant, ne se console pas de sa prison. Ses états lui envoient des secours. Il reçoit des visites. Il prescrit des économies pour se libérer; mais Henri V ne veut lui accorder la liberté que s'il soutient, en France, sa réclamation obstinée de la couronne. La captivité se prolonge, tantôt plus dure, tantôt plus douce. Tour à tour, nous le voyons au Palais de Londres, au château de Windsor, sous la surveillance indulgente de Robert Waterton; il passe à Pontefract, et à Fotheringay, où sa captivité est plus rigoureuse; le voici à Bolingbroke; après 1424, il peut vivre à ses frais, et est exploité par tous ceux qui le prennent en charge. Il n'est point maltraité; mais son âme se désole. En Angleterre, son âme se « vêtit de noir ». La douleur, au lieu de ranimer ses énergies, l'abat. Le pays, froid et morne, est rude à sa délicatesse. Le regret de la France douce et verte le tourmente. L'exil lui est infiniment douloureux. C'est une véritable souffrance physique qu'il éprouve. Est-ce la patrie qu'il regrette? On ne sait. Ce qu'il veut, ce sont les prés, les ruisseaux et les bois; c'est le ciel nuancé, c'est la lumière de Touraine. L'isolement le lasse. Il cherche des distractions. Il collectionne les livres et les objets de piété. Il copie des manuscrits. Il médite surtout. Il note avec un soin complaisant les sentiments divers qui se succèdent dans son âme. Déjà poète avant l'exil, son don naturel s'accroît. Il cherche une distraction dans la rêverie. Il se replie sur lui-même pour se regarder souffrir, épier les nuances changeantes de sa douleur et les fixer dans ses vers. Ainsi, il compose une sorte de journal poétique, où l'on peut retrouver comme un roman mélancolique.



Charles d'Orléans.

Le temps passait. Le pape, le concile de Bâle, le comte d'Armagnac, faisaient auprès du roi anglais des démarches pressantes en faveur de la paix. Le roi de Portugal, l'Empereur, s'interposaient. Le duc d'Orléans devint un instrument entre les mains des Anglais. Il travailla lui-même, avec acharnement, à son élargissement. Le 2 juillet 1440, enfin, fut signée la convention par laquelle il recouvrait la liberté, et, le 5 novembre, il débarqua à Calais. Il avait pris l'engagement de tout faire pour la conclusion de la paix.

Le 26 novembre, il épousa Marie de Clèves, fille d'Adolf de Clèves et de Marie de Bourgogne. Le 24 janvier 1441, il fit son entrée à Orléans; puis il se retira à Blois. Il mène d'abord une vie active, réalise en partie l'œuvre de paix qu'il avait promise au gouvernement anglais. Il essaye ensuite de recouvrer les biens, de faire confirmer les droits qu'il tenait de sa mère en Italie. Il y réussit peu et ne s'en console point. Dès lors, il aspire au repos.

A Blois, « ville très gentille de la florissante France », il se retire. Il aime ce territoire fertile, riche en vignobles, ces forêts verdoyantes, cette campagne coupée de petites rivières, de prés, de guérets, la douceur de l'air, la transparence du ciel. Il y retrouve les images de son enfance. Sa sensibilité tendre et presque féminine se plaît dans ces paysages modérés, dont les lignes sont sobres, faciles et lumineuses. Il mène une vie sage et molle parmi ses domestiques et ses familiers. L'ennui ne le tourmente plus; à peine s'il souffre encore un peu de lassitude. C'est un séduisant vieillard, un chevalier courtois, mais malicieux, un aimable épicurien. Grand seigneur, il est en même temps simple, cordial et bourgeois. Il porte robe de satin ou de damas noir à doublure de velours, pourpoint à collet de même couleur, chaperon de drap noir de Rouen. L'hiver, il s'enveloppe de fourrures. Il est bonhomme, large et pitoyable. Il aime se mêler à la vie de ceux qui l'entourent. Dévot, il visite les reliques, fait des pèlerinages, se fait transcrire des oraisons; mais sa dévotion reste souriante. Il est sensible à la nature dont il ressent l'influence directe, à la couleur des jours, à l'odeur des saisons. Les bêtes lui sont une compagnie aimable. Parfois, des voyages le tentent. Orléans, Chinon, Bourges, Chauny, Coucy, le reçoivent. Les nomades qui passent sur les routes l'enchantent. Mais tout cela ne suffit pas à faire passer le temps. L'hospitalité offerte par la cour de Blois est large. Blois est devenu le « séjour d'honneur ». Par sa famille et ses alliances, Charles a une situation prépondérante entre tous les princes de son temps. Aussi chacun vient-il lui rendre hommage; et ce sont de continuels divertissements. Les vers de Charles d'Orléans nous y font participer. Ils nous montrent la vie intime menée par les actifs désœuvrés du XIVe siècle, époque de luxe, d'élégance et de richesse; ils nous la rendent dans la variété de ses fêtes, dans sa frivolité, dans ses ridicules. Les grands seigneurs ne songent qu'au plaisir; ils le raffinent et le varient avec un soin curieux : courses par monts et par vaux, promenades en bateaux, chasse, pêches, trictracs, damiers, échecs, cartes, festins. Charles d'Orléans est d'esprit curieux. Il collectionne les singes, les armes, les bijoux, les instruments de musique. Sa bibliothèque est riche. Des enlumineurs sont à son service, chargés de travailler pour lui. Il possède alors tout ce que l'on sait dans les lettres, comme dans les sciences. Il tient tous les livres pour bons, car il lit pour se désennuyer. Côte à côte se trouvent ouvrages de piété et ouvrages de droit, ouvrages de science et de médecine, littérature latine et histoire, romans antiques et romans d'aventures, les romans de la Table Ronde, le *Roman de la Rose*, la *Consolation*, de Boèce. Il aime la poésie chez lui et chez les autres. Ecouter chanter lui plaît autant que chanter lui-même. Ainsi les jours s'écoulent bien remplis jusqu'à sa mort, qui survient dans la nuit du 4 au 5 janvier de l'an 1465.

Si nous nous souvenons de son œuvre, maintenant, nous verrons que chaque circonstance de sa vie est devenue le sujet d'un développement poétique. La matière de sa poésie fut tirée de celle de ses jours. C'est ce qui lui donne un accent personnel, quoiqu'elle soit, en même temps, le reflet, ou, pour mieux dire, le miroir de la société de son temps. Il a versé dans ses courts poèmes — courts, parce qu'il était nonchalant — toute son âme, ses joies, ses peines, ses aversions, toute sa sincérité. Il y a mis sa foi dans la Fortune et dans le Hasard, son goût et son regret de l'amour, ses méditations sur la fuite du temps, ses craintes de la solitude, les amertumes de la vieillesse. Ne croyons pas, pourtant, qu'il ne soit qu'un égoïste indifférent. Il pleura nos désastres, et salua d'un élan enthousiaste nos revanches. Surtout, il fut humain. N'a-t-il pas souffert de toutes les angoisses, joui de toutes les joies dont souffrent et jouissent tous les hommes? Si, parfois, la façon dont il exprime ses sentiments nous paraît froide, conventionnelle ou précieuse, ne le lui reprochons pas. Souvenons-nous du temps où il vivait. Ces noms de Loyaulté, Espoir, Plaisance, Aage, qui ne nous semblent, et qui ne sont, en effet, pour nous, que des abstractions creuses, éveillaient dans l'imagination des hommes de cette époque des figures lumineuses et nettes. Certes, il y a beaucoup d'esprit dans les poésies de Charles d'Orléans. Cela ne veut pas dire qu'elles sont artificielles; et la vérité ne se trouve-t-elle point dans le jugement porté sur elles par un contemporain du prince? Il disait qu'elles étaient « morales », c'est-à-dire qu'elles étaient le résultat d'expériences de la vie, propres à nous instruire, sinon à nous édifier. — Jacques Bompard.

***papillonage** n. m. — Action de chasser les papillons pour les détruire : *Le* PAPILLONAGE *des cochylis, eudémis, pyrales, s'effectue pendant la nuit, au moyen de lampes-pièges à acétylène occupant le centre de plateaux creux qui renferment de l'eau et du pétrole.*

***Passy** (Frédéric), homme politique et économiste français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Paris le 20 mai 1822. — Il est mort à Neuilly le 12 juin 1912. Avec lui disparait un des esprits les plus élevés, et l'une des plus nobles consciences du temps présent. Il appartenait à la lignée des grands libéraux doctrinaires du XIXe siècle. Son père, Félix Passy, était conseiller à la Cour des comptes. Deux de ses oncles firent partie de l'Institut : l'un, François-Antoine Passy (1792-1873), géologue et archéologue, fut membre associé de l'Académie des sciences; l'autre, Hippolyte-Philibert, ami de Thiers, ministre du commerce en 1836, membre de l'Académie des sciences morales deux ans plus tard, était un économiste de valeur. Frédéric Passy, dans ce milieu de haute bourgeoisie fort cultivée, reçut une éducation solide et rigide tout à la fois. Il fit ses études de droit, parut brillamment à la conférence Molé, et, reçu licencié, entra en 1846 au conseil d'Etat, en qualité d'auditeur. Dès ce moment, ses idées en économie politique étaient arrêtées. Libéral déterminé, apercevant dans le jeu normal des intérêts qui s'enchevêtrent et finalement s'équilibrent et s'harmonisent la garantie du progrès matériel que doit poursuivre toute organisation sociale, il fut, aux côtés de Bastiat, de Michel Chevalier, de G. de Molinari, pour lequel il avait une particulière estime, un des défenseurs les plus ardents du libre-échange et de la liberté industrielle.

Une maladie grave, qui l'obligea à faire à la campagne de longs séjours, puis les événements de 1851 et la proclamation du second Empire l'éloignèrent définitivement de la politique. Il suivit l'exemple de son oncle Hippolyte Passy, qui avait refusé d'adhérer au coup d'État de décembre, et ne se réconcilia pas avec le pouvoir qui en était issu. Michel Chevalier, devenu un des confidents de l'empereur, eût voulu, en 1863, lui faire accepter une chaire d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers. Mais la prestation du serment lui parut trop rude. Il répondit au tentateur, parlant du gouvernement impérial : « Je ne souhaite pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Je ne saurais, en lui prêtant serment de fidélité, paraître oublier ses origines. » En 1869, il refusa pour le même motif, bien qu'il eût les plus grandes chances de succès, d'accepter dans le département de la Gironde une candidature au Corps législatif. L'économie politique le prenait tout entier. Il collaborait au « Siècle », à « la Gironde », au « Temps », au « Correspondant », à « l'Economiste belge », à la « Revue d'économie chrétienne », etc.; il donnait des cours libres de science sociale à Paris, à Pau (1860), à Montpellier (1860-1861), à Bordeaux (1861-1863), à Nancy, à Nice, à Nantes. Savant doublé d'un apôtre, il parcourait toute la France en de rapides tournées de conférences, répandant partout la parole libérale et prêchant le règne prochain de la liberté et de la paix. En 1868, enfin, il fondait, avec Arlès Dufour, Michel Chevalier, Jean Dollfus, etc., la *Ligue internationale de la paix*, où il voyait le couronnement de toute son activité. Son pacifisme, d'ailleurs, se conciliait avec un sentiment très vif du patriotisme. Il avait horreur de la force brutale, précisément parce qu'elle lui paraissait contrarier, fausser le jeu libre et normal des forces humaines, et détruire, sans profit pour la masse, des activités précieuses ou des trésors amassés de bien-être. Mais il savait le prix qui doit s'attacher au maintien des traditions et de l'intégrité d'un pays et déclarait digne d'admiration et de reconnaissance le soldat qui affronte pour les défendre le fer et le feu. Il ne comprenait pas la paix sans honneur. De même, ce libéral n'était pas un libertaire. Avec Le Play, il demandait le retour à une organisation stricte et sévère de la famille, cellule élémentaire de la société...

Après la chute du second Empire, rien ne s'opposait plus à ce que Frédéric Passy entrât dans la vie politique. Candidat à la députation, il échoua en avril 1873 dans les Bouches-du-Rhône contre Edouard Lockroy; mais il fut élu, en 1874, au conseil général de la Seine, par le canton de Saint-Germain-en-Laye, sur un programme nettement républicain. Deux ans plus tard, il se présentait sans succès à Neuilly pour un siège de député. Enfin, en 1881, les électeurs du VIIIe arrondissement de Paris l'envoyaient au Palais-Bourbon. Il devait être réélu en 1885. A la Chambre, il siégea au centre gauche, et prit part avec distinction à de nombreux débats économiques ou financiers. Dans la discussion de la loi sur les syndicats professionnels, en 1883, il prononça notamment, en réponse à de Mun, un énergique discours contre l'ancien régime et ses abus. En 1887, dans une discussion célèbre au sujet des droits sur les blés, il prit, avec talent, contre Deschanel et Méline, la défense du libre-échange. Il ne fut pas réélu en 1889 : il avait vivement pris parti, l'année précédente, contre le mouvement boulangiste, et une partie de ses électeurs vota pour la candidat plébiscitaire. Il ne devait plus désormais faire partie du Parlement.

Toute la fin de sa vie fut d'ailleurs occupée par la continuation active de son apostolat libéral et pacifiste. Président de la Société d'économie politique, fondateur, en 1888, avec Randal Cremer, de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage et la paix, membre du Comité du bureau international de la paix, de Berne, il fut, en 1901, premier lauréat du prix Nobel. Il y a peu de mois, les représentants des principales sociétés d'économie politique du monde se réunirent à la Sorbonne pour fêter ses quatre-vingt-dix ans et les soixante-dix ans de la Société d'économie politique qu'il présidait, et lui offrir un buste. Presque complètement aveugle, affaibli par la maladie, le grand vieillard ne put assister à cette cérémonie. Il adressa à ses collègues une lettre émue et charmante, dont la fin résume à merveille toute sa vie : « Ne dois-je pas, pendant que je me trouve pour la dernière fois en votre présence, me demander quels mérites m'ont valu ce que vous appelez vos hommages? N'est-ce-pas (je crois qu'on l'a dit) tout simplement l'unité de ma vie, la fidélité avec laquelle, depuis que j'ai été en possession de ma raison, j'ai suivi la voie que je m'étais librement tracée, n'ayant d'autre ambition que de me rendre, autant que possible, utile. »


Frédéric Passy. (Phot. Manuel.)

Frédéric Passy a beaucoup écrit. Nous citerons seulement, parmi ses ouvrages : *Mélanges économiques* (1858); *De la propriété intellectuelle; De l'enseignement obligatoire* (1859); *De la souveraineté temporelle des papes* (1860); *Leçons d'économie politique* faites à Montpellier (1860-1861); *la Question des octrois* (1866); *la Guerre et la Paix* (1867); *Communauté et communisme* (1869); *la Question des jeux* (1872); *De l'importance des études économiques* (1873); *la Solidarité du travail et du capital* (1874); *George Stephenson et la Naissance des chemins de fer* (1881); *les Causeries du grand-père, les Causes économiques des guerres*, etc. Il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales en 1877, en remplacement de Wolowski. — HENRI TRÉVISE.

Réalisme du romantisme (LE), par Georges Pellissier (1 vol. in-16). — S'il est une école littéraire qui ait tenté les critiques et les commentateurs, c'est bien l'école romantique sur les tendances de laquelle Georges Pellissier apporte des aperçus qui, pour être originaux, n'en paraissent pas moins exacts dans leur ensemble. Les deux mots : *réalisme* et *romantisme*, qui forment le titre de son livre, nourri d'idées neuves, ont été considérés pendant longtemps comme s'opposant entre eux; il semblait que ceux qui s'étaient attachés à peindre fidèlement et strictement le monde extérieur et la nature sous leurs aspects les plus divers ne pussent point être confondus avec ceux qui avaient introduit le lyrisme dans tous les genres et s'étaient préoccupés de mettre à nu les fibres les plus secrètes de leur sensibilité. A l'aide d'une méthode rigoureuse, qui confronte les œuvres, analyse les procédés, sonde les tempéraments, rapproche les manifestes (et l'on sait que toutes les écoles en semèrent une abondante profusion), Georges Pellissier a eu pour but de « découvrir ce que le romantisme renferme de réalisme et d'expliquer comme quoi les romantiques pouvaient, sans méprise, invoquer la nature contre leurs adversaires, non seulement contre les pseudo-classiques, mais contre les classiques du XVIIe siècle ». Et, si l'on appelle *réalistes* ceux qui, affranchis des règles et des modèles, se règlent exclusivement sur la nature, nul doute, à ses yeux, que les *romantiques* ne soient réalistes.

Pour soutenir et défendre cette thèse, Georges Pellissier, qui connaît à fond le mouvement littéraire du XIXe siècle, oppose d'abord le romantisme au classicisme comme réaliste; il étudie la langue et la versification dans l'une et l'autre écoles, examine succinctement les genres littéraires : lyrisme, roman, théâtre, histoire, critique, et termine enfin par une étude des plus délicates et des plus profondes sur le romantisme et l'évolution réaliste dans la seconde moitié du XIXe siècle. Ainsi le lien entre les divers chapitres de l'ouvrage est très apparent, et l'auteur, soucieux de conduire jusqu'au bout son raisonnement, s'est gardé des digressions faciles où un sujet si vaste pouvait l'entraîner. Il y a, en effet, un long chemin à parcourir lorsqu'on étudie la morphologie des œuvres littéraires depuis Malherbe jusqu'aux derniers romans de Zola; nul n'a su mieux que Pellissier résoudre ce problème difficile, qui consistait à extraire des doctrines classique et romantique la substance essentielle qui permettait de les caractériser, de les comparer et de découvrir la part exacte de l'élément réaliste. Pour les adversaires de l'école de 1830, la littérature classique est réaliste ou naturaliste, ce que ne saurait être la littérature romantique qui en avait pris le contre-pied. De telles assertions sont devenues des légendes; l'auteur de l'ouvrage que nous analysons à grands traits s'attache à les réfuter et à prouver par des exemples que la discipline du XVIIe siècle ne tolérait aucun réalisme, car, le plus souvent et sauf de rares exceptions, les classiques ne virent la nature qu'à travers les auteurs latins ou grecs; ils n'exprimèrent que l'humanité morale, et prirent l'homme social comme unique modèle, excluant de parti pris le caractéristique et l'accidentel. Au contraire, les romantiques se réclamèrent de la *vérité* et de la *nature*, qui devinrent le symbole des novateurs et, parmi les classiques, contre la plupart desquels ils partirent en bataille, ceux qu'ils admirent le plus, ce sont ceux qui furent le plus réalistes. Pellissier prouve de la sorte, et le plus heureusement du monde, que le romantisme n'est pas exclusivement ni uniquement lyrique. Sa thèse prend encore plus de corps et son raisonnement paraît plus logique lorsqu'à propos de la langue et de la versification des deux écoles, il émet l'avis, basé sur des exemples excellemment choisis, que la réforme linguistique — « On s'est battu en 1830, a dit Zola, sur le terrain du dictionnaire » — avait eu pour effet de rendre la langue et la métrique plus réalistes. La *raison*, dont parle tant Nicolas Boileau, est à la base de la syntaxe classique, tandis que les romantiques conçoivent la langue en artistes et font appel à la *sensibilité*. Il est aisé de voir, par conséquent, qu'il y a plus de réalisme, plus de pittoresque, plus de couleurs vraies ici que là.

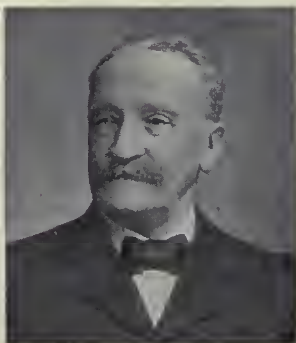
Les remarques judicieuses de Georges Pellissier s'appliquent, d'ailleurs, à tous les genres littéraires, auxquels les romantiques firent subir des modifications nombreuses. Hâtons-nous de dire que certains écrivains du XVIIe siècle sont considérés par lui comme des réalistes : Pascal, Bossuet, Molière, La Bruyère, Saint-Simon, par exemple, et que, par conséquent, la thèse qu'il défend n'est pas absolue et souffre des exceptions. Avec une grande netteté et une précision de style voulue, qui rend son ouvrage plus solide que brillant, Pellissier, ayant concentré en un faisceau étroit les principaux arguments de sa discussion, examine les influences subies par les romantiques et les parnassiens. A vrai dire — et des exemples nombreux viendraient aisément sous la plume — le lyrisme romantique est plus sentimental que réaliste; mais, étant essentiellement subjectif, est-il, à cause de cela, incompatible avec le réalisme? Georges Pellissier ne le croit pas. Ce qui fait, à ses yeux, un écrivain réaliste, ce sont ses procédés artistiques; or les procédés artistiques d'un Hugo, par exemple, découvrent dans ses œuvres les plus lyriques un réalisme pittoresque qui a sa valeur et dont il convient de faire état. De plus, le « moi » romantique n'exclut pas le sens de la réalité; ce « moi » est semblable au « moi » des autres; en cela, donc, les romantiques sont réalistes. Ils le sont aussi pour avoir marqué de leur empreinte personnelle les thèmes traditionnels.

Pour le roman, les observations de Pellissier sont plus probantes encore : nul, pendant la période classique, ne reproduisit la vie réelle, et ce n'est qu'avec Lesage, Marivaux et Rousseau que le roman devient réaliste. Au XIXe siècle, au contraire, George Sand, peintre des mœurs, est réaliste, et Balzac est à la fois romantique et réaliste. Pour le théâtre, point n'est besoin de considérations abondantes pour se rendre compte que le drame romantique peint surtout la vie réelle.

La dernière partie du livre de Georges Pellissier mérite d'être signalée pour les aperçus et les rapprochements qu'elle renferme. Il y eut, au milieu du XIXe siècle, une réaction contre l'école romantique qui fut combattue par les réalistes et les naturalistes, — lesquels sont néanmoins pénétrés de romantisme. Pellissier, qui analyse la minutieuse exactitude de Flaubert, utilise les aveux de l'auteur de *Salammbo* dans sa Correspondance. Flaubert n'était pas naturaliste, ni au point de vue moral, ni au point de vue esthétique; il s'accorde souvent avec Hugo en donnant du relief au vulgaire et au trivial. Et Zola, qui n'a pas vu le vrai romantisme, était lui-même qualifié de « romantique » par Flaubert. D'où il ressort qu'il y a plus de ressemblances entre le romantisme et le réalisme contemporain qu'entre le réalisme contemporain et le prétendu réalisme des classiques. Pellissier conclut que, s'opposant au classicisme comme réaliste et naturaliste, le romantisme implique déjà et renferme tous les éléments du naturalisme et du réalisme. Son livre, dont quelques détails pourraient prêter à controverse, est abondamment nourri

de faits et d'idées; le plan en est logique et rigoureux; le raisonnement, serré, est toujours appuyé sur des exemples choisis avec goût; la méthode critique est sûre et exacte. A l'encontre de beaucoup d'écrivains, qui auraient vu dans un pareil sujet matière à développements brillants, Peltissier a gardé son style de toute recherche et de tout éclat : il est clair, net, précis, pertinent, et l'on peut dire que son ouvrage éclaire de façon lumineuse un des problèmes littéraires les plus curieux et les plus intéressants. — André Gayot.

***Sée** (Marc-Daniel), chirurgien et anatomiste français, né à Ribeauvillé (Alsace) le 17 février 1827. — Il est mort à Paris le 4 mai 1912.


Marc Sée. (Phot. Pierre Petit.)

Soleil couchant sur la Seine, tableau de Victor Brugairolles, exposé en 1912 au Salon des artistes français et récompensé d'une médaille de 2e classe. (V. p. 489.) — Depuis longtemps, notre école de paysagistes a été particulièrement sensible aux effets de lumière, et la peinture de plein air n'a été pour elle qu'un prétexte à traduire les gradations les plus subtiles de l'atmosphère. La composition de V. Brugairolles, très simple, est adroitement équilibrée : à gauche, un terrain avec des verdures et des arbres à contre-jour; à droite, la rive la plus éloignée; au fond, le soleil tombant, qui se reflète dans l'eau et l'illumine de ses rayons d'or. Afin de mieux marquer encore l'intérêt, le peintre a placé sur le fleuve un bateau sombre, qui se détache sur la partie la plus éclairée, de sorte qu'il obtient ainsi le contraste le plus accentué. Par ailleurs, dans le ciel comme dans l'eau qui lui sert de miroir, les tons passent insensiblement des jaunes orangés aux jaunes verts; quelques gris violets assourdissent le bas du ciel, quelques jaunes rosés apparaissent dans le haut : c'est une peinture bien conçue et largement exécutée, qui fait le plus grand honneur à son auteur. — Tr. L.

Teisserenc de Bort (Edmond), homme politique et agronome français, né à Paris le 12 juillet 1850, mort dans la même ville le 22 avril 1912. Il était fils de Pierre-Edmond (1814-1892), qui fut député en 1848, membre de l'Assemblée nationale en 1871, ministre des travaux publics, trois fois ministre de l'agriculture et du commerce (1872, 1876, 1878), ambassadeur à Vienne, et sénateur de la Haute-Vienne.


Ed. Teisserenc de Bort.

Edmond Teisserenc de Bort fut à plusieurs reprises chef du cabinet de son père. En cette qualité, il fut appelé à recevoir les commissaires délégués par les nations étrangères à l'Exposition universelle de 1878 et prit une part très active à l'organisation de cette Exposition.

En 1879, il devint secrétaire de l'ambassade, à Vienne. Lorsque son père reprit son siège au Sénat (1880), il rentra lui-même dans la vie privée pour se consacrer à l'exploitation de ses domaines agricoles de Bort (Haute-Vienne). Passionnément adonné à l'agriculture, il s'attacha avec beaucoup de persévérance à l'amélioration des méthodes culturales, ainsi qu'au perfectionnement des procédés d'élevage du bétail limousin, principalement de la race bovine, encourageant de toutes manières les efforts faits autour de lui dans cette double voie; il ne tardait pas à voir son activité récompensée dans les concours agricoles, où il remportait de nombreux prix d'honneur. Convaincu de la nécessité de donner, dès l'école, aux enfants de nos campagnes les notions agricoles pratiques, il travailla à la diffusion de l'enseignement agricole et écrivit un manuel élémentaire d'agriculture très répandu. Il est d'ailleurs l'auteur de deux autres ouvrages, qui font autorité en la matière : *la Race limousine* et *la Vérité sur la race limousine*. Membre de la Société des agriculteurs de France, de la Société d'encouragement à l'agriculture et de la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, il fut appelé à présider les séances de cette dernière, de même qu'il était placé à la tête du syndicat des agriculteurs de la Haute-Vienne. En 1896, la Société nationale d'agriculture de France l'avait élu membre titulaire dans la section d'économie du bétail et, en 1905, l'honorait spécialement en l'appelant à occuper le fauteuil présidentiel.

Conseiller d'arrondissement depuis 1881, Edmond Teisserenc de Bort fut choisi comme candidat républicain-progressiste dans son département par les délégués sénatoriaux lors de l'élection partielle du 28 février 1895. Il fut élu, en remplacement du Dr Donnet, à une majorité de 113 voix; il avait pour concurrents le Dr d'Arsonval, de l'Institut, et Leysenne, inspecteur général de l'instruction publique. Réélu en 1900, il fut secrétaire du Sénat en 1900, 1901 et 1902; il était, dans la haute Assemblée, l'un des représentants les plus autorisés des intérêts ruraux. Non réélu au renouvellement du 3 janvier 1909, il fut remplacé par Vacherie, radical-socialiste, et reprit sa vie active d'agronome. — Jean de Chaon.

***Tschudi** (Hugo de), administrateur et critique d'art allemand, directeur du Musée de peinture bavarois à Munich, né à Jakobshof, dans la Basse-Autriche, le 7 février 1851. — Il est mort à Cannstadt le 24 novembre 1911. Il portait un des noms les plus respectés de la science allemande. Son père, Jean-Jacques de Tschudi (1818-1887), naturaliste et diplomate, s'est fait connaître par de remarquables explorations scientifiques dans l'Amérique du Sud; ses oncles, Jean-Jacob (1818-1889) et Nicolas Frédéric de Tschudi (1820-1886), furent également des géographes et des naturalistes du plus grand mérite. Lui-même, porté de bonne heure vers l'érudition fit à l'université de Vienne de solides études de droit et surtout d'histoire de l'art, qu'il compléta fort utilement par de multiples voyages d'études en Italie, en Hollande et en France, où les nouvelles formes de la peinture impressionniste l'intéressèrent particulièrement.


Hugo de Tschudi. (Phot. C.-F. von Dûbren.)

Un long stage volontaire au Musée autrichien d'art et d'industrie acheva sa formation artistique. A trente-trois ans, Hugo de Tschudi se rendait à Berlin, et était pourvu d'un emploi au Musée royal de cette ville, et bientôt mis à la tête de la section des portraits. Professeur d'histoire de l'art à partir de 1894, il devint enfin, en 1896, directeur de la National Gallery. Il devait conserver ce poste pendant treize ans et signaler son administration par d'importantes réformes et des achats sensationnels. De goûts très éclectiques, connaisseur très informé, bon Allemand, mais meilleur artiste encore, il fit très largement appel à la peinture et à la sculpture françaises pour compléter les galeries de son Musée. A côté des nombreuses et importantes acquisitions de peintres contemporains allemands ou suisses (Menzel, Bœcklin, etc.), il jugea utile de faire connaître au public germanique les productions de Renoir, Cézanne, Monet, etc. Grâce à lui, la National Gallery a pu devenir un véritable musée d'art européen, et non plus d'art germanique. Mais cette largeur d'esprit ne fut pas — est-il besoin de le dire? — du goût des artistes allemands. Hugo von Tschudi fut accusé de partialité en faveur de la peinture étrangère, et surtout des impressionnistes français. On intéressa l'empereur Guillaume II à la querelle, et le souverain, peintre à ses heures et nullement porté à l'indulgence envers les nouvelles écoles, n'hésita pas à prendre parti contre le directeur de la National Gallery, qui dut, en 1909, abandonner son poste. Il devint par la suite directeur du Musée de peinture bavarois à Munich, où il s'efforça, dans un cadre à la vérité plus restreint, de faire prévaloir le même large éclectisme. Hugo de Tschudi a écrit, entre autres œuvres : *la Galerie des peintres paysagistes au Musée de Budapest* (1883); *Édouard Manet* (1902); *l'Œuvre de Bœcklin à la National Gallery de Berlin* (1901); *les Jeunes Années de Menzel* (1906), etc. Il éditait depuis 1894, avec Hans Thode, un important périodique artistique : *Répertoire de l'histoire de l'art*. — Jacques Mozel.

Vision antique, groupe en pierre d'A. Terroir, exposé en 1912 au Salon des artistes français. (V. p. 487.) — Depuis plusieurs années, le goût est revenu aux arts grecs. En peinture, les paysages largement rythmés, les bergers, les nymphes, les porteuses d'amphores abondent. Il était plus naturel encore que les sculpteurs reprissent comme exemples les modèles laissés par Phidias et ses compatriotes. L'œuvre de Terroir est une de celles où se marque cet amour de la simplicité des lignes et des plans. Près des colonnes brisées d'un temple ancien qui suffisent à évoquer tout un monde disparu, deux couples sont disposés. D'un côté, une jeune fille écoute un joueur de syrinx; de l'autre, les deux autres personnages échangent un long baiser. Non seulement la conception de cet ensemble est digne d'éloge, mais encore la réalisation dénote un métier parfait. Les formes sont traitées avec une ampleur admirable; aucun détail inutile ne vient rompre l'harmonie; le but que s'est proposé le statuaire est véritablement atteint, et c'est bien une vision antique qu'évoque ce groupe remarquable. — Tr. Leclère.

***zéolite** n. f. — Encycl. *Zéolite artificielle*. On trouve des zéolites naturelles dans les cavités des roches amygdaloïdes (v. zéolite, au *Nouveau Larousse illustré*, t. VII, p. 1419). Le professeur Gans est arrivé à préparer une zéolite sodique artificielle, par fusion d'un mélange de kaolin, de quartz et de carbonate de soude. Après lavage de la masse fondue pour éliminer l'excès de carbonate, le composé se présente sous la forme d'une poudre en grains foliacés, à éclat nacré, insoluble dans l'eau, décomposable par les acides dilués avec dépôt de silice, présentant, en somme, toutes les propriétés des zéolites naturelles.

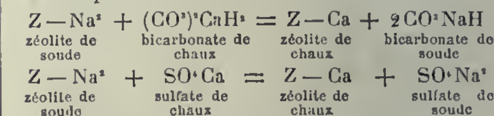
La composition de cette zéolite répond à la formule : $2SiO^2, Al^2O^3, Na^2O, 6H^2O$. Gans l'a développée sous une forme qui montre que le composé dérive de l'acide disilicique ($Si^2O^7H^6$) et que la soude se trouve, dans la zéolite, unie à cet acide par l'intermédiaire de l'alumine, oxyde indifférent.

La liaison de la base avec le groupement silico-aluminique n'est, dès lors, pas très solide, et ceci peut expliquer la propriété très curieuse que possèdent plus ou moins toutes les zéolites, mais que la zéolite de Gans présente à un haut degré. Mises en contact avec certaines solutions salines, les zéolites échangent leurs bases contre la base du sel dissous, sans, du reste, se dissoudre elles-mêmes. Il se produit une véritable permutation entre les bases, ce qu'on exprime par le nom commercial de *permutite*, donné à la zéolite de Gans.

Dulong avait déjà montré qu'il peut y avoir double décomposition entre un sel insoluble et un sel dissous; mais les réactions de cette sorte observées jusqu'ici étaient limitées par des réactions inverses. Avec la permutite, les réactions sont intégrales. C'est ce qui a valu à ce composé une application très intéressante.

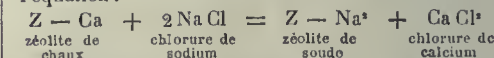
On sait que toutes les eaux naturelles contiennent une proportion plus ou moins forte de sels de chaux et de magnésie (bicarbonate et sulfate). La présence de ces sels cause, dans les usages industriels, de graves inconvénients, notamment dans les générateurs de vapeur, où il se forme des incrustations. Pour éliminer ces sels de chaux et de magnésie, il suffit de faire passer l'eau au travers d'un filtre ordinaire, ouvert ou fermé, dans lequel on a chargé, comme matière filtrante, de la zéolite de Gans, au lieu du sable ordinairement employé.

L'échange des bases se produit entre la zéolite et les sels de chaux et de magnésie. Il se forme d'une part de la zéolite de chaux et de la zéolite de magnésie insolubles, d'autre part, du bicarbonate et du sulfate de soude solubles, mais dont la présence dans l'eau est sans inconvénients. La réaction s'effectue suivant les équations ci-après, dans lesquelles, pour simplifier, nous représentons les zéolites par les formules $Z - Na^2$ et $Z - Ca$:


$$\underset{\text{zéolite de soude}}{Z - Na^2} + \underset{\text{bicarbonate de chaux}}{(CO^3)^2CaH^2} = \underset{\text{zéolite de chaux}}{Z - Ca} + \underset{\text{bicarbonate de soude}}{2CO^3NaH}$$
$$\underset{\text{zéolite de soude}}{Z - Na^2} + \underset{\text{sulfate de chaux}}{SO^4Ca} = \underset{\text{zéolite de chaux}}{Z - Ca} + \underset{\text{sulfate de soude}}{SO^4Na^2}$$

Avec les sels de magnésie, les réactions sont identiques. L'élimination de la chaux et de la magnésie est intégrale, et le degré hydrotimétrique de l'eau est réduit à 0°, résultat que l'on ne peut atteindre avec les anciens procédés d'épuration, d'ailleurs beaucoup plus compliqués.

La zéolite qui a servi à l'épuration de l'eau peut être indéfiniment régénérée en la laissant baigner dans une solution de sel marin à 10 p. 100, pendant quatre ou cinq heures. Il se reforme de la zéolite sodique, par permutation en sens inverse des bases chaux ou magnésie et soude, selon l'équation :


$$\underset{\text{zéolite de chaux}}{Z - Ca} + \underset{\text{chlorure de sodium}}{2NaCl} = \underset{\text{zéolite de soude}}{Z - Na^2} + \underset{\text{chlorure de calcium}}{CaCl^2}$$

Dans les usines où l'on emploie ce procédé d'adoucissement des eaux dures, on opère, généralement, la régénération pendant la nuit dans le filtre même. On peut aussi employer deux filtres accouplés, l'un épurant l'eau, pendant que l'autre est soumis à la régénération; la marche de l'installation est alors continue. — Clément Berger.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — Le gérant : L. Grosley.



N° 67. — Septembre 1912

* **Alma-Tadema** (sir Lawrence), peintre anglais, d'origine hollandaise, né à Dronryp, près de Leeuwarden, le 8 janvier 1836. — Il est mort à Wiesbaden le 26 juin 1912. Alma-Tadema était sinon le plus éminent des peintres anglais de l'époque contemporaine, du moins celui dont la réputation était le plus solidement assise à l'étranger, et particulièrement en France. Une vocation irrésistible l'avait attiré à la peinture. Il était fils d'un notaire néerlandais. Véritable enfant prodige, il avait montré dès l'école des dispositions étonnantes pour le dessin; mais son père, estimant sa santé trop précaire, hésitait à lui laisser embrasser la carrière d'artiste, et voulait faire de lui un médecin. Ce n'est qu'en 1852 que le jeune homme obtint de partir pour Anvers. Il entra à l'Académie de cette ville et y travailla sous la direction de Wappers et de Reyzer; mais ses vrais initiateurs furent l'excellent peintre Henri Leys, qui développa son goût pour l'exactitude minutieuse du détail et pour la recherche de la vérité archéologique, et le professeur d'histoire Louis de Tacy, sur les conseils de qui le jeune artiste chercha dans l'anecdote historique et les mœurs antiques ses premiers sujets d'inspiration. Une de ses toiles de début, *l'Education des enfants de Clovis* (1861), avait eu la bonne fortune d'être gagnée en tombola par le roi des Belges, qui la conserva dans son palais de Bruxelles.



Alma-Tadema. (Phot. *Press Picture*.)

Une autre, *la Dix-huitième Dynastie*, lui valut au Salon de Paris, en 1859, une médaille d'or. *Venantius Fortunatus* ne fut pas moins admiré à l'Exposition d'Amsterdam en 1863, et figure aujourd'hui au Musée de Dordrecht. Enfin, *Frédégonde et Prétextat* (1864) mit le sceau à sa réputation naissante. Les Anglais, surtout, avaient apprécié sa manière sobre et son goût de la précision historique. En 1870, son mariage avec une artiste d'outre-Manche, Mlle Theresa Epps, le décida à s'établir à Londres, où il obtint, en 1873, des lettres de naturalisation.

La carrière d'artiste d'Alma-Tadema a été des plus activement remplies. Nous nous contenterons de citer, au milieu d'une production considérable de tableaux historiques : *le Soldat de Marathon* (1865); *Phidias et les Marbres d'Elgin* (1868); *Tarquin le Superbe* (1867); *la Danse pyrrhique* (1869); *une Fête intime* (1871); *une Momie* (1872); *l'Empereur Claude* (1871); *Rivaux inconscients* (1888); *la Femme d'Amphissa* (1887); *la Conversion de Paula* (1898); *les Thermes d'Antonin* (1899), etc. On a justement loué dans ces œuvres une extraordinaire probité d'exécution, la recherche de l'exactitude la plus minutieuse dans les détails d'ornementation, de costume, d'armes, de mobilier. A vrai dire, l'intérêt qui s'attache sur ces accessoires risque quelquefois de détourner l'attention des personnages eux-mêmes et de la scène où ils figurent; il y a de même un peu d'affectation et de bizarrerie dans ces portraits de famille où l'auteur a représenté des figures d'un caractère tout moderne, habillées à la grecque ou à la romaine et groupées dans quelque atelier de sculpteur ou de peintre de l'antiquité; et peut-être le meilleur de l'œuvre d'Alma-Tadema est-il dans ces compositions de moindre envergure et de ton très varié, où il a interprété avec beaucoup plus de liberté et de grâce les paysages et la vie antiques, sans aucun souci de vérité historique, et dans ses portraits, d'une étonnante intensité d'expression : Balfour, Paderewski, Hans Richter, Louis Barnay ont posé devant lui. Nous ne pouvons indiquer que les plus connues de ses œuvres de caractère intermédiaire entre le genre, l'histoire et l'allégorie; ce sont : *l'Hiver, le Printemps, les Fleurs de la vie calme, Après la promenade en voiture, la Rose de toutes les roses, le Colisée, une Rue à Rome, Lecture d'Homère, Je t'aime, tu m'aimes, Jeune Romain lisant Homère, les Ruines*, etc. Beaucoup ont été popularisées par la gravure. Alma-Tadema y montre, tout comme dans ses grands tableaux d'histoire, le même souci de la perfection technique. Tous les détails sont achevés, avec une minutie dans l'harmonisation gracieuse des tons qui a fait comparer le peintre anglais à Bouguereau. A ce souci s'en joint un autre : celui de faire lumineux. Sa lumière est transparente, délicate, et l'artiste en obtient, en particulier dans ses paysages antiques, les effets les plus heureux. Il est des tableaux d'une perfection plus vigoureuse que ceux d'Alma-Tadema : il en est peu de plus agréables à regarder.

Alma-Tadema avait longtemps exposé régulièrement aux Salons français; mais, depuis 1893, son assiduité s'était relâchée. Il avait toutefois figuré avec le plus grand succès aux deux dernières Expositions universelles et, en 1891, avait été choisi comme associé étranger par l'Académie des beaux-arts. — Sa femme et élève, Laura-Theresa **Alma-Tadema**, née Epps, s'était également adonnée à la peinture de genre, non sans talent. On trouvera au tome Ier du *Nouveau Larousse illustré* l'indication de ses principales œuvres. Née à Londres en avril 1852, elle est morte dans la même ville le 15 août 1909. — J.-M. Delisle.

* **Anticosti**, île du Canada, dans l'estuaire du Saint-Laurent. — C'est une des terres canadiennes qui ont tiré naguère le plus grand bénéfice de la colonisation. L'île, découverte le 15 août 1534, jour de l'Assomption, par Jacques Cartier, avait été plus tard octroyée par Louis XIV comme un véritable fief, avec droit de haute et de basse justice, à Louis Jolliet : c'était la récompense du voyage de découverte que celui-ci venait de faire parmi la tribu des Illinois et jusqu'aux abords de la baie d'Hudson (1680). Pendant près de deux siècles, l'île resta indivise entre les héritiers directs de Jolliet; mais, en 1874, des considérations d'ordre juridique amenèrent la vente par voie de licitation de la propriété de cet immense domaine, vaste d'un million d'hectares, soit un peu plus que la superficie de la Corse. Une première société, qui s'était portée acquéreur, dut se dissoudre assez vite, les capitaux nécessaires à l'exploitation n'ayant pu être réunis. En 1895, la propriété d'Anticosti était acquise par un Français, Henri Menier, sans aucune servitude, sinon pour l'emplacement d'un bureau télégraphique et de quatre phares, et une loi spéciale, votée par le Parlement canadien, séparait l'île du comté de Saguenay, au point de vue fiscal. A partir de ce moment, Anticosti allait entrer dans la voie de la colonisation active.

Il y avait beaucoup à faire. Les ressources naturelles de l'île étaient certainement plus considérables qu'on ne l'avait tout d'abord pensé : de grandes forêts, un sol argilo-calcaire naturellement fertile, un climat beaucoup plus tempéré que celui du Canada proprement dit, et surtout beaucoup plus ensoleillé, malgré le voisinage des brumes marines de Terre-Neuve, semblaient devoir faciliter la tâche des nouveaux colonisateurs. Mais l'intérieur de l'île était encore très insuffisamment connu; sur la côte vivaient seulement quelques groupements de pêcheurs, occupants illégaux et se souciant peu d'attirer sur eux l'attention par une prospérité trop éclatante...

Encouragé par les hautes autorités canadiennes, H. Menier et ses collaborateurs, dont le principal fut Martin Zédé, se mirent à l'œuvre sans tarder. La première tâche était d'assainir l'île, de façon à rendre possible son défrichement. La lutte contre les marécages de la côte et les moustiques qui y pullulaient, propageant le paludisme, a été menée à bonne fin par le creusement d'un canal débouchant dans la baie Ellis, laquelle forme un véritable port accessible aux navires de fort tonnage. Des routes nombreuses ont été percées au travers de la forêt, se coupant dans tous les sens. Grâce à elles, il est maintenant possible de communiquer directement des points les plus opposés de la côte. Un chemin de fer a été poussé au cœur de la forêt, prolongé à mesure que l'exploitation progressait. Aujourd'hui, cette exploitation est devenue véritablement intensive. Les bois sont transportés du centre d'abatage directement vers la baie Ellis, d'où ils sont chargés à destination des grandes usines à pulpe des Etats-Unis. Le bois est d'excellente qualité, de densité relativement très forte et contenant par contre une très faible proportion de résine. La

loi, récemment votée par la province de Québec, et qui défend aux entrepreneurs des forêts domaniales (82 p. 100 de la superficie totale des forêts) de vendre aux Etats-Unis le produit de leurs coupes a créé à l'exploitation d'Anticosti une situation véritablement privilégiée.

A ces ressources naturelles sont venues s'ajouter celles de la pêche et de l'agriculture. La pêche, aujourd'hui scientifiquement pratiquée, fournit surtout des homards et de la morue. Les homards, mis en boîte dans une usine modèle, arrivent aujourd'hui régulièrement sur le marché européen. Dans les rivières, la truite et le saumon pullulent. Quant à l'agriculture, pratiquée également avec l'outillage le plus moderne dans trois fermes modèles, elle est dès maintenant capable de fournir à toute la population de l'île son alimentation en céréales, ainsi que l'orge, l'avoine et le fourrage nécessaires aux animaux. En 1911, au concours agricole de la province de Québec, l'île a obtenu la première récompense. L'élevage des chevaux, des bœufs, des moutons réussit d'ailleurs admirablement, favorisé par le rendement considérable des prairies. Dans son ensemble, l'œuvre poursuivie à Anticosti est de celles qui font honneur à la colonisation française. — O. TREFFEL.


Voiture chirurgicale automobile (système Boulant), avec ses tentes-annexes montées.

***automobile** n. m. ou f. — ENCYCL. *Voiture automobile chirurgicale.* Milit. L'automobile, dont les ressources si variées ont déjà trouvé un large emploi dans les différents services des armées (convois de ravitaillement, télégraphie, aéronautique etc.), vient d'affirmer encore sur un nouveau terrain son utilité militaire. Une automobile chirurgicale des mieux établies, dite *voiture Boulant*, a été créée par les ateliers Schneider et Cie, avec le concours de divers spécialistes et constructeurs (Ducretet et Roger, F. Haram, Rongier, etc.), et présentée avec le plus vif succès, en juin 1912, aux exercices spéciaux du service de santé du gouvernement militaire de Paris. Cette voiture représente à elle seule, sous un médiocre volume, une véritable ambulance organisée, d'une mobilité extrême, capable de s'approcher aussi près que possible du champ de bataille et, une fois installée, d'offrir aux chirurgiens qui accueillent les blessés venus de la ligne de feu les moyens les plus perfectionnés de pratiquer tout de suite les opérations les plus urgentes, les pansements les plus délicats et de fixer sur l'heure le diagnostic de fractures difficiles, etc.


Voiture chirurgicale automobile (système Boulant), en ordre de marche.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'immense utilité pratique d'une semblable organisation. Parmi les blessés relevés sur le terrain, il en est beaucoup, en effet, dont les lésions pourraient guérir assez vite, si l'intervention du chirurgien était rapide et sûre; beaucoup des blessures, surtout lorsqu'elles affectent les grandes cavités, ne deviennent mortelles que parce que le médecin militaire n'a pu prévenir à temps une hémorragie interne, reconnaître l'emplacement exact d'un projectile, débrider convenablement une plaie, pratiquer une laparotomie dans des conditions suffisantes d'asepsie. Le retard apporté aux soins initiaux, la nécessité de transporter souvent assez loin les blessés à opérer sont deux redoutables facteurs dans l'accroissement de la mortalité qui frappe les ambulances et les hôpitaux de campagne. L'emploi de la voiture chirurgicale semble de nature à la réduire sensiblement.

La voiture chirurgicale Boulant, en ordre de marche, atteint environ le volume d'un autobus parisien. Elle est montée sur un châssis automobile de la force de 35-45 chevaux, avec moteur à quatre cylindres isolés, soupapes commandées, allumage par magnéto à haute tension. Les bandages des roues sont en caoutchouc plein, jumelés à l'arrière. La vitesse peut atteindre, en palier, 30 kilomètres à l'heure. L'entrée se fait par l'arrière, où s'ouvre une porte à deux battants, à laquelle on accède par un large marchepied.

La voiture est intérieurement cloisonnée, de façon à présenter trois petites salles ou cabines ayant chacune leur destination particulière. A l'arrière, s'ouvrant sur l'extérieur, la cabine d'entrée contient, d'une façon générale, tout ce qui est nécessaire à la préparation des opérations : vestiaires séparés pour les habits d'extérieur et pour les tabliers et blouses des opérateurs, réservoir à eau de plus de deux cents litres, lavabo, filtre, etc. Sous le plancher, recouvert d'un tapis-brosse, se trouvent les caisses à linge sale.

La cabine centrale, qui mesure $3^m,20$ de longueur sur $2^m,25$ de large, est en réduction une véritable salle d'opérations, que plus d'un hôpital envierait pour sa simplicité, sa facilité de nettoyage et sa commodité. Eclairée parfaitement soit par des lampes électriques, soit par les châssis vitrés du toit de la voiture lorsque la lumière extérieure est suffisante, elle contient à droite une table d'opérations entièrement métallique, pouvant prendre toutes les flexions et inclinaisons, même celle de Trendelenburg, et pourvue à sa partie inférieure d'une ampoule à rayons X, qui glisse sur une réglette, de façon qu'il soit possible de radiographier sur place les blessés avant de les opérer. Les appareils, répartis suivant chaque genre d'opération dans des boîtes métalliques spéciales, sont logés dans des vitrines latérales. Il faut signaler, parmi les instruments chirurgicaux mis à la disposition des praticiens sur la voiture Boulant, le trépan électrique, la scie et la fraise électriques du Dr Martel.


Intérieur de la voiture chirurgicale automobile (système Boulant). Cabine centrale (salle d'opérations).

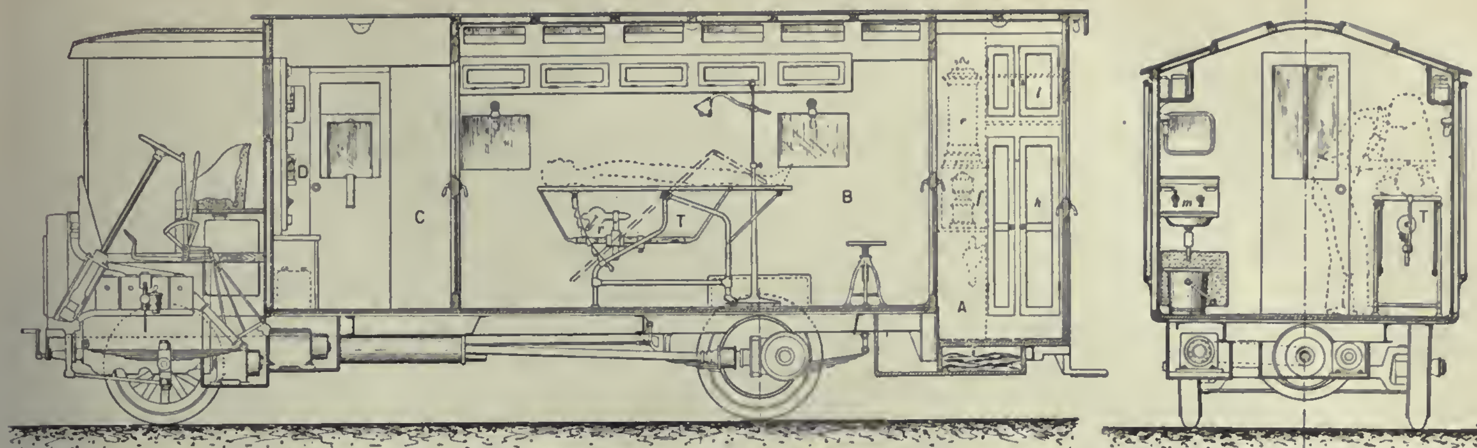
La stérilisation des instruments est assurée au moyen d'un autoclave à vapeur, placé dans la cabine avant de la voiture. Quant à celle de la salle même d'opérations, elle s'effectue par l'ozone, produit sur place. Les médecins opérateurs disposent d'eau stérilisée par les rayons ultra-violets. Enfin, le chauffage de la salle est obtenu par un radiateur utilisant la chaleur des gaz d'échappement. Une batterie d'accumulateurs, chargée automatiquement par une dynamo Blériot, que le moteur actionne, permet de tenir la voiture éclairée aussi longtemps qu'il est nécessaire. De toute façon, il est possible de tenter dans la voiture Boulant les opérations les plus graves, avec le maximum de chances de succès.

Lorsque la voiture chirurgicale s'arrête à l'endroit où elle doit être utilisée, on développe à ses côtés deux tentes latérales — le montage et le démontage n'exigent que quelques minutes — qui deviennent ainsi des salles d'attente où l'on peut donner aux blessés les premiers soins : elles couvrent une superficie de 26 mètres carrés.

Dans la pensée de ses créateurs, le rôle humanitaire de la voiture chirurgicale n'est pas limité aux armées en campagne : de semblables automobiles, à peine modifiées, pourraient rendre les plus grands services aux municipalités, aux sociétés de secours aux blessés, chargées d'organiser un service médical dans les grandes manifestations populaires ou sportives, et même aux hôpitaux ou cliniques, ou aux grands chirurgiens. Ces derniers, transportant ainsi avec eux une salle d'opérations aussi parfaitement agencée qu'il est possible, pourraient se rendre en province auprès de leurs malades et les opérer sur place, de façon à leur éviter un voyage quelquefois impraticable et toujours dangereux. — PAUL LION.

***baccalauréat** n. m. — ENCYCL. *Les équivalences du baccalauréat.* V. ÉQUIVALENCE, p. 514.

***Blockx** (Jan), compositeur et chef d'orchestre belge, né à Anvers le 25 janvier 1851. — Il est mort dans la même ville le 26 mai 1912. Jan Blockx, qui vient de disparaître dans la pleine possession de son talent, était certainement un des plus distingués parmi les compositeurs belges de l'époque contemporaine. Il n'avait dû qu'à son travail acharné son éminente situation artistique. Issu d'une famille de modestes artisans, il donnait, dès l'âge de treize ans, des leçons élémentaires de piano pour aider sa mère et sa sœur. En même temps, il suivait péniblement les cours de l'école de musique flamande de sa ville



Coupes longitudinale et transversale de la voiture automobile Boulant : A. Cabine d'entrée; B. Salle d'opérations; C. Cabine antérieure; D. Tableau de distribution électrique; T. Table d'opérations; e. Réservoir d'eau; f. Filtre; h. Placard à vêtements; i. Linge sale; l. Blouses, tabliers d'opération; m. Lavabo; r. Ampoule Rœntgen.

natale, où Benoit et Callaerts furent ses premiers maîtres. Il alla compléter son instruction à Bruxelles, sous la direction de L. Brassin, puis au Conservatoire de Leipzig. Mais son vrai maître resta toujours Peter Benoit : le grand maître flamand devait communiquer à son élève quelque chose de sa mâle énergie et de son culte pour les traditions de la musique populaire flamande. C'est d'ailleurs en plein milieu flamand, à Anvers même, que se poursuivit toute la carrière musicale de Jan Blockx. Professeur, depuis 1886, à l'école de musique de la ville, directeur du « Cercle artistique », membre de l'Académie royale de Belgique, il fut appelé en 1901 à succéder à Peter Benoit à la tête du Conservatoire flamand, à la prospérité duquel il contribua pour une large part, et où il maintint la sévérité de direction du maître disparu.

En tant que compositeur, Jan Blockx s'était fait connaître avant même de partir pour Leipzig par d'importantes compositions vocales, exécutées avec le plus grand succès à Anvers : *Vredesang* (double chœur, solos et orchestre), *Op den Spoom*, etc. Il s'essaya, en 1877, dans la musique dramatique, par un opéra en un acte : *Jets Vergeten*, auquel fit suite une sorte de poème symphonique d'après le poème de J. Van Beers : *un Rêve au paradis*. Mais son premier grand succès fut le ballet de *Milenka*, donné à Bruxelles en 1888. On y trouve toutes les qualités maîtresses de Jan Blockx : un sens très vif du rythme, le goût de la mélodie claire et chantante, souvent inspirée des vieilles chansons populaires de la Flandre, une pratique aisée et sans pédantisme du *leitmotiv* wagnérien, une orchestration très sûre, souvent originale, très vivante sans excès de bruit. C'est l'œuvre la plus connue du compositeur : la suite d'orchestre qui en a été tirée a fait le tour de l'Europe.

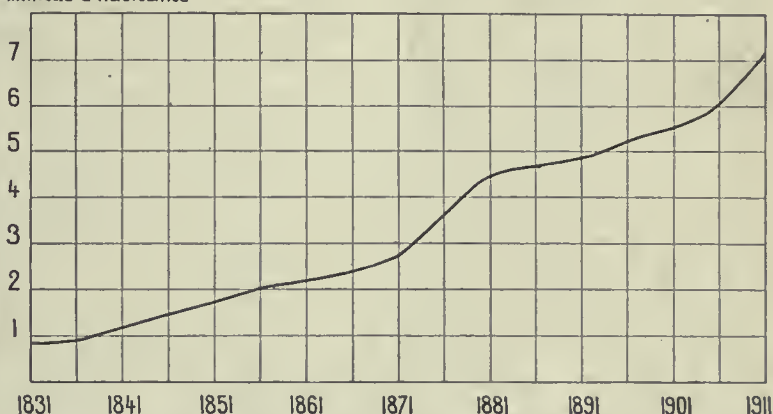


Jan Blockx.

A partir de 1892, Jan Blockx s'est plus particulièrement consacré à la musique dramatique. Son opéra-comique *Maître Martin*, représenté à Bruxelles, fut accueilli avec faveur, de même que sa pantomime *Saint-Nicolas*. *Princesse d'auberge*, en 1896, fut un triomphe en pays flamand, et même en France, où l'œuvre fut jouée notamment à Lille, à Bordeaux et à Toulouse : elle mérite de survivre par ses qualités de verve musicale et de pittoresque et aussi par l'agrément de son livret, dû à Nestor de Tière. Le musicien fut moins heureux avec la légende épique de *Thyl Eulenspiegel*; il était peu fait pour le style du grand opéra et pour le développement des sujets mystiques. Mais la *Fiancée de la mer* (1901), dont, cette fois encore, Nestor de Tière avait composé le livret, retrouva le grand succès de *Princesse d'auberge*. Deux autres compositions de Jan Blockx sont encore à mentionner : *De Kapel*, opéra-comique en un acte, et *Liefdelied*, représenté en 1912 à l'Opéra flamand d'Anvers. Ce fut la dernière œuvre du maître, qui laissera le souvenir d'un des meilleurs musiciens nationaux de la Flandre contemporaine et d'un des artistes les plus habiles à construire et à manier les chœurs de voix humaines. — J.-M. Delisle.

***Canada.** — Le développement rapide du Canada, tel qu'il résulte de la comparaison des trois recensements décennaux de 1891, 1901 et 1911, justifie le bilan que nous essayons ci-après de dresser des principales formes de son activité. A vrai dire, le Dominion n'a pas connu ces *rushes* d'immigrants, cette floraison subite et comme spontanée de villes, ou d'industries, qu'on a pu constater dans certaines régions des Etats-Unis : le climat et la terre sont plus réfractaires à l'homme dans la haute prairie canadienne que dans le Far-West des Yankees; et c'est seulement depuis vingt ou trente ans que la marche vers le Pacifique s'est largement dessinée au Canada. Pourtant, les résultats acquis pendant cette courte période sont décisifs. De 4.324.000 habitants en 1881, la population s'est élevée à 7.100.000, et le mouvement tend à s'accélérer. Le trafic commercial, depuis 1885, a presque exactement quadruplé. Pareille progression, sinon plus forte, est à constater dans l'étude de l'agriculture, de l'industrie, du réseau ferré. C'est un pays véritablement nouveau qui naît et se constitue hâtivement sous nos yeux, rattaché à l'ancien monde et en particulier à la France d'autrefois par les affinités de race, mais de plus en plus teinté d'américanisme, au contact et à l'exemple de son puissant voisin du Sud.

I. *Population.* — Le recensement de 1911 attribue au Canada une population totale de 7.100.000 habitants, contre 5.375.000 en 1901 et 4.835.000 en 1891. La seule comparaison de ces chiffres montre combien a été considérable en son ensemble l'augmentation, accélérée depuis 1901 et atteignant pour la dernière période décennale près de 30 pour 100. Dans ce total, des différences régionales assez fortes sont à signaler. En Acadie, l'accroissement est à peine sensible. Il s'accentue en Ontario et dans la province francophone de Québec; il est particulièrement élevé dans la Prairie, qui apparaît en pleine voie de colonisation et de peuplement. On note surtout dans l'Ouest un très remarquable essor de la population des villes : beaucoup de cités notables se sont créées depuis 1871, comme Vancouver, qui possède aujourd'hui 100.500 habitants, Brandon, Saint-Boniface, etc. Victoria, en Colombie, a décuplé. La palme appartient à Winnipeg, qui, de 241 habitants en 1871, en compte aujourd'hui environ 135.000 et est devenue la métropole véritable de la Prairie canadienne. Les grandes villes anciennes du Dominion ont d'ailleurs quelquefois bénéficié du mouvement. De 1901 à 1911, Montréal a gagné près de 200.000 habitants; Toronto environ 168.000. Et cet accroissement de la population agglomérée, qui représente à l'heure présente près d'un quart de la population totale, en favorisant, par exemple à Montréal, Halifax, etc., l'installation de grands centres manufacturiers, est de nature à hâter le jour de l'indépendance économique du pays.



Mouvement de la population au Canada, depuis 1831.

Rien n'est plus intéressant, dès qu'on entre dans le détail, que l'étude comparée du mouvement de la population dans les deux races juxtaposées sur le sol canadien. Il y a dix ans, le quatrième et dernier volume du recensement décennal du Canada en 1901 contenait déjà des renseignements précieux sur l'accroissement des familles canadiennes-françaises, en regard de la quasi-immobilité numérique des familles anglaises. Les résultats connus du recensement de 1911 confirment absolument ces indications.

En opposant l'une à l'autre les deux grandes et vieilles provinces : Québec, l'Etat le plus français du Dominion, et Ontario, l'Etat le plus anglais, on semble opposer une vitalité débordante à une espèce de torpeur. En cela, la supériorité de notre élément sur l'élément britannique est énorme. Dans l'année du précédent recensement, Ontario n'avait compté que 52.159 naissances, contre les 59.832 de Québec. Or, Québec n'avait cette année-là que 1.648.898 habitants, contre 2.182.947 à Ontario. C'est donc une proportion de naissances de beaucoup plus d'un tiers plus forte que le Canada français enregistre en moyenne.

Comme décès, Ontario perd relativement moins d'unités que Québec, non parce que la salubrité du pays est plus grande, mais parce que les règles de l'hygiène sont mieux observées dans les milieux britanniques. Il n'y meurt annuellement que 33.272 personnes, contre 38.570 dans la province française. Le taux de la mortalité est ainsi, eu égard à la population, de 15,25 pour 1.000 en Ontario, contre 18,54 pour 1.000 dans la province de Québec. Mais cette différence de la mortalité au bénéfice de l'élément anglais ne saurait en aucune façon balancer l'énorme supériorité de naissances que l'on constate chez les Canadiens-Français. D'après les chiffres indiqués en 1901, elle ressortait à 36,28 pour 1.000. Chez les Canadiens-Anglais, elle atteignait à peine 23,91 pour 1.000. Il en résulte, dans l'ensemble, un croît annuel de 17,74 pour 1.000 en pays de langue française, contre un croît annuel de 8,67 pour 1.000 dans les Etats de langue anglaise. Au recensement de 1911, la province de Québec comptait 2.100.000 habitants, contre 2.519.900 dans la province d'Ontario. — Onésime Reclus.

II. *L'immigration au Canada.* — Le Canada, comme tous les pays jeunes et disposant d'importantes réserves de territoires agricoles, a dû faire largement appel à la main-d'œuvre étrangère. Une immigration assez forte est venue naguère ajouter à l'essor naturel de sa population. Avant 1899, les deux principaux courants venaient des Iles Britanniques et de l'Allemagne. Au recensement de 1901, sur 525.000 habitants, dont les ascendants n'étaient pas sujets de l'Empire anglais, 310.000, soit plus de la moitié, étaient de descendance germanique. Mais, sauf entre 1882 et 1885, période de construction du

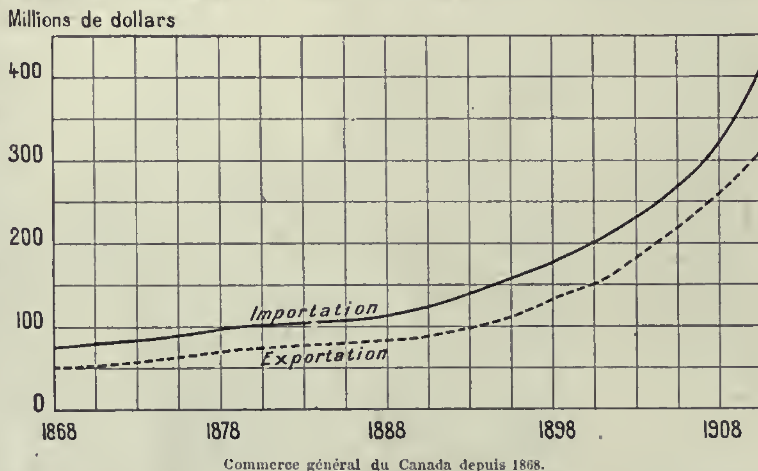
Canadian Pacific Railway, le contingent actuel d'immigrés, tout en progressant légèrement, n'avait pas dépassé 50.000 individus. Après 1899, au contraire, le mouvement s'accélère brusquement En 1906, on comptera jusqu'à 191.000 arrivées. Mais le courant germanique a décliné brusquement, et le contingent principal provient désormais des Etats-Unis, d'Angleterre, de Scandinavie, de Russie. Notre pays est représenté seulement chaque année, en moyenne, par 2.000 ou 3.000 émigrants, qu'il conviendrait de toujours établir en des régions de langue française. L'Italie envoie un appoint assez élevé (environ 4.000 individus), mais ses nationaux, sans instruction, sans capitaux, généralement manœuvres ou terrassiers, ne partent jamais sans espoir de retour et s'acclimatent mal au milieu canadien. Les éléments slaves (Galiciens, Russes, etc.) donnent au contraire chaque jour davantage et fournissent souvent de bonnes recrues à l'agriculture. Récemment, de puissantes Sociétés d'assistance et de protection, à caractère en général confessionnel, se sont formées pour faciliter aux émigrants l'accès du Dominion. Depuis 1904, une institution nouvelle, guidée cette fois par un principe de stricte neutralité religieuse, a témoigné d'une bienfaisante activité : c'est le *Bureau d'émigration*, créé à Londres par le Comité directeur de l'Armée du Salut. Les salutistes pratiquent au bénéfice de leurs protégés le prêt sans intérêt et servent d'intermédiaires gratuits entre les employeurs canadiens et les émigrants. En 1907, 13.000 étrangers ont ainsi pénétré au Canada sous les auspices du Bureau, et le mouvement n'a fait que croître depuis lors. Il est à remarquer que, dès 1901, les Etats canadiens ont eu soin de restreindre, par des droits d'entrée à peu près prohibitifs, les immigrations japonaise et chinoise. D'autre part, en 1906, l'important « Emigration Bill » a donné aux autorités le droit d'exclure comme *undesirables* les éléments inférieurs ou dangereux de l'afflux étranger : indigents, repris de justice, arrivants de moralité suspecte, que les Compagnies de navigation peuvent être tenues, à la première réquisition, de rapatrier à leurs frais.

C'est surtout aux territoires de l'Ouest canadien qu'a profité cette incessante venue d'éléments étrangers et de main-d'œuvre, très rapidement absorbée par l'industrie et l'agriculture. C'est à l'immigration que la Colombie, où la natalité reste faible pour une mortalité normale, doit le rapide accroissement de sa population. Quant aux provinces maritimes, en particulier la province de Québec, elles ont reçu très peu d'immigrants.

III. *Vie économique. L'agriculture.* — Le trait essentiel du développement agricole du Canada pendant les dix dernières années est évidemment la mise en valeur de la prairie et des territoires de l'Ouest. Les facilités offertes par la loi pour la constitution de biens de famille (*homestead*) ont déterminé les colons immigrants à solliciter des concessions libéralement accordées par le gouvernement ou acquises à bon marché des Compagnies de chemins de fer.

Aux termes de la loi canadienne sur les concessions fédérales, toute personne âgée de dix-huit ans révolus peut demander la concession d'un bien de famille insaisissable ou *homestead*, composé d'un lot gratuit de 160 acres de terre. Elle a le droit d'être mise tout de suite en possession de son nouveau domaine et de l'exploiter à sa convenance. Mais la propriété ne lui en est définitivement acquise qu'à l'expiration d'un délai de trois ans, sous cette double réserve qu'elle y aura au moins résidé six mois par année, et qu'elle y aura ou bien établi à demeure vingt têtes de bétail et construit les bâtiments nécessaires pour les abriter pendant l'hiver, ou bien maintenu en état de culture une superficie de 30 acres au minimum. Afin d'assurer au colon pauvre la possession du petit capital qui lui est nécessaire pour la mise en culture de son domaine, le gouvernement canadien a introduit dans la législation des concessions un article permettant à tout titulaire d'un bien de famille de contracter un emprunt sur la terre, avant même d'en avoir acquis la propriété définitive, en remplissant les conditions énoncées ci-dessus.

Les exploitations ainsi organisées, de moyenne ou grande étendue, ont été très rapidement aménagées avec l'outillage moderne le plus perfectionné et les procédés les plus rationnels de l'élevage. Il en est résulté assez vite, grâce à l'afflux, vers la Prairie, de la main-d'œuvre d'immigration, un déplacement vers l'intérieur du centre agricole du Canada. L'Ontario, qui forme transition entre l'Est et la région des prairies, figurait jadis, dans presque toutes les branches de la production agricole, en tête des statistiques. Depuis 1906, bien que la vieille province ait conservé sa suprématie en ce qui concerne l'élevage et la production laitière, c'est dans la zone sise plus à l'ouest que la culture du blé, de l'avoine et du maïs, sans s'exercer cependant sous la forme intensive, atteint son plus grand essor. Et, la question de la main-d'œuvre agricole dominant toutes les autres (en Manitoba, on peut actuellement évaluer entre 20.000 et 50.000 ouvriers le chiffre de la population agricole flottante nécessitée par les travaux des champs), on est en droit, d'après les chiffres actuels d'immigration, d'augurer très favorablement de l'avenir agricole des provinces occidentales. Les salaires, d'ailleurs, y restent élevés, témoignant des besoins de la culture : 20 à 25 dollars par mois pour l'ouvrier agricole engagé à l'année, logé et nourri ; 1 dollar 1/2 à 3 dollars pour les travaux de courte durée ou dans les cas urgents (moisson, etc.). En tout cas, à l'heure présente, la situation agricole est assez favorable pour que le Canada puisse compter, auprès des Etats-Unis, parmi les grands pays exportateurs de blé et de viande. L'arboriculture fruitière, l'industrie maraîchère (celle-ci très perfectionnée, grâce aux enseignements des immigrants d'origine hollandaise), le tabac et la viticulture servent d'appoint à la culture des céréales et à l'élevage. Il n'est pas aisé de chiffrer le rendement de ces différentes branches. Dans l'ensemble, on évalue actuellement à 18 millions d'acres la superficie emblavée en céréales (contre 8 millions en 1891) et à 450 millions de boisseaux (160 millions en 1881) la production totale, dans laquelle l'avoine tient la première place, le blé et l'orge venant ensuite. Le blé tend, d'ailleurs, à l'emporter dans les provinces de l'Ouest. Quant au produit global de l'élevage, les statistiques officielles l'évaluent à plus de 175 millions de dollars, dont plus de 75 millions de dollars pour la seule production du lait et du beurre. Les bovins tiennent la première place, en particulier dans les provinces de l'Ouest (1.950.000 têtes en 1906) dans cette évaluation d'ensemble. Au contraire, le nombre des moutons paraît en voie de régression, à mesure que la mise en culture réduit l'étendue des pacages : la diminution est particulièrement sensible en Manitoba. Quant à la grande importance de l'industrie laitière, elle a été signalée plus haut Ontario et Québec continuent à y tenir le premier rang et envoient leurs produits sur le marché de Londres : de 1895 à 1904, le Canada a pu sextupler le produit de ses envois de beurre dans le Royaume-Uni.



Commerce général du Canada depuis 1868.

L'industrie. — Quelle que soit la rapidité de l'évolution agricole du Canada, elle a été dépassée par l'essor de son industrie. Déjà, en 1900, le revenu que le pays tirait de ses usines, égal à 451 millions de dollars, était supérieur de 88 millions de dollars à son revenu agricole. Six ans plus tard, la production manufacturière était évaluée à 686 millions de dollars, soit une augmentation de plus de moitié. Si l'on comparait les chiffres de 1891 et de 1911, on constaterait qu'en vingt ans l'activité industrielle du Canada a plus que triplé, malgré la concurrence anglaise et américaine. Nous ne pouvons qu'indiquer brièvement les principaux facteurs de cet accroissement précipité : ce sont les produits alimentaires (47 0/0 d'augmentation en 5 ans, de 1901 à 1906), par l'installation de nombreuses raffineries, minoteries, fabriques de conserves, etc., l'exploitation des forêts (40 0/0 d'augmentation pendant la même période), etc., mais surtout la métallurgie (fer, acier, cuivre), dont le produit a passé de 21 à 51 millions, par la création de très fortes usines (fonderies et aciéries), le nombre total des établissements n'ayant guère progressé que de 12 0/0. La tendance actuelle, au Canada comme partout ailleurs, est en effet la concentration des capitaux et de la main-d'œuvre en de puissantes entreprises : les deux principales industries le plus récemment créées au Canada, la raffinerie et la filature du coton, sont notamment l'apanage presque exclusif de la grande industrie, localisée dans les centres urbains : à Montréal, Toronto, Québec, Hamilton, Winnipeg, etc. Tous les secrets du machinisme, les derniers progrès de l'électro-métallurgie et de la chimie industrielle sont maintenant connus des industriels canadiens. Le personnel ouvrier dépasse actuellement 500.000 travailleurs, dont plus de 60.000 employés dans les mines. L'augmentation moyenne du taux des salaires (22 0/0 en vingt ans) révèle d'ailleurs, ici encore, une certaine pénurie de main-d'œuvre, qui est sensible surtout dans l'exploitation des forêts et dans l'industrie sidérurgique.

L'influence décisive de tous ces facteurs réunis de prospérité économique se retrouve dans l'accroissement rapide du bilan commercial. En 1868, le Canada exportait pour une somme annuelle de 53 millions de dollars, et importait pour 73 millions. En 1911, l'exportation atteint environ 330 millions, l'importation 400 millions de dollars ; et l'examen de la courbe ci-contre montre avec quelle rapidité grossissent, d'année en année, ces chiffres déjà considérables. — G. Treffel.

IV. *Voies de communication.* — L'aménagement du réseau fluvial et d'un système étendu de voies ferrées a été depuis vingt ans un des principaux soucis du gouvernement canadien. Plus de cent millions de dollars ont été dépensés pendant cette période pour corriger les vieux canaux (Sault-Sainte-Marie, Welland, canaux latéraux au Saint-Laurent, etc.) et attirer plus commodément vers le grand fleuve la navigation de ses affluents. Des travaux ont été entrepris pour porter à 40 pieds la profondeur permanente du chenal du fleuve, au moins jusqu'à Montréal, et assurer l'accès de ce magnifique port aux navires de plus de 10.000 tonneaux que la marine de commerce construit aujourd'hui en grand nombre. D'autres projets sont actuellement à l'étude pour desservir la région forestière et mettre en communication facile et permanente, pendant les sept mois où les eaux restent libres de glaces, le bassin de la mer d'Hudson et celui du bas Saint-Laurent. Mais c'est surtout le réseau ferré qu'il importait de développer, aussi bien en raison de l'indisponibilité des voies fluviales pendant le long hiver canadien, que pour déverser vers les territoires de l'Ouest l'armée bienfaisante des colons.

La politique suivie par le gouvernement canadien à l'égard des Compagnies de chemins de fer a été aussi généreuse qu'habile. Il a assuré aux constructeurs, à titre gratuit et perpétuel, la concession du sol de la ligne et souvent des terrains adjacents, dont ils ont pu par la suite tirer parti en les vendant aux colons. A leur tour, les provinces et les municipalités ont subventionné, selon leurs ressources propres, les entreprises, et l'Etat, outre plus de 60 millions de dollars de subvention qu'il leur a accordés, a favorisé leurs émissions d'obligations. Grâce à ces dispositions très libérales, la construction des voies ferrées a marché à pas de géant : il existe actuellement en Dominion, eu égard à la population, un réseau de voies ferrées plus serré qu'aux Etats-Unis. La longueur totale des voies exploitées est de 41.500 kilomètres (1910), contre 34.500 en 1906. Il est à peine besoin d'insister sur l'énorme augmentation de tonnage à laquelle correspond cet accroissement de longueur : le trafic a plus que doublé en dix ans (de 1901 à 1911). Le produit net, en dépit de la progression constatée dans le taux d'exploitation, a augmenté de plus de moitié. En 1906, deux réseaux canadiens seulement se trouvaient en déficit.

Un nouveau « Continental », de mer à mer, d'Atlantique à Pacifique, le « Grand Tronc pacifique », ne va pas tarder à ajouter quelques milliers de kilomètres au réseau canadien. Sa longueur sera de 5.791 kilomètres environ. Son tracé, déjà exécuté sur maints trajets, part de Moncton, ville assez importante du Nouveau-Brunswick, port sur une rivière à marées de la baie de Fundy. Il passe par Edmonston, cité qui borde le fleuve Saint-Jean, se rapproche du Saint-Laurent, puis le traverse en amont de Québec par un pont gigantesque, et se dirige ensuite vers le Saint-Maurice, qu'il traverse et suit, de près ou de loin, jusque vers ses sources sur le plateau d'où sortent également la Gâtineau, l'Ottawa et diverses rivières du bassin de la baie d'Hudson. Après quoi, il quitte la province de Québec au Canada français pour la province d'Ontario, au grand lac Abitibi, d'où sort le fleuve homonyme, tributaire de la baie d'Hudson.

Dans l'Ontario, il fuit droit vers l'ouest, dans une contrée assez plate, en coupant de grands courants qui s'en vont à cette même mer par l'entremise de la Moose et de l'Albany ; puis il entre en Manitoba et atteint Winnipeg : là se termine la « Division Orientale », longue d'environ 2.896 kilomètres. C'est le gouvernement canadien lui-même qui construit le premier tronçon ; l'œuvre achevée, il la louera à la Compagnie du « Grand Tronc pacifique » pour une durée de cinquante ans, puis en prendra possession.

La « Division Occidentale » a presque exactement


GROENLAND (Dan.)
Détroit de Davis
MER DE BAFFIN
Terre de Baffin
OCÉAN ATLANTIQUE
LABRADOR
Baie d'Hudson
BAIE DE HUDSON
Terre de Fox
Presq. de Melville
Devon Sept.
Terre de Banks
Terre du Pce Albert
Terre Wollaston
Cercle polaire du Nord
OCÉAN GLACIAL DU NORD
KEEWATIN
MACKENZIE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
YOUKON
ALASKA
MONTAGNES ROCHEUSES
Gd Lac des Esclaves
Lac Winnipeg
Lac Supérieur
Lac Michigan
DAKOTA
NEBRASKA
IOWA
WISCONSIN
Île Vancouver
New York
Boston
Philadelphie
Golfe du St Laurent
Légende
Chins de fer exploités
id. en constron ou en projet
Limite d'État
id. de province
Chef lieu de province
Échelle = 1:19 500 000
0 100 500 K.

la même longueur : 2.895 kilomètres ; d'où, pour la ligne entière, de Moncton à Prince-Rupert, 5.791 kilomètres. Elle court vers l'ouest légèrement nord dans les « Prairies » du Manitoba, puis, inclinant au nord-ouest, dans celles de l'Etat de Saskatchewan ; elle franchit la Saskatchewan du Sud à Saskatson, passe dans l'Etat d'Alberta et traverse la Saskatchewan du Nord dans la ville rapidement grandissante d'Edmonston. C'est par là qu'elle quitte la « Prairie » pour s'attaquer à la zone épaisse des montagnes Rocheuses. Conformément à ces deux natures de pays, ce second tronçon de la ligne a été partagé en deux sections : la section des Prairies, de Winnipeg à Edmonston (1.769 kilom.); la section des Montagnes (1.126 kilom.).

La section des Montagnes coupe l'Athabaska, tête du Mackenzie, passe dans le bassin de la rivière de la Paix, et franchit les Rocheuses par un col assez bas. Elle gagne ensuite la Skeena, torrent violent que de belles gorges guident vers le grand Océan. D'abord destiné à se terminer à Port-Simpson, le « Grand Tronc pacifique » s'achève à Prince-Rupert, sur une baie commode, gardée des tempêtes du large par la masse de l'île septentrionale de l'archipel de la Reine-Charlotte. Dès que Prince-Rupert a été choisie pour aboutissant, on en a tracé les plans, commencé la construction : c'est déjà une ville, qui deviendra grande.

La Division Occidentale doit être achevée en huit ans à partir de la date de la concession, par la Compagnie du « Grand Tronc pacifique », à laquelle le gouvernement fédéral accorde une subvention de 3.000 dollars par mille (environ 9.800 francs par kilomètre) dans la section des Prairies; dans la section des Montagnes, ce même gouvernement prend à sa charge les trois quarts de la dépense par mille, quelle qu'elle puisse être. En outre, la Compagnie s'engage à construire une ligne de 354 kilomètres entre Winnipeg et la baie du Tonnerre (Thunder Bay), port du lac Supérieur; et cela, moyennant un octroi d'argent et de terres de colonisation.

Une Compagnie annexe, autorisée en 1906 par acte du Parlement d'Ottawa, au capital de 50 millions de dollars (262.500.000 francs), s'est chargée de construire 5.000 milles (8.045 kilomètres) d'embranchements sur la ligne principale. Il y en aura une vingtaine. Les deux plus importants, tout au moins les plus longs, seront ceux de Regina à la baie d'Hudson et celui de Dawson en Alaska.

Le « Grand Tronc pacifique » ouvrira de vastes territoires à la colonisation, dans trois régions absolument différentes : à l'est, la région Laurentienne, pays de roches anciennes, de lacs, de forêts, avec belles vallées ; au milieu, la Prairie, vaste et admirable terre à blé ; à l'ouest, enfin, les Rocheuses, monts qu'on croit abondants et surabondants en métaux. Québec, Ontario en attendent le peuplement de leurs cantons du Nord, de leur « Nouveau Québec » et de leur « Nouvel Ontario ». — Onésime Reclus.

Organisation financière. — L'organisation financière du Canada répond actuellement à toutes les nécessités d'une mise en œuvre rapide de toutes les richesses naturelles du pays. Il a fallu éviter un double écueil : les crises de numéraire, toujours à prévoir dans un pays encore jeune et dont l'outillage était à créer presque entièrement et, d'autre part, l'emploi du papier-monnaie étant à peu près fatal, la dépréciation qu'il pouvait encourir à un moment de crise économique. Le gouvernement canadien a très heureusement résolu le problème en faisant des grandes banques des établissements privilégiés et en garantissant ainsi, dans une certaine mesure, leur crédit, en même temps qu'il limitait leur nombre et leur pouvoir d'émission de papier-monnaie.

Aux termes de la loi canadienne, les banques, au Canada, ne peuvent être fondées qu'en vertu d'une charte spéciale émanant du gouvernement fédéral, votée par la Chambre des communes et sanctionnée par le Sénat. Elles doivent verser entre les mains du gouvernement fédéral un dépôt de garantie égal à 5 0/0 de leur capital : moyennant quoi, elles ont le pouvoir d'émettre du papier-monnaie pour un montant égal à leur propre capital. Le fonds commun constitué par les dépôts des banques sert à garantir la circulation de chacune d'elles : c'est une sorte de fonds d'assurance, grâce auquel les billets peuvent circuler sur toute l'étendue du Canada et être reçus dans toutes les banques faisant ainsi partie de ce vaste consortium national. La progression des capitaux engagés dans les banques de 1901 à 1911 fait bien ressortir le développement conomique du pays. Les capitaux versés ont passé de 67 millions de livres sterling, en chiffres ronds, à 101 millions. En 1893, les opérations effectuées par les chambres de compensation (*clearing-houses*) s'élevaient à environ 5 milliards. Elles ont porté, en 1910, sur le chiffre énorme de 30 milliards et demi. C'est à l'action combinée des banques et des chemins de fer dont elles ont partiellement souscrit le capital qu'il convient de rapporter, pour une grande part, le mérite de la colonisation rapide des provinces de l'Ouest. — G. T.

V. *Organisation militaire*. — Tant que les vieilles colonies britanniques (Dominions) n'étaient que des possessions, leur sécurité incombait exclusivement à la métropole; mais, à mesure qu'elles ont pris conscience de leur personnalité nationale et que s'est développée leur autonomie, s'est éveillé le sentiment de responsabilités et de devoirs nouveaux ; entre autres, celui de pourvoir à leur défense propre en organisant des forces militaires et navales telles que, dans un grand conflit, l'Angleterre puisse les faire entrer en ligne pour coopérer à la défense de l'Empire. Les conférences des premiers ministres coloniaux en 1907, 1909 et 1911, ont posé les bases de cette organisation, dans laquelle chaque Dominion conserve le soin de régler suivant ses ressources propres sa part de contribution.

Pour la défense navale, on convint que les flottes qui seraient construites par les Dominions, du même armement et du même type de navires que la flotte britannique, devraient avoir une certaine importance, de manière à offrir une carrière permanente aux officiers et aux hommes qui y prendraient du service; que les règles de l'instruction et de la discipline seraient semblables à celles en vigueur dans la marine royale.

En ce qui concerne les armées de terre, il fut pareillement convenu que, « sans que rien vienne diminuer le contrôle complet du gouvernement de chaque Dominion sur les forces militaires qu'il lève sur son territoire, ces forces doivent avoir certains caractères communs : la constitution des unités, l'organisation des transports, le modèle des armes, etc., se rapprochant autant que possible de ce qui a été adopté récemment pour l'armée britannique ».

L'armée canadienne. — L'armée canadienne est une *milice* dépendant du gouvernement canadien et sous le commandement en chef d'un officier général anglais. Les principes de son recrutement et de son organisation ont été posés par l'*Acte de la milice de 1904*, revisé en 1910.

La milice comporte deux parties :

1° La *milice active*, qui se compose de troupes de combat et de services et départements non combattants (corps qui sont en quelque temps que ce soit désignés par le gouverneur en conseil, lequel gouverneur a tous pouvoirs pour licencier, quand il le juge à propos, tout ou partie de ces corps).

Elle comprend en outre un état-major permanent et une *force permanente* maintenus pour l'instruction de la milice et aidant au service en général. Cette force permanente fournit des écoles d'instruction pour la milice et des instructeurs.

2° La *milice de réserve* qui n'a pas d'organisation et qui ne serait levée qu'en cas de besoin.

Recrutement. Tous les habitants mâles du Canada, sujets britanniques, âgés de dix-huit ans et plus et de moins de soixante ans, non exemptés et frappés d'incapacité par la loi, peuvent être appelés à servir dans la milice ; dans le cas d'une levée en masse, le gouverneur général peut appeler au service les Canadiens en état de porter les armes.

La population mâle est partagée en quatre classes, qui déterminent l'ordre dans lequel la population est appelée au service.

La première classe comprend les hommes âgés de dix-huit à vingt-neuf ans révolus, célibataires ou veufs sans enfants ; la deuxième classe ceux âgés de trente à quarante-quatre ans révolus, célibataires ou veufs sans enfants ; la troisième classe ceux âgés de dix-huit à quarante-quatre ans, mariés ou veufs avec enfants ; enfin, la quatrième classe ceux âgés de quarante-cinq à cinquante-neuf ans révolus.

En temps de paix, la *durée du service* est de *trois ans* pour la milice active.

Le recrutement jusqu'à concurrence du chiffre fixé se fait par engagements volontaires, ou par application des principes du service obligatoire et par tirage au sort parmi les hommes susceptibles d'être appelés au service militaire ; toutefois, il ne sera pas tiré au sort plus d'un fils par famille demeurant dans la même maison.

Recrutement des officiers. Milice. La commission d'officier dans la milice est donnée par Sa Majesté et continue d'exister durant son bon plaisir.

1° Tout candidat à une commission d'officier dans la milice active doit être sujet britannique soit de naissance, soit par naturalisation, et être recommandé à l'autorité supérieure par l'officier commandant l'unité dans laquelle il désire servir ; il ne doit pas être âgé de moins de dix-huit ans, et doit résider dans la région d'où sont tirés les hommes qui composent son corps. Il est d'abord admis avec une *commission provisoire de lieutenant pour un an* ; cette période d'une année est une période d'étude, au cours de laquelle le candidat doit subir un examen d'aptitude pour obtenir une commission définitive.

2° Une partie des officiers de la milice active proviennent des *gradués* du Collège militaire royal du Canada, qui, au lieu d'en sortir dans l'armée permanente, se contentent de prendre une commission d'officier de réserve.

Armée permanente. La commission d'officier dans l'armée permanente n'est délivrée qu'aux candidats qui satisfont à de multiples conditions, dont les principales sont :

1° Etre célibataire ;

2° (*a*) Posséder une commission dans la milice active et, à la fin du cours complémentaire, être recommandé par le commandant du Collège militaire royal comme apte de tous points à recevoir une commission dans l'armée permanente, ou...

(*b*) Posséder un diplôme de gradué ou un certificat d'aptitude du Collège militaire royal du Canada et être recommandé par le commandant, ou...

(*c*) Avoir servi d'une manière suffisante au moins pendant six mois comme officier combattant des forces régulières de Sa Majesté et dans l'arme correspondante où il demande à servir, ou...

(*d*) Avoir possédé une commission d'officier combattant dans l'armée britannique avec un service actif d'au moins un an sans interruption.

Hiérarchie : Lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, brigadier général, major général (général de brigade), lieutenant général, général, maréchal. En fait, il n'y a pas d'officier de grade supérieur à major général.

Avancement : En principe, l'avancement a lieu à l'ancienneté dans la milice et dans l'armée permanente jusqu'au grade de major inclus pour cette dernière. Le passage d'un grade à un autre donne lieu à examens et à délivrance d'un certificat d'aptitude.

Réserve : Il existe une *réserve d'officiers*, composée d'officiers démissionnaires et d'anciens gradués du Collège militaire royal.

Instruction : 1° Le *Collège militaire royal* est situé à Kingston (Ontario). Il reçoit une centaine d'élèves ou cadets au concours. L'âge d'entrée est de seize à vingt ans ; la durée des cours est de trois ans.

Le collège prépare à toutes les armes ; les *gentilshommes cadets* en sortent avec une commission de lieutenant. Chaque année, sept d'entre eux reçoivent une commission impériale, qui leur permet de servir dans l'armée britannique.

De plus, un certain nombre d'officiers de l'armée canadienne sont admis à suivre les cours en Angleterre au *Collège d'état-major de Camberley*, aux *Cours d'état-major d'artillerie*, du *Génie militaire*, à l'*Ecole de tir de Hythe* et au *Collège médical militaire royal*.

2° Les cadres (officiers, sous-officiers et clairons) de la milice active suivent des cours d'instruction et des exercices pratiques dans les *Ecoles d'instruction* formant corps avec les unités de l'armée permanente. Suivant l'arme et le grade, la durée de ces cours varie de sept jours à neuf mois.

3° L'instruction des troupes de la milice est donnée au cours des périodes annuelles d'une durée de douze jours tous les ans ; ces convocations ont lieu dans les camps de district pour les *corps ruraux* et aux chefs-lieux locaux pour les *corps urbains*.

4° *Sociétés de préparation militaire et de tir*. Il existe sous le nom de *corps de cadets* un grand nombre de sociétés de préparation militaire scolaire. L'instruction leur est donnée par un corps d'instructeurs de cadets (instituteurs compétents des écoles publiques, qui reçoivent des allocations à titre d'indemnité).

Des corps de *garçons éclaireurs* de même organisation que les *Boys scouts* d'Angleterre sont en voie de création.

Commandement. Le commandement en chef de la milice est attribué au roi, qui l'exerce et administre personnellement ou par l'intermédiaire du gouverneur général qui le représente.

Ministère et quartier général de la milice : Les charges et les responsabilités des affaires de la milice incombent au *ministre de la milice et de la défense*, assisté d'un conseil de sept membres (quatre militaires et trois civils), dont il est le président; chaque membre de ce conseil a des attributions spéciales. Ce sont : le *sous-ministre* du département de la milice et de la défense, vice-président; le *chef d'état-major général*; l'*adjudant général*; le *maréchal général des logis* (quartier-maître général); le *grand maître de l'artillerie ;* le *comptable et trésorier général de la milice*.

Etat-major général : Organisé seulement depuis 1909, il est la section canadienne de l'état-major général impérial. Tous les officiers anglais et canadiens qui le composent reçoivent une instruction commune au Collège d'état-major de Camberley.

Divisions militaires du territoire : Le territoire du Canada est divisé en *six divisions militaires ou circonscriptions* dans le Canada oriental et en *trois districts militaires* dans le Canada occidental : *London* (Ontario), *Toronto* (Ontario), *Kingston* (Ontario), *Montréal* (Québec), *Québec*, *Halifax* (Nouvelle-Ecosse), *Winnipeg*, *Victoria* et *Calgary*.

Composition de l'armée canadienne. Armée permanente : Un régiment d'infanterie (*Royal canadian*) à 10 compagnies, devant servir de dépôts pour autant de régiments de réserve. Un escadron de tirailleurs montés (*Cavalerie de Strathcona*). Deux escadrons de dragons (*Royal dragons canadiens*). Deux batteries d'artillerie royale canadienne à cheval. Cinq compagnies d'artillerie royale canadienne de forteresse (*Garnisons Artillery*). Deux compagnies du génie royal canadien. Cinq détachements du train des équipages.

Services de l'intendance, de santé, de la solde, de la direction d'artillerie, etc.

Formant un total de : 192 officiers, 2.652 hommes et 693 chevaux.

Milice armée : La *milice active* comprend des unités de toutes armes et de tous services.

Les corps d'infanterie et de cavalerie sont dénommés corps *ruraux* ou corps *urbains*, suivant leurs lieux de recrutement et de stationnement. Les effectifs de ces différentes unités sont les suivants :

1° *Infanterie :* 96 régiments, y compris les 8 compagnies de la garde à pied du gouverneur général. Les régiments sont à 8 compagnies, sauf quelques-uns à 6 ou 4 compagnies. Ils comptent sur le *pied de paix* 46 officiers et 372 gradés et hommes de troupe et, sur le *pied de guerre*, 46 officiers, 1.014 hommes de troupe, 43 chevaux. L'effectif de guerre de l'infanterie est, en chiffres ronds, de 90.000 hommes.

2° *Cavalerie :* 26 régiments et 6 escadrons indépendants et corps de guides.

Les régiments sont à 4 ou 5 escadrons et quelques-uns à 3 escadrons, à l'effectif de 8 officiers et 72 cavaliers sur le *pied de paix* et de 8 officiers et 118 cavaliers sur le *pied de guerre*. L'effectif total de la cavalerie sur le *pied de guerre* est d'environ 9.000 hommes et 10.000 chevaux.

3° *Artillerie de campagne :* 10 brigades (groupes) à 3 batteries et 3 batteries indépendantes, comptant sur le *pied de paix* 9 officiers, 109 hommes, 75 chevaux ; sur le *pied de guerre*, cet effectif est de : 9 officiers, 194 hommes et gradés et 166 chevaux. Les batteries sont à 6 pièces.

L'effectif total de guerre de l'artillerie de campagne est d'environ 3.500 hommes et 3.000 chevaux.

4° *Artillerie de forteresse :* 7 régiments à 3 ou 4 compagnies et 1 compagnie indépendante, à l'effectif de 8 officiers et environ 70 hommes par compagnie sur le *pied de paix.*

Sur le *pied de guerre*, l'effectif est de 8 officiers et 110 hommes par compagnie.

L'effectif total de guerre de l'artillerie de forteresse est d'environ 4.500 hommes.

5° *Génie :* 4 compagnies de campagne et 1 section télégraphique. Chaque compagnie sur le *pied de paix* a un effectif de 9 officiers, 183 hommes et 30 chevaux ; sur le *pied de guerre*, cet effectif est porté à 9 officiers, 211 hommes et 65 chevaux. L'effectif total de guerre du génie est d'environ 900 hommes et 300 chevaux.

6° *Train des équipages :* 8 compagnies.

7° *Service de santé :* 8 compagnies sanitaires.

L'effectif d'instruction de la milice active est de 55.173 hommes. A la mobilisation, cet effectif est porté au chiffre de 105.000 hommes, qui, augmenté de 9.000 hommes de la réserve instruits, atteint le total de 114.000 combattants, répartis en 6 divisions de campagne et 1 division de cavalerie.

Armement. Infanterie : Fusil Ross de 7 millim. 7 à chargeur de 5 cartouches (fabriqué à Québec).

Cavalerie : Armée d'un fusil ou d'un mousqueton (pas de sabre ni de lance).

Artillerie de campagne : Canon à tir rapide et long recul de 18 livres (poids du projectile), 84 millimètres du modèle anglais pour les batteries montées et canon à tir rapide et long recul de 13 livres (75 millim.) pour les batteries à cheval.

Artillerie lourde : Canon de 12 centimètres ; une batterie d'obusiers de 12 cm. 7 à remise en batterie automatique.

Groupe naval colonial : Le gouvernement canadien a décidé la constitution d'un groupe naval colonial, composé de quatre croiseurs protégés, un scout (éclaireur rapide) et six destroyers. Des sous-marins renforceront plus tard ces unités.

Deux croiseurs protégés stationneront à Esquimalt, dans le Pacifique ; les deux autres et les six destroyers à Halifax, dans l'Atlantique.

En attendant la construction de ces navires, le Dominion possède deux croiseurs qui ont rallié chacun un des ports ci-dessus, lesquels deviennent en même temps les arsenaux de la marine canadienne.

Une école navale est créée à Halifax. — Ch. Palloc.

VI. *Politique.* — C'est le 1er juillet 1867 qu'un acte officiel de la Couronne britannique a constitué sous sa forme actuelle le Dominion canadien. Depuis cette date, son histoire intérieure a été, somme toute et surtout par comparaison avec celle des États-Unis, des plus calmes. La concorde des deux grandes races juxtaposées sur les bords du Saint-Laurent n'a pas été troublée, et, s'il y a eu, dans les plaines de l'Ouest, quelques soulèvements partiels de l'élément francophone, en particulier celui de Riel en Manitoba (1870) et en Saskatchewan, les causes en ont été d'ordre économique et exclusivement local. Avec un très vif sentiment de l'union qu'il était nécessaire de conserver devant leurs puissants voisins du Sud, Canadiens-Français et Canadiens-Anglais se sont contentés de lutter sur le terrain pacifique du peuplement de l'Ouest. Les discussions d'ordre purement politique ou ethnique ont tenu moins de place dans la vie intérieure du pays que les débats économiques.

C'est pour n'avoir pas réussi à assurer la prospérité du Dominion que les conservateurs, qui s'étaient maintenus au pouvoir de 1867 à 1895, presque sans interruption, ont été remplacés au ministère par les libéraux. Les élections générales au Parlement fédéral d'Ottawa, qui eurent lieu le 23 juin 1896, changèrent complètement la situation des partis et furent le point de départ, pour ce pays, d'une ère de relèvement économique. Sur 212 élus, on compta 122 libéraux purs et 84 conservateurs. La majorité conservatrice de 54 voix devint une majorité libérale de 40. Cette défaite du gouvernement amena sa chute. Le ministère présidé par sir Charles Tupper donna sa démission le 7 juillet et ce fut un libéral, le Canadien-Français Wilfrid Laurier, qui fut chargé de former le nouveau cabinet : Fielding aux finances, Tarte aux travaux publics, furent parmi ses collaborateurs.



La région des grands lacs et du Saint-Laurent.

Ministère Wilfrid Laurier. L'avènement des libéraux était pour le Canada un changement profond, car les deux partis qui s'y partagent l'opinion publique, conservateurs et libéraux, représentent des courants si distincts qu'ils pouvaient, par la direction donnée à l'action politique, influencer d'une façon très différente les destinées du pays. Tandis que les conservateurs, en majorité anglais, inclinent à s'appuyer sur l'autorité gouvernementale plutôt que sur le Parlement, les libéraux, en majorité français, réclamaient l'application large et loyale des libertés constitutionnelles.

Les élections de 1900, de 1904 et de 1908 devaient maintenir et même accroître la majorité au profit des libéraux dans le Parlement.

Le développement économique intérieur du Canada. — Les principales questions qui ont dominé la politique du Canada, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, depuis l'avènement des libéraux, se sont rattachées, comme précédemment d'ailleurs, à sa vie économique. Sir Wilfrid Laurier et son collaborateur Tarte continuèrent les grands travaux publics qui devaient procurer au Canada un outillage plus complet. Des canaux furent creusés pour donner accès aux lacs sans sortir du territoire canadien et, à Montréal, on construisit de grands bassins nouveaux. Dans l'extrême Nord-Ouest, le Yukon fut doté d'une administration régulière. Deux nouvelles provinces, qui furent organisées : Saskatchewan et Alberta, avec Regina et Edmonston pour capitales, paraissent destinées à un bel avenir. La colonisation agricole fut encouragée, et l'immigration lui fournit une main-d'œuvre abondante. Les ministères provinciaux se montrèrent très disposés à seconder cette œuvre d'économie intérieure.

La politique économique extérieure du Canada. — Ce sont toujours des considérations économiques qui ont guidé les rapports du Canada, tant avec la métropole qu'avec les pays étrangers. Les conservateurs et les libéraux avaient, au sujet de la politique économique, des conceptions très différentes. Les premiers étaient partisans d'un protectionnisme qui pouvait aller jusqu'à la prohibition ; les seconds professaient un libéralisme commercial, qui tendait à la conclusion de traités de commerce. La question de savoir s'il fallait négocier avec les États-Unis des réductions réciproques de tarifs et même une union douanière, de façon à ouvrir aux produits canadiens le marché américain, était de celles qui avaient le plus divisé les partis au Canada. Les libéraux inclinaient vers une entente commerciale avec les États-Unis ; quand ils arrivèrent au pouvoir, ils cherchèrent à réaliser leur programme, mais ils se heurtèrent au protectionnisme de Mac-Kinley. Les Américains ne se montrant pas disposés à répondre aux avances des libéraux, ceux-ci changèrent leurs plans et prirent une partie du programme protectionniste de leurs adversaires, ce qui leur permit un rapprochement économique avec l'Angleterre, sur la base d'une réciprocité limitée.

Ce fut l'origine du tarif protecteur d'avril 1897, accordant, sur tous les produits des pays qui auraient consenti à accorder un traitement équivalent aux produits canadiens, une réduction qui, jusqu'au 30 juin 1898, devait être d'un huitième des droits et ensuite d'un quart ; exception était faite seulement pour certains produits, comme bières, vins, alcools, tabac. Ce traitement privilégié fut immédiatement appliqué à la Grande-Bretagne et à certaines de ses colonies ; en août 1898, la réduction fut portée à un quart des droits, en juillet 1900 au tiers. Il en résultait que le parti libéral, cessant d'être libre-échangiste, devenait simplement le plus modéré d'entre deux partis protectionnistes.

En septembre 1906, le gouvernement fédéral présenta au Parlement d'Ottawa une résolution portant revision du tarif, et il la mit provisoirement en application à partir du 30 novembre. Le nouveau tarif admettait une détaxe différente suivant les articles

et variant de 2 1/2 à 15 pour 100 *ad valorem*. La résolution prévoyait aussi l'établissement d'un tarif intermédiaire entre le tarif général et les droits préférentiels accordés à l'Angleterre. Le ministre des finances déclara qu'il n'avait pas en vue de l'appliquer pour le moment à aucun pays, mais qu'il comptait s'en servir comme d'un moyen de négociation avec des Etats disposés à accorder un traitement favorable aux produits canadiens. Sans doute, le Canada voulait-il s'en faire un instrument vis-à-vis des Etats-Unis, mais ceux-ci n'étaient pas disposés à traiter.

Sir Wilfrid Laurier était particulièrement désireux d'encourager les relations franco-canadiennes. La France se trouvait sous le régime spécial résultant de la convention du 6 février 1893, en application depuis le 8 octobre 1895; mais ce régime n'assurait pas l'ampleur désirable aux relations entre les deux pays, surtout depuis que le Canada avait introduit un traitement différentiel en faveur de l'Angleterre. Un nouveau traité franco-canadien fut signé à Paris, le 17 septembre 1907, et ratifié tardivement par la France, en avril 1909 seulement. Il nous accordait le bénéfice des tarifs intermédiaires pour un certain nombre de produits, notamment soieries, parfumeries, vins, savons, huiles, livres, en échange d'un abaissement des tarifs français sur les bois et poissons secs, entre autres, venant du Canada.

Questions d'immigration. — L'immigration a augmenté dans d'énormes proportions au Canada depuis une dizaine d'années, se portant surtout vers l'Ouest. Les Canadiens-Français s'en inquiétèrent, parce que, sur ce nombre, il n'y avait que peu d'arrivants de langue française et qu'ils craignaient d'être débordés par des gens d'autre race.

L'arrivée d'immigrants japonais suscita même, en septembre 1907, de graves désordres à Vancouver. La population blanche se jeta sur les immigrants jaunes, et une véritable bataille s'ensuivit. La Colombie britannique ayant refusé d'indemniser les Japonais victimes de ces désordres, le gouvernement d'Ottawa dut prendre la réparation à sa charge. Le Canada, qui s'était engagé par un traité de commerce signé en 1907 à recevoir sur son territoire les sujets du mikado, dut conclure un accord pour restreindre l'immigration japonaise. Des mesures administratives furent prises aussi pour limiter celle des Hindous.


Sir Wilfrid Laurier. (Phot. *Press Picture*.)

L'immigration blanche elle-même, toujours croissante, ne fut pas sans préoccuper l'opinion; elle répondait mal aux besoins de la colonie, à laquelle manquait surtout la main-d'œuvre agricole et qui voyait s'entasser dans ses villes une population ouvrière qu'elle n'utilisait pas. Des mesures administratives eurent pour résultat de diminuer de beaucoup cette immigration, pendant le premier trimestre de 1908.

Politique intérieure et élections de 1908. — La session ouverte en novembre 1907 fut troublée par une crise politique assez grave, malgré la majorité qui y était assurée à sir Wilfrid Laurier. Le gouvernement d'Ottawa avait prétendu enlever le contrôle des listes électorales fédérales aux fonctionnaires du Manitoba, la seule province où le gouvernement local était aux mains des conservateurs, sous ce prétexte que ces agents, abusant de leurs pouvoirs, rayaient des électeurs libéraux; l'opposition refusa de voter les crédits affectés aux services fédéraux, tant que le projet ne serait pas retiré, et elle pratiqua une obstruction qui dura jusqu'en juin 1908.

En juillet, les esprits trouvèrent un apaisement dans les fêtes brillantes par lesquelles la ville de Québec célébra, en présence du prince de Galles et de délégués français, le tricentenaire de sa fondation par Champlain.

Les élections générales, qui eurent lieu le 28 octobre 1908, furent favorables aux libéraux; ils bénéficièrent au Parlement d'une majorité qui demeurait presque la même qu'en 1904. Le chef des conservateurs, Borden, fut élu à Carleton. Ce parti avait cherché à opposer au parti libéral la corruption administrative, ou « graft », qui sévit au Canada; mais le pays, qui approuvait l'œuvre accomplie par sir Wilfrid Laurier, n'avait pas prêté l'oreille à ces accusations.

Le Parlement, qui s'assembla le 21 janvier 1909 et siégea jusqu'en mai, montra une grande activité. Il créa un ministère du Travail et un département des Affaires extérieures; il autorisa la Compagnie de chemin de fer du « Grand Tronc pacifique » à faire un emprunt de 10 millions de dollars; il vota de nombreux travaux publics; il augmenta le traitement des fonctionnaires. La session de 1909-1910 ne fut pas moins bien employée; le Parlement vota des lois sur les trusts, les assurances, l'immigration, sur le chemin de fer de la baie d'Hudson, etc. Enfin, durant ces deux sessions, il eut à s'occuper des questions militaires et navales.

Armée et marine. — Le Canada s'était préoccupé de se constituer une armée, et le ministre de la milice, sir Fred. Borden, qui avait donné à son organisation une vive impulsion, avait pu, dès l'année 1908, annoncer à la Chambre des communes que la milice canadienne pouvait mettre en ligne 100.000 hommes, sans le secours de la mère patrie.

En 1909, se posa la question très discutée de la participation du Canada à la défense de l'Empire. Le 30 mars, la Chambre des communes adopta une résolution par laquelle elle reconnaissait la nécessité d'y coopérer, mais, en même temps, elle repoussa toute contribution aux dépenses de la métropole pour cet objet, en se prononçant nettement pour le maintien de son autonomie militaire.

Le gouvernement voulait aussi avoir une flotte uniquement canadienne. Mais le Bill naval souleva une divergence de vues entre les partis sur les rapports qui devaient exister sur ce point entre le Canada et la métropole. Tandis que le gouvernement libéral préconisait la création d'une flotte canadienne, l'opposition proposait seulement que le Canada contribuât pécuniairement aux dépenses navales de la métropole. Le premier ministre était soutenu par la majorité du parti canadien-français, qui ne voulait pas se laisser entraîner vers l'impérialisme; mais il trouva contre lui à la fois les conservateurs et une fraction des libéraux qui s'était constituée en parti nationaliste.

Le nationalisme canadien. — Les diverses questions qui, depuis plusieurs années, avaient préoccupé l'opinion publique au Canada : préférence douanière en faveur de la métropole, contribution à la défense de l'Empire, Bill naval, avaient fait naître un parti nouveau, ayant à sa tête le député Henri Bourassa, Arnaud Lavergne et quelques autres Canadiens-Français, qui, jadis, comptaient parmi les libéraux. Les nationalistes opposaient aux impérialistes le principe de l'autonomie intangible. En ce qui concerne le bill, les conservateurs lui reprochaient d'avoir un caractère trop autonomiste; aux nationalistes il apparaissait comme trop impérialiste. Des élections partielles devant avoir lieu, le 3 novembre 1910, dans une circonscription de la province de Québec, les nationalistes suscitèrent un candidat qui fut élu contre celui du gouvernement. C'est dans ces conditions que s'ouvrit, quelques jours après, la session du Parlement.

Sir Wilfrid Laurier exposa son programme naval, comportant la construction de plusieurs croiseurs et destroyers pour concourir à la défense de l'empire, et montra que le développement du Canada avait besoin de la protection d'une marine de guerre, depuis surtout que la Grande-Bretagne avait retiré sa station navale et laissé ainsi au Canada le soin de se défendre lui-même; il assura que l'autonomie du Canada était sauvegardée par le bill, puisque la flotte devait être placée sous le contrôle absolu du gouvernement et du Parlement canadiens. Malgré l'opposition des nationalistes, qui avaient demandé de soumettre la question à un *referendum*, et celle des conservateurs, le bill fut voté.

Convention douanière avec les Etats-Unis. — La question des rapports économiques entre le Canada et les Etats-Unis ne devait pas, moins que celle du Bill naval, soulever l'antagonisme entre libéraux et conservateurs. Dès la première séance de la session, en novembre 1910, le leader de l'opposition conservatrice, Robert Borden, demanda au premier ministre où en étaient les négociations avec les Etats-Unis sur les tarifs de douanes.

Depuis qu'en 1866, le traité de commerce de 1854 était venu à expiration, le gouvernement de Washington s'était refusé à toute nouvelle entente; les barrières douanières élevées par ses tarifs y mettaient d'ailleurs obstacle. Mais les dispositions des Américains s'étant modifiées, des négociations avaient été entamées. Sir Wilfrid Laurier en revenait ainsi à l'idée d'un rapprochement avec les Etats-Unis, qu'il avait eue lors de son avènement aux affaires.

Le Canada, qui avait inauguré en 1897 un système de préférence au profit de l'Angleterre et qui, à certains pays, France, Belgique, Hollande, Espagne, Italie, Allemagne, avait accordé certaines concessions en vertu d'accords spéciaux, soumettait les autres pays, comme les Etats-Unis, au tarif général; il s'agissait de faire sortir ceux-ci de la liste des non-privilégiés. L'accord auquel aboutirent les négociations était conclu sur les bases suivantes : il ne serait pas signé de traité, mais chacun des deux gouvernements accorderait, par voie législative, à son voisin, des concessions sur lesquelles on s'était entendu; une centaine d'articles devaient même bénéficier de tarifs inférieurs à ceux accordés par le Canada aux produits britanniques.

Quand l'accord fut publié, l'émotion fut vive en Angleterre. C'était, en effet, la ruine du système préférentiel qui était la base du régime impérialiste que, depuis vingt-cinq ans, les unionistes anglais cherchaient à faire prévaloir. A Washington, la Chambre des représentants vota le projet à une forte majorité, le 15 février 1911; mais on avait laissé s'exprimer si ouvertement des ambitions d'annexion, que l'opinion publique s'inquiéta au Canada. Si la décision du gouvernement canadien n'impliquait nullement un affaiblissement de son loyalisme à l'égard de la mère patrie, non plus qu'un désir de se laisser annexer par la grande république américaine, il n'en est pas moins vrai que l'arrangement, s'il était appliqué, devait amener le trafic canadien à changer de sens en se portant du nord au sud et non plus de l'est à l'ouest; les relations directes avec les Etats-Unis se multipliant dans le domaine commercial, le Canada allait se trouver nécessairement pénétré par les idées et les mœurs américaines. Le sentiment patriotique détacha de plus en plus les libéraux du gouvernement.

Les élections de 1911. — Celui-ci ne pouvait songer à apporter une telle modification dans la politique traditionnelle du Canada, sans la faire accepter par une consultation populaire.


Duc de Connaught. (Phot. *Press Picture*.)

Confiant dans son influence, le premier ministre céda à la demande de l'opposition et obtint du gouverneur général la dissolution de la Chambre et la convocation d'élections générales. Elles furent fixées au 21 septembre. La campagne électorale fut conduite avec une grande activité, tant par le chef du parti conservateur, Borden, que, de son côté, par sir Wilfrid Laurier. La question économique fut la seule en cause. Dans l'intervalle, l'accord avait été voté par le Sénat américain, le 23 juillet, et ratifié par le président Taft le 26. Les libéraux eurent beau faire valoir que l'augmentation des échanges qui devait résulter de cet arrangement profiterait au Canada et indirectement à l'Angleterre, les élections amenèrent leur échec complet et le triomphe des conservateurs. Sir Wilfrid Laurier fut élu dans sa circonscription de Québec, mais huit ministres succombèrent. La majorité fut entièrement déplacée. Tandis que les libéraux l'emportaient auparavant par 41 voix, les conservateurs avaient désormais une majorité de 50 voix, assez forte pour leur permettre de se passer entièrement de l'appui des nationalistes. C'était un revirement complet qui se produisait dans la politique canadienne.

Bien qu'il fût le seul homme marquant de son parti restant au Parlement, sir Wilfrid Laurier, à la suite de cette défaite, se prépara à abandonner le pouvoir. Ce fut au moment où le duc de Connaught, oncle du roi, s'embarquait pour le Canada pour prendre les fonctions de gouverneur général dans lesquelles il devait succéder à lord Grey, que sir Wilfrid Laurier remit à celui-ci la démission du gouvernement.

Ministère Borden. — Ce fut le chef du parti conservateur, Robert Borden, qui forma le cabinet et en prit la présidence, le 10 octobre 1911. Il comprit trois Canadiens-Français : Monk, ministre des travaux publics; Pelletier, ministre des postes, et Nantel, administrateur des recettes intérieures. Le programme du ministère pouvait se résumer dans cette déclaration du premier ministre : « Sans hostilité à l'égard des Etats-Unis, le Canada veut rester maître de ses destinées comme nation autonome dans l'empire. » La victoire des conservateurs fut donc beaucoup plus un triomphe national que celui d'un parti. La première conséquence en a été le rejet du traité douanier qui avait amené la chute des libéraux. — G. Regelsperger.


Robert Borden. (Phot. *Press Picture*.)

VII. — *La littérature canadienne.* La littérature canadienne est une littérature encore jeune relativement : elle date, en effet, de la cession (1763). Toute française d'accent, elle est aussi toute française de sentiment, et c'est qu'elle est surtout à l'origine une littérature de protestation. Elle tend, depuis quelques années seulement, à « se nationaliser », et il n'est pas impossible qu'elle y réussisse.

La période de la domination française n'offre guère de matériaux à l'histoire littéraire du Canada. C'était

le temps où le colon avait tout à créer au milieu des fatigues, des privations et des dangers; la hache, la pioche, le mousquet, voilà ses instruments. Il n'écrit pas encore, mais il chante déjà. Il chante les vieilles chansons de France : *Dans les prisons de Nantes, A Saint-Malo, C'est la belle Françoise.* Aux veillées, il conte les histoires des *fifollets*, de la *chasse-galerie*, du *lutin qui fait trotter les chevaux*, etc. Y ajoute-t-il de son propre? C'est peu probable. L'âme canadienne ne s'est pas encore dégagée ; elle s'ignore ; elle commencera de se connaître par les récits des explorateurs et des missionnaires : Champlain, Charlevoix, la Vénérable Marie de l'Incarnation.

Vient la cession. Le Canada passe aux mains de l'Angleterre, mais il n'abdique ni ses sentiments, ni sa langue. « Les mères, dit Maurice Barrès, dans la préface qu'il a écrite pour un ouvrage de Paul Mainfray sur *la Littérature canadienne*, continuent d'endormir les enfants avec les chansons de la vieille France; les curés, indéfiniment, prêchent leurs ouailles comme ils l'eussent fait dans un village de notre Ouest ou de la basse Normandie... Et pourtant, ce qu'on a constaté en Alsace et en Lorraine, après l'annexion, s'était produit là-bas d'une façon plus générale : ce qu'il y avait de cultivé, de distingué, d'un peu riche, le plus grand nombre des dirigeants et les autorités sociales avaient quitté cette terre, qui n'était plus la patrie... Ceux qui restèrent après l'abandon, ce furent des paysans, des chasseurs, quelques soldats. Ces petites gens ont tout sauvé. C'est qu'ils étaient d'excellente race. »

Avec eux commence la seconde période de la littérature canadienne (1763-1820). Peu d'œuvres écrites encore ; mais le folk-lore indigène s'enrichit de nouveaux apports anonymes; la muse populaire s'essaye le soir, autour du foyer, tandis que, sous les souffles boréaux, la neige, au dehors, tourbillonne dans la campagne. Ce qu'elle chante, cette muse, c'est « l'hiver glacé, les cimes couronnées de neige, les ondes majestueuses du Saint-Laurent, les grands bois profonds, les plaisirs de la table et les charmes de la famille ». Des journaux de langue française, la *Gazette littéraire de Montréal* (1778), le *Courrier de Québec* (1807), le *Vrai Canadien* (1810), le *Spectateur* (1813), l'*Aurore des Canadas* (1815), recueillent les balbutiements de l'âme indigène, en même temps qu'ils hospitalisent les premiers essais qu'on peut appeler « littéraires » de Joseph Quesnel, Joseph Mermet (ceux-ci Français d'origine, il est vrai), Valentin Joutard, Benjamin Viger, Michel Bibaud...

1820 marque une recrudescence du nationalisme canadien et l'ouverture d'une troisième période où la « littérature canadienne prend son véritable essor ». (Abbé Camille Roy.) Etienne Parent se multiplie dans tous les genres : journalisme, philosophie, sociologie; Papineau, Morin, La Fontaine, prêtent dans les assemblées une voix éloquente aux protestations de la conscience populaire; Michel Bibaud publie la première *Histoire du Canada* (1844), qui contient les événements, des origines à 1837. Mais l'historien « national » par excellence du Canada fut F.-X. Garneau (1809-1866). Avant d'écrire son ouvrage, Garneau voyagea à la recherche des sources et fouilla, de 1828 à 1831, les archives et les collections publiques des Etats-Unis et de l'Europe. « Garneau, dit Camille Roy, a, mieux que tous ceux qui l'ont précédé, raconté notre passé; il n'a pas été éclipsé par ceux qui sont venus après lui. Son *Histoire* est encore l'ouvrage indispensable auquel il faut recourir. » Ce Garneau fut, en quelque sorte, l'Augustin Thierry du Canada. Et l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland et Antoine Gérin-Lajoie en furent le Guizot et le Louis Blanc. Ferland avait été un des premiers professeurs de l'université Laval, fondée en 1852 : son *Histoire du Canada* est le résumé du cours qu'il y professa et que la mort interrompit. De Gérin-Lajoie, on consulte encore avec profit une œuvre de moindre portée : *Dix ans d'histoire du Canada* (1840-1850), demeurée longtemps manuscrite.

Avec la publication de l'*Histoire* de Garneau, le fait dominant de cette période est l'arrivée, devant Québec, en 1855, du vaisseau de guerre *la Capricieuse.* « Depuis qu'avait disparu à l'horizon la dernière galère de Louis le Bien-Aimé, dit Maurice Barrès, on n'avait pas vu un seul navire de guerre français dans les eaux du Saint-Laurent. L'arrivée de celui-ci souleva une prodigieuse émotion, qu'un libraire de Québec, Octave Crémazie, fixa dans la chanson fameuse du *Vieux soldat canadien*. *La Capricieuse* parut avoir apporté la poésie avec elle. » Crémazie est, en effet, le premier poète canadien digne de ce nom. Avant lui, ou en même temps que lui, Lenoir, Fizet, Chauveau, Isidore Bédard et Garneau lui-même s'étaient essayés, non sans succès, dans l'élégie et la poésie lyrique. On les préférait généralement à Crémazie, dont les débuts n'annonçaient pas le poète qu'il fut plus tard : « C'est de la prose où les vers se sont mis », disait-on dédaigneusement et assez justement de ses poèmes. Le patriotisme le haussa jusqu'à la vraie poésie. Le Canada eut en lui son Béranger. Il n'est pas parfait sans doute : de nombreuses négligences, des décalques maladroits, gâtent ses meilleures inspirations. « Quelles images ! s'écrie pourtant Fréchette, quelle ampleur de style ! Quels coups d'aile ! On respire, en le lisant, je ne sais quel parfum de sauvage grandeur. » Sans aller jusqu'à ces hyperboles, il est permis de reconnaître à Crémazie un talent plein d'élévation dans les sentiments, mais trop souvent inférieur dans l'exécution.

A cette même période de la littérature canadienne (1820-1860) appartiennent Joseph Doutre et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, qui furent, par ordre de date, les premiers romanciers du Canada : l'un avec *les Fiancés de 1812* (1844), l'autre avec *Charles Guérin* (1853). Leur exemple devait être fécond, et nous verrons que, pour s'être développé tardivement, le roman n'est pas la branche la moins vigoureuse de la littérature canadienne.

La quatrième période de cette littérature (1860-1908) est caractérisée, dit l'abbé Camille Roy, « par un mouvement plus accentué de la vie intellectuelle et par un groupement plus méthodique des efforts et des esprits ». Aux écrivains de la période précédente, dont la plupart vivent encore, viennent s'ajouter l'abbé Casgrain (*Montcalm et Lewis; une Seconde Acadie*, etc.); Louis-Philippe Turcotte (*le Canada sous l'Union*); Théophile-Pierre Bédard (*Histoire de cinquante ans*); Benjamin Sulte (*Histoire des Canadiens-Français*); Louis-Olivier David (*l'Union des deux Canadas*); Joseph-Edmond Roy, Dione, de Celles, Chapais, Maximilien Bibaud, Ernest Gagnon, Pascal Poirier, Ernest Myrand; Mgr Têtu, Mgr Douville; les abbés Gosselin, Scott, Maurault, Caron, Lindsay, Allaire, Couillard-Després, etc., qui travaillent avec une louable émulation à l'éclaircissement des divers problèmes historiques ou religieux posés par la conquête et l'annexion. A côté des historiens, les érudits et les archéologues, comme Jacques Viger, Alphonse Gagnon, Mgr Tanguay, les abbés Laverdière, Verreau et Georges Roy, dressent le répertoire des richesses nationales ; en économie politique et sociale et dans le journalisme, on peut citer Jean-Paul Tardivel, Joseph Taché, Joseph Royal, Edouard Cauchon, Edmond de Nevers, Hector Fabre; en pédagogie, Jean-Baptiste Meilleur et P.-J.-O. Chauveau ; dans la branche du folklore, Hubert La Rue (*Chansons populaires et historiques du Canada*), Ernest Gagnon (*les Chansons populaires du Canada*), l'abbé Dugas (*Légendes du Nord-Ouest*), Ernest Myran (*Noëls anciens de la Nouvelle-France*). La critique et la philosophie sont représentées par l'abbé Casgrain (*Biographies canadiennes*), Edmond Lareau (*Histoire de la littérature canadienne*), Oscar Dunn (*Glossaire franco-canadien*), le R. P. Charland (*Questions d'histoire littéraire*), l'abbé Camille Roy (*Essais sur la littérature canadienne*, 1907). La littérature de voyages nous offre les noms de Mgr Taché, de Faucher de Saint-Maurice, de Buies, de Tassé, de l'abbé Huard, etc. Dans la tribune et au barreau brillent Georges-Etienne Cartier, Honoré Mercier, Adolphe Chapleau, sir Wilfrid Laurier, le juge Routhier, etc., dont les discours ont été recueillis ; dans l'éloquence de la chaire, il faut faire une place à part aux *Conférences et Discours* de l'abbé Bourassa, surtout aux *Conférences de Notre-Dame de Québec*, de l'abbé Holmes, le meilleur orateur sacré du Canada.


Fréchette.

Si la nomenclature qui précède risque de paraître un peu sèche, les écrivains et les œuvres qui la composent ne sont certainement pas dédaignables. Toutefois, c'est dans la littérature d'imagination qu'un peuple s'exprime le mieux, et c'est là aussi qu'il faut chercher les écrivains vraiment représentatifs du Canada. L'abbé Camille Roy explique que « les conditions de la vie sociale ne permettent pas encore à l'art canadien de s'exercer toujours avec une grande chance de succès dans les genres où, pour réussir, il faut exceller ». Cela est vrai, surtout du théâtre canadien. Il y a peu de chose à dire, si tant est qu'on doive faire plus que les nommer, de *Colas et Colinette*, de *l'Anglomanie*, de Joseph Quesnel; de *le Jeune Latour*, de Gérin-Lajoie, tragédie de collège qui ne vit pas les feux de la rampe. A F.-G. Marchand on doit un certain nombre de vaudevilles : *Monsieur Fattenville; Erreur n'est pas compte* ou *les Inconvénients d'une ressemblance; les Faux Brillants; Un bonheur en attire un autre*, et une opérette, *le Lauréat*. Plus près de nous, les poètes de la renaissance canadienne, Pamphile Le May et Louis Fréchette notamment, ont abordé la scène avec quelque succès. Le premier a fait jouer deux drames : *les Vengeances* et *Trahison* ou *les Patriotes de 1837;* des comédies : *Sous les bois, En livrée, Rouges et Bleus* et un opéra-comique : *la Grosse Gerbe* (1908). Fréchette a donné au théâtre *Félix Poutré, le Retour de l'exilé, Montcalm, Papineau* et *Veronica*, qui « ajoutent peu, écrit Mainfray, à sa gloire de poète ». Citons encore, parmi les ouvrages dramatiques dus en ces derniers temps à des auteurs canadiens : *le Drapeau de Carillon*, de L.-O. David, et le *Lévis*, du R. P. Marsile.

Le roman canadien est essentiellement national et ne s'inspire que très peu du roman français; il se recommande en général par sa simplicité, sa chasteté et son naturel. La scène se passe toujours en Amérique et, le plus souvent, au Canada; les sujets sont empruntés à l'histoire nationale, riche en traits héroïques, aux mœurs et à la mythologie des Indiens, aux légendes et aux aventures des coureurs de bois. *Les Anciens Canadiens*, d'Aubert de Gaspé (1863), sont, dans ce genre, l'œuvre la plus expressive qui soit sortie d'une plume canadienne. Elle est fort populaire de l'autre côté de l'Atlantique, et son succès n'est balancé que par celui de *Jean Rivard* (1862-1864), de Gérin-Lajoie. Successivement défricheur et chef d'exploitation, Jean Rivard est un type en qui s'expriment l'âme moyenne de la population, ses besoins et ses idées; c'est la personnification du Canada agricole. Ce petit livre, d'un parfum très sain et très délicat à la fois, où semblent passer les brises des forêts natales, est un plaidoyer passionné en faveur de la vie des champs. Il a eu beaucoup d'influence sur la jeunesse canadienne, dont il a contribué, aux périodes de crise, à enrayer le mouvement d'émigration vers les Etats-Unis. Supérieur peut-être à Gaspé et à Gérin-Lajoie par l'art de dramatiser un récit, de varier les aventures, de dénouer les situations difficiles, Boucher de Boucherville transporte tour à tour l'action de son célèbre roman : *Une de perdue et deux de trouvées* (1865), dans l'Amérique du Sud, la Louisiane, les Antilles et le Canada. — Dans *Jacque et Marie* (1866), Napoléon Bourassa semble s'être inspiré de Longfellow : nous y assistons, comme dans *Evangéline*, à la dispersion des Acadiens. Le récit est vivement mené et suffisamment dramatique, ce qui explique l'excellent accueil qu'il a reçu. — D'autres romans canadiens mériteraient encore d'être cités, à la suite des précédents. Tels *Pour la patrie*, de Jules-Paul Tardivel; *Angéline de Montbrun; A l'œuvre et à l'épreuve, l'Oublié*, de Mlle Laure Conan; *les Bibaud*, le *Claude Paysan* et les *Carabinades*, d'Ernest Choquet; *un Drame au Labrador*, d'Eugène Dick; *la Monongahéla*, d'Edmond Rousseau; *A la brunante, De tribord à bâbord*, de Faucher de Saint-Maurice; *le Pèlerin de Sainte-Anne, Picounoc le Maudit, le Chien d'or*, etc., de Pamphile Le May; enfin, la série des romans historiques de Joseph Marmette (1844-1895), surnommé, un peu prétentieusement, « le Walter Scott canadien ». Le plus grand mérite de Marmette est d'apporter une précision extrême à la peinture du décor et des mœurs; son meilleur roman, *François de Bienville* (1870), met en scène un membre de la fameuse famille établie à Montréal en 1640.

Non moins personnelle dans son inspiration, sinon dans sa forme, que le roman, la poésie canadienne n'a pas cessé, depuis Crémazie, de demander ses thèmes à la vie nationale. Fréchette (1839-1908) demeure jusqu'ici le représentant le plus autorisé de cette poésie. Né à Levis, province de Québec, tour à tour ou en même temps journaliste, homme politique et globe-trotter, Louis-Honoré Fréchette s'adonna presque exclusivement, à partir de 1863, à la littérature, et publia successivement *Mes loisirs, les Voix d'un exilé, Pêle-Mêle, Fleurs boréales, Oiseaux de neige* (couronnés par l'Académie française en 1880), *la Légende d'un peuple* et *Feuilles volantes*. De tous ces recueils, le plus remarquable est sans contredit *la Légende d'un peuple* (1887), suite de petits poèmes dans la manière de *la Légende des siècles*, où l'auteur fait défiler les principales scènes de l'histoire canadienne, de Jacques Cartier à Louis Riel. Fréchette est tout pénétré de son pays, dont il concilie le culte avec celui de la France. Il a du souffle, de l'éclat, surtout de l'émotion, et l'on peut croire qu'en France même, il n'eût pas passé inaperçu. — Pamphile Le May (1837), que certains Canadiens opposent à Fréchette et que quelques-uns même lui préfèrent, n'a pas l'ampleur, le lyrisme abondant et large de son rival, mais peut-être dit-il « plus suavement et plus amoureusement les choses de la vie canadienne ». (Camille Roy.) Son œuvre poétique comprend : *Essais poétiques, Evangéline* (traduit de Longfellow), *les Vengeances, Fables canadiennes, Petits poèmes, les Gouttelettes*, le dernier en date (1904) et non le moins estimé de ses recueils. — Alfred Garneau (1836-1904), Adolphe Poisson (1849), Nérée Beauchemin (1850), William Chapman, appartiennent à la même génération que Fréchette et Le May. Fils de l'historien national du Canada,

Alfred Garneau écrivit surtout des poésies de circonstance, qui ont été réunies après sa mort et où l'on distingue certaines qualités de facture trop étrangères souvent aux rimeurs canadiens, notamment à Adolphe Poisson, surnommé « le barde d'Arthabaska ». « Moins poète que versificateur, dit Mainfray, Poisson se complaît dans une foule de petits récits (*Heures perdues, Sous les pins*), que lui suggèrent la vie de la famille ou la solitude des champs. » De Nérée Beauchemin, le barde de Yamachiche, on ne connaît qu'un recueil : *Floraisons matutinales* (1897), où se révèle une âme fine, délicate, un peu précieuse, mais qui sait trouver à l'occasion une belle virilité d'accent pour chanter la patrie et la liberté. Plus connu chez nous est William Chapman, le seul poète canadien que l'Académie française ait couronné après Fréchette, auteur des *Québecquoises* (1876), des *Feuilles d'érable* (1890), des *Aspirations* (1904). Romantique à tous crins, Chapman tombe dans les défauts du genre : il est trop souvent tendu et boursouflé, et son lyrisme, qui ne manque pas d'éclat, d'ailleurs, est surtout oratoire. — Au même groupe poétique on peut encore rattacher l'abbé Apollinaire Gingras, auteur d'*Au foyer de mon presbytère*, et le Dr J.-H. Roy, dont les *Voix étranges* furent le premier livre de poésie française imprimé aux Etats-Unis (Lowell, Massachusetts, 1902).

A certains signes, pourtant, on pouvait pressentir une évolution prochaine de la poésie canadienne. En 1895, avait été fondé à Montréal un cercle d'études qui n'avait pour premier objet que de grouper, sans distinction d'écoles, quelques écrivains de la génération nouvelle : Charbonneau, le promoteur du cercle, Louvigny de Montigny, Nelligan, Lozeau, Desaulniers, Ferland, Doucet, Beaulieu, etc. Ce cercle eut bientôt son organe : *le Terroir*, revue mensuelle, dirigée par Louis-Joseph Doucet. Et, peu à peu, du rapprochement et de la communion de ses rédacteurs, se dégagea une conception originale et forte du rôle de la poésie canadienne. Sans renoncer aux sources où avait puisé jusqu'alors cette poésie : Dieu, la patrie, la nature, l'*Ecole littéraire de Montréal* (ainsi se baptisa lui-même le nouveau cénacle) tendit à ramener plus étroitement vers le Canada une inspiration qui se perdait dans les thèmes trop généraux : elle voulut, en un mot, « nationaliser » la poésie canadienne et proposer à ses efforts des thèmes plus concrets, plus strictement personnels. Généreux programme ! Nous ne saurions dire qu'il ait complètement abouti. Il y a du talent, sans doute, dans *l'Ame solitaire* (1907), d'Albert Lozeau, dans *la Chanson du passant* (1908), de Louis-Joseph Doucet, dans *Femmes rêvées* (1899) et *le Canada chanté* (1908) d'Albert Ferland, ainsi que dans les vers épars de Gonsalve Desaulniers, Jean Charbonneau, Germain Beaulieu, Charles Gill, etc. Mais le vrai poète, le grand poète capable de coordonner et de synthétiser les aspirations de la nouvelle école dans une œuvre définitive, est encore à naître, et celui qui eût pu être ce poète a sombré dans la folie, n'ayant pas encore vingt-deux ans. Emile Nelligan naquit à Montréal le 24 décembre 1880, d'un père irlandais et d'une mère canadienne-française. Son aventure reproduit, à quelques détails près, celle de Rimbaud et de Tristan Corbière : c'est la même précocité de génie, la même âme de révolte, le même avortement lamentable. Les vers de Nelligan, pour la plupart inédits, ont été recueillis par Louis Dantin et publiés en 1904 sous le titre : *Emile Nelligan et son œuvre*. Heurtés, chaotiques, ils étincellent de beautés soudaines; ils promettaient au Canada, non point un Longfellow ou un Emerson, mais l'équivalent peut-être d'un Edgar Poë.

Pour nous résumer, la littérature canadienne, riche déjà en œuvres fort estimables, présente surtout les caractères d'une littérature en formation. Elle n'est pas encore sortie de la période d'imitation, mais elle commence à se chercher, et tout fait croire qu'elle se trouvera. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'elle renonce complètement à son thème favori : l'amour de la patrie, le culte des traditions, et il faudrait seulement qu'elle le creusât davantage et ne s'en tînt plus aux généralités. Aussi bien, si ce thème paraît un peu monotone à quelques-uns, ce ne saurait être à nous. Soyons plutôt reconnaissants aux écrivains canadiens de se porter les champions ardents et désintéressés de l'influence française en Amérique contre l'envahissement des races anglo-saxonnes. — CHARLES LE GOFFIC.

Carmina sacra. *Poèmes*, par Louis Le Cardonnel (Paris, 1912). — Voilà déjà longtemps que Louis Le Cardonnel habite l'Italie. L'art et la foi l'ont conduit vers cette terre d'élection, où il pense rester toujours, transplanté dans le vieux sol latin. De ses vers apaisés se dégage de plus en plus une douce lumière ; il semble qu'on se réveille en Ombrie et en Toscane, dans un de ces monastères où pénétrait le parfum de sagesse antique, de Boëce à Marsile Ficin. On y respire l'âme de ces bénédictins lettrés qu'éclairait une lampe d'argile, et qui invoquaient Virgile comme un saint, parce qu'il avait pressenti la clarté de l'Evangile, ou, mieux encore, de ces vieux moines franciscains qui aimaient la nature d'une amitié fraternelle, et appelaient « ma sœur » la poussière et l'eau, parce que le grand *Poverello* d'Assise avait chanté un jour son cantique au soleil. Comme ce même saint François charmait les oiseaux et les rendait obéissants à sa voix, Louis Le Cardonnel sait attirer les pensées aériennes et ailées et les enfermer dans le réseau d'or de ses vers. Son livre s'ouvre par un salut au printemps d'Assise, dans lequel il veut voir un printemps de la grâce. Mais, chez Louis Le Cardonnel, le croyant ne fait nul tort à l'artiste. Il donne un tour suavement païen à ses aspirations les plus chrétiennes. Comme on voit chez Dante et chez les artistes du quattro-cento, les divinités de l'Olympe alternent avec les saints et les vierges ; son printemps rappelle aussi Botticelli, et c'est celui qu'aimait Ange Politien. Néanmoins, délivré des angoisses de la terre, c'est en priant que le poète remercie la nature d'être si belle. Son bonheur est dans le renoncement et, léger de tout ce qu'il a abandonné d'impur, il marche dans les champs comme saint François lui-même :

> Dans mon ravissement je crois marcher à peine ;
> Je sens comme bondir la terre sous mes pieds...
> Une autre adolescence éclôt dans ma poitrine,
> Et je voudrais livrer ma poitrine au soleil.

Parfois, quand vient la fête des Morts et quand la cloche tinte dans le ciel de novembre, il donne un souvenir aux jeunes ombres et à ses frères disparus : Charles Guérin et Albert Samain, et l'on pense à ces roses que l'on voit grimper autour des cyprès dans les cimetières des cloîtres. Mais, en dehors de cela, aucune tristesse charnelle ne pèse plus à ses vers : il parle « non à l'homme d'un jour, mais à l'homme éternel ». Son plus ardent désir est d'éveiller le feu de l'art et de la foi dans le cœur des jeunes gens qu'il dirige ; il garde jalousement ce feu comme on protège de la main la flamme d'un flambeau :

> Un grand cœur maternel est dans les vrais poètes :
> Quand vous étiez amers, je n'ai pas pu dormir....
> Entendez dans la nuit mon cœur battre pour vous.

Les accents qu'il trouve ici ont plus de tendresse et de flamme que n'en eut Banville lui-même, quand il disait :

> Jeunes hommes des temps qui ne sont pas encore,
> O bataillons sacrés !

Il chante dans la mort les veuves, les enfants, les époux réunis à l'éternel Epoux, et ce sont là de tendres élégies chrétiennes, qu'on croirait dictées dans les catacombes de Rome. Il emprunte à Dante la terza rima pour célébrer saint Michel :

> Terrible capitaine aux batailles du ciel....
> Impérieux archange au visage de vierge.

Et il semble que ses vers, toujours de cristal et d'azur, aient ici les couleurs plus vives d'une fresque de Gozzoli.

Au point de vue de la forme, les vers de Louis Le Cardonnel sont du plus pur, du plus élégant classicisme, avec je ne sais quoi de cette morbidesse italienne qu'on trouve chez nos poètes du XVIe siècle. En voici un bel exemple, dans cette pièce intitulée *Carmen platonicum :*

> O vous que Michel-Ange aurait prise pour Dame,
> Grande initiatrice aux mystères de l'âme,
> Vous avez, dans l'éclat de votre chasteté,
> Je ne sais quelle grâce et quelle gravité :
> Vous nous faites penser à ces heures divines
> Où se lève une étoile au-dessus des collines.
> Vous allez : l'harmonie accompagne vos pas ;
> Vous enchantez les cœurs et ne les troublez pas.
> Telle, idéale encore et pleine de décence,
> A son premier matin brilla la Renaissance.
> Ainsi, les yeux armés d'un tranquille pouvoir,
> Avec la pureté possédant le savoir ;
> Visage d'inspirée ou Muse qui médite ;
> Proclamant la beauté, d'une bouche érudite ;
> Unissant, sous les plis de votre manteau blanc,
> L'attrait de l'éloquence et le renom du sang ;
> Habile à rassembler, en rapprochant les âges,
> Tous les reflets du Verbe, épars chez les vieux Sages ;
> Vous détournant avec un sublime mépris
> De tout ce qui n'est pas l'effort des hauts esprits,
> Vous évoquez, aux jours de l'Italie ancienne,
> Une Abbesse, princesse et platonicienne.

Il faudrait multiplier les citations pour donner une idée de ce beau livre. Il faudrait écouter le poète chanter *les Exilées*, ces douces sœurs, visitandines proscrites que la foi regrette. De tels vers sont une ascension perpétuelle, et l'âme s'y sent heureuse et reposée, car ils chantent l'ordre et la paix. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Ce que je peux dire, par Arthur Meyer (Paris, 1912). — Après *Ce que mes yeux ont vu*, Arthur Meyer publie aujourd'hui *Ce que je peux dire*. Les mêmes idées se retrouvent dans l'un et l'autre volumes ; et certes, ce ne sont pas toujours des idées du goût de tout le monde, mais il n'est pas besoin d'être du même côté de la barricade pour apprécier de la même façon un style clair et facile, le divertissement d'une anecdote, la précision d'un portrait, ou la grâce d'un récit. Arthur Meyer écrit quelque part que c'est à la faculté d'improvisation que se reconnaît le vrai journaliste; et il ajoute : « L'improvisation n'est pas, à proprement parler, la mise en œuvre immédiate d'idées rapidement conçues. C'est l'appel de pensées, de scènes qui flottent dans le cerveau, attendant qu'on les évoque; c'est en quelque sorte la photographie instantanée d'images formées et dessinées. Le cerveau de l'improvisateur est une bibliothèque admirablement classée, où il n'a qu'à fouiller toujours pour y trouver les matériaux dont il a besoin. » Arthur Meyer est un excellent journaliste; il a puisé pour nous dans sa bibliothèque. Ce que ses yeux ont vu, il nous le fait voir; et nous participons ainsi, grâce à lui, aux principaux épisodes de la vie politique de ces quarante dernières années. Il ne se montre pas passionné; mais il est, dit-il, sincère; toutes les scènes qu'il nous présente, il les a vues un peu sous le même angle ; et, si c'est très beau au point de vue politique, on peut sans doute le regretter au point de vue littéraire. Il y a de la monotonie, parfois, dans ce sourire : il arrive à la sincérité de nuire à la vie. Arthur Meyer a fréquenté tous les mondes ; il a servi différents pouvoirs, c'est-à-dire des prétendants différents ; et on peut le rencontrer successivement aux obsèques de Napoléon III, du prince impérial, du comte de Chambord, du comte de Paris ; on put le voir chez le général Boulanger; et si, comme on le dit, apparaît le chef d'orchestre qui, « de son bâton victorieux, rétablira l'harmonie dans le monde apeuré », ne doutons pas de le voir auprès de ce nouveau dictateur. « Toujours d'accord avec moi-même, affirme-t-il, je me suis attaché à la poursuite de l'idéal conservateur, ce qui, en un temps où dominent les idées révolutionnaires, me condamnait naturellement à de successives déconvenues. Je suis et resterai un contre-révolutionnaire. » Voilà la vérité. Il est contre-révolutionnaire; il n'est que cela. Tout le reste n'est qu'idéal.

Ainsi contre-révolutionnaire et traditionaliste, il est porté à regretter la vie d'autrefois. Il se plaît à évoquer les visages de jadis, à faire revivre les scènes du passé; et il y excelle. Dans *Ce que mes yeux ont vu*, il se souvient un peu au hasard, il ne suit aucun plan; il laisse simplement venir à lui ses souvenirs : il les donne comme ils lui viennent, tout simplement. En exergue il trace le portrait de Napoléon III auprès du prince impérial : « Aucun peintre, aucun sculpteur n'a pu rendre son regard. Ce regard ne fixait pas, il enveloppait, et chacun, cependant, se sentait réchauffé par son rayonnement. De toute sa personne émanait une bonté universelle, et cependant, chacun sentait qu'il en pouvait prendre sa part. L'empereur écoutait debout. Son masque impassible s'éclaira subitement d'un sourire de fierté. Ce n'était pas de la fierté personnelle; je pourrais dire, si je l'osais, qu'elle m'apparaissait plutôt deux fois paternelle : pour son fils que le peuple venait de sacrer à ses côtés, pour le peuple qu'il aimait, comme un fils, jusqu'à la faiblesse; il dit simplement : « Merci, messieurs ! », puis, soulevant le prince impérial, il ajouta : « Saluons « ensemble notre petit empereur ! » Puis, c'est la guerre, l'enthousiasme unanime, le désespoir universel. La politique de Thiers prévient le rétablissement de la monarchie. La mort de l'empereur fait disparaître tout espoir prochain de restauration de l'empire. Le retour de Napoléon était pourtant décidé. Le moment était opportun. Les étapes de l'empereur étaient réglées de Calais à l'Elysée; mais il fallait monter à cheval. Ses souffrances l'en empêchaient. Une opération était nécessaire. L'empereur décida qu'on la tenterait; il savait que l'issue pouvait être fatale, et elle le fut : « Il s'abandonna au destin; sa sérénité ne s'était d'ailleurs jamais altérée, ni devant les attaques de ses adversaires, ni devant l'ingratitude cent fois plus douloureuse de certains de ses partisans, ralliés à la République. » Ainsi tout favorisait la République.

Après la chute de Thiers, le duc d'Aumale fut choisi comme président de la République. Il ne le fut qu'une nuit. Au dernier moment, les bonapartistes refusèrent de le soutenir. Mac-Mahon fut élu. Ensuite, ce furent ce qu'Arthur Meyer appelle les « premières faillites de la République ». Le boulangisme apparut. Boulanger, soldat avant tout, ne pouvait se soustraire à la discipline; et l'amour qu'il portait en croupe le fit tomber de cheval. Au boulangisme devaient succéder l'antisémitisme, puis le dreyfusisme...

Cependant, Arthur Meyer, journaliste, chargé des échos de la ville et du théâtre, du monde élégant et du sport, fondateur du *Gaulois*, s'il se mêlait parfois de conspirer, vivait surtout de la vie élégante et mondaine. C'est cette vie qu'il regrette. Il rêve du Paris d'autrefois, moins grand, mais plus vif; du café Foy, de Tortoni, du café Riche, du café Anglais, où se réunissaient les gens spirituels du temps. Il assistait à tout : mariages, enterrements, courses, cours de la Sorbonne ou du Collège de France, séances de l'Institut, premières représentations, etc... Les femmes étaient jolies, les hommes étaient charmants. C'étaient Janvier de La Motte, Dumas fils, Offenbach, Scholl, Sardou, Barrière, Halévy, Goncourt, About, à qui l'on prêtait ce pro-

pos : « On m'a tout offert, j'ai tout accepté, je n'ai rien reçu. » Heureux temps où, lorsqu'on donnait à dîner, on plaçait sous la serviette de chacune des invitées mille francs en or, afin qu'elles pussent miser lorsque sonnerait l'heure du baccara! Heureux temps où une petite fille de quinze ans pouvait arriver à Paris, comme Manon, avec l'espoir, plus tard réalisé, de régner sur la ville! C'est ainsi qu'arriva un jour la comtesse de Loynes, dont Arthur Meyer conte l'histoire admirable dans *Ce que je peux dire*. Venue dans la capitale pour s'instruire et apprendre la vie, cette jeune personne eut la bonne fortune d'avoir pour éducateurs des hommes comme Dumas fils, Sainte-Beuve, Emile de Girardin. Elle veut apprendre. « Et pourquoi? dit Alexandre Dumas. — Parce que je veux avoir un jour Paris à mes pieds. — Vous, si modeste! Mais vous ne serez jamais la Dame aux Camélias. Vous êtes et resterez, ma chère enfant, la Dame aux Violettes. » Le nom lui resta. Elle s'installa rue de l'Arcade, et tint le salon du prince Napoléon.

Sainte-Beuve, Renan, Girardin, Flaubert, Taine, Arsène Houssaye, Edmond About se réunissent chez elle. Elle éprouve pour le prince une affection maternelle; elle le conseille, l'apaise et l'encourage. Elle reste son amie après leur séparation; mais elle devait rencontrer l'amour ailleurs. Ce fut au lendemain du plébiscite de 1870 que son cœur s'éveilla vraiment. Ernest Baroche, tour à tour auditeur au conseil d'Etat, homme d'affaires, auteur dramatique, la conquit et fut conquis par elle. Il lui offrit de l'épouser. Rêve sans lendemain. La guerre survenait. Baroche se faisait tuer courageusement, laissant sa fortune à sa fiancée. Elle rallia autour d'elle tous ceux qui avaient échappé à la tourmente. Elle tenta de refaire sa vie. Bientôt, elle épousait le comte de Loynes. Elle était riche et comtesse. Son mariage la classait. « Elle eut le rêve d'amener des hommes de lettres à lui constituer, avec des politiciens distingués, un salon politique. Par là, elle pouvait atteindre son but, qui fut d'exercer une maîtrise souveraine sur les événements de son pays, d'y jouer un rôle décisif et d'être, dans la coulisse, une sorte d'Egérie toute-puissante. Certes, elle n'y réussit point, mais elle a fait des députés, des sénateurs, des opposants, des présidents de ligues et de conseils municipaux, des directeurs de revues, de journaux, de théâtres. Elle a fait des académiciens; elle faillit faire un César. » Elle sut créer, animer, inspirer un milieu où elle fut la première. C'était une maîtresse de maison parfaite, une admirable amie. Elle était habile à constituer l'harmonie de son salon. A cinquante ans, « elle avait toujours ses yeux d'aigue-marine et ses mains d'ivoire; ses cheveux étaient à peine gris et n'enlevaient rien à la fraîcheur du sourire. Elle avait encore la voix la plus prenante qui se puisse rêver. A peine lourde d'années, elle se sentait légère de cœur». Elle avait raison. Elle n'avait pas fini sa vie. A l'une des dernières redoutes d'Arsène Houssaye, elle se rencontrait avec Jules Lemaître. Il allait devenir l'âme de son salon. Il allait lui amener tous les hommes considérables de ce temps, dans la politique, dans les lettres, dans les arts. De chez elle sortit tout le mouvement nationaliste. Elle rêva de victoire et de pouvoir. Les anciens dîners littéraires devinrent des repas de bivouac. Son salon sentit la poudre; et, lorsque vint la défaite, désabusée, le cœur rempli d'amertume, elle ne se laissa pas aller pour tant au découragement : elle s'efforça d'effacer jusqu'aux traces des passions et des luttes des jours passés. Sa maison redevint un grand salon littéraire, et devait le rester jusqu'à sa mort.

Arthur Meyer semble ainsi s'être préoccupé de composer son second volume de souvenirs, plus qu'il n'avait fait le premier. Le visage de Mme de Loynes domine tout. « Elle avait le sort, écrit-il, de ces joailliers qui, avec un soin précieux, choisissent des perles, les assemblent et forment un collier unique, dont la valeur se multiplie encore plus par leur réunion que par leur rareté... Mme de Loynes avait su créer un lien entre tous ses amis, souvent disparates, quelquefois divisés : elle avait groupé les affinités, arrondi les angles; elle les avait pour ainsi dire fondus. » Ainsi, peut-on dire, qu'a fait lui-même Arthur Meyer. Si diverses que soient les histoires qu'il conte, elles ne sont pourtant point dissemblables. L'indulgence souriante du conteur les empêche de se heurter, ou de se disjoindre. C'est un plaisir égal que de les entendre dire. Ce sont là souvenirs de bonne compagnie. — Jacques BOMPARD.

***certificat** n.m.—ENCYCL. *Certificat de vie*. Pour toucher les sommes qui leur sont dues par le Trésor, les titulaires de pensions civiles et militaires, les bénéficiaires d'indemnités viagères, les personnes jouissant de traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire sont obligées de produire un certificat de vie qu'elles faisaient établir jusqu'à présent, moyennant rétribution, par un notaire. La loi de finances du 13 juillet 1911 (art. 74) a permis aux maires, lorsqu'ils y sont autorisés par le conseil municipal, de délivrer sans frais, mais toujours sur papier timbré, les certificats en question à ceux de leurs administrés dont la pension, l'indemnité ou le traitement s'élèvent au maximum à 2.400 francs par an.

Le règlement d'administration publique du 22 mars 1912 a déterminé les mesures nécessaires à l'application de cette disposition.

Dans les communes où le service des certificats de vie est organisé, il doit être tenu un registre spécial sur lequel sont inscrits, sous un numéro d'ordre, les nom, prénoms et date de naissance des personnes qui requièrent le maire de certifier leur existence, ainsi que la nature et le montant annuel de leurs pension, traitement et indemnité. Le titulaire d'un brevet qui désire se faire inscrire sur cette liste doit se présenter en personne à la mairie et produire : 1º son acte de naissance, sauf dans le cas où il est né sur le territoire de la commune, ou, à son défaut, un acte de notoriété en tenant lieu; 2º son titre sur le Trésor public; 3º si des payements antérieurs ont été faits en vertu du titre présenté pour la première fois au maire, une attestation du rédacteur du dernier certificat, portant que l'intéressé a déclaré renoncer à faire certifier par lui son existence.

Lorsque le certificat de vie est requis par une femme, celle-ci doit déclarer — si elle est titulaire d'une pension pour services personnels et mariée, — que son mari est français, ou, si elle n'a droit à pension qu'en qualité de veuve d'un pensionnaire et si elle est remariée, que cette seconde union ne lui a pas fait perdre sa nationalité.

Toute personne demandant la délivrance d'un certificat de vie doit faire connaître si elle jouit, ou non, d'un traitement ou indemnité quelconque à la charge de l'Etat, d'un département, d'une colonie, d'une commune ou d'un établissement public, et si elle est titulaire, ou non, d'un débit de tabac ou d'une pension à la charge soit de l'Etat, soit de la caisse des invalides de la marine.

En règle générale, l'intéressé doit se présenter en personne à la mairie pour s'y faire délivrer le certificat de vie, mais le maire peut établir le certificat sans exiger la comparution de l'intéressé, si celui-ci est atteint d'une maladie ou d'une infirmité qui l'empêche de se déplacer et si le maire déclare dans l'acte qu'il a personnellement connaissance de l'existence du requérant et de la cause à raison de laquelle il ne comparaît pas. Des règles spéciales ont été édictées pour les mineurs, les aliénés interdits et non interdits et les détenus.

Lorsque le maire vient à apprendre que la personne qui réclame un certificat de vie a encouru une condamnation à une peine afflictive ou infamante, il porte immédiatement cette information à la connaissance du trésorier-payeur général, par l'intermédiaire du préfet, et s'abstient de délivrer le certificat.

Les certificats de vie établis par les maires des communes autres que les chefs-lieux d'arrondissement sont transmis le jour même de leur date, pour visa, au trésorier-payeur général ou au receveur des finances, par l'intermédiaire du préfet ou du sous-préfet. Ils sont accompagnés du titre invoqué. Le comptable, après y avoir apposé son « vu : bon à payer », les renvoie immédiatement au maire par la même voie. Dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, les certificats de vie et les titres sur le Trésor sont remis directement par le maire au trésorier-payeur général, ou au receveur des finances. Le maire tient alors à la disposition des ayants droit les certificats de vie et les titres.

Les payements effectués en vertu d'un certificat de vie délivré par le maire ne peuvent avoir lieu qu'aux caisses des percepteurs chargés du service de la commune du domicile, sauf dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement; à celle du receveur des finances de l'arrondissement où est située ladite commune, ou enfin à celle du trésorier-payeur général du département. Ce certificat de vie n'est, en effet, valable que dans les limites du département.

Deux fois par an au moins, le maire adresse au trésorier général la liste des personnes inscrites au registre, qui, depuis plus d'une échéance, n'ont pas réclamé leur certificat de vie, et mentionne, s'il le peut, les causes de leur non-comparution. Il informe également ce fonctionnaire des décès survenus parmi ces personnes, et les raye aussitôt du registre.

Si la personne inscrite à ce registre renonce au mode de certification organisé par le décret du 22 mars 1912 ou transporte son domicile hors de la commune, elle est en droit de requérir, à la suite de la déclaration qu'elle fait à ce sujet au maire, qu'il lui en soit donné acte par écrit. Cette déclaration est reproduite au bas des mentions portées sur le registre sous le nom de l'intéressé.

La délivrance des certificats de vie par les maires est effectuée sous la responsabilité des communes. En conséquence, le recouvrement des sommes indûment payées par suite de certifications erronées est poursuivi contre les maires. — R. BLAIGNAN.

Chaumières (LES), tableau de Charles Milcendeau, exposé en 1912 à la Société nationale des beaux-arts. — C'est par des études de paysans vendéens que Charles Milcendeau s'est depuis longtemps imposé à l'attention du public. Mais, après l'habitant, Milcendeau a voulu traduire le paysage. Il y a apporté toute l'acuité d'un peintre passionnément épris de son pays natal. Son tableau des *Chaumières* n'est que la représentation d'un spectacle familier, mille fois vu de la fenêtre de la maison de campagne de l'artiste, bâtie en plein marais vendéen. Un grand ciel, une étendue de marais, quelques taches de maisons basses couvertes de chaumes et deux personnages isolés dans leur barque : un passeur d'une part et, de l'autre, une jeune femme dont la coiffe blanche se détache délicatement sur le ciel clair, cela a suffi à l'artiste pour créer une de ses meilleures œuvres. Au reste, l'établissement des plans en est admirablement entendu : la valeur des chaumières sombres sur le ciel est d'une absolue justesse, ainsi que les attitudes des personnages au premier plan; et le coloris volontairement contenu dans les tons discrets du soir, à l'heure où le soleil vient de disparaître et n'a laissé dans les nuages qu'un reste d'ocre, est de la plus heureuse harmonie. — Tristan LECLÈRE.



Les Chaumières, tableau de Ch. Milcendeau. — Salon de 1912. (Phot. Vizzavona.)

Christ du sang (LE), tableau d'Ignacio Zuloaga, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — On ne peut méconnaître qu'en ce qui concerne le choix du sujet, l'artiste contemporain ne laisse percer un goût voisin de celui du Greco pour les scènes religieuses les plus dramatiques. Mais, hormis ce rapprochement superficiel, les rapports des deux peintres sont assez rares. A peine pourrait-on signaler un emploi commun des fonds de ciel gris sombre, largement rythmés; pour le reste, Zuloaga est infiniment plus réaliste que le Greco.

Il ne soumet pas ses personnages aux déformations d'un système préconçu, et ses types n'ont pas les visages allongés du peintre ancien. Au contraire, il en étudie la forme avec une insistance particulière; il modèle largement les plans, par touches nourries et chargées de couleur, qui suivent obstinément le sens de la forme, pour accuser encore plus ainsi le relief.

S'il fallait absolument trouver un ascendant assez direct à Zuloaga, c'est plutôt en Zurbaran qu'on le trouverait. Le maître moderne en a la manière abondante et puissante; mais, en réalité, il ne s'agit là que d'une tendance générale de race, et la personnalité de Zuloaga est tout à fait indépendante. Elle s'accuse particulièrement dans ce *Christ du sang*, pendu à une vieille croix de bois, dans un paysage sombre et tragique d'Espagne; paysage montueux, hérissé de vieilles constructions de ville et couvert d'un ciel de fer, aussi sombre que le sol. Sur ce fond sourd, les figures se détachent en lumière, mais puissamment colorées. L'homme de profil debout au premier plan, en manteau rouge, constitue un morceau de peinture superbe. Cette franchise n'amène pas Zuloaga à méconnaître la loi nécessaire des valeurs; il a su, sans faiblir, différencier le coloris de figures paysannes placées à des plans divers. Un moine à lunettes, à gauche, équilibre le groupe peint avec une autorité indiscutable et telle que le souvenir de ce tableau se grave ineffaçablement dans l'esprit. — Tristan LECLÈRE.

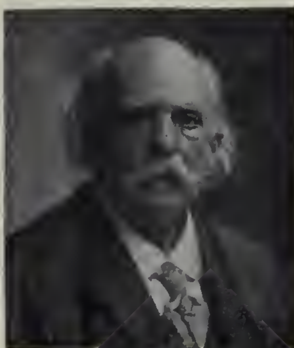

Le Christ du sang, tableau d'Ignacio Zuloaga. — Salon de 1912. (Phot. Vizzavona.)

*** conseiller** n. m. — ENCYCL. *Indemnités aux conseillers généraux.* L'article 38 de la loi du 27 février 1912 a prévu l'allocation d'indemnité de déplacement et de séjour aux conseillers généraux et aux conseillers d'arrondissement, autres que les députés et sénateurs, obligés de se transporter à plus de deux kilomètres de leur résidence pour prendre part aux réunions du conseil général, de la commission départementale et du conseil d'arrondissement.

Le règlement d'administration publique du 25 mai 1912 a déterminé le montant de ces indemnités. L'indemnité de déplacement est de 10 centimes par kilomètre parcouru, tant à l'aller qu'au retour, à raison d'un seul voyage par session. L'indemnité de séjour est fixée ainsi que suit, pour chaque journée de présence : à Paris, 20 francs; dans les villes de 100.000 habitants et au-dessus, 18 francs; dans les villes de 40.000 à 100.000 habitants, 15 francs, et dans les autres villes, 12 francs. Les conseillers généraux et d'arrondissement ont, en outre, droit au remboursement des frais résultant de l'exécution des mandats spéciaux dont ils sont chargés par leurs assemblées respectives.

Il est fait face à ces diverses dépenses à l'aide des ressources ordinaires du budget du département. Chaque année, le total des indemnités allouées à chacun des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement pendant l'exercice budgétaire précédent doit être inséré au rapport présenté par le préfet pour la première session ordinaire. — R. B.

***Dierx** (Léon) poète français, né à la Réunion le 20 octobre 1838. — Il est mort subitement à Paris le 11 juin 1912. Venu de bonne heure d'une île qui était aussi la patrie de Leconte de Lisle, Léon Dierx publia, dès sa vingtième année, en 1858, des *Aspirations poétiques*, qu'il retrancha lui-même de ses *Œuvres complètes*. Son vrai début date de 1864, avec la publication des *Poèmes et Poésies*. Ce livre, malgré quelques nobles poèmes : *la Vision d'Eve*, *Crépuscule*, qu'il remania d'ailleurs plus tard, trahit encore bien des tâtonnements, et la plupart des pièces en furent supprimées dans une édition définitive de ses poèmes. Trois ans plus tard (1867), il publia *les Lèvres closes*, puis, après la guerre de 1870, *les Paroles d'un vaincu*, mince plaquette où s'apitoie un instant son âme hautaine et distante. Le 24 février 1875, *la Rencontre*, un poème dramatique qui n'est en réalité qu'un âpre dialogue, était représenté à la salle Taitbout. En 1879, parurent *les Amants*. C'était le dernier recueil qu'il devait publier. Pendant les trente années qui suivirent, le silence où il s'isolait ne fut rompu que par l'acclamation qui le salua « Prince des poètes », à la mort de Mallarmé (1898), et aussi par quelques rares poèmes dont il lut le dernier, *Valvins*, deux jours avant sa mort, le 9 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mallarmé.


Léon Dierx. (Phot. Nadar.)

Certes, la vie de Léon Dierx fut noble et touchante dans sa modestie hautaine. Pendant trente années, un petit poste d'expéditionnaire au ministère de l'instruction publique suffit à son ambition, et il vécut toujours à l'écart des manifestations bruyantes qui effarouchaient son rêve de perfection parnassienne. Il avouait lui-même, non sans raison, que le bruit mené autour de son nom était dû au coup de clairon de Catulle Mendès, qui proclamait que « jamais homme plus intimement, plus essentiellement poète que Léon Dierx n'avait existé ». Ce jugement, par trop exclusif, est cependant celui auquel souscrivit toute la jeune génération, bien que Dierx ne fût pas — et peut-être à cause qu'il n'était pas — le plus en vue à une époque où vivaient Coppée, Heredia et Sully-Prudhomme.

Directement issu de Leconte de Lisle, né sous le même ciel, au bord des mêmes « mers aromatiques », Dierx ne se dégagea jamais de l'influence profonde du maître. Certes, l'impassibilité est moins absolue, moins décevante chez le poète des *Amants* que chez celui de *Kaïn*, bien qu'elle vienne des mêmes sources de désespoir infini; mais la forme, éclatante et froide, est la même. Des poèmes comme *Henrick le Veuf aux Gorges-de-Carnac*, *la Révélation de Jubal*, *la Prière d'Adam*, ne diffèrent en rien, comme expression, de ceux des *Poèmes barbares*, il n'est pas jusqu'à la célèbre *Résurrection de Lazare*, d'ailleurs fort belle, qui ne rende le même son. Ainsi, quand on aura constaté que les deux tiers de l'œuvre de Dierx se composent des mêmes thèmes chers aux parnassiens : évocations égyptiennes, hindoues, celtiques; quand on y aura vu traîner le même bric-à-brac, où faudra-t-il donc chercher son originalité? Peut-être dans certains poèmes comme *Filaos*, *la Nuit de juin*, *les Yeux de Nyssia*, etc., où est sensible le noble dessein d'enfermer, dans le cadre rigoureux de l'alexandrin, le plus possible des tentatives ou des conquêtes purement musicales de Mallarmé. Certains vers de Dierx ont, en effet, sous ce rapport, une mélodie intense, et encore n'est-il pas bien sûr que le secret de cette mélodie ne soit pas chez Baudelaire, et chez d'autres encore, si l'on cherchait bien. Nous citerons un de ses poèmes les plus délicats, *la Croisée ouverte* :

Qu'elle est jeune ! — Ses doigts se posent sur les touches,
Et les parfums d'avril sont devenus des chants.
Mots vides, autour d'elle expirez sur les bouches!
— Un vol de blancs ramiers plane au loin sur les champs!

Qu'elle est fraîche ! — Ses doigts voltigent sur l'ivoire,
Et tout désir s'égrène en préludes sacrés.
Ne montez plus, soupirs dont nous taisons l'histoire!
— Un vol de blancs ramiers plane au loin sur les prés!

Qu'elle est douce ! — Ses doigts sont des ailes magiques;
Et tout se fait sonore au fond des cœurs surpris.
Jours lointains, revivez en célestes musiques!
— Un vol d'oiseaux divins emporte nos esprits!

Qu'elle est blonde! — Ses doigts volent à tire-d'aile,
Et la foi nous revient avec l'hymne perdu,
Sourire intérieur, éclairez-nous près d'elle!
— Un vol éblouissant vers nous est descendu!

Qu'elle est belle! — Un vol blanc sur le clavier roucoule,
Et des accords d'odeurs mêlent leurs tourbillons.
Mots d'amour oubliés, sortez de nous en foule!
— Des doigts d'anges au loin font chanter les sillons!

Ces vers échappent évidemment à la rigueur et à la sécheresse parnassiennes. Quand Dierx parle de l'amour et de la nature, il a parfois une musique digne de Lamartine et, certes, il n'est pas de parenté plus divine. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***équivalence** n. f. — *Les équivalences du baccalauréat.* Un important décret du 22 juillet 1912, inséré au *Journal officiel* du 26, et rendu après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, a fixé la nature des diplômes que pourront présenter, pour être inscrits dans les facultés et écoles d'enseignement supérieur, en vue des grades ou titres conférés par l'Etat, les candidats non pourvus du baccalauréat (baccalauréats délivrés sous le régime antérieur au 31 mai 1902, sauf le baccalauréat ès sciences restreint, et baccalauréats du nouveau régime). Le but du récent décret, qui ne vise pas les facultés de médecine, est d'ouvrir l'accès des diverses branches littéraires, scientifiques et juridiques, de la licence et du doctorat, et par là même des carrières administratives ou libérales qui en dépendent, à diverses catégories nouvelles de postulants dignes d'intérêt, mais non pourvus de la culture dite « secondaire ». Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les longues querelles qu'a provoquées l'annonce de cette mesure entre les défenseurs déterminés du vieil enseignement classique fondé sur l'étude des langues anciennes et jusqu'ici considéré comme indispensable à toute culture supérieure, qu'elle dût être scientifique ou littéraire, et les partisans de l'équivalence, désireux d'ouvrir à certaines intelligences d'élite, issues en particulier de l'enseignement primaire, l'accès vers les hauts diplômes universitaires. Une première décision du ministre de l'instruction publique, instituant certaines dispenses en quelque sorte régulières du baccalauréat, avait été annulée par le conseil d'Etat, sur appel d'un groupe de professeurs de l'enseignement secondaire, pour vice de forme. Le décret du 22 juillet 1912 a eu, cette fois, la sanction d'un vif débat au conseil supérieur...

Aux termes du décret, sont admis à s'inscrire en vue de la licence, avec dispense du baccalauréat, dans les facultés de droit, les facultés des sciences, les facultés des lettres, les candidats de nationalité française qui justifient d'un des titres ou grades suivants :

1° *Pour les facultés de droit :*

Titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole de Saint-Cyr, de l'Ecole navale, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, de l'Institut agronomique, de l'Ecole des mines de Paris, de l'Ecole des ponts et chaussées;

Licence ès sciences obtenue avec dispense du baccalauréat;

Diplôme de l'Ecole des hautes études (section des sciences historiques et philologiques et section des sciences religieuses);

Diplôme de l'Ecole des langues orientales vivantes;

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres);
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges;
Certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire;
Certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (lettres);
Certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales.

Pour les facultés des sciences :

Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (sciences);
Certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire;
Certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (section des sciences et des sciences appliquées);
Le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles obtenu avec 70 points par les candidats pourvus du brevet supérieur de l'enseignement primaire ou du diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles;
Titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole navale, de l'Ecole de Saint-Cyr, de l'Ecole centrale des arts et manufactures, de l'Ecole des mines de Paris, de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, de l'Ecole des ponts et chaussées, de l'Ecole supérieure des postes et des télégraphes (2e section) et de l'Institut agronomique;
Grade de contrôleur des mines;
Grade de conducteur des ponts et chaussées.

Pour les facultés des lettres :

Diplôme de l'Ecole des hautes études (section des sciences historiques et philologiques et section des sciences religieuses);
Diplôme de l'Ecole des langues orientales vivantes;
Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles (lettres);
Certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les lycées et collèges;
Certificat d'aptitude au professorat des classes élémentaires de l'enseignement secondaire;
Certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures (lettres);
Certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des écoles normales;
Titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole navale, de l'Ecole de Saint-Cyr.

Le décret du 22 juillet ne modifie en rien les règlements particuliers qui déterminent l'inscription des étudiants de nationalité française dans les facultés de médecine et dans les écoles supérieures de pharmacie.

Il ne modifie pas davantage le statut des étudiants de nationalité étrangère, qui continueront à être admis dans les universités françaises après déclaration, dans les conditions déterminées par le ministre de l'instruction publique, de l'équivalence des titres produits par eux avec les titres français. Aux termes d'un arrêté ministériel inséré au *Journal officiel* du même jour, ces étudiants doivent produire en original les diplômes, brevets ou certificats à eux délivrés par les universités ou établissements où ils ont accompli leurs études et subi des examens. Ces documents, accompagnés de la traduction d'un traducteur juré, seront visés et certifiés véritables soit par le consul général de France dans le pays d'où ils proviennent, soit par un des représentants du pays d'origine du candidat accrédités en France.

Le comité consultatif de l'enseignement public (1re section), après avis motivé de la faculté ou école intéressée, apprécie si ces diplômes, brevets ou certificats, peuvent être déclarés équivalents au baccalauréat de l'enseignement secondaire ou au diplôme de licencié en droit. — G. T.

***Faucilles** (MONTS). — S'il est une appellation aujourd'hui formellement condamnée par les géographes dans la cartographie française, c'est certainement celle de *monts Faucilles*. Elle ne correspond à aucune réalité physique : la région à laquelle on l'applique, et qui s'étend à vol d'oiseau entre les Vosges méridionales et le plateau de Langres, est en réalité une dépression de 300 à 400 mètres d'altitude en moyenne, et, entre les parcelles en relief de l'ancienne carapace de grès qui couvrait autrefois les argiles secondaires et sont aujourd'hui reconnaissables à la forêt qui les couronne, de nombreuses routes s'ouvrent, larges et commodes, entre la Lorraine et la Bourgogne : le terme de *trouée de Lorraine*, que certains géographes appliquent volontiers à cette région de passage, est infiniment plus justifié que celui de *monts* ou même de *collines*...

Un des géographes français les mieux au courant de ce que l'on pourrait appeler l'histoire cartographique de notre pays, L. Gallois, s'est attaché à rechercher comment une expression aussi parfaitement inexacte avait pu s'introduire dans nos cartes. Le résultat de son enquête est intéressant à rapporter.

D'après L. Gallois (« Annales de géographie », 15 janvier 1910), le nom de « Faucilles » se trouve pour la première fois dans la notice qui accompagne la carte de Gaule de l'Atlas de Mercator, édité en 1606 par Jodocus Hondius. Cette notice avait été rédigée, à la prière de Mercator, par son beau-frère Montanus, de son vrai nom Van den Berg. Elle était en partie puisée dans Ortelius, dont le *Theatrum orbis terrarum* (Anvers, 1570) contenait une table sommaire de noms géographiques anciens, avec leur traduction moderne et, réciproquement, de noms modernes avec leurs équivalents anciens. Et, si l'on se reporte au passage visé par Montanus, on y découvre que l'expression *monts de Faucilles* est traduite par VOGESUS MONS, *unde Mosa fluvius originem sumit*. A son tour, Ortelius attribue la responsabilité de sa traduction à un certain Pinetus, qui n'est autre que l'écrivain franc-comtois Pinet, de Baume-les-Dames. Mais aucune phrase n'a été découverte par L. Gallois, dans ses ouvrages, qui justifie la référence d'Ortelius. Et, d'autre part, aucun des géographes du temps qui se sont occupés de la cartographie lorraine : ni Launay, ni Hugues Cousin, ni Gollut, ni Speckel, ne prononce le nom de « Faucilles ». Ortelius, jusqu'à nouvel ordre, reste donc responsable de son introduction dans la terminologie géographique.

L'idée est venue à L. Gallois qu'on pourrait tout simplement se trouver en présence d'une faute de transcription ou même d'impression, imputable à une lecture hâtive de vieux ouvrages francs-comtois. Dans la grande carte de la Franche-Comté qui figure à l'Atlas de Tassin (1637), on constate la présence, exactement à la frontière sud de la Lorraine, d'un mont de « Forches », séparant la Bourgogne de la Lorraine. La même appellation se retrouve dans plusieurs autres cartes contemporaines ou postérieures, notamment dans celle de Jean Querrel (1748). La carte d'état-major a rétabli « mont de Fourches ». C'était, au moyen âge, une importante croisée de chemins. La route de Remiremont à Servance y coupait la voie conduisant de la vallée de la Moselle à Faucogny par Corravillers; le partage des eaux y était des plus indécis. La dénomination de *mont de Forches* date très probablement du moyen âge; elle est sûrement antérieure à 1499. Tel est le nom qu'Ortelius a mal lu (peut-être n'avait-il à sa disposition qu'une note manuscrite), ou mal transcrit. Il correspond en tout cas très exactement au point de séparation entre Bourgogne et Lorraine... « Pour peu qu'on ait pratiqué les érudits du XVIe siècle, écrit Gallois, on est bien forcé de reconnaître qu'ils n'avaient pas ce besoin de précision, ce scrupule qui s'imposent aujourd'hui à nos recherches. La confusion de « Fourches » avec « Faucilles » me paraît être la seule manière d'expliquer l'emploi, par Ortelius, d'un nom que tous ses contemporains ignorent. »

C'est l'Atlas de Mercator qui a fait la fortune du *mont de Faucilles*, grâce aux nombreuses éditions qu'il eut — d'ailleurs à fort bon droit. Il est du reste à noter que, chez Mercator, le terme ne s'appliquait qu'à un sommet isolé, comme le mont de Fourches originel. Ce n'est que plus tard qu'on l'attribua à une chaîne continue, sous l'inspiration des théories de Buache sur les lignes de partage des eaux séparant obligatoirement les bassins fluviaux. Denaix, puis la carte d'état-major elle-même donnèrent le nom de « Faucilles » à la dorsale imaginaire comprise entre les Vosges et le plateau de Langres. Somme toute, cette appellation n'était guère plus éloignée de la réalité que les fameuses collines de l'Orléanais, qui figurèrent longtemps, et au nom du même principe, dans nos atlas classiques... Le commandant Barré restreint le nom de « Faucilles » au plateau de calcaire triasique qui domine la forêt de Darney; mais ne vaudrait-il pas mieux, comme le pense Gallois, rayer purement et simplement de la carte un terme qu'une seule confusion de lecture y a subrepticement introduit? Les meilleures et plus récentes de nos cartes semblent avoir adopté cette solution. — G. TREFFEL.


Fillette accoudée, tableau de François Guiguet. — Salon de 1912. (Phot. Vizzavona.)

Fillette accoudée, tableau de François Guiguet, exposé en 1912 au Salon de la Société nationale. — François Guiguet sait traduire avec quelques traits non seulement la forme, mais encore le caractère du personnage représenté, la ligne se faisant plus ferme dès qu'il s'agit d'un être encore jeune. Sa *Fillette accoudée* tient son menton dans une main et l'autre une capucine. L'or roux des cheveux est compris entre le rouge assourdi du fond et l'orangé éclatant de la fleur, et c'est une solution adroite qui empêche de donner à la chevelure trop d'importance. Mais il n'y a pas seulement dans cette fillette à la capucine une heureuse trouvaille de coloris : il y a une souplesse de dessin et une intensité de vie admirables. Guiguet excelle à tracer la courbe d'un menton, la silhouette d'une main, et le trait est à dessein repris au pinceau par-dessus, pour donner un accent là où il est nécessaire. Et, surtout, il s'attache à rendre la vie des yeux. Il sait en ménager l'éclat vif et faire vibrer le contraste des pupilles sombres et des points brillants. Cette intensité est encore accusée par la modération qu'il apporte au contraire dans la manière avec laquelle il modèle le visage, où les ombres et les lumières ne diffèrent que fort peu quant à la valeur. Mais il sait donner de la fermeté au ton dans les parties lumineuses et l'affaiblir dans les demi-teintes, de sorte qu'il obtient un modelé parfait avec le minimum d'ombres. C'est là, par excellence, une qualité française, et Guiguet a conservé cette discrétion dans l'effet, cette clarté de présentation, cette harmonieuse fermeté des lignes, qui firent dans le passé la gloire de notre école. — Tristan LECLÈRE.

Girondins (LES), drame lyrique en 4 actes et 6 tableaux, d'André Lénéka et Paul de Choudens, musique de Fernand Le Borne. — Le livret des *Girondins* met en scène un épisode de la Révolution française, avec des personnages historiques comme Robespierre, Desmoulins, Brissot, Jean Ducos, Boyer-Fonfrède, Valazé. Le grand écueil des pièces historiques réside en ce que toute l'intrigue est souvent bâtie sur un fait divers de pure invention et qui n'a rien de véridique qu'une très minime anecdote. L'entreprise se trouve plus périlleuse si l'on veut s'attaquer à une époque où la brume du temps n'a pas encore estompé les images de ses héros en leur donnant une transparence légendaire; de sorte que, par leur réalisation scénique, les personnages et les événements se trouvent presque toujours rapetissés.

Dans les *Girondins*, nous assistons aux derniers jours des députés de la Gironde et, au début de l'action, nous nous trouvons chez Jean Ducos, qui aime une jeune femme, Laurence, et est aimé d'elle. La vie sentimentale de ces deux êtres sera intimement liée aux événements, c'est-à-dire aux continuelles ébullitions et à l'effervescence de l'époque révolutionnaire. A leur milieu se mêlent les girondins de marque, qui subiront le martyre pour s'être élevés contre les massacres de Septembre et la tyrannie des sections de Paris.

L'amie de Jean Ducos fut, jadis, courtisée par un ancien girondin, Varlet, qui a trahi la cause parce que Laurence n'a pas voulu devenir sa maîtresse. Pour se venger, Varlet passe au camp ennemi et parvient même à arracher à Robespierre la sentence de mort contre ses compagnons d'autrefois. Cette simple anecdote, qui soutient tout le drame, ne se rattache point à l'histoire, mais elle fournira le développement de l'œuvre, suivant les exigences du théâtre. Ainsi, quand Jean Ducos et son ami Boyer-Fonfrède sont arrêtés, le traître Varlet apparaîtra devant la pauvre Laurence pour lui proposer le marché honteux de se donner à lui; sinon, les prisonniers subiront le sort commun, la guillotine... Laurence feint d'accepter et, aussitôt qu'elle a obtenu l'ordre d'élargissement de son amant (telle la Tosca, de Sardou), elle agira de même en tirant un coup de pistolet sur son bourreau, qu'elle ne fera que blesser.

Ducos, apprenant que sa libération est due à la présence nocturne de Laurence chez son rival, se

révolte et accuse durement son amie. Alors, survient Varlet : Ducos lui jette au visage sa haine, tandis que Laurence, arrachant les vêtements de Varlet, montre à son amant la blessure saignante qu'elle a faite à leur ennemi.

Le dénouement se passe à la Conciergerie, avec le dernier banquet des girondins prêts à mourir, en chantant la *Marseillaise*, après avoir bu à la Liberté.

Le livret renferme mainte situation heureuse par le côté dramatique. Le compositeur a disposé adroitement les masses populaires qui vocifèrent les refrains de l'époque.

Ce qu'on pourrait reprocher à la partition des *Girondins*, c'est la surcharge continuelle dans l'orchestre, avec la complication d'un contrepoint incessant et parfois lourdement agencé, parti pris systématique et fâcheux, qui étouffe autant la voix que les thèmes conducteurs de la symphonie. Au début, par exemple, dans l'air que chante Artémise : « Certes, nous vivons en une étrange nuit », l'accompagnement submerge à ce point le chant par ses harmonies et son contour contrapuntique que ni l'un ni l'autre n'arrivent à se faire entendre distinctement. On pourrait citer, à chaque acte, autant de scènes renfermant les mêmes défauts. Le duo de la seconde scène, qui débute par un scherzo, aboutit vers le milieu à un andantino où la lourdeur de l'accompagnement étouffe le contour mélodique et l'épanouissement de la voix.

Le prélude du deuxième acte, sombre et dramatique, est d'un bel effet ; d'ailleurs, la musique exposée ici servira de « musique de scène » au *parlé* confié au personnage de Robespierre. Signalons encore les nobles accents de la page théâtrale que, dans ce même acte, Laurence chante : « Crois-tu qu'il me serait possible ? »

Le troisième acte est plein de fièvre et d'ardeur. Le compositeur a bien saisi les mouvements et l'aspiration d'une foule bruyante, que les tristesses de la Terreur ne troublent point, mais que ses instincts de délire civique poussent à commettre les crimes les plus atroces. Très dramatique est la quatrième scène de cet acte, qui possède des accents expressifs et bien mis en valeur par la partie symphonique.

Le mouvement pittoresque et descriptif est aisément présenté, et le compositeur a fait de judicieux emprunts à l'*Hymne de la Nature* et à l'*Hymne de la Liberté*, que Gossec écrivit pour la fête du 10 août 1793 et qui furent exécutés sur la place de la Bastille ; les chants révolutionnaires, le *Ça ira*, la *Carmagnole*, lui ont servi de motifs pour peindre la foule et l'époque, animées d'une si intense frénésie.

Le tableau final du quatrième acte, avec la *Marseillaise*, qui, au dernier prélude, grondait dans le grave et changeait de mode, offrait un effet théâtral, dont le compositeur n'a pas manqué de se servir, en terminant son œuvre par ce célèbre chant héroïque. — Stan Golestan.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Aurore Marcia (*Laurence*), Renée Danthesso (*Artémise*) ; MM. Salignac (*Ducos*), Boulogne (*Varlet*), Petit (*Fonfrède*), Sardet (*Desmoulins*), Alberti (*Richard*), Renoux (*Robespierre*).

Habitations à bon marché en France et à l'étranger (les), par Charles Lucas et Will Darvillé (Paris, 1912, in-8° jésus). — Cet ouvrage présente un historique très complet d'une des plus intéressantes questions sociales d'aujourd'hui. On y rappelle les décrets de 1852 mettant une première somme de 500.000 francs à la disposition de sociétés particulières, puis les tentatives diverses faites à Clichy, à Mulhouse, au Creusot, à Verviers, à Noisiel. Le système mulhousien assurait au locataire, moyennant une somme comprenant le loyer et l'annuité nécessaire à l'amortissement du capital engagé, la propriété de sa maison en un certain nombre d'années. Ce principe si heureux devait avoir les plus féconds résultats, et c'est celui qu'ont adopté depuis la plupart des sociétés. W. Darvillé examine parallèlement le développement des œuvres d'habitations à bon marché, à l'étranger, depuis les premiers efforts de la Compagnie générale de maisons ouvrières jusqu'à la création des *Rowton-houses* pour célibataires, jusqu'à l'ouverture de l'*Albergo popolare* de Milan. Déjà, dans son étude sur *les Habitations à bon marché en Angleterre*, Charles Baulez avait montré en détail le développement remarquable des œuvres privées et de l'action municipale en Angleterre. Non seulement les *Artisans dwelling Acts*, en posant des règles générales d'hygiène, permettaient de faire démolir et mettre en état de salubrité les immeubles malsains, mais encore des mesures étaient prises pour que les administrations locales se préoccupent d'assurer un nouveau logement aux habitants expropriés. C'est encore à l'ouvrage très clair et très précis écrit par Charles Baulez avec la collaboration du sénateur Paul Strauss qu'il faut recourir pour étudier la législation française spéciale, la loi Siegfried votée en 1894, modifiée successivement en 1896, 1906 et 1908. De nouvelles prescriptions sont actuellement à l'étude. Jusqu'ici, à part quelques rares exceptions, comme la construction directe de maisons par la Caisse d'épargne de Troyes, l'initiative privée jouait en France le rôle le plus important. C'est à elle qu'on doit les maisons collectives de la Société philanthropique de Paris, de la Fondation Rothschild, du Familistère de Guise. Cependant, l'Assistance publique de Paris, en construisant et gérant elle-même des immeubles, montrait la possibilité de confier à des administrations publiques la solution du problème des habitations à bon marché. Le conseil municipal de Paris votait dans ce but un emprunt de 200 millions et demandait, en même temps, la modification de la loi sur les expropriations de façon à pouvoir acquérir de larges îlots et élever des maisons destinées aux anciens locataires. L'établissement du casier sanitaire des immeubles dû à l'initiative de Paul Juillerat démontrait la nécessité d'entrer dans cette voie. On ne peut encore prévoir à quelle solution s'arrêtera le Parlement français ; néanmoins, la création d'offices spéciaux d'habitations à bon marché a été envisagée d'une manière sérieuse, et elle a jusqu'ici reçu bon accueil. — Tr. Leclère.

huntleya n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant des plantes épiphytes de l'Amérique du Sud.

— Encycl. Le genre *huntleya* comprend des herbes caulescentes, qui croissent dans les forêts vierges du Brésil et que l'on rencontre plus particulièrement à l'intersection des branches des grands



Huntleya violacé.

arbres. Les deux espèces principales sont : l'*huntleya meleagris* et l'*huntleya violacea*. La première est caractérisée par des pédoncules dressés, les pièces du périanthe étalées, la colonne étroite, la crête du labelle découpée en frange ; les fleurs sont bariolées de rouge brun sur un fond jaunâtre. La seconde, que nous reproduisons ci-dessus, est la plus jolie des deux espèces ; on la trouve plus particulièrement dans le voisinage des grandes chutes d'eau, au milieu des vapeurs produites par le bouillonnement des cascades. Ses feuilles sont ligulées, et ses fleurs, axillaires, portées par un pédoncule penché, sont d'un beau violet, nuancé de rouge et de bleu. Elles revêtent, d'ailleurs, l'aspect bizarre d'un mufle ouvert : les deux pièces du labelle ayant vaguement la forme de lèvres. La crête supérieure est épaisse, renflée en cloche ; la partie inférieure, crénelée et renversée ; les pièces du périanthe sont étalées en étoile à cinq rayons.

Les huntleyas étant dépourvus de pseudo-bulbe, leur transport est difficile, car ils meurent assez rapidement, et c'est ce qui explique leur rareté en Europe. Lorsqu'on peut les amener à bien, on les cultive en serre chaude humide et faiblement éclairée (pour reproduire autant que possible les conditions spéciales de leur habitat) dans des pots renfermant un mélange de terreau, de feuilles et de sphagnum haché. — J. de Chaon.

Incomparable Florimond (l'), par Maurice Maindron (Paris, 1912). — Ce roman est le dernier qui soit sorti de la plume de l'auteur. Il fut achevé le 3 mars 1911, et Maurice Maindron mourait deux mois après. Comme *Dariolette*, il met en scène des mœurs du temps de Louis XIII, et ceci se passe au moment où le grand cardinal-duc est maître dans le bon royaume de France. L'épithète d'« incomparable » va à Florimond comme celle d'« avantageux » allait à Blancador, et ces deux héros sont un peu frères par la diversité peu recommandable de leurs aventures.

Deux familles ennemies sont en présence, et Florimond est le bâtard de l'une d'elles. Son père, Charles de Neuville, marquis de Bannes, héritier de l'un des plus grands domaines du Berry, était promis aux plus hautes destinées, lorsque sa liaison avec une femme de petit état ruina à jamais sa fortune d'officier et de courtisan. Caractère généreux et emporté, semant l'or et les coups, il était en somme la victime des maux d'une longue paix succédant à la Ligue, et c'est elle qui lui permit de goûter les charmes de Julie Péréal, femme d'un marchand drapier de Bourges, Roger Hippeau. De cette liaison scandaleuse naquit un enfant, à qui on donna le nom de Pontaillon, de la petite maison des champs où sa mère accoucha clandestinement.

Cette situation irrégulière faisait le plus grand tort au marquis, lorsque Anne de Cuzances, veuve du marquis de Lépinière, se laissa persuader d'épouser ce mécréant pour entreprendre sa conversion, et surtout pour donner un protecteur à sa fille, Catherine de Lépinière. Cette union ne fut pas de longue durée ; la marquise mourut, et son époux, qui n'était pas fait pour les longs veuvages, songea fatalement à revoir Julie Péréal. Cette dernière songeait de son côté à devenir marquise. Il y avait bien son mari Roger Hippeau, qui était gênant ; mais, comme par hasard, il mourut de male mort, et, la même année, Julie épousa le marquis de Bannes, qui reconnut son fils Florimond, et l'envoya finir ses études au collège de Clermont.

Désormais, le marquis se consacra tout entier à la gestion de ses biens et aussi à l'affection qu'il gardait pour sa belle-fille Catherine. Mais l'amour de sa terre l'emportait sur toute chose, et le domaine des Primelles gênait fort le sien, car il s'allongeait capricieusement au beau milieu, et rien ne pouvait faire que ces derniers le cédassent ; même leur pauvreté qui, pourtant, y aurait trouvé son compte. Le marquis séchait de colère et s'épuisait en provocations qui avaient déjà couché plusieurs hommes sur le terrain, lorsqu'un jour, il eut le malheur de tuer le baron de Primelles pour rien, en pleine procession de la Fête-Dieu. Ce fut pour lui le signal d'un sévère exil, qui menaçait de durer toujours. Néanmoins, de loin, de Bruxelles, il avait l'œil sur ses biens et sur sa famille, et il protégeait Catherine qui, malgré l'exécration de sa marâtre, n'en vivait pas moins bravement entre elle et Florimond. Quant à la marquise, elle haïssait de tout son cœur ces Primelles, en qui elle ne voulait voir que les auteurs de l'exil de son mari. Elle s'était juré de détruire cette famille misérable, et, en rusée femme, elle n'avait vu qu'un moyen, le meilleur : que son fils, le beau Florimond, fasse la conquête de la fille de ses ennemis, Marguerite de Primelles. Ainsi, elle assurerait les plaisirs de son fils, le garderait plus longtemps auprès d'elle et, enfin, rendrait fatal un duel dans lequel Louis-Antoine, le jeune frère de Marguerite, serait tué par Florimond. Heureusement, Louis-Antoine, qui ne pense encore qu'à pêcher à la ligne et à tendre des collets sur la terre du voisin, a un solide défenseur en Catherine de Lépinière. C'est elle qui est l'homme, et qui fait tout pour façonner à son exemple ce caractère gauche, timide et indécis. Pour Marguerite, il ne sera pas difficile à Florimond d'en faire la conquête. C'est une jeune fille romanesque, livrée à elle-même, grande liseuse de *l'Astrée* alors à la mode et vivant dans une perpétuelle bergerie, avec une houlette et des moutons enrubannés. Dès qu'elle a vu Florimond, elle ne s'inquiète pas de savoir s'il est le fils du meurtrier de son père : elle l'aime, le trouve digne de Céladon, et rêve de se promener avec lui sur les bords du Lignon.

Ainsi le plan de la marquise de Bannes est bien près de réussir ; mais Catherine évente la mèche. Pourquoi Florimond cherche-t-il à se rapprocher des Primelles ? Pourquoi a-t-on essayé de la faire assassiner pendant une battue aux loups ? Tant qu'on ne s'en prend qu'à elle, qu'importe ! Ils commettront un jour quelque faute grossière, et elle les aura à sa merci ; mais qu'ils ne touchent pas à Louis-Antoine ! Pour lui, pour le défendre, elle se changerait en tigresse.

Hélas ! ce n'est plus seulement Louis-Antoine qu'il lui faudra défendre, mais encore sa sœur Marguerite. La marquise de Bannes s'est employée de toute sa force pour faire donner à Bourges un bal qui assurera le triomphe de Florimond, et à ce bal seront invités la petite Primelles et son oncle et tuteur, le baron de Mordicourt. Marguerite, elle, ne vit plus que dans l'attente du moment heureux où elle reverra l'élu de son cœur. Ce jour arrive enfin. Florimond paraît, avantageux et superbe, tel un coq crêté et ergoté qui parcourt le poulailler où il règne. Catherine, aussi, est à ce bal pour ne rien perdre des œillades amoureuses dont Florimond foudroie Marguerite fascinée. Elle comprend que, non content de préparer le meurtre du frère, Florimond poursuit encore le déshonneur de la sœur. Une correspondance s'est établie entre les deux amants. Marguerite, séduite, oublie tout pour son berger : famille, dignité, devoirs. Elle ne pense plus qu'à celui par qui elle a commencé de vivre, et elle est résolue à s'unir à lui pour jamais. De son côté, Florimond suit bien moins le projet de vengeance de sa mère que les inspirations d'un caprice. Il est aux trois quarts amoureux de Marguerite, quand il se décide à l'enlever. Catherine, décidée à défendre Marguerite contre elle-même, a tout observé, guetté, surpris, et elle a tout révélé au baron de Mordicourt. La nuit de l'enlèvement est fort mouvemen-

tée. Après avoir tout fait pour convaincre Marguerite de son erreur, Catherine, qui n'a affaire, en elle, qu'à un cœur sec, abuse Florimond en se substituant à celle qu'il attend, et reçoit du ravisseur un coup d'épée qui la couche à terre. Mordicourt arrive enfin avec ses gens, et le bâtard de Pontaillon reçoit cent coups d'étrivière par les bergers de Primelles. Devant cette équipée avortée, Marguerite, qui n'est qu'une liseuse pédante et froide, n'a pas un regret. Son orgueil lui a fait vite oublier ce qu'elle prenait pour de l'amour, et elle entre en religion à Bourges. Quant à son frère, Louis-Antoine, il est devenu homme, du jour où il a appris que sa bonne Catherine, blessée, était en danger de mort. Les progrès, vraiment extraordinaires, qu'il fait en escrime étonnent tout le monde et Florimond, qui, se débattant dans la fièvre et les blessures, ne revient à la santé que pour se trouver en présence du plus redoutable adversaire. Louis-Antoine le tue en combat singulier, vengeant du même coup son père mort et sa sœur abusée, et il épouse Catherine de Lépinière, qui lui donne ainsi le bien le plus précieux qui soit au monde, c'est-à-dire une bonne femme.

Tel est ce roman singulièrement attachant, dont la trame est assez difficile à suivre sous l'accumulation des événements et des détails, et dont la principale figure est cette Catherine de Lépinière, toute sympathique et vivante sous les hautes et vigoureuses couleurs de l'époque. Le petit Louis-Antoine a beau tuer son ennemi, un peu comme David tue Goliath, il n'en fait pas moins assez pauvre figure auprès de cette Penthésilée, qui manque d'être tuée par Florimond, lequel n'est cependant pas Achille. Quant à Marguerite de Primelles, elle est tout simplement une précieuse, dont tous les nobles sentiments ne sont qu'un reflet des mauvais livres qu'elle a lus, et son caractère est aussi bien de l'époque que celui de Catherine. Faut-il insister sur Florimond, l'« incomparable » ? Chaque époque nous fournit des héros pareils, et celui-là est peint de main de maître. En résumé, ce livre posthume de Maurice Maindron n'est pas inférieur aux autres : il clôt dignement une noble carrière d'homme de lettres, qui fut dévouée tout entière au souci de l'art et de l'exactitude. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Introduction à l'étude de la métallurgie, par Henry Le Chatelier, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des mines et à la Sorbonne. — Cet ouvrage est la reproduction des leçons du cours de *Métallurgie générale* professé par l'auteur à l'Ecole des mines. Il doit comprendre deux parties : la première, qui vient d'être publiée (*le Chauffage industriel*), est consacrée à l'étude du chauffage; la seconde partie sera consacrée à l'*Etude des métaux et des alliages.*

Le savant professeur indique, en préface, que le titre exact de l'ouvrage pourrait mieux être *Leçons de science industrielle* et, en effet, dans ce traité de chauffage, il a indiqué, d'une part, les connaissances scientifiques précises que nous possédons aujourd'hui sur tous les phénomènes concernant la science du chauffage, et, d'autre part, il les a appliquées aux différents procédés de chauffage qui sont utilisés dans l'industrie. En un mot, c'est la technique du chauffage, avec les principes et théories scientifiques qui s'y rattachent; c'est dire que cet ouvrage intéresse tous les ingénieurs, car il existe peu d'industries où le chauffage ne se trouve utilisé d'un façon quelconque.

En réalité, les procédés industriels, quels qu'ils soient, sont presque toujours de nature complexe et exigent souvent de nombreuses connaissances se rattachant à des branches scientifiques très différentes. La science et l'industrie doivent donc se développer parallèlement et ne pas rester étrangères l'une à l'autre; comme le dit l'auteur : « L'enseignement dans les écoles techniques supérieures doit aujourd'hui tendre à devenir exclusivement scientifique et ne plus se contenter d'être simplement professionnel. » Nos connaissances scientifiques sont aujourd'hui assez vastes et assez précises pour que nous puissions raisonner et discuter tous les faits se rattachant à des phénomènes déterminés; et, dans une remarquable préface, après avoir établi les relations réciproques de la science et de l'industrie, puis montré la corrélation évidente qui rattache la grande révolution industrielle du XIXe siècle au développement des sciences expérimentales, l'auteur affirme la nécessité absolue de la méthode scientifique avant tout, « les faits n'étant que l'accessoire, les relations des faits entre eux devant être seules étudiées d'une façon approfondie ».

Le traité de chauffage industriel de Le Chatelier peut être divisé en trois parties :

Dans la première partie, l'auteur étudie les phénomènes généraux de la combustion; après avoir classé les différents combustibles et indiqué les inconvénients et les avantages de leurs différents modes d'emploi, il s'étend sssez longuement sur la calorimétrie et, en particulier, sur le principe de la conservation de l'énergie, en montrant dans quelles conditions simples on peut l'appliquer aux principes généraux de thermochimie. Il arrive ensuite aux équilibres chimiques dans les combustions incomplètes, avec les différentes lois qui les régissent. Enfin, il traite la combustion des mélanges gazeux en distinguant les combustions de gaz non mêlés primitivement (fours à gaz, becs d'éclairage, éclairage par incandescence), puis la combustion des gaz préalablement mêlés, avec la limite d'inflammabilité (lampe indicatrice du grisou) et la propagation de la combustion (lampes de sûreté.)

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'étude des combustibles naturels et artificiels; chacun des premiers est étudié séparément, au point de vue de sa formation, de sa composition, ainsi qu'à celui de ses propriétés, de son utilisation et du rendement calorique qu'il fournit. Un chapitre entier est consacré à la carbonisation des combustibles et à l'utilisation du coke et du charbon de bois. Enfin, l'auteur s'étend longuement sur les combustibles gazeux, l'acétylène et le gaz à l'eau, le gaz d'éclairage, le gaz pauvre de gazogène; il fait une étude très détaillée des conditions de fonctionnement et de la construction des gazogènes et décrit les dispositifs les plus répandus.

La troisième partie de l'ouvrage traite des *fours*, tant au point de vue des matériaux réfractaires qui entrent dans leur constcuction qu'à celui de leurs formes et de leurs dispositions générales; l'auteur décrit les différents types de fours en les classant en trois catégories et en insistant sur les conditions les plus essentielles à leur bon fonctionnement. — G. BOUCHENY.

Kerjean (MANOIR DE). — Le patrimoine national de la France vient de s'enrichir d'un nouveau domaine, qui ne déparera pas la série des résidences princières appartenant aujourd'hui à l'Etat. L'administration des Beaux-Arts a acquis, pour une somme de 250.000 francs, le vieux manoir de Kerjean, qui s'élève dans le Finistère, à Saint-Vougay, non loin de Saint-Pol-de-Léon.

C'est presque déjà une surprise pour le voyageur qui parcourt cette région que de rencontrer en ces lieux perdus un château de cette importance. Car si, visitant le nord du Finistère, de Brest à Saint-Pol-de-Léon, en passant par Lesneven, il a rencontré sur sa route quelques donjons écroulés évoquant la Bretagne guerrière d'autrefois, aucun n'a pu lui donner cette impression d'ampleur et de majesté qu'il éprouve à Kerjean. De très loin il aperçoit ses toitures élevées, se découpant sur les arbres de longues avenues; au milieu des masses de verdure qui l'encadrent, la large enceinte du château semble entourer une suite sans fin de constructions; du haut de son pavillon central, la vue s'étend sur la côte et les bourgades voisines et, si le temps est clair, on entrevoit dans le lointain les flèches du Kreizker et de la Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

On aurait peine à s'expliquer la construction de cette résidence d'un faste presque royal, au milieu des champs, loin des villes où brillait jadis la noblesse de cour, si l'on ne songeait que Kerjean fut, de tout temps, un grand domaine rural; on rencontre encore aujourd'hui, dans ses bâtiments en aile, des pressoirs, des celliers, des remises à charrues voisinant avec les riches salles de réception. A côté des 14 ou 15 hectares qu'occupe la surface des bâtiments, s'étendent encore une centaine d'hectares cultivés, débris d'un des fermages les plus importants naguère de Bretagne.

C'est en cardant et en tissant l'étoupe que les premiers sires de Kerjean firent fortune, vers 1444; de là vient le dicton breton : « Le premier des cardeurs est né à Kerjean. » En 1536 Jean Barbier, qui possédait le domaine, exposait au roi François Ier « qu'entre ses biens, il était seigneur de la maison, manoir, terre et seigneurie de Kerjean et Kerallau en laquelle voulait avoir justice patibulaire à trois poteaux; mais que, par vieillesse et antiquité, elle était démolie, qu'il la voulait rétablir avec le gré du roi ». Il y avait donc eu un premier manoir de Kerjean, tombé en ruine, que Jean Barbier voulait ressusciter, faveur que lui octroya gracieusement le roi. Il se mit à l'œuvre, fit dresser des plans; mais il mourut avant d'avoir pu réaliser son rêve. On voit, dans l'église de Saint-Vougay, une vieille pierre tombale qui le montre, revêtu de son armure de chevalier et l'épée au côté.

Son fils Louis édifia le Kerjean actuel, entre 1553 et 1590, dans une pensée charitable, dit-on, et pour donner de l'ouvrage aux ouvriers du pays. Il était aidé par son oncle, très riche et possesseur d'un si grand nombre de bénéfices que, lors de son décès, le pape Paul III demanda si tous les abbés de Bretagne étaient morts le même jour.

La seigneurie de Kerjean relevait du fief de Maillé. Chaque année, les sires de Kerjean portaient à Lanhouarneau un œuf dans une charrette; ils faisaient cuire l'œuf et l'offraient, chapeau bas, au sire de Maillé, assis dans un fauteuil de pierre, à la porte de son manoir. Puis le seigneur de Maillé cédait sa place à son vassal et lui rendait hommage à son tour.



Manoir de Kerjean (Finistère).

Les sires de Kerjean entretinrent des relations amicales avec Henri III, qui réclama leur secours pendant la Ligue, et leur demandait des lévriers pour ses chasses. Sous Louis XIII, le seigneur de Kerjean devint gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; son château fut érigé en marquisat et reconnu digne de recevoir le roi, lorsqu'il viendrait en Bretagne.

En 1689, le domaine passa dans la famille de Coatanscours. Mme de Coatanscours fut la dernière châtelaine de Kerjean. Orgueilleuse de son manoir, elle le tint sans cesse sur le pied de guerre, garnissant les remparts et les tours de couleuvrines et d'engins de défense; les ponts-levis étaient levés tous les soirs au son de la cloche, et les clefs des portes déposées au chevet de son lit. Arrêtée dans son château, elle se défendit hautement devant le tribunal, qui la condamna à mort; elle monta sur l'échafaud le 9 messidor an II, un mois avant la chute de Robespierre. Kerjean ne fut pas vendu comme bien national. Au retour de l'émigration, il fut rendu au marquis de Bulhac, héritier de la vieille châtelaine; puis il passa dans la famille de Coatgoureden, qui, désireuse de le sauver de la ruine, en a consenti l'aliénation au profit de l'Etat.

La belle allure du château de Kerjean l'a fait comparer quelquefois à un Versailles breton. Parallèle assurément dangereux, car la simplicité rustique du vieux manoir, bâti par une famille de seigneurs terriens, pâlirait vite auprès d'une résidence de luxe, incarnant le faste du Roi-Soleil.

Sa silhouette n'évoque pas non plus, bien qu'elle en soit contemporaine, les coquettes façades des châteaux de la Loire, où les artistes du XVIe siècle épuisèrent les ressources de leur invention décorative.

Kerjean n'en est pas moins une œuvre architecturale de valeur et comme le modèle, à la fois solide et gracieux, du grand manoir de campagne. Il réalise une appropriation parfaite des formes artistiques de l'art français, au milieu du XVIe siècle, à la matière employée : un granit très fin, résistant,

que des moulures et des sculptures d'un caractère simple suffisent à faire valoir.

C'est le type classique du château à la française, correct et logique, avec son corps principal au fond, ses ailes avançantes et sa clôture d'entrée formant une cour d'honneur où se passait toute la vie des châtelains et de leurs gens.

Par l'ensemble de ses dispositions et par les détails de sa décoration, cette résidence porte le cachet de la fin de la Renaissance. Pourtant, elle ne fut pas construite d'un seul jet. Si l'art Charles IX et Henri III se manifeste dès l'entrée, dans la clôture de la cour d'honneur, l'ornementation Renaissance s'efface peu à peu, pour faire place au style plus froid et plus pompeux du XVIIe siècle; le corps du logis est déjà du Louis XIII. Mais cette diversité de styles ne nuit en rien à l'harmonie de l'ensemble.

Deux traits distinguent ces constructions : l'appropriation rurale de certaines parties et l'appareil militaire de l'enceinte.

De loin, le château s'annonce par une ceinture imposante de vieilles murailles, couvertes de lierre; ces murailles, qui paraissent dater d'un manoir antérieur et qui furent sans doute, réorganisées pour la défense au XVIe siècle, se développent sur un quadrilatère irrégulier de près de deux cents mètres de côté. Aux quatre angles, des tours carrées, à deux étages voûtés, garnies de meurtrières à feu de sape, rasant et plongeant sur toutes les faces.

Au milieu de la courtine sud, s'élève la poterne à double entrée, protégée au-dessus par un ouvrage dont il ne reste que des vestiges. Un étroit emmarchement pris dans la muraille permettait aux défenseurs de descendre au-dessus des ponts-levis, ou de grimper aux étages supérieurs. La poterne et les tours sont couronnées de mâchicoulis, qui recevaient un petit mur en pierre percé aussi de meurtrières et de barbacanes pour des armes à feu.

Tout au long de l'enceinte, bordée de fossés, s'étendaient de larges boulevards, défendus par un parapet qui pouvait abriter des canons : ils ne portent plus aujourd'hui que des arbres fruitiers. Du côté du parc, on ne rencontre qu'un simple passage, avec parapet, protégeant un pont-levis. C'était le point faible du château. Il eût fallu, en cas de guerre, établir des ouvrages avancés.

On est quelque peu surpris de ce déploiement de défenses guerrières, à une époque où, déjà, l'architecture militaire avait fait place partout aux résidences de pur agrément. Sans doute, la noblesse bretonne, regrettant son ancienne indépendance et ses privilèges abolis, voulait-elle conserver au moins les apparences de son antique puissance.

Cette pensée n'a pas nui, d'ailleurs, à la beauté du château. Dès l'entrée fermant la cour d'honneur, un porche monumental évoque tout le charme de la Renaissance; il rappelle la jolie entrée du château d'Anet, dont l'architecte s'est visiblement inspiré. C'est, au-dessus de deux portes, ouvertes, l'une aux voitures, l'autre aux piétons, un couronnement d'arcades encadrées de colonnes corinthiennes, de volutes et de cariatides en pierre de Kersanton, figurant des captives enchaînées. Cette entrée décorative s'harmonise avec la large terrasse dallée qui s'étend derrière et qui, portée par une double rangée d'arcades, que couronne une élégante balustrade, relie le pavillon de la chapelle, à l'est, à celui des archives, à l'ouest.

Un des morceaux les plus gracieux de cette architecture est le campanile de la chapelle, avec ses trois étages dont le dernier est à jour et sa coupole coiffée d'un lanternon. L'intérieur de la chapelle est en ruine; mais il offre encore un curieux spécimen de charpente boisée, avec ses poutres apparentes et ses nervures portant des pendentifs de figures sculptées.

Le pavillon des archives renferme de belles pièces, des cheminées monumentales, un campanile, moins orné que le précédent, qui porte déjà le cachet Louis XIII.

Les ailes, qui ne comprennent qu'un rez-de-chaussée et un étage, représentent l'élément rural du château. On trouve, dans l'aile droite, le pressoir, les réserves de fruits, les dépôts d'instruments aratoires; dans l'aile gauche, les écuries, les cuisines, un réduit grillagé de fer, qui dut servir de prison.

La simplicité rustique de ces bâtiments, aux fenêtres étroites, aux salles basses, s'agrémente pourtant de lucarnes ornementées, et les teintes grises du granit, sur lesquelles tranchent de hautes cheminées, leur donnent une apparence de légèreté.

Le corps de logis se composait d'un pavillon central très élevé, avec deux ailes latérales terminées par deux énormes pavillons d'angle; dispositions qui rappellent le château d'Anet. On est frappé de la sobriété qui règne dans la décoration des appartements. Il est vraisemblabe que l'architecte avait réservé sa fantaisie pour les pièces de réception : salle des gardes, salle des chevaliers, aujourd'hui en ruine, et dont il ne reste plus que les murs, avec les corbeaux qui portaient les poutres de la grande salle, et aussi les lucarnes qui se profilent sur le ciel. Mais on rencontre des cheminées et des portes gracieusement sculptées; surtout, on remarque l'ornementation des lucarnes des gros pavilons, du meilleur style Renaissance, avec leurs têtes de Diane, placées sans doute en l'honneur de Diane de Poitiers.

La beauté sévère de ce manoir de granit est encore rehaussée par les arbres séculaires du parc, qui alonnent aux approches du château de larges avenues. Et pourtant, les allées actuelles ne donnent qu'une faible idée de l'ancienne magnificence de ce parc, tracé jadis à l'image du château. En face de la galerie d'entrée, s'ouvrait une grande avenue de marronniers; des allées de hêtres et de châtaigniers figuraient les ailes latérales du château. Plus bas s'étendaient un parterre, dessiné par Le Nôtre, puis un labyrinthe qui, après mille circuits, conduisait à un bois et à un étang aujourd'hui abandonné. Maintenant encore, se dresse, près de l'étang, une jolie fontaine décorée de consoles et de colonnettes ioniques.

Mais aucun détail n'égale le puits en pierre qui orne la cour d'honneur du château. Son dôme et ses colonnes, une des dernières œuvres de la Renaissance, évoquent les puits de certains vieux cloîtres italiens. Trois colonnes monolithes, à chapiteaux corinthiens, portent une coupole, couronnée ellemême d'un lanternon à colonnettes doriques. Au sommet et dans les angles, des vases sculptés dressent des bouquets de fleurs et de fruits.

En sauvant Kerjéan de la ruine qui le guettait, l'Etat a pour premier devoir d'en restaurer les parties menacées. Que fera-t-on ensuite du vieux manoir? Divers projets sont examinés. Il est question d'y créer un musée de préhistoire, un musée d'art breton. Il serait assurément intéressant que cet élégant château Renaissance, éclos en terre bretonne, abritât les modèles de l'art régional, surtout si, dans quelques parties du manoir, on reconstituait les salles anciennes, avec les ornements, les tapisseries et les meubles d'autrefois. — JEAN BAYET.

***Laguerre** (Georges), avocat et homme politique français, né à Paris le 24 juin 1858. — Il est mort à Gournay (Seine-et-Marne) le 17 juin 1912. Georges Laguerre disparaît dans la force de l'âge, alors qu'il venait, après une longue absence, de reprendre sa place dans le monde politique, où il avait joué autrefois un rôle tumultueux et brillant, autant qu'éphémère.

Il appartenait à une famille de grande bourgeoisie, reçut une instruction solide au lycée Fontanes (Condorcet), suivit les cours de l'école de droit et, en 1879, se fit inscrire au barreau, où il fut élu secrétaire de la Conférence des avocats. Il était, depuis un an déjà, secrétaire de Louis Blanc. Son précoce talent de parole lui conquit dès l'abord une situation : en moins de deux ans, de retentissants procès politiques, des affaires d'assises sensationnelles le mettaient en vedette : il plaida devant le tribunal correctionnel de la Seine la cause des manifestants sur la tombe de Blanqui (janvier 1882), défendit Cyvoct, puis, devant les cours d'assises de Chalon-sur-Saône et de Riom, les accusés de Montceau-les-Mines (octobre 1882). Il fut l'avocat de Louise Michel, accusée (juin 1883) d'avoir provoqué le pillage d'une boulangerie du boulevard Saint-Germain. En 1886, il défendit avec Millerand, devant le tribunal de Villefranche, les instigateurs des grèves de Decazeville. Au criminel, il plaida notamment devant le jury l'affaire Pel (l'horloger de Montreuil); l'affaire Campi (dont il fut presque seul à connaître l'identité mystérieuse); l'affaire de l'assassinat de Villemomble, etc. Il était entré dans le journalisme comme chroniqueur judiciaire au journal de G. Clemenceau, *la Justice*. En 1883, ayant juste atteint l'âge légal de vingt-cinq ans, il était envoyé au Parlement par la circonscription d'Apt, sur un programme radical-socialiste, en remplacement d'Al. Naquet, élu sénateur.


Georges Laguerre. (Phot. Henri Manuel.)

A la Chambre des députés, il se fit inscrire à l'extrême gauche et, tout aussitôt, se signala par d'énergiques interventions. Le nouveau député avait, sans nul doute, de remarquables dons oratoires. Grand, élancé, distingué, d'allure un peu froide, il parlait une langue sûre et châtiée, un peu sèche, sans grandes envolées. Le ton, toujours mesuré, contrastait avec la violence habituelle du fond. Georges Laguerre excellait à témoigner à ses adversaires, en termes impeccables, le mépris qu'il ne leur ménageait pas. Jules Ferry n'eut pas de plus implacable ennemi. Il demanda la revision de la Constitution, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'impôt sur le revenu, etc.; en 1884, il soutint un projet d'amnistie générale pour les condamnés politiques, etc. En 1885, il était réélu au scrutin de ballottage sur la liste radicale de Vaucluse. Mais son principal rôle politique fut dans la part qu'il prit au mouvement boulangiste. Il était l'ami le plus intime du général Boulanger, sinon son conseiller le plus écouté. Au mois de mars 1887, lorsque le général fut mis en non-activité pour actes d'indiscipline, il prit ouvertement son parti et organisa, avec plusieurs députés radicaux, une protestation « nationale ». Cette démarche ne tardait pas à le séparer de la majeure partie de l'extrême gauche : c'était la lutte ouverte entre les revisionnistes et la majorité républicaine du Parlement. Georges Laguerre, devenu membre du comité directeur constitué autour du général, s'y donna tout entier. Il parcourut toute la France, en de rapides tournées de conférences, pour préparer les candidatures du général. L'élection du Nord (avril 1888) fut en grande partie son œuvre. Il créa la *Presse*, qui devait être, avec la *Cocarde*, le principal organe des revisionnistes patriotes et, enfin, organisa, aux élections de 1889, la campagne électorale qui présenta, dans presque toutes les circonscriptions de France, des candidats boulangistes (septembre 1889). On sait quel échec l'attendait, bien que lui-même fût élu à Paris. Le général Boulanger, pour éviter la haute cour, avait déjà gagné Bruxelles. Les élections municipales de Paris furent une nouvelle deception pour ses amis. Laguerre sentit la partie définitivement perdue et, quelques mois avant le suicide du général (10 mai 1891), il déclara vouloir rentrer dans la majorité républicaine. Il n'en devait pas moins être battu par le socialiste Chauvière, aux élections générales de 1893.

Georges Laguerre avait laissé dans l'aventure boulangiste tout son avenir et son prestige politiques et une grande partie de ses ressources privées; et il avait amassé contre lui, au cours de la lutte, des haines sans merci. Il continua à se signaler à l'opinion par des conférences politiques, historiques ou littéraires (l'une, sur l'évasion probable de Louis XVII, eut un vif succès de curiosité et provoqua l'exhumation des restes présumés du malheureux dauphin au cimetière Sainte-Marguerite); mais l'exercice de sa profession d'avocat lui fut rendu difficile par d'âpres rancunes. Plusieurs fois poursuivi devant le conseil de l'Ordre, notamment en 1890, pour offenses au procureur général Q. de Beaurepaire, dans une réunion publique tenue au cirque Fernando, il fut acquitté par ses pairs, mais condamné à six mois de suspension par la cour d'appel (1890). En 1892, le Barreau de Paris le raya de la liste de ses membres, en raison de ses fonctions de directeur de la *Presse*, qui entraînaient des opérations commerciales incompatibles avec la profession d'avocat; et cette peine, confirmée par les diverses juridictions d'appel, devint définitive en février 1895. Georges Laguerre dut, pour pouvoir plaider, se faire inscrire dans un barreau de province...

C'est seulement après vingt ans d'efforts que ce naufragé put reprendre pied dans la vie politique. Après maintes tentatives, il fut élu, aux élections dernières, député de l'arrondissement d'Apt, où il avait jadis commencé sa carrière parlementaire. Sa réapparition à la tribune, à l'occasion du débat sur le Maroc, fut remarquée : l'élégante parole d'autrefois, si admirée et redoutée, était toujours aussi persuasive. Georges Laguerre devait mourir sur cette consolation, dans la pleine possession de son talent, qui fut certainement supérieur à sa destinée. — H. TRÉVISE.

Lanclos (NINON DE), par Emile Magne. *Portraits et documents inédits* (Paris, 1912, in-12). — Chacun connaît le nom de Ninon de Lanclos (ou Lenclos); bien peu connaissent le détail de son histoire. Elle a ses légendes, mais elle n'a pas d'historiens. Ces légendes déforment son souvenir, plus qu'elles ne la servent. Elle fut plus et mieux qu'une courtisane; ou, si elle fut courtisane, elle le fut à la façon de ces femmes qui, dans l'antiquité, tenaient véritablement un rang dans l'Etat. Ninon fut la véritable Aspasie du XVIIe siècle. Son influence sur les mœurs de son temps fut certaine. Sa philosophie fut celle de Saint-Evremont, son bréviaire fut les *Essais* de Montaigne. Elle fut l'une des premières, sinon la première, à affirmer le droit de « vivre sa vie »; et, si ce genre de femmes aujourd'hui est si fréquent qu'il nous est devenu insupportable, il était assez rare au moment où Ninon vécut, pour qu'elle soit digne de remarque. Ainsi, elle fait presque figure de précurseur. Par là elle nous intéresse; et nul n'était mieux indiqué qu'Emile Magne pour nous donner d'elle un portrait charmant et véridique. Il connaît admirablement cette époque; et nous avons déjà eu l'occasion de montrer comme il excellait à reconstituer la vie singulièrement mouvementée, brillante et diverse, du XVIIe siècle. Quel que soit le milieu où il nous conduise, il s'y meut à l'aise. Les intrigues les plus complexes n'ont pour lui nul secret. Enfin, ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il sait, il est habile à nous le faire voir, à nous le faire entendre. Il a le talent de nous persuader que nous comprenons de nous-mêmes ce qu'il nous suggère seulement. C'est plus qu'il n'en

faut pour nous procurer le divertissement le plus vif et le plus délicat.

Anne de Lanclos (ou Lenclos) naquit le 10 novembre 1620. Sa famille était de bonne noblesse, et messire Nicolas de Villotret, conseiller du roi et trésorier général de l'extraordinaire des guerres, fut son parrain. Dès son enfance, elle fut charmante, et tour à tour on la nomma Annine, Nanie, Nanine, jusqu'au jour où l'on découvrit le surnom de Ninon. Une double influence s'exerça sur sa jeunesse. Son père, Henry de Lanclos, amuseur et musicien du duc d'Elbeuf, puis de Timoléon d'Epinay, maréchal de Saint-Luc, était disciple d'Epicure. Sa mère, Marie-Barbe de La Marche, était prude et disait des oraisons toute la journée. L'un enseigne à l'enfant la beauté de la vie et les exquises délicatesses de Montaigne; l'autre invoque les saints et le Dieu tout-puissant, et menace de l'enfer. Ninon sourit davantage aux enseignements de son père. Celui-ci lui donne des maîtres de son choix : maîtres d'espagnol et d'italien, et maîtres de philosophie; mais il prend garde, en même temps, de ne la rendre point pédante. Il semble qu'il veuille l'élever pour les hommes, comme on avait coutume de faire pour les courtisanes antiques. Le pédantisme lui est aussi odieux que la dévotion. Ce qu'il veut, c'est que sa fille soit charmante; je veux dire : soit capable de charmer. Il faut que son esprit soit cultivé, qu'elle puisse raisonner sur toute sorte de choses, qu'elle ravisse par son esprit, comme elle ravit par son visage. La musique lui est enseignée, et la danse, pour que la ligne de son corps soit harmonieuse et souple. Il fait de Montaigne et de Charron ses livres de chevet, et Ninon est étrangement docile à ces suggestions. Elle est excellente élève. Elle profite des leçons qu'on lui donne, tandis que sa mère s'effare d'une telle éducation, et s'en épouvante. Mais Lanclos commet un meurtre, et est obligé de s'enfuir. Ninon pleure, plus de savoir son père absent, que de le savoir criminel. Sa mère reprend des droits sur elle. Elle la ramène à l'église; mais l'influence de son père demeure vivante; et devant l'autel, ce n'est pas son livre de prières qu'elle lit, c'est Rabelais, c'est Béroalde de Verville, c'est Sorel, c'est Marguerite de Navarre. La jeune fille est coquette. Les hommages la poursuivent. Toujours, autour d'elle, se pressent les jeunes gens; et ces jeunes gens sont encouragés par la mère, prude et sévère, qui s'imagine qu'ils ne songent qu'au mariage. Ce ne pouvait que mal finir; ou bien, si vous le préférez. Charles-Claude de Baumont, vicomte de Chaumusy, sieur de Saint-Etienne, décidera, le premier, Ninon à quitter son état de jeune fille. Elle eût pu mieux choisir. Il n'est qu'aventurier. Elle n'en récolte qu'amertume et désillusion. Elle n'en est point découragée, pourtant. Sa mère, qui fut sans doute prévenue de sa première aventure, la surveille étroitement. La surveillance est vaine. Ninon, délibérément, renonce au mariage. Elle n'entend point par là renoncer à l'amour. Une nouvelle liaison avec le chevalier de Baré l'occupe. La chance, d'ailleurs, ne la favorise pas. Lui aussi est un aventurier. Sans peine, elle le quitte, quand meurt sa mère; et ce double chagrin la conduit au couvent, où elle goûtera, pense-t-elle, quelque repos. Mais les nuits sont étrangement solitaires, dans les cellules. C'est là que vous assaillent les tentations les plus vives. Or, Ninon ne saurait résister à une tentation. Elle sort donc du couvent et s'installe dans le quartier du Marais.

Dès lors, elle organise sa vie. Elle veut son indépendance, mais il faut vivre; et sa fortune est médiocre. Le sieur Jean Coulon, conseiller au Parlement, François d'Amboise, comte d'Aubijoux, seront ses payeurs; mais ils n'auront rien de plus que le plaisir de la faire vivre. Ils seront les payeurs, et ce sera tout. Ainsi, elle ne sera pas la courtisane vénale, puisque, précisément, ce seront ceux qui payeront, qui n'auront rien. Les autres n'auront pas besoin de payer, car, les autres, elle ne les choisira que parce qu'ils parleront à son cœur, et surtout à ses sens; et ils ne seront jamais que l'objet de caprices, ou de passades, qui ne dureront jamais longtemps. Ceux qui ravissent son esprit par leur intelligence, par leur esprit, elle ne les prend pas pour amants, elle les garde comme amis. Cependant, une passion violente l'entraîne : elle a rencontré chez Marion de Lorme Gaspard de Coligny, marquis d'Andelot, qui, pour Marion, abjura le protestantisme. Elle ne sait résister à son désir, et prend le marquis, pour ainsi dire. Mais l'affaire se termine par le mariage de d'Andelot avec Isabelle-Angélique de Montmorency. Ninon, un moment accablée, se redresse. « Les hommes, s'écrie-t-elle, jouissent de mille libertés que les femmes ne goûtent pas. Je me fais donc homme. »

Son salon est à ce moment fort fréquenté. Elle ne reçoit que des amis de choix. Elle déteste également le pédantisme et la vulgarité. Ses familiers sont nombreux, mais doivent rester sages. Ils ne le sont qu'en apparence. On croirait qu'ils sont à l'affût, prêts à se précipiter sur la proie qu'ils guettent. Et en effet, parmi eux, de temps en temps, elle choisit un amant. Autour d'elle, on aperçoit le comte de Palluau, Créquy, Vardes, Grammont, Guiche, le maréchal d'Estrées, le marquis de Jarzé, Miossens. Certains attendront éternellement que l'heure favorable sonne pour eux. Elle prend le plaisir « au jour la journée »; ce qui lui permet d'assurer « qu'il n'y a rien de si varié dans la nature que les joies de l'amour, quoiqu'elles soient toujours les mêmes ». Elle affirme encore : « Il faut cent fois plus d'esprit pour faire l'amour que pour commander des armées. » Et, certes, elle ne manque pas de cet esprit. Le plus souvent, le hasard des rencontres suscite et satisfait ses caprices. Ainsi, elle aime, si l'on peut dire, quelques jours, Philippe de Montaut-Bénac, comte de Navailles. Ainsi, elle suit à Lyon, pendant la Fronde, Pierre de Villars. Quelque désillusion dut l'accabler en route. Arrivée à Lyon, elle entre au couvent. Mais Ninon, au couvent même, suscite l'amour. Les visites galantes de M. de Lyon, Alphonse du Plessis, cardinal de Richelieu, lui rappellent qu'elle est faite pour aimer. Résignée, elle revient à Paris. Elle y retrouve sa cour. Saint-Pavin, Des Barreaux, Boisrobert sont ses poètes et ses amuseurs. Le marquis de Sévigné, pour un temps, commande à son cœur. Au marquis succède Antoine de Rambouillet, sieur de La Sablière, à qui Ninon écrit : « Je crois que je t'aimerai trois mois. C'est l'infini pour moi. »

Ninon est merveilleusement belle. « Auréolant l'ovale parfait du visage, ses lourds cheveux châtains, qu'illuminent des joyaux, coulent en boucles soyeuses vers sa gorge et ses épaules. Un collier de



Ninon de Lanclos; d'après un portrait du musée de Versailles. (Phot. Giraudon.)

grosses perles interrompt de son éclat nacré l'inflexion délicieuse des lignes, et des perles pareillement décorent avec sobriété le justaucorps de soie. La tête est petite et poupine. Sous le front large et dégagé, ombrés par l'arc double des sourcils épais, voici ces yeux noirs, ces yeux ignés, ces yeux qui font plus de fracas que tous les yeux du monde. Mince, droit, délicat, le nez annonce les merveilles de la bouche, que la petite fosse du menton contribue à rendre entre toutes désirable. » Le corps n'est pas moins charmant que le visage. Le cœur est aussi séduisant. Ninon est tendre, généreuse, désintéressée, discrète. Sa culture d'esprit surprend tout le monde; et cette culture, si elle la doit à son père, elle la doit aussi à Saint-Evremont. Elle est son élève chérie; et c'est lui qui inspire les mots dont elle est coutumière et qui scandalisent les prudes. Il perfectionne le libertinage de son esprit, qui va la conduire aux Madelonnettes, puis au couvent des bénédictines de Lagny. Mais toute la cour se transporte à Lagny. Christine de Suède y va voir la prisonnière, obtient sa liberté. Une grande passion, de nouveau, bouleverse la vie de Ninon : pendant trois ou quatre ans, il n'est point de folie qu'elle ne fasse avec le marquis de Villarceaux. Il en naît un fils, dont Ninon s'occupera toujours avec amour. Villarceaux est sa dernière passion; peut-être le passe-t-elle à Mme Scarron, quand elle en a fini avec lui. Cela semble probable. Pour elle, le changement est désormais sa loi. La quarantaine approche. Elle veut jouir pleinement de la vie. Elle se hâte. On lui reproche d'accaparer les galants; mais, en même temps, on l'admire, on reconnaît sa supériorité, on l'attire. « Quand un courtisan, écrit un contemporain, avait un fils à dégourdir, il l'envoyait à son école. L'éducation qu'elle donnait était si excellente qu'on faisait bien la différence des jeunes gens qu'elle avait dressés. Elle leur apprenait la manière jolie de faire l'amour, la délicatesse de l'expression. Pour si peu de peine qu'elle se donnât, et pourvu qu'elle trouvât une nature docile, elle faisait en peu de temps un honnête homme. » Elle suit les modes et même les dirige. Elle fait des vers. Molière, Boileau, Mignard, Mme de La Sablière fréquentent son salon. Cela ne l'empêche point de préférer comme amant le danseur Pécourt au comte de Choiseul. En 1671, à cinquante et un ans, elle voit se ranger sous ses lois le jeune Charles de Sévigné; mais c'est la fin. Ne croyons pas les calomnies répandues sur sa vieillesse; soyons persuadés plutôt par Madame, duchesse d'Orléans, qui écrit : « Depuis que Mlle de Lanclos est vieille, elle mène une vie fort honnête; elle dit, à ce qu'on prétend, que jamais elle ne se serait corrigée si elle n'avait pas trouvé elle-même la chose ridicule. »

Désormais, en effet, ce n'est plus Ninon; c'est Mlle de Lanclos. Econome, ayant peu de besoins, intelligente aux affaires, elle a su garder une fortune honorable. Dans sa maison de la rue des Tournelles, les meubles s'entassent. C'est là qu'elle vit, se défendant rudement contre la vieillesse et conservant la sveltesse de sa taille, la fraîcheur de sa peau. Ses vêtements sont toujours magnifiques. Elle n'accueille que les gens d'esprit supérieur. Son influence est certaine. « Il n'y a point, écrit Madame, de plus honnête homme que Mlle de Lanclos. » Saint-Simon l'admire. On rencontre chez elle le grand Condé, le rangrave Charles-Louis, le futur régent Philippe d'Orléans. Mme de Sévigné se réjouit d'y voir reçu son petit-fils, le comte de Grignan. Mme de Maintenon, du moins en apparence, lui demeure attachée. Le chevalier de Méré lui écrit : « J'ose vous assurer que personne du monde ne juge mieux que moi des merveilles qui sont en vous, et que, si j'avais autant d'esprit à les publier qu'à les connaître, je pourrais ajouter quelque chose à votre réputation si exquise et de si bonne odeur. » Causer et écrire sont ses deux occupations favorites. Elle sort peu. Elle correspond quotidiennement avec Saint-Evremont, depuis qu'il est en Angleterre. Peu à peu, elle se détache des intérêts terrestres. L'idée de l'inconnu la trouble. Les prêtres se disputent son âme. C'est d'elle-même, pourtant, qu'elle va à la religion; et, rassérénée, elle meurt le 17 octobre 1705, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Poètes et philosophes la saluèrent. Elle avait montré le secret de sa séduction lorsqu'elle avait écrit : « La philosophie sied bien avec les agréments de l'esprit. Ce n'est pas assez d'être sage, il faut plaire. » — Jacques Bompard.

Langage (la Philosophie du), par Albert Dauzat (Paris, 1912). — Le problème de l'origine du langage est « du domaine de l'inconnaissable » : Albert Dauzat le déclare dès la première page de son nouvel ouvrage, sans doute afin d'éviter un malentendu aux profanes que le mot « philosophie » pourrait abuser. Il est certain que cette question ne saurait être résolue scientifiquement par la méthode rigoureuse que la linguistique s'est imposée depuis quelque quarante ans. Cependant, on aimerait à voir un linguiste qualifié reprendre sous une forme critique le problème auquel Renan a consacré un livre trop imprégné de poésie. Après avoir étudié les « phénomènes actuels », les géologues reconstituent l'histoire de la terre. Sans conférer la même exactitude aux inductions relatives à la préhistoire du langage, on peut soutenir cependant que le spectacle quotidien de la création continue du langage nous permet tout au moins d'écarter les hypothèses contraires à nos observations, et de concevoir d'une manière à peu près vraisemblable les premiers balbutiements de l'humanité. Ce serait une extension analogique. Depuis longtemps, des savants authentiques ont eu recours à une semblable « extrapolation » pour restituer l'état linguistique indo-européen antérieur à la séparation dialectale de nos idiomes. Les conjectures sont presque aussi légitimes — peut-être aussi gratuites — dans ces deux ordres de recherches.

La question d'une langue universelle est, semble-t-il, de « l'inconnaissable dans l'avenir ». La Société de linguistique de Paris l'a frappée du même ostracisme que celle de l'origine du langage. Dauzat la traite cependant, mais il se montre assez peu favorable aux partisans de l'esperanto ou de l'ido. Il prédit à ces idiomes artificiels et trop logiques un émiettement en dialectes, consécutif à leur expansion future. Tant qu'elle conservera un caractère professionnel et scientifique, une langue internationale auxiliaire conservera son unité, mais son triomphe sera la cause même de sa ruine. Ne voyons-nous pas l'anglais parlé aux Etats-Unis différer « assez sensiblement, surtout pour la prononciation et même pour le vocabulaire, de l'anglais d'Angleterre »? L'indépendance des républiques sud-américaines a provoqué la formation de dialectes espagnols, aujourd'hui très divergents, et l' « on a déjà pu faire, par exemple, une grammaire de l'espagnol chilien ». L'allemand de la Suisse n'est pas non plus identique à celui d'Allemagne. La création d'une langue universelle est d'ailleurs contraire, d'après le sociologue Van Gennep, à la tendance évolutive,

au progrès, qui s'effectue par un passage perpétuel de l'homogène à l'hétérogène. C'est plutôt par l'apprentissage des principaux types de langues étrangères que se réalisera l'internationalisme linguistique.

Une autre question, plus essentielle à la philosophie du langage, est celle des rapports entre la parole et la pensée. Elle est traitée dans tous les manuels de philosophie, mais d'une manière trop succincte. Leibniz lui attribuait beaucoup d'importance : « Je crois véritablement que les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain, et qu'une analyse exacte de la signification des mots ferait mieux connaître que toute autre chose les opérations de la pensée (*Nouveaux Essais*, III, 7, 6) ». Les linguistes spécialisés dans la sémantique ou science des significations paraissent assez désignés pour aborder cette étude. Dauzat ne s'en occupe guère. Il remarque très justement : « Le mot n'exprime pas l'idée : il l'évoque imparfaitement et, en général, par l'intermédiaire d'une image... Le mot est évocateur en bloc et non en détail. » D'ailleurs, la pensée « doit se couler dans le moule de la phrase et se plier à l'ordre des mots ». Il s'élève contre la confusion entre la grammaire et la logique et contre la grammaire dite générale fondée par Port-Royal sur les idées d'Aristote et des stoïciens. Mais il passe sous silence la théorie de certains linguistes qui, bien loin de voir dans la grammaire la traduction exacte d'une logique universelle, considèrent au contraire la logique comme une production grammaticale, susceptible de varier suivant les types de langues. D'après Sayce, si Aristote avait été Mexicain et avait parlé la langue polysynthétique des Aztèques, son système de logique aurait pris une forme tout à fait différente. Quelle que soit la valeur de cette conception paradoxale, objet de scandale pour les logiciens, elle mérite d'être examinée en recourant à toutes les informations dont les linguistes disposent aujourd'hui. Le langage, selon Bergson, projette nos pensées dans l'espace. Or, la logique n'est-elle pas un arrangement spatial de nos états intérieurs? N'est-elle donc pas fonction du langage?

Mais la « philosophie du langage » est surtout, pour Dauzat, une coordination des idées générales élaborées par la linguistique moderne. Son ouvrage se divise en quatre livres, où il étudie successivement les caractères généraux du langage, les évolutions du langage, l'histoire des théories, les méthodes. — On se contentera d'indiquer ici quelques-uns des points traités par l'auteur, en essayant de faire ressortir l'intérêt qui s'attache à des questions encore trop peu connues du grand public.

Et d'abord, une langue, cet ensemble de manifestations intermittentes de la pensée humaine, existe-t-elle indépendamment de chacun des individus qui la parlent? Oui, si l'on en croit le sociologue Durkheim : la preuve en est que toute déviation de l'usage provoque une réaction, et qu'il ne dépend d'aucun des individus de changer la langue. Il est vrai que les langues changent incessamment; mais, selon Dauzat, interprète de la majorité des linguistes, ces changements sont presque tous inconscients et involontaires. On peut l'affirmer pour les faits de prononciation et de grammaire; c'est fort probable, bien que contesté, pour les changements de sens et pour les étymologies populaires (ex. *choucroute* = moyen-haut-allemand *sûerkrût*); mais il est évident que les emprunts et les néologismes, d'origine savante ou populaire, supposent chez le sujet parlant une certaine volonté et une conscience plus ou moins distincte.

Quant aux causes des changements de prononciation, elles ont donné lieu à de nombreuses hypothèses. Certains linguistes psychologues ont fait valoir que l'enfant qui s'essaye à reproduire le langage de ses parents ne saurait arriver à une reproduction parfaite, toute imitation étant approximative. Au bout d'un certain nombre de générations, l'altération deviendrait notable. Toutes les innovations phonétiques dériveraient de cette source. L'explication parut insuffisante aux linguistes physiologistes : ils démontrèrent que les modifications des sons du langage résultent du « déplacement du sens musculaire » (Hermann Paul) : les sons s'adaptent aux dispositions et aux habitudes organiques qui changent lentement avec les générations. D'autre part, les linguistes sociologues, considérant que les transformations phonétiques se produisent de la même façon sur une certaine étendue de territoire, expliquent l'évolution des organes par le milieu climatérique et social. Il existe aussi des sociologues qui attribuent les changements du langage à l'imitation réciproque des sujets parlants. Toute innovation collective serait la généralisation d'une initiative individuelle. Enfin, les ethnographes font intervenir la race. Par exemple, les permutations de consonnes des langues germaniques (lois de Grimm et de Verner) seraient dues à une tendance propre à la race germanique. Les psychologues ont, d'ailleurs, fait admettre par tout le monde que les évolutions phonétiques, si elles ont une cause physiologique immédiate, se réalisent par un processus psychologique (Wundt) : « à chaque changement phonétique, on ne sait plus combiner les mouvements nécessaires pour produire le son ancien », Somme toute, physiologie, psychologie et sociologie concourent et se superposent dans l'explication la plus plausible des changements phonétiques.

Les changements dans la grammaire, dans le vocabulaire et dans les sens des mots sont du manifestement à des causes psychologiques, au jeu de l'analogie et de l'association des idées. Il est à remarquer que les évolutions de sons et de formes sont ralenties dans les langues modernes par les influences littéraires. Par contre, les changements de sens deviennent plus nombreux dans une civilisation avancée. Ils sont donc, eux aussi, subordonnés à des influences sociales.

Les langues se modifient dans l'espace comme dans le temps. D'où la segmentation en dialectes d'un idiome d'abord unique. C'est ce qui s'est passé pour le latin, qui s'est différencié en italien, provençal, français, espagnol, roumain, etc., chacune de ces langues étant elle-même divisée en une infinité de parlers locaux (on compte en France environ trente mille patois). Le phénomène est dû à la rupture ou au relâchement du lien social, peut-être aussi à l'influence du climat, à la situation orographique, au genre de vie. On a même invoqué les différences de races : « Lorsqu'un peuple apprend une nouvelle langue, les évolutions ultérieures qu'il lui fera subir dépendront de ses prédispositions organiques — liées à la race — et pourront se manifester pendant un temps plus ou moins long. » Mais les faits allégués, par exemple le passage de *u* (*ou*) à *ü* chez les Celtes romanisés ou germanisés, n'ont pas convaincu tous les savants.

Dans la même aire géographique, parfois dans la même ville, il peut se produire une segmentation linguistique suivant les milieux sociaux. C'est l'origine des *langues spéciales*, dont Van Gennep a esquissé la théorie, et dont l'un des types les plus remarquables est l'argot des malfaiteurs parlé en France au XVe siècle. Il ne s'agit pas d'une formation tout artificielle, telle que le *loucherbem* (*l* + *oucher* + *b* initial + finale quelconque) ou *largonji* (*l* + *argon* + *j* initial + finale) « jargon » des bouchers de la Villette. Le véritable argot est né de besoins collectifs spéciaux : il a été l'organe des bandes de malfaiteurs qui s'étaient multipliées à la faveur du désarroi général, pendant la guerre de Cent ans. Il a disparu avec le groupe social qui l'utilisait. C'est, en somme, un parler naturel.

Après avoir exposé les grands faits du langage, Dauzat donne un bref aperçu des idées qui ont présidé aux travaux des savants, depuis que la linguistique s'est constituée comme science. — Avant la découverte du sanskrit, les grammairiens ne songeaient pas à distribuer les phénomènes du langage suivant des lois. En constatant les correspondances remarquables entre l'idiome sacré des Hindous et les principales langues européennes, on arriva bientôt à la conception d'un développement régulier auquel les langues seraient soumises. Une comparaison méthodique entre le français, l'italien, l'espagnol, etc., dans leurs rapports avec le latin, ou même entre les patois d'un même domaine linguistique (français, germaniques, etc.), aurait pu conduire à la même conclusion, bien des siècles auparavant. Mais, jusqu'alors, le sens historique et l'esprit scientifique étaient médiocrement développés. Le sanskrit fut révélé au moment favorable : il fut l'occasion de l'éveil linguistique. L'ignorance du sanskrit n'aurait sans doute pas empêché la grammaire comparée des langues romanes et celle des langues germaniques de se fonder dans le courant du XIXe siècle. Cependant, la méthode des premiers linguistes fut un peu flottante. En présence de l'énorme masse de faits à classer, on s'attacha d'abord aux correspondances les plus évidentes entre les sons et les formes des langues apparentées. Tout ce qui résistait à un classement immédiat était étiqueté à part. A côté des lois proprement dites, on admettait des exceptions, des « changements sporadiques ». Mais, l'esprit scientifique s'imposant de plus en plus, les *néo-grammairiens* (vers 1875-1880) adoptèrent deux principes : 1° les lois phonétiques ne souffrent pas d'exception; 2° toute infraction apparente aux lois phonétiques est due à l'analogie, c'est-à-dire à une influence psychologique. Par exemple, si le latin *grave* est devenu le français *grief*, cela ne tient pas à un changement exceptionnel de *a* en *ie*; mais le lat. *grave* s'était d'abord transformé en *greve* sous l'action analogique du mot *leve* (léger), de signification opposée. Or le passage de *e* bref tonique libre à *ie* français est phonétiquement régulier.

Très attaquée dans le principe, la doctrine des néo-grammairiens finit par triompher en fait. Le dogme de la constance des lois phonétiques est salutaire contre la fantaisie étymologique. Mais on a pu reprocher quelquefois aux néo-grammairiens de trop recourir à l'analogie en désespoir de cause, et, suivant le mot d'Antoine Thomas, de faire de la régularité phonétique avec du dérèglement analogique. Aujourd'hui, les *néo-linguistes*, qui se réclament d'Ascoli, sont avant tout des sociologues. Ils réduisent la part des évolutions spontanées, attribuent un rôle considérable à l'imitation et à l'emprunt, expliquent les exceptions comme étant les résidus d'anciennes évolutions divergentes, et invoquent souvent les causes ethniques. — Tout en reconnaissant la légitimité du point de vue sociologique, il semble qu'il y ait lieu d'éviter certaines exagérations, de rejeter nombre d'hypothèses invérifiées des néo-linguistes, sans se départir de la rigueur scientifique qui a fait le succès des néo-grammairiens. Telle est la position occupée par Meillet, élève du néo-grammairien Ferdinand de Saussure. Il considère néanmoins la linguistique sociale comme la science de demain.

D'ailleurs, les linguistes contemporains ne sont guère divisés que sur les théories. Quand il s'agit d'étudier les faits, tous appliquent sensiblement la même méthode. Antoine Thomas ne croit pas à la possibilité de lois sémantiques réglant la succession des sens. Mais, dans ses étymologies, il se garde bien de prendre trop de libertés avec la sémantique. Thumb, qui professe et croit avoir démontré qu'à un moment donné, dans un lieu déterminé, une seule espèce d'action analogique est possible pour un groupe de formes, n'est pas plus rigoureux que lui. De même, Thomas n'est pas d'accord avec Maurice Grammont sur la nature et même sur la formule des lois concernant la dissimilation des consonnes (lat. *peregrinum* devenu *pèlerin*). Ces lois semblent être des possibilités permanentes, opérant par substitution brusque et ne s'étendant pas à tous les mots de structure semblable. Mais ces deux auteurs s'entendent généralement pour reconnaître dans tel ou tel mot un effet de dissimilation. Quant aux lois phonétiques proprement dites, leur nature a donné lieu à de nombreux débats. Victor Henry les comparait aux lois physiques. Les néo-linguistes (et même quelques néo-grammairiens) y ont vu de simples extensions analogiques. Cependant, la constance de ces lois est admise unanimement. Il convient de distinguer parmi elles les lois de correspondance entre les sons d'idiomes issus du même ancêtre et les lois de succession entre les sons d'une même langue prise à diverses époques. Du reste, l'existence des premières suppose celle des secondes. Ces lois de succession sont relatives à une langue et à une époque, ce qui permet, dans certains cas, d'établir la chronologie des phénomènes et la date des emprunts. Ainsi, un mot comme le français *camp* (lat. *campum*) a dû être emprunté à une époque où le *c* initial devant *a* ne tendait plus vers *ch* (cf. la forme populaire *champ*). Le caractère local et temporaire des lois phonétiques les différencie profondément des lois physiques. On peut essayer de rattacher les lois phonétiques particulières à des formules plus synthétiques, noter, par exemple, la tendance des consonnes médianes intervocaliques à s'affaiblir ou à disparaître (*prouver* = lat. *probare*; *sûr* = *securum*). Alors, on n'a plus affaire à des lois constantes, mais à des possibilités générales, encore plus éloignées des lois physiques et d'une moindre utilité pour le linguiste.

Le chapitre des méthodes consacre plusieurs pages à l'observation des patois. On sait que l'auteur est précisément un dialectologiste. Il montre les difficultés et l'intérêt d'une telle étude. Les patoisants interrogés sur leur parler sont généralement portés à l'altérer pour le rapprocher de la langue littéraire propre à l'enquêteur. Une investigation scientifique des patois est précieuse pour le linguiste, le sociologue, l'historien et l'ethnographe.

Avant de terminer son ouvrage, Dauzat indique sommairement les rapports qui doivent unir la pédagogie à la linguistique. Il ne saurait être question d'introduire en masse, dans l'enseignement primaire ou secondaire, les résultats acquis à la science. On doit seulement souhaiter l'élimination des erreurs traditionnelles, des théories surannées, des définitions aussi dogmatiques que grevées d'exceptions. Il faut proscrire l'absurde décomposition, prétendue logique, du type *je marche* en *je suis marchant*, véritable contresens psychologique, et les analyses — non moins logiques! — où l'on prétend reconnaître des propositions dont le sujet, le verbe et l'attribut sont également sous-entendus! Les formes vivantes doivent avoir le pas sur les formes mortes, et il n'est pas permis au maître d'ignorer que, « dans le langage parlé, toute la moitié septentrionale de la France a remplacé le passé défini et le passé antérieur par le passé indéfini et le passé surcomposé » (ex. quand *il a eu fini, il est sorti* = quand *il eut fini, il sortit*). Ce programme, reproduit par Dauzat d'après Brunot, s'impose à l'adhésion de tout esprit réfléchi.

« L'effort vers la synthèse est certainement une des tendances les plus caractéristiques de la linguistique au début du XXe siècle. » Cette idée revient plusieurs fois dans le courant de l'ouvrage, et elle justifie en effet le dessein de l'auteur. Voilà le troisième volume qu'il dédie au grand public. *La Philosophie du langage* aura le même succès que *la Langue française d'aujourd'hui* et que *la Vie du langage*, et rendra les mêmes services. — MAURICE ENOCH.

* **métal** n. m. — ENCYCL. Techn. *Métaux employés dans l'éclairage par incandescence. Historique.* Le fait d'obtenir une lumière en échauffant fortement un morceau de zircone ou de chaux était connu depuis longtemps Berzélius, 1825 ; Drum-

mond, 1826); quelques applications pour l'obtention d'effets scéniques avaient même été réalisées; mais c'est d'époque récente que date le véritable emploi des oxydes incandescents à l'éclairage; cette invention appartenant par sa forme et les moyens de la rendre pratique à l'Autrichien Dr Auer von Welsbach. Celui-ci, vers 1885, pour faciliter des recherches de laboratoire sur le pouvoir émissif de certains métaux (cérium, thorium), avait eu l'idée d'imbiber avec leurs solutions des fragments d'étoffe, puis de les incinérer dans la flamme d'un brûleur Bunsen ordinaire. Le résultat obtenu étant satisfaisant, Auer fit breveter le procédé en l'appliquant à l'éclairage domestique.

C'était le début de la prodigieuse fortune de l'incandescence par le gaz; ce fluide éclairant retrouvait, grâce à la nouvelle application, une arme pour lutter avec avantage contre la concurrence de l'électricité. Cette lutte entraîna aussitôt les électriciens à rendre leurs lampes plus économiques; le charbon, en filament, a plusieurs inconvénients : par sa volatilité, il ne peut être porté à une température trop élevée sans se détruire rapidement; la nécessité d'éviter une élévation trop grande de cette température a pour conséquence qu'une faible partie de l'énergie électrique se trouve transformée en radiations lumineuses, au grand dommage de la consommation.

Toute substance émettant d'autant plus de lumière que la température est plus élevée, le filament idéal doit être éminemment réfractaire, être fixe pour ne pas salir les ampoules de dépôts opaques, ne pas se modifier par le temps et conserver toujours une conductibilité suffisante.

Les oxydes d'Auer étaient bien réfractaires, mais faiblement conducteurs à froid; leur application fut néanmoins réalisée, soit par des âmes de platine re-


Comparaison des flammes et des températures des brûleurs à gaz (1, brûleur Méker : 2, brûleur Bunsen).

couvertes d'oxydes, soit en utilisant des dispositifs spéciaux d'échauffement préalable, l'oxyde devenant conducteur à chaud (lampe Nerst); mais de meilleurs résultats s'obtinrent par la lampe à filament métallique préparé avec les métaux connus comme les plus réfractaires (osmium, tungstène, tantale); la solution économique du problème se trouvait résolue, la dépense s'abaissait à près d'un watt par bougie-heure.

On aurait pu croire que ces perfectionnements devaient avoir une durée précaire, toutes les substances (oxydes de thorium, tantale, etc.) auxquelles il fallait faire appel étant, à cette époque, considérées comme très rares. La nécessité de trouver ces matériaux fit en peu de temps prospecter d'énormes quantités de minerais exploitables (sables monazités, tantalites, etc.), et très rapidement, l'avenir de ces nouveaux procédés d'éclairage fut assuré par l'abondance des matières premières.

Métaux employés. L'incandescence s'obtient par l'échauffement de divers métaux ou oxydes par le courant électrique (lampe à filament, lampe Nerst), par le chalumeau (lampe Drummond) ou par la flamme d'un brûleur à gaz, à alcool ou à essence (genre manchon Auer). Nous avons résumé dans le tableau ci-contre l'origine, les minerais et les principaux usages des métaux; nous compléterons ici par quelques indications sur la mise en pratique industrielle.

Incandescence par l'électricité. Les conducteurs électriques rendus lumineux dans les lampes se classent en deux groupes :

1° Les *bâtonnets* à base d'oxydes;

2° Les *filaments* de charbon ou de métaux réfractaires.

Les bâtonnets employés, surtout dans les lampes Nerst, sont de petites tiges cylindriques (15 à 20 millimètres de long sur 0mm,5 de diamètre), constituées par de la zircone pure ou additionnée d'yttria, d'erbine, de thorine ou d'autre base analogue; ces oxydes malaxés avec de l'eau gommée, sont réduits en pâte, tréfilés à la presse et découpés en petits tronçons. Chacun de ceux-ci, calciné, se relie aux conducteurs de la lampe à l'aide d'une attache de platine rendue adhérente par un commencement de fusion. Ces bâtonnets n'étant conducteurs qu'à chaud, la lampe nécessite un temps d'allumage de plusieurs minutes, par suite du chauffage préalable d'une résistance; cet inconvénient a été évité dans une lampe récente, en carburant une partie de la zircone; le carbure de zirconium, conducteur à froid, rend le bâtonnet immédiatement lumineux sous le passage du courant.


Bec d'éclairage par incandescence. (Système Méker.)

Le filament de charbon, par son incandescence rouge, a fait son temps partout où le consommateur exige un éclairage brillant; les filaments des nouvelles lampes qui se sont substituées à la lampe d'Edison sont à base de métal pur ou carburé; les principaux métaux employés étant : le tantale, le tungstène, l'osmium et le zirconium.

La difficulté de leur emploi provient de la condition de former un fil homogène avec des substances très réfractaires, peu ductiles; à part le tantale obtenu aujourd'hui en lingots tréfilables, même au diamètre de 0mm,03, tous les autres métaux doivent être amenés à la forme de filaments par divers artifices.

Un des plus employés avec les métaux dépourvus de toute ductibilité, mais susceptibles de donner une combinaison volatile (chlorure, oxyde) réductible par l'hydrogène ou le charbon, consiste à chauffer un filament de charbon dans un récipient rempli d'hydrogène et de cette combinaison volatile : peu à peu au charbon se substitue le métal ou son carbure. Ce procédé convient avec l'osmium (procédé Auer), le tungstène et le molybdène (procédé Just et Hanaman). Dans d'autres brevets, les difficultés des manipulations de ces combinaisons volatiles ont été écartées par l'usage des métaux réduits en poudre impalpable, voire à l'état colloïdal, ou des oxydes réductibles dont on fait une pâte avec une substance organique agglutinante. Cette pâte, obligée de passer dans une filière de diamant, forme un fil très ténu. Après calcination en vase clos, ce fil, monté dans une lampe, est amené à l'état convenable de filament par une chauffe dans une atmosphère d'hydrogène (procédé Kusel).

Les filaments ont une section de quelques fractions de millimètre (0mm,2 à 0mm,6); l'impossibilité de descendre au-dessous de ces diamètres conduit à l'emploi de grandes longueurs de fil (plusieurs centimètres); ces longueurs et le manque de rigidité des fils à chaud nécessitent les systèmes d'ancrage rencontrés aujourd'hui dans les diverses marques de lampes.

Incandescence par le gaz. Les applications des métaux à l'incandescence par le gaz se font, à part les fragments de zircone placés dans le dard des chalumeaux oxyhydriques ou oxyacétyléniques, sous forme de manchons entourant la flamme d'un brûleur. Au début de l'invention du Dr Auer, on employait, pour confectionner ces manchons, un grand nombre d'oxydes, appartenant tous à la famille des terres dites *rares* à cette époque. Actuellement, de toutes ces terres, on n'emploie guère que le thorium et le cérium, en mélange dans la proportion de 1 du second pour 99 du premier; ce pourcentage devant être exactement observé, si l'on désire obtenir le maximum d'éclat. La raison de cette teneur sera exposée plus loin. (V. *Théorie de l'incandescence.*)

En laissant de côté les minerais proprement dits du thorium et du cérium, la source pratique de ces terres est presque exclusivement les *sables monazités*, produits de désagrégation de roches éruptives, granits et gneiss. Ces sables tiennent de 1 à 2 p. 100 de monazite ou phosphate de thorium, de cérium et de lanthane; ils se rencontrent dans les dépôts alluvionnaires des placers d'or. On les extrait soit du lit des rivières, soit des couches sableuses proches des rives, par un lavage analogue à celui employé pour les sables aurifères; la monazite dense, avec quelquefois de l'or, est concentrée dans un petit volume de sable. Ces concentrés, riches de 65 à 70 p. 100, servent de matières premières; les prix sont tombés actuellement aux environs de 50 francs le kilogramme, après avoir été cotés au poids d'or correspondant en 1887.

Nombreux sont les procédés employés pour retirer économiquement les oxydes contenus. De tous ces procédés, tous plus secrets les uns que les autres, la méthode généralement suivie et commune à tous, au moins au commencement de l'opération, consiste en une attaque par l'acide sulfurique concentré chaud. La masse, reprise par l'eau froide, abandonne en solution les sulfates de thorium et de cérium; ces terres sont précipitées par l'acide oxalique, leurs oxalates étant insolubles.

La partie la plus délicate commence avec la purification de ces oxalates. Le thorium est retiré en transformant successivement l'oxalate brut en carbonate, puis en chlorure soluble; l'addition d'une quantité insuffisante d'acide oxalique détermine, dès le début, la précipitation du thorium pur. Dans les oxalates précipités ensuite se trouvent le cérium et le lanthane; ces oxalates, calcinés, forment des oxydes solubles dans l'acide nitrique, le cérium en est précipité par un oxydant en présence de sulfate d'ammonium.

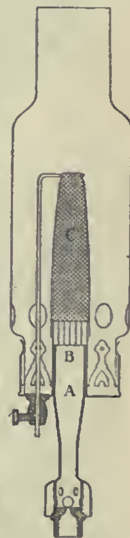
Ces métaux sont utilisés sous forme de nitrates solubles dans l'eau. En mélange convenable (99.22 d'oxyde de thorium pour 0.78 de cérium), ils constituent la liqueur lumineuse servant à préparer les manchons; cette liqueur, évaporée, laisse un résidu de nitrates que la calcination transforme en oxydes.

Les manchons sont préparés en immergeant dans la liqueur lumineuse des mèches de fibres végétales, de préférence en coton ou en ramie bien dégraissées et rendues hydrophiles, faisant sécher, puis incinérant sur un brûleur pour détruire la matière organique et transformer le nitrate en oxyde. Le léger réseau d'oxydes obtenu est consolidé pour permettre son transport par un trempage dans du collodion riciné; il suffit de flamber le manchon, mis en place, pour le rendre apte à l'usage.

Les perfectionnements cherchés dans la fabrication ont surtout porté, outre la recherche des meilleures compositions de la liqueur lumineuse, dans les moyens de rendre le manchon plus solide et plus souple. Une des causes de destruction étant la nature calcaire des cendres du coton, divers inventeurs ont préparé des supports en soie artificielle, soit en incorporant dans une solution de viscose les nitrates nécessaires, soit en immergeant des mèches de cette soie dans une liqueur concentrée de nitrates, passant dans l'ammoniaque pour former les oxydes et séchant simplement à l'étuve. Dans ce dernier cas, le manchon reste souple, le premier allumage lui donne le flambage nécessaire.

Enfin, les brûleurs ont été modifiés pour donner une flamme très chaude (bec Méker à cloisonnement), ou disposés en appareils artistiques (becs renversés); dans d'autres cas, l'incandescence est augmentée en utilisant des gaz comprimés ou des insufflations d'oxygène ou d'air sous pression. Ces procédés d'éclairage ne sont pas spéciaux au gaz de houille; ils s'appliquent à l'usage de l'alcool, de l'essence, du pétrole, combustibles pour lesquels des lampes ont été construites.

Théorie de l'incandescence. Le vif éclat produit par l'échauffement des oxydes a été longtemps un sujet de surprise pour les physiciens; un grand nombre de théories ont été émises jusqu'au jour où les travaux de Le Chatelier, Boudouard, Féry, puis Rubens ont montré expérimentalement que ces phénomènes s'expliquaient par les valeurs du pouvoir émissif du manchon pour les diverses radiations spectrales.



Coupe de bec Méker : A, brûleur; B, cloisonnement; C, manchon.

En effet, le manchon possède une émission presque intégrale pour le bleu et le vert, assez importante pour le rouge et presque nulle au delà, ce qui fait que, propageant peu de radiations calorifiques, son refroidissement est très faible; en peu de temps, le manchon acquiert la température du brûleur (environ 1.590°), condition très favorable pour l'émission des radiations lumineuses, celles-ci étant d'autant plus importantes que le manchon sera plus chaud.

En comparant les éclats obtenus avec les métaux purs ou avec leurs mélanges, on est surpris de l'insignifiance de la lumière dans les manchons purs et, au contraire, du vif éclat de quelques mélanges; les chiffres suivants illustrent d'une façon saisissante cette constatation :

Oxyde constituant le manchon	Eclat en bougies
Cérium pur	2
Thorium	2.6
999 thorium + 1 cérium	17
998 — + 2 —	41
990 — + 10 —	71
980 — + 20 —	61
800 — + 200 —	8.4

Ce maximum d'éclat pour la teneur de 1 p. 100 s'explique par les valeurs des pouvoirs émissifs : le thorium, ayant un pouvoir émissif très faible pour

MÉTAUX EMPLOYÉS DANS L'ÉCLAIRAGE PAR INCANDESCENCE.

MÉTAUX	MINERAIS EXPLOITABLES	ORIGINES	FORME EMPLOYÉE	USAGES	CARACTÈRES
Cérium ...... *Didyme* .... *Lanthane*	*Sables monazités* — —	Voir thorium — —	Nitrate et oxyde	Manchon	Ces oxydes servent à préparer la liqueur lumineuse dans laquelle on immerge les manchons. Valeur du nitrate de cérium pur : 86 fr. le kilog. Valeur du nitrate de lanthane : 410 fr. le kilog.
Molybdène ...	*Molybdénite* (sulfure de molybdène. *Wulfénite* (molybdate de plomb).	France (Chessy), Bohême, Norvège (Arendal), Etats-Unis (Maine). Suède (Ile d'Ekholmen), Australie (Elsmore).	Métal ou carbure	Filament	Métal très réfractaire, fondant au-delà de 2.000°. Le sulfure naturel est estimé environ 4.000 fr. la tonne.
Osmium	*Osmiure d'iridium.*	Oural, Colombie.	Métal	Filament	Le filament est préparé par l'intermédiaire d'une combinaison volatile d'osmium : l'*anhydride osmique*, réductible en présence de charbon. L'osmium vaut de 7 à 10 fr. le gr.
Tantale	*Tantalites* (tantalates de fer et manganèse). Samarskite (tantalates d'yttrium). *Sables monazités.*	Finlande, Norvège (Arendal), Etats-Unis (Texas, Caroline). Caroline du Nord. Etats Malais.	Métal	Filament	Le tantale (point de fusion supérieur à 2.300°) s'obtient en fil de 0mm03 d'une grande ténacité presque égale à celle du fer. Evalué à 50 fr. le kilog.
Thorium	*Orangite* (silicate). *Monazite* (phosphate de terres rares). Sables monazités.	Carolines du Nord et du Sud. Brésil (Bahia), placers de Minas Geraes, d'Australie.	Nitrate et oxyde	Filament manchon	Le filament consiste en une âme de platine recouverte d'oxyde de thorium. Le thorium sert surtout à préparer les manchons en le mélangeant à 1 p. 100 de cérium. Le nitrate tout mélangé coûte 63 fr. le kilog.
Titane	*Fer titané.*	Etats-Unis, Canada, Norvège, Suède, Sibérie (Miask).	Métal carburé	Filament	Entre dans la composition de quelques filaments en formant une pâte d'azoture du titane réductible en métal dans le vide. Le titane a servi pour minéraliser les charbons des arcs.
Tungstène ...	*Wolfram* (tungstate de fer et manganèse). *Wolfram et étain.* *Scheelite* (tungstate de calcium).	France : Puy les Vignes (Haute-Vienne), Montbelleux (Ille-et-Vilaine), Meymac (Corrèze). — Portugal (Beira), Colorado. Tonkin, Cornouailles. Australie.	Métal carburé ou alliage	Filament	Le tungstène est très employé ; son point de fusion atteint 3080°. Volatil sans fondre, on le prépare en filament par artifice (réduction du chlorure, pâte de tungstène colloïde), soit pur, soit allié au zirconium (lampe Osmin, lampe Z). Le kilog. de tungstène brut vaut environ de 4 à 10 fr.
Uranium	*Pechblende* *Carnotite* (vanadate d'uranium et de potassium).	Joachimstadt (Bohême). Australie.	Oxyde	Manchon	Utilisé pour renforcer le pouvoir émissif du thorium. Valeur 80 fr. le kilog.
Yttrium	*Gadolinite* (silicate de diverses terres yttriques et cériques).	Norvège, Suède. Texas.	Oxyde	Eclairage au chalumeau	Employé en mélange avec la zircone (voir *zirconium*).
Zirconium ...	*Zircone* (silicate).	Miask (Oural), Nouvelle-Zélande, Texas, Colorado.	Oxyde et carbure	Filament (lampe Nerst) éclairage au chalumeau	La zircone vaut 100 fr. le kg., l'yttria 660 ; on emploie ces oxydes en mélange pour confectionner les bâtonnets Nernst ; ils sont non conducteurs à froid. Le zirconium, allié au tungstène, entre dans la composition de quelques filaments.

toutes les radiations, prend rapidement une haute température ; mais, par contre, il est peu lumineux ; au contraire, le cérium, ayant un pouvoir assez élevé, rayonne fortement la chaleur, ce qui l'empêche d'atteindre la température suffisante pour mettre en valeur sa puissance lumineuse.

En formant une masse homogène de cérium et de thorium, non pas par simple mélange et broyage des oxydes, mais par évaporation de leurs sels en dissolution, on réussit une association intime, un *alliage de terres*, d'après l'expression même des brevets Auer, possédant les qualités des constituants sans en avoir les inconvénients : le cérium atteint une forte température grâce au thorium et brille à ce moment d'une vive lumière, parce qu'il se trouve porté à une température convenable pour exalter son rayonnement lumineux.

La couleur de la lumière peut être influencée par la nature des oxydes et par la température à laquelle ceux-ci sont portés. Les mélanges plus complexes employés jadis donnaient, par exemple, des teintes très variables : le thorium bleuit l'éclat, le jaune s'obtient avec parties égales de lanthane et de thorium, le vert par addition d'erbine au thorium, etc. Au point de vue hygiénique, il importe de ne pas trop forcer la température pour éviter la formation abondante des nuisibles rayons ultra-violets ; pour être inoffensive à la vue, la lumière, outre qu'elle doit être dépourvue de ces radiations, doit contenir assez de jaune pour ne pas détruire la substance photosensible de la rétine et assez de rouge pour donner une coloration agréable aux objets. Le choix judicieux des constituants conduit à obtenir des lumières répondant à ces conditions pour un prix très minime, puisque la bougie-heure revient avec le gaz à 0 fr. 0002 (un bec de 100 bougies consommant environ 100 litres de gaz à l'heure, gaz évalué à Paris 0 fr. 20 le mètre cube). — Marcel MOLINIÉ.

***métallurgie** n. f. — ENCYCL. *Introduction à l'étude de la métallurgie.* V. INTRODUCTION, p. 517.

Milovanovitch (Milovan), homme d'Etat serbe, ministre des affaires étrangères et président du conseil, né à Nich en 1863, mort à Belgrade le 1er juillet 1912. Milovan Milovanovitch avait rendu à la Serbie, dans les dernières crises de la politique orientale, les services les plus signalés. Issu d'une famille fort aisée, il put aller poursuivre à l'étranger, notamment en Allemagne et en France, des études de droit très complètes : à moins de vingt-cinq ans, il était nommé professeur de droit international à l'université de Belgrade. Deux ans après, le gouvernement serbe mettait à profit son esprit avisé et ses connaissances en droit international en l'appelant au secrétariat général du ministère des affaires étrangères et en lui confiant le soin de négocier avec l'Autriche-Hongrie l'important traité de commerce de 1890. Toutefois, en 1891, lorsque, après l'abdication du roi Milan, la régence confia le pouvoir aux libéraux, Milovanovitch, qui avait déjà marqué sa place dans les rangs du parti radical, aima mieux reprendre sa chaire à l'université, et donna sa démission. Il profita d'ailleurs de son indépendance pour écrire des articles, d'un ton assez vif, contre le gouvernement occulte de Milan, qui, dès 1894, était rentré en Serbie et s'était fait attribuer le commandement de l'armée. Il plaida pour les accusés de haute trahison de Tchébinatz : il ne devait pas tarder, aussi bien par son talent que par ses efforts pour maintenir l'union du parti radical, à s'attirer la haine du peu scrupuleux souverain serbe. Il passa à l'étranger juste à temps pour éviter d'être arrêté, sous prétexte de complot contre le roi : peut-être, à la vérité, n'était-il pas absolument innocent. Il fut condamné, en tout cas, à deux ans de prison par contumace.



M. Milovanovitch.

La brouille entre le roi Alexandre et son père, en 1900, lui permit de rentrer en faveur à la cour. Il fut envoyé comme ministre de Serbie à Bukarest, mais bientôt rappelé à Belgrade, où les ministères de l'agriculture, puis des finances, lui furent confiés. Il n'y fit d'ailleurs qu'un court passage. La diplomatie le séduisait, et il obtint d'être envoyé dès 1902 à la légation de Rome. Le roi Pierre, appréciant son caractère à la fois conciliant et sûr, le maintint à son poste après la révolution de 1903 et, en 1907, l'envoya représenter la Serbie à la Conférence de La Haye. L'année suivante, il le chargeait du portefeuille des affaires étrangères, et enfin (1910), de la présidence du conseil.

Dans des circonstances d'une redoutable gravité pour la Serbie, Milovanovitch fit preuve de beaucoup de sang-froid, de mesure et, finalement, réussit à écarter l'orage qui menaçait son pays. Au moment de l'annexion par l'Autriche de la Bosnie et de l'Herzégovine, tout le monde avait cru, en Europe, à un conflit aigu entre la Serbie et sa puissante voisine. Des forces autrichiennes étaient massées aux abords mêmes de Belgrade et l'opinion serbe violemment excitée. Milovanovitch s'abstint de toute

provocation, affirma hautement ses sentiments pacifiques, fit appel à l'Europe et en particulier aux propres alliés de l'Autriche et, finalement, évita la guerre. Quelques mois après, à la fin d'octobre, il se rendait à Berlin pour intéresser plus directement à son sort l'Allemagne.

Milovanovitch, qui possédait parfaitement la langue française, laisse plusieurs ouvrages de droit et d'érudition, en particulier une remarquable étude sur *la Serbie constitutionnelle*. — J. Mozel.

panachage (rad. *panacher*) n. m. Action de panacher. (Se dit en particulier, en termes d'élections au scrutin de liste, de la faculté qu'ont les électeurs de faire figurer, sur leur bulletin de vote, des candidats appartenant à des listes rivales) : *On a dit que le* PANACHAGE *était une vieille habitude de l'électeur français.*

***prématuré, e** adj. et n. — Enfant né viable avant terme, c'est-à-dire à partir du 180e jour (fin du sixième mois, époque légale de la viabilité) jusqu'à huit mois et demi.

— Encycl. Il y a un très gros intérêt à s'occuper de ces prématurés qui, bien soignés, ne sont pas, comme on l'a dit, des déchets sociaux, mais survivent dans une très forte proportion et poursuivent souvent un développement physique et intellectuel normal. Mais, privés de soins spéciaux, les prématurés sont voués à une mort certaine. Il en est ainsi, du moins, des enfants nés très prématurément, car leur résistance s'accroît en raison directe du nombre de leurs mois de vie intra-utérine, et un prématuré de huit mois et demi, pesant un poids suffisant, peut être considéré comme aussi résistant qu'un enfant né à terme.

L'enfant peut, en effet, être considéré comme à terme lorsque son poids atteint 2.500 grammes. Chez les prématurés, le poids est d'autant plus bas que la naissance a été plus précoce. Il oscille entre 900 à 1.000 grammes, moyenne de l'enfant né à six mois, et 2.500 grammes, moyenne de celui qui naît à huit mois et demi.

La taille du prématuré est petite, et varie entre 20 et 40 centimètres. Sa température est ordinairement basse, constamment au-dessous de 37° et pouvant ne pas dépasser 34° et même 33°. La persistance d'une température anormalement basse pendant plusieurs jours est d'un pronostic fâcheux.

Les prématurés sont, pour ainsi dire, toujours des débiles, c'est-à-dire des enfants nés en état de faiblesse anormale. Leur constitution physique et la façon dont fonctionnent leurs organes en sont une preuve évidente. La tête est mal ossifiée, la peau rouge, les tissus de consistance anormale, tantôt œdématiés, tantôt durcis. La respiration est superficielle, irrégulière, le cri faible, consistant véritablement en un vagissement monotone; il existe souvent un état de torpeur permanent. Enfin, le tube digestif est tout particulièrement en état de retard : l'estomac est petit, les glandes intestinales fonctionnent mal, le foie est insuffisant. De plus, le prématuré n'a souvent pas la force de téter, et son appareil gastro-intestinal demeure longtemps un point faible qui fait courir à l'enfant les plus grands dangers. Aussi la plupart des décès de prématurés se produisent-ils par infection du tube digestif. Il en résulte que l'alimentation est, chez ces enfants, très difficile et que leur sevrage doit être reculé aussi loin que possible.

Les statistiques dressées d'après les naissances effectuées à la Maternité de Paris de 1822 à 1899 ont montré que, sur 188.204 enfants nés dans cet établissement, 72.626 pesaient moins de 3.000 gr. et 29.071 étaient des prématurés de moins de 2.500 grammes.

Les causes de l'accouchement prématuré peuvent être artificielles ou naturelles. Les premières relèvent de l'accouchement provoqué pour raisons médicales. Le résultat au point de vue de l'enfant est ordinairement satisfaisant, car les méthodes obstétricales modernes permettent de retarder cette provocation de l'accouchement jusqu'à une époque où l'enfant est suffisamment développé. Les causes de l'accouchement prématuré naturel sont pathologiques et relèvent de l'état de santé des parents et surtout de la mère. La tuberculose, la syphilis, l'albuminurie sont de ce nombre, ainsi que les maladies aiguës survenues pendant le cours de la grossesse ou les convulsions éclamptiques. Enfin, l'insertion vicieuse du placenta sur le segment inférieur de la matrice est une cause fréquente de l'accouchement prématuré.

Le pronostic au point de vue de la mère est, en règle générale, satisfaisant. Pour l'enfant, il est très variable et dépend de plusieurs conditions : il est, naturellement, en premier lieu, en relation avec les soins qui sont donnés au prématuré, puis en rapport avec le poids et l'âge de l'enfant, ainsi qu'avec les causes qui ont amené sa naissance trop précoce.

L'influence du poids est une des principales à considérer. Chez les prématurés pesant à leur naissance entre 900 et 1.500 grammes, on a reconnu qu'au point de vue de la survivance, lorsqu'ils ont pu atteindre leur première année, les résultats favorables étaient dans la proportion de 41 p. 100, les résultats défavorables comptaient pour 17,8 p. 100, et des réserves devaient être faites pour l'avenir dans une proportion de 41 p. 100. Si l'on prend, à l'autre extrémité de la statistique, les prématurés pesant de 2.000 à 2.500 grammes, les chiffres deviennent : résultats favorables 75 p. 100, défavorables 2,8 p. 100, et cas à pronostic réservé 22,8 p. 100.

Au point de vue des causes de la prématuration, il paraît hors de doute que la syphilis et la tuberculose maternelles soient celles qui entraînent le pronostic le moins favorable.

Plus tard, ainsi que nous l'avons dit, un bon nombre des prématurés survivants effectuent un développement physique et intellectuel normal. Un certain nombre d'autres sont affectés de stigmates de dégénérescence divers. Ces stigmates sont presque exclusivement sous la dépendance des tares de leurs parents, et il semble que la syphilis et l'alcoolisme en soient les producteurs principaux.

L'élevage des prématurés est particulièrement délicat, ainsi que cela ressort des points que nous venons de traiter. Trois grands dangers, en effet, menacent le prématuré : le refroidissement, l'alimentation défectueuse et les maladies infectieuses.

Le refroidissement est combattu, lorsque l'enfant est vraiment en péril de ce fait, par sa mise en couveuse. La couveuse a été inventée, en principe, par Dénucé en 1854, mais elle n'a été véritablement mise au point que par Tarnier. (V. *Nouveau Larousse illustré*, art. COUVEUSE.) On utilise, en outre, pour relever l'état général de l'enfant, les frictions et les massages doux et parfois les injections de sérum artificiel.

La lutte contre les maladies infectieuses se résume en soins de propreté minutieuse, voisine de l'asepsie chirurgicale.

Quant à l'alimentation, elle doit être effectuée par la mère elle-même et au sein. Cette nécessité est plus impérieuse encore que pour les enfants nés à une époque normale. Une nourrice peut, en cas d'impossibilité de la part de la mère, la remplacer. Mais il est souvent difficile de faire prendre le sein à ces enfants débiles, qui n'ont pas la force de téter. On tente alors de leur faire couler le lait goutte à goutte dans la bouche, ou de le leur donner à la cuiller. Si l'enfant n'avale pas, force est de recourir au gavage. (V. *Nouveau Larousse illustré*, art. GAVAGE.)

A défaut de lait de femme, on devra, tout au moins pendant les premiers jours, employer le lait d'ânesse, qui a seulement l'inconvénient de coûter cher et de s'altérer facilement. Enfin, si tout autre mode d'allaitement est impossible, on aura recours au lait de vache, soigneusement stérilisé et coupé d'eau bouillie ou d'eau lactosée.

Quel que soit le mode d'alimentation adopté, la ration du prématuré doit être l'objet de soins extrêmes et d'un règlement minutieux. Elle sera calculée d'après son poids, sa taille et sa capacité digestive. La suralimentation, chez les prématurés, entraînerait des dangers graves; mais il faut se souvenir, néanmoins, que ces débiles ont besoin d'une double ration, l'une d'entretien, l'autre d'accroissement, et que, proportionnellement, les quantités de lait doivent être, chez eux, assez fortes. Cette question de la ration alimentaire doit être réglée pour chaque enfant de façon particulière et ne peut être établie que par le médecin.

Mais il y aurait un problème primordial à résoudre, qui serait d'éviter les accouchements prématurés eux-mêmes. Cela est possible dans une proportion très appréciable. Il faut, pour cela, assister les mères nécessiteuses, les soigner si elles sont malades, les hospitaliser enfin si elles ne peuvent être suffisamment suivies et surveillées chez elle. La multiplication des asiles de grossesse est, à cet effet, souhaitable. Enfin, il faut arriver à éviter aux femmes enceintes les fatigues trop grandes et, notamment, les travaux pénibles dans les dernières semaines de leur grossesse; l'importance de ce repos sur l'époque de l'accouchement et sur le développement du fœtus étant aujourd'hui définitivement démontrée. — Dr Henri Bouquet.

***prud'homme** n. m. — Encycl. *Relèvement des incapacités.* La loi du 27 mars 1907, relative aux conseils de prud'hommes, porte que les prud'hommes manquant, dans certains cas déterminés, à leurs devoirs professionnels, seront frappés d'incapacité temporaire ou permanente. C'est ainsi que celui qui, une fois élu, refuse de se faire installer, donne sa démission ou est déclaré démissionnaire, ne peut être réélu avant un délai de trois ans. (Art. 49.) Celui contre lequel la déchéance a été prononcée devient à jamais inéligible aux mêmes fonctions. (Art. 50.)

Quelque intérêt d'ordre supérieur qu'il pût y avoir parfois à effacer, par une mesure de clémence, les traces subsistantes de certains conflits apaisés, il n'existait aucun moyen légal de relever de ces incapacités ceux qu'elle avait atteint.

La loi du 8 mars 1912 a comblé la lacune que présentait à cet égard la législation prud'homale. Le relèvement devient possible. Il peut être effectué, soit d'office, soit à la requête des intéressés. Dans ce dernier cas, une demande doit être adressée au ministre de la justice. Cette demande n'est recevable que s'il s'est écoulé un délai d'un an depuis le refus d'installation, le démission ou la déclaration de démission, ou de six ans à partir de la déchéance. Toute demande rejetée après un examen au fond ne peut être renouvelée qu'après un nouveau délai, qui est d'un an dans le premier cas et de six ans dans le second. Le relèvement ne peut jamais être prononcé, soit d'office, soit sur la demande des intéressés, que par décret rendu après avis du conseil d'administration du ministère de la justice. — R. Dlaignan.

Roman d'une Favorite (LE). *La Comtesse de Castiglione*, 1840-1900, d'après sa correspondance inédite et les « Lettres des princes », par Frédéric Loliée (Paris, 1912). — Histoire, roman, on ne sait; et peut-être est-ce simplement une histoire romanesque, que nous conte aujourd'hui Frédéric Loliée; histoire tour à tour merveilleuse et pitoyable, amusante et mélancolique. La riche beauté d'une femme et sa misérable vieillesse y paraissent. Le fond est aussi divers que le visage qui s'en détache. Les brillantes années de l'Empire précèdent les difficiles débuts de la troisième République, et l'on croit avec peine que vivaient hier encore les représentants d'une époque qui nous semble si lointaine. Il serait curieux de mettre côte à côte la comtesse de Loynes, dont parle Arthur Meyer dans ses *Souvenirs*, et la comtesse de Castiglione, que nous présente l'auteur du *Roman d'une Favorite*. Ces deux femmes brillèrent d'un vif éclat sous le second Empire. Elles eurent les mêmes rêves de gloire et de puissance. Mais l'une, la comtesse de Castiglione, aristocrate de race et de tempérament, ne sut point s'habituer au régime nouveau et disparut de bonne heure de la scène, bien



Comtesse de Castiglione. (Central-Photo.)

que devant vivre longtemps encore; l'autre, la comtesse de Loynes, sortie de plus bas, s'adapta merveilleusement à son temps et, après une éclipse passagère, reparut plus brillante que jamais. Destinées singulières et capables de fournir au psychologue comme au moraliste des leçons riches de sens. Contentons-nous, aujourd'hui, de suivre sur son chemin, sous la conduite de Frédéric Loliée, la favorite de Napoléon III.

Virginiecchia Oldoïni naquit à Florence, et sa naissance même demeure romanesque. Est-ce en 1840, ou en 1843, ou plutôt en 1835, qu'elle ouvrit les yeux? On ne le sait. Son père fut-il le marquis Oldoïni, comme il serait juste de le croire, puisqu'il était le mari de sa mère, ou Joseph Poniatowski, le dernier roi de Pologne, roi qui ne régna pas, d'ailleurs, comme elle a l'air de l'affirmer? On ne le sait pas davantage. Quoi qu'il en soit, au point de vue légal, elle appartenait à une famille de noblesse ancienne, et, dès ses premiers ans, elle apparut comme une enfant de race. On la surnomma Nicchia, et on l'éleva avec insouciance. Tous ses désirs étaient satisfaits. D'ailleurs, elle était charmante, et d'esprit et de corps. Fort intelligente et douée d'une grande mémoire, elle s'instruit toute seule. Elle apprend avec facilité les langues étrangères, quoique travaillant sans méthode aucune. Ses lectures sont abondantes, mais nullement choisies. Elle n'a pas seulement cette vivacité de l'esprit qui lui eût suffi pour séduire; elle est belle. Précoce, à douze ans, elle est admirable, comme elle le sera à vingt ans; et sa famille étant fort bien vue à Florence et étant en relations avec toute la haute société locale et cosmopolite, à l'âge où les petites filles jouent à la poupée, elle est entourée d'admirateurs. « De très bonne heure, on s'occupa beaucoup d'elle. Une cour d'admirateurs passionnés lui faisait cortège; et la petite marquise, une adolescente à peine, excitait déjà l'envie de ses compatriotes les plus fêtées. » De la foule de ces admirateurs le comte de Castiglione se détacha. Il avait vingt-six ans, et déjà était veuf. Il était joli garçon et de bonne noblesse. Plus

que Nicchia, il séduisit sa famille. « Il lui manquait l'énergie de caractère, l'esprit de volonté, l'initiative entreprenante, qu'elle aurait désirés chez l'homme de son choix, de manière à devenir elle-même la digne associée d'une existence ambitieuse et agissante ; car elle y pensait dès lors. » Aucune entente sentimentale n'existait, ni ne devait exister entre les deux jeunes gens. Le mariage eut lieu, pourtant. Le comte emmena sa femme dans un château merveilleux, situé près de Turin, et où il accumula tout ce qui pouvait plaire à la jeune comtesse. Il compromit sa fortune, mais ne séduisit point sa femme. Les hommages la suivaient; les succès allaient vers elle. A la cour de Victor-Emmanuel, elle brille d'un admirable éclat. Cela ne lui suffit point. Il semble bien que cette femme si belle fût aussi indifférente que belle. Elle jouit de la gloire de sa beauté, mais uniquement pour la puissance que cette gloire lui donne. Elle veut plus de puissance encore. Or, c'est le moment où l'Italie entière aspire à l'unité, c'est le moment où l'Italie veut devenir une nation qui vive et qui soit forte; mais elle ne peut réussir toute seule. Il lui faut une aide.

Cette aide, la France doit la lui fournir; mais il faut décider la France et l'empereur. C'est Mme de Castiglione que Cavour enverra aux Tuileries, afin de pousser Napoléon III aux résolutions décisives. A Paris, la comtesse fut reçue chez la princesse Mathilde et la comtesse Walewska. Le 24 novembre 1855, elle paraissait aux Tuileries. Son succès fut complet. Ce fut l'événement de la semaine. Aux lundis de l'impératrice, aux bals des ministères, à Compiègne, l'effet qu'elle produisit fut si vif que l'empereur en fut remué et la souveraine alarmée. Elle songea alors à sa mission. Cavour lui avait dit : « Réussissez, ma cousine, par les moyens qu'il vous plaira, mais réussissez. » Bientôt, elle passa pour la favorite ; et Napoléon réclama la présence de Cavour au Congrès de Paris. A la suite de ce premier succès, elle partit pour Londres, où elle fut aussi bien reçue qu'à Paris. Lord et lady Holland la guidèrent dans la haute société britannique. C'est là qu'elle connut le duc d'Aumale et Louis Estancelin. A son retour de Londres, elle s'arrêta à Dieppe. A Paris, enfin, elle reprit ses coquetteries avec Napoléon; coquetteries diplomatiques, si l'on peut dire, car son cœur n'est nullement touché. Ce n'est point une femme sensible que la comtesse de Castiglione. Elle ne voit que le but qu'elle veut atteindre. Le sentiment l'intéresse peu. C'est là sa faiblesse, car il semble bien qu'elle ne recherche même pas la gloire de l'Italie : la sienne seule lui importe. Elle intrigue beaucoup. Elle est en relations constantes avec Victor-Emmanuel. Elle suit les instructions de Cavour. Elle agit sur l'empereur, qui ne se décide point à provoquer le conflit. C'est son influence, c'est le souvenir des bombes lancées contre lui qui le détermineront à agir. La déclaration de guerre la remplit de joie; mais la paix imposée de Villafranca diminua son enthousiasme. Elle n'avait pas obtenu assez. Bien plus, elle apparut comme disgraciée; et, accusée d'entretenir des relations avec des réfugiés politiques d'outre-monts, elle fut reconduite à la frontière. Elle le supporta mal. La vie en Italie, dans ce pays qui est le sien, et dont elle a fait une nation, lui apparaît comme un exil. La nostalgie de Paris la tourmente. Elle intrigue pour pouvoir y revenir. Elle l'obtient enfin. En 1862, elle reparaît aux Tuileries. Dès lors, elle ne fait qu'aller et venir. Tantôt on la trouve à Paris, tantôt en Italie. Elle aime ces brusques départs, dont on se demande la raison autour d'elle. Elle met son point d'honneur à être indéchiffrable. L'essentiel est que l'on s'occupe d'elle. Le mystère dont elle s'entoure, l'enchante. C'est l'orgueil qui la fait agir. L'orgueil, voilà ce qui domine en elle. N'ayant plus de puissance politique, elle fait du moins ressortir la puissance de sa beauté, puissance dont elle use pour paraître partout la première, mais dont elle ne se sert point pour être aimée. Aussi les femmes ne l'aiment-elles point. Elles lui reprochent son attitude altière; ses ennemies ne se comptent point. « C'est Mme de Korsakof qui, en 1866, dans un bal costumé, ayant croisé la comtesse revêtue de son costume aux plis majestueux de reine d'Etrurie, lui décocha ce trait jaloux : « Joli « costume, mais celui d'une reine déchue. » On colporte sur elle mille histoires; mais elle laisse dire. Toute occasion lui est bonne pour éblouir; et des courtisans fidèles de sa beauté lui font une cour. C'est Berryer, c'est Laffitte, c'est Alphonse de Rothschild. Que ce fût aux Tuileries, dans les appartements du Louvre, chez Nieuwerkerke, dans les salons de la princesse Mathilde, du duc de Morny, ou de la comtesse Walewska, elle était toujours très entourée.

Quand la guerre éclata, elle partit pour Florence. Ses ambitions politiques la reprennent. De fait, elle rendit des services à la France. Elle était en correspondance suivie avec la reine Augusta. Elle obtint pour Thiers le sauf-conduit qui lui permit d'entamer les premières négociations relatives à un armistice possible. Son influence était certaine. Elle entendit en user, lorsque, après la conclusion de la paix, elle fut revenue à Paris. Dépaysée d'abord dans ce monde nouveau, si différent du monde de l'Empire, elle se ressaisit bientôt. Elle vit le moment favorable, dans le désordre universel, pour atteindre cette gloire et cette puissance que, depuis si longtemps, elle ambitionnait : elle se mit tout entière au service de la maison d'Orléans. Elle ne songe, pendant quelques années, qu'à l'avènement du duc d'Aumale. Elle ne comprend point qu'il temporise. Elle ne se lasse pas de l'exhorter, de le conseiller. Ce fut en vain. Après le 13-Mai, elle se résigna, mais ce ne fut point sans regret et sans amertume.

Dès lors, sa vie s'écoulera dans le désenchantement et la tristesse. Sa jeunesse s'en va. Elle s'en aperçoit. Aucun de ses espoirs ne s'est réalisé. Elle ne peut se résoudre, pourtant, à quitter Paris. Elle se loge place Vendôme. De sa fenêtre seulement, elle assiste aux spectacles de la vie. On l'oublie, ou, si l'on parle d'elle, c'est pour conter des histoires mensongères sur sa jeunesse, ou déplorer sa vieillesse et sa laideur présentes. Chaque jour, elle subit de nouvelles déceptions, de nouvelles souffrances. En 1894, elle est obligée de déménager. Elle s'installe dans un entresol obscur de la rue Cambon. Le spectacle même de la rue lui est enlevé. Des amis lui demeurent : le duc d'Aumale, le duc de Chartres, mais ils sont sans cesse plus distants. Cornély, Cléry vont la voir. Son amitié avec Estancelin surtout demeure vivace. Jusqu'au bout, il lui demeure fidèle. C'est l'ami des princes, un Normand, aimable compagnon. Elle lui écrit sans cesse. Ecrire est sa manie. Elle brouille les noms et les dates. Elle ne s'en aperçoit pas. « Elle jetait ses impressions, ses cris, ses plaintes à l'abandon, comme elle en avait le sentiment successif, pour soulager son humeur, calmer ses rancunes ou contenter son cœur. » Ainsi elle songe à faire ses Mémoires. Elle fournit les documents. Estancelin doit rédiger. Mais jamais ce qui fut écrit ne la satisfait. Elle veut se présenter en beauté. Elle nie ce qui est le plus certain, mais qui peut lui nuire. Elle veut se venger de ceux qu'elle n'aime point, mais elle déplore qu'ils ne soient pas encore morts. Estancelin se lasse. Son orgueil demeure singulier. Elle médite, pour l'Exposition de 1900, la réunion de ses portraits. Ce seront les portraits, dit-elle, de *la plus belle femme du siècle*. Ses affaires vont mal; les créanciers l'assaillent; c'est presque la misère; et pourtant, elle a reçu des legs nombreux; elle possède encore ses bijoux, qui sont merveilleux; des pensions lui sont servies. Mais, visiblement, son esprit est dérangé. Elle mène la vie la plus bizarre. Dans son appartement, elle a supprimé les glaces, pour ne point s'apercevoir de sa vieillesse. Elle ne sort que le soir; et elle erre longtemps dans la nuit, suivie de deux petits chiens. Elle se néglige. « Souvent, en sa maison, elle s'enveloppait d'une unique robe de chambre en velours noir, ouaté de blanc, et ne jugeait plus nécessaire d'interposer entre le corps et le vêtement d'autre semblant de linge ou d'étoffe, qui lui pût être une gêne. Pour sortir, pour se mettre à l'abri de l'air et du froid, elle faisait monter, en guise de bas soyeux, jusqu'au plus haut de la jambe nue, des espèces de chausses de la même étoffe, intérieurement garnies d'hermine. » Son caractère s'aigrit. Elle ne peut plus supporter la solitude. Elle ne pense plus qu'à la mort. Elle écrit les instructions les plus détaillées sur ses obsèques et sa sépulture. Un beau jour, enfin, elle disparaît. Ses amis étaient absents. Presque personne ne l'accompagna au cimetière du Père-Lachaise, où elle repose encore. Aucun de ses héritiers n'a fait demander où elle était inhumée.

Ainsi devait s'achever la vie de cette femme, dont la beauté et les succès avaient été éclatants. Mais l'orgueil l'avait emporté, en elle, sur tous les autres sentiments. Elle ne fut ni sensible, ni tendre. Peut-être faut-il trouver là la raison d'une fin de vie si lamentable; et, sans doute, est-ce pour cela que nous lisons son histoire avec plus de pitié que de sympathie, malgré tout le talent de Frédéric Loliée. Il y a, dans les créatures d'orgueil, une sorte de sécheresse qui, quoi qu'on fasse, éloigne toujours. — Jacques Bompard.

***Rousseau** (monument élevé a la mémoire de Jean-Jacques). — Le dimanche 30 juin a été inauguré au Panthéon le tombeau monumental élevé à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, à l'occasion du deux-centième anniversaire de sa naissance à Genève, le 28 juin 1912. Le gouvernement avait organisé lui-même la cérémonie, approuvé par la Chambre après un débat où l'œuvre et les idées sociales de Rousseau furent âprement et éloquemment discutées par Maurice Barrès, Viviani et le ministre de l'instruction publique, Guist'hau.

Le tombeau que l'on vient d'inaugurer a été exécuté par le statuaire Albert Bartholomé, auteur du célèbre « Monument aux Morts », du cimetière du Père-Lachaise. Il est adossé au pied du pilier sud-ouest de la coupole. Ses lignes architecturales, d'une sobriété élégante, s'harmonisent parfaitement avec le style du Panthéon. Taillé dans la pierre, il comprend essentiellement, appuyé contre un fronton sur lequel court une guirlande de laurier, un groupe de trois figures de femmes, qui sont comme les Muses de Jean-Jacques Rousseau: au centre, la Philosophie, une main levée, tenant de l'autre un livre qu'elle paraît lire ; à sa droite la Vérité au symbolique miroir, à sa gauche la Nature portant des fruits et des fleurs semblent l'écouter. La Gloire, debout auprès d'elles, élève une couronne au-dessus du tombeau.



Monument de J.-J. Rousseau, au Panthéon.

La Musique, à l'angle gauche du monument, chante, tenant entre ses mains un rouleau déployé.

La cérémonie d'inauguration a eu lieu en présence du président de la République A. Fallières, des ministres et hauts dignitaires de l'Etat, du corps diplomatique, et d'un grand nombre de personnages marquants de la politique, des lettres et des arts. Henri Fazy représentait le gouvernement de Genève.

Des discours ont été prononcés, notamment par Paul Painlevé, de l'Académie des sciences, député du Ve arrondissement de Paris, par Henri Fazy, et enfin par Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, qui s'est chargé de lire l'allocution du ministre de l'instruction publique Guist'hau, empêché par l'état de sa santé de se rendre au Panthéon. Nous détachons ces quelques lignes du discours de Henri Fazy à propos du *Contrat social:*

> Ainsi, de l'aveu de l'auteur, ce fut dans les institutions séculaires de Genève qu'il puisa la conception de la souveraineté du peuple, indivisible et inaliénable. Quelle fut l'étrange destinée du livre immortel qui devint comme l'Evangile de la démocratie ? Il fut lacéré par la main du bourreau, dans la cité même dont il exaltait la Constitution. Ce que Rousseau admirait dans la Constitution de Genève, c'est précisément ce que les magistrats de la République s'efforçaient de détruire. Le *Contrat social* réclamait la convocation régulière et périodique du souverain, c'est-à-dire du peuple ; au contraire, la fraction dominante ne poursuivait qu'un but : museler le peuple et le dépouiller de ses attributions souveraines. Conséquents avec leur politique d'usurpation, les magistrats firent brûler le *Contrat social !* Ils s'imaginaient qu'il suffit de brûler un livre pour comprimer l'idée. Erreur ! Semblable à la salamandre, l'idée défie la flamme du bûcher. Le *Contrat social* devint comme le symbole de tous ceux qui rêvaient pour le peuple des destinées meilleures. L'oligarchie de Genève succomba sous le poids de ses propres fautes, et, lorsqu'en 1794 les cendres de Rousseau furent transportées au Panthéon, la députation de Genève se fit précéder d'une bannière sur laquelle se détachait cette inscription d'une simplicité éloquente : « Genève aristocrate l'avait proscrit, Genève régénérée a vengé sa mémoire. »

Le discours de Guist'hau a fortement mis en lumière la complexité du talent et des doctrines de Jean-Jacques, si variées qu'il n'est « pas un de ses apologistes qui ne doive en quelque mesure le combattre,

pas un de ses détracteurs qui ne dépende de lui en quelque mesure » :

Ce qui fait le grand sens de cette commémoration, ce qui la rend émouvante et belle, ce n'est pas la concordance, c'est la diversité au contraire et la complexité, la contrariété même des sentiments qu'éveille en chacun de nous le seul nom de Jean-Jacques Rousseau...

S'il est vrai — du moins d'une vérité simplifiée et légendaire — que son esprit fut sur les grandes journées de notre Révolution, sur le serment du Jeu de Paume, sur la nuit du 4-Août et sur la Fête de la Fédération ; s'il est vrai que l'on retrouve dans l'éloquence de Mirabeau et dans celle de Danton, dans les décrets de la Convention et jusque dans certaines des proclamations de Hoche et de Bonaparte l'accent et la vibration et la flamme de sa voix ; si de son *Vicaire savoyard* et de ses *Lettres de la montagne* dérivent le théisme révolutionnaire et, pour une part, l'apologétique du *Génie du christianisme* et plusieurs des caractères de l'école de Maine de Biran ; si, pour avoir décrit ses rêveries, ses « extases » et ses « ravissements », pour avoir essayé d'exprimer « ce vide inexprimable de son âme que rien n'aurait su remplir et cet élancement vers une source de jouissance dont il n'avait pas l'idée et dont pourtant il sentait le besoin », il a ouvert et fait jaillir les sources profondes du génie romantique ; et s'il est vrai, enfin, au dire d'un de ses critiques les plus éminents et les plus sévères, que « sa descendance littéraire, c'est Chateaubriand, c'est Mme de Staël, c'est Lamartine, Hugo, Musset, Sand, Michelet » et que « sans Rousseau ils n'auraient pas été ce qu'ils sont », gloire à lui !

Nous n'absorbons pas en lui, mais, ce qui est très différent, nous symbolisons en lui toutes ces grandes choses de notre passé.... — Jacques Mozel.

stravadium (*di-om'*) n. m. Genre de myrtacées de la tribu des barringtoniées (dont certains auteurs font une famille), et qui renferme des arbres des régions tropicales de l'Asie, de l'Océanie et de l'Afrique.

— Encycl. Ce genre comprend plusieurs espèces, dont la plus connue (*stravadium insigne*) a été décrite sous le nom de *barringtonia racemosa* par de nombreux botanistes. C'est un arbre magnifique, répandu dans l'Asie tropicale, mais surtout dans l'Insulinde. Ses feuilles alternes, dépourvues de stipules, sont d'un beau vert foncé et rassemblées en touffes à l'extrémité des branches ; ses fleurs sont groupées en grappes terminales, souvent très longues et pendantes, d'une beauté remarquable. Le fruit



Rameau et grappe fleurie de stravadium insigne.

est une sorte de baie ovoïde, indéhiscente, plutôt fibreuse que charnue, et renfermant une seule graine à embryon charnu. En Cochinchine et dans les îles Moluques, on consomme en guise de salade les jeunes feuilles du stravadium. Cette superbe plante, très ornementale, est fréquemment cultivée dans les serres chaudes d'Europe. — J. de Chaon.

***Strindberg** (August), écrivain suédois, né à Stockholm le 22 janvier 1849. — Il est mort dans la même ville le 14 mai 1912. La mort de Strindberg, qu'une grave maladie faisait prévoir depuis plusieurs mois, a été en Suède un deuil national. Non seulement aucun écrivain suédois contemporain n'a manifesté une aussi extraordinaire puissance créatrice, mais aucun n'eut au même degré que Strindberg le don d'émouvoir l'opinion et de provoquer le scandale et l'enthousiasme. Il est significatif de constater que jusqu'à sa mort d'âpres luttes se sont livrées autour de son nom ; il avait encore récemment témoigné de sa redoutable vigueur dialectique et de la violence effrénée de ses haines, dans une polémique où il défia le grand poète Verner von Heidenstam.

Les circonstances avaient fait que Strindberg, applaudi par les partis avancés, était devenu en ces dernières années comme un héros de la démocratie suédoise ; — héros peu sûr, si l'on devait s'en tenir à ses nombreuses et diverses professions de foi et à son idéologie ardemment contradictoire, héros d'autant plus affectionné qu'il appartenait par sa mère aux classes populaires, et qu'une sentimentalité élémentaire favorisait parmi les humbles le renom du « fils de la servante ».

Une lutte perpétuelle, ainsi pourrait se résumer cette existence de soixante-trois années ; une lutte forcenée, et qui prit à de certains instants un air de démence : lutte contre les préjugés, les doctrines, les hommes ou les idées, lutte contre la société, lutte perpétuelle contre lui-même, car d'étranges instincts de haine et de violence, une humeur changeante, une intelligence prodigieusement mobile, pour qui les systèmes et les idées ne furent que des haltes rapides, une sincérité abrupte ne le laissèrent jamais en repos. Tel est le trait essentiel de Strindberg, et qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on tente de s'orienter parmi le dédale infiniment complexe de son œuvre touffue.

Enumérer tous les titres de cette œuvre serait impossible en un bref article ; nous nous contenterons de renvoyer à la liste des principaux ouvrages que nous avons donnée dans le *Nouveau Larousse illustré* (article Strindberg) ; du moins convient-il d'insister sur la diversité de cette œuvre, dont l'ensemble, un peu effrayant par sa masse, ne laisse pas de révéler au premier abord les plus étonnants contrastes : vers, prose, théâtre, romans, nouvelles, histoire, traités, pamphlets, tous les modes littéraires ont tour à tour séduit ce titan de l'art et de l'intelligence scandinaves ; une formation scientifique, des connaissances précises en science naturelle, une expérience de l'érudition acquise pendant un assez long stage à la Bibliothèque royale de Stockholm, accompagnant et précédant sa connaissance directe et son expérience de l'homme ; son enfance malheureuse et longtemps pauvre, qui le met en contact avec la vie populaire, en même temps que son père, armateur et bourgeois, le hausse à un niveau plus élevé ; son adolescence en un lycée privé, où il commence d'apprécier le bienfait de la culture intellectuelle et l'esprit de justice dont elle s'accompagne ; sa jeunesse d'étudiant intermittent et que l'insubordination, le manque d'argent et une singulière inquiétude d'esprit éloignent des sanctions officielles, ses carrières successives, — il fut tour à tour maître d'école, directeur d'un journal d'assurances, agent des télégraphes, journaliste, critique de *Dagens Nyheter* et de *Svenska Medborgaren*, attaché à la Bibliothèque royale de Stockholm, où il étudie le chinois, et compose une étude sur les relations de la Chine et de la Suède, qui fut lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris ; — son existence fiévreuse et nonchalante, sa curiosité longtemps errante parmi les professions, les sciences, toutes les activités humaines, l'instruisirent prodigieusement, le préparèrent à tout comprendre et à se composer du monde et de la vie un tableau infiniment complexe, précis et animé. De là cette abondance de types et de caractères, cette variété de mœurs, ce sens dramatique, cette couleur, et enfin cette vigueur frénétique qui distinguent son œuvre.



A. Strindberg. (Phot. Reutlinger.)

Brouillé avec sa famille, démuni de ressources, amer déjà et soulevé par l'esprit révolutionnaire, Strindberg s'était réfugié, l'été de 1872, chez des pêcheurs de l'archipel de Stockholm ; c'est là qu'il compose son premier grand drame, *Mäster Olof*, tragédie spirituelle, où, parmi le décor de la Réforme suédoise, surgissent les antinomies éternelles et les conflits durables de la vie de l'esprit ; drame très suédois, mais en même temps de la portée la plus générale, et tout pénétré de lyrisme. De son séjour, Strindberg rapportait, outre une œuvre, les plus riches promesses d'avenir fécond, des impressions aimées, des souvenirs qu'il se hâtera de compléter pour les célébrer en des livres consacrés à la peinture de cet archipel suédois, si âpre à la fois et si doux, si pittoresque et attrayant. Nous touchons ici à une source d'inspiration qu'aucun écrivain du Nord n'a jamais négligée, où Strindberg ne cessa, toute sa vie, de puiser avec une avidité passionnée : la nature scandinave, qu'il a évoquée en peintre et en poète.

Un indomptable tempérament, les plus riches facultés, une veine poétique qui va du pur lyrisme et de la poésie personnelle aux exaltations dramatiques et au sentiment le plus aigu de la nature, des fureurs d'apôtre, une âpreté terrible, une langue souple, saturée d'expressions populaires, directe, colorée, essentiellement suédoise, voilà Strindberg ; tel il apparaît dans ses premières grandes œuvres, tel il demeurera : artiste magnifique et désordonné. L'unité de sa vie et de son œuvre doit être cherchée dans sa psychologie profonde, et là seulement ; quiconque ne voit point cela nettement s'égare, et bientôt s'irrite parmi le plus déconcertant chaos.

Et, sans doute, on distingue, dans cette longue et fructueuse carrière, des périodes ; on aurait tort d'attacher à ces distinctions une importance trop stricte ; les convictions d'un Strindberg sont souvent, et dans le même temps, et avec une entière sincérité, contradictoires. Pourtant, il est vrai que l'apparition de la *Chambre rouge* (1879) marque dans cette vie une date inoubliable ; pour la première fois, Strindberg manifestait toute sa rage, donnait libre cours à son furieux mépris de la morale traditionnelle, des mensonges sociaux, des traditions bureaucratiques et des erreurs où s'entizait son pays ; en même temps qu'il peignait crûment les mœurs d'une bohème cynique, et dénonçait les vices de la classe bourgeoise, il provoquait l'indignation publique par une éclatante adhésion à l'esthétique naturaliste. Il se distrait ensuite à des travaux historiques, puis reprend la lutte avec *le Nouveau Royaume* (1882), et dans les œuvres qui suivent — et jusque dans ses *Poèmes* (1883) — ne cesse d'affirmer sa double tendance, révolutionnaire et naturaliste ; une misogynie exaspérée se fait jour dans *Mariés* (1884), qui méritent l'attention et les louanges de Nietzsche.

Isolé, poursuivi de haines terribles que ne désarment pas ses longs séjours à l'étranger, Strindberg connaît une période d'intense production, qui accumule entre 1886 et 1888 les œuvres les plus vigoureuses ; des peintures savoureuses qu'il intitule *les Habitants de Hemsö* aux scènes dramatiques du *Père* et de *Mademoiselle Julie*, aux croquis rassemblés sous le titre de *Parmi les paysans français*, sa route est jalonnée d'œuvres intermédiaires. Sa philosophie — qu'il serait toutefois imprudent de lui attribuer une doctrine cohérente ! — a changé : il répudie la tyrannie du nombre ; il a subi l'influence de Nietzsche et sympathisé parfois avec les exigences du Surhomme ; mais c'est au nom de l'intelligence qu'il proteste contre le préjugé démocratique ; il prétend soumettre la brutalité des instincts au contrôle de l'esprit, il s'écrie : « Je trouve la joie de l'existence dans les luttes violentes, cruelles, de la vie ; ma jouissance est de savoir et d'apprendre. »

L'année 1890 inaugure une ère nouvelle ; la production de Strindberg se ralentit ; il se plonge dans l'étude des sciences naturelles, et prétend révolutionner les dogmes de la chimie (*Antibarbarus*) ; il va jusqu'à l'alchimie, veut fabriquer de l'or... Toutes les aberrations semblent déchaînées en ses écrits autobiographiques (*Inferno, Légendes*), qui signalent sa « conversion » fameuse ; déçu par la science, mal satisfait des étroitesses et des négations du matérialisme, il se précipite à la recherche de l'Invisible, dépasse les suggestions du mysticisme et de la religion, et va jusqu'à la folle superstition.

Une sorte d'apaisement survient après cette crise d'où Strindberg sort avec des forces nouvelles : aux drames tourmentés à la façon de *Vers Damas* succède une série de drames historiques où se déploie une poésie de voyant ; — tel ce *Gustave Wasa* qui met à la scène le grand drame national du héros de la monarchie suédoise.

Les dix dernières années de sa vie furent aussi fécondes que celles de son âge mûr : romans, nouvelles, pièces de théâtre, satires, il ne cessait de se répandre avec une prodigalité royale ; et, si quelques-unes des œuvres dernière manière sont peu dignes de lui, plusieurs autres témoignent d'un merveilleux talent. Il avait enfin conquis lentement, péniblement, une situation hors de pair dans la littérature de son pays ; son soixantième anniversaire fut l'occasion d'une fête et d'une souscription nationales organisées par les partis avancés, et qui apportèrent à l'écrivain vieillissant un écho de triomphe.

Strindberg, intelligence si essentiellement moderne, et qui, d'un seul élan, se porta toujours à l'avant-garde des idées de son temps, était, à bien des égards, un barbare — barbare par la vigueur de son tempérament, l'étonnante fraîcheur de ses sensations, son lyrisme naïf, ses passions primitives et ses soudaines volte-face. Barbare conquérant, vainqueur sur la brèche ou en quête d'expéditions hardies, il symbolise quelques-uns des plus anciens instincts des peuples scandinaves ; aussi suédois par sa religiosité que par ses négations et ses violences, il est comme un résumé des traits essentiels de son peuple « parce qu'il est à la fois démocrate et aristocrate, cynique et doux, dur et sensible, renfermé et follement joyeux... C'est un chef, quand il faut, et un homme extraordinairement habile, mais qui se lamente et accuse, faible, amer, et pour comble peut-être rêveur et malade d'amour ; — au total, un pauvre vrai Suédois, né de l'âpre terre où un rude travail ne reçoit qu'une maigre récompense, où l'on est mécontent de soi-même, et où le plus grand même ignore si naïvement sa propre valeur... ». Poète national de par toutes les fibres de son être et de son génie, Srindberg est probablement l'écrivain le plus extraordinaire de la littérature suédoise ; sa précision, sa puissance verbale, la richesse de son vocabulaire ne semblent à un Français comparables qu'aux dons extraordinaires d'un Victor Hugo. Aussi comprend-on la place que lui accordent dès

maintenant dans l'histoire littéraire du Nord, les historiens de son pays : l'une des toutes premières. Traduit dans toutes les grandes langues, son œuvre a exercé des influences qu'il serait prématuré de vouloir préciser. En France, où son nom était connu de tous les lettrés, ses livres n'ont été lus jusqu'ici que par une élite assez peu nombreuse de curieux : on peut attribuer sans doute ce demi-succès au fait que les œuvres naturalistes de Strindberg parurent chez nous à une époque où déjà nous étions las du naturalisme. Quelques représentations au Théâtre-Libre, ou à l'Œuvre, enracinèrent chez nous un préjugé qui servit mal la gloire du poète suédois et nous empêcha de nous intéresser autant qu'il eût fallu aux évolutions d'un génie puissant et inquiétant, infiniment riche, divers et digne d'être étudié presque dans ses moindres œuvres. — Lucien Maury.

Vendémiaire. — *Perte du sous-marin « Vendémiaire ».* Le regrettable accident qui a amené la perte du sous-marin *Vendémiaire* s'est produit de la façon suivante. La troisième escadre, sous le commandement du vice-amiral de Marolles, montant le cuirassé *Saint-Louis*, se rendait de Brest à Cherbourg, au commencement de juin 1912. Selon les ordres ministériels qui prescrivent aux stations de sous-marins d'attaquer toute escadre passant à proximité, la station de Cherbourg sortit et se dirigea vers les parages du cap de la Hague.

On sait comment ces exercices se passent : les sous-marins, après avoir reconnu l'ennemi, s'immergent, et, cheminant sous l'eau, s'efforcent d'arriver jusqu'à 400 mètres environ des cuirassés visés sans avoir été aperçus. Une fois là, ils remontent à la surface, et l'attaque est considérée comme ayant réussi, si leur présence n'a pas été révélée auparavant. Pendant leur parcours sous l'eau, ils se dirigent au moyen du *compas* (boussole) en donnant de temps à autre un « coup de périscope » pour repérer leur route et leur distance, c'est-à-dire en faisant émerger par intervalle le *périscope*, appareil optique qui, par un jeu de miroirs et de prismes, permet au commandant du sous-marin d'inspecter l'horizon, sans faire remonter son bâtiment à la surface. La partie extérieure de cet instrument ayant à peu près les dimensions d'une bouteille est fort difficile à distinguer à une certaine distance, et le sous-marin peut en faire usage sans trop risquer de se faire reconnaître.

Le *Vendémiaire* était donc, le samedi 8 juin 1912, à 6 heures du matin, à son poste d'attaque, soit à environ cinq milles (9 kil. 250) au nord-ouest du cap de la Hague. Il faisait partie (avec le *Messidor* et le *Floréal*) d'une division de trois sous-marins, conduite par un contre-torpilleur et dirigée par le commandant de la station en personne. Le contre-torpilleur, après avoir reconnu la route de l'escadre, avait placé ses sous-marins selon un ordre établi la veille, et il leur avait transmis par télégraphie sans fil sur le champ des opérations ce qui concernait le moment de l'exécution.

Le *Messidor*, le plus en avant, avait déjà attaqué ; le *Vendémiaire*, au milieu, prononçait son attaque ; ces deux bâtiments étaient dans de bonnes conditions de temps et de mer. Que s'est-il alors passé ? On ne le saura jamais exactement, l'équipage entier du *Vendémiaire* ayant péri. Y eut-il une avarie dans l'appareil à gouverner ? Le commandant, le lieutenant de vaisseau Prioul, commit-il une erreur dans l'appréciation si délicate de sa route et de sa distance ? Toujours est-il qu'au lieu de revenir en surface assez loin et hors de la route du cuirassé, il vint émerger, les uns disent à 120 mètres, les autres à 40 mètres seulement, droit devant l'étrave du *Saint-Louis*, qui marchait alors à dix nœuds (18 kil. 500). La collision était inévitable, le cuirassé n'ayant pas le temps de manœuvrer efficacement : elle se produisit. Atteint, semble-t-il, au milieu, à la hauteur du kiosque, le *Vendémiaire* coula immédiatement par 55 mètres d'eau, sans secours possible. Le bouillonnement considérable qui se produisit, les taches d'huile qui vinrent aussitôt à la surface prouvèrent d'ailleurs que le sous-marin avait été largement éventré, peut-être même coupé en deux, par l'éperon du *Saint-Louis*. L'équipage de 22 hommes, le commandant Prioul, le second officier, l'enseigne de vaisseau de 1re classe Audic, ont sans aucun doute succombé rapidement. Pour l'épave, il était inutile d'essayer de la renflouer ; on ne pouvait songer à faire descendre les scaphandriers à pareille profondeur, et aucune tentative de ce genre n'eut lieu. Laissant à l'endroit de la catastrophe le croiseur-cuirassé *Marseillaise* et le contre-torpilleur *Gabion* pour recueillir les épaves flottantes, l'escadre reprit sa route.

Le *Vendémiaire*, comme son congénère le *Pluviôse*, victime le 25 mai 1911 d'un accident analogue proche Calais, était dû aux plans de l'ingénieur Laubeuf. C'était un bâtiment de 400 tonnes, ayant 51 mètres de long sur 4m,97 de large. Il était mû en surface par une machine à vapeur de 700 chevaux et en plongée par des accumulateurs électriques. La vitesse était de 12 nœuds (22 kil. 200) en surface et 7 nœuds (12 kil. 900) en plongée.

Faut-il maintenant conclure de cet accident que nos sous-marins sont défectueux, ou leurs équipages mal entraînés ? Ce serait une grave erreur. On ne doit pas non plus croire que l'exercice où a péri le *Vendémiaire* était plus particulièrement risqué. Il rentrait, au contraire, dans le cadre ordinaire des évolutions de nos flottilles sous-marines, et cela seul suffit à établir l'avance considérable que nous possédons à ce point de vue sur les marines étrangères. Alors que nos voisins en sont encore à la période d'essais, alors qu'ils n'osent risquer leurs sous-marins que dans des baies peu profondes en les faisant suivre d'un matériel de relevage tout prêt en cas d'accident, les nôtres naviguent et évoluent en haute mer, plongent et attaquent les cuirassés dans des parages tels que les abords de Brest et de Cherbourg, agissent en un mot dans des conditions aussi voisines que possible de celles qu'ils rencontreraient en temps de guerre. En faisant entrer ces considérations en ligne de compte, en plaçant à côté des catastrophes du *Lutin*, du *Farfadet*, du *Pluviôse* et du *Vendémiaire*, les milliers et les milliers de plongées exécutées chaque année par nos sous-marins sans le moindre accident, l'on aura une idée exacte de la situation, et l'on s'évitera une critique qui serait injuste à la fois pour notre marine et pour la mémoire des vingt-quatre héros maintenant ensevelis dans l'épave du *Vendémiaire*. — G. Clerc-Rampal.


Le « Vendémiaire ». (Phot. Chusseau-Flaviens.)

* **White** (sir George Stuart), feld-maréchal anglais, né dans le comté d'Antrim le 6 juillet 1835. — Il est mort à Londres le 23 juin 1912. Sir George White s'était rendu presque illustre pendant la dernière guerre anglo-boer par sa longue et efficace défense de Ladysmith contre l'armée transvaalienne du général Joubert. Il avait d'ailleurs derrière lui, au moment où s'ouvrirent les hostilités, un brillant passé militaire. Ancien élève de l'école militaire de Sandhurst, il était entré dans l'armée anglaise à dix-huit ans, et avait fait ses premières armes en 1857, pendant la révolte des Indes.


Sir White. (Phot. *Press Picture.*)

Capitaine en 1863, major en 1873, il se couvrit de gloire pendant l'expédition d'Afghanistan (1878-1880), à la tête d'un bataillon de Gordon Highlanders, et assista successivement à la bataille de Charasiab, à l'occupation de Kaboul, à l'expédition vers Maidan, à la capture de Takli Schah, enfin à la fameuse marche de Kaboul vers Kandahar, qui lui valut la croix de Victoria et le grade de lieutenant-colonel (1881). Après un stage auprès du vice-roi des Indes en qualité de secrétaire militaire, on le voit participer (1884-1885) à l'expédition du Nil, où il obtient le grade de colonel, à l'expédition du Burmah, où ses services distingués le font nommer major général, enfin, dans l'Inde où, après avoir conduit l'expédition de Zhob, il succède (1893) à lord Roberts, à la tête des forces indiennes.

Après avoir rempli pendant un an les fonctions de quartier-maître général de l'armée, il fut envoyé au Natal, à la veille de la guerre anglo-boer, pour couvrir l'accès septentrional de la colonie contre l'invasion des Transvaaliens. Ses premières opérations furent assez malheureuses. Le rideau de détachements occupant les passes des monts Drakenberg, par lequel il avait cru pouvoir couvrir la position centrale de Ladysmith, fut facilement tourné et forcé par l'avant-garde du général Joubert. Les combats du Dundee et de Glencoe furent des échecs sérieux pour les Anglais. A la suite du dernier, le général Yule dut se rabattre sur Ladysmith, où commandait White. La situation était des plus graves. Le commandant en chef ne la dissimula pas et en prit ouvertement, dans sa dépêche au gouvernement anglais, la responsabilité : « C'est moi, écrivit-il le 29 octobre, en annonçant un nouvel échec, où une colonne de deux mille hommes avait été décimée et faite en partie prisonnière, c'est moi qui ai préparé le plan qui a entraîné le désastre et suis seul responsable de son exécution. » Quelques jours après, il était bloqué dans Ladysmith par les troupes boers.

Maintenu dans son commandement, avec une confiance aussi honorable pour lui-même que pour son gouvernement, White racheta largement, par sa superbe résistance, ses premières fautes.

Il faut certainement faire la part, dans le succès des efforts de White, à certaines infériorités de l'armée boer, qui s'est toujours montrée incapable de manœuvrer et de poursuivre à fond une offensive énergique. Mais White eut le grand mérite d'éloigner autant que possible de la ville le cercle d'investissement. Ses travaux de fortification de campagne, l'organisation des trains blindés qui allaient chercher les Boers jusqu'au voisinage de leurs tranchées, de petits combats, souvent heureux, qui entretenaient le moral de sa petite armée, permirent au général anglais, bien pourvu de vivres, de reculer indéfiniment l'heure de la reddition. Le siège de Ladysmith avait commencé le 2 novembre. Dès janvier, ce n'était plus qu'un blocus large. Au mois de mars, après 119 jours d'efforts mal conduits, les Boers, menacés par l'arrivée de renforts anglais dans l'Afrique du Sud, durent repasser les cols du Drakenberg pour aller défendre leur propre territoire. La ténacité de White avait triomphé.

Le gouvernement anglais la récompensa largement, comme il sait le faire de tous les grands services rendus à l'Etat. Il donna à sir George White, outre le grade de feld-maréchal, le commandement le plus honorable dont il disposât, celui de la forteresse de Gibraltar, que le défenseur de Ladysmith occupa pendant quatre ans (1900-1904). Puis, quand il eut quitté le service actif, White fut nommé gouverneur de l'Hôpital de Chelsea, qui correspond à notre Hôtel des Invalides français. C'est là qu'il est mort, en pleine gloire, respecté de tous les partis pour les qualités éminemment anglaises de son caractère et de son esprit militaire. — Henri Trévise.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Grosley.



N° 68. — Octobre 1912

amylomyces (*sèss* — du gr. *amulon*, amidon, et *mukês*, champignon) n. m. Espèce de mucédinée appartenant au genre mucor, et que le Dr Calmette découvrit dans la levure chinoise.

— Encycl. Beaucoup de mucédinées (vulgairement *moisissures*) sont nuisibles aux substances organiques; mais il en est cependant qui peuvent être utiles, en raison de la propriété qu'elles possèdent de modifier leur genre de vie suivant le milieu qu'elles envahissent.

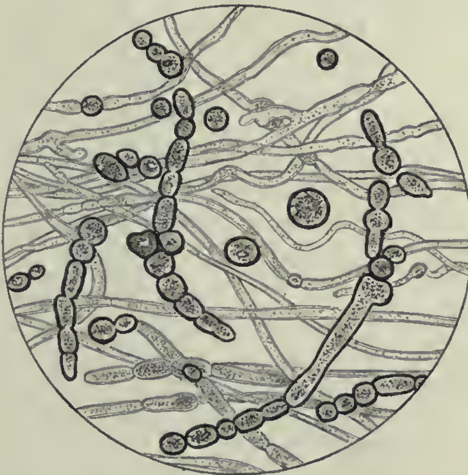
Le *mucor racemosus* (chez lequel Pasteur avait déjà signalé cette curieuse propriété) et quelques espèces voisines comme les mucors *erectus, circinelloides, javanicus, cambodja, solonifer, spinosus*, les rhizopus *oryzæ, oligosporus*, l'*amylomyces*, la *monilia candida*, etc., sont indifféremment aérobies ou anaérobies; tous peuvent en effet prospérer aussi bien dans un milieu riche en oxygène que dans un milieu où l'oxygène est raréfié et même fait complètement défaut.

Dans le premier cas, à la surface d'un liquide sucré par exemple, l'une des mucédinées de ce groupe intéressant s'accroît à la façon de ses congénères, c'est-à-dire qu'elle émet sur la couche superficielle du liquide tout un réseau serré de filaments unicellulaires ou très peu cloisonnés, grêles, entrelacés, constituant le mycélium, qui de loin en loin donne naissance à des rameaux dressés, renflés à leur extrémité supérieure (conidiophores). Si la mucédinée vit immergée au sein du liquide, son mode d'existence est différent : le mycélium, au lieu d'être constitué par de longs filaments unicellulaires, est, au contraire, formé de ramifications divisées par des cloisons nombreuses et rapprochées; ces ramifications se gonflent par place et donnent naissance à des cellules (conidies mycéliennes), qui, arrivées à un certain stade de leur développement, se détachent et remontent à la surface du liquide pour y bourgeonner sous la forme aérobie.

Mais l'intérêt que présentent ces mucédinées réside moins dans leur dualité biologique que dans les effets mêmes de cette dualité. Tandis que dans son existence aérobie la mucédinée saccharifie l'amidon et la dextrine, mais brûle l'alcool, pour donner de l'eau et de l'acide carbonique, dans son existence anaérobie, au contraire, elle transforme le sucre en alcool, agissant par conséquent à la façon d'une levure. Ainsi donc, certaines mucédinées semblaient appelées à jouer dans l'industrie et notamment dans l'industrie des alcools, un rôle très important.

Ce n'est cependant que depuis une douzaine d'années que leur application industrielle est réalisée, grâce au Dr Calmette et à ses élèves Collette et Boidin. Calmette, étudiant dans nos possessions indochinoises les procédés de fabrication des alcools de riz, fut frappé de voir que les indigènes n'utilisaient pour la saccharification ni malt ni acide, mais simplement la levure chinoise. Il supposa que cette levure chinoise devait renfermer une mucédinée à propriétés saccharifiantes comme celle qu'avait, quelque temps auparavant, découverte Atkinson (*eurotium orizæ*). En effet, l'analyse bactériologique de la levure chinoise lui montra, à côté de levures diverses, les ramifications mycéliennes d'une mucédinée à laquelle il donna le nom de *amylomyces Rouxii*, et que Wehmer devait, ultérieurement, classer parmi les mucors.

L'étude que fit le Dr Calmette devait être le point de départ d'une série de travaux entrepris en vue d'utiliser industriellement les mucédinées pour la fabrication de l'alcool de grains. Le procédé pratique auquel s'arrêtèrent Collette et Boidin, et qu'ils appelèrent *procédé amylo*, était basé sur l'emploi de l'amylomyces et comportait les opérations suivantes : cuisson des grains sous pression ; liquéfaction de l'empois par un peu de malt (2 p. 100) afin d'éviter la prise en masse par refroidissement; stérilisation par la vapeur sous pression ($1^{kg},5$) à 128°; admission du liquide dans des cuves closes stérilisées préalablement; et enfin ensemencement par l'amylomyces en vue de saccharifier l'amidon et les dextrines et par une levure pure pour activer la fermentation alcoolique.



Mycélium d'amylomyces.

Tel quel, le procédé *amylo*, bien que constituant un progrès considérable sur les anciens procédés, présentait cependant encore quelques inconvénients, notamment celui de nécessiter la présence d'une petite malterie dans chaque usine; de plus, une consommation appréciable de charbon pour élever le moût à la température de stérilisation. Collette et Boidin sont arrivés à parfaire leur œuvre, à supprimer complètement l'adjonction des 2 pour 100 de malt aux grains et à remplacer l'ancienne liquéfaction par une liquéfaction à l'acide; de plus ils ont substitué à l'amylomyces le mucor β et, finalement, le mucor Delebart. — Pierre Monnot.

***anesthésie** n. f. — Encycl. *Nouveaux procédés d'anesthésie*. Pendant longtemps, pour supprimer la douleur au cours des opérations chirurgicales, on s'en tint à l'anesthésie générale par inhalation, dont les agents furent le protoxyde d'azote, l'éther et le chloroforme. Mais les accidents qui surviennent parfois du fait de cette narcose, l'intensité des actions exercées par elle sur les centres nerveux, les altérations qu'elle est susceptible de produire dans les tissus ont dirigé les recherches vers les modifications possibles à cette méthode et vers l'utilisation de procédés plus inoffensifs. La proportion des accidents mortels dus à l'anesthésie par inhalation varie, en effet, pour ne parler que de cet ordre d'inconvénients graves, entre 1 sur 10.000 et 1 sur 3.000 anesthésies, suivant les statistiques.

A. *Anesthésie par inhalation*. — Comme modifications aux méthodes courantes, il y a lieu de signaler : 1° l'emploi de corps volatils plus anodins comme le chlorure d'éthyle, administré soit pur, soit uni au chloroforme, et qui, généralement réservé aux anesthésies de courte durée, est employé par certains chirurgiens dans des interventions chirurgicales importantes; 2° l'utilisation, antérieurement à l'inhalation, de certains stupéfiants, dont on attend la suppression des réflexes dangereux, des influences nocives d'origine psychique ou des phénomènes d'excitation. De ce nombre sont la morphine, déjà recommandée par Claude Bernard, et la scopolamine, employée pour la première fois par Sonnederlin, très vantée par certains chirurgiens étrangers, mais peu appréciée en France.

B. *Anesthésie locale*. — Celle-ci, qui supprime totalement l'action sur les centres nerveux et l'annihilation de la conscience, ainsi que les retentissements possibles sur les organes importants, utilise les analgésiques locaux du groupe de la cocaïne (v. cocaïne au *Nouveau Larousse illustré*). Celle-ci ne fut tout d'abord mise en usage que sous forme d'injections hypodermiques, destinées à insensibiliser un territoire superficiel très restreint et pour des opérations minimes. Mais l'emploi de solutions d'un titre très faible, mettant aux mains du chirurgien des quantités considérables d'agent anesthésique, permit au Dr Reclus de préconiser ce genre d'anesthésie dans des opérations de plus en plus importantes et, à l'heure actuelle, les trois quarts, peut-être, des opérations chirurgicales ont pu être pratiquées sous l'anesthésie dite *localisée*. Pour obtenir celle-ci, on se sert de solutions à 1 pour 100, 1 pour 200 et même moins concentrées encore. On procède par injections intratissulaires successives, anesthésiant les tissus lors de leur découverte et à

mesure que l'instrument tranchant les rencontre et se prépare à les sectionner.

La pratique de l'anesthésie locale ou localisée a reçu une impulsion énergique du fait de l'obtention par les chimistes d'anesthésiques synthétiques nouveaux, moins toxiques que la cocaïne. Parmi ceux-ci, qui sont nombreux, il faut citer les eucaïnes, la tropacocaïne, l'alypine, la nirvanine, le chlorhydrate double de quinine et d'urée, et surtout la stovaïne (découverte par Fourneau en 1904) et la novocaïne (introduite dans l'arsenal chirurgical par Einhorn et Uhfelder). Ces deux derniers corps, que l'on additionne fréquemment d'adrénaline, sont, actuellement, les plus couramment utilisés.

C. *Anesthésie régionale.* — Ce genre d'anesthésie emploie les mêmes agents que le précédent. Il vise à obtenir l'insensibilisation de toute une région soit par l'encerclage par injections traçantes de certaines parties du corps qui se prêtent aisément à cette technique, un doigt, par exemple, soit par injection de l'anesthésique au contact même des troncs ou des filets nerveux qui commandent la sensibilité de tout un territoire (plexus brachial, sciatique). Réservée au début à de petites interventions comme l'ouverture d'un panaris ou l'extirpation d'un ongle incarné, cette anesthésie régionale semble, d'après des tentatives récentes, devoir permettre d'importantes opérations sur les membres et les extrémités.

D. *Rachianesthésie* ou *anesthésie intrarachidienne.* — Cette méthode n'est, en réalité, qu'une extension de la précédente. Elle a pour but, en effet, de porter l'anesthésique au contact de l'axe médullaire lui-même et de provoquer ainsi l'insensibilisation de tout un segment du corps. Elle a été préconisée pour la première fois par Bier en 1898 et procédait en droite ligne des travaux de Quincke sur la décompression des centres nerveux par issue du liquide céphalo-rachidien.

La rachianesthésie a reçu aussi le nom d'*anesthésie lombaire*, cette région de l'axe nerveux cérébro-spinal étant celui que, dans l'immense majorité des cas, on a cherché à influencer. On obtient, par la technique que nous allons exposer brièvement, l'anesthésie absolue de toute la partie inférieure (sous-ombilicale) du corps et cela pour un temps assez long pour pouvoir y pratiquer les opérations les plus compliquées, les plus longues et les plus délicates.

Pour pratiquer la rachianesthésie, on repère sur la colonne vertébrale, le malade étant assis ou couché sur le côté, la tête élevée, un espace intervertébral permettant l'introduction de l'aiguille. Cet intervalle varie suivant les opérateurs. On choisit ordinairement le deuxième espace lombaire, parfois le premier ou le troisième ou encore l'espace sacro-lombaire. On fait pénétrer en ce point une aiguille en platine iridié, longue de 8 centimètres environ, mince et à biseau court, jusqu'au moment où, par l'orifice extérieur de cette aiguille, le liquide céphalo-rachidien commence à s'écouler. Certains auteurs recommandent de donner issue d'abord à une certaine quantité de ce liquide afin de ne pas modifier la tension intérieure. On procède ensuite, à l'aide d'une seringue dûment stérilisée (comme tout l'ensemble instrumental, d'ailleurs) à l'injection du liquide anesthésique. Celui-ci est une solution à la concentration de 4 à 10 pour 100, et l'on injecte ordinairement une quantité de liquide correspondant à 4 ou 5 centigrammes d'agent actif.

La plupart des chirurgiens emploient la stovaïne ou la novocaïne de préférence à la cocaïne, pour effectuer la rachianesthésie.

L'anesthésie rachidienne par voie lombaire n'a pas suffi à certains chirurgiens, qui ont tenté d'anesthésier de façon analogue d'autres segments du corps. C'est ainsi que l'on peut considérer cinq modes d'anesthésie suivant le lieu où elles sont pratiquées : l'anesthésie lombaire, que nous venons de décrire; l'anesthésie médiocervicale, pratiquée entre la troisième et la quatrième vertèbre cervicale et destinée à permettre les opérations sur la tête et le cou ; l'anesthésie dorsale supérieure, entre la deuxième et la troisième dorsale, pour opérations sur le thorax et le membre supérieur ; l'anesthésie dorsale inférieure, entre la septième et la huitième dorsale, pour interventions sur les viscères de l'étage abdominal supérieur; l'anesthésie sacrée.

Cette dernière, qui est, avec la lombaire, à peu près la seule communément employée, vise à permettre les opérations sur les organes génito-urinaires et a été également utilisée en obstétrique. Elle a été préconisée pour la première fois par Cathelin en 1908. Pour la pratiquer, on introduit la solution anesthésiante par l'hiatus sacré, à l'aide d'une seringue et d'une aiguille courte, de 5 centimètres. Cette méthode a, sur l'anesthésie lombaire, le grand avantage d'être pratiquée au-dessous du point où se terminent la moelle et ses enveloppes. L'injection ainsi pratiquée n'influence que le plexus nerveux sacré.

La rachianesthésie a donné d'excellents résultats au point de vue du but cherché. Mais on lui reproche certains inconvénients et même des accidents graves. En dehors des cas de mort qui lui ont été imputés, on doit signaler des vomissements, des céphalées tenaces, des syncopes respiratoires, des paralysies musculaires, des incontinences sphinctériennes. Actuellement, on semble d'accord pour réserver la rachianesthésie à certains cas, ceux où l'anesthésie locale ou localisée n'est pas non plus praticable. Cette réserve diminue considérablement le champ d'application de la méthode intrarachidienne.

E. *Anesthésie intravasculaire.* — La voie intravasculaire a été récemment utilisée pour obtenir deux genres d'anesthésies : locale et générale.

L'anesthésie locale par voie intravasculaire utilise soit les veines, soit les artères. La première méthode seule a reçu la consécration d'une expérience suffisante. Elle a été préconisée par Bier en 1908. Destinée surtout à insensibiliser un segment de membre, une grosse articulation, par exemple, elle consiste à ischémier d'abord le membre à l'aide d'une compression élastique, à poser, en second lieu, deux liens compresseurs en caoutchouc, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de l'articulation à opérer et à injecter ensuite dans une grosse veine de la région ainsi délimitée une solution anesthésiante, en l'espèce une solution de novocaïne à 0,5 pour 100, à dose variable, mais assez élevée. Cette anesthésie serait, d'après son auteur, tout aussi sûre et moins dangereuse que la rachianesthésie, et devrait la remplacer pour les opérations sur les membres.

L'anesthésie générale intra-veineuse a pour promoteur Burkhardt. L'idée directrice de cette méthode est de faire pénétrer le chloroforme immédiatement dans la circulation, sans passer par l'intermédiaire du poumon, et d'éviter ainsi les accidents dont le point de départ réside dans les voies respiratoires. On se sert, pour obtenir cette anesthésie, d'une solution de chloroforme contenant 96 centigrammes de ce corps pour 100 centimètres cubes d'eau physiologique. L'obtention de l'anesthésie demande l'injection de quantités considérables de cette solution. Dans les quatre cas opérés par l'auteur, le résultat fut très bon. — Dr H. BOUQUET.

betafite n. f. Minerai se rapprochant assez de la blomstraudite, et que l'on a trouvé pour la première fois à Ambolotora (Madagascar).

***blé** n. m. — ENCYCL. *Production. — Consommation. — Régime douanier. — La question de la spéculation.* — Il y a un siècle, à la suite des mauvaises récoltes de 1810 et 1811, la France souffrait d'une grande pénurie de blé. Le sac de farine, qui valait 71 fr. en novembre 1811, se payait en mai 1812, 140 fr.; le prix du pain s'élevait de 14 sous à 18 sous à Paris et jusqu'à 26 et 28 sous dans certaines provinces; faute de pain on en arrivait à se nourrir d'herbages.

En vérité, nous n'en sommes pas là; mais, après les récoltes déficitaires de 1910 et 1911, la farine et le pain ont atteint des cours que l'on ne connaissait plus depuis 1870; 33 fr. 75 et 34 fr. pour l'un et 44 fr. pour l'autre; le pain a augmenté dans d'inquiétantes proportions; certains moulins ont interrompu leur activité faute d'aliment; l'on parlait de famine; Paris ne possédait plus de stocks visibles; en cas de graves complications extérieures, c'eût été la panique complète, peut-être la catastrophe.

État de choses anormal, invraisemblable au XXe siècle, avec la facilité et la rapidité des communications et le bon marché des frets, alors que les pays exportateurs ne demandent qu'à vendre leurs excédents de production ! On en a recherché les causes, autant pour appliquer quelques remèdes immédiats que pour prévenir le retour de pareilles crises. Des longs débats du Parlement, des déclarations du gouvernement, des enquêtes menées par différents organes, des études de toutes sortes, il n'est pas résulté une lumière éclatante. Nous avons seulement assisté à une joute nouvelle entre libre-échangistes et protectionnistes, et surtout à des polémiques très montées de ton entre les corporations intéressées de producteurs et d'intermédiaires divers et les défenseurs des classes populaires, que la hausse du prix du pain avait vivement affectées.

Le problème, qui est complexe, vaut d'être étudié de près. Non seulement parce que le blé est la plus importante de nos céréales, mais parce qu'il constitue l'alimentation essentielle des Français qui, s'il le fallait, feraient encore, comme autrefois, une Révolution pour le pain.

Dans les causes invoquées pour expliquer cette hausse exagérée des cours, il faut discerner entre les générales et les particulières. En premier lieu on constate que le phénomène de la cherté de la vie est universel; les autres denrées : œufs, lait, beurre, viande, se paient également des prix élevés, à l'étranger comme en France. Aussi le mécontentement des peuples se traduit-il en différents pays, en Angleterre par une violente agitation dans les classes ouvrières ; aux Etats-Unis par les manifestations des ménagères, en France par les émeutes du Nord. Cette augmentation des matières d'alimentation est due d'une part aux progrès surprenants de la production de l'or (voir l'article OR dans le *Larousse Mensuel* de mai 1912) — puisque plus l'or afflue, moins grande est sa puissance d'achat — d'autre part, aux charges militaires, enfin à ce fait que les capitaux tendent à se détourner de plus en plus de l'agriculture, pour se consacrer à l'industrie. Quant aux causes particulières, on a cité la guerre italo-turque, qui a provoqué la fermeture des Dardanelles et retardé dans nos ports l'arrivage des blés russes, la grève du charbon en Angleterre et la grève des chemins de fer en Argentine, qui ont eu le même résultat. On a dit que les meuniers qui s'approvisionnent d'ordinaire à l'étranger avaient acheté du blé français, dont la récolte avait été exceptionnelle comme qualité en 1911. On a dit que les années précédentes les blés exotiques avaient été relativement chers. Que n'a-t-on pas dit ?

Sans doute, toutes ces causes, et particulièrement l'insuffisance des deux dernières récoltes indigènes, ont exercé peu ou prou leur action. Mais n'en est-il pas d'autres qui ont contribué pour une part importante à cette hausse regrettable ? N'existe-t-il pas des droits de douane sur les blés étrangers ? La spéculation est-elle une réalité ou une fiction ? Avant d'aborder l'étude de ces questions et pour leur entière compréhension, il est nécessaire de jeter d'abord un coup d'œil sur la production et la consommation du froment en France.

I. *Production. Consommation. Régime douanier.* — La France fournit la neuvième partie de la production mondiale du blé. En Europe elle vient immédiatement après la Russie comme quantité, et la qualité de son froment est très appréciée. Sa production est en progrès depuis un siècle : elle était de 39 millions d'hectolitres en 1815, elle passe à 87 millions en 1850, à 114 millions en 1900, à 132 millions en 1907. Cette progression est d'ailleurs beaucoup moins due au développement des emblavures, dont la superficie reste à peu près stationnaire (5.111.155 hectares en 1831, 6.864.070 en 1900, 6.554.370 en 1910), qu'à l'amélioration du rendement, comme l'indique le tableau suivant :

Production, Consommation, Importation nette du blé en France.

Moyennes décennales de 1872 à 1912.

ANNÉES.	SUPERFICIS.	Rendement moyen à l'hectare.	Production indigène.	Excédent d'importation.	Quantité mise à la disposition de la consommation.
—	—	—	—	—	—
	Hectares.	Quintaux.	Millions de quintaux.		
1872-1881..	6.904.503..	11,16	77,2	8,2	85,4
1882-1891..	6.847.795..	12,01	82,5	11,6	94,1
1892-1901..	6.906.869..	12.63	87,5	7,9	95,4
1902-1911..	6.532.658..	13,62	88,9	4,5	93,3

Mouvement général de la production du blé en France (1901-1912) [en milliers de quintaux].

1	2	3	4	5	6
CAMPAGNES (1).	PRODUCTION.	Excédent des importations sur les exportations.	Total des colonnes 2 et 3.	Quantité totale disponible pour la consommation.	Stock éventuel restant en fin de campagne.
—	—	—	—	—	—
	Quint.	Quint.	Quint.	Quint.	Quint.
1901-1902..	84.617	2.027	86.645	97.776	3.776
1902-1903..	89.240	4.400	93.640	98.416	3.416
1903-1904..	98.784	3.764	102.549	105.965	11.965
1904-1905..	81.549	2.031	83.580	95.546	1.546
1905-1906..	91.128	1.422	92.551	94.097	97
1906-1907..	89.457	2.845	92.303	92.401	—
1907-1908..	103.753	1.856	105.609	105.609	11.609
1908-1909..	86.188	— 15	86.172	97.782	3.782
1909-1910..	97.752	1.152	98.904	102.686	8.686
1910-1911..	68.845	23.960	92.806	101.492	7.492
1911-1912 (2).	87.891	3.820	91.631	99.124	5.124

(1) La campagne commence au 1er août. Statistique du Ministère de l'agriculture. — (2) Chiffres provisoires.

En effet, les procédés de culture se sont étrangement perfectionnés, particulièrement depuis une trentaine d'années. Le blé a bénéficié des progrès réalisés d'une façon générale dans la chimie et l'outillage agricoles. L'agriculture a évolué vers la culture intensive et la spécialisation des cultures. D'une part, les engrais industriels permettent de supprimer les jachères, d'amender les terres et d'en modifier la constitution chimique; avec les superphosphates, les nitrates, les guanos, on obtient du sol un rendement parfois supérieur du tiers. D'autre part, la machinerie agricole est devenue véritablement pratique et d'un usage courant. Ainsi pour le blé, sur 6.530.000 hectares de surfaces emblavées, on ensemence 5 millions d'hectares environ au semoir, procédé qui réalise une importante économie de plus de deux millions de quintaux de semences sur l'ancienne méthode de la volée.

En même temps, l'agriculture tend à se commercialiser, à s'industrialiser. Les producteurs du froment, comme les autres agriculteurs, s'organisent, se groupent, forment des syndicats, des associations et coopératives agricoles, mettent à profit les caisses de crédit, réclament des magasins pour leurs blés, analogues aux « kornhäuser » allemands ; et ces groupements, qui ont pour but l'amélioration des procédés de culture ou la vente des produits obtenus, sont aussi pour quelque chose dans le développement de la culture du blé.

Mais si la production s'est accrue, la consommation a fait aussi des progrès rapides; le ministère de l'agriculture donne les moyennes suivantes, par périodes décennales et par tête d'habitants :

CONSOMMATION QUOTIDIENNE DU PAIN EN FRANCE.

Années.		Années.	
1832-1841 . .	315 grammes	1872-1881 . .	480 grammes
1842-1851 . .	357 —	1882-1891 . .	518 —
1852 1861 . .	390 —	1892 1901 . .	558 —
1862-1871 . .	421 —	1902-1912 . .	548 —

Chaque Français consomme annuellement en moyenne 210 litres de blé; il absorbe plus de pain de froment qu'aucun habitant des autres pays.

Etant donné l'importance de cet aliment, il est naturel que la meunerie constitue la première des industries agricoles; elle occupe en France plus de 60.000 meuniers, dont la situation actuelle, avec les prix élevés des blés, est assurément moins prospère qu'autrefois. La mouture à cylindres, qui a remplacé la mouture à meules, permet d'obtenir des quantités plus grandes de farine, mais a, par là même, avivé la concurrence que les meuniers se font entre eux. Leur désir d'augmenter ou même de garder leur clientèle entraîne nombre d'entre eux à passer avec les boulangers des contrats où ils s'engagent, un an et même seize ou dix-huit mois d'avance, à livrer la farine à un prix déterminé. Comme il leur est impossible de prévoir à de si longs intervalles quel sera le cours du blé un an plus tard, on comprend facilement à quels déboires ils s'exposent. Cette forme de commerce s'apparente d'ailleurs de très près à la spéculation pure.

Le public consomme un pain plus cher qu'autrefois et pourtant moins nutritif. Cela tient à l'*écrémage des farines*, que pratiquent les meuniers, en enlevant au blé la partie la plus nourrissante pour en faire de la farine de gruau. D'une façon générale, et quoiqu'on ait nié ce principe, les cours des farines suivent les fluctuations des cours du blé.

S'il est une denrée dont les prix devraient être à peu près stables, c'est bien le blé, à cause de son caractère même de nécessité. Malheureusement il n'en est pas ainsi, comme en témoignent les chiffres suivants venus du ministère de l'agriculture.

PRIX MOYENS ANNUELS DU BLÉ PAR PÉRIODE DÉCENNALE.
(*Prix du quintal*)

Années.	fr.	Années.	fr.
1832-1841	24,26	1872-1881	29,41
1842-1851	25,12	1882-1891	24,31
1852-1861	30,03	1892-1901	21,22
1862-1871	28,32	1902-1912	23,38

PRIX MOYENS POUR LES HUIT DERNIÈRES ANNÉES.
(*Prix du quintal*)

Années.	fr.	Années.	fr.
1903	22,38	1907	23.26
1904	21,33	1908	22,90
1905	22,86	1909	23,60
1906	22,83	1910	25,36

C'est que les prix dépendent non seulement de l'abondance des récoltes — soumises elles-mêmes aux conditions de température, de fertilité du sol, etc. — mais encore d'autres facteurs dont les principaux sont le droit de douane et la spéculation.

Le tableau suivant fait connaître, par Etats, les chiffres de production annuelle du blé dans les principaux pays :

PAYS	PRODUCTION Obtenue en 1910.	PRODUCTION Evaluée en 1911.	RENDEMENT PAR HECTARE. Obtenu en 1910.	RENDEMENT PAR HECTARE. Evalué en 1911.
—	Quintaux.	Quintaux.	Quint.	Quint.
Russie d'Europe (1)	190.348.398	121.661.771	7,5	4,7
Etats-Unis.	172.851.673	169.100.554	9,4	8,4
Indes	97.445.099	100.810.250	8,6	8,4
France.	68.845.900	87.128.300	10,5	13,8
Hongrie	49.368.380	51.775.501	13,0	14,0
Italie.	41.750.000	52.362.000	8,8	11,0
Canada.	40.820.510	55.246.770	10,9	13,5
Allemagne	38.614.790	40.663.350	19,9	20,6
Espagne.	37.407.517	40.414.188	9,8	10,3
Argentine	31.100.000	46.420.000	7,5	6,7
Roumanie	30.162.399	26.033.581	15,5	13,5
Australie.	25.885.259	20.508.000	8,7	7,0
Russie d'Asie (2) .	20.760.368	16.999.806	6,1	4,2
Grande-Bretagne et Irlande.	15.402.219	17.521.610	20,5	22,2
Autriche	15.673.315	16.024.806	12,9	13,2
Bulgarie	11.497.982	19.596.528	10,6	18,0
Algérie.	10.718.112	9.959.934	7,7	7,4
Chili.	9.828.594	10.500.000	10,7	14,0

(1) 63 gouvernements. (2) 10 gouvernements.

Ce tableau est dressé d'après les statistiques de l'Institut international d'agriculture de Rome. On peut y ajouter la production de l'Empire ottoman, qui atteint pour 29 provinces 44.845.254 quintaux en 1910.

Notons le fait le plus remarquable à l'étranger. Les Etats-Unis, le pays grand exportateur pendant ces trente dernières années, voient diminuer de plus en plus leur exportation, leur production étant consommée par une population qui passe de 63 millions d'habitants à 93 millions de nos jours. Par contre, la Russie, la République Argentine, le Canada développent leur exportation.

Les droits de douane s'inspirent, en la question qui nous concerne, du principe suivant : le prix de revient du blé est plus élevé en France que dans les pays exportateurs : Russie, Etats-Unis, République Argentine (immenses étendues de terrains cultivables en ces pays, fertilité des terres, bas prix de la main d'œuvre, etc.); il faut donc élever une barrière à l'importation du blé étranger, sinon nos producteurs indigènes seraient écrasés dans la lutte et abandonneraient la culture du froment. Et voilà pourquoi, succédant au régime de l'échelle mobile (1819-1861), au régime du libre-échange (1861-1885; de 1881 à 1884 un droit de 0 fr. 60 a été perçu par quintal), succède le régime protectionniste qui nous régit encore. La loi du 28 mars 1885 frappe l'importation du blé étranger d'un droit fixe de 3 francs, élevé à 5 francs par la loi du 30 mars 1887 et ramené à 3 francs par la loi du 2 juillet 1891. Ce droit est de nouveau fixé à 5 francs (loi du 1er janvier 1892), puis élevé à 7 francs (loi du 27 février 1894).

Il est certain que ce régime de faveur a contribué à maintenir prospère la culture du froment, puisque la France, si l'on excepte les deux dernières années de mauvaises récoltes, a vu diminuer notablement les importations et qu'elle est arrivée à suffire presque entièrement par elle-même à ses besoins annuels, environ 34 millions de quintaux. Mais il est non moins certain que cette instabilité douanière est grandement dommageable et empêche toute stabilité dans les prix. En outre ce que gagne le producteur ou le négociant intermédiaire a été perdu par le consommateur, dont le protectionnisme néglige quelque peu les droits. Sous prétexte de protection, on fait payer au patient consommateur le pain cher, la viande chère, le café cher, etc., en arrêtant à la frontière, par des taxes souvent exorbitantes, les produits étrangers. Le Français, qui produit plus de blé que l'Anglais, l'Allemand, etc., paie son pain plus cher que n'importe quel autre peuple.

En effet, à la fin de juin, le quintal valait 32 à 33 francs à Paris, 21,94 à New-York, 20,44 à Chicago, 26 à 28 à Berlin, 23,05 à Budapest, 20,25 à 24 fr. à Anvers, 20,75 à 23,20 à Londres. Et si ces proportions varient aux autres époques, la France reste en tête de la liste avec une regrettable avance de quelques francs. Aussi faut-il souhaiter du moins le retour au droit de douane de 5 francs.

Le gouvernement n'a pas voulu aller jusque-là. Il n'a apporté dans la crise actuelle que des palliatifs insuffisants : prolongation des délais d'admission temporaire à 3 mois pour les farines, à 5 mois pour les pâtes alimentaires; achats de blé étranger pour les besoins des grandes administrations, guerre, assistance publique, etc. Toutefois, l'expérience malheureuse du ministre Méline, supprimant, en 1898, tout droit, du 4 mai au 1er juillet, sans obtenir les résultats espérés, était peu faite pour décider notre ministère à agir en pleine crise; de même il est imprudent d'opérer certains malades dans une période de souffrance aiguë. Aussi bien le gouvernement n'est-il pas hostile en principe à cette mesure et a-t-il chargé une commission d'étudier si cet abaissement à 5 francs peut être opéré sans danger pour les agriculteurs.

Le droit de douane de 7 francs, étant trop élevé, constitue un véritable *impôt sur le pain*. Cependant, il ne suffit pas à expliquer à lui seul cette exagération du prix du blé, dont il est pourtant en partie responsable. L'Allemagne, qui importe de plus grandes quantités de froment que nous, et qui a une barrière douanière presque aussi haute (6 fr. 875), ne payait le quintal de blé que 28,75, quand on le cotait 33 et 33,50 à Paris. Force nous est donc de chercher une autre cause à cette cherté.

II. *La question de la spéculation.* — La spéculation — en l'espèce les opérations qui se sont traitées à la Bourse de Commerce de Paris — a été vivement incriminée. Les mots d'« accaparement », de « pacte de famine » ont été prononcés, non sans protestations d'ailleurs de la part des intéressés. Et cette question encore est intéressante à élucider.

Tout d'abord, la possibilité d'accaparements, au moins partiels, ne paraît pas niable. Des exemples récents et sensationnels, dont quelques-uns ont motivé l'intervention du parquet, sont là pour le prouver. Pourtant dans le cas présent, l'hypothèse d'un accaparement proprement dit a été écartée par le ministre du commerce, Fernand David. Mais, dans la pensée du gouvernement, la spéculation aurait eu, sur le développement de la crise, un effet plutôt fâcheux. Voici comment s'exprimait, le 12 juin, le même ministre :

« Enfin, il faut dire que la spéculation a été pour quelque chose, tout au moins dans certains mouvements désordonnés. J'emploie ce mot « spéculation » dans son sens péjoratif, car je ne veux pas être injuste envers le commerce, qui recherche partout où il peut la trouver une source légitime et nécessaire de bénéfices. Mais quand je parle de spéculation, je veux parler du jeu. Il est certain que des hypothèses telles que la suppression du droit de douane, par leur éventualité, ont, qu'on le veuille ou non, *joué un grand rôle dans les soubresauts des Bourses de commerce et particulièrement du marché de Paris.* La spéculation basée sur de tels effets a généralement pour résultat d'exagérer les hausses et les baisses; dans l'espèce, c'est la hausse qu'elle devait accentuer. »

Et le 26 juin : « La campagne de panique actuelle est dénuée de tout fondement. On a dit que dans certaines villes où la farine était sur le point de manquer elle a fait son apparition subitement. Il s'est produit là un phénomène bizarre. Dès que les préfets ont menacé de s'adresser ailleurs que dans la région pour réapprovisionner les boulangeries, on a retrouvé de la farine. »

C'est encore ce qu'exprime le même jour au Sénat le ministre de l'agriculture :

« Les spéculateurs ont cru qu'il était de leur intérêt de raréfier le blé sur le marché français et d'amener ainsi le gouvernement et le Parlement à envisager la diminution possible et même la suspension des droits de douane. Et l'on a assisté à ce phénomène étrange : du marché réglementé de Paris a disparu subitement la plus grosse partie de la marchandise servant de base aux opérations courantes.

« Normalement on y trouve un stock de 200.000, 150.000, 100.000 quintaux de blé, sur lesquels peuvent s'établir régulièrement les filières qui font l'objet de la spéculation. Cette année, à notre très grande surprise, nous avons vu cette quantité de blé diminuer successivement et descendre à 50.000 quintaux, puis à 36.000 quintaux à la fin d'avril, enfin à 1.000 quintaux à l'heure actuelle. »

Donc, pour le gouvernement, la spéculation a contribué à cette raréfaction, à cet effritement des stocks, qui a tant effrayé le public, et cela dans l'espoir d'obtenir une suppression au moins momentanée des droits de douane, comme en 1898. Elle a ainsi fait augmenter d'une façon artificielle les cours déjà élevés par eux-mêmes et elle est en grande partie responsable de la panique qui a été bien près d'éclater en France.

Mais qu'entendre exactement par ce mot de *spéculation*. Dans la crise récente, elle comprenait évidemment quelques gros producteurs qui ont retenu leurs stocks pour les vendre plus cher, certains meuniers obligés par leurs contrats vieux d'un an et plus à livrer leur farine à un prix que la hausse survenue rendait désastreux, et qui voulaient contraindre le gouvernement à suspendre immédiatement les droits de douane pour avoir la matière première à bon marché ; enfin la tourbe des spéculateurs ordinaires, professionnels ou non, et qui sont de simples joueurs. Comme elle s'attache volontiers aux matières d'alimentation, on a une tendance à voir partout son influence mystérieuse. N'exagérons rien. Il suffit qu'elle fausse trop souvent la loi de l'offre et de la demande et qu'elle apporte de temps à autre une perturbation dans la vie économique de la nation. Ses méfaits existent et ne sont que trop réels.

La spéculation est possible du fait même de l'organisation du commerce des grains. Autrefois le producteur apportait sa récolte à la ville, où il rencontrait l'acheteur; mais s'il ne trouvait pas preneur, il devait remporter sa marchandise et supportait par conséquent d'inutiles frais de transport. Aujourd'hui on traite, au comptant, sur simple échantillon; entre négociants même on se contente d'indiquer le type courant du blé qui fait l'objet de la vente. Si délai est pris pour paiement et livraison, le marché est *à terme* ou *à livrer*. Cette dernière forme de contrat, qui rend d'indiscutables services au commerce, prête malheureusement à des manœuvres spéculatives : les marchés à terme sont régis par la loi du 28 mars 1885, qui en reconnaît formellement la légitimité.

Le marché à terme se pratique dans les Bourses de commerce de Paris, du Havre, Lille, Roubaix, Tourcoing, tandis que dans les vingt-cinq autres Bourses de marchandises on ne traite qu'au comptant. Les Bourses ayant chacune un règlement particulier, nous n'envisagerons que la plus importante, celle de Paris.

Il existe à Paris deux marchés différents : le *marché libre*, qui se tient chaque mercredi à la Bourse de commerce, et le *marché réglementé* ou *marché à terme*, qui a lieu tous les jours, de une heure à trois heures, dans le même établissement. On l'appelle réglementé parce que les opérations qui s'y font sont soumises aux stipulations d'un règlement ou petit code établi par les négociants eux-mêmes, c'est-à-dire, en l'espèce, par le *Syndicat général*, réunissant les syndicats des grains, graines, farines, huiles, sucre, alcools. Mais ce code spécial, qui se propose de veiller à la loyauté des transactions, s'inspire peut-être trop du principe de la liberté du commerce, car il n'empêche pas certaines manœuvres dolosives, qui nuisent au bon renom du marché de Paris.

Tandis qu'à la Bourse des valeurs on cote pour le mois courant ou la fin du mois suivant, à la Bourse des marchandises on traite pour toute l'année, divisée en périodes de quatre mois liés : les 4 de janvier (janvier, février, mars, avril), les 4 de mars (mars, avril, mai, juin), les 4 de mai (mai, juin, juillet, août), les 4 derniers (septembre, octobre, novembre, décembre).

Le vendeur établit une *filière*, représentation effective d'une unité de marchandise (250 quintaux de blé), soumise à une expertise préalable. La filière, comportant l'état signalétique de la marchandise, est un ordre de livraison au nom de l'acheteur. Ce dernier peut vendre à son tour avant d'avoir pris livraison ; il lui suffit de faire endosser la filière par

un tiers, lequel a également la faculté de céder son titre de propriété à un autre endosseur et ainsi de suite. Toutefois, chaque endosseur n'a que vingt-quatre heures pour passer la main à un autre. Le même lot de marchandise représenté par la filière peut ainsi être vendu vingt, trente, cinquante fois et plus. Le dernier acheteur *arrête* la filière et prend livraison; mais auparavant, il a le droit de demander une *expertise de conservation* constatant le bon état de la denrée à prendre; cette expertise a donné lieu parfois à de véhémentes protestations et à des accusations de partialité et de parti pris chez les experts.

On voit sans difficulté l'abus qui peut être fait des filières. Il n'y a pas — et nous insistons sur ce point, car on l'affirme souvent à tort — il n'y a pas de « marchés fictifs » à la Bourse de commerce, puisque chaque endos correspond bien à l'achat réel d'une marchandise existante; mais il y a par contre des commerçants fictifs, qui entretiennent sur le marché une activité factice. Leur but n'est nullement de se faire livrer des marchandises, mais simplement de *toucher des différences*, opération d'ailleurs légitimée par la loi de 1885, qui ne prévoyait sans doute pas à quelles exagérations elle ouvrait ainsi la porte.

L'un des principaux griefs que l'on fait au marché de Paris, c'est le système de la *contre-partie*. A la Bourse des valeurs, il y a les agents de change; à la Bourse de commerce, ces agents de change sont les *commissionnaires au marché de Paris*, mais qui ne sont pas solidaires, et qui n'ont pas de cautionnement. Ces commissionnaires ont en outre la faculté d'opérer pour leur propre compte, c'est-à-dire qu'ils sont à la fois négociants, achetant et vendant les marchandises pour en retirer un bénéfice personnel, et intermédiaires ou mandataires pour le compte de clients. Ce cumul de fonctions constitue un vice initial de constitution, que la plupart des gens de Bourse parisiens s'obstinent à ne pas vouloir reconnaître.

A la vérité, il est exact que la contre-partie peut être légitime et utile en certains cas. Par exemple, un agriculteur de province télégraphie à un commissionnaire : « Je veux vendre 1.500 quintaux de blé roux d'hiver à livrer en septembre. J'en demande 38 francs le quintal. Voulez-vous les prendre à votre compte? » Si le commissionnaire accepte le marché ainsi proposé, il rend service au producteur à ses risques et périls, car il n'est pas assuré de revendre le blé à un prix supérieur à 38 francs; pourtant, il n'accepte la proposition, bien entendu, que si elle présente de fortes chances de bénéfices et s'empresse d'ordinaire de revendre la marchandise à livrer. Mais, trop souvent, la contre-partie affecte la forme suivante :

Un commissionnaire reçoit d'un client un ordre de vente au mieux; il se constitue lui-même acheteur; or, moins il achètera cher, plus grand sera son bénéfice; son intérêt est donc opposé à celui de son client, dont il est devenu l'adversaire commercial.

Ou bien un commissionnaire peu scrupuleux, croyant à la baisse, va trouver un capitaliste et lui dit : « Mes renseignements me font prévoir une forte hausse, je vous conseille d'acheter. » S'il reçoit un ordre d'achat, au lieu de l'exécuter, il se contente d'annoncer au client que son mandat a été rempli et touche ainsi une commission.

Trop souvent, le contre-partiste ne gagne que parce que son client perd. Or, s'il n'en est pas toujours ainsi, comme nous l'avons vu, pour toutes les opérations de contre-partie, qui se font en nombre considérable sur le marché de Paris, c'est déjà trop qu'un courtier sans scrupules puisse mettre à profit la facilité qui lui est laissée par les règlements.

Aussi Fernand David avouait-il, non sans raison, à un rédacteur du *Temps* (14 mai 1912), après lui avoir exposé ses projets de réforme :

« Si je n'avais à exprimer que mes idées personnelles, j'ajouterais : *suppression de la contre-partie;* un intermédiaire doit s'en tenir au mandat donné. »

Tout le monde a entendu parler des *fins de mois* du marché parisien, expression qui est un élégant euphémisme pour désigner ce que l'argot boursier appelle *étranglement*. L'étranglement se produit lorsqu'il y a un accaparement partiel et momentané des stocks de marchandises; les vendeurs à découvert (qui ont la faculté de livrer du 1er au 31 du mois), s'ils ont attendu la fin du mois pour se procurer les denrées qu'ils doivent remettre, seront obligés d'accepter les dures conditions des accapareurs. Ces étranglements, fréquents surtout pour les céréales et les farines, ont pour effet, en dehors des ruines qu'ils entraînent, de fausser les cours. Or, c'est naturellement le marché de Paris qui sert en quelque sorte de régulateur des marchés de province, de telle sorte que ces agissements ont souvent des conséquences plus fâcheuses qu'il ne semble à première vue.

La cotation des cours n'est pas non plus toujours ce qu'elle devrait être. Ainsi, le blé était à 31 francs le 29 avril; le lendemain, il se trouvait à 33 fr. 25. Cet écart considérable, que rien ne justifiait, tenait exclusivement à l'application d'un usage de la Bourse des grains : lorsqu'un vendeur n'a pas pu livrer dans les délais voulus, l'acheteur a droit à une indemnité et la cote ajoutait, sans indication d'aucune sorte, l'indemnité au prix convenu. Sans doute les gens du métier ne se laissaient pas abuser par cette cotation; mais elle n'en contribuait pas moins à jeter le trouble dans le public non prévenu. Aussi, sur l'intervention du ministre du commerce, la cote indiquera dorénavant, à part le cours réel de la marchandise, la plus-value représentant la pénalité forfaitaire.

Outre ces pratiques d'un ordre général, nombre de manœuvres, qu'il serait trop long d'expliquer ici : coup à la gomme, cote d'amour, contrats à marge et à double prime, etc., permettent à des intermédiaires, doués d'une conscience complaisante, de réaliser des bénéfices aux dépens de la clientèle surtout provinciale.

Quoi qu'il en soit, ces abus ont fréquemment provoqué des critiques et défrayé la chronique scandaleuse; les parlementaires se sont faits l'écho des doléances du public. On a même été jusqu'à parler de supprimer le marché de Paris, mesure à notre avis trop radicale pour qu'il soit utile de l'envisager. Mais un projet de loi, qui s'efforce d'apporter quelques remèdes à cette situation, a été distribué aux députés. Dans quel esprit ce projet de réforme des Bourses a été conçu, Fernand David l'a confié au *Temps :*

« En ce qui concerne les Bourses de commerce, je désire qu'elles jouissent de la plus grande liberté. Mais, dans l'intérêt même de cette liberté, il faut faire respecter le commerce loyal. Pour cela, il est indispensable que tous les intermédiaires fassent honnêtement leur métier, se plient à certaines mesures qui n'ont d'autre but que de débarrasser la masse de quelques aigrefins.

« Ces aigrefins existent; on les connaît presque tous. N'importe! qu'ils *travaillent* pour le plus grand malheur de leurs clients, du marché et du consommateur. Est-ce que, tout récemment, un de ces coquins, qui ne possédait pas plus de 25.000 francs de capital, n'a pas fait perdre 1.500.000 francs dans une région bien connue de moi? Vous me direz : on l'a exécuté à la Bourse; c'est vrai, mais le mal était fait. »

On ne peut qu'applaudir à ces paroles, qui font prévoir une œuvre d'assainissement. Elles ont pourtant été mal accueillies par les intéressés, qui avaient réussi jusqu'ici à rester les maîtres chez eux et à éviter l'intervention de l'Etat. Là où leur initiative a été impuissante, l'action de l'Etat est aussi naturelle que légitime; et l'on peut appliquer à ce cas ce qu'écrivait déjà, au XVIIIe siècle, Adam Smith :

« De tels règlements peuvent sans doute être considérés dans une certaine mesure comme une violation de la liberté naturelle. Mais les manifestations de la liberté naturelle d'un petit nombre d'individus, qui risquent de mettre en danger la sécurité de la société tout entière, sont et doivent être contenues par les lois de tous les gouvernements, des plus libres comme des plus despotiques. »

Nous ne jugeons pas opportun d'analyser ici ce projet de loi qui renferme d'utiles dispositions, puisqu'il pourra subir des modifications avant d'être adopté; nous en rendrons compte en son temps. A ceux qui voudraient en connaître la portée, nous recommandons l'excellent ouvrage de Oscar Bloch : *la Réforme des Bourses de marchandises* (1912). Mais déjà deux mesures heureuses ont été inscrites à la loi budgétaire de 1912 sur l'initiative du député A. de Monzie. L'une interdit les contrats directs ou contre-parties à l'égard des non-professionnels. L'autre oblige les intermédiaires de Bourse à tenir à jour un répertoire où seront inscrites leurs différentes opérations avec tous les détails nécessaires : nature de la marchandise, qualité, prix, nom des parties en présence, etc.

Le répertoire aidant à la publicité des opérations de Bourse vise spécialement l'accaparement. Et nous voilà amenés à dire quelques mots de cette forme de spéculation à grande envergure, que nous avions volontairement laissée de côté jusqu'alors, puisqu'elle ne comporte pas nécessairement l'existence des Bourses de marchandises.

L'accaparement consistant en l'achat d'importantes quantités de marchandises n'est pas un mythe. C'est évidemment une opération que rendent difficile à soutenir et périlleuse les facilités d'information dont on dispose actuellement; les achats conclus sur les différents marchés provoquent forcément la hausse des cours; les offres se multiplieront et l'accapareur n'aura peut-être pas les capitaux nécessaires pour les absorber toutes, afin de rester maître de la situation; la publicité que donnent les Bourses de commerce nuira à sa tentative. La spéculation trouvera cependant quelque facilité financière dans le warrantage, puisque, sur le gage de ses marchandises, on lui prêtera parfois jusqu'à 80 et 90 pour 100 de leur valeur.

Un curieux calcul, indiqué par M. J.-A. Roche, montre comment on peut accaparer 3 millions de sacs de sucre à 40 francs, c'est-à-dire coûtant 120 millions de francs, sans bourse délier.

120.000.000 fr. en denrées warrantées à 90 0/0	108.000.000 fr.
Cavalerie sur diverses banques........	12.000.000 fr.
Total........	120.000.000 fr.

Voici ce qu'on entend par *cavalerie :* A... établit une traite et la fait accepter par un compère B..., pour de soi-disant ventes de marchandises; cette traite est escomptée par un banquier. Les deux compères disposeront donc immédiatement des fonds et renouvelleront la traite tant que durera leur opération.

Nous ne citons cet exemple que pour montrer comment, en principe, certains joueurs, presque sans capitaux, arrivent à réaliser de grosses opérations, que leur facilitent déjà les marchés à terme.

Ce qu'il y a de regrettable, c'est que la justice est actuellement absolument désarmée en pareil cas. Ainsi, lors du dernier accaparement sur les sucres, en 1910, où un gros spéculateur (qui spécula également sur les grains) détenait, disait-on, 200.000 quintaux de blé, une enquête judiciaire fut ouverte. L'accapareur ne nia nullement les faits, mais déclara que ses opérations, qui s'étendaient d'ailleurs aux principaux marchés du monde, étaient conformes à la législation française, c'est-à-dire à la loi de 1885 sur les marchés à livrer; et, de fait, l'affaire se termina par un non-lieu.

En effet, les articles 419 et 420 du Code pénal ne prévoient pas le cas d'un accapareur isolé, mais seulement *une réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise*. L'insuffisance notoire de la législation à ce sujet ne saurait tarder à être corrigée. Depuis le 7 novembre 1911, un projet de loi modifiant ces articles et dû au député Cruppi et au sénateur Couyba, a été déposé au Parlement; et un autre texte, tendant au même but, a été établi par la Commission extra-parlementaire chargée de rechercher les moyens d'améliorer le fonctionnement des Bourses de commerce et d'assurer la régularité des opérations qui s'y effectuent : il faut souhaiter un vote rapide de ces modifications. — C. MEILLAC.

Callot (JACQUES), par Pierre-Paul Plan (Bruxelles, 1911). — Les légendes qui entourent la vie du maître graveur lorrain sont aussi pittoresques qu'il convient à un peintre de gueux. On raconte qu'à l'âge de douze ans, en 1604, Jacques Callot partit, sans argent, pour aller rejoindre à Rome son camarade Israël Henriet. « A cette époque, écrit P.-P. Plan, les grandes routes étaient particulièrement peuplées. Marchands, compagnons faisant leur tour de France, charretiers, seigneurs à cheval escortés d'un nombreux domestique, et gueux cheminant à pied, la besace au col et le bâton noueux au poing, soldats, courriers, sillonnaient la campagne en tous sens. On allait, au gré du temps, d'étape en étape, d'auberge en auberge, en faisant chaque jour de nouvelles connaissances. La tradition rapporte que le petit garçon se lia en chemin avec une bande de bohémiens et que ce fut en leur compagnie qu'il passa les Alpes. » Il serait ainsi arrivé à Florence, où des marchands de Nancy reconnurent le jeune vagabond et le ramenèrent à ses parents. Deux ans plus tard, Jacques Callot aurait fait une seconde fugue jusqu'à Turin.


Mendiants (dessin de Callot).

L'auteur de la nouvelle biographie de Callot a peine à croire à de pareilles péripéties. Il semble bien en effet que la légende se soit emparée de l'œuvre pour transformer en aventures personnelles à l'artiste ce qui n'était qu'images amusantes ou dramatiques. Mais on sait positivement qu'en 1607 le graveur était à Nancy, où il exécutait le portrait de Charles III de Lorraine. Et c'est l'année suivante que Jacques Callot part pour Rome à la suite du comte de Tornielle, envoyé en ambassade par Henri II, le successeur de Charles III. Il y retrouva cette fois son ami Israël Henriet, avec lequel il avait peut-être commencé ses études chez Claude Henriet, le père. Il y connut aussi le peintre nancéen Claude Deruet, et il passa trois ans dans l'atelier du graveur champenois Philippe Thomassin. D'après Félibien, celui-ci eut quelque sujet de jalousie à cause de la familiarité, peut-être trop grande, que Callot, alors jeune et bien fait, avait avec sa femme. Une brouille s'ensuivit et là-dessus tous les biographes ont brodé. En tout cas, Israël Henriet étant retourné à Nancy, Callot lui-même, à la fin de 1611, remonta de Rome à Florence, où il se fixa. C'est là qu'il rencontra son véritable initiateur, Giulio Parigi; c'est là qu'il eut l'occasion de graver les dessins de Tempesta à l'eau-forte et qu'il put voir combien ce procédé convenait mieux que le burin à sa verve française. Il remplaça le vernis mou, dont on se servait habituellement, par le vernis dur des luthiers, qui permettait toutes les finesses du trait, si

nécessaires à un virtuose des lointains, et il commença à graver ainsi ses inoubliables *Caprices*.

L'album parut en 1617 et rendit son auteur célèbre. Ces cinquante planches de gueux et de gentilshommes, de paysans et de soldats, sont enrichies de mille détails dans les fonds, et c'est là ce qui fait, pour une très grande part, l'originalité du maître lorrain. Il excelle dans le rendu des personnages minuscules,



Personnages de la comédie italienne. (Dessin de Callot.)

des vues de places aux cent maisons, des paysages se perdant à l'infini. Le même art s'affirme dans la *Tentation de saint Antoine* ou dans l'*Eventail*, dans la *Grande foire de Florence*, dans les *Quatre paysages* ou dans le *Martyre de saint Sébastien*.

Après la mort de Cosme II de Médicis en 1621, Callot, ayant perdu sa pension, avait quitté l'Italie. Il s'était installé dans une ferme paternelle, à Blainville; c'est là sans doute qu'il grava les *Quatre*



Jacques Callot, gravé par Vosterman, d'après Van Dyck.

paysages. En 1625, il se maria avec Catherine Kuttinger, mais son labeur ne fut pas interrompu. Au *Martyre de saint Sébastien* avaient succédé le *Jeu de boules* et les *Supplices;* au mois d'octobre 1625, il dédie à la duchesse de Lorraine son *Parterre de Nancy*. L'infante Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, l'appelle alors à Bruxelles pour lui commander les planches du *Siège de Bréda*, qui ne parurent que trois ans plus tard; Callot fut reçu avec la plus grande faveur et Van Dyck fit son portrait, que le burin de Wosterman a popularisé. Les gravures du *Siège de La Rochelle*, exécutées pour Louis XIII, rentrent également dans cette catégorie de travaux de commande, où le maître allie aux documents topographiques les vues amusantes de troupes. Elles lui procurèrent l'occasion d'un voyage à Paris et lui permirent de dessiner sa pittoresque *Vue du Louvre*.

Rentré à nouveau à Nancy en 1630, il grave deux nouvelles suites destinées à la célébrité, celles des *Grandes Misères de la guerre* et des *Petites Misères de la guerre*. La mort le surprit en plein travail, en mars 1635. Une douloureuse maladie n'avait point altéré la bonne humeur de son esprit. Son dernier cuivre, celui de la *Petite treille*, nous montre une réunion de galants cavaliers à l'auberge, et c'est une œuvre charmante d'inspiration et toujours légère d'exécution. Callot ne se laisse pas aller au tragique. Il ne veut voir dans la guerre elle-même qu'un spectacle plein d'imprévus et de détails plaisants. Les cent planches qui accompagnent l'étude de P.-P. Plan donnent de son œuvre une idée parfaite et fort complète. Il n'est pas seulement l'agréable croqueur des figures comiques du théâtre italien ou des *Caprices;* la variété des sujets auxquels il touche est au contraire infiniment grande : paysages ou portraits, sujets d'histoire ou de sainteté, scènes de guerre ou de fête, tout l'a tenté. Partout il apporte sa manière de voir et de concevoir très personnelle, sa manière de traduire si experte, et l'union de ces deux qualités fait de Jacques Callot un des maîtres les plus séduisants de l'eau-forte. — TH. LECLÈRE.

***canne** n. f. V. SYLVICULTURE, p. 546.

Chabrier (MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE D'EMMANUEL). Le dimanche 28 juillet 1912 a été inauguré à Ambert le monument élevé à la mémoire du compositeur Emmanuel Chabrier. Un groupe d'amis personnels et d'admirateurs de l'éminent compositeur avait pris l'initiative de cette réparation



Monument de Chabrier, à Ambert.

tardive. Chabrier, qui compta, sa vie durant, d'illustres sympathies, n'eut pourtant auprès du grand public français qu'un succès de beaucoup inférieur à son mérite. Il éprouva les difficultés les plus imprévues et les plus imméritées à forcer les portes des grands théâtres parisiens. Son œuvre capitale, *Gwendoline*, avait été déjà représentée avec éclat sur la plupart des grandes scènes lyriques de l'Europe lorsque notre Académie nationale de musique consentit à l'accueillir. A ce moment (1893), le musicien vieilli, malade, à peine conscient de sa personnalité et de sa gloire, était hors d'état de jouir du triomphe qui venait si tardivement de lui échoir. La ville natale de Chabrier s'est honorée en consacrant au disparu le gracieux et simple monument qui vient d'être inauguré, et dont l'exécution est due aux sculpteurs Maurice Vaury et Constantin Meunier. Le buste en bronze du musicien, œuvre de Meunier, se dresse sur une stèle de pierre, d'où se détache, personnification de la musique, un corps de femme.

L'inauguration du monument, élevé par souscription publique, a été présidée par Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, en présence d'un grand nombre de notabilités du monde politique et musical. Des discours ont été prononcés notamment par Léon Bérard, Clémentel, député, président du conseil général du Puy-de-Dôme, et une lettre d'excuses du sénateur Gomot, qui fut un des plus fidèles amis de Chabrier, est venue ajouter quelques traits amusants à l'esquisse que les orateurs ont tracé de la physionomie de l'auteur de *Gwendoline*.

Nous extrayons ces quelques lignes du discours du député Clémentel :

Etrange destinée que celle de cet enfant du Livradois, dont la jeunesse s'écoula tranquille et joyeuse sur les rives poétiques de la Dore, notre Voulzie... Une humeur joviale, un caractère fantaisiste et exubérant, une intelligence vive et mobile, une volonté de réussir tenace, invincible, bien auvergnate, telles étaient les dominantes du caractère de Chabrier. On l'a comparé à un autre de nos compatriotes, Jules Vallès. De fait, il fut, comme Vallès, un réfractaire. Comme lui, il affichait le mépris des traditions, il affectait une volonté d'indépendance et même d'indiscipline.....

Clémentel a rappelé tout ce qu'eut de pénible pour les admirateurs de Chabrier, cette soirée triomphale de *Gwendoline*, à laquelle le compositeur dut assister, la pensée déjà presque éteinte :

Hélas, il était trop tard. Chabrier assistait à la première de *Gwendoline* : mais ce n'était plus Chabrier. Abattu par la destinée, rongé par le découragement, il avait vu s'amoindrir peu à peu ses facultés; il avait assisté, impuissant, au naufrage de sa rayonnante intelligence.

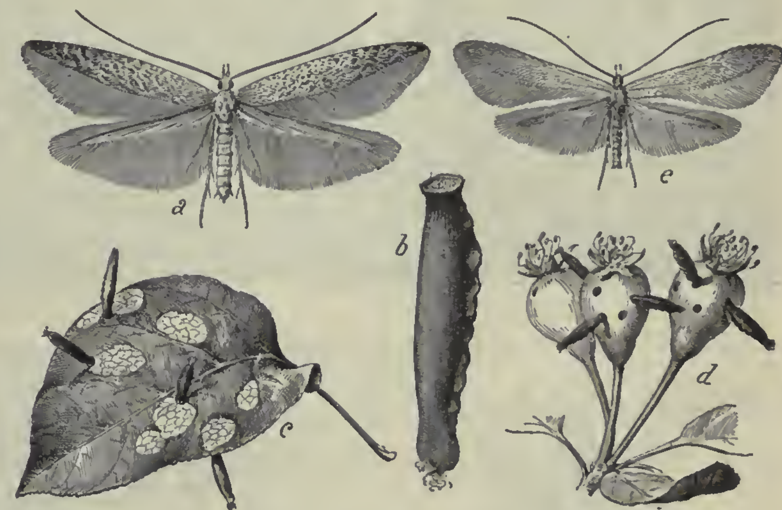
Ce n'était que le fantôme de lui-même qui apparut au balcon de la loge à l'appel des ovations. Il ne put répondre aux acclamations de la foule qu'en se frappant le cœur et en fondant en larmes...

De son côté, le sénateur Gomot, dans la lettre qui a été lue devant le monument, a raconté cette amusante anecdote sur l'homme aimable et enthousiaste, « convive gros et gras, buvant sec et parlant haut » qu'était Emmanuel Chabrier :

... A peine à table, il nous raconta des anecdotes du pays natal en les agrémentant de ces mots de patois qui pimentent si bien un récit. Au dessert, il se leva subitement en disant : « Voici un piano, je vais lui casser les reins! » Et, dans la bouche de Chabrier, ce n'était pas une vaine menace. Il fallait le voir devant l'instrument. Le démon de la musique le possédait tout entier; il jouait avec ses mains, avec ses coudes, avec ses genoux, et le piano rendait des sons d'une intensité inouïe.

Nous aimions aussi à l'entendre dans ses légendaires improvisations. On lui passait le journal du jour en lui désignant un fait-divers. Aussitôt il chantait en frappant le clavier. C'est le récit d'un crime : Chabrier le dramatise et jette la terreur dans l'âme; la justice arrive lentement, puis on entend le galop des chevaux des gendarmes. Le coupable est arrêté aux sons d'une marche funèbre, et comme l'article finit par ces mots : « La vindicte publique sera satisfaite », Chabrier s'écrie : « Vous allez voir comme elle est contente, la vindicte publique! » Et le piano fait entendre une gigue désordonnée. — J.-M. DELISLE.

***coléophore** (du gr. *koléos*, étui, et *phoros*, qui porte) n. m. — ENCYCL. Ce genre de lépidoptères, qui appartient à la détestable famille des tinéidés, est voisin, par certains caractères, des yponomeutes. Parmi les très nombreuses espèces qu'il renferme, il en est deux surtout qui s'attaquent aux arbres fruitiers et notamment aux poiriers et aux pommiers; ce sont : le *coleophora hemerobiella* et le *coleophora flavipenella*. Bien que, en général, leurs atteintes n'occasionnent pas des dégâts assez considérables pour faire considérer la présence de ces teignes comme une calamité, il arrive cependant — et le fait s'est produit plusieurs fois en Bretagne — que les fruits sur lesquels les insectes se sont fixés, si ce sont des fruits de table, perdent une grande partie de leur valeur marchande; ils sont en effet, tachés de points ou creusés de petites cavités qui se cicatrisent mal et constituent autant de portes ouvertes à l'invasion des moisissures.



Coléophore : *a*, *coleophora hemerobiella* (grossi 6 fois); *b*, étui protecteur de la larve (grossi 6 fois); *c*, larves sur une feuille, montrant les places qui ont été successivement attaquées; *d*, larves sur des fruits; *e*, *coleophora flavipenella* (grossi 6 fois).

La présence des coléophores sur les arbres fruitiers peut être constatée au printemps et dans le courant de l'été. On aperçoit souvent alors sur les feuilles et sur les fruits de petits appendices bruns, dressés, ayant l'aspect de minuscules semences oblongues qui se seraient fixées droit en tombant sur une de leurs pointes. Ces appendices constituent, en réalité, le manteau protecteur des larves; chacun est l'ouvrage d'une chenille, grisâtre, à tête noire, qui, au moyen de fils soyeux qu'elle sécrète, a aggloméré de menus fragments végétaux (de feuilles, d'écorce) pour constituer une sorte de four-



La Roue. (Dessin de Callot.)



La Tour de Nesle et le Louvre. (Dessin de Callot.)



Les Gueux : L'Avant-garde. (Dessin de Callot.)



L'Estrapade. (Dessin de Callot.)



La Tour de Nesle et le Pont-Neuf (Dessin de Callot.)



La Pendaison. (Dessin de Callot.)

reau douillet, renflé légèrement vers le milieu, et qui lui servira d'abri jusqu'à la dernière mue.

Dans sa maison, fixée au support choisi (feuille ou fruit) assez solidement pour nécessiter un petit effort de la part du doigt qui l'en voudrait détacher, la chenille s'accroît, se transforme en nymphe, puis en papillon. Elle se nourrit du parenchyme de la feuille ou de la pulpe du fruit; dans ce dernier cas, elle trouve une nourriture abondante à portée. Mais, si, au contraire, elle s'est fixée sur une feuille, elle doit, jusqu'à ce qu'elle ait acquis son entier développement, déplacer de temps en temps sa maison pour trouver sa subsistance. A l'abri de son fourreau, elle découpe dans l'épiderme supérieur de la feuille un petit disque correspondant au diamètre de son corps; puis, en allongeant la tête et sans sortir complètement de sa maison, se met à ronger circulairement le parenchyme même des feuilles en respectant les deux épidermes. Une fois épuisées les provisions qu'elle a pu atteindre ainsi, elle se déplace et va planter sa demeure un peu plus loin. Ces stations successives apparaissent sous la forme de taches à peu près circulaires de tissu mort; c'est l'épiderme privé de ses couches sous-jacentes qui s'est peu à peu desséché.

La transformation en nymphe s'opère le plus souvent loin des feuilles, que la larve abandonne pour des retraites offrant plus de sécurité (creux des écorces, intersection des branches). L'éclosion du papillon a lieu dans le mois de juillet et peu après les femelles se mettent à pondre. Les jeunes larves issues de cette ponte parviennent à leur dernière mue avant la fin de l'été, et, si la saison leur est clémente, les jeunes papillons qui éclosent à ce moment effectuent à leur tour la ponte; mais les œufs de cette seconde génération n'éclosent qu'au printemps suivant.

Le papillon du *coleophora hemerobiella* est long d'environ trois à cinq millimètres, et mesure de douze à quinze millimètres d'envergure; sa coloration générale est d'un gris terne foncé; les ailes sont bordées d'une fine frange. Le papillon de l'espèce *flavipenella* est analogue et sensiblement de même couleur; toutefois les ailes du premier sont marquées de taches noires et leur frange est plus apparente encore que dans l'espèce *flavipenella*. Les deux papillons sont difficiles à capturer en raison de la rapidité de leur vol, et parce que leur dernière paire de pattes, plus longues que les antérieures, leur permet d'exécuter un saut brusque dès qu'ils se voient menacés.

L'élarvement est un moyen de destruction insuffisant; le papillonnage est difficile, sinon impossible, et le véritable traitement à opposer à l'invasion des coléophores est le nettoyage du tronc et des branches des arbres fruitiers en hiver, puis badigeonnage à l'aide d'un enduit insecticide, traitement qui doit être complété par des pulvérisations de bouillies insecticides faites au moment de l'éclosion des œufs et des papillons, au printemps et en été. — JEAN DE CHAON.

coxa vara (mots latins signif. : *hanche déviée*) n. f. Affection chirurgicale de la hanche, caractérisée par la position vicieuse de la jambe qui est en adduction et rotation externe.

— ENCYCL. La *coxa vara* peut être congénitale; on distingue une coxa vara des enfants et une coxa vara des adolescents. L'affection est le plus souvent unilatérale, mais se voit parfois des deux côtés.

Chez les jeunes enfants, le rachitisme est le plus souvent en cause. Chez les adolescents, le rachitisme peut également être fréquemment incriminé, mais l'étiologie montre surtout l'influence de professions exigeant des mouvements pénibles et une station debout prolongée.

Anatomiquement, la lésion principale est la déviation du col du fémur, qui, présentant, à l'état normal, une direction oblique en haut et en dedans, se laisse fléchir et devient horizontal ou même finit par présenter une direction oblique en dedans et en bas, exactement contraire à la direction normale.

La coxa vara est douloureuse, et cette douleur fait parfois confondre cette affection avec une coxalgie commençante. Le traitement consiste en l'utilisation des ressources de la physiothérapie, ainsi qu'en une contention en bonne place obtenue par rectification et maintenue par des appareils plâtrés. Dans les cas très graves, on est autorisé à recourir à une intervention sanglante. — Dr H. BOUQUET.

***crochet** n. m. — *Crochet d'orage, Crochet de grain*, Noms donnés à la courbe brusque que décrit le stylet du baromètre enregistreur au passage d'un « ruban de grain » ou à l'approche d'un orage : *Le* CROCHET DE GRAIN *exprime, en règle générale, une très rapide diminution de la pression atmosphérique.*

cursus (*suss* — mot lat. signif. « course », « mouvement ») n. m. Philol. Système de prose rythmique, usité dans la littérature byzantine et dans les bulles des papes aux XIIe et XIIIe siècles : *Les règles du* CURSUS, *comme celle de la versification rythmique des mêmes temps, étaient fondées sur la considération de l'accent.* (L. Havet.)

— ENCYCL. Les travaux de L. Havet et H. Bornecque ont démontré que les fins de phrases de Cicéron et d'un grand nombre d'écrivains latins sont soumises à certaines règles métriques : c'est ce qu'on nomme *prose métrique*. Les prosateurs des IIIe, IVe et Ve siècles appliquent rigoureusement des règles analogues, notamment Symmaque, préfet de Rome en 384-385. Par suite du changement qui affecta la nature de l'accent tonique latin, devenu accent de force après avoir été accent d'acuité, la prose métrique devint de la prose rythmique. Elle fut surtout en honneur aux XIIe et XIIIe siècles dans les documents de la chancellerie pontificale : ce fut le *cursus*. On reconnaissait trois types de fin de phrase, désignés sous les noms de *cursus velox*, de *cursus tardus* et de *cursus planus*. Par exemple, il y avait *cursus velox* (cursus rapide) quand le dernier mot de la phrase était un tétrasyllabe accentué sur la pénultième et l'avant-dernier un mot accentué sur l'antépénultième : ainsi dans la fin de phrase *circumstántias intuéri*. (V. L. Havet, *la Prose métrique de Symmaque et les origines du cursus*, Paris, 1892). — Il y a aussi un *cursus* byzantin, que W. Meyer a cru d'importation latine, et dont Wilamowitz-Mœllendorff a discerné l'origine chez les auteurs grecs du IVe siècle, et en particulier chez Himérios. (V. Daniel Serruys, *les Procédés toniques d'Himérius et les origines du cursus byzantin*, *Mélanges Havet*, Paris, 1909.) — M. ENOCH.

Deucher (Adolphe), homme d'Etat suisse, né à Steckborn, dans le canton de Thurgovie, le 15 février 1831, mort à Berne le 10 juillet 1912. Fils d'un médecin, il fit lui aussi ses études médicales et exerça successivement la médecine à Steckborn d'abord, puis à Frauenfeld. Dès l'année 1854, il fut député au Grand Conseil thurgovien, dont il fit partie pendant vingt-cinq ans et qu'il présida deux fois.

Sa carrière fédérale commença en 1867. Elu à cette date au Conseil national, il garda ces fonctions jusqu'en 1873 et y fut appelé de nouveau en 1879. Il fut nommé vice-président de cette assemblée, puis président en 1882. L'année suivante, il fut appelé à faire partie du Conseil fédéral en remplacement de Bavier, nommé ministre de Suisse à Rome.

A. Deucher. (Phot. Odermatt, d'après Benziger.)

Deucher dirigea successivement plusieurs départements fédéraux : celui de la justice et police, celui des postes, télégraphes et chemins de fer, et celui de l'intérieur. Appelé à la présidence de la Confédération en 1886, il prit les affaires étrangères, selon la règle alors en vigueur. En 1887, il passa au département de l'industrie et de l'agriculture, auquel fut joint en 1896 le commerce. C'est à cette sphère d'activité, qui répondait tout à fait à ses goûts pour les questions économiques et sociales, que son nom reste surtout attaché. Deucher fut de nouveau président de la Confédération en 1897, en 1903 et en 1909, cette dernière fois après la mort de Zemp, qu'il venait de remplacer au Conseil fédéral comme vice-président, en 1908.

C'est à l'impulsion de Deucher que furent dues les principales mesures prises en Suisse au sujet de la protection ouvrière. Il prépara l'application de la législation sur les assurances sociales et fit beaucoup aussi pour l'enseignement public, et en particulier pour l'enseignement professionnel. En matière douanière, on lui doit le tarif de 1902 et 1903, qui forme la base des traités de commerce suisses. Dans le domaine agricole, il prit l'initiative de toute une série de mesures relatives notamment aux épizooties, à la création d'écoles d'agriculture, aux assurances contre la grêle, au développement de la viticulture. Au point de vue politique, il a évolué d'un radicalisme assez avancé à des tendances modérées. Homme de volonté, il s'était mis à apprendre le français à l'âge de cinquante-deux ans, quand il avait été appelé au Conseil fédéral, et il était arrivé à le parler couramment. — G. REGELSPERGER.

***Fouillée** (*Alfred*-Jules-Emile), philosophe et professeur français, membre de l'Académie des sciences morales, né à La Pouëze (Maine-et-Loire) le 18 octobre 1838. — Il est mort à Lyon le 16 juillet 1912. La philosophie française perd, dans la personne d'Alfred Fouillée, un des penseurs les plus ingénieux, les plus variés, et l'un des maîtres les plus suggestifs qui l'aient naguère illustrée. Il n'avait guère dû qu'à sa propre réflexion sa première formation doctrinale : car, successivement professeur aux collèges de Louhans, de Dôle et d'Auxerre, puis au lycée de Carcassonne, il avait débuté dans l'Université en ces premières années du second Empire où l'enseignement de la philosophie — réduit à la seule logique — était tenu pour suspect et entaché d'un libéralisme dangereux. Mais, en 1864, lorsque fut rétablie, en des temps meilleurs pour l'Université, l'agrégation de philosophie, il y fut reçu le premier. Il enseigna à Douai, à Montpellier, à la faculté des lettres de Bordeaux, et reçut, en 1867 et en 1868, deux récompenses successives de l'Académie des sciences morales et politiques. En 1872, ses deux thèses de doctorat *Platonis Hippias minor sive Socratica contra liberum arbitrium argumenta* et la *Liberté et le déterminisme* étaient soutenues en Sorbonne avec éclat, et la dernière eut un vif retentissement : elle était comme le point de départ de tout un système philosophique, celui des *idées-forces*, que Fouillée a depuis lors largement et abondamment développé, parce qu'il y voyait le meilleur moyen de concilier dans une synthèse supérieure les conceptions les plus opposées de la vie, de l'esprit et de la moralité, et en particulier le déterminisme naturaliste que réclame la science, et la liberté psychologique, postulat kantien de la notion de devoir.


Alfred Fouillée. (Phot. P. Petit.)

Pour Fouillée, les idées, c'est-à-dire tous les états mentaux conscients d'eux-mêmes et de leur objet, portent en elles-mêmes, outre l'élément représentatif, un élément actif et appétitif, qui est une force de réalisation de leur objet. Physiologiquement, tout état de conscience est uni à un mouvement conforme. Au regard de la philosophie générale, le mental, au lieu d'être un simple reflet accessoire de l'évolution universelle, en est un des facteurs principaux, et il introduit dans le mécanisme universel, qui n'est qu'une abstraction scientifique, ses forces réelles, spécifiques et imprévisibles. En appliquant sa conception des idées-forces au problème du déterminisme, Fouillée, qui définissait la liberté comme le maximum d'indépendance possible pour le moi intelligent et aimant, et constatait que les partisans du libre arbitre, aussi bien que ceux du déterminisme, en ont sensiblement la même conception, en arrivait finalement à considérer que cette idée de puissance indépendante se réalisait incessamment elle-même par une approximation progressive; d'où résultait dans la pratique une liberté relative. Et comme, selon sa propre parole de philosophe, désirer l'idéal c'est en commencer la réalisation, les plus hautes idées morales de bien, de responsabilité, de désintéressement, d'amour universel, de solidarité sociale, par le fait seul qu'elles sont conçues par l'esprit humain, deviennent progressivement réalisables. Enfin, tandis que le mécanisme rigoureux ne nous donne que l'apparence désolante d'un monde fermé à la vie morale et au progrès, la philosophie des idées-forces, en mettant sous nos yeux la puissance pratique de l'idéal, et la possibilité de progrès indéfini qu'il assure, est avant tout une philosophie de l'espérance, dont il se dégage, au point de vue social, un optimisme actif et efficace. De plus en plus, Fouillée, abandonnant la spéculation pure, s'est tourné vers l'étude des grands problèmes de la morale et de la politique contemporaines.

Correspondant de la section de philosophie de l'Académie des sciences morales en 1872, sans qu'il eût eu à faire acte de candidature, Fouillée avait été, la même année, nommé maître des conférences à l'Ecole normale. Son enseignement, vivant, persuasif, nourri d'idées généreuses, soulevant à chaque pas de fructueuses controverses, devait laisser à ses élèves un inoubliable souvenir. Il fut malheureusement trop court. Dès 1875, Fouillée, dont la santé était ébranlée par l'excès de travail et la vue menacée, dut se condamner à une retraite prématurée. Il se contenta désormais d'écrire, toujours sous cette forme chaleureuse et un peu oratoire où se révélait ses soucis d'éducateur. Ses livres sont nombreux : *la Philosophie de Platon* (1869); *la Philosophie de Socrate* (1874); une *Histoire de la Philosophie*, devenue classique dans l'enseignement secondaire; une remarquable étude sur *l'Idée moderne du droit en Allemagne, en Angleterre et en France* (1878), justement sévère pour les conceptions germaniques réalisées contre nous en 1870; *la Science sociale contemporaine; la Propriété sociale et la Démocratie* (1884); *Critique des Systèmes de morale contemporains* (1883); *la Morale, l'Art et la religion d'après Guyau* (1889); *l'Avenir de la Métaphysique fondée sur l'expérience* (1889); *l'Evolu-*

tionnisme des idées-forces (1889); *l'Enseignement au point de vue national* (1891), où il défendait avec une grande éloquence et des arguments dont on ne tint malheureusement pas assez compte, la culture générale et classique nécessaire à l'esprit français contre l'enseignement dit « utilitaire » et les hâtives spécialisations; *la Psychologie des idées-forces* (1893); *Tempérament et caractère* (1895); *le Mouvement positiviste et la conception sociologique du monde* (1896); *le Mouvement idéaliste et la réaction contre la science positive* (1896); *Psychologie du peuple français* (1898); etc., sans compter de nombreux articles dans les périodiques spéciaux et en particulier dans la *Revue des Deux Mondes*: œuvre vigoureuse, touffue, hautement éducative, très française surtout par la foi dans le progrès social et les tendances libérales et généreuses qui y circulent comme une riche sève. — H. Trévise.

Géorgiques chrétiennes (les), par Francis Jammes (Paris 1912). — L'extrême simplicité, qui semble avoir été le souci constant de Francis Jammes, avait pu paraître affectée dans l'expression qu'il lui avait donnée jusqu'ici. Quand il appelait Bernardin de Saint-Pierre « ce vieux sculpteur de cannes », il nous apparaissait bien plus comme tel que l'irascible père de *Paul et Virginie* lui-même. Cette sensibilité qui semblait avoir peur de s'exprimer correctement, cette précision unie à tant de gaucherie, ces maladresses prosodiques, tout cela paraissait voulu, et l'on pensait aux gamineries de Musset qui, pour faire une farce aux romantiques, s'amusait à « dérimer » après coup ses Andalouses.

Ce reproche ne pourra être fait aux *Géorgiques chrétiennes*. Cette fois, la simplicité triomphe, sans qu'on ait un seul instant l'idée de la taxer d'affectation et voici de vrais vers chrétiens qui se déploient et s'envolent, tantôt à ras de terre, tantôt au plus haut des cieux comme l'alouette matinale.

Francis Jammes ressemble assez à un Virgile paysan, un Virgile qui aurait connu les eaux du baptême, et ses paysages sont comme une illustration de poème ancien, naïvement et délicieusement enluminée par quelque peintre primitif.

Ce poème en sept chants est à la fois lyrique et didactique. Il commence à la fin de l'été, au moment où l'on fauche les blés, et il se déploie et se poursuit ensuite, au gré des saisons, chantant aussi bien la fenaison que les vendanges. Ses héros sont les plus humbles et les meilleurs. C'est le tonnelier et le laboureur; c'est le marin qui, comme la vigne se noue à l'ormeau, ébauche une simple idylle avec la paysanne. Une aïeule meurt : les vieux s'en vont sans nuire à la récolte ni aux semailles ; la jeune fille qui passe est aussi pure que Nausicaa lavant son linge à la fontaine; et certes la beauté chrétienne n'est pas loin ici de la beauté antique. Cependant le temps n'est plus des belles vendanges syracusaines; les vignes sont malades, les raisins racornis ; c'est la faute de la cupidité de l'homme, qui veut forcer la somme des biens qu'il peut avoir : « Sur l'argent on voit la semeuse d'ivraie », dit le poète.

Dans ce poème, les bacchantes et les silènes ont cédé la place aux anges. Toute chose prie et se mêle fraternellement, depuis les thèmes du ménétrier jusqu'au chant du cri-cri dans la cuisine.

Nous avons dit tout à l'heure que ce poème était en partie didactique. En voici une preuve dans ces vers sur la culture du maïs :

Auprès de haricots, au milieu du Printemps,
On le sème en un sol hersé légèrement.

Il croît sur la colline autant que sur la plaine
Et, s'il est abreuvé, dans l'argile ou l'arène.

Fontarabie en fait sur le sable de mer
Quand elle sort du bain un pagne jaune ou vert.

Et d'Hendaye à Orthez, d'Orthez à Pierrefitte,
Les longs rubans fibreux de ses feuilles s'agitent.

Lorsque son plant est tendre il faut craindre, dit-on,
La courtilière et le ver blanc du hanneton.

Séparant ses rangées, on creuse dans la terre
Des sillons permettant aux pluies de se distraire.

On refait ces labours jusqu'à sa floraison.
La mauvaise herbe ainsi point ne pousse à foison.

Ne le chaussez pas trop, mais que reste aérée
Sa racine et par l'eau doucement pénétrée.

Il est certain, dans des vers comme ceux-ci, que Francis Jammes sait unir la concision à la connaissance approfondie des choses de la terre, et cela, avec une simplicité qui rappelle les vieux dictons populaires. La forme du distique, adoptée pour l'œuvre entière, peut sembler monotone et fatigante à première vue, mais tant d'air et de liberté circule dans chaque vers, qu'il n'en est rien. Les beautés de détail abondent, et il n'est pas rare de trouver des vers comme ceux-ci:

Le bonheur entourait cette maison tranquille
Comme une eau bleue entoure exactement une île...

La Terre entre dans l'ombre avec toute sa gloire.
Des chevaux pleins de nuit s'en reviennent de boire...

On trouve bien encore, çà et là, des libertés et aussi des platitudes, mais que sont-elles auprès de celles que Francis Jammes se permettait naguère ? D'ailleurs, il a eu soin de se fixer un art poétique qu'il importe de citer :

Après un grand combat où j'avais pris parti,
Je regarde et comprends qu'on s'est peu départi.

Devenu trop sonore et trop facile et lâche
Le pur alexandrin, si beau jadis, rabâche.

Le vers libre ne nous fit pas très bien sentir
Où la strophe s'en vient commencer et finir.

Mais quelques libertés, quand il les voulait toutes,
Ce dernier les conquit. Elles ouvrent la route.

Si rares qu'elles soient, elles sont bien assez.
Les vers seront égaux et pas assonancés.

Comme l'oiseau répond à son tour l'oiselle
La rime mâle suit une rime femelle.

Quoique les vers entre eux ainsi soient reliés
J'accepte qu'un pluriel rime à un singulier.

Encor tel que l'oiseau, qui du ciel prend mesure,
Le rythme ici et là hésite à la césure.

L'hiatus quelquefois vient à point rappeler
Celui qui est poète au plus simple parler.

Alors que l'e muet s'échappe du langage
Je ne veux pas qu'il marque en mon vers davantage.

Les syllabes comptées sont celles seulement
Que le lecteur prononce habituellement.

Ayant fixé ce bref mais sûr art poétique,
Mon inspiration me rouvre son portique.

Cet art poétique pourrait bien être celui de l'avenir. En somme, il élimine le vers dit vers libre dont la faillite semble définitivement acquise, et, à la rime d'un singulier et d'un pluriel, et à l'e muet près il semble nous ramener aux libertés de la Pléïade. — Gauthier-Ferrières.

hémosporidies (du gr. *haima*, sang, et *sporos*, graine) n. f. pl. Groupe de protozoaires appartenant à la division des sporozoaires et comprenant notamment le genre piroplasme.

isoglosse (gr. *isos*, égal, et *glôssa*, langue, sur le modèle d'*isotherme*) adj. Gramm. Se dit des lieux qui, situés sur le même domaine linguistique, présentent un ou plusieurs phénomènes grammaticaux identiques, et dus aux mêmes causes : *Des points* isoglosses. || N. f. Ligne fictive joignant les points isoglosses : *Si l'on pouvait observer directement l'indo-européen, on y trouverait des lignes d'*isoglosses. (Meillet.)

— Encycl. La considération des *isoglosses* a renouvelé la notion de dialecte. Dans l'usage courant on appelle *dialecte* le parler propre à une région, et déterminé par un certain nombre de particularités grammaticales. Or, selon G. Paris, P. Meyer, Meillet et la plupart des linguistes contemporains, « il n'y a réellement pas de dialectes dans une masse linguistique de même origine comme la nôtre; il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses, de telle sorte que le parler d'un endroit contiendra un certain nombre de traits qui lui seront communs, par exemple, avec le parler de chacun des quatre endroits les plus voisins, et un certain nombre de traits qui différeront du parler de chacun d'eux. » (G. Paris). « Chacune des lignes d'*isoglosses* diverses qui, sur une carte linguistique, marquent la limite des innovations grammaticales, est autonome et indépendante des autres. (V. l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont.) Un ensemble de localités où se produit ainsi, de manière indépendante, une série de changements concordants, qui sont en conséquence enserrées par un certain nombre de lignes d'*isoglosses*, et s'opposent par là aux parlers voisins, constitue un *dialecte naturel* » (Meillet). Comme exemple d'*isoglosses* on peut citer la ligne qui, en France, marque la limite du changement en *e* de *a* latin accentué (fr. *chanter* = lat. *cantáre*). Cette ligne a été considérée comme séparant les dialectes de langue d'oïl de ceux de langue d'oc (où *a* lat. accentué a persisté). Mais si l'on considère d'autres traits phonétiques, on trouve des lignes d'*isoglosses* toutes différentes. « Par exemple, l'*a* latin accentué devient *e* dans des parlers où le *p* latin entre voyelles ou éléments vocaliques devient non pas *v* comme dans le Nord de la France, mais *b* comme dans le Midi : tel parler berrichon a, dans le mot latin *cápra*, *e* comme le français *chèvre*, et *b* comme le provençal *cabra*, et dit *chieb* ». (Meillet.) — On a démontré que les parlers grecs, lituaniens, etc., offrent les mêmes phénomènes de lignes d'*isoglosses* indépendantes. On se trouve en présence d'une loi commune à tous les groupes d'idiomes de même famille. — M. Enoch.

***Lang** (Andrew), écrivain anglais, né à Selkirk (Ecosse) le 31 mars 1844. — Il est mort à Banchory, Deeside (Ecosse), le 20 juillet 1912. Il a possédé à un degré éminent cette variété d'aptitudes que les Anglais appellent *versatility*: il a été poète, humaniste, critique, romancier, historien et mythologue. Il avait fait de solides études à l'académie d'Edimbourg, à l'université de Saint-Andrews, enfin au Balliol College d'Oxford (1863). Fellow (agrégé) de Merton College, dans ce même Oxford, en 1868, docteur ès lois de Saint-Andrews (1885), il obtint, dans cette université, la chaire de théologie naturelle (fondation Gifford) en 1893, et fut élu en 1906 membre de la Royal British Academy. Il fut d'abord poète; ses œuvres en ce genre : *Ballads and Lyrics of Old France* (1872), *Ballads in Blue China* (1880), *Helen of Troy* (1882), *Rhymes à la Mode* (1884), *Grass of Parnassus* (1888), *New Collected Rhymes* (1905), trahissent, avec un sens naturel des rythmes, l'influence de la poésie française, et spécialement de notre école parnassienne. Il était du reste très versé dans la connaissance de la littérature française. Humaniste distingué, il a collaboré avec le professeur Butcher à une excellente traduction de l'*Odyssée* (1870) et, avec Walter Leaf et Ernest Myers, à celle de plusieurs livres de l'*Iliade* (1883). Il a traduit aussi *Théocrite, Bion* et *Moschus* (1880). Critique averti, fin, souvent acerbe, il donna des articles au *Times*, où il faisait la revue des romans, au *Daily News*, au *Longman's Magazine* et à diverses encyclopédies; plusieurs recueils en furent publiés : *Letters to Dead Authors* (1886); *Lost Leaders* (1889); *Old Friends* (1890); *Essays in Little* (1890). Romancier, il a écrit, avec Rider Haggard, *the World's Desire* (1898); avec A.-E.-W. Mason : *Parson Kelly* (1899) et seul *the Monk of Fife* (1898). Historien, auteur d'une importante *History of Scotland from the Roman Occupation* (1900-1904), *Historical Mysteries* (1904) [trad. fr. par T. de Wyzewa, *les Mystères de l'Histoire*, 1906]; *John Knox and the Reformation* (1905), il s'est spécialement intéressé à divers épisodes du mouvement jacobite, dans des études telles que : *Pickle the Spy* (1897), *the Highlands of Scotland in 1750*, *the Companions of Pickle* (1898), *Prince Charles-Edward* (1900). Marie Stuart fut l'objet de ses recherches attentives (*the Mystery of Mary Stuart*, 1901). Notre grande héroïne française a trouvé en lui un apologiste.


A. Lang.

Il a écrit : *the Maid of France* (1909 ; trad. franç. sous le titre de *Jeanne d'Arc*, Paris, 1911), et, en outre, il a fait du livre d'Anatole France sur le même sujet une critique assez vive (trad fr. : *la Jeanne d'Arc de M. Anatole France*, Paris, 1911) : au lieu que France ne voit en Jeanne qu'une « hallucinée perpétuelle », A. Lang, suivant une théorie chère aux psychologues anglo-saxons, explique son rôle par les suggestions des forces mystérieuses et bienfaisantes du « moi conscient ». Ceci nous amène à parler des ouvrages les plus importants de Lang, ceux qui concernent les origines de la religion, l'explication des mythes, la théorie du totem, le folklore, et dont les plus connus sont *Custom and Myth* (1884), *Myth, Ritual and Religion* (1887), son livre essentiel en la matière, *Modern Mythology* (1895), *the Making of Religion* (1898), *Magic and Religion* (1901), *the Secret of the Totem* (1905). Un certain nombre de traductions françaises ont permis à ses idées de mieux circuler chez nous : *Mythologie* (trad. Parmentier, 1886); *Etudes traditionnistes* (trad. Em. Blémont et H. Carnoy, 1890); *Mythes, cultes et religions* (trad. Marillier, 1895). Son explication de l'origine des mythes est curieuse et digne d'attention : selon lui, les mythes sont nés à une époque où l'esprit humain, très différent, par sa structure même, de ce qu'il est aujourd'hui, jugeait naturel et rationnel ce qui paraît à l'homme civilisé d'à présent contraire à la nature et à la raison. Sa théorie emprunte surtout ses arguments à l'ethnographie et à l'anthropologie. Quant à l'interprétation de la signification même des mythes, A. Lang unit d'une manière éclectique les explications par les phénomènes météorologiques, par les cataclysmes, par le soleil, par les phases de la végétation, etc. Son nom s'inscrit donc en bonne place dans le développement des études de folklore. Il nous faut signaler encore, parmi les productions de cet esprit curieux, des études de critique et de bibliographie : *the Library* (1881), *Books and Bookmen* (1886); *Letters on Literature* (1889); *Homer and the Epic* (1893); *Adventures among Books* (1905); *the Puzzle of Dicken's Last Plot* (1905); *the Homeric Hymns* (1899); sa traduction d'*Aucassin* et *Nicolette* (1887); son édition des *Contes de Perrault* (1887), des études biographiques : *Life Letters and Diaries of Sir Stafford Northcote* (1890); *the Life of John Gibson Lockhart* (1896), ou des fantaisies comme ses *Angling Sketches*, essais sur la pêche à la ligne, sport dans lequel il s'est distingué comme dans le golf ou le crocket (1891) ou *My own Fairy Book* (1895), enfin ses éditions de W. Scott, R. Burns,

Ch. Dickens. Ajoutons qu'il s'intéressait vivement au spiritisme. Intelligence étendue, souple, infiniment érudite, très sceptique aussi, Andrew Lang est un écrivain délicat, spirituel, varié, chatoyant. — Jean Bonclère.

Leconte (Cincinnatus), général et homme d'Etat haïtien, président de la République, né en 1859, mort à Port-au-Prince le 7 août 1912, dans un incendie du Palais national provoqué par l'explosion d'une poudrière. Le général Leconte, qui avait, au commencement de 1911, arraché le pouvoir à son rival, le général Simon, avait montré pendant les quelques mois qu'il détint la présidence de la République de réelles qualités de clairvoyance et d'énergie. C'était un mulâtre, et sa première éducation avait été fort soignée. Il fit notamment d'excellentes études de droit, voyagea en Europe, et, à son retour exerça à Port-au-Prince la profession d'avocat, tout en se mêlant à la politique et en devenant un des chefs du parti libéral. Plusieurs fois ministre, il reçut notamment du président Nord Alexis les portefeuilles des travaux publics et de l'intérieur : en cette dernière qualité, il encourut une certaine responsabilité dans les exécutions sommaires d'hommes politiques et de journalistes qui ensanglantèrent Port-au-Prince en 1908. On sait comment le président Nord, débordé par l'opposition qu'encourageait au loin l'opinion américaine, dut abandonner le pouvoir quelques mois après. Le général Leconte, fort compromis dans sa politique, dut le suivre dans sa retraite et le président Simon, qui venait à succéder à Nord, l'exila à la Jamaïque. Il n'accepta d'ailleurs pas sa défaite, et soutenu en cachette par les nombreux amis qu'il avait laissés à Haïti, il ne cessa de conspirer contre le gouvernement de Simon. Une première tentative d'insurrection éclata en janvier 1911 dans le nord de la République : elle échoua, et le général Leconte, sur le point d'être pris, dut se réfugier en hâte au consulat germanique de Port-Haïtien, et sous le couvert du consul, regagner sa retraite. Quelques mois après, un nouveau mouvement réussissait : Leconte avait, cette fois pour allié le général Firmin; mais, maîtres de la situation, les deux rivaux s'entendirent mal. Une courte et peu meurtrière guerre civile s'engagea, et, au commencement d'août 1911, Leconte triomphant de son adversaire, était proclamé président provisoire. Quelques jours après, il était élu par acclamation, à titre définitif : l'assemblée délibérait sous la pression de 20.000 hommes de troupe.


Cincinnatus Leconte. (Phot. Mews.)

Leconte, comme ministre des travaux publics, s'était signalé par son activité. Il avait notamment contribué à doter son pays du chemin de fer de Port-au-Prince à Cap-Haïtien, organisé le lycée Pétion, etc., mais il avait accumulé contre lui des haines sans merci. Peut-être est-ce aux révolutionnaires haïtiens qu'il faut imputer la catastrophe où il a péri : le magasin de poudres et de munitions adjacent au Palais national ayant sauté à trois heures du matin, le feu prit au palais lui-même, construit entièrement en bois. Il y eut, dans l'incendie, qui s'était développé avec une terrifiante rapidité, une centaine de blessés et plusieurs morts, dont le président. L'ordre, par bonheur, pouvait être maintenu, grâce à la fidélité des troupes, et l'Assemblée nationale, convoquée de suite, élisait président de la République Tancrède Auguste. — Paul Lion.

louchissement (*chi-se-man*) n. m. Action de louchir, de devenir louche, en parlant d'un liquide : *Le* LOUCHISSEMENT *est, la plupart du temps, le résultat d'un travail microbien.*

Madeleine jeune femme, roman par René Boylesve (Paris, 1912, 1 vol. in-18). — Dans un précédent roman : *Une jeune fille bien élevée*, René Boylesve avait conté la jeunesse mélancolique, l'éducation sévère, les incertitudes sentimentales d'une jeune fille de Chinon, finalement obligée à un mariage de convenance : dans celui-ci, il nous montre les conséquences de ce mariage pour une jeune femme désillusionnée, mais malgré tout vertueuse.

L'architecte Achille Serpe, que Madeleine a épousé, homme de belle apparence, homme de belles espérances aussi, est un exemple assez commun d'une inconscience morale complète unie à un goût obstiné des convenances et de la respectabilité. Point méchant homme certes, capable de quelques égards, mais non point de quelque noblesse. Le soir de son mariage, il explique à ses amis que, s'il est venu chercher en province une jeune fille bien élevée, c'est pour n'être point... trompé. Ses besoins moraux ne vont guère au delà. Il respecte l'argent et les situations acquises et craint le scandale plus que la vilenie. Que son maître et grand confrère Grajat courtise grossièrement Madeleine, il dira de lui qu'il est « un mufle », mais ne débarrassera pas sa femme de cet odieux contact. Il a une considération sans bornes pour ses cousins Voulasne, les gens riches de la famille : ce sont des caractères bienveillants, gais et médiocres, pour qui tout le bonheur de la vie consiste à imiter chez eux les divertissements et l'esprit des cafés-concerts ; qui, incapables de faire volontairement le mal, mais non moins incapables de l'empêcher, s'abandonnent aux directions d'un vieux viveur et sont la cause du suicide de leur fille. Ecœurée par ce milieu où elle est obligée de vivre, Madeleine voit s'accumuler autour d'elle les déconvenues. Son mari n'a même pas l'habileté de l'homme d'entreprises. Il se compromet, il se ruine, il s'effondre ; il apparaît finalement ce qu'il est : un pauvre homme. Et il n'a même pas la fidélité.

Quelle désillusion pour une femme qui pense qu'il y a dans l'amour, comme dans tout, « quelque chose de sublime vers lequel nous devons tendre ». Et aussi quel danger ! Le hasard des relations mondaines met en présence de Madeleine un homme dont l'élévation d'esprit dépasse infiniment le niveau des gens avec lesquels elle vit. Elle se plaît en sa compagnie, goûte son esprit varié, un peu paradoxal, et trouve dans ses entretiens la nourriture qui manque à son âme : bref elle est amenée à s'avouer à elle-même, Dieu sait avec quels remords, qu'elle voit en lui le type de l'homme qu'elle eût souhaité d'avoir pour mari. Elle s'effraie de se trouver si occupée de lui, malgré toute la douceur qu'elle découvre dans l'amour. Avec la maladresse naïve d'une femme inexpérimentée, elle provoque, par son trouble même, une déclaration, nullement préméditée, de l'homme qu'elle aime, qui l'aime aussi, et qui plus que tout craignait de le lui dire. Alors, tandis que son cœur s'émeut de ce sentiment délicieux et nouveau et que l'émotion l'empêche de parler, il apparaît dans toute son attitude, en dépit d'elle-même, quelque chose qui se défend, qui proteste avec une sorte d'énergie indignée contre l'aveu et qui irrévocablement éloigne d'elle un homme humilié et repentant de ce qu'il croit une irrémédiable erreur. Puis, quand il la fuit, elle le cherche, jusqu'à ce qu'une nouvelle preuve lui fasse voir que, malgré son désir de tendresse, il y a quelque chose en elle qui repousse la faute. Elle souffre infiniment de cette opposition de deux tendances qu'elle sent en elle.

> Je suis, se dira-t-elle plus tard, une image affaiblie des femmes d'autrefois ; je porte en moi le spectre de mes aïeules au point de faire reculer l'amant que mes bras entr'ouverts appellent. Mais je n'ai ni la simplicité, ni la rude foi de ma mère et de la mère de ma mère, qui leur ont épargné, à elles, de se demander jamais ce qu'elles étaient.....

Cette scène, qui fait comme le nœud du roman, est analysée avec beaucoup de délicatesse. La fin de l'aventure de Madeleine jeune femme la montrera reconquise par les suggestions ancestrales. Chez elle d'abord, une sorte de honte rétrospective, un remords de ce que son cœur et son imagination ont osé ; puis l'apaisement dans l'amour de ses enfants et dans les croyances de son adolescence ; enfin, la résignation la plus dure, celle qui consiste à accepter la médiocrité du monde et à vivre à mi-côte.

L'auteur se défend, dans sa préface, d'avoir voulu, en moraliste ou en sociologue, écrire une œuvre à thèse. Il a seulement souhaité de représenter, dans toute sa complexité, un peu de vie morale, désireux que sa peinture sollicitât naturellement la réflexion, et que de l'exposé même d'un cas particulier une conclusion morale se dégageât. Cette conclusion, c'est que dans la morne mélancolie d'une vie médiocre et féconde en déceptions, quelque chose de grand peut être accompli, pourvu qu'on y arrive soutenu d'une solide armature héréditaire et armé, par une éducation attentive, d'une haute discipline morale et religieuse. L'auteur semble, de parti pris, s'être attaché à représenter des mœurs moyennes, et à l'exception de ses deux héros, des âmes moyennes, afin de mieux rester dans la peinture de la vie quotidienne. Rien de réaliste, du reste, car c'est toujours un moraliste qui parle, mais quelque chose de volontairement tempéré, presque éteint, un peu triste en même temps qu'un peu familier, qui donne à l'œuvre son caractère particulier de résignation mélancolique. — Louis Coquelin.

***Malo** (*Charles*-Albert), historien et critique militaire français, né au Pin-au-Haras (Orne) le 21 novembre 1851, mort à Paris le 24 mai 1912. — Il était le petit-fils de l'historien et publiciste Charles Malo, auteur de livres nombreux d'éducation, d'étrennes, etc. Il venait à peine de terminer ses études lorsqu'éclata la guerre franco-allemande. Il s'engagea tout aussitôt dans un régiment d'artillerie, avec lequel il prit part aux opérations sous Metz, et mérita, par sa brillante bravoure, d'être décoré de la médaille militaire. En octobre, il était emmené en captivité en Prusse : il en profita pour apprendre à fond l'allemand. De retour en France, il fit, au ministère de la guerre, un stage de quelques années, puis se lança dans le journalisme : il fut rédacteur parlementaire du *Journal des Débats*, puis, à partir de 1880, se consacra tout entier à l'histoire et à la critique militaires. Patriote ardent, resté presque jusqu'à son dernier jour d'une activité inlassable, fort érudit sur toutes les questions d'histoire militaire, se tenant minutieusement au courant de tous les détails d'organisation ou d'armement des armées européennes, il a, pendant de longues années, écrit aux *Débats* des feuilletons hebdomadaires qui sont des modèles de clarté, de bon sens quelquefois un peu pessimiste, mais dans lesquels se retrouve à chaque ligne la marque de son amour éclairé de l'armée et de son pays et aussi son goût très français pour l'offensive. Il avait fondé, en 1885, la *Revue de cavalerie*, dont il conserva la direction jusqu'en 1911.


Charles Malo.

Charles Malo a beaucoup écrit. Il a notamment publié les relations techniques d'un certain nombre de campagnes dans la « Bibliothèque internationale d'histoire militaire » de l'éditeur Marquhardt : *Campagne de 1805 en Allemagne et en Italie ; Guerre de 1866 en Allemagne et en Italie ; Campagne de Gustave-Adolphe ; Campagne de 1815 dans les Pays-Bas ; Campagne de 1859 en Italie ; Campagnes de Turenne ; l'Armée suisse ; Campagne de 1796-1797 en Allemagne et en Italie.* Citons encore : *M. de Moltke ; Champs de bataille de France ; la Vraie réforme de l'armée* ; etc. — J. Mozel.

***manche** n. m. — *Manche d'ombrelle, de parapluie.* V. SYLVICULTURE, p. 547.

***marine** n. f. — Encycl. *Marine marchande. La France, le plus grand voilier mixte du monde.* Les armateurs de Rouen, Prentout, Lebon et Leroux, qui possédaient déjà, avec leur quatre-mâts *Quevilly*, un des plus grands auxiliaires actuellement à flot, ont fait lancer, le 9 novembre 1911, dans les chantiers de la Gironde, à Lormont, près de Bordeaux, un bâtiment qui représente le plus grand voilier mixte du monde. Ce type *mixte*, où la voile est complétée par un moteur mécanique, n'est pas nouveau ; ce fut même le seul employé autrefois, lorsque les machines à vapeur n'offraient pas assez de sécurité pour que l'on pût leur confier le soin exclusif de propulser les navires. Il y avait alors sur chaque bâtiment à vapeur, soit de guerre, soit de commerce, une mâture suffisante pour parer aux défaillances de l'appareil moteur. Avec les progrès réalisés en mécanique, les navires à vapeur se débarrassèrent peu à peu de leur voilure et jusqu'à ces dernières années le commerce n'employa plus les deux modes de propulsion que séparément. Il y avait donc deux genres de bâtiments : les steamers et les voiliers. Ces derniers se trouvaient désavantagés sur certains parcours, là où les vents sont trop irréguliers pour pouvoir compter sur des traversées satisfaisantes ; aussi se bornèrent-ils aux trajets où la constance de la brise leur permettait de fournir des vitesses moyennes voisines de celles des steamers. Avec les moteurs *à combustion interne*, employant le pétrole lourd, ne nécessitant qu'un personnel spécial réduit et n'occupant à bord qu'un emplacement modéré, la question de réunir sur le même bâtiment les deux modes de propulsion s'est trouvée posée à nouveau. On peut se rendre compte en effet qu'au point de vue commercial il peut et il doit exister un accord entre l'utilisation du vent, moteur économique, et l'usage d'une machine, à condition que cette dernière n'encombre pas trop, ne consomme qu'un combustible bon marché et facile à loger, et qu'elle puisse ainsi permettre, par un emploi rationnel, de franchir à peu de frais les zones de calme ou certains détroits inaccessibles au voilier.

Par exemple le passage de l'Equateur, pour gagner l'Amérique du Sud, a toujours été difficile à la voile seule à cause des calmes, et l'impossibilité d'utiliser le détroit de Magellan a également placé en infériorité le navire à voiles obligé de doubler le cap Horn et de lutter, souvent pendant des semaines entières, contre les vents contraires. C'est là en effet que réside surtout le désavantage du voilier, car pour la vitesse, avec les vents favorables, il peut aisément lutter contre le steamer de charge, celui-ci ne donnant pas plus



Le voilier « La France ».

de 10 nœuds à l'heure (18kil,500), allure souvent dépassée par les grands bâtiments à voiles modernes.

La *France*, de la maison Prentout, Lebon et Leroux, paraît donc devoir être un instrument commercial remarquable et l'exemple donné par ces armateurs rouennais sera certainement suivi. Les dimensions de leur superbe « cargo-boat » sont les suivantes :

Longueur	131 mètres.
Largeur	17 —
Creux	8 —
Tirant d'eau en charge	7,30

Le déplacement à ce tirant d'eau est de 10.560 tonneaux et le *port en lourd*, c'est-à-dire le poids que le navire peut transporter, atteint 6.500 tonnes. La voilure, répartie sur cinq mâts, possède une surface totale de 6.500 mètres carrés ; elle donne au bâtiment, dans les cas favorables, une vitesse de 15 à 17 nœuds (27kil,500 à 31kil,400) à l'heure. Quant aux moteurs, sortis des chantiers Schneider, au Creusot, ils sont au nombre de deux, actionnant chacun une hélice avec une puissance de 900 chevaux et une consommation de pétrole lourd de *220 grammes* par cheval et par heure. C'est donc seulement 396 kilogrammes de combustible par heure que dépense le navire lorsqu'il développe les 1.800 chevaux de sa pleine puissance. La vitesse est alors comprise entre 9 et 10 nœuds par calme, et elle reste encore de 5 à 6 nœuds par brise fraîche contraire. La partie mécanique, outre l'appareil moteur principal, comprend encore des générateurs à vapeur pour la manœuvre des ancres et la mise en action des treuils ; une partie des voiles se hisse mécaniquement. Le navire est entièrement éclairé à l'électricité et chauffé à la vapeur ; il possède sept grandes cabines de luxe, un salon et un fumoir, réservés aux passagers. Bien que ne devant pas faire un service régulier de voyageurs, ces installations ont été prévues pour certains amateurs de tourisme au long-cours, qui trouveront à bord de la *France* le confort moderne allié aux sensations incomparables de la navigation à voile en haute mer. — O. Clerc-Rampal.

***Moutsou-Hito** ou **Mutsu-Hito,** empereur du Japon, né à Kioto le 3 novembre 1852. — Il est mort à Tokio le 29 juillet 1912. Il n'est pas exagéré de dire que le long règne de l'empereur qui vient de disparaître comptera dans l'histoire générale du monde presque autant que dans celle de son propre pays : il marque l'entrée dans la civilisation et la politique mondiales d'un peuple nouveau, qui, brusquement transformé, mais sans rien perdre de ses qualités natives, a pu tirer assez rapidement parti des conquêtes scientifiques et morales de l'Occident pour se créer à côté des vieilles nations d'Europe une place respectée. En moins d'un demi-siècle, l'agglomération incohérente, partant impuissante, de clans féodaux se partageant à travers d'incessantes querelles l'archipel du « Soleil-Levant », est devenue un Etat moderne, instruit, centralisé, outillé et armé à l'européenne, capable de se mesurer avec les plus fortes nations de l'ancien monde, et nullement inférieur à elles par quelques côtés éminents de sa mentalité, tout au moins par le sentiment du patriotisme et de l'honneur. Quel a été exactement le rôle personnel de Mutsu-Hito dans cette transformation? Le mystère et le respect religieux qui entourent au Japon la personne impériale, le secret parfaitement observé des délibérations du gouvernement ne permettent pas toujours de discerner dans l'ensemble des mesures prises, les initiatives propres d'un souverain qui fut, cela est hors de doute, merveilleusement servi dès le début par des conseillers et des ministres de premier ordre : les princes Tosa, Nagato et Satzuma au début, le maréchal Yamagata, le comte Ito, le comte Katsura, etc., à la fin du règne... Mais tous les Européens qui ont approché l'empereur ont été frappés de la lucidité de son esprit, de son intelligence large et rapide, de son entente parfaite de toutes les questions économiques ou diplomatiques. Il est très vraisemblable qu'une part considérable mérite de lui être personnellement attribuée parmi les réformes aussi nombreuses que décisives, qui ont signalé son gouvernement.

Mutsu-Hito, fils de l'empereur Komei, lui succéda en 1867. On sait comment son premier acte fut d'abolir le shogounat, avec l'appui des daïmios du sud, et malgré l'opposition armée des Tokongawa (27 janvier 1868). Chose curieuse, cette révolution qui était en réalité l'œuvre de la petite et moyenne noblesse, révoltées contre les grandes familles, devait aboutir finalement à la disparition, en tant que pouvoir politique, de la caste féodale. Il est non moins remarquable que, provoquée par la haine de l'étranger (en 1864, les flottes combinées de l'Angleterre, de la France, de la Hollande et des Etats-Unis, avaient détruit les forts de Simonoséki), elle eut pour principal résultat d'ouvrir le pays aux influences étrangères, l'empereur donnant lui-même le signal de ce qu'on a appelé l'*européanisation* du Japon. Mais encore faut-il s'entendre sur ce mot. De la civilisation occidentale, le Japon n'a pris que les formes pratiques et scientifiques, la technique, pourrait-on dire. Sa mentalité morale, ses façons de comprendre la famille, la patrie, la dignité personnelle, enfin le sentiment de sa supériorité sur l'étranger sont restés vivaces. Sous toutes les réformes politiques, la conception religieuse du gouvernement impérial n'a pas varié. Et Mutsu-Hito est resté, pour ses sujets, la personnification véritablement divine de la terre des ancêtres. Sa personne est sacrée, inviolable. C'est aux mérites de l'empereur que Togo ou Oyama rapporteront en 1905, dans leurs ordres du jour, les succès de leur flotte ou de leur armée : c'est pour l'empereur que tout Japonais souhaite de donner sa vie. A la veille de sa mort, on a eu le spectacle d'une foule de cent mille personnes prosternée dans un silence profond sur les places publiques de Tokio et priant pour le salut du souverain.

Cet immense ascendant religieux de l'empereur dut certainement faciliter sa tâche politique. A peine sur le trône, il sembla avoir pris à tâche de transformer radicalement le pays, en y introduisant toutes les formes de la civilisation occidentale. Au lieu de s'enfermer dans Kioto, l'ancienne capitale religieuse des mikados, il prit pour capitale Yédo, qui reçut le nom de Tokio, se mit à voyager dans son empire, revêtu d'un uniforme européen, ainsi que ses dignitaires. Quant aux étrangers, dont la présence avait servi de prétexte au renversement du shogoun, il les traita mieux que jamais. Il leur ouvrit les ports de Kobé, d'Osaka, de Yédo, appela d'Europe et d'Amérique les personnalités les plus distinguées pour réformer toutes les branches de l'administration générale de l'empire, et envoya (1872) aux Etats-Unis, en Angleterre et en France des ambassadeurs chargés non seulement de signer des traités de commerce avec ces pays, mais surtout d'en étudier la civilisation. C'est le moment où les jeunes officiers, les étudiants japonais viennent fréquenter les écoles militaires et les universités d'Europe. Au Japon même, dès 1870, l'empereur multiplie les réformes sociales et politiques tout à la fois. Le pouvoir central s'empare (1871) des fiefs des daïmios, et tous les nobles dépossédés reçoivent l'ordre de se rendre dans la capitale et d'y choisir une demeure où ils devront vivre jusqu'à nouvel ordre en simples particuliers. Les anciens samouraï perdent le droit de porter les deux épées (1876). Les distinctions traditionnelles sont abolies entre les nobles et les classes inférieures, parias chargés des métiers vils, petite bourgeoisie d'industriels, d'agriculteurs et de commerçants. Le bouddhisme cesse d'être la religion officielle et est remplacé en cette qualité par le shintô. L'interdiction de la vente des jeunes filles, dont le trafic alimentait la prostitution, la loi proscrivant la nudité dans les villes trahissent l'influence des idées morales de l'Occident. Des postes, des télégraphes sont créés; une nouvelle monnaie d'Etat, frappée à Osaka, est instituée. Le premier chemin de fer qu'ait vu l'extrême Orient est construit, en 1872, de Tokio à Yokohama. Le calendrier grégorien remplace le vieux comput japonais. La vaccine, la photographie sont couramment pratiquées. La création d'usines, de forges, d'armureries transforme la physionomie des principales villes. Enfin l'établissement de la conscription (1872) fournit les premiers éléments d'une armée permanente, encadrés par des officiers formés en Europe. Les résistances sont impitoyablement brisées : en 1874, le général Nodzu écrase la rébellion de Saga, dans la province de Hizen. En 1877, la révolte du clan de Satzuma est noyée dans le sang; son chef, Saïgo Takamori, se suicidera l'année suivante. Le meurtre (mai 1878) du célèbre ministre de l'intérieur Okoubo ne ralentit pas le mouvement réformateur, surtout en ce qui touche le droit public et administratif et la législation.



Mutsu-Hito. (Phot. Gerschel.)

Le nom seul de l'ère nouvelle inaugurée en 1867, *mei-dji*, qui signifie *gouverner clairement*, était une promesse ; et dans le serment qu'il avait prêté, Mutsu-Hito s'était engagé à gouverner « d'accord avec l'opinion publique et la délibération populaire ». Ce n'était pas une vaine formule. Il essaya de la réaliser, dès la suppression du shogounat, en réunissant (1868) une sorte de Parlement composé de daïmios. L'expérience fut malheureuse : de tendances dangereusement réactionnaires, l'assemblée dut être dissoute, et ce fut précisément une des

raisons de la suppression des fiefs, et du remplacement des anciennes divisions qu'ils constituaient par des circonscriptions territoriales nouvelles, les *ken* ou préfectures. Après différents autres essais d'une représentation législative (notamment en 1872, la création d'un Sénat), après l'organisation, par le comte Ito, d'assemblées municipales et provinciales, et la création d'un conseil des ministres choisis par l'empereur, détenant à ses côtés la réalité du pouvoir, la constitution japonaise put recevoir sa forme définitive le 11 février 1889. Le principal article en était la constitution d'une diète composée de deux Chambres, la Chambre des pairs, dont les membres étaient partiellement désignés par le souverain, et la Chambre des représentants, composée de membres élus par le peuple. Le jour même où il promulguait la Constitution, Mutsu-Hito, par un acte d'autorité personnelle, non contresigné par les ministres, non inséré au *Journal officiel*, mais ayant cependant toute la valeur d'une loi fondamentale de l'Etat, fixait l'ordre de succession au trône et le statut de la famille impériale : hérédité dans l'ordre de primogéniture, corrigée, dans les cas d'incapacité corporelle ou intellectuelle, par l'avis du conseil de famille et du conseil privé.

La réforme de la législation japonaise a été une des grandes préoccupations de Mutsu-Hito. Elle n'était pas seulement justifiée par des raisons d'ordre moral. Elle était surtout une des conditions auxquelles les Etats occidentaux devaient pouvoir renoncer dans l'empire à une protection spéciale de leurs nationaux : il fallait à tout prix retirer à ces derniers tout prétexte à l'exterritorialité, en mettant la loi japonaise d'accord avec les meilleurs codes occidentaux. Un nouveau Code pénal avait été promulgué dès 1871. En 1874, un légiste français, Boissonnade, mettait au service du Japon sa grande expérience et rédigeait un projet de Code pénal et de Code d'instruction criminel, puis un projet de Code civil, inspirés surtout de notre législation. Il a fallu vingt ans d'efforts pour mettre au point cette œuvre juridique. Mais le Japon y a gagné de pouvoir reviser la plupart des traités internationaux qui créaient aux étrangers établis chez lui une situation exceptionnelle au regard de la loi. Presque tous sont maintenant justiciables des tribunaux de l'empire.

Au point de vue extérieur, l'histoire du règne de Mutsu-Hito est suffisamment connue. Le Japon régénéré, pourvu d'une armée et d'une flotte parfaitement outillées, a pu affirmer de plus en plus nettement sa volonté et ses ambitions. En 1874, à la suite du massacre par les indigènes de Formose d'un certain nombre de pêcheurs de Riou-Kiou naufragés, le gouvernement du mikado n'hésita pas à envoyer une expédition sur la côte sud-est de l'île. Il fallut, pour l'arrêter, une énergique médiation des puissances occidentales, et notamment de l'Angleterre. Mais le traité, signé le 31 octobre 1874, donna toute satisfaction au jeune empire. L'échange de la partie septentrionale de Sakhaline contre les Kouriles russes, l'année suivante, fut une opération moins heureuse. Mais, dès 1872, le Japon développait, en Corée, une habile politique d'interventions. Il obtenait, en 1876, l'ouverture au commerce général de plusieurs ports de commerce. Dix-huit ans plus tard, de vifs démêlés avec la Chine, suzeraine titulaire de la Corée, aboutissaient à un conflit ouvert, et les cuirassés japonais écrasaient sans difficulté, à l'embouchure du Yalou, l'escadre chinoise, tandis que l'armée du maréchal Yamagata menaçait de marcher sur Pékin à travers la Mandchourie. Cette fois encore, l'intervention des puissances devait imposer au Japon une modération relative au traité de Simonoséki. Enfin, en 1904 et 1905, c'est la Mandchourie et la domination de l'Asie orientale qui ont fait l'objet de la guerre russo-japonaise. Sept années d'ardente préparation militaire et maritime à ce conflit ont assuré le triomphe du Japon, auquel l'alliance de l'Angleterre, aussi bien que le respect inspiré par sa propre puissance, ont évité cette fois l'intervention de l'Europe. Le traité de Portsmouth a offert à l'exubérante population du Japon un large débouché vers Sakhaline, la Mandchourie et la Corée naguère réorganisée. L'accord avec la Grande-Bretagne a été renouvelé en 1910, et un régime de mutuelle confiance paraît s'être établi dans les relations entre le Japon, la Russie et les puissances occidentales.

Tel est le bilan du règne de Mutsu-Hito. Il en est peu, dans l'histoire, d'aussi glorieux; et les résultats acquis, tout au moins dans le domaine législatif et administratif, présentent toutes les garanties de stabilité. Ils justifient, en tous cas, l'immense vénération dont l'entourait son peuple.

Mutsu-Hito avait épousé, en 1868, la princesse Harouko, troisième fille du prince Tadaka Itchidjo, de la cour de Kioto. Il a eu pour successeur l'un de ses fils, le prince Yoshi-Hito, né en 1881. — H. Trévise.

Naïl, drame lyrique en trois actes, paroles de Jules Bois, musique d'Isidore de Lara ; représenté pour la première fois, le 22 avril 1912, sur la scène du théâtre de la Gaîté-Lyrique. — L'action se déroule en Afrique, dans une ville de possession française, aux confins du désert ; c'est une histoire maintes fois contée et déjà vue sur la scène.

Il s'agit de l'aventure d'une Ouled Naïl, danseuse et courtisane, qui, sur la grande route, offre ses charmes aux caravanes et aux étrangers de passage, jusqu'au jour où son cœur est réellement pris par l'amour. Alors Naïl, tel est son nom, ne réserve plus un aussi bon accueil aux soupirants et vit presque solitairement, car elle aime Hadyar, un fils de l'Islam, un révolté qui se cache au désert et dont la tête est mise à prix par les autorités civilisatrices. C'est à l'ombre de la nuit que la courtisane reçoit son amant et l'abrite secrètement chez elle. Le riche émir de la contrée, El-Kantara, s'est épris, lui aussi, de la belle Naïl; il la comble de bijoux et d'opulence ; elle consent à accepter ses présents, tout en gardant son amour pour son amant. Mais Hadyar est jaloux : il a compris que Naïl doit se rendre au café maure pour distraire les spectateurs. C'est là que les deux rivaux se rencontreront. El-Kantara, en bon musulman, ne livrera pas le bandit aux autorités chrétiennes, bien qu'il apprenne de la bouche même de Naïl qu'elle lui préfère le proscrit. L'émir favorisera la fuite du bandit, pour le dépister dans le désert et le combattre les armes à la main, afin de lui enlever plus sûrement la belle Naïl. Le dénouement a lieu en plein désert : la tribu d'Hadyar est défaite ; et, quand l'émir El-Kantara vent s'emparer de la pauvre courtisane, qu'il aime toujours, celle-ci avale un poison d'Afrique qui lui fait perdre la raison et l'anéantit ensuite ; elle tombe sur le cadavre de son amant vaincu.

La musique suit de près l'action. Le compositeur s'est appliqué à paraître moderne, en employant les rythmes d'allure assez libre et en variant souvent leurs déformations; ses harmonies sont plus recherchées que dans ses œuvres précédentes, telles que *Messaline, Soléa* et même *Sanga*. L'effort est très marqué en ce qui concerne la partie descriptive et rend de son mieux l'ambiance.

Il traite la partie vocale à la manière dite « chantante » et on retrouve ainsi des airs, des duos et la coupe de scènes conçus dans la forme conventionnelle, et dont le contour mélodique n'a pas assez de personnalité.

Signalons, dans le premier acte, un passage d'un effet vocal bien rendu et que chante Naïl : *Je m'éveille; il frémit l'oiseau,* ainsi que l'emportement amoureux dont la scène VI est animée.

Le deuxième acte est rempli de danses arabes, de chants de l'Orient et de légendes anciennes.

Au troisième acte, le duo d'amour est la partie la plus dramatique et la plus musicale. Le début avec le chant du muezzin, dont le thème semble être emprunté aux psalmodies musulmanes et traité en forme de choral, est d'une couleur très appropriée au sujet. L'orchestre sonne lourdement et presque toujours il est en surcharge. — Stan Golestan.

Les rôles ont été créés par : Mlle Mérentié (*Naïl*); MM. Salignac (*Hadyar*), Boulogne (*l'Emir*).

Pamphlets contre Victor Hugo (les), par Albert de Bersaucourt (Paris, 1912). — Jamais novateur ne s'attira autant de haines et de sarcasmes que Victor Hugo. En pleines représentations d'*Hernani*, on lui écrivait, entre autres amabilités : « Si tu ne retires pas ta pièce dans les vingt-quatre heures, nous te ferons passer le goût du pain. » Vers la même époque, un soir qu'il travaillait, une détonation retentit, la vitre vola en éclats, et une balle alla percer dans le mur, au-dessus de sa tête, un tableau de Louis Boulanger. On l'appelait le vandale, l'aliéné, le carnassier, le Goth, le Visigoth, le charlatan. Les pamphlets, les critiques, les parodies contre lui sont innombrables. On connaît les libelles de Baour-Lormian, celui que la postérité a appelé plus justement « Balourd-Dormant », et qui écrivait doctoralement :

Avec impunité les Hugo font des vers.

On connaît ceux de Jay, d'Alexandre Duval, de Viennet, qui a laissé dans une de ses tragédies ce vers fameux :

Sous son casque, Arbogaste avait un esprit vaste.

Viennet, du reste, méprisait Lamartine autant que Hugo, et, disant un jour que l'auteur du *Lac* n'était même pas le premier poète de son temps, il s'attira cette verte riposte de la belle Delphine de Girardin : « En tout cas, il n'est pas non plus le dernier, la place est prise. » On connaît l'épigramme :

Où, ô Hugo, huchera-t-on ton nom?
Justice enfin rendu que ne t'a t'on!
Quand donc au corps qu'académique on nomme
Grimperas-tu de roc en roc, rare homme?

Mais les autres pamphlets sont devenus très rares, et on ne les connaît pas ; c'est pourquoi, Albert de Bersaucourt a entrepris de les exhumer, et il faut le remercier des bonnes heures que son livre fera passer à tous les lettrés.

C'est d'abord la *Maison Victor Hugo et Cie*, par J.-P. Bic de l'Ariège (1842 et 1871). Ce M. Bic est très irritable. La pensée que Hugo ose remplacer Népomucène Lemercier à l'Académie l'indigne, et il le dit en vers, car il parle en vers à Victor Hugo :

Remplacer Lemercier! Arrière, vil flatteur!

C'est le moment où tous ses ennemis disaient du poète qu'il entrait à l'Académie « comme on épouse une fille qu'on a déshonorée ». Après la satire de Bic, vient la *Lettre à Victor Hugo suivie d'un projet de charte romantique* (Paris, chez Landois et Bigot, 1830). Cette lettre n'est pas signée, mais on l'attribue à Charles Farcy. Celui-ci est plus spirituel que l'irascible Ariégeois. Feignant d'être converti au romantisme, il raille ses ennemis en les persiflant sur leur propre terrain. Après lui, L. Castel emploie le même procédé dans *Nébulos* ou *les Don Quichottes romantiques*, poème héroï-comique en quatre chants, avec des notes historiques et littéraires (A.-J. Denain, 1830). Le ton change dans le pamphlet en trente-sept chants que F. Soubiranne a intitulé *le Chaos, réponse au plus grand des Hugolins*. Ici, il est surtout questions des opinions politiques de Victor Hugo. Soubiranne se défend d'attaquer le poète; il veut seulement le conseiller, et «rendre au pays un enfant égaré », et sa brochure porte cette dédicace : « A Victor Hugo, citoyen vicomte : *Castigat ridendo mores*. Au poète : l'un de ses admirateurs. Au factieux : le plus désolé de ses concitoyens. F. Soubiranne, chevalier de la Légion d'honneur, ex-chef de bataillon de la garde nationale, conseiller municipal et maire ». Le brave homme s'indigne de *Napoléon le Petit*, il établit un parallèle entre Victor Hugo et Sylla, et, en matière de conclusion, il exhorte le poète à crier : Vive Napoléon!

L'*Anti-Hugo* par L.-V. Raoul est encore plus important que le *Chaos*. Il compte deux cent-cinquante pages in-8°. L'auteur choisit pour ses démonstrations les œuvres qui lui paraissent caractéristiques; romans, poèmes, théâtre, tout y passe. Puis vient Courtat, obscur écrivain qui entassa des brochures sur les sujets les plus différents, homme lourd, pédant, poncif, ennuyeux, que l'on oublierait certainement si sa haine pour Hugo, à force de violence, n'atteignait pas à une certaine beauté.

D'abord, Courtat n'hésite pas à déclarer que Victor Hugo ignore les règles élémentaires de la composition poétique et manque d'inspiration, tandis que lui!... et bravement, il prend les *Pauvres Gens* (*Légende des siècles*) et les translate « de baragouin en français ». Veut-on quelques exemples de ses corrections? Elles sont irrésistibles. On se rappelle le commencement des *Pauvres Gens*.

Il est nuit. La cabane est pauvre, mais bien close.
Le logis est plein d'ombre, et l'on sent quelque chose
Qui rayonne à travers le crépuscule obscur.
Des filets de pêcheurs sont accrochés au mur.

Voici ce que Courtat propose à la place :

Il est nuit. La cabane est *bien* pauvre, *bien sombre*,
Mais cependant bien close, et l'on y sent, *dans* l'ombre,
L'avenir rayonner *sur quelques fronts* obscurs.

Plus loin, Hugo dit en parlant du pêcheur :

Il s'en va dans l'abîme, il s'en va dans la nuit.
Dur labeur! Tout est noir; tout est froid; rien ne luit.
Dans les brisants, parmi les lames en démence,
L'endroit bon à la pêche, et sur la mer immense
Le lieu mobile, obscur, capricieux, changeant,
Où se plaît le poisson aux nageoires d'argent,
Ce n'est qu'un point, c'est grand deux fois comme la chambre.

Courtat ne veut pas de ce dernier vers. Mais, pour garder la rime en *ambre*, il en propose, sur cette même rime, plusieurs autres à la place, parmi lesquels Hugo n'aurait qu'à choisir, par exemple :

Comme au cirque un jongleur qui pour vous se démembre.

Ou bien :

Avant qu'il ait connu le poivre ou le gingembre.

Plus loin, Hugo continue :

Sur les murs vermoulus branle un toit hasardeux ;
La brise sur ce toit tord des chaumes hideux,
Jaunes, sales, pareils aux grosses eaux d'un fleuve.

Ce dernier vers choque encore Courtat, et il offre de le remplacer par l'un de ces vers :

D'un désastre aujourd'hui la plus certaine preuve...
Et qui font désirer une toiture neuve...

La pièce tout entière est commentée, refaite ainsi, avec une conscience qui n'a d'égale que la stupidité. Mais Courtat est infatigable et terrible, et cela ne lui suffit pas. Il écrit contre son ennemi un nouveau pamphlet, dans lequel il donne à entendre que Nemo a été élu à l'Académie française en remplacement de Victor Hugo. Le formidable réquisitoire que constituent le discours de Nemo et la réponse adressée à celui-ci n'ayant cependant pas apaisé Courtat, il attaque encore Hugo dans un poème : *le Bord de la Mer*, et il compose même une épitaphe sur cinq rimes riches « épuisées chacune dans sa série ».

Ce Courtat avait déjà eu un digne prédécesseur en Chételat, qui écrivit : *les Occidentales* ou *lettres critiques sur les Orientales* (Hautecœur-Martinet, Paris 1829). Celui-là ne se donne pas la peine de refaire les vers de Hugo, mais il les démolit et les ridiculise tous, et, en le faisant, il se montre absolument persuadé de l'importance de sa mission. Avec ce pamphlet on peut se rendre compte à quel point les *Orientales* furent malmenées, mais ce n'est rien à côté des *Contemplations*. Ce chef-

d'œuvre voit contre lui, non seulement des hommes de la qualité de Chételat et Courtat, mais encore d'autres dont on souffre de citer les noms illustres. A propos des *Contemplations*, Veuillot appelle Hugo « Jocrisse à Pathmos », dont Jules Lemaître fera « Homais à Pathmos »; Barbey d'Aurevilly écrit : « A dater des *Contemplations*, M. Hugo n'existe plus »; j'en passe et des meilleures. Mais il faut citer les *Recontemplations* (Bruxelles, Bruyhant-Christophe et Cie; Paris, E. Dentu, au Palais-Royal, 1856), elles sont écrites sous le pseudonyme de L. Joseph Van II, lequel cache Louis-Joseph Alvin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale et membre de l'Académie royale de Belgique. Ce Joseph Alvin avait fait jouer, en 1834, une tragédie intitulée *Sardanapale*, où se trouvait ce vers remarquable :

Le sceptre dans ma main n'est pas un petit poids,

Lequel vers ne l'empêchait pas de trouver détestables ceux de Victor Hugo. Les *Contemplations* sont donc ici patiemment refaites en « moins de douze mille vers », comme dit spirituellement l'auteur.

Après les *Contemplations*, un chef d'escadron d'état-major en retraite, L. Devère, raille les *Chansons des Rues et des Bois* dans une plaquette qu'il signe : UN FRELON, et dont le titre est : *Bonds, ruades et chute du Cheval-Prodige (quadrupède de l'infini) monté par le grand poète des* Chansons des Rues et des Bois (Versailles, impr. Aubert, 1866). Ce brave officier est mis hors de lui par les strophes galantes et badines de Victor Hugo. Avec lui, et sur le même sujet, Jules Vacontat, sous l'incognito du « Rapin de Pontoise » écrit : *la Quintessence des Chansons de M. Vertigo*, et Monselet lui-même rédige un *Almanach des Rues et des Bois à l'usage des poètes, pour 1867*, qu'il faut mettre à part des productions précédentes, car c'est une petite parodie fort spirituelle.

Après la poésie, la prose de Victor Hugo donne lieu à un certain nombre de parodies plus ou moins divertissantes. Les *Travailleurs de la Mer* font écrire, sous le pseudonyme de Victor Gogo, un pamphlet intitulé *les Travailleurs dans la Mer*, qui est assez spirituel. La méthode employée par l'auteur est fort simple. Elle consiste à citer les phrases de Victor Hugo qui peuvent prêter au ridicule, et à les souligner de désobligeantes réflexions personnelles. Gilliat s'appelle ici Goliath et Déruchette, Turlurette. Après Victor Gogo, A. Vémar écrit en vers : *les Travailleurs de l'Amer*, et Marc Le Prévost *les Travailleuses de la mer et les Travailleuses de l'amour*, opérette en deux actes. Le *Dernier jour d'un condamné* devient *le Dernier jour d'un Employé*. Ce n'est pas une parodie, c'est une raillerie bien innocente et l'on a vu que Hugo en eut à supporter de plus perfides. Il n'avait pas fini. L'énorme succès des *Misérables* redoubla la haine des critiques et les railleries des parodistes. Et tout d'abord on retrouve l'infatigable Courtat, qui rédige une *Etude sur les* Misérables *de M. V. Hugo*, et qui conclut que c'est une œuvre défectueuse et inutile. Ce sont aussi les conclusions adoptées par Perrot de Chezelles, procureur impérial à Châlons-sur-Marne, qui écrit également un *Examen sur les Misérables* (Ad. Lainé et J. Havard, 1863), et celle de Eugène de Mirecourt dans *les Vrais Misérables*, deux gros volumes de trois-cent-cinquante pages chacun (Humbert, Paris, 1862). Ce sont là des discussions sérieuses, et souvent loyales, mais, à côté d'elles, on trouve des pamphlets de bonne humeur, tels que : *les Antimisérables, petite galerie des misérables, poème héroï-comique*, par F. Tapon-Fougas (Bruxelles, 1862). Ce pamphlétaire hargneux retrouve la verve de Bic pour attaquer Hugo. Après lui, Delarue n'est pas bien méchant avec *Quelques chapitres des* Misérables *traduits en vers burlesques* (Rennes, Leroy, 1866), non plus que A. Vémar, déjà nommé, et qui rime *les Misérables pour rire* (Dentu, Paris, 1862). Après la poésie et le roman, on sait que Hugo ne fut guère épargné non plus pour son théâtre. L'*Ecole du bon sens* fut inventée contre lui, avec Ponsard pour chef, et Alexandre Dufaï, dans une brochure intitulée : *Agnès de Méranie et les drames de M. Hugo étudiés et comparés*, n'hésite pas à donner la palme à l'auteur de *Lucrèce*, et il n'est rien, jusqu'aux vers mêmes, qu'il ne trouve plus beaux et plus nobles chez ce dernier. Au ton de ce pamphlet, on juge de l'exaspération des colères et des rancunes accumulées contre le vainqueur d'*Hernani*, et c'est à elles que les parodistes devaient de pouvoir faire jouer très rapidement les bouffonneries qui tournaient en ridicule et avilissaient les drames de Victor Hugo. André de Bersaucourt dresse dans son livre la liste complète des parodies de théâtre contre le poète : « Ces tâches, dit-il, ne sont pas spirituelles, beaucoup se ressemblent », et il résume seulement les plus amusantes. C'est, pour *Hernani : N, I, NI ou le danger des Castilles*, par Carnouche, de Courcy et Dupeuty; *Harnali ou la Contrainte par cor*, par Auguste de Lauzanne; pour *Lucrèce Borgia : Tigresse-Mort aux Rats*, par Dupin et Jules, et *l'Ogresse Borgia*; pour *Angelo : Cornaro, tyran pas doux*, par Dupeuty et Duvert; pour *Ruy Blas : Ruy-Blag*, par Carmouche, Varin et Huart; *Ruy Brac*, par Maxime de Redon; pour les *Burgraves : les Buses graves*, par Dupeuty et Lenglé, et *les Barbus graves*, par Paul Zéro (Paul-Aimé Garnier). Cette dernière parodie est drôle et fort littéraire. Les personnages de la pièce sont les romantiques eux-mêmes. Job est Hugo, Magnus, Alexandre Dumas, et les autres rôles, Hatto, Gorlois, etc., sont tenus par Vacquerie, Th. Gautier, Sainte-Beuve, Janin, Méry, etc. La scène finale du 1er acte, celle où Job reçoit le mendiant, devient la réception du jeune Ponsard par Hugo et tous ses pairs. Il dit :

..... Affrontant Boileau, bravant l'Académie,
Depuis qu'il s'est levé dans un drame, jamais
Ni la règle aux pavots confisquant leurs sommets,
Ni Planche furieux car impuissant, ni Rolle,
Ni Maxime enroué à demander un rôle ;
Rien n'a vaincu, rien n'a ployé, rien n'a dompté
Ce vieux Titan de l'Art, Hugo le révolté.
..... Vous êtes chez cet homme.
Soyez le bienvenu, maître. C'est moi qu'on nomme
Victor Hugo.

(*Montrant Dumas*)

Voici mon fils à mes genoux.

(*Montrant Foucher, Vacquerie et les autres*)

Et les fils de mon fils, — tous plus bêtes que nous.

Le texte de Hugo est ici suivi de fort près et presque toujours avec esprit. Les chansons elles-mêmes sont fort amusantes. Au début, par exemple, pendant que tous les vieux sont occupés à festoyer, on entend chanter :

Dans les guerres classiques
Nous seuls avons des dents.
— Nargue à tous les lexiques,
Nargue à tous les pédants !

Et plus loin, Méry chante :

Racine est froid, ma barbe est forte.
Tous les lecteurs sont des goujons !
Ça qu'on apporte
Du veau, mangeons !

En résumé, le nombre de ces pamphlets prouve l'importance et la valeur de l'homme contre lequel ils furent écrits. C'est la rançon de la gloire et du génie. A Rome, les triomphateurs avaient un esclave qui se tenait à côté d'eux pour les rappeler à la modestie, et leur dire que la roche Tarpéienne est près du Capitole, et César entendait ses propres légionnaires railler ses galanteries et sa calvitie.

Il n'en faut pas moins constater que jamais œuvre ne souleva de querelles plus âpres et de haines plus farouches que celle de Victor Hugo. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***Paraguay** (RÉPUBLIQUE DU), Etat de l'Amérique du Sud. — Le Paraguay est aujourd'hui, avec la Bolivie, le seul des Etats sud-américains qui ne touche pas à la mer. Borné par la Bolivie, le Brésil et la république Argentine, ses frontières ne sont pas encore exactement définies au N.-O. Sans donc qu'il soit possible de lui assigner une superficie certaine, on l'estime approximativement étendu comme les quatre cinquièmes de la France. Sa population actuelle, d'après des chiffres officiels, probablement optimistes, serait de 800,000 habitants (1910); sa capitale, Asuncion, suivant les mêmes documents, en compterait 80.000.

La région vitale du Paraguay est la zone de collines que bordent à l'E. et à l'O. les grandes vallées du Parana et du Paraguay; aucun sommet n'y dépasse 600 mètres. Ce sont des témoins subsistant d'antiques montagnes, déformées et aplanies peu à peu par l'érosion. Leurs couches ont été depuis traversées, de loin en loin, par des poussées volcaniques : ainsi des basaltes dressent leurs falaises pittoresques en face d'Asuncion. Sur cette pénéplaine, le relief est varié, bien que les dénivellations ne soient jamais considérables. De nombreux cours d'eau dévalent vers les fossés latéraux, Parana et Paraguay, coupés de rapides surtout à l'E., dont le versant est plus abrupt; ils tiennent en réserve de précieuses ressources de houille blanche. Le Parana est un fleuve beaucoup plus sauvage que le Paraguay; il est barré par plusieurs cataractes et les districts orientaux par où, sur ses bords, la république paraguayenne confine au Brésil, sont d'accès difficile.

Le versant occidental, plus étalé, divisé par les affluents de gauche du Paraguay (Apa, Aquidaban, Jéjuy, Tébicuary, etc.) est l'ancien domaine des Missions jésuites. C'est un pays relativement peuplé, au sol très riche, couvert d'une végétation qui efface rapidement les sentiers non entretenus. Les agglomérations humaines sont ordinairement posées sur des crêtes, qui dominent la plaine basse du fleuve : Villa-Rica, par 180 mètres d'altitude, Caazapà, Altos, etc. Sur le Paraguay même, ou très près de lui, sont les débouchés de la zone cultivée de l'intérieur, vers la route fluviale, Concepcion, Rosario, Asuncion, Pilar. Le Parana, qui s'écoulait jadis au S., dans le fleuve Uruguay, a réussi à se frayer un passage vers l'O.; il se joint au Paraguay au-dessous du petit plateau d'Humaïta, souvent détaché, comme une île, au milieu d'une large inondation. Asuncion est à 88 mètres au-dessus de la mer, Corrientes, le premier port argentin en aval du confluent, à 66 mètres; la largeur des deux fleuves réunis est alors supérieure à 2 kilomètres.

A l'O. du Paraguay, le Chaco est un steppe mal drainé, dont les rares populations indiennes ne sont pas toutes soumises encore; des missionnaires catholiques et protestants, des sociétés d'exploitation des bois de *quebracho* en poursuivent patiemment la reconnaissance et la colonisation; le rio Pilcomayo sépare les parties du Chaco attribuées par un arbitrage des Etats-Unis (1878), au Paraguay et à l'Argentine.

Colonie espagnole jusqu'au commencement du XIXe siècle, le Paraguay a connu des périodes de réelle prospérité : sa capitale, fondée en 1536, est une des plus vieilles villes de l'Amérique espagnole. Les jésuites arrivèrent au Paraguay en 1609; c'est à eux que l'on doit l'apprivoisement des indigènes, puis la mise en valeur du pays. Les Indiens *reducidos* (d'où le nom de *Réductions*) étaient accoutumés au travail, instruits dans la religion catholique, groupés par villages, où tous les détails de leur vie étaient sévèrement réglés. Sous cette autorité paternelle, la condition de ces Guaranis fut certainement améliorée, mais les jésuites écartaient jalousement tout contrôle, civil ou ecclésiastique (ils eurent de fréquents démêlés avec l'évêque de Buenos-Aires). Ils tiraient des revenus importants d'une exploitation qui est assurément l'un des modèles les plus intelligents de l'époque et s'attirèrent de la sorte beaucoup d'ennemis : la suppression de leur ordre au Paraguay, en 1767, fut l'arrêt de mort des *Réductions*, que nul n'a su ressusciter depuis.

Après l'émancipation, le Paraguay ne revit des jours paisibles que sous des dictateurs « à poigne », Francia, puis son neveu Lopez. Au milieu du XIXe siècle, ce régime de despotisme éclairé en avait fait l'Etat le plus avancé de l'Amérique du Sud; Lopez avait, dès 1854, commencé des travaux de chemin de fer; ses finances étaient gérées avec une habile économie, son armée, entraînée assidûment, pourvue d'armes et de munitions par des arsenaux créés de toutes pièces. Mais Lopez s'étant montré agressif, ses voisins, Brésil, Uruguay, Argentine, s'allièrent contre l'ennemi commun; ils n'en vinrent à bout qu'après cinq ans de luttes acharnées (1865-1870). Lopez lui-même fut tué, dans une rencontre suprême, sur les bords de l'Aquidaban, le 1er mars 1870. Le Paraguay dut céder aux vainqueurs une partie de son territoire. Il sortait de cette épreuve dépeuplé, ruiné; il se donna, en présence des troupes d'occupation, un gouvernement provisoire, puis une constitution, promulguée le 25 novembre 1870.

La formule d'un Etat sud-américain fondant sa puissance seulement sur des indigènes était désormais périmée. Les jésuites avaient pu l'appliquer avec succès pendant le siècle précédent, mais déjà du temps de Lopez, l'émigration affluant librement d'Europe avait transformé les anciennes colonies en des nations, dont la force commençait à s'affirmer. Quiconque, soit dans une de ces nations, soit en prétendant incarner une nation rivale, tenterait de réagir contre cette évolution, était condamné à l'échec. Lopez, avec certaines vues d'homme d'Etat, ne fut pas autre chose qu'un chef de bande, un *caudillo*. Depuis 1870, la régénération du Paraguay a été poursuivie par des directeurs de bonne volonté, heureux parfois; mais des accès de *caudillaje* ont toujours compromis cette renaissance, et tel est précisément le spectacle auquel nous venons d'assister depuis le début de 1911. Le personnage le plus notable de ces révolutions récentes, greffées l'une sur l'autre, le colonel Jara, est un type de *caudillo*, personnellement bien élevé, brave, probablement désintéressé, mais venu hors saison; sa mort terminera-t-elle la crise? Un retour définitif à la vie constitutionnelle sera-t-il marqué par l'élection, au début d'août 1912, d'Eduardo Schaerer et Padro Bobadilla, comme président et vice-président de la République? Nous le souhaitons.

La période de 1870 à nos jours n'avait pas été stérile. La population s'était reconstituée; plusieurs lois sur l'immigration avaient déterminé l'arrivée de colons européens et la création de centres agricoles, dont les noms indiquent les origines multiples : Nueva-Germania, Trinacria, Guillermo Tell, etc.; des concessions foncières avaient été accordées à des Compagnies, particulièrement dans le Chaco; des arrangements avaient été pris avec les créanciers de la République; des capitaux étrangers étaient employés dans l'élevage, l'agriculture, la banque, les chemins de fer. Le « Banco agricola », fondé en 1887, et qui est presque une Banque d'Etat, a rendu de grands services, en groupant les notables les plus qualifiés pour guider le progrès économique. Cette Société fut officiellement chargée d'organiser la représentation du Paraguay aux expositions de Buenos-Aires (1910). Les révolutions de 1911 ont paralysé l'essor des affaires; une tentative malencontreuse, pour ne pas dire plus, d'émission d'un emprunt paraguayen sur le marché de Paris, en 1911, a doublé les raisons de la méfiance qu'ins-

pire aujourd'hui cette malheureuse république : ce jugement ne doit pas rester sans appel.

Les deux grands voisins du Paraguay, Argentine et Brésil, paraissent d'accord aujourd'hui pour garantir, en même temps que l'indépendance de cet Etat, sa tranquillité politique ; la pacification serait assurée, un gouvernement vraiment national assumerait la tâche laborieuse de remettre de l'ordre dans l'administration, l'armée et les finances. Le pays lui-même en vaut la peine, car c'est, à n'en pas douter, un des plus favorisés de toute l'Amérique australe. Son climat est modéré ; ni les vents chauds et lourds du nord, ni le *pampero* froid du sud-ouest ne règnent jamais longtemps ; la température moyenne de l'année, à Asuncion, est un peu haute, 23º, mais avec une rémission très sensible pendant les nuits ; des familles argentines ont pris l'habitude de cures d'air sur divers points des anciennes Réductions. Le printemps du Paraguay devance de trois mois celui du Rio de la Plata, circonstance favorable à de nombreux échanges, de primeurs, par exemple ; les légumes et les fruits du Paraguay offrent la plus riche variété, des sortes tropicales à celles de l'Europe occidentale. Les plateaux mamelonnés et découverts conviennent à l'élevage, tandis qu'en descendant vers le fleuve, on rencontre, échelonnées de haut en bas, les cultures de céréales, de tabac, de coton, de canne à sucre, de riz. Les districts du nord et de l'est sont couverts d'*yerbales* à maté ; les forêts, très denses encore, abondent en essences utiles pour la charpente, l'ébénisterie, la teinture, la médecine ; les jésuites avaient dressé toute une pharmacopée du Paraguay. Le Chaco est la région du quebracho, dont l'écorce tannante n'est pas moins appréciée que le bois.

Déjà quelques usines existent, sucreries, scieries, fabriques de tannin, saladeros pour l'abattage en grand du bétail. Mais, à supposer la paix civile rétablie, les questions de main-d'œuvre et de transport sont loin d'être résolues. La circulation sur le Paraguay est assurée par les vapeurs de Compagnies argentines et surtout brésiliennes (le Brésil n'a pas encore d'autre accès facile pour son Matto-Grosso intérieur) ; sur les affluents flottent des radeaux (*jangadas*) ou des barques plates (*chatas*). Les transports terrestres sont faits ordinairement par bêtes de somme, rarement par charrois, car les routes sont de simples *picadas* ou sentiers. Depuis la fin de 1911, le voyage est possible en chemin de fer du Rio de la Plata à Asuncion, sauf passage en bateau du Parana, entre les stations argentines de Posadas et paraguayenne d'Encarnacion. Un autre chemin de fer, le transparaguayen, est en construction entre le centre du Paraguay et le port brésilien de São Francisco do Sul. Ces deux lignes ouvriront le pays à la pénétration économique de ses voisins et, par eux, de l'Europe. Pour le moment, le Paraguay représente un capital foncier de réserve, une vaste carrière à peine « valorisée », et la nature, tenant toutes ses promesses, s'y montrera prodigue, à condition que l'homme, au lieu de la stériliser par d'absurdes conflits politiques, prendra la peine de la reconnaître et de la solliciter. — HENRI LORIN.

— *Etat militaire du Paraguay en 1912.* Aux termes de la loi de 1898, tout citoyen du Paraguay valide doit, en principe, le service militaire personnel de dix-huit à quarante-cinq ans et les forces militaires du pays seraient réparties, en cas de mobilisation pour la défense du territoire, de la façon suivante :

1º *Garde nationale active*, qui comprend tous les célibataires de dix-huit à trente-cinq ans, à l'exception des professeurs, des ecclésiastiques, des soutiens de famille et de nombreuses catégories de fonctionnaires.

2º *Réserve de la garde nationale*, à laquelle appartiennent tous les hommes mariés ne faisant pas partie de la garde nationale active et tous les citoyens âgés de trente-six à quarante-cinq ans.

Les hommes de la garde nationale peuvent être convoqués pendant quatre mois de l'année à des exercices d'une durée de trois heures, les dimanches et fêtes et même à des manœuvres d'une durée ne pouvant excéder soixante jours.

En temps de paix, il existe une armée permanente chargée du service de police et répartie entre quinze garnisons. Cette armée de police, recrutée au moyen d'enrôlés pour quatre ans et demandés à la classe inférieure, comprend : 4 bataillons d'infanterie à 4 compagnies ; 6 escadrons de cavalerie ; 5 batteries d'artillerie de campagne à 4 pièces ; 2 sections de mitrailleuses ; 1 batterie de côte, formant un effectif total d'environ 100 officiers et 2.500 hommes.

Il existe, en outre, une garde civile de 250 hommes organisée militairement et spécialement affectée à la ville d'Assomption (Asuncion).

Les troupes sont armées du fusil Mauser, modèle 1907, calibre 7 m/m 65, de canons système Krupp et de mitrailleuses Maxim. — CH. PALLIOC.

Paraguay.

Père et fils, *Etude de deux tempéraments*, par Edmond Gosse, trad. de l'anglais par Auguste Monod et Henry-D. Davray (Paris, 1912, un vol. in-18). — Quand ce livre parut pour la première fois à Londres, en 1907, il ne portait pas de nom d'auteur. Mais ce nom, vite deviné, figura sur la couverture des éditions suivantes. C'est celui d'un des écrivains les plus célèbres de l'Angleterre contemporaine, bibliothécaire de la Chambre des lords, membre de l'Académie anglaise, Edmond Gosse, le délicat poète et pénétrant critique, à qui l'on doit la belle *Histoire de la littérature au XVIIIe siècle*, à qui les littératures étrangères, et la française en particulier, sont aussi familières que celle de son pays. Le livre, qui fit sensation, appartient au genre des souvenirs d'enfance, où l'esprit anglais, par son goût de l'intimité, excelle. Il a en outre cet intérêt poignant de montrer un conflit religieux s'élevant entre un père et un fils et troublant douloureusement une affection et une estime réciproques par ailleurs profondes.

Le père de l'auteur, Philip Henry Gosse (1810-1888), fut un zoologiste de mérite, membre de la Société royale, auteur de recherches précieuses tant sur la faune de l'Amérique, où il avait séjourné à plusieurs reprises, que sur celle de l'Angleterre. Des travaux comme son *Manuel de zoologie marine* ou son *Actinologia Britannica* lui avaient donné la notoriété d'un savant sagace. Mais c'est un autre aspect de sa personne qui doit surtout nous intéresser ici. Ph.-H. Gosse appartenait à une secte puritaine, celle des « Frères de Plymouth », organisée par John Nelson Darby et inspirée par le calvinisme le plus radical. Les « Frères » ou les « Saints », comme ils s'appelaient communément, n'admettaient aucun ministère ecclésiastique spécial. Chaque fidèle pouvait prêcher la bonne parole quand le Saint-Esprit l'y poussait. Chez eux, le baptême s'administrait, par immersion, seulement aux adultes. Les « Saints » se réunissaient le dimanche pour communier. L'interprétation de l'Ecriture jouait dans leur vie, comme chez tous les puritains, un rôle énorme.

Edmond Gosse, en nous racontant sa petite enfance, nous trace une peinture singulièrement saisissante, non sans y mêler une certaine dose d'humour, de ce qu'était, vers 1850, un ménage vivant selon la doctrine des « Frères de Plymouth ».

Son père et sa mère, tous deux pauvres, mais de bonne souche, et mariés tard, étaient arrivés, en partant, lui de l'Eglise wesleyenne, elle de l'Eglise anglicane, assez exactement au même point. Nous avons vu qui était le père. La mère, Emily Bowes, était de son côté une femme distinguée, lisant le latin, le grec et un peu l'hébreu, connue par des poésies religieuses et par des ouvrages populaires d'édification. Elle avait, du reste, l'horreur de tout ouvrage de fiction, et, comme son mari, ignorait profondément la littérature contemporaine. Tous deux vivaient « isolés, sensibles et fiers », formant un ménage très uni. Leur principale source de joie était qu'ils se rencontraient parfaitement dans l'explication des prophéties. C'était un grand point, car ils passaient leur temps dans d'interminables discussions théologiques. Très sûrs, en toute chose, de leurs relations constantes avec la Divinité, ils trouvaient dans la Bible des réponses précises à toutes les difficultés de la vie. Ils accueillirent avec résignation la venue d'un fils, le consacrèrent au service du Seigneur et l'élevèrent avec une tendresse attentive, austère, triste, étouffante.

Si loin que remontent ses souvenirs d'enfance, l'auteur voit son père partagé entre son microscope et ses devoirs religieux, dont les plus importants consistaient à prêcher, le dimanche, devant les « Frères ». Sa mère cherchait, en toutes circonstances, à recruter des âmes au Seigneur et s'adressait à des inconnus, dans les omnibus ou en chemin de fer. L'enfant vit dans ce milieu monotone, à la fois pieux et positif (car il n'y a pas l'ombre de tendresse mystique, ainsi qu'il le fait remarquer, dans la foi de ces braves gens) ; il est un peu abandonné à lui-même ; il lit des livres de géographie, d'histoire naturelle et surtout de théologie... et quelle théologie ! D'insipides commentaires puritains sur l'*Apocalypse*, de Jukes, ou des traités de John Newton.

A part quelques plaisanteries familiales et comme traditionnelles, rien pour égayer l'imagination d'un enfant : pas de contes, pas de légendes, pas d'autres chansons que des cantiques ; pas de camarades de son âge. Par hasard, il découvre avec ravissement un fragment de roman d'aventure collé sous le couvercle d'une malle. Aucun souci d'hygiène n'entoure l'enfant, qui devient nerveux et maladif. Chez les « Frères », la maladie est considérée comme une expiation, et on la soigne par la réprimande, le repentir, la prière. La contrainte est si forte et la doctrine si exagérée que l'enfant commence à douter. Il doute de son père, qu'il a cru longtemps un représentant infaillible de la Divinité, et qu'il a surpris dans l'erreur. Il doute de l'efficacité absolue de la prière. On lui a dit que la prière pouvait tout obtenir. Il a prié pour avoir une toupie : et la toupie n'est pas venue ; une toupie qui lui était plus nécessaire, à son sens, que les autres choses qu'on lui faisait habituellement demander, comme le retour des Juifs à Jérusalem. Les parents, il est vrai, pouvaient s'exécuter et acheter la toupie : mais elle coûtait cher, et ce n'était que reculer la difficulté. Le père expliqua à son fils qu'une toupie n'est pas de ces choses qu'on demande au Seigneur. A la bonne heure ! Mais il était trop tard. On lui a dit aussi que l'idolâtrie était immédiatement suivie d'un châtiment terrible. Il a tenté l'expérience : il adressa une prière à un objet en bois, à une chaise, et il n'a pas été foudroyé. L'emphase puritaine, le « culte rigide de la lettre », toutes les fantaisies doctrinales d'un individualisme qu'aucune tradition de bon sens ne vient discipliner et tempérer, voilà ce qui a jeté dans une âme d'enfant les germes d'un scepticisme qui ne cessera de croître.

A sept ans, il perd sa mère, emportée par une maladie de poitrine. Elle a dit en mourant : « Prenez votre agneau, et marchez avec moi. » Le père a compris qu'elle scellait par ces paroles la consécration religieuse de leur fils. Le père, la mère défunte et l'enfant continueront donc à « n'être qu'un seul cantique ». Gosse considère cet enfant comme une âme d'élite, comme un autre lui-même et, à aucun moment, il ne songe, sentimentalement ou intellectuellement, à se mettre à la portée de ses sept ans. Le père et le fils expliquent l'Apocalypse ; ou bien ils chantent vigoureusement des cantiques. Le plus souvent, ils demeurent silencieux, tandis qu'un pli sombre ride le front du père, tourmenté par les angoisses religieuses et la crainte d'un Dieu jaloux.

Par bonheur, l'histoire naturelle est l'occasion de quelques récréations au milieu de toutes ces austérités. Le père s'est décidé à s'établir sur la côte du Devonshire. Là, l'enfant a la révélation de la mer. Tous deux font d'exquises excursions et d'admirables trouvailles dans ces rochers non encore explorés par les naturalistes. La faune et la flore y sont magnifiques et les deux chercheurs se passionnent.

Mais le père n'abandonne pas son dessein.

Il persuade aux « Frères » que son fils — le « jeune plant dans la vigne du Seigneur » — peut recevoir à dix ans le baptême, qu'on n'accorde d'ordinaire qu'aux adultes, et l'événement produit une grande sensation dans la communauté. Malheureusement, le néophyte, pour mieux montrer aux camarades de son âge sa supériorité sur eux, leur tire la langue pendant la cérémonie même : il est heureux qu'aucun des « Saints » ne s'en aperçût. Cependant, son père continuait à le tourmenter par sollicitude. Les dimanches, surtout, où il était interdit de prendre aucune distraction, étaient épuisants. Le


Légende.
Chemin de fer exploité.
....id.......en construction ou en projet.
Limite d'Etat.
Chef lieu de province.
Echelle = 1: 2 500 000.
0 10 50 100 K.
B R É S I L
GRAN CHACO
ARGENTINE
A R G E N T I N E
GOUVERN^T DES MISSIONS
BRÉSIL
Sierra de Amambay
Sierra de Mbaracayu
Cordillera de Caaguazu
Tropique du Capricorne
Concepcion
San Pedro
ASUNCION
Villeta
Paraguary
Villa Rica
Caazapa
Villa del Pilar
S. Ignacio
Villa Encarnacion
Posadas
Formosa
Corrientes
Resistencia
Villa Hayes
Rio Apa
Rio Aquidaban
Rio Ypane
Rio Jejui
Rio Tebicuary
Rio Pilcomayo
Rio Paraguay
Rio Parana
Rio Uruguay
Rio Bermejo
Rio Monday
Rio Acaray
Rio Yguazu
Salto del Yguazu
Salto de Jesus
Isla Yacyreta
Cº Guayayvi
Cº Tatuy
Cº Tupasy
Cº Moroti
Cº Chato
Cº Pero
Rincon de Julio
Pto Formosa
Pto Casado
Colonia Risso
Pto Palacios
Pto Stanley
P. Alegre
Horqueta
Belen
Villa Florida
Yegros
Caballero
Lag. Ypoa
Quindy
Humaita
O. de Paris

résultat moral était médiocre : chez l'enfant, « la crainte du Seigneur détruisait toute notion de son amour ». Tiède dans la propagande, il ne pouvait prendre sur lui de demander à tout propos à ses petits camarades : « As-tu trouvé Jésus ? » Cependant, les événements l'aidaient à se connaître lui-même. Son père se remariait avec miss Eliza Brightwen, une vieille fille aimable et, toute quakeresse qu'elle était, plus sensée, plus modérée, plus ouverte, plus cultivée que la plupart des « Frères » du Devonshire. Elle apporta plus d'hygiène et plus d'enjouement dans la maison : « Je trouvai immédiatement une alliée en ma belle-mère. Si elle ne fut jamais pour moi *une forte tour*, elle fut au moins *une cabane dans mon jardin de concombres*. » [Isaïe, I, 8.] Le père lui-même semblait s'humaniser. Il avait cité un vers de Virgile! Il récitait à haute voix les poèmes de W. Scott! Il permettait à son fils de lire Dickens et de faire connaissance avec M. Pickwick! Bientôt mis en pension, Edmond Gosse allait connaître Shakspeare!

Mais ce serait une grande erreur de penser que Ph. H. Gosse renonçât à aucune de ses espérances sur l'enfant élu. Il s'attendait, d'après son interprétation des prophéties, à la venue imminente du Seigneur, et il vivait dans cette attente, et il souhaitait que son fils, comme lui, demeurât sur le qui-vive.

Un jour, l'enfant fut invité à un thé chez les Brown, une famille d'anabaptistes qui offrait toutes les garanties désirables. Mais Ph. H. Gosse redoutait le monde à un degré extrême. Il décida que l'affaire serait portée devant le Seigneur. Le père et le fils s'agenouillèrent côte à côte. « La détermination de me révolter, dit l'écrivain, courut à travers mes veines comme une ivresse. » Le jeune Edmond déclara : « Le Seigneur dit que je puis aller chez les Brown. » Le père, qui s'attendait à une autre illumination, fut épouvanté. Mais que pouvait-il y faire? Des malentendus de ce genre se multiplièrent. Le désenchantement du père n'eut plus de bornes. Son fils partit pour Londres, où il devait achever ses études : tous les jours M. Gosse lui écrivait, non pas pour s'informer de sa conduite — il avait en lui la plus entière confiance — mais pour lui demander où en était sa « lumière intérieure ». A la fin, le joug parut intolérable : une explication eut lieu entre le père et le fils; celui-ci usa, comme il dit, « du privilège de façonner sa vie intérieure. » Le père écrivit une lettre toute pleine de tristesse et, malgré les liens d'affection et de respect qui subsistèrent, il n'y eut plus de terrain commun entre ces deux âmes.

Pathétique par certains endroits, le livre est extrêmement humoristique par d'autres : l'auteur esquisse des types de « Frères » et de « Sœurs » fort amusants, et qui font penser à du bon Dickens. On peut dire que le respect et l'affection filiaux n'excluent pas, même dans l'analyse du caractère paternel, les traits d'un comique tempéré mais définitif, et qui est quelque chose de très anglais. Mais, surtout, le livre est une critique très forte du puritanisme sectaire. Une doctrine si orgueilleusement individuelle, qui repousse toute hiérarchie et même tout ministère spécial, qui se vante de se passer des utiles disciplines de la tradition, tend vers l'exagération, quelquefois vers le ridicule. Elle peut inspirer de solides vertus, mais elle est instable. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'elle se trouve fort désarmée quand l'individu proteste et se révolte contre elle. Cette histoire d'un conflit entre *Père et fils* en est un mémorable exemple. — LOUIS COQUELIN.

piroplasme (du lat. *pirum*, poire, et du gr. *plasma*, formation) n. m. Genre de protozoaires du groupe des hémosporidies, qui vivent dans le sang des mammifères et occasionnent les maladies appelées *piroplasmoses*.

— ENCYCL. Les *piroplasmes* se présentent sous diverses formes microscopiques (sphérique, allongée, piriforme, annulaire, ponctiforme, etc.); ils se reproduisent par segmentation, quelquefois par voie sexuée, et vivent principalement dans le sang de la rate, soit à l'état libre, soit à l'intérieur des globules rouges. (Dans la forme aiguë de certaines piroplasmoses, 90 p. 100 des globules rouges sont envahis.)

Piroplasma bigeminum (très grossi).

On connaît plusieurs espèces de piroplasmes, parmi lesquelles les mieux étudiées (encore que les observations faites jusqu'ici n'aient pas permis toujours d'en déterminer exactement le mode de propagation), sont les suivantes : *piroplasma bigeminum, piroplasma parvum, piroplasma canis, piroplasma ovis, piroplasma equi*, etc.

Piroplasma canis (très gr.).

Le *piroplasma bigeminum* (le premier étudié) cause l'hémoglobinurie du bœuf, que l'on a observée aux Etats-Unis et notamment au Texas, en Finlande, en Crimée, en France. Cette piroplasmose que l'on appelle aussi *malaria bovine, fièvre du Texas, tristezza* (en Argentine), *mal de brou*, etc., est caractérisée par de l'inappétence, de la constipation, la suppression de la rumination, de la fièvre, de l'albuminurie et un amaigrissement progressif, qui conduisent à la mort. Elle se propage des animaux sains par l'intermédiaire de tiques.

Le *piroplasma parvum* s'attaque aussi aux bovidés, chez lesquels il détermine la *fièvre de Rhodesia* (*East coast fever*), qui revêt deux formes cliniques : la première, caractérisée par de la fièvre, de la diarrhée sanguinolente, de l'ictère, du tremblement musculaire, et aboutit rapidement à la mort; la seconde, caractérisée surtout par de l'ictère chronique, est d'évolution plus lente et produit la cachexie. Le parasite, dans l'un et l'autre cas, peut être transmis par la tique, et se présente ou bien sous la forme bacillaire, ou bien sous la forme annulaire ou ponctiforme; il est doué de mouvements amiboïdes et passe rapidement d'une forme à l'autre : il est endoglobulaire.

Piroplasma parvum (très grossi).

Le *piroplasma canis*, observé en France, au Sénégal, dans l'Afrique australe, etc., se propage par la piqûre de la tique du chien. Il occasionne la fièvre bilieuse des chiens, dont les animaux malades peuvent guérir, être ainsi immunisés, mais deviennent encore susceptibles de transmettre leur piroplasmose à leurs congénères indemnes.

Le *piroplasma ovis*, observé dans la péninsule des Balkans, en Italie, en France, dans l'Afrique australe, est propagé également par des tiques. Il engendre une piroplasmose tantôt grave, caractérisée par de l'anémie, de la prostration et une mort fatale, tantôt bénigne (auquel cas les animaux guérissent et paraissent immunisés).

Piroplasma canis (très gr.).

Le *piroplasma equi* cause, chez les chevaux, une piroplasmose analogue à celle des bovidés, et que l'on a observée principalement à Madagascar et dans l'Afrique australe.

Enfin le *piroplasma Donovani*, de l'homme, a été érigé en un genre nouveau par Ross, qui l'appelle *leishmania* et donne le nom de *leishmanioses* aux affections qu'il occasionne. (V. *Larousse mensuel*, t. Ier, p. 815.) — E. SANTIARD.

***pollen** n. m. — ENCYCL. Biol. *La morphologie des grains de pollen et son importance biologique*. Le *pollen*, qui à l'œil nu se montre en général comme une fine poussière, apparaît sous le microscope composé de grains très menus, dont les dimensions ne dépassent pas ordinairement quelques millièmes de millimètre. Dans un petit nombre de types végétaux, tout le pollen formé dans une même loge d'anthère demeure uni en une masse cohérente (asclépiadées, orchidées), ou se partage seulement en petits groupes à éléments en nombre pair (bruyères, certains acacias). Mais dans la très grande majorité des plantes il est pulvérulent, et ses grains sont parfaitement distincts les uns des autres.

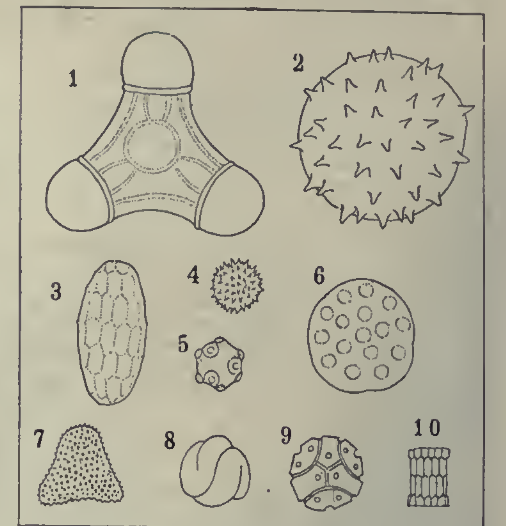
Ces grains, qui sont des cellules complètes, ayant un contenu protoplasmique protégé par deux membranes, l'*intine* et l'*exine*, revêtent une forme déterminée, constante dans une même espèce (sauf de très rares exceptions) et souvent fixe aussi pour un même genre ou une même famille. Par un phénomène inverse, on retrouve d'étroites analogies dans la forme du pollen chez des familles évidemment très éloignées par leurs autres caractères.

La configuration la plus ordinaire des grains polliniques se rapproche de celle de la sphère ou de l'ellipsoïde; mais les exceptions sont nombreuses, et on y observe des profils variés, depuis la simple juxtaposition de facettes géométriques jusqu'à la forme en navette, trigone, cubique, polyédrique. Chez la zostère, chaque grain est un long tube délié; chez les conifères, le pollen est ordinairement pluricellulaire.

La sculpture des grains est également très diversifiée, quoique spécifiquement fixe. Suivant les espèces, la membrane d'enveloppe est tantôt lisse, tantôt ornée d'aspérités, d'éminences, de mamelons. Il est remarquable que le pollen lisse ne présente à sa surface aucun enduit visqueux, tandis que les moindres saillies sont des indices de viscosité. Les papilles, les verrues recouvrant les grains constituent de véritables organes secrétoires, produisant un enduit visqueux souvent coloré. Le caractère visqueux ou non visqueux est uniforme dans chaque famille naturelle.

Chez les malvacées, les convolvulacées, le pollen est formé de grains sphériques, papilleux, d'un blanc argenté; chez les cucurbitacées, les grains sont également sphériques et papilleux, mais d'un beau jaune doré; dans la sous-famille des chicoracées, ils sont globuleux, visqueux et taillés à facettes. Chez les énothères ou onagres, ils sont trigones, avec une dépression centrale bien marquée.

Les grains non visqueux s'observent dans un grand nombre de familles : solanées, scrofulariées,



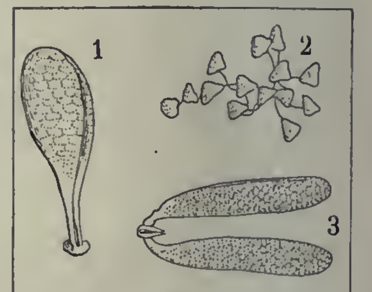
POLLEN PULVÉRULENT : 1. *Onothera macrocarpia*; 2. *Hibiscus rosa-sinensis*; 3. *Lilium longiflorum*; 4. *Dahlia cervantesii*; 5. *Fumaria officinalis*; 6. *Convolvulus soldanella*; 7. *Lonicera periclymenum*; 8. *Thunbergia harrisii*; 9. *Passiflora cœlestina*; 10. *Polygala vulgaris*.

gentianées, caryophyllées, graminées, euphorbiacées. Ces grains sont le plus souvent de forme elliptique, et marqués d'un sillon longitudinal. Chez les légumineuses papilionacées, ils sont également non visqueux, mais de configuration cylindroïde.

La couleur la plus ordinaire du pollen est le jaune, avec des nuances variant du jaune pâle à l'orangé et même au rouge (par exemple chez les *verbascum*). Exceptionnellement on observe des pollens blancs, bleuâtres, violacés ou verdâtres.

Les dimensions des grains oscillent ordinairement entre 10 et 90 μ; mais ces limites peuvent être dépassées. Un des plus gros grains de pollens connus est celui de l'*œnothera macrocarpa*, qui mesure plus d'un dixième de millimètre : il est donc bien visible à l'œil nu. Le lis, l'iris, le *cobæa* ont également des pollens volumineux, dont les grains peuvent être distingués à la vue simple. En retour, les pollens des rosacées, des myrtacées, des ericinées sont composés de grains d'une extrême ténuité, et semblent une impalpable poussière. Il faudrait aligner côte à côte environ 150 grains du pollen du figuier pour faire une longueur de 1 millimètre; ces grains ont donc à peine le diamètre des globules rouges du sang de l'homme.

Chez les bruyères, les grains de pollen demeurent agglomérés en groupes de quatre (*tétrades*); chez l'*acacia*, ils sont réunis seize par seize. Dans les familles des asclépiadées et des orchidées, ils sont accolés en *masses polliniques* compactes, plus ou moins volumineuses, dont le profil est moulé sur la forme de la loge d'anthère où elles se développent. Chaque anthère renferme deux à huit de ces masses. Les masses polliniques des orchidées sont, suivant les espèces, ou formés de grains réunis par un réseau de grêles filaments élastiques (*orchis, ophrys*), ou de consistance granuleuse et farinacée (*loroglossum, epipactis*), ou absolument solides et compactes (*corallorrhiza, malaxis*). Ces masses s'atténuent souvent à la base en une sorte de pédicelle (*caudicule*) présentant à sa partie inférieure et libre un corps glanduleux (*rétinacle*), qui est un organe de fixation.



POLLEN SOLIDE : 1. Masse pollinique d'*orchis maculata*; 2. Grains séparés avec leur réseau élastique; 3. Masse pollinique d'*asclepias floribunda*.

L'étude de la forme des grains de pollen a fait découvrir entre cette forme et certains faits de la biologie végétale quelques relations importantes.

Au point de vue du mode de pollinisation, les plantes peuvent être divisées en deux grandes séries : les *anémophiles*, chez lesquelles le pollen tombe spontanément sur le stigmate ou y est transporté par le vent, et les *entomophiles*, qui exigent

pour leur fécondation le concours des insectes butineurs, véhicules du pollen. D'après une théorie due à Bennett, dans les espèces anémophiles domineraient des grains de pollen lisses, et par conséquent très aptes au transport par l'air, tandis que les autres auraient surtout des pollens verruqueux, et pouvant par conséquent très aisément s'accrocher au corps et aux ailes des insectes. Cette théorie se vérifie dans un assez grand nombre de cas, mais admet aussi des exceptions.

Pollen hétéromorphe : 1. De pensée (*viola tricolor*) ; 2. De violette (*viola odorata*).

Dans les espèces à pollen solide, en raison non seulement de ce caractère du pollen, mais aussi de la disposition relative du gynécée et de l'androcée, la pollinisation exige d'une manière à peu près constante l'intervention des insectes. On y connaît cependant des cas où l'autofécondation est facile et régulière : ainsi chez l'*ophrys apifera*, grâce à la longueur et à la gracilité des caudicules, les masses polliniques tombent aisément par leur propre poids sur la surface stigmatique placée au-dessous d'elles.

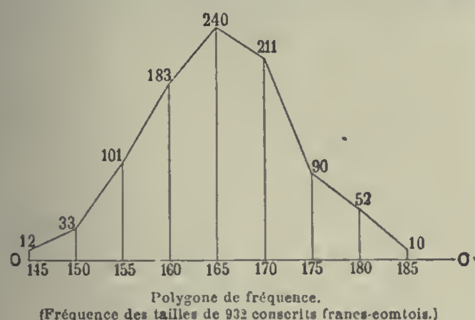
Certaines observations conduisent à chercher dans la forme des grains de pollen la raison mécanique de la possibilité ou de l'impossibilité des hybridations. C'est ainsi que le *fuchsia procumbens*, dont le pollen diffère de celui des autres *fuchsia* cultivés, ne peut être croisé avec eux, sauf partiellement avec le *f. splendens*, qui offre cette particularité d'avoir deux sortes de pollen, un tiers des grains ayant le profil normal chez les *fuchsia*, le reste présentant l'aspect spécial du pollen du *f. procumbens*.

Les pollens *isomorphes* (quoique de volume différent) du melon et du concombre indiquent la possibilité théorique d'un croisement, tandis que les pollens *hétéromorphes* de la pensée et de la violette éloignent tout espoir d'une hybridation, qui donnerait à celle-là, superbe mais inodore, le parfum de son humble parente.

La connaissance de la morphologie du pollen est utile également aux classificateurs, puisqu'elle corrobore ou au contraire rend douteux les assemblages d'espèces réalisés sur d'autres considérations. C'est ainsi que, dans la famille si hétérogène des caprifoliacées, le pollen de l'*adoxa* et du *sambucus* se rapproche par sa forme ovoïde de celui du lierre et des saxifrages, tandis qu'il est sphérique chez le *symphoricarpos* et triangulaire chez le chèvrefeuille. D'autre part, l'analogie du pollen du *cobæa scandens* avec celui des *phlox* justifie la réunion de ces plantes dans la famille des polémoniacées, et la ressemblance des pollens de la cuscute et du liseron des champs confirme l'opinion qui voit dans les cuscutacées un groupe de convolvulacées adapté physiologiquement et morphologiquement au parasitisme. — A. Acloque.

*** polygone** n. m. — Biol. *Polygone de fréquence* ou *de variation*, Figure qui sert à exprimer graphiquement la fréquence d'un caractère et la continuité de certaines variations. (On l'utilise également pour définir les espèces, considérées comme des collections d'individus, présentant un certain nombre de caractères communs, dont les variations sont dès lors limitées par des polygones de fréquence.)

— Encycl. Biol. Voici comment on procède pour établir un *polygone de fréquence*. Soit, par exemple, à chercher, dans une population mâle adulte, la variation des tailles (qui sont des caractères spécifiques) et leur fréquence. Sur une ligne horizontale OO' (v. *fig.*), on porte successivement les diverses tailles exprimées, si l'on veut, en centimètres, et en allant des plus petites aux plus hautes. En chacun des points ainsi numériquement définis de la ligne OO', on élève une perpendiculaire (ordonnée), dont la hauteur est proportionnée au nombre des individus présentant la taille sous-indiquée. On réunit par des droites les sommets de toutes ces perpendiculaires ou ordonnées, et on obtient de la sorte un polygone : c'est le *polygone de fréquence* ou *de variation*. Chacune des divisions adoptées est dite *classe*, et celle qui renferme le plus grand nombre d'individus s'appelle *mode*.



Polygone de fréquence.
(Fréquence des tailles de 932 conscrits francs-comtois.)

La moyenne A s'obtient en multipliant la grandeur V de chaque classe par sa fréquence *f*; on additionne les produits ainsi obtenus et on divise la somme Σ par le nombre total des individus *n*, ce qu'on exprime par cette formule :

$$A = \frac{\Sigma (V \times f)}{n}$$

Quand le polygone est symétrique, le *mode* coïncide avec la moyenne. Mais il peut y avoir plusieurs modes ou maximum de fréquence ; le polygone est dit alors *multinodal*; il signifie dans ce cas une non-homogénéité du caractère, c'est-à-dire la présence de plusieurs variations. (V. biométrie.) — Dr J. Laumonier.

Prononciation moderne (les Origines de la), étudiées au xviie siècle d'après les remarques des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne, par Théodore Rosset (1 vol. in-8°, Paris, 1911). — Les anomalies et les incertitudes ne manquent pas dans la prononciation française actuelle. Pourquoi articule-t-on le *p* de *péremptoire* et de *exemption*, alors que celui de *compter* reste muet? Beaucoup de gens disent *dom-p-ter*, mais sont généralement désapprouvés. Par contre les puristes qui préconisent *sin-tôm'* (*symptôme*) sont assez peu nombreux. Le *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas déclare « vieillies » les prononciations *èg'-za* (*exact*), *rès-pè* (*respect*), *meur* (*mœurs*). Mais beaucoup de professeurs de diction refusent énergiquement de faire entendre dans ces mots les groupes *ct* et *rs*. Le *Dictionnaire général* ne connaît que *é-kui-ta-syon* (*équitation*). Le *Nouveau Larousse illustré* enregistre deux prononciations, *ki* et *kui*. Le *Dictionnaire général*, d'accord avec les acteurs de la Comédie-Française, reconnaît un *e* ouvert dans l'article ou pronom *les*. La prononciation courante semble pourtant être *lé*, avec e fermé. S'il faut dire *zink'* (*zinc*) et non *zing'*, combien de gens tombent dans le défaut de *familiarité* dénoncé par le *Dictionnaire général* ! Le nombre de ceux qui disent *gajure* (*gageure*) et *lè* (*legs*) diminue tous les jours. Mais, en dépit de tous les dictionnaires de prononciation, on tend de plus en plus à prononcer un double *t* dans *attention* et *littérature*. Voilà qui désespère les étrangers et inquiète les Français cultivés, mais non philologues. On réclame des règles que personne ne peut édicter avec assurance. Les historiens de la langue française sont en mesure, il est vrai, d'expliquer la genèse des phénomènes contradictoires. Ils ne sauraient imposer un mode de prononciation.

Les personnes éprises de régularité et de correction se consoleront peut-être en apprenant que le désordre était beaucoup plus grand il y a deux cent cinquante ans.

Au xvie siècle régnait le chaos. C'est le xviie siècle qui a donné à la prononciation française une fixité relative. Un savant consciencieux, Charles Thurot, a jadis publié un ouvrage monumental *De la prononciation française depuis le commencement du* xvie *siècle d'après les témoignages des grammairiens* (Paris, 1881-1883), mais son livre est surtout un précieux recueil de documents. On n'y découvre pas de lois générales. L'auteur n'a pas indiqué les causes physiologiques, psychologiques et sociales des phénomènes. C'est que les méthodes linguistiques étaient alors imparfaites. Le sujet était à reprendre, et Théodore Rosset l'a traité avec une remarquable maîtrise.

Une des nouveautés du travail de Rosset est l'utilisation de documents patois appartenant au milieu du xviie siècle. Parmi les mazarinades figurent de curieuses *Conférences* ou conversations de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency. Ces pamphlets sont au nombre de huit, mais les six premiers seulement ont une valeur littéraire et linguistique. Rosset incline à attribuer la paternité des cinq ou six premières *Conférences* au romancier réaliste Charles Sorel (1597-1674), auteur de *Francion* (1623) et du *Berger extravagant* (1628), « point bigot ni *Mazarin* », amoureux de la langue française et de la littérature populaire. Or ces deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency parlent un patois qui a longtemps intrigué les érudits. On y a vu du picard, de l'orléanais, du bourguignon, du normand, du wallon, voire même un mélange invraisemblable de tous ces dialectes. Personne n'admettait l'existence d'un patois parisien à la porte de Paris. On s'imaginait sans doute que le *francien* avait évolué également dans toute l'Île-de-France, et que les paysans de la banlieue de Paris parlaient en 1649 la même langue que les habitants de la capitale, courtisans, bourgeois ou gens du peuple. Mais une comparaison méthodique entre l'idiome des *Conférences* et les témoignages des grammairiens contemporains a démontré que les faits de prononciation attribués aux deux patoisants étaient fréquents à l'époque dans la bouche des Parisiens non lettrés. Il y avait donc alors deux prononciations du français de Paris, celle des gens cultivés et celle du peuple ; et une étude pénétrante a conduit Rosset à cette conclusion que la prononciation populaire était le résultat de l'évolution spontanée de la langue, tandis que la prononciation réputée correcte et distinguée était une restitution savante, due aux efforts associés des gens du monde et des grammairiens. L'idiome des *Conférences*, à part quelques picardismes et quelques formes littéraires provenant d'un mélange inconscient, représente le français tel qu'il aurait été parlé par tous les Parisiens du milieu du xviie siècle, s'il n'y avait pas eu de réaction savante. Au contraire, la prononciation des lettrés est une construction archaïsante, un retour à la phonétique du xve siècle, ou parfois même à la phonétique latine. Rosset fait remarquer que les *Conférences* ont paru deux ans après les *Remarques* de Vaugelas (1647). L'établissement du bel usage avait relégué le dialecte parisien normal à l'état de patois. Il y a là un fait considérable dans l'histoire du français : c'est au xviie siècle qu'a été créée, par une élite, la prononciation moderne de notre langue.

Il est intéressant d'exposer les principales divergences entre les deux prononciations, de rechercher comment l'usage populaire a été vaincu par l'influence savante, ou bien au contraire a triomphé sur quelques points ; comment aussi certains accords se sont réalisés entre les deux tendances. La méthode de Rosset a été de soumettre à une sévère critique les documents des *Conférences*, en leur adjoignant les textes patois que présentent Cyrano de Bergerac dans le *Pédant joué* (vers 1650) et Molière dans *Don Juan* (1665) et *le Médecin malgré lui* (1665) — ces deux auteurs paraissent avoir été tributaires des *Conférences* — puis de contrôler les formes patoises par les assertions des grammairiens. Il a ensuite interprété les faits d'après les lois les mieux établies de la science du langage.

La confusion de *o* avec *ou* est un des faits les plus caractéristiques de la langue des *Conférences : trésour*, *sousse* (*sauce*), *gourge* (*gorge*), *deschoussé* (*deschaussé*), etc. Le son *o* n'avait persisté que dans le groupe *iau* ou *eau* provenant de *el* (*biau = beau; chapeau*). Cette extension de *ou* avait divisé les grammairiens du xvie siècle en *ouïstes* et *non-ouïstes*. Le xviie siècle rétablit les *o* primitifs, souvent d'après le latin (*colorer* au lieu de *coulourer ;* mais *couleur*, plus populaire, a résisté), et Vaugelas put déclarer que les gens qui parlaient bien s'étaient débarrassés depuis dix ans des *ou* abusifs. — Une autre confusion, celle de *e* avec *a*, surtout devant *r* (*hivar, qui tare a gare a*), fut également supprimée au xviie siècle. La confusion inverse existait aussi (*berbe, erticle* ; cf. les prononciations actuelles *Montmertre* et *Montpernasse*). Les deux sons furent réintégrés dans leurs anciennes places. — Pour la diphtongue *oi* (*loi, roi*), la tendance populaire l'emporta. D'abord prononcée *wé* (avec *w* anglais), elle prit généralement l'é ouvert (*wè*) au xviie siècle. La prononciation actuelle *wa* s'est imposée à la fin du xviiie siècle. Elle était apparue dès le xvie. Les grammairiens, ne pouvant songer à faire prononcer cette diphtongue telle qu'elle s'écrivait (*oy*, prononciation antérieure au xive siècle) n'ont pas eu l'aide de l'écriture pour arrêter l'évolution. — Un fait saillant de la phonétique des voyelles au xviie siècle est la distinction du timbre de l'*e* moyen (*peste*), intermédiaire entre l'*e* ouvert (*père*) et l'*e* fermé (*poupée*). Aujourd'hui les phonéticiens reconnaissent trois variétés de cet *e* moyen (*perdu, pester, pédant*). — Quant à l'*e* féminin, appelé souvent e muet, il disparaît au xviie siècle, aussi bien dans la prononciation distinguée que dans la prononciation populaire, toutes les fois qu'il n'est pas nécessaire à la prononciation d'un groupe de consonnes (*ornement*). Cet amuïssement de l'e féminin supprime en fait la différence entre les rimes masculines et les rimes féminines. Pour l'oreille, *sentir* se prononce exactement comme (il) *s'en tire*. Mais la voyelle muette subsista dans l'écriture. On la restitue d'ailleurs à la fin de certains mots, pour faciliter l'articulation de plusieurs consonnes (*les justes cherchent*). — Les voyelles nasales *an* et *on*, les groupes *yan* et *yen* sont confondus dans les *Conférences* (*ban = bon; bian = bien*). Cette substitution fut corrigée par les amateurs de beau langage. Toutefois le mot *fiente* a conservé l'altération populaire. L'avocat Patru y prononçait *ien* comme dans *bien*. Il ne fut pas suivi. — On peut noter encore, au sujet des nasales, que la prononciation *gran-mèr* (*grammaire*) était générale au xvie siècle. L'erreur de Martine, dans la scène célèbre des *Femmes savantes*, « est de prononcer *grammaire* avec *é* fermé au lieu de è ouvert », d'où l'équivoque avec grand-mère, dont l'e était alors fermé. — Le son *œ*, écrit *eu*, alternait souvent avec le son *u* (*blu = bleu*, et inversement *rheume = rhume*). Il y eut longtemps hésitation sur la prononciation de la graphie *eu*. On a dit *Ugène* (*Eugène*), *Urope* (*Europe*), *Polyucte* (*Polyeucte*), etc., jusqu'au début du xixe siècle. L'incertitude existe encore aujourd'hui pour *gageure*, que certains prononcent comme *majeure*. — Le suffixe *-eau* était devenu *-iau*, prononcé *-io*, dans l'usage populaire de Paris, au xvie siècle (*coutiau, siau, biau*, etc.). Le phénomène a été expliqué parfois comme un picardisme, ce qui ne semble pas exact. La prononciation *o* triompha au xviie siècle.

C'est également au XVIIe siècle que *l* mouillé disparut de la prononciation parisienne et fut remplacé par *i* consonne (*y*): *meilleur* = *mè-yœr*. L'articulation de *l* mouillé, fusion intime de *l* et de *y*, était devenue impossible aux organes vocaux. Au lieu de faire entendre un *l* palatalisé, on articulait successivement un *l* et un *y*, d'où la prononciation *alieur* = *ailleurs*. Mais, dans le parler populaire, la consonne imprononçable était devenue un simple *y*. Les grammairiens protestèrent longtemps contre cette transformation, et de nos jours Littré préconisait encore la prononciation *l* + *y* (*batalye* = *bataille*): c'était un recul vers la période romane primitive ou même vers le latin populaire. La prononciation vulgaire fut la plus forte. — Par un contraste singulier, les grammairiens du XVIIe siècle, si respectueux de *l* mouillé, ne l'ont pas restitué aux mots *baril*, *gentil*, *outil*, *sourcil*, qui se terminaient autrefois par ce phonème. *L* mouillé était devenu *y*, puis avait disparu. Mais la graphie par *l* simple ne révélait pas l'existence d'un ancien *l* palatalisé. En revanche, les mots *avril*, *cil*, *mil*, *péril* furent gratifiés d'un *l* qui n'avait jamais existé en français.

En ce qui concerne les consonnes, une des tendances les plus marquées de la langue parisienne populaire était l'amuissement des consonnes sourdes finales (*p*, *t*, *c*, *s*, *f*). Mais les grammairiens, soucieux de conformer la prononciation à l'écriture, rétablirent partiellement les lettres amuies. Leur travail de restauration fut d'ailleurs facilité par un phénomène phonétique spontané : par suite de la chute de l'*e* féminin, de nouvelles consonnes finales étaient apparues et servaient de modèles aux restitutions. Il y avait aussi des mots savants terminés par des consonnes : ils favorisaient également les innovations. Néanmoins la réforme n'est devenue incontestée qu'au cours du XVIIIe siècle. — Quant aux consonnes sonores finales (*b*, *d*, *g*, *z*), elles étaient devenues sourdes en ancien français. L'autorité des grammairiens, attachés à la prononciation exacte des lettres écrites, fit réapparaître de telles finales au XVIIIe siècle, et l'on ne prononça plus *Davit*, mais *David*. — *R* final mérite une mention spéciale. Le traitement en fut assez complexe. La tendance populaire, en ce qui concerne les verbes, a été, semble-t-il, de l'amuir dans les verbes de la première conjugaison et de le renforcer dans les autres conjugaisons. « Il se pourrait », dit Rosset, « qu'il y ait eu là une distinction inconsciente, mais très juste, faite par le peuple dans les verbes français ». On sait en effet qu'à l'indicatif présent les désinences du singulier sont *e*, *es*, *e* pour les verbes en *er*, et *s*, *s*, *t* pour les verbes en *ir*, *oir*, *re*. Les grammairiens n'ont fait que sanctionner cet état de choses. Pour les autres mots terminés en *r*, les grammairiens ont réussi à faire prononcer une lettre devenue muette. On lit en effet dans les *Conférences : enfé* (*enfer*), *honneu* (*honneur*), *velou* (*velours*), etc. « C'est un bel exemple de l'influence des grammairiens sur la prononciation moderne. » — La disparition de certaines consonnes finales (*s*, *t*), la restitution de certaines autres et l'amuissement de l'*e* féminin abolirent la distinction entre le singulier et le pluriel des noms, entre les personnes du singulier des verbes. D'où la nécessité d'employer les articles et les pronoms personnels omis fréquemment dans l'ancienne langue. Les changements de prononciation eurent ainsi une répercussion sur la morphologie et la syntaxe.

Les règles de la liaison se sont également transformées dans le courant du XVIIe siècle. La langue populaire se proposait avant tout d'éviter l'hiatus. La prononciation savante tend à restituer par les liaisons certaines consonnes finales devenues muettes, même quand l'hiatus n'est pas à craindre : *Fait(es) encore* est une liaison populaire; *Faites-encore* une liaison savante. C'est toujours le respect superstitieux de la lettre écrite. — Les grammairiens n'ont cependant pas pu faire revivre *h* aspiré, qui n'avait plus aucune existence dans la langue populaire. Il était mort dès le XVIe siècle. Ils ont seulement conservé la lettre et empêché que les mots qui commençaient autrefois par une aspiration fussent traités comme si leur initiale était une simple voyelle. Une liste des mots ayant *h* aspiré avait été établie par Palsgrave (1530); elle s'est transmise jusqu'à nous sans grandes modifications.

La prononciation des groupes de consonnes est encore une des caractéristiques du français moderne. Le français populaire antérieur au XVIIe siècle avait peu à peu réduit les groupes de consonnes à une seule articulation, appliquant inconsciemment la règle que Rosset formule ainsi : « Un groupe de consonnes est un accident dû à la disparition des voyelles, ce n'est pas théoriquement un état normal de prononciation. » Mais l'évolution du français vers la simplicité des articulations consonnantiques fut contrariée, ici encore, par l'intervention des grammairiens. Il est piquant de constater que ce fut une réforme de la prononciation latine qui amena l'introduction des groupes consonnantiques dans la prononciation française. On avait en effet pris l'habitude, au moyen âge, de prononcer le latin d'après les règles de la phonétique française. C'est ce que nous montrent les équivalences plaisantes du genre de celle-ci : *Requiescant in pace* = *Ilé qui est-ce?* — *Quentin*. — *Passez*. Erasme protesta contre de telles déformations et demanda qu'on donnât à chaque lettre latine sa valeur exacte. Il obtint gain de cause. Mais alors on appliqua la prononciation latine aux mots savants calqués sur le latin, d'où la formation de groupes de consonnes : « Tandis qu'autrefois on prononçait le latin à la française, on prononça le français à la latine. » Une autre origine des groupes de consonnes modernes fut la disparition de l'*e* féminin. Enfin le souci de prononcer toute lettre écrite multiplie encore de nos jours le nombre des groupes de consonnes. Havet prévoit que, si l'on ne simplifie pas bientôt l'orthographe française, on arrivera à prononcer *un fil's'*, *un doig't'*. Il y a moins de cent ans, le premier de ces deux mots était encore prononcé *fi*, sans consonne finale, par beaucoup de personnes.

Le respect religieux de l'écriture a d'ailleurs produit un intéressant phénomène de phonétique : lorsque deux consonnes se suivent, l'une sonore, l'autre sourde, elles s'assimilent : toutes les deux deviennent sonores, ou toutes les deux sourdes. Par exemple, *absa* deviendra *abza* ou *apsa*. Mais, dans la prononciation française moderne, l'assimilation n'est que partielle. Le sujet parlant qui veut prononcer *abcès* se croirait fautif s'il articulait *apsè*. Il tient à prononcer un *b* et un *s* et reproduit les articulations propres à ces deux consonnes, mais il est obligé de supprimer les vibrations glottales de *b*, ou d'en donner à *s*. Et voilà comment se sont formés des phonèmes nouveaux en français : le *b* sourd et le *s* sonore.

Un phénomène analogue se produit pour les voyelles. Depuis le XVIIe siècle le changement de *a* en *e* ou en *o* n'est plus possible. La lettre écrite retient le sujet parlant et l'empêche de confondre deux timbres nettement séparés. Toutefois, la tendance subsiste, et des *a* nouveaux apparaissent, plus ouverts ou plus fermés, suivant que *a* tend vers *e* ou vers *o*. Il y a là une évolution curieuse de la phonétique française, un véritable enrichissement — « les sept voyelles *u*, *o*, *a*, *e*, *œ*, *i*, *ü* se sont analysées en vingt-quatre timbres différents » —, une différenciation délicate dont les précieuses et les pédants du XVIIe siècle sont indirectement les auteurs.

Car les grammairiens n'ont pas été les seuls ouvriers de la réforme. Les mondains se défiaient d'eux, et c'est à l'hôtel de Rambouillet que le plan d'une réforme a été élaboré. La chambre bleue d'Arthénice, le cabinet de Conrart et Versailles ont été les écoles où s'enseignait la nouvelle prononciation.

Doit-on blâmer ce développement artificiel et regretter que la phonétique française se soit profondément modifiée sous l'influence d'une langue morte ? Faut-il déplorer que la prononciation de Janin et de Piarot, les deux paysans des *Conférences*, ne soit pas devenue celle de la cour de Louis XIV ? Rossel ne le pense pas. Il estime au contraire que la réforme était inévitable et nécessaire. Les écrivains de la Pléiade avaient senti vivement le besoin d'une prononciation uniforme, régulière et définitive. Mais ils n'avaient pas su la constituer. Venus de différents points de la France, ils avaient chacun leurs préférences linguistiques et ne purent s'entendre sur les modèles à adopter. La méthode du XVIIe siècle fut plus rigoureuse. Toute prononciation dialectale fut éliminée et le principe fut de reproduire exactement la graphie. Par un renversement singulier des rôles, c'était la voix qui devait se modeler sur l'écriture. Mais cette méthode avait l'avantage de fonder la prononciation nouvelle sur une base solide, immuable, et de la soustraire aux variations dialectales. Sans doute la construction artificielle d'une phonétique peut sembler étrange à ceux qui ne reconnaissent comme légitimes que les transformations spontanées. Cette prononciation artificielle s'est néanmoins imposée à des siècles et à des millions d'hommes. Le travail d'un petit groupe de mondains et de savants a supplanté l'œuvre naturelle du peuple.

D'ailleurs la prononciation ainsi créée n'était pas seulement nécessaire. On peut montrer qu'elle est belle, et c'est par un chaleureux éloge que l'auteur termine son ouvrage :

> Elle a l'immobilité relative qui convient à une langue parlée par de nombreux hommes dispersés sur un grand espace; mais elle a aussi la richesse des sons et des articulations. Elle est compliquée quand on l'analyse ou quand on l'apprend, mais quand on l'écoute, elle possède une variété de timbres, une richesse d'articulations qui en font peut être une langue unique parmi les langues européennes vivantes, tout à la fois nette, riche, variée, harmonieuse et claire. — MAURICE ENOCH.

Rabelais et le théâtre, par Gustave Cohen (Paris, 1911, in-8). Les rapports de Rabelais avec la littérature dramatique de son temps ne sont pas tels qu'ils frappent tout d'abord : ils existent néanmoins, et un rabelaisien bien informé les a curieusement notés. Rabelais a peu connu la renaissance du drame antique : il est mort vers 1553 et la *Cléopâtre captive* de Jodelle, qui inaugure en quelque sorte l'histoire de la tragédie classique, est de 1552. En revanche, il est d'un temps où l'on jouait encore force mystères, farces et moralités. Il est permis de supposer, sinon de prouver, que vers 1530, se trouvant à Montpellier, Rabelais collabora à la représentation, peut-être à la composition, de la « Morale comédie de celui qui avait épousé une femme mute » (ce même sujet a été repris par Anatole France dans une fine comédie publiée en 1908 : *la Comédie de celui qui épousa une femme muette*). On peut croire aussi que Rabelais prit part à l'organisation d'un grand divertissement mimique et dramatique donné à Rome, en 1549, par le cardinal du Bellay, divertissement dont il nous a laissé lui-même une description détaillée. Mais ce qu'il y a de plus sûr et de plus intéressant, c'est de retrouver avec G. Cohen, dans les inventions et les expressions de Rabelais les traces et les preuves d'une connaissance précise du théâtre de son temps et de la technique de ce théâtre. On trouve dans son œuvre de fréquentes allusions aux mystères. Les diables des mystères représentaient un élément comique qu'il n'eut garde de négliger : il se souvient de leur jargon inintelligible, de leurs noms bizarres, et de Manduce et de Maschecroutte et de la grande Gueule d'Enfer. Il puise aussi dans le théâtre profane, dans les soties et dans les farces, d'où il emprunte des plaisanteries et des coqs-à-l'âne. Il est évident qu'il possède à fond l'amusante farce de Patelin : et l'on relève dans son œuvre des imitations significatives. G. Cohen signale d'abord la ressemblance générale de Panurge et de Patelin; puis les analogies entre l'achat du drap de Me Guillaume par Patelin et l'achat des moutons de Dindenaut par Panurge; les allusions au patelinois ou jargon incompréhensible par lequel le fripon accueille les réclamations du drapier; le rappel du mot célèbre : « Revenons à nos moutons » et d'autres ressemblances de détails. Enfin les monologues, d'une verve si joyeuse, et les dialogues si vifs, si comiques, si véritablement dramatiques qu'on trouve dans le *Gargantua* et le *Pantagruel*, semblent à G. Cohen avoir quelques traits communs avec les boniments et parades des bateleurs et des « farceurs » de son temps. En somme Rabelais avait des ressources d'auteur dramatique. — J. BONCLÈRE.

Reine Elisabeth (LA), drame en quatre tableaux d'Emile Moreau (théâtre Sarah-Bernhardt, 11 avril 1912). — Il faut considérer avec une sympathie particulière l'effort désintéressé des écrivains qui, à une époque où l'on se pique plus volontiers de science que de littérature, où les préoccupations mercantiles cherchent dans les œuvres légères un divertissement et un dérivatif, tentent de sauvegarder le prestige de la tragédie ou de ce drame historique qui a connu avec Dumas père et Sardou d'éclatantes destinées.

L'auteur de la *Reine Elisabeth* défend courageusement la grande tradition. Il a repris, avec quelques variantes, un romanesque et sanglant épisode de la vie de l'illustre reine, que La Calprenède et notamment Thomas Corneille, dont le *Comte d'Essex* demeura longtemps au répertoire, avaient déjà mis en œuvre, et qui a même fourni des livrets d'opéras. C'est d'ailleurs une admirable matière scénique.

Le premier acte (1588) transporte le spectateur sur la côte anglaise, au creux d'une falaise, où Elisabeth, anxieuse, attend le résultat du combat livré par sa flottille contre la formidable *Armada* des Espagnols. L'ouragan siffle, les vagues déferlent, des nuages sombres, bas, accablants, glissent sans fin. Les heures s'écoulent mornes et lentes : Elisabeth se désespère. Seul, un jeune seigneur, le comte d'Essex, ne se laisse point abattre; il cherche à lui faire partager l'enthousiaste confiance qu'il a dans le succès de ses armes. Voici que le roi d'Ecosse, Jacques Stuart, le fils de la princesse infortunée qu'Elisabeth, un an auparavant, a envoyée à l'échafaud, vient proposer à la souveraine son alliance, à la condition qu'elle lui assurera sa succession au trône d'Angleterre. Elisabeth, malgré ses répugnances, va consentir à un pacte nécessaire, quand une clameur s'élève et soudain, sauvage demi-nu, la pipe à la bouche, le corsaire Drake accourt. Son impétuosité, ses manœuvres habiles ont triomphé du nombre; l'*Invincible Armada* est détruite, l'Angleterre sauvée. Elisabeth, transportée, déchire le papier qui allait la lier à Jacques Stuart. Essex tombe à ses pieds et salue en elle, avec ferveur, la reine victorieuse et toute couronnée de gloire. Elisabeth, conquise en un instant, va se donner entièrement à ce jeune amour qui s'offre à elle, et qui demeurera associé au souvenir de l'une des plus triomphantes journées de son règne.

Douze ans se sont écoulés. C'est, dans le parc de Richmond, rougeoyant sous le soleil d'automne, un tableau vif, animé, pittoresque de la Cour. Les seigneurs, les dames d'honneur échangent des propos galants; Elisabeth, vêtue avec la magnificence, dont elle était coutumière — elle laissa, dit-on, une collection inestimable de bijoux et plus de trois mille robes — s'entretient avec son cousin Seymour, accueille Shakespeare et surtout s'épanche avec lady

Howard, sa confidente, en déplorant l'absence d'Essex qui combat les Irlandais révoltés. Tout à coup Essex parait. Il a quitté son poste, sans instructions, mais peu importe. La passion d'Elisabeth lui est indulgente. Il commence à lui rendre compte de sa mission, quand on annonce à la reine le maréchal de Biron, l'émissaire d'Henri IV. Et tandis qu'elle le reçoit, Essex se rapproche de lady Howard. Il est son amant. C'est pour elle seule qu'il est revenu, et il veut lui persuader de fuir avec lui. Elisabeth les surprend; leur attitude embarrassée ne lui laisse aucun doute; elle a, non pas un soupçon, mais une certitude. Elle congédie lady Howard; elle interroge Essex avec violence. Celui-ci avoue, tente de se justifier et de justifier sa complice. La fureur jalouse d'Elisabeth éclate alors. La reine perd toute maîtrise d'elle-même, toute mesure; elle injurie Essex à la face de la Cour; elle l'accuse de pactiser avec les rebelles; elle lui jette son gant au visage. Essex met la main à son épée. Ce seul geste, encore qu'aussitôt réprimé, est un crime impardonnable. Accusé de lèse-majesté et de trahison, Essex est arrêté et livré à la justice.

Mais l'infidélité d'Essex n'a fait qu'aviver une passion sénile, qui ne peut se détacher de sa dernière illusion. Elisabeth cherche à sauver le coupable, torturée entre son désir et son devoir. Car la « reine » pourra-t-elle consentir au vœu de la « femme » ? Or elle lui a donné naguère, dans une heure d'exaltation sentimentale, un anneau qui est un si précieux gage de son amour, un souvenir si tendrement évocateur, qu'il suffirait à Essex, dans les pires conjectures, quelque forfait qu'il eût commis, de le lui représenter pour être immédiatement absous. L'arrêt d'ailleurs est prévu. Essex a été convaincu de comploter contre la reine et lord Howard siège parmi les juges. Oublieuse de toute dignité, Elisabeth envoie lady Howard réclamer au prisonnier le talisman qui le rachètera. La peine capitale est prononcée; les ministres, l'archevêque de Worcester s'élèvent avec véhémence contre l'éventualité d'une grâce. La mort du rebelle importe au salut de l'Etat. Puis, la reine, qui n'a point usé de clémence envers Marie Stuart, sa rivale détestée, n'a pas le droit d'être pitoyable à son amant. Et lady Howard ne revient pas. C'est son mari qui se présente devant la reine, l'informe que sa femme est souffrante et qu'elle n'a d'ailleurs rien à lui remettre. Elisabeth demeure atterrée; elle n'essaye plus de lutter et c'est, semble-t-il, avec une sorte de soulagement qu'elle entend tinter avec le couvre-feu, l'heure où expire le délai, qui lui était imparti pour faire grâce. Du moins c'en est fini de l'affreux combat qui se livrait en elle. Essex va périr; rien ne peut plus le sauver. Il est en effet exécuté.

Depuis deux ans Elisabeth languit, hantée par les spectres de ceux qu'elle a sacrifiés. Elle s'est apparue enfin à elle-même telle qu'elle est, vieillie, infirme, entourée d'inimitiés et de haines. Elle pressent sa mort prochaine et se préoccupe de désigner son successeur. Seymour, qu'elle sollicite, refuse le pouvoir. C'est le fils de Marie Stuart, Jacques, roi d'Ecosse qui sera son héritier. Et lady Howard survient, qu'elle n'a pas revue depuis le jour fatal, qui traîne, elle aussi misérablement une vie chancelante, et qui demande à être reçue par la reine. Elle lui révèle qu'Essex a imploré son pardon et qu'il lui a confié l'anneau que la reine attendait. Mais lord Howard, pour venger son honneur, a contraint par la violence sa femme à le lui livrer et a traitreusement envoyé Essex à la mort. Elisabeth ne résiste pas à ce coup. Elle s'abandonne aux inutiles transports d'une rage impuissante; elle maudit ceux qui l'ont trompée; elle se sent environnée d'embûches, exécrée, elle doute de tous et d'elle-même. Son règne est fini mais elle mourra en reine. Dans un dernier sursaut d'énergie elle gravit les degrés de son trône, et là, détachée de ce monde, illuminée d'une sorte de vision surnaturelle, elle implore la miséricorde divine, elle évoque les âmes de ses victimes; elle a une dernière pensée pour Essex, une dernière parole pour son pays, à la grandeur duquel elle a largement contribué et qu'elle laisse plus puissant, plus prospère et plus respectée.

L'écueil du drame historique est le mélange de la réalité et de la fiction, le respect de la vérité, dont l'érudition moderne est de plus en plus soucieuse, en même temps que la nécessité d'illustrer le document, de sacrifier parfois un peu de l'histoire à l'anecdote, de la parer des séductions d'une imagination visionnaire. L'auteur l'a tenté. Aussi bien, ce n'était pas une médiocre entreprise que de faire revivre, en quelques scènes, la figure de cette créature étrange, qui rassemblait en elle tous les contrastes, sensuelle et austère, avide de l'adulation même la plus grossière, ardente et cauteleuse, également éprise de théologie de casuistique et de danse, parlant cinq langues, fastueuse et avare, violente et dissimulée, se donnant à elle-même, malgré les scandales de sa vie, le nom de Reine-vierge, autoritaire jusqu'au despotisme et docile, avec toute son intelligence de la politique, aux conseils vraiment sages. Emile Moreau d'ailleurs, en dépit de son titre, n'a pas réalisé une telle synthèse. Il a emprunté à ses devanciers l'artifice de l'anneau, dont Thomas Corneille attribuait l'invention à La Calprenède, qui constitue le ressort le plus pathétique du drame, et qui semble, bien encore que certains historiens en admettent l'authenticité, avoir été fabriqué par la féconde imagination d'un poète. On peut regretter qu'autour de ce thème mélodramatique, l'auteur ait insuffisamment ce semble, développé certains caractères, éclairé quelques dessous, insisté sur certaines situations capitales. En dehors d'Elisabeth les principaux personnages ne présentent que des silhouettes assez effacées. Peut-être Moreau a-t-il volontairement laissé dans la pénombre Essex lui-même, qui ne fut en réalité qu'un ambitieux plat, incapable, ingrat et parfaitement odieux.

Cette œuvre probe, parfois puissante, simplement et sobrement émouvante, demeure donc dans son ensemble un peu lointaine. Les costumes et la figuration attestent le plus minutieux souci de la couleur locale; les décors, notamment ceux du premier et du second acte, le parc de Richmond, qui est une rafraichissante vision de plein air, offrent une saisissante illusion de la réalité. — PAUL LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par Mmes Sarah Bernhardt (*Elisabeth*), Duval (*lady Howard*), Seylor (*Russel*); MM. Lou-Bellegen (*Essex*), Maxudian (*Howard*), Decœur (*Dracke*), Guidé (*Shakespeare*), Chameroy (*Bacon*), Deneubourg (*Biron*), etc.

rizicULTEUR n. m. Cultivateur spécialisé dans la production du riz.

riziculture n. f. Culture du riz : *La* RIZICULTURE *occupe de vastes espaces en Asie orientale.*

***ruban** n. m. — Météor. *Ruban de grain,* Bande large à peine d'une dizaine de kilomètres, mais longue parfois de plusieurs milliers, et dans laquelle soufflent transversalement des vents violents.

— ENCYCL. Un intéressant mémoire de Durand-Gréville, communiqué au récent Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, a mis en lumière les propriétés principales des rubans de grain et l'intérêt qu'il y aurait, pour l'aviation comme pour la navigation maritime, à ce qu'ils fussent régulièrement annoncés aux pilotes par un service télégraphique. Le caractère essentiel de la bande dangereuse est de se déplacer parallèlement à elle-même; de telle sorte que tous les points qu'elle visite subissent, chacun à son tour, le vent violent qui constitue le grain. A ce moment, l'aiguille du baromètre enregistreur décrit une courbe significative, et sa déviation brusque, qui correspond, en règle générale, à une baisse très rapide de la pression atmosphérique, prend le nom de « crochet d'orage » parce qu'elle est suivie très souvent de fortes averses et de manifestations électriques intenses. Le vent, d'ailleurs, n'en continue pas moins l'élément essentiel et caractéristique du grain, et le nom de « crochet de grain » serait, comme le pense Durand-Gréville, beaucoup plus juste. L'auteur du mémoire a montré que la forme de ce crochet, c'est-à-dire la rapidité et la durée de la dépression atmosphérique, dépend uniquement de l'angle que fait le ruban de grain avec la trajectoire du centre de la dépression dont le grain fait partie.

Les grains, déjà redoutables au voisinage des côtes, pour les navires de petit et même de moyen tonnage, qu'ils risquent de drosser sur des rochers, sont, pour les aviateurs, une cause de péril d'autant plus dangereuse que la dépression atmosphérique et les violents remous qui en résultent se produisent souvent en ciel pur et avec une grande rapidité. En attendant la réalisation d'un système d'annonce télégraphique régulier, Durand-Gréville a donné aux aviateurs les trois règles suivantes, qui leur permettront, dans bien des cas, d'éviter les conséquences désagréables de la rencontre du ruban de grain : 1° Dès que les nuages ou la poussière soulevée annoncent l'arrivée du grain, l'aviateur doit s'élever pour éviter les dangereux remous que le grain aurait produits près du sol; 2° Il doit éviter de se laisser prendre obliquement par le vent du grain sous peine de risquer un capotage; 3° Il doit piquer droit contre le vent du grain, de manière à traverser le ruban le plus rapidement possible, après quoi, retrouvant des vents modérés, il pourra se diriger de nouveau vers le but de son voyage. — G. TREFFEL.

Ruchet (Marc), homme d'Etat suisse, né à Saint-Saphorin-sur-Morges, dans le canton de Vaud, le 14 septembre 1853, mort à Berne le 13 juillet 1912. Son père était instituteur à Saint-Saphorin-sur-Morges, mais originaire de Bex. Licencié en droit et avocat, Marc Ruchet entra, à Lausanne, dans l'étude de Louis Ruchonnet, devenu plus tard président de la Confédération, et prit la succession de son cabinet en 1881. En même temps qu'il poursuivait la carrière du barreau, il entra dans la politique cantonale vaudoise; nommé, en 1882, membre du Grand Conseil, qu'il fut appelé à présider en 1887, il entra, en 1894, au Conseil d'Etat, où il dirigea pendant six ans le département de l'instruction publique et des cultes.

A partir de 1889, Ruchet représenta son canton au Conseil des Etats, et, en 1899, il fut élu conseiller fédéral à la place de Ruffy, nommé directeur du Bureau international des postes. Ruchet, qui, au Conseil d'Etat vaudois, avait fait voter une loi sur la conservation des monuments historiques, la première de cette nature qui ait été élaborée en Suisse, se montra, au Conseil fédéral, magistrat actif. Il fut toujours réélu depuis, et deux fois fut appelé à présider la Confédération, en 1905 et en 1911. Ruchet a presque constamment occupé le département de l'intérieur, sauf en 1904, où il fut à la tête des finances, et en 1905 et 1911, où, pendant sa présidence, il dirigea le département politique.



Marc Ruchet. (Phot. Boissonnas.)

Parmi les œuvres législatives et administratives réalisées sous sa direction ou par son initiative, il faut citer l'adoption d'un article constitutionnel introduisant les subventions fédérales à l'école primaire; les lois sur la police des forêts, sur les poids et mesures, sur les denrées alimentaires; la préparation de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques.

Ruchet, se sentant atteint par la maladie, avait envoyé, le 9 juillet, sa démission de conseiller fédéral aux deux Chambres, mais l'Assemblée fédérale réunie n'en ayant pas déjà pris acte, il est mort dans l'exercice de ses fonctions. — G. REGELSPERGER.

Saleilles (Raymond), jurisconsulte français, né à Beaune (Côte-d'Or) le 14 janvier 1855, mort à Paris le 3 mars 1912. Agrégé des facultés de droit, il enseigna à la faculté de Dijon l'histoire du droit et le droit constitutionnel, et, étant passé à la faculté de droit de Paris, il y fut d'abord chargé d'un cours de législation criminelle; il remplaça ensuite Bufnoir dans la chaire de droit civil. Enfin il inaugura et conserva pendant les dix dernières années de sa vie l'enseignement du droit civil comparé, où, à l'occasion de diverses matières importantes de la législation civile, il exposa surtout le droit allemand et le droit anglais, et souvent aussi les législations italienne et suisse.

Bien qu'il fût avant tout un civiliste, Saleilles avait porté son activité dans les domaines divers du droit et il a laissé, aussi bien sur le droit romain, l'histoire, le droit criminel, que sur le droit civil français ou comparé des travaux plein de vues personnelles.

En 1890, Saleilles écrivit une importante étude de droit comparé sous le titre de : *Théorie générale de l'obligation d'après le projet de Code civil allemand.* Le droit comparé avait, dans sa pensée, pour principale fonction, en faisant connaître l'orientation des législations, de révéler le droit naturel et d'aider à la réforme de notre droit national; d'où l'intérêt qui s'attache aux travaux de Saleilles sur ce sujet. Il publia ensuite des études sur : *les Eléments constitutifs de la possession* (1893-1894); *les Accidents du travail et la responsabilité civile* (1897); *l'Individualisation de la peine* (1898). En 1900, Saleilles, qui était gendre de C. Bufnoir, professeur à la faculté de droit, se joignit à quelques-uns des anciens élèves des maîtres Bartin, Deschamps, Deslandres, Pillet, Timbal, pour publier sous le titre de *Propriété et Contrat,* une partie de ses leçons demeurées inédites au moment de sa mort.

Continuant ses travaux de droit comparé, Saleilles publia, en 1901, une étude sur *la déclaration de volonté dans le code civil allemand,* où il développa son opinion sur l'interprétation de la loi écrite, que le juge doit avoir pour mission d'adapter aux besoins de la vie sociale.

Peu d'années après, en 1904, parut le premier volume de la traduction, avec annotation et commentaire, du code civil allemand, et presque en même temps son *Introduction à l'étude du droit civil allemand,* dont a été faite une traduction allemande. Enfin, en 1910, Saleilles a fait paraître un livre sur *la Personnalité juridique,* qui compte parmi ses plus solides travaux. En dehors de ces ouvrages, il n'a pas publié moins d'une centaine de monographies, dans diverses revues, sur les matières de droit les plus diverses. Saleilles avait fondé en 1901 avec Esmein, Massigli et Wahl la *Revue trimestrielle du droit civil,* dans laquelle Albert Tissier, professeur à la faculté de droit de Paris, lui a consacré une notice biographique (1912). Dans le livre du *Centenaire du code civil,* en 1904, il écrivit : *le Code civil et la méthode historique.* R. Saleilles s'est intéressé aux questions d'exégèse catholique. Il a fait paraître une brochure sur la *Méthode historique et la Bible* et traduit des sermons du cardinal Newman. — G. REGELSPERGER.



La Dernière chevauchée, tableau de G. Scott. (Société des Artistes français, Salon de 1912.) — Phot. Vizzavona.

samirésite n. f. Minerai se rapprochant assez de la blomstrandite, tout en étant plus pauvre en titane, et que l'on a trouvé pour la première fois à Samiresy (Madagascar).

solifluction (*fluk-si-on* — de *sol*, et du lat. *fluere*, couler) n. f. Nom donné par les géologues aux phénomènes de glissement du sol que l'on observe en particulier dans les pays montagneux : *Les phénomènes de* SOLIFLUCTION *sont surtout intenses dans les régions arctiques.*

Souvenir (MUSÉE DU). Le mercredi 24 juillet, a été inauguré, en présence du président de la République A. Fallières, du ministre de la guerre Millerand, et d'un certain nombre d'officiers généraux, le « Musée du Souvenir », installé à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Cette création, comme l'a spécifié le général Verrier, commandant l'Ecole, au moment où il conduisait à l'entrée du musée le président de la République, répondait à une double pensée : accomplir un acte de piété militaire en rendant un hommage solennel à la mémoire des officiers les plus illustres sortis de la grande école, et compléter, par la vue de reliques dramatiques, glorieuses ou touchantes, les plaques de marbre qui gardent le nom des saint-cyriens tombés devant l'ennemi. Et le président de la République s'est associé à cette intention opportune et juste :

L'heure, a-t-il dit, a été bien choisie pour consacrer une des salles de cette école au culte du souvenir. Que ceux qui en ont eu la généreuse pensée reçoivent nos chaleureuses félicitations. Ils ont bien mérité de leurs camarades, qui applaudissent à leur patriotique initiative.

Les peuples s'élèvent dans l'estime universelle par les honneurs qu'ils rendent à ceux de leurs enfants que la postérité salue comme des bienfaiteurs de l'humanité. Les armées gagnent en considération et en prestige quand on exalte la mémoire des braves gens qui ont contribué à l'illustration du drapeau.

Où la pratique des vertus militaires se distingue, au commandement ou dans le rang, on ne saurait trop mettre en relief ce qui rappelle le courage, le caractère, l'énergie dans l'action, le mépris du danger, l'ivresse du sacrifice.

C'est bien là ce que veulent dire tous ces trophées, heureusement groupés dans ce sanctuaire recueilli. Ces armes, ces décorations, ces documents, ces papiers, tous ces objets divers qu'entourait, dans l'intimité du foyer domestique, une pieuse vénération, vous ne les avez pas obtenus pour les livrer à la vanité de la curiosité publique. Vous les avez demandés et on vous les a remis pour les faire entrer dans le domaine de l'histoire militaire de la France. Dispersés un peu partout, sur la surface du territoire, témoins isolés de tant de vies ou de tant d'exploits, qui, sans vous, eussent échappé à l'éclat du grand jour, vous avez fait de ces lambeaux de la gloire une touchante collection, dont peut se dégager la lumière qui favorise, pour les choses ou pour les hommes, la consécration suprême de la vérité ou de la justice.....



Tombeau de Mme de Maintenon à Saint-Cyr. (Phot. Gorce.)

Le Musée du Souvenir a été installé dans la première partie de l'ancienne chapelle de la maison royale de saint Louis, où repose la fondatrice même de Saint-Cyr, Mme de Maintenon. Parmi tous les objets qui garnissaient autrefois la chapelle, les organisateurs du Musée ont eu soin de laisser en place un élégant reliquaire de porphyre rose. Ont été naturellement conservées aussi les légendaires plaques de marbre noir sur lesquelles ont été inscrits les noms des Saint-Cyriens tués pendant la guerre franco-allemande et de même les souvenirs en bronze que chaque promotion, à sa sortie, offre à l'Ecole. Le Musée proprement dit commence au delà de la chaire. Il est dominé par un grand christ de marbre blanc, et aussi par le grand tableau de Scott, *la Dernière chevauchée*, qui figurait au Salon de 1912, et a été spécialement acheté par l'Etat en vue de sa destination actuelle. C'est la Mort qui galope en tête et sert de général à tous les braves qui la suivent en une ruée splendide. Casquée et cuirassée, elle se dresse sur un cheval lancé impétueusement, et son masque d'os, aux orbites troués, fait dans l'or de la tenue la plus singulière impression. Bonnets à poil, shakos, bicornes, plumets, brandebourgs et drapeaux, apparaissent derrière elle, dans une mêlée irréelle et cependant pleine de détails d'une observation aiguë. L'effet de cette course à la mort est réellement saisissant; et le contraste émeut entre cette évocation gigantesque, épique et comme symbolique de la guerre, et les souvenirs matériels, plus simples et humbles, toujours véridiques, qu'elle accompagne.

Beaucoup de familles d'officiers ont généreusement abandonné au Musée du Souvenir les précieuses reliques de leurs parents. Le Musée contient, entre autres pièces, les épaulettes percées du lieutenant Sanglé-Ferrière, tué en 1849 au siège de Rome; le sabre cassé que portait quand il fut tué devant Sébastopol le colonel de Javel; le revolver et le sabre du commandant Fénard, tué au Tonkin en janvier 1896; le casque colonial du capitaine d'infanterie coloniale Reboul, troué par la balle qui tua, en Mauritanie, le malheureux officier; la sacoche déchirée du général Bataille, commandant en 1870 une des divisions du 2e corps; la tunique que portait le général Ladreit de Lacharrière, lorsqu'il fut tué au siège de Paris; le revolver brisé du lieutenant Rose, mortellement blessé en 1907 au cours des opérations sur les confins algéro-marocains; le casque du capitaine Grosdemange, tué en Afrique occidentale en 1909; le képi de tout jeune officier du maréchal Canrobert; ceux de Chanzy et de Bourbaki; le sabre que le général Saussier rendit quand il fut fait prisonnier à Metz; les épaulettes du capitaine Mangin, etc. Quelques trophées : un drapeau boxer pris en Chine pendant la campagne de 1900; un autre plus ancien, enlevé en 1860 à un grand chef tartare à la bataille de Palikao. L'auteur de ce dernier fait d'armes, le sous-lieutenant Garnier des Garets, devenu inspecteur d'armée, président de la Saint-Cyrienne, et l'un des promoteurs de l'organisation du Musée, avait la bonne fortune d'assister à l'inauguration. Parmi les reliques toutes récentes, on peut citer encore le masque en celluloïd du lieutenant de Grailly, qui périt en service commandé sous les débris de son aéroplane; le buste en plâtre du lieutenant aviateur de Caumont, également tué dans un accident d'aéroplane; la jumelle du lieutenant Prioux, tué naguère au Maroc; etc., enfin des portraits et des photographies d'anciens élèves illustres, des compositions et des devoirs faits par eux, etc., tout un ensemble très varié, moins considérable certes que le Musée des Invalides, mais tout aussi émouvant, et qui certainement s'accroîtra. — J.-M. DELISLE.

***Stryienski** (Casimir), professeur et littérateur français, d'origine polonaise, né à Carouge, dans le canton de Genève, en 1853. — Il est mort à Patornay (Jura) des suites d'un accident d'automobile le 3 août 1912. Casimir Stryienski avait été un des plus assidus collaborateurs du *Nouveau Larousse illustré*, spécialement pour les littératures anglaise et polonaise. Il comptait parmi les littérateurs français le mieux au courant de l'histoire anecdotique du XVIIIe siècle. Enfin il avait été un des plus fervents adeptes du mouvement stendhalien qui s'est dessiné naguère. On trouvera, au *Supplément* du *Nouveau Larousse*, l'indication des principales étapes de sa carrière universitaire dans les lycées, où il enseignait la langue et la littérature anglaise, et la liste de ses ouvrages les plus notables. On en détachera ses études sur : *la Mère des trois Bourbons, Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV* (1902), et sur *le Gendre de Louis XV, Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme* (1904) : elles sont d'une érudition extrêmement sûre et solide, et comptent parmi les meilleurs livres écrits sur le règne de Louis XV. Ajoutons-y : *le Dix-huitième siècle* (1909) dans l'*Histoire de France pour tous.* A la mémoire de son oncle, le peintre Landelle, il a consacré un volume de souvenirs. Stryienski était un remarquable explorateur d'archives. Sa connaissance approfondie des milieux les plus divers du XVIIIe siècle et de la période impériale, servie par une grande perspicacité naturelle et aussi quelquefois par un

peu de bonheur, l'avait mis sur la voie de précieuses trouvailles. Il avait, dès son temps de professorat à Grenoble, commencé à s'intéresser aux manuscrits de Stendhal, conservés, comme on sait, à la bibliothèque publique de cette ville. Ce fut le point de départ d'une série de découvertes intéressantes : quatre volumes de Stendhal, inédits jusque-là, virent le jour : le *Journal* (1888); *Lamiel* (1889); *Vie de Henri Brûlard* (1890); *Souvenirs d'Egotisme* (1892), tous infiniment utiles pour la reconstitution de la personne littéraire et surtout morale de Stendhal. Un chapitre inédit de la *Chartreuse de Parme* figure dans ses *Soirées du Stendhal-Club* (1905). De tous les fidèles de la récente chapelle littéraire où se célèbre le culte du grand romancier, il était un des plus fervents, des plus laborieux et des mieux informés. — Paul Lion.


Casimir Stryienski.

***sylviculture** n. f. — Encycl. *Sylviculture pour cannes et manches d'ombrelles.* Dans les forêts, les éléments semblent ne pas manquer pour la fabrication des cannes et des manches d'ombrelles ou de parapluies, mais il n'est pas si facile que l'on croit de trouver des branches réalisant à la fois les conditions de forme, de grosseur, de résistance, de rectitude et d'élégance nécessaire.

L'industrie des cannes, comme beaucoup d'autres, est alimentée surtout par une culture spéciale, intensive, donnant des produits réguliers, excellents et à bas prix; elle ne consomme qu'une quantité relativement faible de bois « sauvages » exotiques ou indigènes. Des sujets tout préparés suivant la mode et le goût du jour sont livrés par les pépiniéristes aux fabricants; ceux-ci n'ont plus qu'à vernir et à parer les produits bruts qui leur sont expédiés.

Bois pour cannes, façon torse : A gauche, non écorcé; à droite, écorcé et courbé.

La sylviculture pour cannes se pratique en de nombreuses régions : en Sicile sur le myrte, en Algérie sur l'olivier sauvage, dans l'Hérault sur le micocoulier, etc., mais il n'existe que quelques établissements spéciaux, particulièrement importants, cultivant plusieurs essences et les travaillant sur le vif; notamment à Maule, en Seine-et-Oise, et aux environs de Vienne, en Autriche.

Dans leurs pépinières, on cultive surtout le frêne, le sorbier des oiseleurs, le staphylier ou faux pistachier, le cornouiller, l'érable plane, l'érable sycomore, le chêne et le châtaignier. Pour cette culture, les terres doivent être bonnes et abondamment fumées.

Un an après la plantation de chaque arbuste on le coupe au pied pour que la souche prenne de la force et aussi pour provoquer la formation de nombreux bourgeons adventifs, dont chacun donnera naissance à une jeune branche. La croissance des futures cannes est surveillée de très près; tous les quinze jours environ, on enlève les bourgeons latéraux qui deviendraient des branches; on évite ainsi la formation de nœnds, qui dépareraient la canne. La jeune tige se développe donc aussi droite que possible, sans branches inférieures, et terminée simplement par un panache de feuilles, qui est, pour ainsi dire, une concession de l'éleveur aux nécessités de l'existence de la plante.

L'ébourgeonnement régulier est le seul soin reçu par nombre de tiges, mais beaucoup d'autres subissent sur pied, au début du printemps, une opération chirurgicale, qui a pour but d'y graver une ornementation en relief. Un ouvrier les pince dans un appareil spécial ou fait glisser le long de l'écorce des molettes ou des fers dentés, dont il existe de nombreux modèles, qui sont soigneusement enfermés, car ils constituent la seule partie de l'outillage susceptible de contrefaçon.

Les tissus superficiels des branches sont entamés par l'acier et leur blessure forme des dessins : grecques, perlées, torsades, etc.; à l'aide d'incisions annulaires on obtient la façon *bambou*; une incision hélicoïdale plus ou moins large et profonde permet d'imiter les bois spiralés naturellement par la compression d'une liane de chèvrefeuille. Si l'ouvrier a la main un peu lourde, la jeune tige, trop grièvement blessée, meurt des suites de l'opération. Dans le cas contraire, il se produit aux points blessés des bourrelets inflammatoires; les deux assises génératrices externe et interne de la branche ont été incisées par l'acier des outils; les cellules voisines de la section se cloisonnent avec plus d'activité que les autres et forment deux bourrelets. Il est à remarquer que la cicatrisation est plus précoce et plus abondante sur la lèvre supérieure de l'incision que sur la lèvre inférieure, ce qui s'explique par la marche descendante de la sève élaborée. Ces bourrelets, après l'écorcement, formeront des saillies régulières sur le bois. Rien n'est curieux comme une pépinière d'arbustes ainsi travaillés; leur écorce singulière déroute le regard de l'observateur non prévenu; il se demande à quelles espèces botaniques appartiennent les plantes qu'il a devant lui.

Lorsque par des traits de scie bien nets on découpe en tranches une canne ayant subi ces incisions, on aperçoit presque toujours, plus ou moins bien formée, une croix de Malte qui se dessine en brun sur la blancheur du bois. Ce dessin soulève un intéressant problème botanique, d'une solution assez difficile. Aux points blessés, il se produit des compressions de vaisseaux amenant des troubles de la nutrition dans ces régions; il s'y dépose, plus abondamment qu'ailleurs, du tanin et des matières colorantes; or les incisions sont pratiquées généralement aux extrémités de deux diamètres perpendiculaires entre eux, d'où la croix de Malte.


Croix de Malte naturelles sur rognures de bois façonnés pour cannes. (On voit aussi nettement les couches annuelles indiquant que ces branches ont 3 ans.)

Lorsque la tige, incisée ou non, est âgée de trois à cinq ans, suivant l'essence à laquelle elle appartient et selon sa destination : canne d'enfant ou d'homme, manche d'ombrelle ou de parapluie, alpenstock, crosse de hockey, etc., on procède à son abatage; elle est alors haute de 2 à 3 mètres. L'abatage se fait à la hache; il a lieu d'octobre en avril, c'est-à-dire pendant la période de repos de la sève. Chaque tige est coupée au pied; au printemps suivant, il se formera sur sa section des bourgeons adventifs, qui deviendront autant de tiges. Une pépinière donne, en moyenne, une coupe de cannes tous les quatre ans. La première coupe fournit pour chaque pied 4 à 5 brins; aux coupes suivantes, le nombre augmente; on a vu, parfois, une vieille souche de châtaignier donner, d'un seul coup, 150 cannes.


Bois pour cannes, travaillés sur le vif. Façon perlée, grecque et torse (avant le « pelurage »).

Les cannes abattues sont mises en fagots et chargées sur des charrettes, qui les transportent à l'usine. Dans ces lourds fagots, les essences sont mélangées; il y a des bois non travaillés, revêtus de leur écorce naturelle, d'autres couverts de dessins variés, tout cela terminé par de jeunes branches sans incrustations et par des feuilles jaunes : l'aspect est des plus curieux. Dès leur arrivée à l'usine, les fagots sont déliés et les jeunes arbustes passent entre les mains d'ouvriers, qui les émondent, enlèvent toutes les branches secondaires, ne laissant qu'une tige longue de $1^m,80$ à 2 mètres.

Les tiges provenant d'essences à écorce luisante, agréablement colorée et n'ayant pas subi d'incisions, sont livrées telles quelles aux fabricants. L'érable, le frêne, le châtaigner se prêtent surtout au vernissage sur écorce; cette dernière essence est vendue souvent comme merisier, dont elle a l'écorce brune, mais elle est beaucoup plus commune, moins jolie et d'un prix moins élevé. Certaines variétés du noisetier commun ont une écorce luisante et présentant des régions blanchâtres sur un fond brun; c'est ce qu'on nomme, dans le commerce des cannes, du *noisetier tigré argenté.* On n'incruste jamais cette jolie écorce; les tiges sont livrées redressées aux fabricants, qui les parent; elles sont recouvertes d'huile de lin, puis d'un vernis transparent.

Depuis quelque temps d'ailleurs, il y a un engouement manifeste pour les bois unis, vernissés; les incrustations se demandent moins. La couleur du vernis modifie beaucoup la nuance et l'aspect de l'écorce du bois. On obtient les reflets métalliques et les irisations que l'on observe sur beaucoup de cannes en les passant rapidement dans la flamme, pendant que leur vernis est encore tout frais.


Branches soudées sur vif pour la confection de manches d'ombrelles.

Mais revenons à la masse des tiges incisées ou recouvertes d'une écorce rugueuse; elles ont encore plusieurs opérations importantes à subir avant de quitter l'usine. Elles passent d'abord au décorticage ou « pelurage » : après un séjour de trois quarts d'heure dans une étuve à vapeur, qui amollit leur écorce, elles sont saisies par des ouvrières, qui, de leur main droite protégée contre les brûlures par un linge épais, enlèvent d'un seul coup l'écorce comme on dépouille une anguille. Une ouvrière habile pèle 2.500 cannes dans sa journée. Malgré le linge dont elles se protègent, à la fin de la saison, c'est-à-dire vers le début d'avril, les mains des ouvrières sont complètement « pelurées », elles aussi, par les tiges ébouillantées qu'elles manient. Les écorces ainsi enlevées, notamment celles du chêne et du châtaignier, contiennent une forte proportion de tanin et constituent un produit accessoire qui pourrait être utilisé.


Manches d'ombrelles. De gauche à droite : ajonc; châtaignier soudé avec anneau d'ivoire; racine de molène, ou bouillon-blanc, sculptée; chêne soudé avec anneau d'ivoire.

Les tiges débarrassées de leur écorce sont brossées sous un courant d'eau froide, pour enlever les derniers débris d'écorce adhérant encore au bois, puis mises à sécher sous des hangars ou à l'ombre, en plein air. Plus tard, elles sont taillées par des scies mécaniques aux dimensions de $0^m,90$ à $1^m,30$, suivant les besoins. Les *lombis*, ou extrémités séparées par la scie de la partie principale, serviront à faire des manches d'ombrelles ou de parapluies. Ces manches seront plus tard *rapportés*, c'est-à-dire réunis à la partie lisse dans laquelle coulisse la monture.

Beaucoup de cannes ou de manches ne sont pas recourbés à leur extrémité, qui sera garnie par le fabricant d'une poignée en métal, en corne ou en ivoire; d'autres, au contraire, doivent subir le *courbage* de la poignée, qui les rendra d'un maniement commode. Après un nouveau passage à l'étuve à vapeur, qui assouplit les fibres, le courbage a lieu autour d'une masse cylindrique de plomb, dite *calibre* ou *modèle.* L'ouvrier passe ensuite, au-dessous de la masse de plomb, une double équerre en fer, qui rapproche la

partie courbée de la partie demeurée droite, de manière à empêcher tout redressement de la poignée; de minces fragments de bois interposés entre l'équerre et la canne empêchent le fer d'abîmer le bois. Un bon ouvrier courbe 120 poignées à l'heure.

Il est bien rare que la tige destinée à former une canne soit absolument droite; elle ne l'était pas toujours du vivant de l'arbuste; de plus, elle a pu se courber pendant le séchage. Les cannes doivent donc presque toutes passer entre les mains d'un ouvrier qui les redresse; celles dont la poignée est courbée sont débarrassées de leur disque de plomb et de leur double équerre, que remplace un simple fil de fer; celui-ci maintient la courbure et ne sera enlevé que lors de l'achèvement de la canne.

Après un troisième passage à l'étuve, les cannes sont redressées entre des morceaux de bois pourvus d'entailles arrondies et pouvant se déplacer le long d'un poteau, selon les nécessités de l'opération, la grosseur des tiges, etc.

Cannes et manches vont alors s'entasser dans des greniers ou sous des hangars, qui en renferment souvent plusieurs millions; ils sont prêts pour la vente en gros : le fabricant les terminera. Les prix sont extraordinairement faibles; certains modèles communs de manches de parapluies se vendent 40 francs le mille, soit 4 centimes le manche. Dès la réception des commandes, les articles sont triés par essences, formes, dimensions, et sont assemblés : les cannes en paquets nus, liés, tête-bêche; les manches de parapluies et d'ombrelles dans des sacs en forte toile.

Le sylviculteur pour cannes ignore la mévente; la clientèle française, à elle seule, exige 500.000 cannes et plusieurs millions de manches; mais sa production, comme celle des autres agriculteurs, est sous la dépendance de la température et des ennemis des plantes. Les arbustes ébourgeonnés et incisés sont dans de très mauvaises conditions d'existence; aussi sont-ils beaucoup plus délicats que les plantes de même espèce poussant librement en forêt, et notamment très sensibles au froid; un coup de gelée peut tuer quelques dizaines de mille pieds. Beaucoup de bois éclatent pendant le séchage ou se fendent lors du courbage. Les insectes ou leurs larves exercent leurs ravages dans les greniers : ce sont principalement la *vrillette* ou *anobie marquetée*, dont la larve creuse des trous arrondis, qui sont comme percés à la vrille, et les *scolytes*, qui pratiquent sous l'écorce des galeries compliquées.

Manche de parapluie orné de fibres de cactus, recouvertes d'or ou d'argent par galvanoplastie. Au-dessous, raquette d'opuntia réduite à ses fibres.

Les bois incisés et courbés employés dans l'industrie des cannes peuvent servir à la confection de menus objets et même de petits meubles, comme porte-cannes, porte-serviettes, etc.

Dans tout ce qui précède nous avons donné une idée du travail courant; pour être complet, il nous reste à parler de diverses opérations moins fréquentes et de quelques bois employés plus rarement dans cette curieuse industrie des cannes et manches.

Les manches d'ombrelles avec poignées de fantaisie, en forme d'anneau compliqué, de poignée de sabre, etc., étaient fort à la mode, il y a quelques années, et on y reviendra certainement. Pour les obtenir, on travaille les arbustes sur le vif : on élague certains rameaux, favorisant ainsi le développement d'autres branches, qu'on rapproche et qu'on ligature après avoir pratiqué des incisions sur leurs parties en contact; il se produit au bout de quelques semaines une greffe par approche. Vers 1895, il était de mode de placer dans l'anneau de bois soudé un anneau d'ivoire; on passait naturellement celui-ci avant de ligaturer les branches, et le promeneur qui, à cette époque, visitait les pépinières, pouvait voir par-dessus les clôtures peu élevées des arbustes aux branches bizarres portant pour fruits des anneaux d'ivoire; les vols étaient nombreux; ils faisaient disparaître à la fois les branches travaillées avec soin et l'ivoire qu'elles portaient.

Pour obtenir la canne têtard, à tête renflée irrégulièrement et propre à la sculpture, on coupe les branches fréquemment au sommet de la tige principale; la sève, affluant toujours au même point, détermine une excroissance. Les tiges avec *mailloche*, c'est-à-dire adhérentes à une portion de la souche permettant de sculpter un sujet, sont en faveur depuis quelques années; leur prix brut est assez élevé, puisqu'on est forcé, pour les obtenir, d'arracher une partie de la souche, qui, par conséquent, ne produira plus.

Le manche de parapluie avec fibres d'opuntia galvanisé est un article de luxe assez rarement demandé. Lorsqu'on met en terre des raquettes d'opuntia figuier d'Inde, elles pourrissent bientôt. Leur tissu vert disparaît et il reste un squelette très élégant et assez résistant, que l'on peut blanchir à l'eau de Javel étendue; il est connu en Tunisie sous le nom de *semelle-de-pape*. On l'utilise dans l'industrie de l'éventail et pour en faire des applications sur bois; souvent au préalable on les recouvre d'une mince couche d'or ou d'argent par la galvanoplastie. C'est cette dentelle métallisée que l'on fixe sur le manche et le bout des ombrelles ou des parapluies.

Pour faire des manches ultra-légers, on utilise la racine de la molène ou bouillon blanc et celle de la cardère ou chardon à foulon, très appréciée par les Américaines. La racine de cardère est blanchâtre, entièrement creuse et curieusement contournée; on la renforce en remplissant sa cavité de pâte à papier; vernie et ornée, elle constitue un manche fort curieux, d'aspect, léger et bien en main. Les espèces indigènes encore employées dans l'industrie des cannes sont l'ajonc, résistant et léger, qui vient de Bretagne, le prunellier ou épine noire du département du Cher, le houx des forêts du Centre, le saule Marsault de Sologne; cette dernière essence, vendue sous le nom de *chevrin*, est très légère et présente, sous son écorce, des saillies du bois formant une ornementation naturelle très jolie. Le buis provient des Pyrénées ou des Alpes, mais surtout des forêts du Caucase. Dans l'industrie qui nous occupe, on préfère la racine à la tige, parce qu'elle est plus dure et plus veinée: on en fait surtout des manches de parapluies. Souvent on traite ce bois par un acide dilué, qui attaque les parties plus tendres et détermine une foule de petits sillons; le buis ainsi traité est dit *buis oxydé*.

La région méditerranéenne fournit l'olivier, le chêne-liège, le myrte, la bruyère arborescente, le micocoulier, le laurier-rose, le mûrier, l'oranger et le citronnier; Jersey, la tige de chou.

Le micocoulier est cultivé dans l'Aude et l'Hérault pour la fabrication des cannes et des manches de maillet de tonnelier; c'est le *bois de Perpignan*, dont sont faits aussi les manches de fouet de tous les cochers d'Europe. En Algérie, on plante l'oranger sauvage, épineux, en haies vives, très serrées; deux ans après, on recèpe les jeunes plantes très près du sol. Les jets qui en partent sont très droits; on les coupe quand ils ont deux ans; leur prix atteint de 15 à 25 francs le cent; ils fournissent des cannes noueuses très demandées en Angleterre, ainsi d'ailleurs que celles de chêne-liège. Le myrte vient surtout de Sicile; il doit avoir 2 à 3 centimètres de diamètre et doit être muni d'une poignée ou d'une portion de souche suffisamment grosse pour qu'on puisse y tailler un sujet.

Enfin une dernière catégorie de produits est fournie à l'industrie des cannes par les essences exotiques. Les plus employées sont l'ébène, le goyavier, le piment vrai (*myrtus pimenta*), l'amourette (*mimosa tenuifolia*), le rotin ou rotang (*calamus rotang*), palmier grimpant de l'Asie tropicale, qui fournit les cannes dites « de jonc ». Le copernicia ou palmier à cire, ainsi que quelques autres palmiers, servent à faire des manches de parapluies très appréciés sous le nom de « manches de laurier ». — F. FAIDEAU.

télescopage (de *télescoper*) n. m. Action de deux trains qui se télescopent, rencontre de trains dans laquelle les wagons, sous le choc, semblent rentrer les uns dans les autres, comme les tubes d'un télescope : *Les* TÉLESCOPAGES *sous un tunnel sont très souvent suivis d'un incendie des wagons démolis.*

télescopeur adj. Qui télescope : *Le train* TÉLESCOPEUR *marchait à toute vitesse.*

Vie et légende de saint François d'Assise, par Georges Lafenestre (Paris, 1912). — Ce livre, de l'aveu de l'auteur lui-même, n'est ni un travail d'érudition, ni une étude critique, ni un essai de synthèse religieuse. Le grand saint de l'Italie et le saint par excellence des poètes, celui qui fut le précurseur et l'inspirateur de Dante, a été



Saint François d'Assise prêchant les petits oiseaux, tableau de Giotto (Louvre). — Phot. Giraudon.

l'objet, depuis le XIIIe siècle, d'une foule d'études abondantes et parfois contradictoires, et l'on n'a pas oublié, parmi ses plus récents biographes, Thode en Allemagne, Paul Sabatier en France et Johannes Joergensen en Danemark. Après eux, Georges Lafenestre n'a voulu que raconter la vie du saint en laissant la parole aux témoins même de cette vie, à ceux qui l'ont approché et connu; et nous avons un charmant livre, où la légende se mêle et se confond avec l'histoire, comme parfois le ciel se mêle avec la terre, à l'horizon. C'est une vraie *Légende dorée*, moins sommaire, mais aussi merveilleuse, ailée et fleurie.

Elle raconte donc que l'an du Seigneur 1182 vivait à Assise, au versant du mont Subasio, un riche marchand d'étoffes nommé Pietro de Bernardone. Ses plus grosses affaires se faisaient en France, et, dans un de ses voyages en Provence, il avait épousé une fille de noble lignage, la belle et douce Pica. Un enfant leur naquit bientôt. En l'absence de son mari, Pica l'avait fait appeler Jean-Baptiste, mais, à son retour, Bernardone, par amour pour la douce France, où il avait trouvé la fortune par son commerce et la félicité par son épouse, voulut qu'on l'appelât le « *François* » (Francesco). Ce fut la première fois qu'un enfant porta ce nom en Italie. Le père voulut également qu'il eût les galantes manières des Français et on le berça d'abord avec des ritournelles provençales, des récits de chevalerie et de loyales amours, tout ce qu'apportaient en Ombrie les trouvères, jongleurs et ménestrels.

A quatorze ans, François était déjà un aide actif dans la boutique bien achalandée de son père. Poli et serviable, épris d'art et de musique, il plaisait également à tous, bien que ses manières, ses gestes et ses caprices de grand seigneur prodigue scandalisassent un peu la ville. En 1202, le peuple et la seigneurie d'Assise se heurtèrent dans une guerre

sans merci, et François porta les armes avec ses compatriotes, qui furent mis en déroute. Conduit avec eux à Pérouse, il y fut emprisonné pendant deux longues années et, durant ce temps, il soutint le moral de ses compagnons par sa bonne humeur et sa résignation, leur chantant tous les couplets, sirventes, ballades, chansons de gestes et de toiles apprises au foyer de famille. De retour à Assise, il s'y livra de nouveau et plus follement encore au plaisir, mais il ne résista pas longtemps à cette vie; une grave et longue maladie l'alita et faillit l'emporter. Néanmoins, il n'en avait pas fini encore avec toutes les vanités de la terre. Désormais c'est la gloire des armes et les chevauchées étincelantes qu'il recherche, malgré deux visions qui l'ont déjà averti au milieu d'un songe merveilleux. Un soir, il promenait sa vanité et sa pompe héroïque au milieu d'une orgie somptueuse, lorsqu'un dégoût soudain le retint en arrière, et il sentit en lui-même s'élever des chants célestes. — Qu'as-tu donc? lui dirent ses compagnons; est-ce que tu songerais à prendre femme? — Oui, répondit-il vivement, et la femme que je rêve d'épouser est la plus belle, la plus noble, la plus riche qu'on ait jamais vue! il voulait parler de Dame Pauvreté, épouse envoyée par Dieu. Dès lors, il prend à tâche de s'humilier et de mépriser toutes les vanités qu'il avait tant aimées. S'il rencontre un pauvre, il lui donne son manteau, son bonnet, sa chemise même. Pour mieux faire l'apprentissage de la pauvreté, il se rend à Rome, et, changeant son bel habit pour celui d'un loqueteux, demande ainsi l'aumône aux portes de Saint-Pierre. De retour à Assise, il fait mieux, il entre à la maladrerie, et, malgré le dégoût qu'il a pour les lépreux, il baise chacun d'eux sur les mains et sur la bouche. Les temps sont venus pour lui; dans une église presque détruite, à Saint-Damien, le divin Crucifié lui parle et lui commande de réparer sa maison qui croule de toutes parts. Désormais, il ne vit plus que pour cette voix céleste. Pour fuir ses parents qui le cherchent, il reste tapi tout un mois dans une basse fosse, vivant de quelque aliment qu'on lui passe en secret, et tout inondé de larmes, puis il va s'offrir à la foule ameutée, qui crie : au fou! en lui lançant des pierres et de la boue. Son père, furieux, l'enferme, mais sa mère, la douce Monna Pica, le délivre. Que pourrait-on encore contre lui? La force de Dieu le possède tout entier. En plein hiver, il gagne les solitudes, et chemine à travers bois, chantant à tue-tête, en langue française, les louanges du Seigneur. Des brigands se jettent sur lui: « Qui es-tu?» lui disent-il brutalement. « Je suis, répond François, le héraut du grand Roi. » Ils le frappent et le jettent dans un fossé tout rempli de neige, et François exulte de joie.

Il travaille à réparer Saint-Damien, portant lui-même les pierres, puis il va par la cité, quêtant de porte en porte. Son œuvre achevée, dans cette antique église où devait prendre naissance, sept ans après, l'ordre des Pauvres Dames et Saintes Vierges, François prend l'habit monacal, bâton en main, souliers aux pieds, lanière de cuir à la ceinture, et va réparer d'autres églises. Il descend jusqu'en un lieu nommé la Portiuncule, et pleure dans une chapelle ruinée de la Vierge qui est là. Puis, il dépose son bâton, remplace la courroie par la corde et commence, avec ardeur et joie, de prêcher à tous la pénitence. Quelques-uns de ses compatriotes se joignent à lui. C'est d'abord Bernard de Quintavalle, puis un nommé Pierre, puis un autre nommé Egidio, puis le prêtre Silvestre. Pour être plus utiles, les quatre compagnons se séparent en deux couples et vont, traversant foires et marchés, chantant les louanges du Seigneur. Beaucoup les croient fous ou ivrognes, puis d'autres encore se joignent à eux. Bientôt ils sont douze, et François rédige alors une règle de vie en vingt articles très courts, et se réunit avec eux dans un pauvre hangar abandonné appelé Rivo Torto. Puis il les entraîne à Rome, où le pape Innocent III les bénit et approuve leur règle. Au retour, le vaillant soldat de Jésus circule de ville en ville, de château en château, annonçant partout le règne de Dieu, et chacun accourt à sa parole. Le travail est la première règle qu'elle prescrit, et lui-même balaye de ses propres mains les églises mal soignées. Puis, le nombre de ses frères se multipliant, il demande et obtient pour eux la pauvre église de Sainte-Marie de la Portiuncule. C'est à ce moment que Claire, qui a entendu célébrer le nom de François désire le voir. Claire est née aussi à Assise, et sa race est illustre; néanmoins, elle n'aspire qu'à la gloire de Dieu, et François lui fait abandonner ses biens et épouser Jésus. En même temps, le saint, toujours épris de grandes choses et désireux du martyre, veut aller prêcher la foi en Syrie, mais un vent contraire jette son vaisseau sur les rives de Slavonie. Peu de temps après, il se met en route pour le Maroc, mais Jésus se présente à lui en Espagne et le frappe d'une maladie qui l'oblige à revenir sur ses pas. L'évêque d'Ostie lui avait défendu d'aller prêcher en France, et François était retourné dans le val de Spolète. Bien que onze années se fussent écoulées depuis les commencements de l'ordre, certaines provinces ne toléraient pas encore les petits frères de François, et le saint dut s'en aller à Rome pour plaider la cause de sa religion. C'est là qu'il se fit accorder, pour père de son ordre, Messire Hugolin, cardinal d'Ostie, qui allait bientôt être élu comme souverain pontife sous le nom de Grégoire IX. Ensuite, poussé encore par le désir du martyre, il fit la traversée d'outre-mer, avec douze très saints frères, dans le dessein d'arriver jusqu'au sultan du Caire. Saisis et frappés de mille coups, c'est chargés de lourdes chaînes qu'ils furent menés devant le sultan. Là, François prêche la foi avec une divine ferveur, et offre même de la soutenir par l'épreuve du feu. Ce pourquoi le sultan conçoit pour lui un grand respect et lui permet de prêcher librement partout dans son empire. Mais Dieu rappelle encore François en Italie, car c'est là que doit s'exercer son apostolat. Quand il passe par les villes d'Ombrie, les cloches sonnent à grande volée, la joie déborde de tous les cœurs, et les petits enfants, coupant des branches d'arbres, dansent devant lui. Son amour s'étend à toute la nature, et il n'est pas une pierre sur laquelle il ne marche avec respect. La grâce des fleurs lui jette de la gaieté dans l'âme, et il loue et prêche toutes les choses, les vignes, les courants des sources, les frondaisons des jardins, l'air et le vent.

Les oiseaux sont ses frères, il les salue et leur parle; un jour, à Alviano, il fait même taire les hirondelles, qui jacassaient à grand bruit pendant son sermon. Dans son amour pour les moindres créatures, il souhaiterait qu'on fît une loi spéciale afin que personne ne frappe ou ne tue nos sœurs les alouettes, et il voudrait que le bœuf et l'âne, en souvenir de Jésus qui naquit parmi eux, aient de meilleur fourrage la nuit de Noël. Tout se sent attiré quand il passe. Un petit levraut qu'on avait pris au collet se jette dans son sein, et un poisson du lac de Reaturo vient toujours le saluer quand il monte en barque. Il n'est pas jusqu'aux bêtes féroces qui ne deviennent comme des agnelets en sa présence. Il y avait à Gubbio un énorme loup, qui ravageait épouvantablement toute la contrée, mangeant bêtes et personnes. François va au-devant du loup, et, par un simple signe de croix, arrête court devant lui la bête qui se précipitait pour le dévorer. Il fait mieux, il la gronde, l'exhorte, et lui offre la vie sauve si elle promet de faire la paix avec les gens de Gubbio. Le loup accepte en mettant proprement et docilement sa patte dans la main du saint, qui le ramène, et, durant deux années, le loup vient ainsi par la ville, quêtant de porte en porte sa nourriture, jamais frappé, toujours princièrement entretenu. Lorsqu'il mourut enfin, de vieillesse, les citoyens en furent désolés.


Saint François d'Assise recevant les stigmates, tableau de Giotto (Louvre). — Phot. Giraudon.

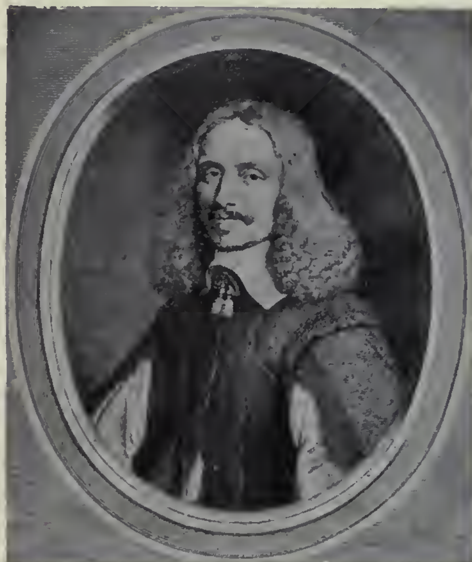
François garde sa plus grande exécration pour l'argent monnayé. Son précepte est qu'on doit peser du même poids l'argent et la femme. Il ordonne d'éviter la familiarité de cette dernière, qui induit au mal tous les hommes, même les saints : « Il n'est pas plus facile d'échapper à la contagion, en conversant avec elle, dit-il, que de marcher dans le feu sans se brûler la plante des pieds. » Rien n'arrête son ascension vers Dieu. Ses frères avaient pu s'établir sur la montagne de la Vernia ; François en ressent une grande joie, et entend y faire le carême de saint Michel. C'est là qu'il vit dans la solitude, réveillé chaque matin par un faucon familier. Il est ravi en Dieu au point d'être suspendu au-dessus du sol, et les stigmates de la passion de Jésus traversent sa chair et font couler délicieusement son sang. Mais sa fin est proche; ses yeux le brûlent, l'hydropisie le tourmente. Il vient de composer le *Cantique du Soleil* dans un courtil où l'avait recueilli Madame Claire, près de Saint-Damien; maintenant il veut terminer sa vie à Sainte-Marie de la Portiuncule, où il avait commencé à goûter la vie de l'âme, et il bénit la ville d'Assise. Il acheva sa vie corporelle, ayant accompli sa quarante-quatrième année, l'an 1226, le 4 du mois d'octobre. Le soir où il s'en alla de ce monde, les alouettes, ces oiseaux amis de la lumière, et qui ont horreur du crépuscule, vinrent cependant en grand nombre tournoyer et chanter au-dessus du toit de la maison, et si délicieusement que tous les gens s'arrêtaient pour les écouter. Le lendemain, le saint fut transporté à la ville en grande pompe, avec trompettes sonnantes, et chacun suivait, portant des branches d'oliviers ou d'autres arbres. Quand il fut à Saint-Damien, on le présenta à Madame Claire et aux saintes filles qui l'accompagnaient, et c'est après les douces larmes de ces vierges que fut enfin enseveli le père des pauvres et l'amant de la pauvreté. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Voiture et les origines de l'hôtel de Rambouillet. *Voiture et les années de gloire de l'hôtel de Rambouillet*, par Emile Magne (Paris 1912).— L'hôtel de Rambouillet tient une place considérable dans l'histoire de la littérature française. On a souvent exposé l'influence qu'il avait eue sur le langage, sur l'esprit, et sur les mœurs. On a montré comment c'était à lui que l'on devait le siècle de Louis XIV et notre littérature classique, comment il avait introduit dans la société de son temps la décence et la politesse, l'ordre et la discipline, et comment, en polissant la langue, en en faisant apparaître les diverses nuances, il avait en même temps éclairé d'un jour singulier les multiples replis de l'âme et du cœur. Emile Magne, dans son nouvel ouvrage, entreprend de nous prouver que, si l'influence de l'hôtel de Rambouillet fut réelle, elle fut du moins involontaire. Il nous engage à ne pas considérer, d'aujourd'hui, les réunions de la Chambre bleue. Il veut que nous y participions ; et l'on sait assez quelle puissance d'évocation ont ses ouvrages, pour ne pas douter que nous soyons bien obligés de le suivre partout où il nous conduit. Il nous fait vivre de la vie que l'on mène à l'hôtel de la rue Saint-Thomas. Il nous donne pour guide le roi de cet hôtel. Il s'efface devant lui. Il le laisse parler. Il le laisse agir; et comme ce guide est Voiture, nous ne songeons plus à disserter gravement. Nulle théorie, établie avec sérieux, ne gêne notre marche et nos mouvements. Nous sommes dans un salon, où l'on veut avant tout se divertir. N'est-ce point pour cela que Voiture, inventeur de plaisirs, y règne?

Ce n'est point sa naissance, en effet, qui destinait Voiture au bon accueil qu'on lui fit à l'hôtel de Rambouillet. Il était né à Amiens, à l'enseigne du *Chapeau de Roses*, d'un père marchand de vins. Si son père, Vincent Voiture, gros mangeur, grand joueur, mais aussi fort travailleur, vint s'installer, peu de temps après la naissance de son fils, à Paris, il n'abandonna point pour cela son commerce; et le jeune Voiture, élevé au collège de Boncourt, épris de littérature romanesque, n'a que mépris et horreur pour le métier de son père et la vulgarité de son entourage.

Vincent Voiture pourtant est brave homme; il ne fait point d'obstacle aux goûts littéraires de son fils. Il le laisse partir pour l'université d'Orléans; et celui-ci y travaille modérément, mais y cultive grandement l'amour et le jeu. Quand il revient à Paris, il flâne. Arriviste, paresseux et dégoûté, il cherche au palais de Justice des patrons. Sa naissance ne le peut pousser dans le monde. Il rime; et un poème, soigneusement adressé à Gaston d'Orléans, lui vaut, à la date de 1615, la nomination de contrôleur général de la maison de Monsieur. Il explore, en même temps, la société bourgeoise. Des amis lui viennent peu à peu. Boisrobert et Balzac l'entendent réciter des vers et le conduisent chez Malherbe; et celui-ci « s'estonna qu'un aventurier qui n'avait point esté nourri sous sa discipline, qui n'avait point pris attache ny ordre de lui, eust fait un si grand progrès dans un païs dont il disait qu'il avait la clef ». La fortune lui sourit. Mme de Sainctot, veuve du sieur Sainctot, trésorier de France à Tours, ne lui refuse rien. Un ami de collège, d'Avaux, l'introduit à la Cour. Un autre, Chaudebonne, le mène enfin à l'hôtel de Rambouillet. Il y fait son entrée le soir où Mlle Paulet chante pour le duc de Buckingham. Dès lors, sa vie a trouvé son sens.

Les Rambouillet sont d'une vieille noblesse, mais d'une maigre fortune. Le marquis est faible et bon, enclin à la dissipation. La marquise est toute bonté, toute indulgence. Fatiguée par sept maternités successives, elle ne peut plus aller au Louvre. Elle aime le monde pourtant. Elle n'entend pas s'en passer. Puisqu'elle ne peut plus aller vers lui, il faut qu'il vienne vers elle. Elle aime la conversation.


Voiture, d'après une gravure de Lubin. (Cabinet des estampes.)

L'habileté, le tact, ni la mesure ne lui manquent. Son salon se forme ainsi. Pour retenir ses visiteurs, il faut les divertir. C'est à cela qu'elle s'emploie. Chaste, elle sait garder comme amis ceux qui auraient voulu devenir des amants. Elle met chacun à l'aise, décide les plus timides à lancer leur mot. C'est le monde où l'on s'amuse. Le cadre en est d'ailleurs charmant. Voiture est violemment ému, lorsqu'il entre dans la chambre bleue: «Posé en une encoignure, sur une table d'ébène ciselée d'argent, un immense chandelier à quinze branches en illumine l'ensemble harmonieux et charmant. Des femmes, jeunes et âgées, toutes élégantes et parées, sont assises sur des chaises à vertugadin autour du lit de repos surmonté d'un pavillon de gaze. Quelques adolescents les dominent, juchés sur de hauts escabeaux aux housses de velours cramoisi frangé d'or...

Il ne peut détacher ses yeux du lit où, parmi les satins de Bruges, brochés d'or et passementés d'argent, aux nuances verdâtres, repose le corps aux lignes pures de la marquise. Mais le visage surtout le séduit. La quarantaine proche n'en a point déformé le galbe et flétri le léger incarnat. La sévérité s'y mélange à la douceur et à la grâce. Pénétré d'une vénération subite, Voiture admire la juvénilité du front spacieux, l'éclat des prunelles, l'exquis modelé de la bouche... Dès maintenant il se range parmi les fidèles qui lui rendent un culte.

A ce culte, il sera d'autant plus fidèle qu'il en sera le prêtre aimé. Il aspirait à conduire la mode, et sa basse naissance semblait le lui interdire. Il y réussira pourtant, parce qu'à l'hôtel de Rambouillet, ceux qui règnent sont ceux qui amusent. Sa beauté ne pouvait suppléer à sa naissance, car il n'a nulle beauté; mais sa physionomie est prodigieusement expressive, et les sentiments qui s'y marquent intéresseront plus d'une belle dame. Son cœur est inconstant et sec; il est cynique plus que langoureux; il est superficiel. Il saura plaire; il sera avide de plaire; mais lorsqu'il aura déplu, seul son amour-propre souffrira. Les plaisirs des sens et de la vanité l'emportent chez lui sur tous les autres. Pour les satisfaire, il est tout habileté, tout imagination. Il comprend ce qu'on lui demande. Il faut qu'il amuse. A l'hôtel de Rambouillet, la littérature tient la moindre place. Ce sont des bouffonneries, des folies que l'on veut. Voiture a toujours une histoire à conter, un mot à lancer, une facétie à faire. Il devient même impertinent. L'impertinence plaît. On ne peut se passer de lui. Il accompagne la marquise dans ses déplacements, dans ses villégiatures à la campagne, qui sont toutes remplies par la musique, les chants, les danses. S'il voit quelqu'un plus bouffon que lui, il s'attriste, plein d'amertume et de jalousie. Il faut qu'il soit seul. Il déteste Godeau, dont le succès est vif pendant un temps. Deux frères, Hector, baron de Montausier, et Charles, marquis de Salles, l'inquiètent. Hector voudrait épouser la fille de la marquise, Julie.

Julie était spirituelle, polie, aimable, mais quelquefois hautaine et dure. Dès le début, Voiture essaya de la gagner. Il tient à son amitié, et secrètement il espère davantage. Son mariage le désolerait. Il interromprait d'ailleurs, sans doute, les réceptions de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

D'autres devoirs l'éloignent de l'hôtel de Rambouillet. Il appartient à Gaston d'Orléans. Il lui plaît de partager ses débauches. Il lui plaît moins de quitter Paris à sa suite. Il y est pourtant obligé. Les révoltes incessantes de Monsieur l'entraînent loin de Paris. C'est avec une tristesse horrible qu'il prend le coche. A Bruxelles, les femmes sont prudes et ne le peuvent consoler. En France, à chaque étape, on fait l'amour et l'on joue; mais le marquis du Fargis, envoyé par Gaston comme ambassadeur en Espagne, le prend à sa suite. Pendant de longs mois il va vivre loin de ses amis. La tristesse, la maladie d'abord l'abattent; puis la débauche le réconforte; ses regrets de Paris s'avivent seulement à la nouvelle des succès de Godeau et de Chandeville dans la chambre bleue. Il parcourt l'Andalousie, pousse jusqu'en Afrique, passe à Lisbonne, où il s'embarque pour Londres, d'où il revient par Dunkerque et Bruxelles. Monsieur l'accueille bien, et son entourage le fête. A Paris, il s'efforce de gagner les bonnes grâces du cardinal. Il ne veut point recommencer à errer par le vaste monde. A l'hôtel de Rambouillet, la tristesse apparaît. Hector de Montausier est mort en Valteline. Voiture ne peut s'en désoler. D'ailleurs Godeau, qui abandonne le monde, lui rend la place. Le rire sonne de nouveau. Les mascarades, les causeries, l'amour remplissent le temps. Voiture veille à sa royauté. Il est jaloux, quelques jours, de Scudéry. Mme de Sainctot le lasse. Julie l'accapare et l'enchante. Il lance la mode du rondeau. Charles, le nouveau marquis de Montausier, revient de Valteline; et voilà qu'il s'aperçoit de son amour pour Julie. Elle n'y est guère sensible. Il est brute et maussade. Pourtant il sera opiniâtre. Chapelain le soutiendra, et il soutiendra Chapelain lorsqu'il lira la *Pucelle*, au grand ennui de tous. Voiture n'a que haine pour lui; c'est que le sentiment — amitié, amour, on ne sait — qu'il éprouve à l'égard de Julie, s'avive de jour en jour; et Julie le taquine et lui sourit. Le poète et la jeune fille s'entendent à merveille, sans chercher sans doute à voir ce qu'il y a au fond d'eux-mêmes. Ils ne peuvent s'aimer, mais ils jouissent au jour le jour de l'heure présente. Autour d'eux se pressent les pédants et les galants. Certes, Mme de Rambouillet n'aime point les La Mesnardière, les Ménage, les Conrart; elle les supporte. Elle aime mieux les plaisantins. La plaisanterie, la galanterie sont plus du monde. Montausier soutient les premiers, et Voiture les seconds. Voiture voudrait être le seul ami de toutes les jeunes filles qui fréquentent l'hôtel; mais celles-ci préfèrent les jeunes gens, qui, s'ils partent au printemps à l'armée, reviennent du moins pendant l'hiver. Délicieuses sont ces jeunes filles, Marthe du Vigean, Marie de Brienne, Isabelle-Angélique de Montmorency, et sa sœur Marie-Louise, Marguerite de Rohan, Henriette de Coligny, Anne de Gonzague, Anne de Bourbon et tant d'autres. Elles ne sont pas toujours avares de leur beauté; mais Voiture n'a de succès auprès d'elles que lorsque les guerriers ne sont pas là. Il s'enivre de ces parfums qui l'enveloppent. Il tend les bras, mais en vain. On l'admet comme témoin, comme confident, comme conseiller. Il jouit de ce trouble plaisir; et il cherche des divertissements pour toutes ces jeunes personnes. Julie d'Angennes d'ailleurs l'émeut sans cesse davantage.

Ils se plaisent tous deux à ce jeu cruel, qui ne peut être qu'un jeu. Voiture s'y laisse prendre; il couvre de baisers un jour la main de la jeune fille. Elle est offensée et se plaint à sa mère. Il déserte l'hôtel; mais la peine est la même pour tous. Bientôt on le rappelle. Du reste, Montausier est toujours amoureux. Dans un ouvrage du sieur Adrian de la Morlière, qu'il a lu jadis, et intitulé : *les Antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens,* il a trouvé une suite de sonnets, « célébrant chacun une fleur, et destinées à parer, comme d'une guirlande idéale », le front d'une femme. Il s'en souvient. De là va naître la *Guirlande de Julie.* Si Voiture ne voulut point y prendre part, le succès n'en fut pas moins grand parmi les poètes. Nombreux sont les poèmes que Montausier dut rejeter. Son amour n'en retire pourtant nul avantage. Julie reste encore insensible. Ce n'est qu'en 1645 qu'elle se laissera fléchir; aucune sollicitation ne parvint à amollir son cœur, si ce n'est celle de sa mère. Alors elle se résigne. Il y a dix ans que Montausier l'attend. Il la délaissera bientôt après son mariage. Cependant Voiture continue à participer aux plaisirs, soit à l'hôtel de Condé, à l'hôtel de Rambouillet, à Liancourt, ou à Chantilly.


Julie d'Angennes. Estampe de Beauvolsin, d'après Mignard. (Cabinet des estampes.)

Sa familiarité est quelquefois même excessive. Un dernier amour va le perdre. Il a toujours aimé les jeunes filles. La plus jeune fille de Mme de Rambouillet, Angélique-Clarisse d'Angennes, qui sort du couvent, le ravit; elle l'énerve, le trouble, l'émeut à l'excès; et il ne peut supporter d'avoir pour rival auprès d'elle son intendant Chavaroche. Il lui cherche querelle, se bat avec lui, est blessé. Le scandale est énorme. Pamphlets, petits vers, chansons abondent. Voiture doit quitter l'hôtel de Rambouillet. Il n'y survivra point. Le 26 mai 1648, il exhale son âme entre les bras de Mme de Sainctot. Son neveu réunit les feuillets épars de son œuvre. Le succès en est grand. Voiture garde son auréole après sa mort : ce n'est pas sans raison; grand, bien souvent, est le charme de son esprit et la grâce de son langage.

L'ouvrage d'Emile Magne est brillant, comme l'étaient son *Scarron*, son *Boisrobert*. C'est la même habileté à faire vivre les hommes et les sociétés, la même vivacité, le même talent séduisant. — Jacques Bompard.

ysopet (*pè* — du nom d'*Esope*) n. m. Nom donné, au moyen âge, à des recueils de fables imitées d'Esope : *Les* ysopets *ont conservé au folklore beaucoup de vieux récits de l'ancien Orient.*

— Encycl. On sait de quelle vogue a joui, pendant tout le moyen âge, l'apologue, et en particulier la fable ésopique, devenue, surtout après les imitations qu'en fit la littérature latine, le modèle du genre. Déjà, au temps de la basse époque, de nombreuses traductions en latin avaient été faites des recueils grecs : nous possédons notamment les fables qu'Avianus (Avien) traduisit de Babrius. Un recueil semblable de 81 apologues est attribué à un certain Romulus, sur lequel nous ne possédons d'ailleurs aucun détail biographique; et dans les bibliothèques beaucoup de manuscrits se rencontrent qui contiennent un choix varié de fables des origines les plus diverses. Il est évident que la littérature ésopique pénétra par cette voie dans l'éducation populaire : et il en résulta les *ysopets,* qui ne sont autre chose que les recueils bas-latins transcrits en langue vulgaire. Ils sont composés en général en vers de huit syllabes à rimes plates; mais ils paraissent de beaucoup plus variés de ton que les recueils latins. L'imagination et aussi la malice populaires, les mêmes qui ont donné aux fableaux leur tour si libre et parfois si audacieux, se sont donné carrière. Dans les thèmes antiques on voit s'intercaler toutes sortes de détails relatifs aux mœurs contemporaines et même des allusions très précises à certains événements historiques. Mais, dans leur ensemble, les *ysopets* sont fort inférieurs aux fableaux : il semble que leurs auteurs aient été souvent gênés par la forme traditionnelle des vieux apologues qu'ils interprétaient; et c'est encore dans le fableau qu'il convient de chercher la forme la plus originale et la plus intéressante, en même temps d'ailleurs que la plus nationale de la fable française au moyen âge. — Ajen de l'Isle.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Grosley.



N° 69. — Novembre 1912

*__aérophagie__ (du gr. *aêr*, *aêros*, air, et *phagein*, manger) n. f. Action de déglutir l'air atmosphérique.

— Encycl. L'aérophagie, phénomène physiologique anormal, a été signalée pour la première fois par Dejardin en 1814 et étudiée par Magendie en 1815. C'est Bouveret qui, en 1891, lui a donné son nom. Mais ce sont surtout les études de ces dernières années qui ont fait comprendre son mécanisme et son importance en pathologie humaine.

L'aérophagie peut compléter des états dyspeptiques préexistants, créer à elle seule des dyspepsies et donner lieu à des accidents sérieux, parfois fort graves, et qui ont, en certains cas, entraîné la mort du malade.

On la rencontre tout d'abord chez certains grands névropathes, où elle se présente sous forme de crises isolées, à répétition plus ou moins fréquente. On voit alors chez le sujet une succession de mouvements de déglutition rapides et convulsifs, accompagnés d'un bruit particulier. Vient ensuite la période d'expulsion de l'air dégluti, qui se compose d'une série d'éructations ordinairement sonores.

La forme la plus fréquente de l'aérophagie constitue un phénomène dyspeptique, plus fréquent, d'ailleurs, chez les dyspeptiques nerveux. Elle est constituée par de petites crises plus atténuées, mais plus fréquentes que les précédentes. Il se produit ainsi une espèce d'état chronique, où les accès aigus correspondent ordinairement à la digestion. Le malade, à ce moment, croit se soulager en expulsant de l'air par les voies supérieures. Il ne fait alors qu'en avaler, mais il expulse plus tard cet air, soit par la bouche, soit par l'intestin. Il est probable que certaines dyspepsies dites « flatulentes » relèvent exclusivement de cette origine. Mais l'aérophagie peut compliquer d'autres formes de dyspepsies et notamment les dyspepsies du type hypersthénique. Les complications possibles de l'aérophagie relèvent d'une dilatation extrême de l'estomac et d'une pression intrastomacale exagérée, qui, par compression des organes voisins, donne de la dyspnée, des palpitations et des douleurs cardiaques.

Enfin, il existe une forme suraiguë, qui semble correspondre à ce que l'on appelle ordinairement la « dilatation aiguë » de l'estomac chez les opérés. Elle se produit chez les « aérophages » qui ont subi une intervention chirurgicale importante et surtout abdominale. L'air qu'ils ingèrent de cette façon ne peut plus être chassé au dehors, pour différentes causes dont les principales sont la position couchée qu'ils sont forcés de garder et, probablement, l'action antérieure du chloroforme qui a servi à l'anesthésie. Il en résulte une dilatation énorme de l'estomac et des phénomènes de compression tels qu'ils ont parfois entraîné la mort.

Le diagnostic de l'aérophagie est très difficile dans les formes silencieuses, qui sont rares. Dans les autres formes, il est facile, si l'on assiste à une véritable crise. L'émission d'éructations en série est, d'après Mathieu, caractéristique de l'aérophagie. Dans les cas douteux, l'examen radioscopique et radiographique a rendu de très grands services.

Le traitement de l'aérophagie peut consister en essais psychotérapiques, qui réussissent surtout chez les névropathes et dans la forme du « tic aérophagique ». Chez les aérophages dyspeptiques, on a recommandé de leur faire laisser la bouche ouverte pendant leurs crises, ce qui interdit toute déglutition. On y arrive, en tout cas, en leur faisant tenir, en ces circonstances, un bouchon entre les dents.

Lorsque les gaz accumulés dans l'estomac ne trouvent pas d'issue spontanée, on peut être obligé de vider l'organe au moyen du tube à lavage stomacal. C'est ce qui arrive chez les opérés atteints de dilatation aiguë, quoique, chez eux, le changement de position et notamment l'adoption de la position génupectorale (le contact avec le lit se fait par les genoux et par le haut de la poitrine ou les coudes) suffise souvent à cette évacuation indispensable.

L'air n'est pas toujours introduit dans l'estomac par déglutition. On a reconnu que, dans certains cas, il pénétrait par inspiration chez des sujets qui, à ce moment précis, fermaient leur larynx. Mais il semble que cette variété d'aérophagie soit rare. — Dr Henri Bouquet.

Alboni (Marietta), par Arthur Pougin (Paris, 1912). — C'est toujours avec une certaine tristesse que l'on songe aux beaux artistes de jadis, dont plus rien ne nous reste ; et c'est chose ardue que d'essayer de les faire revivre, puisque, justement, ce qui les rendait dignes de vivre a disparu à jamais. Nous n'avons plus pour les juger que les opinions des contemporains, opinions souvent infiniment variables. Il est rare de rencontrer l'approbation unanime. Marietta Alboni, pourtant, sous toutes les latitudes et par tous les publics, fut exaltée. Des poètes l'ont chantée; elle fut aimée pour sa bonté, comme elle fut acclamée pour sa voix. Elle a trouvé aujourd'hui dans Arthur Pougin un pieux biographe, et il n'est pas sans intérêt d'évoquer cette vie illustre. Marietta Alboni demeura simple, au milieu des succès les plus vifs. Nous savons assez que ce n'est point chose ordinaire.

Elle naquit à Citta di Castello, dans les anciens États pontificaux, le 6 mars 1826. Son père était lieutenant des douanes pontificales. La famille était peu fortunée. Marietta eut six frères et sœurs. Dès ses jeunes années, elle chanta. A cinq ans, elle entendit au théâtre le *Moïse* de Rossini. « Il n'y a pas de mots, devait-elle raconter plus tard, qui puissent exprimer mon émotion, mon ravissement, mon extase. Je me croyais dans le ciel. Je ne pus dormir de la nuit, et quand, le jour venu, ma mère vint me prendre pour me conduire à l'école, elle me trouva à genoux sur mon lit, chantant la phrase de la prière de Moïse : *Del tuo stellato soglio.* » Sa voix, d'ailleurs, était si développée qu'à neuf ans, lorsqu'elle chantait, on croyait entendre un garçon de dix-sept ans. On la mit en apprentissage chez une couturière ; mais son frère Leopoldo, qui s'occupait un peu de musique, prévoyant déjà ses succès, l'encouragea au travail. Cent francs gagnés à la loterie lui permirent de prendre des leçons du maître de chapelle Bagioli, et elle travailla consciencieusement. Bagioli s'était senti découragé, en la voyant, d'abord. « Pour mon âge, en effet, dit-elle, non seulement j'étais très petite, mais aussi large que haute, une vraie boule! Je répondais si peu à l'idée qu'il s'était faite de sa



Marietta Alboni, à trente ans, d'après une lithographie d'Alophe.

nouvelle élève, qu'il ne put s'empêcher de dire : « Mais elle est impossible! Il faut qu'elle allonge; « autrement, jamais on ne pourra la présenter au « public. » Mais, lorsqu'on l'entendait, on ne songeait plus à son visage, ou à sa tournure. Un concert, qu'elle donna à son bénéfice, lui permit, en 1839, de se rendre à Bologne, où elle se mit en pension chez une tante. Rossini était alors directeur du Lycée musical à Bologne. Elle suivit les cours du Lycée et prit des leçons de Monbelli. Elle fit des progrès rapides, et Rossini s'intéressa à elle. En 1842, comme elle

n'a plus d'argent pour payer sa pension, il la fait entrer au théâtre communal de Bologne. A Parme, à Vérone, à Mantoue, elle va chanter le *Stabat Mater* de Rossini. On lui confie la partie de contralto. A Bologne, elle chante le rôle de Climène, de la *Saffo* de Pacini, celui du page Maffio Orsini dans *Lucrezia Borgia* de Donizetti. Rossini ne la perd pas de vue. C'est lui encore qui lui procure un engagement de trois ans à la Scala de Milan et au théâtre impérial de Vienne. Elle débuta le 30 décembre 1842, à Milan, dans l'*Assedio di Corinto*, puis elle joua *Ildegonda* de Marliani, la *Favorite* de Donizetti, *Lara* de Salvi, *Norma* de Bellini, l'*Ebrea* de Pacini, et *Linda di Chamonnix* de Donizetti. Le public l'adopta tout de suite et la traita en enfant gâtée. A Vienne, son succès fut tel que le directeur des théâtres impériaux de Saint-Pétersbourg la demanda pour la saison d'hiver 1844-1845. Elle partit pour la Russie. Les applaudissements ne lui font pas tourner la tête. Elle n'admire pas seulement Rubini, Tamburini et Mme Viardot : elle les écoute avec soin et fait « une riche moisson de toutes les bonnes traditions », qu'elle retrouve en eux. Elle a d'ailleurs conscience de son propre talent. « Lorsque le général Guédéonowsky lui demanda si elle voulait continuer de faire partie de la troupe pour la saison prochaine : « Oui, lui dit-elle, si vous me donnez « 25.000 francs. » Et, comme le général se récriait et cherchait à la rabaisser en lui disant qu'à son âge et quand on commençait, on ne saurait élever de telles prétentions : « Vous n'y connaissez rien, lui répondit-elle avec vivacité; le public est mon seul juge, et il vous a montré l'estime qu'il a pour moi. Maintenant, vous m'offririez 100.000 francs que je ne resterais pas. »

N'ayant pas d'engagement, elle se fit impresario, et organisa une tournée de concerts en Europe. Successivement, elle chanta à Prague, à Berlin, à Hambourg. Elle parcourut la Pologne, la Hongrie, l'Autriche. Son frère Leopoldo et sa sœur Teresa l'accompagnent : Leopoldo étant son protecteur, son intendant, son régisseur, Teresa lui servant de dame de compagnie et de femme de chambre. A Berlin, elle joue devant la famille royale. A Venise, des gondoles portant des musiques et des feux de Bengale l'accompagnent jusqu'à son hôtel. « C'était vraiment féerique, dit-elle, et rien ne peut donner une idée du spectacle que j'avais de mon balcon : une soirée étoilée comme on les voit en Italie, une musique excellente, des lumières partout, la foule des gondoles et l'enthousiasme du public qui m'acclamait. Non, rien ne peut être plus beau, ni plus émotionnant. »

En avril 1847, elle débuta à Londres, au théâtre de Covent Garden, dans le rôle d'Arsace de *Semiramide*. Elle y réussit si bien que ses appointements, « qui étaient de 15.000 francs pour la saison de Londres et une tournée dans les provinces, furent, au bout de quelques semaines, doublés spontanément par les directeurs ». Le bruit de sa gloire vint jusqu'à Paris; et Duponchel et Roqueplan, les directeurs de l'Opéra, l'engagèrent. Elle donna quatre concerts; et, dès le second, « le public se porta en une telle foule au bureau de location, une petite bâtisse en verre qui se trouvait dans la cour de l'entrée des artistes, qu'on mit en pièces les carreaux, et que les sergents de ville durent s'en mêler ». Le 2 décembre 1847, elle débuta au Théâtre-Italien, dans *Semiramide*, puis joua dans la *Cenerentola* de Rossini; et Théophile Gautier, parlant d'elle, écrivait : « Jamais gosier plus tendre, plus velouté, plus flexible, n'a lancé plus facilement vers les frises du théâtre les étincelantes fusées musicales de l'œuvre rossinienne... On ne peut rien imaginer de plus souple, de plus moelleux, de plus brillant. » Dans la « Revue des Deux Mondes », Scudo s'exprimait ainsi : « Mlle Alboni se plaît dans les régions tempérées, dans le style de demi-caractère, qui lui permet de dérouler sans effort toutes les délicatesses de son organe incomparable. Si l'on veut avoir une idée d'une vocalisation parfaite, jointe à l'une des plus belles voix de contralto qui aient existé, il faut entendre chanter par Mlle Alboni l'air final de la *Cenerentola : Non piu mesta a canto al fuoco.* »

Pendant l'hiver de 1848, elle demeura en Angleterre, mais, dès l'année suivante, elle reparaissait au Théâtre-Italien, puis donnait toute une série de concerts à Bordeaux, à Angers, à Orléans. On lui reprochait de ne pas assez bien jouer ses rôles, et même de ne pas les jouer du tout. A ce reproche elle répond dans ses Souvenirs : « On disait surtout que j'étais froide. Or, j'ai toujours eu un caractère très réfléchi, j'ai toujours voulu éviter de paraître ridicule, et j'aurais été parfaitement ridicule, étant donné ma corpulence, si, dans le rôle d'Arsace, dans la *Sonnambula*, etc., enfin dans tous les rôles où mon physique semblait un anachronisme, j'avais fait des gestes soit de guerrier, soit de petite fille. Dans la Rosine du *Barbier*, j'étais une pupille trop bien nourrie pour me permettre de sautiller sur la scène. Bref, dans tous ces rôles, je me bornai à chanter le mieux possible. Dans ceux où il aurait fallu crier, là aussi, j'étais froide, par calcul. Car j'avais toujours présents à la mémoire les conseils de Rossini, et c'est bien aussi ma conviction, que le chanteur qui veut conserver sa voix ne doit jamais crier. »

D'ailleurs, lorsque, le 10 mai 1850, elle joua le rôle de Fidès du *Prophète* à l'Opéra, ce ne fut pas seulement sa voix qui fut admirée, mais encore son jeu et l'intelligence de l'œuvre qu'elle montra. Au moment où le *Prophète* était représenté à Paris, un congrès musical se tenait à Angers. Les membres de ce congrès, au nombre de trois cents, résolurent « de prendre un convoi spécial pour venir entendre l'Alboni dans le *Prophète* », et ils le firent.

Après une saison à Madrid, elle revint à Paris, où, le 16 mai 1851, elle jouait à l'Opéra *Zerline* ou *la Corbeille d'oranges*, spécialement écrit pour elle par Scribe et Auber. La fortune en fut médiocre; et, l'année suivante, elle s'embarquait pour l'Amérique. Elle devait y rester un an, jouant à New-York et dans diverses autres villes, toujours avec le même succès. On peut en voir la preuve dans cette note, publiée alors par un journal : « La séance du 7 février, dans la Chambre des représentants du Massachusetts, a été signalée par un curieux incident. Quelques membres, ayant aperçu la célèbre cantatrice Alboni dans les tribunes, proposèrent de l'admettre aux honneurs de la séance; mais la proposition, appuyée par les uns, combattue par les autres, n'eut d'autre résultat final que de jeter dans l'assemblée une confusion inexprimable. »

Elle revint en France pour se marier. Le 21 juillet 1853, elle épousait en effet le comte Carlo Pepoli, qui appartenait à l'une des plus grandes familles nobles de Bologne. Cela ne l'empêcha point de reparaître sur la scène. Mais elle renonça aux voyages, et se consacra dès lors à Londres et à Paris. Elle joue le rôle d'Azucena du *Trovatore*, la *Zingara* de Balfe, le rôle de Nancy dans la *Martha* de Flotow, celui d'Ulrica dans *il Ballo in maschera* de Verdi. Soudain, elle s'arrête en plein succès. Le comte Pepoli est complètement atteint d'aliénation mentale. Il a besoin de soins assidus. Il meurt le 10 octobre 1867. L'Alboni, pourtant, ne sort pas de sa retraite. Seule, la mort de Rossini la décide à reparaître devant le public. Aux funérailles du maître, elle chanta avec Adelina Patti, et l'admiration, l'émotion furent à leur comble. L'année suivante, elle prit part aux exécutions de la Petite Messe solennelle de Rossini. Celui-ci lui avait dit : « Jamais, de mon vivant, je ne laisserai exécuter cette Messe; mais c'est à toi que j'ai pensé en l'écrivant, c'est pour toi que j'ai écrit un nouvel *O salutaris*, et je désire que ce soit toi qui la chantes quand je ne serai plus là. » Puis, elle ne chanta plus que pour des œuvres de bienfaisance.

Sa carrière est terminée. Remariée en 1877 avec Charles Zieger, elle partagea son existence entre son hôtel du cours la Reine et sa propriété de Ville-d'Avray, donnant des fêtes et faisant le bien, gardant jusqu'au dernier jour cette bonté et cette simplicité qu'elle avait toujours montrées. Elle mourut le 23 juin 1894, léguant toute sa fortune à la Ville de Paris.

L'étude d'Arthur Pougin est pittoresque et vivante. La voix de l'Alboni demeure morte à jamais; mais, si nous ne pouvons que pressentir ce que fut la grande artiste, nous savons du moins que la femme mérite le souvenir que l'on en garde aujourd'hui. — JACQUES BOMPARD.

***alcool** n. m. — ENCYCL. *Etat actuel de la question de l'alcool. Production de l'alcool par la cellulose du bois.* Les nouvelles préparations de l'alcool à l'aide du bois, les discussions parlementaires au sujet de la limitation des débits de boissons ont remis en actualité la question de l'alcool.

En France, ce liquide provient principalement des betteraves (en 1911, 1.015.729 hectolitres), des mélasses (503.696 hect.), des matières amylacées extraites des grains, surtout du maïs, du seigle et de l'orge (661.881 hect.), de la distillation des vins (46.570 hect.) et, en petites quantités, des cidres et poirés (5.799 hect.), des marcs et lies (37.727 hect.), des fruits (736 hect.). Les pommes de terre, qui fournissent les neuf dixièmes de l'alcool allemand, ne sont pas employées. Ces divers alcools, de valeur marchande d'environ 43 francs l'hectolitre, sont ou consommés en nature après le payement de droits fiscaux élevés (droit général de consommation de 220 francs par hectolitre d'alcool pur, droits d'entrée variant de 7 fr. 50 à 30 francs selon l'importance des villes, droits d'octroi perçus par les villes, à Paris ce droit est de 165 francs par hectolitre), ou livrés à l'utilisation industrielle, après avoir subi une dénaturation pour les rendre impropres à la consommation; dans ce cas, le fisc ne perçoit qu'un droit de 0 fr. 25 par hectolitre.

Malgré les tentatives des hygiénistes les plus autorisés pour enrayer la marche croissante de l'alcoolisme, la consommation de l'alcool dit « de bouche » se maintient toujours au taux très élevé d'environ 1.500.000 hectolitres, sans compter les 200.000 hectolitres évalués pour la production des bouilleurs de cru, la consommation par tête d'habitant ayant quadruplé depuis 1850; quant à l'absorption industrielle, elle se maintient depuis quatre ans aux environs de 650.000 hectolitres. Il reste donc beaucoup à faire pour diminuer l'une au profit de l'autre, en voulant conserver à l'agriculture le même débouché pour sa production (2.500.000 hectolitres). Successivement, nous exposerons les solutions de ce double problème : limitation de l'alcoolisme, développement des emplois industriels et économiques de l'alcool, en insistant surtout sur les causes qui ont stérilisé les efforts tentés et ont rendu encore lointaine la transformation rêvée.

Tentatives pour diminuer l'alcoolisme. — Sans aller jusqu'à la prohibition des alcools, impossible dans un pays agricole, exportateur même (1911, 307.843 hectolitres), plusieurs moyens ont été proposés pour enrayer l'alcoolisme : notamment le monopole aux mains de l'Etat, l'Etat seul (suivant les promoteurs de ce moyen) étant capable de livrer des alcools purs, privés des produits secondaires, par suite moins nocifs. Mais, comme cette affirmation pouvait ne pas se justifier, les indemnités à accorder aux distillateurs actuels étant colossales, le monopole est resté à l'état de projet. Plus pratiques sont : la limitation des débits de boissons, là où la plus grande quantité d'alcool se consomme; la suppression du privilège des bouilleurs de cru, ce privilège permettant la facile diffusion de l'alcoolisme dans les campagnes; l'aggravation des impôts et la répression énergique de toute fraude.

Ces moyens seraient des plus efficaces, si beaucoup trop de gens n'étaient intéressés au maintien de l'état de choses actuel; outre les 500.000 débitants (1 par 75 habitants) qui en retirent leurs moyens d'existence, nos gouvernants eux-mêmes ne peuvent oublier que toute diminution de vente entraîne une diminution d'impôts : l'exploitation de cette tare nationale produit, en effet, une recette importante (droits sur les alcools, 317 millions; licences des débitants, 36 millions; impôts sur les absinthes, 10 millions).

L'alcool industriel. — Il est prouvé, par de multiples expériences, que l'alcool est utilisable comme agent de chauffage, d'éclairage et de force motrice; cependant, malgré les encouragements de l'Etat, son emploi, pour diverses causes, est resté limité.

L'alcool livré à l'industrie est dénaturé, c'est-à-dire que l'addition de substances étrangères difficiles à séparer le rend inutilisable comme boisson. En France, la formule employée est la suivante : pour 100 litres d'alcool à 90°, on incorpore 10 litres de méthylène (60 d'alcool méthylique, 25 d'acétone, 2,5 d'impuretés pour 100) et 0 l. 500 de benzine lourde distillant entre 150° et 200°, cette benzine pouvant être supprimée pour les usages de force motrice. Diverses variantes sont autorisées, lorsque les dénaturants usuels gênent une fabrication (éthers, explosifs); pour ces usages, l'alcool est additionné soit de divers acides, soit d'une petite quantité des produits préparés (éthers, chloral, etc.).

Au point de vue des applications, le seul alcool à considérer est l'alcool dénaturé au méthylène. Le principal débouché (les 4/6es de la consommation) se trouve dans les usages domestiques (chauffage, éclairage) et dans la production de la force motrice; les 2/6es restants sont utilisés par les fabriques d'éthers, d'explosifs, après dénaturation spéciale.

Les emplois de l'alcool pourraient devenir plus importants, si le pétrole et l'essence ne venaient le concurrencer avec avantage; non seulement ces produits coûtent moins, mais, à poids égaux, ils développent une puissance calorifique supérieure : tandis qu'un kilogramme d'alcool dénaturé donne 6.000 calories, un kilogramme de pétrole fournit 11.000 calories.

Malgré ces causes désavantageuses, par l'emploi d'appareils soigneusement étudiés, on peut obtenir le chauffage et l'éclairage par incandescence avec un bon rendement et ramener la dépense aux environs de celle obtenue avec le pétrole.

L'alcool peut également faire fonctionner les moteurs à explosion, surtout lorsqu'il est carburé par addition de 50 p. 100 de benzol (carbure provenant de la fabrication des cokes métallurgiques); la marche peut s'obtenir très régulièrement : les autobus parisiens ont ainsi fonctionné au début de leur mise en service.

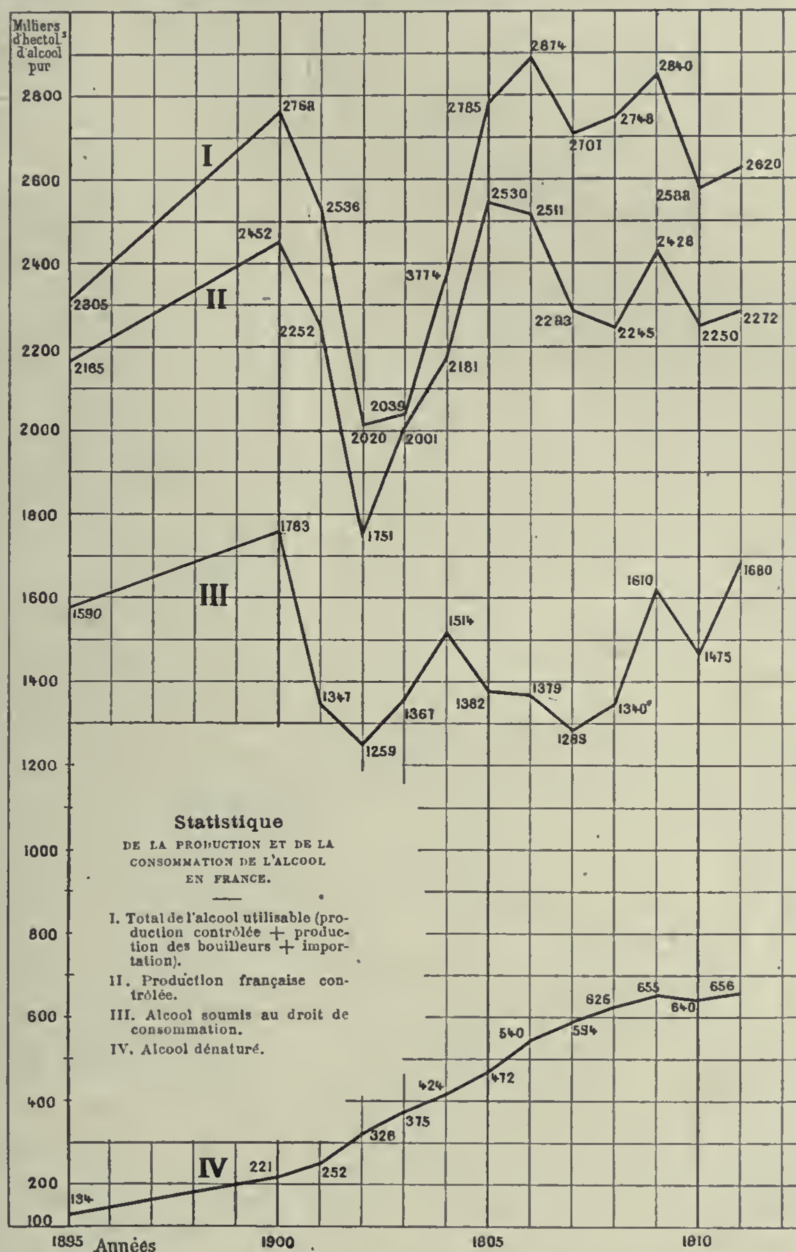
Dans toutes les applications, l'alcool lutte désavantageusement par suite de son prix élevé.

Pour favoriser la consommation, les pétroles et les essences sont fortement taxés; l'alcool, au contraire, reçoit une sorte de prime. En effet, l'Etat accorde une somme de 9 francs pour rembourser aux dénaturateurs leurs frais de méthylène; de ce fait, il reste environ 1 franc de bénéfice pour ces industriels. Cette prime, étant prélevée par une taxe spéciale sur les alcools de bouche, est en même temps un impôt sur l'alcoolisme.

Cette prime serait plus efficace pour abaisser les prix, si la dose légale de méthylène, absolument exagérée, était ramenée à 1 ou 2 p. 100 en la complétant au besoin par quelques traces d'indicateurs chimiques faciles à découvrir (fluorescéine, par exemple); le dégrèvement porterait vraiment sur le prix de l'alcool, favoriserait la vente et ne servirait

pas comme il est pratiqué actuellement à fournir un débouché aux seuls méthylènes.

Outre ces considérations de prix, l'usage de l'alcool est enrayé par diverses causes accessoires : les tracasseries des détaillants par un fisc toujours à l'affût des fraudes possibles, la difficulté de se procurer en campagne les alcools carburés nécessaires, tandis que la distribution de l'essence est partout assurée, le manque d'entente entre les producteurs, etc. Les Allemands nous montrent à ce sujet la puissance de l'association : en peu de temps, ils sont arrivés à une consommation double de la nôtre en formant une Centrale, sorte de bureau exclusif de vente et de propagande; cet office est chargé d'unifier les prix, de prodiguer à bon compte, parfois gratuitement, les appareils d'utilisation pour parvenir à placer l'alcool allemand.



Moins coûteux, l'alcool serait, par la propreté de son emploi, sa solubilité dans l'eau facilitant l'extinction des incendies et le nettoyage des appareils, très apprécié de nombreux consommateurs. Or, tant que les matières premières servant à le préparer seront des substances amylacées ou des tubercules alimentaires, détournés de leur destination par la transformation en alcool, le prix de celui-ci se maintiendra assez élevé; la cherté du charbon, celle de la main-d'œuvre tendront même à le rendre encore plus grand.

Ces difficultés, le désir de conserver des réserves alimentaires coûteuses ont conduit les chimistes à préparer l'alcool de façon différente. La synthèse pure, réalisée depuis longtemps au laboratoire à l'aide de l'éthylène n'ayant aucune possibilité économique d'application, les chercheurs ont porté leurs efforts sur de nombreux résidus organiques, déchets industriels souvent encombrants; par suite, de valeur sensiblement nulle. Parmi ceux-ci, les déchets de bois, les résidus de fabrication des pâtes de cellulose sont les plus intéressants ; le problème de leur transformation, étudié depuis de nombreuses années, est résolu aujourd'hui ; plusieurs usines travaillent les résidus et produisent ainsi actuellement de l'alcool à un prix de revient très faible.

Le bois, bien que mal connu en ses composants, est formé principalement de *cellulose*, hydrate de carbone, proche parent des matières amylacées, et de *lignine*, de constitution peu définie, mais également susceptible de se convertir facilement en matières sucrées fermentescibles, génératrices d'alcool éthylique. Un grand nombre de procédés ont été appliqués, dans le but de provoquer ces transformations ; nous résumerons la question en les classant en deux groupes, d'après la matière première mise en jeu ; cette matière étant ou les déchets de l'exploitation du bois (débris, sciure, copeaux, etc.), ou les eaux chargées de lignine provenant du travail des pâtes pour la papeterie.

Fabrication par les débris de bois. — Ces débris, abondants dans les pays forestiers (Suède, Canada, Russie), sont peu employés; ils nécessitent des foyers spéciaux pour leur combustion. Distillés, ils produisent des résidus charbonneux si légers et si morcelés que la vente de ces sous-produits est difficile et peu rémunératrice; une petite partie est seule employée, laissant des masses importantes sans valeur. En principe, il suffit de les hydrater pour les convertir en sucres fermentescibles ; l'opération réussit en chauffant sous pression avec de l'eau acide. Les divers brevets diffèrent surtout par la nature de l'acide employé (acide fluorhydrique, Orlowski ; acide sulfurique, Ekström; anhydride sulfureux et vapeur d'eau, Classen, Ewen, Tomlinson). Les sucres formés sont extraits à l'eau. Après neutralisation, les liquides sont ensemencés par les levures et abandonnés à la fermentation alcoolique. L'alcool formé est extrait par distillation ; bien conduite, l'opération peut donner plus d'un hectolitre d'alcool pur par tonne de déchets traités.

Fabrication par les déchets de pulpe. — Les forêts scandinaves sont exploitées par diverses usines, en vue de convertir le bois en pâtes à papier. Les arbres, réduits en copeaux, sont attaqués dans des autoclaves à chaud, sous pression, par une lessive de sulfite de calcium. La lignine est désagrégée, dissoute dans les liquides, tandis que la cellulose reste presque pure ; celle-ci, lavée et pressée, constitue la pulpe, base des papiers communs.

Les eaux de traitement sont abondantes (un mètre cube de bois fournit dix mètres cubes de ces liquides), leur richesse en matières organiques les rend putrescibles, elles empoisonnent les cours d'eau dans lesquels elles sont déversées, elles sont par suite un encombrement pour les usines qui les produisent; leur transformation en liquides alcooliques constitue une élégante solution de leur traitement.

Les eaux chargées de lignine, neutralisées par la chaux, sont soumises directement à l'action du malt et des levures. Le procédé fournit environ 60 litres d'alcool par mètre cube de bois traité initialement. Les difficultés d'extraction consistent surtout dans la distillation de liquides contenant au plus 1 p. 100 d'alcool, ce qui entraîne à utiliser des appareils distillatoires très compliqués. Les alcools obtenus reviennent à 0 fr. 12 le litre ; ils contiennent, outre l'alcool éthylique, de petites quantités de produits méthyléniques (alcool méthylique, acétone) qui les souillent et rendent leur consommation de bouche impossible, mais ces impuretés en font des sortes d'alcools dénaturés, convenables aux usages industriels.

La production, encore très limitée, permet cependant d'envisager pour l'avenir la possibilité d'obtenir l'alcool, par suite la force motrice, le chauffage ou l'éclairage à un taux économique; le problème étant susceptible d'extension, la solution pouvant s'appliquer également avec succès aux importantes réserves de lignine et de cellulose constituées par les tourbières et révolutionner ainsi la production de l'alcool, jusqu'ici exclusivement agricole. — Marcel Molinié.

bioénergétique n. f. (du gr. *bios*, vie, et de *énergétique*). Partie de l'énergétique, qui s'occupe spécialement de l'activité spéciale des êtres vivants dans son rapport avec les lois générales de la matière : *La* BIOÉNERGÉTIQUE *tire ses principaux moyens d'investigation de l'analyse thermochimique.*

* **Booth** (William), fondateur de l'Armée du Salut, né à Nottingham le 10 avril 1829. — Il est mort à Londres le 19 août 1912. William Booth a été un des plus extraordinaires meneurs d'hommes, un des philanthropes les plus bizarres, mais en même temps les plus fervents et les plus efficaces qui aient paru dans le monde anglo-saxon. Il descendait d'une famille de juifs convertis. Son père, homme d'affaires à Nottingham, l'avait d'abord destiné à la profession de clergyman. Mais il se ruina, et le jeune Booth, devenu apprenti tailleur, dut entrer comme commis dans une boutique de *pawnbroker*, c'est-à-dire dans un mont-de-piété privé. La vision qu'il y eut de la misère des classes populaires dans les grandes villes anglaises ne s'effaça jamais de son esprit. Il n'avait pas seize ans quand il s'affilia à la chapelle des méthodistes wesleyens de Nottingham, continuant à consacrer ses loisirs à la visite des quartiers pauvres de la cité; bientôt il prêchait lui-même, se refusant d'ailleurs à suivre les méthodes régulières de la prédication religieuse, mais discourant en plein air, dans les quartiers populeux, au milieu des auditeurs les moins propres, en apparence, à recueillir la parole sacrée; car il estimait que le cerveau humain subit d'autant plus fortement les impressions religieuses qu'il est plus inculte et que, pour s'emparer des natures grossières, les moyens les plus bruyants et les plus vulgaires sont aussi les plus efficaces : cette conception de la propagande a dominé toute son œuvre...

William Booth se sépara assez vite de la communauté wesleyenne. Après avoir refusé, à dix-neuf ans, de devenir ministre suivant l'orthodoxie de la secte, il vint à Londres, entra dans le groupement des *methodists New Connexion*, interrompant fréquemment ses études pour évangéliser dans les quartiers misérables de l'est de la métropole. De Londres, il alla à Guernesey, puis dans le Staffordshire, faisant de nombreuses conversions. Ses succès, d'ailleurs, portèrent bientôt ombrage au comité de direction méthodiste. W. Booth refusa d'interrompre son œuvre et aima mieux se séparer de ses amis. Il fut suivi dans sa retraite par une jeune fille, miss Mumford, qu'il devait bientôt épouser; et tous deux, bien que les chapelles méthodistes leur fussent fermées, entreprirent leur campagne de prédication... L'essentiel était de sauver le peuple hors des temples, pour l'envoyer ensuite aux églises y achever son instruction religieuse. Peu importait, au fond, la doctrine théologique. L'amour de Dieu, la volonté de faire son salut (*salvation*) en le craignant et en le louant, le désir d'être utile au prochain malheureux, étaient les trois points essentiels de l'enseignement de William Booth et de sa femme.

Il faut bien dire que les moyens employés par eux pour attirer la foule, d'abord en Cornouailles, scandalisèrent un peu les Anglais. W. Booth avait organisé une *Musique de l'Alléluia*, composée de tambours, tambourins, fifres, cuivres, grosse caisse, qui traversait villes et villages à grand bruit. On s'arrêtait aux carrefours populeux ou dans quelque salle plus ou moins profane, pour chanter, prier, prêcher. Quelques convertis notables, autrefois contrebandiers, repris de justice, etc., accompagnaient Booth et confessaient *coram populo*, pour l'édification des foules, leurs crimes maintenant rachetés. Il y eut, autour des prêches, des protestations violentes, de petites émeutes; mais la persévérance de Booth l'emporta. Il bénéficia pour sa part d'une sorte de résurrection du sentiment religieux, qui se manifesta à ce moment dans toute l'Angleterre. En 1864, un solide noyau d'adhérents était groupé. Une salle de bal de West-End, puis une écurie de Whitechapel furent les premiers temples de la *Christian Mission*, qui ne devait prendre qu'à la Noël de 1877 le titre officiel d' « Armée du Salut ». Dès 1870, les salutistes avaient d'ailleurs des succursales dans tous les quartiers de la métropole. En 1878, le budget de l'association se chiffre par plus d'un million et demi de recettes. A partir de 1880, des missions de femmes et de jeunes filles vont

porter au loin la bonne parole. Sept sœurs, les *Hallelujah Lasses* (les Jeunes Filles de l'Alléluia), partent pour les Etats-Unis. En 1881, miss Catherine Booth et miss Soper bravent les railleries parisiennes et organisent la section française de l'Armée du Salut. La conquête de la Suisse, difficile et orageuse, se poursuit, sous la direction de Mrs Booth elle-même, à partir de 1883, puis celle du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, etc. Aucune opposition des autorités locales, ni procès, ni condamnations, ni scandales ne purent vaincre la ténacité salutiste, aussi insensible à la violence qu'au ridicule. Le nombre des « corps » salutistes atteint aujourd'hui plusieurs milliers, répartis surtout dans le Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, et c'est par dizaines de millions que l'on évalue leurs ressources...

Les caractères extérieurs de l'Armée du Salut sont bien connus. On sait comment procède leur propagande évangélique, où les cortèges en musique, étendard déployé, les cantiques et les prédications sous les seules voûtes de la cathédrale du ciel, tiennent, comme il a été dit, une large place. Il convient de noter la gaieté de ces cérémonies, d'où tout élément lugubre est exclu : les salutistes n'ont en aucune façon les allures compassées de sectaires. Leurs orchestres jouent non pas des airs religieux, mais des marches militaires, triomphales, souvent des hymnes nationaux, des motifs populaires. Même sous les injures et les attaques, la bonne humeur des frères et sœurs ne se dément pas. Ces formes allègres et sans prétention du culte, aussi bien que la simplicité de ses prêches, ont certainement déterminé le vif succès de la mission salutiste auprès du peuple anglais. De même, on connaît l'organisation toute militaire que Booth a imposée à ses adeptes. Elle fut établie par le *Congrès de guerre* tenu à Whitechapel, en avril 1878. Chaque groupement de salutistes forme un corps, commandé par un capitaine, assisté d'un ou de deux lieutenants, d'un sergent-major, de sergents et de caporaux, tous revêtus d'un uniforme. Les femmes, les jeunes filles peuvent accéder aux grades de sous-officier et d'officier. Chaque corps a son drapeau, son numéro, sa musique, son lieu de rassemblement appelé *caserne*, et aussi ses enfants de troupe des deux sexes, fils ou filles de salutistes... Deux missions forment un *district*, commandé par un major. En 1880, commença à Manchester un système d'entraînement pour les officiers et candidats, puis, sur une plus grande échelle, à Londres, un *Training Home* fut créé, où plus de quatre cents jeune gens, des deux sexes, désignés sous le nom militaire de *cadets*, se préparent à la prédication. D'abord situé à Whitechapel, le quartier général de cette armée, dont W. Booth fut le maréchal, fut transféré plus tard dans Victoria Street, un des centres les plus riches de la cité. Là sont ses locaux, l'imprimerie de ses journaux (le *War Cry*, le *Little Soldier*, etc.), son état-major, son administration enfin, vrai ministère communiquant avec toutes les parties du monde... Les finances — en dehors des cotisations qu'elle perçoit, l'Armée du Salut possède d'immenses propriétés en Australie et au Canada — sont établies sur les bases les plus régulières. Le public peut en toute liberté examiner et contrôler les comptes : un bulletin financier des recettes et des dépenses du quartier général de chaque pays est publié chaque année, tout comme un bilan commercial. En Angleterre, le travail d'apurement des écritures est fait par des vérificateurs assermentés...


Gal Booth. (Phot. Albin.)

Ce que l'on sait peut-être moins, c'est l'effort considérable d'assistance populaire réalisé par l'Armée du Salut : contrepartie humanitaire, presque glorieuse, du goût discutable des procédés de propagande. Nous avons dit que cette tendance philanthropique de l'œuvre était directement imputable à W. Booth. A sa mort, l'Armée du Salut avait créé 115 refuges pour femmes, 22 maisons de maternité, 39 asiles d'enfants, 300 refuges et dispensaires pour les malheureux, 200 ateliers, 18 fermes, de nombreux restaurants populaires, des bureaux de placement, etc. Son fameux « bureau antisuicide », où les vaincus de la vie sont toujours assurés de trouver l'appui moral et, quand il le faut, une aide matérielle capable de les réconcilier avec l'existence, a sauvé, depuis sa fondation, plusieurs milliers de désespérés. Sur un champ plus vaste, le « bureau d'émigration » qui fonctionne à Londres a adressé, pendant les quinze dernières années, un contingent précieux d'ouvriers agricoles au Canada, et a très largement contribué ainsi à la prospérité du Dominion...

Aidé de sa femme, morte en 1890, et de ses enfants, dont l'un, Bramwel Booth, était son chef d'état-major et devait lui succéder dans la direction de l'œuvre, le « maréchal » Booth montra dans l'organisation de toutes ces œuvres un admirable sens pratique et une activité vraiment prodigieuse. Son livre : *Dans les ténèbres de l'Angleterre*, publié en 1890, intéressa vivement l'opinion ; notons d'ailleurs que, dès 1885, c'étaient des renseignements venus de l'Armée du Salut qui avaient en partie alimenté la célèbre campagne de la « Pall Mall Gazette » contre l'exploitation de l'enfance pauvre de Londres... Les classes riches du Royaume-Uni s'associèrent par des dons considérables à ses fondations bienfaisantes. A sa mort, le roi d'Angleterre, traduisant fidèlement l'opinion britannique, a tenu à exprimer, dans un télégramme rendu public, toute son estime pour l'œuvre de charité qu'il avait réalisée ; et, quel que soit le jugement à porter sur le fond de ses conceptions religieuses, on ne peut, en effet, que rendre large justice à sa belle et généreuse conscience d'homme. — H. Trévise.

boy scout (*boï-skaout* — en angl., enfant éclaireur) n. m. Nom sous lequel ont été organisées en Angleterre, puis en France très récemment, de petites troupes d'adolescents à qui l'on fait faire une sorte d'apprentissage de la guerre, principalement sous la forme d'exercices de découverte et d'exploration en pleins champs.

— Encycl. En Angleterre, le principal organisateur des *boy scouts* fut le général Baden-Powell, dont on connaît la valeureuse défense contre les Boers dans Mafeking. Le général Baden-Powell avait certainement été frappé, pendant les opérations, de l'inaptitude, qui fut visible en maintes circonstances, des soldats anglais à se servir du terrain et à faire des patrouilles de sûreté. L'apprentissage des boy scouts a surtout pour objet d'en faire des éclaireurs, habitués à marcher loin du rang, dans les terrains les plus difficiles, où ils sauront toujours s'orienter ; à y reconnaître les abris ou, au besoin, les cachettes possibles pour une petite patrouille. Il développe le goût de la marche et du grand air, l'esprit d'observation, l'initiative de l'enfant. Il enseigne, de la façon la plus agréable et la plus sûre, la topographie. Il ne demande qu'un très simple outillage : quelques bâtons pour circuler plus facilement à travers les taillis, franchir au besoin les fossés un peu larges, et un équipement sommaire, dont une tente et des sacs à vivres sont le principal élément... Pour exciter l'émulation des boy scouts, on les partage généralement en deux équipes rivales, ayant chacune leur fanion distinctif, et chargées de se rechercher et de se reconnaître l'une l'autre. C'est quelque peu le vieux jeu français de la *découverte*, mais sur de plus larges espaces, et avec les méthodes bien définies de la pratique militaire.

Les boy scouts, dont le succès a été très vif en Angleterre, commencent à être connus en France. Un comité national s'est formé à Paris, sous la présidence du vice-amiral Bayle, pour favoriser la création, dans les lycées et les institutions de la capitale et aussi de la province, d'équipes d'enfants et de jeunes gens de treize à dix-neuf ans, soumis à un entraînement régulier, sous la surveillance de moniteurs plus âgés, et à une discipline volontairement stricte. Les bois de la banlieue parisienne ont été jusqu'ici les principaux théâtres d'opérations de nos boy scouts, et il est à désirer, pour le bon entraînement physique de la race française, que le nombre s'en multiplie. — Paul Lucas.

***café** n. m. — Encycl. *Production et consommation du café. Valorisation.* Le perfectionnement de l'outillage et surtout le développement extraordinairement rapide des moyens de transport ont totalement modifié les conditions du commerce en général. Là où suffisaient encore les anciennes méthodes il y a cinquante ans, il faut des procédés nouveaux. Qui ne veut pas s'adapter se voit distancer et éliminer de la lutte par des rivaux mieux armés et plus modernes. Nous assistons dans toutes les branches de l'industrie à de formidables concentrations de capitaux, non seulement aux mains de puissantes compagnies, mais de trusts réunissant un certain nombre de grandes organisations. Des ententes comme celles du *Syndicat de l'acier* en Allemagne, qui vient d'être renouvelé, apportent sur le marché des éléments dont on est obligé de tenir compte.

L'activité industrielle et agricole s'est élevée au point d'aboutir souvent à la surproduction ; autrefois, l'Etat protégeait le consommateur : il se voit aujourd'hui pressé de protéger le producteur. En France, ce sont les viticulteurs qui ont demandé à l'Etat des mesures exceptionnelles. Au Brésil, ce sont les planteurs de café qui ont décidé leur gouvernement à intervenir. Et il n'est pas sur le marché mondial de fait plus curieux à envisager que cette intervention d'un Etat engageant son avenir financier pour acheter d'énormes quantités d'une denrée et les revendre ensuite comme ferait un simple particulier.

Comme l'attention publique est attirée sur la valorisation par le procès que lui intente pour accaparement le gouvernement américain et qu'au moment où nous écrivons, notre ministre du commerce, Fernand David, vient de repousser à la Chambre un projet de loi tendant aux mêmes fins, il est nécessaire d'expliquer en quoi consiste exactement cette gigantesque entreprise de valorisation. Nous dirons d'abord ce qu'est la culture du café au Brésil, quelle concurrence lui font les autres pays et quels débouchés lui offre une consommation insuffisante, quoique toujours croissante.

1. *Production et consommation.* — La plupart de ceux qui dégustent quotidiennement la « boisson intellectuelle » ne se doutent guère du nombre de manipulations par lesquelles le café a dû passer avant d'aboutir à leur tasse. Comme il y a bien des chances dans la majorité des cas pour que leur café provienne du Brésil — qui fournit plus des trois quarts de la production mondiale — c'est dans ce pays que nous irons le prendre à son origine pour le suivre en ses diverses phases.

Qu'on se représente les immenses forêts vierges du Brésil, où les arbres et plantes de toutes variétés poussent avec une luxuriance qu'explique l'incomparable fertilité de la terre. Dans une clairière, un planteur sème des graines fraîches de café — car les graines perdent en vieillissant leur pouvoir germinatif — et fait attaquer par ses hommes une partie voisine de la forêt. Les arbres sont abattus et brûlés et, sur ce terrain convenablement nettoyé, on repique, en les espaçant de 3m,50 à 4m,50, les jeunes plants de caféiers enlevés à la clairière quand ils atteignent quelques mois. Il faudra attendre quatre ou cinq ans avant d'obtenir un rendement et, pendant cette période préparatoire, on aura soin de surveiller la croissance des jeunes arbustes, de les protéger contre les sauterelles, la fourmi *sauva* et les vers *nématoïdes*; on les débarrasse également de toutes les herbes parasitaires en labourant et sarclant la « cafezal ». A partir de leur septième année, les caféiers, qui ont atteint une hauteur de 2m,50 à 5 mètres, donnent leur pleine production, jusqu'au moment où la terre sera épuisée et où la plantation sera abandonnée pour une nouvelle.

Le caféier se couvre de fleurs — la floraison dure trois ou quatre jours — puis de fruits, qui sont verts d'abord et deviennent rouges avec la maturité, ressemblant ainsi à des cerises dont ils portent d'ailleurs le nom ; mais ces fruits mûrissent inégalement et obligent ainsi le planteur à deux ou trois cueillettes différentes. Les récoltes se font d'avril à août, pendant la saison sèche. C'est la période de grande activité de la « fazenda » (propriété) ; tout le personnel disponible, y compris les femmes et les enfants, s'y emploie ; les cerises sont jetées à terre ou sur des draps (procédé du *lençol*). Un homme peut cueillir en moyenne de 400 à 500 litres de baies par jour, qui donneront environ 45 à 60 kilogrammes de café préparé.

Le rôle du fazendaire est loin d'être terminé avec la récolte ; il faut qu'il veille à la préparation commerciale du café, laquelle achèvera de donner à ses produits leur valeur marchande. Pour ce faire, il a le choix entre deux méthodes : la méthode sèche et la méthode humide, entraînant chacune les opérations suivantes :

Méthode humide.

Fermentation ; — Dépulpage ; — Lavage ; — Dessiccation ; — Décortication ; — Polissage ; — Triage.

Méthode sèche.

Dessiccation ; — Décortication ; — Polissage ; — Triage.

On sait, en effet, que chaque cerise renferme dans une pulpe mucilagineuse deux grains de café, qui sont eux-mêmes entourés par une enveloppe dite « parche » (parce que, desséchée, elle présente l'aspect du parchemin). Il s'agit donc de débarrasser le café de sa pulpe et de procéder à la dessiccation.

Dans la première méthode, on laisse ramollir les cerises dans des bassins d'eau ; de là elles passent dans des dépulpeurs, qui débarrassent les fèves de la pulpe ; un lavage enlève tout ce qui pourrait encore adhérer de mucilage, et laisse les fèves seulement enveloppées de leur parche ; en cet état, on les fait sécher. Le café lavé, étant sec, est soumis à des appareils décortiqueurs, qui le dépouillent de la parche ; il ne reste alors qu'à polir les grains pour leur donner du brillant, et à les trier.

Dans la méthode à voie sèche, on commence par faire sécher les cerises telles qu'on les a cueillies, sur de vastes aires en terre ou en ciment, le *terreiro*. On extrait ensuite les grains en traitant le fruit par des appareils de ventilation et de décortiquage. L'appareil dit « polisseur », qui frotte énergiquement les grains, et le « trieur » mettent le café au point. Ces différentes opérations se font mécaniquement.

Quel que soit le procédé utilisé, il y faut des installations importantes, situées généralement au milieu de l'exploitation et comprenant : appareils de décortiquage et triage, dépulpeurs, bassins de fermentation et de lavage, vastes séchoirs, etc. Le procédé par voie humide exige naturellement la présence d'une eau abondante dans la propriété.

Ainsi préparé, le café peut être exporté. Il est transporté à dos de mulet ou par chemin de fer au port le plus proche, où il acquitte les impôts de l'Etat, et passe par les mains de divers intermédiaires, parmi lesquels le *commissario*, qui se charge de la vente à l'*ensaccador* ou exportateur; ce dernier procède à un classement, selon les catégories commerciales adoptées en Europe et aux Etats-Unis.

A son arrivée en Europe, le café acquitte de nouvelles taxes (en France 136 francs les 100 kilogrammes); il est généralement entreposé et, après un séjour plus ou moins long dans les magasins et de nouveaux frais de warrantage, il est livré aux grands brûleurs et marchands en gros; ceux-ci le cèdent ordinairement aux détaillants après l'avoir torréfié. La torréfaction, qui s'accomplit en d'immenses « brûloirs », s'accompagne souvent de l' « enrobage », qui consiste à revêtir les grains d'une très mince couche ou robe de caramel. Enfin, après un épierrage pratiqué dans certains cas pour éliminer les petites pierres qui peuvent être mêlées intentionnellement ou non au café, les grains sont concassés ou moulus. Il ne reste plus qu'à appliquer les préceptes de Brillat-Savarin pour avoir une infusion savoureuse.

Telle est l'histoire résumée de cette denrée, histoire qui connaît, bien entendu, des variantes, le café étant également vendu en parche par le producteur et décortiqué et poli dans les usines d'Europe. Il peut, quelquefois, être acheté directement au *fazendeiro*, ce qui diminue les frais d'intermédiaires. De même, souvent, le café du Brésil fait escale en Egypte ou en Arabie, où on le transvase dans des sacs en feuilles de palmier pour l'expédier ensuite en Europe comme café d'Arabie; mais ce sont là des détails qui ne modifient pas les grandes lignes que nous venons de tracer.

Le café fut introduit au Brésil en 1723; mais sa culture ne commence à prendre une grande extension qu'au début du XIXe siècle. En 1825, la production brésilienne s'élevait à 1.650.000 sacs; elle est en 1870 de 3 millions 1/2 de sacs et dépasse 11 millions de sacs en 1900. De 1870 à 1900, donc, les plantations se sont développées avec une rapidité extraordinaire, développement qu'on a justement qualifié de « un des phénomènes économiques les plus frappants du siècle dernier ».

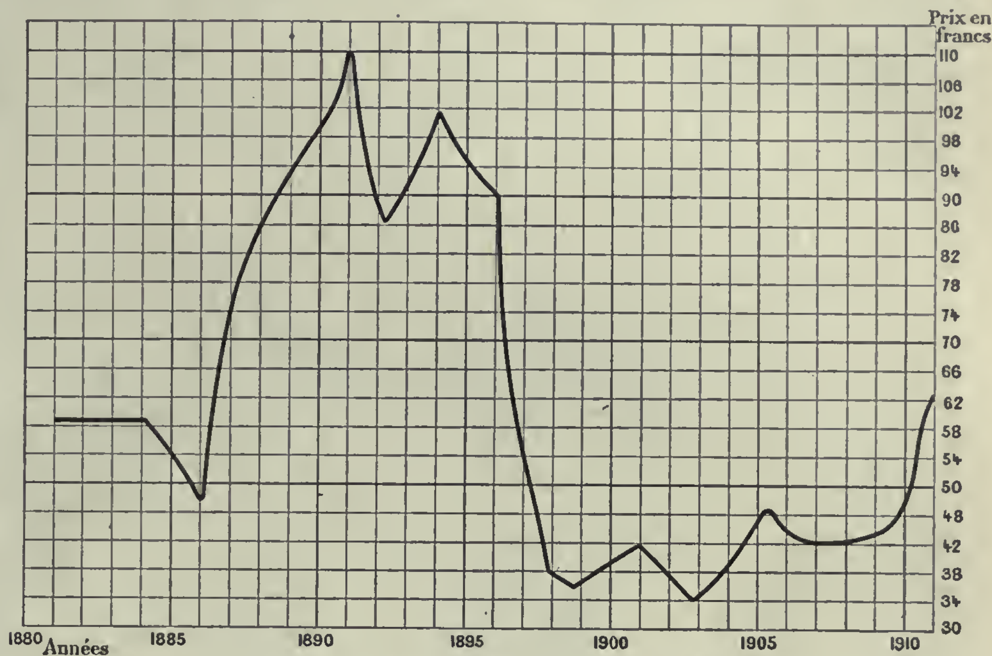
Ces progrès ne sont pas dus seulement aux conditions du climat et du sol brésiliens, particulièrement favorables à la culture du caféier : l'alternance des saisons sèches et pluvieuses, comme la présence sur un grand nombre de points de la fameuse *terra roxa* d'un rouge foncé, qui est à cet arbuste ce que la terre noire, le tchernozion de Russie, est au blé. D'autres causes encore sont discernables, parmi lesquelles il faut citer la spéculation qui suivit l'établissement de la République, et surtout les prix élevés atteints par les cafés. La prospérité des planteurs fut telle que la plupart menaient une vie de nabab et que tout le monde voulait être *fazendeiro*.

Mais à cette période de prospérité succède une crise, qui n'est pas encore terminée. En dehors de la cherté croissante de la vie et de la surproduction qui se manifeste dès 1897, une première atteinte est portée au planteur par l'abolition de l'esclavage, qui eut lieu au Brésil en 1888 et priva les propriétaires d'une main-d'œuvre peu coûteuse; il fallut faire venir d'Europe des colons; actuellement encore, l'Etat de São-Paulo, le plus grand producteur de café, prend à sa charge les frais de la traversée, les frais d'hôtel et de subsistance des immigrants jusqu'au moment où ils ont trouvé du travail. Les statistiques d'immigration au Brésil accusent une moyenne de 80.000 entrées; en 1911, le seul Etat de São-Paulo reçoit 50.937 immigrants, en majorité Italiens, Portugais, Espagnols, et il fait venir également des cultivateurs japonais. Les garanties offertes à ses colons n'étant pas suffisantes, le gouvernement français avait interdit, en 1875, toute émigration française au Brésil; cette interdiction a été levée en 1908.

La majorité des nouveaux venus ne s'installent pas à demeure, parce qu'ils éprouvent de réelles difficultés à acheter des terres. Le sol est entre les mains de la grande propriété, qui se refuse à morceler son domaine. Dans l'Etat de São-Paulo, les 700 millions de pieds de cafés ne sont répartis qu'entre 16.000 fazendas, représentant une valeur de 1 milliard 753 millions de francs; certaines plantations appartenant à des compagnies anglaises ou américaines possèdent 3 à 4 millions de caféiers. Le plus grand propriétaire, F. Schmidt, ne possède pas moins de 8.895.156 plants de café. Les Etats brésiliens, toutefois, s'efforcent de faciliter depuis quelques années l'achat du sol aux colons, puisque c'est là le plus sûr moyen d'empêcher leur exode. Vu le grand nombre de bras nécessaires à la cueillette, ce sont surtout des ouvriers agricoles qui sont demandés. Le propriétaire les engage à la journée, au métayage ou au contrat. Avec ce dernier système, le plus répandu dans l'Etat de São-Paulo, le colon reçoit des terres qu'il peut cultiver, et une maison pour les siens, en échange de quoi il prend soin de la *fazenda;* on autorise aussi souvent la culture intercalaire entre les arbustes, assez espacés comme nous l'avons dit, mais cette méthode épuise la terre.

En ces dernières années, de grands progrès ont été réalisés dans les modes d'exploitation agricole. A la culture extensive, où l'on abandonnait les terres fatiguées, succède la culture intensive, qui, par des engrais appropriés, sait procurer au sol une nouvelle fécondité.

Après l'Etat de São-Paulo, qui donne les deux tiers de la production du Brésil, ce sont les Etats de Rio de Janeiro, Minas Geraes, Espirito Santo, qui sont les plus forts producteurs. Que fournissent les autres pays, en face du rendement du Brésil?



Courbe des prix du café (en francs, les 50 kilos au Havre) de 1880 à 1911.

Production et consommation du café dans le monde (1900-1911)

(*En sacs de 60 kilos*).

CAMPAGNES.	Production du Brésil.	Production des autres pays.	Production totale du monde.	Consommation mondiale.
	sacs	sacs	sacs	sacs
1900-1901	11.285.000	3.785.000	15.070.000	13.965.000
1901-1902	16.172.000	3.646.000	19.818.000	15.319.000
1902-1903	12.945.000	4.499.000	17.444.000	16.097.000
1903-1904	11.101.000	4.891.000	15.992.000	15.588.000
1904-1905	10.523.000	3.923.000	14.446.000	15.507.000
1905-1906	10.844.000	3.948.000	14.792.000	16.306.000
1906-1907	20.190.000	3.596.000	23.786.000	17.108.000
1907-1908	11.001.000	3.861.000	14.862.000	16.945.000
1908-1909	12.912.000	4.003.000	16.915.000	17.400.000
1909-1910	15.324.000	3.801.000	19.125.000	17.900.000
1910-1911	10.848.000	3.376.000	14.524.000	17.171.000

Ce tableau nous montre que cette production reste stationnaire. La moyenne annuelle pendant la décade 1900-1910 s'est élevée à 234 millions de kilogrammes, chiffre total dans lequel les pays caféiers s'inscrivent respectivement pour :

(En millions de kilogr.).

Indes néerlandaises. . .	35	Afrique et Arabie	10
Vénézuéla.	35	Nicaragua.	4
Guatemala	32	Jamaïque	3
Haïti, Saint-Domingue.	25	Equateur.	1
Mexique.	20	Pérou.	1
Salvador.	20	Colonies françaises (Guadeloupe. Réunion. . Nouvelle-Calédonie . .)	1
Indes anglaises, Ceylan	14		
Costa-Rica.	12		
Porto-Rico	10		
Colombie.	10	Autres pays.	1

Comme on le voit, nos colonies ne produisent que des quantités insignifiantes de café. C'est qu'en effet la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion en ont peu à peu délaissé la culture pour la canne à sucre et ne reviennent au café qu'après avoir reconnu les inconvénients de la monoculture. L'intéressant essai de petite colonisation du gouverneur Feillet à la Nouvelle-Calédonie n'a pas donné les résultats attendus. Dans nos nouvelles possessions, on étudie, on expérimente, sans se laisser décourager par les échecs ou demi-échecs subis en Indo-Chine, au Dahomey, au Congo. On note des progrès à Madagascar, où réussit surtout la petite culture indigène. D'une façon générale, les conditions de sol et de climat dans nos colonies sont moins favorables qu'au Brésil; le prix de revient y est plus élevé et, enfin, les maladies (*hemileia, borer,* etc.) ont exercé de grands ravages. Il ne faut pas oublier, toutefois, que la qualité de certains de ces cafés est supérieure et qu'il y a lieu d'encourager fortement les plantations, qui souffrent surtout de la pénurie de bras et du manque de capitaux. Entre autres mesures envisagées pour favoriser le développement de la culture caféière, le gouvernement songe à détaxer complètement les cafés coloniaux, qui payent à leur entrée dans la métropole un droit de 58 francs par 100 kilogrammes.

La production de nos colonies suffit à peine au centième de notre consommation; la France consomme en effet un dixième de la production mondiale. Le thé — qui contient 4 p. 100 de caféine, alors que le café n'en contient que 3 p. 100 — fait à son rival une concurrence heureuse en Angleterre et en Russie, mais est battu presque partout ailleurs. La consommation du monde augmente de 300.000 sacs par an; celle de la France s'accroît annuellement de 1 million de kilogrammes. Nous ne sommes pas, pourtant, les plus grands consommateurs; loin de là, puisque, en se rapportant aux statistiques par tête d'habitant, nous arrivons, avec 2 kilogr. 60, après les Hollandais (7 kilogr. 50), les Etats-Unis, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Belgique (5 kilogr.), l'Allemagne (3 kilogr. 05). Il est vrai que nos droits sont particulièrement onéreux, puisqu'ils s'élèvent à 136 francs les 100 kilogrammes, n'étant dépassés que par ceux de l'Espagne (140 fr.). Les pays qui imposent le plus lourdement l'importation du café sont ensuite l'Italie (130 fr.), le Portugal (100 fr.), la Russie (95 fr. 50), l'Autriche-Hongrie (92 fr. 50), l'Allemagne (75 fr. depuis le 1er janvier 1910). Par contre, les Etats-Unis, la Hollande et la Belgique ne leur imposent aucune taxe à l'entrée.

Un produit qui rencontre généralement tant de faveur devait susciter les contrefaçons, qui surgirent nombreuses. A côté des succédanés : la chicorée (si vous suspectez le produit offert, il suffit de prendre un verre d'eau et de jeter sur la surface une pincée de poudre de café, pour voir la chicorée absorber l'eau et tomber immédiatement au fond du verre, tandis que le café surnagera un court instant), les glands du chêne d'Espagne, le lupin à feuille étroite, on peut citer comme matière ayant servi à sophistiquer la poudre de café, les blé, riz, maïs, avoine, haricot blanc, fougère mâle, graines de buis, caroube, croûte de pain grillé, betteraves, pois, fèves, farine de châtaignes, carotte, poudre de coke, poudre de brique, charbon animal et jusqu'à des œufs mélangés avec de la peau de morue; on n'a pas craint de fabriquer dans des moules des grains de café avec de l'argile et du carton, du marc de café et de la colle forte; il va de soi que des grains ayant servi à faire de l'essence de café, c'est-à-dire ayant perdu tout arome, sont également vendus comme une excellente denrée. Toutefois, la législation sur la fraude a fait presque entièrement disparaître ces contrefaçons malhonnêtes.

Un bon café devrait se reconnaître surtout à la dégustation; mais d'ordinaire, les exportateurs se basent sur des qualités extérieures : forme (qui est ronde à Casengo et Rio-Nunez, ovale et courte au Brésil, allongée aux Antilles, pointue à la Réunion), grosseur; couleur, densité, odeur, etc.; les petits grains sont vendus, quelle que soit leur provenance, comme moka ou café africain, et l'on consomme sous le nom de Martinique, Bourbon, Java, Haïti,



LE CANZONI DELLA GESTA D'OLTREMARE. — *La Chanson d'Hélène de France* : Le vaisseau rapportant les restes de saint Louis (d'après le dessin d'Amos Nattini).

des quantités considérables de Rio ou de Santos; ces derniers, les Santos, sont généralement plus appréciés que les autres cafés brésiliens.

En somme, le café, qui nous est devenu indispensable, a encore devant lui de belles perspectives d'avenir. On a essayé d'enlever au Brésil sa prépondérance, et l'on a échoué. Le Brésil souffre lui-même de sa victoire, car sa production a augmenté plus vite que la consommation mondiale. Nous allons voir quels remèdes nouveaux il a imaginés pour guérir ses maux.

II. *Valorisation.* — L'entreprise de valorisation du café n'est pas seulement intéressante par elle-même, mais encore parce qu'une opération de cette nature peut s'appliquer quelque jour à un autre produit, pourvu qu'il soit, comme le café, susceptible de se conserver pendant plusieurs années dans les entrepôts. N'a-t-on pas déjà songé à valoriser le caoutchouc et le cacao?

De tout temps, on a retiré de la circulation pendant les années favorables l'excédent des récoltes de blé ou d'autres denrées, pour les écouler pendant les années maigres. Mais on n'avait pas vu encore, dans les temps modernes, un Etat acheter pour près d'un demi-milliard d'une denrée, afin d'en rehausser les prix.

La seule tentative de protectionnisme que l'on puisse rapprocher de l'entreprise du Brésil est l'intervention du gouvernement grec pour le raisin sans pépins, que la Grèce est seule à produire. Rappelons en quelques lignes que la France, protégeant par des droits élevés ses propres viticulteurs, cesse en 1890 ses achats de raisin de Corinthe, d'où effondrement des cours en Grèce et encombrement du marché. L'Etat grec interdit alors de nouvelles plantations de vignobles, crée une banque viticole (1899) et, lors de l'échec de celle-ci, charge un groupe financier, à qui il concède une manière de monopole, d'écouler les stocks de raisin sec; toutefois, il ne hasarde pas ses propres finances, à l'encontre de ce qui s'est passé au Brésil.

Les cours du café ayant été très rémunérateurs entre 1887 et 1896, puisqu'ils dépassèrent souvent 100 francs, les *fazendeiros* (planteurs), encouragés d'autre part par de fortes émissions de papier-monnaie, multiplièrent leurs plantations. Dès 1897, le marché est encombré, et les cours tombent la même année à 58 francs, à 39 francs en 1898, 36 francs en 1899 (prix moyen au Havre). On peut prévoir déjà que la crise se prolongera et, de fait, de 1900 à 1910, les prix ne remontent pas au-dessus de 50 francs et s'effondrent parfois, comme en 1903, au-dessous de 30 francs. C'est donc la ruine des producteurs, puisque, d'après le calcul d'un spécialiste, F. Ramos, les prix, pour être rémunérateurs, ne devraient jamais, en Europe, être inférieurs à 66 francs le sac de 50 kilogrammes.

Les *fazendeiros* se tournent vers l'Etat et lui demandent de les sauver. Dès 1903, l'Etat de São-Paulo fait voter une loi frappant d'une taxe prohibitive les plantations nouvelles : palliatif insuffisant. Il engage alors des pourparlers avec les Etats de Minas Geraes et Rio de Janeiro et signe avec eux, le 25 février 1906, le « Convenio de Taubaté », qui constitua proprement la valorisation.

Mouvement des cafés au Havre.
(*En milliers de kilogrammes*).

Années.	Importation.	Exportation.	Stock visible au 31 décembre.
1901	150.682	27.054	140.868
1906	125.490	49.347	151.701
1907	228.833	70.022	207.290
1908	119.435	46.313	184.830
1909	101.995	52.301	159.842
1910	127.659	31.717	157.381
1911	101.534	28.614	139.300

On sait que Le Havre est le plus grand marché de France pour les cafés. En effet, sur une importation totale de 135.694 tonnes en 1911, Le Havre compte à lui seul 101.534 tonnes. Il joue en outre le premier rôle en Europe en tant que marché à terme; son organisation est d'ailleurs remarquable, à ce point de vue.

Cette convention poursuit un double but : d'une part, au Brésil, améliorer les procédés de culture du café et en diminuer les frais de revient; à l'extérieur, augmenter les débouchés par une propagande active. D'autre part, relever les prix de vente et les maintenir à un taux permettant des bénéfices.

Ce but sera atteint, grâce à un emprunt de 15 millions de livres sterling, garanti par un impôt de 3 francs par sac de café, exporté de ces trois Etats. Cet emprunt ne peut être réalisé, le Congrès fédéral ayant refusé sa garantie.

Devant cet échec, l'Etat de São-Paulo se résout à agir seul, d'autant plus qu'on annonce une récolte extraordinairement forte. Grâce à une série d'emprunts à court terme, il achète, de 1906 au commencement de 1908, plus de 8 millions de sacs de café, dont une partie est acquise à terme. Il comptait les écouler les années suivantes, au fur et à mesure des besoins, remplissant ainsi l'office, selon l'expression de d'Anthouard, d' « une sorte de réservoir régulateur, s'emplissant pendant les crues et se vidant durant les basses eaux ».

Contre l'attente des Paulistes, cette énorme opération ne fait pas remonter les cours, qui restent aux environs de 40 francs. D'autre part, les stocks de café entreposés aux Etats-Unis et en Europe entraînent de lourds frais d'emmagasinage, entretien et assurances.

La valorisation n'a pas atteint son but essentiel : le relèvement des cours, et l'Etat de São-Paulo doit faire face à de lourds engagements. A ce moment (décembre 1908), où la situation semble critique, divers Etats, dont la France, interviennent; un Comité international de banquiers avance à l'Etat de São-Paulo 375 millions de francs contre la garantie fédérale, le nantissement de ses stocks encore existants de café et une surtaxe de sortie, élevée de 3 francs à 5 francs par sac; en outre, l'Etat s'engage à ne pas exporter plus de 9 millions de sacs en 1908-1909, 9 millions 1/2 en 1909-1910 et 10 millions les années suivantes.

Le Comité se charge lui-même de la vente des 6.843.152 sacs qui lui ont été cédés. Dès lors, la valorisation prend le caractère d'une liquidation. Ayant confiance dans la puissance financière du Comité international, delivrés de la crainte de voir les marchés subitement inondés par d'énormes quantités de café, les cours remontent jusqu'à 84 et 86 francs, chiffre actuel.

Ces prix sont si élevés, comparativement à ceux des années précédentes, que le gouvernement américain intente un procès au Comité international pour infraction à la loi Sherman et qu'en France, un député socialiste demande au gouvernement des mesures pour enrayer cette hausse et atteindre la valorisation.

Mais le Comité international, qui dispose encore d'environ 4 millions 1/2 de sacs (exactement 4.401.468, dont 1.411.576 au Havre), ne semble nullement pressé d'écouler ses stocks. Il allègue pour sa défense que le sac de café, acheté au prix moyen de 52 fr. 50, lui revenait, à cause des frais divers dont



LE CANZONI DELLA GESTA D'OLTREMARE. — *La Chanson du Sang* : Devant le porche de San Lorenzo (Gênes), l'Embriaco élève la coupe où bouillonne le sang du Christ (d'après le dessin d'Amos Nattini).

nous avons parlé, à 72 fr. 30 le 30 septembre 1909, et que, depuis lors, ces frais se sont considérablement accrus. Ses opérations s'équilibrent à ce jour de la façon suivante :

	Amortissement au 1er janv. 1912.	Reste à amortir.	Total.
	Francs.	Francs.	Francs.
Part française. . . .	59.750.000	65.250.000	125.000.000
Part anglaise, américaine, allemande	117.734.000	132.266.000	250.000.000
Total.	177.484.000	197.516.000	375.000.000

Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin des opérations de liquidation pour porter un jugement sur cette curieuse entreprise de valorisation. L'Etat de São-Paulo a cru régenter le marché mondial du café ; il pensait pouvoir lui imposer ses lois et régler les cours à sa volonté ; mais il a été obligé d'avoir recours aux capitaux étrangers et n'a pu poursuivre l'expérience en son propre nom.

Au point de vue pratique, cet accaparement des stocks est une mesure aléatoire ; des récoltes déficitaires ont favorisé la valorisation en ces dernières années. Mais, si une récolte très forte, comme celle de 1906 par exemple, se produisait, qui ne voit quels graves inconvénients auraient à subir les *fazendeiros* paulistes, dont l'exportation est limitée ?

Au point de vue théorique, c'est une spéculation à la hausse, condamnée par la majorité des économistes et qui a pour résultat de fausser le jeu de l'offre et de la demande et de désorienter les marchés.

On peut y voir l'un des épisodes les plus remarquables de l'histoire du protectionnisme ; mais les partisans de la libre concurrence n'en admettront jamais la légitimité, et les faits semblent jusqu'ici leur donner raison. — C. MEILLAC.

Canzoni (LE) **della Gesta d'Oltremare** [*les Chansons de la Geste d'Outremer*], par Gabriel d'Annunzio (Milan, 1912, in-16). — Ce volume contient les poèmes patriotiques inspirés à G. d'Annunzio — alors en résidence à Arcachon — par la guerre de Tripolitaine et publiés d'abord, au fur et à mesure de leur composition, dans le « Corriere della Sera ». Il est le quatrième de la série des *Laudi* (hymnes) *del Cielo, del Mare, della Terra, degli Eroi*. Alors que les trois premiers recueils s'intitulent : 1, *Maia* ; 2, *Elettra*; 3, *Alcione*, il a pour sous-titre *Merope* ; c'est le nom de la plus obscure des Pléiades, celle qui semble cacher son visage dans sa chevelure, par honte de s'être unie à un mortel. Cette fille d'Atlas est invoquée par le poète, au début de sa sixième *canzone*, comme sa muse navale.

Les *Canzoni della Gesta d'Oltremare* sont au nombre de dix (*Chansons* 1, *d'Outremer;* 2, *du Sang;* 3, *du Sacrement;* 4, *des Trophées;* 5, *de la Diane;* 6, *d'Hélène de France;* 7, *des Dardanelles;* 8, *d'Umberto Cagni;* 9, *de Mario Bianco;* 10, *Dernière chanson*). Elles sont écrites en *terza rima*, dans le rythme que Dante a façonné à exprimer les accents les plus passionnés de l'âme italienne. Ce ne sont pas là les débuts de G. d'Annunzio dans la poésie patriotique. Dès 1892-1893, il avait écrit ses *Odi Navali*, toutes pleines d'ardeur civique. En épigraphe au présent volume il rappelle un passage du *Chant augural pour la nation élue*, qui montre que, dès 1901, il souhaitait à son pays les conquêtes « par la charrue et la proue » et les « couronnes de lauriers et de myrtes ». Dans les *Canzoni*, il a chanté ces conquêtes et tressé ces couronnes.

Pour mieux glorifier les combattants d'aujourd'hui, il rapproche sans cesse leurs exploits de ceux de leurs ancêtres. Sans cesse, il évoque l'ancienne puissance maritime des cités italiennes et les expéditions tentées contre les infidèles par les bandes parties de Venise, de Gênes, de Pise, d'Amalfi, des Abruzzes, de Cagliari ou de Syracuse. Les *Canzoni* sont pleines d'allusions qui ne se peuvent saisir, sans le commentaire historique dont l'auteur lui-même a fait suivre son recueil. C'est la conquête, par le Génois Guglielmo Embriaco, de la coupe sacrée où Joseph d'Arimathie a recueilli le sang du Christ; c'est la prise de Tripoli par Filippo Doria; c'est la défaite infligée par le notaire Biagio Assereto à la flotte d'Alphonse d'Aragon; c'est la victoire des Pisans, conduits par le consul Uguccione Visconti, sur le roi tunisien Temin. Il va sans dire que ces scènes d'autrefois offrent à la riche imagination du poète et à son verbe sonore des occasions de s'exercer magnifiquement; par exemple, lorsqu'il nous décrit, dans la *Chanson du Sacrement*, la messe célébrée, avant l'assaut, sur les vaisseaux d'Uguccione, au bruit du rugissement des lions captifs dans la ville infidèle.

Mais il n'a ni moins de pittoresque, ni moins de feu, ni moins d'émotion, lorsqu'il trace des tableaux de la guerre actuelle, lorsqu'il nous met sous les yeux, dans tout leur réalisme, les détails d'un embarquement de troupes, lorsqu'il nous montre un bivouac de bersaglieri campés dans l'oasis, les prisonniers martyrisés, ou quelque tombe de soldat qui ne porte point de nom, mais qui fait italienne la terre où elle est creusée, celle d'un Umberto Cagni, d'un Mario Bianco, tombés en combattant pour la patrie italienne.

Deux *Canzoni* méritent une mention spéciale, parce que les amitiés et les haines nationales du poète s'y manifestent avec une ardeur singulière. Dans la *Canzone d'Elena di Francia*, le poète salue la duchesse d'Aoste, Hélène de France, qui, sur le lit des soldats blessés, a penché « un pieux visage de sœur, un visage d'or comme la fleur de lys » ; et, s'inspirant heureusement de Joinville, il évoque le retour des vaisseaux qui ramenaient à travers la mer de Sicile la dépouille miraculeuse de saint Louis. La pièce se termine par un appel fraternel à la France :

O douce France, o sœur unique, — par la muette espérance qui se penche — sur les claires ondes de ta Moselle, —

par la mémoire pieuse de Valentine — qui, fidèle à son deuil, voulut souffrir — sans trêve dans son cœur l'épine aiguë —

par les champs d'où ton alouette folle — s'élance en poussant son appel, où les peupliers de la Meuse — frémissent, et où le sang crie dans les glèbes, —

France, reçois et conserve la joyeuse — promesse que te fait, d'une vengeance — plus grande, cette chair sanglante,

Taille pour nous avec ta vieille hachette — un rameau du chêne de Lorraine, — sur la colline où Jeanne est en sentinelle, —

entrelace au rameau rude la verveine — jadis sacrée à nos pères et nous l'envoie.... —

O Hélène, qui au front de nos morts — vois gravée la vertu de Rome — par le grand pacte latin, aujourd'hui tu portes —

la verveine augurale entre tes cheveux !

La chanson qui fait suite, la *Canzone dei Dardanelli*, fut écrite par le poète sous le coup de l'indignation qu'il ressentit en apprenant que la flotte de Tarente, qu'on croyait en marche vers les Dardanelles, n'était point partie (17 nov. 1911). Il rappelle avec amertume les temps anciens où, en dépit de toutes les troupes de Mahomet II, quatre vaisseaux vénitiens s'en allaient ravitailler dans Constantinople le dernier empereur grec assiégé, où la ville des Doges régnait sur la Méditerranée :

« O Sénat vénitien ! O ancienne liberté de la mer ! » Et surtout, il s'en prend avec une extrême violence à ceux qu'il appelle les tuteurs, les pédagogues de l'Europe : à l'Anglais, à l'Allemand, « celui qui tantôt grince des dents vers le Rhin, — tantôt sourit, livide de bile — le mufle dans sa bière sanglante ». Les tercets écrits contre l'Autriche parurent tellement injurieux envers une puissance alliée de l'Italie, que le « Corriere della Sera » refusa de les insérer et que le gouvernement italien fit saisir, le 10 janvier 1912, la première édition des *Canzoni* qui les contenait. Dans la seconde, le poète a remplacé les strophes qu'il était obligé de supprimer par cette mention vengeresse :

Cette chanson de la Patrie trempée fut mutilée par la main de la police, sur l'ordre du cavalier Giovanni Giolitti, chef du gouvernement d'Italie, le 24 janvier 1912. — G. D'A.

Aussi bien, les *Canzoni* n'ont rien de la sagesse de cantates officielles. Elles sont nationales, et la plus vive passion les anime. L'Italie contemporaine a trouvé un poète patriotique digne de ses désirs de gloire, une voix harmonieuse et forte pour célébrer ses conquêtes. Celui qui a chanté les choses belles et la volupté, a montré qu'il savait ne pas demeurer captif de leurs charmes. Le poète aristocratique a vibré de la même émotion qui transportait le plus humble de ses compatriotes. Il a chanté des choses grandes.

Les *Canzoni* excitèrent en Italie un vif enthousiasme. A mesure qu'elles paraissaient dans le « Corriere », les jeunes gens les apprenaient par cœur; et ceux en l'honneur de qui elles avaient été écrites, les soldats de la Tripolitaine, les récitaient avec ivresse dans les tranchées de Derna ou de Benghazy. Les villes italiennes, dont le poète associait la gloire ancienne aux exploits de leurs derniers enfants, lui adressaient l'expression de leur gratitude; la ville de Gênes, entre autres, spécialement invoquée en tête de la *Canzone del Sangue*. Le professeur F.-M. Zandrino, secrétaire général de l'Association ligure des journalistes, obtenait de G. d'Annunzio le don du manuscrit de cette chanson au Consortium autonome du port de Gênes, et cette association s'empressait de commander à deux artistes, Federico Maragliano et Aurelio Craffonara, un étui digne de contenir l'œuvre du maître, qui fut reçue solennellement le 22 juin 1912. C'est à Gênes encore que les *Canzoni* inspirèrent à un jeune artiste de dix-neuf ans, Amos Nattini, des compositions singulièrement originales, que le Consortium autonome, présidé par le professeur Nino Ronco et sur la proposition du même professeur Zandrino, publia, à ses frais, dans une édition de luxe. Les neuf dessins que A. Nattini exécuta en trois mois (un frontispice représentant Mérope et la Victoire Aptère; un cul-de-lampe final figurant saint Georges, et sept illustrations symboliques des sept Chansons d'Outre-mer, du Sang, du Sacrement, des Trophées, de la Diane, d'Hélène de France et des Dardanelles), s'inspirent, pour les visages et les attitudes des corps, des peintures des vases grecs; l'anatomie y est marquée avec beaucoup de science, bien qu'avec quelque excès dans le détail; mais le sens de la composition et la synthèse du passé et du présent dans un symbolisme enthousiaste et bardi y sont des plus remarquables. — Louis COQUELIN.

***Chevalier** (Ulysse), érudit français, né à Rambouillet le 24 février 1841, membre de l'Institut. Fils d'un médecin, il se fit prêtre; sorti du grand séminaire de Romans, il fut ordonné en 1867 et devint chanoine honoraire de Valence en 1877, de Lyon en 1892, de Grenoble en 1900. Il a consacré sa vie entière, avec une puissance de travail et une continuité véritablement remarquables, à l'étude des sources de l'histoire du moyen âge et de l'histoire de l'Eglise. Il fut nommé, en 1887, membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui lui décerna plusieurs prix pour ses travaux et, le 1er mars 1912, il fut élu membre titulaire, en remplacement d'Edmond Saglio.

Le nombre des travaux publiés par Ulysse Chevalier est considérable. Dans l'ouvrage : *le Chanoine Ulysse Chevalier, Son œuvre scientifique, sa bio-bibliographie* (1903, in-8°), l'énumération de ses œuvres comporte 466 numéros, dont 248 pour les ouvrages ou travaux proprement dits, en laissant à part les comptes rendus de bibliographie.

Encouragé et guidé par Léopold Delisle dans la recherche des sources historiques, il entreprit la publication de la *Collection de cartulaires dauphinois* (Vienne et Montbéliard, 1869-1888, 8 vol. gr. in-8°). En même temps, il publia toute une série de documents historiques sur le Dauphiné, d'après des collections d'archives ; ils furent groupés sous le titre de *Recueil de documents historiques inédits sur le Dauphiné* (1869-1872, 10 livraisons).

La liturgie fut une des matières qui captivèrent Ulysse Chevalier, et il se mit à étudier les anciens monuments liturgiques de nos églises : sacramentaires, martyrologes, ordinaires, hymnaires, tropaires. Il sortit de ces recherches une *Bibliothèque liturgique* (1893-1897, 6 vol. gr. in-8°), œuvre considérable, contenant le catalogue raisonné de plus de 30.000 chants, hymnes, proses, séquences et tropes en usage dans l'Eglise latine depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, et qui fournit de précieuses indications sur l'histoire religieuse et littéraire. En outre, d'une excursion archéologique en Espagne, en 1892, il avait rapporté un grand nombre de renseignements sur les livres liturgiques espagnols.

Ayant lu, ou parcouru, à très peu près tout ce qui avait été écrit sur l'histoire de l'Eglise, en particulier au moyen âge, il avait réuni sur cette période une somme énorme de documents. C'est alors que, désireux de mettre à la portée du public les références si nombreuses qu'il possédait, il conçut le plan d'un travail de bibliographie qui est une œuvre d'érudition de premier ordre, remarquable par sa précision et sa méthode, et qui représente le résultat de toute une vie de labeur. C'est le *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, comprenant deux parties : *Bio-bibliographie* (2 vol., 1877-1888. Nouv. édit. 1905-1907); et *Topo-bibliographie* (2 vol., 1894-1903). Le répertoire bio-bibliographique énumère tous les hommes marquants qui se sont fait connaître par leurs œuvres ou par leur vie, depuis l'ère chrétienne jusqu'au moyen âge; le second indique toutes les localités où l'activité chrétienne s'est fait sentir de manière quelconque, pendant la même période.


Ulysse Chevalier.

Pendant qu'il poursuivait l'achèvement de cet ouvrage, Ulysse Chevalier, qui avait hérité des papiers du savant chanoine provençal Albanès, de Marseille, avait entrepris d'en tirer les éléments d'une histoire religieuse des diocèses de Provence; mais il ajouta beaucoup au fonds provenant de son émule. Il fit paraître : *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France*. Tome Ier, *Province d'Aix*; tome II, *Marseille* (1895-1899). Il publia aussi : *Annales de la ville de Romans* (1897, in-8°) et *Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, recueillis par feu M. le chanoine Albanès* (1847, in-8°).

Le chanoine Ulysse Chevalier a consacré, entre tant d'autres travaux, des études à la question des origines du Saint-Suaire de Lirey et de son authenticité, et celle du sanctuaire italien de Santa Casa de Lorette. Il a entrepris un *Repertorium hymnologicum*, qui est aussi une œuvre considérable. Enfin, il a écrit un mémoire historique sur *Jean de Bernin, archevêque de Vienne* (1218-1266) (1910, in-8°). — G. REGELSPERGER.

Chi-ga-tsé, ville du Thibet et l'une des métropoles religieuses du pays, sur le Penanang, au sud du Dzang-bo, à 3.350 mètres d'altitude, à 300 kilomètres environ à l'ouest de Lhassa. C'est une des plus curieuses villes du Thibet, en même temps que l'une des plus commerçantes. Peu d'Européens avaient eu, jusqu'à ces dernières années, la bonne fortune de la visiter; et le voisinage même du grand couvent lamaïste Tachi-lambo contribuait à en éloigner les touristes importuns. Mais Sven Hedin, au cours de son dernier voyage, a pu faire à Chi-ga-tsé un long séjour et rapporter une description précise de la ville. « Au milieu d'une large plaine jaune, écrit-il (trad. de Ch. Rabot), un groupe de trois cents maisonnettes blanches, avec toits à l'italienne, voilà Chi-ga-tsé. De loin, très pittoresque est cette bourgade avec ses façades claires, rehaussées au sommet d'un badigeon rouge ou noir et sa forêt de bannières et de drapeaux multicolores, destinés à préserver les habitants des maléfices du démon. De près, l'impression change : rien que des ruelles étroites, remplies de bourbiers, de cadavres de chiens et de détritus, avec, çà et là, quelques petites places non moins sales. Dans un contraste frappant avec cet amas de bicoques, sur un mamelon isolé, se dresse un entassement de constructions grandioses. Une vision de puissant château protégeant un village de manants. C'est le *tzong*, la citadelle, le siège du pouvoir temporel. »

C'est au pied du *tzong* que se tient le marché de Chi-ga-tsé. D'ailleurs, point de bazar spécialement construit pour abriter les transactions. « Les marchandises, dit encore Sven Hedin, sont étendues à terre ou entassées dans des paniers, en longues lignes parallèles, chaque spécialité cantonnée dans une partie distincte. D'un côté sont les poteries, de l'autre le bois, un peu plus loin la ferraille, l'ornementation : les perles de verre, le corail; la mercerie; les objets de piété; enfin l'alimentation. » Tous les produits de l'Asie orientale sont d'ailleurs représentés : mandarines du Sikkim, porcelaines de Chine, marmites et cuivres forgés au Thibet même, peaux de yak, sont accumulés en un pittoresque désordre. Ce sont généralement des femmes qui surveillent ces étalages en plein vent, et les acheteurs comprennent une foule bigarrée de Chinois, de Népalais, de Cachemiriens, de Thibétains.

Au point de vue religieux, Chi-ga-tsé est la résidence du second des deux papes lamaïstes, le *tachi-lama*, qui habite l'immense couvent de Tachi-lumpo, un peu à l'est de la ville. Le tachi-lama, considéré comme une incarnation d'Amithaba, est, à proprement parler, le véritable souverain spirituel du lamaïsme, tandis que le dalaï-lama est plutôt son souverain temporel. L'autorité du dalaï-lama de Lhassa s'étend sur un champ plus vaste, mais, dans le domaine religieux, le tachi-lama de Chi-ga-tsé, gardien du dogme et juge suprême de toutes les questions intéressant la foi, jouit d'une réputation peut-être plus grande encore de sainteté et d'infaillibilité. Son vêtement de cérémonie comprend une longue robe jaune et une sorte de mitre, en forme de casque romain. — G. TREFFEL.

Claparède (Arthur DE), géographe suisse, né à Champel, dans le canton de Genève, le 4 avril 1852, mort à Genève le 13 décembre 1911. Il appartenait à l'une des plus illustres familles genevoises d'origine française : ses ancêtres, dont le berceau était la petite ville de Pompignan (Gard), et parmi lesquels plusieurs furent consuls à Montpellier, avaient quitté la France au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes. Lui-même était proche parent du grand naturaliste suisse Antoine-René-Edouard de Claparède (1832-1871). Il fit à Genève, puis à Paris, d'excellentes études littéraires et juridiques et, en 1875, prit le grade de docteur en droit. Deux ans après, il était nommé secrétaire du département politique de la Confédération suisse, à Berne, et plus tard attaché à la légation helvétique de Vienne. Il quitta ces fonctions pour se livrer plus exclusivement à son goût pour la géographie et les voyages. Les pays de la Méditerranée, en particulier la Tunisie, la Corse, la Grèce, l'Egypte et l'Algérie, l'Extrême-Orient, où il visita notamment le Japon, la Chine, les îles Philippines et l'archipel de la Sonde, furent visités par lui en de fructueuses excursions, où il put réunir les éléments d'une érudition géographique vraiment prodigieuse, et qu'il a versée sans compter dans une infinité de notes publiées surtout dans le bulletin la Société de géographie de Genève, dont il était un des membres les plus actifs et qu'il présida à dix reprises. Nous ne pouvons que mentionner, parmi les principales : *Champéry et le Val d'Illiez* (Genève, 1885); *Quatre semaines sur la côte de Chine* (Genève, 1884); *Au Japon. Notes et souvenirs* (1889); *la Constitution et les Lois constitutionnelles de la république et du canton de Genève, réunies, coordonnées et mises en regard de la constitution fédérale* (1888); *De la juridiction des consulats suisses en Extrême-Orient* (1888). En 1908, Arthur de Claparède, qui avait à maintes reprises représenté la Suisse dans les congrès internationaux de géographie, fut chargé d'organiser le congrès de Genève, et s'acquitta de sa tâche avec une parfaite maîtrise. Il est mort après avoir mis la dernière main à la publication des *Actes* de cette belle solennité géographique. — H. TRÉVISE.


Arthur de Claparède. (Phot. Boissonnas.)

***Coullié** (Pierre-Hector), cardinal-archevêque de Lyon, né à Paris le 14 mars 1829. — Il est mort à Lyon le 11 septembre 1912. Le cardinal Coullié, avant d'accomplir dans l'épiscopat français une longue carrière, avait fait partie du clergé parisien. Il appartenait à une modeste famille de la Cité : son père était menuisier. Il entra, fort jeune, au petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Il y vit pour la première fois l'abbé Dupanloup, alors supérieur de l'établissement, et qui devait exercer plus tard sur sa destinée une si bienfaisante influence. De Saint-Nicolas du Chardonnet, il passa à Saint-Sulpice, où il acheva ses études de théologie, et, en 1854, il reçut la prêtrise. Il fit ses débuts dans le faubourg Saint-Antoine, à la paroisse Sainte-Marguerite, aux côtés de l'abbé Simon, qui l'emmena avec lui à Saint-Eustache. C'est là que l'abbé Coullié assista au siège de Paris, puis aux désordres de la Commune : son église fut envahie par les fédérés, et le curé, fait prisonnier, ne dut son salut qu'à l'intervention des dames de la Halle. Après la guerre, il fut envoyé comme premier vicaire à

Notre-Dame-des-Victoires. Enfin, comme compensation à une disgrâce injuste et d'ailleurs momentanée, le cardinal Guibert lui confia le poste de promoteur de l'officialité diocésaine. C'est là que son ancien maître, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, déjà abattu par l'âge et la maladie, vint le chercher en 1876 pour se l'adjoindre comme coadjuteur, avec le titre d'évêque de Sidonie *in partibus*. Il eut, en cette qualité, à préparer l'énorme dossier que comportait le procès en béatification de Jeanne d'Arc et à le présenter en cour de Rome. La mort de Mgr Dupanloup, survenue en 1878, amena presque naturellement sa promotion à l'évêché d'Orléans.

Il n'essaya pas de lutter avec l'écrasant souvenir de son prédécesseur. Très modeste, il se contenta d'être un évêque attentif, bienfaisant et indulgent. Pendant toute la durée de son épiscopat orléanais, le souci du procès de Jeanne d'Arc, qui se poursuivait lentement à Rome, occupa son activité. La béatification était à la veille d'être prononcée, lorsque Mgr Coullié se vit confier l'archevêché de Lyon (1893). Quatre ans après, Léon XIII devait le créer cardinal-prêtre, dans le consistoire du 19 avril 1897. Il fut le dernier promu sous le régime concordataire.

Le titre d'archevêque de Lyon comporte la primatie des Gaules. De ce chef, Mgr Coullié, quels que fussent son désir de tranquillité et ses goûts pacifiques, dut, à plusieurs reprises, prendre la parole au nom du clergé français. C'est ainsi qu'en 1894, lorsque fut promulguée la nouvelle loi sur la comptabilité des fabriques, il protesta par une lettre rendue publique auprès du ministre des cultes Spuller, et il invita les conseils de fabrique de son diocèse à ne pas tenir compte de la loi : le ministre répliqua en déférant comme d'abus le prélat au conseil d'Etat et en supprimant son traitement. C'était le conflit ouvert. Pourtant, si des manifestations catholiques eurent lieu à Lyon, en avril 1894, lorsque vinrent à Lyon le président du conseil Casimir-Perier et les ministres Burdeau et Marty, elles ne furent en aucune façon l'œuvre directe ou indirecte du prélat; et, quelques semaines plus tard, ce fut l'archevêque naguère frappé qui dut assister à ses derniers moments, dans la soirée tragique du 24 juin, le président Carnot, mortellement atteint par Caserio.


Cardinal Coullié. (Phot. Bonne Presse.)

Après la séparation des Eglises et de l'Etat, le cardinal Coullié eût pu avoir, à l'égard de la cour de Rome, un autre grand rôle à jouer, au titre de primat des Gaules. Personnellement, il réussit, grâce à la générosité des Lyonnais, à sauver ou à rétablir assez vite toutes ses œuvres de charité et ses séminaires; mais, dans les problèmes qui se posèrent au sujet de la nouvelle organisation que devait recevoir l'Eglise de France, il ne sut donner que l'exemple d'une soumission absolue aux volontés du saint-siège. Si les désirs très respectueusement exprimés par les plus éminents des catholiques français et même par le corps épiscopal ne trouvèrent auprès de Rome qu'un accueil sans empressement, une part de cet insuccès lui revient certainement. D'une grande piété, d'une bonté parfaite et qui lui avait valu à Lyon l'affection respectueuse de ses diocésains, le cardinal Coullié, qu'honorait l'exceptionnelle sympathie de Pie X, n'avait aucune des qualités d'un homme de combat... Ses dernières années furent attristées par la situation pénible de l'Eglise de France, et aussi par la maladie, qu'il supporta avec un touchant courage. A demi paralysé, il avait dû obtenir du pape la permission de dire sa messe assis... Ce fut un prêtre admirable. — AJEN DE L'ISLE.

***désintégrateur** n. m. — ENCYCL. *Travaux hydrauliques*. On a donné le nom de *désintégrateur* à un appareil destiné à faciliter le travail des dragues à succion.

Le curage des ports, baies, chenaux s'effectue généralement par le moyen de dragues à godets, qui raclent les fonds vaseux : chacun des godets de la chaîne s'emplissant à son tour, pour amener à la surface les matériaux dont il s'est rempli. Lorsque les fonds sont constitués par des bancs d'argile compacte dans lesquels il faut creuser, les dragues à godets sont la plupart du temps suffisantes, car la force de pénétration des godets et la robustesse de tout le système sont telles que le creusement s'effectue peu à peu; mais, si les fonds se trouvent


La drague à succion « South Australian », munie, à l'avant, d'un désintégrateur.

être rocheux, il faut alors soit dynamiter les écueils, soit les désagréger en mettant en œuvre des dérocheuses. (V. DÉROCHEUSE, t. Ier du *Larousse Mensuel*, p. 35.) Dans certains ports à fonds exclusivement sablonneux ou creusés à l'estuaire d'un fleuve qui dépose peu à peu ses charges de sédiments, on utilise des dragues à succion, qui offrent sur les dragues à godets l'avantage précieux de la rapidité. Mais, si d'aventure ces appareils doivent servir en fonds argileux, ils perdent leur supériorité, et souvent même sont inutilisables, parce que leur service est incomplet, sinon nul, l'aspirateur étant sans effet sur les argiles compactes. Il fallait alors imaginer un moyen mécanique de désagréger les bancs argileux, et c'est ainsi qu'a été inventé le désintégrateur.

L'adjonction de cet appareil complète donc heureusement les dragues à succion et leur permet de remplacer les dragues à godets dans presque tous les cas.

Le désagrégateur est constitué par des lames métalliques incurvées en spirale et disposées autour du tuyau d'aspiration; l'ensemble reçoit un mouvement de rotation rapide, que lui impriment une série d'engrenages et d'arbres en acier disposés le long du tuyau d'aspiration.

Le modèle dont nous donnons ci-contre la figure (système A.-F. Smulders de Rotterdam) a permis aux essais d'enregistrer les résultats suivants : aspiration de sable, 2.600 tonnes à l'heure; argile compacte, 1.520 tonnes (ou 868 m³). — HENRY NOLLET.


Le désintégrateur à l'avant de la drague.

***Durand-Morimbeau** (Henri), dit *Henri des Houx*, né à Paris en 1848. — Il est mort dans cette ville le 27 janvier 1911. Henri des Houx, dont la carrière a été résumée et les principaux ouvrages mentionnés au tome III du *Nouveau Larousse illustré*, était un journaliste à l'esprit distingué et brillant, fort lettré, et qui avait attaché le meilleur de son obser-

vation au monde et aux choses d'Eglise. Son principal ouvrage: *Souvenirs d'un journaliste français à Rome*, paru en 1886, est un livre curieux, rempli d'anecdotes amusantes sur la curie romaine, aussi bien que sur le Quirinal. Certaines appréciations du journaliste touchant les personnes furent jugées sévères et inopportunes, et les *Souvenirs* furent mis à l'index. L'auteur dut faire soumission publique. Vers la fin de sa vie, Henri des Houx, qui avait surtout collaboré au « Matin », avait été un des promoteurs les plus ardents de la constitution des associations cultuelles, au lendemain du vote de la loi de séparation. Mais son catholicisme peu discipliné effrayait beaucoup d'esprits religieux, et, les associations ayant été définitivement condamnées par Pie X, aucune des tentatives du journaliste n'eut de succès. — J.-M. Delisle.

***ébarbeuse** n. f. — Techn. *Ebarbeuse mécanique pour les pavés de bois*, Appareil au moyen duquel on enlève rapidement les fibres écrasées des vieux pavés de bois.

— Encycl. Quand un pavage en bois est parvenu au terme de sa durée, on procède à son relèvement, et les vieux pavés sont remplacés par des pavés neufs. Ces vieux pavés sont, pour la plus grande partie, mis au rebut et vendus comme bois à brûler; mais il en est cependant qui sont susceptibles d'être utilisés encore pour des pavages secondaires, après avoir subi un traitement en rapport avec leur état et leur degré d'usure. Les uns sont recépés, c'est-à-dire débarrassés (par rognage à la scie circulaire) d'une tranche de deux ou trois centimètres d'épaisseur du côté usé par le charroi; dans cet état, et bien que de hauteur réduite, ils peuvent faire encore un excellent usage, si l'on tient compte que l'ouvrier effectuant le recépage opère une sélection en inspectant soigneusement chaque pavé pour en apprécier la valeur. Les autres n'ont besoin, pour resservir, que d'être débarrassés des barbes, c'est-à-dire des fibres écrasées à la surface supérieure de chacun d'eux par le roulage et débordant à sa périphérie. Lorsqu'il s'agit de petites quantités de pavés, l'ébarbage est fait à la main: l'ouvrier maintient d'une main le pavé posé sur un billot et, de l'autre, découpe à petits coups de hachette les fibres formant la barbe; le pavé conserve ainsi sa hauteur et peut servir à la réparation des flaches, soit qu'on le replace dans sa position primitive, soit qu'on le retourne pour faire poser sur la fondation du béton la face qui, primitivement, était offerte à la circulation.

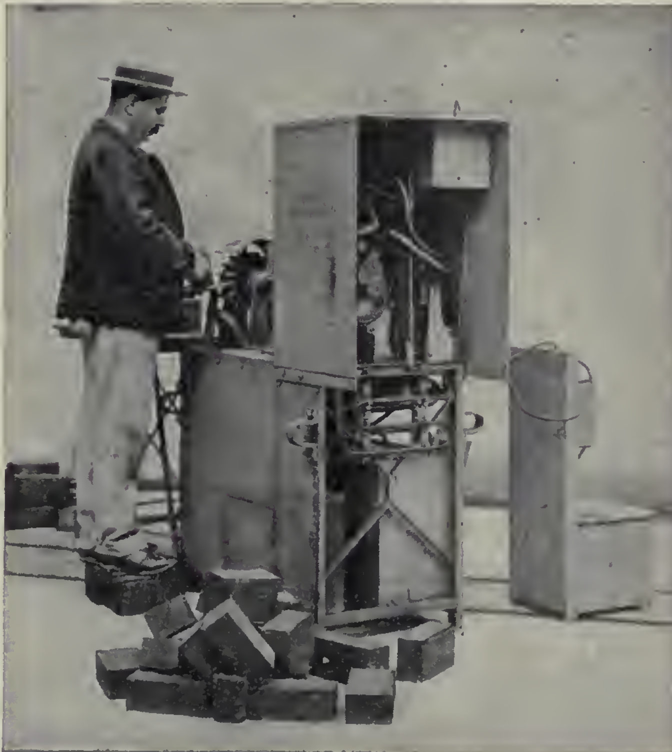
Mais l'ébarbage à la main, en raison de sa lenteur d'exécution et de divers autres inconvénients qu'il présente (usure rapide des hachettes et nécessité d'affûter fréquemment les outils), ne saurait convenir au traitement de grandes quantités de vieux pavés, et un système plus rapide et plus régulier était désirable.

De nombreuses tentatives ont été faites en ce sens, et les inventeurs se sont ingéniés à trouver un système susceptible de résister à l'usure rapide que provoquent les fines parcelles de gravier enfoncées dans la barbe des pavés. L'ébarbage au moyen de meules d'émeri, de meules de diamant noir, le découpage à la scie circulaire, ont, tour à tour, été essayés, mais aucun des systèmes ne possédait la résistance désirable. Il faut, en effet, qu'une ébarbeuse, pour être vraiment pratique, soit un outil simple, facilement démontable, d'un faible prix de revient, établi suivant des dimensions réduites qui en permettent le transport facile, n'exigeant pour fonctionner qu'une force minime; enfin, que l'organe ébarbeur proprement dit conserve l'affûtage le plus longtemps possible et permette un travail à la fois plus rapide et plus parfait.

L'ébarbeuse mécanique inventée par A. Josse, directeur de l'usine municipale de pavage en bois de Paris, satisfait parfaitement à ces diverses exigences; elle est composée d'une sorte de fraise porte-outil, recevant 16 lames mobiles. Ces lames rectangulaires présentent un biseau sur trois de leurs faces; elles sont ajustées sur le corps de la fraise suivant une direction donnée par l'expérience, et fixées à l'aide de deux vis; le démontage peut s'en faire rapidement. Il est possible, en conséquence, d'affûter séparément chaque lame; mais, aussi bien, le tranchant est suffisamment protégé par la façon même dont les lames attaquent les fibres écrasées: les premières fibres enlevées à la barbe font en quelque sorte tampon pour chasser les graviers devant l'outil. On considère que celui-ci peut fonctionner durant une journée entière sans affûtage; pour ne pas apporter d'interruption dans le travail, on remplace ordinairement le porte-outil tout entier par un autre, armé de lames fraîchement aiguisées. Ces lames sont, d'ailleurs, d'un prix modique, puisqu'elles peuvent être confectionnées simplement avec des tronçons égaux d'une barre d'acier.

Le porte-lames est calé sur un arbre de $0^m,035$ de diamètre, ajusté en manchon à celui d'une petite dynamo de 10 ampères, qui lui donne une vitesse de rotation de 1.600 tours à la minute.

L'ébarbeuse tout entière ne mesure pas plus de $0^m,98$ de long. sur $0^m,45$ de larg et $0^m,53$ de haut; elle est donc facilement transportable sur les chantiers de la voie publique et n'y occupe qu'un espace restreint. Son rendement est, en moyenne, de 350 à 400 pavés à l'heure. — J. Auvernier.



Ebarbeuse mécanique. (Système Josse.)

Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager, à Grignon (Seine-et-Oise). Par décret du 14 mai 1912 (publié au *Journal officiel* du 19 mai), il a été créé à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon une école supérieure d'enseignement agricole et ménager pour les jeunes filles.

Cette école, qui est ouverte chaque année pendant trois mois (du 15 juillet au 15 octobre), lorsque les élèves hommes fréquentant l'Ecole nationale d'agriculture sont en vacances, est destinée: 1° à former des maîtresses capables de donner un enseignement agricole et ménager très pratique; 2° à donner aux filles de propriétaires, de fermiers, une saine éducation, en rapport avec la profession agricole, ainsi qu'une instruction agricole et ménagère.

Les cadres de l'école, qui comprennent une directrice et trois professeurs et se recrutent par voie de concours, sont placés, non seulement au point de vue administratif, mais aussi au point de vue des études, sous la haute direction du directeur de l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon. En dehors des périodes de cours, la directrice et les professeurs sont chargées de l'inspection des écoles ménagères agricoles et des écoles de laiterie pour jeunes filles.



L'Ecole de Grignon. (Phot. David.)

Le premier concours pour la nomination de la directrice de cette école a eu lieu, à Paris, le 24 juin 1912 (le programme du concours a été publié à l'*Officiel* du 24 mai); puis, les 1er, 3 et 8 juillet, un second concours avait lieu à l'effet de nommer trois professeurs (économie domestique, couture et coupe, cuisine); enfin, le 11 juillet, un concours sur titres était ouvert à Paris, afin de pourvoir à la nomination de maîtres ou maîtresses de conférences de travaux pratiques, ainsi que de surveillantes répétitrices.

Au point de vue de l'enseignement, la nouvelle école comprend deux sections: 1° la section normale supérieure pour la préparation de professeurs et directrices d'écoles agricoles et ménagères, ainsi que des écoles de laiterie pour jeunes filles; 2° la section d'enseignement supérieur pour les jeunes filles d'agriculteurs qui désirent recevoir un enseignement ménager agricole, ou un enseignement de la laiterie.

1° *Section normale supérieure.* Dans la section normale supérieure, la durée des études est de un an et demi: du 15 juillet au 15 octobre de la première année, première période des cours et exercices pratiques à l'Ecole nationale de Grignon; du 15 octobre de cette première année au 15 juillet de l'année suivante, stage comme élèves-maîtresses servant d'adjointes dans les écoles ménagères; du 15 juillet au 15 octobre, deuxième période de cours et exercices à l'Ecole de Grignon.

L'enseignement comprend l'économie domestique, l'hygiène, la puériculture, la cuisine et conserves alimentaires, la coupe et couture, la comptabilité, la laiterie, la fromagerie, le jardinage et l'arboriculture fruitière, la zootechnie et l'hygiène du bétail, l'aviculture, l'apiculture.

Pour être admises à suivre les cours de la deuxième période, les élèves-maîtresses doivent subir avec succès: 1° à la fin de la première période trimestrielle, un examen sur toutes les matières étudiées pendant cette période; 2° à la fin du stage, au moment de la rentrée à Grignon, un deuxième examen sur les matières indiquées dans le programme d'études pratiques du stage.

A la fin de leurs études, les élèves-maîtresses qui ont satisfait à toutes les épreuves exigées par le règlement reçoivent le diplôme de l'*Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager* (*section normale supérieure*).

Le recrutement de cette première section se fait au concours: les candidates doivent être âgées de dix-neuf ans accomplis au 15 juillet de l'année du concours et posséder le brevet élémentaire. Les épreuves du concours comprennent des épreuves éliminatoires au nombre de deux (épreuve pratique de couture, épreuve écrite de sciences physiques et naturelles) et des épreuves orales. Les épreuves

éliminatoires ont lieu en juillet, le même jour et dans les villes ci-après désignées, au choix des candidates : Alger, Avignon, Bordeaux, Chaumont, Limoges, Lyon, Nevers, Paris, Rennes, Toulouse et Tours. Les épreuves orales sont publiques et ont lieu à Paris ; elles sont au nombre de trois (épreuve de physique et de chimie, épreuve de sciences naturelles et hygiène, épreuve d'économie domestique). Certains titres (brevet supérieur, certificat d'aptitude pédagogique, certificat d'instruction des écoles professionnelles agricoles et ménagères de Coëtlogon, le Monastier, Kerliver, certificat d'instruction d'une école agricole et ménagère ambulante du ministère de l'agriculture) assurent des points aux candidates. Le régime est l'internat, et le prix de la pension pour chaque période trimestrielle est de 200 francs. Mais des bourses et fractions de bourse sont accordées au moment de l'entrée à l'école.

2° *Section d'enseignement supérieur.* Dans cette section, la durée des études est de deux périodes de trois mois (15 juillet-15 octobre) et porte sur deux années. L'enseignement est un enseignement professionnel et raisonné et comprend : les notions de sciences physiques et naturelles appliquées au ménage et à l'agriculture ; l'économie domestique, l'hygiène, la puériculture, la cuisine et conserves alimentaires ; la coupe et couture, la comptabilité, la laiterie, la fromagerie, le jardinage et l'arboriculture fruitière, la zootechnie et hygiène du bétail, l'aviculture, l'apiculture.

A la fin de leurs études, les élèves qui ont satisfait aux épreuves exigées par le règlement reçoivent le diplôme de l'*Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager* (*section d'enseignement supérieur*).

L'admission dans cette section a lieu par ordre d'inscription, jusqu'à concurrence des places disponibles. Il n'y a concours que si le nombre des candidates est plus grand que le nombre des places disponibles. Les candidates doivent être âgées d'au moins seize ans accomplis au moment de leur entrée à l'école. Le régime est l'internat, et le prix de la pension le même que dans la section normale supérieure (200 francs par période d'un trimestre). Il est également accordé des bourses entières et fractions de bourse.

Dans cette section, des élèves étrangères peuvent être admises, mais seulement dans le cas où il y a des places disponibles non demandées par des élèves françaises.

Le nombre des élèves à admettre dans chaque section est fixé, tous les ans, par le ministre de l'agriculture. — JEAN DE CHAON.

*** élévateur** n. m. — ENCYCL. Techn. *Elévateur de madriers.* L'empilage des madriers, bois en bille, planches, traverses de chemin de fer, etc., se fait généralement à bras d'homme. Mais, outre que cette opération nécessite une équipe d'ouvriers d'autant plus nombreuse que les piles doivent s'élever plus haut, elle n'est pas sans occasionner des accidents graves. D'autre part, l'augmentation constante du prix de la main-d'œuvre met les industriels dans l'obligation de faire appel de plus en plus à des outils rapides, sûrs et économiques.

C'est pour satisfaire à ces diverses exigences qu'A. Josse, directeur de l'usine municipale de pavage en bois de la Ville de Paris, où l'on reçoit journellement des chargements importants de madriers à débiter, a imaginé l'appareil que nous décrivons ci-dessous.

L'élévateur Josse se compose de deux flasques triangulaires, réunies par des entretoises. Dans chacun des angles est fixé un arbre sur lequel sont calés deux tambours dentés, qui engrènent les mailles de deux chaînes parallèles au plan des flasques. De place en place, ces chaînes sont pourvues de crochets disposés pour recevoir les pièces de bois que des wagonnets amènent au pied de l'élévateur. Sur la face antérieure de l'appareil, se déplace, dans le plan vertical, une double console inclinée, que l'on peut faire monter au fur et à mesure de l'avancement du travail d'empilage et dont les déplacements sont commandés par le moyen d'un petit treuil. Le mouvement des chaînes est fourni par une dynamo de faible puissance.

Amenés à la base de l'élévateur, les madriers sont, un à un, soulevés par deux hommes, qui les posent successivement sur les crochets, au fur et à mesure du passage de ceux-ci. Cheminant jusqu'au sommet de l'appareil, chaque madrier, parvenu en ce point, bascule, et il est alors retenu par d'autres crochets fixés vis-à-vis des premiers et qui le soutiennent jusqu'à la rencontre de la console, sur laquelle ils l'abandonnent pour continuer leur course. Un ouvrier, qui demeure près de la console, en enlève les madriers à mesure qu'ils y arrivent et les passe à un compagnon, qui les dispose régulièrement les uns à côté des autres.


Elévateur de madriers (Système Josse.)

Il est facile de se rendre compte combien, à l'aide de cet appareil, l'empilage s'effectue avec sécurité, rapidité, et quelle économie de temps et de main-d'œuvre il permet de réaliser. — J. AUVERNIER.

Elisabeth de Saxe, duchesse de Gênes, princesse italienne, grand'mère du roi d'Italie Victor-Emmanuel II, née à Dresde le 4 février 1830, morte à Stresa, sur le lac Majeur, au mois d'août 1912. Elle était la fille du roi Jean Népomucène de Saxe, et d'Amélie, princesse de Bavière, et fut mariée, le 22 avril 1850, avec le frère cadet du roi Victor-Emmanuel, Ferdinand, duc de Gênes. Cette union fut courte, mais heureuse. Le jeune prince, digne fils du vaillant soldat qu'était le roi Charles-Albert, s'était consacré tout entier au service de l'indépendance italienne. Il avait combattu aux côtés de son père, à Custozza, pendant la campagne de 1848, et il a refusé de monter sur le trône de Sicile pour ne pas paraître pactiser avec les révoltés. Son mariage avait été un véritable événement politique : y avaient été conviés des représentants de toutes les classes de la nation piémontaise, et aussi des Italiens étrangers au Piémont, mais réfugiés à Turin et qui, quoique généralement libéraux, étaient parfaitement accueillis par le gouvernement royal, dont ils servaient les visées unitaires.

La nouvelle duchesse fut parfaitement reçue à la petite cour piémontaise. Jeune, gracieuse, fort instruite des choses allemandes aussi bien que de la littérature de son pays italien, parfaite musicienne, elle fut particulièrement choyée par son beau-frère Victor-Emmanuel. Mais elle resta veuve après cinq ans à peine de mariage (10 février 1855), avec deux enfants, qui devaient être : l'un la future reine Marguerite, femme du roi Humbert, l'autre le duc actuel de Gênes, qui a été un des créateurs de la marine italienne. On parla pour elle d'un nouveau mariage, soit avec le prince Napoléon, soit même avec le roi Victor-Emmanuel : mais ces projets, à supposer qu'ils aient été un moment sérieux, n'eurent aucune suite. Aux unions princières, dont on parlait pour elle, la duchesse Elisabeth préféra, en 1856, la main d'un de ses chambellans, d'ailleurs fort honnête homme, que le roi d'Italie, après un moment de mauvaise humeur, créa marquis de Rapallo. (Il mourut le 27 nov. 1882.) Elle vécut dans une demi-retraite des plus dignes, paraissant assez peu à la cour où elle savait cependant parfaitement tenir son rang, mais préférant, sur les bords du lac Majeur, sa jolie résidence de Stresa, où elle faisait de longs séjours dans une société de musiciens, d'artistes et de lettrés. Piero, Giacosa, Fogazzaro comptèrent parmi les privilégiés admis dans son intimité. Elle était d'ailleurs fort pieuse et respectée pour sa charité dans toute l'Italie. — G. VAZERAC.


Elisabeth de Saxe.
(d'après une lithographie de 1850).

Favre (JULES). *Essai de biographie historique et morale*, par Maurice Reclus. (Paris, 1 vol. in-8°, 1912.) — Maurice Reclus a très justement, dès les premières lignes de son livre, revendiqué pour l'histoire le droit de prendre, sans déchoir, la forme biographique, à la condition, bien entendu, qu'il ne soit apporté dans l'examen des grandes individualités, en quelque sorte représentatives d'une époque ou d'un parti, aucune préoccupation de réquisitoire ou, encore moins, d'apologie. Cette impartialité était peut-être, dans le cas présent, malaisée à sauvegarder. Il n'y a guère plus de trente ans que Jules Favre a disparu, après avoir été âprement discuté et quelquefois haï, et les querelles politiques auxquelles il fut mêlé sont encore chaudes... Mais quel beau sujet que l'étude de sa vie, et combien ont dû se trouver récompensés l'effort de recherche et la probité de jugement de son actuel historien ! Jules Favre a été mêlé, depuis 1830, à l'histoire la plus intime du parti républicain. Son rôle y fut toujours actif, brillant, quelquefois prépondérant. L'ancien défenseur d'Orsini, le chef des Cinq, symbolisa longtemps l'opposition légale au second Empire, avant de devenir, au 4-Septembre, un des fondateurs de la troisième République et de prendre courageusement, au milieu de nos désastres, la responsabilité de la politique extérieure de la France et des concessions douloureuses au vainqueur... Et, pourtant, quel chef de groupe, au milieu de la lutte, aussi bien qu'après même le triomphe de ses idées, a été plus durement critiqué par ses propres soldats ? Depuis le fameux procès d'avril 1835, c'est du cœur même de la phalange républicaine que sont venues les accusations les plus impitoyables contre lui. Ce sont d'anciens républicains qui lui ont, après 1871, donné le coup de grâce, en l'attaquant dans sa vie privée. Il est mort presque obscurément, sous le poids de l'incurable chagrin où l'avaient plongé à la fois le deuil de la France et le sentiment de l'ingratitude publique... Carrière tourmentée, brillante assurément, mais qui fut, somme toute, loin d'être heureuse. A quelles causes imputer les revers qui l'ont attristée ? Est-ce à la fatalité des événements, au manque de discipline et d'éducation politique des républicains, à certains défauts personnels de Favre, ou peut-être à tous ces facteurs conjugués ? Autant de problèmes d'ordre historique, psychologique ou moral, qui s'entremêlent en un livre abondant, vivant, nourri de faits et de textes, et fort suggestif. Rien n'y est dissimulé des faiblesses de l'homme privé, comme des erreurs de l'homme d'Etat ; mais il suffit à Jules Favre d'être mieux connu pour se voir grandi.

Rien de disparate, d'ailleurs, dans sa longue carrière. Son idéal et ses conceptions politiques apparaissent, dès ses débuts, nettement définis et ne varièrent jamais. Maurice Reclus a eu raison d'insister sur ces premières années de la carrière de Favre et sur sa formation intellectuelle. Il a fait revivre le brillant élève du lycée de Lyon, à la ma-

gnifique mémoire, à l'esprit grave et appliqué — *M. le Juge,* disent ses camarades — sans doute orgueilleux et ambitieux déjà. Puis l'étudiant obstiné et ascétique, complétant à Paris son éducation, soumettant sa parole, comme Démosthène, aux plus rudes disciplines, prenant l'habitude de courir dans les rues pour gagner quelques quarts d'heure utiles à son labeur, travaillant à genoux pour dompter le sommeil, créant à force de patience son génie oratoire. Il est libéral déjà, comme toute la jeunesse enfiévrée de 1828 ; mais son républicanisme est tout spontané, et ce goût de l'indépendance qui restera jusqu'au bout un des traits dominants de son caractère l'éloigne des chapelles et des écoles, et en particulier du saint-simonisme. Fausse, d'ailleurs, est la légende qui le fait participer aux combats des rues en juillet 1830. Mais, en 1831, il arrive à Lyon, se fait inscrire au stage, et, curieux présage, débute au barreau en défendant au nom de la liberté d'enseignement une pauvre fille qui avait ouvert sans autorisation une école dans la banlieue de la ville. En même temps, il écrit au « Précurseur », le journal lyonnais d'opposition constitutionnelle, des articles d'abord nettement loyalistes, mais où bientôt s'accuse l'évolution de sa pensée vers la gauche. Il va vers l'idéal républicain comme Carrel et Petetin, et les événements de novembre 1831, la révolte de la Croix-Rousse, la vue de la misère des insurgés précipitent sa transformation intérieure. Bientôt, il est l'avocat attitré des mutuellistes lyonnais, du « Précurseur » dans ses nombreux procès de presse, et il n'hésite pas à crier au jury, en des formules passionnées, les ressentiments du parti républicain dont il est l'interprète. Lui-même, en 1834, est poursuivi pour avoir trop vivement commenté un arrêt de la cour de Lyon, condamnant pour rébellion un étudiant libéral. En 1835, il vient enfin à Paris, appelé à figurer au nombre des défenseurs du procès d'avril.

Il n'a, à ce moment, que vingt-six ans : mais son talent oratoire est déjà mûr, et ses idées politiques ont pris forme. L'avocat est impeccable; sa mémoire surprenante, l'habitude prise d'abord d'écrire ses plaidoyers, son souci de l'expression à la fois élevée et juste donneront bientôt, même à ses improvisations, une beauté de forme caractéristique. Familière ou véhémente, précise quand il le faut, mais s'abandonnant volontiers aux grandes envolées historiques ou métaphysiques, sa parole reste toujours châtiée, — artistique, pourrait-on dire. Aucune brutalité de ton ne déparera jamais ses plus énergiques apostrophes... Surtout, il a conscience de la dignité de sa profession. Il croit à la justice, à l'efficacité des voies légales, qu'il préfère d'instinct, en tant qu'instrument de progrès, aux violences populaires. Il est l'adversaire déclaré du pouvoir personnel, c'est-à-dire de la monarchie, royaliste ou impériale; mais son sens pratique, aiguisé au contact des affaires, l'éloigne des exagérations démagogiques. « Révolutionnaire, il l'était, certes, lui-même aux époques où, chef d'opposition, la logique de sa pensée et de son action le posait en adversaire du système politique établi; *mais il ne cessa jamais pour autant d'être un homme d'ordre et d'autorité* ». (M. Reclus.) On ne saurait trop insister sur ce caractère particulier des conceptions politiques de Jules Favre. Aggravé, chez lui, d'un sentiment d'ailleurs fort juste de sa valeur personnelle, qui l'empêchait de se plier à la discipline étroite de son parti, et aussi d'une sensibilité exceptionnelle qui le vouait à la souffrance en lui rendant plus amères les déceptions inséparables de toute action politique, il explique très largement les malentendus qui le séparèrent d'une fraction notable des républicains, pour lesquels l'insurrection resta toujours le premier des devoirs et le seul moyen d'action traditionnellement efficace...

Le premier de ces malentendus s'éleva au procès d'avril 1835. Lorsque le chancelier Pasquier eut, en violation de la loi, prétendu imposer aux accusés, au lieu et place des hommes politiques librement choisis par eux, des avocats d'office pris dans le barreau de Paris, la question se posa de savoir si les républicains devaient consentir à paraître à la barre Jules Favre presque seul, contrairement à l'avis d'Armand Carrel, de Ledru-Rollin et de Saint-Romme, insista pour que toutes les ressources de l'éloquence judiciaire et de la procédure fussent mises au service des accusés. Leur défense lui apparaissait « comme un principe intangible, supérieur à toute considération de tactique ». Dans la réunion tenue avant la première audience, Carrel eut pour lui un mot dédaigneux et cruel : « Soit, monsieur, nous ferons de tout ceci une affaire correctionnelle! » Blanqui, Michel de Bourges l'apostrophèrent violemment. Malgré tout le talent qu'il dépensa dans sa défense pied à pied des accusés, d'ailleurs sans succès (il tomba malade à l'issue du procès), des républicains pensèrent, avec Louis Blanc, que Jules Favre n'était venu chercher à Paris qu'un théâtre plus digne de ses facultés brillantes. La légende était créée, et elle le poursuivit toute sa vie, de « l'avocat sans cœur et sans foi, du rhéteur sans idéal et sans conviction, qui met son immense talent au service de rancunes et d'ambitions personnelles... ».

Les mêmes conflits entre Jules Favre et les éléments avancés du parti républicain devaient se renouveler après la révolution de Février. Favre consentit à devenir, au ministère de l'intérieur, le principal collaborateur de Ledru-Rollin. Il s'y montra, en dépit des attaques que devaient lui prodiguer les conservateurs, infiniment plus modéré que son chef, dont les écarts de plume ne doivent pas lui être imputés. Il contribua notamment à le décider, le 16 avril, à réunir la garde nationale pour prévenir un mouvement socialiste. Elu député dans la Loire, d'ailleurs péniblement, il acheva de s'aliéner le parti avancé en acceptant de rapporter, dans un sens favorable, la demande en autorisation de poursuites contre Louis Blanc, impliqué dans la tentative d'insurrection du 15 mai. Faute lourde, dont, peut-être, ne suffisent pas à l'excuser la duplicité ou l'indécision de Ledru-Rollin et du gouvernement tout entier. Elle nous semble aggravée par le ton même du discours de Favre, en apparence très modéré, presque onctueux, et qui même contenait un vif éloge du caractère et des services de Louis Blanc. C'était, dit fort joliment Ribeyrolles, « une jatte de lait empoisonné »; et l'on chercha dans une rancune personnelle — le souvenir des désaccords d'avril 1835 — la raison de cette attitude de Favre. Tel n'est pas l'avis de Maurice Reclus, mais il nous semble, avec E. Spuller, bien difficile de croire que Favre n'ait pas été, en tout cas, bien singulièrement malavisé en acceptant de rapporter contre son collègue...

Il fut mieux inspiré et resta d'accord avec le parti républicain, dans les discussions relatives à la question romaine; et, s'il consentit, par un scrupule de légalité qu'on ne saurait reprocher à un avocat, à la validation de Louis Bonaparte, il se montra de bonne heure parmi les plus clairvoyants adversaires du prince-président. Il participa à l'organisation de la résistance contre le coup d'Etat; et, après dix jours d'angoisse, il n'échappa qu'à grand'peine à la proscription, caché chez des amis fidèles. Une intervention officielle du barreau de Paris lui permit de reparaître. En 1852, il recommence à plaider, ayant le courage d'évoquer, devant la cour de Bordeaux, les souvenirs tragiques du coup d'Etat. Puis ce sont quelques années de recueillement politique, fort importantes d'ailleurs au point de vue privé, puisqu'il y consolide sa liaison avec Mlle Charmont, et commet, pour donner un état civil régulier à sa fille, une de ces deux altérations d'état civil, regrettables certes au point de vue strictement légal, mais qu'aucun homme de cœur, d'aucun parti, n'eut le courage de lui reprocher, lorsque, plus tard, Millière et quelques républicains égarés dans le mouvement communaliste les lui jetèrent à la face. Dès 1856, de sensationnelles plaidoiries l'ont mis de nouveau en vedette. Il défend, avec plus ou moins de succès, Gustave Planche, Mlle de La Merlière (affaire de la Salette), Bel-Hadj (affaire Doineau), fait à nouveau le procès de la politique impériale dans le procès Migeon, enfin prononce pour Orsini la plus admirable de ses harangues, plaidant l'égarement d'un patriotisme ardent, l'aspiration fiévreuse à l'indépendance nationale, et terminant par ces prophétiques paroles :


Jules Favre. (Phot. Pierre Petit.)

> Les gouvernements périssent par leurs propres fautes; et Dieu, qui compte leurs heures dans le secret de sa sagesse, sait préparer à ceux qui méconnaissent ses éternelles lois des catastrophes imprévues, bien autrement prévues que l'explosion d'une machine de mort imaginée par des conspirateurs...

Enfin, en 1858, élu député de Lyon au Corps législatif, il y devient, aux côtés d'Ollivier, de Darimon, de Picard, Hénon — les Cinq — le porte-parole en titre de l'opposition républicaine. On sait son rôle jusqu'en 1870, ses luttes contre l'ultramontanisme, son attitude courageuse dans la question italienne, ses efforts pour faire abolir la loi de sûreté générale, assurer la liberté de la presse, son opposition à l'intervention mexicaine, la clairvoyance enfin avec laquelle, dès 1865, il prévit et sut prédire l'ambition allemande. Maurice Reclus ne dissimule pas, d'ailleurs, combien fut malheureuse son intervention dans la discussion des crédits militaires en 1867. Les événements devaient tôt dissiper les chimères de désarmement... Mais, ce qui est surtout instructif à observer durant cette période de dix ans, qui est celle du plein épanouissement de son talent et de sa renommée (il fut bâtonnier en 1860, et remplaça en 1868 Cousin à l'Académie), c'est, autour de lui, l'attitude de l'opinion républicaine. Maurice Reclus l'a étudiée avec infiniment de soin et de sagacité. La vérité est qu'un grave malaise sépare le « divin Jules » de la démocratie. Il n'est pas l'homme de la foule. Son talent oratoire n'a rien de populaire. Sa parole précise, distinguée, un peu théâtrale, connaît trop, comme lui-même, l'art exquis des ménagements : elle a l'élégance aristocratique, le souci exclusif de la beauté formelle. Cicéron, plus que Démosthène, est, à travers Berryer, le modèle de Jules Favre. Emile Ollivier lui reproche, malgré son désintéressement professionnel, sa bonté bien connue, de tout sacrifier à la phrase et de subordonner la fidélité de ses amitiés et la sincérité de son commerce à des effets de tribune. Il est apprécié surtout des lettrés, mais peu convaincant... D'ailleurs, ce bourgeois grave, hautain, distant, correct, qui ne porte pas deux fois le même costume, n'aime pas les milieux populaires. Il refuse de se rendre aux réunions publiques : « C'est aux électeurs, dit-il, à savoir s'ils ont besoin de moi ! » Admiré et redouté dans le monde qu'il fréquente plutôt que réellement aimé, sauf de ses intimes, il est en butte, de la part des révolutionnaires, à une impitoyable guerre de pamphlets où Emile Faure, Coutant, Vermorel se distinguent. Aux élections de 1869, il ne l'emporte sur Rochefort qu'à une faible majorité. En dépit de son rôle au 4-Septembre, et bien qu'il doive plus tard guider la multitude vers l'Hôtel de Ville où elle renversera l'Empire, on peut dire que le divorce est, dès ce moment, complet entre la fraction révolutionnaire de son parti et le futur ministre de la Défense nationale...

Et il nous semble que cette dernière partie de sa carrière, la plus malheureuse, et quelquefois la plus critiquée, n'est pas la moins belle. Maurice Reclus l'a racontée avec autant d'émotion que d'impartialité. Favre avait racheté, par la clairvoyance et la netteté de son attitude dans la séance célèbre du 15 juillet, ses illusions pacifistes de 1867. Devenu ministre des affaires étrangères dans le gouvernement du 4-Septembre, il se montra, par son courage et son abnégation, à la hauteur du péril. Qui eût pu mieux faire? Et quelles négociations conduire contre un ennemi victorieux? Il eut vite fait de se rendre compte de l'état d'esprit de l'Europe à notre égard : des sympathies timorées, pas une alliance ; les vaincus n'en connaissent pas. Il a encouru d'amers reproches, dont beaucoup, notons-le, sont venus de l'étranger, pour avoir déclaré, dans la circulaire fameuse du 6 septembre, que la France ne céderait ni un pouce de son territoire, ni une pierre de ses forteresses. Il dut plus tard en rabattre, c'est entendu. Mais s'imagine-t-on qu'il eût pu traiter, dès ce moment, à des conditions réellement honorables? La seule sévérité des conditions posées à Ferrières par Bismarck, en vue d'un simple armistice, nous paraît démontrer le contraire. En tout cas, au moment où elles furent dites, l'unanimité du pays les approuva. Aujourd'hui, quel Français lui reprochera de ne pas avoir désespéré de la patrie? Et quelle réflexion plus juste que celle de son biographe, constatant que, si nous reconnaissons maintenant, à n'en plus douter, l'inefficacité de la levée en masse et des armées improvisées contre une invasion méthodiquement conduite, c'est à la Défense nationale que nous le devons?

Irréprochables aussi sont les entrevues de Ferrières, qui obligèrent Bismarck à dévoiler en partie ses visées. Elles parurent à Veuillot lui-même « un coup de maître, une admirable exhortation au combat ». Reste l'omission fameuse qui, lors de la discussion de l'armistice, a paru causer la perte de l'armée de l'Est, d'ailleurs en terrible posture depuis Héricourt. Maurice Reclus a examiné de fort près cette accusation d'étourderie, et on lira avec profit sa discussion. Il en conclut que, dans la pensée de Favre, comme le dit expressément l'article 1er de l'armistice, la suspension des opérations était *générale*. Seule restait en suspens, aux termes du paragraphe final, la démarcation de leurs positions, jusqu'à ce que les négociateurs eussent reçu des renseignements géographiques précis. Au surplus, des officiers d'état-major assistaient Favre, et, quel que fût le trouble du moment, une négligence aussi générale reste invraisemblable... Témoignage plus précis encore : une lettre de l'empereur Guillaume à sa femme, en date du 29 janvier, annonce expressément, sans faire de distinction, que les armées en campagne conservent leurs positions respectives, qui seront séparées par une ligne de démarcation. Le plus probable est que l'on se trouve en présence, ici, d'une nouvelle intrigue de Bismarck, qui profita de l'ambiguïté, d'ailleurs regrettable, de l'article initial de l'armistice, pour laisser se poursuivre les opérations de l'Est... Ces conclusions de Maurice Reclus paraissent justes. Et il convient enfin de tenir compte de l'abnégation finale de Jules Favre, qui consentit, en mettant sa seule signature sur l'acte fatal, à porter seul le lourd fardeau d'impopularité qu'il ne pouvait pas ne pas prévoir...

Si l'on veut à tout prix découvrir dans la conduite du ministre une lourde erreur, il nous semble qu'il faudrait la chercher dans son séjour même à Paris,

au milieu d'une population qu'il savait lui être hostile. Et, si là fut sa faute, là aussi fut son calvaire. Il fut accusé par les révolutionnaires de trahison, tout au moins d'incapacité. Il courut personnellement, lors de l'insurrection du 30 octobre, les plus grands dangers, et fut près d'être fusillé à l'Hôtel de Ville. Il se vit reprocher sans merci, dans les pamphlets communalistes, les tristesses de sa vie privée. Après l'armistice, jalousé par les conservateurs, tenu pour responsable par une partie de l'opinion de la paix désastreuse de Francfort, haï par une fraction considérable de républicains avancés, mal soutenu par ses anciens collègues du gouvernement du 4-Septembre, il paya d'une impopularité, sans limites comme sans justice, plus encore ses défauts d'homme que ses erreurs politiques. « Il pliait, a écrit le duc d'Aumale, sous le poids d'une tristesse incurable. » Un ami de vingt ans, Laluyé, renouvela contre lui les accusations de faux naguère portées par Millière, et ce fut l'occasion d'un scandaleux procès. Il supporta avec une parfaite dignité ces épreuves ; il plaida rarement, mais parut, à plusieurs reprises et non sans éclat, à la tribune de l'Assemblée nationale : sa foi dans les destinées de la République était intacte. Après la mort de Thiers, dont il fut profondément affligé, il se retira insensiblement de la vie publique, sans cesser d'ailleurs de s'y intéresser, aussi laborieux dans sa retraite qu'aux jours les plus agités de sa carrière. Il devait s'éteindre à Versailles en janvier 1880, presque oublié par l'opinion...

Le beau livre de Maurice Reclus permettra aux historiens de porter sur Jules Favre un jugement mieux motivé et plus équitable que celui de ses contemporains. C'est, somme toute, une grande figure. Même si l'on tient compte des préoccupations trop exclusivement oratoires qu'il porta dans la politique, même si l'on fait la part de ses défauts privés, dont les plus graves furent la sensibilité aux injures et un inflexible orgueil, il n'en reste pas moins un des plus éminents organisateurs de l'action républicaine, dont il a, au cours de quarante ans de lutte, magnifiquement défini l'idéal : « Suffrage universel, gouvernement de la nation par elle-même, libéralisme des institutions politiques, réalisation prudente, mais résolue, du progrès social, il n'est aucune de ces idées essentielles de notre France contemporaine que sa pensée n'ait rendue plus forte et sa parole plus universelle. » — O. Treffel.

Fête arabe (la), par Jérôme et Jean Tharaud (Paris, 1912, 1 vol. in-18). — Le souci patriotique de l'expansion de la France et du rôle qu'elle doit jouer parmi les peuples qu'elle a soumis est venu s'ajouter au goût de l'exotisme pour donner naissance à une littérature coloniale : non pas seulement à une production de traités techniques, géographiques, économiques, mais à des œuvres d'imagination qui, tout en servant à la défense de certaines idées, n'en doivent pas moins leur principal prestige à des mérites littéraires. C'est le cas du livre des frères J. et J. Tharaud : *la Fête arabe*.

Cette œuvre, sobre et rapide, est disposée comme un diptyque.

Le premier tableau, c'est la description, dans un passé vieux de quelque vingt ans, d'un petit village des hauts plateaux du sud de l'Algérie, Ben Nezouh, le « Fils des Délices ». Au milieu d'un paysage qu'on sentait immuable, ce village menait une vie patriarcale, heureux de la fraîcheur voluptueuse qui régnait, à l'abri des hauts palmiers, dans les mille vergers de son oasis. Ses artisans pratiquaient paisiblement leurs petits métiers dans leur humble échoppe, qu'ornait toujours quelque objet joli : quelque fleur brillante, quelque animal gracieux. Les enfants psalmodiaient rapidement le Coran, et, dans leur rue réservée, les Naïliat offraient le spectacle de leurs toilettes, d'un luxe naïvement provocant. Il y avait dans l'air une sorte de joie. Parfois, une fête bruyante et colorée réveillait des réjouissances séculaires. Il semblait que là rien n'ait dû changer depuis les temps les plus anciens et que tout se dût passer ainsi au premier âge de l'islam.

Dans ce pays béni, un médecin militaire s'est fixé. Il a même donné sa démission pour rester à Ben Nezouh. On l'appelle le « Khalife », parce qu'il est épris de cette vie arabe, dont il a su pénétrer la grâce et la poésie. Dans sa maison arabe, il vit heureux avec sa maîtresse, la petite Ouled Naïl Zohira, avec son commensal et ami, le chamelier poète Mohammed ben Ali. Mais le « Khalife » n'ignore pas que, devant la civilisation latine qui s'avance rapidement vers le Sud, le charme ancien de Ben Nezouh doit fatalement disparaître, et il fait un rêve où il unit son patriotisme de Français à son goût pour l'islam : il souhaite que la France, dans ses colonies, s'attache à réveiller l'ancien génie arabe, étouffé si longtemps par la domination turque et le fanatisme étroit des marabouts. Il se met en tête de travailler, pour sa part, à cette œuvre de collaboration de l'esprit arabe et de l'industrie française. Il se fait nommer maire de Ben Nezouh. Son plan, qu'il expose au narrateur de cette histoire, est d'édifier près du village une ville nouvelle suivant le type arabe, d'intéresser à son œuvre à la fois les indigènes et l'administration, d'attirer les touristes et de faire voir ce que peut une bonne volonté qui a souci d'un peu de poésie...

Le temps s'écoule. Quelques années plus tard, le même voyageur qui nous a décrit Ben Nezouh avant la civilisation, revient, après qu'elle a fait son œuvre, visiter le « Fils des Délices ». Le contraste est effrayant. L'ancien village est à peu près abandonné. Des indigènes, il n'est resté que la lie ; plus rien du charme exquis de la fraîche oasis : les palmiers ont été coupés et remplacés par des arbres d'Europe, qui viennent mal ; plus de femmes arabes qui « potinent » dans le cimetière ou qui piétinent leur linge dans l'oued ; plus d'enfants qui psalmodient le Coran en toute vitesse ; à la pauvreté biblique de jadis a succédé une misère sordide. Toute la vie du lieu est maintenant concentrée dans une sorte de faubourg où, parmi des relents d'anisette, des gens des Pouilles ou de l'Andalousie ont apporté les mœurs de leurs pays. Dans cette colonie française, en terre arabe, l'Arabe est persécuté, et le Français se sent étranger, quand il n'est pas molesté. Que s'est-il donc passé ? Le voyageur va demander le mot de l'énigme au « Khalife », qui depuis plusieurs années a quitté Ben Nezouh pour chercher dans le Sud, vers Ghardaïa, la véritable vie arabe.

L'histoire de Ben Nezouh — qui a dû se répéter plus d'une fois — a donné tort à l'idéalisme généreux du « Khalife ». Quand l'antique patache, qui amenait à Ben Nezouh de rares voyageurs, a fait place au chemin de fer, on a vu affluer ceux que les indigènes réunissent sous le nom de « Calabrias » : Calabrais, Maltais, Andalous, déchets des provinces les plus pauvres de leurs pays, qui arrivent avec le ferme propos d'exproprier l'indigène et de vivre de lui. Ces étrangers ont obtenu facilement tous les droits du citoyen français, qu'on refuse aux Arabes les plus fidèles. En fait, ils sont devenus non des Français, mais des Levantins, plus rebelles peut-être que les musulmans eux-mêmes à la pénétration française. Ils sont maîtres des élections. Découragés, molestés, les Français ont été bientôt obligés de quitter le pays. Le « Khalife », protecteur des « bicots », est vite devenu impopulaire, au milieu d'une telle tourbe. Tous ses projets ont échoué. L'instituteur se vantait de combattre l'islamisme. Le curé était maltais. Le maire qu'on lui a donné comme successeur était espagnol. Les meilleurs indigènes ont quitté le village, les pires sont devenus les esclaves des « Calabrias ». La société qu'il avait fondée a fait faillite. Sa ville arabe est tombée en ruine. Zohira s'est avilie, et finira égorgée par un « joyeux ». On a tenté d'assassiner le « Khalife » lui-même. Ecœuré, il a quitté ce lieu, d'où toute beauté s'est enfuie. Il a cherché dans la vie nomade la liberté de rêver. Il craint que l'histoire de Bou Nezouh ne soit celle de la colonie tout entière.

Les auteurs de ce livre ont fait, on le voit, une œuvre d'action coloniale : ils ont exposé une certaine conception des devoirs de la France envers ses colons algériens. Vouloir faire revivre la civilisation musulmane n'est peut-être qu'un rêve ; mais signaler l'invasion, dans une colonie française, d'étrangers de la catégorie la moins désirable, est le fait d'une prudence patriotique. Quoi qu'il en soit, les auteurs ont fait aussi, et surtout, œuvre d'écrivains. Soit que, dans leur première partie, ils nous rendent sensible ce qu'il y a de paix voluptueuse dans la tranquillité lointaine d'une oasis, soit que, par contraste, ils nous montrent, acharnés à une œuvre de laideur, des envahisseurs que rien n'attache au sol et qui demeurent aussi fermés à un passé de poésie qu'à une civilisation vraiment française, ils nous font retrouver ici le même plaisir délicat que leurs qualités de pittoresque distingué, habilement simple, nous avaient fait éprouver à la lecture de la *Maîtresse servante*. — Louis Coquelin.

***Gandillot** (Léon), auteur dramatique, né à Paris le 25 janvier 1862. — Il est mort à Neuilly le 22 septembre 1912 d'une maladie de cœur. Avec lui s'éteint une des gloires du vaudeville français. Ses débuts au théâtre (à peine au sortir de l'Ecole centrale) avec les *Femmes collantes* (Déjazet, 16 octobre 1886) enthousiasmèrent Francisque Sarcey. Le critique écrivait :

> Ce jeune homme possède le don du théâtre à un degré singulier, et, ce qui est plus étrange encore, c'est qu'il a une dextérité de main, une sûreté d'exécution que les plus habiles n'ont acquise le plus souvent qu'à force de forger. Je suis tout à fait surpris et charmé. (*Temps* du 25 octobre 1886.)

Il ne fut pas moins satisfait des œuvres suivantes de celui qu'on se plut bientôt à appeler son « filleul » : *la Mariée récalcitrante* (Déjazet, 1889), *la Course aux jupons* (Déjazet, 1890), où il louait les qualités du dialogue, qui lui semblait mériter d'être comparé à du bon Meilhac ; *l'Enlèvement de Sabine* (Cluny, 1890), *Ferdinand le Noceur* (Déjazet, 1890), un des plus grands succès, avec *les Femmes collantes* (plus de 500 représentations) de Léon Gandillot, qui pourtant n'arrivait pas à forcer les portes de plus grands théâtres. Puis vinrent *De fil en aiguille* (Théâtre d'application, 1891), *le Bonheur à quatre* (Vaudeville, 1891), *la Tournée Ernestin* (Cluny, 1892), amusante satire des amours des comédiens ; *le Sous-Préfet de Château-Buzard* (Palais-Royal, 1893). Jules Lemaître écrivait alors de lui :

> M. Léon Gandillot, aimé de Sarcey, est évidemment, avec Georges Courteline, l'individu le plus gai de sa génération. Il a la tête de Tibère jeune ; mais il n'a pas la cruauté de ce prince. Ce n'est pas qu'il ne sache, à l'occasion, pratiquer, tout comme un autre, l'observation cruelle et semer ses dialogues de mots amers, les plus faciles à trouver de tous. Il reste que le fond de son affaire c'est bien la gaieté, et je ne lui en fais pas un petit mérite ; car la gaieté est en train de devenir une chose infiniment plus rare et plus précieuse que l'amertume et même que la profondeur.

Il avait en effet un don exceptionnel pour la plus ingénieuse et la plus éclatante bouffonnerie, avec un sentiment très sûr des effets scéniques et, dans le dialogue, un esprit jaillissant, souvent égrillard, toujours du comique le plus franc et le plus vigoureux.

Dans les pièces qui suivirent, sa manière se modifia quelque peu. Au lieu de purs vaudevilles, il essaya des comédies-vaudevilles, où, sous l'influence de Becque et du théâtre dit « rosse », sa gaieté se teintait d'une ironie âpre et amère. Il en résultait, dans l'impression totale du spectateur, de l'incertitude. C'est le temps des pièces qui s'appellent : *le Pardon* (théâtre Moderne, 1892), essai de comédie grave, qui eut peu de succès ; *les Dames du Plessis-Rouge* (Bouffes-du-Nord, 1894), comédie dramatique, avec des parties de véritable mélodrame ; *Associés!* (Déjazet, 1894) ; *la Cage aux lions* (Cluny, 1895), *la Tortue* (Nouveautés, 1896), *Villa Gaby* (Gymnase, 1896), *Mme Jalouette* (Nouveautés, 1897), *l'Amorceur* (Gymnase, 1898), *Zigomar* (Palais-Royal, 1900). Dans ces dernières pièces — exception faite pour *la Tortue*, qui rappelait les œuvres du début — la nouveauté et la fécondité des inventions purement vaudevillesques apparaissaient visiblement fatiguées, et le succès auprès du public était moindre. Il était pourtant réservé à Léon Gandillot de terminer sa carrière par un succès très honorable, dans un genre très différent de celui qui lui avait valu ses premiers triomphes : *Vers l'amour* (théâtre Antoine, 1905), comédie sentimentale, où l'émotion et l'esprit se mêlaient avec discrétion, où le pathétique avait un air de très vivante vérité, où il avait mis peut-être un peu de sa vie. Rappelons que Léon Gandillot avait publié quelques volumes : un recueil poétique, *Vers amoureux* (1887), puis *Contes à la lune* (1888), *les Filles de Jean de Nivelle*, nouvelles (1887), etc. Il était le neveu de l'auteur dramatique Hector Crémieux. — P. Basset.


Léon Gandillot. (Phot. Manuel.)

lithosphère n. f. (*toss-fè-re* — du gr. *lithos*, pierre, et de *sphère*). Nom donné à la partie solide de l'écorce terrestre, par opposition à l'élément liquide (hydrosphère) ou gazeux (atmosphère) : *Les plissements de la* lithosphère *se poursuivent encore aujourd'hui.*

***Malabari** (Behramji Merwanji), poète, publiciste et réformateur hindou, né à Baroda en 1852. — Il est mort à Simla le 11 juillet 1912. Il appartenait à la communauté des parsis (ou zoroastriens de l'Hindoustan). Fils d'un modeste commis dans l'administration indigène, orphelin d'assez bonne heure, il fit ses études au Collège presbytérien de Surate, puis à Bombay, où il eut pour maîtres le Dr Taylor et le Dr Wilson. Fidèle à la religion zoroastrienne, versé dans la littérature parsie, écrivain et poète dans sa langue (le guzerati), il a en même temps approfondi l'étude de la civilisation, de la littérature et de la langue anglaises. Il a écrit en anglais, dans un style élégant et ferme, de nombreux et importants ouvrages, parmis lesquels nous citerons, outre sa *Muse indienne en vêtements anglais* (*Indian Muse in English Garb*), ses aimables esquisses sur *le Guzerate et les Guzeratis* (1884), et ses impressions sur l'Angleterre, où il fit plusieurs séjours : *the Indian Eye on English Life* (1891). Mais il a surtout consacré ses forces et son talent, avec autant de persévérance que de désintéressement, à l'amélioration du sort de ses compatriotes. Loyal sujet de l'Angleterre, persuadé du reste que la domination anglaise était un bienfait pour l'Inde, il savait intervenir utilement auprès des hommes d'Etat de Calcutta et de Londres.

Malgré la répugnance des gouvernants anglais à intervenir dans les mœurs et usages religieux des Hindous, Malabari obtint des mesures efficaces dans une question qui lui tenait justement à cœur. Il s'éleva avec force contre l'habitude des *Infant Marriages*, mariages contractés par les parents au nom de leurs filles encore enfants, et trop souvent consommés avant l'âge de la puberté. C'est grâce à lui que fut promulgué, en 1891, l'*Age of Consent Act*, qui élevait de dix à douze ans la limite de l'âge des filles pour la consommation du mariage. Il combattit, non moins énergiquement, la coutume des *Virgin Widows*, épouses vierges rendues veuves à perpétuité par la mort d'un mari vieux ou impotent, et le préjugé qui, en général, maintient toute veuve dans une situation inférieure et méprisée. En 1892, un *Act* rendit légal le mariage conclu avec une veuve. Malabari défendit ses idées par des conférences, et surtout par ses articles : car il fut toute sa vie le plus actif des journalistes. Il fonda, en 1876, l'*Indian Spectator*, hebdomadaire, qu'il réunit plus tard avec la *Voice of India*. Il devint ensuite éditeur et propriétaire de la revue *East and West* : ces organes anglais des revendications hindoues servirent efficacement à faire parvenir en Angleterre l'opinion des indigènes. Il contribua de ses deniers à l'établissement de plusieurs œuvres philanthropiques destinées à ses compatriotes. Il refusa les honneurs qu'on lui offrit et se contenta d'être à la fois le conseiller écouté des gouverneurs anglais et un apôtre au service de son pays. Sa vie, écrite par Dayaram Gidumal, a été traduite de l'anglais par Mlle D. Menant (Paris, 1898). — JEAN BONCLÈRE.


Malabari.

***Massenet** (*Jules*-Emile-Frédéric), compositeur français, né à Montaud (Saint-Etienne) le 13 mai 1842. — Il est mort à Paris le 13 août 1912.

La musique française a fait, en la personne de Massenet, une des pertes les plus sensibles qui lui aient été depuis longtemps infligées. La nouvelle de sa mort n'a point surpris ceux qui avaient été, il y a quelques mois, témoin du déclin où sombrait son ardeur vivace. Subitement, tout trahissait en lui les symptômes d'un mal inexorable. Mais, pour le public, le grand public, depuis les admiratrices dont l'adulation élégante et passionnée n'a cessé de lui faire cortège, jusqu'aux artisans qui fredonnent *Manon* ou *Werther*, il semblait que Massenet ne dût jamais disparaître, tant son nom évoquait une vision de jeunesse éternellement amoureuse; il semblait que cette sève ne dût jamais tarir, qui nourrit pendant plus de cinquante ans l'incroyable fécondité de son labeur.

Massenet (Jules) — il avait horreur de son prénom — était fils d'un ancien officier supérieur du génie devenu maître de forges et qui dirigeait à Montaud une fabrique de faux. M. Massenet avait épousé en secondes noces Mlle Adélaïde Royer de Marancourt, fille d'un commissaire des guerres du premier Empire, qui fut la mère du compositeur.

Excellente pianiste, Mme Massenet inculqua à son fils les premières notions de musique. Massenet a complaisamment commémoré, dans le livre de ses *Souvenirs*, qui paraissait précisément à l'heure de son agonie, le jour où, à l'âge de six ans, il fit ses débuts sur le clavier. Et il observe — faut-il l'en croire ? — que ces leçons précoces l'ont peut-être détourné de sa vocation véritable, l'étude des sciences exactes...

En 1848, Massenet dut, pour raisons de santé, venir s'installer avec sa famille à Paris. En 1853, il se présenta au Conservatoire et fut admis dans la classe de piano professée par Adolphe Laurent, après une exécution d'un *finale* de Beethoven qui lui valut les encouragements d'Auber. Il entrait en même temps dans la classe de solfège de Savard. Momentanément interrompu dans ses travaux par le séjour de ses parents à Chambéry, où M. Massenet était allé chercher un climat plus favorable que l'atmosphère parisienne à ses forces délabrées, l'enfant fut bientôt pris d'une violente nostalgie du Conservatoire : il vint demander asile à une de ses tantes, Mme Cavaillé-Massenet, qui l'accueillit avec bonté. En 1856, il obtint un premier accessit de piano ; en 1859, un premier prix. En 1860, il entrait dans la classe d'harmonie de Reber, dans la classe d'orgue de Benoist, où il ne se distingua pas; en 1861, dans la classe de composition professée par A. Thomas, tout en travaillant l'harmonie sous la direction de son premier maître, Savard. Ses ressources étaient précaires ; il jouait le soir, moyennant une rétribution minime, du triangle et des timbales dans des orchestres de théâtre. En 1862, il remportait le second prix de contrepoint, et il était mentionné au concours de Rome. L'année suivante, il se voyait décerner en même temps le premier prix de contrepoint et fugue et le grand prix de l'Institut. C'était, dès lors, avec les émoluments assez piètres dévolus aux pensionnaires de la villa Médicis, l'insouciance, la liberté de penser et de se recueillir pendant quatre années, l'enchantement de la Ville éternelle, propice aux harmonieuses méditations. A cette époque, Listz se trouvait à Rome, en pleine crise de mysticisme; à la veille d'entrer dans les ordres, il avait résolu de renoncer aux leçons qu'il donnait à un certain nombre de femmes et de jeunes filles. Il pria Massenet de continuer sa tâche auprès d'une de ses élèves préférées, Mlle de Sainte-Marie. Un roman s'ébaucha entre les deux jeunes gens, qui devait, quelques obstacles enfin écartés, se terminer par un mariage. Cependant, Massenet travaillait avec acharnement. Il adressait à l'Académie des beaux-arts, à titre d'envois réglementaires, une *Ouverture de concert* et un *Requiem ;* il écrivait une *Suite symphonique*, des *Fantaisies* pour orchestre, des mélodies, *le Poème d'avril*. Après un séjour en Allemagne, en Bohême, en Hongrie, il revenait en 1866 à Rome, où il épousait enfin sa fiancée.

L'existence militante, la carrière de Massenet commençait. Bien qu'une grande partie de son temps fût absorbée par des leçons, par des concerts plus ou moins fructueux, il ne cessait de composer. Il réussissait à faire entendre une suite d'orchestre : *Pompéia*, dont il a repris quelques fragments dans *les Erinnyes*, *la Noce flamande* (chœur et orchestre), *la Première Suite d'orchestre*, enfin un opuscule en un acte, *La Grand'Tante*, que l'Opéra-Comique représentait en 1867, et où Reyer discerna dès l'abord cette abondance mélodique, cette habileté, ce sens du théâtre, qui n'ont cessé de compter parmi les dons les plus précieux de Massenet. Dès lors, l'histoire de sa vie se confond avec celle des partitions qu'il a entassées sans se lasser : opéras, opéras-comiques, oratorios, dont les manuscrits relatent le plus souvent au jour le jour, en annotations marginales, ses faits et gestes, ou ses impressions. Levé quotidiennement dès l'aube, Massenet, pendant plus d'un demi-siècle, a produit sans relâche. La vogue, les distinctions flatteuses, la fortune même ne l'ont pas fait attendre. Il était nommé en 1876 chevalier de la Légion d'honneur, en 1878 professeur de contrepoint, de fugue et de composition au Conservatoire, où il succédait à Bazin, qui n'avait pu naguère le tolérer dans sa classe. La même année, il était élu membre de l'Académie des beaux-arts, l'emportant de cinq voix sur Saint-Saëns, à qui il écrivait le soir même : « Mon cher confrère, l'Institut vient de commettre une grande injustice. » Il se voyait enfin promu officier de la Légion d'honneur en 1888, commandeur en 1895, grand officier en 1898, après avoir connu sur toutes les scènes du monde les succès les plus rares et la faveur d'une popularité universelle.

Massenet n'a vécu que pour sa musique. « Du travail, du travail ! », c'est le *leitmotiv* de cette autobiographie à laquelle nous faisions allusion et dont ses différents ouvrages marquent les étapes. Le théâtre l'a, avant tout, attiré. Ce fut pour lui une véritable joie que de voir transporter sur la scène de l'Opéra-Comique, en 1906, cet oratorio de *Marie-Magdeleine*, conçu à Rome, que Mme Viardot avait, en 1873, vengé du dédain de Pasdeloup et qui demeurera une des inspirations les plus séduisantes et les plus significatives non seulement de la jeunesse, mais de toute la vie du maître.

La Grand'Tante avait été représentée à l'Opéra-Comique en 1867. Elle était suivie, en 1872, sur la même scène, de *Don César de Bazan*. Un an après, *Marie-Magdeleine* triomphait à l'Odéon. *Eve* en 1875, la *Vierge* en 1877 étaient moins favorablement accueillies. Enfin (le 27 avril 1877), *le Roi de Lahore* marquait à l'Opéra le premier grand succès dramatique de Massenet. *Hérodiade* ne réussissait pas moins brillamment au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, le 19 décembre 1881. Elle fut reprise à Paris en 1884 et en 1903. Puis ce sont, le 19 janvier 1884, à l'Opéra-Comique, l'ensorcelante *Manon; le Cid* (Opéra, 30 nov. 1885); *Esclarmonde* (Opéra-Comique, 14 mai 1889), dont le nom reste étroitement associé à celui de Sybil Sanderson, qui la créa ; *le Mage*, en collaboration avec Jean Richepin (Opéra, 16 mars 1891) ; le délicieux *Werther*, refusé par Carvalho, alors directeur de l'Opéra-Comique, joué à l'Opéra de Vienne le 16 février 1892, repris à l'Opéra-Comique le 16 janvier 1893 par le même Carvalho ; un ballet : *le Carillon* (Opéra de Vienne, 21 févr. 1892) ; *Thaïs*, d'après le roman d'A. France (Opéra, 16 mars 1894); un acte : *le Portrait de Manon* (Opéra-Comique, 8 mai 1894); *la Navarraise* (Londres, Covent-Garden, 20 juin 1894 ; Paris, Opéra-Comique, 8 oct. 1895); *Sapho* (Opéra-Comique, 27 nov. 1897) ; *Cendrillon* (Opéra-Comique, 24 mai 1899); *Grisélidis* (Opéra-Comique, 20 nov. 1901); *le Jongleur de Notre-Dame* (Monte-Carlo, 8 févr. 1902 ; Paris, Opéra-Comique, 10 mai 1904); *la Cigale*, ballet en 2 actes (Opéra-Comique, 4 févr. 1904) ; *Chérubin* (Monte-Carlo, 14 févr. 1905 ; Opéra-Comique, 23 mai suivant); *Ariane* (Opéra, 31 oct. 1906), sur un livret de Catulle Mendès ; *Thérèse* (Monte-Carlo, 7 févr. 1907) ; *Bacchus* (Opéra, 5 mai 1909); *Don Quichotte* (théâtre de la Gaîté-Lyrique, 29 déc. 1910), et *Roma* (Opéra, 24 avr. 1912).

Ajoutons à cette nomenclature la courte idylle de *Narcisse*, des mélodies, dont quelques-unes, comme *la Pensée d'automne*, ont été partout jouées à satiété ; la fameuse *Sérénade* écrite pour le *Passant* de Coppée ; *le Poème du souvenir ;* quelques morceaux de piano, entre autres un *Concerto* qui fut assez peu goûté en 1902 et 1903 au Conservatoire, et au Châtelet des suites d'orchestre, parmi lesquelles *les Scènes pittoresques*, *les Scènes alsaciennes*, l'ouverture de *Phèdre*, un opéra : *Méduse* (1870), qui n'a jamais été joué, non plus que le ballet : *le Preneur de rats de Hameln ;* deux opérettes en un acte, etc., etc. Massenet laisse dans ses cartons un *Amadis de Gaule* qui nous sera sans doute révélé quelque jour, et des suites d'orchestre auxquelles il travaillait depuis quelques années, ainsi qu'un traité de composition.

On n'est pas moins frappé, en parcourant cette liste, par la diversité que par le nombre des sujets que Massenet a traités. Son œuvre s'étend depuis les temps antédiluviens jusqu'à nos jours. Bible, mystères, féeries, fables antiques ou fabliaux, romans de chevalerie ou du XVIIIe siècle, le roman contemporain, toutes les littératures, tous les pays, toutes sortes d'événements ou d'épisodes l'ont inspiré. On peut expliquer ces vagabondages par d'autres préoccupations que celle de guetter, comme on le lui a reproché, à la recherche d'un succès rémunérateur et afin de pouvoir les satisfaire, les caprices de la mode, les exigences de l'actualité. Qu'il y ait dans *Esclarmonde* des traces de wagnérisme, dans *la Navarraise* quelques taches de vérisme italien fâcheusement voyantes, cela ne saurait suffire pour incriminer Massenet de s'être avili en une contrefaçon consciente et volontaire et surtout intéressée. Il n'est pas nécessaire d'aller jusque-là. Cette inquiétude, cette mobilité ne viennent-elles pas de la qualité toute féminine de sa sensibilité; d'une sensualité qui le faisait plus apte à être vivement touché que profondément ému; de cet irrésistible besoin de conquérir, de plaire, et surtout, ce qui est plus noble, comme on l'a justement remarqué, d'être aimé, de se faire plus ondoyant, plus divers, d'enrichir et de renouveler, pour ainsi dire, sa parure ? On découvrirait aisément, dans chacun de ses scénarios, ce qui l'a séduit, en dehors même de l'amour qui a fait vibrer toutes les cordes de sa lyre, le rêve crépusculaire des légendes, par exemple, le pittoresque de l'exotisme, la somptuosité d'un décor qui peut-être le fascinait plus encore que le mouvement de l'action


Jules Massenet. (Phot. Bert.)

dramatique. Surtout, il n'eût point été indispensable que les noms de *Thaïs* ou *Sapho* ornassent la couverture de romans en vogue pour éveiller en lui un écho.

Massenet a été un musicien admirablement doué ; et les initiés trouveront que ce n'est pas un mérite fort commun, même actuellement. Sans doute, il n'a renové ni l'opéra, ni le drame lyrique ; il n'a pas évolué comme un Beethoven ou un Wagner ; il s'est, toute une vie, miré complaisamment comme son *Narcisse* dans l'onde transparente et berceuse de sa mélodie ; il semble qu'il ait parfois rencontré la violence ou la brutalité là où il cherchait la force soutenue. Qui sait si, précisément, il ne l'a pas senti ? Le Massenet qui épiait anxieusement sur le visage de ses élèves le reflet de leurs impressions quand il feuilletait avec eux *Werther*, qui fuyait les répétitions générales et les premières de ses ouvrages, est touchant et sincère. Il a eu, du moins, l'abondance, l'eurythmie, l'originalité, l'invention mélodique ; il a enrichi l'expression musicale, il a été le chantre incomparable de l'amour, le plus pur, le plus passionné, jusque dans l'érotique impudeur de l'épithalame d'*Esclarmonde*. Il a été tout charme, toute caresse. Il a eu le secret de ces mélodies sinueuses, souples, ondulantes, un peu errantes parfois, dont l'enveloppement est irrésistible. Et si, longtemps, on a « fait » du Massenet, ce n'est nullement par esprit de lucre, parce que la « recette » était profitable, mais parce que toute âme musicale devait être pénétrée par cette essence sonore. L'influence de Massenet, bon gré mal gré, comme celle d'un Gounod ou d'un Franck, n'a pas pu ne pas s'imposer. Il a fallu en subir quelques jours ou quelques années l'envoûtement : Debussy lui-même, dans des œuvres relativement récentes, n'y a point échappé. Il écrivait merveilleusement pour la voix ; sa musique se chante toute seule. Il fut, disons-nous, intimement musicien. Il a eu, comme Mozart, comme Rameau, la plus pénétrante intuition du mystère sonore. Il se meut, il baigne dans la musique. Soudain, un rien, une note fugitive, une modulation inattendue révèlent son sens aigu des plus rares affinités harmoniques. Dans son métier, qui était prodigieux, l'instinct avait sa large part : par ses qualités de clarté, de séduction, d'enjouement, d'aisance élégante, par sa force expressive, par son art subtil et consommé au point qu'on s'y méprend et qu'on ne le distingue pas de la nature même, Massenet est très français. Il l'est encore par la vivacité, par la sobriété du coloris, par le chatoiement de cet orchestre miroitant, divers, toujours transparent. Il serait superflu d'insister sur des chefs-d'œuvre comme *Manon*, dont la popularité le dispute à celle de *Faust* ou de *Carmen*, surtout comme *Werther*, qui est constamment exquis, où Massenet a mis — il l'a dit lui-même — « toute son âme et toute sa conscience d'artiste » ; d'où tout excès, toute complaisance pour sa « manière » sont absentes. Il n'est pas un seul de ses ouvrages, même parmi les moins heureusement venus, où l'on ne puisse se réjouir de quelque trouvaille : depuis cette *Marie-Magdeleine* dont Saint-Saëns a dit que c'était du « Gounod raffiné, condensé, cristallisé », depuis *les Erinnyes* où il a « fait son miel dans la gueule du lion », depuis *le Roi de Lahore* avec sa langueur, son charme contemplatif ou son pittoresque étincelant, en passant par *le Cid*, par *Thaïs* même, par *le Jongleur de Notre-Dame*, où il n'y a pas un seul rôle de femme, par cette *Cendrillon* qui inspirait au critique de la « Revue des Deux Mondes », Bellaigue, ces quelques lignes, où Massenet est fidèlement représenté : « Alors que tant d'autres se débattent, comme il se débrouille ! Harmonie, tonalité, modulations, alliance ou succession des notes, des phrases, des accords et des sonorités, souplesse et liberté du discours, développement symphonique, je ne sache pas une partie et comme un coin d'art, infiniment complexe, où la dextérité de cette main, je ne dirai pas ne s'applique, mais ne se joue. »

« Art d'émotion, écrivait récemment Saint-Saëns, donc art de décadence. Peu importe ! Comme je me suis efforcé de le démontrer ailleurs, *décadence*, en art, est souvent loin d'être synonyme de *déchéance*. »

Et il ajoutait : « On a beaucoup imité Massenet, il n'a imité personne. »

Massenet a été un incomparable professeur. Il est très significatif que des compositeurs ou des critiques qui ont été ses élèves, comme Bruneau, Charpentier, Reynaldo, Hahn, Leroux, Pierné, Vidal, etc., entre autres, dont l'art et les doctrines n'ont rien de commun entre eux et s'écartent souvent de l'esthétique du maître, aient célébré sa mémoire avec le plus touchant unisson. Son urbanité, son tact lui conciliaient d'abord les sympathies. Il laissait la plus grande liberté à l'initiative de l'élève et à sa nature. Il est faux qu'il n'ait enseigné, comme on l'a prétendu, que des procédés, des *trucs* de métier, et imposé sa propre musique comme un idéal. Evidemment, il avait une conception du théâtre un peu extérieure ; il craignait trop aisément que l'interprétation des vers d'une cantate ne fût pas toujours assez scénique. Mais il n'aimait pas qu'on le copiât. « Ce sont les imitations qu'on fait de nous qui nous vieillissent », disait-il. Il examinait les manuscrits qui lui étaient soumis avec un soin minutieux et les faisait toujours jouer, afin que son auditoire tout entier bénéficiât de sa critique. Il tâchait de deviner la personnalité de l'auteur et ne reprenait que ce qui, dans l'œuvre qu'on lui présentait, lui paraissait la mal traduire. La « musique » était sa préoccupation première ; jamais il ne la subordonnait aux vains artifices de la combinaison, encore que l'habileté de sa plume fût incomparable. « Qui l'a vu, me disait-on, corriger un aride mélange de contrepoint à quatre parties ne l'oubliera jamais. » Ce qu'on n'oubliera pas non plus, c'était son érudition, ses entretiens vivants, pleins d'aperçus ingénieux, de rapprochements suggestifs, où l'exemple le plus topique venait toujours appuyer le précepte. Il analysait et commentait avec une rare pénétration les œuvres classiques ou modernes, prodiguait les conseils de morale esthétique. « Trouver n'est rien, c'est choisir qui est tout », répétait-il. Et le mot est curieux sur les lèvres de celui à qui l'on a maintes fois reproché de n'avoir pas toujours choisi.

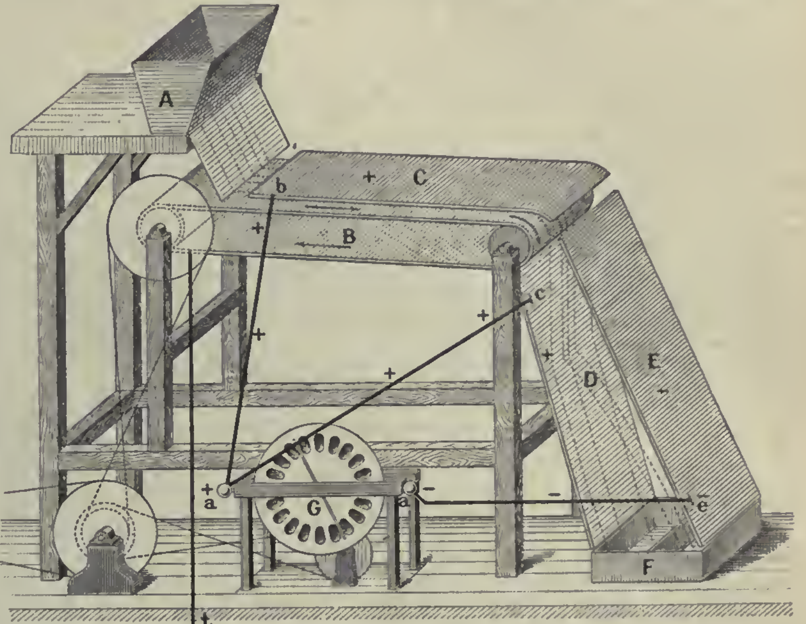


Fig. 1. Machine Blake pour le triage électrostatique des minerais : A, trémie de chargement des minerais, B, toile sans fin entraînant le minerai ; C, toile chargée positivement, électrisant le minerai par influence ; D, E, armature du condensateur ; F, trémie de réception des minerais triés ; G, machine électrostatique ; *a b*, *a c*, connexions électriques positives ; *de*, connexions négatives ; *t*, terre (connexion de la toile avec la terre).

Massenet était l'amabilité, l'exubérance, la courtoisie, la cordialité même. On a dressé la statistique des épithètes laudatives qui fourmillent dans ses *Souvenirs*. Elle est effrayante. Il avait beaucoup d'esprit, du plus fin, du plus nuancé. On composerait un volume avec ses « mots ». « — Supposez, messieurs, qu'on vous ait crié *bis!* » insinuait-il au cours d'une répétition aux musiciens d'un orchestre, pour les inviter à reprendre un passage médiocrement exécuté. Comme un ténor extrêmement fier de son « beau physique » lui confessait un jour qu'il avait ressenti la veille, en chantant, une telle émotion qu'il avait failli « se trouver mal » : « — Ça, répliqua Massenet avec vivacité, ce n'est pas possible ! »

On a pu dire qu'il ne se passait pas un jour sans qu'on jouât du Massenet en quelque partie du monde. Si le temps opère dans son œuvre une sélection, même sévère, il semble que *Manon* ou *Werther*, comme *Faust* ou *Carmen*, resteront impérissables. Et il y aura, à leurs côtés, place pour *Marie-Magdeleine*, peut-être pour *Hérodiade*, pour *le Roi de Lahore*. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Massenet demeure un des événements les plus considérables dans l'évolution de notre musique. Sa personnalité est une des plus originales et des plus saillantes, des plus nettement accusées qu'elle ait connues. — PAUL LOCARD.

***minerai** n. m. — ENCYCL. Métall. *Triage électrostatique des minerais.* Après l'extraction des minéraux du sein de la terre, les premières opérations du métallurgiste consistent en séparations par espèces ou en enrichissements pour rendre les transports plus économiques et les traitements plus faciles. En effet, les minerais, au sortir de la mine, sont souvent complexes et fréquemment pauvres, les quelques proportions de métaux utiles se trouvant noyées dans une masse stérile importante.

Ces opérations se pratiquent mécaniquement par de nombreux procédés : les plus usuels sont basés sur des classements par densité, en provoquant la chute des minéraux soit librement, soit de façon retardée, sur des tables à secousses, dans des courants d'eau, etc. Tous ces moyens sont classiques et connus dans les districts miniers, depuis un temps immémorial.

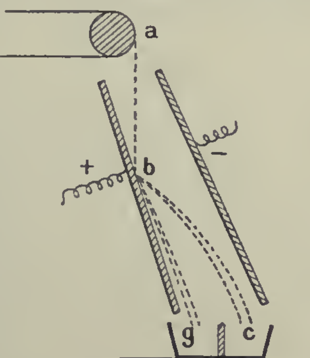


Fig. 2. Machine de Blake. Marche théorique d'un grain de minerai : *ab*, chute libre ; *bc*, trajectoire des grains bons conducteurs ; *bg*, trajectoire des corps mauvais conducteurs.

La solution du problème est plus difficile lorsque le métallurgiste s'attaque à des espèces de densité voisine : les classements ne sont plus aussi nets ; en présence de semblables matériaux, la séparation *électrostatique* peut être intéressante à appliquer.

Différente du traitement magnétique, dans lequel des aimants ou des électro-aimants retirent les parties magnétiques des masses minérales, la méthode électrostatique convient à la séparation des substances métallisées, de magnétisme nul, absolument indifférentes à l'action de l'aimant.

Dans cette méthode récente, due simultanément à Blake, de Kansas (Etats-Unis), et à Negreanu, de Bukarest, la séparation des espèces minérales est obtenue en déterminant l'électrisation des masses à traiter, puis le triage des particules d'après le signe de leur charge électrique, ou d'après leur facilité à perdre celle-ci.

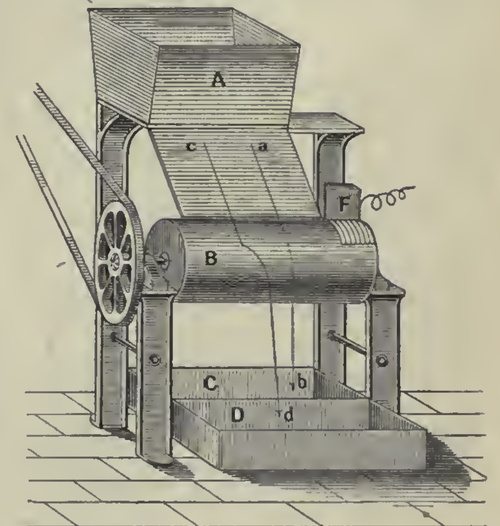


Fig. 3. Trieuse électrostatique : A, trémie de chargement ; B, cylindre chargé d'électricité par le frottoir F en connexion avec une machine électrostatique ; C D, trémies de réception ; *a b*, trajectoire d'un corps mauvais conducteur ; *c d*, trajectoire d'un corps bon conducteur.

Dans l'appareil de Blake, le minerai, entraîné par une courroie sans fin, s'électrise par influence en passant sous une toile électrisée positivement, la toile sans fin étant reliée au sol : dans ces conditions, le minerai prend une charge négative. Ainsi influencé, en poursuivant son chemin, il se déverse en chute libre dans un couloir formé par les deux armatures métalliques d'un condensateur : l'une D étant chargée positivement, l'autre E négativement (*fig.* 1).

Les armatures sont inclinées de telle façon que, dans leur chute, les particules électrisées heurtent la plaque positive ; aussitôt, de négative, la charge devient positive ; par suite, d'après les lois de répulsion des corps chargés de même électricité, les particules de minerai sont alors repoussées par la paroi ; la trajectoire de chute subit à ce moment une déviation (*fig.* 2).

Cette modification de trajectoire varie avec la conductibilité du minerai ; à grande conductibilité correspondent un changement rapide de l'électrisation et une répulsion maximum ; au contraire, pour les corps peu conducteurs, le changement de charge ayant lieu lentement, la chute se trouve peu modifiée. Des trémies spéciales reçoivent les minerais ainsi séparés les uns des autres.

Cet appareil a été appliqué industriellement; il fournit de bons résultats au point de vue du triage; le débit atteint une demi-tonne à l'heure pour une force motrice très faible, la charge des condensateurs ne dépassant pas environ 20.000 volts.

Pour diminuer l'encombrement de cette machine, tout en augmentant sa puissance, Blake a utilisé dans divers perfectionnements l'idée suivante de Negreanu. D'après cet inventeur, les minerais s'électrisent par le frottement des broyages en prenant une charge tantôt positive, tantôt négative, selon leur nature minérale; projetés sur un condensateur, ils se dirigent sur l'une ou sur l'autre des armatures de celui-ci. L'appareil récent de Blake comprend un cylindre métallique, chargé à une tension élevée (350.000 volts), sur lequel viennent tomber les grains de minerai électrisés par le broyage. Les corps bons conducteurs, en particulier les parties minéralisées, au contact du cylindre, prennent aussitôt une électricité de même nom et se trouvent repoussés vers une trémie; les gangues, au contraire mauvaises conductrices, ne réagissent pas et ne subissent aucune modification de trajectoire : elles tombent dans une autre trémie (*fig.* 3).

La machine, sous cette forme, a donné d'excellents classements dans plusieurs exploitations minières, principalement dans le triage de ces minerais *mixtes*, enchevêtrement de blende (zinc), de pyrite (fer) et de galène (plomb), minerais abondants en toutes régions et malheureusement délaissés pour les difficultés de leur séparation. — M. MOLINIÉ.

Mouillard (*Louis*-Pierre), inventeur français et l'un des précurseurs de l'aviation, né à Lyon le 30 décembre 1834, mort au Caire le 20 septembre 1897. Fils d'un négociant en soieries et l'aîné d'une famille de six enfants, Louis Mouillard est mis, à l'âge de dix ans, au collège des lazaristes de Lyon. Ses débuts y sont pénibles, car le jeune collégien, quoique bon enfant, est un peu farouche et montre d'abord peu d'ardeur au travail. Il se met enfin résolument à l'étude, sans pouvoir cependant — et combien ne dut-il pas le déplorer plus tard ! — vaincre une aversion irraisonnée pour les mathématiques.

A quinze ans, le vol d'un oiseau l'enthousiasme, et déjà se forme en son cerveau le projet qu'il va pendant toute sa vie s'efforcer de réaliser. Au sortir du collège (1851), il étudie bien la peinture, il est vrai ; mais, en réalité, il se passionne davantage pour l'étude du vol des oiseaux. Le grenier de la maison paternelle, transformé en volière, abrite un aigle superbe, que l'adolescent soigne avec sollicitude et qui devient pour lui un sujet docile pour l'étude de ces ailes mystérieuses dont la construction le hante.

A l'école des beaux-arts de Lyon, où il entre à vingt ans, Mouillard remporte des succès, et sa famille consent à l'envoyer à Paris. Là, le jeune Lyonnais fréquente l'atelier d'Ingres, mais on le voit fréquemment, quand souffle le vent du nord, gravir les tours de Notre-Dame pour y suivre pendant des heures les évolutions des corneilles et des choucas qui nichent aux anfractuosités des pierres.

La mort de son père le ramène à Lyon (1856), puis il va, quelque temps après, s'installer à Mustapha, en compagnie de son plus jeune frère, pour exploiter une ferme dépendant de la succession paternelle. Plus intéressé par l'ornithologie que par l'agronomie, il étudie tous les oiseaux qu'il a l'occasion de rencontrer, depuis les poules de la ferme jusqu'à de grands oiseaux de mer qu'il achète aux pêcheurs. Il songe alors sérieusement à réaliser, à l'abri des curiosités indiscrètes, son projet de construire un aéroplane; il y réussit, et ses premiers essais lui donnent des résultats encourageants, notamment le troisième (fait en 1865), qui lui permet de franchir quarante-deux mètres sans toucher le sol; mais l'inventeur n'eut pas la satisfaction de pouvoir donner un lendemain à ce jour mémorable; en voulant recommencer son expérience, il fit une chute dans laquelle il se luxa l'épaule. D'autre part, des ennuis d'un ordre différent allaient l'assaillir : l'exploitation agricole, qui n'était guère prospère déjà, s'appauvrit encore par le fait d'une épizootie qui en décime le bétail, et le fermier, d'esprit trop peu pratique pour réagir utilement, abandonne la lutte (1865). Après avoir loué la ferme, il rentre en France, dans une situation de fortune que cette exploitation agricole n'a pas contribué précisément à améliorer.

En 1866, il est nommé professeur de dessin à l'École polytechnique du Caire, et cette circonstance va encore servir sa vocation, car il trouve là, en suivant le vol des vautours, de nouveaux et merveilleux sujets d'étude. Il s'oublie à contempler l'admirable voilier qui lui enseigne le vol sans battement, et il puise dans son enthousiasme une foi nouvelle en ses conceptions. Il rassemble ses notes et coordonne ses observations. Il sent qu'il tient la solution du vol mécanique et voudrait bien reprendre ses expériences d'Alger; mais la maladie l'a rendu impotent, et — amère dérision ! — il ne lui est plus permis, à lui jadis si agile, d'exécuter la gymnastique périlleuse qu'elles nécessitent.

En 1881, il publie *l'Empire de l'air*, donnant pour épigraphe à son livre ce seul mot énergique et concis : « oser ». L'ouvrage, écrit dans une langue correcte, rempli de documents intéressants au plus haut point pour l'aviation, ne fut compris que de quelques savants, auprès desquels il trouva, il est vrai, l'accueil le plus flatteur; mais, en général, on n'en saisit pas la portée.

A Paris, où l'avait appelé la publication de son livre, Mouillard fut présenté à différentes personnalités qui lui témoignèrent leur admiration, et ce fut tout, car sa modestie ne demandait rien; mais, rentré au Caire après plusieurs mois d'absence et dans une situation financière que le voyage avait obérée, il dut — ses honoraires de professeur étant insuffisants — accepter une place de comptable dans une maison de commerce. Au bout de deux ans, cet emploi lui fut retiré; désormais, il allait vivre dans un état très voisin du dénuement et dans l'oubli à peu près complet de ses compatriotes; mais il ne renonçait ni à ses contemplations solitaires, ni à ses études. Bien qu'il reçoive, en 1882, une précieuse approbation du professeur Marey et qu'un élève de celui-ci, admirateur enthousiaste, vienne au Caire visiter l'inventeur, Mouillard demeure ignoré.


Louis Mouillard.

Dans sa solitude, il entreprend d'écrire un nouvel ouvrage et rédige à cet effet de multiples notes. C'est ce manuscrit, retrouvé après sa mort, qu'a publié récemment A. Henry-Coüannier, sous le titre : *le Vol sans battement*, en le faisant précéder d'une étude sur l'œuvre ignorée de Mouillard, où il est rendu à l'inventeur un juste tribut d'admiration. C'est par la lecture attachante de cet ouvrage que nous pouvons juger les qualités admirables d'un inventeur dont la vie fut tout entière consacrée à la recherche scientifique; apprécier comme il convient l'exactitude de ses observations, l'importance de ses découvertes et le rôle prépondérant que jouèrent celles-ci dans l'œuvre des Wright. Au reste, il est piquant de constater aujourd'hui comment l'invention merveilleuse de Mouillard, le gauchissement des ailes, nous revint triomphalement d'Amérique.

L'ingénieur Chanute, venu en France en 1889 à l'occasion du Congrès international d'aéronautique, entend parler, par Marey et ses disciples, de Mouillard et de son *Empire de l'air*. Il lit l'ouvrage et, de retour en Amérique, engage avec l'auteur du livre une correspondance suivie, au cours de laquelle Mouillard lui révèle la plupart de ses conceptions, notamment le gauchissement des ailes que Chanute allait à son tour faire connaître aux frères Wright, et l'on sait quelle importance ce détail, au prime abord futile, devait avoir pour les constructeurs de Dayton.

Les échanges de vues entre Chanute et Mouillard amenèrent l'ingénieur américain à déposer, en compte à demi avec son correspondant, une demande de brevet (septembre 1892) pour un appareil de vol à voile (aéroplane monoplan sans moteur); on sait, d'ailleurs, que les préférences de Chanute allaient au biplan. Quoi qu'il en soit, l'ingénieur américain envoie à Mouillard une somme de 2.000 dollars, que celui-ci consacre aussitôt à la construction de l'appareil qu'il a rêvé.... Les débris de l'engin figurent aujourd'hui au musée historique de la Ligue aérienne.

Ranimé par les encouragements que lui adressaient Chanute et les revues américaines d'aéronautique, Mouillard envisage la possibilité de publier son second volume, qu'il appellera *le Vol sans battement*. Il en fait une copie pour la soumettre à son correspondant habituel ; mais le manuscrit, annoté par Chanute — qui d'ailleurs ne cache pas son admiration — revient à l'inventeur avec quelques observations de détail; celui-ci les interprète comme un conseil de ne pas publier immédiatement et, dénué de ressources, ne pouvant rien faire seul, il remet son manuscrit en cartons (1894). Trois ans après, la mort allait jeter encore un peu d'oubli sur le nom et sur l'œuvre de Mouillard.

Aujourd'hui, grâce à la publication qu'en a faite A. Henry-Coüannier, les travaux de ce précurseur font éclater la part prépondérante du génie français dans la naissance de l'aviation, et nous pouvons désormais affirmer que c'est en grande partie à l'ingéniosité de notre compatriote que les frères Wright, quelle que soit d'ailleurs leur valeur personnelle, doivent leur éclatant triomphe. Mouillard apparaît enfin comme l'une des plus grandes et des plus sympathiques figures de l'aviation. La tardive reconnaissance de ses admirateurs lui a fait ériger un monument au Caire. — Pierre JEANNET.

***Nogi Maresuke,** général japonais, né en 1849. — Il s'est suicidé à Tokio le 13 septembre 1912. Le général Nogi, qui commandait, en fin de carrière, le palais de l'empereur Mutsu-Hito, comptait parmi les officiers les plus réputés de l'armée japonaise et avait joué un rôle absolument décisif dans la dernière guerre russo-japonaise. Il appartenait, par son origine et surtout par ses idées, à cette fraction de la noblesse samouraï qui s'était le plus promptement ralliée à l'œuvre de régénération entreprise, après 1868, par l'empereur, mais sans rien abdiquer des idées morales qui avaient fait la force de la vieille âme japonaise. Dès l'âge de dix-neuf ans, il s'était trouvé compris dans la réorganisation des cadres de l'armée japonaise avec le grade de lieutenant, qu'il devait surtout à son origine aristocratique. Son talent le poussa plus vite encore. A vingt-deux ans, il était chef de bataillon et, dans ce grade, se distinguait en combattant la révolte des Aïsuki (1875). Deux ans après, attaché à l'état-major de la première brigade, il était grièvement blessé dans la répression de la révolte du clan des Satzuma, et promu (1878) lieutenant-colonel. Colonel trois ans plus tard, général de brigade en 1885, il remplit avec la plus grande distinction une mission d'études en Europe, visita notamment certaines de nos écoles militaires françaises, et, après avoir exercé plusieurs commandements de brigade, se couvrit de gloire pendant la guerre sino-japonaise de 1894, où il prit d'assaut Port-Arthur, et participa au combat de Kaïping et d'Inkéou.

Après la guerre, il fut promu divisionnaire (1895) et chargé de l'organisation de Formose, nouvellement cédée au Japon. C'était une tâche presque surhumaine. Toute l'île était hostile à la domination japonaise, et la partie nord-orientale, habitée par les sauvages « chasseurs de têtes », aussi inconnue géographiquement que pénible à réduire. Nogi déploya dans sa tâche une activité extraordinaire et aussi une inflexible dureté. Il occupa fortement les principales villes de l'ouest de l'île, fit entreprendre immédiatement les études du chemin de fer qui devait les relier, fit régner l'ordre au prix d'exécutions répétées et la salubrité en confisquant des quartiers entiers de ville, remplaça tous les pouvoirs locaux par une administration exclusivement japonaise, et entama contre les Atayal, peu à peu enfermés dans une ceinture de blockhaus, une lutte sans merci, qui n'est pas encore achevée et se terminera sans doute par la disparition complète, et d'ailleurs peu regrettable, de la race. C'est un système de colonisation tout à fait opposé au nôtre et sur lequel les jugements peuvent évidemment différer. En tout cas, Nogi arriva à se maintenir dans l'île, qui était, à son départ, à demi pacifiée.


Nogi Maresuke. (Phot. Gerschel.)

Il était en disponibilité depuis trois ans, lorsque s'ouvrirent les hostilités entre la Russie et le Japon (1904). Quelques jours après, il fut nommé général d'armée, et bientôt envoyé devant Port-Arthur, à la tête de 60.000 hommes. La façon dont il conduisit le siège a été quelquefois critiquée. Il voulut, au début, aller trop vite, et éprouva en assauts prématurés et infructueux de fortes pertes. Peut-être voulait-il éviter que les Russes, grands remueurs de terre, ne renforçassent trop aisément les travaux de fortification encore incomplets de la ville. En tout cas, il dut attendre la venue d'un matériel considérable d'artillerie lourde, pour obtenir des résultats décisifs. Deux de ses fils avaient déjà trouvé la mort au cours des attaques. Il eut, en réponse aux condoléances qu'on lui adressait, un mot véritablement antique : « Mes fils, dit-il, ne sont pas à plaindre, puisqu'ils sont morts pour leur empereur. Et je ne suis pas à plaindre, puisque j'ai eu de tels fils. »

Port-Arthur capitula dans les premiers jours de janvier 1905. Tout aussitôt, Nogi recevait l'ordre de remonter en toute hâte vers le nord et de rallier Oyama en prononçant, sur la droite de l'armée russe arrêtée devant Moukden, une attaque de flanc. Il se hâta d'obéir, sut marcher vite, et eut la bonne fortune de dérober presque jusqu'au bout sa présence aux

cavaliers russes, en maintenant volontairement sa manœuvre dans une zone peu peuplée de la Mandchourie. Son intervention fut de ce chef absolument efficace. Les réserves de Kouropatkine vinrent trop tard à la parade, et ne purent sauver la situation...

Le général Nogi, comblé d'honneurs, s'est suicidé en même temps que sa femme, le jour même des obsèques de l'empereur Mutsu-Hito, en présence du portrait du défunt et suivant le rit traditionnel du Japon. Il avait pris congé, au préalable, verbalement ou par écrit, de tous ses amis. Cet acte, évidemment déterminé par la mort de Mutsu-Hito, qui avait été pour son vieux serviteur un coup terrible, ne relève pas de la morale occidentale, mais bien des vieilles croyances japonaises, que Nogi partageait si ardemment : c'est le sacrifice, à la mémoire du souverain, d'une existence devenue inutile. Peut-être, aussi, faut-il y voir une leçon suprême donnée par le vieux samouraï, qui avait paru à certaines reprises s'inquiéter des tendances nouvelles et un peu occidentales constatées dans l'armée, aux jeunes officiers oublieux des règles traditionnelles de l'honneur japonais. En tout cas, et bien que la loi défende officiellement le suicide, il ne s'est pas trouvé au Japon une voix pour blâmer l'acte de Nogi. — JACQUES MOZEL.



Le cuirassé « Paris », d'après l'aquarelle de G. Quinquis.

***Oualata** ou mieux **Ouallata,** ville du Sahara occidental, à la lisière nord-orientale du désert de Hodh, par environ 17°20′ de lat. N. et 9° 10′ de longitude O. — Ouallata, autrefois une des métropoles du Sahara, en est restée jusqu'à ces derniers temps une des cités les plus mystérieuses. C'est seulement le 10 janvier 1912 que le lieutenant-colonel Roulet, commandant la région de Tombouctou, a réussi à y pénétrer à la tête d'une colonne de police, sans avoir eu, d'ailleurs, grâce à l'habileté des dispositions prises, à tirer un coup de fusil.

Ouallata, fondée, pense-t-on, par des noirs venus du Sud, et qui se nommaient Oualaten (c'est encore aujourd'hui à peu près tout ce que l'on sait d'eux) est certainement vieille de plus de mille ans. C'est au moment de l'invasion arabe des Yahia, vers le commencement du XIIe siècle, que s'érigèrent ses maisons de pierre, bâties au versant d'une colline au moyen de matériaux tirés de celle-ci. Presque aussitôt, elle devenait un des principaux centres de l'islam au Sahara. Au XIIIe siècle, elle est la capitale du prospère royaume de Gana, et son commerce (on a retrouvé les vestiges très nets de la route qui la reliait à Tichit, en Mauritanie) est des plus florissants. Mais cette splendeur est des plus précaires. Tombouctou, mieux placée que sa rivale sur le cours même du Niger, ne tarde pas à l'éclipser. Le commerce du sel, d'où elle avait tiré ses principales ressources, attire vers elle les pillards qui infestent le Sahara. D'après le docteur Barth, Ouallata n'est plus, à la fin du XVe siècle, qu'une cité de deuxième ordre, environnée de mystère, mais sans réelle puissance. Son éloignement, la sauvagerie des tribus maures réparties au nord-ouest de Tombouctou en défendaient l'approche. Seuls, le major anglais Laing, en 1826, et, en 1860, un officier indigène sénégalais, Alioun-Sal, purent la visiter. Une habile préparation diplomatique de sa campagne permit au colonel Roulet, sur les ordres du gouverneur général de l'Afrique occidentale, Merlaud-Ponty, de s'en approcher sans trop risquer, tandis que le colonel Patey, de son côté, se dirigeait vers Tichit, dans la Mauritanie orientale, semblant marcher à la rencontre de son collègue. La colonne Roulet, formée à Tombouctou en décembre 1911, passait par les lacs Télé et Faguibine, obliquait, après Ras-el-Ma, vers le sud-ouest, dans la direction de Bacikounen, qu'elle atteignait le 15 janvier 1912, traversait le pays des Ouled Meschdouf, et, remontant vers le nord, atteignait Ouallata le 27 janvier. La ville accueillit avec une résignation presque sympathique la colonne Roulet, qui devait poursuivre ensuite sa marche vers Tichit jusqu'au 18 février 1912.

Ouallata, malgré sa très réelle déchéance, a certainement grand air. Entourée par un cercle de collines qui semblent vouloir sauvegarder encore son mystère, elle est entièrement accrochée au flanc de la colline, fermée par les portes de bois habituelles aux villes musulmanes d'Afrique, et dominée par une puissante casbah. Elle comprend cinq à six cents maisons, dont le plus grand nombre n'ont qu'un rez-de-chaussée et une terrasse, mais dont quelques-unes, disposées en véritables forteresses, avec leurs murs crénelés, possèdent jusqu'à trois étages. Toutes sont bâties en pierre dure, et les artistes musulmans ont orné à l'envi de curieuses arabesques les portes et les piliers. Cette richesse dans la décoration extérieure est le caractère distinctif de Ouallata. La décoration intérieure ne serait pas moins travaillée, et les peintures à l'ocre ou au henné abonderaient dans les pièces des maisons. Aux alentours de la ville, de nombreuses ruines attestent une très ancienne prospérité de la région; mais le sol est presque partout aride et impropre à toute culture Peut-être faut-il chercher là l'explication véritable de la décadence de la ville, qui ne fut jamais qu'une station de commerce et un rendez-vous de caravanes. — G. TAEFFEL.

***panacher** v. a. En T. de droit électoral, *Panacher une liste,* y faire figurer, sur le bulletin de vote, un ou plusieurs noms appartenant à une liste adverse : *Sous la législation actuelle, un électeur a toujours le droit de* PANACHER *sa liste, ou même de n'y faire figurer qu'un nombre de candidats inférieur à celui des éligibles.*

Paris, cuirassé d'escadre de la marine française, lancé à Toulon le 28 septembre 1912.

L'exécution du programme naval voté à la Chambre des députés le 13 février 1912, et qui doit porter en 1920 notre flotte de combat à 28 cuirassés, se poursuit par les lancements successifs des bâtiments du type *Jean-Bart,* de 23.500 tonnes. Après le *Jean-Bart* et le *Courbet,* construits dans les arsenaux de Brest et de Lorient, et qui sont actuellement en achèvement à flot, on a procédé, le 28 septembre dernier, au lancement du *Paris,* et on mettra à l'eau en novembre la *France,* de la même série, qui est en construction aux Chantiers de la Loire.

Le *Paris,* qui était sur cale aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, à La Seyne, a été lancé avec une certaine solennité. Le ministre de la marine, Delcassé, le président du conseil municipal, Henri Galli, le préfet de la Seine, Delanney, et le préfet de police, Lépine, s'étaient en effet rendus à La Seyne, ainsi qu'une délégation des édiles parisiens, apportant le salut de la capitale et un don magnifique — un surtout de table en argent — à cette puissante unité de combat qui, pour la troisième fois dans notre histoire maritime, a reçu le nom de la grande cité française. Enfin, par une touchante attention, les Dames de France, représentées par la duchesse d'Uzès, ont offert de leur côté un superbe pavillon de soie brodé d'or.

Le premier bâtiment appelé *Ville-de-Paris* était un vaisseau construit à la fin du XVIIIe siècle et qui prit part à la guerre de l'Indépendance américaine, en particulier au combat des Saintes, où il était monté par l'amiral de Grasse.

Le second vaisseau *Ville-de-Paris* était un trois-ponts dû aux plans de Sané, qui resta sur cale de 1807 à 1851 — à cette époque on ne pressait pas autant qu'aujourd'hui la construction — et porta pendant la guerre de Crimée le pavillon de l'amiral Hamelin, commandant en chef de la flotte française. C'était un superbe trois-ponts à voiles, armé de 128 canons de 30 et de 8 obusiers de 80. Il reçut, après la campagne de 1854-1855, une machine à vapeur de 600 chevaux, comme beaucoup de vaisseaux à voiles de cette époque. Mais les progrès de la construction navale et l'apparition des cuirassés déclassèrent très vite ces bâtiments mixtes, et la *Ville-de-Paris* fut alors employé comme transport. En 1882, il devint un ponton et, en 1898, fut démoli à Toulon.

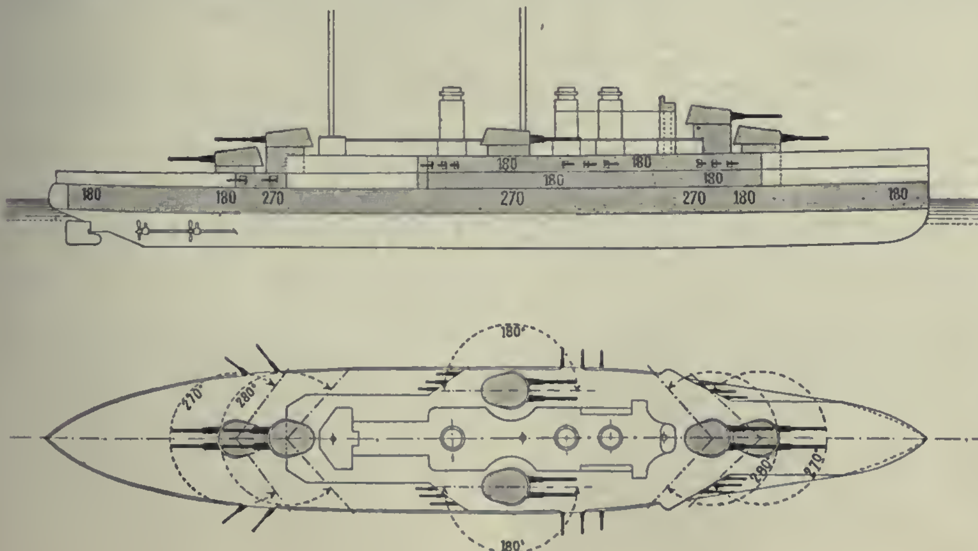
Notons que ses débris servirent à construire les bateaux à vapeur *Stamboul* et *Bosphore,* qui font aujourd'hui le service des voyageurs dans la rade de Toulon.

Le troisième *Paris* — regrettons, en passant, que l'on ait cru devoir tronquer ainsi le nom porté par ses devanciers — est un bâtiment appartenant au type dit des « superdreadnought ». On sait que cette appellation désigne aujourd'hui les navires portant une artillerie supérieure à dix pièces de 30 centimètres. Voici ses caractéristiques, qui sont d'ailleurs identiques à celles des trois autres bâtiments de la série : *Jean-Bart, Courbet* et *France :*

Longueur entre perpendiculaires.	165 mètres.
Largeur maximum à la flottaison.	27 —
Tirant d'eau maximum	9 —
Déplacement total en charge . . .	23.467 tonneaux.

L'armement comprend douze canons de 30 centimètres en six tourelles, dont quatre dans l'axe et deux latérales; les deux tourelles axiales intérieures tirent par-dessus les tourelles des extrémités. En outre, l'artillerie moyenne se compose de vingt-deux canons de 14 centimètres, placés dans la partie milieu ou « fort central », à l'exception de quatre qui se trouvent en retraite à l'arrière. Cette artillerie moyenne est appelée surtout à repousser les attaques des torpilleurs. Enfin, huit petites pièces de 47 millimètres et quatre tubes lance-torpilles sous-marins complètent la puissance offensive de cette importante unité de ligne.

La protection est assurée par une cuirasse de ceinture ayant 27 centimètres d'épaisseur au centre et



Le cuirassé « Paris ». (Élévation et plan.)

18 centimètres aux extrémités. Cette ceinture règne de bout en bout sur une hauteur allant de 2m,35 au-dessus de la flottaison jusqu'à 2m,50 sous l'eau. Le fort central est blindé à 18 centimètres d'épaisseur, les tourelles à 27 centimètres. Deux ponts métalliques, de 48 millimètres et de 70 millimètres d'épaisseur, relient l'un les parties supérieures, l'autre les parties inférieures de la cuirasse de ceinture et forment ainsi le « caisson » destiné à garantir la flottabilité du bâtiment. Un cloisonnement intérieur très développé vient encore s'ajouter à cette protection. Il y a lieu de signaler, en outre, une innovation : le *Paris* va être le premier cuirassé qui recevra un blindage constitué avec le métal nouveau produit par l'usine de Saint-Chamond. Cet important établissement, auquel on doit de nombreux perfectionnements dans cet ordre d'idées, notamment les plaques en acier chromé qu'il fut le premier à créer en 1892, a réalisé tout dernièrement un nouveau progrès. Il s'agit d'un acier au nickel et au chrome qui, aux expériences faites au polygone de Gâvres, s'est, paraît-il, montré très supérieur aux métaux employés jusqu'à présent. Si l'on se représente que déjà, dans les concours internationaux, nos blindages anciens ont triomphé souvent de leurs rivaux étrangers, l'on voit que nous venons encore d'acquérir sur ce point spécial une nouvelle avance.

L'appareil moteur du *Paris* comportera quatre turbines actionnant un nombre égal d'hélices et développant ensemble 28.000 chevaux ; les chaudières seront des Belleville à gros tubes. La vitesse prévue est de 20 nœuds (37 kil.) à l'heure, mais on peut compter qu'elle sera dépassée aux essais, selon l'habitude de la marine française. Le rayon d'action, ou distance franchissable, avec toutes les soutes pleines et la surcharge possible, soit au total 2.700 tonnes de combustible, sera de 2.300 milles marins (4.259 kil.) à 20 nœuds de vitesse et 8.400 milles (15.556 kil.) à 10 nœuds.

Les dimensions de ce bâtiment ont nécessité des dispositions spéciales de lancement. On sait que d'habitude le navire glisse sur un plan incliné et entre dans l'eau par l'arrière ; or, à ce moment, cette extrémité se trouve soulevée et l'avant repose seul sur la cale. Avec la grande longueur du *Paris* et étant donné qu'il a été mis à l'eau pesant 7.000 tonnes environ, il y avait à craindre que l'avant ne supportât un effort trop considérable. On a donc appliqué de chaque bord sur les « joues » de forts massifs à reliefs arrondis qui, au moment où l'arrière entra dans l'eau, glissèrent sur des courbes correspondantes ajoutées au berceau. La charge fut ainsi répartie sur une surface beaucoup plus grande et non plus soutenue par l'avant seul. Le fonctionnement de cet ingénieux dispositif a été parfait ; à onze heures du matin, le *Paris* flottait librement dans la rade de Toulon. Comme les Chantiers de la Seyne sont placés face à un endroit resserré de cette rade, il faut empêcher le bâtiment d'aller s'échouer sur des bas-fonds assez proches en limitant sa course. L'appareil de retenue comprend, outre des câbles, quatre gros paquets de chaînes, pesant ensemble 160 tonnes, que le navire traîne dès qu'il est à la mer. On a ainsi un frein puissant, dont l'action progressive n'est pas brutale.

Les plans du *Paris*, dressés en 1910 par Lyasse, alors directeur de la section technique, font le plus grand honneur à cet éminent ingénieur. Si l'on compare, en effet, ce bâtiment à ses similaires étrangers, l'on voit que son artillerie est très battante, puisqu'elle présente dix pièces de 30 centimètres par le travers, *avec un grand champ de tir pour chacune d'elles*, ce qui n'est pas le cas dans bien des cuirassés étrangers, et qu'elle offre en outre l'avantage très précieux de huit pièces de 30 centimètres en chasse et autant en retraite. Or, avec les évolutions à prévoir dans un combat, ce ne sera pas toujours par le travers que l'on tirera, et le *Paris* aura à ce moment une grande supériorité sur les cuirassés étrangers actuels. Son artillerie moyenne est aussi très puissante : à ses vingt-deux pièces de 14 centimètres le type anglais *Saint-Vincent* n'opposerait que vingt canons de 102 millimètres, les types allemands *Nassau* douze de 150 millimètres, et *Helgoland* quatorze de 150 millimètres. Nous pouvons donc envisager avec une légitime satisfaction l'entrée en service du *Paris* et de ses trois congénères, qui aura lieu en 1913 et 1914.

L'année suivante, ce sera le tour des trois cuirassés : *Bretagne*, *Provence* et *Lorraine*, de caractéristiques semblables, déplaçant 24.000 tonnes et dont l'armement comportera dix pièces de 34 centimètres et vingt-quatre de 14 centimètres. L'augmentation de calibre de notre grosse artillerie, à l'imitation de ce qui se fait à l'étranger, est due surtout à la distance de plus en plus grande à laquelle on ouvre à présent le feu. Cette année, en escadre, des tirs ont eu lieu à *douze mille mètres*, avec des résultats satisfaisants, et à cette portée les projectiles de 440 kilogrammes de nos 30 centimètres sont, paraît-il, trop faibles. La question de l'accroissement de calibre, bien que résolue en haut lieu par l'affirmative, est d'ailleurs sujette à controverse dans la marine, et certains officiers canonniers préféreraient voir placer à bord de nos futurs vaisseaux un plus grand nombre de pièces de 30 centimètres.

En 1916, seront lancés les cuirassés prévus sous les dénominations A7 et A8, puissants bâtiments de 27.000 tonnes, dont les caractéristiques viennent d'être fixées et qui présenteront, pour la première fois, la solution hardie — et peut-être trop osée — de trois tourelles portant chacune quatre pièces de 34 centimètres.

Il nous restera encore à construire ensuite huit cuirassés pour atteindre, en 1920, le chiffre fixé par la loi, mais il faut espérer que, d'ici là, le Parlement votera une addition au programme naval. Devant les efforts consentis par les autres puissances, nos 28 cuirassés seraient, en effet, insuffisants à nous conserver le rang que nos intérêts maritimes considérables nous obligent à occuper. — G. Clerc-Rampal

Paz (José C.), publiciste et homme d'État argentin, né en 1843, mort à Monte-Carlo le 10 mars 1912. Le docteur Paz, fondateur du grand journal de Buenos Aires la *Prensa*, était un des « rois » du journalisme contemporain. Il ne devait qu'à lui-même la grande fortune qu'il avait amassée et dont il faisait, d'ailleurs, l'usage le plus libéral. L'idée même d'un grand quotidien établi sur le modèle des journaux anglais et américains du Nord lui était venue en 1869. Il la réalisa avec le concours de quelques commanditaires de bonne volonté. Mais ceux-ci, devant les premières difficultés de l'entreprise, se rebutèrent et, finalement, le docteur Paz se trouva seul, à partir de 1872, pour assumer les responsabilités de l'entreprise. Un labeur énorme, servi par un sens remarquable des exigences de la publicité moderne, et aussi les progrès mêmes de la jeune nation argentine, le servirent à souhait. Le développement des premières voies ferrées reliant Buenos-Aires aux villes de l'intérieur lui permit de faire connaître son journal : celui-ci, d'abord imprimé sur deux pages, ne tardait pas à prendre l'ampleur du *Times* ou du *New-York-Herald* : une grande variété d'information s'y complétait par une abondance de renseignements commerciaux et géographiques, d'annonces, etc., qui, dans un pays neuf et en voie de peuplement, servaient à mettre les colons en relations faciles les uns avec les autres. Ainsi, à son tour, la *Prensa* a collaboré à la prospérité et au développement de l'Argentine, surtout à partir du jour où, répandue à profusion dans le monde américo-latin et même en Europe (elle possède des succursales à Londres, à La Plata, à Bahia-Blanca et à Paris même), elle a fait connaître à tous les esprits hardis les ressources de l'Argentine et attiré vers ce pays des émigrants nombreux et d'énormes capitaux. Le journal du Dr Paz s'est trouvé devenir au dehors comme le journal officiel de l'Argentine. Entreprise heureuse, d'ailleurs, quant à ses résultats financiers. José C. Paz put faire construire pour la *Prensa* un magnifique hôtel, où de somptueux appartements étaient réservés aux visiteurs de marque. Ce sont surtout des Français qu'il aimait à recevoir et à faire connaître au public argentin, en leur offrant les colonnes de son journal pour des chroniques rédigées en français et en leur ménageant des tournées de conférences. Beaucoup d'écrivains de notre pays, Lemaître, les Rosny, P. Margueritte, etc., trouvèrent là-bas, grâce à lui, le plus cordial accueil, et l'amitié franco-argentine se trouva resserrée par cet échange constant d'idées. Le Dr Paz, d'ailleurs, adorait Paris et la France. Il avait eu la coquetterie de s'y faire nommer ministre plénipotentiaire de la république Argentine et, depuis 1900, après avoir cédé à son fils Ezequiel Paz la direction effective de la *Prensa*, il y résida presque constamment. Avec lui disparaît un grand journaliste, l'égal certainement des Gordon Bennett et des Pulitzer, un lettré d'une rare finesse, et un mécène précieux pour les arts et la littérature. — Henri Trévise.


José Paz. (Phot. Pirou.)

***Poincaré** (Jules-*Henri*), mathématicien français, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, né à Nancy le 29 avril 1854. — Il est mort à Paris le 16 juillet 1912. Sa disparition, qui a mis en deuil la pensée française, n'a pas été moins vivement ressentie dans le monde scientifique étranger ; car Henri Poincaré appartenait à cette catégorie d'hommes de génie dont la taille échappe à la commune mesure qui sert à évaluer le mérite des autres. Il faut remonter assez haut dans l'histoire des mathématiques ou de l'astronomie pour lui découvrir des égaux.

On trouvera résumées, au tome VI du *Nouveau Larousse illustré*, les étapes principales de sa carrière : élève à l'École polytechnique, entré le premier, le 14 octobre 1873 ; élève ingénieur à l'École des mines le 19 octobre 1875 ; docteur ès sciences le 1er août 1879 ; professeur à la Faculté des sciences de Paris, nommé le 26 août 1886 ; inspecteur général des mines, nommé le 16 juin 1910 ; professeur honoraire à l'École polytechnique, membre de l'Académie des sciences (section de géométrie) le 31 janvier 1887 ; membre de l'Académie française, le 5 mars 1908 ; membre du Bureau des longitudes, le 4 janvier 1893. On y trouvera également l'indication de ses principaux ouvrages. Des écrits de Henri Poincaré, au nombre de plus de cinq cents, on retiendra surtout ses études sur *la Théorie des fonctions fuchsiennes* (1881) ; son *Cours de physique mathématique* (1890) ; *la Théorie des tourbillons* (1893) ; *les Oscillations électriques* (1894) ; *la Théorie de Maxwell et les Oscillations hertziennes* (1899) ; *Calcul des probabilités* (cours de la Sorbonne, 1896) ; *Cinématique et mécanisme ; Potentiel et mécanique des fluides* (1892) ; *Figure d'équilibre d'une masse fluide* (1902) ; *Théorie du potentiel newtonien* (1899) ; *les Méthodes nouvelles de la mécanique céleste* (1892, 1894, 1899) ; *Leçons de mécanique céleste professée à la Sorbonne* (1905, 1907, 1909) ; *Leçons sur les hypothèses cosmogoniques* (1911) ; *la Science et l'Hypothèse* (20e édit., 1912) ; *la Valeur de la science* (16e édition, 1911) ; *Science et méthode* (9e édition, 1909) ; etc. Les titres mêmes de ces livres, auxquels il faudrait ajouter une infinité de notes, d'articles, conférences, etc., parus dans différentes revues, montrent combien fut immense le champ parcouru, et souvent défriché, par le savant. Lui-même, d'ailleurs, a facilité la présentation de cette tâche presque surhumaine par la sincérité, la méthode et l'esprit de suite qu'il a apportés dans l'examen des problèmes successifs de l'analyse mathématique, de la mécanique analytique et de la mécanique céleste, de la physique mathématique, enfin de la philosophie des sciences.

Henri Poincaré fut, tout d'abord, essentiellement un mathématicien. Si l'on voulait même le qualifier d'un mot, peut-être pourrait-on dire qu'il fut « le mathématicien », c'est-à-dire le type le plus élevé de l'homme ayant consacré sa vie à la science de la ligne et du nombre. C'est par la géniale façon dont il appliqua l'analyse à la mécanique rationnelle, la physique et l'astronomie, que, sans être lui-même un mécanicien, un physicien ou un astronome au sens matériel du mot, il fit réaliser à ces sciences de considérables progrès.

Comme mathématicien pur, comme *géomètre*, pour employer la belle expression classique, il a étendu ses travaux à la théorie des nombres, au calcul intégral, à la théorie des fonctions, et ses travaux d'analyse se trouvent exposés dans plus de trois cents mémoires et notes parus dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences de Paris et dans les revues mathématiques de France et de l'étranger. C'est par les travaux d'analyse que débute sa glorieuse carrière de savant. Sa vocation s'était affirmée de fort bonne heure : dès l'École polytechnique, et même, à vrai dire, avant même d'y entrer, puisque à l'examen d'admission il imagina de toutes pièces, au tableau, une démonstration nouvelle du théorème sur lequel l'interrogeait l'examinateur d'entrée, Laguerre. A l'école, il ne prenait aucune note : les démonstrations du professeur, que ses camarades recueillaient avec soin, n'étaient pour lui que des jalons, que des poteaux indicateurs qui servaient à orienter sa pensée, à le guider sur le chemin de la raison. Oubliait-il la démonstration donnée à l'amphithéâtre, il n'était pas embarrassé pour si peu, et il en retrouvait immédiatement une autre, souvent originale.

Tout en accomplissant ses devoirs d'ingénieur au corps des mines, il avait « suivi son idée ». En 1878, il présentait à l'Académie une première note « sur les propriétés des fonctions définies par les équations différentielles » et, en 1879, il soutenait devant la Faculté des sciences de Paris une thèse de doctorat sur le même sujet. C'est à ce moment qu'il renonça à la carrière d'ingénieur et fut mis par le ministre des travaux publics à la disposition de l'Enseignement supérieur, pour être d'abord chargé de cours à la Faculté de Caen (1879), puis maître de conférences à la Sorbonne (1881). Dès lors, commence la brillante série de ces notes et mémoires d'analyses qui éclatèrent comme les incessantes fusées d'un riche feu d'artifice. En 1880, l'Académie des sciences avait donné la théorie des équations différentielles comme sujet de concours. Poincaré remporte le prix haut la main. Puis, deux années durant, les notes succèdent aux notes, apportant le couronnement de l'œuvre de Cauchy et de Riemann, la représentation des coordonnées de toute courbe algébrique par la fonction uniforme, l'intégration des équations différentielles linéaires à coefficients algébriques, etc...

En recevant Poincaré à l'Académie française, Frédéric Masson a très justement insisté sur cette partie initiale de l'œuvre du grand géomètre. « Cette

découverte, a-t-il dit, a constitué pour la science *française* une victoire véritable; depuis quelques années, les géomètres allemands tournaient autour de la maison sans en trouver la porte. Vous l'avez déterminée, et, au même moment, ouverte. C'est un « *rapt*, a-t-on dit, que vous avez fait à l'Allemagne » : le commentaire que l'on donne à ce mot explique votre rôle et en caractérise l'importance ».

Enumérer ici les titres, non pas seulement des mémoires, mais ceux des « groupes de mémoires » de Poincaré, dépasserait les limites de cette notice. Cependant, on ne saurait passer sous silence ses travaux sur la fonction Θ (thêta). En outre, il est arrivé à démontrer qu'il existe une importante classe de fonctions analytiques analogues aux fonctions elliptiques et permettant d'intégrer diverses équations différentielles linéaires à coefficients algébriques. Il a appelé ces fonctions *fuchsiennes*, en l'honneur du mathématicien Fuchs, dont les travaux lui avaient servi. Il publia toute une série de mémoires sur ces fonctions, ainsi que sur les fonctions *thêtafuchsiennes* et *zêtafuchsiennes*. Il étudia ensuite les groupes qu'il appela *kleinéens*, groupes discontinus les plus généraux, formés de substitutions linéaires. De nombreux mémoires sur les fonctions abéliennes, sur la réduction des intégrales abéliennes, sur les intégrales doubles, complètent ce magnifique ensemble.

Non moins riche est la série de ses notes sur l'arithmétique, sur les représentations de nombres par les formes, sur les nombres complexes, sur les fractions continues, sur les formes quadratiques. En algèbre, il a donné de remarquables études sur les formes cubiques ternaires et quaternaires, sur les déterminants d'ordre infini. Toute une série de travaux a été, par lui, consacrée à l'*Analysis situs*, etc.

En matière de mécanique analytique, le travail capital de Henri Poincaré est celui qu'il publia en 1885 sur l'équilibre d'une masse fluide animée d'un mouvement de rotation; c'était le prélude naturel à ses études sur la mécanique des corps célestes.

Si l'on considère, exposait-il, une masse fluide, homogène, analogue aux planètes, sous la forme originelle que nous avons l'habitude de leur supposer depuis que Laplace a formulé sa géniale hypothèse, cette masse a la forme d'un sphéroïde aplati, et son équilibre est stable. Dès que l'on augmente la vitesse de sa rotation, son ellipticité augmente, mais sa stabilité diminue, si bien qu'à partir d'une certaine ellipticité, la figure devient instable quand la vitesse augmente. Au moment critique, celui où cesse la stabilité, la figure de la masse tournante passe par une « forme de bifurcation », et l'on sait qu'il y a toute une série de figures qui ont aussi cette forme : ce sont les ellipsoïdes dits « de Jacobi », à trois axes inégaux. Mais il n'y a qu'un seul de ces derniers qui soit de révolution, et il a l'aspect de la forme de bifurcation. Pour une valeur plus faible de la rotation, le « Jacobien » serait stable. Poincaré a alors étudié cette série stable des ellipsoïdes de révolution aplatis jusqu'à la forme de bifurcation, et il trouva qu'il devait y avoir une nouvelle phase d'instabilité et, par suite, une nouvelle forme de bifurcation, qui doit être piriforme, avec, toutefois, une protubérance équatoriale.

Ces considérations expliquent l'évolution des planètes. Tant que leur densité est faible, leur figure est un ellipsoïde de révolution aplati. La vitesse de rotation croissant avec le refroidissement et, par suite, avec la contraction, la densité augmente, l'ellipsoïde cesse d'être une figure d'équilibre, et, commençant à présenter un renflement équatorial, reste dans la série des ellipsoïdes de Jacobi. Il s'allonge alors et prend la forme d'une poire. Que se passe-t-il ensuite? Sans doute, la masse ira en se creusant de plus en plus, et, s'étranglant dans la partie moyenne, finira-t-elle peut-être par se partager en deux corps, séparés l'un de l'autre.

Si l'on remarque que les formes observées dans beaucoup de nébuleuses semblent confirmer cette théorie, on en voit tout de suite l'importance capitale en matière cosmogonique.

Les travaux de mécanique céleste de Henri Poincaré commencent à paraître à partir de 1892. Ce sont, comme l'a dit le professeur G.-N. Darwin, l'un des savants anglais les plus éminents en matière de « cosmophysique », « la mine d'où, pendant au moins un demi-siècle, les chercheurs plus modestes extrairont leurs matériaux ». La puissance et la clarté du génie de l'auteur, son talent d'exposition élégante et précise y éclatent à chaque page. Il est impossible de ne pas signaler le tome III des « Leçons » professées à la Sorbonne : c'est la *Théorie des marées*. Là encore, le grand mathématicien a apporté les éléments de progrès nouveaux. Tous ces livres ont eu pour couronnement une clef de voûte magnifique : le dernier volume sur les *Hypothèses cosmogoniques*. On dirait que, pressentant sa fin prochaine, que rien cependant ne pouvait faire prévoir, l'auteur avait tenu à condenser en un livre unique et dans une langue magistrale l'ensemble des connaissances relatives à la genèse des mondes, discutées à la lumière des précisions de la mécanique céleste.

Les travaux de Poincaré relatifs à la physique mathématique ne le cèdent en rien à ceux qu'il nous a donnés sur les autres branches de la science.

D'abord, il a étudié d'une façon générale les équations aux dérivées partielles de la physique mathématique; puis, successivement, il a publié des mémoires de premier ordre sur l'élasticité, sur la propagation de la chaleur, sur la thermomécanique et la théorie cinétique des gaz, sur l'optique, l'électricité, l'électro-optique. Il a mis au point, il a rendu claires pour tous les théories de Maxwell, de Lorentz, etc., et il a clos cette brillante série par des études, aujourd'hui classiques, sur les oscillations électriques, la diffraction des ondes hertziennes et la télégraphie sans fil, sur laquelle ses calculs ont jeté un jour nouveau et ont été pour les praticiens un guide des plus précieux.

Les derniers livres de Poincaré, en particulier *la Science et l'Hypothèse, la Valeur de la science* et *Science et Méthode*, ont été consacrés à la philosophie scientifique. Leur succès auprès du grand public fut des plus vifs. Peut-être se méprit-on d'abord sur la portée de certaines formules délimitant la valeur objective de la science, « qui n'atteint pas les choses elles-mêmes, mais les rapports entre les choses », ou affirmant le caractère conventionnel des postulats géométriques... En réalité,



H. Poincaré. (Phot. Manuel.)

personne, en ce qui touche l'œuvre de la raison, ne fut plus éloigné du scepticisme que Henri Poincaré. Il concevait la science comme une des satisfactions les plus aiguës de l'esprit, et il a longuement insisté, au cours de superbes pages de ses livres : *la Science et l'Hypothèse* et *la Valeur de la science*, sur l'esthétique et la volupté des mathématiques. Dans *Science et Méthode*, il a montré — avec quelle élégance et quelle justesse! — combien la science désintéressée, cultivée pour elle-même, profite toujours à l'humanité : le plus petit fait, découvert et loyalement étudié, dans le plus obscur des laboratoires, devient quelque jour la source d'un progrès dont la société profite. Témoin la géométrie pure, témoin l'électricité. Et, comme il nous montre que la science est, au fond, la recherche du Beau parce qu'elle est celle du Vrai, il en résulte cette réconfortante conclusion : que la recherche du Beau donne l'Utile par surcroît. Le savant donne à l'humanité « une économie dans le travail de penser », de même que la machine produit une économie dans l'effort. N'est-ce pas le plus noble des rôles?

L'homme, dans le grand disparu, n'était pas inférieur au savant. D'une scrupuleuse conscience dans l'accomplissement de ses devoirs multiples de professeur et d'académicien, Henri Poincaré était en même temps l'affabilité, l'amabilité même, toujours prêt à rendre service, ayant toujours un conseil à la disposition des jeunes savants qui venaient s'éclairer à la lueur de son puissant cerveau. Mathématicien, il en fut certes le prototype, il en eut les légendaires distractions. Mais comment un tel penseur peut-il s'abstraire de sa propre pensée?

Lettré, homme de goût, il avait la curiosité de tout, et adorait les voyages. Il avait « beaucoup retenu », comme disait La Fontaine, des horizons divers que son œil avait scrutés. Et ce savant, qui avait mis en nombres les lois éternelles du rythme dont est fait ce qu'il nommait l'harmonie universelle, était un fervent musicien, amoureux du répertoire classique...

Henri Poincaré était le cousin germain de Raymond Poincaré, président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères (1912) et de Lucien Poincaré, inspecteur général de l'Université, directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique. Il est mort presque brusquement, des suites d'une opération chirurgicale. — Alphonse Berget.

***poudre** n. f. — Encycl. *Contrôle technique de la fabrication des poudres et explosifs.* L'explosion du cuirassé *Liberté*, imputée à la déflagration spontanée d'un stock trop ancien de poudre B, et les discussions de tout ordre qu'elle a provoquées dans le public, aussi bien que dans le corps des ingénieurs et des officiers intéressés, ont conduit les ministres de la guerre et de la marine à présenter à la signature du président de la République un important décret, en date du 23 novembre 1911, destiné à assurer aux services consommateurs des poudres le moyen de suivre l'exécution, dans les établissements fabricants (gérés, comme on sait, jusqu'ici, par des ingénieurs de l'État), des commandes de poudres et d'explosifs.

Ce contrôle de la fabrication est exercé à la fois par les ministères de la guerre et de la marine, à des titres et au moyen d'un personnel essentiellement distincts : on a pensé, avec raison, que deux vérifications, absolument indépendantes, ne pouvaient que se compléter ou se confirmer utilement.

Le personnel affecté au service de vérification des poudres et explosifs comprend, pour le ministère de la guerre, des officiers de l'artillerie métropolitaine, des officiers d'administration du service de l'artillerie et des agents subalternes. Il est rattaché à la commission des poudres de guerre de Versailles et placé sous l'autorité du général président de cette commission.

Le contrôle du département de la marine comprend des officiers de marine, des ingénieurs de l'artillerie navale, des officiers d'administration, des sous-officiers et agents techniques de la marine et de l'artillerie navale et des agents civils de la marine. Il est rattaché à l'inspection des fabrications de l'artillerie navale et placé sous la direction de l'inspecteur des fabrications.

Aux termes de l'article 2 du décret, le service du contrôle de chacun des deux départements dispose d'un laboratoire où sont exécutées les épreuves prescrites par les cahiers des charges, les épreuves définies dans les instructions concernant la fabrication et les conditions de réception, et, en général, toutes les études relatives aux poudres et explosifs. Le laboratoire du contrôle de la marine est rattaché au laboratoire central de la marine qui existe déjà à Paris.

Les pouvoirs les plus étendus sont attribués aux agents du contrôle des poudres : leur droit de surveillance s'exerce sur la réception des matières premières, sur les opérations de la fabrication, sur la constitution des éléments des lots, enfin sur la formation proprement dite des lots.

On a voulu, par ces dispositions, certainement motivées par de récentes polémiques au sujet des lots remis aux cuirassés *Iéna* ou *Liberté*, prévenir toutes malfaçons résultant, notamment, de l'emploi de cotons-poudre de qualité défectueuse ou mal trempés, et surtout du mélange arbitraire, qui a paru s'être produit dans certaines manufactures, entre les poudres d'âges différents, des poudres neuves et des poudres « radoubées », évidemment moins stables; le lot ainsi obtenu prenant comme date celle de la fraction de poudre neuve qui y entrait. Toutefois, l'intervention des agents du contrôle ne doit pas empiéter sur les pouvoirs propres des directeurs de manufacture et des ingénieurs : ils doivent s'abstenir de toute intervention dans la fabrication (art. 4, *in fine*).

Les agents du contrôle ont le droit de pénétrer dans tous les ateliers de la poudrerie, dans les laboratoires et les champs de tir, ainsi que dans tous les locaux où sont déposés des matières premières, des poudres ou explosifs terminés ou en voie de fabrication (art. 4). Les chefs d'ateliers des manufactures et tout le personnel dirigeant la fabrication doivent fournir aux contrôleurs tous les renseignements qui leur sont nécessaires pour l'exercice de leur mission de surveillance.

Afin d'assurer la parfaite compétence des officiers ou employés du département de la marine, affectés au contrôle de la fabrication des poudres, il a été décidé qu'ils seraient admis, sur la demande du ministre de la marine, à faire des stages d'instruction au laboratoire des poudres et salpêtres à la commission des poudres de guerre de Versailles, et dans les établissements du département de la guerre chargés de l'exécution des commandes d'explosifs et de poudres pour le compte de la marine.

Il est à peine utile d'insister sur l'importance du décret ci-dessus résumé. On a pu noter, au cours des discussions provoquées par les explosions de l'*Iéna* et surtout de la *Liberté*, que toutes les critiques adressées à la poudre B portaient, non sur le principe même de sa fabrication, mais sur les précautions dont elle devrait être entourée à la sortie de l'usine (température et surveillance des soutes, etc.), surtout sur le choix méticuleux des matières premières et le choix des lots livrés, qui ne doit laisser subsister aucun doute sur la date *réelle* d'explosifs qui, en vieillissant, voient régulièrement diminuer leur stabilité. Avant l'application du nouveau décret, la marine devait conserver dans les soutes des bâti-

ments des stocks de poudre dont il lui était pratiquement impossible de connaître l'époque réelle de fabrication : des lots datés de 1907 pouvant contenir pour partie des poudres radoubées, vieilles de vingt ans. Des malfaçons de cet ordre, dont on aperçoit le danger, seront rendues impossibles, et la confiance des marins dans leurs instruments de combat, naguère mise à une rude épreuve, ne pourra qu'y gagner.

Par un arrêté publié au *Journal officiel* du 10 janvier 1912, les ministres de la guerre et de la marine ont organisé dans tous ses détails le contrôle des poudres prévu ci-dessus.

Le personnel officier du contrôle comprendra un officier au Pont-de-Buis, un officier au Moulin-Blanc, un officier à Saint-Médard, un officier à Angoulême, un officier à Sevran-Livry. Le service du contrôle de la poudrière de Saint-Chamas sera assuré par le contrôle des affrétés de munitions de Toulon. Sous les ordres de ces officiers, sera placé un personnel d'agents contrôleurs subalternes en nombre variable (cinq à Pont-de-Buis). En aucun cas, le personnel du contrôle ne devra être logé dans les poudreries.

D'autre part, le laboratoire du contrôle comprendra : un officier chargé de la direction des épreuves du contrôle ; un agent, un commis aux écritures, et des aides en nombre variable. Le laboratoire des recherches comprendra un ingénieur-chimiste pouvant être ingénieur des poudres ; un ingénieur d'artillerie navale, un chimiste ; enfin, des aides en nombre variable.

Le service central sera dirigé par le directeur du Laboratoire central, inspecteur des fabrications, auquel sera adjoint à cet effet un lieutenant de vaisseau. Les lieutenants de vaisseau détachés au contrôle des poudres feront un stage d'instruction de trois mois, au cours desquels ils résideront à Paris et suivront des exercices pratiques au Laboratoire central des poudres, à la commission de Versailles et au champ de tir de Sevran. Ils suivront la fabrication à la poudrerie de Sevran et feront un stage d'environ dix jours dans une fabrique de coton-poudre.

Les agents subalternes seront recrutés parmi le personnel artificier d'artillerie coloniale en service à la marine, et parmi les adjudants principaux et officiers mariniers des équipages de la flotte ayant la spécialité de canonniers et ayant reçu une instruction spéciale sur les munitions. Ils devront faire un stage de deux mois dans une poudrerie ou une fabrique de coton-poudre, autre que celles où ils devront être employés. — Paul Lion.

***pyxidanthère** n. f. ou **pyxidanthera** (*tê-ra*) n. m. Genre de plantes appartenant au groupe des diapensiacées.

— Encycl. Le groupe des diapensiacées, que Jussieu plaçait dubitativement parmi les convolvulacées, Brown parmi les polémoniacées, Wahlenberg et Salisbury parmi les éricacées, est considéré



Pyxidanthera : *a*, fleur, *b*, fruit.

aujourd'hui par le plus grand nombre des botanistes comme une famille distincte, à laquelle appartient le genre pyxidanthère.

C'est Linné (*Flora lapponica*) qui fit connaître la petite plante sublignense, à tiges nombreuses, courtes et gazonnantes, à feuilles dures, petites, entières, épaisses et dures, à pédoncules dressés, dont chacun porte une fleur blanche campaniforme, appelée *diapensia lapponica*, et qui est confinée dans les régions les plus froides de l'Europe et de l'Amérique boréale comme un dernier reflet de la grâce de Flore.

Une espèce très voisine, le *pyxidanthera barbulata* (*pyxidanthère à aisselle des feuilles barbue*), a été découverte par Michaux dans les pinèdes stériles de New-Jersey ; et le botaniste lui donna ce nom de pyxidanthère (du gr. πυξίς, ἴδος, boîte, et ἀνθηρός, fleuri) à cause de l'analogie du fruit avec une boîte à couvercle. Sir W. Hooker la décrivit. C'est une plante sous-frutescente, rameuse, rampante, à feuilles inférieures opposées, les supérieures alternes, réunies en groupes serrés, toutes lancéolées, coriaces, avec la base barbue (d'où le nom de l'espèce), les fleurs terminales, solitaires, ont un calice imbriqué, une corolle hypogyne à limbe quinquedenté, cinq étamines portées par un filament court, anthères biloculaires, style simple ; le fruit est une capsule triloculaire ligosperme, à trois valves. Cette jolie plante ne se naturalise pas dans les jardins et s'est montrée jusqu'ici rebelle à toute culture. — J. de Chaon.

Saltimbanques (les), opérette en trois actes et quatre tableaux ; paroles de Maurice Ordonneau, musique de Louis Ganne. (Théâtre de la Gaîté 1899.) — Il est salutaire de nous rappeler quelquefois que notre harmonieux et souple « génie » excelle jusque dans l'opérette et que nous avons su créer, en ce genre, un type où se marient l'esprit, la grâce naturelle et piquante, la fantaisie et le goût, l'originalité et l'élégance la plus aisée. L'affabulation des *Saltimbanques* est légère, amusante, parfaitement décente, invraisemblable tout juste autant qu'une comédie de Plaute, avec l'agencement de ces péripéties, de ces détours providentiels, ces reconnaissances miraculeuses d'enfants perdus, dont la résurrection inattendue rend à quelque noble famille l'espoir d'une postérité. Et l'évocation du monde forain, l'animation de ses parades, le clinquant de ses oripeaux, le pittoresque de sa vie vagabonde, confèrent au spectacle une variété et une vivacité divertissantes.

Malicorne et sa femme dirigent une baraque fort achalandée, où des « artistes » comme Paillasse, l'hercule Grand-Pingouin, Marion, la jeune Suzon exhibent des talents variés. Marion, naguère femme de chambre chez un hobereau des environs, a troqué, par goût de l'indépendance, le tablier à bavette contre le maillot de lutteuse. Elle n'est point insensible au robuste prestige de Grand-Pingouin, qu'elle épousera quelque jour, et elle repousse dédaigneusement les entreprises indiscrètes de son ancien maître, le baron de Valengoujon, qui ne se console pas d'avoir méconnu le « trésor » qu'il a longtemps abrité sous son toit. Mélancolique, élégiaque, Paillasse adore Suzon, que Malicorne rudoie et exploite sans vergogne. Or, le charme de la jeune fille a conquis un officier, André de Langeac, qui, croyant avoir affaire à quelque « baladine » peu farouche, la poursuit jusque dans les coulisses et risque quelques privautés qui sont fort mal accueillies. Il a la délicatesse de comprendre et s'excuse, ce dont Suzon est intimement touchée, comme d'une preuve d'amour véritable. Et quand, entre deux boniments de Malicorne, elle chante et fait la quête parmi le public attroupé, elle refuse l'offrande de Langeac. Malicorne, furieux, veut la contraindre par la violence à accepter et la frappe brutalement. Mais Grand-Pingouin, qui, sous un regard de Marion, virevolterait comme un enfant, fait saillir ses biceps et terrasse Malicorne que la foule conspue. Ecœurés de la lâcheté de ce dernier et pour soustraire la frêle Suzon à sa rancune, Paillasse, Grand-Pingouin et Marion décident de fuir avec elle. Sans souci de leurs engagements, ils faussent compagnie à Malicorne et s'en vont courir la bonne aventure.

Depuis trois mois, ils errent, ayant recours, pour vivre, aux métiers les plus baroques et les plus hasardeux, hantés par la crainte de rencontrer Malicorne, d'être reconnus et arrêtés. Ils arrivent dans un village où doit avoir lieu un concours d'orphéons, à la faveur duquel ils pourront exercer avec quelque fruit leur industrie. Cette existence de libre et cordiale camaraderie, de revers et d'aubaines quotidiennement partagés, rend Paillasse de jour en jour plus amoureux de Suzon, et il a sans cesse sur les lèvres un aveu charmant à lui faire. Mais il faut chercher pitance. Paillasse et Grand-Pingouin se sont à peine mis en quête qu'aux accents d'une fanfare martiale débouche sur la place un peloton commandé par de Langeac, qui se trouve à l'improviste face à face avec Suzon. Il n'a pas oublié la petite chanteuse du cirque Malicorne ; les violettes qu'elle lui avait offertes quand elle refusa son obole ne l'ont pas quitté. Il l'interroge affectueusement ; il l'assure qu'il n'a jamais cessé de penser à elle ; il veut l'arracher à son destin précaire et l'emmener avec lui.

Mais Suzon ne consent point à abandonner ceux qui l'ont généreusement défendue et qui n'ont pas hésité à braver la mauvaise fortune pour lui épargner une vie misérable. Tout à coup, des cuivres retentissent ; un piston gouailleur jette au vent les notes agiles d'un air de parade. C'est le *leitmotiv* du cirque Malicorne et, peut-être, derrière Malicorne, le « bicorne » de la gendarmerie en perspective. Heureusement, les fugitifs ont appris par l'aubergiste du lieu que le terrible saltimbanque a fixé un rendez-vous dans son hôtellerie à une famille de gymnastes, les célèbres Gigoletti, dont les bagages ont précédé leurs propriétaires. Ils se donneront donc comme les Gigoletti. Ils revêtent à la hâte leurs costumes et se présentent méconnaissables devant Malicorne, qui se prépare à les exhiber. Toutefois, la supercherie est promptement découverte. Car leur répertoire acrobatique est fâcheusement borné, et les vrais Gigoletti surviennent. Les coupables esquiveraient cette fois difficilement la prison, si un châtelain des alentours, le comte des Etiquettes, qui est précisément un oncle d'André, n'intercédait en leur faveur et n'obtenait, en indemnisant Malicorne, que celui-ci renonce à exercer des représailles.

La générosité du comte des Etiquettes va plus loin. Sur les instances de son neveu, il a recueilli les amis de Suzon et les a pourvus d'une fonction. Voici Paillasse en intendant, toujours assez aveuglément épris de la jeune fille pour ne pas s'apercevoir qu'il n'est peut-être pas payé de retour. Des Etiquettes a organisé une grande fête, où se pressent la noblesse et la bourgeoisie des environs, notamment M. et Mme Bernardier. Cette dernière, avant de convoler avec Bernardier, mena au théâtre une existance assez orageuse. Elle a été la maîtresse de des Etiquettes, et de leur union est née une fille, qu'elle a imprudemment confiée à Malicorne. Or, en ce temps-là, elle disait une chansonnette où elle était « incomparable ». Et, quand Suzon, priée de se faire entendre, commence précisément ces couplets que sa mère lui avait autrefois appris, il s'avère qu'elle est la propre fille de des Etiquettes et de Mme Bernardier. Elle tombe dans les bras de ses parents, devant les invités scandalisés et Bernardier indigné. Mais peu importe ! Rien ne s'oppose plus à ce qu'elle soit la femme d'André. Paillasse, qui s'était esquivé, revient dépouillé de sa livrée élégante. Il aime assez Suzon pour ne désirer que son bonheur ; il demeurera son meilleur ami. Grand-Pingouin et Marion, commandités par des Etiquettes, pourront s'épouser eux aussi, et ils réaliseront leur rêve en devenant à leur tour directeurs de cirque.

Plein d'épisodes ingénieux et de mouvement, spirituel, railleur et tendre, véritablement comique, ce livret ménage les interventions les plus opportunes à la musique qui s'est mise à l'unisson. A côté d'une intention souvent originale, il faut louer la vivacité rythmique, la netteté et la souplesse du dessin mélodique. L'ouverture, qui annonce le cirque Malicorne, pétille comme une tabarinade ; la fanfare guerrière rappelle certains tours de la *Marche lorraine*, qui reste inséparable du nom de Ganne. Les couplets : *Va, petit pioupiou*, les ariettes, — Paillasse en chante une en forme de valse qui est charmante, — les amoureux duos de Suzon et de ses soupirants, les ensembles sont traités avec une finesse, une poésie aimable, une grâce plastique, une dextérité également éloignées de la lourdeur prétentieuse ou de l'épilepsie convulsive de certaines productions exotiques, malheureusement intronisées sur nos scènes et contre lesquelles l'opérette française, d'une forme d'art raffinée et séduisante, peut lutter victorieusement. — Paul Locard.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Saulier (*Suzon*), Berthy (*Marion*), Evans (*Mme Bernardier*), de Merengo (*Mme Malicorne*), et MM. Paul Fugère (*Paillasse*), Lucien Noël (*Grand-Pingouin*), Perrin (*André*), Vauthier (*Malicorne*), Bernard (*des Etiquettes*), Dacheux (*Bernardier*), Jaltier (*le baron*), etc.

***Souvorine** (Alexis-Serguievitch), journaliste et écrivain russe, né près de Bobrov, dans le gouvernement de Voronèje, le 24 septembre 1834. — Il est mort à Tsarkoïé-Sélo le 24 août 1912. La presse libérale russe et, on peut le dire, la Russie nouvelle perdent en lui le plus éminent et le plus actif de leurs représentants. Alexis Souvorine a préparé dans l'opinion et rendu possible la grande transformation constitutionnelle qui est en train de se poursuivre. Il appartenait à une famille de province assez récemment anoblie et de fortune modeste. Son père, simple paysan, s'était élevé par son seul mérite au grade de commandant, et fut blessé à la Moskowa. Lui-même songea à faire sa carrière dans l'armée : il dut, d'ailleurs, à la fréquentation de l'Ecole des cadets une instruction assez solide et générale, que seules donnaient à cette époque, en Russie, les écoles militaires. Mais il ne fit que passer au régiment et, tout jeune encore, il se lança dans la littérature. Il débuta par la traduction d'une chanson de Béranger, *le Prisonnier*. En 1861, il fut invité à collaborer à la « Rousskaïa Retch », alors sous la direction de la comtesse de Salias, et il quitta Voronèje pour Moscou. Mais cette revue cessa bientôt de paraître, et Souvorine se consacra alors au théâtre et au roman : il écrivit des nouvelles, des comédies, des drames, des œuvres humoristiques, avec des succès divers. Quelques-unes se sont maintenues au répertoire des grands théâtres russes, grâce peut-être à la notoriété politique dont leur auteur a joui par la suite. Nous nous contenterons de citer, parmi les meilleures de ces œuvres, une tragédie : *Médée* (1883), écrite en collaboration avec V. Burenin, sa comédie de *Tatiana Repina* (1887), un roman : *l'Amour à la fin du* XIXe *siècle* (1893), etc. Mais, bien qu'il se soit, jusqu'à la fin de sa vie, très vivement intéressé à l'art dramatique, dans lequel il voyait notamment un remarquable moyen d'éducation politique et morale pour les classes inférieures (il fonda une école de théâtre et une scène populaire), c'est surtout comme journaliste que Souvorine exerça sur l'opinion russe une influence qui devint, avec les années, réellement prépondérante. Il avait fait ses débuts dans le journalisme en 1863 comme rédacteur à la très libérale « Gazette de Saint-Pétersbourg » : les recueils des petits feuilletons

qu'il fit paraître, réunis en volume, fut saisi par la censure et lui valut deux mois de prison. En 1876, il devint, toujours à Saint-Pétersbourg, propriétaire du grand journal le *Novoié Vrémia* (le « Nouveau Temps ») ; deux ans après, il rattachait au journal une grande maison d'édition, avec des succursales à Kharkov, à Moscou, à Odessa, et il s'en servait pour répandre à bas prix, avec sa *Dechevajia Bibliotheka*, les chefs-d'œuvre de la littérature russe et ceux aussi, traduits ou résumés, des grandes littératures occidentales : c'était en réalité toute une croisade d'éducation populaire qu'il entreprenait. A son journal, il donna l'exemple d'un travail acharné. Il habitait dans l'immeuble même où étaient situés ses bureaux, et aucun détail de rédaction ou d'impression ne lui échappait. Fort libéral, très éclectique de tendances, se tenant merveilleusement au courant de toutes les nouveautés de la littérature russe, il eut le talent d'attirer rapidement à lui tout ce que son pays comptait d'esprits distingués, de talents cachés, auxquels il donnait l'hospitalité la plus généreuse. Lui-même, sous le titre de *Petites lettres*, se contentait de faire passer dans son journal des articles sans prétention, mais d'un bon sens aiguisé et mordant.


Souvorine.

Avant même que se fût dessinée l'évolution constitutionnelle de la Russie et que se fût créé, avec la Douma, un contrôle légal du gouvernement russe, le *Novoié Vremia*, plusieurs fois transformé et agrandi, était devenu, du consentement de l'opinion tout entière, un instrument de contrôle moral et une puissance que les ministres russes se gardaient de heurter de front. Pourtant, chose curieuse, lorsque, en 1905, le nouveau régime s'organisa, Souvorine l'accueillit, à ce qu'il semble, avec une satisfaction curieuse et un peu sceptique, plutôt qu'avec un réel enthousiasme. Tout libéral de vieille roche qu'il était, il se défiait visiblement des constructions systématiques des radicaux russes. Il craignait qu'on n'allât trop vite, et il demanda expressément que la Douma, en faisant place aux députés paysans, ne leur attribuât cependant pas la majorité. Il entendait surtout que les réformes fussent solides et durables, même au prix de quelque limitation. Il fallut le succès de l'expérience tentée depuis 1907 pour lui faire pleinement goûter, pendant ses dernières années, le charme de cette liberté russe qu'il avait, plus que tout autre, contribué à préparer. — J. Mozel.

Suttermans (Juste), peintre flamand, né à Anvers le 28 septembre 1597, mort à Florence en 1680. Après sept ans d'apprentissage dans l'atelier de W. de Vos, Juste Suttermans quitta sa ville natale pour aller travailler à Paris, chez François Pourbus II : celui-ci, qui avait longtemps séjourné en Italie, en donna sans doute le goût à son élève, car, dès 1620, Suttermans était établi à Florence et chargé par le grand-duc de faire le portrait du tapissier français Pierre Fèvre. Cette œuvre, aujourd'hui conservée à la galerie Corsini, témoigne encore d'un peu de sécheresse et d'application ; mais, bientôt, la manière du portraitiste devint plus libre, ainsi qu'on peut le constater dans les figures de *Marie-Madeleine d'Autriche*, épouse de Cosme II, de leur fils *Ferdinand II* et de sa femme *Victoire de La Rovère* (palais Pitti).

L'art de Suttermans est avant tout d'un éclectique. Il essaya d'allier le coloris et la légèreté des Flandres au clair-obscur italien. Parmi les successeurs de Rubens, il est, après Van Dyck, l'un des plus élégants portraitistes; il eut, du reste, avec lui plus d'un rapport : certaines de ses œuvres se rapprochent des figures génoises de Van Dyck, qui, par surcroît, fit le portrait de Suttermans dans son iconographie. Mais celui-ci ne s'en tint pas à cet enseignement premier; il étudia assurément les maîtres vénitiens et, sans doute aussi, Vélasquez. Quand on regarde, au palais Pitti, son prince *Waldemar-Christian de Danemark*, au musée des Offices son *François de Lorraine, prince de Joinville*, ou son *Galilée*, on est assez tenté de donner à Suttermans une place de choix parmi les portraitistes de son temps. Certes, ce sont là des œuvres exceptionnelles; la grâce juvénile du délicieux comte Waldemar est aussi captivante que l'énergique visage de Galilée. Suttermans n'a jamais eu de réalisations plus définitives et plus heureuses. Il faut bien reconnaître qu'il est souvent un peu mou et qu'il se laisse aller à son agréable facilité; et cependant, les personnages sont toujours bien campés; la silhouette est finement observée; les mains sont traitées avec soin, et les cuirasses ou les étoffes dénotent un exécutant d'une habileté rare.


Portrait de Suttermans, par lui-même. (Musée des Offices, Florence.)

Pierre Bautier, qui, dans son intéressant ouvrage sur Juste Suttermans, a passé en revue les tableaux de l'artiste, signale encore les portraits de *Pandolfo Ricasoli* et d'*Elie commandant d'une galère toscane*, tous deux au palais Pitti, et deux effigies d'inconnus : celle d'un homme au musée de Bruxelles et celle d'une jeune dame à la pinacothèque de Lucques. « Inachevé, ce portrait, écrit-il, est aussi beau qu'un Frans Hals ; il en a la touche hardie et consistante. Vêtement brun noir légèrement échancré, cheveux d'or foncé, voile sur les épaules, bouche vaguement souriante, grands yeux bleus, limpides, caressants... Suttermans confina ici au génie ». L'ouvrage de P. Bautier est illustré d'une trentaine de reproductions, qui donnent de Suttermans une idée excellente; plusieurs de ses œuvres, conservées en des collections particulières, avaient du reste figuré à la récente exposition du Portrait italien au Palazzo Vecchio de Florence, et permis ainsi d'étudier à loisir l'artiste. Sa production est considérable : en 1678, à quatre-vingt-deux ans, il travaillait encore à un portrait de François de Médicis. — Tr. Leclère.

Vassillière (Léon), agronome français, né à Mostaganem (Algérie) le 2 juin 1845, mort à Bessancourt (Seine-et-Oise) le 20 septembre 1911. Élève de l'école nationale de Grignon, Vassillière s'occupa de pratique culturale et d'élevage dans de grands domaines particuliers de France, puis d'Amérique, et concourut, en 1877, pour la chaire de professeur départemental d'agriculture dans la Vendée. A la suite d'un nouveau concours (1880), il était admis dans le corps des inspecteurs de l'agriculture, devint bientôt inspecteur général et, à ce titre, fut délégué par le gouvernement français comme commissaire à de nombreuses expositions (Bruxelles 1887, Chicago 1893, Saint-Pétersbourg 1894, etc.). En 1896, il était appelé à succéder à Eugène Tisserand comme directeur de l'agriculture au ministère et devait, sans effort, grâce à ses connaissances approfondies, à la justesse de ses vues, conquérir les sympathies du monde agricole.


Christian de Waldemar, tableau de Suttermans. (Musée des Offices, Florence.)

Il venait, depuis quelques semaines à peine, de prendre sa retraite, lorsque la mort le surprit. Il était, depuis 1909, membre de la Société nationale d'agriculture. — J. de Chaon.

Vie et la Mort du globe (la), par A. Berget (1 vol. in-12, Paris, 1912). — Il est peu de sciences qui se soient naguère aussi rapidement et heureusement transformées que la physique de notre globe. Aux multiples problèmes que soulèvent son origine, son évolution passée et présente, sans compter sa mort aussi éloignée qu'inévitable, le développement incessant des branches diverses de la mécanique et de la physique, et en particulier de l'électricité, fournit chaque jour des réponses d'une ingénieuse nouveauté. Depuis Képler et Newton, les théories se succèdent, se remplacent, ou, plus exactement, se complètent jusque sous nos yeux. C'était une entreprise hardie que de vouloir marquer, en 300 pages à peine, l'état présent de cette science en perpétuelle gestation, en enregistrant les plus précieuses de ses trouvailles d'hier. Il faut surtout louer A. Berget d'avoir, sans jamais nuire à la précision scientifique, apporté dans l'exposé des conceptions nouvelles et souvent délicates de la physique terrestre une clarté de langage, une simplicité imagée de formules qui donnent à son livre une valeur didactique exceptionnelle.

Il ne saurait être question, au cours d'une analyse forcément brève, de suivre, dans la stricte succession où A. Berget les étudie, tous les phénomènes de l'évolution terrestre. Nous voudrions seulement noter au passage les plus intéressantes et les plus suggestives parmi les interprétations nouvelles qu'il a accueillies...

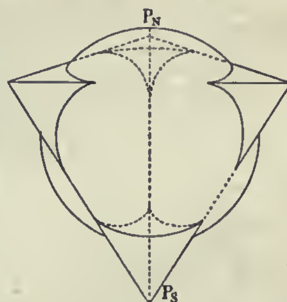
Le problème même de l'origine de la Terre est parmi les plus attrayants et les plus compliqués. Les faits sont connus : notre planète fait partie du système solaire, et est constituée des mêmes éléments que l'astre central. Celui-ci est une étoile, brillant d'un éclat propre, très chaude au milieu d'un espace céleste que les astro-physiciens ont démontré être très froid, mais en voie de refroidissement : c'est une étoile jaune, de température inférieure à celle des étoiles bleues et blanches, supérieure à celle des étoiles orangées et rouges, dont la surface s'achemine vers la solidification et qui seront demain des astres éteints. Les lois de Képler et de Newton ont donné depuis près de deux siècles les formules principales du mouvement et de l'attraction réciproque des systèmes planétaires dont le nôtre fait partie. Il faut y ajouter aujourd'hui un facteur essentiel : la pression de radiation (ra-

diations lumineuses, ultra ou infra-spectrales, électriques, etc.), émises par les soleils ou les étoiles, qui chassent ainsi loin d'eux des particules infiniment petites de matière très peu dense, les poussières cosmiques, qui remplissent l'espace interastral : ainsi sont constituées les queues des comètes, toujours dirigées à l'opposé du Soleil, « comme si cet astre soufflait sur elles ». Découverte par Maxwell en 1873, la pression de radiation a pu être mesurée par Lebedew et Svante Arrhénius. Elles sont l'organe de transmission des forces de l'univers : les particules émanant du Soleil, chargées d'électricité négative (tandis que l'étoile qui les repousse est électrisée positivement), produisent sur la Terre d'importantes manifestations électriques...

En ce qui concerne les étapes de la formation de la Terre, les conceptions d'Arrhénius sur la nébuleuse primitive ont renouvelé le problème que Laplace croyait avoir résolu. Laplace partait d'une nébuleuse chaude. C'est sans doute le contraire qui est vrai. Tantôt sans forme définie, tantôt dessinant des spires plus ou moins nettes, les nébuleuses, au témoignage de l'analyse spectrale, comprennent trois substances essentielles : l'une non définie, sinon par ses raies, le *nébulium*; puis l'hydrogène et l'hélium iocandescents, qui paraissent être les termes ultimes de la désagrégation de la matière. Tous les deux sont dans un état d'extrême raréfaction, dont le contenu d'une ampoule de Crookes peut donner l'idée. Leur masse est en état d'équilibre adiabatique, et leur chaleur spécifique est négative. Leur température est de 50° C. au-dessus du zéro absolu des physiciens, qui est lui-même, d'après la démonstration d'Amagat, à 273° au-dessous du point de fusion de la glace. Si la nébuleuse, en dépit de cette température extraordinairement basse, est incandescente, et par là même lumineuse, c'est parce que les poussières cosmiques qu'elle rencontre et arrête accumulent sur sa périphérie des quantités croissantes d'électricité, et que la tension devient à la longue suffisante pour qu'une décharge se produise et vienne illuminer la masse tout entière... Des nébuleuses obscures doivent d'ailleurs exister, où la tension électrique est insuffisante pour qu'il y ait décharge et par conséquent visibilité...

Tel est le point de départ ; puis, dans l'intérieur de la nébuleuse primitive, des noyaux de condensation vont se former, sous des causes mystérieuses : peut-être, comme le pense Arrhénius, par suite de la rencontre d'astres morts... En tout cas, autour de ces centres, la matière nébuleuse va s'accumuler, et, cette condensation dégageant de la chaleur sous un formidable accroissement de pression, le noyau, qui a grossi sans cesse et capté la plus grande partie de la matière raréfiée ambiante, devient un astre déjà dense, incandescent et lumineux, une étoile, comme les astronomes en voient apparaître, que la carte du ciel ne portait pas. Et, si des noyaux secondaires, parasites en quelque sorte, se trouvent au voisinage de l'étoile centrale, plus massive, ils vont graviter autour d'elle en un système obéissant aux lois générales de l'attraction. La Terre s'est constituée autour d'un de ces noyaux secondaires gravitant autour du Soleil. Mais, d'une masse 325.000 fois plus faible que celle de l'astre central, elle a vu sa température s'abaisser infiniment plus vite. Arrondie et renflée à l'équateur par le jeu des lois physiques bien connues qui en avaient d'abord détaché la Lune, elle a vu se constituer à sa surface une croûte solide progressivement épaissie, peu conductrice et enveloppée d'une atmosphère où se trouvaient à l'origine les vapeurs de tous les corps qui restent volatils à la température de solidification de l'écorce, mais qui s'est épurée par leur condensation successive, et aussi par la disparition dans l'espace intersidéral des gaz légers, hélium et hydrogène. Lorsque la température se fut abaissée au-dessous de 360°, la précipitation de la vapeur d'eau a commencé, et avec elle les grands phénomènes de ruissellement à haute température qui ont modelé l'écorce, sous une pression de beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, puisque l'atmosphère contenait encore à l'origine, à l'état gazeux, les éléments de toute l'eau qui existe actuellement sur la Terre...

L'accumulation des eaux de ruissellement se fit dans les rides de plissement de la lithosphère, dont les lois générales de formation sont aujourd'hui connues. Les plissements de l'écorce déterminés par la contraction lente du noyau interne qui lui servait de soutien se sont faits dans leur ensemble suivant la loi de la symétrie tétraédrique, parce que le tétraèdre régulier est celui de tous les solides qui, pour une surface donnée, représente le minimum de volume. Les continents matérialisent les arêtes émergées du tétraèdre, et les océans correspondent aux faces planes de la pyramide... A. Berget montrera plus loin comment de cette conception tétraédrique du globe doit dériver une opposition diamétrale des terres et des mers, les premiers occupant à eux seuls la plus grande partie de l'hémisphère continental, les secondes régnant sans partage dans l'hémisphère maritime. La disposition uniforme des continents en pointes déviées généralement vers l'est par un mouvement de torsion dû à la rotation terrestre, ainsi que l'existence d'une *dépression continentale*, sorte de ceinture marine entourant le globe terrestre à peu près en son milieu, c'est-à-dire aux environs de l'équateur, sont également des conséquences directes de ce qu'on pourrait appeler l'évolution tétraédrique du géoïde... Depuis combien de temps dure-t-elle, et quel est l'âge de notre planète, si on la suppose née au jour de la solidification de l'écorce ? Les évaluations ont varié. Joly, se demandant quel a dû être le temps nécessaire pour réaliser la salure des océans actuels par l'apport des matières que les eaux enlèvent par dissolution à l'écorce solide, estime à cent millions d'années *au moins* la durée du ruissellement. Geikie, en considérant la durée probable des phénomènes de sédimentation, conclut qu'il a fallu à la Terre entre 100 et 1.000 millions d'années pour arriver à l'état actuel, sans compter l'immense période précambrienne. Enfin, les physiciens modernes, notamment en Angleterre Ramsay et Rutherford, en se fondant sur les valeurs d'émanation des corps radio-actifs et la teneur en hélium des minéraux dont on peut retirer l'uranium, et le thorium, estiment qu'il a fallu au moins 400 millions d'années pour leur permettre de se constituer. C'est également en étudiant leur teneur en hélium que les physiciens anglais attribuent jusqu'à 600 millions d'années à la roche archéenne de l'Ontario, et même, à certains échantillons rocheux des environs de Colombo, plus de 1.600 millions d'années... Les géographes, d'autre part, considèrent que la valeur de la contraction de l'écorce qui correspond à un abaissement de température de plus de 300 degrés aurait exigé, pour se produire, environ 2.000 millions d'années. C'est donc à un chiffre intermédiaire entre 1.000 et 2.000 millions d'années qu'il convient d'évaluer l'âge de la croûte terrestre. Notons, d'ailleurs, que celle-ci ne s'est pas solidifiée d'un coup. Des plaques solides, isolées et flottantes, se sont formées d'abord, puis juxtaposées en une mosaïque irrégulière comme disposition et comme épaisseur. Lippmann estime que ceux des fragments de l'écorce qui, véritables radeaux flottant sur la masse liquide interne, supportent de fortes masses montagneuses, doivent plonger plus profondément que les autres dans leur océan incandescent : l'écorce doit être plus épaisse sous les continents que sous les océans.



Le tétraèdre terrestre.


Déviation des pointes continentales vers le sud-est. (La ligne pointillée jalonne la dépression continentale voisine de l'équateur. Les zones teintées en noir sont celles où l'activité volcanique est particulièrement accusée.)

On lira avec intérêt, dans le livre d'A. Berget, les chapitres concernant l'étude de la forme, de la masse et de la grandeur de la Terre, et surtout de ses mouvements. L'auteur a très justement insisté sur les phénomènes récemment mis en lumière de la fluctuation des latitudes et des déplacements des pôles, translation régulière et périodique (le retour du pôle à son point de départ s'effectue en 430 jours), et sur laquelle, malgré les travaux très ingénieux de Chauler et de Volterra, la lumière est loin d'être faite. On lira surtout, pour leur nouveauté, les très remarquables pages où sont résumés les travaux de lord Kelvin, de Puiseux, d'Hecker, de Lallemand, etc., sur les mouvements rythmiques de l'écorce. La croûte terrestre n'est pas rigide et indéformable ; c'est une enveloppe élastique, dont la forme est modifiée sans cesse par les attractions extérieures qui s'exercent sur elle, en particulier par les attractions combinées et variables de la Lune et du Soleil. L'étude, par le docteur Hecker notamment, des déviations quantitatives et qualitatives de la verticale au moyen du pendule horizontal, a mis en lumière un véritable système de mouvements réguliers. Non seulement l'écorce se dilate et se contracte sous l'action quotidienne des variations de température, mais « le noyau coagulé et rendu compact par les pressions qui s'y exercent est soumis à de véritables marées, sous l'influence de l'attraction lunisolaire, et on peut être assuré que la couche encore fluide interposée entre ce noyau et l'écorce qui la recouvre est agitée de perpétuels mouvements, tant de marée que de convection ».

On ne saurait trop insister sur les phénomènes de cet ordre, et surtout sur les causes astronomiques de cette instabilité en quelque sorte normale. Les mouvements brusques de l'écorce y trouvent en grande partie leur explication. C'est une des plus belles parmi les trouvailles récentes de la géophysique que d'avoir montré la relation, peut-être mal éclaircie encore, mais indéniable en fait, entre les tremblements de terre et les éruptions volcaniques d'une part et, de l'autre, l'action des forces lunisolaires et les grands phénomènes électriques d'origine évidemment externe, dont le globe est le théâtre : fréquence des séismes en hiver, et surtout à l'époque des équinoxes, où l'onde de marée interne doit être plus importante ; coïncidence entre les années de maximum de séismes, celles de maximum d'aurores boréales, celles de maximum de tempêtes magnétiques, les trois phénomènes ayant la même périodicité de onze ans.

Onze années, et c'est précisément la périodicité des maxima des taches du soleil. L'astre central qui, par l'attraction de sa masse, imprime à la Terre tous ses mouvements si complexes ; qui, en échauffant son écorce, lui inflige une déformation journalière ; qui fait mouvoir une onde de marée non seulement à la surface des mers, mais encore à la surface de l'océan de laves qui bouillonne sous nos pieds, cet astre agit-il donc sur la vie intérieure du globe par les modifications des rayonnements divers que ses taches en nombre plus ou moins grand peuvent produire à sa surface ? Et serait-ce alors dans l'étude du Soleil, du champ de force qu'il crée autour de lui et dont l'intensité est affectée par ses plus petites variations, qu'il faut chercher la loi des vicissitudes de notre mince écorce sans cesse frémissante ?

Nulle part cette action solaire ne paraît plus évidente que dans l'étude du magnétisme terrestre. D'une façon générale, le noyau conducteur de la Terre, qui tourne dans le champ magnétique solaire où le fer domine, se conduit comme l'induit d'une dynamo dans le champ de ses électro-aimants, et il se trouve parcouru par de véritables courants de Foucault. De plus, la pression de radiation émanée du Soleil parvient jusqu'à nous, sous forme de particules électrisées négativement. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les variations de sa distance et de son rayonnement se fassent sentir tout d'abord dans les phénomènes d'inclinaison et de déclinaison de la boussole, dont les anomalies sont depuis longtemps (on pourrait même dire, après les travaux de Bernard Brunhes et de Folgheraiter, depuis l'antiquité) parfaitement élucidées et mesurées.

C'est encore dans les variations constatées dans l'émission solaire qu'il convient de chercher l'origine des *orages magnétiques*, brusques perturbations qui semblent affoler pendant quelques heures l'aiguille aimantée, et aussi des *courants telluriques*, aujourd'hui bien connus et redoutés des ingénieurs des télégraphes. Les courants intenses de cet ordre, qui amenèrent au début de novembre 1903 l'interruption presque totale des communications télégraphiques dans l'Europe occidentale, coïncidèrent exactement avec une aurore boréale, avec un orage magnétique exceptionnellement intense, et avec le tremblement de terre qui détruisit en Perse la ville de Turchiz : au même moment, les astronomes signalaient l'apparition, à la surface du Soleil, d'une tache de dimensions extraordinaires...

Les conceptions nouvelles sur la constitution du Soleil et la transmission de l'énergie qu'il développe ont conduit à une bien séduisante théorie des aurores polaires. Arrhénius considère la couronne solaire comme formée par de très fines particules que la pression de radiation repousse loin de la surface de l'astre. Une portion de cette poussière solaire, électrisée négativement, arrivera au voisinage de la Terre et se verra attirée dans une zone de forme vaguement circulaire au voisinage de nos pôles magnétiques. Au paroxysme de l'activité solaire correspond une émission plus importante de ces particules, qui, au contact de l'atmosphère terrestre, se déchargent de leur électricité en émettant des rayons cathodiques qui seront l'origine de l'aurore polaire. Tout se passe comme si l'air était soumis à des rayons électriques provenant d'un fragment de matière radio-active. Les expériences de Birkeland et les observations de l'astronome italien Ricco ont de tout point confirmé cette théorie, dont le développement permet de rendre compte des manifestations diverses normales ou orageuses de l'électricité atmosphérique, et des variations de la nébulosité, en particulier dans la formation des cirrus, dont l'abondance accompagne, au témoignage de cinquante années d'observations, les maxima des

taches solaires... De toutes façons, la même conclusion s'impose : c'est l'action dominante et permanente de l'activité solaire sur la vie électrique et magnétique de notre globe.

Nous ne pouvons que signaler au passage les pages d'une lumineuse et suggestive sobriété que A. Berget consacre à la radio-activité de la Terre, et les chapitres que, sans doute, il développera plus tard, sur la vie et les mouvements de l'*hydrosphère*, mers et océans, et sur la circulation marine et atmosphérique. Mais le lecteur curieux d'ingénieuses hypothèses lira avec plaisir les pages finales du livre, dont la mort de la Terre fait le sujet.

Car la Terre doit mourir, après avoir vieilli. Vieillir et mourir, c'est, pour elle, tomber peu à peu au rang d'astre froid, gravitant dans l'espace autour d'un Soleil éteint. Et il est possible, avec un peu de hardiesse, de prévoir, par l'interprétation des phénomènes présents, les étapes principales de cette transformation.

Le conflit entre la Terre ferme et les agents extérieurs qui la dégradent doit, pense A. Bergel, continuer longtemps encore, les forces intérieures tendant à amener à la surface du globe de nouvelles masses minérales, qui prendront la place de celles que l'eau désagrège. Pendant une grande partie de cette période, l'atmosphère verra croître sa teneur en acide carbonique : l'activité volcanique aussi bien que les progrès de l'industrie utilisant jusqu'à l'épuisement les combustibles minéraux du sous-sol collaboreront à cet enrichissement bienfaisant, parce que le gaz carbonique tend à protéger le globe qu'il enveloppe comme d'un manchon contre un trop rapide refroidissement. On a calculé qu'une disparition totale de la faible proportion qu'en contient l'air ferait diminuer de 20° la température du sol terrestre, tandis qu'il suffirait de doubler la teneur actuelle pour gagner 4°, en même temps que s'accuserait une tendance à l'égalisation des climats... On peut donc envisager tout d'abord pour la Terre une sorte d'ère tempérée, très favorable à la civilisation humaine, aux précipitations aqueuses très abondantes, à la végétation par conséquent plus riche. Mais ce ne sera qu'une accalmie dans la décadence du globe. Le refroidissement inéluctable du Soleil doit un jour faire tomber la température de notre planète au-dessous de 0° et y rendre toute vie impossible ; et l'abaissement de température s'accélérera dès que se sera faite, au-dessus des océans congelés, la condensation en neige de toute l'humidité de l'atmosphère qui sert aujourd'hui au globe d'écran protecteur contre le rayonnement... Puis l'acide carbonique à son tour se précipitera sur le sol en un fin grésil. Enfin, quand la température sera tombée à 73° absolus, c'est-à-dire à — 200° de nos thermomètres usuels, la liquéfaction de l'azote et de l'oxygène produira de nouveaux océans accumulés dans les cavités de la planète...

L'atmosphère, raréfiée à l'extrême, ne contiendra plus que de l'hydrogène et de l'hélium. L'écorce, refroidie, recouvrira donc un globe extérieurement inerte, mais dont l'intérieur continuera à renfermer ce magma qui restera encore, pendant des milliers de siècles, à l'état incandescent... Une très faible partie de cette chaleur parviendra à la surface par conductibilité à travers l'écorce de plus en plus épaissie, et la température ne sera plus maintenue au-dessus du zéro absolu que par le rayonnement du Soleil mourant, qui, après avoir passé au rouge sombre, finira, lui aussi, par devenir obscur à son tour...

Il nous reste à nous, citoyens actuels de cette Terre, deux consolations. La première, un peu égoïste, c'est que notre planète dispose encore de longs jours de vie : nous n'assisterons très certainement pas à l'ultime étape. Helmoltz évalue à 17 millions d'années le temps qui doit s'écouler avant que le Soleil soit réduit, par la perte de chaleur qu'il subit du fait de son rayonnement, au quart de son volume présent ; sur la Terre, la vie pourra persister encore environ 6 millions d'années. D'ici là...

La seconde, c'est que notre monde, sans doute, renaîtra. Il n'est pas condamné à rouler sans fin dans l'immensité glacée. Arrhénius pense que de la rencontre dans l'espace interstellaire de deux sphères éteintes peut résulter la rénovation d'un corps céleste. Notre Soleil cheminant dans l'espace à la vitesse de 20 kilomètres à la seconde vers la constellation d'Hercule, au bout de cent mille milliards d'années, une collision sera géométriquement possible avec ce dernier groupe. Peut-être se produira-t-elle plus tôt, si le Soleil vient à rencontrer sur sa route un astre éteint, voyageant dans l'espace. Il y a, si l'on tient compte des probabilités, de fortes chances pour que le choc se produise obliquement. Il imprimera ainsi au système résultant un mouvement de rotation à vitesse périphérique énorme. La chaleur instantanément développée serait suffisante pour volatiliser entièrement toute la matière constitutive des deux astres, si on les supposait complètement froids. En réalité, les combinaisons endothermiques que leur écorce enveloppe, formées par l'union d'hydrogène et d'hélium avec du carbone et des métaux, et qui sont de véritables explosifs à puissance terrifiante, seront mises en liberté en dégageant une quantité de chaleur qui défie toute évaluation. C'est un astre brillant qui naîtra, une *étoile*, tandis que deux jets gazeux latéraux, conséquences de l'obliquité du choc, s'élanceront dans l'espace en dessinant la spirale centrifuge d'une nouvelle nébuleuse... Et tout le cycle des transformations par lesquelles a passé notre système solaire va recommencer, selon les mêmes lois, dans le cours infini du temps. Il semble, à envisager de tels problèmes, que ce soit un peu d'éternité que l'on fixe et que l'on mesure ; et l'effroi presque instinctif qu'on éprouve à consulter la gigantesque horloge du ciel « où la vie des soleils mesure les minutes » est à peine tempéré par la conscience que l'on prend de la dignité éminente de l'esprit humain, qui en a découvert les rouages... — G. Teeffel.

Vigée-Le Brun (Madame), *peintre de Marie-Antoinette*, par Pierre de Nolhac (Paris, 1912). — Charmante et désireuse de plaire, telle fut Mme Vigée-Le Brun. Nous sommes encore sensibles à sa grâce, qui ravit la haute société de son temps, celle de Paris et celle des capitales étrangères. Elle voulait séduire, et elle y réussit. Certes, on ne retrouve pas toujours en ses portraits le naturel et la simplicité de la vérité. Ils sont souvent artificiels et factices, mais nous nous plaisons toujours devant leur élégance legère, parfois souriante, parfois émue. Elle embellit, elle enjolive ses modèles ; mais souvenons-nous aussi de celles qui posèrent devant elle : elle fut peintre plus fidèle qu'on ne pourrait le croire. Ce ne sont pas seulement des masques qu'elle nous présente : nous pouvons reconnaître les visages, les visages de femmes qui voulaient et qui savaient plaire, tout autant que celle qui les fixait sur la toile. Souvenons-nous encore de l'heure à laquelle furent composés ces portraits, et leur grâce deviendra singulièrement émouvante.

L'œuvre de Mme Vigée-Le Brun devient ainsi un témoignage troublant. Il est aussi utile qu'agréable de s'attarder quelques instants en sa compagnie. Sa vie, d'ailleurs, fut longue et mouvementée ; les souvenirs qu'elle en a laissés manquent parfois d'exactitude. Pierre de Nolhac les a précisés ; et le récit qu'il nous a donné, écrit avec sobriété et élégance, illustré de superbes reproductions, mérite qu'on s'y arrête.

Elisabeth-Louise Vigée naquit à Paris le 16 avril 1755. Son père, portraitiste, était « rempli, dit-elle, de talent et d'esprit. Il peignait, avec une facilité extrême, le portrait au pastel ». Sa mère, simple paysanne, mais très belle, lui donna son charme et sa beauté. Elisabeth, envoyée en nourrice d'abord, puis mise au couvent de la Trinité de la rue de Charonne, au faubourg Saint-Antoine (Paris), rentra dans sa famille, comme elle avait onze ans. La mort de son père en 1768 et la pauvreté la contraignirent à travailler. Elle avait des dispositions pour le dessin. Au couvent, elle passait son temps à barbouiller ses cahiers. Elle entra chez Briard, de l'Académie royale de peinture. Doyen la guidait ; Joseph Vernet, puis Greuze, lui donnèrent des conseils. Sa mère s'était remariée avec le riche joaillier Le Fèvre, de la rue Saint-Honoré ; mais son beau-père était avare. Elle chercha des commandes et, tout d'abord, fit les portraits de ses voisins et de ses amis. Elle va dans le monde ; et le monde l'accueille. Les femmes surtout s'empressent autour d'elle ; quelques hommes aussi sont attirés par sa jolie tournure. Sa beauté la gêne parfois. « Plusieurs amateurs de ma figure, raconte-t-elle, me faisaient peindre la leur dans l'espoir de parvenir à me plaire..... ; dès que je m'apercevais qu'ils voulaient me faire des yeux tendres, je les peignais *à regards perdus*, ce qui s'oppose à ce que l'on regarde le peintre. Alors, au moindre mouvement que faisait leur prunelle de mon côté, je leur disais : « J'en suis « aux yeux » ; cela les contrariait un peu, comme vous pouvez croire, et ma mère, qui ne me quittait pas et que j'avais mise dans ma confidence, riait tout bas. » Reçue le 25 octobre 1774 maître peintre de l'académie de Saint-Luc, son succès fut très vif aux expositions de cette académie. Ses commandes augmentent. Elle peint le prince de Nassau, Mme de Laborde, Mlle de Cossé, M. de Montville, Mme Denis, le prince Jules de Rohan-Rochefort, Mlle de Rochefort ; puis c'est la princesse de Craon, le prince et la princesse de Montbarrey, Mmes de Lamoignon et de Montmorin, la duchesse d'Arenberg, la comtesse Potocka, la belle Mme Grant. Son talent, sa grâce, ses amis accroissent sa renommée. D'Alembert va visiter son atelier. C'est à ce moment qu'elle épouse Pierre Le Brun, marchand de tableaux, joueur et coureur de tripots. Le mariage a lieu le 11 janvier 1776, en l'église Saint-Eustache. Désormais, c'est Le Brun qui administrera les revenus du talent de sa femme : elle n'entend rien aux affaires d'argent.

La cour et la ville vont poser dans son atelier. La duchesse de Chartres et Mme Lenormand peuvent s'y rencontrer. En 1779, la reine Marie-Antoinette l'appelle, et elle fait le portrait « qui la représente avec un grand panier, vêtue d'une robe de satin et tenant une rose à la main », et qui, envoyé à Marie-Thérèse, fait les délices de l'impératrice. Désormais, elle sera le peintre favori de la reine, qu'elle peindra dans toutes les attitudes et dans tous les costumes. Désormais, il faut s'inscrire chez elle et attendre son tour. Elle peint toutes les grandes dames de la cour : Mme de Montesson, la princesse de Lamballe, la duchesse de Polignac, la duchesse de Chaulnes, la princesse de Croy. Elle donne des conseils aux élégantes ; elle est habile à les faire poser. « Tout cela est de l'expérience avec les femmes, écrit-elle ; il faut les flatter, leur dire qu'elles sont belles, qu'elles ont le teint frais. Cela les met en belle humeur et les fait tenir avec plus de plaisir..... Il faut aussi leur dire qu'elles posent à merveille ; elles se trouvent engagées par là à se bien tenir. » Elle est femme, et connaît bien les femmes. En 1782, son


Mme Vigée-Le Brun et sa fille, par elle-même (Louvre).

mari va à Bruxelles et à Amsterdam pour des ventes de tableaux. Elle l'accompagne. Les Van Dyck et les Rubens de Bruxelles, les Van der Helst d'Amsterdam l'émerveillent.

Mais tant de gloire devait susciter des envieux. Quand une femme fait une belle œuvre, on cherche l'homme : on accusa Mme Vigée-Le Brun d'être fortement aidée par le peintre Ménageot, qui habitait dans sa maison. C'était une calomnie. Le succès de Mme Labille-Ginard était plus inquiétant pour elle. La faveur royale, pourtant, ne l'abandonne pas. Elle désire entrer à l'Académie royale de peinture. On lui objecte la profession de son mari, en invoquant l'article des statuts interdisant le commerce des tableaux aux membres de l'Académie. Le roi accorda une dispense formelle en sa faveur. Sur son ordre, le 31 mai 1783, elle fut reçue académicienne. Elle donne trois compositions d'histoire : *la Paix qui ramène l'Abondance*, *Junon venant emprunter la ceinture de Vénus*, et *Vénus liant les ailes de l'Amour*. Ce sont ensuite de nombreux portraits de la reine, notamment celui où la reine est habillée en « gaulle », c'est-à-dire en robe blanche serrée à la taille ; on prétendit que la reine était en chemise, et le portrait fit scandale ; c'est le portrait des Enfants de France. Tant de travail la fatigue. Elle ne peut plus sortir ; on va chez elle ; elle offre à souper, souper simple composé de volaille, de poisson, de légume et de salade ; on dit des vers, on joue des charades, on fait de la musique. La maîtresse de maison plaît à tous, et ce n'est pas sans le savoir, ni le vouloir. Elle règne partout, que ce soit à Gennevilliers, chez M. de Vaudreuil, ou chez Mme de La Reynière, ou à Mortefontaine, chez le prévôt des marchands Le Peletier.

Mais chaque année, au Salon, c'est une lutte nouvelle à soutenir contre ses concurrents. Sa richesse

de couleurs et son goût pour les ajustements ne l'emportent pas sans peine sur la fermeté de dessin de Mme Ginard. Il serait trop long et fastidieux d'énumérer tous les gens qu'elle peint. Retenons en 1785 son portrait de M. de Calonne, à propos duquel on répandit le bruit qu'elle était la maîtresse du contrôleur général. Très irritée, elle s'en défendit vivement, et, à la fin de sa vie, protestait encore avec amertume contre ces racontars.

Mme Vigée-Le Brun, dans son désir de plaire, suit les variations de la mode : elle est sensible aux idées qui sont en faveur; et, selon les attitudes et les vêtements qu'elle donne à ses modèles, on peut reconnaître les sentiments en vogue dans la société au milieu de laquelle elle vit. Toujours intime avec la reine, avec laquelle elle chante les duos de Grétry, elle essaye de se renouveler; de là ces portraits d'acteurs qu'elle expose au Salon de 1787, puis les portraits de ces Hindous que le sultan du Maïssour, Tipoo Saïb, avait envoyés à Louis XVI, pour lui demander son alliance contre les Anglais. Quelques jours, elle séjourne à Louveciennes, chez Mme Du Barry. L'influence de David devient prépondérante. Mme Vigée-Le Brun abandonne les déguisements champêtres; les arrangements à l'antique ne sont pas encore à la mode; mais les tableaux sont sérieux et graves; et il ne faut pas douter qu'elle eût suivi David, si elle était demeurée à Paris. Mais ses amitiés, le monde qu'elle fréquente l'ont rendue impopulaire. Le 6 octobre 1789, elle quitte Paris avec sa fille et sa gouvernante par la diligence. Elle ne respira que lorsqu'elle eut franchi le Pont-de-Beauvoisin. La beauté des Alpes l'enchanta. Ame légère, lorsqu'elle arriva à Turin, elle ne se souvenait que de la partie pittoresque du voyage.

En Italie, tout la charme, et tous la glorifient. C'est le début de la vie cosmopolite qu'elle va mener pendant quelques années, années monotones, malgré la diversité des lieux. Ce sera toujours les mêmes occupations, les mêmes plaisirs. Elle travaille pour vivre, des amis partout l'entourent. Toute la haute société européenne passe dans son atelier. A Rome, c'est lord Bristol, Mme Silva, miss Pitt, la comtesse Potocka; à Naples, c'est la célèbre lady Hamilton, qu'elle peint trois fois en Ariane, en Sibylle, en Bacchante. A Venise, elle rencontre Vincent Denon; à Padoue, elle admire les peintures de Mantegna. A Turin, elle apprend les événements de Paris; en 1793 et 1794, elle demeure à Vienne. Les cruelles nouvelles de la Révolution la tourmentent; mais les concerts, les fêtes, les bals se succèdent. Les commandes affluent. C'est là qu'elle compose ces nombreux portraits polonais, qui ont fait croire qu'elle avait séjourné à Varsovie. Le 25 juillet 1795, elle est à Saint-Pétersbourg; et de nouveau ce sont des dîners, des soirées, des amitiés, des portraits. Tous les types de la beauté slave se retrouvent dans son œuvre de cette époque : c'est la princesse Galitzyne, la princesse Koutousoff, la comtesse Marie Feodorowna Zouboff, et tant d'autres. La famille impériale la fait travailler, et l'Académie de Saint-Pétersbourg la reçoit le 16 juin 1800. Enfin, après un séjour de quelques mois à Moscou, après avoir admiré et peint la reine Louise à Potsdam, grâce aux démarches de Le Brun, demeuré à Paris, elle obtient l'autorisation de rentrer en France. Le 18 janvier 1802, elle est à Paris. Elle s'accommode d'abord assez vite aux changements survenus, donne des soupers, des bals; mais, bientôt, elle s'ennuie, elle ne peut s'accoutumer au pouvoir nouveau. Pendant trois ans, elle s'établit à Londres, où le plus vif succès l'accompagne. A son retour à Paris, en 1805, elle reçoit l'ordre de peindre en pied Caroline, princesse Murat; et le peu d'égards qu'on lui montre lui fait regretter plus amèrement le temps où elle peignait de véritables princesses. En septembre 1808, elle est à Coppet avec Schlégel, Mme Récamier, Benjamin Constant, le prince Auguste. Le portrait de Corinne est son dernier grand portrait; ensuite, c'est la décadence. Le retour des Bourbons lui fait verser des larmes de joie et de bonheur. Son salon est reconstitué. Elle conte ses souvenirs à ses amis, qui les rédigent. Sa vieillesse est entourée de soins. Elle meurt le 29 mai 1842, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

On l'enterra, sur sa demande, au cimetière de Louveciennes. Son dernier grand tableau avait été *l'Apothéose de la Reine;* « on y voit Marie-Antoinette, vêtue de la longue robe des bienheureux, monter vers le ciel, où l'accueillent deux anges, rappelant les deux enfants qu'elle a perdus, et un Louis XVI, dont le buste émergeant des nuages est rendu plus bizarre par les petites ailes placées à son dos ». Ainsi, jusqu'au dernier jour, Mme Vigée-Le Brun était restée fidèle à l'amitié et à l'admiration de sa jeunesse. — JACQUES BOMPARD.

***xylophages** n. m. pl. — ENCYCL. Les insectes qui se nourrissent des tissus ligneux des plantes sont fort nombreux. Ils se rangent dans différentes familles, appartenant presque toutes aux ordres des coléoptères, des hyménoptères et des lépidoptères. Suivant les espèces considérées, ils creusent tantôt les parties voisines du cœur du bois, tantôt exclusivement l'aubier. On réserve le nom de *phléophages* à ceux qui vivent soit dans les tissus gorgés de sucs nutritifs situés entre l'écorce et le bois, soit dans l'épaisseur même de l'écorce. D'ailleurs, les insectes xylophages recherchent tantôt le bois des arbres vivants, qu'ils soient parfaitement sains ou maladifs, tantôt le bois coupé ou sec. Nous examinerons successivement les différents groupes d'insectes lignivores, en commençant par ceux qui sont le plus parfaitement adaptés au régime xylophage.

1. *Les coléoptères térédiles.* — Trois des familles de térédiles sont exclusivement composées d'espèces xylophages : les bostrychidés, les lyctidés et les lymexylidés ; une quatrième, celle des anobiidés, l'est en grande partie.


Fig. 1. Larve du *bostrychus capucinus*, grossie.

Ce sont les bostrychidés qui réalisent le type le plus parfait du xylophage. Sous leurs deux états actifs, larve et imago, ils se nourrissent effectivement de bois. Leur existence presque entière, même à l'état adulte, se passe à l'intérieur de leurs galeries, aux parois desquelles se moule en quelque sorte leur corps cylindrique et tronqué aux deux bouts. La larve (*fig.* 1), au corps charnu, est hexapode et a l'abdomen recourbé en crochet en dessous. Les galeries qu'elle creuse dans le cœur du bois sont plus ou moins parallèles aux fibres (*fig.* 2), tandis que celles des adultes sont perpendiculaires à cette direction. L'adulte vole généralement le soir, au crépuscule. Cependant, notre espèce indigène la plus répandue, le bostryche capucin (*bostrychus capucinus*, pl. 1, *fig.* 14) est diurne. On le trouve au printemps sur les troncs abattus ou les souches déracinées des chênes.


Fig. 2. Galeries creusées par la larve du *bostrychus capucinus*.

Les bostrychidés sont des plus préjudiciables aux bois ouvrés, principalement dans les contrées tropicales. Ils s'attaquent aux bois les plus durs. La puissance de leurs mandibules est telle qu'ils peuvent percer des plaques de plomb et même d'alliage typographique sur près d'un centimètre et demi d'épaisseur.

Les lyctidés sont proches parents des bostrychidés. Leur taille est petite, leur corps déprimé, nullement tronqué en arrière, leurs antennes terminées par une massue de deux articles. L'adulte ne travaille guère au forage des galeries. La larve, conformée comme celle des bostrychidés, mais remarquable par la grandeur inusitée des orifices respiratoires de la 9e paire, vit dans les bois tendres ou dans l'aubier des bois durs, où elle pratique des galeries sinueuses (pl. 1, *fig.* 30). Les générations se succèdent dans la même pièce de bois jusqu'à ce que l'aubier en soit totalement transformé en poussière, que recouvre une mince lame extérieure intacte. Le lycte linéaire (*lyctus linearis*, pl. 1, *fig.* 31) se développe fréquemment dans nos planchers et nos meubles en chêne, en noyer, etc., d'où l'aubier n'a pas été rigoureusement exclu.

Les anobiidés diffèrent surtout des familles précédentes par la conformation du tarse. Les espèces lignivores ont généralement le corps cylindrique et la tête cachée sous le prothorax. Les larves (*fig.* 3) sont du même type que les précédentes, mais leur tête est plus dégagée du thorax. Plusieurs espèces sont des hôtes fréquents de nos maisons. Le ptiline pectinicorne (*ptilinus pectinicornis*, pl. 2, *fig.* 32), remarquable par ses antennes flabellées chez le mâle, taraude surtout les meubles en bois blanc. La vrillette domestique (*anobium domesticum*, pl. 2, *fig.* 34) perce les meubles et les boiseries de ces petits trous circulaires dépassant à peine un millimètre en diamètre (pl. 2, *fig.* 33), que les contrefacteurs en meubles anciens s'appliquent à imiter. La vrillette marquetée (*xestobium rufovillosum*, pl. 2, *fig.* 36) abonde notamment dans les vieilles maisons de Paris, où les poutres en chêne fournissent un aliment à ses larves (pl. 2, *fig.* 35). Elle offre un trait de mœurs curieux : au moment de la pariade, mâle et femelle s'appellent et se répondent par de petits coups produits par le choc répété de leur front contre la pièce de bois sur laquelle ils sont posés. Une superstition se rattache à ce bruit, qui a valu aux vrillettes le nom d' « horloges de la mort ». L'entomologiste Mulsant fait remarquer qu'on devrait plutôt les appeler les *horloges de l'amour*.


Fig. 3. Larve d'*anobium*, grossie.


Fig. 4. Larve du *lymexylon navale*, grossie.

Avec leurs pattes grêles, d'une structure très simple, leurs téguments peu fortement chitinisés, leurs élytres recouvrant imparfaitement les ailes, les lymexylidés adultes sont pauvrement outillés pour travailler le bois. Leurs larves (*fig.* 4), hexapodes, au corps allongé, au prothorax renflé, au segment anal bifide ou vésiculeux, sont au contraire d'habiles taraudeuses. Les galeries qu'elles pratiquent en plein bois sont remarquablement rectilignes. L'un des représentants de cette famille, le lymexylon naval (*lymexylon navale*, pl. 2, *fig.* 24), s'est montré nuisible en mettant hors d'usage les pièces de chêne d'un grand prix employées dans les arsenaux maritimes.

2. *Les scolytidés.* Ces coléoptères constituent un groupe intimement apparenté aux curculionidés ou charançons. Leurs espèces, très nombreuses, se développent normalement, non pas dans le bois plus ou moins sec, comme c'est le cas pour les térédiles, mais dans les plantes ligneuses vivantes, ou fraîchement abattues. Ils paraissent surtout rechercher les arbres souffrants, ou qui végètent mal. Une fois attaqués par les scolytidés, ceux-ci peuvent être considérés comme perdus.


Fig. 5. Larve de scolytidé, grossie.

Les scolytidés sont merveilleusement adaptés à leur mode de vie. Leur corps, cylindrique et tronqué aux deux bouts, affecte des conformations analogues à celles que l'on observe chez les bostrichidés, mais encore plus variées. Leurs larves (*fig.* 5) sont apodes et ont le corps court, épais, charnu, simplement courbé en arc. L'adulte mène une existence très active, s'occupant à creuser les galeries ou les chambres destinées à recevoir les pontes.

Chez les scolytidés phléophages, la galerie ou la chambre de ponte est creusée sous l'écorce des arbres, et les larves se nourrissent des tissus situés entre l'écorce et le bois. Les œufs, déposés séparément, et souvent d'une façon très régulière, dans de petites encoches des parois des galeries (*fig.* 6), donnent naissance à autant de larves qui s'enfoncent dans les tissus adjacents en creusant chacune une galerie distincte, qui va s'élargissant au fur et à mesure de la croissance de l'insecte. La métamorphose a lieu à l'extrémité de la galerie, et l'adulte perce l'écorce pour s'échapper au dehors. L'ensemble des galeries de ponte et des galeries larvaires offre une configuration caractéristique pour chaque espèce.

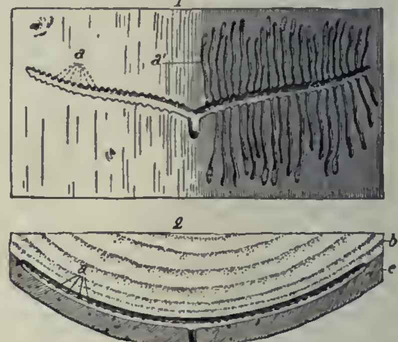


Fig. 6. Schéma des galeries subcorticales creusées par un scolytide du groupe des hylésines : 1. Galerie de ponte en accolade mise à jour par enlèvement de l'écorce; *a*, encoches des parois destinées à recevoir les œufs; *a'*, galeries larvaires. — 2. La même galerie de ponte, vue en coupe transversale : *e*, écorce; *b*, bois.

Les scolytes proprement dits creusent une galerie de ponte linéaire. Les œufs sont déposés régulièrement, suivant deux rangées situées face à face, et les galeries larvaires s'étendent de chaque côté, suivant des lignes divergentes droites ou faiblement sinueuses. Le scolyte destructeur (*scolytus destructor*, pl. 1, *fig.* 11) vit sous l'écorce des vieux ormes (pl. 1, *fig.* 10) et les tue. De concert avec le cossus gâte-bois, dont il sera question plus loin, il cause la mort prématurée de beaucoup des ormes des boulevards de Paris. Le scolyte du prunier (*scolytus pruni*) joue un rôle analogue dans les jardins, en se jetant sur les arbres fruitiers maladifs, tels que pruniers, poiriers, etc. Le scolyte rugueux (*scolytus rugulosus*, pl. 1, *fig.* 13) sculpte ses fines galeries, d'un dessin très élégant (pl. 1, *fig.* 12), sous l'écorce des mêmes arbres. Le scolyte du chêne (*scolytus intricatus*) est, en certaines années, un redoutable dévastateur des forêts.

Le grand myélophile du pin (*myelophilus piniperda*, pl. 2, *fig.* 27) est particulièrement nuisible. La galerie maternelle, linéaire et de direction longi-

tudinale comme chez les espèces précédentes, ne reçoit pas de pontes aussi régulièrement disposées. Les galeries larvaires, parallèles à l'origine, ne tardent pas à s'infléchir et à se recouper en divers sens (pl. 2, *fig.* 26). Mais les dégâts les plus importants du myélophile sont causés surtout par les adultes, qui évident et taraudent de part en part les jeunes pousses (pl. 2, *fig.* 28). La flèche de l'arbre se trouve ainsi fréquemment supprimée, et l'accroissement en hauteur devient impossible.


Fig. 7. Rameau de frêne attaqué par l'hylésine du frêne, adulte.

L'hylésine du frêne (*hylesinus varius*, pl. 1, *fig.* 7) pond sur les frênes malades ou venant d'être abattus. Ici la galerie de ponte a la forme d'une accolade dont les branches s'étendent dans une direction perpendiculaire à l'axe du tronc (pl. 1, *fig.* 6). L'adulte attaque en outre les arbres en rongeant l'écorce des branches à l'aisselle des rameaux et en produisant des déformations caractéristiques (*fig.* 7). Le taragnon (*hylesinus taranio*, pl. 1, *fig.* 9) creuse, sous l'écorce de l'olivier, des galeries de ponte en accolade analogues à celles de l'espèce précédente (pl. 1, *fig.* 8).


Fig. 8. *Taphrorychus bicolor*, grossi.

Le phléotribe de l'olivier ou neïroun (*phlœotribus scarabæoides*), remarquable par la massue flabellée de ses antennes, est souvent nuisible en Provence. L'adulte taraude les jeunes pousses à leur point d'attache et détermine leur mort.

Le tomique à six dents (*tomicus sexdentatus*, pl. 2, *fig.* 23) est un scolytidé de taille relativement grande, qui vit aux dépens des pins. De la galerie maternelle longitudinale, naissent des galeries larvaires assez courtes et généralement enchevêtrées (pl. 2, *fig.* 22).

Le taphroryque bicolore (*taphrorychus bicolor*, *fig.* 8), qui creuse l'écorce du hêtre, figure parmi les insectes qui sont le plus fréquemment apportés dans nos bûchers avec le bois de chauffage. La galerie de ponte est remarquable par sa forme irrégulièrement ramifiée.


Fig. 9. *Dendroctonus micans*, grossi.

Le dendroctone brillant (*dendroctonus micans*, *fig.* 9), le géant de nos scolytidés indigènes, creuse sous l'écorce des épicéas une galerie de ponte transverse, mais ses larves, au lieu de forer des galeries distinctes, pratiquent une large excavation subcorticale commune, qui peut atteindre la grandeur de la main. Certaines forêts du haut Jura ont été parfois envahies par cet insecte.

Les scolytidés qui perforent le cœur du bois ont un intérêt tout particulier pour le biologiste. Si les adultes sont effectivement xylophages, les larves ont subi une singulière modification dans leur régime. Elles passent leur existence à brouter certains champignons spéciaux, qui tapissent les parois des galeries ou des chambres maternelles.

Le xylébore dispar (*xyleborus dispar*, pl. 2, *fig.* 39 et 40), espèce chez laquelle le mâle est plus petit et a le corps beaucoup plus court que


Fig. 10. *Xyleborus monographus*. Adulte grossi et dégâts dans un tronc de chêne.

la femelle, est un des types de ce groupe de scolytidés. Il attaque de nombreuses essences feuillues, creusant ses galeries dans les rameaux et les branches (pl. 2, *fig.* 37) et les faisant périr. Il est nuisible aux arbres fruitiers. Son congénère, le xylébore monographe (*xyleborus monographus*), vit dans le tronc des chênes et cause des dégâts sensibles (*fig.* 10). Un autre xylébore indigène, le *xyleborus Saxeseni*, pratique dans la profondeur du bois une chambre spacieuse, mais très surbaissée, orientée suivant une direction radiale; c'est aussi un ennemi des chênes.

Signalons enfin le platype cylindrique (*platypus cylindrus*, pl. 2, *fig.* 25), représentant presque unique dans nos contrées d'un groupe de scolytidés riche en espèces tropicales. Il creuse des galeries remarquablement rectilignes dans le tronc des chênes affaiblis et est dangereux au même titre que les xylébores.

3. *Les curculionidés.* Les coléoptères de la famille des curculionidés se reconnaissent surtout au rostre, qui prolonge leur tête en avant et à la conformation de leurs tarses. Leurs larves sont apodes, charnues, et ont généralement le corps incurvé. Dans nos régions, les charançons lignivores sont peu nombreux.

Le cryptorrhynque cul-blanc (*cryptorrhynchus lapathi*, pl. 1, *fig.* 33), qui vit dans le bois des salicinées et des bétulinées, se montre souvent nuisible aux jeunes peupliers. Sa larve creuse, dans les troncs et les rameaux âgés de deux à quatre ans, des chambres subcorticales, et, plus tard, des galeries profondes (pl. 1, *fig.* 32). Aux points attaqués, l'écorce meurt, se dessèche et se fend. L'écoulement de sève, qui se produit d'habitude au niveau de l'orifice des galeries, est une source d'affaissement pour les arbres attaqués, qui sont d'ailleurs souvent brisés par le vent.

Le grand charançon des pins et des sapins (*hylobius abietis*, pl. 2, *fig.* 19) est nuisible aux plantations de ces essences, à la fois sous les états de larve et d'insecte parfait. Ce dernier surtout, en rongeant l'écorce des jeunes pousses, provoque l'écoulement de la résine, et même, lorsque ses dégâts sont étendus, la mort de l'arbre. La larve vit sous l'écorce et dans l'aubier.

Le petit charançon des pins (*pissodes notatus*, pl. 2, *fig.* 21) ronge aussi, à l'état adulte, l'écorce des jeunes arbres. Les œufs, pondus le plus souvent sur des rameaux vigoureux, donnent naissance à des larves qui pratiquent sous l'écorce des galeries sinueuses, puis pénètrent dans le bois pour y subir la métamorphose dans une cavité ellipsoïde tapissée de fins copeaux (pl. 2, *fig.* 20). C'est un déprédateur à juste titre redouté, surtout dans les pépinières et les jeunes plantations.


Fig. 11. *Rhyncholus lignarius*, grossi.

Les rhyncholus jouent, dans bien des cas, un rôle prépondérant parmi les agents qui favorisent la carie du tronc des arbres. Le *rhyscholun lignarius* (*fig.* 11) abonde dans le bois des marronniers d'Inde blessés dont on a négligé de badigeonner les plaies au coaltar.

4. *Les buprestidés.* Les buprestidés, nommés vulgairement *richards*, à cause de la beauté et de l'éclat des couleurs de la plupart d'entre eux, sont presque tous des rongeurs de bois dans leur premier âge. Ce sont des insectes diurnes, volant au soleil avec la plus grande facilité. Leurs larves sont apodes; leur corps, déprimé et très allongé, est fortement élargi dans la région thoracique (*fig.* 13). Elles creusent tantôt en plein bois, tantôt sous l'écorce, de longues galeries de forme surbaissée, qu'elles laissent derrière elles comblées de sciure tassée. Souvent, le trou de sortie de l'adulte a une forme caractéristique en bouche de four (pl. 2, *fig.* 9, en haut). Si beaucoup de buprestidés se développent dans le bois mort, il en est cependant un certain nombre qui attaquent les arbres vivants et causent de sérieux dégâts.


Fig. 12. Larve du *corœbus bifasciatus*, vue de dessus et de profil.

Tel est le cas pour le bupreste à deux bandes (*corœbus bifasciatus*, pl. 2, *fig.* 14), qui pond, en été, dans l'écorce des branches supérieures des chênes. La jeune larve, ayant pénétré dans le bois, perfore le rameau de haut en bas (pl. 2, *fig* 11). Arrivée à sa plus grande taille (*fig.* 12), elle pratique autour de la branche une galerie annulaire en cravate intéressant à la fois l'écorce et le bois (pl. 2, *fig.* 11, 12, 13), puis, par une autre galerie brusquement recourbée, pénètre à nouveau dans le bois et y creuse sa loge de transformation (pl. 2, *fig.* 13). La branche ainsi atteinte périt irrémédiablement. Dans la France méridionale et moyenne, des forêts ont été ainsi gravement éprouvées par ce bupreste.


Fig. 13. Larve du *chrysobothris affinis*, vue de dessus et de profil.

Le capnodis ténébrion (*capnodis tenebrionis*, pl. 2, *fig.* 15) est une espèce d'assez grande taille, à livrée sombre. Sa larve vit, dans le midi de la France, sous l'écorce du tronc et les branches des arbres fruitiers et s'attaque notamment aux cerisiers, aux pêchers, etc. Elle est parfois fort nuisible.

Le bupreste voisin (*chrysobothris affinis*, pl. 2, *fig.* 10) vit dans les forêts aux dépens du chêne, du châtaignier, du bouleau, etc. Sa larve, remarquable par la largeur considérable du prothorax (*fig.* 13), s'observe d'ordinaire sous l'écorce des arbres morts ou abattus (pl. 2, *fig.* 9).

Le bupreste rutilant (*pœcinolota rutilans*, pl. 2, *fig.* 16) est le plus beau de nos buprestidés indigènes. Il paraît s'attaquer uniquement au tilleul. Généralement, sa larve vit sous l'écorce des arbres malades ou récemment abattus, mais on l'observe également sur les arbres vivants.


Fig. 14. Larve de l'*agrilus biguttatus*.

Les agriles, au corps élancé, à la coloration métallique presque toujours uniforme, constituent un genre très nombreux, comprenant plusieurs espèces nuisibles. Tel l'agrile bimaculé (*agrilus biguttatus*, pl. 2. *fig.* 17), l'un des ennemis du chêne-liège. Sa larve, reconnaissable à son corps très allongé et armé de deux pointes à l'extrémité anale (*fig.* 14), creuse une galerie sinueuse et fort longue en pleine assise génératrice de l'écorce. La cavité de cette galerie, à parois brunes et durcies, persiste dans le liège et est une cause grave de dépréciation. L'agrile sinué (*agrilus sinuatus*, pl. 2, *fig.* 18) attaque le poirier. La galerie de la larve chemine en zigzag sous l'écorce de l'arbre. Celle-ci meurt et s'exfolie au niveau des points attaqués, et la branche atteinte dépérit.

5. *Les eucnémidés.* Ces coléoptères sont fort peu nombreux en espèces en France. Au point de vue économique, leur rôle est à peu près nul. Leurs larves, apodes et très déprimées, ressemblent à celles des buprestidés, mais leurs mâchoires et leur lèvre inférieure sont encore plus réduites. Une espèce assez fréquente dans nos environs, le *melasis buprestoides* (*fig.* 15), vit en colonies généralement très nombreuses dans le bois mort sur pied des salicinées et des bétulinées. Les galeries de la larve, situées dans un plan perpendiculaire aux fibres, ont une forme extrêmement surbaissée.


Fig. 15. *Melasis buprestoides*, insecte adulte, larve et fragment de bois taraudé par celle-ci.

6. *Les longicornes*. Les longicornes ou cérambycidés sont des coléoptères remarquables par l'élégance de leurs formes et souvent aussi par la beauté de leurs couleurs. A part un très petit nombre d'exceptions, ils sont xylophages à l'état de larve. A cet âge, ils se reconnaissent à leur corps allongé généralement privé de pattes, ou n'en possédant que de fort petites et à peine visibles. Le premier anneau du corps ou prothorax est fortement élargi, et la plupart des autres segments offrent de larges ampoules ambulatoires.

Notre grand cérambyx (*cerambyx cerdo*, pl. 1, *fig.* 18), qui vit dans les vieux chênes, peut être considéré comme le type de cette famille. Ses larves taraudent jusqu'au cœur le tronc et les grosses branches des arbres vivants (pl. 1, *fig.* 15 et 16), amenant une dépréciation complète du bois. Une race algérienne de cette espèce, connue sous le nom de *cerambyx mirbecki*, est encore plus nuisible par les dégâts qu'elle cause dans les forêts de chêne-liège, où elle attaque les arbres jeunes aussi bien que ceux déjà âgés. La présence d'une seule de ces larves énormes à l'intérieur du tronc d'un arbre de faible diamètre suffit pour amener à brève échéance la mort de la plante.

Les clytes sont représentés par plusieurs espèces dans nos forêts et nos jardins. Leurs élytres sont souvent ornés de bandes ou de points jaunes sur fond noir. L'un des plus communs est le clyte arqué (*clytus arcuatus*, pl. 1, *fig.* 29) dont la larve vit sous l'écorce des troncs abattus des chênes. Au moment de la métamorphose, elle pénètre dans le bois pour y creuser sa loge de transformation (pl. 1, *fig.* 28).

Le capricorne musqué (*aromia moschata*, pl. 1, *fig.* 19), très jolie espèce au corps vert métallique, doit son nom au parfum qu'il exhale. On le trouve sur les saules. Sa larve se développe dans le bois de ces arbres; elle recherche ceux qui sont bien portants et pleins de vigueur. Par suite de la puissance de végétation de la plante nourricière, les dégâts passent souvent inaperçus.

L'hylotrupe bajulus (*hylotrupes bajulus*, pl. 2, *fig.* 47) est une espèce d'apparence plus modeste avec ses antennes courtes et sa livrée noire, ornée d'une tache grise au milieu de chaque élytre. L'hy-

XYLOPHAGES (insectes)



Insectes xylophages : 1 à 5. Zeuzère pyrine (galeries, chenille, chrysalide, adultes). — 6, 7. Hylésine du frêne (galeries et insecte adulte). — 8, 9. Hylésine de l'olivier (galeries et insecte adulte). — 10, 11. Scolyte destructeur (galeries et insecte adulte). — 12, 13. Scolyte ruguleux (galeries et insecte adulte). — 14. Bostryche capucin (insecte adulte). — 15 à 18. Cérambyx cerdo (galeries, larve et insectes adultes, un peu réduits). — 19. Capricorne musqué (insecte adulte). — 20. Nécydalis de l'orme (insecte adulte). — 21. Acanthocine charpentier (insecte adulte). — 22, 23. Hespérophane cendré (galeries et insecte adulte). — 24. Criocéphale rustique (insecte adulte). — 25, 26. Callidie sanguine (galeries et insecte adulte). — 27. Callidie variable (insecte adulte). — 28, 29. Clyte arqué (galeries et insecte adulte). — 30, 31. Lycte linéaire (galeries et insecte adulte). — 32, 33. Cryptorrhynque cul-blanc (galeries et insecte adulte). — 34 à 37. Xylocope violacée (nid, larve et insectes adultes), un peu réduits. — 38 à 42. Termite lucifuge (galeries, adulte ailé, reine, ouvrier, soldat).

XYLOPHAGES (INSECTES)



INSECTES XYLOPHAGES : 1 à 6. Cossus gâte-bois (galeries, chenilles, chrysalide, adultes). — 7, 8. Sésie apiforme (galeries et adulte). — 9, 10. Bupreste voisin (galeries et adulte). — 11 à 14. Bupreste bifascié (trajet de la galerie, croisement des branches dites en cravate, loge de transformation, insecte adulte). — 15. Capnodis ténébrion, adulte. — 16. Bupreste rutilant, adulte. — 17. Agrile bimaculé, adulte — 18. Agrile sinué, adulte. — 19. Le grand charançon des conifères, adulte. — 20, 21. Le petit charançon des pins (dégâts et adulte). — 22, 23. Tomique à six dents (galeries et adulte). — 24. Lymexylon naval, adulte. — 25. Platype cylindrique, adulte. — 26 à 28. Le grand myélophile du pin (galeries, adulte, jeune pousse taraudée). — 29 à 31. Sirex commun (galeries et adultes). — 32. Ptiline pectinicorne, adulte. — 33, 34. Vrillette domestique (dégâts et adulte). — 35, 36. Vrillette marquetée (dégâts et adulte). — 37 à 40. Xylébore dispar (galeries et adultes mâle et femelle). — 41. Leptidée brévipenne, adulte. — 42 à 45. Rhagie chercheuse (galeries, larve, nymphe et adulte). — 46, 47. Hylotrupe bajulus (dégâts et adulte). — 48. Saperde chagrinée, adulte. — 49, 50. Valgus hémiptère (dégâts et adulte, femelle).

lotrupe recherche seulement les troncs abattus des arbres résineux et notamment des pins et des sapins, pour leur confier sa progéniture. Des générations se succèdent dans les pièces de bois, alors même qu'elles forment la charpente des hangars et des habitations, et en compromettent la solidité. L'hylotrupe est aussi le taraudeur habituel des poteaux télégraphiques, où sa présence est facile à reconnaître, grâce aux orifices de sortie ovalaires et orientés dans le sens des fibres qui s'ouvrent à leur surface.

Les callidies sont des longicornes d'une grande vivacité d'allures lorsqu'ils courent au soleil sur les tas de bois. Deux espèces, la callidie variable (*callidium testaceum*, pl. 1, *fig.* 27) et la callidie sanguine (*callidium sanguineum*, pl. 1, *fig.* 26), sont apportées chaque année dans nos habitations avec le bois de chauffage et éclosent au bûcher. Leurs larves creusent sous l'écorce des chênes des galeries très contournées et offrant des diverticules (pl. 1, *fig.* 25), puis elles s'enfoncent dans le bois pour se transformer en nymphe. On ne doit pas s'inquiéter de la présence de ces longicornes dans les maisons. Toutefois, ce ne sont pas des insectes inoffensifs. Les cercles de barriques faits en bois de chêne ont été parfois réduits en poussière par leurs larves.

Le criocéphale rustique (*criocephalus rusticus*, pl. 1, *fig.* 24) cause dans le bois des pins des dégâts analogues à ceux de l'hylotrupe. La larve attaque surtout l'aubier.

L'hespérophane cendré (*hesperophanes cinereus*, pl. 1, *fig.* 23) est un hôte dangereux des habitations dans certaines régions de la France centrale. Sa larve vit dans le bois des essences non résineuses et est fréquente dans les bois ouvrés. Elle taraude les meubles et les lames de parquet, aussi bien que les poutres des constructions (pl. 1, *fig.* 22). On a vu des maisons s'effondrer à la suite des attaques prolongées de cette espèce.

La leptidée brévipenne (*leptidea brevipennis*, pl. 2, *fig.* 41), comme sa proche parente, la gracilie pygmée (*gracilia minuta*, *fig.* 16), espèces toutes deux de petite taille et de coloration brune, se rencontrent souvent dans les caves, les celliers, les ateliers de vannerie. Elles réduisent en poussière les paniers d'osier et les cercles de tonneaux.

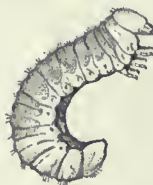
Le nécydalis de l'orme (*necydalis ulmi*, pl. 1, *fig.* 20) est un de nos plus singuliers longicornes. Ses élytres, extrêmement courts, laissent l'abdomen et les ailes presque totalement à découvert et donnent à l'insecte un facies très particulier. Il vit dans les parcs et les forêts où croissent l'orme et le hêtre, essences aux dépens desquelles se développe sa larve.


Fig. 16. *Gracilia minuta*, grossie.

Les rhagies forment un genre nettement caractérisé, dont les représentants se rencontrent très fréquemment dans nos forêts. A l'état de larve, elles se tiennent sous l'écorce des arbres morts ou des souches restées en terre, sans produire de dégâts sensibles. La rhagie chercheuse (*rhagium indagator*, pl. 2, *fig.* 45) vit sous l'écorce des abiétinées dans les forêts de montagne et dans la région landaise. La larve, sur le point de se transformer, construit à l'aide de copeaux une loge ovalaire à l'intérieur de laquelle elle subit la métamorphose (pl. 2, *fig.* 42 et 44).

L'acanthocine charpentier (*acanthocinus ædilis*, pl. 1, *fig.* 21) a, chez le mâle, des antennes d'une longueur démesurée, puisque ces organes atteignent cinq fois la longueur du corps. Sa larve vit sous l'écorce des pins. Elle est quelquefois introduite dans les maisons avec les bois de construction et y poursuit le cours de son évolution, sans toutefois commettre de dégâts comparables à ceux de l'hylotrupe et de l'hespérophane.

La larve de la saperde chagrinée (*saperda carcharias*, pl. 2, *fig.* 48) creuse de très longues galeries à l'intérieur du tronc et des branches des peupliers. Elle attaque les arbres pleins de vigueur et cause dans les pépinières de grands préjudices, non seulement en affaiblissant les jeunes arbres, mais aussi en rendant leur tronc fragile et incapable de résister aux coups de vent. Comme dans le cas d'autres larves xylophages, c'est parfois uniquement la présence sur le sol, au pied des arbres, d'excréments fraîchement rejetés hors des galeries qui met sur la trace de l'insecte et permet de le combattre lorsqu'il en est encore temps. Une autre espèce du même genre, la saperde du tremble (*saperda populnea*), bien plus petite que la précédente, détermine la formation de nodosités sur les jeunes branches du tremble.


Fig. 17. Larve du *valgus hemipterus*.

7. *Les scarabéidés.* Les scarabéidés ou lamellicornes n'attaquent jamais le bois sain, au moins dans nos contrées. Presque toujours, les larves de ces coléoptères sont des mangeuses de racines ou de radicelles, ou bien elles sont coprophages ou saprophages. Cependant, le valgue hémiptère (*valgus hemipterus*, pl. 2, *fig.* 50), curieuse espèce dont la femelle porte une sorte de tarière barbelée, vit à l'état de larve non seulement dans les souches mortes, mais aussi dans les pieux fichés en terre et dans les pièces de bois abandonnées sur le sol. Elle réduit les uns et les autres en poussière (pl. 2, *fig.* 49) et cause de réels dégâts. Cette larve a l'abdomen recourbé en crochet et possède trois paires de pattes ; son apparence est celle d'un petit ver blanc (*fig.* 17).

8. *Les siricidés.* Les siricidés sont des hyménoptères appartenant au groupe des tenthrédines ou mouches à scie. Ce sont des insectes d'assez grande taille, armés, chez les femelles, d'une puissante tarière. Leurs larves, cylindriques et blanchâtres, ont des antennes et des pattes extrêmement réduites, mais offrent, à l'extrémité de l'abdomen, une pointe cornée, qui sert de point d'appui pendant la progression (*fig.* 18). Les unes vivent dans le bois des essences feuillues, les autres dans le bois des arbres résineux. Ce dernier cas est celui du sirex commun (*sirex juvencus*, pl. 2, *fig.* 30 et 31), qui détériore fréquemment les bois de construction (pl. 2, *fig.* 29). On voit l'adulte apparaître inopinément dans les pièces d'habitation, quelquefois plus d'un an après l'achèvement de la maison, perçant planchers et plafonds pour arriver au jour.


Fig. 18. Larve de *sirex*, vue de profil.

Les sirex sont d'ailleurs capables, comme le bostryche capucin, de perforer d'épaisses lames de plomb. On peut voir, exposées dans les galeries du Muséum, des balles de plomb transpercées par eux, trouvées, lors de la guerre de Crimée, dans les caisses de munitions destinées à nos troupes.

9. *Les lépidoptères à chenilles xylophages.* Les lépidoptères de nos contrées dont les chenilles sont xylophages appartiennent aux familles des sésiidés et des cossidés. Ce sont des insectes vivant essentiellement aux dépens des arbres pleins de vigueur ; plusieurs d'entre eux sont des plus nuisibles.

L'un des représentants les plus connus de la première famille est la sésie apiforme (*sesia apiformis*, pl. 2, *fig.* 8), dont l'adulte offre une ressemblance remarquable avec les guêpes. Les chenilles, blanches, à tête brune, et pourvues de huit paires de pattes, vivent dans la partie inférieure du tronc des salicinées, peupliers et saules (pl. 2, *fig.* 7). Les jeunes arbres attaqués par elles se rompent souvent sous l'action du vent.

Les cossidés vivent, à l'état de chenille, dans le tronc et les branches des arbres non résineux. Ils s'attaquent indistinctement à une foule d'essences. Le cossus gâte-bois (*cossus ligniperda*, pl. 2, *fig.* 5 et 6) est particulièrement nuisible aux ormes, aux pommiers, aux chênes, etc. Les chenilles, d'un rouge vineux, avec la tête et le dessus du prothorax noirs (pl. 2, *fig.* 2 et 3), atteignent et dépassent même la grosseur du doigt, au cours de leur longue existence qui dure trois années. On les trouve en familles souvent nombreuses dans les troncs attaqués, qu'elles taraudent à la fois en profondeur et dans les parties superficielles situées sous l'écorce. Si leurs galeries subcorticales viennent à ceinturer l'arbre, celui-ci est inévitablement perdu.

La zeuzère pyrine (*zeuzera pyrina*, pl. 1, *fig.* 4 et 5) se reconnaît facilement, à l'état adulte, aux très nombreuses taches noires arrondies qui ornent les ailes et le corps et qui tranchent sur la vestiture générale blanche. La chenille a aussi le corps semé de petites taches noires (pl. 1, *fig.* 2). Elle vit dans les arbres et les arbustes les plus variés, qu'ils soient indigènes ou introduits, en marquant toutefois une préférence pour les lilas, le poirier, le frêne, les chênes, etc. En Algérie, elle a causé récemment de graves préjudices dans les forêts de chênes-lièges. Dans cette contrée, la galerie creusée par la chenille affecte une configuration particulière (*fig.* 19). Elle comprend constamment une large chambre en rapport direct avec l'orifice extérieur, une longue galerie ascendante gagnant l'axe du tronc ou de la branche, et une galerie subcorticale plus courte. C'est dans cette dernière galerie que la chenille trouve surtout sa nourriture, tandis que la galerie axiale lui sert de refuge contre le bec des pics et lui permet plus tard de subir en sécurité la métamorphose.

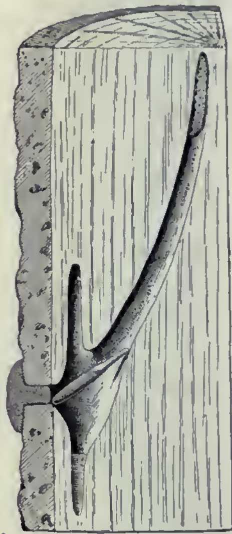
10. *Les termites.* Communément désignés sous le nom de *fourmis blanches*, les termites constituent une famille spéciale, celles des termitidés, parmi les orthoptères pseudonévroptères. Ils vivent en sociétés très nombreuses, qui comprennent, outre les formes jeunes désignées sous le nom de larves et de nymphes, plusieurs formes adultes très distinctes : mâles, femelles, ouvriers, soldats (pl. 1, *fig.* 39, 40, 41, 42). Ils sont très nombreux dans les pays chauds. Nous en possédons en France deux espèces, dont une, le termite lucifuge (*termes lucifugus*, pl. 1, *fig.* 39 à 42), est tristement célèbre par les dégâts qu'elle a causés dans plusieurs villes du département de la Charente-Inférieure. Ce termite, comme ses congénères, ne travaille jamais à découvert, et il arrive à évider (pl. 1, *fig.* 38) les charpentes et les meubles d'une habitation sans déceler sa présence. On a vu s'effondrer inopinément des maisons ainsi infestées.

11. *Les abeilles perce-bois.* Les xylocopes, ou abeilles perce-bois, ne sont pas, à proprement parler, des xylophages, car elles creusent le bois non pour s'en nourrir, mais uniquement pour y établir leur nid.

La xylocope violacée (*xylocopa violacea*, pl. 1, *fig.* 36 et 37), grande espèce noire aux ailes violettes, installe sa progéniture dans les vieux poteaux, les vieilles planches, dont le bois est altéré. La mère construit autant de cellules (pl. 1, *fig.* 35) qu'elle pond d'œufs, et elle approvisionne chaque cellule de la quantité d'aliments nécessaire pour permettre à la larve d'atteindre son complet développement.

Procédés de destruction. — Les insectes xylophages sont la proie de très nombreux insectes parasites ou prédateurs, ainsi que d'autres organismes, champignons entomophytes, acariens, etc. On ne sait pas encore utiliser ces causes naturelles de destruction, mais on dispose de moyens assez variés pour combattre les xylophages.

Dans certains cas, on cherche à empêcher les femelles de déposer leurs œufs sur le tronc ou les branches des arbres en recouvrant ceux-ci d'un enduit protecteur (mélange d'argile et de bouse de vache appliqué à la base des troncs des peupliers, contre les sésies ; pâte au savon noir étendue sur les branches des arbres fruitiers, contre le xylébore dispar). Lorsqu'il s'agit d'espèces dont les larves vivent isolément sous l'écorce et déterminent une mortification locale de celle-ci (agrile du poirier, cryptorrhynque culblanc), on les détruit facilement en excisant la partie malade de l'écorce ; il faut avoir soin ensuite de badigeonner la plaie avec du goudron. Lorsqu'on a affaire à des larves de taille assez grande et dont la présence est rendue manifeste à l'extérieur par les déblais et les excréments qu'elles rejettent au dehors, ou encore par l'écoulement de la sève (cossus gâte-bois, zeuzère pyrine, saperde chagrinée, etc.), on se sert, pour les tuer, de liquides émettant des vapeurs toxiques, par exemple du sulfure de carbone, que l'on introduit dans les galeries par injection ou, plus commodément, sous la forme de capsules gélatineuses; il faut ensuite obturer exactement le ou les orifices de chaque galerie. La dernière méthode a été appliquée en grand, sur nos indications, pour combattre la zeuzère dans les forêts de chênes-lièges de l'Edough (Algérie). La figure ci-dessus montre la disposition de la capsule à l'intérieur de la galerie, lorsqu'elle vient d'y être introduite, et celle du bouchon d'argile qui ferme l'orifice extérieur.


Fig. 19. Disposition de la capsule de sulfure de carbone et du bouchon d'argile dans la galerie d'une chenille de zeuzère.

Pour combattre les scolytidés phléophages qui dévastent souvent les forêts sur d'immenses étendues, on a soin d'écorcer les troncs abattus de manière à arrêter le développement des larves et à empêcher les pontes. En outre, on ménage de place en place des arbres que l'on n'écorce pas afin d'y attirer en grand nombre les femelles pondeuses. En procédant à l'écorçage de ces arbres-pièges avant que les couvées aient atteint leur complet développement, on détruit celles-ci par milliers.

Tels sont les principaux moyens de lutter contre les ennemis du bois vif. Ceux qui s'appliquent aux insectes nuisibles aux bois coupés ou ouvrés sont surtout les suivants : 1° l'immersion dans l'eau ou dans une solution aqueuse de sulfate de cuivre, de bichlorure de mercure, etc., immersion ayant pour but d'altérer ou de transformer les principes nutritifs contenus dans le bois ; 2° l'étuvage ; 3° l'application à la surface des pièces de bois de produits conservateurs spéciaux (goudron, carbolineum, etc.) ; 4° le séjour des bois attaqués dans une atmosphère de gaz toxiques, tels que le gaz sulfureux ou le sulfure de carbone.

D'une manière générale, il importe d'exclure rigoureusement l'aubier des bois de charpente et des bois employés dans la menuiserie, l'ébénisterie, la tonnellerie. — Pierre LESNE.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GROSLET.



N° 70. — Décembre 1912

adjudant-chef n. m. Milit. Nouvel emploi du grade de sous-officier. || Pl. Des *adjudants-chefs*.
— Encycl. Cet emploi a été créé par la loi du 30 mars 1912, qui a autorisé la nomination, au cours de cette année, de 794 adjudants-chefs : infanterie, 430; cavalerie, 89; artillerie, 149; génie, 20; train des équipages, 10; troupes d'administration, 50; troupes coloniales, 46.

L'objet de cette création est nettement indiqué par l'*Instruction ministérielle du 24 mai 1912*, où il est spécifié que : les candidats à l'emploi d'adjudant-chef doivent posséder l'aptitude au commandement, les qualités d'instructeur, la vigueur et l'entrain nécessaires pour qu'on puisse leur confier, dans les circonstances ordinaires de l'instruction et de l'emploi de la troupe, les *attributions d'un lieutenant*, et pour qu'ils aient, sur les autres sous-officiers, une autorité incontestable. On a voulu, en effet, éviter d'augmenter le nombre des emplois de lieutenant et même arriver à pouvoir le réduire, de manière à ne pas trop prolonger le temps que les officiers mettent à atteindre le grade de capitaine. Aussi est-il formellement spécifié qu'aucun adjudant-chef ne devra être appelé à remplir un emploi spécial, tel que celui de comptable, vaguemestre, adjudant de bataillon, ou secrétaire du colonel, etc. Une nouvelle *Instruction du 10 juillet 1912* a même prescrit que les adjudants des écoles militaires et des sections spéciales ne pourraient concourir pour l'emploi d'adjudant-chef que sous réserve d'entrer dans un corps de troupe au moment de leur nomination.

C'est pour assurer l'obtention de ces résultats que le *Décret du 23 mai 1912* a réglé l'avancement des sous-officiers à l'emploi d'adjudant-chef, dans des conditions qui lui donnent un caractère particulier.

Ce décret a spécifié tout d'abord que les adjudants-chefs devraient être choisis parmi les adjudants comptant au moins 10 ans de service et 2 ans de grade de sous-officier, dont une année dans l'emploi d'adjudant. Ensuite, il a prescrit qu'au lieu de se faire par corps de troupe, comme pour les autres emplois du grade de sous-officier, l'avancement à l'emploi d'adjudant-chef doit avoir lieu par corps d'armée.

Puis, tandis que toutes les autres nominations de sous-officiers sont faites simplement par les chefs de corps, — colonels et commandants de bataillon ou d'escadron, — les nominations à l'emploi d'adjudant-chef sont prononcées par le général commandant le corps d'armée pour l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de campagne, et par le ministre de la guerre pour l'artillerie à pied, le génie, le train des équipages, les troupes d'administration et les troupes coloniales. Toutes ces nominations se font, d'ailleurs, selon des tableaux d'avancement arrêtés par les mêmes autorités, d'après toute une série de propositions hiérarchiquement transmises, absolument comme pour les officiers. Disons encore que les emplois d'adjudant-chef créés par la loi du 30 mars sont en augmentation des emplois de sous-officier déjà existants pour l'infanterie, la cavalerie, le train des équipages et les troupes coloniales. Pour les autres armes ou services, ces emplois ne viennent qu'en substitution d'un égal nombre d'emplois d'adjudant. Dans l'arme du génie seulement, les emplois d'adjudant-chef à créer sont, par moitié en augmentation, par moitié en substitution des emplois actuels d'adjudant.

Enfin, il convient d'indiquer que, comme *insigne de leur emploi*, les adjudants-chefs portent sur les manches, ainsi qu'au bandeau du képi, le galon métallique à fil de soie rouge attribué aux simples adjudants. Mais, au lieu d'être, comme pour eux, du métal opposé au bouton de l'uniforme, ce galon est du même métal que le bouton. — Lt-Cl Le Marchand.

autosérothérapie (du gr. *autos*, soi-même, de *sérum*, et du gr. *therapeia*, traitement) n. f. Méthode de traitement des épanchements pathologiques, qui utilise le liquide même de ces épanchements.
— Encycl. Cette méthode thérapeutique a été préconisée pour la première fois en 1891 par Gilbert (de Genève), dans la cure des pleurésies séreuses. Elle a été appliquée à cette maladie par un très grand nombre de médecins depuis cette époque. D'autres la généralisèrent ensuite et tentèrent, par ce moyen, la cure de l'ascite, de l'hydrocèle, etc.

La technique consiste, dans la pleurésie séreuse prise comme type, à prélever, au moyen d'une seringue ordinaire à injections hypodermiques, une très petite quantité du liquide épanché (de 1 à 5 centimètres cubes) et à réinjecter ce liquide sous la peau de la même région.

Les résultats de ce mode de traitement sont assez irréguliers. Dans beaucoup de cas, cependant, on a vu, à la suite de cette petite opération, les épanchements se résorber avec une grande rapidité. Un fait qui est certain, c'est la diurèse remarquable à laquelle cette autosérothérapie donne naissance. C'est surtout dans les pleurésies que les résultats ont été bons. Dans les autres genres d'épanchements et notamment dans l'ascite, l'utilité de la méthode a été beaucoup plus contestée. De plus, certains auteurs ont signalé, à la suite de cette injection, la production de nodosités pathologiques dans la peau, à l'endroit où cette injection a été faite, et ces nodosités ont paru nettement tuberculeuses dans les cas où la pleurésie relevait de cette étiologie.

Si l'autosérothérapie est, comme beaucoup le croient, un traitement efficace des pleurésies, personne, jusqu'à présent, n'a donné une explication satisfaisante de son mode d'action. — Dr Henri Bouquet.

***Beernaert** (Auguste), homme d'État belge, né à Ostende le 26 juillet 1829. — Il est mort à Lucerne le 6 octobre 1912. Auguste Beernaert, qui depuis quelques années avait presque complètement renoncé à la politique active, tout en ne cessant de suivre de très près les travaux parlementaires et en servant diplomatiquement son pays, avait joué, de 1875 à 1894, dans l'histoire intérieure de la Belgique, un rôle brillant et parfois prépondérant à la tête d'une importante fraction du parti catholique. Il avait fait à l'université de Louvain d'excellentes études littéraires et juridiques, qu'il était allé compléter par la suite à Paris, à Berlin et à Heidelberg. Vers 1859, il débutait comme avocat à Bruxelles, où il plaida avec la plus grande distinction à la Cour de cassation. Sa réputation était, en 1873, assez considérable pour que le président du conseil d'alors, Malou, vînt le choisir comme ministre des travaux publics, sans qu'il eût jamais fait partie du Parlement belge : l'année suivante seulement, les électeurs de Thielt l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés. Sa nomination, d'ailleurs, paraissait être un gage donné par le président du conseil à la fraction la moins intransigeante de son parti, car Beernaert passait à ce moment pour un esprit très libéral. En tout cas, le nouveau ministre se signala dès l'abord à l'attention par sa parole distinguée et vigoureuse tout à la fois et une parfaite maîtrise dans les discussions d'affaires. L'avènement du cabinet libéral Frère-Orban, en 1878, interrompit pour quelque temps sa carrière politique ; mais il prit résolument à la Chambre, aux côtés de Malou, la tête de l'opposition, et, dès 1884, il revint au pouvoir avec son chef dans le grand ministère catholique, qui comprenait autour d'eux Wœste et Jacobs et dans lequel il représentait, comme précédemment, l'élément le plus modéré. Il avait reçu d'abord le portefeuille de


A. Beernaert, d'après le tableau de Broerman.

l'agriculture et de l'industrie. Mais, lorsque le cabinet Malou, comme il arrive souvent dans les ministères où se trouvent réunies trop de têtes éminentes, se disloqua, il se trouva, par ses opinions sensiblement plus libérales que celles de ses collègues, tout désigné pour prendre la présidence du conseil avec le portefeuille des finances (oct. 1884). Il montra, dans l'exercice du pouvoir qu'il détenait au nom des catholiques, des qualités rares : une réelle tolérance, et une souplesse que l'on trouva parfois excessive. En tout cas, il prépara l'évolution du parti conservateur belge, dont une fraction importante s'attacha désormais à la solution des problèmes sociaux qu'il paraissait impossible d'éluder. C'est véritablement grâce à lui que s'est constitué en Belgique, en face des catholiques conservateurs de l'école de Wœste, attachés aux vieilles conceptions économiques et sociales, le parti catholique-démocrate. Il semblait à Beernaert que le meilleur moyen de combattre le socialisme était de tenter par d'autres moyens de réaliser son objet, en démontrant aux foules ouvrières, par des réformes hardies, que l'esprit de fraternité et de solidarité sociales s'accorde parfaitement avec le maintien des traditions religieuses. Mais sur ce point, il se trouvait déjà en désaccord avec une fraction importante de son propre parti. L'opposition qui lui fut faite par les vieux-catholiques belges devint plus menaçante encore lorsque le président du conseil manifesta son intention d'introduire dans la législation électorale belge le principe de la représentation proportionnelle et du vote plural. Il s'usa dans la terrible bataille qu'il eut à soutenir sur cette question, à partir surtout de 1890, et ce n'est du reste que plusieurs années après sa retraite du pouvoir, en 1899, que le principe put en être admis en Belgique. Il est d'ailleurs remarquable que cette réforme, faite par Beernaert au bénéfice des idées libérales, se trouve avoir, aux dernières élections, tourné contre elles. En tout cas, la droite catholique ne pardonna pas à Beernaert sa ténacité. Et elle utilisa contre lui la malheureuse affaire de l'agent provocateur Pourbaix, dans laquelle il fut démontré que le président du conseil, au cours des troubles du Hainaut, en 1886, s'était servi d'émissaires pour encourager sous main la révolte ouvrière, afin de se donner plus facilement devant le pays le mérite de l'avoir heureusement réprimée. Combattu par la gauche, de plus en plus mal soutenu par les catholiques de la droite et du centre, Beernaert dut abandonner le pouvoir en mars 1894, sans aucun espoir d'y jamais revenir. Le roi Léopold, en récompense de ses services, le nomma ministre d'Etat, et bientôt, la Chambre des députés, rendant justice à son savoir juridique et à sa présence d'esprit au milieu des débats parlementaires, l'élut président. Mais son action politique, désormais, s'exerça dans la coulisse. On se rappelle qu'il manifesta très vivement son opposition à la politique du cabinet Smet de Naeyer, et qu'il protesta également avec éclat contre la politique congolaise des cabinets qui lui ont succédé, bien que lui-même, comme président du conseil, eût de tout son pouvoir soutenu le roi Léopold II dans l'accomplissement de ses projets en Afrique équatoriale.

La Belgique honora la verte vieillesse de Beernaert en lui confiant d'importantes missions diplomatiques. C'est ainsi qu'il représenta son pays aux deux conférences internationales de La Haye. Il eut d'ailleurs dans la dernière une attitude assez indépendante, et il renonça avec éclat à sa mission pour ne pas avoir à voter, comme le lui prescrivaient ses instructions, contre la proposition concernant l'arbitrage obligatoire. De même, il siégea au Congrès interparlementaire de Genève, dans lequel il défendit une motion interdisant l'usage des aéroplanes comme engins de guerre. Il avait, en dernier lieu, essayé, sans y réussir, de réaliser une entente hollando-belge, dans l'intérêt de la paix générale.

Membre associé de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), membre d'honneur de l'Institut de droit international, grand-croix de la Légion d'honneur, A. Beernaert avait reçu, en 1910, le prix Nobel pour la paix. — H. Trévise.

bitulithe (de *bitume*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Nom donné à un mélange de pierres, de sable fin et de liant bitumineux, que l'on utilise au revêtement des routes. (V. l'art. ROUTE, *Larousse Mensuel*, t. II, p. 414.)

— Encycl. Les pierres servant à la confection du bitulithe sont concassées de grosseurs différentes (depuis des fragments pouvant passer par un anneau de 0m,05 de diamètre, jusqu'à de menus graviers) et introduites dans un mélangeur-malaxeur en proportions définies avec du sable fin.



Mélangeur-malaxeur pour la préparation du bitulithe.

Le mélangeur-malaxeur est constitué par un vaste tambour horizontal en fonte, formé lui-même de deux cylindres concentriques. Entre le premier cylindre (c'est-à-dire celui du plus grand diamètre) et le second, sont introduits les cailloux et le sable, que des palettes métalliques et la rotation du cylindre extérieur font avancer lentement, en même temps qu'elles en opèrent le mélange. La régularité du débit est assurée par une trémie dans laquelle on déverse cailloux et sable. Dans le cylindre intérieur du mélangeur circulent la flamme et les gaz chauds provenant du foyer de la machine à vapeur par laquelle sont actionnées les transmissions et qui occupe une extrémité de l'appareil. Ces gaz et cette flamme produisent la dessiccation parfaite des matériaux. Quand les pierres et le sable, ainsi mélangés et chauds, arrivent aux deux tiers de leur course dans le cylindre, ils rencontrent le liant bitumineux qui va les imprégner, les enrober durant leur parcours dans la dernière portion de l'appareil. Cette chambre d'enrobage est l'expansion du cylindre que l'on voit à gauche sur la photographie ci-dessus.

Le liant est un ciment bitumineux de composition spéciale et dont la base est un brai de goudron de gaz. On l'ajoute au cailloutis dans la proportion de 12 à 16 p. 100 en volume et après qu'il a été chauffé lui-même dans un appareil spécial. L'écoulement sur les pierres s'en fait avec lenteur et régularité.

Le produit final qui constitue le bitulithe est un mélange très homogène de matériaux bien enrobés. Recueilli dans des récipients métalliques basculants montés sur roues, il est transporté jusqu'au lieu de l'utilisation, étendu uniformément sur la sole de fondation, préparée comme pour un macadamisage ordinaire, et cylindré tel quel, sans adjonction d'aucune matière d'agrégation.

Grâce à la diversité de grosseur des matériaux, les vides sont comblés le plus complètement possible; les pierres se juxtaposent sans qu'il subsiste entre elles d'interstices : ceux-ci étant comblés par les cailloux fins et les parcelles de sable.

Enfin, une légère couche de liant bitumineux est répandue sur toute la surface de la chaussée et saupoudrée de porphyre finement broyé, qu'un dernier cylindrage égalise en une couche régulière.

La chaussée de bitulithe est compacte et imperméable; elle possède, en outre, une résistance, une compressibilité et une élasticité qui la rendent indéformable ; son usure, qui ne se traduit que superficiellement, dépend uniquement des qualités de la pierre employée par rapport à la nature et à l'intensité de la circulation. Elle ne produit pas de poussière, et les expériences de G.-L. Gatin sur la nocivité des poussières des routes goudronnées ont montré que l'action du bitulithe même pur est à peu près nulle sur les plantes des bordures routières.

Très en faveur en Amérique, le bitulithe sort à peine, en France, de la période des essais ; mais les chaussées que l'on a recouvertes par ce procédé dans la banlieue de Paris (Saint-Mandé, Champigny) en 1910 et 1911 ont montré une cohésion parfaite et une résistance à la désagrégation qui fait bien augurer de l'avenir. Récemment (juin 1912), le service de la voirie, à Paris, faisait recharger en bitulithe l'avenue de l'Alma. — Jacques Auvernier.

bovovaccination (du lat. *bos*, *bovis*, bœuf, et de *vaccination*) n. f. Vaccination des bovidés contre la tuberculose : *Les multiples expériences de* BOVOVACCINATION *qui ont été faites en ces dernières années ont démontré que l'on peut créer un certain degré d'immunité contre la tuberculose.*

bulbiculteur (de *bulbe*, et du lat. *colere*, supin *cultum*, cultiver) n. m. Horticulteur spécialisé dans la culture des fleurs bulbeuses (safran, scille, lis, tulipe, etc.).

bulbiculture n. f. Culture des fleurs à bulbes : *La* BULBICULTURE *est florissante en Hollande* (culture des tulipes).

camélien, enne (*li-in, èn'* — du lat. *camelus*, chameau) adj. Qui concerne le chameau, ou qui appartient au chameau : *La sobriété et l'endurance* CAMÉLIENNES *sont proverbiales.*

cepedella (de *Cépède*, n. pr.) n. m. Genre d'infusoires ciliés astomes, dont l'unique espèce connue et étudiée jusqu'ici (*cepedella hepatica*) a été identifiée par Poyarkoff, et vit en parasite dans le foie de certains mollusques lamellibranches (le *sphærium*, par exemple).

Chantal (Sainte), *1572-1641*, par Henri Brémond. (Paris, 1912, in-12.) — Une sainte qui est française, qui a vécu au grand siècle, qui a été l'amie et la collaboratrice de saint François de Sales, qui a fondé avec lui l'ordre célèbre de la Visitation ; une sainte qui, avant d'entrer en religion, a été une épouse tendre, puis une veuve affligée et toujours une mère attentive, voilà bien des raisons pour rendre cher le souvenir de Mme de Chantal; sans oublier qu'à ses vertus elle a joint la chance d'être la grand'mère de Mme de Sévigné. Si, après la biographie célèbre de Mme de Chantal, publiée en 1862 par Mgr Bougaud, l'auteur a cru devoir écrire sur elle une nouvelle étude, c'est d'abord que la grande édition des *Œuvres de saint François de Sales*, publiée par les visitandines d'Annecy (particulièrement la Correspondance), fournit des éléments nouveaux d'information; c'est surtout qu'en remontant aux documents originaux, aux *Lettres et œuvres de sainte Chantal*, à celles de saint François de Sales, aux curieux *Mémoires de Madeleine de Chaugy*, etc., l'auteur s'est fait de la sainte une idée sensiblement différente de celle qu'avait laissée d'elle Mgr Bougaud. Psychologue délicat, expert à discerner, non sans complaisance, les nuances les plus ténues, H. Brémond nous montre une âme plus compliquée, plus humaine, plus accessible à la tendresse, plus touchante que cette sainte trop virile, trop volontaire, trop raide, si l'on peut dire, qu'on nous avait parfois présentée.

Elle sort de la lignée des Frémyot, une bonne famille bourgeoise, où le bon sens et l'esprit de décision ne sont pas moins traditionnels que la piété. Son père, Bénigne Frémyot, président au parlement de Bourgogne, s'était distingué sous la Ligue par sa fidélité au roi. Jeanne Frémyot épousa à vingt ans Christophe de Rabutin, fils de Guy de Rabutin, baron de Chantal. Les finances des Rabutin étaient alors en assez mauvais point : dès après son mariage, Christophe déclare à sa jeune femme qu'il est obligé de reprendre campagne et qu'il la charge de rétablir ses affaires compromises. C'est là, pour une entrée en ménage, un rôle bien rebutant. D'abord effrayée, Jeanne de Chantal se ressaisit, et elle fait merveille. Elle a l'ordre, le sens pratique, l'autorité. Elle est naturelle dans tout ce qu'elle fait, toute à la dévotion pendant les absences de son mari, toute à lui et « d'une complaisance parfaite », quand il est à Bourbilly, leur résidence. Une simple anecdote, qu'elle racontera plus tard à ses filles de la Visitation, nous la montre dans le familier de sa vie conjugale :

Je me souviens que M. de Chantal aimait fort à dormir la grasse matinée. Moi, qui avais toute l'économie de la maison à mon soin, j'étais forcée de me lever matin pour donner tous mes ordres. Lorsqu'il commençait d'être tard, et que j'étais revenue dans la chambre, y faisant assez de bruit pour l'éveiller, afin qu'on dît la messe à la chapelle pour faire après les affaires qui restaient, l'im-

patience me venait. J'allais tirer les rideaux du lit en lui criant qu'il était tard, qu'il se levât, que le chapelain était habillé et qu'il allait commencer la messe ; enfin, je prenais une bougie allumée et la lui mettais sous les yeux et le tourmentais tant qu'enfin je le faisais quitter son sommeil et sortir du lit....

Lorsque Christophe, peu de temps après s'être retiré chez lui, fut blessé mortellement à la chasse par un ami maladroit, Jeanne le pleura « jusqu'à l'excès », car elle l'aimait tendrement. Elle restait veuve à vingt-huit ans, après huit ans de mariage, avec six enfants.

Elle continuera donc à accomplir ses devoirs de mère, ses devoirs de fille, ses devoirs plus difficiles de bru, vivant, de 1602 à 1610, à Monthelon, auprès du vieux Guy de Rabutin, grondeur et tyrannique et pourtant dominé par une servante maîtresse. La baronne de Chantal supporte tous ces ennuis avec une entière soumission. Elle connaît de plus dures épreuves. Son âme est dans un douloureux isolement. Attirée vers la vie spirituelle, elle souhaiterait fort d'être guidée par quelque autorité à la fois ferme et douce. Des conseils peu sages l'ont mise aux mains d'un directeur rude, tatillon, tracassier, indiscret. Il la tient par quatre vœux redoutables, qu'il lui a imposés en outrepassant étrangement les droits légitimes de son office :

« le premier, qu'elle lui obéirait ; le second, qu'elle ne le changerait jamais ; le troisième, de lui garder la fidélité du secret sur ce qu'il lui dirait ; le quatrième, de ne conférer de son intérieur qu'avec lui. »

Contre ces insupportables exigences elle n'ose invoquer aucun appui. La lumière luit enfin pour elle, le jour (5 mars 1604) où elle entend pour la première fois l'évêque de Genève, François de Sales, prêchant à la Sainte-Chapelle de Dijon. Elle le revoit chez son frère André Frémyot, évêque de Bourges. Elle a trente-deux ans. François de Sales en a trente-sept. Elle a tout de suite reconnu, avec son ardeur et sa décision coutumières, celui entre les mains de qui elle doit remettre sa destinée. Par contre, avec sa prudence savoisienne, l'évêque se réserve : il a reconnu une âme de choix, mais la circonspection est sa mode et sa méthode. Cependant, en son parler fleuri et métaphorique, il lui conseille de « mettre bas l'enseigne », c'est-à-dire de supprimer même certaines parures que son second deuil autorisait. Un jour, il lui dit encore : « Madame, si ces dentelles n'étaient pas là, laisseriez-vous d'être propre ? » Et elle les ôte le soir même. Et, bientôt, elle coupe ses cheveux, qu'elle a fort beaux. Enfin, l'évêque cesse de se dérober : il la relève des vœux qui la lient à son maladroit directeur et consent à se charger de la diriger lui-même (22 août 1604). Cette direction, qui le plus souvent s'exerce par lettres, d'Annecy (résidence de l'évêque de Genève) à Dijon, est un chef-d'œuvre de discrétion et de fermeté tout à la fois. François sait se rendre maître de cette volonté, tout en la laissant libre. Pour lui-même, qui n'est pas encore à l'état de grâce parfaite qui lui inspirera le *Traité de l'amour de Dieu*, il profite grandement de l'exemple des progrès spirituels de Mme de Chantal. Il se trouve qu'à ce moment elle fréquente les carmélites espagnoles, depuis peu établies à Dijon. C'est par elle, et aussi par la présidente Brulart, que l'évêque de Genève s'initie à la pure doctrine de sainte Thérèse, sur laquelle il méditera longuement avant de fonder la Visitation. Dans ce commerce épistolaire de haute spiritualité, saint François de Sales est, suivant la juste remarque de Henri Brémond, « disciple autant que maître ». Ils se complètent l'un l'autre : elle sans cesse modérée par lui dans les élans de son impétuosité naturelle ; lui heureusement stimulé par cette ardeur généreuse. L'auteur de cette pénétrante étude trouve les nuances les plus fines pour rendre compte de l' « amitié sainte » qui unit Mme de Chantal et M. de Genève, enfin conquis. Sur cette amitié, le saint écrivait lui-même, en juillet 1607 :

J'aime cet amour incomparablement. Il est fort, impliable et sans mesure ni réserve, mais doux, facile, tout pur, tout tranquille ; bref, si je ne me trompe, tout en Dieu. Pourquoi donc ne l'aimerais-je pas ? Mais où vais-je ? Si ne raierai-je pas ces paroles. Elles sont trop véritables et hors de danger. Dieu, qui voit les intimes replis de mon cœur, sait qu'il n'y a rien en ceci que pour lui et selon lui, sans lequel je veux, moyennant sa grâce, n'être rien à personne et que nul ne me soit rien ; mais en lui je veux, non seulement garder, mais je veux nourrir, et bien tendrement, cette unique affection. Mais, je le confesse, mon esprit n'avait pas songé de s'épancher comme cela, il s'est échappé. Il lui faut pardonner pour cette fois, à la charge qu'il n'en dira plus mot.

Le 19 mars 1610, jour mémorable, Jeanne de Chantal, depuis longtemps décidée à renoncer au monde, peut suivre enfin les désirs de son cœur. Elle quitte Lyon et sa famille. Avec fermeté, mais non sans émotion, elle enjambe le corps de son fils Celse-Bénigne, qui, pour l'empêcher de partir, s'était couché en travers de la porte « avec des pleurs et une grâce non pareille ». Le 4 avril, elle arrive à Annecy, et l'évêque de Genève vient au-devant d'elle avec un cortège de vingt-cinq personnes. Le 5 juin, saint François de Sales donnera leur règle aux trois premières visitandines : Mmes de Chantal, Favre et de Bréchard.

Dans la pensée de saint François de Sales et de sainte Chantal, la Visitation a été un Carmel adouci, à l'intention de ceux qui, de santé trop délicate pour supporter les austérités rigoureuses de la règle de sainte Thérèse, souhaitaient néanmoins vivre d'une vie purement spirituelle. Contrairement à une interprétation souvent reproduite, suivant laquelle la Visitation aurait été par fondation un ordre charitable que de puissantes interventions auraient amené à se transformer en un ordre contemplatif, la vérité est, selon H. Brémond, que les deux fondateurs ont bien entendu instituer un ordre contemplatif et former des « filles d'oraison ». Il est vrai que les premières visitandines vaquaient à des œuvres de charité, qu'elles abandonnèrent dans la suite ; que, sur le désir du cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, elles durent accepter d'être entièrement cloîtrées (vers 1615), ce qui n'était point dans leur première règle ; mais, en somme, ces changements étaient dans la logique de l'institution, et saint François de Sales les vit s'accomplir dans un esprit de complète soumission au développement de la grâce.

Quoi qu'il en soit, la mère de Chantal continuait à s'avancer dans le chemin de la perfection. Ce n'était point un chemin de douceur. La doctrine de saint François, pour enveloppée qu'elle fût dans l'affabilité de ses manières et les grâces de son style, n'en était pas moins rigoureuse et « crucifiante ». Elle visait à l'abandon total de tout ce qui n'était pas Dieu. Peu à peu, le saint préparait sa pénitente à la séparation d'avec ce qui la réconfortait le plus, c'est-à-dire à la privation de lui-même, de ses conseils, de son soutien. Il lui écrivait :

Ne pensez plus ni à l'amitié, ni à l'unité que Dieu a faite entre nous, ni à vos enfants, ni à votre cœur, ni à votre âme, enfin à chose quelconque, car vous avez tout remis à Dieu.



Sainte Chantal.
D'après une gravure de Dion (XVIIIe siècle).

Il la trouvait prête à tous les sacrifices. Ils restèrent de longs temps sans se voir ou sans s'écrire, tout en continuant à suivre une voie pareille. En 1622, mourait saint François de Sales.

Mme de Chantal, qui devait vivre jusqu'en 1641, resta fidèle aux directions du maître. Fondatrice de l'ordre avec lui, elle refusa, après la mort du saint, de prendre aucune initiative. Elle ne voulut pas être supérieure générale. Même à la maison d'Annecy, elle se soumettait tous les trois ans à l'élection et, à plusieurs reprises, elle se retrouva au rang de simple religieuse, se rangeant avec humilité sous la direction de jeunes sœurs. Cependant, en fait, son autorité morale était grande : elle demeurait aux yeux de tous la confidente de saint François, le témoin des premiers temps de la Visitation et la dépositaire de la tradition. Comme ç'a été le privilège de beaucoup de saints, elle avait le sens de l'ordre, de la discipline, du gouvernement. Elle savait organiser, diriger, défendre une collectivité, remettre en leur place les grandes dames indiscrètes et brouillonnes. Elle n'était pas, encore une fois, la femme autoritaire et trop virile qu'on s'est plu parfois à représenter ; mais une femme à l'esprit net, clair, ennemie des bavardages inutiles et des affectations orgueilleuses, capable de dire franchement son fait à chacun ; capable aussi de douceur, de tendresse, elle qui écrivait : « Mais qui sont ces esprits craintifs qui disent qu'il ne faut pas dire des paroles d'affection ? Je ne suis point de leur parti » ; elle qui souffrait de donner des pénitences et qui sous main faisait ajouter du vin blanc dans l'eau d'une sœur punie par l'évêque. Elle prenait part de bon cœur aux récréations des jeunes sœurs et rappelait à une mère trop inquiétée que « le saint fondateur riait de bon cœur », à l'occasion.

Elle avait à cela quelque mérite. Dans ses dernières années, et jusqu'à sa mort, qui survint le 13 décembre 1641 à Moulins, au cours d'un de ces nombreux voyages qu'exigeaient d'elles ses chères visitandines, elle connut d'étranges épreuves. Elle voyait mourir son fils Celse-Bénigne, tué à l'île de Ré, et peu après la femme de celui-ci, Marie de Coulanges, une bru qu'elle aimait tendrement. Mais, surtout, elle éprouvait une sorte de martyre intérieur que beaucoup d'autres grands mystiques ont connu : une tentation d'un genre raffiné et douloureux. Aucun doute sur la foi, assurément. Mais un doute sur elle-même : le sentiment qu'elle ne possédait ni la paix, ni surtout la joie qu'elle attendait de l'amour de Dieu et où elle voyait d'autres âmes tranquillement établies. Elle imputait à la sécheresse de cœur ce qui n'était que le désir inquiet de la perfection dans une âme trop ardente.

C'est un rare spectacle que donnent ainsi les contrariétés d'une âme d'élite. Trop souvent, les hagiographes, par un désir peut-être mal entendu de l'unité dans l'édification, mettent seulement en valeur les traits mystiques et ascétiques de leurs personnages. Ils nous présentent ainsi, s'il est permis de le dire, des saints tout d'une pièce, d'une raideur trop hiératique. Et, en fait, il est rare que les grands saints, du moins d'après ce que nous savons de ceux des temps modernes dont la biographie nous est mieux connue, aient atteint une perfection si abstraite. Dans le cas particulier qui nous occupe, il est plus intéressant, plus émouvant, plus prenant, en quelque sorte, que sainte Chantal, au seuil des plus hauts degrés de la contemplation mystique, ait conservé tout ce qu'il était permis à une mère des visitandines de garder des tendresses d'une mère de famille. Certes, dans l'analyse d'une âme d'un si noble alliage, il est besoin d'infiniment de tact et de discernement. C'est le mérite de l'auteur de ce livre d'avoir fait apprécier une fois de plus la délicatesse subtile de sa psychologie religieuse. — LOUIS COQUELIN.

Chindé, ville de la colonie portugaise de Mozambique, à l'embouchure du Zambèze ; 5.000 habitants environ. Chindé est une ville de création récente, et que les Européens ont installée à l'embouchure du Zambèze parce qu'un port y était nécessaire. Le site en est d'ailleurs aussi inhospitalier que possible. Bâtie sur la plage, sans aucun abri naturel, la ville de Chindé est exposée en outre aux grands vents venus de la terre, qui y soulèvent d'intolérables nuages de sable. Mais les sociétés de navigation, en particulier celles qui trafiquent sur le Zambèze, y ont leurs flottilles et leurs comptoirs, et le commerce y est, de ce chef, des plus actifs. Il y a d'ailleurs, en réalité, deux villes dans Chindé, les Portugais et les Anglais ayant chacun leur quartier, surveillé par un poste de police, avec une douane spéciale. Les tarifs, très élevés chez les Portugais, sont au contraire des plus modérés pour l'entrée sur le territoire britannique, et cette inégalité de tarifs a beaucoup nui au développement de la colonie portugaise. Dans l'ensemble, d'ailleurs, Chindé paraît assuré d'un certain avenir. Sa situation géographique est bonne, et le climat, pour désagréable qu'il soit, n'est pas malsain. — G. T.

***Delhi,** ville de l'Inde anglaise. — Cette ville, où fut tenu, le 12 décembre 1911, le grand durbar où le roi George V d'Angleterre fut proclamé empereur des Indes, est devenue, à partir de l'année 1912, la capitale de l'Empire à la place de Calcutta. Pour quelles raisons une décision politique de cette importance a-t-elle été prise par le gouvernement britannique ; pourquoi, de Calcutta, création purement anglaise et ville en quelque sorte extérieure, la capitale des Indes a-t-elle été ramenée au centre même de la contrée, voilà ce qu'il n'est pas sans intérêt d'indiquer brièvement ici.

En dépit de sa population considérable (1.206.000 h. avec les faubourgs en 1911), Calcutta, de par sa fondation relativement toute récente, de par l'absence d'homogénéité de ceux qui l'habitent, n'offre ni l'aspect ni les avantages d'une capitale issue du sol même. Bien qu'éloignée du fond du golfe du Bengale de 128 kilomètres, la « cité des palais » constitue bien plutôt un port, par suite de son emplacement sur les deux rives de l'Hougly et de la disposition de ses quartiers et de ses rues. Port qui, d'ailleurs, doit aux ensablements du fleuve de ne pas présenter toute la sécurité dont, sur une côte aussi exposée aux grands mouvements de l'atmosphère, marins et négociants ont le devoir de se soucier ; port médiocre, si médiocre que l'on a déjà tenté d'en ouvrir un autre plus au S.-E., dans l'estuaire de Mutlah. Ville au climat chaud et humide, dont le passé le plus lointain ne date que de 1596, dont les plus anciens édifices ne comptent pas encore cent vingt-cinq ans d'existence, Calcutta n'avait en réalité pour elle que d'avoir été, depuis 1773, le centre de la domination britannique aux Indes et un point dont l'histoire, depuis 1670, se confondait avec celle même de cette domination.

Si vénérables que soient de tels souvenirs et si attachés au passé que puissent être les Anglais, Calcutta ne présentait pas, en réalité, des titres suffisants pour demeurer la capitale de l'empire des Indes. Aussi, à différentes reprises, avait-on déjà envisagé la possibilité de son transfert, et avait-on considéré cette mesure comme désirable. Agra, Allahabad, Bombay, Delhi, Jubbulpore, Nasik avaient successivement retenu l'attention et paru des capitales possibles éventuelles. A quels avantages Delhi doit-elle d'avoir été préférée à ses rivales ?

Au point de vue physique, Delhi, qui s'élève sur la rive droite de la Djumna, le grand affluent droit



Musulmans en prière devant la Kala Masjid, à Delhi. — La Kala Masjid (ou Mosquée noire) date de 1386; c'est un exemplaire de l'architecture indo-musulmane du XIVe siècle; les deux pilastres de chaque côté de la voie principale ont une apparence égyptienne. Mais l'ensemble est bien celui de la mosquée arabe à forme de cloître, avec une cour centrale à dômes et des murs d'une épaisseur peu commune.

du Gange, dans une belle plaine parsemée de faibles collines, derniers prolongements de la chaîne des Arâvalis, Delhi se trouve, grâce à sa situation plus septentrionale que celle de toutes les autres villes de l'Inde dont il vient d'être question, dans le voisinage plus immédiat des montagnes. Sans doute, n'est-elle pas encore toute proche des Himalayas mêmes, mais elle jouit néanmoins d'un climat plus salubre que ses rivales : 12° C., voilà, en effet, la température moyenne de ses mois d'hiver, c'est-à-dire un chiffre très inférieur à ceux qui sont constatés pour Calcutta (18° C.) et pour Bombay (23° C.). Si, d'autre part, en été, la moyenne s'élève jusqu'à 33° C., dépassant de 4° C. celle de Calcutta et de Bombay, Delhi n'en jouit pas moins, même alors, d'un climat relativement sec, qu'elle doit à sa position entre le désert du Radjpoutana et la grande chaîne himalayenne. Elle est, en outre, beaucoup plus rapprochée du célèbre sanatorium de Simla, où, chaque année, de mai à novembre, le gouvernement vice-royal de l'Inde va prendre ses quartiers d'été; une ligne directe de chemin de fer l'y relie. A ces très sérieux avantages physiques s'en ajoutent d'économiques et de politiques. Placée à un croisement très important des voies ferrées de l'Inde, à l'un de leurs nœuds, peuplée de 250.000 habitants et située au milieu de ces populations musulmanes qui constituent l'élément le plus loyaliste de la masse ethnique de l'Empire, Delhi permet au gouvernement britannique d'exercer sur l'ensemble des territoires une action directe et vraiment efficace. Elle est à proximité et presque au centre de ces grands Etats indigènes (Etats Sikhs, Radjpoutes, Mahrattes, Gaïkwar, Nizam) qu'il importe de surveiller avec attention. Elle est en contact plus direct que Calcutta avec la partie occidentale du Thibet et avec le Népâl, comme aussi avec les pays du moyen Orient, avec l'Afghanistan semi-indépendant et le Béloutchistan protégé qui séparent la Perse de l'Inde anglaise, avec les grands ports de Bombay et de Kurrachee, par lesquels se fait le commerce du golfe Persique. De Delhi, enfin, est beaucoup plus facile la surveillance de la frontière indienne du Nord-Ouest, à laquelle confinent les belliqueuses tribus des Mahmuds, des Waziris, des Afridis, des Mohmands, etc.

Des considérations stratégiques viennent encore s'ajouter à ces considérations d'ordre politique et les renforcer. Médiocrement défendue contre un ennemi remontant l'Hougly par le seul Fort-William, établi à la Vauban entre 1757 et 1773, Calcutta, située à l'extrémité orientale du quadrilatère formé par l'Inde anglaise dans une contrée que peuplent les faibles et misérables Bengalis, semble être à la merci d'une surprise; il n'en est nullement de même de Delhi. Placée à l'intérieur des terres, dans la partie occidentale du pays, en communication avec le reste de la contrée par des voies ferrées divergeant dans toutes les directions, cette ville se trouve en outre à peu près à égale distance des deux grands quartiers généraux actuels de l'armée indienne : Rawal-Pindi pour l'armée du Nord, Poona pour l'armée du Sud, ainsi qu'au croisement mathématique des deux grandes voies ferrées qui les relient. En fait, Delhi, qui est au centre des territoires habités par les véritables races combattantes de l'Inde, qui peut être pour les troupes indigènes des Etats dont il était question tout à l'heure un excellent point de concentration, Delhi apparaît (avec Meerut, quartier général d'une des Divisions de l'armée de Nord) comme défendue de tous les côtés contre les attaques extérieures; c'est, selon l'expression de Charles-Eudes Bonin, « un réduit central où le gouvernement pourrait jusqu'à la dernière extrémité garder la direction de la défense ».

Il importe enfin de tenir compte de considérations qui, pour paraître surtout d'ordre sentimental, n'en ont pas moins leur valeur, surtout en Orient. Il n'est vraisemblablement pas, dans le monde entier, de capitale plus ancienne que Delhi, dans la plaine de laquelle, depuis la « ville d'Indra », se sont succédé différentes cités dont la ville actuelle est la dixième. Aussi cette vaste plaine constitue-t-elle « un véritable musée national archéologique de l'Inde »; aussi subsiste-t-il à Delhi, aujourd'hui encore, quelques monuments admirables, qui font dès maintenant de ce simple chef-lieu de province, bien mieux que de Calcutta, une véritable « cité des palais »... De là l'attachement des Hindous pour Delhi, et surtout des musulmans de l'Inde pour une ville qui fut naguère le centre et la métropole de l'ancien empire mogol; de là, aussi, vraisemblablement, pour le gouvernement établi à l'avenir dans le « cœur de l'Inde », au point où se sont livrées toutes les grandes batailles d'où résulta la soumission de la contrée, de là un renforcement d'autorité dont le vice-roi des Indes et les ministres de la couronne ne manqueront pas de tirer parti au mieux des intérêts de la métropole. — Henri Froidevaux.

***France.** — Dénombrement de 1911. Les résultats d'ensemble du recensement de la population française, auquel il a été procédé le 5 mars 1911, viennent d'être livrés à la publicité, accompagnés d'un rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur (inséré au *Journal officiel* du 10 janvier 1912) et dans lequel sont précisés les principaux changements démographiques survenus depuis le dénombrement de 1906. Il nous semble opportun de résumer ici, en essayant autant que possible de les expliquer, les constatations les plus importantes de ce travail. Certaines ont, au point de vue de l'avenir politique ou économique de notre pays, un intérêt considérable.

1. *Modifications administratives.* — Dans l'intervalle des deux recensements de 1906 et 1911, il s'est produit certains changements dans le nombre des unités administratives, par la suppression ou la création de cantons et de communes, et dans la répartition des communes en cantons et arrondissements.

Le nombre des communes supprimées depuis mars 1906 est peu important : à peine 7. La plupart de ces suppressions affectent des départements à population peu dense, et se justifient par une diminution sensible du nombre des habitants, aussi bien que par la proximité des villages chefs-lieux. Dans les Basses-Alpes, la commune de Bedejun a été réunie à celle de Chandon, et celle de Baudument à Sourribes. Dans l'Aube, Prunay-Saint-Jean est réuni à Saint-Jean-de-Bonneval. Dans le Doubs, Le Châtelet est réuni à Hautepierre. Dans la Drôme, Benivay et Ollon ne forment plus qu'un seul centre administratif, dit « Benivay-Ollon ». Enfin, dans la Loire-Inférieure, Nantes s'adjoint deux agglomérations de sa très proche banlieue : Chantenay-sur-Loire et Doulon.

Le nombre des communes créées est plus considérable, puisqu'il s'élève à 27. Ce sont, dans l'Ain, les



Salle de la Justice (palais de Schah Djihao, à Delhi, XVIIe siècle). — C'est une dentelle de marbre incrusté de pierres précieuses. Au-dessus de l'entrée extérieure, Nadir, le conquérant persan (1739), a laissé une inscription fameuse dans l'Hindoustan : *Si le ciel peut être quelque part sur la terre, oh! c'est ici! c'est ici! c'est ici!*

Mouvement de la population des départements entre 1906 et 1911.

DÉPARTEMENTS	POPULATION en 1911	POPULATION en 1906	En plus	En moins
Ain	342.462	345.856	»	3.374
Aisne	530.226	534.495	»	4.269
Allier	406.291	417.961	»	11.670
Alpes (Basses-)	107.231	113.126	»	5.895
Alpes (Hautes-)	105.083	107.498	»	2.415
Alpes-Maritimes	356.338	344.007	22.331	»
Ardèche	331.801	347.140	»	15.339
Ardennes	318.896	317.505	1.391	»
Ariège	198.725	205.684	»	6.959
Aube	240.755	243.670	»	2.915
Aude	300.537	308.327	»	7.790
Aveyron	369.448	377.299	»	7.651
Belfort (Territ. de)	101.386	95.421	5.965	»
Bouches-du-Rhône	805.532	765.918	39.614	»
Calvados	396.318	403.431	»	7.113
Cantal	223.361	228.690	»	5.329
Charente	346.424	351.733	»	5.309
Charente-Inférieure	450.871	453.793	»	2.922
Cher	337.810	343.484	»	5.674
Corrèze	309.646	317.430	»	7.784
Corse	288.820	291.160	»	2.340
Côte-d'Or	350.041	357.959	»	7.915
Côtes-du-Nord	605.523	611.506	»	5.983
Creuse	266.188	274.094	»	7.906
Dordogne	437.432	447.052	»	9.620
Doubs	299.935	298.438	1.497	»
Drôme	290.894	297.270	»	6.376
Eure	323.651	330.140	»	6.489
Eure-et-Loir	272.255	273.823	»	1.568
Finistère	809.771	795.103	14.668	»
Gard	413.458	421.166	»	7.708
Garonne (Haute-)	432.126	442.065	»	9.939
Gers	221.994	231.088	»	9.094
Gironde	829.095	823.925	5.170	»
Hérault	480.484	482.779	»	2.295
Ille-et-Vilaine	608.098	611.805	»	3.707
Indre	287.673	290.216	»	2.543
Indre-et-Loire	341.205	337.916	3.289	»
Isère	555.911	562.315	»	6.404
Jura	252.713	257.725	»	5.012
Landes	288.902	293.397	»	4.495
Loir-et-Cher	271.231	276.019	»	4.788
Loire	640.549	643.943	»	3.394
Loire (Haute-)	303.838	314.770	»	10.932
Loire-Inférieure	669.920	666.748	3.172	»
Loiret	364.061	364.999	»	938
Lot	205.769	216.611	»	10.842
Lot-et-Garonne	268.083	274.810	»	6.527
Lozère	122.738	128.016	»	5.278
Maine-et-Loire	508.149	513.490	»	5.341
Manche	476.119	487.443	»	11.324
Marne	436.310	434.157	2.153	»
Marne (Haute-)	214.765	221.724	»	6.959
Mayenne	297.732	305.457	»	7.725
Meurthe-et-Moselle	564.730	517.508	47.222	»
Meuse	277.955	280.220	»	2.265
Morbihan	578.400	573.152	5.248	»
Nièvre	299.312	313.972	»	14.660
Nord	1.961.780	1.895.861	65.919	»
Oise	411.028	410.049	979	»
Orne	307.433	315.993	»	8.560
Pas-de-Calais	1.068.155	1.012.466	55.689	»
Puy-de-Dôme	525.916	535.419	»	9.503
Pyrénées (Basses-)	433.318	425.817	7.501	»
Pyrénées (Hautes-)	206.105	209.397	»	3.292
Pyrénées-Orientales	212.986	213.171	»	185
Rhône	915.581	858.907	56.674	»
Saône (Haute-)	257.606	263 890	»	6.284
Saône-et-Loire	604.446	613.377	»	8.931
Sarthe	419.370	421.470	»	2.100
Savoie	247.890	253.297	»	5.407
Savoie (Haute-)	255.137	260.617	»	5.480
Seine	4.154.042	3.848.618	305.424	»
Seine-Inférieure	877.383	863.879	13.504	»
Seine-et-Marne	363.561	361.939	1.622	»
Seine-et-Oise	817.617	749.753	67.861	»
Sèvres (Deux-)	337.627	339.466	»	1.839
Somme	520.161	532.567	»	12.406
Tarn	324.090	330.533	»	6.443
Tarn-et-Garonne	182.537	188.553	»	6.016
Var	330.755	324.638	6.117	»
Vaucluse	238.656	239.178	»	522
Vendée	438.520	442.777	»	4.257
Vienne	332.276	333.643	»	1.367
Vienne (Haute-)	384.736	385.732	»	996
Vosges	433.914	429.812	4.102	»
Yonne	303.889	315.199	»	11.310

deux communes de Sathonay-Camp et Sathonay-Village, et celle de Mijoux ; dans les Alpes-Maritimes, Cap-d'Ail, Speracèdes, Bendéjun et Cantaron ; dans l'Ardèche, Dunière, Astet et Intres ; dans l'Aude, Les Brunels ; dans l'Aveyron, Belcastel et Mayran (par sectionnement de Belcastel), Lanuéjouls et Privezac ; dans la Charente-Inférieure, Bourcefranc ; dans le Cher, Le Pondy, Vierzon-Village et Vierzon-Forges ; dans la Haute-Garonne, Villematier ; dans l'Hérault, Saint-Jean-de-Pardaillan ; dans l'Isère, Salagnon ; dans le Jura, Fontainebrux ; dans la Loire, La Chambonie ; dans la Loire-Inférieure, Préfailles ; dans le département de Meurthe-et-Moselle, Piennes et Mancieulles ; dans le Morbihan, Lanester ; dans le Puy-de-Dôme, Palladuc ; dans la Seine, La Garenne (distraite de Colombes) ; enfin, dans le Tarn, Albine, distraite de Saint-Amans-Soult.

Le nombre des cantons s'est accru, au total, de 4 unités. Il n'y a eu aucune suppression. Par contre, quatre créations ont été enregistrées :

Dans la Côte-d'Or, le canton de Dijon-Ouest a été divisé en deux circonscriptions : Dijon-Ouest et Dijon-Sud. (Loi du 9 juillet 1907.)

Dans la Loire-Inférieure, un 7e canton a été crée à Nantes. (Loi du 3 avril 1908.)

Dans le Nord, le canton de Maubeuge a été divisé en deux cantons : Maubeuge-Nord et Maubeuge-Sud. (Loi du 7 juillet 1910.)

Dans la Seine, les communes de Colombes et de Bois-Colombes, distraites du canton de Courbevoie, forment, depuis la loi du 3 avril 1908, le nouveau canton de Colombes.

Le nombre des arrondissements est resté le même. Il faut donc rectifier ainsi qu'il suit les chiffres de la répartition administrative du territoire français en 1912 : 362 arrondissements, 2.915 cantons et 36.241 communes.

II. *Population générale.* — L'ensemble de la population française s'élevait, à la date du 5 mars 1911, au chiffre de 39.601.509 habitants. Dans ce total ne figurent que les départements métropolitains, y compris la Corse. Il conviendrait d'y ajouter les recensements spéciaux, effectués par les ministres de la guerre et de la marine, et qui comprennent 93.471 individus français, ce qui porte le total de la population française à 39.694.980 habitants, en laissant à part la population stationnée en Algérie, aux colonies et dans les pays de protectorat.

Si l'on rapproche les chiffres correspondants des dénombrements de 1906 et de 1911, on constate que le croît total de la population française a été, pendant la dernière période quinquennale, de 349.242 habitants. Ce chiffre, bien que supérieur aux accroissements constatés de 1885 à 1891, de 1891 à 1896, et de 1901 à 1906, et qui s'élevaient respectivement à 124.289, 175.027 et 290.322 habitants, reste minime. Il est inférieur de beaucoup aux résultats enregistrés il y a trente ans, où le recensement de 1881 accusait encore une augmentation de 766.260 unités... Et cette infériorité s'aggrave encore si l'on prend garde aux deux considérations suivantes :

1° L'augmentation ne porte que sur le quart environ des départements français, exactement vingt-trois. Le tableau ci-dessus montre comment se répartit, en effet, par département, le mouvement de la population.

Les principales réflexions qu'appelle ce tableau n'ont malheureusement rien de nouveau. En 1906, l'augmentation s'était étendue sur trente-deux départements. Dans ce total figuraient la Charente, la Charente-Inférieure, les Côtes-du-Nord, le Gard, l'Indre, les Landes, le Loir-et-Cher, la Haute-Loire, les Pyrénées-Orientales, la Vaucluse, la Vendée et la Haute-Vienne, qui, aujourd'hui, accusent des diminutions plus ou moins sensibles. Seuls, trois départements, le Doubs, les Basses-Pyrénées et le Var, ont vu le mouvement de leur population changer de signe dans un sens favorable.

Les causes principales de diminution à incriminer sont toutes connues : en premier lieu, l'attraction qu'exercent les grands centres. Alors que le chiffre total de l'augmentation de la population générale n'est que de 349.242 habitants, la population des villes comptant plus de 30.000 âmes s'est accrue de 475.442 personnes. Cette attraction détermine naturellement une forte émigration campagnarde ; et elle se complique, en particulier dans les départements du bassin de la Garonne, par une restriction volontaire de la natalité (v. *Larousse Mensuel*, art. NATALITÉ, t. Ier, p. 277), depuis longtemps observée. La comparaison, pour ces départements, des recensements successifs depuis 1886 y met en évidence un dépeuplement inquiétant. Le département de Tarn-et-Garonne, depuis vingt-cinq ans, a perdu exactement 31.509 habitants ; le Gers, pendant la même époque, 52.397.....

2° Il convient de remarquer que la plupart des départements où une augmentation a été enregistrée, sous l'influence évidente du développement de grandes agglomérations industrielles, sont ceux aussi où l'afflux des étrangers est le plus manifeste. On verra plus loin que le nombre des étrangers résidant en France s'est accru, en cinq ans, de 123.282 unités : l'accroissement de la population totale est donc dû, dans la proportion de plus d'un tiers, à une immigration allogène, et de qualité fort inégale... Il ne reste, à vrai dire, qu'un gain *national* de 225.960 habitants : c'est fort peu. Les constatations journellement faites au sujet de la natalité, qui est partout en diminution, laissent craindre que cette minime augmentation ne disparaisse dans un prochain recensement : péril politique et militaire, que nous ne pouvons qu'indiquer ici.

III. *Les grandes villes.* — Le rapport officiel, annexé au dénombrement de 1911, met fort justement en lumière le rôle considérable joué par l'attraction urbaine dans l'accroissement total de la population départementale. Un tableau des chiffres de population des villes au-dessus de 30.000 âmes, depuis 1886, permettra de constater aisément que leur accroissement a repris dans les dernières années sa marche ascensionnelle. Cet accroissement, qui aurait été de 458.376 personnes en 1901, était descendu, en 1906, à 226.731. Il remonte à 475.442 en 1911, et ce chiffre est supérieur à celui de l'augmentation d'ensemble de la population de la France, qui n'est que de 349.242 habitants. Ce qui est surtout remarquable, c'est que, dans les départements où l'augmentation est le plus particulièrement forte, c'est toujours la principale ville qui enregistre le croît le plus élevé. Ainsi, dans les Alpes-Maritimes, où l'accroissement est de 22.331 individus, Nice gagne à elle seule 8.708 habitants. Dans les Bouches-du-Rhône, Marseille accuse un accroissement de 33.121 habitants sur les 39.614 que le département compte en plus. Lyon compte pour 51.682 habitants dans l'augmentation de 56.674 du Rhône ; Paris, enfin, gagne 124.000 habitants : c'est plus du tiers de l'augmentation d'ensemble de la Seine. Cet accroissement de population des centres urbains s'est d'ailleurs manifesté dans d'assez nombreux départements, où le total de la population



Mouvement de la population départementale, de 1906 à 1911.

diminue. C'est ainsi, pour ne citer que les exemples les plus probants, que Grenoble gagne 4.416 habitants, alors que l'Isère perd, dans son ensemble. Rennes gagne 3.732 habitants : c'est presque exactement ce que perd le département d'Ille-et-Vilaine. Saint-Quentin, Troyes, La Rochelle, Bourges, Dijon, Périgueux, Saint-Étienne, Orléans, Clermont, Le Mans, Amiens, Poitiers, Limoges sont en progression au milieu de régions en décroissance plus ou moins notable.

On notera, toutefois, l'exception que fait le département de la Seine. Ici, l'augmentation porte pour la plus grande partie sur la banlieue parisienne. Dans la capitale même, l'augmentation, après avoir été, en 1881, de 280.217 habitants, est descendue, aux recensements suivants, à des chiffres variables, dont le plus bas a été constaté en 1906 (49.325 individus). L'augmentation constatée en 1911 est supérieure à ce chiffre; elle atteint 124.717 habitants; mais, pendant les cinq dernières années, la banlieue a crû de 180.707 habitants, pour une population de plus de moitié moindre.

La répartition des villes et des communes françaises au point de vue de l'importance de la population n'a subi, du fait du recensement de 1911, que des modifications peu importantes.

En 1896, quinze villes comptaient plus de 100.000 habitants. Ce nombre est exactement le même en 1911.

L'immense agglomération parisienne vient à part, avec 2.888.110 habitants.

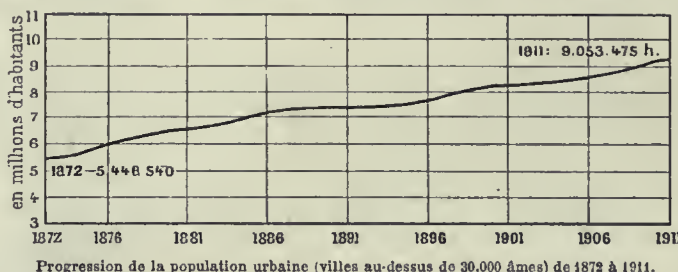
Vient ensuite un premier groupe de villes dépassant 500.000 habitants : Lyon et Marseille le composent. Lyon compte 523.796 habitants; Marseille 550.619. C'est donc Marseille qui détient aujourd'hui le second rang parmi les villes françaises, place qui fut occupée par Lyon jusqu'en 1896. Le triomphe de Marseille semble maintenant décisif. Il serait intéressant de rechercher quelles causes ont ainsi favorisé la vieille cité phocéenne au détriment de sa rivale de l'intérieur, pourtant magnifiquement située à un carrefour de grandes routes commerciales et au centre d'une région industrielle des plus anciennement actives. Marseille, dont les progrès ont été d'une régularité remarquable depuis 1872, paraît avoir bénéficié surtout, en dehors du développement normal de son activité maritime, d'un afflux important de population étrangère. La plus grande partie des très nombreux Italiens établis dans le département des Bouches-du-Rhône est cantonnés soit dans la ville même de Marseille, soit dans ses abords immédiats. D'autre part, l'existence même d'un grand port maritime a déterminé dans la banlieue immédiate de la ville la création de nombreuses usines, qui n'ont pas encore connu de crise grave. Pour Lyon, les circonstances ont été moins favorables. Les conditions géographiques ont notablement gêné le développement de la ville du côté de l'ouest, où il fallait gravir les pentes des collines dominant les vallées du Rhône et de la Saône. C'est donc vers l'est et le nord-est que Lyon s'est développé, d'ailleurs avec une certaine gêne, imputable aux ouvrages militaires autrefois édifiés de ce côté et qui, du reste, n'ont actuellement qu'une valeur militaire assez médiocre. Mais c'est Villeurbanne qui, dans les statistiques officielles, a profité de cette extension de la cité lyonnaise. Sa population n'était, en 1872, que de 7.474 habitants. Elle s'élève, en 1911, à 42.526, et le dernier bond, de 1906 à 1911, est de 10.000 habitants. Enfin, il faut tenir compte de la crise qu'a traversée, aux environs de 1895, la grande industrie lyonnaise de la soierie. Il y a eu, de ce chef, un certain fléchissement de la population ouvrière de la ville. Lyon, de 1896 à 1901, a vu sa population tomber de 466.028 habitants à 459.099.

Un second groupe est composé de Bordeaux (261.678 habitants), et de Lille (217.807 habitants). Il n'appelle que des remarques assez brèves. Bordeaux n'a gagné depuis 1886 que 20.000 habitants à peine. C'est assez peu, si l'on considère son chiffre total de population et son rôle comme port. Un moment même, de 1896 à 1906, on a pu enregistrer une légère diminution : de 5.000 habitants environ. Ici encore, l'évolution économique est à incriminer. Bordeaux, port de rivière, est évidemment désavantagé en face des grandes rades océaniques, et même de Pauillac, par la médiocrité de ses fonds, qui ne permettent pas l'accès des grands transatlantiques. Toutefois, le dernier recensement accuse, symptôme favorable, un relèvement de près de 10.000 habitants sur 1905. Pour Lille, le cas est un peu différent. La prospérité industrielle de la région est peut-être un peu moindre qu'autrefois; mais le principal obstacle au développement urbain a été la ceinture fortifiée qui enserre encore la cité et dont le rôle militaire serait, comme celui des forts lyonnais de première ligne, certainement très faible. La suppression de l'enceinte lilloise a été d'ailleurs récemment envisagée, et la ville en bénéficiera sans aucun doute. En tout cas, ce sont la banlieue et les villes voisines de la frontière qui ont profité, surtout, depuis 1872, du croît normal des centres urbains : Roubaix, Tourcoing et Fives... Quant à Lille, sa population, qui avait atteint 216.276 habitants dès 1896, est restée depuis lors à peu près stationnaire, et le dernier croît, de 12.000 habitants environ, n'a fait que compenser à peu près les deux diminutions accumulées de 1901 et 1906. Il est, toutefois, d'un favorable augure.

Le troisième groupe comprend :

Nantes	170.535	habitants.
Toulouse	149.576	—
Saint-Étienne	148.656	—
Nice	142.940	—
Le Havre	136.159	—
Rouen	124.984	—
Roubaix	122.723	—
Nancy	119.949	—
Reims	115.178	—
Toulon	104.582	—

Dans le détail, certaines de ces villes paraissent stationnaires, en tout cas faiblement affectées par le phénomène d'accroissement général des villes. Ainsi, Toulouse, qui a gagné seulement 25.000 habitants environ depuis 1872, et Rouen, qui s'est accru de 22.000 à peine. Mais, dans la plupart des cas, la hausse paraît rapide. C'est ainsi que la population de Nice, qui n'était en 1872 que de 52.377 habitants, se trouve avoir, en moins d'un demi-siècle, presque triplé. L'immigration italienne et l'afflux sans cesse plus important des étrangers expliquent suffisamment cette progression très accélérée : c'est, toute proportions gardées, le *record* des villes françaises. A côté de Nice, figurent, en bon rang, d'ailleurs, parmi les agglomérations en rapide progrès, des villes industrielles comme Nancy (où se sont portées, après la guerre franco-allemande, de nombreuses familles provenant des provinces annexées); ou comme Reims, qui a crû d'un tiers, ou comme Roubaix; des ports tels que Nantes ou Toulon, où le croit atteint presque 50 pour 100; etc. D'une façon générale, les villes de 50.000 à 100.000 habitants paraissent avoir moins que les précédentes bénéficié de fortes augmentations. Il n'y a, d'ailleurs, dans l'ensemble que 134 villes ayant à l'heure présente plus de 20.000 habitants.



Progression de la population urbaine (villes au-dessus de 30.000 âmes) de 1872 à 1911.

Des tableaux annexés au dénombrement de 1912 il résulte que le nombre des communes françaises dont la population ne dépasse pas 500 habitants est de 19.270, soit un peu plus de la moitié du nombre total. Et le rapport officiel s'exprime ainsi qu'il suit à leur sujet :

« En y ajoutant les 14.250 communes dont la population est de 501 à 2.000 habitants, on arrive au chiffre de 33.250, soit plus des onze douzièmes des communes de France. Cette proportion existait déjà lors des recensements antérieurs; mais, en comparant les résultats du recensement de 1911 à ceux de 1906, on constate ici, encore une fois, la diminution de la population rurale au profit de la population urbaine. »

IV. *La population étrangère.* — L'étude des variations de la population étrangère en France présente un intérêt considérable, tant au point de vue strictement démographique qu'au point de vue économique ; des contingents étrangers assez élevés jouant un grand rôle dans la vie industrielle ou agricole de nos régions du Sud-Est, de l'Est ou du Nord. On remarquera seulement que la législation électorale actuelle ne fait plus la distinction établie par la loi du 16 juin 1885 entre la population française et la population étrangère pour la fixation du nombre des députés.

Le nombre total des étrangers enregistrés au recensement de 1911 est de 1.132.696. Si l'on compare ce chiffre à celui de 1886, qui était de 1.115.214, on ne constate qu'une augmentation absolue de 17.482 unités, qui paraîtrait au premier abord sans grande signification. Mais il faut tenir compte de la très importante loi du 26 juin 1889 sur la nationalité. Cette législation a imposé la qualité de Français, sans faculté d'option ou de répudiation, à des catégories d'étrangers qui autrefois résidaient en France, parfois depuis plusieurs générations, sans supporter la charge du service militaire. Il est résulté de son application normale un fléchissement immédiat dans le nombre des étrangers recensés, sans que, pourtant, l'importance absolue de l'immigration diminuât. On comptait en France, en 1891, 1.101.798 étrangers. Le chiffre est même tombé, en 1906, à 1.009.414. (Ce fut, chose assez remarquable, une année de vie chère et d'activité économique relativement médiocre.) En 1911, le contingent étranger s'est à nouveau fortifié, puisqu'il dépasse, malgré l'importance des naturalisations d'office, le chiffre de 1906. Il y a là un fait de première importance, puisque, sur une augmentation totale de 349.242 unités qui est constatée pour l'ensemble de la population française, un peu plus d'un tiers, comme il a été dit plus haut, est nettement imputable à l'accès en France d'éléments étrangers. Il est très intéressant de noter la répartition géographique de cet appoint de population et, surtout, d'en étudier, depuis 1886, les variations numériques locales.

D'une façon générale, la population étrangère est localisée sur les frontières, ainsi qu'il était aisé de le prévoir. Deux départements seulement font exception à cette règle : ce sont la Seine et Seine-et-Oise; en d'autres termes, Paris, ses abords et sa grande banlieue. Nous ne possédons pas encore les chiffres précis de répartition par nationalité concernant 1911; mais ceux de 1906 sont très suffisamment approximatifs pour nous permettre de classer à ce point de vue les contingents étrangers. Dans le Sud-Ouest (Pyrénées-Orientales, Basses-Pyrénées, Aude, Hérault, etc.), l'élément espagnol est tout à fait prépondérant, réserve faite de la petite colonie anglaise et américaine qui séjourne normalement, ou tout au moins régulièrement en hiver, aux abords de Pau et de Biarritz. Dans la Gironde, d'autre part, l'étendue des relations commerciales de Bordeaux motive la présence d'un nombre considérables d'étrangers : Espagnols, Portugais, Américains du Sud, sans prédominance absolue d'une nationalité déterminée. — Sur les côtes du Sud-Est, l'élément étranger est presque entièrement italien. Dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône notamment, l'Italien est maçon, terrassier, pêcheur, marin, quelquefois ouvrier agricole. Il réside de préférence dans les grandes villes : Marseille, Toulon, Nice sont littéralement envahis. — C'est encore l'immigration italienne qui prédomine tout le long de la frontière suisse et même aux abords de la frontière allemande. Les travaux publics, notamment, ont attiré en Meurthe-et-Moselle de nombreux terrassiers transalpins. Mais, à cet endroit déjà, les Belges sont nombreux : ouvriers d'usine, mineurs, embauchés pour les travaux des champs, etc... A mesure que l'on gagne vers le nord, ils représentent, parmi les étrangers, une proportion de plus en plus forte. Ils constituent près du dixième de la population totale des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Dans les départements agricoles de la partie orientale du bassin parisien (Aisne, Marne, Seine-et-Marne), etc., c'est encore l'élément belge, représenté par de fortes bandes d'ouvriers agricoles, qui domine dans l'immigration étrangère. Enfin, à Paris et dans la région parisienne, toutes les nationalités sont représentées, mais il est possible de noter un afflux assez inquiétant (en particulier à Paris) d'individus d'origine germanique ou slave. Juifs russes et polonais pullulent dans certains quartiers, notamment dans les IVe et XIIIe arrondissements. Les industries du vêtement et de la fourrure utilisent des Allemands et surtout des Autrichiens en assez grand nombre.

Sur les fluctuations diverses qui se produisent dans les différents courants d'immigration, le recensement de 1911, comparé aux deux précédents, nous apporte de très précieux renseignements, que l'on peut résumer, au moins provisoirement, ainsi qu'il suit :

1° L'immigration est en voie de progrès dans les départements pyrénéens et surtout languedociens en bordure de la Méditerranée. Dans les Basses-Pyrénées, on a compté, en 1911, 21.862 étrangers, contre 17.273 en 1906 et 16.465 en 1901. Dans l'Aude, le croît, depuis 1906, n'atteint pas un millier d'unités; mais il s'élève à plus de 2.500 pour les Pyrénées-Orientales, et à près de 4.000 pour l'Hérault. Il n'y a qu'une seule raison à cette incessante arrivée d'Espagnols : c'est la pénurie de la main-d'œuvre. Sur la côte même du Roussillon, les patrons pêcheurs sont obligés de recruter sur la côte aragonaise une partie toujours plus considérable de leurs matelots. Dans l'intérieur, les travaux viticoles de plus en plus compliqués exigent un fort contingent d'ouvriers que l'Espagne fournissait autrefois seulement au temps des vendanges, mais qui, aujourd'hui, se fixent avec leurs familles dans les mas de la contrée. Il convient de noter que le Roussillon, aussi bien que les départements de l'Aude et de l'Hérault, compte parmi les régions où la natalité baisse fortement et où l'émigration vers Paris reste toujours active. Malgré l'afflux des Espagnols, la population totale a baissé, depuis 1906, de plus de 2.000 âmes.

2° Pareillement active et en voie de progrès est l'immigration italienne dans les départements de la côte provençale.

Les Bouches-du-Rhône comptaient, en 1886, 77.512 étrangers. Le chiffre actuel est de 137.223 : le contingent a donc, en fait, presque doublé. Dans le Var, même constatation sur des chiffres absolus moins élevés : 24.672 étrangers en 1886 ; 49.305 en 1911. Dans les Alpes-Maritimes, où le mouvement est particulièrement rapide, on notait 45.415 étrangers en 1886 ; il en existe 99.233 en 1911. La population totale étant de 356.338 habitants, l'élément étranger se trouve atteindre maintenant une proportion supérieure au quart. C'est là un grave sujet d'attention, même en tenant compte des étrangers en quelque sorte cosmopolites de la Riviera ; d'autant plus que cette région est une de celles où les Italiens consentent le plus volontiers à se fixer d'une façon permanente. Un jour pourrait venir, et peut-être est-il plus proche qu'on ne croit, où l'élément français se trouverait presque absolument équilibré par la population italienne, où les familles sont, en général, beaucoup plus nombreuses que les nôtres.

3° C'est surtout dans les départements de la frontière de l'Est que l'immigration italienne est le plus caractéristique et, peut-être aussi, le plus préjudiciable aux intérêts français. La population étrangère de Meurthe-et-Moselle a passé de 32.884 individus, en 1886, à 66.464 en 1911. Il faut évidemment faire entrer dans ce chiffre un contingent très notable d'Allemands et surtout de Belges ; mais les Italiens y tiennent leur très large place, employés surtout aux travaux de terrassement (voies ferrées, forts, etc.). Ils présentent sur les travailleurs des autres nationalités cet avantage de se contenter d'un salaire un peu plus faible. Mais leur emploi représente une perte sèche pour le commerce local. L'Italien ne vient travailler en France qu'avec l'espoir de retourner dans son pays, une fois la saison finie, avec un petit pécule dont lui-même ou sa famille restée outre monts bénéficieront. Il est très économe et dépense le moins possible, surtout dans les maisons françaises. Il est foncièrement hostile à la nation qui l'emploie ; il mange à peu de frais à la cantine italienne, se loge en commun dans l'auberge italienne. Aucun commerçant français ne bénéficie de ses dépenses. Les salaires payés aux Italiens constituent, en réalité, une exportation intégrale d'argent.



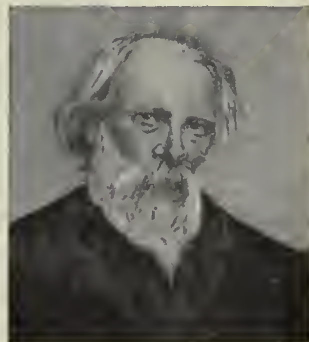
Répartition de la population étrangère en France (1911).

4° Tout autre est le cas de l'ouvrier belge, employé dans le Nord et le Nord-Est aux travaux des usines ou des champs. Sauf au voisinage immédiat de la frontière, où il lui arrive souvent de s'approvisionner en contrebande dans son pays natal, pour profiter du bon marché bien connu en Belgique des denrées alimentaires, l'ouvrier belge dépense assez largement et fait en général peu d'économies sur son salaire. La plupart d'entre ceux qui se livrent aux travaux agricoles ne font d'ailleurs que d'assez brefs séjours au même endroit. Or, en ce qui concerne l'immigration belge, le recensement de 1911 accuse une diminution assez notable sur les dénombrements précédents. Il y avait dans le département du Nord, en 1886, 305.524 étrangers. Il n'y en a plus aujourd'hui que 180.004. C'est une diminution de plus d'un tiers. Le mouvement est continu depuis que les chiffres de population étrangère sont enregistrés à part. Parmi les causes qui l'ont provoqué, il faut en mentionner deux, qui nous semblent prédominantes : d'abord le jeu de la loi de 1886, qui manifeste surtout ses effets au moment où les jeunes gens vont faire leur service militaire ; ensuite, les progrès réalisés par le machinisme agricole. Le nombre de bras nécessaires à la mise en valeur des grandes fermes à blé, à betteraves et à fourrages du Nord et du Nord-Est s'est trouvé réduit, et le contingent d'ouvriers belges a sensiblement baissé : les chiffres des départements agricoles sont significatifs. Dans l'Aisne, on enregistrait 13.606 étrangers en 1886 ; on n'en compte plus que 6.971 en 1911, soit une diminution de près de moitié. Dans la Marne, le même nombre est tombé de 16.717 à 9.769 par une dégression aussi continue que dans le Nord. Même constatation dans la Somme, où le Belge est à peu près exclusivement ouvrier agricole, et en Seine-et-Marne. Ainsi s'opposent assez curieusement, dans le Nord et dans le Midi, deux conséquences du développement agricole. Ici, la complication de la culture de la vigne attire l'immigration espagnole, là les progrès de l'outillage éliminent en partie la main-d'œuvre belge.

5° Restent Paris et sa banlieue. Ici, le phénomène apparaît beaucoup plus complexe. Le nombre des étrangers enregistrés en 1886 était de 213.529. Il a progressivement décru jusqu'en 1906, où l'on en compta seulement 153.647. Puis, au recensement de 1911, le chiffre se relève brusquement à 204.679 : tout le déficit accumulé en vingt ans se trouve presque entièrement racheté en une seule période quinquennale. A quelles causes attribuer ce relèvement ? En l'absence de toute statistique détaillée, on ne peut que s'en tenir à certaines constatations d'ensemble. Il est évident que, depuis quelques années, un afflux considérable de voyageurs étrangers a été constaté dans la capitale. Beaucoup y font des séjours assez prolongés ; certains s'y fixent : l'Amérique, aussi bien l'Amérique latine que l'Amérique du Nord, fournissent le plus grand nombre de ces immigrés, généralement fortunés, et les commerces de luxe parisiens, actuellement en plein essor, s'en félicitent. Un autre élément moins enviable est celui que fournissent l'Austro-Hongrie, la Russie et surtout l'Allemagne. Pelletiers hongrois, tailleurs autrichiens ou polonais sont attirés à Paris par la rémunération élevée de la main-d'œuvre, et font aux ouvriers français une concurrence d'autant plus dangereuse que nos lois sur la protection de l'enfance, fort louables quant à leur but philanthropique, n'en ont pas moins complètement désorganisé l'apprentissage en France. Parmi les Allemands, plus volontiers employés ou courtiers qu'ouvriers proprement dits, beaucoup, pourvus d'une certaine culture, cherchent et trouvent à Paris un débouché commode pour l'industrie exubérante de leur pays et, grâce à eux, le *made in Germany*, sous des firmes à peine déguisées, commence à entrer en concurrence en France même avec notre propre industrie. Il y a là des dangers graves, d'ordre à la fois économique et politique, auxquels il convient de sérieusement songer. — G. Treffel.

***Frida** (Emile-Bohuslaw), dit Jaroslav Vrchlicky [pron. *Verchlitsky*], poète et auteur dramatique tchèque, né à Laun (Bohême) le 17 février 1853. — Il est mort à Taus ou Domazlice le 9 septembre 1912. Emile Frida comptait parmi les littérateurs les plus remarquables de la Bohême contemporaine, et son nom était aussi connu dans toute l'Europe occidentale, et particulièrement en France, que dans son propre pays, où il avait longtemps professé la littérature moderne à l'université de Prague et siégé à la Chambre des seigneurs. Ses œuvres poétiques, au romantisme teinté de mélancolie et de pessimisme slaves, témoignent de dons réels : il laisse une soixantaine de volumes de vers, les uns lyriques, comme *les Profondeurs* (1875) ; *Rêves de bonheur*, *Symphonies*, *l'Esprit et le Monde* (1878), *Eglogues et Chants*, *Ce qui donne la vie* (1882), *Sphinx* (1883), etc. ; d'autres épiques, comme *Vittoria Colonna*, *Twardowswi*, etc., et surtout ses *Fragments d'épopées*, inspirés principalement des vieilles légendes tchèques et slaves et qui, par la perfection mélodieuse de la forme et le grand souffle qui les anime, resteront peut-être le meilleur de son œuvre personnelle. Au théâtre, Vrchlicky eut de moindres succès. Ses tragédies, comme *Julien l'Apostat*, *Drahomire*, *la Mort d'Ulysse*, conçues dans la manière classique, valent par des qualités incontestables de forme, mais sont assez peu scéniques. On peut en dire autant de ses comédies, dont les plus connues sont : *Dans le tonneau de Diogène* et *la Vengeance de Catulle*, celle-ci représentée au Burgtheater de Vienne...

Mais le grand mérite de Frida fut certainement d'essayer de rénover la littérature tchèque au contact des littératures classiques et occidentales. Génie essentiellement cosmopolite, également familier avec l'italien, l'allemand et le français, il entreprit de faire connaître à ses compatriotes ardents et enthousiastes, mais confinés dans le cercle trop étroit des légendes tchèques, tous les grands chefs-d'œuvre nés jadis ou naguère autour d'eux, et dont il se fit, avec une rare intelligence littéraire et une patience inlassable, le traducteur. Et il lui arriva quelquefois, dans ce genre qui pourrait sembler un peu modeste pour l'homme de très grand talent qu'il était, de s'égaler aux plus grands des écrivains qu'il interprétait. On a dit de sa traduction en tchèque du *Faust* de Gœthe qu'elle était, par la maîtrise de la forme, la seule qui fût réellement digne d'être comparée à l'original. La littérature française, celle en particulier du XIXe siècle romantique, a été largement explorée par Emile Frida. Victor Hugo et Leconte de Lisle sont devenus, grâce à ses traductions, populaires dans les universités tchèques. De même la *Divine Comédie* de Dante, la *Jérusalem délivrée* du Tasse, le *Roland furieux* de l'Arioste, le *Prométhée délivré* de Shelley, l'*Ashaver à Rome* d'Hamerling et les principales œuvres de Leopardi, de Carducci, de Freiligrath, etc., sont aujourd'hui accessibles aux étudiants. Cette lourde tâche d'écrivain et de traducteur qu'il s'était imposée et qui, dans l'ensemble, représente plus d'une centaine de volumes, avait épuisé, malheureusement de bonne heure, les forces d'Emile Frida, et la maladie à laquelle il a succombé lui interdisait depuis plusieurs années tout travail intellectuel. Sa mort a été un véritable deuil national pour la Bohême, qui lui a fait de magnifiques funérailles. — P. Lucas.



E.-B. Frida.

Histoire du peuple anglais au XIXe siècle. *L'Angleterre en 1815*, par Elie Halévy. (Un vol. in-8°, Paris, 1912.) — Dans ces vingt dernières années, et plus particulièrement depuis l'Entente cordiale, l'Angleterre a fortement retenu l'attention des historiens, critiques, artistes et voyageurs français. Rappelons, dans le domaine des enquêtes scientifiques, les ouvrages de Boutmy, Leclerc, Bardou, Mantoux ; et, parmi la série sans cesse accrue des impressions et observations psychologiques, celles de Paul Bourget, Pierre de Coulevain, Recouly, Ph. Millet, « Fœmina », et d'autres encore.

Mais, s'il existait des études partielles, il nous manquait une vue synthétique, documentée et sérieuse. La meilleure tentative dans cette voie est, à notre connaissance, celle de Cazamian : *l'Angleterre contemporaine* (1910), raccourci ingénieux et pénétrant, mais forcément incomplet et où les faits ont dû être sacrifiés un peu aux formules généralisatrices. Elie Halévy a courageusement entrepris la périlleuse tâche de combler cette lacune. Il nous offre, en 560 pages in-8°, un tableau d'ensemble de *l'Angleterre en 1815*, qui constitue la

première partie d'une *Histoire du peuple anglais au XIXe siècle* en 4 vol. (1815-1900).

Utilisant avec compétence les documents originaux, tels que mémoires et journaux contemporains, procès-verbaux parlementaires, statistiques officielles, etc., comme aussi les monographies et travaux de spécialistes antérieurement parus, E. Halévy a su les débrouiller et les présenter avec une lucidité remarquable. Il s'est astreint non point à « raconter les épisodes de l'histoire militaire, diplomatique ou parlementaire », mais à « étudier simultanément, sous ses aspects opposés », la civilisation ou la société britannique, et à comprendre comment « les diverses séries de phénomènes sociaux — politiques, économiques, religieux — s'interpénètrent et réagissent les uns sur les autres » pour former, par leurs relations complexes et changeantes, la vie intégrale de la nation. Il a donc fait effort pour retracer les progrès de ce « parlementarisme démocratique » dans son pays d'origine : l'Angleterre, ce « musée d'archéologie constitutionnelle où s'accumulent tous les débris des temps passés » et qui a su être, néanmoins, au cours du siècle dernier, un objet d'admiration et d'envie pour tous les libéraux d'Europe.

Ce qui frappe avant tout le témoin réfléchi du mouvement démocratique anglais, c'est la continuité de son développement, l'ordre avec lequel s'effectue le progrès dans ce pays essentiellement libre, où les révolutions sembleraient être le plus aisées à fomenter et le plus difficilement répressibles. Le régime du « parlementarisme démocratique », qui a coûté tant de sanglantes convulsions aux Etats européens, s'établit en Angleterre avec des à-coups presque nuls. « Pourquoi ce gouvernement se trouvera-t-il être, de tous les gouvernements européens, celui qui, au cours du siècle, manifestera le plus haut degré de stabilité? » — C'est, répond Halévy, que, « dans ce pays, les éléments de désordre et d'anarchie s'organisent insensiblement et se transforment en discipline spontanée ». Comment? Sous quelles influences? L'auteur va maintenant chercher la réponse au problème. Pour trouver le facteur de cette stabilité, examinons tout d'abord :

I. *Les institutions politiques.* — L'Angleterre connaît toujours le régime du gouvernement « mixte », où entrent, à doses égales, les principes monarchique, aristocratique et démocratique; et la « séparation des pouvoirs » continue d'y exister, théoriquement tout au moins.

Aux environs de 1815, le pouvoir exécutif est (par la force des choses) libéral. Non seulement les fonctions du roi, chef de l'exécutif, sont rigoureusement délimitées et réduites au minimum, mais encore « les pouvoirs sont brouillés de telle sorte que tous empiètent sur le pouvoir exécutif ». Il est impossible au monarque d'opprimer la majorité de ses sujets.

L'administration centrale se trouve représentée par le cabinet, dont les membres font partie de l'Assemblée législative et sont responsables devant elle.

L'Angleterre est militairement forte; mais ses soins vont surtout à la marine, à l'organisation du personnel et au développement du matériel de la flotte. La faiblesse de l'armée de terre est devenue grande, en dépit des accroissements d'effectifs rendus nécessaires par une guerre prolongée. D'ailleurs, un antimilitarisme traditionnel, d'inspiration politique, persiste contre cette armée. Tout recours militaire contre l'insurrection nationale deviendrait presque immédiatement illusoire. A l'extérieur, le cabinet observe une politique modérée de médiation et d'arbitrage continental, beaucoup plus que d'expansion et de conquête agressives.

Socialement, l'Angleterre est un pays à prédominance aristocratique, où l'aristocratie — d'ailleurs très ouverte et qui, recrutée en majeure partie parmi les riches propriétaires, se renouvelle sans cesse — règne en maîtresse sur l'administration. Cette aristocratie fournit notamment les juges de paix inamovibles, disséminés sur tout le territoire, et qui cumulent avec leurs fonctions judiciaires des fonctions administratives de la plus haute importance.

A l'encontre de cette aristocratie dirigeante va se dresser l'influence irrésistible de l'opinion publique, représentée officiellement par le pouvoir législatif. L'auteur se trouve ainsi amené à instruire le procès du régime électoral tel qu'il subsiste en 1815, et dont il signale les caractères d'incohérence et d'arbitraire, parmi d'autres vices « multiples et graves ».

Néanmoins, la machine fonctionne tant bien que mal. A la Chambre des communes appartient toujours la direction effective des affaires. La Chambre des lords, qui a perdu depuis 1760 le caractère d'une institution immuable et sacrée, n'est qu'une Chambre de contrôle, à attributions restreintes et ineffectives.

Mais les partis parlementaires sont en discrédit; les Chambres et ceux qui les dirigent sont impopulaires. Une politique de schismes et de factions triomphe, tandis que se désagrège le parti gouvernemental et que s'organise le parti de réformes radicales des whigs, jusque-là « démoralisé et réduit à la situation d'un parti d'opposition perpétuelle ». Déjà, en dépit des tories, la réforme administrative et même celle du régime parlementaire ont été abordées. Il importe de rappeler, en effet, que le mouvement de réformes démocratiques ne date point des environs de 1832 — comme on est souvent disposé à le croire — mais qu'il avait été inauguré dès 1780. Il reprenait toute son intensité après avoir été interrompu par la réaction antijacobine.

Ainsi avaient été conquises un certain nombre de garanties positives, sous forme d'institutions constitutionnelles, où « le contrôle du gouvernement par les gouvernés » trouvait son expression. L'ensemble des libertés publiques (droit de pétition, de réunion, d'association; droit à l'insurrection, liberté de la presse et institution du jury qui la protège) formait déjà un « système de précautions contre la centralisation bureaucratique et le despotisme militaire ».

En résumé, l'Angleterre a un gouvernement « où toutes les limites sont confondues au détriment du pouvoir exécutif, au bénéfice du pouvoir législatif et du pouvoir de l'opinion; c'est un gouvernement systématiquement affaibli, toujours en lutte avec lui-même, constitutionnellement désarmé contre... la guerre des classes et celle des croyances ». Ce n'est donc pas dans ce « mélange confus d'oligarchie et d'anarchie » qu'on trouvera l'explication de la stabilité anglaise.

Cherchons ailleurs le secret de cette organisation progressive de la liberté, et voyons quelle est la constitution de :

II. *La société économique.* — Pour ce qui est de l'agriculture, le régime de la grande propriété, régime que « la législation britannique tend manifestement à former et à maintenir intact », aboutit, en Irlande, à l'émiettement des fermes, à l'anarchie agraire, à la misère, à l'insurrection. En Grande-Bretagne, le mal est pallié par le mouvement des *inclosures* (enclos), mais le remède est insuffisant : la classe des *yeomen* (petits propriétaires indépendants) disparaît, lentement absorbée.

L'agriculture dépérit devant les progrès de l'industrie envahissante. L'intervention mécanique se généralise depuis le XVIIIe siècle. Les procédés techniques favorisent l'exploitation de la houille, la transformation des métaux, l'utilisation des matières textiles, l'extension des moyens de transport. Une alarmante succion se produit des districts agricoles vers les groupes manufacturiers. Les *cotters* (petits fermiers) émigrent du champ à l'usine. Les grandes propriétés se reforment de ces parcelles de terrain agglomérées. « La grande industrie, appelant vers les nouveaux centres urbains la population des campagnes, facilite par là même la concentration des domaines et des fermes ».

Le gouvernement, qui sent le besoin de s'appuyer sur la classe industrielle grandissante, essaye de garantir l'écoulement des produits nationaux contre la concurrence étrangère. Mais la technique anglaise, supérieure à celle des autres pays, rend ce protectionnisme inutile. En matière agricole, il tend à faire vendre au-dessus de leur prix « naturel » les denrées de première nécessité, et il devient vite impopulaire. De 1812 à 1815, le libre-échangisme de Ricardo fait de notables progrès.

Cependant, le machinisme industriel centralise les fortunes entre quelques mains : la classe des non-possédants, des salariés, grossit sans cesse, sans cesse démoralisée par l'exploitation capitaliste. Une concurrence effrénée sévit entre les chefs d'entreprises, qui se ruent à la conquête brutale des marchés. Un individualisme économique intransigeant détermine une surproduction outrée, cause de crises inquiétantes, et se substitue peu à peu, ou se surajoute, à l'ancien whiggisme politique des chefs de grandes familles aristocratiques.

L'esprit de défiance et de résistance fermente dans la masse confuse du prolétariat, pour prendre bientôt un caractère nettement insurrectionnel (mouvement « luddiste » [Ned Lud est le nom d'un ouvrier qui saccagea deux métiers à bas dans le Leicestershire]).

Néanmoins, dans les deux classes, agricole et industrielle, se remarque un même esprit d'initiative, tendant à l'utilisation des instruments de crédit. L'institution, encore récente, des banques se perfectionne. Il s'établit un vaste système de prêts et d'emprunts. On se préoccupe d'alléger la Dette publique; le cabinet s'efforce vers une « politique d'amortissement » (1786-1813). Les impôts sont plus méthodiquement répartis (*Income tax; Poor Rate;* contributions locales). Malgré tout, des crises sévissent à intervalles fréquents (1793—1797—1800—1803—1810 [la plus grave] —1815). L'impôt reste écrasant. Le chômage et la grève troublent la production. Le prolétariat industriel est animé de sentiments révolutionnaires. Une guerre éclate entre les villes libre-échangistes et les campagnes protectionnistes. Partout, l'individualisme et le déséquilibre.

Les faits économiques semblent donc, eux aussi, prédisposer l'Angleterre aux maux d'une transformation violente. Elle fut paisible, cependant. C'est qu'il faut chercher ailleurs encore le principe de cette assiette sociale.

Qu'il nous soit permis de remarquer, avant de poursuivre, que le tableau tracé par Elie Halévy des institutions politiques et de la société économique est bien pessimiste. Sans doute, la situation est complexe, sinon périlleuse. Nous sommes dans une période de transition, de transformation quasi radicale d'une société et d'une civilisation. Mais, en vertu même de cette stabilité singulière qui a frappé l'historien et dont il recherche la cause, il nous paraît que le mot d'*anarchie*, qu'il emploie fréquemment, assombrit les couleurs du tableau.

Hésitation, déséquilibre, voilà ce qui caractérise la politique anglaise à l'époque dont il s'agit. Le tempérament insurrectionnel est peu vigoureux chez l'Anglais, et l'incohérence est plus dans les actes que dans les sentiments. Il y a eu éclipse de sang-froid, de flegme; cette anarchie n'est qu'apparente : c'est le désordre résultant d'un effondrement passager.

III. *Les croyances et la culture.* — Considérée dans ses institutions religieuses, morales, intellectuelles, l'Angleterre est encore un pays de liberté. La religion officielle laisse aux sectes dissidentes (à l'exception du déisme et de l'athéisme, regardés comme antisociaux) toute latitude pour s'organiser en dehors d'elle et constituer une foule de petits Etats dans l'Etat. C'est ce libéralisme religieux, assure l'historien, qui a préservé l'Angleterre de cataclysmes sociaux, ou, pour mieux dire, qui a laissé la porte ouverte à l'influence balsamique et pacificatrice. Depuis 1739, l'Angleterre est le théâtre d'un mouvement religieux sans parallèle sur le continent, d'un réveil évangétique, le *méthodisme* de Wesley. Halévy refait l'historique de cette crise d'enthousiasme (on pourrait la comparer au *rousseauisme* en France), qui devint l'agent d'une renaissance spirituelle et d'une régénération morale de l'Angleterre. L'action du méthodisme fut rapide et radicale sur les sectes dissidentes. Elles étaient corrodées par l'esprit rationaliste du XVIIIe siècle; la prédication de Wesley ranima l'ardeur de leur prosélytisme; elle créa des sectes nouvelles, transforma l'esprit et l'organisation des « vieilles dénominations ».

Sur l'Eglise anglicane, cette influence, bien que plus tardive et plus lente, ne fut ni moins profonde ni moins durable, et s'exerça dans le même sens.

Un parti évangélique naît et grandit au sein même de l'Eglise anglicane (mouvement de Cambridge). Les études théologiques renouvellent leur programme et leur inspiration. Les abus ecclésiastiques cèdent sous la pression des critiques passionnées. Partout le méthodisme s'insinue, mine et pulvérise les couches pourries d'une religion débile, ou infuse une vie nouvelle à celles qui en sont demeurées susceptibles. Tout est rénové, purifié, moralisé.

Affaiblissant les tendances critiques, le méthodisme tend, en politique, à rendre les dissidents plus conservateurs. En même temps que le rationalisme, s'affaiblit l'esprit républicain du vieux *Dissent* (parti dissident).

L'individualisme s'estompe; l'ardeur pour la discussion s'apaise; l'idéal d'indépendance jalouse de certaines sectes perd de son énergie. Tout fond sous l'influence d'une doctrine sincèrement évangélique. La bourgeoisie laborieuse, l'élite de la classe ouvrière, sont animées d'un esprit qui n'a rien de dangereux pour l'ordre établi.

L'Eglise, rajeunie, travaille et se multiplie en faveur du relèvement moral d'une génération désemparée et corrompue. Missions évangéliques, propagande biblique, s'organisent pour diffuser la doctrine bienfaisante. La société anglaise retrouve un idéal, un programme d'action défini. Les mœurs s'humanisent; le code se lénifie. On aboutira, par étapes, à l'abolition de la traite des noirs (1814-1833). Ainsi les sectes religieuses exercent sur la société entière une grande autorité morale. Elles provoquent une « floraison d'institutions philanthropiques ». De plus, « elles réagissent contre l'apathie du gouvernement et de l'Eglise officielle elle-même; elles se chargent de la police des mœurs, exigent l'application des lois, exhument des lois oubliées, en réclament de nouvelles. Combinant leur influence avec celle de l'industrialisme, elles font l'état d'esprit de la bourgeoisie anglaise, dogmatique en matière d'opinions morales, sûre de l'excellence de son sens pratique, assez forte pour inspirer le respect de ses préjugés à la plèbe d'une part, et d'autre part à l'aristocratie ».

Ainsi le méthodisme, par l'intermédiaire des sectes dissidentes qu'il a vivifiées, a fini par influer sur les formes de la pensée laïque elles-mêmes. Il est devenu, en Angleterre, le véritable antidote du jacobinisme. Et, comme il n'a pu s'introniser que grâce au libéralisme religieux, qui tolère tous les schismes et toutes les prédications, Elie Halévy se trouve avoir démontré que la dissension religieuse et l'essor des sectes indépendantes de l'Etat sont la cause explicative du « miracle de l'Angleterre moderne, anarchiste et cependant bien ordonnée; positive, industrielle, et cependant religieuse jusqu'au piétisme... ; pays où l'organisation libre des Eglises est le véritable principe d'ordre ».

Une dernière section rappelle, après la reconnaissance officielle du non-conformisme (loi de 1812), les étapes des divers mouvements d'émancipation religieuse; les progrès politiques réalisés graduellement par les israélites, les Eglises presbytériennes

écossaises, enfin, par les catholiques, d'Irlande d'abord, puis de Grande-Bretagne.

Nous nous sommes bornés à exposer l'argumentation de l'auteur. Elle paraît juste dans son ensemble : peut-être, néanmoins, Halévy aurait-il pu pousser davantage son analyse de la psychologie politique anglaise. « L'Angleterre est imbue de religiosité », écrit-il, et cela est exact; mais cette acceptation d'une croyance religieuse et le goût de la discipline sont-ils cause et effet? Ne seraient-ils pas plutôt la double manifestation d'un principe unique? La religiosité pourrait bien n'expliquer le pacifisme interne de l'Angleterre, l'assiette morale pourrait n'expliquer cette stabilité sociale, que parce que ces sentiments ou ces faits sont connexes et parallèles, tous deux issus d'un même sentiment de conservatisme moral. Autrement dit, les croyances religieuses expliquent-elles totalement la politique et la vie sociale anglaises ? Ou bien les unes et les autres ne reposent-elles point sur une base commune : un instinct profond, indéracinable, d'ordre, de discipline, de confort mental et matériel ?

— Un dernier chapitre, consacré à la *culture*, complète le tableau que Halévy nous donne de l'Angleterre en 1815. On peut constater, dans les arts, les lettres et les sciences, le manque presque total de protection et d'encouragement officiels. Le patronage de l'aristocratie compense l'absence du patronage officiel. Celui de la nouvelle classe industrielle agit plus puissamment encore. Libre d'attaches avec la cour et même avec l'aristocratie gouvernante, l'activité intellectuelle est, elle aussi, individuelle. En art ou en philosophie, point d'*école* véritable; partout surgissent des chercheurs indépendants, qui expérimentent et inventent sans guide ni contrôle.

L'historien passe en revue les diverses expressions d'art par quoi se manifestent les émotions et les opinions de la nation et des individus : arts plastiques, musique, littérature. Ici encore, il semble que Elie Halévy eût pu élargir la base psychologique son explication. Il aurait pu trouver, dans la littérature surtout, et dans le roman en particulier, des traces du mouvement wesleyien et de l'esprit évangélique. Les noms de William Cowper, de Samuel Richardson, avec son *Sir Charles Grandison*, se présentent d'eux-mêmes à l'esprit.

L'auteur examine enfin les divers aspects de la culture scientifique, les établissements d'enseignement des divers ordres, les corps de savants spécialisés. Il étudie l'organisation du travail scientifique (bibliothèques, cours populaires, laboratoires), et termine par un exposé des théories économistes en vogue à l'époque (Malthus et Ricardo) et de l'utilitarisme benthamique, dont il signale (sous un apparent antagonisme) les affinités étroites avec les courants d'action sociale du piétisme protestant. — La philanthropie laïque et le protestantisme dissident vont ainsi la main dans la main.

De cette longue enquête une formule se dégage avec insistance : « Sous quelque aspect que l'on envisage les institutions britanniques (politiques, économiques, religieuses, artistiques), l'Angleterre est un pays libre. » — L'évolution s'y est accomplie selon une courbe continue et dans un esprit pacifique. Une religiosité vivace a tempéré l'effervescence d'un démocratisme anarchique où s'opéra la fusion de ces deux préjugés en apparence irréductibles : le préjugé de l'ordre et le préjugé de la liberté. « L'Angleterre est le pays de l'obéissance volontaire et de l'organisation spontanée. »

Une bibliographie méthodique et critique accompagne ce travail. Elle rendra de grands services, encore qu'on y puisse relever des lacunes. On souhaiterait voir cité, par exemple, dans les ouvrages d'ensemble sur la littérature, l'excellent *Age of Wordsworth*, de C. H. Herford. Mais abstenons-nous de chercher chicane à Elie Halévy à propos de fiches. Louons-le sans réserve d'avoir osé entreprendre une aussi patiente et minutieuse enquête. Félicitons-le plus encore d'avoir su la conduire avec tant de conscience, de clairvoyance et de sûreté. — GEORGES ROTH.

***huître** n. f. — ENCYCL. *Huître portugaise*. L'huître portugaise ou *huître anguleuse* est rangée par beaucoup de naturalistes dans un sous-genre spécial : c'est, pour eux, la gryphée anguleuse (*gryphæa angulata*). Les gryphées diffèrent des huîtres proprement dites par le caractère suivant : la valve gauche, par laquelle l'huître est toujours fixée au rocher, est beaucoup plus creuse que la droite, qui sert en quelque sorte de couvercle, et présente au voisinage de la charnière un crochet très saillant.

Comme l'indique son nom vulgaire, cette huître est commune sur la côte de Portugal et principalement à l'embouchure du Tage; elle est utilisée dans ce pays pour l'alimentation, depuis les temps les plus reculés. En France, vers le milieu du siècle dernier, son existence n'était connue que des savants et des ostréiculteurs. Depuis 1848, le docteur Barboza du Bocage, concessionnaire des magnifiques huîtrières de l'embouchure du Tage, appartenant à l'Etat, s'efforçait de trouver à l'étranger, surtout en France et en Angleterre, de nouveaux débouchés pour les produits de ses parcs; mais, malgré la facilité de son transport, la gryphée anguleuse demeurait un produit exclusivement portugais.

La pénurie de notre élevage d'huîtres indigènes, par suite d'une exploitation exagérée, amena son introduction en France. Une note de Cabarel de Saint-Sernin, administrateur principal de la marine, au congrès des pêches maritimes de Bordeaux, en 1907, semble fixer de façon définitive l'histoire de cette acclimatation, si intéressante aux points de vue zoologique et commercial.

Un armateur de pêche de La Teste, Coycaut, résolut d'introduire dans le bassin d'Arcachon plusieurs millions d'huîtres portugaises pour les livrer à la consommation et les vendre aux parqueurs. Il en sollicita l'autorisation, qui lui fut accordée par arrêté du préfet maritime de Rochefort (17 décembre 1865), approuvé par le ministre de la marine (29 décembre). Vers la fin de 1866, la récolte de l'huître indigène s'annonçant comme très mauvaise, Coycaut se fit expédier par le vapeur anglais *Speedwell* un premier envoi de gryphées anguleuses, qui parvint à Arcachon, le 5 janvier 1867, où il fut immédiatement immergé. D'autres envois suivirent, peu nombreux jusqu'en 1870, beaucoup plus importants après.

En mai 1868, un navire, *le Morlaisien*, dans un des voyages qu'il faisait d'habitude entre Bordeaux, La Teste et Lisbonne, prit dans ce dernier port un chargement d'huîtres pour Arcachon; le mauvais temps l'obligea de rentrer en Gironde et d'y séjourner quelque temps; sa cargaison s'avaria, et on la jeta par-dessus bord, entre Richard-Talais et Le Verdon, sur la rive gauche du fleuve. Toutes les huîtres n'étaient pas mortes, cependant; les survivantes se multiplièrent rapidement et donnèrent naissance aux bancs qui existent dans l'estuaire de la Gironde et à l'innombrable lignée qui couvre aujourd'hui les côtes de la Charente-Inférieure et, en partie, celles de la Vendée. En 1873, la « portugaise » arrivait à l'embouchure de la Charente; en 1874, à Angoulins, près de La Rochelle; en 1879, toute la côte était envahie jusqu'à la baie de l'Aiguillon, c'est-à-dire à 100 kilomètres du lieu de l'accident.

La nouvelle venue fut d'abord accueillie avec curiosité, presque avec sympathie, par les habitants du littoral; elle apparaissait d'abord discrètement,



par petits groupes, sur les pierres et les rochers découverts à marée basse. On la détachait précieusement, pour la placer dans les parcs d'élevage de l'huître indigène. Quelques années plus tard, le désastre était consommé : les gryphées envahissaient toutes les surfaces rocheuses et étouffaient les premières occupantes sous leurs bataillons serrés.

Plus avertis aujourd'hui, les ostréiculteurs bretons veillent avec un soin jaloux à ce qu'aucune huître portugaise ne soit introduite dans leurs parcs. Malgré tous les règlements et toutes les surveillances, on trouve chaque année, en Bretagne, sur les bancs, dans les parcs ou sur les collecteurs d'huîtres indigènes, quelques gryphées, qui sont immédiatement détruites. Elles proviennent, soit d'embryons transportés par les courants, soit d'huîtres fixées sur la carène des bateaux, soit d'autres causes accidentelles. Il y a quelques années, cependant, une invasion subite des étrangères se produisit près d'Auray; l'année d'après, elles avaient disparu, n'ayant probablement pas rencontré les conditions favorables à leur développement.

Quand, au contraire, ces conditions sont réalisées, la gryphée affame sa rivale, la recouvre et la détruit; les raisons de sa supériorité dans la lutte pour la vie sont aujourd'hui connues :

1° La gryphée anguleuse est beaucoup plus *vigoureuse* que l'huître indigène; elle résiste mieux au froid et à la chaleur, et peut s'installer partout, même sur les rochers découverts plusieurs heures par jour; sa valve gauche, très creuse, renferme beaucoup d'eau, qu'elle sait conserver en contractant énergiquement le muscle qui réunit les valves.

2° Les expériences de Viallanes, à la station zoologique d'Arcachon (1892), ont montré que l'activité des cils vibratiles de la gryphée est cinq fois plus grande que chez l'huître indigène; en d'autres termes, elle amène en un temps donné cinq fois plus d'eau à sa bouche et, par suite, fait pénétrer dans son tube digestif cinq fois plus d'aliments; elle affame littéralement les huîtres indigènes placées près d'elle, cause leur dépérissement et leur mort.

3° Enfin, la gryphée est plus prolifique que l'huître indigène. D'après Dantan (1912), chez cette dernière, 50 pour 100 des individus sont mâles, l'autre moitié est *hermaphrodite*, la glande génitale donnant successivement des spermatozoïdes et des œufs, ou l'inverse; elle est, de plus, *vivipare*, les œufs restent enfermés pendant deux mois entre les lames des branchies et les deux moitiés du manteau de la mère; ils y sont fécondés et se transforment en embryons (1 à 2 millions), qui sont rejetés par la mère en juillet et août; ce sont eux qui produisent ce qu'on appelle les huîtres *laiteuses*.

L'huître portugaise est, au contraire, *unisexuée* et *ovipare;* les femelles sont plus abondantes que les mâles et, d'après Dantan, atteignent la proportion de 56 à 57 pour 100; elles donnent encore plus d'œufs que les huîtres indigènes. Ces œufs sont fécondés au dehors, et les embryons se fixent bientôt sur les surfaces solides. Ces différences dans le mode de reproduction montrent que l'hybridation entre les deux genres, redoutée par les ostréiculteurs bretons, est absolument impossible.

Malgré sa vigueur, son appétit et sa puissance reproductrice, la gryphée n'arrive à supplanter les huîtres indigènes que lorsque la nature du terrain et le régime des courants lui conviennent; il lui faut des côtes calcaires abritées des vents du large; il lui faut aussi des eaux tempérées. Il est intéressant, à ce point de vue, d'examiner sa distribution actuelle sur les côtes de France; nous la trouvons notée avec soin dans le travail remarquable entrepris depuis 1904 par L. Joubin et Guérin-Ganivet, sur *les Gisements des mollusques comestibles des côtes de France*. Partons de la frontière d'Espagne en remontant vers le nord. Il existe quelques gryphées signalées déjà en 1863 par J. Mabille, dans la baie de Saint-Jean-de-Luz; leur origine est inconnue; leur multiplication est peu active, puisque, depuis un demi-siècle, ce gisement n'a pas pris d'extension. On rencontre ensuite un banc dans l'étang de l'Hippodrome et dans le chenal qui le relie à la mer, puis deux beaux gisements à l'embouchure de l'Adour; ils sont dus au capitaine Izaure, qui faisait le cabotage entre l'Aiguillon, Bordeaux et Bayonne, et qui déversa en ce point plusieurs centaines de gryphées en 1883 et 1886.


Bouquets d'huîtres portugaises, près de La Rochelle.

La côte rectiligne, sablonneuse, qui s'étend, sans un affleurement rocheux, entre l'embouchure de l'Adour et celle de la Gironde, est absolument stérile comme production coquillière. En ce qui concerne le bassin d'Arcachon, il y a été constamment introduit des gryphées depuis 1867; d'abord d'origine portugaise, elles proviennent aujourd'hui de nos côtes, et il en est apporté jusqu'à 30 millions chaque année. Ce mollusque n'est mis là qu'en dépôt pour la vente; il n'est pas cultivé, se développe peu et, pour une cause encore ignorée, ne se reproduit pas; il est, par suite, incapable de porter préjudice à l'élevage de l'huître indigène, si actif dans le bassin.

Nous voici maintenant parvenus dans l'estuaire de la Gironde, au point où furent jetées en 1868 les « portugaises » avariées du *Morlaisien*. Sur la rive gauche, elles forment un banc presque continu de 10 à 12 kilomètres, depuis le Verdon, en remontant le cours du fleuve; sur la rive droite, qui ne fut envahie qu'en 1873, elles occupent tous les fonds rocheux qui limitent les petites baies sableuses ou *conches* si nombreuses en cette région; en tout, une vingtaine de petits gisements depuis Saint-Seurin-d'Uzet juqu'à Royan et à la pointe de Terre-Nègre. De ce lieu jusqu'à la pointe d'Arvert, à l'embouchure de la Seudre, on ne rencontre plus que les sables improductifs de la Grande Côte.

Le littoral de la Saintonge et de l'Aunis, abrité des vents du large par les îles, semble un habitat de choix pour la gryphée anguleuse, qui s'y est développée d'une façon incroyable; toutes les roches calcaires du jurassique de la Seudre au fond de la baie de l'Aiguillon, en y comprenant les côtes orientales d'Oléron et de Ré, ne sont qu'un immense gisement d'huîtres portugaises. Les bouchots à moules, qui se dressent comme une immense forêt de 25 kilomètres de long dans la baie de l'Aiguillon, ont été menacés, vers 1900, d'une destruction complète par les gryphées; les larves de ces dernières se fixaient sur les pieux, les branchages, puis se développaient rapidement, recouvrant les moules, les étouffant, blessant les mains des travailleurs: le prix des bouchots baissa subitement, ce fut presque un krach. Heureusement pour les mytiliculteurs, la vigueur de leurs élèves eut raison des « portugaises », qui furent recouvertes à leur tour et emprisonnées dans le réseau des filaments fixateurs sécrété par les moules. Aujourd'hui, les gryphées se rencontrent bien encore çà et là sur les pieux des bouchots, mais elles sont détruites impitoyablement par les boucholeurs et ne constituent plus un danger pour cette intéressante culture.

La puissance d'envahissement de la gryphée anguleuse semble s'arrêter au terme des rivages de l'Aunis. On trouve quelques gisements en Vendée, sur la digue de défense construite à l'embouchure du Lay, puis au Grouin du Cou. La limite septentrionale du transport *naturel* des gryphées par les courants est, d'après Guérin-Ganivet, le gisement situé en face du chenal du Payré, un peu au sud des Sables-d'Olonne. C'est que, jusqu'en ce point, les courants du jusant venant du pertuis Breton portent au nord-ouest et transportent les embryons au rivage; plus haut, les courants sont presque toujours dirigés vers l'ouest et poussent les embryons au large; de plus, la côte vendéenne cesse d'être abritée, et ses eaux deviennent plus froides. L'extension naturelle des gryphées n'est donc pas à craindre vers le nord. Les rares gisements que l'on rencontre au delà des Sables-d'Olonne, en quelques points abrités, dans la baie de Bourgneuf, à Noirmoutier, à Pornic, sont dus, semble-t-il, à des introductions volontaires dans les parcs, ou à des causes accidentelles. En différentes localités baignées par la Manche, à Deauville, par exemple, on entrepose parfois des huîtres portugaises dans les parcs, mais on n'y a jamais observé la moindre tendance à la reproduction.

Aux points où les gryphées trouvent réalisées les conditions d'existence qui leur conviennent, aux environs de La Rochelle, par exemple, leur développement est véritablement prodigieux; elles recouvrent d'une enveloppe ininterrompue tous les rochers de la zone soumise au jeu des marées, et forment parfois d'immenses bouquets, sortes de récifs d'un mètre et plus de hauteur. Quand, à l'aide d'une pioche, on démolit une de ces agglomérations de bivalves, dont le volume peut atteindre la moitié d'un mètre cube, on s'aperçoit, non sans surprise, qu'elle a pour unique point d'appui une pierre grosse comme les deux poings. Celle-ci a supporté cinq à six générations d'huîtres étroites et longues, fixées, dressées, étagées les unes sur les autres. Les générations inférieures sont mortes et envahies par de la vase; des légions d'animaux trouvent un refuge entre ces milliers de coquilles : ce sont des *porcelanes*, petits crabes aux larges pinces plates, des vers d'espèces variées et d'innombrables *murex*, qui vivent aux dépens des huîtres, dont ils perforent les valves. Il y a là un poids énorme de calcaire sécrété par ces animaux, en partant du sulfate de calcium contenu dans l'eau de mer. Ces bouquets dressés peuvent être comparés, dans une certaine mesure, aux récifs qu'édifient les polypiers constructeurs dans les mers chaudes; mais, infiniment moins résistants, ils ne durent que quelques années. Quand les mollusques du dessous sont morts, leurs coquilles s'effritent, le récif périt par la base; les vagues d'une tempête l'abattent comme château de cartes. On conçoit que toute chute du promeneur dans ces parages soit dangereuse, car elle s'accompagne d'innombrables coupures sur les bords tranchants des coquilles, dressées comme autant de rasoirs.


Ostréiculteurs levant les huîtres portugaises dans un parc (Châtelaillon [Charente-Inférieure]).

Les gryphées vivant ainsi à l'état sauvage sont la propriété de tout le monde; en prend qui veut. Elles constituent un aliment sain, beaucoup plus riche en phosphates que l'huître indigène, mais de saveur âcre, inférieure. Sur les côtes de la Charente-Inférieure, elles excitèrent d'abord la curiosité par leur rareté, puis l'effroi par leur nombre: mais, quand la destruction de l'huître indigène fut achevée, c'est-à-dire vers 1880, on songea à en tirer parti, d'abord timidement, puis avec plus d'ardeur : on les considère aujourd'hui comme une richesse.

Les parcs d'élevage et d'engraissement de l'huître portugaise se comptent par milliers le long de la côte charentaise et de ses îles. Du haut des falaises, lorsque la mer est retirée, rien n'est curieux comme l'échiquier de ces parcs avec son dédale de routes vaseuses, animées par le mouvement des charrettes des parqueurs. Beaucoup de ces parcs sont construits depuis longtemps et ont contenu jadis des huîtres indigènes. D'autres sont plus récents, et il s'en édifie constamment de nouveaux, qui, situés de plus en plus au large, sont peu avantageux pour les concessionnaires, car ils ne découvrent qu'aux très grandes marées, et pour peu de temps. Pour établir un parc, une autorisation de l'administration de la marine est nécessaire; elle indique l'emplacement, donne un numéro découpé à l'emporte-pièce dans une plaque de cuivre, qui devra être placée de façon apparente dans le futur parc, et fixe la redevance annuelle, qui est minime.

Sur le terrain qui lui est concédé, le parqueur transporte en canot de grosses pierres prises à la côte et, à marée basse, les entasse ; il en fait des murs de 1 mètre de haut sur 40 centimètres de large ; puis, dans l'espace ainsi enclos, parsème d'autres pierres. Ce sont les collecteurs, sur lesquels se fixera le *naissain*. En peu de temps, les pierres formant les murs sont garnies d'huîtres, qui les relient plus solidement que le meilleur ciment. Ajoutons qu'à la partie inférieure des murs, des ouvertures sont ménagées pour permettre l'écoulement de l'eau au moment du jusant.

Le travail du parqueur de gryphées est pénible, mais peu compliqué. Il consiste à séparer, sans les blesser, les huîtres qui sont trop tassées ; elles s'allongeraient démesurément, resteraient plates et invendables : avec un outil en acier, il enlève la *barbe*, ou frange mince de croissance ; en un mot, il combat par tous les moyens en son pouvoir l'élongation de l'huître. La bonne « portugaise » marchande est aussi arrondie que possible, avec une valve gauche creuse, renfermant une chair abondante et beaucoup d'eau.

Les huîtres destinées à la vente sont détachées par paquets ; un habile ouvrier en récolte ainsi de 2.000 à 3.000 dans le cours d'une marée ; elles sont lavées dans une flaque d'eau de mer pour les débarrasser de la vase, puis mises dans des mannequins et transportées à la côte. Elles sont aussitôt détassées, c'est-à-dire séparées les unes des autres, puis triées par grosseurs ; les huîtres blessées, c'est-à-dire celles dont la coquille a été entamée au cours de la récolte ou du détassage, sont jetées ; celles qui sont trop petites pour la vente sont ramenées au parc le lendemain. Les huîtres reconnues marchandes sont immédiatement expédiées ou placées dans des parcs de dépôt, réservoirs de petite taille situés tout près de la côte, et accessibles tous les jours, même pendant les marées de morte-eau ; elles y constituent une provision indispensable pour parer aux commandes imprévues.



Séparation ou détassage des huîtres portugaises récoltées sur les rochers.

Quant aux huîtres sauvages, maigres et mal faites, recueillies par millions sur la côte, elles ne peuvent être livrées telles quelles à la consommation ; elles sont vendues aux parqueurs, qui les payent 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le mille, toutes détassées. Marennes et le Château d'Oléron sont les centres principaux d'engraissement et même de verdissement de la gryphée. Ce verdissement, qui est, en réalité, un bleuissement, est dû à la présence dans les eaux habitées par l'huître d'une algue microscopique, la *navicule bleue*, du groupe des diatomées, et qui fait partie de la nourriture du mollusque, en même temps que nombre d'autres êtres minuscules. La matière colorante bleue se fixe dans ses tissus et communique à sa chair une saveur particulière, appréciée des gourmets. Les « portugaises » verdissent même dans un parc où les huîtres françaises resteraient blanches, car, comme nous l'avons déjà dit, elles filtrent cinq fois plus d'eau que les secondes de même âge ; elles aspirent donc cinq fois plus de navicules et fixent cinq fois plus de matière colorante.

Le parqueur redoute les violentes tempêtes qui enlèvent les huîtres, l'envasement assez fréquent en ces parages, les chaleurs excessives et les froids trop rigoureux. Les ennemis des gryphées sont les mêmes que ceux de l'huître indigène. Les étoiles de mer, avec leurs rayons garnis d'aspérités, râpent patiemment la coquille des jeunes huîtres et en aspirent le contenu. Certaines raies, comme le trygon et la pastenague, écrasent un nombre considérable d'huîtres entre leurs fortes mâchoires dépourvues de dents, mais garnies de plaques dures, régulières, qui ressemblent aux plaques d'un dallage, ce qui leur a valu le nom énergique, mais très exact, de *gueule pavée*. Pour préserver les huîtres parquées de l'attaque de ces raies, on plante des piquets de 30 centimètres de haut, qu'on relie par des fils de fer, ainsi qu'on le fait parfois sur les semis de gazon pour effrayer les moineaux : la présence de ces obstacles éloigne le poisson vorace. Un petit gastéropode, le murex érinacé, nommé, suivant les régions, *bigorneau perceur*, *cormaillot*, *poivre*, *burgau poivré* perce les valves des huîtres avec sa radula et en aspire ensuite le contenu avec sa trompe ; il pullule tellement aujourd'hui que l'administration de la marine paye une prime pour sa destruction.

Ces immenses gisements de « portugaises » de la Charente-Inférieure, qu'on croyait inépuisables, commencent à diminuer ; leur reproduction n'arrive plus à compenser les vides créés par l'exploitation intensive de l'homme. Le développement maximum de la gryphée dans ces régions semble avoir été atteint en 1906. Plusieurs années peu favorables au développement et à la fixation du naissain, jointes à des récoltes annuelles de plusieurs centaines de millions d'individus (60 millions pour le seul territoire de la commune d'Angoulins, au sud de La Rochelle), ont amené une diminution très apparente dans le nombre des gryphées du rivage et, pour la première fois, en 1912, un règlement a dû intervenir : la pêche des huîtres portugaises sauvages, sauf pour la consommation familiale, est interdite du 1er mai au 1er octobre, chaque année, dans le quartier d'inscription maritime de La Rochelle.

Ce rapide exposé suffit pour montrer que l'invasion accidentelle d'une partie de notre littoral océanique par l'huître portugaise constitue un des phénomènes zoologiques les plus curieux du siècle dernier ; elle a modifié l'aspect des côtes envahies, bouleversé l'industrie ostréicole, causé des ruines, édifié des fortunes, démocratisé enfin la consommation de l'huître, considérée jusqu'alors comme aliment de luxe. — F. FAIDEAU.

***Indochine.** — LES CHEMINS DE FER DE L'INDOCHINE. L'aménagement d'un réseau bien ordonné de voies ferrées a été, dans notre grande colonie indochinoise comme dans l'Afrique-Occidentale (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 99) et pour des raisons analogues, une des préoccupations les plus constantes des gouverneurs. Ce réseau est aujourd'hui convenablement dessiné dans ses principales artères, et l'heure est venue où l'on peut en évaluer l'importance économique et le rendement prochain. De ce fait que les chemins de fer de l'Indochine n'ont pas donné jusqu'à présent des résultats d'exploitation aussi favorables que ceux fournis par nos chemins de fer de l'Afrique-Occidentale française et de Madagascar, on a souvent déduit que l'idée qui avait présidé à leur conception n'avait pas été heureuse et qu'en outre les procédés d'exploitation employés par la colonie étaient défectueux : il y a beaucoup à corriger dans ces appréciations, qui ne sont pas sans appel.

L'histoire du réseau indochinois est des plus intéressantes. Parmi les causes qui en ont fait envisager de très bonne heure la construction, les unes sont d'ordre militaire, les autres d'ordre économique et politique.

Au point de vue militaire, il y avait lieu de prévoir l'établissement des voies ferrées nécessaires pour ravitailler et porter secours rapidement aux points d'appui qui, au Tonkin, devaient s'opposer aux invasions chinoises toujours possibles avec des frontières aussi troublées que celles du Yunnan et du Quang-Si. C'est pourquoi, se rappelant qu'à toutes les époques et notamment en 1862 et en 1884-1885, ces invasions avaient suivi la haute vallée du bras inférieur du fleuve de Canton (provinces de Lang-Son et de Cao-Bang) et celle du fleuve Rouge, le haut commandement militaire préconisait, dès 1886, la construction des lignes suivantes :

1° De Hanoï à Dap-Cau, Phu-lang-Thuong et Lang-Son ;
2° De Quang-Yen à Dap-Cau ;
3° D'une alation de la ligne de Hanoï- Dap-Cau à Vietri ;
4° De Viétri à Tuan-Quang ;
5° De Viétri à Tuyen-Quang.

Disons tout de suite que plusieurs de ces lignes ou sections de ligne sont aujourd'hui réalisées.

Au point de vue économique, d'autre part, il y avait une nécessité primordiale à réunir par des voies commodes et rapides les centres de production du riz et ces centres eux-mêmes avec les ports de la côte, non pas seulement pour faciliter les transactions commerciales, mais surtout pour prévenir ou atténuer les misères des populations atteintes par les inondations ou les sécheresses prolongées.

Telles sont les raisons dominantes qui ont déterminé les directions des lignes du réseau indochinois, telles que nous les voyons figurer sur la carte.

Ce réseau est, à ce jour, constitué de la façon suivante :

CHEMINS DE FER	LONGUEUR
1° Ligne de Saïgon à Mytho	71 kil.
2° Ligne de Hanoï à la frontière de Chine.	167 —
3° Ligne de Haïphong à Hanoï et à Yunnansen	857 —
4° Ligne d'Hanoï à Vinh	326 —
5° Ligne de Tourane à Hué et à Dong-Ha	174 —
6° Ligne de Saïgon à Nha-Trang et embranchements	426 —
TOTAL.	2.021 kil.

Toutes ces lignes sont aujourd'hui terminées et exploitées, sauf celle de Saïgon à Nha Trang, qui n'est exploitée que sur 286 kilomètres.

Les tramways établis en Indochine sont les suivants :

Tonkin	
1° Hanoï et extensions.	17 kil.500
2° Phu-Ninh-Giang à Cam-Giang.	42 kil.750
Annam	
3° Tourane à Faifoo.	35 kil.400
Cochinchine	
4° Saïgon à Cholon par la Route Haute.	5 kil.112
5° Saïgon à Cholon par la Route Basse.	6 kil.450
6° Saigon à Govah et Hoemon et embranchements	22 kil.480
TOTAL.	129 kil.692

Soit, pour l'ensemble des voies ferrées de l'Indochine, un total de 2.151 kilomètres, dont 2.005 kilomètres sont exploités régulièrement.

Ligne de Saïgon à Mytho. — La ligne de Saïgon à Mytho est la plus ancienne voie ferrée de l'Indochine. Décidée en 1881, à titre d'essai, par le gouverneur de la Cochinchine, elle devait constituer l'amorce d'un réseau cochinchinois et la première étape du grand indochinois qui doit un jour mettre en communication le bas Mékong avec Hanoï et la frontière chinoise du Quang-Si. Cette ligne, dont la longueur est de 71 kilomètres et qui a coûté 11.652.000 francs, fut déclarée d'utilité publique le 30 octobre 1882 et ouverte à l'exploitation trois ans plus tard, le 20 juillet 1885, non sans incidents. Elle fut exploitée jusqu'en 1888 par une Compagnie concessionnaire, puis résiliée et de nouveau concédée à une autre Société, dite « Société des tramways à vapeur de Cochinchine », pour une durée de dix années. La nouvelle Compagnie devait payer à la colonie une redevance de 80.105 francs et lui abandonner, en outre, la moitié de la partie des recettes dépassant 5.500 francs par kilomètre. L'entretien de la voie devait être assuré en régie par la colonie. Plus tard, on unifia les concessions de la ligne de Saïgon à Mytho et de Saïgon à Cholon par la Route Haute. Cette concession unique est venue à expiration le 1er janvier 1912, date à laquelle la colonie a pris possession de la ligne. Depuis quelques années, cette entreprise donne les meilleurs résultats, ainsi que l'indique son coefficient d'exploitation, qui n'est que de 0.47. Dans les recettes, le trafic « voyageurs » constitue les 4/5es environ du total des recettes.

Ligne de Hanoï à la frontière du Quang-Si. — Cette ligne fut tout d'abord regardée comme une voie purement stratégique. Plus tard, on reconnut qu'il y avait un intérêt économique très grand à relier les fertiles provinces du Delta du Tonkin avec les riches provinces chinoises du Quang-Si. Sa construction fut donc décidée, mais seulement entre Phu-lang-Thuong et Lang-Son, et avec voie de 0m,60.

Les travaux, commencés en 1890, ne furent entièrement achevés qu'en 1894. On ne tarda guère, d'ailleurs, à reconnaître que cette ligne à voie étroite était insuffisante, qu'il fallait l'élargir à 1 mètre et, surtout, qu'il était indispensable de la prolonger des deux côtés, pour éviter le portage à dos d'homme jusqu'à Hanoï et jusqu'à la frontière de Chine. On décida de la remanier. La loi du 10 février 1896, autorisant le protectorat de l'Annam-Tonkin à emprunter une somme de 80 millions de francs, permit de consacrer 20 millions à ce travail, qui ne fut achevé qu'au commencement de l'année 1902.

Mais, si la voie ferrée permettait la communication entre le fleuve Rouge et la porte de Nam-Quan, elle n'atteignait pas Hanoï, et les relations

entre le terminus de Gialam et la capitale n'en restaient pas moins difficiles. Entre ces deux points, la distance est en effet de 3 kilomètres, et le fleuve Rouge lui-même a une largeur de 1.700 mètres. Les communications entre les deux voies s'opéraient au moyen d'un bac, dont les points d'atterrissage variaient suivant le caprice du fleuve et se trouvaient souvent éloignés des routes et des rues qu'on n'atteignait qu'à grand'peine.

La construction, sur le fleuve Rouge, du pont Doumer, permit de prolonger le chemin de fer jusqu'à la gare même de Hanoï, située dans la partie sud-ouest de la ville. Cet ouvrage magnifique, dont les constructeurs ont été Daudé et Pillé, ne mesure pas moins de 1.682 mètres de longueur. Pour l'établir, on dut construire vingt appuis de 41 mètres de hauteur, qui vont chercher le terrain solide à plus de 30 mètres au-dessous du niveau des eaux. Il a été mis en œuvre 30.000 mètres cubes de pierre et 5.300 tonnes de métal. Ce pont, qui a coûté près de 6 millions de francs, a été commencé en mars 1899 et livré à la circulation des trains en 1902.

Parmi les autres grands ouvrages de la ligne, nous citerons : un pont biais de 226 mètres d'ouverture sur le canal des Rapides; le pont sur le Song-Cau, au kilomètre 35, de 170 mètres d'ouverture; le pont sur le Song-Thuong, de 130 mètres d'ouverture. Ces trois ponts sont en acier. A Lang-Son (kil. 147), la ligne traverse le Song-ki-Kong au moyen d'un pont, également en métal, de 90 mètres, à deux travées et trois appuis.

L'exploitation de cette ligne, sans donner des résultats aussi fâcheux que celle des lignes de l'Annam, ne saurait encore être regardée comme satisfaisante. En dehors de son rôle stratégique, on a acquis le droit, maintenant, de lui voir jouer un rôle économique, depuis que le pays qu'elle traverse est mieux connu et que des relations commerciales se sont établies avec les populations des provinces chinoises limitrophes, relations qu'on verrait se développer rapidement, si l'on décidait le prolongement de la ligne.

182 kilomètres de voies ferrées, telle était, en 1898, le maigre bilan du réseau indochinois. La loi du 25 décembre 1898, autorisant la colonie de l'Indochine à emprunter 200 millions de francs pour la construction de chemins de fer, permit de donner un nouvel essor à la constitution de cette partie si importante de l'outillage économique de la colonie. Les lignes comprises au programme de cet emprunt étaient les suivantes :

Ligne de Tourane à Hué et à Quang-Tri.
— d'Haïphong à Laokay.
— d'Hanoï à Vinh.
— de Saïgon à Khanhoa et au Langbian.
— de Mytho à Cantho.

Seule, cette dernière ligne n'a pu être entreprise, sa valeur économique ayant été très discutée et les fonds de l'emprunt s'étant d'ailleurs trouvés épuisés avant que le choix d'un tracé définitif eût été fait.

Ligne de Tourane à Hué et à Dong-Hâ. — La ligne de Tourane à Hué et à Dong-Hâ a une longueur de 178 kilomètres, et a coûté 31.125.000 francs. C'est là un prix très élevé et très supérieur aux dépenses prévues en 1898, dû à des difficultés d'exécution spéciales.

La construction de la ligne répondait à des nécessités d'ordre économique et politique. Elle avait, en effet, pour objet de mettre en communication avec les ports de la côte les riches vallées de l'Annam et, plus tard, lorsque les circonstances le permettraient, les grands biefs navigables du Mékong. Au point de vue politique, elle constituait un tronçon important du grand Transindochinois qui, par la voie de fer, doit réunir Saïgon à Hanoï.

La ligne a été divisée, pour la construction, en deux parties bien distinctes : l'une, réunissant Tourane et Hué, a 104 kilomètres de longueur, l'autre, partant de Hué pour aboutir à Dong-Hâ, a 74 kilomètres. La ligne entière a été ouverte à l'exploitation le 5 septembre 1908. Disons tout de suite que cette exploitation n'a pas, jusqu'à ce jour, donné les résultats qu'on en attendait, les dépenses s'étant maintenues supérieures, et de beaucoup, aux recettes du trafic.

Sur la ligne de Tourane à Dong-Hâ, les ouvrages d'art ont dû être nombreux et, quelques-uns, des plus importants. Nous citerons le pont métallique sur le Song-Cu-Dé, d'une ouverture de 350 mètres; celui du Song-Bé-Giang, de 140 mètres; celui du Song-Dang-Bi, de 140 mètres; le pont sur la rivière de Quang-Tri, divisé en deux parties, l'une de 240 mètres, la seconde de 80 mètres. Dans la section Tourane à Hué, la longueur des souterrains est de 3.290 mètres. La deuxième section, de Hué à Dong-Hâ, a présenté des difficultés beaucoup moindres.

Ligne d'Hanoï à Vinh-Beng-Thuy. — Cette ligne est une de celles dont la construction avait été prévue au programme de l'emprunt de 1898. D'une longueur de 326 kilomètres, elle a coûté 43.350.000 francs, soit 133.600 francs par kilomètre. Elle a été ouverte au trafic par parties successives et sur toute sa longueur, c'est-à-dire depuis Hanoï jusqu'à Vinh, le 17 mars 1905.

Sur tout son parcours, la ligne traverse un pays de plaine cultivé en rizières, extrêmement fertile. Elle met en relation Hanoï avec Nam-Dinh, où l'industrie de la filature de coton et de la soie, ainsi que la distillerie, se développent rapidement.

Les principaux ouvrages d'art établis sur cette ligne sont situés sur le territoire du Tonkin, entre Hanoï et Ninh-Binh, et comprennent notamment quatre ponts de 120 à 205 mètres d'ouverture sur le Song-Cuot, le Song-thang-Giang, le canal de Phuly et le Day. Sur les deux autres sections de la ligne, c'est-à-dire entre Ninh-Binh et le Than-Hoa et entre le Than-Hoa et Vinh, les grands ouvrages d'art, ponts de plus de 40 mètres, sont au nombre de neuf, parmi lesquels nous citerons le pont sur le Song-Mâ, de 162m, 40 d'ouverture, œuvre très hardie, et dont le montage en porte à faux a été très habilement conduit; les ponts du Song-Maï, du Song-Bung et du Song-Toum, de 100 à 110 mètres d'ouverture.

Les principaux centres desservis par le chemin de fer sont : Hanoï, Nam-Dinh, Ninh-Binh, Than-Hoa et Vinh.

Entre Hanoï et Nam-Dinh, la ligne suit une direction parallèle au fleuve Rouge, sur lequel existe une navigation active. De ce fait, il est résulté que beaucoup des marchandises ont continué d'emprunter la voie fluviale jusqu'à Nam-Dinh. En revanche, le trafic « voyageurs » a acquis sur cette section, dès l'ouverture à l'exploitation de la ligne, une intensité remarquable.

Ligne de Saïgon au Khan Hoa. — Des lignes figurant au programme de 1898, c'est celle dont l'établissement aura été le plus laborieux. Commencée en 1900, elle n'est pas, en effet, encore terminée, bien que sa longueur totale soit, sans ses embranchements, de 408 kilomètres seulement. Là, comme au Yunnan, les ingénieurs ont trouvé des difficultés de main-d'œuvre spéciales, dont la solution devait entraîner des pertes imprévues de temps et d'argent. On n'a pas, cependant, attendu que la ligne fût achevée pour en ouvrir les parties terminées au commerce. C'est ainsi qu'on a livré à l'exploitation les tronçons suivants :

De Saïgon au kil. 71	le 15 janvier 1904.
Du kil. 71 au kil. 74	le 1er novembre 1904.
Du kil. 74 au kil. 89	le 29 août 1905.
Du kil. 89 au kil. 134	le 15 février 1908.

En janvier 1910, du kilomètre 134 à Phan-Tiet (30.000 hab.), capitale de la première province au



sud de l'Annam et port de pêche important. Enfin, la dernière section de la ligne entre Phan-Rang et Khan-Hoa ou Nha-Trang sur 94 kilomètres, qui a été mise en exploitation isolée, le 1er avril 1912.

En dehors de la ligne principale, qui constitue le tronçon inférieur du Transindochinois, on a prévu plusieurs embranchements : 1° de Muong-Man à Phan-Tiet, de 12 kilomètres de longueur ; 2° de Phan-Rang à Bangoï, de 4 kilomètres, destiné à mettre en communication le chemin de fer avec la baie de Camranh, par laquelle devaient être reçus en grande partie les matériaux de construction ; et enfin, l'embranchement du Langbian, de 104 kilomètres, dont le rôle avait été conçu comme un moyen d'accès vers Dalat et le plateau du Langbian, sur lequel, en raison de son altitude considérable, on devait établir une station sanitaire pour les Européens anémiés ou fatigués par le climat indo-chinois. De ce dernier embranchement, 38 kilomètres seulement sont achevés. On hésite, du reste, à poursuivre l'exécution de la partie restante, à raison des dépenses considérables qu'elle entraînerait et eu égard aussi aux médiocres avantages — ont dit quelques-uns — qu'offrirait la station en question.



Ligne d'Haïphong à Laokay.

D'après les dernières estimations, la dépense de construction de la ligne et de ses embranchements s'élèvera à 70 millions de francs, soit 150.000 francs par kilomètre.

On compte que la ligne entière pourra être livrée à l'exploitation dans le courant de 1914.

Le Transindochinois. — Le Transindochinois est la ligne qui, ayant pour origine Mytho, sur le Mékong, se poursuivra à travers la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin, jusqu'à la frontière de la province chinoise du Quang-Si.

Si l'on se rapporte à la carte donnant le tracé des lignes de l'Indochine, on remarque qu'il existe entre celles déjà construites ou en construction et qui appartiennent au Transindochinois deux grandes lacunes : l'une entre Khan-Hoa et Tourane, la seconde entre Dong-Hâ et Vinh. La nécessité de combler ces lacunes apparaît comme évidente, au triple point de vue militaire, économique (exploitation des forêts du centre de la péninsule) et technique (jonction des éléments morcelés du réseau). Pour faire disparaître les solutions de continuité indiquées plus haut, il faudrait construire 870 kilomètres de chemins de fer, soit 570 kilomètres entre Khan-Hoa et Tourane, et 300 kilomètres entre Dong-Hâ et Vinh.

La dépense que ces travaux entraîneraient a été évaluée, à raison de 150.000 francs par kilomètre, à 130 millions de francs. C'est là un sacrifice financier que devra faire à bref délai l'Indochine, si elle veut tirer un profit réel des efforts déjà accomplis par elle.

On peut résumer la situation du Transindochinois de la façon suivante :

Ligne de	Mytho à Saïgon. . . .	71 kil	en exploitation.
—	Saïgon à Khan-Hoa .	408 kil.	dont 286 en expl.
—	Khan-Hoa à Binh-Dinh	250 kil.	études faites.
—	Binh-Dinh à Tourane	320 kil.	études faites.
—	Tourane à Dong-Ha .	171 kil.	en exploitation.
—	Dong-Ha à Vinh. . . .	300 kil.	études faites.
—	Vinh à Hanoï	326 kil.	en exploitation.
—	Hanoï à Dong-Dang.	163 kil.	en exploitation.
	Total	2.012 kilomètres.	

Chemin de fer d'Haïphong a Yunnansen. *1re section : d'Haïphong à Laokay.* — La ligne de 85 kilomètres qu'exploite jusqu'à son terminus, depuis le 1er avril 1910, la Compagnie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, se divise en deux parties : l'une, d'Haïphong à Hanoï et à Laokay, a été construite par la colonie, et l'autre, de Laokay à Yunnansen, par la Compagnie susdésignée.

La ligne d'Haïphong à Laokay est une des lignes figurant au programme de 1898 et dont la nécessité s'est fait sentir dès le début de notre établissement au Tonkin ; car elle devait nous permettre de devancer nos rivaux anglais vers ces provinces du Yunnan et du Se-Tchouen.

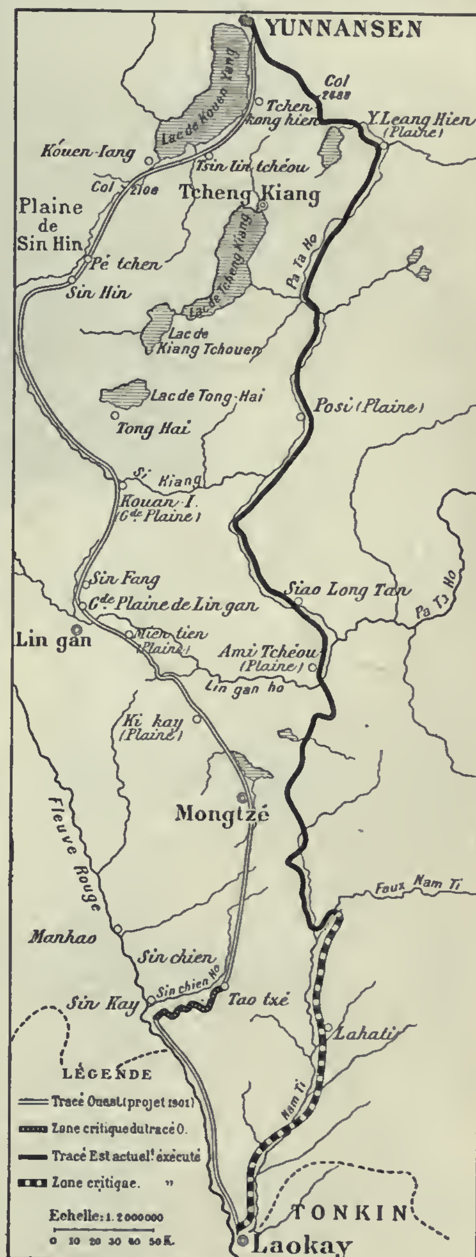
Si cette voie de pénétration n'a pas été entreprise dès les premières années de la conquête, c'est d'abord parce que le pays était loin d'être pacifié et, ensuite, parce que l'opinion n'était pas encore bien établie et sur le tracé qu'il fallait adopter, et sur l'utilité même de la ligne. Quelques-uns pensaient, en effet, qu'il valait mieux améliorer la navigation du fleuve Rouge, augmenter la durée pendant laquelle cette navigation serait possible au service des chaloupes à vapeur subventionnées par le gouvernement, que d'entreprendre une voie ferrée difficile à établir et qui devait s'arrêter à la frontière chinoise.

La concession, donnée par la Chine, d'une ligne allant de Laokay à Yunnansen en passant par Mongtzé, fit tomber cette dernière objection. En même temps, apparaissaient les avantages qu'aurait la jonction des lignes : substitution de Laokay à Man-Hao, comme origine ou terminus du mouvement commercial dans la vallée du fleuve Rouge ; suppression des transbordements de Man-Hao, Laokay, Yen-Bay et Hanoï ; substitution de la ligne au fleuve comme voie de transit ; économies que réaliserait l'administration d'une plus grande rapidité dans les transports militaires et administratifs, etc. — Le terminus de la ligne à établir fut, non sans vives discussions, fixé à Haïphong, de façon à desservir Hanoï. Le tracé de la ligne actuelle passe par Haïphong, Haï-Duong, Gia-Lam, emprunte sur 6 kilomètres la ligne d'Hanoï à la frontière de Chine, qu'elle quitte à la station de Yen-Vien, et aboutit à Viétri, après un parcours de 165 kilomètres depuis Haïphong. Cette partie du tracé, presque entièrement dans une région basse et peu accidentée, n'a pas opposé de grandes difficultés à ses constructeurs. Parmi les grands ouvrages d'art, relativement peu nombreux, nous citerons : le pont sur le Song-Tam-Bac, à Haïphong, de 90 mètres de longueur, à deux travées, l'une fixe, de 42 mètres, l'autre tournante, de 48 mètres ; le pont sur le Song-Laï-Vu, de 124 mètres, en deux travées ; le pont sur le Thaïn-Binh, près d'Haï-Duong, de 380 mètres en cinq travées.

Les principales gares de cette section sont : Haïphong, Haï-Duong, Camgiang, Lao-Dao, Viétri.

Dès les premiers temps de son ouverture au commerce, la section Haïphong-Viétri devint des plus rémunératrices. Elle se substitua presque entièrement aux chaloupes à vapeur françaises ou chinoises pour le transport des voyageurs.

Si la section Haïphong-Viétri n'a pas présenté de graves et nombreuses difficultés de construction, il n'en a pas été de même, en revanche, de celle de



Chemin de fer de Laokay à Yunnansen.

Viétri-Laokay. Dans une étude très documentée sur la ligne du fleuve Rouge, le capitaine Ibos a fait une peinture très vive des obstacles de toute sorte qu'il a fallu vaincre : études difficiles pour reconnaître la direction à suivre, organisation de chantiers incommode, difficultés avec les entrepreneurs dont les capacités financières étaient insuffisantes, un recrutement pénible et onéreux de la main-d'œuvre ouvrière et du personnel de surveillance, une mortalité considérable chez les coolies employés, telles furent les causes principales, d'après cet officier, des fortes dépenses constatées

pour l'exécution de cette section et des retards apportés dans son ouverture au trafic, retards qui eurent leur répercussion sur les chantiers ouverts au Yunnan à cette même époque.

A partir de Viétri et jusqu'à Laokay, la ligne suit la direction du fleuve Rouge. Les principales stations sont celles de Viétri, Than-Bie, Yen-Bay, Traïhutt et Laokay. De Yen-Bay à Laokay, la ligne s'enfonce dans une région de plus en plus accidentée, très peu peuplée et peu cultivée. En profil, la ligne présente comme une succession de rampes et de pentes, séparées par de très rares paliers. On y compte cent soixante-quinze ponts métalliques de 4 à 30 mètres d'ouverture et un pont de 120 mètres en quatre travées de 30 mètres chacune sur le Nam-Ti, à Laokay. Trente tunnels ont dû être creusés entre Yen-Bay et Laokay.

Les dépenses pour la construction de la ligne Haïphong-Laokay, dont la longueur est de 383 kil. 200, se sont élevées à 76.695.000 fr., soit 200.400 fr. par kilomètre.

2e *section : de Laokay à Yunnansen.* Le « Larousse Mensuel » a consacré à la ligne de Laokay à Yunnansen, le chemin de fer du Yunnan, un article spécial (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 763), auquel nous renvoyons. Cette ligne, la plus chère de nos chemins de fer coloniaux (elle revient à 350.000 fr. le kilomètre), et dont on a dit qu'elle était « le musée des difficultés que peuvent rencontrer les ingénieurs dans la construction des voies ferrées », présente un intérêt militaire et économique de premier ordre. Son rôle militaire a été envisagé par le haut commandement depuis notre installation au Tonkin. C'est en effet par la voie du fleuve Rouge surtout que se sont introduites les bandes chinoises que nous avons eu à combattre en 1884-1885 et celles qui, antérieurement, ont envahi le Delta tonkinois. En faisant plus rapide le transport des troupes jusqu'à la frontière du Yunnan, ainsi que leur ravitaillement, cette ligne rend inutiles des échelonnements de troupes depuis la côte. Elle permettra, de plus, en cas de guerre, d alimenter aisément les populations de race blanche habitant notre Indochine en céréales, viande de boucherie, chevaux, etc., toutes choses que le Yunnan peut fournir en abondance. — Son rôle économique, en raison des richesses agricoles et minières que recèle le Yunnan, et aussi des possibilités d'accès qu'elle ménage à notre industrie vers la Chine du Sud, n'est pas moindre.

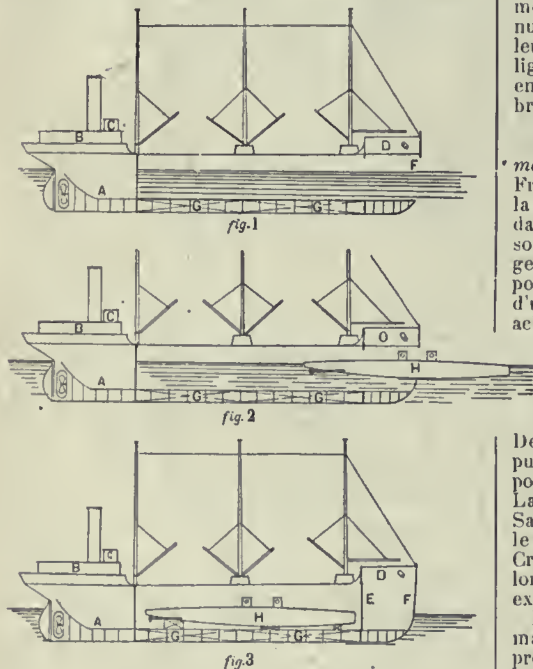
L'ouverture à l'exploitation de la ligne de Laokay à Yunnansen a eu lieu successivement, pour ses différentes sections, aux dates suivantes :

Lahaté à Pi-So-Tchaï	le 15 avril 1909.
Pi-So-Tchaï à Ami-Tchéou	le 1er mai 1909.
Ami-Tchéou à Siao-Long-Tan	le 1er juin 1909.
Siao-Long-Tan à Pouo-Hi	le 1er juillet 1909.
Pouo-Hi à Y-Leang	le 10 janvier 1910.
Y-Leang à Yuonansen	le 1er avril 1910.

En ce qui concerne son exploitation, la ligne n'a pas cessé, depuis l'origine, de donner des résultats satisfaisants. Son coefficient d'exploitation, c'est-à-dire le rapport des dépenses aux recettes du trafic, est en effet de 80 p. 100, alors que les autres lignes indochinoises donnent un chiffre beaucoup plus élevé. Il est à prévoir que le réseau tout entier, qui a surtout souffert jusqu'ici de l'isolement des lignes, verra ses frais d'exploitation diminuer par l'augmentation de trafic qui résultera de leur jonction et de leur correspondance. Mais la ligne Laokay à Yunnansen en restera sans doute, en dépit des sacrifices qu'elle a coûté, la maîtresse branche. — HONORÉ PAULIN.


Le *Kanguroo* vu de l'avant. (Les tôles ont été enlevées : il reste encore les membrures.)


Le *Kanguroo*, après l'embarquement du *Ferré*.



LE KANGUROO. — *Fig. 1.* La porte étanche E, l'étrave F et la partie avant ont été démontées, le water-ballast plein et le navire prêt à recevoir le sous-marin. — *Fig. 2.* Même état du navire-transport ; le sous-marin en surface H pénètre par ses propres moyens à l'intérieur du bâtiment. — *Fig. 3.* Le sous-marin H repose dans la cale du transport sur un herceau épousant ses formes ; la porte E est remise en place, et l'étrave F remontée, les water-ballasts vidés ; le navire a repris sa flottaison normale.

A, machines, chaudières, charbon ; B, logements des officiers ; C, abri de navigation ; D, teugue, logement de l'équipage ; E, porte étanche ; F, étrave et avant démontable ; G, water-ballast d'immersion ; H, sous-marin.

Kanguroo (LE), *navire-transport de sous-marins.* — Après avoir été jusqu'à présent, en France, le monopole exclusif des arsenaux de l'Etat, la construction des sous-marins a fini par tomber dans le domaine public, et nos chantiers privés se sont mis, comme ceux de l'étranger, à produire ce genre de bâtiments. Il n'y a, en effet, aucune raison pour continuer désormais à entourer les sous-marins d'un secret qu'ils ne justifient pas plus à l'heure actuelle que toute autre espèce de navires de guerre.

L'une des premières, la maison Schneider, du Creusot, s'est outillée en conséquence et elle a même créé tout récemment dans la rade de Toulon, à Saint-Mandrier, des chantiers aménagés spécialement en vue de ces travaux. Des commandes sont bientôt venues de la part de puissances étrangères, et notamment du Pérou, pour lequel a été lancé, sur les plans de l'ingénieur Laubeuf, le submersible *Ferré*. L'établissement de Saint-Mandrier n'étant pas encore entièrement prêt, le *Ferré* fut encore construit aux usines du Petit-Creusot, à Chalon-sur-Saône, puis dirigé sur Toulon, où certains travaux accessoires furent seuls exécutés à son bord.

La difficulté était, à présent, de conduire ce sous-marin au Pérou, voyage qu'il ne pouvait entreprendre par ses propres moyens, car son tonnage est de 400 tonnes environ. Comme cette difficulté risquait fort de se renouveler à peu près à chaque commande étrangère, la Société Schneider décida de la résoudre une fois pour toutes en construisant un navire-transport spécial. Ce bâtiment a été exécuté aux Chantiers de la Gironde, d'après les plans de Laubeuf et sous la surveillance de l'ingénieur Lauvergne. Il a reçu le nom significatif de *Kanguroo*. Il consiste essentiellement en un dock flottant, auquel on a donné des qualités nautiques suffisantes en lui ajustant un avant et un arrière, cette dernière partie contenant la machine propulsive et les aménagements destinés à l'équipage.

Le *Kanguroo* a 97 mètres de long sur $11^m,95$ de large et $7^m,25$ de creux ; le déplacement atteint 5.500 tonnes ; le tirant d'eau est de $5^m,95$; la longueur de la cale pour le sous-marin est de 59 mètres ; il possède une machine à vapeur de 850 chevaux, qui lui donne une vitesse de 11 nœuds (20 kil. 300) à l'heure. Son aspect extérieur, avec la cheminée à l'arrière, rappelle celui des cargo-boats modernes réservés au transport du pétrole ou du charbon.

Voici comment on introduit le sous-marin dans ses flancs. On commence par remplir les caisses à eau — ou « water-ballasts » — de l'arrière ; l'avant émerge alors, et l'on peut procéder au démontage des tôles et membrures de cette partie, ce qui ouvre dans le bâtiment une brèche suffisante pour le passage du sous-marin. Cette opération assez longue terminée — elle a demandé dix-sept jours — on remplit les autres water-ballasts, ceux de l'avant et ceux du centre. Le navire s'immerge alors, et la mer entre dans la cale, qui devient ainsi une sorte de bassin offrant un tirant d'eau suffisant au sous-marin. Celui-ci y est introduit, comme on le voit dans la figure ci-dessus, puis accoré et amarré solidement. On vide ensuite au moyen de pompes le compartiment, ou water-ballast, de l'avant, et cette extrémité du navire, émergeant à nouveau, permet de reboucher l'ouverture. Ce remontage achevé — ce qui exige un laps de temps à peu près égal au démontage — il n'y a plus qu'à épuiser les water-ballasts centraux et le bassin intérieur où repose le sous-marin pour que le navire soit dans les conditions d'un cargo-boat ordinaire. L'opération est, comme on le voit, exactement semblable à celle qu'on fait pour mettre un navire à sec dans un dock flottant. Le côté intéressant de cette solution du transport des sous-marins, au point de vue de la construction navale, c'est le détail de l'installation de la partie démontable de l'avant. Il y avait là un problème particulièrement délicat à résoudre, et les auteurs du plan du *Kanguroo* paraissent avoir réussi à obtenir un résultat satisfaisant, du moins en ce qui concerne la solidité, le bâtiment n'ayant donné aucune trace de fatigue dans son voyage de Bordeaux à Toulon. Les membrures et l'étrave — pièce maîtresse de la partie démontable — sont fortement boulonnées sur la quille, renforcée à cet endroit. Les tôles extérieures, soigneusement ajustées, sont reliées à l'ensemble de façon à former un tout étanche et robuste, capable de supporter les efforts considérables subis à la mer par cette portion de la coque.

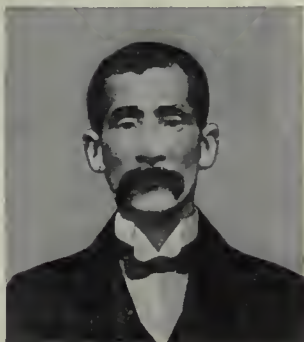
L'introduction du *Ferré* a eu lieu à Saint-Mandrier, le 28 juin dernier, devant diverses notabilités maritimes, parmi lesquelles se trouvaient les amiraux Boué de Lapeyrère, Auvert et Bellue, et l'ingénieur Duplaa-Lahitte, directeur des constructions navales du port de Toulon. La question du transport des sous-marins au loin ou à la suite des escadres étant l'un des problèmes à l'étude dans les milieux militaires, on conçoit l'intérêt que présentait pour les officiers une opération aussi nouvelle. Aussi, bien que le *Kanguroo*, par la durée que nécessitent le démontage et le remontage de la partie avant, ne soit pas susceptible d'une utilisation de guerre, au moins dans l'état actuel, les autorités navales présentes



Embarquement sur le *Kanguroo* du submersible *Ferré*. (Vue prise de la passerelle de commandement milieu; le submersible se présente par l'arrière.)

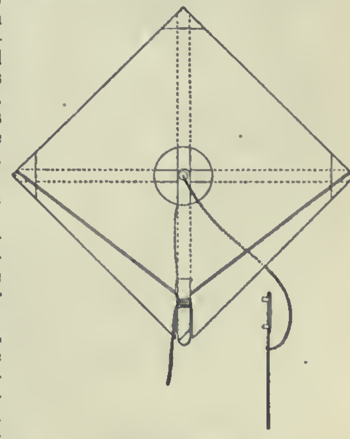
suivirent de près la mise à bord du sous-marin *Ferré*. Le départ du *Kanguroo* pour sa destination a eu lieu dans les derniers jours de septembre 1912. — G. CLERC-RAMPAL.

***Komura** (Jutaro, baron), diplomate et homme d'État japonais, né dans la province de Huga (Kiou-Siou), près de Satzuma, en 1853. — Il est mort à Tokio au mois de novembre 1911. Le comte Komura, dont on trouvera la biographie détaillée au *Supplément* du « Nouveau Larousse illustré », p. 327, avait joué un rôle des plus actifs dans la diplomatie japonaise de 1896 à 1906, sous la direction du marquis Ito, dont il partageait les idées pleines de sagesse et de sens pratique. Successivement ministre résident en Corée (1896), vice-ministre des affaires étrangères (1897), ambassadeur à Whashington, à Saint-Pétersbourg, puis à Pékin, ministre des affaires étrangères en 1901, il conduisit avec une souveraine finesse les négociations qui précédèrent la guerre russo-japonaise (1904), puis celles qui amenèrent la conclusion du traité de Portsmouth. Mais la modération dont il fit preuve dans cette dernière circonstance mécontenta gravement le patriotisme japonais, qui, enfiévré par les récents succès de l'Empire, n'en comprit pas du premier coup l'habileté. De même qu'Ito, le comte Komura fut sacrifié au début de 1906 et envoyé comme ambassadeur à Londres. Il ressentit vivement cette ingratitude de son pays, mais ne l'en servit pas moins avec fidélité et adresse, employant tous ses efforts à maintenir l'entente de du Japon avec l'Angleterre, bien qu'elle fût devenue moins nécessaire à ce dernier pays. Les conditions dans lesquelles l'accord anglo-japonais a été renouvelé répondent bien à la politique toute de prévoyance de l'ancien ambassadeur que la maladie avait naguère obligé à résilier ses fonctions. — J. MOZEL.



Baron Komura.

***Lemerre** (Alphonse), éditeur français, né à Canisy (Manche) en 1838. — Il est mort à Paris le 15 octobre 1912. Fils de petits cultivateurs, il vint très jeune à Paris — « en sabots », comme on disait alors — et il entra, passage Choiseul, chez l'éditeur Percepied, qui finit par lui céder son fonds. Les commencements furent plus que difficiles. Heureusement, Lemerre venait d'épouser une jeune modiste, dont le magasin était en face de sa librairie. Elle se mit courageusement à l'ouvrage auprès de lui, et, bien souvent, les chapeaux durent payer les échéances. Mais l'idée de Lemerre était féconde. Au moment où les éditeurs s'efforçaient déjà de donner des livres à bon marché, il prit le parti aventureux de réagir contre ce courant et de ne donner que de belles éditions des meilleurs auteurs. Il publia ainsi la *Collection des classiques français*, la *Bibliothèque d'un curieux*, la *Pléiade française*, dont la perle était un Ronsard complet, assez rare aujourd'hui. Chacun de ces ouvrages était édité sur papier de luxe, à grandes marges, avec des caractères elzéviriens, et portait sur sa couverture de parchemin l'emblème de l'*Homme qui bêche*, avec sa devise : *Fac et spera*. Cet emblème fit battre depuis 1866 le cœur de tous les jeunes poètes en « mal d'éditeur ». — car Lemerre fut avant tout l'éditeur des poètes, — et c'est certainement le plus joli fleuron de sa couronne, à une époque où il est entendu que les poèmes ne se vendent pas. L'an 1866 était le beau temps de l'école parnassienne; Lemerre fut l'éditeur du Parnasse. Leconte de Lisle, François Coppée, Sully-Prudhomme, Heredia, Barbey d'Aurevilly s'éditaient chez lui, pour ne parler que des plus illustres et de ceux qui restèrent toujours fidèles à sa maison. Il faut y ajouter ceux qui ne firent que passer : Théodore de Banville avec ses *Odes funambulesques*, Catulle Mendès et Verlaine à leurs débuts, ce dernier avec les *Poèmes saturniens*. La boutique du passage Choiseul était devenue le rendez-vous de tous les beaux esprits du temps, quelque chose comme le célèbre pilier Barbin, où Molière et Boileau se rencontraient. Aux anciens s'ajoutaient des nouveaux : Anatole France, Paul Bourget, puis, plus tard encore, Marcel Prévost, Paul Hervieu, Abel Hermant. A son premier fonds Lemerre avait ajouté la *Bibliothèque contemporaine* et la *Petite bibliothèque littéraire*, qui réimprimaient les anciens et les modernes dans le format des Elzévirs. Il venait d'être nommé maire de Ville-d'Avray, et il donnait là, tous les dimanches, des dîners restés célèbres dans les annales parnassiennes, et dont le peintre Paul-Emile Chabas a fixé le souvenir dans un tableau qui a figuré au Salon de 1895.



Alphonse Lemerre. (Phot. Nadar.)

Certes, ce fut une figure intéressante que celle d'Alphonse Lemerre. Il restera dans l'histoire du Parnasse comme Renduel dans celle du Romantisme. C'était un robuste et heureux Normand, d'une brusquerie affectueuse, et qui racontait avec sel d'innombrables anecdotes. Sa race paysanne lui avait laissé, à travers la vie parisienne, l'âpre amour de la terre, et presque toute sa fortune lui avait servi à élargir ses arpents, à multiplier ses fermes et à devenir un des plus gros propriétaires terriens de la basse Normandie. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***liaison** n. f. — Milit. *Liaison dans les corps de troupe*, Terme par lequel on désigne l'établissement et l'entretien de relations constantes entre le commandement et ses subordonnés, ainsi qu'entre les chefs d'unités voisines les unes des autres.

— ENCYCL. Pour assurer la convergence de tous les efforts vers le but à atteindre, il faut que chaque chef puisse transmettre rapidement et sûrement ses ordres, en recevant de même les rapports et comptes rendus de ses subordonnés. Il faut, en outre, que les chefs d'unités concourant à une même opération puissent, par échange de communications, se renseigner à tout instant sur leur situation réciproque.

Tel est l'objet de la *liaison*, pour la réalisation de laquelle sont mis à la disposition du commandement le personnel et les moyens matériels suivants : 1° agents de liaison, agents de transmission, estafettes, plantons, porteurs de dépêches; 2° signaux; 3° télégraphie optique; 4° téléphone. Ces deux derniers moyens de liaison font l'objet d'instructions particulières pour chacune des différentes armes.

Mais l'*Instruction du 15 avril 1912* a réglé d'une façon commune à toutes ce qui concerne l'emploi des divers *agents*, ainsi que l'usage à faire des *signaux*.

Liaison par agents. — Les agents de *liaison* sont, en général, des officiers et parfois seulement des sous-officiers ou brigadiers, dans l'artillerie. Car l'agent de liaison envoyé au chef d'une unité doit savoir lui fournir tous renseignements utiles sur celle dont il est détaché. Il doit, en outre, se tenir au courant des événements qui se déroulent à sa portée, de manière à pouvoir, de sa propre initiative, renseigner, au retour, son chef immédiat.

Les agents de *transmission* ne sont, au contraire, employés que pour transmettre mécaniquement des ordres pendant le combat. C'est donc seulement quand il s'agit d'ordres ou de renseignements d'une importance particulière qu'on a recours, pour un tel service, à des officiers. Autrement, on se borne à prendre des hommes agiles, doués d'une bonne vue, sachant bien s'orienter, auxquels on donne, d'ailleurs, une instruction spéciale et, dans chaque cas, les indications nécessaires.

Quant aux *estafettes* et *plantons*, qui vont à pied, à cheval, ou bien à bicyclette, suivant les cas, on les choisit au moment du besoin, d'après la nature même de la mission dont il y a lieu de les charger.

Liaison par signaux. — C'est quand les circonstances ne permettent pas l'emploi des autres moyens de communication, ou quand on croit devoir doubler ceux-ci, qu'on a recours à la liaison par *signaux*. Ceux qu'on vient d'adopter servent à transmettre les lettres de l'alphabet; non plus d'après le système sémaphorique, abandonné après des essais prolongés, mais au moyen des *traits* et des *points* qui constituent les signes du système Morse.

La nuit, les signaux se font avec une lanterne.

Le jour, ils se font simplement à bras, en utilisant, pour les rendre plus visibles, divers objets qu'on peut tenir à la main, tels que képis, bérets, fanions.

De ceux-ci vient d'être établi, pour les troupes à pied et pour l'artillerie, un modèle tout spécial, qui permet de rendre les signaux plus distincts et aussi d'en augmenter beaucoup la portée.

Ce fanion, qui a l'une de ses faces en toile blanche et l'autre en andrinople rouge, est monté sur une armature formée de cinq pièces en bois de frêne, disposées comme les branches d'un éventail. D'où faculté de l'ouvrir et de le fermer à volonté et de le manier quand il est ouvert, en le tenant par une poignée que forment, en se réunissant, deux branches de l'armature qui sortent du corps en étoffe. Replié et roulé dans une pièce de toile, le fanion est porté sous la palette du sac du fantassin, lequel peut, au cours d'un combat, le passer dans la bretelle de suspension, ou bien même dans son ceinturon. Dans l'artillerie, le fanion replié se charge sur les voitures. Quand il est déployé, ce fanion représente un carré d'environ 50 centimètres de côté, blanc sur une face et rouge sur l'autre, avec une ouverture centrale où l'on peut engager la main pour le maintenir en cas de grand vent. Une rallonge, qui s'adapte à volonté à la poignée, peut être utilisée pour signaler de derrière un abri ou dans la position couchée. On montre la face rouge ou la face blanche, suivant que le fanion se détache sur un fond clair ou bien sur un fond sombre, pour ceux auxquels s'adresse la communication.

Fanion de signaux.

La liaison par signaux est employée surtout en pays montagneux ou difficile, dans le service des avant-postes ou au combat, dans les zones violemment battues par le feu; en un mot, toutes les fois que la circulation d'agents de liaison ou de transmission serait trop lente ou trop périlleuse. En temps normal, on estime que les signaux peuvent être aperçus et compris jusqu'aux distances d'environ; 700 mètres sans fanion et 1.500 mètres avec fanion; 2.500 mètres avec fanion et emploi de la jumelle; 3.000 mètres la nuit avec la lanterne à signaux et la jumelle.

Les hommes chargés de faire les signaux, tout en se tenant à proximité du chef de la troupe dont ils font partie, choisissent leur emplacement, de façon à être vus le mieux possible de ceux avec lesquels ils doivent correspondre et dont ils repèrent soigneusement la direction, en utilisant au besoin les observatoires naturels, tels qu'arbres, meules de foin, etc., qui se trouvent éventuellement à leur portée.

En même temps, ils tirent parti du terrain ou des abris qu'il peut offrir, pour se masquer autant que possible aux vues des troupes adverses, sans hésiter pourtant à se montrer toutes les fois que c'est nécessaire. Ce qu'ils doivent surtout éviter, c'est que leurs signaux ne soient interceptés, ou bien ne révèlent à l'ennemi la présence de la troupe qui les envoie ou de celle avec laquelle ils correspondent. Aussi, quand on est à proximité de l'adversaire, on ne doit employer les signaux lumineux de nuit qu'en cas de nécessité absolue et avec de grandes précautions.

Signaux alphabétiques. — Les signes qui constituent l'alphabet Morse sont représentés comme il suit. De jour, le *point* est figuré par l'apparition d'un seul bras ou d'un seul objet; le *trait*, par celle des deux bras ou de deux objets. Lorsque les circonstances permettent de signaler en se tenant debout ou à genoux, on place un bras, ou les deux bras, horizontalement, à hauteur de l'épaule, pour figurer le point ou le trait. De nuit, le *point* et le *trait* se figurent par des émissions lumineuses *courtes* et *longues*, c'est-à-dire durant une demi-seconde et deux secondes.

Les différents signaux constituant une même lettre sont séparés par des intervalles d'environ une demi-seconde. Deux lettres d'un même mot, deux chiffres d'un même nombre, sont séparés par des intervalles d'environ quatre secondes.

Enfin, après chaque mot, le transmetteur s'arrête jusqu'à ce que le récepteur lui donne le « point ». Ce temps d'arrêt permet au récepteur de reconnaître la fin du mot; et, en donnant le point, il fait savoir au transmetteur qu'il peut lui continuer sa communication.

Les signaux alphabétiques doivent être connus de tous les agents de liaison et de transmission, ainsi que de tous les gradés.

Signaux de service. — Ces signaux, qui doivent être connus des mêmes personnes que les signaux alphabétiques, sont constitués par des séries spéciales de traits et de points, ou par l'union de certaines lettres déterminées. Ils ont pour objet d'annoncer, par exemple, l'ouverture d'une station de transmission, ou d'appeler un correspondant, de lui dire qu'on l'attend, de signaler une erreur, de dire qu'on a compris, que la transmission est achevée, etc.

Signaux conventionnels. — Ceux-ci doivent être connus du plus grand nombre d'hommes possible. Ils se réduisent d'ailleurs à signaler, par la répétition de leur lettre initiale, les mots : *munitions, ennemi, infanterie, cavalerie* ou *tir;* ce dernier mot voulant dire d'allonger le tir de l'artillerie.

Commandements au geste et au sifflet. — Comme complément aux prescriptions relatives à la liaison par signaux, l'*Instruction du 15 avril* donne encore les indications nécessaires pour faire, par geste ou au sifflet, divers commandements souvent employés.

La plupart de ces gestes sont communs à toutes les armes. Tel d'abord le *geste d'avertissement* signifiant : *Garde à vous !* et qui se fait en tendant le bras verticalement. Tel, encore, le *geste d'exécution* correspondant au terme : *Marche!* qui se fait en abaissant vivement le bras et le tendant horizontalement; puis aussi les différents *gestes entraînant l'exécution immédiate*, sans commandement préparatoire, pour dire: *Halte! En bataille! Rassemblement!* A cela viennent s'ajouter enfin certains *gestes préparatoires*, pour indiquer, toujours au moyen de mouvements du bras, les différents changements d'allure ou de direction qu'on peut demander à une troupe, comme : *En avant, Au trot, Pas gymnastique, Au galop, Pas de charge, Oblique individuel, Demi-tour, En fourrageurs*, etc. De ces gestes, généralement peu compliqués, bon nombre sont encore communs à toutes les armes, mais quelques-uns sont particuliers à chacune d'elles.

Quant aux *commandements au sifflet*, qui peuvent aussi se faire avec la *corne* dont se servent les officiers supérieurs d'infanterie, ils ne sont que la substitution, aux gestes ci-dessus indiqués, de diverses combinaisons de *coups longs* et *brefs*, ou bien de *trilles*. — L^t-C^l LE MARCHAND.

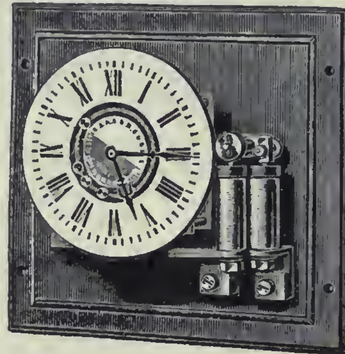
limiteur (serait plus correctement nommé *limitateur*) n. m. Appareil employé en électricité pour limiter l'usage que l'on peut faire du courant.

— ENCYCL. Ces appareils sont de différents genres, suivant l'application à laquelle on les destine; on peut distinguer : 1° les limiteurs de temps; 2° les limiteurs d'intensité ou de débit; 3° les limiteurs de volts.

Les limiteurs de volts font partie de la classe des disjoncteurs-conjoncteurs et ne sont pas des limiteurs proprement dits; nous n'aurons donc pas à en parler.

Limiteurs de temps. — Ces appareils sont employés principalement soit pour les éclairages publics, soit pour l'éclairage des escaliers où on leur donne assez couramment le nom de *minuteries*.

On conçoit l'intérêt qu'il peut y avoir, dans l'éclairage public des villes, à ce que les allumages ou les extinctions soient faits automatiquement, car les lampes, suivant un cahier des charges imposé, doivent être allumées et éteintes en totalité à des heures prévues et variables avec les saisons. Les constructeurs ont établi un nombre assez grand d'appareils remplissant ces conditions; ils ont presque tous l'apparence d'une pendule, dont le cadran, qui comporte les vingt-quatre heures, est moitié noir et moitié blanc, indiquant ainsi la nuit et le jour. Des aiguilles ou des manettes réglables sont mises aux endroits convenables à chaque changement d'horaire; elles agissent sur des cames placées derrière le cadran pour établir un contact électrique ou une dérivation de courant qui met en mouvement un électro-aimant produisant l'allumage ou l'extinction. La figure 1 montre un modèle de ces appareils.


Fig. 1. Limiteur de temps.

Une autre application d'appareils analogues, mais plus simples, trouve sa place dans les hôtels où le forfait payé par le locataire comprend une durée limitée d'éclairage. On emploie alors un allumeur-extincteur du genre de celui de la figure 2, qui comprend un mouvement d'horlogerie qu'on remonte en tournant un bouton, et, lorsqu'on ferme le courant, celui-ci reste établi pour une durée pouvant varier de 1 heure à 6 heures, suivant le réglage fait sur l'appareil.

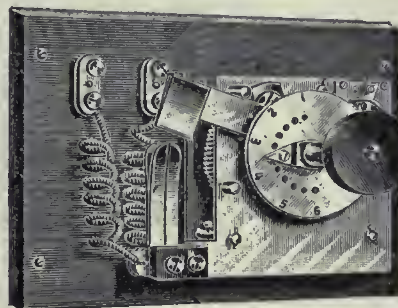

Fig. 2. Allumeur-extincteur.


Fig. 3. Minuterie.

Les escaliers des maisons modernes comportent depuis quelques années cette commodité, qu'après l'extinction de l'éclairage général, il est possible, pour toute personne qui monte ou qui descend, d'avoir de la lumière pendant la courte durée nécessaire (1 à 6 minutes). La figure 3 montre un des appareils les plus simples faits dans ce but : si, d'un point quelconque, en appuyant sur un bouton, on fait passer un courant dans l'électro, le fer doux est attiré, remonte l'horloge et établit le courant; un réglage préalable du mouvement provoque la rupture, après que le temps voulu s'est écoulé.

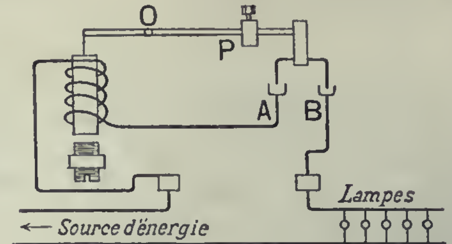


Fig. 4. Limiteur à vacillement.

Limiteurs d'intensité. — Un grand nombre de petites stations de province ont conservé, pour la distribution de l'énergie électrique, l'abonnement à forfait, c'est-à-dire sans compteur. Parmi les stations nouvelles, beaucoup aussi emploient cette méthode pour les petits abonnés. Si, dans de telles installations, on ne prenait aucune précaution, il pourrait y avoir fraude, soit en allumant un nombre plus grand de lampes que celui prévu, soit en augmentant la puissance de ces lampes. Le *limiteur* d'intensité a donc pour effet d'empêcher le consommateur de dépasser un certain débit, sans voir la lumière de toutes les lampes devenir vacillante, ou s'éteindre complètement. Il y a, en effet, deux genres d'appareils distincts que, les figures schématiques 4 et 5 feront aisément comprendre. Dans le limiteur à vacillement (fig. 4), le courant principal peut actionner un électro-aimant et produire la rupture en A et B, si l'intensité a une valeur assez grande pour soulever le poids P réglable; le courant est alors rompu et, l'attraction de l'électro cessant, le levier mobile autour du point O retombe dans les godets à mercure A, B, et ce mouvement d'oscillation du levier continue jusqu'à ce que le courant qui passe ait repris une va-

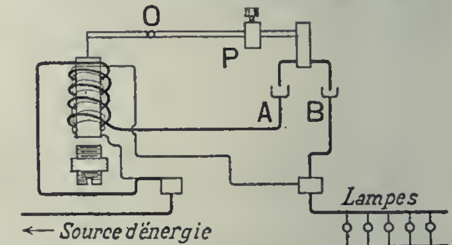
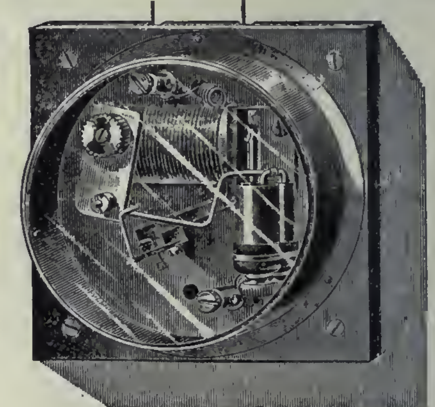
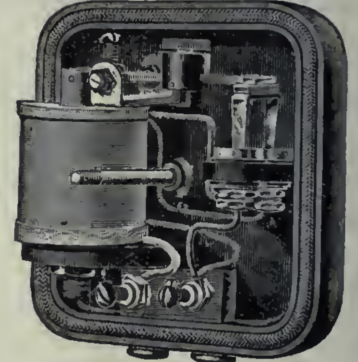


Fig. 5. Limiteur à extinction durable.


Fig. 6. Limiteur d'intensité.


Fig. 7. Limiteur d'intensité.

leur trop faible pour soulever le poids P. Dans le système à extinction durable (fig. 5), au contraire, l'électro porte deux enroulements : l'un est traversé par le courant principal, comme précédemment, l'autre, en fil fin, traversé par une dérivation qui n'est pas coupée lors de l'extinction. De cette façon, lorsque l'intensité est dépassée, le courant de dérivation suffit à empêcher le rétablissement, qu'on ne peut obtenir qu'en coupant le courant total à l'entrée de l'installation. Les figures 6 et 7 montrent deux des nombreux modèles de limiteurs d'intensité exécutés pour répondre aux différents besoins de l'industrie de l'éclairage. — Paul Bary.

***liparis** n. m. — Encycl. Ce genre de lépidoptères bombyciens, type de la famille des liparidés, renferme plusieurs espèces, toutes phytophages, mais dont la plus redoutable est le *liparis monacha*, vulgairement appelé *nonne*, qui est en effet un des plus dangereux ravageurs de futaies.

Bien qu'on ait constaté ses dégâts sur les essences forestières les plus diverses, c'est principalement aux résineux et à l'épicéa en particulier qu'il s'attaque ; les forêts résineuses de l'Allemagne, de la Russie et de l'Autriche ont été à peu près complètement dévastées par des invasions successives de la nonne, à la fin du siècle dernier.

De 1898 à 1901, la Suède avait fort à en souffrir; en 1906 et dans les années suivantes, une nouvelle invasion détruisait les forêts de résineux de la Silésie, de la Saxe, de la Bohême, et l'on pouvait évaluer à plusieurs millions de francs la nouvelle perte subie par les forestiers.

Si la présence du *liparis monacha* a été constatée en Belgique (Campine), les ravages qu'il a exercés chez nos voisins n'ont pas présenté la même gravité que dans les régions précitées, grâce à des mesures énergiques prises dès le début de l'invasion et qui ont entravé l'extension du fléau, mais en exigeant cependant des sacrifices importants de la part des propriétaires de forêts.

Jusqu'ici, les forêts résineuses de notre région de l'Est, non plus que les forêts helvétiques, n'ont eu beaucoup à souffrir des atteintes de la nonne, et cela tient sans doute à ce que les surfaces boisées sont moins étendues que les forêts de l'Europe centrale et septentrionale et qu'elles sont, en outre, peuplées d'essences diverses. Mais les reboisements en résineux étant activement poussés dans le Jura français et suisse, ainsi que dans les Vosges, il pourrait arriver que la nonne y fît un jour son apparition en nombre et que nous eussions à notre tour à déplorer de ruineux dégâts.

Il ne nous paraît donc pas superflu de faire connaître le terrible ravageur et d'indiquer les moyens propres à le combattre.

Le *liparis monacha* est un papillon d'un blanc sale, ayant un abdomen de couleur rousse ou rosée, marqué, de place en place, par des taches noirâtres; les ailes inférieures sont gris cendré et les ailes supérieures de couleur plus pâle, mais traversées par des lignes zigzaguantes; l'abdomen va en se rétrécissant; il se termine chez le mâle par une touffe de poils élargie; les antennes (chez le mâle) sont pectinées et de couleur gris clair. La femelle est d'une teinte un peu plus pâle que le mâle et aussi d'une taille un peu supérieure.

Les papillons mesurent environ 1 centimètre 1/2 à 2 centimètres de longueur et 35 à 55 millimètres d'envergure. Nocturnes, ces papillons essaiment en juillet et, après l'accouplement, les femelles pondent chacune de 20 à 150 œufs, soit en un seul tas, soit, plus souvent, en plusieurs petits tas dans un espace très réduit, sous les écailles de l'écorce ou sous les lichens parasites (dans les espèces à tronc lisse). Ces œufs, d'environ un millimètre d'épaisseur, sont de couleur lilas clair au moment de la ponte, puis ils virent au brun et se nuancent de reflets nacrés avant l'éclosion; celle-ci a lieu au printemps suivant, vers le milieu d'avril. Les jeunes larves, de couleur noirâtre, restent quelques jours sans quitter l'étroit espace où la ponte s'était effectuée et que l'on appelle *miroir;* elles se groupent d'ailleurs pour former de nouveaux miroirs, chaque fois qu'elles accomplissent une des mues (4 ou 5) qu'elles subissent durant leur existence larvaire de 9 à 10 semaines.

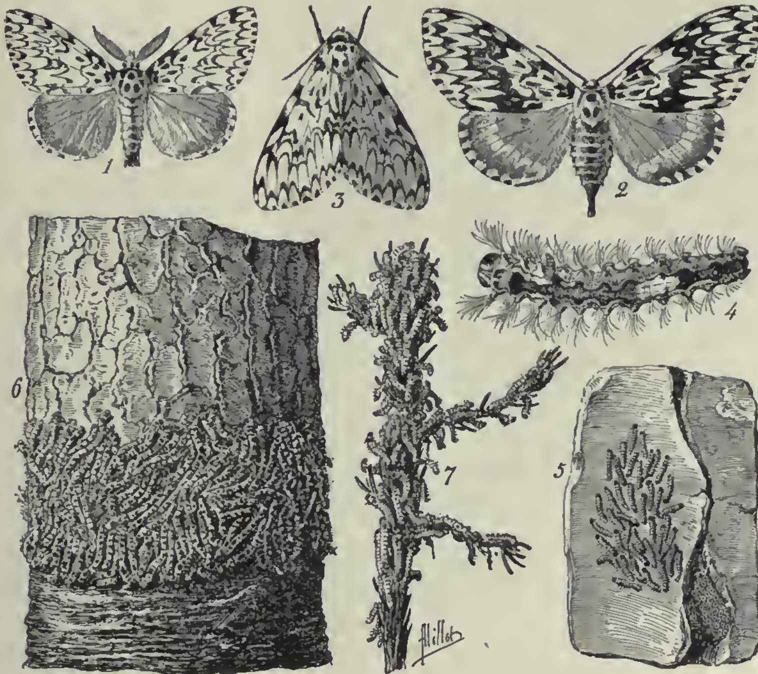
Dès leur naissance, les larves se mettent à ronger les feuilles ; sur l'épicéa, les bourgeons de l'année et les jeunes pousses sont dévorés les premiers ; les chenilles adultes attaquent au contraire les feuilles anciennes, qu'elles coupent par la moitié pour en faire tomber la pointe et dévorer l'extrémité restante ; sur les essences feuillues (cas plus rare), les feuilles sont rongées, mais les nervures principales respectées.

Dans ce dernier cas, les arbres, surtout s'ils ont acquis une certaine vigueur, résistent victorieusement aux ravageurs; mais, quand il s'agit d'épicéas ou de pins même vigoureux, après leur dépouillement par les larves, les arbres se dessèchent en quelques mois.

Dans les premiers jours de leur existence, les chenilles tissent des fils soyeux qui leur permettent de gagner rapidement le sol ou de se suspendre dans l'espace et d'attendre le coup de vent propice qui les transportera sur une branche voisine.

C'est principalement pendant la nuit qu'elles exercent leurs ravages ; mais, au jour, elles cherchent à regagner le sol ou tout au moins la partie basse du tronc.

Au commencement de juillet — ayant acquis tout leur développement — elles ont alors environ 40 millimètres de longueur, une livrée de couleur jaunâtre ou brune avec la tête claire, souvent de teinte bleue ou verte ; les anneaux de leur corps sont marqués assez uniformément de taches foncées, sauf vers l'extrémité postérieure, où réapparaît sur un article la teinte claire avec deux points sombres; puis, sur les deux articles suivants, un point rouge vif sur fond sombre.



Liparis monacha : 1. Mâle ; 2. Femelle ; 3. Femelle au repos ; 4. Chenille ; 5. Miroir et ponte, 6. Chenilles adultes descendant de la cime d'un épicéa et arrêtées par un anneau de glu ; 7. Rameau d'épicéa couvert de chenilles tuées par le *bacterium monachæ*. (Les fig. 6 et 7 d'après les clichés de Tubeuf.)

Au dire des forestiers qui connaissent bien la nonne, la présence de ces points rouges est tout à fait caractéristique de l'espèce, car la teinte générale peut varier avec les essences (chenilles plus claires sur les feuillus que sur les résineux) ; mais les deux points rouges se retrouvent toujours sur les chenilles de la nonne.

Lorsque la chenille a atteint son complet développement, elle se chrysalide dans un cocon assez lâche, qui demeure accroché aux anfractuosités de l'écorce jusqu'au jour où en sortira (deux ou trois semaines plus tard) un nouveau papillon.

Pour lutter contre l'envahissement de la nonne, on a recommandé divers moyens : les uns curatifs, les autres préventifs.

Par moyens curatifs, on entend ceux qu'il faut appliquer dans les régions contaminées dès l'éclosion des chenilles et jusqu'à la ponte; à ceux-ci appartiennent l'*échenillage* et le *papillonnage*.

L'échenillage s'effectue de diverses manières; mais il importe avant tout de circonscrire au printemps les massifs envahis et, pour cela, de creuser tout autour un fossé afin de les isoler des peuplements non contaminés encore. Le fossé (d'environ 40 à 50 centimètres de profondeur) doit avoir sa paroi extérieure verticale, et les abords extérieurs en doivent être parfaitement débarrassés de toute végétation ou débris de végétaux; de plus, on dépose sur le bord de cette paroi des perches, que l'on recouvre d'une couche de glu destinée à arrêter l'invasion des chenilles.

Tous les arbres situés à la périphérie du fossé et dans un rayon de 50 à 70 mètres doivent également recevoir un badigeonnage à la glu sur le pourtour de la base de leur tronc. Cet anneau gluant (de $0^m,03$ de hauteur et de $0^m,003$ à $0^m,005$ d'épaisseur) retient les chenilles qui remontent du sol, comme il immobilise aussi celles qui descendent; de sorte que les ennemis naturels des chenilles (oiseaux qui les dévorent, mouches carnaires ou ichneumons qui pondent sur et dans leur corps, bactéries qui les déciment) en peuvent faire de véritables hécatombes. On peut détruire les chenilles arrêtées par les obstacles soit en les écrasant, soit en les aspergeant de bouillies insecticides; mais il paraît préférable, une fois qu'elles sont ainsi immobilisées, de les abandonner sur place en masses, car on favorise ainsi la multiplication de leurs ennemis naturels. C'est ainsi notamment que, pendant les invasions qui se produisirent en Bavière, de 1889 à 1892, les chenilles amoncelées en masses furent décimées par un schizophyte (nommé par Tubeuf *bacterium monachæ*) qui perforait leur tube digestif et finissait par désagréger tout le corps de la bête. Toutefois, faut-il encore, pour que ce combat soit meurtrier, que les chenilles aient atteint déjà la moitié au moins de leur taille; autrement, il vaut mieux les chasser par le feu ou par un insecticide vaporisé ou pulvérisé. Toutes ces précautions prises, il faut revenir aux arbres de la région infectée, les badigeonner tous de glu à la base du tronc et détruire les chenilles arrêtées de part et d'autre de cette barrière; s'ils ont été complètement dépouillés de leurs feuilles, il faut les abattre le plus rapidement possible et les écorcer aussitôt abattus, pour ne pas favoriser l'invasion des insectes xylophages (bostryches, cérambyx, etc.), autre fléau.

Quant au papillonnage, il consiste à disposer de place en place, dans la zone contaminée, des écrans englués auprès desquels on allume la nuit des flambeaux ou des phares qui attirent les papillons.

On lutte préventivement contre le *liparis monacha* en peuplant les massifs forestiers d'essences variées, plutôt que d'une essence unique, et dans les plantations d'épicéas, en pratiquant des éclaircies assez promptes pour accroître la vitalité des tiges d'avenir; en grattant le tronc des arbres à la base en hiver pour mettre à nu et les détruire immédiatement les tas d'œufs pondus à la fin de l'été.

Enfin — et c'est là une recommandation que l'on ne saurait trop répéter aux agriculteurs, quelle que soit leur spécialité — en protégeant tous les passereaux et certains rapaces nocturnes comme la chouette. — Jean de Craon.

*** Marschall de Bieberstein** (Adolphe-Hermann), homme d'Etat et diplomate allemand, né à Carlsruhe le 12 octobre 1842. — Il est mort à Badenweiler le 23 septembre 1912. La disparition inattendue du baron Marschall, presque au lendemain de sa nomination à un poste de combat délicat et éminent entre tous, l'ambassade allemande à Londres, a très vivement impressionné l'Europe. Et, sans voir en lui, comme le veut la presse d'outre-Rhin, le cerveau diplomatique le plus puissamment organisé que l'Allemagne ait possédé depuis Bismarck, on peut dire que sa mort est une perte très lourde pour la politique germanique.

Le baron Marschall n'était pas un diplomate de carrière. Il avait débuté dans l'administration judiciaire et rempli pendant une dizaine d'années les fonctions de procureur d'Etat à Mannheim, lorsqu'il entra dans la politique, comme député à la Chambre badoise (1875), puis au Reichstag (1881). Deux ans plus tard, le gouvernement badois en faisait son représentant au Conseil fédéral. Ce fut pour lui un coup de fortune. Il se vit initié du même coup aux dessous les plus délicats de la politique extérieure allemande, que dirigeait encore Bismarck; et il eut l'occasion de faire apprécier dans ce poste la sûreté de son jugement et sa lucide activité. Lorsque le général de Caprivi, qui était son ami, succéda au chancelier de fer, il eut la sagesse de faire appeler le baron Marschall au secrétariat des affaires étrangères. Nul poste n'était plus difficile à tenir, car les bureaux de la Wilhelmstrasse étaient encore garnis des créatures de Bismarck, qui ne se faisaient pas faute de le renseigner régulièrement sur tous les actes du nouveau ministre. Pendant les sept ans qu'il géra son poste, Marschall, en butte, pour les moindres erreurs, aux critiques et aux sarcasmes du parti bismarckien, ne connut pas une heure de repos moral. Il n'en resta pas moins l'auxiliaire attentif et dévoué du général de Caprivi et du prince de Hohenlohe. La négociation des nouveaux traités de commerce allemands fut son œuvre propre, et il eut la sagesse d'adoucir par la modération de sa diplomatie officielle le grave conflit qui avait menacé de naître entre l'Angleterre et l'Allemagne au lendemain de la fameuse dépêche de Guillaume II au président Krüger, tandis qu'il donnait satisfaction aux pangermanistes du Reichstag en déclarant que l'indépendance boer avait, pour les intérêts allemands, une valeur considérable... Mais, dès l'année suivante, il devait quitter le pouvoir devant l'hostilité croissante des anciens amis

de Bismarck, qui, par l'intermédiaire d'un certain von Tausch, commissaire à la division de la police politique, inspiraient de virulentes campagnes de presse contre lui. Von Tausch, cité en justice pour diffamation, fut sévèrement frappé ; mais le prestige du baron Marschall, d'ailleurs mal soutenu par l'empereur, fut trop gravement atteint au cours des débats pour qu'il pût conserver son poste au ministère, où le comte de Bülow le remplaça. L'ambassade de Constantinople lui fut donnée en compensation. C'est sur cette scène un peu lointaine, mais que les circonstances ne devaient pas tarder à mettre bien en vue, que le baron Marschall se classa au premier rang des diplomates allemands.

On sait l'influence considérable, prépondérante même à certaines heures, que l'Allemagne a prise à Constantinople, à la fin du règne d'Abd-ul-Hamid. Elle a largement ouvert l'Orient à l'activité germanique, dans le domaine commercial, industriel ou politique. Ce résultat restera l'œuvre personnelle du baron Marschall. Il eut l'habileté de comprendre, au lendemain des massacres d'Arménie qui avaient révolté l'opinion européenne contre la politique d'Abd-ul-Hamid, combien serait favorablement accueillie une offre de protection allemande. Aucune concession, aucune complaisance, aucune flatterie et même, a-t-on dit, aucun sacrifice pécuniaire ne lui coûtèrent pour obtenir du gouvernement turc de larges concessions de travaux publics, surtout en Asie Mineure, de grosses commandes pour l'industrie allemande. Il réussit presque à faire du chemin de fer de Bagdad une entreprise allemande. Par ailleurs, il inspira le fameux voyage de Guillaume II à Constantinople et en Palestine, qui impressionna si favorablement les chrétiens d'Orient au moment même ou la France semblait les délaisser, et aussi, par contre-coup, les catholiques allemands. Il fit appeler à Constantinople, pour hâter la réorganisation des forces militaires turques, le général von der Goltz, et les succès remportés sur la Grèce par la nouvelle armée ne manquèrent pas de fortifier son autorité personnelle. Il ne tint pas à lui que la crise où sombra le gouvernement d'Abd-ul-Hamid ne fût prévenue : il l'avait prévue, et ses conseils n'avaient pas manqué au Sultan. Du moins, après le triomphe des Jeunes-Turcs, fit-il des efforts désespérés, et qui ne furent pas toujours inutiles, pour maintenir auprès du nouveau pouvoir l'autorité de la diplomatie allemande. Mais, en fin de compte, les événements démontrèrent à la Turquie combien était fragile et théorique la protection germanique, qui ne put empêcher ni l'annexion par l'Autriche de la Bosnie-Herzégovine, ni la guerre de Tripoli. Le crédit du baron Marschall s'écroulait, et il dut demander son rappel. Son gouvernement, d'ailleurs, lui tenait en réserve une tâche nouvelle, au moins égale à son talent : la mission qui lui était, non sans éclat, donnée à Londres, était de rapprocher l'Angleterre de l'Allemagne. Mais il eut à peine le temps de prendre possession de son poste. L'état de sa santé le rappela en Allemagne, où il est mort. — J. MOZEL.


Marschall de Bieberstein. (Phot. Bieber.)

*** Millaud** (Edouard), homme politique français, sénateur du Rhône, ancien ministre des travaux publics, né à Tarascon le 7 septembre 1834. — Il est mort à Paris le 15 mai 1912. Edouard Millaud avait fait son apprentissage politique, si l'on peut ainsi parler, dans les milieux républicains du quartier Latin, où Peyral, Gambetta, Brisson, Pelletan, etc., menaient une ardente lutte contre le second Empire. Aussitôt ses études de droit terminées à Paris, il revint à Lyon, se fit inscrire dès 1857 au barreau de cette ville, où il devint, jusqu'en 1870, comme l'avocat officiel des libéraux et des républicains poursuivis par le parquet impérial. Aussi était-il tout désigné, après le 4-Septembre, pour recevoir de Crémieux le poste de premier avocat général à Lyon. Il remplit ce poste avec autant de dévouement que de distinction, et fut, au mois de janvier 1871, nommé procureur général par intérim. Il fit de son mieux pour prévenir, en avril, le mouvement communaliste; mais, lorsqu'un mouvement de réaction se dessina contre le parti avancé, aussitôt après la répression du mouvement parisien, il aima mieux donner sa démission que de requérir contre la presse. Cette attitude acheva de le rendre populaire dans les milieux lyonnais : le 2 juillet, aux élections complémentaires, il était élu député du Rhône à l'Assemblée nationale, où il siégea à gauche, et fut un des fondateurs de l'Union républicaine. Ses interventions à la tribune furent nombreuses. Il insista pour obtenir la levée de l'état de siège à Lyon, protesta, en février 1872, contre les autorisations de poursuites visant les journaux de l'opposition avancée, contre les commissions mixtes, sur la répression de l'ivresse, sur le recrutement de l'armée, etc... En 1873, il demanda l'abrogation de l'article 6 de la loi sur la presse du 27 juillet 1849 concernant l'autorisation administrative du colportage, etc... Il vota contre la dissolution des gardes nationales, pour le retour de l'Assemblée nationale à Paris, pour le maintien des traités de commerce, etc., pour la dissolution de l'Assemblée, pour le maintien des pouvoirs de Thiers (24 mai 1873), et fit, à partir de ce moment, une opposition énergique au gouvernement de l'Ordre moral. Il se prononça contre l'expropriation de terrains pour l'église du Sacré-Cœur, contre la proposition Changarnier demandant la prorogation pour dix ans des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, etc. Après le vote de la Constitution et la séparation de l'Assemblée, il fut élu (20 février 1876) député de la première circonscription de Lyon, fit partie des 363 et revint avec eux à la Chambre, aux élections de 1877. Trois ans après, le 14 mars 1880, il remplaçait Jules Favre au Sénat. Il devait siéger jusqu'à sa mort à la haute Assemblée, réélu successivement aux élections de 1882, 1891, 1900, 1909. En novembre 1886, il fit partie, comme ministre des travaux publics, du troisième cabinet Freycinet, remplaçant Baïhaut. Il conserva ce poste dans le cabinet Goblet, du 11 décembre 1886 au 30 mai 1887. Très actif, Edouard Millaud devait siéger, depuis lors, dans la commission supérieure de l'Exposition universelle de 1900, au conseil supérieur des prisons, au conseil supérieur de statistique (1902), dont il fut vice-président, au comité des Beaux-Arts des départements (1906), etc. Il a d'ailleurs beaucoup écrit. Nous citerons de lui : *Etude sur l'orateur Hortensius* (1859); *Daniel Manin. Jurisprudence vénète, lois et coutumes de Venise* (1867); *De la meilleure organisation de l'armée au point de vue économique* (1867) ; *le Soufflet. Devons-nous signer la paix* (1871); *le Suffrage universel* (1873); *Noces d'argent parlementaires*, etc., sans oublier un certain nombre de brochures périodiques, destinées à répandre dans le peuple les idées républicaines : *le Père Gérard, l'Almanach du Père Gérard ; les Semailles du Père Gérard*, etc. — G. TREFFEL.


Edouard Millaud. (Phot. P. Petit.)

minuterie n. f. Appareil muni d'un mouvement d'horlogerie, qui permet de limiter à quelques minutes la durée du passage d'un courant.

— ENCYCL. Les minuteries sont surtout employées pour obtenir un éclairage électrique d'une faible durée. Elles sont généralement installées dans les escaliers et permettent à toute personne qui monte ou descend, après l'extinction de l'éclairage général, d'obtenir de la lumière pendant un temps déterminé. V. LIMITEUR, p. 594.

niton (du lat. *nitere*, briller) n. m. Chim. Nom donné à l'émanation du radium. Symbole, Nt; poids atomique, 222,4. || On dit aussi ÉMANATION, n. f.

— ENCYCL. Les travaux de Rutherford, de Ramsay et de Gray ont précisé nos connaissances sur l'émanation du radium. On sait aujourd'hui qu'elle constitue un nouvel élément gazeux provenant de la désintégration du radium ; l'atome de celui-ci se transformant en deux atomes : l'un d'émanation, l'autre d'hélium. Classée en tête des gaz inactifs (argon — néon — hélium), l'émanation peut cependant provoquer quelques réactions chimiques. On observe, sous son action, la décomposition de l'eau en hydrogène et eau oxygénée, celle de l'acide chlorhydrique en ses éléments, etc., mais elle paraît surtout servir d'intermédiaire pour provoquer à distance les phénomènes de radio-activité induite. Instable, elle ne se conserve que quelques jours, en se transformant en une série de substances actives, avec libération d'hélium (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 151, art. GAZ RARES, et *Larousse Mensuel*, t. II, p. 414, art. RADIUM). L'émanation a été liquéfiée sous 760 mm de pression, à la température de — 62° C., en donnant un liquide verdâtre, légèrement phosphorescent, bouillant à 71°; à l'état gazeux, ce nouvel élément, comprimé, s'illumine de vives lueurs par électrisation, d'où le nom de *niton*, créé par Ramsay, pour le désigner. — M. MOLINIÉ.

*** pelote** n. f. — ENCYCL. *Pelotes marines*. On rencontre souvent sur les côtes de Provence, de Tunisie et, d'une manière générale, sur tout le pourtour méditerranéen, au milieu des débris de toute sorte rejetés par les vagues, des productions singulières : ce sont des amas sphériques ou plus ou moins allongés et ovoïdes, de filaments feutrés, extrêmement fins et d'un brun clair. Le volume de ces pelotes varie de celui d'une grosse noix à celui d'une tête humaine. Celles qui sont allongées rappellent les cocons des gros papillons de nuit. A Cannes, à Menton, les enfants jouent à la balle avec celles qui sont sphériques et de la grosseur d'une orange. Malgré leur nom de « pelotes de mer », ces productions ne sont pas exclusivement marines, et on les recueille fréquemment sur les rivages de plusieurs lacs de Suède.

Remarquées dès la plus haute antiquité, ces pelotes étaient préconisées par Galien et Aristote contre la scrofule; plus tard et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, on employa leurs cendres contre le goitre, par application de la théorie de vertu *signative*. Cette théorie singulière, dont l'origine remonte à Paracelse, admet qu'il existe toujours un rapport de forme ou d'aspect entre le médicament et l'organe qu'il est chargé de guérir... Césalpin décrit de nouveau les pelotes de mer au XVIe siècle; J. Bauhin les décrit et les figure sous le nom de *pila, sive sphæra marina;* Matthiole les cite, lui aussi, mais tous ces auteurs n'émettent aucune hypothèse sur la nature et l'origine de ces corps. Les premières recherches sérieuses sur cette question datent du début du XIXe siècle ; elles sont dues à Draparnaud, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole de médecine de Montpellier, puis à Bory de Saint-Vincent. Ils établirent que les pelotes marines sont des amas de plantes naturellement filamenteuses, ou devenues filamenteuses par décomposition dans l'eau.

Dans la « Revue générale de botanique » (1893), W. Russell a fait une mise au point complète de cette question, à laquelle les travaux plus récents de Ray et de quelques autres auteurs ont apporté d'intéressantes contributions.

Les pelotes marines n'ont pas une origine unique. D'après Russell, elles proviennent parfois de cônes de pin tombés à la mer; les écailles s'effilochent, et tous ces filaments finissent par se feutrer sous l'action des mouvements des vagues. Souvent, aussi, ce sont des amas de filaments de *posidonia*, zostérée commune sur le littoral méditerranéen. Lorsque les feuilles de cette plante, qui sont des rubans longs de 10 à 50 centimètres, ont été arrachées par les vagues, leur parenchyme disparaît peu à peu, ne laissant qu'un squelette de fils fins, constitués par des vaisseaux et des fibres qui s'enchevêtrent; ou bien, encore, c'est la plante entière qui périt, et les filaments provenant des feuilles encore fixées au rhizome s'enroulent et se feutrent autour de celui ci, qui sert de noyau à la pelote. Mais les plantes qui constituent le plus fréquemment les pelotes, marines ou lacustres, sont des algues vertes filamenteuses, appartenant au genre *cladophora* et, principalement, la *cladophora Sauteri*. Ces filaments, longtemps lavés par les eaux de la mer, finissent par être de la cellulose presque pure et sont susceptibles de former une excellente pâte à papier, comme l'ont montré quelques essais. La matière première n'est pas assez abondante, cependant, pour donner lieu à une industrie.


Pelotes marines.

Par quel mécanisme s'enchevêtrent les filaments végétaux qui donnent naissance aux pelotes marines? On peut comparer ces dernières aux *égagropiles*, boules que l'on trouve parfois dans l'estomac des ruminants et qui proviennent des poils que l'animal avale en se léchant; les mouvements de l'estomac les réunissent en boules. Dans le cas qui nous occupe, les mouvements des flots peuvent

agir d'une façon analogue. Les expériences de Ray sur la croissance des champignons inférieurs en milieu liquide agité confirment cette explication : quand les secousses imprimées au ballon de culture sont fréquentes et régulières, les filaments du champignon se groupent en pelotes. — F. FAIDEAU.

Picard (Ernest) [1821-1877]. *Essai de contribution à l'histoire du parti républicain*, par Maurice Reclus (Paris, 1 vol., 1912). — La personnalité d'Ernest Picard, à laquelle Maurice Reclus a consacré l'une de ses deux thèses de doctorat — l'autre avait pour sujet Jules Favre (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 561) — n'a pas, à vrai dire, toute l'envergure de celle du chef des Cinq. Il faut se garder d'établir entre eux un parallèle trop suivi. Picard n'eut évidemment ni la hauteur d'éloquence, ni, peut-être, l'élévation d'esprit de Favre. Son influence fut moindre. Dans la lutte contre l'Empire, il accumula moins d'admirations, moins de haines aussi. Mais il fut le tirailleur le plus tenace, le plus précis et le plus mordant de l'opposition. Et cet homme d'esprit se révéla, dans des circonstances tragiques, un homme de grand cœur. Il fut de ceux que le péril grandit : son activité avisée fut entre toutes efficace pour assurer le fonctionnement régulier du régime du 4-Septembre et faire accepter par le pays le gouvernement issu de la révolution. Il mérite de compter, à ce titre, parmi les fondateurs de la République...

Ernest Picard était, dans toute la plénitude du terme, un bourgeois. Il appartient, dit fort justement son biographe, à cette lignée solide de bourgeois français, de bourgeois parisiens « qui ne ménageaient aux rois capétiens ni leurs services ni leurs avertissements; à cette inépuisable pépinière qui fournissait ses légistes à Philippe le Bel, à Richelieu ses intendants, à Louis XIV ces grands commis dont le ministre de la Défense nationale a parlé quelque part avec une admiration toute fraternelle ». Fils d'un banquier fort aisé, il fut, au collège Rollin, un élève studieux et méthodique, puis un étudiant régulier et zélé, que la maturité de son intelligence préserva des crises sentimentales de la jeunesse et des entraînements faciles du quartier Latin. Augustin Cochin, Aldebert de Chambrun, Anatole de La Forge, Emile Ollivier surtout furent ses premiers amis. Un séjour de cinq ans dans une étude d'avoué le familiarisa avec les précisions de la procédure et la réalité des affaires. A ses débuts au barreau, vers 1848, il se fit tout de suite remarquer par son esprit avisé et ses connaissances approfondies... Il n'y a, dans toute cette formation, rien de révolutionnaire. Dans le premier procès politique qu'il plaide, en 1849, devant la haute Cour de Bourges, pour un des plus obscurs parmi les accusés du 15-Mai, sa plaidoirie est un petit chef-d'œuvre d'esprit et d'habileté, mais aussi de raison et de modération. Aucun fracas; seulement une brève et utile leçon à l'Assemblée : « Les dangers du dehors n'atteignent pas les assemblées issues du suffrage universel. Elles n'ont à redouter qu'elles-mêmes et l'abus qu'elles font de leur propre puissance... » Ce fut véritablement le coup d'Etat de 1851 qui détermina sa carrière politique. Il avait vu dans la République le mode de gouvernement le plus conforme au bon sens, à la justice et à l'esprit français. Le retour du pouvoir personnel lui sembla surtout un défi à la raison et une menace dangereuse pour la bonne administration du pays. Il se décida à le combattre sans merci, moins pour des motifs d'ordre sentimental ou philosophique (personne ne se perdit moins que lui dans les arguties dogmatiques de la politique pure) que pour des raisons toutes pratiques. D'ailleurs, dès le début, il préconisa pour l'opposition, qu'il fit, a-t-on dit très justement, descendre du ciel sur la terre, le combat régulier et légal, c'est-à-dire l'entrée au Corps législatif, et, concession plus grave encore, la prestation de serment. Darimon a écrit sur lui une phrase sévère, mais curieuse et, somme toute, assez juste : « Picard, qui fréquente un monde où dominent les sentiments conservateurs, est au fond l'adversaire de toute politique révolutionnaire. *C'est un pur bourgeois...* »

Député de Paris (5e circonscription) en avril 1857, Picard, devenu l'un des Cinq, eut vite fait de se tailler, dans le petit groupe d'opposition, sa part toute spéciale d'activité, que Maurice Reclus a très justement caractérisée. Les circonstances étaient, pour les députés républicains, très défavorables : l'immense majorité de la Chambre, d'ailleurs prête à obéir aux moindres suggestions du gouvernement, leur était hostile. Leurs doctrines les écartaient des commissions. Les organes officieux les dénonçaient comme les représentants les plus dangereux des sociétés secrètes. Il fallait, pour lutter contre le pouvoir, autant d'habileté dans les formes que de persévérante énergie.

Picard, au Corps législatif, excella dans ce combat journalier. Il y trouva un merveilleux emploi de ses qualités propres, dont la principale était, au témoignage de Jules Favre, un bon sens exquis. Ce n'était pas un tribun, mais un bourgeois dispos, inlassable et spirituel. Il avait un éloignement invincible des choses chimériques et des théories creuses. Aussi sa parole harmonieuse, souple, souriante, ne risquait-elle jamais de blesser ses adversaires par de bruyantes et inopportunes déclarations de principes. Mais Picard les séduisait par sa bonne grâce et la spontanéité charmante de ses reparties. La majorité le redoutait, mais, au fond, aimait à l'entendre :

Son tempérament pondéré, sa bonhomie elle-même, familière et malicieuse, le destinaient aux batailles incessantes de la minorité. Calme et méthodique, il était parmi les Cinq un des plus qualifiés pour prendre part aux discussions d'affaires. La lucidité de son intelligence lui permettait de critiquer pas à pas la politique financière ou l'administration de l'Empire. Il avait dans les rangs de l'opposition la clairvoyance d'un homme de gouvernement. Son esprit vif et mordant n'en faisait pas moins un redoutable adversaire. Ignorant des excès de langage, le verbe clair et mesuré, le geste sobre, le visage constamment animé par la bonne humeur, il maniait mieux que quiconque une arme meurtrière sous un régime qui n'échappait pas au ridicule, l'ironie....

Son rôle fut considérable. Emile Ollivier a écrit de Picard et de lui-même :

« En réalité, c'est nous deux qui fûmes les Cinq ». Une grosse réserve faite en faveur de Jules Favre, pour lequel l'ancien ministre de l'Empire libéral s'est toujours montré d'une sévérité à tous les points de vue injustifiable, cette appréciation rend justice à l'activité d'Ernest Picard....

Les discours prononcés par l'éminent député de Paris au Corps législatif forment plus de trois volumes. Leur lecture est des plus attachantes; ils contiennent, d'abord, beaucoup d'esprit; non de l'esprit de mots, mais des formules d'un surprenant bonheur, qui déridaient même une assemblée hostile : « Messieurs, sous le régime actuel, les ministères ne se succèdent pas; ils s'accumulent... » Les thèmes de l'orateur sont des plus variés. Il attaque rarement la politique générale du second Empire. Mais toutes les questions d'administration, en particulier les questions financières, lui fournissent des occasions d'intervenir, que son œil pénétrant aperçoit vite. Le droit électoral, les conventions de chemins de fer de 1859, qui consacraient, selon son expression pittoresque, « le partage fabuleux de la France en six grands commandements industriels », les manœuvres de la candidature officielle ont motivé de sa part des discours restés célèbres. Mais son principal adversaire fut Haussmann. Le déchaînement de spéculation sur les terrains et les immeubles parisiens que provoquèrent les grands travaux entrepris par le préfet de la Seine, l'arbitraire qui présida aux expropriations, le régime exceptionnel imposé à la Ville de Paris furent sans pitié raillés par lui. Et, comme on prouve le mouvement en marchant, il se trouva avoir démontré aux plus sceptiques républicains, dès 1863, qu'une opposition légale à l'Empire pouvait être efficace, même au Corps législatif. Sauf Proudhon, tous les républicains sont d'accord à ce moment-là pour admettre l'organisation d'une campagne électorale et conseiller la prestation du serment.


Ernest Picard. (Phot. P. Petit.)

Après 1863, l'autorité de Picard a grandi, en même temps, semble-t-il, que son activité. Et il est curieux de voir comment celle-ci s'exerce toujours dans le sens des réalisations pratiques et prochaines. Républicain, certes il l'est; mais plus encore *opposant*. Et, malgré les soupçons injustes des puritains de la démocratie, il devient peu à peu l'inspirateur d'une politique de concentration de toutes les fractions hostiles à l'Empire, quelle que soit leur origine. Ainsi naissent l'Union libérale, qu'il s'efforce de faire survivre aux élections, puis la « Gauche ouverte », où voisinent, à côté du groupe primitif des Cinq, des orléanistes et des libéraux indépendants. Il ne tint pas à lui d'éviter la rupture entre les républicains proprement dits, dont il était, et le reste de la gauche, conduit par Emile Ollivier, qui accepta de devenir, en 1864, le rapporteur de la loi sur les coalitions. Mais, après la rupture, dont il souffrit cruellement, il rentra dans « l'opposition systématique » et eut soin de marquer à maintes reprises toute la distance qui séparait la doctrine libérale des manœuvres du Tiers-Parti. Rien n'est plus intéressant que cette attitude d'Ernest Picard : elle donne la mesure de ce qu'il y avait de conviction républicaine solide et réfléchie sous la modération volontaire du langage et même les concessions inévitablement consenties pendant la période électorale de 1863. Picard en recueillit dans le parti républicain une popularité méritée. Aux élections de 1869, où il avait, cette fois encore, dans l'intérêt de l'opposition plus que de ses idées personnelles, apporté l'appui de sa parole ou de sa plume à des candidats simplement antidynastiques, comme Casimir-Perier, il fut lui-même réélu à Paris et, au scrutin de ballottage, dans l'Hérault... Il revint au Corps législatif tel qu'il avait toujours été, prêt à applaudir à toute réforme, quelle qu'en fût l'origine — on était à la veille de l'Empire libéral — mais toujours disposé à dénoncer les abus administratifs du régime et à ne pas se contenter, en tout cas, d'une copie trompeuse de la liberté : « Si le gouvernement veut que la liberté rentre en France, écrivait-il, son premier soin sera de dissoudre une Chambre où les candidats officiels tiennent trop de place, et de laisser faire, sous la main de ministres libéraux et responsables, des élections nouvelles. » Se fût-il jamais rallié, dans un désir de réalisation immédiate d'une politique libérale qui lui était chère, au ministère Ollivier, Emile Ollivier le laisse entendre. De fait, en avril 1870, Picard n'hésita pas à se séparer de la fraction radicale de l'opposition qui, avec Grévy, voulait constituer une gauche fermée, républicaine et intransigeante. Les journaux avancés y virent presque une trahison; ceux du gouvernement le présage d'un ralliement prochain, dont ils se félicitèrent. Les uns et les autres avaient, à ce qu'il semble, également tort : Picard était simplement resté l'homme de l'Union libérale de 1863. En tout cas, la chute du second Empire lui évita de se trouver trop longtemps et trop douloureusement partagé entre ses aspirations intimes et ses anciennes amitiés.

Dans le gouvernement de la Défense nationale — c'est lui qui proposa ce titre — Picard, après avoir désiré le portefeuille de l'intérieur, que la majorité de ses collègues lui refusa, eut le ministère des finances, qu'il accepta par dévouement. Combien fut pénible son rôle, on le sait. Il se trouva en désaccord avec ses collègues sur la date de convocation, qu'il eût voulue très prochaine, de l'Assemblée nationale. De regrettables indiscrétions militaires et diplomatiques de l'« Electeur libre » furent imputées à son entourage, et il dut poser la question de confiance pour préserver ce journal d'une mesure de suppression... Il encourut à Paris, pour avoir de bonne heure réclamé le rationnement, une impopularité sans limites, et dut vivre pendant de longs jours sous la menace de l'assassinat. Au 31 octobre, il eut l'initiative de la répression du mouvement insurrectionnel. Après l'armistice, sachant quels ferments redoutables recélait le peuple des faubourgs, il protesta en vain contre le maintien en armes de la garde nationale. Plus tard, ministre de l'intérieur, il eut sa part pénible dans les mesures prises contre la Commune, et l'homme d'ordre qu'il était livra contre l'émeute un rude combat... Mais son principal rôle, presque glorieux, fut l'organisation financière du nouveau gouvernement. Il y montra dans cette œuvre une prudence, un sang-froid, une justesse de vues véritablement admirables. Malgré la faiblesse de l'encaisse qu'il avait conservée au ministère — 80 millions à peine — il sut faire face à toutes les exigences et éviter à Paris une terrible crise du crédit public. Il n'opéra aucune révolution brutale dans les services, refusa de suspendre les droits d'octroi, s'opposa aux dispendieuses allocations d'argent en faveur des femmes des gardes nationaux, se refusa à tout emprunt engageant l'avenir, protesta contre l'opération Laurier réalisée à Londres et, d'une façon générale, ne prit que des mesures « conservatoires ». Il se borna à une gestion sévère et stricte des deniers publics. Rien ne nous semble avoir été plus habile que cette prudence. D'ailleurs, il fut un de ceux qui eurent le plus longtemps foi dans la force de résistance de la capitale. Il eût voulu que cette ville remplie d'hommes armés ne capitulât qu'après avoir une dernière fois tenté le sort des armes : ce fut une des rares illusions qu'il ait nourries...

Tel fut l'homme. Plus tard, lorsque vinrent les enquêtes officielles sur les actes du gouvernement, il se grandit encore en refusant de forfaire une minute à la solidarité qui l'unissait à ses collègues, et voulut même oublier qu'il avait souvent aperçu plus clairement qu'eux l'intérêt public... Il consentit à s'éloigner en acceptant la charge de la légation de Belgique, qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de paraître assez régulièrement à l'Assemblée. Mais son rôle y fut effacé, et, comme pour témoigner à l'Assemblée la médiocre opinion qu'il avait de ses aptitudes politiques, il n'y prit guère la parole que dans des discussions techniques : loi sur les chèques, transmission des biens religieux, etc. Enfin, la chute de Thiers, qu'il avait prévue, lui rendit définitivement la liberté. Il devait entrer au Sénat, à titre inamovible, à la fin de 1875, comme représentant du centre gauche, et mourir, le 13 mai 1877 — quelques jours avant qu'éclatât la crise politique dont la vision avait assombri ses dernières heures — dans la maison du quai du Louvre, où l'avait ramené la nostalgie du Palais. — G. TREFFEL.

***Prus** (Alexandre Glowacki, en littérature y BOLESLAS), écrivain polonais, né en 1847 à Pulaw (Pologne russe, gouvernement de Lublin). — Il est mort à Varsovie le 20 mai 1912. Après avoir achevé ses études au lycée de Lublin, Prus entra, en 1866, à l'Ecole principale (*Szkola Glowna*) de Varsovie où,

avec ardeur, il se voua aux sciences physiques et mathématiques. Pour connaître la vie des classes ouvrières, il se fit admettre dans une usine et y travailla plusieurs mois comme simple ouvrier. Bientôt, pourtant, il abandonna ses études techniques pour s'adonner complètement à la littérature.

Boleslas Prus est — avec Henri Sienkiewicz et feu Mme Elise Orzeszko — le plus éminent représentant de cette génération d'écrivains polonais qui débuta après les événements tragiques de 1863, au lendemain presque de la dernière révolution polonaise, entreprise sans chances sérieuses de réussite, et dont le seul résultat fut d'anéantir les derniers vestiges de liberté laissés, après le soulèvement de 1831, à la Pologne russe. A Varsovie, une réaction se manifestait alors contre les idées romantiques de l'époque précédente. C'étaient les commencements du « positivisme varsovien », qui devait durer environ trente ans, pour, finalement, vers les dernières années du siècle passé, provoquer de la part de la « Jeune-Pologne » une courte, mais brillante réaction néo-romantique... La littérature nationale devait maintenant être, avant tout, socialement utile; Mill, Comte et Darwin deviennent des autorités sans appel. Bien que Prus restât toujours fidèle à cette doctrine que, toute sa vie durant, il exposa dans ses célèbres « Chroniques », publiées dans différents périodiques varsoviens, il était trop artiste pour s'enfermer, comme romancier et nouvelliste, dans une étroite formule naturaliste et trop personnel pour ne pas se créer, avec le temps, une sorte de philosophie à lui, très idéaliste et presque spiritualiste. Sans posséder le style plastique de Sienkiewicz, Prus lui est supérieur par la profondeur de l'observation et la sincérité de l'émotion, qui se traduit, chez lui, par un humour très spécial, fait de tristesse et de résignation, mais aussi d'espoir « malgré tout », inconnu à la génération polonaise d'aujourd'hui.

Trois romans de Prus, traduits, comme beaucoup de ses nouvelles, en différentes langues, forment la partie la plus importante et la plus durable de son œuvre : *la Poupée* (1890), *les Emancipées* (1894) et *le Pharaon* (1897). Moraliste et philosophe, Prus, malgré une composition parfois décousue et de fâcheuses longueurs, y est surtout artiste. Voyant les hommes et les choses plutôt de l'intérieur que par leur aspect pittoresque, il s'intéresse en premier lieu au sort de la collectivité, et trace, avec un sens profond de la réalité, l'évolution que, sous la domination russe, dut subir sa nation après la faillite des derniers espoirs d'indépendance. Dans *la Poupée* (*Lalka*), c'est le conflit entre le romantisme d'avant 1863 et les idées positivistes, tendant à restreindre toutes les aspirations nationales au domaine de la vie économique, et où l'impuissance de toute une race se révèle, incapable, dans le morcellement et l'esclavage, de se maintenir, comme nation, au niveau de plus en plus compliqué de la vie moderne. *Les Emancipées* (*Emancypantki*), tout en faisant ressortir finement certains ridicules du mouvement féministe polonais, sont — dans la personne de leur héroïne — une profession de foi de cet idéalisme, de plus en plus mélancolique, qui donne aux écrits de Prus un caractère si noble et si élevé.

Remplir jusqu'au bout son devoir, le but fût-il très lointain, voilà ce qui, d'après Prus, reste à faire aux Polonais conscients de leur nationalité. Plus fortement encore il exprime cette pensée dans son dernier grand roman : *le Pharaon* (*Faraon*) où, sous un masque égyptien, apparaît le fond même de sa philosophie polonaise. Tôt ou tard, écrit-il, tout effort individuel, voué au bien de l'humanité, portera ses fruits; qu'importe alors si, ce jour venu, les semeurs d'aujourd'hui sont morts et oubliés, tout comme ce jeune Ramsès XIII, tombé dans la lutte que, pour le bien de sa nation, il avait entreprise contre la caste toute-puissante des prêtres! *Le Pharaon* est le plus beau roman de Prus et son œuvre la plus mûre. Sa maîtrise d'écrivain s'y affirme pleinement, surtout dans la peinture, très détaillée et très vivante, des différents rouages formant une société; sous la forme symbolique, des mouvements d'âme collective y sont décrits, qui, profondément humains, sont de tous les pays et de tous les âges. Dans ses jolies nouvelles, une jovialité attendrie et une façon, très claire, mais toujours bienveillante, de voir les ridicules de la nature humaine, l'apparentent d'assez près à Dickens.

Partie du positivisme et du naturalisme, fort nourrie de science, l'œuvre de Prus, sans jamais perdre de vue la réalité, aboutit, en ses conclusions, aux mêmes résultats pratiques que l'œuvre des grands romantiques polonais. Chez une nation captive, qui veut vivre, l'amour de la patrie doit dominer tout. Peu d'hommes, en Pologne, ont su, de notre temps, le voir aussi clairement, le sentir aussi profondément et le dire avec autant de conviction et autant d'art. Trop âgé et trop malade pour s'orienter dans le brusque bouleversement provoqué dans son pays par la révolution russe qui, cruellement, étouffa tant de germes d'espoirs à peine éclos, Boleslas Prus s'en va laissant après lui le souvenir d'un des plus nobles fils de sa malheureuse patrie. — A. DE LADA.

Sabran (DELPHINE DE), *marquise de Custine*, par Gaston Maugras et le cte P. de Croze-Lemercier (Paris, 1912). — Romanesque, la vie de Delphine de Sabran le fut entre toutes; et, si nous la connaissons surtout au moment où elle fut mêlée à la vie de Chateaubriand, il ne faudrait pas croire qu'elle ait été obscure, unie et monotone jusqu'à l'époque où elle rencontra René. Certes, c'est sa liaison avec le célèbre vicomte qui attire nos regards; mais on peut bien dire que cette liaison ne fut qu'un accident, ou, si l'on préfère, un épisode dans sa vie. Elle n'avait pas attendu de le rencontrer pour avoir le désir de « vivre sa vie », comme l'on dit aujourd'hui, et même pour la vivre; et si, pendant quelques années, toutes ses pensées furent tournées vers Chateaubriand, toutes ses joies et toutes ses souffrances vinrent de lui, pendant un plus grand nombre d'années encore, elle éprouva une foule considérable de sentiments qui ne prévoyaient en rien la venue du grand homme. Elle a prétendu, il est vrai, qu'elle ne souffrit jamais tant que lorsqu'elle fut l'amie de René, et il n'est de duretés dont Gaston Maugras et P. de Croze-Lemercier n'accablent à ce sujet l'auteur des *Martyrs*. Il convient peut-être d'être plus indulgent. C'est une singulière destinée que celle de nos grands hommes : on croirait toujours que nous leur en voulons de leur grandeur, et nous cherchons leurs petitesses avec un soin jaloux. Sans doute, Delphine de Sabran ne trouva pas dans sa liaison tous les bonheurs qu'elle avait espérés; mais, au risque de paraître barbare, avouons que le génie de l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* nous intéresse plus que les joies amoureuses d'une grande dame, ou, si vous voulez, d'une petite femme. Nous ne ferons point d'ailleurs à Mme de Custine l'insulte de croire que la mort de son beau-père sur l'échafaud, la mort de son mari sur l'échafaud, la mort de ses amis sur l'échafaud, la mort de son fils aient pu la troubler moins qu'une impertinence de Chateaubriand. Chateaubriand l'a fait souffrir, c'est possible; mais ne lui a-t-il pas donné aussi quelques joies, et enfin n'est-ce pas à lui qu'elle doit cette nouvelle biographie que l'on publie aujourd'hui, où elle nous est présentée en beauté par deux érudits savants, élégants, diserts et un peu amoureux?


Delphine de Sabran, d'après une miniature.

Elle ne s'appela, d'ailleurs, jamais Delphine, quoiqu'on lui ait donné ce nom toute sa vie. Louise-Eléonore-Marie de Sabran naquit le 18 mars 1770 à Paris. Son père, le comte de Sabran, glorieux soldat, et ayant quelque cinquante ans de plus que sa femme, mourut comme l'enfant avait cinq ans. Sa mère, Françoise-Eléonore Dejean de Manville, d'une vieille famille du Languedoc, demeura veuve à vingt-cinq ans. Elle avait deux enfants : Delphine et Elzéar. Sa liaison avec le chevalier de Boufflers, liaison qui devait durer jusqu'à sa mort, la consola bientôt de son veuvage. La tendresse qu'elle éprouvait pour ses enfants était passionnée. Elle prit le plus grand soin de leur enfance. Elle s'occupe également de leur donner de l'instruction et des talents de société, et les succès dramatiques de Delphine et d'Elzéar sont considérables : la reine désira les entendre. Dans le choix d'un précepteur, Mme de Sabran fut moins habile. L'abbé Bernard avait une singulière façon d'entendre son métier; et ce ne fut qu'au bout d'un assez long temps que la pauvre mère s'aperçut qu'il éloignait d'elle entièrement ses enfants. Cependant, Delphine grandissait en âge et en beauté. Ses débuts à la cour avaient été appréciés. L'heure du mariage sonna. Après d'assez longues négociations, le 31 juillet 1787, elle épousait, à Anisy, Armand de Custine, fils du général de Custine, cérémonie douloureuse et comique. La pauvre Delphine est toute pâle des derniers conseils que sa mère lui a donnés; le jeune Armand, souffrant d'une rage de dents, s'est fait enlever par un dentiste maladroit un petit morceau de la mâchoire. Il a la joue prodigieusement enflée. La journée se termine mieux pourtant qu'elle n'avait commencé; et Mme de Sabran, en rendant compte à Boufflers, lui écrivait le soir même : « Adieu! que ne suis-je à présent à la place de ma fille, et que n'es-tu à la place de mon fils, après en avoir obtenu comme eux la permission en face de l'Eglise! car, autrement, c'est une œuvre du démon qui nous met en enfer dans ce monde et dans l'autre, comme dit saint Augustin. » Les premiers temps du mariage furent admirables; et, soit à Plombières, soit à Anisy, les deux jeunes époux vécurent une véritable idylle. Ils en furent récompensés par la venue au monde de deux beaux garçons, Gaston et Astolphe. Mais l'époque n'était plus aux idylles; et le séjour à Paris leur était néfaste. Pendant qu'à la suite de son père, Armand de Custine se jette à corps perdu dans les idées nouvelles; pendant que Mme de Sabran fuit à Rheinsberg, Delphine, sous la conduite de la comtesse Alexandre de La Rochefoucauld et de la marquise de Chateaubriand, mène une vie élégante, mondaine et joyeuse. La tête lui tourne en vérité. Elle est d'une légèreté inconcevable. Surtout, elle a comme la spécialité des confidences. Chacun lui confie ses amours; et cela l'émeut, la trouble, la rend même peu sûre pour ses amies. Ces confidences, pourtant, ne lui suffisent pas; ce n'est que hors-d'œuvre, ce n'est qu'excitant. Elle se désole de voir que rien ne vient après. Elle l'écrit à son frère, à qui toute sa vie elle fera des confidences invraisemblables, et qui les accueillera toujours avec sérieux. Elle est découragée : « Mon pauvre frérot, lui écrit-elle le 28 janvier 1792, tu as bien raison de me prêcher, j'en ai bien besoin, j'ai une bien mauvaise tête qui travaille toujours, qui me tourmente; je ne suis contente de rien; une insouciance, un découragement total s'est emparé de moi. Je suis loin d'être heureuse, et je ne sais trop pourquoi. Oh! je serai bien maussade aujourd'hui, je suis fâchée de l'avoir choisi pour t'écrire, car je t'ennuierai à mourir, mais je suis triste, et je sens une douceur incroyable à te le dire. »

Le sort allait donner des raisons à ces chagrins sans cause. Gaston de Custine meurt de la petite vérole. A Paris, les événements se précipitent. Les massacres de Septembre ont lieu. Mais les malheurs publics ou privés ne la troublent pas longtemps. Sa tête est véritablement mal organisée. Elle revient sans cesse à ses amours. Elle allait pourtant montrer quelque énergie dont on ne l'aurait pas crue capable. Le 22 juillet 1793, son beau-père, le général de Custine, est arrêté; on lui reproche ses insuccès à l'armée. Le 16 août, il paraît devant le tribunal révolutionnaire. Delphine, qui est seule, sans appui — son mari a été également arrêté — assiste à toutes les séances du tribunal. Les cris, les menaces du public ne l'effrayent pas, ou du moins ne paraissent pas l'effrayer. Jusqu'au dernier jour, elle garde sa place aux pieds du général, qui, condamné à mort le 28 août, est exécuté le lendemain. Ces profondes émotions ne lui laissent pas plus de sérieux. Certes, elle va voir son mari dans sa prison, elle fait son possible pour le sauver; mais, entre deux visites, elle parle encore de ses amours. Elle montre le plus grand dévouement pour Custine; mais elle écrit à son frère : « Pour Armand, depuis longtemps, pour de puissantes raisons, nous vivions chacun de notre côté; nos derniers malheurs nous ont rapprochés; ma conduite, mon dévouement absolu à lui et à ce qui lui était cher l'a touché et l'a rendu amoureux comme il ne l'a jamais été. Moi, je n'ai que l'amitié la plus tendre, et rien de plus. Cela le désole, mais il est dit que je fuirai toujours le bonheur. A présent qu'il m'aime, je suis tout entière à un autre : d'esprit seulement, bien entendu, mais enfin, cela écarte de nous la paix et le bonheur. » Quelques jours après, Armand était exécuté.

A son tour, Delphine est décrétée d'arrestation chez elle. Ayant voulu s'échapper, elle est enfermée à Sainte-Pélagie, puis à la prison des Carmes. Son cœur parle encore. Aux Carmes, elle rencontre le général de Beauharnais. C'est la grande passion, passion que ne saurait empêcher la présence de Joséphine de Beauharnais. Les deux femmes sont amies. Elles partagent la même cellule. Mais Beauharnais monte bientôt sur l'échafaud. Après Thermidor, Delphine obtient la liberté. Dès lors, elle n'a plus qu'un désir, revoir sa mère. La réunion a lieu en août 1795, à Zurich. Elle n'est que pour peu de jours. Delphine ne veut pas quitter définitivement la France. Ce serait perdre le peu qui lui restait, renoncer à rentrer dans les biens qui lui ont été confisqués. Elle ne le peut, pour son fils. En dé-

cembre 1795, nous la retrouvons à Paris. Elle essaye de se distraire en faisant de la peinture. Elle fait des visites aux puissants du jour. Tallien, Fouché, Boissy d'Anglas sont ses grands amis. Mais les soucis ne lui manquent pas: soucis d'argent, soucis de santé, soucis de cœur aussi. Elle écrit à sa mère, le 12 janvier 1797, le vide de son cœur : « Il est vide. Je cherche un cœur qui corresponde avec le mien, et ma recherche est vaine, et mes faibles charmes disparaissent, et les années s'écoulent. Je n'aurai pas, comme toi, dans mes années sérieuses, un ami, un tendre et unique ami. Ma position actuelle m'en fait plus que jamais la nécessité, et m'a amenée même à m'occuper d'une autre idée qui, jusqu'à ce moment, m'était étrangère : je voudrais me marier. » Beurnonville, l'ambassadeur de la République à Berlin, se présenta comme mari. Elle hésita, puis se retira, devant la grande colère de son frère Elzéar. Elle usa du moins de son influence sur l'ambassadeur pour faire rayer sa mère et Boufflers de la liste des émigrés. En 1800, toute la famille est réunie à Paris. Delphine est heureuse. Delphine a des amies : Mme de Rosambo, Mme de Dreux-Brézé, la princesse de Vaudémont. Delphine travaille la peinture. Mais le cœur de Delphine est toujours vide et inoccupé : c'est le moment où paraît Chateaubriand.

Elle l'avait déjà rencontré avant la Révolution, chez sa belle-sœur, la comtesse de Chateaubriand. Il n'avait pas alors fait impression sur elle ; elle tombe maintenant sous le charme ; car c'est un véritable charme qui l'enchaîne au « Génie », comme elle l'appelle, et dont elle ne pourra plus se délier. Le Génie, à ce moment, est au mieux avec Mme de Beaumont. Il n'en est pas moins enchanté de sa nouvelle conquête ; et, lorsqu'il part pour l'Italie, où doit mourir Pauline, il supplie Mme de Custine de venir le voir à Rome. Mais Delphine demeure à Paris et achète, près de Lisieux, le château de Fervaques. C'est là que René la viendra voir. Il y arrive en août 1804 ; elle a invité, pour le distraire, Chênedollé ; et les quelques jours que le grand homme passe là sont délicieux. Il revient en octobre ; mais Chênedollé est remplacé par des gens ennuyeux, et le « Génie » se montre assez désagréable, au grand désespoir de son amie. La liaison se continue, tantôt heureuse, tantôt triste, selon les humeurs de Chateaubriand, jusqu'à son départ pour l'Orient, en 1806. Il a promis de n'être absent que trois mois ; mais le voyage se prolonge, et Delphine ne reçoit aucune nouvelle. Longtemps elle patienta ; elle a toujours l'espoir qu'il lui reviendra ; elle lui pardonne ses liaisons retentissantes. Un jour, enfin, elle renonce à lutter, elle voyage pour distraire sa douleur. C'est en 1811 qu'elle annonce son départ, nécessité, dit-elle, par la santé d'Astolphe. René se plaint d'être abandonné. Elle résiste pourtant. Elle passe toute l'année 1812 en Italie, traverse le Tyrol, la Bavière, la Souabe, revient par la Suisse et Genève. Elle y apprend l'arrestation de son frère, coupable d'entretenir une correspondance suivie avec Mme de Staël. Elle accourt à Paris, et, après la délivrance d'Elzéar, revient à Genève, où Astolphe est malade. L'avenir d'Astolphe l'inquiète. On est en 1814. Elle prévoit la débâcle de l'Empire, et envoie au comte d'Artois son fils. Il ne récolte rien, pourtant, quand les Bourbons sont à Paris. Il accompagne Talleyrand à Vienne, et il y est bien accueilli ; mais il demeure inquiet, tourmenté ; il a des crises de mysticisme. C'est pour lui, maintenant, que Delphine souffre ; c'est pour lui qu'elle souffrira jusqu'à la fin. Il ne sait se décider. Il songe à épouser Albertine de Staël, et il hésite tant que Victor de Broglie prend les devants. Il reste en Allemagne, et il y est malade. Delphine le rejoint à Francfort, en décembre 1815. Elle y mène une vie assez agréable. Rachel de Varnhagen lui est surtout une précieuse amie ; et ce ne fut pas sans pleurs que les deux femmes se séparèrent.

Enfin, c'est désormais la vie à Fervaques. La pauvreté s'y fait sentir, quand les récoltes sont mauvaises. Delphine s'occupe de plantations, jardine, soigne l'intérieur du château, étudie l'allemand, fait de la peinture. Elle songe surtout à l'avenir d'Astolphe. Elle veut le marier : « Il faut absolument, écrit-elle à sa mère, que nous trouvions une femme cet hiver, et une femme riche, car, sans cela, il vaut mieux rester comme nous sommes. » Le 12 mai 1821, Astolphe épousait Mlle Léontine de Saint-Simon de Courtomer. Il faut qu'il ait aussi une situation. Chateaubriand est ministre. Delphine le presse de nommer son fils pair de France. Mais, le 7 juillet 1823, sa belle-fille mourait, laissant un fils, Enguerrand ; l'année suivante, Chateaubriand quittait le ministère ; peu de temps après, une aventure peu honorable brisait la vie d'Astolphe. La mesure n'était pas comble. En octobre 1825, le petit Enguerrand mourait d'une fièvre cérébrale. Mme de Custine n'avait plus qu'à disparaître à son tour. Chateaubriand se trouvait à Lausanne. Elle voulut le revoir, et partit pour Genève. Le 15 juillet 1826, elle mourait à Bex. — JACQUES BOMPARD.

Souvenirs (MES); *1848-1912*, par Jules Massenet (Paris, 1912). — Le premier souvenir musical de Massenet date d'une des journées les plus troublées du siècle. Le 24 février 1848, jour de la révolution, tandis qu'on entendait, de la rue de Beaune où ses parents habitaient alors, les balles siffler dans les Tuileries, sa mère, à la lueur des chandelles, lui mit pour la première fois les doigts sur le piano. Pour l'initier davantage à la connaissance de cet instrument, elle avait tendu, le long du clavier, une bande de papier sur laquelle elle avait inscrit les notes correspondant à chacune des touches blanches et noires, avec leur position sur les cinq lignes. C'était fort ingénieux, dit Massenet, et il n'y avait pas moyen de se tromper. Cette femme était assez remarquable, s'il faut en croire la tendre piété filiale de son fils. C'était un peu une dame de l'ancien régime, toute au souvenir de Marie-Antoinette et au culte des Bourbons, tandis que son mari, officier supérieur sous Napoléon Ier, grand ami du maréchal Soult, était tout à la mémoire de l'Empereur. Cette diversité d'opinion n'était pas rare alors dans les familles, mais elle n'en altérait nullement la bonne entente, et les parents du petit Massenet se réjouirent fort tous deux de ses succès au Conservatoire, où il fut reçu à la classe de piano le 9 octobre 1851. Il avait alors neuf ans et, jusqu'à ce jour, sa mère avait été son seul professeur. Ce fut Auber qui le reçut et le complimenta ; Auber, l'illustre auteur de *la Muette de Portici*, charmante figure, bien française, que Massenet crayonne agréablement. Le maître, malgré son âge (il était né à Caen en 1782), avait gardé d'admirables yeux noirs, pleins de flamme et de finesse. C'était un boulevardier dans toute la force du terme, et il venait au Conservatoire, dont il était directeur, dans un élégant tilbury qu'il conduisait lui-même.


Massenet à trente-cinq ans. (Phot. P. Petit.)

Lui, qui avait vu la Terreur, devait attendre la Commune pour mourir, et celle-ci lui semblait encore plus terrible que l'autre. Rencontrant en pleine insurrection un ami, qui se désespérait comme lui des jours terribles que l'on traversait, Auber lui dit, avec une expression de lassitude indéfinissable : « Ah ! j'ai trop vécu ! » — Puis il ajouta avec un léger sourire : « Il ne faut jamais abuser de rien. »

Les maîtres de Massenet au Conservatoire furent Laurent et Savard père. Le premier avait eu une destinée assez bizarre. Premier prix de piano sous Louis XVIII, il était devenu officier de cavalerie, puis avait quitté l'armée pour entrer comme professeur au Conservatoire royal de musique. Massenet n'était pas riche alors ; habitant Montmartre, il venait tous les jours derrière le Panthéon, chez Savard, qui lui donnait des leçons de contrepoint, et, s'il ne prenait même pas l'impériale d'un omnibus, c'était pour mettre de côté, sou par sou, le prix des leçons dont il aurait à s'acquitter. Cependant, sa vie s'écoulait, heureuse et laborieuse, quand les médecins ordonnèrent à son père de quitter Paris pour aller suivre un traitement à Aix, en Savoie. S'inclinant devant cet arrêt, ses parents partirent pour Chambéry et emmenèrent avec eux le jeune Massenet, dont la carrière fut interrompue. Il resta à Chambéry deux longues années, continuant ses études classiques et les faisant alterner avec un travail assidu de gammes et d'arpèges, de sixtes et de tierces. C'était là sa seule consolation, car les Savoisiens d'alors étaient bien retardataires dans leur goût musical. Dans les salons où il allait, payant son écot de quelques morceaux de piano, il jouait quelquefois l'exquise page de Schumann intitulée *Au soir*, et cela lui valut un jour la singulière invitation ainsi conçue : « Venez nous amuser avec votre Schumann, où il y a de si détestables fausses notes ! » Ses emportements d'enfant ne résistèrent pas longtemps à de tels propos ; un soir, il s'échappa du toit paternel, sans un sou dans sa poche, sans un vêtement de rechange, et partit pour Paris, où il trouva asile chez sa sœur aînée. Quelques mois lui firent regagner le temps perdu en Savoie ; le 26 juillet 1859, un premier prix de piano vint s'ajouter pour lui à un prix de contrepoint et de fugue. Ce succès n'augmenta pas ses ressources, et les besoins de sa vie réclamaient quelque chose de plus positif. Il commença par donner des leçons de solfège et de piano dans une petite institution de quartier, puis il accepta de tenir le piano dans un café de Belleville ; c'était le premier où l'on fit entendre de la musique, et Massenet recevait trente francs par mois. Ce n'était pas assez ; aussi à ces appointements il ajoute ceux de timbalier au théâtre Lyrique, alors boulevard du Temple, et bientôt on lui confia, dans ce même théâtre, les parties de tambour, tamtam, triangle et autres instruments retentissants. C'était une grande fatigue pour lui que de veiller le samedi de minuit à six heures du matin, mais il vivait à peu près, et il avait le temps de préparer son concours à l'Institut. Il obtint le grand prix de Rome en 1863. C'est à Berlioz qu'il dut en partie son succès, et il l'embrassa dans la grande cour carrée du Louvre, où il attendait le résultat, tandis qu'Auber disait à l'auteur de la *Damnation* : « Il ira bien, ce gamin-là, quand il aura *moins* d'expérience ! »

Il partit seul pour Rome. Le temps n'était plus où les professeurs accompagnaient leurs élèves jusque dans la cour des messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires ; heureux temps plein de naïveté, où Couder, le peintre préféré de Louis-Philippe, criait à son élève particulier : « Surtout, n'oublie pas ma manière ! » C'est de ce peintre que le roi disait : « Couder me plaît. Il a un dessin correct, une couleur satisfaisante, et il n'est pas cher ! » Nous ne nous étendrons pas sur les trois années durant lesquelles Massenet resta en Italie, les brimades qui lui firent passer dans le Colisée sa première nuit à Rome ; ses visites à Naples, à Subiaco, où la *zampogna* rustique d'un berger lança une bouffée mélodique qui devint les premières notes de *Marie-Magdeleine*. L'Italie d'alors était encore toute poétique ; le Forum n'était que le *Campo Vaccino*, et l'on croisait partout des paysans à la Léopold Robert, dont l'un répondit même lyriquement à Massenet qui lui demandait l'heure : « Il est sept heures, l'air en tremble encore ! » (*Sono le sette, l'aria ne treme ancora!*) C'est à Rome, sur les marches de l'Ara-Cœli, qu'il rencontra pour la première fois la jeune fille qu'il devait épouser peu de temps après. Il allait d'abord tomber malade dès son retour à Paris, frappé par le choléra qui sévissait alors. C'est à ce moment qu'il écrivait *Poème d'avril*, inspiré par les poésies d'Armand Silvestre. Il dut à cette œuvre de voir sa première musique imprimée. Bientôt, sur la demande d'Ambroise Thomas, les directeurs de l'Opéra-Comique, Ritt et de Leuven, lui confièrent un ouvrage en un acte, *la Grand'Tante*, de Jules Barbier et Charles Grandvallat. Cette œuvre, qui eut la chance d'avoir Capoul pour interprète, servit de lever de rideau au grand succès du moment : *le Voyage en Chine*, de Bazin. Massenet ne semblait pas avoir gardé un bon souvenir de Bazin, dont il avait été un instant l'élève au Conservatoire. Il parle de la forme dure et peu aimable de son enseignement, et ce fut la cause pour laquelle il quitta bientôt son cours. La *Grand'Tante* fut jouée quatorze fois ; la partition manuscrite (non gravée) disparut dans l'incendie de l'Opéra-Comique, en 1887. C'est alors qu'Ambroise Thomas, qui semble vraiment avoir été un bon génie pour Massenet, le présenta à Michel Carré, lequel lui confia un poème en trois actes : *Méduse*. La partition fut terminée juste au moment de la déclaration de la guerre, et Massenet dut attendre jusqu'à la fin de l'Année terrible pour reparaître au concert avec les *Scènes pittoresques*. Cependant, la vie restait difficile pour lui ; un sujet de ballet proposé par Théophile Gautier, *le Preneur de rats*, n'aboutit pas ; la musique de scène des *Erinnyes* ne fit qu'ajouter au succès de Leconte de Lisle ; un opéra-comique, *Don César de Bazan*, ne réussit pas, et *Marie-Magdeleine*, malgré l'enthousiasme de Pauline Viardot, qui chanta le rôle au Concert National fondé par Hartmann à l'Odéon, en collaboration avec Duquesnel, n'eut qu'un succès d'estime. Massenet ne se décourageait cependant pas ; une force invincible conduisait sa vie ; il sacrifiait héroïquement une partition des *Templiers*, parce que cette pièce le mettait, par ses situations historiques, dans une voie déjà parcourue par Meyerbeer. Son premier réel succès fut *Eve*, mystère en trois parties, exécuté aux concerts de l'Harmonie sacrée, que Lamoureux venait de fonder au cirque des Champs-Elysées. *Le Roi de Lahore* vint ensuite, représenté à l'Opéra, direction Halanzier, le 27 avril 1877. Immédiatement, il fut joué en Italie, à Milan, Rome, Venise, Pise, et Massenet eut la bonne fortune d'être présenté le même jour au pape Léon XIII, nouvellement intronisé, et à la reine Marguerite. A son retour à Paris, il fut nommé professeur de fugue et de contrepoint au Conservatoire, à la place de Bazin, qu'il remplaça également à l'Académie. C'était pour lui l'entrée dans la gloire, et nous n'avons pas à le suivre plus loin dans ses Mémoires, qui ne font plus guère que relater, d'*Hériodade* à *Roma*, toutes les étapes triomphales de sa carrière si bien remplie (v. la biographie de Massenet, p. 564). Constatons, en terminant, que ce livre est peut-être un peu hâtivement écrit pour mériter le titre de « Mémoires ». De 1860 à 1912, Massenet a croisé sur sa route les plus illustres personnages et il ne sait pas nous le dire. Il a connu Berlioz et Wagner, et pas une anecdote, pas même une épithète n'est ajoutée à leur nom. Peut-être ne faut-il voir là que le résul-

tat de la bienveillance si connue de Massenet, qui aimait mieux ne rien dire que d'être désagréable à qui que ce fût. On trouvera dans ce livre son haut et noble amour du travail, qui le faisait asseoir à sa table dès cinq heures du matin. Il avait toujours un opéra en train, et il en apprenait par cœur le livret afin de l'avoir toujours présent à la pensée, sans être forcé d'en garder le texte en poche. Sa fécondité étonnait tous ses confrères, et, à ce propos, le spirituel Reyer rimait les vers suivants :

Le « Mage » est loin, « Werther » est proche,
Et déjà Thaïs est sous roche ;
Admirable fécondité....
Moi, voilà dix ans que je pioche,
Sur le « Capucin enchanté ».

Ses élèves et, parmi eux, il faudrait citer tous les musiciens les plus célèbres d'aujourd'hui : Charpentier, Bruneau, Vidal, Rabaud, Xavier Leroux, Reynaldo Hahn, Florent Schmitt, etc., sont unanimes à vanter son érudition et sa mémoire prodigieuse. On l'a dit tourmenté du désir de plaire; non pas, mais d'être aimé. C'était le fond de sa nature nerveuse et inquiète et, certes, on aimera encore longtemps l'auteur de *Manon* et de *Werther*.

« Il faut méditerraniser la musique », disait Nietzsche, revenu du wagnérisme jusqu'à le détester. Massenet aura été un de ceux qui ont le plus contribué à ce résultat. — Gauthier-Ferrières.

Nous reproduisons ci-dessous une lettre que le Maître adressait à notre collaborateur musical au sujet de sa dernière œuvre *Roma*, qui fut jouée à l'Opéra en février 1912, et dont le compte rendu a paru dans le *Larousse Mensuel* en juillet dernier :

Mon cher confrère,
mon cher ami,

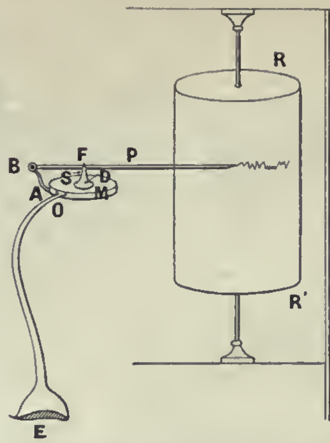
quand un musicien de votre valeur veut bien me reconnaître des qualités et exprimer son opinion avec une si parfaite bienveillance,
cela m'honore
et m'émeut, d'autant plus
que vous serez lu maintenant et toujours.
"Le Larousse est consulté dans tout l'univers.

grandement, affectueusement
je vous remercie !...

Massenet

Voix parlée (*Recherches expérimentales sur l'inscription de la*), par Théodore Rosset, (Paris, 1911, in-8°.) — L'étude scientifique de la parole est de création récente, et le nom de *phonétique*, par lequel on la désigne, a été proposé par Bréal et Baudry, deux linguistes contemporains, dont le premier vit encore aujourd'hui. Les grammairiens n'ont pas manqué à l'antiquité grecque et latine. Cependant, les renseignements qu'ils nous ont laissés sur la prononciation sont d'ordinaire assez imprécis. Leurs descriptions sont incomplètes, et ils emploient, pour caractériser la nature des sons, des épithètes vagues, telles que *sombre, clair, sonore, sourd, grave, aigu, moyen*, etc. Les Hindous ont été des observateurs pénétrants et minutieux des sons de leurs langues, et le sanskrit nous offre un modèle d'alphabet phonétique. Mais leurs travaux ne sont connus dans le monde occidental que depuis une centaine d'années. On sait, d'ailleurs, le rôle considérable joué par la découverte du sanskrit dans le développement de la science du langage. Quant aux grammairiens des peuples modernes, ils ont apporté longtemps, dans leurs descriptions et classifications des sons humains, la même imprécision que leurs devanciers grecs et latins. C'est seulement au XIXe siècle, étant donné l'essor croissant de l'esprit scientifique et les besoins créés par l'enseignement des langues vivantes, que les faits de prononciation ont été observés exactement et classés avec méthode.

Les organes des sens ont d'abord été les seuls instruments des phonéticiens : la vue et le toucher vérifiaient le jeu des organes; l'ouïe surtout était mise à contribution, pour démêler les diverses nuances vocaliques et les variétés d'articulation. Mais on s'aperçut bientôt, malgré les progrès réalisés, que l'observation par les sens était insuffisante. Toutes les oreilles ne sont pas également fines. En outre, certains savants aiment à simplifier les faits; d'autres, à mettre en relief la diversité infinie des phénomènes. Tel phonéticien affirme que, dans le mot *médecin*, prononcé sans e muet médial, le *d* est devenu un simple *t* au contact de la sourde *s*. Un autre reconnaît que la sonorité du *d* est disparue, mais soutient que l'articulation dentale est encore celle du *d*, non celle du *t*. Lorsque les deux écoles engagent une polémique, l'autosuggestion vient souvent altérer la pureté des observations ou des expériences. De la meilleure foi du monde, on entend et même on reproduit les nuances phonétiques dont l'existence a été contestée, ou bien, au contraire, on ne perçoit pas des différences sensibles à des oreilles moins prévenues. Naguère une controverse sur le rôle de l'e muet dans la versification française a fourni des exemples de l'une et de l'autre erreur. Une méthode plus rigoureuse et plus impersonnelle est donc nécessaire.



Tambour inscripteur. — M, membrane de caoutchouc; D, disque de métal; S, support vertical terminé en forme de fourche F; AB, tige fixée sur le côté du tambour BF, levier très léger, articulé en B; O, trou mettant en communication l'intérieur du tambour avec l'embouchure E; RR', cylindre enfumé.

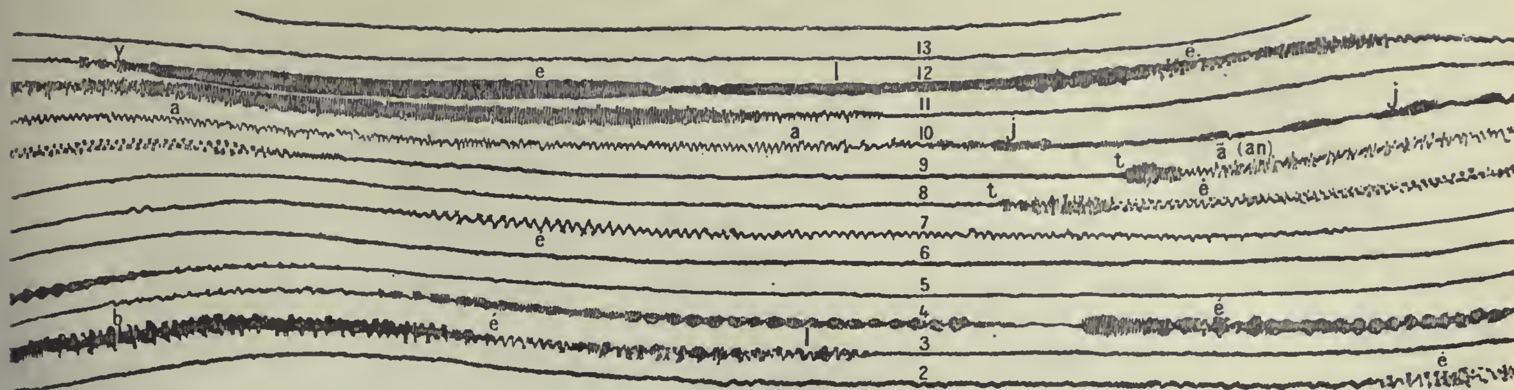
C'est le physiologiste Marey qui, par sa méthode graphique, par l'inscription des mouvements organiques au moyen d'appareils enregistreurs, provoqua, il y a quelque vingt-cinq ans, la création de la phonétique expérimentale. Aux travaux de Marey se rattachent ceux du Dr Rosapelly, et surtout ceux de l'abbé Rousselot, dont l'important ouvrage : *les Modifications phonétiques du langage*, a paru en 1891, et pour qui a été créé, en 1897, un laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France. Plus récemment (1911), des *Archives de la parole* ont été inaugurées à la Sorbonne, à l'instigation de Ferdinand Brunot, dont un élève, Théodore Rosset, dirige l'Institut de phonétique de l'université de Grenoble. Ce dernier savant a soumis à une critique sévère les instruments employés jusqu'à présent, et a lui-même construit un nouvel appareil pour la transcription de la voix parlée.

Le domaine de la phonétique, d'après Rosset, « va de l'apprentissage pratique d'une langue vivante à l'analyse mathématique des sons, à l'étude physiologique des articulations, à l'explication psycho-physiologique de leurs transformations ». Dans son livre, l'auteur laisse de côté le point de vue pédagogique, ainsi que les rapports entre la psychologie et la physiologie de la parole. En ce qui concerne les articulations, il mentionne seulement l'usage des *ampoules exploratrices*, petites capsules de caoutchouc reliées à des tambours inscripteurs et permettant d'enregistrer la pression des lèvres, l'élévation de la langue, les vibrations du larynx, etc. Il passe sous silence le *palais artificiel*, moulage destiné à recueillir le tracé des mouvements de la langue. Il préconise l'emploi de la cinématographie pour une analyse des mouvements extérieurs de la phonation. La photographie ordinaire est défectueuse, car elle fixe des attitudes conscientes et volontaires, tandis que la parole se compose d'une série de mouvements involontaires. Les cinématographes du commerce sont d'ailleurs insuffisants, parce qu'ils font seulement 15 photographies à la seconde. Il faudrait pouvoir accoupler deux appareils faisant chacun 50 photographies à la seconde et travaillant avec une différence de phase de 1/2 dans le mouvement d'ouverture et de fermeture des obturateurs. On obtiendrait ainsi 100 photographies à la seconde. — Mais Rosset s'intéresse moins à la position prise par les organes pour l'émission des voyelles et des consonnes qu'aux sons eux-mêmes, considérés indépendamment des articulations qui les produisent. Et en effet, quoique les phonéticiens définissent d'ordinaire les sons par l'articulation qui les engendre (v. *Alphabet universel*, dans le *Larousse Mensuel* de juillet 1912), on doit reconnaître : 1° que la définition d'un son par l'articulation correspondante ne suffit pas à nous enseigner l'usage pratique de ce son (la prononciation d'un *th* anglais ou d'un *ch* allemand ne saurait être reproduite par un Français qui s'est contenté de lire un traité de phonétique : tout au plus peut-il s'en faire une certaine idée, (s'il connaît la parenté de ces phonèmes avec d'autres qui lui sont familiers) ; 2° qu'une articulation peut être plus ou moins déformée, le son restant intact; 3° qu'un même son peut être produit par des articulations très diverses. Autre chose est l'articulation, autre chose le son qui en résulte. Les voyelles émises par la bouche d'un homme sont reproduites par le bec d'un perroquet ou la plaque d'un phonographe. Il y a donc lieu d'étudier à part l'ébranlement sonore que nous appelons *voyelle* ou *consonne*. Si nous parvenons à représenter cet ébranlement par une courbe exacte, nous pourrons ensuite procéder à l'analyse mathématique des sons.

En tant que perçus par notre oreille, les éléments du langage sont des vibrations de l'air. La méthode idéale consisterait à enregistrer graphiquement ces vibrations. C'est ce qu'a tenté le physicien allemand Raps. Comme le son est produit par des dilatations et compressions successives de l'air, et comme les vibrations lumineuses ont dans l'air une vitesse de propagation variable avec la densité du milieu, Raps a imaginé un dispositif à franges d'interférences, destiné à mettre en évidence les variations de vitesse que subit un faisceau lumineux quand il traverse une région de l'air agitée par les mouvements vibratoires de la parole. Malheureusement, cet appareil n'a pu enregistrer qu'un nombre très restreint de phonèmes : *a, o, u, r*, et encore à l'aide d'un renforçateur, risquant fort de dénaturer les ondes sonores. Les variations de densité de l'air causées par la parole sont le plus souvent trop faibles pour déplacer sensiblement les franges d'interférence. L'ingénieuse méthode de Raps n'a donc pu servir aux phonéticiens.

L'enregistrement direct des vibrations de l'air étant jusqu'ici impraticable, on a dû se contenter d'inscrire les mouvements d'une membrane, souple ou rigide, ébranlée par les vibrations de l'air et vibrant à l'unisson. C'est un enregistrement *indirect*. Les appareils usités à cet effet sont ramenés par Rosset à quatre types essentiels :

A. *Les tambours inscripteurs*. Les tambours de Marey sont de petites cuvettes en métal, plates et recouvertes à leur partie supérieure d'une membrane de caoutchouc, au centre de laquelle est collé un support soutenant un long style. Ce style est rattaché par un levier au côté de la cuvette et va, par son extrémité libre, effleurer un cylindre enduit de noir de fumée, mû par un mouvement d'horlogerie. La cuvette est mise en communication par un tube avec l'embouchure où l'on parle. Les déplacements d'air produits par la parole impriment à la membrane de la cuvette des mouvements qui se traduisent en sinuosités blanches sur le cylindre noirci. C'est la courbe qui représente les mouvements de la membrane, et, indirectement, les mouvements phonateurs. — Ces tambours ont rendu des services aux phonéticiens. Ils ont été imaginés pour inscrire des mouvements d'organes. Aussi les a-t-on employés avec succès à étudier le jeu de certains organes phonateurs. Mais Rosset les considère comme impropres à enregistrer des vibrations sonores. D'abord, ce ne sont pas des intermédiaires absolument fidèles. Chacun semble avoir son individualité. Deux tambours aussi semblables que possible, réunis à une même embouchure par un tube en Y et par deux tuyaux d'égale longueur, donnent d'une même phrase deux transcriptions assez différentes. Marage a démontré que ces différences proviennent de la vibration des leviers, de la résonance des plaques, du renforcement causé par les embouchures et des déformations dues aux tubes. La résultante de toutes ces manifestations varie forcément avec chaque appareil et s'ajoute indiscrètement aux vibrations de la voix. Le même tambour n'est d'ailleurs pas constant avec lui-même à quelques minutes de distance. Enfin, ces appareils sont surtout sensibles aux déplacements d'air. Ils enregistrent assez fidèlement la hauteur et la durée d'un son, mais fort mal le timbre et l'intensité. Les tambours à membrane souple enregistrent surtout les consonnes. Pour les voyelles, il faut recourir à un tambour rigide. Or on ne saurait, dans le langage réel et vivant, dissocier les voyelles des consonnes. L'unité phonétique est la syllabe, et il y a continuité entre les éléments vocaliques et consonantiques de la syllabe. Du reste, il n'est pas possible de séparer les voyelles des consonnes par des définitions tranchées, et le même élément peut jouer, suivant la nature des phonèmes voisins, le rôle de voyelle ou



Réduction d'un graphique obtenu, avec l'appareil Rosset, de la phrase : *Les blés sont enjavelés* (prononcée : *Lé blé sõt ãjavelé*).

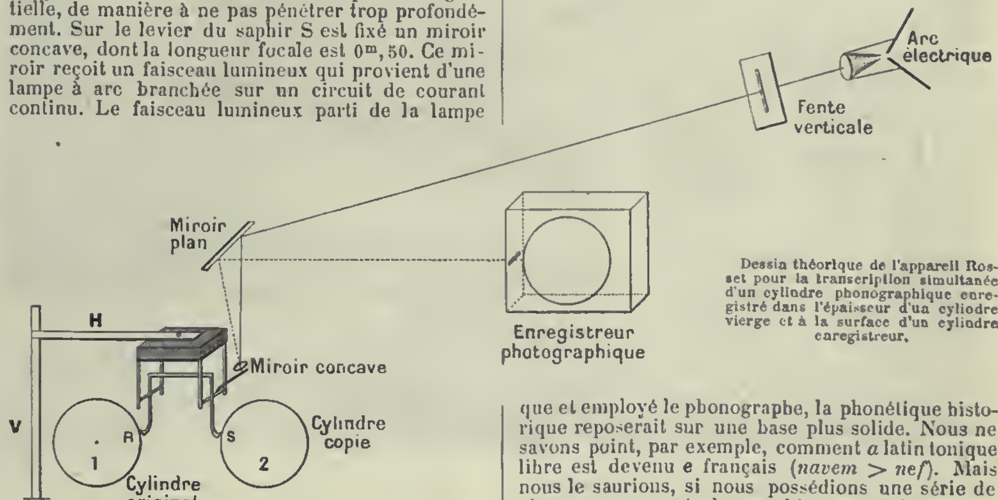
celui de consonne. L'auteur proscrit donc l'usage des tambours de Marey pour l'étude du son, en tant que mouvement vibratoire perçu par l'oreille.

B. *Les flammes manométriques.* Ce procédé a été imaginé par Kœnig. La disposition consiste en une cavité pratiquée dans une planchette de bois et fermée par une mince membrane. Deux tubes s'y engagent, dont l'un peut amener du gaz d'éclairage; l'autre, terminé par un bec, donne issue à ce gaz et permet de l'allumer. Si l'on parle dans une embouchure adaptée à la membrane, il se produit des compressions ou des dilatations du gaz de la cavité, et la flamme du bec monte ou descend. On reçoit l'image de la flamme sur un miroir tournant formé de quatre faces argentées, et l'on voit alors une série de dentelures qu'il est possible de fixer par le dessin : elles caractérisent les sons émis dans l'embouchure. En se servant d'un gaz photogénique (cyanogène, acétylène, etc.), on peut photographier ces flammes manométriques. — Ce procédé est exempt de quelques-uns des défauts reprochés aux tambours : les altérations provenant du levier, des articulations, des tubes, de la résistance du cylindre à plume, etc., sont naturellement supprimées. Mais il ne convient pas à l'enregistrement de la voix *parlée*. Les consonnes sourdes s'inscrivent mal. La flamme n'est pas impressionnée par certains sons brefs. Elle semble n'être pas très sensible aux vibrations propres de l'air, quand elles lui sont transmises telles quelles par la membrane, mais plutôt aux vibrations de la membrane elle-même, laquelle vibre par résonance. La méthode de Kœnig a été utilisée par les physiciens pour étudier la voix *chantée*. Les phonéticiens n'en peuvent tirer parti.

C. *Le téléphone écrivant.* C'est le procédé de Blake. Sur la plaque des écouteurs d'un téléphone, a été fixé un miroir qui reçoit un rayon lumineux et le réfléchit. Ce rayon réfléchi est dirigé sur un tableau noir ou sur un papier photographique. Les déplacements de la plaque sont ainsi enregistrés, et l'appareil parle en écrivant, ce que ne font ni les tambours ni les flammes. On peut donc vérifier la correspondance des courbes et des sons pendant l'enregistrement, mais les images sonores ne sont pas conservées. Or « il est nécessaire de conserver, avec les courbes, les sons qui les produisent », si l'on veut, après l'enregistrement, comparer l'échelle de sons à la série de courbes : « Son et courbe sont deux éléments indispensables ; la courbe pour l'étude scientifique, le son pour l'étude phonétique. »

D. *Le phonographe.* Ce précieux instrument, malgré ses défauts (timbre métallique, nasillement), que l'on pourra sans doute atténuer, donne de la voix humaine une reproduction qui en conserve tous les éléments caractéristiques : hauteur, intensité, timbre, durée. Mais les courbes du phonographe ne peuvent pas être lues et étudiées directement sur la cire. On a donc dû les transcrire en exagérant l'amplitude par rapport à la longueur, et en traduisant les différences de profondeur par les sinuosités d'une ligne sur un plan. Le principe de cette transcription consiste à installer sur un cylindre de phonographe un levier vertical, dont une extrémité porte un saphir rond et dont l'autre est munie d'une pointe fine effleurant un cylindre à noir de fumée. Le saphir rond appuie par un ressort sur le sillon phonographique. Lorsque le cylindre phonographique est mis en mouvement, le saphir suit les bosses et les creux du sillon, et le levier, exécutant un mouvement de va-et-vient autour de son centre, inscrit une courbe sur le cylindre enfumé. Dans la pratique, ce dispositif a besoin d'importantes corrections. Mais le procédé phonographique est encore loin d'être irréprochable : les tracés diffèrent suivant que l'appareil marche plus ou moins vite; ils varient aussi quand on répète la même transcription, avec la même vitesse, dans des conditions matérielles différentes. On n'est donc jamais assuré de refaire les même transcriptions dans les mêmes conditions, ce qui est contraire aux principes de la méthode graphique. Rosset explique ces anomalies en supposant que le saphir, tout en parcourant le même sillon, peut faire un chemin tout différent, suivant la partie du sillon sur laquelle il appuie. Du reste, cette méthode de transcription fournit non la courbe qui parle, mais une copie de cette courbe. Il faudrait pouvoir « lire et entendre en même temps la courbe d'un son ».

Appareil de Rosset. En étudiant un modèle de duplicateur pour obtenir mécaniquement des copies phonographiques destinées à l'enseignement de la prononciation française aux étudiants étrangers, Théodore Rosset a été amené à construire un appareil permettant la transcription simultanée d'un cylindre phonographique enregistré, d'une part dans l'épaisseur d'un cylindre vierge, d'autre part à la surface d'un cylindre enregistreur. Un duplicateur joint le cylindre original (1) au cylindre à copier (2). Sur le cylindre 1 appuie un saphir rond (R), placé de manière à bien fouiller les sillons. Les mouvements du saphir rond se transmettent, par un système de leviers, au saphir graveur (S), qui attaque le cylindre 2 suivant une direction plutôt tangentielle, de manière à ne pas pénétrer trop profondément. Sur le levier du saphir S est fixé un miroir concave, dont la longueur focale est 0m,50. Ce miroir reçoit un faisceau lumineux qui provient d'une lampe à arc branchée sur un circuit de courant continu. Le faisceau lumineux parti de la lampe



Dessin théorique de l'appareil Rosset pour la transcription simultanée d'un cylindre phonographique enregistré dans l'épaisseur d'un cylindre vierge et à la surface d'un cylindre enregistreur.

traverse une fente verticale, se réfléchit sur un miroir plan, puis sur le miroir concave, d'où il est renvoyé au miroir plan, et, après avoir passé par une fente horizontale, vient impressionner un enregistreur photographique enfermé dans une chambre noire. Le papier sensible de l'enregistreur reçoit le tracé des oscillations du faisceau lumineux sur le miroir concave et, par conséquent, le tracé des mouvements exécutés par le saphir graveur. Il y a à la fois inscription sonore et inscription visuelle. Après l'enregistrement, on peut comparer le son à la courbe, et le but poursuivi par l'auteur est atteint.

Sans doute, les courbes obtenues ne dessinent pas les mouvements des molécules aériennes, mais elles donnent des sensations auditives une représentation visuelle indépendante des altérations auditives individuelles. Les graphiques sont faciles à étudier. On y distingue beaucoup plus nettement que sur ceux des tambours les différentes catégories de phonèmes, ou même les variantes d'un même son. Les voyelles nous y apparaissent comme formées d'éléments non homogènes, comme une succession de timbres, ce qui explique l'évolution historique des voyelles, notamment sous l'influence des sons voisins. Par exemple, dans une phrase enregistrée en vue de l'étude spéciale de l'*e* (*les blés sont enjavelés*), le dessin de la voyelle *e* présente au moins trois formes différentes de périodes : « elles proviennent de ce que le son *e* est composé de voyelles différentes qui se suivent, et que l'on passe de l'une à l'autre insensiblement ». — L'analyse mathématique pourra être appliquée à ces courbes, et l'on classera et définira les voyelles suivant un principe rigoureux. Rosset envisage même la possibilité d'une synthèse pratique du son, à la condition de construire un appareil inverse de celui qui traduit en courbe visuelle le tracé sonore du phonographe. Cet appareil, dont l'auteur a établi les plans et qu'il est prêt à réaliser, transcrira en sillon phonographique une courbe quelconque d'un cylindre. Si donc on a enregistré une vingtaine d'*a* émis par autant de bouches françaises, on analysera les courbes obtenues, on en éliminera les particularités individuelles, et l'on dessinera avec les éléments communs la courbe de l'*a* français fondamental. Cette courbe servira à tracer un sillon phonographique permettant l'audition de l'*a* français type. On pourra ensuite le comparer aux autres voyelles françaises et aux *a* étrangers.

Cette analyse, forcément très incomplète, suffira sans doute à montrer l'originalité du livre de Rosset, la foi scientifique de l'auteur, et l'intérêt que présentent les études de phonétique expérimentale. Si nos ancêtres avaient connu la méthode graphique et employé le phonographe, la phonétique historique reposerait sur une base plus solide. Nous ne savons point, par exemple, comment *a* latin tonique libre est devenu *e* français (*navem* > *nef*). Mais nous le saurions, si nous possédions une série de phonogrammes et de graphiques échelonnés du IVe au Xe siècle. Nous pouvons seulement faire des hypothèses par analogie avec les phénomènes dont nous sommes actuellement témoins. Mais les linguistes futurs seront mieux partagés : bientôt, les dialectologues français auront à leur disposition des milliers de disques conservant pieusement les débris de nos patois. Dans quelque quatre-vingt-dix ans, quand on voudra faire l'histoire de la prononciation française au XXe siècle, on n'aura plus besoin de confronter les témoignages de grammairiens, ni de solliciter les textes par de subtiles déductions. On puisera dans les *Archives de la parole*. L'évolution des sons apparaîtra aux oreilles des linguistes. Le phonéticien abandonnera les incertitudes de la conjecture historique pour adopter la méthode rigoureuse des sciences physiques. — MAURICE ENOCH.

Voltaire seigneur de village, par Fernand Caussy (Paris, 1912, in-16). — En 1758, Voltaire s'établit à Ferney, dans le pays de Gex. Le lieu est parfaitement approprié à ses projets. Il se trouve ainsi dans les États du roi de France, si bien qu'il n'a rien à craindre de Messieurs de Genève, que ses ouvrages n'ont pas manqué de scandaliser. En même temps, il est si voisin de la frontière qu'il pourrait en un moment la franchir, dans le cas, peu probable, il est vrai, où le gouvernement de Versailles songerait à l'inquiéter. Là, il passe en paix, mais non point au repos, les vingt dernières années de sa vie.

Ce vieillard endiablé, qui parle toujours de mourir, voit en fait croître son activité avec ses années. Il exerce dans le monde des esprits une royauté incontestée. Mais il ne se borne pas à être

le premier journaliste en même temps que le premier écrivain de son temps. Il agit. Il applique ses théories. Il déploie un merveilleux sens pratique. Il trouve le moyen de faire le bien et d'en tirer profit. Il est philanthrope, en même temps qu'homme d'affaires. C'est ainsi que nous le montre le livre de Fernand Caussy sur *Voltaire seigneur de village*, livre très documenté, dont la composition gagnerait peut-être à être un peu resserrée, mais, tel qu'il est, fort intéressant.

Quand Voltaire achète Ferney (ou mieux *Fernex*), au prix de 14.000 livres, de Jacob de Budé, s'il désire se ménager une retraite sûre, il entend aussi occuper un domaine utile, obtenir le plus de profits possible avec le moins de dépenses. C'est ainsi qu'avec la terre, il acquiert cens, hommages, dîmes inféodées, fiefs juridiques, droits de haute et basse justice, etc. En même temps, il cherche à esquiver le payement des lods et ventes dus au comte de La Marche (fils du prince de Conti), suzerain du pays de Gex. S'il n'y peut réussir, en revanche, il obtient de Choiseul pour Mme Denis (car c'est sous le nom de sa nièce qu'il a acquis le domaine) un brevet à vie maintenant au propriétaire de Ferney l'exemption de certains impôts, comme la capitation ou le vingtième. Car il est auprès de la cour de Versailles un intrépide solliciteur. Soit qu'il dicte les suppliques ou les mémoires signés par Mme Denis, soit qu'il écrive en son nom aux ministres, à l'intendant, au subdélégué, qu'il excipe de sa qualité de gentilhomme de



la Chambre ou plus modestement de l'épithète de « Solitaire du Mont-Jura », il excelle à mêler la flatterie et l'esprit aux sollicitations, les considérations pratiques et les déclarations philanthropiques, à taire prudemment ce qui peut lui faire tort, à embrouiller la question avec un air de souveraine clarté, à faire le bon apôtre, à feindre la pauvreté alors qu'il est fort riche, ou la piété alors qu'il est fort impie.

A Versailles, sans lui accorder tout ce qu'il réclame — ce qui mènerait loin — et tout en prenant les mesures nécessaires contre son activité assez brouillonne, on se montre en général disposé à seconder ses vues et à lui témoigner une très honorable bonne volonté. Tout ce qu'on lui demande, c'est de ne pas se reconnaître l'auteur des petits écrits subversifs qu'il ne cesse de produire. Il est par lui-même, du reste, assez porté à cette prudence, car il ne cherche point le martyre.

Dans la même région, à une lieue de Genève, Voltaire a acheté la terre de Tourney. Cette fois, il a eu affaire à forte partie, à Charles de Brosses, président à mortier au parlement de Dijon, l'auteur des fameuses et originales *Lettres sur l'Italie*. Ce dut être une belle chose à entendre que les chicanes des deux malins personnages, également intéressés, également spirituels, encore que de diverses façons. Finalement, le président, plus froid, ferré sur la procédure, imposa ses conditions au philosophe. Comme, au fond, les deux hommes ne s'aimaient guère, les motifs de querelles ne manquèrent pas de se présenter. Voltaire reprochait au président de n'avoir fait aucune des démarches promises pour maintenir à son successeur les privilèges variés attachés à la terre de Tourney. De Brosses accusait Voltaire de ne pas exploiter ses bois en bon père de famille, d'épuiser ses carrières de mollasse, de se dérober à l'établissement d'un état des lieux. Le conflit fut exaspéré par l'affaire des quatorze moules (le moule valait deux stères de bois) dont le président exigeait le payement et que Voltaire considérait comme un cadeau promis. Voltaire dut s'exécuter et payer le bois au profit des pauvres. De tous ces ennuis il se vengea en empêchant son bailleur d'être élu à l'Académie française, et il eut la satisfaction de voir De Brosses, qui avait escompté la mort de Voltaire vers 1769 et qui ne le lui avait pas laissé ignorer, mourir avant lui, joie que l'on se figurera d'autant plus aisément que Voltaire occupait Tourney en vertu d'un bail à vie.

Le seigneur de Ferney et de Tourney a des droits et des devoirs ecclésiastiques. Voltaire revendique les premiers avec obstination. Il affecte de remplir les seconds avec une gravité que personne ne prend au sérieux. Dans les uns et les autres, il cherche l'utilité. Les dîmes dépendant de son domaine étaient inféodées, c'est-à-dire perçues par le seigneur et non par l'Église. A ce sujet, Voltaire, qui tient à son privilège, est en conflit avec le sieur Gros, curé de Ferney, qui est un homme timide, et avec le sieur Ancian, curé de Moens, qui l'est infiniment moins. Ses querelles avec ce dernier sont fécondes en incidents curieux dont F. Caussy nous fait l'amusant récit. Finalement, un accommodement est ménagé, le verre en main, entre Voltaire et son curé, et la dîme est partagée en deux. Mais le seigneur de Ferney va un peu loin : on trouve qu'il en prend trop à son aise lorsqu'il fait démolir une église qui le gêne, pour la faire rebâtir un peu plus loin : *Deo erexit Voltaire* (1761). Un jour, après la messe, il se met à prononcer une sorte de sermon contre le vol : c'est qu'il vient d'être lui-même volé. Le curé lui fait grise mine, l'évêque d'Annecy lui adresse des représentations et, de Versailles, le ministre Saint-Florentin lui expédie un blâme formel. On l'excommunie; on lui refuse les sacrements, à moins qu'il ne signe une rétractation de ses ouvrages impies. Le rusé vieillard n'en veut rien faire, et alors s'avise d'une incroyable pantalonnade. Il fait le mourant. Un moine l'absout, le curé lui donne la communion. L'agonisant se lève tout guilleret. Le tour est joué. Le même Voltaire se fait nommer, en 1769, capucin temporel du pays de Gex. Il signe : « Frère François, capucin indigne. »

Cela n'est point beau. Mais il y a autre chose dans le rôle de Voltaire, seigneur de village. Il a sérieusement et constamment voulu, tout en accroissant son bien à lui, faire du bien aux autres, répandre dans son entourage l'aisance, le progrès matériel et la civilisation agricole, industrielle et même sociale.

Plutôt que de se borner à distribuer de l'argent aux nécessiteux, il préfère leur fournir des fonds pour s'établir, leur procurer de l'ouvrage, en un mot les intéresser au travail. Il a d'abord mis ses principaux espoirs — et ses capitaux — dans l'agriculture, que le pouvoir, à cette date, s'efforce du reste d'encourager. Il acquiert des semoirs mécaniques; il entretient un étalon (charge qui lui confère certaines exemptions); il dessèche les marais pour les convertir en prairies artificielles, défriche les bruyères, amende la terre, plante des vignes et — acte doublement philanthropique — achète des plants d'arbres à une pépinière qui est un orphelinat-école. Mais, en somme, l'agriculture lui est de peu de profit : déjà on se plaint « qu'elle manque de bras ». Les femmes vont servir à la ville, et les hommes travailler chez les horlogers de Genève.

Voltaire se tournera donc, lui aussi, vers l'industrie. Il établit sur ses terres une tuilerie, des tanneries; il subventionne une fabrique de bas de soie et de blonde. Mais, surtout, il porte ses efforts vers l'industrie horlogère. Il espère profiter des querelles intestines qui déchirent la ville de Genève. Il y a lutte entre le Petit-Conseil, les citoyens (ou *représentants*) qui revendiquaient vainement le droit d'être représentés dans ce conseil, et enfin les *natifs*, enfants de réfugiés, considérés comme des étrangers domiciliés, et maintenus dans une étroite et dure sujétion. A la suite des persécutions dont ils sont victimes, un grand nombre d'entre eux ont dû quitter Genève et se réfugier à Versoix, dans le pays de Gex (et alors en territoire français). A ce moment, Choiseul rêve de faire de Versoix une rivale de Genève, tant en détournant vers le port de Versoix (sur le lac) le transit des marchandises qui arrivent par la route de Lyon qu'en y établissant une industrie horlogère, capable de faire échec à celle de Genève. Voltaire, de tout son pouvoir, seconda ces projets. Il reçoit sur ses terres cinquante artistes et leurs familles, fait construire des maisons qu'il leur loue à un prix très modique, leur avance de l'argent, implore Versailles en leur faveur, multiplie lettres et mémoires. Quand la chute de Choiseul entraîne l'abandon des projets sur Versoix, Voltaire s'efforce d'attirer les ouvriers à Ferney. Il se passionne pour sa manufacture de montres, établit un dépôt à Paris, et sollicite des commandes de ses plus illustres correspondants, de Mme de Pompadour comme de Catherine II. Malheureusement, il ne pouvait guère lutter à lui seul contre une cité puissante. Les natifs retournent à Genève, et Voltaire se désintéresse de ses manufactures, qui ont cessé d'être prospères.

Il faut dire que ce qui appelle le plus son attention, ce sont les combinaisons financières. Il n'y réussit pas mal. On n'ignore pas que cet homme de lettres sut amasser une fort honnête fortune. Mais, là encore, il aime à obliger autrui, tout en poursuivant son propre avantage. C'est ce qu'il fit, une fois de plus, dans l'affaire des impôts du pays de Gex. Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'exposé très complet qu'il nous fait de l'administration du pays de Gex, ce qui nous entraînerait trop loin de Voltaire lui-même. Qu'il nous suffise de savoir que les habitants du pays de Gex supportaient malaisément la perception des impôts — particulièrement de la gabelle — par les agents des fermiers généraux, et qu'ils souhaitaient vivement que leur pays fût désuni des fermes générales et, comme on disait, *réputé étranger*. Les fermiers généraux se firent un peu tirer l'oreille. Il fallut de longues négociations. Voltaire y fut étroitement mêlé. Au lieu des 50.000 livres que les fermiers demandaient à titre d'indemnité de rachat, on obtint de Turgot une réduction à 30.000 livres. Les Etats (le pays de Gex était, avec quelques restrictions, un pays d'Etat), sur le conseil de Voltaire, acceptèrent ce chiffre. La population fut enthousiasmée de n'avoir plus à payer la gabelle aux agents des fermes. On cria : « Vive le roi ! Vive les Etats ! Vive Turgot ! » et : « Vive M. de Voltaire ! » Et au bruit des pétards, on reconduisit chez lui M. de Voltaire, qui versait de douces larmes. Ce fut une véritable apothéose. Mais il restait une forte note à payer : les 30.000 livres de l'indemnité. L'imagination toujours en ébullition du sire de Ferney lui suggéra une foule de combinaisons : il était toujours prêt à fonder des compagnies, à avancer des fonds. Mais d'aucuns trouvaient le vieillard encombrant; entre autres le subdélégué de l'intendant de Bourgogne, Gaspard Fabry, syndic du Tiers-Etat et maire de Gex, personnage fort important et qui avait de bonnes raisons... financières de ne point souffrir de rival. Fabry était bien vu de l'intendant et des ministres : il était l'homme indispensable. Quand il accusait Voltaire de vouloir, en dépit de ses quatre-vingt-trois ans, gouverner le pays de Gex, on devait le croire. Et Voltaire fut écarté. On fit avorter son projet de prêter 30.000 livres au pays et de se rembourser en revendant avec bénéfice du sel acheté à Berne. Les impôts de remplacement furent disposés sans son concours. En 1778, Voltaire quitta le pays de Gex. Il allait mourir, en pleine gloire, à Paris.

On peut trouver que Voltaire a échoué dans bien des entreprises. Il est vrai que ses tentatives industrielles n'ont pas été fort heureuses; mais, outre qu'il a su se dédommager par ailleurs, il n'a pas laissé, en passant, de faire du bien autour de lui. Lorsque Voltaire mourut, il y avait douze cents habitants, dans ce village de Ferney qu'il avait reçu avec cinquante. Voltaire avait bien mérité du village dont il était seigneur. — LOUIS COQUELIN.

Vrchlicky (Jaroslav), poète et littérateur tchèque. V. FRIDA.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie) 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. GROSLEY.



N° 71. — Janvier 1913

Abondance (RACE D'), variété de bovidés, issue de la race jurassique et qui tire son nom de la vallée d'Abondance (Haute-Savoie). On l'appelle aussi *race chablaisienne*. On la rencontre non seulement dans le Chablais (arrondissement de Thonon), mais encore dans les arrondissements de Saint-Julien, de Bonneville et quelque peu dans celui d'Annecy, où elle voisine avec la race tarine. Il en existe aussi quelques individus épars dans l'Ain et Saône-et-Loire.



Vache de la race d'Abondance.

Les caractères de cette variété sont les suivants : robe pie-rouge acajou plus ou moins foncé, mufle rose et non tacheté, naseaux largement ouverts; tour des yeux blanc rosé. Le corps est trapu, un peu allongé, la poitrine large et profonde, le cou ample, le garrot bas, la ligne dorsale droite, la queue plantée haut et descendant jusqu'à la pointe du jarret, les jambes musclées, mais fines, avec des canons courts, le bassin large et bien développé, comme il convient aux races laitières ; la tête, de moyenne grosseur, est large, avec un front légèrement bombé, un chanfrein droit, des oreilles petites, dirigées d'avant en arrière, des cornes peu volumineuses, à section circulaire à la base. La peau est souple et molle, l'écusson bien développé et présentant des épis; le pis est carré, allongé, avec des trayons bien suspendus.

Ces divers caractères, comme les aptitudes spéciales du bétail d'Abondance, sont aujourd'hui, grâce à de patients efforts, suffisamment fixés pour que la variété puisse être classée comme race distincte. Un livre généalogique de la race d'Abondance a été établi (en 1895) par la Société d'agriculture de Thonon et, la sélection méthodique s'étant faite peu à peu, les éleveurs ont obtenu des raccurs de premier ordre, dont les produits sont très recherchés par les départements français du littoral méditerranéen et de l'Algérie.

Les vaches d'Abondance donnent de 2.500 à 3.000 litres de lait pour une durée de lactation de sept mois; les veaux sont sevrés à six mois, les bouvillons castrés à un an et dressés au joug à dix-huit mois ; les taureaux ne commencent la monte qu'à seize mois; les génisses ne sont saillies qu'à deux ans. Résistants au travail, les bœufs d'Abondance sont utilisés aux champs jusqu'à leur complet développement, qu'ils atteignent vers cinq ans; ils ont alors 1m,30 à 1m,35 au garrot; à ce moment, on les soumet au régime de la stabulation pour procéder à leur engraissement; à six ans, certains bœufs atteignent 900 kilogrammes de poids vif; les vaches ne dépassent guère 600 kilogrammes.

En progression constante, la race d'Abondance compte aujourd'hui environ 65.000 têtes et représente, parmi les races françaises, une des plus rustiques, des plus résistantes et des plus sobres, en même temps que des plus complètes, puisqu'elle est exploitable pour le lait, le travail et la viande; c'est, toutefois, l'aptitude laitière que les éleveurs ont plus particulièrement développée; ce progrès s'est affirmé par la multiplication des fruitières dans les arrondissements précités et la progression constante dans la fabrication des fromages de Gruyère à laquelle elles se livrent. — JEAN DE CHAON.

***Académie des sciences.** — *Election de Paul Marchal.* Le 4 novembre 1912, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'anatomie et zoologie, en remplacement de Joannès Chatin, décédé.

Les candidats en présence étaient : en première ligne, Paul Marchal, professeur à l'Institut agronomique; en deuxième ligne *ex æquo* et par ordre alphabétique : Houssay, professeur à la Sorbonne ; Joubin, professeur au Muséum; en troisième ligne, Caullery, professeur à la Sorbonne; Gravier, assistant au Muséum, et Mesnil, de l'Institut Pasteur.

Au premier tour de scrutin, qui réunissait 60 votants, les voix se répartirent ainsi : Marchal, 42; Houssay, 16; Joubin, 1; Janet (non candidat), 1.

PaulMarchal est déclaré élu. (V. p. 622.)



Acantholimon.

***acantholimon** n. m. — ENCYCL. Ce genre de plombaginées, séparé du genre statice, renferme des arbustes des régions montagneuses, arides et rocailleuses de la Grèce, de l'Asie Mineure, du Caucase et de la Perse, caractérisés par des feuilles amplexicaules, rigides, et qui deviennent aiguës en vieillissant; elles sont réunies en rosettes serrées. Les fleurs, disposées en petits épis portés sur des hampes solitaires simples ou rameuses, ont un calice infundibuliforme, à tube étroit divisé en cinq lobes, une corolle à divisions unies par la base, des étamines à filets dilatés par le bas. Leur fruit est une utricule à cinq angles aigus. Les principales espèces du genre sont l'*acantholimon venustum* et l'*acantholimon glumaceum*, que nous reproduisons ci-contre.

***Alpes** (LA ROUTE DES). — Au mois de juillet 1911, ont été inaugurées, dans les Alpes françaises, quelques-unes des sections les plus importantes de la grande route projetée entre Nice et le lac Léman et à laquelle on a déjà donné, dans le monde des touristes, le nom de « route des Alpes ». Il n'est pas besoin d'insister sur le triple intérêt d'une semblable voie, qui se trouve, ainsi que l'on peut s'en rendre compte sur la carte, longer à une distance moyenne de 15 à 20 kilomètres la frontière franco-italienne. Elle ouvre aux voyageurs curieux de spectacles grandioses des régions entre toutes pittoresques et dont, jusqu'ici, l'accès aux automobiles était resté des plus difficiles et périlleux : les hautes vallées du Var et du Verdon, le Queyras, l'admirable Maurienne et toute la région, enfin, qui s'étend à l'E. de Chambéry. Au point de vue économique, elle met en relations faciles des vallées comme celles de l'Ubaye et de la Durance, qui ne communiquaient autrefois que par des cols de traversée difficile et souvent impraticables pendant les mois d'hiver. Enfin, au point de vue militaire, elle fournit à nos troupes de la défense alpestre un chemin de ronde parfaitement bien disposé pour surveiller aisément, et à peu de frais d'hommes, toutes les portes d'entrée en Provence et en Dauphiné.

La configuration naturelle des vallées a certainement favorisé l'exécution de cette route longitudinale, qui circule à l'intérieur du massif alpin. On sait, en effet, que, du côté français, à l'O. du faîte de partage des eaux, les dépressions alpestres se développent en longs thalwegs parallèles, communiquant par des seuils plus ou moins élevés, tandis que, du côté italien, des chaînons abrupts et de relief particulièrement difficile isolent presque complètement les coupures où coulent le Pô et ses principaux tributaires. Les armées françaises, toutes les fois que des invasions venues de la région piémontaise ont menacé la frontière, ont mis à profit cette facilité de communication entre les divers cols mitoyens au moyen des dépressions longitudinales. Les fameuses *navettes* du maréchal de Berwick, pendant les campagnes de 1708, 1709 et 1710, ont montré comment une armée de défense, très inférieure en nombre, pouvait très rapidement se porter en masses successivement aux différents débouchés possibles du corps d'invasion et compenser par des manœuvres rapides la faiblesse de ses effectifs, les agresseurs ne pouvant, au contraire, après un

échec, changer d'objectif qu'au prix de longues et pénibles contremarches.

Le Touring-Club et la Compagnie P.-L.-M. ont eu, pour ne pas parler de l'Etat, une part presque égale dans les démarches et les frais d'aménagement de la nouvelle route. Celle-ci, dont les points extrêmes sont Nice, sur la Méditerranée, et Evian, sur le lac Léman, doit mesurer environ 700 kilomètres sur l'extrême front des Alpes françaises. De Nice, elle commence par longer la côte vers l'ouest, au milieu de l'exubérante et toujours verte végétation de la Côte d'Azur, puis aborde la vallée du Var, dont elle remonte les gorges par Touet-de-Beuil et Puget-Théniers. Elle passe auprès du curieux village d'Entrevaux, ancienne petite place de guerre placée en corniche sur la rive gauche du Var; elle laisse de côté (au moins jusqu'ici) les admirables



La route des Alpes.

clues ou gorges rutilantes que le haut Var s'est ouvertes dans les schistes permiens, passe par Annot, dans la vallée du Verdon et, par Beauvezer et Allos, dans celle de l'Ubaye ou de Va'geleye, après avoir franchi, à 2.250 mètres d'altitude, le col d'Allos. Après Barcelonnette, des côtes rapides montent le long de l'Ubaye vers le col de Vars, à 2.115 mètres, dans des paysages d'une sauvagerie assez monotone. Après de rapides descentes vers Guillestre, le long de la vallée de la Chagne, c'est le Guil qui, maintenant, prête à la route les abords de son thalweg, à travers le Queyras. Puis le col d'Isoard, à 2.409 mètres, lui livre passage vers Briançon et le thalweg de la Durance. Désormais, elle bénéficie des grands travaux qui ont été faits par les Ponts et Chaussées, d'accord avec le génie militaire, pour ouvrir au camp retranché de Briançon des communications aisées avec celui de Grenoble. Elle monte, le long de la belle vallée de la Guisane, vers les cols du Lautaret et du Galibier, franchit ce dernier à 2.658 mètres d'altitude, large d'ailleurs et désormais spacieuse, atteint le thalweg de l'Arc près de Saint-Michel-de-Maurienne et s'arrête, dans son état actuel, vers Saint-Jean-de-Maurienne.

Du côté du nord, c'est à Evian que commence la route des Alpes. Après avoir suivi jusqu'à Thonon la rive sud du lac Léman, elle emprunte la vallée de la Dranse, passe en Faucigny, en amont du confluent de la Giffre et de l'Arve, gagne par Le Fayet et Saint-Gervais la dépression de Mégève, pour suivre ensuite l'Arly jusqu'à Albertville, par Flumet et Ugines.

Telles sont les deux zones de la route actuellement praticables aux autos-cars. La Compagnie P.-L.-M. n'a pas hésité à en organiser un service régulier dès le mois de juillet 1911. Reste la section intermédiaire entre Saint-Jean-de-Maurienne et Albertville. Elle est actuellement parcourue par les touristes en chemin de fer. Le Touring-Club a proposé l'aménagement d'un tracé situé beaucoup plus à l'est et plus près de la crête alpestre. La route à construire ou, plus exactement, à régulariser, puisque de nombreuses sections existent déjà, mal reliées seulement par des chemins incertains, remonterait de Saint-Michel-de-Maurienne vers Modane, et de là vers Bonneval et le col de l'Iseran, pour emprunter ensuite le val de Tignes, en Tarentaise, et atteindre Albertville en suivant, par Moutiers, la vallée de l'Isère. Le même Touring-Club prévoit, entre Entrevaux et Barcelonnette, un raccourci qui aurait le double avantage d'abréger le trajet et de suivre, dans sa partie la plus pittoresque, le cours du Var supérieur. Guillaumes et le col de la Cayolle seraient dès lors les principales étapes des touristes niçois, désireux de gagner rapidement la vallée de l'Ubaye. — Paul Lion.

Bacchantes (les), ballet en deux actes et trois tableaux, d'après Euripide; poème de Félix Naquet et Alfred Bruneau, musique d'Alfred Bruneau, représenté pour la première fois à l'Opéra, le 30 octobre 1912.

Les transformations que les auteurs du livret des *Bacchantes* ont fait subir à l'idée première d'Euripide sont d'une réalisation heureuse et bien appropriées à un poème de danse. La grandeur tragique, le lyrisme verbal, ainsi que les épisodes accessoires de l'œuvre antique, se trouvent être réduits à des mouvements extérieurs, à des groupements de cortèges. Les deux dénouements, du reste, ne concordent pas : chez Euripide, le roi Penthée meurt des mains de sa propre mère; ici, vaincu à cause de l'amour qu'il éprouve pour une bacchante, il tombe sous les poignards, transpercé par les Mimallones, conclusion favorable aux lois de l'art chorégraphique.

L'action débute par l'arrivée de Bacchus à Thèbes, au moment même de la célébration d'une cérémonie à la gloire de Cérès. Un nouveau culte va supplanter l'ancien, et les voluptueux cortèges de Bacchus chasseront l'office, grave et pompeux, de la vieille déesse. Les danses sacrées et dionysiaques séduisent le peuple thébain, et il semble même que le nouveau rit prendra vivement racine en cette terre étrangère. Le roi Penthée, de retour avec son armée, s'indigne que Thèbes soit occupée par une foule exotique et que son peuple se livre aux plaisirs, oubliant, dans la mollesse, sa véritable protectrice, l'austère Cérès. Le monarque fait emprisonner l'apôtre asiatique, l'instigateur des nouvelles cérémonies, malgré les supplications des adeptes de Bacchus.

Le roi Penthée veut lui-même interroger son captif dans le cachot, savoir quelle est sa patrie et quelles sont les vertus de sa religion. Pendant ce temps, la prêtresse Myrrhine essaye, par ses danses et ses charmes, de séduire le monarque, afin d'obtenir la liberté de son Idole. Le roi, sensible aux beautés de la prêtresse, lui accorde ce qu'elle demande; en échange, il désire les caresses de la servante du nouveau culte, qui le supplie de se soumettre au rit de Bacchus. Le roi refuse.

Ici se place une intervention mythologique : Jupiter provoque un orage, et la foudre délivre les captifs en faisant crouler les murs de la prison. Alors, surgit au loin, sur le Cithéron, la divinité de Bacchus et, dans des fêtes resplendissantes, on célèbre la glorification définitive de la nouvelle religion. Penthée accourt, lui aussi, fasciné par Myrrhine, et il la supplie de s'enfuir avec lui. Malgré son déguisement, au milieu des réjouissances, le roi est reconnu : on le dépouille de ses vêtements, les bacchantes l'entraînent, et il tombe, percé de flèches, que les Ménades lui décochent en faisant tournoyer autour de lui la danse sacrée.

La partie musicale de ce ballet, conçu dans la forme classique, contient des trouvailles rythmiques et mélodiques qui rendent heureusement la pensée.

Signalons, après l'alerte introduction, l'exposé, au début du premier acte, dans lequel le thème de Cérès et de son culte, d'un contour mélodique moelleux, fera contraste avec le thème antique, qui personnifie, dans son allure joyeuse et légère, l'attrait de Bacchus. Ces thèmes se retrouvent souvent, soit dans des développements, soit dans des transformations rythmiques, au cours de l'action.

L'entrée du cortège de Bacchus est marquée par l'apparition de groupes différents, et la musique souligne le caractère particulier de chacun d'eux. C'est, entre autres, le groupe des Lydiennes, au rythme de 5/4; celui des Indiennes, avec l'intervalle de seconde augmentée, d'une couleur orientale; puis l'arrivée des prêtresses de Bacchus, qui conclut toute la scène première, dans une péroraison tonale d'une remarquable construction polyphonique.

La danse sacrée est à la fois chantée et mimée : l'innovation du compositeur consiste à faire intervenir la partie vocale au milieu du déploiement chorégraphique. Le chant de la *Flûte phrygienne* (en *ré ♭* majeur), aux modulations agréables, est à signaler, ainsi que la dernière *Danse*, qui mérite de devenir populaire.

Au second acte, la pantomime du roi Penthée, l'interrogatoire et les danses de Myrrhine, tour à tour véhémentes et captivantes, forment des tableaux séduisants.

Dans la dernière partie du troisième acte, le musicien se montre heureusement inspiré; la *Danse des chasseresses et des faunes*, celle de *Myrrhine*, pièces de virtuosité chorégraphique aux rythmes vifs et pétillants et le mélange des voix de la *Danse d'ensemble*, ainsi que la péroraison, sont de belles pages. L'orchestration, toujours pleine et colorée, souligne par un mélange de timbres harmonieux le caractère de chaque danse et de chaque scène. — Stan Golestan.

Les principaux rôles ont été ainsi créés : *Myrrhine*, Mlle Zambelli ; *Penthée*, M. Ivan Clustine ; *Bacchus*, M. Aveline.

Bagatelle, comédie en trois actes, en prose, par Paul Hervieu (Comédie-Française, 26 octobre 1912). — Le premier acte de *Bagatelle* se passe dans le salon de Mme Orlonia, une dame d'un certain âge, qui reçoit une société mêlée dans son château de Bagatelle. Le vieux beau, M. Vureuil, explique que c'est une demeure qui mérite son nom, car on n'y pense qu'à ce que nos pères appelaient la « bagatelle ». Mme Orlonia a toutes les indulgences; les intrigues qui se nouent chez elle l'amusent, comme si elle se réchauffait aux étincelles de tous ces brasiers. Sa lectrice est une fille mère, et elle la plaint sans la blâmer. Elle patronne les œuvres les plus étranges, où la philanthropie n'a d'autre but que de consoler les victimes de l'amour. Elle vit avec un petit frisson dans une atmosphère de flirt. Et voici le bataillon de ses hôtes : c'est le bataillon de Cythère. Le vieux Vureuil ne peut voir une jolie femme sans l'inviter à venir chez lui regarder ses tapisseries. Raymonde l'écoute, comme elle écoute deux jeunes gens qui se la disputent, Galéard et Chambris. Edwige est une jeune divorcée, qui a fait rompre son mariage parce qu'il n'avait pu être consommé. Elle est courtisée par Sarsy, et elle a, à son endroit, une curiosité étrange : elle veut être sûre que lui, au moins, sera un mari réel.

Voilà le milieu où arrive un jeune ménage très uni, M. et Mme Gilbert de Raon : ils s'adorent. Ils retrouvent là une amie, Micheline des Nismes, qui doit partir le lendemain. On soupçonne qu'elle fuit, car elle part de tous les endroits où Gilbert de Raon arrive, parce qu'elle l'aime.

Au second acte, les événements se précipitent. Micheline, en face de Gilbert, se sent faiblir. Gilbert lui a fait la cour déjà, et il a cru qu'elle était insensible. Elle dissimulait le trouble de ses sens; elle le lui avoue. Gilbert devient aussitôt plus pressant.

Florence de Raon apparaît comme très éprise de son mari et très surprise par les manières libres qui règnent à Bagatelle. Elle écoute avec un ennui dissimulé les fleurettes du vieux Vureuil, et, comme elle ne veut pas en entendre davantage, elle se réfugie, pour faire son courrier, dans un petit salon voisin.

Ignorant sa présence, Gilbert et Micheline viennent flirter dans le grand salon. Leur amour coupable et réciproque éclate, et ils conviennent d'un rendez-vous pour le soir même, dans la chambre de Micheline, au premier étage. Il n'y a qu'une porte sur le palier, au-dessous d'une lanterne de cristal rose. Et ils sortent.

Mme de Raon, se soutenant à peine, reparaît. Elle souffre horriblement, elle qui était si confiante et si éprise de son mari. Que vient-elle d'apprendre! Que son mari avait déjà eu une maîtresse, et qu'il va maintenant prendre cette Micheline, qu'elle croyait être une amie dévouée!

Elle se vengera.

En même temps que les Raon, est arrivé au château un de leurs plus intimes amis, Jincourt, un garçon loyal, généreux, dévoué, qui a eu un duel pour défendre Raon et qui lui a cédé son tour pour le ruban de la Légion d'honneur. Il aime Florence de Raon, mais la pure amitié contient en lui les élans criminels de son amour.

C'est lui que Florence prendra comme instrument de sa vengeance. Elle attise sa passion et lui fixe un rendez-vous le soir même dans sa chambre. Mais elle lui donne une indication fausse : au premier étage, une seule porte sur le palier, sous une lan-

terne de cristal rose. Jincourt entrera, sans le savoir, dans la chambre de Micheline.

La voici, au troisième acte, dans la chambre de Micheline, d'abord encombrée d'importuns que la jeune femme congédie à grand'peine, car l'heure de son rendez-vous avec Raon approche. C'est la jeune lectrice, qui veut finir le chapitre du roman dont elle lui fait la lecture. C'est Mme Orlonia, qui vient raconter les dernières nouvelles du château, en compagnie d'Edwige, ravie, enchantée de Sarsy, son fiancé.

Enfin, tout le monde part. Micheline est seule. Quelqu'un vient. C'est Raon. Il pousse le verrou. On frappe. Ils sont interdits. Ils entendent et reconnaissent la voix de Florence. Ils décident d'ouvrir et de faire croire à une simple visite entre camarades, avant d'aller dormir. Florence feint de les croire et jouit de leur embarras; mais, ne pouvant se contenir plus longtemps, elle éclate en imprécations, fouaille l'effrontée Micheline, fait honte à son indigne mari. Micheline et Raon sont très penauds et piteux. Ils sont pris au piège, au moment où ils s'y attendaient le moins.

Et Florence attend le moment où sa vengeance va agir. Elle révèle qu'elle a tout entendu, qu'elle a aussitôt donné rendez-vous à Jincourt, que celui-ci va venir, croyant entrer en sourdine dans la chambre de Mme de Raon. Et en effet, le rideau se soulève, et voici Jincourt. La situation est dramatique, car tous, sauf Florence, sont criminels, et nul, sinon elle, ne peut élever la voix. Micheline a trahi l'amitié, Raon a parjuré sa foi, Jincourt a forfait aussi à l'amitié, et Raon serait mal venu à lui reprocher de faire ce qu'il a fait lui-même. C'est un effondrement autour de Florence, épouvantée par ces désastres qu'elle a volontairement accumulés autour d'elle. Elle assiste à la torture de ces deux amis, Raon et Jincourt, en qui le désir a brisé les liens sacrés de la fidélité, et Jincourt souffre plus de la souffrance de son ami que de son propre malheur. Il disparaît. Micheline disparaîtra aussi. Raon s'éloignera avec le vague espoir d'expier et d'obtenir plus tard de son épouse qu'il a offensée l'oubli et le pardon. Et l'aimable Florence demeure seule sur toutes ces ruines de bonheur.

Telle est cette œuvre vigoureuse, nette, puissante, qui déchaîne la furie des sens sur les plus nobles sentiments pour les détruire. Ces tristes héros sentent leur passer dans la gorge « le goût affreux des confiances crevées et des amitiés pourries ».

L'intrigue est fortement, sobrement conduite. Le conte commence avec des couleurs roses et souriantes comme une aurore. Le ton est vif, badin, léger, dans une note que Paul Hervieu n'avait plus fait chanter depuis longtemps, depuis *Flirt* ou *Peints par eux-mêmes* : il n'a rien perdu de sa virtuosité dans ce genre. Puis le ciel s'assombrit, l'orage s'accumule, et l'on est en plein drame, comme dans *l'Enigme*. Mais aucune violence ne vient faire dévier la pièce vers le mélodrame. Coupables et victimes demeurent douloureusement étonnés de ce qu'ils ont fait, et, sans emportements, ils gémissent de leur faiblesse et souffrent dans l'égarement de leurs âmes.

Quelle morale se dégage de cette fable? C'est que la Vénus terrestre est l'impitoyable ennemie de toute noblesse et de toute générosité. Par brutal désir, Raon trompe une femme adorable et qui l'adore; par désir, Micheline foule aux pieds l'amitié sacrée et loyale en laquelle Florence avait foi; par désir, Jincourt, capable des plus grands dévouements pour son ami Raon, finit par le trahir. Ce drame est le chant amer du triomphe de la matière sur l'âme, et par là il a quelque chose de triste, de décourageant, de désenchanté. Notre goût préfère les belles fanfares de l'exaltation, de l'héroïsme, de l'empire sur soi, et la sonore musique des victoires que les âmes bien trempées remportent sur les faiblesses de la nature humaine. *Bagatelle* est trop le tableau séduisant, et peut-être si vraisemblable, de la veulerie. Mais l'art n'a-t-il pas le droit d'idéaliser la vie?

Le style de cette œuvre est ferme, d'une bonne et solide frappe. Les répliques ont une logique pressante et serrée. Toute la première partie est pétillante de mots. — LÉO CLARETIE.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Pierson (*Mme Orlonia*), Bartet (*Florence de Raon*), Mlles Berthe Cerny (*Micheline des Nismes*), Leconte (*Raymonde*), Géniat (*la Lectrice*), Maillo (*Edwige*), et MM. Albert Lambert (*Raon*), Georges Grand (*Jincourt*), Paul Numa (*Gaïlard*), Georges Le Roy (*Chambris*), Jean Worms (*Sarsy*), Léon Bernard (*Vureuil*).

***Berton** (*Pierre*-Francisque-Samuel), artiste dramatique et écrivain français, né à Paris le 6 mars 1842. — Il est mort dans cette même ville le 24 octobre 1912. Il portait un nom presque illustre dans l'histoire de l'art dramatique. Son père, Francisque Berton, avait été un remarquable comédien, applaudi à Saint-Pétersbourg, puis, à Paris, au Vaudeville et au Gymnase. Sa mère était une fille de Samson; son grand-père et son arrière-grand-père paternels furent des compositeurs dramatiques de grand mérite. En dehors de ses goûts personnels, tout, comme on le voit, destinait Pierre Berton au théâtre.

Il y fit ses débuts comme acteur, à moins de dix-huit ans, au sortir du Conservatoire, où il avait reçu les leçons de son aïeul maternel. Il paraissait au Gymnase dans une pièce de George Sand, aujourd'hui bien oubliée, *Marguerite de Sainte-Gemme*; Théophile Gautier lui trouva « du feu, de la sensibilité, de la grâce, du naturel ». A vingt ans, il tenait, toujours au Gymnase, les premiers rôles d'amoureux, et se faisait applaudir dans *le Vieux Garçon, Nos bons villageois, l'Ami des femmes, les Idées de madame Aubray, le Fils naturel*, etc. Après être resté dix ans environ au Gymnase, il passait, aux côtés de son père, à l'Odéon, obtenait, en septembre 1869, un éclatant succès dans le rôle de Robert Duversy du *Bâtard*, de Touroude, et abordait, l'année suivante, les premiers rôles du répertoire classique : Almaviva du *Barbier de Séville*, Valère de *Tartuffe*, faisant par ailleurs d'intéressantes créations dans *l'Autre*, de George Sand, *Mlle Aïssé*, de Louis Bouilhet, et conduisant aux côtés de Mélingue et de Sarah Bernhardt une superbe reprise de *Ruy Blas*.


Pierre Berton. (Phot. Electra.)

A la fin de 1873, il quittait l'Odéon pour le Théâtre-Français, où il était engagé comme pensionnaire.


Le château royal de Saint-Germain-en-Laye, sous Louis XIV. (Gravure de Gabriel Pérelle [XVIIe siècle].)

Peut-être fut-il moins à son aise sur la scène de la rue de Richelieu, où il parut notamment dans *le Gendre de M. Poirier* et dans *l'Avare*. En tout cas, il ne renouvela pas son engagement, qui expirait en 1875, et il entra au Vaudeville. Ce fut l'époque la plus brillante de sa carrière d'acteur. Il fit admirer dans *Dora*, qu'il promena dans toute l'Europe avec Sarah Bernhardt, *les Bourgeois de Pontarcy, les Dominos roses, la Chanson du printemps, les Rois en exil, Fédora, Mme Caverlet*, une diction extraordinairement juste, un geste sobre et sûr. A la Porte-Saint-Martin, avec *Marion Delorme*, etc., son succès ne fut pas moindre. La création de Scarpia, dans la *Tosca* (1887), le fit encore applaudir aux côtés de Sarah Bernhardt. Une de ses dernières tentatives comme comédien, en 1896, fut la direction de la Comédie-Parisienne, où il monta *Mlle Eve*, de Gyp, *le Petit Lord*, etc.

Acteur de grand mérite, Pierre Berton avait également, comme auteur, abordé victorieusement la scène. Sa première pièce, jouée au Gymnase en 1865, *les Jurons de Cadillac*, est une œuvre aimable et pleine d'esprit. Elle s'est maintenue au répertoire. Vinrent ensuite : *la Vertu de ma femme* (1867); *Didier*, comédie en trois actes, qui eut à l'Odéon un succès de larmes (1868); *Léna* (1889); *les Chouans*, drame en cinq actes, avec Emile Bergerat (1894); *Zaza* (1898), qui fut un des triomphes de Mme Réjane, etc. Il faut encore mentionner de Pierre Berton les livrets de *la Tempête* (avec Armand Silvestre), de *Sardanapale*, l'opéra de Claude Duvernoy, et un assez grand nombre de nouvelles, romans, articles de critique fort estimables, qui ont paru notamment dans le « Figaro » et le « Gaulois ». — J.-M. DÉLISLE.

***brette** n. f. Se dit pour VACHE BRETONNE : *Traire la* BRETTE. (En certaines régions, l'on désigne sous ce terme de *brette*, et quelle que soit la race, la vache laitière, par opposition à la vache utilisée aux travaux des champs, à laquelle seule s'applique le nom de *vache*.)

caoutchouteux, euse adj. Qui a rapport au caoutchouc, qui rappelle le caoutchouc : *Tube de consistance* CAOUTCHOUTEUSE.

***commerce** n. m. — ENCYCL. *Conseillers du commerce extérieur*. Un décret, en date du 3 avril 1912, a modifié les conditions de nomination des conseillers du commerce extérieur résidant en France et accru les obligations attachées à leurs fonctions.

Pour être nommés conseillers du commerce extérieur, les industriels et négociants ayant fixé leur principal établissement dans la métropole doivent désormais justifier d'au moins dix années d'exercice de leur industrie ou de leur commerce en qualité de chef, directeur, administrateur délégué, gérant, associé principal ou représentant de maisons ou comptoirs. Peuvent également être choisies les personnes ayant exercé, pendant la même durée, en qualité de chefs, directeurs, gérants, administrateurs délégués ou associés principaux dans les établissements français de banque ou de crédit qui facilitent l'escompte et le recouvrement des effets de commerce et des créances sur les places coloniales et étrangères, ainsi que celles ayant accompli des missions officielles, économiques ou commerciales.

Indépendamment de l'obligation qui subsiste toujours pour eux de placer deux Français aux colonies ou à l'étranger au cours de leur période de cinq années de fonctions, les conseillers du commerce extérieur résidant en France sont tenus de fournir tous les deux ans au ministre un rapport sur l'état de l'industrie ou du commerce auquel ils appartiennent, considéré dans ses relations avec l'étranger ou les colonies et possessions françaises.

Le nombre des conseillers du commerce extérieur résidant en France ne peut dépasser 1.000. Ceux d'entre eux qui viennent à cesser leur commerce ou leur industrie au cours d'une période de cinq ans peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus en fonctions jusqu'à l'expiration de cette période. — R. BLAIGNAN.

Cour (LA) des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye (*1689-1718*), par G. du Bosq de Beaumont et Bernos (Paris, 1912). — Au nom des Stuarts est liée presque fatalement l'idée d'une destinée romanesque et malheureuse. Les romanciers, les Dumas père comme les Walter Scott, ont popularisé leurs aventures en les dramatisant. Mais c'est à peine si elles ont besoin de ce secours de l'art : à les considérer en elles-mêmes, dans leur simple réalité, telles qu'on les voit contées dans les mémoires du temps, elles ont assez de pathétique. Ajoutons que, chez des Français, elles excitent des sentiments particuliers, faits de souvenirs d'autre-

fois, de cette mémoire sympathique que l'on conserve pour des amis malheureux qu'on a secourus. Dans toute cette histoire des rapports des Stuarts avec la cour de France, une période entre toutes nous émeut — celle-là même que nous racontent les auteurs de ce très intéressant volume — pendant laquelle la dynastie des Stuarts vint s'abriter, avant de s'éteindre, dans la royale hospitalité de Saint-Germain.

Le 15 novembre 1688, Guillaume d'Orange avait débarqué à Torbay. Profitant du mécontentement des Anglais contre son beau-père Jacques II, roi papiste, il se donnait comme le défenseur de la religion protestante et des libertés anglaises. Abandonné de tous, même de ses propres enfants (non seulement de sa fille Marie, femme de Guillaume, mais aussi de sa fille Anne, femme du prince de Danemark, toutes deux protestantes), Jacques II dut songer à se placer sous la protection de son allié Louis XIV; mais, d'abord, il envoya en France sa seconde femme, Marie-Béatrice d'Este-Modène, et son fils nouveau-né, le prince de Galles. Lauzun, fort désireux de se remettre en lumière, fut leur conducteur. La reine débarqua à Calais, le 21 décembre. Epuisée de fatigue, dévorée d'inquiétude (elle était sans nouvelles de son mari), elle trouva du moins en France la consolation de la plus noble hospitalité.



Jacques II, tableau de Nicolas de Largillière.

Louis XIV accueillit les fugitifs avec sa magnificence et sa générosité coutumières, et toutes les prévenances que méritait une reine malheureuse et une femme que distinguaient ses charmes personnels autant que sa dignité. Il se rendit au-devant d'elle, à Chatou, avec toute sa cour et cent carrosses à six chevaux, et la conduisit dans sa voiture à Saint-Germain, qu'il destinait comme résidence aux souverains anglais, et qu'il avait fait somptueusement meubler. La reine trouva dans son appartement, accommodé avec un soin tout particulier, des vêtements et une cassette de 6.000 écus pour parer aux premiers besoins.

Peu après, Jacques II vint rejoindre sa femme à Saint-Germain. Il avait quitté sa capitale dans la nuit du 10 au 11 décembre : il comptait s'embarquer à Emley, près de Faversham; là, il fut arrêté par des pêcheurs et ramené à Londres. Mais Guillaume ne se souciait guère de paraître le geôlier de son beau-père. Ses soldats reçurent sans doute des ordres, car, le 22 décembre, Jacques II n'éprouva aucune difficulté à s'enfuir de Rochester en compagnie de Berwick, son fils naturel. Il débarqua à Ambleteuse et gagna Saint-Germain, où Louis XIV l'accueillit en frère et ne cessa de le traiter en roi. Mais, autant la reine Marie de Modène avait séduit la cour par sa beauté italienne, sa majesté simple, sa connaissance parfaite du français, autant on eut peine à reconnaître le prince qui, en 1652, s'était distingué par sa bravoure dans les rangs français aux côtés de Turenne, dans ce roi fatigué, timide et irrésolu, qui racontait ses malheurs avec une bégayante volubilité. Il n'était pas jusqu'à sa grande piété qui ne parût aux courtisans excessive chez un roi. L'opinion lui savait peu de gré de ce qu'il avait sacrifié son royaume par fidélité à sa foi catholique. N'était-ce pas l'archevêque de Reims, Le Tellier, le frère du ministre Louvois, qui disait du roi d'Angleterre au moment où il sortait de la messe : « Voilà un fort bon homme : il a quitté trois royaumes pour une messe. » Etrange pendant, dans la bouche d'un prélat, au mot prétendu de Henri IV ! De son côté, Mme de La Fayette écrivait de Jacques II : « Il n'avait pas été longtemps en France sans qu'on le connût tel qu'il était, c'est-à-dire un homme entêté de sa religion, abandonné d'une manière extraordinaire aux jésuites. » Quoi qu'il en soit, l'intérêt pour d'illustres exilés, la curiosité, la volonté de Louis XIV firent qu'on se porta d'abord en foule à Saint-Germain. De nombreux jacobites, catholiques ou protestants, avaient rejoint leurs souverains. Tous ces arrivants, qui formaient une véritable cour, se flattaient d'un prompt rétablissement de la dynastie. En France, à Versailles, il semble qu'on était beaucoup moins persuadé de cette éventualité. Louis XIV, pourtant, fit de sincères efforts pour aider Jacques II à remonter sur son trône. Lorsque le roi d'Angleterre partit pour l'Irlande, il lui adressa les paroles fameuses : « Monsieur, je vous vois partir avec douleur; cependant, je souhaite de ne vous revoir jamais; mais, si vous revenez, soyez persuadé que vous me retrouverez tel que vous me laissez. » « Peut-on mieux dire ? » ajoute Mme de Sévigné, qui rapporte ces assurances mémorables. Jacques II revint, en effet, après la défaite de la Boyne (1690). Une nouvelle expédition, décidée deux ans plus tard, échoua également, après la défaite de Tourville à la Hougue. Jacques II montrait, du reste, une résignation singulière. On dit même qu'assistant des hauteurs de Quinéville à la destruction, par la flotte anglaise, des vaisseaux français destinés à le conduire dans son royaume, il n'avait pu se défendre de crier : « Ah ! mes braves Anglais ! », rendant hommage au courage de ses sujets, même rebelles. Il manquait peut-être un peu de tact et de reconnaissance, aussi bien que lorsqu'il prenait le titre de « roi de France », et touchait les écrouelles, dans la propre capitale du vrai roi de France, son hôte.



Les enfants de Jacques II, tableau de Nicolas de Largillière. (Musée des Offices, à Florence.)

Mais le roi de France avait entrepris d'être généreux jusqu'au bout, et il le fut, même quand eut commencé pour lui-même l'ère des expéditions moins brillantes et des traités moins heureux. La paix de Ryswick (1697) contraignit Louis XIV à reconnaître Guillaume III; jamais, du moins, il ne voulut consentir à renvoyer de Saint-Germain le roi et la reine dépossédés. En 1698, l'ambassadeur de Guillaume III, William Bentinck, lord Portland, revint à la charge : il ne put rien obtenir. Louis XIV redoublait d'égards envers ses hôtes, comme pour leur faire oublier leurs maux. Il les invitait à Fontainebleau, où chacun de leurs séjours, dit Dangeau, ne coûtait pas moins de 20.000 écus à la cassette royale. Il procurait au roi d'Angleterre le plaisir d'assister à des chasses ou à ces spectacles militaires qu'il aimait.

Mais c'était surtout en lui-même que Jacques II trouvait des principes de consolation. Il ne manquait pas, en toute occasion, d'affirmer ses droits au trône d'Angleterre, car il les conservait pour son fils, mais il n'y songeait plus guère pour lui-même. Il montrait une complète résignation, qui frappait les courtisans. Ses désillusions avaient accru son mysticisme. Ce prince, dont la jeunesse avait été tout adonnée aux femmes, suivait maintenant une règle de conduite très stricte : il écrivait des traités religieux, mortifiait son corps, et faisait de fréquentes retraites à la Trappe, où l'abbé de Rancé le tenait pour un saint. Sa mort (1701) fut calme et belle, en tout point digne d'une âme purifiée par le sacrifice. Il faut lire dans ce volume, d'après les lettres des visitandines de Chaillot, le récit de ses adieux à sa femme, à ses enfants, à Louis XIV; la scène est émouvante et noble. Il ne manqua pas même à sa mémoire les marques de la sainteté : des miracles furent attribués à ses restes.

Il avait emporté dans la tombe une assurance consolante : Louis XIV s'était engagé, avec plus de générosité que de prudence politique, à reconnaître le fils de Jacques II comme roi d'Angleterre. En effet, il ne manqua pas de rendre à Jacques III (le chevalier de Saint-George) les mêmes honneurs royaux qu'il avait accordés à son père. Il le faisait asseoir à sa droite. Comme son père, il voulut l'aider à reconquérir son royaume, et, après l'échec de Forbin en Ecosse, il s'en fut au-devant de lui, l'embrassa étroitement, dans cette entrevue émouvante dont Saint-Simon nous a laissé le récit. Mais toutes ces marques de bon vouloir devaient demeurer inutiles. En vain, après la mort de Guillaume III, le Prétendant pensait pouvoir compter sur la bienveillance de la reine Anne, sa demi-sœur. Son refus de renoncer au catholicisme lui fermait à jamais le chemin du trône. Le traité d'Utrecht (1713) obligea Jacques Stuart à quitter Saint-Germain pour la cour du duc de Lorraine : il écrivit au roi et à Mme de Maintenon des lettres d'adieu, pleines de respect et de reconnaissance. Rappelons, pour mémoire, les événements qui suivirent : la mort de la reine Anne (1714) et le couronnement de George Ier, la mort de Louis XIV (1715), la malheureuse tentative du Prétendant en Ecosse, son séjour à Avignon; le traité secret de Hanovre (oct. 1716), transformé en triple alliance de La Haye (janv. 1717), qui l'obligeait à quitter la France (6 févr. 1717) et à passer en Italie.

Mais il nous faut revenir à Saint-Germain.

Là continuait à édifier le monde par ses vertus simples et sa touchante résignation, dans un exil qui dura près de trente ans, la reine dépossédée, Marie-Béatrice, dans cet exil même plus constamment reine et plus vraiment sainte que son mari n'avait été et saint et roi. Elle connut de puissantes consolations : l'amitié fidèle, pendant plus de vingt-cinq ans, de celui qu'on appelait « le plus grand roi du monde », l'appui sûr et utile de Mme de Maintenon, le calme asile du couvent de Chaillot, où elle faisait de fréquents séjours et où elle trouvait, parmi les bonnes visitandines, une si chaude et si naïve admiration ; le dévouement des fidèles anglais, écossais, irlandais, qui se pressaient à Saint-Germain, et surtout les grâces et le charme de sa fille Louise-Marie, née en 1692 à Saint-Germain, où elle était la jeunesse et la vie, à la fois prompte et réfléchie, fille tendre et attentive. Mais, en revanche, dans les dernières années, que de tristesses ! La princesse Louise mourut en 1712. Sans parler de ses

inquiétudes à chaque expédition de son mari ou de son fils et de ses désillusions à chaque défaite, ou des déchirements que lui apportaient des nouvelles comme celle du traité d'Utrecht, la reine exilée voyait autour d'elle se multiplier les intrigues et les misères. Si, la première curiosité passée, les courtisans de Versailles avaient peu à peu délaissé Saint-Germain, en revanche, y arrivaient en foule d'Angleterre, d'Espagne, d'Irlande, des proscrits victimes de leur fidélité au roi déchu : parmi eux, aussi, se glissaient des aventuriers et des traîtres. Le roi Jacques II était fort peu secret, et ses projets étaient aussitôt divulgués que conçus : l'espionnage se pratiquait jusque chez les femmes de la reine. Parmi les jacobites s'élevaient des compétitions, et, ce qui était plus grave, des dissentiments religieux. Trop constamment conduit par ses confesseurs, Jacques II, dans son ardent attachement au catholicisme, ne savait pas toujours récompenser, ni même défendre contre les vexations ceux de ses sujets qui étaient anglicans ou presbytériens; et par là il nuisait fort à sa cause. Mais, ce qui fut le pire, ce fut bientôt le manque d'argent. Certes, les souverains anglais recevaient du roi de France d'importants subsides; mais comment auraient-ils suffi à entretenir cette troupe croissante d'exilés, dénués de tout, qui venaient, avec toute leur famille, s'installer à Saint-Germain ? Ce fut bien pis encore quand les guerres et les revers eurent réduit les ressources de la monarchie française : le payement des pensions subit de longs retards. Les revenus diminuaient, et le nombre des exilés menaçait d'augmenter. Il est vrai que cent cinquante Écossais, lassés par l'inaction et la misère, obtinrent l'autorisation de servir dans les armées françaises et se séparèrent du roi Jacques II, qui les congédia en pleurant. Il est vrai que, lorsque Jacques III dut sortir de France, les plus actifs de ses partisans quittèrent Saint-Germain. Mais il restait les femmes et les enfants de ceux qui avaient péri, ou qui combattaient encore pour les Stuarts.



Marie de Modène, tableau de Godefroi Kneller.

Marie-Béatrice, malgré le dénuement où elle se trouvait elle-même, faisait des prodiges pour secourir ces malheureux. Enfin, la mort de cette reine, survenue le 7 mai 1718, leur enleva leur protectrice. Avec elle prenait fin le séjour des Stuarts en France. Quelques jacobites continuèrent à végéter à Saint-Germain, et le petit-fils de Jacques II, Charles-Edouard, put encore, vers 1746, saluer quelques vieux serviteurs. Le dernier qu'on vit à Saint-Germain fut l'ancien trésorier de la reine Marie de Modène, William Dicconson, qui mourut presque centenaire.

Rien n'est plus émouvant que cette fin d'une dynastie. C'est en vain qu'on se remet en mémoire les fautes des Stuarts et principalement les erreurs de celui qui précipita pour toujours la chute de sa maison, de ce Jacques II, rigoureux sur le trône, faible et incertain dans les revers, si impopulaire, si maladroit, si incapable de se faire aimer de ses sujets, ou de les comprendre. Il faut reconnaître que la grandeur de son infortune et la sincérité de sa résignation appellent la pitié et le respect. Mais une sympathie sans réserve va vers la reine Marie de Modène, figure noble et touchante, qui illumina de sa beauté et de sa bonté la solitude mélancolique de Saint-Germain. Dans un vieux château de notre pays, une princesse italienne, reine détrônée d'Angleterre, partage avec des malheureux les grâces qu'elle reçoit du roi de France. Est-il un plus beau sujet de réflexion ? — Louis Coquelin.

créatisme (du lat. *creare*, supin *creatum*, créer, n. m. Système philosophique, admettant l'hypothèse de la création. Haeckel.)

créatiste adj. et n. Qui admet l'hypothèse de la création : *Les hypothèses* CRÉATISTES *spécifiques de Moïse et de Louis Agassiz.* (Haeckel.)

Crime de Biodos (LE), roman, par Pierre Lasserre (Paris, 1912). — L'auteur d'une thèse sur le *Romantisme français* qui eut du retentissement et de divers essais critiques, où partisans et adversaires se sont accordés pour louer l'originalité vigoureuse de la pensée, s'est donné cette fois le seul plaisir de raconter et d'imaginer, en dehors de toute spéculation théorique, des êtres et des sentiments. Assurément, admirateur de Balzac, il semble qu'il ait été tenté, à son tour, de décrire, avec les mœurs d'aujourd'hui, une « scène de la vie de province ».

Mais, tout en mettant beaucoup de choses dans son roman, il l'a voulu court (le volume n'a guère plus de trois cents pages), en même temps que plein. La composition en est fortement ramassée. Le philosophe reparaît dans la conception même du plan, rationnellement ordonnée : non seulement l'auteur nous jette dès le début et non sans art, en pleine intrigue, mais il prend son action tout près du dénouement (quitte à revenir sur quelques faits passés et à les expliquer), et nous y conduit rapidement. L'œuvre peut se passer de hors-d'œuvre.

L'action a lieu en pays béarnais, dans un village des environs d'Oloron. Près de Biodos, s'est retiré, dans la maison de ses ancêtres, un jeune hobereau, François de Poyanne, que ses opinions, ses traditions de famille, ont détourné d'utiliser dans la vie politique ses dons naturels. C'est une imagination vive, une ferme intelligence, que trahit parfois la volonté. Ses vingt-cinq ans sont occupés d'une jolie maîtresse, la femme d'un riche cultivateur de Biodos. Marie Domezain est une gracieuse blonde, d'un charme doux et voluptueux; mais sa nonchalante coquetterie recèle de pernicieuses faiblesses: « Elle n'est pas mauvaise, dit sa belle-mère, Catherine Domezain, mais elle n'a pas d'honneur. » C'est une âme molle, esclave des plaisirs ou des craintes du moment. Epousée avec amour par l'honnête Pierre Domezain, Marie n'a rien compris à la noble discipline d'une ancienne maison villageoise. Elle s'est ennuyée, elle a eu de mauvaises fréquentations : elle a trop souvent séjourné dans l'*Hôtel d'Aspe*, un peu suspect, que sa tante Mora tient à Oloron. Enfin, elle a trouvé en François de Poyanne un jeune et agréable amant, et François croit qu'il n'est pas de plus grand amour que celui qui le lie à Marie Domezain.

Le jour où commence l'action doit être celui-là même de leur dernière entrevue. Au retour de l'*Hôtel d'Aspe*, où la complicité intéressée de la tante accueillait les amoureux, ils se trouvent séparés. Depuis longtemps inquiet et jaloux, épris avec amertume d'une femme dont il a reconnu l'indigence morale, Pierre Domezain ne peut plus douter de l'adultère. Cet homme honnête et naturellement timide fait paraître une violence nouvelle. C'est à peine si sa mère peut l'empêcher de maltraiter Marie. Du moins, la jeune coupable restera prisonnière au logis. Marie est dominée, mais non point soumise. Abattue d'abord, sa légèreté naturelle reprend le dessus. Elle ne décide rien. Elle se demande seulement quand elle retrouvera son plaisir. Elle cesse même d'écrire à son amant inquiet. Elle se laisse conduire par les jours qui passent : elle est à la merci des pires influences.

A ce moment, apparaît celui qui sera son mauvais génie, un des familiers de l'*Hôtel d'Aspe*, contrebandier et pire encore : Jean Daubagna, dit *Ménaut*. Il se présente à la maison Domezain comme un honnête et pieux garçon, victime d'injustes persécutions. Le naïf Pierre l'emploie dans sa ferme. En fait, Ménaut est l'envoyé de la tante Mora et l'entremetteur d'un Espagnol épris de Marie Domezain. Marie sait qui est l'individu et, pourtant, elle ne dit rien à son mari, première complicité, qui en entraînera bien d'autres. Bientôt, Ménaut est appelé à travailler pour son compte. Outre qu'il y a longtemps qu'il désire la jeune femme, il fait une découverte intéressante... en crochetant les meubles : il trouve un codicille où Pierre Domezain annule un précédent testament, par lequel il rendait sa femme héritière de ses biens. Ces biens sont considérables. Le plan de Ménaut est bientôt fait : il fera disparaître Pierre, et, par la menace du codicille, il obligera Marie à l'épouser. Il n'a pas de peine à corrompre cette âme sans force. Une nuit, il attire Pierre Domezain dans la grange, et l'assomme; et Marie, non pas complice volontaire, mais témoin inerte de l'assassinat, aide le meurtrier à jeter le cadavre dans le puits de la ferme. On l'y retrouve quelques jours après.

Il y a désormais une « affaire de Biodos », qui passionne l'opinion, car la politique s'en mêle. L'enquête est menée par le juge Durand de Belmare. M. de Belmare a toutes sortes de mérites, et on l'admire fort dans les salons d'Oloron. Il a l'élégance du corps et celle de l'esprit. Il est joli garçon. Il écrit dans les revues de sociologie. Il est humanitaire. Mais ce juge d'instruction a la malchance de ne jamais découvrir les coupables. Il a une méthode qui toujours l'égare, et une préoccupation, qui est d'éviter les complications. Or, il se trouve que, justement, il est pris à partie par un journaliste conservateur, Lamon, qui lui reproche de ne pas aboutir. Le juge n'ose arrêter Marie Domezain, car elle est la fille du vétérinaire Pontgrand, tout-puissant à la préfecture. Pontgrand, la tante Mora, et surtout Ménaut, orientent les soupçons du juge et l'opinion de la presse d'avant-garde du côté de l'amant de Marie. Peu après, François de Poyanne est arrêté. Ce que ses amis redoutent pour lui, ce n'est pas une condamnation, car on n'a aucune preuve, mais le non-lieu, qui laisserait une tache sur le vieux nom des Poyanne. François a, heureusement pour lui, deux dévouements actifs : une jeune fille qui l'aime, Thérèse Candelet, et le journaliste Lamon, qui consacre tout son talent à le défendre. Lamon instruit et échauffe l'opinion; Thérèse la gagne en allant, au sortir de la messe, devant toute la bonne société d'Oloron, rendre visite à François prisonnier. Enfin, pour abréger, Lamon, aidé de quatre vigoureux Béarnais, dépouille Ménaut du codicille de Pierre Domezain, dont la révélation éclaire toute l'affaire. Le juge Durand de Belmare fait mettre en liberté M. de Poyanne. François peut maintenant épouser Thérèse.

François a été mûri par l'épreuve, il a dû reconnaître ce qu'avait de fragile et de funeste l'amour d'une Marie Domezain. Il a vu sa maîtresse le laisser accuser pour ne pas trahir le bandit Ménaut. Il a discerné sur ses traits la complicité du crime. Son amour lui a laissé un goût de cendres et de mort. Le sentiment de sa responsabilité indirecte dans la mort de Domezain a éveillé en lui un remords salutaire. Il comprend mieux, à présent, le charme d'une Thérèse Candelet, qui l'intimidait naguère par une sorte de pudeur grave. Il sait de quel soutien sont pour l'individu les « adhérences sociales ».

Que l'auteur ait écarté à dessein et, sans doute, avec quelque regret, les idées qui lui venaient en foule au sujet d'une pareille aventure, dont il a pu voir le pendant, peut-être, dans quelque affaire contemporaine, il est vraisemblable. Mais il a préféré, dans une œuvre d'imagination et d'art, laisser parler les choses et ses idées transparaître au travers des faits. Une forte moralité sociale, raisonnée et fondée sur les plus solides réalités de la vie, est inséparable de ses jugements sur les personnages, leur conduite et leur destinée : il montrera qu'un François de Poyanne ne se libère pas sans danger des liens de toute sorte qui le rattachent à sa terre, aux traditions de son milieu provincial. Le Béarn, dont il nous décrit sobrement le paysage, mais en enfant d'une contrée qui lui a révélé les secrets de son charme, offre les suggestions raisonnables d'un des plus harmonieux pays de France. Autour de ses personnages principaux, une expérience personnelle et sympathique lui permet d'évoquer tout un coin de vie provinciale, en esquissant les individus avec quelques traits, peu nombreux, mais pris au cœur du sujet. Une ironie maîtresse d'elle-même, comme dans la description de l'âme et des gestes du juge Durand de Belmare, parfois un humour qui se complaît dans sa verve (voyez telle peinture de la « force armée » dans la ville d'Oloron, ou tel portrait d'un amusant, mais improbable greffier), animent la partie satirique de l'œuvre. Fort discret dans l'expression de l'amour sensuel de Poyanne et de Marie Domezain, l'auteur garde une réserve plus délicate encore pour rendre la tendresse chaste de Thérèse Candelet.

Un style ferme, solide, avec d'heureux raccourcis d'expressions, répond à l'originalité vigoureuse d'une œuvre aussi saine dans son fond qu'abondante, dans des limites précises, par l'invention romanesque. — Louis Coquelin.

Dehorter, nom donné à un contre-torpilleur d'escadre de la marine française.

Le *Dehorter*, contre-torpilleur de 830 tonnes, est le plus fort échantillon des contre-torpilleurs que possède la marine française. Il sort des « Chantiers de Normandie », dont les ateliers se trouvent à Petit-Quevilly, près de Rouen.

A première vue, ce navire donne une impression de robustesse et de puissance qui contraste singulièrement avec celle que produisent les anciens contre-torpilleurs.

Il est vrai que le *Dehorter* est un grand navire. Son nom, qui appartenait jadis à un des premiers contre-torpilleurs français de 100 tonnes, dits « de haute mer », rappelle une page héroïque des annales maritimes de la France dès le début de la guerre du Tonkin et la mort d'un brave. (Le lieutenant de vaisseau Dehorter, qui commandait la compagnie de débarquement de la *Triomphante*, enleva, à la tête de sa compagnie, le 25 août 1884, la batterie de canons Krupp de la Pagode. Il fut blessé mortellement lors de l'attaque de Tamsui [Ile de Formose] le 8 octobre suivant, pendant les opérations de la compagnie de débarquement, et il mourut sur le navire qui le ramenait à Saïgon, où il fut inhumé.)

Le contre-torpilleur actuel est de 820 chevaux. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Longueur entre perpendiculaires	75m,50
Longueur hors tout	76m,280
Largeur à la flottaison	7m,700
Largeur hors tout	8m,500
Profondeur de carène	2m,580
Creux de quille	5m »
Tirant d'eau milieu	2m,810
Déplacement	820 tx.

La vitesse maximum est de 36 nœuds.

Il est armé de deux canons de 100 millimètres et de quatre de 65 millimètres à tir rapide.

Les soutes sont approvisionnées pour fournir 250 coups par pièce pour les canons de 100 millimètres et de 346 coups par pièce pour les canons de 65 millimètres.

Il possède quatre tubes lance-torpilles à cuiller de 0m,450 et jumelés 2 à 2, et 6 torpilles : 4 dans les tubes et 2 dans les caissons de réserve. Il est muni d'un poste de télégraphie sans fil.

L'effectif du bâtiment est composé de : 6 officiers ; 1 premier maître mécanicien ; 6 seconds maîtres mécaniciens ; 65 hommes d'équipage ; 3 agents de service.



Le contre-torpilleur « Dehorter ».

A l'avant, existent : la cambuse, les postes de l'équipage, le logement du premier maître mécanicien, les corneaux de l'équipage, les cuisines et les soutes à munitions desservant les canons situés à l'arrière.

Dans la partie centrale, les chambres des chaufferies et les machines.

Dans la partie arrière : les logements des officiers, des maîtres et le coqueron arrière, les soutes à munitions desservant les canons situés à l'arrière.

L'éclairage électrique est assuré par deux dynamos à pétrole lampant se servant mutuellement de rechange, de 150 ampères 80 volts.

C'est le premier contre-torpilleur qui possède des manches à air pour les ventilateurs des chaufferies, comme il en existe sur nos derniers paquebots, tels que la *France*, le *Rochambeau*, et qui ont fourni de bons résultats.

De plus, pour éviter les saillies perpendiculaires au tir, les ancres sont logées dans un renfoncement de la coque.

Les formes de l'avant indiquent nettement un bateau marin et en même temps guerrier.

La force motrice est assurée par deux turbines Parsons (construites aux Chantiers de l'Atlantique) à action et à réaction d'une puissance minimum de 16.000 chevaux torsiométrique, actionnant chacune une hélice.

Le vide est obtenu par deux pompes à air Westinghouse-Leblanc, débitant à l'heure 713 mètres cubes chacune, et deux pompes de circulation débitant à l'heure 3.600 mètres cubes chacune. L'aération est assurée, en plus des manches à air naturel, par quatre ventilateurs (deux aspirants et deux refoulants) débitant à l'heure 10.000 mètres cubes chacun. Le graissage se fait par quatre pompes à huile Worthington, débitant à l'heure 8 mètres cubes chacune. Il existe quatre chaudières de type Du Temple, timbrées à 17 kilogrammes.

La surface totale de chauffe est	3.870m²
Volume d'eau par chaudière	6m³, 280
Volume de vapeur par chaudière	4m³, 350.

Le pétrole est refoulé dans les chaudières par quatre pompes Worthington, débitant à l'heure 6m³, 500 chacune. La pression d'air est assurée par quatre ventilateurs, débitant à l'heure 90.000 mètres cubes chacun. — Ct A. Hérou.

***développement** n. m. — Encycl. Photogr. *Développement et fixage simultanés des plaques et pellicules photographiques.* On a pu prétendre avec quelque apparence de raison que la plupart des progrès de l'humanité étaient dus au génie des paresseux. Cette affirmation est au moins vraie pour beaucoup de découvertes du domaine des sciences pratiques. Il en existe des exemples fort nombreux en photographie notamment ; tel le procédé nouveau qui fait l'objet de ces lignes.

Les premiers expérimentateurs du gélatinobromure s'efforcèrent uniquement de perfectionner les méthodes pour obtenir un résultat de plus en plus parfait. Arrivée à son complet épanouissement, la photographie se démocratisa peu à peu ; mais, dans une époque comme la nôtre, où tout doit se faire vite, une double nécessité s'imposait : d'une part, augmenter la rapidité des émulsions et, d'autre part, simplifier le plus possible les manipulations et les formules.

C'est de cette préoccupation qu'est né le développement automatique dont nous parlions naguère (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 482) ; c'est elle aussi qui a provoqué la réduction notable des manipulations que nécessitait le développement des plaques autochromes au début de leur emploi ; elle encore qui a permis de combiner les opérations du virage et du fixage des épreuves sur papier à noircissement direct (citrate, celloïdine, etc.) ; elle, enfin, qui a conduit au développement-fixage qui nous occupe.

Pour qui connaît les méfaits de l'hyposulfite — et quel amateur ne les a appris à ses dépens ! — la méthode de développement et fixage simultanés paraît de prime abord une extravagance. Elle est cependant susceptible, au point où l'ont amenée les chercheurs, de donner des résultats très réguliers ; son emploi tend d'ailleurs à se généraliser et, si elle n'est pas appelée à supplanter l'ancienne méthode, au moins peut-elle rendre de réels services.

L'idée de cette simplification n'est pas absolument nouvelle : dès 1898, en effet, elle suscitait les recherches de Punnett qui, ayant ajouté des traces d'hyposulfite à un révélateur à l'ortol pour en activer l'effet (comme on ajoute parfois, dans le même but, une trace d'hyposulfite au révélateur à l'oxalate ferreux), fut surpris de constater que les bords de son phototype se fixaient au cours d'un développement un peu prolongé. Il essaya, dès lors, de développer et de fixer simultanément et combina les solutions suivantes :

A	Eau	200 c. c.
	Métabisulfite de potasse	2 gr.
	Ortol	4 gr.
B	Eau	500 c. c.
	Soude caustique	4 gr.
	Bromure de potassium	4 gr.
C	Eau	500 c. c.
	Hyposulfite de soude	25 gr.

en mélangeant, au moment d'opérer, 30 c.c. de A, 30 c.c. de B et 60 c.c. de C. Il ne modifiait en aucune manière son temps de pose et obtenait des phototypes complets, mais, cependant, avec contrastes plus heurtés que dans le procédé ordinaire de développement et fixage successifs.

Quelques années plus tard, la même expérience était répétée par Hannecke sur des révélateurs au métol, à la pyrocatéchine ; par Thorne Backer sur des révélateurs à l'édinol et à l'hydroquinone. Plus récemment (1909), l'ingénieur français Raymond affirmait que tout révélateur pouvait être additionné d'hyposulfite et donner des résultats intéressants. Sa formule et son mode opératoire étaient ceux-ci : à 150 c.c. d'un révélateur normal quelconque ajouter 3 gouttes de la solution ordinaire d'hyposulfite (20 p. 100), agiter, puis placer la plaque à développer dans ce bain, sans plus s'en occuper ; la retirer au bout d'un temps indéterminé (depuis une demi-heure jusqu'à 24 heures) ; elle est développée et fixée, ne présente aucune trace de voile et peut être soumise au lavage final habituel, sans autre précaution.

Au reste, les mêmes tentatives de simplification ont dû occuper nombre d'amateurs, dont les recherches sont demeurées inconnues.

Quoi qu'il en soit, la plupart des formules préconisées de développement-fixage, si elles apportaient une amélioration à la technique du développement, ne réduisaient pas suffisamment la durée de cette opération au gré de certains, et les chercheurs ont orienté leurs travaux vers la découverte d'un révélateur-fixage idéal, donnant le phototype complet dans le moindre temps. Entrepris dans ce but, les essais de V. Crémier l'ont conduit à adopter le diamidophénol, qui donne des phototypes très doux et agit avec assez de rapidité.

Sa formule est la suivante :

Eau	100 c. c.
Sulfite de soude anhydre	5 gr.
Diamidophénol	1 gr.
Hyposulfite de soude	2 gr. à 2 gr. 1/2.

Les solutions de sulfite et diamidophénol, s'oxydant très rapidement, ne doivent être préparées qu'au moment de l'emploi. A la température du laboratoire (15° environ), le développement-fixage est achevé en une heure ; à une température plus élevée, en été par exemple, une demi-heure suffit pour des phototypes manquant de pose, un quart d'heure s'il s'agit de phototypes normalement exposés ou surexposés. On peut donc se dispenser de surveiller l'opération, puisque sa durée est approximativement connue. Il suffira de couvrir la cuvette de développement pour empêcher l'accès des rayons actiniques.

Il peut se faire qu'au bout d'un certain temps de séjour dans la cuvette non agitée, le phototype soit recouvert d'un dépôt pulvérulent ; mais ce dépôt n'est pas adhérent et s'enlève facilement en promenant sur la gélatine une touffe de coton mouillé ou le bout des doigts. On termine toujours par un lavage destiné à l'élimination de l'hyposulfite.

La formule indiquée plus haut laisse une certaine latitude pour la quantité d'hyposulfite (2 gr. à 2gr,5) ; c'est parce que la dose doit, en effet, varier avec l'intensité qu'on veut obtenir : 2gr,5 donnent des phototypes doux, 2 grammes des phototypes plus opaques. Du reste, la présence de l'hypo dans le révélateur tend, jusqu'à un certain point, à corriger les erreurs de pose, sans, cependant, les faire disparaître complètement ; mais le résultat n'est franchement mauvais que dans les cas d'erreur de pose excessive ; le développement et le fixage en deux opérations distinctes et surveillées n'eussent pas donné, non plus, de bons résultats en ce cas.

Si le phototype présente un voile dichroïque au sortir du bain, il est facile de l'en débarrasser par immersion dans une solution à 1 p. 1.000 de permanganate de potasse ; puis, quand le voile a disparu, passage dans un bain de bisulfite de soude liquide du commerce, étendu de son volume d'eau.

Le traitement révélateur-fixage s'applique également aux diapositives et permet d'obtenir, dans un temps relativement court, un grand nombre de diapositives de la même tonalité. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a, ici, moins de latitude dans l'évaluation du temps de pose que lorsqu'il s'agit de phototypes négatifs. C'est qu'en effet la projection nécessite des images d'une grande transparence et d'autant plus claires que la source lumineuse dont on doit se servir pour l'éclairage est plus faible. Mais, aussi bien, la correction du temps d'exposition, jusqu'à la pose exacte, est chose facile dans la confection des diapositives. Sauf, donc, cette condition, le traitement révélateur-fixage peut s'appliquer aux diapositives, mais principalement aux plaques à tons noirs. Si l'on manipule des plaques à tons chauds, le procédé est un peu différent, en ce sens qu'il n'utilise plus le révélateur au diamidophénol, mais la formule suivante de développement et fixage combinés :

Eau	250 c. c.
Sulfite de soude anhydre	15 gr.
Hydroquinone	2 gr. 5
Soude caustique	1 gr. 5
Bromure de potassium	1 gr.

Pour l'usage, on prend :

Eau	60 c. c.
Révélateur concentré ci-dessus	30 c. c.
Solution d'hyposulfite à 20 0/0.	15 c. c.

La quantité d'hyposulfite est relativement élevée, comparativement à la dose de réducteur, mais on a ainsi la faculté de surexposer, sans que les épreuves obtenues soient trop denses.

L'application de cette méthode du développement-fixage aux papiers au bromure et au chlorobromure n'a pas — sauf deux ou trois marques de papiers — donné de résultats aussi intéressants que sur les plaques et pellicules; mais il ne s'agit, là encore, que de trouver la solution idéale, car le problème n'est pas insoluble. — J. Auvernier.

entrefenêtre ou **entre-fenêtres** n. m. Partie d'un mur comprise entre deux fenêtres. || Tapisserie, fresque, etc., qui ornent cet espace.

***Forel** (François-Alphonse), naturaliste et géographe suisse, né à Morges le 2 février 1841. — Il est mort dans la même ville le 8 août 1912. Toute la carrière scientifique de Forel s'était écoulée sur les bords du magnifique lac Léman, dont il restera en quelque sorte un des plus passionnés historiographes. Issu d'une excellente famille de Morges, il fit de fortes études littéraires, puis se tourna vers les sciences et prit le grade de docteur en médecine. Il devait, par la suite, professer pendant de longues années à l'université de Lausanne.


F.-A. Forel.

F.-A. Forel a publié, dans les périodiques scientifiques de la Suisse romande, un grand nombre d'articles très solidement documentés sur la minéralogie, la faune, etc., des cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, sur la glaciation alpestre, etc. : mais, depuis longtemps, son activité inlassable s'était consacrée à l'étude du lac de Genève. Il a écrit plus de 150 mémoires relatifs à l'origine du lac, à ses variations de niveau, de couleur, à sa flore et à sa faune superficielles et profondes. L'un des premiers, il a donné l'explication juste des fameuses *seiches* qui avaient si longtemps intrigué les naturalistes, et dont il a fixé la théorie. Il n'est guère d'organisme géographique plus sensible que le célèbre lac suisse, où les moindres variations extérieures du thermomètre et du baromètre se traduisent par des changements de hauteur ou de décoloration des eaux. Il n'en est pas non plus qui ait été étudié avec plus de détail et de précision. L'œuvre de Forel, précieuse pour la connaissance du lac Léman, ne l'est pas moins pour la fixation des méthodes limnologiques. — G. Treffel.

Guébriant (le Maréchal de), par le vicomte de Noailles (Paris, 1912). — Dans ses *Episodes de la guerre de Trente ans*, le vicomte de Noailles s'est proposé d'étudier la période française de cette guerre féconde, pour notre pays, en acquisitions territoriales. Peut-être eût-il mieux valu qu'il en écrivît l'histoire générale en spécifiant, au fur et à mesure que se présentaient à lui les événements, quel rôle particulier y jouèrent nos maréchaux. Il a conçu différemment sa tâche. Au cardinal de La Valette, à Bernard de Saxe-Weimar, au comte de Guébriant il a consacré successivement un volume. Or, comme ces trois chefs dirigèrent simultanément, et souvent de concert, les opérations guerrières, cela l'obligea à de continuelles redites, qui rendirent malaisée une vue d'ensemble de leur œuvre.

Sans doute, cette méthode permettait-elle au vicomte de Noailles de tracer, pour chacun de ses héros, une biographie circonstanciée. Mais la partie militaire de cette biographie, documentée d'une manière minutieuse et remarquable, noya peu à peu l'autre. Cela ne fut pas un mal peut-être, car le vicomte de Noailles démontra souvent, pour le cardinal de La Valette notamment, qu'il connaissait imparfaitement la situation mondaine de ses soldats et la physionomie de la société au sein de laquelle ils évoluèrent.

L'existence purement militaire du maréchal de Guébriant ne le forçait heureusement pas à diriger son investigation dans les milieux si divers et si complexes de la capitale au début du XVIIe siècle. C'est pourquoi le volume présent offre plus d'homogénéité que les précédents.

Né le 2 février 1602 au château du Plessis-Budes, proche de Saint-Brieuc, Jean-Baptiste Budes, plus tard comte de Guébriant, hérita de ses ancêtres une grande combativité. Elevé au collège de La Flèche, il révéla, dès l'âge tendre, une humeur belliqueuse qui faillit compromettre son avenir. Mêlé, en effet, à l'époque des fameux édits, à des duels retentissants, il dut s'exiler pour éviter la colère du cardinal de Richelieu. De puissantes protections lui ayant cependant rendu les bonnes grâces du roi, il débuta, en 1622, comme simple mousquetaire en Hollande. Brave et énergique, mais pauvre, il ne devait guère attendre que de son mérite son élévation. Sa belle conduite au siège d'Alaia ne tardait d'ailleurs pas à lui valoir le commandement, au régiment de Piémont, d'une compagnie à la tête de laquelle il se distingua, en 1630, à la campagne d'Italie. Durant cette campagne, il fut blessé d'une balle à la joue droite, et cette blessure, qui demeura incurable, l'obligea à porter, sur le visage, un perpétuel emplâtre. Il épousa, néanmoins, l'année suivante, une jeune fille ambitieuse et adroite, Renée du Bec-Crespin, laquelle, plus tard, en diverses conjonctures délicates — notamment lors du mariage de Marie-Louise de Gonzague avec Wladislas IV, roi de Pologne — déceléra de remarquables qualités de diplomate. Ses épousailles coïncidèrent avec l'achat d'une charge de capitaine des gardes-françaises, charge que, ses ressources étant précaires, il faillit ne pouvoir payer.

De 1632 à 1635, Guébriant reste quasiment dans l'ombre. Ce n'est guère qu'en 1635 que commence sa véritable carrière d'officier. De cette époque date l'intervention effective de la France dans la guerre de Trente ans. On sait que cette intervention fut soigneusement préparée par Richelieu. Le cardinal-ministre avait, en effet, dans l'ombre, réorganisé l'armée française et, après la mort de Gustave-Adolphe, acheté les services de l'armée suédoise et de son chef le duc Bernard de Saxe-Weimar. Des alliances avec les confédérés allemands, les Hollandais, les Suisses, les ducs de Savoie et de Mantoue, avaient été négociées avec succès. Contre les Espagnols et les Autrichiens, étroitement unis et dont l'affaiblissement était une nécessité indispensable à l'équilibre européen, la France disposait donc de forces vigoureuses et de larges ressources. En outre de l'abaissement de la maison d'Autriche, elle poursuivait le dessein de rétablir, en Allemagne, la liberté du culte calviniste et l'indépendance, vis-à-vis de l'Empereur, des principicules opprimés par lui. Elle avait enfin pour but inavoué de rentrer, vers l'est et le sud, dans ses bornes naturelles.


Le maréchal de Guébriant. (Gravure de Grégoire Huret [XVIIe siècle].)

Les hostilités commencèrent donc en 1635, sur presque toutes nos frontières. Tandis que nos troupes combattaient les Impériaux en Allemagne, les Espagnols, par une offensive rapide, s'emparaient, en Picardie, de La Capelle et du Catelet et s'avançaient vers Guise, «dernière clef» de cette province. Devant la lâcheté des gouverneurs qui, pour la plupart, se rendaient sans lutter, Louis XIII songea à confier la défense de cette place à un soldat de valeur. C'est pourquoi Guébriant, déjà à maintes reprises signalé à son attention, fut rappelé de Mayence, où il guerroyait sous les ordres du cardinal de La Valette. Avec six mille hommes, il s'enferma dans la petite cité, releva le moral de ses habitants, répara ses retranchements et attendit avec confiance l'irruption de l'ennemi. Celui-ci se présenta devant Guise le 13 juillet 1636 et envoya aussitôt un parlementaire pour négocier la reddition. A ce parlementaire impertinent Guébriant conseilla d'abattre tout d'abord « trente brasses de muraille », avant de parler de capitulation. Si bien qu'appréhendant le péril d'un siège qui pouvait tourner en défaite pour lui, le prince Thomas de Savoie-Carignan, chef des Espagnols, préféra orienter son activité vers des exploits plus profitables.

Cette belle action et diverses autres de moindre importance procurèrent à Guébriant le titre de « mestre des camps et armées du roi ». Peu après, il était envoyé, sous les ordres du duc de Rohan, en Valteline, en remplacement du bouillant Hector de Montausier, tué au combat de Bormio. Il participait ainsi à l'affaire des Grisons, puis revenait, avec ses troupes, se joindre, en Franche-Comté, au duc de Longueville. Là, tandis que le duc s'emparait de Lons-le-Saunier, Guébriant, le secondant puissamment, forçait Montaigu et Bletterans, villes solidement fortifiées, et gagnait dans l'armée la réputation définitive d'un chef infatigable et d'un parfait stratège.

L'année suivante, ce prestige le fait réclamer en Allemagne par le duc de Saxe-Weimar, qui, malgré sa victoire de Rheinfeld, se trouvait dans une situation grave, entouré de tous côtés par les armées impériales. La tâche de secourir Weimar est particulièrement difficile, car les troupes françaises ne se soucient guère de courir les risques de cette campagne lointaine et se montrent enclines à la désertion. Néanmoins, Guébriant parvient à leur remonter le moral et, les ayant équipées confortablement, chose malaisée à cette époque, il franchit le Rhin avec elles et rejoint le duc devant Brisach, place formidable, défendue par un chef indomptable, le baron de Reinach, et extérieurement secourue par les Impériaux. L'investissement, interrompu par des combats de toutes les heures, s'opère cependant peu à peu, sous la direction de Guébriant, qui montre une valeur peut-être moins fougueuse, mais aussi effective que celle de Weimar. Le 27 décembre 1638, la place se rend, après une résistance désespérée.

Guébriant reçut, en cette circonstance, sa large part des louanges royales. Et comme, bientôt après, Weimar mourait, il prenait sous sa responsabilité la tâche de conduire nos armées d'Allemagne. Sa vie n'est dès lors plus qu'un long combat contre les Impériaux, au milieu des difficultés de toute sorte, en butte à la malveillance des généraux alliés, à l'indiscipline des troupes formées d'éléments composites et, le plus souvent, au dénuement le plus complet. Néanmoins, le 29 juin 1641 et le 17 janvier 1642, donnant partout de sa personne, il emporte les brillantes victoires de Wolfenbüttel et de Kempen. Ce sont ses deux grands faits d'armes. Ils furent célébrés en France par des *Te Deum* solennels et récompensés par les grades de lieutenant général et de maréchal. Guébriant reçut, en outre, le collier du Saint-Esprit. Il arrivait ainsi au faîte des honneurs qu'il pouvait ambitionner. Bientôt, le grand Condé et toute cette jeunesse brillante qu'il avait initiée à l'art de la guerre allaient l'éclipser par l'éclat et le retentissement de leurs succès. Il semble que le destin, au lendemain de Rocroi, le favorisa en dirigeant vers lui, devant Rottweil, le boulet d'une couleuvrine. La ville prise, le 24 novembre 1643, à quarante et un ans, après sept jours de souffrances atroces, regretté de son armée, Guébriant rendait l'âme.

Peut-être ce grand soldat n'occupe-t-il pas dans la mémoire de la postérité le souvenir qu'il mérite. Le duc d'Aumale l'a jugé avec justice, disant : « Arrêtons-nous devant cette figure, dont la contemplation repose. On aime à rester un peu avec cet homme d'un mérite si solide et si complet, qui ne fut ni ambitieux, ni cupide, que les honneurs allèrent chercher, qui ne fit que le bien et ne pratiqua que le devoir. » — Emile Magne.

***heure** n. f. — Encycl. *Conférence internationale de l'heure, tenue à Paris du 15 au 23 octobre 1912.* La création du système métrique, fondé il y a plus d'un siècle, fut un progrès incalculable : l'unification des mesures, le rattachement de toutes les unités les unes aux autres apportèrent une simplification et une commodité telles que la plupart des Etats civilisés l'adoptèrent immédiatement.

En 1881, à l'occasion de la première Exposition d'électricité tenue à Paris, un congrès fut réuni pour unifier non plus seulement les mesures

usuelles, mais les mesures des *grandeurs scientifiques,* en les ramenant à trois unités fondamentales: unité *métrique,* unité *mécanique* et unité *chronométrique,* permettant de mesurer respectivement des *longueurs,* des *masses* et des *temps.* Les unités choisies par le congrès et adoptées aujourd'hui, sans exception, dans le monde entier, pour les travaux scientifiques, furent: pour les longueurs le *centimètre,* pour les masses la « masse » d'un *gramme,* et pour le temps la *seconde* sexagésimale de ce temps moyen. Le système de ces trois unités est couramment désigné par l'assemblage de leurs trois initiales et s'appelle le *système C. G. S.* Les physiciens ont montré que toute grandeur peut se rattacher à ces trois unités fondamentales par une formule appelée *formule de dimension.*

Les travaux, d'une précision vraiment admirable, réalisés pour la comparaison des unités de longueur et de masse, sous l'inspiration de la commission internationale du mètre, par le *Bureau international des poids et mesures* établi à Sèvres, au pavillon de Breteuil, permettent aujourd'hui d'avoir des copies du mètre et du kilogramme étalons avec le maximum d'exactitude possible : les erreurs ne dépassent pas une fraction de *micron* pour le mètre et un centième de milligramme pour le kilogramme.


Condensateurs de la station radiotélégraphique de la tour Eiffel. — Phot. vérascope Richard.

Il restait à faire pour la troisième unité, le *temps,* ce qu'on avait si heureusement fait pour les deux premières: la *longueur* et la *masse,* c'est-à-dire assurer l'unification de sa mesure avec le maximum de précision possible. En un mot, il fallait assurer pratiquement l'*unification de l'heure.*

Déjà, en 1883, le congrès géodésique international tenu à Rome avait choisi pour origine des longitudes le méridien de Greenwich, et ce vote fut confirmé en 1884 par la conférence diplomatique de Washington. Quand S. A. S. le prince de Monaco décida, il y a quelques années, à la suite des réunions de Wiesbaden et de Berlin, de réaliser la première *carte des océans* en 24 feuilles, les longitudes furent rapportées au méridien de Greenwich, et les profondeurs furent exprimées en mètres. Enfin, en 1911, un nouveau pas vers l'unification fut marqué par l'adhésion du gouvernement français au système des *fuseaux horaires,* dans chacun desquels l'heure est « décalée » exactement de 60 minutes sur celle du fuseau précédent.

Mais il s'agissait de rendre « effective » l'unification dans les observations scientifiques où la mesure du temps intervient; il fallait coordonner, en vue de la transmission d'une heure partout identique et toujours plus exacte, les tentatives isolées faites dans certains pays et celles restant à faire jusqu'au moment où les ondes électriques des signaux horaires recouvriront la surface totale du globe terrestre.

Il fallait, pour cela, réaliser une entente internationale portant d'abord sur la détermination exacte de l'heure unique, puis sur son mode de transmission par les signaux de télégraphie sans fil. Il fallait donc créer un *service international* de l'heure.

C'est le Bureau des longitudes de France qui a eu la gloire de prendre l'initiative de cette organisation. Ch. Lallemand, l'un de ses membres, membre également de l'Académie des sciences de Paris, prépara un projet d'organisation de façon à donner un cadre précis aux discussions qui allaient avoir lieu ; d'autre part, le commandant du génie Ferrié, chargé de la station radiotélégraphique de la tour Eiffel, avait graduellement perfectionné le mode d'émission et la technique des signaux horaires rythmés, et cela assez parfaitement pour que l'on pût se baser, non sur des « espoirs », mais sur des « faits acquis ». Dans ces conditions, sur la demande du Bureau des longitudes, le gouvernement français invita, par voie diplomatique, les pays étrangers à envoyer des délégués à Paris, en vue de tenir une « Conférence internationale de l'heure », du 15 au 22 octobre 1912. Cette conférence était d'autant plus opportune que les voies lui avaient été tracées par la Conférence radiotélégraphique internationale, tenue à Londres du 2 juin au 6 juillet, et dont les décisions prévoyaient l'envoi des signaux horaires par voie radiotélégraphique.

La Conférence se réunit à l'Observatoire de Paris le 15 octobre 1912, à 10 heures du matin. Les Etats représentés étaient au nombre de *seize,* savoir: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, la principauté de Monaco, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et la Suisse. Chacun d'eux était représenté par un « premier délégué », ayant pouvoir de signer au nom de son gouvernement, et d'un nombre variable de délégués « consultants », ayant mission d'apporter la lumière de leurs connaissances spéciales.

Le problème posé est de solution aussi importante que délicate.

Actuellement, il existe un certain nombre de *stations horaires radiotélégraphiques* qui envoient, dans la limite de leur rayon d'action, l'heure aux navires en mer ; chacune de ces stations est « conjuguée » avec un observatoire astronomique voisin, qui « détermine » l'heure par les méthodes astronomiques, la « conserve » à l'aide de ses pendules et la « transmet » en déclanchant les signaux horaires.

Mais, dans ces conditions, si chaque observatoire travaille isolément, il ne saurait y avoir accord entre les heures transmises par les différents centres : quand on détermine astronomiquement l'heure, la correction de la pendule directrice de l'observatoire est, au moment de cette détermination, affectée d'une erreur à laquelle s'ajoute, au moment de la transmission par un signal, l'erreur inévitable d'extrapolation. Or, cette erreur augmente très vite avec la durée sur laquelle elle porte, à tel point que si, comme cela se produit souvent en hiver dans nos climats de l'ouest de l'Europe, le temps est brumeux pendant plusieurs semaines et empêche les observations d'astres, l'écart entre l'heure de deux observatoires peut atteindre *plusieurs secondes!* De pareils écarts sont inadmissibles, non seulement pour les opérations scientifiques de précision, mais encore pour les horaires internationaux des chemins de fer, où ils pourraient occasionner non seulement des perturbations, mais encore des catastrophes.

Pour remédier à cet état de choses, la meilleure solution est de faire concourir à la détermination de l'heure officielle plusieurs observatoires, de façon à diminuer, autant que possible, le temps d'extrapolation. Alors, chaque station émettrice de signaux, au lieu de transmettre l'heure de son observatoire conjuguée, transmettrait l'heure « corrigée » par la coopération de tous les observatoires, c'est-à-dire avec le minimum d'erreur.

Grâce à la télégraphie sans fil, cette transmission ne présente aucune difficulté : la radiotélégraphie envoie, en effet, des signaux à l'aide d'ondes électriques dont la vitesse de propagation est égale à celle de la lumière, soit 300.000 kilomètres par seconde, et les envoie actuellement dans un rayon de 6.000 kilomètres. Elle permet donc de comparer entre eux, avec toute la précision désirable, un nombre quelconque de chronomètres ou de pendules situés dans la zone d'action d'un poste radiotélégraphique : on peut ainsi déduire la valeur la plus probable de la correction de l'un d'entre eux.

Au moyen d'observations d'étoiles, chaque observatoire détermine, toutes les fois que la limpidité de l'atmosphère le permet, la correction de sa pendule directrice par rapport au temps moyen du méridien de Greenwich; il en conclut sa marche la plus probable, et il extrapole ensuite cette marche de façon à avoir la valeur la plus probable de la correction au moment où l'on compare simultanément les pendules directrices des autres observatoires.

Une telle série de travaux suppose nécessairement l'existence d'un *Bureau international de l'heure,* analogue au Bureau international des poids et mesures, et centralisant, à l'aide d'un personnel et d'un matériel spéciaux, les observations et leurs résultats.

Ce bureau doit posséder un certain nombre de pendules précises de divers modèles; l'une d'elles sera choisie comme pendule « directrice » et sera comparée à celle des observatoires affiliés.

Pour réaliser ces opérations, les battements de toutes les pendules directrices, y compris celle du Bureau central, sont comparées à une même série de signaux rythmés espacés d'une fraction de seconde, émis par une puissante station radiotélégraphique reliée au Bureau central : cette comparaison réalise ainsi une sorte de « vernier acoustique », à l'aide de la méthode des coïncidences par l'audition. Le Bureau central dépouille toutes ces comparaisons et en tire autant de valeurs de la correction de sa pendule directrice : l'ensemble des valeurs ainsi obtenues permet de calculer la correction la plus probable, et *le Bureau central est alors à même de calculer l'heure que marquera sa pendule directrice à un instant donné du temps moyen de Greenwich.*

Quant à la transmission de cette heure, elle se fait en faisant transmettre, par la station émettrice centrale, l'heure précise du *Bureau central,* non pas aux autres stations de T. S. F., mais aux observatoires qui leur sont conjugués. Il faut, pour cela, que le Bureau central soit relié télégraphiquement à la station centrale émettrice, et que les signaux *rythmés* de celle-ci soient envoyés *avant* les signaux horaires des autres stations.

Telles sont les questions essentielles que la Conférence de Paris avait à étudier.

A la première séance, Bigourdan, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, astronome à l'Observatoire de Paris, fut élu par acclamation président de la Conférence; les quatre vice-présidents furent : Förster (de Berlin), Righi (de Milan), Dyson (de Londres) et Backlund (de Saint-Pétersbourg). Le secrétaire général de la Conférence fut le commandant Ferrié, du génie militaire de l'armée française, directeur de la station radiotélégraphique de la tour Eiffel.

Ces commissions se divisèrent à leur tour en sous-commissions pour l'étude de certaines questions qui ne pouvaient être discutées que par un nombre restreint de spécialistes. Plusieurs communications du plus haut intérêt furent ainsi faites.

A la suite des séances des commissions, la Conférence a émis une série de vœux relatifs à l'organisation du service de l'heure internationale. On peut grouper ces vœux de la manière suivante :

Signaux horaires.

On a décidé d'abord que l'heure universelle sera celle du méridien de Greenwich, et on a distingué les signaux en *signaux horaires ordinaires,* et en *signaux horaires scientifiques.*

Les premiers sont émis en vue des applications à la navigation, à la sismologie, à la météorologie, au magnétisme terrestre, aux chemins de fer, aux postes et au télégraphe. Pour ces applications, l'approximation au dixième de seconde est suffisante, et celle de la seconde ou de la demi-seconde paraît suffire pour la météorologie, le magnétisme et la sismologie. Les signaux actuellement réalisés sont donc suffisamment précis pour les besoins pratiques.

Selon toute vraisemblance, au 1er juillet 1913, les stations suivantes seront en état de jouer le rôle de centres d'émission, aux heures ci-après désignées :

Paris [*minuit*].	0	heure de	Greenwich.
São Fernando de Noronhão (Brésil)	2	—	—
Arlington (Etats-Unis).	3	—	—
Mogadiscio (Somalie italienne). .	4	—	—
Manille (Philippines).	5	—	—
Tombouctou (Soudan)	6	—	—
Paris.	10	—	—
Norddeich (Allemagne) [*midi*]. . .	12	—	—
São Fernando (Brésil)	16	—	—
Arlington (Etats-Unis).	17	—	—
Massaouah (Erythrée)	18	—	—
San Francisco (Etats-Unis). . . .	20	—	—
Norddeich (Allemagne)	22	—	—

Ces centres d'émission, ainsi que les heures auxquelles ils doivent produire leurs signaux, sont choisis pour que, conformément au vœu de la conférence, *en chaque point du globe on puisse tou-*

jours recevoir un signal horaire de jour, le nombre total des signaux perceptibles ne dépassant pas, en principe, 4 par 24 heures.

Toute station horaire qui viendrait à être créée en dehors des précédentes ne pourra faire ses émissions qu'à des heures rondes (temps de Greenwich), différentes des heures du tableau ci-dessus.

Quant aux signaux à émettre, ils sont formés de combinaisons de *traits* et de *points;* comme ils sont reçus au téléphone, c'est-à-dire au son, la Conférence a fixé ainsi qu'il suit les durées des éléments de signaux : traits, 1 seconde; points, 1/4 de seconde; intervalles, 1 seconde; et elle a décidé que les signaux horaires ordinaires seraient émis conformément au schéma ci-dessus.



Signification. — Traits : 1 seconde; Points : un quart de seconde; Intervalles : 1 seconde.

Ce schéma donnera satisfaction à tous les *desiderata* formulés par les diverses catégories de personnes appelées à utiliser ces signaux. Les observateurs qui se contenteront d'une approximation assez large se borneront à prendre les comparaisons à l'aide de la fin des 3 minutes rondes; ceux qui voudront employer des signaux rythmés utiliseront chacun des 3 traits qui terminent les 3 minutes rondes; ceux qui désirent noter l'heure par un « top » bref pourront le faire toutes les 10 secondes, puisque les schémas portent, à ces moments, un seul point; enfin, ceux qui désirent avoir, pour leurs comparaisons, la précision maximum, prendront pour base de leur détermination l'instant final de chacun des traits des deux dernières minutes. On remarque que, sur la minute 57, il y a, pendant les 50 premières secondes, une succession de deux points et deux traits : cette succession constitue un *avertissement* destiné à attirer l'attention de l'observateur qui attend le signal horaire. Il a été décidé que, désormais, les signaux seraient émis, non plus à la main, mais automatiquement.

Dans une étude qu'il a consacrée à la Conférence de l'heure (cf. *la Vie internationale,* 1912), le savant directeur de l'Observatoire, G. Lecointe, a fait remarquer que « ce système suppose que les horloges soient à même de réaliser ces *desiderata* avec toute la précision voulue. Il y aura peut-être, à ce propos, bien des mécomptes, qui nécessiteront qu'on en revienne ultérieurement à des conceptions plus simples ».

Les résultats des déterminations de l'heure des signaux horaires ordinaires seront soumises à un *Bureau international de l'heure*.

Quant aux signaux horaires *scientifiques*, leur précision devra atteindre le maximum réalisable en l'état actuel de la science. Le Bureau international de l'heure centralisera les déterminations d'heures faites dans les observatoires associés, et en déduira l'heure la plus exacte; les résultats de ses travaux feront l'objet de publications spéciales. De plus, afin que ces travaux soient utilisés du mieux qu'il se pourra pour l'avancement de la physique du globe, il a été décidé que ces résultats seront communiqués au *Bureau central de l'association géodésique internationale*, à Potsdam. Cet établissement unique, placé sous le haute autorité du Dr Hecker, est mieux à même que tout autre de tirer profit des déterminations horaires précises; il suffit de rappeler que c'est par ses soins qu'a été mesuré le phénomène de la fluctuation des latitudes et du déplacement continu des pôles terrestres. Les travaux du Bureau central de l'heure seront également communiqués à toutes les autres associations officielles qui en feront la demande.

La Conférence a chargé la Commission internationale de l'heure de régler les émissions de signaux spéciaux destinés aux besoins scientifiques. A cet effet, cette *commission* (dont nous donnons plus loin la composition) a décidé que les signaux horaires scientifiques actuellement faits à la tour Eiffel seraient provisoirement continués, mais en leur apportant le changement suivant : la durée totale des séries de battements sera de *cinq* minutes (au lieu de trois), et leur émission sera faite un quart d'heure avant celle des signaux horaires ordinaires de nuit.

La Conférence a recommandé que le nombre des stations météorologiques dont les observations sont données dans la dépêche de la tour Eiffel soit augmenté autant qu'il sera possible et que le poste radiotélégraphique en construction à Bruxelles, grâce à la libéralité magnifique de Goldschmidt, apporte une large contribution à l'étude des perturbations causées à la transmission des ondes hertziennes par les agents atmosphériques.

Une chose importante est à remarquer : à partir du 1er juillet 1913, les radiotélégrammes météorologiques de la tour Eiffel, arriveront 45 minutes plus tôt aux services compétents des divers Etats, qui pourront alors les publier dans le bulletin du jour.

Usant du droit que lui avait reconnu la *Conférence radiotélégraphique internationale* tenue à Londres en 1912, la Conférence de l'heure a fixé à 2.500 μ la longueur des ondes qui serviront à la transmission des signaux horaires. Quand on emploiera des émissions « musicales », leur tonalité devra être choisie de façon que la réception soit, autant que possible, exempte de toute perturbation. Elle a, de plus, émis le vœu de voir uniformiser les méthodes et les instruments servant à la mesure des grandeurs physiques (fréquences, longueur d'onde, etc.), qui interviennent en radiotélégraphie.

Après avoir formulé les désirs que nous venons de résumer, la Conférence a songé aux moyens pratiques de les réaliser efficacement.

Ch. Lallemand, au nom du Bureau des longitudes, soumit à la Conférence un avant-projet, concernant la création des organismes indispensables. Cet avant-projet fut discuté par une sous-commission, comprenant un délégué par Etat représenté, puis par l'assemblée générale, qui décida la création d'une *Commision internationale de l'heure*, comprenant un délégué par Etat, et ayant pour organe exécutif un *Bureau international de l'heure*, dont le siège serait à Paris, et dont le fonctionnement matériel serait assuré par des cotisations payées par les divers Etats, proportionnellement au chiffre de leur population. Conformément à un vœu émis à Londres par l'Association internationale des académies, la conférence a prié l'Académie des sciences de Paris de vouloir bien soumettre à cette association le projet de convention internationale élaboré par la *Commission internationale de l'heure.*



Bobine de Self du poste de la tour Eiffel. — Phot. vérascope Richard.

Cette dernière Commission provisoire commença immédiatement ses travaux. Elle comprenait : Baillaud (France), Kohlschütter (Allemagne), Descovich (Autriche), Bhering (Brésil), Mier (Espagne), Lecointe (Belgique), Backlund (Russie), Hough (Etats-Unis), Dyson (Angleterre), Eginitis (Grèce), Righi (Italie), Van de Sande Backhuyzen (Hollande), Pinto (Portugal), Charlier (Suède), Berget (principauté de Monaco), Gautier (Suisse). Ch. Lallemand et le colonel Ferrié ont été adjoints à la Commission, en qualité de membres consultants.

Cette Commission nomma son comité, qui se trouve ainsi composé :

Backlund, directeur de l'Observatoire impérial de Poulkowo, *président*.

Lecointe, professeur de l'Observatoire royal d'Uccle-Bruxelles, *vice-président*.

Kohlschütter, astronome au Reichs-Marino-Amt de Berlin, *secrétaire général*.

Berget, professeur à l'Institut océanographique fondé par le prince de Monaco, *secrétaire*.

Enfin, la commission a appelé *Baillaud*, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris, aux fonctions de *Directeur du Bureau international de l'heure*, à Paris.

Aussitôt que les procès-verbaux des séances et le compte rendu des travaux de la Conférence et de la Commission provisoire de l'heure seront imprimés, des exemplaires en seront transmis par les soins du ministre des affaires étrangères du gouvernement français à tous les Etats, en les priant d'indiquer les observations qu'ils auraient à faire au sujet du projet de statuts concernant la *Commission internationale de l'heure* et le *Bureau central de l'heure*. Les modifications que pourraient proposer les divers gouvernements seront communiquées aux divers Etats, en même temps que leur sera envoyée la convocation à une nouvelle conférence internationale, qui comprendra un délégué par pays et qui se réunira à Paris dans un délai de six mois environ, soit vers le milieu de l'année 1913. On fera remarquer aux gouvernements que certaines de leurs colonies pourront être considérées comme des Etats autonomes et admises, par suite, à adhérer individuellement à la Commission internationale de l'heure, comme il est d'usage constant en cette matière pour les autres associations internationales à but scientifique.

Ainsi, comme l'a écrit Lecointe, directeur de l'Observatoire de Bruxelles et vice-président de la Commission provisoire de l'heure, la Conférence a posé la première pierre d'un édifice « qui sera une œuvre utile, et dont l'honneur rejaillira non seulement sur la France, qui en fut la première inspiratrice, mais encore sur les diverses nations qui y prirent part ». — Alphonse Berget.

hyperactivité (du gr. *huper*, au-dessus, et de *activité*) n. f. Activité supérieure à la normale : *Périodes d'*hyperactivité. (J. Grasset.)

hypertension (du gr. *huper*, au dessus, et de *tension*) n. f. Tension supérieure à la normale : *Cette* hypertension *des regards, dilatés comme sous l'influence de la belladone.* (Oct. Mirbeau.)

imantophyllum (*lom'* — du gr. *imas, antos*, fouet, et *phullon*, feuille) n. m. Genre d'amaryllidacées, originaires de l'Afrique australe, et que l'on appelle communément aussi *clivia*.

— Encycl. Le genre *imantophyllum* comprend non pas une seule espèce, comme nous le disions au « Nouveau Larousse illustré », au mot clivie, mais trois (*imantophyllum nobile*, introduit en Europe en 1828, *imantophyllum Gardeni* et *imantophyllum miniatum*), dont la plus répandue, en raison de sa robustesse, est l'*imantophyllum miniatum*, introduit en Europe vers le milieu du xixe siècle.

Il existe également des variétés hybrides obtenues par les horticulteurs, mais elles sont plus délicates et exigent la serre tempérée, tandis que le prototype se contente facilement de l'atmosphère assez variable des appartements, où il ne demande guère plus de soins que l'aspidistra.

Les imantophyllum sont des plantes à longues feuilles persistantes ensiformes, rubannées (qui ont fait donner le nom au genre); elles sont gracieusement arquées et disposées suivant deux directions. Les fleurs, d'un rouge orangé et au nombre d'une vingtaine, sont groupées sur une forte hampe issue d'entre les feuilles; elles sont dressées, à six divisions, ont un style simple et six étamines; le fruit est une baie rouge, renfermant quelques grosses graines blanches. Chaque pied ne donne qu'une inflorescence; mais, avec les années, se développent des drageons, qui donnent naissance à d'autres pieds florifères, de sorte qu'après plusieurs années, le pied primitif est devenu une touffe volumineuse et du plus bel aspect, surtout à l'époque de la floraison.

La culture des imantophyllum dans les appartements nécessite peu de soins, qui se bornent à des arrosages modérés, pour entretenir la terre des pots dans un état frais plutôt qu'humide; par les journées chaudes, on peut, vers le soir, bassiner les feuilles légèrement. A la fin de l'automne, il est

bon de dépoter les pieds d'imantophyllum pour les laisser à nu quelque temps sur la terre au jardin; mais il faut les rentrer avant les gelées. Ils passent l'hiver soit à l'orangerie, soit dans l'appartement même; il suffit que le local soit sain, clair et à



Imantophyllum.

l'abri des gelées. La floraison a lieu vers mars-avril, et dure environ deux mois; les fleurs conservent, d'ailleurs, assez longtemps leur fraîcheur et leur éclat. Si l'on veut rempoter les pieds d'imantophyllum (quand leurs racines sont par trop enchevêtrées), effectuer la séparation des rejetons ou la division des pieds, il faut profiter de la saison qui suit la floraison. — J. DE CHAON.

Jardins de l'intelligence (LES), par Lucien Corpechot (Paris, 1912). — « Le Nôtre a réalisé, à Versailles, l'ordre supérieur que Corneille a mis sur la scène, Bossuet dans une oraison, Descartes dans la physique de l'entendement, Molière dans la critique des mœurs. Il a fait l'œuvre de sa race, ce qu'accomplit tout homme représentatif de la grande lignée française. Le créateur de Versailles appartient à cette patrie où des hommes de même qualité se confondent, quelle que soit la spécialité de chacun. Entre lui, entre Corneille, entre Lavoisier, il existe une fraternité certaine; leur spécialité seule les différencie ». Telle est la conclusion des *Jardins de l'intelligence*. Tel est le livre de Lucien Corpechot, passionné d'équilibre et de mesure. A ses yeux, l'ordre seul est vertu. Avec gravité, avec ardeur, il exalte la noblesse du jardin français, la noblesse de l'esprit français. Il est habile à nous émouvoir. Il est artiste, et l'on goûte à le lire un plaisir de qualité supérieure; mais peut-être émeut-il davantage notre sensibilité que notre intelligence. Il est trop systématique; trop de rigueur est dans son système et, par suite, quelques contradictions. Il ne s'abandonne pas assez à la joie qu'éveille en nous la beauté. Il veut trop la raisonner, l'enfermer dans des limites trop étroites. Certes, les tragédies de Corneille ou de Racine sont une satisfaction pour la raison; mais elles sont aussi une émotion pour le cœur; et Lucien Corpechot ne manque-t-il point un peu de mesure lorsqu'il écrit : « Pas plus que Racine ne se propose de nous donner une leçon de morale en écrivant *Phèdre* ou *Andromaque*, pas plus que Lavoisier ne songera au bonheur de l'humanité en interrogeant ses balances, Le Nôtre ne se préoccupe de notre repos ou de nos appétits. L'ordonnance seule l'intéresse. Ses jardins sont de purs jeux d'esprit. Tout y est insulte à l'instinct, désintéressement des sens, exaltation de la raison ! »

Les premiers jardins furent les jardins de la sensibilité. Ce ne sont que vergers, riches d'odeurs et de couleurs. On cherche à faire « de la nature une volupté ». A Rome même, patrie de l'ordre, les jardiniers latins ne cherchent qu'à plaire aux sens; et c'est seulement au moyen âge, au milieu des couvents et des monastères, qu'apparaissent les premiers jardins français. C'est ainsi que, « sous la triple influence de la discipline catholique, de l'antiquité retrouvée et de notre génie populaire, se formait l'esprit national ». Le goût n'est point encore solidement établi, mais déjà tout est symétrique dans l'agencement des avenues, des plates-bandes et des pièces d'eau. L'influence italienne au XVIe siècle rompt pour quelque temps cette symétrie et cet ordre. C'est le temps du maniérisme ; et l'on voit Bernard Palissy, dans le *Jardin délectable*, parler de « cercles de peupliers dont les cimes attachées en pointe seront munies d'un entonnoir destiné à introduire le vent en divers flageolets aériens ». Le goût de l'ordre l'emporta pourtant; et des hommes comme Claude Mollet, Boyceau de La Barauderie, qui déclarait que « toutes choses aussi belles qu'on puisse choisir seront défectueuses, si elles ne sont pas ordonnées et placées avec symétrie et bonne correspondance », furent les véritables précurseurs de Le Nôtre.

André Le Nôtre naquit, le 12 mai 1613, à Paris. Sa famille était originaire du Vexin et alliée aux Corneille; mais, depuis deux générations, elle était installée à Paris. Son grand-père, Pierre Le Nôtre, avait été jardinier de Marie de Médicis; son père, Jean, était jardinier ordinaire de Louis XIII, pour son jardin des Tuileries. Jean avait servi d'abord sous les ordres de Claude Mollet. Il aimait son métier et s'efforça de le rendre agréable à son fils. André était exubérant et passionné pour la beauté; et il montrait plus de goût pour le dessin et la peinture que pour le jardinage. En vain il écoutait les sages et familiers propos de Claude Mollet. Les conseils du vieux bonhomme ne l'intéressaient pas encore, et pourtant, riche d'expérience, Claude semblait rendre vivants les arbres et les fleurs. « Les poiriers de Bon-Chrestien d'hyver, disait-il, sont fort domestiques; il ne faut pas les éloigner de la maison, mais les planter, si faire se peut, dans les basses-cours; ils demandent de voir souvent leur maître; l'haleine de l'homme leur est fort agréable ».

André fréquenta l'atelier de Simon Vouet, qui était alors le premier peintre du roi. Cet artiste n'était point un homme de génie, mais c'était un bon professeur. De Constantinople et de Rome il avait rapporté de nombreux dessins, et notamment les dessins des jardins créés jadis pour les empereurs byzantins et les dessins des parcs qui entouraient les villas romaines. Le Nôtre put les feuilleter, en compagnie de Le Brun et du sculpteur Lerambert, avec lesquels il s'était pris d'amitié.

Il entra ensuite chez un architecte, on ne sait lequel, mais c'était le moment « où les tourelles, les portes ogivales, les pignons, les toits aigus disparurent de



André Le Nôtre, par Nicolas de Largillière.

Paris. Les hôtels qui s'élevaient de tous côtés tiraient leur bel aspect de leurs proportions raisonnées. L'ornementation des façades résidait simplement dans la combinaison des lignes architecturales. La décoration des pièces était devenue le thème d'une composition savante, où rien n'était laissé à la fantaisie ».

Il vint enfin aux jardins. Il y trouve aussitôt « matière à employer les qualités d'un peintre ». Le 26 janvier 1637, Jean Le Nôtre obtient de Louis XIII pour son fils la survivance de sa charge de jardinier ordinaire des Tuileries. Il fut promu ensuite « premier jardinier des jardins de Monseigneur, frère unique de Sa Majesté », et, comme tel, dut s'occuper du Luxembourg. Le 2 décembre 1643, « le Roy estant à Paris, voulant qualifier et favorablement traiter André Le Nôtre, jardinier des deux grands parterres de son jardin des Thuilleries, en considération de ses services et de la grande capacité et expérience qu'il a à dessiner, Sa Majesté, par l'avis de la reine régente, sa mère, l'a retenu et retient en l'estat et charge de dessinateur des plans et parterres de tous ses jardins, pour doresnavant l'y servir, en jouir et user aux honneurs et droits qui y appartiennent, et aux gages de mil livres que Sa dite Majesté veut lui être payés pour chacun an ». Le Nôtre allait pouvoir exécuter ses desseins. Il avait le goût de la vie et le sens de la grandeur. Il aimait la terre, les fleurs, les arbres et les eaux. Il allait porter à sa perfection le jardin français.

Qu'est-ce que c'est que le jardin français ? Quels sont ses caractères ? Il est d'abord intelligible, c'est-à-dire qu'au lieu d'apporter quelque élément nouveau à la nature, il s'agit, au contraire, d'« éliminer tous les détails qui la rendent insaisissable, d'y laisser subsister uniquement les lignes et les plans que l'œil peut suivre, l'esprit embrasser ». Il faut que l'attention ne s'éparpille pas, que les sens ne se fatiguent pas. L'unité est indispensable, et la régularité des lignes, ce qui ne signifie pas une symétrie froidement géométrique, ce qui n'exclut point la grâce, la souplesse, la diversité de la vie. Par cette discipline, par cette unité et cet ordre, les jardins français sont éternels; car la sensibilité varie d'un siècle à l'autre, « mais les lois de l'esprit sont immuables; ni les âges, ni les climats ne savent les modifier. L'ordonnance qui a su les satisfaire un jour, les satisfera indéfiniment. Dans les eaux lisses et calmes de ce beau bassin du Miroir, si bien nommé, l'homme de tous les siècles, et quelle que soit sa cité, pourra voir se réfléchir la forme éternelle de son esprit ».

Le Nôtre procédera « vis-à-vis de la terre, des eaux, des arbres et des fleurs comme Corneille en présence de ses héros, comme un Claude Bernard ou comme un Pasteur devant la vie ». Il sera à la fois original et national. Il sera universel.

C'est chez Fouquet, à Vaux-le-Vicomte, que Le Nôtre montra pour la première fois ce qu'il pouvait. On sait la jalousie de Louis XIV devant ces magnificences étalées devant lui. Le roi en garda le souvenir quand il voulut créer Versailles; et c'est à Versailles qu'apparut, dans toute sa puissance, le génie de Le Nôtre. L'entente du souverain et du jardinier fut d'ailleurs complète. Louis XIV « avait le goût de l'empire jusqu'à vouloir imposer sa domination au règne végétal, mais il n'avait point découvert le secret qui le lui soumettrait. Le Nôtre le lui révéla. Il lui donna ce plaisir superbe de forcer la nature, dont parle Saint-Simon, que ni les guerres les plus pesantes, ni la dévotion ne purent émousser ». Cette entente entre les deux hommes devait durer jusqu'au dernier jour. Le roi ne pouvait se passer de son jardinier, qui était aussi architecte et peintre. Il souffrait de lui toutes les familiarités, et le comblait de présents. Il ne pouvait se passer de lui, et travaillait avec lui, comme avec un ministre. C'est ainsi que Le Nôtre pourra tirer d'une terre accidentée, confuse et chaotique, de merveilleux jardins, équilibrés et clairs. Dès 1662, son plan est fait; mais chaque année ce plan s'accroîtra, se développera. Il s'agit d'abord d'établir l'unité. « Le domaine de Versailles est un chaos; il se compose de collines et de marais; Le Nôtre changera les collines en terrasses, il asséchera les marais; les nappes d'eau dans les bas-fonds rétabliront le niveau horizontal; des pentes habilement conduites, des perrons de proportions savantes feront insensiblement la liaison entre les différentes altitudes ». Les montagnes sont abattues; les rivières lointaines sont rapprochées, les forêts sont transplantées. Le Nôtre semble être même le maître de la lumière. « Il éclaire, il illumine les carrefours où vont danser les nymphes de Girardon. Sous les cathédrales de feuillages qu'il construit, il dispose les taches d'ombre et de lumière, il joue du clair-obscur avec la maîtrise d'un Rembrandt ». Le surprenant, c'est la rapidité avec laquelle sont conduits les travaux. Le 2 avril 1672, un nouvelliste, à propos de Versailles, écrivait : « Le Roi n'est jamais un mois sans y aller qu'il n'y en trouve un nouveau (Versailles), lorsqu'il y retourne, tant il paraît changé à cause des beautés qu'on y ajoute sans cesse... Je n'aurais jamais fait si je voulais vous parler des merveilles que les eaux produisent dans ce lieu délicieux... Les miracles que fait M. Le Nôtre dans ces superbes jardins ne sont pas moins considérables. Le grand nombre d'orangers plantés en terre en fait foi, aussi bien que les grands arbres qui ont été transplantés pour élargir la Grande Allée, ce qui ne s'est encore jamais vu. »

Ce ne fut pas seulement à Versailles que Le Nôtre montra la perfection de son art. Aux Tuileries, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Saint-Cloud, à Chantilly, à Sceaux, il apparaît aussi grand. Il reste fidèle à ses idées; et il ne semble pas que le voyage qu'il fait en Italie, au mois de juin de l'année 1679, ait sur lui la moindre influence.

A l'apogée de sa gloire, il demeura simple. Ayant perdu ses enfants en bas âge, il avait adopté ceux de sa sœur. Il avait un bien assez considérable, mais une part de ses revenus était destinée aux bonnes œuvres. Il vivait doucement dans sa maison des Tuileries, riche en œuvres d'art. C'est là qu'il mourut, le 15 septembre 1700.

L'ouvrage de Lucien Corpechot est moins une biographie de Le Nôtre qu'une exaltation de la

beauté française. Par là il nous touche; mais ne toucherait-il pas davantage, s'il se laissait aller à sa sensibilité? Certes, Versailles nous émeut; mais il émeut autant notre cœur que notre intelligence. La raison n'est pas tout; et je ne puis croire Lucien Corpechot, lorsqu'il déclare : « Tout ce qui constitue l'être sensible chez l'homme, c'est-à-dire l'être instinctif, passionnel, égoïste, atavique, religieux, politique, systématique, national, tout cet être multiple, à aspirations éphémères ou éternelles, mais toujours si puissantes et à la fois si relatives, reste, chez le Français, sur le seuil de son intelligence. » Et il affirme aussi qu'il ne connaît « rien de plus obscur, de moins intelligible qu'une forêt », comme si les forêts n'avaient pas aussi leur unité et leur équilibre! L'ordre ne réside pas seulement dans la régularité des lignes. L'ordre est parfois dans ce qui semble désordre. — Jacques Bompard.

Judith (Julie Bernard) [Mme Bernard-Derosne, connue au théâtre sous le nom de], artiste dramatique française, née à Paris le 29 janvier 1827, morte dans cette même ville le 27 octobre 1912. — Mme Judith, qui s'était naguère rappelée à l'attention publique par la publication d'intéressants Mémoires (dont on a trouvé l'analyse au tome II du *Larousse Mensuel*, p. 330), avait eu une carrière dramatique particulièrement brillante au cours des premières années du second Empire, sur la scène du Théâtre-Français, où elle avait été une des héritières, et la plus digne peut-être par le talent, de la grande Rachel.

Elle avait été de fort bonne heure attirée par le théâtre. De religion israélite, elle avait eu une première éducation assez négligée. Mais elle eut vite



Judith en 1853.

fait d'en réparer les lacunes par un travail acharné. Elle n'avait pas tout à fait quinze ans lorsqu'elle fit ses débuts à la scène. Elle n'avait guère de métier, bien qu'elle eût passé une partie de son enfance aux côtés de Rachel, et reçu, comme elle, quelques leçons du père Félix. Elle parut à la Porte-Saint-Martin, puis aux Folies-Dramatiques, où le public fit à sa beauté juive, à sa jeunesse, à sa voix fraîche et expressive, l'accueil le plus encourageant. Elle joua ensuite (1844) aux Variétés. C'est là qu'elle se forma véritablement, grâce aux excellents conseils de l'acteur Bouffé. Elle fut particulièrement applaudie dans *les Deux compagnons du tour de France*. En 1846, enfin, malgré sa grande jeunesse, elle était admise à débuter à la Comédie-Française. Le 12 décembre, elle y faisait son apparition dans une comédie d'Alexandre Duval. Les multiples anecdotes qu'elle a racontées, dans ses Mémoires, sur le monde politique de la fin de la monarchie de Juillet laissent deviner les protections puissantes qui favorisèrent son entrée, d'ailleurs brillante, et ses premiers succès sur notre première scène dramatique... On fit le plus large crédit aux dons naturels qu'elle montrait et à la sensibilité réelle et délicate avec laquelle elle interprétait ses rôles d'ingénue. En 1848, elle suivit Rachel dans sa retraite du Théâtre-Français; mais elle ne tarda pas à y rentrer, et fut nommée sociétaire en 1852. Les douze années (1852-1864) pendant lesquelles elle y tint quelques-uns des plus beaux rôles de Rachel furent les plus heureuses de sa vie. On la vit créer notamment, avec le plus grand éclat, le rôle de Charlotte Corday dans la pièce de Ponsard; celui de Laurence Verdier, dans *les Aristocraties*, d'Etienne Arago; de Mathilde, dans *un Caprice*, d'Alfred de Musset; d'Antonia, dans le *Puff*, de Scribe; de Gabrielle, du *Lis dans la vallée*, de Théodore Barrière; d'Eulalie, dans *Misanthropie et repentir*, traduction de Gérard de Nerval. Elle fit d'excellentes reprises dans Rosine, du *Barbier de Séville;* Alcmène, d'*Amphitryon;* Pénélope, d'*Ulysse*, tragédie de Ponsard, etc. En 1864, elle quitta la Comédie-Française, dont elle devait d'ailleurs rester sociétaire honoraire, mais ne renonça pas pour cela absolument au théâtre. Elle joua en province, à l'étranger et, en 1867, reparut à Paris, sur la scène de la Gaîté, dans le rôle d'Hamlet (adaptation de Shakespeare par A. Dumas et Meurice), qu'elle joua en travesti, avec le succès le plus vif. Elle eut la sagesse de renoncer de bonne heure à la scène, en y laissant le souvenir de sa beauté et d'un talent des plus estimables. Elle avait épousé, en 1859, le publiciste Bernard-Derosne, connu par de nombreuses traductions de l'anglais, notamment de Shakespeare, de Yates, de Dickens, etc., auxquelles elle collabora de plus en plus activement. L'adaptation française du roman de Dickens, *l'Abîme*, est, en particulier, son œuvre personnelle. L'apparition de ses *Mémoires*, rédigés par P. Gsell, a été signalée, en son temps, au « Larousse Mensuel ». Ils sont d'une lecture très attachante, et contiennent, sur le monde politique et littéraire du second empire, des historiettes souvent difficiles à contrôler, et dans lesquelles elle a peut-être un peu exagéré son rôle, mais en tout cas fort amusantes. — J.-M Delisle.

***laine** n. f. — Encycl. *Production et consommation.* « Ne t'habille pas d'une étoffe mixte mélangée de laine et de lin. » Ce précepte du Deutéronome, interdisant l'emploi de la laine pour les vêtements, n'a pas vu son application se généraliser.

De nos jours, les moutons sont, par la terre entière, au nombre de 800 millions environ; si les éleveurs les dirigent en masse vers les abattoirs, ils vendent à bon prix les toisons qui, après avoir subi diverses préparations, formeront le tissu des robes et vêtements d'homme.

Si importante est l'industrie textile en France qu'elle utilise plus de laine qu'en aucun autre pays d'Europe, à l'exception de l'Angleterre; encore, pendant dix ans, de 1893 à 1903, la France a-t-elle fait une plus grande consommation de matière première que le Royaume-Uni.

D'où vient cette matière première? Tout d'abord, de notre pays, dont les races des Pyrénées, du bassin de la Loire, etc., apportent à l'industrie lainière un appoint qui n'est pas négligeable. Sans doute, les produits des races indigènes ne peuvent rivaliser avec les laines fines des moutons espagnols; mais ces derniers, depuis longtemps acclimatés en France, sont eux-mêmes, pour nos éleveurs, une source importante de bénéfices.

On sait, en effet, que le mérinos a été introduit en France en 1776 par Turgot. Alors que ce premier lot formait la variété de la Bourgogne, un second lot, composé de 318 brebis et 41 béliers mérinos de la province de Léon, prenait place en 1786 à la ferme expérimentale de Rambouillet. Les conseillers de Louis XVI, Daubenton, Trudaine et les économistes du temps s'imaginaient que cette race était appelée, dans notre pays, à supplanter toutes les autres espèces de bêtes à laine, prévision qui ne devait pas se réaliser. Mais le célèbre troupeau de Rambouillet, préservé de tout croisement, a donné naissance aux variétés de la Brie, de la Beauce et du Soissonnais.

Mouton mérinos de la ferme de Rambouillet.

Par malheur, la population de nos bêtes à laine accuse une diminution assez considérable; elle s'élève aujourd'hui à environ 16 millions de têtes, alors qu'elle en comptait environ 20 millions en 1900; cette réduction de l'effectif est due surtout aux maladies, distomatose et strongylose, qui décimèrent les troupeaux du Centre.

La tonte indigène ne nous fournit que le cinquième de la laine nécessaire à notre consommation; nous nous adressons donc à l'étranger et principalement aux pays grands exportateurs : l'Australie, la république Argentine, le Cap, qui fournissent encore de matière première les autres pays manufacturiers : Angleterre, Allemagne, Amérique du Nord, et ont exporté, tant en Europe qu'en Amérique, les quantités suivantes de laines :

MILLIERS DE BALLES.

	Australasie.	Cap.	La Plata.	Total.		Australasie.	Cap.	La Plata.	Total.
1895	2.000	209	513	2.782	1904	1.371	201	478	2.048
1900	1.456	140	468	2.081	1905	1.633	209	488	2.330
1901	1.745	217	532	2.491	1906	1.833	238	487	2.558
1902	1.690	234	512	2.445	1907	2.103	287	478	2.868
1903	1.451	234	558	2.243	1908	2.070	278	484	2.832

La consommation de la laine reste à peu près stationnaire en France, mais elle augmente en Europe et dans le reste du monde. Par contre, la production ne fait que peu de progrès, puisqu'elle s'élevait au total de 1.021.964.000 kilogrammes en 1899 et accuse, dix ans plus tard, en 1909, un chiffre à peine supérieur, 1.150 millions de kilogrammes, ce qui correspond à peu près aux exigences de l'industrie.

C'est qu'en effet, si l'Australie, l'Argentine et l'Afrique du Sud connurent, dans la dernière moitié du XIXe siècle, un accroissement extraordinairement rapide de la production, les quinze dernières années marquèrent, au contraire, un arrêt de cet accroissement.

L'Australie est réputée pour l'excellence de ses laines. Ses éleveurs y entretiennent avec soin des reproducteurs de premier choix, qui se payent souvent des prix élevés; ils se vendent assez fréquemment de 8.000 à 12.000 francs; on cite le bélier Sir Thomas, qui atteignit, en 1874, à Melbourne, 18.850 francs; un autre reproducteur fut payé 37.000 francs en 1880, et enfin, en 1883, un bélier fut acheté 3.150 guinées, soit 83.000 francs.

Toutefois, des mesures récentes du gouvernement de la Commonwealth tendent à restreindre le nombre des grandes bergeries et à les remplacer



Moutons mérinos de la ferme de Rambouillet.

par des petites bergeries qui ne peuvent consacrer à l'élevage ni autant de soins, ni autant de capitaux; aussi la qualité de la laine australienne mérinos ou Leicester tend-elle à perdre de sa réputation; en outre, l'effectif australien a été ravagé, il y a quelques années, par une sécheresse extrême.

L'Océanie compte plus de 115 millions de moutons. L'Amérique du Sud possède dans ses vastes pâturages 100 millions de sujets, et l'Afrique 45 millions. L'Amérique du Nord consomme tout ce que produisent ses 63 millions de moutons, et il en est en partie de même pour l'Asie, avec ses 90 millions. Bien moins importants sont les troupeaux européens, celui de la Russie d'Europe comprenant 45 millions de sujets, celui du Royaume-Uni 37 millions, de l'Allemagne 17 millions, de l'Espagne 16 millions, etc.

Sur ce domaine comme pour les autres, le machinisme a introduit son progrès, et l'on tond aujourd'hui, dans certains pays, les moutons avec des tondeuses électriques; il est inutile d'insister sur les perfectionnements bien connus apportés dans les métiers de tissage et filature, depuis le jour où l'on appliqua à la laine le rouet à six broches de Thomas Highs.

Autrefois, toute l'Europe s'adressait à Londres pour s'approvisionner de laine; tout en restant encore le premier marché européen à ce point de vue, Londres a beaucoup perdu de son importance, et il est probable que ses grandes enchères, qui ont lieu en six séries de janvier à novembre 1912, ne réaliseront pas dans l'avenir l'énorme chiffre d'affaires qu'elles représentent encore; en effet, de plus en plus, les industriels s'adressent directement aux pays producteurs.

Production et consommation.

	Tonnes.
Production du monde entier en laine brute. . .	1.000.000
donnant en lavé à fond, à raison d'une perte moyenne de 50 0/0.	500.000
Consommation française annuelle (lavé à fond)	135.000
Exportations annuelles françaises :	
Laine peignée.	29.000
Fils et tissus, etc.	26.000
Production annuelle de la laine en France (chiffre brut, peaux comprises) environ. . . .	40.000
Production annuelle des peignages français :	
En peigné (dont 25.000 sont exportés), environ	70.000
En déchets, environ.	25.000

Importation des laines brutes, dans les principaux pays manufacturiers.

		Kilogr.			Kilogr.
Angleterre	1910	250.007.900	Italie. . . .	1910	6.535.400
France. . .	1910	238.038.000	Japon. . . .	1908	6.240.000
Etats-Unis	1910	140.904.512	Suède . . .	1908	9.300.000
Allemagne	1909	178.963.600	Suisse . . .	1908	6.510.000
Autriche. .	1908	48.360.000	Pays-Bas .	1908	2.480.000
Belgique. .	1909	41.154.379	Norvège. .	1908	2.120.000
Russie. . .	1908	12.900.000	Danemark	1908	1.990.000

Consommation, par tête d'habitant et par an, de laine lavée à fond en France.

1890.	$1^{\text{kil.}}$, 247	1907.	$1^{\text{kil.}}$, 174
1900.	$0^{\text{kil.}}$, 078	1908.	$1^{\text{kil.}}$, 077
1905.	$1^{\text{kil.}}$, 101	1909.	$1^{\text{kil.}}$, 316
1906.	$1^{\text{kil.}}$, 262	1910.	$1^{\text{kil.}}$, 294

L'organisation du commerce lainier a fait un réel progrès en France avec la fondation, en 1901, d'une Bourse des laines à Reims, où l'on procède, comme à Roubaix annuellement, de mars à octobre, à six enchères publiques; en même temps, étaient créés des entrepôts qui, à l'instar de ce qui se fait pour les blés dans les Kornhäuser allemands, prêtent sur le gage de la marchandise aux cultivateurs et aux éleveurs jusqu'à 60 et 80 p. 100 de la valeur des lots.

En dépit des services qu'elle rend, la laine se voit distancer par la concurrence ouverte ou déguisée du coton, dont la consommation est, en France, en progrès marqué; il reste du moins la ressource d'exporter en quantité toujours plus grande les produits fabriqués : laines peignées, fils de laine et tissus de laine, qui ne peuvent trouver de débouchés suffisants dans la métropole. — Camille Meillac.

Le Provost de Launay (Auguste-*Louis*-Marie), homme politique français, sénateur des Côtes-du-Nord, né à Lisbonne le 8 juin 1850, mort à Aix-les-Bains le 17 août 1912. Louis Le Provost de Launay avait compté, à la Chambre des députés comme au Sénat, parmi les membres les plus actifs et les plus éloquents de l'opposition conservatrice, à laquelle il appartenait par tradition de famille. Son père, Auguste-Marie-Louis Le Provost de Launay, préfet sous le second Empire, et révoqué après la révolution du 4-Septembre, avait représenté le département des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale, puis, à partir de 1885, au Sénat, où il avait remplacé de Champagny. Louis Le Provost de Launay venait de commencer ses études de droit, lorsque éclata la guerre franco-allemande. Il s'engagea immédiatement dans un régiment de chasseurs d'Afrique, et fit la pénible campagne de l'Est. Puis il reprit ses études interrompues et, sur les traces de son père, se lança dans la politique conservatrice. Il avait à peine l'âge légal d'éligibilité lorsqu'il entra au conseil général des Côtes-du-Nord comme représentant du canton de La Roche-Derrien. L'année suivante, il était élu député de Lannion. Comme son père, il fit partie du groupe de l'Appel au peuple, vota pour le gouvernement du Seize-Mai, fut réélu député de Lannion, à une forte majorité, le 14 octobre 1877, et de nouveau en 1881. En 1885, il se présenta sur la liste conservatrice des Côtes-du-Nord, dont il assura le succès.

Au Palais-Bourbon, il s'était créé une réputation enviée d'orateur et d'homme d'esprit. Jeune, alerte, maniant avec beaucoup d'à-propos une parole aisée, précise et mordante, il parut à la tribune, au nom de la droite bonapartiste et catholique, dans toutes les grandes discussions. En 1882, notamment, lorsque se développèrent les débats sur la laïcité, la gratuité et l'obligation de l'enseignement primaire, l'auteur de la loi, Jules Ferry, et le rapporteur, Paul Bert, n'eurent pas d'adversaire plus tenace, plus habile et souvent plus adroit que le député de Lannion, défendant la liberté des pères de famille. Dans la discussion de la loi municipale, dans toutes les questions militaires et coloniales, ses interventions, très nombreuses, toujours d'une très courtoise énergie, ne furent pas moins remarquées. En 1888, il se montra partisan déterminé du boulangisme. Il fut encore réélu à la Chambre aux élections générales de 1889. Mais, en 1893, il devait échouer, à la suite d'une très violente campagne électorale, contre un républicain protectionniste, Le Troadec.

Après trois ans de silence, il rentra au Parlement, mais, cette fois, à la Chambre Haute : il remplaça en effet au Sénat le marquis de l'Angle Beaumanoir, décédé (février 1896). Au Luxembourg, il reprit sa lutte contre les divers ministères républicains, traitant de préférence les questions relatives à l'enseignement et à la politique coloniale, où il était particulièrement compétent. Lorsque vint, en 1889 et 1890, le grand procès de la Haute Cour, il


L. Le Provost de Launay. (Phot. H. Manuel.)

prit le plus ouvertement possible le parti des accusés, et s'opposa de toutes ses forces, en des interventions répétées, au fonctionnement du tribunal. Egalement active fut sa part dans la discussion des lois religieuses. Toujours sur la brèche, il dépensa infiniment de persévérance et de talent dans un combat dont l'issue, qui n'était pas douteuse, assombrit la fin de sa carrière. On doit à Louis Le Provost de Launay un *Manuel des lois de l'enseignement primaire. Commentaire, application et jurisprudence* (Paris, 1889). — H. Trévise.

***Leveillé** (Louis-Jules), jurisconsulte et homme politique français, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 22 octobre 1834. — Il est mort à Villers-sur-Mer le 24 août 1912. Leveillé avait fait à Paris, au sortir du lycée, de brillantes études de droit, et, en 1859, avait été reçu au concours d'agrégation. Pourvu d'une chaire à la Faculté de Rennes, il y enseigna, pendant cinq ans, le droit civil et le droit commercial et, en 1865, fut envoyé à Paris. C'est là que devait se passer la plus grande partie de sa carrière de jurisconsulte. Il fut successivement chargé d'un cours de droit maritime, puis d'un cours de droit commercial, d'un cours de législation industrielle, enfin, en 1872, d'un cours de législation criminelle. Ses recherches et ses goûts personnels, d'ailleurs, l'attiraient de plus en plus vers ce dernier genre d'études. Aussi, en 1873, lorsque la mort d'Ortolan rendit vacante la chaire de droit criminel, Leveillé fut-il chargé de lui succéder. Professeur élégant et précis, il a laissé, entre autres travaux : *De l'abolition de la contrainte par corps* (Paris, 1866); *le Régime de la Bourse* (1868); *Notre marine marchande et son avenir* (1868); *Notre commerce et les Affaires* (1869); *De l'enregistrement des marchés de fournitures* (1870); etc. En 1884, il avait été chargé d'aller étudier sur place, à la Guyane, les conditions dans lesquelles devait se faire l'application de la loi de relégation, naguère votée par le Parlement. Il en rapporta un excellent travail : *la Guyane et la Question pénitentiaire et coloniale* (1886).


L. J. Leveillé.

Leveillé était d'assez bonne heure entré dans la politique active. Conseiller municipal de Paris de 1871 à 1877, il avait fait partie, en qualité de maître des requêtes, de la commission provisoire qui remplaça le conseil d'Etat; en septembre 1893, au scrutin de ballottage, il fut élu député de la deuxième circonscription du VI[e] arrondissement de Paris, siégea dans les rangs de la gauche modérée, mais ne fut pas réélu aux élections de 1898. Il avait pris la parole dans beaucoup de débats économiques et juridiques et fait apprécier un esprit généreux, juste, nourri, et un réel talent de discussion. — J. Mozel.

***Maisons-Laffitte** (château de). — En inaugurant, au château de Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), un nouveau musée dont l'aménagement a été confié à Paul Vitry, conservateur adjoint des musées nationaux, l'administration des beaux-arts a définitivement sauvegardé cette belle résidence du début du XVII[e] siècle. Déjà, en 1905, l'Etat avait acquis et sauvé de la ruine les bâtiments restés intacts et les derniers vestiges d'un parc, autrefois vaste et plein de beauté.

Mais les salles, dépouillées de leur ancienne décoration, étaient vides et nues; elles s'agrémentent aujourd'hui de quelques tableaux de prix, de statues, de tentures et de meubles choisis dans les réserves des musées. Paul Vitry a fort heureusement suivi, dans cet arrangement, la méthode appliquée déjà à Versailles; il s'est proposé, non de réunir des collections d'enseignement, mais de restituer au château abandonné quelques fragments d'un décor qui aurait pu satisfaire la vue des courtisans du temps de Louis XIV ou de Louis XV.

Aidé du concours de la Société des amis de Maisons, et particulièrement d'Engrand, l'érudit historiographe du château, il a réalisé avec beaucoup de goût cet essai de décoration qui soutient, sans l'encombrer, la noble architecture de l'édifice. Car le cadre, ici, quoi qu'on fasse, offrira toujours plus d'intérêt que les œuvres exposées, tant François Mansart sut lui donner une forme parfaite.

Déjà, à la fin du XVII[e] siècle, Charles Perrault proclamait que cette résidence « était d'une beauté si singulière qu'il n'est point d'étrangers curieux qui ne l'aillent voir comme une des plus belles choses que nous ayons en France ».

Si la construction de Mansart — ou du moins ce qui en reste — a perdu ses ameublements primitifs, elle a, mieux que Versailles, échappé aux restaurations maladroites. Et, depuis Charles Perrault, les hôtes illustres qui l'habitèrent tour à tour l'ont associée à l'histoire de ces derniers siècles, aux pompes de la monarchie finissante, aux gloires de l'Empire, à l'avènement de la haute bourgeoisie de Louis-Philippe.


Le château de Maisons-Laffitte. — Façade nord-ouest, du côté de l'avenue (1646).

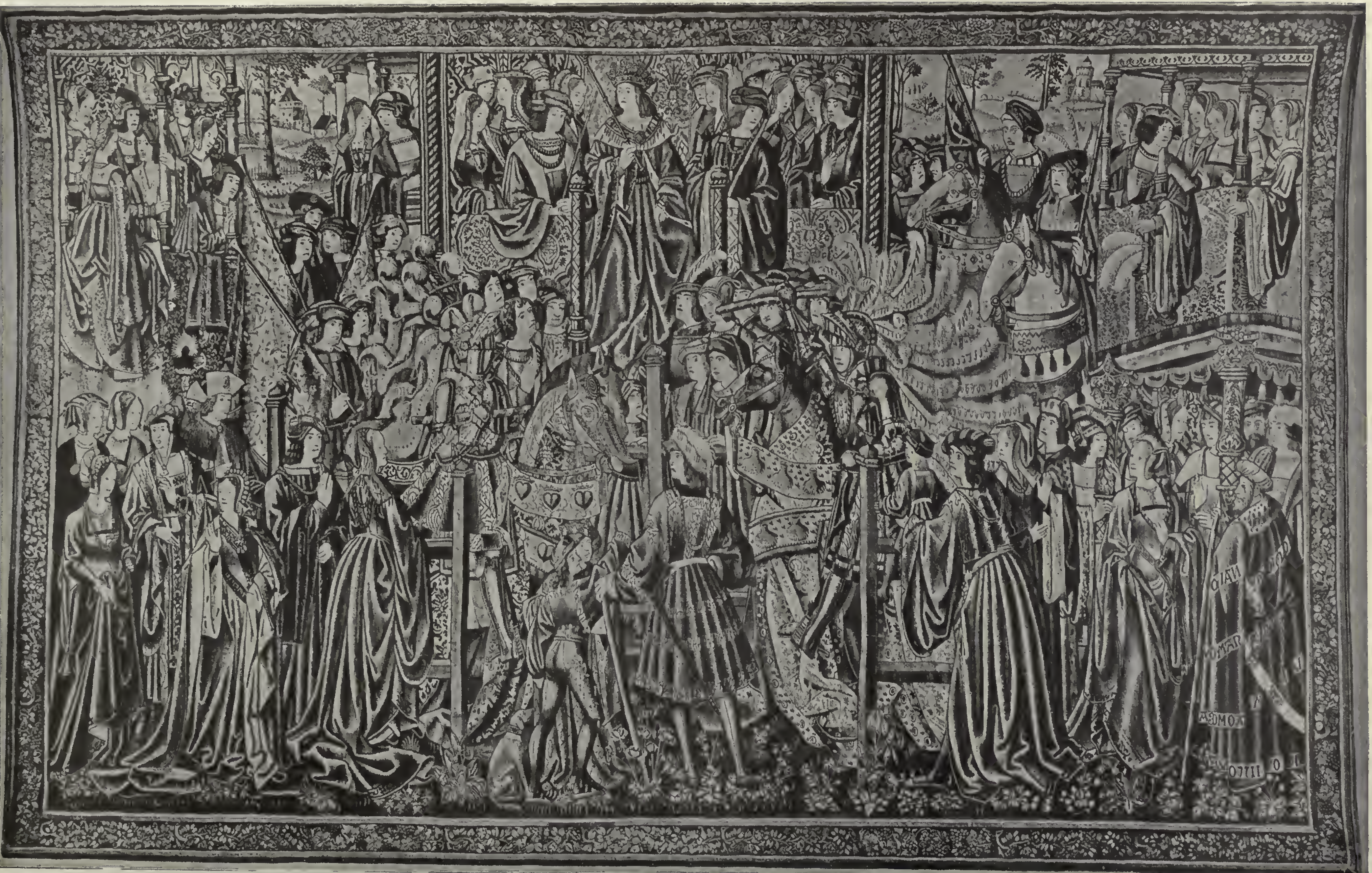
Le château de Maisons-Laffitte a été bâti, à la fin du règne de Louis XIII, par René de Longueil, membre de cette grande famille de magistrats qui, pendant un siècle, donna, de père en fils, au Parlement, des présidents à mortier. Très grand seigneur, un peu vain, il était fier de son blason, qui porta d'abord l'*aigle et trois épis de blé*, puis se teinta, quand Louis XIV érigea la maison en marquisat, en 1658, *d'azur, à trois roses d'argent au chef d'or chargé de trois roses de gueules*. On retrouve ses armes dans la décoration intérieure de Maisons. Habile courtisan, arbitre, au temps de la Fronde, entre la royauté et le Parlement, il négocia le retour du roi à Paris et pêcha dans l'affaire une surintendance des finances, qui servit assez ses intérêts, si l'on s'en rapporte au mot qui lui échappa lorsqu'il fut destitué, l'année suivante : « Ils ont tort, dit-il. J'ai fait mes affaires. J'allais commencer à faire les leurs. » On a raconté aussi que, lors de la démolition de son hôtel de la rue des Prouvaires, il aurait trouvé dans les fondations un trésor de quatre cent mille pièces à l'effigie de Charles IX.

On cherchait une explication à la construction de sa résidence de Maisons, qui ne coûta pas moins de six millions, somme énorme pour l'époque. Tout seigneur qui se respectait avait alors sa « maison des champs » pour recevoir ses amis et donner des fêtes. René de Longueil avait voulu que la sienne surpassât toutes les autres en magnificence. Il la plaça dans une situation remarquable où, d'un côté, la vue s'étend jusqu'à la lisière des bois de Saint-Germain, tandis qu'elle domine, de l'autre, la campagne parisienne jusqu'aux environs de Marly.

Il en confia l'exécution à François Mansart, qui, pour être moins célèbre que son neveu Jules Hardouin, n'en fut pas moins un des plus brillants représentants de cette architecture claire et logique



TAPISSERIE GOTHIQUE (*Exposition Pierpont Morgan*). — LE CREDO : Tapisserie de la seconde moitié du XVe siècle, figurant les passages essentiels du Credo. — Des colonnades reliées par des ogives surbaissées divisent le champ en trois registres, comprenant cinq compartiments. Chacun des encadrements de ces compartiments diffère des autres par quelque détail. (V. p. 626.)



TAPISSERIE GOTHIQUE (*Exposition Pierpont Morgan*). — LE TOURNOI : En présence d'un roi assis sur son trône et tenant en main le sceptre, deux chevaliers s'apprêtent à combattre, devant une foule nombreuse de seigneurs et de dames. L'un a découvert son visage et lève son bâton de commandement. L'autre garde sa visière baissée et tient son bâton sous le bras. Tous deux ont des harnachements somptueux et des casques richement empanachés ; sur les brides des chevaux sont brodées les armes des chevaliers. — Chacun des jouteurs est suivi de ses hérauts d'armes, porteurs de longues trompettes. — Dans les tribunes et à l'abri des barrières se pressent les spectateurs et les spectatrices. En bas, tout à fait à droite, un personnage en costume juif porte un manteau couvert d'inscriptions bizarres. — Cette tapisserie flamande a été tissée entre 1505 et 1510, époque à laquelle les coiffes courtes se substituaient aux coiffes longues. Les deux genres de coiffes se rencontrent ici. (V. p. 626.)



Château de Maisons-Laffitte. — LE DENIER DE CÉSAR, tableau de Valentin de Boulogne, dit « le Valentin ». (V. p. 621.) — Phot. Braun.



Château de Maisons-Laffitte. — SAINT PHILIPPE, tabl. de Ph. de Champaigne. (V. p. 621.) — Phot. Braun.

Château de Maisons-Laffitte. — HERSILIE SÉPARANT ROMULUS ET TATIUS, tableau de Jean-François Barbieri, dit « le Guerchin ». (V. p. 621.) — Phot. Braun

Château de Maisons-Laffitte. — **LE BAT-L'EAU** (tapisserie. (Entrefenêtre placé sous le signe des Balances (Septembre), exécuté en 1701 aux Gobelins et reproduisant le motif droit de la tapisserie du Bat-l'Eau des Belles Chasses de Guise (d'après la tenture originale de van Orley (XVIe siècle)). [V. p. 621.] — Phot. Braun.



Château de Maisons-Laffitte. — **LA FLAMBÉE DU SANGLIER** (tapisserie). Entrefenêtre placé sous le signe du Verseau (Janvier), exécuté en 1704 aux Gobelins et reproduisant le motif gauche de la tapisserie de la Flambée du Sanglier des Belles Chasses de Guise (d'après la tenture de van Orley (XVIe s.)). [V. p. 621.] — Phot. Braun.

qui caractérise le style du XVIIe siècle. Avec Charles Perrault, on admire son art, qui « se pare d'élégance et de noble apparence, tout en évitant la superfluité des ornements ». Si Maisons fut son chef-d'œuvre, on lui doit aussi les plans du Val-de-Grâce, l'église Sainte-Marie, l'hôtel Mazarin, l'hôtel de La Vrillière, aujourd'hui Banque de France. Il n'avait qu'un défaut : une instabilité extrême dans ses plans, qui le brouilla avec Anne d'Autriche lors de la construction du Val-de-Grâce. Cette versatilité, due au louable désir d'atteindre à la perfection, s'exerça à Maisons, où il fit abattre des pans de mur à peine élevés, pour les réédifier; aussi les travaux, commencés en 1642, ne furent-ils achevés qu'en 1650.

Ce n'est pas sans quelque arrière-pensée politique que René de Longueil avait choisi pour sa résidence une campagne qui se trouvait sur le chemin du château de Saint-Germain, où la cour se rendait fréquemment. En 1651, il convie le roi et la reine à une sorte d'inauguration du château. Un autre séjour de Louis XIV en ces lieux montre le grand roi dans une attitude qui lui est peu familière. Le 15 juillet 1671, il a quitté brusquement les appartements de Versailles, où le dauphin, duc d'Anjou, agonise, pour venir coucher à Maisons. Le lendemain matin, tandis que les courtisans s'assemblent dans la salle des Gardes, un fou de la reine apporte la nouvelle de la mort du dauphin. Quelques instants après, le roi paraît, et des larmes coulent de ses yeux, dit Saint-Simon, qui était présent.

Avec Jean-René de Longueil, une vie nouvelle s'ouvrit à Maisons, en 1715. Ce dernier des Longueil fut un de ces esprits encyclopédiques qui brillèrent à l'époque; il expliquait, à douze ans, les poètes latins, faisait un cours de physique à quatorze, s'imposait, à dix-huit, dans sa charge de président au Parlement, et bientôt, en 1730, dans celle de président de l'Académie des sciences. Le château se transforma alors en cabinet de physique, en laboratoire de chimie; un jardin botanique donna asile à des indigotiers, qui permirent au marquis d'extraire un bleu de Prusse plus parfait qu'aucun autre. Le premier en France, Jean-René de Longueil récolte du café dans son jardin de Maisons. A son



Château de Maisons-Laffitte. — Cérès, statue en plâtre de la salle à manger d'été, par Houdon (vers 1780).

exemple, Louis XV en cultivera dans les serres de Versailles, heureux lorsqu'il pourra faire croire à sa cour que le moka qu'il lui sert vient des îles.

Une amitié étroite lie Voltaire au marquis. Le poète demeure à Maisons tout l'automne de 1723, épris des charmes de sa belle-sœur de son ami, la jeune maréchale de Villars, qui se dérobe à ses hommages. Maisons n'est plus alors le rendez-vous des équipages de la cour. C'est un cloître laïque, où règnent la philosophie et la science. Dans la journée, on manie les cornues du laboratoire, on cause métaphysique dans les allées du parc. Le soir, on fait de l'esprit, tout en dégustant le café du « président planteur ». Voltaire lit la *Henriade*.



Château de Maisons-Laffitte. — Le grand vestibule.

Mais il ne peut supporter la critique; mécontent d'une observation, il jette son manuscrit au feu. Le président Hénault, pour le sauver des flammes, brûle ses manchettes de dentelle. Atteint de la petite vérole, Voltaire quitte le château. Il n'est pas à deux cents pas qu'un incendie qui couvait éclate dans sa chambre et consume une partie des appartements. Il en coûte 100.000 francs de réparations, que le marquis de Maisons paye sans mot dire.

Voltaire éprouva un vif remords de cette catastrophe, d'autant qu'il admirait fort l'œuvre de Mansart. C'est à son image, dit-on, qu'il dépeignait le Temple du Goût, dans les vers suivants :

« Simple en était la noble architecture ;
Chaque ornement, à sa place arrêté,
Y semblait mis par la nécessité.
L'art s'y cachait sous l'air de la nature ;
L'œil satisfait embrassait la structure,
Jamais surpris et toujours enchanté. »

A la mort de Jean-René de Longueil, en 1731, la branche directe de la maison était éteinte. Le château échut à la marquise de Belleforière, puis au marquis de Soyecourt, qui, ruiné par la galanterie et le système de Law, commença à vendre les œuvres d'art et songea à se défaire du château lui-même. Il reçut cependant la visite du roi, de la reine, de la favorite du jour. Madame de Pompadour y décida, dit-on, la disgrâce de Choiseul.

Le château la tentait, d'ailleurs; mais elle chercha vainement, ainsi que Mme du Barry, à l'obtenir de Louis XV. Ce fut le comte d'Artois qui l'acheta, en 1777, pour 2.300.000 livres. Propriétaire luxueux, il remeuble les appartements, transforme l'aile droite du rez-de-chaussée, qu'il décore avec magnificence, et rouvre une série de fêtes brillantes où la cour, avec Louis XVI et Marie-Antoinette, jette, à la veille de sa chute, un suprême éclat.

Sous la Révolution, le comte d'Artois, déclaré suspect par l'Assemblée constituante, est surveillé de près, à Maisons. La fuite paraît impraticable. Cependant, un matin, le 21 juin 1791, le boucher qui fournit le château est surpris de ne s'entendre commander que deux côtelettes. Inquiet, il donne l'alarme. Le procureur syndic court à Maisons, qu'il trouve vide. On ne s'expliqua pas comment le comte avait pu échapper avec cent chevaux, quarante voitures et cent vingt domestiques. D'aucuns prétendirent qu'il utilisa les souterrains, qui étaient encore à cette époque des galeries carrossables, conduisant à des issues secrètes.

Séquestré et mis en vente, Maisons est péniblement adjugé, en l'an VI, au citoyen Lanchère, au prix de 853.000 livres. Lanchère, enrichi comme tant d'autres dans les fournitures aux armées, ne tarde pas à éprouver des revers de fortune, et il est enchanté, en l'an XII, de remettre au maréchal Lannes cette propriété coûteuse. Mais, dans la tourmente, le château avait perdu les œuvres d'art qui l'ornaient et qui prirent le chemin de Paris ou de Saint-Germain, ou furent dispersées dans des ventes.

Lannes reboise le parc, laissé à l'abandon depuis la Révolution. Il débaptise les avenues, qui prennent des noms de batailles et de maréchaux de l'Empire. Au centre, au milieu d'une avenue circulaire qu'il appelle le Cercle de la Gloire, il dresse une statue de Napoléon, maquette en bronze de la statue équestre exécutée pour la colonne Vendôme.

Entre deux batailles, Lannes se reposait à Maisons; il avait du goût pour l'agriculture et sut mieux qu'aucun autre administrer ce vaste domaine. Il posséda le premier et le plus beau troupeau de mérinos qui eût été jusqu'alors acclimaté en France. Cela ne l'empêchait pas de raconter volontiers ses batailles, particulièrement sa victoire de Montebello, qui lui avait valu son titre de duc. Pour mieux



Château de Maisons-Laffitte. — Détail du grand escalier : Le Chant, groupe en plâtre, exécuté par van Opstal (1646 à 1650).

se faire comprendre de ses auditeurs, il planta dans le parc des rangées de peupliers, figurant, d'un côté, sur la colline, les hauteurs occupées par les Autrichiens, de l'autre, près de la Seine, les troupes françaises. Chaque arbre représentait un corps de troupes.

Napoléon et Joséphine séjournaient volontiers à Maisons, où on leur réservait les chambres de Louis XIV et de Marie-Thérèse. Après la mort du maréchal, à Essling, en 1809, l'Empereur rendait visite à sa veuve, au retour des chasses qu'il donnait dans la forêt de Saint-Germain. Pour entrer par le côté sud, il fallait passer la Seine en bac. Un jour, en 1811, l'Empereur, dans son impatience d'aborder, tombe à l'eau; il est sauvé par un jardinier du château. C'est alors qu'il décide la création du pont de Sartrouville à Maisons.

L'opposition libérale de la Restauration entre à Maisons, avec le banquier Jacques Laffitte, en 1818. Le gouvernement y est fort malmené, et la même demeure qui vit les beaux jours du comte d'Artois retentit de violentes attaques contre Charles X. On

voit passer dans ses salons Manuel, qui s'installe définitivement au château, après son expulsion de la Chambre, en 1823; Thiers, Arago, Benjamin Constant, le général Foy, Mérilhou, La Fayette, Armand Carrel, qui y rédige ses diatribes contre Charles X et ses ministres. Les nouvelles gloires se substituent aux anciennes dans les noms des avenues : Odilon Barrot, Cuvier, Berryer, Girardin, Mlle Mars, Albine et Eglé, les deux prénoms de Mlle Laffitte, qui s'associera pourtant aux souvenirs de l'Empire lorsqu'elle s'appellera duchesse de la Moskova. Béranger a remplacé Voltaire; mais le chansonnier du peuple ne se plaît pas dans l'ancienne chambre du poète mondain. « C'est le séjour le plus ennuyeux que je connaisse, dit-il. Je n'ai jamais pu y faire un seul couplet. C'est peut-être ce qui me rend injuste pour Mansart, qu'en faveur des mansardes je devrais aimer beaucoup. »


Château de Maisons-Laffitte. — Dessus de porte de la salle à manger d'été. — Haut et bas-relief de stuc, par Lhuillier, sur les dessins de Bélanger, de 1779 à 1781.

La révolution de 1830 avait coûté cher à Laffitte, qui dépensait sans compter pour sa politique. Le château en paya les frais. Du papier vert recouvrit les boiseries et les fresques; les écuries furent démontées pierre par pierre et vendues, avec les rampes qui montaient de la Seine, et les tapisseries d'Anne d'Autriche.

Le parc, morcelé, forma la colonie de Maisons, où s'élevèrent des maisonnettes de campagne, bâties sur un modèle uniforme. Ces villas, qu'un contemporain qualifia un peu sévèrement de « concession à perpétuité d'un Père-Lachaise des vivants », devinrent le rendez-vous à la mode pour la société parisienne, l'Opéra et la Bourse. Charles Laffitte, le fils du banquier, habitait lui-même le pavillon du Val-Fleuri.

Vendu en 1849 à un sieur Thomas, qui restitua quelque beauté aux jardins, Maisons traversa sans trop souffrir l'invasion de la Commune; mais, en 1873, Grommé, négociant russe, mit en vente la dernière zone de ce qu'on appelait le jardin anglais. Il était complètement abandonné lorsque l'Etat, en 1905, estima que l'heure était venue de clore sa longue histoire et d'en faire un musée.

Les altérations successives qu'a subies le château de Maisons n'ont pas seulement ruiné son parc ; elles ont aussi complètement modifié les abords et la perspective.

Du côté du bourg, on voit encore, à l'entrée du domaine, deux petits pavillons robustes, très simples, qui servaient aux portiers et aux gardes-chasse. Ils sont coiffés de grands toits à la Mansart ; les portes, encadrées de pilastres toscans, se couronnent de pommes de pin.

Mais le château même, isolé jadis dans son parc, se dresse aujourd'hui dans une perpective mesquine, au fond d'une avenue bordée de villas. L'entrée de son avant-cour a perdu deux autres petits pavillons dans le genre des précédents, mais déjà plus élégants, parce qu'on approchait de la demeure. Grommé les a remplacés, en 1880, par une grille Louis XVI, provenant du château de Mailly, en Picardie.

Des constructions anciennes, nous ne voyons également qu'une partie, car Maisons formait autrefois un vaste ensemble de bâtiments, comprenant, avec le château, des dépendances aujourd'hui disparues : à gauche, des écuries monumentales, à droite, une construction symétrique qui ne fut jamais achevée et dont une gouache de Peyre, léguée au Musée des arts décoratifs, a conservé le souvenir. Les écuries étaient célèbres pour la beauté de leurs façades et l'ingéniosité de leurs aménagements intérieurs. Elles devaient former, avec le bâtiment de droite, « une avant-scène admirable, dit l'architecte Blondel. Il semble que François Mansart, pour porter à l'illusion, ait tenu exprès le module de leurs ordres beaucoup plus fort que celui du château, moyen qui effectivement fait paraître ce dernier dans un éloignement plus considérable ». Cet effet de perspective est perdu pour nous, puisque les écuries, démolies par Laffitte, n'ont laissé qu'un vestige: la grotte en rocailles servant d'abreuvoir, dans la propriété Giffard.


Château de Maisons-Laffitte. — *Le Christ apparaissant à la Madeleine*, tableau de l'école de Simon Vouet. (Phot. Braun.)

Tel quel, le château n'en a pas moins grande allure, grâce à ses proportions parfaites, à sa noble correction; c'est une œuvre admirable de clarté et de logique, exclusive de tout caprice, mais vigoureuse par ses masses, où triomphe déjà le goût classique; ce qui surprend presque, si l'on songe qu'elle ne date que de la fin du règne de Louis XIII et que bien des détails d'architecture, qui frappent moins au premier coup d'œil que la sévérité de l'ensemble, rappellent encore le moyen âge et la Renaissance.

D'abord de larges fossés entourent Maisons, comme à Vaux, comme au Louvre, comme dans tous les châteaux Renaissance ; ils ont été comblés sur une face, du côté de l'avenue, par le comte d'Artois.

Puis ce sont, avec de belles lucarnes et des cheminées monumentales, à l'ancienne mode, de hautes toitures d'ardoises ; non plus, il est vrai, en profil aigu, comme dans les vieux manoirs féodaux, mais à la Mansart, c'est-à-dire en pentes adoucies, ménageant des plates-formes où, sur les pavillons, courent des balcons. Ces combles, qu'on retrouve à Vaux, seront bientôt abandonnés pour les terrasses à l'italienne. Jules Hardouin-Mansart les jugera indignes de la majesté de Versailles.

De même, si François Mansart a eu recours partout aux ordres antiques qui régiront le style classique, il n'a pas cependant employé l'ordre colossal qui sera de règle, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il accuse encore nettement les étages ; le dorique règne au rez-de-chaussée, l'ionique à l'étage, le corinthien à l'attique.

Par contre, il a renoncé au mélange de la pierre et de la brique, qui caractérisait l'architecture Louis XIII et le vieux Versailles ; la construction est toute en pierre blonde de Chantilly.

Les deux façades du château ont une silhouette différente. Du côté de l'avant-cour, le dessin est plus mouvementé ; les ailes, plus avançantes, se prolongent par des bâtiments formant terrasses et n'ayant qu'un rez-de-chaussée. Les ailes et le pavillon central de la façade opposée, du côté de la Seine, sont au contraire peu proéminents. C'est la façade principale, et l'architecte a suivi la tradition qui veut que les distributions en soient moins accusées et offrent un décor calme, dans la perspective de jardins noblement ordonnés. Un goût parfait avait dirigé le tracé des parterres symétriques que le comte d'Artois avait meublés de nymphes et de déesses de marbre, copiées de l'antique.

La décoration est toute italienne : masques, guirlandes, trophées, sphinx affrontés, médaillons et pots à feu. Elle est, au reste, des plus discrètes, n'apparaissant que dans les parties les plus en vue, où elle s'abrite derrière les saillies. Elle tourne même parfois à l'indigence, comme dans ses motifs de draperies, trop répétés dans les niches et sur les linteaux des portes.

Ainsi que le remarque Paul Vitry dans son excellente notice sur le château, une logique parfaite n'a pas présidé à tous les détails de la construction. L'escalier monumental, qui est placé légèrement de côté, coupe de ses volées plusieurs fenêtres de la façade. Il s'éclaire par un lanternon que ne parvient pas à cacher le campanile central. Plus d'une des hautes lucarnes du dernier étage n'a qu'une utilité purement décorative ; car les combles, sacrifiés aux salles d'apparat, sont coupés et distribués d'une façon invraisemblable, et l'on n'y rencontre que deux pièces habitables : celle du belvédère central, dite « chambre de Voltaire », et la chambre de La Fayette.

Les appartements d'honneur suivent cette tradition classique, venue d'Italie, qui trouvera son expression achevée à Versailles, et qui se caractérise par des enfilades de salons ou de chambres, précédées d'antichambres d'apparat, où les visiteurs s'arrêtaient, suivant leur rang.

Tout confort, toute intimité est bannie de ces vastes pièces, qui se commandent les unes les autres et sont desservies par des escaliers dérobés, étroits et incommodes.

L'architecte a tout sacrifié à un souci de magnificence qu'on peut encore apprécier à l'intérieur, dans quelques beaux ensembles et dans de nombreux détails de décoration. Les uns datent du XVIIe siècle et sont dus au ciseau de Gilles Guérin, de Philippe Buyster ou de van Opstal, inspirés parfois par Sarrazin ; les autres, du temps du comte d'Artois, ont été exécutés par Bélanger, aidé du sculpteur Lhuillier. La décoration, commencée dans certaines pièces par le comte d'Artois, ne s'est d'ailleurs trouvée achevée que sous l'Empire.

La succession de tant de styles et l'insuffisance de renseignements certains sur la part prise à l'ornementation du château par les nombreux artistes qui y concoururent laissent subsister des doutes sur l'attribution de beaucoup de motifs décoratifs. Lucien Desbairs, dans son ouvrage sur Maisons-Laffitte, les a soumis à une critique minutieuse.

Le visiteur pénètre par le grand vestibule d'honneur du pavillon central, qui divise le château en deux parties symétriques. Ce vestibule a perdu, sous la Révolution, ses deux belles grilles en fer poli, qui ornent aujourd'hui, au musée du Louvre, la galerie d'Apollon et la salle des bronzes antiques — deux chefs-d'œuvre de ferronnerie exécutés sur les dessins de Jean Marot.

En dépit de cette mutilation, il a grand air encore, avec ses huit colonnes doriques, d'un seul bloc de pierre, et ses nombreux pilastres. Dans les feuillages qui courent le long des cannelures des colonnes, on trouve, entrelacées, les lettres R.-L.-M.-B.-O., initiales de René de Longueil et de Madeleine de Boulanc, sa femme. Des aigles éploient leurs ailes dans les encoignures; ce ne sont point des aigles napoléoniennes, comme l'ont cru certains, mais les armes parlantes des premiers seigneurs du lieu, sans doute grâce à un jeu de mots sur Longueil (*longue vue*). Elles se retrouvent d'ailleurs en divers endroits : dans la décoration du château, sur les métopes des avant-corps à l'extérieur, et sur des plaques de cheminée. Des gerbes de blé, armoiries de la famille, figurent sous l'abaque des chapiteaux.

La voûte est divisée en compartiments ; dans les lunettes, des bas-reliefs représentent les grandes divinités de l'Olympe : Neptune avec un cortège de tritons et de naïades, Junon et son paon, Jupiter et Cérès. Ils paraissent avoir été exécutés par Gilles Guérin, d'après des modèles de Sarrazin.

L'escalier d'honneur, qui s'ouvre à droite du vestibule et se brise en quatre paliers, est d'une heureuse simplicité, avec sa pierre blanche et nue qui n'a pour ornements que les entrelacs de sa rampe; sa structure, qui n'admet aucun appui apparent, est d'une grande hardiesse.

On a respecté cette harmonieuse sobriété en ne plaçant là qu'un *Faune au chevreau*, sculpté d'après l'antique par Lepautre, au XVIIe siècle, qui vient de Marly, et deux médaillons de la même époque représentant Hercule et Omphale, qui se trouvaient à Maisons avant la Révolution. Mais, à la hauteur du premier étage, le regard est attiré par de charmants groupes d'enfants, assis les jambes pendantes. Ces sculptures en plâtre, empreintes d'une grâce et d'une fantaisie toutes proches encore de la Renaissance, sont de Buyster ou de van Opstal, tous deux d'origine hollandaise, et peut-être d'après Sarrazin. Elles symbolisent le Chant, les Arts et les Sciences, la Guerre, la Lecture et l'Amour.

Dans l'aile gauche du rez-de-chaussée, où le visiteur est d'abord introduit, deux antichambres en enfilade ont servi de cadre à une réunion de peintures italiennes et françaises fort judicieusement groupées, de façon à faire ressortir l'influence de l'école bolonaise sur nos premiers peintres du XVIIe siècle.

Dans la première, les maîtres italiens: deux Albane, *Vénus et Adonis*, *Vénus et Vulcain*, avec des Amours bruns ou rosés qui gambadent dans un décor champêtre d'un vert foncé ; *l'Enlèvement d'Hélène* du Guide, où se détachent dans un jour lumineux des figures roses de guerriers et des chairs féminines d'une blancheur pâle; un Guerchin de la meilleure manière, qui figure, dans des teintes rosées enveloppées d'une pénombre égale, *Hersilie séparant Romulus et Tatius* (v. p. 617). Ces deux dernières toiles appartinrent à Phélypeaux de La Vrillière, pour qui Mansart construisit l'hôtel qui est de venu la Banque de France. Guerchin est représenté par une autre toile, *les Filles de Loth*, et Romanelli par un tableau de ton très agréable, *la Manne dans le désert*. Elève du Dominiquin, Romanelli avait été appelé à Paris pour décorer le palais de Mazarin et l'appartement d'Anne d'Autriche, au Louvre.

L'école française occupe la seconde antichambre, avec *l'Extrême-Onction*, de Jouvenet, d'un coloris très séduisant ; une *Descente de croix*, vigoureuse et pathétique, de Sébastien Bourdon, autrefois dans l'église Saint-Benoît de Paris; un *Saint Philippe*, d'une froide distinction, par Philippe de Champaigne, son morceau de réception à l'Académie, qui trahit également l'influence bolonaise (v. p. 617).

Du Valentin, qui passa toute sa vie en Italie, *le Denier de César*, avec des contrastes violents de lumière et d'ombre, à la façon de Caravage (v. p. 617); puis, emprunté à son thème favori, un *Cabaret*, où des figures de buveurs sont frappées brutalement par les reflets d'une lumière jaune.

De Simon Vouet, une *Crucifixion*, dont le dessin mou s'enveloppe de clartés pâles, avec quelques draperies habilement jetées ; cette mollesse inexpressive se retrouve dans un tableau de son école, *le Christ et Madeleine*. Quelques paysages de Laurent de La Hyre et un *Saint Paul en méditation* de Blanchard, ce peintre médiocre qu'un certain goût de la couleur fit surnommer « le Titien français », complètent cet aperçu de l'école française, à l'aube du grand siècle.

Le salon d'angle à la suite est une pièce d'apparat qui servait peut-être à l'occasion de salle à manger; car la destination des pièces n'avait rien de fixe. Elle est ornée d'une cheminée monumentale, sculptée vraisemblablement par Gilles Guérin. On l'a appelée, au XIXe siècle, le salon de Condé, parce qu'on a cru reconnaître le vainqueur de Rocroi dans le médaillon de la cheminée, que soutiennent des prisonniers enchaînés et accroupis. On a voulu aussi que le triomphe antique sculpté au-dessous fût une allégorie de ses victoires. Mais cet ensemble décoratif — Engrand l'a très judicieusement établi dans une communication à la Société des sciences morales de Seine-et-Oise (1910) — n'est en réalité qu'un hommage du président Maisons au roi Louis XIII défunt, dont les traits sont reconnaissables dans le médaillon.

Cette pièce a gardé quelques boiseries du XVIIe siècle et un plafond dont les poutres, apparentes comme au XVIe siècle, sont couvertes d'ornements en stuc, que les ennemis de Mansart qualifièrent de « golifichets » et de « nids d'araignées », mécontents qu'il n'eût pas laissé place à une peinture murale.

On y a placé deux tapisseries, dont l'une, signée de Béhagle, sort de la manufacture de Beauvais et représente *la Bataille de Cassel* (1677); l'autre fait partie de la série de *l'Histoire du roi* exécutée aux Gobelins, sous la direction de Lebrun, et figure *la Défaite de l'armée espagnole de Marsin près du canal de Bruges* (1667), d'après un carton de de Sève.

Un portrait du XVIIe siècle évoque Louis XIV jeune.

Dans deux petites pièces de l'aile gauche, une exposition de gravures et de dessins nous montre Maisons dans ses aspects successifs, avec ses bâtiments et ses ornements disparus. D'autres gravures et des autographes rappellent le souvenir de ses anciens hôtes : le président de Maisons, le comte d'Artois, le maréchal Lannes et Laffitte. La seconde de ces pièces, qui a gardé sa disposition du temps de Mansart, servait de cabinet de travail au président. Son plafond à compartiments est peint d'allégories du milieu du XVIIe siècle.

Au premier étage, où le visiteur est conduit ensuite, l'appartement du roi à droite, celui de la reine à gauche ont conservé dans leur ensemble l'aspect que leur donna Mansart.

L'antichambre du roi, qui servit de salle des gardes et de salle des fêtes, a grand air avec sa cheminée monumentale, sa tribune pour musiciens, sa grande glace, ses dessus de portes ornés de fleurs en camaïeu et ses vases de Chine peints en trompe-l'œil; c'est bien la salle d'apparat d'un seigneur du temps de la Fronde. L'or reluit partout: dans les moulurations de la corniche, sur les médaillons des murs.

On remarquera les potiches chinoises peintes, qui montrent déjà ce goût pour les choses de la Chine qui allait se répandre dans la décoration intérieure des édifices. Le plafond de cette vaste salle se creuse de coupoles à l'italienne, qui ne reçurent jamais la décoration peinte pour laquelle elles semblaient avoir été ménagées. A l'extrémité opposée à l'estrade des musiciens, une grande baie à balustres dorés, qui coupe la pièce en deux, s'entr'ouvre sur la cheminée toute chargée de sculptures en plâtre de Gilles Guérin, où la blancheur de nymphes et d'enfants éclate parmi les dorures répandues sur les aigles, les festons et les corbeilles. Au-dessus trône une copie du *Louis XIV* de Rigaud (1859), qui a remplacé un *Hercule* du Guide.

Les panneaux de la galerie étaient garnis autrefois de tapisseries que M. de Maisons, le fils, tenait de la reine mère Anne d'Autriche, au temps où il était son chancelier. Arrachées à la Révolution, elles firent place à une série de peintures des plus médiocres, que Laffitte commanda à Bidault et à Bertin, des paysages d'Espagne et d'Italie. Ces toiles sont très heureusement remplacées aujourd'hui par une suite intéressante de tapisseries empruntées au garde-meuble national.

Les deux premières, encadrant la tribune, sont des pièces dites entrefenêtres de la série des *Termes* exécutée aux Gobelins, sur les dessins de Lebrun.

Les quatre autres sont des entrefenêtres également de la célèbre série des *Belles chasses de Guise*, appelées aussi *Chasses de l'empereur Maximilien*, dont chaque pièce porte un signe du zodiaque dans la partie supérieure et correspond ainsi à un mois de l'année. On pourra s'étonner, tout d'abord, de voir des personnages du XVIe siècle dans ces tapisseries qui ne furent exécutées qu'au XVIIIe, mais elles ont été copiées, à cette époque, sur les cartons primitifs du XVIe, de Bernard van Orley.

La tenture du XVIe siècle qui leur servit de modèle et qui fut tissée à Bruxelles fut achetée en 1654 par Mazarin, puis entra, en 1661, au garde-meuble de la Couronne. Elle est aujourd'hui au musée du Louvre.

Les descriptions anciennes en attribuent les cartons à Albert Dürer. Mais Félibien, dans sa *Vie des peintres*, les rend à leur véritable auteur, van Orley, peintre de Bruxelles, qui travaillait du temps de Raphaël et qui a fait exécuter toutes les tapisseries que les papes, les empereurs et les rois faisaient faire en Flandre d'après les dessins d'Italie.

Cette fois, van Orley semble s'être soustrait à l'influence italienne pour s'abandonner à sa fantaisie et s'attacher surtout à rendre les types, les costumes de son pays et les coins les plus pittoresques de la forêt de Soignes, qui s'étendait alors jusqu'à Bruxelles.

La tenture originale fut copiée une première fois au Gobelins en 1685, puis en 1691, 1704, 1718, 1723 et 1753.

Les pièces de Maisons-Laffitte font partie d'une série de douze entrefenêtres, exécutés en 1704 dans l'atelier des Le Blond.

Deux de ces pièces copient le motif droit et le motif gauche du *Bal-l'eau*, placé sous le signe des *Balances* (septembre). [V. p. 618.]



Château de Maisons-Laffitte. — *Descente de croix*, tableau de Sébastien Bourdon. (Phot. Braun.)

Le premier montre un groupe de cavaliers, d'amazones et d'hommes à pied, assistant à la prise du cerf, au bord d'un étang que limitent à droite des bois, à gauche des bâtiments. Un valet retient un chien, à côté d'un piqueur qui sonne de la trompe.

Dans l'autre, on voit le cerf se débattre dans l'étang, entouré des chiens, tandis qu'un homme s'accroche à ses bois.

La tapisserie placée sous le signe du *Verseau* (janvier) reproduit le motif gauche de *la Flambée du sanglier* (v. p. 618). Au premier plan, un groupe de chasseurs avec deux chiens, un valet penché activant un feu qui rôtit un sanglier. Au fond, quatre hommes passent, portant un sanglier pendu par les pattes; ils offrent le pied et la hure à un cavalier.

Enfin, sous le signe du *Scorpion* (octobre), c'est un fragment de la scène du *Repas de chasse*. Un homme prend une gourde qui rafraîchissait dans une source, pour emplir une coupe que lui présente un écuyer, tandis que, dans le bois, des

serviteurs s'empressent autour d'une table où des dames ont pris place.

Beaucoup plus simple que sa solennelle antichambre, la chambre du roi n'a comme détail décoratif que sa jolie alcôve, fort étroite d'ailleurs et qui nous montre que, même pour les rois, on ne recherchait guère le confort à cette époque. L'ornementation en est très composite. Car, si la boiserie du dessus de porte paraît dater de la fin du règne de Louis XIV ou de la Régence, l'alcôve même dut être refaite au temps du comte d'Artois, en utilisant des panneaux rocaille; quant à la glace de la cheminée, elle est nettement Empire.

On a complété ce décor par quelques œuvres d'art du temps. Dans l'alcôve, trois grandes dames du siècle de Louis XIV se font vis-à-vis: portraits de princesses, dit-on, qu'on attribue sans preuves à Largillière, et qui sont en tout cas dans sa manière; ils proviennent du legs Chauchart. En face, une statuette équestre de Louis XIV en bronze, du XVIIe siècle, dont le modèle ne paraît avoir été exécuté pour aucune des grandes effigies des places publiques. Au-dessus, une *Bataille* de Van der Meulen, puis une frise peinte par Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne, qui représente *l'Education d'Achille* et vient de l'appartement du Grand Dauphin, aux Tuileries.

Le panneau qui fait face à la cheminée est revêtu d'une grande tapisserie du *Siège de Tournai*, faisant partie de *l'Histoire du roi*, d'après de Sève.

Le style Mazarin triomphe dans les pièces placées en aile, qui en sont un des exemples les plus caractéristiques. Déjà, dans la grande galerie, le plafond s'arrondissait de place en place en petites coupoles, à la mode italienne. Il n'est ici, dans la première salle, qu'une vaste coupole, avec un ordre de cariatides. Aux murs, des toiles de maîtres italiens: *Joseph expliquant ses songes*, par Strozzi, qui n'est point parmi les meilleures de cet artiste; une *Agar*, aux tons livides, par Lanfranco; une *Sainte Cécile*, de Cavedoni; un *Episode de l'histoire d'Alexandre*, du Dominiquin; enfin, un grand panneau français du XVIIe, décoration aimable dans le goût du temps: *les Naïades* de Dufresnoy, artiste médiocre, qui mit en vers l'art de la peinture.

Mais l'oratoire, surtout, est curieux. Tout y donne l'idée d'un de ces décors somptueux et assez lourds où se complut le goût Mazarin: les peintures de ses portes, ses pilastres ioniques, qui séparent des panneaux garnis jadis de glaces et soutiennent une voûte chargée de rinceaux bleus sur fond or, son riche parquet, chef-d'œuvre de marqueterie où se mêlent le bois, l'ivoire et l'étain.

L'appartement de la reine, dans le bâtiment de droite, moins important en raison de la situation dissymétrique de l'escalier, n'a rien conservé de son aspect primitif. La chambre à coucher a été décorée, du temps du maréchal Lannes, dans le goût du style élégant et froid de Fontaine. Aussi le cadre a-t-il paru propre à recevoir des meubles Empire en acajou à bronzes dorés, un berceau qui fut peut-être composé pour le roi de Rome; des portraits de Lannes, de sa femme, un grand portrait, par Robert Lefèvre, de l'impératrice Marie-Louise, auprès de qui la maréchale tenait l'emploi de dame d'atours, reconstituent un intérieur qui aurait pu être celui de la famille Lannes.

Mais aucune partie du château n'égale, par le luxe et la magnificence, les somptueux appartements que le comte d'Artois se fit aménager dans l'aile droite du rez-de-chaussée, entre 1779 et 1781, et par lesquels se termine la visite du château.

L'architecte Bélanger, qui, vers le même temps, construisait la « folie » de Bagatelle, et le décorateur Lhuillier y firent des merveilles. Un stuc blanc comme le marbre s'épanouit en chapiteaux, en frises, en voussures, en un plafond à caissons sculptés, qui est un modèle du genre. Et cette ornementation, où se reflètent la grâce et la fantaisie de l'époque, emprunte de la noblesse au cadre architectural qui est encore de style Louis XIV, dans ses grandes lignes.

Elle se rehausse de quelques morceaux de sculpture très séduisants. On a voulu prêter à Clodion les figures de femmes qui décorent la porte principale et la cheminée, tant leurs attitudes ont d'aisance, tant leurs draperies sont jetées avec grâce. Elles sont pourtant de Lhuillier, artiste aujourd'hui assez oublié, mais qui, ici tout au moins, s'est révélé comme un maître. Peut-être, d'ailleurs, l'influence de Clodion ne fut-elle pas étrangère à la composition du dessus de porte où deux Renommées assises, tenant d'une main leur trompette, de l'autre une guirlande de fleurs, accostent un médaillon avec deux femmes couvrant de fleurs un Priape. Non moins gracieux est le couronnement de la cheminée, où deux bacchantes ajustent des guirlandes sur un trépied.

Des statues en plâtre, dans les niches, représentent Cérès ou l'Eté par Houdon, l'Hiver par Boizot, Flore ou le Printemps par Foucou, Erigone ou l'Automne par Clodion.

Le comte d'Artois n'eut pas le loisir d'achever la décoration de son appartement. Au moment où les commissaires de la Convention prirent possession du château et en dressèrent l'inventaire, les pièces étaient encore pleines d'échafaudages, et les parquets n'étaient pas posés. Le maréchal Lannes acheva les travaux; aussi le style Empire a-t-il laissé son empreinte dans divers détails de l'ornementation, notamment dans la cheminée de la petite pièce qui précède et qu'on a appelée la Salle à manger d'hiver. La décoration de cette salle est beaucoup plus simple. On y a placé un buste en marbre de Louis XVI, de l'atelier de Pajou, des tableaux de la fin du XVIIIe siècle: *le Sacrifice d'une vestale* de Suvée, des paysages de Joseph Vernet et de Chastelet, *Pygmalion et sa statue* et *l'Origine de la peinture* par J.-B. Regnault, et des portraits de Louis XVI et de ses frères, les comtes d'Artois et de Provence. C'est également sous l'Empire que dut être terminée la décoration de la petite salle de jeux, toute blanche de stucs imitant le marbre. On y a disposé plusieurs sculptures, parmi lesquelles un Silène couché, d'après l'antique, qui était autrefois à Maisons et qui passa au Louvre, et les morceaux de réception à l'Académie de Foucou (*un Fleuve*) et de Boizot (*Méléagre*).

On ne visite pas, actuellement, les pièces du deuxième étage, où conduit un escalier dérobé, à l'entrée de la salle des fêtes. Une seule, d'ailleurs, a quelque intérêt: c'est la chambre de Voltaire, ménagée sous les combles de l'attique du pavillon central. Elle a gardé ses boiseries anciennes et des restes de peintures murales; de son balcon en fer forgé la vue s'étend sur toute la campagne, embrassant les coteaux d'Herblay et de Sartrouville.

Par la noblesse de sa conception et l'élégance sévère de ses dispositions, sévérité qu'accuse la nudité de sa pierre blanche, Maisons-Laffitte s'impose encore à nous comme un des plus grands exemples architecturaux que le style classique, alors en voie de formation, ait laissés. Mieux qu'aucun musée, qu'aucune collection de tableaux ou de statues qu'on aurait pu songer à y réunir, c'est un lieu plein de souvenirs, où le touriste évoquera l'histoire d'une société disparue et pourtant si proche de nous, où les sculpteurs et les architectes s'inspireront à la fois des meilleures traditions du grand siècle et des fantaisies décoratives du XVIIIe. — Jean Bayet.

Marchal (Paul), zoologiste français, né à Paris le 27 septembre 1862; professeur à l'Institut national agronomique (1900), élu membre titulaire de l'Académie des sciences le 4 novembre 1912, en remplacement de Johannès Chatin, décédé.

On doit à Paul Marchal des travaux de première importance sur les insectes et leur reproduction. C'est lui qui a découvert le phénomène de la *polyembryonie spécifique*, en étudiant la reproduction des pucerons: il a pu démontrer que certains parasites pondaient des œufs qui se dissociaient plus tard en un grand nombre d'œufs dérivés, donnant tous des individus du même sexe. Le retentissement de cette découverte fut immense, car elle ouvrait aux naturalistes un champ d'études aussi vaste que nouveau. Il a également fait voir que la fonction de « nourrice » avait une influence déterminante sur la stérilité chez les hyménoptères. Vient-on à enlever la reine d'une ruche d'abeilles, aussitôt les ouvrières pondeuses se mettent à pondre, et leur proportion peut s'élever jusqu'à 50 p. 100 de la colonie entière. Le cours de zoologie appliqué à l'agriculture, que professe Paul Marchal à l'Institut agronomique, porte en particulier sur l'étude des parasites dont la présence est nuisible soit aux plantes, soit aux animaux domestiques; sur celle des « auxiliaires » de l'agriculture, sur l'apiculture, la sériciculture, etc. Le nombre de publications de Paul Marchal s'élève actuellement à *cent dix-neuf*: elles ont paru, depuis 1907, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, dans les *Archives de zoologie expérimentale*, dans les *Mémoires de la Société zoologique de France*, dans le *Bulletin de la Société entomologique*, dans la *Revue scientifique*, etc. — Alphonse Berget.



Paul Marchal. (Phot. Pirou.)

Récamier (Madame), par Joseph Turquan (Paris, 1912). — Il semble que tout ait été dit sur Mme Récamier. Et cependant, on la connaîtrait d'une façon bien incomplète si l'on s'en rapportait aux livres de sa nièce, Mme Lenormant, et aux admirables pages que Chateaubriand lui consacra dans les *Mémoires d'outre-tombe*. Vue ainsi, elle semble trop parfaite, trop en représentation devant la postérité. On se demande quelle lumière intérieure donnait son éclat à cette beauté, quel cœur battait sous ce sein; et voici que Joseph Turquan nous répond avec une abondance de détails qui reconstitue, de la manière la plus pittoresque, le milieu où évolua celle qu'on appelait « la Belle des belles ».

Née à Lyon le 4 décembre 1777, Jeanne-Françoise-Julie-Adélaïde Bernard était fille d'un notaire de cette ville. D'un esprit peu étendu, M. Bernard était remarquablement beau; sa femme, qui ne l'était pas moins, était, de plus, extrêmement coquette. Elle avait connu, on ne sait trop comment, M. de Calonne, qui nomma tout à coup le tabellion Bernard receveur des finances à Paris. Si nous n'avons pas le droit de médire de cette coquetterie, nous avons celui de constater qu'il fallait être bien avant dans les bonnes grâces d'un grand seigneur comme M. de Calonne pour mériter une faveur qui n'était fondée ni sur le nom ni sur le mérite.

La petite Juliette (c'est le prénom qu'on lui donna toujours) fut envoyée chez une tante, à Villefranche,



Mme Récamier, par le baron Gros. — Phot. Braun.

et c'est là qu'elle commença, à sept ans, son métier de femme adorée. Elle fut mise ensuite au couvent de la Déserte, à Lyon, et, son éducation finie, fut rappelée à Paris chez ses parents, qui habitaient alors 13, rue des Saints-Pères. Ils avaient un salon, où l'on rencontrait Camille Jordan, La Harpe, même le conventionnel Barrère, et c'est là que vint un jour M. Récamier.

Fils d'un marchand de chapeaux de Lyon, il avait fondé une banque. Joli homme, bon vivant, beau parleur, content de lui et des autres, citant à l'occasion quelques vers latins, il n'hésita pas, malgré ses quarante-deux ans, à demander la main de Juliette, qui n'en avait que dix-sept. Le mariage se fit au commencement de la Terreur, le 24 avril 1793, jour du triomphe de Marat. C'est ici qu'on touche à un point délicat. Le lien entre M. Récamier et sa femme ne fut jamais qu'apparent, et l'on se demande pourquoi, car M. Récamier, qui avait des mœurs légères, eût certainement exercé ses droits d'époux sur une créature aussi belle. Or, deux raisons s'y opposaient: d'abord, Mme Récamier avait un défaut de conformation qui la rendait impropre au mariage; ensuite, le bruit courait — et ce bruit fut même très répandu, de son vivant — qu'elle avait épousé en M. Récamier son père naturel. Rien d'extraordinaire, alors, à ce que cet homme, qui connaissait par Mme Bernard l'imperfection physique qui rendait Juliette « non mariable », se soit décidé à l'épouser et à accepter le rôle de mari *in partibus*. C'était une manière d'avoir sa fille dans sa maison et de lui assurer la vie opulente que sa beauté méritait. Le 9-Thermidor venait de renverser Robespierre; tout était à reconstituer, le crédit surtout. L'agiotage était effréné; de plus, les fournitures militaires étaient pour les banquiers une mine inépuisable de bénéfices. M. Récamier fit rapidement, grâce à ces moyens, peut-être peu scrupuleux, une immense fortune, et sa femme fut dès lors la plus en vue dans cette société du Directoire, où l'on ne pensait qu'à s'amuser. Sa beauté était déjà proverbiale, et on ne lui donnait guère pour concurrentes que Mme Tallien, Mme Hainguerlot, Mme Hamelin et Mme de Beauharnais. On allait l'admirer partout: aux leçons de La Harpe, où elle trônait près de la chaire du professeur, aux Champs-Elysées, au concert Feydeau. Coiffée d'un fichu de linon, placé toujours de la même manière, elle affectait une extrême simplicité dans sa mise, ce qui est un des plus savants artifices de la coquetterie. On la trouvait chez Barras, exécutant la *danse du schall*, que Mme de Staël immortalisa dans *Corinne*, et qui faisait dire à M. de Boufflers: « On n'a

jamais mieux dansé avec ses bras ! » Dans ces réunions, très mêlées, elle s'affichait en néo-grecque, vêtue presque uniquement de sa pudeur. Un témoin, Besnard, la vit monter ainsi l'escalier de Barras, accompagnée de Mmes Bonaparte et Tallien et figurant avec elles les trois Grâces de la mythologie.

C'est dans un costume presque pareil qu'elle se montrait en calèche, à Longchamps, à peine couverte d'un péplum, les bras nus, agrafés de camées, et chaussée de sandales. Ses apparitions étaient de véritables événements, qui troublaient la circulation et causaient même parfois des scandales. Un Anglais, voyageant en France après la paix d'Amiens, sir John Carr, la rencontra un soir aux Champs-Elysées, « dans une robe à peu près semblable à celle du paradis », et, dit-il, « les Parisiens, qui se distinguent par leur politesse à l'égard des femmes plutôt que leurs scrupules de froideur, expulsèrent l'Eve moderne des Champs-Elysées, non avec une épée flamboyante, mais avec des sifflets discrets et des marques adoucies de blâme poli ».

A cette nouvelle Aspasie M. Récamier avait acheté, rue du Mont-Blanc (actuellement Chaussée-d'Antin), un hôtel ayant appartenu à Mme de Staël, ce qui fut le prétexte d'une liaison durable entre les deux femmes. Le luxe qu'on y admirait était sottement officiel; cela sentait la montre, le théâtre, et s'inspirait du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. Juliette s'appliqua à y tenir un rôle brillant que sa beauté seule méritait, car, à part un peu de musique et un peu de dessin appris dans l'atelier de Hubert-Robert, elle ignorait presque tout. En elle, rien d'imprévu, de pittoresque, mais seulement une réserve correcte, qui s'accorde mal avec ses toilettes trop osées.

Cependant, elle attire tout le monde, les jeunes généraux de la République aussi bien que les gens de lettres et les débris de l'émigration. On voit auprès d'elle Moreau, Bernadotte, et surtout Masséna, qui emporte, même à l'armée d'Italie, comme talisman, un bout de ruban blanc détaché de sa parure. Après le 18-Brumaire, le salon s'ouvre plus grand encore à l'élément militaire. On espère ainsi plaire au Premier Consul; mais Bonaparte, qui ramena l'ordre et la probité dans les finances de la République, porta le coup fatal à la banque Récamier, et le salon prit vite un air d'opposition, encore entretenu par le dépit de Juliette, à qui Bonaparte ne prêtait aucune attention. Le Premier Consul avait cependant sauvé la vie au père Bernard, qui entretenait une correspondance secrète avec les chouans; mais que pouvait-il sur une société dont Mme de Staël et Moreau étaient les oracles? Sa famille ne dédaignait pas, pour cela, de la fréquenter. On voyait là Mmes Murat et Bacciochi et le jeune Eugène Beauharnais. Mme Récamier fait de vives avances à ce dernier; elle en fait aussi à Lucien Bonaparte, en qui elle trouve, d'ailleurs, un terrain tout préparé pour les accueillir. Lucien lui écrit des épîtres enflammées et s'autorise du prénom de Juliette pour se comparer à Roméo. Mais il n'est pas homme à se contenter de belles paroles, et rompt bientôt avec éclat.

C'est vers cette époque que David fait le célèbre portrait qui est au Louvre. Selon sa volonté, Mme Récamier a les pieds nus, comme elle les aura plus tard dans la toile de Gérard, ce qui fait dire que ses portraits étaient des « portraits en *pieds* ». Après le Concordat, on la trouve à Londres, et, pendant quelques semaines, les gazettes anglaises ne sont occupées qu'à enregistrer ses faits et gestes. Cependant, Napoléon, qui vient d'être proclamé Empereur, crée sa maison, et pense à nommer Mme Récamier dame du palais de l'impératrice. C'est Fouché qui est chargé de tâter le terrain dans une démarche officieuse, au cours de laquelle il laisse entendre que l'Empereur a besoin d'un guide, d'une femme qui soit son amie et non pas sa maîtresse. Mme Récamier refuse, à regret sans doute, mais pour obéir à la pression de son entourage. Il lui eût été cependant fort utile d'être bien avec le gouvernement. A la fin de 1805, une crise assez grave frappait la Banque de France, des ruines en furent la conséquence, et la banque Récamier, qui ne battait que d'une aile, fut vite à bout de forces et d'or. Récamier vint annoncer à sa femme que, si le Trésor n'était pas autorisé, dans les quarante-huit heures, à lui avancer 1 million en garantie duquel il pouvait offrir de bonnes valeurs, il n'avait plus qu'à fermer ses guichets. C'est ce qui arriva, car le prêt fut refusé, et Juliette dut renoncer à sa grande vie. Elle se condamna alors à une retraite en province, en allant retrouver Mme de Staël en Suisse, à Coppet, en juillet 1807. C'est là que l'attendait la seule aventure romanesque de sa vie. Parmi les hôtes de marque de Coppet, se trouvait le prince Auguste de Prusse, frère du prince Louis, tué à Saalfeld, avant Iéna. Agé de vingt-sept ans, remarquablement beau, il ne fut pas long à devenir amoureux fou de Juliette. Chose extraordinaire : Mme Récamier, qui avait toujours mis le feu aux cœurs sans brûler elle-même, se sentit atteinte à son tour. Le prince ayant résolu de l'épouser, elle demanda à son mari la permission de divorcer pour s'unir à l'objet de sa folle passion. Déjà des anneaux avaient été échangés, et le prince, fort romanesque, avait écrit avec son propre sang une promesse d'amour et de fidélité éternels.

Le pauvre Récamier, toujours accommodant, fit néanmoins valoir à Juliette mille bonnes raisons, dont la meilleure était que le roi de Prusse ne consentirait pas à cette union bourgeoise pour un prince de sa maison. Juliette, tout à son enchantement, n'avait pas songé à ces difficultés. Affolée, ne voulant ni renoncer à son amour pour le prince, ni désespérer celui-ci par un refus, elle ne vit de refuge que dans la mort.

Elle en avertit son mari, et s'en ouvrit naturellement à Mme de Staël, qui la persuada de vivre. N'avait-elle pas, elle aussi, tenté pareille sottise? C'était la mode, à Coppet, de vouloir se tuer les uns pour l'amour des autres, et de se retrouver après en parfaite santé. On convint donc de gagner du temps, sans décourager définitivement le prince. Il repartit pour Berlin, Juliette pour Paris, après lui avoir envoyé son portrait peint par Gérard.

Une correspondance s'établit; en 1814, Mme Récamier correspondait encore sans rougir avec cet étranger, qui faisait couler le sang français et qui lui annonçait joyeusement nos défaites. Il y avait, à pour elle se tourne brusquement en amour violent. Méfiant, il éclate sans cesse en scènes terribles, menace de tuer tout le monde et de se tuer lui-même. C'est un orage romantique bouleversant tout à coup la vie si calme de Juliette, qui n'accorde jamais rien. Pour elle, Benjamin Constant se jette à corps perdu dans le parti des Bourbons, et voici que Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, le nomme tout à coup conseiller d'Etat. On ne l'appelle plus que le « transfuge », il se bat même, à ce propos, avec M. de Montlosier, qu'il blesse. Enfin, l'influence mystique de Mme de Krüdener le détache peu à peu de cet amour, où il menaçait de laisser sa raison et dont il sortit d'ailleurs desséché et amoindri.

C'est alors que surgit l'imposante et hautaine figure de Chateaubriand. Lui aussi connaissait Mme Récamier depuis longtemps, mais c'est seulement en 1818 qu'il s'aperçut qu'elle était « sa destinée ».

Juliette fit feu de toute sa coquetterie, car elle avait affaire, cette fois, à un homme qui la surpassait encore en coquetterie et qui était habitué à considérer toute chose du haut de son génie. Elle sut l'attirer par son côté faible, et, dès lors, Chateaubriand prit l'habitude de venir près d'elle se faire encenser quotidiennement.

Cette liaison est trop célèbre pour qu'il soit né-



Mme Récamier, tableau de Louis David (musée du Louvre). — Phot. Giraudon.

cette époque, un incroyable relâchement du sens patriotique, et l'on aimait mieux voir la France vaincue et partagée qu'applaudir aux victoires de Napoléon. Mme Récamier représentait fort bien cet état d'esprit. Son salon fut d'ailleurs de tout temps un repaire de traîtres : Moreau, Bernadotte, Caroline Bonaparte s'y rencontraient. Quant à elle, perdre sa qualité de Française pour épouser un prince prussien lui semblait tout naturel au lendemain d'Iéna, et, après Waterloo, elle accueillait gracieusement Wellington, qui se mit même à deux genoux devant elle, comme pour lui offrir l'hommage de sa victoire sur la France. Il ne faut donc pas trop en vouloir à l'Empereur de l'avoir exilée quelque temps. Elle revint à Paris après trois ans d'absence, en mars 1814.

C'était pour y faire de nouvelles conquêtes. Sa première fut Ballanche. Mme Récamier ne négligea rien pour attirer ce doux rêveur, qui était au moins aussi laid qu'elle était belle. Gauche, plus que négligé, le bonhomme vivait perpétuellement dans un nuage, et sa candeur était sans égale. Un jour, ayant résolu d'être pressant auprès de la belle Juliette, il s'aperçoit qu'il l'incommode par la violente odeur de cuir qu'exhalent ses souliers neufs. Aussitôt, il se lève, sort, et revient bientôt en chaussettes : il avait ôté ses souliers et les avait laissés derrière la porte!...

A côté de Ballanche, se place Benjamin Constant. On connaît le personnage, moins par ses actes que par *Adolphe*, qui est le roman de sa vie. Esprit subtil, mais homme sans caractère, à la fois sceptique et romanesque, tenant de Werther et de don Juan, éparpillant ses efforts, se gaspillant, toujours la proie des femmes qu'il méprise, Benjamin Constant, qui avait été durant quinze ans l'amant de Mme de Staël, ne s'était jamais laissé toucher par Mme Récamier, et voici que sa distante amitié

cessaire d'y insister ici, car les noms de René et de Juliette resteront à jamais unis dans le cadre délicieusement vieillot de l'Abbaye-aux-Bois. Cet amour, qui ne fut jamais qu'une habitude chez Chateaubriand, devint assez touchant à la fin. Juliette, qui avait été opérée deux fois sans succès de la cataracte, recevait toujours la visite journalière de son vieil ami, dont la paralysie gagnait les jambes : « La femme qui ne voyait plus cherchait l'homme qui ne sentait plus », dit Victor Hugo. Chateaubriand mourut le premier, et Juliette, de désespoir, se jeta sur son lit, l'entoura de ses bras, et l'arrosa de toutes les larmes de ses yeux qui ne voyaient plus. Mme d'Agoult, qui la vit à cette époque, l'appelle une « pensionnaire vieillie ». Elle mourut le 11 mai 1849, au milieu d'une épidémie de choléra. La mort la respecta, et elle offrit encore aux yeux, dans son dernier sommeil, l'image d'une grave et sereine beauté, que Deveria fixa dans un dessin célèbre.

Le livre de Joseph Turquan paraît sévère, bien qu'il ne soit qu'impartial, et semble pardonner fort peu à Mme Récamier toutes ses victimes. Mais, en réalité, peut-on tenir rigueur à tant de beauté, et n'était-elle pas la première victime, celle qui ne pouvait tenir toutes les promesses que sa coquetterie semblait faire?

N'y a-t-il pas là un douloureux cas physiologique, qui explique et excuse toutes ses froideurs? Placée hors du domaine sentimental, Mme Récamier apparaît comme une bonne et fidèle amie, comme une femme serviable et dévouée.

On a dit qu'elle était d'intelligence médiocre; on a même été jusqu'à contester sa beauté, et Mérimée affirmait que ses pieds et ses mains manquaient de race. Il serait plus chevaleresque, sinon plus juste, de s'en tenir à la légende qui continuera toujours de l'appeler la « Belle des belles ». — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***Rivière** (Théodore) [ou Théodore-Rivière], sculpteur français, né à Toulouse le 13 septembre 1857. — Il est mort à Paris le 8 novembre 1912. La statuaire française perd en lui un des artistes les plus laborieux, les plus originaux et les plus hardis qui l'aient naguère honorée. Toute la vie tourmentée et un peu fiévreuse de Théodore-Rivière avait été consacrée à l'art, ou, pour mieux dire, à la recherche artistique, plus encore qu'à la production; et il a eu ce mérite, aujourd'hui rare, ayant réussi à imposer à l'admiration générale, dans divers genres, quelques œuvres remarquables, de ne jamais consentir, pour exploiter la bonne veine, à se répéter...


Théodore-Rivière.

Il avait eu des débuts brillants, mais matériellement pénibles. D'abord élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, il vint fort jeune à Paris, où il reçut les leçons de Jouffroy, de Falguière et de Mercié. Une de ses premières œuvres, *la Musique*, exposée au Salon de 1878, lui valut une mention honorable. Mais, à sa sortie de l'Ecole des beaux-arts, vers 1883, il connut des heures de véritable détresse, travaillant avec un acharnement désespéré dans un atelier misérable de la rue Denfert-Rochereau et acceptant toutes les privations pour pouvoir exécuter ses premiers envois au Salon. En 1885, l'année même où parurent ses *Djinns*, il quittait Paris, momentanément lassé, et partait pour Alger, puis pour Tunis, où il restait trois ans, donnant au séminaire des leçons de dessin, mais surtout étudiant le grouillement de la vie indigène et traduisant en de fines statuettes les types orientaux qui défilaient sous ses yeux. En 1891, il modelait un très expressif buste du bey de Tunis, aujourd'hui au palais de la Marsa. Trois ans après, il se rappelait avec éclat au souvenir du monde artistique français avec son *Ultimum feriens* (mercenaire frappant un dernier coup sur le vautour qui dévore les restes de ses compagnons d'armes) et surtout avec l'admirable petit groupe *Salammbô chez Matho* (1895), aujourd'hui au musée du Luxembourg, et qui, sans doute, restera son œuvre la plus complète et la plus parfaite, d'où se dégage une émouvante et intense passion. *Ultimum feriens* était traité en bronze et marbre. Dans *Salammbô chez Matho*, Rivière alliait, cette fois, le bronze et l'ivoire; le métal, subtilement ciselé, dessinant les légers vêtements de la jeune femme, dont les bras, la tête et la poitrine étaient modelés dans l'ivoire avec une merveilleuse délicatesse. Cette union de deux et parfois trois matières, associées avec une technique savante et un goût parfait, resta une des caractéristiques de l'art de Théodore-Rivière. Il l'utilisa sous des formes diverses, mais avec un égal bonheur dans le *Vœu* (1897), en bronze, ivoire et marbre, dans *Charles VI et Odette* (1897), qui lui valut une première médaille, dans la *Vierge de Sunnam* (ivoire et onyx), dans le *Gui* (1900), exquise statuette d'ivoire qui obtint une médaille d'or à l'Exposition de 1900, la statue chryséléphantine de *Than-Thaï, Phryné, Adam et Eve*, ivoire (1905), etc...


Salammbô chez Matho, par Théodore-Rivière. (Musée du Luxembourg.) — Phot. Giraudon.

Rivière avait obtenu dans la petite sculpture, où il avait réussi ce tour de force de « faire grand » dans le menu volume des statuettes, de très grands succès. Les portraits qu'il a traités sous cette forme sont admirables de vie : *le Professeur Labbé, Mistral, Pasteur, Mariani, Doumer, Claretie*, etc... Dans celui de *Mme la comtesse Récopé*, il a, d'après un de ses procédés favoris, allié l'onyx à l'ivoire... Au Salon de 1911, il exposait encore une série de figurines, dans lesquelles se mariaient, dans une harmonie charmante de formes et de teintes, les pierres et les métaux les plus divers...

Mais il n'a pas montré moins de talent dans ses dernières œuvres, de plus grand modèle. Le musée du Luxembourg possède de lui un très beau groupe, *les Deux douleurs*, exposé en 1903. (V. Suppl. au *Nouveau Larousse*, p. 189.) Son *Monument à la France*, de belle allure, a été inauguré à Hanoï en 1910. *La Tragédie*, statue de plâtre, d'après Mme Segond Weber, et *la Raison*, groupe plâtre, furent admirés au Salon de 1905... Au Salon de 1910 figurait son grand groupe en plâtre, plein de mouvement et de fantaisie, le *Roghi prisonnier amené à Fez*. Sa statue du roi *Sisovath* a été érigée à Pnom-Penh. Théodore-Rivière a montré dans toutes ces œuvres une vigueur et une sûreté de modelé dignes des maîtres. Il est difficile d'imaginer une production à la fois plus complète et variée d'allures et surtout plus indépendante de toute école que la sienne. — H. Trévise.

***Segond** (Paul), chirurgien français, né à Paris le 8 mai 1851. — Il est mort dans cette ville le 27 octobre 1912. Aux ouvrages que nous signalions dans le *Supplément* du « Nouveau Larousse » (p. 511) il convient d'ajouter : *Traitement des grossesses extra-utérines* (1898) et son *Atlas manuel de technique gynécologique* (en collaboration avec A. Schæffer et O. Lenoir) [1898]. Depuis 1906, Segond était professeur titulaire de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris.


Paul Segond. (Phot. Pirou.)

***Skeat** (Walter William), philologue et étymologiste anglais, né à Londres le 21 novembre 1835. — Il est mort à Cambridge le 6 octobre 1912. Il reçut sa première éducation à l'école de King's College (Londres), puis à celle de Highgate, le vint, en 1854, comme étudiant, à Christ's College (université de Cambridge), où il prit ses diplômes de mathématiques en 1858. Il fut élu *fellow* (agrégé) de son collège, et ordonné pasteur (1860). Il exerça son sacerdoce pendant quatre ans (à East Dereham, puis à Godalming). De santé fort précaire, il revint à Christ's College comme *lecturer* (maître de conférences), de mathématiques (1864) et publia une traduction des *Chants et Ballades* du poète allemand Uhland. Il consacra ses nombreux loisirs à l'étude de la philologie et se vit enrôlé par Furnivall dans la Société des anciens textes anglais. Il y édite le roman de *Lancelot du Lac* (1867) et, un an plus tard, les *Extraits parallèles de 45 manuscrits de Piers Ploughman*. La même année (1868), paraît de lui un *Glossaire mœsogothique*. En 1871, il édite les *Poèmes de Chatterton*, où il analyse les procédés linguistiques du jeune falsificateur. Il s'occupe très activement de fonder la *Société d'études des dialectes anglais*, et continue l'édition, entreprise par Kemble, des *Evangiles* en anglo-saxon (1878). Cette publication le désigne pour la chaire professorale d'anglo-saxon, créée à Cambridge la même année, et qu'il occupa jusqu'à sa mort, bien que ce ne fût point là sa spécialité ni son sujet favori. Son auditoire demeura toujours restreint et, s'il compte Israël Gollancz parmi ses élèves, W. W. Skeat employa le meilleur de son temps à de nouveaux travaux d'érudition. Outre ses nombreux articles dans les revues de philologie, ses très fréquentes communications à « Notes and Queries », il a produit considérablement : deux volumes par an en moyenne. Citons, entre autres, son édition de la *Vision de Piers Ploughman* (Pierre le Laboureur), à laquelle il travaillait de 1864 à 1884, et où il se range à l'hypothèse que cette œuvre est due à un seul auteur, non pas, comme le soutiennent certains commentateurs, à une collaboration multiple; son très précieux *Dictionnaire étymologique de la langue anglaise*, publié en quatre parties de 1879 à 1882 (corrigé et augmenté : 1910); son édition des œuvres du poète *Geoffrey Chaucer* en six volumes (1894), — un volume supplémentaire a paru en 1897, — complétée par *le Canon de Chaucer* (1900), la publication du fac-similé de l'impression de 1532 (1903), et *l'Evolution des contes de Canterbury* (1907); ses recherches sur *l'Etymologie des noms géographiques* dans certains comtés d'Angleterre, etc. Son dernier ouvrage : *la Science de l'étymologie* a paru quelques jours seulement avant sa mort.


W. W. Skeat. (Phot. Palmer-Clarke.)

Travailleur infatigable, W. W. Skeat se délassait en écrivant des poèmes qui ont paru pour la plupart dans « the Academy » et dont plusieurs ont été reproduits dans son *Œuvre d'une Vie* (a Lifetime's work) [1899]. Leur valeur littéraire est médiocre. Ils sont le plus souvent d'inspiration religieuse : parfois, un délicat sentiment d'humour s'y révèle.

L'œuvre de Skeat n'est ni définitive, ni impeccable. Bien qu'émanant d'un chercheur consciencieux, elle témoigne par endroits d'une méthode insuffisamment rigoureuse. Mais on ne saurait lui dénier de très réels mérites. Son érudition se trouvait rarement en défaut. Skeat fut un bon médiéviste et un bon étymologiste. Ce fut surtout, et dans le meilleur sens du terme, un remarquable vulgarisateur. Il s'est préoccupé d'émonder ses ouvrages de considérations trop techniques; il a pris à tâche de *moderniser* de nombreux textes que leur archaïsme éloignait du grand public; il s'est fait l'ardent champion de la campagne en faveur de l'orthographe simplifiée. Sa tâche fut une tâche de pionnier; il l'a accomplie sans défaillance. Il représente dans l'histoire de la philologie anglaise le chaînon qui relie l'ancienne école des conjectures au petit bonheur à l'école scientifique de J. Murray et de ses collaborateurs.

W. W. Skeat était docteur, *honoris causa*, des universités d'Edimbourg, de Dublin, de Durham, de Halle (en Allemagne) et l'un des membres de fondation de l'Académie britannique. — Georges Roth.

***tapisserie** n. f. — Encycl. *Tapisseries gothiques de Pierpont Morgan.* Bien que l'art de la tapisserie se soit développé avec un éclat particulier pendant le xve et dans les premières années du xvie siècle, et que cette période ait été appelée, pour ses belles productions, l'« âge d'or de la tapisserie », il n'en est parvenu jusqu'à nous que de rares exemplaires. On ne compte aujourd'hui, dans le monde entier, que trois grandes collections de tentures gothiques : celle de la maison royale d'Espagne, celle de la famille impériale d'Autriche, celle du Musée de Bruxelles. En dehors des pièces peu nombreuses qu'on rencontre en outre dans certains musées, comme ceux du Louvre ou de Cluny, quelques amateurs ont réuni des collections assez riches. De ce nombre est J. Pierpont Morgan, qui exposait au mois d'octobre dernier, à Paris, dans la galerie de l'antiquaire J. Seligmann, une remarquable suite de douze tapisseries, récemment achetées. Jointes à celles que Pierpont Morgan possède déjà, à celles qu'il a placées au Metropolitan Museum de New-York, elles formeraient une abondante collection, permettant d'apprécier l'évolution de la tapisserie gothique, depuis le panneau français du xive siècle, qu'il a acquis avec la collection Hoentschel, jusqu'à la fameuse tenture de *Don Quichotte*, provenant des collections royales d'Espagne. Les pièces exposées à la galerie Seligmann viennent, à l'exception du *Credo* et de la *Crucifixion*, du château anglais de Knole, dans le comté de Kent. Cette riche demeure du xve siècle, de style Tudor, appartint pendant près d'un siècle aux archevêques de Canterbury. En 1537, lorsque la Réforme menaçait les biens du clergé catholique, l'archevêque Cranmer

en fit présent au roi Henri VIII, pour se ménager ses bonnes grâces. A son tour, la reine Elisabeth la donna, en 1567, à son cousin Thomas Sackville, dont les descendants en ligne féminine, les Sackville-West, la possèdent encore.

Ces tentures, presque toutes flamandes, se placent entre la fin du XVe et le commencement du XVIe siècle, à des dates que Seymour de Ricci a pu établir approximativement, grâce à une critique judicieuse.

Si l'exécution en est fort inégale, si quelques unes seulement sont des œuvres d'art, à proprement parler, elles ont, dans leur ensemble, cet intérêt de préciser les étapes de l'art textile dans cette période féconde.

Les plus archaïques, comme la *Chasse aux lions* ou le *Credo*, témoignent d'une technique encore très débile.

Le dessin en est gauche; les contours, marqués d'un fort trait brun, font penser à ces baguettes de plomb qui, à la même époque, sertissaient les vitraux des cathédrales. Un trait bistre cerne violemment une prunelle ronde, tandis qu'une barre rouge ébauche le dessin des lèvres, et ce sont les seuls détails des physionomies, uniformes dans leur apparence fruste et puérile.

Tels sont les traits qu'on peut relever dans le *Credo*, pièce fort rare et d'un grand intérêt au point de vue documentaire, sinon artistique. Cette vaste composition, voisine de l'enfance de l'art textile, contournée dans ses tonalités sourdes et tristes, symbolise les passages essentiels du *Credo*, tel qu'il est récité dans la liturgie chrétienne. Des colonnades reliées par des ogives surbaissées en divisent le champ en trois registres, à cinq compartiments carrés. Les encadrements de ces petits panneaux semblent uniformes, et pourtant, quand on y regarde de près, on s'aperçoit qu'ils diffèrent tous par quelque léger détail. Tel est le sens de chaque panneau, qui correspond à une phrase du *Credo* (v. p. 615) :

I. La Création. L'Eternel, dans le jardin d'Eden, est entouré des astres et des animaux qu'il vient de créer.

II. Le Baptême du Christ. Un ange tient ses vêtements; le Saint-Esprit descend sous la forme d'une colombe.

III. L'Annonciation, traitée dans le style des primitifs flamands. L'ange déploie une banderole portant : *Ave gra* (de la Salutation, *Ave gratia plena*).

IV. La Nativité. V. La Crucifixion. VI. La Mise au tombeau. VII. Le Christ descend aux Enfers, symbolisés par la gueule de Léviathan et deux pécheurs nus, agenouillés. VIII. Résurrection du Christ. IX. Ascension; en haut, le Christ dont on ne voit plus que les pieds. X. Jugement dernier. Deux anges sonnent de la trompette. Les morts sortent de leurs tombeaux; en bas, à droite, un vivant, reconnaissable à ce qu'il est habillé. XI. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descend sur la Vierge et les apôtres. XII. Dans le ciel, la Trinité. Plus bas, l'Eglise, symbolisée par un édifice, près duquel est assis le pape, couronné d'une tiare et portant une clef énorme. XIII. Rémission des péchés. Un prêtre absout un pécheur, protégé par son ange gardien. XIV. Résurrection de la chair. XV. Symbole de la Vie éternelle. Le Sauveur, en gloire, entouré de chérubins et de bienheureux.

Si quelques *Histoires du Credo* sont mentionnées dans des inventaires du XVe siècle, celle-ci est la seule complète que l'on connaisse. Un panneau, conservé au musée de Boston, ne comprend, en effet, que les quatre premiers épisodes.

Le lieu de fabrication de cette tapisserie est incertain. Seymour de Ricci le place en Lorraine ou en Champagne. Des influences opposées se combinent, en effet, dans l'ordonnance même de la composition. Tandis qu'en France et en Flandre, le format favori des tentures, au XVe siècle, était alors le grand rectangle, on lui préférait, dans la vallée du Rhin, les dosserets en longues bandes horizontales, partagées en panneaux carrés par des divisions rectangulaires. Le *Credo* de Pierpont Morgan concilie ces deux tendances; la forme générale est française, tandis que la division en registres et en petits carrés atteste des influences rhénanes.

L'inspiration en semble voisine de celle qu'on relève dans la célèbre suite de la *Vie de la Vierge*, à Notre-Dame de Beaune, divisée également en compartiments et où les scènes de la Nativité et de l'Annonciation sont traitées dans le même esprit, ainsi que dans les tapisseries de la Chaise-Dieu, dont la Descente du Saint-Esprit est presque identique. D'autres comparaisons s'imposent avec les miniatures du *Credo* de Joinville et les dessins sur parchemin, trouvés dans les papiers de Montfaucon à la Bibliothèque nationale : la Descente aux enfers, notamment, prête à des rapprochements.



TAPISSERIE GOTHIQUE (*Exposition Pierpont Morgan*). — LA SAINTE FACE APPORTÉE À ROME : Suivie de cinq porteurs de cierges, sainte Véronique présente à l'empereur Vespasien le voile sur lequel la face du Christ s'est miraculeusement empreinte ; à gauche, un courtisan explique à l'empereur l'origine de la relique. Devant lui, le coffret dans lequel elle a été rapportée de Jérusalem ; au fond, à droite, le lit impérial ; au milieu, un balcon à arcades gothiques. Tout autour, des dames et des courtisans. Cette tapisserie flamande, où les femmes portent la coiffe courte, doit dater de 1510. Elle est remarquable tant par ses qualités de composition que par la profusion de ses fils d'or et d'argent.

La même rudesse, la même naïveté dans le dessin se retrouvent, jointes à une confusion pittoresque, dans la *Chasse aux lions*, de la même époque, la seule pièce qui semble sortie d'un atelier français. Scène mouvementée, où des chasseurs, coiffés de turbans, armés de boucliers sarrasins, quelques-uns à la peau basanée, poursuivent des lions à coups de lances. Les fauves se défendent au reste, car un piqueur gît déjà, renversé, tandis qu'un autre est assailli à la gorge.

Cet incident fait-il allusion à un détail conté par Quinte-Curce : Alexandre mordu par un lion, au cours d'une chasse pendant l'expédition de l'Inde? Ce qui paraît certain, c'est que ce panneau fit partie d'une tenture glorifiant la vie d'Alexandre. Les inventaires des ducs de Bourgogne prouvent que le héros grec était déjà fort en faveur alors dans les ateliers des haute-liciers, bien avant que Lebrun songeât à le faire servir à l'apothéose du Roi-Soleil.

C'est aussi du XVe siècle, mais dans ses dernières années, qu'il faudrait dater un *Ecce homo*, qui montre le Christ présenté au peuple, avec divers épisodes de la Passion. Il semble dériver d'une composition plus ancienne encore, car la disposition des personnages est plus archaïque que dans l'*Ecce homo* peint par Memmling en 1490 et qui se trouve à Turin. L'inspiration peut en être cherchée dans l'école de Rogier van der Weyden.

Les autres pièces se placent dans les premières années du XVIe siècle, entre 1500 et 1520. Ce court laps de temps suffit à les différencier entre elles; car, durant cette brève période, l'art textile flamand suivit une évolution rapide, qui, des formules surannées de l'âge précédent, le conduisit à une conception nouvelle et plus picturale, laquelle devait faire des haute-liciers les émules des peintres.

Tout d'abord, la composition reste touffue comme avant, encadrée dans des architectures d'un gothique attardé; les personnages s'étagent au-dessus les uns des autres, assez proches de l'art d'un Gérard David, sans souci des lois de la perspective. Le coloris est dur, parfois criard. Les bordures de fleurs et de fruits sont sur un fond foncé et d'un seul tenant.

A cette période se rattache le *Jugement d'Othon*, que l'on peut dater de 1500. On y voit encore les longues coiffes des femmes qui retombent en avant de part et d'autre, avec de riches manteaux brodés de fleurs témoignant de la vogue des velours italiens.

Cette scène illustre une légende qui tenta plus d'un artiste au moyen âge et que Thierri Bouts a évoquée, dans des peintures aujourd'hui au musée de Bruxelles.

Vers la fin du Xe siècle, dit-on, Marie d'Aragon, femme de l'empereur Othon III, s'éprit d'un jeune comte de Modène, qui lui résista. Pour se venger, elle accusa ce nouveau Joseph et obtint de son mari qu'il fût mis à mort.

A quelque temps de là, comme l'empereur rendait la justice, la veuve du comte vint lui réclamer le châtiment du meurtrier de son mari; elle exposa la vérité, s'offrant à subir l'épreuve du feu. De fait, un fer rouge fut apporté, et elle le tint sans se brûler. Convaincu de son bon droit, l'empereur fit périr la coupable dans les flammes.

La tapisserie de Pierpont Morgan met en scène ce débat judiciaire, qui emprunte de la majesté aux amples traînes des deux femmes.

Des environs de 1500 date aussi le *Vœu du chevalier*, qui, dans un triptyque, montre l'armement d'un chevalier, sa rencontre avec une dame et sa suite, une cérémonie de mariage, brusquement interrompue par une autre femme qui fait valoir des droits antérieurs; enfin, le repentir et la pénitence de l'oublieux.

A ce dessin, raide encore et gauche, va succéder une technique italianisante et plus raffinée. La division architectonique en polyptyques disparaît, pour laisser les compositions pompeuses se développer à l'aise; les lois de la perspective s'établissent; les fonds s'éclaircissent, et un peu de grâce adoucit le contour des visages.

Cet art plus savant apparaît, à des degrés divers, dans une suite de tentures postérieures à 1505, et qu'il serait possible de dater exactement, grâce aux

variations de la mode. C'est ainsi que, vers 1510, les coiffes longues sont définitivement abandonnées pour les coiffes courtes, couvrant l'oreille et laissant le cou dégagé. Et les haute-liciers ont minutieusement suivi les nouveautés de la mode.

Le *Miracle des enfants* donne déjà cette note de somptuosité qui caractérise les belles tapisseries flamandes, éblouissantes par la richesse du tissu. Le coloris est clair, les figures douces, les attitudes et les costumes d'une heureuse variété. Un parterre fleuri s'étale sous les pieds des personnages, tandis qu'un coin de paysage fuit dans le lointain.

Deux scènes se déroulent, dont la première, dans l'ordre chronologique, occupe le fond, à la façon d'un prologue. Sur l'ordre d'un roi, entouré de serviteurs, deux enfants sont jetés dans des précipices, sous les yeux d'une foule effrayée. Au premier plan, devant les mêmes personnages, un conseiller du roi tourne une vanne; des eaux sortent d'un tunnel, et, sur les flots, un ange ramène les deux enfants miraculeusement sauvés.

Le *Tournoi* (v. p. 616) s'encombre encore, à l'ancienne mode, d'un grand nombre de personnages. Mais les figures sont moins tassées qu'autrefois; elles sont exemptes de rudesse; les costumes, plus riches, ont des plis plus souples. C'est toute la mise en scène pittoresque d'une joute au moyen âge, devant un roi, avec deux chevaliers aux casques empanachés, des hérauts d'armes, une foule qui se presse dans les tribunes et près des barrières, et des lointains de paysage.

Cette pièce doit se placer entre 1505 et 1510; elle mélange, en effet, les coiffes courtes et les coiffes longues, celles-ci dominant dans l'entourage du roi, car les cours sont volontiers conservatrices en matière de modes.

C'est le temps des allégories, des Triomphes de Pétrarque ou des scènes du *Roman de la Rose*. L'un de ces thèmes favoris, dans le genre pieux, était le *Conflit des Vertus et des Vices*, emprunté à la vieille psychomachie.

Une tapisserie, que les coiffes courtes des femmes permettent de placer aux environs de 1510, forme la partie gauche de ce sujet classique et se rattache à un ensemble célèbre : l'*Histoire allégorique du christianisme*. Elle ressemble beaucoup à un exemplaire un peu plus ancien, conservé à la cathédrale de Burgos. Devant des symboles évoquant des couples amoureux, le Temple des Vertus, la Trinité jugeant la cause des pécheurs, on voit l'homme coupable, entouré des Vices et menacé du glaive de *Justicia*, que retient *Misericordia*. Les figures, volontiers inclinées, ne manquent pas de grâce.

L'*Enéide* était alors assez peu exploitée par les dessinateurs de cartons. Pourtant, les célèbres collections de la couronne d'Espagne renferment une pièce importante qui en est inspirée : les *Funérailles de Turnus*. De son côté, l'exposition Pierpont Morgan montrait deux panneaux, empruntés à l'histoire d'Enée et de Didon, d'après le premier livre de l'*Enéide*. Bien que postérieures au Conflit des Vertus et des Vices — on peut les dater de 1515 — elles sont d'une technique plus sommaire, d'un dessin plus rude.

Une grande fantaisie se révèle, au contraire, dans une tenture qui n'est qu'un simple jeu d'ornementation, assez rare à l'époque. C'est un décor de verdure, un parterre fleuri, où se promènent seulement quelques oiseaux. Trois médaillons circulaires interrompent ce dessin floral; celui du centre porte des armoiries écartelées, qui sont peut-être celles d'un prélat anglais.

Mais deux tapisseries surtout de cette exposition, par la richesse du tissu, l'éclat et la clarté des couleurs, l'ordonnance de la composition, peuvent être comparées avec les plus parfaits chefs-d'œuvre de l'art textile : ce sont la *Sainte Face*, apportée de Rome, et la *Crucifixion*. En dépit du caractère pieux de ces deux scènes, il y règne une grâce mondaine et comme une morbidesse voisines de l'art d'un Quentin Matsys et qui sont, dit G. Migeon, « à l'art rude et pathétique de Rogier van der Weyden ce qu'un cantique de Gounod peut être par rapport à un motet du vieux maître Vittoria ».

La *Sainte Face* apportée à Rome est la plus somptueuse des tapisseries de Knole, et même il n'en est pas, à Vienne ou à Madrid, qui étale une semblable profusion de fils d'or et d'argent.



TAPISSERIE GOTHIQUE (*Exposition Pierpont Morgan*). — LA CRUCIFIXION : Tapisserie flamande, à fils d'or, tissée vers 1515. Au pied de la croix, des saintes femmes, la Vierge évanouie; à gauche, saint Jean lève les mains, dans un geste désespéré; à droite, le bourreau range les instruments du supplice. Au second plan, quatre personnages, et plus loin des cavaliers; au fond, Jérusalem sur les flancs d'une montagne boisée. Cette composition est remarquable par sa sobriété, son caractère pathétique, son dessin sculptural, notamment dans le personnage du bourreau.

Quelque peu antérieure aux tapisseries d'Enée et de Didon, ainsi que le témoignent les arcades encore gothiques d'un balcon, elle doit dater de 1510, si l'on en juge par les coiffes courtes des femmes.

La scène se passe à Rome, dans le palais impérial. Suivie de cinq porteurs de cierges, sainte Véronique présente à l'empereur le voile sur lequel la face du Christ s'est miraculeusement empreinte, lorsque, sur le chemin du Calvaire, la sainte femme s'en est servie pour essuyer le visage du Seigneur. Au bas du voile, se lit l'inscription : IHESVS NAZARENA.

L'empereur, que le nom VESSPEIANVS, inscrit sur le bas de sa robe, désigne comme étant Vespasien, se prosterne devant la relique. Autour du lit impérial et près d'un balcon placé à l'arrière-plan, se groupe une foule de dames et de seigneurs. Les arcades du balcon laissent entrevoir une jolie fuite de paysage blond, avec une rivière et des tours.

Tout, dans cette scène, n'est qu'un prétexte à déployer de riches étoffes, à relever d'amples traînes, à casser élégamment les plis des robes, à faire éclater l'or sur les broderies des vêtements, sur le luxe des ceintures et des colliers, sur le lourd décor du lit. Les couleurs sont délicatement atténuées et pâlies. Les figures sont inclinées avec un mol abandon; seuls, quelques profils aigus ou quelques faces larges d'échevins semblent attester le réalisme ancien de l'art flamand, qui va se fondre dans la souplesse italienne.

Les chroniqueurs du moyen âge ont toujours éprouvé quelque embarras à expliquer le transfert à Rome du voile de la Sainte Face, qu'on savait être conservé dans la basilique du Vatican. D'après une tradition transmise par Méthodius de Patras, il aurait été remis par Véronique elle-même à l'empereur Tibère. D'autres — au nombre desquels le dessinateur de cette tapisserie — plaçaient sous Vespasien cette solennité, dont les historiens ne nous ont pas conservé le souvenir.

Si la *Sainte Face* est la plus riche de cette suite de pièces, celle qui témoigne du goût artistique le plus marqué est la *Crucifixion*, qui se place entre 1515 et 1520. Tissée également de fils d'or, elle ne vient pas de Knole, mais demeura depuis le XVIe siècle jusqu'en 1877 au palais de Liria des ducs d'Albe, à Madrid. Elle figura en 1912 à la vente Dollfus, et fut adjugée pour 300.000 francs à J. Seligmann.

C'est vraiment une œuvre d'art, exécutée sans doute sous l'inspiration de Bernard van Orley, ce peintre flamand qui, en travaillant sur les cartons de Raphaël, transforma la tapisserie flamande au contact des maîtres italiens. Elle aurait été exécutée par le célèbre haute-licier bruxellois Pierre de Pannemaker, auteur de quelques-unes des plus belles pièces de Madrid.

La scène, occupée seulement par un petit nombre de personnages, intéressés directement à l'action, nous change de la plupart des compositions antérieures, encombrées de figures qui paraissaient figées. Tout est pathétique dans ce drame : la gravité du Christ qui contraste avec les contorsions des deux larrons, le désespoir tragique des saintes femmes, la Vierge évanouie. L'influence italienne se marque dans l'admirable modelé des personnages, qu'on dirait inspiré d'un Mantegna; elle s'accuse dans la houle musculaire des deux larrons, qui fait saillir tous les muscles du corps; elle produit surtout une belle attitude sculpturale, celle du bourreau, puissamment agenouillé sur une jambe, dans une pose qui met en valeur sa force au repos.

Une recherche toute profane de l'élégance et de l'effet accompagne ce sens de la douleur et de l'effort; les personnages sont campés chacun dans une attitude très décorative; l'envol d'une draperie prolonge le mouvement précipité de saint Jean qui s'avance, les mains levées; l'ampleur des robes jetées sur le sol accroît la détresse des saintes femmes, au pied de la croix. Quatre personnages au second plan, des cavaliers au fond jalonnent une perspective savante, où des terrains jaunes et des collines bleutées laissent entrevoir une Jérusalem pittoresque, escaladant les flancs d'une montagne boisée.

C'est aussi toute une gamme de couleurs habilement dégradées, où les rouges, les ors, les orangés flamboyants s'apaisent, dans les draperies, auprès des verts et des bleus pâles.

Cette pièce était accompagnée, chez les ducs d'Albe, d'une *Prière au Jardin des oliviers* et d'un *Portement de croix*, qui fait partie aujourd'hui de la collection léguée à l'Institut par Mme André.

Une série très analogue est constituée par les quatre panneaux des collections royales de Madrid qui figurent la *Prière au Jardin des oliviers*, le *Portement de croix*, la *Crucifixion*, la *Descente de croix*. D'un caractère plus archaïque et plus fla-

mand, cette *Crucifixion* de Madrid est loin de valoir celle de Pierpont Morgan et de produire un aussi grand effet sculptural.

Aussi incline-t-on à penser que c'est celle du duc d'Albe, et non l'autre, qui fait réellement partie de la tenture; seule, elle s'harmonise avec les beaux panneaux du *Portement de croix* et de la *Prière au Jardin des oliviers*.

Une autre variante du même thème est fournie par le remarquable panneau des collections de Madrid qui forme le dossier du célèbre dais de Charles-Quint; on y retrouve une inspiration tout à fait voisine, qui donnerait à croire que les cartons auraient été dessinés par le même artiste.

Seule, dans cette collection exposée par Pierpont Morgan, la *Crucifixion* est composée à la façon d'un tableau. Par là, elle se détache des compositions de l'âge précédent, naïves et désordonnées, aux figures pressées; elle annonce la tapisserie moderne, celle qui sera la représentation de scènes picturales et qui, tout de suite, en Flandre, va demander ses inspirations à Raphaël et à Jules Romain. — JEAN BAYET.

***Tinel** (Edgar), pianiste et compositeur belge, directeur du Conservatoire de Bruxelles, né à Sinay, dans la Flandre-Orientale, le 27 mars 1854. — Il est mort à Bruxelles le 28 octobre 1912. Edgar Tinel, dont la mort est une perte grave pour la musique belge, avait fait au Conservatoire de Bruxelles de brillantes et solides études, sous la direction de Gevaërt et de Kufferath. En 1877, sa cantate *Klokke Bœland* lui avait valu le prix de Rome. A son retour dans sa patrie, il fut nommé directeur de l'Institut de musique d'église, à Malines, où il succédait à Lemmens (1882). Sept ans après, il devenait inspecteur des écoles subventionnées de Belgique et enfin, en 1897, professeur de contrepoint et de fugue au Conservatoire de Bruxelles, en remplacement de son vieux maître Kufferath. Dès cette époque, il s'était fait connaître comme un compositeur des plus distingués, avec des tableaux pour *Polyeucte* et une grande scène pour ténor, chœur et orchestre *Kollebloemen*. *Les trois Chevaliers* (1887), poème symphonique pour baryton, chœur et orchestre, un oratorio, *Franciscus*, particulièrement remarquable (1888), le mirent au premier rang. Il devait, en 1897, confirmer sa réputation avec un nouvel oratorio : *Sainte Godelive*, où des qualités d'ordre véritablement dramatique se trouvaient unies à la facture très soignée et savante qui avait distingué ses premières compositions. En 1908, enfin, Edgar Tinel abordait le théâtre avec *Catherine d'Alexandrie*, qui reçut à la Monnaie le meilleur accueil du public bruxellois. Il faut ajouter à ces différents ouvrages un assez grand nombre de morceaux pour orgue, piano, des motets, des cantiques, etc., et un très intéressant traité sur *le Chant grégorien, théorie sommaire de son exécution* (1890).

Edgar Tinel.

Lorsque Gevaërt mourut, en 1908, sa succession à la tête du Conservatoire de Bruxelles fut dévolue à Edgar Tinel. La réputation de son prédécesseur lui rendait la tâche particulièrement lourde. Il s'en acquitta à merveille et sut maintenir dans le premier établissement musical belge la sévère discipline artistique que Gevaërt y avait très heureusement introduite. Lui-même, d'ailleurs, prêchait d'exemple. Il avait organisé et dirigeait en personne, à Bruxelles, des concerts de musique classique qui étaient, pour ses nombreux auditeurs, la meilleure école de bon goût. — J.-M. DELISLE.

***Tripolitaine.** — *La guerre italo-turque*. Le *Larousse Mensuel* a consacré naguère deux articles (v. p. 340 et 391) à la géographie et à l'histoire de la Tripolitaine. La guerre (septembre 1911-octobre 1912) qui vient d'en assurer la possession à l'Italie a été, comme nous l'avons indiqué, l'aboutissement normal de toute la politique suivie dans l'Afrique du Nord, depuis trente ans, par cette dernière puissance. Les gouvernements de la Péninsule s'étaient d'autant plus énergiquement attachés à réaliser leurs projets sur la Cyrénaïque et la côte des Syrtes que, d'une part, la main-mise par la France sur la Tunisie, de l'autre l'échec des visées italiennes sur l'Ethiopie, avaient sensiblement rétréci leur champ de pénétration vers le Soudan. Et, dès l'année 1900, l'Italie s'était mise d'accord avec les principales puissances de l'Europe pour avoir de ce côté les mains libres. Aucune opposition n'était à craindre, pour elle, de la part de ses alliés tripliciens. L'Angleterre en 1895, la France en 1899 avaient affirmé leur désintéressement et reconnu son « action prédominante » dans cette région de la Méditerranée africaine, toute proche de ses côtes.

I. *La déclaration de guerre*. — L'occasion favorable pour réaliser ses vues sur la Tripolitaine fut assez habilement choisie par l'Italie au mois de septembre 1911. C'était le moment où, à l'occasion du Maroc, les puissances européennes s'efforçaient de conjurer une crise grave entre la France et l'Allemagne; elle profitait, en outre, des embarras où se trouvait le gouvernement jeune-turc, occupé à aplanir des difficultés politiques et financières, à apaiser les menaces bulgares et à subjuguer le soulèvement des Albanais et des Arabes du Yémen. Peut-être certaines suggestions de la France hâtèrent-elles sa décision. En tout cas, le gouvernement du Quirinal faisait remettre à la Porte, le 25 septembre 1911, par son chargé d'affaires à Constantinople, G. di Martino, une note de forme comminatoire, par laquelle elle protestait énergiquement :

1° Contre l'état de désordre et d'abandon dans lequel étaient laissées par la Turquie les provinces de Tripolitaine et de Cyrénaïque ;

2° Contre l'opposition la plus opiniâtre et la plus injustifiée à laquelle se heurtaient depuis nombre d'années toutes les entreprises économiques italiennes dans ces régions ;

3° Contre l'envoi à Tripoli de transports militaires ottomans, qui ne peuvent qu'aggraver la situation et forcer le gouvernement italien à protéger sa dignité et ses intérêts.

En conséquence, il avait décidé de procéder à l'occupation militaire de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque et demandait une réponse péremptoire à ce sujet dans un délai de vingt-quatre heures.

A cet ultimatum la Porte répondit, le 29 septembre, par l'intermédiaire de son chargé d'affaires à Rome (Seffeddin-bey), que le gouvernement constitutionnel ottoman ne pouvait être rendu responsable des faits d'une situation créée par l'ancien régime; que depuis trois ans, au contraire, il avait témoigné de dispositions accueillantes, chaque fois qu'il s'est trouvé en présence de propositions conçues par l'Italie pour le relèvement économique de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque; qu'il n'y avait dans ces contrées ni agitation, ni propagande d'excitation; que les officiers et autres agents de l'autorité ottomane remplissaient en toute conscience leur mission d'assurer le maintien de l'ordre; que l'expédition du transport militaire à Tripoli, et qui d'ailleurs ne comportait pas de troupes, était antérieure de plusieurs jours à la note du 25 septembre. En demandant au gouvernement italien de ne pas procéder à l'acte grave d'une occupation militaire, le gouvernement ottoman l'assurait qu'il trouverait auprès de lui la ferme volonté d'aplanir le désaccord.

Cette réponse n'ayant pas donné satisfaction, l'Italie avisa la Porte que la guerre était déclarée, et les hostilités étaient ouvertes.

L'attitude de l'Europe, au début de cette crise imprévue, serait des plus intéressantes à analyser. La presque unanimité de la presse française reconnut le droit de l'Italie de faire valoir le blanc-seing qui lui avait été donné par notre gouvernement, en échange de sa bienveillance pour notre politique marocaine. L'Autriche parut se désintéresser de la question. Mais l'Angleterre, et surtout l'Allemagne, accueillirent avec une mauvaise humeur non dissimulée l'annonce de l'ultimatum italien et des hostilités imminentes.

II. *Premières opérations. Prise de Tripoli et de Benghazi*. — La rapidité et la précision avec lesquelles l'Italie engagea les opérations militaires montrent qu'elle avait minutieusement et longuement préparé son attaque. Dès le 25 septembre, une escadre de croiseurs et de torpilleurs se concentrait à Syracuse sous les ordres de l'amiral Aubry; un corps expéditionnaire s'organisait à Naples et en Sicile, et la classe 1888 tout entière, soit 99.000 hommes, était rappelée sous les drapeaux. Pour lutter contre une invasion en Tripolitaine, la Turquie ne disposait sur place que d'une division indépendante, la 42e, commandée par Munir-pacha, et dont les effectifs étaient bien réduits à cause de l'envoi de plusieurs bataillons de l'armée active dans la mer Rouge contre le soulèvement du Yémen. La maîtrise de la mer appartenant aux Italiens, ce n'est donc que sur les ressources locales (bataillons de *rédifs*, réserve régulière) que l'on avait à compter pour organiser la défense. Le transport turc *Derna* avait d'ailleurs réussi à débarquer, quelques jours avant l'ouverture des hostilités, 50.000 fusils Mauser et un stock considérable de munitions. A ces troupes de deuxième ligne il fallait ajouter les contingents que lui apporteraient les irréguliers des tribus arabes et berbères que la guerre sainte (*djihad*) ne manquerait pas d'enrôler sous la bannière de l'islam.

Les premières hostilités suivirent de près la rupture diplomatique. Prévenu aussitôt que la guerre était déclarée, le duc des Abruzzes, commandant une escadrille qui croisait en vue des côtes albanaises, ouvrait les hostilités avec deux destroyers : le *Corrazziere* et l'*Alpino*, et bombardait, dans les parages du port de Preveza, deux torpilleurs turcs. Le même jour, l'amiral Faravelli, commandant la 2e escadre (10 cuirassés ou croiseurs, 6 torpilleurs et 4 transports), mouillée dans les eaux tripolitaines, signifiait aux autorités de la ville de Tripoli que, si elles n'avaient pas capitulé dans les vingt-quatre heures, les forts seraient bombardés. Ce délai fut renouvelé plusieurs jours de suite; mais, le 3 octobre, le drapeau blanc n'ayant pas été hissé sur les forts, l'escadre commença à évoluer en deux divisions de 3 cuirassés ou croiseurs et de 3 torpilleurs chacune, qui vinrent prendre position, la première à l'est de la ville, la deuxième à l'ouest et, à 3 heures de l'après-midi, elles ouvrirent le feu sur le fort Osmanieh, à l'entrée du port, sur le fort Hamidieh, à l'extrémité est de l'oasis et sur le fort Sultaneh, à l'ouest, sur la route de Gargarech. Les forts turcs ripostèrent faiblement, leurs canons ne portant pas à plus de 4.000 mètres.



Amiral Faravelli.

Le bombardement dura jusqu'au 5 octobre; la garnison ne donnant plus signe de résistance, un détachement de 1.700 marins, sous les ordres du capitaine de vaisseau Cagni, débarqua, prit possession de la ville et des forts, et arbora le drapeau italien sur plusieurs points de Tripoli. La garnison turque, sous les ordres du colonel Nechet-bey, forte de treize bataillons d'infanterie, d'un régiment de cavalerie, d'un bataillon d'artillerie de campagne et d'un bataillon d'artillerie lourde à effectifs très réduits et formant tout au plus un total de 3.500 hommes environ, s'était repliée vers le désert, dans la direction de Gharian.

De nombreux petits postes italiens furent installés sur la lisière de l'oasis et sur une longueur de 15 kilomètres, en passant par Bou-Meliane (sources qui alimentent la ville), la caserne de cavalerie, le fort Mesri et Chara-Chatt, les croiseurs *Carlo Umberto*, *Sicilia* et *Sardegna*, appuyant de leurs feux les différents points de cette ligne.

Dans la nuit du 9 au 10 octobre, par un beau clair de lune, les Turcs tentèrent un effort désespéré pour reprendre la place et attaquèrent le puits de Bou-Meliane; mais les Italiens les repoussèrent, après un pénible combat de trois heures. On s'attendait à ce que les Turcs, escomptant les fatigues imposées aux matelots depuis le débarquement, renouvelassent l'attaque la nuit suivante, mais ils ne profitèrent pas de l'occasion.

A la même date, la 1re escadre italienne, composée des cuirassés *Vittorio Emmanuele* (vaisseau amiral), *Regina Elena*, *Napoli*, *Roma*, du croiseur cuirassé *Amalfi*, des croiseurs protégés *Etruria*, *Liguria* et *Piemonte*, des contre-torpilleurs *Bersagliere* et *Granatiere* et d'une escadrille de torpilleurs, commandée par l'amiral Aubry, croisait en vue des côtes de la Cyrénaïque. Le 8 octobre, après un simulacre de bombardement, elle occupait les rades de Benghazi, Tobrouk et Derna.



Amiral Aubry.

La division légère du duc des Abruzzes croisait toujours devant les côtes albanaises. Le 7 octobre, deux bâtiments italiens : l'*Artigliere* et le *Fuciliere*, attaqués par les batteries ottomanes établies sur les hauteurs de Saint-Jean-de-Medua, ripostaient à coups de canon et détruisaient la caserne et le fort turcs. Cette intervention des Italiens en Albanie produisit une fâcheuse impression parmi les puissances européennes, lesquelles protestèrent vivement contre cette action qui risquait de provoquer de grandes complications dans les Balkans. Et, devant le mécontentement manifesté en particulier par l'Autriche, l'Italie jugea utile de publier une déclaration officielle, par laquelle elle affirmait

son intention de limiter dorénavant ses opérations en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

Maîtres des côtes et capables d'opérer en sécurité leur débarquement, les Italiens s'occupèrent tout de suite de se fortifier dans les principales villes et de s'en servir comme d'un point d'appui pour pénétrer dans l'intérieur.



Général Caneva.

Dès le 13 octobre, avait commencé, à Tripoli, le débarquement des troupes d'occupation, sous les ordres du général Caneva; elles comprenaient: deux divisions complètes, une brigade de bersagliers, de l'artillerie de montagne et de forteresse et leurs services; au total, 40.000 hommes environ.

A Benghazi, d'autre part, l'amiral Aubry avait sommé le gouverneur de rendre la ville, lui donnant un délai de dix-huit heures pour capituler; le lendemain, 19 octobre, à 11 heures du matin, l'escadre ouvrit le feu sur la caserne de Berka et la Poudrière, et le débarquement des troupes s'effectuait



Environs de Benghazi.

à la pointe Giuliana, à l'ouest de la ville. Les Turcs tentèrent de s'opposer au débarquement, mais les troupes, sous les ordres du général Briccola, s'emparèrent de la Berka et du village de Sidi-Daoud. Le drapeau blanc fut hissé, à 10 heures du soir, sur les ruines de la Douane et, le lendemain, 20 octobre, les Italiens occupèrent Benghazi, évacué par les Turcs. Les pertes italiennes étaient de 27 morts et 58 blessés. Derna et Homs furent occupés les 18 et 19 octobre.

III. *La résistance turque.* — L'arrivée en Tripolitaine de Fethi-bey, attaché militaire ottoman en France, et celle en Cyrénaïque de Enver-bey, attaché militaire ottoman en Allemagne, qui réussirent à rejoindre les troupes turques par les frontières de Tunisie et d'Egypte, permirent aux défenseurs de se ressaisir.



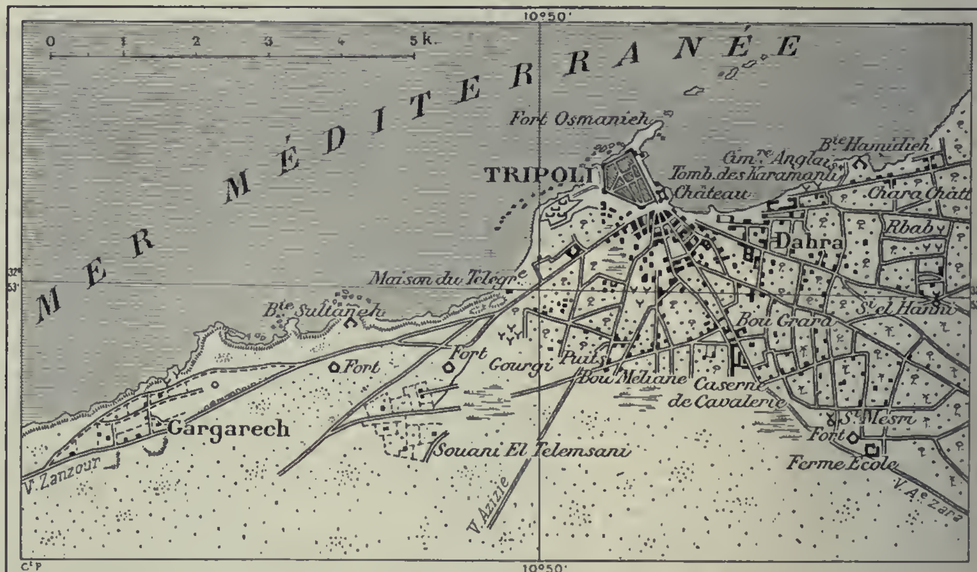
Enver-bey. (Central Photo.)

A Tripoli, il faillit en coûter aux Italiens un véritable désastre. Avec le concours des Arabes de la ville et des tribus voisines, les chefs turcs avaient décidé une attaque à fond des lignes italiennes établies autour de la ville. Le 23 octobre, pendant que les réguliers turcs attaquaient l'extrême gauche, vers Chara-Chatt, les Arabes de l'oasis, qui avaient simulé la soumission, prenaient à dos les Italiens établis entre Chara-Chatt et la ferme-école; le 11e régiment de bersaglieri, quoique surpris et fort éprouvé, put se dégager et mettre les assaillants en déroute. La nouvelle de la trahison arabe arriva en ville, les postes italiens entrèrent dans une véritable fureur et voulurent venger leurs frères d'armes fusillés dans le dos; les autorités furent impuissantes à empêcher le désarroi; ordre fut donné de nettoyer l'oasis en fusillant tout indigène convaincu d'avoir participé à l'attaque et en déportant un nombre considérable de suspects.

Le 26 octobre, les forces turques livrèrent un nouvel assaut, leur effort se porta sur Bou-Meliane, la caserne de cavalerie, la ferme-école et le fort Mesri. Les Italiens (84e régiment d'infanterie), surpris à l'aube et en plein sommeil, durent céder le terrain, mais la cavalerie venue au secours de ce régiment le dégagea, et l'offensive turque fut rejetée avec de grosses pertes. Par prudence, le général Caneva donna l'ordre d'évacuer le fort Mesri, de le faire sauter ainsi que la ferme-école, et il ramena sa ligne de défense à 8 kilomètres de longueur; il demandait en même temps des renforts à Rome. Les Italiens avaient eu 13 officiers et 361 hommes tués, 16 officiers et 142 hommes blessés dans les deux dernières affaires. Mais bientôt arrivaient des renforts, et le corps expéditionnaire, dès la mi-novembre, se trouvera doublé et comprendra: neuf brigades d'infanterie, un régiment de chevau-légers, vingt-cinq batteries tant de campagne que



Fethi-bey.



Environs de Tripoli.

de montagne, trois bataillons de sapeurs du génie. Ces forces sont réparties en cinq groupes: à Tripoli, Benghazi, Homs, Derna et Tobrouk.

Bien que l'occupation militaire de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque fût encore loin d'être réalisée, le gouvernement italien proclama, le 5 novembre, l'annexion pure et simple du vilayet de Tripoli au royaume d'Italie et notifia officiellement cette décision aux puissances. De son côté, la Turquie adressa aux puissances une protestation énergique contre cette annexion, qu'elle considérait comme nulle et sans valeur, car la Turquie et l'Italie étaient encore en pleine guerre, et ajouta que l'Italie avait, de ce fait, violé les traités de Paris et de Berlin, concernant l'intégrité territoriale de la Turquie.

IV. *Nouveaux efforts italiens vers l'intérieur.* — A l'arrivée des renforts, le général Caneva avait repris l'offensive, et, après les combats de Henni et Sidi-Mesri (26 novembre), où le 50e régiment d'infanterie s'emparait, à nouveau, dans une opération vigoureusement menée, du fort Mesri, les troupes italiennes prenaient possession de toute la partie de l'oasis qu'elles avaient été obligées d'évacuer un mois auparavant; et le général en chef préparait tout de suite une marche en avant sur Aïn-Zara, à 5 kilomètres de la lisière sud de l'oasis et point de concentration des forces turco-arabes. Le 5 décembre, après un très vif combat qui s'était poursuivi sous une pluie torrentielle de 8 heures du matin à la fin de l'après-midi, un corps italien de 15.000 hommes obligea les Turco-Arabes à évacuer l'oasis d'Aïn-Zara, à y abandonner son artillerie et à se retirer au sud vers le djebel Nefousa, à Azizié.

Le 13 décembre, le général del Mastro, à la tête du 93e régiment d'infanterie, et du 11e bersaglieri appuyés par deux pièces de montagne et une compagnie du génie, poussa une pointe vers Tadjourah, à 20 kilomètres à l'est de l'oasis de Tripoli, et occupa ce point sans coup férir.

Le 16 décembre, enfin, les marins italiens tentèrent un débarquement à Sidi-Saïd, près de la frontière tunisienne, mais ils durent y renoncer devant la résistance des troupes ottomanes de Zouara, commandées par Mohamed Moussa-bey. Pendant la même période, des combats presque journaliers avaient lieu aux portes mêmes de Derna, de Benghazi et de Tobrouk.

V. *Ralentissement des opérations sur terre.* — A partir de la mi-décembre, il semble que les Italiens, pour éviter des pertes trop lourdes, aient renoncé à poursuivre leur marche vers l'intérieur: les nombreux renforts envoyés de la métropole en Tripolitaine avaient déjà obligé le gouvernement italien à faire appel aux réservistes des classes 1888 et 1889, et on avait eu recours à l'envoi, en Tripolitaine, d'un bataillon d'askaris à cinq compagnies de 150 hommes chacune (troupes indigènes de l'Erythrée, nouvellement réorganisées). D'autre part, un projet de blocus des Dardanelles par l'Italie ayant trouvé de l'opposition de la part de la Russie, la France, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le gouvernement italien renonça momentanément à ses premières intentions. Le 19 décembre, d'ailleurs, la France et l'Angleterre faisaient occuper par leurs troupes, la première l'oasis de Djanet, l'autre la baie de Sollum, et annonçaient respectivement que l'occupation de ces territoires appartenant aux sphères d'influence française et égyptienne avait été opérée avec l'assentiment du gouvernement turc.

Cependant, les Turcs et les Arabes continuaient à harceler les troupes italiennes, et il ne se passait presque pas de jours qu'il n'y eût des engagements autour de Tripoli, Benghazi et Tobrouk; les événements les plus saillants sont la tentative turco-arabe sur Gargarech et le bombardement de Zouara, le 17 janvier, par la flotte italienne.

VI. *Les incidents maritimes avec la France.* — Il est possible que les difficultés un peu imprévues de la campagne, qui causaient quelque mécontentement dans la Péninsule, aient aggravé, sinon provoqué, les incidents diplomatiques du mois de janvier, causés surtout par la crainte chimérique que manifestait l'Italie de voir la contrebande des armes pratiquée sur les côtes par des navires français ou tunisiens.

Le 16 janvier, le *Carthage*, bateau de la Compagnie générale transatlantique, courrier postal de Tunisie, était arrêté par un torpilleur italien en vue des côtes de Sardaigne et, sous prétexte qu'il y avait à bord un aéroplane destiné à un Français (M. Duval) se trouvant à Tunis, l'officier italien demanda la remise ou la destruction de l'appareil. Sur le refus du commandant du bateau, le *Carthage* fut conduit à Cagliari et mis sous séquestre. Quelques jours après, nouvel incident: le 18 janvier, au sud de la Sardaigne, le paquebot français le *Manouba*, de la Compagnie mixte de navigation, en route pour Tunis, était accosté par un torpilleur italien, lequel, constatant la présence à bord de vingt-neuf sujets ottomans qui, embarqués comme membres de la mission du Croissant-Rouge, avaient été signalés au gouvernement italien comme officiers turcs cherchant à se rendre en Tripolitaine en traversant la Tunisie, amena le bateau à Cagliari. Il y eut, en France, un moment de réelle émotion, et il fallut des déclarations très énergiques et catégoriques du ministre des affaires étrangères français, R. Poincaré,

Carte générale de la guerre italo-turque.

pour que l'Italie, avant tout examen du fond du litige, se décidât à relâcher le *Carthage* et à renvoyer les vingt-neuf passagers à Marseille, où ils subirent un examen théorique et où leur qualité de membres d'une mission sanitaire fut reconnue. Le jour même, d'ailleurs, où ces accords étaient rendus publics, un petit vapeur de cabotage, le *Tavignano*, était arrêté par un torpilleur italien dans le golfe de Gabès, à hauteur de Zarzis, et amené à Tripoli pour vérification de sa cargaison. Aucune contrebande n'ayant été trouvée à son bord, il fut immédiatement relâché. Le gouvernement français, pour prévenir le retour d'incidents de cette nature, eut soin de faire attentivement surveiller par des bâtiments de guerre les parages de la Tunisie. De son côté, le gouvernement italien avait signifié à tous les gouvernements qu'à partir du 22 janvier, le littoral ottoman de la mer Rouge s'étendant du Ras d'Isa au nord d'Hodeidah, jusqu'au Ras de Goulaïfac au sud, serait tenu en état de blocus effectif par les forces navales du royaume; ce blocus était motivé par l'importance des forces turques groupées dans la province de Sanaa, c'est-à-dire en face de l'Erythrée.

VII. *La guerre maritime.* — Les grands événements militaires de la guerre auront désormais pour cadre les côtes de la Tripolitaine et, surtout, de la Turquie. En février, le général Caneva, commandant en chef du corps expéditionnaire italien, est appelé à Rome pour renseigner le gouvernement sur la situation exacte en Libye, où les Italiens sont maîtres du territoire dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de Tripoli, et pour savoir s'il importe d'étendre les opérations jusqu'aux hauteurs de Garian, qui est la clef stratégique et politique de la Tripolitaine. La réponse du général est dilatoire, sinon négative, et l'Italie, renonçant pour le moment à achever la conquête d'ensemble du pays convoité, se contente, par des démonstrations navales, de peser indirectement sur la Turquie, pour la contraindre à demander la paix.

Le 24 février, à 6 heures du matin, deux croiseurs italiens, *Volturno* et *Garibaldi*, paraissent en rade de Beyrouth, sur les côtes de la Syrie, et réclament la remise immédiate du cuirassé garde-côtes *Awni-Illah* et le contre-torpilleur *Angora*, ancrés dans le port. A 9 heures, n'ayant pas reçu de réponse, les croiseurs italiens ouvrent le feu et coulent les deux navires; un obus tombe au milieu de la foule rassemblée sur la jetée et occasionne la mort de plusieurs personnes.

Le 27, un engagement assez important a lieu autour des hauteurs du Maghreb, près de Homs. Cinq jours après, le 3 mars, les Turcs attaquent les Italiens à Derna même, mais échouent dans leur tentative. Ils ne seront pas plus heureux, le lendemain, à Aïn-Zara.

VIII. *Premières interventions pacifiques.* — A ce moment, se place la première tentative de conciliation entre les deux belligérants : le 10 mars, les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de France et de Russie à Rome font une démarche officielle auprès du marquis de San Giuliano, ministre des affaires étrangères, lui demandant dans quelles conditions l'Italie pensait pouvoir conclure la paix avec la Turquie. Le 15 mars, le marquis de San Giuliano faisait savoir aux puissances les conditions de paix de l'Italie :

1° Reconnaissance, par la Turquie, de la souveraineté de l'Italie sur la Libye;

2° Retrait de toutes les troupes ottomanes se trouvant dans le vilayet de Tripoli ;

3° Suppression de toutes les mesures de rigueur prises contre les marchandises, les nationaux et établissements italiens.

De son côté, l'Italie promettait de reconnaître l'autorité religieuse du Sultan, de respecter les usages religieux et les mœurs des habitants; de ne prendre aucune sanction contre les indigènes qui s'étaient armés pour la Turquie; remboursement à la Dette ottomane d'une somme représentant le capital des revenus donnés en gage; suppression de la poste italienne dans les localités de l'empire ottoman où les autres puissances supprimeraient la leur; renonciation au bénéfice des capitulations si les autres puissances consentent à y renoncer également; rachat des biens de l'Etat ottoman en Libye et versement du prix à la Porte; garantie, avec les autres puissances, de l'intégrité de l'empire ottoman.

Dès le 18 mars, et sans attendre de communication officielle, la Porte informe les puissances qu'elle considérait les conditions de l'Italie comme absolument inacceptables.

Le 10 avril, les Italiens bombardent Zouara et débarquent une division renforcée par des troupes indigènes à Boukamesch, près de la frontière tunisienne, à 30 kilomètres ouest de Zouara.

Le 15 avril, l'amiral Faravelli, qui avait succédé à l'amiral Aubry, mort sur son bateau le 3 mars, demande, à son tour, à être relevé de son commandement en chef des forces navales; il est remplacé par l'amiral Viale.


Amiral Viale.

Le 16 avril, nouvelle tentative des puissances, qui demandent cette fois au gouvernement ottoman à quelles conditions il serait disposé à conclure la paix. La Turquie donna, le 22 mai, sa réponse, qui peut se résumer ainsi : « La paix ne peut être conclue que sur des bases compatibles avec l'existence de l'autorité souveraine du Sultan sur la Libye et le retrait des troupes italiennes. La Turquie est prête à accorder à l'Italie des concessions économiques. »

IX. *Opérations des Dardanelles.* — Ces conditions n'étaient pas acceptables pour l'Italie, qui décida, pour venir à bout de la résistance turque, de porter la guerre aux abords mêmes de Constantinople. Le 18 avril, une division navale italienne était envoyée dans les Dardanelles, dans l'espoir de pousser la flotte ottomane à sortir et à attaquer; seul, un contre-torpilleur ottoman sortit; les vaisseaux italiens

le poursuivirent, pendant que les forts de Koum-Kalé, Orhanié, Sidil-Bahr et Ersaghroul, qui commandent l'entrée des Dardanelles, ouvraient le feu ; les navires italiens répondirent, la canonnade dura deux heures, et le contre-torpilleur disparut... Le même jour, un croiseur et un torpilleur bombardèrent le port de Vathy, capitale de l'île de Samos, et détruisirent les casernements et ouvrages militaires.

La question, d'ailleurs, se compliquait : le 19 avril, la Turquie prévenait les puissances que la navigation dans les Dardanelles était suspendue jusqu'à nouvel ordre. Le 22 avril, de Giers, ambassadeur de Russie à Constantinople, remettait au gouvernement turc une protestation officielle, bien que conçue en termes amicaux, contre cette mesure dont les conséquences seraient préjudiciables aux intérêts commerciaux des neutres : mais les détroits ne furent rouverts que le 1er mai.

X. *Occupation des îles de la mer Egée.* — Cependant, l'escadre italienne continuait ses opérations dans l'Archipel : le 23 avril, les Italiens occupent l'île de Stampalia. Le 4 mai, la flotte de l'amiral Viale prenait position devant Rhodes, et le général Ameglio débarquait avec 10.000 hommes et quelques pièces d'artillerie dans la baie de Kalitea ; il tenta d'encercler la petite garnison qui avait évacué la ville, la battit à Sandrulli-Trombs, mais ne put l'empêcher de se réfugier dans la région montagneuse du centre de l'île. Cette petite troupe, forte de 33 officiers et 750 soldats, fut cernée, le 16 mai au matin, à Pzithos, résista désespérément, mais se rendit le soir même avec les honneurs de la guerre.

Les opérations dans la mer Egée se continuèrent par l'occupation des îles : Kalymnos, Leros, Patmos, Cos, Symi, Nesos, Sesklu, Carpathos, Piscapi, Nysiros, etc. La garnison de chacune de ces îles, ainsi que les fonctionnaires civils turcs, furent embarqués pour l'Italie et dirigés sur Tarente et Caserte. A la suite de la prise de possession de ces îles, le gouvernement turc décida, le 20 mai, d'expulser tous les Italiens de l'empire ottoman. Un officier trop zélé alla même jusqu'à canonner, au sortir de Smyrne, le vapeur français *Caucase*, au moment où il quittait le port, rapatriant les Italiens expulsés d'Asie Mineure. Le gouvernement français protesta aussitôt auprès du gouvernement ottoman, qui fit des excuses.

De leur côté, les représentants des douze îles de l'Archipel occupées par les Italiens (Rhodes, Cos, Patmos, Leros, Kalymnos, Symi, Carpathos, Cacos, Astypalœa, Nisyros, Tilos et Charki), réunis en congrès à Patmos, s'étaient adressés au général Ameglio pour qu'il demande l'union des îles au royaume de Grèce. Dans le cas où cette solution serait impossible, les îles réclamaient leur autonomie.

La dernière tentative des Italiens sur les Dardanelles devait avoir lieu au mois de juillet : dans la nuit du 18 au 19 juillet, cinq torpilleurs de l'escadre italienne (*Spica, Centauro, Chimene, Perseo* et *Astore*), sous les ordres du commandant Enrico Millo, réussirent à entrer par surprise dans l'embouchure du détroit et s'avancèrent jusqu'à Keussé-Kalessi. Ayant été découvert, les batteries des deux rives ouvrirent le feu, et l'escadrille fut successivement éclairée par les projecteurs des stations-vedettes. Poursuivant néanmoins leur marche à une vitesse de 21 nœuds en longeant la côte européenne, ils parvinrent jusqu'à Kilid-Bahr, à 22 kilomètres de l'entrée des Dardanelles, où ils se heurtèrent à des câbles d'acier protégeant l'escadre ennemie, que l'escadrille avait pour mission de torpiller. Tout le détroit était à ce moment éclairé par de nombreux projecteurs, et le feu était très intense. Dans ces conditions, le commandant Millo ne voulut pas essayer une attaque qui n'avait aucune chance de succès, mais aurait sûrement causé des pertes énormes à ses torpilleurs; et, jugeant d'ailleurs la reconnaissance pleinement réussie, il donna l'ordre de retour, qui fut exécuté dans le même calme et la même habileté, bien que l'escadrille fût poursuivie par le feu des batteries jusqu'au cap Hellos, à l'entrée des Dardanelles dans la mer Egée.


Général Ameglio.

Au même moment, se manifestait, en Tripolitaine, une activité nouvelle des assaillants : le 9 juin, les Italiens attaquèrent à Zanzour les forces turco-arabes, qui furent repoussées après une résistance acharnée ; les pertes italiennes furent de 1 officier, 29 soldats tués ; 8 officiers, 25 soldats blessés ; les pertes turco-arabes s'élevèrent à un millier d'hommes. Bientôt après, les Italiens débarquaient à Kasr-Ahmed et occupaient Bou-Cheifa, à une étape de Mesrata, garnison turco-arabe, complétant ainsi la prise de possession de la côte tripolitaine. Le 29 juin, ils s'emparaient, après un violent combat, du marabout de Sidi-Saïd, près de la frontière tunisienne. Le 9 juillet, enfin, le général Camerana attaqua la garnison de Mesrata et s'en empara, après un violent combat.

XI. *Dernières hostilités.* — Mais, déjà, l'heure de la paix s'approchait : à la fin du mois de juillet, des négociations officieuses, en vue de trouver un terrain d'entente entre la Turquie et l'Italie, avaient été entamées en terrain neutre, à Caux, au-dessus de Montreux, sur le lac Léman, entre Nabi-bey et G. Volpi. Les pourparlers étaient à ce point avancés que les plénipotentiaires italiens et turcs allaient parafer le protocole, quand la démission du cabinet turc (Saïd-pacha) mit fin aux négociations.



Pendant ce temps, les opérations de guerre suivaient leur cours avec vigueur en Tripolitaine.

Le 17 septembre, les Turco-Arabes attaquèrent les positions italiennes devant Derna; l'assaut fut vigoureusement repoussé par les Italiens. Les Turcs laissèrent 800 des leurs sur le champ de bataille. Les Italiens eurent 61 morts et 113 blessés.

Le 20 septembre, les Italiens, sous les ordres du général Ragni, se décidèrent à s'emparer des principaux points de l'oasis de Zanzour, située à 20 kilomètres au sud-ouest de Tripoli, sur le littoral méditerranéen et à l'embouchure d'un cours d'eau descendant des monts Tarhona. Après un combat héroïque, qui dura dix heures et qui leur coûta 200 morts, les Italiens occupèrent l'oasis et la ville de Zanzour. Les pertes turco-arabes furent considérables.

Conclusion de la paix. — L'état-major italien se proposait d'organiser à bref délai une expédition vers Azizié et Gharian ; mais les conciliabules de paix arrêtés momentanément avaient soudainement repris une tournure favorable et se poursuivaient à Ouchy, près de Lausanne.

L'Italie était représentée par Pietro Bertolini et Guido Fusinato, députés, et Giuseppe Volpi; la Turquie, par L. E. Roumbeyaglou Fahreddine-bey et Mohammed Nabi-bey. Les délégués des deux puissances étaient arrivés à une entente, quand, le 11 octobre, le conseil des ministres ottoman souleva une difficulté d'ordre constitutionnel (l'approbation préalable du Parlement). Le gouvernement italien fit alors savoir à la Turquie qu'il lui donnait jusqu'au mardi 16 octobre, à minuit, pour revenir sur sa décision ; en cas de refus, les hostilités reprendraient avec une nouvelle vigueur en Tripolitaine et dans la mer Egée. Enfin, le 15, à 6 heures du soir, les préliminaires de paix furent signés par les plénipotentiaires des deux puissances :

« La Turquie ne reconnaît pas l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque à l'Italie, mais proclame leur autonomie; elle retire ses troupes de ces provinces et s'engage à cesser tout encouragement à la résistance des Arabes.

« Elle envoie en Tripolitaine un représentant qui restera en rapport avec l'administration italienne et conservera en Libye un calife, représentant l'autorité religieuse.

« Echange des prisonniers de guerre et otages.

« Les îles que l'Italie occupe dans la mer Egée seront rendues à la Turquie et évacuées par les troupes italiennes, dès que les troupes ottomanes quitteront la Libye; le Sultan s'engage à leur donner des garanties de bonne administration et accorde aux populations une complète amnistie politique.


Général Ragni.

« Aucune indemnité de guerre ; mais l'Italie paye à la Turquie une somme d'environ 40 millions, représentant le capital des sommes annuelles que la Tripolitaine versait, tant à la Dette publique qu'à la régie ottomane. »

Un firman du Sultan, en date du 16, et une proclamation du roi d'Italie, en date du 17, portèrent à la connaissance des deux peuples les clauses du traité, qui fut signé à Lausanne, le 18 octobre.

Il est certain que la conclusion de la paix s'est trouvée hâtée par la déclaration de guerre des alliés balkaniques à la Turquie, qui a préféré ne pas avoir à ce moment sur les bras un autre adversaire dangereux. La diplomatie française est plusieurs fois intervenue, dans un intérêt hautement européen, et jusqu'au dernier moment, pour assurer l'accord difficile entre les deux adversaires. Il est encore trop tôt pour apprécier en détail les avantages que la paix de Lausanne assure à l'Italie. L'exposé que nous avons donné des richesses naturelles de la Tripolitaine (v. *Larousse Mensuel,* t. II, p. 343) permet de présumer qu'ils seront, dans l'avenir, considérables. En ce qui concerne la France, dont les Italiens ont eu quelquefois, au cours de la guerre, le tort grave de suspecter les intentions ou la conduite, elle est certainement appelée à tirer un bénéfice indirect, mais assuré, pour ses possessions soudaniennes, de l'occupation par l'Italie du littoral tripolitain. Il est à prévoir que le commerce des esclaves, qui trouvait dans les rades de la Cyrénaïque ses dernières portes de sortie vers la Turquie et l'Asie Mineure, va se voir, d'ici peu d'années, très fortement entravé, sinon absolument détruit. Ainsi prendraient fin ces razzias de noirs qui ont dépeuplé le Ouadaï et ces lamentables caravanes de captifs qui traversaient le Sahara, décimées plus qu'aux trois quarts par la maladie et la fatigue. C'est, pour l'ensemble de nos colonies de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale, un inappréciable facteur de tranquillité. — Ch. Pallioc.


Fr. Vernon. (Phot. Manuel.)

***Vernon** (Frédéric-Charles-Victor de), graveur français, né à Paris en 1858. — Il est mort dans la même ville le 28 octobre 1912. Il remporta une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 et, en 1909, fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en remplacement de Chaplain. Parmi ses œuvres, on peut voir au musée du Luxembourg : *la Loi, les Vendanges,* la plaquette de première communion, les médailles commémoratives du centenaire de la *Marseillaise,* de l'arrivée de l'empereur Nicolas II à Cherbourg, des médailles pour des sociétés (le *Pistolet,* la *Société amicale de photographie,* etc.), les portraits du peintre Danger, du sculpteur E. Boutry, de Mme Clémence de Vernon, de Delannay-Belleville, etc.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Grosley.



N° 72. — Février 1913

Académie des beaux-arts. — *Election de Gustave Charpentier.* Le 26 octobre 1912, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de composition musicale, en remplacement de J. Massenet, décédé. Les candidats en présence étaient, par ordre alphabétique : G. Charpentier, Hüe, Lefebvre, Maréchal, Messager, Pierné. Emile Pessard avait retiré sa candidature.

Le nombre des votants s'élevait à 37, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Charpentier 13, 21 ; Lefebvre 10, 4 ; Messager 6, 5 ; Maréchal 4, 1 ; Pierné 2, 6 ; Hüe 2, 0. Gustave Charpentier est déclaré élu. (V. p. 636.)

ampangabéite n. f. — Minerai se rapprochant assez, chimiquement, de l'*annerödite*, et que l'on a trouvé pour la première fois à Ampangabé. (Madagascar.)

Anciennes Démocraties des Pays-Bas (LES), par Henri Pirenne. (Paris, 1910, in-18 jésus.) — C'est un ouvrage tout à fait digne d'attention que celui dans lequel Henri Pirenne, l'auteur de cette remarquable *Histoire de la Belgique*, dont trois volumes ont déjà paru, a entrepris de raconter succinctement l'histoire des anciennes démocraties des Pays-Bas, autrement dit de l'ensemble des territoires qui constituent actuellement, outre les royaumes de Belgique et de Hollande, les départements français du Nord et du Pas-de-Calais. Ces démocraties, on le sait, ont été des démocraties urbaines, qui se sont constituées au moyen âge et lentement désagrégées durant les temps modernes. Par quelles causes économiques et sociales s'expliquent d'abord la puissance, puis l'essor et la chute de ces organismes municipaux, voilà surtout ce que le savant historien belge s'est, dans ce volume de la « Bibliothèque de philosophie scientifique », efforcé d'exposer et ce qui constitue le grand intérêt de son livre.

D'une manière générale, l'origine des villes des Pays-Bas date des temps qui ont suivi l'époque de Charlemagne, de la période d'anarchie au cours de laquelle les Normands ravagèrent impunément l'empire carolingien. Alors, autour des châteaux et des « cités » épiscopales, se sont constitués des groupements urbains, auxquels s'accolèrent bientôt après, dans les endroits favorables des Pays-Bas, sur les routes stratégiques qui étaient en même temps les voies suivies par le commerce international, des *portus*, c'est-à-dire des groupements permanents d'individus massés en un lieu habituel de passage. Ces groupements marchands, grâce à la plasticité de leurs institutions primitives, à la liberté dont les autorités constituées les ont laissés jouir, aux *gildes* ou associations marchandes, ont pu assez facilement triompher de ces mêmes autorités constituées à l'abri desquelles ils s'étaient primitivement formés ; à la fin du XIe siècle ou au début du siècle suivant, ils ont obtenu de leurs princes, soit laïques, soit ecclésiastiques, par des moyens différents, des « privilèges » qui leur ont assuré un droit propre et, en face de la noblesse, la reconnaissance légale.

Sans doute, ce n'est pas seulement aux Pays-Bas qu'il en a été ainsi ; mais c'est aux Pays-Bas, et plus particulièrement en Flandre, que, suivant l'expression du docte professeur de l'université de Gand, « les constitutions urbaines se présentent sous leur forme la plus pure et, si l'on peut ainsi dire, la plus classique... Plus activement adonnées au commerce et à l'industrie que les autres contrées situées au nord des Alpes, ces régions — ajoute-t-il — nous permettent d'étudier dans des conditions particulièrement favorables la naissance et le développement des institutions urbaines. La vie municipale s'y est manifestée plus énergiquement et plus purement que partout ailleurs, et c'est dans ce pays intermédiaire entre les deux grandes civilisations de l'Occident, ouvert à toutes leurs influences et enfin divisé lui-même entre la race romane et la race germanique, que l'on peut le mieux apprécier, grâce à la variété et à la richesse du milieu dans lequel elle grandit, la nature propre de la ville médiévale ». Pour ces excellentes raisons, l'auteur des *Anciennes Démocraties des Pays-Bas* s'est tout particulièrement étendu sur la période du moyen âge (il y consacre plus des deux tiers de son livre), insistant avec raison sur la formation des institutions urbaines, étudiant les différents types de constitutions urbaines et en analysant particulièrement le type liégeois et le type flamand, puis retraçant l'histoire des villes des Pays-Bas sous le gouvernement des patriciens, à l'époque du soulèvement du « commun », enfin sous le gouvernement démocratique, qui a commencé d'être menacé au temps du duc Philippe le Bon, alors que l'Etat bourguignon est constitué et pourvu des institutions centralisatrices indispensables à son maintien. C'est à ce moment qu'éclate, en plein XVe siècle, entre la politique municipale et la politique monarchique, un conflit qui se termine par le triomphe de la politique monarchique ; mais ce triomphe laisse aux villes assez de force pour leur permettre d'intervenir largement dans les affaires de l'Etat, pour obliger ce dernier à tenir compte de leurs intérêts et de leur volonté... Il en fut ainsi pour Gand jusqu'à la « concession caroline » de 1540, pour d'autres villes des Provinces wallonnes jusqu'à leur soumission par Farnèse, pour le pays de Liège jusqu'en 1684. Alors disparut définitivement un régime « qui n'était plus, au XVIIIe siècle, qu'un anachronisme et une impossibilité ».

Si succincte soit-elle, cette analyse suffit à faire comprendre toute l'importance du nouveau livre de Henri Pirenne. Ce n'est pas une histoire de la Belgique, mais c'est tout un côté essentiel de l'histoire des Pays-Bas, dont l'évolution s'y trouve exposée à grands traits, sans qu'aucun élément en soit négligé (le chapitre IV, relatif à l' « Economie urbaine », en fournit des preuves évidentes), et c'est encore un coup d'œil jeté sur le passé de quelques-unes des villes d'art les plus intéressantes et les plus célèbres du monde entier. De nombreuses comparaisons, ici avec les démocraties antiques, là avec les villes rhénanes et lombardes, ajoutent encore à l'attrait d'un récit que l'auteur, pleinement maître de son sujet, a su rendre très vivant et, parfois même, très pittoresque, et dont il n'est pas besoin, pour celui qui aime à bien connaître l'histoire de la France elle-même, de souligner le puissant intérêt. — HENRI FROIDEVAUX.

André (Mme Edouard). V. JACQUEMART, p. 644.

Anthinea, par Charles Maurras (2e édition, Paris, 1912). [La première édition parut en 1901.] — C'est en voyageant avec quelqu'un, a-t-on dit, qu'on apprend à le bien connaître. Cette remarque judicieuse se vérifie une fois de plus à propos du dernier livre de Ch. Maurras.

Il suffit de l'accompagner dans ce voyage, où il nous promène d'Athènes à Londres, d'Ajaccio à Florence, d'Avignon à l'étang de Berre, pour le posséder tout entier. A travers la diversité des sites, c'est toujours la personnalité de Maurras, son « moi », qui se retrouve et demeure au premier plan. Il ne se contente pas, en effet, de « voir » les paysages et d'en noter au passage les traits apparents, mais encore, et surtout, il possède l'art d'en pénétrer les intimes concordances, d'en fixer les caractères essentiels et, pourrait-on dire, permanents. C'est là, déjà, un premier mérite, grâce auquel ces pages, écrites pour la plupart il y a plus de dix ans, n'ont rien perdu, dans cette réimpression, du charme et de la vigueur d'une vision récente.

Ce n'est pas que Maurras soit insensible au pittoresque. Il sait, au contraire, saisir et traduire en touches extrêmement nettes et colorées la physionomie des lieux qu'il traverse. Lorsqu'il dépeint les façades farouches et austères des palais florentins, d' « âpres maisons de pierre nue, de hautes façades aveugles, sombres, mortes à tout, hostiles au mouvement de la curiosité et enfin presque menaçantes » ; quand, par la portière du wagon qui l'emporte de Bastia à Ajaccio ou sur le siège de la diligence qui le conduit à Cargèse, il regarde se dérouler la succession des paysages corses, ce sont autant de tableaux aux tonalités vigoureuses ou adoucies, dont chacune discerne le charme et dont on ne peut, quand on connaît soi-même ces régions, que confirmer la justesse.

Pourtant, le pittoresque, l'accidentel ne sont pas ce qui occupe surtout Ch. Maurras ; et il semble avoir voulu nous en avertir lui-même en rejetant à la fin du volume, sous forme d'appendice, ses relations des Jeux Olympiques, d'ailleurs fort intéressantes, mais qui avaient selon lui, croyons-nous, le tort de mêler trop d'actualité éphémère à la généralité intemporelle de ses réflexions. Si riche que soit sa palette, Ch. Maurras voyage non en peintre, mais en philosophe. Ce qu'il cherche dans un paysage, ce n'est pas l'accident d'une forme ou d'une coloration, mais l'éternelle leçon d'esthétique ou de morale qui s'y trouve enclose. Ainsi, d'abord, se réalise l'unité du livre, dont on pourrait craindre le disparaté, à la seule lecture des titres de chapitres. En fait, tout l'ouvrage

procède d'une pensée unique : parmi les splendeurs ruinées d'Athènes, comme sous le ciel brumeux de Londres, dans la grave douceur des horizons toscans aussi bien qu'à travers l'âpreté poussiéreuse des paysages provençaux, l'auteur poursuit une enquête approfondie et attachante sur les formes multiples et harmonieuses du génie grec. Qu'il n'y ait là quelque artifice; que l'exactitude — je ne dis pas la « sincérité » — objective de la vision ne s'en trouve parfois altérée, c'est ce que Maurras lui-même ne songe pas à nier : « L'œil prévenu, dit-il, a probablement le pouvoir d'altérer l'apparence d'une contrée...; il voit ce qu'il souhaite ou ce qu'il redoute de voir... » Et, de fait, n'est-ce point l'effet de quelque prévention que de découvrir « une molle impression de rusticité virgilienne » dans les montagneuses vallées de la Corse, ou de retrouver dans la petite Cargèse tant de survivances des origines grecques? Mais il ne sied pas de pousser trop loin ces critiques, puisque tout ceci n'est, en somme, qu'affaire d'impression personnelle, et il faut envier au contraire Maurras d'avoir l'œil si prévenu : il a ainsi évité la déception qui frappe tant de voyageurs à leur arrivée à Athènes et n'a pas vu non plus tout ce qui s'est perdu du charme de Florence dans l'agencement moderne de ses constructions et de ses rues. Imbu d'un robuste esprit classique, Maurras sait, sans difficulté, retrouver à travers les moindres choses la splendeur de l'âme antique : « On pourrait, dit-il, en parlant du Parthénon, abattre encore ou profaner..., broyer ou renverser les derniers vestiges de la frise : tant qu'il subsistera seulement de quoi inférer une conception de l'ensemble, l'âme de la Vierge Eponyme s'y fera sentir dans sa force. »

C'est qu'en effet Maurras est doué d'une faculté de sentir très vive, grâce à laquelle sa philosophie ne tombe jamais dans l'abstraction froide et sèche. Tous les mouvements de sa pensée procèdent des émotions de sa sensibilité, qui la colorent et l'animent.

Rien d'amusant comme de l'accompagner dans un musée, par exemple, et d'être témoin parfois de ses irritations qui le font fuir à travers les salles. Mais, quand une œuvre d'art, comme au dehors un paysage, l'a fortement ému, alors, il s'attarde, contemple longuement, écoute parler en lui l'âme des choses, et cela nous vaut de belles et sobres méditations, tantôt sereines, comme au Musée britannique, tantôt désenchantées, comme sur les hauteurs de San Miniato, ou encore de nobles et poétiques pages, débordantes d'une foi profonde en la Sagesse antique, telles que l'« Ame des Oliviers », dont le moindre mérite, malgré peut-être quelque exagération de symbolisme, n'est pas de nous faire songer à la *Prière sur l'Acropole*.

Ainsi, mêlant dans ses réflexions l'art et la philosophie, soit qu'il analyse le délicat modelé d'une tête d'éphèbe, ou, démêlant les intentions profondes qui ont présidé à la perfection des figures du Parthénon, nous traduise, en une langue riche et colorée, le mystérieux langage de la pierre et du marbre, soit qu'il arrache leur redoutable secret aux palais de Florence, «fruit sublime d'une vie si extrême que la volupté, la langueur même ou la dévotion y furent féroces », soit encore qu'il se borne à noter l'eurythmie des porteuses d'eau de Cargèse ou à écouter la grave chanson des Oliviers, Maurras a su — en restant original après tant d'autres — fixer quelques-uns des traits essentiels du génie grec, dont il s'est attaché surtout à dégager l'aspect humain et éternel.

Il nous l'offre, en notre époque d'inquiétude, de doute et de confusion, comme une immortelle leçon d'ordre, d'harmonie, de sagesse réfléchie et de judicieuse beauté. Mais, comme il le dit mélancoliquement lui-même, à la fin d'une de ses méditations : « Reverrons-nous jamais la grâce et les mesures demi-divines de la Raison ? » — Félix GUIRAND.

***Bailly** (le P. Vincent de Paul), religieux et journaliste français, né à Berteaucourt (Somme) en 1832. — Il est mort à Paris le 1er décembre 1912. Le P. Bailly, qui vient de s'éteindre à un âge fort avancé, avait compté naguère au nombre des journalistes les plus vigoureux et les plus avisés de la presse catholique, et exercé, par son journal *la Croix*, une influence incontestable sur le mouvement religieux français en ces dernières années. Il était fils d'un publiciste de valeur, qui fonda à Paris le *Tribunal catholique*, d'où devait plus tard sortir *l'Univers*, et fut le premier président des conférences de Saint-Vincent de Paul. Il ne vint cependant qu'assez tard au journalisme, après avoir fait partie, depuis 1852, de l'administration des télégraphes au ministère de l'intérieur. Il avait été adjoint, à ce titre, au cabinet des dépêches secrètes pendant la guerre de Crimée, et plusieurs fois détaché au service de l'empereur, à Saint-Cloud et aux Tuileries. Il eut un des premiers, a-t-on raconté, l'idée d'un dispositif permettant de télégraphier à de longues distances, sans passer par des relais intermédiaires.

Il avait dépassé vingt-huit ans lorsqu'il se décida à embrasser la carrière religieuse: il alla faire à Nîmes son noviciat d'assomptionniste sous la direction d'un ami personnel de son père, le P. d'Alzon, reçut la prêtrise, et, pendant quelques années, dirigea avec vigueur et talent le collège que son ordre possédait à Nîmes. En 1870, on le trouve aumônier des zouaves pontificaux, puis il sert, toujours comme aumônier, à l'armée de Metz, et, fait prisonnier au mois d'octobre, accompagne à Mayence les soldats français captifs. De retour en France, il se consacra à différentes œuvres sociales, en particulier aux congrès de l'Union des œuvres ouvrières, et surtout à l'organisation des pèlerinages nationaux vers Lourdes, Rome et Jérusalem. Les œuvres françaises en Orient et en Palestine ont eu à se féliciter à maintes reprises de sa bienfaisante activité.


Le P. Bailly.

A partir de 1874, il se donna presque entièrement au journalisme, dans lequel il voyait un merveilleux moyen d'apostolat. Une de ses premières créations fut celle du *Pèlerin*, organe hebdomadaire illustré, dont le succès fut très vif. La plus connue est le journal *la Croix*, qui prit un essor rapide et dans laquelle, au titre de rédacteur en chef, il publia presque chaque jour des articles, qu'il signait « le Moine », généralement courts, mais d'une forme vigoureuse, substantielle et passionnée. *La Croix* fut énergiquement mêlée, par la volonté du P. Bailly, à toutes les polémiques qui précédèrent la revison du procès Dreyfus et le vote de la loi sur les congrégations. Adversaires déterminés et amis à son sens trop tièdes du catholicisme y furent également maltraités. Il en résulta, après la mise en vigueur de la loi, de multiples poursuites judiciaires contre les assomptionnistes, inculpés d'avoir résisté au décret de dissolution et, de la part du pape Léon XIII, désireux de mettre fin à des querelles dangereuses pour l'avenir de l'Eglise de France, l'invitation adressée au P. Bailly d'avoir à passer à d'autres mains la direction de son journal. Le vieux moine, cruellement atteint dans son œuvre la plus chère, se confina dès lors dans la retraite où il vient de mourir, et qui dut être lourde à la foi ardente, hardie et fiévreuse qui avait guidé toute sa vie. — Henri TRÉVISE.

brelin n. m. Nom vulgaire, en Normandie, de la littorine littorale ou bigorneau, vignot. (V. plus loin, MOLLUSQUE, p. 648.)

***Butti** (Enrico Annibale), romancier et dramaturge italien, né à Milan le 19 février 1868. — Il est mort dans cette ville le 25 novembre 1912, depuis longtemps miné par une maladie de poitrine qui lui enlevait ses forces, mais non le désir et la volonté de travailler. Après avoir passé par les études les plus variées: médecine, mathématiques, droit, sans oublier la musique, qu'il a toujours passionnément aimée, E. A. Butti fit ses débuts dans les lettres en 1891, à vingt-trois ans, par un roman : *l'Automa* (l'Automate), où il se montrait simplement un adepte docile du *vérisme* (qui correspond, en Italie, à notre, école naturaliste): il y peint un homme sensuel, complètement asservi à la loi d'une femme. La dédicace du livre se signale à l'attention par une profession de foi athée : œuvre de jeune homme et qui n'engageait pas l'avenir, s'il est vrai que, désormais, E. A. Butti devait consacrer toute sa vie littéraire à une sorte d'apostolat en faveur des idées traditionalistes, à montrer les dangers sociaux d'un matérialisme intellectuel et moral à prétentions scientifiques. Le roman qui suivit, *l'Anima* (l'Ame) [1894], vise à montrer l'insuffisance du dogmatisme scientifique et à réserver le domaine du mystère : on y trouve malheureusement, comme dans la *Malombra* de Fogazzaro, une complaisance fâcheuse pour le spiritisme.


E. A. Butti.

Vint ensuite *l'Immorale* (l'Immoral), écrit en 1889, mais publié en 1895, où l'on voit un esprit fort et sans scrupules terrassé par le remords. *L'Incantesimo* (l'Enchantement) [1897], première série d'une trilogie qui n'a pas été continuée, est, par les mérites de la forme et par la poésie de tendresse qui s'y trouve répandue, son meilleur roman : il a pour sujet la conversion d'un intellectuel misogyne à l'amour d'une femme.

Mais c'est dans ses œuvres dramatiques que E. A. Butti a le plus complètement fait paraître son goût pour les idées et pour les problèmes qui divisent les esprits d'aujourd'hui: conflit entre la science et la religion, conflit entre la tradition et le progrès. Peut-être trop porté à considérer la scène comme une école de morale sociale, il n'a pas toujours été suivi dans cette direction par la faveur du public, dont il dépassait le goût. Il débute au théâtre avec *il Frutto amaro* (le Fruit amer) [1893], en collaboration avec Cesare Hansu, puis donne *il Vortice* (le Tourbillon), drame en 4 actes [Turin, 1893], *l'Utopia* (l'Utopie), drame satirique en 3 actes [Gênes, 1893], où il montre les déceptions et le revirement d'un homme qui a cru pouvoir diriger sa vie d'après des principes exclusivement scientifiques ou prétendus tels; *le Seduzioni* (les Séductions), drame satirique en 3 actes [1896], en collaboration avec G. Anastasi; *la Fine d'un ideale* [1898], drame en trois actes, satire des théories féministes; enfin, la tétralogie *gli Atei* (les Athées), qui devait avoir pour épigraphe *Nella casa dei morti* (Dans la maison des morts), et qui, restée inachevée, comprend seulement trois pièces: 1° *la Corsa al piacere* (la Course au plaisir), drame en 5 actes [1900], où l'auteur nous présente un homme, d'abord adonné à la recherche de la volupté, puis brusquement conduit à la douleur et au repentir par la malédiction maternelle (ce fut, un de ses meilleurs succès); 2° *Lucifero*, où il critique la superstition de la science, et oppose l'attitude de l'athée et celle du catholique dans les grandes douleurs de la vie (cette pièce fut représentée à Paris sur le Théâtre d'art international); 3° *una Tempesta* (une Tempête) [1901], où il s'attaque à l'idée de progrès. Il a ensuite composé pour la scène: *il Gigante e i Pigmei* (le Géant et les Pygmées) [1903], comédie de satire littéraire, où l'on a cherché des allusions à Carducci et à son groupe; *l'Intermezzo poetico* (l'Intermède poétique), drame burlesque en 4 actes, autre pièce sur les mœurs littéraires; *il Cuculo* (le Coucou), comédie d'un esprit joyeux et léger; *Fiamme nell' ombra* (Flammes dans l'ombre), drame en 3 actes [1904], où il met en scène un prêtre déchiré par la lutte entre le devoir et la passion; *Tutto per nulla* (Tout pour rien), comédie dramatique [1906]; *il Sole invisibile* (le Soleil invisible), comédie [1911]. A l'énumération de ces œuvres il faudrait ajouter ses vers et, en particulier, son poème tragique et philosophique en 4 chants : *il Castello del sogno* (le Château du rêve); un recueil d'études critiques: *Nè odi nè amori* (Ni haines ni amours), attentives et impartiales.

Ses romans ont été traduits en français.

Celui qui a écrit dans son testament, après avoir demandé des funérailles aussi discrètes que possible: « Silence! ma vie fut de douleur. Je prie Dieu que ma mort soit la paix, » connut, avec les souffrances physiques, l'amertume de ne pas rencontrer dans le public un accueil aussi favorable qu'il l'aurait souhaité. C'est que son inspiration philosophique et sociale sortait souvent des limites du genre dramatique. Butti était un théoricien trop enflammé pour être toujours un habile constructeur de pièces. A d'aucuns il paraissait trop « ibsénien ». A dire le vrai, dans sa défense des idées les plus respectables, il n'apportait pas toujours un système suffisamment consistant. Son mysticisme manquait du soutien d'une sûre doctrine. Quoi qu'il en soit, il avait la passion des questions les plus brûlantes qui inquiètent l'âme contemporaine. De là l'émotion que recèle son œuvre généreuse. — Jean HONCLERE.

***caïeu** ou **cayeu** n. m. Variété de la moule commune, à coquille fortement incurvée et de grande taille, draguée dans la baie d'Isigny. (La caïeu d'Isigny est apprécié pour l'alimentation dans toute la région normande). [V. plus loin, MOLLUSQUE, p. 648.]

***Canalejas y Mendez** (don José), homme d'Etat espagnol, président du conseil, né au Ferrol en 1854. — Il a été assassiné à Madrid le 12 novembre 1912. Sa mort a provoqué, en Espagne et en France, une émotion des plus vives, non seulement en raison des circonstances mêmes de l'attentat où il a péri, mais aussi de la coïncidence tragique de sa disparition avec la signature imminente du traité franco-espagnol, où il voyait la plus belle œuvre de sa carrière politique.

Il était fils d'un ingénieur de talent, José Maria Canalejas y Casa (mort en 1902), et reçut une éducation des plus soignées : à dix-huit ans, il était docteur en droit. Il avait d'abord projeté de faire sa carrière dans l'Université, et il fut un moment professeur auxiliaire à la Faculté des lettres de Madrid. Mais il ne tarda pas à abandonner l'enseignement, et on le trouve, à vingt-cinq ans, secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer de Madrid à Ciudad-Réal. Par ailleurs, il collaborait à différents journaux littéraires, puis se faisait inscrire comme avocat au barreau de Madrid, où sa parole aisée et brillante, son extraordinaire esprit d'assimilation, et

aussi une souplesse non moins grande de caractère, lui assurèrent un rapide succès. A vingt-sept ans, il fut élu député aux Cortès et réélu aux législatures suivantes. Là aussi, il eut vite fait de se tailler un rôle. Il débuta sous les auspices de Martos, qui dirigeait à ce moment le parti des démocrates ralliés à la forme monarchique du gouvernement, mais ne prêtait aux ministères libéraux qu'un appui précaire et conditionnel. Et c'est grâce à l'influence de Martos qu'il devint successivement sous-secrétaire de la vice-présidence du conseil, puis ministre du commerce, et enfin, en 1889, de la justice dans ce cabinet. Mais, tout aussitôt, il montra, vis-à-vis de son protecteur, une indépendance assez grande, se refusant à des choix ou à des interventions administratives qui lui semblaient également déplacés, et son attitude faillit être le prétexte d'une brouille sérieuse entre Martos et le président du conseil, qui, d'ailleurs, soutint son ministre. La rentrée des conservateurs l'écarta du pouvoir. Mais, en décembre 1894, Sagasta lui offrit, dans des circonstances difficiles, la succession du ministre des finances Amos Salvador. Rien — sinon son talent de parole et l'extrême facilité avec laquelle il s'assimilait les questions les plus diverses — ne paraissait le désigner pour ce poste, où il fit cependant preuve de beaucoup de fermeté et surtout de bon sens. Il affirma son intention bien arrêtée de gouverner désormais sans emprunts, et fit régner l'ordre le plus strict dans la préparation du budget, l'ordonnancement des dépenses, le payement des intérêts de la Dette, etc... Le crédit public bénéficia de cette sage administration.


Canalejas y Mendez.

Au moment des désastres de la guerre hispano-américaine, Canalejas était rentré dans l'opposition. Il s'était même séparé de la majorité de ses anciens amis pour essayer de fonder, avec le général Polavieja, un tiers parti à la fois démocratique et nationaliste, plus avancé que les libéraux de la nuance Sagasta. Il eut, d'ailleurs, beau jeu pour adresser, dans une séance célèbre des Cortès, le 10 septembre 1898, les reproches les plus virulents aux ministres de la guerre et de la marine qui avaient constamment trompé la nation en lui faisant croire à la force imaginaire des escadres espagnoles et en inaugurant, à l'égard des Etats-Unis, une politique de guerre à outrance, puis de paix à outrance. Sa popularité s'accrut de ces critiques, hélas! trop faciles. Elle ne diminua pas, par la suite, lorsque, président des Cortès ou simple député, ou encore inspirateur attitré du *Heraldo* de Madrid, que son frère dirigeait, il censura avec esprit et énergie la politique des ministères conservateurs et en particulier du cabinet Maura dans la répression des troubles de Barcelone et l'exécution de Ferrer. Son jour devait venir en février 1910. Après la démission du cabinet Moret, il apparut comme le seul homme capable de réaliser l'union de toutes les fractions du parti libéral, et il accepta la présidence du conseil.

Le gouvernement de Canalejas, qui s'est poursuivi pendant plus de deux années, en dépit d'un certain nombre d'orages parlementaires dans lesquels, à plusieurs reprises, il parut fort compromis, semble s'être proposé deux tâches essentielles : à l'intérieur, rallier à la monarchie les masses démocratiques de la péninsule; à l'extérieur, « réaliser » la part attribuée à l'Espagne par les accords anglo-hispano-français de 1904. Les résultats tangibles de cette politique paraissent avoir été inégalement heureux.

En Espagne, Canalejas bénéficia certainement de sa popularité personnelle, de son éloquence, de sa simplicité d'allures toute démocratique : il circulait au milieu du peuple, même en temps de troubles, comme un simple citoyen, et ne jugeait pas utile de se faire garder : il devait payer cette imprudence de sa vie. Il eut l'esprit politique de renoncer presque entièrement aux excès de répression sanglante qui avaient compromis auprès des classes ouvrières les ministères conservateurs. Il avait essayé de sauver Ferrer, sans pouvoir y réussir. Il était partisan déterminé de l'abolition de la peine de mort, et il le prouva : pendant son ministère, aucune exécution n'eut lieu pour crimes politiques ou de droit commun en Espagne. Il fit faire grâce à tous les condamnés de l'affaire de Cullera, pourtant difficilement excusables. Un seul, parmi les marins révoltés du *Numancia*, fut sacrifié aux exigences de la discipline militaire. Tous les condamnés politiques de l'année 1909, si triste pour la Catalogne, furent amnistiés, et il se proposait d'étendre le bénéfice de cette mesure aux condamnés de 1910. Mais les satisfactions qu'il donna au parti avancé : la suppression des octrois, le vote du service militaire, etc., parurent encore insuffisantes. Aucun président du conseil ne fut peut-être plus injurié par les républicains que cet ancien républicain, resté fidèle, dans la mesure où le lui permettait l'exercice du pouvoir, aux idées de sa jeunesse. L'épisode le plus marquant de son ministère fut, en octobre 1912, la grève des cheminots espagnols : il y compromit à la fois sa popularité en mettant l'armée au service des compagnies, et son autorité en pesant sur elles pour leur faire accepter quelques-unes parmi les conditions des grévistes. Finalement, c'est sous les coups d'un anarchiste qu'il est tombé, atteint de deux coups de revolver, tandis qu'au sortir du conseil des ministres, il s'était arrêté dans la rue, devant un étalage de bouquiniste...

A l'extérieur, il employa toute son activité à poursuivre l'installation de l'Espagne dans le nord du Maroc, et, lorsque la conclusion de l'accord de novembre 1911 entre l'Allemagne et la France eut rendu nécessaires des négociations directes entre la France et l'Espagne pour fixer l'étendue et le régime de leurs zones respectives, il défendit avec une extraordinaire ténacité tous les avantages que le traité secret de 1904 avait accordés à l'Espagne. La France n'a pas eu beaucoup à se louer de cette partie de l'œuvre de Canalejas, par laquelle le ministre espagnol espérait surtout se concilier l'appui du parti militaire et de tous les nationalistes de la monarchie. Son attitude fut, en tout cas, celle d'un bon Espagnol. — J. Mozel.

Capecelatro (Alfonso), cardinal et écrivain italien, né à Marseille le 5 février 1824, mort à Capoue le 14 novembre 1912. Il était un des doyens du sacré collège et une des figures les plus distinguées de l'épiscopat italien. Il appartenait à une famille napolitaine compromise, pendant la Révolution, par ses tendances libérales, et qui avait dû, après la fin tragique de Murat, s'expatrier, pour éviter les rancunes du gouvernement des Bourbons. Ce n'est qu'après 1830 que son père, qui portait, non sans orgueil, le titre de duc de Castel-Pagano, put rentrer en Italie, où il résida successivement à Rome, à Ancône, à Naples, à Nole enfin, où commencèrent les études d'Alfonso Capecelatro. Celui-ci, entré à seize ans dans l'ordre des « félippins » — les oratoriens de Saint-Philippe-de-Néri — eut la bonne fortune de trouver dans leur couvent de Naples une bibliothèque exceptionnellement riche et un bon maître, le P. Pennasilico, qui l'initia à l'érudition. A vingt ans, il se liait d'une étroite et durable amitié avec un de ses aînés, dom Luigi Tosti, bénédictin du Mont-Cassin, dont l'influence devait être profonde sur la direction de son esprit. Enfin, à peine ordonné prêtre, en 1847, au milieu du mouvement à la fois révolutionnaire et nationaliste qui semblait vouloir à ce moment prendre pour chef Pie IX lui-même, il put connaître à Naples un des esprits les plus éminents de la nouvelle Italie, Carlo Troja, dans le salon duquel il entra en relations avec la société brillante et lettrée, un peu cosmopolite, qui s'y donnait rendez-vous... Et c'est véritablement un noyau de catholiques libéraux, portant un intérêt égal à la science, à la politique et à la philanthropie, qui se trouva constitué autour de lui, avec Alfonso Casanova, Ludovico de Casoria, Enrico Cenni, F. Persico, etc. Nulle formation ne fut plus éclectique que celle du futur cardinal.


Alf. Capecelatro.

Pourtant, c'est vers la pure érudition sacrée que sa piété se tourna; et il consacra les vingt premières années de sa carrière à l'hagiographie italienne. Son livre de début fut une *Histoire de sainte Catherine de Sienne et de la papauté de son temps* (1856). C'est encore un ouvrage solide, plusieurs fois réédité. Les Vies de saints du cardinal Capecelatro embrassent presque toute l'histoire italienne, du XIe siècle avec saint Pierre Damien, jusqu'au XIXe avec le P. Ludovic Casoria. La plus remarquable est celle du fondateur même de l'Oratoire, auquel le prélat appartenait, saint Philippe de Néri. Elle parut seulement en 1879. Capecelatro y a étudié avec autant de finesse psychologique que d'intelligence historique la figure compliquée et curieuse du saint, dont il a notamment élucidé le rôle efficace dans l'acceptation par Rome de l'abjuration de Henri IV et la réconciliation entre le pape Clément VIII et le roi de France. Par ailleurs, le P. Capecelatro suivait, avec l'attention la plus vive, l'évolution du catholicisme contemporain. Il avait publié, en 1859, une excellente étude sur *Newman et la Religion catholique*. En 1864, lorsque parut *la Vie de Jésus*, de Renan, il prit la plume, sur les conseils de Tosti, qui venait à ce moment d'interrompre avec l'écrivain français des relations depuis longtemps affectueuses; il écrivit sa brochure : *les Erreurs de Renan dans la « Vie de Jésus »* (1864). Quatre ans après, toujours sous l'inspiration de Tosti, il reprenait à fond le sujet traité par Renan : *la Vie de Jésus-Christ* (1868). Il faut encore citer de lui, parmi ces œuvres de la première partie de sa vie : *les Ordres religieux et l'Italie* (1864); *les Harmonies de la religion et du cœur; Ecrits variés* (1869); *Pourquoi un concile* (1869); *le Concile du Vatican* (1870); *Sermons* (1872); *Ecrits variés religieux et sociaux* (1873); *Gladstone et les Conséquences des décrets du Vatican* (1875); *la Doctrine catholique exposée en trois livres* (1880); *le Quatorzième Centenaire de saint Benoît, discours; Pour le cinquième centenaire de la mort de sainte Catherine de Sienne* (1880); *la Naissance de Jésus-Christ et la Littérature chrétienne* (1880); etc.

L'avènement de Léon XIII ouvrit au P. Capecelatro l'accès des grands honneurs ecclésiastiques. En 1879, il fut appelé à Rome et placé à la tête de la Bibliothèque du Vatican. Et, peut-être, le livre qu'il avait autrefois écrit sur Newman contribua-t-il à l'élévation au cardinalat du grand prélat anglais. Deux ans plus tard, Capecelatro était lui-même nommé archevêque de Capoue, et recevait bientôt la pourpre, en dépit des critiques de la fraction intransigeante du clergé, qui lui reprochait — d'ailleurs injustement — d'avoir été le confesseur de la reine Marguerite, au temps où, simple princesse de Piémont, elle résidait à Naples... La vérité est que le cardinal Capecelatro n'était pas hostile de parti pris à une entente entre la papauté et le gouvernement italien. Lorsque Tosti, dont on eût voulu faire en quelque sorte l'intermédiaire entre le Quirinal et le Vatican, publia sa fameuse brochure : *Sur la conciliation*, que le pape réprouva (Tosti se retira au Mont-Cassin et en mourut de chagrin), Capecelatro, tout en désapprouvant la forme un peu brutale de l'écrit de son ami, n'en désavoua pas le fond. Dans son *Eloge de dom Luigi Tosti, abbé du Mont-Cassin*, écrit en 1898, du vivant même de Léon XIII, il devait encore une fois, sur ce sujet délicat, et sans dissimuler ses propres préférences, défendre les intentions irréprochables du bénédictin disgracié.

Entré dans l'épiscopat, Capecelatro écrivit assez peu, et seulement des livres de piété : prières, etc., rédigés dans une très belle forme littéraire : « Tu prieras du moins en bon italien », disait Giosuè Carducci en offrant à sa filleule un des recueils d'oraisons du vénérable archevêque de Capoue... Mais son influence politique au Vatican resta toujours assez médiocre. La méditation et l'étude lui suffisaient. Au conclave de 1903, quelques voix se portèrent sur son nom, aux premiers tours de scrutin, sans doute pour témoigner, de la part de certains cardinaux, le désir d'une politique moins intransigeante à l'égard de l'Italie. Il fut un des promoteurs de la candidature du cardinal Sarto, évêque de diocèse comme lui. Le cardinal Capecelatro, d'ailleurs, devenu le doyen du sacré collège, vénéré pour sa piété, sa science et sa grande bonté (au point que l'on a voulu voir en lui le modèle du pape esquissé par Fogazzaro, dans son célèbre roman de *il Santo*), ne changea jamais d'attitude. Il a voulu être inhumé dans l'abbaye même du Mont-Cassin, aux côtés de Tosti. L'Italie a perdu en lui un érudit et un écrivain de bonne race, en même temps qu'un grand patriote. — Ajen de L'Isle.

carpilinate n. m. Sel de l'acide carpilinique.

carpiline n. f. Alcaloïde que l'on retire du pilocarpe à petites feuilles.

— Encycl. On retire du pilocarpe à petites feuilles un mélange basique, qui, transformé en chlorhydrate et azotate, laisse des eaux mères dans lesquelles se trouve la carpiline.

La carpiline $C^{16}H^{18}Az^{2}O^{3}$ cristallise dans l'alcool à 90°; les prismes incolores obtenus sont fusibles à 184°. C'est une base faible, dont les sels minéraux sont stables; elle est très peu toxique, et n'agit pas comme la pilocarpine sur les sécrétions. (*V. Comptes rendus de l'Acad. des sc.*, 25 nov. 1912.)

carpilinique adj. Se dit d'un acide-alcool $C^{16}H^{20}Az^{2}O^{4}$, que l'on obtient en dissolvant la carpiline dans l'eau de baryte ou dans les lessives alcalines.

Casanova (Lettres de femmes à Jacques), recueillies et annotées par Aldo Ravà, trad. de l'italien par Edouard Maynial (Paris, 1912, in-12). — Les *Mémoires* de Giacomo Casanova ont eu la plus singulière des destinées. On ne les a parcourus, longtemps, que pour le motif peu louable qui fait lire un roman libidineux, ou regarder des estampes érotiques. Pourtant, ceux qui étaient capables de se mettre au-dessus de ces préoccupations pouvaient déjà remarquer que cet aventurier débauché avait, outre une culture étendue, un esprit vif,

gai, lucide, pénétrant. Ils pouvaient s'aviser que ces *Mémoires*, dût-on les considérer comme une fiction, formaient un tableau de mœurs des plus vivants et des plus pittoresques. Mais ce n'est pas tout. Des érudits, ayant eu la curiosité de rapprocher les récits de Casanova de témoignages contemporains, ont reconnu que, dans l'ensemble, loin d'être imaginaires, ils apparaissaient historiquement véridiques et constituaient une précieuse source de renseignements pour la connaissance du XVIIIe siècle. Assurément, il serait imprudent, par esprit de réparation, de tomber dans une confiance illimitée. Quelque cynique qu'il soit, il y a des moments où un Casanova éprouve le besoin d'apporter au récit de ses hauts faits quelques embellissements. Par ce qu'ils disent de véritable, aussi bien que par les rectifications qu'ils appellent, les *Mémoires* de Casanova sont une riche proie pour les chercheurs. Aussi, après les travaux de l'Allemand F. W. Barthold, du Français Armand Baschet (*Preuves curieuses de l'authenticité des Mémoires de Casanova*, dans le *Livre*, de janvier à mai 1881), de l'Italien A. d'Ancona, une légion de « casanovistes » a surgi : Bazzoni, Ademollo, Rinaldo Fulin, Octave Uzanne, Molmenti, Symons, le Dr Guède, Aldo Ravà et bien d'autres ont fait des découvertes dignes d'attention. En attendant le jour espéré où ils verront la publication exacte du texte original, qui est la propriété de la famille Brockhaus (on sait que les éditions imprimées des *Mémoires* se ramènent à deux textes qui ne diffèrent pas moins de l'original qu'ils diffèrent entre eux ; cf. Maynial : *Casanova et son temps*), ils ont tourné leurs recherches vers deux directions. Les uns se sont attachés à contrôler historiquement tel ou tel épisode des *Mémoires*. D'autres ont fouillé les archives du château du comte de Waldstein, à Dux (Bohême), où Casanova a terminé son aventureuse carrière et où il a laissé de nombreux et importants papiers. On y trouve, en particulier, des lettres, soit écrites par Casanova lui-même, soit adressées à lui et dont la confrontation avec les *Mémoires* est des plus intéressantes.

Parmi elles, un érudit italien, Aldo Ravà, a choisi et publié un certain nombre de lettres de femmes. Pour la plupart, elles sont, comme les *Mémoires* de Casanova eux-mêmes, écrites en français ; car, dans ce temps-là, notre langue jouissait du prestige le plus étendu, et l'on n'avait pas à chercher d'autre langue universelle. Les autres, en italien, parfois en dialecte vénitien, ont été traduites en français, ainsi que le savant commentaire dont Aldo Ravà les a entourées, par Edouard Maynial.

Les aventures galantes tiennent, on le sait, une place considérable dans les *Mémoires*. Si les exploits amoureux dont Casanova étale le récit avec autant de vanterie que d'impudeur ne sont pas du ressort de la vérification historique, du moins est-il intéressant de savoir ce que pensaient de cet éclectique et volage amant les femmes avec lesquelles il a été en commerce d'amitié ou d'amour. On est alors obligé de reconnaître que ces témoignages sont en général beaucoup plus favorables à sa mémoire que ses propres récits.

Parmi ces quelque vingt femmes qui revivent dans leurs billets tendres, respectueux ou familiers, une l'emporte en jeunesse, en grâce et en naïveté : c'est Manon Balletti. Venus à Paris vers 1716, les Balletti y tenaient une place éminente parmi les acteurs de la comédie italienne. Le père, Antonin Balletti, connu sous le nom de *Mario*, jouait les rôles d'amoureux ; et sa femme, Zanetta Benozzi, est la fameuse *Silvia* qui incarna avec un charme si constant les héroïnes de Marivaux. Casanova rangeait les Balletti (depuis 1750) parmi ses meilleurs amis. Aussi, lorsqu'en 1757, à la suite de son évasion des Plombs de Venise, il revint à Paris pour la seconde fois, il se retrouva parmi eux avec une joie sincère. Il conte dans ses *Mémoires* comment cette joie ne fut en rien diminuée par la présence de la fille de Silvia, Manon, qui avait alors dix-sept ans. Casanova fut séduit par son charme simple et délicat, l'aima, se déclara, lui promit de l'épouser..., et le regretta. Trop volage pour s'enchaîner par le mariage et, malgré son absence totale de scrupules en matière d'amour, sans doute empêché par son amitié pour les Balletti de tenter une séduction du genre de celles qu'il osa en mainte autre circonstance semblable, il se borna à filer le parfait amour, sans cesser de nouer à droite et à gauche des relations infiniment moins pures. A la fin, la belle se lassa et, on ne sait à la suite de quelle révélation particulière, lui écrivit une lettre de rupture : elle consentit alors à épouser l'architecte François Blondel, l'auteur de la Porte Saint-Denis. Voilà ce que nous disent les *Mémoires*. Les lettres de Manon nous montrent que, tout le temps que la jeune fille put s'illusionner sur la sincérité de Casanova, elle l'aima tendrement, complètement. Cette correspondance de jeune fille amoureuse est pleine de charme et de fraîcheur. Manon, avec quelques légères incorrections et quelques italianismes, écrit dans un français jeune et vif. D'abord, sa tendresse est toute paisible, et l'enfant, qui le soir écrit en cachette à celui qu'elle aime, parfois s'arrête, terrassée par un jeune et bon sommeil. Elle est gaie et, chez Casanova, elle aime la gaieté. Ce diable d'homme, avec son entrain d'Italien et son esprit à la française, tirait de sa gaieté d'imagination une de ses principales séductions. Puis vient la période des reproches passionnés, des jalousies douloureuses et des doux raccommodements. Manon ne dort plus aussi tranquillement. Casanova, en mission en Hollande, semble l'oublier (et nous savons par les *Mémoires* qu'il trouve les moyens de se consoler de son éloignement). Il la laisse sans nouvelles, et, comme il est dans son tort, c'est lui qui fait des reproches. Plus d'une fois, nous voyons poindre une rupture. Manon, qui a perdu sa mère, est l'objet de toutes sortes de sollicitations. Elle est victime de calomnieux commérages. Mais elle reste fidèle à son *cher Casa*, que, dans son impatience amoureuse, elle appelle déjà son *cher mari*. « Qu'il est douloureux, dit-elle quelque part naïvement, de se sacrifier pour devenir estimable ! » Elle est malade de passion et d'inquiétude. Elle écrit encore :


Manon Balletti, d'après un tableau de Nattier.

> Mais, mon cher Casanova, mais mon cher Giacomo, amant, mari, ami — ce qu'il vous plaira — croyez donc une bonne fois que je vous aime de toute mon âme, que vous êtes tout mon bien, que je ne veux vivre que pour vous ! que la calomnie, la médisance, ne pourront parvenir à diminuer le moins du monde les tendres sentiments que je vous ai voués ! que j'attends le moment de vous être unie avec une impatience qui ne peut être égalée que par mon amour même ! que le premier moment de ma vie ne sera daté que de celui où j'aurai le bonheur de vous donner ma foi ! que je ne regretterai cette vie que parce qu'elle me sépare de ce que j'aime plus qu'elle ! heureuse encore de mourir entre vos bras, sûre de votre tendresse et vous ayant donné mille preuves de la mienne, emportant le regret de ne pouvoir vous en donner encore ! Oh ! mon cher ami, croyez donc tout cela !

Cela est écrit en décembre 1759 et, en juillet 1760, Manon épouse l'architecte Blondel. Un si brusque revirement n'est sans doute pas à la louange de Casanova.

Celle qui tient la seconde place dans ce recueil de lettres, sinon pour la grâce et la distinction, du moins par l'abondance de ses lettres, c'est une Vénitienne, Francesca Buschini, la dernière liaison que Casanova ait eue à Venise. Ces lettres sont fort utiles pour la connaissance d'une partie de la vie de Casanova sur laquelle nous n'avons plus le secours des *Mémoires*. Ceux-ci s'arrêtent en 1775. Or, les lettres de Francesca — sauf deux, qui sont datées de 1779 — s'échelonnent entre 1783 et 1787, et suivent Casanova dans les pérégrinations aventureuses qui se succèdèrent depuis son dernier départ de Venise (1783) jusqu'à son installation chez le comte de Waldstein (1785) et l'accompagnent même dans les deux premières années de son séjour à Dux. Francesca Buschini est une femme du peuple, illettrée. Il n'y a pas une de ses lettres qui ne soit pour demander de l'argent, pour peindre sa misère sous toutes ses formes, pour dire que le terme approche ou qu'il est passé et que le gérant s'impatiente, qu'elle a mis en gage ses vêtements d'hiver et qu'il fait froid, ou que sa vieille mère — personnage inévitable — lui fait des scènes terribles quand il n'y a plus de sequins ou même de lires au logis, et que la lettre de change qu'elle a reçue a été pour elle *un véritable baume*, ou pour s'excuser d'avoir vendu les livres que Casanova lui a laissés en dépôt.

Néanmoins, elle ne laisse pas de témoigner à son protecteur un certain attachement, qui semble sincère, et auquel le vieillard (Casanova est alors voisin de la soixantaine) devait rester sensible, malgré des accès de mauvaise humeur. Elle est douée d'une certaine verve, et il y a quelque pittoresque dans ses commérages sur ce qui se passe dans la Venise d'un certain monde, chez ses voisines de la *Calle dell'occa* ou de la *Barbaria de le Tolle*. En outre, elle a l'habitude de répéter à peu près chaque fois à Casanova, brièvement, ce qu'il vient de lui écrire : « *Vous me dites que...* » ; habitude fort naïve, sans intérêt vraiment pour son correspondant, mais très utile pour les érudits de la postérité.

Nous ne pouvons faire une place à chacune de ces femmes, venues de milieux si différents. Ce sont des amies, parfois d'anciennes maîtresses : la Teresa Zorzi, que Casanova connut au beau temps où il prenait part à la querelle littéraire de Goldoni et de l'abbé Chiari ; des femmes d'aventuriers rencontrés dans les tripots, comme Mme de Saby, qui réclame le payement d'un billet, ou Mme Boisson de Quency ; des actrices comme l'Elisabetta Catrolli. C'est parfois une entremetteuse ou une courtisane, comme la fameuse Charpillon, cette fille au visage angélique, qui berna le séducteur de si cruelle façon, comme nous l'apprend un des plus curieux chapitres des *Mémoires*. (Cf. E. Maynial : *Casanova et son temps*.) Ce sont parfois d'honnêtes et nobles dames de Paris, comme Mme de Rumain, une des dupes du Casanova cabaliste ou soi-disant tel, et dont les lettres marquent à Casanova une considération et une estime singulières.

Le drôle, personnellement, ne croyait guère à toutes les sornettes de l'arithmomancie ; mais il s'en servait pour duper quelques esprits simples ou déséquilibrés, tels que l'honnête Bragadin, le sénateur vénitien, qui le protégea comme un fils, ou que la vieille marquise d'Urfé, que Casanova s'était engagé à régénérer en la faisant passer en esprit dans le corps d'un enfant mâle, né de l'accouplement philosophique d'un enfant avec une femme d'une nature divine ! D'exploits de ce genre, qui confinent à l'escroquerie, Casanova pense se justifier par des considérations de ce genre :

> Si j'avais cru pouvoir la désabuser et la ramener à l'état raisonnable de ses connaissances et de son esprit, je crois que je l'aurais entrepris, et cette œuvre aurait été méritoire ; mais j'étais persuadé que son infatuation était incurable, et je crus n'avoir rien de mieux à faire que de seconder sa folie et d'en profiter.

A la fin de sa vie, Casanova lui-même doit bien se résigner à être le vieux parent, le vieil ami auquel on fait des confidences et à qui des lettres de femmes apportent encore quelque parfum des plaisirs d'autrefois. A soixante-dix ans, pourtant, il faillit épouser une jeune étourdie, Caton M***, dont les lettres, qui ont du moins le mérite de la franchise, montrent une très évidente légèreté. Des intellectuelles émancipées comme Henriette de Schuckmann lui décrivent leur « état d'âme » et le prennent pour directeur de conscience. Des poétesses sur le retour, habituées des eaux de Teplitz ou de Karlsbad, tout en lui envoyant du bouillon, prétendent embellir ses derniers jours et l'obsèdent de lettres sentimentales, écrites dans un français bizarre et affecté (Elise von der Recke). Plus sincère, en tout cas plus naturelle, sa nièce Teresa, par toutes sortes de propos confiants, affectueux et câlins, s'efforce de se concilier les bonnes grâces d'un oncle un peu grondeur.

Ainsi, au terme de sa carrière, l'aventurier, le débauché, le joueur habile à corriger la fortune, cabaliste, escroc et à la fin demi-fou, trouvait encore des soins de femmes pour adoucir sa vieillesse chagrine. Tel est le prestige des mauvais sujets. — LOUIS COQUELIN.

Chaalis (ABBAYE DE). En léguant à l'Institut de France ses collections artistiques du boulevard Haussmann, Mme André (v. JACQUEMART, p. 644) lui a laissé en même temps la propriété de son domaine de Chaalis (Oise).

Ce nom évoque un des plus vieux monastères cisterciens, qui fut célèbre dans les annales religieuses de l'ancien régime. Les ruines gothiques de cet ancien couvent se dressent encore à côté d'une résidence d'agrément, bâtie au XVIIIe siècle ; prolongeant le domaine de Chaalis, le parc du Désert, un morceau des bois d'Ermenonville est plein du souvenir de Jean-Jacques Rousseau, qui vint finir ses jours dans ce coin de forêt.

Chaalis, au sud-ouest de Senlis, borde la lisière des bois d'Ermenonville ; il est traversé par la petite rivière de la Launette, qui s'élargit en deux grands étangs.

C'est ce cadre que Renaud de Mello avait choisi, à son retour de la première croisade, pour y bâtir, en exécution d'un vœu, un monastère qui ne fut d'abord qu'un modeste prieuré de bénédictins. Après la mort de son frère, Charles le Bon, assassiné à Bourges en 1127, Louis le Gros, pour honorer sa mémoire, transforma le prieuré, qui relevait de l'abbaye de Vézelay, en un couvent de l'ordre de Cîteaux. Il fit venir douze moines de Pontigny. Lorsqu'il abdiqua, l'année suivante, en faveur de son fils Louis VII, il lui recommanda d'avoir soin de l'abbaye et de lui donner une charte. Cette charte porte la date de 1136.

Les religieux continuèrent à bénéficier de la protection royale, obtenant le patronage de saint Louis, de Philippe de Valois qui, en 1348, leur donne une charte de confirmation; le pape Alexandre III et ses successeurs leur accordèrent aussi leur faveur.

L'abbaye de Chaalis fut bientôt un des établissements monastiques les plus considérables. Un de ses moines, Guillaume de Corbeil, qui devint évêque de Bourges, fut canonisé par le pape Honoré III.

Au XVIe siècle, elle tomba en commende. C'est ainsi qu'à cette époque, deux personnages italiens, descendant de la famille princière d'Este, traversent l'histoire monacale de Chaalis. Le nom d'Este, qui régna sur Ferrare, sur Modène et sur Reggio, évoque le souvenir d'Isabelle, cette amie éclairée des lettres et des arts, qui fut en commerce avec l'Arioste, Mantegna, le Titien, Léonard de Vinci, et aussi la trop fameuse mémoire de Lucrèce Borgia, seconde femme d'Alphonse Ier, duc de Ferrare. Le cardinal Hippolyte d'Este, à qui l'abbaye échut en 1541, était fils d'Alphonse Ier et frère du duc Hercule II, qui épousa Renée de France. Il fut, comme Isabelle, un protecteur attitré des artistes, et bâtit à Tivoli la célèbre villa d'Este. Le cardinal Louis d'Este gouverna aussi le monastère. Le Tasse fit partie de sa cour, et l'on conte qu'il vint à Chaalis, où il aurait composé les derniers chants de la *Jérusalem délivrée*.

Le passage en ces lieux de princes italiens, apportant dans ce coin de vieille France comme un rayon de la Renaissance latine, a marqué cette région d'une empreinte profonde. « La religion, écrit Gérard de Nerval en 1850, dans ce pays isolé du mouvement des routes et des villes, a conservé des traces particulières du séjour qu'y ont fait les cardinaux de la maison d'Este, à l'époque des Médicis; ses attributs et ses usages ont encore quelque chose de galant et de poétique, et l'on respire un parfum de la Renaissance sous les arcs des chapelles à fines nervures, décorées par les artistes de l'Italie. Les figures des saints et des anges se profilent en rose sur les voûtes peintes d'un bleu tendre, avec des airs d'allégorie païenne qui font songer aux sentimentalités de Pétrarque et au mysticisme fabuleux de Francesco Colonna. »

Il ne reste aucune trace d'une première église bâtie à Chaalis, vers le milieu du XIIe siècle. Une seconde fut élevée en 1202 par l'abbé Adam et achevée en 1219 par l'évêque Garin. Vers la fin du XIVe siècle, Jean de Montreuil, secrétaire des finances sous Charles VII, visita l'abbaye, dont il a laissé une description enthousiaste. (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II.) Il admira les vastes proportions de l'église, longue de 200 pieds sur 40 de large, l'élégance du porche, la légèreté des colonnes. C'était un beau spécimen d'art gothique, caractérisé par certaines particularités de construction : son plan tréflé, le développement du transept au détriment du chœur, la forme hexagonale des croisillons, où s'ouvraient sept chapelles rayonnantes, disposition tout à fait exceptionnelle, ainsi que le fait remarquer H. Lefèvre-Pontalis. (L'église abbatiale de Chaalis, *Bulletin monumental*, année 1902.)

Suivant une règle adoptée par les cisterciens pour éviter la pénétration des toitures, les chapelles rayonnantes étaient englobées dans un mur à pans coupés, au lieu de faire chacune une saillie particulière, comme dans les absides des grandes églises romanes ou gothiques.



Ruines de l'abbaye de Chaalis. — Phot. Lemaire.

Treize évêques de Senlis avaient été inhumés dans le chœur de l'église; leurs tombeaux, de même style, adossés au mur du chevet, formaient une série d'arcatures trilobées, retombant sur des faisceaux de colonnettes. La collection Gaignières renferme onze dessins de ces beaux monuments funéraires.

L'église était décorée de tableaux, de statues, de bas-reliefs; on y conservait la tête de sainte Constance, une des onze mille vierges, donnée par saint Louis.

Le maître-autel, tout en bois sculpté, était orné d'un retable qui représentait *Saint Louis lavant les pieds des pauvres*. Un grand et un petit cloître étaient pavés de ces petites briques ornementées de fleurs de lis, très employées au XIVe siècle. La bibliothèque était riche en livres et en manuscrits rares, dont une partie se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

L'abbaye de Chaalis était donc un asile prospère, lorsqu'en 1736 le chapitre du couvent conçut le malencontreux projet de décider l'abbé de Cîteaux à y transférer le chef-lieu de l'ordre. Chaalis fût ainsi devenu la maison mère de dix-huit cents monastères cisterciens. Mais la première condition était d'offrir à l'abbé une résidence digne de lui; on demanda aux frères Slodtz de construire un grand palais abbatial, qui, transformé en maison d'habitation, s'est conservé jusqu'à nous.

Les travaux furent coûteux. Entraînés à des emprunts onéreux, en dépit de leurs cinquante mille écus de rente, les moines eurent bientôt 1.400.000 livres de dettes; ils lassèrent la patience de leurs créanciers, au nombre de quatre-vingts, qui firent saisir leurs biens en 1783, par un jugement du Châtelet, que confirma un arrêt du Parlement en 1789.

Le roi Louis XVI intervint pour dénouer cette situation inextricable : il chargea les abbés de Pontigny et de Clairvaux de liquider les terres de l'abbaye, ainsi que la mense abbatiale, au grand préjudice du comte de Clermont, commendataire de Chaalis depuis 1721.

Le domaine n'était pas encore vendu, et quatre religieux gardaient encore le monastère, lorsque la Révolution éclata. L'estimation faite en vertu de la loi sur les biens nationaux évalue Chaalis à 331.105 livres. Le tout fut acheté en 1793 par le sieur Roustain, pour 159.000 livres.

Mais, entre temps, l'abbaye avait été saccagée, les tombeaux des évêques détruits, l'église aux trois quarts démolie. Les boiseries, arrachées aux vingt-deux autels, furent dispersées dans les chapelles voisines. La cathédrale de Senlis possède le maître-autel, les stalles et quelques tableaux.

Il ne reste plus aujourd'hui de l'église que la partie septentrionale du transept, avec trois fenêtres, des débris de voûtes et quelques vestiges de sept chapelles latérales, qui permettent de juger encore de la hardiesse de la construction et de la finesse des sculptures; des anciens cloîtres, il subsiste quelques pans de muraille adossés à l'église, où l'on voit distinctement les arrachements des arceaux. Seule, une petite chapelle du XIIIe siècle, la chapelle du Roi ou de Notre-Dame, a échappé à la destruction.

Il est probable que cette œuvre de ruine fut complétée par quelques-uns des possesseurs successifs de Chaalis. Car Gérard de Nerval, qui visita ce domaine en 1850, conte que le propriétaire d'alors voulait abattre une galerie gothique encore debout, pour ouvrir la vue sur les étangs.

Pendant le premier Empire, Chaalis appartint à Paris, qui fit creuser des canaux, endigua les étangs, construisit un moulin à deux tournants qui sert aujourd'hui de station électrique, aménagea enfin l'ancien monastère en maison d'habitation. Il échut ensuite à la belle Mme de Vatry, très en vue sous Louis-Philippe. Ses dîners réunissaient les personnalités de l'époque : Walewski, Berryer, Greffuhle, Prévost-Paradol et Thiers, voisin de son hôtel de la place Saint-Georges, à Paris.



Le château de Chaalis (XVIIIe siècle). — Phot. Lemaire.

Mme de Vatry légua Chaalis à son neveu, le baron Hainguerlot, dont la veuve devint plus tard la princesse Murat et vendit le château à Mme André.

Une allée d'ormeaux séculaires conduit au château, dont l'ordonnance régulière ne s'agrémente d'aucune saillie ni sculpture; c'est une construction élégante, mais sévère, à demi monastique encore, en dépit des transformations. De larges baies cintrées, à petits carreaux, encadrent cette architecture, qui serait monotone, si deux ailes ne rompaient la ligne de sa façade nord. Devant cette façade s'étend un parterre à la française, qui copie Versailles, avec ses pelouses peuplées de vases et de statues, son étang long et étroit, sa perspective lointaine sur la campagne.

Entre l'étang et le château, se dressent les débris du cloître et de l'église, que Gérard de Nerval qualifiait déjà de « paysage de Walter Scott ». La mousse et le lierre ont envahi ces ruines, recou-

vrant les chapiteaux et les colonnes. Quelques pans de mur et quelques bases de colonnes préservés marquent encore le plan de l'édifice.

Tout contre, la chapelle, bâtie au XIII[e] siècle, est d'un style analogue à celui des Saintes-Chapelles de Paris et de Saint-Germain; elle a de fines colonnettes et des sculptures délicates. Mais l'extérieur a a été défiguré par les restaurations des Balze, qui, en 1876, refirent de façon fantaisiste la partie supérieure. Cette chapelle fut peinte à fresque, au temps de la Renaissance, par le Primatice suivant les uns, par Nicolo de l'Abbate d'après les autres. Malheureusement, pour peindre une Annonciation au-dessus de la porte d'entrée, il avait fallu boucher une rosace; cette maçonnerie ayant laissé filtrer l'humidité, la peinture s'effaça à demi; Balze, chargé de la réparer, l'a refaite presque entièrement, en même temps que la décoration de la voûte.

Le goût italien a laissé un vestige plus intéressant : une construction florentine qui perpétue, dans ce vieux cloître gothique, le souvenir des princes d'Este. C'est le mur profondément crénelé qui donne accès à l'ancien cimetière des moines, converti aujourd'hui en parterres de fleurs; au-dessus de la porte, l'architecte a ciselé des armoiries de cardinal.

De grands jardins entourent Chaalis. La partie la plus célèbre est le Désert, qui faisait partie jadis du parc d'Ermenonville et qui fut acquis, il y a une trentaine d'années, par M[me] de Vatry; il est peu connu d'ailleurs, car, dans ces derniers temps, presque personne n'était admis à le visiter.

Lorsqu'au XVIII[e] siècle le marquis René de Girardin, seigneur d'Ermenonville, dessina la campagne à l'entour de son château, en s'inspirant de la nouvelle mode anglaise, il voulut que les allées et les fontaines évoquassent la gloire de Jean-Jacques Rousseau, dont il était un fervent disciple. Quand Jean-Jacques, à la fin de sa vie, se retira à Ermenonville, il y trouva des paysages où tout lui rappelait ses œuvres et sa gloire. Le marquis de Girardin a décrit le Désert de Chaalis avec le lyrisme de l'époque (*Promenade ou itinéraire des jardins d'Ermenonville*) : « Une immense quantité de genêts dont la fleur dorée produit un coup d'œil ravissant; des côtes de bruyères, des fonds de sable, des rochers couronnés de pins, une grande étendue d'eau; des genévriers aussi vieux que le monde, des forêts, des montagnes à l'horizon se perdant dans la vapeur. L'abbaye de Chaalis, aperçue dans le lointain, semble avoir été placée exprès pour achever de donner un caractère mélancolique à ce pays, dont l'aspect sauvage n'a pourtant rien d'effrayant. Dans ce lieu, la main de l'homme aurait profané la nature : il fallait se contenter d'en jouir, de l'admirer, et surtout n'y rien changer; des sentiers semblables à ceux des chasseurs, pour amener dans les points de vue les plus intéressants, voilà tout ce qu'il fallait y faire. » C'est sans doute à ce respect que le marquis témoigne à la nature que le site de Chaalis doit d'avoir été moins gâté qu'un autre par ces « fabriques » où se complaisait le goût du temps.

Cependant, une petite grotte portée par un pilier a été baptisée du nom de « grotte Joseph », en souvenir de l'empereur Joseph II, qui s'y abrita pendant une averse, au cours d'une visite à Ermenonville. De là un chemin, dit le « sentier des Peintres », conduit à divers points de vue, « qui portent tous un caractère sauvage et étranger », puis à une allée sablonneuse couverte de bruyères et, parsemée de rochers; « un tableau de Salvator » s'écrie le marquis avec enthousiasme. Un peu plus loin, dit-il, « on jouit de la vue d'un lac »; ce n'est en fait qu'un modeste étang. Mais tout est grand dans ces lieux pour ce seigneur, élève de Rousseau, parce qu'il les peuple des souvenirs de la *Nouvelle Héloïse*. Il a tôt fait d'évoquer, à leur vue, le Léman, les falaises de Meillerie, et Saint-Preux écrivant à Julie.

Au reste, l'illusion poursuit encore le promeneur d'aujourd'hui, lorsque, s'approchant du rocher auquel s'appuie une cabane de chaume dédiée à Rousseau, il lit cette inscription :

« C'est sur la cime des montagnes solitaires que l'homme sensible se plaît à contempler la nature; c'est là que, tête à tête avec elle, il en reçoit des inspirations toutes-puissantes, qui élèvent l'âme au-dessus de la région des erreurs et des préjugés. »

Une inscription plus modeste est gravée à l'intérieur de cette cabane. Elle porte ces seuls mots : « Jean-Jacques est immortel. »

Cette simple évocation du grand philosophe du XVIII[e] s., au sortir des ruines du vénérable monastère, ajoute encore à l'étrangeté et au charme de ces lieux.

M[me] André a décoré avec beaucoup de goût les appartements du château, où elle a aménagé un petit musée. Une vaste salle occupée jadis par les cuisines de l'abbaye, une longue galerie voûtée reconstruite au XVII[e] s. abritent une série de bustes et de statues dont beaucoup ont de la valeur. On y voit aussi quelques tableaux de maîtres, parmi lesquels un portrait de Largillière et une toile attribuée à Philippe de Champaigne, qui figure le cardinal de Richelieu.

L'Institut, qui vient d'adjoindre cette demeure historique à son domaine voisin de Chantilly, a tenu à en confier la garde à un critique d'art autorisé. Louis Gillet, le nouveau conservateur de Chaalis, est un artiste et un érudit, en même temps qu'un écrivain de talent, qui s'est déjà fait connaître par quelques ouvrages très appréciés. — JEAN HAYET.

***Charpentier** (Gustave), compositeur français, né à Dieuze (Lorraine) le 25 juin 1860. — Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, le 26 octobre 1912, en remplacement de Massenet, dont il avait été l'élève. (V. p. 631.) Son roman musical *Louise* est une des belles œuvres du répertoire de l'Opéra-Comique.


G. Charpentier.

***coton** n. m. — ENCYCL. *Production, consommation.* C'est au XIII[e] siècle que l'on commence en France à travailler le coton, puis les ouvrages de bonneterie; essais timides au début, et qui ne se développèrent que beaucoup plus tard.

Ce n'est, en effet, qu'en 1764 qu'un fabricant de peignes à tisser du Lancashire, l'infortuné Thomas Highs — qui fut, on le sait, frustré du produit de ses recherches — inventa le rouet à six broches, qu'il baptisa du nom de sa fille Jenny, la *Spinning Jenny;* à cette date remonte l'essor de l'industrie cotonnière, qui est, aujourd'hui, la plus importante des industries textiles.

Dès lors, ses progrès furent rapides dans notre pays. On trouve les premiers métiers aux environs de Rouen, puis dans le Nord, à Lille, Tourcoing, Armentières, et dans les Vosges. De nos jours, elle occupe, surtout dans les régions de la Normandie, du Nord et de l'Est, sept millions de broches, et près de 100.000 ouvriers travaillent aux établissements de filatures et de tissages.

La guerre de 1870-1871 nous avait enlevé, avec l'Alsace-Lorraine, plus de 1 million et demi de broches; mais, depuis, les fabriques se sont multipliées dans l'Est, et la statistique nous montre qu'après l'interruption de 1870-1880, la progression a repris son cours :

1830. . .	2.800.000	broches	1870. . .	6.000.000	broches
1840. . .	3.400.000	—	1880. . .	4.600.000	—
1850. . .	3.600.000	—	1890. . .	5.090.000	—
1860. . .	5.400.000	—	1900. . .	5.600.000	—
			1910.	7.000.000	broches.

Néanmoins, d'autres pays ont connu une expansion beaucoup plus remarquable; par exemple, l'Angleterre et les Etats-Unis. L'Angleterre tient la tête de la production manufacturière avec plus de 53 millions de broches, soit environ huit fois plus que la France. Les Etats-Unis, de leur côté, ont vu leur fabrication s'accroître en dix ans de 250 p. 100.

Les Etats-Unis se maintiennent au premier rang pour la production, avec un chiffre qui n'est pas inférieur à 12 millions de balles de 500 livres; la récolte de 1910 avait une valeur de 4 milliards de francs. Le coton joue, avec le maïs et le blé, le principal rôle dans l'agriculture des Etats-Unis, et son importance n'est pas grande seulement dans le domaine économique, mais encore dans le domaine financier. Si ce textile a pour principaux marchés New-Orleans, Memphis, Galveston, il n'est pas sans action sur la Bourse de New-York. Les spéculateurs n'ont garde de l'oublier dans leurs opérations; et les « cliques » new-yorkaises créent des hausses ou des baisses artificielles, qui ont souvent leur contre-coup sur les marchés européens; l'on n'a pas encore perdu tout souvenir de Daniel J. Sully, le roi des cotons, qui, lors de la crise de 1903, tenta l'accaparement de l'énorme stock américain.

Le cotonnier qui exige, pour donner de bons résultats, certaines conditions de climat et de sol, réussit à merveille dans les contrées de la Caroline du Nord, du Texas, de la Caroline du Sud, de la Géorgie, de l'Alabama, du Mississipi, de l'Arkansas, de la Louisiane, du Tennessee, de la Floride, de l'Oklahoma et du territoire indien. La Caroline du Nord, particulièrement, a fourni pendant les dernières années une récolte plus forte que les autres Etats nord-américains, et qui s'est élevée de 8.000 balles, en 1801, à 675.000 en 1910.

Au second rang des pays grands producteurs viennent les Indes, l'Egypte et le Brésil, qui donnent les quantités suivantes :

Production du coton (en milliers de balles de 500 livres).

Principaux pays producteurs	1910-1911	1909-1910	1908-1909
Etats-Unis.	11.852	10.267	13.540
Indes.	3.168	3 988	2.976
Egypte.	1.450	738	1.246
Brésil.	400	204	266
TOTAL. . . .	16.870	15.289	18.030

On cultive encore le coton au Brésil, au Japon, au Pérou et, en moindre quantité, aux Antilles, à la Guyane, au Sénégal, comme dans les colonies françaises et allemandes.

Les Etats-Unis absorbent pour leurs propres manufactures 45 pour 100 de leur production et exportent le reste; ils sont les maîtres du marché du coton, et peuvent, à leur gré, amener en Europe un « cotton famine ».

Afin de lutter contre ce quasi-monopole, les industriels se sont groupés en syndicats dans les divers pays de l'Europe. En France, après le *Syndicat général de l'industrie cotonnière française*, fondé en 1901 pour défendre les intérêts communs de nos tisseurs et filateurs, l'*Association cotonnière coloniale*, créée en 1903, s'est donné pour but de développer la culture du coton dans nos colonies; ses efforts n'ont pas été inutiles, puisque nos possessions ont fourni, en 1910, 1.557 balles, représentant une valeur de 700.000 francs.

Ce n'est là, toutefois, qu'un faible appoint pour notre consommation, et nous recevons la matière première de l'Amérique, des Indes ou de l'Egypte. Liverpool, Brême et Le Havre sont pour le continent les trois grands centres d'approvisionnement. Le Havre, sur une importation totale cotonnière en France de 348.719 tonnes, compte à lui seul 253.877 tonnes, au lieu de 162.935 tonnes en 1902.

En dépit de l'augmentation de la consommation en notre pays, l'industrie cotonnière se trouve en butte à plus d'une difficulté. Le régime protecteur de 1892, établi pour la favoriser et la défendre contre l'étranger, a augmenté dans une forte proportion le nombre des filatures et a accru ainsi la concurrence intérieure. D'autre part, le moindre rendement de la main-d'œuvre et les prix plus élevés de l'outillage exercent leur influence défavorable.

Production et consommation du coton dans le monde.

Saisons	Consommation	Production	Surplus
1911-1912. . . .	18.226.000	20.482.000	2.255.000
1910-1911. . . .	16.600.000	16.965.000	365.000
1909-1910. . . .	15.998.000	15.289.000	— 690.000
1908-1909. . . .	17.165.000	18.030.000	865.000
1907-1908. . . .	16.281.000	15.476.000	— 805.000

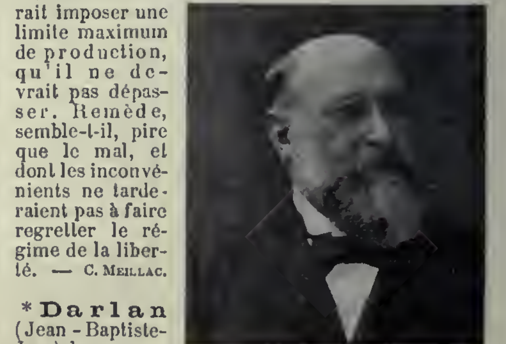
Consommation de la laine et du coton par habitant en France de 1890 à 1910.

LAINE			COTON		
Moyenne pour cinq ans			Moyenne pour cinq ans		
de 1890 à 1894. . .	1.582		de 1890 à 1894. . .	3.640	
de 1895 à 1899. . .	1.271		de 1895 à 1899. . .	3.555	
Années.	Quantité consommée par an.	Moyenne pour cinq ans.	Années.	Quantité consommée par an.	Moyenne pour cinq ans.
1900. . . .	0.678		1900. . . .	3.372	
1901. . . .	1.240		1901. . . .	3.961	
1902. . . .	0.945	0.987	1902. . . .	4.038	3.923
1903. . . .	1.229		1903. . . .	4.676	
1904. . . .	0.844		1904. . . .	3.570	
1905. . . .	1.101		1905. . . .	3.957	
1906. . . .	1.262		1906. . . .	4.221	
1907. . . .	1.174	1.186	1907. . . .	4.829	4.676
1908. . . .	1.077		1908. . . .	4.952	
1909. . . .	1.316		1909. . . .	5.440	
1910. . . .	1.291		1910. . . .	2.845	

Aussi, quoique l'exportation des tissus dans nos colonies soit en progrès continu, la majorité des industriels ont considéré comme un bien la diminution de la production qui résulte de l'application de la loi de 1904 sur la journée de dix heures.

Et même on a vu des économistes préconiser l'application générale du « short time » dans les manufactures, soit par le repos du samedi, soit par une nouvelle diminution des heures de travail; mesure qui fut déjà appliquée d'une façon partielle en des années où la matière première était rare. La *Fédération internationale cotonnière*, qui représente la presque totalité des associations cotonnières du monde entier, a dû envisager la question.

Et ce serait là, assure-t-on, l'un des aspects, et non des moins curieux, du travail dans l'avenir : pour éviter la surproduction et l'avilissement des prix, chaque industriel se verrait imposer une limite maximum de production, qu'il ne devrait pas dépasser. Remède, semble-t-il, pire que le mal, et dont les inconvénients ne tarderaient pas à faire regretter le régime de la liberté. — C. MEILLAC.


J.-B. Darlan.

***Darlan** (Jean-Baptiste-Joas), homme politique français, ancien ministre de la justice dans le cabinet Méline, né à Podensac (Gironde) en 1848. — Il est mort à Nérac le 6 novembre 1912.

Dernier Ami de Jean-Jacques Rousseau (LE). *Le marquis de Girardin* (1735-1808), d'après des documents inédits, par André-Martin Decaen (Paris, 1912). — Que n'a-t-on pas dit de Rousseau en l'année 1912? Il fut aussi admiré que honni. On l'étudia romancier, on l'étudia précurseur de la Révolution, on l'étudia ancêtre du romantisme, on l'étudia même musicien. Les ouvrages sur l'homme, sur l'œuvre et, si l'on peut dire, sur les entours de l'homme et de l'œuvre, se sont multipliés. André-Martin Decaen nous présente l'image du dernier ami de Jean-Jacques, et cette image nous plaît doublement. Nous sommes curieux de connaître celui qui assista aux derniers jours de l'auteur des *Confessions:* il ne nous est pas indifférent de savoir les sentiments de ce disciple de Rousseau pendant la Révolution. Enfin, aujourd'hui où il semble que l'on s'occupe de nouveau de l'art des jardins, il est intéressant d'être mis au courant des idées du créateur et du propriétaire d'Ermenonville. Sur tout cela, André-Martin Decaen renseigne avec exactitude, avec simplicité; et cela ne suffirait-il pas amplement à faire de son ouvrage un livre digne d'être lu et apprécié, non seulement par les rousseauistes, mais encore par tous les honnêtes gens?



Le marquis René de Girardin, d'après un dessin de Frédéric Mayer.

René de Girardin naquit, le 24 février 1735, à Paris. Il appartenait à une bonne famille, qui avait jadis émigré de Florence en France et où l'on trouve des ambassadeurs, des marins, des magistrats. Dès sa jeunesse, il eut un esprit juste et un goût très vif pour l'étude. Il entra pourtant dans l'armée. En 1755, il était capitaine au régiment Royal-Dragons. Avant la fin de la guerre de Sept ans, il vint à Lunéville, à la cour de Stanislas Leczinski, et, plus philosophe que soldat, il se plut dans cette petite cour lettrée et artiste. Le 20 avril 1761, il épousa Brigitte-Adélaïde-Cécile Berthelot de Baye, fille du baron de Baye, maréchal des camps et armées de Lorraine. Il parcourut l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre. Grand seigneur et artiste, il se plut en ce dernier pays, dont les jardins surtout l'enchantèrent. Les impressions qu'il rapporte de ses voyages sont des impressions de campagnard et de poète, et, lorsqu'en 1766, après la mort de Stanislas Leczinski, il vint s'installer à Ermenonville, il se proposait de réaliser tous les projets qu'il avait conçus en voyage.

A Ermenonville, il se laissa aller à sa passion pour la beauté des paysages rustiques. Le domaine se trouvait à trois lieues de Senlis. Il comprenait des terres arables, des prés, des bois, des landes de bruyères et des marécages. Le marquis de Girardin fit venir des jardiniers écossais, et transforma en jardins et paysages riants cette terre sauvage. Les marais furent creusés, les landes plantées et les cultures améliorées. Il dessinait lui-même les paysages, imaginait les inscriptions. Il s'y souvenait de l'Angleterre et de l'Italie. Il y élevait un temple à la philosophie. Gessner et Shenstone, Théocrite et Virgile y étaient célébrés. Auprès du Moulin à l'italienne et du Bocage, on y voyait le Désert. Les sources vives étaient auprès des étangs, les grands arbres auprès des bruyères et des blocs de grès. Girardin ne se contentait pas de pratiquer l'art des jardins; il en faisait aussi la théorie. En 1777, il publiait un grand ouvrage : *De la composition des paysages sur le terrain* ou *Des moyens d'embellir la nature autour des habitations en y joignant l'agréable à l'utile, suivie de réflexions sur les avantages de la contiguïté des possessions rurales, et d'une distribution plus générale en petites cultures pour faciliter la subsistance du peuple et prévenir les effets funestes du monopole.* Le succès en fut considérable, non seulement en France, mais encore en Angleterre et en Allemagne. Il estimait que « l'architecte compositeur doit travailler pour le mouvement des yeux et même de l'âme; or, lorsqu'il veut tout immobiliser sur la ligne droite, et tout borner par des angles, il agit évidemment contre la nature du mouvement, de la vue, de la promenade et contre toutes les variétés pittoresques que peuvent offrir les différents sites ». Il ajoutait : « Ce n'est qu'en disposant la nature avec goût qu'on peut trouver ce qu'on a voulu chercher, le véritable effet des paysages intéressants. »

Mais Girardin n'était pas seulement peintre et poète. L'esthétique ne lui suffisait point. L'économie politique et sociale l'intéressait également. Il voulait « réunir l'agréable à l'utile, relativement à l'arrangement général des campagnes »; et il s'imaginait qu'embellir les campagnes, c'était y créer de la prospérité agricole. Que chaque paysan fût un petit cultivateur, que les grands propriétaires fussent obligés d'affermer en détail toutes leurs terres, voilà ce qu'il demandait, et ce qu'il essayait de faire dans ses propriétés. Il était véritablement philosophe, et il s'occupait même de sciences. Ses deux auteurs favoris étaient Montaigne et Jean-Jacques Rousseau. Il annotait leurs ouvrages, qui ne le quittaient point; il y trouvait les inscriptions qu'il gravait ensuite dans ses jardins, et il s'efforçait d'appliquer dans sa vie privée les principes patriarcaux qu'il aimait dans Jean-Jacques. Il avait quatre fils : Stanislas, vicomte d'Ermenonville, Louis, marquis de Brégy, qui sera député sous la Restauration et la monarchie de Juillet, Alexandre, qui sera général et grand veneur de Louis XVIII, Amable, et deux filles. Tous ces enfants sont élevés, instruits, habillés comme le fut *Emile*, et la société qui vit à Ermenonville passe ses jours dans la plus rustique et naturelle simplicité. Cette simplicité devait ravir Jean-Jacques.



Maison où est mort J.-J. Rousseau, à Ermenonville. (D'après une estampe de C. Motte.)



Sur le point de mourir, Jean-Jacques Rousseau prie Thérèse Levasseur d'ouvrir la fenêtre pour qu'il puisse admirer la nature une dernière fois. (D'après la gravure de Moreau le Jeune.)

Ce fut vers 1775 ou 1776 que le marquis de Girardin fit sa connaissance par l'intermédiaire d'amis communs. Jean-Jacques était alors plus misanthrope que jamais, et il se trouvait dans une situation difficile. Girardin lui offrit l'hospitalité à Ermenonville; et, sur le conseil de son médecin, Le Bègue de Presle, il accepta. Il vint à Ermenonville, et, dès qu'il « se vit dans la forêt qui descend jusques au pied de la maison, sa joie fut si grande, qu'il ne fut pas possible de le retenir en voiture ». Rousseau s'installa, et Thérèse le rejoignit. Dès lors, il se mit à explorer le pays, courant la campagne et les bois, s'asseyant au bord des étangs et des sources, pour donner à manger aux poissons et aux oiseaux. Vivant simplement et rustiquement, il croyait retrouver là les jardins de Julie. Sa passion pour la botanique a de quoi se satisfaire. Le plus jeune des enfants de Girardin, Amable, dont l'âme est sauvage et passionnée, le guide. Il l'appelle son « petit gouverneur ». Tous deux, chaque jour, battent les champs et les bois. Jean-Jacques redevient joyeux, d'une claire gaieté d'enfant. « La solitude des forêts, le murmure mélodieux des eaux, le calme enchanteur qui règne dans les bois, le plongèrent dans une douce mélancolie. Bientôt, les malheurs qu'il dut à sa célébrité s'effacèrent de son imagination; il ne se ressouvint plus que du temps heureux ou Mme de Warens était le seul objet qui remplissait son cœur. »

Il se plaisait dans la compagnie de la famille Girardin et dans celle des gens du monde qui étaient reçus au château. Il aimait la société du village. Il y était populaire. Il se mêlait aux jeux des villageois. Il intercédait en leur faveur auprès du seigneur. Il était heureux; et il devait ainsi finir sa vie dans le calme. La mort allait venir le surprendre brusquement, à la fois, et doucement. Il n'est point besoin de parler de suicide. Quelques instants avant sa

mort, il disait à Thérèse : « Ma bonne amie, ouvrez la croisée; l'air est si pur et serein ! que je voie encore une fois le soleil ! Il me semble que je vois les cieux ouverts. Ma bonne amie, ne voyez-vous pas Dieu qui m'attend dans les bras de sa miséricorde ! Je lui ai toujours demandé de finir ma vie sans douleurs, sans voir le médecin et le chirurgien, il m'a exaucé. Je vais me joindre à lui dans le sein de la béatitude où les hommes ne m'iront pas chercher. » Il mourut doucement, le 2 juillet 1778, vers dix heures du matin. Le rapport des médecins concluait qu'il était mort d'une attaque d'apoplexie séreuse. Houdon prit l'empreinte de son visage. Le corps fut embaumé, et enseveli, à minuit, dans l'île des Peupliers. Un simple tombeau, surmonté d'une urne, fut bâti, à chaux et à sable; et l'on y mit comme épitaphe : *Ici repose l'homme de la Nature et de la Vérité*.



Tombeau de J.-J. Rousseau, dans l'île des Peupliers, à Ermenonville. (Gravure de Moreau le Jeune.)

René de Girardin s'occupa alors de la veuve du grand homme. Il est inutile de beaucoup insister. On sait de quelle façon Thérèse Levasseur fut reconnaissante au marquis des 7.000 francs de rente qu'elle lui devait et comment elle garda le souvenir du grand homme qui avait été son compagnon de vie. Un valet, John Bally, lui plut, et son argent plut au valet. Ils vécurent ensemble, et le marquis les mit à la porte. Ils s'installèrent au Plessis-Belleville, à une heure et demie d'Ermenonville. Après avoir gaspillé ses revenus avec John, Thérèse ne devait pas manquer de se souvenir de son premier mari pour attendrir, avec ce souvenir, les âmes sensibles. Elle ne devait pas manquer de vilipender René de Girardin, et l'on devait la voir à la barre de l'Assemblée nationale : « Ils ne sont plus les temps des privilèges et des droits injustes où Girardin parla de s'approprier les restes inappréciables de ce grand homme... »

Cependant, aussitôt après la mort de Rousseau, les journaux, les estampes, les gravures faisaient connaître son tombeau ; et ce tombeau devenait un lieu de pèlerinage. Le roi y vient le 14 juin 1780 et, en 1783, on y voit le roi de Suède, Gustave III. Les grands seigneurs et les femmes y viennent faire leurs dévotions. Un véritable culte se célèbre. On revit sous ces arbres les douleurs et le désespoir de Saint-Preux : « La Nature y paraît attristée et communique sa douleur au pèlerin. » On se montre les reliques du maître. L'un de ses disciples s'écrie : « L'île de Jean-Jacques me tourmente ; le sommeil fuit de ma paupière. Je suis agité comme la prêtresse d'Apollon, à l'approche du dieu. » Et ailleurs : « A peine le batelier a-t-il atteint les bords, je saute dans cette île heureuse, je me jette à genoux ; je m'approche avec respect du monument. J'applique ma bouche sur la pierre froide et je la baise à plusieurs reprises. » On jette des fleurs sur la tombe ; et l'on se sent « plus avancé dans les sentiers de la vertu ».

Ainsi Ermenonville acquiert une renommée universelle ; et, pendant ce temps, « M. de Girardin fait de la musique, dessine, écrit et se promène ». Il mène la vie qui plaisait à Jean-Jacques. Des poètes, des peintres, des littérateurs sont ses hôtes, mais les savants et les philosophes l'enchantent surtout. Il se plaisait aux expériences scientifiques. Est-ce pour cela qu'on l'accusa de réunir des francs-maçons chez lui ? Quand la Révolution éclata, son âme s'emplit d'espoir et d'inquiétude. Il connaissait Sieyès, Mirabeau, Vergniaud. Il rêvait le règne de la raison et de la justice parmi les hommes. Il publia deux discours où il précisait son idéal politique, qui était celui de Rousseau. Applaudi d'abord, il était bientôt, en quelque sorte, dépassé par ses contemporains, et il s'enfermait à Ermenonville. On ne l'y laissa pas tranquille. Suspect, il voyait ses enfants emprisonnés, ses bocages saccagés. Lui-même était arrêté. Il ne devait être libéré qu'après le 9-Thermidor.

Il était découragé. Il se retira en Seine-et-Oise, à Vernouillet, près de Triel. Il devait y passer plus de dix ans dans la retraite, lisant et méditant. C'est là qu'il mourait le 20 septembre 1808, et qu'il était enseveli. Grand seigneur, intelligent et artiste, idéologue passionné, il avait trop vécu, puisqu'il avait assisté à la destruction de ses jardins, à la ruine de ses idées, mais son nom mérite d'être retenu. Il fut le créateur et le maître d'Ermenonville, et Ermenonville, n'est-ce point un beau nom dans nos mémoires? — JACQUES BOMPARD.

***Detaille** (Jean-Baptiste-*Edouard*), peintre français, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Paris le 5 octobre 1848. — Il est mort dans la même ville le 23 décembre 1912. Edouard Detaille, qui vient d'être soudainement emporté, encore en plein travail, par une crise cardiaque, occupait dans l'art français une place éminente et spéciale : après ses maîtres et ses émules disparus, Meissonier, Protais, de Neuville, il y était aujourd'hui le représentant le plus vigoureux et le plus personnel de la peinture militaire. On pourrait dire aussi le plus complet. Rien de ce qui touche à l'armée ne lui est resté étranger : depuis le pittoresque des uniformes, les gestes et les attitudes familières du soldat, jusqu'aux plus nobles sentiments d'abnégation, de sacrifice ou de gloire qu'évoque l'idée de la guerre, aucun des aspects si divers de la vie militaire n'est absent de son œuvre exceptionnellement riche, très heureusement variée, et où les pages maîtresses, aujourd'hui sanctionnées par une popularité du meilleur aloi, ne sont pas rares.

La carrière artistique de Detaille fut certainement une des plus heureuses que jamais peintre ait connues. Il trouva sa voie presque du premier coup, et, à moins de trente ans, fut célèbre sans effort. Il appartenait à une famille bourgeoise fort aisée. Son grand-père paternel, fournisseur aux armées de Napoléon Ier, avait assuré le fameux transport en poste de la garde impériale de Paris à Boulogne, au moment ou l'Empereur méditait une descente en Angleterre. L'enfance d'Edouard Detaille, dans une maison où fréquentaient de nombreux officiers, et aussi Horace Vernet, fut sans doute bercée de récits épiques. Surtout, sa vocation, qu'il affirma de très bonne heure, au cours de ses études au lycée Bonaparte, ne fut pas contrariée. Il eût désiré entrer à l'Ecole des beaux-arts. Mais le peintre Meissonier, à qui il était venu demander une lettre de recommandation pour Cabanel, fut frappé de la maturité et de la maîtrise déjà réelle de ses croquis, et il aima mieux le garder dans son atelier. Detaille devait conserver toute sa vie le goût du travail patient, précis et minutieux que lui enseigna son illustre maître. En 1867, sa première toile paraissait au Salon : *un Intérieur de l'atelier de Meissonier à Passy*. L'année suivante, son premier tableau militaire : *Halte de tambours*, était apprécié par la critique. On a raconté qu'il fut acheté par un des modèles de Meissonier, qui n'était point trop mauvais juge, et immédiatement le revendit, avec un honnête bénéfice, à la princesse Mathilde. En 1869, *le Repos pendant la manœuvre* eut l'honneur d'une médaille au Salon et d'un article enthousiaste de Théophile Gautier ; une nouvelle médaille fut accordée, en 1870, à *la Charge des gardes d'honneur contre les cosaques*. C'est d'ailleurs le moment où le peintre sacrifie à la manière élégante et minutieuse de Meissonier, avec *la Lecture du journal au Luxembourg, une Revue à Longchamps en 1869* et quelques petites scènes de genre dans le goût du XVIIIe siècle, à la vérité très habilement traitées. Mais la guerre franco-allemande devait bientôt définitivement orienter Detaille vers la peinture militaire et donner à son talent la largeur et la gravité qui lui manquaient encore.

Il prit part très brillamment à la campagne, d'abord à l'état-major du général Pajol, puis, artiste et soldat tout à la fois, engagé volontaire dans un régiment de mobiles qui se battit sous Paris, à Châtillon et à Villejuif. Il put assister, le crayon à la main, aux engagements de Champigny, de Villiers, de Buzenval. La campagne finie, c'est avec le propre souvenir de ses visions tragiques qu'il devait commencer cette série d'œuvres émouvantes, autant que précises et véridiques, qui ont véritablement fondé sa gloire : *un Coup de mitrailleuse* (1872), *les Vainqueurs* (1872), que l'administration des beaux-arts fit retirer du Salon pour ne pas froisser l'amour-propre germanique (le sujet représentait un soldat allemand emportant des objets volés pendant la campagne); *En retraite* (1873), œuvre sobre, très réussie (une batterie amène ses avant-trains, sous la neige, protégée par une ligne de tirailleurs); *la Charge du 9e cuirassiers à Morsbronn*; *En reconnaissance* (1876); le populaire *Salut aux blessés* (1877), modifié, cette fois encore, à la demande du gouvernement. En 1879, fut exposée *la Défense de Champigny par la division Faron*. C'est une des meilleures compositions de Detaille : l'ensemble est large, mouvementé, très expressif; les figures, dont beaucoup sont des portraits, sont traitées avec une vigueur et une précision dignes de Meissonier. Le couronnement de cette partie de l'œuvre de Detaille fut l'exécution, avec Alphonse de Neuville, des magnifiques panoramas de Champigny, dont il a peint toute la partie est (de Villiers à Champigny), et de Rezonville (1883), que tout Paris vint visiter.



Edouard Detaille. (Phot. Gerschel.)

Mais, après la défaite, venait l'espoir de la revanche, que Detaille, devenu officier de réserve de chasseurs en 1876, partagea avec tout le pays, et qu'il s'efforça bientôt de traduire. Ce furent : *le Régiment qui passe* (1875), *la Distribution des drapeaux*, que l'artiste détruisit plus tard, parce qu'il n'en était pas satisfait; *Souvenirs des grandes manœuvres; Arrivée à l'étape* (1877); *le Maréchal Canrobert et le Général Lebrun aux manœuvres du 3e corps* (1878); etc. Mais nulle part l'artiste ne devait exprimer sa confiance dans l'armée nouvelle avec plus de précision et de poésie tout à la fois que dans *le Rêve* (1888), aujourd'hui au Luxembourg : vision fougueuse de gloire passant au-dessus du régiment endormi. Elle lui valut la médaille d'honneur au Salon.

La manière de Detaille devait par la suite s'élargir encore, surtout par le choix des sujets. Après *En batterie* (1890), où se détache une magnifique silhouette d'officier de la garde impériale, le peintre



La Défense de Champigny par la division Faron, tableau d'Edouard Detaille. — Phot. Braun.

semble surtout rechercher l'effet décoratif ou symbolique. Inspirées par des souvenirs historiques ou des événements récents, les grandes toiles se succèdent : *la Sortie de la garnison de Huningue* (1894, au Luxembourg); *les Victimes du devoir* (Hôtel de Ville), où l'artiste exalte le dévouement des sapeurs-pompiers de Paris (des portraits très réussis, au premier plan, rehaussent une scène émouvante, où la confusion même est voulue); *les Funérailles de Pasteur* (1897); *Châlons, 9 octobre 1896* (1898); *le Maréchal Masséna* (1901); *les Enrôlements volontaires de 1792; la Réception des troupes revenant de Pologne* (1807), panneaux exécutés pour l'Hôtel de Ville; *la Chevauchée de la Gloire* (pour l'abside du Panthéon); *le Chant du départ* (1908), etc. Les plus appréciées de ses dernières œuvres ont été *les Funérailles du maréchal Damrémont devant la brèche de Constantine* et *la Journée du 29 juillet* (1910).

Ce ne sont là, d'ailleurs, que les pages essentielles de la production de Detaille. Il faudrait y ajouter, pour se rendre compte de l'importance et de la fécondité de son labeur, un très grand nombre d'études, d'illustrations pour divers ouvrages militaires (*les Grandes Manœuvres*, du major Hoff, *l'Armée française*, de J. Richard); de portraits (le prince d'Arenberg, M. Raimbeau, le colonel Corot, etc.), et surtout de croquis d'aquarelles fort remarquables rapportées de ses voyages, soit en Afrique à la suite de la brigade Vincendon pendant l'expédition de Tunisie (*Port de Bizerte, Spahis et gendarmes maures*, etc.), soit en Autriche, en Angleterre ou en Russie; une des plus considérables est l'aquarelle commémorative de *la Revue de Châlons*; en 1896.

Aucun honneur officiel n'a manqué à Edouard Detaille : il obtint la médaille d'honneur au Salon de 1888, entra en 1892 à l'Académie des beaux-arts en remplacement de Müller, présida, de 1895 à 1898, la Société des artistes français, et fut fait, en 1910, grand officier de la Légion d'honneur. D'illustres amitiés rendirent justice à ses qualités de galant homme, autant qu'à son mérite d'artiste. Il fut l'hôte, en Angleterre, du prince de Galles, plus tard Edouard VII (sa vaste toile : *LL. AA. RR. le prince de Galles et le duc de Connaught* orne le palais de Windsor), et, en Russie, du tsar Alexandre III, pour lequel il peignit : *S. A. I. Nicolas Alexandrovitch, grand-duc héritier, à la tête du régiment des hussards de la garde*...

En tant que peintre, son œuvre, toujours digne d'estime par la parfaite probité d'artiste qu'il y a mise, présente quelques qualités éminentes. E. Detaille n'a pas l'émotion de Protais, ni, en général, le mouvement — on a dit le diable-au-corps — de son émule de Neuville. Mais, moins vigoureux peut-être qu'eux dans la peinture du combat, il leur reste supérieur par son interprétation rigoureuse du soldat, dont le costume et les attitudes n'ont pas de secrets pour lui. Edouard Detaille, dont l'apparence et l'allure étaient celles d'un officier en civil, s'intéressait passionnément au décor de la vie de l'armée. Curieux de tous les souvenirs militaires, patriote ardent sans chauvinisme et l'un des fondateurs de la *Sabretache*, il possédait une très riche collection d'armes et d'uniformes d'autrefois; et ses toiles, par leur précision, sont, pour l'historien, des documents très intéressants à étudier dans leurs détails, où rien n'est laissé au hasard. Ce souci de la vérité extérieure restera, avec la sûreté véritablement remarquable de son dessin, le mérite principal de l'œuvre de Detaille. Particulièrement sensible dans les premières toiles de l'artiste, il se retrouve au même degré dans toutes ses compositions postérieures, de plus grand modèle; celles-ci, souvent discutables sous le rapport de la couleur, qui manque d'éclat, sont toujours d'admirables illustrations.

E. Detaille, par son testament, n'a pas voulu que les collections qu'il avait réunies fussent perdues pour le public. Il a légué son hôtel, en même temps que les fonds nécessaires pour le remanier, à la Société de l'histoire du costume, chargée d'y faire aménager des grandes salles d'exposition : au rez-de-chaussée pour les costumes militaires, au premier étage pour les œuvres personnelles du peintre, dont aucune (sauf quelques esquisses trop sommaires) ne pourra être distraite. — J.-M. DELISLE.

Dupuis (Jean), explorateur français, né à Saint-Just-la-Pendue (Loire) le 8 décembre 1829, mort à Monaco le 28 novembre 1912. Fils d'un agriculteur, agriculteur lui-même, il se lança dans le commerce lointain où il pensait trouver de plus grandes chances de fortune et vers lequel l'entraînaient son goût pour les voyages et son caractère hardi. S'étant rendu en Egypte en 1858, il entreprit de fonder un grand entrepôt à Ismaïlia, sur le canal de Suez; mais le passage du général Cousin de Montauban et de son état-major, qui se rendaient en Extrême-Orient, vint donner une direction nouvelle à ses projets. Il se laissa tenter par l'attrait d'un voyage en Chine, et se rendit à Hong-Kong, puis à Chang-Haï. Il put accompagner à Pékin le corps expéditionnaire, et il se trouvait dans cette ville les 25 et 26 octobre 1860, au moment de la signature des traités. Cependant, Dupuis avait décidé de revenir en Egypte, quand, arrivé à Chang-Haï, il fit la rencontre d'Eugène Simon, ancien consul de France en Chine, alors chargé d'une mission agricole dans ce pays. Celui-ci le détourna de son projet de retour en Egypte et le décida à remonter le fleuve Bleu avec lui. Le voyage fut facilité par une expédition organisée par la marine anglaise et dont l'objet était de préparer la mise à exécution des clauses du traité qui ouvraient le fleuve Bleu au commerce : les deux Français furent admis à prendre place sur l'un des navires anglais, le *Cooper*, à bord duquel se trouvait une mission dont l'objet spécial était de rechercher des routes permettant de créer des débouchés commerciaux entre la Chine et les Indes anglaises.



Jean Dupuis.

Arrivés le 11 mars 1861 à Hankéou avec l'escadre anglaise, Dupuis et son compagnon s'y fixèrent, tandis que la mission anglaise remontait le fleuve; arrêtée par les insurrections, celle-ci ne put dépasser les frontières du Sé-tchouen et revint à Hankéou. Les deux Français songèrent dès lors à reprendre au profit de la Cochinchine une tentative analogue à celle des Anglais vers les Indes. Eugène Simon sollicita, dès 1861, du gouvernement l'autorisation de faire avec Dupuis une tentative en ce sens; il suffisait, disait-il, « de gagner par le Koueï-tchéou et le Yunnan un des fleuves qui descendent vers la mer ».

En 1863, Eugène Simon envoya au ministre de l'agriculture un mémoire documenté sur ce projet. Toutefois, n'ayant reçu aucune réponse, il dut renoncer à la réalisation de son projet; mais Dupuis, qui s'était fixé à Hankéou, avait fait de ce projet l'objectif de ses efforts.

Une circonstance vint lui fournir l'occasion qu'il cherchait : ce fut la commande qui lui fut faite par le vice-roi du Yunnan des armes dont il avait besoin pour réprimer une révolte de musulmans. Ayant acquis auprès des mandarins une très grande influence, il résolut de la faire servir dans ce but, et rêva de faire accepter par eux l'idée « de créer une voie de communication entre notre colonie de la Cochinchine et le sud-ouest du Céleste-Empire ». Il allait partir à la recherche de cette voie quand, en juin 1868, passa à Hankéou la commission du Mékong, commandée par Francis Garnier depuis la mort de Doudart de Lagrée, qui en avait été d'abord le chef.

Francis Garnier avait précisément fait, au mois de novembre précédent, en se séparant du reste de l'expédition, une excursion sur le Ho-ti-Kiang, affluent du Song-Coï, qui n'est autre que le fleuve Rouge, et l'avait descendu non sans peine sur une distance de 40 milles; mais il avait appris qu'il devenait pratiquement navigable à partir de Man-Hao jusqu'où montaient les marchands chinois et, d'après tous les renseignements rapportés, la commission avait pu admettre que ce cours d'eau devait être la voie commerciale cherchée entre la Cochinchine et la Chine.

Ces informations ne purent qu'encourager Dupuis dans la poursuite de ses projets. Une voie étant indiquée comme pouvant être la meilleure, ce fut celle-là qu'il se proposa d'atteindre. Il effectua en 1868-1869 un premier voyage d'Hankéou au Yunnan, mais sans pouvoir dépasser la capitale à cause de l'état de trouble de la contrée. Laissant de nouveau Hankéou en septembre 1870 pour rechercher un passage à travers le sud-est de la Chine jusqu'à la mer, il put enfin, en 1871, atteindre le fleuve du Tonkin, comme on appelait alors le fleuve Rouge; il le descendit jusqu'aux avant-postes annamites de Kouen-Ce, entre Laokay et Son-Tay, et il reconnut sa navigabilité. Ainsi se trouvait réalisé le rêve que Dupuis avait formé, depuis 1861, de tracer une route au commerce entre la Chine et la Cochinchine; il avait eu le mérite de démontrer directement, en la parcourant, que la route la meilleure, pressentie par Francis Garnier, devait bien être celle du fleuve Rouge et du golfe du Tonkin. Il a donné le récit de cette exploration dans le *Bulletin de la Société de géographie* (juillet 1877, p. 5-57; août 1877, p. 151-185).

Les mandarins du Yunnan accueillirent avec joie la nouvelle de la découverte de Dupuis et lui donnèrent, de leur propre autorité, avec tous les pouvoirs nécessaires, la mission de s'entendre en leur nom avec le gouvernement annamite et d'organiser une expédition destinée à assurer la libre circulation du fleuve contre les bandits qui en occupaient les rives et les pirates de la côte.

Dupuis, voulant faire tourner ses projets au profit des intérêts de la France, se rendit à Paris dès 1872 pour les communiquer au gouvernement et solliciter son appui. Mais celui-ci, dans la situation où était alors encore la France, entendit rester neutre, et l'amiral Pothuau, tout en promettant à Dupuis de l'aider officieusement dans la mesure du possible, le laissa agir à ses risques et périls.

Revenu en Chine, Dupuis équipa à ses frais une flottille marchande et, parti de Hong-Kong le 26 octobre 1872, il se rendit au Tonkin. Le gouverneur par intérim de la Cochinchine, le général d'Arbaud, avait envoyé l'aviso le *Bourayne*, commandé par le capitaine de frégate Senez, dans les eaux du Tonkin. Cet officier s'efforça, en négociant avec le commissaire annamite des provinces maritimes, de faire obtenir à Dupuis l'autorisation de la cour de Hué de remonter le fleuve Rouge, mais, la réponse n'étant pas parvenue dans le délai fixé, Dupuis partit, le 4 décembre, avec toute son escadrille, pour Kecho (Hanoï), où il arriva le 22. Avec sa petite troupe de 25 Européens et de 125 Asiatiques, il était à la merci de la population. Ne recevant pas l'autorisation attendue de Hué, il se décida à remonter néanmoins le fleuve Rouge et atteignit, le 20 février 1873, les frontières du Yunnan. Il fut reçu à Yunnan-Sen avec enthousiasme, et les autorités chinoises lui offrirent jusqu'à 10.000 hommes pour assurer la libre circulation du fleuve. Mais Dupuis, ne perdant pas de vue les intérêts de la France et redoutant de voir les Chinois prendre pied dans la province annamite, n'accepta qu'une escorte de 150 hommes et revint à Hanoï, muni de lettres du vice-roi pour les autorités annamites.

Arrivé à Hanoï le 30 avril 1873, il eut à subir une lutte sans relâche contre ces autorités qui, dirigées par le maréchal Nguyen-tri-Phuong, beau-frère du roi, venu exprès de Hué, essayaient d'entraver son œuvre par leurs vexations et leurs menaces. Dupuis qui, avec une incroyable audace, avait su se maintenir dans Hanoï avec sa poignée d'hommes, envoya son second, Ernest Millot, auprès du contre-amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, pour lui faire savoir qu'à part les troupes annamites venues de Hué, toute la population était pour lui et qu'il suffisait de rétablir l'ancienne dynastie des Lê à la place de celle détestée des Nguyen pour que le Tonkin pût être placé sous le protectorat effectif de la France. Mais, loin d'accéder à ces propositions, le contre-amiral Dupré, qui était sollicité par les autorités annamites d'éloigner Dupuis du Tonkin, venait de lui enjoindre de partir; cependant, voulant se réserver d'intervenir à son heure, il lui fit dire d'attendre patiemment et de ne pas brusquer les événements.

Si l'occasion offerte par Dupuis d'acquérir dès ce moment cette possession était perdue pour la France, il n'en est pas moins vrai que, par le succès de son entreprise, il avait ouvert la question du Tonkin et que ce furent ses difficultés avec les mandarins qui amenèrent l'intervention de la France dans le pays et ensuite sa conquête. Le contre-amiral Dupré, qui, malgré les ordres formels reçus du gouvernement, cherchait désormais une occasion d'intervenir, envoya en octobre le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, avec la mission d'examiner le différend entre Dupuis, qui était toujours à Hanoï, et les mandarins, et aussi d'aviser aux moyens d'ouvrir le Tonkin au commerce européen. Fatalement, il se produisit des conflits; la prise de la citadelle de Hanoï par Garnier fut une première main-mise officielle de la France sur le Tonkin. Malheureusement, Francis Garnier fut tué, et un traité signé par Philastre en 1874 marqua un recul dans l'œuvre que Dupuis et lui avaient poursuivie au Tonkin.

Comme conséquence de ce traité, Dupuis dut laisser le Tonkin d'où il était expulsé; sa flottille et ses marchandises furent séquestrées, et il lutta durant toute son existence sans jamais pouvoir obtenir du gouvernement français, pour la perte de sa fortune, les restitutions intégrales qu'il demandait. On lui avait accordé la concession d'une houillère au Tonkin; ce fut une mauvaise affaire, et ce grand Français, qui avait été l'un des premiers artisans de l'action de la France au Tonkin et qui était digne de la reconnaissance du pays, s'achemina vers la ruine au point qu'il acheva ses jours dans une situation précaire.

Dupuis a laissé plusieurs ouvrages, où il retrace toute l'histoire du rôle qu'il a joué au Tonkin et des événements auxquels il a pris part : *l'Ouverture du fleuve Rouge au commerce et les Événements du Tonkin, 1872-1873. Journal de voyage et d'expédition* (1879, in-4°); *les Origines de la question du Tong-Kin* (1896, in-18); *le Tonkin et l'Intervention française* (1898, in-18); *le Tonkin de 1872 à 1886. Histoire et politique* (1910, in-8°). Il a écrit aussi : *la Question du Tong-Kin* (*Revue de géographie*, t. V, 2e sem. 1879). — Gustave REGELSPERGER.

***Gœrgey** (Arthur), général hongrois, né à Toporez, dans le comitat de Zips, le 5 février 1818. — Il est mort à Visegrad le 19 septembre 1912. Le général Gœrgey, qui s'est éteint presque obscurément dans la retraite, à un âge très avancé, laissera dans l'histoire hongroise un nom retentissant au moins autant que discuté, pour avoir été l'acteur principal du drame où sombrèrent, en 1849, les derniers espoirs de l'indépendance nationale. Il appartenait à une famille du nord de la Hongrie, de religion protestante. Il fit au collège évangélique d'Eperjes d'excellentes études et, en 1832, entra à l'École militaire de Tulln, en Autriche, d'où il sortit, à dix-neuf ans, élève officier dans le régiment des gardes du corps hongrois. Cinq ans après, il était lieutenant dans les hussards palatins; mais divers incidents de famille, et notamment le mariage de son père avec une institutrice française, le décidèrent à quitter le service autrichien, au moment même où il allait passer capitaine. Il passa trois ans à Prague, s'adonnant à la chimie, insérant des mémoires très remarqués dans le bulletin de l'Académie des sciences de Vienne : *Dissertation sur les acides solides volatils et gras de l'huile de noix de coco*, etc., et obtenant même un emploi de professeur. Il voyageait en Hongrie pour affaires de famille au mois de mars 1848, lorsque les circonstances, plus encore que ses propres goûts, le poussèrent dans le mouvement révolutionnaire hongrois. Peu sympathique personnellement aux réformes d'ordre parlementaire que rêvaient une partie des libéraux hongrois et, pour tout dire, très peu libéral d'esprit, Gœrgey voyait surtout dans le nouvel ordre de choses un triomphe de la nationalité magyare. Quoi qu'il en soit, il eut dans l'armée nationale, où il avait immédiatement repris du service comme capitaine à la nouvelle de la révolte de Vienne, un avancement particulièrement rapide : en août, il était major, en octobre colonel. Envoyé avec un petit contingent dans l'île de Czepel, derrière Pesth, pour empêcher la jonction du corps de Roth et de celui du ban de Croatie Jellasich, il donna la mesure de son énergie patriotique en faisant juger et pendre le comte Eugène Zichy, convaincu de trahison. Promu général, il manœuvra, avec une très réelle habileté, au milieu des quatre armées autrichiennes qui avaient envahi le nord de la Hongrie, et il parvint à opérer sa retraite au milieu des défilés des Karpathes, tout en couvrant Debreczin, qui était devenu la résidence du gouvernement provisoire hongrois. Toutefois, de graves mésintelligences le séparaient du Comité de défense, et notamment de Kossuth : il était en rivalité avec les autres généraux, en particulier avec Perezel et Dembinski. Il alla jusqu'à se déclarer, dans une proclamation officielle, partisan de la monarchie constitutionnelle et de la domination de l'Autriche. Un moment relevé de son commandement, puis placé en sous-ordre sous Dembinski, il laissa ce dernier perdre la bataille de Kapolna, provoqua, par son influence, sa destitution, et enfin le remplaça définitivement (mars 1849). Ce fut le plus beau moment de sa carrière; sa campagne du printemps lui conquit une des premières réputations militaires : il battit les Autrichiens ou leurs alliés à Hatvan, Isaszeg, Nagy-Serla, et prit Komarom; une offensive hardie pouvait l'amener à Vienne...


A. Gœrgey.

Mais il ne la tenta pas. Il aima mieux se replier sur Bude, dont il entreprit, d'ailleurs avec succès, le siège (mai 1849). Cette faute militaire était immédiatement aggravée par un nouveau conflit politique avec le gouvernement hongrois. La Diète de Debreczin avait proclamé la déchéance des Habsbourg, contrairement à ses préférences une première fois avouées : il n'hésita pas à se rendre, dans les premiers jours de juin, à Debreczin et à négocier, avec certains députés de la minorité, un véritable coup d'État qui réconcilierait la Hongrie et l'Autriche... Mais la popularité que lui avaient value ses victoires était telle que Kossuth lui-même, qui pourtant devinait la défaillance possible du vainqueur de Komarom, dut lui confier le ministère de la guerre, en le suppliant de marcher sur Vienne. Cette fois encore, et bien que la situation militaire des Hongrois fût excellente (juin 1849), Gœrgey refusa, et perdit trois semaines en manœuvres inexplicables. Et, dès l'arrivée des forces russes, les conditions du problème stratégique se trouvaient retournées : les armées hongroises, partout écrasées par le nombre, devant se replier vers l'intérieur.

Gœrgey lui-même finit par revenir dans la vallée de la Theiss, songeant à ce moment à traiter avec les Russes et même à offrir la couronne de Hongrie au duc de Leuchtenberg. Il était trop tard : au commencement d'août, Kossuth, ne pouvant se résigner à signer en personne la capitulation qu'il sentait inévitable et prochaine, se décidait à lui remettre tous les pouvoirs civils et militaires. Enfin, presque complètement cerné à Vilagos, après la défaite successive de tous ses lieutenants, Gœrgey, le 13 août, se rendait avec 20.000 fantassins, 2.000 cavaliers et 120 canons... La Hongrie indépendante avait cessé d'exister.

Gœrgey a été, est-il besoin de le dire, cruellement jugé par ses compatriotes. Retiré à Toporez, il y resta pendant quelques années comme un sujet d'horreur. Les enfants eux-mêmes le poursuivaient dans les rues en le traitant de *Madgyarkak* (le faux Magyar). Jusqu'en 1867, il vécut d'un modeste emploi de chimiste dans une manufacture, puis obtint une place dans une Compagnie de chemins de fer. Il avait publié, en 1852, à Leipzig, une relation en deux volumes de son rôle militaire et politique : *Ma vie et mon œuvre en Hongrie en 1848 et en 1849*. Il est mort oublié — et méprisé sans doute — dans les mémoires hongroises.

Fut-il réellement, et au sens concret du mot, un traître? Problème grave, et qu'on hésite à trancher par l'affirmative. Le soldat reste hors de discussion. Gœrgey comptera certainement parmi les meilleurs généraux de son siècle. La situation de son armée, à Vilagos, était absolument désespérée, et, quand il prétend qu'il l'a sauvée d'un massacre inévitable, il a très probablement raison. En tant qu'homme politique, il convient de remarquer qu'il n'a jamais caché ses idées, favorables à une entente pacifique avec l'Autriche. Ni Kossuth, ni aucun des patriotes hongrois du gouvernement provisoire n'ignoraient que le général dont ils se servaient avait de la révolution à faire une conception très différente de la leur. Ils ne l'employèrent d'ailleurs que sous la pression de l'opinion, qu'enthousiasmaient les victoires de Gœrgey. L'erreur capitale de celui-ci — et elle entame fortement son caractère — est de n'avoir pas voulu être uniquement soldat, mais bien réaliser, malgré ses chefs légaux, une œuvre personnelle et d'ailleurs, en son fond, très discutable, d'union avec les Habsbourg. Ses ménagements envers Vienne, son inaction au moment où il eût pu abattre militairement l'Autriche, n'ont pas d'autre cause que ses propres préférences politiques. Celles-ci ont conduit le très remarquable soldat qu'il était à un des désastres les plus lamentables de l'histoire militaire; et son nom paraît s'encadrer ainsi assez naturellement entre ceux de Dumouriez et de Bazaine. — H. TRÉVISE.

***hydrogène** n. m. — ENCYCL. *Production industrielle de l'hydrogène.* Les progrès réalisés, durant ces dernières années, en aéronautique, les nouvelles préparations d'engrais azotés grâce à la formation synthétique de l'ammoniaque, les nombreuses applications industrielles (coupage des métaux, lumière oxhydrique, etc.) ont conduit de nombreux ingénieurs à rechercher les moyens de produire économiquement de grandes quantités d'hydrogène.

Selon les usages auxquels ce gaz est destiné, la pureté est plus ou moins nécessaire; d'après ce critérium, les procédés de fabrication se classent en deux groupes : ceux qui donnent un fluide aussi pur que possible pour les besoins des aéronautes dans des conditions de rapidité particulière, les autres qui produisent un gaz parfois aussi pur, mais moins coûteux, utilisable pour certains travaux industriels.

I. *Hydrogène aéronautique.* — Les ballons, ces bulles de gaz en liberté dans l'espace, ont d'autant plus de force ascensionnelle que le fluide qui les gonfle a une densité plus faible. Le poids d'air déplacé étant de 1.293 grammes par mètre cube à 0° C.

et sous 760 mm. de pression, une force ascensionnelle capable d'enlever un poids de 1.293 grammes sera le maximum à atteindre: le vide seul la réaliserait. L'hydrogène rigoureusement pur pesant 89 gr. 88 par mètre cube donne 1.203 grammes, ce qui est presque parfait. En réalité, les gaz en usage courant sont toujours souillés de quelques traces d'humidité ou d'autres gaz plus denses; la force ascensionnelle ne dépasse guère 1.190; en outre, ils doivent être inoffensifs pour les hommes et les étoffes, ne devant contenir ni arsenic, ni antimoine, ni soufre.

L'hydrogène présente sur le gaz d'éclairage, dont la force ascensionnelle est comprise entre 640 et 830 grammes, une puissance double; ceci permet, étant donné un poids déterminé à enlever, d'utiliser une nef deux fois plus petite.

Historique. — Au début, les ballons étaient gonflés à l'air chaud, mais ce moyen économique fut vite abandonné pour les dangers auxquels il exposait; le premier départ d'un aérostat gonflé au gaz hydrogène eut lieu, le 7 août 1783, au Champ de Mars de Paris. Pour fournir le gaz nécessaire à ce ballon de 40 mètres cubes, le physicien Charles construisit un appareil à débit important en utilisant la réaction de l'acide sulfurique sur le fer:



SO^4H^2 (Acide sulfurique) + Fe (Fer) = SO^4Fe (Sulfate de fer) + H^2 (Hydrogène),

Cette réaction ne s'accomplissant qu'en présence d'eau, tant pour constituer du sulfate de fer hydraté $SO^4Fe, 7H^2O$, que pour dissoudre ce sel, 28 kilogrammes de fer exigent 49 kilogrammes d'acide sulfurique et environ 200 kilogrammes d'eau pour produire 11m³,2 d'hydrogène pesant 1 kilogramme. Pour mettre en œuvre cette grande quantité de réactifs, la tournure de fer était placée dans une série de futailles, puis arrosée par l'acide étendu d'eau; le gaz dégagé était collecté au travers d'un laveur à eau placé au milieu des barriques disposées en cercle. L'opération allait plutôt mal; car, tumultueux au début, le torrent gazeux peu à peu s'arrêtait bien avant que l'acide eût épuisé sa force, le colmatage des tournures par les dépôts salins entravait rapidement l'attaque; il fallait compter dans ce procédé, dit *des tonneaux*, qu'une futaille de 700 litres tenant 200 kilogrammes de fer donnait en 3 heures environ 12m³,500; au bout de ce temps, le dégagement devenant presque insignifiant. Ce procédé, avec quelques légères modifications, fut cependant suivi jusqu'en 1875.

Sous la Révolution, les premières ascensions des aérostats militaires sous la direction de Condé et de Coutelle avaient lieu avec l'hydrogène préparé par une méthode différente. L'interdiction d'user du soufre, pour un autre usage que celui des poudreries, ayant supprimé la fabrication de l'acide sulfurique, Coutelle utilisa une réaction alors toute nouvelle, découverte par Lavoisier, l'action du fer au rouge sur la vapeur d'eau:



$4H^2O$ (Eau) + $3Fe$ (Fer) = Fe^3O^4 (Oxyde de fer) + $4H^2$ (Hydrogène).

La mise en pratique de cette réaction exigeait la construction d'un fourneau maçonné pour contenir des tubes remplis de rognures de fer, au travers desquels on lançait un jet de vapeur d'eau. Les manœuvres étaient excessivement pénibles pour les aérostiers; ceux-ci devaient assurer une surveillance incessante, durant plus de 30 heures, pour gonfler un petit sphérique de 450 mètres cubes; aussi, dès le libre usage du soufre, le procédé Coutelle fut-il abandonné; la méthode des tonneaux, puis ensuite les gonflements au gaz d'éclairage furent seuls utilisés.

Déjà, en 1867, H. Giffard, puis, en 1872, Dupuy de Lôme avaient perfectionné l'invention de Charles en divisant les tonneaux en deux batteries fonctionnant simultanément; une batterie étant en réaction durant le nettoyage de l'autre, l'acide agissant toujours sur du métal propre, le nettoyage ayant lieu dès le ralentissement de l'action de l'acide, le débit était plus régulier, l'acide mieux utilisé; la durée du travail, par contre, était augmentée. Avec deux groupes de 40 tonneaux chacun, Dupuy de Lôme gonfla son dirigeable de 3.500 mètres cubes en 21 heures (1872).

En 1875, Renard trouva une meilleure solution



Voiture à hydrolithe (système Jaubert), vue avant, poids en ordre de marche, 2.400 kilog.; capacité de production, 1.500 m. c. à l'heure (voiture militaire, construite par l'Etablissement de Chalais).

par application de la circulation des liquides acides sur le fer; l'avantage des appareils basés sur ce principe consistait en une diminution considérable du volume des appareils (réduction au dixième), en une grande facilité des manœuvres avec une régularité parfaite dans le dégagement, la vitesse de celui-ci était en même temps augmentée: un appareil cubant 5 mètres cubes pouvait fournir 600 à 800 mètres cubes par jour.

Dans l'appareil Renard, un grand récipient de tôle plombée est rempli aux trois quarts de tournure de fer; l'eau acidulée (à 10 pour 100 d'acide sulfurique concentré) préparée à l'avance pénètre par la base, attaquant le fer en s'élevant pour gagner un trop-plein par où elle s'écoule en ne contenant plus que des traces d'acidité. Le gaz produit s'échappe par la partie supérieure; mais, chaud et saturé d'humidité, il faut le laver à l'eau pour le refroidir et lui enlever ses impuretés; au besoin, avant de gagner la manche du ballon, on le dessèche sur de la chaux ou du chlorure de calcium.

Le même principe fut appliqué à deux installations importantes: l'une par Giffard en 1878 pour fabriquer les 25.000 mètres cubes du ballon captif du Carrousel, l'autre en 1882 par G. Tissandier, pour préparer son aérostat dirigeable. L'appareil Tissandier comprenait quatre générateurs de gaz, formés chacun de huit tuyaux en grès de 0m,45 de diamètre sur 0m,76 de hauteur. Ces colonnes de six mètres, placées verticalement, chargées de 1.000 kilogrammes de fer, étaient disposées de telle façon que l'acide pénétrant par la partie inférieure s'éliminait à mi-hauteur; le fer placé à la partie supérieure de la colonne formant réserve descendait peu à peu pour remplacer le métal dissous. Un appareil à quatre générateurs produisait 300 mètres cubes à l'heure; la marche étant continue, chaque tube par son indépendance pouvait être nettoyé, sans arrêter la marche des autres.

Jusqu'à ce jour, toutes ces installations étaient fixes et installées dans le voisinage des parcs; le faible volume des appareils réalisés d'après le principe de la circulation allait permettre de construire des générateurs assez légers pour être véhiculés à la suite des armées. Dès 1878, nous possédions des équipages militaires de ce type: les principaux modèles dus à Renard (armée française), Yon (armées italienne et russe), La Chambre, Surcouf, etc., ont été utilisés dans diverses expéditions; les voitures pesant environ 2.600 kilogrammes portent sur une plate-forme toute une petite usine, une pompe assure la circulation du liquide acide; le débit, généralement de 120 à 150 mètres cubes à l'heure, atteint même jusqu'à 300 mètres cubes avec la voiture Renard; dans ce dernier modèle, le fer est remplacé par du zinc grenaillé, plus rapidement attaqué.

L'hydrogène, ainsi produit, n'est pas pur; il contient de l'arsenic et a été cause de nombreux accidents mortels. Le transport d'acide sulfurique présente une foule d'inconvénients; aussi, dès ce moment, d'autres procédés furent mis en étude. En 1879, Renard, chef du parc militaire de Chalais-Meudon, technicien que nous retrouvons à la recherche de tous les perfectionnements de cette branche de l'aéronautique, essayait une voiture génératrice, dans laquelle on calcinait une substance dite *gazéine*, mélange de glycérine et de soude, la décomposition de la matière organique engendrant un abondant dégagement d'hydrogène; en même temps, ce savant officier étudiait les moyens de rendre pratique l'électrolyse de l'eau.

Le courant électrique décompose l'eau en ses éléments gazeux, l'oxygène se rendant au pôle positif, l'hydrogène très pur pouvant se recueillir au pôle négatif; l'opération ne réussit qu'avec une eau rendue conductrice généralement par addition d'acide. En pratique, pour rendre cette électrolyse économique, il fallait travailler avec des métaux usuels: c'était l'élimination des liquides acides et



Gonflement d'un dirigeable par l'appareil à silicium de la Compagnie générale d'électricité de Creil (procédé Schuckert). Débit 120 m. c. à l'heure.

des coûteuses électrodes de platine. Renard, à l'aide de diaphragmes poreux, trouva le moyen de rapprocher fortement les électrodes et put ainsi employer avec des eaux alcalines, bien que faiblement conductrices, des anodes de fer. Depuis, divers électrolyseurs (Schuckert, Garuti) ont été établis en vue d'augmenter les débits; car, si l'hydrogène est pur, sa production est faible; le grand modèle de Renard ayant 4 mètres de hauteur exige 365 ampères pour fournir seulement 158 litres à l'heure. Cet inconvénient est relatif pour une installation fixe, le gaz pouvant être emmagasiné sous pression dans des tubes métalliques, puis expédié aux lieux d'utilisation.

Les cylindres employés sont en acier, ils contiennent 7 mètres cubes de gaz comprimés sous 130 à 150 atmosphères; pour les usages militaires, des voitures spécialement aménagées peuvent suivre en campagne les parcs à ballons et assurer les ravitaillements; chaque ballon perdant journellement une partie de son gaz, on évalue à 15 pour 100 de son volume la consommation journalière d'un dirigeable en service. Or, sur une voiture de 2.500 kilogrammes portant 150 mètres cubes de gaz, les tubes pèsent près de 200 fois le poids du gaz contenu; aussi les transports, aisés pour les petits captifs d'observations, deviennent-il rapidement difficiles avec nos dirigeables actuels de 8.000 à 12.000 mètres cubes. Une seule unité demande 60 voitures militaires ou la manipulation de plus de 1.500 tubes commerciaux! La nécessité de produire de grandes masses gazeuses très rapidement avec un poids minimum de réactifs devait conduire aux nouvelles méthodes actuellement en usage.

Méthodes nouvelles. — Les progrès de l'industrie chimique, grâce au four électrique, allaient mettre à la disposition des chimistes plusieurs substances, hier encore inconnues ou de prix inabordable : tels étaient le silicium, le calcium, etc., aujourd'hui d'usage courant. Parmi les éléments susceptibles de décomposer l'eau en dégageant l'hydrogène, les plus avantageux sont ceux qui donnent, question de prix à part, la plus grande quantité de gaz en dégageant le moins de chaleur. Le tableau ci-contre résume ces propriétés.

NOM DU RÉACTIF	HYDROGÈNE dégagé en litres par kg de l'élément.	CHALEUR dégagée par chaque mètre cube.	ACTION SUR L'EAU
	litres	calories	
Bore	3.016	4.095	Elément raro, décompose l'eau à chaud.
Hydruro de lithium.	2.790	1.415	
Lithium	1.595	4.767	Elémont raro, décomp. par l'eau à froid.
Silicium	1.595	1.165	Décomp. les solutions alcalines chaudes.
Aluminium	1.210	2.867	Décomposo les solutions alcal. chaudes.
Hydruro do calcium.	1.063	1.155	Décomposé par l'eau à froid.
Calcium	558	4.390	
Sodium.	485	3.906	A rejeter, action trop violonte.
Fer	398	967	Décomposition on présenco d'acides.
Zinc.	343	1.702	Décomposition en préseoce d'acides.

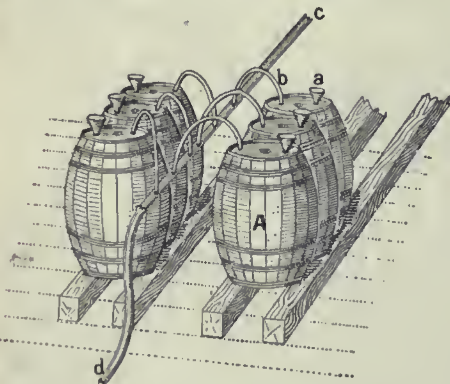
A l'examen de ces chiffres, on remarque les avantages du bore; mais, actuellement, on ne sait l'isoler en quantité suffisante : c'est un producteur d'avenir. Le lithium et son hydrure doivent également être éliminés comme trop rares; il reste l'aluminium, le silicium et le calcium, au contraire très répandus. Or, ces deux derniers corps, hier encore curiosités de laboratoire à l'état libre, se préparent maintenant industriellement; les réactions du four électrique, en amenant le silicium et le calcium au prix de quelques francs par kilogramme, ont fait réaliser à la question de l'hydrogène un grand pas en avant.

L'*aluminium*, préconisé par l'armée russe, a été tout d'abord utilisé d'après la réaction :



$$Al + 3NaOH = Al(ONa)^3 + 3H$$

Cette réaction est très régulière, mais nécessite des solutions concentrées; une modification heureuse a été proposée par Mauricheau-Beaupré (1908)



Eléments d'une batterie de tonneaux (système Charles) : *A*, tonneau contenant le fer; *a*, introduction de l'acide; *b*, dégagement du gaz; *cd*, collecteur d'hydrogène.

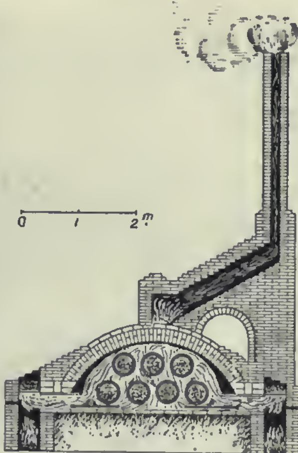
dans le but de supprimer la soude; l'eau est décomposée par l'amalgame d'aluminium. Le procédé dit à *l'hydrogénite* (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 463) consiste dans l'emploi d'un mélange de cyanure de potassium (15 p.), de bichlorure de mercure (15 p.), d'aluminium en grains fins (968 p.) et de chlorure de calcium (2 p.); mélange de bonne conservation à sec, mais décomposé à froid au contact de l'eau avec dégagement d'hydrogène pur. Un kilogramme d'hydrogénite fournit environ 1.200 litres de gaz, le poids de réactif est faible, point intéressant pour les stocks mobiles; mais, malheureusement, le procédé est dangereux par les toxiques manipulés et possède en outre un grand inconvénient : le fort dégagement de calorique qui accompagne la réaction oblige à l'emploi d'une importante proportion d'eau de refroidissement. Cette obligation est grave en campagne, où les appareils mobiles auxquels cette hydrogénite est destinée peuvent avoir à fonctionner en des endroits où l'eau serait rare.

Le *silicium* est plus avantageux, plus économique; son prix, élevé encore en 1900 (150 fr. le kilogr.), est descendu actuellement aux environs de 1 franc le kilogramme. On l'obtient par réduction de la silice par le charbon au four électrique (procédé Schuckert). Ce silicium décompose à chaud les solutions alcalines avec dégagement d'hydrogène; 0 kil. 8 de silicium et 1 kil. 2 de soude fournissent 1 mètre cube de gaz. Les appareils comprennent sur une plate-forme un bac de dissolution pour préparer la lessive alcaline et un bac de réaction. Dans celui-ci on introduit la lessive de soude, puis, progressivement, la poudre de silicium mélangée de chaux par le fonctionnement d'une trémie-valve. Le gaz formé est, après lavage, prêt pour le gonflement. Les réactifs se conservent indéfiniment en boîtes closes; étant dosés à l'avance, il suffit aux manœuvres de les vider dans les bacs de dissolution et de réaction.

L'armée allemande utilise des installations mobiles d'après ce procédé : une voiture à deux chevaux peut produire 60 mètres cubes à l'heure. Diverses usines fixes ont été installées par la Compagnie d'électricité de Creil, concessionnaire du procédé Schuckert. (Compagnie Astra à Ivry, Compagnie transaérienne à Pau, etc.)

En France, d'après les travaux du chimiste G.-F. Jaubert et des officiers de Chalais-Meudon, le silicium est remplacé par divers composés plus économiques, bien que très riches en silicium; ce sont notamment les siliciures de fer (ferrosilicium) et de manganèse. L'élément actif y fonctionne, comme s'il était seul, en décomposant également les lessives de soude; ce *procédé*, dit au *silicol*, est employé par l'armée française. Le gaz, obtenu très pur, peut atteindre une force ascensionnelle de 1.190 grammes.

Les appareils comme ceux utilisant le silicium comprennent un bac de dissolution, un bac de réaction et un récipient laveur; ce dernier, du type inventé par le capitaine Lelarge, représente sous un faible volume le maximum d'action; il consiste en une boîte remplie de spires métalliques entre lesquelles le gaz et l'eau sont obligés à un contact intime; non seulement l'hydrogène est nettoyé de ses impuretés, mais il se trouve immédiatement refroidi à la température ambiante. Notre défense nationale possède plusieurs appareils à silicol, les uns fixes dans les places (l'appareil du camp de Châlons dégageant 650 mètres cubes à l'heure a pu gonfler le dirigeable *Capitaine-Marchal* en 16 heures [1911]), les autres semi-fixes affectés aux parcs.

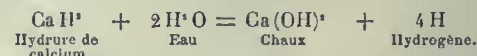


Four Coutelle, en coupe.

Ces mêmes siliciures ont été utilisés également pour produire l'hydrogène, non plus par l'action des *alcalis liquides*, mais par voie sèche. En effet, le ferrosilicium et la soude intimement mélangés et comprimés forment des blocs compacts, désignés également sous le nom d'*hydrogénite*. Dans cette matière, les composants peuvent cependant réagir les uns sur les autres, si l'on enflamme un des points; en vase clos, la combustion se propage lentement, et l'hydrogène résultant se dégage assez régulièrement pour que des appareils aient pu être construits sur cette donnée. Dans une chambre de combustion formant espace clos, on engage un bloc d'hydrogénite façonnée en cartouche; après fermeture de la chambre, par un regard *ad hoc*, on enflamme la charge à l'aide d'une allumette. Un four avec deux chambres fonctionnant alternativement fournit un débit de 100 mètres à l'heure; une cartouche de 50 kilogrammes brûle en dégageant en 10 minutes 16m³ de gaz pur.

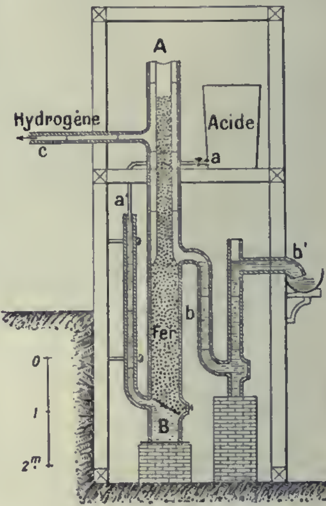
Le même savant a également utilisé le calcium, ou mieux son hydrure, malgré le prix élevé de ces substances, pour préparer un produit capable de débiter un grand volume gazeux sous un très faible poids. Le calcium, obtenu actuellement par électrolyse du chlorure de calcium fondu, peut absorber l'hydrogène à température élevée.

Jaubert (1902) a réussi ainsi à préparer un hydrure à 90 pour 100 de pureté, qu'il désigne sous le nom d'*hydrolithe*; cet hydrure, au contact de l'eau, dégage l'hydrogène après l'équation :

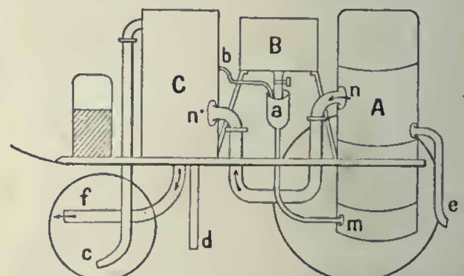


$$CaH^2 + 2H^2O = Ca(OH)^2 + 4H$$

Un kilogramme d'hydrolithe donne environ 1 mètre cube d'hydrogène à un prix de revient encore très élevé et atteignant au moins 5 fr. : c'est donc de l'hydrogène coûteux, mais ce procédé peut rendre de très grands services en campagne pour gonfler rapidement un aéronef, la question argent disparaissant devant l'importance des renseignements à recueillir. De fait, l'armée française a adopté plusieurs appareils à hydrolithe transportables, pouvant monter un dirigeable en quelques heures. Le générateur comprend une série de colonnes verticales, divisées par des plateaux horizontaux supportant l'hydrolithe en morceaux; l'eau pénètre par la base des colonnes et peu à peu dégage le gaz à mesure qu'elle humecle les fragments de réactif. L'hydrogène sort de l'appareil après avoir circulé dans un laveur (type Lelarge), où il perd son calorique et une petite quantité d'ammoniaque. L'appareil est assez léger pour être monté sur une voiture; un poids de 2.400 kilogrammes permet un débit de 1.500 mètres cubes à l'heure, laissant loin en arrière



Appareil Tissandier à circulation : *AB*, colonne de grès contenant le fer; *a a'*, introduction de l'acide; *b b'*, écoulement en siphon des eaux sulfatées; c, départ du gaz vers les épurateurs.



Voiture Renard à circulation : *A*, générateur contenant le zinc; *B*, bac d'acide (l'acide se mélange en *a* avec de l'eau venant par *b*, ce liquide pénètre dans le générateur par la base en *m*); *n n'*, tube conduisant l'hydrogène du générateur au laveur *C*; c, alimentation d'eau; *d*, rejet de l'eau du laveur; e, écoulement des eaux sulfatées; *f*, dégagement du gaz (les roues de gauche ont été enlevées pour permettre de figurer les connexions; en pratique, le châssis porte deux générateurs).

le débit du générateur Richard à zinc et acide; les essais suivis aux manœuvres ont été remarquables (gonflement du ballon *le Temps* de 2.700 mètres cubes en 2 h. 30. Reims, septembre 1911).

Au point de vue militaire, ce procédé est très intéressant : en effet, au moment d'une déclaration de guerre, pour alimenter nos dirigeables en service (une quinzaine) et assurer leur ravitaillement, les dirigeables étant de gros consommateurs de gaz, on évalue à près de 2 millions de mètres cubes le stock nécessaire (1.935.000 mètres cubes, *Commandant-Renard*). Ce stock doit être préparé à l'avance; or, si l'emploi des tubes est tentant, il entraîne une dépense considérable. Puis, lors de l'utilisation, il donne lieu à des transports extraordinaires; si bien qu'en campagne, les ravitaillements seraient compromis, les

usines de compression étant peu nombreuses, loin des frontières, de faible débit, les tubes retournés vides risqueraient beaucoup de ne pouvoir jamais revenir aux parcs. Les appareils à silicol sont parfaits pour les installations fixes et permettent les gonflements et ravitaillements dans les ports d'attache; mais aucun de ces systèmes ne présente les

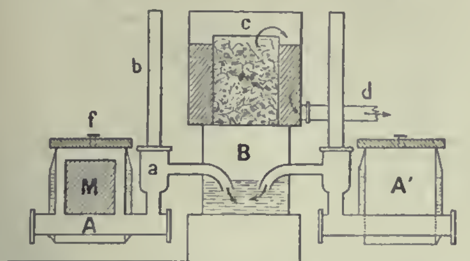
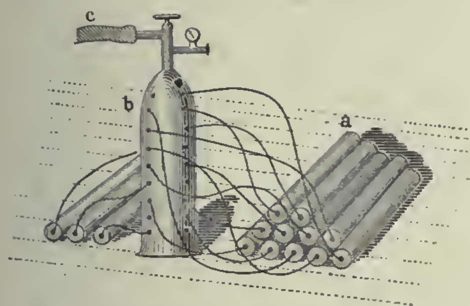


Schéma de l'appareil Jaubert à hydrogénite : AA', chambres de combustion (la cartouche *M* d'hydrogénite brûle, envoie ses gaz dans le laveur *B* et le sécheur *C*, ceux-ci sortent en *d*); *a*, robinet à directions, canalisant les gaz dans le laveur ou dans le tube-cheminée *b*; *f*, trou d'allumage.

commodités de l'hydrolithe, la voiture pouvant parvenir en campagne à suivre partout le dirigeable; aussi l'Etat français a-t-il commencé des approvisionnements de cette substance. La combinaison des trois procédés : silicol aux ports, tubes pour les ré-



Dispositif du commandant Fleuri pour coupler rapidement 28 tubes d'hydrogène comprimé : a, tubes; *b*, nourrice; *c*, tube collectant l'hydrogène à la manche du ballon.

gions exceptionnelles, loin des sources d'eau, l'hydrogénite pour les ravitaillements sur place, donne la meilleure solution de l'alimentation de notre flotte aérienne.

L'hydrogène pur peut se recueillir dans de nombreuses électrolyses industrielles, notamment dans la fabrication de la soude. Le sel marin, décomposé par le courant en chlore et sodium, fournit, par une seconde réaction du sodium sur l'eau, de la soude avec dégagement d'hydrogène; ce gaz pouvant être capté, c'est par milliers de mètres cubes que sa production peut être évaluée. Il est aisé d'en constituer des stocks, soit qu'on le garde en tubes, soit en le fixant sur du calcium (préparation de l'hydrogénite), soit en installant des parcs à ballons au voisinage des usines; tel celui de Lamotte-Breuil, à proximité des usines de la Société Griesheim.

Coupe d'un appareil Jaubert à hydrolithe : a, plateaux supportant le réactif.

II. *Hydrogène industriel.* — Si l'armée exige le maximum de pureté pour utiliser complètement l'action de ses engins et entraîne, pour ses appareils mobiles, à des considérations de poids des réactifs, commodité des réactions, rapidité des débits, le prix étant un facteur secondaire, les aéronautes civils se contentent souvent, à défaut de gaz léger, de gaz d'éclairage. Mais celui-ci a plusieurs inconvénients, dus à son faible pouvoir ascensionnel, à ses impuretés, à son odeur, etc.; aussi tend-on de plus en plus à l'abandonner.

La préparation d'un gaz léger économique est intéressante; en partant du gaz d'éclairage, le procédé Œchelhæuser donne une solution du problème. Le gaz de houille, formé de 49 pour 100 d'hydrogène et de 36 pour 100 de méthane, en circulant sur du coke incandescent, subit une décomposition; le méthane étant dissocié, le gaz résultant contient 80 pour 100 d'hydrogène; la force ascensionnelle atteint alors près de 1.000 grammes, le prix n'étant guère plus élevé que celui du gaz initial.

La production économique de l'hydrogène pour les besoins industriels a été l'objet de nombreux essais de préparation. L'ancien procédé de Coutelle, repris par Giffard en 1872, avait été très amélioré; plus récemment, H. Lawe (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 185) l'a rendu pratique en permettant au fer de servir un grand nombre de fois; l'opération a lieu en deux cycles : le fer est oxydé et l'hydrogène est recueilli. Puis ce fer est réduit par du gaz d'eau (mélange d'hydrogène et d'oxyde de carbone formé par le passage de la vapeur d'eau sur du coke incandescent). Le fer est ainsi alternativement oxydé et réduit sans perte.

Un gazogène produisant 1 mètre cube de gaz d'eau (49 pour 100 d'hydrogène, 42 pour 100 d'oxyde de carbone) par kilogramme de charbon, ce gaz constitue une source économique d'hydrogène. Aussi de nombreuses méthodes de séparation de ses composants ont été proposées. Nous ne retiendrons que les

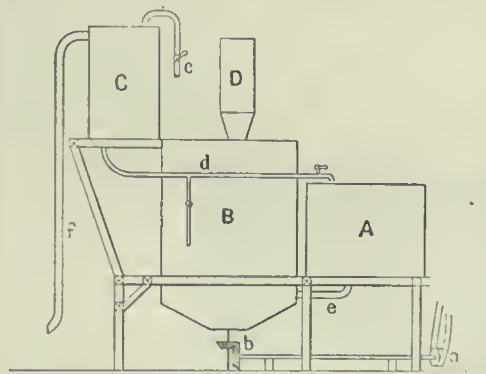
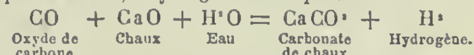


Schéma d'un appareil à silicol : A, bac de dissolution de l'alcali; *B*, bac de réaction (la solution alcaline y pénètre par *e*, le silicol par la trémie *D*); *a b*, mécanisme de l'agitateur; *C*, laveur; *c*, arrivée de l'eau; *d*, alimentation des bacs en eau; *f*, départ du gaz.

meilleures. L'une d'elles, inventée par la Société Griesheim, consiste à faire passer les gaz sur de la chaux à 500° en présence de vapeur d'eau; dans ces conditions, l'oxyde de carbone est oxydé et fixé par la chaux; l'hydrogène reste pur.


$$CO + CaO + H^2O = CaCO^3 + H^2$$
Oxyde de carbone — Chaux — Eau — Carbonate de chaux — Hydrogène.

Une autre solution très élégante, due à Frank, Caro et Linde (1911), est une séparation physique par liquéfaction des principales impuretés du gaz d'eau, sauf de l'hydrogène, puis purification de celui-ci par absorption des dernières traces d'azote et d'oxyde de carbone par passage sur du carbure de calcium chauffé au rouge.

L'acétylène peut former une source d'hydrogène. A haute température, il se dissocie en ses éléments : hydrogène et charbon pulvérulent. Ce procédé, dû à Hubon, est dangereux, la réaction de décomposition étant aisément explosive.

Ces hydrogènes ne reviennent qu'à quelques centimes; ils conviennent parfaitement aux usages de la métallurgie et forment des réactifs industriels de premier ordre comme agents calorifiques ou moteurs. Actuellement, on les emploie pour alimenter des chalumeaux, réduire des oxydes. Un débouché important sera, dans un avenir certainement très proche, la préparation synthétique de l'ammoniaque; d'après le procédé Haber, l'hydrogène et l'azote gazeux peuvent s'unir directement en présence de catalyseurs, pour constituer l'ammoniaque; mais, si l'azote, sous-produit de la distillation de l'air liquide, est obtenu à très bas prix, il reste beaucoup à faire avec l'hydrogène pour diminuer son prix de revient. Le tableau ci-dessous indique, pour les divers procédés, le prix d'estimation du mètre cube produit. — M. MOLINIÉ.

Préparation industrielle de l'hydrogène.

PROCÉDÉS DE :	RÉACTIONS UTILISÉES	PRIX DE REVIENT DU MÈTRE CUBE	USAGES
CONDÉ et COUTELLE (1794)	Décomposition de la vapeur d'eau par le fer, au rouge.	0 fr. 40 à 1 franc	Aéronautique.
GIFFARD (1869)	Décomposition avec récupération du fer après oxydation.		
HOWARD LANE		0 fr. 25 à 0 fr. 30	Usages industr.
CHARLES, procédé des tonneaux (1783)	Réaction du fer sur l'acide sulfurique.	1 franc à 1 fr. 20	Aéronautique.
RENARD, principe de la circulation (1875)			—
SCHUCKERT au silicium (1909)	Décomposition des lessives alcalines par le silicium.	1 franc	—
PROCÉDÉ AU SILICOL	Décomposition des lessives alcalines par les ferrosiliciums.	1 franc	—
MAURICHEAU - BEAUPRÉ. Hydrogénite (1908)	Décomposition de l'eau par l'amalgame d'aluminium.	3 fr. 75	—
JAUBERT. Hydrogénite	Décomposition par l'inflammation d'un mélange de silicium et d'alcali.	1 fr. 60	—
JAUBERT. Hydrolithe (1906)	Décomposition par l'eau de l'hydrure de calcium.	4 fr. 75	—
ELECTROLYSE RENARD (1888)	Décomposition de l'eau par le courant électrique.	0 fr. 30 à 0 fr. 95	—
FRANCK, CARO et LINDE (1911)	Séparation des constituants du gaz d'eau par liquéfaction.	a fr. 15 à 0 fr. 20	Aéronautique et usag. industriels.
GRIESHEIM ELEKTRON (1911)	Séparation par action du gaz d'eau et de la vapeur d'eau sur la chaux.	a fr. 10 à a fr. 125	—
HUBON	Décomposition du gaz acétylène.		—
ŒCHELHÆUSER	Dissociation du méthane du gaz d'éclairage par le coke au rouge.	0 fr. 20 à 0 fr. 30	—
ELECTROLYSE DU SEL MARIN	Hydrogène recueilli dans les appareils producteurs de soude électrolytique.	Nul; amortissement seulement des appareils de captation.	Aéronautique, gaz très pur. Usages industriels.

Idée de Françoise (L'), comédie en quatre actes, de Paul Gavault (théâtre de la Renaissance, 31 octobre 1912). — Dans une villa de Vaucottes, villégiature la famille Duvernet, qui se compose ainsi : le père et la mère, leur fils Henri, leurs deux filles, Françoise et Lili. Il reste à M. Duvernet une soixantaine de mille livres de rentes, mais il en dépense bien davantage, et s'est plusieurs fois ruiné. Toujours un héritage ou un gros lot sont venus à point le tirer d'affaire. Sa femme est, comme lui-même, insouciante et d'une légèreté joyeuse. Il existe, en revanche, une grande différence de caractère entre les jeunes filles : Lili, la cadette, est une ingénue sentimentale, un peu insignifiante, ce que l'on est convenu d'appeler une « petite oie blanche ». Françoise, au contraire, est une maîtresse femme, qui porte des toilettes sévères et se coiffe mal, mais qui sait compter, s'occupe de tout dans la maison, dirige tout avec fermeté, ne craignant pas de jouer un rôle de rabat-joie, malgré les protestations des siens. Son père l'a surnommée « Mlle Chiffre ». Quant à Henri, c'est le petit « fêtard », joueur, toujours en mal d'argent, passant sa vie à « taper » les uns et les autres. On vient de fiancer Lili au jeune Napoléon Couture, qui n'a point de fortune, mais qui l'aime ardemment et qu'elle aime, peut-être, lorsque apparaît le comte de La Perlière, gentilhomme correct, à qui Duvernet a emprunté quarante mille francs. Comme il se présente au jour fixé pour le remboursement, Duvernet est fondé à croire qu'il vient toucher son argent. Erreur!... La Perlière, loin de réclamer ses deux mille louis — dont Duvernet ne possède pas le premier centime — est tout disposé à y ajouter cent soixante mille francs. Cette somme constituera son apport, car il désire s'associer à son débiteur, lequel dirige en amateur une fabrique de papiers peints, sise à Epinal, qui lui est échue par héritage. Seulement, La Perlière demande en même temps la main de Lili. Duvernet, enchanté, la lui accorde avec joie, sans se souvenir, une seule minute, qu'il l'a promise peu d'instants auparavant au jeune Napoléon Couture. Quand on le lui a rappelé : « — Fais comme il te plaira, dit-il, à sa fille; seulement, si tu n'épouses pas La Perlière, nous sommes perdus. Tu es libre.

— Je crois bien que j'aime Napoléon, répond l'excellente enfant; mais, pour vous sauver, je consens à devenir riche. »

Elle a parlé en fille dévouée, mais elle pleure, et Gérard Fauville voit ses larmes.

Gérard est un charmant ingénieur, que Duvernet a fait venir pour installer dans la villa un calorifère et l'électricité. On mettra partout des lampes à profusion, même dans la cave. Le devis monte à une trentaine de mille francs, car l'ingénieur a poussé de son mieux à la dépense, comme il l'explique à Françoise, qu'il prend pour une couturière en journée. De cette méprise résulte entre les deux jeunes gens un échange de propos aigres-doux, et ils croient se détester. Quand Gérard apprend la cause du chagrin de Lili : « Ce ne peut être que la faute de Françoise », se dit-il; et il adresse à Mlle Chiffre de sévères reproches. Ils vont droit au cœur de

Françoise, qui ne veut mériter en quoi que ce soit la désapprobation du charmant ingénieur. Et alors, il lui vient une idée extraordinaire : elle rendra Lili à Napoléon, car elle séduira le comte de La Perlière, et c'est elle-même que ce gentilhomme épousera.

Or, quand Françoise a décidé quelque chose, il faut bien que cela soit ainsi. Donc, la jeune fille, ayant adopté une toilette rose et une coiffure seyante, se rend chez le comte, lui apprend toute la vérité au sujet de Lili, dont elle fait d'ailleurs un portrait moral un peu inquiétant pour un quinquagénaire, puis se montre elle-même sous un jour si favorable comme maîtresse de maison que le comte décide aussitôt de dégager sa parole en ce qui concerne Lili et d'épouser la sœur aînée.

A cette nouvelle, Gérard se désespère et, à la vue de son désespoir, Françoise se désole : tous deux s'aperçoivent qu'ils s'aiment et qu'ils seront très malheureux l'un sans l'autre. Une telle tristesse ne saurait durer, grâce à l'intervention de Chérance, parrain de Lili, sorte d'ours bienfaisant, commensal de la maison..., et aussi de Mme de La Perlière, première du nom. Car le comte est divorcé. Il ne demande pas mieux que de reprendre les liens anciens, et il est très content tout de même, car il devient, selon son vœu le plus cher, l'associé de Duvernet. D'autre part, Lili épouse Napoléon, et Françoise, Gérard. De la sorte, tout le monde est heureux.

S'il fallait apprécier la nouvelle œuvre de Paul Gavault avec la sévérité que l'on apporte à l'examen des pièces sérieuses, le jugement ne serait sans doute pas très favorable; car ni tous les personnages, ni toutes les situations ne sont très vraisemblables. Mais, si l'on veut bien considérer l'*Idée de Françoise* comme un jeu, dans lequel l'auteur s'est proposé simplement de divertir le spectateur en s'amusant lui-même, on reconnaît avec plaisir qu'il a pleinement réussi. La pièce est conventionnelle, sans doute, et l'on y retrouve bien des types connus, des préparations usagées, désignées familièrement sous le nom de « ficelles » ; mais l'action, bien menée, marche d'un pas agile vers le dénouement prévu et, chemin faisant, elle intéresse, elle amuse. — Louis Gourbeyre.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Marthe Régnier (*Françoise*); Hnguette Dastry (*Lili*); Marguerite Caron (*Mme Duvernet*); et par MM. Noblet (*Duvernet*); Victor Boucher (*Gérard*); Bullier (*de La Perlière*); Colombey (*Chérance*); Claude Dochamps (*Napoléon Couture*); A. Alermo (*Henri Duvernet*).

***Jacquemart** (Mlle Nélie), plus tard Mme *Edouard* **André**, femme peintre française, née à Paris en 1840. — Elle est morte dans la même ville le 14 mai 1912. Mme André, qui avait renoncé depuis de longues années à exposer aux Salons, avait



Mme Edouard André, d'après le portrait d'Hébert. (Phot. Buloz.)

eu, de 1865 à 1878, une réputation aussi méritée que brillante de portraitiste. Elle s'était formée sous la direction sévère et sûre de Léon Cogniet, et avait débuté, fort jeune encore, par des tableaux d'histoire ou de genre bien composés, mais un peu froids : *le Père des orphelins; Molière chez le barbier Gély, à Pézenas* (Salon de 1863); *Jésus-Christ et les Disciples d'Emmaüs; le Cabaret de la Pomme de Pin* (1866), etc... Mais, déjà, quelques effigies exposées à côté de ces œuvres plus solennelles indiquaient, par leur facture extraordinaire et la sûreté de leur ressemblance, un coloris vigoureux et chaud, sa véritable vocation. A partir de 1867, elle n'envoie plus guère aux Salons que des portraits. Beaucoup des hauts personnages du second Empire à son déclin ou de la troisième République naissante ont posé devant elle : *M. Benoît de Champy* (1868); *Duruy, ministre de l'instruction publique* (1869); *le Maréchal Canrobert* (1870); *Thiers, président de la République* (1872); *Dufaure, ministre de la justice* (1873); *le Marquis de la R., député, ancien commandant des mobiles de la Loire-Inférieure* (1875); *le Général de Palikao, le Comte de Chambrun* (1876); *le Général d'Aurelle de Paladines* [a figuré au musée du Luxembourg] (1877); *le Duc Decazes* (1878); etc... Nelly Jacquemart, récompensée aux Salons de 1868, 1869 et 1870, avait obtenu, à l'Exposition universelle de 1878, une médaille de seconde classe.

L'artiste avait épousé en 1876 le banquier et collectionneur Edouard André. Après son mariage, elle peignit peu, se donnant tout entière, surtout après son veuvage, à l'embellissement des collections que son mari, amateur éclairé d'art, avait commencé à former. Dans son hôtel du boulevard Haussmann se trouvait réuni à sa mort un admirable ensemble d'œuvres d'art de toute sorte et, notamment, de tableaux et de sculptures de maîtres : tapisseries, ivoires gothiques, faïences italiennes et hispano-mauresques, émaux de Limoges, bronzes et sculptures antiques; mais, surtout, quelques pièces inestimables dans l'histoire de l'art moderne.

Tous ces trésors d'art, Mme André, par son testament, en a fait don à l'Institut, qui doit également disposer de la plus grande partie de son immense fortune et de son domaine de Chaalis (v. p. 634). Elle a seulement demandé qu'ils ne fussent pas dispersés, mais laissés en place dans son hôtel, qui sera ainsi transformé en un musée, auquel une notice sera prochainement consacrée. — J.-M. Delisle.

Jean-Christophe, par Romain Rolland, 10 volumes : 1° *L'aube ;* 2° *Le matin ;* 3° *L'adolescent;* 4° *La révolte;* 5° *La foire sur la place;* 6° *Antoinette;* 7° *Dans la maison;* 8° *Les amis;* 9° *Le buisson ardent;* 10° *La nouvelle journée* (1904-1912, Paris). — Ce livre, de l'aveu de l'auteur lui-même, est avant tout une tentative de réaction contre une civilisation malsaine, contre une pensée corrompue par une fausse élite. C'est la tragédie d'une génération qui va disparaître. Jean-Christophe n'est donc pas plus un héros de roman que le livre n'est un roman lui-même. Il n'est qu'un prétexte, une voix assez pure et assez forte pour permettre à l'auteur de se faire entendre.

Quand Romain Rolland commença *Jean-Christophe*, il venait d'achever sa *Vie de Beethoven*, et l'idée première de son œuvre était de placer un musicien de génie dans la société contemporaine et de lui faire éprouver toutes les émotions, les douleurs, les espérances, les épreuves que rencontrerait parmi nous un artiste et un penseur. Il a donc fait du héros de son œuvre le type idéal du musicien. Il s'appelle Jean-Christophe, comme Bach s'appelait Jean-Sébastien, et, par sa nature intransigeante et spontanée, il répond à peu près à l'idée que nous nous faisons de Beethoven. Comme ce dernier, il n'est pas allemand, il est rhénan, c'est-à-dire né dans une province intermédiaire, ce qui lui permet d'être accessible à deux civilisations différentes : celle de ce côté-ci du Rhin, celle de l'autre côté. De cette façon, il s'assimilera aisément Berlin et Paris, et il aura assez d'indépendance pour juger impartialement des erreurs de l'un et de l'autre. D'ailleurs, comme l'auteur de la *Neuvième symphonie*, il a aussi des origines flamandes. Le vieux Jean-Michel Krafft, grand-père de Jean-Christophe, a quitté Anvers à la suite de frasques de jeunesse, et il est venu aux bords du Rhin, où il a pris racine, en épousant, à quarante ans passés, la fille du maître de chapelle du prince, qui lui transmit sa charge. Ce Jean-Michel est un Flamand exubérant, aimant le rire et les rasades et qui, marié deux fois, a eu onze enfants. Il a écrit une *Messe solennelle*, mais il souffre secrètement de ne pouvoir exprimer le génie qui bouillonne en lui; c'est une nature qui s'arrête en chemin. Aussi a-t-il reporté toutes ses ambitions sur son fils Melchior; mais celui-ci, malgré ses dons, n'est guère qu'un ivrogne qui, un beau jour, épouse une cuisinière, à la surprise de tous, et surtout à la sienne.

Tels sont les ancêtres du petit Jean-Christophe, qui semble n'avoir de muses, autour de son berceau, que la Tristesse et la Pauvreté. C'est au milieu d'elles qu'il grandit. Ses yeux ne s'ouvrent que sur d'amères désillusions. Il s'aperçoit que sa mère est servante, puis que son père est ivrogne, et ce sont les premières crises de sa vie qu'une seule lumière illumine, la divine musique. Le grand-père a donné un jour un mauvais piano à ses petits-enfants, et Jean-Christophe a été émerveillé par ce monde d'harmonie qui dort dans la boîte sonore. Mais Melchior, le père, veut vite tirer profit de ce petit être, en qui il sent des dispositions exceptionnelles. Un enfant prodige, quelle fortune pour la famille! Jean-Christophe se débat sous la contrainte qu'on veut lui infliger et, seuls, les coups ont raison de sa mauvaise volonté. Personne ne le comprend, hormis le vieux Jean-Michel, qui note avec émotion les premières compositions de son petit-fils et les dédie au grand-duc, et aussi l'oncle Gottfried, frère de la mère, vieux colporteur, qui apprend à son neveu l'art d'écouter la nature. A onze ans, Jean-Christophe est second violon au théâtre; il joue à la cour et y souffre cruellement de sa pauvreté, qui l'humilie. Son grand-père vient de mourir, et désormais la ruine de la famille se précipite, car Melchior, délivré du seul contrôle qui le retenait, s'abandonne de plus en plus à son vice, jusqu'au soir où, plus ivre que de coutume, il se noie dans le ru du moulin. Cette mort soudaine change complètement Christophe, qu'une première aventure sentimentale avait déçu et laissé sans force. A partir de ce jour, chef de famille depuis l'âge de quatorze ans, il ne vit plus que pour lutter, pour être un homme. Il reste tendrement auprès de sa mère vieillie, dans le nouveau logis, plus triste et plus étroit, qu'ils sont allés habiter après la mort du père. Une gracieuse idylle avec une jeune veuve de vingt ans, Sabine Frœhlich, le détourne à peine de sa carrière. Sabine meurt d'un froid subit, pendant une absence de Jean-Christophe, lequel, après ce délicieux amour non avoué qui s'en va, s'abandonne quelque temps aux faciles et indifférentes caresses d'une fille : Ada. Le dégoût gagne Christophe; un moment, les tares héréditaires s'éveillent en lui, et il boit, mais c'est pour se ressaisir aussitôt. Maintenant, il éprouve l'immense joie d'être libre. Il fait table rase de tout son passé et va, tête baissée, cherchant à ordonner les forces contradictoires qui s'entre-choquent en lui. Il juge sévèrement ses maîtres les plus aimés hier, élimine de son être les éléments qui l'encombrent. Cependant, il compose, et ses œuvres ne sont pas exemptes des défauts qu'il reproche aux autres. Pensant qu'il n'aura qu'à se montrer pour faire sentir sa supériorité, il donne un concert qui n'aboutit qu'à un « four » ridicule, mais il ne se tient pas pour battu. Une revue, le « Dionysos », instrument d'une société juive, fournit à Christophe le moyen de faire connaître sa pensée; il y tient la critique musicale, et tombe à bras raccourcis sur tout le monde : compositeurs, acteurs, public, critiques même. Il se brouille naturellement avec sa revue, et cela, deux jours avant la représentation d'une *Iphigénie* qu'il vient de terminer. La colère le jette dans l'opposition et le fait écrire dans un journal socialiste, qui insulte le prince, lequel chasse Christophe de la cour. C'est le signal qu'attendaient ses ennemis : ils fondent ensemble sur lui. On le siffle; un choix de *lieder*, qu'il édite à ses frais, ne réussit qu'à épuiser ses ressources, et il est trop heureux d'accepter une maigre place dans une institution demi-religieuse. Mais le dégoût le prend de vivre en Allemagne; la hauteur du militarisme, la servitude victorieuse, tout devient une raison qui l'éloigne. Il pense à partir pour la France, et ce désir devient bientôt une nécessité, grâce à une rixe avec des soldats, qui l'oblige à mettre la frontière entre lui et la justice allemande.

Après avoir paru anti-allemand en Allemagne, Jean-Christophe, qui débarque chez nous plein d'illusions, peut paraître d'abord anti-français. Il pénètre en effet dans une « société pourrie » (cette partie de l'œuvre a pour titre : *la Foire sur la place*), et c'est ici que l'auteur intervient pour nous faire une satire violente et hardie de tous les milieux. Rien n'y échappe : les concerts, la critique, incompétente et vénale et semblable à la cour du roi Pétaud; la *Schola*, qui a lâché de renouveler l'air, mais n'a ouvert les fenêtres que sur le passé : « c'était les ouvrir sur la cour et non pas sur la rue » ; *Pelléas et Mélisande :* « rien du tout, pas de musique, pas de développement. Cela ne se suit pas, cela ne se tient pas..., un parti pris de sobriété contre l'idéal wagnérien..., la peur de la peine, la recherche de l'effet produit avec le minimum de fatigue... » ; et, par moments, « les cheveux trop blonds, les lèvres trop rouges, la bourgeoise de la troisième République qui joue à la marquise Louis XV;... le gnan-gnan franco-belge avec ses minauderies et ses bêtasseries de salon ». Jean-Christophe flagelle la littérature pourrie, véritable épidémie qui se manifeste par des « polissonneries archaïques en termes impeccables » ; le théâtre, proie des juifs, triomphe de l' « amoralisme », ordure et sentiment. Son héros de prédilection est le vieillard amoureux et aussi la sainte prostituée. Dans cette société cosmopolite, Jean-Christophe constate la suprématie de la femme; elle y tient une place absurde, démesurée : « Il ne lui suffit pas d'être la compagne de l'homme. Il ne lui suffit même pas de devenir son égale. Il faut que son plaisir soit la première loi pour elle et pour l'homme. Et l'homme s'y prête. Quand un peuple vieillit, il abdique sa volonté, sa foi, toutes ses raisons de vivre, dans les mains de la dispensatrice de plaisir. »

Depuis l'arrivée de Jean-Christophe à Paris, le livre, on le voit, a évolué. Nous disions, au début, que ce n'était pas un roman; ici, *Jean-Christophe* n'y est plus que le prétexte à une série d'impressions satiriques. C'est de l'actualité d'hier, quelquefois vraie encore aujourd'hui; ce sont les luttes, les souffrances et les aspirations de la génération précédente. Suivre Jean-Christophe ne nous sera plus facile. Il était venu à Paris pour vivre, n'ayant guère que sa bonne volonté. Il y reste, cabré dans son noble orgueil, qui ne fait jamais aucune concession, dût-il souffrir toutes les misères. Il fréquente les concerts quand ses ressources le permettent,

n'a de consolation que dans le spectacle des humbles, s'épure, grandit, devient indulgent pour les autres, quoique toujours sévère pour lui-même. C'est à ce moment qu'il fait la connaissance d'Olivier Jeannin, le frère d'une pauvre jeune fille morte héroïquement à la peine, Antoinette, qui est dans ce livre l'objet d'un épisode aussi délicat qu'étranger au sujet. Olivier et Jean-Christophe finissent par vivre ensemble, par associer leur misère. Olivier est un faible, et Jean-Christophe le protège, le soutient de toute sa vigueur joyeuse. Ils travaillent ensemble, car Olivier est poète. Et la vie continue ainsi, charmante, jusqu'au jour où Olivier se marie, fort malheureusement d'ailleurs, car il est bientôt quitté par sa femme, qui lui laisse un jeune enfant à élever. Le réveil d'Olivier se manifeste par une belle passion pour les questions sociales et humanitaires. Jean-Christophe suit son ami dans ce monde d'universités populaires d'où se détachent, de temps en temps, de vigoureuses silhouettes de prolétaires. Un 1er-Mai jette les deux compagnons dans une bagarre. Olivier reçoit un coup de sabre dont il mourra, et Jean-Christophe tue un gardien de la paix. Des amis n'ont que le temps de le faire fuir en Suisse, et sa douleur y est immense, car c'est là qu'il apprend la mort de son cher Olivier. Dans sa détresse affreuse, il est recueilli par un brave médecin, Braun, et c'est le prétexte d'un court et saisissant drame d'amour. Anna, femme du docteur Braun, est une puritaine renforcée, dont les principes rigoureux cachent une passion ardente. C'est la musique qui la jette dans les bras de Jean-Christophe. Tous deux ont beau avoir un haut sentiment de leur devoir, ils n'obéissent qu'à leur passion, et s'y jettent avec une sombre frénésie. La nuit, Anna longe les corridors pour aller rejoindre Christophe, et elle égalise avec ses pieds nus la cendre qu'une servante malveillante a répandue pour montrer au mari jaloux les pas de l'adultère. Deux fois, elle cherche la mort, par le gaz et par le revolver. Enfin, elle devient folle, et Jean-Christophe s'éloigne. Il semble bien que tout soit à jamais fini pour lui, cette fois. Mais non, la vie triomphe encore. Après un hiver passé dans une ferme solitaire du Jura suisse, il sent un matin le printemps entrer par sa fenêtre et lui souffler une âme nouvelle, qui inaugure pour lui un nouveau style, une manière inconnue et comparable à l'évolution de Beethoven, au moment de ses derniers quatuors. Il est maintenant célèbre, et cependant toujours pauvre. C'est alors qu'il rencontre dans une villégiature alpestre Grazia, une ancienne amie italienne qu'il a aimée autrefois, au temps de sa belle adolescence révoltée, qui est devenue la comtesse Bérény, femme d'un diplomate autrichien, et qui l'a délicatement et discrètement protégé. Restée veuve avec deux enfants, elle a grand plaisir à revoir Christophe, mais elle refuse de l'épouser. Molle et indifférente, lassée de la vie, elle n'aspire plus qu'au repos. Ce n'est donc là qu'une amitié sans illusion de part et d'autre, touchante seulement à la mort de Grazia, qui rejoint son fils, mauvais sujet mort peu de temps auparavant. Christophe se console en écrivant des *lieder*. Grazia, qui habitait Rome depuis son veuvage, y avait entraîné Christophe, et l'impétuosité du musicien s'était pacifiée sous la grâce tranquille des ciels italiens. De retour à Paris, il retrouve le fils de son cher Olivier, Georges Jeannin, jeune homme réactionnaire et sportif. Il le marie avec Aurora, la fille de Grazia, et meurt peu de jours après leur mariage, en chantant un suprême cantique à la vie. Il est alors devenu comme le Saint-Christophe de la légende, et il atteint enfin l'autre rive, déposant le fardeau qui ployait son échine, et qui est l'enfant des anciens jours, le vieil enfant des douleurs.

Telle est cette œuvre énorme, singulièrement attachante et belle. Pour en finir tout de suite avec les critiques, disons qu'elle manque de clarté, qu'elle est touffue et dispersée, et surtout, qu'elle n'est pas composée. On en ôterait des chapitres entiers sans la diminuer, au contraire. Je sais bien que nous avons dit au début que ce n'était pas là un roman, et que l'auteur lui-même n'a pas eu souci de plus de composition; mais, si nous souffrons nous-mêmes de ce manque d'économie, est-il bien sûr que l'œuvre n'en souffrira pas dans l'avenir? Un peu de lassitude semble se faire sentir au cours de l'ouvrage. Quand les années d'apprentissage de Jean-Christophe, si minutieusement détaillées, et qui sont d'ailleurs un chef-d'œuvre, tiennent plusieurs volumes, pourquoi la vie de l'homme fait tourne-t-elle si court? Il y a là un manque de proportion évident, et l'on se demande comment un homme de génie comme Jean-Christophe peut découvrir Rome sans insister davantage, et sans qu'il y ait là matière à plus de développement; Rome qui, après avoir retenu Gœthe si longtemps, changea absolument sa manière de sentir et de penser. A peine la Ville éternelle apporte-t-elle à Christophe un peu de paix, qui d'ailleurs vient plutôt de la grâce tranquille de Grazia : « O vie, pourquoi te reprocher ce que tu ne peux donner? N'es-tu pas belle et sainte comme tu es? Il faut aimer ton sourire, Joconde... » Peut-être Rome se découvre-t-elle trop tard à Jean-Christophe, et, toute évolution étant déjà achevée pour lui, il ne peut plus y trouver qu'une tranquille acceptation du sort. N'y a-t-il pas là aussi un parti pris contre une ville qui est tout le passé? car Jean-Christophe a la haine du passé. On s'afflige de le voir raisonner parfois comme un primaire lancé étourdiment dans toutes les utopies que Flaubert avait déjà en horreur, et qui sont la passion vague de l'avenir, la croyance au progrès indéfini, et le culte, l'adoration de la vie, de la vie pour elle-même, sans qu'on sache au juste quelle signification a ce mot et s'il ne représente pas plutôt la négation des devoirs les plus élémentaires, au profit de ce que l'on croit être des droits naturels. C'est au nom de toutes ces croyances que Jean-Christophe condamne chez nous les artistes attachés à la perfection de la forme, au style élégant et châtié, comme s'il ne se doutait pas que, dans son amour de la vie, il rejette ce qui assure justement la vie aux œuvres de l'esprit. Cela ne veut pas dire que tout soit à critiquer dans cette partie de l'œuvre qui semble déjà un peu caduque aujourd'hui et dont il faut louer néanmoins le beau courage. D'ailleurs, gardons-nous d'attribuer à Romain Rolland, comme des opinions définitives, celles que Jean-Christophe émet à un moment donné de son existence. L'auteur a voulu nous montrer toute l'évolution de la pensée de son héros, et ce que Jean-Christophe pense à seize ans sur Wagner, Schubert, Brahms, Beethoven lui-même, n'est autre chose qu'une réaction passagère et nécessaire par laquelle il prouve son existence à lui, Jean-Christophe.

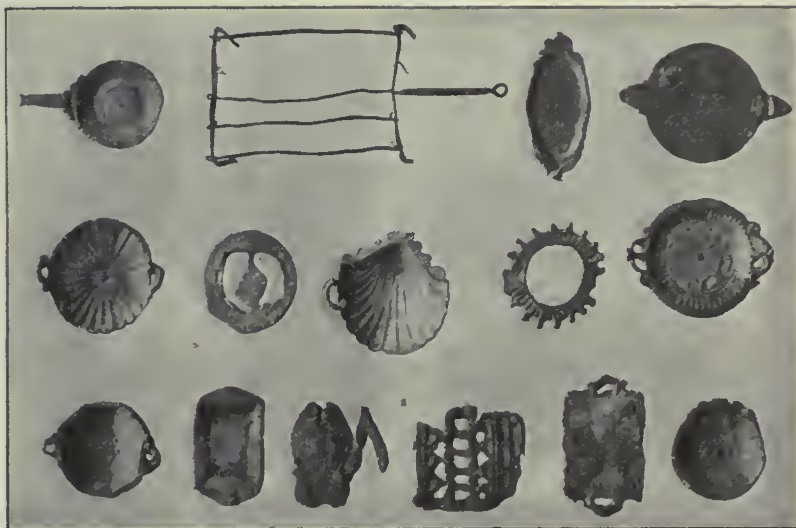
Ce qu'il faut louer dans cette œuvre — et c'est par là qu'elle vivra — c'est toute la partie romanesque si émouvante. Les amours de Jean-Christophe sont nombreuses, trop nombreuses peut-être, mais quelles délicieuses figures de femmes elles font défiler devant nous, depuis Minna, petite sentimentale coquette, tranquille et froide, jusqu'à cette touchante Grazia que Christophe revoit trop tard et à qui il demande un de ses cheveux blancs! Toutes représentent une des faces de la vie, riante ou tragique, et la plus charmante de toutes est cette Sabine, la petite veuve insouciante et coquette, qui a l'air d'une élégante figure florentine. Paresseuse et souriante, elle se traîne nonchalamment d'un jour à l'autre, sans rien demander à la vie, ni rien attendre d'elle. Par les chaudes soirées d'été, elle s'assied sur le pas de sa porte pour prendre le frais. Christophe et sa mère font de même, et, lorsque la vieille maman est partie, ils restent seuls tous les deux à se taire, et leur sentiment s'éveille dans le silence. Leur idylle est charmante; ils écossent ensemble des petits pois dans l'étroit jardin de la pauvre maison; ils font un soir une promenade en bateau; ils pourraient être des amants, ils ne sont que des amoureux, et rien n'est plus pur et plus exquis.

A côté d'elle sourit le fantôme d'Antoinette, la sœur d'Olivier Jeannin, petite Française de province chez qui la raison ne tue pas la sensibilité, et qui finit au contraire par mourir d'avoir été trop sensible. Toute sa vie héroïque et ignorée est dans un dévouement quotidien pour son frère, dont elle sent la faiblesse, et qu'elle lègue à Jean-Christophe qui a été la cause innocente d'un des malheurs de sa vie.

Il faudrait ajouter à tous ces portraits celui de la mère de Jean-Christophe, la vieille Louisa, qui pratique simplement toutes les vertus, celui de l'oncle Gottfried, qui semble porter la sagesse et la poésie dans son vieux sac de colporteur. Débarrassée ainsi de toutes les théories qui l'encombrent, l'œuvre apparaît, fourmillante de vie et de sensibilité. Et il faut louer en terminant l'écrivain qui s'est enfermé ainsi, durant dix années, dans un noble et fier idéal. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Jouets antiques *appartenant au musée des Thermes de Dioclétien* (*Rome*). — On connaît la touchante origine que Vitruve attribue au chapiteau corinthien : une nourrice de Corinthe, désolée de la perte d'une jeune fille qu'elle avait élevée, recueillit dans une corbeille tous les jouets qui avaient amusé l'enfant et la déposa près de son tombeau. Une acanthe vint à pousser, dont le feuillage s'enroula autour de la corbeille. Un sculpteur, passant, fut charmé du motif que lui avait ménagé la nature et le substitua au sévère chapiteau dorien. Le chapiteau corinthien était trouvé. Ainsi les Grecs aimaient à parer des fleurs de la légende les inventions de leur esprit ingénieux. Quoi qu'il en soit du récit de Vitruve, il est on ne peut plus conforme aux mœurs antiques. Des milliers de fois s'est répétée l'attention dernière de la nourrice corinthienne. On s'imaginait qu'il est doux à l'ombre du mort d'être entourée des objets que, vivant, le défunt avait aimés. Un sentiment obscur lui demeurait qui, en quelque façon, le rattachait à ceux qu'il avait laissés sur terre. Chez les Egyptiens, cette idée faisait corps avec toute une philosophie de l'être humain. Plus vague chez les Grecs et les Romains, réduite à une sourde survivance, elle leur était familière. Et c'est pourquoi presque tous les jouets que nous a transmis l'antiquité, l'ont été par les tombes d'enfants. Innombrables sont ceux que les fouilles nous rendent chaque jour. La plupart sont en terre cuite, et, entre parenthèses, rien ne ressemble plus à ces chariots, à ces chevaux grossièrement modelés pour la plupart (quelques-uns, au contraire, sont de petites merveilles d'adresse et d'esprit), que certains jouets en terre vernissée, vendus aujourd'hui encore sur les marchés des petites villes italiennes. Mais on en trouve aussi en plomb, en ivoire, en ambre. Beaucoup de ces derniers devaient être des amulettes. Chose curieuse, les tombes chrétiennes en renferment presque aussi souvent que les païennes. Les *loculi* des catacombes sont garnis de quantité de menus objets. On en peut voir au musée de Latran. Ce sont des marionnettes d'os ou d'ivoire, de petits vases, des masques comiques ou tragiques, des tessères.

A Ravenne, le tombeau de l'impératrice Marie, fille de Stilicon, femme d'Honorius, en contenait une foule. Le christianisme, il est vrai, avait dé-



Jouets antiques. (Musée des Thermes de Dioclétien, à Rome.)



Jouets antiques. (Musée des Thermes de Dioclétien, à Rome.)

tourné au profit de la pensée religieuse un usage profane empreint de superstition. Tout ou presque tout est symbole aux catacombes. Du reste, le symbole, aux premiers siècles de notre ère, n'est pas un monopole chrétien : tous les cultes orientaux, si en vogue alors, en sont pleins. De même, les littératures chrétienne et païenne. Donc, les jouets des catacombes avaient surtout pour but de rappeler aux fidèles la parole de l'Evangile : « Si vous ne vous convertissez pas et ne devenez pas semblables à des petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » (*Matth.*, XVIII, 2.) Et c'est pourquoi, sans doute, on trouve parfois des jouets même dans les tombes d'adultes ; témoin celle de l'impératrice Marie, qui contenait force poupées en ivoire.

Tous les jouets, toutefois, n'ont pas cette origine funèbre. Et il semble bien que ce soit le cas de ceux dont nous offrons, croyons-nous, la primeur aux lecteurs du *Larousse Mensuel*. Ils sont venus au musée des Thermes, à Rome, de Terracine, et ce n'est pas dans une tombe qu'ils furent trouvés. Or, dans cette ville, il y avait entre autres deux temples, dont l'un au moins était particulièrement populaire : celui de *Jupiter enfant*, et celui de *Vénus*. Il n'est pas douteux que l'on n'offrît à Jupiter des *ex-voto* en rapport avec le culte particulier qu'on lui rendait. Quant à Vénus, on sait que les jeunes mariées avaient coutume de lui consacrer les jouets qui avaient fait les délices de leur enfance. Le symbolisme de cette offrande est assez parlant pour qu'il soit inutile d'insister. Nous aimons donc à croire — et c'est l'avis des savants italiens — que les jouets de plomb proviennent de l'une ou de l'autre de ces origines également souriantes.

Jetons donc un coup d'œil sur nos figures. Voici tout un lot de petits plats finement estampés : oblongs, ronds, à anses ou à oreilles. Sur l'un d'eux sont étalés deux poissons. Notre jeune cliente serait-elle chrétienne ? On sait que le poisson, figure mystique du Christ, joue un rôle fréquent dans l'imagerie chrétienne antérieure à Constantin. Toutefois, on le trouve ailleurs, bien entendu, symbolique ou non. Puis voici un gril, une poêle, des plateaux, bref tout l'attirail d'une bonne ménagère : une *dînette*, en style de bazar. Cette coquille, munie d'un anneau de suspension, était sans doute une amulette, et de même ces cercles ouvragés. Pour recevoir tous ces petits plats, une table se dresse, coquette avec ses trois pieds terminés en tête de panthère. Elle a trois centimètres de haut. Un tabouret permet d'asseoir la poupée à table. Celle-ci nous manque, mais elle pourrait être à peu près de la taille de ce petit marchand qui porte devant lui son éventaire. Un grand candélabre (il a neuf centimètres de haut), aux trois pieds recourbés, au mince fût en forme de colonne torse, couronné d'une sorte de chapiteau que surmonte le plateau destiné à recevoir la lampe, éclairera le festin. Une corbeille, une boîte en forme de pochette, complètent le mobilier. Cette corbeille aussi est, à sa façon, symbolique. On en donnait de telles aux jeunes filles pour y serrer la laine à filer ou en pelotes, c'est-à-dire leur ouvrage essentiel. Armes parlantes, elles exprimaient le rôle de la femme dans le ménage. « Elle a filé la laine », se lit jusque sur les épitaphes de basse époque. C'était dire que la défunte avait été femme d'intérieur, le plus bel éloge, mesdames, que les anciens crussent pouvoir faire de votre sexe. Mais ne souriez pas. Rien n'est nouveau sous le soleil et, en fait de revendications, l'antiquité vous rendrait peut-être des points. Invoquerai-je le souvenir de Lysistrata ? Plutôt l'émeute des femmes romaines, que soulevaient les lois somptuaires du vieux Caton. Peu s'en fallut que le sénat ne fût envahi. Ces dames, il est vrai, ne manifestaient que pour la toilette. Mais vous savez que les femmes de Sparte étaient presque les égales des hommes dans la cité. Et je ne parlerai pas des Amazones. Enfin, cette petite clochette était un jouet très populaire. Elle servait aussi d'amulette. On en munissait les enfants pour les préserver contre le mauvais œil, on les mettait au cou des accusés, des fous et... du bourreau ! Par dérision aussi, on en ornait quelquefois les martyrs, au moment de les pousser au supplice. On en a trouvé un certain nombre aux catacombes parmi les autres jouets.

Maintenant, s'il faut tout dire, certains détails et certains objets ont pu faire croire que ces jouets n'en seraient pas, mais plutôt des *ex-voto* se rapportant au culte d'Isis. Mais cela n'est pas prouvé du tout, et le discuter nous entraînerait beaucoup trop loin. Aussi bien, puisque nous sommes au mois des étrennes, arrêtons-nous plutôt à la reposante hypothèse que tous ces menus objets, d'un fin travail, furent offerts, il y a quelque dix-huit cents ans, à une petite Romaine pour la nouvelle année. Dès ces temps reculés, en effet, le 1er janvier ramenait une distribution générale de présents, à la grande joie des enfants ; tous les archéologues l'assurent. En ce qui concerne les généreux donateurs, la science est moins affirmative. — André BAUDRILLART.

Keller (Helen), un vivant prodige, née à Tuscumbia (Etat d'Alabama [Etats-Unis]) le 27 juin 1880. A l'âge d'un an et sept mois, elle devint, à la suite d'une terrible maladie, sourde-muette et aveugle et, jusqu'à l'approche de sa septième année, sembla condamnée à l'idiotie et à une existence purement animale ; mais, aujourd'hui, donc à l'âge de trente-deux ans, elle est devenue une des plus influentes directrices de l'opinion américaine dans le sens des idées de radicale réforme sociale et politique.

C'est qu'entre son enfance et le moment présent elle a été métamorphosée par l'éducation de ses seuls sens subsistants : toucher et odorat, à un degré presque inimaginable et qui eût paru à peu près incroyable à l'abbé de L'Epée et aux autres éducateurs de simples sourds-muets ou de malheureux uniquement privés de la vue. Secondée par le dévouement héroïque d'une institutrice formée à l'Institut du Dr Howe, « l'abbé de L'Epée des Etats-Unis », Helen Keller a non seulement acquis une instruction égale à celle de la moyenne des femmes normales, mais des connaissances bien supérieures encore. Douée d'une grande intelligence native, qu'on crut longtemps détruite par sa triple infirmité, elle répondit si bien aux efforts de son institutrice et des professeurs adjoints à celle-ci qu'elle finit par devenir apte à suivre les cours de l'Université (au collège Ratcliff) et par conquérir les diplômes de docteur ès philosophie, ès lettres, ès sciences, avec la plus haute distinction. Elle connaît les langues mortes classiques, trois langues vivantes (anglais, français, allemand), qu'elle écrit à volonté en alphabet Braille, en caractères courants ou au dactylographe dont elle use couramment, dans ses conversations manuelles avec son entourage. Des éditions, imprimées pour elle en relief, des chefs-d'œuvre de la littérature anglo-saxonne, française, germanique, lui ont assuré une culture esthétique de premier ordre. Elle a produit deux volumes : son étonnante autobiographie, d'abord (*the Story of my life*), puis une analyse de ses sensations (*the World I live in*), volumes traduits par la suite en français, et collabore assez régulièrement à des revues américaines qui se disputent ses articles. Elle vient de produire une impression très vive dans le nouveau monde par une sorte de profession de foi qui la range parmi les idéologues les plus audacieux de son pays.


Helen Keller.

Décidée, malgré son état de triple infériorité, à s'égaler à quiconque entend, voit ou parle, elle se livre à tous les genres d'exercice et s'acharne, non sans succès déjà, à reconquérir la parole, par l'étude constante du mécanisme du gosier et des lèvres chez son éducatrice et ses amies. Elle est inspectrice des Instituts de sourds-muets et aveugles des Etats-Unis, qui bénéficient considérablement des conseils de son expérience personnelle, destinée sans doute à perfectionner sensiblement, sinon même à révolutionner les méthodes de culture des êtres atrophiés.

Bien qu'elle commence à exciter une curiosité et une admiration presque universelles, la science ne semble pas s'être encore avisée des lumières que sa vie est capable de projeter sur une foule de problèmes ; entre autres, sur celui des origines et de l'évolution de notre espèce. On ne soupçonne guère les ressources que la science et la morale pourraient tirer de l'étude attentive de son cas et de quelques faits passés ou actuels qui se rapprochent, dans une certaine mesure, du sien.

Parmi ces derniers, il faut citer celui de la sourde-muette et aveugle française, Marie Heurtin, née à Vertou (Loire-Inférieure) en 1884, donc aujourd'hui âgée de vingt-neuf ans, arrachée à l'abrutissement total par les sœurs de Notre-Dame-de-la-Sagesse à Larnay, près de Poitiers, et parvenue à une somme de savoir assurément très inférieure à celle d'Helen Keller, mais, néanmoins, d'autant plus remarquable que Marie Heurtin *naquit* sans aucune des trois facultés essentielles de l'individu et fut abandonnée à l'état de sauvagerie jusqu'à sa dixième année.

Le premier biographe de Marie Heurtin, Louis Arnould, professeur de lettres à l'université de Poitiers, s'est étonné de l'indifférence des savants vis-à-vis de cet autre phénomène, si riche en révélations possibles dans le domaine de la physiologie, de la philosophie, de la pédagogie, des sciences psychiques, etc. La surprise est de plus en plus justifiée aujourd'hui que l'établissement de Larnay, après avoir achevé l'éducation de Marie Heurtin, commence celle de sa petite sœur, également venue au monde sans regard, sans voix et sans faculté auditive. — Gérard HARRY.

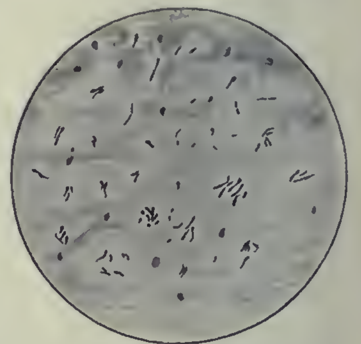
Lure (MAL DE), nom donné à une pyohémie secondaire à l'agalaxie contagieuse de la brebis et de la chèvre, qui a sévi, durant l'été de 1910, sur un grand nombre de bêtes au pâturage sur la montagne de Lure (aux confins des départements de la Drôme et des Basses-Alpes).

— ENCYCL. Cette maladie, qui se manifestait pour la première fois dans le pays, où elle paraît d'ailleurs s'être localisée, est caractérisée par la présence d'arthrites suppurées aux articulations, fonte purulente des yeux, abcès mammaires avec étisie musculaire progressive et épuisement organique. Elle atteignait plus spécialement les antenais ; mais les brebis de quatre à cinq ans n'en étaient pas toujours exemptes, et, quoique la mortalité n'ait pas été excessivement élevée, les pertes subies par les éleveurs furent néanmoins très importantes, car les bêtes atteintes restèrent aveugles, émaciées, boiteuses et d'un engraissement difficile.

Au reste, le mal de Lure, maladie infectieuse à contagion assez lente, est très variable dans ses lésions et sa gravité. H. Carré, chef du laboratoire des recherches sur les maladies infectieuses à l'école d'Alfort, qui l'a étudié au double point de vue bactériologique et clinique, l'a constaté sous trois formes ; suraiguë, aiguë et chronique.

Dans le premier cas, l'animal manifeste assez brusquement une grande faiblesse, puis perd l'appétit ; ses mouvements deviennent gênés, et il finit par tomber paralysé du train postérieur, parfois même des quatre membres ; la mort survient en deux ou trois jours.

Dans la forme aiguë, on constate des lésions de la mamelle, qui devient chaude et douloureuse, puis une diminution progressive de la sécrétion lactée, qui se réduit à la production de plus en plus faible d'un lait blanc, sale et grumeleux ; peu à peu, la mamelle est envahie par les abcès, et s'atrophie. Les accidents articulaires se manifestent principalement aux genoux et aux jarrets et s'annoncent d'abord par de la boiterie ; puis on constate bientôt des lésions d'arthrite et de périarthrite : les animaux restent couchés, tout déplacement étant douloureux ; puis les abcès s'ouvrent, et une suppuration très lente à tarir s'établit. Fréquemment, aussi, l'on constate la localisation oculaire, qui commence par une opacité graduelle de la cornée, suivie bientôt de son ulcération avec formation de pus dans la chambre antérieure et tuméfaction de la conjonctive ; l'œil est alors volumineux, et l'irritation causée par l'écoulement purulent lui donne un aspect hideux. Cette forme est mortelle dans 80 pour 100 des cas.


Pyobacille du mal de Lure, vu au microscope (d'après H. Carré).

Enfin, dans la forme chronique, les mêmes accidents existent ; mais si, dans 90 pour 100 des cas, on constate des lésions oculaires, il n'y a de lésions articulaires que cinquante fois sur cent. Ces accidents s'atténuent progressivement, mais très lentement toutefois, et, en tout cas, les brebis ou les chèvres demeurent absolument impropres à la lactation.

Les localisations si particulières de cette maladie avaient fait penser à l'agalaxie contagieuse ; mais l'agalaxie donne très rarement lieu à des complications purulentes de la mamelle, de l'œil et des articulations ; d'autre part, l'étude bactériologique qui en a été faite par divers savants n'a pas révélé dans ses lésions la présence d'un microbe spécifique, tandis que Carré a découvert dans les lésions du mal de Lure un bacille pyogène assez virulent, qu'il a appelé « pyobacille du mouton et de la chèvre ». Il s'agissait donc, en réalité, d'une infection qui vient se greffer sur l'agalaxie et en augmente la gravité.

Le pyobacille est très polymorphe ; à un faible grossissement (1.000 à 1.200 d.), il ressemble au bacille du rouget ; c'est un bacille grêle, en articles d'inégale longueur, souvent renflés au centre ou à l'une des extrémités, et qui sont libres ou enchevêtrés en petits amas ; il prend bien le gram. Les cultures ne se développent bien qu'en présence d'un sérum ; mais le pyobacille perd manifestement de sa virulence quand il est cultivé en série, sans passage par l'organisme animal.

La clinique et l'expérimentation ont montré que l'infection se fait par les voies digestives ; mais, pour que l'infection se réalise normalement, il faut que l'organisme ait subi déjà une forte dépression et, dans le cas présent, cette condition avait été réalisée par le fait du virus agalactique.

Le mal de Lure, localisé dans les départements des Basses-Alpes, Vaucluse, Var et Alpes-Maritimes, ne relève, semble-t-il, d'aucun traitement spécial; mais tous les efforts des éleveurs doivent être dirigés contre l'agalaxie contagieuse. — J. de Chaon.

***maison** n. f. — Encycl. *Le moulage des maisons*. Vers 1897, Edison conçut le projet de couler du ciment dans des moules, afin d'édifier des habitations à bon marché, qu'on pourrait fabriquer en série, telles des pièces de fonte sortant d'une usine métallurgique. Mais ce rêve du célèbre inventeur américain ne se réalisa pas dans la patrie de l'Oncle Sam. Pour une fois, le célèbre Yankee ne fut pas prophète en son pays, et la première maison moulée d'un seul jet fut construite dans le village de Sandpoort, près de Haarlem (Hollande), au mois de mai 1911, par Harms et Small. Ces ingénieurs appliquent à nouveau leur procédé en France, et ils coulent actuellement, à la Plaine-Saint-Denis, près de Paris, une série de petites maisons.

Leur système diffère des moyens de construction employés jusqu'ici, d'abord par la fluidité du béton, ensuite par les moules, leur mode d'assemblage et de remplissage. Effectivement, pour couler des objets de grandes dimensions, le béton doit être très liquide, afin de garnir complètement le moule; il faut, de plus, qu'il constitue une masse excessivement homogène après sa solidification pour présenter une grande résistance aux efforts de tension. Le béton imaginé par Harms et Small se compose donc d'argile, de ciment, de sable, de petits morceaux de pierre et d'eau. Pour ajouter l'argile à un état de finesse extrême dans les proportions voulues et pour le mélanger intimement aux autres éléments constitutifs avant le coulage dans les moules, on l'emploie sous forme de masse pulvérulente, finement divisée. On agite cette poudre argileuse dans un récipient en y ajoutant progressivement de l'eau, jusqu'à ce que le magma ainsi réalisé offre le pourcentage d'argile voulu, que l'on détermine au moyen d'un hydromètre. Lorsque ce dernier appareil marque le degré choisi, on amène le mélange d'eau et d'argile dans un second bassin, et on l'additionne de ciment, de sable et de petits fragments de pierre. Seules, les parties argileuses très ténues pénètrent dans cette deuxième cuve, car les fragments plus gros se déposent au fond du premier bac; on y incorpore alors du ciment pulvérulent, du sable fin et des pierrailles d'environ 3 à 6 millimètres de grosseur. Cette graduation dans la finesse des matériaux fait que les intervalles pouvant rester entre les plus grossiers, lors du moulage, se comblent toujours, En particulier, si l'on a eu soin d'introduire l'argile dans le béton à l'état de division requis, les parcelles argileuses très ténues se



Le moulage des maisons. — La préparation du béton. (Des hommes complètent le malaxage du béton en l'agitant, à sa sortie de la bétonnière, dans une auge d'où il s'écoule par une rigole dans des seaux.)

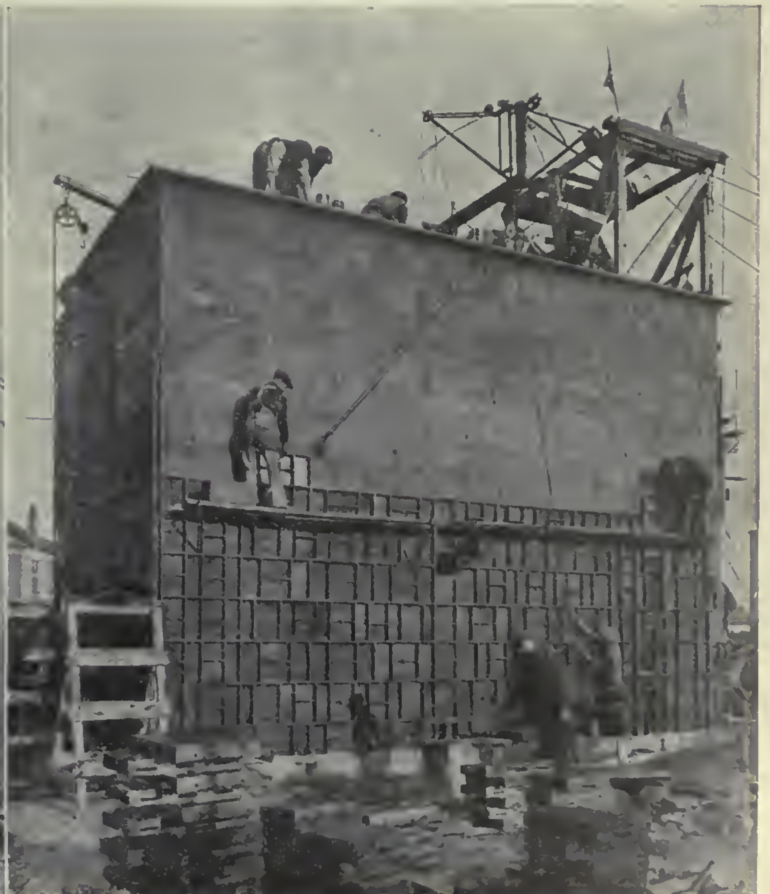
répartissent d'une façon extrêmement uniforme à travers toute la masse et donnent un ensemble très homogène.

Voici le béton confectionné. Comment Harms et Small s'y prennent-ils pour « fabriquer » leur maison d'une seule pièce ?

Le principe de leur méthode de coulage est des plus simples. Une fois les moules montés, un échafaudage soutient au-dessus du bâtiment l'appareil distributeur de mortier, qui comporte plusieurs entonnoirs. Avec quatre trous de coulée, le remplissage des moules se fait en huit heures environ, et, quelques jours après, on démoule.

Entrons dans quelques détails au sujet de l'exécution. On commence par creuser l'emplacement de la cave, ainsi que les fondations, qu'on coule ultérieurement en béton et qu'on laisse se solidifier. Cela fait, on élève sur cette assise bétonnée le caisson métallique du rez-de-chaussée, qui comprend une série de formes rattachées ensemble par des brides perpendiculaires ou obliques rapportées. Ces moules en fonte sont maintenus à l'écartement voulu par des boulons de serrage et reliés à l'endroit des angles par des pièces d'encognures également à brides. A l'intérieur, on place l'armature en fonte des cloisons, puis les marches de l'escalier, et les planchers moulés à part ou constitués par des poutres en béton armé. On assemble, de la même manière, le premier étage, en ayant soin de lier les pièces profilées avec le côté intérieur des formes, ou bien en disposant ces moules de façon à se chicaner mutuellement, afin de profiler les murs et les plafonds. En outre, on enduit les plaques d'une mixture chimique pour que le béton ne s'y attache pas, et qu'après leur enlèvement les murs offrent une surface parfaitement lisse. Quand toutes les pièces composant le moule entier de la maison, y compris le toit, se trouvent assemblées, on procède au moulage. Sur le chantier, divers engins facilitent le travail. Grâce à un plan incliné muni de rails, des pe-





Le moulage des maisons. — Coulée de béton au sommet de l'édifice. — Décoffrage de la maison. (On déboulonne les moules un à un, et on les enlève au moyen d'une simple poulie installée sur l'échafaudage.)

tits wagonnets amènent les éléments constitutifs du béton (sable, gravier, etc.) jusqu'à la machine qui les malaxe et dans laquelle des tuyaux permettent d'introduire au fur et à mesure l'eau en proportion convenable. Des hommes complètent le malaxage du béton en l'agitant, à sa sortie de la bétonnière, dans une auge d'où il s'écoule par une rigole dans des seaux.

Une locomobile à vapeur actionne la pompe à eau, la bétonnière et le petit mât-grue qui sert à élever, au fur et à mesure de leur remplissage, les seaux de béton jusqu'au sommet de l'édifice. Là, des ouvriers les font basculer dans une caisse de bois pourvue de tuyaux, qui déversent le béton dans le moule. Tous les espaces vides compris entre les parois des plaques, même les plus petits, se remplissent rapidement et, au bout de huit heures environ, la maison est entièrement coulée.

Trois jours plus tard, on procède au démoulage. Les ouvriers déboulonnent, un à un, les moules extérieurs et intérieurs. Les murs, bien unis, revêtent alors une jolie teinte crème. Avec le système de Harms et Small, on peut ainsi édifier, en un mois, une demeure incombustible, solide et à bon marché. L'aspect d'une ville composée de maisons moulées manquera peut-être d'esthétique, mais ses habitants se trouveront logés confortablement et à peu de frais. — JACQUES BOYER.

***mollusque** n. m. — ENCYCL. *Mollusques marins comestibles*. Les trois classes de l'embranchement des mollusques céphalopodes, gastéropodes et bivalves, fournissent à l'alimentation un grand nom-



MOLLUSQUES MARINS COMESTIBLES : 1. Huître commune; 2. Huître portugaise; 3. Moule type baie de l'Aiguillon; 4. Moule type de Provence; 5. Tapès à stries croisées (palourde); 6. Tapès à stries fines, variété géographique (clovisse); 7. Tapès doré (clovisse); 8. Vénus à verrues (praire); 9. Bucarde sourdon (coque); 10. Bucarde à papilles (coque rouge); 11. Scrobiculaire déprimée (lavignon); 12. Mérétrice fauve (vernis).

bre d'espèces. La plupart, à vrai dire, sont peu estimées; consommées uniquement par les habitants du littoral, elles ne font l'objet d'aucun commerce et sont ignorées du grand public. Il n'en est pas de même de quelques gastéropodes et bivalves.

Lorsqu'on parle de coquillages comestibles, on ne s'entend pas toujours; une extrême confusion règne en France dans leur synonymie : le même nom sert souvent à désigner plusieurs espèces différentes et, inversement, un même coquillage porte des noms dissemblables d'une région à l'autre. Une étude rapide des mollusques comestibles n'est donc pas sans intérêt; elle nous fixera sur leur identité, nous fera connaître les gisements fameux et les richesses de notre littoral à ce point de vue spécial.

Occupons-nous d'abord des bivalves, qui comprennent les espèces les plus délicates, et dont certaines font l'objet d'importants élevages, donnant lieu à un commerce considérable.

Huître. L'huître commune (*ostrea edulis*) vit au large, à une profondeur de 10 à 40 mètres et plus, en gisements naturels ou bancs, autrefois nombreux et prospères sur nos côtes. Les seuls ayant aujourd'hui quelque importance sont ceux de Dives, Courseulles, Cancale, Tréguier, du Scorff, du Blavet et de la région d'Auray.

La pêche en est autorisée un certain nombre d'heures chaque année. Les centres principaux de l'industrie ostréicole sont Cancale et Marennes pour l'élevage et l'engraissement; Marennes pour le verdissement, Auray et Arcachon pour la reproduction. Il existe plusieurs variétés de l'huître commune (à crêtes, lamelleuse, etc.); le *pied-de-cheval* en est la forme âgée. Des bancs d'huîtres peu importants existent aussi sur le littoral méditerranéen (banc de Collioure, etc.); ils sont en voie d'extinction; ils sont formés d'une variété à coquille rugueuse, plissée en long (*ostrea stentina*), qui est l'*huîtron* ou *huître fer* des pêcheurs provençaux. L'élevage se pratique dans plusieurs étangs salés, en particulier dans l'étang de Thau, et donne des produits peu appréciés.

L'huître portugaise ou gryphée anguleuse (*gryphæa angulata*) diffère de l'huître commune par sa valve gauche plus creuse et à crochet plus saillant; elle vit dans la zone soumise au jeu des marées et a pris un développement considérable sur nos côtes, du Verdon aux Sables-d'Olonne, à la suite de l'immersion en Gironde, en 1868, d'une cargaison avariée de gryphées venant de Lisbonne. On l'élève et on l'engraisse à Marennes et à Oléron. (V. p. 587.)

Moule. La moule commune (*mytilus edulis*) se fixe à l'aide d'une sécrétion filamenteuse ou byssus; elle est unisexuée; on reconnaît les individus mâles à leur chair blanche et les femelles à leur chair jaune. Les moulières naturelles sont abondantes à peu près partout, sur les rochers ou sur la vase. Dans les endroits fortement battus par la vague, comme en certains points des côtes de Bretagne, les moules restent maigres et coriaces, toute leur énergie étant employée à résister aux efforts de la mer; leur coquille est épaisse et leur byssus abondant. D'autre part, celles qui se développent dans des endroits trop vaseux ont une chair immangeable; on les utilise comme engrais en Bretagne, sous le nom de *sprongue*, ou comme appât pour la pêche du maquereau. Les meilleures sont celles des baies abritées, recevant des eaux douces. Plusieurs moulières naturelles sont exploitées pour la vente : celles du Boulonnais, de l'estuaire de la Seine, de Villerville, Hennequeville, Dives, Port-en-Bessin.

Les moulières de la baie d'Isigny, très importantes et très fécondes, ne découvrent jamais et sont draguées; leurs moules atteignent jusqu'à 12 centimètres de longueur, sont d'une race très pure et très constante, à coquille fortement incurvée, et constituent le célèbre *caïeu* d'Isigny, apprécié dans toute la Normandie. Les moulières de la baie de Quiberon, près de l'embouchure de la Vilaine, donnent lieu à un certain commerce, dont le centre est le petit port de Billiers; les moules de Billiers contiennent souvent des perles.

L'élevage fait acquérir aux moules une chair tendre et délicate; il se pratique dans des parcs à plat sur le littoral du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de la Vendée, mais surtout dans les bouchots, dont les plus renommés pour la qualité de leurs produits sont ceux de la baie de l'Aiguillon et de l'anse de Fouras.

La moule de Provence, dont on fait parfois une espèce spéciale (*mytilus galloprovincialis*), est plus grande que la moule commune, plus large et plus tranchante sur les bords; sa chair est moins estimée. On la rencontre sur la côte des Basques, de Biarritz à la Bidassoa, et sur une partie du littoral méditerranéen (rochers des caps Cerbère, Béar, Leucate, etc.); on la cultive dans les étangs salés (étangs de Leucate, de Caronte, près de Martigues), dans la rade de Toulon et même dans le port vieux de Marseille.

Palourde. La palourde est le tapès à stries croisées (*tapes decussatus*), anciennement *venus decussata*. C'est un coquillage ovale, atteignant parfois 5 à 6 centimètres de largeur; il est grisâtre ou fauve, parfois presque brun, et peut présenter des taches irrégulières plus foncées; des stries rayonnantes, *aussi fortes* que les stries concentriques ou d'accroissement qu'elles croisent, donnant à la coquille une apparence treillissée; l'intérieur des valves est blanc jaunâtre ou bleuâtre. La palourde vit dans le sable vaseux découvrant aux marées ordinaires et disparaît dans la vase ou le sable pur; elle est commune surtout dans les endroits calmes, à l'entrée des rivières, dans les marais salants, et ne descend jamais au-dessous de 10 centimètres de profondeur. Quand la mer est retirée, ou bien la palourde reste inactive et ferme sa coquille — et rien alors ne trahit sa présence — ou bien elle ouvre ses valves et sort ses siphons, produisant un double courant d'eau qui détermine à la surface du sol deux petits trous arrondis, rapprochés plus ou moins, suivant les dimensions du mollusque. Quand il fait mauvais temps, les palourdes « boudent », et les trous sont rares; au beau temps, par certains vents, et surtout à marée montante, les orifices sont beaucoup plus nombreux, les pêcheuses grattent avec une serpette et retirent le bivalve.

Les palourdes sont abondantes en beaucoup de points de nos côtes océaniques et donnent lieu à un commerce assez important; on les engraisse même dans des parcs spéciaux, à l'île Kerner et dans la rivière d'Auray, au Croisic, dans la baie de Bourgneuf. De nombreuses expéditions sur Marseille et Toulon partent chaque jour de Roscoff et d'Auray.

Sur presque toutes les côtes de l'Atlantique, le nom de *palourde* s'applique au tapès à stries croisées, et aussi au tapès à stries fines (*tapes pullastra*), beaucoup plus rare, et chez lequel le treillis de la coquille est plus fin et plus serré; cependant, à La Rochelle, cette dernière espèce, ordinairement plus petite, est distinguée de la palourde sous le nom de *palourdon*. Au contraire, les riverains des baies de Cancale et de Saint-Malo, les habitants de la côte occidentale du Finistère désignent sous le nom de *palourdes* non seulement les tapès, mais encore les lavignons, les mactres, les donax, etc.

Clovisse. Les clovisses sont les tapès dragués en Méditerranée et dans les étangs salés du littoral; surtout : 1° le tapès à stries fines (*tapes pullastra*) et sa variété dite *géographique*, plus petite, plus étroite et plus brillamment colorée (un réseau à larges mailles est dessiné sur ses valves par des linéoles brunes, dirigées obliquement en sens opposés et s'entre-croisant; les colorations de ces coquilles sont presque aussi variées que le plumage des poules, ainsi qu'on l'a fait justement remarquer); 2° le tapès doré (*tapes aureus*), petite espèce chez laquelle les stries rayonnantes sont à peine apparentes, ou bien discontinues; l'extérieur de la coquille est grisâtre; l'intérieur présente de larges taches d'un jaune plus ou moins doré.

Ces mollusques abondent aux environs de Marseille, dans l'étang de Thau; les pêcheurs de Cette les draguent toute l'année. Cette pêche a lieu en bateau; la drague primitive, tenue à la main, est un râteau en fer à long manche; au râteau est fixé un filet à mailles très fines, qui recueille la vase et les clovisses. Lavées, triées et classées par grosseurs, les clovisses, au départ de Cette, sont expédiées partout.

En somme, palourde et clovisse sont des espèces du même genre, souvent très voisines et toujours de même saveur; les deux termes sont considérés par beaucoup de gens comme synonymes : *palourde* étant le nom vulgaire des tapès dans la plus grande partie de la France, et *clovisse* le nom qu'on leur donne en Provence. Un lot de palourdes de provenance océanique et un lot de clovisses de provenance méditerranéenne peuvent contenir un certain nombre d'individus identiques, mais, dans le premier, dominera toujours le tapès à stries croisées; dans le second, le tapès géographique et le tapès doré. La plupart des marchands aux Halles, à Paris, ne font pas de distinction; mais, chez les grands marchands de comestibles, les deux catégories de coquillages sont étiquetées à part. Clovisse et palourde se mangent crues et sont fort estimées partout.

Praire. La praire, si appréciée des Marseillais, est la vénus à verrues (*venus verrucosa*), à coquille épaisse, terne, arrondie, garnie de fortes lamelles concentriques, tuberculeuses par places; elle atteint 4 centimètres et plus de largeur. Commune dans la Méditerranée, plus rare sur les côtes océaniques, elle vit à 15-20 centimètres de profondeur, dans les plages sableuses ou sablo-vaseuses, à un niveau plus bas que la palourde; en certains points, on ne peut même la recueillir qu'à l'époque des grandes marées. Elle ne donne lieu à aucun commerce de quelque importance, sauf en Provence. Les praires des îles Chausey alimentent le marché de Granville; celles de Roscoff et de Saint-Pol-de-Léon sont dirigées sur Marseille. La praire est nommée *coque rayée* dans les baies de Cancale et de Saint-Malo, *rigadelle* sur toute la côte de Saint-Brieuc à Lannion et même *palourde* en cette dernière région. Les Provençaux mangent encore, sous

le nom de *praire*, une espèce différente, la cythérée vénitienne (*cytherea rudis*); ils nomment *praire rouge* la cardite cannelée (*cardita sulcata*) du littoral des Alpes-Maritimes. Ces deux derniers coquillages ne font l'objet d'aucune transaction.

Coque. La coque est la bucarde sourdon (*cardium edule*). Ce coquillage, le plus commun des côtes océaniques, est en forme de cœur; sa surface mate est ornée de 26 côtes rayonnantes à bord crénelé; il vit à peine enfoncé dans le sable vaseux du fond des baies, à un niveau plus haut d'ordinaire que celui de la palourde et, comme cette dernière, annonce sa présence par deux trous voisins, mais plus grands.

La coque est commune dans les estuaires, les marais salants; elle est peu estimée et, sur place, se vend de 10 à 20 centimes le litre. Elle abonde surtout dans les baies d'Isigny, du Mont-Saint-Michel (production annuelle évaluée à 20.000 hectolitres), de Saint-Malo (40.000 hectolitres), de Saint-Brieuc.

Dans ces régions, la plupart des pêcheurs de bucardes sont accompagnés d'un âne qui porte la pêche, dont le poids atteint parfois 50 kilogrammes; à l'arrivée du flot, le retour est très pittoresque. Les coques de Normandie et de Bretagne s'expédient dans toute la France; dans la baie de Saint-Malo, elles servent d'appât pour la pêche du maquereau. La bucarde se nomme *coque* en Normandie, *rigadeau* ou *rigadelle* en Bretagne, *sourdon* ou, plus rarement, *maillot*, sur les côtes du Sud-Ouest, *fausse praire* sur les côtes méditerranéennes, où elle est assez commune et donne lieu à quelques transactions. La bucarde à côtes rares (*cardium paucicostatum*), plus rare, est souvent mélangée à la bucarde sourdon et confondue avec elle.

Plusieurs grosses espèces de bucardes, dites *coques rouges*, se rencontrent aussi sur les marchés, notamment la bucarde épineuse (*cardium aculeatum*) des baies de Saint-Brieuc et de Saint-Jean-de-Luz, la bucarde à papilles (*cardium echinatum*) des côtes de Provence.

Lavignon. Le lavignon est la scrobiculaire déprimée (*scrobicularia plana* ou *piperata*), coquille mince, ovale, plate et blanche, large de 3 à 4 centimètres; sa surface terne porte quelques fines stries concentriques. Ce mollusque vit jusqu'à 30 centimètres de profondeur dans la vase pure au fond des baies, dans les estuaires, les marais salants. Fort commun, il se mange cru, comme la coque et la palourde, mais il est peu apprécié : en certains points où il abonde, on ne le recueille même pas. Au marché de Saint-Malo, il est vendu sous le nom de *palourde*. Sur les plages vaseuses de la Charente-Inférieure, où on le nomme *lavagnon*, ce bivalve annonce sa présence par un orifice circulaire, entouré de cinq sillons rayonnants.

Vernis. Le vernis est la mérétrice fauve, anciennement cythérée fauve (*meretrix chione*), grande et belle coquille épaisse, ovale, de couleur fauve, luisante et comme vernissée; elle atteint 8 centimètres de largeur; sa chair est délicate, on la mange crue ou en hachis. Le vernis vit sur les fonds sablonneux et annonce sa présence par des trous en forme de 8; on le pêche à Brest, aux îles Glénans, au Croisic, à Arcachon; il est plus rare en Méditerranée. Sur les côtes du Finistère, on le nomme souvent *palourde rouge* ou *grande palourde*.

Fléon. Le mot *fléon* ou *flion* désigne, en Normandie, la donace des canards (*donax anatinum* ou *trunculus*), ainsi nommée parce qu'on la trouve abondamment dans le jabot des canards macreuses. Ce coquillage vit peu profondément au niveau des basses mers; ses valves, presque triangulaires, larges de 3 centimètres, sont luisantes, blanches ou jaunâtres extérieurement, blanches avec des taches d'un violet intense à l'intérieur. Le fléon abonde à Blonville, Ouistreham, Lion-sur-Mer. En Vendée, à Saint-Gilles-sur-Vie, on le nomme *pignon*; c'est la *tenille* des Provençaux, le *clonis* des habitants d'Alger. Une espèce voisine, le *donax vittatus*, vit dans les sables de toute la côte des Landes et jusqu'à la Bidassoa; elle en est la seule production; on la nomme *olive*.

Couteau. Les couteaux sont les espèces du genre solen, surtout le solen gaine (*solen vagina*) et le solen sabre (*solena ensis*), caractérisés par leurs très longues valves semi-cylindriques et à bords parallèles, rappelant un manche blanc de couteau de table. Ces mollusques vivent enterrés profondément dans le sable, à l'extrême limite des basses mers; leur présence s'annonce par un trou en forme de 8 ou d'entrée de serrure; on les pêche avec un fil de fer recourbé en crochet, ou au moyen d'une pincée de gros sel qu'on dépose à l'entrée du trou et qui fait remonter l'animal à la surface; on l'y saisit par ses siphons : c'est une pêche très amusante. Les habitants des côtes océaniques le mangent en soupe ou bouilli, à l'huile et au vinaigre; c'est un mets assez coriace. Les couteaux abondent dans les plages de sable de la baie du Calvados; dans la région de Saint-Vaast, on les nomme *manchots*; dans les baies de Cancale ou de Saint-Malo, où l'on s'en sert uniquement comme appât, on les nomme *couteau, manche* ou *pied de couteau, manceau*; ils pullulent dans les grèves du Finistère, de Crozon à Trévignon, dans celles du sud de la Vendée et de la Charente-Inférieure, région où on les nomme *coutelas, coutelier*, dans le bassin d'Arcachon. Ils existent aussi en Méditerranée, mais n'y sont pas utilisés pour l'alimentation.

Coquille de Saint-Jacques. Le peigne de Saint-Jacques (*pecten Jacobæus*) est dit encore *pèlerine, manteau*, parce que les pèlerins qui, au moyen âge, se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, ville assez éloignée de la mer, ou dans tout autre lieu de pèlerinage, avaient l'habitude d'en porter à leur chapeau ou à leur manteau; c'était à la fois un ornement, un gobelet assez commode pour boire aux sources et, croit-on aussi, un emblème de purification de l'âme, ayant passé, pour ainsi dire, sous les dents du peigne. Cette espèce bien connue n'existe qu'en Méditerranée; elle y est assez commune, se mange cuite et ne s'exporte pas dans l'intérieur du pays. Elle est remplacée, dans la Manche et dans l'Atlantique, par le peigne à côtes rondes (*pecten maximus*), qui n'en diffère que par des caractères insignifiants. On le drague habituellement par des fonds de 20 à 25 mètres, mais on peut aussi le pêcher à pied en certains endroits, lors des grandes marées d'équinoxe. C'est un bivalve fort vagabond, qui bondit véritablement dans l'eau par des mouvements rapides d'ouverture et de fermeture de ses valves.

D'une manière générale, tous nos bancs de coquilles de Saint-Jacques, sauf ceux des côtes occidentales du Finistère, sont en voie de disparition, par suite d'une exploitation abusive. En Normandie, ce coquillage se nomme *godfiche*; sur les rivages du Cotentin, où il est assez abondant, on le nomme *dahin, ricardeau, vanne, grande vanne*; aux îles Chausey et sur les côtes du Finistère, c'est le *dahin* ou *darin*; en Charente-Inférieure, la *grosille* ou *pèlerine*. Le fond de la rade de Brest est un immense gisement de coquilles de Saint-Jacques; on les pêche par milliers, en vue de la consommation locale et des expéditions sur Paris et les grandes villes; on les utilise sur place pour en fabriquer des conserves alimentaires.

Pageline. Le peigne operculaire (*pecten opercularis*) se nomme *pageline* en Méditerranée, *vanneau* sur les côtes océaniques. Il vit sur fond de sable, fixé par un byssus très faible qu'il rompt facilement et se déplace par bonds. Il est assez commun en Méditerranée (cap Leucate) et paraît sur les marchés de Provence; on le pêche aussi dans la baie de Cherbourg; il se mange comme la coquille de Saint-Jacques, dont il est une réduction, à côtes un peu moins élevées.

Pétoncle. Le peigne varié (*pecten* ou *chlamys varius*) est une petite espèce, de coloration très variable, tantôt rouge, tantôt rose, jaune, violette ou même blanche, à côtes rayonnantes, serrées, garnies de petites rugosités; elle atteint le diamètre d'une pièce de cinq francs, parfois un peu plus. Le pétoncle est estimé, se mange cru ou cuit, et fait l'objet d'un commerce assez important en hiver; en été, il n'est guère transportable, car il ne ferme pas ses valves, perd son eau et s'abîme. On augmente la durée de conservation de ces mollusques en les chargeant d'un objet lourd, qui les empêche de s'ouvrir. Le pétoncle est le moins vagabond des peignes; il vit sur fond rocailleux, fixé par un byssus assez résistant; on le drague ou on le pêche à pied aux grandes marées. Assez commun partout dans la Manche et l'Atlantique, il abonde dans la rade de Brest, dont il constitue l'une des richesses, sur les côtes du Morbihan oriental et dans le bassin d'Arcachon; on le nomme *olivette* dans la baie de Cancale, *vannette* ou *vanneau* sur les rivages du Cotentin, *pèlerine* en Méditerranée, où il est assez rare.

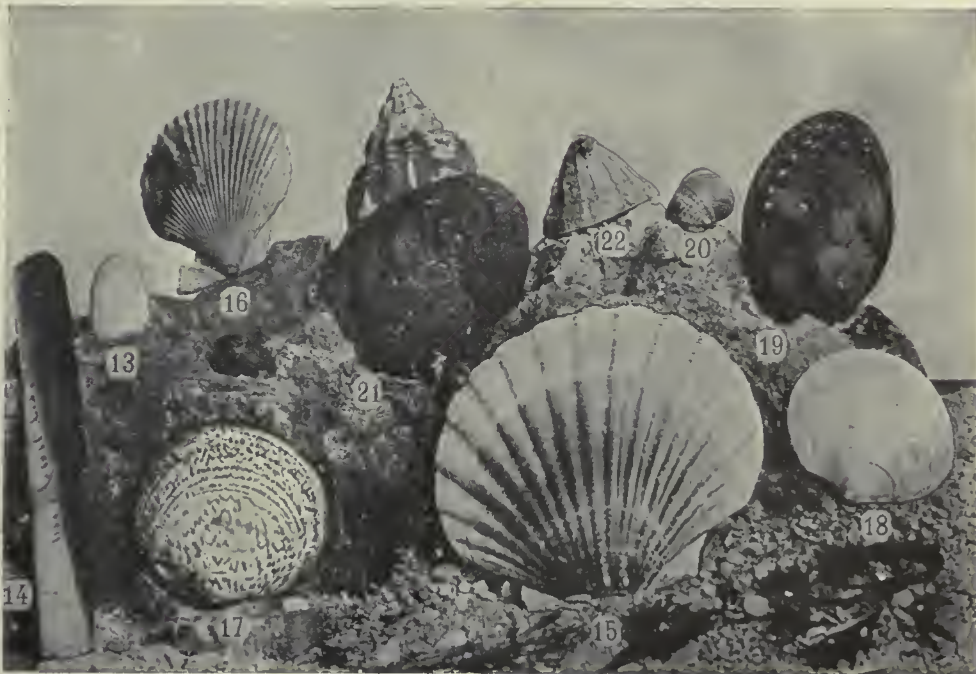
Betjat. La mye des sables (*mya arenaria*) se nomme *betjat* sur les marchés de Bordeaux, *beu de ja* dans le Morbihan; ces noms sont des corruptions de *bec de jars*, terme employé en Vendée, à cause de la ressemblance de ce grand coquillage avec un bec d'oie. La mye vit profondément enfoncée dans les vases sablonneuses, surtout à l'embouchure des rivières; elle manque en Méditerranée. On s'en sert comme appât de pêche dans la baie de Saint-Malo et aussi à Arcachon, où on la nomme *clanque*. De Roscoff, de Lorient et du petit port de Billiers (Morbihan), on en expédie sur Paris; les myes de Billiers, dites *vise-en-l'air*, sont remarquables par leur grande taille : jusqu'à 20 centimètres (au lieu de 7 à 8).

Bivalves divers. Le *flas* est la mactre lisor (*mactra stultorum*) qui vit dans les parties les plus basses des plages et qu'on trouve sur les marchés de Granville, de Bordeaux, de Cette, de Marseille; il se mange cru, mais est peu estimé. La lutraire oblongue (*lutraria oblonga*) se recueille, comme les couteaux, au moyen d'un crochet recourbé qu'on enfonce dans son trou; on la mange sur place, cuite à l'eau; on la nomme *pied de couteau* à Brest, *lacogne* au Croisic, *patagau* en Charente-Inférieure. L'*amande de mer* est le pétoncle large (*pectunculus glycimeris*), qui ne ressemble en rien au peigne varié, seul coquillage portant le nom vulgaire de *pétoncle*. Les pholades (*pholas dactylus* et autres), qui creusent des trous dans les rochers, sont mangées crues ou cuites par les pêcheurs : c'est le *dail* des côtes d'Aunis et de Saintonge, le *gîte* des marins d'Arcachon. La modiole barbue (*modiola barbata*) est la *moule barbue*, dite *moule chenue* en Charente-Inférieure, *moule rouge* en Provence; sa chair, musquée et coriace, est appréciée des pêcheurs. La *datte de mer* des marins provençaux (*lithodomus lithophagus*) doit son nom vulgaire à sa forme et à sa couleur; elle se mange crue, est très estimée et se vend sur les marchés de Marseille et de Toulon.

Quelques autres bivalves sont utilisés dans l'alimentation sur les côtes de Provence : l'arche barbue, l'artémis ou dosinie exolète, la pinna noble ou *cornet*, la psammobie déprimée, etc. Cette dernière espèce se prend assez fréquemment en été dans le golfe de Marseille et dans la rade de Toulon et se trouve mélangée aux clovisses dans les marchés.

Passons maintenant aux gastéropodes, dont le rôle alimentaire est beaucoup moins important :

Ormier. L'ormier ou *ormet, oreille de mer*, est l'haliotide commune (*haliotis tuberculata*), qui vit



MOLLUSQUES MARINS COMESTIBLES : 13. Donace des canards (fléon); 14. Solen gaine (couteau); 15. Peigne à côtes rondes (coquille de Saint-Jacques); 16. Peigne varié (pétoncle); 17. Pectunculus large (amande de mer); 18. Dosinie exolète; 19. Haliotide commune (ormier); 20. Littorine littorale (bigorneau); 21. Buccin ondé (ran); 22. Patelle commune (bernicle).

appliquée solidement contre les rochers battus par les vagues, au niveau des plus basses mers. La surface externe est brune, de la couleur du roc; la surface interne est une très belle nacre; le bord externe est percé de trous circulaires alignés, qui permettent à l'eau de mer de pénétrer jusqu'aux branchies. L'ormier atteint 6 à 8 centimètres de longueur; on le mange cuit en hachis; il habite nos côtes océaniques; une variété spéciale habite en Méditerranée: c'est l'*oreille de Saint-Pierre* des Provençaux. En Normandie, on l'appelle *silieux;* en Bretagne, *ormier, ormeau, gros bourdon;* il est commun, surtout sur les rochers du Cotentin, aux îles Chausey et Glénans, dans les baies de Saint-Malo et de Saint-Brieuc; il abonde de Paimpol à la pointe Saint-Mathieu; entre Paimpol et Lannion, en particulier, il s'en fait un grand commerce; on expédie sur Saint-Malo, Granville, Paris, les îles anglo-normandes et Southampton.

Bigorneau. Le bigorneau proprement dit est la littorine littorale (*littorina littoralis*), petit coquillage d'une teinte rousse assez sombre, ayant au plus 2 centimètres 1/2 de longueur; il s'enferme dans sa coquille spiralée à l'aide d'un opercule noir et corné; il mange les fucus de la zone littorale, par conséquent à un niveau assez élevé, sur toutes les côtes océaniques, et manque dans la Méditerranée.

Le bigorneau se nomme aussi en Bretagne *vignot, vignette;* en Normandie, *brelin;* en Aunis, *guignette, escargot de mer.* On désigne souvent sous le même nom d'autres gastéropodes voisins: turbo, murex, pourpre, etc., de saveur moins agréable.

La littorine bretonne (*littorina rudis*), plus petite et jaunâtre, est le *bigorneau blanc;* la pourpre à teinture (*purpura lapillus*) est le *brelin blanc* en Normandie, le *burgau blanc* en Aunis, l'*ouarque* à Biarritz et Saint-Jean-de-Luz. Le bigorneau proprement dit est récolté partout: dans le Boulonnais, en Normandie, etc.; il n'est véritablement abondant qu'en Bretagne et ne donne lieu à un commerce important que de Paimpol à Lannion. On en expédie de grandes quantités sur Paris et l'Angleterre; il se vend à la « bolée », au litre, au poids; le prix varie de 10 à 30 centimes le kilogramme. Il existe quelques parcs d'élevage des bigorneaux dans la région d'Auray et deux très importants au Croisic; ces derniers s'alimentent de mollusques importés des côtes d'Espagne, d'Angleterre et du Morbihan, au prix de 20 à 35 francs les 100 kilogrammes; après quelques mois d'engraissement, ils sont revendus de 35 à 50 francs; le bigorneau est adulte à dix-huit mois. Les deux parcs du Croisic livrent annuellement au commerce 50.000 kilogrammes de bigorneaux. L'un de ces parcs est installé d'une façon curieuse. D'une surface de 120 mètres carrés, à fond planchéié, il porte des rangées serrées de planches dressées verticalement à 5 centimètres les unes des autres; des algues se développent sur tout ce bois et nourrissent les animaux captifs, qu'un grillage serré empêche de sortir du bassin. On fait la cueillette en raclant les planches avec une pelle en bois.

Dans le Morbihan, on utilise les bigorneaux comme nettoyeurs; on en lance dans les bouchots pour enlever les algues qui nuisent au développement des moules; on les sème aussi par poignées dans les parcs à huîtres, quand ces derniers se recouvrent de vase fine. En se promenant en tous sens, ils détachent la couche de vase et se nourrissent des petites algues qui poussent sur les huîtres. On les enlève alors, car, si on les laisse trop longtemps, ils se mettent à ronger la pousse récente ou « barbe » mince et fragile récemment sécrétée par les huîtres.

Ran. Le ran est un très gros gastéropode, le buccin ondé (*buccinum undatum*), dont la coquille grise ou blanchâtre, striée en travers et sillonnée en long, atteint jusqu'à 10 centimètres de longueur. Il se vend aux Halles, à Paris et dans beaucoup de villes; on le mange bouilli, à l'huile et au vinaigre. Il manque dans la Méditerranée. Dans la baie de Cancale, il sert d'appât ou boëte pour la pêche. On le drague ou on le pêche à pied, aux grandes marées d'équinoxe, sur les côtes du Boulonnais, du Cotentin, en Bretagne et jusqu'au bassin d'Arcachon. On le nomme *bulot, grosse bigorne, calicoco, coucou,* en Normandie et en Bretagne; en Vendée et en Aunis, c'est le *burgau morchoux*, c'est-à-dire morveux, à cause de la bave abondante qu'il sécrète.

Bernicle. La bernicle est la patelle commune (*patella vulgata*), coquillage conique, à stries rayonnantes, qui vit fixé par un pied circulaire sur les rochers de la zone littorale, auxquels il adhère si fortement qu'il est difficile de l'enlever sans briser sa coquille, à moins de le soulever d'un seul coup et par surprise. On trouve la patelle sur beaucoup de marchés et notamment aux Halles, à Paris; on la mange crue ou cuite; c'est un mets un peu dur. La patelle se nomme *flie, bernaque* ou *bernicle* en Normandie, *bernique* ou *bassin* en Bretagne, où elle abonde surtout de Crozon à Penmarch; *jambe* en Vendée et en Charente-Inférieure, *lapa* dans les Basses-Pyrénées. Les Provençaux nomment *arapèdes* les espèces voisines (patelle bleue, patelle âpre), qui vivent en Méditerranée; la patelle ferrugineée est la *grosse arapède;* les fissurelles, qui ressemblent aux patelles, avec un trou au sommet, sont les *arapèdes troucades*, c'est-à-dire *trouées.*

Biou. Le mot *biou* désigne, en Provence, plusieurs gastéropodes de saveur peu agréable, mais très appréciés par les pêcheurs, qui les mangent cuits; certains se trouvent sur les marchés de Cette, Marseille, etc. Le triton foncé, le triton cutacé, la nasse réticulée, sont des bious; le rocher massue (*murex brandaris*), ramené en nombre dans les filets, par des fonds de 20 à 50 mètres, est le *biou piquant;* le rocher fascié (*murex trunculus*) est le *biou cavalan.*

Quelle est la valeur totale annuelle des produits de la pêche *à pied* sur nos côtes, en ce qui concerne uniquement les mollusques? En s'appuyant sur la statistique officielle des pêches maritimes, on peut l'évaluer à 200.000 francs pour les huîtres, 600.000 francs pour les moules, 600.000 francs pour les autres coquillages. Il faut ajouter à ces chiffres la valeur des autres coquillages dragués sur les côtes océaniques ou méditerranéennes: huîtres 550.000 fr., moules 500.000 fr., peignes, clovisses, praires, etc; les produits très importants des parcs d'élevage des huîtres (environ 20 millions) et des bouchots à moules (2 à 3 millions), enfin la valeur non négligeable des coquillages servant à la nourriture des pêcheurs et de leur famille; on arrive à un total annuel qui ne doit pas s'écarter de 30 millions de francs. — F. Faideau.

moratorium (*om'*) n. m. (lat. *moratorius*, dilatoire; de *morari*, retarder). Acte par lequel un Etat remet à une date ultérieure le payement de toutes les dettes ou d'une certaine catégorie de dettes, par exemple les échéances des effets de commerce.

***nycthéméral, e, aux** adj. — *Organismes nycthéméraux.* Se dit des organismes planctoniques et, en particulier, des crustacés (cladocères) qui viennent la nuit à la surface des eaux et émigrent dans les profondeurs pendant le jour. (Les migrations nycthémérales des cladocères planctoniques s'expliqueraient non point par un phénomène de double phototropisme suivant la conception de Lœb, mais, d'après l'hypothèse d'Ewald, par ce qu'adaptés à un éclairage déterminé, les organismes s'enfoncent ou s'élèvent pour trouver dans le milieu où ils vivent une zone idéale présentant l'intensité à laquelle ils sont adaptés.)

Ordination (L'), par Julien Benda (1 vol. in-16, 1912). — Cet ouvrage appartient à un genre que l'on peut appeler la littérature philosophique, où Taine, Renan et Nietzsche — pour ne citer que ceux-là — se sont montrés des maîtres illustres. L'auteur de *l'Ordination* se rattache à cette famille, et il y acquiert, par son nouveau travail, une place brillante.

Il était, d'ailleurs, familiarisé, depuis quelques années, avec les questions ardues de la philosophie: *Mon premier testament, le Dialogue d'Eleuthère, le Bergsonisme* ou *une Philosophie de la mobilité*, avaient révélé de remarquables qualités d'analyste et de disputeur, parfois paradoxal, mais ardent et vigoureux dans la dialectique. Mais Julien Benda ne s'est pas cantonné exclusivement dans les problèmes purement philosophiques; il a abordé aussi ceux, très actuels, qui touchent à l'esthétique et à la littérature.

L'*Ordination* est un roman; le style en est souvent abstrait et les expressions philosophiques y abondent, ce qui, par moments, en pourra rendre la lecture un peu lente à ceux qui ouvrent un livre pour se divertir simplement à la narration et aux faits et gestes des personnages, ornés des couleurs les plus variées, selon l'imagination de l'auteur.

En des pages sobres et tout imprégnées d'une substance psychologique très subtile, Julien Benda développe un émouvant conflit de la pensée et du sentiment. La matière, sur laquelle, nous reviendrons tout à l'heure, tient en peu de lignes.

Un intellectuel pur, antibergsonien et adversaire-né du romantisme, Félix, veut se libérer de toutes les servitudes sentimentales pour jouir en paix de sa propre pensée, de ses propres conceptions et se livrer, sans aucune contrainte de l'instinct, de l'émotion intime, du sentiment et des devoirs sociaux, à ses travaux philosophiques. Il a une liaison avec une femme mariée, Madeleine, qu'il aime et dont il est aimé. Elle appartient à un autre milieu que celui de Félix, elle est pauvre et vit, modeste et humble, entre son mari — dont on nous parle à peine — et son enfant. Félix met sa volonté consciente à rendre à Madeleine l'amour qu'elle lui donne; il s'efforce d'être tout pour elle, comme elle est tout pour lui; mais cette liaison offre des dangers à l'intellectuel pur et absolu qu'est Félix; il s'en débarrasse.

C'est le premier livre de l'*Ordination*, qui rappelle *Adolphe*, de Benjamin Constant. Au deuxième livre — *la Chute* — Félix se marie, dix ans après sa liaison passagère avec Madeleine, avec une femme intelligente et douce, rencontrée en province et qu'il a conquise sans effort. Il a une fille, et il vit dans ce milieu tranquille, à côté de ces deux êtres, auxquels il donne très peu de lui-même, se réservant pour ses idées, car il a entrepris un grand ouvrage de philosophie. Mais un malheur vient soudain le frapper: sa fille, Suzanne, souffre d'une coxalgie. C'est pour lui à la fois un très grand chagrin et la cause d'une révolution intérieure totale. Et l'homme qui s'était affranchi de tout amour, aussi bien de l'amour conjugal que de l'amour paternel, comme il s'était libéré de son affection pour sa maîtresse, fait appel en vain à son insensibilité d'intellectuel, devant sa fille souffrante, condamnée à demeurer boiteuse toute sa vie. Il ne résiste pas à la douleur de cette « contingence ». Il est repris par la pitié et par l'amour. Félix succombe donc: il abdique, il ne sera plus qu'époux et père, et il professe — dans sa chute — que les études exigent un ascétisme complet, une existence solitaire, indispensable pour assurer le triomphe de l'esprit sur l'amour.

Tel est le schéma des deux parties qui composent ce roman, lequel fourmille d'observations psychologiques profondes, de notations aiguës, que déparent parfois — pour la facilité de la lecture — certaines expressions philosophiques et, çà et là, quelques néologismes osés. Julien Benda s'est surtout préoccupé de son héros, de Félix, de l'Intellectuel, conscient et réfléchi, que l'idée pure retient et qu'une volonté énergique pousse à s'évader du domaine des contingences. C'est donc autour de ce personnage, de ses pensées, de ses méditations, de la réalisation de ces méditations et de ces pensées en actes, et de la répercussion de ces actes sur les comparses qui l'entourent, que se concentre l'intérêt; ces comparses, d'ailleurs, quoique liés nécessairement et directement à l'action, sont volontairement négligés par Julien Benda. On devine, semble-t-il, que leur caractère propre ne l'intéressait pas essentiellement. Félix est le héros, le cœur même du roman.

Il était né tendre, dit Benda; « il aimait l'élégance de l'amour plus que l'amour même », il goûtait la virtuosité dans la fidélité, et « il cultivait la mortelle absorption dans l'Unique ». Comment se liaient Madeleine et Félix? « Ils se liaient, nous apprend l'auteur (dont on pourra juger la manière par cet extrait), ils se liaient par l'audace, par l'exception de leur acte, par son défi au monde. Ils se liaient par le mystère; par la religion du mystère... Ils se liaient surtout par la religion du Lien. »

Félix est compliqué, tant il cherche à aller au fond des choses. Madeleine, un soir, était attristée par le retard qu'il mettait à aller la rejoindre. Quel effet cela produit-il sur le héros de l'*Ordination?* L'auteur nous le dit:

« Il s'attachait à elle par l'inquiétude qu'il lui causait. Comme il savait sentir, et vouloir le sentir, cet attachement spécial qui conjoint les amants en face de la nature: sentir l'abolition de leur personne sociale, cet éternel rappel de leur dualité; sentir la vérité de leur mutuel attrait, libéré maintenant des stimulants de la ville; et sentir à la fois la triste contingence de leur embrassement et son éternité... simple éclair de conscience de l'infini désir écrit tout autour d'eux. »

Mais, un jour, l'idée de sa liaison surgit, foudroyante, dans son esprit, comme l'idée d'un emprisonnement total et éternel — d'un esclavage absolu, dont il avait peur, dont il ne voulait à aucun prix. Julien Benda analyse cet état d'âme avec beaucoup de finesse:

« Ce qu'il sentait maintenant — et avec quelle angoisse! — c'était l'impossibilité d'y rien changer, à cette vie, c'était l'immense réseau d'attaches savantes et sûres, dont il s'était lié, dont il s'était coupé tout pouvoir de se reprendre, c'était l'entier besoin de lui qu'il s'était plu follement à créer chez cette femme, et l'entière confiance et l'entière dépendance, et la ruine de l'orgueil et le dégoût du monde et l'amour éternel qu'il lui avait appris, qui ne prévoit plus le changement, et cette atroce union des âmes qu'il lui versait depuis deux ans, dont elle ne pouvait plus se passer, qu'elle n'espérait pas d'un autre homme... Et c'était le devoir de sourire dans cette geôle, d'y paraître heureux comme au premier jour... Et c'était cela pour toute la vie. Car jamais, jamais, il n'oserait parler... »

Félix ne parle pas, en effet, ou à peine; il n'a pas d'explication. Il avait rêvé l'« unicité » de l'amour et de le *désolenniser*, et puis il cherchait pourquoi il n'aimait plus Madeleine, tout en n'ignorant pas que c'était son besoin d'indépendance, sa peur de l'esclavage, son désir de demeurer un intellectuel, un surhomme.

Julien Benda montre Félix s'évadant de la geôle, de l'incarcération dans cet amour unique dont il rêvait et qui était une géhenne. Mais, avant l'affranchissement, nous avons une étude subtile, aiguisée, de l'altruisme de Félix (Benda se sert aussi d'un terme plus abstrait, plus philosophique, trop philosophique: *altérité*), du sentiment de la pitié qu'il éprouve pour Madeleine et qu'il étend à toutes les femmes. Il sentait qu'elle ne demandait pas grand'chose et qu'il pouvait le lui donner, et puis, il se reprend, et, incertain, traqué, angoissé par ce dilemme, « il voyait, par éclairs, qu'il souhaitait qu'elle mourût ».

Une semblable cruauté est humaine; elle est partie intégrante de l'égoïsme exacerbé. Le héros de Julien Benda a donc, à certaines heures, des gestes

ou, plus exactement, des pensées qui ne sont pas d'un surhomme. Et cela est très bien observé.

Il y a encore, à la fin de cette première partie, plus abstraite, plus philosophique que la seconde, où la sensibilité et l'humanité — partant l'amour — sont victorieuses, des notations psychologiques d'une remarquable acuité. Lorsque Félix quitte sa maîtresse, lui qui « grelottait d'indépendance », il s'étonne que Madeleine n'écrive pas. « Il était comme souffleté par ce silence : il lui semblait qu'elle lui jetait sa liberté à la figure. » Et il avait envie de la reprendre.

On pressent qu'un tel personnage, volontairement dur et plus fort que l'amour, pour l'instant, laisse percer — dans l'analyse aiguë, qu'il fait de son *moi* si inquiet (sans d'autres raisons de son inquiétude que celles que veulent avoir des êtres un peu exceptionnels) — une tendance à l'émotion vraie et, pour employer un terme adéquat à ceux dont Julien Benda nous semble abuser, des *latences* de sensibilité qui l'éloigneront de l'intellectualité et de l'idée pures. Ses hésitations et ses déchirements nous paraîtraient plus émouvants si le langage dont il se sert pour exprimer son état d'âme était moins hermétique; on n'ose pas dire que l'on soit remué profondément, on l'est, mais inégalement, pendant la lecture de cette première partie : l'*ordination*. La *chute* est plus près de nous, plus humaine — et, par instants, très pathétique.

C'est, d'ailleurs, dans cette seconde partie que nous percevons mieux la trame et le sens de l'histoire de cet intellectuel qui voulait s'arracher à tout amour humain, ne brûler que pour l'Idée, et qui se marie et fonde une famille :

« Félix venait de découvrir la vraie vie intellectuelle et que cette vie-là était sa loi, son ordre, sa vraie adhésion à lui-même, sa pleine réalisation, que toutes ses autres contentions étaient mensonge, imitation, ennui... »

Il se marie quand même. Le conflit entre la pensée et le sentiment s'accentue. La fille du philosophe souffre d'un mal qui s'aggrave :

« Alors, furieusement arraché à sa pensée, le malheureux se sentit précipiter dans l'amour le plus éperdu, dans la dévotion la plus riche, dans la débauche du cœur la plus totale qu'il eût jamais connue. Qu'était-ce que la confusion à un être souffrant qu'il avait connue autrefois et qu'il avait crue violente, auprès de sa confusion d'aujourd'hui à cet être qui était son être, son sang, sa volonté devenue chair et souffrance ! »

Le sentiment, donc, a vaincu la pensée. Mais on pourrait adresser quelques objections à la conclusion de Julien Benda, l'Idée n'exigeant pas de sacrifices aussi sanglants qu'il le suppose.

L'*Ordination*, dans son ensemble, est un roman profond, très beau par endroits, où le style est parfois trop haché, trop heurté, trop abstrait, mais où se marque une psychologie infiniment profonde dans sa complexité et qui retiendra tous ceux qui ont le goût des idées et des problèmes ardus de la conscience humaine. — André GAYOT.

pare-boue n. m. invar. Dispositif que l'on adapte aux roues des voitures automobiles afin d'éviter les jets malpropres que ces véhicules lancent latéralement, lorsqu'ils passent sur une chaussée boueuse.

— ENCYCL. Qu'il s'agisse de voitures légères ou de lourds camions, le passage des automobiles sur des voies boueuses, où l'usure a creusé des dénivellations et des flaches, entraîne — étant donné l'allure des véhicules — des projections latérales de boue, dont l'angle de départ atteint parfois jusqu'à 45 degrés. Les piétons d'abord, qui ne peuvent toujours se garer assez vite, puis les commerçants riverains de la voie publique ont fort à souffrir de ce désagréable inconvénient, que le développement de l'automobilisme a exagéré progressivement. Aussi, des réclamations de plus en plus nombreuses ont-elles été adressées aux autorités compétentes.


Fig. 1. Pare-boue des autobus parisiens (roue arrière).

Si les chaussées pouvaient toujours être maintenues en parfait état d'entretien et que le nettoiement en fût prompt et rapide, la question des pare-boue ne se poserait pas; mais, quelque effort que fassent les services de la voirie, ce résultat ne saurait être obtenu: une ondée brusque transformant vite en effet une chaussée propre en un véritable cloaque, lorsque la circulation y est intense. D'autre part, dans les voies urbaines, dont certaines sont très étroites, il est impossible aux conducteurs de voitures d'éviter les caniveaux qui drainent les liquides boueux de la chaussée, et ainsi, fatalement, des éclaboussures atteignent piétons et étalages.

A Paris, notamment, où la circulation atteint une intensité peu commune, les doléances ont été nombreuses, surtout quand furent mis en service les premiers autobus. Devant ces plaintes réitérées, la Compagnie parisienne des omnibus dut songer à doter ses véhicules d'un pare-boue; à cet effet, elle ouvrit, en 1909, un concours auquel prirent part de nombreux inventeurs.

Le modèle qu'elle adopta (*fig.* 1) consiste en un écran de cuir trapézoïdal, dont le bord inférieur a la forme d'un arc de cercle de rayon plus grand que celui de la roue, et qui, suspendu rez terre, est soutenu par une tige métallique. Cette tige de suspension (rigide pour les roues arrière des autobus et à ressort pour les roues avant) se termine par un anneau qui s'engage sur le moyeu de la roue. L'écran peut osciller en avant ou en arrière, de manière à s'effacer lorsque la roue aborde une saillie de la chaussée ou un obstacle (pavé, trottoir, etc.), qui risquerait de le briser. Enfin, pour empêcher que le mouvement de la roue entraîne le pare-boue dans son mouvement de rotation, un dispositif spécial fixé à la carrosserie ou au garde-boue limite les oscillations de l'écran.


Fig. 2. Pare-boue circulaire Garchey (sur les deux faces de la roue).

Cependant, l'efficacité de ce modèle n'étant pas absolue, la Ville de Paris organisait, en juillet 1912, un concours de pare-boue pour les omnibus automobiles de la capitale. Le programme de ce concours spécifiait notamment que les appareils ne devront en aucun cas être susceptibles de devenir dangereux pour les voitures ou les piétons; qu'ils ne prendront pas appui sur un levier ou une barre de direction; qu'ils ne produiront aucun bruit pendant la marche du véhicule; que les coups de trottoir ne devront pas les mettre hors de service ou les dégrader au point de leur faire perdre de leur efficacité; enfin, qu'aucune partie du pare-boue ou de ses accessoires ne fera saillie au delà d'un plan parallèle à la roue et passant par l'extrémité du chapeau de roue, tel qu'il est constitué dans les modèles d'autobus actuellement en service.

La commission d'examen en est encore à la période de classement des systèmes proposés. Dans ceux qui sont susceptibles d'être expérimentés, elle doit faire un choix portant sur l'efficacité, l'emploi pratique et compatible avec les conditions d'exploitation, l'endurance de l'appareil, les dépenses qu'il occasionne comme frais de premier établissement et d'entretien, la facilité de montage et de démontage, la simplicité, l'encombrement, le poids et, enfin, l'esthétique.


Fig. 3. Pare-boue circulaire Menu.

Les épreuves des appareils admis à participer au classement final suivront la progression ci-après : expérience de démontage et de remontage, portant, d'une part, sur la partie amovible par temps sec, et, d'autre part, sur la partie à démonter pour permettre l'enlèvement des roues; un essai spécial sur piste boueuse, bordée de panneaux sur lesquels seront observées l'importance et la hauteur des projections de boue produites par le passage de l'autobus à l'allure de 20 kilomètres à l'heure; une mise en service sur une ligne de la Compagnie générale des omnibus pendant une durée de 100 heures de sortie; une épreuve finale, pendant laquelle les roues frotteront contre les bordures, d'une façon continue, sur une longueur de 20 mètres, et feront 5 abordages de trottoir, sous un angle d'environ 30 degrés.

Il est à présumer que le ou les modèles qui sortiront vainqueurs de cette série d'épreuves donneront toute satisfaction aux innombrables éclaboussés.

Reste cependant à pourvoir d'appareils analogues, mais sans nuire toutefois à leur esthétique, les voitures automobiles particulières ainsi que les taxi-autos. C'est à quoi s'est activement employé l'Automobile Club de Seine-et-Oise, qui a organisé deux concours pratiques en 1912.

Le premier (Versailles, 4 février) réunit une trentaine de concurrents, qui durent, préalablement au concours, adresser au jury un dessin accompagné de planches descriptives du modèle présenté, ainsi que des renseignements sur le prix de vente, puis subirent des épreuves pratiques; tout d'abord, les voitures dont les quatre roues étaient munies de pare-boue furent mises en route (après avoir été nettoyées aussi complètement que le concurrent le jugeait utile), et, à une allure de 25 kilomètres, durent parcourir une piste que l'on avait, de place en place, recouverte d'une épaisse couche de boue; on vérifia ensuite l'efficacité des protecteurs, tant par l'état du châssis de la voiture que par le témoignage des panneaux en toile cirée disposés de chaque côté des zones boueuses. Puis cette épreuve fut suivie d'une seconde portant sur le démontage et le remontage, ainsi que le nettoyage des pare-boue. La question d'esthétique ne fut pas négligée, et une cote spéciale fut attribuée à chaque voiture, suivant l'aspect que lui donnait l'adjonction des pare-boue.


Fig. 4. Pare-boue à balai Dreux.


Fig. 5. Pare-boue circulaire Gruyelle.

Les appareils classés dans ces épreuves étaient de modèles divers, qu'il est possible de ramener à trois types : *a*) écran rectangulaire fait de brindilles de piazzava ou de piazzava et cuir; *b*) flasque ou bavette en cuir, en toile cirée, en caoutchouc, etc.; *c*) écran circulaire en caoutchouc.


Fig. 6. Pare-boue à balai Gruyelle.

Les uns et les autres ont affirmé leur efficacité réelle.

Les résultats de ce premier concours furent les suivants, quant aux premières places : 1, pare-boue Dreux (brosse en piazzava, protégée par un revêtement de cuir); 2, Gruyelle (circulaire en caoutchouc); 3, Néron-Bristol (flasque de cuir et de toile goudronnée); 4, Peyrot (bavette rectangulaire); 5, Berger (brosse en crin végétal); 6, Millard (bavette incurvée en caoutchouc); 7, Gruyelle (brosse en piazzava); 8, Garchey-Itasse (circulaire en caoutchouc);

9, Menu (circulaire en caoutchouc); 10, Gerbe (bavette en toile cirée), semblant accorder la préférence aux flasques ou bavettes; mais le second concours de l'Automobile Club de Seine-et-Oise (Versailles, 3 novembre) donnait les deux premières places à des pare-boue circulaires (n° 1 : pare-boue Garchey, grand prix de la Ville de Paris; n° 2 : pare-boue Menu, grand prix de l'Automobile Club de Seine-et-Oise) et la troisième au pare-boue à balai Dreux.

L'usage des divers modèles primés de pare-boue permettra de juger la valeur de chacun d'eux; mais on a pu voir, par cet exposé de la question, quels efforts on a tentés de toute part pour résoudre le problème à la satisfaction générale. — Jacques AUVERNIER.

***pôle** n. m. — ENCYCL. *Pôle sud.* Depuis le jour (janvier 1909) où, au cours de son célèbre raid vers le pôle sud, le lieutenant anglais Ernest Henry Shackleton parvint jusqu'à la latitude de 88° 23′ et s'arrêta, à bout de forces et de vivres, à 179 kilomètres du pôle même, personne ne doutait, étant donné la nature du terrain déjà reconnu, qu'un nouvel explorateur ne pût parvenir très rapidement, une fois arrivé sur le plateau antarctique, jusqu'au point mathématique qu'est le pôle antarctique. On croyait même, dans le monde géographique, que cette découverte précéderait celle du pôle nord. S'il n'en a pas été ainsi, et si l'ingénieur américain Robert Edwin Peary, au cours de son dernier voyage, a conquis le pôle arctique avant que ne l'eût été le pôle austral, la découverte de celui-ci a, toutefois, suivi de peu celle du pôle opposé. L'arrivée de Peary au point mathématique qu'est le 90e degré de latitude septentrionale est, en effet, du 6 avril 1909, et c'est moins de deux ans et demi plus tard, le 16 décembre 1911, qu'un explorateur européen est parvenu au pôle sud.

Cet explorateur n'est nullement, comme on avait quelque droit de le supposer, un de ceux qui, depuis le début du XXe siècle, avaient livré l'assaut du pôle sud; en particulier, le capitaine anglais Scott, retourné en 1910 dans les régions antarctiques avec l'intention de recommencer le superbe raid qui l'avait, dès 1902, mené, par 82° 15′ lat. S., jusqu'à 868 kilomètres du pôle. C'est un voyageur qui dirigeait pour la première fois une expédition dans les régions australes, le Norvégien Roald Amundsen (v. p. 656), déjà bien connu d'ailleurs par sa remarquable expédition dans les régions boréales du globe à bord de la *Gjöa,* et que l'on croyait voué uniquement à l'étude des terres et des mers arctiques.

On le croyait d'autant mieux que l'explorateur norvégien avait, en quittant son pays sur le *Fram*, le glorieux navire de Nansen et de Sverdrup, annoncé vouloir doubler l'extrémité méridionale du nouveau monde pour pénétrer ensuite par le détroit de Behring dans le bassin polaire du nord et s'y livrer à des études océanographiques. Sans doute avait-il, une fois parvenu aux Açores, déclaré renoncer temporairement à son projet, faute de capitaux suffisants pour le mener à bonne fin, et avait-il aussi laconiquement annoncé qu'il faisait voile vers le sud, mais rien ne permettait de pressentir le dessein du voyageur.

C'était cependant — on n'en peut guère douter en constatant la décision et la sûreté avec lesquelles a procédé Amundsen — un dessein mûrement prémédité et étudié. Après avoir doublé le cap Horn, en effet, le *Fram* se dirige vers le sud-ouest à travers les eaux du Pacifique oriental, passe au large des terres découvertes ou revues par le Dr Charcot au cours de ses voyages, et va jeter l'ancre au delà de la Terre du Roi-Édouard-VII, naguère découverte (1902) par l'expédition du *Discovery*, dans une anfractuosité de la « Grande Barrière » de glace (12 janvier 1911).

Singulièrement différente des baies ordinaires est la baie des Baleines, — ainsi s'appelle la large indentation où Amundsen a fait arrêter le *Fram.* Aucune terre, aucun élément stable; rien que de la glace, une glace épaisse et solide sans aucun doute, mais susceptible, sinon de fondre sous l'action de la chaleur de l'air ou des eaux, du moins de se crevasser profondément, ou bien, à la suite de violentes tempêtes, de se détacher du corps même de l'immense glacier qu'est la Grande Barrière. Sur le front et à l'extrémité orientale de ce glacier, qui occupe toute la partie méridionale de la mer de Ross, la dérive des nombreux icebergs détachés de la masse a creusé la baie des Baleines... Sans se laisser arrêter par le risque d'être opinément englouti, ou encore de voir la glace sur laquelle il se serait établi détachée de la Grande Barrière, et de flotter à la dérive à travers l'océan Austral, comme naguère les naufragés du *Polaris* dans la mer de Baffin, Amundsen n'hésite pas à prendre ce point pour base de ses futures explorations; il y débarque avec ses 115 chiens groenlandais, il y construit, — à 4 kilomètres du rivage de la baie des Baleines, — la demeure où il passera l'hiver avec ses 7 compagnons, le *Framhjen* (la maison du *Fram*), ses magasins, ses observatoires; puis, le *Fram* parti pour Buenos-Aires, d'où il ne reviendra qu'au mois de janvier 1912, il utilise les dernières semaines de l'été austral en préparant son futur raid vers le pôle.

Constituer, aux dépens des malheureux phoques sans défiance qui laissent les explorateurs s'approcher d'eux et les tuer à coups de bâton, une ample réserve de vivres frais pour les animaux et aussi pour ceux qui sont appelés à les utiliser au cours de leurs explorations; reconnaître la route du pôle jusqu'à 368 kilomètres de la baie des Baleines, et la jalonner, en des points soigneusement repérés, de dépôts de vivres distants les uns des autres de plus de 110 kilomètres, voilà l'œuvre d'Amundsen et de ses compagnons, jusqu'au 11 avril 1911, jusqu'à un moment où l'été austral est depuis longtemps achevé, puisque, plus d'un mois auparavant, dès le 4 mars, le thermomètre était descendu à 45 degrés *au-dessous* de zéro.

Cette besogne indispensable une fois terminée, les explorateurs norvégiens se résignèrent donc, à la date du 11 avril, à s'enfermer dans leur *Framhjen*, — une baraque en bois, extérieurement protégée par une forte épaisseur de neige, destinée à servir de rempart contre le vent et contre le froid... Alors commença pour eux — et se prolongea jusqu'au début de septembre — une longue captivité de cinq mois, au cours de laquelle, à la privation totale de la lumière solaire durant quatre mois entiers se joignirent des températures extrêmement basses : de — 50° à — 60° ! Fort heureusement, pour lutter contre la dépression que la menace perpétuelle d'une catastrophe possible, la solitude, l'absence du jour produisent sur les esprits les mieux trempés, les occupations ne manquaient pas : il fallait nourrir et soigner les chiens groenlandais, auxquels huit fortes tentes, recouvertes de neige, comme le *Framhjen*, servaient de chenils; il fallait faire subir aux traîneaux des modifications que les premières expéditions sur le glacier avaient démontrées indispensables; il fallait effectuer de nombreuses et minutieuses observations scientifiques, météorologiques surtout. De là, depuis la maison d'habitation jusqu'aux chenils, aux ateliers et aux



La découverte du pôle sud. — Itinéraires Shackleton et Amundsen.

magasins, aux observatoires groupés autour du *Framhjen* même, des allées et venues continuelles, facilitées par l'existence d'une série de galeries aménagées entre l'une et les autres... Aussi le temps s'était-il écoulé avec une rapidité relative lorsque, le 24 août 1911, — c'est-à-dire à une date répondant à peu près au 20 février de l'hémisphère boréal, — le soleil reparut sur l'horizon.

Un relèvement de température ayant coïncidé avec le retour du jour, Amundsen, impatient d'agir, estime venu le moment de se mettre en marche et, dès le 8 septembre, s'éloigne du *Framhjen*... Mais voici bientôt que la température s'abaisse à nouveau, et qu'un froid extrême, digne de ceux de l'hiver (entre 50° et 60° au-dessous de 0°), éprouve les chiens; arrivé à 120 kilomètres dans le sud de son point de départ, Amundsen rebrousse donc chemin et regagne ses quartiers d'hiver, mais pour s'en éloigner à nouveau quelques semaines plus tard, une fois les oiseaux migrateurs et les phoques revenus sur le front du glacier, — et pour l'expédition définitive.

Avec quatre compagnons (Helmer Hansen, Bjaaland, Wisting, Hassel), skieurs consommés comme lui-même, avec quatre traîneaux chargés d'autant de mois de vivres, avec 52 chiens de sa meute groenlandaise, voici donc Roald Amundsen qui se dirige vers le pôle! Les équipages de chiens sont entraînés progressivement, tandis que les voyageurs couvrent le terrain déjà reconnu par eux, et retrouvent, à 145, 257 et 368 kilomètres du *Framhjen*, les dépôts de vivres qu'ils ont eu la prévoyance de constituer au cours de leurs expéditions antérieures à l'hivernage; ensuite, ils se lancent en plein cœur de l'inconnu... La contrée ne change d'abord pas d'aspect; c'est toujours le gigantesque glacier de la Grande Barrière qui, sur une longueur d'au moins 500 kilomètres et une largeur d'environ 900 kilomètres d'est en ouest, s'insère entre les Terres du Roi-Edouard-VII et Victoria. La marche est relativement facile sur cette surface remarquablement horizontale, par des froids de — 20° — à 30° seulement, alors que ne sévissent pas les tourmentes de neige. Grâce à ces circonstances favorables, Amundsen et ses compagnons peuvent couvrir en 22 étapes les 700 kilomètres qui s'étendent depuis la baie des Baleines jusqu'à l'extrémité méridionale de la Grande Barrière; 29 jours après leur départ du *Framhjen*, ils ne sont plus qu'à 550 kilomètres du pôle sud (18 novembre)!

Mais alors, aux difficultés provenant de la rigueur de la température viennent s'ajouter les difficultés dues à la nature même du terrain. A la surface relativement unie du glacier succèdent des barrières montagneuses vraiment formidables, un amoncellement de crêtes s'élevant jusqu'à des altitudes de 3.000 et 4.000 mètres, et même les dépassant : les monts Nansen, Don-Pedro-Chistophersen, Alice Wedel-Jarlsberg, Th. Nilsen, et peut-être d'autres encore... Sans se laisser épouvanter par la grandeur des premiers obstacles, les seuls dont ils peuvent comprendre la difficulté, les explorateurs norvégiens entreprennent de les surmonter; du glacier Axel Heiberg, la petite troupe parvient à franchir les monts Don-Pedro-Christophersen, situés dans l'ouest de la chaîne de la Reine-Maud, orientée elle-même nord-est-sud-ouest... Amundsen se trouve alors en présence d'un nouveau glacier alpin très puissant, aux crevasses énormes et profondes, de l'autre côté duquel se dresse une nouvelle chaîne, moins importante toutefois que la précédente, les monts Dominion; il descend donc dans la vallée au fond de laquelle coule lentement le glacier, le traverse péniblement et remonte jusqu'à 3.000 mètres. Les obstacles accumulés une fois vaincus, les explorateurs vont-ils enfin retrouver un terrain favorable à la marche?

Nullement! Derrière les monts Dominion se dissimulent, en effet, un glacier plus crevassé encore que le précédent, dont la glace est lisse comme du verre et dont les difficultés sont telles qu'Amundsen lui a donné le nom de « glacier du Diable », et une chaîne de montagnes couvrant, sur l'itinéraire des voyageurs norvégiens, un demi-degré de latitude (entre 87° 1/2 et 88°). Il fallut 16 étapes pour franchir les 320 kilomètres environ qui représentent la région de montagnes et de glaciation très puissante s'intercalant entre l'extrémité méridionale de la Grande Barrière et le début du plateau intérieur sur lequel se trouve le pôle.

Peu de temps après avoir atteint, par environ 3.225 mètres d'altitude, le point culminant de leur itinéraire (6 décembre), Amundsen et ses compagnons parvinrent enfin sur le plateau central dont, avant eux, Shackleton avait déjà constaté l'existence et commencé l'exploration. Dès lors, par une pente douce, ils se dirigèrent vers le but ardemment désiré de leur voyage; dès le 8, ils dépassaient la latitude atteinte en janvier 1909 par leur glorieux prédécesseur et se trouvaient, par conséquent, moins éloignés du pôle que Vendôme ne l'est de Paris; le 14 décembre 1911, enfin, par un temps superbe, ils atteignaient, 56 jours après leur départ du *Framhjen*, le point que leurs observations leur apprirent être le pôle sud! C'est sur un plateau glacé, le plateau du Roi-Haakon-VII, à l'altitude de 3.201 mètres, qu'est situé ce point mathématique, le plus méridional de notre géoïde; pendant la mémorable journée du 15 décembre 1911, et le lendemain encore, Amundsen et ses amis demeurèrent autour de l'endroit où leurs calculs leur disaient se trouver le pôle, effectuant de nombreuses observations, foulant la glace avoisinante dans un rayon de 8 kilomètres, afin d'être bien sûrs d'être parvenus jusqu'au 90° degré même de latitude sud, au cas où une légère erreur se fût produite dans leurs calculs... Ensuite, ayant dressé, au point qu'ils trouvaient être le pôle sud, une petite tente surmontée du drapeau national et du guidon du *Fram*, les cinq Norvégiens revinrent en arrière, vers le nord, par cette même route qu'ils avaient suivie pour arriver à leur but et qu'ils avaient eu la précaution de jalonner tous les 110 kilomètres, soit à une distance d'un degré de latitude les uns des autres, par des dépôts de vivres. Le 25 janvier 1912, sains et saufs et légitimement fiers de leur exploit, ils arrivaient au *Framhjen*, ayant couvert en 97 jours un itinéraire de 2.400 kilomètres et ayant franchi pendant la moitié du trajet des montagnes aussi hautes que les sommets les plus élevés des Alpes Bernoises (Finsteraarhorn, 4.275 m.). Cinq jours plus tard, le 30 janvier, Amundsen et ses vaillants collaborateurs s'éloignaient de la baie des Baleines sur le *Fram*, fidèle au rendez-vous qui lui avait été donné quelques mois auparavant, et, le 8 mars 1912, dès leur arrivée à Hobart Town, la capitale de la Tasmanie, ils annonçaient à leur souverain et au monde savant la nouvelle de la découverte du pôle sud.

Quels sont les résultats scientifiques de cette mémorable expédition, comme aussi de l'exploration complète de la Terre du Roi-Edouard-VII, effectuée par les trois compagnons d'Amundsen demeurés au *Framhjen*, ce n'est pas ici le lieu de le dire, même succinctement; il convient, pour l'indiquer, d'attendre le jour où paraîtra la relation détaillée d'un voyage où — la première expédition de l'explorateur en est garante — la science n'a pas été un seul instant perdue de vue. Mais il importait de ne pas attendre jusqu'à ce moment pour enregistrer le succès de l'admirable raid d'Amundsen, pour constater que personne n'en conteste la réalité ni la complète réussite et pour faire remarquer que l'assaut du pôle sud à peine livré au début du XXe siècle, en moins de onze ans et en trois reprises seulement, la position a été conquise et le mystère du pôle antarctique complètement dissipé. — Henri FROIDEVAUX.

Police politique (LA) (*Chronique des temps de la Restauration*) [Paris, in-8°, 1912]), par Ernest Daudet. — Ernest Daudet s'est servi, pour ce volume, comme pour plusieurs de ceux qu'il a publiés sur le début de la Restauration, des très riches archives qui ont été mises à sa disposition par la famille Decazes. C'est en effet le favori de Louis XVIII, tour à tour ministre de la police et de l'intérieur de 1815 à 1820, qui a centralisé et fait recopier tous les papiers de la police politique pour les communiquer au roi, lequel était très friand de leur lecture. Le choix qu'en a fait Ernest Daudet ne contient pas d'ailleurs d'indiscrétions véritables, mais donne des renseignements précieux sur la surveillance à laquelle étaient soumis ceux qu'on soupçonnait de quelque hostilité au gouvernement royal.

Les premiers surveillés devaient naturellement être les Bonapartes. La police européenne les suivait pas à pas dans chacun des déplacements que les diplomates leur permettaient; elle épiait la moindre de leurs démarches, et le cabinet noir ne se faisait pas faute d'intercepter leur correspondance. Qu'y découvrait-il? Pas grand'chose. Car, si quelques membres de la famille cherchaient encore à préparer un troisième retour triomphal de leur chef — tels peut-être Joseph ou Lucien à certaines heures — les autres ne demandaient qu'à recouvrer une part de leur fortune d'antan, leur permettant de vivre à l'écart, loin des bruits de la politique. Les quelques pièces qu'Ernest Daudet publie sur ce sujet ne nous donnent pas de renseignements bien nouveaux.

Celles qui sont relatives à la police française à Londres sont plus instructives, quoique peu nombreuses. En dépit de la sympathie qu'il prétendait avoir pour son cousin, Louis XVIII s'était vite rendu compte que Louis-Philippe d'Orléans était le plus dangereux ennemi de sa dynastie. Presque proposé par le tsar comme candidat au trône en 1815, il s'appuyait bientôt sur l'Angleterre, y demeurait de longs mois, trouvant toujours des prétextes à retarder son retour. Le marquis d'Osmond, ambassadeur du roi, le surveillait avec prudence; il avait même songé à l'écarter définitivement de la France en lui faisant offrir une couronne par les Etats du Brésil nouvellement émancipés. Le duc de Richelieu était favorable à la combinaison, que Decazes fit avorter quand il en fut le maître; il ne semble pas, au reste, que l'intéressé se fût réjoui de son succès.

Les étrangers, si nombreux à Paris dans les premières années de la Restauration par le fait même de l'occupation des troupes alliées, sont également l'objet d'une surveillance spéciale. Ernest Daudet cite plusieurs des rapports relatifs à l'empereur Alexandre de Russie, au chancelier d'Autriche, Metternich.

Pour connaître l'exacte opinion des ambassadeurs étrangers qui exerçaient alors sur le gouvernement français une influence considérable par le moyen de leur Grande Conférence, la police redoublait de zèle, attachait à leurs pas un grand nombre d'agents et se créait d'intimes relations dans le petit personnel des ambassades. Elle recueillait ainsi de nombreux renseignements sur Wellington, commandant en chef de l'armée d'occupation; sur le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, et son second, le baron de Binder, qui menait au nom de Metternich certaines intrigues auprès des hommes politiques et notamment de Talleyrand. Le comte Orloff vient-il à Paris? On surveille ses moindres démarches; ne le soupçonne-t-on pas d'être hostile aux Bourbons et favorable aux Bonapartes? Des agents copient même sur le bureau des ambassadeurs les lettres qu'ils ont écrites, notamment chez le comte de Goltz, ministre de Prusse, dont tous les rapports sont communiqués à la police. Ernest Daudet en a publié plusieurs dans de précédents ouvrages. Le cabinet noir intercepte facilement les correspondances, fussent-elles royales; Louis XVIII n'ignore rien des impressions secrètes de la jeune reine d'Espagne, dont toutes les lettres au prince Maximilien de Saxe, son père, sont soigneusement décachetées.

La surveillance de la police s'étendait naturellement aux hommes politiques renommés pour leurs intrigues, tels que Talleyrand ou Chateaubriand. Le premier était particulièrement antipathique au roi, qui ne l'avait accepté comme ministre en 1814 que pressé par les circonstances; il voyait avec un profond dépit les efforts de l'ancien chambellan de Bonaparte pour se frayer encore le chemin du pouvoir en s'appuyant sur les ultra-royalistes et leur chef, le comte d'Artois. Il n'aimait pas davantage Chateaubriand, dont la modestie n'était certes pas la qualité dominante; il lui déplaisait de recevoir des leçons, même d'ironie : Chateaubriand en donnait à tout propos et hors de propos. Il était en fort mauvais termes avec Decazes. On sait le mot cruel qu'il prononça au lendemain du meurtre du duc de Berry, dont quelques ultra-royalistes voulaient rendre le favori de Louis XVIII responsable : « Les pieds lui ont glissé dans le sang. » Decazes l'avait donc si bien recommandé à ses agents que les moindres démarches de l'auteur de *Monarchie selon la charte* étaient connues, ses moindres billets copiés avant d'être remis à destination : on faisait les sacrifices nécessaires pour gagner ses domestiques; on s'intéressait autant à ses bonnes fortunes, ou à ce qui pouvait passer pour tel, qu'à ses intrigues politiques. Le roi, très curieux des récits d'aventures piquantes, était donc un des mieux renseignés sur les relations de Chateaubriand avec sa femme ou avec Mme Récamier, sur les peines de cœur, ou les consolations de René. La police de Fouché, sous l'Empire, n'avait jamais été plus active. — Pierre RAIN.

praire n. f. Nom vulgaire d'un mollusque bivalve comestible, la *vénus à verrues*. (V. MOLLUSQUE, p. 648.)

***Sabran-Pontevès** (*Jean*-Baptiste-Elzéar-Marie-Charles DE), officier, explorateur et écrivain français, né à Grignols (Gironde) le 6 septembre 1851. — Il est mort à Paris le 7 mai 1912. Il était issu d'une vieille famille aristocratique du midi de la France, et son père, Joseph-Léonide de Sabran-Pontevès, avait été garde du corps de Charles X. Agé d'à peine dix-neuf ans, lorsque s'engagèrent les hostilités de la guerre franco-allemande, il s'empressa de prendre du service dans un régiment de chasseurs à cheval, fit toute la campagne jusqu'au mois de mars 1871, et, à peine libéré, se fit recevoir à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Il en sortait, en 1873, sous-lieutenant au 8e cuirassiers. Lieutenant en 1877, instructeur à Saumur, capitaine en 1886, chef d'escadron en 1894, il paraissait destiné au plus bel avenir militaire, lorsqu'il démissionna (1896), pour des motifs d'ordre en grande partie politique. Sa rapide carrière avait été interrompue par de nombreux voyages en Europe, dans les Indes françaises et anglaises, en Turquie d'Europe, au Caucase, en Perse, etc. Il avait franchi le Khoraçan dans un fantastique raid à cheval de 900 kilomètres parcourus en huit jours, partant de Téhéran pour arriver à Meschéd; puis son attention, toujours un peu inquiète, s'était tournée vers l'Afrique du Nord et, en particulier, la Tunisie. Enfin, la politique l'avait conquis : royaliste

J.-B. de Sabran-Pontevès.

militant, il avait essayé, à la faveur de l'agitation dreyfusiste, de rallier à la monarchie une partie de la population ouvrière de Paris, tenant des réunions publiques, se présentant à La Villette, aux élections du conseil municipal, etc. Il avait écrit, non sans talent, dans les journaux conservateurs de Paris : le *Figaro*, le *Gaulois*. Ses tentatives politiques ne furent pas couronnées de succès...; mais, fort galant homme et caractère d'une parfaite droiture, il n'en conserva aucune amertume. Le meilleur de son esprit a passé dans ses relations de voyage, écrites d'une plume alerte et imagée. Nous citerons seulement : *l'Inde à fond de train* (1884) ; *un Raid en Asie* (1889), couronné par l'Académie française (prix Montyon) et, dans un genre plus fantaisiste, ses *Lettres à Phanette* (1894), et *les Veillées de Gerfaut* (1906). — H. TRÉVISE.

sketch n. m. (mot angl. signif. *esquisse*). Saynète accompagnée de musique, représentée dans un théâtre, un music-hall, etc.

sourdon n. m. Nom vulgaire de la bucarde comestible, sur les côtes du Sud-Ouest de la France. (V. MOLLUSQUE, p. 648.)

***Strasburger** (Edouard), botaniste polonais, né à Varsovie le 1er février 1844. — Il est mort à Bonn le 19 mai 1912. Les dernières études de ce savant, dont les travaux font autorité, ont été consacrées aux causes de la sexualité chez les végétaux et à ses résultats. Il en a exposé les résultats dans son ouvrage *Sur les causes de la détermination du sexe* (1910). Il s'était acquis, tant à l'étranger qu'en Allemagne, un grand renom de savoir, et nombreux furent les auditeurs qui vinrent à Bonn suivre son enseignement. Sa personnalité occupe une place marquante dans le domaine des recherches botaniques, et notamment de la cytologie, à laquelle il a fait faire d'immenses progrès. Il est, en effet, à l'heure actuelle, bien peu de publications de botanique moderne traitant de cytologie qui ne s'appuient sur l'autorité de Strasburger. — J. DE CHAON.

Temps (Le) qu'il fait, le temps qu'il fera. *Notions de météorologie à l'usage des aéronautes et des aviateurs*, par Alphonse Berget (1 vol. in-4° couronne, 1912). — Les aéronautes et les aviateurs sont soumis aux caprices du temps, plus encore peut-être que les marins. C'est à leur intention qu'a été écrit, dans le style à la fois précis et limpide qui caractérise son auteur, l'ouvrage qui fait l'objet de cette analyse, ouvrage également susceptible d'intéresser le grand public, car le temps qu'il fait est « la grande préoccupation de tous ceux que leur devoir ou leur plaisir appellent à affronter le grand air, et ceux-là même qui sont obligés de demeurer à l'abri dans leurs maisons ne se désintéressent jamais de la question de la pluie et du beau temps ».

De tous les éléments dont l'étude forme la base de la météorologie, le vent est celui dont A. Berget s'occupe le plus longuement. C'est avec raison, car le vent est bien, comme la langue d'Esope, la meilleure et la pire chose. C'est lui qui pousse vers leur destination les voiliers pacifiques, mais c'est lui qui précipite furieusement les navires désemparés contre les rochers et qui met en grand danger les aviateurs assez hardis pour franchir les montagnes. Rien de ce qui concerne les vents ne peut laisser indifférents ceux qui s'intéressent aux choses de l'atmosphère. Considérons, par exemple, la répartition des vents à la surface du globe. De part et d'autre de l'équateur, jusqu'à une latitude d'environ 30°, soufflent des vents d'une majestueuse régularité, troublée seulement çà et là par des circonstances géographiques. Ce sont les vents alizés, qui effrayèrent, par leur régularité même, les compagnons de Christophe Colomb, qu'ils semblaient devoir écarter à jamais de leur patrie. Aux environs de la latitude de 30°, les calmes sont presque permanents. Aux latitudes plus élevées, les vents n'ont plus aucune régularité : ce sont les vents variables de nos contrées. La recherche de l'explication de ces particularités peut passionner les moins enthousiastes. D'ailleurs, l'étude des vents n'a pas seulement un intérêt spéculatif, elle fournit aussi des résultats pratiques que Berget expose avec soin : comment le vent varie d'un moment au suivant, d'une époque à l'autre, comment il varie avec l'altitude, quelle est la fréquence des diverses sortes de vents en différents lieux. La variation de direction des vents d'un moment à l'autre forme l'objet de la loi de Dove, d'après laquelle les orientations successives des vents en chaque lieu tournent le plus communément dans le sens des aiguilles d'une montre. Les ascensions aérostatiques ont souvent vérifié cette loi :

« Une vérification éclatante en fut faite, il y a quelques années, lorsque le comte de La Vaulx, vice-président de l'Aéro-Club de France, tenta à deux reprises de traverser en ballon la Méditerranée pour se rendre de France en Algérie par la voie des airs. Partis de la côte française avec vent du nord, favorable à leurs desseins, les aéronautes n'ont pas tardé à rencontrer des vents du nord-est, puis des vents d'est, bientôt suivis de brises du sud-est qui les poussaient vers l'Espagne, et enfin des vents du sud, qui les ramenèrent près de leur point de départ : ils étaient cependant des virtuoses de l'aéronautique, et leur habileté de pilotes est justement célèbre ; mais ils se sont trouvés sous la dépendance de l'inflexible loi de Dove, dont ils ont ainsi fourni, une fois de plus, une vérification expérimentale. »

Les variations de la vitesse du vent avec l'altitude sont non moins utiles à connaître que ses variations d'un moment à l'autre. Sur une terrasse du Bureau météorologique, à 20 mètres au-dessus du sol, la vitesse moyenne du vent est de 2m,15 par seconde. Au sommet de la tour Eiffel (302 m.), elle est de 8m,70, soit environ quatre fois plus grande. A 10 kilomètres de hauteur, elle est de plus de 30 mètres par seconde, soit 110 kilomètres à l'heure, ainsi que l'a prouvé l'observation de certains nuages, les cirrus. Ce sont là des données de première importance pour l'aéronautique.

La connaissance de la fréquence avec laquelle soufflent en un lieu déterminé les vents de diverses intensités permet de prévoir le nombre de jours de sortie sur lequel on peut compter pour un dirigeable de vitesse déterminée. Par exemple, à Paris, le vent a, en moyenne, une vitesse inférieure à 54 kilomètres à l'heure pendant 323 jours sur 365, de sorte qu'un aéronat auquel ses machines peuvent imprimer une vitesse supérieure à 54 kilomètres à l'heure, comme c'est le cas pour le « Bayard-Clément », la « République », la « Ville de Paris », peuvent se diriger dans la région parisienne en moyenne 323 jours par an, c'est-à-dire presque toute l'année.

Une catégorie de mouvements d'air encore peu connus et auxquels Berget consacre plusieurs pages intéressantes est constituée par les mouvements verticaux ascendants ou descendants et par les mouvements ondulatoires. Les premiers placent les avions dans des conditions tellement défavorables qu'ils peuvent les retourner. Les seconds leur font subir un tangage analogue à celui qu'éprouvent les embarcations sur les flots de la mer. Les mouvements ondulatoires avaient été prévus par Helmholtz, qui a démontré que ce phénomène devait se manifester au contact de deux courants aériens horizontaux, animés de vitesses différentes. La formation d'une catégorie de nuages bien caractéristiques, les cirro-cumulus ou moutons, leur est attribuable.

Après avoir étudié les vents, A. Berget expose, avec plus ou moins de détails, suivant leur importance, les divers autres phénomènes météorologiques, tous également intéressants à étudier : variations de température de l'air, répartition et variations de la pression atmosphérique, électricité atmosphérique, météores aqueux, perturbations atmosphériques, puis il passe à l'étude de la prévision du temps.

La prévision du temps est, pour le grand public, le but immédiat et exclusif de la météorologie. Il y a là une erreur analogue à celle que l'on eût commise si, au temps de Volta et de Galvani, on eût exigé des physiciens la construction de moteurs électriques susceptibles d'applications pratiques, sous peine de déclarer leur science inutile. La météorologie n'est pas encore assez avancée pour qu'on puisse exiger d'elle la prévision certaine du temps, et la préoccupation actuelle des météorologistes doit être principalement d'accumuler des documents d'une rigoureuse valeur scientifique, grâce auxquels il sera possible, quand on en possédera suffisamment, de déterminer les lois précises qui régissent les changements de temps. Dès maintenant, toutefois, nous ne sommes pas entièrement désarmés dans la recherche de l'allure future probable du temps, tout au moins à brève échéance, avec une avance de 24 heures; parfois, mais exceptionnellement, pour un délai plus long Parmi les méthodes les plus récentes proposées pour faire cette prévision, A. Berget cite la méthode de Durand-Gréville, basée sur la considération des lignes de grains, et il s'étend longuement sur la méthode de Guilbert, basée sur la considération du vent normal.

Une ligne de grains est une ligne le long de laquelle les isobares, c'est-à-dire les courbes passant par les points d'égale pression barométrique à un moment donné, ont une forme en Z. Lorsque la distribution des pressions barométriques est telle qu'il existe une ligne de grains, cette distribution se transforme de telle sorte que la ligne de grains se déplace, souvent de l'ouest vers l'est. Le passage de la ligne de grains en un lieu est signalé par des phénomènes caractéristiques et parfois redoutables : une chute brusque et considérable de température, un coup de vent qui change de direction et des remous aériens très dangereux pour les aéroplanes. La connaissance de la distribution des pressions barométriques (connaissance qui ressort de l'examen des cartes publiées chaque jour par le Bureau météorologique) permet donc de prévoir l'arrivée des grains.

La méthode de Guilbert se rapporte principalement à la prévision des déplacements des dépressions. Ces vastes tourbillons atmosphériques, dont personne n'a oublié la fréquence sur l'Europe occidentale durant la si humide année 1910, ont coutume de nous amener du mauvais temps : des vents violents, des pluies abondantes, des variations inopportunes de température. Prévoir les déplacements des dépressions, c'est presque prévoir le temps. Or, il y a une relation de cause à effet entre les vents qui soufflent à un moment donné à la surface de la terre et la répartition des pressions atmosphériques à ce moment. Pour une répartition déterminée des pressions, le vent a, en moyenne, en chaque lieu, une vitesse et une direction également déterminées. Lorsque le vent a cette vitesse et cette direction moyennes, on peut considérer qu'il est normal. Dans le cas contraire, il est anormal par excès ou par défaut, ou anormal en direction. On conçoit que l'observation des anomalies des vents en un lieu parcouru par une dépression puisse permettre de formuler des règles relatives aux modifications futures probables de la dépression. C'est la recherche de ces règles, dont un clair exposé se trouve dans le livre d'A. Berget, qui forme le fond de la méthode de Guilbert. Il a été fait, au sujet de cette méthode, une polémique qui n'a pas toujours été en faveur de Guilbert. Mais de la discussion jaillit, dit-on, la lumière. Peut-être cette méthode recevra-t-elle des perfectionnements qui en rendront l'efficacité indiscutable.

Après avoir exposé ce qu'on peut dire au sujet de la prévision prochaine du temps, A. Berget consacre un chapitre à la prévision lointaine.

Il va sans dire que cette dernière n'est possible, actuellement, sous une forme précise, que pour les faiseurs d'almanachs, et encore ces derniers ne rédigent-ils ordinairement leurs prédictions que sous une forme prudemment sibylline. Plus modestement, on peut se borner à rechercher l'allure générale probable du temps. Il a été fait dans ce sens une tentative très intéressante, qui fait l'objet de la loi de Brückner, du nom de son promoteur. En compulsant des archives, Brückner avait remarqué que la Caspienne subissait des fluctuations périodiques de niveau avec une période de 35 ans. Cette mer fermée, sans communication avec les autres, constitue une sorte de gigantesque pluviomètre naturel.

Il était donc probable qu'à un faible étiage devait correspondre une série d'années sèches et à de hautes eaux une série d'années humides. C'est précisément ce que vérifia Brückner, en comparant les hauteurs de pluies, et il énonça sa loi sous la forme suivante : « Le climat de l'Europe occidentale paraît éprouver des oscillations régulières d'une durée moyenne de 30 à 35 ans, se partageant chacune en deux périodes égales d'environ 17 ans : l'une froide et humide, l'autre chaude et sèche. » Cette loi est enveloppée d'un certain flou : les nombres 17 et 35 ne représentent que des valeurs moyennes, et il peut s'entremêler dans chaque série une ou plusieurs années participant aux caractères de l'autre série. On vient d'en avoir un exemple : bien que nous soyons dans une série manifestement humide, l'année 1911 a été remarquablement sèche. Cette considération ne fait qu'atténuer le mérite de la loi et des tentatives analogues, et A. Berget fait à ce sujet une observation très juste :

« Cette remarquable périodicité peut avoir, si l'on reste dans le domaine des moyennes, des conséquences d'une portée considérable, quand on l'appliquera à des entreprises dont les résultats sont, eux aussi, basés sur des moyennes. Par exemple, il serait hasardeux de risquer des capitaux dans une entreprise fluviale au début d'une période d'années chaudes et sèches, au cours desquelles la moyenne des eaux se traduira, d'après la loi de Brückner, par de faibles niveaux et comportera de fréquents chômages, même si, par exception, l'une des années du cycle échappait au caractère de sécheresse générale. Inversement, il serait imprudent de créer des stations estivales, dont le succès est basé sur le beau temps, au début d'une série froide et humide. »

Et Berget termine la partie de son intéressant ouvrage consacrée à la prévision du temps par la consolante prévision suivante :

« Entrés en 1900 dans une mauvaise série, nous n'avons plus, probablement, que trois ou quatre ans de temps maussade et pluvieux à endurer. Pendant ce temps, ingénieurs et savants vont travailler de leur mieux et amèneront les aéronefs à un grand état de perfection.

« Et alors s'ouvrira, vers 1914 ou 1916, une période d'années chaudes et sèches, au cours desquelles le dirigeable et l'aéroplane, rendus plus puissants et plus sûrs d'eux-mêmes, connaîtront les triomphales tournées au-dessus des continents et sans doute d'un rivage à l'autre de nos grands océans. » — P. KLEIN.

vaccinothérapeute n. m. Nom donné au médecin qui pratique la vaccinothérapie.

vaccinothérapie (de *vaccin*, et du gr. *therapeia*, traitement) n. f. Méthode thérapeutique, qui consiste dans l'utilisation des vaccins. || Traitement par les vaccins : *La* VACCINOTHÉRAPIE *du charbon est due à Pasteur, comme la* VACCINOTHÉRAPIE *de la variole est l'œuvre de Jenner.* (On dit aussi VACCINOTHÉRAPEUTIQUE.)

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant* : L. GROSLEY.



N° 73. — Mars 1913

Académie Britannique (*British Academy*). — I. Historique. Dans son allocution prononcée lors de la réunion générale du 25 juin 1903, le président de l'Académie Britannique, lord Reay, dut avouer humblement que l'Angleterre était « le dernier des pays d'Europe à reconnaître officiellement les études littéraires ».

Il a cependant failli avoir une Académie avant même que Richelieu ait eu l'idée de fonder la nôtre. Dès 1617, Edmond Burton avait soumis à Jacques Ier un projet d' « Académie ou Collège royal ». Il était sur le point d'aboutir en 1624, quand la mort du roi, l'année suivante, en fit languir, puis avorter la réalisation. Parmi les membres désignés, on relève les noms de : Robert Cotton, traducteur de Montaigne ; George Chapman et Ben Jonson, auteurs dramatiques ; Michael Drayton, poète, etc.

La *Société royale*, fondée en 1660, et dont le premier président, dès l'origine, fut Newton, est demeurée, depuis cette époque, d'un caractère exclusivement scientifique.

En 1751, un groupe d'archéologues, la *Société des antiquaires de Londres,* fut officiellement « incorporée », c'est-à-dire reconnue par lettres patentes. Cette société existait en principe depuis la Renaissance. Elisabeth était morte au moment où l' « incorporation » allait avoir lieu ; et Jacques Ier, qui tenait certains membres en défiance, usa si bien d'atermoiements qu'on n'avait osé insister.

Une *Société royale de littérature du Royaume-Uni*, fondée en 1820 et incorporée en 1825, n'eut qu'une durée limitée. Ses ambitions étaient trop vastes, son organisation défectueuse, et l'appui qu'elle trouva presque nul. Elle en fut réduite à prononcer sa propre dissolution.

L'idée d'une Académie d'un caractère littéraire ne fut reprise par les Anglais qu'à la suite d'un incident qui souligna l'anomalie d'une telle lacune.

A la réunion internationale des délégués des Académies, tenue à Wiesbaden en octobre 1899, on s'aperçut que l'Angleterre n'avait pas de corps constitué pour représenter la philosophie, la philologie, l'histoire et les sciences auxiliaires au Congrès international qui devait se tenir à Paris en 1900. Et en effet, ces divers ordres de connaissances ne furent point représentés.

On résolut de remédier au plus vite à cet état de choses. La *Société royale* proposa (21 nov. 1899) la constitution d'un comité chargé d'étudier le problème de la fondation d'une Académie littéraire. Ce comité se réunit pour la première fois le 14 décembre. Un premier projet fut repoussé ; le professeur Henry Sidgwick en soumit un second, dont le principe fut approuvé. Il consistait à créer une section littéraire dans la *Société royale* déjà existante. L'étude détaillée des moyens de réalisation occupa deux années et demie.

Le 4 juin 1901, cette société décida de ne point participer directement à la constitution du nouveau corps.

Le 28 juin, le vœu fut émis et voté, en une réunion tenue au Musée Britannique, qu' « une Société, représentant les études philosophiques, philologiques et historiques soit constituée dans les conditions satisfaisant aux exigences de l'Association internationale des Académies ».

Un comité général, assisté d'un sous-comité, poussa les travaux d'organisation et, le 17 décembre 1901, l'*Académie Britannique pour l'encouragement des études historiques, philosophiques et philologiques* put tenir sa première séance.

II. Objet et Travaux. Une demande d'incorporation, appuyée par la *Société Royale,* fut présentée à Edouard VII. Le souverain accorda la charte le 8 août 1902, veille de son couronnement. Elle définit l'objet de la nouvelle société, qui est d' « encourager l'étude des sciences morales et politiques, y comprenant l'histoire, la philosophie, le droit, la politique, l'économie, l'archéologie et la philologie » (§ 2).


A.-W. Ward.
Président de l'Académie Britannique.

Il est à noter que, par définition, l'Académie Britannique est réservée aux seuls représentants des sciences connexes à l'histoire, à la philosophie et à la littérature. Elle n'accueille aucun homme de lettres — poète, dramaturge, romancier — sur la seule recommandation de son talent d'artiste. Elle ne représente donc que les Académies des inscriptions et belles-lettres ou des sciences morales et politiques, à l'exclusion de celle désignée sous le nom d'Académie française.

L'Académie Britannique s'est subdivisée en quatre sections, ayant chacune leur comité, à savoir :

I. *Histoire et Archéologie.*
II. *Philologie et Sciences auxiliaires.*
III. *Philosophie.*
IV. *Jurisprudence et Economie.*

Depuis sa fondation, elle a publié (1903-1910) quatre volumes de *Proceedings* (Procès-verbaux), contenant les communications faites par ses membres aux diverses assemblées ; les Conférences Schweich, sur l'archéologie sacrée, professées par Driver, Kennett, G. Adam-Smith, J. Macalister et le Dr Johns ; les Conférences sur Shakespeare, de A.-C. Bradley et J.-J. Jusserand ; et les Conférences Warton, de W.-P. Ker et G. Saintsbury.

III. Constitution. La charte d'incorporation fixe les points essentiels de la constitution de l'Académie Britannique. Les règlements intérieurs (*Bye-Laws*) ont été approuvés par arrêt, en date du 5 février 1903. Voici les dispositions principales contenues dans ces deux documents :

L'Académie se compose de membres (*fellows*), dont le nombre ne peut dépasser cent.

Le président, choisi parmi les membres, est élu pour un an et rééligible.

Le conseil, chargé de la direction et de l'administration de l'Académie Britannique, se compose du président et de quinze membres. Ces derniers sont élus pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année.

L'Académie peut élire des membres honoraires et des membres correspondants, résidant à l'étranger.

L'assemblée générale se tient annuellement, en juin ou juillet. Il y est procédé à l'élection des nouveaux membres.

Tout candidat à l'élection doit : 1° présenter un certificat signé par trois membres au moins et six au plus, qui se portent personnellement garants de ses mérites ; 2° être muni de la recommandation de l'un des quatre comités de sections ; 3° avoir fait approuver cette recommandation par le conseil ; 4° affirmer son désir d'être élu et son intention de respecter les règlements de l'Académie.

Les quatre premiers présidents de l'Académie ont été successivement : lord Reay (1903-1906) ; sir E. Maunde-Thomson (1907-1908) ; S. H. Butcher (1909-1910) ; Dr A. W. Ward (depuis 1910).

Le secrétaire, depuis la fondation, est le professeur Israël Gollancz.

L'Académie Britannique ne possède pas encore de local en propre. Elle tient ses assises à Londres, dans Burlington House, Piccadilly, siège de la *Société Royale*. Cette dernière donne ainsi une nouvelle preuve de l'intérêt et de la sollicitude qu'elle n'a cessé de témoigner au nouveau corps littéraire, dès le moment où il a été question de le constituer. — Georges Roth.

***Académie des inscriptions et belles-lettres.** — *Election de Paul Monceaux.* Le 6 décembre 1912, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a procédé à l'élection d'un membre titulaire, en remplacement de Philippe Berger, décédé. Les candidats en présence étaient, par suite du désistement de Léon Dorez de la Bibliothèque nationale, au nombre de dix. Voici leurs noms, par ordre alphabétique : Chabot, attaché à la rédaction du *Corpus inscriptionum ;* François Delaborde, professeur à l'Ecole des Chartes ; Fougères, professeur à la Sorbonne ; Glotz, professeur à la Sorbonne ; Kohler, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; l'abbé Lejay, professeur à l'Institut catholique ; Mâle, professeur à la faculté des lettres ; Paul Monceaux, professeur à la Sorbonne ; Jean Psichari, professeur de grec moderne à l'Ecole

spéciale des langues orientales vivantes; Thureau-Dangin, conservateur adjoint des musées nationaux.

Le nombre des votants était de 35; 5 tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement: Chabot, 2, 1, 0 voix; Delaborde, 5, 7, 3, 0; Fougères, 3, 2, 0; Glotz, 4, 2, 0; Kohler, 4, 0; Lejay, 2, 0; Mâle, 3, 0; Monceaux, 5, 10, 11, 15, 20; Psichari, 3, 6, 11, 10, 6; Thureau-Dangin, 4, 6, 10, 10, 9. Paul Monceaux est déclaré élu. (V. page 679.)

Amundsen (Roald), marin et explorateur polaire norvégien, né à Borje le 16 juillet 1872. Après un voyage sans importance dans les mers arctiques en 1894, Amundsen fit partie de l'expédition antarctique belge, commandée par A. de Gerlache, en qualité de lieutenant à bord de la *Belgica* (1897-1899), et c'est alors que se précisèrent dans son esprit ses projets d'exploration polaire. Revenu en Europe avec l'idée d'entreprendre la navigation du passage nord-ouest et encouragé dans son projet par des savants norvégiens et allemands et par l'illustre Nansen, Amundsen achète un petit voilier de 47 tonnes, la *Gjöa*, fait à son bord, en 1901, dans l'océan Glacial une croisière d'été qui lui permet de l'expérimenter et d'en apprendre la manœuvre, puis la fait aménager et y adapte un moteur à pétrole; enfin, le 16 juin 1903, il part de Christiania avec le dessein de réaliser une navigation jusqu'alors considérée comme impraticable et de passer, avec son bâtiment, des eaux de l'Atlantique dans celles du Pacifique, par le complexe de mers et de détroits qui séparent du nord du continent américain l'archipel arctique. Pas n'est besoin de revenir ici sur ce voyage, dont l'arrivée de la *Gjöa* au cap Nome, au sud du détroit de Behring, marqua le terme le 31 août 1906; comme il en a été question naguère à cette place (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 28), il suffira de dire ici qu'Amundsen aurait pu, grâce à des circonstances favorables, réaliser son projet en une seule campagne, puisque, dès le 12 septembre 1903, il avait effectué la partie la plus délicate du voyage et était parvenu jusqu'à la Terre du Roi-Guillaume; mais, mû par des considérations purement scientifiques, il effectua pendant deux ans de minutieuses observations du plus haut prix pour la connaissance des manifestations du magnétisme terrestre, qui donnèrent à son expédition une très grande valeur et placèrent le capitaine Amundsen au nombre des voyageurs arctiques dont il semblait permis d'attendre beaucoup. La conquête du pôle sud, réalisée le 14 décembre 1911 au cours d'une expédition que le hardi voyageur a récemment résumée en Sorbonne (v. *Larousse Mensuel*, févr. 1913, p. 652-653), a montré combien cette opinion était justifiée. Mais cet exploit ne satisfait pas encore son auteur; actuellement, tandis qu'Amundsen fait connaître au monde savant, par la conférence et par le volume, comment il est parvenu au pôle sud, son navire, le célèbre *Fram*, se dirige vers San-Francisco, où le vaillant capitaine le rejoindra au mois de juin. Puis, tous deux, l'un portant l'autre, pénétreront par le détroit de Behring dans le bassin arctique, qu'Amundsen, reprenant ses projets tels qu'il les a naguère exposés, veut traverser de part en part jusqu'à la mer orientale de Groenland, en passant par le pôle nord. Tel est le plan, renouvelé de celui de Nansen, conçu par Amundsen. On pourra, en attendant sa réalisation, se faire une idée exacte de l'audace et de l'endurance de l'explorateur norvégien en lisant, dans la traduction française qu'en a donnée Charles Rabot, les deux ouvrages publiés par lui sur ses premiers voyages: *le Passage du Nord-Ouest* (Paris, 1909) et *Au pôle sud* (Paris, 1913). — HENRI FROIDEVAUX.



Roald Amundsen. (Phot. Manuel.)

***Annales du théâtre et de la musique** (LES), par Edmond Stoullig, *avec une préface de Robert de Flers. Trente-septième année (1911)* [Paris, 1912, in-12]. — Dans la 37e année de son recueil, si apprécié du public aussi bien que des spécialistes, E. Stoullig rend compte des pièces représentées en 1911. Les nouveautés de cette année-là, c'est, à l'Opéra: *Déjanire*, de Saint-Saëns; *Siberia*, de Giordano; *España*, d'Em. Chabrier; *la Roussalka*, de Lucien Lambert; c'est, à la Comédie-Française: *Après moi*, de Henry Bernstein; *le Goût du vice*, de H. Lavedan; *Primerose*, de G.-A. de Caillavet et R. de Flers; à l'Opéra-Comique: *l'Ancêtre*, de Saint-Saëns; *Thérèse*, de Massenet; à l'Odéon: *Rivoli*, de René Fauchois; *David Copperfield*, de Max Maurey. Citons encore, au Gymnase: *Papa*, de Flers et Caillavet; *Un bon petit diable*, de Mme Rosemonde Gérard et de Maurice Rostand; au Vaudeville: *le Cadet de Coutras*, par Abel Hermant et Yves Mirande; *le Tribun*, par Paul Bourget; *Sa Fille*, de Félix Duquesnel et André Barde; *les Sauterelles*, d'Emile Fabre; aux Variétés: *les Midinettes*, de Louis Artus; *les Favorites*, d'Alfred Capus; au Palais-Royal: *le Petit Café*, de Tristan Bernard; à la Renaissance: *le Vieil Homme*, de Porto-Riche; *un Beau Mariage*, de Sacha Guitry; à la Porte-Saint-Martin: *l'Enfant de l'amour*, de Henry Bataille, et *la Flambée*, de H. Kistemaeckers.

Pour ce volume, Robert de Flers a écrit une spirituelle préface sur la question des *Critiques-Auteurs*.)

> La république des lettres (dit-il) n'a jamais été un Etat pacifique....... Les romanciers affectent de mépriser les auteurs dramatiques, les moralistes méprisent les poètes, et les auteurs ennuyeux méprisent tout le monde..... Racine a accablé de sarcasmes Corneille vieillissant. Tolstoï a fait des efforts admirables pour ne pas comprendre Shakespeare, et il y a réussi.

Les rapports entre auteurs et critiques sont particulièrement difficiles et orageux, et, cependant,

> Ils sont condamnés à se rendre réciproquement toutes sortes de services..... ils font songer à ces vieux ménages mal assortis, mais indissolubles, où chacun des époux crible l'autre d'épigrammes et se plaint sans cesse d'être la victime.

C'est au théâtre que, d'ordinaire, les dissentiments entre auteurs et critiques sont le plus passionnés et la mésentente le plus aisée à comprendre. R. de Flers verrait un merveilleux avantage à ce que la critique dramatique fût faite par des auteurs dramatiques. Le critique est un homme cultivé, dont l'esprit s'est habitué à juger et à classer. Excellente discipline, selon R. de Flers, quand il s'agit de juger le passé, où les œuvres s'ordonnent dans des rapports connus; méthode dangereuse, ajoute-t-il quand il s'agit de comprendre le présent, qu'il nous est si difficile de découvrir, et où il convient au critique d'être si prudent. Il lui paraît que l'auteur dramatique, plus en communication avec la sensibilité du public de son temps, plus au fait, par son expérience personnelle, de la technique spéciale du théâtre, plus habitué à créer, à donner de la vie, est mieux à même que le pur critique d'apporter, dans l'appréciation d'une œuvre dramatique, cette sympathie qui, selon P. Bourget, doit être en critique « la grande méthode ».

L'opinion est aimablement spécieuse. Mais n'oublions pas que Fr. Sarcey, critique dramatique, pensait tout différemment, lui qui soutenait un jour, devant Dumas fils, que les critiques savent bien mieux que les auteurs à quelles conditions doit répondre une pièce bien faite. — P. BASSET.

***apex** n. m. — Hist. nat. Pointe, sommet. (On appelle ainsi, par exemple, la pointe d'un bec d'oiseau, la pointe du cœur, etc.)

apexien, enne adj. Qui concerne l'apex, qui lui appartient: *Souffles systoliques* APEXIENS.

apolysine n. f. Composé voisin de la phénacétine, qui se présente sous forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre à saveur légèrement acide et que l'on utilise (en potions, en cachets ou en suppositoires) dans le traitement de la pneumonie, de la scarlatine, de l'influenza et des hyperpyrexies infantiles. (De formule $C^{20} H^{23} O^{7} + 3 H^{2} O$, l'apolysine est soluble dans 55 parties d'eau froide, soluble également dans la glycérine et l'alcool.) Syn. CITROPHÈNE.

aquamétrie (du lat. *aqua*, eau, et du gr. *metron*, mesure [mot formé par analogie avec *anthropométrie*]) n. f. Système de mesures qui permet d'identifier une eau minérale à la façon de l'anthropométrie, qui permet d'identifier un individu: *Les quatre facteurs qui constituent la base de l'*AQUAMÉTRIE *sont l'alcalinité totale et permanente, le taux des chlorures, le taux des nitrates et le degré hydrotimétrique total et permanent.* (Ed. Bonjean.)

aquamétrique adj. Qui a rapport à l'aquamétrie: *Fiche* AQUAMÉTRIQUE.

archisynagogue (gr. *arkhisunagôgos*) n. m. Hist. relig. Fonctionnaire juif qui, après la dispersion, était probablement chargé de l'entretien de la maison de prière et de la surveillance du culte. (Th. Reinach.)

Assassins (DE QUELQUES), ouvrage de Pierre de Vaissière (in-8°, Paris, 1912). — Pierre de Vaissière sait allier à une méthode sûre et une absolue probité littéraire un art charmant du récit. Ses livres d'histoire ont l'attrait du roman; ils retiennent l'attention, non seulement par l'originalité ou l'intérêt du sujet, mais surtout par la façon alerte, vive, naturelle, dont il est traité. Avec son ouvrage *De quelques assassins*, Pierre de Vaissière nous introduit dans le XVIe siècle, qui fut pour la France « le temps des troubles » par excellence, dans cette cour des derniers Valois, qu'ont peinte avec un égal brio, mais une inégale compétence historique, Dumas père et Balzac, Prosper Mérimée et Maurice Maindron; ce temps et cette cour, où se mélangèrent dans la plus extraordinaire confusion la dépravation la plus sadique, résultat d'une civilisation épuisée, et les préoccupations religieuses qui ne savaient se faire jour que par le meurtre. De tous ces assassins, pas un qui ne soit animé de quelque passion catholique ou huguenote, pas un qui ne se fasse meurtrier pour gagner le ciel plus sûrement.

En fouillant les documents d'archives les plus authentiques, en dépouillant les chroniqueurs les plus variés, en rapprochant leurs dires, en faisant, en un mot, œuvre de consciencieux historien, Pierre de Vaissière est donc parvenu à élucider quelques-uns de ces drames politiques qui ensanglantèrent les règnes des fils de Henri II. Il a touché, chemin faisant, aux problèmes les plus discutés: à la politique de Catherine de Médicis, aux causes de la Saint-Barthélemy, aux responsabilités respectives des Guises et de Henri III, mais il l'a fait sans interrompre son récit et sans prendre les allures d'un dialecticien de l'histoire.

Les cinq assassins dont les crimes sont ici relatés ne sont pas tous de grands personnages; ils s'attaquent, du moins, à forte partie. Le premier, Jean



ASSASSINAT DE FRANÇOIS DE GUISE, PAR POLTROT DE MÉRÉ (18 février 1563). (*D'après la gravure de Tortorel et de Périssin.*) — Légende au bas de la gravure originale: A, la ville d'Orléans. — B, le duc de Guise retournant de voir le camp devant la ville d'Orléans et la batterie, avec le capitaine Rostain, à son logis nommé les Valins, est frappé par le sieur Jean Poltrot, dit *du Mérey*, d'un coup de pistole en l'épaule, où étaient trois balles, dont il mourut trois jours après, en son dit logis. — C, le capitaine Rostain accompagnant le duc de Guise. — D, Jean Poltrot, dit *du Mérey*, ayant opportunité d'exécuter son entreprise, prie Dieu premièrement dans un bois, ayant attaché son cheval à un arbre. — E, ledit Poltrot, attendant le duc de Guise entre cinq noyers, lui lâcha sa pistole. — F, ledit Poltrot, ayant fait son coup, s'enfuit, dont depuis fut pris. — G, le logis de M. de Guise nommé les Valins.



A gauche : L'AMIRAL DE COLIGNY EST BLESSÉ D'UN COUP D'ARQUEBUSE PAR MAUREVERT (22 août 1572). — *A droite :* NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY ; L'AMIRAL DE COLIGNY EST ASSASSINÉ (24 août 1572). [Estampe de la collection Hennin.] — Le 22 août, Coligny, au sortir du Louvre, fut blessé d'un coup d'arquebuse par un aventurier nommé Maurevert, assassin aux gages de Catherine de Médicis. — Deux jours après, dans la nuit du 24 août, l'amiral tombait victime du massacre de la Saint-Barthélemy. Des meurtriers enfoncèrent les portes de son hôtel de Ponthieu, sa demeure, et l'un d'eux, l'Allemand Besme, l'assassina dans sa chambre. Son cadavre fut jeté par la fenêtre, traîné par les rues et pendu au gibet de Montfaucon.

Poltrot, seigneur de Méré, tua d'un coup d'arquebuse, le 18 février 1563, le duc François de Guise, chef du parti catholique, alors qu'il commandait l'armée royale devant Orléans. Depuis la sévère répression de la fameuse conjuration d'Amboise et la mort de François II, après trois ans de calme relatif, c'était la première fois qu'en 1563, les protestants, à l'instigation de l'amiral Coligny, relevaient la tête et reprenaient les armes, pour délivrer le roi, disaient-ils, de la faction catholique qui l'opprimait. Coligny fut assiégé avec son armée dans Orléans par le plus populaire des chefs catholiques, le premier duc de Guise, qui, sous Henri II, avait triomphé, à Metz, des troupes de Charles-Quint. Il revenait le soir à son quartier, près des Valins, entouré de quelques gentilshommes, quand, au tournant de la route, une arquebusade l'atteignit dans le dos. L'assassin, Jean Poltrot, était un gentilhomme de petite extraction; on ne peut même établir exactement le lieu de sa seigneurie de Méré; depuis plusieurs années, il combattait ou conspirait avec les huguenots; on le disait cousin du redoutable La Renaudie, chef de la conjuration d'Amboise. Quoiqu'on n'ait pas les preuves de la complicité de l'amiral de Coligny dans ce premier crime, tout le parti catholique en fit remonter jusqu'à lui la responsabilité, et Pierre de Vaissière montre que ce pouvait être à bon droit. Il établit même par diverses considérations la complicité, au moins morale, de la reine mère Catherine de Médicis, dont la politique « de bascule » était déjà inaugurée à ce moment et qui cherchait évidemment à asseoir son autorité et celle de son fils en usant et détruisant l'un par l'autre les deux partis adverses.

De ce premier crime les quatre autres découlent tout naturellement. La vengeance des Guises couva neuf années : le temps pour le fils aîné de la victime de devenir à son tour chef de parti. Le vendredi 22 août 1572, tandis que Coligny, dont la faveur était grande auprès de Charles IX, revenait du Louvre et regagnait son logis par la rue des Poulies et la rue des Fossés-Saint-Germain, à l'intersection de ces deux voies, un coup de feu retentit, qui ne fit qu'une blessure au bras gauche de l'amiral. L'assassin, Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, personnage aussi secondaire et aussi peu connu que Poltrot de Méré, n'était, lui aussi, que l'instrument d'une haine plus puissante. Pierre de Vaissière établit que de ce second crime la reine Catherine de Médicis est directement responsable, qu'elle a armé le bras de l'assassin et protégé sa fuite; il est même probable qu'elle agit en cette circonstance avec la seule complicité de son fils préféré, le duc d'Anjou (le futur Henri III), à l'insu de Charles IX et, peut-être, de la faction de Guise.

Le coup eût-il réussi, ajoute l'historien, que le massacre de la Saint-Barthélemy, qui éclata quarante-huit heures plus tard, eût sans doute été évité. Les protestants, privés de leur chef, se seraient désespérés, terrés, ils eussent rendu les Guises responsables du crime et n'eussent pas eu la force de le venger; la reine se serait alors retournée contre le parti des Guises.

Coligny s'étant trouvé à peu près sain et sauf, il y eut dans le parti protestant non pas désespoir, mais sursaut d'indignation et désir de vengeance immédiate contre Catherine de Médicis, dont l'initiative criminelle, en dépit des précautions, apparaissait clairement. Celle-ci se sentant découverte, ayant tout à craindre de la vengeance de Coligny, appelle au Louvre le duc de Guise en lui « permettant d'aller tuer l'amiral et venger la mort de son père »; le massacre général des protestants devra s'en suivre. Jean le Charron, prévôt des marchands, est également appelé au Louvre dans la soirée du 23 août pour convenir de l'exécution. En lançant en avant les partisans du duc de Guise, Catherine espère se dissimuler derrière eux, les compromettre et, plus tard, les désavouer. L'assassin du 22 a été habilement choisi parmi les familiers de leur maison; celui du 24, Jean Yanowitch, dit « Besme », opérant sous les yeux mêmes du duc de Guise, avec l'épée et non plus avec l'arquebuse, est l'un quelconque des gens à son service; on hésite même à lui imputer le coup final, tant le massacre de l'amiral fut rapide et brutal.

La mort de Coligny et le retour de la cour à la politique exclusivement catholique devaient avoir un résultat tout opposé à celui qu'avait désiré Catherine : celui de grandir et de laisser sans rivale l'autorité du duc de Guise. Quand Henri III monta sur le trône et tout le long des quinze années de son règne, il dut souffrir à son côté la présence de cet ancien ami, qui affectait chaque jour d'une façon plus arrogante les allures d'un protecteur et d'un guide; l'ancienne amitié se mua donc en une haine si violente que, dès 1580, elle semblait un duel à mort. A la Journée des Barricades, le roi de France fut presque prisonnier du « roi de Paris ». Dès lors, Henri III résolut de se débarrasser de Henri de Guise, qu'on lui dénonçait souvent comme un usurpateur, attendant le moment propice. On a maintes fois retracé les détails de cette scène tragique, dont le château de Blois fut le théâtre, au matin du 23 décembre 1588 : le roi préparant minutieusement le guet-apens dans lequel il allait précipiter son rival, dissimulant *quarante-cinq* gentilshommes de confiance dans ses appartements particuliers, y appelant le duc de Guise pour affaire urgente, et assistant froidement à son assassinat. Pierre de Vaissière a renouvelé, pour ainsi dire, le récit de ce drame, tant il a pris de soin d'en fixer les entours, d'en fouiller les détails, d'en élucider les points encore controversés.

Mais le sang appelle le sang; le meurtrier du duc de Guise, dont le crime, loin d'avoir affermi son pouvoir, avait achevé de le déconsidérer, ne devait pas survivre longtemps à sa victime; six mois s'étaient à peine écoulés qu'il périssait, lui aussi, d'un coup de couteau : le 1er août 1589, à Saint-Cloud, Henri III était assassiné par le moine Jacques Clément.

Celui-ci avait alors vingt-trois ans; originaire du diocèse de Sens, il était venu étudier au couvent très renommé des Jacobins, à Paris. Il s'exalta avec toute la ville à l'annonce du meurtre du duc de Guise :

ASSASSINAT DU DUC DE GUISE, tableau de Paul Delaroche. — Henri III, assiégé dans le Louvre, pendant la Journée des Barricades, parvint à s'échapper et se réfugia à Blois. Là, il résolut de se débarrasser par un meurtre de son ennemi, le duc Henri de Guise. Dissimulant sa haine, il l'invita à assister aux séances des états généraux qu'il convoquait à Blois. Fort de sa puissance et de l'indécision bien connue du roi, le duc s'y rendit, malgré de nombreux avis lui annonçant son sort. Comme il passait de la chambre dans le cabinet de Henri III, un des Quarante-Cinq (garde particulière du roi) lui enfonça son poignard dans le sein. Tous les poignards des gardes se levèrent aussitôt. Le duc, frappé de tous côtés, tomba expirant au pied du lit du roi. Le lendemain, son corps fut brûlé, ainsi que celui de son frère, le cardinal Louis II de Lorraine.

un document le représente criant par les rues, en vendant un portrait de Henri III : « Notre tyran de roi à vendre à cinq sols pour lui acheter un licol. » Il prit part aux processions de la Ligue, appelant la vengeance du ciel sur le meurtrier du duc ; il eut, dit-on, dans la chapelle de son couvent, des visions l'encourageant à être l'instrument de cette vengeance. Confia-t-il ses projets à son prieur Ed. Bourgoing, et en reçut-il quelque encouragement ? Pierre de Vaissière montre que le fait est au moins douteux. Bizarre d'allures, il passait, les derniers temps du moins, pour halluciné ; aussi ne peut-on croire qu'il ait pu être chargé par la Ligue d'une mission aussi grave que le meurtre du roi. Il faut pourtant convenir qu'il fit preuve dans ses préparatifs d'une habileté remarquable, obtenant du président de Harlay, puis du comte de Brienne, sauf-conduit et lettre d'introduction auprès du roi. Henri III était à sa toilette quand Jacques Clément fut introduit en sa chambre ; le moine lui remit les lettres dont il était chargé, puis, témoignant le désir de lui dire quelque secret, s'approcha si près qu'il n'eut qu'à se baisser pour lui planter dans le ventre un large couteau empoisonné. Et c'est ainsi que le meurtre de François de Guise fut vengé par l'assassinat de Coligny ; celui-ci par le drame de Blois qui, lui-même, engendra le régicide de Saint-Cloud. — Pierre RAIN.



ASSASSINAT DE HENRI III, PAR JACQUES CLÉMENT. (*D'après une estampe du XVIe siècle. Collection Hennin.*) — Jacques Clément, esprit faible, imagination déréglée, cédant peut-être à l'influence de quelques Ligueurs, qui s'en seraient servis comme d'un instrument docile, conçut le projet d'assassiner Henri III. Le 1er août 1589, il se rendit à Saint-Cloud, où se trouvait le roi. Là, muni de lettres de recommandation, vraies ou fausses, il parvint à se ménager un tête-à-tête avec Henri III, et le frappa d'un coup de poignard dans le bas-ventre. Au cri de douleur de la victime, les gardes accoururent et tuèrent sur place le meurtrier.

Bourseul (Charles), savant français, inventeur du téléphone, né à Bruxelles en 1829, mort à Saint-Céré (Lot) le 23 novembre 1912. Fils d'un officier français, Bourseul naquit accidentellement à l'étranger. Il continua, après sa sortie du lycée, les études scientifiques qu'il avait faites ; et, grâce à l'appui de son professeur de physique, d'Almeyda, il fut admis, un des premiers, dans le personnel constitué pour organiser la télégraphie électrique.

Or, en étudiant le fonctionnement des appareils, en méditant sur la façon dont les moindres mouvements d'une aiguille ou d'une plaque métallique, ses plus légères oscillations ou vibrations, pouvaient se transmettre ou se reproduire avec une régularité parfaite, Bourseul pensa que l'on pourrait peut-être se servir d'un pareil moyen pour transmettre les vibrations déterminées par la parole humaine dans une plaque métallique près de laquelle on parle ; ce qui permettrait à une personne, parlant à un bout d'un fil métallique, de se faire entendre à l'autre bout.

C'est ce qu'il exprima, par une phrase que nous avons citée dans l'article sur le *Téléphone* (v. ce mot au *Larousse illustré*) : « Imaginez que l'on parle près d'une plaque mobile, assez flexible pour ne perdre aucune des vibrations produites par la voix, que cette plaque établisse et interrompe successivement la communication avec une pile, vous pourrez avoir à distance une autre plaque, qui exécutera simultanément les mêmes vibrations. »

Cette phrase fut écrite par Charles Bourseul, au cours d'une note qu'il rédigea en 1854, et qu'en employé consciencieux, il crut devoir soumettre à ses chefs hiérarchiques.

Il y rappelait tout d'abord que « les sons sont formés par des vibrations et apportés à l'oreille par ces mêmes vibrations que reproduisent les milieux intermédiaires ». Puis il ajoutait que « l'intensité de ces vibrations diminue très rapidement avec la distance ». Et c'était uniquement pour obtenir des vibrations de même intensité, de même amplitude, à des distances quelconques, qu'il proposait, dans la phrase reproduite plus haut, de recourir à l'emploi de l'électricité.

Tout en s'abtenant de conclure à priori, quant à la reproduction de la voix humaine, « il faut bien songer, disait-il, que les syllabes ne reproduisent exactement rien autre chose que les vibrations des milieux intermédiaires; reproduisez exactement ces vibrations, et vous reproduirez exactement aussi ces syllabes ».

Il ajoutait que, « dans l'état actuel de la science, on ne pouvait pas démontrer que la transmission électrique des sons fût impossible; que toutes les probabilités, au contraire, étaient pour la possibilité ».

Et il rappelait, fort à propos, que la transmission des dépêches par l'électro-magnétisme avait d'abord été traitée de « sublime utopie » par « un homme haut placé dans la science » ; qu'on avait dit : « cela n'est pas possible, » et que, pourtant, « cela était ». Enfin, il terminait sa note ainsi : « Quoi qu'il arrive, il est certain que, dans un avenir plus ou moins éloigné, la parole sera transmise à distance par l'électricité. J'ai commencé des expériences à cet égard ; elles sont délicates et exigent du temps, de la patience, mais les approximations obtenues font entrevoir un résultat favorable. »

Les chefs de Ch. Bourseul lui permirent bien de publier cette note, qui parut dans l'*Illustration*, le 26 août 1854, signée de son nom ; mais ils n'y prêtèrent aucune attention et dirent à son auteur qu'« il ferait mieux de s'occuper de choses sérieuses ». Et les savants de l'époque, malheureusement, observèrent la même attitude.

Ainsi, Théodore du Moncel, un passionné lui-même pour l'électricité, n'inséra dans un de ses

ouvrages, la note du malheureux Bourseul qu'en la traitant de « conception fantastique », et d' « idée qui n'est qu'à l'état de rêve ». Et pourtant, dans ce même ouvrage : *Exposé des applications de l'électricité,* du Moncel avait dit, quelques chapitres auparavant, ne pas vouloir, « pour l'honneur de la France, raconter les honteuses intrigues mises en œuvre à la Chambre des députés pour faire rejeter, une première fois, la télégraphie électrique, parce que ce serait dévoiler ce triste esprit de coterie et de jalousie qui s'oppose, en France, au développement de toutes les inventions, et que nous retrouverons encore dans toute sa force, dans plusieurs questions du même genre ». Le savant qui s'exprimait de la sorte ne reconnut lui-même que bien plus tard, mais, du reste, très loyalement, la valeur des idées de Charles Bourseul.

A l'Académie des sciences, dont il était membre, le 26 novembre 1877, après avoir donné lecture d'une note envoyée par Pollard et relative à des essais de téléphone, du Moncel fit remarquer que l'invention du téléphone pouvait être considérée comme remontant à plus de vingt ans. Il rappela que, « dans son *Exposé des applications de l'électricité*, il avait décrit un système imaginé par M. Ch. B***, dans lequel *le téléphone est indiqué à peu près tel qu'il existe actuellement* ». Et, après avoir cité des passages de la note mentionnée plus haut, du Moncel ajouta : « M. B*** n'a pas donné signe de vie depuis vingt ans; mais sa note est très bien raisonnée et montre qu'il était bien au courant des phénomènes de la physique. » Puis, dans une séance ultérieure, le 25 février 1878, du Moncel dit encore : « Les téléphones à pile, dont les types les plus intéressants sont ceux de MM. Edison et Richemond, ont été la première expression de cette importante invention. Le système décrit il y a vingt-quatre ans, par M. Ch. B***, dont j'ai déjà parlé, était disposé ainsi. »


Ch. Bourseul.

Et, sur ce, Ch. Bourseul donna « signe de vie », car on peut lire, au compte rendu de la séance du 18 mars 1878 : « M. Ch. Bourseul fait connaître à l'Académie, par l'entremise de M. du Moncel, qu'il est l'auteur des essais dont M. du Moncel a fait mention à propos de l'histoire du téléphone: essais qui avaient été publiés sous le nom de Ch. B***. S'il n'a pas donné suite à ses travaux sur cette question, c'est qu'il s'est trouvé découragé par son entourage. » — « On lui avait tant de fois répété, lit-on dans le *Journal officiel* du 24 mars, où il est rendu compte de cette séance, que l'idée était irréalisable, qu'il avait fini par renoncer aux études qu'il avait commencées. » Et, pour comble, dans ce compte rendu, l'*Officiel* défigure le nom de l'inventeur, en l'appelant *Boursonne!*

Notons qu'à ce moment, Bourseul était, à Auch, sous-inspecteur des lignes télégraphiques. Agé de près de cinquante ans, c'était la première fois qu'il se voyait désigné publiquement comme l'auteur des idées qu'il avait eues et soumises à ses chefs, alors qu'il avait à peine vingt-cinq ans. Depuis, il n'avait pas cessé de travailler modestement à perfectionner divers appareils électriques, notamment le microphone de Hughes, qu'il disposa de manière à permettre les communications aux très grandes distances. Pourtant, lorsque, quelques années plus tard, il prit sa retraite, il n'emporta pas d'autre récompense de ses services que la croix de chevalier de la Légion d'honneur, qui lui avait été remise en 1881, l'année où eut lieu, à Paris, une exposition d'électricité.

Ce fut seulement lors de l'Exposition universelle de 1889 que le nom de Bourseul fut salué publiquement comme celui d'un homme de génie méconnu, précisément par Edison et Graham Bell, qui se trouvaient avoir recueilli la gloire de l'invention dont, le premier, il avait eu l'idée. Hommage public lui fut encore rendu par Jules Roche, le ministre du commerce et de l'industrie, quand il ouvrit, le 1er mai 1890, la conférence télégraphique internationale.

Regrettant qu'un tel homme fût resté incompris, il lui fit donner la croix d'officier de la Légion d'honneur, ainsi qu'une mission permanente, par de Selves, directeur général des postes et télégraphes d'alors.

Charles Bourseul n'en est pas moins mort pauvre, ne laissant à ses nombreux enfants et petits-enfants que son nom demeuré presque ignoré. Aussi la petite ville de Saint-Céré, où il vient de s'éteindre, a décidé de lui élever un monument qui perpétuera sa mémoire. — Lt-Cl Le Marchand.

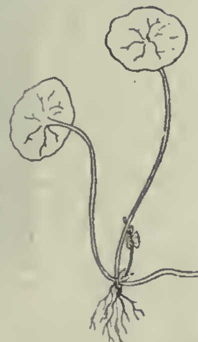
***bouturage** n. m. — Encycl. Bot. *La physiologie du bouturage.* L'opération du bouturage, si utile et si souvent mise en pratique en horticulture, repose sur la faculté que possèdent certaines parties de la plante, lorsqu'on les détache et lorsqu'on les place dans des conditions favorables, de régénérer un individu complet en produisant une racine et un bourgeon *adventifs :* c'est-à-dire un organe descendant, propre à former la partie radiculaire et souterraine du nouvel individu, et un organe ascendant, origine de la partie aérienne.

La formation spontanée de racines adventives est fréquente dans la nature. Chez tout individu végétal, au moins d'une certaine durée, la racine principale ou primitive, celle qui apparaît dès la germination, après s'être allongée et ramifiée, finit ordinairement par se détruire, tandis que ses branches s'étendent au loin et que des racines adventives se forment à la partie inférieure de la tige, pour se substituer dans la nutrition de la plante à la racine principale que sa destruction progressive empêche de suffire à sa tâche.

Toute plante ainsi privée de sa racine principale (et le cas est fréquent) se trouve en présence de cette alternative : ou mourir, ou végéter par des racines adventives et par les branches latérales de la première racine, si elles sont indemnes. En dehors de cette circonstance très générale, on note que, chez beaucoup d'espèces, la formation spontanée de racines adventives est la règle : ces racines surnuméraires ont pour fonction d'aider la racine principale dans ses fonctions d'absorption des aliments, et aussi de permettre aux tronçons de tiges où elles sont insérées de vivre d'une manière indépendante lorsqu'un accident vient à les détacher. C'est un mode de multiplication accessoire par marcottage naturel et qui, selon les cas, est accidentel ou normal : dans cette dernière formule se classe la reproduction par coulants de la potentille, du fraisier, qui, chez ces plantes, est au moins aussi active que la reproduction par graines.

Parmi les espèces bien connues où la production de racines adventives sur les tiges aériennes ou souterraines est un fait régulier, on peut citer le lierre terrestre, le stachys tubérifère (crosne) et nombre d'autres labiées, l'*hydrocotyle*, le lierre (où les racines surnuméraires se transforment en crampons), les carex, les *polygonatum* (vulgairement sceau-de-Salomon), et une foule d'autres. Ce sont les plantes dites communément *traçantes.*

Le bouturage artificiel et horticole (de même que le marcottage, qui n'en est qu'un mode) repose sur cette aptitude que possèdent la plupart des plantes à produire des racines adventives. Il n'est toutefois possible que si à cette faculté s'adjoint celle d'émettre en même temps un bourgeon pour régénérer les organes aériens, ou tout au moins de développer un bourgeon déjà formé, et cela sans le concours de la plante mère.


Fig. 1. — Racines adventives normales d'hydrocotyle.

La formation spontanée de bourgeons adventifs s'observe dans la nature non moins fréquemment que la formation de racines surnuméraires, et elle a le même but, qui est de fournir à la plante la possibilité d'une multiplication *agame* ajoutée à une reproduction sexuelle insuffisante, ou même, dans certains cas, totalement substituée à la multiplication normale par sexes, qui peut être complètement oblitérée (*apogamie*).

Cette multiplication agame spontanée a pour agent essentiel le *bourgeon*, plante en devenir, germe complet d'un individu distinct greffé sur la plante mère. Normalement, le bourgeon reste fixé à sa branche, et n'est appelé qu'à fournir un nouveau rameau, dépourvu de racines propres et participant à la nutrition du tronc commun ; il se forme alors dans l'aisselle d'une feuille, en un point où la sève s'accumule avec force.

Les yeux des tiges souterraines (par exemple des tubercules de la pomme de terre) sont des points correspondant aux aisselles des tiges aériennes, et n'en diffèrent que par l'absence de feuilles : tout fragment de pomme de terre qui porte un œil peut émettre un bourgeon et, par suite, un axe aérien feuillu, qui s'individualise par la production de racines. Les plantes bulbeuses se multiplient fréquemment par des bourgeons spéciaux, ou *caïeux*, naissant dans les aisselles des écailles du bulbe.

Dans tout l'embranchement des plantes cryptogames (fougères, mousses, algues, champignons, etc.), on observe comme formule générale de la reproduction normale l'alternance régulière d'une multiplication sexuée (ayant pour agents des archégones et des anthéridies, ou des appareils homologues) et d'une multiplication agame dont l'agent est la *spore.* Celle-ci est un véritable bourgeon unicellulaire, formé sans fécondation particulière et qui, en germant, engendre, directement ou après une phase intermédiaire, un individu semblable à la plante mère. La reproduction normale des cryptogames comporte donc, en sus de la fécondation, l'intercalation d'un bouturage spontané par la germination de la spore.

On observe en outre chez ces plantes, dans un grand nombre de leurs espèces, une forme accessoire et surnuméraire de multiplication agame par bouturage encore spontané comme celui de la spore, mais accidentel. Beaucoup de lichens développent sur leur thalle des *sorédies*, petites masses qui se détachent d'elles-mêmes et qui deviennent le point de départ de nouveaux individus. Chez plusieurs mousses et hépatiques, on constate la présence de *propagules*, petits corps pluricellulaires qui se forment en des points déterminés de l'individu ; ces propagules, tombant sur le sol, reproduisent la mousse ou l'hépatique en développant d'abord un protonéma. On retrouve chez les fougères ces mêmes phénomènes de bouturage naturel, servis soit par des propagules, soit par de véritables *bulbilles* naissant sur les frondes : une jolie espèce souvent cultivée dans les appartements, l'*asplenium bulbiferum*, fournit un bon exemple de ces bulbilles.


Fig. 2. — Propagules très grossis d'hépatique (marchantia).

Ces cas de *viviparité* végétale, c'est-à-dire de reproduction par chute et enracinement de bulbilles ou bourgeons formés sans fécondation sur la plante mère en vue de cette destination spéciale, se rencontrent également chez les phanérogames (plantes à fleurs). Dans le *kleinia articulata* (synanthérée voisine des seneçons), la tige se partage en articles qui, tombant en terre, deviennent de nouvelles plantes; la *dentaire* (crucifère), les *bryophyllum* et *kalanchoe* (crassulacées), le *malaxis paludosa* (orchidée), le *streptocarpus polyanthus* (gessnériacée), certains *allium* (liliacées), et d'autres encore, sont ainsi des plantes vivipares, capables de se reproduire par des bulbilles spéciaux, qui tantôt sont de simples auxiliaires de la génération sexuée par graines fécondées, tantôt peuvent lui être complètement substitués (variété vivipare de l'*allium vineale*).

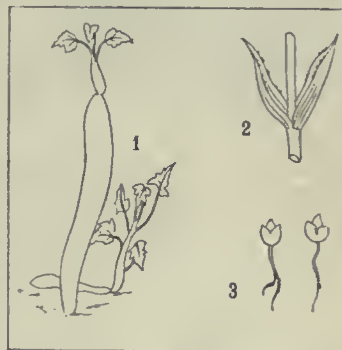


Fig. 3. — Bouturage spontané : 1. Kleinia articulata ; 2. Bulbilles sur les feuilles de malaxis paludosa ; 3. Bulbilles en germination de dentaire.


Fig. 4. — Bulbilles très grossies de malaxis.

La pratique horticole du bouturage artificiel n'est pas autre chose que la mise en œuvre, par l'ingéniosité humaine, de l'aptitude au bouturage spontané que manifeste, dans un grand nombre d'espèces végétales, tout bourgeon séparé de sa plante mère avec les précautions convenables. C'est la réalisation par l'homme d'un phénomène dont l'exemple lui est libéralement donné par la nature, et dont l'observation empirique a pu lui suggérer l'idée de l'imiter à son tour.

Ce simple empirisme, cependant, ne suffirait pas, en général, à fournir les moyens de reproduire les végétaux par boutures sur la large échelle nécessaire aux besoins de l'horticulture; il faut y ajouter la connaissance et la judicieuse application de certaines lois de la physiologie végétale; le jardinier doit se doubler d'un botaniste. Diverses conditions, en effet, sont à considérer : le choix de la bouture, le mode de production des racines adventives, l'aptitude plus ou moins grande à l'enracinement.


Fig. 5. — Bouture foliaire de cardamine.

La plupart des organes du végétal sont aptes à régénérer les parties qui leur manquent pour devenir un nouvel individu; cependant, le choix du tronçon à détacher n'est pas indifférent suivant l'espèce. Dans quelques cas exceptionnels, le bouturage peut se faire par des fragments de racines (*paulownia*,

néflier du Japon); chez diverses espèces (cresson de fontaine, cardamine des prés, etc.), la faculté d'émettre des racines et des bourgeons adventifs existe pour la feuille et même pour un fragment de feuille : ces espèces peuvent donc se bouturer par portions de feuilles placées au contact de la terre humide. Dans quelques types (*ficus elastica, eucalyptus giganteus, hoya carnosa*), les feuilles développent bien des racines, mais ne forment jamais de bourgeon ; elles ne peuvent donc servir au bouturage. D'une manière générale, c'est le bourgeon qui est par excellence l'organe propre au bouturage.

Le mécanisme physiologique par lequel une bouture mise en terre dans les conditions convenables régénère un nouvel individu est assez complexe. Si l'on détache, par un instrument tranchant, une partie de plante, un rameau, par exemple, on voit apparaître sur la surface de section une sorte de pellicule, réalisant un appareil défensif contre les agents extérieurs de destruction ; ce tissu cicatriciel de protection s'épaissit ensuite graduellement en un bourrelet ou *calus*. Il est formé d'abord par des cellules de la bouture non spécialement différenciées et aptes seulement à leur rôle de défense et à l'absorption de l'eau. Mais, peu après, dans cette zone se constitue un tissu particulier, un *liège*, qui isole plus complètement la bouture et l'oblige à vivre aux dépens de ses réserves en amidon ou en azote.

Fig. 6. — Enracinement d'une bouture de groseillier, après la formation du calus cicatriciel.

Ensuite, sous l'excitation produite par la blessure et par le contact avec le sol humide, les cellules de la bouture immédiatement contiguës au calus engendrent de nouveaux tissus, et en particulier des racines adventives. Celles-ci traversent le bourrelet et se font jour au dehors, de la même manière que les radicelles traversent les tissus de leur racine mère au moment de leur formation. En général, la reprise n'est assurée qu'autant que peut se réaliser préalablement le calus cicatriciel : aussi est-il indiqué de ne mettre la bouture en terre qu'après le délai nécessaire à la formation de ce calus, délai qui, pour certaines espèces, comme les plantes grasses, peut atteindre plusieurs jours.

L'horticulteur doit encore considérer que la facilité de l'enracinement varie suivant les espèces : normalement, elle est plus grande pour les végétaux à bois tendre (saule, groseillier, sureau, peuplier, vigne). Dans certaines plantes, la reprise est plus certaine si l'on emploie de jeunes pousses encore herbacées, de préférence à des rameaux bien lignifiés. En résumé, au point de vue physiologique, le bouturage se réduit à isoler un bourgeon et à lui permettre de se développer en nouvel individu, aux dépens d'abord des réserves contenues dans le fragment de rameau qu'on laisse adhérent à sa base, et ensuite des aliments puisés dans le sol par les racines adventives nées de ce fragment de rameau. — A. ACLOQUE.

***bruant** n. m. — *Bruant des neiges*, Genre de passereaux conirostres, de la famille des fringillidés, qu'on appelle aussi *plectrophane de neige* et *ortolan de neige* (passerina nivalis [L.]).

— ENCYCL. Ces oiseaux ont un bec conique, droit, pointu, avec des poils basilaires ; les tarses sont plus longs que le doigt médian avec ongle ; les doigts sont forts et l'ongle peu arqué. Les ailes sont longues, effilées et aiguës, la première rémige étant la plus longue. La queue, échancrée, est de longueur moyenne. Chez le mâle adulte en plumage de noces, la tête, le cou, la nuque, les grandes et les petites couvertures de l'aile, les rémiges secondaires, les suscaudales et toutes les parties inférieures sont d'un blanc pur, tandis que le dos, les rémiges tertiaires et primaires, celles du pouce, les rectrices moyennes sont d'un noir profond. Les trois rectrices externes de chaque côté sont blanches et bordées de noir au côté externe vers le bout. Le bec et les pieds sont noirs.

Cet oiseau ne venant qu'en hiver dans nos régions, nous ne le voyons pas dans ce plumage ; les teintes blanches de la tête, du cou, du croupion et de la poitrine sont remplacées par du roux, à peu près comme sur la femelle. Le bec est jaunâtre. On trouve des variétés blanchâtres, jaunâtres ou tachées de noir et de brun. Longueur totale, 18 ; aile pliée, 10 ; queue, 6,5 ; tarse, 2 ; culmen 1,2.

Cet oiseau vit dans l'extrême nord de l'ancien monde et du nouveau, dans les régions arctiques et dans les montagnes des régions antarctiques, jusqu'aux îles Shetland et aux montagnes de l'Ecosse et de la Scandinavie. Il niche fréquemment aux îles Féroé et en Islande, au Spitzberg et à la Nouvelle-Zemble.

En hiver, il émigre souvent en bandes jusque dans l'Europe méridionale et, parfois, quelques individus s'avancent jusqu'à la Méditerranée, et même presque au nord de l'Afrique, aux Canaries et aux Açores. A l'est, il descend jusqu'au nord de la Chine et au Japon, tandis qu'en Amérique, on le trouve sur la plus grande partie des Etats-Unis.

C'est un oiseau craintif, qui se cache à la façon des alouettes et se pose rarement sur les arbres et les haies. Il se nourrit de petites graines sauvages et d'insectes.

Son nid est placé à terre, sous des pierres, des ruines ou dans des fissures ; il est fait d'herbes grossières, mais garni à l'intérieur de plumes et de poils.



Bruants des neiges : 1. Mâle ; 2. Femelle.

La femelle y dépose en juin 4 à 6 œufs ordinairement d'un vert pâle, avec des taches éparses, petites et grandes, lilacées ou brun rougeâtre, qui ont 22mm sur 16mm et dont chacun pèse 17 gr.

Dans les îles Hall et Saint-Mathew de la mer de Behring, vit une deuxième espèce, qui a le dos et les épaules d'un beau blanc ; les rémiges sont blanches sur la moitié de leur longueur : c'est le bruant hyperboré (*passerina hyperboreus* [Ridg.]) qui, en hiver, émigre en Alaska. — A. MÉNÉGAUX.

***Cailletet** (Louis-Paul), physicien et industriel français, né à Châtillon-sur-Seine le 21 septembre 1832. — Il est mort à Paris le 5 janvier 1913. Après sa découverte sensationnelle de la liquéfaction des gaz, Cailletet s'occupa de la physique de l'atmosphère, et les expériences manométriques ou barométriques faites par ses soins sont d'un grand intérêt. En 1900, il proposa pour l'aérostation l'emploi des gaz liquides emportés dans des récipients spéciaux et qui permettraient, en cours de route, avec une ventilation spéciale, le ravitaillement du ballon. Il était, à sa mort, membre de l'Académie des sciences et président d'honneur de la Fédération aéronautique internationale. — J. A.


Louis-Paul Cailletet. (Phot. Waléry.)

***caoutchouc** n. m. — ENCYCL. *La lutte du caoutchouc de cueillette et du caoutchouc de plantation.* En 1536, Gonzalo Fernandez d'Oviedo remarquait pour la première fois que les Indiens de l'Amérique du Nord jouaient avec des balles de caoutchouc ; un siècle après, Jean de Torquemada signalait au Mexique l'existence de l'arbre à gomme élastique. Mais c'est en 1736 seulement que La Condamine, en voyage d'exploration dans l'Amérique du Sud, faisait connaître aux Européens le caoutchouc, dont il envoyait des échantillons à l'Académie des sciences.

Utilisé d'abord pour fabriquer des gommes à effacer, des élastiques et des vêtements imperméables, ses usages se multiplièrent avec la découverte de la vulcanisation, qui date de 1843. De nos jours, le caoutchouc prête à l'une des industries les plus marquées et les plus importantes.

Ce n'est pas seulement à ce titre qu'il s'impose à l'étude, mais surtout pour la gravité des questions qui se rattachent à ce produit, et pour l'importance des intérêts qui en dépendent.

Jusqu'alors, le caoutchouc provenait uniquement des forêts de l'Amérique et du Congo.

Depuis quelques années, un élément nouveau a fait son apparition sur les marchés du monde : le caoutchouc de plantation, cultivé surtout en Extrême-Orient ; et, comme le prix de revient de ce dernier est inférieur au prix de revient du premier, les pays grands producteurs du caoutchouc de cueillette, soit les Etats américains, se sentent menacés dans l'une de leurs sources de bénéfices les plus clairs ; certains économistes même n'hésitent pas à prédire la ruine de ces pays dans un avenir prochain, s'ils ne prennent pas, pour tenir tête à l'adversaire, des mesures efficaces.

Quoique datant d'hier, le nouveau venu s'inscrit déjà pour le sixième dans le total de la production mondiale caoutchoutière. Si nombreuses sont les sociétés de plantation, qu'on leur consacre un annuaire spécial et que l'on estime à plus de 1 milliard 210 millions l'argent que les capitalistes européens ont consacré à ces entreprises. (*Revue économique internationale*, Lejeune-Vincent.)

Mais, si le caoutchouc de plantation semble devoir triompher de son rival dans la lutte désormais engagée, et qui se poursuivra sans merci, il connaît lui-même un ennemi encore inoffensif et qui, cependant, pourrait transformer la victoire future en défaite : le caoutchouc de synthèse.

On se rappelle l'exemple des produits industriels qui ont ruiné la culture de l'indigo et de la garance. Rien d'impossible à ce que, pareillement, les chimistes réussissent quelque jour à produire à bas prix une gomme élastique ayant toute les qualités du produit naturel ; cette découverte anéantirait le résultat de bien des efforts et verrait l'effondrement de bien des espérances.

Tels sont, rapidement résumés, les aspects actuels de la question du caoutchouc, qui mérite de nous intéresser et d'être examinée de près.

On sait que le caoutchouc est le suc ou latex coagulé de plantes tropicales d'espèces diverses (v. l'article CAOUTCHOUC, paru dans le *Supplément* au *Nouveau Larousse*). Ces différentes espèces de plantes donnent des produits sur la qualité et les mérites desquels les producteurs, agronomes et industriels, ne sont pas toujours d'accord.

La production du caoutchouc de cueillette dans les diverses parties du monde s'élève à environ 80.000 tonnes, total dont le Brésil fournit la moitié. Les progrès considérables que nous notons, en l'espace d'un siècle, dans l'exportation de ce pays, ne semblent pas devoir se poursuivre ; en 1827, le Brésil exportait 31 tonnes de gomme élastique, 624 tonnes en 1847, 12.739 en 1897 et 36.921 en 1907. La saignée irrationnelle ou l'abatage des meilleurs arbres a eu pour effet de reculer les limites de l'exploitation ; sans doute, le territoire de l'Amazone est riche encore en vastes forêts ; mais l'éloignement augmente le prix de revient du caoutchouc ; en outre, les *seringueros*, obligés de pénétrer en des régions marécageuses et malsaines, inondées pendant une grande partie de l'année, sont exposés à une forte mortalité.

Après le Brésil, c'est la côte occidentale d'Afrique qui fournit la plus forte contribution aux demandes des consommateurs, avec une exportation décroissante de 17.000 tonnes en 1907, 14.000 en 1908 et 15.000 en 1909 ; le haut Sénégal-Niger est en décroissance marquée ; le Congo belge voit également chaque année réduire ses récoltes, qui s'élevaient en 1900 à 5.317 tonnes et ne sont plus que de 3.105 tonnes en 1910 ; d'une façon générale, cette régression est due à la destruction des lianes par les indigènes inexpérimentés.

Quant aux colonies françaises, Guinée, Côte d'Ivoire, Congo français, Madagascar, Indochine française et Nouvelle-Calédonie, elles donnent un total d'environ 6.000 tonnes.

En somme, le caoutchouc de cueillette arrivait assez péniblement à suffire à la consommation, que l'on estime s'élever annuellement à 80.000 tonnes, et les plantations sont arrivées à temps pour répondre aux exigences extraordinairement accrues de l'industrie.

Depuis une cinquantaine d'années déjà, les Anglais et Hollandais des îles cherchaient à acclimater dans leurs possessions les arbres à latex de l'Amérique ; en 1876, le jardin botanique de Kew envoyait à Ceylan les premiers « hévéas » ; des expériences se poursuivaient en même temps avec les manihots et les *castilloa elastica*. Après des tentatives fort longues et coûteuses, le climat et le sol de l'Asie du Sud et de l'Insulinde se révélèrent favorables à la culture de l'*hevea Brasiliensis*, et dès lors les plantations se multiplièrent rapidement. En 1903, la culture caoutchoutière ne couvrait en Malaisie que 11.239 acres. Ce chiffre s'élevait, en 1907, à 126.230 acres ; aussi voit-on les exportations de Malaisie et Ceylan passer de 205 tonnes en 1905 à 12.750 tonnes en 1911.

Les statistiques les plus dignes de foi donnent les renseignements suivants sur la superficie des terrains consacrés, en Extrême-Orient, aux caoutchoutiers (presque partout des « hévéas ») :

Ceylan	238.800	acres.
Malaisie (Straits et Etats fédérés malais)	362.850	—
Java	108.660	—
Sumatra	80.000	—
Inde et Birmanie	26.200	—
Bornéo	12.000	—
TOTAL	826.510	acres.

Nous obtenons donc le total énorme de plus de 300.000 hectares de plantations, qui, étant de date

toute récente, n'obtiendront leur plein rendement que dans quelques années, puisqu'il faut attendre cinq ou six ans avant de saigner les hévéas (trois ans en certains cas).

L'Amérique elle-même s'est mise à planter : au Mexique, les castilloas de plantation couvrent environ 100.000 acres. Le Brésil, la Bolivie, l'Equateur, la Guyane anglaise, la Guyane hollandaise, ont suivi le mouvement; en Afrique également, la culture des *funtumia, ceara, hevea*, se développe avec des succès divers dans les colonies françaises, anglaises et allemandes.

La concurrence que fait le produit de plantation au produit de cueillette sera donc de plus en plus vive; au lieu des 12.000 ou 15.000 tonnes que fournissent actuellement les plantations, on escompte dans un avenir prochain une production de 80.000 à 100.000 tonnes, rien que pour l'Extrême-Orient; le prix de revient du kilogramme s'élève en Orient de 4 à 5 francs, alors qu'il atteint de 6 à 7 francs au Brésil; certains économistes affirment que le Brésil est appelé dans un temps plus ou moins long à disparaître du marché.

Il faut se hâter, toutefois, d'apporter quelque restriction à ces conclusions pessimistes. Les plantations, en effet, ont des ennemis dangereux dans la sécheresse, les insectes, les parasites et l'alang-alang, sorte de chiendent des tropiques; en outre, certaines d'entre elles sont négligées ou abandonnées, faute de capitaux; d'autres cultivent aussi les théiers et caféiers sur leur terres enregistrées par la statistique comme dévolues uniquement aux caoutchoutiers; toutes devront lutter avec les difficultés d'une main-d'œuvre qu'il devient de plus en plus difficile de recruter. Un spécialiste éminent, Van Roxburgh, établit qu'il faut dans une plantation deux coolies par hectare, ce qui représente un nombre très élevé d'ouvriers agricoles. Sans doute, Java et surtout les Indes et la Chine présentent-elles des pépinières d'hommes inépuisables; mais il faut, pour saigner des hévéas, des mains expérimentées; or, la majorité du personnel importé repart pour son pays d'origine, à expiration du contrat; aussi cette question de main-d'œuvre préoccupe-t-elle à juste titre les sociétés.

Il n'en est pas moins vrai que le Brésil s'est senti atteint; il songea d'abord à se défendre en renouvelant l'opération à laquelle il s'était livré pour le café (v. l'article CAFÉ dans le *Larousse Mensuel*, t. II, p. 554); un syndicat de producteurs tenta la valorisation du caoutchouc, en retenant au Brésil d'importants stocks de ce produit. Cette tentative tourna au profit des plantations qui purent ainsi écouler plus facilement leurs produits. Le gouvernement brésilien prit alors d'autres remèdes plus heureux : développement des voies ferrées dans les régions riches en caoutchoutiers; abaissement des tarifs d'exportation; primes aux planteurs et raffineurs; recherches sur les méthodes les plus rationnelles d'exploitation; exposition triennale du caoutchouc à Rio de Janeiro, etc. S'il est sérieusement menacé dans son quasi-monopole, le Brésil, vu la qualité supérieure de son hard-para, pourra sans doute conserver une place importante parmi les grands producteurs de gomme élastique.

Le surplus de production que l'Orient jettera sur le marché aura pour conséquence naturelle, selon toutes probabilités, d'abaisser les prix, qui connurent en ces dernières années de fortes fluctuations. Le kilogramme de para, qui se payait entre 7 et 10 francs de 1891 à 1897, monta à 13 fr. 25 en 1900, 16 francs en 1906, retomba à moins de 9 francs en 1907 pour remonter à 25 francs et 34 fr. 50 en 1909 et redescendre au-dessous de 12 francs en 1912. Le jeu naturel de l'offre et de la demande ne fut pas seul responsable de ces fluctuations, et la spéculation — que nous avons déjà vue opérer à l'occasion du blé — y fut aussi pour quelque chose. Les prix élevés atteints par le caoutchouc en 1909 et 1910 firent entrevoir des bénéfices mirifiques aux actionnaires des sociétés de plantation; une centaine de ces sociétés se créèrent en l'espace d'un an, et le public s'arrachait les titres à des primes exagérément fortes; les cours des principales d'entre elles connurent une hausse vertigineuse. La baisse devait se produire: elle se produisit, désastreuse, en 1910, et le « boom » des valeurs caoutchoutières est encore présent à tous les esprits et sensible à bien des capitalistes.

La hausse des prix stimula en même temps l'ardeur des chimistes et inventeurs. A côté des usines de « régénérés », qui redonnent une nouvelle jeunesse aux déchets et caoutchoucs usagés et qui fournissent des produits grandement utilisés par l'industrie, il faut signaler une multitude de procédés et brevets pour obtenir des caoutchoucs factices. On a employé dans ce but les matières les plus diverses : l'albumine végétale, la gélatine, les huiles siccatives ou grasses, la térébenthine, etc.; à l'heure actuelle, on construit en Hollande une usine qui fabriquera du caoutchouc en traitant la chair de poisson frais. Les laboratoires ont réussi la synthèse du caoutchouc; mais on attend encore le procédé économique qui, avec une matière à très bas prix, produira un caoutchouc meilleur marché que celui des forêts ou des plantations.

C'est l'automobilisme qui fit la fortune de l'industrie du caoutchouc. Que l'on songe à la rapidité de cette évolution! Ainsi, en moins de dix ans, les Etats-Unis comptent 400.000 automobiles, et il reste à pourvoir les pays neufs. Le Japon, avec une vingtaine d'usines, consomme déjà d'importantes quantités de caoutchouc. L'industrie électrique ne saurait se passer de la gomme élastique, qui trouve des applications de plus en plus nombreuses; aujourd'hui, les semelles de nos chaussures sont en caoutchouc; demain, nous marcherons dans des rues pavées en caoutchouc.

Alors qu'hier il ne servait guère qu'aux jeux de nos enfants, ce produit paraît avoir devant lui un avenir illimité; aussi la consommation augmente-t-elle et augmentera-t-elle avec la baisse des prix qu'amèneront, tôt ou tard, les récoltes des plantations.

Toutefois, les prévisions étant aussi difficiles à établir dans le domaine économique que dans les autres domaines, nous nous garderons d'empiéter sur l'avenir, d'autant que nous avons envisagé des éventualités capables de bouleverser le marché des caoutchoucs.

Il nous suffira de noter que le succès du caoutchouc de plantation, impossible à prévoir le siècle dernier, nous mettant précisément en garde contre les affirmations trop catégoriques, constitue en même temps un des phénomènes économiques les plus intéressants du début du XXe siècle. — C. MEILLAC.

Production mondiale du caoutchouc (1).

1900.	50.000	tonnes	1908.	67.030	tonnes
1903.	61.750	—	1909.	69.370	—
1905.	69.500	—	1910.	76.550	—
1907.	68.460	—	1911.	79.350	—

(1) Si l'on ajoutait à ces chiffres la production des caoutchoucs régénérés et factices, on dépasserait le total de 100.000 tonnes.

Prix du kilogramme au Havre (1) *aux différentes époques de l'année.*

	1er janv. 1911	30 juin 1911	31 déc. 1911
Para fin et pur.	14 » à 16,15	11,30 à 11,50	11,75 à 12,25
Para mi-fin. . .	13 » à 15,25	10 » à 11,10	11 » à 11,75
Para Cernamby	8 » à 12 »	7 » à 9,40	7 » à 10,50
Pérou (Caucho)	7 » à 8 »	8 » à 8,75	10,25 à 10,50
Mangaheira. . .	7,50 à 8,50	5,25 à 7 »	5 » à 9 »
Centre-Amériq.	9 » à 11 »	7,50 à 9,50	7 » à 10 »
Congo français.	7 » à 10 »	6,75 à 11,50	6,50 à 11,65
Madagascar. . .	5,25 à 10 »	5 » à 9 »	5 » à 9,50

(1) En France, sur une importation totale en 1911 de 20.576.300 kilogrammes, Le Havre compte à lui seul 10.504.900 kilogrammes, chiffre qui lui assure toujours la première place en France. On verra facilement, par le tableau ci-dessus, combien les prix varient selon les sortes de caoutchouc importé.

Le plus grand marché du monde est New-York, qui reçoit plus de 30.000 tonnes de caoutchouc; Liverpool, qui reçoit surtout les envois de l'Amérique du Sud, vient en second rang avec 25.000 tonnes. Londres, qui vient au troisième rang, est le principal marché des caoutchoucs d'Orient. Viennent ensuite Hambourg, puis Anvers et Le Havre à peu près sur le même rang; enfin, Rotterdam, Lisbonne et Bordeaux.

Carrel (Marie-Joseph-Auguste CARREL-BILLIARD, dit **Alexis**), physiologiste français, né à Sainte-Foy-lès-Lyon le 28 juin 1873. Entré à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon en 1891, il y prépara son doctorat (thèse sur le *goitre cancéreux*), et fut reçu interne des hôpitaux, au concours de 1896. Aide d'anatomie, de janvier 1898 à novembre 1899, puis prosecteur de 1899 à 1902, il s'adonna aux recherches de médecine expérimentale, et publiait (1902) une *Technique opératoire des anastomoses vasculaires*. Le procédé de suture imaginé et décrit par le jeune chirurgien s'applique à tous les vaisseaux complètement sectionnés. Il est encore pratiqué aujourd'hui et permet la réunion totale circonférencielle du bord des deux tronçons.

Carrel résolut bientôt de consacrer toute son activité — et d'une façon tout à fait désintéressée — à la physiologie et aux troublants problèmes qu'elle pose à ses adeptes; mais il ne trouva pas auprès de ses maîtres une largeur d'idées suffisante pour lui garantir sa complète indépendance d'esprit et sa pleine liberté d'action; peut-être, même, rencontra-t-il auprès de quelques-uns une opposition mesquine et systématique. Quoi qu'il en soit, il quitta la France en 1902, avec quelque amertume, mais sans animosité.

Cette même année, le milliardaire américain Rockefeller fondait, aux portes de New-York, un Institut médical de recherches expérimentales, dont toutes les découvertes — entreprises dans l'unique but de soulager la souffrance humaine — doivent être divulguées au monde entier; c'est là que Carrel allait poursuivre ses intéressants travaux, dans un laboratoire aménagé pour satisfaire à toutes les exigences de la science et parmi des disciples ardemment dévoués au succès de l'œuvre. C'est de là qu'il adressa (à la France d'abord) d'importantes communications à l'Académie de médecine, à la Société de biologie, à la Société de chirurgie, ainsi qu'à diverses revues (*Revue de chirurgie, Presse médicale*, etc.).

L'œuvre de Carrel ouvre à la chirurgie des voies nouvelles et fécondes. Ses expériences ont porté sur les vaisseaux sanguins, la greffe des tissus, la survie des organes conservés loin de l'organisme sur lequel ils ont été prélevés.

« S'il était possible, a dit lui-même le Dr Carrel, de transplanter, immédiatement après que le cœur a cessé de battre, les tissus et les organes du corps dans un organisme identique, aucune mort élémentaire ne surviendrait, et toutes les parties constitutives du corps continueraient à vivre. »

Il a réussi, notamment, à greffer sur des animaux (chiens) des organes ou des membres (reins, pattes), prélevés sur des congénères, aussitôt après la mort de ceux-ci. En présence des succès qu'il obtint, une presse mal informée se hâta de conclure à la possibilité d'opérer d'une manière identique sur le corps humain, et l'on parla de transplantation d'organes chez l'homme, comme si c'était chose déjà faite.

S'il est permis d'espérer que, dans un avenir peut-être pas très éloigné, ces affirmations pourront pleinement se vérifier; si, théoriquement, la chose est possible, la pratique fait surgir pourtant de nombreuses difficultés. Comment, par exemple, conserver pendant un certain temps en survie, loin de l'être sur lequel ils ont été prélevés, les organes destinés à la transplantation? C'est là une des premières, sinon la plus formidable de ces difficultés. Les efforts actuels de Carrel l'ont déjà en partie vaincue: c'est ainsi que, dans une récente expérience — qui a fait d'ailleurs l'objet d'une communication à l'Académie de médecine, en janvier 1913 — il a réussi à enlever d'une seule pièce, sur un chien récemment mort, le cœur, les poumons, l'estomac, l'intestin, la vessie, et qu'il put conserver ces organes dans un milieu spécial, pendant plus de douze heures, en état de survie, puisqu'ils accomplirent normalement les uns et les autres leurs fonctions durant ce laps de temps.



Le Dr Carrel.

On avait, sans doute, avant Carrel, conservé en état de survie certains organes ou fragments d'organes; mais il lui appartient en propre d'avoir réalisé une expérimentation vraiment méthodique et progressive.

A côté de ces intéressants travaux sur les phénomènes de survie d'organes complets, se place un autre groupe d'expériences qui ne se présentent pas sous une forme aussi saisissante, mais n'en ont pas moins une importance considérable. Carrel a tenté d'assurer, en dehors de l'organisme, la vie et le développement normaux à des cellules, et, là encore, il a obtenu des résultats très encourageants. Poursuivis avec patience et méthode, ces essais doteront, à n'en pas douter, la science expérimentale de nouvelles formules ayant une longue portée.

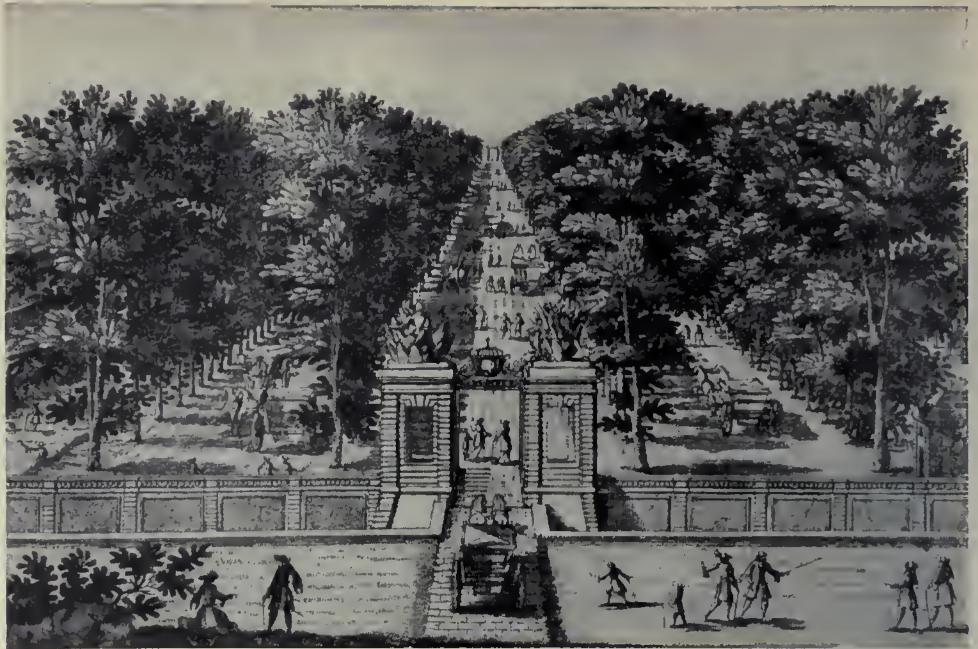
L'œuvre du Dr Carrel a été récompensée par le prix Nobel, en 1912. — E. SANTIARD.

***Cazot** (Théodore-*Jules*-Joseph), homme politique français, sénateur inamovible, né à Alais (Gard, le 11 février 1821. — Il est mort dans sa propriété de la Jasse, près d'Alais, le 27 novembre 1912. Jules Cazot était un des trois derniers membres inamovibles du Sénat et l'un des doyens du parti républicain, aux luttes duquel il avait pris part depuis la révolution de 1848. Il n'avait pas encore terminé ses études de droit, très brillamment poursuivies à Paris, que la politique l'avait pris presque tout entier : il était un des orateurs les plus assidus des clubs du quartier Latin, quand fut renversé Louis-Philippe. Il retourna tout aussitôt dans le Gard, sur les conseils d'Emile Ollivier, qui venait d'être nommé par le gouvernement provisoire commissaire général à Marseille, y fit une propagande active pour le nouveau régime, plaida devant la cour d'assises de Nîmes, et, en 1851, défendit, devant le conseil de revision de la 6e division militaire, un certain nombre d'accusés du Gard, frappés par le conseil de guerre à l'occasion du complot de Lyon. Au lendemain du coup d'Etat, lui-même fut arrêté, puis interné à Montpellier, pour avoir trop vivement protesté contre la politique du prince-président. Il fut d'ailleurs bientôt libéré, mais ne désarma pas. Il revint s'installer à Paris, renonça à toute carrière officielle (il s'était déjà vu, en 1847, refuser à l'agrégation de droit en raison de ses opinions trop avancées), et, sans fortune personnelle, gagna sa vie en donnant au quartier Latin des répétitions de droit très appréciées. Beaucoup des grands avocats et des juristes d'aujourd'hui ont été plus ou moins ses élèves. En 1868 et 1869, il se présenta à la députation dans le Gard; mais il avait à lutter contre une pression sans merci de l'administration, et fut battu.

La révolution du 4-Septembre assura sa fortune politique. Ami personnel de Gambetta, il fut immédiatement nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur, suivit la délégation à Tours, et donna sa démission en même temps que Gambetta. En février 1871, il s'était présenté aux élections générales pour l'Assemblée nationale dans le Gard, mais il ne réussit à se faire nommer qu'aux élections complémentaires du 2 juillet. Dès son arrivée à l'Assemblée, il se fit inscrire au groupe de l'Union républicaine, dont il devait plus tard devenir le président. Ses interventions à la tribune furent nombreuses. A défaut de grandes envolées, sa parole avait la netteté et la précision du juriste, un bon sens tenace et pressant. Une mémoire extraordinaire, beaucoup de sang-froid et d'à-propos dans la réplique faisaient de Cazot, dans les discussions d'affaires, un adversaire redoutable. Il prit la parole pour combattre la demande de poursuites formulée par le général Ducrot contre Pierre Lefranc et Rouvier, appuya la pétition du général Carrey de Bellemare contre la commission de revision des grades qui prétendait lui enlever celui de général de division gagné pendant la campagne par d'indiscutables actions d'éclat, protesta vivement contre les poursuites intentées à Ranc pour participation à la Commune, se prononça pour le retour à Paris de l'Assemblée nationale, contre l'état de siège, etc., et fut membre de la deuxième commission des lois constitutionnelles. Après le vote de ces dernières, il fut élu, le 16 décembre 1875, sénateur inamovible, et prit place, à son arrivée à la haute Assemblée, dans les rangs de la minorité républicaine. Il y combattit vigoureusement la politique de l'Ordre moral, et reçut enfin, dans le ministère Freycinet du 28 décembre 1879, le portefeuille de la justice, qu'il devait conserver dans les ministères Jules Ferry et Gambetta (14 novembre 1881).


Jules Cazot. (Phot. Pirou.)

Il eut, comme garde des sceaux, à prendre des responsabilités importantes. En mai 1880, lorsque la Chambre dut se prononcer sur la légalité des décrets du 29 mars précédent touchant les congrégations non autorisées, il prononça un très remarquable discours, dans lequel il revendiquait pour la République le droit d'appliquer aux congréganistes les lois édictées par la monarchie et toujours strictement appliquées par elle; et, par une vigoureuse circulaire aux procureurs généraux (août 1880), il en assura l'exécution. Quelques mois après, il prenait à nouveau la parole (16 novembre 1880) pour s'expliquer sur la réforme de la magistrature que demandait le parti républicain. Il convint que les institutions judiciaires de la France étaient marquées à l'empreinte du régime monarchique et qu'il fallait les façonner à l'image d'une démocratie moderne. Mais il se déclara partisan, en principe, de l'inamovibilité, gage de l'indépendance du juge, et proposa simplement à la Chambre d'y porter une atteinte directe et effective en supprimant un certain nombre de sièges, ce qui était le moyen d'écarter les magistrats ouvertement hostiles à la politique républicaine. On sait qu'en 1883, la Chambre dépassa largement ces vues modérées, et suspendit pendant trois mois l'inamovibilité des magistrats. On notera encore, parmi les interventions de Cazot, le discours par lequel il fit ajourner la proposition Naquet sur le divorce.


Vue du Cours la-Reine au XVIIIe siècle (d'après une gravure d'Aveline).

Au lendemain de sa démission, le garde des sceaux reprit sa place au Sénat, sa vie modeste et ses répétitions de droit. Mais, le 12 avril 1883, Jules Ferry l'appelait à la première présidence de la Cour de cassation. C'était à la veille de la réforme qui devait « épurer » les cadres de la magistrature, et sa nomination fut, comme il fallait s'y attendre, très vivement commentée. Dans son discours d'installation, Cazot fit d'ailleurs très directement allusion aux réformes prochaines, et affirma le devoir pressant de la Cour d'« imposer aux magistrats, à quelque juridiction qu'ils appartiennent, le respect de la dignité professionnelle; les y ramener par une discipline exercée sans faiblesse comme sans passion, quand ils y manquent, soit par des écarts dans la vie privée, soit par des actes d'hostilité contre le gouvernement de la République... ». Il ne conserva d'ailleurs que dix-huit mois ses hautes fonctions. Il avait eu l'imprudence d'accepter, sans d'ailleurs se mêler en rien à la marche de l'affaire, le titre d'administrateur-fondateur de la Société des chemins de fer et de la navigation d'Alais au Rhône et à la Méditerranée, qui fit faillite. Le syndic ayant poursuivi les organisateurs de la société, Cazot pensa que sa situation personnelle devenait incompatible avec ses fonctions de premier président et, dans une lettre très digne, les résigna. Il fut reconnu au procès qu'il n'avait ni recherché ni tiré un bénéfice quelconque, pas même un jeton de présence, de sa participation à la société, et le Sénat lui manifesta depuis lors à plusieurs reprises son estime en le nommant membre de la commission d'instruction de la haute Cour (affaire du boulangisme, 1889 et affaire Déroulède, 1899-1900), questeur de l'Assemblée pendant quatorze ans (1890-1904), à nouveau président de la commission d'instruction de la haute Cour (1904), etc. Il était inscrit au groupe de l'Union républicaine, et vota les lois sur les congrégations et la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. — H. Taévise.

Champs-Élysées (LES). *Etude topographique, historique et anecdotique, jusqu'à nos jours*, illustrée de 14 plans et 24 estampes, par Paul d'Ariste et Maurice Arrivetz (Paris, 1912, in-4°). — La région des Champs-Elysées qui a eu, de nos jours, une si brillante destinée (c'est vers le nord-ouest, on le sait, que, dans les temps contemporains, semble se déplacer le centre de la grande ville), n'a pas une histoire très ancienne, comparable à celle des quartiers du centre. Ce n'est guère qu'au XVIIIe siècle que cette histoire prend un intérêt général; mais, dès lors, elle est mêlée aux plus grands événements de notre vie civique et nationale. Dans un livre d'une lecture attachante, plein de détails curieux, où l'on aimerait d'ailleurs à voir corriger ou préciser certains points, Paul d'Ariste et Maurice Arrivetz nous donnent une description des Champs-Elysées, de ce qui les garnit et de ce qui les environne : place de la Concorde, Cours-la-Reine, faubourg Saint-Honoré, place de l'Etoile, etc.

La place de la Concorde, qui commande cet ensemble, sinon par l'élévation du terrain, du moins par la situation, est de création récente. Malgré la proximité des Tuileries, ce fut longtemps un terrain en friche. Louis XIII s'y exerçait à la chasse au faucon. On y voyait des jeux de boules, des cabanes campagnardes et le dépôt royal des marbres. C'est seulement par lettres patentes de 1757 que l'aménagement en fut décidé. L'architecte Gabriel en dessina le plan en 1763.

Elle est terminée en 1772, et s'appelle alors place Louis-XV: c'est qu'en son milieu (depuis 1763) se dresse la grande statue équestre de ce roi, par Bouchardon, avec les quatre figures allégoriques dues à Pigalle, et qui inspirèrent à un factieux les vers trop fameux :

> O! la belle statue! O! le beau piédestal!
> Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval.

C'est le même Gabriel qui construisit les deux nobles palais qui garnissent le fond de la place, dont l'un, d'abord garde-meuble (1772), est devenu en 1792 le Ministère de la marine, et dont l'autre abrite aujourd'hui deux cercles (cercle de la rue Royale et Automobile-Club) et l'hôtel Crillon. La rue Royale, qui s'ouvre entre les deux, date de 1770. Chose digne d'attention : la place fut (et resta jusqu'en 1844) entourée de fossés, bordés de balustrades, où l'on accédait par des guérites. Des ponts franchissaient ces fossés, en face des principales voies d'accès. Pour entrer dans le Jardin des Tuileries par la porte qu'allaient garnir en 1719 les chevaux de Coysevox


La place Louis-XV (auj. place de la Concorde), vers 1770, avant la construction du pont de la Concorde (dessin de Moreau le Jeune).

(*Mercure* et *la Renommée*), on passait sur un pont tournant (1716). Du côté de la Seine, la place devait avoir un débouché nouveau par la construction du pont de la Concorde, commencé en 1789. Plus tard, en 1795, les chevaux dits « de Marly », œuvres des deux Coustou, furent amenés à grands frais (760.000 fr.) à l'entrée de l'avenue, en face des chevaux de Coysevox.

A la fin du siècle, la place fut le théâtre des événements les plus tragiques. Par un fâcheux présage, le 30 mai 1770, durant la fête donnée pour le mariage du Dauphin avec Marie-Antoinette, une panique se produisit dans la foule, et 133 personnes furent étouffées ou foulées aux pieds. En 1788, on signala un épisode assez curieux : une biche, relancée dans le Bois de Boulogne par la meute du comte d'Artois, vint se faire tuer à l'entrée de la rue Royale. Mais, déjà, la Révolution s'annonce. En 1789, le prince de Lambesc charge la foule sur la place. Le 10 août 1792, la statue de Louis XV est jetée à terre et remplacée par le drapeau tricolore, puis par la statue de la Liberté, de Lemot (5 juin 1793).

Sur la place de la Révolution — c'est son nouveau nom — sont exécutés Louis XVI, Charlotte Corday, Marie-Antoinette, les girondins, Danton, Robespierre; en tout, 2.790 personnes. L'échafaud y resta du 21 janvier 1793 au 3 mars 1795 (d'abord du côté des Champs-Elysées, ensuite du côté des Tuileries), puis fut transféré place du Trône renversé (place de la Nation), pour revenir, après le 9-Thermidor, place de la Révolution.


Panorama de la place Louis-XV, en 1770, actuellement place de la Concorde (dessin de Moreau le Jeune).


La Barrière des Champs-Elysées, à la fin du XVIIIe siècle, avec un pavillon d'octroi (d'après Debucourt).

La place prit en 1795 le nom de « place de la Concorde », qui, après deux nouveaux changements, devait finalement lui rester.

Trop souvent encore, elle servit de chantier, de lieu de débarras pour les choses encombrantes, jusqu'aux travaux de Hittorf. En 1836, l'obélisque de Louqsor est érigé en son milieu, par les soins de Lebas, en présence de Louis-Philippe et de sa famille. En 1844, les fossés sont comblés et les statues des villes (*Rouen* et *Brest*, par Cortot; *Nantes* et *Bordeaux*, par Caillouette; *Marseille* et *Lyon*, par Petitot; *Strasbourg* et *Lille*, par Pradier) sont placées sur les pavillons, en même temps que sont édifiées les fontaines monumentales. C'est là l'œuvre de Hittorf. Ainsi la place a sa physionomie actuelle.

Le Cours-la-Reine bénéficia plus tôt de la vogue et d'un aménagement méthodique. C'est en 1616 que Marie de Médicis le fit planter d'arbres. Quatre rangées d'ormes s'étendaient depuis les Tuileries jusqu'au pied de la colline de Chaillot. Ce fut bientôt une promenade à la mode, et Mme de Scudéry la décrit dans le *Grand Cyrus*. Bassompierre, qui habitait Chaillot, fit paraître au Cours-la-Reine le premier carrosse à glaces. Fermé par une barrière, le cours n'admettait que les carrosses : les fiacres devaient suivre le quai. Au XVIIe siècle, après avoir franchi le fossé sur un pont, on y accédait par un joli portique. En 1723, le duc d'Antin en fit replanter tous les arbres. Des fossés séparaient le cours de chaque côté, et du quai (le quai de la Conférence, aménagé en 1769), que suivait la route de Versailles, et des Champs-Elysées proprement dits.

C'est Marie de Médicis encore qui, en 1628, fit percer, dans l'axe des Tuileries, l'allée qui devait devenir les Champs-Elysées. En 1670, sur l'ordre de Louis XIV, Lenôtre traça l'avenue jusqu'au Rond-Point (qui s'appela longtemps la place de l'Etoile) et la planta d'arbres en quinconce. Au delà de ce point, la route était traversée par le ruisseau de Ménilmontant, qu'on franchissait sur le pont d'Antin (à peu près à la hauteur de la rue Marbeuf actuelle). De 1765 à 1770, le marquis de Marigny, directeur général des bâtiments royaux, fit dans les Champs-Elysées d'importants embellissements.

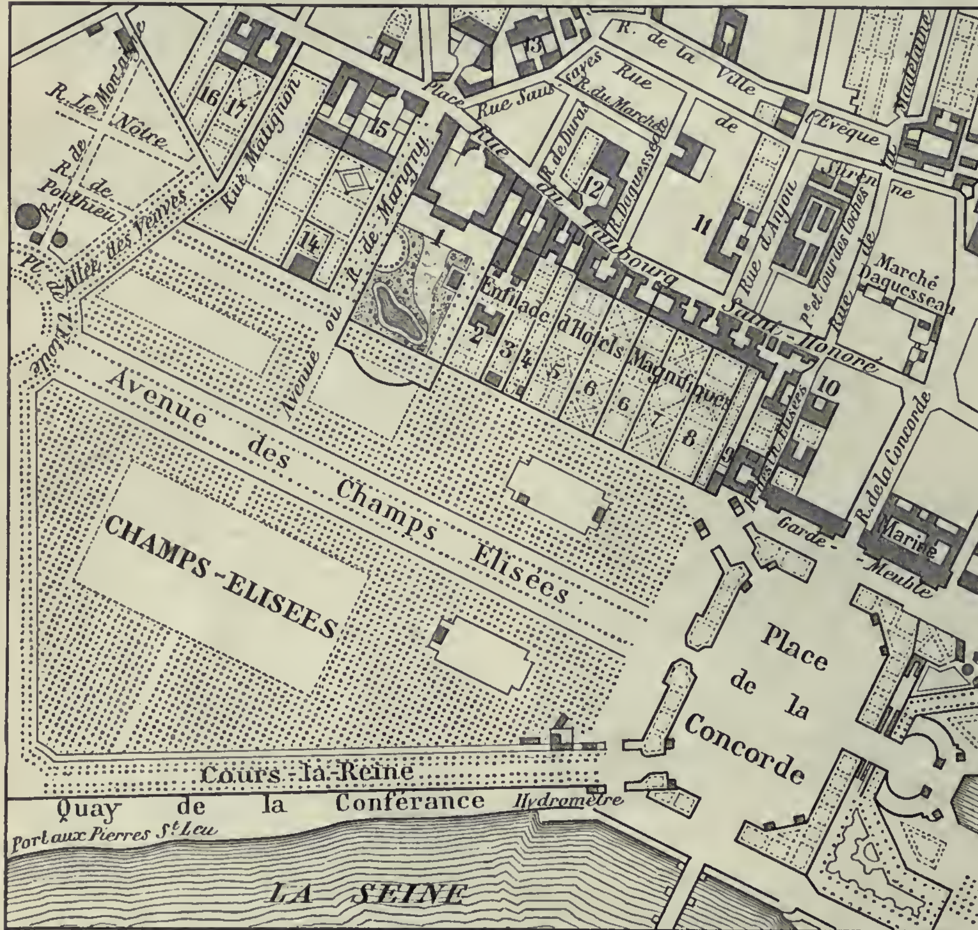
L'Etoile, où se dresse l'Arc de Triomphe, était au XVIIIe siècle une colline — la montagne du Roule — d'un accès assez roide, d'un niveau beaucoup plus élevé que la place Louis-XV. C'était un lieu de rendez-vous de chasse, et, un jour par an (le 1er dimanche après le 30 août), s'y tenait la fameuse foire du Petit-Bezons. Décidés en 1768, les travaux d'aplanissement furent exécutés de 1772 à 1777 : une place circulaire y fut alors dessinée, et l'avenue fut à peu près régularisée entre cette place et le Rond-Point. En 1788, s'élevèrent à la barrière des Champs-Elysées, par les soins de Ledoux, les deux pavillons d'octroi de l'enceinte des fermiers généraux (ils subsistèrent jusqu'en 1864). Longtemps, les guinguettes y furent nombreuses.

A la fin du XVIIIe siècle, la promenade des Champs-Elysées était des plus fréquentées. On y prenait plaisir à voir défiler les équipages, à assister au passage des pèlerins qui se dirigeaient vers l'abbaye de Longchamp, ou au retour de la foire de Bezons. La Révolution y amena d'autres cortèges. Le 5 octobre 1789, le peuple traverse les Champs-Elysées pour se porter à Versailles. Le 25 juin 1791, la famille royale y passe tristement, à son retour de Varennes. L'Empire est le temps des grandes revues militaires et des retours victorieux. Napoléon décide la construction de l'Arc de Triomphe, dont Chalgrin fait le plan et dont la première pierre est posée le 15 août 1806. (Le monument ne devait être inauguré que trente ans après, le 30 juillet 1836.) Puis, c'est l'ère des revers. Les Alliés défilent le long des Champs-Elysées le 30 mars 1814; on les y revoit du 7 juillet 1815 au 1er janvier 1816; ils y campent et ils y commettent force dégâts, qu'il va falloir réparer. Aussi bien, sous la Restauration, il y règne encore un certain laisser-aller, et les blanchisseuses ne se gênent pas pour y faire sécher leur linge. Vers 1837, seulement, la promenade est garnie de trottoirs et de candélabres. Le 15 décembre 1840, une foule respectueuse assiste au retour des cendres de Napoléon. Définitivement aménagés par Haussmann, les Champs-Elysées sont décidément, sous le second Empire, la promenade à la mode. Le Palais de l'Industrie est construit pour l'Exposition de 1855 : il devait disparaître, avant celle de 1900, pour faire place au Grand et au Petit Palais. Un décret de 1854 fixe la disposition des immeubles de l'Etoile, et


La place et le pont de la Concorde, au début du règne de Louis-Philippe (d'après G. Canella).

toute la région bénéficie également des travaux d'Haussmann. Les Prussiens y défilent le 1er mars 1871; et les canons des communards, hissés sur l'Arc de Triomphe, échangent des obus avec le Mont-Valérien. La troisième République voit s'y succéder les défilés de souverains venus pour visiter Paris. Le 1er juin 1885, l'Arc de Triomphe abrite les restes de Victor Hugo, et une multitude immense stationne ou défile sur les Champs-Elysées.

Depuis l'origine, les Champs-Elysées, ainsi que les grandes voies qui en dépendent, ont abrité, passagèrement ou de façon durable, quantité d'établissements célèbres, destinés aux plaisirs des Parisiens. Les auteurs de ce volume nous retracent l'histoire de chacun d'eux. Sans parler des fêtes foraines, baraques, guignols, marionnettes, chevaux de bois, voitures aux chèvres, qui ont toujours été, avec les restaurants (le restaurant Ledoyen florissait dès le premier Empire), parmi les attractions des Champs-Elysées, et spécialement de la partie centrale et dénudée d'arbres qu'on nomme le carré Marigny, nous rappellerons les principaux.



Plan des Champs-Élysées en 1804, d'après l'atlas de Maire. — Hôtels : 1° de Joachim Murat (aujourd'hui Elysée); 2° de Xavier de Saxe (postérieurement de Choiseul-Praslin); 3° de Brunoy; 4° de Portugal (anciennement d'Aguesseau); 5° Borghèse (anc. de Charost); 6° de Montchenu; 7° du prince Joseph Bonaparte (anc. Blouin); 8° de Saint-Sauveur (anc. de Montbazon); 9° de Prusse; 10° Junot; 11° de Contades; 12° de Duras (anc. Le Vieux); 13° de Ségur; 14° des Colonnes; 15° Simon; 16° de La Vaupalière; 17° Rampon. (Le Rond-Point des Champs-Elysées est désigné sur ce plan par son ancien nom de *place de l'Etoile*.)

L'actuel Palais de Glace a succédé en 1894 à une série de panoramas, dont le premier a été la Bataille de la Moskova, peinte par le général Langlois (1838).

L'Exposition de 1900 a causé la disparition du Cirque d'Été. Vers 1835, les membres de l'illustre dynastie des Franconi se contentaient d'un cirque de toile; en 1841, Hittorf leur construisit un cirque en pierre, décoré par Pradier, Bosio, Duret. L'écuyer Baucher et l'écuyère Caroline Loyo, le clown Auriol s'y distinguèrent. Dès le second Empire, il abrita des concerts classiques. Plus tard, on devait y entendre les orchestres de Chevillard et de Lamoureux.

Les Folies-Marigny, succédant à des spectacles de physique amusante, furent construites en 1852. Vers 1855, sous le nom de Bouffes, elles entendirent les triomphes d'Offenbach, inaugurés par les 400 représentations des *Deux Aveugles*. Offenbach eut pour successeur Deburau fils (1859), puis Montrouge. En 1883, un nouvel édifice s'éleva, sur le même emplacement, par les soins de Charles Garnier, pour abriter des panoramas : Balaklava, Champigny, etc. En 1892, « Marigny » devient un music-hall.

Le café-concert a toujours été une des spécialités favorites des Champs-Elysées. En 1832, au coin qui avoisine la rue Boissy-d'Anglas, Musard dirige un concert en plein air, où deux virtuoses solistes se partagent l'admiration de la foule : Collinet sur le flageolet et Dufresne sur le cornet à piston; puis il se transporte en 1859 au coin de l'avenue d'Antin, où ses séances de bonne musique sont fréquentées « par les familles ». En 1881, l'établissement devient le Jardin de Paris, de clientèle plus mêlée, qui est transféré en 1896 au carré Marigny, sur l'emplacement de l'ancien café de l'Horloge. Le concert des Ambassadeurs est fort ancien : un concert de ce nom existe déjà vers 1772; en 1841, Hittorf construit une nouvelle salle; en 1886, l'Alcazar d'Été vient fusionner avec les Ambassadeurs. Sous le second Empire, la vogue est aux cafés-concerts proprement dits : aujourd'hui, le cosmopolitisme a envahi les music-halls.

Suivons maintenant nos guides dans les parties du VIIIe arrondissement qui entourent immédiatement le Jardin des Champs-Elysées.

L'avenue Gabriel, qui borde les Champs-Elysées au N.-E., longe les jardins des grands et anciens hôtels du faubourg Saint-Honoré. Au coin de cette avenue et de la rue Boissy-d'Anglas (qui, avant de porter ce nom, s'appela successivement chemin de l'Abreuvoir-l'Evêque, rue de la Bonne-Morue — d'une enseigne d'auberge — rue Dauphine, rue des Champs-Elysées), se dresse l'hôtel du financier et gastronome Grimod de La Reynière. Wellington y résida en 1815. C'est aujourd'hui le siège du cercle de l'Union artistique. Les hôtels de Feuquières, de Montbazon, Blouin, Le Vieux, de Guébriant, de Montchenu, de Charost (aujourd'hui l'ambassade d'Angleterre), d'Aguesseau, Lepelletier de Morfontaine, de Durfort, de Brunoy, de Choiseul-Praslin, celui-là, tristement célèbre par l'assassinat de la duchesse, fille du maréchal Sebastiani, d'Evreux (aujourd'hui l'Elysée), de La Vaupalière, etc., s'échelonnent dans le faubourg Saint-Honoré.

L'Elysée, dont les jardins débordent l'alignement sur l'avenue Gabriel, mérite naturellement une mention particulière. Bâti en 1718 par Mollet pour Louis-Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, il fut vendu par le comte de Turenne, en 1753, à Louis XV, qui le donna à Mme de Pompadour. La favorite l'habita jusqu'à sa mort (1764) avec son frère, le marquis de Marigny, qui fit abattre les arbres plantés dans le prolongement du jardin, de manière à dégager la vue : ce fut le carré Marigny.

Elle légua son hôtel à son frère. Louis XV en reprit possession en 1768. Il appartint ensuite à l'abbé Terray, au financier Beaujon, revint en 1786 au roi Louis XVI, qui le rétrocéda en 1787 au duc de Bourbon (d'où le nom d'*Elysée-Bourbon*). La Révolution en fait un établissement public de fêtes et de plaisirs (1790), avec des appartements à louer. Murat l'achète en 1805, pour le revendre en 1808, lorsqu'il part pour Naples, à l'Empereur lui-même. Joséphine l'habite quelque temps après le divorce, avant de se retirer à la Malmaison. Napoléon y signa sa seconde abdication, en 1815. En 1816, l'Elysée est la demeure du duc de Berry. En 1848, il servit de palais au président de la République. En 1851, le prince-président y machine le coup d'Etat; puis, empereur, le délaisse pour les Tuileries, dès 1852. Sous la troisième République, il redevient la résidence du Président.

Ancienne allée du Roule, l'avenue d'Antin est plantée d'arbres par le duc d'Antin, en 1723. L'actuelle avenue Montaigne, aux XVIIe et XVIIIe siècles, est seulement garnie de cabanes de maraîchers. Dès 1794, la maison de Tallien, sur le coin le plus voisin du quai, y attire une société nombreuse. L'avenue acquiert, au commencement du XIXe siècle, sous le nom d'*allée des Veuves*, une réputation assez équivoque : on y rencontre beaucoup de femmes seules, trop facilement consolables. Sur l'emplacement des numéros 51 et 53 s'élevait le célèbre bal Mabille, d'abord petit bal sans prétention du temps du père Mabille, vers 1840; puis, sous la direction de son fils, somptueux établissement chorégraphique, fameux par son splendide éclairage au gaz et par les exploits dansants de Pomaré, de Céleste Mogador, de Rigolboche, et, du côté des hommes, de Chicard, de Pritchard et de Brididi. Les dernières traces de cette gloire s'effacent en 1875.

Sur l'avenue des Champs-Elysées (à gauche en montant), au delà du bel hôtel de la marquise de Païva, œuvre de l'architecte Manguin, enrichi des sculptures de Chapus, Carrier-Belleuse, Barrias, Cain; des peintures de Boulenger, Lévy, Baudry, Cabanel, Gérôme, Thirion, était situé le Jardin d'Hiver, salle de concerts où les amateurs de fêtes de nuit admiraient les jets d'eau et les statues de carton-pâte. Plus haut, les Folies-Marbeuf, construites pour la comtesse de Marbeuf (1787), ensuite propriété du comte de Choiseul-Gouffier, deviennent, en 1797, sous le nom d'*Idalie*, un établissement public dirigé par les frères Ruggieri. (Il devait ensuite appartenir à Emile de Girardin (1844), puis à la comtesse de Montijo et à la duchesse d'Albe.) Plus loin encore, à la hauteur de la rue Horace-Vernet, le *Château des fleurs* offrait, sous Louis-Philippe et le second Empire, l'attrait de ses tableaux vivants.

A une époque plus éloignée de nous, de l'autre côté des Champs-Elysées, s'élevait, dans l'emplacement délimité aujourd'hui par les rues du Colisée, Matignon, de Ponthieu, les avenues Matignon et des Champs-Elysées, un édifice somptueux pour le temps : le *Colisée*, construit en 1769 par l'architecte Le Camus. Cet établissement, qui pouvait contenir 5.000 spectateurs, renfermait, outre la rotonde centrale, des galeries garnies de boutiques, des salons, un bassin pour les joutes. La reine Marie-Antoinette y vint deux fois, en août 1776 et en août 1777. Mais l'entreprise, grevée de frais excessifs, ne réussit pas et ferma ses portes en 1778.

On ne saurait quitter l'avenue des Champs-Elysées sans avoir donné un souvenir aux deux régions qui la bordaient de chaque côté. Au S.-O., sur le territoire de l'ancienne forêt de Rouvray (dont le Bois de Boulogne est un reste), s'étendait le village de Chaillot, qui s'appelait au XIe siècle Nijon. Catherine de Médicis y construisit un château, qui appartint successivement à Bassompierre (1630), à Marie de Médicis, à Henriette de France, reine d'Angleterre : cette princesse y installa un couvent de la Visitation. Elle y fut enterrée, et Bossuet y prononça son oraison funèbre. Mlle de La Vallière s'y retira par deux fois. Le monastère fut supprimé en 1790. Quant au village, il fut réuni en 1787 à la capitale. Au pied de la colline, sur les bords de la Seine, au quai des Bonshommes (aujourd'hui quai Debilly), s'élevaient la manufacture royale de tapisserie de la Savonnerie (aujourd'hui la manutention militaire) et, dans le voisinage (vers 1782), la pompe à feu. En 1806, Du Chayla avait fondé à Chaillot l'hospice de Sainte-Périne, transféré plus tard à Auteuil.

Au N.-E. de l'avenue des Champs-Elysées, en deçà du faubourg Saint-Honoré, de l'avenue Hoche, etc., s'étendait, au XVIIIe siècle, le vaste domaine du fermier général Beaujon, avec son luxueux pavillon des Chartreux, sa laiterie, ses moulins. Le financier y bâtit en outre une chapelle (démolie en 1872) et un hospice (1780), qui seul subsiste aujourd'hui de toutes ces constructions. Beaujon, empêché par la maladie de jouir de sa fastueuse opulence, dont il faisait du moins bénéficier les autres, mourut en 1786. Pendant la Révolution, son domaine, converti en jardin public, offrait aux promeneurs tous les types de paysages. En 1817, on y vit les premières montagnes russes. Plus tard, le terrain fut morcelé (1825 à 1850). Arsène Houssaye y posséda sept maisons. Le nom de la rue Balzac (ancienne avenue Fortunée) rappelle que le grand romancier y mourut.

En somme, depuis les temps peu lointains où, entre la forêt de Rouvray et la colline de Chaillot d'une part, et les Tuileries d'autre part, s'étendait une plaine marécageuse où poussaient des légumes et des courges (de là le nom « les Gourdes » donné à

tout ce territoire), de grands changements se sont accomplis, et la région des Champs-Élysées offre à l'imagination du promeneur sinon de très anciens témoignages, du moins deux ou trois siècles d'amusants ou d'émouvants souvenirs. — LA JARRIE.

chétivité n. f. Caractère d'un être chétif : *Du moment qu'une collection de sujets, placés dans certaines conditions, montrent des signes de déficience physique, de* CHÉTIVITÉ, *il est incontestable que ces conditions ne sont point bonnes.* (Alfred Binet.)

communaliser v. a. Mettre sous la dépendance de la commune : *Toute commune belge, d'après la loi de 1884, est obligée d'avoir une école ; mais elle peut adopter une école librement fondée et la* COMMUNALISER. (Henri Joly.)

comtisme (*con-tissm'* — de *Comte*) n. m. Phil. Doctrine d'Auguste Comte : *La religion, dans le* COMTISME, *n'est pas moins à l'étroit que la science.* (Boutroux.)

corollairement adv. En vertu d'un corollaire : *Et il est vrai qu'il peut y avoir bien des degrés dans l'illusion, dans la duperie de soi-même (comme il y en a,* COROLLAIREMENT, *dans la foi).* [Jules Lemaitre.]

***cristal** n. m. — ENCYCL. *Cristaux liquides.* Les cristaux ont été caractérisés, jusqu'à ces derniers temps, par deux sortes de propriétés principales : 1° celle d'être des solides, de forme géométrique, limités par des faces planes ; 2° celle d'être anisotropes, c'est-à-dire que, par suite de leur structure intime, ils jouissent de propriétés physiques différentes, selon la direction dans laquelle on les observe.

Lehmann, ayant étudié des liquides qui présentent la propriété d'être anisotropes, les a appelés *cristaux liquides* et a proposé de considérer l'anisotropie comme la seule propriété caractéristique de l'état cristallin. Cette proposition n'a pas été sans rencontrer une vive opposition dans les milieux scientifiques, où l'on avait plutôt une tendance contraire. Cependant, la théorie de Lehmann est actuellement généralement admise.

Ce qui vient à l'appui de la thèse de Lehmann, c'est qu'on a découvert, entre les cristaux solides et les cristaux liquides, un terme de passage : les cristaux mous. L'oléate d'ammoniaque donne des cristaux de cette sorte, très caractéristiques. Au microscope, ils se présentent sous la forme de deux pyramides, accolées par leurs bases et limitées par des faces légèrement courbes (*fig.* 1). Ils peuvent former des macles. Ces cristaux se déforment sous la pression, pour reprendre ensuite leur forme primitive, quand la pression cesse. Au contact d'un obstacle, ils se courbent pour passer à côté et peuvent ensuite rester courbés (*fig.* 2). Les fragments d'un cristal coupé en deux reprennent la forme losangique, en donnant deux petits cristaux identiques au cristal primitif. Ces cristaux, comme on voit, ont une plasticité étonnante.

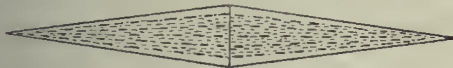


Fig. 1. — Cristal mou d'oléate d'ammoniaque.

On constate, d'autre part, qu'ils obéissent à des forces d'attraction et d'orientation qui jouent un grand rôle dans les théories de Wallerant, dont nous parlerons tout à l'heure. Lorsque deux cristaux d'oléate d'ammoniaque sont voisins l'un de l'autre, le plus petit exécute un mouvement de rotation qui le met en position parallèle au plus grand. A ce moment, les deux cristaux s'accolent et se fusionnent en un cristal unique. Dans les préparations, tous les cristaux tendent à s'orienter parallèlement les uns aux autres et de telle sorte que leurs axes optiques soient perpendiculaires à la lame de verre. Il en résulte qu'en lumière parallèle, avec nicols croisés, il y a extinction du champ, comme avec un liquide isotrope. Mais, en lumière convergente, on voit apparaître la croix noire et les anneaux colorés des cristaux ordinaires.

Les cristaux liquides proprement dits, tels que ceux fournis par le para-oxyanisol ou le para-oxyphénétol, ne présentent plus d'ébauche de forme cristalline. Ce sont des gouttes dont l'état cristallin ne se manifeste que par leur anisotropie et, notamment, par leurs propriétés optiques. En lumière polarisée, on observe des secteurs colorés et, avec les nicols croisés, le phénomène de la croix noire, comme dans les sphérolithes (*fig.* 3). Mais la position des secteurs diffère suivant qu'on observe avec le nicol supérieur ou le nicol inférieur. On admet que les particules des gouttes cristallines sont disposées en hélice autour d'un axe de symétrie. En effet, si l'on chauffe ces gouttes, ou si on les soumet à l'action d'un champ magnétique, elles sont entraînées dans un mouvement de rotation s'effectuant dans le même sens pour toutes les gouttes autour d'un axe vertical. Si ce mouvement est empêché par la viscosité du liquide, les particules subissent un déplacement qui se manifeste par une torsion des bras de la croix.

Les cristaux liquides sont uniaxes, de même que les cristaux mous. Ils sont microscopiques et très biréfringents, jusqu'à 40 fois plus que le quartz.

Dans une même substance, comme le propionate de cholestérine, par exemple, il peut exister deux modifications fluides-cristallines, mélangées en proportions variant avec la température. A mesure que celle-ci baisse, on voit apparaître une série de nuances, passant par toutes les couleurs du spectre, du violet au rouge.

L'existence de deux phases anisotropes, se distinguant par leur biréfringence inégale, permet de supposer chez certains composés, comme le caprinate de cholestérine, des transformations analogues aux transformations polymorphiques des cristaux solides.

Les substances qui donnent des cristaux liquides sont très nombreuses. Solides à la température ordinaire, elles se font remarquer par la propriété d'avoir comme deux points de fusion. Quand on les chauffe progressivement pour obtenir les cristaux liquides, elles donnent d'abord un liquide trouble, que certains observateurs ont pris à tort pour une émulsion et qui est formé par une masse de gouttes anisotropes, ou cristaux liquides. A température plus haute, le liquide s'éclaircit et devient isotrope. Dans certaines conditions, on peut conserver en surfusion, à la température ordinaire, le liquide anisotrope. D'après Gaubert, en comprimant ces liquides surfondus, on observe des anomalies optiques.

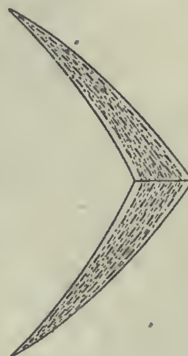


Fig. 2. — Cristal courbé d'oléate d'ammoniaque.

Nous n'insisterons pas sur les autres propriétés des cristaux liquides. Nous ne pouvons cependant manquer de signaler que certains peuvent prendre une « apparence vivante ». Ils produisent, en particulier, des filaments vermiformes en mouvement, qui s'allongent, s'enroulent, se bifurquent, se segmentent comme les êtres inférieurs. Lehmann en tire des conclusions, sans doute hasardées, au point de vue de l'analogie des formations cristallines et des êtres vivants. Mais il est à noter que beaucoup de substances, donnant des cristaux mous ou liquides (cholestérine, lécithine, etc.) tiennent une place importante dans les tissus de l'organisme et qu'elles la doivent, peut-être, à leurs propriétés particulières.

D'après Wallerant, les cristaux de toutes sortes sont constitués par des « particules cristallines » ayant des éléments de symétrie et formées elle-même de « particules fondamentales » sans éléments de symétrie. Ces particules fondamentales comprennent une ou plusieurs molécules chimiques. Ce sont les particules cristallines qui produisent la double réfraction. Elles sont soumises, comme nous avons vu plus haut, à une « force d'orientation » qui les dispose parallèlement à elles-mêmes et à une « force d'attraction ». Cette dernière est assez grande, dans les cristaux solides, pour maintenir les particules cristallines disposées rigidement suivant les nœuds d'un réseau. Elle agit plus faiblement dans les cristaux mous. Dans les cristaux liquides, les particules cristallines restent soumises presque uniquement à la force d'orientation.

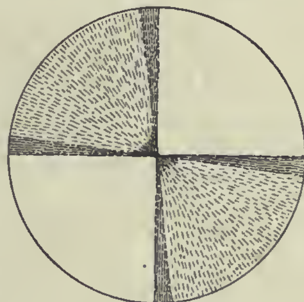


Fig. 3. Goutte cristalline vue en lumière polarisée.

A la suite des travaux de Pasteur, on a rattaché à leur structure moléculaire la propriété qu'ont certaines substances de faire tourner, à l'état liquide ou dissous, le plan de polarisation de la lumière, comme le font les cristaux hémièdres. D'après Vorländer, la biréfringence des cristaux liquides dériverait de même de la structure de leur molécule chimique. Ces cristaux seraient fournis exclusivement par des composés organiques à structure linéaire, à chaîne normale, non ramifiée, et provenant de substitutions en position « para », quand ils appartiennent à la série aromatique. Cette théorie a permis de découvrir un grand nombre de nouveaux cristaux liquides. — Clément DEROER.

Dalen (Gustaf), ingénieur suédois, né à Stenstorp le 30 novembre 1869. Il fit, au Polytechnicum de Zurich, de très sérieuses études techniques et, pourvu de son diplôme d'ingénieur, se livra d'abord à d'intéressantes expériences sur les turbines. En 1905, devenu ingénieur en chef d'une puissante société d'accumulateurs de gaz, il orienta ses recherches dans une voie nouvelle ; c'est ainsi qu'il imagina un accumulateur d'acétylène, susceptible d'absorber cent fois son volume de ce gaz. Il songea aussitôt à appliquer son invention aux phares, bouées lumineuses et bateaux-feux ; mais la substance poreuse qui jouait le rôle d'absorbant dans cet accumulateur abandonnant sa charge d'une façon régulière, aussi bien le jour que la nuit, et le débit ne pouvant être interrompu sans un dispositif spécial, la dépense se trouvait considérablement augmentée, sans profit aucun. Dalen compléta son invention en imaginant la « soupape à soleil », appareil très ingénieux, qui allait lui permettre de rendre automatique l'allumage des phares à acétylène, d'en assurer l'intermittence régulière des « feux » et, enfin, d'en réduire les dépenses d'entretien, puisque ces appareils fonctionnent sans aucune surveillance et que les réservoirs (remplis d'acétylène dissous dans l'acétone) ne sont rechargés qu'une fois l'an.

La soupape à soleil est basée sur l'absorption des rayons calorifiques de la lumière par un corps et les coefficients de dilatation qu'il peut posséder suivant l'état de sa surface (brillante ou sombre). Dalen utilise deux disques d'un métal à grand coefficient de dilatation, dont l'un est poli et l'autre noirci. Celui-ci absorbe une plus grande quantité de radiations que le premier et, partant, se dilate davantage. C'est cette différence de dilatation qui est mise à contribution pour agir sur un levier commandant la soupape d'admission du gaz ; la tension de celui-ci, qui est de 15 atmosphères au moins dans le réservoir, est d'ailleurs ramenée au point convenable par un détendeur.



G. Dalen.

La soupape se ferme et s'ouvre automatiquement, suivant que la lumière atteint une certaine intensité ou qu'au contraire, il se produit autour du phare une obscurité, même relative, par suite de brouillard, par exemple. Quand la lumière du jour apporte aux disques une lumière calorifique suffisante pour assurer leur dilatation idéale, la soupape est fermée et les feux éteints ; au contraire, si la chaleur est insuffisante, la soupape s'ouvre et le phare s'allume. D'ailleurs, l'allumage du phare produit sur la soupape le même effet que la lumière du jour et en provoque la fermeture, dès que les disques ont absorbé suffisamment de chaleur pour agir sur la valve d'admission du gaz. A cette élévation succède une période d'abaissement qui provoque à son tour un nouvel allumage, et ainsi de suite.

L'invention de Dalen a permis d'établir des feux en des régions dangereuses et qui ne possédaient point de phares ; mais elle a été appliquée aussi à l'éclairage de grands chantiers (canal de Panama, par exemple), et aura vraisemblablement encore d'autres applications pratiques. Elle a valu à son auteur le prix Nobel en 1912. — Jacques AUVERNIER.

Danseuses à la barre (LES), tableau d'Edgar Degas (collection Rouart, v. p. 680). — Les *Danseuses à la barre* ont été adjugées à Durand-Ruel, au cours de la vente Rouart, au prix de 435.000 francs.

Degas se révèle en cette œuvre dans la plénitude de son talent, avec ses qualités maîtresses de facture et de composition, l'étonnant peintre de danseuses qu'il restera pour la postérité. Il s'est attaché à peindre la coryphée, non dans l'embrasement des feux de bengale de la scène, mais dans le travail préparatoire du foyer de la danse où l'on s'ingénie à disloquer ses membres grêles, anguleux. Ce travail de désarticulation, Degas le montre ici dans une de ses phases les plus pénibles, l'exercice de la barre. L'effort contracte les jambes musclées, cerne d'un trait brutal les épaules et les traits du visage. Devant ses danseuses, le peintre étend un vaste plancher, comme pour donner l'idée de l'espace qu'elles peuvent franchir en quelques bonds. Ce plancher sent la poussière et l'eau. Et l'arrosoir, bien en évidence, amuse, tant il y a d'ironie dans ce détail.

Sur cette composition Degas a répandu la lumière qu'il préfère : non pas les reflets de la rampe, mais l'éclairage froid et uniforme des grands vitrages, dans les salles de répétition, qui découpe les gestes et les silhouettes.

La toile, qui fut exposée au Salon des impressionnistes de 1877, marque, au point de vue de la facture, une transition dans l'œuvre de Degas.

L'atmosphère délicate, les tulles mousseux ont les tonalités fines et comme embuées, le coloris argenté de ses premières toiles, tandis que le fond, brossé à grands coups, annonce les pastels hardis et sabrés de la fin.

Les *Danseuses à la barre* sont peintes, non à l'huile, comme on l'a dit parfois, mais à la détrempe, procédé cher à Degas. H. Rouart ne les avait pas achetées; il les avait obtenues en échange d'une autre œuvre de l'artiste, que celui-ci désirait corriger. Rouart, se défiant des velléités de retouche de son ami, fit cadenasser au mur ces *Danseuses*, pour lesquelles il avait une prédilection marquée.

Il existe une réplique de cette œuvre, avec des variantes, dans la collection Havemeyer, à New-York. — Jean Bayet.



Les Danseuses à la barre, tableau d'Edgar Degas, 1877. (V. collection Rouart, p. 680.)

***décoration** n. f. — Encycl. *Décorations françaises.* Sans remonter jusqu'aux ordres de chevalerie militaire religieuse qui fleurirent en France au moyen âge (hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, templiers, associations du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare), le premier ordre monarchique que mentionnent les annales françaises serait non pas celui du Genêt attribué à saint Louis en 1234, mais l'ordre de l'Etoile ou des chevaliers de Notre-Dame de la noble maison, institué en 1351 par le roi Jean le Bon à Saint-Ouen. Cet ordre se composait de cinq cents membres, qui avaient pour « marque essentielle » un anneau d'émail orné d'une étoile et d'un soleil, et portaient sur leur blanc mantel un fermail étoilé. On sait, par l'historien Brantôme, que Louis XI, ayant fondé l'ordre de Saint-Michel, donna les insignes de l'ordre aboli de l'Etoile aux chevaliers du guet et aux archers. C'est ainsi qu'on a pu voir à l'exposition rétrospective des décorations tenue en 1911 au Musée des arts décoratifs (palais du Louvre, pavillon de Marsan) une reproduction de la croix étoilée que porta jusqu'à la Révolution un chevalier du guet de la ville d'Orléans.

Le collier de l'ordre de « Monsieur Saint-Michel archange » était à torsades et coquilles d'or; l'insigne consista, plus tard, en une croix à l'effigie du saint, appendue à un ruban noir qu'on portait en sautoir ou en écharpe. Les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit ou cordons bleus, ordre créé par Henri III en 1578, étaient également admis dans l'ordre de Saint-Michel et prenaient le titre de chevaliers des ordres du roi; leur décoration, attachée à un ruban bleu, était une croix en or et émail vert et blanc, ayant une fleur de lis aux quatre angles, chargée en cœur d'une colombe aux ailes éployées, et portant de l'autre côté l'image de saint Michel. Le collier se composait de fleurs de lis et de trophées d'armes, d'où naissent des flammes et des bouillons de feu, et de lettres H couronnées. Les chevaliers étaient tenus de réciter, chaque jour, un chapelet d'un dizain et des prières spéciales.

L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, auquel Henri IV réunit l'ordre de Saint-Lazare en 1608, offrait le même caractère religieux. Au collier formé des chiffres de la Vierge et de saint Lazare, de palmes vertes croisées et de groupes de cinq grains de chapelet, pendait la croix d'or portant l'image de la Vierge et, de l'autre côté, saint Lazare sortant du tombeau. Cette croix se porta ensuite avec un ruban vert. La croix de l'Ecole militaire, créée en 1779, qui portait l'image de la Vierge et, au revers, un écusson fleurdelisé, avait un ruban cramoisi.

L'ordre de Saint-Hubert, fondé en 1416 par Louis de Bar, passé ensuite aux ducs de Lorraine et, sous Louis XV, aux rois de France, avait pour insigne une croix d'or portant sur son médaillon central la Conversion de saint Hubert et, sur le revers, les armes du duché de Bar. Le ruban, d'abord ponceau à liséré vert, devint, à partir de Louis XVI, vert à liséré ponceau.

L'ordre de Saint-Louis, fondé par Louis XIV en 1693 pour récompenser les services militaires des officiers de terre et de mer professant la religion catholique, était formé de grands-croix, de commandeurs et de chevaliers. Suspendue à un ruban couleur feu, la croix de l'ordre était chargée, au centre, de l'effigie de saint Louis, tenant une couronne de laurier et une couronne d'épines; sur un cercle d'azur entourant le médaillon se lit la légende *Ludovicus Magnus instituit (1693)*; au revers, se voit une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier liée de l'écharpe blanche, avec la devise *Bellicæ virtutis præmium* (récompense du courage guerrier).

Les officiers protestants purent recevoir, à dater de 1759, l'ordre du Mérite militaire, dont l'insigne consistait en une croix d'or portant au centre une épée en pal, avec la légende *Pro virtute bellicâ* (Pour le courage guerrier), et au revers une couronne de laurier avec cette mention : *Ludovicus XV instituit (1759)*. Le ruban bleu foncé fut remplacé, sous la Restauration, par un ruban semblable à celui de l'ordre de Saint-Louis, c'est-à-dire couleur feu. L'ordre comprenait trois classes : des grands-croix, des commandeurs et des chevaliers.

Il existait, en outre, pour les bas officiers et les soldats vétérans ayant servi vingt-quatre années sous les drapeaux, un médaillon de vétérance créé par Louis XV en 1771. L'écusson, ovale, en cuivre ajouré sur fond de drap rouge, présentait deux épées en sautoir; pour les marins, une ancre était ajoutée aux deux épées. Un double médaillon était accordé pour récompenser 48 années de service. Le vétéran Jean Thurel, mort à 108 ans membre de la Légion d'honneur, portait un triple médaillon, rappelant soixante-douze ans de services.

La Révolution accorda des distinctions aux vainqueurs de la Bastille : aux citoyens, une couronne murale suspendue à un ruban bleu et rouge avec liséré blanc, votée par l'Assemblée constituante; et aux gardes-françaises, une médaille losangée, que donna la Commune de Paris.

Le décret du 30 juillet 1791 supprima tous les ordres de chevalerie, toutes les décorations, tout signe extérieur supposant des distinctions de naissance. Les récompenses pécuniaires furent des pensions et gratifications; les récompenses honorifiques consistèrent alors en témoignages de satisfaction, couronnes civiques, mentions honorables au procès-verbal de la Convention, lettres de félicitation, etc.

Enfin, en 1802, le Premier Consul fit adopter la Légion d'honneur, non plus ordre privilégié, mais ouverte à toutes les ambitions nobles, aux civils comme aux militaires, et constituant une récompense du mérite dans tous les genres.

Couronné roi d'Italie, Napoléon fonda, le 5 juin 1805, l'ordre de la Couronne de fer, composé de chevaliers, de commandeurs et de dignitaires. La décoration de cet ordre, suspendue à un ruban orange à liséré vert, représente la couronne de Lombardie surmontée d'un aigle et ornée de la tête de l'Empereur; on y lit ces mots en italien ou en français : « Dieu me l'a donnée, gare à qui y touchera ! »

L'ordre des Trois Toisons-d'Or, créé par Napoléon après Wagram, devait être exclusivement militaire; mais aucun modèle ne fut arrêté pour sa décoration.

Napoléon créa un autre ordre à Amsterdam, en 1811 : ce fut l'ordre de la Réunion, qui fut à la fois civil et militaire et qui se composa de grands-croix, de commandeurs et de chevaliers. La décoration est une étoile d'or et d'émail blanc à douze rayons séparés par des flèches; au centre, la légende « Tout pour l'Empire » entoure le trône surmonté d'un aigle; au revers, figure l'initiale N dans une couronne de laurier avec la devise : « A jamais ! » L'étoile est surmontée d'une couronne impériale et suspendue à un ruban bleu ciel. Cet ordre fut aboli en 1815.

Louis XVIII rétablit les ordres de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de Saint-Louis et du Mérite militaire, qui disparurent définitivement en 1830. La Restauration conféra également des distinctions pour reconnaître les dévouements à la cause royaliste : le brassard de Bordeaux, médaillon ovale suspendu par un ruban vert à liséré blanc; la décoration du Lis, abondamment distribuée à la garde nationale et dont les couleurs du ruban variaient avec les départements; la décoration de la Fidélité, étoile d'argent à cinq pointes, au ruban bleu et blanc, accordée spécialement à la garde nationale de Paris.

Louis-Philippe récompensa, à son tour, les citoyens qui s'étaient distingués pendant les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 : il leur accorda la croix de Juillet et la médaille de Juillet.

La croix d'argent et d'émail blanc consiste en une étoile à trois branches, surmontée d'une couronne murale : elle porte, sur la face, la date des Trois Glorieuses journées et la légende « Donné par le Roi des Français » ou cette variante « Donné par la Nation »; sur le revers, le coq gaulois et la devise « Patrie et Liberté ». Le ruban bleu d'azur, à liséré rouge, devint ensuite rayé rouge, bleu et rouge à trois bandes égales. La médaille, en argent et du module de 33 millimètres, représente le coq posé sur un drapeau et entouré d'une couronne de chêne, et porte l'inscription « A ses défenseurs la Patrie reconnaissante »; au revers, trois couronnes enlacées reproduisent les dates et la devise. Elle était suspendue à un ruban tricolore.

Nous allons maintenant passer en revue les décorations et médailles modernes.

Légion d'honneur. — Instituée par la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), la Légion d'honneur comprenait quatre grades : les légionnaires, appelés ensuite chevaliers, les officiers, les commandants (qui reçurent plus tard le nom de commandeurs) et les grands officiers. Napoléon ajouta un cinquième grade en 1805 : les grands-aigles ou grands-croix. La forme de la décoration n'a été déterminée que le 11 juillet 1804, deux ans après la création de la Légion, quatre jours seulement avant la distribution solennelle des Invalides. Depuis lors, la croix a subi diverses modifications, apportées par les régimes politiques. Elle consiste dans une étoile à cinq rayons doubles : en argent pour les chevaliers, en or pour les autres grades, émaillée de blanc. Originairement, le centre de l'étoile présentait l'effigie de Napoléon empereur et, sur le revers, l'aigle avec la devise « Honneur et Patrie ». Les rayons sont reliés par une couronne de chêne et de laurier. Elle se porte attachée à un ruban rouge moiré. Une couronne impériale la surmonta à partir de 1806. Louis XVIII substitua au portrait de Napoléon celui de son aïeul Henri IV et à l'aigle impériale les trois fleurs de lis de la royauté. Louis-Philippe, à son tour, remplaça les lis par deux drapeaux tricolores. En 1848, la couronne qui surmontait la décoration fut supprimée, le centre de l'étoile présenta la tête de Bonaparte premier consul et rappela la date de création de la Légion : 19 mai 1802. Napoléon III rétablit la décoration telle qu'elle était sous le premier Empire. Enfin, depuis le 8 novembre 1870, elle est surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre présente

la tête de la République et l'exergue « République Française, 1870 »; et, de l'autre côté, les deux drapeaux tricolores avec la devise « Honneur et Patrie ». La plaque de grand officier et de grand-croix porte au centre la tête de la République, le même exergue et la devise.

Quant aux brevets, les lettres d'avis du grand chancelier tinrent lieu de diplôme provisoirement de 1803 à 1816. La Restauration adopta un modèle sur parchemin gravé par Godefroy. Sous la monarchie de Juillet, un encadrement bleu et or, variant avec les grades, entoura un texte calligraphié. A l'époque du second Empire, les brevets dessinés par Campan furent imprimés en noir pour les chevaliers, en noir et or pour les grades supérieurs. Le modèle actuel, très simple et uniforme pour tous les grades, date de 1871.

Le collier en or ciselé est l'insigne propre du chef de l'Etat, chef souverain et grand maître de l'ordre. Le collier de Napoléon Ier, exécuté par Biennais et conservé dans la cella des Invalides, se compose de seize médaillons (plus un fermoir) alternant avec des aigles cravatés de l'étoile de la Légion; ces médaillons représentent les attributs de la géographie, de la marine, de l'architecture, des beaux-arts, de l'archéologie, de la physique, de la musique, de la médecine, de la littérature, de la géométrie, de la chimie, du commerce, de l'agriculture, de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. De chaque côté, une chaîne ornée d'abeilles et d'étoiles rejoint le motif central, la lettre N posée sur deux couronnes de feuillage, au bas de laquelle se trouve une grand'croix de 81 millimètres de diamètre.

Le collier actuel en or et platine, œuvre de Lemoine en 1881, est formé de seize médaillons représentant divers attributs et d'un médaillon-fermoir, reliés ensemble par les initiales H. P. entrelacées. Sur chaque côté, une chaîne de faisceaux consulaires et d'étoiles aboutit à une double couronne de chêne, de laurier et de palmes enrubannées contenant au centre le monogramme R. F., et à laquelle est appendue la grand'croix. Au revers des médaillons sont inscrits les noms des présidents de la République et les dates de leur fonction. Le président de la République ne porte pas ordinairement le grand collier et ne met que les insignes du grade de grand-croix dont il est de droit titulaire.

Aucun Français ne peut être admis dans la Légion d'honneur qu'avec le premier grade de chevalier et après avoir exercé pendant vingt ans en temps de paix des fonctions civiles ou militaires avec la distinction requise, ou qu'en comptant vingt-cinq ans de pratique industrielle, commerciale ou agricole, sauf les dispenses accordées en temps de guerre pour actions d'éclat ou blessures graves et, en tout temps, pour services extraordinaires rendus à l'Etat dans les fonctions civiles ou militaires ainsi que dans les sciences, les lettres et les arts, le commerce, l'agriculture et l'industrie. Pour être promu à un grade supérieur, il est nécessaire d'avoir passé dans le grade inférieur, savoir: pour le grade d'officier, quatre ans dans celui de chevalier; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier; pour la dignité de grand officier, trois ans dans le grade de commandeur; et pour la dignité de grand-croix, cinq années dans celle de grand officier.

Les étrangers sont simplement admis dans l'ordre et ne sont pas assujettis à la procédure spéciale de la réception.

Les chevaliers portent la décoration sur le côté gauche de la poitrine; les officiers également, mais leur ruban est orné d'une rosette; les commandeurs portent leur croix en sautoir attachée à un ruban plus large que celui des chevaliers et officiers; les grands officiers portent la plaque sur le côté droit de la poitrine et portent en outre la croix d'officier; les grands-croix portent une croix de 70 millimètres de diamètre attachée à un large ruban passant en écharpe sur l'épaule droite; ils portent en outre la plaque des grands officiers sur le côté gauche de la poitrine.

Des traitements de 250 francs pour les chevaliers, 500 francs pour les officiers, 1.000 francs pour les commandeurs, 2.000 francs pour les grands officiers et 3.000 francs pour les grands-croix, sont payables semestriellement, les 1er juin et 1er décembre, aux mêmes caisses que les pensions militaires. Ils ne sont dus qu'aux officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer ou assimilés, qui obtiennent leur nomination ou promotion dans l'ordre étant en activité de service. Ils sont incessibles et insaisissables.

La Légion d'honneur a comme chef souverain et grand maître le Président de la République. Elle est administrée par le Grand Chancelier, assisté du conseil de l'ordre, composé de dix membres. Trois maisons de la Légion d'honneur existent à Saint-Denis, à Ecouen et aux Loges, pour faire l'éducation des filles de légionnaires.

Médaille militaire. — Créée le 22 janvier 1852 en faveur des soldats et sous-officiers des armées de terre et de mer, la médaille militaire est en argent et d'un diamètre de 28 millimètres. Elle porte, d'un côté, la tête de la République avec cet exergue « République française, 1870 » (elle était auparavant à l'effigie de Louis-Napoléon); et de l'autre côté, au centre du médaillon, la devise « Valeur et Discipline ». L'aigle qui la surmontait est remplacée, depuis le 8 novembre 1870, par un trophée d'armes. La médaille se porte attachée par un ruban jaune, à liséré vert.

Des brevets sur parchemin sont délivrés gratuitement aux titulaires.

La médaille donne droit à une rente viagère de cent francs, quand elle est décernée aux personnels autres que ceux des réserves des armées de terre et de mer.

Les généraux et les vice-amiraux ayant été ministres ou ayant commandé en chef, les commandants de corps d'armée (après deux périodes triennales) et ayant siégé au conseil supérieur de la guerre, grands-croix de la Légion d'honneur, peuvent recevoir, à titre de récompense suprême, la médaille militaire, mais sans traitement.

ORDRES COLONIAUX. — Il existe cinq ordres coloniaux reconnus et organisés par le gouvernement français (décrets des 10 et 23 mai 1896, 5 décembre 1899 et 16 mai 1907). Tous ont pour chef souverain et grand maître le Président de la République. Ils sont conférés par décision présidentielle, sur le rapport du ministre des Colonies, après avis du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Chacun d'eux comporte des chevaliers, des officiers, des commandeurs, des grands officiers et des grands-croix; sauf l'ordre de l'Etoile noire, qui comporte des commandeurs avec plaque au lieu des grands officiers.

Voici la liste des ordres coloniaux:

Ordre du Cambodge. — La décoration en argent ou en or, suivant les grades, est une étoile à huit branches, à petits rayons intermédiaires et à facettes taillées, présentant les armes royales et surmontée d'une couronne, suspendue par un ruban blanc bordé d'un liséré orange.

Ordre du Dragon de l'Annam. — La décoration en argent ou en or consiste en une étoile à huit branches portant sur le médaillon central quatre caractères « Dong-Khang Hoang-Dê » et quatre soleils héraldiques annamites rayonnants, surmontée d'une couronne impériale et d'un dragon d'émail vert. Le ruban est à fond vert, bordé d'un liséré orange (sans distinction pour les civils et les militaires).

Ordre du Nichan-el-Anouar de Tadjourah. — L'étoile a dix branches d'argent reliées par des étoiles d'or et présente, au centre, une étoile d'argent sur fond bleu; une couronne royale et un croissant la surmontent. Le ruban à fond bleu foncé a une bande verticale blanche au centre, du tiers de sa largeur.

Ordre de l'Etoile noire de Porto-Novo. — La *croix* en argent ou or et émail blanc à quatre rayons doubles bordés de bleu et séparés par des rayons est ornée, au centre, d'une étoile d'émail noir à cinq rayons simples; elle est surmontée d'une couronne de laurier, suspendue à un ruban bleu ciel.

Ordre de l'Etoile d'Anjouan (Comores). — L'étoile en or et émail blanc à huit rayons doubles présente, d'un côté, un croissant surmonté d'une main, et de l'autre côté les mots: *Sultanat d'Anjouan;* son diamètre varie avec les grades. Le ruban est à fond bleu ciel, bordé d'un double liséré orange.

Les ordres de protectorats (Nichan-Iftikhar de Tunis, ordre Hafidien du Maroc) doivent être considérés comme des décorations étrangères.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE CAMPAGNES. — Comme l'indique leur nom, les médailles commémoratives sont destinées à conserver le souvenir des campagnes de guerre ou expéditions auxquelles a pris part l'armée française.

Médaille de Sainte-Hélène. — Instituée par Napoléon III le 12 août 1857, la médaille dite « de Sainte-Hélène » a été attribuée à tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui avaient combattu sous nos drapeaux de 1792 à 1815. Cette médaille en bronze, gravée par Barre, porte d'un côté l'effigie de Napoléon Ier laurée et, de l'autre côté, l'inscription: « Campagnes de 1792 à 1815 — A ses compagnons de gloire sa dernière pensée, 5 mai 1821. » Elle se portait à la boutonnière par un ruban rayé vert et rouge dans le sens vertical.

Médaille d'Italie. — Accordée par décret du 11 août 1859 à tous les militaires et marins ayant pris part à la campagne d'Italie, cette médaille est en argent, gravée par Barre. D'un côté, elle porte l'effigie de Napoléon III empereur; de l'autre côté, sont inscrits les noms des batailles de Montebello, Palestro, Turbigo, Magenta, Solferino, et l'exergue: « Campagne d'Italie, 1859 ». Le ruban est rayé rouge et blanc.

1re Médaille de Chine, 1860. — Créée par décret du 23 janvier 1861, la médaille de Chine est semblable à la médaille d'Italie, mais au revers porte en légende: « Expédition de Chine, 1860 » et en inscription les noms de Ta-Kou, Chiang-kia-Wan, Pa-li-Kiao et Pe-King. Le ruban est jaune et porte tissé en bleu, en caractères chinois, le nom de la ville de Péking.

Médaille du Mexique. — La médaille du Mexique, instituée par décret du 29 août 1863, est en argent comme les deux précédentes; elle présente, d'un côté, la tête laurée de Napoléon III empereur et, de l'autre côté, en légende: « Expédition du Mexique, 1862-1863 » et en inscription les noms de Cumbres, Cerro-Borrego, San Lorenzo, Puebla, Mexico. Le ruban est blanc, avec une bande rouge et verte en croix brochée au milieu par l'aigle mexicaine tenant un serpent dans son bec.

Médaille du Tonkin. — Créée par la loi du 6 décembre 1885 pour commémorer l'expédition du Tonkin et les opérations militaires dirigées contre la Chine et l'Annam en 1883, 1884 et 1885, cette médaille est en argent, gravée par Daniel Dupuis. Elle a été plus tard concédée aux marins et militaires ayant participé, en 1893, aux opérations du Haut-Mékong et du Siam, ainsi qu'aux membres de la mission du lieutenant de vaisseau Simon. Elle porte, d'un côté, l'effigie de la République casquée; de l'autre côté, en légende: « Tonkin, Chine, Annam », et en inscription les noms des faits d'armes de Sontay, Bac-Ninh, Fou-Tchéou, Formose, Tuyen-Quan, Pescadores, avec les dates 1883-1885. Elle est attachée par un ruban rayé verticalement, moitié vert, moitié jaune.

1re Médaille de Madagascar. — Décernée en vertu de la loi du 31 juillet 1886 à tous les officiers, marins, soldats et volontaires ayant pris part à l'expédition de Madagascar, cette médaille est conforme, pour le module et la face, à la médaille du Tonkin; elle porte au revers le nom de Madagascar et les dates 1883-1886. Son ruban est moitié vert, moitié bleu, par petites raies horizontales.

Médaille du Dahomey. — Accordée jusqu'au 5 février 1894 par la loi du 24 novembre 1892 à tous les officiers, marins et soldats ayant pris part aux expéditions du Dahomey, cette médaille est conforme, pour le module et la face, aux médailles du Tonkin et de Madagascar, mais porte au revers le nom « Dahomey ». Son ruban est moitié noir, moitié jonquille, par petites raies verticales.

Médaille coloniale. — Instituée par l'article 75 de la loi de finances du 26 juillet 1893, la médaille coloniale est exclusivement réservée à la commémoration des opérations militaires effectuées dans les colonies françaises ou pays de protectorat; les actions ou campagnes de guerres qui y donnent droit sont déterminées par décrets. Pour chacune de ces campagnes, il est créé une agrafe spéciale, portant le nom de la colonie. La médaille, gravée par G. Lemaire, est en argent et du même module que les précédentes médailles; elle porte, d'un côté, l'effigie de la République et, de l'autre côté, en légende « Médaille coloniale », et au milieu un globe terrestre entouré d'attributs militaires. Le ruban est à raies blanches et bleues verticales, orné d'autant de barrettes ou agrafes que le titulaire a accompli de campagnes dans des possessions différentes. Sur ces agrafes sont inscrits les noms suivants:

Agrafes en or: de l'Atlantique à la Mer rouge (Mission Marchand), Mission saharienne, Gabon-Congo, Centre africain.

Agrafes en argent: Adrar, Afrique équatoriale, Afrique occidentale française, Algérie, Centre africain, Cochinchine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Côte d'Or, Dahomey, Gabon-Congo, Guinée française, Guyane, Haut-Mékong, Haut-Oubanghi, îles Marquises, îles de la Société, Laos et Mékong, Madagascar, Mauritanie, Nossi-Bé, Nouvelle-Calédonie, Sahara, Sénégal et Soudan, Tchad, Tonkin, Tunisie.

2me Médaille de Madagascar, 1895. — Instituée par la loi du 15 janvier 1896, cette médaille gravée par Roty est conforme pour le métal et le module à la 1re médaille de Madagascar; le verso porte des attributs rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine. Le ruban est identique à celui de la médaille de 1886; mais une agrafe portant le millésime 1895 s'y trouve adaptée.

2me Médaille de Chine, 1900-1901. — La loi du 15 avril 1902 a créé une médaille nationale commémorative de l'expédition de Chine 1900-1901. La médaille en argent, gravée par G. Lemaire, est du module de 30 millimètres et porte l'effigie de la République coiffée du casque colonial; au revers, elle présente des attributs militaires et l'inscription 1900-Chine-1901. Elle est attachée par deux dragons à un ruban semblable à celui de la médaille du Tonkin (rayé verticalement jaune et vert), auquel se trouve adaptée une agrafe en argent.

Médaille du Maroc. — La loi du 22 juillet 1909 a institué une médaille commémorative des opérations effectuées au Maroc. La médaille en argent, œuvre de G. Lemaire, comporte les agrafes Casablanca, Oudjda, Haut-Guir et, depuis le 15 mai 1912, l'agrafe Maroc; elle est du module de 30 millimètres et porte à l'avers l'effigie de la République et au revers les attributs rappelant la collaboration des troupes de la guerre et de la marine avec, en exergue, le mot « Maroc ». Par une bélière ayant la forme d'un croissant elle est suspendue à un ruban



DÉCORATIONS ANCIENNES : 1. Croix de l'ordre de Saint-Michel (diamètre : 48 m/m); 2. Collier. — 3. Ordre du Saint-Esprit (diamètre : 61 m/m); 4. Collier. — 5. Ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel (diamètre : 42 m/m); 6. Collier. — 7. Ordre de Saint-Hubert. — 8. Ordre de Saint-Louis. — 9. Ordre du Mérite militaire. — 10. Médaillon de vétérance (armée de terre). — 11. Légion d'honneur, modèle de 1804 (diamètre : 36 m/m); 12. Collier de Napoléon. — 13. Ordre de la Couronne de fer. — 14. Ordre de la Réunion. — 15. Brassard de Bordeaux. — 16. Décoration du Lis. — 17. Décoration de la Fidélité. — 18. Croix de Juillet 1830. — 19. Médaille de Juillet 1830. — ORDRES COLONIAUX : 20. Dragon de l'Annam. — 21. Cambodge. — 22. Etoile noire. — 23. Nichan El Anouar. — 24. Etoile d'Anjouan. — MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE CAMPAGNES : 25. Sainte-Hélène. — 26. Pontificale 1849. — 27. Crimée. — 28. Baltique. — 29. Italie. — 30. Chine 1860. — 31. Mexique. — 32. Pontificale 1867. (Les croix et médailles sont figurées aux 3/5es de leur grandeur réelle, sauf celles dont la dimension est indiquée ; les colliers sont très réduits.)

DÉCORATIONS FRANÇAISES



DÉCORATIONS ACTUELLES : 1. Croix de la Légion d'honneur (chevalier); 2. Grand collier de l'ordre; 3. Plaque de grand officier et grand-croix. — 4. Médaille militaire. — 5. Palmes universitaires (officier d'Académie). — 6. Mérite agricole (chevalier). — MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DE CAMPAGNES : 7. 1870-1871. — 8. Coloniale. — 9. Tonkin. — 10. Madagascar (1883-1886). — 11. Dahomey. — 12. Madagascar (1895). — 13. Chine (1900-1901). — 14. Maroc. — MÉDAILLES DES ÉPIDÉMIES : 15. Intérieur. — 16. Algérie. — 17. Guerre. — MÉDAILLES DE COURAGE ET DÉVOUEMENT : 18. Intérieur. — 19. Marine. — 20. Affaires étrangères. — MÉDAILLES D'HONNEUR : 21. Instituteurs. — 22. Enseignement public en Indochine. — 23. Assistance publique. — 24. Sapeurs-pompiers. — 25. Police municipale et rurale. — 26. Mutualité. — 27. Postes. — 28. Préposés forestiers. — 29. Douanes. — 30. Douanes et régies de l'Indochine. — 31. Contributions indirectes. — 32. Contributions diverses de l'Algérie. — 33. Octroi. — 34. Administration pénitentiaire. — 35. Administration pénitentiaire coloniale. — 36. Ouvriers de l'Exposition de 1900. — MÉDAILLES DU TRAVAIL : 37. Marine. — 38. Marine marchande (300 mois de navigation). — 39. Guerre — 40. Commerce et industrie. — 41. Agriculture. — MÉDAILLES DE LA VOIRIE (*cantonniers*) : 42. Intérieur. — 43. Algérie. — 44. Travaux publics. (Les croix et médailles sont figurées aux 3/5 de leur grandeur réelle.)

vert, large de 36 millimètres, coupé verticalement de trois raies blanches, celle du centre ayant une largeur de 7 millimètres et celles des bords 2 millimètres seulement.

Médaille de 1870-1871. — Une médaille commémorative a été instituée par la loi du 9 novembre 1911 pour les combattants de 1870-1871 qui justifient, par pièces authentiques, de leur présence sous les drapeaux en France, en Algérie ou à bord des bâtiments armés, entre le mois de juillet 1870 et le mois de février 1871 inclus. La loi du 27 mars 1912 a ajouté à la liste des ayants droit les médecins, infirmiers et infirmières, aumôniers justifiant de leur présence sur les champs de bataille, dans les ambulances ou hôpitaux à la même époque, ainsi que les aérostiers ayant quitté Paris en ballon pour accomplir un service public.

L'insigne est en bronze, du module de 30 millimètres, à l'effigie de la République, et porte, au revers, les millésimes 1870-1871. Par une bélière en bronze il est suspendu à un ruban large de 36 millimètres, coupé verticalement de neuf raies vertes et noires alternées, d'une largeur de 4 millimètres chacune. Pour les engagés volontaires, une agrafe en argent barrant le ruban porte la mention « Engagé volontaire ». Cette médaille est l'œuvre du graveur G. Lemaire.

A côté des médailles commémoratives françaises, il y a lieu de signaler, entre autres médailles étrangères conférées aux militaires et marins français, les médailles dites de Rome et de Mentana et les médailles anglaises de Crimée et de la Baltique.

La *Médaille de l'expédition de Rome*, accordée par le pape Pie IX, est en bronze, d'un module de 32 millimètres; elle présente sur la face, au milieu d'une couronne de laurier, les attributs pontificaux et l'inscription « Sedes apostolica romana » ; au revers, on lit sur cinq lignes: « Pius IX Pont. max. — Romæ restitutus — catholicis armis — collatis — an. MDCCCXLIX ». Son ruban est jaune, bordé de blanc.

La *Médaille de Mentana*, créée par Pie IX en souvenir des événements survenus dans les Etats pontificaux en 1867, a la forme d'une croix à quatre branches égales, en argent. Un médaillon rond au centre représente les clefs de Saint-Pierre et la tiare avec l'exergue: *Fidei et Virtuti;* sur les bras de la croix, on lit *P. P. Pius IX, 1867*. Au revers du médaillon se voit une croix, entourée de lauriers, avec l'inscription *Hinc Victoria*. Le ruban est blanc, avec deux bandes verticales bleu ciel le divisant en cinq parties égales.

La *Médaille de Crimée*, distribuée aux militaires et marins qui prirent part à l'expédition du 14 septembre 1854 au 8 septembre 1855, est en argent, du module de 36 millimètres, à l'effigie de la reine Victoria; sur l'autre face, elle représente un guerrier couronné par la Victoire et reproduit le nom *Crimea*. Le ruban bleu à liséré jaune, auquel elle est suspendue, comporte une ou plusieurs agrafes: Alma, Balaklava, Inkermann, Sébastopol, Azof.

La *Médaille de la Baltique*, décernée aux soldats qui firent partie du corps expéditionnaire en 1854 et 1855, a le même module et la même face que la médaille de Crimée. Elle porte, sur le revers, une Minerve armée d'un trident avec ce nom : *Baltic* et les millésimes 1854-1855. Son ruban est jaune, à liséré bleu.

PALMES UNIVERSITAIRES. — Ces distinctions, qui remontent à 1808, comprennent les palmes d'officier d'Académie et celles d'officier de l'Instruction publique. Les unes étaient brodées en soie bleue et blanche, et les autres en argent (décret du 9 décembre 1850); ces palmes sont devenues, depuis le 7 avril 1866, de véritables décorations, de forme ovale allongée, formées d'une branche de palmier et d'une branche de laurier croisées, en argent ou en or selon le grade, suspendues par un ruban violet, lequel est orné d'une rosette pour les officiers de l'Instruction publique.

Elles sont accordées aux membres de l'enseignement public et privé, aux artistes et littérateurs, aux personnes ayant prêté leur concours aux œuvres complémentaires de l'école, etc.

MÉRITE AGRICOLE. — L'ordre du Mérite agricole, institué par décret du 7 juillet 1883 pour récompenser les services rendus à l'agriculture, se compose de chevaliers, d'officiers et, depuis le 3 août 1900, de commandeurs. La décoration consiste dans une étoile à six rayons émaillés de blanc et présente, d'un côté, la tête de la République entourée d'épis, et de l'autre côté l'inscription : « Mérite agricole, 1883. » Elle est en argent, du diamètre de 40 millimètres, pour les chevaliers; en or et du même diamètre pour les officiers; en or et du diamètre de 60 millimètres pour les commandeurs. Pour ces deux derniers grades, elle est surmontée d'une couronne de vigne et de laurier. Elle se porte à la boutonnière, avec un ruban moiré vert à liséré amarante pour les chevaliers, avec une rosette de mêmes couleurs pour les officiers, et en sautoir pour les commandeurs.

MÉDAILLES D'HONNEUR. — Il existe un très grand nombre de médailles d'honneur, destinées à récompenser de longs et loyaux services, ou des actes exceptionnels de courage et de dévouement.

Nous donnons l'énumération des ministères qui les décernent :

Ministère de l'Intérieur. — Médaille pour actes de courage et de dévouement, médaille des épidémies, médaille des établissements généraux de bienfaisance ou médaille de l'Assistance publique, médaille des sapeurs-pompiers, médaille de la voirie départementale et communale, médaille de la police municipale et rurale, médaille de l'octroi, médaille des ouvriers des halles et marchés de Paris, médaille des contributions diverses de l'Algérie. — Le diplôme de ces médailles a été dessiné par le peintre E. Toudouze.

Ministère de l'Agriculture. — Médaille des vieux ouvriers ruraux, médaille des préposés forestiers.

Ministère du Commerce et de l'Industrie. — Médaille trentenaire des ouvriers de l'industrie et des employés de commerce, médaille des épidémies, médaille des ouvriers de l'Exposition universelle et internationale de 1900.

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. — Médaille de la mutualité.

Ministère des Affaires étrangères. — Médaille pour actes de courage et de dévouement.

Ministère des Colonies. — Médaille de l'instruction primaire coloniale, médaille de l'administration pénitentiaire coloniale, médaille des douanes et régies de l'Indochine.

Ministère des Finances. — Médaille douanière, médaille des contributions indirectes.

Ministère de la Guerre. — Médaille des épidémies, médaille des employés et ouvriers des établissements de la guerre.

Ministère de la Marine. — Médaille pour actes de courage et de dévouement, médaille des épidémies, médaille des employés et ouvriers des arsenaux et établissements de la marine, médaille des marins ayant accompli trois cents mois de navigation.

Ministère de l'Instruction publique. — Médaille de l'enseignement primaire public.

Ministère de la Justice. — Médaille de l'administration pénitentiaire métropolitaine, médaille des services pénitentiaires en Algérie.

Ministère des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes.— Médaille des agents inférieurs et des cantonniers des routes nationales, médaille des postes et télégraphes.

Médaille pour actes de courage et de dévouement (dite parfois *médaille de sauvetage*). — Les récompenses honorifiques décernées par le Président de la République, sur la proposition du ministre de l'Intérieur, à l'occasion des traits de courage et de dévouement ne remontant pas à plus de cinq ans, sont les suivantes : lettre de félicitations figurant au *Journal officiel*, mention honorable, médaille de bronze, médaille d'argent de 2e classe, médaille d'argent de 1re classe, médaille de vermeil, médaille d'or. La médaille, œuvre de Coudray, est du module de 27 millimètres : sur la face, une figure allégorique tient une palme et des couronnes; autour d'elle sont représentées diverses scènes de sauvetage, et au-dessus se lit le mot « Dévouement ». De l'autre côté, les inscriptions « République Française, Ministère de l'Intérieur » dominent un cartouche destiné au nom du titulaire. Elle est suspendue par une bélière de feuillage, chêne et laurier, à un ruban tricolore (bleu, blanc, rouge) de trois centimètres, dont les bandes sont verticales et égales entre elles. Ce ruban porte une agrafe en argent pour la médaille d'argent de 1re classe, une agrafe en or pour la médaille de vermeil, une rosette tricolore de deux centimètres de diamètre pour la médaille d'or (décret du 16 novembre 1901).

Depuis le 6 juillet 1887, le ministère des Affaires étrangères confère ces médailles aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement dans les pays de protectorat, les colonies et à l'étranger.

La médaille du ministère de la Marine pour actes accomplis à la mer est du même module, gravée par Ch. Marey, et comporte cinq classes : or, 1re classe, bélière fixe en feuillage; or, 2e classe, sans bélière; argent, 1re classe, bélière fixe en feuillage; argent, 2e classe, sans bélière; bronze, sans bélière. Elle présente, sur la face, l'effigie de la République avec l'exergue République Française; et, au revers, les attributs de la marine et le nom du titulaire entourés des inscriptions : « Ministère de la Marine — Courage et Dévouement. » Elle est suspendue à un ruban tricolore, portant une ancre rouge tissée sur la partie blanche du ruban.

Médaille de la Mutualité. — La médaille instituée par l'article 19 du décret-loi du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels peut être portée publiquement depuis la loi du 1er avril 1898. La première récompense de la mutualité, la mention honorable, n'est accordée qu'après trois ans de présence au moins dans une société de secours mutuels; à moins de titres exceptionnels, un délai de deux ans à compter de la date d'attribution de la mention honorable est nécessaire pour l'obtention de la médaille de *bronze*. Un nouveau délai de trois ans, à compter de la date d'attribution de la médaille de bronze, est exigé pour obtenir la médaille d'*argent*. Enfin, quatre autres années, à compter de la date d'attribution de la médaille d'argent, sont requises pour l'obtention de la médaille d'*or*.

La médaille actuelle, œuvre de Roty, est du module de 27 millimètres : elle représente la société de secours mutuels personnifiée par une femme debout, qui reçoit la cotisation d'un ouvrier valide et qui assiste un autre ouvrier infirme. Elle est suspendue à un ruban moiré fond noir, de 30 millimètres de largeur, portant deux lisérés bleus de 4 millimètres et bordé de filets noirs de 1 millimètre. Le ruban de la médaille d'argent est marqué par un liséré blanc de chaque côté de la partie bleue à l'intérieur; celui de la médaille d'or est marqué par un liséré d'or et orné d'une rosette d'un diamètre de 15 millimètres, rappelant le ruban.

Médaille des Postes et Télégraphes. — D'après un décret du 22 mars 1882, des médailles d'honneur peuvent être conférées aux facteurs et sous-agents ou assimilés des postes et télégraphes qui se sont signalés par de longs et irréprochables services ou par des actes de courage et de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux entrepreneurs de transport de dépêches ou leurs employés, y compris le personnel des navires et des trains utilisés pour cet usage, qui se sont distingués par des actes de courage ou de dévouement dans l'exécution de leur service.

La médaille est en bronze ou en argent. Elle est accordée, en bronze, après quinze années de service; en argent, cinq années après la concession de la médaille de bronze. Elle est du module de 27 millimètres. Elle présente, d'un côté, l'effigie de la République; de l'autre, l'inscription « Ministère des Postes et Télégraphes », la devise « Devoir et Dévouement » et le nom du titulaire. Elle est surmontée d'une foudre dominée par deux ailes, et suspendue à un ruban de trois centimètres rayé verticalement de dix-huit raies bleues, blanches, rouges alternativement. *Pour la médaille d'argent, le ruban est orné d'une rosette tricolore, d'un diamètre de 2 centimètres.*

Le nombre des médailles décernées annuellement peut être de 500 médailles de bronze et de 180 médailles d'argent.

Médaille forestière. — Un décret du 15 mai 1883 a institué au profit des gardes et brigadiers des forêts une médaille en argent (type unique), destinée à récompenser de longs et irréprochables services (20 ans au moins) ou des actes de courage et de dévouement accomplis dans l'exercice des fonctions. La médaille, du module de 27 millimètres, présente l'effigie de la République entourée d'un feuillage de chêne, et au revers, l'inscription « Direction des Forêts » avec la devise « Honneur et Dévouement »; elle est surmontée des attributs de l'administration des forêts et se porte suspendue à un ruban rayé vert et jonquille.

Un supplément de traitement de 50 francs est accordé aux préposés du service domanial (rétribués par l'Etat) titulaires de la médaille. La loi du 21 janvier 1910 a créé, au profit des préposés communaux, un contingent spécial de 250 médailles donnant droit à une gratification de 50 francs, payable moitié par l'Etat, moitié par les communes.

Médaille des Epidémies. — Créée le 31 mars 1885 en l'honneur des personnes qui se sont particulièrement signalées par leur dévouement à l'occasion des maladies épidémiques, la médaille des épidémies est accordée par le ministre du Commerce pour les civils, par le ministre de la Guerre pour les militaires (décret du 15 avril 1892) et par le ministre de la Marine pour les marins (décret du 30 septembre 1909). La première récompense est la mention honorable. Viennent ensuite les médailles de bronze, d'argent, de vermeil, d'or. La médaille est du module de 27 millimètres, à l'effigie de la République; elle présente, au revers, l'inscription : « Ministère du Commerce » (de la Guerre ou de la Marine) et les mots « Dévouement-Epidémies », ainsi que les nom et prénoms du titulaire, le lieu de sa résidence et le millésime. Le ruban est moiré tricolore (bleu, blanc, rouge) dans le sens vertical; il est orné d'une rosette tricolore pour la médaille d'or.

Une médaille semblable, surmontée d'une bélière en forme de croissant portant une étoile en son centre, existe pour services rendus en Algérie pendant les épidémies ou en matière d'hygiène (décret du 4 mai 1900). Elle est conférée par le Président de la République, sur le rapport du ministre de l'Intérieur.

Médaille de l'Assistance publique (appelée jusqu'en 1891 *médaille des établissements généraux de bienfaisance*). — En vertu d'un décret du 31 décembre 1903, un diplôme et une médaille d'honneur peuvent être décernés par le ministre de l'Intérieur aux personnes qui se sont particulièrement distinguées par leurs services et leur dévouement à la cause de l'assistance publique. La médaille, œuvre de Roty, est en bronze, argent ou or, du module de 27 millimètres. Les médailles de bronze et d'argent sont

suspendues à un ruban rayé blanc et jaune; la médaille d'or est suspendue au même ruban agrémenté d'une rosette. La médaille est semblable pour l'Algérie (décret du 27 juillet 1904).

Une commission se réunit deux fois par an au ministère de l'Intérieur afin d'examiner les dossiers (décret du 28 novembre 1911).

Les médailles d'honneur de l'*hygiène publique* en or, vermeil, argent et bronze, instituées par décret du 13 janvier 1912, et attribuées également par le ministre de l'Intérieur, ne donnent pas droit au port du ruban.

Médaille de l'Instruction primaire ou des Instituteurs. — Les récompenses conférées aux instituteurs et institutrices par le ministre de l'Instruction publique consistent en mentions honorables, médailles de bronze et médailles d'argent (loi du 30 octobre 1886). La mention honorable ne peut être obtenue avant cinq ans de service comme titulaire, la médaille de bronze avant deux ans au moins d'attribution de la mention honorable, la médaille d'argent avant deux ans au moins de titulariat de la médaille de bronze.

La médaille, du module de 27 millimètres, représente une femme assise offrant un livre à un garçon et à une fille debout devant elle; elle est ornée des inscriptions : « Instruction primaire, Éducation nationale. » Au revers, on lit : « République Française, Ministère de l'Instruction publique »; sur un cartouche rectangulaire figurent les nom et prénoms du titulaire. Le signe distinctif de la médaille d'*argent* est un ruban violet à liserés jaunes, orné d'une palme en argent. Une rente viagère de 100 francs est attachée à cette médaille. Il peut être accordé annuellement, aux instituteurs de chaque département, une médaille d'argent pour chaque groupe de 300 titulaires et stagiaires et une en plus pour toute fraction excédant 150.

Un décret du 30 octobre 1895 admet au bénéfice de ces récompenses les instituteurs et institutrices employées dans les écoles publiques des colonies. Les nominations sont faites par le ministre des Colonies. Le gouverneur de l'Indochine décerne aussi des médailles bronze et argent d'un modèle spécial.

Médaille des Douanes. — Instituée par le décret du 14 juin 1894 en faveur des agents subalternes des brigades, la médaille des douanes comporte une seule classe. Elle est décernée aux préposés et matelots, sous-brigadiers et brigadiers, sous-patrons et patrons des douanes, comptant vingt ans de services irréprochables dont quinze ans au moins de douane, ou s'étant signalés par des actes exceptionnels de courage; elle peut être accordée aux personnes ayant rendu des services signalés à l'administration des douanes. Pendant la durée de leurs fonctions, les titulaires de cette médaille jouissent d'une augmentation de solde de 50 francs.

La médaille est en argent, du module de 27 millimètres. Elle porte la tête de la République, entourée d'un feuillage de laurier et de chêne; au revers, se lisent les mots : « Direction générale des douanes — Honneur et Dévouement. » Elle est suspendue à un ruban rayé vert et rouge. La bélière se compose d'une grenade inscrite dans un cor de chasse.

Médaille des Douanes et régies de l'Indochine. — Cette médaille, instituée par décret du 26 juin 1900, est décernée par le gouverneur général de l'Indochine, sur la proposition du directeur des douanes et régies de la colonie, aux agents subalternes du service actif et sédentaire qui se sont signalés par de longs et irréprochables services ou par des actes exceptionnels de courage. Elle donne droit aux agents du service actif à une rente viagère de 100 francs. La médaille est en argent; elle porte sur le revers la devise : « Honneur et Mérite. » Le ruban est rayé horizontalement rouge, noir et vert, rattaché par une bélière formée d'une grenade inscrite dans un cor de chasse.

Médaille de l'Administration pénitentiaire métropolitaine. — Les agents des services pénitentiaires qui se sont signalés par de longs et irréprochables services ou par des actes exceptionnels de courage peuvent recevoir une médaille d'honneur (décret du 6 juillet 1896). Le nombre des agents en activité de service titulaires de cette médaille est fixé à 300. Le médaillé, tant qu'il fait partie des cadres, reçoit une allocation annuelle de 60 francs. L'administration pénitentiaire est rattachée au ministère de la Justice.

La médaille est en argent, du module de 27 millimètres, à l'effigie de la République; au revers se trouve une étoile rayonnante, avec la devise : « Honneur, Discipline » et l'inscription « Administration pénitentiaire, MDCCCXCVI ». Son ruban est moiré vert à raies amarantes espacées de 7 millimètres et formant chevrons renversés.

Médaille de l'Administration pénitentiaire coloniale. — Des médailles d'honneur sont accordées par le ministre des Colonies aux surveillants des établissements pénitentiaires coloniaux qui se sont signalés par de longs et irréprochables services ou par des actes de courage et de dévouement, et exceptionnellement aux fonctionnaires civils ayant rendu d'importants services à la transportation et à la relégation. La médaille est en or, du module de 27 millimètres; elle est surmontée par une bélière composée d'un faisceau de licteur inscrit entre une branche de chêne et une branche de lierre. Le ruban, de 36 millimètres de largeur, est bleu ciel, avec un liséré tricolore sur les bords.

Médaille des Services pénitentiaires en Algérie. — Les agents de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires de l'Algérie, comptant vingt-cinq ans de services irréprochables dont vingt dans l'administration pénitentiaire, ou ayant accompli des actes exceptionnels de courage, peuvent recevoir une médaille d'honneur (décret du 3 mai 1900), par arrêté du ministre de l'Intérieur, sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie. Pendant la durée de ses services, le médaillé reçoit une allocation annuelle de 60 francs. La médaille peut être accordée aux personnes ayant rendu des services signalés à cette administration. Elle est en argent, du module de 27 millimètres, identique à la médaille de l'administration pénitentiaire métropolitaine.

Médaille des Contributions indirectes. — Créée par décret du 29 décembre 1897, la médaille d'honneur des Contributions indirectes est accordée aux agents du service actif qui comptent vingt ans de services irréprochables, dont quinze ans au moins dans les contributions indirectes, ou qui se sont signalés par des actes exceptionnels de courage dans l'exercice de leurs fonctions. Jusqu'au grade de receveur ambulant inclusivement, l'agent médaillé reçoit une augmentation de traitement de 50 francs.

La médaille est en argent, du module de 27 millimètres, à l'effigie de la République, entourée d'un feuillage de chêne et de laurier; elle porte sur le revers l'inscription « Direction générale des Contributions indirectes » et la devise « Honneur et Dévouement ». La bélière reproduit les attributs de cette administration. Le ruban est vert à rayures et liserés blancs.

Médaille des Contributions diverses de l'Algérie. — Cette médaille instituée par décret du 28 février 1907 en l'honneur des agents du service actif des contributions diverses de l'Algérie qui comptent au moins vingt ans de services irréprochables ou se sont signalés par leur courage, est accordée par le ministre de l'Intérieur sur la proposition du gouverneur général de l'Algérie. Jusqu'au grade de commis principal de 1re classe inclusivement, le titulaire de la médaille reçoit une augmentation annuelle de traitement de 50 francs.

La médaille est en argent, du module de 27 millimètres, à l'effigie de la République; elle porte sur le revers l'inscription « Service des contributions diverses de l'Algérie » et la devise « Honneur et Dévouement ». La bélière avec agrafe et croissant reproduit les attributs de cette administration figurés par les lettres C et D entrelacées. Le ruban est vert à rayures et liserés blancs.

Médaille des Sapeurs-Pompiers. — Les sapeurs-pompiers comptant 30 années de services et ayant constamment fait preuve de dévouement ou s'étant particulièrement distingués, quelle que soit la durée de leurs services, peuvent recevoir du ministre de l'Intérieur un diplôme d'honneur et une médaille d'argent (loi du 16 février 1900). Plus de 2.000 médailles sont distribuées annuellement. Le ruban a quatre bandes verticales tricolores, séparées par trois bandes jaunes de même largeur. Cette médaille est l'œuvre de Roly.

Médaille des Ouvriers de l'Exposition universelle de 1900. — Un décret du 9 juin 1899 avait institué une médaille d'argent en l'honneur des contremaîtres et ouvriers français occupés pendant plus de six mois consécutifs aux travaux de l'Exposition, attachés sans interruption jusqu'à l'achèvement de l'entreprise dont ils dépendaient, et s'étant particulièrement distingués par leurs bons services. Cette médaille, du module de 30 millimètres, représente la glorification du travail entourée des mots « Exposition universelle de 1900 »; au revers, elle mentionne le nom et la profession du titulaire et porte cette inscription « La République Française. Collaborateurs de l'Exposition ». Le ruban est moiré tricolore, à rayures en diagonale. Le ministre du Commerce et de l'Industrie, sur la proposition du commissaire général, a décerné 4.000 médailles environ.

Médaille des Cantonniers des routes nationales. — Instituée par décret du 1er mai 1897 en faveur des cantonniers et agents inférieurs dépendant de l'administration des Travaux publics, elle est accordée par le ministre des Travaux publics aux chefs cantonniers et cantonniers employés depuis plus de trente ans ou s'étant distingués d'une manière exceptionnelle dans des circonstances spéciales. Peuvent également obtenir cette médaille les maîtres de port, maîtres et gardiens de phares et fanaux, brigadiers et gardes-pêche, gardes de navigation, éclusiers, pontiers, cantonniers et autres agents attachés au service de la navigation intérieure et au service des ports maritimes de commerce, ainsi que les ouvriers employés d'une façon permanente sur les chantiers dépendant de l'administration des Travaux publics, les agents du service intérieur du ministère, de l'École des ponts et chaussées et de l'École des mines, les sous-agents de l'administration des chemins de fer de l'État.

La médaille est en argent, du module de 32 millimètres, à l'effigie de la République et porte l'indication « Ministère des Travaux publics »; sur le revers se trouvent divers attributs, la devise « Honneur, Travail, Dévouement », les nom et prénoms du titulaire avec le millésime. Elle est suspendue à un ruban composé de deux bandes tricolores disposées verticalement et séparées par une bande blanche, chacune des sept bandes ayant une même largeur de 6 millimètres.

Médaille des Cantonniers des services de la voirie départementale et communale. — Cette médaille, œuvre de Marcy, est décernée par le ministre de l'Intérieur aux cantonniers de la voirie départementale et communale qui comptent au moins trente ans de service ou se sont particulièrement distingués. (Décret du 26 mars 1898.)

Elle porte la tête de la République coiffée du bonnet phrygien et l'indication « Ministère de l'Intérieur ».

Médaille de la Voirie algérienne. — Par application des décrets des 6 mai 1898 et 4 mai 1900, la médaille de la voirie algérienne, avec une agrafe portant le nom « Algérie », est conférée par le ministre de l'Intérieur, sur la proposition du gouverneur général, aux cantonniers des services algériens de la voirie départementale et communale, comptant trente années de services ou s'étant signalés dans certaines conditions d'une manière spéciale, et aux personnes qui ont rendu des services importants en matière de voirie. Cette médaille, à part l'agrafe, est identique à la précédente.

Médaille des Ouvriers des halles et marchés de Paris. — Le ministre de l'Intérieur décerne une médaille d'honneur, sur la proposition du préfet de police et la désignation du directeur de l'administration départementale, aux ouvriers des halles et marchés de Paris, commissionnés par le préfet de police et comptant au moins trente ans de services (forts, mireurs, compteurs, découpeurs). La médaille, prévue par décret du 22 juin 1900, est en argent à l'effigie de la République, identique aussi à la précédente; sur le revers figurent la devise « Honneur, Travail, Dévouement », les nom et prénoms du titulaire avec le millésime de la concession. Le ruban, identique à celui de la médaille de la voirie, est formé de deux bandes tricolores, disposées verticalement et séparées par une bande blanche.

Médaille des Marins ayant accompli trois cents mois de navigation. — Les marins comptant 300 mois de navigation, y compris les services à l'État, jouissant de leurs droits civils et politiques et dont les bons et loyaux services auront été reconnus, peuvent recevoir du ministre de la Marine, sur la proposition des préfets maritimes, un diplôme d'honneur et une médaille d'argent. La même récompense pourra être accordée, par décret du chef de l'État, à tout marin, quelle que soit la durée de ses services, qui se sera particulièrement distingué. (Loi du 14 décembre 1901.) Le ruban est tricolore, avec bandes horizontales; une ancre bleue est tissée sur la partie blanche du ruban.

Médaille des Agents de la police municipale et rurale. — Les agents de la police municipale et rurale qui comptent au moins vingt ans de services irréprochables dans cette fonction peuvent recevoir un diplôme et une médaille d'honneur décernés par le ministre de l'Intérieur, sur la proposition du préfet de police ou des préfets des départements (décret du 3 avril 1903). La médaille est en argent, du module de 27 millimètres; le ruban auquel elle est suspendue par une bélière de même métal présente au centre une bande bleue de 8 millimètres, séparée de deux bandes rouges latérales, larges respectivement de 6 millimètres, par deux bandes blanches de 5 millimètres. Ce ruban ne peut être porté sans la médaille. Pour la Ville de Paris, les titulaires de la médaille reçoivent une prime de 50 francs.

Médaille des Agents communaux des octrois. — Le diplôme et la médaille sont décernés par le ministre de l'Intérieur, sur la proposition des préfets, aux agents communaux qui comptent au moins 30 ans d'exercice irréprochable dans les services actifs de l'octroi. La médaille, due à Coudray, est en argent, du module de 27 millimètres, suspendue à un ruban jaune d'or, présentant sur chaque bord un liséré tricolore, le bleu à l'intérieur, et au milieu du champ une couronne murale en teintes bleues. (Décret du 16 novembre 1903.)

Une médaille en bronze peut être accordée aux agents comptant vingt-cinq ans de service. (Décret du 24 décembre 1904.)

Médaille du Travail. — La médaille d'honneur, dite du Travail, est conférée, selon le cas, par le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture, les ministres de la Guerre ou de la Marine aux ouvriers et employés comptant de longs et loyaux services.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie la décerne aux ouvriers et employés français qui

comptent plus de trente années de services consécutifs dans le même établissement industriel ou commercial situé sur le territoire de la République (décret du 16 juillet 1886), et même à tous les vieux serviteurs des deux sexes, à tous les domestiques qui, pendant trente ans, ont servi dans la même famille, dans la même maison. (Chambre des députés, 2e séance du 16 novembre 1911.) Le décret du 16 juillet 1886 avait été successivement rendu applicable aux ouvriers employés dans les établissements d'enseignement technique publics ou privés, aux ouvriers employés dans les palais nationaux et les manufactures de l'Etat, aux ouvriers et employés français ou indigènes non naturalisés, comptant plus de vingt ans de services consécutifs dans un même établissement en Algérie ou dans les colonies, aux ouvriers ou employés français des établissements français situés à l'étranger, aux ouvriers employés dans les établissements départementaux et communaux. Peuvent également bénéficier de ces dispositions les ouvriers et employés qui, ayant trente années de services, justifieront n'avoir pu accomplir ces trente années dans le même établissement pour une cause de force majeure, absolument indépendante de leur volonté. Enfin, la médaille pourra être décernée, sans conditions de durée de services et sur l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures, à des ouvriers qui auront rendu des services exceptionnels à l'industrie, notamment par l'invention de nouveaux procédés de fabrication. Chaque demande individuelle doit être adressée au ministre, directement pour les candidats domiciliés dans le département de la Seine, et par l'intermédiaire des préfets pour ceux qui résident dans les autres départements. La demande, formulée sur papier timbré, indique tous renseignements utiles : nom et prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile des candidats, nature de leurs services, date exacte de l'entrée dans la maison, nom, profession et adresse du patron; elle est accompagnée d'un extrait du casier judiciaire et, autant que possible, d'un certificat légalisé du patron.

La médaille, décernée par le ministre du Commerce et de l'Industrie, est en argent, du module de 27 millimètres, à l'effigie de la République; elle porte sur le revers l'indication « Ministère du Commerce et de l'Industrie », avec la devise « Honneur et Travail », ainsi que les nom et prénoms du titulaire et le millésime de la concession. Elle est suspendue à un ruban tricolore (bleu, blanc, rouge), disposé horizontalement et dont la partie rouge est immédiatement au-dessus de la médaille.

Le ministre de l'Agriculture décerne la médaille d'honneur en argent aux ouvriers ruraux français comptant plus de trente années de bons services dans la même exploitation agricole (décret du 17 juin 1890) et aux ouvriers agricoles français ou indigènes comptant plus de vingt années de bons services dans la même exploitation en Algérie (décret du 3 août 1892).

Le ministre de la Guerre décerne des médailles en or, vermeil, argent ou bronze, sur la proposition de l'autorité militaire compétente, aux employés et ouvriers français qui comptent plus de trente années de bons services consécutifs dans les établissements ressortissant au département de la Guerre. (Décret du 28 mars 1888.)

Le ministre de la Marine décerne des médailles en or, vermeil, argent ou bronze, au personnel non militaire des établissements de la marine, agents techniques des trois dernières classes, chefs ouvriers et ouvriers, guetteurs des sémaphores, gardiens de bureau, syndics des gens de mer, préposés de l'Inscription maritime, agents de service civils (décret du 8 sept. 1894), qui réunissent trente ans de bons services consécutifs, ou vingt ans de services exceptionnels. La médaille reproduit cette devise : « Honneur, Travail, Dévouement. » Les trois couleurs du ruban sont traversées par une ancre noire.

Port des décorations. — Les décorations et médailles françaises se portent sur le côté gauche de la poitrine, avant les décorations étrangères, le ruban ou la rosette posés : sur l'uniforme militaire (tunique, dolman, veste, capote, habit ou redingote), à la hauteur de la deuxième rangée de boutons; sur le costume officiel civil (frac, robe, soutane, etc.) à la hauteur du sein gauche; sur l'habit ou la redingote de ville, à la première boutonnière. La croix de la Légion d'honneur, la Médaille militaire et tous les insignes à l'effigie de la République doivent présenter la face sur laquelle se trouve l'effigie.

Les décorations sont placées dans l'ordre suivant, de droite à gauche, sur le côté gauche de la poitrine : Légion d'honneur, Médaille militaire, ordres coloniaux, médailles commémoratives, décorations universitaires, Mérite agricole, médailles d'honneur. (Décret du 10 mars 1891 ; Avis du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 13 février 1911 ; Circulaire du ministre de la Guerre, 23 février 1911.)

Sur l'uniforme, en costume officiel, militaire ou civil, dans la petite tenue en armes, toutes les décorations doivent être portées avec leurs insignes réglementaires ; le port des rubans ou rosettes, seuls, à la boutonnière est formellement interdit.

Les personnes en tenue de ville sont seules autorisées à porter à la boutonnière des rubans ou des rosettes sans insigne.

Le port n'est autorisé en public que pour les décorations ou médailles instituées et conférées *par le gouvernement*, et qui sont visées dans le décret du 10 mars 1891. Cette autorisation ne peut s'étendre aux insignes avec rubans que distribuent un grand nombre de sociétés n'ayant aucun caractère officiel. Parmi ces dernières distinctions, on peut citer la croix de bronze des ambulances militaires, la médaille de la défense de Belfort créée par la municipalité de cette ville, les médailles de la Société d'encouragement au bien, de la Ligue de l'intérêt public, du Mérite national, de la Société nationale de sauvetage, etc. Le fait de porter publiquement ces distinctions ou seulement leurs rubans ou rosettes exposerait leurs titulaires aux poursuites correctionnelles prévues par l'article 259 du Code pénal, qui punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans le port illicite de décoration. Déjà ancienne, la prohibition du port public de décorations avec rubans que croient pouvoir décerner d'innombrables associations est trop souvent méconnue ; elle a été rappelée par le ministre de l'Intérieur, dans une circulaire aux préfets du 30 juin 1910.

Discipline. — Les dispositions disciplinaires des décrets des 16 mars et 24 novembre 1852, 14 avril et 9 mai 1874, qui régissent les membres de la Légion d'honneur, sont applicables aux titulaires de la Médaille militaire, d'ordres coloniaux, de médailles commémoratives et de décorations étrangères ressortissant à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Par une anomalie singulière, ces dispositions ne s'étendent pas, dans le silence des règlements, aux personnes titulaires d'autres distinctions honorifiques : Palmes universitaires, Mérite agricole et Médailles d'honneur. Pour certaines médailles d'honneur, les textes prévoient qu'elles seront retirées dans la forme où elles ont été données, en cas d'indignité résultant notamment de condamnations criminelles ou correctionnelles.

Cette esquisse des ordres anciens de chevalerie, cette liste détaillée des croix et médailles actuelles, ce tableau de décorations et de rubans si bariolés permettent d'apprécier l'influence qu'exercèrent et que conservent toujours en France les décorations, bien moins hochets de la vanité que monnaie morale excellente. Mais on pourrait critiquer à bon droit le grand nombre des distinctions officielles modernes et leur extrême diversité. — Joseph Durieux.

Deport (système). — Milit. *Matériel d'artillerie de campagne à grands champs de tir*, établi par le lieutenant-colonel Deport, pour supprimer divers inconvénients des matériels actuellement en usage : notamment le peu d'amplitude de leurs champs de tir — horizontal et vertical — ainsi que la complexité des opérations que les pointeurs ont à exécuter, ce qui rend le tir rapide moins efficace.

Avec notre matériel actuel, en effet, un simple changement d'orientation de 3° peut obliger à sortir de son trou la bêche de crosse et à recommencer toutes les opérations que comporte la mise en batterie. Puis, le caisson étant lié à la pièce, il faut le déplacer comme elle. Et, pendant ce temps-là, les servants sont privés de l'abri que doivent leur assurer les boucliers de l'affût. Or, pour jouer son rôle à la guerre, l'artillerie de campagne aura forcément à changer fréquemment d'orientation. Il y a donc haut intérêt à la pourvoir d'un matériel qui assure à la pièce un *grand champ de tir horizontal*, sans qu'on soit obligé de déplacer l'affût.

Et, quant au *champ de tir vertical*, son amplitude n'est pas moins nécessaire. Le matériel actuel ne permet de donner à nos canons à tir rapide qu'un angle de tir de 17°, quand la bêche de crosse est totalement enfoncée, et même seulement de 12°, si elle ne fait que reposer sur le sol. Or, quoique le tir tendu puisse être considéré comme le tir normal de l'artillerie de campagne, il serait souvent très utile qu'elle eût la faculté de faire du tir plus ou moins courbe : comme pour atteindre un adversaire abrité par des masses couvrantes ou pour pouvoir frapper l'ennemi en passant par-dessus des troupes amies, sans risquer de toucher celles-ci.

Outre qu'avec des pièces dont le champ de tir horizontal et vertical est assez grand, on peut, au besoin, tirer contre les ballons ou les appareils d'aviation, sans être obligé de recourir à des engins particuliers. Et c'est un précieux avantage pour un matériel d'artillerie que de pouvoir ainsi servir à plusieurs fins.

De cet ensemble de considérations le colonel Deport a conclu qu'afin de répondre aux besoins de la tactique actuelle, le canon de campagne doit avoir un champ de tir assez étendu, en direction comme en hauteur, pour que, sans changer l'ancrage de l'affût, le commandant d'une batterie puisse instantanément diriger le faisceau des trajectoires de toutes ses pièces contre tout objectif, fixe ou mobile, qui se trouve être à sa portée, sous n'importe quel azimut.

Enfin, le colonel Deport a voulu simplifier aussi les procédés de tir actuels. C'est trop, pour le pointeur, a-t-il pensé, d'avoir à donner à la fois le pointage en direction et en hauteur. C'est trop, aussi, d'avoir à repointer à chaque coup, par visée directe, sur un objectif qui se trouvera promptement caché par la fumée du tir, ou celle des projectiles. La chose est d'ailleurs impossible avec le tir masqué, qui devient tous les jours d'un usage plus fréquent. D'où cette conclusion, qu'il faut répartir le travail de pointage entre deux servants, dont chacun n'aura plus à faire qu'une opération excessivement simple et à exécuter machinalement : le pointage collectif se faisant par batterie et les éléments en restant exclusivement entre les mains de l'officier commandant, qui les détermine au début du tir et qui les rectifie ensuite d'après l'observation des coups.



Système Deport. Affût dans la position de route : les deux demi-flèches réunies en une flèche unique.

Description du matériel. — C'est en vue de résoudre ces différents problèmes que le colonel Deport a fait confectionner, par la Compagnie des forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, le matériel d'artillerie dont voici les dispositions essentielles.

Pour obtenir un grand champ de tir horizontal, la flèche des affûts de campagne actuels est remplacée par deux demi-flèches articulées à l'essieu par rotules, à l'une de leurs extrémités. De sorte qu'on peut, à volonté, ou les assembler en une flèche unique pour la route, ou les ouvrir quand on met en batterie; ce qui donne alors une base d'ancrage embrassant un secteur de 54°. Si bien que, sans modifier cette base, le berceau porte-canon, qui lui-même est monté à pivot vertical sur l'essieu de l'affût, peut être orienté sur un point quelconque, dans toute l'étendue de ces 54 degrés. Tandis qu'avec le matériel actuel, la base d'ancrage que donne la bêche de crosse réduit le champ de tir horizontal à 6°.

Les demi-flèches sont d'ailleurs ancrées l'une et l'autre dans le sol, au moyen de *bêches coulissantes*, analogues à celle employée déjà dans le matériel de montagne français du dernier modèle. (V. p. 151.) Comme cette dernière bêche, elles coulissent dans un logement ménagé à l'extrémité de la flèche; et, lors de la mise en batterie, elles doivent être enfoncées dans le sol à coups de masse.

L'affût est ainsi ancré bien plus solidement, en raison même de la forme des bêches; et, de plus, il l'est avant le commencement du tir. On n'a donc plus à corriger les dépointages initiaux provenant

du recul et de l'enfoncement graduel des bêches, qui, dans le matériel actuel, ne sont définitivement ancrées qu'après les premiers coups tirés. D'ailleurs, cet enfoncement des bêches à coups de masse ne rend pas la mise en batterie moins rapide.

Celle-ci est plus prompte, au contraire, parce qu'on peut l'exécuter sans orienter d'abord l'affût de façon précise, en raison de l'amplitude énorme du champ de tir dont on dispose encore, quand l'affût est ancré.

De même qu'on n'a pas à se préoccuper des rectifications ultérieures du pointage qu'imposent, dans le matériel actuel, le recul et l'enfoncement des bêches par le tir. Dès le premier moment, les servants sont à leurs postes définitifs; abrités, avant même le tir d'un seul coup, par les boucliers de l'affût, dont on n'a jamais à changer l'orientation.

Quant au *grand champ de tir vertical*, afin de l'obtenir sans augmenter la hauteur de l'essieu, — ce qui ne serait pas admissible pour les canons de campagne, — on a remplacé le berceau-frein unique à long recul du matériel actuel par un accouplement de deux berceaux-freins.

L'un, dit *berceau horizontal d'affût*, dont le *traineau-frein* a une course de 1 mètre, supporte les tourillons d'un *berceau-frein de pièce* à course de 0m,36 seulement, qu'un mécanisme de pointage en hauteur permet d'incliner jusqu'à 50° sur le premier.

On réalise ainsi ce double avantage: que, dans les tirs voisins de l'horizontale, les courses des deux freins s'ajoutent, ce qui fait un total de 1m,36 et assure la stabilité du matériel; tandis que, dans le tir sous de grands angles, le canon ne peut s'abaisser, par le recul, que de la faible course du frein de pièce. Aussi peut-il être, sans inconvénient, tiré sous des angles atteignant 50° au-dessus de l'horizon.

On pourrait même aller jusqu'à 75°, avec un canon retourné, c'est-à-dire disposé de façon telle que la protubérance de culasse fût en dessus et qu'il fût mis un peu plus en avant dans son berceau.

Toutes ces opérations sont d'ailleurs très rapides. Les deux freins conjugués s'approprient automatiquement à l'angle de tir donné. Et il suffit d'un tour de manivelle pour faire varier de 2 degrés le pointage en direction et d'un degré le pointage en hauteur. Nous allons voir, maintenant, comment le canon lui-même et son installation ont été modifiés pour faciliter le maniement de la pièce.

Chargement et pointage. — La fermeture de culasse du canon est bien du système à vis excentrique employé dans le matériel français de 75 millimètres. Mais elle est disposée de manière à pouvoir fonctionner automatiquement à volonté. De là son nom de *fermeture semi-automatique*. A cet effet, une denture, portée par le bloc rotatif, engrène avec un pignon calé sur l'axe d'une vis à long pas, que le recul du canon fait coulisser dans son écrou, fixé lui-même au berceau de pièce. D'où rotation de ce pignon, qui fait qu'après chaque coup, la culasse s'ouvre, éjecte la douille vide et s'enclenche en même temps à l'extracteur à la position d'ouverture. En outre, le recul du canon bande un ressort qui ferme vivement la culasse, dès que l'on déclenche l'extracteur en introduisant une nouvelle cartouche.

C'est donc à l'introduction de celle-ci que se réduit, en définitive, le maniement de la culasse. Il en résulte une simplification de la manœuvre qui rend le pointage plus sûr et plus facile et, par là même, le tir plus efficace. Voici, du reste, comment les opérations du pointage sont partagées entre les deux servants de droite et de gauche.

La partie centrale de l'essieu, entre les articulations des flèches, est évidée en forme de cadre, pour recevoir le berceau pivotant du traineau d'affût. Le côté inférieur de ce cadre est muni d'un secteur à vis sans fin, concentrique à l'axe du berceau d'affût; secteur avec lequel engrène une vis tangente portée par l'arrière de ce berceau et commandée par un pignon à chaine sans fin, qui engrène avec un autre pignon porté par le bras tubulaire du berceau d'affût. Ce bras soutient lui-même une hausse panoramique montée sur un axe qu'on maintient toujours parallèle au canon, par le moyen d'un transmission appropriée pour corriger toute inclinaison de l'essieu: un petit niveau est fixé au support de la lunette et un petit bouton molleté permet de rendre la hausse verticale, quel que soit le dévers du terrain.

Le servant de gauche est chargé du pointage en direction: l'œil à la lunette de la hausse panoramique, il agit de la main droite sur le volant-manivelle, dont chaque tour correspond à un déplacement de 2° en direction. La jante de ce volant est d'ailleurs graduée pour permettre l'exécution du tir fauchant.

Mais, en même temps qu'il donne ainsi la direction d'une main, le servant de gauche a, sous l'autre, la manivelle de la flèche gauche qui sert à incliner le berceau. Il peut, par conséquent, diriger la lunette sur le but et faire prendre au berceau d'affût l'inclinaison qui correspond à l'*angle de site*. Il ne reste donc plus qu'à donner au canon, par rapport à cette ligne de site, l'inclinaison qu'il doit avoir, en raison de la distance du but : c'est la *hausse* des tables de tir. Et ceci est l'affaire du servant de droite, qui manie le mécanisme du pointage en hauteur. Ce mécanisme se compose essentiellement d'un arc denté, faisant corps avec le berceau de la pièce, qui engrène avec un pignon porté par le traineau et actionné par l'intermédiaire d'une vis sans fin irréversible. En agissant sur le volant de pointage en hauteur, le servant de droite peut donc donner au berceau-canon la hausse des tables par rapport au traineau, c'est-à-dire par rapport au berceau d'affût, dans lequel ce traineau coulisse. Et, comme ledit berceau d'affût est incliné suivant l'angle de site, le canon se trouve alors exactement pointé en hauteur sur le but.



Système Deport. Affût disposé pour le tir : les deux demi-flèches écartées l'une de l'autre.

C'est là ce qui caractérise essentiellement le matériel Deport, sous le rapport du pointage : le canon peut y prendre des inclinaisons variables par rapport à l'affût. Tandis que, dans tous les matériels actuels, le berceau d'affût et le canon sont toujours parallèles et solidaires pendant le pointage, dans le matériel Deport, on pointe le canon en hauteur, en l'inclinant, par rapport au berceau, d'un angle qui correspond à la hausse des tables. Ainsi, c'est l'affût, tout d'abord, dont on règle la position, tant au point de vue de la direction horizontale qu'à celui de l'angle de site. Ensuite, on incline le canon, par rapport à l'affût, de l'angle indiqué par la hausse qui correspond à la distance. C'est donc la solution parfaite du problème de la *hausse indépendante*, c'est-à-dire ne dépendant pas de la différence de niveau entre le but et le canon. Aussi le servant de droite et le servant de gauche peuvent-ils opérer chacun de son côté.

Ajoutons, enfin, que tout est prévu pour le cas, d'ailleurs très fréquent, où le pointage en hauteur ne peut être direct, mais doit être assuré par repérage. Le berceau d'affût porte, à cet effet, un niveau fixe du côté droit. Et le servant de droite, agissant sur la manivelle, n'a qu'à maintenir la bulle de ce niveau entre ses repères pour assurer l'horizontalité. L'angle de site se donne ensuite en déplaçant les repères en question au moyen d'un *curseur de site*, que l'on dispose en conséquence. Dès lors, pour pointer en hauteur, il suffit de faire prendre au canon, par rapport à l'affût, l'angle déterminé par la hausse qui correspond à la distance. En somme, le service de la pièce n'exige que quatre servants, dont deux *pointeurs :* l'un de gauche pour la direction et l'angle de site, l'autre de droite pour la hauteur. Les deux autres servants sont : le *chargeur* ou deuxième servant de gauche, et le *pourvoyeur*. Ce dernier se place plus à gauche et en arrière, à l'abri de l'arrière-train du caisson où il puise les *munitions*. Celles-ci sont constituées par des *cartouches*, formées d'un projectile pesant normalement 6 kil. 500 et d'une charge de 600 grammes de poudre nitrocellulose, qui lui imprime une vitesse initiale de 510 mètres. Le champ de tir horizontal normal est de 45° et peut s'étendre jusqu'à 54°; le champ de tir vertical va normalement de 10° au-dessous de l'horizon à 50° au-dessus et pourrait même être étendu jusqu'à 70°. La portée utile atteint 6.000 mètres. Le poids de la voiture-pièce, en ordre de combat, est de 1.600 kilogrammes, dont 1.040 kilogrammes pour



Système Deport. Affût disposé pour le tir sous de grands angles.

l'affût en batterie et 560 kilogrammes pour l'avant-train chargé de 22 cartouches.

Essais et adoption par l'Italie. — Un mot, maintenant, des essais à la suite desquels le matériel Deport a été adopté par l'Italie. Après environ cinq cents coups tirés à Montluçon, les essais définitifs ont eu lieu au champ de tir de Cirie en Piémont, sous la direction d'une commission italienne, et ils n'ont pas duré moins de cinq mois. Le matériel y a été soumis, d'une part, à des épreuves de roulement très sérieuses, comportant le parcours d'un millier de kilomètres, puis, d'autre part, au tir de près de deux mille coups : le tout sur les terrains les plus variés et surtout les plus difficiles, tels que le lit rocheux et les berges escarpées de la Stura, de même que dans les conditions les plus diverses.

Ces expériences ont mis en évidence d'abord la parfaite stabilité du matériel sur un sol de n'importe quelle espèce; car, grâce aux flèches ouvrantes et aux bêches coulissantes, l'ancrage fut toujours excellent, même sur des routes très dures et gelées à fond par des froids de 14° au-dessous de zéro.

Les freins, aussi, ont très bien fonctionné, ainsi que le mécanisme de culasse automatique, qui a permis de réaliser une vitesse de tir allant de 19 à 26 coups par minute, suivant l'angle sous lequel la pièce était pointée.

Il est surtout intéressant de constater les résultats des épreuves de tir à outrance, notamment de celle qui a eu lieu après les essais de roulement, et par des froids de — 14°. Les bêches coulissantes ont parfaitement tenu, bien qu'on n'eût pu les enfoncer dans la terre dure et gelée qu'à 8 centimètres de profondeur. Puis, d'autre part, les freins ont si bien fonctionné qu'on a pu tirer jusqu'à 1.300 coups, avant de remettre du liquide dans le frein de la pièce. Et le peu d'échauffement de ces freins a même surpris la commission. Or, ce fait provient très probablement : d'abord de ce qu'au lieu d'un frein unique, il y a deux freins conjugués entre lesquels se répartit l'échauffement; puis, aussi, de ce que la volée du canon se trouvant bien plus éloignée du berceau que dans les freins actuels, elle n'échauffe pas le traîneau par rayonnement.

Enfin, la commission a constaté qu'en simplifiant les fonctions des servants, par la séparation des deux sortes de pointage, on assurait beaucoup mieux la justesse du tir. La commission a seulement demandé au colonel Deport l'adjonction, d'ailleurs aisément réalisée, d'une ligne de visée directe, donnant à la fois le pointage en hauteur et en direction, afin que le faisceau des trajectoires de la batterie reste bien dans les mains de l'officier commandant et ne puisse pas être troublé par des pointages individuels sur des objectifs trop souvent mal définis. — L^t-C^el LE MARCHAND.

Filles de la pluie, par André Savignon (Paris, 1912). — A quelles préoccupations d'esthétique a obéi l'Académie des Goncourt en couronnant cet ouvrage, quels mérites elle voulut récompenser, c'est, à vrai dire, ce qui n'apparaît pas tout d'abord.

Certes, le titre est joli, d'une étrangeté poétique qui impressionne favorablement; mais, comme les « Dix » de l'Académie des Goncourt sont trop scrupuleux pour céder à la seule séduction d'un titre, et comme, du reste, dès les premières pages, l'auteur avoue l'avoir simplement cueilli au hasard d'une réflexion murmurée près de lui dans une rue de Brest, force nous est de chercher des raisons plus profondes. Or — pourquoi le dissimuler? — l'impression première est assez décevante, et cette déception est due peut-être en partie à l'insuffisante rigueur de la composition. Les seize chapitres qui forment le livre sont totalement — ou presque — indépendants les uns des autres. Sauf « Un amateur de pittoresque », qui constitue une manière de nouvelle de quelque développement, l'auteur se borne, le plus souvent, à reproduire sans ordre arrêté soit ses observations personnelles, soit les récits qu'il a recueillis. Sans doute, le sous-titre même nous avertit qu'il s'agit simplement ici de quelques « Scènes de la vie ouessantine », que nous ne devons donc pas nous attendre à un sujet suivi, mais à une série de notations n'ayant entre elles d'autres liens que le lieu où elles sont faites et les personnages qui les ont provoquées. Néanmoins, on souhaiterait, sinon entre les chapitres, du moins au sein de chacun d'eux, considérés isolément, plus d'unité, plus de cohésion. Tel, par exemple, est intitulé « Histoire d'amour », qui traite successivement de la confection du farz-valet (sorte de gâteau de sarrazin, dont la recette est détaillée avec la sèche précision d'un livre de cuisine), de la fabrication rudimentaire du pain, des demandes en mariage, de la cérémonie traditionnelle des œufs de Pâques et de la sagesse des filles au temps passé. Au milieu de tout cela, on suit confusément l'histoire, d'ailleurs banale, d'un officier qui, s'étant épris d'une Ouessantine de mœurs légères, finit par l'épouser et vivre heureux avec elle, ayant, selon la formule, beaucoup d'enfants! Que l'auteur ait eu souci de reproduire fidèlement, dans leur allure décousue, les bavardages de Barba la Conteuse, nous voulons bien l'admettre; mais le respect de la vérité, lorsque celle-ci est insignifiante, demeure, malgré tout, une qualité assez mince, si un peu d'art ne s'y vient ajouter.

Or c'est l'art qui, précisément, fait surtout défaut dans ce livre; non qu'il en soit totalement absent, mais il s'y manifeste de façon incertaine : on a l'impression que l'auteur, encore insuffisamment maître de sa manière, hésite, tâtonne. Est-ce chez lui scrupule exagéré de *vériste*, désir de n'altérer par aucune intrusion personnelle l'objectivité de ses observations, toujours est-il qu'il affecte ordinairement dans ses récits un détachement, une indifférence, qui n'est assurément qu'un procédé, mais qui n'en communique pas moins à l'ensemble un caractère fâcheux de sécheresse et de froideur.

Chose plus grave, cette indifférence semble s'étendre au style même. Trop rares sont les passages où l'on peut goûter quelque heureux essai de description. Le plus souvent, l'expression manque de couleur, l'épithète est quelconque, trop évidemment employée parce qu'elle s'est offerte spontanément à l'auteur et qu'il a dédaigné d'en chercher une autre. (Est-il donc impossible de parler d' « *uniformité* » sans la qualifier aussitôt de « *désespérante* »?) Ces défauts sont surtout sensibles, lorsque l'auteur fait parler ses personnages. Quelle saveur n'auraient point les récits de Barba de Nerodynn, s'ils nous étaient rapportés avec la note pittoresque qu'y devait mettre la naïve conteuse! Mais on a beau nous dire qu'elle avait l'imagination vive, qu'elle savait « dramatiser et orner ses récits de couleurs fantaisistes »; hélas! nous ne nous en apercevons point.

De tous les procédés littéraires, la simplicité est sans contredit le plus délicat. Il y faut une extrême sûreté de goût pour discerner le point précis où la simplicité tombe dans la banalité ou l'insignifiance. C'est donc déjà, chez Savignon, un louable mérite que d'avoir osé aborder de telles difficultés, et il faut moins lui en vouloir de s'être parfois trompé, que le féliciter d'avoir par endroits pleinement réussi.

Qu'on lise, par exemple, dans le chapitre intitulé « A Trielen », l'effroyable calvaire de cette Ilienne, dont le mari et les six enfants sont successivement foudroyés par un mal mystérieux, et qui, loin de tout secours, demeure enfermée sur son îlot, en compagnie de ces cadavres que le sol lui-même se refuse à garder... Avec une très grande sobriété de moyens, l'auteur arrive ici à produire un effet d'horreur très puissant.

Mais, où la perfection est presque atteinte, c'est dans la nouvelle qui porte pour titre « Jalousie » et qui est peut-être la meilleure du recueil.

Après avoir longtemps résisté aux sollicitations d'une veuve assez équivoque, Mme Caïn, Le Lamber, qui depuis deux ans est sincèrement attaché à Françoise Créac'h, se décide à se rendre chez elle, par curiosité pure, pense-t-il, mais, au fond, attiré par le charme étrange d'Aline, la cadette de Mme Caïn, « petit être méditatif et dédaigneux, tout de noir vêtu, qu'il avait vu la veille encore se glisser comme une ombre dans l'ombre de l'église ». Informée de la chose, Françoise affecte d'en rire : — « Dis-moi donc, le champagne est bon chez Mme Caïn? — Pourquoi cela? — Je sais que tu y es allé. — J'ai accepté son invitation, c'est vrai, reconnut Le Lamber. Et après? — Et après?... Après, c'est tout, dit Françoise avec belle humeur. Et elle examina encore la mer en souriant, comme si elle y découvrait un prodigieux intérêt. » Mais quand, quelques instants après, Le Lamber la prit dans ses bras, il ne remarqua pas « qu'elle attachait sur lui un long regard sérieux »... A quelques jours de là, Le Lamber rencontre Aline; « bien qu'ils n'eussent pas échangé quatre mots de leur vie, ils s'étaient arrêtés comme s'ils s'étaient attendus ». Tout de suite, il s'approche de la jeune fille et l'embrasse... La petite recula soudain. Dans l'ombre et le silence, Salomé Thorinn passait. Elle passait, et elle les avait reconnus. Elle s'était éloignée en sifflant. — « Prenez garde à ma mère, dit Aline. Elle m'en veut à mort à cause de vous. — A mort?... — Chut! fit Aline... Une cloche tinta. Ils se séparèrent en posant tous les deux un doigt sur leurs lèvres. » Le lendemain, Le Lamber reçut de Françoise un mot bref le priant de ne plus revenir chez elle : « Aline Caïn vous suffira. » Fou de désespoir, l'homme part à l'aventure, rencontre Mme Caïn et, plein de colère, lui montre la lettre : « — Je savais qu'Aline vous aimait, répliqua-t-elle. Voilà maintenant la preuve que vous l'aimez aussi. »... Et, quand elle rentra chez elle, la veuve planta un couteau dans le dos de sa fille. Pourtant, Aline ne mourut pas. Elle fut soignée deux mois chez les sœurs. Personne ne lui ayant jamais demandé rien sur sa blessure, elle n'en fournit aucune explication, étant une fille très réservée. On pensa seulement, dans l'île, que c'était encore un coup des coloniaux. Mais, comme Mme Caïn n'avait déposé aucune plainte, nul ne s'en occupa ».

Il était difficile de présenter ce petit drame avec plus de concision, plus de dédain des artifices du style, avec plus d'impersonnalité en un mot, et, dans le maniement d'un procédé si périlleux, l'auteur a fait preuve ici d'une réelle maîtrise.

Par de telles pages, le livre de Savignon échappe au reproche d'insignifiance qu'une lecture hâtive inclinerait à lui adresser. Il y échapperait, d'ailleurs, par la nouveauté même du sujet et surtout par l'étrangeté des figures qui s'y meuvent — encore que celles-ci soient plutôt esquissées que peintes. Comment ne pas subir le charme rude de ces filles d'Ouessant, de ces Iliennes primitives, si proches de nous et pourtant si lointaines, qui se donnent à tout venant, mais ne se livrent à personne et qui, si emportées qu'elles soient par la ruée de leurs instincts, demeurent impénétrables, gardant jalousement en elles l'obscur secret de leur âme? Créatures toutes de tendresse, comme Juliana, ou de résignation douloureuse comme Louise de Niou-Huella, ou de révolte sournoise et féline comme Salomé Thorinn, elles vont, indifférentes, de l'abjection à l'héroïsme, également capables des dévouements les plus nobles et des crimes les plus monstrueux. Quelques superstitions qu'aient imprimées en elles les traditions religieuses, elles n'en restent pas moins soumises à la toute-puissance de l'instinct; types d'une humanité très voisine de l'animalité primitive, elles ne reconnaissent d'autres lois que celles de leurs appétits. Ainsi elles forment, dans le cadre sauvage de leur île, un petit monde étrangement bizarre, qui effare notre civilisation, bouleverse nos idées, déroute nos habitudes, et c'est là ce qui les rend pour nous si attachantes.

Et c'est là aussi ce qui fait le vrai mérite du livre de Savignon. Peu nous importe, en somme, que le prix Goncourt serve moins cette année à consacrer un talent — encore incertain — qu'à encourager d'heureuses promesses. Faisons crédit à l'auteur des « Filles de la pluie » pour décider de ses mérites littéraires, et sachons-lui gré de nous avoir révélé un monde que nous ne soupçonnions pas, une humanité qu'on croirait fabuleuse et qui, pourtant, vit, aime et souffre à quelques lieues à peine de nous. — F. GUIRAND.

Flambeaux (LES), pièce en 3 actes, par Henry Bataille (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 26 novembre 1912). — Laurent Bouguet est un bactériologiste et un philosophe éminent, qui a consacré sa vie à la science. Associé dans la plus étroite collaboration avec sa femme, dont le cœur et l'intelligence lui appartiennent tout entiers, et avec son assistant, le docteur Blondel, il vient d'isoler le microbe du cancer. Le voici, dans son laboratoire de l'Institut Claude-Bernard, qu'il dirige. Il s'entretient avec une commission médicale, chargée de constater sa découverte. Autour de lui se pressent ses élèves, sa fille Marcelle, étudiante en Sorbonne, et une jeune Hongroise, Edwige Voroditch, que les Bouguet ont charitablement recueillie et qu'ils ont tenté, encore qu'elle manifeste peu d'inclination pour la culture scientifique, d'intéresser à leurs travaux. Or, Marcelle vient de saisir au vol des propos désobligeants échappés à deux élèves de Bouguet sur le caractère équivoque des relations du maître avec sa protégée. La jeune fille croit devoir révéler ces médisances à sa mère, qui se refuse d'abord, avec indignation, à leur attribuer la moindre importance. Mais Marcelle insiste. On « jase ». Leur bonheur à tous exige que ces racontars cessent. Seul, le mariage d'Edwige y mettra un terme. Blondel, manifestement, l'aime. Une telle union sera pour l'étrangère, dénuée de ressources et orpheline, un bonheur inespéré. Mme Bouguet se laisse persuader. Elle interroge son mari, prête à lui pardonner, s'il l'avoue, une défaillance passagère qui ne saurait atteindre la noble et pure intimité de leurs esprits et de leurs cœurs. Bouguet proteste énergiquement, mais il élève des objections contre les projets de sa femme. Celle-ci s'obstine. Elle fait venir Edwige, qui déclare qu'elle ne songe nullement à se marier. Son passé, d'ailleurs est entaché d'une faute qui lui interdit de devenir la femme de Blondel. Mme Bouguet ne se décourage pas. Elle estime que, là où elle a échoué, son mari réussira. Et, bon gré mal gré, Bouguet doit tenter de convaincre la jeune fille. Or, il est vrai qu'elle a été sa maîtresse. Elle l'aime passionnément, et elle lui demeure étroitement attachée en dépit de son indifférence, de sa froideur, du mépris qu'un être supérieur tel que lui, uniquement épris de vérité et de science, professe pour ces sortes d'aventures. Pourtant, le désespoir d'Edwige parvient à toucher Bouguet. Il hésite, sa certitude fléchit, ses scrupules s'éveillent. Mais, alors, c'est Edwige qui, par un revirement subit, se déclare prête à se sacrifier pour le bonheur de ceux qui lui ont donné asile — peut-être aussi pour continuer à vivre un peu dans l'ombre de Bouguet. Car Mme Bouguet lui a laissé entendre que, si elle se refusait à épouser Blondel, elle devrait quitter définitivement l'Institut. Blondel, consulté à son tour, affirme qu'il ne veut pas se marier. Peut-être n'est-il pas très sincère : peut-être aime-t-il Edwige. Or, il ne peut l'épouser, non pas, à la vérité, parce qu'elle a eu naguère, comme on le prétend, une liaison avec un officier qui l'aurait abandonnée — il est au-dessus de tels préjugés, lui aussi — mais parce qu'il croit qu'elle a été la maîtresse de Bouguet. Et, quand ce dernier

s'en défend avec une véhémence qui fait illusion, Blondel ne dissimule pas sa joie. Il dédaigne une aventure anonyme, mais il n'eût pu supporter l'idée qu'Edwige avait appartenu à Bouguet. Et, devant cet aveu, Bouguet, une fois encore, demeure atterré, balbutie et s'efforce de refréner les transports de Blondel, qu'il croyait affranchi de toute sujétion à l'instinct passionnel. Peut-être, même, se trahirait-il si l'Institut n'était soudainement envahi par ses élèves et par une foule enthousiaste qui vient acclamer en Bouguet le lauréat du prix Rockefeller — lisez Nobel — et le porte en triomphe.

Le second acte se déroule dans les jardins de l'Institut Claude-Bernard, où Bouguet et sa femme achèvent de recevoir les délégués des sociétés savantes qui sont venus de toutes parts leur rendre hommage. Depuis deux mois, Edwige est devenue la femme de Blondel. Elle ne peut se résigner à son sort. Elle a essayé d'aimer son mari, il lui est odieux. Désemparée, désespérée, elle implore en vain de Bouguet l'aumône d'un regard, d'une parole, un rien qui la ranime et lui donne le courage d'accepter sa destinée. Bouguet s'irrite et la repousse durement. Il paraît à jamais délivré de la domination sensuelle qui le courba autrefois un instant. Et pourtant, le voici en présence de Herner, un écrivain étranger qui a décliné en sa faveur toute candidature au prix Rockefeller, parce que c'est à Bouguet que, sans le connaître, il a dû jadis son salut. Alors que sa jeunesse dirigée par les sens, puis par les sentiments, se désespérait et allait sombrer peut-être dans le suicide, le spectacle des étoiles, des flambeaux éternels, la lecture d'un livre de Bouguet lui ont ouvert, avec les perspectives du monde des idées pures, le refuge où il a enfin trouvé la paix. Le « couplet » est tout enveloppé — harmonieuse pensée — des murmures de l'*Aria* de Bach, jouée par un orchestre invisible et qui est, elle aussi, un flambeau. Bouguet et Herner se rencontrent à mi-chemin de leurs routes contraires. Car Bouguet, parti de l'idée pure qui le fascina dès sa jeunesse, s'aperçoit avec terreur qu'il évolue vers les sens. Il leur cède, ou plutôt il obéit à un mouvement de pitié en ne refusant pas à Edwige de la rejoindre dans le pavillon voisin où elle habite avec son mari. Une parole maladroite d'un invité attardé qui les a entendus chuchoter dans l'obscurité éveille les soupçons de Blondel. Il prie Mme Bouguet de se rendre auprès de sa femme, qui, se sentant souffrante, a regagné depuis longtemps sa chambre et dont la fenêtre, cependant, s'est éclairée depuis un instant à peine. Mme Bouguet reparaît presque aussitôt, les yeux hagards, haletante, défaillante. Bouguet lui-même sort du pavillon furtivement à pas étouffés. C'est donc lui que l'on a surpris dans l'ombre avec Edwige. Blondel s'élance sur lui et lui reproche avec indignation sa trahison. En vain Bouguet s'acharne-t-il à nier encore. Lasse de mentir, Edwige, attirée par le bruit de leur querelle, survient, et elle avoue. Elle a appartenu à Bouguet, elle n'aime et n'aimera jamais que lui. Mme Bouguet, elle, pardonne. Elle ne reniera rien d'un article qu'elle vient d'écrire et qui est un hommage passionné à l'union intellectuelle et sentimentale presque sans exemple où elle a vécu aux côtés de son mari. Mais Blondel n'est plus qu'un homme qui souffre et qui est torturé par la plus sauvage jalousie. Bouguet essaye inutilement de le convaincre que de tels mouvements sont indignes du savant libéré de toute servitude passionnelle, que les faits ne comptent pas devant la splendeur des idées et qu'il doit refouler en lui la « bête héréditaire ». Mais la pensée que la prétendue aventure d'Edwige n'a été qu'une invention et que la jeune fille s'est donnée vierge à Bouguet achève d'exaspérer Blondel. Il va se venger atrocement : il se précipite dans le laboratoire et, saisissant le manuscrit de l'ouvrage que Bouguet vient de terminer après de longues années de travail, il le lacère et l'anéantit.

Son ressentiment, d'ailleurs, ne s'arrête pas là. Quelques jours plus tard, il se livre à une agression contre Bouguet. Et celui-ci, sacrifiant au préjugé du duel, accepte la rencontre. Mme Bouguet l'ignore. Elle est tout absorbée dans la lecture des journaux qui se délectent de scandale. Cependant, elle s'inquiète de l'absence prolongée de son mari et pressent qu'on lui cache quelque chose. Or, Bouguet a été grièvement blessé. Pour rassurer sa femme, il entre la cigarette aux lèvres, soutenu par son médecin. Mais il est obligé de s'étendre sur une chaise longue. Il sait qu'il est mortellement atteint. Il a pu dissimuler à son entourage les symptômes de sa fin prochaine. A cette heure suprême, il sent plus que jamais que le triomphe de l'idée importe seul. Il mande Edwige et lui ordonne de s'éloigner pour toujours. Malgré les instances de Mme Bouguet, qui se révolte, il appelle Blondel. Il adjure sa femme, toute frissonnante de haine contre l'assassin de son mari, de se ressaisir, de se dominer, pour l'amour de sa mémoire et de son œuvre. Et, sur sa poitrine, il joint sa main à celle de Blondel. Car il faut qu'ils continuent ensemble la tâche entreprise. Et, dans une dernière convulsion, il meurt. Ce qu'il demande, Mme Bouguet le fera. Elle en aura le courage, et « peut-être la force ».

Les « Flambeaux », ce sont, ainsi que l'a expliqué Bataille, « les savants, les cerveaux consultants du domaine intellectuel ». Ce sont aussi « les grandes idées qui éclairent en la précédant la marche de l'humanité dans le dédale de ses ténèbres, les idées presque indépendantes de nous-mêmes dont nos actes sont les satellites ou les tributaires empressés ». Ce sont elles qui ont guidé un Herner dans son évolution ascensionnelle. Il ne s'agit, en effet, de rien moins que du conflit de l'intelligence et de l'instinct, de l'esprit et de la matière, de cette lutte de l'âme contre le corps qui est précisément le fond de la morale chrétienne, de l'effort que fait l'homme pour rompre ses liens charnels et planer dans la sérénité d'une atmosphère allégée des passions orageuses. Le problème n'est pas nouveau. L'auteur l'a formulé avec hardiesse. Il lui a donné tout le relief d'une action concrète, frappante, vivante, profondément dramatique, sans prétendre, semble-t-il, à le résoudre et sans dissiper le mystère poétique de son incertitude, peut-être de sa chimère.

Les héros du drame sont vulnérables à toutes les misères humaines : Bouguet, la plus saisissante incarnation de l'orgueil scientifique; Mme Bouguet, qui croyait n'être plus femme et dont la sensibilité s'insurge avec toute sa jalousie, toute la douleur d'une confiance trompée; Blondel, dont l'humanité saigne comme s'il était la moins raffinée des créatures.

Le premier acte, par la justesse du ton, la précision du dessin, la solidité, l'élévation de la pensée, est excellent; rien d'oiseux, ni d'artificiel. Le second, d'une texture moins serrée, d'une conception moins originale, n'est cependant que ce qu'il devait être logiquement. Le dénouement du troisième apparaît comme l'un des plus tragiques que l'on ait osés. Il ravit dans l'élan d'un acte de foi, d'une vertigineuse ascension où s'efface toute l'humanité rampante. — PAUL LOCARD.

Les principaux rôles ont été créés par : MMmes Suzanne Desprès (*Mme Bouguet*), Yvonne de Bray (*Edwige Worodilch*), Frévalles (*Marcelle*); MM. Le Bargy (*Laurent Bouguet*), Huguenet (*Blondel*), Jean Coquelin (*Herner*).



Gœthe, tableau de J. K. Stieler.

***Gœthe.** LETTRES CHOISIES, 1765-1832; *traduites par Mlle A. Fanta* (Paris, 1912). — Nous n'avions pas jusqu'ici, en France, une idée complète de la correspondance générale de Gœthe. Elle comprend près de treize mille cinq cents lettres, publiées en cinquante volumes, dont l'impression se termine à peine aujourd'hui. Les traduire toutes semble presque impossible et, cependant, n'est-il pas intéressant de connaître par le menu la vie de ce grand homme, dont chaque pas fut une ascension vers plus de vérité et de lumière? L'homme, en Gœthe, a toujours été peu connu, pour ne pas dire méconnu. Il y a d'abord le Gœthe mondain, qui s'appelle lui-même un « Gœthe de carnaval ». Celui-là, c'est Monsieur le conseiller à la cour de Weimar. Il se laisse mener très volontiers au bal, au concert et à la chasse. Son bel habit est brodé et galonné, et, de la tête aux pieds, sa tenue est assez galante sous la splendeur des lustres et des girandoles. C'est le même que Beethoven voyait avec colère, aux eaux de Teplitz, faire de si respectueuses courbettes sur le passage des princes, et il nous semble assez peu sympathique. Mais il y a un autre Gœthe, en « habit de castor gris, avec un foulard de soie brune et des bottes, qui, dans l'air vif de février, pressent déjà le printemps et voit son cher et vaste univers s'ouvrir de nouveau devant lui; qui, toujours vivant en lui-même et travaillant, essaye tour à tour d'exprimer comme il le peut les sentiments vifs de la jeunesse dans de petites pièces de vers, les fortes épices de la vie dans des drames, de dessiner les figures de ses amis, ses sites préférés, son cher ménage avec la craie sur du papier gris; qui ne demande ni à droite ni à gauche ce qu'on pense de ce qu'il fait, parce qu'en travaillant il monte toujours un degré de plus, parce qu'il ne songe pas à atteindre d'un bond son idéal, mais à laisser, en luttant et en se jouant, ses instincts se tranformer en facultés », et c'est celui-là que Mlle A. Fanta a entrepris de nous faire connaître et aimer, en choisissant, avec un savoir, une patience et un goût parfaits, ce qui lui paraissait le plus caractéristique dans ces cinquante volumes de correspondance.

Conquérir, à tout prix, le calme et la sérénité, garder un front exempt de souci, au-dessus des orages de la vie, telle semble avoir été la noble et constante préoccupation de Gœthe. Tous ses actes, toutes ses œuvres tendent à cela. On sait qu'il s'interdissait d'entendre la musique de Beethoven parce qu'elle le bouleversait, et que ses dernières paroles furent un suprême appel à la lumière (*Mehr Licht!*). Ne croyons pas, cependant, qu'il ait conquis du premier coup cette ataraxie olympienne. La correspondance, qui s'ouvre en 1765 (il a alors seize ans), nous montre un jeune étudiant bien portant, assez content de lui, gai, voire quelque peu fou. Il se compare lui-même à une girouette qui tourne, tourne toujours. Quand il n'est pas chez Œser, le directeur de l'académie de peinture de Leipzig, qui lui donne des leçons, il est à la taverne d'Auerbach, qu'il immortalisera dans *Faust*, ou bien aux pieds d'Annette Schœnkopf, la fille du marchand de vins de Leipzig, chez lequel il prend ses repas. C'est l'héroïne des *Caprices d'un amant*. Les deux amis se brouillent, Annette finit par se marier, et Gœthe écrit : « L'amour est une souffrance, mais toute souffrance devient une volupté quand nous berçons par nos plaintes l'angoisse qui nous oppresse;... hélas! nulle volupté n'égale les souffrances de l'amour. »

Mais Gœthe ne s'appesantit pas sur ses souffrances; il y puise, au contraire, une force nouvelle, et les Muses changent ses douleurs en joies. C'est bien déjà l'homme qui dira plus tard : « Par delà les tombes, en avant! » Du passé il ne garde que ce qu'il veut immortaliser; il lit Ossian, et il célèbre solennellement le jour de fête de Shakespeare. Il n'est pas de terrain, si aride soit-il, que son énergie ne fertilise : « Étant enfant, écrit-il à son ami Salzmann, j'ai planté un jeune cerisier pour m'amuser; il grandit, et j'eus la joie de le voir fleurir; au mois de mai, il a suffi d'une gelée pour anéantir la floraison et ma joie; — il me fallut attendre toute une année pour voir mûrir des cerises; mais, avant que j'eusse le temps d'en goûter une, les oiseaux les avaient toutes dévorées; une autre année, ce furent les chenilles, puis un voisin gourmand, puis la nielle, et cependant, dès que j'ai un jardin, je recommence à planter de jeunes cerisiers; malgré toutes les mésaventures, on récolte assez de fruits pour manger à sa faim. » S'il ne s'afflige point du passé, il se préoccupe également assez peu de l'avenir; prendre l'habitude de s'abandonner au destin, se laisser vivre au jour le jour sans s'inquiéter, telle est la règle de sa vie; il est de l'avis de cet ancien Grec qui disait : « Se préoccuper de l'issue des choses est le fait du vulgaire. » C'est l'homme heureux par excellence; tout lui réussit. Désire-t-il un beau clair de lune pour monter au Brocken, où il placera plus tard la *nuit de Walpurgis*, il voit sa lumière inonder les sapins : « J'ai tout ce qu'on peut souhaiter, écrit-il à sa mère : une vie où chaque jour j'essaye mes forces, où je me sens grandir chaque jour. » Sa fonction à la cour de Weimar, qui lui rapporte tant d'honneurs, lui coûte peu de peine : « Le duc trouve son bonheur dans sa meute. Il congédie ses courtisans, il convoque ses chiens; c'est toujours la même chose : beaucoup de tapage

pour courir après un lièvre. » Dans ces lignes perce une ironie qui prouve que le respect de courtisan que professait Gœthe n'était qu'affecté. Ce n'était qu'une règle de conduite : « J'ai fait une démarcation très nette, écrit-il encore, entre ma vie politique et sociale, et ma vie morale et poétique — démarcation tout extérieure, s'entend — et je m'en trouve très bien. Chaque semaine, je donne une grande réception d'où personne n'est exclu, et je me débarrasse ainsi à bon compte de mes obligations mondaines. » A ces obligations-là, si ennuyeuses et pesantes soient-elles, Gœthe ne se dérobera jamais. A l'envers de Beethoven, qu'il appelle lui-même « un être indompté » (*ungebändigte Personlichkeit*), c'est par excellence un être sociable. A Erfurt, en 1808, après s'être entretenu avec Napoléon, il le proclame le plus grand homme du monde, à la façon de Mme de Sévigné qui, pour avoir dansé avec Louis XIV, le trouvait le plus grand roi de la terre; il est sensible aux honneurs, et il appelle le fait d'avoir reçu la croix de commandeur de l'ordre de Léopold un « événement considérable ». C'est, dans la vie privée, un bourgeois qui donne des conseils sages et pratiques; à son fils Auguste, qui veut fournir un cautionnement pour un de ses amis, il répond : « J'ai beaucoup fait pour les autres dans ma vie, et plus peut-être que de raison, m'oubliant moi-même et oubliant les miens; je puis bien te dire cela sans forfanterie, à toi qui es au courant de bien des choses; mais je n'ai jamais engagé ma parole pour autrui; tu ne trouveras pas trace d'un document de ce genre dans mes papiers. »

Cet homme, si formaliste, sait cependant se libérer à l'occasion, et il n'accepte en réalité aucune chaîne. Il rompt facilement avec les liaisons qui le gênent, et les colères de Mme de Stein sont sans effet sur lui. Il vit publiquement avec sa maîtresse, Christiane Vulpius, qu'il finira d'ailleurs par épouser, et, durant vingt-huit années, cette belle et plantureuse créature lui donnera toutes les joies saines qu'il désire. On a souvent reproché à Gœthe cette Christiane; peu s'en faut qu'on ne l'ait considérée comme une autre Thérèse Levasseur. En réalité, elle n'était pas de si basse origine, et elle a eu pour son illustre époux un dévouement et une tendresse à toute épreuve. Gœthe l'appelle toujours « ma petite amie », « ma petite femme », et jamais il ne lui parle en maître, mais en bon, fidèle et indulgent compagnon.

A côté de Christiane, avant elle, il faut mettre la mère de Gœthe, Mme la conseillère : *Frau Rath* ou *Frau Aja*, pour la place qu'elle tient dans cette correspondance. Ne pensons pas, comme on l'a dit, qu'il ait été pour elle égoïste et sec. Ses nombreuses lettres, datées de partout, témoignent bien du contraire. Il l'appelle « cette chère maman », et il est touchant de penser qu'on pourrait mettre sans mentir, sur la tombe de ce grand homme : bon fils, bon époux et bon père.

Qu'on n'aille pas croire, après cela, que cette correspondance soit terre à terre. Gœthe s'y élève sans effort et à chaque instant aux plus hautes et plus profondes considérations sur la nature, l'homme et l'art. Il n'est rien qui soit étranger à sa curiosité et à son génie. Il exulte de joie quand il a fait (1784) une découverte anatomique, celle de l'*os intermaxillaire* chez l'homme. Selon lui, un poète n'a rien à perdre s'il s'adonne à la vie active ou à la science, et il écrit à Jean Erichson, un jeune homme qui lui demandait des conseils : « Un vrai poète, dont la vocation est incontestable, puise dans la vie et dans la science la matière sans laquelle ses œuvres seraient vides. »

Donner un résumé de ses jugements aussi sûrs qu'innombrables est presque impossible. Ils tiennent tout entiers dans les mots : calme et sérénité (*Ruhe, Heiterkeit*). Gœthe est vraiment un grand cœur, qui admire sans envie et émet des opinions exemptes de tout parti pris d'école. Il dira de lord Byron, en 1816 : « Je viens de faire connaissance avec ce poète anglais qui est digne de nous captiver. Sa nature étrange éclate dans ses poésies; c'est justement ce mélange de fougue et de mesure qui donne un grand charme à son talent. Si vous pouviez me dire où je pourrais me documenter sur la vie et le caractère de cet homme extraordinaire, vous me rendriez un bien grand service. »

Bornons-nous à relever ici quelques-uns des jugements de Gœthe sur les Français. Il a été à leur école dans sa jeunesse. Les grands classiques l'ont nourri, il a traduit *le Neveu de Rameau*, et il a vu, à Valmy, les jeunes volontaires charger à la baïonnette aux cris de : Vive la nation ! « Le Français, dit-il, ne tient pas en place un instant; il va, vient, bavarde, bondit, siffle, chante et fait tant de bruit qu'on croit toujours en voir dans une ville ou un village plus qu'il n'y en a réellement. Quand on ne les comprend pas, les Français se fâchent; ils semblent exiger que tout le monde sache leur langue; si l'on sait se faire entendre et si l'on sait les prendre, ils sont tout de suite « bons enfants »; il est rare, dans ce cas, qu'ils soient rudes et grossiers ».

Ses jugements sur le mouvement romantique en France sont fort curieux. Il écrit sur Stendhal, en 1818, à propos du livre : *Rome, Naples et Florence en 1817*.

Maison de campagne et Jardin de Gœthe, à Weimar.



Übermüthig sieht's nicht aus
Dieses stille Gartenhaus
Allen die darin verkehrt
Ward ein guter Muth beschert
Gœthe 1828

Traduction : Cette silencieuse maison de campagne n'a pas un aspect prétentieux; tous ceux qui y sont venus en sont partis l'âme meilleure. (Gœthe, 1828.)

Le nom de l'auteur est un pseudonyme; ce voyageur est un Français, vif comme ils le sont tous, passionné de musique, de danse, de théâtre. Il attire, il choque, il charme et fâche le lecteur, si bien qu'on ne peut plus se détacher de son livre. On le relit avec un plaisir toujours nouveau; il y a des passages qu'on aimerait apprendre par cœur. Il semble un homme d'une rare intelligence, ballotté de ci de là en qualité d'officier, de fonctionnaire ou d'espion, par les hasards de la guerre; peut-être même a-t-il cumulé ces trois fonctions. Il a vu du pays, il sait utiliser les connaissances et s'approprier le bien d'autrui.

Sur Lamartine, qui a écrit, en 1825, un *Chant du sacre* pour le couronnement de Charles X, il dit :

Ce chant du sacre est remarquable. J'y ai vu une fois de plus qu'il ne faut pas faire de comparaison, mais considérer et apprécier en soi chaque nation, chaque poète, chaque écrivain et chaque individu.

Ce Français n'est pas un retardataire : qu'il ait été à notre école ou à celle des Anglais, peu importe; il a su dominer son sujet et le traiter d'une manière large et vraiment poétique; il procède avec noblesse, avec audace même, et, comme le poème n'a certainement pas paru sans être soumis à une censure discrète, j'en déduis que le censeur a été très libéral.

Enfin, sur Victor Hugo, qui n'était alors encore que l'auteur des *Orientales* (c'est en 1829 que la lettre est écrite), Gœthe dit :

Victor Hugo est un talent poétique de premier ordre, mais l'orientation qu'il a choisie ne lui permettra guère de le déployer dans toute son ampleur et toute sa pureté. D'autres talents de grande valeur essayent comme lui de prendre pied sur le sol romantique, mais c'est une région pleine de vapeurs, où vont et viennent tant de feux follets que le plus intrépide voyageur risque de s'y égarer.

Ces jugements, qu'on retrouvera presque tous dans les *Conversations avec Eckermann*, sont fort savoureux sous la plume même de Gœthe. Pour nous élever plus haut encore, citons cet admirable fragment d'une lettre à la comtesse Stolberg, datée du 17 avril 1823 :

Vivre longtemps, c'est survivre; en effet, nous survivons à des êtres aimés, à des êtres détestés, à des indifférents, à des royaumes, à des capitales; nous survivons même à des forêts, à des arbres que nous avions semés et plantés dans notre jeunesse. Nous nous survivons à nous-mêmes, et notre reconnaissance est grande s'il vient à nous rester quelque qualité physique et morale. Nous nous résignons à ce caractère éphémère de la vie; pour peu que le principe éternel des choses nous demeure présent, nous ne souffrons pas de voir fuir le temps.

Toute ma vie, j'ai été loyal avec moi-même et avec les autres, et, dans toute mon activité terrestre, j'ai toujours visé très haut. Vous et les vôtres, vous en avez fait autant. Continuons donc à travailler de même, tant que le jour nous éclaire; d'autres verront briller le soleil à leur tour, ils grandiront à sa lumière, tandis qu'une lumière plus éclatante luira pour nous.

Cela est d'un haut et noble spiritualisme; on croit entendre le vieux Faust converser avec Wagner sur les remparts de la ville, le jour de la fête de Pâques. En résumé, toute cette correspondance justifie le mot de Lavater, qui définissait Gœthe « un génie avec du cœur » (*Genie mit Herz.*) » — Gauthier-Ferrières.

Grignard (Victor), chimiste français, né le 6 mai 1871 à Cherbourg, où son père était contremaître à l'arsenal. Il fit ses premières études au lycée de sa ville natale et fut admis, en 1889, à l'école normale d'enseignement secondaire de Cluny. A la suppression de l'école (1891), il continua ses études à la Faculté de Lyon, où il prépara ses licences ès sciences mathématiques et physique et chimie. Il entra ensuite comme préparateur dans le laboratoire du professeur Ph. Barbier (1894), devint chef des travaux pratiques (1898), puis chargé de conférences (1902). C'est à la Faculté de Lyon, en 1901, qu'il passa son doctorat ès sciences avec une thèse sur la question des synthèses par les composés organo-magnésiens. Depuis cette époque, il devint successivement maître de conférences à la Faculté de Besançon (1905), puis maître de conférences (1906) et professeur adjoint à la Faculté de Lyon (1908); enfin, en 1909, il fut nommé chargé de cours à la Faculté de Nancy, puis professeur titulaire en 1910, en remplacement du professeur Blaise, appelé à la Sorbonne.

C'est sa thèse qui vaut aujourd'hui à Grignard l'honneur d'être désigné comme titulaire, avec le professeur Sabatier, de Toulouse, du prix Nobel de chimie pour l'année 1912. Dans cette thèse, Grignard indiquait la découverte de corps organo-magnésiens que l'on obtient très facilement (on traite les éthers chlorhydriques ou bromhydriques ou iodhydriques des alcools ou des phénols par le magnésium en présence d'éther anhydre). Les composés organo-magnésiens obtenus sont des plus actifs; ils réagissent sur certains composés minéraux et sur presque tous les composés organiques, et permettent d'effectuer, avec la plus grande facilité, de nombreuses synthèses de corps organiques. L'industrie chimique, grâce à cette découverte, a déjà introduit de nombreuses modifications dans ses méthodes; certaines synthèses, extrêmement laborieuses, s'effectuent maintenant avec la plus grande facilité; d'autres, qui n'avaient pu être effectuées, se trouvent aujourd'hui résolues. Le procédé de Grignard est employé couramment (le verbe *grignardiser* s'emploie dans tous les laboratoires) et, depuis l'époque de sa découverte, les travaux qu'il a suscités, tant sur les combinaisons organo-magnésiennes que sur leurs applications, deviennent de plus en plus nombreux.



V. Grignard. (Phot. Pirou.)

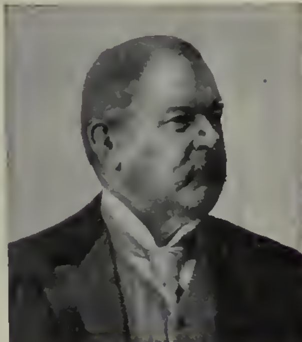
Depuis la publication de sa thèse, les travaux de Grignard ont eu surtout pour objet l'application de sa nouvelle méthode de synthèse. Il a publié de nombreux mémoires dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences, les *Annales de chimie et physique* et le *Bulletin de la Société chimique*. L'Académie des sciences lui a décerné le prix Cahours (1901 et 1902), la médaille Berthelot (1902), le prix Jecker (1906); toutefois, la plus belle consécration de ses travaux est certainement ce prix Nobel qui vient de lui être attribué et qui apporte au modeste et sympathique savant la récompense méritée par ses recherches fécondes et absolument désintéressées. — G. Doucuent.

***Hauptmann** (Gerhart), poète et auteur dramatique allemand, né à Salzbrunn (Silésie) le 15 novembre 1862. — Il a reçu le prix Nobel de littérature en 1912.

(V. *Nouveau Larousse*, t. V, p. 45.)


G. Hauptmann.

Kiderlen-Wæchter (Alfred DE), homme d'État allemand, ministre des affaires étrangères, né à Stuttgart en 1852. — Il est mort dans la même ville le 30 décembre 1912. Le « secrétaire d'État à l'office impérial des affaires étrangères » — tel était son titre officiel — qui vient de disparaître subitement, emporté par une crise cardiaque, comptait, depuis le développement du récent conflit franco-allemand au sujet du Maroc, dans lequel il avait joué un rôle de tout premier plan, parmi les diplomates d'outre-Rhin les plus en vue — mais non les moins discutés. On trouvera au *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 797, le résumé de sa carrière jusqu'au moment où il fut appelé à remplacer définitivement le baron de Schœn dans la gestion du ministère. Carrière agitée s'il en fut, coupée de disgrâces passagères alternant avec des moments de grande faveur, les unes et les autres paraissant également justifiées par un tempérament où les qualités et les défauts se balançaient. A. de Kiderlen était entré au ministère des affaires étrangères presque aussitôt ses études de droit terminées, en 1875. En 1881, on le trouve secrétaire à l'ambassade de Saint-Pétersbourg; en 1884, à celle de Paris, où il fait un séjour de deux années. De 1886 à 1888, il sert à Constantinople. Partout il donne les marques d'un esprit vif et rapide, très réaliste, saisissant à merveille le détail des questions, mais aussi d'une certaine lourdeur de caractère. Il ne perd, dans la fréquentation des milieux diplomatiques les plus affinés, aucune de ses allures de vieil étudiant allemand. Il essaye de se façonner une personnalité physique et morale à l'image de celle de Bismarck : c'est un buveur solide, joyeux vivant, haut en couleur, acharné et subtil discuteur, causeur spirituel, mais à la raillerie agressive, impitoyable, n'épargnant ni ses chefs ni ses collègues; très admiré des uns, vigoureusement détesté par les autres, et un peu redouté de tous... En 1888, il revient à Berlin avec le titre de conseiller rapporteur à l'office des affaires étrangères.


A. de Kiderlen-Wæchter.

Il pouvait ainsi approcher l'empereur, et ce fut l'origine d'une faveur assez durable, bien que, dans l'entourage même du souverain, de Kiderlen eût à lutter contre des influences très fortes, à commencer par celle de l'impératrice, à qui déplaisaient notamment son tour d'esprit et certaines de ses fréquentations. Le duel qu'il eut avec un rédacteur du *Kladderadatsch* lui valut d'être pendant quelques années éloigné de la capitale. Il représenta la Prusse auprès des villes hanséatiques (1894), fut ministre à Copenhague (1895), puis à Bucarest (1900), où il se fit remarquer par la brusquerie de ses allures, aussi bien que par sa très réelle habileté, géra avec distinction, en 1907, l'ambassade de Constantinople, tandis que le titulaire, le baron de Marschall, représentait l'Allemagne à la conférence de La Haye, et bénéficia de sa parfaite connaissance des affaires orientales lorsqu'en 1908 Guillaume II l'appela à remplacer de Schœn au ministère des affaires étrangères. Le nouvel arrivant avait manifesté, en prenant la direction de ses services, les intentions les plus conciliantes, qu'il ne tarda pas à démentir. En Orient, il suivit la politique traditionnelle de l'Allemagne vis-à-vis de la Turquie, soutint énergiquement le baron de Marschall, appuya de toute son influence le comte d'Æhrenthal lors de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, puis s'efforça de faciliter le rapprochement austro-russe, et même de se concilier personnellement les bonnes grâces du gouvernement de Saint-Pétersbourg, avec l'idée bien arrêtée de détendre les ressorts de l'alliance franco-russe.

Mais son principal effort se porta du côté de la France, à l'égard de laquelle il inaugura cette politique « forte » qui devait aboutir au « coup d'Agadir » et à la négociation de l'accord de novembre 1911. On trouvera prochainement exposées dans leur détail, au *Larousse Mensuel*, les négociations qu'il eut à poursuivre avec notre pays. On peut dire seulement qu'au moment où elles s'ouvrirent, l'Allemagne avait, grâce à la conclusion de l'accord de 1909, dont nous n'avions pas su tirer parti, les meilleurs atouts dans son jeu. L'envoi d'un bateau de guerre devant Agadir, en surprenant et en réveillant brusquement l'opinion publique française, obligea du même coup l'Allemagne, qui avait intérêt à attendre, à négocier une solution définitive de la question en ce qui concernait le Maroc. La France, au bout des pourparlers, s'est trouvée finalement libérée de l'hypothèque allemande sur le Maroc, comme elle l'avait été précédemment de toutes les autres. Elle l'a payée au Congo d'un prix qui a pu, sur le moment, paraître lourd, mais dont personne, si l'on songe aux embarras de toute sorte qui eussent pu gêner notre protectorat marocain, ne peut dire qu'il a été réellement exagéré. Sans compter que le geste brutal qui a marqué la discussion a donné au pays français, qui ne s'est point affolé devant le danger imminent, une conscience opportune de sa force. La tension diplomatique qui s'est manifestée en juillet-août 1911 n'a eu, en définitive, d'autre résultat que d'inquiéter le monde des affaires, et ce sont le commerce et l'industrie germaniques, où le rôle du crédit est infiniment plus considérable que chez nous, qui ont eu à pâtir le plus douloureusement de la situation. Au total, le ministre allemand, tout en ayant peut-être de solides raisons de fond à faire valoir, manqua de finesse et de doigté; son ignorance de la psychologie française a coûté sur le moment quelques centaines de millions à son pays. On ne le lui pardonna pas en Allemagne et, plusieurs fois, le bruit de sa démission circula. Peut-être ne fut-il maintenu à son poste que par la difficulté où le chancelier et l'empereur se trouvaient de lui découvrir un successeur. La France, qui a bénéficié de ses dernières erreurs, ne saurait lui être trop sévère. — G. TREFFEL.

Lamartine et la Flandre, par Henry Cochin (Paris, 1912). — « Ma vie de poète, a écrit Lamartine, n'a jamais été qu'un douzième tout au plus de ma vie réelle ». Ne nous en étonnons point. Il était sincère. La poésie, pour lui, n'est ni un travail, ni un but, ni un devoir. La poésie est une distraction et un repos; et toutes ses forces vives tendent à l'action. L'action, voilà le but de la vie. « Lorsque le divin juge, écrit-il, nous fera comparaître devant notre conscience, à la fin de notre courte journée ici-bas, notre modestie, notre faiblesse ne seront point une excuse pour notre inaction ». Soyons donc attentifs à l'action du poète. Nous répondrons ainsi à ses vœux. Dans cet ordre d'idées, l'ouvrage si plein, si riche de Henry Cochin nous sera particulièrement précieux. Nous connaissions déjà l'apogée politique de Lamartine. Henry Cochin nous dévoile en leurs moindres détails les chemins que suivit le poète pour atteindre le pouvoir; et son étude est aussi neuve par ce qu'elle nous apprend de Lamartine que par le spectacle qu'elle nous donne des campagnes électorales du temps de la monarchie de Juillet.

Ce fut sa sœur Eugénie qui attira le poète en Flandre. Elle avait épousé un Flamand, Bernard de Coppens, officier qui prit sa retraite, comme lieutenant-colonel, à Hondschoote. Eugénie adorait son frère, et savait ses projets. Elle avait « un cœur excellent et un esprit bien distingué ». Elle était habile à plaire et avide d'action. Bernard appartenait à une famille très populaire en Flandre. Lui-même charmait tout le monde « par sa bonté, la simplicité de son caractère et sa belle et honnête figure ». Sa clientèle, ses amis étaient nombreux. En 1831, Lamartine allant en Angleterre s'arrêta à Hondschoote pour voir sa sœur. Les élections étaient prochaines, les candidats peu nombreux. Lamartine brûlait d'entrer dans la vie politique. Sa sœur avait fait une active propagande autour de ses œuvres. Ce fut là le point de départ de la fortune politique du poète en Flandre.

Dunkerque était divisée en deux arrondissements électoraux. Le premier comprenait la ville et les cantons de Dunkerque; le second était un arrondissement rural et était désigné sous le nom d'arrondissement de Bergues. Les opinions libérales s'y trouvaient en majorité. Les Flamands étaient avant tout catholiques et épris de l'ordre. Peu leur importe la forme du gouvernement, si le gouvernement a de l'autorité et maintient l'ordre et la sécurité. Par suite, les opinions républicaines et les opinions carlistes paraissaient à l'administration inoffensives et impuissantes.

Lamartine, à ce moment, a quarante et un ans. Il a goûté la plus grande gloire. Mais les applaudissements que lui ont valus les *Méditations* et les *Harmonies* ne lui suffisent pas. Il lui faut agir. Il a hâte de parler du haut d'une tribune. Les électeurs seuls lui manquent. Sa sœur les lui fournit. Lorsqu'il passe en Flandre, allant en Angleterre, sa candidature est ébauchée. Mais il ne veut pas encore se dévoiler, il veut garder le mystère, préparer doucement les choses, se révéler au dernier moment. Ainsi il peut continuer son voyage et s'embarquer pour l'Angleterre. Le 13 juin, il est de retour à Dunkerque et déclare officiellement sa candidature. Il commence immédiatement sa campagne. Il n'a pas de mal à plaire. La contrée est un pays agricole, calme et prospère. Or, Lamartine est un campagnard. Il a toujours aimé les gens de la campagne. Il s'est toujours plu dans leur compagnie. Au fond de lui on retrouve toute la tradition familiale et catholique de la province française. Enfin, il est toujours « bon, souriant, aimable, sans jamais un mouvement de colère ». Il a tout ce qu'il faut pour plaire à des Flamands.


Lamartine, tableau du baron Gérard. (Musée de Versailles.)

Ses amis ne manquent pas non plus. Ce sont ceux de sa sœur, et ce sont ceux de ses vers. C'est Jean-Louis Debuyser, grand bienfaiteur de la Flandre française; c'est son gendre, Vandercolme, grand cultivateur; ce sont les De Paroyère; c'est M. Ferrier, c'est enfin Mme Angebert. Il était nécessaire qu'une femme soutînt le poète. Mme Angebert remplit ce rôle avec un zèle merveilleux. Elle se charge de la presse, tandis qu'Eugénie centralise toutes les lettres. Saullay de l'Aistre est secrétaire particulier.

L'élection s'annonce bien; mais Lamartine inquiète l'administration. Il ne peut être le candidat officiel. On se souvient de l'amitié qu'il portait aux Bourbons. On le soupçonne de carlisme. Le préfet Méchin est anxieux. Il l'est d'autant plus qu'il n'a jamais d'opinion que celle du gouvernement qu'il sert. Admirons la profession de foi de ce fonctionnaire : « J'ai donné mes jours à la patrie, écrit-il. Sur soixante-trois années, j'en ai consacré presque quarante-cinq à la servir dans une succession de missions et d'emplois de quelque importance; je l'ai servie sous Louis XVI, sous la République, sous le Consulat, sous l'Empire et sous Louis-Philippe. Je l'ai défendue sous Louis XVIII et Charles X. La patrie n'est jamais absente, et, quelle que soit la forme de son gouvernement, elle a droit de compter sur ses enfants. La foi politique est comme la foi reli-

gieuse : elle vit et se perpétue, quelles que soient les puissances qui la protègent ou la persécutent. »

A vrai dire, les opinions de Lamartine n'étaient pas très franches; je veux dire qu'elles ne se rattachaient pleinement à aucun parti. Jusqu'en 1830, toute sa vie publique est royaliste. Toutes ses premières amitiés sont légitimistes. Sa famille est légitimiste. Les salons légitimistes ont fait sa gloire. Certes, la dynastie déchue ne l'a pas satisfait. Mais il ne peut la renier; il ne peut reconnaître la dynastie nouvelle. L'honneur le lui interdit. « Je n'ai jamais éprouvé, dit-il, une plus profonde tristesse qu'en voyant s'écrouler une monarchie honnête, seul et dernier espoir de réconciliation entre les Français des différents âges » Il ne s'inclinera pas, par suite, devant Louis-Philippe, qu'il n'aime pas d'ailleurs; et par là on peut justement dire qu'il est carliste. En même temps, pourtant, il se refuse à attaquer le gouvernement au pouvoir; parce qu'il a l'amour de l'ordre. Si le gouvernement de Louis-Philippe doit être utile à la France, il faut le soutenir. « Laisserons-nous, écrira-t-il, piller, brûler et égorger le pays et l'Europe, parce que nous aurions préféré un autre gardien sur le seuil? » Il ajoutera: « Tout plutôt que l'anarchie. » Il veut pour tous à la fois le bien matériel et le bien moral. Il ne pouvait pas être compris; il ne le fut pas.

Pourtant, cet amour de l'ordre avant tout devait plaire aux Flamands, amis de l'ordre, et leur plut. Des mécontents soutinrent également sa candidature. Le 15 juin, il publia sa profession de foi. Une campagne très vive commença en même temps contre lui. On lui reproche et d'être étranger au pays et d'être carliste. On lui pose une question précise. veut-il Henri V, ou Philippe Ier? Il refusa de répondre : « J'ai refusé par un sentiment d'honneur. écrira-t-il, et leur ai répondu que, dire que j'étais dévoué au maintien de la dynastie nouvelle, c'était dire implicitement que j'étais dévoué à l'exclusion de l'ancienne, chose qui ne m'allait pas et que je ne ferais jamais. » Ce refus de répondre lui nuisit. Quelques jours après, on décidait à se représenter Paul Lemaire, député sortant, colonel de la garde nationale et grand propriétaire rural. C'était là le coup le plus sensible qu'on pût porter à Lamartine, et en effet, le 6 juillet 1831, Lemaire était élu par 198 voix; Lamartine n'en obtenait que 181. La campagne, les derniers jours, avait été fort vive. L'élection fut même tumultueuse. On distribuait aux électeurs une feuille où était imprimée l'ode du pamphlétaire Barthélemy contre le poète. Irrité, Lamartine, dans la petite chambre même de l'hôtel de la *Tête d'Or*, où il était descendu, sa fenêtre ouverte sur la place de Bergues, écrivit sa *Réponse à Némésis*.

Son échec, pourtant, n'était que momentané. Déjà ses adversaires revenaient à lui; déjà l'on parlait de la démission de Lemaire. Lamartine partit néanmoins pour l'Orient. Le jour même où il s'embarquait à Marseille, le 20 juin 1832, Lemaire démissionnait. Le poète partit quand même. Ses amis firent campagne pour lui. Onze candidats furent en présence. Malgré son absence, sans aucune difficulté, Lamartine, le 7 janvier 1823, fut élu par 196 voix. Il n'apprit son élection qu'en avril, dans le Liban. Il était en proie à la douleur : sa fille était morte. Il n'hésita pas, cependant : il accepta; mais il mit du temps à revenir. Il entra pour la première fois à la Chambre le 23 décembre 1833.

Il y montre à la fois son désir de l'ordre et ses préoccupations sociales. Il soutient souvent le ministère; mais il reste indépendant du gouvernement. En mai 1834, il vient en Flandre. Son voyage est triomphal. Tous vont à lui; et son sous-préfet s'en étonne : « Des hommes modestes et bons, écrit ce fonctionnaire, sans déserter la cause du gouvernement, se laissent aller au prestige d'un grand talent et d'une célébrité. » Presque tous les journaux le soutiennent; et Lamartine, habilement, tient la balance égale entre les différents partis. Le 22 juin 1834, il est réélu par 257 voix, sur 271 votants.

Il était élu le même jour dans la première circonscription de Mâcon. Il ne se déclara pour Bergues que le 5 décembre.

Député, il n'oublia pas ses électeurs. Représentant des hommes d'affaires, agriculteurs, commerçants, industriels, il s'efforça d'être un député d'affaires. Il intervient à la tribune en faveur des caisses d'épargne, à propos des douanes. Il prononce un discours retentissant sur les sucres. En Flandre, il reçoit ses électeurs avec amabilité, il va les voir, il boit avec eux, il se mêle à toutes les œuvres philanthropiques et charitables, crée des salles d'asile, donne à tous avec joie et générosité : « M. de Lamartine, écrit un de ses contemporains, faisait très bien son rôle de député... Il s'inclinait avec grâce devant ses électeurs... Les souplesses familières de M. de Lamartine étaient piquantes. Il me faisait l'effet d'un roi aspirant au conseil municipal de sa commune. » Aussi, aux élections du 5 novembre 1837, était-il élu sans concurrent par 322 voix, contre 328 votants. Le même jour, les deux circonscriptions de son pays natal, Mâcon-ville et Cluny l'avaient élu également à une grosse majorité. Lamartine hésita quelque temps. Il avait semblé promettre à ses électeurs du Nord de ne pas les quitter; mais l'amour du pays natal est bien fort. C'est bien là une affaire de cœur; et peut-on lui en vouloir si, le 12 janvier 1838, il déclara son option pour Saône-et-Loire? « On me pardonnera, dit-il, parce que j'ai pleuré ». Les électeurs de Mâcon ne devaient pas lui être aussi fidèles que ses électeurs du Nord. Les Flamands ne devaient point l'oublier.




LE CHRIST RESSUSCITE LE FILS DE LA VEUVE DE NAÏM. Haut-relief d'Othon Lessing, dans l'église Saint-Michel de Hambourg.

Ils lui furent fidèles dans l'affliction; et, lorsque le malheureux grand poète dans la misère sera obligé de tendre la main, à la fin de sa vie, ses anciens électeurs montreront qu'ils se rappellent leur député. Sur le registre des délibérations du conseil municipal d'Hondschoote, nous pouvons lire, à la date du 8 mai 1858 : « Le conseil municipal, voulant donner une marque de reconnaissance pour les bienfaits que la commune a reçus de M. Alphonse de Lamartine, et en même temps manifester sa gratitude pour les services qu'il a rendus à la France et à la civilisation, vote à l'unanimité une somme de 500 francs pour la souscription ouverte en son nom. » Aujourd'hui encore, on se souvient de M. de Lamartine en Flandre; et l'étude que lui consacre un de ses successeurs au Parlement, Henry Cochin, étude riche, pittoresque et vivante, ne nuira certes pas à sa renommée. — JACQUES BOMPARD.

***Lessing** (Othon), sculpteur et peintre allemand, né à Dusseldorf le 24 février 1846. — Il est mort à Grunewald, près de Berlin, le 22 novembre 1912. Avec Othon Lessing disparaît l'un des plus féconds et des plus éminents représentants de l'art plastique en Allemagne. Ce qui distingue, en effet, Lessing, c'est la variété de ses aptitudes et son activité incessante dans toutes les branches de l'art décoratif, sur lequel il a exercé une influence considérable pendant une grande partie de sa carrière. Arrière-petit-neveu du grand Lessing, il fut, plus encore que son père, le peintre Charles-Frédéric Lessing, un adepte fervent de l'idéal de vérité et de sobre réalisme du grand critique. De son père, qui fut son premier maître, il ne semble avoir conservé que le goût pour la correction du dessin, qui se manifeste dans son premier grand tableau, *les Chasseurs*, au musée de Karlsruhe.



Othon Lessing. (Phot. Otto Reich.)

Mais, sans abandonner complètement la peinture, il se consacra, à partir de 1872, plus spécialement à la sculpture, qu'il avait étudiée dans les ateliers de Steinhauser et de Wolff, et la fécondité de son imagination dans l'invention décorative s'affirma bientôt dans les œuvres les plus variées. Sans être l'émule heureux des Bernini et des Benvenuto Cellini, comme le proclame certaine critique allemande, il sut imprégner de grâce et d'élégance de riches surtouts de table et d'harmonieux groupes d'enfants, faire chanter les couleurs dans la mosaïque de verre, et animer d'ingénieux sgraffiti. Décorateur à la mode et très goûté dans le monde officiel, les commandes vinrent le chercher pour la plupart des grandes constructions : palais de la chancellerie, palais de Justice, la nouvelle église de Berlin, l'institut technique de Charlottenbourg, le palais du prince héritier à Dessau, le palais du Reichstag et de nombreux hôtels privés. Parmi les morceaux de sculpture qui le firent connaître le plus avantageusement à cette époque, on cite : un *Gladiateur* (1879); *Mère et enfant* (1886); *Bacchante et Amour*, groupe marbre (1893); *Pallas Athéné; Tireur d'arc; Atalante*; les hauts-reliefs du *comte Moltke* et du *peintre Knaus* (1894). Au concours ouvert en 1887 pour l'érection, à Berlin, d'un monument à la gloire du grand Lessing, son projet obtint le premier prix, et les mérites incontestables de cette œuvre rallièrent tous les suffrages. Citons encore, parmi ses travaux : les ornements plastiques de la salle blanche du palais impérial à Berlin, les statues équestres du *Grand Électeur* et de *Frédéric II*, un monument au *poète Wolfgang Müller* à Kœnigswinter (1896); *l'empereur Guillaume* à Hildesheim (1899); le *margrave Albert-Achille* dans la Siegesallee; de nombreuses fontaines accompagnées de groupes (*Prométhée enchaîné; la Délivrance d'Andromède*, etc.). Quant à la *fontaine de Roland*, érigée en 1901-1902 à l'extrémité de la Siegesallee, il reconnaissait lui-même la faiblesse relative de cette œuvre et ne lui ménageait pas ses critiques. Il fut mieux inspiré dans la *fontaine d'Hercule*, érigée en 1902-1903 sur la place de Lutzen et le *monument de Shakespeare* à Weimar. Mais particulièrement heureuses furent ses créations pour la nouvelle église Saint-Michel de Hambourg, où, dans un style sobre, peut-être un peu trop académique, il a retracé les principaux épisodes de la vie de Jésus. Ce fut sa dernière œuvre. Il a reproduit une partie de ses compositions dans ses ouvrages : *Ornements architecturaux de Berlin* (1878) et *Ornements architecturaux du temps présent* (1880-1892), 2 vol. A citer aussi : *le Château d'Ansbach, décoration en style baroque et rococo du* XVIII*e siècle*. De bonne heure professeur de sculpture, il entra à l'Académie des beaux-arts en 1884 et au Sénat en 1905.

Talent souple, mais bien équilibré, il sut allier à une riche fantaisie dans l'invention créatrice et à une vigueur réelle dans l'expression les qualités de justesse et de mesure que donne une profonde connaissance de l'art classique et de tous les styles décoratifs. — P. ZIMMERMANN.

macramé (mot d'origine arabe) n. m. Nom donné à certains ouvrages de dames, que l'on obtient au moyen de fils tressés et noués.

— ENCYCL. Après avoir été complètement délaissé pendant de longues années, le *macramé* est revenu en faveur, et il a pris une place importante dans le domaine des travaux de fantaisie. On l'utilise pour confectionner des fonds, des galons, franges, etc., d'une très grande solidité et dont le goût de l'ouvrière peut, à l'infini, varier les dessins et les coloris.

Le macramé s'exécute à l'aide de fils forts et résistants, ou de gros cordonnet, et l'on emploie comme outillage un coussin capitonné que l'on fixe, à l'aide de deux vis de serrage, sur le bord d'une table, puis des épingles très fortes à tête ronde, qui servent à retenir les boucles et les picots. On utilise encore un crochet pour monter et passer les mèches des fils à travers les étoffes, ainsi qu'un peigne métallique pour égaliser les franges, et une règle en fer pour les presser lorsqu'elles sont peignées et qu'il s'agit de les rogner régulièrement.


Frange en macramé.

***Monceaux** (Paul), professeur, archéologue et historien français, né à Auxerre le 29 mai 1859. — Il a été élu, le 6 décembre 1912, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Philippe Berger, décédé (v. p. 655). On trouvera résumées au *Supplément du Nouveau Larousse illustré*, p. 385, les premières étapes de sa carrière de professeur, ainsi que l'indication de ses principaux ouvrages publiés avant 1907. Ceux-ci l'avaient mis au nombre des philologues français les mieux informés de l'archéologie et de la littérature latines de l'époque impériale, lorsqu'il fut appelé, au mois de janvier 1907, à la succession de Gaston Boissier, qui avait été son maître, dans la chaire de littérature latine au Collège de France. Il est devenu, l'année suivante (décembre 1908), professeur à l'Ecole des hautes études. Depuis quinze ans, la meilleure part de l'activité de Paul Monceaux a été consacrée à l'étude de l'Afrique chrétienne. On sait quelle abondante moisson de documents de toute sorte ont fournie pour l'histoire de ces pays, pendant les premiers siècles de notre ère, les fouilles incessamment poursuivies en Tunisie et dans le nord de l'Algérie.

P. Monceaux a naguère minutieusement étudié quelques aspects de ces nouvelles sources dans son *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dont la 4e partie (Martyrs et Reliques) a paru à Paris en 1907. Il les a surtout excellemment utilisées, avec cette ingéniosité dans les rapprochements et les aperçus historiques, ainsi que cette parfaite clarté dans l'exposition qui sont les marques distinctives de son talent, dans les deux beaux volumes qu'il a publiés en dernier lieu de son ouvrage capital *l'Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe: le tome III (1905), consacré au IVe siècle, et le tome IV (1912), où se trouve une étude très vigoureuse et pénétrante du mouvement donatiste. — J. MOZEL.


Paul Monceaux. (Phot. Manuel.)

***Nobel** (LES PRIX). — Les lauréats des prix Nobel pour l'année 1912 ont été solennellement proclamés le 10 décembre, à Stockholm, en présence du roi de Suède et de plusieurs membres de la famille royale:

Sciences physiques : l'ingénieur suédois Gustaf DALEN, pour ses beaux travaux sur l'acétylène et l'application de sa soupape solaire aux phares.

Sciences chimiques : partagé par moitié entre le professeur français Paul SABATIER, doyen de la faculté des sciences de Toulouse (travaux remarquables de chimie industrielle et de chimie agricole), et le professeur français François GRIGNARD, de la faculté de Nancy, pour ses travaux sur les réactifs organo-magnésiens.

Physiologie et médecine : le Dr Alexis CARREL, de l'Institut Rockefeller, de New-York, éminent chirurgien de nationalité française, et qui s'est distingué par des travaux sur la greffe humaine et la conservation des tissus vivants.

Littérature : l'écrivain allemand Gerhart HAUPTMANN, pour l'ensemble de son œuvre.

Œuvres de la paix universelle. Il n'a pas été décerné de prix pour la paix en 1912.

***Poincaré** (*Raymond*-Nicolas-Landry), homme d'Etat, membre de l'Académie française, né à Bar-le-Duc le 20 août 1860. Il a été élu pour sept ans président de la République française par le Congrès réuni à Versailles le 17 janvier 1913, au deuxième tour de scrutin, par 483 voix contre 296 données à J. Pams, 69 voix à Ed. Vaillant et 11 voix diverses, en remplacement du président A. Fallières, dont les pouvoirs expiraient le 17 février suivant.

Poincaré arrive à la magistrature suprême de la République à l'heure exacte du plein épanouissement de son talent. Il était le plus jeune des candidats au Congrès; il est aussi, après Casimir-Perier, le plus jeune des présidents qui aient jusqu'ici gouverné la France: c'est le terme d'une carrière qui fut, chose rare en politique, aussi brillante qu'en somme peu mouvementée. Venu de fort bonne heure au Parlement et au barreau, Poincaré s'est trouvé sans effort désigné pour les plus hautes charges, par la seule supériorité d'un esprit juste, solide et fortement meublé d'idées, et par la continuité efficace de son labeur et de ses convictions.

Le nouveau président de la République est issu d'une vieille famille de bourgeoisie lorraine de haute culture, où les hommes de valeur n'ont pas manqué. Son père, Antony Poincaré (mort en 1911), ancien élève de l'Ecole polytechnique, fut ingénieur des ponts et chaussées et, plus tard, inspecteur général de l'hydraulique agricole. Sa mère est la petite-fille de Landry Gillon, magistrat distingué, procureur général à Amiens, puis député conservateur à la Chambre sous la monarchie de Juillet, et l'arrière-nièce de Paulin Gillon, député légitimiste de la Meuse en 1848-1849 et, plus tard, à l'Assemblée nationale de 1871. Son oncle paternel fut doyen de la faculté de médecine de Nancy. Son frère, Lucien Poincaré, physicien et mathématicien de valeur, est devenu directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique. Son cousin germain Henri Poincaré, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, est mort récemment, après s'être assuré une place éminente dans l'histoire de la science contemporaine. (V. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 568.)

Poincaré fit ses études classiques fort brillamment au lycée de Bar-le-Duc. Reçu bachelier, il vint à Paris, fut élève de philosophie au lycée Louis-le-Grand, puis prépara simultanément sa licence ès lettres et sa licence en droit. En 1879, il retournait à Nancy pour faire son volontariat au 26e de ligne. Il était caporal à sa sortie du régiment. Il atteignit plus tard, dans la réserve, le grade de capitaine de chasseurs dans un bataillon alpin. En 1880, ayant passé à Nancy, sous la tunique du soldat, ses derniers examens de droit, il se faisait inscrire au stage du barreau de Paris. A la Conférence, il se lia avec quelques-uns des compagnons de lutte qu'il devait retrouver dans la politique ou au Palais : Millerand, Maurice Bernard, etc., et, comme secrétaire, il eut à prononcer l'éloge de Dufaure. Il se tira de cette tâche avec un talent fort remarqué. Bientôt après, il donnait au *Voltaire* des chroniques judiciaires; surtout, il s'habituait à la pratique des affaires auprès d'un des plus remarquables avocats de ce temps, Me du Buit, esprit tout à la fois généreux et précis, et ami des bonnes lettres. Nul guide ne pouvait être plus sûr pour le jeune avocat. Plus tard, Poincaré a lui-même marqué sa place au barreau, où, sauf pendant ses séjours au ministère, il n'a cessé de figurer assidûment à la barre des chambres civiles. A trente-cinq ans, son cabinet d'avocat comptait déjà parmi les plus considérables du Palais. Il a été l'avocat de la Société des gens de lettres, de la Société des auteurs dramatiques, de grandes sociétés financières ou industrielles, et figuré dans des causes retentissantes. Une de ses plaidoiries, celle qu'il prononça en faveur de l'académie des Goncourt, est restée célèbre au Palais... Il a toujours conservé ce goût de la clarté, de la logique et de la belle langue, qui lui étaient naturels sans doute, mais qu'il avait développés au contact de du Buit. Rien d'excessif dans ses procédés oratoires : pas de grands mots, aucune recherche des traits d'esprit, mais une composition parfaitement simple du discours, un effort admirablement équilibré et lucide pour dissiper les obscurités des questions et mettre en valeur, en des formules d'un relief décisif, l'argument élémentaire et de bon sens sur lequel d'ordinaire les magistrats se décideront. Surtout, une connaissance absolument précise du détail technique, aussi bien que des alentours juridiques et, si l'on peut dire, philosophiques, des affaires si variées qu'il a à traiter. C'est véritablement l'étendue de sa culture générale, fortifiée par un labeur incessant, qui fit de Poincaré un grand avocat. Et on peut dire qu'elle ne lui a pas été moins utile en politique. Elle lui a permis d'être, en quelque sorte, égal à toutes les situations, préparé à tous les rôles; et il n'a guère employé, à la tribune du Parlement, d'autres moyens de persuasion qu'à la barre.

Son entrée dans la politique date du mois de janvier 1886. Le jeune avocat fut choisi comme chef de cabinet par son compatriote Develle, ministre de l'agriculture dans le cabinet Freycinet, et il conserva ces fonctions jusqu'au mois de juin 1887. Entre temps, il avait été élu conseiller général de Pierrefitte-sur-Aire (1886). L'année suivante, il posa sa candidature dans la circonscription de Commercy au siège du Dr Liouville, décédé, et fut élu, à une très forte majorité, sur un programme modéré. Ses électeurs avaient été frappés de la maturité d'esprit du candidat, qui faisait, avec la jeunesse de son visage et de ses allures, un contraste singulier et heureux. Ils lui furent, depuis lors, à travers les crises politiques les plus diverses, inébranlablement fidèles. Poincaré fut réélu sans concurrent en 1893 et 1898. En 1902, il battit nettement, après une énergique campagne électorale, la coalition des nationalistes et des libéraux. Mais, l'année suivante, à la mort de Buvignier, sénateur opportuniste de la Meuse, il lui succéda au Luxembourg. Ses pouvoirs lui furent confirmés au renouvellement de 1906.

A son arrivée à la Chambre, Poincaré, tout en se tenant à l'écart de tout groupement, avait siégé parmi les progressistes. Progressiste il est toujours resté, au sens le plus profond et surtout le plus sincère du mot : nul ne s'est montré, en toute circonstance, moins réfractaire aux idées de progrès, même les plus hardies, dans l'ordre fiscal ou social, mais en même temps plus soucieux de leur donner une formule d'application acceptable dans l'état présent des mœurs françaises. Très réfléchi de tempérament, ayant ce respect des réalités que ne manque jamais de donner la pratique des affaires, toujours préoccupé, d'autre part, d'assurer à la gauche modérée, d'où il sort, sa part légitime d'influence dans la majorité républicaine, il ne lui est pas moins arrivé de dépasser très souvent le programme de son parti, notamment dans ses conceptions financières : il a proposé, dès 1895, en même temps que la suppression de l'impôt des portes et fenêtres et son remplacement par une taxe proportionnelle, une réforme du régime des successions où apparaît le principe de la progressivité.


Raymond Poincaré. (Phot. Nadar.)

Les premières étapes de sa carrière furent, au Parlement, vivement franchies. On eut vite fait d'apprécier ce travailleur puissant et informé, particulièrement en matière financière, à la parole aisée et lumineuse. Dès 1890, il est membre de la commission du budget; en 1892, rapporteur général. A trente-trois ans, il entre, comme ministre de l'instruction publique, dans le premier cabinet Dupuy (avril-novembre 1893). L'année suivante, il prend une part décisive à la discussion du projet de conversion de la rente 4 1/2 pour 100. Au mois de mai 1894, il est de nouveau ministre des finances dans le second cabinet Dupuy, et signale son passage par une stricte politique d'économies (mai 1894-janvier 1895). Il reste au pouvoir dans le cabinet Ribot, mais, cette fois, avec le portefeuille de l'instruction publique, et prépare le très important projet de loi, qu'il devait, comme rapporteur, faire voter quelques années plus tard, sur la personnalité civile et l'autonomie des universités. En novembre 1895, il est élu vice-président de la Chambre (il devait être maintenu deux ans de suite dans ces fonctions). Devenu sénateur, il sera nommé, en 1906, président de la commission du budget et, de mars à octobre, détiendra le ministère des finances dans le cabinet Sarrien. Ce ne sont là que les lignes générales et en quelque sorte le cadre de sa vie politique; il faudrait y joindre un très grand nombre d'inter-

ventions diverses et souvent décisives dans les débats de la Chambre. Les plus fameuses sont la vigoureuse attaque qu'il prononça, en 1896, contre le ministère radical de Léon Bourgeois et la séance dans laquelle, à propos de l'affaire Dreyfus, il « libéra sa conscience » en des termes émouvants. Il n'est guère, depuis quinze ans, de crise ministérielle qu'il n'ait été, à un moment donné, appelé à résoudre. Pourtant, ce n'est qu'en 1912 qu'il consentit à prendre la direction d'un cabinet. Indécision, réserve excessive, calculs lointains, disait-on ; la vérité est de beaucoup plus simple : Poincaré, partisan déterminé de la concentration républicaine, n'entendit pas qu'elle se fît au seul bénéfice des fractions avancées de la gauche.

En janvier 1912, lorsque le ministère Caillaux dut démissionner, à la suite de la retraite du ministre des affaires étrangères de Selves, l'occasion lui sembla favorable de réunir sur le terrain de la politique intérieure, et aussi sur les questions, venues au premier plan, de la politique extérieure, une majorité parlementaire stable, et il accepta sans hésitation le pouvoir. Sa qualité de rapporteur au Sénat de la commission chargée d'examiner le traité franco-allemand de novembre 1911 l'avait naturellement préparé à sa mission. Millerand à la guerre, Delcassé à la marine, A. Briand à la justice étaient ses collaborateurs principaux. Il prit pour lui-même le portefeuille des affaires étrangères.

C'est le succès personnel de Poincaré à la présidence du conseil qui a certainement décidé de son élection à la présidence de la République. Il y fit preuve d'une autorité et d'une franchise qui en imposèrent à tous. A l'intérieur, tout son effort se porta sur les discussions de la réforme électorale. La situation était d'autant plus délicate pour le ministère qu'une notable partie de sa majorité habituelle de gauche, l'élément radical-socialiste, était ardemment opposée à la réforme proportionnaliste. Il fallut toute la souplesse et la vigueur dialectique du président du conseil, toute son autorité personnelle, pour convaincre, au moins provisoirement, la Chambre de la nécessité d'une transformation du mode de scrutin et lui faire accepter une proposition transactionnelle où était inscrit le principe du quotient électoral. Par ailleurs, Poincaré, tout en affirmant son désir le plus vif d'une conciliation très large entre les partis, avait défini nettement sa conception de la majorité républicaine en la séparant des partis d'opposition par « toute l'étendue de la question religieuse ».

Au dehors, l'œuvre du président du conseil paraît avoir marqué une étape décisive dans la politique extérieure de la France républicaine. Il semble qu'il ait voulu répondre, par le succès de son activité personnelle, à ce double reproche, souvent adressé à notre diplomatie, de discontinuité dans les intentions et dans l'effort. Arrivé au pouvoir presque au lendemain du coup d'Agadir, il a vu sa tâche certainement facilitée par le réveil du sentiment national que provoqua la menace allemande. Mais il a eu le grand mérite de savoir s'en servir aux yeux de l'Europe, en même temps qu'il lui donnait satisfaction par une politique extérieure nullement menaçante ou chimérique, mais certainement plus suivie, plus ferme et plus hardie dans ses initiatives que celle de ses prédécesseurs. Aidé par les ministres de la guerre et de la marine, il l'appuya par une mise en état discrète, mais néanmoins visible, de nos forces militaires. Dans l'affaire marocaine, sans vouloir dissimuler le moins du monde les imperfections du traité franco-allemand, il demanda au Parlement de le voter comme un sacrifice nécessaire, sans récriminations inutiles, et de s'appliquer à en tirer pour l'avenir le maximum de bénéfices. Après la signature du protectorat, il appela à la résidence générale du Maroc un homme des plus qualifiés, le général Lyautey, et le soutint sans faiblesse dans l'œuvre difficile entreprise là-bas. En même temps, il poursuivait avec l'Espagne, en vue de la revision des accords secrets de 1904, des négociations laborieuses et parvenait finalement à lui faire lâcher prise sur l'Ouergha et dans l'arrière-pays d'Ifni. Avec l'Italie il eut, tout au début de son ministère, à régler les questions non moins délicates soulevées par la capture des paquebots français *Carthage* et *Manouba*. En solide juriste et en bon Français, il exigea que les prisonniers, objets du litige, dès avant toute négociation sur le fond de l'affaire, nous fussent remis. Tout le pays applaudit à cette attitude. Le conflit apaisé, le ministre des affaires étrangères déclara loyalement que rien ne subsistait du malentendu et manifesta son intention de reprendre avec l'Italie les excellentes relations d'autrefois. Ce n'était pas une vaine parole; car, lorsque s'ouvrirent à Ouchy les pourparlers définitifs destinés à mettre fin à la guerre de Tripolitaine, il s'entremit, avec une énergie persuasive, entre les plénipotentiaires pour mettre fin aux atermoiements turcs et hâter la solution. C'était le moment même où s'ouvraient les hostilités de la guerre balkanique.

Dans ce dernier et si grave conflit, qu'il avait depuis longtemps prévu et essayé de prévenir en s'opposant aux emprunts bulgares sur notre marché, le ministre français s'est attiré la considération de l'Europe par l'effort loyal et heureux qu'il a poursuivi en vue du maintien de la tranquillité générale. Il s'est fait, au nom du « patriotisme européen », le courtier désintéressé de la paix. Au début des hostilités, après avoir inutilement prodigué des conseils de modération aussi bien à Constantinople que dans les capitales balkaniques, il a réussi, de concert avec l'Angleterre et la Russie, à limiter les hostilités à la péninsule et surtout à maintenir un accord de fait entre les grandes puissances, sur les bases tacites du désintéressement territorial, en dépit de l'attitude énigmatique et menaçante de l'Autriche. Et, tout en acceptant de causer amicalement avec tout le monde, il a compris et proclamé qu'une des principales garanties de la paix résidait précisément, pour la France, dans une fidélité attentive à ses alliances et à ses amitiés : les risques de guerre lui ont très justement paru moindres dans une Europe nettement divisée en deux camps équilibrés, composés d'Etats solidaires, qu'entre des puissances mal assurées de leurs ressources et de leurs appuis réels. Cette attitude nette et parfaitement loyale de Poincaré ne lui a pas valu seulement l'estime des gouvernements amis de la France, mais aussi et surtout le respect des autres. Elle a donné au pays français cette impression très justifiée qu'il représentait dans la crise actuelle une force de premier ordre, essentiellement pacifique, très maîtresse d'elle-même, mais prête à se manifester si besoin était. Et c'est précisément pour ce motif que l'opinion publique, aussi désintéressée des querelles de politique intérieure qui ont précédé et quelque peu rapetissé l'élection de Poincaré que soucieuse de la dignité de la France devant l'étranger, a unanimement approuvé le choix du Congrès.

Poincaré, membre du conseil supérieur des beaux-arts, président de l'Union philotechnique de France, vice-président de la Société d'encouragement au bien, vice-président de la Société des amis du Louvre, etc., est entré à l'Académie française en 1909, en remplacement d'Emile Gebhart. Ses discours étaient le principal bagage littéraire du récipiendaire, que Lavisse complimenta. Il faut y ajouter, pourtant, quelques volumes : *Du droit de suite dans la propriété mobilière; l'Ancien Droit et le Code civil* (1883), thèse de doctorat; *Idées contemporaines* (1906), recueil d'études ou de discours, de sujets et de ton très variés, sur l'éducation des jeunes filles, l'impôt sur les revenus, l'instruction publique et la neutralité scolaire, etc.; un volume de plaidoiries choisies : *Causes littéraires et artistiques*; enfin, un petit volume de vulgarisation où est excellemment exposé le mécanisme administratif et politique de l'Etat républicain : *Ce que demande la cité* (1912). — Léon Vetran.

Rouart (vente). — La vente de la collection (tableaux, pastels, dessins) de l'amateur français Rouart, récemment décédé, qui a eu lieu au mois de décembre dernier, comptera parmi les grandes ventes de notre époque.

Elle a attiré l'attention non seulement par l'importance de ses adjudications, qui se sont chiffrées à



Femme espagnole, tableau de François Goya y Lucientes (collection Rouart).

5.650.910 francs, mais surtout par les indications qu'elle a données sur le goût des amateurs pour les différentes écoles du dernier siècle.

Ce n'est pas en effet aux tableaux anciens qu'est allé l'intérêt du public, bien que la collection en comptât de fort beaux. On y voyait, à côté d'un Goya : *Portrait de femme espagnole*, qui s'est vendu 142.000 francs, plusieurs œuvres du Greco, ce maître étrange, dont le coloris tintoresque, s'alliant à un mysticisme ardent, excite aujourd'hui d'autant plus d'intérêt qu'il n'est presque pas représenté dans nos musées publics : une *Apparition de la Vierge*, un *Saint François d'Assise*, un *Apôtre*, vendu 60.000 francs.

Du XVIIIe siècle français, Henri Rouart avait deux Fragonard, qui furent vendus 70.000 et 75.000 francs : un *Paysage* ovale et le *Repos pendant la fuite en Egypte*, œuvre fraîche et d'un joli ton; un Chardin de nuances délicates : les *Instruments de musique*, vendu 41.000 francs; un Hubert Robert : *le Jardin de l'Infante*.

Le musée de Lyon a recueilli, de cette collection ancienne, un *Portrait de femme* (1.700 fr.), par Nonnotte, peintre du XVIIIe siècle, qui passa la plus



Portrait d'un sculpteur, tableau de Jean-Baptiste Tiepolo (acheté à la collection Rouart par le musée de Lyon).

grande partie de sa vie à Lyon; le *Portrait d'un sculpteur*, par Tiepolo (11.000 fr.), ainsi qu'une peinture murale trouvée à Herculanum et représentant une femme assise (1.100 fr.).

Mais c'est surtout vers la peinture moderne ou contemporaine que s'étaient portées les préférences de Henri Rouart; à cet égard, sa collection était presque unique. Tandis que les adjudications accusèrent encore la vogue des Corot et des Millet, dont les moindres dessins étaient disputés à prix d'or, tandis qu'elles rendirent à un artiste comme Daumier la place qui convient à ce maître de la caricature, elles portèrent à des prix jusqu'alors insoupçonnés le peintre Degas, qui fut le triomphateur de ces journées d'enchères. A sa suite, les Cézanne, les Pissarro, les Gauguin furent chèrement disputés. Si l'on tient compte aussi des succès des Manet, des Monet, des Renoir, on peut dire que cette vente fut une consécration nouvelle pour l'école impressionniste.

Le prix de 435.000 francs offert pour les *Danseuses à la barre* de Degas s'imposera à la curiosité comme prix atteint par une œuvre d'un artiste vivant. (V. p. 666.)

La collection Rouart n'était pas, d'ailleurs, comme tant d'autres, un groupement hétéroclite de pièces rares, assemblées au hasard des ventes et sans esprit de méthode. Celui qui la forma fut non seulement un amateur averti, comme Dollfus, mais un peintre très estimable de paysages délicats.

Sachant découvrir les talents nouveaux, très éclectique, au reste, il s'était épris, peu avant la guerre, de maîtres alors méconnus, tels que Corot, Daumier, Manet, Degas, Millet, Renoir. Il aimait à flâner dans la rue Laffitte, véritable centre de la vie artistique de Paris à cette époque; il s'arrêtait dans un magasin dont le propriétaire était connu sous le nom de Père Martin; pour quelques centaines de francs, il y achetait des toiles qui, plus tard, devaient connaître les enchères fantastiques.

Comme tous les vrais artistes, Henri Rouart avait une prédilection pour le dessin où, peut-être mieux que dans un tableau longuement composé, on surprend la manière et la première vision d'un maître.

De Delacroix, notamment, il avait réuni une très belle série de dessins, ébauches de tous les sujets familiers à cet artiste; des scènes d'histoire (une étude pour le *Massacre de Scio*), de mythologie (*Diomède dévoré par ses chevaux*) voisinaient avec des recherches hardies de mouvement faites d'après des tigres et des lions, ou inspirées de l'antique. Dans cette variété d'œuvres, le musée du Louvre a acheté une *Odalisque* pour 2.250 francs.

Un fait caractéristique a été la hausse du prix de ces études. Lorsque Delacroix mourut, en 1863, il laissait plus de six mille croquis dans ses cartons; tandis que ses tableaux se vendaient déjà fort cher, ils furent adjugés dédaigneusement par paquets de cinquante ou soixante. A la vente Rouart, plus d'un s'est vendu plusieurs milliers de francs.

C'est que les tableaux de ce maître se sont faits rares aujourd'hui sur le marché. La collection Rouart n'en renfermait qu'un petit nombre, simples ébauches pour la plupart; une *Mort de Sénèque*, vendue 9.000 francs; une composition pour le plafond de la galerie d'Apollon au Louvre, adjugée 6.250 francs; un *Saint Sébastien*, vendu 10.100 francs; un *Portrait du peintre* à 25 ans, retenu par les héritiers Rouart au prix de 11.000 francs. La pièce la plus importante a été glanée pour le Louvre, moyennant 30.000 francs. C'est un petit tableau haut de 50 centimètres sur 43 de largeur, qui représente un coin d'atelier, avec un poêle chauffé au rouge, un écran, une porte entr'ouverte.

Tandis qu'en 1899, à la vente du comte Doria, deux ou trois seulement, sur une vingtaine de dessins de Corot, dépassaient 500 francs, une simple académie de femme à la mine de plomb a fait à la vente Rouart 8.500 francs. Nos musées ont du reste pris part à ce mouvement; le musée de Lyon a payé 4.500 francs un croquis de paysage à *Castel-Saint-Elie*; une étude de *Rome, le long de la villa Médicis*, qui n'avait pas dépassé 190 francs à la vente Doria, a été achetée 3.100 francs par le Louvre.

Corot, d'ailleurs, pour qui Henri Rouart semble avoir eu une prédilection marquée, était brillamment représenté, pour la peinture même, par une quarantaine de toiles maîtresses.

Jusqu'en ces dernières années, c'est surtout au paysagiste des environs de Ville-d'Avray qu'était allée la faveur du public, qui, à la vente Roussel, payait 310.000 francs la *Danse sous les arbres*. Corot, portraitiste, était assez négligé. L'Exposition de 1900 et surtout l'exposition des portraits de l'artiste, organisée il y a quelques années au Salon d'automne, ont mis en lumière cet autre côté de son talent. A la vente Dollfus, déjà, un de ses portraits de femme atteignait 150.000 francs. Cette fois-ci, une figure de *Jeune femme blonde* s'est vendue 50.000 francs; le Louvre a acheté 162.000 francs la *Femme en bleu*, portrait de jeune femme debout, vue de profil, en robe bleue décolletée; elle est accoudée sur un coussin rouge et tient un éventail dans la main gauche. Au fond, des études sont accrochées au mur. C'est une œuvre capitale de l'artiste, dans le portrait.

Même aventure pour ses paysages italiens qui, il y a une trentaine d'années, se vendaient à peine quelques milliers de francs. Beaucoup, assurément, ne sont que des esquisses; ils n'en révèlent que mieux la sensibilité de l'artiste et ses qualités de composition. Sans doute, n'y rencontre-t-on pas toute la virtuosité qui marquera les dernières œuvres du maître; mais elles ont une franchise et comme une gravité poétique qui ne se retrouvera plus au même degré dans ses œuvres postérieures. Les *Baigneuses aux îles Borromées*, achetées 210.000 francs, sont remarquables par la richesse du coloris et la délicatesse des nuances. Au premier plan de cette vaste composition, entre un rocher et un îlot de verdure, de grands arbres émergent de l'eau. Deux femmes se baignent; l'une entoure de ses bras un tronc dépouillé, tandis que l'autre plonge sa main dans l'eau. Les îles, au fond, mettent une tache de lumière.

La *Villa d'Este, à Tivoli*, achetée 111.000 francs par les héritiers Rouart, encadre de sombres cyprès des lointains harmonieux de campagnes romaines.

Henri Rouart avait fait une place d'honneur à Millet dans sa collection de dessins. Parmi des œuvres très nombreuses, le Louvre a recueilli, pour 10.200 francs, un dessin au crayon noir représentant l'*Entrée de la forêt de Barbizon*, par un temps de neige, avec des corbeaux qui planent sur les bois; la *Roche de Moncau*, paysage d'Auvergne (2.400 fr.); une *Paysanne se reposant près d'une meule* (7.600 fr.); un *Paysage* d'arbres et de chaumières (4.700 fr.); une *Etude de nu* (2.050 fr.). La collection renfermait quelques toiles capitales de lui : le *Coup de vent*, adjugé 60.000 francs, paysage tourmenté où les arbres se tordent sous une brusque rafale; la *Fin de journée* ou *l'Homme à la veste* (achetée 115.000 fr.), belle comme une églogue antique, où l'on retrouve beaucoup de la sérénité méditative de l'*Angelus*.

Parmi les Diaz, les Troyon, les Daubigny, les Dupré, les Rousseau, qui représentaient encore l'école paysagiste de 1830, le musée du Louvre a retenu pour 4.800 francs un dessin à l'encre de Chine, de Rousseau : *le Long Rocher dans la forêt de Fontainebleau* et, pour 820 francs, un *Paysage* au crayon noir de Daubigny.


Les Avocats, tableau de Honoré Daumier. (Collection Rouart). — Phot. Druet.

Daumier, assez négligé il y a une trentaine d'années, a retrouvé toute la faveur des amateurs. Collectionneurs et musées se disputent aujourd'hui ses œuvres à prix d'or. Quelques tableaux de choix mettaient en valeur ses qualités de peintre, dont ses contemporains firent si peu de cas.

Les *Avocats* sont un des meilleurs morceaux de cette série que Daumier a consacrée aux gens de justice. Il y a silhouetté avec un rare bonheur quelques figures d'avocats gouailleurs et gonflés d'importance, s'arrêtant dans les galeries du Palais pour échanger quelques propos plaisants. Tous les personnages sont pris sur le vif : le jeune maître qui tranche de haut, le vieux juriste chenu qui l'écoute épanoui, tandis qu'une femme en pleurs, écroulée dans le fond, jette une note mélodramatique et donne à cette scène une ironie poignante. En même temps, les reflets des toges, l'atmosphère lourde, fade, des couloirs de tribunal, fournissent d'heureux effets de lumière.

Le Louvre a acheté pour 60.000 francs une excellente scène de théâtre où Scapin, enveloppé d'un manteau gris, écoute en riant Crispin, vêtu de noir, qui lui parle à l'oreille. De son côté, le musée de Lyon a acheté, pour 21.500 francs, un tableau qui représente le peintre feuilletant dans son atelier un carton de dessins.

Rarement Daumier sut exprimer les passions d'une foule avec un réalisme aussi puissant que dans une autre toile de cette vente, qui évoque une *Scène de la Révolution* et qui fut poussée à 63.000 francs; sa *Parade foraine*, retenue par les héritiers Rouart au prix de 15.000 francs, silhouette en quelques traits d'une grandeur presque épique des polichinelles inoubliables.

Tandis que des toiles de Courbet se vendaient à des prix moyens, les Manet, peu nombreux, connurent les fortes enchères. Ce sont d'ailleurs des œuvres capitales que la *Leçon de musique*, achetée 120.000 francs (la même qui fut payée 4.000 francs à la vente Manet, en 1884) où le vert d'un canapé tranche sur une robe noire de femme, sur la tache claire d'une fleur; *Sur la plage* (vendue 92.000 fr.) où, parmi les baigneurs, on reconnaît Mme Edouard Manet et Eugène Manet; le *Buste de femme nue*, retenu par les héritiers Rouart au prix de 97.000 fr.

Mais les batailles les plus vives se livrèrent autour des œuvres de Degas, qui, dans la solitude volontaire à laquelle il s'est condamné, a pu être effrayé du bruit fait autour de son nom.

On se disputa chèrement quelques-unes de ses meilleures études de danseuses, où cet artiste a surpris, avec un réalisme saisissant, des mouvements imprévus, inédits, de coryphées contorsionnées dans des mimiques de singes.

Non seulement les *Danseuses à la barre* (v. p. 666) atteignirent près d'un demi-million, mais une *Danseuse dans une salle d'exercice* fut achetée 100.000 francs; la *Répétition de danse* 150.000 francs. *Sur la plage* se vendit 80.000 francs; l'*Enlèvement des Sabines*, inspiré du Poussin, fut retenu par les héritiers Rouart au prix de 55.000 francs. Les pastels de l'artiste n'ont pas eu moins de succès; *Chez la modiste* s'est vendu 82.000 francs, *Au café-concert : la Chanson du chien*, 50.100 francs.

Monet était représenté par quelques paysages, dont un *Effet d'hiver à Argenteuil* (vendu 30.200 fr.); Renoir par deux tableaux excellents : l'*Allée cavalière au Bois de Boulogne*, achetée 95.000 francs, qui avait été refusée au Salon de 1873, et la *Parisienne* (56.000 fr.).

Cette vogue s'est étendue à Berthe Morisot, dont un tableau lumineux, *Femme en robe mauve* sur une terrasse, s'est vendu 17.000 francs; à Gauguin, qui triomphe des préventions qu'avait rencontrées son talent étrange, mais robuste, et que représentait une vision de Tahiti où, sur un sol rouge, errent des êtres mystérieux (*Papaete*, vendu 30.000 fr.). Même faveur à des Pissarro, à des Cals, à des Cézanne, dont les *Baigneuses* ont atteint 18.000 francs; à de charmants petits paysages de Boudin; aux *Bords de la Seine*, de Lépine, ou aux *Vues de Hollande*, de Jongkind.

Les aquarelles de Barye sont fort rares. Aussi a-t-on payé 12.000 et 14.500 francs deux aquarelles de lui : un *Tigre* et une *Panthère noire*.


La Leçon de musique, tableau d'Edouard Manet. (Collection Rouart). — Phot. Druet.

Très éclectique, en dépit de son goût pour les impressionnistes, Henri Rouart avait fait une place dans ses préférences à Puvis de Chavannes, dont sa galerie avait deux œuvres très importantes : une première pensée du maître pour sa *Marseille ville grecque* (vendue 68.000 fr.), et l'*Espérance*, sous les traits d'une jeune fille nue, que le musée du Luxembourg a pu avoir pour 65.000 francs.

Parmi les purs spectacles que Puvis de Chavannes

a évoqués sur les murs de nos grands monuments, on rencontrera peu d'images aussi fraîches, d'un symbolisme plus attendri que cette Espérance. L'idée, le décor, tout est simple, touchant, autant que d'un art raffiné. L'Espérance, c'est une fleur frêle qui s'épanouit dans un paysage désolé, au milieu de ruines, parmi des tertres et des croix rappelant les disparus ; plus fragile encore est la jeune fille qui la porte, mince et menue, mais dont les yeux de rêve sont pleins de visions d'espoir. Sur cette nature en deuil les premières clartés d'une aube de printemps répandent des lueurs indécises.

Cette œuvre a une histoire que rappelait Léonce Bénédite, et dont nous avertit sa date : *1871*. Elle vint après le siège de Paris, pendant lequel Puvis s'était enrôlé dans un bataillon de marche, après les tristesses de la Commune. La pensée de l'artiste qui évoque l'espérance vivace, renaissant sous les décombres, s'est traduite alors en deux œuvres très voisines et sans doute contemporaines, dont l'une, de dimensions plus grandes, fut exposée au Salon de 1872 ; elle fut méconnue et fort malmenée par la critique. Castagnary, notamment, ne put admettre cette vision pâle et ténue, presque immatérielle.

« Une belle et robuste créature, écrivait-il, affirmant l'éternité de la vie sur le sépulcre des combattants tombés, eût pu donner à nos yeux altérés de réalité l'idée de la résurrection et, par conséquent, de l'espérance. Mais cette chétive petite fille, qui tient à la main un brin d'herbe en face d'enfantins tumulus, quel rebaut de cœur peut-elle nous inspirer? Quel réconfort peut nous apporter la vue de sa triste et maigrelette personne? Pour une Espérance, elle est bien défaillante. Et ce ciel, et ces pierres ! Et toute cette nature frappée de mort et de stérilité ? »

On ne pouvait méconnaître plus entièrement la pensée de l'artiste. Puvis, très susceptible, en fut vivement affecté. Sa déception se marqua dans une lettre qu'il écrivit à son amie, Mme Bauderon de Vermeron; il lui envoyait, avec une photographie de sa toile, les vers qu'Armand Silvestre avait composés sur elle :

Blanc vêtue et si frêle, ainsi qu'une enfant née
Aux jours sombres, assise aux champs où nos morts froids
Gisent sous le funèbre alignement des croix,
L'Espérance ! Est-ce toi, douce vierge étonnée ?
Dans nos champs ruinés où rôde la belette,
Si pâle qu'en tes yeux règne l'étonnement
De vivre encore, oh ! c'est bien toi l'ange clément
Qui frissonnes au vent de l'aube violette !

L'*Espérance* du Salon de 1872, vendue 8.000 francs seulement, a passé depuis en Amérique; elle ne diffère pas seulement par ses dimensions de la petite achetée par le Luxembourg, qui a 0m,70 sur 0m,79. Dans celle-ci, la fillette est nue sur une draperie blanche, alors que, dans l'autre, elle est, vêtue d'une robe blanche ; elle est assise sur un tertre, dans un champ bossué par les tombes des soldats morts, tandis que, dans la grande, elle se tient sur un mur en ruine. Mais surtout, en dépit des attitudes presque identiques, de l'analogie des horizons très élevés, il y a plus de vie et d'émotion dans la figure de la petite Espérance, assez proche de cette fillette du *Pauvre pêcheur*, du musée du Luxembourg, qui cueille des fleurs sur une dune aride; il y a plus de couleur aussi dans le ciel, plus de grandeur pathétique dans le décor. — JEAN BAYET.



La Fin de la journée ou l'Homme à la veste, tableau de Jean-François Millet. (Collection Rouart). — Phot. Druel.

Sabatier (Paul), chimiste français, né à Carcassonne le 5 novembre 1854. Il fit ses études secondaires au lycée de Carcassonne, puis à celui de Toulouse; il quitta ce dernier en 1874, après avoir été admis, à la fois, à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale supérieure. Ayant opté pour cette dernière, il en sortit, en 1877, agrégé de physique, et fut nommé professeur de physique au lycée de Nîmes. En 1878, il revint à Paris comme préparateur de Berthelot au Collège de France ; c'est là qu'il prépara sa thèse. Il fut reçu docteur ès sciences en Sorbonne, en juin 1880. La même année, il était nommé maître de conférences de physique à la faculté des sciences de Bordeaux ; de là, il passa à la faculté des sciences de Toulouse, en qualité de suppléant du professeur de physique; il y devint successivement chargé de cours de physique (avr. 1882), puis chargé de cours de chimie (nov. 1883) et, enfin, professeur titulaire de chimie (nov. 1884). Depuis cette époque, il continua à professer à la faculté des sciences de Toulouse, dont il fut nommé doyen en décembre 1905; à la mort de Moissan (1907), il refusa d'aller occuper, en Sorbonne, la chaire qui lui était offerte, préférant rester à Toulouse, au milieu de ses élèves et de ses amis. On lui doit la création, à la Faculté de Toulouse, d'un Institut de chimie qui prit tout de suite une grande extension et qui est fréquenté par de nombreux étudiants. Sabatier n'est pas seulement un savant, c'est aussi un excellent maître, qui sait exposer ses idées avec une grande clarté et parvient toujours à intéresser ses élèves. On doit à Sabatier de très nombreux mémoires et notes de chimie pure et appliquée, publiés dans les journaux et revues scientifiques, et surtout dans les « Comptes rendus » de l'Académie des sciences. Ses travaux lui valurent, à l'Institut, le prix Lacaze (1897) et le prix Jecker (1905), en commun avec son élève J.-B. Senderens; enfin, en 1912, il obtint le prix Nobel, partagé avec le professeur Grignard de Nancy.



Allée cavalière au Bois de Boulogne, tableau d'Auguste Renoir. (Collection Rouart). — Phot. Druel.

Les travaux de Sabatier se rapportent surtout aux phénomènes de catalyse; on lui doit un procédé d'hydrogénation qui a déjà donné de précieux résultats et qui semble ouvrir à la chimie industrielle un nouveau et vaste champ d'exploration : ce procédé consiste à faire agir, sur le nickel réduit de son oxyde, à très basse température, le composé à hydrogéner, en présence d'hydrogène ; on obtient, en général, des composés cycliques saturés. Il a étudié, avec A. Mailhe, l'action catalytique exercée par les oxydes métalliques sur les alcools primaires. Il résulte de leurs travaux que les oxydes métalliques peuvent être partagés en deux grandes classes, suivant qu'ils sont réduits, ou ne le sont pas. Dans le premier cas, la réduction peut donner un état inférieur d'oxydation ou le métal lui-même ; dans les deux cas, le composé réduit peut ajouter son action catalysante à celle de l'oxyde primitif. On obtient ainsi deux aldéhydes, ou bien, celles-ci s'oxydant, des acides et du gaz carbonique. Dans le cas où les oxydes ne sont pas réduits, certains d'entre eux, l'oxyde de manganèse, par exemple, dédoublent les alcools en aldéhyde et hydrogène; d'autres, comme le sesquioxyde d'alumine, dédoublent les alcools en eau et carbures éthyléniques; d'autres, enfin, comme le bioxyde de manganèse, produisent à la fois les deux résultats catalytiques.



Paul Sabatier. (Phot. Merlin.)

Outre les nombreux mémoires dont nous avons parlé, on doit encore à Sabatier : *Recherches thermiques sur les sulfures*, thèse soutenue à Paris (1880); *Leçons élémentaires de chimie agricole* (1889). De plus, il a rédigé les fascicules de l'indium, zinc, cadmium, thallium dans l' « Encyclopédie chimique » de Frémy (1884-1885); les articles sur l'oxygène, l'ozone, les composés oxygénés de l'iode (1907), dans le « Dictionnaire » de Wurtz (2e suppt) ; les articles sur l'hydrogène, l'hélium, l'oxygène, l'ozone, l'eau oxygénée, les composés oxygénés du chlore, du brome, de l'iode, le cuivre et ses composés, dans le « Traité de chimie minérale » de Moissan (1904-1906); enfin, le fascicule *la Catalyse en chimie organique* dans l' « Encyclopédie de chimie industrielle » de Chabrié.

P. Sabatier est membre correspondant de l'Institut pour la section de chimie depuis 1901. — G. BOUCHENY.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. GROSLEY.



N° 74. — Avril 1913

***André** (*Charles*-Louis-François), savant français, né à Chauny (Aisne) le 14 mai 1841. — Il est mort à Saint-Genis-Laval le 6 juin 1912. Depuis 1879, il était directeur de l'Observatoire de Lyon à Saint-Genis-Laval et correspondant de l'Académie des sciences depuis 1902. Outre les ouvrages que nous avons cités au « Nouveau Larousse » (t. 1er, p. 294), il faut signaler encore : *Influence de la latitude sur la marche diurne du baromètre* (1886) ; *Description du service horaire de la ville de Lyon* (1889) ; *Traité d'astronomie stellaire* (1898-1903), ouvrage devenu classique ; *les Planètes et leur Origine* (1909), ainsi que des articles dans diverses revues, notamment la « Revue scientifique ». — J. A.

***Artois de Bournonville** (Jules-François-*Armand* D'), auteur dramatique et littérateur français, né à Paris le 31 janvier 1845. — Il est mort dans cette ville le 13 décembre 1912. Il était, suivant l'expression de Sarcey, « un enfant de la balle » : son grand-père était le fameux vaudevilliste Victor-A. d'Artois (1788-1867), l'auteur, avec Théaulon, Brazier, Dumersan, etc., de plus de deux cents œuvres dramatiques. Attaché au ministère de l'instruction publique en 1861, J.-A. Armand d'Artois fut nommé, en 1884, conservateur de la bibliothèque Mazarine. Il commença par écrire des vers (quelques-unes de ses poésies figurent dans le « Parnasse contemporain », et débuta sur la scène avec *le Capitaine Ripaille*, drame en 5 actes, avec A. Bizouard (théâtre Beaumarchais, 1867) ; puis, avec Fr. Coppée, il donne *le Petit Marquis*, drame en 4 actes (Odéon, 1873). C'est encore avec Coppée qu'il écrit *la Guerre de Cent Ans*, drame qui ne fut jamais joué (publié en 1878). On peut lui attribuer deux pièces anonymes : *Octogène*, folie-cauchemar en 4 actes, avec L. Thiboust, musique de L'Eveillé (1872) ; *C'est ma fille*, comédie en 1 acte (1876). Puis vinrent *la Fausse Belle-Mère*, avec Aurélien Scholl, comédie en 3 actes (Odéon, 1877) ; *le Nid des autres*, comédie en 3 actes, avec Aurélien Scholl (Odéon, 1878) ; *la Chanson du printemps*, aimable comédie en 1 acte, en vers (Vaudeville, 1879) ; *un Patriote* (à la Gaîté, 1881), drame en 5 actes, avec Maurice Gérard (cette pièce, dont le sujet était emprunté à Fen. Cooper, fut récompensée au concours Michaelis, où les concurrents devaient traiter un sujet emprunté à la guerre de l'indépendance américaine) ; *les Bourgeois de Lille*, drame en 5 actes, épisode du siège de Lille en 1792 ; *la Princesse Falconi*, drame en 1 acte et en vers (Vaudeville, 1884) ; *la Fermière*, drame en 5 actes, avec Henri Pagat (Ambigu-Comique, 1889), dont le sujet rappelle celui de François le Champi ; *l'Affaire Clémenceau*, pièce en 5 actes, d'après le roman d'Alexandre Dumas fils (Vaudeville, 1887) ; *une Idylle tragique*, avec P. Decourcelle, d'après le roman de P. Bourget (Gymnase, 1896) ; *les Antibel*, pièce en 4 actes, avec Pouvillon (Odéon, 1899) ; *le Roi de Rome*, pièce en 5 actes, avec Pouvillon (Nouveau-Théâtre, 1899) ; *Gil Blas de Santillane*, avec Bergerat et Duval (Porte-Saint-Martin, 1903) ; *les Bergers de Théocrite* (Comédie-Française, 1911). C'est lui qui, en 1896, adapta pour la scène le *Lorenzaccio*, de Musset, pièce dans laquelle Sarah Bernhardt se fit tant applaudir à la Renaissance.

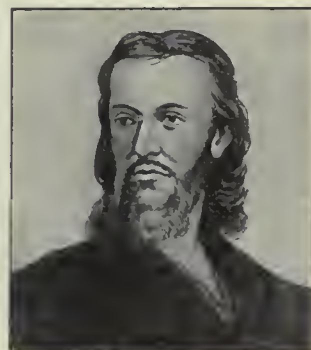
On doit encore à A. d'Artois, outre des articles de critique littéraire et dramatique, deux romans : *le Capitaine Ripaille* (1872), tiré de la pièce du même nom, et *le Sergent Balthazar* (1895).

Dans les drames d'Armand d'Artois, on a critiqué des invraisemblances, des développements un peu déclamatoires ; mais le public appréciait son habileté à découper et à ordonner l'action et l'intérêt scénique et pittoresque de ses inventions dramatiques. — P. Basset.

***Brésil** (Etats-Unis du). — Le Brésil est, de beaucoup, le plus étendu des Etats sud-américains. Sa superficie mesure 8.300.000 kilomètres carrés, supérieure à celle des Etats-Unis (7.800.000), et du continent australien (7.600.000) ; il se déploie sur 4.400 kilomètres du sud au nord, 4.100 d'est en ouest ; ses côtes, quoique peu découpées, ont un développement de 6.600 kilomètres, alors que la ligne totale des frontières de France, terrestres et maritimes, n'en compte que 5.200. Ses fleuves sont parmi les géants du monde ; il possède sur les 6.200 kilomètres de l'Amazone (d'abord appelé, comme on sait, *Marañon*, de sa source à la frontière péruvienne, puis *Solimoes* ou *haut Amazone*, de Tabatinga au confluent du rio Negro, et enfin *Amazone*), 3.205 kilomètres de cet immense fleuve, c'est-à-dire plus que la longueur totale du Danube ; ses rivières côtières, Parabyba, Doce, valent notre Loire. Certains des Etats qui constituent l'Union brésilienne occupent à eux seuls des régions immenses : celui d'Amazonas, avec 1.900.000 kilomètres carrés, est comparable au Mexique. Le Brésil confine à tous les Etats et colonies de l'Amérique méridionale, sauf l'Equateur et le Chili ; de là, jadis, des litiges de frontières, aujourd'hui presque tous résolus.

Ce vaste pays est, dans l'ensemble, peu varié de relief ; il appartient en majeure partie à des formations primaires, et se compose d'un plateau, lié, par delà la dépression amazonienne, à celui des Guyanes ; tournant le dos à l'océan Atlantique, ce plateau tombe par une falaise abrupte de 800 à 1.000 mètres sur une bande littorale, très étroite au sud, un peu plus large au nord de Rio de Janeiro jusqu'au cap Saint-Roch. Dans l'intérieur, le plateau s'incline plus lentement vers la plaine que drainent les réseaux de l'Amazone au nord, du Parana-Paraguay au sud. Le Brésil n'a pas de montagnes relativement récentes, encore aiguës de profil, pareilles aux Andes, aux Alpes et aux Pyrénées ; la « pénéplanation » de son socle primaire est très avancée, ainsi qu'on l'observe dans l'Australie et l'Inde péninsulaire ; ses deux aspects principaux sont donc la plaine et le plateau.

Mais le développement en latitude introduit ici des différences notables, fondées sur le climat ; l'équateur mathématique coupe le delta de l'Amazone, qui le souligne d'une sorte d'équateur fluvial ; le tropique du Capricorne traverse exactement São Paulo, capitale de l'Etat de ce nom ; l'Etat méridional de Rio Grande do Sul, sur la frontière uruguayenne, approche des latitudes tempérées de l'estuaire de la Plata, par 35° sud. La dégradation du climat chaud et humide s'accuse, dans les plaines intérieures, des *selvas* de l'Amazonie aux *pampas* de l'Argentine ; sur la côte, on l'observe aussi, des districts littoraux du nord, Pernambouc, Bahia, à ceux du midi ; à la hauteur de Rio de Janeiro et Santos, les escarpements des plateaux se dressent très près de la mer, et les voies de communication modernes escaladent péniblement cet obstacle : en débouchant sur le plateau, les arrivants trouvent un climat beaucoup plus doux que la latitude seule ne le ferait croire. São Paulo, à 800 mètres d'altitude, reçoit une quantité modérée de pluies ($1^m,20$), et la température moyenne de l'année y est de $18°3$; la chaleur cède toujours pendant la nuit, circonstance favorable à la santé des résidents. Au S. de São Paulo, dans les Etats de Santa Catharina et Parana, le plateau s'abaisse et aboutit au relief varié, sans grandes dénivellations, qui est celui de l'Entrerios argentin et de l'Uruguay ; il se prête aisément à la colonisation comme par la culture et surtout l'élevage. Les plateaux du Nord, divisés par des vallées encaissées et sans air, sont moins largement accessibles ; des lambeaux de populations indigènes ont survécu dans leurs replis ; la surface extérieure, sans arbres, prend des allures de steppe ; c'est le *sertão*, dont la bordure extérieure, atteinte par l'alizé au pourtour du réseau fluvial de l'Amazone, annonce par les bosquets du Matto Grosso la végétation forestière de l'Amazonie.


Silva Xavier Tiradentes.

Premiers colons européens du Brésil, les Portugais y abordèrent en 1500 sur la côte tropicale de l'Est, non loin de ce cap Saint-Roch par où l'Amérique méridionale se tend vers l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Le gouvernement de Lisbonne fonda là une colonie de plantations tropicales, avec São Salvador de Bahia pour capitale ; il y introduisit des esclaves nègres pour la culture de la canne à sucre

et du tabac. Cependant, dès le XVIIe siècle, des irréguliers se lançaient plus loin dans le Sud, à la découverte des plateaux intérieurs : formés en bandes armées, ils chassaient l'esclave pour les planteurs du Nord parmi les tribus indigènes, malgré les missionnaires, établis en même temps à Piratininga, sur l'emplacement actuel de São Paulo; quelques-uns de ces *bandeirantes*, plus humains ou plus prévoyants, s'établissaient sur les terres riches et tempérées des plateaux; ils s'unissaient à des femmes indigènes, et la race issue de ces croisements se révéla bientôt vigoureuse, admirablement acclimatée. Beaucoup de Paulistes, aujourd'hui, se réclament de ces origines mixtes, par où leur filiation remonte à des chefs ou *caciques* indiens. Les Portugais, qui ont ainsi, par l'infusion de leur sang, rajeuni ces tribus anciennes, les ont sauvées de la décadence en les transformant; leur œuvre, moins consciente sans doute, fut plus durable et plus profonde que celle, tout administrative, des rois de Portugal au Brésil.

Au début du XVIIIe siècle, la découverte de mines d'or et de pierres précieuses doubla tout ensemble l'attrait de l'immigration et la rigueur soupçonneuse du gouvernement colonial; celui-ci, sentant que le centre de gravité de la colonie se déplaçait, transféra, en 1763, sa capitale de Bahia à Rio de Janeiro; il voulait être à portée de surveiller à la fois les planteurs du Nord, sauf à les mécontenter par la création de Compagnies privilégiées, et les pionniers du Sud, prospecteurs, chasseurs, cultivateurs parfois. En 1727, le café avait été importé des Guyanes à Rio, après une escale d'attente à Para, sur le delta de l'Amazone. Le ministre réformateur Pombal, doctrinaire qui se vantait de « faire le bien à coups de hache », ne s'avisa pas que son administration tracassière pousserait à l'insurrection une société déjà presque adulte. Dans Ouro Preto, chef-lieu des districts exploités de *Minas Geraes*, les habitants se groupaient pour refuser les contributions prescrites par les commissaires des mines, favoris de la cour. Pendant les deux siècles que le gouvernement de Lisbonne était resté indifférent au Brésil intérieur, les Paulistes avaient exploré et colonisé à l'avancement, poussant leurs *entradas* jusqu'au fleuve Paraguay, jusqu'au rio de la Plata; ils ont fondé ainsi les titres territoriaux du Brésil moderne.


Pedro Ier,
1er empereur du Brésil, de 1822 à 1831.

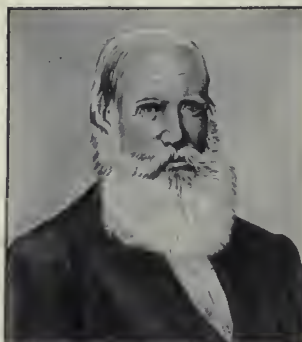
Ces groupes s'étaient constitués très librement; ils n'étaient pas disposés à subir des contraintes; ils repoussaient les esclaves noirs, que les gouverneurs voulaient introduire pour le travail des mines; ils prétendaient s'instruire; il y avait parmi eux une élite, très écoutée, d'artistes et de poètes. Les conjurés d'Ouro Preto, en 1789, réclamaient la république; ils n'avaient pas encore la force pour eux, et furent vaincus : leur chef, l'officier José da Silva Xavier, surnommé Tiradentes, fut pendu (1792); ses deux lieutenants, le poète Gonzaga et le sculpteur Aleijadinho, exilés; mais Tiradentes a aujourd'hui son monument, élevé sur l'endroit même de son supplice. Au moment de la Révolution française, il était trop tard pour imposer aux Brésiliens l'absolutisme d'un régime colonial : ils formaient une population énergique, renforcée par le métissage indien, prête à s'affirmer une nation indépendante; ils n'admettaient plus que des gouverneurs, même bienfaisants, comme le comte de Bobadella, qui fit construire le premier aqueduc de Rio, dictassent leurs volontés sans contrôle.

L'occupation du Portugal par les troupes françaises sous Napoléon Ier (1807-1813) va cependant conserver à la maison royale de Bragance, pour près d'un siècle encore, le sceptre du Brésil. Fuyant devant les soldats de Junot, les souverains et l'aristocratie du Portugal s'embarquent pour l'Amérique; une flotte de seize vaisseaux de guerre, convoyant des bâtiments marchands, amène ainsi huit mille personnes, à Bahia d'abord, à Rio ensuite (mars 1808); la capitale du Portugal est alors dans cette ville, et non plus à Lisbonne. Jean VI ne rentre pas en Europe, après les victoires des Alliés et la Restauration; il tient en Amérique une cour brillante, fonde des écoles de médecine, des banques, une Académie royale, attire des artistes français qui organisent, en 1819, la première exposition de peinture et sculpture de l'Amérique du Sud. Dès 1808, le Brésil a été déclaré ouvert à tous les Portugais, à tous les amis du Portugal; il vient aussi beaucoup d'Anglais, qui s'emparent du commerce et de la navigation.

Peu de temps après que Jean VI est retourné en Europe, le Brésil, plutôt que de redevenir simple colonie, s'érige en empire indépendant sous Pedro Ier, fils du roi de Portugal (octobre 1822); l'empereur octroie, en 1824, une constitution parlementaire, mais il est débordé par les prétentions des fédéralistes, laisse l'Uruguay se constituer en un Etat autonome, et abdique (1831). Son fils Pedro II, alors âgé de six ans, sera le deuxième et dernier empereur du Brésil. Savant et bienveillant, dévoué aux idées modernes, il se disait lui-même le premier citoyen de ses Etats. Il dut, quelles que fussent ses préférences personnelles, lutter sans relâche pour acclimater au Brésil une législation moderne et refréner les velléités séparatistes des champions outranciers de l'autonomie des Etats; il prit part, avec l'Argentine et l'Uruguay, à la guerre de Cinq Ans (1865-1870), qui ruina le Paraguay en écrasant le dictateur Lopez; soutenu par son ministre Rio Branco, il réalisa progressivement l'émancipation des esclaves (1871-1888).

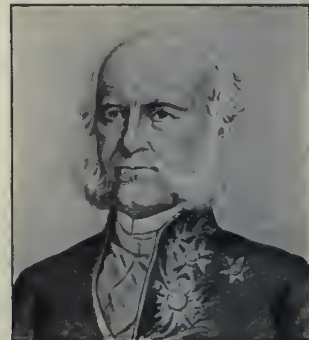
Pedro II avait cependant des ennemis : les fédéralistes, les *fazendeiros* (propriétaires fonciers), qu'atteignait l'abolition de l'esclavage; l'armée, qui estimait l'empereur trop « civil ». Une révolution pacifique l'éloigna du pouvoir, et la république fut proclamée (15 novembre 1889). Elle reçut une constitution fédérative, calquée sur celle des Etats-Unis, et ses premiers dirigeants n'eurent pas peu de peine à calmer les passions rivales surexcitées par la chute de l'empire. La Constitution républicaine a été adoptée le 24 février 1891, avec une devise empruntée à Auguste Comte, *Ordre et Progrès*. Le chef du pouvoir exécutif est un président élu pour quatre ans, non rééligible et dont les pouvoirs constitutionnels sont très étendus; lui seul choisit ses ministres, lui seul est responsable devant le Congrès, qui se compose d'une Chambre et d'un Sénat. Une Cour suprême, pareille à celle des Etats-Unis, est compétente pour régler tous litiges où sont parties les Etats, l'Union fédérale, les puissances étrangères. L'autonomie des Etats, dans l'intérieur de l'Union, est très large; ils ont leurs troupes de police, leurs finances (notamment le droit de régler leurs taxes à l'exportation), leur justice. L'action des pouvoirs fédéraux est explicitement limitée par plusieurs articles de la Constitution.

Les premières années de la République furent tumultueuses, marquées par des luttes entre centralistes et fédéralistes (révolution de Rio Grande do Sul, 1894), entre civils et militaires, etc. L'essor du progrès économique en fut sensiblement retardé. Depuis 1898, l'énergie régulatrice des derniers présidents, Campos Salles, Rodriguez Alves, Affonso Penna (la magistrature de ce dernier, mort en 1910, fut achevée par le vice-président Nilo Peçanha) a beaucoup assaini la situation. Le maréchal Hermès da Fonseca, président en exercice, s'efforce de tenir en équilibre les diverses forces parlementaires et d'assurer à l'autorité centrale des collaborateurs dans les groupes qui dirigent la politique locale des Etats. Volontiers étranger aux différends d'ordre intérieur, le baron de Rio Branco, fils du ministre de Pedro II (mort en 1912, v. fasc. d'avril 1912, p. 390), s'est attaché auprès des voisins du Brésil à définir les frontières par une série d'arbitrages où il fut constamment heureux; cependant, d'autres hommes d'Etat poursuivent la tâche difficile de grouper tous les citoyens autour d'un programme économique et politique national; ce n'est pas en quelques années qu'une nation peut passer d'une demi-féodalité à une démocratie complète, doser équitablement les influences fédérales et « estadoales », amalgamer, par le progrès d'une éducation civique largement répandue, une population très composite, sans cesse remaniée par les apports de l'immigration : cette œuvre dramatique et passionnante est celle qui s'accomplit sous nos yeux.


Pedro II,
2e empereur du Brésil, de 1831 à 1889.

Le Brésil compte, en 1912, d'après les évaluations les plus vraisemblables, une vingtaine de millions d'habitants. Il est douteux que la population indienne ait été très dense, lorsque les Portugais arrivèrent; les moins barbares de ces indigènes, les Tupis, parents des Caraïbes des Antilles, se sont fondus avec les Portugais, auxquels ils résistèrent à l'origine; les plus arriérés refluèrent dans l'intérieur et dans les districts reculés du Matto Grosso et de Goyaz; les Botocudos les représentent encore. Le peuplement européen fut lent, sous le régime colonial, jusqu'à la découverte des mines (1680); en 1585, il y avait 25.000 blancs au Brésil, dont 12.000 à Bahia; en 1700, Rio n'était qu'un village de 2.500 civils et 600 soldats; l'apport principal était alors celui des noirs, esclaves vendus aux planteurs; ils ont contribué au peuplement dans les provinces à cultures tropicales du Nord-Est, mais, partout ailleurs, et particulièrement sur les plateaux du Midi, leur nombre est toujours demeuré faible. Le recensement de 1819 donne au Brésil 3.617.000 habitants; celui de 1872, 9.930.000; celui de 1900, un peu moins de 17.500.000; le XIXe siècle, surtout dans sa deuxième partie, fut celui de l'immigration européenne.

Ces nouveaux venus débarquent de l'Europe centrale d'abord, puis de l'Europe méridionale et orientale. Jean VI, en 1820, attire des Suisses catholiques; ensuite, ce sont des Allemands, des Polonais, plus récemment des Syriens et des Turcs; dans l'intervalle, l'essor du café dans l'Etat de São Paulo correspond à un afflux puissant d'immigration italienne. Il arrive, depuis ces dernières années, beaucoup d'Espagnols et surtout de Portugais. Tous ces éléments se mêlent rapidement dans un creuset résolument latin ou, plus précisément encore, portugais. Le moule était fondu, par un alliage essentiel de Portugais et d'Indiens, lorsque l'Europe a envoyé au Brésil des millions de nouveaux citoyens; la force d'absorption du milieu brésilien est irrésistible; le nègre lui-même s'y incorpore et, si l'on peut ainsi parler, tourne au blanc de génération en génération. Le Brésil possède, pour désigner les métis suivant leurs origines, tout un vocabulaire, mais il est indifférent au « préjugé de couleur », si puissant parmi les nord-Américains; quelle que soit la diversité des nuances, ce sont des hérédités physiologiques, c'est une mentalité tout européennes qui commandent l'évolution contemporaine de ce grand peuple.


Rio Branco,
ministre de l'empereur Pedro II.

On rencontre au Brésil tous les types sociaux; l'élite ne le cède en rien à celle des nations les plus cultivées de l'Europe. A l'autre extrémité de la gamme sont les Indiens encore insoumis et les métis du Matto Grosso, qui imposent à leurs femmes l'existence isolée d'une sorte de harem; dans les rangs intermédiaires figurent le colon propriétaire, l'ouvrier rural, le journalier d'usine, le commerçant de tous degrés; celui-ci est généralement un nouvel immigré, tandis que l'ancien résident s'attache à la possession du sol. Cette population est très inégalement répartie : Rio est une cité, ou plutôt une région urbaine de 900.000 habitants; São Paulo, ville d'aspect plus européen, compte 350.000 âmes. On n'observe pas, au Brésil, la prépondérance exclusive d'une capitale unique, comme Buenos-Aires en Argentine; le pays reste plus divisé, plus divers, le Matto Grosso ne communique aisément encore avec Rio que par le long détour du rio de la Plata. Très variée dans ses productions, dans les conditions locales de son développement, la République brésilienne doit résoudre sur son territoire les questions les plus multiples : elle est pays ici de peuplement et là d'exploitation, métropole et colonie, tenue à une législation du travail européen et à l'apprivoisement de certains indigènes; le charme original de sa physionomie est ce rapprochement, sur un territoire continu, de la nature vierge et de la plus raffinée des civilisations.

La région la plus avancée du Brésil est celle du Sud, où la colonisation européenne a essaimé le plus largement. L'Etat de *Rio Grande do Sul* possède un climat tempéré, propice à l'élevage du bétail, à la culture des céréales et des arbres fruitiers; les terres d'alluvion par où se terminent sur la mer les *campos* de l'intérieur sont malheureusement séparées de l'Océan par une série de lagunes et de cordons littoraux; des travaux difficiles sont en cours pour établir en eau profonde, à Rio Grande, chef-lieu de l'Etat, un port maritime en communications aisées tant avec le dehors qu'avec le réseau fluvial et lagunaire. Cet Etat, éloigné des centres politiques de l'ancien Brésil, a longtemps réuni des dissidents, trempés pour la lutte en raison même des difficultés de leur existence; ses dirigeants exercent aujourd'hui une influence considérable dans le Parlement fédéral. Rio Grande do Sul, avec ses ressources agricoles variées, ses mines de houille récemment aménagées, est appelé certainement à une fortune brillante; c'est là et, en pro-


Légende
Chemin de fer exploité
en construction
en projet
Limite des Etats Unis du Brésil
d'Etat
Capitale d'Etat
Natal
Echelle : 1:20 000 000
0 200 400 600 800 k
VENEZUELA
COLOMBIE
GUYANES
ANGL.
HOLL.
FR.
Guyane Brésilienne
Equateur
PEROU
AMAZONAS
PARÁ
MARANHÃO
CEARÁ
PIAUHY
PERNAMBUCO
ALAGOAS
SERGIPE
BAHIA
GOYAZ
MATTO GROSSO
BOLIVIE
MINAS GERAES
SÃO PAULO
PARANÁ
PARAGUAY
RÉPUBLIQUE ARGENTINE
URUGUAY
CHILI
OCÉAN ATLANTIQUE
PACIFIQUE
Manaos
Belem
Fortaleza (Ceara)
Natal
Parahyba
Recife
Maceió
Aracaju
S. Salvador (Bahia)
Victoria
Bello Horizonte
RIO DE JANEIRO
S. Paulo
Coritiba
Florianopolis (Desterro)
Porto Alegre
Asuncion
BUENOS AIRES
Valparaiso
SANTIAGO
Cuyaba
Goyaz
Therezina
S. Luiz
Sucre
La Paz
Tropique du Capricorne
Echelle 1: 6 700 000
0 50 100 150 200 k
MATTO GROSSO
SÃO PAULO
PARANÁ
MINAS GERAES
ESPIRITO SANTO
RIO DE JANEIRO
São Paulo
Santos
Campinas
Curitiba
Paranagua
Sra de Mantiqueira
Sra do Paranapiacaba

portions moindres, dans les Etats voisins de Parana et Santa Catharina, que le Brésil tropical du Nord trouvera les vivres qui lui sont nécessaires, sans sortir du territoire national; le commerce de la viande sèche (*xarque*) vers le Nord est déjà considérable; ce n'est qu'un début.

Parana et *Santa Catharina* se distinguent par leur colonisation allemande et slave; les jardins qui entourent Curityba sont cultivés par des maraîchers polonais; des Allemands, arrivés depuis 1849 par Hambourg, ont apporté à Joinville, Neudorf, Blumenau, etc., leurs habitudes de travail solide et patient; par eux se sont développés l'élevage sur petits domaines, la laiterie, la culture des fleurs et des plantes potagères, la brasserie. Des Italiens engagés comme ouvriers de chemin de fer, quelques Basques pasteurs, quelques Algériens viticulteurs ont complété l'effectif de l'immigration. Tous ces éléments sont rapidement confondus; à la deuxième génération, la langue portugaise est, pour tous, celle des relations communes; les idiomes maternels ne sont plus parlés qu'en famille et ne se maintiendront qu'exceptionnellement. Les fils des colons venus d'Europe s'enfoncent dans l'intérieur, pareils aux *bandeirantes* du vieux Brésil, mais leurs *entradas* n'ont plus pour objet la chasse à l'esclave : ils vont chercher des terres neuves et moins chères; ils s'installent généralement sur les plateaux dominant les vallées forestières, par 800 à 900 mètres d'altitude; ainsi grandissent les nouveaux centres, Castro, Ponta Grossa, Palmeiras.


Maréchal Théodore da Fonseca, 1er président de la République du Brésil de 1891 à 1892.

São Paulo, Minas Geraes, Rio de Janeiro sont le cœur du Brésil. Le premier de ces Etats donne directement sur la mer, par le port de Santos; le second, tout continental, débouche par Rio ou par Victoria, capitale de l'Etat voisin d'Espirito Santo. *São Paulo*, peuplé de 3 millions d'habitants, réclame et mérite la première place dans la fédération brésilienne; les Paulistes sont des gens instruits, travailleurs, d'un esprit plus réaliste peut-être que beaucoup de leurs compatriotes d'autres Etats; ils tiennent à s'appuyer sur la science, soutiennent libéralement les hommes d'étude qui se consacrent à la géographie, la géologie, l'agronomie, l'ethnographie même; ils s'attachent à répandre l'enseignement primaire dans les campagnes parmi les enfants des nouveaux colons et organisent remarquablement l'enseignement supérieur dans leur capitale.


Maréchal Floriano Peixoto, 2e président de la République du Brésil, de 1892 à 1895.

L'Etat de São Paulo possède une « force policiale » excellente, dont l'instruction est confiée à une mission d'officiers français.

La fortune de São Paulo procède du café, culture dont l'essor fut prodigieux dans les quinze dernières années du XIXe siècle; l'Etat faisait alors venir d'Europe, surtout d'Italie, des travailleurs ruraux par milliers: plus de 100.000 débarquèrent à Santos dans la seule année 1892. Mené trop vite, ce mouvement aboutit à la surproduction, puis à la mévente; les *fazendeiros*, menacés d'une ruine qui eût entraîné celle de leurs bailleurs de fonds et, de proche en proche, de l'Etat lui-même, furent sauvés par l'intervention gouvernementale, dite *valorisation* du café (1906). L'opération a consisté en la mise en entrepôt d'un stock considérable, cependant que la production était réduite par la prohibition de plantations nouvelles; le stock a été le gage d'emprunts, destinés à faciliter la transformation de la monoculture pauliste en une polyculture plus intelligente et moins aventureuse; il est écoulé peu à peu; la hausse récente des prix du café permet d'escompter un bénéfice financier; en tout cas, l'Etat aura, fût-ce au prix d'une hérésie économique, heureusement doublé un écueil dangereux. Il faut souhaiter que la valorisation soit liquidée le plus tôt possible, gardant ainsi son caractère d'expédient audacieux d'intérêt public et ne tournant pas à la spéculation de Bourse.

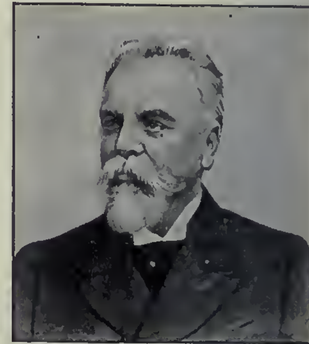
L'activité de l'Etat, dans ces dernières années, s'est diversifiée et par là même assainie; la capitale devient une cité industrielle, avec de grandes usines modernes de filature, mégisserie, brasserie, verrerie, etc. Elle est unie au port de Santos par un chemin de fer de 72 kilomètres, chef-d'œuvre d'ingénieur, le long duquel on s'élève, des champs de bananiers et de la jungle vierge, à des paysages cultivés, sagement plantés d'arbres fruitiers, et qui font penser à la Normandie; au terminus de cette voie unique sur le plateau (800 mètres), un éventail de lignes ferrées se déploie sur l'intérieur, qui relient São Paulo à Minas Geraes et à Rio, desservent les fazendas de café (Campinas, Ribeirão Preto, etc.), atteignent les croupes boisées et les campos que la colonisation jalonne peu à peu de champs de canne à sucre, de tabac, de coton. Ces chemins de fer contribuent à l'essor de *Minas Geraes;* cet Etat est moins développé encore que São Paulo, mais ses hautes terres (Juiz de Fora, Barbacena, Queluz) nourrissent depuis longtemps une population d'agriculteurs qu'enrichit l'ouverture de débouchés sur la côte tropicale. A son ancienne et pittoresque capitale, Ouro Preto, la *monnaie* de l'époque coloniale, restée avec son école toute française des mines la capitale de l'enseignement industriel au Brésil, Minas substitue Bello Horizonte, mieux placé pour concentrer une activité à la fois agricole, forestière et minière, mais qui n'est encore qu'un cadre de métropole.

Embellie et assainie, transfigurée par des travaux coûteux, *Rio de Janeiro* est aujourd'hui le digne « portique de la nation brésilienne »; sa baie entourée de hautes collines aux profils capricieux, sa verdure sombre de forêt vierge qui finit en parcs entre les maisons, ses archipels creusés de fiords, coiffés de cocotiers, en font une des merveilles du monde; les anciens quartiers du centre sont aérés par le percement d'avenues et de places; quelques coins, comme la rue Ouvidor, gardent leur cachet original de « club en plein air ». Rio est en voie de créer un grand port commercial, muni de quais en eau profonde et de vastes magasins; mais, actuellement encore, le débarquement des passagers, le dédouanement et la manutention des marchandises déconcertent souvent les nouveaux venus par des incohérences et des lenteurs d'un autre âge. Le triomphe des régénérateurs de Rio : Passos, Paulo de Frontin, le Dr Osvaldo Cruz, est d'avoir supprimé la fièvre jaune, jadis endémique; Rio n'a plus rien à envier, comme salubrité, à une grande capitale des climats tempérés; son commerce s'assortit progressivement d'une industrie; elle a des institutions de haut enseignement et d'art. Il n'y a plus de raison pour que les diplomates européens persistent à résider sur les hauteurs de Pétropolis, à quatre heures de chemin de fer du centre politique et administratif du Brésil. Autour de la ville de Rio (qui est territoire fédéral), l'Etat du même nom a des cultures tropicales, notamment de canne à sucre (Campos), que l'on trouve aussi dans l'Etat voisin d'*Espirito Santo :* le vieux Brésil des planteurs portugais s'annonce.

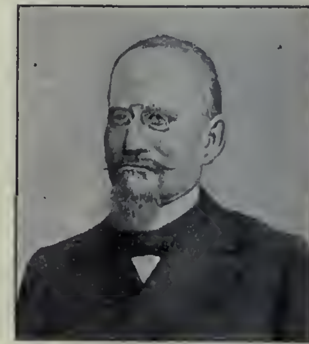

Dr Prudente de Moraes Barros, 3e président de la République du Brésil, de 1895 à 1898.

Cette côte tropicale appartient à la zone du climat chaud, 24° à 28° de moyenne; des pluies copieuses font grandir dans les vallées une végétation touffue, sous laquelle abondent les serpents. Les découvreurs avaient fondé leurs « capitaineries » au départ des baies isolées qui accidentent le rivage : de là le caractère de dispersion de ces premiers établissements, ne communiquant entre eux que par mer, et dont les principaux sont devenus les chefs-lieux d'Etats, très inégalement étendus, de l'union brésilienne. *Bahia* dut sa fortune particulière à l'ampleur de sa baie, au bord de laquelle São Salvador put nicher à l'abri du vent d'est ses bâtiments de commerce et ses couvents; elle est aujourd'hui le marché principal d'un district peuplé, où l'on cultive le café, le tabac, la canne à sucre; elle possède une aristocratie de propriétaires, des institutions intellectuelles; son port est en cours d'outillage, elle compte plus de 200.000 habitants et sert de tête de ligne à plusieurs chemins de fer de pénétration. Recife ou *Pernambouc* (120.000 habitants), havre couvert par un banc de coraux derrière lequel des constructeurs français aménagent un port moderne, est le point du Brésil le plus rapproché de l'Europe, l'escale d'une région prospère, où une population fortement acclimatée pratique les cultures tropicales : riz, café, canne; la mer littorale est poissonneuse, les baleines même s'y montrent en nombre; de l'intérieur arrivent des bois et des cuirs.

Nous touchons ici à la partie du Brésil qui appartient au régime des steppes tropicaux; l'Etat de *Ceara* en est le plus caractéristique; ses habitants, aux origines composites, réunissent l'ardeur au travail du blanc, la vigueur du nègre, la finesse de sens de l'Indien chasseur. Les Cearenses sont une race vraiment coloniale, que les sécheresses fréquentes de leur pays poussent à l'émigration lorsque leurs troupeaux sont décimés par la soif : ils s'engagent alors comme ouvriers des *seringaes* (forêts à caoutchouc) en Amazonie, ou s'enfoncent pour continuer l'élevage dans les solitudes du *sertão*, arrière-pays de Pernambouc et de Bahia; ces *vaqueiros* sont des hommes énergiques et infatigables; ils passent à cheval une grande partie de leur vie, les jambes serrées dans des guêtres pour n'être pas piqués par les épines du maquis; leurs avant-gardes pénètrent dans les Etats centraux, à peine habités, du Brésil intérieur, où elles se heurtent parfois encore à des indigènes farouches. Par ce courant, par celui qui arrive du sud par Minas ou du sud-ouest par la voie navigable du Paraguay, le *Goyaz*, le *Matto Grosso* se peuplent lentement; lorsque des routes pratiques d'évacuation leur seront ouvertes, ce seront, avec leurs plateaux élevés, des foyers de colonisation pastorale et d'exploitation forestière.


Campos Salles, 4e président de la République du Brésil, de 1898 à 1902.

Le sertão est encadré, au nord et à l'ouest, par les immensités presque vides de l'*Amazonie:* sur 2.250.000 kilomètres carrés (deux fois l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie réunies), les Etats de Para, d'Amazonas et le territoire de l'Acre ont à peine plus d'un million d'habitants; encore ceux-ci sont-ils groupés par agglomérations relativement denses : le port maritime de *Para* (175.000 hab.), le port fluvial de *Manaos* (65.000), et les villes d'escale posées aux points singuliers de la navigation intérieure; c'est le domaine de la *selva* souveraine, dont les fleuves sont les clairières, et qui tient en réserve des quantités indéfinies de bois et de caoutchouc. La selve a peu de grands animaux dangereux, mais les moustiques infestent les campements, les fourmis assaillent les plantes, la chaleur, constamment humide, sous 22° à 31°, est pénible pour les organismes européens, même pour les *Cearenses*. Le bas Amazone est encadré par des *campos* émergés et relativement drainés, où l'élevage et quelques cultures sont possibles; la selve atteint son maximum d'épaisseur en amont du défilé d'Obidos, le long du Madeira, du Yapura, du Purus; là, le Brésil, après de vives discussions avec la Bolivie, a constitué le « territoire fédéral de l'Acre » (1903), où les droits d'exportation sur le caoutchouc ont deux fois couvert (de 1904 à 1909) l'indemnité de 50 millions de francs versée au gouvernement bolivien. L'Amazonie, qui regorge de produits naturels, doit importer tous ses objets usuels, tous ses vivres, et le prix de l'existence — d'une existence peu confortable — y est terriblement élevé.


Rodriguez Alves, 5e président de la République du Brésil, de 1902 à 1906.

Riche, ainsi qu'on vient de le voir, de ressources très diverses, du xarque de Rio Grande do Sul au caoutchouc des seringaes, le Brésil est d'ores et déjà classé parmi les principales puissances du monde; il intervient encore en maître sur les marchés du café et du caoutchouc, mais, de moins en moins, il peut demeurer indifférent aux concur-

rences et aux procédés modernes de la production et des échanges. Le mouvement total de ses transactions en 1911 est monté à 3 milliards de francs, en hausse de 225 millions sur 1910; les exportations figurent dans ce total pour 1.672 millions de francs, dont 1 milliard en café. Viennent ensuite le caoutchouc, le maté (très demandé en Argentine), le cacao, le coton, les cuirs et peaux, le tabac, le sucre. Les importations sont surtout d'articles fabriqués, mais aussi de quelques denrées alimentaires, par exemple les farines, dont les fournisseurs rivaux sont l'Argentine et les Etats-Unis, et les vins, originaires de l'Europe méridionale. Le commerce extérieur brésilien est en progrès constant; le développement général du pays est incontestable, brillant sur beaucoup de points; le réseau des chemins de fer atteignait, à la fin de 1911, 22.128 kilomètres; on estime à un millier de kilomètres les lignes nouvelles livrées à l'exploitation, ou près de l'être, en 1912. Le nombre des émigrants débarqués en 1911 est de 113.616; s'il y a eu des départs d'Italiens assez fréquents, l'émigration portugaise, beaucoup accrue, a certainement comblé ce déficit; l'apport italien a d'ailleurs été renforcé en 1911-1912, pendant un assez long malentendu entre l'Argentine et l'Italie.

L'ensemble de ces symptômes est satisfaisant; mais la tâche actuelle des hommes d'Etat brésiliens n'en est pas moins très compliquée. En ce pays aux distances indéfinies, les gouvernements, aussi bien que les individus, s'abandonnent volontiers à la « griserie de l'espace »; on dépense largement, confiant en les plus-values à venir, on construit des chemins de fer à l'avancement, avant d'avoir laissé à la colonisation le temps de s'enraciner le long des lignes achevées. Les dirigeants de la politique brésilienne, qui sont presque tous gens de haute culture intellectuelle, n'hésitent pas à reconnaître parfois qu'une marche moins rapide serait probablement plus sûre; ils conseillent des économies budgétaires, un recours moins ordinaire au crédit, un équilibre mieux ménagé, en somme, entre les ressources croissantes et les dépenses régulières du pays. L'autonomie financière des Etats, dans le sein de l'Union, prête à des confusions qui ne sont pas toujours favorables à une équitable appréciation du Brésil dans les milieux européens: tous les Etats ne sont pas administrés avec la même sagesse, tous ne disposent pas de recettes aussi stables pour gager leurs emprunts, et, ce qui est vrai des Etats particuliers, le serait, à fortiori, des municipalités. Certaines précautions sont donc à prendre pour raffermir le crédit du Brésil; il restera ce qu'il doit être: de tout premier ordre, si des imprudences ou, pour mieux dire, des impatiences ne le surmènent pas.


Affonso Penna,
6e président de la République du Brésil, de 1906 à 1910.

Cette vigilance financière est la condition d'une bonne politique de travaux publics : éclairage et aménagement des côtes, amélioration des rivières, captage des forces hydrauliques, chemins de fer, etc. Le Brésil, pour cimenter son unité nationale, s'efforce de lier entre eux tous ses Etats par l'intérieur en s'affranchissant de tout tribut payé à des routes étrangères. Pour réaliser ce large programme, il doit chercher des concours financiers au dehors, parfois aussi des directions techniques; mais beaucoup de Brésiliens estiment qu'une énergie nationale un peu mieux appliquée, gagnée sur la politique pure, épargnerait au pays certaines tutelles sans discrétion, nord-américaines en particulier. On se demande jusqu'à quel point le travail brésilien (comme aussi bien le capital français) n'est pas abusivement exploité par ces entreprises très hardies, qui apportent de l'ordre et de la décision, sans doute, là où il en manque souvent, mais aussi une manière très personnelle de traiter les affaires, qui sont, avant tout, les leurs.

On observe aujourd'hui, au Brésil, un désir assez général de nationaliser le progrès économique autant que de réserver par une éducation appropriée, par une moindre place laissée aux politiciens, la solidarité de la nation elle-même. Ce beau pays, gâté par la nature, s'éveille pour les luttes de la concurrence mondiale; la France, avec laquelle il partage des goûts communs pour la justice et la liberté, pour la poésie et pour l'art, qui est pour lui la grande institutrice et la mère des idées, doit suivre avec une sympathie toute familiale l'essor de cette jeune et ardente société. — Henri Lorin.

— *Territoire de l'Acre.* On doit ici mentionner le dernier des accroissements territoriaux obtenus par le Brésil: c'est le territoire d'Acre, aux confins de la Bolivie. Il a été cédé par ce dernier Etat au traité de Pétropolis, signé en 1903 après de longues hésitations. De fait, il semble bien, après sept ou huit ans de mise en valeur par son nouveau propriétaire, que le territoire de l'Acre ait vraiment la grande importance économique que lui soupçonnaient les Brésiliens. Il s'étend sur le revers oriental de la Cordillère, et tire son nom du rio Acre, ou Aquiri, qui, de même que le Jurua et le Purus, tributaires lointains de l'Amazone, y prend sa source. Au moment où fut négociée la cession au Brésil, l'Acre ne comptait que 50.000 ou 60.000 habitants à peine, soit de race indienne, soit émigrés des Etats du nord du Brésil, en particulier Ceara, Parahyba et Rio Grande do Norte. Ce dernier élément de population ne parut pas assez tranquille encore pour justifier l'érection en Etat du nouveau domaine, que le gouvernement brésilien, fort sagement, aima mieux transformer en territoire fédéral, de façon à le surveiller de plus près et à y faire régner un ordre strict. Divisé en quatre départements tirant leur nom des cours d'eau, le Haut-Acre, le Haut-Purus, le Haut-Jurua et le Taracana, le territoire de l'Acre est en réalité partagé géographiquement en trois vallées, que séparent d'épaisses forêts vierges à peine ouvertes par d'étroits sentiers tracés au milieu des lianes. Présentement, aucune communication, au moins permanente et régulière, n'existe entre les chefs-lieux de département: *Senna Madureira* pour le Haut-Purus, *Cruzeiro do Sul* pour le Haut-Jurua, *Porto Acre* pour le Haut-Acre, *Villa Seabra* pour le Taracana. Les relations économiques se font en réalité par les fleuves, qui apportent vers la vallée du bas Amazone les principaux produits de la forêt vierge, et en particulier le caoutchouc, récolté pour une grande partie dans le département du Haut-Jurua. Manaos est le terminus habituel des bateaux en provenance de l'Acre, vapeurs ou jangadas, qui mettent cinq à six semaines, dans les circonstances les plus favorables, pour effectuer le voyage.

La population est déjà considérable. Elle s'est développée surtout dans le plus élevé et le plus salubre des trois territoires, le Haut-Jurua, où les terres sont mieux drainées, et où le caoutchouc paraît plus abondant, au point d'avoir fourni au gouvernement brésilien, en droits d'exportation, depuis la cession du territoire, près de 100 millions de francs. Un certain nombre de petites villes se sont rapidement organisées: ce sont, notamment, les trois chefs-lieux de département cités plus haut et, dans le Haut-Acre, Rio Branco et Xapuri: elles ont de 4.000 à 5.000 habitants, et sont appelées à une prospérité rapide et prochaine. La population actuelle du territoire atteint environ 80.000 habitants, dont 40.000 dans le Haut-Jurua seul. — G. Treffel.

L'armée fédérale brésilienne en 1912. — *Recrutement et conditions de service.* La loi du 4 janvier 1908 a décidé l'organisation des forces fédérales du Brésil sur le type des armées européennes modernes, en même temps que l'établissement du service militaire personnel et obligatoire avec tirage au sort.

Tous les citoyens valides y sont astreints de 21 ans à 44 ans révolus; sont dispensés du service en temps de paix les veufs pères d'enfants en bas âge, les fils uniques de veuves et les soutiens de famille. Les autorités accordent une grande importance à la préparation militaire, donnée dans des sociétés d'exercices et de tir.

Quoique la République fédérative du Brésil soit constituée par vingt Etats, le territoire fédéral est divisé au point de vue militaire en *treize régions militaires* d'inspection, dont les limites correspondent à celles des différents Etats de la Fédération, sans qu'il y ait cependant concordance entre le nombre des régions militaires et celui des Etats : 1re région, *Amazonas;* 2e *Grão Parà;* 3e *Maranhao* et *Piauhy;* 4e *Ceara* et *Rio Grande do Norte;* 5e *Parahyba* et *Pernambuco;* 6e *Alagoas* et *Sergipe;* 7e *Bahia* et *Espirito Santo;* 8e *Minas Geraes;* 9e *Rio de Janeiro;* 10e *São Paulo* et *Goyaz;* 11e *Parana* et *Santa Catharina;* 12e *Rio Grande do Sul;* 13e *Matto Grosso.*

Le contingent à fournir par chaque région est déterminé chaque année, mais il doit se composer autant que possible d'engagés volontaires rétribués; en cas de déficit du nombre fixé, on fait appel aux recrues désignées par le tirage au sort.

Les soldats font successivement partie de l'*armée active*, de la *réserve de 2e ligne* et de la *garde nationale.*

Le service militaire est réparti de la façon suivante:

Deux ans dans l'armée active ou armée permanente proprement dite; *sept ans* dans la réserve de l'armée active (les hommes de cette catégorie peuvent être astreints chaque année à une période d'exercices de 4 semaines).

Sept ans dans la réserve de 2e ligne, dont *trois ans* dans le *1er ban* et *quatre ans* dans le *2e ban* (ces réservistes peuvent être appelés pour une période de trois ou quatre semaines.)

Quatre ans dans la garde nationale et *quatre ans* dans la réserve de la garde nationale.

Pour une population de 20.515.000 habitants (dont 600.000 Indiens sauvages), l'effectif réglementaire des troupes fédérales est de 32.000 hommes environ.

Le budget annuel affecté à l'entretien de l'armée est de 84.317.000 *milreis.*

Cadres. Recrutement des officiers. — Le gouvernement fédéral du Brésil s'est appliqué à recruter ses officiers dans les meilleures conditions en exigeant des candidats un grand nombre de diplômes, que les officiers doivent même conquérir successivement au cours de leur carrière.

D'une manière générale, les officiers appartiennent à des familles de traditions militaires.

Les officiers proviennent en partie des sous-officiers, après examens et cours spéciaux, et en partie des écoles.

Ecoles. — 1° *Ecoles préparatoires et de tactique* à *Realengo*, près de Rio de Janeiro, et à *Rio Pardo* (Rio Grande do Sul). Les élèves y reçoivent les connaissances littéraires et scientifiques nécessaires pour pouvoir suivre avec fruit les cours de l'école de guerre.

2° *Ecole de guerre*, à *Porto Alegre.* Elle a pour but de donner l'instruction militaire préliminaire aux élèves venus des écoles préparatoires et aux élèves reçus directement sur présentation de diplômes. Durée des cours, *deux ans.*


Maréchal Hermès da Fonseca,
7e président de la République du Brésil, élu en 1910.

3° *Ecole d'application d'infanterie et de cavalerie*, à *Rio Pardo.* Elle complète et perfectionne l'instruction donnée à l'école de guerre. Les cours durent *dix mois.*

4° *Ecole d'artillerie et du génie*, à *Realengo*, pour les lieutenants ou sous-lieutenants d'artillerie ou aspirants classés pour cette arme. Un cours d'artillerie de *deux ans* et un cours de génie de *trois ans.*

5° *Ecole d'application de l'artillerie et du génie.* — Perfectionnement des officiers sortis de l'école précédente.

6° *Ecole d'état-major*, à *Rio de Janeiro.* — Les élèves se recrutent au concours et à la condition d'avoir le diplôme du cours de leur arme; les cours durent deux ans et sont répartis en *deux périodes* d'études de *neuf mois* et *une période* de travaux pratiques de *six mois.*

Avancement: L'avancement a lieu à l'ancienneté pour les grades de lieutenant et capitaine et moitié à l'ancienneté et moitié au choix pour les grades de major, lieutenant-colonel et colonel.

Organisation et composition. — Dans chacune des régions militaires stationnent des troupes de deux espèces:

1° Les *troupes indépendantes* affectées spécialement à la région territoriale correspondante et jouant le rôle de *troupes de garnison.*

Leur groupement ne dépasse pas le bataillon pour les troupes à pied, le régiment pour la cavalerie, le groupe pour l'artillerie.

La répartition et les effectifs de ces unités varient suivant la région. Elles forment un total de: *Infanterie* (12 *bataillons de chasseurs* à 4 compagnies, 13 *compagnies isolées de chasseurs*, 1 *section de mitrailleuses* de 3 pièces); *cavalerie* (3 *régiments de cavalerie* à 4 escadrons et 3 *pelotons d'estafettes*); *artillerie* (3 *batteries indépendantes*, 2 *groupes de montagne*, 8 *bataillons d'artillerie de position*); *génie* (1 *compagnie de télégraphistes* et 1 *peloton d'ingénieurs*).

2° Les *troupes d'opérations* réparties sur le territoire national et groupées en *cinq* brigades mixtes appelées *brigades stratégiques* et *trois brigades de cavalerie.*

Chaque brigade mixte comprend: 3 régiments d'infanterie, 1 compagnie de mitrailleuses, 1 régiment d'artillerie montée, 1 batterie d'obusiers, 1 régiment de cavalerie, 1 escadron du train, 1 peloton d'estafettes, 1 bataillon du génie.

Les brigades de cavalerie comprennent chacune: 3 régiments de cavalerie et un groupe d'artillerie à cheval.

Les troupes d'opérations forment un total de:

15 régiments d'infanterie à 3 bataillons de 4 compagnies.

5 compagnies de mitrailleuses à 3 sections de 3 pièces.

5 régiments de cavalerie de brigade (infanterie) à 2 escadrons.

9 régiments de cavalerie de ligne à 4 escadrons.

12 pelotons d'estafettes et éclaireurs.

5 régiments d'artillerie montée de 3 groupes de 3 batteries à 4 pièces.
5 batteries d'obusiers à 6 pièces.
3 groupes d'artillerie à cheval à 3 batteries de 4 pièces.
3 groupes d'artillerie de montagne à 3 batteries de 4 pièces.
9 bataillons d'artillerie de forteresse ou de position (dont 3 à 6 batteries et 6 à 2 batteries).
5 parcs et 15 colonnes de munitions.
5 bataillons du génie à 4 compagnies.
5 escadrons du train.

A la mobilisation, les brigades prennent le nom de *divisions d'armée*, et leur effectif total est porté à 60.000 hommes.

L'effectif des troupes mobilisables est d'environ 500.000 hommes.

Armement. — Infanterie: Fusil Mauser, calibre de 7 millimètres, modèle brésilien de 1895.

Mitrailleuse Maxim.

Cavalerie: Carabine du même modèle et même calibre que le fusil d'infanterie et *sabre*.

Une partie de la cavalerie est armée de la *lance* et du *revolver*.

Artillerie: même fusil.

Canon de 75 millimètres et *obusier* de 105 millimètres, tous les deux du système Krupp. Il est question d'armer, avec un matériel nouveau, et qui pourrait être français, l'artillerie dite de côte. — Ch. Palliot.

cémentite (de *cément*) n. f. Métall. Alliage de fer-carbone (Fe^3C) : *L'eutectique perlite est formé de couches alternatives très fines de* CÉMENTITE *et de ferrite, dont l'épaisseur est généralement voisine de* 0μ,6 *à* 0μ,7 *pour la ferrite*, 0μ,3 *à* 0μ,4 *pour la* CÉMENTITE. (Ch. Maurain.)

Cesbron (Achille-Théodore), peintre français, né à Oran, de parents français, en 1850, mort à Paris le 4 janvier 1913. Achille Cesbron, qui vient de disparaître, après une carrière très laborieusement remplie, s'était acquis, dans la peinture de la nature morte et de la fleur, une réputation méritée. Né en Algérie, de parents français, il vint de bonne heure en France, fut élevé à Angers, et se rendit à dix-huit ans à Paris, où il fut d'abord peintre en bâtiments. Enrôlé, en 1870, pendant le siège de la capitale, dans un bataillon de marche, il combattit au Bourget, et fut fait prisonnier. C'est pendant les loisirs forcés de sa captivité qu'il fit ses premiers essais de dessin. Rendu à la liberté, il étudia patiemment aux cours du soir, puis aux ateliers de Bonnat et de Cormon. En 1878, tant de persévérance était récompensée, et Achille Cesbron exposait pour la première fois au Salon. Sa carrière d'artiste fut dès lors rapide et heureuse. Il obtint, dès 1882, une mention honorable et, deux ans après, une troisième médaille, avec ses deux jolis envois : *Métempsycose* et *Pivoines herbacées*. Une seconde médaille en 1886 et, la même année, le prix Marie Bashkirtseff; enfin, une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1889, etc., récompensèrent une production régulière et toujours soignée, dans laquelle nous détacherons : *Provisions* (1877); *le Renard et la Cigogne* (1878); *Fruits et fleurs; Légumes* (1879); *les Roses* (1881); *la Fille du jardinier* (1882); *le Reposoir* (1882); *A l'emballage* (1883); *Chemin aux mûres* (1883); *le Puits aux roses; le Potager* (1885); *Fleurs du sommeil; Lilas* (1886); *un Champ de rosiers; les Pommes de terre à l'eau*, etc. En 1894, une exposition de ses œuvres les plus remarquables eut lieu au cercle Volney, et fut très admirée par la critique. Elle comprenait quelques grandes toiles, d'un mérite ordinaire, mais surtout un grand nombre de petits tableaux, fleurs ou natures mortes d'un charme infini; peu d'artistes ont traité la fleur avec une grâce aussi délicate et nuancée que Cesbron. Les teintes diaprées des tulipes, les tons opulents et chauds des pivoines, les rouges violents et soyeux des coquelicots ont été interprétés par lui avec une richesse et une justesse incomparables; et son pinceau n'est pas moins expressif et précis, quand il s'attaque aux modèles plus vulgaires des légumes ou de la charcuterie.



A. Cesbron.

Achille Cesbron, qui était membre de la Société des artistes français, portait un vif intérêt aux œuvres philanthropiques. Il était membre du Comité de l'association du baron Taylor, et il avait fondé l'*Académie des arts de la fleur de la plante*, dont il était le directeur. — J.-M. Delisle.

Chateaubriand (Correspondance générale de), publiée par Louis Thomas, t. II (Paris, 1912, in-8°). — Nous avons annoncé, dans le *Larousse Mensuel* (n° 62, avril 1912, p. 372), le premier volume de cette utile publication. Nous ne reviendrons pas sur les remarques générales qu'elle appelle. Pour nous en tenir à ce second volume, nous noterons que les lettres qu'il contient (sans parler du Supplément) s'échelonnent entre le 27 juillet 1817 et le 31 mars 1822, et correspondent à peu près à la période racontée dans les livres VII et VIII de la troisième partie des *Mémoires d'outre-tombe*. La fin du premier ministère Richelieu, le ministère Decazes, l'assassinat du duc de Berry, le second ministère Richelieu, la naissance du duc de Bordeaux, le Congrès de Laybach, le ministère Villèle sont les principaux événements dont nous y trouvons l'écho. En ce qui concerne Chateaubriand lui-même, c'est l'époque où il fonde avec le libraire Le Normant le *Conservateur*, et surtout — car c'est la grande affaire qui occupe la plus notable partie de ce volume — c'est l'époque de son ambassade à Berlin. La plupart de ces lettres s'adressent seulement à deux correspondants : à une amie intime, la duchesse de Duras; à un supérieur hiérarchique, le ministre des affaires étrangères, baron Pasquier. Sur les relations de Chateaubriand avec Mme de Duras, sur cette amitié fidèle et, de part et d'autre, inquiète et orageuse, nos lecteurs ont été renseignés par l'analyse du livre de l'abbé Pailhès. (*Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 752.) Aussi bien, dans ce volume, même les lettres à Mme de Duras sont toutes pleines de pensées politiques; et c'est sur ce dernier point que nous insisterons brièvement.



Chateaubriand, d'après un dessin d'Achille Devéria.

Le 20 septembre 1816, Chateaubriand avait été rayé par Richelieu de la liste des ministres d'Etat, où il figurait depuis le voyage à Gand. Le livre : *la Monarchie selon la Charte* avait déplu, et pour cause. Ramené à la condition de simple particulier, Chateaubriand dut vendre sa bibliothèque et sa propriété de la vallée aux Loups (avril 1817). Mais il pouvait continuer à défendre ses idées, auxquelles il tenait, et à désespérer de la monarchie qu'il servait. Ces idées — celles de la *Monarchie selon la Charte* — il les exposera encore, non seulement dans la grande lettre à Le Normant, éditeur du *Conservateur*, véritable manifeste politique qui parut en tête de ce journal et que reproduit le second volume de la *Correspondance*, mais encore, et à mainte reprise, dans ses lettres à Mme de Duras et dans ses dépêches d'ambassadeur. Elles gravitent autour de deux principes, qui sont pour lui inébranlables : 1° « Adopter franchement le gouvernement constitutionnel » (et, par conséquent, renoncer aux lois d'exception) ; 2° « Ne confier les emplois qu'aux hommes dévoués à la légitimité », c'est-à-dire n'employer que des royalistes purs, ceux qui ont fait leurs preuves, et ne pas leur préférer un Talleyrand, ou un régicide comme Fouché; c'est-à-dire, encore, éviter toute avance, toute complaisance avec les libéraux. En somme, une monarchie libérale, servie par des royalistes de bonne marque, voilà le double principe, un peu contradictoire en soi, qui se retrouve au fond de toute sa correspondance politique.

Pendant son ambassade à Berlin, Chateaubriand saisira plus d'une fois l'occasion d'exposer ses idées, préludant ainsi à ses fonctions d'ambassadeur à Londres ou de ministre des affaires étrangères et à son rôle de plénipotentiaire au Congrès de Vérone et d'artisan de la guerre d'Espagne. C'est le 21 novembre 1820 — à la suite de divers événements qui l'ont rapproché de la cour — que Chateaubriand a été nommé ambassadeur à Berlin. Ajoutons qu'en haut lieu, l'on n'est pas fâché de le voir servir... à distance. Pour lui, une petite ombre au tableau : on lui fait attendre sa réintégration dans le titre de ministre d'Etat. Mais il trouve à Berlin de grands dédommagements d'amour-propre. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et tous les membres de la famille royale l'accueillent avec faveur. La grande-duchesse Alexandra, femme du grand-duc Nicolas, et la duchesse de Cumberland l'ont invité à une certaine marche polonaise sur laquelle il insiste avec complaisance : telle Mme de Sévigné, ravie lorsqu'elle vient de danser avec Louis XIV. Un frère morave, qui prêche à la cour, oppose Voltaire et Chateaubriand; « les deux hommes dont la réputation littéraire avait été la plus éclatante, l'une dans le XVIIIe siècle, l'autre dans le XIXe siècle, etc. ». Chateaubriand écrit à Mme de Duras :



Le chancelier Pasquier, d'après Maurin.

> Dans ce pays, tout le monde sait mes ouvrages par cœur (voici le bout de l'oreille) ; c'est à qui me citera des passages que j'ai oubliés et qui me font rougir, et personne n'est assez sot pour croire que, parce que j'ai fait des ouvrages qu'on lit, je suis incapable des affaires humaines. Ces ridicules préjugés, ou plutôt cette mauvaise foi, n'existent qu'en France.

Comme il désire que son ministre se persuade bien de cette vérité, il ne lui ménage pas les conseils sur la politique générale. Le baron Pasquier en paraît parfois impatienté, si l'on en croit les annotations qu'il inscrivait au crayon, en marge des dépêches : « Grimaces. L'auteur perce », ou bien : « C'est Gros-Jean qui remontre à son curé. » M. le ministre des affaires étrangères estime sans doute que son ambassadeur jouait trop au ministre, déjà.

Quoi qu'il en soit, dans ces « hautes dépêches » (comme les appelle Mme de Duras), M. de Chateaubriand, qui regrette de n'avoir point été envoyé au Congrès de Laybach, expose sa façon de voir sur les révolutions qui ont éclaté dans le Piémont et dans le royaume de Naples. Il s'indigne à la pensée qu'on ait l'air de traiter avec les libéraux, cette « misérable faction ». Il dit encore : « Le péril immédiat, le péril de chaque jour, c'est la Révolution. » Est-ce à dire qu'il abandonne pour cela quoi que ce soit de son programme constitutionnel, qui est bien, en somme, d'origine révolutionnaire? En aucune façon. Mais, à Naples, il veut qu'on brise l'*indépendance démocratique*, afin d'y établir la *liberté monarchique*. Toujours le même dualisme que nous avons signalé plus haut et qu'il applique à son pays, disant : « Si l'on faisait des concessions aux libéraux, c'en serait fait de la France », en même temps qu'il réclame la Charte et la liberté de la presse. Pour mieux défendre son système politique, il est impatient de se retrouver dans son pays. Un congé obtenu par Mme de Chateaubriand le ramène à Paris. Les « deux magots » (il appelle ainsi ses amis politiques, Villèle et Corbière) donnent leur démission;



Mme de Duras, d'après un pastel du temps.

il les suit dans la retraite. Mais, bientôt, on cherche pour lui un nouveau poste. On lui propose l'Instruction publique, sans l'entrée au conseil. Sa fureur est extrême. C'est alors qu'il écrit à Mme de Duras ce billet concentré :

Votre prince est un sot, et je lui fais grâce des prières de son frère. Qu'importent les mensonges de Villèle ? Je ne songe plus à tout cela. Je resterai dehors, c'est le mieux. Je ne sais rien, je souffre.

Enfin, on trouve, pour ce serviteur impétueux et fier de la monarchie, un poste digne de ses talents : il est nommé ambassadeur à Londres. C'est à ce moment que s'arrête le second volume de la *Correspondance*. — Louis Coquelin.

Cœur d'une reine (le), par Paul Robiquet (Paris, 1912). — L'auteur s'est efforcé d'élucider, en son ouvrage, le caractère des relations d'Anne d'Autriche avec Mazarin. Cette enquête peut paraître superflue. Il n'est pas un seul historien qui, placé devant les faits, n'ait affirmé que la reine fut la maîtresse du cardinal. La très intéressante question du mariage secret reste, même après la belle discussion de Loiseleur, beaucoup plus controversée. Paul Robiquet apporte peu de faits inédits, mais, contrairement à ses devanciers, il étudie la question dans toute son ampleur.



Louis XIII, d'après Philippe de Champaigne.

C'est en 1612 que les négociateurs français et espagnols échangent, au nom de leurs gouvernements respectifs, la promesse solennelle qui lie Louis XIII à Anne d'Autriche. De part et d'autre, à Paris et à Madrid, des fêtes d'une prodigieuse splendeur sont données. Sur la place Royale (aujourd'hui place des Vosges), le *Carrousel des chevaliers de la gloire* assemble, parmi des édifices éphémères ornés de matières précieuses, tout ce que la France compte d'hommes illustres. Une magnificence inouïe signale ce divertissement parmi ceux auxquels la noblesse fut conviée dans la suite.



Anne d'Autriche. (Galerie des Offices, Florence.)



Les Mariages espagnols (1615), tableau de Nicolas Mathonnière.
Louis XIII épouse Anne d'Autriche, et l'infant d'Espagne, plus tard Philippe IV, épouse Elisabeth de France, sœur de Louis XIII.

Il semble donc que Louis XIII et Marie de Médicis, sa mère, considèrent avec allégresse la perspective du mariage espagnol. Ce mariage s'annonce comme devant être tissé de bonheur. Il n'y a, malheureusement, dans une telle manifestation de joie qu'apparence vaine. Le roi est fort jeune. A onze ans, on joue au marié sans prendre son rôle au sérieux. D'ailleurs, nul ne songe à lui imposer une épouse elle-même âgée de dix ans. C'est en 1615 seulement, après une splendide chevauchée à travers la France en liesse, que l'adolescente lui est abandonnée. Il la trouve évidemment charmante, car elle est charmante, toute blanche et pure, et désireuse de donner son cœur au jouvenceau mélancolique dont elle admire la grâce efféminée. Mais il ne se décide point à l'aimer. Mille occupations puériles, la chasse surtout, le détournent des femmes d'abord et de son épouse ensuite. Et, comme celle-ci, ardente et vive, le fatigue de sa tendresse, il finit par la haïr.

Au fur et à mesure que les années passent, cette haine, à laquelle s'ajoute du mépris, croît davantage. Visiblement, Louis XIII est un déséquilibré. Luynes et Baradat, des aventuriers, vont absorber ses facultés affectives. Plus tard, des jeunes filles, Mlles de Hautefort et de La Fayette, remplaceront, il est vrai, ces favoris avides. Mais il aura pour elles un sentiment tout platonique. On le verra, pour reprendre à Mlle de Hautefort un billet caché par elle sous son mouchoir de col, se servir d'une paire de pincettes. Et, lorsque Richelieu aura éloigné ces personnes coupables d'intrigues politiques, il subira jalousement la tyrannie de Cinq-Mars.

Louis XIII manifeste pour les arts un goût assez vif. Il est grand amateur de ballets. Il écrit des vers. Il compose de la musique. Ce qui nous reste de lui en ces matières est, il est vrai, d'une valeur médiocre. Il manque surtout à ce roi une culture intellectuelle. Ses lettres, calligraphiées maladroitement, semblent, au point de vue des idées, du style et de l'orthographe, écrites par un enfant. Quand Richelieu l'aura débarrassé des soucis de l'administration, il ne manifestera plus son autorité royale par aucun acte d'énergie.

Connaissant la psychologie de cet homme, on ne s'étonnera plus, maintenant, qu'Anne d'Autriche, délaissée et dédaignée, ait enduré auprès de lui un véritable supplice. Sa coquetterie naturelle n'a jamais provoqué un élan. Ce n'est qu'en 1638, après vingt-trois ans de mariage, que naîtra Louis XIV.

Cependant, Anne d'Autriche, tempérament sentimental, n'a pas pu si longtemps refréner le besoin d'affection dont elle est possédée. En 1625, le duc de Buckingham, fantasque et magnifique, venu en France en ambassade extraordinaire pour querir la princesse Henriette-Marie, épouse de son maître, Charles Ier, a singulièrement troublé le cœur de la reine sacrifiée. On a précisé les circonstances de leur intrigue. Nous n'y reviendrons pas. On prétend que le cardinal de Richelieu aurait tenté de faire oublier à Anne d'Autriche le souvenir délicieux de Buckingham. Brienne raconte comment, avec Mme de Chevreuse, la reine se moqua de ce galant imprévu et quel ressentiment ce dernier conserva de cette moquerie.

En réalité, Anne d'Autriche, durant des années, distrait sa tristesse en se mêlant activement aux manœuvres des adversaires de Richelieu. Elle joue un rôle néfaste en contrariant la politique du grand ministre, et elle ne cesse véritablement ses menées que lorsque les circonstances la mettent en présence de Mazarin. Car, dès lors, naît la véritable passion de sa vie, passion qui va l'occuper tout entière.



Le duc de Buckingham, d'après Rubens. (Galerie Pitti, Florence.)

Mazarin ne jouit pas de l'estime des historiens, qui, volontiers, le traitent de ladre et d'aventurier. Il n'était pas, il est vrai, l'homme des grands scrupules. Il eut une jeunesse orageuse, et l'on n'a pu encore spécifier s'il était, ou non, entré dans les ordres. C'était, dans tous les cas, un admirable diplomate. Il a joué, dans la coulisse, un rôle bien plus important que le Père Joseph. Pour le comprendre, il faut parcourir l'énorme collection de sa correspondance en italien, inédite encore et que conserve le Ministère des affaires étrangères. Richelieu, en

l'employant, savait qu'il pouvait compter sur son intelligence et sur son dévouement.

Habile et onctueux, Mazarin avait coutume d'utiliser l'influence féminine. Il était aimable et beau. Il rapportait de ses voyages des caisses pleines de parfums, de gants, d'éventails et autres mignardises, qu'il distribuait à bon escient. C'est pour cela que les Frondeurs l'appelèrent « le parfumeur ».

Né en 1602 à Piscina, dans les Abruzzes, d'une famille romaine, élevé par les jésuites, il fut attaché à l'abbé Colonna, plus tard cardinal, et le suivit en



Richelieu, d'après Philippe de Champaigne. (Louvre.)

Espagne. Chassé par lui, il devint capitaine dans l'armée du pape, puis abandonna la casaque militaire. Il connut Richelieu à Saint-Jean-de-Maurienne et se fit son agent contre les Espagnols. Mêlé aux affaires de la Valteline et à bien d'autres affaires, il négocia, en 1632, le traité de Turin, qui nous donna Pignerol. Naturalisé Français par Louis XIII (1639), il fut nommé successivement vice-légat d'Avignon, nonce extraordinaire en France et, enfin, cardinal (1641).

Ce fut au cours d'un de ses séjours à Paris que Richelieu le présenta à Anne d'Autriche : « Vous l'aimerez bien, Madame, dit l'Eminentissime avec audace, il a l'air de Buckingham. » Le ministre ne pensait pas que son conseil ironique serait suivi. Aucun détail ne nous a été conservé sur les premières relations de Mazarin avec la reine. L'Italien prévoyait-il déjà que Richelieu, malade, lui confierait le soin de poursuivre son œuvre politique ? C'est à présumer. Il chercha donc à s'attirer les bonnes grâces de la reine, sachant combien son hostilité pouvait gêner l'administration du royaume. Il procéda avec adresse, considérant surtout en elle la femme. Il l'entoura de prévenances, cultivant son sentimentalisme, faisant renaître, en ce cœur, la source non encore tarie de tendresse et de poésie.

Il est évidemment aimé avec violence lorsque Richelieu disparaît de ce monde. Voici donc Mazarin premier ministre. Louis XIII, moribond, sent que cet homme est nécessaire à l'Etat : sur son lit de mort, il lui confie la régence. Mais Mazarin comprend que la reine et que les princes n'accepteront pas aisément d'être assujettis à un étranger. En conservant l'emploi que lui désigne la volonté royale, il risque de compromettre sa fortune. Il feint donc d'y renoncer. Il autorise le Parlement à prononcer l'arrêt du 18 mai 1643, qui rend la régence à Anne d'Autriche. Ainsi évite-t-il de froisser la susceptibilité de l'Espagnole. C'est d'elle, c'est de son amour qu'il tient désormais sa puissance.

Dès lors, il peut agir avec indépendance. Il se sait encouragé, soutenu aveuglément. Il chasse d'autour de la reine toutes les influences gênantes. Il cohabite avec elle au Palais-Royal. Il se charge — et avec quelle négligence ! — de l'éducation de Louis XIV. On affirme, d'ailleurs, qu'un mariage secret lui donne quelque droit de diriger cette éducation. Il fait venir d'Italie sa famille affamée, six nièces et un neveu qu'il établit solidement. Le Trésor public lui semble ouvert à son profit, et il y plonge, sans vergogne, ses mains avides.

La liaison de Mazarin avec la reine n'est, à ce moment, un secret pour personne. Néanmoins, la preuve n'en apparaît évidente que dans la suite, pendant la période de la Fronde.

Les correspondances secrètes, transmises par Bartel, Basile Foucquet et autres confidents, donnent alors de totales certitudes. On ne les comprend qu'à l'aide d'une clef. Parmi les signes que cette clef rend intelligibles, l'un, une croix de Saint-André à triple barre transversale, indique la tendresse de la reine pour le cardinal ; l'autre, une étoile, les sentiments du cardinal pour la reine. Il y a entre les deux amants solidarité absolue, ou plutôt domination absolue de l'un par l'autre. Comment, en effet, si Anne d'Autriche n'avait pas aimé Mazarin, ne l'aurait-elle pas sacrifié à sa tranquillité personnelle d'abord, à la tranquillité du royaume ensuite ? Or, jamais, même quand elle signe la paix de Rueil, elle ne consent à le chasser. Elle lui sacrifie tout, et même les princes du sang, comme Condé, dont la rébellion ensanglantera et appauvrira la France. Soupçonne-t-elle donc la valeur de l'Italien et que seul il est capable d'administrer sagement ? Point. Elle est d'une piètre intelligence. Elle suit les impulsions de son cœur.

Lorsque Mazarin, en 1651, se résigne à s'exiler pour apaiser l'irritation des esprits, elle éprouve un immense déchirement auquel s'ajoute la conscience de sa faiblesse, dans les difficultés de la situation. La correspondance secrète reflète son désespoir. Des phrases sont de véritables cris de passion. De-ci, de-là, aussi, on surprend les jalousies de la femme sur le déclin, qui appréhende l'influence de rivales plus jeunes et plus jolies, comme la duchesse de Châtillon, à laquelle le cardinal pardonne jusqu'à son dessein de l'assassiner.

Il est permis de croire, d'ailleurs, que Mazarin ne montre une ardeur parallèle que par politique. Il tremble évidemment pour sa fortune. Il a laissé à Paris tous ses biens et toute sa puissance. Si la flamme de sa maîtresse s'éteignait, il devrait, comme un pauvre honteux, regagner l'Italie. Il sait que l'Espagnole ne résiste pas à la séduction des mots. Il mêle donc aux indications politiques les propos d'amour. La reine exécute les ordres et se grise des galanteries. Il lui plaît que l'exilé se déclare prêt à risquer mille vies pour la revoir et qu'il redoute l'empire sur elle des secrétaires d'Etat demeurés à Paris. En échange, elle écrit : « J'ay reçue de vos lettres tous les jours presque, et sans cela je ne says ce qui arriveret... Croyez-moy de tout mon cœur à vous. »

Ainsi Mazarin arrive-t-il à gouverner à distance. Durant son absence, rien n'a été accompli sans son injonction préalable. Lorsqu'il revient à Paris, c'est dans le carrosse de la reine qu'il savoure le triomphe et que l'enveloppe l'acclamation populaire. Désormais, il croit n'avoir plus rien à redouter pour l'avenir. Il s'efforce paisiblement de réparer le mal causé par la Fronde et de continuer à l'extérieur l'œuvre de Richelieu.

Pourtant, il subira une épreuve plus rude que la précédente et, durant cette épreuve, il sentira le cœur de la reine lui échapper, car, dans ce cœur, le



Mazarin, d'après Mignard. (Musée de Chantilly.)

sentiment maternel combattra l'affection d'ordre plus profane trop longtemps victorieuse. Louis XIV, en effet, quelques années plus tard, s'amourachera de Marie Mancini, nièce du cardinal, la moins jolie, mais la plus intelligente des six adolescentes venues d'Italie. Il voudra tout uniment faire de cette matoise une reine de France. En cette aventure, Mazarin connaîtra le chagrin le plus cuisant de sa vie. Car, d'une part, le roi oubliera quelle gratitude il doit à un homme dévoué à son service et, d'autre part, Marie Mancini, avide de la couronne, proposera de chasser sans scrupule l'oncle débonnaire qui la tira de la pauvreté. Et enfin, Anne d'Autriche, pleine d'indulgence pour les amoureux, ne cachera point son désir d'exaucer leurs vœux.

De sorte que Mazarin, pour sortir de cette situation pénible à l'heure même où il négocie la paix des Pyrénées et le mariage du roi avec Marie-Thérèse, devra brutalement exiler sa nièce, rappeler Louis XIV au sentiment de la dignité, invoquer ses services, menacer de partir et, par des lettres émouvantes et rudes, reconquérir l'alliance chancelante de la reine mère.

Peut-être avait-il, le péril de la Fronde passé, un peu trop négligé cette dernière. A cinquante-huit ans, toujours sentimentale, elle réclamait encore ses « petites lettres » tendres. Il les lui donna par la suite. Mais c'était bien inutile. Il mourut quelques mois plus tard, laissant peu de regrets. Anne d'Autriche le pleura-t-elle ? On l'ignore. Mazarin disparu, elle perd tout prestige. On ne s'occupe guère d'elle. Elle est, à la cour, semblable à une épave. Vers ses derniers



Marie Mancini, d'après Mignard.

jours, atteinte d'une maladie hideuse, répandant la puanteur dans son alcôve du Louvre, elle murmure tristement : « Dieu veut en cela me châtier d'avoir trop aimé la beauté de mon corps. » Cette phrase, sur les lèvres agonisantes de la royale coquette, prend la signification d'un aveu. — Emile Magne.

concrétiser v. a. Rendre concret. **Se concrétiser** v. pr. Devenir concret : *La notion du Verbe est philonienne autant que biblique, mais elle est fixée,* CONCRÉTISÉE, *détournée, pour ainsi dire, de la cosmologie vers la Révélation.* (A. Loisy.)

congénitalement adv. D'une manière congénitale ; de naissance : *L'enfant sait* CONGÉNITALEMENT *sucer le sein.* (Henri Piéron.)

corporatisme (*tissm'*) n. m. Sociol. Doctrine favorable au groupement en corporations. || Tendance au groupement en corporations, en sociétés : *Quand on examine le mouvement du socialisme en Belgique, on s'aperçoit tout de suite qu'il s'est commercialisé. On ne peut détacher le socialisme du* CORPORATISME, *et le* CORPORATISME *du coopératisme.* (H. Charriaut.)

Crawford and Balcarres (James Ludovic Lindsay, lord), homme politique et savant anglais, premier comte d'Ecosse, né à Saint-Germain-en-Laye le 28 juillet 1847, mort à Londres le 31 janvier 1913. Lord Crawford était tout à la fois un des représentants les plus éminents de l'aristocratie anglaise par sa naissance et un des plus distingués savants de l'Europe. Il appartenait, d'ailleurs, à une famille où le goût des sciences était véritablement héréditaire. Son père, lord Alexandre-William Crawford (1812-1880), voyageur et bibliophile réputé, a laissé de nombreux écrits de philosophie, de théologie, de morale, etc. Il fit donner à son fils l'éducation la plus brillante : le jeune homme étudia à Eton et au Trinity College de Cambridge, où il se perfectionna notamment dans la pratique de l'astronomie. En 1870, il fit à Cadix de très intéressantes observations sur une éclipse de soleil et, en 1874, il participa à la mission organisée par son père, fort probablement sur son conseil, pour l'observation, à l'île Maurice, du passage de Vénus. Plus tard, il devait faire construire, à Dunecht, dans le comté d'Aberdeen, un Observatoire excellemment outillé, pourvu d'une riche bibliothèque, et d'où sont sortis de remarquables travaux d'astronomie.

La science et la politique devaient, à partir de 1874, se partager la vie de lord Crawford : c'est, d'ailleurs, à la première qu'il se consacra le plus volontiers. Il était, comme son propre père, un infatigable voyageur. La plus connue de ses grandes excursions est celle qu'il accomplit, de novembre

Le jour de Saint-Roch, tableau de Debat-Ponsan. — Phot. Braun.

1905 à mai 1906, à bord de son yacht à vapeur *Walhalla*, visitant successivement l'Amérique du Sud, le sud de l'Afrique, Ceylan, Madagascar, et jusqu'à l'îlot perdu de Tristan da Cunha. C'était un voyage à la fois de touriste et de savant. Il en rapporta notamment une très remarquable collection d'oiseaux extrêmement rares, qu'il présenta à la Société zoologique de Londres. — Par ailleurs, lord Crawford était un collectionneur très avisé et compétent. Il avait enrichi et embelli considérablement la bibliothèque de plus de 50.000 volumes que son père lui avait laissée, et lui-même s'était plus spécialement consacré à la chasse aux estampes rares, dont il possédait une collection peut-être unique en Angleterre.



Lord Crawford.

Lord Crawford, avant que la mort de son père ne lui ouvrît l'accès de la Chambre des pairs, avait représenté pendant six ans la circonscription de Wigan à la Chambre des communes, et siégé dans les rangs du parti libéral. En 1898, il avait pu fêter le cinq-centième anniversaire de l'élévation à la pairie de sa famille — il était de ce chef le premier des lords de l'Ecosse — et il avait reçu à cette occasion, de la reine Victoria et du prince de Galles, de flatteuses lettres de félicitations. — H. TRÉVISE.

Davanne (Louis-*Alphonse*), chimiste et vulgarisateur français, né à Paris le 12 avril 1824, mort à Saint-Cloud le 19 septembre 1912. D'abord destiné au barreau, il se fit inscrire à la cour d'appel de Paris; mais une maladie assez grave, qu'il fit au début de sa carrière, lui fit désirer des occupations moins sédentaires, et il se résolut à étudier la chimie. Devenu, vers 1849, l'élève de Pelouze, il fréquenta assidûment le laboratoire du chimiste, où il eut pour condisciples Barreswil, Berthelot, Aimé Girard, Claude Bernard, Bouilhet, etc. Il s'occupa tout d'abord de la galvanoplastie; mais, en réalité, il cherchait sa voie, et c'est sur le conseil de Lerebours qu'il pensa tout d'un coup à orienter son activité vers la photographie, alors dans la période de tâtonnement qui suivit la découverte du daguerréotype. Il a plaisamment raconté lui-même comment il s'engagea délibérément dans cette voie :

Barreswil, un jour, m'aborde avec cette phrase : « Une idée, si nous faisions un livre de chimie photographique? — Mais nous ne savons la photographie ni l'un ni l'autre. — Justement! cela nous l'apprendra. » Et me voilà, à ma grande surprise, élaborant un livre. Dix-huit mois plus tard environ, le livre paraissait : je savais la photographie.

En rappelant cette anecdote, il oubliait, avec sa modestie coutumière, de dire à quel ardent labeur son collaborateur et lui avaient dû se livrer pour mettre sur pied ce traité de *Chimie photographique*, dont la première édition parut en 1854. En collaboration avec Aimé Girard, il se mit à étudier les papiers positifs, tout nouvellement inventés, fort peu connus encore et combien imparfaits! Dix années consécutives furent consacrées à des recherches sur le processus de la formation et de la constitution des images photographiques positives; mais le labeur des deux savants fut récompensé par le prix qu'avait fondé le duc de Luynes.

Davanne ne devait pas manquer d'apporter au groupe de chercheurs qui, en 1854, avaient fondé la « Société française de photographie », l'appoint de ses connaissances en chimie photographique et de sa juvénile ardeur au travail. Il allait avec les Becquerel, les Foucault, les Regnault, les Peligot, contribuer à dégager la photographie du chaos d'essais empiriques où elle se débattait et la pousser vigoureusement sur la voie qu'elle a triomphalement suivie depuis. Rapporteur de la plupart des commissions chargées d'étudier les procédés nouveaux en vue d'encourager les recherches, il s'occupa de tout ce qui a trait à la photographie et rédigea sur de multiples sujets (théorie du développement physique, procédé de Taupenot, applications de l'eau iodée en photographie; travaux de Poitevin, émulsions au gélatinobromure, conditions dans lesquelles peuvent prendre naissance certains composés fulminants, etc.), des rapports lumineux et précis, qui firent de lui l'un des membres les plus en vue de la Société française de photographie. Dès 1856, il était appelé à faire partie du conseil d'administration de cette société, en devenait vice-président en 1867 et président en 1876. En 1901, il prenait, pour faire place aux jeunes, une retraite que ses collègues cherchèrent vainement à lui faire ajourner.



Alph. Davanne.

Pendant plus d'un demi-siècle, Davanne avait donné toute son activité à la photographie, qui lui est redevable d'inventions intéressantes (chambre noire à soufflet tournant, viseur focimétrique) et lui avait fourni — qu'il rendit compte de ses propres recherches ou des travaux des congrès ou expositions auxquels il participait — les sujets de nombreux articles et ouvrages de vulgarisation, ainsi que de Mémoires présentés à l'Académie des sciences ou à la Société française de photographie.

Il avait essayé, sans cependant y réussir, d'intéresser les pouvoirs publics à la photographie et rêvait la création d'une école française de photographie. Il obtint, néanmoins, la création, à l'Ecole des ponts et chaussées, d'une chaire qu'il occupa le premier, puis inaugura, en 1879, au Conservatoire des arts et métiers, une série de conférences qui furent très remarquées.

Homme affable et d'une vive intelligence, il jouissait d'une grande notoriété dans le monde photographique et fut maintes fois chargé de représenter la science photographique française à l'étranger.

Nous citerons encore, parmi ses travaux les plus importants : *la Photographie, ses origines, ses applications* (1879) ; *les Progrès de la photographie* [*épreuves positives et négatives, procédés au charbon*] (1877) ; *la Photographie appliquée aux sciences* (1881) ; *la Photographie, traité théorique et pratique* (1886-1888) ; *le Musée rétrospectif de la photographie à l'Exposition universelle de 1900* (1903). — Jacques Auvernier.

***Debat-Ponsan** (Edouard-Bernard), peintre français, né à Toulouse le 25 avril 1847. — Il est mort à Paris le 29 janvier 1913. Debat-Ponsan était un peintre de grand mérite, et s'était acquis, en particulier dans le portrait et le paysage, une solide réputation. Fils d'un professeur au Conservatoire de musique de Toulouse, il fit ses études classiques au lycée de sa ville natale. Il avait montré dès sa plus tendre enfance des dispositions remarquables pour le dessin. Au sortir du lycée, il entra à l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, puis vint à Paris, où il fut l'élève de Cabanel. Il concourut plusieurs fois à Rome : en 1873, il obtint le second grand prix. Mais l'Institut lui décerna l'année suivante le prix Troyon et lui accorda une pension, grâce à laquelle il lui fut possible de visiter l'Italie. Il avait déjà envoyé au Salon quelques essais de peinture : en 1870, *le Récit de Philéas* et *Au sortir de la carrière*. En 1874, *le Premier Deuil* fut très remarqué et lui valut une seconde médaille. Vinrent ensuite une série de compositions de tout ordre, œuvres de genre, scènes historiques, scènes de mœurs locales, en particulier de la vie à la campagne, paysages même, traités avec beaucoup d'agrément et de conscience : *Daniel dans la fosse aux lions* (1875), *la Fille de Jephté*, au musée de Carcassonne, *le Gué* (1876), *Saint Paul devant l'Aréopage* (1877, église de Courbevoie), *l'Amour et le Temps* (1878), *Piété de saint Louis pour les morts* (1879, cathédrale de La Rochelle), *une Porte du Louvre, le matin de la Saint-Barthélemy*, une de ses meilleures toiles, qui fut très admirée au Salon de 1880 (elle figure aujourd'hui au musée de Clermont) ; *le Massage* (musée de Toulouse), *Coin de vigne en Languedoc*, *Paysannerie* (1888), *Trio champêtre* (1889), *Midi* et *Dans ma serre* (1890), *Jeunes bœufs* (1891), *le Jour de Saint-Roch* (1892), *Avril* (1893), *Lauriers-roses ; la Couronne de Toulouse*, plafond (1894), *les Deux coqs* (1895), *Visite au sculpteur* (1896), *le Sillon* (1897), etc. Vers la fin de sa carrière, Debat-Ponsan s'était largement inspiré des sujets contemporains et avait donné à ses œuvres un tour nettement allégorique et décoratif : *le Christ sur la montagne* (1899), *l'Humanité en deuil* (1905), *la Garonne et l'Ariège dévalant des Pyrénées pour arroser Toulouse* (plafond, 1906), etc. Mais c'est surtout dans le portrait qu'il avait continué à se distinguer. Une facture très serrée, une réelle vigueur de coloris distinguent les effigies qu'il a données de notoires contemporains : son *Portrait équestre du général Boulanger*, qui avait figuré au Salon de 1887, fut d'abord admis à l'Exposition universelle de 1889, mais une haute intervention officielle l'en fit retirer. Debat-Ponsan, froissé du procédé, refusa la médaille que le jury lui avait décernée pour l'ensemble de ses œuvres. En 1908, Debat exposait : *Riant passage* ; en 1909, deux jolis paysages : *Au bord de l'eau* et *Rivage à sec* ; il figurait encore au Salon en 1911, avec *la Cavale indomptable*, inspirée des vers célèbres de Barbier. En 1912, il donna : *Mon fils* et *Ceux qui veillent*, et ce dernier tableau, d'une composition habile, symbolique, mais théâtrale à l'excès, résume assez convenablement les qualités et les défauts de sa dernière manière. Debat-Ponsan était président de la Société libre des artistes français. — J.-M. Delisle.



Ed. Debat-Ponsan. (Phot. P. Petit.)

Femme en bleu (LA), tableau de Corot (1874). Dans la vente Rouart, le musée du Louvre a obtenu pour 162.000 francs la *Femme en bleu*, de Corot. C'est une belle revanche pour les portraits de cet artiste. Corot gardait chez lui les têtes qu'il peignait, sachant qu'elles ne plaisaient pas au public. Th. Silvestre raconte qu'un jour, visitant son atelier, il avisa une grande étude de femme et lui demanda s'il comptait l'exposer. « Y pensez-vous ? répondit l'artiste. On ne me pardonne déjà pas les petites. » Edmond About était l'interprète de l'opinion, lorsqu'il le jugeait incapable de faire un portrait ou de modeler un torse.

Corot fut pourtant un portraitiste excellent, heureux surtout dans ses études de femmes. Non seulement il réalisa, par d'heureux contrastes de tonalités, des harmonies subtiles, ainsi qu'en témoigne *la Femme à la perle* du Louvre, mais il sut animer ses physionomies d'une expression profonde. Pour lui, l'artiste devait pénétrer le caractère de son modèle, voir un jour sa joie, le lendemain sa peine, sa colère, ou tout autre sentiment, afin de composer sa figure de tous les aspects mobiles qu'elle pouvait prendre. C'est ce qui fait le charme de ses têtes, où Flandrin était bien forcé d'avouer qu'il y avait « quelque chose que les spécialistes n'ont jamais mis dans les leurs ».

Ces qualités de coloris nuancé, cette délicatesse de touche et cette poésie de sentiment se révèlent dans cette femme vue de profil, en robe bleue décolletée, qui s'accoude sur un coussin rouge, un éventail dans la main gauche. Œuvre capitale, exécutée en 1874, et qui figura à l'Exposition centennale de 1900. — Jean Bayet.



La Femme en bleu, tableau de Corot, collection Rouart. (V. p. 680.) (Phot. Braun.)

Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal révolutionnaire (1746-1795), d'après les documents des Archives nationales, par Alphonse Dunoyer (Paris, 1912). — Il ne s'agit point là d'une réhabilitation ; et certes, ce serait une idée singulièrement paradoxale que de vouloir réhabiliter l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire, mais c'est, en quelque sorte, une mise au point de ce que fut véritablement Fouquier-Tinville. On ne prête qu'aux riches, dit-on ; et nous ne sommes que trop portés à attribuer tous les crimes à ceux qui nous semblent haïssables. Nous n'avons de mesure ni dans nos amitiés, ni dans nos haines. Et, pourtant, il n'y a point d'hommes qui soient entièrement méchants, pas plus qu'il n'y en a de complètement bons. Dans la vie de Fouquier-Tinville lui-même, on trouve des actes, des sentiments d'homme pitoyable. Il n'en est que plus curieux de rechercher quels sont véritablement les crimes que commit le révolutionnaire, pourquoi il les commit, et comment il s'en défendit. C'est ce qu'a fait Alphonse Dunoyer, de façon impartiale et précise. Il a lu et il nous fait connaître toutes les dépositions qui ont été faites au procès de Fouquier : le réquisitoire qui a été dressé contre lui, les mémoires qu'il a écrits pour se justifier. Il nous fournit toutes les pièces de l'instruction. Nous n'avons plus qu'à juger à notre tour. Tous ces documents communiquent à l'ouvrage une vie ardente et passionnée. L'étude serait à moins digne d'intérêt.

Antoine-Quentin Fouquier naquit à Hérouel, près de Saint-Quentin, le 10 juin 1746. Il devait ajouter au nom de Fouquier le nom de Tinville, qui était un nom de terre. Son père était cultivateur ; mais lui fut destiné au barreau et fit de bonnes études. Venu à Paris, il entra chez un procureur ; et, en janvier 1774, il reçut « l'office de procureur postulant au Châtelet de Paris, que tenait et exerçait Jean-Louis Cornillier ». Son étude comptait de nombreux clients, principalement parmi les petits bourgeois, les marchands, les artisans, les commerçants. Ayant épousé, le 19 octobre 1775, sa cousine Geneviève-Dorothée Saugnier, il eut, l'année suivante, un fils, puis quatre filles. Devenu veuf en 1782, il se remaria quelques mois après avec Henriette Gérard d'Aucourt, fille d'un colon mort à Saint-Domingue. On ne sait pourquoi Fouquier dut vendre sa charge en 1783, et, dès lors, il mena une vie errante et peu sûre. Camille Desmoulins, qui était son parent, le fit nommer en 1792 l'un des directeurs du jury d'accusation. Le tribunal fut supprimé au bout de trois mois ; mais Fouquier y avait montré un tel zèle qu'au début de 1793, il était nommé substitut de l'accusateur public du tribunal criminel du département de Paris et, quelques jours après, substitut du procureur de la Commune de Paris. En mars, enfin, il devenait accusateur public du Tribunal révolutionnaire.

Le 5 avril 1793, on lui donna le droit « de faire arrêter, poursuivre et juger tous les prévenus du crime de conspiration ou de délits nationaux, exception faite des députés et généraux ». A l'audience, il soutient l'accusation, fait mettre en liberté les prévenus, ou prend des conclusions sur l'application de la loi, selon la déclaration du jury. Au début, Fouquier-Tinville se montra fonctionnaire consciencieux, rédigeant avec soin ses actes d'accusation, observant la loi et n'outrepassant pas ses pouvoirs. Mais, bientôt, ses pouvoirs s'accroissent. En raison de la multiplicité des affaires, le Tribunal est réorganisé, et son action augmentée. Fouquier a dû s'installer au Palais de Justice. Il travaille tout le jour et une grande partie de la nuit. C'est à peine s'il a le temps de voir toutes les affaires. Peu à peu, il prend un rôle de plus en plus actif. En réalité, il ne fait qu'obéir à ses chefs, aux membres des deux Comités de sûreté générale et de salut public. Il devient partial et viole toutes les formes judiciaires. Il mêle les pièces et les affaires. Il confond les prévenus. Il s'entend avec le président du Tribunal pour diriger les débats. Dans le procès de Danton, il suggère au Comité de salut public l'idée d'enlever par un décret la parole aux accusés. Le décret est pris ; et ni les témoins ne sont entendus, ni les pièces ne sont lues.

La loi du 22 prairial (10 juin 1794) ajoute encore aux pouvoirs démesurés du Tribunal. Instructions, interrogatoires, débats, sont supprimés ; et pourtant, la besogne de l'accusateur public augmente encore. Le nouveau président du Tribunal, Dumas, est son ennemi mortel. Les ordres du Comité sont pressants. Le nombre des suspects et des conspirateurs s'accroît sans cesse. Fouquier entre parfois dans des colères terribles. Il ne sait plus où donner de la tête. Les lois n'existent plus pour lui. Ce sont ses commis qui rédigent ses actes d'accusation. Il se contente de les corriger et de les raturer, et d'y ajouter des noms. C'est à peine si ces actes sont signifiés la veille aux intéressés. Pour faire de la place dans les prisons, il imagine la conspiration des prisons, conspiration qui n'existait que dans le témoignage de ses propres agents, les *moutons*, comme on disait, ou espions de prisons. Il n'est point possible de signaler toutes les affaires où Fouquier-Tinville siège comme accusateur public ; mais, dans l'une, le fils est condamné pour le père, dans une autre, c'est le père qui est pris pour le fils ; dans une autre, un vieillard de soixante-dix ans, sourd, aveugle, en enfance, est condamné à mort. Fou-

quier-Tinville est las : « J'aimerais mieux labourer la terre », s'écrie-t-il ; mais sa lassitude est physique uniquement. Il ne semble pas comprendre l'horreur qui s'attache à son nom. Le surmenage seul lui est sensible. Il n'a point conscience de ses crimes.

Le 9 thermidor, le président Dumas est arrêté au Tribunal même ; l'émeute gronde dans Paris. Fouquier-Tinville ne s'émeut pas. Les gouvernements peuvent changer, les fonctionnaires ne doivent-ils pas rester ? Il n'interrompra même pas le cours de ce qu'il appelle la justice. Tandis que le tambour bat, que le canon tonne, il envoie encore à l'échafaud quarante-six condamnés. Les jours passent. On ne l'inquiète pas. Il requiert contre Robespierre et ses complices, comme il a requis contre Danton. Allait-il donc demeurer tranquille à son poste ? Le 14 thermidor, le Tribunal est réorganisé. Fouquier-Tinville est proposé par Barère comme accusateur public. Fréron se leva pour le dénoncer : « Je demande, s'écria-t-il, que Fouquier-Tinville aille cuver au fond des enfers le sang qu'il a versé. » Le même jour, il se constituait lui-même prisonnier et était enfermé à la Conciergerie ; mais, dans la prison même, reconnu par les détenus, il est asssailli. « Des huées, des cris de rage retentissent autour de lui : Gueux ! Scélérat ! clament les voix haineuses et désespérées. Il est cerné, acculé. Il va succomber. » Pour le sauver, le concierge et ses aides interviennent. On l'enferme dans une pièce où il reste seul. Cependant, il ne se montre pas abattu. Sa défense seule l'intéresse. Il écrit son premier mémoire.

Il plaide en fonctionnaire. Tous les actes qui lui sont reprochés, il ne les a commis que sur l'ordre de ses chefs. Il discute, point par point, toutes les accusations qu'on a portées contre lui. Il nie, ou essaye de se justifier. Jusqu'au dernier jour, sa défense sera pareille. Il affecte la plus grande confiance, et demande même à être entendu par la Convention. Il cite les citoyens qu'il a sauvés de la mort, et parmi eux les quatre-vingt-quatorze Nantais, fait véritable, qu'on ne peut nier. Sans cesse en relations avec sa femme, celle-ci le tient au courant de tout ce qui se passe au dehors. Il correspond chaque jour avec elle. « Qui aurait jamais dit, écrit-il, qu'en faisant mon devoir comme je l'ai fait, je serais réduit à cette triste position pour des monstres avec lesquels je n'ai jamais frayé : le temps est un grand maître, je le sais, aussi c'est sur lui seul que je compte. » Il insiste sur son innocence. Il l'affirme dans chacune de ses lettres. « Je m'ennuie furieusement de ma position, que je supporterais avec plus de patience si je l'avais méritée. » Et encore : « L'espoir de faire triompher mon innocence me soutient seul, et mon unique chagrin se porte sur toy et ma malheureuse famille; encore un coup, je suis sûr de mon innocence; mais, dans cet état de choses, le moyen de faire entendre ma défense ? Voilà mon inquiétude, c'est d'être sacrifié, et non jugé. » Entêtement dans le crime ou aveuglement ? on ne sait. Cependant, l'instruction suit son cours. Les dépositions des témoins sont innombrables, et monotones. Chacun vient dénoncer un crime nouveau, mais tous ces crimes sont pareils. Peu nombreux sont les témoins à décharge.


Fouquier-Tinville, d'après une gravure du temps.

Certains le disent bourru, mais bon garçon. D'autres montrent son caractère tyrannique et emporté. « Tout le Tribunal, sans en excepter même les juges, dépose Robert Wolff, commis greffier au Tribunal révolutionnaire, tremblait sous lui, les uns dans la crainte de la prison, les autres du crédit qu'il avait aux Comités. » Des faits qu'il mettait en relief dans ses actes d'accusation contre les prévenus « n'étaient nullement fondés au procès sur les pièces, ni sur les déclarations des témoins ». Des personnes, acquittées par le Tribunal, étaient maintenues en prison sur son ordre ; et, quelques jours après, il les faisait passer de nouveau en jugement. On l'accuse d'avoir dit que les choses n'iraient jamais bien, tant qu'on ne guillotinerait pas une centaine de personnes par jour.

Le 1er frimaire an III (21 novembre 1794), le juge Pierre Forestier commence son interrogatoire. Son système de défense ne varie point. Il a obéi à la loi ; or, « où la Loi parle, le fonctionnaire public doit agir ». Certaines mesures qu'il a prises peuvent paraître illégales; mais il ne les a employées « que d'après les ordres et le vœu très prononcé des Comités de salut public et de sûreté générale, auxquels, dit-il, je remettais exactement, tous les soirs, la liste des jugements rendus par le Tribunal, soit de condamnation, soit d'acquit ». Si on l'interroge sur des actes cruels dont on l'accuse : « Ces faits, répond-il, sont aussi atroces que nouveaux pour moi. Mon caractère d'humanité m'assure, dans la postérité, d'être vengé de pareils outrages. » Le 26 frimaire, l'accusateur public Leblois dépose son réquisitoire. Deux jours après, le renouvellement du Tribunal était décidé. Tout le procès fut à recommencer. Une nouvelle instruction commença le 12 ventôse an III (2 mars 1795). Les témoins revinrent déposer en plus grand nombre. Et de nouveau, les mêmes accusations se répètent. Sans doute, l'ancien président, Dobsen, vient déclarer : « Jamais je n'ai remarqué en lui rien qui pût être contraire aux principes de la plus étroite justice. » Sans doute, Madeleine Morisan, fille du restaurateur du Palais de Justice, se rappelle lui avoir entendu souvent dire : « Quand cela finira-t-il? Le vilain métier ! » Mais le plus grand nombre des témoins déposent chaque jour avec plus de précision sur ses crimes. Chaque jour, il apparaît plus évident qu'il confondait les personnes, qu'il triait les juges appelés à siéger, qu'il empêchait les accusés de se défendre, qu'il érigeait enfin « en boucherie » le Tribunal révolutionnaire. Aux faits précis qu'on lui cite Fouquier ne fait que répondre : « Enchaîné moi-même par les menaces qui m'étaient faites chaque jour, je n'ai pu, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, suivre les mouvements de mon cœur. » Il ne voit pas que cet aveu suffit à le condamner, puisqu'il se reconnaît ainsi l'instrument et le complice des hommes de la Terreur.

Le 4 germinal, enfin, le nouvel accusateur public, Judicis, dresse son acte d'accusation contre Fouquier-Tinville et ses complices. Les accusés sont au nombre de trente. Ce sont presque tous d'anciens juges. Le 8 germinal s'ouvre le procès. Fouquier-Tinville n'est pas abattu. Devant lui sont de nombreux dossiers, dont il se servira pour sa défense. Pendant tous les débats, il prendra des notes, pour discuter point par point toutes les accusations. Jusqu'au dernier moment, il demeurera ferme à son banc ; et pourtant, le procès dure un mois et neuf jours. Quatre cent dix-neuf témoins vont déposer. Il est inutile de revenir sur ces dépositions. Fouquier les écoute avec soin : « Son regard fixe, raconte Mercier, faisait malgré soi baisser les yeux. Lorsqu'il s'apprêtait à parler, il fronçait le sourcil et plissait le front. Sa voix était haute, rude et menaçante; elle passait soudainement de l'aigu au grave, et du grave au ton le plus remissé. Il s'écoutait parler quand il proposait une question. On ne pouvait mettre plus d'assurance dans ses dénégations, plus d'adresse à dénaturer les faits, à les isoler, et surtout à placer à propos un alibi. Quand un juge lui présentait un jugement en blanc signé de sa main, il niait d'une voix ferme sa signature et ne tremblait pas devant le témoin accusateur. Lorsque la preuve était péremptoire, il couvrait tout l'auditoire d'épouvantables rugissements. » Le 17 floréal, il est condamné à mort à l'unanimité. Le 18, il était exécuté au milieu des applaudissements de la multitude. Cette mort, il la méritait. Bien des prévenus, pourtant, lui durent la vie. Violent, il était parfois pitoyable. Il fut aussi époux sensible et père aimant. En réalité, il commença par être trop bon fonctionnaire. Il obéit trop aux ordres du gouvernement du jour, puis il se laissa entraîner. Ce n'est point là des excuses qu'on lui cherche, mais l'explication de sa vie. Rien n'est plus curieux que la déformation insensible de l'esprit chez ces hommes de la Révolution. Il ne faut point les voir tout d'une pièce. Malgré tout, ils sont hommes comme nous. C'est par là qu'ils nous intéressent. Alphonse Dunoyer, par son *Fouquier-Tinville*, a largement satisfait à notre curiosité. — JACQUES BOMPARD.


Louis XVIII dans son cabinet de travail, tableau de Gérard. (Musée de Versailles.)

France morale *et religieuse au début de la Restauration* (LA); *la France morale et religieuse à la fin de la Restauration*, par le vicomte de Guichen (2 vol., 1911-1912, in-12). — Dans quelle situation morale et religieuse les dix années de la Révolution, les quinze années de l'Empire ont-elles laissé la France, c'est la question préliminaire à laquelle le vicomte de Guichen a d'abord répondu. Le pays, fatigué par les troubles intérieurs, par les guerres presque ininterrompues, éprouve un vif besoin de calme et de paix. La société, déjà matérialiste à la fin de l'ancien régime, l'est devenue davantage depuis la Révolution ; le Français, hostile aux persécutions religieuses, a fait fête au Concordat, qui a rétabli la paix des consciences, mais n'a pas accordé plus d'attention que par le passé aux questions philosophiques et morales; l'Empire, dit le vicomte de Guichen, a augmenté l'indifférence religieuse de la nation. Le clergé vit éloigné du peuple, sans prestige, sans soutien; le gouvernement de Napoléon lui devient de plus en plus hostile, à mesure que la politique impériale rompt davantage avec le saint-siège. L'école est neutre, l'instituteur athée. Aussi les ministres de la religion sont-ils les plus vite ralliés au nouveau gouvernement des Bourbons restaurés, dont ils espèrent une renaissance catholique. Poussé par son entourage, Louis XVIII, voltairien de principes, encourage dès son avènement cette renaissance dont les étapes marqueront les batailles politiques les plus sérieuses de son règne. L'ordonnance de Beugnot, relative au repos du dimanche, le rétablissement des processions (7 juin 1814), les traitements des desservants augmentés (6 novembre), la création de mille bourses dans les séminaires, la loi sur les donations aux établissements ecclésiastiques, l'abolition du divorce, le rétablissement des aumôniers dans les régiments, premières mesures prises par le roi en 1814, 1815 et 1816, soulèvent les protestations des libéraux, qui voient avec crainte s'affirmer le principe d'une Église d'État essentiellement liée au trône, devant amener le retour d'un gouvernement théocratique. Les négociations relatives à un nouveau Concordat, menées à Rome entre le duc de Blacas et le cardinal Consalvi, aboutissent à un accord, signé le 11 juin 1817, dont le roi Louis XVIII est le premier à s'effrayer; la réapparition des prétentions ultramontaines, les protestations du pape contre l'article V de la Charte affirmant la liberté de conscience sont pour les gouvernants éclairés autant de raisons de s'arrêter sur la pente dangereuse où ils se sont engagés. L'opposition libérale, instruite d'ailleurs des résultats obtenus par la cour romaine, devient plus ferme en ses prétentions, se sentant sou-

tenue par l'opinion presque unanime, en même temps chrétienne et gallicane. Le ministère Decazes décide le retour pur et simple au Concordat de 1801 (accord signé par Portalis à Rome le 19 avril 1819).

Les évêques, dans une lettre rendue publique, soumettent au saint-père leurs doléances sur l'état de l'Eglise de France : « Notre force est épuisée, nos prêtres sont consumés, les vieillards tombent aux portes des sanctuaires, et les jeunes gens ne les remplacent point. Notre Église, semblable à la fille de Sion, ne fait plus entendre qu'une voix mourante. » Afin de lui rendre force et activité, des missions s'organisent sur les différents points du royaume pour travailler à la rechristianisation du peuple; mais certains missionnaires, animés d'un zèle trop bruyant et peut-être trop politique, soulèvent contre leur enseignement de violents murmures; la question religieuse, constamment débattue à la tribune et dans la presse, entretient dans le royaume une agitation dont Louis XVIII, mourant, n'est pas sans s'inquiéter pour l'avenir de la monarchie.

Charles X, couronné, hérite pas de l'impopularité pesant depuis dix ans sur le comte d'Artois; il ne tient qu'à lui d'acquérir autorité et prestige en élevant son trône au-dessus des partis, en conseillant au clergé, dans son intérêt même, de se confiner dans sa seule mission évangélique, sans prétendre diriger la marche des gouvernements. Mais c'est mal connaître l'ardeur aveugle du roi que de le croire capable de quelque prudence; ses ministres, Villèle, Corbière, Peyronnet, proposent une série de lois qui, en touchant aux questions religieuses, surexcitent les passions des adversaires. Ceux-ci, qui sont en minorité dans les Chambres, font pourtant en maintes circonstances reculer le gouvernement. Si la loi du sacrilège est votée, elle reste lettre morte; les libéraux exigent l'intervention du législateur pour l'autorisation à donner à toute nouvelle congrégation de femmes; Montlosier, dans « le Mémoire à consulter », dénonce le parti prêtre et la congrégation des jésuites, hostiles, prétend-il, à la monarchie constitutionnelle et à tous les principes de la société moderne. La presse libérale donne avec violence, et, dans la polémique qui grossit, le ministère Villèle, débordé, sombre, compromettant plus d'à moitié l'autorité du roi. Celui-ci, pour la reprendre, cède, trop tard, aux instances des libéraux et contresigne les ordonnances interdisant l'enseignement aux membres des congrégations non autorisées et limitant le nombre des élèves des séminaires (16 juin 1828). Ces concessions, que les uns trouvèrent exagérées et les autres insuffisantes, loin de calmer les polémiques, les entretinrent. Charles X, regrettant sa faiblesse, revient à la politique de résistance, qui, par l'intermédiaire du prince de Polignac, l'amène aux ordonnances liberticides de 1830 et à la chute.

L'étude de la France morale et religieuse sous la Restauration devait donc amener logiquement l'historien qui l'entreprenait à l'étude de toute la politique intérieure de ce gouvernement; l'enquête menée par Guichen n'a pourtant pas eu cette étendue : pour intéressante qu'elle soit, on ne peut donc dire qu'elle soit complète. Les conclusions auxquelles elle aboutit sont opposées à celles proposées par les divers historiens de la Restauration; mais elles ne sont pas assez fondées pour qu'on puisse s'y rallier sans scrupule. Du fait que la Restauration n'a pu réussir à ramener la foi dans les milieux qui l'avaient perdue, il ne s'ensuit pas que son gouvernement n'en ait pas encouragé la tentative. Tout en paraissant aux yeux du peuple l'allié de l'autel, il est possible que le trône ait parfois cherché à dégager ses intérêts de ceux de son allié, à éviter les coups qui ébranlaient celui-ci; mais, en le faisant, il n'a pu dissiper les préjugés auxquels de nombreux faits avaient donné naissance. Par ailleurs, il ne semble pas que les attaques des libéraux doctrinaires contre les prétentions ultramontaines aient jamais été dirigées sournoisement contre le trône lui-même, dont ceux-ci s'affirmaient les défenseurs loyaux... S'ils se sont ralliés par la suite à la monarchie de Juillet, devant la révolution accomplie sans eux, cette conduite ultérieure ne peut entacher le loyalisme de leurs tentatives pour ramener à leurs conceptions politiques la monarchie légitime, quand il en était temps encore. — Pierre Rain.



Charles X, tableau de Gérard. (Phot. N. D.)

***lactucarium** n. m. — Encycl. Le lactucarium, dit encore *opium de laitue* et parfois *opium indigène*, est le suc desséché extrait du latex des laitues. Comme l'indique leur nom, les laitues contiennent un *lait*, c'est-à-dire un latex blanc, d'apparence laiteuse, propriété qui leur est commune avec plusieurs autres composées de la tribu des liguliflores : laiteron, pissenlit, salsifis, etc. Les vaisseaux laticifères sont contenus dans les couches superficielles de l'écorce, et la moindre déchirure de cette dernière amène l'écoulement de blanches gouttelettes.

L'espèce la plus connue du genre laitue est la laitue commune ou cultivée (*lactuca sativa*), originaire d'Asie; elle est, depuis des siècles, l'une des herbes les plus importantes de la culture maraîchère. Parmi nos espèces indigènes, au nombre de sept à huit, nous citerons la laitue vivace (*L. perennis*) et la laitue vireuse (*L. virosa*). La première, qui habite les coteaux secs, est une herbe entièrement glabre et sans épines, atteignant, au plus, 50 centimètres; ses fleurs sont d'un bleu violacé; la seconde, beaucoup plus répandue, est une grande herbe bisannuelle des lieux incultes et rocailleux; elle atteint jusqu'à 2 mètres de haut; ses fleurs sont jaunes; la base de sa tige est couverte de nombreux aiguillons; ses feuilles, rigides, à petites dents épineuses, présentent la curieuse particularité de s'abriter contre l'ardeur du soleil en lui présentant leur tranche. A midi, elles sont orientées vers la source lumineuse et placées dans un plan vertical qui correspond au méridien du lieu; pour cette raison, la laitue vireuse a été fort justement qualifiée de *plante boussole*. Les feuilles de la laitue vireuse sont toxiques. Boc, cité par Lanessan, dans sa *Flore médicale*, a publié dans le « Bulletin thérapeutique » une observation d'empoisonnement, non mortel, de trois personnes par des feuilles fraîches de cette plante, avec délire, hallucinations et souffrances vives. La guérison ne survint qu'au bout de vingt-quatre heures.

Dès la plus haute antiquité, la laitue cultivée a possédé la réputation d'un calmant; les Romains en mangeaient le soir pour se procurer un paisible sommeil; les solitaires de la Thébaïde, pour lutter contre le démon de la chair. Dioscoride, Galien, Celse, Oribase signalent dans leurs écrits le suc de laitue comme ayant des propriétés analogues à celles de l'opium. Au cours des âges, on l'a préconisé, comme tant d'autres principes végétaux, contre les maladies les plus diverses.

Au XVIIe siècle, après une assez longue période d'abandon, la laitue fut remise en honneur par Lanzoni, comme narcotique et calmante, pour le traitement de la toux et des maladies nerveuses. Ce médecin utilisait l'*eau distillée de laitue*, obtenue en broyant dans un mortier des feuilles de cette plante avec la moitié de leur poids d'eau, puis en distillant à feu doux, jusqu'à réduction des deux tiers. Ce remède, malgré sa faible efficacité, est encore employé de nos jours.

Vers le XVIIIe siècle, le Dr Cox, de Philadelphie, expérimenta le premier le latex qui s'écoule des incisions pratiquées sur les tiges montées de diverses espèces de laitues; il nomma *lactucarium* ce suc brut concrété et vanta son action hypnotique. Vers la même époque, les docteurs Duncan, à Edimbourg, et Bidault de Villiers, à Paris, effectuèrent des recherches sur le même sujet et appelèrent l'attention des médecins sur le rôle important que pourrait jouer le lactucarium comme succédané de l'opium; encore fallait-il pouvoir leur en fournir : la préparation du lactucarium impur ne se faisait que dans un petit nombre de laboratoires, et les quantités obtenues ne dépassaient jamais quelques grammes. Bidault de Villiers, qui se livra activement à ces recherches, avoua « qu'il n'avait jamais possédé plus d'une demi-once de suc desséché de laitue ».

La difficulté d'obtenir le lactucarium en quantité suffisante fit employer pendant longtemps un extrait de suc de laitue, qui fut nommé *thridace* (du gr. *thridax*, laitue). La thridace s'obtenait par plusieurs méthodes. Probart faisait macérer dans l'eau, pendant vingt-quatre heures, puis bouillir pendant deux heures, l'écorce et les vieilles feuilles desséchées de la laitue commune montée; la liqueur obtenue, versée dans des assiettes, prenait, par évaporation, la consistance d'un extrait, qu'on mettait en flacons. François et Caventou employaient seulement les tiges de laitue montée et en séparaient l'écorce, qui était pilée dans un mortier; le suc, passé à travers un linge, se concentrait dans des assiettes. Le plus souvent, enfin, on préparait la thridace avec la tige entière, au lieu d'employer seulement l'écorce, seule partie contenant les laticifères, ainsi qu'il a déjà été dit plus haut. La thridace est un médicament sans valeur, aujourd'hui complètement abandonné.

Pour utiliser la laitue comme remède, il fallait donc revenir au lactucarium, seul principe véritablement actif de cette plante et, surtout, il fallait trouver le moyen de l'obtenir pur, doué d'une activité constante, et en quantité assez considérable pour satisfaire aux demandes des médecins.

C'est vers 1850 qu'un savant français, Hector Aubergier, s'attaqua à ce problème, dont la solution nécessitait de longues recherches et l'immobilisation de capitaux importants; il mit dix ans à créer l'industrie du lactucarium. Professeur à la Faculté des sciences de Clermont, c'est aux environs de cette ville, dans les plaines fertiles de la Limagne, qu'Aubergier établit ses premières cultures, aujourd'hui très importantes.

Après des essais de culture sur toutes les variétés de laitues du monde entier, il donna la préférence à la laitue géante (*lactuca altissima*), tant par la quantité de lactucarium qu'elle pouvait fournir que par sa richesse en principes actifs.

La laitue géante, originaire du Caucase, est une herbe bisannuelle, que beaucoup de botanistes considèrent comme une simple variété de laitue vireuse. Sa tige, glabre et dressée, atteint 2 mètres de hauteur, et parfois même jusqu'à 3 mètres et plus;



Récolte du lactucarium.

elle est verte, cylindrique, ramifiée seulement à sa partie supérieure. Les feuilles, non pétiolées, pourvues d'auricules à leur base, sont dentées, à forte nervure médiane blanche, couverte d'épines molles. L'inflorescence est une panicule, très rameuse, de grands capitules jaunes; les fruits sont des akènes noirs, munis d'un bec court.

La graine de laitue, semée en pépinière, est repiquée au printemps, dès que le temps le permet. La plantation se fait en lignes, où les pieds sont espacés de 50 centimètres; un intervalle un peu plus grand sépare les rangées. Des soins fréquents d'entretien, consistant en binages et sarclages fréquents, sont donnés à la plante. En juin, elle monte et

s'apprête à fleurir; le latex devient abondant. En juillet et en août, les champs de laitues s'animent du travail des « saigneuses », qui disparaissent presque complètement au milieu des herbes géantes.

La saignée a lieu deux ou trois fois sur chaque pied, à quinze jours d'intervalle environ. La première est faite sur une longueur de 20 centimètres, à partir du sol, et n'intéresse qu'un des côtés de la tige; la seconde se pratique sur le côté opposé, au-dessus de la première, et la troisième plus haut. Les incisions sont faites obliquement, à l'aide d'un couteau à lame courte, presque triangulaire; le latex est recueilli dans un verre. Une ouvrière très habile récolte dans sa journée 1 kilogramme de latex; la moyenne est de 600 grammes.

La récolte d'une journée est rassemblée dans un récipient en bois, semblable à ceux qui reçoivent le raisin lors de la vendange.

Les saignées terminées, les plantes sont abandonnées à elles-mêmes et mûrissent leurs graines. Après la récolte de ces dernières, les tiges de laitues sont arrachées et servent de combustible. Jamais la plante n'est cultivée deux années de suite dans le même terrain.


« Saigneuses » au travail pour la récolte du lactucarium.

Un savant allemand, Gœris, a introduit la culture de la laitue géante près de la petite ville de Zell, sur la Moselle, entre Coblentz et Trèves; on la cultive aussi en Ecosse et en Russie. Dans ces pays, la saignée se pratique autrement qu'en Auvergne. Un peu avant la floraison, on coupe la tige à 30 centimètres du sommet, et, chaque jour, après avoir récolté le latex écoulé par la surface de section, on coupe quelques centimètres de tige; la récolte dure de juin en septembre.

Le latex frais de laitue a l'aspect et la consistance de la crème; il noircit rapidement la lame des couteaux à inciser et rougit le papier de tournesol. Abandonné à l'air, il devient d'un jaune vif, puis brunit peu à peu, perd plus des deux tiers de son poids d'eau et se prend en une masse, dont la surface est souvent couverte d'efflorescences cristallines qui sont de la mannite.

Le lactucarium brut possède une odeur caractéristique, forte, désagréable, vireuse, et une saveur d'une amertume extrême; il est livré au commerce en pains orbiculaires aplatis, pesant de 10 à 30 grammes.

Le produit pur s'obtient en pulvérisant le lactucarium brut et en le faisant macérer pendant plusieurs jours avec quatre fois son poids d'alcool à 56°. On filtre ensuite; on traite de même le résidu. Les deux solutions alcooliques sont mélangées, puis distillées sous pression réduite pour récupérer l'alcool; enfin, concentrées jusqu'à consistance d'extrait sec. La production mondiale du lactucarium, dont la France et l'Allemagne fournissent la plus grande partie en quantités à peu près égales, est comprise entre 1.500 et 2.000 kilogrammes.

Le lactucarium français, préparé très soigneusement, suivant les procédés d'Aubergier et infiniment supérieur aux latex similaires étrangers, est très justement réputé.

Le lactucarium est une substance très complexe. L'analyse chimique y a décelé les produits suivants : de la *lactucone*, C''H''O, corps neutre, cristallin, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, soluble dans l'éther; de l'*acide lactucique*, jaune brillant, cristallisable; puis de la gomme, du sucre, une résine mélangée de cérine et de myricine, de l'asparagine, de l'albumine, de l'oxalate acide, du malate et du nitrate de potassium, et différents autres sels.

L'emploi courant de cette substance en médecine, depuis un demi-siècle, a montré d'une manière indiscutable ses propriétés sédatives et calmantes, qui sont celles de l'opium, mais très affaiblies; en revanche, elle n'a pas les inconvénients du latex extrait du pavot : elle ne provoque ni constipation opiniâtre, ni congestion cérébrale, ni inappétence; elle est recommandable pour combattre les toux convulsives, les insomnies, toutes les fois, enfin, qu'on cherche un effet narcotique faible. Le lactucarium convient surtout aux enfants, chez lesquels l'administration de l'opium n'est pas sans danger et, de fait, il s'est presque complètement substitué à ce dernier dans le traitement des maladies infantiles.

Le lactucarium s'administre en extrait alcoolique en pilules ou granules, en pâte et en sirop, à la dose de 20 à 30 centigrammes par jour de principe actif. Le sirop de lactucarium opiacé du *Codex* combine les deux médicaments calmants; il ajoute à l'action du suc de laitue celle d'une faible dose d'opium. — F. FAIDEAU.

***Luitpold de Bavière** (Charles-Joseph-Guillaume-Louis), régent du royaume de Bavière, né à Wurtzbourg le 12 mars 1821. — Il est mort à Munich le 12 décembre 1912. Il était, par l'âge, l'expérience et l'autorité, le doyen des souverains d'Europe, aussi aimé dans son petit Etat que respecté à l'extérieur. Second fils du prince royal de Bavière, qui devint plus tard le roi Louis Ier, il reçut en Allemagne une éducation très complète et brillante, tant au point de vue littéraire et artistique qu'au point de vue militaire, et la compléta par de multiples voyages en Orient, notamment en Grèce et en Asie Mineure, et dans l'Amérique du Nord. Il était entré dans le corps de l'artillerie bavaroise, à quatorze ans; à vingt ans, il recevait le grade de colonel. En 1844, il épousa la princesse Augusta de Toscane...

Mêlé de fort près, jusqu'en 1860, à la politique bavaroise, le prince Luitpold fut de ceux qui défendirent le plus énergiquement contre la Prusse, en 1866, les droits des Etats de la moyenne Allemagne. On lui donna, en 1866, le commandement d'une des divisions bavaroises qui, de concert avec l'Autriche, opérèrent contre la Prusse, et il reçut à la jambe, au cours des opérations, une balle qui ne fut jamais extraite. Pourtant, une fois la paix signée, il se rallia à la politique bismarckienne, accepta le Zollverein et, fidèle au pacte militaire conclu entre tous les Etats de l'Allemagne du Nord, vota à la Chambre haute toutes les mesures stratégiques demandées par le gouvernement de Berlin. Il suivit la campagne avec le grade de general-feld-zeugmeister et d'inspecteur des troupes bavaroises, et assista notamment, aux côtés du roi Guillaume et comme représentant de la Bavière au quartier général, aux opérations sous Metz (batailles de Borny, de Gravelotte et de Saint-Privat), puis à la bataille de Sedan. Enfin, au mois de janvier 1871, il prit, au nom des princes allemands, l'initiative de la démarche qui offrait au roi Guillaume le titre d'empereur allemand.

Des événements tragiques ne devaient pas tarder à le rapprocher du trône. Son frère aîné, le prince héritier Othon, avait été frappé de démence presque au lendemain de la guerre. Bientôt après, le roi Louis II paraissait devoir être atteint du même mal. On sait combien furent affligeantes les dernières années de son gouvernement. Lorsqu'il fut devenu nécessaire de l'isoler dans son domaine de Starnberg, la réalité du pouvoir passa naturellement au prince Luitpold, et il continua à l'exercer après le mystérieux suicide du roi, au nom, cette fois, du prince Othon, et avec le titre de régent (10 juin 1886). Le prince Othon n'ayant pas d'enfant, il devait être question par la suite, à plusieurs reprises, de donner à Luitpold la qualification royale. Mais lui-même eut la modestie de refuser cet hommage, et se contenta de gouverner son Etat avec une sagesse et une clairvoyance que les Bavarois apprécièrent.

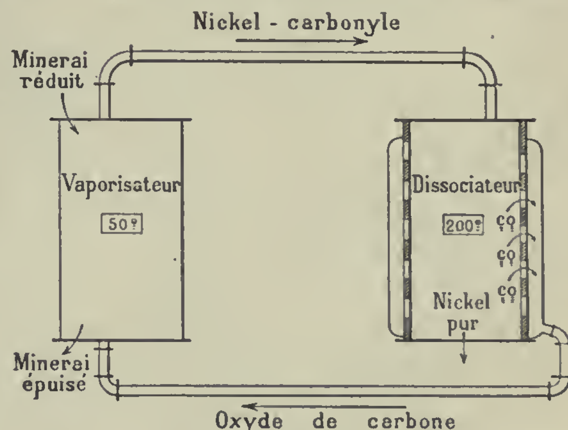
A l'égard de la Prusse, il fit preuve de bonne volonté et même de complaisance. Dans la forme, il lui arriva quelquefois d'affirmer ses droits souverains. On a souvent raconté qu'au cours d'une réception que lui offrait la chambre allemande de commerce de Moscou, un des orateurs ayant parlé de la Prusse « et des Etats vassaux », il répliqua catégoriquement que tous les princes régnants en Allemagne étaient les égaux de l'empereur. Mais, en fait, il marcha toujours d'accord avec le gouvernement impérial. En septembre 1886, il eut l'occasion de faire, dans sa capitale, une réception aussi brillante qu'empressée à Guillaume Ier et, quelques mois après, il alla à Berlin lui présenter ses devoirs. Depuis lors, en dépit de certaines aspirations à une plus grande indépendance politique qu'a manifestée l'opinion catholique bavaroise, il n'a cessé d'entrer dans les vues de Guillaume II, particulièrement en ce qui concerne les sacrifices à consentir par les Etats confédérés pour le développement de l'armée et de la politique « mondiale » de l'Allemagne. Par ailleurs, de même que son père et son grand-père, il encouragea constamment en Bavière le développement de la vie artistique et littéraire. Il fut le protecteur clairvoyant et généreux des universités et des grandes écoles de sculpture et de peinture. Celle-ci surtout l'intéressait. Il avait son peintre attitré, qui le suivait dans tous ses déplacements; il lui arrivait souvent de rendre inopinément visite, dans leur atelier, aux artistes qui lui étaient chers. Les Bavarois l'aimaient pour la grande modération de son gouvernement et la simplicité toute démocratique et patriarcale de ses allures. — H. TRÉVISE.


Luitpold de Bavière.

***métal** n. m. — ENCYCL. Chim. *Métaux-carbonyles*. On nomme ainsi des combinaisons de l'oxyde de carbone avec divers métaux (nickel, fer, etc.).

Le *nickel-carbonyle* est le plus important des métaux-carbonyles, tant par la facilité de préparation que par l'importance de ses applications.

Divers métaux lourds, selon l'expression imagée de lord Kelvin, peuvent prendre des ailes, en se combinant à l'oxyde de carbone, pour former des substances généralement très volatiles. Le premier, Mond, en 1890, découvrit cette intéressante classe de combinaisons; ce chimiste allemand cherchait la cause de la rapide corrosion du nickel sous l'influence des gaz impurs d'un gazogène; ses expériences le conduisirent à étudier l'action de l'oxyde de carbone sur les métaux, la découverte du nickel-carbonyle suivit, puis la création d'une métallurgie toute nouvelle du nickel.



Marche schématique des gaz dans l'appareil Mond pour extraire le nickel à l'aide de l'oxyde de carbone.

Très peu de métaux sont susceptibles d'entrer ainsi en combinaison; seuls, les éléments de la famille du fer, le molybdène, le ruthénium et les alcalins ont pu être transformés en métaux-carbonyles. De ceux-ci, les mieux connus sont les dérivés de la première famille; ils se forment par l'union directe du gaz carboné et du métal divisé, mais, sauf pour le nickel, la combinaison exige pour prendre naissance une pression souvent considérable; tous les

métaux-carbonyles sont décomposés par la chaleur en libérant le métal constituant, ces substances n'étant en général stables qu'entre des températures assez voisines.

Les composés de ce genre actuellement connus sont :

Avec le *nickel*, Ni [CO]⁴, liquide incolore de densité 1.38; mobile, bouillant à + 44° et solidifié à — 25; soluble dans l'alcool, les carbures d'hydrogène, le tétrachlorure de carbone; insoluble dans l'eau. Ce *nickel-carbonyle* prend naissance par l'action de l'oxyde de carbone sur le nickel divisé à 50°; il se décompose en libérant le métal à 200°; cette substance, très toxique, détermine la paralysie des voies respiratoires (Mond, Langer et Quincke);

Avec le *cobalt*, Co[CO]⁴, cristaux orangés, fusibles à 51° et Co[CO]³, obtenus sous forte pression (40 atms) à la température de 150° (Mond, 1909; Hirtz et Cowap);

Avec le *fer :* le pentacarbonyle Fe[CO]⁵ (Mond, Langer, 1891), liquide jaune de densité 1.46, solidifié à — 20°, bouillant à + 103° formé sous très fortes pressions; ce fer-carbonyle se décompose sous l'influence de la lumière en Fe²[CO]⁹, lamelles jaunes et sous l'action de la chaleur en Fe[CO]⁴, cristaux gris (Dewar, Jones, 1907), puis en fer métallique;

On connaît également KCO (potassium-carbonyle); NaCO (sodium-carbonyle), et Ba[CO]²(baryum-carbonyle), obtenus par réaction de l'oxyde de carbone sur le métal dissous dans l'ammoniaque liquide.

Ces combinaisons présentent non seulement un intérêt philosophique, mais leur influence peut être très grande en métallurgie. Souvent, dans les hauts fourneaux, par exemple, les conditions de température et de pression favorables à la formation des fers-carbonyles ont lieu; plusieurs réactions peuvent alors être attribuées à ces productions; la combustion des gaz du gueulard avec fumées blanches et dépôts ferrugineux n'a pas d'autres causes; elles décèlent une allure froide de l'appareil et un rendement défectueux.

Le nickel-carbonyle, découvert par Mond, fut par ce même métallurgiste utilisé pour extraire le nickel de ses minerais. Généralement, cette séparation est pénible, compliquée et coûteuse; la séparation, même avec le cobalt, ce proche compagnon du nickel qu'il accompagne presque toujours, est un des problèmes les plus difficiles à résoudre en chimie métallurgique. Or, toutes ces difficultés disparaissent par l'emploi de l'oxyde de carbone; ce gaz, agissant sur le minerai traité par un réducteur pour libérer le métal de toute combinaison, entraîne le nickel en donnant sa combinaison volatile du métal-carbonyle; une véritable distillation du métal a lieu; il suffit de recueillir les vapeurs pour les décomposer à 200° et obtenir le nickel, l'oxyde de carbone étant libéré; comme les autres métaux : cuivre, fer, cobalt ne se combinent pas dans les mêmes conditions, le nickel, ainsi préparé, est absolument pur.

Actuellement, ce procédé est utilisé au pays de Galles, à Clydach; là, l'usine est si importante que, chaque heure, 10.000 mètres cubes de gaz carboné circulent dans les appareils. Ceux-ci comprennent un four de réduction du minerai par du gaz d'eau, riche en hydrogène; une tour, dite *vaporisateur*, dans laquelle tombent les matières réduites à traiter, en sens inverse chemine un courant d'oxyde de carbone; la réaction a lieu dans une zone chauffée à 50°; le nickel-carbonyle se forme et gagne en se vaporisant une seconde tour, dite *dissociateur*. Dans celle-ci, la température étant portée à 200°, la décomposition a lieu, le nickel se dépose sur des granules de ce métal, tandis que l'oxyde de carbone retourne agir sur de nouvelles doses de minerais. Le cycle est fermé, le métal est obtenu avec un prix de revient inférieur à celui réalisé par les méthodes électrolytiques, cependant si avantageuses.

Le nickel-carbonyle a été proposé pour réaliser le nickelage des divers métaux; il suffit de placer ceux-ci, chauffés à 200°, dans une atmosphère de nickel-carbonyle ou de les immerger dans une solution de cette substance dans le pétrole; dans ce cas, les objets sont échauffés à 60°, le dépôt est brillant et cohérent. Ce genre de nickelage n'est qu'une curiosité de laboratoire, le danger d'intoxication étant trop difficile à écarter pour permettre l'application industrielle. — M. MOLINIÉ.

Millevoye (*1782-1816*), par Pierre Ladoué (Paris, 1913). — C'est une figure bien pâle et bien effacée aujourd'hui, que celle de Charles-Hubert Millevoye, le mélancolique auteur de *la Chute des feuilles*. Né le 24 décembre 1782 à Abbeville, sur la paroisse Saint-Nicolas et Saint-Vulfran, il descendait d'une famille de négociants aisés. Son père faisait le commerce du lin, et son grand-père maternel était marchand tanneur, ce qui, à Abbeville, conférait la noblesse.

Son enfance fut malingre. Mis à neuf ans au collège, il s'y révéla aussitôt poète par quelques petites fables, genre alors en bonneur. La Fontaine semble avoir été son premier maître et, après lui, Florian, Arnault, l'abbé Aubert. On était en pleine Révolution, mais la paisible cité d'Abbeville était antiterroriste, et Millevoye, âgé de dix ans, rima sur la mort du roi de France un chant que sa famille, tout en le goûtant beaucoup, brûla, par crainte du danger.

Le collège étant fermé, ses professeurs continuèrent à l'instruire, et l'un deux s'écria un jour, dans un moment d'enthousiasme pour son jeune élève : « Oui, vous serez un Delille ! » Ce qui, pour l'époque, était le comble de l'éloge.

Le 6 juillet 1796, Millevoye perdit son père, qui l'encourageait à la poésie, chose rare dans une famille, et qui n'eut pas la satisfaction de voir publier les premiers vers de l'adolescent, car c'est seulement en 1798 qu'un Bulletin d'Abbeville inséra sans signature une de ses fables : *l'Ane trop chargé*. Cette même année, on l'envoie continuer ses études à Paris, à l'Ecole centrale, installée depuis peu dans le collège des Quatre-Nations. Il y rencontre le professeur Jean Dumas, son futur biographe, obtient le prix de littérature française, et écrit un vaudeville en collaboration avec André de Poilly. L'année suivante, la famille juge que ses études sont suffisantes et qu'il doit gagner sa vie. Il se décide d'abord pour la carrière du barreau, mais les barbaries du langage juridique froissent en lui le poète qui a déjà collaboré au « Courrier des spectacles » et à l'« Almanach des Muses », et, en 1801, il entre comme employé à la librairie Freuttel et Wurtz, quai Voltaire, à Paris. Un jour, son patron, le surprenant en train de feuilleter un livre, lui lance cette apostrophe : « Vous lisez, jeune homme ? Vous ne serez jamais libraire !... » Néanmoins, il reste là trois ans, et promène sur le Paris d'alors des



Millevoye, d'après un dessin apocryphe de Devéria.

regards d'adolescent. Il y voit une société férue d'antiquité, passionnée à la fois de plaisir et de mélancolie, et elle exerce la verve satirique de Millevoye, qui écrit : *Les « j'ai vu » de la promenade de Longchamps, les Plaisirs du poète, les Etrennes aux sots*, poèmes qu'on retrouve, avec *le Passage du Grand-Saint-Bernard* et des *Poésies fugitives*, dans un recueil paru chez Brochot père.

C'est alors que s'ouvre devant lui cette carrière de poète-lauréat qui, en le rendant trop sensible aux suffrages du moment, le détournera peut-être de la vraie voie. Le 13 juillet 1802, l'Athénée de Lyon lui décerne le prix de poésie pour : *la Satire des romans du jour, considérés dans leur influence sur les mœurs et les goûts de la nation*. L'année suivante (23 août 1803), c'est l'Athénée de Toulouse qui le couronne pour son *Epître à un campagnard qui n'a jamais vu Paris*. S'estimant alors capable de vivre de sa plume, il quitte la librairie pour se consacrer uniquement à la littérature, d'ailleurs aidé par une de ses tantes, qui lui abandonne sa fortune. A partir de 1804 la vie du poète, devenue facile, est toute au travail et au plaisir. On l'appelle M. *de* Millevoye dans le monde où il fréquente. C'est un grand blondin, aux gros yeux de myope, spirituel, et portant avec élégance l'habit à la française et les bottes à revers. On l'admire à cheval dans les sentiers de Bagatelle, et ses romances sont chantées, avec accompagnement de harpe, dans les salons où trône Garat. Ce sont *les Regrets de l'absence, l'Amante difficile, la Fauvette*. Il fait aussi de la critique dans la « Petite Encyclopédie poétique », mais la poésie est toujours sa constante préoccupation, et, après avoir publié *l'Amour maternel* (chez Lefebvre, 1805), il est de nouveau lauréat, d'abord de la Société d'agriculture avec *l'Invention poétique*, puis de l'Académie française qui s'appelle alors « classe de la langue et de la littérature française de l'Institut » pour son poème : *l'Indépendance de l'homme de lettres*.

En 1807, il aura encore le prix de l'Institut pour son poème : *le Voyageur*, puis le prix de l'élégie des Jeux Floraux de Toulouse (un souci d'argent), pour *l'Anniversaire*. En 1806, Napoléon, à qui il s'est rallié par raison, et peut-être par intérêt, l'a reçu en audience à Saint-Cloud, après son poème sur *la Bataille d'Austerlitz*. Maintenant, il est établi à Ville-d'Avray, dans une propriété louée en commun avec Baour-Lormian, et c'est là qu'il compose, entre 1806 et 1812, la plupart de ses poèmes. On les trouve au « Moniteur », au « Mercure »; c'est *le Tombeau du coursier, chant imité de l'arabe;* c'est *Belzunce* ou *la Peste de Marseille;* c'est *Emma et Eginard* (1808). Millevoye n'est plus ni satiriste ni moraliste, il est à peine galant et spirituel. La mélancolie le gagne de plus en plus, et il en faut chercher le secret dans un amour malheureux : il devait épouser une de ses parentes, le père s'y opposa, et la jeune fille mourut de chagrin. Il ne reste de son souvenir que cette épitaphe en quatrain :

Ici dort une amante à son amant ravie.
Le ciel vers lui la rappela :
Grâces, vertus, jeunesse, et mon cœur et ma vie,
Tout est là.

Quant au poète, les distractions mondaines le consolent bien vite, mais la mélancolie lui reste. Il cherche un dérivatif dans l'étude de Virgile et traduit pauvrement les *Bucoliques*. On l'accuse d'être « au-dessous de lui-même », mais il se relève avec son chef-d'œuvre : *la Chute des feuilles*, qu'il compose le 23 octobre 1809, jour de la Saint-Séverin, dans la forêt de Crécy, en Ponthieu, et qui aura le prix de l'élégie aux Jeux Floraux, en 1811.

La poésie officielle le prend presque tout entier. Pour le mariage de l'Empereur avec Marie-Louise, il compose un scène lyrique, *Hermann et Thusnelda*, et, l'année suivante, un *Chant de Virgile sur la naissance du roi de Rome*, qui lui vaut une gratification de 2.400 francs et une action sur le « Journal de Paris ». L'Académie, qui n'est pas lasse de le couronner, lui donne, en 1811, un prix pour *la Mort de Rotrou* et un premier accessit pour *les Embellissements de Paris*, et, l'année suivante, elle lui décerne encore le prix pour *Goffin* ou *le Héros liégeois*.

En 1812, Millevoye recueille ses *Elégies*, et publie un poème héroïque en dix chants : *Charlemagne* ou *la Défaite des Lombards*. Le succès est fort maigre. Le public, de l'aveu de l'auteur, commence à se fatiguer de la rime de *gloire* et *victoire*, et le poète, fatigué lui-même, va s'installer dans les environs d'Abbeville, au village d'Epagnette. C'est là qu'un accident de cheval lui casse le col du fémur et le laisse boiteux. Cette douloureuse circonstance ne rompt pas un mariage projeté, et, le 1er septembre 1813, Millevoye épouse Marguerite-Flore Delattre de La Mollière, dont il a bientôt un fils. Sa nouvelle existence le change complètement. Il revient à Paris, dans le dessein d'y obtenir quelque emploi, écrit au « Journal général de France », sous les initiales A. D. L., et célèbre en vers l'Anniversaire du 21 janvier ou *la Fête des martyrs*. Sa vie est assombrie, et le dégoût le prend après un échec complet à l'Académie avec *les Dernières Paroles de Boyard* et une violente et injuste campagne que mène contre lui le « Nain jaune ». D'ailleurs, une maladie de poitrine dont il souffrait s'est aggravée. Il a encore le temps de publier un poème en quatre chants, *Alfred*, et de revenir à Paris pour y mourir doucement, en pressant la main de sa femme, le 11 août 1816. Il n'avait pas encore trente-quatre ans.

Millevoye est-il vraiment un précurseur du romantisme ? Eut-il vraiment un pressentiment d'autre chose, et sa muse timide essaya-t-elle de l'exprimer ? En réalité, ce poète-lauréat nous semble être resté toute sa vie un « bon élève », influencé par son milieu, n'allant pas au delà des idées de son temps qu'il reflétait, et l'on sait que la mélancolie, le « vague à l'âme », étaient déjà de mode aux plus beaux jours de l'Empire.

Avant tout, c'est un classique, révérant Boileau et ne comprenant pas Ronsard. Il réprouve les enjambements, bannit les « termes trop usuels », et n'aime pas le drame, qu'il définit « une classe hétérogène dans l'art dramatique, tenant de la comédie, sans avoir son aimable enjouement, et de la tragédie, sans en avoir la pompe et la majesté ». Tous les genres en honneur au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle sont repris traditionnellement par lui. Dans son souci du style noble, il cultive la périphrase chère à Delille. Ce ne sont que disques étincelants, tubes enflammés, chars nocturnes, pavots de Morphée, zéphyrs, grâces et ris, tout le bric-à-brac de la mythologie. Cependant, il admire aussi Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand. Parmi les Anglais, s'il ignore Byron, il apprécie Ossian, Pope et Young, et, chose curieuse après ce qu'il a écrit sur le drame, il admire Shakespeare. Le *Génie du christianisme* l'influence fortement. L'Ecriture sainte lui est révélée et, en même temps, l'amour du moyen âge et la curiosité du gothique. C'est à cette époque, vue à travers Chateaubriand, qu'il devra sa conception romantique de l'amour avec ces preux chevaliers partant

pour la croisade sur un fougueux destrier, et qu'une dame toujours fidèle attend dans la tour. Sans doute, ce genre sera demain troubadour-pendule; mais, en attendant, c'est une conception nouvelle que ce *sérieux* dans l'amour et, demain, elle deviendra la grande passion lamartinienne. Voilà donc, si l'on veut, Millevoye romantique, mais en somme sans le savoir, et comme à regret. La preuve, c'est que son élégie de *la Chute des feuilles*, si naturelle et spontanée dans sa première version (la seule dont on se souvienne), se gâte et s'éloigne d'elle-même dans les autres. Millevoye, en remettant cent fois son ouvrage sur le métier, selon le précepte de Boileau, l'améliore rarement. Le mieux est l'ennemi du bien, et, en dépit de la piété de Pierre Ladoué,



La Chute des feuilles.
Gravure extraite de l'édition originale des *Elégies* (1812).

on verra que les corrections de Millevoye sont trop souvent malheureuses, et qu'elles substituent, à l'expression concrète et juste, une abstraction froide et vague.

Cela ne veut pas dire qu'il n'ait jamais eu des expressions heureuses, et son influence est incontestable. Dès son vivant, il a des imitateurs. *La Pauvre fille*, de Soumet, doit certainement quelque chose à *la Chute des feuilles*, et Lamartine, à ses débuts, oscille entre Parny et Millevoye. Quand ce dernier écrit :

> ces instants de bonheur et d'amour
> Que le temps sur son aile emporte sans retour,

on pressent déjà *le Lac* (ô Temps, suspends ton vol !) et, quand il écrit encore dans *Belzunce :*

> Lui montre dans la mort le retour salutaire
> D'un habitant des cieux exilé sur la terre,

il semble que le génie doive écrire tout de suite dans la deuxième *Méditation* de Lamartine :

> L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.

Il est facile aussi de découvrir son influence chez Victor Hugo, du moins dans les premiers recueils. Pierre Ladoué la découvre encore fort ingénieusement chez Vigny, et, malgré les preuves apparentes d'une profonde érudition, cela me paraît moins certain, même lorsque j'apprends que *Symétha* doit son titre à *Simèthe* ou *le Sacrifice magique*.

La légende s'empare de Millevoye au lendemain même de sa mort. Elle le représente sous les traits intéressants d'un jeune malade, et l'on ne peut fouler les feuilles mortes d'un précoce automne sans penser à lui. Bien que cette légende altère sensiblement la vérité, la mémoire du poète a-t-elle lieu de s'en plaindre? Si *la Chute des feuilles* n'avait pas été écrite, qui penserait à Millevoye aujourd'hui?

Le livre de Pierre Ladoué est un beau livre, bien ordonné, bien composé, où l'érudition, si sûre et si profonde, garde toujours le caractère le plus aimable. Et l'on serait bien mal venu à lui reprocher trop de piété envers un sujet auquel il a rendu la vie et qu'il met à sa vraie place. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***mobilisation** n. f. — ENCYCL. La mobilisation de masses puissantes est la caractéristique des guerres modernes : elle constitue le premier acte de la lutte. Celui des deux adversaires qui l'a terminée le premier possède une avance considérable pour la concentration et peut ainsi engager les opérations dans des conditions plus favorables. La préparation de la mobilisation doit donc, dès le temps de paix, être la préoccupation constante du gouvernement et du haut commandement.

D'autre part, la période de mobilisation constitue une période de crise : pour que les opérations puissent s'effectuer en toute sécurité, il faut prendre des dispositions spéciales contre une intervention possible de l'adversaire. On y pourvoit en envoyant à la frontière, dès le premier jour de la mobilisation, ou même avant que l'ordre de la mobilisation ne soit lancé (période de tension politique), ce que l'on appelle des « troupes de couverture ». Celles-ci sont constituées en majeure partie par les divisions de cavalerie indépendante et par les corps d'armée stationnés dès le temps de paix à proximité de la frontière et tenus sensiblement à l'effectif de guerre ou du moins à un effectif renforcé. (En France, par exemple, sur la frontière allemande, les VIe, VIIe et XXe corps; en Allemagne, sur la frontière française, les XIVe XVe, XVIe et XXIe corps.)

La mobilisation peut précéder, suivre ou accompagner la déclaration de guerre. Il convient de ne pas oublier, d'ailleurs, qu'aux termes de la Convention III de La Haye, du 18 octobre 1907, les hostilités ne doivent pas commencer sans un avertissement préalable et non équivoque, qui aura soit la forme d'une déclaration de guerre motivée, soit celle d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle. En l'absence de cette formalité, l'état de guerre doit être considéré comme existant en fait à partir du moment où l'un des Etats en litige a commencé les premiers actes d'hostilité.

En 1870, la France n'a commencé à mobiliser qu'après la déclaration de guerre; au contraire, en 1912, dans les Balkans, la guerre n'a été déclarée qu'après l'achèvement de la mobilisation et même de la concentration. En 1904, d'autre part, lors de la guerre entre la Russie et le Japon, la mobilisation était commencée, mais non terminée, à l'ouverture des hostilités.

I. *Dispositions législatives permanentes régissant la mobilisation.* En France, comme à l'étranger, la plupart des dispositions qui régissent la mobilisation revêtent naturellement un caractère confidentiel. En particulier, les opérations du temps de paix qui concernent uniquement l'autorité militaire restent absolument secrètes. Les divers états-majors, corps de troupes, services et établissements tiennent un journal de mobilisation qui énumère heure par heure toutes les opérations à effectuer. Une revue annuelle de mobilisation, qui a lieu à la fin de l'hiver, permet à l'autorité supérieure de s'assurer que chacun connaît son devoir. Toutefois, il est possible, par l'étude des lois et des règlements et circulaires insérés au *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, de se rendre un compte exact des opérations diverses que comporterait le passage sur pied de guerre de notre armée, et aussi des principales répercussions qu'il aurait sur la vie nationale.

Le ministre de la guerre pour l'armée de terre, et le ministre de la marine pour l'armée de mer, sont légalement investis du droit de mobiliser tout ou partie des forces militaires du pays. Leurs pouvoirs sont ainsi limités :

Le rappel de la réserve de l'armée active peut être fait d'une manière distincte et indépendante pour les troupes métropolitaines, pour les troupes coloniales ou pour l'armée de mer. Il peut être fait pour un, plusieurs, ou tous les corps d'armée, pour un ou plusieurs cantons, et, même, distinctement, par arme ou subdivision d'arme. Il a lieu par classe, en commençant par la moins ancienne.

En cas d'agression ou menace d'agression caractérisée par le rassemblement de forces étrangères en armes, le rappel à l'activité peut être ordonné par arme ou par subdivision d'arme, pour une, plusieurs ou totalité des classes dans une zone déterminée autour des places fortes et des ouvrages fortifiés et sur le territoire des îles.

Les mêmes dispositions sont applicables aux hommes de la territoriale, mais on peut, pour ces derniers, procéder par fractions de classes et sans obligation de commencer par la moins ancienne.

Les ministres de la guerre et de la marine sont en outre autorisés par la loi, dans le cas où les circonstances paraîtraient l'exiger et à condition de notifier leur décision aux Chambres dans le plus bref délai, à conserver provisoirement sous les drapeaux la classe libérable et les militaires convoqués pour une période. Dans les mêmes circonstances, et avec l'assentiment du conseil des ministres, le ministre de la guerre peut encore rappeler sous les drapeaux par ordre individuel les hommes appartenant à la dernière classe libérée. Quand la guerre est commencée, le ministre peut appeler par anticipation la classe qui ne serait appelée que le 1er octobre suivant. En outre, il a le droit de maintenir sous les drapeaux, jusqu'à la cessation des hostilités, les militaires faisant partie des corps mobilisés, quelle que soit la classe à laquelle ils appartiennent. Enfin, il peut accepter le rengagement pour la guerre des hommes qui ont satisfait à toutes les obligations militaires, et un décret présidentiel peut autoriser les engagements pour la durée de la guerre à partir de l'âge de 17 ans.

Sauf le cas d'incapacité physique, tous les Français sont mobilisables pendant une période de 25 ans, à partir de l'année dans laquelle ils accomplissent leur 21e année : en cas de mobilisation, nul ne peut se prévaloir de la fonction ou de l'emploi qu'il occupe pour se soustraire aux obligations de la classe à laquelle il appartient.

Ces dispositions permettent de prévoir la perturbation profonde qu'apporterait la mobilisation générale dans la vie de la nation; elle serait l'origine d'une crise formidable : financière, commerciale, industrielle et agricole. Le législateur a pris soin d'y apporter les correctifs nécessaires. Plusieurs points, cependant, et non des moindres, ne sont pas encore précisés.

II. *Les pouvoirs publics en cas de mobilisation.* Avec le système constitutionnel de la France actuelle, la mobilisation ne permettrait pas le fonctionnement du gouvernement dans les mêmes conditions que dans le temps de paix. En pratique, le pouvoir exécutif demeure immuable (par leur âge, la plupart de ses membres ne sont plus mobilisables). Mais le pouvoir législatif, qui doit assurer à l'exécutif, au jour le jour, tous les moyens d'action que peuvent exiger les circonstances, subit à ce moment d'importantes modifications. Il n'existe pas de loi, en effet, interdisant aux sénateurs ou députés de rejoindre les drapeaux en cas de mobilisation. La législation allemande laisse dans ce cas les législateurs libres sur la façon « de concilier leurs devoirs militaires et leurs devoirs parlementaires ». En France, au contraire, le pouvoir législatif pourrait se trouver, à partir du premier jour de la mobilisation générale, hors d'état de fonctionner de fait, sinon de droit.

En juin 1912, le ministre de la guerre affirmait, à la tribune du Sénat, que des projets sur la matière avaient été préparés et permettaient de faire face à toutes les nécessités futures. Il est entendu déjà que « l'autorité militaire chargée et responsable des opérations de guerre aura sa pleine et entière liberté d'action ». Mais, par là, se trouvent seulement réglées les relations du commandant en chef avec le gouvernement, et non celles des Chambres avec le gouvernement.

On a peine à s'imaginer que l'organisation du pouvoir législatif, en cas de mobilisation, constitue un secret dont la divulgation serait de nature à compromettre la défense nationale. Toutefois, on sait aujourd'hui, à la suite d'une note publiée par le ministre de la guerre, que tous les membres du Parlement mobilisables ne seraient appelés à rejoindre leurs corps d'affectation que le 8e jour de la mobilisation. Dans ce laps de temps ainsi délimité, plus réduit encore si les Chambres ne sont pas réunies à ce moment, les législateurs devront voter des lois aussi urgentes que complexes : emprunts, crédits extraordinaires, suspension des échéances, cours forcé du papier-monnaie, mesures d'ordre intérieur, etc., etc. Mais ensuite? Lorsque la Chambre et le Sénat auront vu partir sous les drapeaux un nombre considérable de leurs membres, ces deux Assemblées pourront-elles valablement légiférer? N'y a-t-il pas là une cause de troubles dangereux? A qui donc, alors, incombera l'exercice du pouvoir législatif ? A cette question Klotz répondait, en 1902, dans son rapport sur le budget de la guerre : « Nous estimons qu'un texte constitutionnel seul peut créer ou indiquer l'organe à qui sera conférée une aussi grave attribution. » Après lui, en 1905, Berteaux, par la même voie, écrivait : « Il ne serait même pas prudent d'attendre que l'horizon politique extérieur se troublât pour arrêter l'organisation en cas de guerre des rouages politiques et administratifs qui assureraient la défense du territoire de la République par la nation sous les armes. »

Plusieurs solutions ont été proposées à ce problème délicat. La plus connue est celle qu'Eugène Pierre a rédigée en 1890, confiant le pouvoir législatif à une Commission de permanence, élue par les bureaux des deux Chambres. La question n'est pas encore tranchée en ce moment.

III. *Les services publics.* Mais, si la loi n'a pas prévu le fonctionnement des rouages politiques, elle a, du moins, assuré celui des services administratifs : une partie, en effet, des citoyens français ne se mobilise pas dans les conditions normales. On peut ranger ces exceptions en trois catégories spéciales :

1° Sont mis, en cas de mobilisation, à la disposition des ministres de la guerre et de la marine : le personnel de l'administration centrale et des établissements de la guerre et de la marine, les sapeurs-pompiers et cantonniers n'appartenant plus à la réserve, les médecins, chirurgiens et pharmaciens des hospices, hôpitaux, services pénitentiaires et maisons centrales, les conducteurs et commis des ponts et chaussées (non officiers de réserve), le personnel des services de navigation, les douaniers, les agents et préposés des forêts organisés militairement, tout le personnel du sous-secrétariat des postes et télégraphes, les sections techniques de chemins de fer, le personnel de l'exploitation technique, l'administration centrale des grandes compagnies et des lignes secondaires, etc.;

2° Sont soumis à des dispositions spéciales de mobilisation dans lesquelles il n'y a pas lieu d'entrer ici : une partie du personnel administratif de la Chambre et du Sénat, tous les directeurs et chefs de bureaux des ministères, les préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, chefs de division de préfecture et de la préfecture de police, les agents voyers, les médecins d'asiles d'aliénés, les secrétaires chefs de bureau militaire des mairies de chef-lieu de département, d'arrondissement, de communes ayant plus de 4.000 habitants, les commissaires de police, leurs secrétaires, les inspecteurs de police, les sergents de ville, gardiens de la paix, gardes champêtres, les directeurs des hôpitaux et hospices de la Seine, les directeurs, gardiens et surveillants des maisons centrales ou pénitenciers agricoles, les administrateurs de commune mixte d'Algérie, les trésoriers-payeurs généraux et leur fondé de pouvoirs, les receveurs particuliers et percepteurs, le personnel des contributions directes et indirectes, de l'enregistrement, des domaines et du timbre, des douanes, des tabacs, des monnaies, les gouverneurs, sous-gouverneurs, inspecteurs, contrôleurs, caissiers, directeurs et caissiers de succursales de la Banque de France, de la banque d'Algérie et des banques coloniales, le directeur, le caissier général et les chefs de division et de bureau de la Caisse des dépôts et consignations, les proviseurs des lycées et collèges, les directeurs d'école normale primaire, les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, vice-consuls, interprètes, résidents généraux et administrateurs de pays de protectorat, les procureurs généraux, les procureurs de la République, dans chaque tribunal de première instance, parmi les magistrats inamovibles composant ce tribunal, les deux magistrats appartenant aux deux classes de mobilisation les plus anciennes, dans le cas où leur maintien serait indispensable pour que le tribunal ne soit pas réduit à moins de deux juges, dans les tribunaux d'Algérie et des colonies, deux magistrats, les directeurs des écoles vétérinaires, des haras, etc. ;

3° Enfin, le ministre peut retarder la mobilisation des hommes des différentes catégories des réserves employées dans le temps de paix à certains services, ou dans des établissements, usines, exploitations, houillères, fabriques, etc., dont le bon fonctionnement est indispensable aux besoins de l'armée.

Toutefois, tous les individus autorisés à ne pas rejoindre immédiatement sont soumis, dès la publication de l'ordre de mobilisation, à la juridiction des tribunaux militaires, par application de l'article 57 du code de justice militaire.

Les hommes classés dans le service auxiliaire mobilisent comme les autres, mais sont affectés à des emplois en rapport avec leurs aptitudes professionnelles, aussi bien dans la zone des opérations que dans l'intérieur du pays ; ils peuvent être mis à la disposition de l'industrie privée pour des travaux intéressant exclusivement l'armée.

IV. *Transmission et exécution de l'ordre de mobilisation. Rôle de la gendarmerie et des maires.* Dès que la mobilisation est décidée, et pour la mise sur le pied de guerre des forces militaires de la région, le ministre de la guerre transmet aux généraux commandants de corps d'armée l'ordre de mobilisation de tout ou partie des hommes des diverses classes de la réserve, de la mise en activité des diverses classes de l'armée territoriale. Aussitôt cet ordre reçu, le général prescrit à chaque officier commandant de bureau de recrutement de subdivision de faire connaître immédiatement aux militaires de la disponibilité et de la réserve destinés à porter au complet de guerre les compagnies, escadrons, batteries et services du corps d'armée de la région, qu'ils aient à se rendre à leur corps dans le délai fixé par l'ordre de départ.

Les hommes mobilisés sont ainsi rappelés soit par ordre nominatif, soit par voie d'affiche et de publications sur la voie publique. Les hommes résidant à l'étranger sont prévenus par les agents consulaires.

La gendarmerie est chargée de transmettre aux autorités municipales l'ordre de mobilisation : le gendarme qui l'apporte fait appeler à la mairie (et au besoin requiert) le maire ou son adjoint, ou même un conseiller municipal quelconque. Le maire reçoit du gendarme les affiches de mobilisation, les instructions sommaires, des affiches de réquisition, un tableau de correspondance entre les jours de mobilisation et les dates du calendrier, éventuellement les lettres de convocation des membres civils des commissions de réquisition et de leurs suppléants. Après avoir donné au gendarme un reçu de ces pièces, le maire, en sa présence, complète ou fait compléter l'une des affiches en inscrivant la date en toutes lettres et le nom du premier jour de la mobilisation.

Le maire fait immédiatement publier la teneur de l'affiche par le crieur public, et les cloches sont mises en branle. Pendant ce temps, le secrétaire de la mairie, l'instituteur, les conseillers municipaux, aidés des citoyens de bonne volonté, complètent toutes les autres affiches ; le maire envoie des estafettes dans les hameaux appartenant à la commune et prend toutes les mesures nécessaires pour faire placarder au plus tôt les affiches.

V. *Devoirs des appelés.* Aussitôt prévenus, les hommes de la réserve et de l'armée territoriale se conforment aux indications portées sur le fascicule de mobilisation inséré dans leur livret individuel. Ce fascicule, de forme unique, comporte des modèles de couleurs et de contexture différentes suivant les obligations imposées à son détenteur : il est fixé en tête du livret au verso de la première feuille, au moyen d'agrafes métalliques. La page 3 du fascicule contient un ordre de route, qui fait connaître à l'intéressé les prescriptions auxquelles il doit obéir en cas de mobilisation.

Les hommes doivent, avant de partir, se munir de linge de corps, se faire couper les cheveux ; ceux qui apporteront une paire de chaussures en bon état et d'un modèle analogue à celui des brodequins réglementaires seront remboursés de la valeur de cette chaussure à leur arrivée au corps. Ils devront emporter avec eux des vivres pour le nombre de jours indiqués sur le fascicule de mobilisation.

Tous doivent se mettre en route de façon à arriver à leur corps au jour et à l'heure fixés par l'ordre de mobilisation. Les hommes seront déclarés insoumis s'ils ne se conforment pas aux mesures prescrites par l'ordre de route contenu dans leur livret. Ils seront, comme tels, punis de 2 à 5 ans de prison, puis, à l'expiration de leur peine, envoyés aux compagnies de discipline. Leurs noms seront affichés pendant la durée de la guerre dans toutes les communes du canton.

VI. *Le droit de réquisition en temps de mobilisation.* A la mobilisation, l'autorité du ministre de la guerre s'étend considérablement non seulement sur les individus, mais aussi sur les propriétés privées.

En effet, en cas de mobilisation partielle ou totale de l'armée, le ministre de la guerre détermine l'époque où commence, sur tout ou partie du territoire de la France, l'obligation pour tous les citoyens de fournir les prestations nécessaires pour suppléer à l'insuffisance des moyens ordinaires d'approvisionnement de l'armée : toutes ces prestations (sauf le logement) donnent droit à des indemnités. Le droit de requérir appartient : en cas de mobilisation totale, aux commandants d'armée, de corps d'armée, de divisions ou de troupe ayant une mission spéciale ; en cas de mobilisation partielle, aux commandants de corps d'armée.

Ces droits de réquisition peuvent s'exercer sur les matières suivantes :

Le logement chez l'habitant et le cantonnement pour les hommes et pour les chevaux, mulets et bestiaux, dans les locaux disponibles, ainsi que les bâtiments nécessaires pour le personnel et le matériel des services de toute nature qui dépendent de l'armée ; la nourriture journalière des officiers et soldats chez l'habitant, conformément à l'usage du pays ; les vivres et le chauffage pour l'armée, les fourrages pour les chevaux, mulets et bestiaux ; la paille de couchage pour les troupes campées ou cantonnées ; les moyens d'attelage et de transport de toute nature, y compris le personnel ; les bateaux ou embarcations qui se trouvent sur les fleuves, rivières, lacs et canaux ; les moulins et les fours ; les matériaux, outils, machines et appareils nécessaires pour la construction ou la réparation des voies de communication et, en général, pour l'exécution de tous les travaux militaires ; les guides, les messagers, les conducteurs, ainsi que les ouvriers pour tous les travaux que les différents services de l'armée ont à exécuter ; le traitement des malades ou blessés chez l'habitant ; les objets d'habillement, d'équipement, de campement, de harnachement, d'armement et de couchage ; les médicaments et moyens de pansement ; enfin, tous les autres objets et services dont la fourniture est nécessitée par l'intérêt militaire.

Ces réquisitions sont adressées aux maires et, en cas d'urgence, directement aux habitants. Le maire, assisté de 4 membres du conseil municipal, répartit les prestations entre les habitants et les contribuables.

Les compagnies de chemin de fer sont tenues, à la mobilisation, de mettre à la disposition du ministre de la guerre toutes les ressources en personnel et matériel qu'il juge nécessaires pour assurer les transports militaires. Le personnel et le matériel ainsi requis peuvent être indifféremment employés sans distinction de réseau sur toutes les lignes dont il peut être utile de se servir, tant en deçà qu'au delà de la base d'opérations. L'autorité militaire peut encore requérir auprès des compagnies de chemin de fer le combustible, les matières grasses nécessaires aux chemins de fer en campagne, les dépendances des gares et de la voie, les bureaux et fils télégraphiques, etc. Les transports commerciaux cessent au delà de la station de transition fixée sur la base d'opérations.

Dans les mêmes conditions, l'autorité peut requérir les chevaux, juments, mulets et mules, les voitures et les automobiles. A la mobilisation, des affiches de réquisition sont placardées à côté des affiches de mobilisation. Elles indiquent les jours, heures et lieu où les propriétaires doivent présenter à la commission de réquisition leurs animaux ou leurs voitures. Tous les animaux de la commune ayant l'âge légal sont présentés à la commission.

La réquisition des automobiles se fait par ordre individuel et non par affiches.

A la mobilisation, les exploitants de mines de combustible sont tenus, sous la surveillance des ingénieurs de l'Etat, de mettre à la disposition du ministre de la guerre et dans les délais fixés par lui les ressources en combustible extrait ou à extraire, en coke et agglomérés fabriqués ou à fabriquer nécessaires pour le service des armées ou de la flotte, des établissements de la guerre et de la marine, des transports militaires d'approvisionnements des places de guerre. D'ailleurs, les territoriaux et une partie des réservistes employés dans les houillères sont maintenus dans leur emploi du temps de paix pendant 60 jours.

La loi sur la liberté de la presse ne prévoit aucune disposition spéciale en cas de mobilisation. Les leçons de la guerre de 1870 d'une part, et de l'autre les exemples des guerres récentes font regretter que, dès le temps de paix, il n'ait pas été jugé nécessaire de fixer avec précision les conditions dans lesquelles les journaux pourraient publier des informations relatives à la mobilisation (et plus tard aux opérations). Les précautions de l'autorité militaire ne pourront pas, bien souvent, suppléer à cette grande lacune du code.

VII. *Répercussions financières de la mobilisation.* La question du crédit est une des plus angoissantes parmi celles qui seront posées à la mobilisation. Il est, en effet, incontestable que la mobilisation sera le signal d'une ruée générale du public vers les guichets des banques et des grandes sociétés de crédit. Avant leur départ, réservistes et territoriaux voudront garnir d'or leur porte-monnaie et en laisser la plus grande part à leur famille : les affolés et les peureux viendront grossir leurs rangs. La situation pourrait alors être critique.

En effet, à ce moment, les grands établissements de crédit se verraient privés de la majeure partie de leur personnel : une enquête faite auprès d'une grande société de crédit, dont le siège est à Paris, a permis de constater que 76 pour 100 de ses employés abandonneraient ses bureaux en cas de mobilisation. Cette pénurie de personnel serait encore aggravée par le vide momentané des caisses. Les fonds disponibles de ces établissements sont toujours relativement faibles. La réalisation des escomptes, des avances, des reports, etc., demanderait de quelques semaines à trois mois au maximum et, d'ailleurs, cette opération serait assez problématique, car les garçons de recettes rentreraient le plus souvent avec les effets impayés.

A ce moment, des textes législatifs seront votés par le Parlement pour remédier à la crise. Le Parlement a le droit, dont il userait vraisemblablement, comme il a été fait pendant la guerre franco-allemande (1870), de proroger pour un temps variable l'échéance des billets de commerce. Aucune mesure d'exécution ne saurait évidemment être prise contre un citoyen accomplissant son devoir légal de soldat ; mais, avant tout, la Banque de France, qui constitue la puissante armature de notre crédit national, apporterait l'appui de son énorme réserve métallique. Comme en 1870, le portefeuille de tous les établissements de crédit sera réescompté par la Banque, qui verra alors son propre portefeuille s'enfler rapidement et sa circulation fiduciaire augmenter dans de notables proportions. Pour conserver au moins 50 pour 100 du montant de celle-ci en or, elle devra émettre de nouveaux billets, et peut-être faudra-t-il alors prévoir le cours forcé du billet de banque, sans que cela puisse entraîner aucun trouble financier.

Il est assez malaisé de fixer la répercussion qu'aura la mobilisation sur le commerce et l'industrie. Les branches les plus atteintes seraient l'industrie du bâtiment et celle des objets de luxe. L'industrie métallurgique verra son rendement diminuer sensiblement ; la grande industrie où l'emploi des machines constitue la règle et pousse à l'extrême la division du travail sera désorganisée ; certaines branches devront s'arrêter complètement. En principe, le commerce et l'industrie s'adressant uniquement au marché intérieur devront suspendre leur fonctionnement. On a calculé que le nombre des chômeurs atteindrait 1.500.000 hommes, en y comprenant non seulement les ouvriers, mais encore les employés qui vivent normalement des échanges intérieurs. — Lnt Louis JOUAN.

Nazim-pacha (Hussein), général turc, né à Constantinople en 1848, assassiné dans la même ville le 23 janvier 1913. Nazim-pacha, qui a trouvé la mort au cours de l'échauffourée provoquée par le dernier coup d'Etat jeune-turc, était un des plus éminents parmi les chefs de l'armée ottomane, qu'il avait concentrée et réorganisée après les premiers désastres de la campagne de Thrace, pour la préparer peut-être à un nouvel effort offensif. Il avait commencé en Turquie ses premières études militaires, qu'il était venu compléter en France, par un séjour d'un an à l'Ecole de Saint-Cyr, à la veille de la guerre franco-allemande. La campagne de 1877 le met en vedette. Il attira l'attention de Redjeb-pacha, qui le choisit pour chef de son état-major, et il eut à maintes reprises l'occasion de faire preuve d'un

sang-froid et d'une énergie absolument remarquables. Il était colonel à la fin de la guerre. Mais son amitié avec Fuad-pacha, que détestait la cour d'Abd-ul-Hamid, lui fut funeste. Il fut accusé d'avoir pris part au complot imaginé contre Fuad, et le sultan donna l'ordre de l'arrêter de nuit : il se défendit énergiquement ; ses serviteurs tirèrent sur la police; mais il eut le courage de se rendre librement au palais d'Yildiz-Kiosk, et se défendit en personne auprès du sultan. On ne put rien prouver contre lui, mais il n'en fut pas moins condamné à la dégradation publique et à cinq ans de réclusion dans la forteresse d'Erzeroum. Il profita de ces loisirs forcés pour perfectionner ses connaissances militaires, se mettant au courant de toute la littérature de sa profession. Finalement, il s'évada et gagna Batoum. Il résidait encore dans cette ville, lorsque lui arriva la nouvelle de la révolution de 1908. Il s'embarqua immédiatement pour Constantinople, où il arriva dénué de toutes ressources, et d'ailleurs presque inconnu. Il revêtit de sa propre autorité un uniforme de général, et demanda un emploi. Il fut pourvu du commandement du 2e corps d'armée, à Andrinople. Il montra dans ces fonctions une activité considérable et efficace, compléta très heureusement les fortifications de la ville,


Nazim-pacha.

dont les événements ultérieurs devaient démontrer la solidité, s'entoura d'un état-major d'officiers formés dans les écoles allemandes, bien que lui-même d'ailleurs s'inspirât plus volontiers des idées anglaises, et reçut très souvent les conseils du consul britannique à Andrinople, qui était un ancien officier des plus distingués de l'armée britannique. Pourtant, il n'eut jamais, tant s'en faut, la confiance absolue des Jeunes-Turcs. Malgré ses services et bien qu'il eût été une des victimes du régime absolutiste, il fut l'objet, de la part de Chevket-pacha, d'une hostilité dont les origines restent mal éclaircies, mais dont les effets se manifestèrent ouvertement.

En février 1908, le grand vizir Kiamil-pacha le nomma ministre de la guerre, en remplacement d'Ali-Riza : ce fut alors la lutte ouverte entre le grand vizir et le comité jeune-turc, et Kiamil-pacha dut renoncer à cette collaboration jugée trop dangereuse. Lorsque le pouvoir passa à Hakki-pacha, les Jeunes-Turcs, pour éloigner Nazim, le firent désigner pour le commandement du vilayet de Bagdad, dont la situation était des plus troublées. Nazim n'hésita pas à accepter, demanda et obtint pleins pouvoirs, emmena avec lui un état-major de cent cinquante officiers capables et qui lui étaient personnellement dévoués, et eut, grâce à eux, vite fait de mater toutes les tentatives de rébellion.

C'était un trop beau succès : aussi une campagne de presse fut-elle amorcée contre lui dans les journaux avancés. On l'accusa d'avoir fait à une compagnie anglaise de trop larges concessions de travaux publics, et il fut rappelé. Des pétitions d'officiers circulèrent en sa faveur. Les cheikhs mésopotamiens lui offrirent leur concours armé pour marcher sur Constantinople et obtenir justice. Nazim refusa, en soldat discipliné, et rentra presque seul (mai 1911) dans la capitale, où il vécut, attendant les événements, dans une profonde retraite.

La débâcle du comité « Union et Progrès » et la chute du ministère Saïd-pacha le rappelèrent au pouvoir. Ghazi-Mouktar-pacha lui confia le portefeuille de la guerre, et c'est lui qui dut assumer les responsabilités de la préparation stratégique de la campagne de Thrace. Les causes essentielles d'infériorité de l'armée turque : désorganisation du corps d'officiers à la suite du triomphe des Jeunes-Turcs, absence de tout service sérieux d'intendance, mauvais choix, inspirés par des considérations d'ordre politique, des titulaires des principaux commandements, et surtout les retards inévitables de la mobilisation, ne paraissent pas devoir lui être directement imputés. Il fit de son mieux, avec une compétence parfaite et un ardent patriotisme, pour remédier au désordre des premiers jours. Et, après les désastres de Kirk-Kilissé et Lulé-Bourgas, il n'hésita pas à assumer en personne le commandement suprême de l'armée battue. Très sagement, il décida de céder le terrain aux armées serbes et bulgares, sans engager, avec des troupes démoralisées et manquant de tout, de nouvelle bataille, et, confiant dans la capacité de résistance d'Andrinople, il reporta ses corps d'armée derrière les lignes de Tchataldja, qu'il fit renforcer à la hâte par de puissants ouvrages de campagne, contre lesquels vint se heurter sans succès l'offensive bulgare. Il profita bientôt de l'armistice pour réorganiser les commandements, n'hésita pas à éliminer de l'armée tous les éléments de médiocre valeur, pour ne conserver que des soldats instruits et éprouvés, et se trouva finalement avoir doté la Turquie d'un solide instrument de résistance.

Lorsque se produisit, le 23 janvier, la démarche menaçante d'Enver-bey et de Talaat-bey auprès de Kiamil-pacha pour l'amener à résigner ses pouvoirs, Nazim-pacha était présent au ministère, et intervint, accompagné de ses aides de camp, qui, après une courte discussion, mirent le revolver à la main et tirèrent sur Enver-bey, dont l'entourage riposta. Nazim-pacha, atteint de deux balles, à la poitrine et au front, tomba mort. Telle est la version officielle de ce lamentable assassinat. En dehors de toute considération politique ou morale, il prive la Turquie de celui que von der Goltz appelait « le premier général de l'Empire » et qui avait, dans des circonstances extraordinairement difficiles, parfaitement justifié cette réputation. Nazim-pacha, admirable soldat, d'un patriotisme hors de toute contestation, d'un courage légendaire dans l'armée turque, méritait mieux que cette fin. — G. Treffel.

Présidente (la), comédie en trois actes, de Maurice Hennequin et Pierre Veber (théâtre du Palais-Royal, 27 novembre 1912). — Augustin Tricointe répara jadis une faute de jeunesse en épousant sa cuisinière. Action honorable, sans doute, mais peu faite pour favoriser son avancement dans la magistrature. Aussi est-il depuis un temps exagéré président du tribunal de Gray, et semble-t-il devoir finir ses jours sur ce très modeste siège, car il n'ose point solliciter. Mais sa femme sollicitera pour lui, et un singulier concours de circonstances lui viendra en aide. Augustin Tricointe, magistrat austère, a fait expulser du seul hôtel de Gray Mlle Gobette, étoile d'une troupe d'opérette en tournée, parce qu'elle s'est trop bruyamment amusée en sa chambre avec Pinglet, un des membres du tribunal, lequel est lui-même vertement réprimandé par son président.

Mme Tricointe étant partie pour Paris, afin de travailler à l'avancement de son mari, Pinglet, avide de vengeance, introduit Gobette dans la chambre à coucher de l'absente, avec promesse d'une brillante récompense, si elle triomphe de la vertu du président.

Cette vertu ne tient plus qu'à un fil, quand survient un personnage inattendu : Cyprien Gandet, ministre de la justice, désireux de vérifier par lui-même les effets de sa dernière circulaire sur la dignité des magistrats. Tricointe l'éconduirait sottement; mais Gobette, qui joue d'autorité, et avec beaucoup d'adresse, le rôle de la présidente en voyage, retient aimablement le garde des sceaux et use du pouvoir de tous ses charmes pour faire la conquête du haut fonctionnaire. Elle y réussit de façon si complète que, dès ce moment, le ministre pense à nommer Tricointe à Paris.

C'est là, et au ministère, que les personnages se retrouvent au second acte. Gobette se déshabille dans le cabinet même du garde des sceaux, mais la fête est troublée par Marius, huissier marseillais, qui n'admet pas qu'un ministre ne soit pas son compatriote, et joue tous les mauvais tours imaginables aux Excellences étrangères. La véritable Mme Tricointe vient aussi, et, comme les vêtements de Gobette ont été emportés dans un coffre à bois, le ministre invite la nouvelle venue à se déshabiller pour que Gobette puisse reprendre une apparence décente. C'est donc dans une tenue ultra-légère que Tricointe trouvera sa femme, quand il survient à son tour.

Toutes choses, néanmoins, après l'intervention fort comique de l'agent polyglotte Poche, s'arrangent pour le mieux, conformément aux lois du genre. Le brave magistrat est nommé, en quelques minutes, à Tours, à Blois, à Versailles, enfin à Paris, et sa fille, Denise, épouse Octave Rosimond, le chef du cabinet du ministre.

La *Présidente* est à la fois un vaudeville, où les situations, parfois très risquées, sont poussées jusqu'à la charge, et une comédie non dépourvue d'observation, ni d'esprit satirique. Sans doute, la pièce, en plusieurs endroits, n'est pas nouvelle, mais elle garde son originalité drolatique traduite en un dialogue plein de verve, semé de mots heureux. — Louis Gourbeyre.

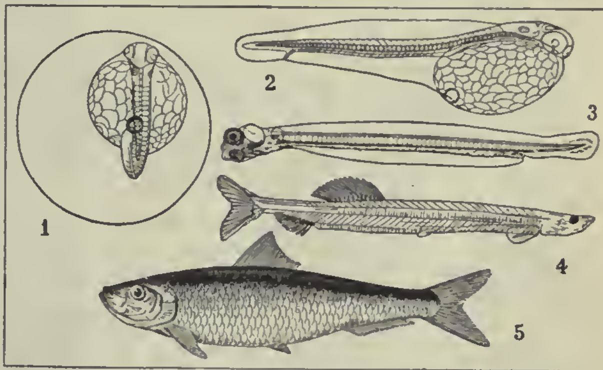
Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Cassive (*Gobette*), Delphine Renot (*Mme Tricointe*), Mlle Calvat (*Denise Tricointe*); et par MM. Germain (*Tricointe*), Le Gallo (*Cyprien Gandet*), Rochambeau (*Pinglet*), Charles Lamy (*Marius*), Rozo (*Poche*), Palau (*Octave Rosimond*).

***sardine** n. f. — Encycl. *Sardine et crise sardinière.* La gravité que prend la crise de l'industrie sardinière est pour le public une révélation imprévue du rôle considérable que joue la pêche dans la vie d'un peuple. C'est avec une douloureuse surprise que l'on a découvert que cinquante mille pêcheurs vont se trouver réduits à la plus affreuse misère et qu'un nombre triple d'ouvriers de toute sorte, plus particulièrement de femmes, vivant de l'industrie des conserves de sardines, vont subir le même sort.

Deux cent mille personnes vivent, sur nos côtes, de la pêche des huîtres et de l'ostréiculture. Tous les gouvernements étrangers ont rivalisé d'efforts, couronnés de succès aussi brillants que pratiques, pour élucider les conditions de vie et de reproduction de divers poissons comestibles, représentant une part importante de leur richesse nationale. Ils ont déterminé et fait connaître aux pêcheurs les localités où ces poissons vont pondre, le meilleur mode de pêche, l'époque de leur frai, etc. Chez nous, quelques savants isolés se livrent à des travaux... appréciés seulement par leurs confrères, et n'ont pas même pu obtenir que la France, en répondant à l'invitation qui lui était faite, prît une part, même modeste, aux recherches internationales organisées en commun par tous les États riverains de la mer du Nord et dont le laboratoire central est à Copenhague. C'est cependant ainsi que l'on arriverait à résoudre les problèmes si importants qui concernent la biologie de la sardine, et que l'on serait sur la voie du remède aux crises terribles auxquelles nous assistons.

Zoologie. — La sardine vulgaire appartient à une grande famille de poissons, les *clupéidés*, à laquelle se rattachent aussi les aloses, les harengs, les sprats, les anchois, tous habitants de nos mers et remarquables par ce fait qu'ils y apparaissent à certaines époques de l'année pour disparaître ensuite pendant une période plus ou moins longue. Le nom scientifique de la sardine, qui a varié selon les auteurs, pour diverses raisons, est *alosa sardina.*

On a cru pouvoir distinguer plusieurs espèces de sardines, mais des études plus précises ont montré que les différences, et spécialement celles de la taille, que l'on remarquait entre elles, ne sont que des variations dues à l'âge et à la maturité sexuelle. Mais, cependant, on peut distinguer sinon des espèces, du moins des variétés bien nettes; c'est ainsi que la sardine de la Méditerranée est un peu plus petite que celle de l'Océan, car elle ne dépasse pas 15 centimètres, tandis que la variété océanique dépasse souvent 20 centimètres et atteint quelquefois 25 centimètres.



Sardine. — 1 Œuf; 2, 3, 4. Développements successifs de la larve; 5. Sardine adulte. (D'après Cunningham.)

Biologie. — La sardine est un poisson pélagique, par conséquent qui vit toujours flottant, sans jamais toucher le sol marin; elle appartient donc au plancton, c'est-à-dire à cette immense quantité d'êtres flottants, plantes ou animaux, qui peuplent de leur multitude les eaux océaniques.

Ces poissons vivent en bancs souvent immenses, dont le nombre des individus composants est tel qu'il est impossible d'en évaluer le nombre, mais qui doit certainement se chiffrer par milliards ; ces bancs ne sont pas homogènes : ils sont fractionnés en groupements ou essaims, ce qui explique que, sur les lieux de pêche, certains bateaux font le même jour une abondante récolte, tandis que les voisins ne prennent rien. Les sardines se comportent comme les harengs, les sprats et les anchois sous ce rapport.

Les sardines ont le dos bleu et le ventre argenté, disposition commune à la plupart des poissons pélagiques, ce qui les rend difficiles à apercevoir de la surface, car ils se confondent avec la couleur bleue de la mer.

Elles nagent incessamment, sans jamais se reposer sur le fond, à la poursuite des petits êtres microscopiques qui forment la base de leur nourriture : algues unicellulaires, protistes cornus de la famille des péridiniens, petits crustacés copépodes. Il est vraisemblable que d'autres matières leur servent aussi d'aliments, à en juger par l'avidité avec laquelle elles se jettent sur la rogue dont on se sert comme d'appât pour les attirer dans les filets de pêche. Remarquons que ces êtres microscopiques du plancton se déplacent, se multiplient ou se raréfient selon les saisons et que les sardines qui les recherchent subissent des oscillations analogues et concordantes.



SARDINE. Pêche au filet droit ou sardinal. (D'après le cliché de M. Pérard.)

Les sardines sont poursuivies par les marsouins et les dauphins, qui les chassent pour s'en nourrir et qui, passant à travers les filets délicats des pêcheurs, y causent de graves dégâts; les Espagnols les considèrent comme d'excellents indicateurs de la présence des bancs et se dirigent pour pêcher vers les points où ils voient ces cétacés nager à la surface de la mer.

Les sardines, sous notre climat du sud de la Bretagne, ne vivent à la surface de la mer que pendant la belle saison, de la fin du printemps au milieu de l'automne, c'est-à-dire pendant la période où la température des eaux superficielles atteint son maximum; elles disparaissent quand cette température s'abaisse. C'est pour cette raison que, dans les climats plus chauds que ceux de nos côtes bretonnes, sur le littoral de la péninsule ibérique, la vie superficielle des sardines dure beaucoup plus longtemps, et la disparition du poisson est beaucoup plus courte; dans la Méditerranée, on la pêche presque toute l'année. Au nord de la Bretagne, l'apparition des sardines est très aléatoire, et elles ne s'aventurent jamais jusqu'au Pas de Calais. Cependant, il faut ajouter que l'on pêche en hiver, à la surface, de grandes sardines de qualité inférieure, dont il sera question plus loin.

Les sardines que l'on pêche pendant la belle saison et que l'on nomme *sardines d'été*, sur nos côtes, ne sont pas des poissons adultes; ce sont de jeunes poissons nés vraisemblablement l'année précédente, ou peut-être deux ans avant. Nous sommes insuffisamment documentés sur ce point. Ce qui explique que pendant la saison on pêche des sardines de tailles différentes, c'est que la période de ponte est assez longue et que les poissons d'une même année peuvent avoir plusieurs mois de plus ou de moins, ce qui se traduit par des différences de plusieurs centimètres. Ce qui est curieux, c'est que les bancs sont toujours composés de sardines de même taille, circonstance paraissant due à ce qu'elles sont nées ensemble et qu'elles ont continué à vivre et à circuler de compagnie. Aussi, à un moment donné, dans un même lieu de pêche, ne prend-on que des poissons de même dimension, du même moule, comme disent les pêcheurs.

On constate, fait important, que ces jeunes sardines ne sont pas en état de se reproduire; leurs glandes génitales ne sont pas développées, elles sont, comme on dit, *immatures*. Ce n'est qu'à l'entrée de l'hiver que l'on voit apparaître dans les eaux littorales des sardines beaucoup plus grosses, connues sous le nom de *sardines de dérive*. Elles sont pêchées et expédiées, après avoir été légèrement salées, sur nos marchés, pendant les mois de janvier à mars. Ce sont les sardines adultes, dont les glandes sexuelles sont développées et prêtes à entrer en activité. On ne capture guère que des femelles, beaucoup plus grosses que les mâles, gonflées d'œufs, et retenues ainsi dans les mailles des filets, tandis que les mâles, plus petits, les traversent.

Ces femelles de dérive laissent, à partir du mois de mars, échapper dans les eaux superficielles littorales les 60.000 œufs que chacune renferme; ils flottent, ne tombent pas au fond, et prennent part à la constitution du plancton que l'on peut capturer à l'aide de filets fins, en gaze de soie. Ces œufs sont entraînés et ballottés par les courants; mais on ne sait que très peu de chose sur les diverses phases de leur évolution et sur les pérégrinations des embryons qui en sortent. On ne peut que très difficilement et accidentellement les capturer; ils ne vivent pas en captivité dans des aquariums, faute, surtout, de pouvoir leur donner la nourriture de plancton microscopique vivant qu'ils exigent. On ne peut donc pas suivre les phases successives de leur transformation, qui est en grande partie inconnue. Il reste une quantité de graves lacunes dans nos connaissances à ce sujet; d'autant plus graves qu'elles entraînent d'importantes conséquences pratiques.

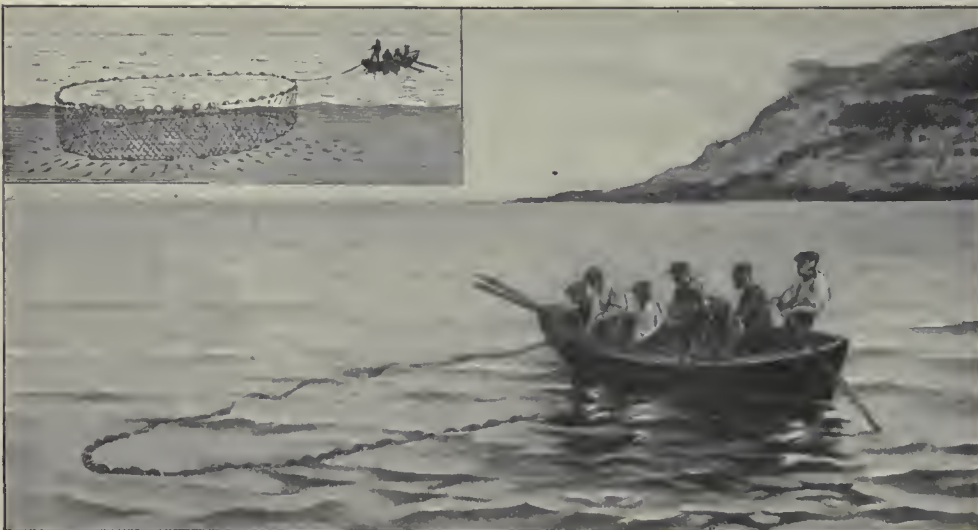
Développement. — Les travaux de Cunningham et de Raffaele ont montré que l'œuf, très transparent et n'ayant guère que 1 millimètre et demi de diamètre, renferme peu de matière nutritive, de sorte que l'embryon quitte rapidement sa coque protectrice, sous forme d'une petite larve, ayant vaguement l'aspect d'un petit têtard de grenouille, n'atteignant pas tout à fait 4 millimètres de long. Elle a passé environ 3 jours dans l'œuf et, 4 jours après son éclosion, lorsqu'elle a épuisé sa réserve alimentaire, sa bouche s'ouvre, et elle est en état de chercher sa nourriture dans les êtres microscopiques du plancton. La larve transparente s'allonge et approche de 1 centimètre au bout de neuf jours, mais n'a pas encore d'écailles. Au delà, nous n'avons pour ainsi dire plus de renseignements sur la suite du développement pendant la première année. Que devient la larve, où va-t-elle pour subir sa transformation, que fait-elle, comment vit-elle jusqu'au moment où elle revient, au bout d'un an, peut-être deux, se faire prendre dans les filets sous forme de sardine d'été, nous l'ignorons, tout au moins pour la sardine océanique. Il est vraisemblable qu'elle plonge dans les eaux abyssales, mais nous n'en sommes pas sûrs, et nous ignorons tout de sa vie en cet état.



SARDINE. — Pêche au filet Guézennec.

Migrations. — Nous sommes un peu mieux renseignés pour la sardine de la Méditerranée, où elle a été étudiée par Marion. Les pêcheurs de cette région vendent au marché, en grande quantité, de tout petits poissons, connus sous le nom de *poutine*, qui ne sont autre chose que des alevins de sardine. Ils apparaissent en mars et sont alors longs de 2 à 4 centimètres, transparents et sans écailles; en avril, ils ont gagné 1 centimètre et ont des écailles argentées; en mai, ce sont de petites sardines de 6 centimètres. Mais on ignore encore où se font la ponte et l'évolution primitive du poisson, entre le moment où il éclôt et celui où il est pris et vendu sous le nom de poutine.

On ignore aussi comment se transforme la sardine d'été immature, capturée au moyen de la rogue comme appât, sur nos côtes océaniques, en sardine d'hiver, insensible à la rogue, aux ovaires gonflés, qui n'apparaît qu'un ou deux hivers après. On ne sait pas où s'opère cette transformation, ni pourquoi la sardine d'été disparaît pour subir cette maturation, ni même combien de temps cela dure. Autrement dit, que se passe-t-il pendant les 6 ou 18 mois écoulés entre l'état de sardine d'été immature et l'état de sardine d'hiver sexuée? Une sardine pondeuse a-t-elle 2 ans et demi ou 3 ans et demi? Nous n'avons rien de catégorique à répondre à toutes ces questions, qu'il serait cependant de première importance de résoudre pour la pêche.



SARDINE. — Pêche à la senne tournante.

Il est vraisemblable que les diverses migrations qui reviennent à des époques déterminées, mais cependant pouvant différer de plusieurs semaines d'une année à l'autre, ont pour cause principale des modifications dans la température et, accessoirement, dans la salure des eaux. Il en est ainsi pour le hareng, dont la biologie a été élucidée pendant ces dernières années, et il est à croire que sa proche parente, la sardine, se comporte d'une manière analogue. C'est à l'océanographie physique et chimique de l'Océan qu'il faudra demander l'étude des conditions de ces variations, qui règlent certainement celles de la biologie. En dehors même du fait que ces oscillations thermiques peuvent avoir une influence immédiate sur la vie de la sardine, il est évident et bien connu qu'elles en ont une autre aussi importante, quoique indirecte, en ce qu'elles modifient la composition du plancton dont se nourrit la sardine et dont celle-ci suit les déplacements.

Les sardines se déplacent, en effet, en suivant les bancs d'organismes microscopiques dont elles se nourrissent, qui, eux-mêmes, montent ou descendent, apparaissent ou disparaissent, se reproduisent, selon la température, la densité, les courants de l'eau marine. Tout cela, une fois précisé par des études longues, patientes et continues, fournira la clef des déplacements des bancs sardiniers et permettra d'aller les chercher à coup sûr dans les localités réunissant les conditions exigées par ces poissons. Actuellement, nos pêcheurs vont au hasard et n'ont aucun repère pour trouver les bancs; ils en sont probablement très près, sans s'en apercevoir, pendant des saisons entières, où la pêche est nulle, alors qu'un renseignement très simple, tel que la lecture d'un thermomètre, suffirait pour les leur faire trouver. Tout cela est l'œuvre de demain si l'on s'y met tout de suite, avec les moyens appropriés pour permettre aux recherches d'aboutir.

Ces déplacements des bancs, leur apparition à des époques à peu près périodiques, sont connus sous le nom de *migration* de la sardine; il en est de même pour la plupart des poissons pélagiques. Mais, à l'époque de la belle saison, en mai ou juin, quand la sardine apparaît sur nos côtes océaniques, d'où vient-elle? On constate que les bancs, dans leur ensemble, apparaissent les premiers au sud, les derniers au nord de nos côtes atlantiques. On en a conclu que ces bancs passent l'hiver dans les eaux chaudes de l'Atlantique tropical, pour remonter ensuite vers le nord, à mesure que la saison s'avance. Il ne paraît pas en être ainsi; il est plus probable que ces poissons vivent pendant la mauvaise saison dans les eaux profondes, calmes et de température constante, et ne remontent à la surface que quand la belle saison a calmé l'agitation des eaux superficielles et relevé leur température. C'est une *migration verticale*, mais non une migration à *grand déplacement horizontal*. Cette ascension commence plus tôt dans les climats chauds, au sud, gagne de proche en proche vers le nord, à mesure que la belle saison s'établit ramenant les eaux chaudes et la nourriture abondante. Cela se constate tout le long du golfe de Gascogne, où la saison de pêche est d'autant plus tardive qu'elle s'effectue plus au nord.

De même, dans la Méditerranée, la sardine semble suivre deux courants, remontant, l'un d'Espagne, l'autre d'Italie, convergeant vers le golfe du Lion.

Pêche. — La pêche à la sardine se fait exclusivement au moyen de filets. Dans nos pays sont seuls autorisés les filets flottants, dont nous parlerons plus loin, tandis qu'ailleurs, notamment en Espagne, on emploie des sennes tirées à terre, lorsque les bancs sont assez voisins de la côte.

Avant de décrire ces divers modes de pêche, il est nécessaire de faire une remarque générale. On s'est, à maintes reprises, préoccupé de la disparition possible des bancs de sardines par suite de l'intensité avec laquelle on les exploite; le fait est que, de temps à autre, les bateaux pêchent tellement de sardines qu'ils s'en remplissent littéralement et sont obligés de rejeter le surplus à la mer. Mais les naturalistes pensent que ce sont là des craintes chimériques et que, quelle que soit la quantité de sardines capturées, leur disparition peut être considérée comme peu importante par rapport au nombre formidable qui en reste. Il en est de même pour les autres poissons de cette famille, les harengs, par exemple, dont les bancs sont pratiquement inépuisables, et aucune réglementation n'est nécessaire ou utile à cet égard.

Dans certains pays, on pêche la sardine en entourant les bancs assez voisins de la côte par une très longue nappe de filet dont on tire ensuite les deux bouts du rivage. C'est la senne ordinaire, avec quelques variantes locales. Cet engin capture non seulement les sardines, mais tous les autres poissons; par exemple, les anchois et les jeunes de tous les poissons côtiers. Ce mode de pêche est, avec raison, prohibé, parce qu'il dépeuple la côte; on n'a pas à le regretter, d'ailleurs, car les sardines comprimées, étouffées, sont de mauvaise qualité et se conservent mal.



SARDINE. — Bateaux sardiniers de Concarneau revenant à la marée. (Phot. Underwood.)

Sur les côtes d'Espagne, on emploie souvent cette senne la nuit; un bateau, portant à l'arrière un feu de bois ou une lampe à acétylène, se place au large, dans un point où l'on soupçonne la présence de la sardine; puis, quand le pêcheur aperçoit des poissons attirés par le feu, il rame doucement vers une baie; tout le banc de sardine, ainsi que les autres poissons, hypnotisés par la lumière, suivent le feu. Pendant ce temps, un autre bateau met sans bruit à l'eau une longue senne, qui entoure et emprisonne tout ce cortège, qu'il n'y a plus qu'à haler à terre. Fage a montré que l'on pourrait facilement utiliser la lumière électrique pour faire mailler le poisson au large dans les filets à sardine, de construction autorisée.

Filet droit. — Dans nos climats, sur les côtes de Bretagne, de la Méditerranée, le seul filet actuellement en usage est le filet droit, ou sardinal. C'est une simple nappe rectangulaire de filet, de 40 mètres de long sur 10 mètres de large. Elle se tient verticale dans l'eau parce que son grand côté supérieur est soutenu par des lièges, tandis que son grand côté inférieur est lesté par des plombs. On peut faire descendre l'appareil de quelques mètres de plus dans l'eau, en attachant les lièges chacun par une longue corde à la ralingue supérieure du filet. Le tout est rattaché à une barque par un câble de 8 à 10 mètres. La barque est maintenue debout au courant, de façon que le filet se déploie derrière elle dans toute sa longueur.

Lorsque le patron du bateau juge l'endroit propice, il met le filet à l'eau et jette de droite et de gauche des poignées d'un appât appelé *rogue*, qui n'est autre chose qu'une préparation d'œufs de morue et de sel, dont les sardines sont très friandes. Il l'alterne avec de la farine. Comme la rogue, achetée en Norvège, coûte fort cher (jusqu'à 140 fr. les 100 kil.), les pêcheurs la mélangent à diverses farines ou à du sable et ne la jettent à l'eau que parcimonieusement. Les sardines, attirées par cet appât, en poursuivent les grains et se précipitent dans le filet qu'elles ne voient pas; leur tête s'engage dans une maille; pour la dégager, elles font un brusque mouvement de recul, qui achève de les accrocher, de les mailler. Lorsque le patron juge la pêche suffisante, il cesse de jeter de la rogue; il n'y a plus qu'à remonter le filet à bord avec précaution, car la sardine se démaille facilement et, souvent, il suffit de secouer le filet dans la cale pour les en faire tomber. On peut ainsi prendre plusieurs milliers de sardines dans un seul filet. On attache aussi plusieurs de ces filets les uns à la suite des autres. Il faut encore remarquer que chaque barque doit posséder plusieurs jeux de filets de maille différente, car la taille de



SARDINE. — Réparation des filets à Concarneau (Phot. Underwood.)

ces poissons varie considérablement : presque du simple au double, suivant l'âge des sardines constituant les bancs que l'on rencontre. Si l'on avait des filets à mailles trop grandes, les sardines moyennes ou petites passeraient au travers sans s'y accrocher; il en serait de même si les mailles étaient trop petites : les sardines ne pourraient y passer leur



SARDINE. — Lavage des sardines.

tête. Ce sont donc des frais considérables, car ces filets coûtent fort cher; ils sont en fil de lin extrêmement fin; on les teint en bleu pour qu'ils soient presque invisibles une fois immergés.

Il arrive souvent que, pour des causes inconnues, la sardine, malgré la rogue jetée à la mer, ne se maille pas; elle ne *monte* pas, ne *travaille* pas, pour employer les expressions des pêcheurs. Voilà des cas où, vraisemblablement, une simple immersion d'un thermomètre renseignerait le patron, économiserait sa rogue, son temps et ses filets; mais, pour déterminer ces coefficients de pêche, il faut des observations suivies, que des naturalistes et des océanographes devraient entreprendre méthodiquement et qu'il faudrait ensuite faire entrer dans la pratique des pêcheurs, ce qui ne sera pas chose facile.

En raison du prix très élevé de la rogue, des prix excessifs et abusifs que l'on exige des pêcheurs et des spéculations déplorables dont ce produit est l'objet, on a essayé de le remplacer par des rogues artificielles, fabriquées avec des déchets de poisson moulus et mêlés à d'autres éléments. On peut citer comme la meilleure celle qu'a inventée l'inspecteur général des pêches, Fabre-Domergue. Mais, là aussi, il faut compter avec la difficulté de la faire adopter. Les farines que l'on a utilisées ont l'inconvénient de fermenter dans l'estomac des sardines, de les faire éclater quand le temps est chaud et d'abréger beaucoup le temps de leur conservation après la pêche.

Filets tournants. — Quoi qu'il en soit, le filet droit ou *filet dérivant*, qui suffisait autrefois, lorsque les conditions de la pêche étaient plus faciles, quand il n'y avait pas de concurrence étrangère, ne rend plus aujourd'hui de services suffisants. Aussi s'est-on préoccupé de trouver d'autres engins à plus fort rendement, plus grands, pour capturer d'un seul coup plus de poissons, ou fournissant, pour un moindre débours, un travail plus efficace. Il est évident que le filet droit ne travaille que sur une partie restreinte d'un banc de poissons, tandis que, si l'on peut arriver à entourer par un autre filet un banc entier, il y a une grande augmentation de la surface travaillante; si l'on peut, de plus, fermer le fond du filet après qu'il a entouré le banc, on a de grandes chances pour prendre une très grande quantité de poissons.

C'est en partant de ces idées que divers filets ont été proposés. Le plus simple est la senne, qui, au lieu d'être tirée à terre comme il a été dit plus haut, reste flottante. Une ou deux barques mettent à l'eau cette nappe de filet, qui a quelquefois, en Portugal, mille mètres de long; elles en entourent le banc de poissons et se rejoignent pour clôturer le cercle. Cette senne *tournante* est munie à son bord inférieur d'anneaux dans lesquels passe une corde fonctionnant comme une coulisse; il suffit d'en tirer les deux bouts pour fermer le fond du filet comme pour serrer les cordons d'une bourse. Fabre-Domergue, le savant inspecteur des pêches, a vu prendre cinq millions de sardines d'un seul coup avec cet engin. Il n'a pas toujours une aussi grande longueur et, par exemple, sur les côtes du golfe de Gascogne, on n'utilise actuellement que des filets de 100 à 200 mètres. Cette senne est difficile à employer, notamment en Bretagne, en raison surtout des vagues et des courants qui empêchent son déplacement.

Un engin très utile est le filet *Guézennec*. Voici en quoi il consiste. Que l'on imagine une boîte rectangulaire, dont le couvercle, soutenu par des lièges, flotte à la surface de l'eau, tandis que le fond horizontal est immergé à 8 ou 10 mètres par la ligne de plombs qui leste les côtés de la boîte. Mais un des petits côtés, maintenu ouvert par une barre de bois, ressemble à la porte d'une ratière et, par le simple jeu d'une corde, peut être fermé. L'appareil, ouvert, est attaché derrière la barque et traîné lentement à quelques mètres. Le patron jette sa rogue entre le bateau et la porte ouverte du filet; les sardines occupées à dévorer l'appât ne s'aperçoivent pas que le filet les entoure insensiblement; elles franchissent sa porte et se trouvent dans la boîte, que le pêcheur ferme en tirant sur la corde de la coulisse; les sardines sont alors rassemblées en grand nombre dans le filet. Les résultats qu'il donne entre les mains des pêcheurs et des savants qui, comme Fabre-Domergue, l'ont expérimenté, sont excellents; il économise la rogue, coûte moins cher que les filets droits, et rend davantage.

Avant que l'interdiction des filets tournants coulissés ait été prononcée malgré leurs énergiques protestations, les pêcheurs de Saint-Guénolé se servaient, jusque dans ces tout derniers mois, d'un appareil qui n'est autre qu'une senne coulissante, mais qui, traînée ouverte derrière un bateau, ne se fermait pas en cercle; elle se réduisait en somme à une vaste poche, analogue à ce que les océanographes appellent le chalut de surface, où venaient s'accumuler les petits maquereaux destinés à être conservés, et avec eux la sardine. Cet engin donnait de très bons résultats, mais on en a privé leurs possesseurs même pour la pêche du petit maquereau, par l'arrêté pris sur la demande des autres pêcheurs bretons, qui n'avaient en vue que la limitation de la pêche de la sardine; et, malgré leurs protestations énergiques contre cette tyrannie, plus de deux cents d'entre eux viennent d'être condamnés à une amende.

Nous reviendrons un peu plus loin sur cette question. Quoi qu'il en soit, actuellement, le filet droit est seul autorisé, jusqu'à ce que, par la force des choses, soit établie une autre législation autorisant les filets tournants dont il vient d'être parlé; et ce temps n'est probablement pas bien éloigné.

Ces filets droits sont, comme il vient d'être dit, embarqués à bord d'un bateau et tendus plus ou moins près de la côte; les barques de pêche sont de modèles variés : non pontées sur la côte bretonne, où elles sont montées par 5 hommes et 1 mousse, sur la côte vendéenne, elles sont plus grandes, pontées, et leur équipage est plus nombreux. En Bretagne, les barques toutes gréées valent de 1.500 à 2.000 francs et portent des jeux de filets d'une valeur de 1.200 à 1.500 francs. Elles sont en général solides et tiennent bien la mer; mais leur aménagement est rudimentaire et n'est pas fait pour assurer la conservation du poisson; la propreté et, à plus forte raison, l'antisepsie sont choses inconnues.

Quand les bancs se trouvent loin de la côte, il peut arriver que les usiniers envoient à leur rencontre des vapeurs chargés de recueillir le poisson, qui est alors placé dans des caisses rangées dans des glacières. Mais quelques maisons seulement usent de ce système coûteux, ou s'en servent encore pour porter du poisson d'un port où la pêche a été abondante dans les usines d'un autre port peu éloigné, où la pêche a été moins bonne; par exemple, entre Le Croisic et Quiberon.

Il n'y a encore qu'un tout petit nombre de bateaux pourvus d'un moteur; les pêcheurs bretons, hostiles en principe à toute innovation, ont toujours refusé d'y avoir recours; ceux du sud de la côte vendéenne et gasconne tendent à les accepter. Ils seront avant peu dans la nécessité de s'en servir.

Les conditions du partage de la recette entre le personnel du bateau est assez variable d'un port à un autre. En général, le bateau reçoit la moitié du prix de vente, et c'est sur cette somme que doivent être prévus l'achat de la rogue, la réparation des filets, l'amortissement en dix ans du capital engagé, le remplacement des engins perdus ou usés. L'autre moitié est divisée en autant de parts qu'il y a d'hommes, y compris le patron, et une demi-part pour le mousse.

Le plus souvent, le patron est propriétaire du bateau, mais il arrive aussi que ce sont les usiniers ou les marchands de rogue, pratique absolument déplorable.



SARDINE. — Engrillage des sardines.

Quand la pêche est bonne, chaque part d'homme peut atteindre 400 ou 500 francs; mais, dans les mauvaises années, on voit les parts descendre à 20 et même 13 francs pour toute une saison. Il va sans dire qu'alors le patron non seulement ne gagne rien, mais fait une perte considérable, car la moitié de la recette destinée au bateau, à la rogue, est absolument insuffisante pour couvrir ses frais, sans même qu'il soit question d'en amortir la moindre partie.

Industrie. — Quel qu'ait été le modèle de bateau ou d'engin employé, revenons au bateau dans lequel le filet *démaillé* a déversé des quantités énormes de sardines si la pêche est bonne. Les poissons d'argent s'accumulent en tas resplendissant, qu'il faut se dépêcher de rapporter à l'usine, car ils ne se conservent pas, et, vingt-quatre heures après la capture, en été, ne sont plus bons qu'à rejeter à l'eau. Le pêcheur, à force de rame, se dirige au plus vite vers le port, tandis que le mousse se hâte de détacher les dernières sardines encore retenues dans le filet. Mais,

quand la pêche s'est effectuée au large et qu'en été le calme est plat, la chaleur suffocante, c'est une rude corvée de faire ce trajet, pendant lequel la sardine fermente, s'il dure trop longtemps.

Arrivés au port, les poissons, comptés par 200 généralement, remplissent des paniers qui sont prêts à être portés par les mousses aux usines. Mais, à l'entrée du port, au bout de la dernière jetée, des femmes crient aux pêcheurs le cours du jour, et le patron vend sa pêche aux acheteurs des usines en se basant sur ce prix; le plus souvent, au prix net s'ajoutent quelques litres de vin, fournis comme prime par l'usine acheteuse.

Portés à la grande salle de nettoyage, les paniers sont vidés sur de longues tables, autour desquelles s'alignent les ouvrières chargées de séparer les têtes des poissons, d'enlever du même coup les intestins et de rejeter les poissons défectueux. Ainsi parée, la sardine, après avoir été légèrement salée, est mise à sécher sur des claies ou grils en fil de fer, au grand air et de préférence au soleil, qui leur donne la rigidité nécessaire. Ces claies sont divisées en longs compartiments par des fils de fer tendus horizontalement, contre lesquels les sardines sont placées debout, la queue en l'air. Bientôt, elles sont bonnes à porter à la friture. Cette opération se fait dans de grandes chaudières rectangulaires pleines d'huile bouillante, où des ouvrières, les *friteuses*, plongent d'un seul coup la claie et les poissons alignés qu'elle porte par plusieurs centaines. Au bout de quelques minutes, dont le nombre varie selon la taille des poissons, les claies sont retirées de l'huile et déposées sur des égouttoirs. Il s'agit alors de disposer les poissons dans les boîtes en fer-blanc, puis de remplir les boîtes d'huile, d'y ajouter quelques condiments supplémentaires pour les conserves de prix élevé ; ce sont des opérations exécutées par des femmes. Ainsi préparées, il ne reste plus qu'à souder le couvercle des boîtes. Ceci est l'affaire d'ouvriers spéciaux, qui, pendant très longtemps, ont exécuté ce travail au moyen du fer à souder des ferblantiers; plus tard, en se servant d'un chalumeau à gaz. Mais, depuis quelques années, on a inventé une machine qui fait non plus la soudure, mais le sertissage des boîtes. Le bord de la boîte est muni d'une rainure dans laquelle se place un couvercle; puis le bord est rabattu sur la périphérie de ce couvercle, serré, serti, de telle façon que l'huile ne peut sortir et que la fermeture est hermétique. Cette machine, qui travaille beaucoup plus vite et plus économiquement que les ouvriers soudeurs, a déterminé, lors de son apparition, une véritable émeute dans certains ports de pêche; les ouvriers ont tout brisé. Il en est ainsi à chaque apparition d'un progrès, et nous assistons au même spectacle aujourd'hui pour les filets. Ils ne se sont pas rendu compte qu'en augmentant la capacité de production d'une usine, un progrès dans la fabrication augmente du même coup le débouché pour la matière première — ici la sardine — et par suite la somme de travail et de salaire disponibles pour les ouvriers.

Les boîtes fermées sont ensuite plongées dans des chaudières, où elles passent le temps nécessaire à assurer leur stérilisation ; c'est l'application du procédé Appert. On élimine par la même occasion celles qui, mal fermées, ont laissé échapper de l'huile. Enfin, elles sont nettoyées à la sciure de bois, garnies de leurs étiquettes, et placées dans des caisses prêtes pour l'expédition.

On voit que ces opérations complexes occupent une foule d'ouvriers, et surtout d'ouvrières, qui, en général, sont les femmes et les filles des pêcheurs et des soudeurs. Les familles vivent donc non seulement du travail du marin, mais aussi des salaires fournis par la manipulation du poisson qu'il rapporte.

Quelques variantes ont été apportées à ce mode de conservation dans l'huile; c'est ainsi que certaines conserves de luxe se font dans du beurre, dans de la tomate, etc.

Ajoutons qu'il y a plusieurs qualités de conserves : les plus belles sardines fournies par les filets droits sont utilisées pour la plus soignée; celles qui sont moins belles, moins brillantes, plus meurtries, font les qualités inférieures.

Les sardines de dérive, qui sont, comme il a été dit, les adultes de grande taille, sont utilisées pour la confection des sardines séchées, pressées et salées, puis mises en barils. Ces sardines, surtout après la ponte, sont de qualité très inférieure aux sardines mises en boîte et conservées à l'huile. Leur pêche et leur préparation fournissent cependant, durant les mois d'hiver, un supplément de travail et de recette dans plusieurs ports bretons ; mais beaucoup d'usines ne les préparent pas.

Crise sardinière. — Il nous faut maintenant dire quelques mots de la crise sardinière qui produit tant de misères actuellement sur notre littoral. Elle a des causes très complexes, qui ne tiennent pas seulement à l'usage de tel ou tel filet, comme on pourrait le croire, mais à des raisons d'ordre économique beaucoup plus général.

L'évolution, dans l'industrie des conserves de sardines, se poursuit comme dans tout autre commerce, comme celle de la vie dans son ensemble ; vouloir continuer à opérer de nos jours comme il y a cinquante ans, c'est vouer une industrie à une disparition rapide ; que dirait-on d'une Compagnie qui s'obstinerait à faire au moyen de diligences le trajet de Paris à Lyon, ou qui voudrait faire de la métallurgie comme au temps des Romains ? C'est pourtant ce qui se produit pour l'industrie de la sardine : les pêcheurs et les ouvriers ont soulevé de véritables révoltes, chaque fois qu'il a été question de transformer leur industrie. Que ce soit le sertissage, les bateaux à moteurs, les filets tournants, l'hostilité s'est violemment montrée ; les objections les plus invraisemblables ont été faites. Les démonstrations les plus catégoriques, les expériences probantes, l'exemple de ce qui se fait dans d'autres pays, tout cela a été absolument inutile.

Les pêcheurs se laissent malheureusement tromper par le raisonnement suivant : vos pères pêchaient ainsi et gagnaient de l'argent, faites donc comme eux ; ceux qui vous disent de changer de méthode sont des exploiteurs qui vous trompent ! Et les pêcheurs les croient ; ils ne savent rien de l'évolution du commerce et de la concurrence, et se laissent prendre à des sophismes intéressés.

Nous ne dirons que quelques mots d'une autre cause complètement étrangère à la sardine, qui est venue depuis quelques années se greffer, comme un champignon parasite sur un corps malade, sur la crise et la compliquer : c'est la politique. La misère et la détresse des pêcheurs ont été exploitées par des gens qui leur ont persuadé que toute la responsabilité était à la charge des usiniers, alors que ceux-ci qui, d'ailleurs, ne sont point sans reproches à se faire, en sont arrivés à la nécessité de fermer leurs usines. Ils n'ont pas su développer leurs débouchés, aller au-devant du client, sollicité par des produits étrangers à bas prix. On veut faire croire aux pêcheurs que ce n'est là qu'une vaine menace, qu'un bluff de la part des usiniers cherchant à faire capituler les pêcheurs, alors que c'est la conséquence de l'évolution générale du commerce à l'étranger et du fait que, chez nous, cette évolution n'a pas été suivie. Laissons cela de côté, et souhaitons seulement que les usiniers et les pêcheurs s'entendent sans l'intervention des agitateurs professionnels.

Une autre cause extrêmement importante de cette crise, c'est que, pendant la période de prospérité de la pêche, une foule de gens qui, jusqu'alors, vivaient de l'agriculture dans l'intérieur des terres, se sont portés vers la côte ; on a vu des villages comme Douarnenez ou Concarneau, et bien d'autres, devenir en peu d'années de petites villes, qui vont se trouver aujourd'hui encombrées d'une population inoccupée, misérable, ayant perdu l'habitude du travail de la terre, ayant malheureusement acquis celle de la fréquentation des cabarets, et livrée aux pires excitations.

Mais, comme il a déjà été dit, une des causes principales de la crise actuelle est l'apparition de la concurrence étrangère. Jusqu'à la fin du siècle dernier, la France avait le monopole des conserves de sardines ; elle exportait la plus grande partie de ses produits qui avaient, et ont encore, d'ailleurs, une réputation mondiale parfaitement justifiée. Mais, en Espagne et en Portugal, quelques usines s'installèrent, d'abord timidement, puis se multiplièrent à tel point qu'elles en sont arrivées dès main-



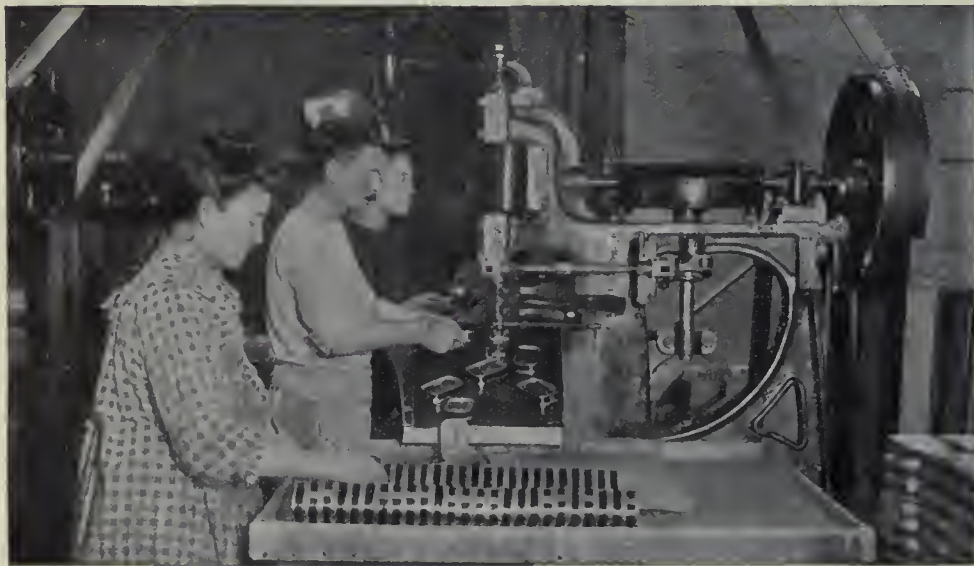
SARDINE. — Huilage des boîtes.



SARDINE. — Mise en boîtes des sardines. (Phot. J. Doyer.)

tenant à la surproduction et à la difficulté d'écouler leurs produits. Or, ces produits de qualité inférieure sont vendus bien meilleur marché que les nôtres, pour les raisons suivantes : la sardine, sur nos côtes méridionales, est présente presque toute l'année, les pêcheurs peuvent donc choisir le moment le plus propice et le plus facile pour la pêche; au contraire, elle ne reste que quelques mois et trop souvent même ne s'approche pas des côtes bretonnes; la main-d'œuvre est beaucoup moins rétribuée, les avaries du bateau et des filets moindres, parce que la mer est moins mauvaise; enfin, dans leur pays même, l'huile est produite en abondance, ce qui évite les frais de transport, et son prix est moins élevé. Les usines peuvent donc produire à bien meilleur compte des conserves de qualité nettement inférieure, mais qui s'écoulent plus facilement dans le peuple, à cause de leur bas prix. Malgré les droits de douane élevés, elles entrent chez nous et concurrencent avec succès les sardines françaises. Les sardines espagnoles, préparées en boites, prêtes à expédier, reviennent en moyenne à 30 francs le mille. Or, les usiniers de nos côtes les ont achetées aux pêcheurs jusqu'à 60 francs le mille. Comment veut-on que le commerce continue dans ces conditions? D'autre part, les Japonais, depuis quelques années, ont copié nos produits en utilisant une sardine voisine de la nôtre. Leur gouvernement a donné des primes élevées aux bateaux à moteurs; ils ont, pour cette industrie comme pour les autres, pris le meilleur des méthodes d'autrui, en rejetant ce qu'elles pouvaient avoir de défectueux. Ils ont inondé les marchés de conserves à bas prix, qu'ils gnoles, où se trouve un habitat normal. Si nous précisions par des études patientes et nombreuses les conditions déterminantes de son apparition, nous supprimerions une des plus graves inconnues, une des causes qui ont l'influence la plus désastreuse sur la pêche; nous saurions où il faut que le pêcheur aille chercher les bancs que le hasard seul lui fait trouver aujourd'hui, où il ne faut pas que le pêcheur s'obstine à les chercher parce qu'ils n'y sont certainement pas, faute d'y trouver une condition physique nécessaire de l'eau. Ainsi disparaîtrait la cause des années de disette, disette qui est due, non pas à l'absence de sardines, mais au défaut de connaissance de leur gisement; il en résulterait une organisation plus équilibrée de la pêche, analogue à celle que viennent d'établir les Norvégiens pour la morue. Si l'on joignait à cela l'organisation du crédit maritime, la construction dans nos ports bretons de barques à moteurs permettant, comme dans le golfe de Gascogne, d'aller pêcher au large, l'entente complète entre pêcheurs et usiniers à l'exclusion de toutes les interventions parasites, on lutterait efficacement contre la concurrence étrangère par les moyens modernes dont elle use à l'égard des méthodes surannées de nos malheureux pêcheurs.

Ajoutons enfin que le commerce de la sardine fraîche est gêné par la cherté excessive et le mauvais conditionnement des transports en chemin de fer, surtout pendant la saison chaude. Il faudrait aussi que les droits d'octroi qui, dans certaines villes, sont presque prohibitifs, fussent revisés; la sardine devrait être considérée comme poisson commun et non comme poisson de luxe, et taxée en conséquence.



SARDINE. — Sertisseuse nouveau modèle pour la fermeture des boites. (Phot. J. Boyer.)

ont eu soin de conditionner dans des boites copiant sans vergogne les nôtres avec la plus entière mauvaise foi.

Les pêcheurs émettent maintenant la prétention d'obliger les usiniers à acheter toute leur pêche, sans remarquer que chaque usine a une moyenne de production. Telle usine pouvant travailler 200.000 sardines par jour ne peut cependant pas en acheter 500.000 pour en jeter 300.000 chaque soir, puisque le poisson ne se conserve pas d'un jour à l'autre. D'autre part, en raison de la concurrence actuelle, une usine qui travaillerait son plein chaque jour pendant toute la saison se trouverait, et cela est arrivé, à la tête d'un stock de boites qu'elle mettrait trois ans à écouler. Ce sont là des conditions que les patrons ne peuvent pas accepter et qui les mettent dans la situation, ou de fermer les usines, — c'est ce qu'ils sont en train de faire, — ou de transporter leur commerce ailleurs, ce qui n'est pas précisément pour améliorer le sort de nos pêcheurs bretons.

Comme nous l'avons fait entrevoir, la question sardinière est beaucoup plus complexe, beaucoup plus difficile à résoudre qu'elle n'en a l'air; elle ne se réduit pas à une difficulté d'appréciation des mérites ou des défauts de certains engins. Elle est la conséquence d'un état de choses général, de l'évolution du commerce, de la concurrence établie récemment par des pays où la main-d'œuvre, l'huile sont moins chères, la pêche plus longue et plus facile. Chez nous, la pêche est plus difficile, moins longue, la main-d'œuvre plus chère, l'huile n'existe pas sur place; enfin, il y a un gros aléa, dû à notre ignorance des conditions de la vie de la sardine. Nos côtes bretonnes sont situées à la limite extrême nord de la région fréquentée par la sardine, où elle ne s'aventure que quand elle y trouve certaines conditions physiques que nous ne connaissons pas, tandis qu'elle pullule presque toute l'année dans les eaux espa-

Quant aux engins de pêche, il serait à souhaiter que, dans chaque port de pêche, une commission détermine le moment où, la pêche étant insuffisante avec le filet droit, les engins tournants seraient autorisés; ce qui rétablirait l'équilibre entre la production des pêcheurs et l'absorption par les usines; il faudrait que ces commissions soient formées par les pêcheurs et les usiniers, à l'exclusion de tous autres personnages. Si une entente pouvait également intervenir pour établir un prix minimum et une quantité maximum, il ne resterait plus grand'chose à faire pour résoudre le grand problème de la crise sardinière. — L. JOUBIN.

***sommeil** n. m. — ENCYCL. *Nouvelle thérapeutique de la maladie du sommeil.* La maladie du sommeil ou trypanosomiase humaine (v. ce mot) a bénéficié, en partie du moins, des recherches chimiothérapeutiques d'Erhlich, c'est-à-dire des efforts faits par le savant allemand pour découvrir un médicament chimique capable de se fixer sur les parasites et de les détruire, en nuisant le moins possible aux tissus vivants de l'hôte. Le médicament qu'Ehrlich pense pouvoir réaliser, la *therapia magna sterilisans*, est l'arsénophénylglycine.

L'arsénophénylglycine, voisine de l'hectine et du salvarsan (606 et 914), possède effectivement une action préventive très énergique, d'après Mesnil et Kéraudel, mais son action curative proprement dite semble plus sujette à caution. Cela paraît tenir, pour une certaine part, à la nécessité où l'on se trouve d'administrer d'emblée des doses très fortes et très rapprochées, afin de détruire tous les trypanosomes dans le minimum de temps et d'empêcher la formation de ces races de parasites arsénorésistantes, dont certains auteurs ont signalé l'apparition à la suite d'injections insuffisamment fortes d'atoxyl. Aussi, malgré les propriétés, assurément plus *parasitotropes* qu'*organotropes* (v. ces mots) de l'arsénophénylglycine, malgré sa toxicité notablement inférieure à celle des autres médicaments utilisés contre la maladie du sommeil, voit-on parfois des accidents survenir, des symptômes d'intoxication, des altérations du nerf optique et même la cécité, ainsi que l'a montré von Ravan.

Ces inconvénients très réels, qui commandent de n'utiliser l'arsénophénylglycine que dans les cas récents et chez les gens ayant l'aspect de la bonne santé, sont compensés certainement par de très précieux avantages. Une simple dose du médicament exerce sur les trypanosomes une action à la fois plus rapide et plus durable qu'une dose d'atoxyl ou d'arsacétine; rapidement, les parasites disparaissent du sang et des ganglions, et la formule du liquide céphalorachidien se modifie favorablement; il détruit les micro-organismes devenus réfractaires à l'atoxyl, et, quand ce dernier produit cesse d'agir, il donne encore d'incontestables améliorations. Le pouvoir pharmacodynamique semble ici lié, dans quelque mesure, à la lenteur de son élimination. En effet, Fischer et Hoppé d'une part, Tendron de l'autre, ont montré que, de tous les arsenicaux, l'arsénophénylglycine est celui dont l'élimination urinaire commence le plus tardivement, fait certainement en rapport avec la puissante action préventive de ce médicament.

Von Someren le prescrit d'emblée à la dose énorme de 5 *grammes*, en injections intramusculaires. Aubert et Hackenroth administrent deux injections de 3 gr. 50, à 8 jours d'intervalle; ils préconisent une dose de *3 grammes* en solution au sixième ou au vingtième, par la voie intraveineuse, pour éviter la douleur et la réaction inflammatoire. Les médecins coloniaux français utilisent l'arsénophénylglycine en doubles injections de 0 gr. 50 à 0 gr. 75, tous les 14 jours, sans inconvénient, pendant des mois; ils obvient aux élancements douloureux provoqués par les injections au dixième ou au vingtième en ajoutant de la novocaïne à la solution.

Parmi les autres traitements nouveaux de la maladie du sommeil, il faut mentionner le traitement par l'association atoxylémétique, que certains auteurs français considèrent comme supérieur à l'arsénophénylglycine. G. Martin et Lebœuf ont recours aux séries de 10 injections; les doses d'émétique ne doivent pas dépasser 10 centigrammes en solution au centième; l'atoxyl est administré avant chaque série d'émétique, soit à doses isolées de 0 gr. 75, soit à doses en séries de 0 gr. 50, 1 gramme, 1 gr. 50, à un jour d'intervalle, la série occupant ainsi cinq jours; les doses d'atoxyl doivent être plus espacées que dans le traitement par l'atoxyl seul, car ce médicament semble alors devenir plus toxique. L. Martin et Darré emploient des injections quotidiennes intraveineuses de 0 gr. 10 d'émétique en solution au millième, pendant 15 jours consécutifs, puis laissent le malade au repos pendant trois semaines. L'atoxyl est administré à la dose de 0 gr. 50 tous les 5 ou 6 jours. Keraudel pense qu'il y a avantage à augmenter le nombre des injections consécutives de la première série. Il a reçu, pour son compte, 17 injections consécutives et quotidiennes de 0 gr. 10 d'émétique; un autre malade européen en a reçu 21. Cette médication intensive a l'avantage de fournir l'action stérilisante maximum et d'empêcher la formation de races résistantes de trypanosomes.

On peut dire, pour conclure, qu'en dépit des incessants perfectionnements de la thérapeutique spécifique, les guérisons sont encore relativement rares, même quand la maladie est prise presque au début. Souvent, des doses très élevées et vraiment stérilisantes sont impuissantes à empêcher une prompte récidive. Il reste donc beaucoup à faire pour vaincre définitivement cette redoutable infection. Mais la voie nouvelle dans laquelle vient d'entrer la chimiothérapie est assez riche de promesses pour que nous ne désespérions pas de l'avenir. — Dr J. LAUMONIER.

***Teisserenc de Bort** (Léon), météorologiste français, membre de l'Institut, né à Paris le 5 novembre 1855. — Il est mort à Cannes le 4 janvier 1913. Léon Teisserenc de Bort, qui était entré à l'Académie des sciences il y a deux ans à peine, laisse une œuvre scientifique des plus considérables, et des plus remarquables aussi. Nul n'a plus directement contribué, en France, au développement de l'aérologie; il y consacra une partie de sa fortune personnelle en voyages, en expériences de tout genre, créations de laboratoires, etc. La plus connue de ses fondations est celle de l'Observatoire de Trappes (Seine-et-Oise), où ont été poursuivies, en particulier au moyen de ballons-sondes, de très fructueuses recherches sur la composition, la température, le régime dynamique des couches supérieures de l'atmosphère. On trouvera au *Larousse Mensuel* (t. II, p. 145) les détails les plus importants de sa carrière scientifique et l'énumération de ses principaux ouvrages. Epuisé par le travail, Teisserenc de Bort avait dû aller chercher le repos sur la Côte d'Azur, où il est mort. Sa disparition, qui coïncide presque avec celle de Cailletet, est une lourde perte pour la physique française. — M. V.

***trust** n. m. — Encycl. Vive a été la lutte entre l'*Ane*, l'*Eléphant* et l'*Elan Mâle*, les trois emblèmes familiers du parti démocratique, du parti républicain et du parti progressiste ou rooseveltiste. La victoire des démocrates a porté au pouvoir Woodrow Wilson, ancien président de l'université de Princeton et gouverneur de l'Etat de New-Jersey; Woodrow Wilson, le brillant orateur, l'homme qui a appelé les trusts des « *oppresseurs de la classe laborieuse* ».

Le nouveau président a déclaré dans des discours retentissants que « *les monopoles devaient cesser* » : des poursuites sont engagées contre de puissantes coalitions, contre le trust de l'argent, contre le trust de l'acier, contre d'autres encore.

Les années précédentes avaient assisté au magnifique développement des trusts... Serions-nous arrivés à une période critique de leur histoire? Demain verrait-il le « crépuscule des trusts » ?

La question vaut la peine d'être posée, à l'heure où l'on constate les progrès incessants en tous pays de la concentration industrielle et commerciale. Elle vaut la peine d'être étudiée, non seulement pour son actualité, mais encore parce que certains économistes affirment qu'en Europe même l'avenir est aux trusts et que nos industries évoluent nettement en ce sens.


Pierpont Morgan. (Phot. Harlingue.)

Deux hommes: Pierpont Morgan et John D. Rockefeller, contrôlent plus d'un tiers, exactement 36 pour 100, des capitaux actifs des Etats-Unis. C'est du moins ce qu'a établi récemment la commission spéciale nommée par la Chambre des représentants en vue d'enquêter sur les trusts. Elle a constaté que les groupes Morgan, Rockefeller, Gould, Vanderbilt, Hill, Guggenheim, Ryan et Belmont ont des intérêts et des délégués communs dans la plupart des conseils d'administration des grandes banques et des grosses sociétés américaines.

L'actif des sociétés soumises à la domination financière des deux groupes Rockefeller et Morgan ne s'élève pas à moins de 39.711.338.678 dollars, soit, par catégories d'affaires, 15.636.853.814 dollars pour les services publics et les entreprises industrielles, 17.250.000.000 dollars pour les chemins de fer, 4.000.911.932 dollars pour des établissements de crédit, 1.500.949.932 dollars pour des mines et pétroles et 1.322.613.000 dollars pour des entreprises diverses.

Ces chiffres formidables permettent d'imaginer aisément la puissance de certains magnats de la finance, puissance qui n'est pas seulement économique — car ils ont la haute main sur le commerce et l'industrie de leur pays — mais aussi politique, puisque les partis ne sont pas insensibles aux subventions.

Il est curieux de constater que c'est une République qui nous donne, au xxe siècle, le spectacle de la féodalité financière la plus fortement constituée, avec quelques milliardaires comme seigneurs suzerains et quelques centaines de millionnaires comme princes feudataires.

Le parti démocrate semble décidé à mettre une limite à cette domination. Y réussira-t-il? L'étude du passé des trusts et l'histoire de leur formation peuvent seules nous donner, pour une réponse, des éléments scientifiques d'appréciation.

Et d'abord, qu'est-ce que le trust américain? Ce n'est pas le *trust* au terme du droit anglais, qui y voit un fidéicommis; les dépositaires portant le nom de « *trustee* » ayant mission d'administrer le bien à eux confié pour le bénéfice d'autres personnes. Ce n'est pas davantage le cartel allemand, ni le syndicat français.

Le trust américain marque un degré de plus dans la concentration et subordonne les actes de toutes les parties qui y adhèrent à la volonté d'un groupe ou d'un directeur unique; les sociétés qui en font partie perdent leur indépendance; une seule tête dirige l'organisme, si énorme soit-il; un Rockefeller a sous ses ordres 250.000 hommes. En outre, le trust tend au monopole; il veut être le seul maître sur le marché, le seul producteur, le seul marchand.

Sous cette forme, le trust n'a pas jailli tout armé de la tête d'un financier génial; il a été précédé par des ébauches successives, par toute une série de combinaisons et d'ententes : syndicats, pools, rings, corners, qui ont préparé le terrain et facilité la concentration définitive. Le trust a pu se former parce qu'il a rencontré non pas une poussière de petits intérêts, mais des faisceaux d'intérêts; au lieu de traiter avec des centaines de manufactures, il a traité avec quelques gros propriétaires, possédant chacun de nombreuses usines.

Si nous envisageons la plus puissante combinaison industrielle de capitaux que le monde connaisse : l'*United States Steel Corporation* ou *trust de l'acier*, nous voyons qu'elle a été constituée, le 20 mars 1901, par la fusion de la société Carnegie et du trust Morgan-Moore. Mais Carnegie avait déjà formé le trust de la production du rail; cet humble industriel, qui empruntait timidement quelques milliers de francs en 1860 pour ouvrir une petite usine à Pittsburg avait étendu très rapidement ses affaires et formé, en 1892, une société par actions pour disposer de capitaux plus importants; à la fin du siècle, il n'employait pas moins de 50.000 ouvriers et résistait aux efforts, combinés du groupe Morgan-Moore.

Ces derniers, qui contrôlaient les plus grandes entreprises sidérurgiques des Etats-Unis, n'hésitèrent pas à payer 1.520 millions de francs en obligations l'apport de Carnegie.

C'est ainsi que le trust de l'acier fut constitué par les soins de la banque Pierpont Morgan; il comprenait les sociétés suivantes: la *Federal Steel C°*, la *National Steel C°*, la *National Tube C°*, l'*American Steel and Wire C°*, l'*American Tin Plat (trust du fer-blanc)*, l'*American Steel Hoop*, la *Société Carnegie* et l'*American Steel Sheet C°*. Son capital s'élevait à 4 milliards et demi de francs.

Il ne visait rien moins qu'à monopoliser les diverses branches de l'industrie du fer et de l'acier. Constitué au début par huit sociétés, il en absorba peu à peu d'autres : l'*Union Steel C°* en 1902, le *Tennessee Coal Iron and Railroad* en 1907, etc., et n'en compte actuellement pas moins de 14.

Aujourd'hui, son capital nominal est de 508 millions 302.500 dollars en actions ordinaires, 360.281.100 dollars en actions de préférence et 621.054.300 dollars en obligations, soit un total de 1.489.637.900 dollars, ou de 7 milliards 700 millions de francs.

Le Steel Trust dirige 150 usines et exploite lui-même les mines qu'il possède dans la région du lac Supérieur; il a sa propre flotte pour transporter le minerai de fer; il extrait son charbon et fabrique son coke; il étend sa domination sur 6.000 kilomètres de chemin de fer et dispose ainsi d'un avantage considérable sur ses rivaux, puisqu'il se fournit à lui-même à bas prix la matière première. Il ne recule d'ailleurs devant aucun débours pour s'assurer l'outillage le plus perfectionné et dépense 90 millions de dollars pour la seule usine de Gary.

Sa production doit être considérable pour répondre à de tels frais; elle s'élève, en 1910, a 11.831.000 tonnes de fonte, 14.179.000 tonnes de lingots d'acier, 2.118.000 tonnes de rails et 8.616.000 tonnes de produits finis; tous chiffres qui diminuent en 1911 pour remonter en 1912.

Quoique dominant le marché américain, le trust n'a pu supprimer la concurrence, et les usines indépendantes s'inscrivent pour près de la moitié dans le total de la production américaine de l'acier.

La situation financière de cette gigantesque entreprise se résume pour les dernières années dans les chiffres suivants (en millions de dollars) :

Années.	Bénéfices d'exploitation.	Bénéfices nets.
—	—	—
1908.	91.848	69 918
1909.	131.491	100.519
1910.	141.055	109.591
1911.	104.305	73.117

Les dividendes distribués aux actions ordinaires ont varié de 0 à 5, ce qui est peu, puisque bien des sociétés de moindre envergure obtiennent des résultats plus réguliers et plus brillants; mais il faut tenir compte que le capital de chaque société avait été très enflé (presque de moitié) au moment de leur absorption par le trust, qui se trouve ainsi avoir à supporter de lourdes charges.

Ajoutons que la Chambre des représentants a constitué le 16 mai 1911 une commission d'enquête chargée de s'assurer si le Steel Trust ne tombe pas sous le coup du Sherman Act.

Le législateur s'était, en effet, ému de cet envahissement du domaine industriel où devrait régner la libre concurrence par les sortes de monopoles que sont les trusts. Le 2 juillet 1890 l'Anti-Trust Act (loi Sherman) était adopté par le Parlement, et, à la même époque, les tribunaux condamnaient le trust du sucre. Quels résultats ces mesures devaient entraîner, nous allons le voir en étudiant le cas d'un des trusts les plus puissants et les plus fameux, la *Standard Oil*.

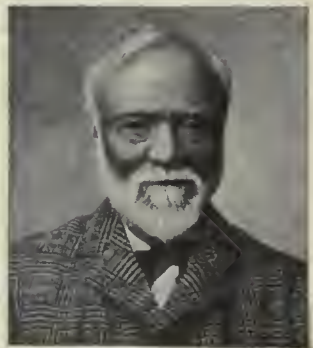
L'origine de la Standard Oil C° de l'Ohio remonte à 1870; mais il faut arriver en 1882 pour lui voir adopter la forme d'un « holding-trust ». A cette époque, trente-neuf sociétés pétrolières confièrent leurs actions à un comité de « trustees », chargé d'administrer les intérêts communs; chacune recevait, en place de ses titres, des « trust certificates ». Un jugement de la cour suprême de l'Ohio condamna, en 1892, comme illégal sous cette forme, le trust du pétrole, qui n'en continua pas moins d'exister jusqu'en 1899; à cette date, tous les titres furent acquis par la *Standard Oil C°* de New-Jersey, qui n'était plus fidéicommissaire, mais bien propriétaire des actions. Cependant, dès 1906, de nouvelles poursuites étaient décidées, et le trust se voyait condamné à la dissolution, en 1909, par la cour du circuit de Missouri, jugement qui fut ratifié par la cour suprême le 15 mai 1911.


J. Rockefeller. (Phot. Harlingue.)

La Standard Oil, toutefois, ne semble nullement résignée à disparaître; et, quoique sans existence légale, elle est assez vivante pour porter ombrage au gouvernement allemand, qui songe à monopoliser la vente du pétrole sur le territoire de l'empire, afin de mieux résister aux exigences de la combinaison américaine : si le trust du pétrole dispute le marché mondial aux grandes sociétés étrangères, il domine complètement le marché américain et contrôle environ 70 pour 100 de la production.

Le succès de la Standard Oil est dû en partie au fait qu'elle sut obtenir, des compagnies de chemin de fer, des tarifs spéciaux pour le transport de l'huile; actuellement, elle est presque seule encore à posséder les pipes-lines, des conduites, parfois longues de 500 à 600 kilomètres, qui mènent le pétrole des puits aux raffineries et aux ports d'embarquement.

Moins prospère que le trust Rockefeller est le second trust Morgan, le trust de l'Océan : l'*International Mercantile Marine Company*, formé en 1902 par la réunion de sept compagnies de navigation : *White Star*, *Dominion*, *International Line*, *Red Star Line*, *Leyland and C°*, *Ismay Imrie and C°*, *Richard Mill and C°*, et disposant d'une flotte dépassant un million de tonnes de jauge brut. Le capital initial du trust, considérablement enflé, vit sa valeur tomber successivement de 850 millions à 525 millions à la fin de 1902 et 225 millions au milieu de 1911; les actions s'affaissèrent pour se relever péniblement. Les vives inquiétudes que causa à l'Angleterre, jalouse de sa suprématie, l'exploitation rivale de la route nord-atlantique, se sont évanouies. Ce trust, qui s'est heurté à la résistance de compagnies puissantes comme la Cunard — d'ailleurs encouragée dans ses refus par l'aide pécuniaire du gouvernement anglais — n'a pas réussi à monopoliser le fret maritime; au point de vue financier, c'est nettement un échec et, depuis sa constitution, il n'a distribué aucun dividende.


Carnegie. (Phot. Harlingue.)

A côté des trois trusts de grande envergure que nous venons de mentionner, il en existe une foule d'autres, dont un certain nombre mettent en action des capitaux énormes; les Américains ont trusté le tabac (cigarettes, tabac à priser et à chiquer), la viande, le sel, le sucre, le whisky, le papier peint, les chemins de fer, les différents métaux, les poudres, les magazines, le bois, etc., etc. Tout financier qui a réussi et qui possède un hôtel sur la 5e Avenue rêve de fonder un trust — et cela est bien américain.

Il est douteux que la législation et l'action judiciaire puissent remonter ce courant; sans doute, les décisions récentes des tribunaux à l'égard de ces combinaisons d'intérêts font preuve de plus de sévérité qu'autrefois; et, tout dernièrement encore, un arrêt de la cour suprême a confirmé le jugement ordonnant la séparation des deux grands réseaux de chemin de fer américains : *Union Pacific* (disposant de 11.500 kilomètres de voies ferrées) et *Southern Pacific* (16.400 kilomètres). Mais, trop souvent déjà, des ententes de ce genre ont été condamnées par les tribunaux et ont su pourtant se reconstituer sous une autre forme légale. Trop souvent, les rigueurs de la loi ont été habilement éludées. L'*Interstate Commerce Act* de février 1887, interdi-

sant les tarifs de faveur à l'égard des sociétés sur les chemins de fer, n'a pu faire disparaître les discriminations : il a été prouvé que telle société, qui n'avait en apparence aucune réduction pour le transport de ses produits, et payait le prix ordinaire, recevait ensuite des compagnies de chemin de fer des sommes équivalentes à la réduction des tarifs.

Mais il est une autre arme, plus dangereuse, dont le nouveau président de l'Union américaine semble disposé à se servir. La plupart des trusts n'ont prospéré qu'à l'abri et qu'à la faveur des tarifs douaniers, tarifs protecteurs de Mac-Kinley (1890), du bill Dingley (1897) et du Payne-Aldrich Bill (1909). On a pu dire justement que la législation protectionniste a été la « nourrice » des trusts. Or, Woodrow Wilson demandera au prochain Congrès une revision de ces tarifs. Le président démocrate ne reste pas insensible d'une part aux plaintes du peuple qui souffre en Amérique plus peut-être que dans les autres pays de la cherté de la vie, et, d'autre part, il envisage dans l'abaissement des droits de douane le meilleur moyen de frapper au cœur ces orgueilleuses coalitions de capitaux.

Les défenseurs des trusts protestent d'ores et déjà contre ces menaces. Ils assurent que le merveilleux développement de l'industrie américaine est dû en grande partie, tant à ces tarifs qu'à l'existence même de ces puissantes « combinaisons »; ils affirment que les trusts permettent d'abaisser les prix de revient, en réduisant les frais généraux de production. Mais ils oublient de constater que certains de ces monopoles de fait — délivrés du souci de la concurrence extérieure par les droits de douane — imposent sur le marché national les prix qui leur conviennent.

Et il n'est pas niable, d'autre part, que les trusts prêtent à la spéculation par le *wattering* (ou arrosage) du capital initial; par exemple, le trust du whisky fut constitué avec un capital quintuple de la valeur réelle des sociétés qui le formaient. Cette supercapitalisation a des effets désastreux pour le public surtout; car les promoteurs de l'affaire et les industriels qui y adhèrent ont soin de se faire remettre en payement non des actions ordinaires, mais des obligations ou des actions *preferred*, c'est-à-dire privilégiées; ces dernières sont presque toujours spéculatives, c'est-à-dire que non seulement elles ont droit à une répartition avant les *common* ou ordinaires, mais encore que, si le dividende n'est pas payé pendant une ou plusieurs années, les actions cumulatives devront toucher ensuite le montant des dividendes arriérés avant toute distribution aux ordinaires. C'est ainsi que telle entreprise, ruineuse pour les souscripteurs, enrichit ceux qui l'ont créée.

Enfin, un grave grief que l'on fait aux trusts, c'est qu'ils sont un défi aux libertés économiques, puisque, aussi bien, ils constituent un *accaparement durable*, si l'on peut associer ces mots, ou, si l'on veut, une monopolisation qui tue et supprime toute concurrence.

Il n'en est pas moins vrai qu'ils constituent l'une des formes les plus vivantes de la concentration industrielle et financière, et qu'en dépit de leurs points de ressemblance avec les corporations du moyen âge, ils représentent sur le marché moderne une apparition nouvelle, ou plutôt renouvelée des anciens, puisque Aristote nous parle dans sa *Politique* d'un Syracusain qui avait trusté les mines de Sicile et qui, étant seul à vendre du minerai de fer, avait doublé sa fortune en peu d'années. — C. MEILLAC.

Vie dans les océans (LA), par le professeur Louis Joubin (Paris, 1912). — Louis Joubin, professeur au Muséum d'histoire naturelle et à l'Institut océanographique, est un des savants qui accompagnèrent le prince de Monaco dans ses croisières scientifiques. Son livre, bien ordonné, d'un style clair et précis, nous montre nettement les conditions générales de la vie dans les profondeurs des mers, en même temps qu'il nous permet d'entrevoir comment les habitants des abysses se relient à la faune littorale.

Après avoir exposé succinctement les théories générales relatives à l'origine de la mer et aux débuts de la vie sur notre planète, l'auteur montre que les êtres actuels qui peuplent la terre et les mers sont tous descendants de la faune et de la flore maritimes originelles. Il est ainsi conduit à étudier le « milieu marin » et montre que la salure, la pression, la température, l'existence des courants, les mouvements des eaux ont une grande influence sur la vie générale et la reproduction des animaux marins et des plantes marines, de sorte que chaque famille se meut dans des frontières bien déterminées qui limitent, pour elle, un milieu propice à son développement.

L'auteur étudie ensuite l'action de la lumière; la région éclairée, qui ne dépasse pas 200 mètres en profondeur, abrite une faune composée d'herbivores; mais, au delà, la flore n'existant plus, les animaux sont tous carnivores. Il nous indique la gamme des couleurs très particulières que revêtent les animaux des grands fonds et comment, grâce à des organes spéciaux, ils peuvent modifier leur teinte générale, lentement pour les uns, instantanément pour les autres, de façon à adapter leur coloration à celle du milieu. Enfin, il fait une étude détaillée des organes producteurs de la lumière que possèdent les animaux abyssaux et nous montre, en somme, qu'il ne fait pas nuit complètement dans les abîmes de l'océan. Les êtres marins habitant les grands fonds sont, en effet, doués d'un pouvoir photogénique qui leur permet de produire à volonté la lumière, de sorte qu'il existe un assez grand nombre de foyers lumineux pour que les objets soient distingués; d'autant plus qu'en dehors des animaux vivant solitaires, il existe des colonies fixées de zoophytes arborescents, qui forment de véritables taillis étincelants où la lumière doit être vive et de couleurs variées.

Un intéressant chapitre est consacré à l'étude de l'organe visuel chez les êtres marins; l'auteur commence par détruire la légende qui veut que les êtres abyssaux soient aveugles. Il explique dans quelles conditions les organes de la vue ont dû s'atrophier chez certains êtres sédentaires, alors que, chez d'autres, l'organe de la vision paraît, au contraire, s'être développé; il donne de nombreux exemples à l'appui de sa thèse, en exposant clairement et succinctement les travaux de Döflein et Brauer à ce sujet.

L'auteur rappelle ensuite la constitution générale de la faune et de la flore côtières, puis revient à la faune abyssale; et, après avoir montré les adaptations spéciales de quelques grands groupes d'animaux, il conclut que cette dernière n'est composée que de rameaux exceptionnellement détachés de la faune littorale et donne la genèse des êtres marins et des différentes faunes.

On trouvera aussi une étude approfondie du *plancton* et un aperçu des formes principales qui, dans chaque classe, représentent l'adaptation à la vie pélagique. L'auteur étudie également le plancton végétal ou *phytoplancton*, constituant « la prairie qui fournit aux herbivores la chair dont se repaissent les carnivores océaniques ». Enfin, l'ouvrage se termine par une intéressante étude sur les récifs de coraux et sur l'alimentation des animaux océaniques. — G. BOUCHENY.

Whymper (Edward), voyageur et naturaliste anglais, né près de Londres le 27 avril 1840, mort à Chamonix le 16 septembre 1911. Edward Whymper était surtout connu du grand public comme l'un des plus hardis alpinistes qui aient gravi les hauts sommets suisses. Il avait commencé par être dessinateur naturaliste : mais, à vingt ans à peine, il commençait la série de ses ascensions, escaladait, en 1861, le massif du Pelvoux, en 1864, la Barre des Ecrins, le sommet le plus haut des Alpes françaises en deçà de la frontière, puis visitait à deux reprises le Groenland, en 1867 et en 1872, la République de l'Equateur (1879), les Andes (1879-1880); enfin, de 1901 à 1905, il parcourut toute la partie occidentale du Canada et les hautes chaînes volcaniques qui le séparent du Pacifique. Marcheur infatigable, muni d'ailleurs d'une solide culture scientifique, il a pu laisser de ses voyages une série de relations fort intéressantes et accumuler de magnifiques collections de fossiles et de plantes de montagne. Nous citerons, parmi ses principales publications : *Ascensions sur les Alpes, de 1861 à 1869* (1871); *Sur l'usage du baromètre anéroïde* (1891); *Voyages à travers l'Equateur et les Grandes Andes* (1892); *Chamonix et le Mont Blanc* (1896); *Zermatt et le Matterhorn* (1897), etc. Il était membre de la Société de géographie de Paris et de Londres et de nombreuses sociétés savantes. — PAUL LION.


Ed. Whymper.

***Wilson** (Woodrow), homme d'Etat américain, président des Etats-Unis, né à Staunton, dans l'Etat de Virginie, le 28 décembre 1856. Woodrow Wilson, successeur, le 4 mars 1913, de Taft à la magistrature suprême de l'Union, était encore, il y a trois ans, presque un inconnu dans la politique, et sa réputation ne s'étendait guère en dehors du monde universitaire américain. Virginien de naissance — comme l'ont été Washington et Monroë, ses deux prédécesseurs les plus illustres à la Maison Blanche — il descend, en réalité, d'une famille presbytérienne écossaise, émigrée tout au commencement du XIX[e] siècle, et son père, Joseph Rugles Wilson, était pasteur en Géorgie. Le jeune Woodrow Wilson fit ses premières études dans son pays natal, puis les compléta, à partir de 1875, à l'université de Princeton, en New-Jersey, et enfin à l'université de Virginie, où il prit ses grades en droit. Il eut un moment l'idée d'entrer au barreau, et plaida même quelque temps au barreau d'Atlanta. Mais l'étude le séduisait plus que la pratique des affaires, et, après ce très bref essai, il se décida à rentrer dans l'Université. Il reprit ses études philosophiques et juridiques, et, en 1896, se fit recevoir docteur en philosophie, avec une thèse qui fit quelque bruit : *Congressional Government, a Study in American Politics*, dans laquelle il défendait des idées nettement conservatrices et antidémocratiques, et critiquait surtout l'évolution actuelle des Etats-Unis. Il a, depuis, désavoué dans plusieurs occasions ce premier livre, vraiment trop théorique, mais dans lequel se trouvent déjà certaines vues réformistes qu'il a exposées au cours de sa campagne présidentielle. Depuis 1885, il professait l'histoire et l'économie politique au Bryn Mawr College. En 1888, il fut appelé à la Wesleyan University, où il resta deux ans; les universités de Middletown et de Princeton l'accueillirent ensuite : c'est dans la dernière, dont il devint président en 1902, qu'il se fit connaître comme un historien érudit et pénétrant, également soucieux de la vérité et du droit. A cette période, encore toute récente de sa vie, appartiennent ses études sur *l'Etat, éléments de politique pratique et historique* (1889); *Division et réunion (1829-1889)* [1893]; *un Vieux Maître*, et *Quelques autres essais de politique* (1893); *George Washington* (1896), excellente étude de biographie politique et morale; mais, surtout, une très importante : *Histoire du peuple américain* (1902), en six volumes, qui fut universellement admirée.


Le président Wilson.

On peut dire que c'est surtout le hasard qui l'entraîna dans la politique. Il était recteur de l'université de Princeton lorsqu'il dut entrer en conflit avec certains clubs d'étudiants riches, dont l'organisation tout aristocratique lui parut humiliante pour les élèves plus pauvres, appelés à suivre les mêmes cours. C'était lutter contre toute l'organisation traditionnelle universitaire anglo-saxonne. Il se trouva ainsi devenir, grâce au bruit que fit dans la presse cette question de pure discipline intérieure, un champion sans le savoir des idées démocratiques, et il fut, dès 1905, affilié de fait au parti radical. Lorsque le poste de gouverneur de New-Jersey se trouva vacant, il posa sa candidature, sur les conseils du colonel Harvey, directeur de l'*Harpers Weekly*, avec un programme dans lequel les réformes sociales tenaient la première place. Il avait à lutter contre l'énorme « machine électorale » des républicains, l'argent jeté à poignées, les « bosses » excitant contre lui leurs coteries... Pendant sa campagne, il se contenta de faire appel aux sentiments de générosité et d'humanité natives du peuple américain, qui fut séduit par sa gravité un peu dogmatique et ses allures simples, où revivait un peu du puritanisme de ses aïeux. Il fut élu à une très importante majorité, et ce fut une surprise universelle (1910).

Deux ans après, lorsque s'ouvrit la campagne pour l'élection présidentielle, il s'est retrouvé à la tête du parti démocratique américain, avec un programme beaucoup plus avancé que celui de Roosevelt, et dans lequel il a fait figurer la lutte contre les *trusts* de capitaux, une réforme douanière dans le sens libre-échangiste, et aussi un rajeunissement des institutions civiles et judiciaires de l'Union. Il a été élu à une très forte majorité contre ses deux concurrents, Roosevelt et Taft. Il a certainement bénéficié de certaines circonstances spéciales, notamment de la division qu'a déterminée dans le parti républicain l'annonce de la candidature Roosevelt, et aussi des plaintes provoquées dans le peuple américain par la cherté croissante de la vie, imputable certainement au régime de protectionnisme à outrance qui règne aux Etats-Unis depuis le gouvernement de Mac-Kinley. Mais son élection a eu surtout le caractère d'une protestation populaire contre les procédés de bluff et de corruption éhontée dont étaient entachées jusqu'ici les élections présidentielles américaines. — H. TRÉVISE.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et C[ie]), 17, rue Montparnasse. — Le gérant : L. GROSLET.



N° 75. — Mai 1913

***Académie des sciences morales et politiques.** — *Election de François-Auguste Arnauné.* Le 14 décembre 1912, l'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire dans la section d'économie politique, statistique et finances, en remplacement de Frédéric Passy, décédé.

Les candidats en présence étaient en première ligne Charles Gide, professeur à la Faculté de droit, et Raphaël Georges-Lévy, professeur à l'Ecole des sciences politiques ; en deuxième ligne F.-A. Arnauné, conseiller maître à la Cour des comptes ; en troisième ligne *ex æquo* Georges Blondel, professeur à l'Ecole des hautes études, et Pierre Leroy-Beaulieu, député de l'Hérault. A ces noms l'Académie avait ajouté celui de Maurice Bellom, professeur à l'Ecole supérieure des mines.

Le nombre des votants était de 35, et quatre tours de scrutin furent nécessaires. Les voix se répartirent ainsi : Ch. Gide 9, 13, 13, 14 ; R. G.-Lévy 4, 5, 4, 1 ; Arnauné 8, 11, 15, 18 ; G. Blondel 3, 0, 1, 0 ; P. Leroy-Beaulieu 11, 6, 2, 2 ; Bellom 0, 0, 0, 0.

Arnauné est déclaré élu. (V. plus loin.)

***André** (*Louis*-Joseph-Nicolas), général de division, ancien ministre de la guerre, né à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) le 21 mars 1838. — Il est mort à Dijon le 18 mars 1913. Le général André, qui s'était trouvé placé à la tête de l'armée dans des circonstances exceptionnellement délicates, avait signalé son passage au ministère par des mesures importantes et qui, très diversement jugées par les partis, eurent, en leur temps, un retentissement considérable. Il sortait du corps de l'artillerie. Elève de l'Ecole polytechnique en 1855, il fut nommé sous-lieutenant en 1859, après avoir passé par l'Ecole d'application de Metz, promu lieutenant en 1861, capitaine en 1867, et servit dans l'artillerie de la garde impériale. Pendant la guerre franco-allemande, il prit part aux opérations sous Paris, et commanda une des batteries qui, sous les ordres du général Favé, figurèrent à la bataille de Champigny. Chef d'escadron en 1877, lieutenant-colonel en 1888, il reçut les étoiles de général de brigade en 1893, et fut appelé au commandement de l'Ecole polytechnique. Il fit preuve, dans ce poste, d'énergie et de clairvoyance, et s'appliqua notamment à transformer, dans un sens plus nettement utilitaire, l'enseignement de l'Ecole. Lui-même, d'ailleurs, était un mathématicien distingué, nourri des principes positivistes, et il avait compté parmi les collaborateurs de Littré pour la mécanique et les sciences militaires.

En 1897, il fut mis à la tête de l'artillerie du 4e corps, stationnée au Mans. En 1899, enfin, il était promu divisionnaire et appelé au commandement de la 10e division d'infanterie à Paris. C'est là que vint le chercher Waldeck-Rousseau, en 1900, pour lui confier le portefeuille de la guerre. Il devait conserver cette situation dans le ministère Combes (après avoir été atteint, en mars 1903, par la limite d'âge) jusqu'au 15 novembre 1904.

Les circonstances dans lesquelles il prit la direction des services du ministère de la guerre étaient véritablement critiques. L'énergique bonne volonté du général de Galliffet, auquel André succédait, n'avait pas réussi à faire cesser, dans l'armée, les polémiques soulevées par l'affaire Dreyfus. Aussi bien d'un côté que de l'autre, des excès de langage et de zèle avaient été commis. Il sembla au général André qu'il convenait de « rapprocher le corps des officiers de la nation républicaine » et de rendre justice à ceux d'entre eux que des opinions trop avancées avaient paru écarter de l'avancement. Ce fut donc de propos délibéré, et d'ailleurs en toute sincérité, une œuvre politique qu'il essaya d'accomplir. Beaucoup parmi les mesures d'ordre technique qu'il prit apparurent justifiées ou défendables : ainsi l'endivisionnement de l'artillerie, pour rattacher dès le temps de paix aux divisions les batteries qui leur seraient affectées en temps de guerre ; de même les améliorations qu'il voulut réaliser dans la situation matérielle et morale des militaires : plus grande liberté du mariage chez les officiers, etc. ; de même l'interdiction qu'il prononça de la vente de boissons alcooliques dans les casernes ; l'abolition du minimum de taille pour les conscrits, etc. D'autres, spécialement en ce qui concernait l'avancement, furent de beaucoup moins heureuses. Par les nouvelles règles qu'il introduisit dans la formation des tableaux de choix, il restreignit la part d'influence des chefs de corps au profit de celle du ministre, chargé de présider désormais à une sorte d'épuration politique du corps des officiers, sous le contrôle direct et trop souvent intéressé des parlementaires. Il y eut, dans la confection des tableaux, des exclusions un peu scandaleuses et des promotions qu'on estima hâtives. Surtout, on reprocha au ministre, dont la bonne foi personnelle n'était pas mise en question, mais dont l'entourage était de qualité médiocre, d'accueillir avec plus de zèle républicain que de discernement les renseignements qui lui étaient fournis sur l'attitude politique ou religieuse des officiers. Et, quand il fut démontré qu'à la demande même du ministère, des personnalités sans compétence et sans mandat avaient procuré, par l'intermédiaire du Grand-Orient, des « fiches » secrètes sur les militaires, une campagne violente fut menée, dans la presse et au Parlement, contre le général André. Le ministre était surtout coupable de ne pas avoir compris que des renseignements obtenus par une semblable voie étaient d'avance disqualifiés par l'indignité personnelle de leurs auteurs et qu'il risquait, en les recevant, de briser l'unité morale et l'esprit de camaraderie des corps d'officiers. Interpellé par Guyot de Villeneuve, le général André se défendit faiblement, et l'on eut ce scandale du chef de l'armée frappé en pleine Chambre par le député nationaliste Syveton. Le général André démissionna presque aussitôt. A distance, le reproche le plus grave qu'on pourrait adresser à son administration est d'avoir négligé, pour des préoccupations en somme secondaires, la préparation matérielle d'une guerre toujours possible. L'alerte de 1905 attira l'attention publique sur le dangereux fléchissement qu'avaient naguère subi les approvisionnements de vivres et de munitions de nos arsenaux et des magasins de l'Est.



Général André. (Phot. P. Petit.)

Après sa retraite du ministère, le général André essaya à plusieurs reprises de rentrer dans la vie politique. Il était, depuis 1903, conseiller général de Gevrey-Chambertin. Réélu en juillet 1904, il démissionna en juillet 1910, après avoir posé inutilement à deux reprises sa candidature à un siège sénatorial. — H. Trévise.

Arnauné (François-Auguste), économiste français, né à Toulouse le 30 août 1855. Docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, il entra comme rédacteur au ministère des finances en 1881. Passant à la direction générale des douanes, il y fut, de 1890 à 1892, chef du bureau de la statistique commerciale et, de 1893 à 1895, chef du bureau du contentieux. Entre temps, de 1892 à 1893, il avait été chef du cabinet du ministre des finances, Tirard ; il remplit la même fonction, en 1895, auprès du président du conseil, ministre des finances, Ribot. Directeur du contrôle des administrations financières au ministère des finances, de 1895 à 1898, puis directeur du personnel au même ministère, de 1898 à 1900, il fut ensuite nommé directeur de l'administration des monnaies et médailles, poste où il remplaça de Foville. Après avoir occupé cette fonction pendant sept années, il fut nommé conseiller maître à la Cour des comptes en 1907. Arnauné, qui s'était distingué comme économiste par son enseignement et ses travaux, a été élu, le 14 décembre 1912, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, pour la section d'économie politique, en remplacement de Frédéric Passy, décédé le 12 juin 1912.

Auguste Arnauné est, depuis 1886, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques, où il enseigne les questions monétaires et douanières. De 1888 à

1899, il a été aussi professeur à l'Ecole supérieure des postes et des télégraphes, où il a traité des sujets économiques et statistiques se rattachant à l'exploitation postale et télégraphique et à la Caisse nationale d'épargne.

On doit à Arnauné un ouvrage sur les questions monétaires, devenu aujourd'hui classique : *la Monnaie, le Crédit et le Change*. Paru en 1894, il en est aujourd'hui à sa cinquième édition (Paris, in-8°, 1913) et a reçu de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1895, le prix Le Dissez de Penanrun. Dans cet ouvrage, dont le sujet est emprunté au cours qu'il enseigne à l'Ecole des sciences politiques, l'auteur recherche, d'après les données résultant des faits et de l'expérience scientifique, les principes généraux qui permettent d'apprécier les mérites d'un système monétaire et d'une bonne circulation fiduciaire. Après une partie consacrée à des notions générales sur la nature et la fonction de chacun des instruments de la circulation, l'ouvrage contient l'exposé des systèmes de monnaies métalliques usités en France, dans l'Union latine, en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis, dans l'Indochine et dans quelques autres pays, enquête très instructive par les documents et les comparaisons qu'elle présente, puis, en dernier lieu, l'analyse des différents systèmes de la circulation fiduciaire, papier de commerce et papier de banque.


F.-A. Arnauné. (Phot. Pirou.)

Arnauné a publié aussi un autre important ouvrage : *le Commerce extérieur et les Tarifs de douanes* (Paris, 1911, in-8°), sujet sur lequel il avait acquis également une compétence particulière, par suite des fonctions qu'il avait exercées. Il a collaboré au « Dictionnaire des finances » et au « Nouveau dictionnaire d'économie politique » de Léon Say, et il a dirigé, depuis leur fondation en 1886 jusqu'en 1895, les « Annales de l'Ecole des sciences politiques », aujourd'hui « Revue des sciences politiques ». — G. Regelsperger.

avion (du lat. *avis*, oiseau. — C'est le nom que l'inventeur français Ader [v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 1] avait donné à l'appareil au moyen duquel il effectua, en 1897, le premier vol réel sur un plus lourd que l'air) n. m. Nom donné aux aéroplanes (quelles qu'en soient les caractéristiques) qui sont affectés au service des armées : *Les* avions *marins* (hydroaéroplanes) *sont appelés* hydravions.

avionnerie (*rî*) n. f. Tout ce qui concerne la construction des avions et de leurs abris, ainsi que l'organisation de leur service aux armées : *C'était le projet qu'avait élaboré Ader, de fonder une école d'*avionnerie *et de la doter d'un arsenal bien outillé pour la construction des avions.*

Bagetti (exposition de), *peintre militaire, à la Malmaison*. — Jean Ajalbert, l'érudit conservateur de la Malmaison, vient de réunir dans une des salles de ce château une curieuse série de dessins et d'aquarelles de Bagetti, qui montrent, en de rapides compositions, les principaux épisodes des campagnes du Consulat et de l'Empire.

Bagetti fit partie de ce corps d'ingénieurs-géographes que Bonaparte attacha à ses armées, lui confiant le soin de relever le plan des batailles qu'il livrait. Le grand général ne se proposait pas seulement d'éterniser le souvenir de sa gloire militaire; il voulait aussi, à un moment où la guerre se faisait scientifique, avoir pour lui-même et laisser à la postérité des documents tactiques, permettant de reconstituer la manœuvre, l'action, le mouvement des troupes. Il revoyait avec soin les tableaux et en fixait les légendes. Par là l'œuvre de Bagetti s'adresse autant aux historiens qu'aux artistes.


Vue des hauteurs de Montenotte. — Le général en chef Bonaparte, placé sur la crête de la Gorge à la Madone, se rend compte de l'action engagée depuis le matin et qui va lui donner la victoire sur Beaulieu, le général autrichien (19 avril 1796). [Tableau de Bagetti.]

Né à Turin en 1769, Guiseppe Pietro Bagetti, élève de Palmieri, fut d'abord employé dans le comté de Nice par Victor-Amédée II, roi de Sardaigne. Nommé professeur à l'école d'artillerie de Turin, il entra ensuite au bureau topographique du Piémont, d'où il passa au service de l'armée d'Italie, à la fin de fructidor an VIII, en qualité « d'artiste chargé d'exécuter les vues des sites les plus intéressants des principales affaires auxquelles la guerre va donner lieu ».

Sa vie est désormais celle des ingénieurs-géographes, qui suivent les armées, le crayon à la main, dessinant ou prenant des notes, sous le feu de l'ennemi, pour représenter plus tard, à loisir, la scène et son décor. Ils sont soumis au régime militaire le plus strict, surveillés dans l'exécution même de leurs ébauches, par le commandement supérieur et par un critique plus rigoureux encore, Martinel, le chef du service topographique.

Sans doute, l'objet de la composition est souvent de commémorer une action glorieuse. Ainsi, en 1804, Martinel commande à son collaborateur une scène évoquant la défense héroïque de la redoute de Monte Legino par le chef de brigade Rampon, au moment où celui-ci fait prêter à ses hommes le célèbre serment de mourir plutôt que de se rendre. Il lui rappelle que, sans la résistance de Rampon, qui permit la victoire de Montenotte, le succès de la campagne eût été compromis. « Que chaque Français, lui dit-il, après avoir vu votre tableau, en soit si vivement pénétré que, commandant un retranchement important, menacé par les ennemis du gouvernement, il entraîne ses frères d'armes à prêter ce serment terrible, si digne des militaires français. »


Bagetti, d'après une gravure. (Bibliothèque de Turin.)

Mais cette pensée n'élargit pas les conditions du travail, qui sont strictement fixées. Pour que l'artiste, dont on se méfie, ne se laisse pas égarer par son inspiration, on a réglementé dans les moindres détails la préparation et l'exécution des compositions.

L'officier supérieur parcourt avec le dessinateur les paysages qui encadreront les scènes guerrières. Ils cherchent ensemble le lieu le plus propice, soit au point de vue pittoresque, soit au point de vue militaire; mais il est entendu que cette seconde considération prévaut sur la première. En outre, « les tableaux de bataille doivent toujours être des portraits de sites parfaitement exacts... Le tableau doit représenter le terrain comme l'a vu le général au moment du combat... Quant au ciel, il doit le plus possible peindre celui de l'action ».

Les dimensions même de la toile sont fixées. Les figures sur le devant doivent, autant que possible, avoir 4 centimètres de hauteur. S'il y a un fait principal, celles qui le représentent ne doivent pas avoir moins de 2 centimètres. « Si, même, on est forcé de les réduire autant, il faut au moins les éclairer d'une manière bien saillante pour y attirer les yeux des spectateurs ».


Vue des hauteurs de St-Michel. — Le général Joubert passe le Tanaro, sous le feu des Piémontais, pour entraîner les troupes par son exemple (19 avril 1796). [Tableau de Bagetti.]

Ces prescriptions minutieuses, qui astreignent le peintre à l'exactitude et à la vérité, confèrent aussi à ses compositions une valeur documentaire exceptionnelle. Celles-ci ne sont pas des glorifications théâtrales, à la manière des toiles où Van der Meulen arrangeait complaisamment les batailles au goût de Louis XIV. Bagetti a consulté les rapports techniques avant de fixer sur son schéma primitif la position des troupes engagées. Il a repéré les points stratégiques, l'emplacement d'une batterie, d'une division; et c'est dans l'ordre même fixé par le général en chef qu'il achemine de longues colonnes vers une

ville, comme dans la prise d'Ebersberg, ou qu'il les accroche aux pentes abruptes des monts, comme dans sa scène sur les hauteurs de Montenotte.

Il reste peintre, pourtant, et c'est ce qui fait l'agrément de son œuvre. Il évite l'écueil du genre, la sécheresse, la monotonie de ces toiles de $0^m,54$ sur $0^m,82$, avec bonshommes de 1 ou 2 centimètres. Dessinateur adroit, aquarelliste délicat, il sait rendre avec une réelle justesse le vol d'un nuage, la profondeur d'un ciel, l'étagement des glaciers, la limpidité des eaux, les lignes de l'horizon. Il sait mieux qu'aucun camper un grenadier ou silhouetter avec verve un général empanaché qui passe au galop.

Le souci même d'exactitude qu'on lui a imposé, la prédominance qu'on a assurée au paysage sur les foules humaines donnent à ses compositions une grandeur troublante. Les régiments qui manœuvrent ne forment plus que des lignes d'insectes pressés; les armées dispersées dans le tumulte des batailles, suivant les indications des rapports techniques, ne semblent plus que des fourmilières; les fusillades, les assauts furieux s'apaisent dans la sérénité du paysage.

D'Italie, Bagetti passa en Allemagne, puis en Russie. Mais son œuvre, en suivant l'épopée de Napoléon, change d'aspect. Ses notes sont plus hâtives, ses scènes à peine esquissées. Les événements, sans doute, se précipitent et ne lui laissent plus le temps de pousser l'exécution. D'Allemagne et surtout de Russie, où la plupart de ses compagnons furent pris ou tués en de périlleuses reconnaissances, il ne rapporte plus que des ébauches, toutes différentes de ses premiers croquis. Alors que ses études d'Italie, rehaussées à la gouache, étaient déjà des originaux très poussés, dont l'aquarelle ne sera qu'une réplique plus liée, plus fournie, ses croquis d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Leipzig ne sont que des notations cursives; il n'emploie plus le pinceau, mais seulement la plume, sur le mince papier huilé. Pourtant, la même habileté, la même sûreté de main s'y retrouvent.

Le dernier de ces dessins, qui ne furent pas transformés en compositions définitives, montre le passage du Niémen, suprême triomphe de l'Empire. Tombé malade à Vilna, Bagetti dut rentrer en France; il ne suivit pas l'invasion. Jusqu'à la fin, il était demeuré peintre de gloire.

Son œuvre était à peu près inconnue du public avant l'exposition que Jean Ajalbert a arrangée avec beaucoup de goût à la Malmaison. Il a pu y réunir une série d'aquarelles de l'artiste, d'abord placées à Fontainebleau, puis envoyées au musée de Versailles, sous Louis-Philippe, et un lot de ses dessins originaux, conservés par la section historique du ministère de la guerre.

Les musées d'Annecy et de Turin possèdent encore quelques-unes de ses compositions. Napoléon avait ordonné que l'œuvre de Bagetti fût gravée. Le service géographique détient les cuivres de soixante-sept vues des champs de bataille d'Italie. — JEAN BAYET.



Vue du défilé fortifié de la Cluse dans la vallée d'Aoste. — Les Français forcent l'ennemi à abandonner ce défilé (16 mai 1800). [Tableau de Bagetti.]



Vue du fort de Bard. — Passage de l'artillerie française sous ce fort pendant la nuit (21 mai 1800). [Tableau de Bagetti.]

Baigneuses aux îles Borromées (LES), tableau de Corot (v. p. 710). — La vente Rouart (v. p. 680), où Corot était brillamment représenté par une série de dessins et quelques toiles maîtresses, aura valu une consécration nouvelle à cet artiste dans certaines de ses manières, peut-être moins appréciées jusqu'ici du grand public.

Tandis que les amateurs depuis longtemps se disputaient à prix d'or ses paysages de France, surtout ceux de Ville-d'Avray, dont l'un atteignait 180.000 francs à la vente Desfossés, un autre, *la Danse sous les arbres*, 310.000 francs à la vente Roussel, ils négligeaient quelque peu ses études italiennes, fort nombreuses : vues de Rome et du Colisée, campagnes latines. C'est seulement à la vente récente de la collection Dollfus que l'on vit certaines de ces toiles dépasser 100.000 francs. Cette fois, une œuvre importante : *les Baigneuses aux îles Borromées*, a été adjugée 210.000 francs.

L'oubli était injuste. C'est en Italie, où Corot passa ses premières années de peintre (1825-1828), qu'il forma sa vision et s'affranchit du paysage historique et académique. L'Italie le séduisit par la beauté de son ciel, par la qualité de sa lumière, par ses vigoureux contrastes d'ombre et de clarté. Il y apprit à construire un paysage, non plus seulement avec des lignes, mais surtout avec des valeurs, par le dosage et la distribution des quantités et des qualités de lumière.

Il voit d'ailleurs une Italie bien à lui, qu'il meuble de ciels fins, d'horizons vaporeux, qui se feront seulement moelleux et plus étoffés dans nos climats brumeux.

Les *Baigneuses aux îles Borromées*, inspirées de son dernier voyage en Italie (1842), mêlent à un décor traditionnel encore et qui semble emprunté à quelque églogue antique une fraîcheur limpide, une atmosphère délicate, des lointains lumineux d'une touche très nuancée.

Cet important tableau, qui mesure $0^m,78$ de haut sur $0^m,57$ de large, montre un lac où de grands arbres émergent; deux baigneuses, dont l'une entoure de ses bras un tronc dépouillé, tandis que l'autre plonge la main dans l'eau. Au loin, les îles Borromées font une tache de lumière; on distingue un dôme, les murs d'un château.

Il existe de cette œuvre une réplique et une réduction, avec variantes. La réplique ne fut pas achevée; elle resta dans l'atelier du peintre et fut adjugée, lors de sa vente posthume, 4.100 francs. Une tour carrée y remplace le grand dôme du fond. L'arbre de gauche s'encadre de quelques autres. La baigneuse de gauche est vêtue d'une jupe. — J. BAYET.

Bleus, blancs et rouges, récits d'histoire révolutionnaire, par G. Lenôtre. — Les six récits groupés sous ce titre heureux par G. Lenôtre auraient pu aussi bien continuer la série instructive et curieuse des « vieilles maisons, vieux papiers ». Prises aux sources originales : archives départementales, communales, judiciaires, notariales ou privées, ces études, au style alerte et charmant, présentent les caractères les plus certains d'authenticité, et c'est avec raison que l'auteur s'élève, dans une vigoureuse préface, contre les prétentions de certains critiques qui veulent exclure du domaine de l'histoire les recherches d'anecdotes, de traits particuliers qui aident pourtant à comprendre l'ensemble d'une époque.

Sans doute, il est utile, dans ces récits, dans ces portraits, d'indiquer les sources où l'on a puisé, d'y renvoyer à chaque circonstance où c'est possible, pour établir devant les contemporains l'authenticité de tel trait ou de telle circonstance. Sans doute, dans des études de ce genre, on peut être plus tenté que dans de graves synthèses d'ajouter un peu de ses réflexions personnelles, de substituer son raisonnement à celui de tel personnage dont on tente la silhouette psychologique. Mais ne peut-on le faire sans que le livre d'histoire devienne un roman ?

A la lecture des livres de G. Lenôtre, le lecteur acquiert de nouvelles connaissances historiques, que des notes suffisamment nombreuses et précises lui permettent, s'il le désire, de vérifier, de compléter et de critiquer.

I. *Taupin* était en 1789 maître d'hôtel de Lemintier, évêque de Tréguier; celui-ci, royaliste fervent et prêtre discipliné, devant s'expatrier en 1791, emmena avec lui son fidèle serviteur; l'un et l'autre s'établirent à Jersey. Taupin laissait derrière lui à Tréguier, sans appui et presque sans relations, sa femme, âgée de trente-six ans, et cinq enfants, dont l'aîné avait dix ans. Songea-t-il à emmener avec lui cette petite famille, celle-ci essaya-t-elle de le rejoindre ? On ne sait; cette séparation, qui peut aujourd'hui paraître imprudente, était fréquente à l'heure où, précisément, le danger était plus grand. On n'entendit plus parler de Taupin pendant les années de Terreur; il était à l'abri dans son île, alors que sa femme, comme épouse d'émigré, était suspecte et abandonnée.

Mais Catherine Taupin est vaillante, le vent révolutionnaire souffle sans abattre sa résistance et son courage; elle est catholique et ne le cache pas; elle héberge les prêtres insermentés qui parcourent les villages et sont partout traqués; elle est dénoncée par un citoyen, scrupuleux observateur des lois, Guillaume Salaun, et emprisonnée en même temps que les deux prêtres qu'elle a recueillis, Le Gall et Lajeat.

A Lannion, où elle doit être jugée, elle trouve comme président du tribunal un ancien « pays » de Tréguier, Leroux-Cheffdubois. Celui-ci a certainement connu Taupin et sa femme avant la Révolution, et même, dit-on, fait quelques tentatives pour séduire Catherine sans y parvenir; le moment est peut-être propice pour les renouveler. Alors que les prêtres insermentés ne peuvent échapper à la mort, ceux qui les recueillent sont parfois absous par les tribunaux indulgents.

Leroux-Cheffdubois essaye de sauver la femme Taupin, qui non seulement a désobéi aux lois de la République, mais a insulté celle-ci en criant : Vive le roi!

Or, cette mère abandonnée fait preuve d'une singulière exaltation; elle repousse les moyens qu'elle a de se sauver en désavouant son cri séditieux et marche à la mort allègrement: on la ramène à Tréguier, où l'échafaud est dressé sur la grand'place; on guette l'instant de faiblesse qui ne vient pas; elle chante l'*Ave maris Stella*, et meurt, cependant que, derrière des persiennes closes, cinq enfants regardent atterrés (4 mai 1794).

Et le mari!... Il n'a rien su ni de l'arrestation, ni du procès; il vit satisfait et tranquille à Tréguier, attendant la fin de la tempête, inconscient de la lâcheté qu'il a commise en émigrant, en fuyant. Pourtant, la nouvelle de son malheur lui parvient enfin, on ne sait quand; il est à croire qu'il se décida rapidement à rentrer en France, mû par la colère, la soif de vengeance.

Le 30 mai 1796, il fusille dans son lit Leroux-Cheffdubois, retiré de la vie publique après fortune faite et, pour que nul n'ignore le nom du meurtrier, il trempe son doigt dans le sang de la victime et signe sur le plancher: TAUPIN. Puis il erre à travers la Bretagne, vite enrôlé parmi les chouans; il obtient du notaire de Tréguier, terrorisé, un certificat que vingt paysans contresignent, attestant qu'il n'a jamais émigré; il prépare de nouvelles vengeances, semblant fort peu se soucier de retrouver ses enfants abandonnés.

Mais il est signalé, arrêté, condamné à la déportation. Débarqué à Cayenne, il ne tarde pas à s'évader, revient en France et, décidément gagné par la vie d'aventure, traque les fonctionnaires de la République, massacre l'agent municipal de Saint-Brieuc le 5 décembre 1799. Par tout le pays de Lannion, on ne parle que de la bande à Taupin, qui, finalement, est exterminée sur le plateau de Ménébré par une patrouille de bleus, le 10 février 1800.

II. *François de Bréchard* est un modeste gentilhomme du Nivernais; tandis que sa famille, ses amis, ont émigré, lui reste dans son château d'Achun, où il se croit à l'abri des troubles. Les premières visites domiciliaires le laissent indifférent; il a remis une partie de ses fonds à une domestique de confiance, Marie Pérault, qui s'en est allée habiter Château-Chinon. Mais le district, à son tour, s'agitait; un agent de Fouché, Grangier, décidé à faire malgré eux le bonheur de ses administrés, les encourageait, les forçait au mariage civique. C'est ainsi que François de Bréchard dut épouser sa cuisinière, Marie Pérault: mariage blanc, encore qu'on forçât les deux époux à faire lit commun, *coram populo*; la mariée sanglotait, et l'époux, en proie à une fièvre chaude, délirait.

Emprisonné jusqu'au 9-Thermidor, le vicomte, remis en liberté, regagna sa gentilhommière; Marie Pérault retourna dans son village. Cependant, en 1800, alors que M. de Bréchard pensait contracter une union sérieuse et définitive, il fut tout surpris de recevoir des parents de Marie Pérault et d'elle-même des avis d'avoir à respecter le mariage dûment enregistré le 23 mars 1794.

Bréchard protesta; le tribunal d'Auxerre lui donna tort: Marie Pérault était bien juridiquement vicomtesse. Alors, sept ans durant, la procédure se poursuivit; Bréchard, de plus en plus troublé par l'issue du procès, tomba malade et, finalement, devint fou, avant que l'arrêt définitif du 2 décembre 1807, annulant le mariage révolutionnaire, ne fût rendu.

Décédé le 23 mai 1809, il légua sa fortune aux pauvres, son nom aux enfants trouvés et son livre d'heures à Marie Pérault!

III. *L'abbé Charles-Jean Jumel* est, en 1789, chanoine de Paris et curé de Houilles, sous Argenteuil. Ambitieux, il se transforme très vite, de panégyriste du roi, en fervent défenseur des libertés constitutionnelles. Il figure, revêtu de l'aube blanche, ceint de l'écharpe tricolore, aux côtés de l'évêque d'Autun à la fête de la Fédération; puis, se lançant dans le journalisme, il fonde, en concurrence avec Hébert, le véritable *Père Duchesne*.



Baigneuses aux îles Borromées, tableau de Corot. (Collection Rouart, v. p. 709.) [Phot. Druet.]

En octobre 1791, il part comme vicaire épiscopal de Tulle, pour évangéliser la Corrèze. Il ne tarde pas à quitter la soutane, à faire à la religion une guerre acharnée, conduisant les émeutes sur la cathédrale, pillant les autels; il épouse la déesse Raison du lieu, Jeanne Peuch, fille d'un commerçant du faubourg de la Barussie, dont il a bientôt un enfant, qu'il dénomme Egalité.

Entre temps, pendant la réaction thermidorienne, il est emprisonné. Il n'est remis en liberté que pour tomber dans la noire misère; tour à tour professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de la Corrèze, de grammaire au Prytanée des arts et métiers de Compiègne, délié en 1804 de ses engagements sacerdotaux, mais peu pressé de mener avec Jeanne Peuch vie commune, il finit, en 1817, par rentrer dans les ordres, est nommé curé du diocèse de Troyes, puis interdit pour avoir caché son mariage aux autorités diocésaines.

Ayant, on ne sait comment, obtenu son pardon, il rentre en grâce et continue d'administrer la paroisse de Saint-Léger de Fourcheret, en laquelle il meurt pieusement le 21 juin 1823; sa femme, qu'on surnommait à Tulle la « *Père Duchesne* », vécut jusqu'à quatre-vingt-cinq ans (4 mars 1858).

IV. *Mademoiselle de La Chauvinière*, native du village d'Ernée, dans la Mayenne, était la fille cadette de Coutard de La Chauvinière, un des plus farouches terroristes de la région, membre influent du comité révolutionnaire de Laval. Elle avait grandi, entourée de la réprobation générale, ayant la haine de la société et l'ardent désir de prendre sur elle une éclatante revanche.

Elle rêvait d'un riche mariage, en manqua plusieurs par suite des bruits forts graves qui couraient sur les relations coupables qu'elle avait avec son père, le vieux chirurgien terroriste.

Elle avait une nièce, Mariette, qu'elle avait entourée de soins maternels dans sa jeunesse et qu'elle semblait jalouser, maintenant que l'enfant avait dix-huit ans.

Finalement, elle l'empoisonna, accusa du crime sa domestique Thérèse, qui, terrorisée, ne se défendit pas; cependant, quand, le 7 avril 1816, elle fut condamnée à mort par la cour de Laval, Thérèse éclata en sanglots, révélant les abominables machinations ourdies depuis plusieurs mois par Coutard et sa fille. L'un et l'autre furent arrêtés à Ernée, où ils étaient revenus triomphants.

Le juge, ne pouvant établir la complicité du père, le relâcha; Adélaïde fut traduite, le 13 juillet 1816, devant la cour d'assises de Laval et condamnée à mort. Le jugement ayant été cassé pour vice de forme, l'accusée fut renvoyée devant la cour de Rennes, et de nouveau condamnée le 30 novembre. L'exécution, qui eut lieu le 13 mars 1817 sur la grand'place d'Ernée, parut à tous l'expiation longtemps retardée des massacres dirigés sur cette même place vingt-quatre ans plus tôt par le chef du comité révolutionnaire.

V. *Angélique de Mesliers*, violemment séparée de sa mère après l'écrasement des Vendéens au Mans le 13 décembre 1793, est sauvée par Savary, chef d'état-major de Marceau, conduite devant celui-ci, qui, ému de la fraîcheur et de la grâce de cette enfant de dix-sept ans, lui donne un certificat de civisme et la confie aux soins de braves commerçants de Laval. Huit jours sont à peine écoulés que les jacobins de la ville s'emparent du papier qui peut compromettre Marceau et envoient l'enfant à l'échafaud. Avant de mourir, Angélique prend le temps de remettre au bourreau sa petite montre en le priant de la faire parvenir au jeune général qui l'avait une première fois sauvée de la mort, et la mission fut scrupuleusement remplie.

VI. *Auguste* est un enfant recueilli par des commerçants de Nantes, à la suite des guerres de Vendée; on ne sait son origine; plusieurs membres de la famille de Voyneau, qui le découvrent en 1796 alors qu'il a huit ans, croient le reconnaître pour Auguste Voyneau du Plessis-Mauclerc, qu'on a cru mort à la Gaubretière en 1794. Seule, la mère nie que ce soit son fils, et refuse de le recevoir en sa maison; le père est émigré au loin: l'enfant croit reconnaître certains membres de la famille, des particularités du logis; on est en plein mystère.

Les commerçants de Nantes, heureux de se débarrasser de leur pensionnaire à bon compte, intentent un procès à Mme de Voyneau, la sommant de reconnaître son enfant.

Cependant, on a découvert une femme Pasty, pauvre meunière des environs, qui avoue avoir abandonné un fils au moment des troubles, quand sa maison flambait; elle a même su son fils recueilli à Nantes et l'y a laissé. Quand elle est mise en présence d'Auguste devant le tribunal, elle est sur le point de le reconnaître, mais n'ose; il semble que la pauvresse, dans l'intérêt de l'enfant, ne veuille rien dire; le tribunal le déclare, en effet, fils du sieur de Voyneau; Auguste sera heureux et riche.

Mme de Voyneau proteste; M. de Voyneau, revenu d'émigration en 1805, proteste plus encore; il fait casser le premier jugement et, après une longue procédure, enquêtes et contre-enquêtes, la cour d'Orléans rend, le 29 juin 1810, un arrêt donnant gain de cause à M. de Voyneau, interdisant à Auguste de porter le nom sous lequel il est connu depuis dix ans, sous lequel il combat dans les armées impériales, mais négligeant de lui en assigner un autre. — PIERRE RAIN.

Colas (*Alphonse*-Victor), peintre français, né à Lille le 25 septembre 1818, mort dans cette ville le 11 juillet 1887. La ville de Lille vient, en donnant à une de ses rues le nom de cet artiste, de rendre justice à un talent consciencieux et distingué. Fils d'un percepteur du Nord, lui-même comptable à Lille, Alphonse Colas suivit les cours de l'école de dessin de sa ville natale.: il s'y fit remarquer par ses aptitudes, puis, à la fondation (1838), il fut admis à l'école de peinture, où il eut pour maître Souchon, un élève de David. Ses premières œuvres furent: *Œdipe et le Sphinx* (à l'Ecole des beaux-arts, 1840), *Caïn et Abel* (musée de Lille, 1841). En 1842, à la suite du succès de son *Martyre de saint Laurent*, il fut envoyé à Rome, avec une bourse départementale et municipale. En 1844, il envoie de Rome son *Samson* (m. de Lille). A son retour (1849), il rapporte sa grande toile *l'Elévation de la croix*, où il a réuni plus de vingt personnages, plus grands que

nature : cette œuvre obtint une médaille de 3e classe (auj. au musée de Lille).

De 1850 jusqu'à sa mort, Alphonse Colas ne peignit pas moins d'une centaine de tableaux et de trois cent cinquante portraits (entre autres, celui de son maître *Souchon* et celui de M. *Delezenne*). Les plus connues de ses peintures religieuses, pour la plupart exécutées à la cire, se trouvent dans les églises du Nord. Nous citerons : *le Couronnement de la Vierge* (plafond, à l'église de Notre-Dame de Roubaix, 1850-1853); *l'Apothéose de saint Grégoire* (plafond, à la chapelle de la Neuville-Saint-Rémy, près Cambrai, 1851-1863); *Descente de croix* (église de Mondicourt, 1854); *Saint Grégoire délivrant les esclaves anglo-saxons* (Exposition universelle de 1855 : auj. au musée de Lille); *le Denier de la veuve* (Salon de 1863 : musée de Roubaix); *la Vocation, le Martyre de saint Jacques*, etc. (église Saint-Jacques, à Douai, 1863-1864); *Après la flagellation* (1865) ; décoration de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à Lille (1869); *la France de Bismarck*, peinture allégorique (1871); décoration de l'église Saint-Michel, à Lille (1876-1887), laissée inachevée par l'artiste, mais terminée d'après ses dessins. Professeur adjoint à l'Ecole de peinture en 1855, A. Colas devint professeur titulaire en 1856 : il a eu pour élèves Comerre, Thys, Boutry, Moulin, De Winter, A. Agache. En 1888, l'Union artistique du Nord organisa une exposition de ses œuvres. Alphonse Colas avait le respect de son art et le goût des grands sujets; il y portait une forte préoccupation morale. Peintre, il équilibre ses compositions de manière à éclairer principalement la figure centrale; sa palette est sobre, discrète, un peu timide. Dessinateur, son crayon est net et vigoureux : les nombreux dessins d'étude qui furent produits à l'exposition posthume de ses œuvres ont été pour beaucoup une révélation. Portraitiste, il a fait apprécier des qualités d'observateur délicat et scrupuleux. — La Jarrie.


Alphonse Colas.

Colline inspirée (la), par Maurice Barrès (Paris, 1913). — Un livre dont il serait dangereux de se faire une idée par la simple connaissance du sujet, c'est la *Colline inspirée*.

C'est une histoire vraie, l'histoire de trois prêtres illuminés, qui, vers le milieu du XIXe siècle, ont, dans un coin de la Lorraine, jeté le désordre parmi quelques âmes villageoises. Le plus personnel de nos écrivains, si riche de sa propre invention, est allé chercher dans les paperasses de la bibliothèque de Nancy, parmi des comptes de sacristie ou des élucubrations de visionnaire, la matière de son livre. Mais que ne peut faire d'une matière petite et particulière une âme passionnée? Qui lit ce livre comme il doit être lu, non point par morceaux, mais d'un seul trait, un rapide mouvement l'emporte, une ardeur l'enflamme. Il voit une humble aventure locale s'élever et s'ennoblir jusqu'au plus pathétique symbole.

Si l'on demande à l'auteur pourquoi il s'est intéressé à ces hommes obscurs et tourmentés, il répond :

> Je suis attiré près d'eux, parce qu'une partie de mes pensées ou de mes impressions les plus instinctives sont celles-là mêmes pour lesquelles ils se dévouèrent et que ces barbares sont ainsi mes parents. Ce sont eux qui, au lendemain de la Révolution, et quand la charrue avait passé sur des lieux consacrés par une vénération séculaire, se donnèrent pour tâche de relever la vieille Lorraine mystique et de ranimer les flammes qui brûlent sur ses sommets.

Ces lieux consacrés, cette acropole de la Lorraine religieuse, cette « Colline inspirée », c'est la colline de Sion-Vaudémont, objet ancien et cher des méditations de Maurice Barrès. (Cf. *un Homme libre; Amori et dolori sacrum; les Amitiés françaises*.) Sa situation, comme son nom, semble la prédestiner à être un lieu d'élection pour les émotions surnaturelles. Au milieu de la plaine environnante, elle « jette un soulèvement de mystère » et semble un symbole de ce génie lorrain qui, du milieu de son bon sens primitif et positif, fait parfois jaillir d'étranges poussées d'héroïsme et de foi. Dès le début du volume, les belles élévations sur la colline de Sion, la description du noble paysage que l'on découvre de son sommet, mettent le sujet à une hauteur d'où il n'est plus permis de l'abaisser. Dès le début aussi, on sent qu'une fine, simple et forte raison accompagnera toujours la sympathie dans une âme ouverte à tous les grands enthousiasmes, et qu'elle saura, en temps opportun, proclamer la nécessité d'une discipline.

Mais venons aux faits. En 1821, Léopold Baillard est nommé curé de Flavigny-sur-Moselle. Il est nourri des écrivains mystiques, et il possède cette volonté obstinée d'organisation qui fait les chefs d'ordres. Avec l'aide de ses deux frères, également prêtres, François et Quirin, il fonde ou établit des communautés. Il construit des couvents. La colline de Sion, qu'il a achetée et où il a installé l'*Institut des Frères de Notre-Dame-de-Sion*, devient par ses soins un centre religieux lorrain. Des sœurs quêteuses y font affluer l'argent. La région prospère autour de lui. Mais il a trop d'audaces. Temporellement, il se perd dans de trop vastes entreprises, et la débâcle survient. Spirituellement, son indépendance orgueilleuse le rend aussi suspect à son évêque qu'il l'est aux libres penseurs. Vers 1850 (il a environ 50 ans), il se voit dépouillé de son titre de supérieur et relégué avec ses frères à la cure de Saxon. Mais cette âme ardente ne se reconnaît pas vaincue ; dans sa détresse, Léopold se compare à Job, mais Job, à la fin, est rétabli dans sa prospérité : ainsi Léopold aspire à relever Sion. Et c'est comme le premier épisode d'une destinée douloureuse.

Tout plein de cette passion concentrée qui soutient les révoltés religieux, Léopold Baillard se rend en Normandie, auprès d'une sorte de visionnaire, personnage aujourd'hui fort oublié, mais qui, dans ce temps-là, fit beaucoup parler de lui, demi-aliéné, demi-escroc, Pierre-Michel-Eugène Vintras, ouvrier relieur, ancien domestique, qui avait fondé à Tilly-sur-Seules l'*Œuvre de la miséricorde*. La grandiloquence du charlatan touche le prêtre inquiet et mûr pour l'hérésie : Vintras sacre Léopold Baillard pontife et prophète d'une religion nouvelle.

A Sion, dans le couvent de la Colline, Léopold a conservé quelques fidèles, d'abord ses deux frères : le grand et bon François, chien fidèle, et Quirin, âme terre à terre et rusée, puis cinq religieuses, parmi lesquelles sœur Thérèse est comme la nouvelle Priscille du nouveau Montanus; enfin, quelques restes d'une vaste clientèle, les uns intéressés matériellement à la prospérité de Léopold, les autres épris d'une religion d'amour, brûlante et rare. Tout ce petit monde, simple et dévoué, s'infecte avec ravissement des rêveries du maniaque Vintras, transmises et magnifiées par leur pontife bien-aimé. Léopold construit autour de lui « des temples vivants ». Il leur parle des miracles de Tilly-sur-Seules; il leur distribue les hosties sanglantes et parfumées de Vintras. Les extravagances romanesques de sa parole bouleversent les femmes qui l'entourent. Sœur Thérèse devient elle-même une prophétesse : « Sœur Thérèse avait dans toute sa personne une sorte de perpétuelle émotion trop puissante... » Elle se laisse trop pénétrer par les effusions de son maître; elle et ses compagnes perdent toute allure conventuelle. Des idylles païennes — très discrètement indiquées par l'auteur — s'ébauchent dans la petite communauté, dont les étranges agapes font scandale. Les trois prêtres sont interdits. Un oblat, le P. Aubry, vient, au nom de l'évêque, leur prendre la cure de Saxon et la chapelle de Sion. Les Baillard restent sur la Colline, isolés dans le couvent.

On assiste dès lors à une lutte, insignifiante dans l'histoire du monde, considérable dans l'histoire des âmes. Le pays se partage entre le P. Aubry, qui a derrière lui l'Eglise, la tradition, la discipline, et ces hérétiques affolés, qu'achèvent de déséquilibrer l'arrivée de Vintras, ses extases, ses ravissements, son costume théâtral, son éloquence emphatique. Aux nouvelles filles de Sion il prêche l'amour, en attendant la catastrophe prochaine qui doit anéantir le monde :

> Ce ne sont plus des prêtres, des frères, des sœurs, d'humbles paysannes, des cultivateurs matois, autant de gens réfléchis et prudents, formés par les disciplines héréditaires, mais une étrange petite Eglise abandonnée à ses humeurs et prenant son plaisir avec un manque inattendu de vergogne.
>
> Personne d'eux ne résiste plus aux affinités qui les entraînent les uns vers les autres. Vintras leur a donné l'effusion, le don des larmes, de l'éloquence, la confiance en soi, une audacieuse irréflexion, la jeunesse du monde. Il leur a réappris à laisser bondir leur cœur...


Elévation de la croix, tableau d'Alphonse Colas. (Musée de Lille.)

Mais les trois frères sont excommuniés. Presque tous leurs derniers fidèles les abandonnent. Ils sont honnis, bafoués, insultés. Quirin Baillard s'enfuit avec sœur Quirin. Sœur Thérèse prend conscience de sa déchéance, et, avant que sa honte soit trop visible, disparaît dans l'ombre d'un cloître régulier. Le grand François, maltraité par les jeunes paysans, est jeté en prison. Léopold, expulsé du couvent par ministère d'huissier, quitte le pays, une nuit, pour rejoindre Vintras à Londres. Et ce second épisode s'achève ainsi avec l'écroulement de son œuvre spirituelle.

Mais rien ne peut abattre une âme qui, désormais, vit en commerce constant avec l'invisible. Maintenant, Léopold construit dans le rêve. Cette troisième partie nous transporte dans un monde à part. De nouveau, à l'entrée, magnifiquement, la Colline se dresse, paisible, débarrassée des trois insensés qui, selon la forte expression de l'écrivain, « ont follement dépensé, prodigué, gâché ses forces religieuses accumulées ». Elle se repose; et Barrès, nous ramenant sur son sommet, nous fait jouir encore des aspects successifs que, de là-haut, on découvre. Mais, décidément, il manque quelque chose à ce noble paysage, si quelque figure mystique ne vient pas achever de lui donner sa signification religieuse; et ainsi, l'auteur nous fait désirer le retour des Baillard.

Successivement, ils sont revenus à Saxon, où ils exercent pour vivre toutes sortes de métiers. Léopold qui, à Londres, ne cessait de rêver à sa Colline, la retrouve, en 1857, surmontée de ruines. Il est lui-même une ruine qui n'effraye plus personne : une tour antique, isolée et légendaire. Chez la veuve qui le loge, il a recommencé à célébrer ses cérémonies selon le rit de Vintras. Plus que jamais, il annonce les temps de la Punition. François meurt; de nouveau, Quirin disparaît, puis meurt à son tour : qu'importe! Les malheurs de 1870 susciteront, chez Léopold et chez les deux vieilles femmes qui le soignent, un « effroyable enthousiasme », mais il attend vainement que ses ennemis reconnaissent leur erreur. Il séjourne en pleine hallucination. Extérieurement, François Baillard n'est plus qu'un humble commis voyageur en vin. Intérieurement, il vit d'une vie intense. Il a trouvé son bonheur, qui est de « délivrer le chant qui sommeille dans son cœur ». Rien de plus saisissant que la silhouette shakespearienne de ce vieillard fou, qui, sur ses sommets déserts, converse avec les puissances célestes. Rien de plus lyrique que les paroles par où l'écrivain exprime ses étaps :

Sitôt que Léopold arrive sur les chaumes, c'est comme si de toutes parts se levait une assemblée de choristes. Le vent perpétuel, la plaine immense, les nuages mobiles, éveillent la grande voix de ses idées fixes. S'il baisse les yeux, il déplore son domaine perdu; s'il les lève, il attend le signe divin. En sorte que c'est un continuel vertige, sur ce double gouffre de la terre et du ciel, de ses regrets et de ses espérances...

Vieux cœur sacerdotal, rose de Jéricho! Cette musique orientale (*celle des Psaumes*), en même temps qu'elle le ranime, le jette à la divagation. Il semble que le malheur ait été pour lui cette coupe magique pleine de vertus, de chants et de prières, ce breuvage enchanté qui confère la possession des mélodies. Un vieux dessin représente le pape saint Grégoire écrivant ses neumes, tandis que la colombe du Saint-Esprit lui introduit son bec dans l'oreille. Léopold reçoit son inspiration d'un oiseau fou. Le paysage tient au vieux prophète de longs discours universels. Léopold est le lieu d'une multitude de rêveries intenses, de la plus haute spiritualité, mais perdues, abîmées sous une avalanche de choses informes, obscures, enchevêtrées. C'est tantôt une poésie égale, pleine et pressée comme le débit d'un fleuve, tantôt une suite d'envolées, d'élans triomphants au-dessus de la plaine, de longues fusées perdues.

En face de ce chant solitaire, l'auteur élève en une sorte de duo, qui est en même temps un duel tragique, la voix du P. Aubry, qui représente la biérarchie. Maintenant que tous deux ont atteint la vieillesse, le P. Aubry a quelque remords de n'avoir pas jadis donné un sens assez élevé à l'erreur de Léopold Baillard, et, dans la lutte, d'avoir manqué de charité. Arrivé au seuil de la tombe, l'oblat souhaite de ne pas mourir avant d'avoir vu la conversion de son vieil adversaire. Il la demande à Dieu en échange de sa vie; et, en effet, il meurt. Et les paroles de paix et d'amour qu'il a fait porter à Léopold Baillard amollissent enfin le cœur du révolté et l'amènent, au terme de sa très longue vie (il mourut en 1883), à signer sa rétractation et à se réconcilier avec l'Église.

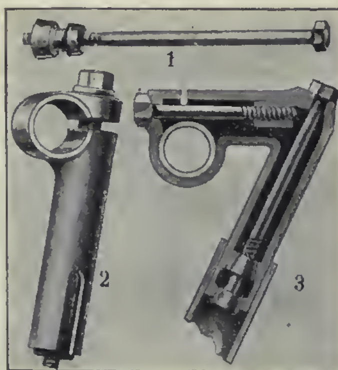
Il réconcilie en somme l'enthousiasme et la discipline. Tel est le dualisme que Barrès figure, à la fin de son œuvre, par le dialogue de la Prairie et de la Chapelle : la première symbolise l'esprit de la terre et des ancêtres, la liberté, l'inspiration; la seconde, la règle, l'autorité, le lien :

Éternel dialogue de ces deux puissances! A laquelle obéir? Et faut-il donc choisir entre elles? Ah! plutôt qu'elles puissent, ces deux forces antagonistes, s'éprouver éternellement, ne jamais se vaincre, et s'amplifier par leur lutte même! Elles ne sauraient se passer l'une de l'autre. Qu'est-ce qu'un enthousiasme qui demeure une fantaisie individuelle? Qu'est-ce qu'un ordre qu'aucun enthousiasme ne vient plus animer? L'église est née de la prairie et s'en nourrit perpétuellement — pour nous en sauver.

Ainsi un philosophe, un psychologue, un poète, agrandit un sujet dont les données semblaient d'un intérêt local et restreint. Non pas qu'il s'éloigne des faits : son bon sens accentue avec force ce qu'ils ont de commun et parfois même de comique. Ce qui est paysan et proprement lorrain dans les mœurs des Baillard et de leur entourage est marqué avec un réalisme et, parfois, une ironie qui n'ont rien de timide. Tout ce qu'il y a d'absurde dans les rêveries d'un Léopold et plus encore dans les fantasmagories d'un Vintras est jugé avec une clairvoyance salutaire. Mais, en revanche, quelle vigueur de création ou de résurrection, et quelle force de sympathie dans la psychologie de cette âme de prêtre, à la fois positive et illuminée, bornée et exaltée jusqu'au ciel! L'écrivain l'ennoblit singulièrement, parce qu'il nous montre en elle une flamme ardente, qui est comme la terminaison mystique d'un émouvant paysage, décrit avec magnificence. Enfin, pour couronner le tout, le puissant symbole qu'explique le dialogue de la Prairie et de la Chapelle, en établissant vis-à-vis les droits de l'enthousiasme et ceux de la discipline, rassure et contente à la fois le cœur et la raison. Les citations que nous avons données permettent de sentir avec quelle souple vigueur et de quel mouvement lyrique la phrase prenante et chantante suit les élans d'une ardente pensée. — LOUIS COQUELIN.

expandeur (du lat. *expandere*, étendre, déployer) n. m. Dans certaines bicyclettes, motocyclettes, etc., Pièce métallique au moyen de laquelle on rend solidaires le guidon et le tube de direction de la fourche avant.

— ENCYCL. Ordinairement, le serrage de la potence du guidon sur le tube de direction est obtenu par un écrou qui se visse en tête du tube et ferme en même temps la boîte à billes; mais, dans de nombreux cycles, on fait usage d'expandeurs pour obtenir le même résultat. Dans ce cas, le plongeur de la potence, quiestcreux, est fendu latéralement à sa base de deux ouvertures diamétralement opposées. L'expandeur occupe l'axe de cette pièce, et les cônes qui le terminent à sa partie inférieure s'écartent plus ou moins sous l'effort obtenu en vissant l'écrou de tête. — J. A.



EXPANDEUR : 1. L'expandeur; 2. Potence de guidon à serrage par expandeur; 2. Coupe d'une potence montrant la place qu'occupe l'expandeur.

* **Gubernatis** (comte Angelo DE), littérateur et érudit italien, né à Turin le 7 avril 1840. — Il est mort à Rome le 27 février 1913. Son activité enthousiaste s'est exercée dans les domaines les plus variés. Docteur ès lettres en 1861, il fut envoyé, l'année suivante, à Berlin, par le gouvernement italien, pour y poursuivre ses études linguistiques sous la direction de Bopp et de Weber. Professeur de sanscrit à l'Institut des études supérieures de Florence, comme successeur de Lignana, il démissionna vers 1865 pour des raisons politiques (il subit alors — mais peu de temps — l'influence de Michel Bakounine dont il avait épousé la cousine, Mlle Sophie de Bezobrazov), mais reprit sa chaire en 1867 pour la conserver jusqu'en 1890. Il remplaça alors Nannarelli comme professeur de littérature italienne à l'université de Rome.

A. de Gubernatis. (Phot. Trampus.)

Orientaliste et mythographe, il a publié : *la Vie et les Miracles du dieu Indra dans le Rigvéda* (1866); *les Sources védiques de l'épopée* (1867); *Histoire comparée des usages nuptiaux* (1869); *Mythologie zoologique* [en anglais] (1872); *Histoire des usages funèbres* (1873); *Histoire comparée des usages natals* (1878); *Mythologie des plantes* (1878-1880) [en français]; *Leçons sur la mythologie védique* (1874); *Petite Encyclopédie indienne* (1867); des manuels de *Mythologie comparée* (1880), de *Littérature indienne* (1883); d'*Archéologie indienne*, etc. Historien littéraire et biographe, il a consacré des études à *Giovanni Prati* (1861), à *F. dell' Ongaro* (1874), à *Manzoni* (1878), à *Pétrarque*, à *Boccace*; publié *Sur les traces de Dante*; *la Poésie amoureuse de la Renaissance italienne* (en français, 1907); *la Divine Comédie expliquée à la jeunesse*, etc.; et composé une *Histoire universelle de la littérature* en 18 volumes (1882-1885). Mais ses dictionnaires biographiques sont particulièrement célèbres : 1º *Dizionario biografico degli scrittori contemporanei* (1879-1880), en italien; 2º *Dictionnaire international des écrivains du jour* (1888-1891), en français; 3º *Dictionnaire international des écrivains du monde latin* (1906), également en français. Parmi ses œuvres d'imagination, on peut citer ses drames et tragédies : *Sampiero* (1858), *Werner* (1859), *Pier delle Vigne* (1860), *le Roi Nala*, trilogie (1869); *la Mort du roi Dasaratha* (1871), *Savitri*, idylle (traduite en français par J. Lugol), des poésies lyriques (*Prime Note*, 1864), un roman : *Gabriele*; des impressions de voyages, comme ses *Excursions dans l'Inde* (1886-1887).

Gebernatis a collaboré à un grand nombre de publications italiennes ou étrangères (de 1876 à 1886, il fit à la « Nuova Antologia » la revue des livres étrangers et surtout des livres français), et il a lui-même fondé plusieurs revues : « Letteratura civile » (1859), « Italia letteraria » (1861-1862), « Civiltà italiana » (1865), « Rivista orientale » (1867-1868), « Rivista contemporanea » (1868-1887), « Rivista europea » (1869-1876), « Bollettino degli studii orientali » (1876-1877), « Cordelia » (1884-1894), « Revue internationale », rédigée en français (1884-1887), « Natura ed arte » (1891-1894), « Vita italiana » (1895-1898). On voit à combien de questions s'est intéressé cet érudit, ce « polygraphe » (comme il s'appelait lui-même), infatigable auteur de travaux innombrables, et malheureusement quelque peu hâtifs. Après les avoir énumérés dans la notice qui lui est consacrée dans son propre *Dictionnaire biographique* (français) de 1905, il ajoute : « Tout ce travail a été enflammé et soutenu par trois amours : amour de la science et de l'art, amour de la patrie, amour de l'humanité. » Mais il lui a manqué de savoir se restreindre et la patience qui permet d'approfondir.

Il était fort attaché à notre pays, en l'honneur duquel il a écrit son livre *la France* (dédié à Renan, 1891). Dans un temps où ses compatriotes étaient sans doute moins bien disposés que lui à notre égard, il y a fait de notre civilisation passée et présente et de notre littérature le plus vif et le plus sincère éloge. Il a écrit, comme on l'a vu, plusieurs de ses ouvrages en français. Il avait conservé un souvenir attendri de l'année 1859 et du jour où, assistant à l'arrivée des soldats français venus pour aider l'Italie à conquérir son indépendance, il n'avait pu se tenir d'embrasser d'enthousiasme un caporal de chasseurs. Grand apôtre du génie latin, il ne cessa de prôner un rapprochement franco-italien, et il se félicita de la visite à Paris, en 1903, du roi Victor-Emmanuel III. Ce savant linguiste, cet érudit curieux, était en même temps un généreux idéaliste. Il fit de nombreux voyages en Russie, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hongrie, soit comme conférencier, soit comme délégué aux congrès d'orientalistes. Il a fondé, en 1886, le Musée indien de Florence et la Société asiatique italienne. — J. BONCLÈRE.

Hansi (Jean-Jacques WALTZ, dit), caricaturiste alsacien, né à Colmar le 23 février 1873. — Tout jeune, il eut à subir les exigences d'une pédagogie autoritaire et maladroite, qui s'efforçait d'abolir en lui le culte d'un passé pieusement entretenu par l'éducation familiale. De là une révolte précoce, dont l'écolier de jadis n'a point perdu le souvenir. « Mon séjour au lycée de Colmar, écrit-il dans la préface de son *Histoire d'Alsace*, compte parmi les plus mauvais souvenirs de ma vie... Les rigueurs du cours d'allemand avec les insipides poésies patriotiques dont on nous saturait, les insultes par lesquelles notre *professor* se vengeait de nous voir sourire quand il s'imaginait nous apprendre le français, tout cela empoisonne la jeunesse des petits Alsaciens ».

Ses études achevées, Hansi vint à l'école des beaux-arts de Lyon. Il fit d'abord de l'art décoratif, puis du paysage, pratiqua également l'eau-forte, et c'est incidemment que, rentré à Colmar, il s'amusa à crayonner quelques types d'Allemands. Il joignit à ses croquis de spirituelles légendes et composa ainsi sa première série des *Vogesenbilder*. Le succès de cette publication l'engagea à poursuivre dans cette voie; sans abandonner ses œuvres sérieuses, particulièrement ses eaux-fortes, dont certaines, réunies sous le titre de *Tours et portes d'Alsace*, attestent le sentiment délicat de l'artiste et combien il sait goûter et traduire la poésie des vieilles pierres, Hansi donna une nouvelle série des *Vogesenbilder*, à propos de l'inauguration du Haut-Kœnigsbourg. Entre temps, en 1896, il avait publié, en allemand, *le Professeur Knatschké* (traduit en français en 1912); enfin, en janvier 1913, il a fait paraître une *Histoire d'Alsace*, qui est certainement jusqu'ici l'œuvre la plus représentative de son talent, car on y trouve comme la synthèse de sa double personnalité.


Hansi, d'après un croquis de l'artiste.

A côté de ces diverses publications, il faut mentionner l'active collaboration que Hansi n'a cessé de fournir aux journaux et revues d'Alsace; collaboration souvent périlleuse! On a tort, en effet, de croire que les Allemands ne savent pas apprécier la plaisanterie; ils l'apprécient même trop : témoin les juges de Colmar, qui taxèrent une charge que Hansi avait publiée sur le professeur Gneisse, directeur du lycée, à la bagatelle de 1.500 francs d'amende! L'artiste n'avait-il pas prétendu que le grave professeur s'opposait à l'introduction du français dans les écoles d'Alsace, parce qu'il était... incapable de l'enseigner? Un pédant a son amour-propre, et Gneisse le fit bien voir. Il le montra aussi à l'égard de l'abbé Wetterlé, à qui il fit infliger deux mois de prison pour avoir communiqué l'irrévérencieux dessin à





Dessins de Hansi, dans *L'Histoire d'Alsace racontée aux petits enfants*

un jeune élève du lycée de Colmar. Mais, avec Hansi, on n'a jamais le dernier mot : pour s'acquitter, il avait mis en vente un de ses dessins : et, comme la



Dessin de Hansi, dans *L'Histoire d'Alsace.*

somme réalisée dépassait le montant de l'amende, il envoya le surplus au monument des soldats français tués à Wissembourg, *au nom du professeur Gneisse!*

On aurait tort, cependant, de ne voir dans Hansi qu'une manière de gavroche, irrespectueux et frondeur. Sans doute, harceler l'adversaire de pointes, l'atteindre au vif dans son amour-propre, entre bien dans sa tactique. Mais, quand on connait l'homme — calme, réfléchi, presque timide malgré la malicieuse lueur de son regard — on pressent en lui autre chose qu'un simple amuseur, on devine sous son œuvre l'effort d'une volonté raisonnée et tenace qui la dirige et lui confère plus de portée qu'elle n'en semble avoir tout d'abord.

Hansi est avant tout, en effet, un polémiste. Dans l'active et courageuse campagne que mène de l'autre côté des Vosges contre l'impérialisme allemand le parti national alsacien, il combat aux premiers rangs. A côté de penseurs comme le Dr Bücher, l'éminent directeur de la « Revue d'Alsace », d'orateurs véhéments, comme l'abbé Wetterlé, que ne découragent ni attaques ni injustes calomnies ; à côté des Preiss, des Laugel, des Léon Boll, des Bourson — pour ne citer que les plus marquants — qui tous, avec une égale ténacité, défendent la cause de l'autonomie de l'Alsace et ne cessent de protester par leurs écrits ou leurs discours contre une « germanisation » dont ils ne veulent point, Hansi a, pour sa part, choisi l'arme du ridicule : on sait de reste avec quelle sûreté il la manie. Laissant à son compatriote Zislin la manière âpre, amère et même tragique qui le caractérise, il se contente de railler, avec une verve gouailleuse et parfois gamine, la suffisance prétentieuse des Allemands et leur esthétique discutable.

Ainsi, en face de la lourdeur de la pensée allemande, son crayon élève les revendications de l'esprit national alsacien, qui, sur bien des points, s'apparente à notre esprit français.

Comme caricaturiste, peut-être pourrait-on reprocher à Hansi quelque raideur dans l'exécution de ses figures. Mais il n'est pas très sûr que ce ne soit là un procédé intentionnellement employé par l'artiste pour accentuer le caractère lourdaud et gauche de ses personnages. De fait, malgré les exagérations de la charge, ceux-ci sont pleins de vérité. Qui, en voyage, n'a pas rencontré de ces êtres vêtus de drap vert, lourdement chaussés, coiffés de feutres à plumes, le dos chargé du sac tyrolien et promenant sur le paysage le regard de leurs lunettes d'or, après s'être assurés toutefois dans leur « Bædecker » que le site valait la peine d'être admiré? Ce type du touriste allemand, Hansi l'a merveilleusement saisi ; on sent que ce sont là des figures très étudiées et, en fait, beaucoup d'entre elles sont reconnaissables aux gens de Colmar. Un autre mérite de Hansi réside dans le choix du détail, toujours amusant : accompagnez la famille allemande qui visite le Haut-Kœnigsbourg, et, tandis que vous prêterez l'oreille aux explications du guide, vos yeux pourront suivre tout un roman sentimental entre deux fiancés : étreintes furtives, baisers dérobés, confusion des jeunes gens surpris par l'œil d'une mère vigilante, c'est une véritable idylle qui se déroule devant vous, et que rend comique l'opposition de la sentimentalité des personnages et de l'inélégante laideur de leur enveloppe!

Quant aux légendes qui accompagnent ces dessins, elles dérivent toutes — ou presque — de cette ironie



Dessin de Hansi, dans *L'Histoire d'Alsace.*

qui fait le fond de l'humour de Hansi. Son esprit n'est pas un esprit de mots. Il se contente de camper son personnage, de le faire parler, et tout l'effet comique ressort soit du contraste entre l'aspect du personnage et les propos qu'il tient, soit de l'étalage naïf qu'il fait lui-même de quelque ridicule intellectuel ou moral. Il n'est pas jusqu'à l'expression, pastiche du style alambiqué des pédagogues d'outre-Rhin, qui n'ajoute encore, dans le texte original, à l'impression comique.

C'est cette même forme d'esprit qui anime *le Professeur Knatschké*, la première œuvre littéraire importante de Hansi. Pr. D. W. S. Knatschké, de Kœnigsberg, fils du « propriétaire-de-maison-d'exportation-de-harengs-conservés », est le type du savant pangermaniste, pénétré de la *colossale* supériorité de sa race; il a rapporté d'un voyage à Paris des impressions déplorables et définitives; tout l'a choqué dans la Babylone-Séquanienne : l'insuffisance des portions dans les restaurants, la ridicule capacité des bocks, la cohue des boulevards et jusqu'aux Parisiennes elles-mêmes, qui « appartiennent, pour le plus grand nombre, au demi-monde ». Ses déceptions artistiques ne sont pas moindres : conçoit-on qu'aucun tableau du Louvre ne soit restauré, et qu'on n'ait même pas songé à rendre à la Vénus de Milo les bras qui lui manquent depuis si longtemps! Aussi avec quelle fierté Knatschké exalte-t-il la culture germanique! Dans une enthousiaste description de la nouvelle gare de Colmar, il nous révèle les beautés de ce style-donjon qui caractérise les constructions de l'Etat allemand. Quant à l'art musical, sa critique éclairée lui fait établir de savantes concordances entre les différentes sortes de musiques et les divers genres de victuailles et de boissons qu'il convient de déguster en les écoutant! On voit par là le procédé de Hansi, et il en faut louer non seulement l'humour, mais aussi la souplesse; car la même plume qui nous explique la mentalité du savant professeur sait traduire avec une égale pénétration l'état d'âme de sa fille, la jeune Elsa Knatschké, dont le « Journal » constitue le meilleur chapitre du livre. Quelle saveur dans ces impressions d'une naïve vierge allemande, dont le cœur, en secret, aspire impatiemment à l'Elu! Cet élu, elle croit le voir partout! Elle le rencontre enfin au concert de la Bürger-Bräu, dans la personne du professeur Dr Erich Kugelberg, si prestigieux avec sa moustache blonde, ses lunettes d'or, sa casaque verte; au premier choc, les deux cœurs s'enflamment et, le lendemain, le professeur est invité à partager le repas familial, dans le pittoresque intérieur de la tante Lotte. A la soupe à la bière succède une... surprise : un plat d'huîtres..., mais d'huîtres artificielles, dont la tante donne, d'ailleurs, la recette : « Donc tout d'abord on fait de l'eau de mer. Pour cela on verse une demi-livre de sel dans un litre d'eau et on laisse dissoudre. Alors on prend des coquilles d'huîtres vidés (on peut s'en procurer à très bon marché dans tous les bons « Restaurangs ») et l'on verse huit ou dix gouttes d'eau de mer dans chaque coquille. Alors on prend des laitances de harengs (marque « Bismarck » première qualité) et on les coupe avec précaution au moyen de ciseaux, en rondelles grandes comme un thaler et en forme d'huîtres et l'on place chaque morceau dans une coquille. On jette dessus quelques gouttes d'eau de mer (voyez ci-dessus) et un peu de jus ou mieux d'essence de citron, on ajoute un peu de sauce Maggi et les huîtres sont prêtes à servir! »

Dessin de Hansi. (*L'Histoire d'Alsace.*)

Après le repas, les jeunes gens se fiancent : « Alors, descendit sur moi, dit Elsa, un sentiment d'indicible félicité... Dans une joie muette, Erich me pressait contre sa poitrine; lentement tournait sur lui-même l'arbre de Noël qui avait été planté dans un Pied - Breveté - pour - Arbres - de - Noël mû par un mouvement d'horlogerie, pendant qu'une boîte à musique, qui y était ingénieusement dissimulée, faisait retentir un cantique allemand d'un sentiment pénétrant... »



Dessin de Hansi. (*L'Histoire d'Alsace.*)

Mais voici que, donnant à sa polémique un tour nouveau, Hansi cherche à agir sur l'esprit même de ses jeunes compatriotes, à les mettre en garde contre les partis pris de l'enseignement qu'ils reçoivent dans les gymnases allemands. *L'Histoire d'Alsace racontée aux petits enfants par l'oncle Hansi*, tel est en effet le titre de son dernier ouvrage. Ce titre même nous indique que l'auteur n'a pas prétendu faire œuvre d'érudition et de critique : c'est à des enfants qu'il s'adresse, et les enfants préfèrent aux recherches laborieuses des érudits les récits simples et clairs. Toutefois, son livre peut sans désavantage être confronté avec d'autres histoires plus savantes, particulièrement avec *l'Histoire d'Alsace*, publiée récemment par l'érudit R. Reuss, et que l'on ne saurait trop recommander pour ses qualités d'information sûre, de critique impartiale, d'exposition précise et mesurée. Si l'ouvrage de Reuss fournit à nos curiosités un aliment plus substantiel, celui de Hansi, dans sa forme familière, n'est pas moins instructif. Sans doute, sous sa nouvelle figure d'historien, Hansi n'a pas entièrement dépouillé le vieil homme — ce serait dommage! Sa verve satirique s'exerce dans des allusions, dans une adaptation fréquente des faits historiques à l'actualité contemporaine, quand il rapproche par exemple des redoutables Vandales les architectes du gouvernement, dont les restaurations ne sont pas moins fâcheuses que les destructions des anciens barbares, ou encore quand il attribue aux premiers Germains un goût immodéré pour les cadrans solaires, expliquant par là la passion qu'eurent pour nos pendules leurs descendants de 1870! C'est toujours l'auteur des *Vogesenbilder* qui se divertit à représenter les Alamans primitifs sous les traits de docteurs d'Iéna, ou à reproduire, en fin de chapitres, le même type de soldat (en qui certain professeur de Colmar pourra se reconnaître!) diversement équipé selon les époques, mais invariablement chargé d'une pendule, dont le style seul varie. Cependant, à côté de ces charges, que de scènes charmantes et spirituellement traitées : un village alsacien au moyen âge, l'assaut d'un château fort, le départ pour la croisade, la réception de Charles X! En même temps que l'humour de Hansi, on y retrouve la note pittoresque et délicate du J.-J. Waltz des *Portes d'Alsace*. Cette double personnalité intervient également dans le récit. L'auteur s'y montre passionnément curieux du passé de son pays, solidement informé de son histoire, soucieux avant tout de présenter les faits sous un jour exact, sachant choisir ses épisodes, glissant avec tact et respect de la pensée d'autrui sur certaines périodes délicates comme les guerres de religion, mettant au contraire en lumière les figures les plus représentatives de l'esprit national : sainte Odile et sainte Richarde, Conrad de Ribeaupierre, Bourcard Twinger, Roesselmann... Ainsi, bien que l'intention polémique ne se dissimule point, bien que le livre s'achève sur une protestation généreusement indignée, on doit reconnaître que Hansi a bien réalisé son but, qui était de « donner à nos enfants d'Alsace une histoire sincère ».

Dessin de Hansi. (*L'Histoire d'Alsace.*)



Dessin de Hansi. (*L'Histoire d'Alsace.*)

Et, sans doute, aperçoit-on maintenant ce qui fait la valeur — en même temps que l'unité — de toute cette œuvre. Qu'il traduise dans ses eaux-fortes la poésie de la vieille Alsace, qu'il en retrace le passé héroïque, ou qu'il prodigue son ironie à l'égard des envahisseurs d'outre-Rhin, Hansi est toujours dirigé par une pensée unique : montrer le fossé qui sépare la culture alsacienne de la culture germanique, protester contre une assimilation que rendent impossible les divergences profondes de deux formes d'esprit. Par là Hansi n'affirme pas seulement son patriotisme; mais en outre — et c'est son principal mérite — il pose, dans sa forme véritable et essentielle, tout le problème alsacien. Plus que les questions de races, d'origines ou de passé, la question de culture est primordiale. Le peuple alsacien apparaît, à la lumière de l'histoire, comme d'humeur foncièrement indépendante. Si, jadis, il s'est accommodé de la domination française au point de s'incorporer à la France elle-même, ce n'est point par des raisons de sentiment : c'est parce qu'il trouvait dans notre esprit l'équivalent du sien; c'est surtout parce que la culture française s'harmonisait avec ses propres tendances. Ces mêmes raisons — inversement — le poussent depuis quarante ans à résister à toutes les tentatives de germanisation. L'erreur des Allemands est d'attribuer cette résistance à une obstination qu'ils pensent vaincre par la force, alors qu'il n'y faut voir, comme le montre excellemment Hansi, que la légitime volonté d'un peuple de maintenir ses traditions nationales, de sauvegarder l'intégrité de son esprit et de sa culture. — FÉLIX GUIRAND.

hydroaéroplane (du préf. *hydro*, et de *aéroplane*) n. m. Aéroplane muni d'un dispositif qui lui permet de prendre son essor sur l'eau et d'y revenir : *Les* HYDROAÉROPLANES *marins sont appelés aussi* HYDROAVIONS OU HYDRAVIONS. || On dit aussi HYDRAÉROPLANE.

— ENCYCL. Il y a lieu, avant d'aborder le sujet lui-même, d'essayer dès à présent d'en fixer la terminologie en établissant une distinction utile entre les mots *hydroaéroplane*, *aérohydroplane* et *hydroplane*. Les *hydroaéroplanes* sont des appareils aériens, n'utilisant l'eau que comme une surface plane sur laquelle s'effectuent le départ et le retour; les *aérohydroplanes* sont des canots pourvus de propulseurs aériens, mais ne quittant pas l'élément liquide; le mot *hydroplane*, que l'on a employé abusivement comme synonyme de « hydroaéroplane », désigne également des bateaux qui « glissent » sur l'eau par le moyen d'un dispositif spécial de flotteurs, sans quitter, eux non plus, la surface liquide sur laquelle ils évoluent. Les essais des aérohydroplanes et des hydroplanes ont contribué grandement, d'ailleurs, au perfectionnement des flotteurs.

Il convient donc de réserver le mot *hydroaéroplane* pour les aéroplanes aquatiques.

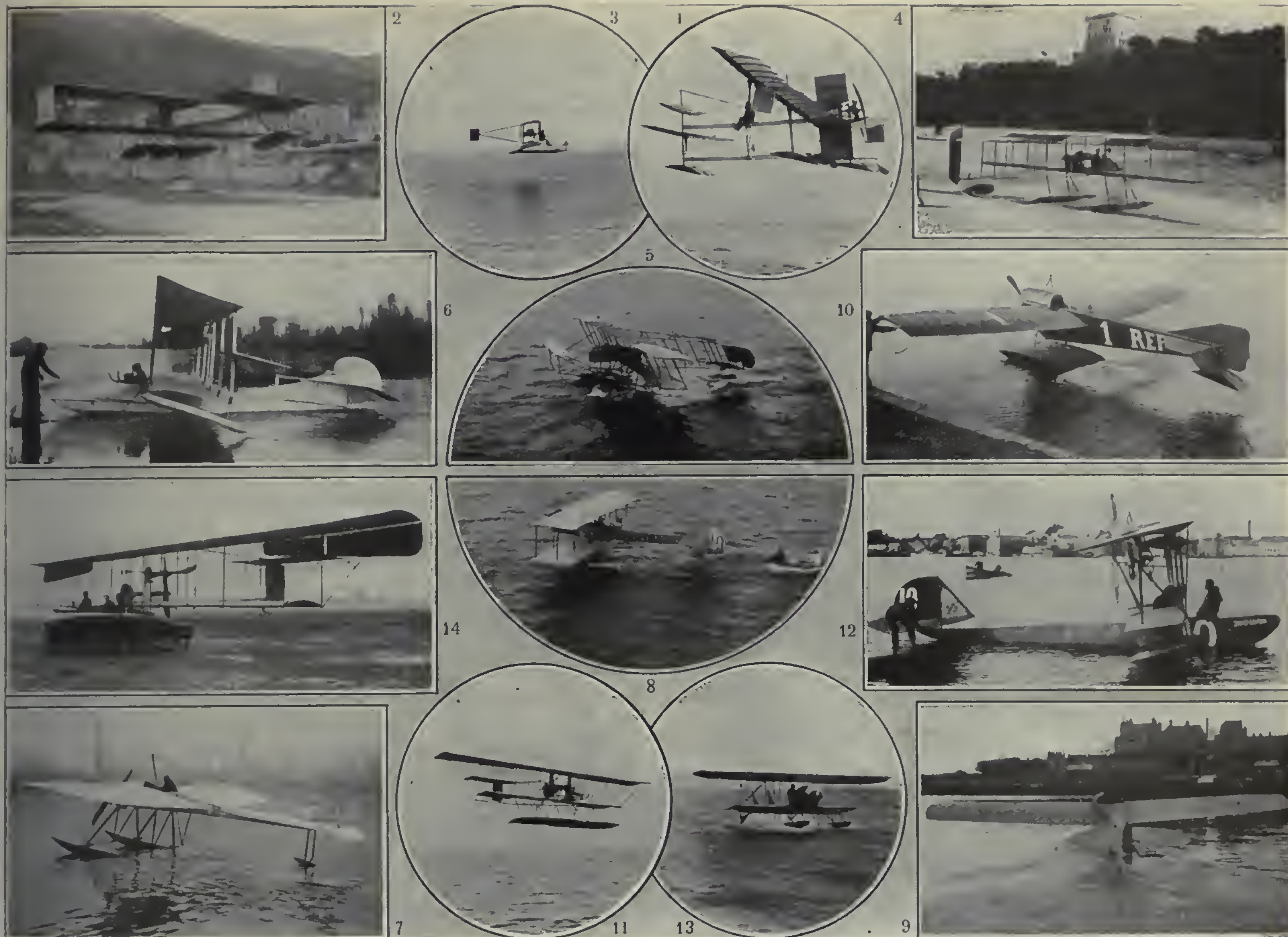
Utilité des hydroaéroplanes. — Il est incontestable que l'aéroplane est appelé à jouer en temps de guerre un rôle d'une importance considérable : c'est un engin merveilleux d'investigation et de renseignement, dont les manœuvres d'armée en 1912 ont victorieusement démontré l'utilité. Au reste, cette idée est, depuis quelques années, commune à tous les Français, et ils l'ont affirmée dans l'admirable élan patriotique auquel l'armée française doit une véritable flottille d'avions.

A la marine de guerre, le nouvel engin doit rendre des services analogues à ceux qu'en attendent les armées de terre. C'est à lui que doit incomber la tâche de fournir des renseignements précis sur l'emplacement, la force et les mouvements d'une escadre ennemie, sur les navires suspects, sur les défenses côtières. Mais il peut davantage encore : des expériences effectuées en août 1911 l'ont prouvé. L'aéroplane ne distingue pas seulement en effet ce que porte la surface des eaux, mais encore ce que recèlent leurs profondeurs. C'est un privilège que partagent les aéronautes et les aviateurs, dès qu'il survolent une étendue d'eau à une certaine altitude, d'apercevoir les objets immergés de quelque importance, fût-ce à une assez grande profondeur, et sous une surface agitée. Ainsi, les aéroplanes distinguent parfaitement les sous-marins qui naviguent en plongée, et ils en suivent aisément toutes les évolutions. On conçoit, dès lors, quels services peut attendre des aéroplanes un commandant d'escadre.

Cependant, sous sa forme actuelle, l'aéroplane ne pouvait que difficilement être mis au service de la marine. C'est qu'il faut aux aéroplanes, pour prendre leur essor et pour atterrir, d'assez vastes espaces dégagés et unis, que ne pouvaient complètement remplacer les plates-formes, quelque vastes qu'elles fussent, dont on avait songé d'abord à munir les bâtiments de guerre. De tels aménagements à bord des navires eussent entraîné d'ailleurs d'énormes dépenses, sans fournir cependant une solution idéale du problème, puisque l'aéroplane asservi à son bâtiment d'attache n'était pas indépendant.

Plutôt que d'offrir aux grands oiseaux de toile des perchoirs d'où ils s'élanceraient dans les airs et sur lesquels ils reviendraient se poser, une fois leur mission terminée, il est apparu que la surface de la mer, au moins d'une mer relativement calme, pourrait être la piste rêvée et jouer, pour les aéroplanes marins, le rôle de la terre ferme pour les aéroplanes terriens. Les risques d'accidents y doivent être moindres aussi, puisque, à la seule condition de savoir nager, le pilote ne risque guère qu'un bain forcé; tandis qu'à terre, les réactions plus brusques et les chutes plus nombreuses entraînent souvent la mort de l'aviateur.

Aussi les constructeurs se sont-ils mis à l'œuvre



HYDROAÉROPLANES : 1. Fabre ; 2. Voisin (*canard*) ; 3. Curtiss (*Triad*) ; 4. Henri Farman ; 5. Maurice Farman ; 6. Curtiss (*canot volant*) ; 7. Blériot ; 8. Astra ; 9. Nieuport ; 10. Rep ; 11. Sanchez-Besa ; 12. Donnet-Lévêque ; 13. Caudron ; 14. Voisin (*multiplace*). — Phot. Rol et Branger.

pour modifier l'aéroplane, l'adapter à ses nouvelles fonctions, en un mot, pour le rendre marin. Ils ont tout d'abord adjoint au châssis d'atterrissage et à ses roues, lorsqu'ils ne supprimaient pas tout à fait celles-ci, un dispositif nouveau, comportant un ou plusieurs flotteurs. C'était là, évidemment, une solution à la fois scientifique et pratique du problème. Est-ce à dire qu'elle l'a d'ores et déjà résolu complètement ? Il serait sans doute présomptueux de l'affirmer ; mais on peut, au moins, en présence des résultats enregistrés jusqu'ici, augurer favorablement de l'avenir.

Historique. — Rappelons en quelques mots les origines de l'hydroaéroplane. L'idée de s'élever de l'eau et de revenir s'y poser remonte à quelques années déjà, et l'Autrichien Kress avait (1901) envisagé le problème. Puis, dès les débuts de l'aviation en France et alors qu'on en était encore aux expériences de vol plané, Gabriel Voisin essayait sur l'eau, où le remorquait l'autocanot *Rapière*, deux planeurs cellulaires : l'un en collaboration avec Archdeacon, l'autre avec Louis Blériot (juin-juillet 1905) ; mais la première réalisation pratique de l'hydroaéroplane appartient à notre compatriote Henri Fabre, constructeur marseillais, qui, depuis 1905, se livrait à de très sérieuses études d'aérodynamique et effectuait sur l'étang de Berre, aux Martigues (en mars 1910) des vols tout à fait sensationnels sur un hydroaéroplane de son invention. Fabre avait, notamment, imaginé un système de flotteurs qu'utilisent encore toute une catégorie d'appareils modernes. Quelques mois après les essais de Fabre (octobre 1910), l'Américain Curtiss parvenait à son tour à prendre son essor sur l'eau et y à revenir sur un hydroaéroplane de son invention. En novembre de la même année, un de ses élèves, Ely, s'élançait d'un plan incliné établi à bord du croiseur américain *Birmingham* et gagnait la côte. En janvier 1911, le même aviateur s'élevait de l'eau et venait aborder sur l'arrière du cuirassé *Pensylvania*, puis repartait de ce point et regagnait la côte. L'amirauté américaine continuant d'encourager ces expériences d'hydroaviation, on voyait les élèves de Glen Curtiss, dont beaucoup étaient des officiers américains, effectuer sur l'eau des départs et des retours fort réussis. Entre temps, les frères Dufaux se livraient, sur le lac de Genève, à des expériences très intéressantes (traversée du lac dans sa longueur, 28 août 1910). Les Wright imaginaient à leur tour (1911) un type d'aéroplane marin à bord duquel Frank C. Coffyn réussissait de nombreux vols sur l'East River, en rade de New-York, autour du monument de Bartholdi.

La même année, Voisin lance son « Canard », qui, piloté par Colliex, se livrait sur la Seine à des essais sensationnels, quittant l'eau et s'y reposant avec une surprenante facilité.

En Angleterre, le problème passionnait quelques chercheurs, et notamment le capitaine Schwann, à Barrow-in-Furness, et Adams (essais sur le lac de Wildermere). En Allemagne également, des essais étaient tentés, en 1911, par le major Parseval, près de Berlin ; mais ils ne paraissent pas avoir eu le succès attendu.

Nous arrivons alors à 1912 ; au cours de cette seule année, se tiennent trois ou quatre meetings d'hydroaviation : c'est d'abord le concours de Monaco (28 mars 1912), où figurent déjà huit appareils : deux « Canards » *Voisin*, un *Maurice Farman* et un *Henri Farman*, deux *Paulhan-Curtiss*, un *Caudron-Fabre*, un *Sanchez-Besa*. Ils accomplirent les uns et les autres de merveilleuses prouesses. Le concours de Saint-Malo, dont les trois journées (24, 25 et 26 août 1912) et notamment la dernière se déroulèrent par un temps épouvantable, mit davantage encore en valeur les qualités pratiques des appareils. L'épreuve la plus intéressante de ce concours (raid de Saint-Malo-Jersey et retour en passant par les Iles Chausey, soit 45 kilomètres) fut disputée dans un vent qui tourna en tempête ; et, malgré les conditions déplorables de l'atmosphère, quatre appareils effectuèrent le parcours complet, au grand émerveillement de l'assistance : Weymann sur monoplan *Nieuport*, Labouret sur biplan *Astra*, Benoît sur *Sanchez-Besa*, et Molla sur monoplan *Rep*. Du 7 au 16 septembre, avait lieu à Tamise, sur l'Escaut (Belgique), un nouveau meeting, qui fut également peu favorisé par le temps, mais qui réunissait néanmoins une quinzaine d'appareils : le classement final attribuait les premières places à Chenet sur monoplan *Borel*, Benoît sur biplan *Sanchez-Besa*, Renaux sur *Maurice Farman*, Beaumont sur biplan *Donnet-Lévêque*, Molla sur monoplan *Rep*, Weymann sur monoplan *Nieuport*, Barra sur biplan « Triad » *Paulhan-Curtiss*, etc. Plusieurs réunions sont prévues pour l'année 1913 (Monaco, Deauville, etc.). A Monaco, où l'on a fait aménager pour les hydroaéroplanes un port spécial avec mouillage (pittoresquement baptisé par les aviateurs « mare aux canards »), le premier de ces meetings, qui vient d'avoir lieu du 1er au 16 avril, avait réuni 26 engagements (Astra, Blériot, Bréguet, Clément Bayard, Caudron, Dartois, Deperdussin, de Marsay, Morane-Saulnier, Nieuport, Henri et Maurice Farman, Sanchez-Besa, Paulhan, Curtiss, etc.). Seize appareils étaient définitivement qualifiés, et, après des éliminatoires très dures, le grand prix de Monaco était gagné par Gaubert sur *Maurice Farman* ; Prévost sur *Deperdussin* enlevait la coupe Jacques Schneider (25.000 fr. en espèces et un objet d'art de même valeur).

Le problème de la stabilité. — Sans vouloir entrer en des détails techniques qui paraîtraient sans doute fastidieux à nos lecteurs — et qu'ils trouveront d'ailleurs excellemment exposés dans les ouvrages de spécialistes comme P.-R. Petit : *les Hydroaéroplanes*, et P. James : *Dans les airs et sur les flots*, — disons cependant quelques mots de la construction d'un hydroaéroplane.

C'est, il est facile de l'imaginer, une chose très délicate et qui présente de multiples difficultés. Tout d'abord, l'équilibre de l'appareil sur son système de flottaison est une question importante : il faut ici tenir compte de facteurs tout spéciaux pour assurer à la fois l'équilibre statique, l'équilibre longitudinal et l'équilibre transversal. Sur le châssis porteur des aéroplanes terriens, le centre de gravité est rapidement déterminé et la stabilité de l'appareil relativement facile à obtenir ; mais il n'en est plus de même ici. Que l'hydroaéroplane soit au repos ou lancé pour décoller, l'appareil ne doit avoir ni tendance exagérée à s'engager (c'est-à-dire à piquer de l'avant), ni tendance à s'enfoncer de l'arrière ou à se coucher sur l'un ou l'autre de ses côtés.

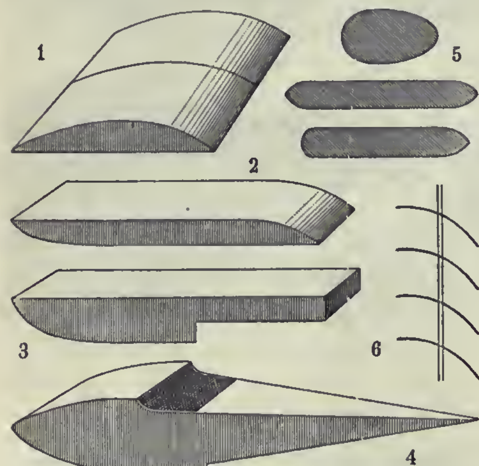
Les flotteurs. — Une étude statique approfondie ayant fourni les données utiles, il s'agit ensuite de

calculer le volume des flotteurs. Certains aéroplanes pesant jusqu'à 700 kilogrammes (Gabriel Voisin a construit récemment pour Deutsch de la Meurthe un appareil multiplace qu'il appelle *aéro-croiseur* Icare pesant 1.600 kil. en ordre de marche), on se rend compte de ce que doit jauger leur flotteur. Avec le volume, il faut calculer le nombre des flotteurs, leur forme et leur position (ils doivent avoir tendance à s'échapper de l'eau plutôt qu'à s'y enfoncer et, en outre, présenter peu de résistance à l'avancement dans l'air), enfin leur écartement. Les matériaux qui seront utilisés à la construction des flotteurs devront être choisis avec soin et leur assemblage parfait, si l'on veut qu'ils résistent au choc des lames ou des vagues qui les assailliront, ainsi que des objets flottants qu'ils sont susceptibles de rencontrer à la surface de l'eau, soit au départ, soit au retour.

L'appareil aérien lui-même doit subir des modifications importantes, notamment dans ses organes de raccordement, qui éprouvent des réactions violentes.

Les flotteurs d'hydroaéroplanes servent à ces appareils non seulement de soutien sur l'eau, mais encore contribuent à l'essor. On peut les classer en deux catégories : flotteurs carrés à section ovoïde et flotteurs allongés, rappelant la forme des canots rapides. Nous dirons un mot tout à l'heure d'un système de lancement un peu différent de ces flotteurs.

Les flotteurs de la première catégorie sont du type Fabre et basés sur le même principe que les petits canots automobiles appelés *ricochets*. Dans ces canots, le fond est coupé de redans transversaux, qui font glisser l'appareil sur l'eau à la façon d'un caillou qui ricoche, d'où leur nom; dans l'hydroaéroplane, les flotteurs sont à fond plat, mais ils sont assemblés de manière que leur ensemble donne la disposition en hydroplane. Au départ, l'eau est attaquée par une arête vive, et la surface inférieure du flotteur, inclinée sur l'horizontale, reçoit de la part de l'eau une poussée qui *déjauge* le flotteur. Ces flotteurs travaillent donc



Types de flotteurs : 1. Fabre; 2 et 3. Flotteurs allongés; 4. Fuselage-coque; 5. Flotteurs auxiliaires; 6. Schéma du dispositif de Forlanini (plaques incurvées).

en quelque sorte comme les ailes d'un aéroplane. Beaucoup d'appareils modernes sont pourvus de ce système de flotteurs, que l'on dispose de diverses façons, comme nous le verrons plus loin.

Les flotteurs de la seconde catégorie, les plus nombreux à l'heure actuelle, sont établis d'après un principe analogue aux précédents, mais ils sont plus allongés, moins larges, afin de réduire l'arête d'attaque et d'obtenir le déjaugement surtout par la vitesse. Leur forme est très variable : tantôt ils sont plats en dessous et de forme convexe en dessus; tantôt leur coupe verticale donne un rectangle complété à chacune de ses extrémités par une section demi-lenticulaire; tantôt ils ont la forme d'une barque allongée à face inférieure découpée ou non en redans; tantôt, enfin, ils revêtent la forme d'une véritable coque de bateau.

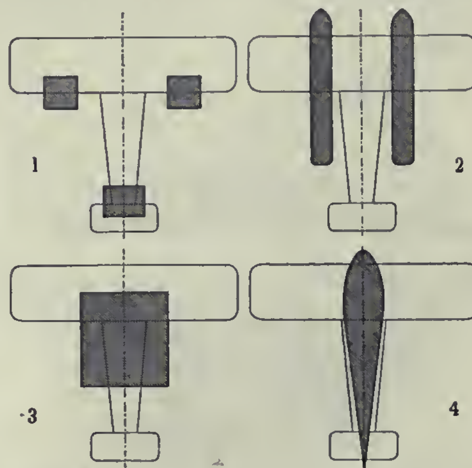
Dans la troisième catégorie d'appareils à laquelle nous avons fait allusion plus haut, la stabilité sur l'eau est bien obtenue par des flotteurs, mais l'essor de l'appareil résulte de l'action exercée par l'eau sur des plaques métalliques superposées et qui émergent successivement après s'être comportées exactement à la façon des plans sustentateurs d'un aéroplane. C'est en grande partie à l'Italien Forlanini qu'on est redevable de cette invention, peu appliquée encore, mais qui a fait cependant l'objet d'expériences très intéressantes.

La disposition des flotteurs sous l'hydroaéroplane varie suivant le milieu où doit évoluer l'appareil et ne saurait évidemment être la même pour les hydroaéroplanes marins et les hydroaéroplanes d'eau douce. Dans le premier cas, les conditions sont en effet plus difficiles : la surface de la mer étant infiniment plus mobile que la surface des lacs ou des rivières.

Cependant, on peut faire trois catégories principales quant à cette disposition des flotteurs :

1° Trois flotteurs ricochets, carrés, séparés, deux sous la cellule principale, un autre sous le troisième point d'appui. A cette disposition appartiennent les types d'hydroaéroplanes Fabre, Farman, Voisin, Caudron. Le « canard » de Voisin a cependant trois flotteurs sous la cellule principale;

2° Deux flotteurs longs assez rapprochés (disposition dite *en catamaran*). L'écartement des flotteurs augmente incontestablement la stabilité de l'appareil; mais, sur les hydroaéroplanes marins, il est une cause de fatigue énorme pour les organes aériens. Sur une mer agitée, il arrivera très fréquemment que l'un des flotteurs occupera la crête d'une vague, tandis que l'autre descendra au fond de la dépression correspondante, et inversement; ce tangage répété ébranlera tout l'appareil et sera funeste aux agrès de



Principales dispositions des flotteurs : 1. Trois flotteurs Fabre séparés; 2. Deux flotteurs allongés en forme de canot et disposés en catamaran; 3. Flotteur central unique; 4. Fuselage-coque.

toute sorte. Il convient donc de conserver aux flotteurs un écartement idéal. (A ce type appartiennent les hydroaéroplanes Astra, Borel, Farman, Sanchez-Besa, Besson, Nieuport, Deperdussin, etc.);

3° Enfin, un flotteur central unique, court ou allongé, comme dans les appareils Curtiss (Triad) et Rep. A cette catégorie d'hydroaéroplanes à flotteur unique appartiennent également l'appareil Donnet-Lévêque et le canot volant Paulhan-Curtiss, mais le fuselage de ces modèles s'est transformé en une véritable coque.

Ajoutons enfin, en ce qui concerne les flotteurs, que l'on munit parfois de petits flotteurs auxiliaires l'extrémité des ailes, des gouvernails, etc., pour empêcher que ces organes ne trempent dans l'eau.

Il serait difficile, à l'heure actuelle, d'affirmer la supériorité de tel ou tel système de flotteurs; mais on peut dire que la disposition en catamaran (adoptée, comme on l'a vu, par nombre de constructeurs), ainsi que le flotteur unique (hydroplane ou fuselage-coque) conviennent bien à l'hydroaéroplane marin, tandis que les flotteurs séparés qui, à la mer, ont l'inconvénient d'offrir au choc des vagues des points trop éloignés les uns des autres, sont tout indiqués pour les hydroaéroplanes qui doivent « aflottir » sur les lacs ou les rivières.

A part quelques modèles d'hydravions spécialement étudiés et établis en vue d'un service marin, la majeure partie des hydroaéroplanes sont des aéroplanes ordinaires, pourvus de flotteurs. Ils ont donné, nous le répétons, des résultats merveilleux et fait faire à l'homme un pas nouveau et décisif dans la conquête de l'air; mais l'hydroaéroplane présente encore des imperfections auxquelles la science des constructeurs français s'attaque sans relâche et que vaincra leur ténacité. Tant de généreux efforts et d'intelligentes recherches seront certainement couronnés de succès, et nous verrons, sous peu, sans doute, l'hydroaéroplane idéal, que la France se doit à elle-même de lancer la première. — Jacques Auvergier.

hydroaviation (*si-on* — du préf. *hydro*, et de *aviation*) n. f. Branche de l'aviation qui regarde spécialement les hydroaéroplanes : *Les premiers meetings d'*HYDROAVIATION *ont eu lieu en 1912 à Monaco et à Saint-Malo.* (On dit aussi HYDRAVIATION.)

hydroavion (du préf. *hydro*, et de *avion*) n. m. Aéroplane marin. (On dit aussi HYDRAVION.)

***Kreutzberger** (Frédéric-Guillaume), ingénieur français, né à Guebwiller (Haut-Rhin) le 12 mai 1822. — Il est mort à Puteaux le 9 décembre 1912. Frédéric-Guillaume Kreutzberger, ingénieur des plus distingués, avait été l'organisateur, en France et dans les ateliers de l'Etat, de la fabrication mécanique des armes. Il a été un des premiers protagonistes des principes d'interchangeabilité en mécanique et de l'emploi de la fraise. Il avait obtenu un grand prix à l'Exposition universelle de 1900, et il était titulaire de la médaille d'or de Prony, décernée par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — N. C.

***lait** n. m. — *Lait desséché*, Lait auquel on a fait perdre par dessiccation la presque totalité de son eau.

— Encycl. Le lait desséché se présente sous l'apparence d'une poudre, de couleur plus ou moins jaune, et qui, fraîche, exhale une odeur de pâtisserie. On conserve cette poudre en boîtes métalliques soigneusement closes, et, au moment de l'emploi, on l'additionne d'une certaine quantité d'eau. Le Dr Ch. Porcher, de l'école vétérinaire de Lyon, a excellemment exposé la question du lait desséché au point de vue technique et au point de vue hygiénique et alimentaire.

La dessiccation du lait peut s'obtenir soit par l'action du froid, soit par celle de la chaleur. La première de ces méthodes n'est pas, jusqu'à présent, entrée dans la pratique. La seconde relève d'un certain nombre de procédés qui peuvent être groupés sous deux chefs. Dans une première classe on rangera les procédés qui utilisent des températures relativement basses (37° à 38°) et produisent un travail lent (procédés Ekenberg, E. Pasburg, Campbell); dans la seconde classe se placent les procédés qui utilisent de hautes températures voisines de 100° ou les dépassant parfois et qui accomplissent un travail rapide. Parmi ces derniers, on doit citer le procédé Bevenot-De Neveu, qui est caractérisé par la dessiccation, à l'aide d'un courant d'air chaud, de lait précédemment homogénéisé; les procédés Just-Hatmaker et Merrell-Soule, qui utilisent une température supérieure à 100°; enfin, les procédés Gabler-Saliter, Mignot-Plumey, Kunick, qui emploient une température inférieure à 100°. Dans ces appareils, le lait se dessèche en passant sur des cylindres tournants et chauffés; il y prend, une fois son eau évaporée, l'aspect d'une feuille très mince que l'on détache au couteau et qui est ensuite brisée de façon à constituer la poudre de lait sec. Dans certains appareils du dernier groupe, on opère au préalable la concentration du lait.

La dessiccation porte soit sur le lait entier, soit sur le lait partiellement écrémé, soit enfin sur du lait écrémé totalement. Il en résulte que l'on obtient finalement une poudre grasse, demi-grasse ou maigre.

La dessiccation fait perdre au lait 95 pour 100 au moins de son eau; abstraction faite de cette particularité essentielle, le lait desséché présente une composition chimique à peu près identique à celle du lait frais qui a été utilisé. Il s'est fait néanmoins quelques modifications dans cette composition. C'est ainsi que les albumines sont coagulées, que les sels solubles sont transformés en sels insolubles, que l'acidité du lait a augmenté; par contre, la caséine n'a pas subi de changements appréciables.

Lorsqu'on veut reconstituer le lait avec cette poudre, on dose suivant les indications une certaine quantité de lait sec, et on ajoute peu à peu de l'eau très chaude (70° à 80°) en brassant avec une cuiller. Certains laits secs nécessitent que l'eau soit bouillante et, avec quelques-unes de ces poudres, la dissolution n'est pas absolument parfaite. En règle générale, pour reconstituer un kilogramme de lait avec la poudre sèche, il faut prendre 125 grammes de poudre grasse et 875 grammes d'eau, ou 110 grammes de poudre mi-grasse et 890 grammes d'eau ou 90 grammes de poudre maigre et 910 grammes d'eau, suivant que l'on veut reconstituer du lait entier, mi-écrémé ou écrémé. (Porcher.)

Le lait ainsi reconstitué est stable; il l'est d'autant plus que la température utilisée pour la dessiccation a été moins élevée.

Les partisans du lait desséché considèrent qu'il présente de nombreux avantages d'ordre hygiénique, économique et social. S'il n'est pas parfaitement aseptique, au sens absolu du mot, le lait desséché est entièrement privé de germes pathogènes, l'élévation de température de l'appareil ayant détruit tous les microbes et notamment le bacille de la tuberculose. Cette absence de bactéries fait qu'il ne rancit pas et, d'autre part, l'absence d'eau assure une conservation parfaite. Celle-ci n'est pas, cependant, de durée illimitée, et l'on ne doit employer, surtout chez les petits enfants, que du lait n'ayant que quelques mois de fabrication : deux ou trois en moyenne.

Le lait desséché est très facilement digéré et plus facilement peut-être que le lait de vache frais, pour la raison que sa caséine se précipite dans l'estomac en particules très fines, et non pas en gros caillots comme celle du lait animal liquide.

Son emploi est très pratique dans les familles où la conservation du lait liquide est pratiquement impossible et où il assurera une régularité de composition dans la nourriture que l'on ne peut obtenir autrement. Son prix de revient est peu élevé, les frais de transport étant minimes, grâce au poids peu élevé de la poudre ainsi obtenue.

Le lait desséché est particulièrement précieux dans les pays où la production laitière est médiocre, dans ceux où la température élevée interdit la conservation des laits liquides et notamment aux colonies, où son transport facile permet de l'utiliser couramment.

Enfin, la fraude du lait devient par son usage très difficile, et le mouillage est, en tout cas, supprimé.

Les indications du lait sec sont également nombreuses. Il peut servir à l'alimentation des enfants, des adultes et des malades, ainsi que pour la pâtisserie.

Dans l'alimentation des adultes, il est, pour certaines classes peu fortunées, un procédé économique de remplacement de l'alimentation carnée, laquelle est coûteuse. Si, en effet, le lait écrémé, dont le prix est très minime, est privé de ses matières grasses, il conserve toutes ses matières azotées, qui constituent la valeur nutritive de la viande.

Dans l'alimentation des enfants, le lait sec peut être utilisé soit comme régime permanent, soit comme régime temporaire, soit enfin dans les affections gastro-intestinales des nourrissons. Sa parfaite digestibilité le rend précieux dans ces différents cas. De plus, la possibilité d'employer des laits moins riches en matières grasses peut avoir son utilité. Enfin, il est fréquent que l'on désire, dans certaines gastro-entérites, administrer aux enfants une nourriture suffisante sous un faible volume de liquide, et la poudre de lait permet de mesurer cette quantité de liquide à volonté.

Dans les établissements de puériculture sociale, le lait sec est particulièrement précieux. Il permet, en effet, l'approvisionnement permanent et à peu de frais des crèches, des gouttes de lait et des consultations de nourrissons, où le service du personnel distributeur de lait est très simplifié et d'où peuvent dès lors disparaître les appareils à stérilisation et une partie de la verrerie.

Le lait desséché permet encore, chez certains malades, l'établissement d'un régime sec, mais nourrissant, et l'on peut, avec cette poudre, effectuer la suralimentation en l'ajoutant en quantité variable au lait qu'ils absorbent déjà.

L'utilisation du lait desséché en hygiène infantile a été faite par de nombreux médecins et particulièrement dans les établissements de puériculture. C'est ainsi que Reynaert, Nelis et Goosens l'emploient depuis 1908 à l'Œuvre maternelle de Bruges, où ils nourrissent, par cette méthode, 200 enfants par an; que Miele a élevé, par ce procédé, 5.000 enfants depuis la même époque. Enfin, Aviragnet, Bloch et Dorlencourt l'ont surtout expérimenté, avec le plus grand succès, chez les enfants atteints de troubles gastro-intestinaux.

D'autre part, un certain nombre d'objections ont été faites au lait desséché, et voici les principales.

Passons sur le reproche d'être un lait mort, privé de ses diastases. Il est évident qu'à cet égard, le lait naturel vaut toujours mieux; mais peut-être le rôle des diastases du lait a-t-il été exagéré, puisque le lait sec, comme le lait stérilisé par la chaleur, est bien supporté par nombre d'estomacs, même très délicats.

Mais l'absence de germes pathogènes dans le lait desséché ne serait vraie — et cela se conçoit — que pour celui qui est obtenu à très haute température. Encore les manipulations successives que nécessite l'empaquetage sont-elles susceptibles de rensemencer le lait de bactéries qui resteront à l'état de vie latente tant que la poudre demeurera sèche, mais qui menacent de reprendre leur activité biologique dès que l'ouverture de la boîte aura permis un certain degré d'hydratation de la poudre.

Enfin, la poudre grasse ne se conserve que pendant un temps très limité, et elle prend rapidement une odeur suiffeuse des plus désagréables. La conservation du lait sec ne peut donc être mise réellement en ligne de compte que pour les laits mi-maigres et surtout maigres. Mais, si ceux-ci peuvent passer pour avantageux dans certains états pathologiques, on ne peut les considérer comme une nourriture habituelle suffisante, notamment en ce qui concerne les nourrissons.

Comme conclusion, on peut dire que l'invention du lait desséché est susceptible de rendre de très précieux services, surtout au point de vue économique, mais on ne peut jusqu'à présent le considérer comme un succédané parfait du lait frais. Susceptible d'être un aliment de régime des plus utiles dans certains états pathologiques et comme aliment temporaire, il semble difficile d'admettre qu'il puisse remplacer d'une façon générale le lait de vache frais dans l'alimentation artificielle ou mixte des nourrissons. Les adultes pourront en faire un usage habituel et peu onéreux comme complément de leur alimentation. Son emploi est très souhaitable dans les pays privés de lait ou dans lesquels la conservation du lait liquide est particulièrement difficile, notamment dans certaines colonies. La pâtisserie l'utilisera également avec grand avantage. Enfin, c'est, au point de vue industriel, un excellent moyen d'utilisation des laits plus ou moins maigres que laisse, comme sous-produits, la fabrication du beurre et de la caséine. — Dr Henri Bouquet.

Lettres sur la cour de Louis XIV, par le marquis de Saint-Maurice, publiées par Jean Lemoine. Deuxième partie. 1671-1673. (Paris, 1912.) — Ces nouvelles lettres du marquis de Saint-Maurice, envoyé du duc de Savoie à la cour de France, que vient de publier Jean Lemoine, ne sont pas moins intéressantes que les premières (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 137). Le rôle du marquis de Saint-Maurice en France, de 1671 à 1673, n'est pas négligeable. Dès son arrivée auprès de Louis XIV, l'ambassadeur a été bien reçu, mais sa situation s'est accrue chaque jour. Entre tous les ambassadeurs, il est devenu un personnage. Il n'est pas moins habile pour démêler les fils d'une intrigue que pour négocier. Ses interventions diplomatiques sont aussi opportunes que ses récits sont plaisants. Sans doute, dans ce nouveau recueil, sa physionomie ne diffère point de ce qu'elle nous était apparue dans les premières lettres qui nous furent données. Mais Saint-Maurice, en ces dernières années qu'il passa auprès du grand roi, a pris une assurance qu'il n'avait pas au début. Il connaît mieux et il voit mieux la société au milieu de laquelle il vit. Il en raisonne avec expérience. Il semble qu'il ait aussi une liberté plus grande, peut-être plus de cynisme à l'égard de son souverain. Il ne lui ménage ni ses conseils, ni ses demandes; et, s'il ne manque pas d'adresse, il manque souvent de pudeur.

Tout en multipliant les paroles de déférence à l'égard de son souverain, Saint-Maurice se montre familier avec lui. Sans doute, dans le plus grand nombre de ses lettres, il traite de sujets politiques ou mondains; mais il ne déteste point de se mettre en scène, lui-même, ainsi que sa famille. Toute occasion lui est bonne pour glisser un éloge de ses enfants ou de sa femme. Il est habile à se faire valoir, à montrer la peine qu'il prend pour renseigner son maître : « J'écris aussitôt que je suis arrivé, lui dit-il, au lieu de me reposer comme les autres, car nous souffrons horriblement de la chaleur et de la poudre; on ne saurait en être plus incommodé en Piémont. Je vais toujours à cheval à la suite du Roi. Je ne suis pas entré dans mon carrosse depuis Binche. » Il appuie sur les égards que l'on a pour lui, sur la bienveillance que lui montre Louis XIV; et, après avoir prouvé qu'il est indispensable, il demande son rappel ou de l'argent; et il insiste de façon déplaisante. « Votre Altesse royale, écrit-il le 30 janvier 1671, me commande d'avoir patience pour l'établissement de mes enfants; elle sait bien que jamais il n'y eut personne plus disposé à lui obéir, et je ne la supplierais jamais en leur faveur, si mon intérêt et ma réputation n'y étaient pas engagés : mon intérêt en ce que, pour les entretenir, je me ruine, outre les autres dépenses auxquelles je suis forcé; ma réputation, en ce qu'il semble que Votre Altesse royale ne soit pas satisfaite de mes services, puisqu'elle ne fait rien pour eux, après me l'avoir promis. » Le 22 avril 1672, après s'être équipé pour suivre le roi, il gémit de nouveau : « C'est le dernier coup de la ruine de ma maison si Votre Altesse royale n'a pas pitié de moi, et un petit secours ne me peut pas soulager. » Reçoit-il de l'argent, il le trouve insuffisant et s'en plaint : « J'avais envoyé à Son Altesse royale, écrit-il, le 21 décembre 1672, un détail des choses nécessaires, il montait à 10.000 écus; on m'envoya mille louis et puis deux mille écus; on engage les gens sans leur donner ce qu'il faut, outre que Son Altesse royale croit que la gratification est considérable et doit servir de récompense, mais elle oblige à se ruiner davantage. » Pourtant, il ne laisse pas de mettre au courant son maître du moindre incident de sa vie publique ou privée. S'il se purge ou si on le saigne, il n'omet point de l'en prévenir. Il lui demande des instructions, et il lui donne des conseils. Il lui recommande de prendre un bel esprit comme précepteur de son fils, car, « avec les beaux esprits, on se forme à soutenir la belle et honnête conversation, on prend une hardiesse modeste et civile, on parle à tout le monde, on se rend l'humeur et l'esprit faciles, et l'on se fait estimer, aimer et respecter ». Le marquis ne dédaigne pas non plus de faire les commissions de son souverain. Ce n'est pas aujourd'hui seulement que la valise diplomatique renferme d'autres paquets que les dépêches des diplomates. Il préside à la confection d'un manteau pour la reine : « Il y a les galons; on n'en met qu'un de chaque côté aux poches, un derrière et un autre à la retrousse, un sur chaque manche et la ceinture, et neuf à la tête. J'envoie du ruban de plus pour ce qu'elle jugera en devoir faire. » Il se montre enfin courtisan parfait, courtisan à l'excès. Un dernier trait achève de le peindre. Mme de Saint-Maurice retirée à la cour de Savoie, dix-huit mois après avoir quitté son mari, donne le jour à une fille, mademoiselle de Chabod. Le duc de Savoie n'est point étranger à cette naissance; et le marquis lui écrit simplement : « Quant à mes trois filles, j'ai bien de l'empressement de voir mademoiselle de Chabod, et, quoique je n'aie pas eu le plaisir de travailler à sa naissance, je sais que je l'aimerai plus que les autres. » Il ajoute : « J'ai... la dernière reconnaissance des honneurs qu'elle (Madame Royale) fait à la marquise de Saint-Maurice. Quant à elle, elle s'intéresse fort pour ses enfants, et ne souffrira pas que l'on maltraite mademoiselle de Chabod, on doit juger de là si elle a l'humeur mâtine et méchante; que si quelques-uns de ses enfants en sont exempts, ils tiennent ce bon naturel de moi ou de ceux qui m'ont aidé à les mettre au jour. » Saint-Maurice serait mal venu, après cela, de critiquer les mœurs de la cour de Louis XIV. N'est-ce point, d'ailleurs Mme de Maintenon qui disait : « Un peu de crapule se pardonne en ce temps-ci. »

Saint-Maurice, pourtant, dans ses lettres, ne parle pas que de lui. Diplomate et nouvelliste, il mêle ses informations politiques aux nouvelles mondaines. Il observe et s'instruit. Il agit aussi. Son intervention soustrait la Maison de Savoie aux conséquences d'une guerre désastreuse avec la république de Gênes. Il conduit de longues négociations avec Louvois, qui réclame du Piémont un envoi de troupes. Il observe surtout. Choses de l'armée ou choses de la cour, il voit tout, et nous le fait voir.



Louis XIV, par Van der Meulen. (Musée de Lyon.)

Il nous fait participer à cette vie diverse que le roi menait à Versailles ou en campagne, à cette émotion soulevée par la disgrâce de Lauzun; à ces ambitions rivales qui se déchaînent après la mort de Lionne, à ces préparatifs militaires et diplomatiques qui précèdent la guerre, à la guerre même enfin. Saint-Maurice ne trace point de portraits d'ensemble; mais, par de petits traits, il évoque une physionomie. En rassemblant ces traits, nous pouvons nous faire un tableau de la cour de Louis XIV.

Dans cette cour, la reine tient un rôle effacé; et pourtant, écrit Saint-Maurice, « il est certain que cette bonne reine a plus d'esprit qu'on ne publie, et que jamais femme n'a eu tant de vertu, de piété et de conduite. Elle a du mépris pour les dames de la faveur, parce qu'elles n'ont pas de vertu, mais aucune haine, ni jalousie; elle en fait des petites railleries galantes et qui n'offensent jamais ». Mais le roi, tout en l'honorant, fait peu d'attention à la reine. Il est aussi magnifique qu'elle est effacée. En toutes circonstances, il se montre au-dessus de tous. Il prend soin de sa gloire, aussi bien par ses actes que par le faste des décors au milieu desquels il vit. Que ce soit à Vincennes, aux Tuileries ou à Versailles, il donne des fêtes comme on n'en saurait donner nulle part ailleurs. En janvier 1671, après la représentation de la tragédie-ballet de Psyché, Saint-Maurice manifeste son admiration avec enthousiasme : « Pour la dernière scène, écrit-il, c'est bien la chose la plus étonnante qui se puisse voir, car l'on voit tout en un instant paraître plus de trois cents personnes suspendues ou dans les nuages ou dans une gloire, et cela fait la plus belle symphonie du monde, en violons, théorbes, luths, clavecins, hautbois, flûtes, trompettes et cymbales. »

En août, au retour de Fontainebleau, Saint-Maurice écrit encore : « Comme je me promenais sur le soir, le long du canal, le Roi y vint dans une calèche riche et découverte au milieu des deux dames, qui étaient en des déshabillés de dorure aùtant charmants que de prix, très bien coiffées, sans aucunes coiffes; derrière elles, deux autres dames. Ce char de triomphe ou, pour mieux dire, de l'amour, était tiré par six chevaux isabelle blancs, somptueusement harnachés, et il était entouré par les côtés et le derrière de quatre cents seigneurs de la plus haute qualité du royaume, tous à cheval et le chapeau à la main. Tout cet équipage ou cette pompe vint à nous par le côté gauche du canal qui est long de mille six cents pas, large de cinquante ; les allées qui sont aux côtés sont larges de vingt-cinq et bordées de grands arbres, puis de grands espaliers de charmes; la grande cascade qui est à la tête du canal faisait un agréable tintamarre de mille jets et chutes d'eau. Jamais M. le marquis Dogliani et moi n'avons été surpris si agréablement, ni tous les faiseurs de romans n'ont rien inventé de si charmant, ni de si surprenant jusqu'à présent. » Mais Louis XIV sait quitter ces fêtes lorsqu'il le faut : « Il est fort maître de lui-même », et il fait toujours « tout ce à quoi l'obligent sa gloire et ses intérêts ». Il voit clairement les choses; et si, parfois, il prend de brusques résolutions, il opine toujours justement. A l'armée, il vit aussi simplement que fastueusement à Versailles : « Le Roi fait lui tout seul toutes choses sans empressement, sans dire un mot fâcheux à qui que ce soit; il ordonne des marches, fait les campements, marque les endroits de garde, et les visite, et fait plus de fatigue qu'aucun autre officier. Il mange dans la marche de la viande et de ce qui se trouve dans la vivanderie du premier officier qui se trouve vis-à-vis de lui quand il a faim. » Il est sans cesse à cheval. Dans les combats, il ne craint pas d'être exposé aux balles et aux boulets : « Le Roi, écrit Saint-Maurice, prendra mouche, il s'expose trop, et nous fera aussi recevoir taloche, car nous le suivons partout. » Infatigable, quand il n'est pas à cheval, il travaille sous la tente. Ne retirant aucun orgueil de ses victoires, il mortifie sans cesse les jeunes marquis « qui font les importants » ; mais il traite tous les autres avec honnêteté. Au camp, « il est beaucoup plus aimé qu'à Paris, parce qu'il se rend plus communicable, que l'on voit qu'il a de la bravoure et de l'expérience ». Ayant l'œil à tout, il est bien servi. Ceux qu'il emploie peuvent ne pas s'aimer entre eux, être jaloux les uns des autres; ils ne le montrent pas: « Jamais roi n'a été mieux servi ; il a des grands ministres qui ne songent qu'à sa gloire et à l'avantage de ses affaires; ils travaillent jour et nuit, sans prendre un moment de repos ni de plaisir; il a nombre de grands capitaines, tous soumis, tous dans la crainte, aussi bien que tout son royaume; tout le monde craint, tout le monde travaille, quoiqu'il ne dise jamais rien de fâcheux à qui que ce soit, mais il est juste, il a du discernement et il récompense ceux qui font bien, mortifie ceux qui n'ont pas une conduite régulière et fait punir les coupables avec le même flegme et assiette d'esprit. »

L'armée est la plus belle d'Europe. Officiers et soldats sont habillés de même et de même façon. Ils sont grands et de bonne mine. Les compagnies sont complètes, bien disciplinées et d'une grande sagesse; elles « vivent comme des capucins, et une armée traverse tout le royaume sans toucher à une cerise ». On ne vit jamais rien de si étonnant que le passage du Rhin par la gendarmerie : « Un rang passait aussi droit que si l'escadron eût été ferme, tous l'épée dans les dents, se tenant de la main droite aux crins de leurs chevaux, car l'eau les enlevait de leurs chevaux. » Les troupes sont d'ailleurs aussi remarquables dans les actions de main et de brusquerie que dans les travaux de siège.

Si Saint-Maurice rend ainsi justice à la puissance du roi, il ne manque pas non plus de noter les intrigues continuelles dont la cour de France est le théâtre. Il nous montre les dames de la faveur (c'est ainsi que l'on nomme les maîtresses du roi): Mme de Montespan, qui « se ménage bien, se fait des amis sans s'attirer des ennemis »; bien que d'humeur joyeuse, elle s'amuse à contrefaire les gens; Mme de La Vallière, qui rajeunit et « renouvelle de charmes parce qu'elle prend de l'embonpoint». Nous voyons aussi Mme de Condé, que la liberté de sa vie fait exiler dans un château où « elle n'aura pas d'hommes qui l'approchent et que des enfants au-dessous de douze ans pour pages et laquais » ; Mme de Courcelles, qui se sauva de la Conciergerie « habillée en laquais, avec un masque de cire sur son visage fort au naturel, portant la queue de la robe d'une autre dame » ; Mme de Louvois, qui fait toujours beaucoup de bruit: « C'est une maîtresse femme, qui parle haut, parce qu'elle est de qualité, de la maison de Souvré, et son mari la craint. »

A la fin de 1673, le marquis de Saint-Maurice était remplacé auprès de Louis XIV par le comte Ferrero ; et, avant de partir, il exposait l'attitude que devait avoir un ambassadeur à la cour de France : « Pour être vu volontiers des ministres, écrivait-il, il faut leur parler librement, demeurer peu avec eux et vivre avec eux sans cérémonie. » Il ajoutait en parlant de la cour : « Il n'y faut faire ni l'important, ni le mystérieux, être familier avec tout le monde sans s'abaisser et savoir raisonner et railler sur toutes sortes de matières, autant sur la fadaise que sur les choses importantes. » Il semble bien que Saint-Maurice fut ainsi à Versailles. Homme d'esprit, il plut, ce qui lui permit d'observer et de voir. Ses lettres sont aussi instructives que divertissantes. Il faut remercier de leur publication Jean Lemoine, qui les accompagne des notes essentielles, mais qui ne les en alourdit pas. — JACQUES BOMPARD.

***Logerot** (François-Auguste), général français, ancien ministre de la guerre, né à Noyers (Loir-et-Cher) le 1er février 1825. — Il est mort à Bourg le 14 février 1913. Le général Logerot, qui avait été pendant quelques mois placé à la tête de l'armée au cours des circonstances difficiles du boulangisme, appartenait à une modeste famille de soldats. Son père était un simple garde d'artillerie. Deux de ses frères, qui servirent dans l'artillerie, devaient devenir généraux comme lui. Reçu à l'école militaire de Saint-Cyr en 1842, il en sortit dans l'arme de l'infanterie, et fit ses premières armes en Afrique sous les ordres du colonel Le Flô. Capitaine à vingt-sept ans au 32e de ligne, il fit avec ce régiment la campagne de Rome, puis la guerre de Crimée, et reçut deux blessures à l'assaut de Sébastopol. En 1864, il fut promu chef de bataillon au 16e, qui tenait à ce moment garnison à Sétif. Il devait être mis en évidence par la guerre franco-allemande. Dès le mois de septembre 1870, il était rappelé en France, promu lieutenant-colonel et chargé de l'organisation du 2e zouaves de marche, qu'il conduisit à la bataille de Coulmiers avec la plus grande distinction, bien qu'il eût été blessé quelques jours auparavant devant Chambord. Nommé colonel, il se couvrit encore de gloire au lendemain de Patay, en protégeant la retraite sur Orléans des troupes françaises. Son régiment perdit la moitié de ses officiers et le tiers de son effectif, sans se laisser entamer. Le colonel Logerot devait finir la campagne à l'armée de l'Est. Il se battit à Villersexel, reçut à titre provisoire le grade de général de brigade dans le 20e corps, et couvrit avec ses régiments Besançon, pendant la retraite sur Pontarlier de l'armée de Bourbaki. La commission de revision des grades le remit colonel. Il commanda le 80e à Bône, fut promu, à titre définitif cette fois, général de brigade en 1875, et placé à la tête de la subdivision de Batna. Lors de l'expédition de Tunisie, il commanda une des brigades du général Forgemol et reçut à la fin de la campagne les étoiles de divisionnaire. Bientôt après, il remplaçait Forgemol à la tête du corps d'occupation. Il ne quitta Tunis, en 1884, que pour prendre à Bourges le commandement du 8e corps d'armée.


Général Logerot. (Phot. Appert.)

Il fut appelé, un peu plus de trois ans après, au ministère, en remplacement du général Ferron, lorsque fut constitué, en décembre 1887, le cabinet Tirard. Il fit preuve, dans ces fonctions, de décision et d'énergie. Tout en déclarant qu'il ne prendrait jamais dans les questions d'administration générale de décision grave sans consulter les membres du conseil supérieur de la guerre, il prit rapidement les mesures de discipline que comportait la situation et, en mars 1888, releva de son commandement du 13e corps d'armée le général Boulanger, placé en non-activité par retrait d'emploi. A son départ de la rue Saint-Dominique, il reçut le commandement du 7e corps d'armée à Besançon et passa au cadre de réserve, par limite d'âge, le 1er février 1890. Il devait recevoir, après son passage dans la réserve, la médaille militaire, et, en 1898, la dignité de grand-croix dans la Légion d'honneur. C'était une âme de soldat énergique et clairvoyante. — H. TRÉVISE.

Madame de Châtillon, pièce en cinq actes et six tableaux, de Paul Vérola (Odéon, 20 novembre 1912). — Mlle de Boutteville est la maîtresse de Condé, et l'on commence à s'en douter un peu. Pour rétablir sa réputation, elle décide de se faire épouser par M. de Châtillon, le meilleur ami du prince. Personne ne pourra croire que Condé, s'il était vraiment l'amant de la jeune fille, laisserait s'accomplir un tel mariage, odieuse trahison envers l'amitié. La situation de Condé est, en effet, fort délicate, et les scrupules se livrent en sa conscience de violents combats. C'est en faveur de Mlle de Boutteville qu'ils se terminent : le prince non seulement permet que son ami épouse sa maîtresse, mais encore il favorise cette union fâcheuse, car le maréchal de Montmorency-Boutteville, père de la fiancée, s'opposant au mariage, Châtillon enlève la jeune fille, et Condé aide à l'enlèvement.

La nuit de noces réserve au mari une surprise fort désagréable. Il en est tellement ému et désolé qu'il va chercher la mort sur les champs de bataille. Une première fois, il ne la rencontre pas; mais, à son retour, il trouve sa femme en intrigue avec M. de Nemours. Il se persuade aisément que celui-ci est l'amant qui séduisit naguère Mlle de Boutteville et, toujours résolu à se faire tuer, supplie Condé de ne point souffrir, après sa mort, le mariage des deux complices.

Châtillon disparu, sa veuve voudrait, en effet, épouser Nemours. Pour détourner de celui-ci les soupçons de Condé, elle essaye de persuader au prince que Beaufort est son amant. De cette machination nouvelle résulte un duel entre Beaufort et Nemours, et ce dernier y perd la vie. Mme de Châtillon connaît enfin la douleur et les remords.

L'œuvre de Paul Vérola, après un début qui autorise de belles espérances, tient mal ses promesses. Elle n'inspire pas longtemps un intérêt très vif, parce que, n'étant avec franchise ni un drame historique, ni une étude psychologique, elle devient rapidement un peu confuse. Loin d'avoir l'entrain, la verve qui la sauveraient malgré tout, elle demeure constamment d'une tonalité un peu grise. Toutefois, la tentative de l'auteur est trop importante pour qu'on la passe sous silence. Il s'en faut de beaucoup, d'ailleurs, que la pièce soit sans mérite. Les premiers actes surtout révèlent de grandes qualités de dramaturge, notamment la vigueur, la clarté, et le dialogue est riche de traits bien frappés. — L. GOUARETRE.

Les principaux rôles ont été créés par : Mme Blanche Dufrêne (*Mme de Châtillon*), et par MM. Desjardins (*Châtillon*), Joubé (*Condé*), Henri (*Nemours*).

Madame Royale, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. *Sa jeunesse. Son mariage,* par Ernest Daudet (Paris, 1913). — Émouvante au plus haut point fut la destinée de Marie-Thérèse-Charlotte de France, dite Madame Royale, fille du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette. Du jour de sa naissance à celui de sa mort, les malheurs la poursuivirent et l'atteignirent sans jamais l'accabler. Elle leur opposa toujours une fermeté singulière. Toujours elle se montra une véritable fille de France. Ernest Daudet, dans un beau livre, conte avec piété et émotion les dures années de son enfance et de sa jeunesse, expose avec clarté et précision les intrigues auxquelles donna lieu sa rentrée dans le monde, après sa sortie de prison. Il cite abondamment ses lettres, celles de son oncle, le futur Louis XVIII, celles du duc d'Angoulême. Il la laisse parler, il laisse parler ses correspondants. Il se mêle le moins possible à son récit. Par là il nous fait pénétrer au cœur même des personnages qu'il nous présente ; par là, il nous fait participer à leur vie et à leurs sentiments. Par là, l'étude qu'il nous donne acquiert une qualité et une richesse d'émotion qui nous atteint au plus vif de notre être.


Madame Royale, duchesse d'Angoulême, par Gros. (Musée de Versailles.)

Marie-Thérèse-Charlotte de France naquit en 1778. Dès son enfance, elle vécut dans une atmosphère fébrile et brûlante ; mais, dès ses premiers ans aussi, elle fit voir cette grâce et ce charme qui devaient lui gagner tous les cœurs, cette précoce raison et cette droiture d'âme, cette fermeté de caractère, enfin, qui devaient soutenir ceux qui l'entouraient quand la fortune adverse vint les assaillir. Elle assiste aux scènes injurieuses qui se multiplièrent bientôt; et, au milieu de ces scènes, son maintien impose le courage à ceux qui sont frappés comme elle. Et, certes, si elle demeure ferme, ce n'est point par manque de sensibilité. Son attachement pour le roi et la reine est extrême, mais la religion lui est une consolation grande. Elle n'a point de haine pour ses ennemis; elle n'a que de la pitié. Ils ne savent pas ce qu'ils font. Ne convient-il pas qu'elle leur pardonne ?

Enfermée au Temple, il n'est point de souffrance qu'on ne lui fasse endurer. Une surveillance rigoureuse la sépare de toute la vie extérieure. Racontant plus tard à son oncle ces temps terribles, elle

écrivait : « Depuis le 10 août 1792 jusqu'au mois d'août 1795, je n'ai rien appris de ce qui concernait ma famille, ni de ce qui regardait les affaires politiques; nous n'avons entendu que les injures dont on nous accablait... Ma mère ignorait l'existence de mon frère, qui logeait au-dessous d'elle. Ma tante et moi, nous ignorions le transport de ma mère à la Conciergerie, et ensuite sa mort. Je ne l'ai apprise qu'en 95. Ma tante me fut arrachée pour être conduite au supplice. En vain, je demandai pourquoi on nous séparait. On ferme la porte et les verrous sans me répondre. Mon frère meurt dans la chambre au-dessous de moi; on me le laisse de même ignorer. Enfin, le juste supplice de Robespierre, qui a tant fait de bruit dans le monde, je ne l'ai appris qu'un an après. » C'est également à son insu que sa délivrance se prépara. L'empereur d'Autriche, François II, offrit de rendre la liberté au général de Beurnonville et aux représentants du peuple livrés avec lui à l'Autriche par Dumouriez, si on remettait entre ses mains la fille de Louis XVI. Le 28 novembre 1795, après de longues négociations qui s'étaient poursuivies à Bâle, le Directoire accepta. Le 18 décembre, elle quitta Paris, accompagnée de Mme de Soucy. Partout où elle fut reconnue au cours de son voyage, elle reçut des marques de compassion et de sympathie. A Bâle, une escorte nombreuse, envoyée par la cour d'Autriche, l'attendait pour l'accompagner à Vienne.

Cependant, Louis XVIII résidait à Vérone. Toujours, il avait eu une prédilection pour sa nièce. Il lui écrivit : « Regardez-moi, je vous en conjure, comme votre père, et soyez bien sûre que je vous aime et vous aimerai toujours aussi tendrement que si vous étiez ma propre fille. » Madame Royale lui répondit : « Le premier moment de joie que je goûte depuis trois ans est celui où vous m'assurez de votre bienveillance. Je vous aime toujours bien, et désire pouvoir un jour vous assurer de vive voix de ma reconnaissance et de mon amitié pour vous. » La réunion, pourtant, n'était pas proche encore. Louis XVIII ne croit pas au désintéressement de la cour d'Autriche. Il craint que l'Empereur ne veuille profiter de la popularité de Madame Royale, et, lui faisant épouser un archiduc, faire régner sous son nom un prince autrichien en France. Ce qu'il souhaite ardemment, c'est le mariage de sa nièce avec le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois et héritier de la couronne. C'est à cela qu'il va s'employer, et à faire échouer les intrigues de Vienne. A Mme de Tourzel, qu'il pensait devoir accompagner Madame Royale, il écrit : « C'est sur vous que je compte pour déjouer les projets que la cour de Vienne peut avoir, pour rappeler sans cesse à ma nièce que, sans oublier la reconnaissance qu'elle doit à l'Empereur, elle doit toujours penser qu'elle est Française, qu'elle est de mon sang, qu'elle n'a d'autre père que moi, qu'elle doit partager, ainsi que le reste de ma famille, mon sort heureux ou malheureux, et surtout qu'elle ne doit former de liens ni même prendre d'engagements que de mon aveu et sous mon autorité. » Ces conseils étaient inutiles. Malgré son jeune âge, la princesse n'était pas disposée à oublier sa qualité. Elle sait ce qu'elle doit faire, et qui elle doit écouter. Bien qu'au cours de son voyage la police autrichienne veille avec soin pour qu'aucun Français ne pénètre jusqu'à elle; bien qu'à Vienne même on écarte d'elle tous ses compatriotes, elle n'oublie point qu'elle est Française avant tout, et que Louis XVIII est son roi. Ses premiers mots sont un acte de soumission à son roi et une demande de pardon pour les malheureux égarés. « J'assure mon oncle, écrit-elle, que, quelque chose qui arrive, jamais je ne disposerai de mon sort sans vous en avertir et avoir votre consentement, et comptez sur votre nièce qui, comme son père, aimera toujours les Français et sa famille. Je demande pardon à mon oncle pour les Français égarés, et je le prie de leur pardonner, et j'apporte à ses pieds les vœux et le respect de tous les bons Français. » Enfin, après avoir appris les projets de mariage que Louis XVIII forme pour elle, elle y donne son adhésion formelle : « Je déclare positivement à mon oncle, écrit-elle, que je lui resterai toujours fidèlement attachée, ainsi qu'aux volontés de mon père et de ma mère pour mon mariage, et que je rejetterai toutes les propositions de l'Empereur pour son frère. Je n'en veux pas... J'aime mieux être malheureuse avec mes parents, tout le temps qu'ils le seront, que d'être à la cour d'un prince ennemi de ma famille et de ma patrie. » Et Louis XVIII, ému de sa fermeté, de sa sagesse, de sa raison, lui écrivait : « Je vous ai donné des conseils, pardonnez-les-moi. Je ne connaissais pas encore bien votre âme. »


Le duc d'Angoulême, d'après une estampe du temps.

Elle était arrivée à Vienne le 3 janvier 1796, et elle y avait été particulièrement bien accueillie; pourtant, sous prétexte « de l'éprouver, de la connaître, de la mettre au fait des usages de la cour et des conversations à établir dans des audiences », on ne lui laisse voir personne, sauf quelques membres de sa famille; mais elle ne devait pas se laisser influencer par le milieu dans lequel elle vit. La comtesse de Chanclos est chargée de diriger sa maison et de la chaperonner. Les archiduchesses, sœurs de l'Empereur, l'entourent d'attentions et de soins. Peu à peu, elle se familiarise avec la cour de Vienne. Elle ne saurait, d'ailleurs, la quitter pour rejoindre son oncle. Louis XVIII vient d'être expulsé de Vérone, et ne sait où se réfugier; mais elle lui écrit souvent, répondant avec sagesse aux conseils qu'il lui donne, protestant contre le bruit que l'on fait courir qu'il existe en France un parti pour elle et qu'elle aspire à la couronne, manifestant sans cesse la volonté d'épouser son cousin d'Angoulême, mais faisant remarquer en même temps que le temps de ce mariage n'est pas venu. Elle défend même l'Empereur contre les soupçons de son oncle, et affirme qu'elle est aussi heureuse et aussi libre qu'elle peut l'être. Et, sans doute, Louis XVIII s'inquiète un peu de la voir si heureuse à Vienne; sans doute, il désire voir le mariage se conclure le plus rapidement possible; mais il ne saurait heurter de front la jeune princesse, en qui il reconnaît un raisonnable esprit et un cœur sûr. Le seul souci de Madame Royale est de ne pouvoir répondre comme elle le voudrait aux innombrables demandes qu'elle reçoit chaque jour, demandes formulées par les amis, par les serviteurs de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui, dans les jours tragiques, n'hésitèrent point à confier leur fortune à leur roi, à leur reine, et qui se trouvent à présent dans la misère. La bourse de Madame Royale est modeste. Les refus qu'elle est obligée de faire chaque jour, chaque jour lui sont une nouvelle douleur.

Cependant, Louis XVIII s'est réfugié à Blankenburg, dans les Etats du duc de Brunswick. Y ayant reçu l'abbé Edgeworth de Firmont, qui fut le confesseur de Louis XVI, il conte à sa nièce, à la suite des conversations de l'abbé, les derniers moments de son père; et, si elle refuse d'écrire une lettre de remerciements officiels au confesseur de son père, parce qu'elle ne juge pas convenable d'occuper d'elle le public et de divulguer ses sentiments intimes, elle n'en est pas moins avide des détails sacrés et douloureux. Louis XVIII ne les lui ménage pas, d'ailleurs. Il semble qu'il veuille l'attacher toujours plus étroitement à sa famille. Il lui parle de tout ce qui peut l'émouvoir. Il n'omet pas non plus de faire intervenir sans cesse son fiancé. Il trace même son portrait. Le duc d'Angoulême avait alors vingt-trois ans. Froid en apparence, il était, en réalité, droit, bon et généreux. Son défaut le plus vif était une absence de goût pour l'étude. Il avait accueilli avec joie ses fiançailles : « La gloire et mon aimable cousine, écrivait-il à Madame Royale, sont les seules puissances capables d'animer mon existence : tout est mort pour moi hors de là. » Il a hâte de la rejoindre; mais, sans cesse, les circonstances s'y opposent; et là-bas, à Vienne, il semble que Madame Royale se perfectionne chaque jour. « Ma cousine est parfaitement bien, écrit l'archiduchesse Marie-Anne, et a beaucoup gagné depuis que je ne l'avais pas vue »; et elle ajoute : « J'ai fait une découverte ces jours passés qui m'a fait grand plaisir, c'est des prières qu'elle s'est arrangées et où son âme se peint si bien, où même on découvre des sentiments qui n'ont pas l'occasion de se montrer : une soumission parfaite à la volonté divine, le désir ardent qu'elle avait eu de verser son sang pour la foi... Ce que je vous écris à ce sujet, je vous le confie, car vous savez comme elle est simple et modeste; et elle serait au désespoir si elle pouvait se douter que cela est connu. » Et pourtant, Louis XVIII craint toujours qu'on ne soit parvenu à « autrichienniser » la princesse. Il envoie à Vienne le marquis de Bonnay, pour être renseigné, et celui-ci le rassure : « Madame Thérèse n'est point passionnée; elle est essentiellement raisonnable, elle voit et juge les choses de sang-froid... Elle se croit libre, elle veut être libre, et toute idée de contrainte ne peut que l'effaroucher. C'est à la gagner, et non à presser sa décision, qu'il faut porter toutes ses vues. »

Un nouveau malheur vint retarder la réunion tant désirée. Le roi est chassé de Blankenburg. Il erre, ne sachant où se retirer. Il trouve enfin un asile à Mitau, grâce à la générosité de l'empereur Paul Ier. C'est là qu'aura lieu enfin le mariage. Le 3 juin 1799, le roi et sa nièce étaient réunis; le mariage était célébré le 10 juin par le cardinal de Montmorency. Pour la première fois depuis son exil, le roi était heureux. Cette joie ne devait pas durer. Bientôt, il allait être chassé de Russie, comme il avait été chassé de Vérone et d'Allemagne; mais il avait cette consolation de voir auprès de lui la jeune duchesse d'Angoulême qui, ferme et fidèle, d'humeur toujours égale, le console et le soutient, nouvelle Antigone. La jeunesse de Madame Royale n'est plus. La vie de Mme d'Angoulême ne sera pas plus heureuse. Et peut-être la femme ne montrera-t-elle pas toujours la générosité qu'avait montrée la jeune fille. Pourra-t-on lui en vouloir, si l'on se souvient de sa vie? — Jacques Hompard.

Madero (*Francisco*-Indelacio), président de la république Mexicaine, né dans l'Etat de Mexico au mois d'octobre 1873, assassiné à Mexico le 22 février 1913. Le président Madero, qui s'était emparé du pouvoir après avoir longuement lutté contre le général Diaz, en 1910, n'a pu exercer que pendant deux ans une autorité qui ne cessa d'être contestée; et il ne put faire preuve, en ces temps troublés, que d'estimables qualités personnelles, qui eussent dû suffire à lui épargner la mort lamentable qui l'attendait. Il appartenait à une riche famille originaire du Portugal, mais depuis plusieurs générations fixée dans le nord du Mexique, où elle jouissait d'une influence considérable. Francisco Madero fit ses études très complètes au collège des jésuites de Saltillo, puis se rendit aux Etats-Unis. En 1889, sa famille, compromise dans les troubles qui marquèrent l'avènement du président Diaz, se rendit en France, et c'est à Paris que Madero acheva son éducation. Connaissant parfaitement notre langue, il conserva toute sa vie le goût des choses françaises, et même l'allure extérieure d'un Parisien. Jusqu'en 1895, il resta en Europe, voyageant dans les différents pays du continent; et c'est alors seulement qu'il osa rentrer au Mexique pour mettre en valeur les grands domaines qu'il tenait de son père. Il y réussit à merveille, et fit apprécier son habileté et son humanité des fermiers et des ouvriers agricoles qui travaillaient sous sa direction. Il ne tardait pas à compter parmi les chefs populaires influents du nord du pays mexicain. A partir de 1903, il se lançait résolument dans la politique, n'hésitant pas à sacrifier à son goût pour l'action l'aisance et le bien-être dont il jouissait. La dure répression des troubles de Monterey lui fut une première occasion de grouper de nombreux mécontents, dont la politique, souvent plus énergique que clairvoyante, du président Diaz ne tarda pas à renforcer l'effectif. Francisco Madero les réunit en une vaste association, à laquelle il donna le nom de « Club démocratique Benito Juarez », et, bientôt, le mouvement révolutionnaire qui s'esquissait eut des ramifications dans tous les Etats et les principales villes du Mexique. Madero n'hésita pas, d'ailleurs, à découvrir ses visées réelles par un petit livre énergiquement écrit: *la Succession présidentielle en 1910*. La brochure fut immédiatement saisie, sur l'ordre du gouvernement de Diaz, qui n'était pas homme à tolérer une opposition aussi déterminée et dangereuse d'un concurrent populaire. Le péril croissant avec l'approche de l'élection, il n'hésita pas à faire arrêter Madero au mois de juin 1910, et il ne le relâcha qu'une fois passée la période électorale. Mais le chef républicain était à peine sorti de sa prison, qu'il recommençait contre Diaz sa campagne sans merci, énumérant, dans un violent manifeste, les réformes les plus urgentes qu'il fallait arracher au despotisme du président. En même temps, se rendant compte que la force seule pourrait triompher de l'obstination de Diaz, il préparait une insurrection dans le nord du Mexique, grâce à la puissante influence personnelle dont il disposait. Il y consacra une activité inlassable et une partie considérable de sa grande fortune, dont il n'hésita pas à faire le sacrifice au profit de ses idées. Une première tentative de soulèvement avait été organisée pour la fin de novembre; mais elle fut découverte à temps par les agents du gouvernement, et Madero n'eut d'autre ressource que de s'enfuir précipitamment aux Etats-Unis. Là, il ramassa armes, munitions et hommes sous les yeux bienveillants des Américains du Nord, et, après être rentré dans l'Etat de Chihuahua à la tête de partisans nombreux, il y ouvrit la nouvelle campagne révolutionnaire qui aboutit à la prise de Juarez, puis à la démission et à la fuite du prési-


Francisco Madero.

dent Diaz. Devenu maître de la situation, il usa à l'égard des fédéraux d'une réelle magnanimité, et fit de son mieux pour que la révolution qu'il avait estimée nécessaire fût aussi peu sanglante que possible. Sympathique, généreux, extrêmement conciliant quant aux personnes, alors même qu'il défendait ses idées avec emportement, il essaya de rallier au nouveau régime les partisans les plus déterminés de Diaz.

Il fut loin d'y réussir et, lorsqu'il prit la succession du président intérimaire La Barra, son gouvernement ne satisfit pas le Mexique. Le président Diaz, tout autoritaire qu'il fût, était un fervent patriote mexicain, jaloux de renforcer la situation de son pays au triple point de vue militaire, industriel et financier, en face des Etats-Unis. Son administration avait été, grâce à Limantour, sinon brillante, du moins fort sage et économe : c'était, au point de vue mexicain, un gouvernement nationaliste. Madero, au contraire, que les Etats-Unis avaient plus ou moins ouvertement soutenu dans sa rébellion, se montra à leur égard beaucoup plus conciliant. Le désordre général qui s'était emparé du pays à la suite du renversement de Diaz ne put être assez vite réprimé. Le gouvernement de Madero manquait pour cela d'une armée nombreuse et fortement organisée ; et on fit porter au président en exercice la responsabilité de cette insécurité, dont les Etats-Unis pouvaient un jour ou l'autre profiter pour intervenir dans le pays. Les partisans de Diaz, d'ailleurs, ne désarmaient pas. Un premier soulèvement du fils du président déchu, Félix Diaz, put être assez facilement réprimé, et Madero, aussi bien par humanité que par politique, fit grâce à son rival ; mais le nouveau mouvement qui éclata à Mexico même, en février 1913, sous la conduite du général Huerta, aboutit, après un long combat de rues, à la défaite de Madero, qui fut fait prisonnier en même temps que son frère. Le gouvernement des Etats-Unis, pressentant le sort qui attendait les prisonniers, intervint en leur faveur. Mais le président, tandis qu'on le transférait en automobile du Palais national au Pénitencier, en même temps que l'ex-vice-président Pino Suarez, trouva la mort dans des circonstances mystérieuses. La version officielle affirme qu'une troupe madériste essaya de délivrer les prisonniers, qui furent tués dans l'échauffourée. Elle est, pour le moins, très suspecte. — G. Treffel.

Maîtresse de Victor Hugo (une), par Hector Fleischmann (Paris, 1913). — Dans le petit cimetière de Saint-Mandé, non loin du beau bronze en pied d'Armand Carrel, s'allongent deux pierres jumelles. L'une porte comme épitaphe, avec ce seul prénom : Claire, quatre vers extraits des *Contemplations:*

Voilà donc que tu dors sous cette pierre grise !
Voilà que tu n'es plus, ayant à peine été !
L'astre attire le lys, et te voilà reprise,
O vierge, par l'azur, cette virginité !

C'est la tombe de Claire Pradier, la fille naturelle du sculpteur. L'autre ne porte aucun nom : c'est celle de sa mère, Juliette Drouet, qui fut pendant



Juliette Drouet. (Lithographie de Léon Noël, 1832.)

cinquante ans non pas *une* maîtresse, mais *la* maîtresse de Victor Hugo. Certes, pareille liaison, que la mort seule dénoua, et qui fut presque légitimée aux yeux du monde, mérite bien qu'on s'y arrête. Nous ne la connaissions guère jusqu'ici que par les témoignages malveillants et hostiles d'Edmond Biré et de Paul Chenay. Celui-ci, qui fut le beau-frère de Victor Hugo, dans un livre ayant pour titre : *Victor Hugo à Guernesey*, insiste particulièrement sur tout ce qui serait le plus propre à diminuer la mémoire du grand poète et à rendre odieuse celle de Juliette Drouet. Selon lui, cette dernière « attendait avec impatience que la maladie de cœur de Mme Hugo eût accompli son œuvre implacable pour réaliser enfin dans un avenir prochain le rêve de sa vie ». Or, rien ne l'autorise à avancer pareille calomnie envers une femme qui attendit trente-cinq ans cette date fatale sans que son tact, son dévouement et sa constance se démentissent jamais.

Certes, il ne s'agit pas de justifier ou même d'excuser le poète d'avoir entretenu avec Juliette Drouet des relations que la société réprouve, mais il convient d'en parler enfin librement et sans passion, comme vient de le faire Hector Fleischmann en rétablissant dans toute leur vérité des faits qui appartiennent à l'histoire littéraire.



Victor Hugo. (Lithographie de Alophe, 1834.)

On a trop parlé des relations de Mme Victor Hugo et de Sainte-Beuve. Personne n'a nié que le *Livre d'amour* de ce dernier ne fût une mauvaise action qui n'avait même pas l'excuse d'être un beau poème, car jamais passion n'inspira des vers plus plats. Tout le monde s'est accordé, au contraire, pour juger noble et héroïque le rôle de Victor Hugo en cette circonstance, et ses lettres en font foi.

Mme Hugo fut-elle coupable ? Qui le saura jamais ? En tout cas, on a dit qu'elle s'était jetée dans les bras de Sainte-Beuve pour se consoler, et même se venger, de l'infidélité de son mari. Or, Hector Fleischmann s'appuie sur des dates irréfutables pour prouver presque exactement le contraire. En effet, Juliette Drouet n'entre dans la vie de Victor Hugo qu'au printemps de 1833, et, dès le 4 novembre 1830, le poète connaît le désir de Sainte-Beuve pour sa femme. Dès cette époque, l'harmonie est rompue dans le ménage, et, le 7 juillet 1831, Victor Hugo écrit amèrement : « J'ai acquis la certitude qu'il était possible que ce qui a tout mon amour cessât de m'aimer. » Ainsi s'explique la mélancolie qui pèse sur certains vers des *Chants du crépuscule :*

... Heureux pour quiconque m'effleure,
Je suis triste au dedans de moi ;
J'ai sous mon toit un mauvais hôte...
... Sous mes prospérités cachée
La douleur pleure en ma maison ;
Un ver ronge ma grappe mûre...

Ce mauvais hôte, ce ver rongeur, désignent clairement Sainte-Beuve. Quoi d'étonnant, après cela, que Victor Hugo ait sinon cherché, du moins accueilli l'affection profonde qui s'offrait à lui dans la personne de Juliette Drouet ? La prétendue mansuétude de Mme Hugo, acceptant cette liaison, n'est-elle pas la preuve qu'elle avait peut-être quelque chose à se faire pardonner ?

Juliette-Joséphine Gauvain naquit à Fougères le 10 août 1806. Sa mère mourut peu de temps après sa naissance, bientôt rejointe par son mari, Julien Gauvain, qui exerçait le métier de tailleur. Orpheline à un an, Juliette fut recueillie à Paris par un de ses oncles, Jean-Baptiste Drouet, dont elle prit le nom et qui était, non pas général, ainsi qu'on l'a écrit, mais garde général des forêts. A sept ans, il envoya sa nièce commencer son éducation au couvent du Petit-Picpus, où elle avait déjà deux tantes religieuses. Elle en garda de charmants et curieux souvenirs, que Victor Hugo immortalisa dans les *Misérables*, comme il devait immortaliser le nom de Gauvain en le donnant à un des héros de *Quatre-vingt-treize*. Peu s'en fallut que Juliette ne prît le voile. Mgr de Quélen, qui s'était rendu un jour au Petit-Picpus, la voyant parmi les postulantes : « Alors, mon enfant, vous avez la vocation ? — Oh, non ! monseigneur, répondit-elle. — Et, comme l'évêque s'étonnait de cette réponse : — Monseigneur, repartit la Révérende Mère, nous avons dû suivre les instructions des parents de la jeune fille ; elle est orpheline et sans fortune. Regardez-la, que voulez-vous qu'elle devienne dans le monde, avec cette figure ? — N'importe ! répondit l'évêque, tout vaut mieux qu'une mauvaise religieuse. »

Le lendemain, « en sacrant un peu », l'oncle Drouet vint retirer sa nièce du couvent.

Nous la perdons de vue jusqu'en 1825, année où on la retrouve dans l'atelier de Pradier, dont elle devint la maîtresse. On dit qu'il la fit poser pour la statue de Lille, d'autres affirment que ce fut pour celle de Strasbourg ; rien de cela n'est prouvé. En 1826, Pradier se sépare d'elle, lui laissant à charge une fille, Claire, qui mourra en 1846, et que Victor Hugo saluera au seuil du tombeau :

Douce Claire aux yeux noirs avec des cheveux blonds.

Juliette vit quelque temps avec Alphonse Karr, puis elle rencontre Harel, qui la fait débuter en 1829 au théâtre de Bruxelles, qu'il dirigeait alors. Elle revient avec lui à la Porte-Saint-Martin, puis à l'Odéon, où elle joue dans *le Moine*, dans *l'Homme au masque de fer*, dans *Catherine II*. On la retrouve à la Porte-Saint-Martin dans *Jeanne l'aubernier*. Elle habite à cette époque un somptueux appartement, 35, rue de l'Echiquier, et elle est entretenue par un prince russe, propriétaire de mines en Sibérie.

C'est une belle fille, fort admirée. Elle a vingt-sept ans et est dans tout l'épanouissement d'une beauté que Léon Noël a fixée dans une lithographie : « Le col, les épaules et les bras sont d'une perfection tout antique, écrit Théophile Gautier. Elle pourrait inspirer dignement les sculpteurs et être admise au concours de beauté avec les jeunes Athéniennes qui laissaient tomber leur voile devant Praxitèle méditant sa Vénus. » C'est à ce moment que Victor Hugo la rencontre.

Il a donné à la Porte-Saint-Martin *Lucrèce Borgia*, dont la première a lieu le 2 février 1833, et, à côté de Mlle George, qui incarne l'héroïne, Juliette Drouet représente la princesse Négroni, laquelle est plutôt une apparition qu'un rôle. Elle y est cependant fort admirée. Théophile Gautier voit en elle « une vraie princesse italienne, au sourire gracieux et mortel, aux yeux pleins d'enivrement perfide ; visage rose et frais qui vient de déposer tout à l'heure le masque de verre de l'empoisonneuse, si charmante, d'ailleurs, qu'on oublie de plaindre les infortunés convives et qu'on les trouve heureux de mourir après lui avoir baisé les mains ». Malgré cela, Hugo, que onze ans de mariage ont laissé fidèle époux, ne la remarque pas. Juliette, piquée dans sa coquetterie, demande à Gustave Planche comment elle pourrait attirer l'attention du poète, et le critique répond ironiquement qu'il lui faut « dénouer publiquement les cordons de ses souliers, les lui ôter, et lui baiser les pieds avec admiration ». Nous en pouvons conclure que l'actrice fit les premiers pas. Le mardi gras 19 février 1833, Hugo et Juliette étaient invités à un bal d'artistes dans le foyer du Gymnase ; ils n'y allèrent pas, mais passèrent la nuit ensemble. Ce fut le commencement de leur amour, et le poète en garda le plus tendre et profond souvenir, car il écrivit : « Le 26 février 1802, je suis né à la vie ; le 19 février 1833, je suis né au bonheur dans tes bras. » Et, huit ans après, il écrivait encore : « T'en souviens-tu, ma Bien-Aimée ? Notre première nuit, c'était une nuit de carnaval, la nuit du mardi gras de 1833. On donnait, dans je ne sais quel théâtre, je ne sais quel bal, où nous devions aller tous les deux. Rien, pas même la mort, j'en suis sûr, n'effacera en moi ce souvenir. Toutes les heures de cette nuit-là traversent ma pensée en ce moment, l'une après l'autre, comme des étoiles qui passent devant l'œil de mon âme. Oui, tu devais aller au bal, et tu n'y allas pas, et tu m'attendis... »

Cette date est celle de la réhabilitation de Juliette par l'amour. C'est en pensant à elle que Hugo écrira avec indulgence, en 1835, dans *les Chants du crépuscule :*

Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !
Qui sait sous quel fardeau la pauvre âme succombe !

Héroïquement, Juliette lâche son prince russe, renonce à sa vie somptueuse et laisse vendre ses meubles. Hugo s'entremet pour faire reconnaître par Pradier la petite Claire, et il y réussit. Son amie est maintenant installée modestement près de la place Royale, rue du Pas-de-la-Mule, et, ayant renoncé définitivement à la scène, sur laquelle elle passera pour la dernière fois dans *les Burgraves*, elle vit tout entière pour son amour. Elle a compris admirablement son rôle en marge de la vie du poète. A aucun moment, elle ne se pose en rivale de l'épouse, au contraire ; le 27 décembre 1851, elle parle même à Hugo de sa « courageuse et digne femme ». Les amants correspondent tous les jours, et il existe six mille lettres de Juliette. Hugo y est appelé son « pauvre petit sabot », son « tant doux bien-aimé », son « cher

petit O ». Elle lui écrit : « Bonjour toi, bonjour vous, bonjour en bloc et en détail, à droite et à gauche, par devant et par derrière, en haut et en bas, bonjour et rebonjour. Je vous adore, et vous? » Hugo l'appelle « ma Juju »; il lui écrit autant de vers que de lettres, et nous savons, par cette correspondance, que l'admirable *Tristesse d'Olympio* fut inspirée par Juliette. Le poète est absorbé par les mille soins de sa carrière littéraire et politique, et rien ne passe avant elle. Mais Juliette est patiente; « le bonheur viendra quand et comme il voudra, écrit-elle, cela ne me regarde pas ». Elle marchande pour son ami les bibelots chinois et japonais qu'il préfère, et, l'été, elle fait avec lui des voyages en Bretagne et en basse Normandie; de ces charmants et lents voyages d'autrefois, en diligence ou en poste, avec des imprévus, des retards, mille occasions où le pittoresque trouve son compte.

Cette vie semblait sans nuages depuis douze ans, quand un gros scandale l'assombrit. Victor Hugo venait d'être nommé pair de France (13 avril 1845), lorsqu'il fut pris en flagrant délit d'adultère, passage Saint-Roch, en compagnie de Mme Biard, femme d'un peintre, qui eut quelque renom sous la monarchie de Juillet. La malheureuse fut mise sous les verrous. Quant à Hugo, il fut forcé d'invoquer son titre de pair, qui le rendait inviolable, pour être laissé en liberté. Le mari outragé ne parlait de rien moins que d'intenter un procès devant la cour des pairs, et ce ne fut pas trop du chancelier Pasquier, de la duchesse d'Orléans et du roi lui-même pour étouffer l'affaire. Biard, qui était moins un jaloux qu'un maître chanteur, se désista sur la commande, faite par la cour, de quelques tableaux et sur le versement d'un somme de 50.000 francs, payés par la cassette royale. Victor Hugo partit ostensiblement pour un voyage de trois mois en Espagne, et le tout fut vite oublié; car, comme l'écrivait Lamartine au comte de Circourt : « La France est élastique, on se relève même d'un canapé. »

Tenons-nous-en à ce scandale, et passons. Hugo peut-il être jugé à la mesure commune? C'était, on le sait, une force de la nature, et, quoi que puisse en penser Hector Fleischmann, je ne crois pas que Dumas fils se soit beaucoup trompé en écrivant : « Ce Jupiter a fait quelquefois aux amours terrestres la concession de se changer en cygne et en taureau, pour se rendre visible et compréhensible aux créatures mortelles, pour prouver sa grâce et sa force, pour se reposer un moment de ses travaux et de sa grandeur, mais il n'a vraiment aimé qu'une femme, la seule qui pût satisfaire ce mâle prodigieux : la gloire. » Juliette Drouet l'acceptait ainsi, et nous ne voyons pas que son amour se soit démenti un seul instant. Au coup d'État de décembre 1851, quand la tête du poète est mise à prix, elle réussit à le soustraire aux recherches des mouchards et, à Bruxelles, à Jersey, elle l'enveloppe discrètement de sa sollicitude.


Juliette Drouet. (Tableau de Bastien Lepage, 1883.) [Phot. G. Bouchetal.]

A Guernesey, elle habite la villa *Les Amis*, voisine de Hauteville-House, et, en 1861, Victor Hugo lui achète la maison du no 20 de la rue d'Hauteville, dont il orne et sculpte lui-même les panneaux. Cette maison devient le centre des réunions amicales. Tout le monde y va, même les fils du poète. Vivre à l'ombre du grand homme, sans éclat, suffit à Juliette, et l'on vante son tact exquis. Elle ne sort presque pas en sa compagnie; devant le monde, elle ne le tutoie jamais, et l'appelle « Monsieur ». En mai 1862, elle le rejoint à Waterloo, dont il explore le champ de bataille, mais pour vivre dans la même réserve, et, lors du banquet offert à Victor Hugo, après la publication des *Misérables*, elle est assise à la gauche du poète, tandis que Mme Hugo, assise à sa droite, porte au dessert sa santé.

Enfin, quand l'épouse meurt, le 27 avril 1868, l'amie prend place discrètement au foyer vide. C'est elle qui recopie tous les manuscrits du maître, assure les soins de sa correspondance, invite et reçoit pour lui. En 1870, après la rentrée en France, on la trouve avec lui au pavillon de Rohan, puis rue de Clichy, enfin avenue d'Eylau.

C'est maintenant une agréable vieille, aux légers bandeaux blancs, à la robe de soie feuille-morte. On dirait le spectre souriant du romantisme, et Georges Hugo comparait sa figure à celle d'une madone de Luini qui serait vieille. Hélas! une maladie d'estomac la condamnait à mourir de faim. Elle se traîne jusqu'au 11 mai 1883. Victor Hugo devait lui survivre deux ans encore, jusqu'au 22 mai 1885.

Nous devons à Juliette Drouet les seuls vrais vers d'amour qu'ait écrits Victor Hugo. Ils éclairent *les Chants du crépuscule*, chantent dans *les Voix intérieures*, et aboutissent dans *les Rayons et les Ombres*, à ce chef-d'œuvre qu'est *la Tristesse d'Olympio*. On en trouverait beaucoup d'autres épars dans l'œuvre immense du poète, et il faut noter, pour finir, cet adorable salut, au seuil de la vieillesse (22 septembre 1864) :

Quand deux cœurs en s'aimant ont doucement vieilli,
Oh! quel bonheur profond, intime, recueilli!
Amour! hymen d'en haut! ô pur lien des âmes!
Il garde ses rayons même en perdant ses flammes.
Ces deux cœurs qu'il a pris jadis n'en font plus qu'un.
Il fait, des souvenirs de leur passé commun,
L'impossibilité de vivre l'un sans l'autre.
(Juliette, n'est-ce pas? cette vie est la nôtre!)
Il a la paix du soir avec l'éclat du jour,
Et devient l'amitié tout en restant l'amour.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

***Moret y Prendergast** (Sigismond), homme d'État espagnol, président de la Chambre, né à Cadix le 2 juin 1838. — Il est mort à Madrid le 28 janvier 1913. La mort tout à fait inattendue de Sigismond Moret, venant après la disparition tragique de Canalejas, prive le parti libéral espagnol d'un de ses chefs les plus remarquables et les plus influents auprès de la couronne. Moret appartenait à une famille de très petite bourgeoisie, et il n'avait dû qu'à son seul mérite la très haute situation qu'il avait acquise dans la politique espagnole. Son père était un modeste commerçant de Cadix, qui dut s'imposer de lourds sacrifices pour lui permettre de poursuivre ses études, d'abord à Cadix, puis à l'université de Madrid, où le jeune homme se fit remarquer par l'étendue précoce de son savoir. Pourvu d'une chaire d'économie politique, il venait d'y faire ses débuts comme professeur, quand la vie politique le tenta. Il avait à peine vingt-cinq ans, lorsqu'il fut élu aux Cortès par la ville d'Almaden, sur un programme libre-échangiste, et de bonne heure il marqua sa place au Parlement par la sûreté de sa parole et la hardiesse de ses idées. En 1869, lorsque se réunirent les Cortès constituantes appelées à régler la succession de la reine Isabelle, il attira l'attention du maréchal Prim, alors tout-puissant, qui le nomma sous-secrétaire d'État à l'intérieur et ministre des colonies. Il eut dans ce poste une première occasion d'appliquer ses idées libérales et largement humanitaires, en déposant un projet de loi sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies espagnoles. En 1870, après l'avènement du roi Amédée, il devenait ministre de l'intérieur et des finances, et, cette fois encore, marquait son passage au pouvoir par d'importants projets législatifs. Un moment, il entra dans la diplomatie comme ambassadeur à Londres. Mais il ne tardait pas, après la restauration d'Alphonse XII, à rentrer dans la péninsule. Un moment écarté de la politique active, parce qu'il avait voté la Constitution républicaine de 1873, il revint en 1879 au Parlement comme député de Ciudad-Réal, et se rallia dès lors à la monarchie. Il entreprit l'organisation d'un parti avancé nettement loyaliste et constitutionnel. Sagasta n'eut pas de lieutenant plus brillant et plus fidèle, et il fit partie de la plupart des ministères libéraux que son chef fut appelé à constituer. C'est ainsi qu'il détint en 1885 le portefeuille des affaires étrangères, en 1888 celui de l'intérieur, en 1893 et en 1894 de nouveau celui des affaires étrangères, sans compter plusieurs passages aux travaux publics et aux colonies, presque à la veille des désastres de la guerre hispano-américaine, qu'il avait prévus, mais qu'il n'eut pas la force ou peut-être la possibilité de prévenir, le ministère dont il faisait partie étant surtout occupé à se défendre devant les Cortès contre les attaques des conservateurs.

La mort de Sagasta le fit passer au tout premier plan; mais il s'en fallut de beaucoup qu'il trouvât dans le parti libéral la même discipline dont il avait donné l'exemple à l'égard de son chef. La direction du parti lui fut disputée par Montero Rios et, depuis 1906, jamais Moret ne fut absolument d'accord sinon avec les tendances générales de son parti, du moins sur la tactique à suivre dans la politique intérieure. Il était à la fois très avancé dans ses théories et très opportuniste dans leur application. On lui a reproché, non sans vraisemblance, de manquer quelque peu d'esprit de suite et parfois de caractère. Il ne sut pas résister, dans des circonstances critiques pour son parti, à la tentation de tirer sur ses propres amis quand ils lui parurent commettre des fautes trop lourdes à ses yeux, peut-être un peu prévenus par d'anciennes rancunes. C'est ainsi qu'en 1906, lorsque le maréchal Lopez Dominguez, par la décision de sa politique anticléricale, eut réuni contre lui tout le bloc conservateur, Moret n'hésita pas à désavouer le président du conseil dans une lettre publique au roi. C'était, en réalité, une défection en pleine bataille, et l'opinion libérale, même modérée, eut de la peine à la lui pardonner, tandis que les conservateurs ne lui en manifestaient aucune reconnaissance. Le ministère qu'il fut appelé à constituer ne dura que trois jours : ce fut le « ministère-éclair ». En 1909, la chance parut sourire de nouveau à Moret. Ayant réussi à renverser le ministère Maura grâce à l'appui des républicains, au lendemain des affaires de Barcelone, il succomba à son tour, trois mois plus tard, devant l'opposition énergique de la droite et aussi l'attitude de son lieutenant, le comte de Romanones, qui ne tarda pas à devenir le chef des dissidents radicaux. Voyant sa politique d'union des gauches devenir impraticable, il céda la place à Canalejas, et rentra dans le rang. Il était, à sa mort, président de la Chambre. Très influent à la cour — on a dit qu'il avait été en quelque sorte le professeur de libéralisme du roi Alphonse XIII — il avait toujours fait preuve, à l'égard de la France, de sincères sentiments d'amitié. — J. MOZEL.


S. Moret y Prendergast.

Olivades (LES), recueil de poésies provençales, par F. Mistral. — Au déclin de l'année, alors que le soleil se fait plus pâle et que l'aigre bise du nord annonce le retour de l'arrière-saison, les paysans de Provence se répandent parmi les champs d'oliviers, et dépouillent de leurs fruits les branches noueuses. Ainsi, dans son robuste hiver, Mistral a songé, lui aussi, à faire ses « Olivades » : « Le temps qui devient froid et la mer qui déferle, — tout me dit que l'hiver est arrivé pour moi — et qu'il faut, sans retard, amassant mes olives, — en offrir l'huile vierge à l'autel du bon Dieu. » Il a donc glané tous les fruits qu'avait jusqu'ici portés son vigoureux talent, et c'est cette récolte, savoureuse et abondante, qu'il nous offre dans son dernier recueil.


Frédéric Mistral. (Phot. Pierre Petit.)

Poésies fugitives, dont certaines remontent à plus de vingt ans, pièces de circonstance, écrites à l'occasion d'une félibrée, petits poèmes agrestes d'une exquise naïveté, effusions lyriques empreintes de confiance ou de mélancolie, c'est toute la vie poétique de Mistral qui se retrace ici; en sorte que, si, dans ses autres recueils, on peut trouver plus d'envolée ou plus d'éclat, nul ne nous offre un reflet plus fidèle et plus complet de la noble figure du poète.

Un trait surtout y domine : l'amour passionné de la Provence, étayé sur une foi ardente et profonde dans la renaissance d'un peuple, qui fut grand jadis, et dans le relèvement d'une langue, qui est demeurée harmonieuse. Ces beaux rêves se réaliseront-ils, et l'œuvre généreuse entreprise par le poète de Maillane survivra-t-elle à son apostolat?... Hélas! ne voit-on pas de plus en plus les filles d'Arles renoncer à la grâce coquette de leur costume pour adopter la banalité des modes « à l'instar de Paris »? N'importe! la valeur d'un homme, d'un poète surtout, se mesure moins aux résultats obtenus qu'à la noblesse du rêve qu'il a osé concevoir, et Mistral est grand par ce qu'il a rêvé.

Quels accents, d'ailleurs, ne trouve-t-il pas pour exalter sa foi! Nombre de pièces des *Olivades* sont des manières de chants officiels, rimés pour quelque solennité; rien, pourtant, ne s'y marque de cette raideur banalement pompeuse qui gâte d'ordinaire ces sortes de compositions. Mistral chante, emporté par son enthousiasme, et son chant a l'allure entraînante et martiale d'un chant de guerre; ses refrains sont tout vibrants de vie joyeuse, étincelants de chaud soleil; on les sent passer comme l'âme même de la Provence, appelant ses fils et ses neveux depuis les bords du Rhône jusqu'au fond du Béarn : « La Mère Provence qui a battu l'aubade — La Mère Provence qui tient le drapeau — ne l'a pas encore crevée — la peau — du rappel. »

Ce fier enthousiasme n'aveugle cependant pas le poète sur l'étendue croissante du mal qu'il combat. Aussi, quand il s'adresse à son peuple, en dehors de l'exaltation des fêtes, ses accents se chargent d'une tristesse à la fois apitoyée et révoltée : « Pauvre peuple de Provence — entamé de plus en plus... — A l'école l'on t'arrache — la langue de tes aïeux... — On méconnaît ton histoire — on te la conte à rebours — on te dresse et te redresse — comme un peuple de bossus. — Ils te font croire que leur lune — brille plus que ton soleil — et ton âme s'enlise — aplatie sous le rouleau! »

Contre la laideur envahissante, il n'est, pour le poète, de refuge que dans l'amour du sol natal : « J'ai confiné ma foi, qui demeure indomptée — dans la vedette d'un château provençal; — ma foi, ce n'est qu'un rêve, je le sais, — mais le rêve me semble estompé d'or; — il me semble, ce rêve, un miel inépuisable, — et il me semble un gouffre d'où, amoureux, j'arrache — sur mes deux bras la belle qui y dort. »

Et telle est bien, en effet, pour Mistral, malgré la diversité de ses accents, la source principale de son inspiration. Qu'il rêve sur une main de marbre trouvée dans le Rhône (« Petite main de marbre blanc, — qui dans le Rhône fus pêchée... — ainsi menue et effilée, — apprends-moi donc qui te moula »), ou qu'il raconte une gracieuse légende (*le Grippe-Rossignol*), ou qu'il peigne en de petits poèmes de forme naïve, mais d'une fraîcheur de tons exquise, quelque scène rustique (*Dans la lande, la Rieuse...*), c'est toujours, au fond, la Provence qui anime ses chants.

Parfois, cependant, son inspiration se fait plus ample, en même temps que son lyrisme devient plus personnel et nous découvre la riche diversité de son tempérament poétique : Amour de la Rêverie, qui se plaît à converser avec l'Ombre « des choses moribondes — et des splendeurs anciennes — dont on ne parle plus »; sensualité délicate et mystique qui magnifie la Femme, cette Eve, dont tout dans la Nature s'ingénie à parer la beauté, mais qui, pourtant, « n'est jamais si belle — comme en gloire — quand *elle* triomphe, — et sans vêtement aucun, — limpide! telle — que, fatale, — l'a pétrie la main de Dieu »; ferveur religieuse, qui s'exhale en de pieux et touchants cantiques à l'Immaculée-Conception; sagesse philosophique enfin, qui se traduit par des maximes d'un doux optimisme (*Bref de Sagesse, Voyons venir...*) et incline sans effroi le poète sur son tombeau « où comme les colimaçons — je me tapirai à l'ombrette »; — toutes les cordes du lyrisme vibrent dans l'âme harmonieuse de Mistral, qui s'apparente par là à nos plus grands poètes.

Il s'y apparente aussi par la richesse savoureuse de sa langue, les fréquentes trouvailles d'expressions, les images spontanément jaillissantes, et les qualités de son verbe. Malheureusement, pour exacte que soit la traduction, ces mérites de la forme n'y paraissent que faiblement. Seuls les peuvent goûter vraiment ceux qui les vont chercher dans le texte original. Car la langue que parle Mistral n'est pas un dialecte aisément transposable, mais une langue véritable, qui a son génie propre et correspond à des formes particulières de pensée. Ainsi, tout ce qui fait l'essentielle beauté de son style demeure intraduisible; mais, pour ceux qui peuvent écouter le poète dans son expression première, c'est un ravissement que de trouver tant de fraîcheur, tant de familiarité élégante : en empruntant ses images au parler populaire, en usant volontiers des diminutifs, Mistral fait songer à nos poètes du XVIe siècle; il en a les grâces aimables, la naïveté malicieuse, et sa poésie y gagne un air de souriante jeunesse.

A le lire, on oublie combien s'étend chaque jour sur nos belles provinces le morne nivellement de notre civilisation uniforme, et tout près de croire au miracle d'une renaissance, on dirait volontiers avec le poète : « Mais sainte Estelle, au haut de l'empyrée — fit son miracle un beau matin de mai : — la Crau déserte voit éclore Mireille — et dans le ciel, ô Provence, idéale — tu refleuris, plus en fleur que jamais. » — F. GUIRAND.

***photographie** n.f. — ENCYCL. *La photographie automatique.* L'appareil ci-dessous, qu'un ingénieur anglais, Harry Ashton-Wolff, vient de mettre au point



Vue intérieure de l'appareil de photographie automatique : A, portrait sur une carte postale; B, distributeur de l'argent; C et D, levier et électro-aimant de mise en marche; L, lampe à incandescence (premier plan) et cuvette de développement (en arrière); O, objectif.

après plusieurs années de persévérant labeur, produit, en quatre minutes et sans le moindre secours extérieur, un portrait développé, lavé et séché sur une carte postale. A la vérité, plusieurs inventeurs ont abordé ce problème en imaginant des dispositifs semi-automatiques qui donnaient des daguerréotypes sur tôle très peu artistiques. Ashton-Wolff a de plus hautes visées et, au lieu d'obtenir le fonctionnement de son original « laboratoire photographique » à l'aide d'arbres centraux, de cames, de ressorts et autres mouvements d'horlogerie, il fait exécuter, par des électro-aimants agissant directement, les nombreuses manipulations nécessaires pour réaliser un portrait sur papier au platinobromure.

Les liquides, mis dans des bacs en solutions séparées, peuvent se conserver plusieurs mois. Ils s'écoulent convenablement dosés dans de petits récipients intermédiaires en verre, et chaque épreuve passe dans des bains frais, ne servant qu'une seule fois. De la sorte, les cent portraits que l'appareil peut fournir sans être rechargé offrent le même aspect, quel que soit le laps de temps écoulé entre le premier et le dernier.

Afin d'éviter l'oxydation des mécanismes — une des principales difficultés à résoudre — des tuyaux conduisent les bains à une cuvette verticale en celluloïd sans qu'une goutte de liquide se répande au dehors. En outre, chaque organe constitue un tout indépendant des autres rouages et peut s'enlever sans que le restant cesse de fonctionner, sans déranger la moindre connexion. Des contacts à pression réunissent pour cela tous les circuits. Mais la pièce la plus originale de la machine est le distributeur de courant, qui règle automatiquement la succession des opérations et qu'on aperçoit sur le côté de l'appareil. Ce distributeur se compose, en réalité, de sept cercles formés de sections isolées les unes des autres, mais reliées chacune à un des électro-aimants. Les doigts de contact du levier parcourent ces sections et, fermant le circuit, déterminent l'accomplissement des manipulations. La rotation s'obtient par l'intermédiaire d'une vis sans fin et d'un petit moteur électrique prenant lui-même son courant sur la deuxième et la sixième couronne. Cette dernière se partage en vingt sections, chaque section correspondant à une des bornes, laquelle communique avec l'un des curseurs et l'une des résistances. Donc, suivant la section sur laquelle s'appuie un bras de levier et selon le point où se trouve le curseur correspondant, la résistance laissera passer plus ou moins d'électricité au moteur qui, par conséquent, marchera plus ou moins rapidement; sa vitesse varie, en somme, suivant l'opération à accomplir. Comme, d'autre part, les curseurs correspondant à ces sections se déplacent à volonté, de haut en bas, on peut faire durer plus ou moins longtemps une action chimique ou une manipulation mécanique quelconque.

Voici comment l'appareil opère. Le client, après avoir inséré une pièce de monnaie dans l'ouverture *ad hoc*, s'assied sur un tabouret en face de l'objectif qu'abrite un cornet et fixe un petit miroir convexe semblable au viseur d'une chambre photographique. De son côté, l'argent introduit tombe derrière une glace, où il reste visible durant toutes les manipulations et provoque le contact électrique nécessaire pour la mise en marche. Aussitôt, une sonnette retentit; puis, tandis que s'éclaire une petite enseigne placée juste devant les yeux de la personne qui pose et qui y lit : « Attention! Tournez la tête à droite, fixez la croix au-dessus du miroir... et souriez! », la lumière artificielle, due à une lampe à arc et à un certain nombre de lampes à incandescence dissimulées sur les parois de gauche de l'auvent rectangulaire, s'allume alors. A ce moment, une deuxième sonnette se fait entendre et, juste au-dessous de la croix rouge, une fente se découvre, rendant visible la phrase traditionnelle : « Ne bougez plus! » Puis l'obturateur se déclanche, l'impression du papier sensible s'effectue de façon instantanée, et la lumière s'éteint, tandis que s'éclaire l'inscription : « Merci! la pose est faite, vous pouvez vous lever. Dans quatre minutes, votre portrait sortira au bas de l'appareil. »

Entre temps, la carte postale tombe du magasin dans la cuvette en celluloïd, et le révélateur arrive exactement dosé du haut de l'appareil. Le développement dure vingt secondes, après lesquelles le liquide s'écoule dans un autre récipient où tous les bains usés se déversent. A la suite du développement, se succèdent un certain nombre d'autres manipulations qui inversent l'épreuve, éliminent le fixage, et achèvent les opérations photographiques proprement dites.

Aussitôt le dernier bain écoulé, la cuvette s'ouvre au-dessous. La carte postale tombe sur le petit plateau de l'essoreuse immobilisé par deux électro-aimants et qui, tournant à une vitesse de 5.000 tours par minute, la sèchent, en vertu de la force centrifuge. Quelques secondes plus tard, le plateau revient de nouveau à sa position primitive, et un autre électro-aimant attire les crochets retenant la photographie. Celle-ci sort enfin au bas de l'appareil, où le client peut la prendre. A ce moment, une sonnerie retentit, et une petite enseigne s'éclaire avec l'inscription : « Introduisez un sou ici pour obtenir une enveloppe transparente. » Cela fait, l'appareil s'arrête, l'ouverture pour l'introduction de la monnaie se découvre à nouveau, et l'opération peut recommencer. En outre, un petit compteur électrique, qui



Appareil de photographie automatique Ashton-Wolff.
(Le client retire son portrait.)

permet au surveillant de voir instantanément le nombre des cartes non encore impressionnées, coupe automatiquement le courant électrique à la centième photographie et ferme l'ouverture pour l'introduction de l'argent, évitant ainsi que l'appareil ne fonctionne à vide. — Jacques Boyer.

***Picard** (*Alfred*-Maurice), ingénieur et administrateur français, membre de l'Académie des sciences, vice-président du conseil d'Etat, né à Strasbourg le 21 décembre 1844. — Il est mort à Paris le 8 mars 1913. Avec lui disparaît un des cerveaux les mieux organisés de ce temps. Alfred Picard, qui avait eu à appliquer son activité aux branches d'administration les plus diverses, a apporté dans toutes une puissance de travail et une lucidité d'esprit véritablement uniques. Il avait eu d'ailleurs une carrière administrative des plus brillantes, et, jusqu'aux obsèques nationales que le Parlement lui a décernées, aucun honneur officiel ne lui a manqué.

Il avait fait au lycée de Strasbourg, puis au lycée de Nancy, de très fortes études littéraires et scientifiques, et fut admis à dix-huit ans à l'Ecole polytechnique, d'où il sortit, en 1864, élève ingénieur des ponts et chaussées. Et, tout aussitôt après sa promotion au rang d'ingénieur (1867), il se mit à voyager. Il fut chargé d'une mission d'études en Orient, puis envoyé à Suez, où s'achevaient à ce moment les travaux d'aménagement du canal. Il parcourut l'Egypte, la Palestine, les côtes de la Turquie, et rentra en France en 1869, pour être employé à la surveillance des travaux d'aménagement des canaux de la Sarre et des salines de Dieuze. C'est là que le trouva, l'année suivante, la déclaration de guerre franco-allemande. Il se mit immédiatement à la disposition du génie militaire, gagna Metz et, avant le siège de la place, fut chargé de préparer l'inondation de ses abords. Mais il réussit à sortir de la ville avant la capitulation, et rejoignit l'armée de la Loire, dont il suivit, avec le grade de chef de bataillon du génie au titre auxiliaire, les différentes opérations. Il devait, plus d'un an encore, rester attaché à l'armée. Envoyé à Nancy après la conclusion de la paix, il ne put reprendre immédiatement ses fonctions et, en sa qualité d'ancien officier, il fut en butte, de la part des Allemands, à toutes sortes de vexations. Il préféra assumer la direction du génie pour Verdun, Etain et Clermont en Argonne, et y dirigea à la satisfaction générale la construction, effectuée en moins de deux mois, de vastes baraquements-casernes. Il reçut, quelques mois après, la croix de la Légion d'honneur. A partir de 1872, il était appelé au contrôle de l'exploitation des chemins de fer de l'Est, d'une partie du canal de la Marne au Rhin, et du canal de l'Est. Il eut, jusqu'en 1879, à exécuter, à ce titre, d'importants travaux : la construction du réservoir de Paroy, les machines élévatoires de Pierre-la-Treiche, de Valcourt, de Vacon, etc., un souterrain à têtes biaises et un pont biais à 45°, près de Sampigny, etc... En janvier 1880, le ministre des travaux publics Varroy le choisissait comme chef de cabinet et le nommait, quelques mois après, ingénieur en chef. Alfred Picard devint, en octobre 1880, directeur du cabinet et du secrétariat au ministère; en novembre 1881, directeur des routes, de la navigation et des mines; et, de février à novembre 1882, directeur des chemins de fer. Il devait à nouveau remplir ces dernières fonctions d'avril à août 1885, puis être appelé à la direction générale des ponts et chaussées, des mines et des chemins de fer (1886). Inspecteur général des ponts et chaussées (1887), conseiller d'Etat depuis 1882 et, depuis 1886, président de la section des travaux publics, de l'agriculture et de l'industrie, il se trouva, à moins de quarante-cinq ans, grand officier de la Légion d'honneur et, mieux encore, familiarisé avec les branches les plus délicates des travaux publics et de la législation administrative.

La préparation et la liquidation de l'Exposition universelle de 1900 ont été la grande affaire de la fin de la carrière d'Alfred Picard. En 1889, il avait été président des comités et des jurys des classes et sections des chemins de fer, des industries mécaniques de l'électricité, des moyens de transport, de l'histoire du travail, des sciences anthropologiques, etc. Il faisait également partie de la commission supérieure des congrès, et finalement fut chargé de la rédaction du rapport général. Les dix volumes qu'il y a consacrés sont un tableau admirablement clair et suggestif de toutes les formes de l'activité humaine à la fin du XIXe siècle. L'œuvre valut à l'auteur sa désignation comme commissaire général de l'Exposition universelle de 1900. Il dépensa à l'organiser un effort de travail véritablement prodigieux. Il vit très grand, et essaya de donner aux exposants venus de toutes les parties du monde le cadre le plus vaste et le plus luxueux dont Paris pût disposer. Peut-être les résultats matériels de l'Exposition ne correspondirent-ils pas à son envergure. Le nombre et la qualité des attractions furent critiqués. Peut-être aussi la complexité croissante des formes du travail universel n'est-elle plus guère susceptible d'un examen d'ensemble, et convient-il désormais d'abandonner l'idée de trop vastes exhibitions pour en venir à des expositions techniques, à programme limité. En tout cas, la largeur de vues avec laquelle Alfred Picard conçut et exécuta sa tâche est tout à l'honneur de sa vaste intelligence.

Promu au courant de l'Exposition grand-croix de la Légion d'honneur, Alfred Picard fut presque aussitôt chargé, avec le titre de délégué du gouvernement de la République, d'aller défendre à l'Exposition universelle de Saint-Louis les intérêts des exposants français. Bientôt après, il présidait, avec sa parfaite compétence, la commission chargée d'étudier les questions d'organisation du réseau d'Etat constitué après le rachat de l'Ouest. Il fut même un moment appelé à la direction du ministère de la marine, en remplacement de Thomson, au lendemain de la catastrophe de l'*Iéna* (octobre 1908). Il y fit preuve de sa bonne volonté et de son activité coutumières, mais ne passa que quelques mois à la rue Royale, et suivit le cabinet Clémenceau dans sa retraite, en juillet 1909. La vice-présidence du conseil d'Etat, qu'il reçut à la mort de Coulon, en février 1912, devait être le couronnement d'une carrière dans laquelle Alfred Picard s'était montré au moins égal à toutes les situations nombreuses et difficiles qu'il occupa.


Alfred Picard. (Ph. Pirou.)

Membre libre de l'Académie des sciences depuis 1902, en remplacement de Jonquières, Alfred Picard a beaucoup écrit. Trois de ses ouvrages constituent, au point de vue doctrinal et documentaire, de véritables monuments : *les Chemins de fer français* (6 vol., 1883-1884), exposé historique et détaillé de la formation et du régime de notre réseau; son *Traité des chemins de fer* (4 vol., 1887), où sont abordées toutes les questions relatives à l'utilisation économique et au régime financier et administratif des voies ferrées; le *Traité des eaux* (4 vol., 1890-1894), conçu suivant un plan analogue. Parmi ses autres publications, nous citerons, en dehors d'un grand nombre d'articles et de mémoires techniques parus notamment dans les « Annales des ponts et chaussées » : *Alimentation du canal de la Marne au Rhin et du canal de l'Est* (1881, avec atlas); *Rapport général sur l'Exposition universelle et internationale de 1889* (10 vol., 1891-1892); *Monographie de l'Exposition universelle de 1889* (2 vol., 1895), qu'Alphand avait commencée; *Rapport général administratif et technique sur l'Exposition universelle de 1900* (1902-1903); *le Bilan d'un siècle* (1906-1907); etc. — Paul Lion.

***propriété** n. f. — Encycl. *Revision décennale du revenu des propriétés bâties.* La loi du 8 août 1890, qui a transformé la contribution foncière des propriétés bâties — jusqu'alors perçue, comme l'est encore la contribution des propriétés non bâties, au prorata d'un contingent annuellement assigné aux départements, arrondissements et communes — en un impôt de quotité, fixé à 3,20 pour 100 de la valeur locative de ces propriétés, sous déduction de 25 pour 100 pour les maisons et de 40 pour 100 pour les usines, a décidé que les évaluations servant de base à cet impôt seraient revisées tous les dix ans. En exécution de cette prescription, l'administration des contributions directes a procédé, en 1909 et en 1910, avec le concours des municipalités et des répartiteurs, à la revision des évaluations qui avait déjà été effectuée une première fois en 1899 et en 1900.

Avant d'examiner le résultat de ce travail, dont l'importance n'échappera à nul de ceux qui ont souci de la fortune immobilière de la France, il n'est pas sans intérêt de résumer sommairement les règles administratives édictées pour la plupart en vertu de la jurisprudence du conseil d'Etat, qui ont été suivies au cours des opérations.

Moyens mis en œuvre pour déterminer la valeur des propriétés imposables. — La valeur locative est déterminée soit au moyen de baux authentiques ou de déclarations de location verbale dûment enregistrées, soit par comparaison avec d'autres locaux dont le loyer est régulièrement constaté ou notoirement connu, soit, enfin, à défaut de ces bases, par voie d'appréciation.

Lorsque la détermination de la valeur locative est effectuée à l'aide d'un bail, il y a lieu de déduire du prix du loyer stipulé dans ce contrat la part afférente aux objets qui ne sont pas passibles de la contribution foncière : objets mobiliers, outillage (pour les usines), terrains ne formant pas une dépendance nécessaire de la construction (parc, enclos, jardins); mais on fait entrer en ligne de compte la valeur locative du sol sur lequel l'immeuble est édifié, ainsi que celle des terrains de peu d'étendue qui constituent les seuls moyens d'accès, d'éclairage ou d'aération. (Cons. d'Etat. Arrêts des 25 octobre 1895 et 4 mars 1898.)

Doit être également déduite la part de loyer afférente aux avantages exceptionnels que le propriétaire justifie avoir consentis au locataire en dehors des règles ordinaires du contrat de louage. C'est ainsi qu'on défalque du prix du bail : le montant annuel des réparations locatives incombant normalement au preneur et que le propriétaire a prises exceptionnellement à sa charge (A. 19 janv. 1895); l'impôt des portes et fenêtres, lorsqu'il est payé par le propriétaire (A. 23 déc. 1893); le prix de l'abonnement payé à une Compagnie des eaux par le propriétaire au lieu et place du locataire (A. 18 janv. 1895).

En revanche, aucune réduction n'est à opérer sur le prix du loyer pour les dépenses qui incombent normalement au propriétaire et, dans le cas où ces dépenses, calculées en dehors du prix principal, sont mises par clause spéciale à la charge du locataire, il y a lieu d'en ajouter le montant au prix du bail. Au nombre des charges de cette nature il faut compter : l'impôt foncier et la prime d'assurance mis à la charge des locataires (A. 5 mai 1894); les frais de balayage et d'éclairage des locaux à usage commun [cour, escaliers, vestibules, etc.] (A. 6 déc. 1905); les frais de vidange, le salaire et le logement du concierge (A. 5 mai 1894); les frais de chauffage des escaliers et les frais d'ascenseur (A. 6 déc. 1905); les frais de tapis et de monte-charge (A. 25 fév. 1901). Ces charges rentrent dans les frais d'entretien pour lesquels a été prévue la déduction de 25 pour 100 de la valeur locative.

En l'absence d'un bail ou d'un acte de location quelconque, on emploie le système de la comparaison. Les termes de comparaison peuvent être choisis hors de la commune, voire même hors du département où est situé l'immeuble à évaluer; mais ils doivent être pris en tout cas dans une localité ou dans une région présentant, au point de vue économique, des conditions analogues à celles de la localité envisagée. C'est le moyen généralement employé pour l'évaluation des châteaux et des bâtiments des communautés religieuses.

Quant à l'évaluation par voie d'appréciation, procédé mis en œuvre lorsque les deux premiers sont impraticables, elle comporte deux opérations distinctes : l'estimation de la valeur vénale de l'immeuble et la détermination du taux d'intérêt à appliquer à cette valeur vénale pour en déduire la valeur locative imposable.

Les règles qui précèdent s'appliquent aussi bien aux maisons d'habitation qu'aux établissements industriels. En ce qui concerne spécialement ces derniers, de nombreux arrêts ont décidé qu'il y avait lieu de tenir compte, pour l'assiette de la contribution foncière, non seulement des moteurs et transmissions, mais, d'une manière générale, de tout l'outillage susceptible d'être considéré comme faisant partie intégrante des usines et ayant pour ce motif un caractère immobilier.

D'un autre côté, la jurisprudence admet la déduction de 40 pour 100 spéciale aux usines, non seulement pour les établissements industriels proprement dits, mais encore pour certaines constructions ou parties de constructions qui, bien que n'ayant pas ce caractère au sens usuel du mot, paraissent cependant soumises, en raison de l'importance de l'outillage qui est employé et de la nature des opérations qui y sont effectuées, à des causes de détérioration plus nombreuses et plus rapides que les bâtiments ordinaires.

C'est ainsi que, dans un établissement de bains, la déduction de 40 pour 100 a été admise pour les locaux industriels et celle de 25 pour 100 maintenue pour la partie affectée à l'habitation (A. du 25 octobre 1895).

Exemptions. — Les bâtiments ruraux et les édifices publics sont exonérés de la contribution foncière (Art. 85 et 105, L. du 3 frimaire an VII.)

L'exemption des bâtiments ruraux est motivée par l'affectation permanente et exclusive des constructions à un usage agricole et non par la nature même desdites constructions.

Les caves, greniers, celliers, écuries, remises, etc., affectés dans une exploitation rurale au logement des bestiaux, des récoltes ou du matériel agricole doivent être exonérés de la contribution foncière, alors que les locaux identiques utilisés pour l'habitation ou pour les besoins d'un commerce ou d'une industrie doivent être compris dans l'évaluation. C'est ainsi que le conseil d'Etat a déclaré imposables : une bergerie utilisée par un nourrisseur (A. 4 janv. 1884); des serres dépendant d'une maison d'habitation ou destinées à recevoir des plantes qu'un particulier utilise pour son agrément (A. 18 déc. 1897).

Quant aux serres d'horticulteur, elles sont imposables si la culture a lieu principalement en pots, dans des cadres en bois ou en maçonnerie, c'est-à-dire dans un terrain artificiel (A. 10 janv. 1906); elles sont exemptées si elles sont destinées à la culture des plantes ou arbres fruitiers directement implantés dans le sol (A. 15 juin 1903).

Les logements des gardiens de bestiaux ne sont pas imposés lorsqu'ils sont compris dans les bâtiments servant à loger les bestiaux eux-mêmes (A. 6 nov. 1897); mais les bâtiments servant à l'habitation des métayers n'ont pas droit à l'exemption par le motif qu'ils comprendraient également des locaux servant à loger des bestiaux ou leurs gardiens (A. 18 déc. 1897).

Les édifices publics doivent, pour être exemptés, réunir les trois conditions suivantes : 1° être propriétés publiques, c'est-à-dire appartenir à l'État, aux départements, aux communes ou à des établissements publics (hospices, bureaux de bienfaisance, chambres de commerce, lycées, facultés, universités, caisses des écoles, etc.) ; 2° être affectés à un service public ; 3° être improductifs de revenus.

Résultats généraux de la revision. — I. Etat actuel de la propriété bâtie. Nombre. La revision du revenu net des propriétés bâties a révélé l'existence, en France, de 9.613.462 propriétés de toute nature (maisons, usines et manufactures), édifices publics et bâtiments ruraux non compris. Le nombre de ces propriétés varie dans de fortes proportions d'un département à l'autre. Dans 15 circonscriptions, il dépasse 150.000 : le Nord vient en tête avec 467.305 propriétés; ensuite le Pas-de-Calais, avec 246.619; la Gironde avec 239.262; la Seine, 227.328; la Seine-Inférieure, 194.404. On ne compte que quatre circonscriptions, en y comprenant le territoire de Belfort, où ce nombre est inférieur à 50.000, savoir: les Basses-Alpes (44.143); la Lozère (35.902); les Hautes-Alpes (31.666) et le territoire de Belfort (13.097). — Les fonctionnaires logés dans les bâtiments publics occupent 75.164 locaux.

Ces chiffres n'ont qu'un intérêt de statistique : le nombre des propriétés bâties ne constitue en somme qu'un indice bien vague de l'importance de cette partie de la richesse nationale, et l'élément le plus sûr à considérer pour se faire une idée exacte à ce point de vue est, sans aucun doute, la valeur locative.

Valeur locative. — Les 9.613.462 propriétés dont on a constaté l'existence au cours de la revision comportent une valeur locative totale de 3.672.142.128 francs, qui se répartit naturellement, elle aussi, d'une manière très inégale entre les départements. Ici, c'est le département de la Seine qui vient en première ligne: la propriété bâtie y atteint une valeur locative de 1.206.851.213 francs, soit le tiers de la valeur locative des propriétés bâties en France. Si l'on ajoute à la valeur locative obtenue dans ce département celles du Nord (194.645.351), de Seine-et-Oise (128.854.014), du Rhône (122.331.920), des Bouches-du-Rhône (101.155.647) et de la Seine-Inférieure (93.502.764), on arrive à cette constatation que ces six départements fournissent à eux seuls un total de 1.843.340.909 francs, c'est-à-dire plus de la moitié de la valeur locative obtenue dans la France entière. Il s'agit là, en vérité, de départements privilégiés qui doivent leur richesse en matière de propriétés bâties à la présence ou au voisinage immédiat de Paris ou d'autres villes très importantes. La situation diffère totalement pour les autres circonscriptions départementales, et l'on en compte 14 où la valeur locative n'atteint pas 10 millions de francs. Elle reste même inférieure à 5 millions dans les Basses-Alpes (4.107.374) dans les Hautes-Alpes (3.291.392) et dans la Lozère (2.501.506).

Valeur vénale. — On n'a pu apprécier la valeur vénale de chaque immeuble. L'estimation directe de cette valeur n'a été effectuée que pour les propriétés prises comme types et, à l'aide des chiffres ainsi obtenus, on a déterminé approximativement le rapport existant, dans chaque commune, entre les valeurs vénales et les valeurs locatives des maisons et des usines. En appliquant ce rapport à l'ensemble des valeurs locatives des diverses natures de propriétés, on a déduit la valeur vénale globale correspondante. Cette valeur a été appréciée, pour l'ensemble de la France, à 64.798.641.000 francs. Elle dépasse 18 milliards dans la Seine, 3 dans le Nord, 2 en Seine-et-Oise et dans le Rhône, et 1 milliard dans les départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de la Seine-Inférieure et du Pas-de-Calais. Comprise entre 1 milliard et 500 millions dans 23 départements, elle varie de 500 à 100 millions dans 53 autres et ne descend au-dessous de 100 millions que dans les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes et la Lozère.

II. Développement de la propriété bâtie depuis dix ans. — Depuis 1900, les propriétés bâties se sont accrues : en nombre, de 310.854, soit de 3,34 p. 100; en valeur locative, de 494.499.365 francs, soit de 15.56 p. 100 ; en valeur vénale, de 7.680.698.000 francs, soit de 13.45 p. 100.

Nombre. — L'augmentation du nombre doit être attribuée à l'ère de prospérité que viennent de traverser la plupart des centres industriels, à la création d'importantes usines de natures diverses, à l'ouverture de nombreuses voies ferrées et à l'essor considérable pris par la plupart des stations balnéaires et les lieux de villégiature.

Le nombre des propriétés bâties est en décroissance dans les toutes petites communes rurales. Il diminue de 0.52 p. 100 dans celles qui comptent moins de 200 âmes et de 1.39 p. 100 dans celles dont la population varie entre 201 et 500 habitants. Partout ailleurs, le nombre augmente. Le taux de l'augmentation croît avec l'importance des communes pour toutes celles qui ont moins de 30.000 habitants: il atteint son maximum (17.14 p. 100) dans les villes de 20.001 à 30.000 âmes et décroît ensuite au fur et à mesure que le chiffre de la population s'élève. Dans les villes de plus de 200.000 habitants (Paris non compris), le taux de l'augmentation ressort à 9.66 p. 100.

Valeur locative. — Les causes qui ont déterminé l'augmentation du nombre ont également influé sur les valeurs locatives et sur les valeurs vénales ; mais on remarque que ces derniers éléments ont augmenté dans une proportion beaucoup plus forte que le premier. Ce résultat doit être attribué principalement aux progrès réalisés par suite de la recherche toujours plus grande du mieux-être dans le confortable et l'installation des habitations; il est dû également en partie à un rehaussement presque général des loyers.

L'augmentation de 494.499.365 francs constatée dans les valeurs locatives porte sur les maisons jusqu'à concurrence de 411.576.931 francs — soit 14,11 p. 100 — et pour le surplus 82.922.434 francs sur les usines — soit 31.93 p. 100. En ce qui concerne les maisons, la plus-value se manifeste dans tous les départements, à l'exception de ceux de l'Aude et de l'Hérault, où l'on enregistre de légères diminutions (2.36 p. 100 et 0.49 p. 100) dues à la crise viticole qui a éprouvé cette région au cours de ces dernières années. On remarque sur la carte ci-contre qu'une faible diminution apparaît également dans deux arrondissements (Cahors et Gourdon) du Lot, dans un arrondissement (Oloron) des Basses-Pyrénées et dans un arrondissement (Céret) des Pyrénées-Orientales, mais cette diminution est compensée par la plus-value existant dans l'autre ou les autres arrondissements desdits départements, de sorte que chacun de ces départements présente une légère augmentation pour son ensemble. Le taux de l'augmentation atteint son maximum (54 p. 100) dans les Alpes-Maritimes, où les stations hivernales ont pris un développement considérable.

Pour les usines, la progression est générale : les augmentations les plus fortes sont dues surtout au développement de l'industrie hydro-électrique; on les constate dans la Savoie (195 p. 100), les Basses-Alpes (109 p. 100).

Les valeurs locatives progressent dans toutes les catégories de communes. De 4,38 p. 100 dans les communes de 201 habitants et au-dessous, l'augmentation suit une marche ascendante dans toutes les catégories jusques et y compris celle de 5.001 à 10.000 habitants pour laquelle elle atteint son maximum (20,97 p. 100). Elle reste ensuite sensiblement stationnaire jusqu'aux communes de 30.001 à 50.000 âmes où elle ressort à 20,26 p. 100, puis elle s'infléchit rapidement pour tomber à 7,29 p. 100 dans les villes de plus de 200.000 habitants (Paris excepté).

Valeur vénale. — Les valeurs vénales ont progressé dans le même sens que les valeurs locatives, mais dans une proportion un peu moins grande. Le taux n'est que de 12,09 p. 100 en ce qui concerne les maisons et de 31,51 p. 100 en ce qui touche les usines. Et cela s'explique : les prix de vente sont, en effet, comme les prix de location, subordonnés à la loi de l'offre et de la demande. Or, le nombre des personnes obligées de recourir à la location est de beaucoup supérieur au nombre de celles qui sont à même de faire construire ou d'acheter des immeubles. La plus-value afférente aux maisons représente 6.425.969.000 francs et se manifeste dans tous les départements, sauf dans la Gironde, où l'on constate une légère diminution (0,78 p. 100) par suite de la crise que le commerce des vins a traversée à Bordeaux. Pour les usines, l'augmentation atteint 1.254.729.000 francs ; elle affecte tous les départements.

Progression du cours des loyers. — L'augmentation de la valeur locative résultant du mouvement ascensionnel des loyers, évaluée à 109.839.113 francs, ressortait, lors de la clôture du procès-verbal de revision, à 3,13 p. 100. Les cours étaient en progression dans 75 départements — le maximum (14,24 p. 100) était atteint dans les Alpes-Maritimes — et en diminution dans 12 départements. Inférieures à 1 p. 100 pour 6 d'entre eux, les diminutions étaient de 1,51 p. 100 dans le Lot, 2,17 p. 100 dans les Pyrénées-Orientales, 2,37 p. 100 dans la

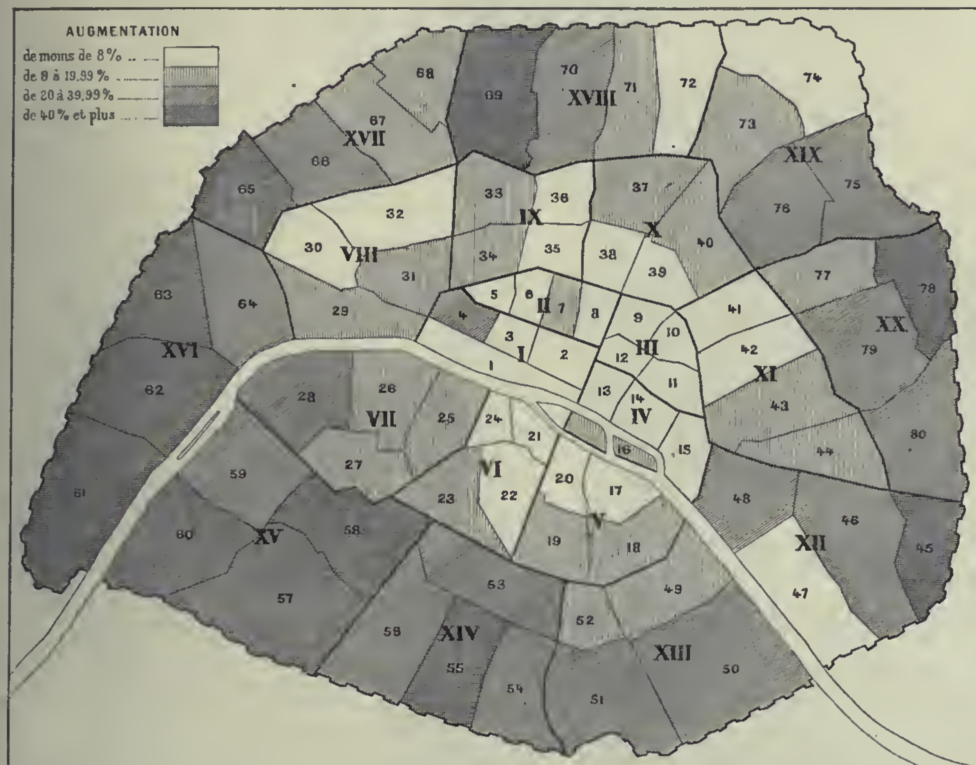


LA FRANCE. — Contribution foncière des propriétés bâties.

Haute-Garonne, 2,64 p. 100 dans la Gironde; 3,06 p. 100 dans l'Hérault; 4,74 p. 100 dans l'Aude. La situation défavorable dans laquelle se trouvent ces divisions administratives est due à la crise viticole et à la dépopulation.

Résultats de la revision en ce qui touche Paris. — La valeur des propriétés bâties à Paris représente 27,42 p. 100 de la valeur locative et 23,84 p. 100 de la valeur vénale de ces immeubles pour l'ensemble du territoire. Au nombre de 89.282 lors de la clôture de la revision, les propriétés bâties de la capitale comportaient, en effet, une valeur locative réelle de 1.006.725.062 francs, à laquelle correspondait une valeur vénale de 15.452.137.000 francs.

Comparés aux résultats de la revision de 1900, ces chiffres accusent une plus-value de 1.359 unités



PARIS : *Contribution foncière des propriétés bâties. Comparaison de la valeur locative totale des propriétés bâties de toute nature assujetties à la contribution foncière, au 1er janvier 1901 et au 1er janvier 1911.* — (Les chiffres romains indiquent les arrondissements les chiffres arabes, les quartiers) : 1. Saint-Germain-l'Auxerrois; 2. Les Halles; 3. Palais-Royal; 4. Place Vendôme; 5. Gaillon; 6. Vivienne; 7. Le Mail; 8. Bonne-Nouvelle; 9. Arts-et-Métiers; 10. Enfants-Rouges; 11. Archives; 12. Sainte-Avoie; 13. Saint-Merri; 14. Saint-Gervais; 15. L'Arsenal; 16. Notre-Dame; 17. Saint-Victor; 18. Jardin-des-Plantes; 19. Val-de-Grâce; 20. Sorbonne; 21. Monnaie; 22. Odéon; 23. Notre-Dame-des-Champs; 24. Saint-Germain-des-Prés; 25. Saint-Thomas-d'Aquin; 26. Les Invalides; 27. Ecole militaire; 28. Le Gros-Caillou; 29. Les Champs-Elysées; 30. Faubourg-du-Roule; 31. La Madeleine; 32. L'Europe; 33. Saint-Georges; 34 Chaussée-d'Antin; 35. Faubourg-Montmartre; 36. Rochechouart; 37. Saint-Vincent-de-Paul; 38. Porte-Saint-Denis; 39. Porte-Saint-Martin; 40. Hôpital-Saint-Louis; 41. Folie-Méricourt; 42. Saint-Ambroise; 43. La Roquette; 44. Sainte-Marguerite; 45. Bel-Air; 46. Picpus; 47. Bercy; 48. Quinze-Vingts; 49. Salpêtrière; 50. La Gare; 51. Maison-Blanche; 52. Croulebarbe; 53. Montparnasse; 54. La Santé; 55. Petit-Montrouge; 56. Plaisance; 57. Saint-Lambert; 58. Necker; 59. Grenelle; 60. Javel; 61. Auteuil; 62. La Muette; 63. Porte-Dauphine; 64. Chaillot; 65. Les Ternes; 66. Plaine-Monceau; 67. Les Batignolles; 68. Les Epinettes; 69. Les Grandes-Carrieres; 70. Clignancourt: 71. Goutte-d'Or; 72. La Chapelle; 73. La Villette; 74. Pont-de-Flandre; 75. L'Amérique; 76. Le Combat; 77. Belleville; 78. Saint-Fargeau · 79. Père-Lachaise; 80. Charonne.

dans le nombre des propriétés, de 129.357.368 francs dans le montant des valeurs locatives et de 1.540.239.000 francs dans celui des valeurs vénales.

Si l'on envisage le mouvement en se plaçant exclusivement au point de vue local, on constate — ainsi qu'il ressort nettement du plan ci-dessous — que le développement de la propriété bâtie s'est surtout manifesté dans la périphérie où, pour certains quartiers, et notamment à Bel-Air, la plus-value constatée dans le nombre des propriétés atteint jusqu'à 24 p. 100. Cette situation s'explique, d'un côté, par l'augmentation constante de la population parisienne, qui s'accroît annuellement de 20.000 habitants, d'un autre, par la mise en exploitation du chemin de fer métropolitain et la substitution des tramways à traction électrique aux tramways à traction animale, qui ont permis. à de nombreux habitants de la capitale, ayant leurs occupations au centre, de se loger dans les quartiers excentriques.

Tous les arrondissements sans exception ont contribué à l'augmentation de la valeur locative. Dans le centre, la hausse des loyers est la cause exclusive de la plus-value; les appartements autrefois affectés à l'habitation y ont été transformés en locaux commerciaux ou industriels et loués à des prix très élevés. C'est ainsi, par exemple, que cinq maisons de la place Vendôme, dont la valeur locative s'élevait, il y a quelques années à peine, à 410.230 francs, sont actuellement louées 1.068.020 francs, soit une augmentation de 657.790 francs, représentant plus de 160 p. 100.

Les valeurs vénales ont varié dans des proportions diverses. En progression dans le plus grand nombre de quartiers, elles se sont surtout accrues dans ceux de la place Vendôme, de la Chaussée-d'Antin, de Gaillon, de la Porte-Dauphine, de Chaillot, de la Plaine-Monceau, des Ternes, des Batignolles et de Necker. Des diminutions ont été constatées au contraire dans les vieux quartiers qui renferment un grand nombre d'immeubles ne présentant plus le confortable actuellement recherché : Bonne-Nouvelle, Sainte-Avoie, la Monnaie, l'Odéon, la Gare et Bercy.

La hausse des loyers avait produit, au 1er janvier 1911, une plus-value de 39.928.148 francs, soit 4,21 p. 100. Mais ce taux a été sensiblement dépassé depuis cette époque, de nombreux propriétaires ayant attendu l'achèvement du travail de revision avant de modifier les conditions de location de leurs immeubles, afin d'éviter, pendant la période décennale qui commençait à cette date, l'augmentation d'impôt corrélative au relèvement des loyers. — R. BLAIGNAN.

Rome au IVe siècle (*Reconstitution de Paul Bigot, architecte*). — Non seulement pour les archéologues et les artistes, mais pour le public éclairé qui s'intéresse aux choses de l'antiquité, pour tous ceux, surtout, qu'un spirituel écrivain appelait la *confrérie romaine*, un des principaux attraits de la grande Exposition italienne fut, sans contredit, le plan en relief de la Rome impériale exposé dans l'une des salles des thermes de Dioclétien. Et pour nous, Français, s'ajoutait à cet intérêt un sentiment de légitime fierté, puisque cet effort considérable, c'est à un compatriote qu'on le devait, à Paul Bigot, ancien pensionnaire de l'Académie de France. Depuis bien longtemps, la restauration idéale des monuments de l'ancienne Rome fait partie des travaux exigés des jeunes architectes de la villa Médicis. On peut voir, à la bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts, ces reconstitutions sur le papier : elles portent les signatures de la plupart des architectes qui ont depuis fait honneur à leur pays. On sait également que, depuis une trentaine d'années, le champ de leur activité s'est étendu. Suivant un programme préconisé avec l'ardeur juvénile qu'apportait en toutes choses, jusque dans sa laborieuse vieillesse, le directeur de l'Ecole archéologique, Geffroy, l'accord de l'art et de l'érudition s'est fait sur le sol sacré où communient les lauréats de l'Ecole des beaux-arts et les missionnaires scientifiques du palais Farnèse. Non seulement Rome et l'Italie, mais la Grèce, la Sicile, l'Afrique elle-même ont bénéficié de cette entente féconde, et tout le monde connaît et apprécie quelques-uns des beaux travaux sortis d'une si heureuse collaboration. Mais, jusqu'à présent, ces efforts combinés n'avaient porté à chaque fois que sur un monument ou un groupe de monuments, comme **Olympie**, pour n'en citer qu'un exemple décisif.

Il fallait une belle ardeur, une belle confiance en soi, pour oser affronter la reconstitution d'une ville entière, et quelle ville! Paul Bigot a été cet audacieux, et l'on s'accorde à reconnaître qu'il a réussi. Le moment, il est vrai — et cela n'enlève rien au mérite de l'éminent artiste — était bien choisi. Il avait sous la main les innombrables travaux de ses prédécesseurs, parmi lesquels il pouvait opérer une sélection judicieuse; il avait le magnifique plan de Rome, édité par Lanciani, les cartes de Huelsen et Kiepert, le beau livre de l'abbé Thédenat sur le *Forum romain*, le *Lexique*, si utile, de Homo sur la topographie romaine; bien d'autres ouvrages enfin, qui sont comme le couronnement d'un siècle d'efforts incessants et surtout des quarante dernières années, si fécondes en fouilles méthodiques, en recherches de toute sorte. Pour user comme il l'a fait de ressources si utiles, mais aussi si nombreuses, si variées, il fallait beaucoup de science, beaucoup de savoir-faire, beaucoup de patient labeur et, par-dessus tout, une intelligence artistique, sans laquelle de si réels mérites fussent demeurés comme un corps privé de son âme.

Une première question se posait au seuil de l'entreprise : quelle époque, dans l'histoire monumentale de Rome, convenait-il de choisir? Supposez qu'un artiste voulût reconstituer un moment de l'histoire monumentale de Paris. Choisirait-il le Paris de saint Louis, avec ses nombreux témoins de la période romane et l'épanouissement de l'art ogival, délicate floraison de pierre, hardiesse des flèches pointant au-dessus des rues étroites et des hauts pignons, ou bien le Paris du XVIIIe siècle, à la veille de la Révolution, classique, plus froid sans doute, mais plus majestueux, offrant davantage l'aspect d'une grande capitale moderne, ou bien encore Paris, tel qu'il était à la fin du règne de Napoléon III, si varié encore, malgré les sacrifices subis, spacieux, aéré, bien plus adapté déjà aux exigences modernes du confort et de l'hygiène? Rome, au cours des siècles, n'a guère moins changé. Certes, la Rome qui retentit de l'éloquence d'un Cicéron n'était point à dédaigner. Toutefois, se plaçant, comme il convenait, à un point de vue plus artistique qu'historique, ce n'est point cette Rome dont le choix devait tenter P. Bigot. Mais la Rome d'Auguste? Cette Rome que le premier empereur devait se vanter de laisser de marbre, l'ayant trouvée de briques? Le centre s'en est déplacé. Ce n'est plus le Capitole, ce n'est plus même le Forum, sur qui se rencontrent les regards de l'univers, mais le Palatin, où réside le maître du monde, où vont s'élever après lui les palais impériaux. Mais ces palais n'existent pas encore; mais que de monuments illustres dus aux successeurs d'Auguste : arcs de triomphe, thermes et amphithéâtres grandioses, forums impériaux, laisseraient regretter leur absence! Et pourtant, le plus beau monument de l'art romain, il ne faut pas s'y tromper, c'est celui-là. Les admirables débris de l'autel de la Paix, rassemblés à présent pour la plupart au musée des Thermes, ne permettent pas d'en douter. Le milieu du IIe siècle eût offert le double avantage de présenter une Rome classique, bien complète et d'une qualité d'art supérieure. Pourquoi cette époque n'a-t-elle pas été choisie? P. Bigot ne nous a pas fait ses confidences, mais il n'est pas très difficile de comprendre pourquoi, finalement, il s'est arrêté au IVe siècle. L'évolution historique n'est pas la seule cause qui ait modifié l'aspect de la Rome monumentale. Nulle capitale, peut-être, ne fut ravagée par de plus fréquents incendies. De combien de destructions, de combien de réédifications ils furent la cause! Combien de fois ils firent place nette pour de nouvelles constructions! L'incendie, sous Néron, détruisit totalement trois régions sur quatorze, sept autres presque entièrement, et non des moins belles; quatre seulement demeurèrent intactes. Aucun autre ne peut, il est vrai, être comparé à celui-là. Mais les règnes de Titus, d'Antonin, de Commode, de Carinus, ne furent-ils pas attristés, pour ne rien dire des accidents isolés, par des incendies dont les ravages, pour être moins étendus, furent cependant considérables? D'autre part, le IVe siècle offre le dernier état, pour ainsi parler, de la Rome impériale. Ce siècle a vu s'élever de grands édifices : basilique de Maxence, dite de Constantin, parce qu'elle fut inaugurée par cet empereur, *sic vos non vobis*..., l'arc et les thermes de Constantin. L'obélisque le plus haut de Rome est dressé alors dans le grand Cirque. Bientôt, l'abandon de Rome par les empereurs, l'appauvrissement du trésor public, la dépopulation, les déprédations barbares par Alaric, puis par les hordes de Genséric, la désertion des temples privés de fidèles seront autant de causes qui commenceront, puis précipiteront la décadence monumentale de Rome. Certes, la Rome de Théodoric est encore bien belle; certes, l'éclosion de l'architecture chrétienne et d'un art qui n'est pas si méprisable, avec ses mosaïques et son décor nouveau, offrent à l'admiration de l'artiste et aux méditations du penseur un vaste champ, mais ce n'est plus tout à fait la Rome antique, la Rome païenne qui a soumis le monde. En dépit des signes de décadence manifeste

ROME AU IVe SIÈCLE. — I. RÉGION DU FORUM : 1. Forum romanum ; 2. Comitium ; 3. Temple de la Concorde ; 4. Voie Sacrée ; 5. Basilique Julia ; 6. Maison des Vestales ; 7. Porticus margaritaria (Portique des joailliers) ; 8. Basilique Æmilia ; 9. Basilique de Constantin ; 10. Temple de Jupiter Vengeur ; 11. Temple de Vénus et de Rome ; 12. Amphithéâtre Flavien (Colisée) ; 13. Arc de Constantin et Meta sudans (Château d'eau). — II. FORUMS IMPÉRIAUX : 14. Forum de la Paix ; 15. Forum de Nerva ; 16. Forum de César ; 17. Forum d'Auguste ; 18. Forum de Trajan ; 19. Basilique Ulpia ; 20. Temple de Trajan. — III. CAPITOLE : 21. Temple de Jupiter Capitolin ; 22. Citadelle (Arx) ; 23. Temple de Junon Moneta ; 24. Roche Tarpéienne ; 25. Asylum ; 26. Tabularium. — IV. PALATIN : 27. Maison d'Auguste ; 28. Temple d'Apollon ; 29. Maison des Flaviens ; 30. Maison de Tibère ; 31. Temple de Jupiter Propugnator ; 32. Stade du Palatin ; 33. Maison de Sévère ; 34. Septizonium ; 35. Grand Cirque ; 36. Ara Maxima (Grand autel d'Hercule) ; 37. Forum boarium (aux bœufs) ; 38. Vélabre. — V. AVENTIN : 39. Temple de Diane ; 40. Thermes de Sura ; 41. Via Nova ; 42. Thermes de Caracalla ; 43. 4e Cohorte des vigiles ; 44. Mur d'Aurélien ; 45. Via Appia. — VI. CÆLIUS : 46. Porte Capène ; 47. Temple de Claude ; 48. Grand marché ; 49. Camp des pérégrins. — VII. ESQUILIN : 50. Partie de la Maison d'or de Néron ; 51. Thermes de Trajan ; 52. Thermes de Titus ; 53. Préfecture urbaine ; 54. Carines ; 55. Argilète ; 56. Subure. — VIII. QUIRINAL : 57. Temple de Quirinus ; 58. Thermes de Constantin ; 59. Temple de Sérapis (ou du Soleil). — IX. CHAMP DE MARS : 60. 1re Cohorte des vigiles ; 61. Portique de Vipsania Polla ; 62. Via Flaminia ; 63. Sæpta Julia ; 64. Porticus Divorum ; 65. Cirque de Flaminius ; 66. Temple de Bellone ; 67. Portique d'Octavie ; 68. Théâtre de Marcellus ; 69. Forum olitorium (aux légumes) ; 70. Théâtre de Balbus ; 71. Ile du Tibre ; 72. Temple d'Esculape ; 73. Théâtre de Pompée ; 74. Odéon ; 75. Stade de Domitien ; 76. Thermes de Néron ; 77. Panthéon d'Agrippa ; 78. Thermes, jardins et étang d'Agrippa ; 79. Portique de Pompée ; 80. Temples d'Isis et de Sérapis ; 81. Temple de Minerve Chalcidique ; 82. Temple de Marc-Aurèle ; 83. Cadran solaire ; 84. Autel de la Paix ; 85. Mausolée d'Auguste ; 86. Ateliers des marbriers ; 87. Écuries des chevaux du Cirque ; 88. Trigarium (champ d'entraînement) ; 89. Mausolée d'Hadrien ; 90. Pont de Théodose ; 91. Pont de Probus ; 92. Pont Sublicius ; 93. Pont Æmilius ; 94. Pont Cestius ; 95. Pont Fabricius ; 96. Pont Aurelius ; 97. Pont de Néron ; 98. Pont Ælius.

qui s'accusent en quelques-unes de ses dernières œuvres d'architecture et de sculpture, — de sculpture surtout, — l'aspect monumental de la ville au IVe siècle, comme le dit P. Bigot, a atteint son plein épanouissement. La Rome dont nous admirons, dont nous étudions les ruines, c'est (je ne parle pas des vestiges plus anciens qu'elle avait elle-même recouverts et que les fouilles nous révèlent), c'est la Rome du IVe siècle. Et cette époque se trouve donc être la seule qui, par ses ruines, fournissait à la reconstitution de P. Bigot une base solide. Sans doute, la part de la conjecture et de l'imagination demeure assez considérable, bien plus restreinte toutefois que pour toute autre époque.

Pour l'architecte, comme pour le paléontologue, un débris, un fragment, sont parfois riches de révélations, et ce qui, pour le vulgaire, n'est qu'une pierre sans intérêt, à l'homme de l'art, au contraire, permet de retrouver l'échelle, les dimensions, le décor, la date même d'un monument et son identification. Le travail accompli pour Delphes, par exemple, par Homolle et ses auxiliaires, peut, à bien des égards, être comparé à celui d'un Cuvier, à qui un fragment de molaire ou d'une autre partie caractéristique suffisait pour déduire jusqu'au genre et à l'espèce d'un animal disparu. Et Rome, proportionnellement, nous a gardé bien plus que Delphes. Ainsi se justifie, je pense, le choix du IVe siècle, auquel s'est arrêté Paul Bigot.

Le relief ne montre pas toute la ville; un peu plus d'une moitié. Mais c'est le cœur de la ville. Des lieux historiques, des grands monuments, aucun ne manque, à l'exception des immenses thermes de Dioclétien, dont les ruines, toutes morcelées qu'elles sont, font encore notre étonnement. On n'y voit pas non plus le camp prétorien. Il n'existait plus depuis Constantin. En outre, il était aussi excentrique que les thermes de Dioclétien.

Parcourons donc la ville selon les données du relief. Pas plus que l'auteur dans sa courte brochure explicative, nous n'aborderons les controverses archéologiques. Les discussions n'intéressent que les professionnels. Dans ses grandes lignes, dans la plupart de ses principaux monuments, la topographie romaine, étudiée avec tant de soin, est d'ailleurs fixée avec certitude.

Quel Parisien de Paris, homme du peuple ou savant, qui n'ait une fois au moins contemplé avec une curiosité émue la vieille île de la Cité, centre et berceau de la grande ville?

Lequel n'a pris un plaisir mélancolique à se figurer l'étroite bourgade de Geneviève, resserrée entre ses murailles de bois, défendue par les flots limoneux du fleuve encore sauvage, coulant à ondes tantôt pressées et tantôt paresseuses, entre ses rives marécageuses?

Les Romains n'étaient pas moins attachés aux lieux témoins de leurs premières origines, sièges des légendes nationales auxquelles on ne croyait plus guère, mais que pieusement, toutefois, d'âge en âge, on se transmettait. Ce sentiment n'est point mort. Les pentes du Capitole, aux sombres jours d'orage, ne résonnent-elles pas encore des hululements plaintifs de la louve que nourrissent dans les bosquets de la glorieuse colline les descendants de Romulus, en souvenir de celle qui allaita leur aïeul?

C'est là que nous conduisent les poètes Horace, Ovide, Juvénal. C'est là que se plaît à errer Virgile, là que le plus érudit de tous et le plus patriote aime à promener sa féconde rêverie. C'est grâce à lui, autant et plus peut-être qu'à Tite-Live ou Varron, qu'après tant de siècles écoulés, et pour nous-mêmes étrangers, ces légendes demeurent empreintes d'un charme pénétrant de poésie, que nous ne pouvons aborder ce sol sans être saisis d'un religieux respect. C'est avec gravité que le pèlerin, fils intellectuel du génie latin, monte au Capitole, s'attarde sur le Forum, parcourt le Palatin. Observez le visiteur: le rire cesse sur les lèvres les plus frivoles. Nul n'échappe à l'horreur sacrée dont parle le poète.

Et voyez: d'instinct, où courent nos regards, que cherchent nos yeux tout d'abord sur la froide image qui nous sollicite? Nous ne chercherons pas longtemps. Il n'y pas à s'y tromper. Nulle partie de la ville n'offre semblable accumulation d'édifices en un espace aussi restreint, de places aussi majestueusement délimitées, si somptueusement parées. Un circuit de moins de 4.000 mètres, quelque chose comme la place de la Concorde, à peine plus.

Notre ligne embrasse le Capitole, le Palatin, englobe le Colisée, revient en suivant les monuments qui bordent l'espace compris entre cet amphithéâtre et le Forum proprement dit; puis, celui-ci s'incline à droite, contourne les forums impériaux, passe derrière le temple de Trajan et touche de nouveau le Capitole, au temple de Junon Moneta.

En vérité, toute l'histoire romaine, abstraction faite du Champ de Mars où, sous la république, se faisaient les élections, toute la république, tout le haut empire tiennent en cette étroite circonférence. Et beaucoup de ces monuments sont de dimensions imposantes. Peu à peu, ils ont envahi tout le terrain. Encore, ici, ne voit-on pas tout. Statues, autels, colonnes se disputent les étroits espaces libres. Les places sont petites, relativement; le Forum, depuis les beaux jours de l'éloquence, s'est bien resserré. Mais quelle savante harmonie, quelle heureuse disposition! C'est un monde de pierre, le plus ingénieusement combiné qui soit pour le plaisir des yeux.

Rien n'a semblé trop beau pour parer le berceau de Rome. La nature même a dû céder le pas à la volonté humaine. Les antres du Palatin se sont fermés derrière d'énormes substructions qui ont agrandi la colline pour supporter d'un côté le palais de Caligula, de l'autre celui de Septime-Sévère. Le prolongement du mont, la Velia, s'est abaissé; l'arc de Titus, se dressant au sommet d'une faible pente, en marque le point culminant, bien inférieur certainement à ce qu'il était sous la république. Une chaussée jadis la réunissait au Capitole, traversant les marais, et c'est l'origine de la voie Sacrée. Ces marais, qui séparaient le Palatin du Comitium, ont disparu sous d'épais dallages sous les basiliques somptueux. Auguste, on le sait, haïssait le faste pour sa personne. Mais tous ses efforts, il les réservait à la magnificence de la ville, au culte des dieux, dont il voulait restaurer le prestige. Aussi avait-il adjoint à sa demeure un grand temple dédié à Apollon. Au public lettré il avait ouvert une bibliothèque grecque et latine. Autrement vaste et vraiment impérial était le palais (*domus Tiberiana*) qu'édifia son successeur. Caligula, qui voyait grand et confondait l'étonnement avec l'admiration, l'agrandit encore au prix de travaux insensés. Conçu largement et d'un goût plus sûr, on peut l'affirmer, fut le beau palais des Flaviens, dont les vestiges nous permettent d'admirer sans réserve les élégantes proportions et l'heureuse disposition. Des constructions de Septime-Sévère la plus hardie était le Septizonium, sorte de façade décorative, qui, limitant le Palatin sur le côté sud, présentait, face à la via Appia, trois étages de colonnes. Sur l'orgueilleuse



Le Forum romain.

Julia et Æmilia, le temple des Castors, la maison des Vestales et d'autres encore. Quelques bassins, l'élégante fontaine de Juturne, remise au jour il y a quelque dix ans, les rappellent seuls.

Parfois, en présence de cette multitude de temples, de basiliques, de portiques, d'arcs de triomphe, de palais, on s'est demandé où donc logeaient les habitants de Rome, de cette ville qui, au bas mot, en compta deux millions. Assurément, ce n'est pas ici. Ces édifices mêmes, il est vrai, surtout ceux du Palatin, abritaient une assez nombreuse population: prêtres, gardiens, fonctionnaires, et l'on sait que, grands seigneurs mis à part, les anciens n'étaient pas bien exigeants sur les dimensions de leur logis. Que de vastes espaces dans Paris, où les habitants sont ainsi clairsemés!

Voyez le plan de Paul Bigot. En dehors de cette enceinte réservée aux monuments de la religion, de l'art, de l'histoire et de la politique, les quartiers ne manquent pas entre les murs d'Aurélien, où se pressent les rues étroites et les hautes maisons et s'entasse le menu peuple, et ainsi font encore aujourd'hui les Italiens dans le pullulement des vieux quartiers. Autour même des monuments, les maisons particulières se pressaient. Tacite raconte qu'en 68 les soldats de Vitellius donnant assaut au Capitole parvinrent jusqu'au temple de Jupiter par une suite de hautes maisons contiguës, dont les dernières étaient de niveau avec la plate-forme du sommet.

Le Forum était compris entre les trois collines du Capitole, du Palatin, du Quirinal. Seules, les deux premières le dominaient, séparées par la dépression du Vélabre, qui permettait à la place publique de communiquer avec les bas quartiers, riverains du fleuve, et à celui-ci de l'inonder aux années fréquentes de grandes crues. Quel encadrement plus majestueux? Aujourd'hui, c'est le pittoresque qui nous en frappe. Alors, c'eût été la grandeur. Au midi, le Palatin couvert de palais, de temples, de jardins. Au centre, la maison d'Auguste. Le premier empereur était né sur cette colline. En y revenant après la bataille d'Actium, se souvenait-il que, là aussi, avaient habité les rois? Au surplus, rien de colline, les maîtres de la terre voisinaient avec celui du ciel. Sous les noms de Propugnator, de Vengeur et de Vainqueur, Jupiter était l'hôte le plus choyé. Trois temples dédiés au souverain de l'Olympe attestaient la reconnaissance du peuple-roi et de ses chefs. A l'angle ouest s'élevait un temple de Cybèle et, non loin de là, contrastant par son humilité avec les splendeurs voisines, témoin émouvant des destinées de Rome, la cabane de Romulus, soigneusement entretenue jusqu'à la fin de l'empire, rappelait la modestie des origines romaines. Loin d'en rougir, l'orgueil national se plaisait à mesurer d'un coup d'œil tout le chemin parcouru depuis le chef audacieux d'une troupe de pâtres fugitifs et de brigands disciplinés jusqu'aux Césars tout-puissants!

Egalement au Palatin, non loin du cirque, on montrait encore aux visiteurs la grotte où les flots débordés du Tibre avaient déposé la corbeille contenant les deux jumeaux, fils de Mars et de la vestale Rhéa Silvia: Romulus et Rémus. On appelait cette grotte le Lupercal, et on l'avait consacrée au dieu Pan. Mais que sont ces antiques souvenirs, si précieusement conservés soient-ils, sinon les pénates d'argile dont parle le poète? Pour l'historien, le Palatin évoque surtout la Rome des Césars.

Au Capitole, au contraire, palpite l'âme de Rome tout entière. Cette colline est par excellence le lieu vénérable et sacré. C'est de là que, dans un temple auguste entre tous, veille sur les destinées de Rome la triade capitoline: Jupiter, Junon, Minerve, dont le culte, sous cette forme, s'implantera partout où se fixeront les aigles romaines. Singulière destinée que celle du temple du Jupiter Capitolin! Trois fois il brûla, trois fois on s'empressa de le reconstruire. La première et la troisième fois, au temps de la république et sous le règne de Titus, l'incendie éclata fortuitement; la seconde fois, lors du soulèvement qui jeta bas Vitellius pour lui substituer Vespasien, ce fut volontairement et par la main des partisans du second pour repousser l'assaut des soldats du premier. « Ce fut, écrit Tacite, la plus déplorable et la plus honteuse catastrophe que Rome eût éprouvée depuis sa fondation. Elle était sans ennemis au dehors, en paix avec les



ROME AU IVe SIÈCLE, *reconstitution de P. Bigot.* — Ce relief, dont nous reproduisons ici la partie centrale, occupe une superficie d'environ 70 mètres carrés; il a une longueur de 11 mètres sur une largeur de 6 mètres 35. Le plan de l'ensemble, que nous donnons d'autre part, permet de retrouver aisément les noms des principaux monuments de Rome. La vue perspective ci-dessus met particulièrement en valeur certains d'entre eux : au centre, horizontalement, la ligne des Forums impériaux ; on distingue, vers la droite, entre le toit de la basilique Ulpia et le temple de Trajan, la pointe de la colonne Trajane. Au-dessus, le Forum romain, sur lequel on voit se dresser, devant la basilique Julia, sept colonnes blanches ; de là, cachée derrière la basilique de Constantin et le temple de Vénus et de Rome, la Voie sacrée conduit, sur la gauche, vers la masse ovale du Colisée. En bas, à gauche, sont les Thermes de Trajan. En haut, du même côté, deux

CLE constitution de Paul BIGOT).



grands aqueducs (Aqua Marcia, Aqua Claudia), et la forme allongée du Grand Cirque, devant lequel se profilent, jusqu'à la ligne de la Voie sacrée et du Forum, les édifices du Palatin. Vers la droite, le Forum romain s'arrête devant les pentes du Capitole, qui apparaît dans le quadrilatère marqué par le théâtre de Marcellus, le Forum, le Forum de Trajan et le cirque de Flaminius : on y distingue, sur le double sommet, au-dessus, le Temple de Jupiter Capitolin, au-dessous, le temple de Juno Moneta. Dans le haut, en allant du centre vers la droite, on voit l'île du Tibre, le théâtre de Balbus, le Théâtre et le Portique de Pompée, l'Odéon, les Thermes et le Panthéon d'Agrippa. Plus bas, en dessous de la Via Flaminia, qui est interrompue, sur la figure, près de la Colonne de Marc Aurèle, on aperçoit, reconnaissable à ses trois cours, la caserne de la 1re Cohorte des Vigiles, le temple de Sérapis (ou du Soleil) et, avec une coupole centrale, les Thermes de Constantin.

dieux, et cette demeure du grand Jupiter, fondée par nos ancêtres sur la foi des auspices, comme le gage de l'empire, ce temple dont ne purent violer la sainteté ni Porsenna quand la ville se rendit à lui, ni les Gaulois quand ils la prirent, elle le voyait périr dans les querelles furieuses de ses princes. » La conscience même de Rome s'exprime ainsi par la plume du grand historien. Fondé par les Tarquins, dédié dès les premières années de la république, le temple de Jupiter avait, en effet, avec les autres monuments du Capitole, échappé à l'incendie par lequel les Gaulois détruisirent le reste de la ville. Isolé dans une enceinte particulière, défendu par des escarpements naturels dont le plus célèbre est la roche Tarpéienne, le Capitole, avec ses deux sommets séparés par le dépression où verdit longtemps le bois de l'Asile, refuge ouvert par Romulus, n'était pas seulement la cité sainte, mais la citadelle, refuge suprême et presque imprenable. L'*Arx* s'élevait sur le sommet opposé à celui qui supportait le temple de Jupiter. Là aussi était le temple de Junon Moneta (ou *qui avertit*), d'où tire son nom la *monnaie*, souvenir du premier atelier monétaire établi par les Romains dans les dépendances du sanctuaire.

Nombreuses sont les légendes qui se rattachaient au Capitole. Au midi, c'est le souvenir de Saturne, représentait la statue. Et, comme des prêtres veillaient jour et nuit dans la salle, aussitôt ils avertissaient le sénat, et ainsi la vigilance de celui-ci n'était jamais en défaut. Et qui était l'inventeur de cette précieuse sauvegarde? Nul autre que Virgile, cet enchanteur fameux, dont, au XIVe siècle, on redoutait encore les puissants sortilèges. Une autre forme de la légende substituait aux statues un chevalier de bronze, qui, du sommet du Capitole, comme le veilleur du haut de sa tour, surveillait l'univers. Si quelque danger menaçait Rome, il se tournait « comme une girouette » du côté d'où venait le péril, et les Romains étaient avertis. Ou bien encore c'était un miroir où se reflétaient les événements qui les intéressaient. Ainsi expliquait-on naïvement la puissance romaine, encore grandie par l'imagination de ses fils dégénérés. Mais ne semble-t-il pas, à lire ces rêveries merveilleuses, sœurs des *Mille et une nuits*, errant autour du Capitole, qu'elles aient été apportées jusqu'aux rives du Tibre par un souffle venu de celles du Guadalquivir?

Mais Rome n'est pas seulement la ville des traditions: c'est une ville bien vivante, qui travaille, en dépit du fameux *panem et circenses* dont on a peut-être abusé — qui mange, et qui s'amuse. Et ce serait une erreur grossière de croire que seuls les esclaves travaillaient. Précisément, le travail libre, qui n'a



Nouvelle entrée du Forum romain.

premier roi du Latium, suivant la tradition populaire. Une colonie grecque, pendant de celle qu'Hercule avait amenée au Palatin, y aurait primitivement existé. D'où le nom de Saturnia, que portait cette partie de la colline. La tête humaine trouvée dans les fondations lors de la construction du temple de Jupiter lui fit donner celui de *Capitolium*, qui plus tard s'étendit à tout l'ensemble.

C'est au Capitole que le sénat tenait chaque année sa première séance, se réunissait dans les circonstances les plus graves, que les magistrats offraient un sacrifice solennel lors de leur entrée en charge, de là qu'ils partaient pour prendre le gouvernement des provinces ou le commandement des armées, là qu'aboutissait le cortège des triomphateurs dont l'acte essentiel était le sacrifice dans le temple de Jupiter Capitolin, là encore que l'on déposait le texte des traités conclus avec les rois étrangers. Sanctuaire de la religion, dernier rempart de la défense, le Capitole était aussi le lieu d'expiation suprême pour les grands criminels : on les précipitait du haut de la roche Tarpéienne.

Le Capitole se couvrit donc, comme il était naturel, d'édifices civils et religieux. La république et l'empire l'en parèrent à l'envi.

Le moyen âge, qui déforma si étrangement les souvenirs antiques et la physionomie des grands hommes, avait bien gardé le sentiment du caractère sacré de ces lieux. Du reste, tandis que le Forum se couvrait de décombres, que les palais des Césars tombaient en ruine ou servaient de carrière publique, le Capitole demeura le centre politique de la cité. Il est encore, de nos jours, le siège de la municipalité. On se le figurait alors, raconte Rodocanachi dans son beau livre sur *le Capitole antique et moderne*, comme un palais splendide, fait des matières les plus précieuses, étincelant de gemmes, avec un toit de verre. Sa valeur atteignait le tiers des richesses du monde! Mais ce n'est pas le plus merveilleux. Des statues figurant les diverses nations issues de Noé et soumises à l'empire romain avaient été rassemblées en demi-cercle dans une salle par un empereur. Chacune d'elles portait à son cou une sonnette. Si l'une de ces sonnettes venait à tinter, une révolte menaçait Rome dans le pays que

jamais été à Rome annihilé par le travail servile, a constamment progressé sous l'empire. Dès Auguste, le nombre des esclaves semble avoir été en décroissant. A partir de Dioclétien surtout, le travail libre est organisé en corporations. La surveillance du travail, le travail lui-même, le commerce enfin qui attire ou répand les produits du travail, occupent une foule d'affranchis, de bourgeois, de petites gens. Et de même le travail bureaucratique. Il est impossible que la Rome monumentale ne nous apporte pas quelque témoignage de cette activité et, en effet, elle nous le fournit. Au Forum même, près du temple de Vesta, voici le *porticus margaritaria*, vaste bazar couvert, où les bijoutiers dressent leurs séduisants étalages. Le commerce de luxe, en ces parages, a pris la place des boutiques utilitaires. Au Forum aussi, dans les basiliques Julia et Æmilia, se tiennent les changeurs. Tant de monnaies diverses affluent de toute part dans la capitale de l'empire qu'il n'est pas facile de s'y reconnaître. Le change est une véritable industrie, exigeant des connaissances spéciales assez étendues. Les changeurs sont des personnages. Souvent, ils se confondent avec les banquiers. Si l'antiquité n'a pas connu la lettre de change, elle a beaucoup pratiqué la lettre de crédit, et les *argentarii* sont des banquiers en relations d'affaires avec le monde entier. Ils constituent une corporation estimée pour son honnêteté. Cette corporation, après avoir beaucoup contribué au développement du commerce dans tout le monde romain, a rendu à l'empire sur son déclin, bouleversé par les invasions barbares, de grands services, bien que la difficulté des temps l'ait contrainte de pratiquer des taux usuraires.

Le Vélabre est un quartier commerçant. Si nous ne pouvons pénétrer dans les boutiques, — et c'est grand dommage, — voici, du moins, à deux pas du vieux Forum, le *forum olitorium*, où le maraîcher apporte chaque jour aux Romains ses légumes frais et ses fruits, sans doute aussi le chasseur ses fins gibiers traqués dans les montagnes et les forêts de l'Etrurie et du Samnium, certainement le fermier son lait. Et, à ce propos, Paul Bigot aurait pu indiquer avec certitude sur le *forum olitorium* un tout petit monument qui n'est pas sans intérêt, la *colonne lactaire*, au pied de laquelle, selon certains auteurs, on déposait les enfants abandonnés, qui avaient chance d'y être recueillis par quelque personne charitable ou, moins heureusement, par un marchand d'esclaves. A vrai dire, nous croyons plutôt qu'on y amenait les enfants, nullement pour les abandonner, mais bien plutôt pour leur faire boire le lait tout frais apporté de la campagne. A peu de distance, un *forum boarium*: ce sont les bêtes de boucherie, en particulier les porcs, qui entraient pour une si grande part dans l'alimentation de Rome. Les *suarii*, chargés d'en pourvoir le marché, formaient une importante corporation, soumise à d'étroites obligations, ornée en revanche de privilèges et même d'honneurs, car son chef portait le titre de comte. La gravité romaine n'en souriait pas. Voilà de quoi faire rêver les bouchers de La Villette! Puis, en bordure de ce forum, la plus considérable des institutions alimentaires, la *statio annonæ*, qui avait pour mission d'assurer à Rome le blé quotidien, venu d'Italie, de Sicile et d'Afrique. On sait que ce blé était taxé à un prix modéré et pour une partie distribué gratuitement par les soins d'un haut fonctionnaire, le préfet de l'annone. Quand l'administration défaillante ne sera plus en mesure de satisfaire à ses devoirs, les *greniers de Saint-Pierre* suppléeront à son impuissance, et ce fut, entre beaucoup d'autres, un des services qui habituèrent le peuple de Rome et des environs à considérer le pape comme son véritable souverain. Il y avait aussi des marchés de quartier : on distingue aisément sur le plan une rotonde située sur le mont Cœlius et qui était employée à cet usage. Elle subsiste, transformée en église, sous le nom de *San Stefano rotondo*. Touchant au Forum et aux substructions du palais de Caligula, près de la fontaine de Juturne, et découverte en 1900, était la *statio aquarum*, c'est-à-dire l'administration des aqueducs, si importante qu'elle avait à sa tête un personnage consulaire. Elle est omise sur le plan de Paul Bigot.

Entre le stade et le Tibre s'étendait un vaste chantier de marbres. Tailleurs de pierre et polisseurs de marbre y exerçaient leur métier. On y a retrouvé de leurs outils; on y peut voir encore, ou l'on y voyait il y a peu d'années, des blocs dégrossis, des fûts de colonne, derniers vestiges d'une activité qui, pendant des siècles, dut être incomparable, puisqu'elle pourvoyait à la construction et à l'entretien d'une multitude de monuments somptueux et de riches habitations.

N'oublions pas le travail intellectuel. Rome, au cours des siècles, était devenue une grande ville universitaire. C'est au VIe siècle que se constituent vraiment dans le monde romain ces universités, mères de celle du moyen âge. Si nous ne pouvons montrer les bâtiments où se distribuait le haut enseignement, le plan nous permet, toutefois, de contempler, en leur place d'honneur, la bibliothèque du palais, et les deux bibliothèques, grecque et latine, proche de la colonne Trajane, derrière la basilique Ulpia, à l'extrémité des magnifiques forums impériaux. De ceux-ci on admire encore les inoubliables pierres de taille du forum d'Auguste, étroitement superposées sans le secours du ciment, et les élégantes sculptures du temple de *Minerva Medica*, au forum de Nerva, appelé aussi *transitoire*, parce qu'une rue passagère le traversait. La médecine populaire s'exerçait particulièrement dans l'île du Tibre, au temple et aux alentours du temple d'Esculape.

Les Thermes relèvent à la fois de l'hygiène, de la vie intellectuelle et des plaisirs. Trop même de ces derniers, s'il faut en croire la chronique ; — et le moyen de ne la pas croire? Avant que le Champ de Mars ne fût devenu le quartier élégant, couvert de jardins, de villas, de monuments, que nous avons sous les yeux, la jeunesse, même l'âge mûr et la vieillesse, s'y livraient, suivant leurs forces, aux exercices physiques. Un rapide bain froid, pris dans le courant du fleuve, en était l'ordinaire complément. Puis, les mœurs se raffinant, l'épiderme des Romains, en même temps que leur pudeur, se fit plus délicate. Alors, on délaissa cette énergique hydrothérapie, et les thermes devinrent un des plus brillants ornements de la ville. Il s'en éleva une foule, les uns pour les riches, les autres pour le menu peuple.

Ils devinrent des centres de vie mondaine : restaurants, bibliothèques, salles de musique et de lectures publiques (nous dirions aujourd'hui de conférences) en furent l'accessoire obligé, peut-être faut-il dire le principal. Rien n'était plus agréable au peuple que l'ouverture d'un de ces établissements. Ils deviennent un de ses premiers besoins. Aussi les empereurs se gardèrent-ils de négliger un moyen de popularité si efficace. Toutes les ressources de l'art et du luxe concouraient à les rendre toujours plus attrayants. Rien, peut-être, n'étonne plus les voyageurs que les débris gigantesques des thermes de Caracalla (*thermæ Antoninianæ*), en bordure de la via Appia, au delà du grand Cirque, presque à l'extrémité de la ville. Il y en a bien d'autres, répandus dans tous les quartiers. D'un simple coup d'œil nous apercevons, près du Colisée, les thermes de Titus et, tout près de là, ceux de Trajan, encore bien plus vastes, puis ceux de

Constantin sur le Quirinal, d'Agrippa à proximité du Panthéon, au Champ de Mars, ainsi que ceux de Néron. Ce ne sont pas les seuls. Tous, on le voit, portent des noms impériaux ou illustres. Quelle dépense, en effet, ne fallait-il pas pour les édifier !

La Rome qui s'amuse ! Triste et long chapitre ! Heureusement, nous n'avons à présenter ici au lecteur que les lieux où les Romains prenaient leurs divertissements. D'ailleurs, pour n'être pas sympathique, la matière est trop connue pour qu'il soit utile de la rappeler. Et puis, une observation s'impose, qui, pour n'être pas souvent faite, n'en est pas moins de toute justice: pas plus que le Paris qui s'amuse n'est tout Paris, la Rome qui s'amuse n'est toute Rome. Supposez le plaisir organisé à Paris, comme il l'était à Rome, c'est-à-dire une entreprise d'Etat; supposez que de vastes théâtres, d'immenses cirques soient ouverts au public, gratuitement. Certes, la foule qui s'y presserait serait considérable. Et Paris n'en resterait pas moins la ville du travail par excellence, du labeur humain sous ses formes les plus nobles, les plus utiles et aussi les plus charmantes.

Assurément, Rome n'est pas à cet égard comparable à Paris. Nous avons toutefois indiqué, tout à l'heure, en quelques mots, qu'elle était aussi une ville de travail. D'ailleurs, c'est évident, le travail seul est capable de soutenir un pareil organisme. C'est évident, et cependant, on l'oublie le plus souvent. Nous sommes trop portés à juger de Rome comme les étrangers, et particulièrement les Allemands font de Paris : le Moulin-Rouge leur masque l'Institut Pasteur.

Les monuments destinés aux plaisirs des Romains auxquels on pense tout d'abord sont ceux aussi que rencontre le regard quand il parcourt le relief de la ville : le Colisée et le grand Cirque. Le premier est le plus colossal de tous les amphithéâtres. Il doit sa célébrité plus encore aux martyres chrétiens dont il fut le théâtre qu'à ses grandes dimensions. Nulle ruine n'a inspiré plus de belles pages. Celles que Chateaubriand lui a consacrées à plusieurs reprises sont assurément parmi les plus belles, les plus pénétrantes qu'il ait écrites. De plus, il a, soit par son ensemble, soit plus encore par les ordres qui s'y superposent, servi de modèle à nombre de grands artistes, au temps de la Renaissance. Au palais Farnèse, par exemple, si majestueux, qu'a fait Michel-Ange, sinon transposer, avec une souplesse digne de son génie, le thème principal du célèbre amphithéâtre?

Le grand Cirque servait aux courses de chars. Il était fort ancien, car, suivant la tradition, c'est dans la vallée qu'il occupa depuis tout entière que Romulus donna les jeux au cours desquels il fit enlever les Sabines par ses guerriers, et, de bonne heure, il prit une forme fixe, car la construction des premiers gradins fut l'œuvre d'un roi Tarquin. Depuis lors, il ne cessa de s'accroître. A la fin de l'empire, il pouvait, dit-on, recevoir 350.000 spectateurs. Le Colisée en contenait au moins 50.000. Et ce n'était pas trop de place, car les poètes nous apprennent qu'aux jours de courses, il semblait que Rome fût vide d'habitants, et les voleurs en profitaient pour faire leurs coups. C'est pourquoi les empereurs augmentaient, ces jours-là, le nombre des policiers qui circulaient dans la ville. On peut voir, sur le plan, les casernes des *vigiles*, en différents quartiers. C'est aussi pendant les courses qu'éclataient les plus nombreux incendies, et, nous dit-on, soit la malveillance, soit la ruse des malandrins, à l'affût du désordre propice à leurs opérations, n'y étaient pas étrangères. Les vigiles faisaient office à la fois de gardiens de la paix et de pompiers. Les jeux étaient d'origine religieuse. L'*Enéide* nous montre quel en était l'esprit. Depuis, ce caractère s'atténua, sans jamais disparaître. Les occasions qui les firent instituer respectivement et les témoignages des Pères de l'Eglise nous en donnent la preuve. C'est un motif, entre plusieurs autres qui en firent interdire aux chrétiens la fréquentation, et cette abstention était reprochée par les païens aux « ennemis du genre humain ».

Les jeux étaient précédés d'une procession solennelle, qui remontait la voie Sacrée pour aboutir au cirque. On portait dans cette procession des images de divinités que, pendant la séance, on déposait sur la *Spina* magnifiquement ornée qui séparait le cirque dans le sens de la longueur. Tout le monde connaît les *factions* qui soulevaient tant de passion dans les grandes villes de l'empire d'Orient. Celles de Rome, pour avoir fait moins parler d'elles, n'en existaient pas moins. Les quatre factions : verts, bleus, rouges et blancs avaient au Champ de Mars, près du théâtre de Pompée, leurs écuries et, un peu en amont, près du Tibre, leur champ d'entraînement, le *Trigarium*.

La plupart des lieux de plaisir étaient au Champ de Mars et le long du Tibre, à peu de distance en descendant le fleuve. Au Champ de Mars, c'était le bel alignement formé par le théâtre de Pompée, l'Odéon, le Stade. Au premier, ainsi qu'au théâtre des Balbi et au théâtre de Marcellus, plus bas, on donnait la tragédie, la comédie et surtout, à l'époque impériale, des pantomimes, bien plus en faveur auprès d'un peuple médiocrement artiste et lettré.

La tragédie, en particulier, appréciée des seuls lettrés, était lue plutôt que jouée. Il est probable que des auditions en étaient données à titre de lectures publiques, à l'Odéon, créé spécialement à l'usage d'un public choisi, et qui servait de salle de concert. Le stade, aujourd'hui la place Navone, qui en a conservé la forme, était consacré aux courses à pied et aux exercices gymnastiques. Il n'était pas le seul : ainsi, un autre stade, assez bien conservé et où se dresse encore la majestueuse loge impériale, avait été adjoint par Septime-Sévère à son palais du Palatin. Un second cirque, bien plus restreint que le grand Cirque, le cirque Flaminius, s'étendait derrière le portique d'Octavie.

Les gladiateurs étaient logés et exercés dans des sortes de casernes, les *ludi*. La Rome impériale en possédait quatre. Deux sont indiqués ici : le *ludus magnus*, un peu au delà du Colisée, et le *ludus Dacicus*, à quelque distance des thermes de Trajan.



Le Palatin vu du Forum.

On peut se faire une idée du nombre des gladiateurs, si l'on se souvient que l'empereur Othon en incorpora 2.000 dans son armée et que, selon Dion Cassius, on en vit combattre 10.000 dans une seule série de fêtes. Rome, il est vrai, n'avait pas le monopole des *ludi*. Plusieurs villes d'Italie possédaient de grandes écoles de gladiateurs. Même sous la république, il était interdit d'entretenir dans la ville des troupes de gladiateurs. On les faisait venir du dehors pour les représentations. Ce fut longtemps la ville de Capoue qui en fournit le plus grand nombre. Sans doute, craignait-on, dans un temps où la ville ne devait pas abriter des soldats en armes, d'introduire avec les gladiateurs le loup dans la bergerie.

On sait assez que les gladiateurs ne craignaient ni de donner, ni de recevoir des coups. Quel appoint ils eussent apporté dans les luttes civiles à un compétiteur sans scrupule, le soulèvement suscité par Spartacus, où les gladiateurs formèrent le noyau le plus résistant et le plus belliqueux, le démontre suffisamment, et combien était sage la précaution.

Arrêtons ici notre course dans la Rome antique. Aussi bien, s'il nous fallait énumérer tous les édifices qu'ont relevés pour notre plaisir et notre instruction la science et la patience de Paul Bigot ; s'il nous fallait rappeler seulement la millième partie des souvenirs qu'ils évoquent, des problèmes qu'ils soulèvent, des pensées qu'ils font naître, nous aurions lassé la patience du lecteur avant d'avoir accompli une faible partie de notre tâche.

Si nous avons réussi à éveiller quelque curiosité autour d'une œuvre d'un intérêt si puissant, si nous contribuons pour notre faible part à assurer la conservation du relief de la Rome antique, suivant le projet qu'en ont formé quelques vrais amis de l'art et de l'archéologie et que vient d'encourager par une subvention le conseil municipal de Paris, nous ne regretterons pas notre effort. — André BAUDRILLART.

Scott (Robert Falcon), né à Devonport le 6 juin 1868, mort au cours d'une exploration dans les mers australes, à l'intérieur de la Grande Barrière de glace, le 29 ou le 30 mars 1912. Entré dans la marine comme cadet dans le courant de l'été de l'année 1881, Scott devint midshipman deux ans plus tard, sous-lieutenant en 1887, lieutenant en 1889. Il passa ensuite par l'école des torpilleurs, puis reprit du service actif et fut promu, en 1900, au grade de *commander*. Presque immédiatement après, il exécutait à bord de la *Discovery* une brillante exploration dans l'Antarctique (1901-1904). Au retour de cette expédition et en reconnaissance des services rendus par lui tandis qu'il la dirigeait, Scott était nommé capitaine (1904) et revenait, en 1906, au service actif. Nommé bientôt après « assistant naval » du second lord de l'amirauté, il occupait ce poste jusqu'à la fin de 1909, puis l'abandonnait pour préparer sa seconde expédition antarctique. Quelques mois plus tard, le 16 juillet de l'année 1910, il quittait Londres pour aller rejoindre son bâtiment, la *Terra Nova*, partie dès le premier juin précédent des docks des Indes occidentales avec tous les autres membres de l'exploration projetée. En septembre, à Capetown, il prenait le commandement de son navire, qu'il conduisait à la Nouvelle-Zélande, puis de là droit au sud, sur les bords du Mac Murdo Sound.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'exploration antarctique dont le capitaine Scott était le chef, d'en exposer le plan tel que l'avait tracé le voyageur lui-même, ni de montrer comment ce plan fut exécuté et quels sont les résultats scientifiques obtenus ; il convient seulement d'indiquer quelle part y prit le vaillant marin anglais. Après avoir appris en cours de route, par la rencontre inopinée du *Fram* d'Amundsen dans la baie des Baleines, la présence du célèbre Norvégien sur son propre champ d'opérations et à peu de distance de la base choisie par lui-même, de l'île Ross, Scott se résolut à entreprendre la « course au clocher » qu'il avait d'abord résolu de ne pas faire, et de marcher vers le pôle sans attendre les auxiliaires — des poneys sibériens, des mules de l'Himalaya — sur lesquels il avait compté pour atteindre son but. Avec quatre compagnons : le Dr E.-A. Wilson, le lieutenant de vaisseau H. Bowers, le capitaine de cavalerie L.-E.-G. Oates, le sous-officier Evans, il se lance dans une expédition dangereuse entre toutes, avec l'idée d'atteindre un but éloigné de 1.300 kilomètres — c'est-à-dire d'un peu plus que la distance de Paris à Gênes par Marseille — de sa station d'hivernage de la pointe de la Hutte (Hut Point).

Au prix de quels efforts ils y parvinrent, le journal de Scott le fera connaître le jour où il sera intégralement publié. Peut-être dira-t-il ou laissera-t-il deviner la déconvenue des explorateurs quand, arrivés le 18 janvier 1912 au but de leur voyage, ils constatèrent qu'ils y avaient été devancés par Amundsen dès le 14 décembre de l'année précédente; et, sans doute aussi, fera-t-il connaître la manière dont ils opérèrent leur voyage de retour, au milieu des tempêtes de neige, avec une nourriture insuffisante, en proie à la maladie qui causa dès le 17 février la mort d'Evans, puis, le 16 mars, celle d'Oates, « qui ne se rend pas ». Il racontera enfin quels incidents se produisirent entre la résolution — stoïquement tenue — prise par Oates de disparaître pour ne pas causer la mort de ses trois compagnons, et, le 29 mars, jour probable où les survivants succombèrent à leur tour, Wilson et Bowers allongés dans leur couver-

ture, Scott au milieu de la tente, le dos appuyé au mât qui la supportait, la nuque soutenue par son journal de route... Mais déjà le superbe « Message au public » rédigé par Scott avant de mourir permet de se rendre pleinement compte de la grandeur de caractère et de la force d'âme du marin anglais; il convient d'en citer ici les dernières lignes :

« Nous avons couru des risques; nous savions que nous les courrions. Les choses ont tourné contre nous; nous n'avons pas à nous plaindre, mais à nous incliner devant la décision de la Providence, déterminés à faire de notre mieux jusqu'à la fin. Mais, si nous avons volontairement donné nos vies dans cette entreprise, c'est pour l'honneur de notre pays. J'en appelle à mes concitoyens pour leur demander de veiller à ce que ceux qui dépendent de nous ne soient pas abandonnés. Si nous avions vécu, j'aurais eu à raconter une histoire de courage, d'endurance, de mes compagnons, qui aurait ému le cœur de tout Anglais.

« Ces notes grossières et nos cadavres raconteront cette histoire... »

La nouvelle du triste dénouement du raid entrepris par le capitaine Scott au pôle sud a causé une émotion d'autant plus grande qu'on ne s'y attendait nullement. Avec grand soin, en effet, avait été préparée l'expédition de la *Terra Nova*, et la façon dont Scott avait conduit son premier raid dans les régions antarctiques, celui qui, du 2 novembre 1902 au 3 février 1903, l'avait mené avec le lieutenant Shackleton et le Dr Wilson depuis la latitude du mont Erebus jusque par 82°,17', soit à environ 800 kilomètres du pôle, le sang-froid et l'endurance dont il avait alors fait preuve, tout permettait de présager un succès. Scott lui-même y comptait: « Nous avons de bonnes chances de succès, pourvu que le temps se maintienne et que nous ne rencontrions pas d'obstacle imprévu », lit-on dans la dernière lettre reçue de lui en Angleterre, celle du 3 janvier 1912... On peut dire, sans exagération, semble-t-il, que l'arrivée inattendue d'Amundsen dans le champ d'exploration que Scott se croyait réservé et la crainte (que les événements montrèrent justifiée) de se voir devancé au pôle sud par le hardi Norvégien amenèrent le marin anglais à hâter sa marche vers le sud et à se lancer à la conquête du pôle sans avoir absolument tous les atouts dans sa main...; la mauvaise fortune et la fatalité ont fait le reste.


R. F. Scott.

Pour comprendre la froide énergie du capitaine Scott, il suffit de lire cet émouvant « Message au public » où, en présence de la mort qu'il savait le devoir prendre bientôt, l'explorateur anglais déclare « ne pas regretter, pour sa part, cette entreprise qui montre que les Anglais peuvent traverser de pénibles épreuves, s'entr'aider et regarder la mort en face avec autant de courage que dans le passé », et où il garda sa dernière pensée pour sa patrie, pour ses compagnons déjà disparus et pour sa femme (le capitaine Scott s'était marié en 1908) et son tout jeune fils... Mais, en attendant la publication du journal de son dernier voyage, on relira certainement avec fruit la sobre relation de sa première expédition au pôle sud, de celle qui, avec la *Discovery*, aboutit à la découverte de la Terre du Roi-Edouard-VII et marqua vraiment le début de l'assaut du pôle sud (*la « Discovery » au pôle sud*, traduction de Ch. Rabot, Paris, 1906, 2 vol. in-8°). Rien ne permettra mieux de comprendre qu'avec le capitaine Robert Falcon Scott « est mort un homme qui faisait honneur à l'homme ». — Henri Froidevaux.

Sorcière (LA), drame musical en quatre actes et cinq tableaux, d'après le drame de Victorien Sardou, par André Sardou; musique de Camille Erlanger, représenté pour la première fois, le 18 décembre 1912, sur le théâtre national de l'Opéra-Comique. — Les péripéties du drame violent et varié de *la Sorcière*, l'action rapide, avec son agencement plein d'artifices, sont respectées dans le libretto adroitement tiré de la pièce primitive.

Rappelons-en brièvement le sujet. L'action se passe vers le commencement du XVIe siècle, à Tolède, époque où la sorcellerie et l'Inquisition troublèrent si violemment les esprits. La Mauresque Zoraya est considérée comme sorcière, parce qu'elle possède l'art de guérir, grâce à l'hypnotisme et à la vertu des plantes. Un soir, en cueillant des simples pour ses malades, elle rencontre le bel officier don Enrique de Palacios, qui s'éprend pour elle d'un amour ardent. L'Espagne était alors soumise à des lois qui punissaient de mort toute liaison entre chrétien et musulmane. Les amoureux se jouent d'une semblable menace, et se donnent la nuit de fréquents rendez-vous.

La maison de Zoraya est connue de toute la plèbe mahométanne et chrétienne, qui sait y trouver un secours efficace à ses souffrances. Au cours d'une des visites accoutumées de ces déshérités du sort, dona Joana, la jeune fille de Lopez de Padilla, le féroce gouverneur de Tolède, un des persécuteurs acharnés des Maures d'Espagne, vient trouver Zoraya et lui demande de soulager son mal, car elle est atteinte de crise de somnambulisme. Zoraya promet de lui prodiguer ses remèdes; mais, à son départ, la Mauresque apprend que le capitaine Enrique doit épouser Joana le jour même.

Alors, Zoraya, en proie à une jalousie exaltée, s'élance vers le palais en fête; elle se faufile jusque dans la chambre nuptiale, endort la fiancée et, rejoignant don Enrique, lui reproche sa lâche trahison. Dans une scène très dramatique, le loyal soldat explique qu'il n'a point engagé son cœur : s'il a dû subir un hymen de convention pour détourner les soupçons qui se répandent sur ses relations avec l'infidèle, son amour reste tout entier et uniquement à la belle Mauresque. Déjà, autour des amants, rôdaient les agents secrets de l'Inquisition; l'un d'eux, Cardenos, a surpris leur propos, et il veut arrêter Zoraya; don Enrique s'interpose et, pour sauver celle qu'il aime, il tue ce témoin gênant.

On découvre le crime, les amoureux sont arrêtés dans leur fuite, et Zoraya comparaîtra devant le tribunal du saint-office, que préside le terrifiant cardinal Ximénès. Zoraya, accusée de pratiquer la sorcellerie et de se livrer aux ébats orgiaques du Sabbat, confesse d'elle-même les crimes qu'on lui impute, pour sauver son amant devant la justice. Don Enrique renie tout d'abord sa compagne, mais il reconnaît ensuite son erreur. Condamnée à être brûlée vive, Zoraya est sauvée par le gouverneur, qui lui promet sa grâce, si elle réveille dona Joana, toujours plongée dans son sommeil léthargique. Le miracle est accompli. Les deux amants se croient libres. Mais la foule hurlante, avide d'assister à un supplice, ne laisse point échapper la victime. La sorcière sera brûlée quand même. Les amants, unis dans une étreinte suprême, boivent un poison mortel pour se délivrer des tortures de leur nouveau juge, la Foule sauvage, implacable.

La partition de *la Sorcière* est construite suivant quelques-unes des règles traditionnelles du drame lyrique wagnérien. Les motifs conducteurs qui caractérisent chaque personnage s'y développent en suivant de près les mouvements de l'action. Elle témoigne de qualités et d'intentions méritoires. Le compositeur a visiblement cherché à simplifier son écriture et à traduire clairement la partie pittoresque et évocatrice du drame. Certaines pages sont heureusement venues : ainsi, dans le 3e acte (le *patio*), arrivent discrètement, sur un fond lointain, des bouffées sonores de pavane et de sarabande, tandis que la musique du premier plan contraste par ses caractères tout différents et forme le drame musical. Charmante et poétique est l'apparition de Zoraya, épisode dont le contour mélodique, d'abord simplement exposé, servira beaucoup dans les développements ultérieurs. Mais, dans l'ensemble, la facture laisse encore trop souvent l'impression de l'effort. Le dessin mélodique, d'ailleurs original, manque de simplicité. Beaucoup de développements harmoniques sont gâtés par l'abus des quintes. L'orchestre est ingénieusement traité, parfois puissant (surtout au 4e acte, dans le tableau de l'Inquisition). Souvent, aussi, il manque de discrétion, de légèreté, de « valeurs »; et sa plénitude constante ne va pas sans fatigue pour l'auditeur. — Stan Golestan.

Les principaux rôles ont été créés par : Mlles Chenal (*Zoraya*); Nelly Martyl (*dona Joana*); Mme Eliane Peltier (*Afrida*); et par MM. Léon Beylo (*don Enrique*); Jean Périer (*le grand inquisiteur Ximénès*).

***sucre** n. m. — Encycl. *La question sucrière; production; consommation.* La question des sucres peut être étudiée à des points de vue divers : industriel, agricole, financier. Seuls, les deux premiers nous intéressent; le point de vue financier, touchant fréquemment à la spéculation, sortirait du cadre de cette courte étude.

Les deux aspects : industriel et agricole de la question sont intimement liés. Si personne ne songe à nier l'importance de l'industrie sucrière pour notre pays, peut-être ne voit-on pas suffisamment l'intérêt du côté agriculture.

On se rend parfaitement compte que les agriculteurs fournissent la matière première aux sucreries. Mais ce n'est pas là tout. Il ne faut pas oublier les services rendus d'autre part par la betterave : cette racine demande plus de façons que ne l'imagine le profane; il lui faut des labours approfondis et des engrais dont d'autres cultures — souvent le blé — tireront profit. Grâce à elle, le paysan apprend à mieux cultiver ses terres; et c'est ainsi que l'on peut parler de l' « action éducatrice de la betterave » (René Dunan : *la Crise du marché des sucres en 1905*), quoique cette association de mots paraisse surprenante de prime abord.

En outre, en raison même des soins qu'exige sa culture, les régions où domine la betterave possèdent un nombreux bétail; par un juste retour, la raffinerie remet au paysan les pulpes précieuses, aussi bien pour fumer les terres que pour engraisser les animaux. C'est assez dire quelles conséquences fâcheuses pour notre agriculture entraînerait une réduction dans la production de la betterave.

Ainsi donc, le sucre est une source de richesse pour les agriculteurs, comme pour les industriels de France; le régime auquel il est soumis depuis une dizaine d'années constitue une expérience économique des plus intéressantes, mais qui ne satisfait pas tous les producteurs; au moment où ce régime voit son existence prolongée de cinq ans, il importe d'établir les résultats de son application.

On sait quels progrès la betterave n'a cessé de faire en Europe depuis 1811, époque où Benjamin Delessert réussit à obtenir avec cette racine un excellent sucre cristallisé (voir : *Fabrication du sucre*, par J. Boyer, dans le « Larousse mensuel » de mai 1912); les chiffres suivants montrent nettement le développement de la nouvelle industrie au cours du siècle dernier.

Production du sucre de betterave en milliers de quintaux.

Années	Allemagne	France	Russie	Autriche-Hongrie	Belgique	Pays-Bas	Autres pays	Totaux
1852-1853	810	500	250	300	90	38	»	2.020
1869-1870	2.170	2.890	1.320	1.510	430	120	»	8.460
1879-1880	4.150	2.770	2.000	4.390	750	230	70	15.390
1889-1890	12.700	7.830	4.440	7.400	2.030	690	320	35.230
1899-1900	17.930	9.180	8.980	10.980	2.700	1.690	3.080	54.560

Ces progrès furent tels, dans les principaux pays producteurs, qu'ils dépassèrent les besoins de la consommation et que des stocks inutilisés s'entassaient. Pour remédier à ce désastreux état de choses, les gouvernements qui portaient une part de responsabilité, puisqu'ils avaient favorisé l'essor de l'industrie sucrière, instituèrent pour les industriels des primes à l'exportation. C'est grâce à l'institution de ces primes que des raffineurs pouvaient — fait anormal — vendre moins cher leur sucre à l'étranger que dans leur propre pays.

En France, particulièrement, la politique sucrière ne cherchait pas à développer la consommation à l'intérieur; mais, par les lois de 1884 et 1897 (primes directes à l'exportation), engageait les fabricants de sucre à se créer des débouchés à l'extérieur.

Ces encouragements ne pouvaient qu'augmenter la surproduction de l'Europe. Où s'écoulaient les énormes quantités de sucre disponibles ?

L'Angleterre, non productrice, constituait naturellement le grand marché, que se disputaient la France, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ce pays, libre-échangiste, mettait à profit ces concurrences et utilisait à bas prix un produit qu'il ne frappait d'aucun impôt depuis 1874; aussi la consommation par tête d'habitant s'accroît-elle dans des proportions remarquables :

Consommation du sucre par tête d'habitant en Angleterre (kilogrammes) :

1870.	22,89	1880.	27,32	1890.	35,93	1900.	41,57
1875.	27,65	1885.	32,88	1895.	38,79	1901.	44,52

Alors que l'Anglais consommait 44 kilogrammes, le Français n'en consommait que 16, l'Allemand 13 à 14, le Russe 6 à 7.

Mais, depuis un certain nombre d'années déjà, les colonies britanniques productrices de sucre de canne envisageaient d'un œil jaloux les progrès de la betterave, qui menaçait d'accaparer le marché anglais; telles furent leurs protestations, que la métropole fut obligée d'aviser.

L'Angleterre s'efforça alors de décider les pays producteurs de betterave à supprimer leurs primes, directes ou indirectes, à l'industrie sucrière. C'était porter un coup droit à cette dernière, et les puissances visées se refusèrent d'abord à prendre pareil engagement. Les négociations entamées en 1898 ayant échoué, l'Angleterre ne se tint pas pour battue et réunit de nouveau une conférence internationale à Bruxelles en 1901; mais elle ne cachait point son intention, en cas d'échec des pourparlers, de frapper, à leur entrée dans le Royaume-Uni, les sucres primés de lourdes taxes douanières, au moins aussi élevées que les primes d'exportation accordées dans les divers pays. Cette menace ne resta point sans effet, et plusieurs Etats, parmi lesquels la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, acceptèrent les propositions anglaises (5 mai 1902) et signèrent la *convention de Bruxelles.* Non contents de supprimer les primes aux raffineurs nationaux, ces Etats s'engageaient à frapper de droits prohibitifs toute importation de sucre d'un pays non adhérent.

La convention entrant en vigueur le 1er septembre 1903 s'étendait sur une période de cinq ans.

Privés des primes, les fabricants eurent une ten-

dance à payer moins cher la betterave dont le prix baissa, et ce sont ainsi surtout les agriculteurs qui subirent le contrecoup de la convention internationale.

Quant au reste, à vrai dire, la France perdait peu ; car ses exportations artificiellement grossies par la loi de 1897 n'avaient pas tardé à reculer devant la concurrence des industriels allemands unis (de 1900 à 1903) en cartells bien organisés. Du total de 688.145 tonnes, pour 1900-1901, les quantités de sucre exportées de France tombent presque aussitôt à 482.700 tonnes; ce qui montre bien l'insuffisance des lois de protection à suppléer aux initiatives privées.

Pour donner aux producteurs une compensation, le Parlement français, dans le but de développer la consommation à l'intérieur du pays, réduisit l'impôt sur le sucre, qui s'élevait alors à 64 francs (60 fr., plus 4 fr. de taxe de raffinage) par 100 kilogrammes, à 25 francs, plus 2 francs de droit de raffinage; dégrèvement heureux, mais insuffisant encore, quand on songe à l'exemple de l'Angleterre.

Le renouvellement de la convention en 1907 entraîna des négociations difficiles. L'Angleterre faisait mine de se retirer de l'Union sucrière, déclarant, au nom de ses principes de libre-échangisme, ne plus vouloir taxer l'importation des sucres étrangers; il s'agissait en vérité pour elle de pouvoir accepter en franchise les sucres russes dont la production devenait de plus en plus considérable. On aboutit à une transaction : la Russie entra dans l'Union sans être obligée de modifier sa législation à l'égard de son industrie; elle prenait seulement l'engagement de ne pas accorder de nouveaux encouragements aux sucreries, non plus qu'aux cultivateurs de betterave; en outre, elle s'engageait à limiter son exportation à 200.000 tonnes par an.

Mais la production russe trouvait de plus en plus difficilement son utilisation dans le pays même et des stocks s'accumulaient, qui s'élevaient, il y a peu de mois encore, à environ 650.000 tonnes. Aussi, dès la fin de 1911, la Russie prenait-elle l'initiative de demander qu'on lui accordât un contingent d'exportation plus élevé : 500.000 tonnes par an, prétention qui rencontra autant d'hostilité chez les délégués allemands que de faveur chez les délégués anglais. La Russie obtint en fin de compte le droit d'exporter, en dehors de ses 200.000 tonnes annuelles, un supplément de 150.000 tonnes pour la campagne 1911-1912, de 50.000 tonnes pour la campagne 1912-1913, et de 50.000 tonnes encore pour 1913-1914.

Bien qu'on ait parlé sérieusement de rupture des négociations et bien que la commission permanente des sucres ait dû s'ajourner à différentes reprises, la convention de Bruxelles n'en a pas moins été renouvelée encore une fois pour une période quinquennale à partir du 1er septembre 1913. Mais un fait important s'est produit : l'Angleterre déclarait, en août 1912, qu'elle ne renouvellerait pas son adhésion à la convention, dont elle cesserait de faire partie le 22 août 1913 ; on ignore encore quelles seront exactement les conséquences économiques de cette abstention ; toutefois, l'Angleterre avait déjà obtenu, à dater de septembre 1908, la faculté d'importer des sucres primés sans les « pénaliser », c'est-à-dire sans appliquer les droits compensateurs des primes d'exportation; aussi les changements seront-ils moins considérables qu'on pourrait l'imaginer. L'Italie suivit l'exemple de l'Angleterre et se retira de l'Union.

Si laborieux qu'ait été le dernier renouvellement de la convention sucrière internationale, elle n'en continuera donc pas moins à être observée par les pays grands producteurs d'Europe; elle comprend encore en effet la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bosnie, la Russie, la Belgique, la Hollande et la Suède. Elle a sans doute le mérite d'empêcher l'établissement de primes qui seraient actuellement des primes à la surproduction. Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'elle ne fasse le jeu des pays producteurs de canne à sucre.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer l'attitude des possessions britanniques qui produisent du sucre ; elles étaient disposées à suivre l'exemple de la chambre de commerce de Georgetown, capitale de la Guyane anglaise, qui adressait, il y a un an, une pétition au gouvernement de la Grande-Bretagne, le suppliant de ne pas se retirer de la convention. Aussi bien, la métropole ayant repris sa liberté d'action, devra-t-elle chercher à favoriser d'une autre manière ses sucres coloniaux, d'autant plus même qu'une sucrerie dans le Norfolk commence à livrer à la consommation du sucre de betteraves récoltées en Angleterre.

Il suffit encore de parcourir la statistique suivante, résumant la production sucrière totale dans le monde (en tonnes, d'après les documents du *Board of Trade*):

Années.	Sucre de canne.	Sucre de betterave.	TOTAL.
1900-01	3.849.630	6.040.000	9.889.630
1908	7.219.000	7.012.000	14.231.700
1909	7.857.000	7.076.700	14.933.700
1910	8.880.000	6.608.700	15.266.700

On voit que la production du sucre de canne a plus que doublé, tandis que celle du sucre de betterave restait à peu près stationnaire. Elle n'était en 1897 que de 2.841.000 tonnes, elle s'élève aujourd'hui, pour la campagne 1911-1912, à 9.922.359 tonnes et, pour 1912-1913, à 9.015.636 tonnes.

A cette production participent les possessions britanniques : Indes (2.125.000 tonnes), île Maurice (244.506 tonnes), Antilles et Guyane (219.900 tonnes); puis les Indes néerlandaises (1.200.600 tonnes), île de Cuba (1.804.300 tonnes), Amérique du Sud (587.800 tonnes), Havaï (462.600 tonnes), Etats-Unis (335.000 tonnes).

La canne à sucre, que l'on croyait au siècle dernier définitivement vaincue par la betterave, ne semble donc nullement résignée à disparaître du marché mondial. Ses progrès ont été indéniablement favorisés par la convention de Bruxelles, quoique d'autres raisons aient aidé à son essor.

Il ne faut pas oublier que le prix de revient de la canne à sucre est plutôt inférieur à celui de sa rivale et qu'elle présente surtout sur cette dernière un avantage considérable au point de vue agricole ; on obtient en effet avec un hectare planté en canne à sucre de 5.000 à 15.000 kilogrammes de sucre, tandis qu'on n'en obtient que de 3.000 à 5.000 avec un hectare de betteraves. Cet écart dans le rendement balance, et au delà, les frais de transport que les producteurs coloniaux sont obligés d'assumer; aussi peuvent-ils concurrencer les producteurs de sucre de betterave.

Ainsi un des résultats de l'application de la convention a été, à un point de vue général, de fortifier la concurrence de la canne à sucre.

Si nous nous plaçons maintenant au point de vue de la France, nous demanderons aux statistiques de nous indiquer des conclusions impartiales. Nous verrons d'abord que la consommation intérieure a augmenté dans une certaine proportion, puisqu'elle atteint aujourd'hui 640.176 tonnes, au lieu de 450.000 tonnes environ avant 1903.

Par contre, d'une part, le prix de la betterave a baissé, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

Prix de la betterave par 100 kilogrammes.

1898-1899.	30 f. 24	1904-1905.	22 f. 23	1909-1910.	24 f. 37
1899-1900.	30 05	1905-1906.	24 61	1910-1911.	26 52

et, d'autre part, le prix du sucre a augmenté, puisqu'il n'était que de 24, 21 et 26 francs à la fin des années 1901, 1902 et 1903, et que, depuis octobre dernier, il reste aux environs de 30 francs; différence qui serait plus considérable encore, si nous comparions les prix anciens à ceux des premiers mois de 1912 sur le marché de Paris :

Cours du sucre (sucre blanc nº 3) en 1912 (moyenne mensuelle).

Janvier	49,75	Mai	47,48	Septembre	41,56
Février	50,48	Juin	44,94	Octobre	31,54
Mars	48,91	Juillet	42,95	Novembre	30,27
Avril	46,77	Août	42,92	Décembre	30,62

Mais il faut tenir compte de l'influence de la récolte betteravière de 1911, qui fut très déficitaire et porta son ombre sur les trois premiers trimestres de 1912.

En outre, les surfaces ensemencées en betteraves ont diminué en notre pays, alors qu'elles augmentaient en Allemagne et surtout en Russie :

Ensemencements de betteraves en hectares (moyennes).

Années.	France.	Allemagne.	Russie
1893-1897	228.944	423.994	352.373
1898-1902	262.840	441.756	515.821
1903-1907	219.878	439.219	544.265
1908-1912	223.472	480.644	668.702

De plus, nos exportations ont diminué, tandis que, fait plus grave, nos importations, tant en sucres de canne qu'en sucre de betteraves, ont augmenté notablement (en 1912, nos colonies : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte nous ont fourni 114.126 tonnes, contre 121.490 en 1910):

Sucres et produits sucrés (en tonnes).

Exportation : *1910*. 191.898 *1911*. 134.671 *1912*. 178.213

D'après les documents statistiques des Douanes.

Importation : *1910*. 134.005 *1911*. 164.453 *1912*. 299.317

Qu'un pays, gros exportateur, devienne importateur, c'est là une situation des plus défavorables et qui pourrait faire mal augurer de l'avenir de son industrie.

Enfin, si nous nous reportons aux chiffres officiels de la production du sucre en France, nous constatons que cette production ne fait pas de progrès en ces dernières années.

Production du sucre en France.

1895-1896.	593.648	tonnes.	1905-1906.	984.671	tonnes.
1900-1901.	1.040.294	—	1906-1907.	682.851	—
1901-1902.	1.051.930	—	1907-1908.	656 832	—
1902-1903.	778.158	—	1908-1909.	723.081	—
1903-1904.	727.267	—	1909-1910.	733.901	—
1904-1905.	582.736	—	1910-1911.	650.488	—

Et encore les fabriques en activité tombent-elles de 356 en 1895 à 334 en 1900, 251 en 1909, 244 en 1910, 234 en 1911 et 213 en 1912.

Toutes ces statistiques concordent malheureusement entre elles et sont loin de prouver la prospérité de l'industrie sucrière française. Tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel, les résultats du régime de la convention de Bruxelles n'ont guère été heureux jusqu'ici.

En 1903, au moment où elle entra en vigueur, la situation n'était pas, sans doute, très brillante non plus; la France produisait alors plus qu'elle ne consommait; elle consomme actuellement plus qu'elle ne produit; et la même puissance qui fournissait alors du sucre à l'étranger se voit aujourd'hui tributaire des autres pays. Ce sont là progrès à rebours, et il est bien évident que si, en 1918, l'état des choses n'avait pas changé, il serait préférable de ne pas renouveler le bail de cinq ans.

Une grande partie de nos fabricants de sucre — la majorité, nous assurent des industriels autorisés — ne cachent point leur hostilité à l'égard de ce régime; d'autres, par contre, s'en constituent les défenseurs, moins parce qu'ils trouvent ce système parfait que par crainte d'un pire.

C'est ainsi que la question des sucres inquiétera longtemps encore les producteurs et les économistes. Mais, pour qui connaît les profondes ressources d'activité et d'énergie de la France, il y a lieu de se garder de toute conclusion trop pessimiste; il en est des industries comme des organismes humains, « qui subissent des périodes de crises auxquelles succèdent des périodes heureuses ». De tous les facteurs et de tous les éléments qui peuvent influencer la marche de l'industrie sucrière, certains échappent à la prévision, et on ne constatera leur action que lorsqu'elle aura produit son effet. Souhaitons qu'il se révèle bientôt une influence heureuse qui donne une vigueur et une extension nouvelles aux entreprises sucrières de notre pays. — C. MEILLAC.

* **Thureau-Dangin** (Paul-Marie-Pierre), historien, secrétaire perpétuel de l'Académie française, né à Paris le 14 décembre 1837. — Il est mort à Cannes le 24 février 1913. Avec Thureau-Dangin, disparaît un historien d'un mérite solide, en même temps qu'un esprit élevé, sincère et véritablement de grande qualité. Peu d'écrivains ont moins que lui cherché la notoriété; son caractère l'éloignait de toute familiarité; il avait le goût du travail silencieux et une aversion instinctive pour tout ce qui pouvait ressembler à une réclame. Les sujets brillants ou faciles n'ont jamais tenté sa plume, qui resta toujours austère, un peu froide et, dans sa correction, volontairement ignorante des procédés littéraires. Mais il s'est imposé à la considération des chercheurs par quelques livres, peu nombreux, mais dont l'étude sera strictement nécessaire à tout historien qui tentera d'aborder à nouveau les questions qui y sont posées.


P. Thureau-Dangin. (Phot. Pierre Petit.)

Sa vie fut simple et d'une belle unité. Ancien élève du lycée Louis-le-Grand, il fit son droit à Paris, prit part aux études de la conférence Molé, puis, ayant à choisir une carrière, devint, en 1863, auditeur au conseil d'Etat. Il conserva cinq ans ces fonctions, mais il les abandonna avec joie en 1868, doublement sollicité par ses convictions orléanistes qui lui rendaient pénible le service à l'Empire, et surtout par ses goûts d'historien. Avec François Beslay, il se consacra à la rédaction de son journal *le Français*, et refusa même, après la guerre franco-allemande, la préfecture de Saint-Etienne, que Thiers lui avait offerte. Il avait débuté déjà dans la littérature historique par un certain nombre d'articles parus notamment dans le « Correspondant », et une étude sur *la Pologne et les Traités de Vienne* (Paris, 1863). Mais c'est à partir de 1872 que paraissent ses livres essentiels: *Paris, capitale pendant la Révolution française* (1872), excellent tableau, bien qu'un peu assombri, de la vie parisienne sous la Terreur et le Directoire ; *Royalistes et républicains* (1874), résumé clair et parfois saisissant des efforts du parti royaliste depuis le 9-Thermidor jusqu'au triomphe de Bonaparte; *le Parti libéral sous la Restauration; l'Eglise et l'Etat sous la monarchie de Juillet* (1879), exposé fort documenté et d'une parfaite modération des efforts que poursuivit le clergé de 1830 à 1850 pour aboutir à la loi sur la liberté de l'enseignement, etc. C'étaient en quelque sorte le préambule et les alentours de l'œuvre maîtresse qu'il allait entreprendre à partir de 1884 : *l'Histoire de la monarchie de Juillet*, dont le dernier des

sept volumes parut en 1892. Thureau-Dangin, ami intime du duc de Broglie, ne dissimula jamais ses sympathies profondes pour la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe, et il n'hésita pas à écrire qu'il espérait voir son livre contribuer au retour du régime orléaniste, compris d'ailleurs par lui sous sa forme la plus libérale. L'ouvrage, quelles que soient les préférences de l'auteur, n'en est pas moins remarquable par la sûreté et l'étendue de l'information et la modération absolue des jugements sur les actes et sur les personnes. Les papiers du duc de Broglie et du baron de Vielcastel, les mémoires inédits de Saint-Aulaire, les dépêches du baron de Barante, les lettres de Molé, le dépouillement de documents nombreux du ministère des affaires étrangères, etc., viennent étayer chez Thureau-Dangin des appréciations impartiales et souvent originales. Rien n'y est dissimulé des fautes d'ordre intérieur qui précipitèrent la chute du régime. On en pourrait détacher une belle galerie de portraits presque définitifs des hommes d'Etat de ce temps. Le reproche le plus sérieux qu'on pourrait faire à l'ouvrage, presque parfait en ce qui touche l'exposé de la vie parlementaire en France de 1830 à 1848, c'est de ne tenir qu'un compte insuffisant des faiblesses de la politique extérieure du roi, pour lequel, peut-être, Thureau-Dangin, à ce point de vue, montre une indulgence excessive. Le mécontentement causé dans tout le pays par les défaillances mal et tardivement rachetées de 1840 a beaucoup plus lourdement pesé qu'il ne semble le dire sur la destinée de la monarchie de Juillet. Mais l'Académie française rendit justice aux éminentes qualités de l'ensemble de l'œuvre en lui décernant, à plusieurs reprises, le prix Gobert. Elle élut son auteur, en 1893, au fauteuil de Camille Rousset. Elle devait, par la suite, le nommer secrétaire perpétuel, en remplacement de Gaston Boissier, en 1908.

A la fin de sa vie, Thureau-Dangin devait être de plus en plus attiré par les questions religieuses, aussi bien dans l'ordre pratique que dans l'ordre historique. C'était un catholique à la foi ardente, et aussi profondément libérale. Lorsque fut votée, en France, la séparation des Eglises et de l'Etat, il eût vivement désiré, ainsi que Brunetière et quelques-uns de ses collègues de l'Académie, voir inaugurer dans notre Eglise nationale un régime moins ultramontain que celui qui a prévalu, et les décisions de Rome le surprirent et l'attristèrent. Mais c'est à un des aspects les plus intéressants de la rénovation du catholicisme qu'il a consacré ses livres les plus récents et en particulier sa très belle *Histoire de la renaissance catholique en Angleterre au* XIXe *siècle*, terminée seulement en 1906. De même que dans son *Histoire de la monarchie de Juillet*, Thureau-Dangin y a plusieurs fois affirmé son intention d'apostolat et sa foi dans l'avenir d'un catholicisme libéral inspiré des grandes idées de Lacordaire, de Montalembert et de Mgr Dupanloup. La renaissance du catholicisme anglais sous l'admirable impulsion de Newman lui paraissait être comme l'indice et l'exemple de ce retour, qu'il espérait prochain, à une foi vivante, active, nullement fermée aux aspirations légitimes de l'esprit moderne. Le livre est, dans son ensemble, de premier ordre, par la belle vérité des portraits, la justesse des appréciations sur l'âme anglaise et une forme plus chaleureuse et vivante que celle de *l'Histoire de la monarchie de Juillet*. C'est certainement celui de ses ouvrages où l'on retrouve le plus de l'âme généreuse de Thureau-Dangin. — G. TREFFEL.

Vigne (LA) **et le Vin,** par Paul Jamain, avec la collaboration de G. Bellair et M. Moreau (Paris). — Après les années désastreuses qui marquèrent l'invasion de nos vignobles par le phylloxéra, la viticulture française, grâce à l'admirable et patient effort des viticulteurs, s'est peu à peu relevée de l'état précaire où ce fléau l'avait précipitée. Nous l'avons vue, à l'aube du XXe siècle, entrer dans une période de véritable renaissance, et, notre vignoble s'étant lentement reconstitué, la France a reconquis sa place de premier pays viticole du monde.

Mais, cependant, exposés encore à voir le fruit de leur travail anéanti par une multitude d'ennemis nouveaux et de maladies que l'irrégularité des saisons a multipliées et propagées, les viticulteurs ont compris qu'à la situation nouvelle devait correspondre une viticulture plus rationnelle, et que le succès de la lutte dépendait non seulement de la vigueur de leurs bras, de la persévérance de leur effort et de la ténacité de leur courage, mais encore et peut-être davantage d'une connaissance plus approfondie des nouvelles méthodes culturales.

Il serait présomptueux, sans doute, d'affirmer que la vieille routine a été vaincue par le progrès; mais il est, du moins, certain qu'elle a été battue en brèche vigoureusement, et l'on sait quelle part les professeurs de viticulture ont prise à cette lutte difficile. Il faut applaudir également à l'œuvre féconde des savants qui ont publié des traités pratiques à l'usage des viticulteurs; car ils ont largement contribué, eux aussi, à la rénovation des méthodes de viticulture et de vinification.

Au premier rang de ces ouvrages se place celui de P. Jamain, traité remarquablement clair et précis des connaissances que doit posséder aujourd'hui tout viticulteur partisan du progrès. Les utiles documents que renferme en quantité cette œuvre magistrale ont été réunis par les soins d'un praticien expérimenté.

La Vigne et le Vin se divise en cinq parties, qui sont traitées avec le souci d'épuiser complètement le sujet. De fait, rien n'est omis, et partout, quand cela est nécessaire, des figures accompagnent le texte pour le rendre plus clair encore. C'est, en premier lieu *la Vigne dans les vignobles*. Ce titre embrasse un vaste ensemble, partagé en subdivisions très développées, où nous trouvons : une étude botanique de la plante et de son mode de végétation; la description et la synonymie des multiples variétés; un classement méthodique des cépages indigènes avec l'indication de leurs principales caractéristiques, puis des cépages hybrides, des producteurs directs et des porte-greffes. Une étude descriptive y est consacrée aux procédés de multiplication (semis, marcottage, greffage), à laquelle font suite un traité complet de la culture de la plante elle-même avec de précieux renseignements sur les divers systèmes de taille, l'outillage, etc., et une étude du sol (ameublissements, labours, fumures, engrais, etc.); enfin, un chapitre important est réservé aux intempéries et accidents dont peut souffrir la vigne, ainsi qu'aux maladies et parasites de toute sorte qui l'assaillent.

La seconde partie, *le Vin*, traite *du vin et de la vinification*, c'est-à-dire de toutes les opérations que l'on fait subir au raisin depuis la vendange jusqu'à sa transformation en vin. Le matériel de vinification et son entretien y font l'objet de plusieurs chapitres, comme aussi les soins qu'il convient de prendre pour conserver le vin et les remèdes qu'il faut lui appliquer pour éviter ou guérir les maladies qui le peuvent atteindre. La distillation y fait l'objet d'un paragraphe à part, de même que l'utilisation des résidus pour la fabrication des piquettes, vins de sucre, engrais ou produits chimiques.

La troisième partie, *les Vins de France, d'Algérie et de Tunisie*, consacre une étude générale au vignoble français, à sa situation économique, à la valeur de ses produits, puis reprend en détail chaque région. Chacune de ces monographies constitue un document de haute valeur et que le commerce des vins appréciera comme il convient. Enfin, la quatrième et la cinquième partie de l'ouvrage, *la Vigne dans les jardins* et *la Vigne dans les serres*, sont, comme tout le reste de l'ouvrage, traitées de façon magistrale et avec le même souci de donner avant tout une œuvre pratique, exacte et complète.

Au reste, cette préoccupation d'exactitude et d'intégralité apparaît également dans l'atlas qui accompagne et complète l'ouvrage. Dix-neuf cartes viticoles, où sont indiqués non seulement les centres de production, mais encore les finages et les terroirs (en rouge pour les vins rouges, en bleu pour les vins blancs), présentent l'ensemble du vignoble français, puis séparément les grandes régions : *Bordelais* (avec des cartes spéciales pour ses subdivisions : *Médoc, Grandes Graves, Petites Graves, Entre-deux-Mers, Pays de Sauternes, Libournais, Saint-Emilionnais, Fronsadais, Cubzadais, Bourgeais* et *Blayais*); *Haute-Bourgogne* (carte de la Côte-d'Or de Dijon à Santenay); *Basse-Bourgogne* (*Tonnerrois, Auxerrois, Avallonnais*); vignoble des *Riceys; Beaujolais, Mâconnais* et *Chalonnais;* puis *Champagne* (cartes spéciales pour *Epernay* et *Reims*); enfin, les vignobles de *l'Algérie* et de la *Tunisie*, qui ont pris une si grande extension. Ces cartes sont suivies de seize planches en couleurs, représentant les maladies cryptogamiques et les insectes parasites de la vigne.

Par l'énumération de ses grandes divisions, on peut juger de l'importance de cet ouvrage, véritable monument à la gloire de la viticulture et de la vinification françaises. — Pierre MONNOT.

***Wolseley** (sir Joseph GARNET, lord), feld-maréchal et écrivain militaire anglais, né près de Dublin le 4 juin 1833. — Il est mort à Menton le 24 mars 1913. Lord Wolseley avait eu dans l'armée anglaise une longue et glorieuse carrière. Il était le fils d'un officier fort distingué, le major Garnet-Joseph Wolseley, et lui-même entra très jeune dans l'armée britannique. Il servait comme enseigne dans un régiment d'infanterie, en 1852, lorsqu'il fut appelé à faire ses premières armes dans la campagne de Birmanie (1853). Au mois de janvier de l'année suivante, il partait pour la Crimée, incorporé comme officier dans le corps du génie. Il subit avec courage, malgré sa jeunesse, les terribles privations du siège et de l'hiver, et fut grièvement blessé avant d'avoir pu participer à l'assaut final. Il était à peine rentré en Angleterre, avec le grade de capitaine, qu'il repartait, après six mois de séjour à Aldershot, pour participer à une expédition anglaise en Chine. Mais, en cours de route, sa destination fut changée, et il dut rejoindre en toute hâte les troupes anglaises de l'Inde, menacées par la révolte des cipayes. Il arriva à temps pour participer aux opérations de sir Colin Campbell autour de Lucknow, et mérita par sa brillante conduite les plus vifs éloges de son chef et le grade de major. Après la répression du mouvement, il resta encore trois ans dans l'Inde, à l'état-major de sir Hope Grant, puis, en 1860, fut envoyé en Chine, où il remplit, comme lieutenant-colonel, les fonctions de quartier-maître général dans le corps anglo-français qui marcha sur Pékin. Il passa ensuite au Canada, où il dirigea, en 1867, avec le grade de colonel, l'expédition de la Rivière-Rouge, chargée de mettre à la raison les partisans franco-canadiens de Louis Riel, qui avaient essayé d'établir autour de Fort Garry une sorte de petite république autonome. Il fit preuve, dans cette expédition, de beaucoup de décision, de rapidité, et aussi d'humanité. A la fin des opérations, il fut attaché à l'état-major général, au War-office (1871), et eut un rôle important dans la réorganisation de l'armée anglaise qui se poursuivait à ce moment. En 1873, la campagne des Achantis achevait de le mettre en vedette. Nommé au commandement des troupes anglaises expédiées sur les côtes de Guinée, il organisa très fortement sa colonne, et marcha sur Coumassie, où il entra le 5 février 1874. Il laissa brûler la ville et poursuivit avec la plus grande sévérité les groupements noirs. Au mois de mars, l'expédition était terminée.


Lord Wolseley. (Phot. Sands et Hunter.)

De 1874 à 1878, le général Wolseley occupa différents postes au Natal, en Chypre, etc. En 1879, il passa de nouveau dans l'Afrique du Sud, comme haut commissaire du Natal et du Transvaal, et dirigea, avec son activité et son habileté coutumières, les opérations contre les Zoulous, dont il détruisit les principaux établissements. En 1882, enfin, nommé commandant en chef de l'expédition d'Egypte, au moment de la révolte d'Arabi-pacha, il s'acquitta de sa mission en faisant rapidement débarquer ses troupes à Port-Saïd, pour atteindre et battre rapidement les troupes d'Arabi-pacha, au combat de Kassasin, puis à la journée de Tell-el-Kébir. Quelques jours plus tard, il entrait au Caire. Cette expédition avait été relativement facile. On prétendit que la légendaire cavalerie de Saint-Georges y avait joué son rôle. La campagne de 1885, que Wolseley dut conduire au Soudan contre les partisans du Mahdi, fut beaucoup moins aisée. Tardivement parti au secours de Gordon, que le Mahdi avait cerné à Khartoum, Wolseley, après l'échec devant la ville de celle de ses colonnes que commandait sir Wilson et l'annonce de la mort de Gordon, essaya inutilement de se porter sur Berber, pour ouvrir par Souakim des communications avec l'Angleterre et y attendre des renforts. Bientôt, il se décidait à reprendre la route du Caire, renonçant à lutter contre le fanatisme religieux des derviches. Il réussit à sauver les débris de sa vaillante armée (mai 1885). Cette pénible campagne, qui n'atteignit pas son but, n'en reste pas moins la plus glorieuse peut-être de sa carrière. Jamais il n'eut à montrer une volonté plus indomptable et un esprit plus fertile en ressources que dans cette marche de plus de 2.000 kilomètres, à travers un pays soulevé et sans ressources. L'Angleterre le comprit très justement ainsi, et Wolseley reçut la pairie.

Commandant de l'armée d'Irlande en 1890, il devait succéder, cinq ans plus tard, au duc de Cambridge dans les hautes fonctions de commandant en chef de l'armée anglaise. Peut-être le souci qu'il avait des traditions militaires britanniques le servit-il moins heureusement dans ce poste que dans sa carrière antérieure. Les premières hostilités de la guerre du Transvaal firent ressortir, dans l'armée anglaise, de graves lacunes d'organisation et d'instruction tactique. Lui-même, certainement, jugeait nécessaires les réformes qui ont été accomplies depuis lors. Mais il aima mieux laisser à d'autres le soin de les réaliser, et résigna son poste en 1900.

Lord Wolseley, qui montra, dans les circonstances critiques, un remarquable tempérament de soldat, était, par ailleurs, un homme de pensée, historien érudit et écrivain très attachant. Il est l'auteur de quelques livres pleins d'intérêt : *Relation de la campagne de Chine en 1860* (1862); *la Puissance militaire de la France en 1870 et en 1878* (1878); *la Vie du duc de Marlborough* (1894), et surtout une étude remarquable de pénétration psychologique et de sens militaire : *le Déclin et la Chute de Napoléon Ier* (1895). — P. LUCAS.

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant*: L. GROSLEY.



N° 76. — Juin 1913

***Académie des beaux-arts.** — *Election d'Emile-Jean Sulpis.* Le 4 novembre 1911, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de gravure, en remplacement de Léopold Flameng, décédé.

Les candidats en présence étaient, malgré plusieurs désistements, au nombre de cinq, que la section de gravure avait présentés dans l'ordre suivant : en première ligne, Patey, Patricot; en deuxième ligne, Bracquemond; en troisième, Dézarrois; en quatrième, Sulpis. A ces noms l'Académie avait ajouté ceux de Jules Jacquet, Buland, Bouteillé, Peter et Yencesse.

Le nombre des votants s'élevait à 32 au premier tour et à 33 aux suivants; huit tours de scrutin furent nécessaires, et les candidats obtinrent successivement : Patey, 6, 7, 8, 8, 8, 7, 6, 1; Patricot, 2, 2, 2, 2, 1, 0, 0; Bracquemond, 6, 7, 10, 12, 12, 14, 13, 11; Dézarrois, 5, 4, 3, 3, 3, 2, 0, 0; Sulpis, 4, 4, 6, 6, 8, 9, 14, 21; J. Jacquet, 3, 3, 2, 2, 0; Buland, 4, 3, 1, 0; Bouteillé, 0; Peter, 2, 1, 0; Yencesse, 0, 1, 1, 0; un bulletin blanc au second tour.

Sulpis est déclaré élu (v. p. 759).

— *Election d'Auguste Patey.* Le 13 janvier 1913, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de gravure, en remplacement de Frédéric de Vernon, décédé.

Les candidats en présence étaient par ordre alphabétique : Auguste Patey, Victor Peter, Pillet, Yencesse. A ces noms l'Académie avait ajouté celui de Henri Dubois.

Le nombre des votants s'élevait à 33. Les candidats obtinrent successivement, en trois tours de scrutin : Patey, 12, 16, 17 voix; Peter, 13, 16, 16; Pillet, 2, 1, 0; Yencesse, 3, 0, 0; Dubois, 3, 0, 0.

Auguste Patey est déclaré élu (v. p. 755).

***Académie des sciences.** — *Election de Jacques Hadamard.* Le 9 décembre 1912, l'Académie des sciences a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de géométrie, en remplacement de Henri Poincaré.

Les candidats en présence étaient : en première ligne, J. Hadamard, professeur au Collège de France et à l'Ecole polytechnique; en seconde ligne, *ex æquo*, Borel, sous-directeur de l'Ecole normale et Goursat, professeur à la Sorbonne; en troisième ligne, Guichard, professeur à la Sorbonne, et Lebesgue, maître de conférences à l'Ecole normale.

Au premier tour de scrutin, le nombre des votants étant de 57, les voix se sont ainsi réparties : Hadamard, 36, Goursat, 21.

Hadamard est déclaré élu (v. p. 750).

***Académie des sciences morales et politiques.** — *Election d'Alfred Rébelliau.* Le 25 janvier 1913, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de morale, en remplacement d'Anatole Leroy-Beaulieu, décédé.

Les candidats en présence étaient, par ordre alphabétique : Jean Bourdeau, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques; Paul Gaultier, professeur de philosophie; Alfred Rébelliau, conservateur de la bibliothèque de l'Institut; G. de Rousiers, professeur au collège Stanislas, et le baron Seillière.

Deux tours de scrutin furent nécessaires; le nombre des votants était de 34. Les candidats obtinrent successivement : Bourdeau, 9, 14; Gaultier, 4, 0; Rébelliau, 16, 19; de Rousiers, 2, 0; Seillière, 3, 1.

Alfred Rébelliau est délaré élu (v. p. 759).

acrémoniose n. f. (rad. *acrémonion*). Affection mycosique de l'homme, dont le parasite a été décrit et identifié par Vuillemin.

— Encycl. L'étude des sporotriches et des affections qu'ils engendrent (*sporotrichoses*) a conduit à la découverte d'une multitude de mycoses insoupçonnées jusqu'alors. (V. l'article mycose au *Larousse Mensuel*, t. II, p. 465.) Ces mycoses, auxquelles on n'accordait naguère aucun intérêt clinique, occasionnent cependant des troubles parfois graves; c'est ainsi que le professeur Gougerot, de la Faculté de médecine, a étudié récemment sous le nom d'*acrémoniose* une mycose qu'avaient observée Potron et Noisette, et dont Vuillemin identifiait le parasite sous le nom d'*acremonium Potronii*. Cette mucédinée appartient au genre acrémonion (*acremonium*), et c'est la seule espèce pathogène de ce genre que l'on connaisse actuellement.

Dans le cas étudié par Potron et Noisette, l'acrémonion a occasionné une toxo-infection d'une certaine gravité. Ils ont noté au début de la maladie : fièvre, amaigrissement rapide, altération profonde de l'état général, bronchite, tous symptômes qui pouvaient faire croire à une typhoïde; puis, quelques jours plus tard à une endomycose généralisée, les muqueuses étant envahies par le muguet; mais, après vingt jours d'évolution, apparaissaient des gommes sous-cutanées et une arthrite du genou qui firent soupçonner une mycose. L'existence de celle-ci fut nettement confirmée par les résultats que donna le traitement à l'iodure de potassium.

Cette étude est intéressante, non point seulement pour la découverte d'une nouvelle espèce d'acrémonion, mais encore parce qu'elle met en évidence le polymorphisme des affections mycosiques, leur fréquence et la nécessité qui s'impose aux cliniciens d'en effectuer la recherche systématique. — E. Santiard.

anesthésine n. f. Nom donné à un éther para-amidobenzoïque de l'alcool éthylique qui se présente sous forme d'une poudre blanche, insipide, inodore, peu soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, et que l'on emploie comme anesthésique local, soit en injections hypodermiques, soit sous forme de cachets (hyperesthésie et ulcère de l'estomac), de pommade (5 à 10 p. 100 avec lanoline pour calmer le prurit de certaines dermatoses) ou de liniment pour calmer les brûlures (5 gr. d'anesthésine dans 200 gr. de liniment oléocalcaire).

***Boutet de Monvel** (Louis-Maurice), peintre français, né à Orléans le 18 octobre 1851. — Il est mort à Paris le 16 mars 1913. Maurice Boutet de Monvel comptait parmi les peintres français les plus aimés du public pour la délicatesse de sa manière et l'agrément un peu théâtral de ses compositions. Fils du distingué chimiste C. Boutet de Monvel et apparenté à la famille de Mlle Mars, il vint de bonne heure à Paris, commença ses études de peinture dans l'atelier de Rudder, et eut par la suite pour maîtres Cabanel, J. Lefebvre et G. Boulanger. A vingt-quatre ans, en 1874, il exposait pour la première fois au Salon, où sa *Tentation de saint Antoine* reçut un très favorable accueil. Vinrent ensuite un certain nombre de toiles d'une excellente tenue, portraits, scènes d'histoire ou allégories : le



L.-M. Boutet de Monvel.

portrait de *Mounet Sully* (1876); *le Bon Samaritain* (1878), qui obtint une médaille de troisième classe; les *Arabes revenant du marché* (1879), très bonne composition qui figure aujourd'hui au musée d'Amiens; *la Toilette avant le Sabbat*, médaille de seconde classe au Salon de 1880; *une Mosquée* (1881). En 1885, son envoi, *l'Apothéose*, souleva d'ardentes discussions et provoqua un incident retentissant. L'artiste avait représenté une barricade, au sommet de laquelle un voyou loqueteux est assis sur un trône royal à moitié démoli. Robert Macaire, placé à gauche, le couronne et le bénit, tandis que Bertrand bat de la grosse caisse. Cette satire violente de la démocratie, sorte de « pamphlet à l'huile », inquiéta les organisateurs du Salon, et, sur l'ordre de Turquet, à ce moment sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, le tableau fut enlevé, bien que son auteur, déjà hors concours, ne fût pas soumis au jury d'examen. Il fut exposé, pendant le mois de mai 1885, dans l'hôtel du Figaro.

Parmi les compositions suivantes de Boutet de Monvel, il convient de mentionner encore *la Maison abandonnée*, qui a trouvé place au musée du Luxembourg, *les Vieux* (1887), *Jeanne d'Arc à Chinon*, panneau décoratif destiné à la basilique de Domrémy (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 486), mais

surtout un grand nombre de très bons portraits traités d'un pinceau précis et très sûr, et parmi lesquels se détachent ceux de *Paul Mounet*, de Mlle *A. Dudlay*, de *Rachel Boyer*, etc. Par ailleurs, Maurice Boutet de Monvel a fait valoir ses qualités d'excellent dessinateur dans l'illustration d'un grand nombre d'ouvrages pour enfants ou pour le grand



La Maison abandonnée, tableau de L.-M. Boutet de Monvel. (Musée du Luxembourg.)

public : *Chansons de France*, le *La Fontaine*, la *Jeanne d'Arc*, la *Farce de maître Patelin*, les *Enfants, filles et garçons* d'Anatole France, la *Xavière* de Ferdinand Fabre, etc. — J.-M. DELISLE.

***Compayré** (Jules-*Gabriel*), homme politique français, professeur et administrateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Albi le 2 janvier 1843. — Il est mort à Paris le 24 février 1913. Il était le fils d'un employé à la préfecture du Tarn, esprit cultivé, à qui l'on doit des *Etudes historiques sur l'Albigeois*. Lui-même fit au lycée d'Albi ses premières études classiques, qu'il compléta à Paris au lycée Louis-le-Grand. En 1862, il était reçu à l'Ecole normale supérieure et, quatre ans après, admis à l'agrégation de philosophie, qui venait d'être rétablie. Il professa successivement aux lycées de Pau, de Poitiers et de Toulouse. En 1873, il prenait le grade de docteur avec deux thèses remarquables : *De Ramundo Sebundo ac de theologiæ naturalis libro*, et surtout la *Philosophie de David Hume*, que l'Académie française récompensa très justement. Il fut



Gabriel Compayré.

alors nommé professeur adjoint et, bientôt (1876), titularisé à la faculté des lettres de Toulouse, où il fit applaudir une parole nette, aisée et spirituelle. La politique l'attirait. Il était venu à Paris, en 1880, chargé de professer à l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Fontenay un cours de pédagogie, et il avait pris une part active, aux côtés de Ferry, Steeg, Pécaut, Buisson, à l'élaboration des programmes des examens supérieurs de l'enseignement primaire. En août 1881, il se présenta aux élections législatives dans le canton de Lavaur, et fut élu contre le député sortant bonapartiste.

Au Parlement, où il fut à nouveau envoyé par les électeurs au scrutin de liste de 1885, il eut, à l'occasion des débats sur les lois de l'obligation et de la gratuité scolaires, l'occasion de se faire souvent applaudir par la majorité républicaine. Il fut secrétaire de la Chambre (1885), membre de la commission du budget et rapporteur du budget de l'instruction publique, et, quand il fut battu aux élections générales de 1889, il rentra dans l'Université comme recteur de l'académie de Poitiers (1890), puis de Lyon. Il ne tenta plus la fortune politique, et donna toute son activité intelligente au développement de la grande Université dont il avait la charge, et qui lui doit beaucoup. En 1908, enfin, il était nommé inspecteur général pour l'enseignement secondaire. Il avait été élu, l'année précédente, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, dans la section de morale, en remplacement de Guillot.

Compayré, esprit distingué, très fin lettré, écrivain agréable et précis, a laissé quelques ouvrages fort estimables, dont le meilleur est peut-être son *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France* (1879). Il faut particulièrement mentionner ses *Eléments d'instruction civique* (1881), son *Cours de pédagogie théorique et pratique* (1885), *l'Evolution morale et intellectuelle de l'enfant* (1893), un choix de *Pensées de Locke sur l'éducation* (1892), *Yvan Golle*, livre de lecture courante, ainsi que de nombreux rapports, articles de journaux parus dans la « République française », le « Temps », etc. — H. TRÉVISE.

Couchant de la monarchie (AU). *Louis XVI et Necker* (1776-1787), par le marquis de Ségur; 2e volume. (Paris, 1913.) — Voici le second volume de l'ouvrage où le marquis de Ségur s'est proposé de raconter la première période du gouvernement de Louis XVI, d'exposer la politique réformatrice du roi et de montrer la cause de son échec. On se souvient (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 767) de la tentative faite par Turgot pour introduire dans l'administration française plus d'ordre et plus de justice. Lui tombé, la monarchie n'est pas encore abandonnée. Necker va prendre le pouvoir à son tour. Il aura l'air, à certains moments, de réussir; mais il devra tomber, lui aussi, et les causes qui produiront sa chute ressembleront à celles qui ont produit la chute de Turgot. Il y a quelque chose de pourri au royaume de France. Dès lors, plus rien n'arrêtera les événements inévitables, et l'on peut se demander même si les tentatives de Turgot et de Necker n'ont pas précipité les événements. Devant échouer, il eût mieux valu peut-être qu'elles n'eussent pas eu lieu. Elles ne firent que rendre plus précises dans l'esprit du peuple ses propres aspirations et l'exciter davantage à les satisfaire par n'importe quels moyens; mais ce n'est point cela qui fera condamner Turgot ou Necker, et il serait singulièrement injuste de les rendre responsables des événements qui suivirent leur chute, puisqu'ils n'eurent point le loisir de réaliser leurs programmes. Comme l'histoire des rapports entre Louis XVI et Turgot, celle qu'a tracée le marquis de Ségur de l'administration de Necker est claire, élégante et précise. Nous n'avons qu'à la suivre de près pour nous rendre compte avec exactitude de ce qu'était la cour de France entre 1776 et 1781. Le marquis de Ségur fait preuve, d'ailleurs, dans son récit, d'une mesure, d'une modération assez rares aujourd'hui, et dont on ne saurait assez le louer, d'autant plus que cela ne l'empêche en aucune façon de faire vivre à nos yeux les hommes qu'il nous présente.



Turgot.

Le renvoi de Turgot avait été la défaite des physiocrates, la victoire du Parlement et la revanche de Maurepas. Celui-ci fut nommé chef du conseil des finances, et il sembla qu'il devait avoir tout pouvoir désormais. C'était donc la fin des réformes. On sait assez que le goût de Maurepas était de temporiser et de ne rien brusquer; non, certes, qu'il manquât d'intelligence, mais par faiblesse et par insouciance. Ce fut à son instigation, pourtant, qu'en octobre 1776, le département des finances fut divisé en deux parties : Louis-Gabriel Taboureau des Réaux, conseiller d'Etat, homme probe et modeste, fut chargé de toute la partie administrative, technique ; la direction supérieure des finances fut confiée à Jacques Necker.

Necker était né à Genève en 1732. Simple commis dans une banque de Paris, il parvint rapidement à la fortune. Dans des circonstances difficiles, il avait rendu des services d'argent au pouvoir. Ayant renoncé en 1772 au commerce, il s'était con-



Louis XVI, tableau de A.-F. Gallet. (Musée de Versailles.)

sacré à la politique et à la littérature. L'Académie l'avait couronné pour un *Eloge de Colbert*, et il avait combattu les idées de Turgot dans un *Essai sur la législation et le commerce des grains*, qui avait eu un vif succès. Sa qualité de Genevois et de protestant semblait rendre difficile sa venue au pouvoir; mais Maurepas, qui le connaissait bien pour des

mémoires sur les affaires publiques qu'il en avait reçus, le recommanda au roi, le défendit contre le clergé et, le 22 octobre 1776, Louis XVI le chargeait de la Direction générale du Trésor royal. L'opinion fut favorable à son élévation. Tout en lui, et jusqu'à son physique, retenait l'attention. « Ce qui frappait surtout, c'était un air d'autorité répandu sur toute sa personne, un maintien imposant, une attitude de tranquille assurance, qui ne déplaisait pas, parce qu'on la sentait fondée sur un réel mérite ». Son plus grand défaut était l'orgueil; et l'on ne saurait s'en étonner, si l'on se souvient de l'admiration dont l'entouraient sa famille et ses amis. Quoique simple d'allures, il n'apparaissait en public que grave, compassé, gourmé.

Peut-être était-il indécis. En tout cas, il était extrêmement sensible à l'opinion publique. Il ne connaissait véritablement bien que les finances; pourtant, ayant séjourné quelque temps en Angleterre, il admirait fort la Constitution britannique. Ce qui le différencie de Turgot, c'est son réalisme. Les principes lui semblent moins importants que les faits. Il est pour une politique de réalisations; aussi tient-il toujours compte des circonstances et des nécessités de l'heure. Taboureau étant parti dès le 26 juin 1777, Necker, à partir de cette date, est l'unique chef des finances; mais, protestant, il ne sera pas admis au conseil et ne portera pas le titre officiel de contrôleur général.


Necker.

Le roi était toujours le même : loyal, bon, épris du bien public, mais faible. Le peuple l'aime encore, mais sa famille le dédaigne; il ne saurait trouver un appui auprès de la reine, qui, mariée depuis 1770, n'est encore qu'une jeune fille. Il est donc complètement isolé. Seul, Maurepas est auprès de lui. De là l'affection qu'il a pour ce mentor. Marie-Antoinette ne songe qu'aux plaisirs, et le roi lui est indulgent parce que, peut-être, elle ne s'occupe plus des affaires publiques. Pourtant, il n'est rien que ne fasse la cour de Vienne pour donner un peu de sérieux à la reine. Un voyage de l'empereur Joseph à Paris n'a guère d'efficacité à ce sujet. Le seul résultat certain est un rapprochement conjugal. Quant aux sermons de son frère, Marie-Antoinette les oublie vite. Sa frivolité n'en apparaît que plus grande, ainsi que la faiblesse du roi.

Il était donc assez difficile à Necker de compter sur des appuis sérieux. L'exemple de Saint-Germain pouvait, d'ailleurs, lui fournir un utile enseignement.

Saint-Germain s'était montré à la Guerre un ministre réformateur excellent; mais il était d'un caractère trop entier, d'une honnêteté trop bourrue pour pouvoir se maintenir au milieu des intrigues de cour. Il avait réussi à doubler les effectifs, sans accroître les dépenses; mais la brusquerie de ses manières avait mécontenté tout le monde. Il dut céder la place au prince de Montbarey.

Necker montra plus de souplesse. Il lui fallait d'abord se procurer de l'argent. Il évita de lever de nouveaux impôts. Il eut recours à l'emprunt, devinant les ressources cachées de la France. L'argent afflua. En cinq ans, il reçut près de 530 millions de livres. Puis il se préoccupa des réformes nécessaires; mais il agit toujours sans brutalité et sans brusquerie. C'est ainsi qu'il ne supprima ni l'impôt du vingtième, ni la taille; mais il supprima ce qui, dans ces impôts, se trouvait être le plus vexant, le plus abusif. Il réduisit le nombre des fonctionnaires, des fermiers généraux, des receveurs généraux, remboursa des offices et charges inutiles, réglementa l'administration supérieure de la Loterie royale, revisa les comptes de la maison du roi, diminua de treize cents titulaires le personnel de cette maison. Il est obligé de ne s'avancer qu'avec prudence. Ses ennemis augmentent chaque jour. Sans doute, grâce à son empressement galant et respectueux, il se concilie les bonnes grâces de la reine; mais Maurepas, jaloux de ses succès, est à la tête de ses ennemis et, sournoisement, empêche ses réformes, ou en diminue l'importance. La situation extérieure, enfin, l'oblige à ne pas être trop hardi. Il n'oublie pas, pourtant, qu'il est sensible et philanthrope; et l'ordre, la propreté, l'hygiène qu'il introduit dans les hôpitaux et dans les prisons, les nouvelles maisons qu'il fonde, la suppression de la question préparatoire pour les prévenus, toutes ces nouveautés le font aimer du public.

Sans doute, la guerre d'Amérique avait fait briller de nouveau le prestige de nos armes, mais elle devait avoir aussi une funeste répercussion sur nos finances. C'est elle qui empêche la réalisation de réformes indispensables et qui, par les idées qu'elle propage, fait apparaître chaque jour, aux yeux du peuple, ces réformes comme nécessaires. Enfin, le conflit qui éclate en 1778, entre la France et l'Autriche, à l'occasion des prétentions autrichiennes sur l'héritage de l'électeur de Bavière, affaiblit cette alliance traditionnelle. L'Autriche, obligée de reculer, en garde rancune à la France, et en France, l'opinion publique commence à traiter d'Autrichienne la reine, qui a fait tous ses efforts pour déterminer le roi à la guerre contre la Prusse. Bien plus, tout l'effort autrichien consiste désormais à lancer la reine dans la politique, et elle, docile, s'efforce de conquérir le roi. Elle y réussit. Heureusement, sa maternité nouvelle lui donne plus de sérieux; mais, toujours, elle subit la déplorable influence de son entourage, elle a toujours la passion du jeu. Ses embarras d'argent la rapprochent de Necker, et Necker, habilement, tout en ménageant les intérêts du Trésor, sait ne pas la rebuter. Par elle, il obtient le renvoi de Sartine, qui dilapidait les fonds à la Marine, et son remplacement par Castries. Son crédit paraît prépondérant, mais chaque jour Maurepas sent croître son amertume. Grâce à la reine encore, Necker obtient le remplacement de Montbarey à la Guerre par Ségur. Maurepas soutenait Puységur. Il semble que le mentor ne soit plus là que pour la parade. Necker est soutenu par la reine, par le parti Choiseul, par le roi, par l'opinion publique, par sa réputation à l'étranger. Mais la reine n'use de son crédit que pour les faveurs demandées par son entourage; le roi est faible, l'opinion publique ne compte pas. Maurepas conduit une cabale secrète. Le ministre des affaires étrangères, Vergennes, partisan du despotisme et catholique à l'excès, ne saurait aimer un réformateur genevois et protestant. Les frères du roi sont les ennemis de Necker. Une campagne de pamphlets est dirigée contre lui et, comme il s'y montre sensible, les libelles redoublent. Pourtant, la publication de son *Compte rendu*, faite pour l'éducation financière du peuple, et aussi peut-être pour sa propre glorification, est un événement considérable. « Compte bleu », dit Maurepas. Peut-être son tort est-il de donner une impression trop optimiste. Les ennemis de Necker veulent frapper un grand coup. En avril 1781, paraît un *Mémoire au roi sur les Assemblées provinciales*, écrit par Necker pour le roi seul en février 1778. Necker, croyant n'écrire que pour le roi, s'y montrait assez dur à l'égard des Parlements. Le comte de Provence, qui en avait eu connaissance, le publiait malgré sa parole donnée. La colère des Parlements fut extrême. Le roi soutint d'abord son ministre, puis laissa voir plus de faiblesse. Un nouveau libelle, venant de l'entourage du comte d'Artois, parut, critiquant le *Compte rendu* et accusant Necker d'avoir donné des chiffres inexacts. Le ministre se justifia, mais voulut une réparation éclatante. Il demanda son admission au conseil d'Etat. Le roi consulta Vergennes en secret. On devine sa réponse. Le 19 mai 1781, Necker était à Marly, et la reine transmettait au roi son ultimatum. Maurepas déclara que, s'il n'obtenait satisfaction, il se retirerait lui-même, suivi de tout le cabinet, sauf Castries et Ségur. Louis XVI appréciait Necker, mais il ne l'avait jamais aimé. La raideur et l'orgueil du Genevois blessaient sa timidité, sa modestie. Il accepta la démission du ministre. La désolation fut publique. Dès lors, tout périclita. Plus rien ne va arrêter la monarchie dans sa marche à l'abîme. Maurepas meurt le 21 novembre. Louis XVI ne le remplace pas, voulant gouverner lui-même; mais il en sera incapable. L'ère des réformes légales est close. Le bon vouloir du roi a fait faillite définitivement, et il en est lui-même en grande partie responsable. — JACQUES BOMPARD.

David et ses élèves (EXPOSITION DU PETIT PALAIS). — L'exposition ouverte au Petit Palais (avril-juin 1913) en l'honneur de David et de son école par Henry Lapauze, le conservateur du musée municipal des beaux-arts, est une manifestation d'art instructive. De nombreux tableaux du maître et de ses meilleurs élèves, empruntés presque tous à des collections privées, aux musées de province ou de l'étranger, permettent, rapprochés par la pensée de ceux qui sont au Louvre ou à Versailles, d'apprécier une esthétique qui s'imposa à des générations d'artistes, entre 1770 et 1825.

Sans doute, un effort est nécessaire pour s'accommoder à cette peinture. Dès l'entrée de cette exposition, les héros casqués, campés par David autour de Léonidas, ou les trois Horaces raidissant leurs bras et leurs jambes musclés pour un serment solennel, nous introduisent dans un monde étrange. Il faut, d'ailleurs, nous défaire des opinions préconçues qui influencent à l'avance notre jugement.

David eut en effet la fortune de bien des novateurs. Adulé de son vivant, suivi par les hommages de la foule jusque dans son exil de Bruxelles, alors que déjà son école à Paris était emportée par la rafale romantique, il fut dénigré, puis oublié de nos jours, jusqu'à paraître à beaucoup un peintre artificiel, porté par les passions d'une époque. D'aucuns poursuivent encore dans son œuvre le fanatisme révolutionnaire qu'il afficha sous la Terreur. D'autres lui contestent même un mérite qui lui semblait au moins assuré : l'originalité. Ce n'est pas lui qui le premier aurait, dans l'étiolement du XVIIIe siècle finissant, donné la mâle leçon de l'antiquité. Il n'aurait fait que marcher dans la voie ouverte par son maître Vien.

C'est là une injustice. Rien ne nous montre mieux le goût qui dominait encore à ce moment que les débuts mêmes de David. Disciple de Boucher, il s'essaye, avec tous ses confrères, à « rompre élégamment une cuisse », à gonfler des draperies, à répandre ces « carnations fraîches », ces touches hardies où s'attache l'aimable facilité des décorateurs du XVIIIe siècle. Au moment où il part pour Rome, Cochin a peur que les musées d'Italie, pleins d'œuvres antiques et de la Renaissance, ne lui fassent perdre une manière si appréciée du public. David le rassure : « L'antique ne me séduira pas, dit-il; il manque d'entrain et ne remue pas. » Boutade d'autant plus piquante que, si l'artiste aima plus tard l'antique, il ne le comprit qu'immobile et figé.

De fait, rien d'inquiétant pour l'Académie dans ses trois toiles, qui représentent, entre 1772 et 1774, ses morceaux de concours pour le prix de Rome, ou dans les esquisses de ces toiles. D'aimables rondeurs, des draperies habilement jetées, des colorations fraîches qu'il n'admettra plus guère dans la suite sont tout le mérite d'*Apollon et Diane perçant de leurs flèches les filles de Niobé*, de *la Mort de Sénèque*, d'*Eristrate découvrant la maladie d'Antiochus dans son amour pour Stratonice*.


Portrait de L. David, par lui-même. (Appartient à Mme Bianchi, sa petite-fille.) — Phot. Bulloz.

C'est en Italie et surtout dans son séjour à Rome que David se transforme au contact des antiques et sous l'influence des idées qui se discutent avec chaleur autour de lui. Le *Laocoon* de Lessing (1766), l'enseignement de Heine à Gœttingue, l'*Histoire de l'art* de Winckelmann (1764) venaient alors de communiquer aux esprits une véritable fièvre pour l'antiquité, ressuscitée de façon tangible, jusque dans son mobilier et ses mœurs, par les fouilles d'Herculanum et de Pompéi. C'est à Rome que se réunissaient naturellement les apôtres du culte nouveau.

On peut juger des efforts que fait David pour rejeter les règles de l'école et se hausser à l'antique par ses essais d'alors, depuis les nombreux dessins qu'il fait d'après des bas-reliefs, jusqu'à son *Bélisaire*, à *la Douleur d'Andromaque*, œuvres exécutées en 1781 et 1783, au retour d'Italie.

Le *Bélisaire* eut un vif succès. On y vit la condamnation des ritournelles aimables du XVIIIe siècle. Les personnages, peut-être, étaient mal campés, la couleur triste. Mais le public y goûta un parti pris de sobriété, une majesté sereine; il sut gré au peintre d'avoir deviné ses aspirations.

Le goût de l'antique est plus visible encore dans l'*Andromaque*, où le casque à panache d'Hector fit même sourire. Si la douleur de son héroïne n'était que pauvrement exprimée, Hector était une admirable étude de cadavre qui annonce le *Marat* prochain.

Mais c'est le *Serment des Horaces* (1784), dont une répétition a été peinte par Girodet et retouchée par David en 1787, et le *Socrate au moment de prendre la ciguë* (1787) qui, avec le *Brutus* du Louvre (1789),


Apollon et Diane perçant de leurs flèches les filles de Niobé, tableau de L. David [1772]. (Appartient au comte d'Hérouville.) Phot. Bulloz.

caractériseront aux yeux des contemporains la manière nouvelle. Ici, la mode grecque ou romaine s'accompagne d'une forte pensée : ardeur guerrière, résignation philosophique ou grandeur civique, qui donne à ces œuvres un mâle accent.

C'est en écoutant du Corneille au théâtre que David imagine la scène des *Horaces*, qui lui est commandée par d'Angivilliers, directeur des bâtiments du roi. Elle ne fit pas grande impression sur le courtisan, qui reprocha au peintre d'avoir dépassé les dimensions qui lui étaient prescrites. « Eh bien, qu'on prenne des ciseaux et qu'on la rogne », répondit l'artiste.

Les *Horaces* eurent dans le grand public un succès que le *Socrate*, moins compréhensible à la foule, n'obtint que des connaisseurs. L'imitation de *la Mort de Phocion*, de Poussin, est visible dans ce groupement de belles attitudes résignées. On loua surtout le geste du philosophe tendant à tâtons la main vers la coupe de poison. C'est André Chénier qui l'avait indiqué au peintre. « Socrate, lui disait-il, tout entier aux grandes pensées qu'il exprime, doit étendre la main vers la coupe, mais il ne la saisira que quand il aura fini de parler. »

C'est toute une esthétique nouvelle que David apportait dans ces restitutions antiques, prolongées par les *Sabines* du Louvre et le *Léonidas aux Thermopyles*.

Sans doute, David se pique d'imiter la nature. Il a tellement horreur des attitudes conventionnelles qu'il supprime dans son atelier les cordages qu'on employait à l'Académie pour soutenir les bras des modèles, les coins de bois avec lesquels on leur calait les pieds, pour rendre la pose moins fatigante, ce qui avait pour premier effet de la déformer. « Je gage, disait-il un jour à un de ses élèves qui suivait les cours de l'Académie, que c'est toi qui as imaginé cette belle pose qui fait tendre la poitrine du modèle comme une carcasse de volaille. Tu veux faire ton torse?... Faites-vous cordonniers, concluait-il, si vous voulez, mais, ici, on fait de la peinture. »

N'a-t-on pas reproché à David, lors des massacres de septembre, d'avoir flâné dans les rues de Paris, un crayon à la main, autour des victimes expirantes, « pour surprendre, disait-il en bon jacobin, les derniers mouvements de la vie chez ces scélérats »? N'a-t-il pas aussi esquissé d'une fenêtre, au passage de Marie-Antoinette allant au supplice, un croquis inoubliable de cette reine?

Seulement, cet amour de la nature est gâté par la recherche du beau. Ce beau, pour David, a été réalisé par les anciens. Il suffit, pour l'exprimer à notre tour, de nous inspirer des bas-reliefs et des statues antiques.

Cette idée, David la poussa jusqu'au plagiat. Il emprunte à un camée l'attitude de Léonidas, copie la tête d'un soldat des Sabines sur le Calchas du vase des Médicis, trouve dans une intaille la composition de son tableau des Sabines. Il étonne tout Paris par les chevaux sans brides qu'il introduit dans cette scène, parce qu'il a remarqué que les chevaux des bas-reliefs antiques n'ont pas de brides.

L'art ancien était d'ailleurs fort mal connu encore ; aussi David brouille-t-il dans son admiration toutes les époques, prêtant au temps de Phidias les rondeurs molles de la décadence. Plus tard, il croit s'apercevoir qu'il a cédé à tort dans le *Brutus* et les *Horaces* à un style romain décadent, soucieux surtout de vérité anatomique. « Je veux faire du grec pur, » dit-il alors ; et, au lieu de faire saillir les muscles, il arrondit les jambes des Sabines, les mollets des guerriers de Léonidas.

Parce que son œil, habitué aux statues antiques, est plein de belles formes immobiles, il ne conçoit pas le mouvement. Il s'arrange toujours pour peindre ses héros au repos.

Ayant à évoquer sur la toile le souvenir de Léonidas et de ses compagnons, il se garde de les représenter dans l'angoisse ou dans la lutte.

« A l'imitation des artistes de l'antiquité, dit-il, qui ne manquaient jamais de choisir l'instant avant ou après la grande crise d'un sujet, je ferai Léonidas et ses soldats calmes et se proposant l'immortalité avant le combat; les uns absolument tranquilles, les autres tressant des fleurs pour assister au banquet qu'ils vont faire chez Pluton. Je ne veux ni mouvement, ni expression passionnés, excepté sur les figures qui accompagneront le personnage inscrivant sur le rocher : « Passant, « va dire à Sparte que ses « enfants sont morts pour « elle ! »

Tant de philosophie déconcerta Napoléon, quand, à son retour de l'île d'Elbe, il alla voir cette œuvre dans l'atelier du peintre. Il s'attendait à voir un terrible choc de Spartiates et de Perses, et il ne comprit pas cette allégorie paisible.


Portrait du comte Stanislas Kostka Potocki, président du Sénat du duché de Varsovie, par L. David [1781]. (Appartient au comte Xavier Branicki.) — Phot. Bulloz.

David est consciencieux dans son dessin, au point de refaire vingt fois le pied d'un de ses personnages. Il excelle à rendre les proportions du corps, la netteté du modelé ; il ignore, par contre, tout ce qui n'intéresse pas la beauté des formes. Ses chairs sont exsangues, son atmosphère sans air et sans autre lumière que le jour égal de l'atelier, ses fonds uniformément sombres dans les peintures « romaines » qui représentent l'intérieur d'une maison antique, un gris froid et clair pour le plein air des grandes peintures de la période « grecque ». Il appauvrit à plaisir sa palette, qu'il charge de vermillon et de teintes terreuses pour protester contre le coloris clair de la peinture académique. Un siècle semble séparer les décorations de Boucher et de Fragonard des couleurs boueuses du *Léonidas* ou des tons sourds du *Sacre de Napoléon*.

Pourtant, cette froideur même devait plaire à la Révolution, qui fit fête aux *Horaces* et à *Brutus*. Ces figures impersonnelles apportaient des modèles propres aux glorifications républicaines. Elles n'avaient pas traîné, comme les nymphes du XVIII[e] siècle, dans les boudoirs des financiers. Les souvenirs qu'elles évoquaient des grandes démocraties d'Athènes et de Rome devaient illustrer le pathos jacobin de la Convention. Le *Serment des Horaces* était comme le commentaire anticipé du mot fameux : « La patrie est en danger ! » Les *Licteurs ramenant à Brutus les cadavres de ses fils* pouvaient excuser les charrettes révolutionnaires.

Tel fut alors l'engouement pour David et pour l'antique que la mode même s'en trouva transformée. C'est après l'exposition du *Brutus* que l'on commença à porter les cheveux flottants et sans poudre ; on abandonna les corsets et les souliers à talons ; des robes légères remplacèrent les lourds costumes de cour. On surprenait des coiffeurs, au fond de leur boutique, rêvant, en face d'une tête à perruque, au moyen d'imiter la coiffure des sœurs des Horaces ou des filles de Brutus.

David se donne avec fougue à la Révolution qui l'appelle. Séide de Robespierre, il siège à ses côtés à la Convention, est un des jurés sûrs du Tribunal révolutionnaire. Rentré chez lui, il dessine des programmes pour la fête de l'Etre suprême et réussit à donner de la vie à cette mascarade philosophique. Il est moins heureux quand, aux applaudissements de la Convention, il propose d'élever à Paris une image sculptée du peuple français, portant sur son front : Lumière; sur sa poitrine : Nature, Vérité; sur ses bras : Force, Courage.

LÉONIDAS AUX THERMOPYLES, tableau de Louis David (1814), au musée du Louvre. — Phot. Braun

HIPPOCRATE REFUSANT LES PRÉSENTS D'ARTAXERXÈS, tableau de Girodet [1792]. (Appartient à la Faculté de médecine de Paris. — Phot. Bulloz.

UNE SALLE D'ASILE, tableau de Granet (1844), au musée d'Aix en Provence. — Phot. Bulloz.

SOCRATE AU MOMENT DE PRENDRE LA CIGUË, tableau de Louis David (1787). (Appartient à Mme Bianchi, petite-fille de David.) — Phot. Bulloz.

Comme Hercule, elle devait tenir dans sa main une massue terrible.

On vit, en effet, s'élever au centre de l'esplanade des Invalides le modèle en plâtre de ce colosse saugrenu. « Ce qui excitait particulièrement le dégoût général, c'étaient des crapauds de deux ou trois pieds, qui rampaient au pied de la statue et figuraient le Marais, par opposition à la Montagne ».

La Révolution devait pourtant vivifier le talent de David en le débarrassant pour un temps de son matériel antique.

Le lendemain de la mort de Marat, une députation envahit la Convention; son porte-parole s'écrie : « O crime ! une main parricide nous a ravi le plus intrépide défenseur du peuple. O spectacle affreux ! il est sur un lit de mort. Où es-tu, David ? Tu as transmis à la postérité l'image de Lepelletier mourant pour la patrie. Il te reste un tableau à faire. — Oui, je le ferai, » répond David, ému.

Trois mois après, il offrait à la Convention le *Marat expirant*, qui, conservé aujourd'hui au musée de Bruxelles, figure au Petit Palais. La tête, vigoureusement modelée, avec des ombres franches, le torse décharné, la main pendante, le placet de Charlotte Corday, où l'on peut lire : « Il suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre bienveillance, » tout, jusqu'au tapis vert qui couvre la baignoire, est d'un réalisme étrange.

L'original a été rapproché au Petit Palais de deux copies d'élèves, retouchées peut-être par le maître, et dont l'une, conservée au musée de Versailles, est attribuée à Langlois, tandis que l'autre, qui appartient au baron Jeanin, petit-fils de David, serait de Serangeli. Elles sont d'ailleurs presque identiques à l'original, sauf dans la dégradation des ombres, plus fine dans le tableau de Bruxelles, et dans la facture de la caissette de bois placée contre la baignoire. David, qui épaississait les couches de couleurs dans la composition, a traité ce morceau sans dessous et dans un effet de transparence que n'ont pu rendre ses imitateurs.

Le général Bonaparte ne devait pas faire sur David une moindre impression que Robespierre. A peine le héros est-il de retour à Paris, après avoir signé la paix de Campo-Formio, que le peintre réclame la faveur de le portraiturer.

L'arrivée du modèle fit sensation dans l'atelier de David. Tous les élèves faisaient ce jour-là la haie dans les couloirs du Louvre, quand l'un d'eux, Ducis, arrive tout essoufflé dans l'atelier, en criant : — Voilà le général Bonaparte !... « Il était vêtu d'une redingote bleue à collet, laquelle, se confondant avec le noir de sa cravate, faisait ressortir sa figure jaunâtre et maigre, mais qui paraissait d'autant plus belle que la disposition artificielle de la lumière en faisait ressortir les formes grandes et bien prononcées ». Tel David l'a rendu, au cours de cette unique séance, dans une rapide, mais magistrale ébauche au crayon blanc, où il a fixé le regard implacable et froid du maître.

« Oh ! mes amis, disait David à ses élèves le lendemain, quelle belle tête il a ! C'est pur, c'est grand, c'est beau comme l'antique. C'est un homme auquel on aurait élevé des autels dans l'antiquité. » Et il concluait : « Bonaparte est mon héros. »

D'un coup de crayon, en artiste, l'ancien terroriste s'était fait césarien. Cela suffirait à excuser, en un temps si chargé d'événements, ses palinodies politiques. Sans effort, l'ex-conventionnel est en mesure de faire figure à la nouvelle cour. « Il avait repris dans son langage et ses manières ses habitudes de politesse, qui lui étaient naturelles, et, sous son habit de soie, avec ses boucles et son épée à nœuds, il était impossible de retrouver le républicain de 93, tant David avait dépouillé, en effet, l'homme de cette époque ».



Eléazar préfère la mort au crime de violer la loi en mangeant des viandes défendues, tableau de Gros. (Musée de Saint-Lô.) — Phot. Bulloz.

Le Premier Consul dispose en maître de son pinceau. « Que faites-vous en ce moment ? lui dit-il après le 18-Brumaire.

— Je travaille au *Passage des Thermopyles*.

— Tant pis ! Vous avez tort, David, de vous fatiguer à peindre des vaincus. »

Aussitôt, le peintre relègue dans un coin sombre de l'atelier les Spartiates à peine ébauchés, pour tendre la toile où il montrera, par ordre, le général « calme, sur un cheval fougueux ». Qu'il ne se flatte pas de l'espoir de voir encore poser son modèle ! Les séances d'atelier impatientent Bonaparte, qui lui dit : « Croyez-vous qu'Alexandre ait jamais posé devant Apelle ? »

Très éclectique, d'ailleurs, David jouit en artiste de toutes les gloires dont la France nouvelle se meuble. Il réussit à faire poser le pape, qui doit figurer dans son grand tableau du *Sacre de Napoléon*.

Dans une magnifique étude qu'on voit au Petit Palais, il a montré, aux côtés du cardinal Caprara, dans un coloris chaud et doré, cette tête italienne, si fine et souffreteuse, avec la moue des lèvres qui accentue l'expression. Nouveau débordement d'enthousiasme, assez piquant chez un farouche jacobin. « Ce bon vieillard ! s'écrie-t-il. Quelle figure vénérable ! comme il est simple, et quelle belle tête il a !... Une tête bien italienne; l'enchâssement de l'œil, grand, bien prononcé. Celui-là est vraiment un pape. Il est pauvre comme saint Pierre; les dorures de ses habits sont fausses. Le brave homme, il m'a donné sa bénédiction ! »

Dans la grande scène du Sacre, c'est au pape et à son entourage de prêtres et de cardinaux qu'il a donné tous ses soins.

Il devait, d'ailleurs, trouver dans le portrait une occasion de développer certaines qualités qu'on ne saurait deviner dans ses froides compositions d'histoire. Il en exécuta beaucoup pour des amis, des amateurs, pour le seul plaisir parfois de fixer sur la toile une expression qui lui plaisait. Il n'en tirait pas vanité, s'excusait presque de s'adonner à un genre qu'il jugeait inférieur. Heureusement; car, libéré de l'antique et des leçons de morale civique, il a vraiment regardé ses modèles et les a bien vus.

L'exposition du Petit-Palais a groupé un bon nombre de ces toiles : esquisses rapides, études inachevées ou portraits caressés avec amour, on y voit se mouvoir un pinceau alerte, prompt à saisir l'expression fugitive. Que de variété, d'ailleurs, dans ces silhouettes qui mêlent tous les âges, toutes les castes, croquent, à côté d'une marquise pompadour, des généraux de l'Empire ou de placides bourgeois, fils de la Révolution. De jolies femmes défilent : l'aimable marquise de Pastoret, la charmante femme de Lavoisier, Mme de Verninac ou Mme d'Orvilliers, piquante de toute la grâce du XVIIIe siècle.

Mais David n'est pas esclave de la beauté. Même,



Bélisaire reconnu par un soldat, qui avait servi sous lui, au moment où une femme lui fait l'aumône, tableau de L. David [1781]. (Musée de Lille.) — Phot. Bulloz.

il n'aime pas à embellir son modèle, et Mme Tallien ne trouve pas en lui un flatteur. Renonçant à peindre la trop capricieuse Mme Récamier, il représente volontiers sa femme, qui est loin d'être séduisante, ou ses filles, Mmes Jeanin et Meunier, deux baronnes de l'Empire, qui, malgré leur gros nez et leur lourde figure, ont pourtant, sous le pinceau de l'artiste, une vie extraordinaire.

Il n'est pas moins heureux avec les hommes, quand il fixe l'œil fureteur du chevalier Lenoir, le fondateur du musée des monuments français, la malice de Sedaine, ou fait caracoler sur son cheval, avec toute la grâce d'un grand seigneur, le comte Stanislas Kotska Potocki, ministre du duché de Varsovie.

Dans la liberté de sa composition, il retrouve sur sa palette des tons clairs, rosit les joues, et parfois, comme dans le portrait de Lavoisier et sa femme, combine des harmonies de couleurs d'une distinction raffinée.

Coloriste, d'ailleurs, David s'est piqué de l'être, tout au moins quand, dans son exil à Bruxelles, après la chute de l'Empire, il renoue la chaîne de ses compositions d'histoire, abandonnées pour la Révolution et Bonaparte. « Moi aussi, je veux faire de la couleur, dit-il, au contact des Rubens. » Malheureusement, cette couleur fut glacée et fade, en même temps que sa main s'amollissait dans les mythologies douceâtres qu'il commit alors : *l'Amour et Psyché* (1817); *Télémaque et Eucharis*, tableau peint en 1818, dont il existe une répétition datant de 1822; *Mars désarmé par Vénus* (1824); *la Colère d'Achille* (1825). Les chairs pâles de *la Colère d'Achille* ou de *l'Amour et Psyché* ne sont pas moins déplaisantes que les blancs et les roses de *Télémaque et Eucharis*. Parti de Boucher, David semblait y revenir, après de longs détours.

Son règne, en tout cas, était fini à Paris. Delacroix et Géricault avaient révolutionné les Salons. Gros, qu'il avait laissé pour gouverner l'école, ne pouvait que se lamenter. « Je ne vous parle pas du Salon, écrivait-il à son maître en 1824; le père de l'école française n'est pas là, et les impertinences et le vagabondage sont à leur comble. » « Adieu, belle peinture! s'écriait-il à la mort de Girodet, adieu. Vous reverra-t-on jamais! »

Jusqu'à Ingres et Delacroix, l'influence de David avait donc été toute-puissante. Et cela ne tient pas, comme on l'a dit, à sa situation semi-officielle de conseiller artistique de la Convention, supprimant l'Académie d'un trait de plume, organisant la commission du Muséum, distribuant aux artistes les commandes de la République. Sa peinture convenait à ces temps héroïques. Les rivaux même de David ne durent leurs succès qu'à la manière qu'ils lui empruntèrent. Guérin, qui eut son heure de gloire, ne fit que paraphraser le *Brutus* dans son *Retour de Marcus Sextus;* Girodet, qu'on lui opposa, se contenta d'envelopper de reflets étranges des personnages davidiens. Prudhon fut un isolé, parce que ses délicatesses d'un autre âge se perdirent dans le tumulte de l'époque.

Les apprentis peintres refluèrent en masse vers l'atelier de David, des cours délaissés de l'Académie; les maîtres eux-mêmes, peintres, architectes ou sculpteurs, venaient soumettre à l'artiste du jour le plan de leurs compositions.

Toute une partie du Louvre était alors livrée aux artistes qui s'y installaient, eux, leurs toiles et leurs familles, transformant les locaux à leur guise. Les corridors étaient d'une saleté repoussante, dont ne songeaient pas à s'offusquer les riches amateurs qui s'y aventuraient volontiers.

L'atelier des élèves de David était placé dans l'angle formé par la colonnade de Perrault et le corps de bâtiment en retour sur la Seine, à peu près à la place du grand escalier moderne qui mène aux collections égyptiennes.

C'était une vaste pièce, desservie par un couloir malodorant, dont les murs se couvraient de caricatures d'élèves. Peu de meubles, quelques fauteuils à l'antique, exécutés par Jacob sur les dessins du peintre; un poêle, qu'on a placé dernièrement au musée Carnavalet, chauffait tant bien que mal la salle où Polonais, ce modèle dont Cochereau a fixé le mâle visage dans une toile conservée au Louvre, grelottait sur son estrade.

Ce n'était pas sans crainte qu'on pénétrait pour la première fois dans ce sanctuaire. Granet, un des meilleurs élèves de David, nous raconte, dans ses Mémoires, ses angoisses de débutant. « Je demandais tous les jours : M. David viendra-t-il? Enfin, le moment arriva. Il était d'usage qu'il commençât par ceux qui peignaient; après venaient ceux qui dessinaient d'après nature; enfin, ceux qui comme moi dessinaient d'après la bosse. Jugez combien je dus attendre avant que mon tour arrivât. J'étais pâle, tremblant. Je voulais continuer mon dessin, mais impossible. Mon émotion était si grande que ma main incertaine ne pouvait suivre un contour. Jamais de ma vie je n'ai éprouvé un sentiment pareil. »



La reine Caroline [Murat] et ses enfants, tableau du baron Gérard. (Appartient au prince Murat.) — Phot. Bulloz.

Delécluze, dans son livre sur David, nous initie à la vie de son atelier vers 1795, quand le peintre, dans toute sa gloire, voyait à ses disciples de la première heure, Drouais, Girodet, Gérard, succéder une seconde génération d'artistes.

Ils étaient généralement une trentaine rangés autour du modèle et faisant, dans les moments de repos, un tapage effroyable dans le Louvre, jusqu'au moment où quelque rapin, ayant rencontré le maître dans un couloir, arrivait en criant : « Voilà M. David! » Il se faisait alors un silence religieux, chacun reprenant le crayon ou le pinceau.

Dès ce moment, David, dit Delécluze, n'était pas du tout l'espèce de sauvage inabordable qu'imaginaient ceux qui ne le connaissaient que par la politique. Il était vêtu avec une certaine recherche, et, n'eût été la cocarde tricolore qu'il arborait à son chapeau, on l'eût pris plutôt pour un gentilhomme en habit du matin que pour un membre du comité de Salut public.

Il causait beaucoup, se lançait dans de grandes tirades sur l'art; mais, gêné par l'exostose de sa mâchoire supérieure, qui déformait son visage, il s'embrouillait et s'arrêtait en riant. L'Académie était sa bête noire :

« Vois cette jambe, disait-il à Moreau, élève excellent, mais sans originalité, tandis qu'il corrigeait son tableau de *Virginius;* elle paraît avoir été faite au tour comme un balustre. Les têtes de tes personnages se ressemblent, et les vêtements compassés trahissent le soin trop minutieux que tu as pris en drapant tes mannequins. La nature est plus capricieuse que cela. »

« Pour vous, disait-il à Granger, transfuge de l'école rivale de Regnault, il vous faut faire peau neuve. Il vaudrait mieux, pour vous et deux ou trois de vos camarades ici, infectés comme vous du virus académique, que vous n'eussiez jamais touché un crayon. Il faudra que vous employiez au moins un an pour vous guérir de ce mal. Il faut oublier tout ce que vous savez et tâcher d'arriver devant la nature comme un enfant qui ne sait rien. »

Large d'idées pour le reste et n'imposant nullement sa manière héroïque, ainsi qu'on le croit volontiers.

« Tu fais passer le dessin après la couleur, disait à un de ses élèves le maître, soucieux avant tout d'un dessin parfait. C'est mettre la charrue avant les bœufs; mais c'est égal, fais comme tu sens, parce qu'un peintre n'est réputé tel que par la grande qualité qu'il possède, quelle qu'elle soit. Il vaut mieux faire de bonnes bambochades comme Teniers ou Van Ostade que des tableaux d'histoire comme Lairesse ou Philippe de Champaigne. »

Même éclectisme dans le recrutement de son atelier, où toutes les castes, toutes les opinions voisinaient et faisaient bon ménage. L'avant-garde était représentée par des républicains comme Gautherot, Mulard ou les deux frères Franque, ces bergers dessinateurs que la Convention avait théâtralement confiés à David. Ceux-là s'autorisaient de leur jacobinisme pour tutoyer le maître. Mais la réaction gagnait avec Saint-Aignan, dont l'atelier admirait les bottes fines; avec Granet, que son costume brun foncé avait fait appeler « le moine »; le comte de Forbin, qui devait, en 1816, remplacer Vivant-Denon à la direction du musée du Louvre; Ducis, le neveu du poète; le marquis d'Hautpoul, futur général de la Restauration.

Robin était le chef de la secte des *crassons;* il fallait, pour en faire partie, fumer au moins trois pipes par jour, se laver peu et ne changer de linge que lorsqu'il tombait en loques.

Non moins bizarre était la secte des *penseurs* ou des *primitifs*, victimes de l'antique que David avait mis à la mode. Ils marchaient sous la bannière de Maurice Quaï, dont Nodier, qui était de la bande, a transcrit les théories avec un sérieux mêlé d'ironie.

Ceux-là voulaient marcher résolument dans la voie où David ne s'était engagé que timidement. Délimitant l'antique à imiter, ils l'arrêtaient à Phidias et détournaient les yeux des statues de la galerie des antiques du Louvre, pour peu qu'elles dépassassent le règne d'Alexandre. Ils refusaient de dessiner un modèle, s'il n'était pas beau. Les élèves de David portaient des redingotes courtes, sortes de tuniques que le maître avait imaginées pour eux. Cela ne suffit pas aux primitifs, qui, pour mieux ressembler aux héros des bas-reliefs, laissèrent pousser leurs cheveux et leur barbe, et se firent tailler des habits sur le patron de ceux qu'ils voyaient aux personnages des vases siciliens les plus anciens. On vit un jour Maurice Quaï se promener dans Paris en Agamemnon, avec un de ses amis, costumé en Pâris. Les membres de la secte s'attachaient le soir de fausses barbes et revêtaient des tuniques pour se regarder dans des glaces.

Ces petits-maîtres tiennent plus de place au Petit Palais que leurs illustres devanciers, les Gros, Gérard, Girodet, abondamment représentés dans les collections publiques.

De la bonne manière de Gros quelques portraits vigoureux, qui attestent ses dons de coloriste : *Duroc*, le maréchal *Poniatowski*, et surtout le fougueux *Murat à cheval*. Tout autre est *Eléazar préférant la mort au crime de violer la loi en mangeant des viandes défendues*. La banalité de cette œuvre, dont le décor est encore XVIIIe siècle, est à peine relevée par le désordre des attitudes, par des effets d'armures. C'est pourtant ce genre, qu'il jugeait plus davidien, que Gros devait préférer à ses batailles de l'Empire; il y revint sur le tard, et, succombant aux railleries des romantiques, il se noya dans la Seine.

Girodet aussi permet d'apprécier la froideur des grandes scènes davidiennes, quand une grande pensée ne les anime pas. Les pâles lueurs qu'il répand sur ses toiles, en pensant à Chateaubriand ou à Ossian, ne parviennent pas à masquer la correction glacée de toiles, comme, par exemple, son morceau de concours pour le prix de Rome en 1789 : *Joseph reconnu par ses frères*, ou *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès* (1792). On sent dans ces attitudes raidies cette contention qui faisait dire à David, déjà fort consciencieux pourtant : « Quand on voit les tableaux de Girodet, peindre paraît un métier de galérien. » Son portrait de Mlle Lange en Danaé évoque une plaisanterie d'un goût douteux, qui fut regrettée d'ailleurs par l'artiste, dès qu'il l'eut commise. La célèbre actrice avait commandé à Girodet un portrait qui ne lui plut pas. Furieux, le peintre le coupa en morceaux et l'envoya à l'actrice dans une caisse. Puis, pour se venger, il représenta la favorite en Danaé nue, recevant une pluie d'or. Un énorme coq d'Inde, sur le devant de la scène, rappelait les traits de son amant, tandis qu'un troisième personnage avait les yeux bouchés par deux pièces d'or. Le tout fut exposé au Salon; le scandale fut tel que Mlle Lange dut quitter le Théâtre-Français pour aller finir ses jours en Italie.

Gérard échappa davantage à l'influence de David, parce qu'il se contenta d'être un peintre mondain. On lui doit au moins de charmantes figures de femmes : telles, au Petit Palais, Mme Récamier, la reine Caroline avec ses enfants ; de bons portraits, comme la mère de Napoléon, le général Foy. Encore regrettait-il, lui aussi, de n'avoir pas consacré son pinceau à des sujets plus grandioses, qui n'eussent pas donné grand'chose, si l'on en juge, au Petit Palais, par son *Daniel justifiant Suzanne* (1793) ou sa *Corinne au cap Misène*, étude pour son tableau du musée de Lyon (1796).

En dépit de son libéralisme, David n'a pas suscité de nombreux talents dans la pléiade d'artistes qui se forma ensuite à son atelier. La plupart ont copié froidement le maître.

Aussi voit-on surgir au Petit Palais une légion de scènes antiques compassées ou de mythologies fades : de Fabre, *Nabuchodonosor faisant tuer les enfants de Sédécias en présence de leur père ;* de Drolling, *la Colère d'Achille ;* de Granger, *un Guerrier blessé* et *Antiochus renvoyant son fils à Scipion ;* d'Abel de Pujol, *Lycurgue présentant aux Lacédémoniens l'héritier du trône ;* de Paelinck, un élève de Bruxelles, *la Belle Anthia marchant à la tête de ses compagnes au temple de Diane d'Ephèse ;* de Wicar, *le Jugement de Salomon ;* de Langlois, disciple correct que David employait à peindre certains morceaux du « Léonidas », *Priam aux pieds d'Achille ;* de Delécluze, *l'Enlèvement d'Hélène par Pâris ;* de Couder, *Amour, tu perdis Troie*, et *Roméo et Juliette ;* de Bouchet, *la Mort de Caton d'Utique ;* de Grandin, *Sapho et ses compagnes ;* d'Odevaere, autre élève de Bruxelles, *la Mort de Phocion...*

Les grandes actualités tentent tous ces disciples du peintre de Marat. Alexandre-Evariste Fragonard, fils du grand Fragonard, met quelque verve encore dans ses scènes de la Révolution : *Serment du Jeu de Paume* ou *Boissy d'Anglas se découvrant devant la tête du député Féraud.* Mais Debret peint *la Première Distribution de la croix de la Légion d'honneur en l'église des Invalides* ou *Napoléon à Tilsit décorant un soldat de l'armée russe* avec une froideur que Ducis ne réchauffera pas, lorsqu'il montrera *Louis XVIII à son balcon des Tuileries au retour des troupes d'Espagne.*


Portrait de la princesse Wolkonski, par J.-B. Isabey. (Appartient à la duchesse d'Isly.) — Phot. Bulloz.

Schnetz se sauvera de cette banalité en croquant avec quelque pittoresque des types latins : *Femme de brigand* ou *Pâtre romain*, ou encore une vieille bonne normande. Léopold Robert devait passer maître en ce genre. On a remarqué de lui au Petit Palais *une Italienne pleurant sa fille morte* et *un Musicien napolitain.*

Mais l'école de David a compté quelques artistes de valeur, qui l'ont sauvée de l'oubli. Si Drolling a été fort mal représenté au Petit Palais dans sa peinture d'intérieurs qui créa un genre très exploité depuis, Granet y a tenu, par contre, une place d'honneur, qui met en lumière ses dons originaux.

Né à Toulon, il commence, comme Puget, par barbouiller des poupes et des canots, puis il s'essaye à des vues du port. C'est un élève de la nature, précurseur de l'école de Fontainebleau. Lorsqu'il vient à Paris, il aime à se promener dans le cloître dévasté des Feuillants pour suivre les jeux de la lumière à travers les piliers et les arceaux. « Ce sera un coloriste, disait de lui David. Il aime le clair-obscur et les beaux effets de lumière ». C'était une nouveauté dans cette école ; elle plut beaucoup. Un tableau de *la Nef du cloître des Feuillants* et *le Chœur des Capucins de la place Barberini*, fruit d'un séjour à Rome, firent sensation. Au Petit Palais, une série de petits tableaux et d'aquarelles, vues de Rome, paysages français, ruines où se jouent des reflets font penser déjà à Corot. Un réalisme délicat anime ses grandes scènes : *Mort du Poussin, Réception de deux cardinaux par une maîtrise.* Mais on goûtera surtout ses scènes de la vie monacale : *la Salle d'asile, les Derniers Moments d'une religieuse*, montrant des nonnes, marchant à pas feutrés, avec des gestes gourds, dans un silence appesanti.


Boissy d'Anglas se découvrant devant la tête du député Féraud, tableau d'Alexandre-Evariste Fragonard [1830]. (Appartient à M. Sibilat.) — Phot. Bulloz.

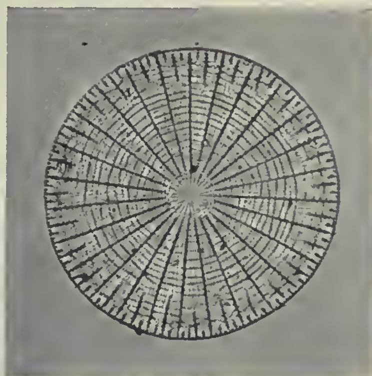
L'école de David se distingua dans le portrait, où elle était servie par la correction de son dessin. Jean-Baptiste Isabey fut un maître de la miniature, à laquelle il se consacra, quand Mirabeau lui eut déclaré : « Il vaut mieux avoir la certitude d'être le premier dans un genre que le doute de n'être que le second dans un autre. » Il réussit d'ailleurs mieux qu'aucun de ses camarades, vécut quatre-vingt-huit ans et traversa tous les régimes avec un égal bonheur : miniaturiste célèbre au temps du Directoire, dessinateur du cabinet de l'Empereur et maître de dessin de Marie-Louise, conservateur adjoint des musées nationaux sous Louis-Philippe et commandeur de la Légion d'honneur après 1848. Le Louvre a conservé ses remarquables dessins pour le sacre de Napoléon. Il y avait de lui, au Petit Palais, des portraits et des miniatures délicates, comme *le Roi de Rome* ou *la Princesse Wolkonski*, et maints personnages de la famille impériale.

À ses côtés, Riesener, Rouget, qui passe pour avoir fait le portrait le plus ressemblant de l'Empereur, Navez, peintre belge qui a laissé de nombreux portraits dont le meilleur est *la Famille de Hemptinne* du musée de Bruxelles, Mme Mongez, amie de David, puis La Neuville, Gauffier, Joseph Franque, Claude-Marie Dubufe...

L'art davidien, n'ayant pu se maintenir au niveau des *Horaces* ou du *Brutus*, s'était donc émietté. L'école romantique s'affranchit des règles trop étroites qu'il imposait aux individualités artistiques. Mais le davidisme ne périt pas, si l'on entend par là qu'en dépit des révolutions artistiques, se maintinrent des principes qui lui étaient chers et que des générations d'artistes se transmirent : la correction du dessin, dépouillé par Ingres de la rigidité antique, le goût des formes pures, l'ordonnance de la composition. En cela, David, en dehors de celles de ses œuvres qui appartiennent à un moment de l'histoire, a maintenu des qualités françaises et continué, au XIXe siècle, l'œuvre réformatrice d'un Poussin. — Jean Bayet.

***diatomées** n. f. pl. — Encycl. *Applications industrielles et scientifiques.* Les diatomées ou algues microscopiques, comprenant près de 6.000 variétés réparties en 170 genres, ont été décrites dans le *Nouveau Larousse illustré* (t. III, p. 704). Nous n'étudierons ici que leur rôle dans l'industrie, rôle considérable, puisque la France annuellement importe près de 30 tonnes de sables à diatomées. Tous les individus de cette famille sont constitués par une carapace silicopectosique en deux valves (frustules) enserrant un tissu poreux comparable à un tamis ; dans l'être vivant, le tout enrobe la masse protoplasmique ; lorsque les algues meurent, la putréfaction libérant les squelettes minéraux, ceux-ci se déposent au fond des eaux où les diatomées pullulent et, en s'accumulant au cours des siècles, ont formé les dépôts fossiles de diatomite.

Ces dépôts se rencontrent en de nombreux points du globe, dans des formations géologiques tertiaires et quaternaires ; beaucoup sont exploités et, parmi ceux-ci, les plus recherchés ont pris naissance au sein des eaux douces. Selon leur pureté, la quantité d'oxyde de fer qui les colore ou l'argile qui le souille, les diatomites forment des masses plus ou moins agglomérées, de teinte variant du blanc au rouge ; les débris de carapace abandonnés par les algues sont, en majeure partie, formés de silice ; dans les dépôts, où ils sont mélangés d'argile et autres substances minérales, la teneur en silice varie de 60 à 96 pour 100 ; selon les gisements, on trouve des proportions de matières organiques souvent notables (2 à 24 p. 100), et de l'oxyde de fer, parfois jusqu'à 25 pour 100.


Diatomée (grossie 500 fois).

La carapace, par sa structure éminemment poreuse, se prête à merveille à l'absorption des liquides ; la finesse des frustules variant du diamètre de 0mm,002 à 0mm,3, en fait un sable très ténu, cependant résistant, précieux pour le polissage ; le grand volume d'air emmagasiné dans la partie poreuse rend la diatomite mauvaise conductrice du son et de la chaleur.

Les gisements les plus importants, en exploitation, se trouvent au Hanovre, où le banc d'Unterluss (Luneboug) a près de 3 kilomètres carrés sur une profondeur de 50 mètres, et dans le duché de Hesse, au Vogelsberg. La France, cependant, possède de superbes gisements dans le Massif central, assez puissants pour suffire à nos besoins sans avoir recours à l'importation ; les principales localités où s'exploite la diatomite sont dans le Cantal (Aurillac, Celles, Neussargues, Andelat), dans le Puy-de-Dôme (Ceyssat, Randanne), dans la Haute-Loire (Ceyssac, Le Monastier), en Ardèche (Pourchères, Rochesauve), etc.

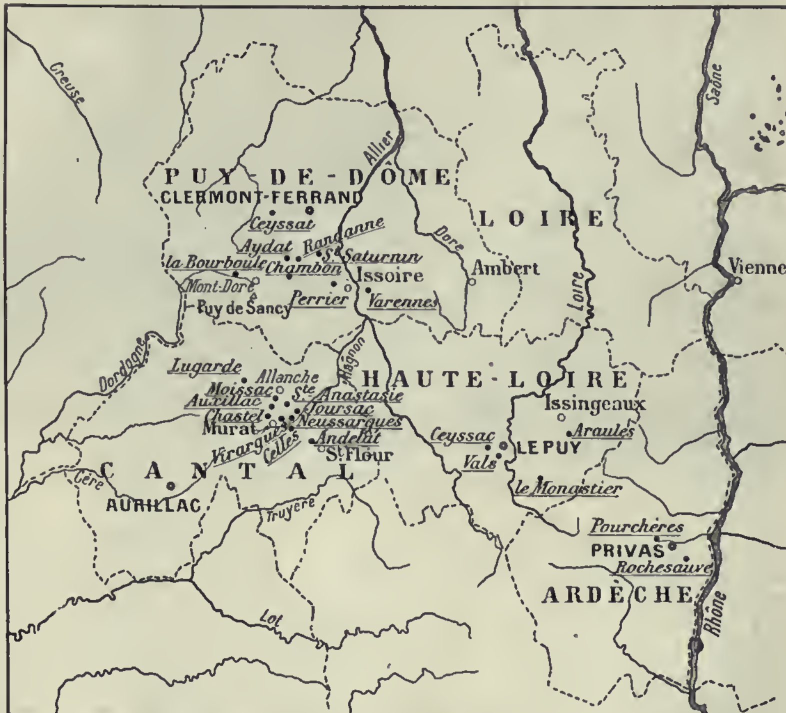
L'Angleterre (Aberdeen), l'Italie (Santa Fiora), la Hongrie (Jastraba, Bory), la Russie, la Nouvelle-Galles du Sud, le Canada, le Pérou ont d'importants dépôts ; les diatomites se trouvent également dans les gisements de guano. Une variété de diatomite,

le tripoli, est exploitée à Poligné (Ille-et-Vilaine), à Montélimar (Drôme), et à Ménat (Auvergne), en France; la qualité dite « de Venise » s'extrait dans l'île de Corfou, la *rottenstone* anglaise s'exploite dans le Derbyshire.

Sous les noms de *diatomite, tellurine, randannite, ceyssatite, kieselguhr, guhr, blatter tripel, terre pourrie, tripoli*, les terres à diatomées ont de multiples emplois selon leur pureté et le nettoyage mécanique pratiqué à la carrière (combustion pour détruire les débris organiques, lavage pour éliminer les argiles et les sables étrangers).

Un grand nombre d'applications reposent sur les propriétés absorbantes des diatomées; leur inattérabilité chimique, jointe à leur grande porosité, rend les sables convenables pour solidifier de nombreux liquides : brome, acide sulfurique, nitroglycérine. Cette dernière substance, liquide, explosif très dangereux à manipuler, devient, par addition de diatomite (25 à 50 p. 100), solide et d'emploi facile; elle constitue, sous cette forme, la dynamite; la découverte de cette faculté d'absorption valut à Nobel une prodigieuse fortune.

La pharmacie (préparation de désinfectants solides par absorption de liquides antiseptiques, préparation de pansements secs), la parfumerie (constitution de fards hygiéniques), l'agriculture (substitution à la paille de litières en diatomite), l'industrie de l'emballage (garnissage de sûreté pour les liquides, les flacons étant entourés de diatomite, tout liquide renversé ne peut se répandre au dehors du colis) utilisent ces propriétés absorbantes.



Gisements de diatomite du Massif central. (Les gisements se trouvent dans les localités soulignées.)

Les mauvaises qualités conductrices des diatomées pour la chaleur les font rechercher (surtout les qualités impures) pour constituer des revêtements isolants et incombustibles que l'on utilise dans la construction des fours, conduites de chaleur, dans le garnissage des soutes des navires, la protection des coffres-forts, etc. Pour faciliter ces applications, la diatomite est souvent agglomérée en briques par addition de chaux et d'amiante; les matériaux de construction ainsi obtenus sont d'une très grande légèreté et conviennent pour la maçonnerie des glacières, des chambres froides, etc.; dans les appartements, les cloisons faites de ces briques empêchent la transmission du son, inconvénient souvent constaté dans les maisons modernes.

La finesse des grains, surtout dans les tripolis, fait employer ces terres comme abrasif dans le polissage et le brunissage des métaux précieux; les rayures laissées par les grains étant si fines que l'on obtient par leur emploi un poli vraiment spéculaire.

Les diatomites sont encore utilisées comme substance inerte de remplissage (matières colorantes, gommes, allumettes, etc.), l'industrie chimique les transforme en silicate de soude, en outremer, en ciments, en colles pour céramique; elle les emploie également comme masse filtrante.

Enfin, même comme substance alimentaire, les diatomites ont parfois assuré la subsistance de populations affamées; en Laponie suédoise, en temps de disette, des sables à 20 pour 100 de matières organiques ont servi à confectionner des pains. (Nous n'insisterons pas sur leurs qualités nutritives, plutôt problématiques.)

Au point de vue scientifique, les diatomées ont leur intérêt; le naturaliste les étudie non seulement en tant qu'êtres à classer, mais les fines arabesques de leur surface en font d'excellents tests pour éprouver les microscopes. La recherche de ces algues dans les guanos permet, par l'identification des espèces, de déceler l'origine de l'engrais; en effet, les diatomées absorbées par les oiseaux se retrouvent au milieu de leurs déchets.

Les géologues, par l'étude des terres fossiles, ont pu résoudre, grâce à la détermination des espèces de diatomées, plusieurs problèmes relatifs au régime des eaux aux premiers âges du monde.

La multiplicité des applications montre que l'infiniment petit qui constitue une diatomée remplit cependant sur le globe une action importante en fixant la silice des eaux, pour la transformer en une forme précieuse par ses qualités. — M. Molinié.

***dock** n. m. — Encycl. *Les docks flottants*. Un dock flottant est un bateau de constitution spéciale, destiné soit à soulever au-dessus de l'eau un navire qui a besoin de réparations, soit à ramener à la surface un navire coulé, soit enfin à effectuer des transports spéciaux ou à permettre des essais sur des navires.

Historique. — Le plus ancien brevet de dock flottant date de 1785; il fut pris par Christopher Watson et avait trait à un caisson en bois qui était, en somme, une coque de bateau dont une des extrémités était remplacée par une partie mobile s'ouvrant ou se fermant et permettant ainsi de faire communiquer, ou non, la mer avec l'intérieur du dock. Voici comment on opérait avec ce dock flottant : on ouvrait la partie mobile; l'eau envahissait la coque; celle-ci s'enfonçait d'une certaine quantité dans la mer; on y faisait pénétrer le navire à visiter, on refermait la partie mobile, et on pompait l'eau de la coque; le navire se trouvait à sec. Comme on le voit, tout le système était basé sur la flottabilité du bois, et l'on conçoit, pour peu que le navire fût d'une certaine importance, qu'il devînt impossible d'assurer le maintien du caisson à la surface de la mer, le navire l'obligeant à s'enfoncer.

Le développement des docks flottants ne date que de la fin du dernier siècle, et il est dû surtout aux travaux de l'ingénieur anglais Lionel Clark. Les docks flottants sont en très peu de temps devenus des engins formidables, capables de sortir de l'eau avec facilité les plus gros cuirassés. Ils sont construits tout en fer (exceptionnellement en fer et en bois) et leur établissement ne peut plus être aussi simple que celui du dock primitif décrit plus haut, le fer ne flottant pas par lui-même à la surface de l'eau.

1° Docks flottants servant a la réparation des navires. — Ces docks flottants attachés à un port permettent d'y effectuer la réparation des navires qu'ils ont mis à sec, mais il se produit des cas où le dock va en pleine mer au secours du navire endommagé; il sort alors ce dernier de l'eau et, suivant l'importance de la réparation, celle-ci s'effectue sur place ou, au contraire, le dock ramène le navire au port en le portant.

Ces docks flottants appartiennent à deux groupes principaux : 1° les docks en forme d'U; 2° les docks en forme d'L.

1° *Docks en U*. La forme des docks en U est celle du dock primitif, dans lequel on a conservé seulement le fond et les montants des côtés; un dock flottant en U est donc ouvert à ses deux extrémités; le fond se nomme « ponton », et les montants latéraux « murailles ».

Le ponton et les murailles ont une grande épaisseur, et ils sont creux. Le ponton est divisé en compartiments, dans lesquels on peut faire entrer de l'eau au moyen de soupapes, et cette dernière peut être retirée au moyen de pompes.

Un dock flottant est construit de telle façon qu'au repos il flotte avec une partie de son ponton émergeant au-dessus de l'eau, les compartiments de ce dernier contenant une certaine quantité d'eau. Lorsque le dock va être employé à soulever un navire, on rajoute de l'eau à ces compartiments, et le ponton ainsi alourdi s'enfonce de plus en plus dans la mer. Il arrive un moment où il est complètement recouvert par celle-ci et, seules, les murailles émergent; on continue le remplissage en eau des compartiments jusqu'à ce que le ponton soit enfoncé assez profondément pour que le navire à réparer soit introduit en flottant entre les deux murailles. Le navire est alors solidement fixé au dock, puis on met en marche les pompes, qui enlèvent de l'eau aux compartiments du ponton. Celui-ci remonte peu à peu et finit par émerger; le navire se trouve, par suite, complètement à sec.

L'opération est très délicate à mener, car il faut que le ponton reste bien horizontal pour éviter le renversement de l'ensemble constitué par le dock et le navire, et ce résultat est obtenu en graduant en quelque sorte la quantité d'eau contenue dans les différents compartiments, ce qui a pour effet de faire incliner le ponton dans tel ou tel sens.


Le *Minas Geraes* soulevé par le dock de Rio, construit par la Société Vickers Ltd.

Les docks flottants en U se classent en : *a*) docks d'une seule pièce ou docks « simples »; *b*) docks en plusieurs tronçons ou « docks sectionnés ».



Navire (N) entrant dans le dock flottant (D), à Port-Saïd.

a) Les *docks simples* ne sont employés que pour des bateaux légers comme les torpilleurs, par exemple, parce que leurs dimensions ne peuvent être que relativement restreintes : en effet, les parties d'un dock flottant qui sont sous l'eau demandent à être entretenues et peuvent même exiger à certains moments des réparations importantes; il faut alors que le dock flottant soit considéré comme un bateau et introduit tout entier dans un autre dock flottant ou dans une cale sèche, ou encore échoué sur une plage, toutes possibilités qui limitent les dimensions de l'engin.

b) Les *docks flottants sectionnés* sont ceux qui se répandent le plus et qui, en tout cas, atteignent les puissances les plus élevées. Ces docks sont autonomes, c'est-à-dire qu'ils se suffisent à eux-mêmes pour leur réparation, contrairement aux docks flottants simples.

Un dock sectionné se compose, en somme, de plusieurs docks simples, placés les uns à côté des autres et réunis solidement entre eux.

Pour examiner le dessous de l'une des sections, voici comment on opère : s'il s'agit de l'une des sections extrêmes, on la détache de la section suivante; on lui fait faire dans l'eau un quart de tour et on l'entre dans le dock constitué par les sections restantes. S'il s'agit d'une section centrale, on la détache de ses deux voisines, que l'on réunit ensuite, ce qui donne un nouveau dock, dans lequel est introduite cette section centrale, après qu'on l'a fait pivoter d'un quart de tour.

On peut aussi appliquer la façon de faire décrite plus loin.

Les premiers docks flottants sectionnés présentaient cet inconvénient de manquer de rigidité longitudinale, l'assemblage des différentes sections n'étant pas suffisamment solide; aussi les a-t-on modifiés, et les docks sectionnés actuels sont appelés *docks à sections boulonnées*, pour rappeler que leurs différentes sections sont réunies par un joint solide constitué par des boulons et des rivets, les boulons sur les parties au-dessous de l'eau les rivets sur les parties au-dessus. On réunit de cette façon sur ce type l'avantage du dock simple éminemment rigide et du dock autonome, puisque l'on peut toujours visiter les parties du dessous du dock par les propres moyens de ce dernier.

Les deux extrémités du ponton d'un dock à sections boulonnées sont pointues et les murailles s'arrêtent où commence le rétrécissement du ponton. Les extrémités de ces murailles sont en gradins. Voici comment s'opère la visite des sections; pour plus de clarté, on supposera qu'il s'agisse d'un dock à trois sections. Pour examiner la section centrale, on défait les boulons et les rivets qui réunissent les sections, et le dock se trouve décomposé en trois parties : on fait faire un demi-tour à chacune des deux sections extrêmes; les gradins des murailles se font ainsi face. On immerge les deux sections jusqu'à ce que leur premier gradin soit sous l'eau, on les resserre ensuite, et elles prennent entre elles la section centrale qui reposera sur les gradins immergés. On pompe l'eau dans les compartiments des sections extrêmes, qui remontent à la surface de la mer en faisant émerger la section centrale.

Pour examiner une section extrême, on placera cette section entre la section centrale et l'autre section extrême dont les gradins ont été tournés vers la section centrale : la section à visiter reposera par l'extrémité pointue de son ponton sur le ponton de la section centrale, et par son autre côté sur le premier gradin de l'autre section extrême.

On construit également, mais beaucoup moins souvent, des *docks dont le ponton seul est sectionné*, les murailles étant, au contraire, continues d'un bout à l'autre du dock flottant. Les murailles sont boulonnées sur la face supérieure des pontons, de telle façon qu'elles sont complètement hors de l'eau quand le dock flotte au repos. Chaque tronçon de ponton peut donc être retiré du dock en le passant sous une des murailles, et on peut venir le placer ensuite dans le dock flottant sur une des sections restantes du ponton. Ce système de dock flottant, créé pour obtenir, grâce à la continuité des murailles, la rigidité longitudinale manquant aux premiers docks sectionnés, a comme inconvénient que, si l'on y introduit un navire court et lourd, le poids de ce navire agissant sur un espace restreint du dock impose au système des flexions dangereuses. Pour y remédier, on a créé un type, celui de La Havane, dans lequel les murailles ne sont plus fixées sur les pontons de façon à être hors de l'eau au repos, mais au contraire où elles flottent et sont boulonnées aux sections de ponton qui sont comprises entre elles. Pour examiner le dessous d'une section de ponton, on détache cette section des murailles; on enfonce le dock; la section détachée continue à flotter entre les murailles, mais elle se trouve alors plus haut par rapport à ces dernières. On la fixe à celles-ci à cette hauteur, et on fait remonter le dock; la section du ponton se trouve donc émerger. Quant aux murailles, pour examiner leurs parties inférieures, on se contente de donner de la bande au dock, c'est-à-dire qu'on l'incline sur le côté, et cela suffit pour rendre accessible toute la partie inférieure de ces murailles.

2° *Docks en L.* Ces docks ont un ponton, mais n'ont plus qu'une muraille. Celle-ci doit être assez large pour assurer à elle seule la stabilité longitudinale de l'ouvrage. Le premier échantillon de ce type date de 1875, et il fut construit pour la marine russe : sa stabilité transversale était assurée par un flotteur relié au dock par des bras articulés. Ce dock avait été créé pour soulever hors de l'eau les bateaux et les déposer à terre sur un gril où on pouvait les examiner à loisir. Cette disposition est peu employée, car elle nécessite une grande tranquillité de l'eau. Ce type fut aussi utilisé en Russie pour les cuirassés circulaires dénommés « popoffkas », que possédait à ce moment la marine russe et qui avaient 36 mètres de diamètre; ces bâtiments ne pouvaient entrer dans aucune cale existant à cette époque; en détachant les caissons des extrémités du dock qui vient d'être décrit et en les plaçant au bout des caissons de la partie centrale du dock, on formait une plate-forme d'une largeur de 43 mètres, suffisante pour recevoir les cuirassés en question.

Le type de dock en L actuellement employé d'une façon courante est celui dont la stabilité transversale est obtenue au moyen d'une construction à terre qui remplace le flotteur du premier modèle; la muraille est donc réunie par des bras articulés à cette construction. Le dock n'est plus transportable, et il convient à un port en rivière. Ce type est très employé à Hambourg et à Brême, notamment; sa manœuvre est très délicate, et les dispositions mécaniques qui réunissent la plate-forme à la construction à terre présentent quelques complications en raison des déplacements du dock pendant les manœuvres.

Il existe à Gênes un double dock en L, qui est très intéressant : il se compose de deux docks en L qui se tournent le dos et qui sont rattachés à un unique flotteur placé entre eux deux. Ce flotteur, en dehors de son rôle de stabilisateur des deux docks, sert aussi à porter les machines. Un pareil dispositif pourrait être appliqué utilement dans des ports lointains pour servir de stations à des torpilleurs, par exemple.

Les docks en L peuvent être sectionnés : en général, il n'y a que deux sections.

Renseignements s'appliquant aux deux systèmes de docks. — Voici, maintenant, des indications qui se rapportent à tous les systèmes de docks qui viennent d'être décrits.

Le fonctionnement de ces docks repose sur le remplissage ou le vidage du ponton grâce à des pompes centrifuges. Celles-ci sont conduites par un moteur qui peut être soit à vapeur, soit à pétrole, soit électrique.

Le moteur à vapeur est mis en marche par des chaudières placées soit sur le dock lui-même, soit à terre, lorsqu'il s'agit d'un dock en L. L'avantage des chaudières placées à terre est qu'elles peuvent servir à d'autres usages que le fonctionnement du dock; mais, d'autre part, l'inconvénient de cette disposition est que la jonction entre les deux canalisations de vapeur, celle du dock et celle placée à terre, est assez délicate.

Le moteur à pétrole est un moteur à combustion interne : il commence à se répandre pour les petits docks flottants; son emploi est commode en ce qu'il peut être mis presque instantanément en marche sans nécessiter, comme le moteur à vapeur, une mise en train préalable.

L'emploi de l'électricité est certainement la solution la plus indiquée. Dans le cas d'un dock fixe, comme les docks en L, le courant peut être fourni par une station placée à terre; mais, en général, les docks flottants et en particulier les docks de grandes dimensions sont installés pour fabriquer eux-mêmes leur électricité au moyen de groupes à vapeur.

Les manœuvres des vannes et des machines d'épuisement de l'eau sont commandées d'un poste central où se tient le commandant ayant devant lui deux indicateurs : l'un qui lui donne à chaque instant la position des vannes, l'autre l'état de remplissage de chacun des compartiments du ponton. Les vannes sont commandées directement de ce poste : les machines sont réparties sur le dock dans des cabines avec lesquelles communique le commandant, grâce à un télégraphe ou un téléphone.

Le ponton porte, dans le sens de sa longueur et en son milieu, une rangée de pièces de bois appelées « tins », sur lesquelles repose le bateau mis à sec. Ce dernier est maintenu en outre par des étais placés sur

les parois des murailles et par une rangée de pièces installées sur le ponton parallèlement aux lins.

A l'entrée du ponton, se trouvent des rouleaux de guidage, qui dirigent le navire lorsqu'il est introduit dans le dock ; la partie supérieure des parois des murailles est protégée contre les chocs qu'elle pourrait recevoir du navire par des madriers disposés sur toute la longueur du dock ; elle porte encore des cabestans, des poulies et des pièces d'arrimage.



Dock flottant pour le relevage des sous-marins, construit par la Société des chantiers de la Loire.

Au point de vue de la construction, un dock exige une étude très délicate : le dock flottant est, en effet, un engin qui doit supporter le poids d'un navire entier d'une part et, d'autre part, c'est un flotteur qui doit résister à la pression de l'eau, quelle que soit la profondeur à laquelle il est immergé; de plus, lorsque le dock ne sera pas construit à son emplacement définitif, il devra, pendant qu'on le remorquera, supporter le choc des lames et les dénivellations de la mer. Quant aux calculs de stabilité du dock, ils sont très compliqués.

Les docks flottants demandent pour leur construction des installations et une habileté professionnelles qui font que l'on ne trouve pas toujours le constructeur voulu à l'endroit où ils devront être installés ; c'est ce qui explique que certains de ces engins aient été remorqués à des distances incroyables. Le voyage le plus extraordinaire qui ait été accompli est celui du dock de Cavite, appelé « Amiral Dewey », qui fut construit aux Etats-Unis et remorqué par trois remorqueurs jusqu'aux Philippines à travers l'Atlantique, le canal de Suez et l'océan Indien. Parti le 28 décembre 1905 de la baie de Chesapeake, le dock arriva le 10 juillet seulement à son point d'attache : Olongapo. La plupart des docks flottants du monde sont construits sur les plans des ingénieurs anglais Clark et Stanfield.

Les caractéristiques d'un certain nombre des plus puissants docks flottants actuels en U sont les suivantes :

POINTS D'ATTACHE.	Longueur.	Largeur sur ponton entre les murailles.	Puissance.	Tirant d'eau maximum du navire à réparer.
—	—		—	
Pola (Autriche)	171	25,8	15.000	10,3
Rio de Janeiro	168	30,5	22.000	9,15
Bermudes	166	30,3	17.000	10,3
Cavite	152	25,2	18.500	11,3
Pola	178	34	32.500	11,3
Prince Rupert (Colombie britannique)	184	30,5	20.000	7,60
Sheerness et Portsmouth	207	34,5	32.000	11
Hambourg	220	33	35.000	10
Kiel	200	45	40.000	10,8
Hambourg	222	40,2	46.000	10

Pour compléter les chiffres de ce tableau, il est utile de signaler que la mise à sec du navire le plus gros que puisse soulever un dock demande, suivant les types, entre deux et quatre heures.

Comparaison des docks flottants et des cales sèches. — Les grands navires peuvent être réparés soit sur un dock flottant, soit dans une cale sèche, ce dernier procédé étant le plus employé encore.

A quel système donner la préférence? La réponse est loin d'être précise; voici les conclusions du XIIe congrès international de la navigation, tenu à Philadelphie du 23 au 28 mai 1912 : « L'emploi de la forme de radoub (cale sèche) constitue, en général, la solution la meilleure du problème du carénage (opération qui consiste à réparer la carène) des grands navires, mais il y a des cas où les docks flottants peuvent être seuls employés et d'autres où ils offrent des avantages spéciaux de nature à leur faire accorder la préférence. » En somme, d'après cette conclusion, les docks ne trouveraient leur emploi que dans des cas exceptionnels. Voici, résumés, les avantages et les inconvénients de chacun des deux systèmes.

Lorsqu'une cale sèche peut se vider par le retrait de la mer à la marée descendante, il est certain que son emploi devient extrêmement avantageux, car le pompage pour retirer l'eau se trouve très réduit et même supprimé. Il n'en est pas de même dans le cas de mer sans marée ou de port sur un fleuve; la cale est alors toujours remplie d'eau normalement; une fois le bateau introduit et la porte fermée, il faut pomper toute l'eau que la cale contient, avec cette remarque que plus le bateau sera petit, plus il faudra pomper d'eau. C'est la raison pour laquelle on trouve surtout des docks flottants dans les mers sans marée et dans les ports de fleuves. La construction d'une cale est chère et longue (trois à cinq ans) et présente souvent des aléas, par exemple des infiltrations d'eau ; par contre, sa durée est indéfinie. Les cales sèches qui peuvent recevoir des bateaux larges ont l'inconvénient de nécessiter une porte large, difficilement manœuvrable. Les docks flottants ont l'avantage d'être construits très rapidement, en quelques mois seulement; actuellement, où les dimensions des navires se développent avec une rapidité extraordinaire, un très grand nombre de cales sèches sont devenues insuffisantes. La construction de nouvelles cales sèches aux dimensions voulues demande du temps; les docks flottants permettent d'avoir rapidement l'engin nécessaire à la réparation des nouveaux grands bateaux. Les docks flottants peuvent sans aucun inconvénient être aussi larges qu'on le désire. Si leur prix est inférieur à celui des cales sèches, ils ont, par contre, l'inconvénient d'avoir une durée limitée et d'exiger de très grands soins d'entretien, notamment en peinture pour les parties de fond et les assemblages. Par contre, le prix d'un dock flottant peut être fixé avec exactitude, avant le commencement des travaux. Les docks flottants ne sont pas gênés par les marées exceptionnelles : ils sont déplaçables, et, enfin, s'ils sont sectionnés, ils peuvent être rallongés dans les cas où cela serait nécessaire.

L'installation d'un dock flottant exige souvent le dragage du point où il sera fixé pour lui permettre de s'enfoncer sans toucher le sol, et ce dragage doit être, dans bien des cas, refait souvent, en raison des courants qui comblent le fond.

Enfin, les docks flottants sont évidemment des engins dont la manœuvre est délicate.

II. Docks flottants pour le relèvement des navires coulés. — Les docks de ce genre actuellement existants ont surtout pour but le relèvement des sous-marins.

Notre grand port de Toulon possède un de ces docks : il a été construit par la Société des chantiers de la Loire et remorqué de Saint-Nazaire à Toulon. Suivant les conditions imposées par le ministère de la marine, il peut soulever des sous-marins de 1.000 tonnes à toute profondeur, ces derniers étant d'ailleurs inclinés dans n'importe quelle position transversale ou longitudinale. Il se compose de deux flotteurs, qui se réunissent seulement à leur partie antérieure, de façon que l'avant de ce bâtiment est semblable à celui d'un navire ordinaire. Les deux parties arrière communiquent par une passerelle robuste, qui maintient leur écartement. De l'avant à l'arrière, les deux flotteurs sont réunis par des charpentes métalliques constituant des « fermes » au nombre de 10. Le dock a une longueur de $98^m,40$ et une largeur totale de $23^m,60$. La largeur disponible entre les parois intérieures des deux flotteurs est de $12^m,80$.

Le remontage du sous-marin se fait au moyen de câbles. Chacune des fermes supporte des pièces sur lesquelles sont enroulés ces câbles; à l'extrémité de chaque câble est fixée une poulie qui s'adapte à une boucle du sous-marin. Cette poulie peut descendre à 50 mètres de profondeur. Diverses pièces sont installées pour uniformiser la tension des câbles mis simultanément en service.



Dock en L, construit pour l'Amirauté britannique par les ateliers Swan, Hunter et Wigham Richardson Ltd.

Toute la manœuvre est assurée par des moteurs électriques, dont la puissance totale est de 150 kilowatts. Le courant électrique est fabriqué à bord par une usine comprenant une chaudière Niclausse de 120 mètres carrés de surface de chauffe et deux dynamos génératrices de 85 kilowatts chacune.

Il existe, en outre, dans la coque du navire des compartiments spéciaux pouvant recevoir de l'eau et qui sont destinés à modifier l'assiette du dock, si cela

est nécessaire. Le bâtiment contient des logements pour une vingtaine d'hommes. Il est pourvu de tous les engins lui permettant d'affronter la mer et d'être remorqué. Il est notamment muni de deux gouvernails, placés chacun à l'extrémité d'une coque.

Le port de Kiel possède deux docks de relèvement de sous-marins : l'un dont la forme et le principe rappellent celui de Toulon, l'autre qui ressemble aux docks ordinaires décrits dans la première partie de cette étude; ce dernier est en somme un dock en U, dont on a supprimé le ponton. Les murailles ont 50 mètres de long et sont réunies par des charpentes métalliques qui portent les organes de relevage. Chaque muraille est divisée en compartiments étanches, dont une partie peut être remplie d'eau.

Le dock amarré au-dessus du sous-marin coulé est immergé au maximum; les câbles sont accrochés aux boucles du sous-marin; celui-ci est relevé, et, au moyen de pompes centrifuges, on fait émerger le dock. Ces pompes servent aussi à vider la coque du sous-marin.

III. Docks flottants pour usages spéciaux. — Il existe enfin des docks flottants qui ont une destination tout à fait spéciale.

Dock pour le transport des sous-marins à sec. — Le *Larousse Mensuel* (n° de décembre 1912) a décrit « le Kanguroo », construit par la Société Schneider pour cet usage; nous n'y reviendrons pas et dirons seulement que ce navire donne en service les excellents résultats que l'on en attendait.

Dock pour les essais de résistance des sous-marins et pour leur réparation. — Ce dock, installé dans le port italien de la Spezia, se compose d'un cylindre dont l'une des extrémités est pourvue d'une porte et dont l'autre n'est munie d'aucune ouverture. On fait pénétrer le sous-marin à examiner dans ce cylindre; on referme la porte de ce dernier, qui se trouve contenir ainsi le sous-marin, et de l'eau. Si l'on veut réparer le sous-marin, on le met à sec en rejetant cette eau dans la mer au moyen de pompes. Si, au contraire, on veut essayer la résistance de la coque à la pression de l'eau sans faire une plongée, on actionne d'autres pompes qui compriment de l'eau dans le dock.

Toute la partie supérieure du dock est pourvue d'une ouverture qui permet le passage du kiosque du sous-marin. Lorsque le cylindre doit être hermétiquement fermé pour l'essai à la pression, on ferme cette ouverture au moyen de panneaux étanches, et le kiosque est recouvert lui-même d'un capot.

Dock pour la mise à l'eau de grands caissons en béton. — Ce dock est utilisé à Kobé, au Japon. Il est du type en L, mais son ponton, au lieu d'être un plancher ininterrompu, se compose de huit tronçons laissant entre eux un intervalle et réunis seulement par leur base, qui est la muraille : le dock a assez bien l'aspect d'un peigne. De l'autre côté de la muraille, se trouve un autre ponton qui ne fait pas corps avec le dock, mais qui lui est raccordé par un système d'articulations telles que, lorsque le dock s'enfonce, le ponton ne le suit pas et flotte toujours de la même façon; ce second ponton porte la machinerie.

Les blocs énormes de béton (la construction de chacun demande 4 mois) sont destinés à la consolidation de certains fonds du port; ils sont construits sur une plate-forme surplombant la mer, dont le plancher est constitué par une sorte de gril à dents. Ils sont creux; le dock les prend à terre de la façon suivante : immergé, le dock vient sous le plancher de la plate-forme, et les dents de son ponton peuvent passer entre celles du gril quand on le fait émerger; ces dents viennent alors s'appliquer sous le caisson, qu'elles finissent par soulever au-dessus de la plate-forme; on recule le dock, et on l'immerge; à un moment donné, le caisson flotte à la surface de la mer, on le remorque jusqu'à son emplacement définitif, puis on le coule en le remplissant de béton. — Marcel Heoelbacher.

Europe (l') et la Conquête d'Alger, par E. Le Marchand, ancien ministre plénipotentiaire (Paris, in-8°, 1913). — Le 25 mai 1830, par un temps radieux, une flotte française imposante quittait Marseille dans un ordre majestueux, et se dirigeait vers le sud : 130 bâtiments de guerre montés par 27.000 marins escortaient 572 navires de commerce (dont 7 vapeurs), chargés de transporter un corps de débarquement de 37.000 hommes et de nombreux approvisionnements. Quarante-cinq jours plus tard, le 9 juillet 1830, le canon des Invalides annonçait aux Parisiens la prise d'Alger.

Ces événements sont aujourd'hui d'actualité, au moment où, non seulement la France, mais encore ses voisines méditerranéennes, s'efforcent, les armes à la main, de soumettre les populations encore indépendantes du nord de l'Afrique. Camille Rousset a publié, il y a plus de trente ans, un remarquable exposé de l'expédition militaire dirigée par le général de Bourmont et l'amiral Duperré. Mais on trouvera dans l'étude d'E. Le Marchand un grand nombre de détails inédits concernant surtout les négociations diplomatiques qui ont précédé les opérations militaires, et dont la lecture est particulièrement suggestive après les récents incidents soulevés par notre installation au Maroc.


Vue d'Alger en 1830 (d'après un dessin du temps). — Phot. Leroux.

C'est en 1478 que quelques Provençaux obtinrent le privilège de la pêche de Tabarque à Bougie et la cession d'un territoire de dix lieues de côtes. Cependant, la France n'envoya un consul à Alger qu'en 1579, dans le but de protéger les intérêts du commerce de Marseille avec la Régence. Ce poste dut être longtemps considéré comme peu enviable, car la vie de nos représentants s'y trouvait constamment en danger. Jusqu'au commencement du XIXe siècle, les exploits des pirates barbaresques obligèrent maintes fois les puissances européennes


Le dey Hussein.

à bombarder Alger : Duquesne exécuta cette opération en 1682 et en 1683, d'Estrées en 1688; les Espagnols les imitèrent en 1775, les Anglais en 1816 et en 1824; Napoléon lui-même songea, en 1808, à envoyer une expédition contre le Dey.

En 1815, l'Europe s'occupa un moment, au congrès de Vienne, des trois régences de Tripoli, Tunis et Alger; l'année suivante, Chateaubriand chercha à réaliser une entente entre les puissances pour obliger les régences d'Afrique « à respecter les pavillons européens et à mettre un terme au commerce des captifs ». Des conférences s'ouvrirent à Londres et durèrent du 28 août au 20 septembre 1816 : elles ne purent que faire ressortir le profond désaccord qui séparait la Russie de l'Angleterre. Les conférences reprirent le 4 décembre 1817. Mais, les vues du gouvernement français s'étant modifiées, le marquis d'Osmond, ambassadeur de France, employa tous ses efforts à faire traîner les délibérations en longueur.

La question fut reprise au congrès d'Aix-la-Chapelle, à la fin de 1818. Après des pourparlers difficiles, la France et l'Angleterre reçurent des puissances la mission d'entreprendre une démarche commune auprès des régences de Barbarie pour les menacer de la formation d'une « ligue générale des puissances de l'Europe », destinée à réprimer les actes de piraterie. Deux amiraux se présentèrent au dey Hussein le 5 septembre 1819 : ils repartirent sans avoir obtenu satisfaction.

Les années 1816 à 1827 furent remplies par les discussions entre le Dey et le gouvernement français au sujet des créances Bacri et des Concessions. Le 30 avril 1827, se produisit l'incident connu : le consul Deval, qui représentait la France à Alger depuis le 23 août 1815, fut frappé par le Dey, en audience solennelle, de trois coups violents du manche de son chasse-mouches. Dès ce moment, on commença à envisager à Paris l'éventualité d'une expédition militaire. Le ministère formé au commencement de 1828 aurait alors désiré une action combinée de la France, de la Russie et de l'Angleterre. Cependant, tout en cherchant à s'entendre directement avec le Dey, il instituait une commission mixte, composée d'officiers de terre et de mer, chargée de préparer une expédition militaire : elle déposa son rapport le 10 octobre 1828. Le roi fixa l'opération au printemps de 1829.


Général de Bourmont.

Mais les négociations reprirent avec le Dey. Rien n'avait été encore entamé lorsque, le 8 août 1829, M. de Polignac prit le portefeuille des affaires étrangères et, peu après, la direction du ministère. Les événements vont se précipiter.

Dans un des plus intéressants chapitres de cet ouvrage, l'auteur expose en détail la curieuse combinaison étudiée un moment par le gouvernement français et qui aurait eu pour résultat de confier à une armée égyptienne, commandée par le prince Ibrahim, fils du vice-roi Méhémet-Ali, le soin de venir mettre à la raison les trois régences de Tripoli, Tunis et Alger. Cette armée se serait avancée parallèlement à la côte, suivie constamment par la flotte, qui l'aurait ravitaillée et soutenue. Ce projet ayant rencontré l'hostilité de la Porte, la France demanda à l'Autriche, à l'Angleterre, à la Prusse et à la Russie leur appui à Constantinople. La Russie acquiesça, mais, à Berlin et à Vienne, on éluda la question; le cabinet britannique se montra nettement défavorable. Dans ces conditions, M. de Polignac décida d'exécuter sans retard l'opération militaire projetée.

Mais, à Londres, les intentions devinées du gouvernement français avaient soulevé une vive émotion. Dès le 9 octobre 1829, notre ambassadeur, M. de Laval, avait été invité à s'assurer de l'effet que produirait en Angleterre l'envoi d'une expédition de terre contre les pirates algériens. Le 18 janvier 1830, M. de Polignac envoyait à son représentant une longue dépêche pour énumérer tout au long les justifications à présenter afin de légitimer l'intervention armée de la France à Alger. L'ambassadeur français rencontra une « incurable méfiance »


La Djenina (résidence des deys d'Alger), aujourd'hui démolie.

auprès de lord Aberdeen, le ministre des affaires étrangères, et de lord Wellington. Le gouvernement anglais redoutait que la France ne voulût former sur la côte d'Afrique un établissement militaire qui augmenterait formidablement sa puissance dans la Méditerranée et pourrait même compromettre la prépondérance qu'y exerçait le pavillon britannique, sous la protection des forts de Malte et de Gibraltar. Malgré ses propres incertitudes, M. de Polignac s'attacha constamment à garder toute sa liberté pour l'avenir.


Amiral Duperré.

L'histoire de ces négociations, qui se poursuivirent jusqu'au premier coup de fusil tiré à Sidi-Ferruch, est féconde en enseignements, surtout si on la rapproche d'incidents plus récents. La mort du roi George IV, survenue le 26 juin, mit le gouvernement anglais dans l'obligation de nous laisser les mains libres dans la Régence. D'ailleurs, en présence des résultats obtenus, M. de Polignac était résolu à ne pas s'incliner devant le mécontentement du cabinet de Londres.

Hésitation des gouvernements successifs devant les décisions à prendre, opposition des Chambres, attitude embarrassée et jalouse des gouvernements étrangers, tous ces points sont excellemment mis en lumière par l'auteur. Cet exposé éclaire d'un jour plus lumineux les pourparlers diplomatiques qui ont précédé notre marche sur Fez; un parallèle s'impose de toute évidence.

Venu à son heure, le livre de Le Marchand comble heureusement une lacune de notre histoire algérienne; on regrettera seulement que l'auteur n'ait pas cru devoir accompagner son texte de quelques références précises : elles lui auraient certainement évité plusieurs hésitations dans les dates. — Lt Louis Jouan.

***faisan** n. m. — Encycl. *Faisan vénéré.* Le faisan vénéré (*phasianus veneratus*), appelé aussi *faisan royal* à cause de ses éblouissantes couleurs, ou *faisan de Reewes*, du nom du voyageur anglais qui en rapporta un couple en Angleterre en 1838, est originaire de Mongolie. Très rare en 1865, aussi bien dans les volières que dans les muséums; un couple coûtait alors 3.000 francs. Actuellement, son prix varie de 45 à 80 francs, selon la saison, et les œufs valent de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 pièce.

Le mâle a la tête blanche; une tache noire autour des yeux, qui sont rougeâtres; le bec d'un jaune foncé; le collier blanc, avec une bande noire, au-dessous; le cou, la gorge, la nuque et l'extrémité du corps d'un jaune doré, avec des plumes cerclées noires, imbriquées. Les plumes de l'abdomen sont d'un brun verdâtre; celles des ailes, blanches bordées de noir; celles des flancs, bordées de rouge, avec des losanges blancs et noirs au centre. La queue, qui atteint quelquefois 2 mètres, porte des plumes à tige noire, avec des barbes grisâtres bordées de jaune foncé, tachetées de noir dans leur longueur; les tarses sont d'un jaune brun. La femelle, plus petite, a l'occiput et les oreillons d'un brun marron; le collier d'un jaune roussâtre; la gorge rouge foncé, tachetée de blanc; les rémiges brunes, rayées de blanc; l'abdomen blanc jaunâtre; les plumes de la queue d'un blanc marron, mêlé de blanc. Les œufs, dans chaque ponte, sont vert bronzé, ayant 4 centimètres 1/2 de circonférence; leur incubation dure de 24 à 26 jours; à leur éclosion, les jeunes mâles portent la livrée de leur mère, pour prendre les brillantes couleurs du père avant la fin de la première année.

Elevage. Lâcher en liberté des reproducteurs adultes dans le premier bois venu serait une duperie : l'oiseau ne se cantonnant jamais dans un endroit qui lui est inconnu, courant au hasard et changeant de branche chaque nuit. Ce résultat ne profiterait qu'aux chasses voisines, et surtout aux braconniers. Les chances seraient meilleures si l'on possédait un bois d'une vingtaine d'années, en forme d'îlot, au centre d'une vaste plaine, bien pourvu d'eau, d'insectes, de baies et d'un agrainage intensif. A défaut de ce terrain privilégié, on prendra des oiseaux se connaissant, ayant vécu ensemble, faisant pour ainsi dire partie de la même tribu, et on les lâchera tous ensemble, d'un seul coup, dans un bois, un taillis d'au moins une quinzaine d'années, car rarement le vénéré adulte, alors qu'il possède sa queue entièrement développée, s'engage au milieu des ronces, des brindilles, au contraire du faisan commun, qui ne les craint pas. On exécutera le lâcher en octobre-novembre, époque où les oiseaux sont en compagnie; l'on s'abstiendra de chasser dans la réserve durant la saison, et l'on n'aura pas oublié de purger préalablement le terrain de tout animal nuisible.


Faisan vénéré.

Cette méthode par lâcher d'adultes, tentée à maintes reprises, est aléatoire. Pour obtenir des oiseaux cantonnés, il faut les élever dès l'éclosion sur le terrain où l'on souhaite les conserver.

On se procurera des œufs issus de reproducteurs sains, repris *au bois;* on les donnera, pour l'incubation, à une poule nègre-soie, après l'avoir débarrassée soigneusement des parasites qu'elle peut avoir, et qui feraient souffrir les faisandeaux frais éclos. Vingt-quatre heures après l'éclosion, la couveuse sera portée dans le bois avec sa couvée, placée dans une boîte d'élevage, ayant devant sa porte d'entrée un parquet dans lequel on laissera les faisandeaux prisonniers pendant six jours; au bout de ce temps, on leur donne la liberté; ils ne s'écartent presque jamais de la boîte; la couveuse doit rester captive dans sa boîte tant que les faisandeaux reviennent se coucher près d'elle, et même, quand ils se sont sentis assez forts pour coucher éloignés de la mère, on enlève celle-ci, mais la boîte doit rester indéfiniment sur le terrain, pour leur servir de ralliement. Il est nécessaire de tenir la boîte dans un état de propreté absolu; une heure avant le coucher du soleil, on étendra chaque soir, sur le plancher de la boîte, une feuille de papier, un journal, par exemple, qu'on changera chaque jour; la couveuse ne gratte pas la terre à cette heure-là, et les faisandeaux ont ainsi un sol aseptique pour passer la nuit. On peut laisser les papiers enlevés de la boîte sur le terrain, ils ne causent aucune émotion aux faisandeaux qui y sont habitués et effrayent les bêtes de rapine, mais il faut les brûler en tas à la fin de l'élevage, car les déjections qu'ils contiennent renferment des germes dangereux pour les élevages futurs. S'il y a plusieurs boîtes, les éloigner les unes des autres d'au moins vingt mètres; les recouvrir de sacs, si les nuits sont fraîches; sacrifier ou mettre tout de suite en observation tout faisandeau qui semblerait malade.

Une autre méthode d'élevage à recommander consiste à *entraver d'une aile* un coq, dans un enclos grillagé, ouvert par le haut, enclos établi en plein bois, au centre d'une petite clairière, dans des conditions telles que le coq ne puisse monter sur les arbres voisins; mais l'enclos aura au milieu trois ou quatre arbres, munis d'échelons, sur lesquels le captif pourra se brancher malgré son entrave, car il semble bien qu'il y a connexité entre le branché du coq vénéré et ses aptitudes reproductrices... Pour que les poules faisanes, non entravées, du voisinage puissent venir se faire cocher par le captif, on mettra à l'extérieur de l'enclos un fascinage en pente douce, permettant à la poule de monter jusqu'à la crête de la clôture, d'où elle se laissera tomber dans l'intérieur. La poule ne tardera pas ensuite à prendre son vol et à aller préparer son nid dans le voisinage. Un autre moyen préconisé par Georges Béjot, président de la Société centrale des chasseurs, consiste tout simplement à pratiquer une ouverture dans le grillage de l'enclos, ouverture qui sera obstruée par un châssis mobile, permettant à la poule attirée par la présence du coq d'entrer dans l'enclos, en poussant la partie mobile du châssis; cette partie mobile, se refermant immédiatement, empêche le captif de sortir, tandis que la poule regagnera, en s'envolant de l'enclos, les environs. Par ces deux systèmes, on obtient des nichées naturelles, parfaitement cantonnées dans le voisinage de l'enclos.

Le coq vénéré a une telle passion pour l'adoption qu'il s'empare souvent des faisandeaux que la poule ne peut retenir; cette passion de la famille, si contraire aux habitudes du faisan commun, est si développée, que l'on a vu des coqs vénérés s'emparer de faisandeaux communs et les emmener orgueilleusement, mêlés aux faisandeaux vénérés qu'ils entraînaient à leur suite. Certains gardes ont dit que les coqs vénérés tuent les faisandeaux communs; ce reproche s'adresse sans doute aux oiseaux élevés en volière, non habitués à vivre en compagnie, aigris et dégénérés.

Alimentation. L'alimentation du vénéré diffère très sensiblement, selon qu'il est élevé en parquet ou lâché en liberté. *En parquet*, le choix de l'oiseau se porte sur les baies d'aubépine blanche, de troëne, de sureau, de mahonia, de ronce mûre; au printemps, la fraise, la cerise et surtout le hanneton, ainsi que les jeunes pousses de bruyères, de cassis, de ronces sont très recherchés. En toute saison, le chou est son mets de préférence. Le grain ne vient que comme pis aller, dans l'ordre suivant : blé, maïs, sarrazin, riz paddy, orge et avoine. Quant aux fruits : dattes, figues, pruneaux, abricots secs, poires et pommes séchées, ils ne sont consommés qu'à défaut des aliments précédents. Pour les légumineuses crues : pois, haricots, lentilles, elles sont presque complètement délaissées. Le cœur de bœuf haché est pris à défaut d'insectes, mais rapidement abandonné. *En liberté*, l'examen des gésiers des oiseaux tués ayant vécu en liberté a révélé que le faisan vénéré préfère à toute autre nourriture les baies et les insectes. On a toujours trouvé dans le gésier des oiseaux : des glands, des faînes, des châtaignes, de jeunes pousses de bruyères, des grillons, des vers de terre, de petites grenouilles des bois et même de petites vipères et de petits lézards, mais jamais de grain. Au bois, les semis de sarrazin sont dédaignés, tandis que les choux sont becquetés jusqu'au cœur.

Ennemis de l'élevage. Avant de s'engager dans l'élevage du faisan vénéré, il faut exterminer toutes les bêtes puantes : blaireaux, renards, fouines, etc.; détruire à l'aide de pièges les oiseaux de proie : expulser tous les chiens errants.

Maladies. Le vénéré est souvent atteint des mêmes maladies que le faisan commun; principalement de l'épidémie désignée par Pierre Mégnin sous le nom de « catarrhe oculo-nasal »; quand il tombe des pluies froides, cette épidémie se déclare rapidement et fait de nombreuses victimes.

Chasse. Le faisan vénéré se tient comme les perdreaux en *compagnie;* la poule vénérée se rase devant le chien comme la poule faisane commune, mais tenant l'arrêt avec plus d'opiniâtreté; le coq se conduit d'une manière absolument différente de celle du faisan commun. Tant qu'il n'a pas été tiré, le vénéré adulte est brave, fier et majestueux; loin de se cacher, de se dérober isolément, il se donne au chien pour sauver sa famille, affecte de se montrer, regardant avec défi son ennemi, ne laissant, entre le chien et lui, que la distance nécessaire pour prendre son essor.

En battue, les vénérés, dans les tirés où ils sont nombreux, s'élèvent et passent en compagnie, le crépitement des ailes, le sifflement des coqs, la soudaineté du vol, l'éclat éblouissant des plumes donnent aux tireurs l'impression de fusées d'un feu d'artifice. La délicatesse et la finesse de la chair du

faisan vénéré, tué *au bois*, alors qu'il est dans sa force d'adulte et qu'il a été laissé quatre à cinq jours dans *sa plume*, égale et surpasse celle du faisan commun.

Législation. Le faisan vénéré bénéficie, comme le cygne, le faisan doré, la pintade, le paon, d'une législation spéciale. Il est considéré comme oiseau de parc et de faisanderie : il appartient en propre à celui qui l'a acheté, élevé, nourri. Les arrêtés préfectoraux sont formels à cet égard : ils autorisent son transport et son colportage en tout temps.

En résumé, répétons que le faisan vénéré a les mêmes mœurs familiales que le perdreau; qu'il est, comme ce dernier, un oiseau de *compagnie*, où les adultes protègent les jeunes; qu'il possède de plus : splendeur du plumage, rapidité de l'essor, fidélité au bois, étant purement sylvestre, baccivore et insectivore; qu'il est privilégié contre le braconnage par la hauteur de son brancher et la discrétion de son chant; et qu'il possède, quand il est élevé en liberté, une finesse de chair délicieuse.

Le faisan vénéré ne doit pas vivre en volière : la captivité l'anémie, le déprime. Elevé en liberté, il acquiert toute sa valeur; il est alors le roi incontesté de nos bois, l'une des plus appréciables, sinon la meilleure, de nos ressources cynégétiques. — Charles Brunot et Gustave Voulquin.

* **Georges Ier** (Christian-Guillaume-Ferdinand-Adolphe), roi de Grèce, né à Copenhague le 24 novembre 1845. — Il est mort à Salonique le 18 mars 1913. Rien ne paraissait destiner à la fin tragique qui vient d'être la sienne le roi Georges de Grèce, assassiné d'un coup de revolver par un déséquilibré, sur la principale promenade de Salonique, tandis qu'accompagné d'un de ses fils, le prince Nicolas, et d'un aide de camp, il rentrait à pied au quartier général hellène. Il est tombé en plein triomphe des armes grecques, après avoir pendant plus d'un demi-siècle déployé, avec un bonheur presque constant, au milieu des plus périlleuses traverses, une habileté et une finesse politiques véritablement extraordinaires pour mettre sa personne et sa dynastie à l'abri des hasards de la politique intérieure hellène, et inlassablement préparé l'essor actuel de son pays.

Peu de souverains d'Europe ont eu un règne plus agité. Second fils du roi Christian IX de Danemark, il fut appelé au trône de Grèce le 31 mars 1863, par l'Assemblée nationale grecque, sur la proposition des trois puissances protectrices du petit royaume : la France, l'Angleterre et la Russie. Il n'avait à ce moment que dix-huit ans et venait de terminer ses études, consacrées surtout aux questions maritimes. Comme gage de leur bonne volonté, les trois grands Etats, par le protocole du 5 juin 1863, cédaient bientôt à la Grèce les îles Ioniennes, et le nouveau souverain faisait à Athènes son entrée, accompagné du comte Sponnek, qu'on lui avait donné comme conseiller, le 31 octobre. Il fut accueilli par la population avec respect et courtoisie, mais sans enthousiasme exagéré, et il n'eut pas à se dissimuler que sa seule force serait, comme il s'empressa de le dire, « dans l'amour de son peuple », qu'il tâcha de mériter. Il fit, dès l'abord, un effort sincère pour rendre l'ordre au pays, appela un homme énergique et pondéré, Bulgaris, à la présidence du conseil, et réussit bientôt à restreindre et à refréner le brigandage dont souffraient les trois quarts du royaume. A l'intérieur, il manifesta sa volonté de respecter coûte que coûte la Constitution; et, dans le cours de son gouvernement, ce respect des formes légales devait aller quelquefois jusqu'à l'abdication de ses sentiments familiaux les plus chers. A l'extérieur, ses intentions se précisèrent immédiatement. Délégué par les puissances peu portées aux grands remaniements de la carte d'Europe, dans l'administration d'un Etat jeune, dont les ambitions de race étaient démesurées et turbulentes, il voulut se faire auprès d'elles le courtier modéré et habile des désirs de sa nouvelle patrie, en même temps qu'il s'efforçait de prêcher à Athènes la sagesse et la patience. Demander beaucoup aux puissances, persuader les Hellènes qu'ils devaient savoir se contenter de peu, tel fut le rôle ingrat auquel il s'astreignit. Les difficultés sans nombre qu'il rencontra, aussi bien à Athènes qu'au dehors, furent loin de le surprendre, et il les résolut toujours avec courage, clairvoyance et humanité.

On ne peut que rappeler ici brièvement les circonstances dans lesquelles le roi Georges se trouva ainsi partagé entre son respect pour l'Europe et son désir de satisfaire le nationalisme grec. Lorsque éclata, en 1866, l'insurrection crétoise, il n'hésita pas à encourager le mouvement, qui avait un caractère essentiellement panhellénique. Il se conciliait, l'année suivante, la bonne volonté de la Russie en épousant la grande-duchesse Olga Constantinowna, nièce de l'empereur de Russie Alexandre II. Il fallut la menace d'une guerre immédiate avec la Turquie et l'intervention énergique de l'Angleterre pour obliger la Grèce à se soumettre, en février 1869, aux décisions de la conférence de Paris et à abandonner la Crète à son sort.

Ce fut, à la vérité, la crise la plus redoutable du règne de Georges Ier. Le mécontentement fut tel que le roi, pour éviter un conflit avec toute l'Europe, dut dissoudre la Chambre des députés, qui s'était signalée par l'exaltation de ses sentiments belliqueux. Il s'ensuivit une longue période d'agitation intérieure : les ministères Zaïmis, Comoundouros, Bulgaris, Deligeorgis, etc., se succédant, sans pouvoir, malgré plusieurs dissolutions du Parlement, réunir des majorités stables, tandis que croissait le désordre financier. En 1874, de guerre lasse, Georges Ier parut vouloir tenter de moyens illégaux, et les élections furent viciées par une effroyable pression officielle. Finalement, toujours sur les conseils des puissances, le roi, craignant pour sa popularité, céda, et la formation du ministère Comoundouros marqua la réconciliation du souverain et du pays.

Pendant la crise orientale de 1876-1878, Georges Ier fit preuve d'infiniment de prudence et d'une réserve que, cette fois encore, les Grecs jugèrent excessive. Il donna satisfaction, en juin 1877, à l'opinion belliqueuse, en confiant la présidence du conseil à l'amiral Canaris, dont le nom seul était tout un programme. Auparavant, il était allé personnellement plaider en Italie, en France, en Angleterre et en Allemagne, la cause de son peuple. Des armements eurent lieu, lorsque la Russie eut déclaré la guerre à la Porte; et même, au commencement de 1878, les troupes grecques entrèrent dans la Thessalie à peu près dégarnie de troupes turques. Mais le roi, devant l'attitude de l'Angleterre, n'osa pas s'engager à fond.



Georges Ier, roi de Grèce.

La réunion du Congrès de Berlin lui avait fait espérer d'importantes concessions territoriales; mais le mauvais vouloir que la Turquie mit à s'exécuter obligea Georges Ier à faire un nouveau voyage en Europe, pour rallier les grandes puissances aux intérêts de son pays (1880). Enfin, par la convention du 22 mai 1881, il ne put obtenir que l'annexion de l'Epire et de la Thessalie.

On ne pouvait pas dire que le roi fût responsable de cette déception : elle était imputable principalement au désir qu'avait à ce moment l'Angleterre de porter le moins possible atteinte au domaine ottoman. Mais il s'ensuivit en Grèce un vif mécontentement. Les crises ministérielles se multiplièrent; et, lorsque la Bulgarie, en 1885, se fut annexé la Roumélie, Georges Ier dut inaugurer une nouvelle politique d'armements. Le gouvernement, dirigé par Delyannis, massa toutes ses forces sur la frontière turque (janvier 1886). Mais une nouvelle intervention de l'Angleterre prévint l'ouverture des hostilités, et les côtes grecques furent bientôt bloquées par une flotte anglaise, autrichienne, allemande et italienne, la France et la Russie ayant refusé de prendre part aux mesures de coercition. Une démarche exclusivement amicale, mais pressante, de la France, amena le roi à céder. Pendant les troubles crétois de 1889, il ne put que protester vigoureusement auprès des puissances contre les violences des musulmans dans l'île et s'attirer de l'Angleterre une réponse décourageante. Et, cette fois encore, le souverain eut à pâtir d'un échec qu'il avait tout fait pour éviter : aux élections d'octobre 1890, le gouvernement de Tricoupis, qui avait sa confiance, fut mis en minorité et, moins d'un an après, la nouvelle Chambre était à son tour dissoute : une nouvelle période d'agitation intérieure et d'instabilité ministérielle s'ouvrait pour la Grèce, tandis que les chrétiens de Crète, abandonnés, appelaient en vain au secours leurs frères hellènes. Elle eut son triste dénouement avec la guerre de Thessalie (1897). Pris entre les menaces de révolution à Athènes et les craintes justifiées d'une invasion turque, Georges Ier se décida pour la guerre étrangère : celle-ci fut courte et désastreuse, et c'est en faveur de la Grèce que les puissances, et à leur tête la Russie, durent cette fois intervenir, pour obtenir de la Turquie victorieuse l'évacuation de la Thessalie. Des coups de revolver étaient bientôt tirés contre le souverain par des nationalistes mécontents, et Georges Ier n'échappait que par miracle à la mort.

Il eut, dans cette période douloureuse de son règne, le grand mérite de garder son sang-froid et de tirer parti même des malheurs de son pays. Il réussit à faire comprendre à l'Europe les dangers que recelaient, pour sa tranquillité, les aspirations crétoises, et la nécessité qu'il y avait, sans aller jusqu'à l'annexion, à leur donner des satisfactions tangibles. Il obtint pour l'île l'application d'un nouveau régime autonome et la désignation de son fils, puis de Zaïmis, comme haut commissaire délégué par les puissances (1903). C'était un premier pas vers l'annexion, que réclamaient aussi bien les Crétois que les Grecs. Georges Ier fit de son mieux, au cours de multiples voyages en Europe, pour la préparer, tout en se refusant à la compromettre par de trop hâtives démarches. En même temps, il s'appliquait à rétablir les finances compromises du pays, à donner à l'armée hellène une organisation et des cadres solides, tout en luttant contre l'esprit d'insubordination du corps d'officiers qui, un moment, constitué en ligue militaire (1909), lui avait imposé le retrait de leurs commandements aux princes de la famille royale. Mais la ligue militaire, où ne s'agitaient guère que de stériles ambitions personnelles, ne tarda pas à se dissoudre, et le roi eut assez vite fait de retrouver sa popularité. A partir de 1910, devant une Turquie affaiblie par la révolution et une Europe devenue plus favorable aux ambitions helléniques, il pensa que le moment était venu de prendre résolument la tête du mouvement nationaliste. Soutenu par tout le pays, il accueillit le chef des députés crétois, Venizelos, et lui confia la présidence du conseil. En même temps, il faisait venir en Grèce une mission militaire française, sous les ordres du général Eydoux, et, avec l'aide du prince héritier, rétablissait l'ordre dans les cadres. En même temps (avril 1912), il négociait avec la Serbie, le Monténégro et la Bulgarie, une alliance offensive contre les Turcs, en vue de la libération des Balkans. En fait, la Grèce était prête à agir lorsque s'ouvrirent les hostilités (fin septembre 1912), et, après quelques hésitations, le roi lui-même et le prince héritier se mirent à la tête des armées en marche sur la mer Egée. Georges Ier put voir l'offensive victorieuse de ses troupes et leur entrée dans Salonique : c'était la réalisation du rêve de toute sa vie et des grandes espérances de la Grèce que nul peut-être plus que lui n'avait contribué à réaliser.

Georges Ier avait épousé, le 15 octobre 1867, la grande-duchesse de Russie Olga Constantinowna. De ce mariage sont issus : le prince Constantin, duc de Sparte, né à Athènes le 21 juillet 1868, et qui a succédé à son père sous le nom de Constantin Ier; le prince Georges, né à Corfou le 12 juin 1869; le prince Nicolas, né à Athènes le 9 janvier 1872; la princesse Marie, née à Athènes le 20 février 1876; le prince André, né à Athènes le 20 janvier 1882; le prince Christophe, né à Saint-Pétersbourg le 29 juillet 1888. — G. Treffel.

Habit vert (L'), comédie en quatre actes, par Robert de Flers et Gaston-A. de Caillavet. (Variétés, 16 novembre 1912.) — L'Habit vert, c'est, parmi les perspectives du décor initial, la première vision qui nous frappe. Dans le hall du cottage élégant où le duc et la duchesse de Maulevrier villégiaturent, sur la côte normande, est accroché le portrait, presque plus grand que nature, du duc en académicien.

L'Académie, en effet, résume les occupations et les préoccupations de ce gentilhomme, pour qui l'histoire n'a point évolué depuis la Restauration; solennel, hautain avec quelque naïveté, supérieurement distrait, royalement trompé, si l'on peut dire, par la duchesse, une Américaine encore séduisante, au seuil de sa maturité, impudique avec une sorte de candeur et dont les dollars s'ennoblissent en gardant le vieux blason de déchoir. Un deuil de cœur assombrit la maison. L'amour de la comtesse est à ce point « confortable » qu'il donne à ses élus la vocation du mariage. Le dernier en titre, M. de Vaujour, a reçu hier la bénédiction nuptiale à Sainte-Clotilde. Et à Mme de Maulevrier inconsolable quelques intimes viennent exprimer leurs condoléances. Elle essayera d'endormir sa douleur en se réfugiant dans l'art. Elève du compositeur Parmeline, elle épanche, en une musique passionnée, le superflu d'un cœur inassouvi. Un poète a rimé à son intention des strophes romantiques, celle-ci entre autres :

Ah! donne-moi tes lèvres!
Ah! ne comprends-tu pas?
Eh bien! ne comprends pas!
Mais donne-moi tes lèvres!

qui la transporte.

Parmeline, qui l'entraîna à sa première chute et qui d'ailleurs est demeuré son ami, fat, extravagant, insupportable et amusant, quémandeur incorrigible et prodigue de l'argent d'autrui, revient précisément d'Italie, où il a connu des succès de toute sorte, qu'il narre avec un cynisme délicieux, suggérant au

piano ce qu'il ne peut dire, car on sait que la musique commence là où la parole finit. Cependant, la duchesse, pour les vers qu'on lui a dédiés, cherche une inspiration. Le naturel, qui revient au galop du fond des savanes, lui dicte d'abord un de ces refrains disloqués, à la manière yankee, où a sombré notre musique légère, puis une valse aux pâmoisons agonisantes. Et, comme elle scande obstinément, les yeux égarés, pour faire surgir le rythme rebelle : « Ah ! donne-moi tes lèvres », elle est soudainement réveillée par un baiser chaleureux, qu'un gentleman, subrepticement introduit, a risqué, croyant qu'on l'en priait. La duchesse sursaute et gifle l'audacieux, qui s'excuse. Parmeline le présente. C'est un de ses compagnons de voyage, le comte Hubert de Latour-Latour, qui rapporte au maestro des partitions oubliées dans un wagon. La duchesse ne lui tient pas longtemps rigueur, et Parmeline constate avec épouvante que le français saugrenu, parfois scabreux, de Mme de Maulevrier, se mue de nouveau en un jargon incohérent, ce qui est chez elle le signe infaillible d'un trouble profond et le prélude d'une crise sentimentale. La fatalité, qui veut que Parmeline ait introduit auprès de la duchesse tous ceux qui ont, après lui, occupé son cœur, s'acharne. Latour-Latour effacera donc le souvenir de M. de Vaujour. Il est d'ailleurs irrésistible.

Un certain M. Durand, qui représente à la Chambre le même département que le duc au Sénat, fait agréer à son collègue, en qualité de secrétaire, sa filleule Brigitte Touchard, une adolescente gauche, timide, qui balbutie des monosyllabes, rougit, pâlit, glousse plutôt qu'elle ne rit, et ne reprend courage qu'en apercevant Latour-Latour, de qui elle reçoit le coup de foudre. Comme Durand lui demande paternellement si elle a songé à se marier et si son cœur a parlé : « Pour celui-là ! » s'écrie-t-elle, en montrant du doigt Hubert. Et le rideau tombe discrètement sur cet aveu.

L'automne a ramené le duc et la duchesse dans leur château de Louveciennes. Parmeline, Hubert, embarrassé dans les lacs d'une passion tyrannique, Brigitte Touchard, les y ont suivis. Brigitte n'a pas tardé à s'apprivoiser. Sa fruste enveloppe dissimulait une culture et une rouerie insoupçonnées. Elle veut plus que jamais conquérir Hubert. Elle collabore à son grand ouvrage sur l'histoire de sa maison, ou plutôt elle assume à elle seule toute la tâche. Elle rédige; elle découvre, dans des archives poussiéreuses, des anecdotes piquantes; elle enlumine un arbre généalogique immense et elle raille, elle aiguillonne le descendant aveuli de preux illustres. Sournoisement elle évincera ses rivales. A la face de Latour-Latour elle congédie au téléphone, en quelques répliques évasives, une étoile des Folies-Bergère, auprès de laquelle Hubert trompait la monotonie de son servage amoureux. Et, le récepteur raccroché, elle s'en vante. La duchesse, qui en a assez entendu pour redouter une infidélité, éclate en reproches. Hubert, à ses pieds, essaye de discuter, quand le duc survient à l'improviste, l'aperçoit et s'arrête menaçant. Mais Brigitte, se rappelant le subterfuge qui sauva jadis un abbé de Latour-Latour, lui persuade qu'Hubert, follement épris — qui l'eût cru? — des honneurs académiques, implorait seulement le patronage de la duchesse. N'est-ce que cela? Il incarne le candidat idéal tel que le définissait tout à l'heure Pinchet, le chef du secrétariat de l'Institut, dont l'orbe de la coupole borne exactement l'horizon, celui qui, n'étant rien, devra à l'Académie tout son lustre. Et la duchesse, pour pallier sans doute cette irrévérence, improvise, attendrie, un couplet charmant sur les transes et les joies d'une candidature heureuse, tandis qu'Hubert, étonné, se sent devenir immortel.

Latour-Latour a été élu. Et c'est au palais Mazarin que le troisième acte se déroule, dans l'amphithéâtre classique, avec ses gradins, ses loges, ses statues épiscopales, dont l'autorité se trouve singulièrement compromise parmi les caquetages des écouteuses frivoles et l'extravagance de leurs ajustements. La duchesse s'inquiète d'une lettre destinée à Hubert, qu'elle a dû glisser furtivement à Parmeline, pour la dissimuler au duc. Parmeline, toujours distrait, ne sait ce qu'il en a pu faire. Voici, d'ailleurs, Hubert qui prend place entre ses parrains. Et c'est le duc qui est chargé de le recevoir.

La harangue du récipiendaire n'est assurément pas banale. Le début, surtout, où respire une alerte et spirituelle ironie. A peine le duc a-t-il commencé de répondre qu'il trouve, intercalée dans ses feuillets, la lettre de la duchesse, où il lit ces mots : *My dear Coco.* Il frémit, s'interrompt, l'auditoire flaire un scandale, la séance est suspendue, la salle évacuée. Quelle vengeance va-t-il tirer des coupables? Aucune. Le dévoué Pinchet, en lui révélant que lui-même connut pareille mésaventure, mais qu'il a pardonné pour épargner à l'Institut la honte d'un éclat, l'incline à la mansuétude. Le duc achève donc son discours et complimente Latour-Latour sur le même ton qu'il le vouerait aux divinités infernales.

L'Elysée et l'Académie fraternisent assez volontiers. Durand a été nommé président de la République. Nous le retrouvons dans son cabinet, où il signe sans merci. Il va recevoir dans quelques instants le duc de Maulevrier et Hubert, qui doit, selon l'usage, lui être présenté. Toutefois, le duc a devancé l'heure de l'audience afin de mettre le président au courant de son infortune et le prier de lui éviter une entrevue pénible. D'autre part, la duchesse, que le noble geste de son mari a touchée, vient elle-même conjurer Durand d'éloigner Hubert. Une mission quelconque le retiendra hors de France pendant les quelques mois nécessaires pour oublier. Aussi bien, Brigitte Touchard entre fort à propos pour que Durand mette sa main dans celle de Latour-Latour, qui l'aimait sans s'en douter. Ils rencontreront aisément tous les deux, au cours d'un voyage aventureux, un consul qui légalisera leur union, un prêtre qui la bénira. Brigitte sera comtesse. Elle l'a bien gagné.

L'Habit vert n'a rien de commun avec l'*Immortel* de Daudet. Les auteurs répugnent au mode tragique et, si l'Académie paraît être la matière première de leur satire, c'est que dans une cible il faut inscrire un but, qu'on n'atteint généralement qu'après avoir éparpillé quelques flèches tout autour. L'intrigue en est ténue, mais peu importe. Un semblant d'action suffit, où l'on puisse accrocher des épisodes divertissants, épingler des mots, légers, étincelants, incisifs. Le mariage de la fantaisie et d'une vérité souplement voilée compose des caractères où la fiction enlève au réalisme toute âpreté ou toute amertume. C'est la manière capticuse de R. de Flers et de Caillavet, cette verve aisée, diverse, qui effleure l'allusion savoureuse, qui se joue dans la bouffonnerie, sans verser dans le vulgaire ou l'odieux. C'est cet optimisme acidulé, sceptique et souriant qui n'épargne rien et qui réhabilite tout, ce souci de plaire, de n'offenser personne, et cette intuition intelligente des moyens par quoi l'on y parvient.

Croyez que l'Académie ne leur gardera nul ressentiment. Et, si ces deux éternels complices ont médit de l'Habit vert, ce n'est pas, assurément, parce qu'ils trouvent qu'il l'est « trop ». — Paul Locard.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Granier (*duchesse de Maulevrier*), Lavallière (*Brigitte Touchard*); MM. Brasseur (*Hubert de Latour-Latour*), Guy (*duc de Maulevrier*), Max Dearly (*Parmeline*), Prince (*Pinchet*), Numès (*Durand*), Simon (*général Roussy des Charmilles*).

Hadamard (Jacques), mathématicien français, né à Versailles le 5 décembre 1865, élu membre de l'Académie des sciences le 9 décembre 1912, en remplacement de Henri Poincaré. (V. p. 735.) Entré à l'Ecole normale en 1884, il fut reçu licencié ès sciences mathématiques et physiques, agrégé des sciences mathématiques et enfin docteur ès sciences mathématiques en 1892. Il débuta comme professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux et fut, en 1897, nommé maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris. Il est devenu professeur au Collège de France et à l'Ecole polytechnique. Son œuvre mathématique, extrêmement considérable, est aussi féconde que variée, car elle embrasse presque tous les domaines des mathématiques. Elle porte sur la théorie des fonctions et la théorie des nombres, sur l'intégration des équations différentielles de la mécanique et de la physique, sur l'étude des problèmes les plus nouveaux du calcul fonctionnel. Rappelons la solution complète qu'il a donnée d'une question relative à une application de la série de Taylor, question que l'ingénieur Lecornu avait, pour la première fois, soulevée en 1887. Pour l'étude des nombres premiers, il a su *démontrer* des propositions que le grand mathématicien allemand Riemann *admettait* comme des postulats; il a montré l'importance capitale de l'*analysis situs* dans le problème des trajectoires.


J. Hadamard. (Phot. Manuel.)

Dans l'étude des équations aux dérivées partielles de la physique mathématique et, plus spécialement, des équations du mouvement des fluides, il a introduit la notion des lignes bi-caractéristiques dont la signification est simple : elles représentent les *rayons*, alors que les caractéristiques ordinaires représentent les *ondes*. J. Hadamard a pu éclaircir la question des équations aux dérivées partielles du second ordre et des problèmes aux limites correspondantes. Dans le domaine du calcul fonctionnel, il a introduit la notion de *fonctionnelle* et celle d'équations intégro-différentielles; enfin, à l'occasion de ses recherches sur les plaques élastiques, il a eu l'idée d'une équation aux dérivées fonctionnelles, qui ouvre un champ de recherche entièrement nouveau et très vaste.

Ces travaux, qui placent J. Hadamard au premier rang des géomètres de notre époque, ont été, à l'exception des *Leçons de géométrie*, publiés, au nombre de plus de deux cents mémoires, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* et le *Journal des sciences mathématiques*, dans les *Annales de l'Ecole normale*, dans la *Revue générale des sciences*, etc., à partir de 1892. — Alphonse Berget.

Hohenzollern (la Candidature) [1868-1870], par P. Lehautcourt (général Palat), 1 vol. in-8°. (Paris, 1912.) — Cette étude du général Palat sur la plus immédiate en apparence des causes diplomatiques de la guerre de 1870 vient réellement à son heure. Il semble, après plus de quarante ans écoulés et maintenant qu'ont disparu la plupart des acteurs du drame franco-allemand, que le moment soit atteint où il est possible d'en reconnaître et d'en départager les responsabilités. Parmi les documents essentiels, beaucoup déjà touchant la candidature Hohenzollern ont vu le jour. Si les archives de Berlin et de Sigmaringen semblent devoir longtemps encore rester closes, en Allemagne même, il existe sur l'œuvre et la vie de Bismarck une littérature abondante et documentée. Les livres de Robert von Keudell, de Klein-Hattingen, de Max Lenz, d'Ottokar Lorenz, de G. Ratnlef, de W. Schultze, de Poschinger, les *Gedanken und Erinnerungen* de Bismarck lui-même, etc., ont permis au moins de contrôler beaucoup de faits et de documents révélés par les sources étrangères : les *Mémoires* du prince Charles de Hohenzollern, ceux du chancelier autrichien de Beust, etc... Du côté français, toutes les pièces essentielles des négociations ont été presque immédiatement après la guerre publiées par les intéressés, désireux de justifier leur conduite : Benedetti, le général Lebrun, etc. Restent les archives espagnoles encore mal explorées, malgré l'excellent travail de Léonard sur *Prim et la Candidature Hohenzollern* (1901). Disons tout de suite que c'est de ce côté que viendront les quelques points d'interrogation, d'ailleurs nullement dissimulés par l'auteur, que soulève la thèse du général Palat.


Le prince Léopold de Hohenzollern.

Thèse tout à fait intéressante, assez hardie, nouvelle, et rendue aussi vraisemblable qu'il était possible par un excellent choix de documents. D'une façon générale, l'auteur estime qu'il faut de beaucoup dépasser l'opinion généralement admise, et d'après laquelle la candidature Hohenzollern n'aurait été qu'un accident fortuit de politique extérieure, exploité par Bismarck à la fin de 1870 pour surexciter les passions françaises et amener de notre part la provocation qu'il désirait. C'est, pense le général Palat, trop peu dire. Il faut ici appliquer dans toute sa rigueur le vieil axiome : *Is fecit cui prodest.* La candidature Hohenzollern a été, presque dès l'origine, machinée par le ministre prussien, dans un dessein dont il avait parfaitement conscience. Elle a été le piège tendu habilement, et de très longue main, où les hommes d'Etat français sont venus étourdiment se jeter.

A quel moment exact se placent les premières manœuvres de Bismarck? C'est ce qu'il est assez difficile de déterminer. La chute du gouvernement d'Isabelle se produisit à la fin de septembre 1868. Elle contraria le gouvernement français, et réjouit au contraire à ce point le cabinet de Berlin que l'on accusa son chef de ne pas y avoir été étranger : Bismarck s'en défendit vivement auprès de lord Clarendon et de Napoléon III, sans que ce dernier parût tout à fait convaincu. Quant à l'origine même de la candidature du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen, elle reste, détail curieux, des plus obscures. Elle paraît avoir été lancée par une partie de la presse espagnole, soucieuse d'éviter un Bourbon. La famille du prince, liée personnellement avec Napoléon, y était tout à fait étrangère et n'ignorait pas les difficultés qu'elle soulèverait du côté français. A Berlin, Benedetti ne les dissimulait pas au secrétaire d'Etat von Thile (mars 1869), qui le rassurait de son mieux. Au mois de mai, la candidature du prince paraissait recueillir en Espagne des adhésions, notamment celle d'un ami intime de Prim, Salazar; un nouvel entretien avait lieu entre Benedetti et Bismarck. Le ministre allemand se montra fort réservé. Il semble au général Palat que c'est à ce moment que Bismarck comprit le parti qu'il pourrait tirer de la candidature du prince pour ses projets ultérieurs. Il ne se dissimulait pas depuis de longs mois — déjà cela n'est plus contestable —

la nécessité d'une guerre avec la France pour parachever son œuvre d'unification de l'Allemagne. Napoléon III n'avait jamais caché son intention de ne point permettre à la Prusse de dominer au delà du Main. Et, probablement aussi, le ministre prussien, bien renseigné par ses agents, était-il au courant de cette mystérieuse diplomatie impériale poursuivie en dehors des ambassadeurs — le secret de l'empereur pourrait-on dire — qui visait à la constitution d'une triplice France-Autriche-Italie. L'heure, donc, pressait pour lui d'agir avant la conclusion formelle de cette dangereuse coalition.

En tout cas, c'est à partir du mois de mai 1869 que le ministre prussien manifeste à Madrid son activité. Il envoie comme agent en Espagne Bernhardi, diplomate souple et sans scrupules, avec mission de « favoriser tout ce qui pourrait nous être désagréable », et il semble que l'ambassadeur a vite fait de gagner à la cause prussienne le tout-puissant Prim, président du conseil et ministre de la guerre espagnol. De Berlin, Bismarck fait probablement écrire à Serrano, par un des grands banquiers allemands, son ami intime, une longue lettre lui recommandant la candidature de Léopold. Cependant, Salazar multiplie ses démarches en Europe. Il entre en relations, sinon avec Bismarck, du moins avec un de ses meilleurs agents, Werthern, ministre de Prusse en Bavière, qui l'introduit auprès du prince Antoine de Hohenzollern, certainement avec le consentement du chef du cabinet prussien : le *fonds des reptiles*, croit-on, pourvoit aux frais de voyage de ce besogneux diplomate improvisé. Les événements, d'ailleurs, le favorisent. Un à un les prétendants, pour des motifs divers, se retirent. En janvier 1870, la candidature Hohenzollern rentre en scène. Mais, cette fois, avec cet appoint appréciable de l'approbation de Prim.



Bismarck.

Ici se place le problème le plus grave de cette série d'événements. Pour quel motif Prim s'est-il départi de la neutralité qu'il avait jusque-là gardée en faveur du prince allemand? Le général Palat, peu porté cependant à admettre sans contrôle les appréciations d'Emile Ollivier, déclare acceptable l'hypothèse émise par celui-ci d'un acte de corruption pur et simple :

Prim changea sa manière de voir, sous des influences qu'il est malaisé de préciser. A en croire M. Ollivier, les raisonnements de Bernhardi et de Salazar n'étaient pas de nature à convaincre un homme comme Prim, joueur, libertin, corrompu de toutes les façons. « Il lui fallait des arguments sonnants. Aucun de ceux qui ont pénétré les dessous de cette affaire ne doute que Bismarck ne les ait employés. » Ces sortes de marchés échappent en général à l'histoire, faute de documents probants. On ne peut s'attendre à voir démontrer l'existence de celui-ci, à moins de hasards imprévus. Mais il existe quelques présomptions à l'appui...

Prim, d'ailleurs, garda provisoirement le secret et se contenta de négocier avec Bismarck, qui tout aussitôt prit dans l'affaire le principal rôle. Il rallia le roi Guillaume, d'abord hostile à la candidature du prince Léopold (fin février 1870), et se chargea de plaider auprès du prince, malgré la très vive répugnance que ce dernier manifestait, la cause de l'acceptation. Après des péripéties diverses, le 6 juin, le prince Léopold se laissait convaincre, sans qu'on puisse dire au juste quel argument l'avait déterminé, et se déclarait prêt à poser sa candidature si les choses n'avaient pas changé en Espagne. A ce moment, la tâche de Bismarck est presque achevée. Le piège est dressé. La mine est prête. Il ne reste plus au ministre prussien qu'à attendre le résultat de l'explosion, c'est-à-dire la réaction que produira sur le public et sur le gouvernement français l'annonce de la candidature. L'explosion eut lieu le 2 juillet, Prim faisant connaître officiellement son choix à notre ambassadeur, Mercier de Lostende. Rien n'avait préparé les ministres de Napoléon III à une si pénible nouvelle. Rien, non plus, ne les préparait à la solution des difficultés graves qui allaient surgir. La diplomatie tortueuse de Bismarck avait noué les fils de l'intrigue. Leurs propres maladresses en firent sortir la guerre que, ni eux-mêmes, ni Napoléon III, ni le roi de Prusse, ne désiraient réellement.

Il n'y avait pas, en août 1870, dans tout le ministère Ollivier, constitué spécialement en vue d'une œuvre de politique intérieure, un seul homme capable de diriger convenablement la diplomatie française dans les conjonctures délicates et périlleuses du moment. Le ministre des affaires étrangères, le duc de Grammont, était un esprit peu pondéré, versatile, d'une audace présomptueuse et malhabile. Il manquait tout à la fois de psychologie et de sens pratique. Son idée directrice, et qui le perdit en même temps qu'elle fut funeste à la France, était de chercher non pas à régler à notre profit l'affaire d'Espagne, mais à en tirer l'occasion d'humilier la Prusse et son souverain et de donner au pays l'illusion d'une revanche de Sadowa. Il faut dire, et c'est sans doute sa seule excuse, que le patriotisme exubérant et peu clairvoyant de la droite bonapartiste à la Chambre, aussi bien que l'opinion unanime de la presse — le *Constitutionnel* seul parmi les journeaux habituellement gouvernementaux fit exception — le poussaient dans cette voie...

Les lourdes fautes du ministère Ollivier pendant la première quinzaine de juillet ont été impitoyablement mises en lumière par le général Palat... La première fut, le 6 juillet, d'avoir laissé prononcer à la Chambre par le duc de Grammont une déclaration absolument intransigeante de fond et de forme : c'était fermer la porte à toute évolution de notre part. L'Europe, qui à ce moment était toute en notre faveur, en fut péniblement impressionnée, et se demanda si véritablement nous cherchions la guerre : des sympathies précieuses s'éloignèrent de nous. Pourtant, le roi de Prusse était à ce moment partisan résolu de la paix. Il accueillit avec plaisir la renonciation spontanée du prince Léopold, et la communiqua à notre ambassadeur Benedetti...

Mais l'erreur capitale du gouvernement français fut commise le 13 juillet, quand il fut décidé de demander au roi de Prusse une confirmation de la renonciation du prince et une lettre contenant la promesse écrite de ne plus autoriser dans l'avenir sa candidature. Le ministère d'Emile Ollivier, tout au moins son chef, n'est pas responsable entièrement de cette lourde faute. La démarche fut décidée à Saint-Cloud le 13 juillet, par l'empereur, sur les conseils de l'impératrice et de quelques-uns de leurs familiers. Le duc de Grammont la fit exécuter. E. Ollivier, qui avait fait prévaloir au conseil des ministres, le matin même, des résolutions plus sages, se voyant désavoué, eut l'insigne et impardonnable faiblesse de ne pas démissionner. Démarche fatale à tous égards : car cet affront inutile et gratuit au roi Guillaume nous aliéna radicalement l'Europe. Lord Lyons, au nom du gouvernement anglais, avait tout fait pour nous en dissuader. L'empereur de Russie, pourtant bien disposé pour nous, entra, quand il la connut, dans une violente colère ; et, comme notre ambassadeur français, le général Fleury, lui parlait de l'amour-propre de la France, il répondit avec une brutale franchise : « Et l'amour-propre des autres, qu'en faites-vous? »

L'ambassadeur français à Berlin, Benedetti, aggrava d'ailleurs l'erreur du ministre. Bon serviteur, habile, disert, il manquait d'initiative et exécuta ses instructions avec un empressement inopportun. Après un premier et inutile entretien à Ems, le roi de Prusse refusa de discuter davantage, *personnellement*, une proposition qui le blessait profondément dans son amour-propre et ses sentiments sincèrement pacifiques. En demandant, et en se faisant refuser deux nouvelles audiences, Benedetti alla au-devant de deux déconvenues qu'il eût pu aisément éviter...

Et c'est alors que Bismarck, jusque-là tapi à Varzin à l'affût des événements, entre en scène. Les détails de son intervention étaient déjà connus : c'est la falsification, dans un but outrageant pour la France, du télégramme qui lui est adressé d'Ems par un des conseillers du roi Guillaume : télégramme qu'il communique (officiellement ou officieusement, peu importe) aux cours allemandes, et même aux ministres prussiens hors d'Allemagne. Et, cette fois encore, le gouvernement français vit non pas le piège, mais l'injure. Lui-même communiqua au public, pour exciter, croyait-il, son patriotisme, un télégramme de Benedetti, tronqué, remanié et laissant croire à l'affront d'Ems. Les mesures préliminaires de mobilisation étaient déjà décidées. Il ne restait à Bismarck et à de Moltke qu'à convaincre leur vieux roi des intentions hostiles de la France et à obtenir de lui, dans le train même qui le ramenait de Brandenburg à Berlin, l'ordre de mobilisation (15 juillet). La déclaration de guerre suivait presque immédiatement.

Après le jugement brutal des événements, la conduite des principaux acteurs du drame n'appelle plus de commentaires. Le livre du général Palat confirme ce que l'on savait de la duplicité de Bismarck, en nous la montrant seulement plus consciente et lointaine qu'on ne la croyait en cette affaire. Quant à ses adversaires, on est tenté de se rallier simplement au jugement bref et méprisant d'Albert Sorel : « Ce qui a le plus manqué à nos hommes d'Etat dans ces circonstances, c'est l'intelligence... » — G. TREFFEL.



Le général Prim, tableau de Henri Regnault. (Musée du Louvre.)

***indo-européen, enne** adj. — ENCYCL. *Langues indo-européennes découvertes récemment dans l'Asie centrale.* Les dialectes indo-européens sont communément répartis en huit groupes, qui sont, en allant de l'est à l'ouest, l'indo-iranien, l'arménien, le balto-slave, l'albanais, le grec, le germanique, l'italique et le celtique. (V. l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, par A. Meillet, 3e éd., Paris, 1912.) Les missions françaises, allemandes, russes, japonaises, qui ont exploré l'Asie centrale durant ces dernières années, ont fait une moisson de manuscrits en langues inconnues jusqu'ici des linguistes. On a trouvé de nouveaux dialectes indo-iraniens et un idiome indo-européen ne se rattachant à aucun des huit groupes précités, le *tokharien* (v. plus loin), dont les parlers constituent le groupe le plus oriental des langues indo-européennes. D'ailleurs, la linguistique indo-européenne n'a pas été seule à s'enrichir : des documents dialectaux chinois, turcs et thibétains, ont été également découverts, et aussi des manuscrits en langues non encore classées. Les explorateurs à qui nous devons cette précieuse récolte sont Dutreuil de Rhins, Grenard, Aurel Stein, Grünwedel, von Le Coq, Pelliot. Les manuscrits ont été déchiffrés et interprétés par Sénart, Hœrnle, F.-W.-K. Müller, Sylvain Lévi, Sieg, Siegling, Gauthiot, Meillet, etc.

Dans le domaine indo-iranien, c'est surtout l'iranien qui a profité des trouvailles récentes. Toutefois, la mission Dutreuil de Rhins a apporté un manuscrit, en écriture dite kharoshthi, dirigée de droite à gauche, où Jules Bloch a reconnu un type de prâkrit se rattachant aux parlers du nord-ouest de l'Inde. Une quantité de fragments également en kharoshthi présentent un singulier mélange d'un parler de l'Inde et d'éléments inconnus. Enfin, des fragments de deux drames religieux du poète bouddhiste Açvaghosha nous font connaître un prâkrit plus archaïque que celui des drames profanes de l'époque classique.

Quatre dialectes iraniens, dont trois encore inconnus, figurent dans nos manuscrits de l'Asie centrale. D'abord, dans des débris de textes manichéens, un pehlvi sassanide (IIIe s. apr. J.-C.), assez différent de celui des inscriptions et des documents littéraires. La graphie est plus simple et plus claire que celle du pehlvi des Mazdéens et ne contient pas d'éléments sémitiques.

Une partie des textes pehlvis manichéens, au lieu d'être rédigés dans le dialecte de la Persis, c'est-à-dire dans le pur perse du Sud-Ouest, nous offrent des formes appartenant au dialecte du Nord-Ouest, qui semble avoir été l'idiome de la dynastie arsacide.

Une découverte plus importante a été celle des textes *sogdiens*, dans le Turkestan chinois. L'existence du *sogdien* nous était connue, mais on ne possédait dans cette langue que les noms des mois, cités par l'écrivain arabe Albirouni. De nombreux manuscrits sogdiens ont été trouvés par Stein et surtout par Pelliot dans la grotte de Touen-houang. Grâce à des textes correspondants rédigés en chinois et en thibétain, Gauthiot a pu contraindre le *sogdien* à livrer ses secrets. C'est une branche de l'iranien, entièrement différente du persan et du dialecte du Nord-Ouest. Il représente l'iranien du Nord-Est dans les premiers siècles de notre ère. On pense qu'un des parlers iraniens actuels du Pamir, le *yagnobi*, d'ailleurs assez mal connu, pourrait être la forme moderne du sogdien. Les parlers iraniens, du Pamir, l'ossète du Caucase, apparenté à la langue des anciens Scythes des bords de la mer Noire, enfin le sogdien, formeraient dans le domaine iranien un groupe du Nord que l'on pourrait appeler scythique, en prenant le mot dans un sens très large. L'afghan serait l'intermédiaire entre le groupe scythique et l'iranien du Sud-Ouest. — L'importance historique du sogdien semble avoir été considérable. « Idiome des populations iraniennes de la région de Samarkand, il a été porté par des hommes d'affaires actifs dans tout le Turkestan chinois..... Il a servi de langue de communication internationale durant plusieurs siècles à partir du Ier siècle de l'ère chrétienne, très loin de son domaine propre, jusqu'au cœur de la Chine ». (Meillet.)

Un quatrième dialecte iranien s'est présenté dans des textes écrits en brahmî, l'un des alphabets de l'Inde. Malheureusement, on ne possède pas de traductions exactes de ces textes en des langues bien connues comme le sanskrit, le pâli, le chinois et le thibétain. Les traductions existantes ne sont qu'approximatives. Les notations graphiques sont maladroites et variables. Les emprunts au sanskrit sont si nombreux qu'ils déforment la langue. Meillet croit cependant pouvoir affirmer qu'il s'agit d'un dialecte spécifiquement iranien. Ce parler aurait été sans doute employé dans la partie sud du Turkestan chinois, et on pourrait l'appeler, au moins provisoirement, iranien oriental.

Le *tokharien* est apparu sous deux formes qu'on désigne pour l'instant par les lettres A et B. Les textes des missions allemandes sont les uns en dialecte A et les autres en dialecte B; ceux de la mission Pelliot sont tous, sauf un seul fragment, en dialecte B. Le caractère indo-européen de la langue a été démontré, en 1908, par Sieg et Siegling. Mais le *tokharien* n'offre aucune ressemblance avec le groupe indo-iranien. Chose curieuse, il a en commun avec l'italo-celtique, c'est-à-dire avec l'indo-européen le plus occidental, la formation du médio-passif avec un *r* final. Par d'autres traits il rappelle le slave et l'arménien. Une particularité qui lui est propre, c'est de confondre les consonnes sourdes et sonores de l'indo-européen. Le *tokharien* n'a plus que des sourdes et confond en une série unique le *t*, le *th*, le *d* et le *dh* de son ancêtre. Aussi lui assigne-t-on une place à part dans la famille, entre l'italo-celtique, l'arménien et le slave. Il est difficile d'indiquer avec précision la contrée où cette langue était en usage. Le *tokharien* ne semble pas avoir laissé de postérité. On suppose qu'il était parlé dans les couvents bouddhistes de la partie nord du Turkestan chinois, dans la région où est Tourfan, centre des principales recherches des missions allemandes. Malgré sa ressemblance, sur un point essentiel, avec l'italo-celtique, le *tokharien* serait la langue la plus orientale de la famille indo-européenne.

Voici, d'après Meillet, les caractères généraux du *tokharien* : c'est d'abord une langue très évoluée : « La dernière syllabe des mots indo-européens perd en tokharien sa voyelle et, éventuellement, la consonne qui suivait cette voyelle. » Ainsi, au sanskrit *açvas* « cheval » (lat. *equus*) le tokharien A répond par *yuk*, et, si le tokharien B répond par *yakwe*, il faut voir dans cet *e* une addition dialectale, et non un reste de la finale indo-européenne. De même, le nombre « huit », qui se disait *ashtâ* ou *ashtau* en sanskrit védique, *oktô*, en grec, *octo* en latin, est *okt* en tokharien B (l'*a* du tokharien A *okat* est une épenthèse). La langue tokharienne, dont les documents ne sont pas datés, mais qui ne doit pas être, sous la forme que nous lui connaissons, antérieure à l'ère chrétienne, ni postérieure au xe siècle après Jésus-Christ, est donc plus avancée dans son évolution que le russe et le lithuanien actuels, mais guère plus que le perse et l'arménien du premier millénaire chrétien. « Placé à une extrémité du domaine indo-européen, parlé sans doute par assez peu de gens au moment où il a été fixé par écrit, entouré de langues tout autres et de populations assez mobiles, le tokharien ne pouvait pas être une langue conservatrice ». (Meillet.)

Grâce à cette chute des finales, le tokharien a perdu un des principaux traits de la physionomie indo-européenne. Il a dû se constituer une déclinaison nouvelle au moyen de suffixes de dérivation et d'adverbes non accentués placés immédiatement après les noms qu'ils déterminent.

Malgré tout, le tokharien a conservé plusieurs traits importants de la morphologie indo-européenne : les présents en *sk : yamaskau* « j'agis », à côté de *yamau* « je fais » (cf. en latin *senesco* « je deviens vieux », à côté de *seneo* « je suis vieux »); l'aoriste sigmatique : *yapi* « il entre », *yopsa* « il est entré » (cf. lat. *dico* « je dis », *dixi* « j'ai dit »); le participe parfait à redoublement : *tetriwu* « écrasé » (cf. grec *tetriphuia* « celle qui a écrasé »), etc. — De plus, certains mots tokhariens viennent étayer des hypothèses étymologiques suggérées par les langues classiques. Ainsi, le tokharien B *soyu* « fils » confirme la parenté du sanskrit et lithuanien *sûnus*, et du gothique *sunus* (allemand *Sohn*) avec le grec *huios*, que l'on supposait avec raison être un ancien *suyos*. De même, on concluait des mots grecs *huei* « il pleut », *huetos* « pluie » à l'existence d'une racine *su* « pleuvoir », qui n'était attestée nulle part ailleurs. Les mots du tokharien B *suwan* « il pleut », *swese* « pluie » prouvent la réalité de cette racine *su*.

Quelque intérêt qui s'attache à la découverte de l'iranien du Nord-Ouest, du sogdien, de l'iranien oriental et du tokharien, il est à remarquer que l'apparition de ces nouveaux documents n'a nullement bouleversé la linguistique indo-européenne. On n'a pas eu à modifier les déductions antérieures. Bien au contraire, nous venons de voir que certaines conjectures ont été fortifiées par des preuves nouvelles. Ceci nous montre que les linguistes actuels ont une méthode sûre. Les principes qu'ils ont posés, les cadres qu'ils ont formés s'appliqueront à tous les faits nouveaux. A peine pourra-t-il être question de retouches de détail.

La connaissance des idiomes de l'Asie centrale nous montre aussi, selon le mot de Meillet, le pouvoir d'expansion des langues indo-européennes. On ne se doutait pas que, « de tous côtés en Asie, il y a eu, dans les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, des gens qui ont parlé des langues indo-européennes ». — Maurice Enocн.

Mémoires scientifiques de Paul Tannery, publiés sous la direction de J. L. Heiberg et H. G. Zeuthen. — L'école mathématique française, qui a donné au monde scientifique tant de savants illustres, ne compte qu'un nombre fort restreint d'historiens et, depuis Montucla, il semble que Paul Tannery fut celui qui apporta l'ensemble de matériaux le plus complet à l'histoire des sciences mathématiques. C'est surtout la période hellène, qui nous est le moins connue, qu'il étudia particulièrement, et, sur de nombreuses controverses, il paraît avoir dit le dernier mot. Il y avait évidemment un intérêt de premier ordre, tant au point de vue de la documentation que des recherches ultérieures, à réunir, en une publication d'ensemble, les mémoires et notes que Paul Tannery (v. *Nouveau Larousse illustré*, t. VII) a publiés dans les revues et journaux scientifiques français et étrangers. Deux savants danois, professeurs à l'université de Copenhague, H. G. Zeuthen (v. le *Supplément* au *Nouveau Larousse*), dont les travaux sur l'histoire des mathématiques sont universellement connus, et J. L. Heiberg, l'éminent philologue qui fait autorité dans le domaine des mathématiques anciennes et à qui l'Académie des sciences vient de décerner le prix Binoux pour l'histoire des sciences, ont bien voulu assumer cette tâche, et nul mieux qu'eux ne pouvait la conduire à bien. Ils ont eu tout d'abord à choisir entre plusieurs procédés pour le groupement des mémoires : ou bien les classer par ordre chronologique d'apparition, ou bien grouper ensemble les mémoires se rapportant à un même sujet ou à une même période de l'histoire. C'est à cette dernière méthode qu'ils se sont arrêtés, d'autant plus que la date de la publication de chaque mémoire et le titre de la Revue correspondante se trouvent indiqués dans le texte.


Paul Tannery. (Phot. Pirou.)

L'œuvre sera publiée en sept sections : 1° Sciences exactes dans l'antiquité; 2° Sciences exactes chez les byzantins; 3° Sciences exactes au moyen âge et dans les temps modernes; 4° Mathématiques pures; 5° Philosophie; 6° Philologie classique; 7° Recensions. Une huitième section comprendra la bibliographie et un choix puisé dans la correspondance scientifique. Chaque section formera un volume, sauf la première, qui en comprendra trois. C'est le premier de ces trois volumes qui vient de paraître; tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences mathématiques attendront avec impatience la suite de cette publication, et, quand tous ces volumes auront été publiés, on sera frappé de l'œuvre considérable du savant historien.

Le premier volume comprend 29 notes, qui ont été publiées de 1876 à 1884; elles sont toutes des plus intéressantes. On trouve, entre autres, deux notes sur le système astronomique d'Eudoxe, deux autres sur l'arithmétique chez les Grecs. Dans la première de celles-ci, après avoir étudié les quelques débris qui restent, relativement à cette science, dans la *Collection mathématique* de Pappus, l'historien en arrive à conclure que l'arithmétique a suivi le même ordre de développement que les autres sciences. Evidemment, Nicomaque, dans son *Introduction arithmétique*, qui ne paraît être qu'un manuel, et Diophante, dans ses *Arithmétiques*, ne citent aucun de leurs prédécesseurs, mais ce serait une erreur de croire que ceux-ci n'ont pas existé. Euclide, Archimède, Apollonios, etc., se sont occupés d'arithmétique avant Diophante et ont résolu non seulement des questions théoriques, mais encore des problèmes numériques qui se trouvaient déjà posés à leur époque.

Dans la seconde note sur *l'Arithmétique chez les Grecs*, il étudie Héron d'Alexandrie, et nous donne un remarquable travail sur la façon dont les Grecs pouvaient procéder à l'extraction d'une racine carrée incommensurable.

Dans une autre note *sur l'invention de la preuve par 9*, il montre que les restes des divisions d'un nombre par 9 étaient employés couramment chez les Grecs.

Citons encore les notes *sur la quadrature des lunules d'Hippocrate, sur la mesure du cercle d'Archimède*. On sait qu'Archimède indique que le rapport de la circonférence au diamètre est compris entre 3 1/7 et 3 10/71, mais nous ne connaissions aucun détail sur les procédés de calcul employés par le géomètre de Syracuse. Paul Tannery a apporté un élément tout à fait nouveau et des plus intéressants dans les controverses qui ont lieu à ce sujet.

Dans une note sur Aristarque de Samos, le premier qui ait soutenu le système du monde connu depuis sous le nom de système de Copernic, il étudie son traité sur *les Grandeurs du soleil et de la lune*.

Citons enfin la note dans laquelle il analyse quelques fragments d'Apollonios de Perga et montre que le célèbre auteur des *Coniques* a essayé d'échapper au joug de la tradition pour les questions soulevées par les premiers principes de géométrie et cherchait déjà, deux siècles avant l'ère chrétienne, à établir une géométrie « non euclidienne ». — Le monde scientifique doit savoir gré à Mme Paul Tannery d'avoir su réunir les notes et les mémoires dus à son mari, ainsi que la correspondance qu'il a échangée avec divers savants et qui doit être déposée à la Bibliothèque nationale. — G. Bouchény.

***Morgan** (John Pierpont), financier et philanthrophe américain, né à Hartford, dans le Connecticut, le 17 avril 1837 (v. p. 705). — Il est mort à Rome le 30 mars 1913. J. Pierpont Morgan représentait une des grandes forces financières des Etats-Unis, et sa fortune était peut-être plus solidement assise que celle des autres « rois » de la spéculation américaine, parce qu'elle reposait sur des disponibilités de numéraire infiniment plus considérables que les leurs et réparties sur presque tous les grands pays financiers d'Europe; si bien que, dans les moments de crise, il devenait, par la force même de sa situation et la solidité de son crédit hors d'Amérique, le prêteur principal et dernier arbitre du grand marché de Wall-Street.

Il n'appartenait pas, à la vérité, à la catégorie des *self-made men*. Son père était lui-même banquier à Hartford, et jouissait d'une belle fortune. Pierpont Morgan fit ses études à l'école anglaise de Boston, puis à Gœttingen, en Allemagne, et, à vingt ans, entra comme employé à la banque Duncan Sherman. Moins de trois ans après, familiarisé avec tous les ressorts de la pratique financière et d'ailleurs personnellement armé de capitaux, il repartait pour l'Europe, puis assumait la représentation en Amérique de la grande maison G. Peabody, de Londres (1860). En 1862, il entreprenait à son compte de grandes affaires comme associé des grands banquiers Dabney, puis Drexel. L'édification de son immense fortune fut patiente et sûre. Morgan y fit preuve d'une persévérance admirable, d'une lucidité d'esprit et d'une puissance de travail qui n'ont pas été égalées. Les grandes étapes en sont connues. Il commença par disputer avec succès à Jay Gould le contrôle du chemin de fer d'Albany et Susquehanna, puis s'appliqua à truster d'abord une série de banques secondaires (il absorba ainsi la banque Drexel dont il avait été d'abord l'associé), élargissant son crédit grâce à l'étendue de ses relations personnelles en Europe, puis mettant la main peu à peu sur les grandes usines métallurgiques de l'Union, les « contrôlant », pour se servir du terme consacré, et finissant par les relier en un immense trust, le trust de l'acier, représentant un capital de plus de cinq milliards de francs. D'autre part, la seule puis-

sance financière des banques que de près ou de loin il dirigeait « valait », au sens américain, plus de 50 milliards. Une seule des entreprises de Morgan échoua : sa tentative pour truster toutes les grandes lignes de transports maritimes de l'Océan. La lutte fut gigantesque, un moment, entre le gouvernement américain et la formidable influence de ces trusts. Toutefois, on ne peut pas dire que l'influence de Morgan y ait été néfaste. Elle n'aboutit pas à un relèvement sensible des prix ; et, d'autre part, lorsque le marché américain, en 1907, se trouva désemparé, il n'hésita pas à lui avancer personnellement 150 millions en argent liquide, pour empêcher une débâcle plus considérable des grandes valeurs industrielles.

Au surplus, il fit souvent un usage noble de sa grande fortune. Collectionneur acharné, il essaya d'attirer en Amérique une grande partie des trésors artistiques de l'ancien monde, d'ailleurs fort honnêtement. Il était en relations continuelles avec les antiquaires, et il lui arriva certainement quelques-unes des mésaventures de l'acheteur trop riche. Mais, lorsqu'il apprit que des pièces achetées fort cher par lui, comme le pluvial du dôme d'Ascoli, ou le chef de saint Martin de l'église de Soudeilles avaient été volés ou détournés frauduleusement, il s'empressa de les restituer. Les donations qu'il a faites aux universités, aux établissements scientifiques ou philanthropiques ne se comptent pas. Ce bourreau d'affaires était, au fond, un homme à l'esprit étendu, solide et généreux. — J. Mozel.

Origines du roman réaliste (les), par Gustave Reynier. — On a pris très souvent le mot de *réalisme* dans un sens très particulier et plutôt défavorable ; au seuil de son étude, Gustave Reynier s'empresse avec raison de réclamer qu'on veuille lui donner sa vraie et plus large signification de *la réalité*. Préoccupé de rendre la complexité et la logique de la vie, il choisit les traits qui caractérisent les individus et les circonstances qui expliquent les faits. Mais le réalisme pur ne saurait exister, attendu que chacun de nous voit le monde extérieur avec des yeux différents ; Flaubert rêvait d'un « grand art scientifique et impersonnel » dans lequel le tempérament de l'écrivain, sa personnalité, sa sensibilité propres n'auraient aucune part. Une telle conception apparaît chimérique à Gustave Reynier, et les exemples que l'on pourrait prendre dans l'auteur de *Salammbô* lui-même n'infirmeraient pas son jugement. Mais quelles sont les qualités que l'on croit pouvoir exiger du romancier réaliste ? Le don de voir, de rendre le modèle saisi sur le vif et en action, de découvrir dans la masse des détails les traits distinctifs et prédominants. Cette franchise de l'observation sincère a été altérée dans le roman français et dans les œuvres étrangères que Gustave Reynier en rapproche, depuis le *Satyricon*, de Pétrone, jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Deux œuvres antiques ont ouvert la voie et, à certains moments, ont exercé une réelle influence : ce sont le *Satyricon*, de Pétrone, et l'*Ane d'or*, d'Apulée. Il y a peu de vraisemblance et de logique dans le premier, un parti pris satirique exagéré, du bel esprit et de l'obscénité, mais, souvent, des tableaux de la vie contemporaine dessinés d'une main ferme. Quelques personnages en sont restés célèbres : Trimalcion, Eumolpe et Encolpe. La vieille fable milésienne de Lucius métamorphosé en âne a été racontée par Apulée avec une grande richesse d'imagination ; son héros est observateur, il sait dessiner des paysages, des tableaux d'intérieur et des portraits, et cela dans une langue riche, dont le vocabulaire technique accentue la précision. Il y a de tout dans cet *Ane d'or* : des narrations qui s'enchevêtrent, et dont certaines se rapprochent de *Don Quichotte*, un manuel de sorcellerie et de liturgie, et Gustave Reynier trouve assez singulier qu'il doive compter parmi les ancêtres du réalisme Apulée, rhéteur, illuminé, Numide passionné et mystique. Les dons de peintre qu'il analyse avec finesse et concision l'y autorisent cependant. Il nous transporte ensuite — on ne saurait dire avec de justes raisons qu'il le fasse brusquement, puisqu'il n'a pas trouvé d'exemples probants et caractéristiques dans l'intervalle — au seuil du moyen âge, qu'un courant réaliste assez fort a traversé, et aux XIVe et XVe siècles, qui présentent des sujets essentiellement *réels*. Il cite le *Roman de Renard* et les *Fabliaux*, bien que les personnages y soient peu individualisés et que leur réalisme se borne à des indications tout extérieures. Seul, le poème de *Richeut*, rimé, dit-on, en 1159, offre une étude un peu poussée de caractères. Il y a, encore, dans le *Roman de la Rose* un sentiment très vif de la vie et de sa beauté pittoresque, un rationalisme lucide, un ample et large naturalisme, assez comparable à celui de Rabelais. Avec beaucoup d'exactitude et de pénétration, Reynier associe — ce que l'on n'avait guère fait jusqu'ici — l'art, sous ses formes diverses, aux particularités du réalisme constatées vers le XVe siècle.

Les *Chroniques* de Froissart, *Maître Pierre Patelin*, François Villon, *les Quinze Joyes de Mariage*, attribuées par erreur, croit Reynier, à Antoine de La Salle, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, recèlent un art instinctif et aisé, une langue franche, sans pédantisme, nourrie aux bonnes sources populaires. La dernière œuvre, qui date de 1456, est la première qui donne, dans notre littérature, l'idée d'un roman réaliste. C'est un roman complexe, où, à côté d'une intrigue amoureuse, se trouve un manuel de courtoisie, mais qui est caractéristique par la précision presque méticuleuse des détails, une chronologie exacte, l'individualité assez marquée des caractères. Gustave Reynier s'attache à y découvrir, ainsi que dans le *Décaméron* et les *Cent Nouvelles nouvelles*, les traits et les procédés de l'art réaliste ; ils y sont, en effet, mais avec des qualités et des défauts très divers. Il faut arriver à François Rabelais pour rencontrer, en même temps que des caractères qui semblent être en opposition formelle avec les principes mêmes du réalisme, les visions les plus nettes, les plus précises des êtres et des choses.

Certes, l'intention satirique, la pensée philosophique, la fantaisie extravagante abondent dans *Gargantua* et *Pantagruel*, mais la géographie de Rabelais n'est pas toujours imaginaire ; sa topographie a pu supporter des études très précises ; il accumule les détails exacts et pittoresques ; ses images ont une valeur représentative ; les traits de ses personnages, qu'ils se nomment Panurge, Frère Jean des Entommeures, Grandgousier, Gargantua ou Pantagruel, sont nets et expressifs : il y a entre eux et le décor une correspondance très remarquable. « Ce génie puissamment imaginatif a l'amour de la réalité extérieure. Il se plaît à transposer les idées abstraites en visions concrètes. Sa satire et sa philosophie aboutissent tout de suite à l'exemple, ou se traduisent en symboles... Les conversations de ses personnages sont vraies, naturelles dans leur variété et leur mouvement... Ce qui fait surtout de Rabelais le réaliste le plus profond, le plus puissant peut-être qui se soit vu, c'est son amour de tout ce qui est vie, la conscience qu'il a de la force infinie de la nature ». Gustave Reynier, qui a le don du raccourci net, clair, pertinent, ajoute excellemment : « Nous ne pouvons ici insister. Il importait seulement de rappeler ce que le plus invraisemblable et le plus fantastique des romans, le plus symbolique, le plus burlesque, le plus bouffon, contient, par un miracle du génie, de précision, de pittoresque vrai, de transcriptions fidèles de la réalité, d'amour et de sens de la vie, de large et profond naturalisme. »

Une œuvre aussi originale devait rester assez isolée ; on n'a guère essayé de s'assimiler les procédés les plus accessibles de son art. Reynier cite pourtant, entre autres œuvres dignes de remarque, les *Joyeux Devis* et l'*Heptaméron*, et surtout les *Propos rustiques*, les *Baliverneries*, les *Contes d'Eutrapel*, de Noël du Fail. Ce Noël du Fail, né vers 1520 en Bretagne, était un magistrat fort érudit, qui avait beaucoup pratiqué Rabelais. Peu d'études lui ont été consacrées ; il en est pourtant digne et, à cet égard, Gustave Reynier comble presque une lacune. Il note le charme, le naturel de l'auteur des *Propos rustiques* dans l'évocation des mœurs villageoises, la sincérité et la saveur des propos qu'il rapporte, bien qu'il ne sache point toujours, dans ses descriptions mêlées, rendre la physionomie des choses. Sur deux points, il eut de grandes qualités de réaliste : il a dessiné d'une main sûre les personnages dans les *Contes d'Eutrapel*, et, quand le sujet le ramène à la terre bretonne, tout lui plaît, tout l'intéresse, tout lui paraît digne d'être noté. Son mérite semble être surtout d'avoir été le premier qui ait pris parmi des paysans la plupart de ses personnages, qui les ait montrés dans leur air, dans leur vie normale, au milieu de ce décor champêtre que la pastorale allait bientôt peupler d'êtres de convention.

Gustave Reynier constate ensuite la pauvreté de la lecture romanesque pendant la période des guerres de religion. On rencontre peu de talents originaux parmi les conteurs, et les œuvres de longue haleine sont rares. Il y a bien le *Printemps*, d'Yver, les *Serées*, de Guillaume Bouchet, qui abondent en anecdotes et en historiettes, tirées de la chronique locale de sa province, de la tradition populaire, ou empruntées à diverses sources littéraires. Leur intérêt principal se trouve dans la variété et l'exactitude des conversations familières, dont quelques-unes critiquent assez vivement le temps présent.

L'érudition solide de Gustave Reynier, agrémentée d'une forme élégante et châtiée, s'étend aux œuvres étrangères aussi bien qu'aux œuvres françaises, notamment aux *Facétieuses nuits* de Strapparole, aux *Nouvelles* de Bandello, à l'*Amadis* de Montalvo, aux *Suites* de Jean Diaz, de Feliciano de Silva, qui sont accueillis en France avec un enthousiasme qu'attestent le grand nombre des réimpressions et les témoignages des plus notables contemporains. L'auteur des *Origines du roman réaliste*, familiarisé depuis longtemps avec les plus rares ouvrages des littératures espagnole et italienne (on sait leur influence chez nous au début du XVIIe siècle), consacre un chapitre particulièrement curieux à un roman dialogué, la tragi-comédie de Calixte et Mélibée, qu'on s'est habitué à appeler *Célestine*, du nom de son principal personnage. Cette œuvre, imprimée à Burgos en 1499, avait pour auteur le bachelier Fernando de Rojas, né à la Puebla de Montalban ; tous les aspects de la vie s'y reflètent : la laideur et la beauté, les joies, les désespoirs, l'illusion charmante et la réalité cruelle. Elle a exercé, en France comme ailleurs, une certaine action. Elle a sa place dans le petit groupe de livres qui ont fait alors opposition à la littérature mondaine ; elle a contribué à contre-balancer quelque peu, à deux moments importants du siècle, la convention chevaleresque de l'idéalisme sentimental.

L'incursion — si instructive — que fait Gustave Reynier dans la littérature étrangère l'a conduit à s'occuper des gueux dans la littérature française au XVIe siècle, l'influence des romans picaresques espagnols ayant été décisive. L'opinion publique s'en préoccupe ; ils apparaissent évidemment comme un danger social, mais on les juge intéressants. « Le sujet devient à la mode. Lorsque va arriver d'Espagne la longue suite des romans picaresques, on sera prêt à en accueillir les héros avec quelque sympathie, à y apprécier, en même temps que la diversité amusante des aventures, ces « tableaux « des actions communes de la vie » où, comme dira Charles Sorel, « il est plus plus facile de rencon- « trer la vérité ».

On le voit donc, les origines du roman réaliste sont assez lointaines ; elles remontent à des sources infiniment variées, et c'est avec un goût délicat, une connaissance approfondie des œuvres et des milieux, que, dans son étude documentée, Gustave Reynier en a dégagé les traits les plus suggestifs et les plus caractéristiques. — André Gayot.

***Panama.** — *Le canal de Panama. Historique.* C'est en 1876, alors que la commission du canal interocéanique nommée par le président Grant s'occupait de rechercher le meilleur tracé à adopter, que fut créé en France, sous la présidence du général Turr, un comité d'études et de construction d'un canal qui devait emprunter la route de Panama. Le lieutenant de vaisseau L.-N. Bonaparte Wyse fut envoyé en 1878 dans l'isthme et obtint bientôt, pour l'association qu'il représentait, une concession du gouvernement colombien. Cette concession fut rachetée l'année suivante par la Compagnie universelle du canal de Panama, qui venait de se constituer, pour la somme de 10 millions de francs.

C'est en 1883 que furent commencés les travaux du canal. La faillite de la Compagnie vint les interrompre en mai 1889. Toutefois, le liquidateur qu'avait nommé le tribunal était autorisé à prendre les mesures de nature à conserver l'avoir de la Compagnie. Il jugea que, de ces mesures, la meilleure était encore de continuer l'œuvre si malheureusement interrompue. Mais, avant de faire reprendre les travaux, il voulut être fixé sur les conditions techniques et les dépenses probables de l'entreprise. Il désigna à cet effet une commission de onze ingénieurs français et étrangers. La commission déposa son rapport en mai 1890. Le plan de canal qu'elle proposait au liquidateur comprenait la construction d'écluses. Elle estimait que le canal pouvait être exécuté en huit ans et que le coût total de la construction, y compris les frais d'administration et les charges financières, ne dépasserait pas 900 millions de francs.

Malgré de nombreuses difficultés, le liquidateur parvint à constituer la nouvelle Compagnie du canal de Panama, dont le capital était divisé en 650.000 actions de 100 francs chacune.

Les travaux de percement furent repris et se poursuivirent jusqu'en 1899 d'une façon normale. A cette époque, la situation se compliqua de questions financières et de la menace que les Etats-Unis lançaient déjà de construire, à leurs frais, le canal par le Nicaragua.

Cependant, la comparaison des tracés que fit peu après la commission d'études nommée par le gouvernement des Etats-Unis, et que présidait l'amiral Walker, de la marine américaine, allait montrer que la route par Panama était la solution la plus avantageuse au point de vue financier. Les frais d'établissement évalués par la commission donnaient : pour le canal par le Nicaragua, une dépense de 949 millions de francs ; pour le canal par Panama, une dépense de 721 millions de francs.

Des pourparlers s'engagèrent avec la Compagnie nouvelle du canal. Ces négociations traînèrent, et c'est seulement le 4 mai 1904 que l'accord définitif put être établi. Pour la somme de 40 millions de dollars, la Compagnie faisait cession aux Etats-Unis de tous les terrains dont elle était propriétaire dans l'isthme, de ses cartes, dessins, rapports et de tous ses droits et franchises.

La question de la route étant résolue, il fallait maintenant aborder celle non moins importante du système de construction du canal. Il fallait décider si le canal serait creusé au niveau de la mer, ou s'il comporterait des écluses. Une première commission se prononça en principe pour le premier système ; mais, cette commission ayant été dissoute, le président Roosevelt nomma un comité d'ingénieurs-conseils dans lequel la France, l'Angleterre, l'Alle-

Carte du canal interocéanique de Colon à Panama.

magne et les Pays-Bas furent représentés. Le comité se réunit le 1er septembre 1905. Le 10 janvier 1906, il déposait son rapport. La majorité des membres du comité, soit 8 membres sur 13, proposait l'adoption d'un canal à niveau, dont la construction était évaluée à 1 milliard 235 millions. La durée du travail était estimée à 12 ou 13 ans.

La solution qu'envisageait la minorité était celle d'un canal à écluses avec la construction d'une grande digue de terre, barrant la rivière Chagres à Gatun. La dépense était estimée à 698 millions de francs. La durée du travail devait être de 8 ans et demi. C'est cette seconde solution qu'adopta le président Roosevelt.

Le canal à écluses est aujourd'hui près d'être achevé, mais des modifications ont dû être apportées, en cours d'exécution, aux plans établis par la minorité de la commission.

Le personnel de la commission du canal de l'isthme est composé de la façon suivante : *Colonel* Georges W. Gœthals, président et ingénieur en chef; l'ingénieur H. H. Rousseau ; *lieutenant-colonel* D. Gaillard, du génie ; *lieutenant-colonel* William L. Sibert, du génie ; *lieutenant-colonel* Devol ; *colonel* C. Gorgas, premier officier sanitaire ; et Hon. Maurice H. Thatcher.

— I. C'est au cuirassé *Orégon*, en souvenir et comme récompense de sa belle conduite pendant la guerre avec l'Espagne, qu'a été réservé l'honneur de franchir le premier le canal de Panama. Le gouvernement américain a décidé que cet événement aurait lieu le 23 octobre 1913, bien que l'inauguration officielle du canal n'ait été prévue qu'à la date du 1er janvier 1915.

Le succès des Américains est justifié, car l'organisation qui a présidé à la construction du canal s'est manifestée à tous les points de vue remarquable de précision et de sagesse : de précision, parce que tous les détails avaient été réglés pour obtenir un bon rendement du travailleur; de sagesse, parce que la santé et le bien-être même du travailleur ont été parmi les préoccupations constantes des dirigeants.

Dans leur entreprise les Américains ont eu, sur leur devanciers français, un avantage qu'il est juste de faire ressortir : c'est qu'ils étaient chez eux, et que la Compagnie du canal de Panama était en territoire colombien, ce qu'on ne manquait pas de lui faire observer en toute occasion.

C'est grâce à la création du « canal-zone », à cette emprise de 116.000 hectares achetée par les Etats-Unis à la république de Panama qu'ont pu être établies la discipline dans les chantiers et les mesures sanitaires qui devaient assurer la santé des 60.000 personnes vivant dans l'isthme. On aura une idée de l'efficacité des mesures prises par le colonel Gorgas si l'on remarque que la mortalité sur ces chantiers a été réduite à 16 pour 1.000, c'est-à-dire à un taux inférieur à celui de Paris. Autrement élevée fut la mortalité dans l'isthme, à l'époque où s'exécutèrent les premiers travaux, puisque, sur 17.000 ouvriers ayant travaillé au canal de 1881 à 1889, 5.000 moururent, soit 30 pour 100 environ.

Malgré la perfection de l'organisation créée, les travaux n'auraient pu avancer avec la rapidité qu'on a pu constater, si les Américains n'avaient eu à leur disposition un matériel d'extraction nouveau et de rendement très supérieur à celui que possédait la première Compagnie du canal. Dans ce matériel, le steam-shovel ou pelle à vapeur s'est distingué. On cite notamment le travail qu'a exécuté, le 22 mars 1910, un de ces engins, lequel enleva 3.634 mètres cubes en huit heures de travail.

D'autre part, la fourniture des approvisionnements nécessaires à la vie du personnel du canal n'a pas cessé d'être régulièrement maintenue, grâce aux moyens puissants d'action employés par le Département des subsistances.

Sur toute la longueur du Panama-Railroad nouvellement construit, ont été créées de véritables villes, avec des maisons confortables et d'aspect agréable. Les plus importantes de ces installations sont celles de Gatun, Gorgona, las Cascadas, Culebra, Paraiso, Pedro Miguel, et Miraflores.

Le Département des subsistances comprend deux sections : le commissariat et le service des hôtels. Chacune d'elles a ses attributions et ses charges propres. C'est le commissariat qui est intervenu pour l'organisation des vingt-deux magasins de vente établis le long du Panama-Railroad et des installations centralisées à Cristobal, faubourg de Colon : frigorifiques, boulangeries, blanchiment, etc.

Tous les matins, à quatre heures, part de Cristobal un train comprenant onze voitures frigorifiques, lesquelles contiennent les aliments destinés à la population établie dans l'isthme. Il y a dans ces wagons de la viande, des volailles, des légumes, des fruits et toutes autres denrées périssables qu'il a fallu faire venir de fort loin, de près de 2.600 kilomètres, car l'isthme ne produit que quelques rares fruits. Aux onze wagons ci-dessus viennent s'atteler dix autres wagons contenant les autres approvisionnements : linge, vêtements, etc. Tout cela est livré ponctuellement aux stations et distribué avec régularité aux maisons des ouvriers ou employés par les soins du « Quatermaster's Department ».

Le service des hôtels comprend l'hôtel Tivoli, à Ancon, et dix-huit hôtels le long de la ligne pour la première catégorie des employés blancs, auxquels les repas sont servis pour le prix de 1 fr. 55. Pour les travailleurs européens, on a créé seize mess. On y donne trois repas pour 2 fr. 10. Pour les travailleurs antillais, il y a quatorze cuisines. Les trois repas y coûtent 1 fr. 40.

Dans cette vaste organisation, le côté moral n'a pas été négligé. « L'Isthmian Canal Commission » a jugé qu'il convenait d'assurer au personnel du canal, après le labeur journalier, des distractions saines. Dans de superbes « clubs houses » établis aux principaux centres, on trouve des bibliothèques, journaux, revues, salles de jeux, cinémas, etc. En outre, le deuxième samedi de chaque mois, des trains spéciaux partent de Colon et prennent le long de la ligne danseurs et danseuses pour les conduire au Tivoli Hotel, au pied de la colline d'Ancon. Après le souper, vers minuit, le train reprend nos gens et les reconduit à domicile jusqu'à Colon.

Comme on le voit, la direction du canal de Panama n'a rien laissé au hasard pour assurer le succès de son œuvre gigantesque. Si elle exige de son personnel tout entier un travail régulier et répondant au salaire donné, si elle impose sur les chantiers le maintien d'une discipline sévère et si, hors des chantiers, elle exerce une surveillance attentive et intelligente, c'est parce qu'elle sait que toutes ces conditions ont fait défaut à la Compagnie française, et que l'anarchie ne saurait présider à aucune entreprise humaine.

— II. Le canal de Panama comprend deux chenaux d'accès : un sur chaque océan, un bief de hauteur intermédiaire du côté de Panama et un bief de partage, lequel se compose du lac artificiel de Gatun et de la tranchée de la Culebra.

De chaque côté du bief de partage, on a une chute de 25m,90, qui se divise en trois échelons. Du côté de l'Atlantique, les trois échelons sont réunis en une seule volée aux écluses de Gatun, tandis que, du côté du Pacifique, on a un seul échelon à Pedro Miguel et une volée de deux échelons à Miraflores. Toutes les écluses sont doubles.

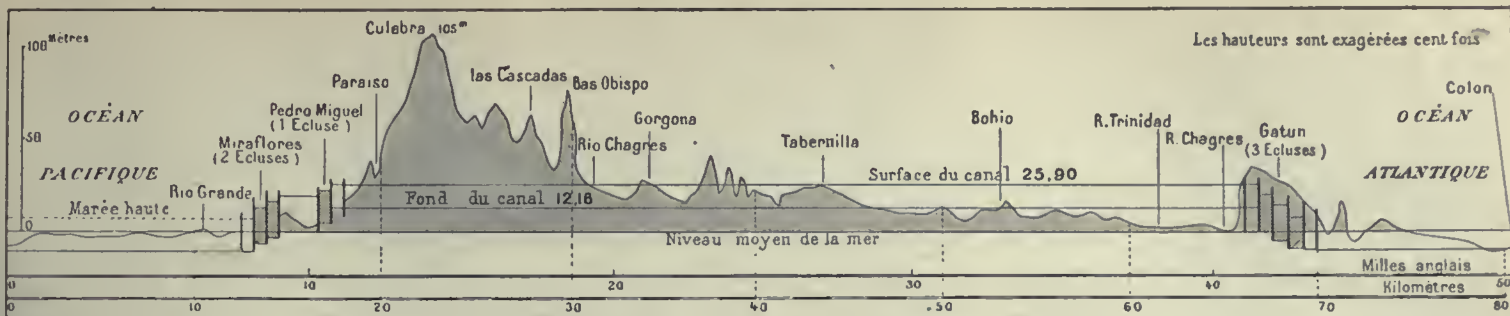
La longueur du canal, depuis l'eau profonde de l'Atlantique à l'eau profonde du Pacifique, est de 80 kil. 500. De rivage à rivage, cette longueur est de 64 kil. 400. Un navire, venant de l'Atlantique, pénétrera dans le chenal d'accès de la baie de Limon. Ce chenal, qui s'étend jusqu'à Gatun, aura une longueur de 12 kilomètres. Il entrera alors dans la série des trois écluses et sera élevé de 25m,90, jusqu'au niveau du lac de Gatun. Continuant sa route, le navire pourra alors marcher à toute vitesse à travers ce lac et jusqu'à Bas-Obispo, soit sur 38 kil. 600 environ. Il entrera ensuite dans la tranchée de la Culebra, dont la longueur est de 14 kil. 500. A la sortie et arrivé à Pedro Miguel, il trouvera une première écluse où il s'abaissera de 9m,26, jusqu'à un petit lac situé à une altitude de 16m,64. Il parcourra ce lac de 2 kil. 400 jusqu'à Miraflores. Là, il entrera dans la série des deux écluses et sera abaissé jusqu'au niveau de la mer. Il gagnera enfin le Pacifique par un chenal de 13 kil. 600. La profondeur du chenal d'accès du côté de l'Atlantique sera de 12m,50. Du côté du Pacifique, le chenal aura 13m,70 de profondeur. On a admis cette différence pour tenir compte de la différence qui existe entre les marées moyennes des deux océans.

A partir de Gatun, la largeur du chenal du lac sera de 305 mètres, cela sur 25 kilomètres; sur les 5 kilomètres suivants, cette largeur sera restreinte à 244 mètres et à 150 mètres sur six autres kilomètres, c'est-à-dire jusqu'à Bas-Obispo. Le niveau de l'eau dans la tranchée sera celui du lac, soit de 13m,70.

La digue de Gatun est un ouvrage colossal, qui est destiné à retenir les eaux du Chagre et de ses tributaires. Elle aura 2.400 mètres environ, mesurée sur sa crête; près de 800 mètres de large à sa base, environ 125 mètres de large au niveau de l'eau et 30 mètres en couronne. La crête sera placée à 32 mètres au-dessus du niveau de la mer ou à 15 mètres au-dessus du niveau normal du lac.

La digue entière exigera l'emploi de seize millions de mètres cubes de matériaux.

Coupe en travers de la chambre d'écluse et des murs d'écluse : A, passage pour les éclusiers; B, galerie pour les fils électriques ; C, galerie de drainage; D, conduit souterrain dans le mur central ; E, conduits courant sous le radier de l'écluse et alternant avec ceux des murs de côté ; F, puits faisant communiquer les conduits latéraux avec la chambre de l'écluse ; G, conduits dans les murs de côté ; H, conduits latéraux.



Coupe longitudinale du canal interocéanique de Panama.

Le lac de Gatun retiendra les eaux d'un bassin de 340.000 hectares. Lorsque la surface de l'eau sera à 25m,90 au-dessus du niveau de la mer, la superficie du lac sera de 42.500 hectares. Pendant huit à neuf mois de l'année, le lac sera tenu constamment plein par les pluies. Pour les trois ou quatre autres mois de saison sèche, on utilisera les eaux emmagasinées.

En ce qui concerne les écluses, leurs dimensions utiles seront les mêmes partout; elles auront une longueur de 305 mètres et une largeur de 33 mètres.

Les portes de ces écluses seront en acier et auront 2m,15 d'épaisseur, 20 mètres de long et de 14m,30 à 25 mètres de hauteur. Elles pèseront de 300 à 600 tonnes chacune. C'est par l'électricité que seront manœuvrées les portes et les vannes et que les navires seront tirés dans les écluses. La force motrice sera fournie par des turbines hydrauliques, actionnées par l'eau du lac de Gatun.

La durée du passage d'un navire à travers le canal sera, suivant ses dimensions et sa vitesse, de dix à douze heures.

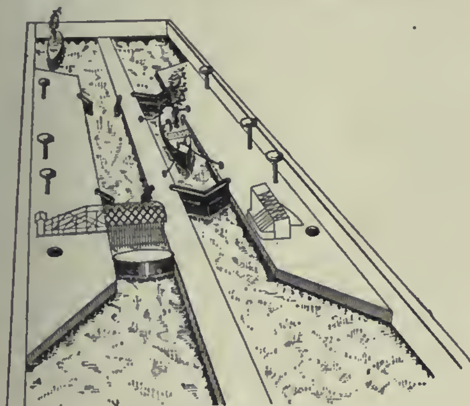
Aux entrées du canal, sur l'Atlantique et sur le Pacifique, plusieurs jetées sont en construction. Celle de Limon-Bay ou port de Colon aura 3.200 mètres ou 3.560 mètres, si on comprend l'enracinement du rivage. Cet ouvrage, qui a été commencé en 1910, a pour objet de faire de Limon-Bay un ancrage sûr, de protéger les opérations des navires contre les vents violents du nord et de réduire autant que possible la quantité de dépôt marin pouvant être entraîné dans le chenal dragué.

Du côté du Pacifique, la jetée aura environ 5.200 mètres. Son établissement a pour but à la fois de faire de Balboa un port calme et d'éviter que le chenal d'accès ne soit envasé par les sédiments légers que tiennent en suspension les eaux des courants transversaux. Cette jetée a été commencée en 1908.

La « zone canal », dont nous avons déjà parlé, commence, dans chaque océan, en un point situé à 3 milles marins au large de la baisse des eaux basses moyennes et s'étend sur 8 kilomètres de chaque côté de l'axe du tracé du canal.

D'après les plans élaborés par les ingénieurs américains, 22.535.000 mètres cubes seulement, sur les 59 millions extraits par les Compagnies françaises, serviront au canal.

Les déblais à enlever pour le creusement du canal ont fait l'objet d'estimations successives. On avait



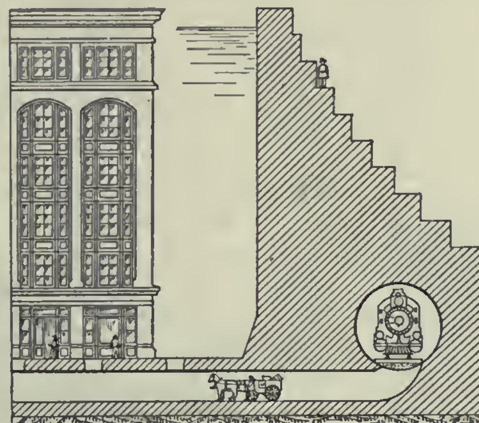
Types des écluses de Pedro Miguel.

tout d'abord pensé qu'en plus du travail accompli par les Compagnies françaises, on aurait à enlever, soit hors de l'eau, soit sous l'eau, environ 89 millions de mètres cubes. La dernière estimation faite date d'octobre 1912 et donne le chiffre, qui paraît définitif, de 162 millions de mètres cubes, sur lesquels on a déjà extrait 137 millions de mètres cubes.

Bien que des glissements de terrain se soient manifestés à plusieurs reprises et aient obligé les Américains à exécuter de grands tableaux de déblaiement qui, depuis 1905, ne s'élèveraient pas à moins de 2.300.000 mètres cubes, on a l'espoir que tout sera terminé dans les délais proclamés par le gouvernement américain et que, dès le début de 1914, les navires du monde entier pourront emprunter la voie nouvelle.

Comme les quantités d'ouvrages à exécuter, les crédits des travaux ont varié. En mai 1912, les crédits ouverts pour l'exécution de l'entreprise s'élevaient à 1.541 millions de francs; au 30 janvier 1913, la dépense faite était de 1.504.474.000 francs. Ces chiffres comprennent, d'ailleurs, et l'indemnité de 40 millions de dollars payée à la Compagnie nouvelle de Panama et celle de 10 millions de dollars attribuée à la république de Panama.

Quel sera le trafic du canal? C'est là une question sur laquelle les économistes sont loin d'être d'ac-



Mur de côté des écluses, comparé avec une maison à six étages.

cord. L'estimation qu'on paraît avoir définitivement adoptée est celle de Emory R. Johnson, professeur de transport et de commerce à l'université de Pensylvanie et qui a été chargé par le Congrès des Etats-Unis de toutes les études économiques concernant le canal de Panama. Johnson estime qu'en 1915 le tonnage total des navires ayant emprunté le canal sera de 10.500.000 tonnes. La répartition de ce trafic donnerait les chiffres ci-après :

De ou pour l'Europe.	6.770.755	tonnes.
De ou pour les côtes est de l'Amérique du Nord.	3.201.592	—
Trafic de l'isthme de Panama.	527.632	—
Total.	10.499.979	—

Les tarifs du canal que le Congrès des Etats-Unis vient de fixer (13 novembre 1912) comprennent :

a) Droits de péage pour les navires marchands avec fret ou passagers 1 dollar 20 par tonne nette; les navires sur lest, ne transportant ni passagers ni marchandises, bénéficieront d'une réduction de 40 p. 100.

b) Les navires de guerre payeront 50 cents par tonne de déplacement.

c) Les transports, les charbonniers, les navires-hôpitaux, les unités de ravitaillement de la guerre et de la marine payeront 1 dollar 20 par tonne nette de déplacement.

On peut résumer de la façon suivante les conséquences économiques de l'ouverture du canal de Panama :

Le commerce côtier et la navigation côtière se développeront d'une façon considérable.

Le commerce de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne, qui ont une marine marchande importante, sera le second à profiter des effets avantageux de l'ouverture du canal.

Les relations commerciales entre les Etats-Unis et l'ouest de l'Amérique du Sud tendront à se substituer à celles qu'avait l'Europe avec ce pays.

Le commerce de l'Europe avec l'Australie et l'Orient à l'est de Singapore continuera de passer par le canal de Suez. Le canal de Panama sera de quelque utilité au commerce européen avec l'Asie centrale et le Japon, mais les Etats-Unis se trouveront favorisés pour le commerce dans l'ouest du Pacifique.

Nos îles des Antilles, qui ne se trouvent pas sur le chemin des grands paquebots, ont peu à attendre de l'ouverture du canal. Le port de Papeete, par contre, serait susceptible de devenir le port d'escale des navires qui, venant du canal, se dirigeront vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie. — Honoré Paulin.

***Patey** (Henri-*Auguste*-Jules), graveur et médailleur français, né à Paris le 9 septembre 1855. Il a été élu le 13 janvier 1913 à l'Académie des beaux-arts, dans la section de gravure, en remplacement de F. de Vernon, décédé (v. p. 735). Il avait déjà succédé à cet artiste comme professeur chef d'atelier de gravure en médailles et pierres fines à l'Ecole nationale des beaux-arts.

Aux œuvres que nous avons citées de lui (v. *Nouveau Larousse illustré*, t. VI, p. 719) il convient d'ajouter d'autres médailles ou plaquettes, parmi lesquelles : *la Fondation de Marseille, les Ballons dirigeables, la Monnaie de Paris, l'Exposition de Hanoï, le Portrait de Léon Labbé, le Laboureur de Virgile.* (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 292), la pièce de nickel de 25 centimes, un groupe en bas-relief de ses parents, qui est une œuvre remarquable.



Auguste Patey. (Phot. Manuel.)

Patey, élève de Jouffroy, de Chapu et aussi de Roty, avait obtenu en 1894 la première médaille; puis, classé hors concours, il se vit décerner la médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 et la médaille d'honneur, du vote unanime de ses confrères, au Salon de 1910. Le musée du Luxembourg possède une belle collection de ses plaquettes et de ses médailles. — P. J.

pélagial, e, aux (du gr. *pelagos*, mer) adj. Géol. et zool. Se dit des espaces marins habités exclusivement par des êtres, animaux et végétaux, indépendants de tout substratum solide : *La région* PÉLAGIALE *est habitée par le plankton et parcourue aussi par les animaux nectoniques; on peut y distinguer une « sous-région néritique », qui est exactement superposée aux fonds néritiques, et une « sous-région océanique », superposée aux régions bathyale et abyssale.* (Emile Haug.) || On dit aussi PÉLAGIQUE.

Poésies complètes, par Charles Le Goffic. (Paris, 1913.) — L'auteur a pris soin de nous dire, dans une délicieuse introduction, qu'il réunissait là tous les vers publiés de 1889 à 1903 sous les titres d'*Amour breton*, du *Bois dormant* et du *Pardon de la reine Anne* en y joignant quelques pièces nouvelles sous le titre d'*Impressions et souvenirs.* « Tout cela bout à bout no fait pas un bien gros recueil », ajoute-t-il. Soit; mais nous ajouterons que ce recueil constitue un délicat et réel petit chef-d'œuvre, quelque chose à mettre dans le bon coin d'une bibliothèque, entre la *Marie* de Brizeux et les *Emaux bressans* de Gabriel Vicaire.

Il semble qu'un Celte ait pris les pipeaux de Virgile pour pleurer son exil sur la terre latine. Le folklore entier d'Armor, avec ses *gwerz* chantés le soir sur la lande où montent les feux d'écobue, a déposé son miel dans ce petit volume. L'on y admire, à travers un art très sûr, nous dirions volontiers infaillible, toute la naïveté de la chanson populaire; de sorte que ces choses très subtiles de fin lettré peuvent être senties tout aussi vivement par un illettré, et c'est proprement là ce qui constitue la grande poésie. C'est ce que faisait Gœthe écrivant *le Roi des aulnes, la Chanson de Thulé* ou *l'Apprenti sorcier;* c'est ce que rêvait Gérard de Nerval recueillant les vieux refrains et les vieilles

légendes sur les routes du Valois. Après eux, Charles Le Goffic a réalisé cet idéal. Demi-breton en qui une lointaine ascendance italienne a discipliné les élans du Celte, il se recommande de sa race auprès du lecteur, et s'excuse presque qu'elle lui ait donné « le goût romantique des larmes ». Nous nous délectons au contraire à l'y trouver dans ces petits poèmes parfaits, aux sons « si clers et si dous », et nous aussi nous ferons comme les amis des *beggards* dont parle Michelet et qui, « fuyant les cathédrales, s'en venaient furtivement, le dimanche, surprendre aux caves ce petit chant qui fait pleurer ». Toute l'âme celte est bien là, avec ses songes flottants comme la mer et les nuages, assombrie de temps en temps par cette inquiétude sans cause que magnifiait Chateaubriand. Indéfinie, quelquefois contradictoire et partout exilée, cette âme oscille perpétuellement entre le désir et le regret. Errante à travers le monde, poussée par son éternel goût d'aventures, elle reste toujours la même, pareille à cette fleur d'ajonc que le poète a recueillie dans son livre et qui, transplantée sur la terre latine, garde néanmoins le même air déshérité :

Rien en elle n'a changé,
Sauf la couleur des pétales,
Et, loin des landes natales,
L'ajonc reste un insurgé.

Les poésies de Charles Le Goffic sont donc avant tout, comme il l'écrit lui-même, « une variante personnelle et modeste de l'éternel *Gemitus Britonum* », et c'est ce qui fait le charme d'*Amour breton*, ce délicieux intermezzo « qui rit en pleurs », comme dirait François Villon. C'est une variante en mineur du thème éternel, mais combien originale! Nous y voyons la bien-aimée, toute fleurie et dorée comme une madone dans sa châsse. Le poète nous dit son âge, son pays, son nom. Nous savons qu'elle allait avoir dix-huit ans à la fête de Saint-Yves, quand il la connut; qu'elle naquit dans le pays des landes, à Lomikel, « un joli dimanche de printemps », et qu'elle se nomme Anne-Marie. Toujours pareille, même au milieu des cités où elle garde la nostalgie des grèves natales, on l'imagine en coiffe blanche et en justin lamé d'or. Le poète nous dit ses promenades avec elle, sous le ciel incertain, aux bords de la Beigne ou le long des peupliers de Keranroux :

Fouettés des vents, battus des grêles,
Et toujours sveltes cependant,
Ils lèvent leurs colonnes grêles
Sur le fond gris de l'occident.

Et, dans ces brumes vespérales,
Les longs et minces peupliers
Font rêver à des cathédales
Qui n'auraient plus que leurs piliers.

Il lui chante les chansons d'autrefois, qui parlent de Viviane, de Merlin ou du roi d'Ys ; il traduit du dialecte léonard la chanson de Marguerite de Kérouar, qu'elle aime entre toutes. Peut-être a-t-il trahi une autre enfant pour elle, mais il s'en confesse si humblement qu'on l'absout sans peine. D'ailleurs, il est trahi à son tour, car toujours, et pour la plus grande gloire des poètes peut-être, les maîtresses seront inhumaines.

Le Goffic se tait dix ans après ce recueil. « La poésie est un luxe pour certains », écrit-il mélancoliquement; et l'on pouvait craindre que le romancier, le chroniqueur et le critique eussent étouffé en lui le poète. *Le Bois dormant* (1900) vint nous rassurer. C'est la même source, plus abondante peut-être, mais non moins fraîche. On ne peut pas dire que le poète soit plus maître de son art, car il conquit du premier coup la maîtrise, mais il semble plus maître de lui-même, il s'apaise, s'extériorise; sa mélancolie est plus égale, plus souriante; il en fait un remède contre les douleurs passées, et certains thèmes qu'il reprend ne sont plus que des moyens d'exercer sa virtuosité. Toujours de délicieuses rondes et de douces élégies, surtout en vers décasyllabiques, forme que semble affectionner le poète et dans laquelle il excelle; lisez plutôt *les Violiers* et *Lits-clos*.



Hémisphère continental et hémisphère marin (en prenant comme pôle l'île Dumet.)

Enfin, après une délicale pièce lyrique en un acte, *l'Ile des sept sommeils*, voici les *Impressions et Souvenirs*, qui forment la partie nouvelle de ce recueil, et sont représentés par une vingtaine de pièces inédites, dont chacune est un miracle de goût, de perfection et de simplicité. C'est le soir. Le passager de la vie est enfin entré en rade, après un long et parfois pénible voyage, et il contemple de loin, de haut, son existence passée, souhaitant seulement de mourir dans sa chère Bretagne, en automne,

Quand les feux d'écobue étoilent la campagne
Et font d'elle un immense et mystique encensoir.

De ce volume, nous citerons cette pièce si caractéristique, ayant pour titre *Là-bas :*

Les Bretonnes au cœur tendre
Pleurent au bord de la mer;
Les Bretons au cœur amer
Sont trop loin pour les entendre.

Mais vienne Pâque ou Noël,
Les Bretons et les Bretonnes
Se retrouvent près des tonnes
D'eau-de-vie et d'hydromel.

La tristesse de la race
S'éteint alors dans leurs yeux;
Ainsi les plus tristes lieux
Ont leur sourire et leur grâce.

Mais ce n'est pas la gaîté
Aérienne et sans voiles
Qui chante et danse aux étoiles
Dans les belles nuits d'été.

C'est une gaîté farouche,
Un rire plein de frissons,
Ferment des âpres boissons
Qui leur ont brûlé la bouche.

Plaignez-les de vivre encor;
Ce sont des enfants barbares.
Ah! les dieux furent avares
Pour les derniers-nés d'Armor!

Mais nous voudrions citer encore cette *Dernière idylle*, si émouvante et tragique en sa concision :

LUI.

Qui donc es-tu, toi qui ressembles a ma vie
Et dont les yeux ont l'air de soleils avortés?
Dans le val de Tristesse où mes pas t'ont suivie,
Tes soupirs et les miens ne se sont pas quittés.

ELLE.

Soupirer est mon lot. Si tu veux me connaître,
Demande mon secret aux cœurs irrésolus :
Je suis leur fille. On me nomme : « J'aurais pu être ».
Et l'on me nomme aussi : « Trop tard » et « Jamais plus. »

Cela est le dernier mot de l'émotion dans la simplicité, et la voilà bien cette voix classique et latine qui enchanta la critique, et qui est toute l'originalité et tout le charme du poète. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

***pôle** n. m. — ENCYCL. *Le pôle continental de la terre.* Si l'on jette les yeux sur une mappemonde, on est frappé de la prédominance des eaux par rapport aux terres : les géographies élémentaires nous ont appris que l'eau recouvre près des trois quarts de la surface du globe : exactement 70,8 p. 100.

Un examen plus attentif nous montre que la répartition n'est pas faite d'une façon symétrique : ainsi, si l'on place l'œil à la hauteur de l'équateur en face du degré 160 de latitude ouest, on a en face de soi le Pacifique entier, et l'on n'aperçoit qu'une faible portion de l'Asie, de l'Amérique, de l'Australie et des terres antarctiques, tandis que, si l'on place l'œil toujours en face de l'équateur, mais en faisant faire à la boule un demi-tour sur son axe, en face du méridien 20° (est), on voit l'Europe, l'Afrique et presque toute l'Asie, ainsi qu'une partie des terres antarctiques.

Si l'on place maintenant l'œil au-dessus des pôles terrestres, la dissymétrie éclate encore mieux : en regardant le pôle sud, nous ne voyons comme continents, dans l'hémisphère austral, que l'antarctique, et les trois pointes méridionales de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de l'Australie, tandis qu'en regardant le pôle nord, nous apercevons toute l'Europe, toute l'Asie, l'Amérique du Nord, une partie de l'Amérique du Sud et plus de la moitié de l'Afrique. Si l'on traduit cela en chiffres, on trouve que l'hémisphère sud contient 80,9 p. 100 de mers, l'hémisphère nord, seulement 60,7 p. 100.

Les géographes ont cherché à pousser plus loin la question de la distribution des terres et des mers. Déjà, dès le milieu du XVIIIe siècle, le géographe français Philippe Buache avait fait remarquer l'importance qu'il y avait à considérer la terre comme formée de deux hémisphères : l'un *continental*, l'autre *océanique*. Les connaissances géographiques de l'époque étaient insuffisantes ; la terre était incomplètement explorée ; aussi la position du grand cercle séparant l'un de l'autre les deux hémisphères en question ne pouvait-elle être fixée avec la précision suffisante. Depuis le commencement du XIXe siècle, cependant, presque tous les atlas géographiques donnent une *mappemonde* dont les deux hémisphères contiennent, l'un le maximum de continents émergés, l'autre le maximum de surfaces marines. Les divergences portent sur la position du pôle de l'hémisphère *continental*, c'est-à-dire de celui qui contient la plus forte proportion de terres par rapport aux mers.

Les géographes allemands plaçaient ce pôle à Berlin; Elisée Reclus le situait à Londres; d'autres géographes à Amsterdam, même à Vienne : chacun y mettait un peu d'amour-propre national. Paris, cependant, vers la fin du XIXe siècle, semblait devoir réunir, avec Londres, tous les suffrages des statisticiens du globe terrestre; un géographe allemand avait fixé la position du pôle continental dans le détroit du Pas-de-Calais; de Lapparent indiquait une localité du département de l'Eure-et-Loir, Cloyes, comme remplissant les conditions voulues.

L'éminent océanographe Krümmel, professeur à l'université de Kiel, avait indiqué une méthode trigonométrique pour étudier la question ; il avait conclu, de ses recherches, que le pôle de l'hémisphère continental devait se trouver au voisinage de la côte française de l'Atlantique, entre le golfe de Gascogne et le cap Finisterre.

Les récentes explorations nord et sud-polaires permettent maintenant de serrer la question de plus près. Pour que la fixation du pôle fût plus précise, j'ai pensé y appliquer la méthode des « pesées » pour les mesures des aires continentales. Cette méthode consiste à tracer, sur une feuille de métal mince, à l'aide d'un burin, la portion de la terre dont on veut connaître la superficie : on découpe ensuite le


Ile Dumet, à l'embouchure de la Vilaine, où se trouve le pôle continental de la terre. — Phot. A. Berget.

contour ainsi tracé, et on le pèse dans une bonne balance ; cela fait, on découpe un carré du même laiton représentant, à l'échelle de la mappemonde employée, mille kilomètres carrés, et on le pèse également : le rapport du premier poids au second donne le nombre de mille kilomètres carrés contenus dans l'aire cherchée.

Après une série d'essais faits sur des petites mappemondes, j'ai été amené à conclure que le pôle continental de la terre devait se trouver près du golfe du Morbihan, en face de l'embouchure de la Vilaine. Or, à cet endroit, se trouve une petite île, l'île Dumet, qui semble remplir toutes les conditions voulues. J'ai donc pris cette île comme pôle de la terre et j'ai fait, cette fois, le tracé du grand cercle de séparation sur une mappemonde de grande précision, construite par Dietrich Reimer, et appartenant à l'Institut océanographique. Un quart de cercle en cuivre servait de branche de compas : une de ses extrémités était fixée, par un axe, au-dessus de l'île Dumet, l'autre portait un traçoir. Les coordonnés géographiques de l'île Dumet sont : long. ouest de Paris 4°57'27"; lat. N. 47°24'42".

Le grand cercle ainsi tracé a été soumis à une vérification : on a pris comme pôle, cette fois, l'antipode de l'île Dumet, et on a tracé le cercle dont cet antipode était le pôle : il coïncidait avec le premier.

Voici l'itinéraire de ce grand cercle à la surface de la terre : il coupe le méridien à la latitude de 42°35'18"; il passe au sud de l'Afrique et de Madagascar, qui se trouvent, ainsi, entièrement dans l'hémisphère continental ; il traverse en écharpe l'océan Indien en touchant l'île Rodrigue, passe au nord de Sumatra qu'il laisse dans l'hémisphère océanique, ainsi que toute la Malaisie et l'Australie. Il coupe l'isthme de Malacca à sa partie la plus étroite et sépare en deux la presqu'île de Siam : la Cochinchine et le Cambodge sont donc dans l'hémisphère océanique, tandis que le Tonkin est, avec tout le reste de l'Asie,

dans l'hémisphère continental. Le cercle de séparation coupe ensuite en deux l'île d'Haïnan, découpe une langue de la Chine entre Fou-tchéou et Hong-Kong, laisse Formose dans l'hémisphère océanique, ainsi qu'un tout petit morceau du Japon, comprenant la capitale, Tokio. Le grand cercle passe ensuite au nord du Pacifique, laissant dans l'hémisphère marin toutes les îles de l'Océanie sans exception. Il coupe l'équateur aux îles Galapagos, et pénètre dans l'Amérique du Sud à Arica, pour en sortir à la frontière de l'Uruguay et se fermer dans l'Atlantique sud, à la latitude 42° 35' 18". Ainsi, toute l'Amérique du Nord, toute l'Europe, à peu près toute l'Asie, toute l'Afrique et les trois quarts de l'Amérique du Sud sont dans l'hémisphère dont l'île Dumet est le pôle, tandis que l'Australie, un quart de l'Amérique du Sud, les îles de l'Océanie, l'Antarctique sont les seules terres de l'hémisphère océanique ayant pour pôle l'antipode de l'île Dumet.

Si nous traduisons en chiffres ces résultats de la partition du globe terrestre, nous trouvons que, dans l'hémisphère continental, il y a 54,5 p. 100 d'eau et 45,5 p. 100 de terre émergée; cela fait, sensiblement, l'égalité des proportions.

Au contraire, dans l'hémisphère océanique, la proportion d'eau est 88,7 p. 100 de la surface totale, les terres ne recouvrant que 11,3 p. 100 de celle-ci. C'est donc bien un hémisphère « marin ».

Donnons quelques détails sur cette île Dumet, qui se trouve être le *pôle continental* de la terre.

L'île Dumet est située, comme nous l'avons dit, au large de l'embouchure de la Vilaine; administrativement, elle dépend du département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Saint-Nazaire, canton de Guérande. Elle a la forme d'un croissant dont l'ouverture serait dirigée vers l'O.-N.-O., la ligne qui joint les cornes étant dirigées du S.-O. au N.-E. La longueur entre les cornes est d'environ 800 mètres, la largeur d'environ 150 mètres. C'est un plateau rocheux et aride, sur lequel pullulent des lapins maigres, dont la chair a un vague goût d'iode. Un fort et une batterie déclassés, en parfait état, sont à la pointe sud; un autre vieux fortin, de forme circulaire, est à la partie nord; au milieu de l'île se trouvent un puits et une étable pour les quelques animaux qu'élèvent les gardiens de l'île, qui est propriété particulière et appartient au marquis de Montaigu, député de la Loire-Inférieure. L'administration des ponts et chaussées vient d'y élever un phare.

On peut accoster dans l'île par deux plages : l'une située entre les cornes du croissant, l'autre du côté de la convexité. Le passage marin qui se trouve entre l'île Dumet et la pointe de Piriac est assez profond : même aux marées basses d'équinoxe, il y a encore 10 mètres d'eau; mais, à ce moment, le courant du jusant y est d'une grande vitesse et peut atteindre jusqu'à 4 nœuds ou 4 nœuds et demi.

L'île Dumet paraît donc satisfaire aux conditions que doit remplir le pôle continental; d'ailleurs, les découvertes que l'on pourra faire au point de vue géographique ne changeront sans doute pas sa qualité, car, dans l'hémisphère continental, toutes les mers ont été explorées, et toutes les terres y sont sans doute découvertes. Seuls, des contours continentaux sont encore à préciser dans l'Antarctique, où, selon toute probabilité, ils restreindraient l'étendue de ce continent polaire : l'hémisphère continental restera donc tel qu'il est actuellement, avec son pôle à l'île Dumet. — Alphonse Berget.

***propriété** n. f. — Encycl. *Conférence de Washington sur la propriété industrielle.* La conférence internationale relative à la protection de la propriété industrielle, qui a siégé à Washington du 15 mars au 2 juin 1911, avait pour but de reviser la convention de Paris du 20 mars 1883 (v. *Nouveau Larousse illustré*, article « Brevets d'invention », et le *Larousse Mensuel*, p. 308). Les changements apportés au texte de 1883 ont réalisé des améliorations d'une valeur pratique réelle.

La conférence a donné tout d'abord une énumération complète des branches de la propriété industrielle auxquelles s'applique la convention : brevets d'invention, modèles d'utilité, dessins ou modèles industriels, marques de fabrique ou de commerce, nom commercial, indications de provenance et répression de la concurrence déloyale.

Une disposition fondamentale de la convention de Paris accordait aux ressortissants des États de l'Union ayant déposé une demande de brevet dans l'un des États concordataires un délai de priorité d'un an (primitivement de six mois) pour effectuer valablement le dépôt de la même demande dans les autres pays de l'Union. Pour l'application de ce droit de priorité, la convention n'avait prévu aucune formalité spéciale; rien n'obligeait le déposant à indiquer dans la demande la date de son premier dépôt étranger. Afin d'obvier aux inconvénients qui pourraient résulter de cet état de choses pour les tiers de bonne foi, la conférence de Washington a imposé à celui qui veut se prévaloir du droit de priorité l'obligation de déclarer la date et le pays de son premier dépôt unioniste, l'omission de cette déclaration pouvant entraîner la perte du droit de priorité.

L'Acte de 1883, modifié à Bruxelles en 1900, avait consacré l'indépendance réciproque des brevets obtenus dans divers États pour une même invention; le nouveau texte élaboré à Washington précise que cette indépendance doit être entendue tant au point de vue des causes de nullité et de déchéance qu'au point de vue de la durée normale.

En ce qui concerne les marques de fabrique, la conférence de Washington a maintenu le principe d'après lequel la marque régulièrement enregistrée au pays d'origine doit être acceptée *telle quelle* dans les autres États; mais, pour éviter toute difficulté d'application, elle a déterminé dans un esprit très large les cas où il sera permis de refuser la protection à une marque unioniste enregistrée dans le pays d'origine.

Jusqu'ici, la convention de Paris ne prévoyait que la protection des marques de fabrique ou de commerce *individuelles*. L'acte de Washington a modifié cette situation en spécifiant que les pays contractants s'engagent à protéger les marques appartenant *à des collectivités*, même si celles-ci ne possèdent pas un établissement commercial ou industriel.

La répression des fausses indications de provenance a été renforcée par une disposition rendant obligatoire, de facultative qu'elle était, la saisie à l'importation de tout produit portant illicitement une marque de fabrique ou de commerce.

A la liste des États unionistes donnée dans le *Larousse Mensuel* (p. 308) il convient d'ajouter l'Autriche-Hongrie, dont nous avions annoncé l'accession prochaine et qui a signifié son adhésion le 1er janvier 1909. — Georges Lainel.

Ravaillac (la Tragédie de), par Jérôme et Jean Tharaud. (Paris, 1913.) — C'est à un sujet de psychologie historique que les frères Tharaud ont, cette fois, appliqué leur curiosité et leur talent de narrateurs. Ils ont été tentés par l'âme d'un régicide. Ils ont eu, comme principale source de renseignements, un document d'un intérêt exceptionnel : ce sont les révélations de l'assassin lui-même, consignées dans le *Procès, examen, confession et négation du meschant et exsécrable parricide François Ravaillac, sur la mort de Henri le Grand, et ce qui l'a fait entreprendre ce malheureux acte* (publié en 1610). Ils les ont confrontées avec les témoignages du temps, parmi lesquels les *Mémoires* de l'aventureux Bassompierre, les graves *Economies royales* de Sully et le *Journal* du consciencieux L'Estoile sont les plus instructifs et les plus vivants. En condensant, en réduisant cette riche substance, les auteurs ont composé un récit bref, rapide, coupé en courts chapitres qui se correspondent avec symétrie, où les détails historiques, les descriptions, les méditations se mêlent avec art.

Jean-François Ravaillac est né (vers la fin de 1578) à Angoulême. Le livre débute par une fine et poétique description de cette ville pittoresque, qui dresse sous un beau ciel sa silhouette fière, tour à tour riante et fleurie, ou triste et désolée. Y a-t-il quelque relation entre l'aspect d'Angoulême et l'âme de Ravaillac? Il est permis à un poète de tout conclure de la vue d'un paysage, surtout lorsqu'il présente de si grands contrastes. L'histoire nous fournit un terrain plus solide, quand elle nous apprend qu'Angoulême s'élevait alors, ville catholique, au milieu d'une campagne occupée par les huguenots, qu'elle fut deux fois pillée par eux, et qu'elle offrait sans cesse le spectacle cuisant de ses sanctuaires en ruine. L'âme de ses bourgeois, fervents ligueurs, recelait de violentes haines religieuses. Le père même de Ravaillac fut compromis dans un complot contre le duc d'Epernon, gouverneur d'Angoulême, qu'on accusait de pactiser avec les huguenots. Ce père était, du reste, un pauvre sire, brutal, ivrogne, un déclassé qui, après avoir perdu sa place de greffier, vécut d'aumônes. La mère de Ravaillac, par contre, d'origine noble, était une pieuse femme. Ses oncles maternels étaient chanoines. Bref, le jeune Ravaillac fut élevé dans la haine de l'hérétique. Nous savons d'autre part que, de bonne heure, il donna des signes d'inquiétude et d'exaltation. Il avait des visions. Il croyait recevoir communication des jugements de Dieu.

Il était encore enfant et servait en qualité de valet de chambre et de clerc, chez un procureur d'Angoulême, quand il apprit que venait de monter sur le trône de France un prince encore huguenot dans le cœur et deux fois renégat : c'est du moins ce que ne cessaient de répéter en chaire et ailleurs les moines et les prêtres du pays. L'événement dut faire sur son imagination malade une impression vive, commentée comme il l'était dans ce milieu ardemment ligueur. A dix-huit ans, Jean-François se rendit à Paris, où, pendant cinq ou six années, il servit d'intermédiaire entre les plaideurs d'Angoulême, et les robins du Châtelet. Mais la passion religieuse le tourmentait. Il s'avisa d'entrer, en qualité de frère convers, chez les feuillants de la rue Saint-Honoré; il n'y demeura guère: le couvent eut hâte de se débarrasser de ce visionnaire, qui dut reprendre le chemin d'Angoulême. Il y vécut misérable : on l'employait à apprendre aux petits enfants à faire leurs prières. Il fut emprisonné pour dettes. Dans la solitude, sa manie ne fit que croître : il avait lu nombre de ces libelles (celui du jésuite Mariana est fameux) où l'on excusait le meurtre d'un tyran révolté contre l'Eglise. Dans ses révélations, Ravaillac *vit* le roi condamné par les jugements de Dieu et, dès lors, il ne cessa de se demander s'il n'était pas l'élu chargé d'accomplir l'acte vengeur. Il avait pourtant des doutes, de terribles scrupules. Mais ne disait-on pas que le roi préparait une Saint-Barthélemy des catholiques? Il fallait agir. Ravaillac résolut de l'avertir d'abord. Il vint à Paris.

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé.



Henri IV, tableau de F. Porbus. (Louvre.) — Phot. Neurdein.

Au moment même où ce malheureux halluciné songe aux péchés du roi, le roi songe à ses amours. Henri IV a cinquante-sept ans et la goutte. Mais son cœur est plus jeune que jamais. Il aime à la folie une fille de quinze ans, absolument belle, Charlotte de Montmorency. Il a détourné son favori, Bassompierre, de l'épouser, et il l'a mariée avec son propre neveu, le prince de Condé, en qui il pense trouver un mari indifférent. Il est loin du compte. On connaît l'histoire. Condé, jaloux, enlève sa femme et l'emmène dans les Flandres. Transporté de fureur,



Assassinat de Henri IV par François Ravaillac (1610) [d'après une estampe du temps].

le royal amant rêve mille extravagances : il menace d'aller chercher la princesse avec 50.000 hommes. Roman héroï-comique à côté d'une sombre tragédie !

Trois fois, Ravaillac essaye en vain de voir le roi. On songe à l'arrêter; mais Henri se borne à commander qu'on le fouille, puis le fait renvoyer. Sur les doutes qui l'obsèdent, il consulte divers religieux, qui éconduisent ce malade. Très sagement, l'un d'entre eux, le P. d'Aubigny, jésuite, lui dit qu'il a des imaginations plutôt que des visions, et lui conseille de manger de bons potages. Mal convaincu, il s'en retourne pourtant à Angoulême. Là, il retombe sous l'influence d'un milieu hostile à Henri. Il entend dire que le roi s'apprête à déposséder le pape. C'en est trop. Il doit tuer le tyran. Il écrit sur un papier ces vers plats et touchants :

> Ne souffre pas qu'on souffre en ta présence,
> Au nom de Dieu aucune irrévérence.

Mais son âme est toujours pleine de pieux scrupules. C'est le moment de Pâques. Décidé à commettre un meurtre, peut-il prendre part à la communion ?

Cependant, les heures passaient. Aucune lueur dans la nuit, aucune voix qui lui répondît d'en haut pour apaiser son tourment. Alors, seul, abandonné, il lui vint une inspiration où se révèle tout entière dans une ombre mystérieuse la délicatesse de son âme.

Quand le matin fut venu, il se rendit, en compagnie de sa mère, dans l'église Saint-Paul, la paroisse où il avait été baptisé. Il entendit la messe, puis, au moment de communier il accompagna la vieille femme dans la petite procession qui se dirigeait vers l'autel. Lorsqu'elle se fut agenouillée devant la sainte nappe, il se mit debout derrière elle et resta là, les mains jointes, tandis qu'elle recevait l'hostie, avec l'espoir qu'un peu de cette rosée de grâce qui allait descendre sur elle retomberait peut-être sur lui.

C'est pour ce trait, pour ce trait seul que j'ai entrepris de conter la vie de Jean-François Ravaillac. C'est pour ce geste silencieux que le malheureux frénétique mérite de retenir un moment la pitié sur son triste visage. Il connut dans sa pauvre vie ce qu'on ne voit briller qu'une fois dans la vie de millions d'hommes : une minute sublime.

Ensuite, il quitte la ville, accompagné du son des cloches...

A Paris, Ravaillac loge en diverses auberges. Un jour, sur une table, il aperçoit un couteau. Il s'en empare et le fait remmancher. Pourtant, il hésite encore, et le voilà de nouveau sur le chemin d'Angoulême ; mais un soir, il est arrêté par les deux bras d'un *Ecce homo*. C'est un ordre du ciel. Il rebrousse chemin. Henri est condamné.

Les mémorialistes nous content que le roi — en dépit des distractions de ses amours — était hanté de sinistres pressentiments. Il les disait à Sully. assis sur la chaise basse que le ministre avait fait faire exprès pour lui, « rêvant et battant des doigts sur l'étui de ses lunettes ». Il redoutait comme une date fatale le sacre de la reine, mais Marie tenait à cette cérémonie, et Henri — sauf qu'il était infidèle — était bon époux. Le sacre eut lieu le jeudi 13, à Saint-Denis. Le roi s'y montra gai et remuant.

Le vendredi 14, il entendit la messe à Saint-Roch (à peu près à la même heure, Ravaillac l'écoutait à Saint-Benoit). Le souverain paraissait inquiet. Il demanda Sully : mais Sully se baignait ; un bain était dans ce temps-là un événement grave, un peu dangereux, et le roi ne voulut pas que son ministre se dérangeât. Vers quatre heures du soir, il désira sortir, refusa les gardes de Vitry et, afin de mieux voir les décorations, il fit relever les mantelets de son carrosse, où il avait du reste avec lui six gentilshommes : les ducs d'Epernon et de Montbazon, le maréchal de Lavardin, messieurs Roquelaure, La Force et Mirabeau. On sait le reste. Un embarras de voitures arrête le carrosse rue de la Ferronnerie. Les valets vont l'attendre à l'autre bout de la rue. Ravaillac, qui n'a pu approcher du roi aux guichets du Louvre et qui a suivi la voiture en courant, profite de l'occasion. Un pied sur la roue, l'autre sur une borne, il frappe le roi de deux coups de couteau ; puis, sans essayer de fuir, se laisse arrêter. En hâte, on ramène le corps du roi au Louvre. On cache sa mort au peuple, qu'on craint de voir se soulever. Sully s'enferme à la Bastille.

En fouillant Ravaillac, on trouva sur lui un petit assortiment de reliques, « humbles objets, pauvre trésor, avoir mystique et baroque, muets témoins de ses méditations solitaires » ! Son interrogatoire le révéla tout entier. On s'obstina pourtant à ne le point comprendre. On voulait à toute force qu'il eût des complices, et on le tortura pour qu'il dît leurs noms. Il n'en pouvait mais, car il n'avait pas de complices, à moins qu'on n'appelle ainsi les prédicateurs, les libellistes, tous les ligueurs qui avaient ouvertement souhaité la mort du roi. Son principal instigateur, c'était une imagination malade, exaltée dans la solitude. Il raconte ses visions, ses hésitations, sa première intention de se borner à avertir le roi. Maintenant encore, il doutait de sa mission : s'il avait pris pour un ordre du ciel une tentation du diable !... Mais il compte sur la miséricorde divine, et, le jour de son supplice, il s'étonne d'être injurié par le peuple. Il subit sa peine avec courage. La main brûlée, tenaillé au fer rouge, rongé par la poix bouillante qu'on verse dans ses plaies, il est tiré à quatre chevaux et ne meurt qu'à la troisième reprise.

Ravaillac est un fou. Il a tué le meilleur et le plus justement populaire de nos rois, et son stupide attentat a soulevé une horreur qui s'est propagée à travers les siècles. Jérôme et Jean Tharaud ont pourtant étudié cette sinistre figure avec pitié et avec une espèce de sympathie. Dans le passage cité plus haut, ils indiquent une de leurs principales raisons.



Fr. Ravaillac. (Collection Hennin.)

Ils se sont donné surtout le plaisir d'étudier un cas curieux de manie; de cette manie d'être un sauveur ou un vengeur, qui se retrouve chez certains anarchistes de nos jours. Ils ont pu terminer ingénieusement leur livre par un parallèle entre Ravaillac et Caserio, le meurtrier du président Carnot. Tout en tirant le meilleur parti des mémorialistes, ils ont, avec cet art sobre et volontairement impersonnel qui est leur marque, écrit un bel essai de psychologie morbide. Ils ont montré dans un siècle d'ardente passion religieuse, et sous sa forme spécialement mystique, cette sombre frénésie qui pousse à tuer pour des motifs très tendres.

Avec habileté, avec pittoresque, mais assurément avec moins de vérité historique, ils ont présenté, en opposition avec ce grave assassin, un roi partagé entre de sinistres pressentiments et un romanesque amour. S'ils ne l'oublient pas, il y a du moins un point qu'ils laissent trop de côté : c'est qu'au moment de sa mort, Henri avait principalement des pensées de roi, et qu'à l'heure où allait s'ouvrir la succession de Berg, Clèves, Juliers, il était plus que jamais rempli de son *grand projet*, de l'idée d'abaisser l'Espagne, sa vieille ennemie avec l'Autriche, en attendant de pouvoir chasser un jour le Turc d'Europe. C'est tout cela qu'aurait pu



Supplice de Ravaillac (d'après une estampe du temps).

tuer avec lui Ravaillac, et le peuple savait quel roi il pleurait; mais il pouvait méditer le mot du chancelier Sillery à la reine : « Madame, le roi ne meurt point en France. » Soutenu par Louis XIII, un cardinal allait reprendre les projets de celui qu'un fou avait tué pour sauver le pape. — Louis Coquelin.

***Rébelliau** (Louis-Joseph-*Alfred*), critique français, né à Nantes le 15 avril 1858. Il a été élu en 1913 membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement d'Anatole Leroy-Beaulieu, décédé (v. p. 735).


A. Rébelliau. (Phot. Pirou.)

stagmatypie (du gr. *stagma*, goutte, et *tupos*, type) n. f. Nom donné, par son inventeur, à un procédé de gravure qui permet d'obtenir une planche applicable aux tirages typographiques, lithographiques ou en taille douce, à l'aide d'un négatif photographique et sans interposition d'aucune trame.

— Encycl. Lorsqu'il s'agit de reproduire, pour l'impression typographique, des documents à oppositions nettes et tranchées (dessins au trait sur fond uni), on utilise le procédé qui, de son inventeur, a pris le nom de *gillotage* (et que l'on appelle aussi *zincographie* ou *photozincographie*); mais, quand les documents à reproduire sont des images à modelé continu, à demi-teintes (photographies, lavis, aquarelles, etc.), si l'on ne peut pratiquer la phototypie (ou *photocollographie*), qui ne convient, à proprement parler, qu'aux planches hors texte, il est indispensable, pour obtenir une planche susceptible de recevoir l'encrage à la façon des caractères d'imprimerie, de créer un relief factice sur cette planche. La photogravure en relief (*similigravure* ou *autotypie*) donne ce résultat au moyen de trames que l'on interpose entre le document à reproduire et la surface sensible destinée à devenir le phototype; les lignes croisées de ces trames découpent en somme le modèle en petits fragments proportionnels à l'intensité des teintes, et, lorsque le mordant aura attaqué la planche de métal insolée sous le phototype ainsi obtenu, il subsistera une surface présentant une juxtaposition de points saillants plus ou moins larges, aptes, en tout cas, à retenir l'encre.

La photogravure en creux (ou *héliogravure*) réalise un but identique en sectionnant la planche de métal par l'apposition d'un grain (grenage à la résine) ou l'emploi de trames spéciales. C'est, ici, la lumière qui se substitue au burin de l'artiste pour creuser les cavités qui recevront l'encre et ménager les surfaces en relief (blancs). Ce procédé donne des épreuves remarquables; mais, long et coûteux, il est réservé spécialement aux tirages de luxe.

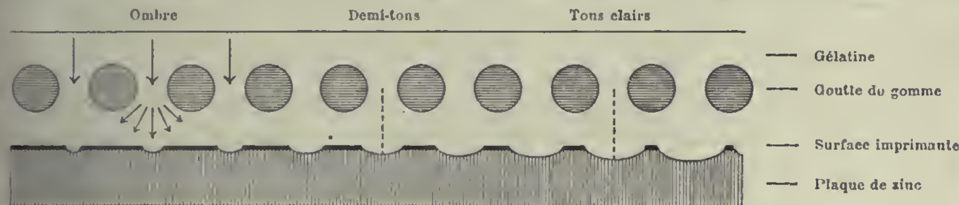


Schéma des processus de la stagmatypie (d'après la *Revue générale des sciences*).

Voilà, brièvement exposés, les moyens dont disposait jusqu'à présent l'industrie de la photogravure; la *stagmatypie* lui en apporte un nouveau, dont l'originalité consiste dans la suppression des trames pour obtenir des effets identiques à la similigravure. On a reproché à celle-ci de fournir des images désagréables à l'œil dès que les trames deviennent un peu larges (25 à 50 lignes par centimètre carré), et c'est ainsi qu'il en doit être lorsque le tirage s'effectue sur des papiers ordinaires sans apprêt d'aucune sorte. On a invoqué contre elle l'obligation d'utiliser pour le tirage des gravures à trame fine (70 à 100 lignes par centimètre carré), des papiers spéciaux comme le papier couché. Quoi qu'il en soit, la simili est encore à l'heure actuelle l'un des procédés de reproduction les plus employés en raison de la rapidité avec laquelle on obtient la planche d'impression.

La stagmatypie, inventée récemment en Allemagne par le Dr Hans Strecker, mais brevetée également en France, ne procède pas, à vrai dire, d'une conception absolument nouvelle; car, vers 1875, Placet et Rousselot étaient parvenus à grener automatiquement à la lumière des planches de métal; mais leurs procédés, qui n'avaient jamais été complètement décrits et exigeaient un tour de main dont les inventeurs gardaient jalousement le secret, se perdirent peu à peu.

La stagmatypie est une application de la chimie des colloïdes. Si l'on mélange une solution concentrée de gélatine (colle de poisson, d'os ou de peau) avec une solution concentrée de gomme arabique, on n'obtient pas un mélange parfaitement homogène, mais bien une émulsion : d'infimes gouttelettes sphériques de gomme flottent en effet au sein de la gélatine. Ce phénomène, parfaitement mis en évidence au microscope, n'est pas toujours perceptible à l'œil nu; mais il devient beaucoup plus apparent par addition à la mixture d'une solution de bichromate de potasse ou d'ammoniaque : c'est que les colloïdes ne se colorent pas avec la même intensité, et que, d'autre part, la tension superficielle des particules colloïdales subit une modification qui intensifie le phénomène et le rend plus apparent.

Une émulsion semblable, étalée en couche uniforme sur une plaque de métal ou de verre rigoureusement sèche, devient, quand on l'abandonne à elle-même, le siège de phénomènes physiques particuliers : les fines gouttelettes sont agitées de mouvements divers; elles se rapprochent les unes des autres, se réunissent, fusionnent en gouttelettes plus grosses, qui se maintiennent, lorsqu'elles ont acquis un certain volume, à des distances à peu près régulières les unes des autres, dans un état d'équilibre stable. Le volume même de ces gouttelettes et leur équilibre dans la masse dépendent de la concentration et de la viscosité des solutions émulsionnées, mais surtout de l'épaisseur de la couche et de la proportion de gomme dans l'émulsion. Au delà comme en deçà du mélange idéal des composants, il se produit dans l'émulsion des phénomènes différents de ceux que nous venons d'indiquer : les gouttelettes se réunissent très irrégulièrement en masses plus considérables ou par groupes dont les éléments ne parviennent ni à se fusionner, ni à se séparer.

Donc, sous cette condition d'obtenir un mélange de composition favorable à la formation régulière des gouttelettes (et c'est là le point capital), le mélange gélatine-gomme peut remplacer le grenage à la résine, et voici comment.

Revêtue d'une couche parfaitement uniforme de l'émulsion bichromatée, une plaque métallique (cuivre, zinc, alliage de laiton et acier) est mise à sécher dans l'obscurité, puis insolée sous un phototype négatif ordinaire (ce que les photographes dénomment communément *négatif* ou *cliché*). Suivant l'intensité des teintes que présente ce phototype, l'émulsion bichromatée devient plus ou moins imperméable; d'autre part, la perméabilité de la gomme n'est pas la même que celle de la gélatine; il s'ensuit que, si l'on plonge la plaque dans l'eau ou dans un bain de morsure, un obtient un dépouillement tel qu'il subsiste sur la plaque de métal un grain formé automatiquement par les gouttelettes de gomme qui ont constitué des réserves, d'ailleurs plus ou moins étendues suivant le degré d'imperméabilisation. On utilise au dépouillement des solutions de perchlorure de fer plus ou moins concentrées, et la morsure donne des tailles de profondeur et de largeur variables, de telle sorte que la planche peut se prêter — bien que tirée d'après un négatif ordinaire — aux tirages typographiques et aux tirages en taille douce.

F. Weigert, dans la *Zeitschrift für Electrochemie*, a expliqué ainsi le processus de la stagmatypie :

On peut représenter schématiquement par la figure ci-dessus une coupe fortement grossie d'une plaque recouverte de l'émulsion gélatino-gomme bichromatée.

Les gouttelettes de gomme ne reposent pas directement sur la plaque, comme les grains d'asphalte sur une plaque pour héliogravure, mais se trouvent à une certaine distance de celle-ci. Le liquide corrosif qui est versé sur la couche diffuse dans celle-ci suivant le sens des flèches, et cela plus lentement sous les parties fortement insolées que sous les parties peu éclairées. Comme les gouttelettes de gomme sont plus proches les unes des autres dans les parties correspondant aux ombres, et qu'elles sont toutes moins pénétrables que la gélatine, les intervalles entre les gouttes constituent les centres de diffusion vers la plaque. Les figures de corrosion sont donc, en coupe, des arcs de cercles dont les centres se trouvent entre les gouttelettes. Plus le rayon d'un tel cercle sera grand, plus la figure de corrosion s'étendra sous les particules de gomme, et moins la partie inattaquée de la surface métallique, qui seule reçoit la couleur dans l'impression en relief, sera étendue. Mais, au bout d'un temps donné, le rayon sera d'autant plus grand que la vitesse de diffusion du réactif à travers la couche sera élevée, c'est-à-dire que la couche chromatée sera moins insolubilisée par l'insolation. Sous les parties claires du positif copié sur la plaque métallique, les particules conservées de la surface de la plaque seront donc petites, et à l'impression elles donneront une teinte claire.

Tandis qu'une épreuve de simili donne pour un trait noir une succession de points (effet de la trame), la stagmatypie le restitue fidèlement dans son intégralité. Il en résulte que les épreuves obtenues par ce procédé donnent des noirs profonds et des gammes de teintes très harmonieuses.

Il subsiste encore dans cette méthode des difficultés de détail; mais il est à présumer qu'une fois mise complètement au point, nous la verrons rapidement entrer dans la pratique industrielle. — Jacques Auvernier.


E.-J. Sulpis. (Phot. A. et P. Groley.)

***Sulpis** (Emile-Jean), graveur français, né à Paris le 22 mai 1856. — Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts (section de gravure) en remplacement de Léopold Flameng (v. p. 735). Outre les œuvres que nous avons signalées au *Nouveau Larousse*, on lui doit d'excellents portraits originaux. Il a remporté un grand prix à l'Exposition universelle de 1900 et la médaille d'honneur au Salon de 1905.

talalgie (du lat. *talus*, talon, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Douleur du talon.

— Encycl. La talalgie est caractérisée par une irritation qui débute par une hypersensibilité du talon, par une démangeaison pouvant s'étendre à toute la surface plantaire. Cette démangeaison ne tarde pas à faire place à des douleurs intermittentes, puis constantes, et qui s'accroissent jusqu'à devenir intolérables. Elles peuvent persister (mais souvent atténuées) dans le repos et troubler le sommeil du malade; en tout cas, elles se reproduisent le matin au lever dès que le malade pose le pied à terre; la pression seule du doigt suffit à les réveiller.

La cause de la talalgie est la station verticale prolongée, qui provoque une contusion chronique du calcanéum, écrasé en quelque sorte sous le poids du corps. Les chaussures défectueuses, qui présentent une surface irrégulière au point où pose le talon, favorisent l'apparition de cette maladie. Parfois aussi elle est provoquée par des saillies osseuses du calcanéum que la radiographie décèle facilement, mais la cause efficiente la plus habituelle est le poids du corps.

Quelques auteurs ont signalé comme causes adjuvantes ou prédisposantes à cette affection la gravelle, l'asthme, le rhumatisme, etc., toutes manifestations de la diathèse arthritique, mais les rapports ne sont pas toujours manifestes.

La cause efficiente principale écartée, on applique le traitement suivant : repos le plus fréquent possible et douches des pieds sous eau, pendant une dizaine de minutes, une fois ou deux par jour. L'usage de teinture d'iode, laudanum, etc., reste sans efficacité. — E. Santiard.

téléologisme (du gr. *telos*, fin, et *logos*, discours) n. m. Phil. Système philosophique qui explique l'univers par des causes finales : *Rapprochez et comparez les diverses idées que l'on s'est faites du monde chez les divers peuples et aux diverses époques, vous verrez qu'en fin de compte on peut les classer en deux groupes bien tranchés : l'un que l'on peut appeler groupe causal ou mécanique, l'autre qui appartient au* téléologisme *ou au vitalisme.* (Ernest Haeckel.)

***tessure** (*tè-su-re*) n. f. Ensemble des filets dérivants d'un bateau harenguier ou sardinier. || On écrit aussi tésure.

tokharien, enne adj. et n. m. Se dit d'une langue indo-européenne, récemment découverte dans l'Asie centrale : *Le nom de* tokharien *est une appellation dont on a souvent contesté la légitimité, mais qui est commode et qui, du reste, présente en elle-même une grande vraisemblance.* (A. Meillet.)

— Encycl. Le nom de *tokharien*, appliqué à la nouvelle langue indo-européenne, étrangère au groupe iranien, dont on a trouvé des textes dans l'Asie centrale, provient d'une conjecture fort vraisemblable de E.-W.-K. Müller, d'après une indication fournie par un manuscrit en cette langue. Le

nom des Tokares est connu de l'antiquité classique : la forme grecque *Tokharoi* se rencontre dans Ptolémée, Strabon, etc.; la forme latine *Tochari* se lit dans Ammien Marcellin ; c'est le *Tukhâra* des auteurs sanscrits et le *Tou-ho-lo* des Chinois. Les Tokares occupaient, au VIIe siècle, l'ancienne Bactriane. — M. E.

toxicomanie (du gr. *toxikon*, poison, et de *manie*) n. f. Manie de l'intoxication.

— ENCYCL. On nomme ainsi l'habitude prise par certaines personnes et qui consiste à absorber, par des modes d'administration variés, des doses ordinairement croissantes de substances toxiques.

Substances utilisées par les toxicomanes. — Elles sont extrêmement nombreuses, et il serait inutile de les dénombrer toutes, car beaucoup ne comptent qu'un petit nombre de partisans. Les plus communément employées sont tout d'abord l'opium et ses dérivés (laudanum, morphine, héroïne), puis, par ordre approximatif de fréquence, l'éther, la cocaïne, le chloral, le haschich. On a pu ainsi étudier particulièrement l'opiomanie, la morphinomanie, la cocaïnomanie, la chloralomanie, etc. Cette liste, pour être complète, devrait contenir l'alcool et le tabac. Mais l'action toxique du second est encore insuffisamment élucidée et, quant au premier, qui est évidemment, par la généralisation de son abus, le poison de ce genre le plus dangereux pour l'individu et pour la race, on a coutume d'étudier ses ravages sous une rubrique spéciale qui est celle de l'alcoolisme.

Voies d'absorption des toxiques. — Le chloral, l'éther, la cocaïne, l'opium et ses alcaloïdes sont bus, ce dernier sous forme de laudanum ou d'élixir parégorique. On mange et l'on fume l'opium et le haschich; on prise la cocaïne; enfin, l'injection hypodermique est le mode d'administration habituel pour la morphine, l'héroïne et parfois la cocaïne.

Doses et consommation. — Les doses varient dans d'énormes proportions, suivant l'ancienneté de l'intoxication, la tolérance du sujet et son accoutumance aux effets du toxique. Certains éthéromanes boivent par jour plus d'un litre d'éther; on a cité des morphimanes absorbant 8 gr. 5 et même 9 grammes de chlorhydrate de morphine dans le même laps de temps et des quantités presque égales de cocaïne. Il est d'ailleurs très fréquent de voir les toxicomanes associer deux ou plusieurs de ces toxiques ensemble. L'association morphine-cocaïne est une des plus fréquentes. Il faut ajouter que ces malades sont souvent, en même temps, des alcooliques et des habitués du tabac.

Quelques chiffres généraux donneront une idée de la consommation effroyable qui se fait de quelques toxiques dans certaines régions. L'Amérique, par exemple, importe chaque année 180.000 kilogrammes d'opium, dont 157.000 sont absorbés par les toxicomanes. Dans le même temps et dans le même pays, la consommation clandestine de la cocaïne atteint plus de 4.000 kilogrammes. En Irlande, l'éther est bu, dans certains comtés, par milliers d'hectolitres, et il existe, dit-on, des cabarets où l'on ne boit que de l'éther, moyennant 10 centimes le petit verre. En Indochine française, on consomme officiellement environ 120.000 kilogrammes d'opium. Il existe des préférences pour certains poisons, suivant les pays envisagés. Mais, en général, les plus répandus sont l'opium, la morphine et, depuis quelque temps, la cocaïne.

Comment on devient toxicomane. — La manière dont on devient toxicomane est différente suivant les individus et les poisons. Certaines personnes ne le deviennent jamais. Il y faut quelque tendance naturelle, souvent conditionnée par une certaine dégénérescence psychique. La plupart des sujets atteints sont des névropathes, héréditaires ou acquis. Encore quelques-uns de ceux-là ne sont-ils pas aptes à adopter n'importe quel poison. Les circonstances jouent le rôle de déterminants.

La thérapeutique est à la base de quelques toxicomanies. Il en est ainsi pour la morphine, que l'on utilise tout d'abord pour soulager une souffrance. Peu à peu, le malade s'habitue au poison parce qu'il y trouve un certain bien-être, lequel devient indépendant des douleurs qu'on voulait combattre. Il finit par souffrir lorsqu'il est privé du stupéfiant, qui n'agit plus sur lui qu'à doses croissantes. La cocaïne, employée au début pour la cure de certaines affections nasales, peut créer le même état de besoin et d'accoutumance. D'autres fois, on a utilisé certains alcaloïdes pour arriver à guérir un autre genre d'intoxication, et c'est ainsi, par exemple, qu'on a préconisé l'héroïne ou la cocaïne dans le traitement de la morphinomanie. On n'a fait, le plus souvent, que substituer une manie à une autre, si encore on n'est pas arrivé à les associer.

La toxicomanie est le plus souvent contractée par contagion, les malades de ce genre ayant une propension marquée à faire du prosélytisme. Les raisons d'amitié, de vie en commun, d'affection passionnelle jouent ainsi un grand rôle dans cette contagion. Il s'y joint souvent un degré considérable d'imitation malsaine et de snobisme, et une littérature spéciale est le facteur regrettable de ce mode de propagation. Quelques artistes ou littérateurs ont ainsi cru, bien à tort, trouver dans cet usage de drogues toxiques une exaltation des facultés créatrices, chez eux déficientes. L'attrait du mystérieux, de l'exotisme et des rites méticuleux a amené beaucoup d'adeptes à l'opiomanie. Enfin, un grand nombre de névrosés se livrent à ces pratiques par recherche à tout prix de sensations nouvelles. Ce sont, a-t-on dit, les amateurs de « paradis artificiels ».

Conséquences de la toxicomanie. — Elles doivent être envisagées au double point de vue de l'individu et de la race.

Chez l'individu même, il faut établir qu'il existe des effets communs à tous les poisons et des effets particuliers à chacun d'eux. Tous les toxiques commencent par mettre l'organisme, en quelqu'une de ses parties, et particulièrement au point de vue psychique, en état de surfonctionnement, d'où impression euphorique du sujet. C'est cette particularité, considérablement exagérée ou déformée par l'imagination, qui a engagé bien des sujets dans cette voie fatale. Les opiomanes célèbres, au contraire, pour ne citer qu'eux, nous prouvent qu'ils n'ont rien dû de leur talent à l'opium, sauf peut-être quelques-unes des étrangetés de leurs œuvres, tandis qu'en revanche, l'opium a tué ce talent avant l'heure, ainsi que la plupart d'entre eux l'ont lamentablement confessé. (Régis.) Bientôt intervient, dans tous les empoisonnements volontaires de ce genre, l'accoutumance, sauf peut-être dans l'éthéromanie. C'est elle le danger principal en l'espèce, puisqu'elle exige l'accroissement continu de la dose pour obtenir un résultat égal. En dehors de la dose suffisante de toxique, le toxicomane est en proie tout d'abord à un malaise, puis à des souffrances véritables qui peuvent le mener aux actes les plus répréhensibles pour satisfaire sa funeste passion. Déjà, à ce moment, les troubles pathologiques ont fait leur apparition. Ils consistent, d'une façon générale, en une exaltation du psychisme inférieur ou automatique aux dépens du psychisme supérieur ou conscient (Régis). Il en résulte de l'incertitude intellectuelle, des délires hallucinatoires, oniriques, des troubles de la sensibilité et de la motricité. Enfin, arrive la déchéance totale de l'individu. Les toxicomanes ne vivent jamais longtemps. Ils meurent, lorsqu'ils n'ont pu se corriger de leur manie, de cachexie progressive, ou par l'invasion d'une maladie infectieuse qui les trouve en état de résistance très amoindrie. Les opiomanes, par exemple, succombent ainsi très souvent à la tuberculose. Pour d'autres, et en particulier les morphinomanes et les cocaïnomanes, l'étape dernière est l'asile d'aliénés. Il va sans dire que la déchéance morale suit une marche parallèle à la déchéance physique.

Si l'on considère les effets produits par certains toxiques en particulier, voici ce que l'on remarque. Chez les opiomanes, les troubles mentaux deviennent la règle, et l'intelligence décroît rapidement. Il y a perte totale de la volonté, sauf en ce qui concerne la manie elle-même. Les cauchemars nocturnes et les hallucinations diurnes se succèdent. En même temps, le malade maigrit jusqu'au dernier point, il est pâle, sa face est idiote, sa parole embarrassée. Le système musculaire s'atrophie, la peau est sèche, il est en proie aux congestions viscérales, aux troubles cardiaques. L'impuissance reproductrice est absolue. Le suicide est une terminaison assez fréquente. Les éthéromanes, en dehors des troubles communs énumérés plus haut, sont en proie à l'énervement et à l'insomnie; ils ont également des hallucinations et des cauchemars, où les animaux jouent un grand rôle. Parfois, ils présentent des accès de *delirium tremens*, analogues à ceux de l'alcoolique.

Les morphinomanes présentent les mêmes désordres que les opiomanes. Ils sont, de plus, sujets à des abcès dus aux piqûres malproprement faites et ont le corps couvert de cicatrices. Les cocaïnomanes sont en proie à l'agitation et à une exaltation qui peuvent les conduire aux actes violents les plus regrettables. Ils ont des hallucinations et la sensation de bêtes sous la peau qui les porte à se gratter jusqu'au sang. Localement, on remarque chez eux des anesthésies de certaines régions, des fourmillements ou des ulcérations de la cloison du nez dues à l'action vaso-constrictrice énergique de leur poison favori. Les troubles cardio-vasculaires sont chez eux fréquents. Nous avons dit plus haut que la folie les guette tout particulièrement. Les héroïnomanes présentent des troubles analogues à ceux des morphinomanes, mais peut-être plus graves encore. (Sollier.)

Les conséquences pour la race et la société se déduisent sans difficulté des conséquences individuelles. Les toxicomanes sont souvent des impuissants qui n'ont pas de postérité. Dans le cas contraire, ils donnent naissance à des enfants tarés et en proie à toutes les formes de dégénérescence physique et mentale. Au point de vue familial, c'est, en outre, la ruine et la désunion, par suite de l'incapacité au travail et de la disparition des sentiments affectifs. Enfin, en ce qui concerne la société, les toxicomanes sont des individus dangereux par leurs altérations mentales, leurs tares morales, les actes délictueux ou criminels auxquels ils se livrent souvent.

Traitement. — Le seul traitement de la toxicomanie est la privation absolue et définitive du toxique. Elle est difficilement obtenue et ne peut l'être que dans des établissements spéciaux où les malades soient absolument isolés. La privation, suivant les méthodes employées, est brusque ou progressive. La première entraîne des souffrances terribles qui font renoncer souvent à son emploi. La seconde est déjà extrêmement douloureuse, et le malade en cours de traitement doit être très étroitement surveillé. De plus, il est fréquent que la guérison ne soit qu'apparente, car l'influence des toxiques sur la volonté est des plus pernicieuses. A la moindre occasion, le toxicomane retombe dans sa manie ou s'en crée une autre par besoin d'intoxication. Chez certains de ces malades, il faut compter aussi avec une manie spéciale, celle de la piqûre elle-même, ou *kentomanie*.

Législation. — La vente des substances toxiques est réglée par l'ordonnance du 2 août 1848, par les décrets de 1850 et 1854. L'approvisionnement en poison des toxicomanes se fait naturellement de façon clandestine, soit que les malades utilisent des ordonnances médicales anciennes ou fausses, soit que des quantités de toxiques soient introduites en fraude et distribuées par des individus qui s'adonnent spécialement à ce commerce illicite. De récents faits particulièrement graves ont nécessité en France une circulaire spéciale du procureur de la République (4 janvier 1913). En Amérique, quelques États ont promulgué des lois spéciales, édictant des peines très sévères contre les contrevenants. — Dr Henri BOUQUET.

White (sir William Henry), ingénieur maritime anglais, né à Devonport le 2 février 1845, mort à Londres le 22 février 1913. Sir William White était le constructeur de navires le plus réputé de l'Angleterre, qui lui a dû quelques-uns des modèles les plus remarquables de sa flotte de guerre contemporaine. Il était entré fort jeune, après de solides études, à l'école royale d'architecture navale, dans le corps des ingénieurs maritimes anglais, auquel il devait appartenir de 1867 à 1883. A cette dernière date, il avait le grade d'ingénieur en chef. Depuis 1870, il avait été chargé d'un cours de construction à l'école même d'où il était sorti trois ans auparavant, ainsi qu'au « Royal Naval College ». Il ne s'éloigna — momentanément — du service de l'État que pour assumer, dans l'importante maison Armstrong, de Newcastle, l'organisation et la direction des services de constructions navales. Mais, dès 1885, il reprenait du service à l'amirauté comme directeur des constructions navales et contrôleur adjoint de la marine. En cette qualité, il eut à dessiner, jusqu'en 1902, plus de deux cent cinquante navires de guerre, et on évalue à plus de deux milliards et demi le coût total de la flotte dont il dessina les modèles. En 1889, c'est lui qui établit les types de navires des escadres prévues par le *Naval Defence Act*, qui fixa pour un long avenir la puissance de la marine anglaise et fonda véritablement sa supériorité. Les cuirassés du type *Royal Sovereign*, dont il avait dressé les plans, furent particulièrement remarqués et souvent imités par les marines rivales de l'Angleterre.


Sir William White.

En 1902, sir William White (il avait reçu le titre de baronet en 1895) résigna définitivement ses fonctions, pour raisons de santé, et le Parlement anglais, en reconnaissance de ses services, lui vota une récompense nationale.

Sir William White faisait partie de la plupart des grandes associations scientifiques du Royaume-Uni. Il était, ou avait été, président de l'Association des ingénieurs civils, vice-président de l'Association des ingénieurs maritimes, etc. En 1893, il avait accompagné dans son voyage en France la compagnie des « Navals Architects » dont il faisait partie, et prononcé au cours de ce voyage plusieurs discours importants, que le public savant apprécia. Il a également écrit quelques ouvrages d'ordre essentiellement technique, et parmi lesquels nous citerons : *Manuel d'architecture navale, Traité de la construction des vaisseaux*, etc., ainsi qu'un très grand nombre de mémoires insérés notamment dans les recueils périodiques de la Société des « Navals Architects ». — H. TRÉVISE.

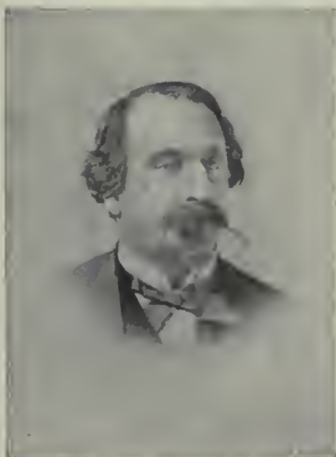
Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — Gérant: L. GROSLEY.



N° 77. — Juillet 1913

Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III, par François-Charles Roux (Paris, 1912, in-18). — Puisé aux meilleures sources, écrit dans un style correct et sévère, que l'auteur n'a pas cherché à éclairer de portraits et d'anecdotes, car il avait mieux à faire, cet ouvrage est le plus complet qu'on ait donné et qu'on puisse donner d'ici longtemps, pour des raisons particulières, sur les relations franco-russes sous le second Empire. Sujet diplomatique passionnant entre tous, puisque l'historique de ces relations nous conduit à réfléchir sur les plus graves problèmes de la politique contemporaine, puisque de l'intimité et du relâchement de ces relations a dépendu le sort de l'Europe et de la France à un tournant décisif de l'histoire du monde; sujet, au reste, qui appelle un pendant : *Victoria, Palmerston et Napoléon III*. Quand celui-ci paraîtra — s'il paraît — on connaîtra le détail de la diplomatie impériale, puisque c'est sur Londres et Pétersbourg, comme sur deux pôles contraires, que la France a, pendant un siècle, appuyé sa diplomatie.

Nous n'oublions pas, au reste, les nombreux volumes consacrés à la diplomatie impériale, les histoires générales, les souvenirs, les publications de documents. Aucun historien n'avait cependant aussi strictement limité ce sujet ni ne l'avait si profondément étudié : sans doute, Pierre de La Gorce, Emile Ollivier, Louis Thouvenel, Germain Bapst ont retracé dans des chapitres déterminés les relations d'Alexandre II et de Napoléon III; mais, outre qu'ils n'avaient pas les éléments nécessaires pour épuiser le sujet, ce n'était pas dans leur intention de le faire : leur but, aux uns comme aux autres, était différent.



Napoléon III.

On peut regretter que F.-Ch. Roux, brusquant les préliminaires, ait commencé son récit à la mort de Nicolas Ier; quelques pages d'introduction eussent été nécessaires pour expliquer comment la France et la Russie en étaient venues aux mains, pourquoi les empereurs Nicolas et Napoléon étaient partis en guerre l'un contre l'autre avec une ardeur farouche, alors que la sympathie des deux peuples était déjà manifeste.

L'avènement d'Alexandre II est salué par les acclamations de l'Europe entière ; il semble que Nicolas mourant ait entraîné dans la tombe le système de la Sainte-Alliance, dont il était l'ultime représentant. Quelle autre mort de souverain a fait monter les cours de la Bourse de 3 points? Mais, tandis qu'en France, on répète de toutes parts : « La paix est faite, » en Angleterre on reste aussi belliqueux. Le gouvernement de Napoléon III n'attend plus qu'un brillant fait d'armes pour conclure la paix ; le gouvernement de Victoria veut pousser plus loin ses avantages, interdire à jamais à la Russie l'accès de la Méditerranée. Les alliés restent unis pour obtenir la victoire. Quand ils l'ont obtenue par la prise de Sébastopol, ils se séparent. L'Angleterre veut porter la guerre dans la Baltique; la France refuse, ne se préoccupant plus que de faire profiter de sa victoire de vieux protégés pour qui l'empereur et l'opinion publique nourrissent une sympathie aveugle : les Polonais. La résurrection tout au moins partielle de la Pologne est un article du programme diplomatique de Napoléon III, du « principe des nationalités ». Selon qu'on l'affichera ou le laissera de côté, les relations franco-russes seront tendues, ou tendres.

Elles furent d'abord tendres; car, au Congrès de Paris, Napoléon III, ne se sentant pas soutenu sur ce terrain par ses alliés, prononça à peine le mot de Pologne; par contre, il fit tout pour éviter à la Russie de trop pénibles concessions sur la mer Noire. Le prince Orloff, représentant d'Alexandre II au Congrès, fut le plus choyé des ambassadeurs étrangers : « Ses daguerréotypes étaient aux devantures des papetiers;... dans le monde, chaque maîtresse de maison le promettait à ses invités : une réception où il n'avait pas été annoncé était considérée comme peu élégante. » Il sollicita personnellement l'appui impérial dans les cas graves, et obtint par ce moyen de conserver Kars à son pays, de faire modifier le nouveau tracé de la frontière entre la Bessarabie et les Principautés d'une manière un peu moins nuisible aux intérêts russes. Quand Orloff vint saluer l'empereur pour prendre congé de lui, Napoléon III lui demanda d'« obtenir pour lui l'amitié de l'empereur Alexandre ». Orloff s'en porta garant. Quelques mois plus tard, le duc de Morny était envoyé en Russie comme ambassadeur extraordinaire; ce fut, pour lui comme pour le souverain et le pays qu'il représentait, un séjour triomphal. Point n'était besoin, semblait-il, d'un traité d'alliance pour sceller une réconciliation aussi complète, aussi franche. La Russie n'avait pas d'autre amie que la France; l'Autriche et l'Angleterre, déçues de n'avoir pas réussi à ruiner son influence dans les Balkans, ne rêvaient que de rouvrir les hostilités sur quelque incident de frontière en Moldavie. Napoléon devait constamment soutenir son adversaire de la veille contre ceux qui étaient officiellement ses alliés. A Londres, on ne cachait pas son mécontentement de cette volte-face, et on faisait savoir à Paris qu'on eût à choisir entre l'entente cordiale et l'alliance russe, les deux groupements s'excluant radicalement. Devant ce langage, Napoléon III reculait et recula toujours : il s'était juré de ne jamais rompre avec cette Angleterre, dont la tenace hostilité avait amené la chute du premier Empire.

Quelque brillante et quelque heureuse que fût donc la mission du duc de Morny, elle n'avait pas, aux yeux de l'empereur Alexandre du moins, le résultat qu'il pouvait espérer; dès 1857, en effet, il avait à cœur de déchirer le traité de Paris; son amitié inviolable était à qui se déclarerait disposé à collaborer à cette œuvre ; à une alliance fondée sur ces bases Napoléon III devait se refuser jusqu'au bout.



Alexandre II.

L'entente franco-russe, toute théorique si l'on peut dire, subsista cependant plusieurs années ; on évita de part et d'autre de parler des points sur lesquels on n'était pas d'accord. Alexandre II et Napoléon III se rencontrèrent à Stuttgart, et une sympathie personnelle vint accroître et renforcer leur accord. L'empereur put préparer, sans crainte de complications en Orient ou dans l'Europe centrale, son intervention en Italie. A une proposition de coalition faite par l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse au tsar celui-ci opposa un refus catégorique : la défaite de l'Autriche à Solférino fut la première revanche de la Russie sur la guerre de Crimée. On sait, cependant, que les armements de la Prusse et de l'Allemagne du Nord empêchèrent la France de pousser sa campagne aussi avant qu'elle le voulait; elle reprocha à la Russie de n'avoir pas parlé assez ferme à Berlin : ce fut un premier sujet de froissements réciproques entre les deux cours impériales.

Un second vint, hélas ! aigrir bientôt les rapports franco-russes : ce fut l'insurrection de la Pologne.

Alexandre II, presque aussi favorable que son oncle Alexandre Ier aux libertés polonaises (F.-Ch. Roux l'établit nettement), violemment combattu dans l'ancien royaume par les irréductibles, se trouvait empêché de réaliser la politique de conciliation qu'il avait rêvée et acculé, par une révolution aussi injustifiée que maladroite, à une sévère réaction. L'opinion publique française, qui avait toujours généreusement et un peu aveuglément pris fait et cause pour la Pologne depuis 1830, en dépit des vrais intérêts diplomatiques du pays, s'émut et protesta; le gouvernement de l'Empire n'essaya pas d'enrayer le mouvement; Napoléon III crut, au contraire, devoir en prendre la tête, proposant à l'Europe une médiation collective, qui n'était, en droit, qu'une intervention très déplacée dans une affaire tout intérieure. Alexandre II ne put jamais pardonner cette fâcheuse initiative : il se rapprocha de son oncle, le roi Guillaume, qui lui avait offert en cette crise un appui précieux. Un bienfait n'est jamais perdu : quand, au lendemain de Sadowa, Napoléon III se retourna vers Alexandre pour arrêter la victoire prussienne, celui-ci se déroba. Cependant, la diplomatie française ne comprit pas la faute qu'elle avait commise : elle aurait pu la racheter en offrant à la Russie l'appui que celle-ci désirait en Orient; influencée par l'Angleterre, elle préféra se rapprocher de l'Autriche. Alexandre II, venant à Paris en 1867 pour l'Exposition universelle, trouva Napoléon embarrassé et froid; Gortchakoff ne put obtenir de Moustier aucune précision sur les vues politiques de la France. Le tsar et son ministre s'en retournèrent froissés, blessés, du moins moralement, de l'attentat de Berezowski. Les relations franco-russes, distendues par les questions polonaises, se rompirent presque sur l'affaire crétoise; la Russie comprit qu'elle n'avait plus rien à attendre de la France et se retourna vers la Prusse, souriant des malheureuses tentatives du cabinet des Tuileries sur la Belgique et le Luxembourg.


Gortchakoff.

Alexandre II fit sans doute bon accueil au général Fleury, mais il alla à Ems signer un engagement avec le roi Guillaume, par lequel celui-ci promettait le formel appui de la Prusse à la Russie dans toutes les difficultés orientales; moyennant quoi, la Russie s'engageait à une neutralité favorable dans tout conflit franco-allemand. Dès lors, Bismarck n'avait plus qu'à précipiter celui-ci; l'entrevue d'Ems est du 4 juin; la dépêche d'Ems du 14 juillet. Alexandre II tint sa promesse : il empêcha l'Autriche de se prononcer pour la France, veillant à limiter le conflit; il prévit la chute de l'Empire, sans essayer de la conjurer; il laissa s'accomplir le démembrement du territoire français, s'occupant seulement de dénoncer le traité de Paris.

A cette conclusion logique aboutissaient les continuelles hésitations de la diplomatie la moins suivie que la France ait jamais eue. Sans doute, le gouvernement de 1860 ne pouvait mener de front une entente russe et une alliance anglaise comme a pu le faire celui de 1910, et c'était la grande difficulté de sa politique; mais on ne saurait excuser la diplomatie impériale de s'être, après la guerre de Crimée, rapprochée de la Russie au risque de rompre l'alliance anglaise, pour refuser ensuite au cabinet de Saint-Pétersbourg les bénéfices légitimes de sa conduite de 1860; d'avoir ensuite compromis l'alliance anglaise en 1867, en cherchant à annexer la Belgique, sans s'être au préalable assuré du concours de la Russie, pour aboutir finalement à rechercher l'appui de la puissance qu'on avait le plus vigoureusement combattue et démembrée, l'Autriche.

Telles sont les réflexions un peu tristes et les grandes leçons que suggère la lecture de l'œuvre de F.-Ch. Roux, qui n'a pas craint d'accumuler les citations de pièces diplomatiques dont il a pu avoir communication, éclairant ainsi jusqu'aux moindres hésitations, jusqu'aux moindres réticences, la politique d'Alexandre II et de Napoléon III. — Pierre Rain.

***algie** (suffixe employé comme substantif — du gr. *algos*, douleur) n. f. Méd. Troubles douloureux de la perception, qui se produisent chez certains psychasthéniques d'une façon à peu près continuelle, à propos d'une partie déterminée du corps, même quand cette partie reste immobile : *Dans beaucoup d'observations, les individus qui ont des* ALGIES *des yeux ou des oreilles cessent absolument de regarder ou d'entendre et, pratiquement, se comportent comme des aveugles ou des sourds.* (Dr Pierre Janet.)

allochtonie (*kto-nt* — du gr. *allos*, autre, et *khthôn*, terre) n. f. Géol. Se dit de la théorie qui envisage la houille comme une véritable alluvion végétale : *Dans la théorie de l'*ALLOCHTONIE, *il faut compter avec l'entraînement de végétaux flottés jusque dans la mer, et il faut admettre que la houille peut se former dans le fond de cuvettes marines relativement profondes.* (Emile Haug.)

allomorphose (du gr. *allos*, autre, et *morphôsis*, formation) n. f. Biol. Terme employé par Edmond Perrier pour désigner les modifications d'un être vivant qui portent sur la totalité de la matière vivante dont il est formé (variations chimiques) : *Les* ALLOMORPHOSES *sont les modifications physiogénétiques de Cope.* (Dr Georges Bohn.) || Anton. : AUTOMORPHOSE.

Alsace, pièce en trois actes, par Gaston Leroux et Lucien Camille (théâtre Réjane, 10 janvier 1913). — A Thann, en Alsace, de nos jours, une famille française a été cruellement disloquée par les événements politiques : Mme Jeanne Orbey, dont le père fut tué au service de la France, et son mari ont été expulsés par les autorités allemandes, parce qu'ils manifestaient trop ouvertement leur amour pour leur vraie patrie; au contraire, leur fils Jacques est resté au pays alsacien. Ainsi ont fait Mme Honneck, sœur de Jeanne Orbey, et son mari. Jacques a dû accomplir son service militaire dans un régiment allemand, de même que l'avait fait François, vieux serviteur de la famille; mais tous deux, au fond de leur cœur, continuent d'aimer la France. Malheureusement, il advient que Jacques se met à aimer aussi une jeune Allemande, Marguerite Schwartz, et veut l'épouser. A cette nouvelle, qui la révolte, Jeanne Orbey accourt. Elle vient combattre le projet de son fils, et se flatte de le lui faire abandonner. Mais on ne déracine pas aisément un amour sincère : celui du jeune homme triomphe de tous les obstacles. Quand le rideau se lève sur le second acte, Jacques et Marguerite sont mariés.

Ces jeunes gens ne sont pas heureux. Ils ne sauraient l'être, car ils appartiennent à deux races différentes, ennemies. Tout est sujet de froissement pour Jacques dans les habitudes, les mœurs de ses beaux-parents, de sa femme, des amis qu'ils reçoivent. Le nom même de sa compagne change selon les bouches qui le prononcent : pour lui, elle est Marguerite; pour eux tous, elle est Gretchen. Patriote de son côté, la jeune femme est plus Allemande encore que Jacques n'est Français; aussi est-elle malheureuse de voir que son mari, tout en l'aimant, demeure séparé d'elle par tant de choses. En vain, Jacques et Jeanne Orbey elle-même consentent-ils de nombreuses concessions; ils ne sauraient trouver grâce, non plus qu'aucun Français, aux yeux des Allemands, infatués d'eux-mêmes, dominateurs, dont le cousin Karl est le prototype insolent et insupportable. Seule, la jeune Elsa, sœur de Marguerite, aime un peu les Français, mais elle ne peut empêcher les tiraillements qui compromettent le bonheur du jeune ménage.

Ils se terminent de façon tragique.

Un incident se produit à Nancy, qui semble rendre inévitables de nouveaux carnages entre Français et Allemands. Les bruits de guerre se précisent chaque jour davantage, la grande mobilisation est ordonnée. L'heure sonne de prendre un parti suprême. Jeanne Orbey veut que son fils passe la frontière pour prendre place parmi ses seuls vrais compagnons d'armes; Marguerite, au contraire, veut qu'il tienne les engagements contractés par lui vis-à-vis de sa nouvelle patrie. Chacune d'elles entend à sa façon le « devoir » du malheureux Jacques.

Marguerite compte parmi ses armes l'amour sensuel, auquel rien ne résiste. Aussi triomphe-t-elle d'abord. Jacques va fuir sa mère; il fuit, il est déjà parti pour se cacher d'elle et rester en Allemagne. Mais, à peine dans la rue, il entend hurler : « A bas les Français! » Alors, en lui, tout le sang des ancêtres se révolte; un cri, spontanément, jaillit de sa gorge : « Vive la France! » Un coup de feu déchire l'air, et le jeune homme, mortellement blessé, vient expirer dans les bras de sa mère, qui, alors, reprend sauvagement possession de lui et défend aux Allemands de l'approcher.

En portant à la scène des pièces comme *Alsace*, des auteurs dramatiques s'assurent un succès facile. Il est aisé, en effet, de provoquer chez des spectateurs français l'émotion, la colère, l'exaspération, en mettant sous leurs yeux les souffrances d'êtres cruellement blessés chaque jour au plus profond d'eux-mêmes et qui sont restés, malgré les traités politiques, malgré la prise de possession matérielle, des compatriotes chers. Appuyer sur ce dernier point ne serait plus de la critique dramatique, et le lecteur comprendra notre pensée sans que nous insistions davantage. Cette réserve faite, on peut louer la pièce de Gaston Leroux et Lucien Camille, pour l'exactitude de leur étude de l'âme alsacienne, pour le pittoresque des détails que l'on sent vrais, pour l'habileté avec laquelle ils ont conduit jusqu'au bout une action qui pouvait se briser en route contre bien des écueils. Le dénouement qu'ils ont adopté est cruel; mais il était, de tous, celui qui devait le moins choquer. A vrai dire, il était le seul possible, car les auteurs ont choisi une situation sans issue. — Georges Hauriot.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Rejane (*Jeanne Orbey*), Vera Sergine (*Marguerite Schwartz*), Kate Marly (*Elsa*); et par MM. Rollan (*Jacques*), Chautard (*Karl*), Simon (*François*).

***Arménie.** — *Les solutions prochaines à la question arménienne.* La dissolution actuelle de l'empire ottoman amène de nouveau au premier plan la question arménienne. Les causes et les origines de cette question sont, on le sait, à peu près les mêmes que celles de la question macédonienne; celle-ci une fois réglée, le problème arménien se présentera de lui-même devant la diplomatie européenne, d'autant plus que la situation de l'Arménie a toujours été pire que celle de la Macédoine.

Actuellement, l'Arménie est aux prises avec des difficultés matérielles autant que politiques. La situation de la classe paysanne (80 pour 100 de la population) est déplorable. L'Arménien n'a cessé de cultiver la terre au profit presque exclusif de son maître turc; et le pays, à ce régime de parasitisme, s'est vu peu à peu ruiné. La liberté même du travail est sans cesse entravée par les persécutions et les désordres que le gouvernement turc ne peut ou ne désire arrêter. La tranquillité générale du pays est des plus précaires, et les assassinats deviennent de jour en jour plus fréquents.

Les impôts achèvent de ruiner l'Arménie. Il faut payer l'impôt au gouvernement; un autre aux *beghs* musulmans, et, sans cesse, de nouvelles taxes arbitraires sont levées sur ce peuple désolé. Il n'y a plus, dans tout le pays, assez d'argent pour tout solder, et l'Arménien qui ne peut payer est exposé aux pires sévices. Les tribunaux sont composés de juges musulmans qui, dans les différends entre musulmans et Arméniens, n'acceptent pas le témoignage du chrétien. Enfin, dans les campagnes, il n'existe pas de gendarmerie; les Arméniens doivent se défendre comme ils peuvent contre leurs turbulents voisins, sans que d'ailleurs le port des armes leur soit permis.

A tout cela il faut ajouter l'inertie des fonctionnaires d'Etat, qui est pire aujourd'hui qu'au temps d'Abd-ul-Hamid. Quelques-uns, à la vérité, sont arméniens et chrétiens, mais il est rare qu'ils occupent des situations importantes, et la crainte de la destitution les réduit au silence.

Sous un tel régime, les aspirations nationales ont paru longtemps endormies, ou plutôt étouffées. Du moins, les Arméniens sont-ils restés profondément attachés à leur langue, à leur religion, à leurs coutumes patriarcales. Depuis quelques années et à la suite d'un réveil des études historiques et littéraires, à cause aussi de l'expansion toujours plus grande des idées de liberté, ils se sont relevés de leur torpeur, de la dégradation où les avaient plongés des siècles de servitude, et ils ont prouvé qu'en dépit de leurs souffrances et de leurs tortures, ils n'ont rien perdu de leur vitalité.

C'est surtout depuis 1890 qu'ils ont laissé voir leur mécontentement à leurs gouvernants turcs. Ce fut la cause des massacres de 1894, dont le *Nouveau Larousse illustré* a parlé en leur temps. Sous la pression de l'opinion publique, très surexcitée en Europe par ces atroces événements, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie à Constantinople présentèrent au Sultan, le 11 mai 1895, en trois notes identiques, un projet de réforme pour les provinces arméniennes. Abd-ul-Hamid fit mine de l'accepter, mais ne l'appliqua jamais; tout au contraire, il montra son dépit de cette intervention en laissant continuer les massacres, prenant comme prétexte une manifestation arménienne qui eut lieu à Constantinople, le 18 septembre 1895, devant le *Bab-Ali* (Sublime-Porte) pour demander l'application des réformes. Ces *Vêpres arméniennes* durèrent jusqu'en 1896. Toutes les ressources du pays étaient épuisées; aussi put-on croire, pendant un temps, que la question arménienne était close. Pourtant, de 1900 à 1904, de violentes secousses agitèrent le district montagneux du Sassoun, montrant que l'esprit de résistance n'était pas mort. Enfin, la révolution de 1908 éclata, et il sembla qu'une ère nouvelle commençait pour tous les sujets ottomans, sans distinction de race ou de religion. Toutefois, il y eut toujours une certaine réserve dans l'attitude de la plupart des Arméniens vis-à-vis du nouveau gouvernement : ils ne croyaient pas beaucoup à la sincérité de la Constitution. Les événements allaient montrer combien cette méfiance était légitime; car si, après cette Constitution, qui devait soulever tant d'espoirs et amener tant de désillusions, les Arméniens purent jouir pendant quelques mois d'une sécurité relative, les massacres du vilayet d'Adana (1909) n'allaient pas tarder à montrer l'inanité absolue de tout effort en vue d'une vie commune, avec les Jeunes-Turcs comme avec les Anciens.

Depuis lors, l'oppression et la terreur ont recommencé à régner ouvertement, et, à partir de 1912, les massacres ont repris, sur plusieurs points du pays. Les menaces se font violentes. Le clergé

musulman, rejetant le poids des dernières défaites sur le seul peuple chrétien, encore soumis au Croissant, prêche la *guerre sainte*. Les fonctionnaires ottomans de la Turquie d'Europe et une masse énorme d'émigrants se trouvent rejetés vers la Turquie d'Asie. La situation devient grave et nécessite un remède urgent. La paix signée entre la Turquie et les puissances balkaniques aura pour conséquence immédiate une réorganisation de l'administration intérieure en Turquie, réorganisation indispensable, si l'empire ne veut pas courir à sa ruine complète.


Ruines de Zwarthnots, sanctuaire chrétien de l'Arménie du Ve siècle. — Phot. de Fr. Macler.

Dans quel sens le problème arménien sera-t-il résolu? C'est ce qu'il est encore difficile de prévoir, plusieurs solutions étant en discussion.

Jusqu'à aujourd'hui, la note collective des ambassadeurs dont nous avons parlé plus haut (1895) a été la tentative la plus importante faite en faveur d'une réforme. Plusieurs de ses demandes étaient excellentes : par exemple, celle qui consistait à faire percevoir les impôts non plus par des soldats ou des fonctionnaires ottomans, mais par des maires élus par les communes; celles, aussi, qui établissaient la sécurité des personnes contre les emprisonnements, les arrestations arbitraires; qui réclamaient l'abolition de la torture, la protection contre le fanatisme religieux, etc. Mais ce mémorandum demandait aussi la nomination de gouverneurs chrétiens dans les provinces habitées par des chrétiens, de gouverneurs musulmans dans celles qui étaient habitées par des musulmans, et cela n'eût tendu à rien moins qu'à créer un antagonisme redoutable entre les deux populations. Il n'y était pas question, non plus, de la liberté de la presse, de la parole, ni des droits électoraux du peuple arménien. Les gouverneurs et sous-gouverneurs devaient être nommés par le Sultan, ce qui rendait nulle la clause relative à leur religion. Enfin, la note, s'en tenant au texte du traité de Berlin, ne comprenait sous le nom d'Arménie que la Grande Arménie et la Petite, oubliant, elle aussi, la Cilicie, qui est pourtant, historiquement et géographiquement, une province arménienne.


Sa Sainteté Guévork V, catholicos de tous les Arméniens.

Cependant, les réformes que demandait la Note collective eussent été suffisantes, à cette époque. Le peuple arménien, en effet, ne demandait guère autre chose que le droit à la vie. Il désire aujourd'hui des mesures plus radicales et qui puissent présenter de meilleures garanties d'exécution.

Tout d'abord, l'annexion à la Russie n'est pas sans avoir plus d'un partisan. Le *Nouveau Larousse illustré* a déjà exposé dans ses grandes lignes l'origine de ce mouvement. Depuis Pierre le Grand, la politique russe a tendu, inlassablement, à faire du vaste empire russe non seulement une puissance continentale, mais encore une force maritime. Après la mer Baltique, après la mer Noire, la Méditerranée devait attirer sa convoitise. Mais, pour y parvenir, pour s'ouvrir un accès vers le golfe d'Alexandrette ou ailleurs, traverser l'Anatolie lui était nécessaire. C'est ainsi qu'elle fut amenée à faire la conquête du Caucase méridional et de plusieurs provinces arméniennes. Cette politique a, jusqu'ici, nettement réussi à la Russie. Elle cherche, maintenant, à intervenir dans les provinces arméniennes turques, profitant de toutes les occasions pour affirmer ses droits et prenant en Asie Mineure une influence de plus en plus considérable. On sait qu'en 1893, elle exigea que la Compagnie allemande du chemin de fer de Bagdad, qui devait diriger sa ligne sur Sivas, Diarbékir et Mossoul, fit un détour, au sud, pour atteindre Alep par Konièh et Adana, gardant ainsi toute sa liberté d'action dans les vilayets arméniens turcs. Depuis lors, elle n'a cessé d'agir en vue d'amener les populations à l'idée du protectorat russe. Toutefois, cette annexion, qui serait peu conforme aux intérêts des autres nations européennes, ne paraît pas présenter non plus aux Arméniens les meilleures garanties. Sans doute, la menace perpétuelle des massacres serait écartée pour eux, mais ils craignent la politique de *russification* à outrance dont la Finlande et la Pologne ont eu tant à souffrir. L'annexion russe, ce serait la paix, la tranquillité matérielle assurée; ce serait aussi, il faut le redouter, la fin de toute idée nationale.

Le parti des réformes administratives, sous le contrôle des puissances signataires du traité de Berlin, paraît avoir plus de chances d'être choisi. Ces réformes devront se baser sur le fameux article 61 (voir le *Nouveau Larousse illustré*), ainsi que sur le mémorandum du 11 mai 1895 dont nous avons parlé plus haut. Ce mémorandum avait pour but d'amplifier l'article 61, dont les termes étaient assez vagues; mais il ne saurait être appliqué tel quel aujourd'hui, car, de nombreuses transformations locales et même gouvernementales ayant eu lieu, plusieurs de ses dispositions, qui répondaient aux besoins du moment, sont devenues inutiles, tandis que de nouvelles nécessités s'imposent. Ce parti des réformes est préconisé par les chefs de la nation arménienne, chefs religieux, puisque l'Arménie n'est plus considérée que comme une communauté religieuse, depuis qu'elle a perdu son indépendance politique. Ces chefs sont actuellement le catholicos de tous les Arméniens, Guévork V, conducteur spirituel de plus de 4 millions d'Arméniens, et le patriarche de Constantinople, Mgr Archarouni, qui est non seulement le vicaire du catholicos, mais encore le chef civil de la communauté arménienne en Turquie et son intermédiaire vis-à-vis de la Sublime-Porte. Le catholicos et le patriarche ont nommé une délégation chargée de soutenir la cause des réformes devant les puissances. C'est cette délégation qui, sitôt les affaires de la Turquie d'Europe réglées, présentera aux délégués des puissances les réclamations arméniennes. Ses demandes se concentreront sur le contrôle européen auquel les Arméniens ont droit de par le texte même de l'article 61. Elles réclameront, pour les six vilayets arméniens (Bitlis, Diarbékir, Erzeroum, Kharpout, Sivas et Van) un gouverneur général européen nommé pour cinq ans par la Porte, avec l'assentiment des puissances. En outre, trois agents civils européens seraient nommés directement par les puissances pour appliquer les réformes dans les six provinces. Le gouverneur général aurait auprès de lui une commission de contrôle permanente se composant de ces trois agents européens, de trois représentants arméniens et de trois représentants musulmans.

Mgr Archarouni, patriarche des Arméniens.

Enfin, un troisième parti, celui de l'autonomie, exprime ses désirs et les aspirations secrètes du peuple arménien dans une petite brochure, très bien faite, qui vient de paraître sous le titre : *Appel aux grandes puissances et aux peuples européens*. Il réclame aussi la surveillance de l'Europe. Son projet d'autonomie peut ainsi se résumer : 1° réorganisation géographique des vilayets; 2° autonomie des vilayets, qui éliraient eux-mêmes leurs fonctionnaires; 3° une organisation centrale ainsi composée : *A*. un gouverneur général chrétien nommé par l'Europe; *B*. une assemblée générale législative élue au suffrage universel; *C*. un conseil administratif exécutif.

Telles sont les réformes auxquelles aspirent les Arméniens, et qui laisseraient à la Turquie sa suprématie, tout en sauvegardant l'existence, l'honneur et les biens d'un peuple trop longtemps persécuté. Si les Arméniens demandent avec tant d'insistance le contrôle de l'Europe, c'est qu'ils ne peuvent plus avoir aucune confiance dans les promesses du gouvernement turc et que —l'expérience


Ancien canal à Gand, tableau de Ferdinand Willaert. (Société nationale des beaux-arts). (V. p. 764.) — Phot. Vizzavona.

l'a abondamment prouvé — les Turcs sont de médiocres administrateurs. Que l'une ou l'autre des deux dernières solutions que nous avons essayé de résumer ici soit appliquée, et ce sera le salut, non seulement pour l'Arménie, mais pour la Turquie régénérée. Il semble que l'Europe elle-même aurait tout intérêt à voir appliquer sinon le projet d'autonomie, du moins celui des réformes administratives. — E. ALTIAR.

Canal à Gand (ANCIEN), tableau de Ferdinand Willaert, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. (V. p. 763.) — F. Willaert aime à peindre les vieilles villes de son pays natal, les maisons endormies se reflétant dans l'eau des canaux tranquilles. C'est le sujet de sa nouvelle toile, *Ancien canal à Gand*. Les rangées de maisons aux murs rouges, violets et gris, se mirent dans la nappe liquide, qui se colore également de l'image d'un ciel bleu vert, traversé de gros nuages blancs. Un bateau carré et plat est immobile sur le canal, et il ajoute encore à la poésie mystérieuse qui se dégage de ces paysages de villes et d'eau. Un peu de la séduction des visions de Venise se retrouve dans ces vues de cités flamandes. F. Willaert a tiré de ce sujet le meilleur parti; la peinture est abondante, grasse et franchement posée; le maniement de la brosse, habile et libre, décèle un peintre expérimenté. — Tr. LECLÈRE.

Carillonneur (LE), pièce lyrique en trois actes et sept tableaux; poème de Jean Richepin; musique de Xavier Leroux, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 17 mars 1913. Le livret est une adaptation, pour la scène, du roman *Bruges-la-Morte*, du poète belge Georges Rodenbach.

Joris Borluut a su transmettre aux cloches du beffroi le souffle de son âme. La foule l'acclame et, dans un concours public, l'élit carillonneur de la ville. Ce triomphe décide Joris à épouser une des deux filles du vieux Van Hulle, la brune et ardente Barbara. Une tendresse douce et calme attire sa sœur, la blonde Godelième, vers Joris. A la mort de leur père, cette dernière est recueillie dans la maison du carillonneur.

Le bonheur des jeunes époux n'est pas de longue durée : Barbara s'est rendue méprisable à son mari. Elle quitte la demeure conjugale, laissant sa sœur et Joris continuer la vie commune. Mais le charme enveloppant et paisible de Godelième change bien vite de forme l'intimité fraternelle.

Au bout de quelques mois, Barbara revient au logis, et les tortures de Godelième lui font comprendre ce qui s'est passé. Elle en meurt. Alors, Godelième quitte la maison; son crime l'épouvante, elle va cacher son remords et sa honte dans le couvent du béguinage de Dixmude, où elle expiera sa faute. Joris, déchu de son rêve, veut reconquérir celle que le mysticisme lui enlève et, pendant la funèbre procession du Paraclet, où Godelième porte sa croix au Calvaire, il cherche à la ramener à lui, mais elle le repousse à jamais. Abandonné et au désespoir, Joris court au beffroi et sonne, avec sa plus belle cloche, le glas de son amour et sa propre mort.

La partition est variée en épisodes; la ligne mélodique est franche, les harmonies sont pures et neuves. L'entr'acte qui relie le premier au second tableau est grandement développé; la scène du concours du carillon forme une jolie page symphonique; la partie de ce concours d'où Joris sort vainqueur est belle : le thème s'estompe peu à peu dans un doux murmure pour atteindre ensuite des accents de force et d'allégresse que la partie chorale anime. La partie tragique et passionnée n'est pas moins bien traitée; les scènes dans l'église des Béguines, supprimées après la répétition générale, sont remplies de contrastes et des luttes qui se déchaînent dans le cœur de Godelième en des accents expressifs. — Stan GOLESTAN.

Les rôles ont été créés par : Mmes Marguerite Carré (*Godelième*); Brohly (*Barbara*), et MM. Beyle (*Joris*), Vieuille (*Van Hulle*).

Certificats (LES), tableau d'Albert Guillaume, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — Le sujet en est fort simple : il ne s'agit que de la présentation des certificats par un couple de domestiques. Mais l'effet comique naît de l'expression des personnages. La maîtresse de maison, grasse commère en peignoir rose, lit avec attention les papiers à la lueur de la lampe et fronce les sourcils sévèrement; le mari, indulgent, adossé à la cheminée, interrompt la lecture de son journal pour lorgner, avec un sourire, la jeune bonne en chapeau noir, qui suit elle-même toute la scène du coin de l'œil; le domestique lève innocemment le nez en l'air, et tient à la main son chapeau melon. Scène familière et drolatique, cette peinture est l'une des plus agréables œuvres du bon humoriste Albert Guillaume. — Tr. LECLÈRE.



Les Certificats, tableau d'Albert Guillaume. (Société nationale des beaux-arts.) — Phot. Vizzavona.

*** Chili** (RÉPUBLIQUE DU), Etat de l'Amérique du Sud, 3.500.000 hab. (*Chiliens*); capit. *Santiago*. — Le territoire chilien s'allonge en une étroite bande qui borde l'océan Pacifique, depuis le cap Horn, jusqu'au delà du tropique du Capricorne (56°-18° S.), sur près de 5.000 kilomètres; la largeur de cette lande ne dépasse nulle part 300 kilomètres, et souvent se réduit à 150; intérieurement, le Chili touche à trois autres Etats : la république Argentine, la Bolivie et le Pérou. La superficie totale, y compris les provinces du Nord, jadis enlevées au Pérou, est de 780.000 kilomètres carrés, environ une fois et demie celle de la France; mais, entre les points extrêmes du littoral chilien, la distance est presque trois fois celle de Paris à Alger. Ce territoire est accidenté par la chaîne des Andes, la plus récente de l'Amérique méridionale; des forces volcaniques y apparaissent encore à l'œuvre. Au nord, des cônes à cratères, de 5.000 à 6.000 mètres, s'enlèvent sur un socle de hauts plateaux arides; au centre, les Andes forment plus nettement barrière, avec des sommets très hauts (Copiapó, 6.000 m.; Aconcagua, 6.970 m.) et des cols d'accès difficile (la Cumbre, 3.780 m.); des vallées d'érosion dévalent vers la mer, et se heurtent, avant de s'y jeter, à un redressement littoral de roches anciennes, aux profils usés. Dans le Sud, des glaciers et des lacs, encadrés de pâturages alpestres, descendent jusqu'au Pacifique, dont la côte se brise en fiords; l'extrême Sud est une sorte de Norvège australe, entrecoupée de bras de mer et d'une poussière d'îles.



L'Araucan Caupolican surnommé *le Vercingétorix chilien*.

Le climat, très pluvieux au sud, sous l'action des « frais d'ouest » issus du Pacifique, est de plus en plus sec vers le nord; Valparaiso n'a que 475 millimètres de pluie annuelle et, dans la région voisine du Pérou, qui est celle des gisements de nitrate, il n'y a guère d'humidité que celle d'un brouillard, la *garua*, qui se condense très rarement; là, les grandes hauteurs des Andes ne suffisent même pas à rassembler des réserves d'eau; il faut arriver jusqu'au Chili central, vers 30°, pour trouver des rivières permanentes, au lieu des ravins d'oueds de la zone septentrionale. Puis ce sont des fleuves abondants, déployés dans des vallées encore inachevées, innavigables, coupés de rapides qui tiennent en réserve de puissantes énergies de houille blanche : le Maipú, le Maule, le Bio-Bio, etc. Ainsi le relief et l'hydrographie morcellent la bande littorale chilienne en une série d'alvéoles qui communiquent mal entre eux et se terminent sur l'Océan par des falaises peu accueillantes; le passage à travers les Andes, vers l'Argentine, n'est pas plus favorisé, de sorte que les relations extérieures du Chili sont demeurées peu actives jusqu'à une époque très rapprochée de nous.

Il existe cependant au Chili une zone centrale, formant région naturelle, qui a été le creuset de la nationalité. Arrivant du Pérou, au terme de cruelles étapes à travers de hautes pampas sans eau, les aventuriers espagnols s'arrêtèrent avec délices sur cette terre plus grasse, au climat de perpétuel printemps, où Valdivia fonda Santiago dès 1541. Mais leur établissement n'alla pas sans luttes; ils avaient rencontré des indigènes vigoureux et vaillants, les Araucans, dont un chef héroïque, Caupolican, a mérité le surnom de *Vercingétorix chilien*. Trempés par ces combats incessants, les Espagnols du Chili s'acclimatèrent, s'unissant peu à peu aux indigènes, et de ce mélange est née une race magnifique. Le gouvernement de Madrid ne s'occupait guère du Chili, dépendance lointaine où l'on n'avait pas encore découvert de mines; les fonctionnaires péruviens envoyaient leurs « fortes têtes » s'assagir à la rude école du Chili. Mais déjà, au XVIIIe siècle, les colons des environs de Santiago, les missionnaires des Marches militaires du Sud, cultivaient pour les mineurs du Pérou les céréales, la vigne, les arbres fruitiers; ainsi s'élaborait le Chili moderne, dans la plaine intérieure qui réunit par une longue bande perpendiculaire les biefs moyens du Maipú et du Bio-Bio.

Le signal de l'émancipation fut donné en même temps qu'en Argentine; le Chili célébra sa fête nationale le 18 septembre, pour commémorer le premier acte de son affranchissement, en 1810. Les troupes espagnoles, ensuite, reprirent l'avantage jusqu'au jour où San-Martin et O'Higgins, amenant aux patriotes de l'ouest des Andes le renfort de régiments formés sur le versant argentin, remportèrent les victoires décisives de Chacabuco et de Maipú (1817-1818), et fondèrent à Santiago même une république indépendante; le passage des Andes par San-Martin, au milieu des neiges de l'Aconcagua, est un fait d'armes qui mérite une mention dans l'histoire des guerres. Les Espagnols expulsés, il fallut organiser le nouveau régime et créer de toutes pièces, car l'administration royale n'avait en rien préparé l'avènement de la liberté. Le Chili a, comme les républiques sud-américaines voisines, traversé une période de croissance tumultueuse; il a cependant souffert de moindres convulsions que plusieurs d'entre elles, parce que sa région centrale était un foyer d'attraction politique et sociale; il possédait là une société créole déjà instruite et enracinée par la propriété foncière; des hommes d'Etat de premier rang, les Joaquin Prieto, les



CARTE DU CHILI.

Diego Portalès, les Manuel Montt, l'ont engagé de bonne heure dans la voie du progrès constitutionnel.

Le Chili de 1810, voire de 1850, était par son extension territoriale bien différent du Chili d'aujourd'hui; le XIXe siècle fut pour la jeune république une période d'agrandissement autour de son noyau originaire et, pour cette œuvre, le concours d'étrangers vint s'ajouter heureusement au travail des *criollos*. Anglais et Nord-Américains, les premiers, passèrent au Chili, attirés par l'espoir de découvertes minières dans les Andes du Nord; ils réussirent et, par eux, quelques nouveaux alvéoles de la ruche chilienne furent ouverts à l'exploitation. Le gouvernement de Santiago finit par s'intéresser à ces nouveautés; il occupa ses provinces du Nord, ainsi révélées riches; ses ouvriers (*peones*) furent les premiers résidents d'autres provinces, plus septentrionales encore, que revendiquaient la Bolivie et le Pérou. Une guerre, dite *du Pacifique* (1879-1881), consacra les prétentions chiliennes, immédiatement sur une partie de ce Contesté, à terme différé sur le reste; les dernières difficultés diplomatiques nées de ce conflit sont en cours de règlement définitif aujourd'hui (début de 1913). Quant à la région du Sud, elle reçut, depuis 1857, des colons de l'Europe centrale; le mouvement gagna peu à peu vers la Suisse andine et les archipels méridionaux; un litige de frontières avec l'Argentine fut pacifiquement résolu par un arbitrage du roi d'Angleterre (1902). Ainsi, au début du XXe siècle, le vieux Chili espagnol avait essaimé au point de doubler son territoire; il atteint présentement ses « frontières scientifiques »; il n'y a plus entre ses voisins et lui de terrains vagues, nids à procès internationaux; le Chili contemporain entre dans l'âge de la maturité.



Don José de San Martin.

La population actuelle n'atteint pas 4 millions d'habitants, mais elle est remarquablement homogène; à base d'Araucans et d'Espagnols, elle a reçu du dehors peu d'immigrants depuis l'émancipation; ceux qui sont venus, individuellement ou par petits groupes, se sont rapidement résorbés dans le milieu ambiant : Allemands et Scandinaves, Basques de France et d'Espagne, Italiens. La densité, assez élevée dans les provinces centrales (40 à 45 par kilomètre carré), tombe très bas dans le Nord (province d'Atacama, 0,86) et surtout dans le Sud (territoire de Magellan, 0,03); elle est en moyenne de 3,6 pour l'ensemble du territoire. La race chilienne se distingue par une vigueur de natalité exceptionnelle (36 pour 1.000), malheureusement compensée par une terrible mortalité infantile; elle n'est pas encore complètement différenciée entre les campagnes et les villes; à bien des égards, les riches propriétaires (*hacendados*) et le clergé conservent leurs privilèges sociaux de l'époque hispanique au milieu de *peones* pauvres et ignorants; les petits domaines sont trop peu nombreux, l'instruction primaire trop peu répandue, l'hygiène trop dédaignée; trop volontiers, aussi, le peuple s'abandonne à l'ivrognerie. Mais on observe, dans ces dernières années, une active bonne volonté des dirigeants pour transformer cette société, qui est dans son ensemble saine, robuste et désireuse de progrès.



Don Bernardo O'Higgins.

Ces nouveautés s'ordonnent autour de la région centrale, qui est exactement le cœur du Chili. Le cours de la rivière Aconcagua donne une idée fidèle de la géographie de cette zone : de très hautes sources, à plus de 4.000 mètres, près desquelles des cols, suspendus à 3.500-4.000 mètres, ouvrent passage vers l'Argentine; de là, une descente torrentueuse, en escalier, jusqu'à 1.000 mètres, puis plus lente, par les bassins étagés de Santa-Rosa (820 m.), San-Felipe (657 m.), Quillota (124 m.). Dans ces dépressions, peu d'arbres, sinon cultivés; des labours sur irrigation; plus bas, des pâturages dans des îles instables, des berges d'alluvion, découpées par les crues; une barre, enfin, sur le Pacifique, au nord de Valparaiso, des sables piquetés de palmiers, un paysage sec d'aspect méditerranéen; il n'y a pas 150 kilomètres, à vol d'oiseau, entre les sources de l'Aconcagua et son embouchure. La vie agricole est aussi divisée en paliers : l'eau ne circule pas naturellement avec assez de régularité pour que des travaux hydrauliques n'aient pas été partout nécessaires; mais, sous un ciel ordinairement clair, sous un soleil chaud sans excès, la terre arrosée prodigue les grains, les fleurs et les fruits. Tout ce Chili central est plaqué de taches de verdure, qui marquent les fonds; il vit par petites cellules actives, par *vegas*, qui s'épanouissent en sourires entre d'âpres collines dénudées.

Santiago, capitale politique du Chili, s'est posée dans le plus étendu de ces bassins, au pied d'une citadelle (*cerro*) dominant le rio Mapocho, tributaire du Maipú. A 535 mètres d'altitude, elle connaît les amples oscillations du climat continental; elle n'a pas plus de pluie qu'Oran (328 millim.), et, dans l'hiver austral, en juin et juillet, les neiges couvrent les pentes des Andes à partir de 1.400 mètres; en novembre, au début du printemps, les rivières grossissent par la débâcle, elles débordent et répandent leurs alluvions sur les terres ensemencées. Chef-lieu d'une agglomération de 400.000 habitants, Santiago n'a plus guère de monuments anciens; ses maisons à patios sont ordinairement basses, par crainte des tremblements de terre; elle possède de beaux jardins, nombre d'établissements intellectuels, une voirie de mieux en mieux soignée. Son réseau d'égouts a été récemment achevé par une société française; tel bourg de la banlieue (San-Bernardo, San-José) permettra l'étude de l'existence des *hacendados* chiliens. Des bassins analogues à ceux de Santiago, mais moins grands, sont, du nord au sud, ceux de Rancagua, San-Fernando, Curicó, Talca, Chillan; là, l'élevage se mêle à la culture, les pluies sont de moins en moins rares, des bouquets de bois apparaissent sur les collines, et le travail de la terre n'a plus besoin d'irrigation. Le sud de cette plaine longitudinale, par 36°, est à la latitude de l'Espagne méridionale; le climat en est particulièrement agréable.



Don Joaquin Prieto.

Une barrière montagneuse, dite cordillère de la côte, isole la plaine du littoral; les communications doivent emprunter d'étroites vallées forées dans cette cloison par les rivières et, sur le Pacifique même, les ports naturels ne sont que des rades foraines. Valparaiso est le principal; la ville est posée en amphithéâtre sur un croissant de hauteurs ouvert au nord; son caractère est beaucoup plus cosmopolite que celui de Santiago, mais le commerce international réclame encore des travaux d'aménagement qui viennent seulement d'être adjugés (fin 1912). Valparaiso se relève lentement des ruines laissées, en août 1906, par un tremblement de terre qui éventra tout un quartier et fit, dit-on, plus de vingt mille victimes; elle est entourée de villas, d'où l'on domine la mer; ses quais commerciaux se prolongent à l'est par des stations balnéaires très fréquentées : Miramar, Viña del Mar, etc. La population actuelle de Valparaiso est de 150.000 habitants. Concepcion (50.000 hab.), chef-lieu de l'ancienne Marche militaire du Sud, fut fondée dès 1541; elle commande une section de côte plus découpée, enrichie par des mines de houille qui arrivent, à Lota, jusque dans la mer; là sont les ports d'une région agricole et industrielle très prospère (sucreries, tanneries, moulins, filatures), et aussi, à Talcahuano, l'arsenal de la marine chilienne. Au nord, le Chili central finit à la hauteur de la province et du port de Coquimbo; ici, déjà, l'activité des mines l'emporte sur celle de l'agriculture; les luzernières irriguées et les jardins de Tambo, de la Serena prennent des allures d'oasis; nous passons, au delà, dans le Chili sec, celui des nitrates et des guanos.

De Concepcion à la Terre de Feu, le Chili méridional est une zone de colonisation toute récente; les pentes des Andes sont couvertes de forêts épaisses, et l'humidité trop constante n'est pas favorable aux céréales. Souvent, en hiver, les routes sont coupées par des inondations; l'élevage des moutons et des bœufs gagne vers les pâturages de la haute montagne et, dans les îles qui bordent le détroit de Magellan, il s'y joint une industrie de tannerie et de conserves. Valdivia (12.000 hab.) est le port le plus actif; elle est placée au fond d'un golfe découpé en fiord, en face de Corral, où des hauts fourneaux, propriété d'une Société française, fabriquent en grand de la fonte au bois. Des paysans de Saxe, Silésie, Bohême se sont fixés autour de Valdivia, dans la seconde moitié du siècle dernier; ils ont fondé quelques centres neufs, comme Puerto, Montt, mais leurs descendants, dès la deuxième génération, se fondent dans la population chilienne. Les archipels du Sud, pareils au littoral norvégien, sont bordés d'une mer très poissonneuse; la pêche des baleines n'y est plus pratiquée, mais celle de divers poissons et mollusques l'a remplacée. On commence aussi à exploiter de magnifiques forêts d'aunes et de chênes qui descendent jusqu'à la mer. Enfin, sur le détroit de Magellan, Punta-Arenas (Sand-Point des cartes anglaises), bagne chilien hier encore, est aujourd'hui un port franc, centre actif de transit, d'élevage, de prospection minière; cette cité neuve, qui est la plus méridionale du globe, compte 12.000 habitants.



Diego Portalès.

De Coquimbo, vers le nord, se déploie la région des nitrates (*salitreras*), entre 30° et 18° de latitude australe. La nature en est inhospitalière; la mise en valeur, toute récente, procède des mines, et l'aspect des colonies neuves est tout utilitaire, tout « américain ». Les hautes « pampas » d'Atacama, de Tamarugal, recèlent des richesses qui sont seulement effleurées encore, car l'exploitation en grand des *salitreras* ne remonte qu'à 1883. Les gisements de guano ont été épuisés avant que ne fussent attaqués ceux de nitrate (*caliche*); les capitaux engagés dans ces derniers sont, pour la plupart, étrangers; le Chili s'inquiète de développer en Europe et aux Etats-Unis l'usage des nitrates, amendement très apprécié en agriculture. La vie des mineurs et employés est rude, sur les chantiers de l'intérieur, où il faut importer tous les vivres et objets usuels; l'eau courante est une rareté; une *aiguada* devient le centre d'une oasis, dans la pauvreté d'un paysage terriblement sec. Des chemins de fer, ramifiés dans l'intérieur, concentrent le trafic des mines sur quelques ports dont l'outillage est en voie d'achèvement : Antofagasta, Arica et surtout Iquique (50.000 hab.). Ce sont des villes monotones, aux maisons basses, coiffées de terrasses, à la voirie rectangulaire; quelques Chinois y accusent le voisinage de l'océan Pacifique. Le gouvernement chilien poursuit présentement la jonction par l'intérieur des différents compartiments miniers entre eux, leur réunion avec le Chili central par le chemin de fer longitudinal, enfin l'amélioration de la pénétration vers la Bolivie et le haut Pérou.



Arturo Prat.

Ces préoccupations d'ordre économique tendent à l'emporter aujourd'hui sur les compétitions purement politiques. Le Chili est constitué en république unitaire depuis 1833; le président, élu pour cinq ans, exerce un pouvoir qui parfois s'impose aux deux Chambres; la liberté de la presse, la liberté de conscience et d'enseignement sont garanties, mais le culte catholique est le seul soutenu par l'Etat. Le Chili, peuplé d'une race vigoureuse et disciplinée, a formé une armée excellente (15.000 hommes sur le pied de paix), dont il a confié l'instruction à des officiers allemands; il a aussi acheté en Allemagne le matériel de son artillerie, mais de récents mécomptes auraient ébranlé ce monopole germanique, qui n'est pas sans rencontrer des oppositions raisonnées dans le pays même. Obligé de défendre une immense longueur de côtes, le Chili a donné ses soins à la marine, avant même de réformer son armée; il possède une école navale recrutée parmi les meilleures familles, de beaux navires de guerre, des équipages entraînés (environ 4.000 marins), un service hydrographique très scientifique;

les méthodes et l'armement de la marine chilienne sont d'origine britannique. Les Chiliens ont du goût pour l'art, la musique, la poésie, la peinture; ils ont beaucoup développé, dans ces dernières années, leurs institutions d'enseignement public; ils travaillent à embellir en même temps qu'assainir leurs villes; ils participent volontiers aux réunions intellectuelles internationales et ne manquent pas d'hommes très distingués pour les y représenter.

La plupart des entreprises économiques ont été longtemps abandonnées à des étrangers. Les Anglais ont marqué leur avance surtout dans l'exploitation des mines : le cuivre chilien est exporté brut dans les usines du pays de Galles; le marché principal des nitrates est à Londres. Les premiers chemins de fer furent construits sur les plans d'un Nord-Américain, Wheelwright; les Yankees sont ensuite intervenus dans les régions nitratières et l'outillage des ports du Nord; ils seraient disposés présentement à s'immiscer dans la direction des chemins de fer. L'ouverture prochaine du canal de Panama rapprochera le Chili des districts les plus industriels des Etats-Unis, et c'est une concurrence à prévoir, aussi bien pour l'Europe que pour les premières usines du pays. Les Allemands s'occupent de banque, de commerce et de navigation; la compagnie Kosmos montre assidûment leur pavillon tout le long de la côte. Récemment, le Chili a reçu quelques convois d'émigrants espagnols et italiens, qu'attire la facilité d'acquérir la terre à moindres frais qu'en Uruguay et en Argentine; mais le gouvernement chilien doit hâter le morcellement des trop grands domaines et l'enracinement des petits colons.

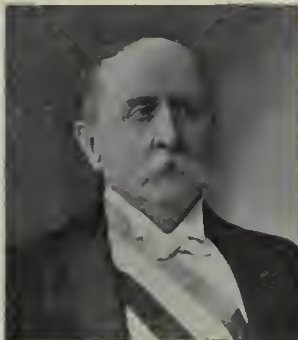
Les Français sont au nombre d'environ 20.000 au Chili, la plupart originaires de nos départements méridionaux; ils ont fondé d'importantes maisons de nouveautés et de commission, des exploitations agricoles (élevage et vigne); l'industrie de la tannerie est presque tout entière aux mains de nos compatriotes basques; les hauts fourneaux de Corral, qui ont introduit au Chili des procédés de la métallurgie la plus ingénieuse, sont affiliés au Creusot. La colonie française du Chili, travailleuse et justement estimée, représente des fortunes moyennes plutôt que considérables, ainsi qu'en Argentine. Ces compatriotes se plaignent de ne point trouver au Chili une banque française : ils sont obligés d'employer des intermédiaires étrangers, ce qui permet à des rivaux de pénétrer plus aisément le secret de leurs affaires; un établissement français de crédit, au Chili, serait assuré d'une clientèle importante, chilienne autant que nationale; il étudierait les entreprises à recommander en France, faciliterait les prêts aux agriculteurs, et contribuerait peut-être au rétablissement très souhaitable de relations directes, sous pavillon national, entre le Chili et la France.


Don Pedro Montt, président de la République du Chili de 1906 à 1911.

Les Chiliens, parfois irrités des manières trop arrogantes des Nord-Américains et des Allemands, accueillent volontiers, en ce moment, les initiatives latines; ils sont disposés à déclasser les politiciens professionnels et organiser, par des groupements nationaux, la mise en valeur moderne de leur pays. Le gouvernement ne s'obstinera pas, malgré les résistances d'un parti agrarien très puissant, à maintenir la monnaie dépréciée; il pousse à l'achèvement du chemin de fer longitudinal, parallèle à la côte, qui doit relier sans solution de continuité les *salitreras* du Nord à Santiago et aux villes du Sud; la section méridionale en est dès maintenant achevée. Un service subventionné de cabotage côtier est assuré par la *Compañia sud-americana de vapores*, entre Punta-Arenas et Arica; il est question de le prolonger jusqu'à Panama. Depuis 1910, un premier chemin de fer transandin a été livré à l'exploitation; il débouche en Argentine à Mendoza, mais la construction, trop légèrement faite, commande de notables retouches; d'autres transandins, entre Argentine et Chili, sont à l'étude, du Neuquen à Concepcion, de Salta à Antofagasta. Le Chili communique déjà par rail avec la Bolivie et le Pérou. Il prend de mieux en mieux conscience de sa nationalité, accepte les concours étrangers, mais avec des précautions critiques trop longtemps ignorées; il resserre les liens d'un voisinage particulièrement amical avec les républiques sœurs d'Amérique, découvre plus méthodiquement les ressources dont une nature prodigue l'a doté, s'attache à définir ses aptitudes et nationaliser son progrès. — Henri Lorin.

— *Etat militaire de la république du Chili en 1913.* Aux termes de la loi de 1908, tout citoyen chilien doit le service militaire obligatoire et personnel de vingt à quarante ans.

Le contingent est réparti en trois classes : la *1re classe* est composée des jeunes gens âgés de vingt ans et appelés pour suivre l'école des recrues pendant trois mois, leur effectif annuel est de 9.860 pour l'armée de terre et 709 pour la marine; la *2e classe* comprend les hommes de vingt et un à trente ans; la *3e classe* ceux de trente et un à quarante ans. Une distinction est faite entre les hommes mariés et les célibataires faisant partie de la 3e classe. Les fonctionnaires de la justice et de l'instruction publique sont l'objet de dispenses spéciales.


Barros Luco, président de la République du Chili depuis 1911.

En principe, l'armée active ou permanente est recrutée au moyen d'enrôlés volontaires, qui s'engagent à servir un an dans les troupes actives, dix ans dans la réserve et quinze ans dans la garde nationale ou milice; son effectif sur le pied de paix est de 27.221 hommes, dont 8.044 des cadres permanents.

Commandement et administration centrale : le *ministère de la Guerre*, qui comprend cinq départements (cabinet du ministre, département administratif, justice militaire, remonte, santé).

L'Intendance, qui est chargée de la centralisation des services administratifs au ministère. Un intendant est attaché à chaque division et surveille les comptables de 1re et de 2e classes des corps de troupe. Les fonctionnaires de ce service ont une hiérarchie propre avec assimilation de grade, mais des soldes plus élevées que celles des officiers combattants.

Le territoire chilien est divisé en *quatre régions* (zones militaires), recrutant chacune une division des trois armes et les services y attachés; les chefs-lieux respectifs de ces régions sont : *Iquique* (provinces du Nord), *Santiago* et *Concepcion* (provinces du Centre), et *Valdivia* (provinces du Sud).

Cadres. — Officiers : la hiérarchie est la même qu'en France; toutefois, les chefs de bataillon portent le titre de majors.

Tous les officiers proviennent de l'*Ecole militaire*, où ils ont suivi des cours pendant quatre ans, dont trois consacrés à l'instruction générale et un à l'instruction militaire.

Les officiers jouissent de leurs droits politiques; ils sont électeurs et éligibles.

Troupes. — Infanterie : seize régiments à deux bataillons de deux compagnies formant huit brigades; *deux bataillons* d'infanterie montée et *huit compagnies* de mitrailleuses.

Cavalerie : six régiments à quatre escadrons, *un escadron* d'escorte du président et trois compagnies de mitrailleuses.

Artillerie : 1° *six régiments de campagne* à deux groupes de quatre batteries, dont deux batteries à cheval; 2° *quatre groupes indépendants de montagne*, chacun de deux batteries de montagne; 3° *un régiment d'artillerie de côtes* à deux bataillons de quatre compagnies (27 officiers et 1.500 hommes) rattaché à la marine.

Génie : quatre bataillons de sapeurs-mineurs, *un bataillon de télégraphistes* et *un bataillon de chemins de fer.*

Train : quatre bataillons.

Grandes unités : la *division* est composée de deux brigades de deux régiments, un régiment de cavalerie, un régiment d'artillerie, deux compagnies de mitrailleuses, un bataillon du génie (sapeurs-mineurs), des détachements de télégraphistes et des troupes de chemins de fer et un bataillon du train. Son effectif est de 5.500 hommes environ.

A la *mobilisation*, on formerait quelques *brigades de réserve* pour la défense des places, les garnisons des villes et le service des étapes. Avec une population de 3.329.030 habitants, le Chili pourrait mettre en ligne 250.000 hommes environ.

Armement. — Infanterie : fusil Mauser à magasin, modèle chilien 1895, calibre de $7^{m}/_{m}$.

Cavalerie : carabine Mauser du même modèle que le fusil d'infanterie, *sabre* et, pour une partie, *lance* à hampe de bambou.

Artillerie : canon Krupp de $75^{m}/_{m}$.

Marine. — Unités de la flotte : la flotte chilienne se compose de : deux *cuirassés d'escadre*, un *croiseur cuirassé*, quatre *croiseurs protégés*, deux *croiseurs-torpilleurs*, sept *chasse-torpilles*, cinq *torpilleurs de haute mer*, au total vingt et un bâtiments ayant un armement de 269 *canons*, 71 *tubes lance-torpilles* et un équipage de 538 *officiers* et *employés* et 4.954 *hommes*. Il y a en outre : un vaisseau-école d'artillerie et de torpilles, un navire-école des aspirants, un monitor, quatre transports et six vedettes.

La *Compañia sud-americana de vapores*, société subventionnée d'une somme annuelle de 125.000 *pesos* (238.750 francs), est obligée, en cas de guerre, d'adapter tous ses vapeurs (18, avec un déplacement de 24.000 tonneaux) au service de transport et de les mettre à la disposition du gouvernement chilien.

Sur un budget total de 197.230.076 *pesos* d'argent (1 fr. 91) = 376.709.445 francs, les dépenses de la guerre s'élèvent à 22.372.928 *pesos* (42.732.292 fr.) et celles de la marine à 11.990.370 *pesos* (22 millions 901.486 fr.). — Ch. Palloc.

***chou** n. m. — Encycl. *Chou de Kerguélen.* On a donné ce nom à une plante alimentaire qui vit dans les régions antarctiques, et notamment dans le groupe des îles Kerguélen, situées comme on sait au sud de l'océan Indien et à peu près à égale distance du continent africain et de l'Australie.

Le chou de Kerguélen (*pinglea antiscorbutica*), dont le jardin du Muséum de Paris possède quelques échantillons, est une plante précieuse pour les pays froids; car, ainsi que beaucoup de crucifères, il jouit de propriétés antiscorbutiques (qui lui ont valu son nom spécifique); mais, de plus, la plante est alimentaire : on mange ses feuilles crues en salade (au moins celles du cœur, qui sont tendres); la tige renferme une moelle comestible abondante, dont la saveur rappelle celle du raifort; les graines, enfin, contiennent d'abondantes réserves de matières grasses et d'aleurone; elles sont consommées crues, leur goût rappelant celui de la farine de maïs.

Cette plante a vaguement l'apparence de notre chou cavalier; elle présente une tige de 70 à 80 centimètres, munie de racines d'environ $0^{m},15$ de long et surmontée d'une tête (pomme) composée de feuilles vertes divisées par une forte nervure médiane et des nervures secondaires comme dans les feuilles de nos choux communs. Les premières de ces feuilles sont retombantes, les suivantes passent du vert au jaune et, enfin, se groupent en une pomme cordiforme presque blanche. Le chou proprement dit est assez volumineux, puisqu'il mesure environ $0^{m},30$ de largeur et $0^{m},25$ de hauteur. Sur la tige, autour de ce chou, naissent des épis floraux qui peuvent atteindre 1 mètre de hauteur et plus, la partie florifère seule atteignant presque la moitié de cette dimension. Chaque inflorescence possède 100 à 150 fleurs, donnant naissance à des siliques bivalves à fausse cloison, de $0^{m},05$ environ de longueur sur 1 centimètre et demi de largeur. Ces fruits renferment une cinquantaine de graines, irrégulièrement triangulaires, blanches, à surface chagrinée, qui mesurent 4 millimètres de haut sur 2 à 3 de large.



Chou de Kerguélen : 1. Aspect du chou (proprement dit); 2. Inflorescence; 3. Silique; 4. Graines.

Cette crucifère est assez peu connue; mais elle mérite cependant de l'être davantage, étant donné que les crucifères en général prospèrent fort bien dans les régions boréales (suivant Bonnier et Leclerc du Sablon, elles forment les dix-neuf centièmes de la flore du Spitzberg), et qu'acclimaté dans ces régions, le chou de Kerguélen pourrait être une ressource précieuse pour les hommes et pour les animaux domestiques. Il demande, pour croître et se développer, un sol léger, ferrugineux et quelque peu salé, c'est-à-dire identique en somme à celui qui résulte de la décomposition des basaltes.

Pour les zones tempérées, si la culture du chou de Kerguélen y réussissait, elle serait plutôt objet de curiosité que d'utilité. — Jean de Craon.

***Constans** (Jean-Antoine-Ernest), homme politique français, né à Béziers le 3 mai 1833. — Il est mort à Paris le 7 avril 1913. Depuis son retour de Constantinople, au lendemain de la déposition d'Abd-ul-Hamid, et son échec aux élections sénatoriales dans l'Aveyron, il s'était complètement retiré de la vie publique, après y avoir joué, de 1880 à 1890, un rôle actif, brillant, très discuté de toutes façons, mais courageux et efficace. Il était fils d'un conservateur des hypothèques de Béziers, et, après avoir fait ses études à Toulouse, il prit dans cette ville son grade de docteur en droit et s'y fit inscrire au barreau. Un moment, les affaires le tentèrent; il fit en Espagne un séjour de plus de deux ans, occupé d'industrie et de commerce; mais il ne tarda pas à revenir en France, passa avec succès son agrégation de droit, et enseigna successivement aux facultés de Douai, de Dijon, et enfin (1872), de

Toulouse, où sa carrière politique commença. Élu conseiller municipal, il devint, sous le gouvernement de Thiers, adjoint au maire, et s'occupa activement d'organiser les écoles communales laïques, sans rien dissimuler de ses idées républicaines. Après le 24-Mai, le ministre de Cumont essaya de l'éloigner de Toulouse. Constans refusa son nouveau poste, et fut remplacé. Il devait d'ailleurs être bientôt (1875) réintégré dans sa chaire par Wallon, et presque immédiatement après entrer à la Chambre comme représentant de la première circonscription de Toulouse, sur un programme essentiellement modéré. « Il faut comprendre, disait-il, que le principe du gouvernement est la justice, si l'on veut que la République, gouvernement de tous, réunisse tous les esprits, et que la France compte moins de factieux et plus de citoyens ». Au Palais-Bourbon, il siégea à gauche, signa le manifeste des 363, et fut réélu en octobre 1877. Il ne devait pas tarder à se ménager dans le parti républicain une influence considérable, moins par ses interventions à la tribune — il parlait peu, sobrement, avec une grande justesse de termes et des répliques courtes et nettes — que par la finesse de son esprit, sa connaissance des hommes et la sûreté de son jugement. En décembre 1879, il participait pour la première fois au pouvoir, comme sous-secrétaire d'État de l'intérieur, dans le cabinet constitué par Freycinet, et, après la retraite de Lepère, lui succéda (mai 1880). Il prit, quelques jours après, des mesures énergiques pour empêcher une manifestation socialiste en commémoration de la Semaine sanglante, et fit preuve de décision et d'énergie dans l'exécution des décrets du 29 mars contre les congrégations non autorisées. Il conserva son portefeuille dans le cabinet Ferry (septembre 1880), présida, d'une façon discrète, mais efficace, aux élections de 1881, et fut lui-même réélu dans l'arrondissement de Bagnères et dans sa circonscription de Toulouse.


J.-A. Constans. (Phot. Pirou.)

Trois mois après, il quittait le ministère. Il se signala encore à l'attention de la Chambre en déposant une proposition d'établissement du scrutin de liste, ne put, après la chute de Ferry (1885), réussir à constituer, comme le président de la République l'en avait chargé, un cabinet modéré; mais, réélu aux élections générales de 1885, accepta bientôt un poste diplomatique à Pékin, puis le gouvernement général de l'Indochine française. Il s'y appliqua de son mieux à l'organisation administrative et financière de la colonie, témoigna d'un réel et habile respect pour les mœurs et les habitudes politiques des indigènes, mais, en conflit avec son chef direct au ministère des colonies, de la Porte, donna sa démission et reprit sa place au Parlement (1888).

C'était le moment où sévissait, dans toute son incertitude, la crise boulangiste. Constans, sur sa renommée d'énergie, d'habileté et de finesse, reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Tirard, et entama la lutte contre le général Boulanger et ses partisans. Il eut l'habileté, en laissant croire à son intention d'arrêter le général, de le déterminer à une fuite en Belgique, qui le perdit dans l'esprit public: il prit d'énergiques mesures contre la Ligue des patriotes, fit condamner à la déportation, par la Haute Cour, Dillon et Rochefort, détermina la Chambre à revenir au scrutin uninominal et à interdire la multiplicité des candidatures, et vit sa politique triompher aux élections de 1889. Lui-même fut réélu à Toulouse, mais pour prendre place, un an après (1890), au Sénat. Il devait abandonner le ministère au mois de mars 1890, à la suite d'un dissentiment personnel avec Tirard, mais y revint presque aussitôt dans le cabinet Freycinet (17 mars). Sa situation devenait difficile. De terribles rancunes, issues de la lutte boulangiste, le poursuivaient sans pitié. Un jour, pour mettre fin à une campagne de diffamation portée à la tribune même de la Chambre, par le député Laur, il gifla l'interpellateur...

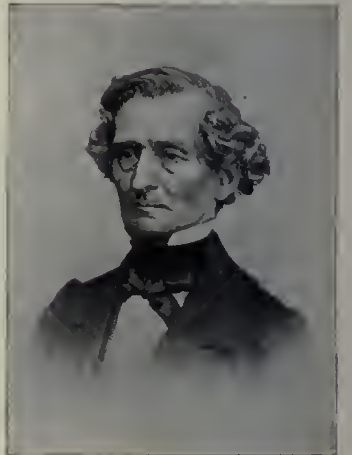
Il complait parmi les membres les plus influents du Sénat, lorsqu'il fut nommé, en 1898, ambassadeur à Constantinople. Jamais ses qualités naturelles de pénétration et de ténacité ne furent mieux à leur place que dans ce poste délicat, où il fit une excellente besogne française. Très bien accueilli à la cour d'Abd-ul-Hamid, il lui prodigua les plus sages conseils lors de la crise de 1907, qu'il avait prévue, et dont il redoutait les effets, aussi bien pour la Turquie que pour les grandes puissances européennes intéressées à la solidité du gouvernement du Sultan. Les récents événements ont montré la justesse de ses vues. L'ambassadeur, après le triomphe des Jeunes-Turcs, qui ne l'aimaient pas et qu'il n'aimait guère, s'empressa de demander son rappel. Une tentative qu'il fit, en 1911, pour rentrer au Sénat, fut infructueuse. Il échoua, dans l'Aveyron, de quelques voix. Avec lui disparaît, sinon un esprit de premier ordre, du moins un des politiques les plus subtils et les plus clairvoyants de notre temps. — J.-M. Delisle.

Crépuscule d'un romantique (le). *Hector Berlioz* (1842-1869), par Adolphe Boschot (Paris, 1913). — Ce livre forme la troisième et dernière série de l'ouvrage si vivant et si complet qu'Adolphe Boschot a consacré à Berlioz. Les deux premiers : *la Jeunesse d'un romantique* et *un Romantique sous Louis-Philippe* nous montraient le Jeune-France ardent et fier, plein de confiance en lui et plein d'espoir devant la vie; éperonné par l'obstacle, se ruant avec une vigueur guerrière à l'assaut des bastilles classiques, et conduisant un orchestre de l'air dont les jeunes généraux républicains ordonnaient les batailles. Ce troisième et dernier volume nous montre Berlioz durant les années douloureuses de sa maturité et de sa vieillesse, ruiné, malade, désespéré, se traînant dans la plus longue et la plus lamentable des agonies.

Certes, la postérité semble avoir accordé une éclatante et juste réparation à ce grand génie français; cependant, on a voulu voir en Berlioz un homme hargneux et mécontent, qui ne devait s'en prendre qu'à lui-même de sa mauvaise fortune. Les faits, accablants et précis, prouvent éloquemment le contraire dans le livre d'Adolphe Boschot. Fut-il jamais existence pareille à celle de Berlioz? Quelle vie fut plus gâchée que la sienne; quel génie plus bridé par les déprimantes nécessités de chaque jour? C'est Ariel embourbé dans les besognes de Caliban. Malgré cela, l'énergie ne l'abandonne jamais; elle galvanise jusqu'à la fin son pauvre corps rongé par la névrose. Aucune concession ne ploie son génie mâle et dominateur. Fantasque et trépidant, volontiers hâbleur, s'il ne dupe personne avec ses galéjades, il n'en est pas dupe davantage, et sait se moquer de lui-même, à l'occasion, avec un esprit bien français, qui fait tout pardonner. Car nul n'a plus d'esprit que lui, et ses écrits frondeurs suffiraient à fonder une réputation. C'est un romantique, certes, mais c'est aussi un classique, que certaines nouveautés effrayent. Si le jeune-France de 1830 pleurait toutes les larmes d'Hamlet devant le tombeau d'Ophélie, l'enfant inquiet de la côte Saint-André pleurait déjà Didon et écoutait les flûtes alternées à l'ombre des hêtres dauphinois. Shakespeare, Virgile, ce sont les deux pôles du génie de Berlioz, et, plus il avance en âge, plus ce dernier grandit en lui, l'épure, lui fait rêver ces calmes et harmonieuses proportions où il cherchera à enfermer plus tard ses *Troyens*.

Ce livre prend Berlioz à la fin de 1842. Le temps n'est plus des beaux et délirants orages de la *Symphonie fantastique*, de *Roméo et Juliette*, du *Retour à la vie*, de toute cette passion shakespearienne d'où émerge la blanche figure de Henriette Smithson, dont il a fait sa femme et qui incarnait pour lui Ophélie, Cordélia ou Juliette. L'opéra de *Benvenuto Cellini* a échoué piteusement (1838), et, ne voyant pas la fortune répondre à ses efforts désespérés, honni du public, se heurtant aux envieux qui lui barrent l'accès de l'Opéra, Berlioz entreprend de battre l'Europe en tournées de concerts. Une femme l'accompagne. Ce n'est pas la sienne, l'aérienne cantatrice d'autrefois, maintenant sombrée dans de lourdes torpeurs d'alcoolique, mais une médiocre cantatrice espagnole, Marie Recio, qui le fascine et l'enchaîne. Bruxelles, les bords du Rhin, Mayence, Francfort, Berlin, Leipzig accueillent tour à tour le couple. Berlioz donne treize concerts à travers ces villes; malheureusement, Marie veut absolument y chanter. Elle chante la célèbre romance de l'*Absence* : « Reviens, reviens ma bien-aimée! » alors que Berlioz la souhaiterait au diable. Excédé, il la laisse à Francfort et part sans rien dire à Weimar; mais elle l'y rattrape pour l'accabler de reproches, et le pauvre musicien file doux devant ses colères. Ses bénéfices sont minces. Beaucoup de compliments des rois, beaucoup de cadeaux : tabatières, épingles. A Leipzig, un témoignage inestimable de Schumann, qui, entendant l'*Offertorium* du *Requiem*, a dit à Berlioz : « Votre *Offertorium* surpasse tout! » Ce sont là les plus sûrs bénéfices qu'il rapporte à Paris. Rentrera-t-il chez sa femme? Non. Ils sont soulagés tous deux d'être séparés. Berlioz devient son ami fraternel; il l'entretient, il va la voir, il embrasse son fils Louis, qui grandit tristement dans ce foyer détruit. Sa vie est chez la chanteuse, dont la mère l'entoure de prévenances et de charabia espagnol. Marie a au moins une qualité : elle est économe et vérifie en voyage les additions des hôtels. A part cela, elle chambre son grand homme et le traite comme un laquais : « Hector, ma mantille!... Hector, mes gants!... » Gêné par l'entretien de ses deux ménages, Berlioz reprend, aux *Débats*, le boulet du feuilleton. C'est une tâche utile, mais qui ne lui laisse le temps de rien composer. En 1844, reconquis par le charme de son *Benvenuto*, il écrit cependant la chatoyante et prestigieuse ouverture du *Carnaval romain*, mais il lui faut aller jusqu'en 1845, aux fêtes beethoveniennes de Bonn, pour se retrouver. Les *Débats* l'y envoient, et il en profite pour s'enfuir dans la solitude, de l'autre côté du Rhin, à Kœnigswinter. Là, Beethoven lui apparaît dans toute sa grandeur. Il avait déjà été « foudroyé » par lui en 1827, il l'est encore, mais d'une autre manière. Il a maintenant quarante-deux ans, l'âge de la pleine maturité, et Beethoven lui fait mesurer son néant.

Épouvanté, il se met tout de suite à la besogne et arrête le plan de la *Damnation de Faust*. Il y pense et y travaille partout : pendant une tournée en Autriche, à Vienne, à Breslau, à Prague; pendant ses courses à Paris. Nous n'avons pas à parler ici de ce chef-d'œuvre, aujourd'hui si populaire. Le 19 octobre 1846, Berlioz signe le manuscrit. Mais c'est maintenant que le travail commence. Où fera-t-il jouer son œuvre? Il loue la salle de l'Opéra-Comique, où le concert est annoncé pour le 29 novembre. Des difficultés le repoussent jusqu'au 6 décembre. Enfin, à cette date, Berlioz monte au pupitre de chef d'orchestre, devant une salle presque vide. A la troisième audition (20 décembre), même indifférence. Quelques applaudissements éclatent bien de temps en temps, mais, dit la critique, « la salle est mieux *composée* que la musique ». En vain les amis du malheureux tentent de jouer la comédie du succès, ils ne couronnent qu'un cadavre. La partie est perdue; Berlioz, ruiné par son chef-d'œuvre, doit huit ou dix mille francs. Désespéré en constatant qu'il n'a pas de public et que son génie est condamné à l'asphyxie de l'isolement, il part refaire ses finances en Russie. Les satires parisiennes lui souhaitent bon voyage; le *Charivari* l'appelle M. Berliozkoff. Mais qu'importe! la Russie l'aime et le comprend : « Avoir l'exaltation générale de notre public, écrit le prince Odoïesky à Glinka, il doit exister une sympathie particulière entre la musique de Berlioz et le sentiment intime des Russes. » A Saint-Pétersbourg, un concert lui donne 12.000 francs de bénéfice net; à Moscou, le succès est pareil. Mais ces succès sont sans lendemain, et Berlioz retombe dans son enfer et dans ses dettes. Une place de chef d'orchestre lui est offerte à Londres, à Drury-Lane; il y vole pour être déçu, berné et volé par son impresario. Quand il revient à Paris (juin 1848), c'est la pleine révolution. Partout l'odeur de la poudre, le pillage et l'incendie. « Infâme racaille humaine, écrit Berlioz, plus stupide et plus féroce cent fois, dans ses soubresauts et ses grimaces révolutionnaires, que les babouins et les orangs-outans de Bornéo! » Fils d'ultras, enfant de formation chrétienne, c'est sans peine qu'il se détourne de cette république de « gredins, de palfreniers et de crocheteurs ». Le nouveau régime aura besoin d'un *Te Deum*; aussitôt, Berlioz lui en prépare un. Ce *Te Deum*, il y avait pensé vingt ans auparavant, lorsque, revenant de Rome, il passait le pont de Lodi. C'est un chef-d'œuvre, hélas! presque inconnu, et dont on n'a jamais l'occasion de constater la variété, l'expression tour à tour religieuse, magnifique et sublime.


H. Berlioz.

Mais Berlioz avait-il de la chance? C'est sans exagérer que Théophile Gautier disait de lui qu'il était né sous une « étoile enragée ». Ce qu'avait inspiré le jeune Bonaparte, Louis Napoléon ne daignera pas l'écouter. Berlioz a écrit en vain son génial *Te Deum*, en vain il a fondé une Société philharmonique. Personne ne veut de lui. Une place est vacante à l'Institut; il n'obtient même pas une seule voix, et Ambroise Thomas est élu. Cependant, les deuils le frappent. Son père est mort; sa sœur Nanci vient de mourir; Henriette Smithson, retirée derrière Montmartre, est paralysée et ne tarde pas à mourir aussi (3 mars 1854); son fils Louis, devenu marin, navigue au loin, puis, soudain, ne veut plus de son métier. Berlioz retombe dans le feuilleton et s'agite entre Paris et Londres. Il retourne à Weimar, va faire la saison à Bade, donne des concerts à Dresde. Au milieu de tous ces tracas, il termine

l'*Enfance du Christ* (28 juillet 1854). Cette adorable pastorale biblique, ce jardin de rêves divins, où la tendresse est si sincère, et dont les moyens sont si simples qu'on dirait un triptyque de peintre primitif, obtint un franc succès à la salle Herz, le 10 décembre 1854.

Mais ce succès, qui rapporte peu d'argent, suffit-il pour lui faire oublier son second échec à l'Institut, où Clapisson, un inconnu, vient d'être nommé au fauteuil d'Halévy? Berlioz, qui a régularisé sa situation avec Marie Recio en l'épousant, le 19 octobre 1854, part d'abord pour Weimar, où Liszt l'attend, puis pour Londres, où il rencontre Wagner. Ces deux génies se reconnaissent bientôt « compagnons d'infortune », et c'est le début d'une amitié agressive de part et d'autre. Comment Berlioz ne serait-il pas agressif au milieu de tous ses malheurs? toujours les mêmes ornières, toujours les jalousies, les cancans de sa femme : « Berlioz, écrit Wagner à Liszt, m'a fourni une fois de plus l'occasion d'observer, avec la précision d'un anatomiste, comment une méchante femme peut ruiner à plaisir un homme tout à fait hors de pair et le faire déchoir jusqu'à le rendre ridicule. » Le 21 juin 1856, Berlioz est enfin élu à l'Institut, en remplacement d'Adam. Il écrit lentement ses chers *Troyens* où revivent, après Virgile et avec des accents aussi élyséens, les douleurs d'Enée et de Didon. Le 7 avril 1858, l'immense partition est enfin achevée. Mais quel théâtre voudra risquer de la monter? L'Opéra est hostile, l'empereur est indifférent. Les années se passent en démarches qui n'amènent aucun résultat. Berlioz, qui vit de surmenage depuis plus de quarante années, est atteint d'une névrose intestinale, qui le tord nuit et jour dans les pires douleurs. Une indomptable volonté seule le soutient, et lui fait écrire sans joie *Béatrice et Bénédict,* deux actes prime-sautiers et fantasques, tirés d'une comédie de Shakespeare : *Beaucoup de bruit pour rien.* La partition est achevée le 25 février 1862; le 13 juin, Marie meurt subitement, d'une crise cardiaque, et voilà Berlioz veuf pour la seconde fois. Il espère encore dans les *Troyens,* que Carvalho se décide enfin à représenter au Théâtre-Lyrique, le 4 novembre 1863. L'accueil est froid; ce chef-d'œuvre où Berlioz a ramassé tout son génie étonne par sa pureté classique. C'est trop long; chaque soir, on demande des suppressions; les recettes baissent, et, le 20 décembre 1863, la dernière représentation — ce n'était que la vingt et unième — est annoncée. Désormais, tout est fini pour Berlioz; il ne cherchera même plus à réagir. Il attend la mort.

Elle se fit attendre six ans encore. Six années de néant et de tortures, qui faisaient jaillir les larmes des yeux de ses amis. On ne pouvait voir sans être ému ce spectre hoffmannesque de la douleur, cet Hamlet sexagénaire, voûté dans un raglan noir, avec son hautain visage raviné par les rides, son nez busqué de vieil aigle, ses lèvres crispées sur un menton volontaire, ses longs cheveux d'un blanc sale. Sans cesse, il tousse; le laudanum n'endort même plus sa névrose intestinale. Un dimanche, on l'acclame chez Pasdeloup; à Vienne, où il se rend encore, il disparaît sous les fleurs. Qu'importe? il est trop tard, et, dernière et horrible douleur, son fils vient de mourir à La Havane (5 juin 1867), emporté à trente-trois ans par la fièvre jaune. C'est le coup de grâce. Un dernier voyage en Russie (début de 1868), une chute au milieu des rochers, à Nice, et c'est fini. Le lundi 8 mars 1869, à midi et demi, il avait cessé de souffrir.

Le 11 mars 1869, les obsèques sont décentes. Tout à coup, en approchant du cimetière, les chevaux du corbillard s'emportent et se précipitent seuls, loin du cortège, dans l'enclos des tombes. Ainsi, le romantisme accompagnait Berlioz jusqu'à sa dernière demeure; et n'était-elle pas symbolique, cette fuite éperdue des chevaux à travers un cimetière? Elle rappelle la « Course à l'abîme » dans la *Damnation de Faust,* quand les hop! hop! diaboliques pressent le galop des deux cavaliers noirs. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Drou (LA), tableau d'Eugène Dauphin, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. — Sous de grands arbres, on aperçoit un coin de la rivière bourguignonne; une barque repose sur l'eau. Le fond du paysage est fermé par un vieux pont de pierre en dos d'âne et un rideau de peupliers; à gauche, on voit les anciennes maisons à tourelles d'un village. Cette composition s'équilibre parfaitement de tous points; la masse sombre des arbres du premier plan se détache vigoureusement sur le fond clair d'eau, d'horizon et de ciel; la facture est adroite et expéditive; la touche est ferme et le coloris franc. — TR. LECLÈRE.



La Drou, tableau d'Eug. Dauphin. (Société nationale des beaux-arts.) — Phot. Vizzavona.

***garantie** n. f. — ENCYCL. *Garantie et contrôle de la bijouterie et de l'orfèvrerie.* Les ouvrages d'orfèvrerie et de bijouterie ne sont jamais confectionnés avec des métaux précieux purs. L'or et l'argent, à l'état de pureté, étant trop malléables, trop mous pour résister à l'usure, les fabricants emploient par nécessité des alliages de ces métaux avec du cuivre, alliages pourvus d'une dureté suffisante; leurs combinaisons : or, argent et cuivre, en outre, permettent des choix de teintes (ors rouge, vert, blanc, jaune, etc.) utilisables pour agrémenter les bijoux.

Fig. 1. Poinçon de la communauté des orfèvres parisiens garantissant le titre (1786).

La proportion du cuivre ou des autres bas métaux n'est pas livrée, au moins en France, à l'arbitraire. La loi fixe expressément les titres, c'est-à-dire les proportions de métal fin à employer; cette obligation fait l'objet d'un contrôle spécial, la fabrication acceptée étant soumise à l'apposition de marques par les soins de l'Etat.

Les gouvernements ont depuis longtemps exercé une surveillance sur les orfèvres et les bijoutiers; il faut remonter jusqu'en 1260 pour retrouver les premiers édits obligeant les orfèvres à travailler des matières de bon aloi; à cette époque, E. Boileau, prévôt des marchands, organisa la corporation des orfèvres parisiens; les chefs de cette communauté élus par leurs confrères étaient chargés du contrôle. Cette surveillance, augmentée en 1540 de celle de la Cour des monnaies, se poursuivit sous cette forme jusqu'à la Révolution. A la simple direction technique du début s'ajouta bientôt un intérêt fiscal : l'Etat vit dans ces industries de luxe une source de profits. Le premier impôt appliqué le fut en 1579; successivement augmentée, cette taxe de 1672 à 1789 fut perçue par un fermier. Les pièces d'orfèvrerie de ces époques portent une double marque : celle de la corporation garantissant le titre, celle du fermier formant acquit des droits; l'étude de ces anciens poinçons intéresse les antiquaires; elle permet de fixer avec certitude l'époque d'origine des vieux ouvrages.

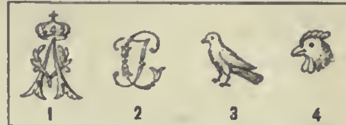


Fig. 2. — Poinçons du fermier d'impôt (1791).
Poinçons de charge : 1, argent; 2, or, appliqués à la réception des objets. Poinçons de décharge : 3, argent; 4, or, appliqués après le poinçon de la communauté et justifiant de l'acquit de l'impôt.



Fig. 3. — Poinçons en usage de 1809 à 1819. *Or :* 1, 2, 3, poinçons de titre; 4, 5, poinçons de garantie (bureau de Paris). *Argent :* 6, 7, poinçons de titre; 8, 9, 10, poinçons de garantie (bureau de Paris). A cette époque, les objets devaient porter trois poinçons : le poinçon de maître, le poinçon de titre et le poinçon de garantie (ces deux derniers ont été fusionnés en 1838).

Les corporations ayant été supprimées, ainsi que les impôts indirects, lors de la tourmente révolutionnaire, tout contrôle disparut. Les abus, les fraudes devinrent si nombreux, que la nécessité de régenter le commerce des métaux précieux amena le Directoire à promulguer, le 19 brumaire an VI (9 novembre 1797), une loi attribuant le contrôle et la perception de l'impôt à l'Etat; cette loi, à part quelques modifications de détail, régit encore le commerce actuel.

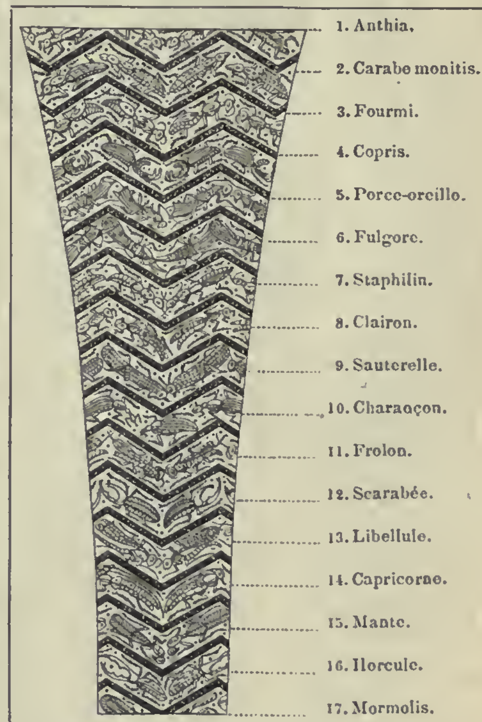


Fig. 4. — Petite bigorne, corne ronde (grossie 10 fois), employée pour contremarquer. — Noms des insectes représentés sur chaque bande. (V. fig. 5.)

Avant d'en étudier les dispositions, quelques indications sur les titres nous semblent nécessaires. Les alliages étant composés d'une quantité variable d'or ou d'argent, le titre fixe cette quantité de métal fin contenu; il s'exprime en millièmes, c'est-à-dire en grammes par kilogramme d'alliage. Une matière,

par exemple, au titre de 800 m/m d'or, contient 800 grammes d'or pur par kilogramme. Jadis et quelquefois encore dans les transactions commerciales, l'or est indiqué en carats; le carat-titre, qui n'a aucun rapport avec le carat-poids, représente la vingt-quatrième partie de l'unité : l'or à 24 carats est pur; l'or à 18 carats, par exemple, est au titre de 18/24 ou 750 m/m.

L'analyse des alliages précieux peut se faire de deux façons : 1° soit approximativement, par comparaison des traces laissées par l'alliage, sur une pierre noire, dure, dite *pierre de touche*, avec des traces provenant d'alliages connus, ces marques étant attaquées par des acides convenables (*eaux à toucher*); ce procédé approximatif est dit *procédé au touchau;* 2° soit très exactement, par essais (coupellation, inquartation, voie humide), véritables analyses chimiques dans le détail desquelles nous n'entrerons pas, renvoyant le lecteur à l'article ESSAIS. (V. *Nouv. Lar.*, t. IV, p. 300.)

Il suffit de savoir ici que les bureaux d'essais ont à leur disposition le moyen de se rendre compte de la valeur des alliages; les grosses pièces, sur lesquelles on peut prélever une quantité suffisante d'échantillon, sont essayées exactement, les menus objets sont vérifiés au touchau.

Les titres admis par la loi française sont pour l'or au nombre de 3 : 920 m/m, 840 m/m, 750 m/m, avec une tolérance de 3 m/m en dessous du titre; un quatrième titre à 583 m/m est accepté pour l'exportation seulement; les titres d'argent sont : à 950 m/m pour l'argenterie et la vaisselle, à 800 m/m pour le bijou avec une tolérance de 5 m/m; le platine doit être au moins à 950 m/m, iridium compris. En pratique, les titres les plus usuels en France sont : pour l'or, le 750; pour l'argent, les deux titres légaux.

Le service de surveillance désigné sous le nom de *garantie* dépend du ministère des finances; il comporte dans ses attributions la vérification des titres, la marque des objets et la perception de l'impôt. Le principal bureau est à Paris, centre de la fabrication; quarante bureaux en province, notamment dans les villes frontières, assurent l'application de la loi. Les droits perçus sont de deux sortes : 1° les droits de garantie, 37 fr. 50 par hectogramme d'or ou de platine; 2 francs par hectogramme d'argent; 2° les droits d'essais : 3 francs pour l'or, 0 fr. 80 pour l'argent par chaque essai exact; 0 fr. 09 par décagramme d'or, 0 fr. 02 par décagramme d'argent essayé à la touche.

Lorsqu'un objet est terminé chez le fabricant, celui-ci le marque d'un poinçon qui lui est personnel (*poinçon de maître* portant ses initiales et un symbole) et envoie l'objet au contrôle. Là, après essais, si l'objet est au titre voulu, les poinçons convenables sont insculpés; sinon, l'ouvrage est ou marqué au titre inférieur, ou brisé. Les poinçons, dont les types ont été modifiés suivant les époques, représentent actuellement pour les objets fabriqués et utilisés en France: 1° sur l'or essayé à la coupelle, une tête de médecin grec avec un chiffre indicatif du titre; une tête d'aigle à Paris ou une tête de cheval en province sur l'or simplement touché; 2° sur l'argent, une tête de Minerve pour les ouvrages vérifiés exactement; les menus objets sont marqués d'une tête de sanglier à Paris, d'un crabe dans les départements. Les poinçons des départements sont, depuis 1838, du même type; ils portent tous une petite marque distinctive dite *différent*.



Fig. 6. — Poinçons actuellement en usage en France : 1, 2, 3. Médecin grec, or essayé à la coupelle ; 4. Tête d'aigle, or essayé au touchau à Paris ; 5. Tête de cheval, or essayé au touchau (départements) ; 6. Rhinocéros pour la remarque et la marque au poids ; 7, 8. Minerve, argent essayé exactement ; 9. Tête de sanglier, argent essayé au touchau (Paris); 10. Crabe, argent essayé au touchau (départements) ; 11, 12, 13. Tête de Mercure pour les divers titres d'or exportés ; 14 et 15. Tête égyptienne et empreinte de titre pour les boites de montres exportées; 16, 17. Tête de Mercure pour l'argent exporté ; 18. Tête de lièvre, appliquée sur les objets exportés et réimportés ; 19. Charançon ovale, objets d'or étrangers importés ; 20. Hibou, spécial aux montres d'or étrangères importées ; 21. Charançon rectangulaire, objets d'argent étrangers importés; 22. Cygne, spécial aux montres d'argent étrangères importées ; 23. Poinçon de maître pour la fabrication française aux titres légaux; 24. Poinçon de maître pour la fabrication étrangère aux titres légaux ou Poinçon de responsabilité; 25. Poinçon de maître pour le doublé français ; 26. Poinçon de maître pour le doublé étranger ; 27. Poinçon de maître pour les objets en alliages à bas titre destinés à l'exportation.

La garantie de ces poinçons est augmentée par la contremarque ; le poinçon est insculpé par choc au marteau sur l'objet en plaçant celui-ci sur une petite enclume ou bigorne finement gravée de dessins d'insectes disposés en chevrons : le revers des pièces se marque ainsi par contre-coup; malgré ces précautions, surtout avant l'application de la bigorne actuelle (1835), des vols de poinçons ont obligé l'État à établir parfois une vérification générale des objets en circulation. Ceux-ci sont alors frappés gratuitement d'une marque dite de *resence* (la dernière resence datant de 1838, les objets antérieurs à cette époque ne sont en règle que s'ils portent les poinçons de resence : têtes de girafe ou de dogue).

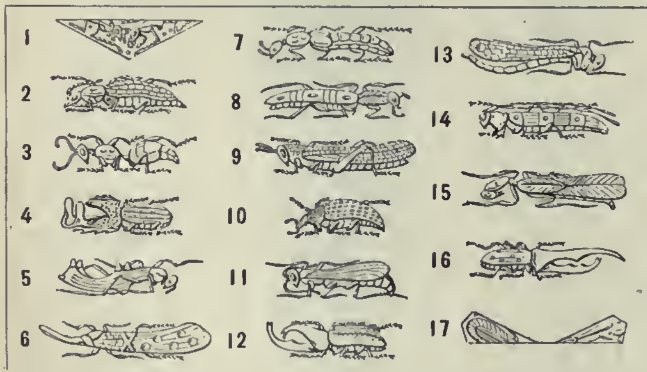


Fig. 5. — Dessins figuratifs des insectes gravés sur la petite bigorne (corne ronde), de Paris. Le numéro indique la bande et l'insecte qui figure dans cette bande. (V. la fig. 4.)

D'autres poinçons existent pour certaines catégories d'ouvrages (tête de Mercure et tête égyptienne), destinés aux objets exportés pour lesquels les droits de garantie sont remboursés : charançon, hibou et cygne pour la fabrication étrangère importée; tête de lièvre pour les bijoux exportés, puis réimportés; tête de rhinocéros (*poinçon de remarque*) appliquée de 10 centimètres en 10 centimètres sur les chaînes pour éviter le crime d'*enture*. Cette fraude consistait à détacher la partie poinçonnée d'une chaîne pour l'adapter à une chaîne plus lourde; l'État était ainsi frustré des droits sur la différence des poids; le poinçon de remarque et surtout la marque au poids ont complètement empêché l'enture.

Cette dernière marque (obligatoire depuis 1884), spéciale aux chaînes et aux bracelets, s'applique sur l'anneau plein ou sur le cliquet de fermeture. Elle consiste à disposer pour la fabrication nationale deux poinçons : l'aigle et le rhinocéros, d'après un certain nombre de combinaisons indiquant le poids de la pièce. La fig. 7 indique le principe de ces combinaisons : l'anneau, par exemple, est frappé de la tête d'aigle aux points 1, 2, 3, 4 ou 5, selon que l'objet pèse 1, 2, 3, 4 ou 5 grammes; aux mêmes points, la tête de rhinocéros indique des décagrammes, etc.

Le platine pur et le platine iridié, actuellement si employés en bijouterie et en joaillerie, sont soumis au contrôle depuis 1910. Les bijoux en platine et ceux contenant des parties d'or payent pour la totalité de leur poids au tarif de l'or (ils ont reçu jusqu'en 1912 le poinçon de l'or); depuis, ils sont marqués de poinçons spéciaux représentant : pour la fabrication nationale destinée à la vente à l'intérieur, une tête de chien; pour l'exportation, une tête de jeune fille et, pour les objets importés, un mascaron.

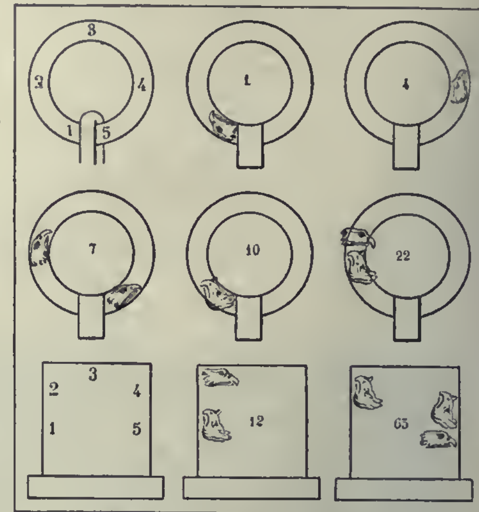


Fig. 7. — Modèles des marques au poids sur un anneau de chaîne et sur le cliquet d'un bracelet. (Les chiffres indiquent le nombre de grammes.)

La garantie ne s'étend qu'aux alliages homogènes, les fabrications du doublé (cuivre recouvert d'une feuille d'or), du plaqué (argent sur cuivre), des objets dorés ou argentés à la pile sont soumis à la simple obligation d'un poinçon de maître de forme spéciale.

Fig. 8. — Poinçons destinés aux objets de platine (circulaire des Contributions indirectes du 21 déc. 1912) : 1. Tête de chien, sur les objets de fabrication nationale; 2. Tête de jeune fille, objets exportés; 3. Mascaron, pour les objets importés.

Outre l'intérêt fiscal qui résulte de la perception de l'impôt (7 à 8 millions de francs), la garantie, par le maintien du bon aloi des matériaux mis en œuvre, contribue au bon renom de notre industrie. Cette institution a été imitée dans beaucoup de pays; un contrôle a été établi, soit facultatif (Belgique, Italie, Turquie, Espagne), soit obligatoire (Allemagne, Suisse, Autriche), mais les objets étrangers, bien que marqués de poinçons d'origine, doivent à leur entrée en France subir la taxe; il en est de même des bijoux et orfèvreries mis en vente publique et reconnus non contrôlés. — M. MOLINIÉ.

La Fontaine : 1° *La Vie de Jean de La Fontaine*, par Louis Roche (Paris, 1913, in-16); 2° *La Fontaine*, par Gustave Michaut (Paris, 1913, in-16). — I. On a souvent l'occasion de constater combien est mal connue la vie de nos grands classiques du XVIIe siècle, de ceux-là même dont les œuvres sont dans toutes les mémoires et forment la plus belle substance de notre langue. Dans la vie d'un La Fontaine, d'un Racine, que de trous immenses, d'interrogations passionnantes, auxquelles on a répondu de façons diverses, souvent opposées, sans qu'on puisse prétendre qu'on ait exclu le doute à jamais! Il est vrai que ce mystère même attire et que, dans un domaine où une fine et prudente conjecture est la qualité la plus désirable, un pareil sujet est une véritable tentation pour un esprit ingénieux. *La Vie de Jean de La Fontaine*, par Louis Roche, se recommande précisément par ses mérites de finesse, d'ingéniosité et de sage critique.

Trouvant devant lui de vastes lacunes et parfois, pour les remplir, des on-dit dont il est permis de penser bien des choses, le biographe n'a pas craint de répéter des formules prudentes comme : « La Fontaine a dû... Il a pu... Comment ne pas supposer que... Doutera-t-on...? » Il affirme avec un sourire et *cum grano salis*. Et, vraiment, celui qui s'interdirait les hypothèses, quand une foule de circonstances les appuient, courrait, dans l'espèce, le risque de ne construire qu'une œuvre sèche et morte; et l'auteur de cette vivante étude a voulu ressusciter un homme avec son entourage. Ajoutons que son

livre est fortement documenté et que l'érudition, pour y être ramenée à son rang et non sans coquetterie dissimulée sous l'agrément d'un style soigneusement caressé, n'en est pas moins solide.

C'est principalement au début de la biographie de La Fontaine qu'il a dû suppléer, par des vraisemblances fondées sur des faits voisins, à l'insuffisance des renseignements directs. On sait peu de chose de l'enfance du poète et peu de chose du temps de ses études. L. Roche nous le présente grandissant dans la ville aimable de Château-Thierry, dans un milieu de bourgeois aisés, auprès d'un père facile et ouvert aux choses de l'esprit. L'adolescent préféra sans doute les bords de la Marne aux bancs de l'école, apprit pourtant assez bien le latin, mais à peine le grec. De ce qu'il eut Furetière pour condisciple et de ce que Furetière était parisien, l'auteur conclut que La Fontaine vint terminer ses études à Paris. On l'y retrouve officiellement en 1641, quand il est reçu à l'Oratoire. Pourquoi cet homme-là est-il entré dans un ordre religieux? Autre énigme. Par analogie avec des cas connus, on peut croire à une crise d'imagination. Les poètes ont de ces illusions. Il reconnut vite que la théologie n'était pas son fait et que la règle le gênait. Tandis que son ami le P. Desmares lisait saint Augustin, il dévorait l'*Astrée*. Aussi s'en retourna-t-il bientôt à Château-Thierry. La période qui suit ne nous est pas mieux connue que les précédentes, ce qui est regrettable, car c'est celle de ses premières amours. Cependant, son biographe s'attache à la question, assez obscure elle aussi, mais plus sérieuse, des livres qu'il put rencontrer dans la bibliothèque paternelle. La Fontaine séjourne à diverses reprises à Paris, y fait sans doute son droit, y fréquente Maucroix, les deux Tallemant, Furetière, Pellisson, Conrart, mais se retrouve avec plaisir à Château-Thierry. L. Roche connaît fort bien toute sa parenté et nous la présente dans les formes, sans oublier les amis comme les Vitart, qui sont de la famille de Racine.

A vingt-six ans (en 1647), La Fontaine épouse Marie Héricart, qui en a quatorze, plus une dot de 30.000 livres. Ce ne fut pas un ménage modèle. On a essayé d'imputer les premiers torts au compte de Mlle de La Fontaine. L. Roche ne se rallie point à une opinion, en somme difficile à soutenir.



La Fontaine, d'après Rigaud. (Musée d'Amiens.)

A dire vrai, cette jeune femme était un bas bleu et préférait la lecture des romans aux soins du ménage. Mais c'est tout ce qu'on peut affirmer. Pour le mari, il manifesta dès le début cette indifférence qu'une femme peut le moins pardonner; et non seulement il avait de la distraction, mais encore il prenait, en dehors du ménage, des distractions. Sa femme le surprit un jour en conversation fort intime avec une abbesse trop peu canonique. Il est difficile d'affirmer historiquement qu'elle lui rendit la pareille: du moins, les contemporains l'en accusèrent. En tout cas, La Fontaine ne s'appliquait nullement à éclaircir de pareils mystères. Il s'en désintéressait d'une façon complète. Point n'est besoin de rapporter ici les anecdotes trop connues de son duel avec M. Poignant ou du voyage de La Fontaine à Château-Thierry pour rencontrer sa femme, qu'il ne rencontre pas... parce qu'elle est au Salut. Néanmoins, séparés de sentiments, plus tard séparés de biens (1658), il s'en faut qu'ils aient cessé tout de suite de vivre ensemble. Longtemps encore, on voit Mlle de La Fontaine accompagner son mari dans ses séjours à Paris.

Une question très embrouillée encore est celle des difficultés pécuniaires dans lesquelles, pendant toute sa vie, La Fontaine ne cessa de se débattre. Il y eut faute des deux époux, et particulièrement du mari. L'argent de la communauté a dû couler très vite. Les biens-fonds furent vendus par morceaux. Mais il est juste de dire que notre poète a subi jusqu'à la fin les conséquences d'événements qui n'avaient point dépendu de lui. Vers 1652, la Champagne est ravagée par les troupes de Charles de Lorraine : le pays souffre, et la prospérité des particuliers s'en ressent. C'est vers ce moment que La Fontaine achète une charge de « maître triennal » des eaux et forêts : il y joindra à la mort de son père (1658) la charge de « maître ancien » et celle de capitaine de chasse du duché de Château-Thierry. L. Roche nous expose avec compétence quel était le détail de ces fonctions. Il pense que, comme on dit, La Fontaine en prit et en laissa ; mais que, somme toute, il ne s'en acquitta pas trop mal. Tout au moins, eurent-elles l'avantage de lui donner de fréquentes occasions de parcourir les bois et les campagnes qu'il aimait. Mais, puisque nous parlons ici des ressources de La Fontaine, c'est le lieu de dire surtout que ses fonctions de forestier se terminèrent par un fâcheux déficit. En 1657, le duché de Château-Thierry (on disait chaûry) échoit à Maurice-Godefroy de La Tour, duc de Bouillon (le neveu de Turenne). Le duc s'est engagé à rembourser en temps convenable les maîtrises des eaux et forêts. En 1666, La Fontaine, qui s'attend à recevoir 26.000 livres, apprend qu'on ne lui en payera que 17.000, et encore ne les touchera-t-il qu'en 1669. Triste opération pour les finances d'un homme qui, non seulement a passablement dépensé de son chef, mais encore a supporté les conséquences des remboursements qu'il a dû consentir à son frère quand s'est ouverte la succession paternelle. Ainsi on s'explique — et on excuse un peu — la vie besogneuse du fabuliste, ses perpétuels besoins d'argent et ses sollicitations, et, s'il est vrai qu'il a pu finalement voir ses dettes payées et qu'il a laissé sa femme dans une position honorable, l'indulgence s'accroît.

Ce sont là questions douloureuses et nécessaires. Suivons plus allègrement maintenant La Fontaine dans les compagnies littéraires et mondaines où il a successivement passé. C'est dans la reconstitution de ces divers milieux que le biographe a le plus heureusement allié les rares données de l'histoire avec une habile divination.

Il nous mène d'abord chez le surintendant Fouquet, où La Fontaine est présenté (vers 1656) par son oncle Jacques Jannart, substitut de Fouquet dans sa charge de procureur général au parlement de Paris, et par son ami Pellisson; où il obtient pension et se met sur le pied de la familiarité : société précieuse, où l'on aime trop les petits vers et où, comme dit Sainte-Beuve, La Fontaine se serait gâté, littérairement parlant, s'il y était resté plus longtemps. Mais, en 1661, éclata la disgrâce du surintendant. Cette catastrophe donne du moins à La Fontaine l'occasion de montrer qu'il a de la reconnaissance et du courage, puisque, par deux fois, il prend la défense de Fouquet, au risque de mécontenter le roi et en s'aliénant à jamais Colbert. La Fontaine fréquente ensuite chez son seigneur, le duc de Bouillon, qui, en 1662, a épousé la vive Marie-Anne Mancini : la duchesse restera sa protectrice; elle aime les lettres; elle encouragera le poète à écrire ses *Contes*. Elle aura bien le malheur de préférer Pradon à Racine; mais La Fontaine est trop « naïf » pour ne pas avoir des amis dans tous les camps. Maintenant (1664-1672) le voici gentilhomme servant chez Madame, la « vieille Madame », Marguerite de Lorraine, seconde femme et veuve de Gaston d'Orléans. Il porte les plats quand il est de service et doit recevoir pour cet office subalterne environ 200 livres, mais il est nourri. Il produit d'ailleurs, dans cette période, des œuvres assez belles. C'est aussi le beau temps de sa liaison complète avec ses trois amis : Molière, Boileau, Racine. C'est tout simplement au cabaret que ces grands hommes ou futurs grands hommes, quand ils ne sont point occupés à se conter de bons tours ou à dauber les mauvais auteurs, discutent et préparent les principes essentiels du classicisme français. Détail à noter, La Fontaine fréquente aussi les artistes : des peintres, comme Mignard ; des musiciens, comme de Nyert, comme Lambert et son gendre Lulli, avec lequel il aura plus tard maille à partir. N'oublions pas qu'il a chez lui, avec des philosophes en terre cuite, un clavecin! Ce n'est pas seulement au cabaret qu'il voit la noblesse. Il est lié avec La Rochefoucauld, avec Mme de La Fayette, avec Mme de Sévigné, avec Turenne, le duc de Nevers, et tous les alliés des Bouillon. Morte la vieille « Madame », voilà notre homme sans place. C'est alors qu'il s'installe chez Mme de La Sablière, née Marguerite Hessein, cousine de ses amis Tallemant.

Nous sommes maintenant en milieu protestant. L. Roche apporte de fort intéressants détails sur cette partie de la vie du fabuliste. Depuis 1668 environ, sa nouvelle protectrice est séparée de son mari, Rambouillet de La Sablière : les torts étaient réciproques. Une étroite liaison attacha (vers 1676) Mme de La Sablière au marquis de La Fare. Jolie, instruite dans les sciences comme dans les belles-lettres, elle reçoit longtemps la société, sinon la plus austère, du moins la plus intelligente. Puis le ton de la maison change. La « tourterelle » est délaissée par son ami. Elle renonce au monde pour se consacrer à la charité et fait de longues stations aux Incurables : elle habite alors rue Saint-Honoré. Le poète s'est installé dans le voisinage; il ne quitte pas son excellente amie, mais il a autre chose à faire que renoncer au monde. Au contraire, il se rapproche de la cour, fréquente Chantilly et, après les quelques difficultés que l'on sait, se fait recevoir à l'Académie (1684). Il gagne, du reste, consciencieusement ses jetons de présence, dont il a besoin.



Maison de Jean de La Fontaine, à Château-Thierry.

La révocation de l'édit de Nantes vient jeter le trouble parmi ses amis protestants. Les uns partent pour l'exil. Les autres, il est vrai, se convertissent, comme Tallemant des Réaux ou Mme de La Sablière elle-même; mais la pauvre femme voit ses enfants exilés. Elle vit maintenant dans le deuil et dans la dévotion : doucement, elle essaye de ramener son poète à la sagesse ; mais il est toujours une âme inquiète, et, bien que la vieillesse lui fasse sentir ses atteintes, il court aux voluptés commodes. Avec Mme Ulrich, maîtresse du marquis de Sablé, il a des relations sur lesquelles on ne s'entend point : pour les uns, elle a tenté l'âme faible d'un vieillard illustre; selon L. Roche, La Fontaine ne fut, dans la circonstance, qu'une sorte de confident heureusement situé entre le mari et l'amant. La Fontaine fréquente encore la société dissolue des Vendôme, soit au Temple, soit à Anet : il cherche encore de l'argent pour payer les Jeanneton... puisqu'il doit renoncer aux Clymène.

C'est pourtant ce même homme qui va faire une belle fin. Malgré sa verte vieillesse, il se sent las. Tous ses amis l'exhortent à résipiscence. L'abbé Pouget, de Saint-Roch, sait trouver le chemin de son cœur. Peu de temps après la mort de Mme de La Sablière, La Fontaine fait une confession générale : il ne s'agit de raconter rien de moins que soixante et onze ans d'une vie trop facile ; — et, le 12 février 1693, en présence d'une délégation de l'Académie française, il reçoit le viatique. On ne meurt pas pour cela. On voit La Fontaine redevenir sain et allant. Il quitte le quartier Saint-Roch et va s'établir chez son ami Anne d'Herwart — un autre protestant converti — homme ami du luxe et des arts, qui habite, rue Plâtrière, un bel hôtel où Mignard a peint les aventures de Psyché. Mais le La Fontaine de jadis n'est plus. La grâce a opéré. Le vieillard, maintenant, traduit en vers le *Dies iræ* et les *Hymnes* du bréviaire. Sans qu'on le sache, il porte un cilice; du moins peut-on parfois le voir, agenouillé à Saint-Eustache. C'est trois jours après avoir fait ses pâques qu'il meurt, le 13 avril 1693.

Sans que son étude soit autre que biographique, l'auteur, chemin faisant et selon l'occasion, esquisse la psychologie de son personnage et, dans son épilogue, en quelques traits, la résume. Il nous met en garde contre le danger de nous figurer, d'après quelques anecdotes, un La Fontaine trop cohérent et trop simple, uniquement distrait, endormi, dissolu. Certes, ce bonhomme n'a rien d'un héros : mais son âme changeante, par sa souplesse et sa légèreté même, est capable de revêtir des aspects qui semblent presque s'exclure. Il a l'air d'être endormi et, en effet, il dort; puis, tout d'un coup, un bel enthousiasme le transporte. Il semblait lourd et stupide; et maintenant, il dit des choses gracieuses, ailées. Il a écrit des contes plus que lestes et, sans doute, il

a fait pire : mais il est notoire que sa conversation est chaste. Il est paresseux : mais quel labeur, quelle « longue patience » suppose le style achevé des fables ! Quelle énigme ! Quel poète !

II. L'ouvrage de G. Michaut, qui s'achèvera par un second volume, est d'un caractère tout différent. Bien que l'auteur examine avec quelque détail certaines parties de la vie de La Fontaine (par exemple, la carrière du maître des eaux et forêts, ou les rapports du poète avec sa femme), la biographie y est, en somme, secondaire. Ce n'est plus la reconstitution d'une existence : c'est l'histoire d'une œuvre.

La méthode suivie par Taine dans son *Essai sur les fables de La Fontaine* ne satisfait pas G. Michaut. Et, à dire le vrai, de la nature d'un pays ou de la psychologie d'une race on peut conclure tout ce qu'on veut sur les individus. La critique fait remarquer justement que Bossuet et Piron sont tous deux dijonnais et ne se ressemblent guère, et qu'on peut, au contraire, trouver des analogies entre La Fontaine, qui est Champenois, et Marot, qui est né à Cahors. G. Michaut s'intéresse bien davantage à la tradition littéraire dont le poète a pu subir l'influence et à la formation de son esprit et de son goût.


Mme de La Sablière, par Tony Johannot (d'après Colin).

On peut très bien admettre qu'un beau jour, à vingt-deux ans, en entendant *réciter à haute voix* une ode de Malherbe, La Fontaine ait eu une intuition vive d'un certain genre d'harmonie poétique ; mais il serait bien peu exact, dit justement G. Michaut, de dater de ce moment son goût pour la Muse. Dès l'enfance, il lisait l'*Astrée* et les nombreuses poésies que le roman contient. Son père l'encourageait à versifier. Bien avant vingt-deux ans, il connut Malherbe; mais bientôt, Voiture pensa le gâter. Par bonheur, les grands poètes latins et les écrivains du XVIe siècle, qu'il possédait parfaitement, l'ont maintenu dans le goût de la nature.

Un des mérites du livre de G. Michaut est de nous montrer comment la doctrine classique se précise peu à peu dans l'esprit et dans les ouvrages successifs de La Fontaine. Il est curieux de constater que, dans la préface de son premier ouvrage daté, l'*Eunuque*, imité de Térence (1654), il esquisse une théorie dramatique très voisine de celle que développera plus tard Racine dans la préface de *Bérénice* : il a pour idéal un sujet simple et presque dépourvu d'accidents. Puis, dans cette sorte de comédie, ou plutôt de récit dialogué, qui a pour titre *Clymène*, il déploie son amour du vrai et déjà sa façon de comprendre l'imitation indépendante. Dans sa lettre à Maucroix, parlant de la représentation des *Fâcheux*, il insère les vers souvent cités :

> Nous avons changé de méthode :
> Jodelet n'est plus à la mode,
> Et maintenant il ne faut pas
> Quitter la nature d'un pas.

On sait qu'il ne tardera pas à se dégager tout à fait du monde précieux.

Dans les préfaces des deux premiers recueils de *Contes* (1664 et 1667), on trouve encore mainte idée intéressante. La Fontaine s'efforce de justifier la liberté de ses récits, qui, du reste, ne choquait guère la majorité de ses contemporains, et que le grave Chapelain lui-même approuvait :

> « Je ne pèche pas non plus en cela contre la morale. S'il y a quelque chose dans nos écrits qui puisse faire impression sur les âmes, ce n'est nullement la gaîté de ces contes ; elle passe légèrement : je craindrais plutôt une douce mélancolie, où les romans les plus chastes et les plus mélancoliques sont très capables de nous plonger, et qui est une grande préparation pour l'amour ! »

Vous êtes orfèvre, monsieur Josse... Mais l'idée, à tout prendre, n'est pas tout à fait fausse.

Enfin, il est un point sur lequel il n'a guère varié : c'est sur la question de l'invention, ou de l'originalité, en littérature. Pas plus qu'aucun des autres grands classiques, il ne s'est piqué d'inventer le sujet de ses *Contes* ou de ses *Fables*. Quand il se vante d'avoir ouvert une nouvelle carrière, ce n'est pas qu'il méconnaisse la part de ses nombreux prédécesseurs. Seulement, ce qu'ils avaient dit en grec, en latin, en vieux français, en prose rude, il l'a redit en vers, qu'il a des raisons de croire assez bons. Ce qu'il a prétendu apporter de nouveau et d'original, c'est l'art.

En quoi consiste cet art ? C'est ce qu'explique G. Michaut, pour le premier recueil de Fables, à la fin de son premier volume. Au cours d'une étude critique, attentive et précise, il discerne dans la fable telle que l'entend La Fontaine ce qu'il y a de pittoresquement dramatique dans le caractère des personnages et dans l'action ; il expose comment il faut entendre la moralité des fables ; il montre enfin que le poète n'est pas, dans sa peinture des animaux, un naturaliste, mais un artiste et surtout un psychologue qui, par le moyen des bêtes, nous fait voir les hommes. Ce sont points sur lesquels il aura sans doute à revenir plus à fond dans son second volume. — Louis Coquelin.

Limiers (LES), ou **Traqueurs**, ou plus exactement *Chercheurs de piste* (en grec *Ikhneutai*), drame satyrique de Sophocle. — Comme le traité d'Aristote sur la *Constitution d'Athènes*, comme les poésies lyriques de Bacchylide, comme plusieurs comédies de Ménandre, c'est sur un papyrus grec d'Egypte que cette pièce vient d'être retrouvée. Le manuscrit, qui date du IIe siècle avant notre ère, provient des recherches effectuées il y a une quinzaine d'années par deux savants anglais : Grenfell et Hunt, dans les ruines et les sarcophages de l'ancienne ville d'Oxyrhynchos, située un peu à l'O. du Nil, à 250 kilomètres environ en amont du Caire. Il contient en dix-sept colonnes les quatre cent cinquante premiers vers d'une pièce perdue de Sophocle, *les Limiers*, dont nous connaissions seulement le titre, et deux à trois vers conservés par des grammairiens de l'antiquité. De la fin de la pièce, que les critiques évaluent à deux ou trois cents vers au maximum, il ne subsiste dans le papyrus que des fragments illisibles. Hunt vient de publier ce drame inédit du grand tragique athénien dans la collection des *Papyrus d'Oxyrhynchos* (t. IX, Londres, 1912, 1912, p. 30-86), où il figure sous le n° 1174.

L'intérêt de la trouvaille n'est pas seulement d'augmenter de quelques scènes le théâtre de Sophocle. Ce résultat serait déjà fort appréciable, puisque, sur les cent vingt pièces que les anciens lui attribuaient, nous n'en possédions que sept. Mais elle nous permet surtout de nous faire une idée plus précise de ce qu'était le drame satyrique, ce spectacle d'un genre si étranger à notre goût moderne, par lequel se terminait généralement, chez les Grecs, une *tétralogie* tragique. Le chœur, qu'ils considéraient comme un élément indispensable de toute poésie dramatique, y était composé de satyres : la présence de ces compagnons ordinaires du dieu du vin rappelait l'origine religieuse de la tragédie, issue du culte de Bacchus; et les gambades de ces enfants de la nature, gloutons et paillards, mais sans méchanceté, laissaient le spectateur sur une impression moins triste que les trois tragédies jouées auparavant. Ce n'est pas que le drame satyrique fût une vraie comédie; on y voyait figurer les dieux de l'Olympe et les héros des légendes primitives; mais le poète choisissait dans les vieux récits épiques quelque épisode familier, que n'assombrissait pas un dénouement sanglant, et où les plus graves personnages, sans être franchement ridiculisés, dépouillaient néanmoins leur majesté habituelle. Jusqu'à la publication des *Limiers*, ce genre ne nous était connu que par des fragments épars et par le drame du *Cyclope*, où Euripide a mis à la scène la fameuse histoire d'Ulysse et de Polyphème; il faut y ajouter la tragédie d'Alceste, qui tenait, dans une tétralogie du même poète, la place d'un drame satyrique.


Sophocle. (Statue antique du musée de Latran, Rome.) — Phot. Anderson.

Le sujet des *Limiers* est tiré d'un *Hymne à Hermès*, que les anciens attribuaient faussement à Homère; le poème racontait comment ce dieu — le Mercure des Latins — inventif et ingénieux dès sa naissance, fabriquait la première lyre avec la carapace d'une tortue qu'il rencontrait en sortant de sa grotte natale, puis volait les bœufs d'Apollon et les emmenait en les faisant marcher à reculons pour dépister les chercheurs. La pièce de Sophocle commence par un monologue d'Apollon, qui a parcouru la Thrace et toute la Grèce à la recherche de son troupeau, et commence à se décourager. Sur les flancs du mont Kyllène, en Arcadie, il rencontre Silène, le vieux nourricier de Bacchus, qui lui offre son assistance et celle de ses « enfants », les satyres; moyennant quoi, le dieu leur fera obtenir la liberté (le poète les supposant esclaves) et leur donnera de l'or. L'accord conclu, la troupe des fourches-pieds se met en quête : d'où le nom de la pièce, emprunté, selon l'usage, au rôle qu'y joue le chœur. Les *Limiers* découvrent bientôt les traces des bœufs dérobés; mais, égarés par le stratagème du voleur, ils ne savent plus où porter leurs pas. Tout à coup, un bruit mystérieux vient les épouvanter : c'est le son de la lyre qui part d'une grotte voisine. Encouragés par Silène, les poltrons se remettent de leur frayeur et s'avancent vers la caverne, d'où leur vacarme fait sortir, irritée, la nymphe du lieu : Kyllène. Apaisée par leurs excuses, elle consent à leur révéler l'origine du bruit qui les a si fort émus : c'est un instrument de musique que vient d'inventer le fils de Zeus, dont elle a la garde, un enfant prodige, « qui n'est pas au monde depuis six jours et est déjà grand comme un jeune homme ». Dans ce récit, elle commet l'imprudence de parler d'une « peau de bœuf », dont l'ingénieux nouveau-né a fait la table d'harmonie de son instrument. Voilà les *limiers* sur la vraie piste; malgré les protestations et la feinte indignation de Kyllène, ils appellent Apollon, et lui révèlent ce fait incroyable : le voleur est son propre frère, un enfant de six jours ! — Ici s'arrête la partie conservée par le papyrus; la suite comportait probablement, comme l'Hymne homérique, une vive discussion entre Hermès et Apollon — peut-être un procès en forme plaidé devant le roi des dieux — enfin une fraternelle réconciliation : apaisé par le don de la lyre merveilleuse, le dieu de la musique pardonnait à Hermès le larcin et le meurtre de quelques-uns de ses bœufs.

La lecture des *Limiers* ne fait que confirmer, en les précisant, les notions que nous possédions déjà, surtout par le *Cyclope*, sur les caractères techniques et esthétiques du genre satyrique. Dans les deux pièces, comme dans presque tous les drames satyriques, la source d'inspiration est la même : les légendes héroïques de la Grèce primitive. L'action est courte et simple, et les péripéties n'en embrouillent guère la trame : chez Euripide, Ulysse enivre Polyphème, lui crève l'œil et s'enfuit avec les satyres ses complices; la pièce de Sophocle se réduit aussi à trois épisodes essentiels : la quête, la découverte du voleur, l'arrangement final. Le rôle des satyres est analogue chez les deux poètes : ils viennent apporter au héros leur aide — d'ailleurs assez médiocre — dans la lutte contre un personnage malfaisant : ici, le géant monstrueux et féroce; là, le voleur nouveau-né, création plus gracieuse, plus conforme à l'aimable génie du poète qui l'a mise en scène. Le tempérament personnel de l'auteur ne pouvait manquer, en effet, d'influer sur l'allure de la pièce; les mêmes qualités de mesure et d'harmonie distinguent toujours le théâtre de Sophocle : dans le genre tragique, il répugne aux effets violents, aux spectacles qui frappent plutôt les nerfs que la raison; dans le mode plaisant, il excite seulement un sourire léger et ne soulève pas le rire bruyant qui accueillait les saillies d'un comique comme Aristophane. Rien n'est plus caractéristique de sa « manière » que l'objurgation de Silène à ses « enfants » effrayés par le son de la lyre : « Eh quoi ! un simple bruit vous inquiète et vous met en déroute ! Corps impurs, pétris d'une cire molle, les plus pervers des animaux; vous qui, dans toute ombre qui passe, voyez un effroi, vous que tout épouvante ! votre travail est sans nerf, sans conscience, sans courage; vos corps, tout de façade; braillards et paillards, vous voilà en deux mots... Ah ! si vous ne retournez pas bien vite à la besogne, si vous ne relancez pas jusqu'au gîte le troupeau et le bouvier, bientôt un autre bruit — vos propres gémissements — châtiera votre couardise. » (Trad. Th. Reinach.)

Les *Limiers* ont déjà été l'objet, en quelques mois, de nombreux travaux philologiques : vu le mauvais état où le papyrus nous est parvenu, c'est surtout à en déchiffrer les passages peu lisibles et à en combler les lacunes que les critiques se sont attachés. Outre son commentaire dans la collection des *Papyrus d'Oxyrhynchos*, Hunt a publié à Oxford une édition manuelle des *Limiers*. En Allemagne, A. Körte, C. Robert, P. Maas, Bucherer, Rosbach, Schenkl et surtout Wilamowitz-Möllendorf ont contribué, par divers articles de revues, à l'établissement de ce texte si défectueux. Mais c'est en France qu'avait paru la première étude sur la pièce nouvelle : elle est de M. Th. Reinach, qui en a donné dans la « Revue de Paris » (1er août 1912) une analyse et une traduction française. — Pierre Waltz.



PREMIÈRE RENCONTRE DU CHRIST ET DE SAINTE MADELEINE, par F. Montenard. (Société nationale des beaux-arts.) [V. p. 778.] — Phot. Vizzavona.

EN MOISSON, par L.-A. Lhermitte. (Société nationale des beaux-arts.) [V. p. 776.] — Phot. Vizzavona.



LA VALSE CHALOUPÉE, panneau décoratif, par L.-A. Willette. (Société nationale des beaux-arts.) [V. p. 785.] — Phot. Vizza

LA NUIT JOYEUSE, par G. La Touche. (Société nationale des beaux-arts.) [V. p. 777.] — Phot. Vizzavona.

Marat inconnu. *L'homme privé, le médecin, le savant*, par le Dr Cabanès (Paris, 1911). — **Les Pamphlets de Marat,** avec une introduction et des notes par Charles Vellay (Paris, 1911).

Il semble qu'il y ait comme un essai de réhabilitation de Marat. Le docteur Cabanès, étudiant non pas l'homme politique, mais le médecin et le savant, conclut qu'il ne fut pas méprisable, et laisse entendre que, par suite, des circonstances atténuantes doivent être accordées à l'homme de la Terreur. Charles Vellay donne une édition des *Pamphlets de Marat*, dont il montre l'intérêt considérable.

Peu d'hommes, pourtant, ont plus mauvaise renommée. Il a été exécré et honni. Taine affirme qu'il fut un fou lucide et monstrueux, et peut-être va-t-il un peu loin en s'exprimant ainsi. En réalité, il eut une vanité excessive, et il souffrit du délire de la persécution; mais ces sentiments même sont la marque d'une âme sensible. Marat, comme Jean-Jacques Rousseau, fut un homme sensible.

Il naquit le 24 mai 1743 à Boudry, dans la principauté de Neuchâtel; sa mère, Louise Cabrol, était une Française réfugiée en Suisse, et son père, Jean Marat, peintre et dessinateur, était de Cagliari, en Sardaigne.

Jean-Paul, dès son enfance, montra un naturel indomptable. Il était têtu, violent et vaniteux, mais, en même temps, il avait le goût du travail et des aventures. « Né avec une âme sensible, écrira-t-il plus tard, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit, un cœur ouverts à toutes les passions exaltées, surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire les dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver. » A cinq ans, il aurait voulu être maître d'école; à quinze ans, professeur; auteur à dix-huit, génie créateur à vingt. Il apprit le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le hollandais, le grec, le latin; et nous le trouvons soudain précepteur à Bordeaux. De là, il va à Paris et en Hollande. En octobre 1769, enfin, il est installé à Londres; il y est médecin, quoique n'ayant pas encore de diplôme. Sa vie, quoi qu'on en ait dit, est probe et laborieuse. Son séjour en Angleterre, soit à Londres, soit à Newcastle, dure jusqu'en 1777. A cette époque, il publie de nombreux ouvrages : c'est, en 1772, *Essay on the human soul*, dont il donne l'année suivante une édition augmentée, et dont la traduction devait paraître en France en 1775-1776, sous le titre : *De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme*. En 1774, il fait paraître un pamphlet politique, *the Chains of Slavery*, à l'occasion duquel tout le monde s'emploie, prétend-il, à le persécuter. Déjà, il voit des ennemis acharnés à sa perte, et il ne doute point des menées du gouvernement anglais, qui aurait dépensé deux cent mille livres pour empêcher l'apparition de son pamphlet. Le 15 juillet 1774, il est reçu franc-maçon à Londres; le 30 juin 1775, il obtient le diplôme de docteur en médecine à l'université Saint-André d'Ecosse. Il publie des essais scientifiques et, en 1777, rentre en France. Il est nommé médecin des gardes du corps du comte d'Artois; c'était alors la compagnie de gentilshommes la plus brillante de la cour. Il se trouvait, sans doute, en même temps, le secrétaire du comte d'Artois. Il le restera jusqu'à la fin de 1783, époque à laquelle il abandonnera sa charge. Sa vie est élégante et mondaine. Il affiche des prétentions à la noblesse, et se sert d'un cachet avec armoiries. Sa tenue est celle d'un petit-maître élégant. Certes, il n'était point beau; « d'une taille exiguë, la tête enfoncée dans les épaules, le plus souvent inclinée sur le côté droit, il marchait le dos légèrement courbé », ou plutôt, « il sautait » au lieu de marcher. « Taillé en sapajou, il paraissait peu fait pour plaire »; mais il avait la vogue; sa clientèle était nombreuse et de choix. La guérison de Mme de Laubespine, qui avait été condamnée par les autres médecins, fit grand bruit. Elle l'en récompensa, d'ailleurs, de son mieux. Sentimental, Marat fut souvent aimé des femmes. Il était habile à tourner un madrigal et, par la nervosité de son tempérament, il se rapprochait du tempérament féminin. Sa veuve, Simone Evrard, et sa sœur, Albertine, l'aimeront passionnément et ne l'oublieront pas après sa mort. Elles entretiendront avec soin le culte du grand homme. Et pourtant, il est susceptible, ombrageux, incapable de supporter la moindre contradiction. On le voit bien, lorsqu'il discute avec ses confrères, quand ceux-ci mettent en doute les cures admirables qu'il fait.


Marat. (Musée Carnavalet.)

C'est alors qu'il se croit persécuté et qu'il imagine que toutes les puissances du monde sont conjurées contre lui. Son *Essai sur l'homme*, où il montrait que « tous les hommes doivent chacun la tournure et le caractère de leur esprit à la constitution de leur corps », fut fort mal accueilli en France par les philosophes et l'Encyclopédie, parce qu'il y attaquait Helvétius. Voltaire, notamment, en fit une mordante critique. Physicien, Marat eut des démêlés fameux avec l'Académie des sciences. Celle-ci avait pourtant encouragé d'abord ses *Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière*, en déclarant son mémoire fort intéressant.

Avec son élève, l'abbé Fillassier, il organisait des conférences où il exposait ses doctrines. Le public y était favorable. En effet, s'il n'avait pas le don de la parole, Marat était expérimentateur adroit. Lalande et Lavoisier dédaignent d'assister à ses démonstrations, mais Franklin s'y rend avec empressement. Il ne parvient pas à réfuter le système de Newton; et il reste peu de chose de ses recherches d'optique; mais il apparaît pourtant comme « un esprit cultivé, ne manquant ni de talent, ni de distinction, doué d'une volonté énergique et d'imagination vive ». Ses *Recherches physiques sur l'électricité* sont pleines de vues ingénieuses ou originales; il imagine des appareils, il prévoit les rayons X, il devance enfin son temps sur bien des points. Son style est clair, sa dialectique est serrée. De nombreux journaux rendent compte de ses travaux. A l'étranger, on l'estime fort. Gœthe approuve sa doctrine des couleurs. Son *Mémoire sur l'électricité médicale* est tout à fait remarquable par sa nouveauté. Il est là un initiateur. Mais, si nombreux sont ses disciples, ses détracteurs ne le sont pas moins; et il ne peut supporter les critiques. Il rend coup pour coup, et même avec usure. Dans ses pamphlets, la verve, le persiflage, la logique se mêlent aux invectives. Les *Charlatans modernes* ou *Lettres sur le charlatanisme académique* attaquent, avec une vivacité extrême, les Académies. C'est le ton de ses pamphlets politiques; personne ne trouve grâce devant lui. C'est qu'il se croit véritablement poursuivi par les haines de ceux qu'il attaque. Son orgueil est extrême, et il en est la première victime. Taine formule avec précision le diagnostic de ce persécuté : « Naturellement, écrit-il, le soi-disant persécuté se défend, c'est-à-dire qu'il attaque. Naturellement, comme il est l'agresseur, on le repousse, et, après s'être forgé des ennemis imaginaires, il se fait des ennemis réels, surtout en politique où, par principe, il prêche tous les jours l'émeute et le meurtre; naturellement, enfin, il est poursuivi, décrété par le Châtelet, traqué par la police, obligé d'errer et de fuir de retraite en retraite, de vivre des mois entiers à la façon d'une chauve-souris dans un caveau, dans un souterrain, dans un cachot sombre. » Pour être juste, il faut reconnaître que, parfois, il fut attaqué le premier. Ses déceptions d'homme de science le conduisirent à la démagogie; enfin, son état de santé contribua vivement à l'aigrir. Dès 1774, il est neurasthénique à la suite d'excès de travail et de café. Plus tard, la misère, la saleté, l'humidité des endroits où il doit se réfugier, détruisent définitivement sa santé. Il faillit perdre la vue. Une maladie de peau le rongea. Après son acquittement, il ne peut sortir que rarement; il passe toute ses journées dans sa baignoire; là, du moins, il ne sent pas les ardentes démangeaisons qui le dévorent; mais c'est là que la mort ira le frapper.


Marat expirant, tableau de Louis David. (Musée de Bruxelles.)

Sensible à toute insulte, persuadé qu'on mobilise toutes les puissances du monde contre lui, orgueilleux de lui-même, on le trouve, dans ses pamphlets politiques, tel qu'il apparaissait dans ses discussions scientifiques. Il n'y a point de changement brusque en lui. Sa pensée non plus ne change pas. Ses haines seules s'accroissent. Il s'aigrit. Peu à peu il voit des traîtres partout. Il vante d'abord le cœur paternel du roi; et bientôt, ce n'est plus qu'un traître. D'abord, il poursuit la réforme constitutionnelle du royaume. Lumières et vertu, voilà les qualités indispensables aux gouvernants; et, dans son *Offrande à la patrie*, il indique quelles sont les lois fondamentales d'un Etat juste. Mais, rapidement, il s'irrite. Bien que son opuscule ait fait « sensation », ou à cause de cela même, les ennemis de la nation relèvent la tête, conspirent, veulent assassiner l'Ami du Peuple. Alors, c'est l'appel à l'insurrection; il invective le peuple; il l'adjure « de faire tomber sous la hache vengeresse la tête des ministres ». Plus tard, il déclare : « Personne plus que moi n'abhorre l'effusion du sang; mais, pour empêcher qu'on en fasse verser des flots, je vous presse d'en verser quelques gouttes. Pour accorder les devoirs de l'humanité avec le soin de la sûreté publique, je vous propose donc de décimer les membres contre-révolutionnaires de la municipalité, des juges de paix, du département et de l'Assemblée nationale. » Ainsi, il devient de plus en plus violent. Faut-il croire, comme on l'a dit, qu'il exagérait volontairement sa pensée, pour mieux émouvoir; et était-il sincère lorsqu'il avouait à Bazire : « Mon ami, je mentais au peuple, parce que le peuple me marchande; mais ma main se sécherait plutôt que d'écrire, si j'étais sûr que le peuple dût exécuter ce que je lui dis de faire. »

Marat fut-il de bonne foi? Fut-il un homme simplement aigri, impatient de toute contradiction et « capable de pousser le dogmatisme jusqu'au délire et l'intolérance jusqu'à la barbarie »? Fut-il véritablement un aliéné, comme le veut Taine? Il semble qu'il soit difficile de se prononcer avec précision. Le docteur Cabanès ne croit pas à l'aliénation mentale; et l'analyse qu'il fait du caractère et du tempérament de l'homme de la Terreur semble assez concluante. Maint passage des *Pamphlets* montre un esprit clair, logique, rigoureux en ses déductions. Mais est-ce que tout cela même ne rend pas moins excusable encore l'Ami du Peuple? — Jacques BOMPARD.

***Méténier** (Oscar), romancier et auteur dramatique français, né à Sancoins (Cher) le 17 janvier 1859. — Il est mort à Saint-Mandé (Seine) le 8 février 1913. Secrétaire de commissaire de police dans un quartier populaire de Paris (1883-1889), il fut à même d'étudier les bas-fonds de la capitale, les mœurs des assassins et des filles, qu'il devait peindre avec tant de prédilection. Il débuta dans la littérature réaliste par des nouvelles où l'argot tenait une grande place, et qui parurent en volumes à Bruxelles : *la Chair* (1885). Vinrent ensuite des romans et d'autres recueils de nouvelles : *la Grâce* (nouvelles, 1887); *Bohème bourgeoise* (1887); *Madame Berwick* (1888); *Madame la Boule* (1889), un de ses principaux romans de mœurs, publié d'abord dans le « Gil Blas » et qui lui valut, en 1892, une condamnation pour outrage aux mœurs, à la suite d'une nouvelle publication dans le « Supplément de la Lanterne »; *Myrrha Maria* (1889); *l'Infamie* (1890); *la Croix: autour de la Caserne* (1890); *le Mari de Berthe* (1890); *les Cabots* (1891); *la Lutte pour l'amour*, nouvelles en argot (1891); *le Gorille* (1891); *Zézette* (1891); *le Policier* (1892); *Barbe-Bleue* (1893); *le Beau Monde*, recueil de nouvelles (1893); *le 40e d'artillerie* (1894); *le Nymphomane* (1893); *Demi-castors* (1894); *Marcelle* (1894); *l'Amour vaincu* (1897); *l'Amour qui tue* (1896); la série des *Tar-*

luffes et Satyres (1905-1906); *Nina Sartorelle* (1907); *Notre-Dame de la Butte* (1907); etc.

Au théâtre, aussi bien que dans le roman, il traita les sujets chers à l'école dite « naturaliste ». Il débute au Théâtre-Libre, qui faisait lui-même ses débuts, sous la direction d'Antoine, avec *En famille*, comédie (1887), dont le sujet était tiré d'une de ses nouvelles. Au même théâtre il donne une traduction, en collaboration avec J. Pavlovsky, de *la Puissance des ténèbres*, de Tolstoï (1889); puis, au théâtre Beaumarchais, *l'Orage*, drame en cinq actes, traduit d'Ostrovsky, en collaboration avec J. Pavlovsky (1889). Viennent ensuite : *la Casserole*, pièce en un acte (Théâtre-Libre, 1889); *les Frères Zemganno*, pièce en trois actes, d'après le roman des Goncourt, avec Paul Alexis (Théâtre-Libre, 1890); *Monsieur Betsy*, comédie en quatre actes, avec Paul Alexis (Variétés, 1890), qui fut jouée par José Dupuis, Baron, Mme Réjane; *la Bonne à tout faire*, pièce en quatre actes, avec Dubut de Laforest et tirée d'un roman de ce dernier (Variétés, 1892); *Rabelais*, opérette en quatre actes, à grand spectacle, avec Dubut de Laforest, musique de Louis Ganne (Nouveau-Théâtre, 1892); *Charles Demailly*, pièce en cinq actes, d'après le roman des Goncourt, avec Paul Alexis (Gymnase, 1892); *Très russe*, pièce en trois actes, avec Jean Lorrain (Théâtre d'application, 1893).

Son plus grand succès sur la scène fut *Mademoiselle Fifi*, un acte, tiré de la célèbre nouvelle de Maupassant (Théâtre-Libre, 1896), qui lui attira des difficultés avec la Censure, peu soucieuse de laisser des uniformes allemands paraître sur la scène. Il fonda, en 1897, le Grand-Guignol, dont il resta directeur jusqu'en 1899. Nous citerons encore, parmi ses pièces : *le Loupiot* et *la Brême*, scènes de mœurs (1897); *Lui!* drame en un acte (Grand-Guignol, 1898); *la Revanche de Dupont l'Anguille*, drame en deux actes (Grand-Guignol, 1898); *Son Poteau*, un acte (Grand-Guignol, 1901); *Royal Cambouis* (1901); *la Voix* (1902); *Boule-de-Suif*, drame en trois actes, tiré de la nouvelle de Guy de Maupassant (Théâtre-Antoine, 1902); *la Consigne* (1905); etc.

Ses romans, peintures fort osées de milieux très spéciaux, sont écrits dans un style simple et alerte. Ses pièces ne manquent pas d'un certain pathétique, un peu conventionnel du reste, car, en dépit de ses prétentions à une observation purement réaliste, il y a encore passablement de romantisme dans l'invraisemblance de certaines situations, aussi bien que dans les hardiesses de certaines tirades. — P. BASSET.

Moisson (EN), tableau de Léon Lhermitte, exposé en 1913 à la Société nationale des beaux-arts. (V. p. 773.) — Continuateur passionné des maîtres paysagistes de notre école de 1840, L. Lhermitte donne chaque année quelque variation nouvelle sur un sujet de la vie paysanne. Son réalisme n'est pas dépourvu de noblesse, mais il évite tout aspect mélodramatique et toute intention littéraire. Voici, dans *la Moisson*, un homme qui s'en va la faux sur l'épaule et, au premier plan à gauche, un autre ouvrier battant la lame de la faux; une vieille tenant un enfant, un moissonneur endormi. Il ne s'agit là que de la vie ordinaire, sans anecdote facile et larmoyante.

A la sobriété de la conception correspond la sobriété de l'exécution. Chacun connaît les beaux fusains du maître moderne. Les formes y sont indiquées par plans très nets, en traits fermes et droits; il en va de même dans la peinture. Le dessin se sent au-dessous de la couleur; la construction d'un personnage ou d'un visage est ferme et sûre, et rien n'est plus empli de caractère que la tête du moissonneur sommeillant. L'exécution témoigne elle aussi d'une puissance rare. Les blés mouvants sont brossés en larges masses, sans inutile détail, et cependant dans toute leur vérité. Dans tout cet or, un rideau d'arbres et de toits rouges au second plan met une note différente; et par-dessus les arbres et les maisons, une colline ensoleillée ferme l'horizon. — TH. LECLÈRE.

Mort (LA), par Maurice Maeterlinck (Paris, 1913). — Les idées et les doctrines que les hommes se sont faites et ont émises autour de la mort ont beaucoup varié selon les temps, les lieux et les races; ni les unes ni les autres n'ont réussi à percer le mystère de l'infini et de l'éternité. Du moins, ces méditations sont-elles efficaces en habituant la pensée humaine à étudier sans crainte l'angoissant problème qui hantait Pascal et Bossuet. Maeterlinck l'examine à son tour, et les considérations qu'il développe dans le livre qu'il présente au public sont riches et subtiles; un tel sujet ne l'écrase pas, il l'aborde sans parti pris aucun, ne recule pas devant les interprétations divines des faits mystérieux, expose la plupart des hypothèses terrestres, et pèse le pour et le contre avec un esprit méthodique et précis.

« Nous troublons la vie, avait dit Montaigne, par le soing de la mort : l'une nous ennuye, l'autre nous effraye... » Et La Bruyère écrivit plus tard : « C'est plus tôt fait de céder à la nature et de craindre la mort que de faire de continuels efforts, s'armer de raisons et de réflexions, et être continuellement aux prises avec soi-même pour ne pas la craindre. » Maeterlinck s'arme de raisons et de réflexions; il estime que nous sommes injustes envers la mort, que nous l'arcablons, et qu'il serait salutaire, au contraire, que chacun de nous en préparât l'idée dans la clarté des jours et dans la force de son intelligence et apprît à s'y tenir. Que redoutons-nous? L'agonie, et cette agonie, qui est le moment le plus affreux, le sommet le plus aigu de la douleur et de l'horreur humaines, est prolongée à mesure que la science progresse. C'est là un préjugé qui doit apparaître barbare, quelque jour; il conduit à ce dilemme inquiétant : la prolongation de l'agonie accroissant l'horreur de la mort et l'horreur de la mort exigeant la prolongation de l'agonie. « Un jour viendra, dit Maeterlinck, où la science se retournera contre son erreur et n'hésitera plus à raccourcir nos disgrâces. Un jour viendra où elle osera et agira à coup sûr; où la vie assagie s'en ira silencieusement à son heure, sachant son terme atteint, comme elle se retire silencieusement chaque soir, sachant sa tâche faite ». Les horreurs de la mort sont celles qui l'accompagnent et qu'elle termine; ce qui se passe dans nos tombes empoisonne nos pensées en même temps que nos corps; et le seul fait que nous laissions pourrir les morts, selon nos rites funéraires, augmente et perpétue cette horreur.

Nous sommes donc devant l'abîme, avec l'effroi de l'inconnu où la mort nous précipite. Les religions positives ont laissé dans notre esprit des idées que Maeterlinck écarte de prime abord, parce que ces religions n'ont pas établi qu'elles étaient vraies; pas une, à ses yeux, ne nous apporte une preuve devant laquelle puisse s'incliner une intelligence de bonne foi. Le pari de Pascal lui semble monstrueux; il n'est que l'aveu suprême de la faillite et du désespoir de sa foi. L'auteur de *la Mort* ne veut rien parier; il ne se met pas avec Pascal et Bossuet du parti de Dieu, mais du parti de l'homme; il formule, il examine tous les « pourquoi » du Doute qui cherche à moins douter, qui voudrait même ne plus douter, puisque l'esprit a besoin de certitudes. Ces certitudes, d'ailleurs, quelques-uns des adeptes des religions positives, écartées par Maeterlinck, ont cru et croient les avoir; ou du moins, ils s'en contentent même, s'ils ne déterminent pas la mesure à peu près exacte des choses de la vie.

L'abîme ouvert devant nous est vide de tous les songes dont l'avaient peuplé nos pères. Ils croyaient savoir ce qui s'y trouve; nous savons seulement ce qui ne s'y trouve point. Il s'est étendu de tout ce que nous avons appris à ignorer.

Mais que nous advient-il?

Aux yeux de Maeterlinck, quatre solutions, hors des religions, sont imaginables : *l'anéantissement total, la survivance avec notre conscience d'aujourd'hui, la survivance sans aucune espèce de conscience*, enfin *la survivance dans la conscience universelle* ou avec une conscience qui ne soit pas la même que celle dont nous jouissons en ce monde.

L'anéantissement total est impossible, car nous sommes prisonniers d'un infini sans issue où rien ne périt, où tout se disperse, mais où rien ne se perd. Le néant n'est pas compréhensible; s'il existait, il ne saurait être redoutable.

On le voit, Maeterlinck ne procède point par affirmations absolues ni négatives systématiquement; il raisonne, et il raisonne solidement, hélas! peut-être, pour aboutir à la certitude qu'on ne sait rien encore; mais les hypothèses diverses auxquelles son esprit s'est arrêté, il les étudie avec l'unique dessein d'en tirer un peu de lumière et de clarté.

Le problème de la survivance avec notre conscience actuelle a été traité dans un essai sur *l'Immortalité*; il en reprend ici les arguments essentiels, en les entourant de considérations nouvelles, car son esprit est toujours en quête de ce qui peut augmenter la recherche et la science de l'Inconnaissable. Qu'est-ce qui forme le « moi » après la destruction? Il est impossible de le saisir, de le définir, de dire où il réside; il demeure incertain, fugitif et précaire. Il subit cependant les transformations les plus magnifiques et les plus délicieuses : fleur, parfum, beauté, clarté, éther, étoile, et ce « n'est pas dans les cimetières, mais dans l'espace, la lumière et la vie que nous devons chercher nos morts ». Mais, dans les délires et les bouleversements de la destruction, Maeterlinck s'inquiète de savoir comment le moi d'hier s'unira au moi d'aujourd'hui, et comment se comportera le point sensible de notre personnalité. On ne peut répondre avec une précision suffisante, car nous perdons à tout instant dans la vie ce point sensible. D'ailleurs, en ces questions de vie et de mort, notre imagination est demeurée si enfantine que nous nous attachons désespérément aux hypothèses les plus variées et les plus contradictoires.

Les théosophes et les spirites n'ont pas apporté de preuves décisives; dans leurs hypothèses de la conscience universelle ou de la conscience modifiée, ils « sont impuissants à nous apporter ne fût-ce qu'une parcelle de n'importe quelle vérité ou connaissance dont on ne trouverait pas trace dans un cerveau vivant ou dans un livre écrit sur cette terre ».

La réincarnation, d'après l'auteur de *la Mort*, expliquerait seule avec justice notre destinée, mais de Rochas lui-même n'apporte pas de preuves péremptoires. Maeterlinck trouve que l'argument des théosophes est un argument sentimental, qu'il n'a qu'une valeur minime dans l'échelle des preuves; il juge néanmoins leurs hypothèses ingénieuses, et c'est avec une curiosité presque sympathique qu'il étudie les manifestations surnormales, les apparitions. Il consacre une importante partie de son ouvrage aux théories des théosophes et des spirites, théories qui n'apportent pas de révélation sur l'autre monde. Admettons qu'il y ait des revenants, mais les médiums qui servent aux expériences ne nous apprennent rien de l'endroit où ils se trouvent, de ce qu'ils font. Il n'y a pas de renseignement indiscutable et significatif. Quelque étranges et inouïs que soient certains faits que l'on rapporte, Maeterlinck — qui ne les accueille ni par un haussement d'épaules ni par un éclat de rire — n'en rencontre pas un seul qui sorte franchement de ce monde et vienne indubitablement de l'autre. « Il faudrait, pour que l'épreuve fût plus décisive, que personne, ni le médium, ni les témoins n'eussent jamais connu l'existence de celui dont le mort révèle le passé; c'est-à-dire que tout lien vivant fût supprimé. »

L'auteur de *la Mort* se hâte de dire qu'il n'y eut jamais croyance plus belle, plus juste, plus pure, plus morale, plus féconde, plus consolante et jusqu'à certains points plus vraisemblable que la leur. Mais, jusqu'à présent, il n'existe pas de témoignages irrécusables; et puis, ce ne serait pas encore la fin de l'énigme. Ce qui est indémontrable, aux yeux de Maeterlinck, c'est la « réincarnation de l'individu entier et identique », malgré l'abolition de la mémoire.

« J'aime mieux savoir que je ne sais rien, que de me nourrir d'affirmations illusoires et inconciliables. » Et il conçoit comme aussi impossible et incompréhensible que l'anéantissement la survivance avec notre conscience actuelle.

Il semble pencher vers la survivance avec conscience modifiée; après la mort, notre conscience sera une parcelle de l'univers; elle sera transformée dans la mort comme la conscience de l'embryon se transforme dans la vie. Notre sort doit donc se confondre avec celui de l'infini; mais ce ne sera point un infini immobile et immuable, dont Maeterlinck ne veut pas, celui qu'il propose évolue et nous évoluerons avec cet Infini qui se cherche lui-même.

Il faut signaler, sur cette « méditation », de belles pages, profondes et émouvantes. « Accoutumons-nous, dit-il, à considérer la mort comme une forme de vie que nous ne comprenons pas encore. Apprenons à la voir du même œil que la naissance. Il est tout à fait raisonnable et légitime de se persuader que la tombe n'est pas plus redoutable que le berceau. » Toute crainte doit être dissipée en face de l'angoissant problème et, pourtant, quelle douleur de ne pas comprendre, de ne pas connaître! Il y a des degrés dans l'ignorance de l'Inconnaissable; notre pensée, perdue entre les deux Infinis dont parlait Pascal, tâtonne toujours dans le mystère. Ce n'est pas une raison, dit Maeterlinck, pour rétrécir, comme le font les religions positives, le mystère de l'univers. Au contraire, élargissons-le, car, en l'étendant, nous étendons l'espace où se mouvra notre pensée.

Serons-nous malheureux dans ces Infinis, dont l'un est l'Infini idéal, l'autre celui que nous voyons et que nous imaginons dans le temps et dans l'espace? Nous n'aurons plus d'organes de souffrance, donc ce sera peut-être le bonheur (ici Maeterlinck se rencontre avec Lucrèce) : « Quelle que soit la force qui nous survive..., elle n'aura d'autre carrière que l'infini, et l'infini n'est rien, s'il n'est point la félicité... Tout est permis dans le grand songe de la pensée humaine, hormis ce qui pourrait en arrêter l'essor. » C'est ainsi que conclut Maeterlinck; les questions demeurent insolubles, mais elles ne doivent pas nous pousser vers la crainte. « Je n'ai rien ajouté à ce que l'on savait. J'ai simplement tenté de séparer ce qui peut être vrai de ce qui certainement ne l'est point; car, si l'on ignore où se trouve la vérité, on apprend néanmoins à connaître où elle ne se trouve pas. Et peut-être, en recherchant cette introuvable vérité, aurons-nous accoutumé nos yeux à percer, en la regardant fixement, l'épouvante de la dernière heure... » Si Maeterlinck n'a rien ajouté à ce que l'on savait, il a du moins discerné les hypothèses les plus probantes; il a raisonné sur elles et autour d'elles avec une clarté et une précision, une profondeur de vues et une richesse d'idées qui rendent singulièrement attachante la lecture de son livre. — ANDRÉ GAYOT.

nekton (du gr. *nêkton*, ce qui nage) n. m. Zool. Nom donné par Haeckel à l'ensemble des organismes aquatiques qui nagent librement et volontairement, et peuvent entreprendre d'une manière active des migrations plus ou moins considérables : *Le* NEKTON *s'oppose au plankton.*

nektonique ou **nectonique** adj. Biol. Qui appartient, qui a rapport au nekton : *En raison de la faculté qu'ils possèdent de parcourir de grandes distances, beaucoup d'animaux*

NECTONIQUES *sont cosmopolites et se tiennent indifféremment dans le voisinage de la surface ou à des profondeurs variables.* (Emile Haug.)

Nuit joyeuse, tableau de Gaston La Touche, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale (v. p. 774). — L'artiste, qui aime à faire éclater les ors et les rouges, a, dans cette page, contenu un peu l'éclat de sa palette. La jeune femme qui est chargée de porter l'écarlate, au milieu du tableau, est vue de dos à contre-jour, de sorte que la couleur dans l'ombre se trouve neutralisée. D'autre part, la lumière artificielle du soir ne s'étend pas jusqu'aux boiseries dont le ton s'assourdit ainsi naturellement. Le sujet, de son côté, reste dans la réalité : il ne s'agit que de soupeurs contemporains réunis autour d'une table, et, pour cette fois au moins, Gaston La Touche a abandonné ses figures charmantes de fantaisie. A peine y a-t-il, dans le commencement de ronde esquissée par les jolies femmes qui se trouvent à gauche de la toile, une liberté un peu grande, mais sans rien d'invraisemblable.

Cependant, si le sujet est emprunté à la vie luxueuse de tous les jours, le peintre lui prête le caractère magique de son art. La lumière des lampes favorise d'ailleurs ces effets imprévus et délicieux. Sur les nuques, les fronts, les nez, on voit des reflets orangés, bleus ou verts, tout cela d'ailleurs harmonisé merveilleusement, encore que peint avec la plus grande franchise. Les touches s'entre-croisent, les traits s'interrompent ou s'affirment, et cependant, tout se met à sa place dès que le spectateur s'éloigne. Cette manière, où tout ce qui est affirmé alterne avec ce qui est volontairement sacrifié, est le signe d'une grande sensibilité. Ces accords de tons chauds ne vont pas d'ailleurs sans le contraste nécessaire de quelques notes de couleur plus froides; elles sont données par les verroteries éclatantes d'un lustre qui se reflètent au fond dans un miroir. — TR. LECLÈRE.

***paternité** n. f. — ENCYCL. *Reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle.* Pour éviter des contestations sur un fait dont la certitude ne peut jamais être établie, les rédacteurs du Code civil, se souvenant des abus auxquels la recherche de la paternité avait donné lieu sous l'empire de notre ancien droit, avaient décidé que cette recherche serait interdite. Il pouvait être cependant fait exception à cette règle, posée par l'article 340, au cas d'enlèvement, lorsque l'époque de cet enlèvement se rapportait à celle de la conception.

La morale et l'intérêt public réclamaient depuis longtemps l'abrogation de ces dispositions. Il paraissait injuste que la faute commune commise par l'homme et par la femme qui, hors mariage, ont donné le jour à un enfant, fût exclusivement supportée par celle-ci. Au discrédit résultant pour elle de la maternité la malheureuse fille séduite voyait presque toujours s'ajouter les soucis de la vie matérielle et, parfois même, les angoisses de la misère. Abandonnée par son séducteur, repoussée par sa propre famille, elle ne trouvait souvent d'autre issue à sa situation désespérée que dans l'abandon ou la suppression de l'enfant. — Plus injuste encore peut-être était le sort réservé à ce dernier. Il n'avait rien à se reprocher, et, cependant, il supportait toute sa vie les conséquences d'une faute à laquelle il était étranger. Jeté dans le monde sans le vouloir et sans le savoir, il avait le droit de demander les moyens de vivre à celui dont il tenait la vie. Ce droit, le Code le lui refusait. Une réforme s'imposait. Elle a été accomplie par la loi du 16 novembre 1912, qui, dans la pensée de ses auteurs, doit remédier aux graves désordres de la situation créée par l'article 340, en restreignant le nombre toujours croissant des avortements, des infanticides et des crimes dictés par la vengeance, en diminuant la mortalité des enfants du premier âge, et enfin en abaissant le nombre des enfants abandonnés et de ceux qui tournent mal, à défaut de surveillance et de soins.

L'article 1er de la loi du 16 novembre 1912, dont le texte vient de se substituer à celui de l'article 340, prenant le contrepied de cette dernière disposition, stipule que « la paternité hors mariage peut être judiciairement déclarée ». Soulignons tout de suite les mots « hors mariage » pour écarter les enfants adultérins et incestueux, qui ne peuvent être admis à la recherche ni de la paternité ni de la maternité. Mais le législateur ne pouvait oublier les scandales auxquels la recherche de la paternité avait jadis donné lieu, et il devait limiter le champ d'application de la règle qu'il faisait revivre, en n'autorisant l'exercice du droit de recherche de la paternité que dans certaines circonstances de nature à constituer des présomptions d'une force telle qu'elles soient l'équivalent d'une preuve impossible à rapporter. Il a, en conséquence, limité la recevabilité de l'action en reconnaissance de paternité aux cinq hypothèses suivantes :

1° Au cas d'enlèvement ou de viol, lorsque l'époque de l'enlèvement ou du viol se rapportera à celle de la conception, c'est-à-dire au laps de temps, d'une durée de 121 jours, qui s'est écoulé entre le 300e et le 180e jour avant la naissance de l'enfant;

2° Au cas de séduction accomplie à l'aide de manœuvre dolosives, abus d'autorité, promesse de mariage ou de fiançailles et s'il existe un commencement de preuve par écrit;

3° Au cas où il existe des lettres ou quelque autre écrit privé émanant du prétendu père et desquels il résulte un aveu non équivoque de paternité;

4° Au cas où le prétendu père et la mère ont vécu en état de concubinage notoire pendant la période légale de la conception telle qu'elle a été déterminée au paragraphe 1er;

5° Au cas où le prétendu père a pourvu et participé à l'entretien et à l'éducation de l'enfant en qualité de père.

Dans le but de tarir la source des procès de chantage, la loi a décidé que l'action en reconnaissance de paternité ne serait pas recevable :

1° S'il est établi que, pendant la période légale de la conception (voir plus haut), la mère était d'une inconduite notoire ou a eu commerce avec un autre individu;

2° Si le prétendu père était, pendant la même période, soit par suite d'éloignement, soit par l'effet de quelque accident, dans l'impossibilité physique d'être le père de l'enfant.

L'action n'appartient qu'à l'enfant; elle disparaît avec lui et n'est dès lors pas transmissible à ses héritiers. Pendant la minorité de l'enfant reconnu par la mère, celle-ci, même mineure, a seule qualité pour l'intenter; mais elle doit le faire, à peine de déchéance, dans les deux ans qui suivent l'accouchement. Cependant, dans les cas prévus aux paragraphes 4 et 5 (concubinage notoire, participation à l'entretien), l'action pourra être intentée jusqu'à l'expiration des deux années qui suivent la cessation soit du concubinage, soit de la participation du prétendu père à l'entretien et à l'éducation de l'enfant. — A défaut de reconnaissance par la mère, ou si elle est décédée, interdite ou absente, l'action sera intentée conformément aux dispositions de l'article 389, c'est-à-dire que le tribunal pourra, soit d'office, soit à la requête du ministère public, organiser la tutelle de l'enfant et lui donner un représentant qui exercera l'action en son nom, s'il y a lieu. Enfin, si l'action n'a pas été intentée pendant la minorité de l'enfant, celui-ci pourra l'intenter pendant toute l'année qui suivra sa majorité.

Bien que le législateur se soit, comme on vient de le voir, attaché à limiter et à entourer de garanties l'exercice de l'action en reconnaissance de paternité, il n'est pas impossible que certains procès soient encore intentés de mauvaise foi. Aussi, pour prévenir les tentatives de ce genre, la loi a-t-elle édicté des pénalités sévères contre le demandeur convaincu de mauvaise foi (emprisonnement de un an à cinq ans, amende de 50 à 3.000 francs, peines prévues par l'article 400 du Code pénal que l'article 3 de la loi du 16 novembre 1912 vient compléter, et auxquelles peut s'ajouter, en l'espèce, l'interdiction de séjour pendant cinq ans au moins et dix ans au plus). Et c'est le tribunal civil saisi de la demande en déclaration de paternité qui, pour gagner du temps et simplifier la procédure, a reçu mission de prononcer ces pénalités qui auraient dû normalement être infligées par le tribunal correctionnel. Aux termes de la loi, le demandeur est toujours l'enfant; c'est donc lui qui encourt les peines ci-dessus; mais il résulte des travaux préparatoires de la loi que la femme qui a introduit la demande au nom de son enfant peut être condamnée pour complicité du délit de chantage.

La disposition de la loi sur la presse interdisant aux journaux de rendre compte des procès en diffamation (art. 39, loi du 29 juillet 1881) est étendue aux débats des procès en déclaration de paternité.

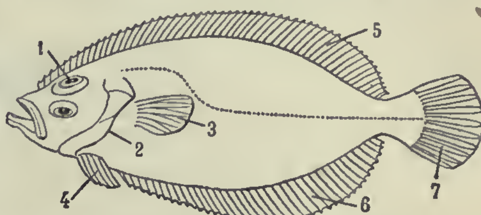
La loi du 16 novembre 1912 est applicable à l'Algérie et dans les autres possessions françaises. Une restriction peut y être cependant apportée dans ces pays. Le pouvoir local est, en effet, autorisé à dire, en promulguant la loi, quelle ne s'appliquera qu'au seul cas où la mère et le père prétendu seront de nationalité française ou appartiendront à la catégorie des étrangers assimilés aux nationaux français. — R. BLAIGNAN.


Général Pendezec. (Phot. Pirou.)

***Pendezec** (Jean-Marie-Toussaint), général français, né à Loudéac (Côtes-du-Nord) le 28 mai 1842. — Il est mort subitement à Paris le 12 avril 1913. Chef d'état-major général de l'armée, puis membre du conseil supérieur de la guerre, il était au cadre de réserve depuis 1907.

***pleuronectidés** n. m. pl. — *Pour reconnaître les pleuronectidés ou poissons plats.* Les pleuronectidés forment une famille de poissons osseux d'organisation très spéciale : leur corps n'est pas symétrique; ils nagent sur un de leurs flancs; c'est cette particularité qu'indique leur nom scientifique (du gr. *pleuron*, côté, et *nektês*, nageur).

Aspect du corps. A la naissance, les pleuronectidés ont la même conformation que les autres poissons; ils sont allongés et non aplatis, possèdent une allure normale et portent leurs yeux à la place habituelle, c'est-à-dire l'un à droite, l'autre à gauche. Mais, dès que le jeune poisson a atteint environ un centimètre de longueur, il abandonne la position verticale, se couche sur un côté, soit à droite, soit à gauche, suivant son espèce. L'œil placé primitivement sur le côté inférieur est déplacé peu à peu et entraîné vers la face supérieure. Celle-ci prend l'aspect d'une face dorsale; elle est convexe, colorée et fournit un remarquable exemple de mimétisme : elle prend la teinte et l'aspect du milieu sur lequel repose le poisson : gris piqueté de noir sur fond granitique, gris granulé plus ou moins clair sur fond de sable, d'un brun parfois très foncé sur fond vaseux. La face inférieure ou aveugle est plate et blanche comme une face ventrale.



POISSON PLAT : *Pleuronectes hirtus* ou *cardine* : 1. Œil supérieur; 2. Ouïe gauche; 3. Nageoire pectorale gauche; 4. Nageoire ventrale gauche; 5. Nageoire dorsale; 6. Nageoire anale; 7. Nageoire caudale.

Toute règle comporte des exceptions; on peut signaler les suivantes : chez certains turbots, dits *doubles*, les deux faces sont colorées de manière semblable; certains flets, dits *retournés*, ont les deux yeux à gauche, alors que l'immense majorité des individus de ce genre a les yeux à droite.

En résumé, un pleuronectidé se présente, à l'âge adulte, sous l'aspect suivant : ses surfaces larges sont sa face droite et sa face gauche à contour plus ou moins ovale, elliptique ou rhomboïdal; les bords minces sont le dos et le ventre, prolongés respectivement par une longue nageoire dorsale et une longue nageoire anale; la position de l'anus est à rechercher tout d'abord : elle indique la région ventrale. La nageoire caudale est arrondie ou tronquée, jamais fourchue; les nageoires paires sont petites et souvent inégales; celles du côté aveugle étant réduites; les pectorales sont fixées en arrière des ouïes, les ventrales au-dessous. Les raies, quoique aplaties, ne sont pas du même groupe; leurs surfaces larges sont le dos et le ventre; les yeux sont symétriques par rapport à l'axe du corps.

Les pleuronectidés de nos côtes appartiennent à 27 espèces, qui sont réparties en 9 genres, dont 5 droitiers : flétan, limande, plie, flet, sole, et 4 gauchers : pleuronecte, turbot, bothus et plagusie.

Poissons plats droitiers. Le *flétan* (*hypoglossus vulgaris*) ou *holibut*, *fleton*, *faiton*, atteint 2 mètres de long; il est rare sur nos côtes, commun dans les mers du nord. Sa chair, ferme et sèche, un peu coriace, se mange surtout salée et fumée. Le flétan est apporté de temps à autre aux halles de Paris.

La *limande* (*limanda vulgaris*) est très commune sur nos côtes océaniques; sa chair, blanche et molle, est assez agréable de février en mai, beaucoup plus médiocre ensuite. Son prix moyen, aux Halles, est de 1 franc le kilogramme.

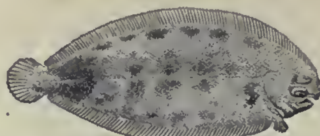
Le genre plie comprend trois espèces océaniques, dont deux importantes : 1° la *plie franche* (*platessa vulgaris*), dite *carrelet*, *cardineau*, *tardineau*, *fléau*, *floteau*, *holant*, qui remonte assez loin le cours des fleuves; sa chair est assez agréable quand elle provient d'un fond sableux; en mai, elle atteint son maximum de qualité; 2° la *plie à petite tête* (*platessa microcephala*), ou *plie-sole*, *limande-sole*, *limandière*, commune surtout dans la Manche, est supérieure au carrelet comme aliment; elle vaut 1 fr. 50 le kilogramme aux Halles; le carrelet 60 centimes; sa chair devient très médiocre en été.

Le genre flet comprend deux espèces, dont une assez importante, le *flet commun* (*flesus vulgaris*), ou *picaud*, *flondre*, espèce océanique ressemblant beaucoup au carrelet, vendue fréquemment sous son nom et, comme lui, remontant les fleuves. Sa chair fade sent souvent la vase; elle s'améliore beaucoup quand l'animal est convenablement élevé et nourri. En Hollande, dans la Frise, beaucoup d'étangs sont consacrés à l'élevage du flet.

LES DEUX YEUX SONT A DROITE DU CORPS.

Nageoire dorsale commençant *en avant* de l'œil supérieur.

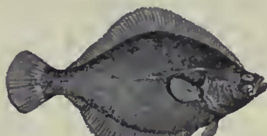
Corps ovale, régulier, allongé ; bouche incurvée ; nageoires dorsale et anale presque continues et d'épaisseur égale ; écailles rudes au toucher ; œil supérieur plus avancé que l'autre ; dents en velours.



Sole commune (20 à 50 cm.).

Nageoire dorsale commençant *au-dessus* de l'œil supérieur, et plus large au milieu que sur les bords.

Base de la dorsale avec tubercules épineux . . — Aspect général de la plie franche ; dents mousses et rapprochées. Certains exemplaires ont les yeux à gauche.

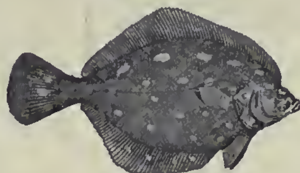


Flet ou Picaud (20 à 40 cm.).

Nageoire dorsale commençant *au-dessus* ou *en arrière* de l'œil supérieur, et plus large au milieu que sur les bords.

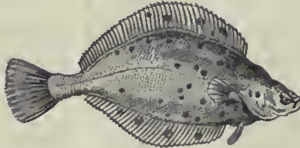
Base de la dorsale lisse, ne présentant pas de tubercules épineux; nageoire dorsale plus large au milieu que sur les bords. . .

— Corps en losange, garni de petites écailles lisses et minces; face droite brune avec taches orange ou rougeâtres, 5 à 7 tubercules osseux situés près des yeux. Dents coupantes.



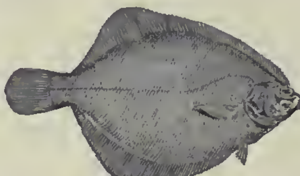
Plie franche ou Carrelet, Cardineau (30 à 50 cm.).

— Corps allongé ; face droite jaune rougeâtre, ponctuée de noirâtre ; 2 bandes jaunes près de l'ouïe droite ; dents coupantes. Nageoire dorsale commençant en arrière de l'œil supérieur.



Limande-sole ou Plie à petite tête (30 cm.).

— Corps ovale, face droite, gris jaunâtre ou brun, parfois taches blanchâtres ou orangées ; écailles rudes comme une *lime*; pectorale droite beaucoup plus développée que la gauche. Dents pointues.

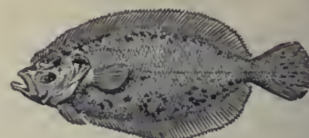


Limande (20 à 30 cm.).

LES DEUX YEUX SONT A GAUCHE DU CORPS.

Espace qui sépare les yeux *plus petit* que le diamètre vertical de l'œil.

Nageoire anale *non unie* aux nageoires ventrales, placées très en avant. Nageoire dorsale commençant en avant du bord antérieur de l'œil supérieur. Grande bouche oblique, non incurvée. Face gauche gris jaunâtre teinté de brun. Corps ovale assez allongé; écailles minces. Dents en velours, fines et crochues.



Cardine ou Limandelle ou Pole (30 cm.).

Espace qui sépare les yeux *plus petit* que le diamètre vertical de l'œil.

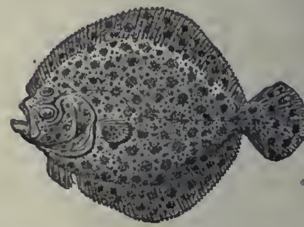
Nageoire anale *unie* aux nageoires ventrales en avant. Bouche oblique, assez grande, un peu incurvée. Nageoire dorsale commençant en avant du bord antérieur de l'œil supérieur. Face gauche d'un brun plus ou moins foncé. Corps ovale, peu allongé ; écailles minces, dents en velours.



Targeur ou Sole de roche, Grosse plie (20 à 50 cm.).

Espace qui sépare les yeux *au moins égal* au diamètre vertical de l'œil.

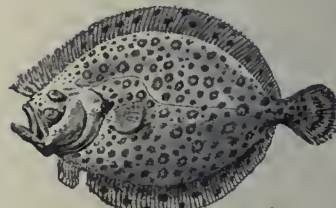
Nageoire dorsale commençant sur le museau. Des tubercules coniques, plus ou moins rugueux, sur le côté gauche et sur la tête. Corps en losange. Face gauche brune, avec petites taches blanchâtres ou noirâtres. Museau court, bouche oblique, très extensible ; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure. Ouïes largement fendues. Dents en cardes. Les deux yeux sont au même niveau.



Turbot (40 à 80 cm.).

Espace qui sépare les yeux *au moins égal* au diamètre vertical de l'œil.

Nageoire dorsale commençant sur le museau. Pas de tubercules, mais des écailles lisses, minces, arrondies sur le côté gauche, très enfoncées dans l'épaisseur de la peau. Corps plutôt ovale. Museau court; bouche oblique, très extensible ; mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure. Ouïes largement fendues. Dents en cardes fines. L'œil inférieur est un peu plus avancé que l'autre.



Barbue (20 à 60 cent.).

POUR RECONNAÎTRE LES POISSONS PLATS

Le genre sole est représenté par 8 espèces, dont 5 méditerranéennes. Les deux plus répandues sont la *sole commune* (*solea vulgaris*), qui se pêche sur nos côtes, et la *sole en coin* (*solea cuneata*) ou *séteau*, *sole-perdrix*, à corps plus effilé en arrière, et spéciale aux côtes océaniques. On sait combien est estimée, à juste titre, la chair de ce poisson, blanche, tendre, savoureuse, très digestible. C'est, de tous les pleuronectidés, celui dont le prix est le plus élevé : 1 fr. 50 à 4 fr. 50 le kilogramme aux Halles, parfois jusqu'à 12 francs.

La sole paye à l'octroi de Paris, comme poisson de deuxième catégorie, un droit d'entrée de 21 fr. 60 par 100 kilogrammes; le turbot étant rangé dans la première catégorie (40 fr. 20 les 100 kilogr.) et les autres poissons plats dans la troisième catégorie, exempte de droits.

Poissons plats gauches. Le genre pleuronecte, qui a donné son nom à la famille, est représenté dans nos mers par sept espèces, dont deux sont importantes : 1° le *pleuronecte à grande bouche* (*pleuronectes megastoma*), dit *cardine*, *limandelle*, *mère des soles*, *pole*, *calimande*, *geline* (c'est la *limande salope* des pêcheurs) ; sa chair est médiocre; son prix moyen aux Halles est de 60 centimes le kilogramme; 2° le *pleuronecte velu* (*pleuronectes hirtus*), dit *targeur*, *tarzot*, *grosse plie*, *sole de roche*, a la même valeur que la cardine.

Le genre turbot comprend deux espèces pêchées sur nos côtes : 1° le *turbot commun* (*rhombus maximus*), dont la chair, blanche et ferme, est très appréciée ; son prix, aux Halles, varie de 1 fr. 50 à 3 fr. 50 le kilogramme et monte parfois jusqu'à 5 francs; les turbots doubles, c'est-à-dire colorés des deux côtés, ont une chair inférieure; 2° le *turbot lisse* (*rhombus lævis*) ou *barbue*, dit *rombou* ou *carrelet* en Provence. Sa chair est assez estimée; son prix varie de 1 franc à 2 fr. 50 le kilogramme, aux Halles.

Les bothus et les plagusies sont de petits poissons plats, assez rares, ne se pêchant qu'en Méditerranée.

Alimentation. Les poissons plats doivent être choisis gras, à chair épaisse et ferme, à face aveugle blanche. Ceux qui ont la chair molle ou le corps rempli d'œufs doivent être rejetés, ainsi que ceux dont la face aveugle, rosâtre ou bleuâtre, indique le manque de fraîcheur. De la bouche ou des ouïes, longuement flairées, ne doit s'échapper aucune odeur de vase.

On trouve couramment sur les marchés neuf espèces de poissons plats, qui sont, par ordre de valeur comestible : sole, turbot, limande-sole, barbue, limande, targeur, cardine, carrelet et flet ; leur valeur marchande varie du simple au sextuple, comme l'indiquent les prix cités plus haut. Certains marchands peu scrupuleux mettent à profit les ressemblances de formes que présentent plusieurs d'entre ces poissons pour établir des confusions à leur profit.

Dans les restaurants, les filets de sole sont souvent des filets de cardine, de limande ou de limande-sole. En demandant une sole entière, tête comprise, quel que soit le mode d'apprêt choisi, la position des yeux, la longueur des nageoires et l'examen des caractères indiqués dans le tableau ci-dessus permettent de ne pas se laisser tromper. De même, quand on achète une paire de soles, il est bon de s'assurer que les deux poissons qui la composent sont de la même espèce; celui de dessous étant quelquefois un targeur ou une cardine. — F. FAIDEAU.

Rencontre du Christ et de sainte Madeleine (PREMIÈRE), panneau décoratif de F. Montenard, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale et destiné à la chapelle du couvent de Sainte-Baume, près de Marseille. (V. p. 773.) — Le Christ, tout vêtu de blanc et vu de dos, descend le sentier par où montent deux femmes, qu'on aperçoit au loin. De la porte d'une petite maison orientale, Madeleine vêtue d'une robe jaune et d'un voile orangé les regarde. Une grande demeure d'Asie à toit plat et coupole met une note blanche dans le paysage mollement ondulé; un cyprès foncé donne au contraire la note sombre nécessaire. A vrai dire, les personnages ne jouent ici qu'un rôle un peu accessoire; mais F. Montenard pourrait se réclamer d'illustres exemples comme ceux de Poussin. L'intérêt principal est dans le beau paysage empli de couleurs roses, bleues et violettes, dont les collines apparaissent l'une derrière l'autre, et vêtues jusque dans les lointains des plus délicieuses nuances. Le ciel, d'azur clair, avec ses nuages rosés, participe à cette harmonie délicate, où tous les tons se complètent ou s'exaltent par contraste. — TR. LECLÈRE.

Réveil (LE), tableau de Muenier, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale. (V. p. 779.) — L'auteur se plaît à placer des figures charmantes dans des intérieurs. Mais, en même temps, et c'est là son caractère particulier, il aime à faire pénétrer le soleil dans la pièce où pose son modèle et à profiter ainsi de la jolie féerie colorée qu'apporte le dieu du jour. Nul sujet ne pouvait donc mieux lui convenir que celui du *Réveil*. Il s'agit, en effet, d'une fillette au lit, qui se cache un peu pour ne pas recevoir l'éclat trop vif du soleil matinal, pendant que la caméristé tire les grands rideaux de la fenêtre. Le visage de la jeune éveillée est du reste fort aimable, égayé d'une pointe de malice, et le mouvement des bras est extrêmement heureux.

Mais l'amateur de peinture goûtera particulièrement l'art avec lequel l'artiste a composé ses accords de couleur; car il n'y a guère là que des blancs : blancs des couvertures et du drap, blancs des boiseries, blancs des rideaux, blancs même du costume de la caméristé. Or rien n'est plus varié et plus délicieux de nuances. Toute la gamme des gris violets, bleus et verts de l'ombre, et toute la gamme des jaunes pâles de la lumière sont tour à tour employées. Pas de brutal et facile contraste. Rien que des oppositions délicates et savantes de tons froids ou chauds. Le rideau est une merveille d'observation et de goût. Là où le jour de la fenêtre l'éclaire par transparence, il est de ton paille, avec des fleurs décoratives vertes; là, au contraire, où il se trouve devant le mur plus sombre, il est gris violacé, et les broderies tournent au bleu, l'or du soleil n'étant plus là pour les verdir. Les draps prouvent la délicatesse de vision du peintre. Tout cela pouvait être exagéré ou pauvre; il n'en est rien au contraire, et l'on se trouve devant la plus aimable page colorée. — TR. LECLÈRE.

***Saussure** (Ferdinand DE), linguiste suisse, fils de l'entomologiste Henri de Saussure et arrière-petit-fils de Horace-Bénédict de Saussure, physicien et alpiniste, né à Genève le 26 novembre 1857. — Il est mort le 22 février 1913 au château de Vufflens (canton de Vaud). Il suivit les cours de l'université de Genève, puis se rendit à Leipzig et prit part aux travaux de la *Société de grammaire* (*Grammatische Gesellschaft*), dirigée par Curtius.



Le Réveil, tableau de J.-A. Muenier. (Société nationale des beaux-arts.) [V. p. 778.] — Phot. Vizzavona.

C'est en décembre 1878 qu'il publia son célèbre *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*. Il suivit, pendant un an, les cours à l'université de Berlin, revint à Leipzig en 1879 et y subit les épreuves du doctorat en philosophie, l'année suivante. Sa thèse est intitulée : *De l'emploi du génitif absolu en sanscrit* (Genève, 1881). En novembre 1881, il fut chargé d'une conférence de langue gothique et de vieux-haut-allemand à l'Ecole pratique des hautes études de Paris. Pendant dix ans, il y enseigna brillamment la grammaire comparée des langues indo-européennes. Il fut en même temps, de 1883 à 1891, secrétaire adjoint de la Société de linguistique de Paris. Il quitta Paris en 1891, appelé à l'université de sa ville natale comme professeur de sanscrit et de grammaire comparée. Il occupa ce poste jusqu'à sa mort.

F. de Saussure n'a pas beaucoup écrit. En dehors de son *Mémoire* et de sa thèse, il n'a guère publié que des articles : par exemple, un travail, d'ailleurs remarquable, sur le lithuanien, dans le volume IV des *Indogermanische Forschungen*. Citons aussi quelques pages *Sur un point de la phonétique des consonnes en indo-européen*. (*Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VI). Mais son *Mémoire* a fait époque dans l'histoire de la grammaire comparée indo-européenne : « En même temps qu'il résumait et précisait toutes les découvertes antérieures sur le vocalisme, il apportait, par une innovation capitale et vraiment décisive, un système cohérent qui embrassait tous les faits, mettait à leur véritable place les faits connus et en révélait une foule de nouveaux ». (Meillet.)

Lorsque le *Mémoire* a paru, la grammaire comparée était en pleine crise de transformation. Le *Compendium* de Schleicher (4e édition, 1874) avait depuis longtemps remplacé l'ouvrage monumental de Bopp, mais commençait lui-même à vieillir. Bopp et Schleicher n'attribuaient à l'indo-européen préhistorique que les trois voyelles *a*, *i*, *u*. L'*e* et l'*o* des langues de l'Europe résultaient, selon eux, de la scission de l'*a* primitif. Mais, de 1874 à 1876, Amelung et Brugmann reconnurent que la distinction de *e*, *o* et *a*, telle qu'elle apparaît en grec, en latin et en celtique (avec confusion de *o* et de *a* en germanique et en balto-slave), représente l'état indo-européen. Une preuve décisive à l'appui de cette thèse fut fournie, en 1877, par Collitz et Ferdinand de Saussure. Ils firent valoir qu'à la même gutturale *k* du lithuanien correspondait en indo-iranien tantôt un *k*, tantôt un *tch*, et que cette différence consonantique ne pouvait s'expliquer que par une différence entre les voyelles qui suivaient primitivement les gutturales. Or, cette différence n'existe plus en sanscrit, en zend et en vieux-perse, qui présentent uniformément un *a*. Le vocalisme du grec a donc conservé plus fidèlement la physionomie indo-européenne. En outre, Brugmann avait été amené, en 1876, à admettre l'existence, en indo-européen, d'un *n* et d'un *m* voyelles qui jouaient, en regard de *n* et de *m* consonnes, le même rôle que *r* voyelle sanscrit à l'égard de *r* consonne : c'était le début de la théorie des *sonantes*.



F. de Saussure. (Phot. Jullien.)

Pour l'auteur du *Mémoire*, l'indo-européen n'a proprement qu'une seule voyelle, qui apparaît avec les timbres e ou o, ou qui manque. Tout élément morphologique, racine ou suffixe, peut donc avoir trois formes, trois « degrés » : le degré *e*, le degré *o* et le degré zéro, ce dernier caractérisé par l'absence de la voyelle thématique *e/o* (comparer les trois mots grecs PET-*omai* « je vole », POT-*aomai*, e-PT-*omén*). Ces variations de degré constituent les *alternances* (*apophonie*). La voyelle *a* ne figure pas dans les alternances régulières. Les voyelles *i* et *u* sont à *y* (*i* consonne) et à *w* (*ou* consonne : *w* anglais) ce que *r*, *l*, *m* et *n* voyelles sont à *r*, *l*, *m* et *n* consonnes. Ces six phonèmes : *y*, *w*, *r*, *l*, *m*, *n* peuvent jouer soit le rôle de consonnes, soit celui de voyelles. Il faut donc leur donner un nom à part, et c'est celui de *sonantes* qui a été adopté. Le degré zéro des racines à voyelle longue est un phonème que le sanscrit reflète par un *i*, le grec et le latin par un *a* (cf. sanscrit *sthitah* = gr. *statos* = lat. *status*). Voilà une nouvelle voyelle indo-européenne, de nature phonétique d'ailleurs obscure, que les uns ont appelée la *voyelle indécise*, les autres le *schwa* indo-européen (par emprunt à la grammaire sémitique), et que Brugmann, suivi par la plupart des linguistes, désigne au moyen d'un *e* renversé : *ə*. Comme le phonème *ə* apparaît dans la seconde syllabe de certaines racines, Ferdinand de Saussure a supposé l'existence de racines dissyllabiques indo-européennes, contrairement à la doctrine du monosyllabisme primitif des racines, admise jusque-là par tous les savants. Enfin, *ə*, en se combinant avec une sonante précédente, donne des sonantes voyelles longues : comme il y a des *i* longs et des *u* longs, il y a eu en indo-européen des *r*, *l*, *n*, *m* voyelles, dont la durée était prolongée. C'est d'un *n* voyelle de durée longue ($n + ə$) que procède la première syllabe du lat. *natus* « né ». La même racine apparaît sous une forme dissyllabique dans le sanskrit *janitum* « naître ».

Ces généralisations hardies ont d'abord surpris beaucoup de linguistes. On y voyait des constructions géométriques aussi fragiles que séduisantes. Mais, bientôt, les progrès de la grammaire comparée donnaient raison à l'auteur. La réalité des sonantes longues a été établie par une étude de Fortunatov sur le lithuanien, et les travaux de Hübschmann et de Hirt sur le vocalisme « ont précisé beaucoup de détails, mais n'ont pu que confirmer dans l'ensemble la doctrine posée par F. de Saussure ». (Meillet.) Le savant qui, à vingt et un ans, encore étudiant, a composé le *Mémoire sur le système primitif des voyelles*, a été justement appelé par Louis Havet un « linguiste génial ». — Maurice Exocu.

Secret (LE), comédie en trois actes, de Henry Bernstein, représentée pour la première fois au théâtre des Bouffes-Parisiens le 13 mars 1913. — Cette œuvre étudie un cas curieux de psychologie. Le premier acte se passe chez M. et Mme Jeannelot, ménage charmant. Ils sont mariés depuis douze ans; ils ont un enfant qu'ils adorent : ils sont l'exemple de la plus douce tendresse et du parfait accord. Seulement, que le mari, Constant Jeannelot, est en difficulté avec sa sœur, à laquelle il devra faire un procès.

Gabrielle Jeannelot, l'épouse, a une amie intime, Henriette Hozleur, jeune veuve que son mari a beaucoup fait souffrir et qui vit seule avec une fortune modeste. Elle est charmante, jolie, enjouée, et il paraît qu'un jeune homme de leur entourage, Denis Le Guenn, ne lui est pas tout à fait indifférent. Questionnée par Gabrielle, Henriette ne dissimule pas qu'un mariage avec Denis comblerait ses vœux : elle l'aime, et elle demande à son amie de la seconder dans cette circonstance.

Précisément, Denis a prié Gabrielle de vouloir bien le recevoir; il arrive sur ces entrefaites. Henriette se retire dans un petit salon voisin. Gabrielle, étourdiment, s'amuse de la timidité et de la gaucherie de ce jeune amoureux et, croyant lui venir en aide, elle devance ses paroles. « Vous venez, n'est-ce pas, lui dit-elle, pour me dire que vous désirez épouser Henriette ? Eh bien ! c'est chose faisable et faite. — Mais non, reprend Denis, je ne viens pas vous demander un pareil service ! » Et, avec un embarras comique, il expose le véritable objet de sa visite. Il explique qu'il est sensible, d'une susceptibilité douloureuse, d'une jalousie toujours en éveil, non seulement sur le présent, mais encore sur le passé; il ne pourrait supporter l'idée que Henriette, depuis son veuvage, ait appartenu à un autre, et ce qu'il vient demander, ce sont des assurances, presque un serment de Gabrielle, lui affirmant la parfaite pureté de celle dont il veut faire sa femme. Gabrielle jure ses grands dieux et le rassure pleinement. Henriette arrive alors, et les deux jeunes gens tombent dans les bras l'un de l'autre, à la grande joie de Constant Jeannelot.

Gabrielle, restée seule avec son mari, lui raconte que, depuis son veuvage, Henriette a eu une aventure : elle a été liée pendant quelque temps à la vie d'un certain Charlie Ponta Tulli, sorte d'aventurier qui, un beau jour, l'a délaissée et a disparu. Et ce secret, que Gabrielle avait juré de garder pour elle, elle le livre, on ne sait pourquoi, à son mari stupéfait.

Le second acte se déroule aux environs de Deauville, chez la tante de Constant Jeannelot, la comtesse de Savageat. On y retrouve M. et Mme Jeannelot, Henriette et Denis, qui sont mariés, et enfin, avec l'hôtesse de la maison, un sixième personnage, l'aventurier Charlie Ponta Tulli, enchanté de se

trouver dans cette maison et qui se promet de reconquérir, par pur dilettantisme, l'amour et les faveurs de Henriette.

Avec une habileté machiavélique, il s'est mis dans les bonnes grâces du nouveau marié, dont il est devenu l'ami inséparable.

Ce triste personnage a été invité par la comtesse de Savageat elle-même, et sa présence est atrocement douloureuse pour Henriette, qui souffre du rôle ridicule joué par son mari. Il faut qu'elle ait une explication avec cet homme. Elle ne peut le faire mettre à la porte sans esclandre et sans tout perdre. Elle tâchera, du moins, d'obtenir habilement qu'il s'éloigne. Charlie, naturellement, ne veut rien entendre : il compte bénéficier des avantages de la situation. Et cependant, tout en causant, Henriette découvre que leur ancienne rupture n'avait pas du tout le caractère qu'elle avait cru. Charlie Ponta Tulli ne l'a pas abandonnée; il n'a pas refusé de l'épouser : c'était, au contraire, son vœu le plus cher; il a été trompé par quelqu'un qui l'a forcé à s'éloigner; il est parti, il a douloureusement souffert, et, longtemps encore, il a aimé Henriette.

Celle-ci en est à se demander à quel motif étrange a cédé son amie Gabrielle lorsqu'elle fut, comme elle l'apprend, l'ouvrière de cette rupture. Charlie Ponta Tulli devient moins antipathique par là même; mais il n'en est pas moins dangereux.

Ils en sont là de leur explication, lorsque la situation se complique par l'arrivée du mari. Celui-ci a été pris à part par Gabrielle, qui lui demande s'il n'est pas sot ou aveugle, s'il ne voit pas la cour pressante que Charlie Ponta fait à sa femme, s'il ne se rend pas compte de la nervosité, de l'irritabilité où ce flirt jette Henriette. Bref, elle réussit à allumer dans son cœur tous les brandons de la jalousie. Et Denis, qui avait annoncé qu'il allait faire une promenade, revient à l'improviste, au moment où sa femme a, avec son ancien ami, la conversation la plus orageuse. Denis s'emporte, crie; Henriette, déjà énervée, s'indigne, s'émeut et, n'y pouvant plus tenir, elle crie tout haut son secret. Denis, ivre de fureur, se précipite vers l'escalier et rejoint dans sa chambre Charlie Ponta, avec lequel il se collette dans un accès de féroce brutalité.

Le troisième acte est celui qui va enfin tout éclaircir et tout expliquer. Le tableau si paisible et si souriant que présentait ce milieu au premier acte s'est singulièrement assombri. Ce ne sont à présent que tristesses, rancœurs, haines, remords. Tout un édifice s'est écroulé, et nous en voyons les ruines.

Cette destruction, cette démolition implacable est là; et l'artisan qui a tout mené, tout renversé, tout détruit, c'est Gabrielle. Elle s'en explique clairement dans une confession qu'elle fait à son mari atterré. Elle lui révèle le véritable fond de son caractère et de sa nature. Elle est une malade; elle souffre d'une psychologie morbide; elle a la maladie de l'envie destructrice : elle ne peut pas voir un bonheur auprès d'elle sans subir aussitôt l'impérieux besoin de le détruire; elle est, par sa nature, malfaisante, jalouse, mauvaise, redoutable; elle le sait, mais aucun remède ne peut la guérir de cette tare. Sa destinée est de répandre autour d'elle le deuil et les larmes. Son mari adorait sa sœur : elle s'est attaquée à cette tendresse; elle l'a détruite, et elle a contraint le frère à intenter un procès à sa sœur. Son amie intime, Henriette, allait goûter le bonheur dans une union pleine de félicité, de tendresse, d'aisance : elle n'a pas voulu le permettre et, perfidement, elle a persuadé à la comtesse de Savageat qu'il serait agréable à Henriette de revoir son ancien ami et qu'il convenait de l'inviter à Deauville, dans sa villa. Denis, le mari confiant, vivait paisible : elle a attisé en lui les ferments de la jalousie et de la haine; elle a divulgué et jeté à tous les vents le secret de Henriette sur sa précédente et malheureuse aventure. Bref, elle est un monstre : elle le sait, elle s'en accuse. Et cette confession même est encore un forfait de plus, puisqu'elle anéantit le bonheur et la sécurité qui, jusqu'alors, avait embelli son mariage.

Et la pièce se termine ainsi, tristement. Charlie Ponta a disparu. Gabrielle et Constant Jeannelot restent en face l'un de l'autre, anéantis par l'implacable vérité; il ne reste plus d'autre ressource à l'époux que de se plaindre et de soigner cette pauvre malade. Quant à Henriette et Denis, leur bonheur a été si fortement ébranlé qu'il s'est brisé; ils se résignent à en ramasser les morceaux pour continuer à vivre à l'écart et à tâcher de demander à l'oubli la tranquillité et la joie voilée des jours prochains.

Tel est ce drame habilement exécuté, d'une invention ingénieuse et, hélas! trop vraisemblable. Car il n'est, paraît-il, pas rare, ce type incarné par Gabrielle, de la femme envieuse et malfaisante, dont la destinée est de saper toutes les amitiés, de s'attaquer à tous les bonheurs qui l'approchent et de faire battre les montagnes entre elles. Il est peut-être regrettable que l'explication du caractère de Gabriette Jeannelot soit donnée au public par elle-même, et que cet aveu vienne trop tard. Sans doute, l'auteur a voulu ménager une gradation savante pour découvrir aux spectateurs, insensiblement, successivement et par progression, la méchanceté de cette femme; mais il eût mieux valu, il eût été plus scénique et plus conforme aux exigences de l'art dramatique que cette explication sortît et se dégageât des faits et des actes des personnages.

A ces réserves près, l'ouvrage de Henry Bernstein est remarquable et constate les plus solides et les meilleures qualités de dramarturge. Le style est concis, précis, ferme et d'une bonne frappe, sans rhétorique ni emphase. Les scènes donnent une belle et artistique impression de vérité, de vie, de naturel et de vraisemblance. L'auteur a le grand talent de savoir se dissimuler derrière son œuvre, pour faire oublier l'art au public en lui laissant seulement le frisson de la réalité. — Léo Claretie.

Les rôles ont créés par : Mmes Simone (*Gabrielle Jeannelot*); Madeleine Lély (*Henriette Hozleur*); Marcelle Josset (*comtesse de Savageat*), et MM. Claude Garry (*Constant Jeannelot*); Victor Boucher (*Denis Le Guen*); Henri Roussel (*Charlie Ponta Tulli*); André Varoier (*un valet de pied*).

Servir, pièce en deux actes, par Henri Lavedan (théâtre Sarah-Bernhardt), 8 février 1913. — Le colonel Eulin allait passer général : une dénonciation — c'était au temps des « fiches » — le fit mettre subitement à la retraite. Depuis ce jour, il mène une vie étrange. Au moment où Mme Eulin s'y attend le moins, il la quitte brusquement, reste absent vingt-quatre heures, huit jours ou davantage, puis rentre comme il était parti, sans jamais donner un mot d'explication sur ces absences singulières. Elles ne contribuent pas, naturellement, à rendre plus heureuse la vie de Mme Eulin. La pauvre femme a déjà beaucoup pleuré. Son fils aîné, un brillant officier, a été tué à l'ennemi. Son second fils, Jacques, également officier, se bat au Maroc, et sa fille unique, soldat à sa façon, est partie avec lui pour servir dans les ambulances. Son troisième fils, Pierre, officier comme le père et les deux aînés, est en garnison à Orléans. Mais ce n'est pas celui qui lui cause le moins de soucis. De graves dissentiments existent, en effet, entre le père et le fils. Le premier n'a qu'une passion au monde : la France. Il ne comprend qu'un seul devoir : servir la patrie, la servir n'importe comment, à n'importe quel prix, en sacrifiant tout le reste et soi-même. Le second, par contre, est un humanitaire, un pacifiste. La guerre, rêve ardent du colonel Eulin, son rêve de toutes les nuits, de tous les jours, de toutes les heures, de toutes les minutes, la guerre, le lieutenant Eulin l'abhorre. Il espère qu'elle ne se déchaînera plus jamais sur la France. Etat d'esprit étonnant chez un soldat. Mais aussi, Pierre ne l'est-il devenu que malgré lui. Ses goûts, ses travaux le portaient vers la chimie; il a cédé à la pression morale de son entourage. Avec de telles idées, le jeune homme ne veut confier à personne le secret d'une terrible découverte qu'il a faite : celle d'une poudre — la « poudre verte » — plus puissante de beaucoup que tous les explosifs connus. Il craindrait que le gouvernement français, s'il possédait ce foudroyant moyen de destruction auquel rien ne saurait résister, n'en abusât pour déclarer aussitôt la guerre à un Etat voisin. Le secret de Pierre est caché dans une petite maison des environs de Paris. Pierre y habitait quand il servait à Vincennes, et il a conservé ce logement. Venu en mission d'Orléans à Paris, il voit sa mère, la console de son mieux du chagrin que cause à la pauvre femme la conduite singulière de son mari, et lui confie aussi son pesant secret. Comme il ne veut pas laisser plus longtemps dans une maison inhabitée les petites bombes qu'il avait préparées pour ses expériences ni les papiers relatifs à la poudre verte, Mme Eulin propose de prendre ces objets et de les cacher dans sa chambre. Là, certes, personne ne soupçonnera leur présence. Après quelques hésitations, Pierre accepte. Ils conviennent qu'ils iront, le lendemain matin, de très bonne heure, à la petite maison de Vincennes. Or, dans le même temps, le colonel Eulin reçoit la visite d'un ami, le général Girard, chef de cabinet du ministre de la guerre. Le général prononce des paroles qui commencent à éclairer d'une lueur étrange la conduite mystérieuse du colonel. Il annonce à ce dernier que le ministre désire le voir seul à seul, le lendemain au petit jour, dans un endroit isolé. Eulin, sans que Pierre le soupçonne, connaît l'existence du pavillon de Vincennes, et, comme il croit que son fils va repartir le soir même pour Orléans, c'est dans ce pavillon qu'il charge Girard de donner rendez-vous au ministre. Ce dernier, dit le général à son ami, « demande que tu lui apportes l'explosif réduit à poudre verte, dont tu lui as déjà fourni la formule il y a trois mois ». Girard, enfin, donne sur le lieutenant d'artillerie Pierre Eulin un détail très grave. Récemment, à Orléans, comme il conversait amicalement avec trois de ses sous-officiers et un civil venu pour voir l'un d'eux, on parla de la guerre possible. A ce mot, un des sous-officiers, prenant feu, s'écria : « Eh bien, mon lieutenant, si elle éclate, on marchera! » Alors, le lieutenant prononça : « Sans doute, chacun doit partir... si sa conscience ne s'y oppose pas. » Le colonel éprouve une profonde indignation, une terrible colère, et, lorsqu'il se retrouve seul avec son fils, une violente explication éclate entre les deux hommes. Pierre ne voulant rien abandonner de ses principes, son père le chasse avec brutalité.

Le lendemain, au petit jour, Eulin, suivant les conventions arrêtées, reçoit le ministre de la guerre dans le pavillon isolé de Vincennes. Leur entretien n'est pas très long, mais quelles terribles choses s'y disent!... D'abord, Jacques est mort au Maroc. Comme l'aîné, il a été tué à l'ennemi, mais il est tombé assassiné. Dans ce crime, on reconnaît, sans aucune erreur possible, l'œuvre d'une puissance étrangère. Comme celle-ci se refuse absolument à toute excuse, c'est la guerre inévitable. Dans quelques instants, le canon et le tambour annonceront qu'elle est déclarée. Il a été décidé en haut lieu qu'elle commencerait par un coup éclatant, porté à l'aide du service d'aviation, désorganisant le premier essai de mobilisation de l'ennemi. Pour le frapper, il faut un soldat éprouvé, qui mourra sans gloire en accomplissant sa tâche redoutable. Eulin a été choisi comme le plus méritant. Il devra partir au premier signal du canon... et emporter avec lui les deux petites bombes à poudre verte préparées par Pierre. La mort de son fils Jacques, sa propre mort arrêtée à l'avance, Eulin accepte tout avec stoïcisme; — on pourrait presque dire avec joie, du moment qu'il y aura *enfin* la guerre. A peine le ministre a-t-il disparu que Pierre et Mme Eulin arrivent. Le colonel a tout juste le temps de se cacher dans la chambre du jeune homme. Celui-ci ne tarde pas à s'apercevoir que quelqu'un est entré avant lui (pour lui voler, il le devine, son terrible secret) et que le voleur est encore là. Revolver au poing, il marche vers sa chambre. Son père en sort, le front haut, très calme. Accusé sans ambages par son fils, sommé de s'expliquer, il le fait, non pas seulement avec sérénité, mais avec fierté. Pour lui, toutes les actions sont permises, louables même, du moment qu'il s'agit de servir la France. Il en est tellement persuadé qu'il n'a pas hésité, lui, du jour où il a été mis à la retraite, à choisir, pour se rendre utile encore à son pays, un métier dont le nom seul fait frissonner : l'ex-colonel est aujourd'hui espion. Tel est le secret de sa vie mystérieuse. Malgré l'intervention très énergique, à plusieurs reprises, de Mme Eulin, des paroles si violentes sont prononcées entre les deux hommes qu'ils sont sur le point d'en venir aux mains. Mais, soudain, une grande voix se fait entendre : celle du canon. Elle proclame : la guerre est déclarée! A cette nouvelle terrible, devant l'imminence du danger pour tous, c'est également le même devoir pour tous qui s'impose à chacun, et les dissentiments particuliers n'existent plus. Le père et le fils s'étreignent. Puis le lieutenant court rejoindre son poste et combattre, tandis que le colonel s'en va de son côté, tranquillement, sachant qu'il marche à la mort... pour servir.

Les quinze scènes de ce drame sont tellement remplies d'idées, qu'elles sont plus longues à résumer que les cinq actes de beaucoup d'autres pièces. Leur ensemble constitue une œuvre très forte et très belle. Au point de vue du « métier », elle mérite des éloges par sa concision voulue, par l'art avec lequel l'émotion graduée va toujours grandissant. Au point de vue de la forme, elle est tout à fait remarquable par sa sobriété comme par sa haute tenue littéraire. Enfin, au point de vue moral, elle glorifie magnifiquement cette religion du drapeau qu'un « honnête homme » ne doit jamais discuter, quelle que soit son opinion personnelle. Quant au fond même de la pièce, le mieux est sans doute d'accepter, dans l'intention même où l'auteur l'a dessiné, le personnage du colonel Eulin. Héroïsme excessif, a-t-on dit, et quelquefois pénible, qui met en présence, revolver au poing, le fils et le père. Mais n'était-il pas précisément nécessaire d'opposer aux défaillances sentimentales de la mère, au désarroi moral du fils, qui cherche son devoir sans le trouver, une conscience de soldat, uniquement gouvernée par l'idée d'un devoir immédiat et catégorique, sur lequel la discussion n'a pas de prise? A la vérité humaine des deux premiers s'oppose la vérité cornélienne du troisième. L'effet dramatique et aussi la valeur morale du drame y gagnent singulièrement. — Georges Hauriost.

Les principaux rôles ont été créés par : Mme Gilda Darthy (*Mme Eulin*), et par MM. Lucien Guitry (*colonel Eulin*), et Paul Capellani (*lieutenant Eulin*).

Shakespeare et Lord Rutland. — Existe-t-il une énigme Shakespeare, comme il existe une énigme Homère? Beaucoup de bons esprits inclinent à le croire. A vrai dire, la question est assez différente. On ne peut se refuser à admettre que — sauf trois ou quatre pièces, sur lesquelles plane un doute — les « œuvres de Shakespeare » ne soient d'une même main : celle d'un dramaturge anglais du XVIe siècle.

L'auteur et l'œuvre. — Mais il y a, soutient-on, un désaccord irréductible entre le Shakespeare que l'histoire nous offre, vagabond taré et sans instruction, et l'œuvre, qui suppose des lectures, une pratique du monde, une expérience politique, une intelligence, qui sont le propre d'un esprit supérieur, ou d'un aristocrate lettré.

Le premier érudit qui ait souligné par ses recherches les lacunes et les difficultés de la biographie de Shakespeare fut l'exégète Edmond Malone (1741-1812), dans la *Vie*, et les notes à l'édition qu'il publia des pièces du dramaturge (1790).

Coleridge, le subtil poète, grand admirateur de l'œuvre shakespearienne, ne pouvait concevoir que l'auteur en pût être « cet anormal, inculte et irrégulier génie » que la tradition représentait.

Mais alors, qui était responsable de l'œuvre?

En 1857, un érudit américain proposa pour cette paternité vacante le nom du chancelier Francis Bacon. Nul document, nulle conformité de style, de sentiments ou d'esprit entre les traités signés du philosophe et les drames attribués au poète ne sauraient prouver cette thèse. On l'étaya au moyen d'un système de mystérieuses révélations, discernables soit dans les vignettes qui illustrent les œuvres de Bacon, soit dans une disposition cryptographique du texte de « Shakespeare ».



Buste colorié d'après un moulage de la tête de Shakespeare. (Eglise de Stratford-sur-Avon.)

Ces preuves, un peu trop ingénieuses, réussirent à convaincre de nombreux partisans, et la théorie baconienne conserve jusqu'à ce jour des adeptes.

Un autre groupe d'érudits, moins nombreux et moins illustre, songea quelque temps à Henry Wriothesley, comte de Southampton et ami de « Shakespeare ». Cette école n'obtint jamais qu'un médiocre succès.

Dans un récent travail (*Lord Rutland et Shakespeare*, Paris, 1912, 1 vol. in-12 de VIII + 560 pp.), un savant belge, Célestin Demblon, professeur à l'université nouvelle de Bruxelles, se plaçant au même point de vue, mais incrédule aux solutions précédentes, apporte une autre réponse.

Donnons les résultats de sa laborieuse enquête :

William Shexper. — Et, tout d'abord, l'homme de Stratford s'appelait Shexper ou Shagsbere, ou peut-être autrement encore. Car cet usurpateur de gloire littéraire ne savait point écrire!

L'examen de plusieurs signatures sur actes notariés le prouverait. Jamais son nom n'y est orthographié de la même façon. Qui plus est, chacune des prétendues signatures serait d'une main différente, celle précisément du greffier qui aurait rédigé l'acte et mis le nom au lieu et place de la partie intéressée.

Fils d'un cultivateur ruiné, et sans instruction aucune, William Shexper (né en 1564) ne fréquenta pas — ou guère — l'école élémentaire de Stratford-sur-Avon. A plus forte raison, ne fit-il pas d'études supérieures. Buveur incorrigible, vaurien dissolu, Shexper fut d'abord garçon boucher. Il abandonna sa femme avec trois enfants en bas âge et disparut pendant quelques années, où il devint voleur de grande route, à moins que ce ne soit sergent recruteur dans les armées des Pays-Bas. On le retrouve à Londres, gardant les chevaux aux portes d'un théâtre; promu garçon de coulisses, puis acteur, il remplit fort médiocrement quelques bouts de rôle, mais vit surtout de prêts à usure dans une maison du coin de Silver Street. Vers 1612, il s'enrichit soudain et de façon mystérieuse, pour se retirer dans sa ville natale, où il meurt, quatre ans plus tard, obscur, inconnu et oublié de tous.

Ivrogne, débauché, cynique, ventru, mais joyeux drôle, sa verve et son esprit le rendirent populaire. Il aurait servi de prototype à l'immortel « Falstaff ». Car — une lettre authentique de la comtesse de Southampton à son mari en fait foi — tel était le sobriquet sous lequel ce spirituel rustaud était désigné par ses amis. Moyennant rétribution, il servait d'homme de paille à quelques beaux esprits de cour, qui lui faisaient endosser leurs attaques contre la reine, les ministres ou leurs compétiteurs.

Si, vraiment, Shexper fut tel que le présente Demblon, s'il devient avéré qu'il ne savait ni lire ni écrire, il est de toute évidence que « l'homme de Stratford » ne peut pas être l'auteur de l'œuvre shakespearienne, et, dans la partie négative de sa controverse, Demblon aurait incontestablement cause gagnée.

Qui donc, alors, serait « Shakespeare »?

Lord Rutland. — C'est dans le milieu des poètes de cour, humanistes et pétrarquisants, que Demblon poussait ses investigations lorsque, en 1910, fut publié un document, trouvé au château de Belvoir, portant mention du fait qu'en 1613, William Shexper aurait touché, par disposition testamentaire de lord Rutland, mort l'année précédente, une somme de quarante-quatre shillings en or pour « service semi-professionnel ». Or, ce même lord Rutland s'était déjà employé à faire obtenir à John Shexper (père de l'acteur) un titre de petite noblesse.

Cette dévotion à la famille Shexper parut suspecte à Demblon, qui, examinant le peu qu'on sait encore de la biographie de lord Rutland, y découvrit de troublantes coïncidences entre les dates de certains événements marquants, et celles (approximatives) de la composition des œuvres de « Shakespeare ». Voici les principales : Roger Manners, cinquième comte de Rutland, naît à Belvoir-Castle (Leicestershire) le 6 octobre 1576. Son père meurt en 1588. Il part étudier à l'université de Cambridge, où il se distingue par ses talents précoces. Ainsi s'explique la variété de ses connaissances historiques, philosophiques et linguistiques. C'est à Cambridge que Roger Manners aurait composé *Henri VI* (1re et 2e parties) publié (sans nom) en 1592. Après la publication de *Vénus et Adonis* et du *Viol de Lucrèce*, Roger Manners est envoyé en Italie par sa mère (1596). Il s'arrête en chemin à Paris, où il est reçu à la cour de Henri IV; et nous avons *Peines d'amour perdues*, dont la scène se passe « chez le roi de Navarre ». Manners étudie à Padoue; il visite Venise et Vérone, d'où l'inspiration de *la Mégère domptée*, des *Deux gentilshommes de Vérone*, de *Roméo et Juliette*, du *Marchand de Venise*.

Rappelé en Angleterre, dix-huit mois plus tard, le jeune lord séduit son entourage et la cour par le charme de son esprit et la variété de son savoir. Sir Philippe Sidney lui donne sa fille en mariage (1599). La reine Elisabeth le nomme intendant du district forestier de Sherwood (1600). Et voici que paraissent aussitôt les pastorales : *le Songe d'une nuit d'été* et *Comme il vous plaira*. Mais lord Rutland avait pour ami l'ambitieux comte d'Essex, Robert Devereux, qui aspirait au pouvoir suprême. Rutland, pour contribuer au succès de l'entreprise, avait donné quelques drames politico-historiques : *Richard II*, *Jules César*. Les plans d'Essex échouèrent, le conspirateur fut décapité (1601). Rutland, condamné à une forte amende, est exilé pour un an de la cour. Sa vie est assombrie, la mélancolie l'assiège. Le résultat de cette aventure s'exprime dans la première version d'*Hamlet* (1602).

La reine meurt l'année suivante. Jacques Ier lui succède. La coterie d'Essex est comblée d'honneurs; Rutland est envoyé en ambassade au Danemark. Il profite du voyage pour remettre au point son *Hamlet* (deuxième version, 1604); et il remercie le monarque de ses faveurs en écrivant *Macbeth* (1606) et *le Roi Lear* (1607). Singuliers et vains remerciements si l'on soutient que l'auteur ne se serait toujours pas nommé. Jacques Ier nomme son serviteur intendant de Birkwood Park, de Grantham et de Mansfield. Ne nous étonnons donc pas de voir de nouveaux drames sylvestres : *Cymbeline*, *le Conte d'hiver*. Après un court séjour aux îles Açores, en 1611, lord Rutland écrit *la Tempête* et meurt à trente-six ans, dans la force de l'âge et du génie. Or, en cette même année 1612, le cabotin « Shexper » cesse de produire (ou plutôt de signer), pour entrer dans l'ombre et l'oubli. Il vit de ses rentes au pays natal; il devient même *gentleman*; ce parvenu ignorant et vaniteux porte un blason dont la devise s'éclaire pour nous d'ironie : « Non sanz droict. » Il ne pouvait devoir à des talents inexistants sa fortune ni ses honneurs. Il était tout simplement, depuis 1598, le prête-nom de lord Rutland.

Shakespeare l'auteur. — Jusqu'à cette date, en effet, aucune des pièces de « Shakespeare » n'avait été publiée avec un nom d'auteur. Or, *Richard II*, drame destiné à soutenir les prétentions du comte d'Essex, contenait des allusions politiques et des insinuations sur le compte d'Elisabeth. La reine s'en émut, essaya de trouver l'auteur et le flaira dans son entourage. Mais il y avait plus de cent courtisans-poètes autour d'elle. Qui choisir? On la dépista en lui jetant le nom d'un obscur acteur qu'on baptisa dramaturge : « William Shakespeare », de Stratford-sur-Avon. Heureusement pour ce dernier, il était en tournée au moment du scandale. Quand il revint à Londres, la colère royale s'était apaisée. Rutland acheta le silence de Shexper, qui continua de signer les pièces que son protecteur composait.

Critique. — Telle est, dans ses grandes lignes, la thèse de Demblon.

Disons tout de suite que, malgré le faisceau des coïncidences, nous ne sommes point assuré de sa solidité. Soulevons contre elle quelques objections.

L'explication de l'origine des pièces par des événements biographiques qui les auraient en quelque sorte déclanchées nous paraît trop automatique pour être admise sans réserve. Un poète ne place pas les scènes d'une action dramatique en un certain pays pour l'avoir visité, ni immédiatement après sa visite. Et il peut fort bien décrire des lieux qu'il n'aurait jamais vus. En louant sa conscience, on fait tort à son imagination.

On peut aller plus loin. La méthode des coïncidences ne prouve plus rien, en semblant trop prouver. Même en éliminant certaines œuvres (*Titus Andronicus*, *le Roi Jean*, *Périclès*, que Demblon attribue au comte de Southampton), comment en justifier certaines autres : *Coriolan*, *Antoine et Cléopâtre*, par exemple, si lord Rutland n'est allé ni à Rome, ni en Egypte? Et qu'y a-t-il de particulièrement danois dans la seconde version d'*Hamlet*, alors que la première — par un pressentiment, sans doute — est antérieure au séjour de lord Rutland auprès de Christian IV?



Lord Rutland.

D'autres improbabilités surgissent. Que lord Rutland n'ait pas songé à signer ses premiers ouvrages, qu'il n'ait pas voulu le faire, cela peut se concevoir. Mais que personne n'en ait rien su ou rien dit dans la suite paraîtra plus suspect.

Que Rutland, se sentant menacé des foudres de la reine, ait cherché à s'abriter, rien de plus naturel. (D'ailleurs, est-il certain que ce pseudonyme de « Shakespeare » ne soit pas antérieur à l'affaire du complot, qui aurait obligé Rutland à se trouver un prête-nom?) Mais qu'Elisabeth, si elle l'avait voulu, n'ait pas pu découvrir, fût-ce par une indiscrétion de courtisan jaloux, le véritable auteur de *Richard II*, ceci est déjà plus malaisé à croire; et que son ressentiment soit tombé au point de ne plus poursuivre « Shakespeare » une fois celui-ci rentré à Londres, cela paraît beaucoup moins vraisemblable encore.

Que lord Rutland ait réussi à garder l'anonymat ou, pour mieux dire, le pseudonymat, comme auteur des « œuvres de Shakespeare » pendant les quelques années où il y avait nécessité à le faire; que rien, absolument rien n'ait transpiré, la chose est extraordinaire, encore qu'admissible. Mais qu'il ait tenu à conserver le masque sous Jacques Ier, dont il était l'un des favoris; que sa famille ni ses amis ne l'aient trahi; qu'il soit mort sans avoir rien dit, ou révélé par écrit à ce sujet; que personne de ses proches n'ait jamais revendiqué pour lui ses titres à la gloire, alors qu'il n'y avait plus rien à redouter, ceci nous paraît singulièrement incompréhensible.

Dira-t-on, en dépit de toute vraisemblance, que les Rutland et leur clan voulaient ménager la susceptibilité du « Shexper » de Stratford? Mais encore pouvait-on parler en 1616, quand celui-ci eut disparu.

En vérité, le mystère de ce pseudo-anonymat trop bien préparé, si peu nécessaire après 1603 et religieusement gardé jusqu'au XXe siècle, est aussi stupéfiant que le secret, non éventé par les contemporains, de la supercherie de « Shakespeare ».

Un ouvrage annoncé : *l'Auteur d'Hamlet et son monde* doit achever de nous faire connaître la personnalité de lord Rutland. Mais Célestin Demblon n'a pas trouvé encore le document irrécusable attestant l'identité de Roger Manners et de « Shakespeare ». S'il le découvre, la question sera définitivement tranchée. Dans l'état présent de la cause, nous ne sommes pas pleinement convaincu. Et peut-être la sagesse consistera-t-elle à répéter : « Qu'importe le nom de l'auteur, pourvu que l'œuvre soit restée! » — Georges Roth.

Sortilège (LE), conte de fée en trois actes et six tableaux; poème de Maurice Magre, musique d'André Gailhard; représenté à l'Académie nationale de musique le 29 janvier 1913. — Le livret narre une aimable légende pyrénéenne. Une jolie lavandière, Angèle, ayant perdu son scapulaire le

soir de la Chandeleur, devient la proie des fées, qui ont le pouvoir d'apparaître aux humains et de les attirer par leur ensorcelante magie. Angèle, ayant respiré les fleurs enchantées que les fées ont déposées au bord de la fontaine, s'endort d'un sommeil magique, tandis que son fiancé, Gall, est entouré par les esprits du bois et les ondines, qui l'entraînent dans la montagne vers leur grotte mystérieuse.

Au réveil, Angèle cherche son fiancé; elle ne sait ce qu'il est devenu. Un vieux bossu surgit : elle l'interroge avec anxiété; mais le bonhomme ne veut lui montrer le sentier vers lequel les fées ont emmené Gall que si elle consent à chanter sa plus belle chanson d'amour. Angèle satisfait à la demande du bossu, et elle court dans la forêt.

Egarée dans la neige, elle appelle en vain; les ronces couvertes de givre ont pris des voix; elles lui montrent le chemin si elle accepte de les réchauffer sur son cœur. Angèle les presse contre sa chair toute meurtrie, car les buissons épineux veulent l'étreinte d'un corps jeune. Plus loin, au bord du lac glacé, Angèle demande à nouveau sa route aux ondines qui jouent dans les flots. Elles lui indiquent les hauts pics blancs de neige par où elle doit passer; mais, auparavant, les ondines lui ont ravi ses beaux yeux bleus. Aveuglée, les mains tendues, elle parvient à trouver la demeure des fées. Hélas! Gall est mort pour avoir trop dansé parmi les verveines. Une voix humaine retentit dans la montagne : c'est Geneviève, la sœur d'Angèle, qui a retrouvé le scapulaire et le lui rapporte, attaché à son cou. Alors, tout s'évanouit, le sortilège disparait et les deux amoureux renaissent à la vie; Angèle et Gall semblent avoir été le jouet d'un mauvais rêve. L'aurore luit; de tous côtés, les laboureurs mènent leurs bœufs pour le travail de la terre féconde, et de gais refrains saluent la radieuse journée qui se lève...

La partie musicale est aussi aimable que la donnée du livret. Il y circule une facilité généreuse, quelquefois élégante. C'est dans les duos d'amour que le chant s'épanouit à l'aise; mais la partie polyphonique est d'un mince intérêt. Les chœurs sont constamment écrits à l'unisson; parfois, une tierce vient s'ajouter, sans trop rehausser l'attrait musical, et l'orchestre s'asservit le plus souvent au rôle d'un simple accompagnement. Signalons au deuxième tableau, après le petit chant agreste du prélude, le dialogue d'Angèle et du bossu, personnage dont le basson souligne l'allure grotesque; la chanson d'amour de la jeune fille : « Mon bel ami part pour la guerre; » le prélude du troisième acte, avec son long développement orchestral, puis la péroraison de l'ouvrage, où les sentiments sont exprimés avec sincérité. — Stan Golestan.

Les rôles ont été créés par : Mlle Mérentié (*Angèle*); Mlle Courbièro (*Geneviève*); Mlles Calvet, Durif, Teclar, (*les ondines*); Mme Laute-Brun (*la fée*), et MM. Muratore, (*Gall*); Triadou (*le bossu*).

Sous-marin d'escadre « Mariotte » (le). — Le sous-marin *Mariotte*, qui a pris armement le 23 janvier 1913, après des essais laborieux, marque une date dans l'histoire des flottilles françaises. La conception d'où est issu ce bâtiment, conception qui remonte à 1905, n'est autre en effet que celle du sous-marin « d'escadre », c'est-à-dire susceptible, par ses qualités nautiques, d'accompagner partout un vaisseau de haut bord et de jouer ainsi un rôle effectif dans une bataille rangée.

Quatre unités ont été mises, à cette époque, en chantier sur ce programme : l'*Archimède*, le *Charles-Brun*, l'*Amiral-Bourgois* et le *Mariotte*. Les trois premiers sont *submersibles*; on désigne ainsi les bâtiments qui, en surface, émergent d'une quantité notable, ont, en d'autres termes, un *coefficient de flottabilité* assez élevé. Ce type a définitivement prévalu aujourd'hui par ses qualités nautiques. En surface, il navigue comme un bâtiment ordinaire, s'élevant bien à la lame, et permet à l'équipage de laisser ouverts la plupart des panneaux, ce qui assure une bonne aération naturelle de l'intérieur.

Le *Mariotte* est un *sous-marin pur;* il est ras sur l'eau en émersion, et son coefficient de flottabilité demeure faible. On s'en rendra compte par ses dimensions. La longueur totale est de 64 mètres, le diamètre de la coque, non compris la superstructure avant, atteint 4m,30; le déplacement en surface est de 530 tonneaux, en plongée de 628 tonneaux. Par suite, lorsque le bâtiment émerge, son déplacement diminue de la différence de ces deux chiffres, soit 98 tonneaux. Le rapport de cette différence au déplacement maximum — 628 tonneaux en plongée — donne le coefficient de flottabilité, qui se trouve donc, pour le *Mariotte*, égal 15,6 pour 100. Dans les *submersibles*, ce coefficient atteint 25,35 et même 40 pour 100 (*Narval*, 41 pour 100), ce qui rapproche ces bâtiments des contre-torpilleurs.

Mis en chantier en 1907, à Cherbourg, sur les plans de l'ingénieur du génie maritime Radiguer, le *Mariotte* était, dès la fin de 1908, prêt à recevoir ses moteurs. Alors que l'*Archimède* devait avoir une machine à vapeur avec chaudière chauffant au pétrole, que le *Charles-Brun* servirait d'expérience pour la chaudière récupératrice de l'ingénieur Maurice, l'*Amiral-Bourgeois* et le *Mariotte* devaient posséder des moteurs à combustion interne, du type Diesel. Il est inutile de rappeler que ces divers appareils ne doivent être employés qu'en surface; lors de la plongée, tous les submersibles ou sous-marins ne peuvent plus utiliser que les moteurs électriques avec des accumulateurs comme source d'énergie.



Le sous-marin d'escadre *Mariotte*.

Or, si la machine à vapeur de l'*Archimède* a donné satisfaction, si la chaudière Maurice, idée ingénieuse, permet des espérances que les essais confirmeront peut-être, l'emploi de Diesel d'aussi forte puissance que ceux du *Mariotte* était une innovation. Il y avait, en effet, à bord de ce sous-marin, deux moteurs de 720 chevaux chacun. Une réflexion qui vient à l'esprit à l'énoncé de ce chiffre, c'est qu'il est encore bien inférieur aux puissances réalisées avec succès dans la navigation commerciale. Le cargo-boat danois *Selandia*, par exemple, a 2.000 chevaux; le navire allemand *Hagen* en possède 2.500, et nombre d'autres unités marchandes peuvent présenter des puissances dépassant 1.500 chevaux. On peut donc s'étonner que les deux moteurs de 720 chevaux du *Mariotte* aient soulevé des difficultés. Cependant, la maison Harlé, qui les a construits, dut passer *quatre ans* avant d'obtenir la mise au point définitive. Il y a à cela de multiples raisons : dans un navire de commerce, la place n'est pas mesurée; on peut donc opérer les remontages et surveiller la marche très aisément. En outre, les conditions de poids n'intervenant pas d'une façon aussi impérieuse, il a été possible de donner aux différentes pièces des épaisseurs assurant la solidité, le poids par cheval s'élevant ainsi jusqu'à 200 kilogrammes; enfin, comme il n'y a pas de moteur électrique, on élimine les dispositifs délicats, nécessaires sur un sous-marin, pour passer du moteur de surface au moteur de plongée. Conséquence de cette situation : le bâtiment de commerce a un moteur robuste, bien aéré, bien installé, tournant lentement, à 150 ou 200 tours à la minute.

Sur le sous-marin, tout change. Il faut ramener le poids du cheval à 50 kilogrammes au maximum, car on ne dispose pas d'un chiffre supérieur dans le déplacement total. Par suite, le moteur sera moins robuste, les pièces travaillant très près de leur limite de résistance. La vitesse de rotation devra aussi être plus élevée, puisqu'il est difficile de mettre, comme sur le bâtiment marchand, des hélices de grand diamètre. Il faudra donc tourner à 350 ou 400 tours, et voilà le Diesel qui supporte de ce chef un travail supplémentaire considérable. La chaleur à l'intérieur des cylindres arrive parfois à dépasser 1400° et le métal des pistons se désagrège sous cette température, malgré tous les procédés de graissage ou de refroidissement que l'on peut employer. On voit donc quelles difficultés il faut surmonter dans cette application sous-marine du moteur Diesel.

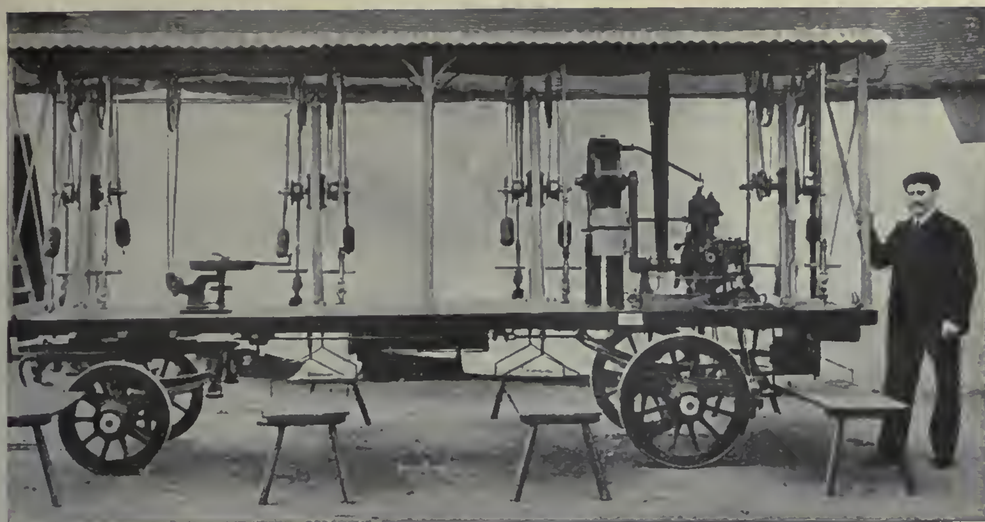
Les essais du *Mariotte*, de novembre 1912 à janvier 1913, semblent donner raison à ceux qui ont toujours cru à la solution du problème. La conclusion de ces essais, par l'entrée en service du *Mariotte*, est pour les satisfaire. Au reste, ce bâtiment, bien qu'appartenant au type *sous-marin* aujourd'hui abandonné, semble-t-il, pour le *submersible*, est une unité remarquable. Sa vitesse est de 10 nœuds (18 kil. 500) en plongée et de 15 nœuds (27 kil. 700) à la surface, avec les moteurs Diesel. Le rayon d'action, c'est-à-dire la distance franchissable, sans ravitaillement en combustible, est de 2.200 milles marins (4.074 kilomètres). Les aménagements sont plus spacieux que sur les autres types, bien que l'équipage n'ait pas un effectif supérieur à celui des sous-marins de 400 tonnes. Les conditions d'habitabilité meilleures permettront donc d'envisager des croisières plus longues. Détail intéressant à l'actif du *Mariotte*, et conséquence au reste de son type *sous-marin* à faible flottabilité : ce bâtiment passe de la navigation en surface à la navigation en plongée en *vingt-cinq secondes*, ce qui constitue un record pour cette opération.

Malgré le titre de sous-marin d'*escadre*, l'affectation du *Mariotte* à la station de Calais semble indiquer qu'il ne jouera pas un rôle très différent de celui réservé aux diverses unités de nos flottilles. — G. Clerc-Rampal.

Thérésa (*Emma* Valadon, dite), chanteuse française, née à La Chapelle-Gouet (Eure-et-Loir) le 25 avril 1837. — Elle est morte à Neufchâtel-en-Saosnois (Sarthe), le 14 mai 1913. Depuis plus de vingt ans déjà, elle n'avait pas paru sur une scène; et les auditeurs témoins de ses grands succès, soit à la fin du second empire, soit au lendemain de la guerre franco-allemande, sont eux-mêmes déjà rares... Elle avait eu des débuts difficiles. Son père était un modeste musicien qui la présenta tout enfant à Théodore Cogniard, et essaya de lui faire apprendre la danse. A douze ans, elle se trouvait orpheline, et, recueillie par un oncle, devenait apprentie modiste. Elle avait d'ailleurs le démon du théâtre. Elle se faufila un jour dans les coulisses de la Porte-Saint-Martin, et demanda une audition. On se contenta de lui faire jouer un rôle de bohémienne dans *le Fils de la Nuit* (1856). Elle ne s'empressa pas de renouveler son engagement, entra comme caissière au café Frontin, du boulevard Poissonnière, et bientôt chanta, d'ailleurs sans grand succès, à l'Alcazar, qui était tout proche. Puis ce furent des tournées en province, un assez long séjour à Lyon, et enfin le retour à Paris, où elle se fit entendre au café Movia, puis à l'Eldorado, chantant la romance sentimentale, enfin de nouveau à l'Alcazar. C'est là que vraiment son talent se forma. Elle abandonna la romance pour la chansonnette, assouplit sa voix et sa diction auprès de l'excellent chanteur Darcier, et eut la bonne fortune de trouver le répertoire de chansons originales, imprévues et burlesques, auxquelles convenaient son physique et son talent. Elle n'était pas jolie, certes, les traits un peu communs, la bouche trop grande : « Quand j'ouvre la bouche, disait-elle, j'ai peur d'avaler le chef d'orchestre »; sans grâce, mais bien découplée. Elle savait d'ailleurs chanter. Sa voix était forte et nette; sa diction incomparable. Quant aux chansons qui firent d'elle l'idole de la foule, elles semblent défier toute analyse; *la Femme à barbe, Rien n'est sacré pour un sapeur, la Gardeuse d'ours, C'est dans l'nez qu' ça me chatouille, les Hommes au cabaret, la Vénus aux carottes*, etc..., n'étaient pas certainement d'un art très relevé. Veuillot eut un article terriblement sévère pour celle qu'il appela sans justice la *diva du ruisseau*. Mais l'empereur Napoléon III lui-même voulut l'entendre, et, à la demande de la princesse Metternich, Thérésa parut un soir aux Tuileries, et vint y chanter tout son répertoire, à la grande joie des invités... C'est de 1860 à 1867 qu'elle connut à la fois la gloire et la fortune. Après l'Exposition, pendant laquelle la maladie l'empêcha de paraître au concert, elle vit son succès décliner un peu. Elle essaya alors du théâtre : elle joua le rôle de Pierrette dans *la Chatte blanche*, aux Menus-Plaisirs, et, après la guerre, parut successivement dans *la Poule aux œufs d'or* (1873); à la Renaissance, dans *la Famille Trouillot;* à la Gaîté, dans *Geneviève de Brabant*, sans abandonner d'ailleurs tout à fait le



Thérésa. (Phot. P. Petit.)



Camion aménagé en atelier roulant de tonte mécanique; huit tondeuses. (Système Bariquand et Marre.)

café-concert, où sa voix puissante et dramatique la servit à merveille dans son répertoire un peu facile de chansons patriotiques. Mais ce n'était déjà plus la Thérésa du second empire. Peu à peu elle s'éloigna de la scène. En 1885, pourtant, elle reparut à l'Alcazar du Faubourg-Poissonnière, dont elle avait assumé la direction, et y obtint quelques grands succès : le dernier de ses triomphes lui fut valu par la belle pièce de Déroulède, *le Bon Gîte*, qu'elle interprétait à la perfection... Après 1891, elle jugea venue l'heure de la retraite définitive, et alla vivre dans sa villa des Lauriers, à Neufchâtel, employant sa fortune à semer largement et discrètement le bien autour d'elle. C'était une excellente artiste, au talent original et surtout sincère. — J.-M. Delisle.

***tonte** n. f. — Encycl. *Tonte mécanique des moutons.* Depuis quelques années, la mécanique apporte à l'agriculture une contribution importante, qui a grandement hâté la solution d'un certain nombre des difficiles problèmes qu'a fait surgir la désertion des campagnes.

L'acquisition d'outils agricoles perfectionnés représente la plupart du temps une dépense qui serait une charge trop lourde pour le petit cultivateur isolé; mais les agriculteurs ont aujourd'hui la facilité de se grouper en syndicats pour acheter à frais communs le matériel et l'outillage qui leur sont indispensables, de sorte que cette question se trouve singulièrement simplifiée. D'autant que, s'il s'agit pour un syndicat agricole de fournir un capital important et dont il ne possède qu'une partie, les caisses de crédit agricole lui viennent en aide moyennant un taux modique.

Ainsi, grâce aux avantages de l'association et aux bienfaits des caisses agricoles, les syndicats d'agriculteurs se sont développés largement et se développeront encore. Ils ont aujourd'hui à leur disposition un outillage remarquable, qui permet d'effectuer à moins de frais, dans un temps moindre et cependant avec plus de perfection, des travaux qui s'exécutaient autrefois à la main et par des moyens la plupart du temps fort primitifs.

C'est ainsi, notamment, que se fait mécaniquement et avec une rapidité surprenante la tonte des moutons, pratiquée jadis — et sans doute encore de nos jours en quelques régions — à l'aide de forces ou de ciseaux que l'ouvrier ne manœuvrait pas toujours, hélas! avec assez d'habileté pour éviter les blessures aux animaux.

Déjà, la tondeuse à main, puis la tondeuse mécanique actionnée à bras d'homme par un système d'engrenages et de volant présentaient sur les antiques forces un progrès notable; mais le moteur à explosion a, dès son apparition, fourni une solution idéale de la question.

Sur la plate-forme d'un camion sont fixés des montants verticaux, qui soutiennent un arbre de transmission horizontal actionnant quatre, six, huit ou dix tondeuses automatiques. Un moteur à essence de 2 à 5 chevaux ou plus occupe l'une des extrémités de la plate-forme avec ses accessoires (pompe à eau, refrigérant, ventilateur), et le tout est abrité par un toit auquel les deux côtés latéraux montés à charnières servent de prolongements pour abriter du soleil ou de la pluie le personnel des tondeurs; ces mêmes auvents, rabattus, ferment complètement l'atelier. Les bancs de bois destinés à supporter les bêtes que l'on tond sont logés sous la voiture en position de route. L'ensemble est complété par un lapidaire pour l'affûtage des peignes des tondeuses. Ainsi équipé, il est d'un transport facile et peut être installé n'importe où. Si l'on ajoute qu'il faut cinq à six minutes au maximum pour tondre un mouton, on jugera quel travail peut fournir dans une journée un atelier de huit ou dix tondeuses.

Les tondeuses du système Bariquand et Marre, adaptées à cet appareil, sont fixées deux à deux sur les montants par l'intermédiaire d'un bras rigide. Elles sont constituées par une tête où se trouvent réunis les organes de coupe (peigne à onze ou quinze dents et contre-peigne à deux dents seulement) et les levier, cliquet, ressort qui en assurent le fonctionnement. C'est la boîte même où sont logées toutes ces pièces qui forme la poignée dont s'empare l'ouvrier tondeur. Un flexible renfermé dans une enveloppe et un raccord souple réunissent la tondeuse aux organes qui transmettent le mouvement. Le système permet de faire prendre à la tête de tondeuse toutes les positions. Pour maintenir l'appareil en bon fonctionnement, il suffit, pendant la tonte, de tremper de temps en temps les peignes dans un peu d'eau, puis de les brosser pour en enlever le suint. — J. de Chaon.



Le tracteur Châtillon-Panhard remorquant le mortier de 220mm sur affût à plate-forme métallique. — Phot. Branger.



Atelier roulant de tonte mécanique au travail.

***tracteur** n. m. — Encycl. *Tracteurs militaires.* (*Artill.*). Depuis assez longtemps déjà, les armées font usage de la traction automobile pour leurs transports de matériel. Aussi toutes les dispositions sont prises, à l'heure actuelle, en vue d'appliquer ce genre de traction, pendant la guerre, aux voitures qui forment les « parcs », c'est-à-dire les magasins ambulants de toute espèce dont les troupes doivent être suivies en campagne. L'artillerie, notamment, est outillée de la sorte, pour assurer le service des munitions, de l'armement, etc., qui lui incombe. Mais il paraissait impossible, jusqu'à présent, de recourir à la traction mécanique pour amener et pour faire mouvoir les pièces elles-mêmes sur le champ de bataille. Surtout, en raison de la nécessité où l'on se trouve, en pareil cas, de pouvoir passer dans tous les terrains et de franchir une foule d'obstacles de toute nature, que les voitures automobiles étaient considérées comme incapables de surmonter.

Pourtant, à différentes reprises, dans certains pays étrangers, notamment en Autriche, en Portu-



Le tracteur Châtillon-Panhard descendant un fossé. — Phot. Branger.

gal, des essais avaient été faits pour constituer des batteries munies de tracteurs automobiles. Et c'est souvent à des maisons françaises qu'on demandait de construire ceux-ci. D'ailleurs, le colonel Deport, l'inventeur du matériel d'artillerie dont nous avons parlé récemment, préconisait, depuis quelques années, l'emploi de la traction mécanique pour les canons. Mais il fallait que des épreuves probantes vinssent ébranler au moins les préjugés enracinés dans les esprits, pour qu'on obtînt enfin l'institution d'expériences officielles bien décisives.

Dans ce but, le colonel Deport en entreprit, lui-même, toute une série de très sérieuses. En 1911, un de ses tracteurs monta la rampe de Satory en remorquant une charge de 12.000 kilogrammes. Ensuite, manœuvrant seul sur le plateau, ce même tracteur y franchit des fossés, grimpa sur le talus des routes et put même, sans être arrêté, passer par-dessus le tronc d'un gros arbre couché en travers de son chemin. D'où, en 1912, expériences — officielles cette fois — faites au polygone de Vincennes, ainsi que dans la région environnante, où le tracteur put remorquer, le long de rampes à 10 pour 100 de pente et sur des terrains fort peu consistants, des pièces d'artillerie de 155 m/m long, puis de 220 m/m, des trains de voitures qui représentaient une charge de près de 20.000 kilogrammes, etc. Ce qui conduisit à utiliser, cette même année, le tracteur en question aux manœuvres de l'Ouest, exécutées dans la région de l'Anjou. Les mêmes résultats y furent obtenus. Non seulement sur les routes, mais par les mauvais chemins et même à travers champs, les plus grosses pièces de l'artillerie purent circuler avec une merveilleuse facilité.

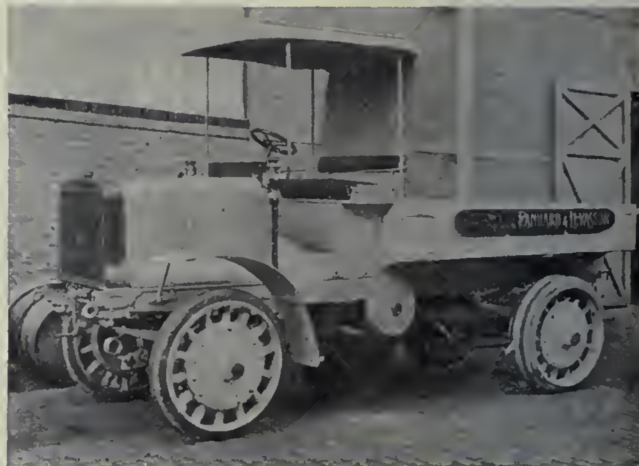
L'hésitation n'était donc plus permise. Aussi le ministre de la guerre résolut-il d'organiser, au printemps de 1913, un grand concours de tracteurs militaires automobiles. Ce concours a eu lieu en mars. Il ne comportait pas moins de dix journées d'exercices divers, échelonnées sur une période de trois semaines. Exécutés, tant entre Vincennes et Versailles qu'aux environs de ces deux villes, ces exercices furent réglés, de façon à mettre en lumière les qualités ou les défauts des divers types d'automobiles qui voudraient y prendre part. Le prix de ce concours n'était autre, d'ailleurs, que la commande des tracteurs militaires nécessaires à notre artillerie.

Les principes de construction. — Le premier principe à poser, pour la construction des automobiles qui sont destinées à remorquer des poids lourds sur tous les terrains, c'est de les constituer de façon telle que leurs quatre roues soient motrices et directrices tout à la fois. Parce que, d'une part, on utilise ainsi, pour la propulsion, l'adhérence totale de l'automobile et, d'autre part, on réalise plus aisément certaines différences de vitesse qui, dans le parcours des courbes, doivent exister nécessairement entre les roues du véhicule. Enfin, celui-ci peut plus facilement faire demi-tour, sans recourir à la marche en arrière, dans un cercle d'un rayon de quelques mètres seulement. C'est d'après ce principe qu'avaient été construits les trois tracteurs qui furent admis à prendre part aux épreuves.

Tous trois étaient à quatre roues motrices : l'un d'eux, dit le *Balachowsky et Caire*, n'avait que deux de ses roues directrices; mais les quatre roues étaient, tout à la fois, motrices et directrices dans les deux autres : le *Blum-Latil* et le *Châtillon-Panhard*. Ce dernier seul, d'ailleurs, satisfaisait à toutes les conditions fixées par le programme pour concourir officiellement. Le nom par lequel il fut désigné rappelle d'abord celui de la Compagnie des forges de Châtillon-Commentry, où le colonel Deport l'avait fait établir pour le service de l'artillerie, puis celui de la Société d'automobiles Panhard-Levassor, dans les ateliers de laquelle il fut construit.

Pesant, à vide, 5.000 kilogrammes, il pouvait porter une charge utile d'au moins 2.000 kilogrammes, en traînant, au besoin, deux remorques de 7.500 kilogrammes chacune. Le programme disait, en outre, que le tracteur isolé, portant son maximum de charge utile, devait pouvoir gravir une rampe inclinée de 18 pour 100 et parcourir une route moyennement accidentée, au train de 16 kilomètres à l'heure et sans jamais dépasser la vitesse horaire de 25 kilomètres. Car — et c'est là un point essentiel à noter — ce qu'on demande aux tracteurs dont il s'agit, ce n'est pas de réaliser de grandes vitesses; c'est, avant tout, de pouvoir fournir une marche continue, à une allure toujours convenable, en dépit de tous les obstacles qui peuvent se rencontrer sur leur chemin.

Ainsi le programme exigeait qu'en traînant une charge de 15 tonnes, composée de deux remorques au moins, le tracteur soumis aux épreuves pût, en palier, fournir l'allure de 14 kilomètres à l'heure, ou bien qu'il pût, sur un itinéraire accidenté, avec rampes allant jusqu'à 8 pour 100 de pente, donner l'allure moyenne de 8 kilomètres à l'heure, sans jamais excéder celle de 15 kilomètres. De plus, il était spécifié que ladite moyenne devait pouvoir être réalisée, au besoin, sur une route boueuse et pendant un parcours de 60 kilomètres, ne comportant pas plus d'un sixième en rampes de 6 à 8 pour 100 de pente.



Le tracteur Châtillon-Panhard à quatre roues motrices et directrices.

Enfin, il fallait que le tracteur, à l'aide du câble dont il était muni, pût haler les 15 tonnes de remorques le long d'une rampe à 15 pour 100 de pente. Avec ces remorques, il lui fallait aussi pouvoir circuler sur des routes en très mauvais état et sortir même des chemins pour passer à travers champs, en franchissant, au besoin, les obstacles, tels que fossés, levées de terre, etc., que les voitures de l'artillerie peuvent être appelées à rencontrer.

Les épreuves imposées. — La première était une étape de 100 kilomètres pour tracteurs marchant sans remorque, mais en pleine charge. Elle eut lieu le 7 mars, en allant de Vincennes à Melun, par Bry-sur-Marne, Chennevières, Mandres, Lieusaint, avec retour par Corbeil et Villeneuve-Saint-Georges. Le lendemain, commencèrent les étapes de 60 kilomètres, avec remorques, dont la première se fit de Vincennes à Lagny, par Bry-sur-Marne, Torcy, avec retour par Noisiel et Noisy-le-Grand.

L'étape suivante, qui eut lieu le 10 mars, fut un voyage de Vincennes à Versailles. Et ce fut autour de cette dernière ville que, le 11 et le 12, s'accomplirent deux autres étapes : l'une par Saint-Cyr, Neauphle-le-Château, Rennemoulin et Saint-Germain, l'autre en montant la côte de Satory et passant aux Vaux-de-Cernay, pour revenir par la grande route de Rambouillet. Après quoi, retour à Vincennes le 13, en refaisant, en sens inverse, l'étape du 10.



Le tracteur Châtillon-Panhard roulant dans un ruisseau.

Alors, vinrent les épreuves dites *spéciales*. Premièrement, celles de *côtes*, qui se firent le 14 : d'abord, pour tracteurs isolés, en remontant, à Nogent-sur-Marne, une rue dont la pente est de 22 pour 100; puis, pour tracteurs avec remorques, sur une rampe dont la pente était de 15 pour 100.

Le 15 mars, eurent lieu les épreuves dites *de fonctionnement en terrain varié*, successivement pour tracteurs isolés et pour tracteurs avec remorques, dans le polygone de Vincennes, sur un terrain choisi tout exprès par la Commission et qui réunissait toutes les difficultés imaginables : tant par la nature même du sol, tantôt gras, tantôt sablonneux, que par son relief entrecoupé de fossés, de talus plus ou moins escarpés et de flaques d'eau marécageuses. Il y avait là, pour le tracteur, remorquant quatre voitures d'artillerie dont chacune du poids de 3.500 kilogrammes, des difficultés à vaincre de toute espèce : montées et descentes souvent très rapides, sinon tout à fait brusques, de un mètre ou deux, et passages barrés par de gros troncs d'arbres couchés en travers du chemin, par-dessus lesquels il fallait sauter. Après cela, eurent lieu, le 17 et le 18 mars, ce qu'on appela les épreuves de *concours*. Elles comportaient le parcours de deux itinéraires de 40 et de 60 kilomètres, aux environs de Vincennes, avec mesure des vitesses obtenues, ainsi que du combustible consommé pour les obtenir. Ce combustible pouvait être, d'ailleurs, suivant les indications de la Commission, ou de l'essence, ou du benzol, ou bien de l'alcool carburé, que les tracteurs devaient pouvoir employer indifféremment.

Enfin, le 19 et le 20 mars furent consacrés au démontage des divers appareils, dont les organes furent soigneusement examinés pour constater dans quel état les avaient mis les épreuves qu'ils venaient de subir. Il faut noter, à ce propos, que le concours était organisé sous le régime dit des « parcs fermés » ; c'est-à-dire que les appareils étaient chaque jour, après l'épreuve, remisés à Vincennes ou à Versailles, dans un local *ad hoc*, où leurs propriétaires ne pouvaient demeurer que pendant une heure pour nettoyer leur matériel et le réapprovisionner; un quart d'heure seulement leur était donné, le lendemain matin, pour se préparer au départ. On voulait ainsi s'assurer que les tracteurs étaient d'un entretien facile et pouvaient être mis en marche très promptement.

Résultats obtenus. — Des trois tracteurs admis à concourir, aucun n'a reculé devant cette longue série d'épreuves : chacun d'entre eux accomplissant les exercices prescrits dans la limite de ses moyens. Mais le *Châtillon-Panhard* ne s'est pas borné à triompher des grosses difficultés que le programme l'appelait à vaincre : il est allé au delà, en mettant à profit, pour montrer sa puissance, les mille obstacles de toute nature que le terrain du polygone de Vincennes semblait multiplier devant ses roues. Même dans les parties les plus sablonneuses, il circula toujours à bonne allure, en remorquant les trois voitures que représente une pièce de grosse artillerie : voiture-canon, voiture-châssis, voiture-plate-forme; l'ensemble constituant un poids total d'environ 14.000 kilogrammes. Et cela, quoique le sol fût, par endroits, bouleversé et mouillé à tel point que les roues s'y enfonçaient profondément. Tout au plus, dut-on prendre quelquefois la précaution, d'ailleurs prévue, d'enrouler des brins de chaîne autour des jantes pour empêcher tout dérapement. Après avoir franchi divers talus assez élevés, puis un fossé d'un mètre de profondeur, et ensuite un amas de boue où ses roues enfonçaient jusqu'au moyeu, après avoir passé par-dessus un tronc d'arbre, puis escaladé des rampes sablonneuses à forte pente, le *Châtillon-Panhard* voulut encore ajouter au programme le parcours d'un ruisseau rempli d'eau boueuse. Mais, à un moment donné, l'eau vint à recouvrir entièrement les quatre roues de la voiture; ce qui entraîna l'arrêt du moteur. On dut recourir à l'aide des deux autres tracteurs pour tirer leur concurrent de ce mauvais pas. Cependant, l'accident eut ceci d'instructif, qu'à peine sorti de l'eau, le tracteur put aisément se remettre en marche.



Le tracteur Châtillon-Panhard remorquant des canons à travers champs. — Phot. Branger.

En résumé, de tout ce qui s'est passé pendant cette série d'essais, de la façon dont le *Châtillon-Panhard* a surmonté les obstacles qu'il a rencontrés, tout en se conformant rigoureusement aux conditions exigées des concurrents, on peut conclure que le problème du tracteur automobile militaire est résolu d'une manière satisfaisante.

Ainsi le tracteur militaire automobile n'est plus, comme on disait, « lié à la route ». Il peut très bien s'en écarter, au moins dans les mêmes limites que le cheval de trait. De sorte que la grosse artillerie attelée à des tracteurs peut être considérée comme utilisable dans les mêmes conditions, à fort peu près, que l'artillerie ordinaire de campagne.

En se substituant ainsi aux chevaux, le tracteur mécanique rend un grand nombre de ceux-ci disponibles pour différents services qui couraient risque d'en manquer. Cette substitution a encore un autre avantage, dont l'importance doit être signalée : l'ensemble des trois voitures énumérées plus haut comme constituant une grosse pièce d'artillerie, celle de « 220 de siège », par exemple, représente, avec le tracteur qui les remorque, une longueur de 25 mètres environ. Tandis qu'attelées avec des chevaux, dont il eût fallu au moins trente, pour les traîner dans les mêmes conditions, ces trois voitures formant la « pièce » auraient occupé, sur la route, une longueur de 75 mètres, soit donc triple, par conséquent.

Enfin, du fait qu'un seul tracteur peut remorquer plusieurs voitures résulte encore une conséquence très importante, qui permet d'écarter une objection souvent faite à l'emploi des attelages mécaniques par l'artillerie : si, par un projectile ennemi, quelque tracteur est mis hors de service, les voitures qu'il remorque ne sont pas forcément condamnées à l'immobilité, à l'abandon. Il suffit de les répartir, ainsi qu'au besoin le tracteur frappé lui-même, entre les remorques des tracteurs demeurés en bon état. Car chacun de ceux-ci peut très bien remorquer une voiture de plus, sauf à donner un supplément d'effort en diminuant sa vitesse. Tout se passe ainsi comme avec les attelages à chevaux, quand d'aucuns sont tués ou blessés. Rien ne saurait donc plus empêcher de remplacer ces animaux, aux armées, par des tracteurs automobiles, même sur le champ de bataille.

Et peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter qu'en ouvrant ainsi à l'automobile l'accès des terrains dépourvus de routes, qui lui semblaient interdits jusqu'ici, on en peut faire un instrument de pénétration des plus puissants, des plus utiles, dans une foule de régions qui sont encore quasi fermées à l'homme civilisé.— Lt-Cl Le Marchand.



Le tracteur Châtillon-Panhard passant par-dessus un tronc d'arbre. — Phot. Meurisse.

Traqueurs (les). [*Litt.*]. V. Limiers, p. 772.

Valse chaloupée (la), panneau décoratif d'Adolphe Willette, exposé en 1913 au Salon de la Société nationale des beaux-arts. (V. p. 774.) — Il s'agit ici d'une composition emplie de nombreux personnages, encore que très clairement ordonnée. Au centre, un couple faubourien danse la valse chaloupée, cependant que d'autres personnages, groupés à droite et à gauche, sautent et tournent eux aussi. C'est d'abord le petit pâtissier, le nègre en habit rouge, et la gamine au panier de violettes, personnages connus de l'artiste. Derrière eux un abbé se penche sur le bouquet d'une marquise tenant l'éventail; et, par un anachronisme charmant, on trouve à côté un élégant en habit de soirée avec une jeune mariée, et, plus loin, un mousquetaire avec une gente damoiselle. C'est donc bal masqué. Dans la théorie des couples de droite, on reconnaît l'éternel Pierrot avec un faux nez rouge, portant sur ses épaules une jeune folle aux seins nus; on reconnaît le rapin légendaire avec sa pipe, impassible devant la fille qui lève la jambe en face de lui. Au fond, à la porte, apparaît le garde municipal

parisien, roide et sérieux entre les lampions verts et rouges. Tout cela se passe dans l'harmonie de poussière et d'or d'un bal aux lumières; les formes apparaissent et disparaissent; et les rouges les plus éclatants restent soumis à l'harmonie d'ensemble. Dans cette vapeur d'or, on distingue encore au balcon les musiciens et le chef d'orchestre qui lève haut le bras; et tous ces personnages sont indiqués rapidement de ce trait caractéristique et plein de charme dont l'artiste se sert avec infiniment d'habileté. — Tr. Leclère.

Vie de Henri Brulard, par Stendhal. (Paris, in-12, 1913.) — Tous les stendhaliens, et les amis des lettres en général, ont applaudi à l'annonce d'une publication enfin intégrale — et l'on peut dire définitive — des œuvres de Stendhal. La tâche est longue et difficile, et il n'y fallait certes pas moins que les qualités de jeunesse hardie et d'érudition patiente qui sont précisément celles d'Ed. Champion, le directeur et l'éditeur de la publication.

Les deux premiers volumes de la collection — qui en comprendra environ trente-cinq — sont consacrés à la vie de Henri Brulard, qui, comme on le sait, n'est qu'une autobiographie de Stendhal, embrassant les dix-sept premières années de sa vie. Déposé avec les autres manuscrits de Beyle à la bibliothèque de Grenoble, le Henri Brulard avait été publié déjà par C. Stryienski; néanmoins, l'édition présente est bien autre chose qu'une banale réédition. Non seulement elle s'accompagne de notes qui éclairent l'intelligence de l'œuvre, mais encore, en donnant pour la première fois l'intégrité du texte, elle offre en bien des points l'attrait de l'inédit. S'autorisant, en effet, de ce que Stendhal avait fait à plusieurs reprises des déclarations du genre de celle-ci : « Je prie mon éditeur, si jamais j'en ai, de couper ferme ces longueurs », Stryienski avait effectué dans l'ouvrage pas mal de coupures. Quelque sagacité qu'on y apporte, de telles opérations sont toujours délicates, et elles peuvent, en outre, devenir particulièrement regrettables, quand elles risquent, comme ici, d'affaiblir ou de supprimer un des principaux éléments d'intérêt de l'œuvre. Car ce qui fait pour nous l'attrait du Henri Brulard, ce ne sont pas seulement les détails que Stendhal nous donne de son enfance, mais encore les secrets qu'il nous livre sur son travail de composition, les aperçus qu'il nous ouvre, par ses digressions mêmes, sur son tempérament et son caractère.

La vie de Henri Brulard, en effet, est demeurée à l'état d'ébauche. En 1832, au seuil de la cinquantaine, Stendhal s'avisa de jeter un regard sur son passé, et, dans l'intention de s'analyser lui-même, de débrouiller à ses propres yeux la complexité de son caractère, sans doute aussi pour distraire l'ennui de « sa solitude parmi les sauvages de Civitâ-Vecchia » (où il était alors consul), il résolut d'écrire sa vie. Après trois ans d'atermoiements, il se mit définitivement à l'œuvre et, de novembre 1835 à mars 1836, il rédigea presque sans interruption les quelque huit cents feuillets qui constituent son manuscrit. Il voulait d'abord s'astreindre à un travail méthodique et avait tracé d'avance son plan. Mais ses velléités de composition régulière ne purent tenir devant l'allure capricieuse de ses souvenirs qui, tantôt se présentaient en foule, tantôt demeuraient obstinément au seuil de la mémoire, laissant dans l'ouvrage des manques « comme sur une fresque dont de grands morceaux seraient tombés ». D'ailleurs, tout à sa fièvre d'évocation dont il note lui-même les effets (« Le cœur me bat encore, en écrivant ceci, trente-six ans après. Je quitte mon papier, j'erre dans ma chambre et je reviens écrire »), pouvait-il faire un choix entre ses souvenirs? Il les accueille donc comme ils viennent, remettant à plus tard de vérifier les dates, de préciser les détails, de disposer plus méthodiquement son récit. Enfin, en même temps qu'elle échauffe tout ce qu'il y a en lui de sensibilité passionnée, cette reviviscence des impressions d'autrefois sollicite son esprit de minutieuse analyse : de là des digressions où, tour à tour, il exhale de vieilles rancunes, cherche à interpréter psychologiquement ses actes, confronte le passé avec l'actualité contemporaine.

Tout cela communique à l'ensemble un aspect décousu et parfois déconcertant : mais, du moins, au milieu des redites qui surchargent le récit, des réflexions qui l'interrompent, à travers le désordre de la composition et les négligences même du style, on sent circuler, impétueux et ininterrompu, le libre courant de la vie. Qu'importe donc que, dans cette suite d'esquisses, les recherches du crayon se laissent entrevoir, qu'importe que les couleurs se heurtent, si, par contre, le tempérament de l'artiste s'y livre de façon plus prime-sautière! « Etre vrai, simplement vrai », voilà ce qu'a cherché avant tout Stendhal dans ce livre, où il a voulu, selon son expression, « faire à fond son examen de conscience ».

Et c'est bien un examen de conscience que ce recueil de notes autobiographiques. Sans doute, les événements extérieurs y ont leur place; mais ils demeurent à l'arrière-plan, ou n'apparaissent qu'amenuisés, réduits au champ visuel d'un œil d'enfant. De cette période si agitée et si féconde de la Révolution et du Directoire, pendant laquelle s'est déroulée sa jeunesse, Stendhal n'a rien ou presque rien retenu : « J'ai vu tout cela d'en bas, comme un enfant. » A vrai dire, dans cette enquête sur ses premières années, rien ne l'intéresse de ce qui ne se rapporte pas directement à lui : « Je ne prétends pas peindre, déclare-t-il, les choses en elles-mêmes, mais seulement leur effet sur moi. »

C'est donc une étude, ou du moins les matériaux d'une étude psychologique que Stendhal nous présente dans ce livre, qu'on pourrait appeler le roman d'un enfant. Roman banal, à ne considérer que les événements qui s'y déroulent, mais singulièrement attachant par l'âme d'enfant qui s'y révèle.

Avec la mort de sa mère qu'il aimait d'une affection passionnée et exclusive, Stendhal vit « finir la joie de son enfance ». Il avait sept ans. Dès lors, écrit-il, « ma jeunesse ne me rappelle presque que souffrances et profondes contrariétés morales... Cette saison, que tout le monde dit être celle des vrais plaisirs, n'a été pour moi qu'une suite de douleurs amères et de dégoûts. » Dans le cadre étroit et sombre d'une vieille maison provinciale, il vit au milieu d'êtres que l'âge et le caractère lui rendent indifférents ou hostiles. Quel malentendu initial, quelle divergence de natures avaient creusé entre le père et le fils un fossé profond? Toujours est-il que Stendhal avoue, sans honte et à mainte reprise, avoir « exécré son père ». Peut-être faut-il chercher l'origine de cette antipathie dans l'aversion que l'enfant avait pour sa tante Séraphie, « ce grand diable de femelle », qu'il avait vue avec irritation, prendre au foyer, après la mort de sa mère, une place prépondérante. Tout ce qu'il peut dans son cœur nourrir de haine, il le concentre sur cette femme, qu'il appelle son « mauvais génie » et dont, féroce jusqu'au bout, il saluera la mort comme une délivrance. En vain se réfugiera-t-il auprès de son grand-père, M. Gagnon, « vieillard modeste, discret, aimable », à la philosophie souriante et avisée d'un Fontenelle; en vain cherchera-t-il un réconfort dans l'admiration que lui inspire sa grand'tante Elisabeth, « âme espagnole, dont le caractère était la quintessence de l'honneur »; l'affection — malgré tout un peu timide de ces deux vieillards — ne pourra effacer le pli douloureux que son âme a contracté, et le « pauvre petit bambin persécuté, toujours grondé à tout propos et protégé seulement par un sage à la Fontenelle qui ne voulait pas livrer bataille et avait horreur d'élever la voix », deviendra « méchant, sombre, plein de haine et de désirs de vengeance impuissants ». Qu'il y ait quelque exagération dans cette attitude de victime, il se peut; mais on sait combien une âme d'enfant est sensible aux moindres impressions, fussent-elles imaginaires. Dès lors, Stendhal prend en grippe tout ce qui, idées, choses ou gens, lui rappelle ses « tyrans ». Il déteste ses maîtres, émanation de l'autorité paternelle, et, à quarante ans de distance, trace encore d'eux — surtout de ce « noir coquin » d'abbé Raillane — des portraits empreints d'une vigueur haineuse. Parce que ses parents sont dévots, il a la religion en horreur; et parce qu'ils sont aristocrates, il s'enthousiasme pour la Révolution, au point de se pâmer de joie à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI! Ainsi replié sur lui-même, isolé au milieu des siens, il n'a d'autres joies que celles qu'il puise dans ses lectures; celles-ci, souvent peu appropriées à son âge, accroissent encore l'exaltation de son imagination et l'irritation de sa sensibilité. Mais, surtout, le grand malheur de son enfance — et Stendhal le reconnaît lui-même — fut le manque de camarades, que les préjugés aristocratiques de ses parents lui interdisaient : « On m'a constamment empêché d'échanger un mot avec un enfant de mon âge... Qui le croirait? Je n'ai jamais joué aux billes, et je n'ai eu de toupie qu'à l'intercession de mon grand-père auquel, pour ce sujet, sa fille Séraphie fit une scène. » Plus tard, il est vrai, à l'Ecole centrale de Grenoble, il trouvera enfin des camarades, mais trop tard, car il y arrivera, « non pas avec la gaîté et l'insouciance de l'enfance, mais sournois, méchant, rempli d'idées de vengeance pour le moindre coup de poing ».



Portrait de Stendhal jeune.

Si déprimante que pût être une telle éducation, loin d'amollir Stendhal, d'en faire un mélancolique impropre à l'action, elle développa au contraire les ressorts de son énergie. Désireux de s'évader d'un milieu qu'il exécrait, de fuir Grenoble même dont le provincialisme bourgeois l'écœurait, il s'enfonça dans l'étude avec un acharnement féroce. Dès lors, quatre ans durant, malgré les déceptions que lui causent ses camarades, « qu'il s'était figurés gais, aimables, nobles, et en qui il ne trouve que des polissons très égoïstes », malgré son excès de sensibilité qui, « pour un mot de reproche, lui faisait venir les larmes aux yeux », il va s'obstiner, soutenu, selon sa rude expression, « par la volonté de crever ou d'avancer ». De fait, ses succès lui ouvrent enfin les portes de Grenoble, et il part pour Paris, dans le dessein avoué d'entrer à l'Ecole polytechnique; mais les mathématiques — qu'il avait si âprement travaillées — n'avaient jamais été dans son esprit qu'un moyen, non un but : sa véritable ambition est « de faire des pièces de théâtre comme Molière » et surtout de réaliser enfin ses rêves de vie indépendante dans ce Paris si séduisant à son imagination de dix-sept ans. Il y arrive, plein d'illusions, l'esprit imprégné de tout le romanesque de ses lectures : « Mon idée fixe, en arrivant à Paris, l'idée à laquelle je revenais quatre ou cinq fois le jour,... était qu'une jolie femme, une femme de Paris, verserait en ma présence ou tomberait dans quelque danger duquel je la sauverais, et je devais partir de là pour être son amant. » Hélas! la réalité est tout autre : habitué aux paysages du Dauphiné, il éprouve de « Paris sans montagnes, un dégoût qui va presque à la nostalgie »; la famille Daru, qui l'accueille, ne lui paraît pas moins bourgeoise que celle qu'il a laissée à Grenoble; les salons où on le produit le glacent : il n'y voit que gens soucieux de se pousser dans le monde, et son horreur de l'hypocrisie et de la platitude le fait paraître gauche et « étrange ».

Enfin, déception plus cruelle, il voit qu'on ne peut « vivre à Paris en faisant des comédies », et, contraint à laisser là ses rêves de conquêtes, à réfréner ses élans poétiques, ce « fou orgueilleux », comme il se nomme, doit se contenter d'un infime emploi dans un bureau de la Guerre. Quels désappointements, alors! Du moins, ce séjour à Paris lui apprend-il à connaître les hommes, et les pages qu'il y consacre, en même temps qu'elles précisent sa psychologie, fourmillent de portraits et de notations qui sont du meilleur Stendhal. Mais, par bonheur, la délivrance arrive : les Daru partent pour l'armée d'Italie afin de préparer la campagne de 1800, et Stendhal va les rejoindre. Alors, seulement, semble-t-il, commence sa véritable vie : toute cette réserve d'activité, qu'avaient essayé d'étouffer la déprimante éducation familiale et la morne ambiance de Paris, il va pouvoir enfin la prodiguer! Il part, et les derniers chapitres du livre, consacrés au récit de ce voyage, vibrent encore, malgré le lointain des souvenirs, de cette ardeur enthousiaste qui animait l'adolescent, lorsque, « fou de bonheur », il franchissait, le 23 mai 1800, le Grand-Saint-Bernard. Quel contraste avec les pages précédentes! Désormais, plus de mélancolie, plus de déceptions : la joie de faire la guerre, la fièvre du danger, surtout la séduction chaque jour plus proche de cette Italie, qu'il voit à travers ses souvenirs littéraires, tout cela produit en cette âme jeune un bouillonnement de vie intense : « J'étais gai et actif comme un jeune poulain... et je n'avais qu'un vœu à former : c'était que cette vie durât toujours! » A mesure qu'il avance, l'enthousiasme grandit; et, quand il arrive enfin à Milan, l'impression ressentie est si vive que les souvenirs eux-mêmes se brouillent! A essayer de les évoquer, trente-six ans plus tard, Stendhal se sent repris de sa fièvre d'autrefois; en vain s'efforce-t-il d'ordonner ses idées : « Comment faire un récit un peu raisonnable de tant de folies? Par où commencer?... Comment peindre le bonheur fou?... Comment peindre l'excessif bonheur que tout me donnait?... On gâte des sentiments si tendres à les raconter en détail. »

C'est sur cette page nerveuse, toute ponctuée de réticences et d'exclamations, où — la remarque n'est pas sans intérêt — l'analyste qu'est Stendhal proclame la faillite de l'analyse en face de l'intensité de l'émotion, que s'arrête la « Vie de Henri Brulard ».

Le 26 mars 1836, Stendhal obtenait un congé pour Paris, et d'autres soins allaient désormais le distraire du travail entrepris six mois plus tôt. On peut regretter que l'auteur n'ait pas conduit son récit plus avant. Mais, outre que nous possédons, pour compléter ces notes autobiographiques, le *Journal* et les *Souvenirs d'égotisme*, la « Vie de Henri Brulard », en sa forme inachevée, n'en demeure pas moins le document le plus précieux pour qui veut pénétrer dans l'intimité du caractère et de la pensée de Stendhal. En ces pages désordonnées, il se livre sans réserves, et, s'il est vrai que l'homme est déjà tout entier — au moins en puissance — dans l'enfant, rien ne saurait rester obscur des mille complexités de l'auteur de la *Chartreuse de Parme*, quand on a lu le « Henri Brulard », ces « quatre cent pages de mouvements du cœur », comme les qualifiait Stendhal lui-même à la fin de son manuscrit. — Félix Guirand.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Grosley.



N° 78. — Août 1913

***Académie des beaux-arts.** — *Election de Marcel Baschet.* L'Académie des beaux-arts a procédé, le 17 mai 1913, à l'élection d'un membre titulaire dans la section de peinture, en remplacement d'Edouard Detaille, décédé.

Les candidats en présence étaient au nombre de sept : Marcel Baschet, Henri Gervex, Albert-Pierre Dawant, Emile Friant, Léon Comerre, Henri Martin, François Schommer.

Le nombre des votants était de trente-sept, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Marcel Baschet 11, 19; Henri Gervex 12, 17; Dawant 3, 0; Friant 4, 1; Comerre 4, 0; Martin 1, 0; Schommer 2, 0.

Marcel Baschet est déclaré élu (v. p. 788).

Atelier (Dans l'), tableau d'Adolphe Déchenaud, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 800.) — Plusieurs artistes sont réunis et regardent une toile : le paysagiste Henry Grosjean, assis et fumant sa pipe; derrière lui, trois autres peintres sont debout : au fond, Besson-Dandrieux, souriant; au milieu, Victor Guétrin, clignant de l'œil; au premier plan, Henri Louvet, posant la main sur l'épaule de son camarade. Ces quatre portraits sont d'une vérité étonnante.

Le fond est gris, mais assez clair; on aperçoit au mur des gravures et la photographie du pape de Vélasquez. Un tapis pendu à droite fournit quelques notes discrètes de couleur. Ces réunions de personnages ont eu jadis la faveur des peintres hollandais. Tour à tour, Franz Hals, Van der Helst et Rembrandt lui-même en ont brossé. Plus récemment, Fantin-Latour a repris chez nous ce genre célèbre. Adolphe Déchenaud y apporte des qualités très personnelles. Sa vision est celle d'un Français : directe, réaliste et sans l'extrême parti pris de clair-obscur qu'on trouve chez Rembrandt. Il ne recherche pas non plus la virtuosité de Franz Hals; et c'est plutôt de Van der Helst, sobre et correct, qu'on pourrait le rapprocher. En tout cas, sa facture n'a rien de la manière divisée et des effets enveloppés de Fantin. Son écriture des formes est beaucoup plus nette; son pinceau pose la couleur simplement, en touches d'une rare justesse de ton. A la vérité du dessin, vérité très expressive, il allie la vérité du coloris. Tout est franc dans sa toile, tout est juste et sans recherche particulière; tout y dénote les qualités d'un maître. Ses confrères l'ont reconnu en lui décernant la médaille d'honneur. Si, d'ailleurs, après avoir admiré l'ensemble, la composition bien équilibrée, l'effet sobre, on examine les parties de cette œuvre, on est surpris par la franchise magistrale des modelés; à ce titre, la figure du peintre Grosjean, avec le front plissé de l'observateur et la lèvre légèrement allongée du fumeur, est un morceau entre tons remarquable. — Tristan Leclère.

***Austin** (Alfred), poète anglais, né à Headingley, près de Leeds, le 30 mai 1835. — Il est mort à Swinford Old Manor, Ashford, dans le Kent, le 2 juin 1913. Fils d'un négociant en laines, de religion catholique, il fit ses études à Stonyhurst, puis à Oscott, près de Birmingham. Gradué de l'université de Londres en 1853, il étudia le droit à Inner Temple, et, reçu avocat en 1857, figura trois ans au barreau; puis, à la mort de son père, il renonça à cette profession pour se livrer aux lettres. A dix-neuf ans, il avait déjà publié ses premiers vers : *Randolph, a Tale of Polish Grief* (1854). En 1861, parut *the Season*, satire où il tournait en ridicule la « saison » mondaine, et qui fut assez vivement critiquée. Il répondit à ces critiques dans : *My satire and its censor.* Il voyagea sur le continent, en Italie principalement, et revint en Angleterre (1864). Il vécut désormais à la campagne, quatre ans dans le Hertfordshire, puis dans le Kent, à Swinford Old Manor, qu'il ne devait plus quitter pendant quarante-cinq années. Il avait fait choix de la profession de journaliste et se fit remarquer à la rédaction du journal conservateur le « Standard », dont il fut le correspondant au concile du Vatican, dans les quartiers généraux de l'armée prussienne en 1870 et au Congrès de Berlin de 1878. Il collabora aussi à la « Quarterly Review », et devient éditeur de la « National Review ». Cependant, il publiait divers recueils de vers : *the Human Tragedy* (1862), *the Golden Age* (1871), *Interludes* (1872), *Rome or Death* (1873), *Madonna's Child* (1873), *the Tower of Babel*, drame (1874), *Savanarola*, tragédie (1881), *Soliloquies* (1882), etc. En 1892, la mort de Tennyson laissa vacante la fonction de poète-lauréat — *versificator regius* — chargé de célébrer les grands événements intéressant la royauté : ce n'est que quatre ans plus tard, en 1896, que lord Salisbury la fit attribuer à Alfred Austin, préféré à sir Edwin Arnold et à Lewis Morris. Ce choix fut très vivement critiqué. A. Austin inaugura ses fonctions en célébrant dans la *Chevauchée de Jameson*, publiée par le « Times », le fameux raid de Jameson dans le Transvaal, qui fut du reste désavoué par le gouvernement anglais. Il chanta ensuite avec ponctualité les mariages, les décès, les jubilés survenus dans la famille royale. Alfred Austin écrivit encore : *England's Darling* (1896), *the Conversion of Winckelmann and other Poems* (1897), *a Tale of true Love* (1902), *the Door of Humility* (1906), *Sacred and profane Love* (1908). Parmi ses ouvrages en prose, il faut citer : *the Garden that I love*, œuvre mêlée de vers sur son bien-aimé jardin de Swinford Old Manor (1894), *In Veronica's Garden* (1895), *Lamia's Winter Quarters* (1895), *Spring and Autumn in Ireland* (1900), *Haunts of Ancient Peace* (1902), *a Lesson in Harmony* (1904), *the Bridling of Pegasus* (1910), *Autobiography* (1911); trois romans : *Five Years of it* (1858), *an Artist's Proof* (1864) et *Won by a Head* (1865); des essais littéraires : *the Poetry of the Period* et *a Vindication of lord Byron* (1869), publiée à l'occasion de l'article de Mrs. Stowe : *True Story of lord Byron's Life.* Alfred Austin est un poète correct, habile versificateur, qui a trouvé dans l'épigramme des accents assez vifs et, dans les descriptions de la campagne, des touches assez fraîches. — Jean Bonclère.



A. Austin. (Phot. Elliot et Fry.)

Ballades françaises (Choix de), par Paul Fort (Paris 1913). — C'est une œuvre abondante et variée que celle à laquelle Paul Fort a donné le titre général de *Ballades françaises*. Des quatorze volumes qu'elle comprend déjà l'auteur vient de tirer lui-même un choix qui permettra au public de le juger plus facilement, au moment où le titre de « Prince des poètes » groupe autour de lui des admirateurs fervents.

Depuis l'avènement du symbolisme, la poésie est nettement divisée en deux camps opposés et irréconciliables : d'un côté, la forme, que Brid'oison proclamait sacro-sainte; de l'autre, la liberté, qui saute toutes les barrières, trop souvent sans savoir ce qu'elle trouvera de l'autre côté : simplement, pour faire acte de liberté. Certes, on déplore le parti pris de ceux qui jugent surannée une forme qui a donné tous les chefs-d'œuvre lyriques, de Villon à Victor Hugo, et que la seule vue de vers réguliers fait sourire. Comment accorder cette intransigeance irraisonnée avec l'admiration de leur maître d'hier, Moréas, qui monta des vers libres du *Pèlerin passionné*, aux vers classiques des *Stances?* Mallarmé, si abscons qu'il fût, était un parnassien rigoureux quant à la forme; Verlaine, malgré son *Art poétique*, se contenta de celui des romantiques pour écrire *Sagesse* et *la Bonne Chanson;* Baudelaire et Gérard de Nerval respectèrent toujours la prosodie; et chacun d'eux aurait répété avec Byron : « Un bon ouvrier ne cherche jamais querelle à ses outils. »

Cependant, on ne déplore pas moins l'entêtement de ceux qui proclament qu'il n'est pas de salut possible hors de cette forme, et qui en font une sorte de jeu de patience. La poésie n'est pas une fleur d'herbier ou un papillon qu'on étouffe entre les pages d'un dictionnaire de rimes; elle veut le plein air pour vivre et l'azur pour s'envoler. Il faut avoir l'amour de la poésie, et non la superstition de la forme.

Dans sa préface du *Roman de Louis XI* (1898), Paul Fort écrivait : « Quant à la forme, j'ai tenté de marquer la supériorité du rythme sur l'artifice de la prosodie »; autrement dit : « J'ai cherché un style

pouvant passer, au gré de l'émotion, de la prose au vers et du vers à la prose : la prose rythmée fournit la transition. Le vers suit les élisions naturelles du langage. Il se présente comme prose, tout genre d'élision disparaissant sous cette forme. La prose, la prose rythmée, le vers, ne sont plus qu'un seul instrument gradué. »

Cette tentative n'est pas arbitraire en soi, puisqu'elle ne rompt pas avec la tradition. Elle n'y porte pas une main sacrilège, puisque le fond même de la métrique classique est respecté. Les syllabes muettes sont élidées, comme dans la conversation. Le poète écrira, par exemple, en élidant la syllabe muette qui tombe à l'hémistiche :

Par les nuits d'été bleues où chantent les cigales
La fraîcheur étoilé*e* qui se répand des nues.

Il écrira encore :

L'air du soir est pour moi le bord de la coupe froide...

pour qu'on le lise comme s'il y avait la *coup' froide*. En un mot, c'est proprement ici l'apocope populaire, qui ne prononce pas la dernière syllabe dans une foule de mots pour rendre le discours plus rapide, et prononce *je l'veux, quoiqu' petit*, tout en écrivant *je le veux, quoique petit*. Cette réserve faite, Paul Fort admet la rime, si toutefois elle ne le gêne pas dans l'élan de ses rythmes. Dans ce cas, il se contente de l'assonance, comme dans notre ancienne poésie. Le reproche que les formalistes pourraient lui faire serait donc d'écrire ses vers comme de la prose, c'est-à-dire sans aller à la ligne chaque fois que le voudraient le rythme et la rime. On pense parfois, en le lisant, à ces charmantes fantaisies de Molière, dont la prose apparente n'est qu'un tissu de beaux vers libérés ; au début du *Sicilien*, par exemple :

Il fait noir comme dans un four ; le ciel s'est habillé ce soir en Scaramouche, et je ne vois pas une étoile qui montre le bout de son nez.

Ce qui pourrait se figurer par trois octosyllabes enchâssant un admirable alexandrin. Le reproche en question porte donc uniquement sur la typographie, et pourquoi ne pas goûter une strophe aussi belle que celle-ci, prise au hasard entre mille aussi heureuses :

Couché sur un gazon dont l'herbe est encore chaude de s'être prélassée sous l'haleine du jour, oh ! que je viderais, ce soir, avec amour, la coupe immense et bleue où le firmament rôde !

tout comme si elle était écrite :

Couché sur un gazon dont l'herbe est encor chaude
De s'être prélassé(e) sous l'haleine du jour,
Oh ! que je viderais, ce soir, avec amour,
La coupe immense et bleue où le firmament rôde !

En lisant cette strophe, on est peut-être choqué qu'elle ne soit pas écrite comme elle est rétablie ici ; mais, si on l'écoute, elle apparaît aérienne, fraîche et légère, toute pleine de ciel et de nature ; cela seul importe vraiment, et tout le reste est littérature !

On est maintenant disposé à admirer, comme il doit l'être, le choix volumineux des *Ballades françaises*. On connaît ces vieilles chansons de nos anciennes provinces, toutes si pénétrées de fantaisie et de terroir. Celles-ci sont libres et amoureuses, celles-là mélancoliques et tendres, les autres épiques et cavalières. L'une pleure, l'autre rit, quelquefois les deux en même temps. On y voit des rois épouser des bergères et des tambours épouser des princesses. C'est toute l'âme française qui chante en elles. De tout temps, les poètes les ont notées avec joie et avec fruit, et Gérard de Nerval les écoutait sur les lèvres des belles filles, par les chemins de l'Ile-de-France. La muse de Paul Fort descend de là. Elle est purement gauloise et française. Il semble qu'elle ait rencontré dans le Valois et le Parisis, dans tous ces pays aux noms de fleurs et d'eaux vives, la *Sylvie* du bon Gérard, qui lui a confié son secret, et aussi la muse buissonnière du mauvais enfant Villon, perdant la plus belle rose de son chapeau. Cette parenté est sensible dans le choix des *Ballades françaises*. On y trouve des romans où l'épique se mêle au bouffon et qui font des bruits d'armures, de clochettes et de pierres précieuses ; c'est Louis XI (un peu celui des *Contes drolatiques*) et le duc Charles. On y trouve de petites épopées qui semblent évadées d'une *Satire Ménippée* plaisante. On y trouve des églogues et des idylles antiques qui cherchent à acclimater, dans nos fraîches campagnes françaises au clocher en pointe ou à jour, les troupeaux dansants et poétiques, des sylvains, des faunes et des satyres. Mais on y trouve surtout des chansons, des complaintes et des *lieder* d'un souffle populaire exquis et vraiment national, d'une naïveté qui n'est pas feinte, et c'est sur cette poignée de fleurs et d'étoiles qu'il convient surtout d'insister, comme sur la partie la plus durable de cette œuvre.

L'âme de Paul Fort y apparaît, heureuse et rebondissante. Il semble qu'elle se renouvelle tous les matins, et que la tristesse fonde sur elle comme le brouillard sur les vitres. Une sorte d'ivresse universelle la possède :

Par les nuits d'été bleues où chantent les cigales, Dieu verse sur la France une coupe d'étoiles. Le vent porte à ma lèvre un goût du ciel d'été ! Je veux boire à l'espace fraîchement argenté.

L'air du soir est pour moi le bord de la coupe froide où, les yeux mi-fermés et la bouche goulue, je bois, comme le jus pressé d'une grenade, la fraîcheur étoilée qui se répand des nues.

Couché sur un gazon dont l'herbe est encore chaude de s'être prélassée à l'haleine du jour, oh ! que je viderais, ce soir, avec amour, la coupe immense et bleue où le firmament rôde !

Suis-je Bacchus ou Pan ? je m'enivre d'espace ; et j'apaise ma fièvre à la fraîcheur des nuits. La bouche ouverte au ciel où grelottent les astres, que le ciel coule en moi ! Que je me fonde en lui !

Il y a là une sorte de panthéisme qui est le fond même de toute vraie poésie et qui, sans effort, recrée le monde :

L'ombre, comme un parfum, s'exhale des montagnes, et le silence est tel que l'on croirait mourir. On entendrait, ce soir, le rayon d'une étoile remonter en tremblant le courant du zéphyr.

Contemple. Sous ton front que tes yeux soient la source qui charme de reflets ses rives dans sa course... Sur la terre étoilée surprends le ciel, écoute le chant bleu des étoiles en la rosée des mousses.

Respire, et rends à l'air, fleur de l'air, ton haleine, et que ton souffle chaud passe embaumer des fleurs, respire pieusement en regardant le ciel, et que ton souffle humide étoile encore les herbes...

Contemple. Sois ta chose, laisse penser tes sens, éprends-toi de toi-même épars dans cette vie. Laisse ordonner le ciel à tes yeux, sans comprendre, et crée de ton silence la musique des nuits.

Il faudrait encore citer ces délicieuses chansons en langage populaire : *la Noce, la Fille morte dans ses amours*, avec leurs refrains archaïques, leurs naïves liaisons — celles qui font dire *quatre-z-officiers* dans la *Chanson de Malbrough*. Un critique rigoureux trouverait peut-être ce choix de ballades trop volumineux ; nous nous contenterons d'indiquer au public, pour qu'il s'y rafraîchisse, cette source claire que les feuillages obstruent un peu, mais qui est douce aux lèvres et qui reflète le ciel. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

* **Baschet** (André-*Marcel*), peintre français, né le 5 août 1862 à Gagny (Seine-et-Oise). — Il a été élu le 17 mai 1913 membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement d'Édouard Detaille. Baschet s'est adonné principalement au portrait, et il a exposé chaque année, au Salon des Artistes français, des œuvres où s'affirment des qualités de psychologue et de coloriste. Citons notamment les portraits de *Jules Lefebvre; Tony Robert-Fleury; l'architecte Moyaux; Jean Richepin; Henri Rochefort* (1908) qui valait à l'auteur, déjà titulaire de la médaille d'or en 1900, la médaille d'honneur ; *Thureau-Dangin;* le *Dr Pierre Marie*, etc. On lui doit aussi une importante décoration exécutée pour la Sorbonne. — S. P.



Marcel Baschet. (Phot. Manuel.)

Bataillons parisiens à Jemmapes (LES), tableau de Raymond Desvarreux, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 801.) — Il s'agit de l'épisode de la bataille de Jemmapes, où Dampierre conduisit, le 6 nov. 1792, les soldats venus de Paris. Le chef est au premier plan, levant son tricorne ; derrière lui, les fantassins chargent à la baïonnette, types divers de jeunes conscrits ou de vieux briscards. Ici, c'est un ancien à bonnet à poil ; plus loin, un adolescent à bonnet de police ; plus loin encore, un soldat au front bandé. Un blessé a roulé à terre, mais personne n'y prend garde. A la droite des Parisiens, le 19e régiment de Flandre charge avec le même entrain. Baïonnettes en avant, cous tendus, regards fixes, les soldats s'avancent furieusement autour des drapeaux dont les loques glorieuses claquent au vent. L'exécution de ce morceau est large et puissante ; les modèles sont simples ; la mêlée des sabres et des baïonnettes est justement indiquée. Ce tableau a, du reste, valu à son auteur une médaille d'or. — TR. LECLÈRE.

Blessé (LE), tableau de Mlle Humbert-Vignot, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 800.) — Sur une civière, un homme du peuple est assis, le front bandé, la chemise échancrée sur l'épaule nue. Sa femme, agenouillée, lui tient la main ; un jeune homme soutient le buste ; un enfant apporte une écuelle ; un vieillard regarde la scène. Cette composition témoigne d'une sensibilité toute féminine, mais l'exécution est pleine de vigueur et de caractère. La figure du blessé est peinte en pleine pâte, et tout l'ensemble décèle une exécution facile. L'expression des visages est traduite avec beaucoup d'art ; le coloris est sobre, et l'effet adroitement ménagé. Cette belle œuvre a valu à son auteur une médaille d'or. — TR. LECLÈRE.

Brume du matin, tableau de W. Didier-Pouget, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 802.) — Le premier plan est occupé par ces bruyères roses dont le peintre s'est fait une spécialité. Elles recouvrent le bord élevé d'une rivière qui coule autour d'îlots plantés de petits arbres en forme de fuseau d'un vert tendre. Les collines rocheuses du fond et l'horizon sont enveloppés de la brume matinale que le soleil colore de jaune. Le ciel même est tout entier d'or pâle, et l'effet général est fort joli. Le métier est patient et très poussé ; chaque partie est étudiée avec soin ; qu'il s'agisse des bruyères en fleurs du premier plan ou des petits arbres du second, le pinceau suit avec attention les formes, et le peintre traduit très habilement tous les détails. Ce tableau a valu à W. Didier-Pouget une médaille d'or. — TR. LECLÈRE.

Champion (Jean-Baptiste-*Honoré*), éditeur français, né le 13 janvier 1846, mort à Paris le 8 avril 1913. Honoré Champion a rappelé de nos jours le type de l'éditeur de la Renaissance : érudit dans sa profession, passionné pour les livres rares et les manuscrits précieux. Il avait débuté très jeune dans la librairie, à treize ans, au sortir de l'école Turgot. Commis chez le libraire Demoulin, il eut plusieurs fois l'occasion d'être employé par Sainte-Beuve à classer des livres. En 1870, se trouvant à Metz, il sut qu'on allait vendre la bibliothèque militaire ; il s'en rendit acquéreur, et enleva ainsi aux Allemands un fonds précieux de livres où se trouvait un inestimable trésor : un manuscrit de Vauban. En 1872, il fonda lui-même une librairie au 9, quai Voltaire, succédant ainsi au libraire Thibault, le père d'Anatole France : boutique qu'ont rendue fameuse, ainsi que toute cette partie des quais, chère aux bibliophiles, les descriptions de l'auteur de la *Rôtisserie de la reine Pédauque*. Puis il installa définitivement sur le quai Malaquais sa maison, qui devint bientôt un rendez-vous pour les écrivains, les érudits, les historiens. C'est qu'en effet, l'archéologie, l'humanisme, l'histoire littéraire de la France, de l'Italie et de l'Espagne, l'histoire de la Renaissance, l'histoire de Paris doivent beaucoup à Honoré Champion, chez qui paraissaient d'importants périodiques, tels que la *Romania*, la *Revue des bibliothèques*, la *Revue de philologie française et de littérature*, la *Revue celtique*, la *Revue de l'art chrétien*, la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (section des sciences historiques et philologiques), *le Moyen Age*, la *Revue bénédictine*, le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne*, etc. Fondateur, en 1874, de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, il en était demeuré l'éditeur, comme il était celui de la Société de linguistique. Éditeur des œuvres de Léopold Delisle, d'Arbois de Jubainville, d'Alfred Maury, d'Auguste Longnon, de Siméon Luce, il publia le monumental *Atlas linguistique de la France* de J. Gilliéron et E. Edmont, fonda la Bibliothèque littéraire de la Renaissance et la collection des Classiques français du moyen âge. Passionné pour Chateaubriand (il possédait le manuscrit Pilorge des *Mémoires d'outre-tombe*), il entreprit la publication de sa *Correspondance* ; puis il donna ses soins à l'édition critique de Rabelais et commença l'édition commentée des œuvres complètes de Stendhal. Parmi les anecdotes qu'il aimait à conter, on a rappelé récemment une curieuse aventure personnelle. Un jour, le duc d'Aumale le chargea de servir de cicerone dans les musées et collections à une jeune fille de grande famille qui s'appelait Mlle Hesse. Honoré Champion s'acquitta obligeamment de son office, et n'y pensa plus. Plusieurs années après, l'impératrice de Russie vint en France ; elle passa sur le quai Voltaire pour se rendre à l'Institut. Le libraire, qui, de sa boutique, regardait passer le cortège, vit avec étonnement l'impératrice le saluer de la main avec un sourire. C'est qu'en effet, l'impératrice avait été naguère Mlle Hesse, ou plutôt la grande-duchesse de Hesse. — L. COQUELIN.



H. Champion.

***Chartreuse** (ANCIEN COUVENT DE LA **Grande-**). On pouvait craindre que le monastère de la Grande-Chartreuse, vide de ses religieux, ne fût voué à une ruine prochaine; de fait, ses murs se délabraient déjà par l'effet de l'humidité, lorsqu'un décret du 30 novembre 1912 a fait de l'ancien couvent un monument historique, affecté à l'administration des Beaux-Arts, en attendant qu'une destination définitive lui soit donnée un jour. Un crédit de 100.000 francs a été inscrit en même temps au budget pour les réparations urgentes à faire dans ces vastes bâtiments, laissés à l'abandon.

Sans nul doute, ces mesures de protection, pas plus que le mouvement d'opinion qui les provoqua, n'étaient inspirées par la valeur artistique d'un monument très simple, et qui, maintes fois détruit, n'a conservé que bien peu de ses parties anciennes; mais le souvenir, l'imagination s'attachaient à une demeure qui fut, pendant des siècles, un foyer de vie intense, où tant d'âmes se sont réchauffées. Lieu vénérable par sa solitude, par des habitudes de prière et de méditation transmises d'âge en âge, et si longues que, lorsque la Révolution chassa une première fois les religieux de leur asile, ce fut le seul jour, dit l'un d'eux, que, depuis 1084, ce désert « ne fit plus retentir les louanges du Seigneur ».

Le caractère sauvage du site ajoutait d'ailleurs à la grandeur du spectacle. A 977 mètres d'altitude, la Grande-Chartreuse s'accroche au versant d'une prairie inclinée, dont son vaste mur d'enceinte suit les sinuosités; les hauteurs du Charmant-Som et du Grand-Som, un amoncellement de roches et de sapins ferment sa perspective dans un cadre grandiose. Aujourd'hui comme autrefois, la route habituelle pour s'y rendre part de Saint-Laurent-du-Pont; elle conduit au Désert de la Chartreuse, commandé jadis par la porte de la Jarjatte, construite en 1715 et démolie en 1856. Les touristes ont célébré à l'envi ses beautés pittoresques, que le poète Ducis appréciait ainsi, lors de son voyage à la Chartreuse en 1785 : « On monte le long d'une rivière, ou plutôt d'un torrent (le Guiers), un chemin serré entre deux murailles de roche, tantôt sèches et nues, tantôt couvertes de grands arbres, quelquefois ornées de bandes de petites forêts vertes qui serpentent sur leurs côtés. On entend pendant deux lieues le bruit du torrent qui s'endigue au milieu des débris de roches contre lesquels il se brise sans cesse. C'est une écume jaillissante qui s'engloutit dans des profondeurs de deux cents pieds, où l'œil la suit avec une terreur curieuse pour se reporter ensuite vers des roches sauvages, hautes, perpendiculaires et couronnées à leur pointe de petits ifs qui semblent être dans le ciel. Ce chemin étroit, ces hauteurs, ces ténèbres religieuses, ces cascades admirables qui tombent en bondissant pour grossir les eaux du torrent, tout cela conduit naturellement à la solitude terrible où saint Bruno vint s'établir avec ses compagnons. »

Lorsqu'il s'y rendit, saint Bruno était riche, savant, à la veille d'être nommé archevêque de Reims. Pourtant, dédaigneux des honneurs, il disparaît brusquement avec six compagnons et s'enfonce dans les montagnes du Dauphiné. Or, au moment où il entrait dans Grenoble, la tradition veut que Hugues, évêque de cette ville, eût vu en songe sept étoiles traversant les montagnes pour s'arrêter en un lieu sauvage dénommé Chartrousse, où des anges, sur l'ordre de Dieu, bâtissaient une demeure. Lorsque les sept voyageurs vinrent lui exposer l'objet de leur voyage, l'évêque les prit donc avec lui, et, les guidant à travers la forêt, il les arrêta au-dessus de la Chartreuse actuelle, sur une hauteur « habitée seulement par les bêtes et inconnue des hommes pour l'âpreté de son accès ».

On se mit à l'œuvre; dans les creux des rochers s'élevèrent quelques cabanes en planches, et, près de la cellule de Bruno, un petit oratoire dont on voit encore des vestiges. Dès l'année suivante, Hugues consacrait l'église, remplacée en 1440 par l'église actuelle de Notre-Dame de Casalibus; il faisait construire un cloître en bois et une hôtellerie pour les étrangers. Par une donation régulière, où l'on voit figurer Seguin, prieur de la Chaise-Dieu, les religieux devinrent possesseurs du vaste désert de Chartreuse.

Le bonheur que Bruno goûta dans ces solitudes ne fut pas de longue durée; en 1090, le pape Urbain II, qui avait été son élève à Reims, l'appelait auprès de lui : il dut quitter ses compagnons, pour vivre à Rome, puis en Calabre, où il fonda une autre Chartreuse.

Mais son œuvre ne périt point; elle s'affirme même dès le XIIe siècle avec Guigues, cinquième prieur de la Grande-Chartreuse, qui fonde plusieurs filiales et codifie sous le nom de *coutumes* les règles cartusiennes qui ne s'étaient imposées encore que par l'exemple même de saint Bruno et la tradition orale. Ses talents et ses vertus lui valurent une grande réputation; il contribua à l'extinction du schisme qui divisa l'Eglise en ce temps, à la fondation de l'ordre des Templiers. On le consultait de partout. En 1126, saint Bernard vint le voir; l'illustre visiteur édifia les chartreux en tous points, hormis en une chose : c'est le harnais de son cheval, qu'ils trouvèrent trop riche. Saint Bernard, à qui on en fit l'observation, dut s'excuser en disant qu'on lui avait prêté un cheval pour faire l'ascension et qu'il n'avait pas eu le loisir d'en regarder le harnachement.


Vue d'ensemble de la Grande-Chartreuse (Isère).

Les moines vaquaient en paix à leurs pieux exercices, lorsqu'en 1132, une masse de neige, précipitée des hauteurs voisines, s'abattit sur le cloître,


Le pont Saint-Bruno, sur lequel la route du Désert conduisant à la Grande-Chartreuse franchit le Guiers.

ensevelissant, avec les cellules, sept religieux, sur douze qu'ils étaient. Tel était l'isolement du couvent, auquel accédaient seulement des sentiers presque impraticables, que les villages voisins n'apprirent le sinistre que douze jours après.

Fort sagement, Guigues abandonna les hauteurs choisies par saint Bruno; il plaça le nouveau couvent à l'abri des avalanches, à l'endroit où s'élève la Chartreuse actuelle.

En 1141, se crée le lien qui devait unir tous les établissements cartusiens sous une même règle; on tient le premier chapitre général auquel assistent les prieurs des filiales de France et de l'étranger. A cette occasion, le prieur de la Grande-Chartreuse devient le supérieur de l'ordre entier. Cette institution vitale est confirmée par le pape Alexandre IV, dans une bulle donnée à Anagni en 1258; l'ordre comptait déjà à ce moment une cinquantaine de maisons. Nombreux étaient les théologiens et les prélats formés sous ses auspices; au début du XIVe siècle, on citait plus de quarante évêques sortis de Chartreuse. La pieuse solitude de ces moines exerçait alors un tel attrait sur les âmes dégoûtées par la vie d'une époque à demi barbare encore que partout des vocations se dessinaient.

Des personnages de marque briguaient la faveur d'entrer à la Grande-Chartreuse, parfois même sous l'humble habit de frère convers, comme Pierre de Foulques, père de Clément IV, comme un prince royal de la maison d'Angleterre, comme plusieurs comtes de Nevers. L'un d'eux, Guillaume de Nevers, avait été désigné pour seconder Suger dans la régence du royaume, au départ de Louis VII pour la seconde croisade. Il déclina cette charge et se rendit à la Chartreuse, où il fut admis au nombre des convers, « remplaçant son baudrier par une ceinture de corde et ses vêtements de soie par une bure grossière ». Quand son fils vint lui rendre visite, il le rencontra dans la montagne, portant sur ses épaules une charge de laine, car on était à l'époque où l'on tond les brebis.

Plus tard, le frère de Richelieu devait se faire chartreux sous le nom de Dom Alphonse, refusant, à vingt-trois ans, l'évêché de Luçon que lui offrait Henri IV et pour lequel on songea alors à son frère. Lui-même devint pourtant cardinal et grand aumônier de France. Mais il avouait, à ses derniers moments, « qu'il eût mieux aimé mourir sur le lit de Dom Alphonse que sur celui de cardinal ». Des capitaines abandonnaient leur épée pour la cuculle, rappelant ces prélats des premiers âges, moitié prêtres, moitié soldats. L'un d'eux, qui avait servi au temps de Henri II, sous le maréchal de Brissac, dans les guerres du Piémont, devint même général de l'ordre, sous le nom de Dom Carasse.

De tous côtés aussi les donations affluaient. Les seigneurs voisins, désireux de s'acquérir des mérites, pourvoyaient à quelque besoin des moines, assez pauvres alors, ne disposant que de fermages encore peu productifs. L'un donnait aux Pères un bonnet pour leurs allées et venues dans le cloître aux offices de nuit. Un autre fondait un chartreux, c'est-à-dire qu'il faisait construire une cellule nouvelle et affectait une rente à l'entretien d'un moine. On peignait, en pareil cas, les armes du donateur sur une fenêtre de la cellule. Plus d'une fois, en visitant le monastère, quelque descendant d'une grande famille reconnaissait ses armoiries. Ainsi, par les fondations autant que par leurs mérites, les chartreux, quoique isolés du monde, lui demeuraient connus et familiers.

Pétrarque est un ami du prieur Dom Jean Birel. En 1352, il gravit les hauteurs de la Chartreuse pour y visiter son frère Gérard, qui s'est fait Père. Il est enchanté de l'accueil cordial des moines : « Je croyais n'avoir que ce seul frère à la Chartreuse, écrit-il, et j'ai vu bientôt que j'avais un frère dans chaque religieux du couvent. » Il dédie aux religieux un traité de sa façon sur les avantages de la solitude. Mais il a parlé de son ami en termes trop élogieux. Dom Birel, choqué de ces louanges mondaines, les lui reproche, et si rudement, que Pétrarque répond : « Vous m'avez lavé la tête, et « j'avoue que votre savon mordait la peau. »



Entrée du couvent de la Grande-Chartreuse. — Phot. Neurdein.

En 1618, le couvent reçoit la visite de François de Sales. Le prieur le conduit à une cellule, puis laisse son hôte, en s'excusant que la fête d'un saint l'oblige à aller à matines. En sortant, il croise un Père qui lui reproche cette conduite comme incivile. Le prieur baisse la tête, puis, retournant aussitôt près de saint François, il lui dit : « Monseigneur, j'ai rencontré un de nos frères, qui m'a dit que j'avais fait une impertinence, que je ne manquerais pas de recouvrer matines une autre fois, mais que nous n'aurons pas tous les jours un monseigneur de Genève. Je m'en suis revenu tout droit vous prier d'excuser ma sottise. » Ebloui de cette candeur, François de Sales déclarait qu'il en fut plus ravi que s'il lui eût vu faire un miracle.

Cependant, la Grande-Chartreuse n'avait cessé d'être cruellement éprouvée, non plus par la neige, mais par le feu. En 1320, en 1371, en 1473, en 1562, en 1588, en 1676, des incendies détruisirent chaque fois les bâtiments, qui avaient le tort d'être couverts de tuiles en bois. Celui de 1562 avait été allumé au cours des guerres de religion, par les soldats du baron des Adrets; il détruisit une riche bibliothèque et des archives précieuses. En 1676, le feu prit dans la chambre même du prieur Dom Innocent Le Masson; les jansénistes, qui étaient en querelle avec les chartreux, ne manquèrent pas de dire que le prieur avait voulu brûler dans sa cheminée tous leurs ouvrages. Même ils inclinaient à croire que le feu du ciel était descendu sur la maison pour punir les chartreux de professer sur la grâce d'autres idées qu'eux-mêmes. Chaque fois, il avait fallu faire appel au concours des Chartreuses de tous pays, les taxer d'office si leur zèle faiblissait, solliciter enfin la générosité des souverains et des grands. Si bien qu'on a pu dire qu'il n'est pas une pierre de la Chartreuse actuelle qui n'ait été posée par l'une ou l'autre des nations d'Europe.

En 1676, Dom Le Masson rebâtit solidement la maison, qu'il couvrit d'ardoises, tout en s'excusant de ce luxe nécessaire. C'était alors une communauté fort importante. Il fallait entretenir journellement plus de 250 personnes : 45 Pères, autant de convers ou de donnés, 140 domestiques, ce qui ne doit point surprendre, lorsqu'on songe que, dans ce désert, tout était transporté à dos de mulet. Plus de quarante ouvriers étaient employés dans les forêts à abattre et à préparer le bois. Il fallait pourvoir aussi à l'entretien des étrangers, qui étaient souvent quatre-vingts à passer la nuit au monastère, profitant de l'hospitalité offerte à tout passant. La dépense annuelle pouvait être estimée à 80.000 livres, somme énorme pour l'époque. « La maison, dit Le Masson, ne subsiste que grâce à une austère simplicité et à une intelligente économie ». Il faut y joindre pourtant des revenus qui étaient loin d'être négligeables à cette époque. C'était d'abord le produit de vastes domaines, car les chartreux, par ventes ou donations, étaient devenus peu à peu seigneurs d'Entremont, de Ruchères, d'Entre-deux-Guiers, de Miribel, de Vilette, de Saint-Laurent-du-Pont. Ils exploitaient aussi de grandes forêts, des forges importantes d'où sortait, dès le XIVe siècle, un fer apprécié sur le marché de Lyon.

Tout cela n'allait pas sans une administration importante, confiée à une milice de frères convers et donnés; ceux-ci faisant office de domestiques et libres de vœux. Ils s'employaient aux travaux agricoles sous la direction de quelques Pères officiers et du Père procureur qu'on appela Dom Courrier. Cette vie administrative eut, jusqu'à la Révolution, son siège à la Courrerie ou maison-basse, distante de la maison-haute, consacrée à la vie contemplative.

On y plaçait aussi les religieux auxquels leur état de santé ne permettait plus de pratiquer toutes les austérités de la règle.

Le couvent avait, d'ailleurs, sa maison de santé, l'ancienne Chartreuse de Curière, bâtie en 1292 dans un climat plus doux, et bientôt réunie à la maison mère.

Dans le voisinage, se trouvait aussi celle de Chalais, fondée par saint Hugues en 1108, d'abord prieuré de bénédictins, puis achetée par les chartreux et transformée en maison de retraite.

La Révolution devait ruiner la prospérité de l'ordre, qui avait compté, en 1521, en son temps le plus florissant, jusqu'à 206 maisons. Dès 1782, l'empereur Joseph II ferme maints établissements en Lombardie, en Autriche et dans les Flandres; en 1784, les filiales d'Espagne se détachent de la maison mère. Enfin, le 14 octobre 1792, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 16 août, les religieux de la Grande-Chartreuse sont dispersés; du même coup, tous les établissements de France disparaissent. Lorsque Chateaubriand vient promener en ces lieux sa mélancolie, il n'y trouve qu'une vaste solitude.

Ce n'est qu'en 1816 qu'une ordonnance royale rétablit la Grande-Chartreuse, et, tout en gardant les forêts pour l'Etat, lui concède les pâturages du Désert et le bois qui lui était nécessaire. Conduits par leur prieur, Dom Moissonnier, les Pères firent une rentrée solennelle au Désert.

Mais ce long abandon ne laissa pas que de nuire à la discipline cartusienne. Les religieux qui avaient mené la vie monacale avant la Révolution constituaient un groupe minime et bientôt décimé, en face de la génération nouvelle, ignorante des règles de saint Bruno.

D'un autre côté, les chartreux furent conduits à donner une place de plus en plus importante à des préoccupations matérielles.

En 1840, ils avaient inventé la liqueur qui les a surtout fait connaître depuis et à laquelle Dom Garnier a donné son nom. La distillerie et l'emballage, d'abord faits au couvent même, furent transportés, en 1865, par convenance autant que par commodité, dans les bâtiments de Fourvoirie, dont les vastes caveaux abritèrent les foudres énormes où vieillissait l'alcool. La production, avant le départ des chartreux, se chiffrait à 1.900.000 litres.

La liqueur de Chartreuse se vendait sous trois espèces : la verte (forte), la blanche (faible) et la jaune, plus généralement demandée. Les religieux faisaient commerce, en outre de leur élixir, qui remontait au XVIIe siècle, et d'une pâte minérale, la boule d'acier. On a souvent parlé d'un secret de fabrication pour la liqueur des chartreux; les Pères y employaient diverses plantes aromatiques poussant dans la région, comme les petits œillets rouges, la mélisse, l'absinthe et les jeunes bourgeons de sapin; le pharmacien du couvent présidait à cette préparation. La vente donnait des bénéfices considérables, dont une grande part allait, d'ailleurs, à des œuvres de bienfaisance.

La loi de 1901 sur les congrégations a abouti, en 1903, à l'expulsion des chartreux. Le Père général, qui était en même temps le chef de l'ordre, s'est retiré au monastère de Farnetta, devenu de ce fait la maison mère. Les religieux ont transporté à Tarragone la distillation de la « liqueur fabriquée par les Pères chartreux », tandis que la liquidation des biens des chartreux conservait à Fourvoirie l'ancienne marque « liqueur fabriquée à la Grande-Chartreuse ». C'est donc dans le passé qu'il faut chercher aujourd'hui l'esprit de cette institution et les raisons de l'influence extraordinaire qu'elle exerça sur les âmes. Pour qui suit, à travers les siècles, sa longue histoire, c'est un sujet de surprise que le cours paisible de cette vie monacale qui ne connut pas de secousses intérieures et n'enregistra guère, comme événements, que la succession de ses prieurs. Sa règle n'eut jamais besoin d'être réformée, même à l'heure où le relâchement était général dans les ordres et provoquait le mouvement de protestation janséniste.

Cela tient sans doute à la vie retirée des moines, mais aussi à la sagesse avec laquelle saint Bruno arrêta des principes que les religieux de la Grande-Chartreuse s'attachèrent à suivre toujours à la lettre.

Il faut tout d'abord reléguer parmi les légendes cette croyance populaire qu'on ne se faisait chartreux que par dégoût de la vie, après avoir éprouvé de grands revers. « Presque tous, écrit Le Masson au XVIIe siècle, nous entrons dans l'ordre à l'âge de vingt ans ». Et le débutant n'était admis qu'après une longue initiation où, partageant la vie des reclus, il restait libre de se retirer.

Une austère simplicité réglait la vie des moines, jusque dans leur tenue. Car leur tunique blanche, leur cuculle avec capuchon, fendue sur les côtés et retenue, au-dessous des bras, par une bande qu'on appelait le « point de Saint-Benoît », c'était, à peu de chose près, le costume des pâtres du Dauphiné, au XIe siècle. Il fallut un ordre exprès du pape, au XIVe siècle, pour les obliger à porter un chapeau.



La chapelle Saint-Louis, à la Grande-Chartreuse. — Phot. Neurdein.

Encore le chapitre de 1376 prescrivit-il que ce chapeau ne devait être ni raide, ni épais, ni recouvert de drap noir à l'extérieur, comme ceux des prélats.

A part quelques exercices religieux célébrés en commun, et dont le plus dur était l'office de nuit, entre onze heures trois quarts du soir et deux heures du matin, la vie du moine se passait dans sa cellule. Aussi était-ce un logement complet que cette cellule. Sa porte d'entrée, où on lit encore une sentence en latin, était fermée par une serrure ancienne fort curieuse, la bartavelle. A côté, un guichet servait à remettre au moine la nourriture et les provisions dont il avait besoin. Le rez-de-chaussée était occupé par une galerie où le chartreux se promenait quand le temps ne lui permettait pas de sortir dans le petit jardin placé devant; on y trouvait aussi un bûcher, un laboratoire, avec un tour et un établi de menuisier — les travaux manuels étaient recommandés.

Au premier étage, une pièce avait servi primitivement de cuisine, les religieux préparant eux-mêmes



La chapelle Saint-Bruno.

leur nourriture; puis on trouva que ce soin dérobait trop de temps à l'étude et à la prière. A côté se trouvait un cabinet de travail, avec quelques livres; enfin, la chambre à coucher, avec un lit en forme d'armoire, fermé, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par des volets de bois. Un oratoire était ménagé dans la boiserie du lit; dans l'embrasure de la fenêtre, une table servait aux repas.

Quelques tableaux ou gravures de piété décoraient seuls ce modeste logis, où le religieux trouvait pourtant tout ce que réclamaient ses occupations. Il y partageait son temps entre l'oraison intérieure, le travail manuel et la lecture. Beaucoup copiaient des manuscrits, ou s'adonnaient aux études de théologie.

Le silence était de règle, sauf en quelques occasions, particulièrement dans ces longues promenades, dénommées « spaciements », qu'on faisait une fois par semaine. Il n'était même pas rompu au réfectoire le dimanche, seul jour où l'on prît le repas en commun. Ici encore, la simplicité était de mise, aux dépens parfois des usages mondains. Ainsi, une tasse à deux anses remplaçait le verre, et « l'ancienne coutume de l'ordre, dit le *Cérémonial des frères chartreux*, est qu'on met les deux mains au gobelet en buvant, ce qu'on observe toujours pour révérer la première simplicité de nos anciens Pères, quoique l'usage du monde d'à présent y soit un peu opposé ».

Les Pères jeûnaient du 14 septembre jusqu'à Pâques, à raison d'un seul repas par jour, et s'abstenaient en tout temps de tout aliment gras, même en cas de maladie. Régime sévère, mais salutaire, car les moines de la Grande-Chartreuse atteignirent toujours à une longévité exceptionnelle. Pendant le séjour des papes à Avignon, l'un d'eux s'avisa de permettre aux chartreux, sans les consulter, de faire gras. Nullement contents, mais fort alarmés au contraire de cette révolution dans leurs statuts, les moines dépêchèrent aussitôt une délégation au souverain pontife, le suppliant de revenir sur cette décision. Les délégués étaient au nombre de vingt-sept; le plus jeune avait quatre-vingt-huit ans; les autres avaient entre quatre-vingt-huit et quatre-vingt-quinze ans. Convaincu par cette preuve expérimentale de l'excellence de la règle cartusienne, le pape la maintint dans toute sa rigueur.

Fait curieux, les moines de la Grande-Chartreuse, confinés dans leur vie contemplative, ont pourtant été les plus hospitaliers des hommes. Ils s'étaient retirés du siècle, mais le siècle est venu à eux. De tout temps, par la première route si pittoresque reconstruite en 1495 par un chartreux, Dom Pierre Roux, comme par la nouvelle route de 1856, les pèlerins se sont acheminés vers le monastère. Ils y étaient reçus cordialement, bien qu'avec une grande simplicité. Leurs lits étaient semblables à ceux des religieux. « La forme en est étroite, remarque un visiteur au XIIe siècle; ils sont une espèce de boîte. » La chère était maigre : une soupe et deux plats. « Encore faut-il qu'ils ne soient point trop curieusement préparés ». Jamais de viande. En revanche, le fromage était réputé : c'était la spécialité de la maison. « Pour le service des honnestes gens dans la salle, écrivait Le Masson en 1695, il faut le faire frugalement, car ils ne viennent pas ici pour faire bonne chère, mais il faut avoir soin que les choses se fassent proprement et civilement ». Si les étrangers voulaient assister à matines, le frère convers les faisait réveiller dans la nuit, et leur donnait pour s'éclairer une chandelle de suif; pas de chandelle de cire — c'eût été contraire à la simplicité cartusienne.

C'était un spectacle émouvant que cet office de nuit, où quelques lanternes seulement éclairaient les livres sur lesquels les Pères lisaient leurs prières; à certains moments, même, les lanternes étaient cachées, et l'on chantait dans les ténèbres. Beaucoup de visiteurs en ont gardé une impression inoubliable; tel Louis Veuillot qui, à son retour de la Chartreuse en 1838, a traduit son émotion dans une page admirable de ses *Pèlerinages de Suisse* (1852), Sully-Prud'homme, qui, dans les *Solitudes* (1869), s'écrie :

J'ai vu, tels que des morts réveillés par le glas,
Les moines, lampe en main, se ranger en silence,
Puis pousser, comme un vol de corbeaux qui s'élance,
Leurs noirs *miserere* qui plaisent au cœur las!

Pauvres ou riches, mécréants ou dévots étaient libéralement admis à la Grande-Chartreuse; seules, les femmes n'y eurent pas accès, jusqu'à la Révolution du moins. « Ne permettons jamais, portent les anciens statuts, aux femmes d'entrer dans notre enceinte; car nous savons que ni le sage, ni le prophète, ni le juge, ni l'hôte de Dieu, ni ses enfants, ni même le premier modèle sorti de ses mains n'ont pu échapper aux caresses ou aux tromperies des femmes ». Les reines même n'étaient pas exceptées de cette prohibition. En 1418, le chapitre général condamne un supérieur à quitter son siège pendant trois mois pour avoir laissé pénétrer une reine dans son couvent. Le Père général Dom Riffier avait été mieux avisé, lorsqu'en 1260 il refusa à la princesse Béatrix, fille du comte Thomas de Savoie et veuve de Raymond de Provence, de l'admettre à la Chartreuse, même après sa mort, car elle ne demandait qu'à y avoir sa tombe. Elle était pourtant de la famille de Savoie, qui avait le monastère dans ses États, et elle offrait aux moines, pour cette petite faveur, son beau château des Échelles.

Les visiteurs de la Grande-Chartreuse s'étonneront qu'une retraite aussi célèbre ait aussi complètement échappé à toute recherche dans l'architecture ou dans l'ornementation. Au rebours des chartreux de Pavie, qui, pendant des générations, ciselèrent avec amour les pierres de leur couvent, ceux de Grenoble ne pensaient pas que l'art dût ennoblir leur prière. Aussi leur monastère n'offre-t-il à la vue qu'une ligne horizontale un peu monotone de vastes bâtiments, dominés par de hautes toitures en ardoises, dont la pente rapide devait conjurer les avalanches. Telle est l'élévation de ces couvertures que les campaniles de bois et d'ardoises ont l'air de simples cheminées, et que la tour même de l'horloge, construite au XIVe siècle, ne parvient pas à dominer l'ensemble.

Dom Le Masson, qui rebâtit presque entièrement le couvent à la fin du XVIIe siècle, l'a conçu tout simplement de la façon qui lui parut le mieux répondre aux besoins monastiques, sans y apporter nul souci d'élégance. D'ailleurs, ainsi que le remarque Viollet-le-Duc, il y a eu pour les Chartreuses du monde entier comme un style qui leur fut imposé par cette règle de l'isolement des moines dans leurs cellules; il s'est caractérisé par la juxtaposition de deux éléments : d'un côté un premier corps de logis réservé à la vie en commun et aux services généraux, de l'autre une suite de petites cellules distribuées autour d'un cloître.

Les deux éléments sont facilement reconnaissables à la Grande-Chartreuse. Un premier corps de logis, où l'on entre d'abord et qui s'annonce par trois ailes encadrant une cour intérieure, renferme les services communs : vastes salles réservées jadis aux prieurs des différentes provinces de l'ordre, aux périodes de chapitre général, et qui portent encore les noms de salles d'Allemagne, d'Italie, de France, de Bourgogne; puis le cloître des officiers avec leurs cellules, l'église, le réfectoire, la cuisine, la dépense, enfin, tout au fond, la cellule du Père général, avec ses jardins en terrasse, et la bibliothèque.

L'église, construite au XVe siècle, mais dont les voûtes ont été refaites au XVIIe, dans un style gothique de convention, n'a rien de remarquable, de l'avis même d'un Père du XVIIe siècle, « qu'un air de décence et de propreté ». Elle a perdu son riche autel, donné par la Chartreuse de Pavie, qui décore depuis la Révolution la cathédrale de Grenoble. Un jubé sépare la nef en deux parties, dont celle qui touche au chœur était réservée aux Pères, les frères et le public étant admis dans l'autre. La bibliothèque, dispersée sous la Révolution, qui plaça dans celle de Grenoble ses plus précieux manuscrits, avait été reconstituée depuis; elle renfermait 30.000 volumes, que les chartreux ont emportés. Bien que la théologie y fût largement représentée, Aristote ni Platon n'en étaient, paraît-il, pas exclus.

Le réfectoire des Pères, bâti en 1371, a été restauré en 1474, grâce aux libéralités de Marguerite d'York, veuve de Charles le Téméraire. La seule pièce à laquelle on eût donné quelque apparat dans cet ensemble était la salle du chapitre général, que Le Sueur avait décorée d'une série de peintures, allégories de la vie de saint Bruno. Les chartreux les donnèrent, en 1776, au roi Louis XVI pour sa galerie du Louvre, à la demande de Maurepas, et les remplacèrent par des copies. On y voyait encore, avant le départ des religieux, une belle statue du saint, par Foyatier, qui ornait le siège du Père général, ainsi qu'une suite des portraits des généraux de l'ordre. Non loin, l'allée des Cartes doit son nom à une curieuse série de plans et de vues du monastère qu'on y avait placés.



Galerie du Grand Cloître (Grande-Chartreuse). — Phot. Neurdein.

Mais la vie même du couvent, sa vie de prière et de solitude, se trouvait concentrée dans un second corps de logis parallèle au premier; c'est le Grand Cloître, long de 215 mètres, éclairé par 113 fenêtres garnies de vitraux, où, sur les corridors, s'ouvrent les cellules. Ses dimensions grandioses suffiraient à lui donner de l'intérêt, si, dans la première partie, de fines nervures et des ogives n'y apportaient quelque grâce gothique. C'est la partie ancienne qui fut construite sur l'emplacement des cellules primitives édifiées par Dom Guigues.

Les arcades du côté ouest datent du XVe siècle et sont dues à la générosité de Marguerite, duchesse de Bourgogne. Celles du côté est sont d'un style plus avancé et portent la marque du XVIe siècle.

Vieille aussi et non moins vénérable est la petite chapelle des Morts, qui fut bâtie en 1386 sur le caveau même où l'on transporta en 1132 les ossements des premiers chartreux enterrés d'abord à Notre-

Dame-de-Casalibus. Sur la porte, un marbre mouvementé fait surgir un symbole de mort assez saisissant sous la forme d'un squelette drapé dans un manteau aux plis tourmentés.

Une seconde chapelle, dédiée à saint Louis et fondée par Louis XIII, contraste avec la première par sa décoration soignée; ses murs et ses voûtes chargés de peintures la font paraître presque luxueuse dans cette sévère enceinte. Mais la pensée ne s'y attarde pas, retenue par le petit cimetière qui s'étend là, si émouvant dans sa nudité même. Dans ce champ de mort, point de monuments ni d'épitaphes; seule, une légère ondulation marquait, au temps des Pères, les tombes les plus récentes dans ce terrain indistinctement jalonné de croix de bois. Les généraux de l'ordre n'avaient eux-mêmes qu'un mince privilège en ce lieu : ils avaient droit à une croix de pierre.

Simplicité jusque dans la mort, telle était la règle cartusienne, faite d'humilité et d'oubli des hommes; pourtant, ces religieux, qui fuyaient le monde, ne sont pas parvenus à s'en faire oublier. Maintenant encore, ces murs nus et vides offrent au touriste un lieu plein d'un charme secret, parce qu'il est plus qu'aucun autre propice à la méditation. — Jean Bayet.

Côte à noyés; l'Orémus (Sur la), tableau de F. Tattegrain, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 799.) — L'artiste a mis en scène un épisode douloureux de la vie maritime, aux environs si dangereux du cap Gris-Nez. Un noyé vient d'être ramené à la côte et, pour le salut de son âme, un prêtre récite l'*Oremus* devant une statue de la Vierge adossée à un creux de la falaise et qui domine une petite excavation suffisante pour que les chandelles pieuses puissent y brûler à l'abri du vent.

Les attitudes, le décor, tout est émouvant dans sa simplicité : le prêtre en surplis, à longue barbe blanche, qui se courbe, son parapluie sous le bras, derrière le porteur de croix brandissant le Christ voilé, puis deux vieux matelots soutenant le brancard sur lequel le noyé est attaché. Ils l'ont apporté là avec l'aide du chantre, ancien marin lui-même, qui, maintenant, agenouillé à la tête de la civière, psalmodie des prières. Deux femmes, prostrées sur un rocher à l'arrière-plan, ajoutent par leur douleur muette au pathétique de la scène, qu'encadre un paysage tourmenté, falaises escarpées, ciel gris bleu et sombre d'orage. — Tr. Leclère.

Courier (l'Assassinat de Paul-Louis), par Louis André (1 vol. in-16, Paris, 1913). — Il y a des procès qui sont terminés aux yeux de la justice et qui ne le sont jamais au jugement de l'opinion. Ce sont les plus attachants. Tel est le procès des assassins de Paul-Louis Courier. C'est une histoire qui prêta longtemps à la légende, qui est aujourd'hui moins mystérieuse, qui conserve pourtant une part d'inconnu assez grande encore pour solliciter la curiosité. Elle a l'attrait d'un roman, d'un de ces romans de Balzac, *les Paysans* par exemple, qui contiennent tant de réalité locale. Aussi fera-t-on bon accueil au livre précis et documenté qu'un magistrat familier avec les méthodes de l'instruction judiciaire vient de consacrer à ce drame.


Paul-Louis Courier, d'après le portrait d'Ary Scheffer. (Musée de Versailles.)

Louis André a fouillé les dossiers de la double instruction, les archives départementales ou communales, les actes notariés. Depuis les articles, du reste bien informés, publiés en août et septembre 1894 dans le *Figaro* par L. Desternes et G. Galland sur l'assassinat de Paul-Louis Courier, il n'avait pas paru sur cette passionnante affaire d'étude aussi complète et aussi intéressante que celle dont il est ici question.

L'assassinat de Paul-Louis Courier, en 1825, est une conséquence directe de son mariage. Il convient donc de rappeler dans quelles conditions l'écrivain avait, en 1814, épousé Herminie Clavier.

Chef de bataillon d'artillerie, P.-L. Courier avait, en mars 1809, donné sa démission, qu'on avait acceptée. Il avait été, on le sait, un assez mauvais officier : indépendant jusqu'à l'indiscipline, d'humeur inégale, négligé dans sa tenue. Il avait fait ses campagnes d'Italie beaucoup plus en érudit qu'en militaire, moins occupé des destinées de l'artillerie à cheval que de déchiffrer des manuscrits grecs. Une velléité de reprendre du service, cette fois dans la Grande Armée, n'avait abouti, à Wagram, qu'à une aventure assez piteuse : le jour de la bataille, Courier avait la fièvre, et il fallut le mettre parmi les malades évacués sur Vienne. Bref, dégoûté de l'état militaire, il avait flâné en Suisse, puis était retourné en Italie, cette fois en amateur. Mais, à Florence, la retentissante affaire de la tache d'encre qu'il avait faite au précieux manuscrit de Longus avait ajouté une nouvelle amertume à ses ennuis. Il s'était lassé même de l'Italie, et on l'avait vu revenir à Paris, le 3 juillet 1812. Aigri, mais incertain, il avait songé à partir pour la Grèce. Il faisait des séjours dans ses propriétés de Touraine. Il passait l'été de 1813 à Saint-Prix. En 1814, il voulait quitter Paris pour fuir la vue des Alliés, odieuse à un ancien officier des armées de l'Empire. Mais il se maria. Depuis douze ans il était fort lié avec l'helléniste Etienne Clavier, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions. Clavier avait deux filles : l'aînée, Herminie, familièrement Minette, née le 30 juillet 1795 (elle avait donc, en 1812, dix-huit ans), était sinon belle, du moins gracieuse et instruite. Elle plut à Courier.


Domaine de la Chavonnière (Indre-et-Loire). — Phot. L. A.

Au moment où le mariage paraissait chose entendue, Courier montre tout à coup de singulières hésitations : il réfléchit qu'il a vingt-quatre ans de plus que « Minette »; ses cousins le détournent de cette union et, surtout, il sent que son vieil amour de l'indépendance le rend rebelle à toute espèce de lien. Il rompt. Mais ce n'est pas pour longtemps. Il aime, et demande son pardon. Le mariage est célébré à Paris, le 18 mai 1814.

Deux mois et demi après, brusquement (le 30 juillet), Courier s'en va en Touraine, puis en Normandie; il songe à s'embarquer pour le Portugal. Que s'est-il passé? On soupçonne quelque secret dissentiment. Toujours est-il que Courier ne fait rien pour que sa femme oublie la différence d'âge qui les sépare; il veut rester ce qu'il est : bourru, négligé, solitaire, occupé de ses intérêts ou de ses travaux érudits ou littéraires. En outre, sa santé est mauvaise. En 1817-1818, il est repris de ses crachements de sang, suite d'un mal — probablement la tuberculose — contracté depuis longtemps. Triste mari pour une femme de dix-huit ans! Mais voici le pire : non content des fréquents séjours qu'il fait en Touraine, Courier décide de s'y installer définitivement. Il y possède depuis 1815 la forêt de Larçay et, depuis 1818, le domaine de la Chavonnière (commune de Véretz), dans un site assez noble, dominant la rive gauche du Cher, mais isolé et désert. Il emmène la jeune Parisienne dans cette ferme, dont il lui confie l'administration. Il lui interdit, du reste, tout commerce avec la bourgeoisie du voisinage. Pour lui, il s'absorbe dans de grandes promenades à travers la forêt, où il défend âprement ses intérêts contre les paysans qui détestent son avarice (on l'appelle le « rogneur de portions »); ou bien, dans sa bibliothèque, où s'empilent aussi bien les sacs de grains que les livres, il s'occupe à polir ses pamphlets et ses traductions. Mme Courier s'est d'abord intéressée à la direction d'un personnel assez nombreux, parmi lequel elle est infiniment plus populaire que son mari. Un enfant, Paul-Etienne, lui est né en 1820. Elle lit, elle peint, elle monte à cheval. Mais, bientôt, son humeur s'assombrit. Courier, aigri par ses conflits avec l'administration, par sa mésintelligence avec les paysans, par tout son passé, doit être insupportable. Et pourtant, il aime Minette à sa manière. Ses lettres de 1821, en particulier celles qu'il écrivit de Sainte-Pélagie (où il accomplissait les deux mois de prison auxquels l'avait fait condamner le *Simple Discours sur l'acquisition de Chambord*), montrent un attachement sincère à sa femme, à son enfant, à son foyer. Mais sa femme est excédée de lui.

Un amant peut venir. Les Courier ne voyaient personne de leur monde. Ce sera donc un domestique.

En 1823, Pierre Dubois est engagé comme charretier et laboureur. C'est un beau garçon de vingt-huit ans. Très vite, il est au mieux avec madame. L'année suivante, le frère de Pierre, Symphorien Dubois, entre à son tour au service de Courier. Comme son frère, en même temps que son frère, il est l'amant de madame. Nul n'en ignore. Madame ne se gêne pas : elle affiche même sa double liaison. Les domestiques, qui ont percé des trous dans les volets de la maison, sont particulièrement renseignés.

C'est dans l'été de 1824 que Paul-Louis commence à concevoir des soupçons. Mme Courier, pour faire des cadeaux aux frères Dubois, a exagéré ses dépenses. Le 24 juillet, Courier reprend à Pierre un fusil que sa femme lui a donné, et, après une explication violente, le congédie. Mais Symphorien, qu'il ne soupçonne pas, reste à la Chavonnière. Les rapports entre les deux époux deviennent fort difficiles : ce sont des scènes continuelles. Mme Courier s'enfuit à Tours; son mari la ramène. Un séjour de Mme Clavier à Véretz (M. Clavier était mort en 1817), la naissance d'un second garçon, Esther-Louis, en octobre, n'améliorent point la situation. Mme Courier reste en correspondance avec Pierre Dubois. C'est alors qu'intervient un personnage assez louche, Louis Frémont, jardinier et garde particulier de Paul-Louis et son homme de confiance. Frémont est un individu sournois et borné, de faible volonté et, qui plus est, alcoolique. Il joue double jeu. Il espionne Mme Courier pour le compte de Paul-Louis, mais il semble bien que, le 25 janvier 1825, il ait préparé à la Chavonnière même, entre Mme Courier et Pierre Dubois, une entrevue nocturne, dont Paul-Louis fut informé.

Le jeudi 6 janvier 1825, Mme Courier partit pour Paris, avec son fils aîné. Son mari s'y rendit aussi; il logeait chez son ami, Me Gasnault. Mme Courier demeurait chez sa mère, où il la vit plusieurs fois. Le 16 février, Courier assista à une soirée des rédacteurs du *Globe;* il s'y montra brillant. Au fond, complètement découragé, il songeait à abandonner la Touraine et la vie rurale.

Le soin de ses intérêts l'y ramena. Il avait à surveiller l'exploitation de sa forêt de Larçay. Le dimanche 10 avril — c'était le jour de « l'assemblée » à Saint-Avertin — il donna à son garde Frémont quelques ordres et lui assigna un rendez-vous pour la fin de la journée dans la forêt de Larçay, à la Fosse-à-Lalande, sur la route de Tours à Loches. Ne devait-il être question entre eux que de baliveaux, de bourrée ou d'écorce, ou le maître voulait-il parler d'une chose qui lui tenait à cœur? Il avait chargé son garde de négocier, auprès de Pierre Dubois, le rachat des lettres de Mme Courier.

Le soir, vers quatre heures et demie, Courier quitta la Chavonnière; il avait environ une lieue à faire. « A une demi-heure de soleil », selon l'expression des témoins, on entendit dans la forêt une forte détonation.

Frémont rentra vers neuf heures à la Chavonnière et soupa paisiblement. Symphorien vint l'y rejoindre et l'aida à nettoyer son fusil. Cependant, on commençait à s'inquiéter de la disparition du maître : vainement on l'appelait partout. Le lendemain, une battue fut décidée. Le garde champêtre, accompagné de Frémont, trouva le corps de Courier, étendu la face contre terre. A l'autopsie, on vit qu'il avait été tué par trois projectiles, qui, chose curieuse, traversaient le corps de bas en haut. On retira de la plaie une bourre faite d'un fragment du *Feuilleton littéraire*, journal que recevait Courier.

Cet assassinat excita dans Paris une vive émotion. L'opposition, dont Courier faisait partie, voulut y voir un crime politique. Courier n'avait-il pas écrit lui-même, en 1823, dans son *Livret de Paul-Louis :* « Prends garde, Paul-Louis, les cagots te feront assassiner? » Le gouvernement avait intérêt à éclaircir l'affaire. Malheureusement, l'instruction, dès le début, ne rencontre chez les paysans que crainte des représailles, silence obstiné et faux témoignages. Pierre Dubois, dont on savait le récent renvoi par Courier, fut d'abord arrêté, ainsi que son frère et son père.

Informée, le 12, de la mort de son mari, Mme Courier n'arriva que le 18 à Tours, et à la Chavonnière que le 20. Dès le lendemain, elle déclara devant les magistrats que ses soupçons se portaient sur Louis Frémont. C'est elle qui leur apprit le rendez-vous donné, le 10 avril, à Frémont par Courier; mais on remarqua qu'elle ne pouvait expliquer d'une façon nette comment elle avait eu connaissance de ce fait. Frémont fut arrêté le 22. En revanche, les Dubois invoquèrent des alibis, qui parurent valables. Le 17 mai, un non-lieu intervint en leur faveur.

Frémont fut renvoyé devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire. Le procès commença le 31 août. Cinquante-sept témoins furent ouïs, dont Mme Courier, qui continuait à charger Frémont de tout son pouvoir. Malgré tout, l'affaire demeurait obscure. Le 3 septembre, Louis Frémont, faute de preuves suffisantes, fut acquitté. On avait le sentiment que d'autres coupables étaient encore dans l'ombre.

Dans le pays, la curiosité restait éveillée. On ne parlait point, mais on observait. Quelques faits intéressants, par la suite, furent remarqués.

Un certain Joseph Barrier, témoin à charge contre les Dubois, s'étant trouvé à un banquet à côté de Symphorien, mourut peu après de telle manière que tout le pays crut à un empoisonnement.

Mme Courier alla habiter Paris, mais elle ne cessa pas de protéger les Dubois. En août 1827, Symphorien fit une chute mortelle; Mme Courier le soigna, dans son agonie, avec une affection très tendre; mort, elle voulut lui passer au doigt un anneau.

On se serait borné longtemps encore, sans doute, à jaser à mi-voix, sous le manteau de la cheminée, lorsque, quatre ans après le crime, une révélation brusque éclaira l'opinion. En octobre 1829, Sylvine Grivault, d'Azay-le-Rideau, fille de ferme au service de Pierre Girault, d'ailleurs fort simple d'esprit et de mœurs naturellement légères, faillit être jetée à bas de cheval dans la forêt de Larçay. Dans son trouble, elle ne put s'empêcher de dire, en rentrant, à son maître : « Votre cheval a eu aussi peur que moi quand on a tué défunt M. Courier. » Pressée de questions, elle fit un récit qu'elle confirma plus tard, à maintes reprises, devant les magistrats. Le 10 avril 1825, à la Fosse-à-Lalande, tout près du lieu du crime, elle se trouvait couchée dans la bruyère avec un jeune villageois du nom d'Honoré Veillaut, qui l'avait facilement entraînée sous la feuillée. Tapis dans l'herbe, les deux jeunes gens virent arriver M. Courier, qui se disputait violemment avec Louis Frémont et Symphorien Dubois. Tout à coup, Symphorien saisit son maître à la jambe, par derrière, et le renversa la face contre terre. Courier s'écria : « Je suis un homme perdu ! » Frémont, alors, lui déchargea son fusil à bout portant dans le flanc droit. Au bruit du coup de fusil, les témoins virent accourir Pierre Dubois, un sabre à la main, les deux fagoteurs Martin Boutet et François Arrault, et un inconnu (qu'on crut pouvoir identifier plus tard avec le père Dubois).


Monument élevé à la mémoire de Paul-Louis Courier, assassiné à cet endroit le 10 avril 1825. (Phot. de la Société « le Vieux Papier ».)

Un nouveau procès allait s'ouvrir. Symphorien était mort. Frémont, couvert par l'immunité légale, ne pouvait être convoqué que comme témoin. Le 8 décembre, Pierre Dubois, Boutet et Arrault furent arrêtés. Pendant l'instruction, Sylvine maintint et précisa ses déclarations; mais Honoré Veillaut, son ami du 10 avril, nia tout. Frémont commença par nier, lui aussi; puis il avoua qu'il avait tiré le coup de fusil, mais forcé, sous menace de mort, par les Dubois; finalement, il accusa Mme Courier d'être la cause première de l'assassinat.

Mme Courier fut convoquée comme témoin, confrontée avec Frémont et mise en état d'arrestation (16 janvier 1830). Loin de se laisser intimider, elle se défendit avec la plus constante énergie, et lassa l'instruction. Finalement, la chambre des mises en accusation de la cour royale d'Orléans la mit hors de cause. Rendue à la liberté, elle partit pour l'Italie. L'accusation fut retenue contre Pierre Dubois, Arrault et Boutet.

Les assises s'ouvrirent le 23 juin 1830. Citée comme témoin, Mme Courier, absente, priva les débats du personnage le plus intéressant. Frémont apparut malade, brisé par le remords. Comme à l'instruction, les débats se passèrent entre les trois témoins : Frémont, Sylvine et Honoré Veillaut. Les avocats s'entendirent pour laisser de côté Mme Courier. Le procureur du roi lui-même fut très sobre de commentaires sur son compte. La défense s'appuya principalement sur les alibis invoqués par les accusés. Le lundi 14 juin, un verdict de non-culpabilité fut rendu, à l'unanimité pour Boutet et Arrault, par six voix contre six pour Pierre Dubois. Il parut sans doute aux jurés qu'il eût été injuste de les condamner, alors que les principaux coupables, Frémont et Symphorien Dubois, avaient échappé à tout châtiment.

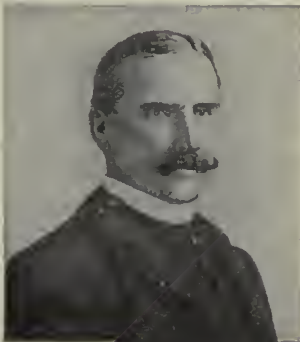
Ils avaient dû surtout être gênés par cette incertitude, que nous éprouvons encore aujourd'hui, sur la première origine du meurtre de Courier. Quelle put être exactement la responsabilité de Mme Courier? A-t-elle été la tête du complot? A-t-elle conseillé à ses amants d'armer Frémont? Ou s'est-elle bornée, dans un jour de découragement, ou d'amour, à dire devant eux ce qu'elle pourrait devenir — une femme libre et heureuse — si son mari n'existait plus? L'énigme, sur ce point, reste entière.

Quoi qu'il en fût, les acteurs survivants du drame en supportèrent diversement le souvenir. Si Pierre Dubois vécut jusqu'à quatre-vingt-deux ans (il mourut en 1877), resté assez fier de ses relations avec « madame », Frémont mourut peu après le second procès, le 19 juin 1830, dans une demi-démence. Pour Mme Courier, elle avait contracté, vers 1829, une nouvelle liaison, cette fois dans un rang égal au sien, avec un médecin genevois; un enfant lui était né pendant son séjour en Italie, à l'époque du second procès; sa situation fut régularisée par un second mariage, le 4 août 1834; elle devait mourir à Genève, d'assez bonne heure, à quarante-sept ans, le 13 novembre 1842.

Singulière vie, qu'une union mieux assortie eût peut-être faite plus régulière et plus heureuse, et qu'il sera permis de mieux juger quand viendront à la lumière des pièces encore cachées dans l'ombre des archives privées. — Louis Coquelin.

Crofts (Ernest), peintre militaire anglais, né dans le Yorkshire le 15 septembre 1847, mort à Londres le 20 mars 1911. Il fit son éducation au Rugby College, mais s'initia vraiment à la peinture en Allemagne, où il séjourna à Berlin d'abord, puis à Dusseldorf, où il eut pour maître Hünten, disciple lui-même du grand peintre français de batailles, Horace Vernet.

De retour en Angleterre, il s'y faisait connaître, en 1874, par une excellente composition : *En retraite*, épisode de la guerre franco-allemande. C'est à ce genre de compositions militaires qu'appartiennent à peu près toutes ses œuvres, d'un réel mérite, bien que conçues d'une façon un peu théâtrale et conventionnelle. Nous citerons, parmi les principales : *Napoléon à Ligny* (1875) ; *le Matin de la bataille de Waterloo* (1876); *Olivier Cromwell à Marston Moor* (1877) ; *la Marche de Wellington, des Quatre-Bras à Waterloo* (1878); *le Soir de la bataille de Waterloo* (1879) ; *George II à Dettingen* (1881); *Wallenstein* (1884); *Napoléon Ier abandonnant Moscou* (1887); *l'Exécution de Charles Ier* (1890) ; etc... Ses qualités administratives, plus encore que ses qualités d'ailleurs estimables de peintre, lui avaient valu le poste de conservateur de la Royal Academy de Londres. — J.-M. Delisle.


E. Crofts.

Débarquement de Cadoudal, tableau de Jules Girardet, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 802.) — L'artiste a choisi l'épisode de l'histoire française où le conspirateur vendéen Georges Cadoudal, amené par quelques audacieux marins, débarque en Normandie, le 21 août 1803, pour mettre à exécution le complot tramé contre la vie de Bonaparte, premier consul. La scène représente la falaise de Biville, que Cadoudal est prêt à gravir à l'aide d'une corde, tandis que les autres personnages sont restés dans la barque. Deux de ses amis lui font leurs adieux ; les marins, prudents et énergiques, sont prêts à repartir. L'un d'eux est vêtu d'un paletot jaune, qui produit dans la toile le meilleur effet et qui sert de note chantante au milieu de l'ensemble volontairement gris ; l'exécution est habile, mais sans virtuosité inutile. — Tr. Leclère.

Dernières Rondes turques (les), tableau de Lecomte du Nouy, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 801.) — C'est une curieuse évocation de la guerre récente. Deux rondes de nuit s'avancent parallèlement, sur terre et sur l'eau, devant le palais du sultan. Au premier plan, une barque glisse doucement sur le Bosphore, portant des soldats armés de fusils démodés, et éclairés par les lueurs vives d'un falot. Au second plan, à peine visible, une autre patrouille armée circule sur le quai, précédée d'un soldat porteur d'un énorme falot. Dans le fond, on distingue le palais, prolongé par ses dépendances et par la mosquée, puis le Bosphore, le tout perdu dans une brume que trouent quelques fenêtres éclairées de la demeure du sultan et, sur le fleuve, à gauche, quelques lanternes de barques. Un croissant de lune, au-dessus du palais, semble symboliser la puissance turque à son déclin.

Exécutée dans une gamme de gris noirs légèrement bleutés, cette toile rappelle, aussi bien par la facture soignée que par le coloris, les continuateurs de Joseph Vernet, tels que Hüe. — Tr. Leclère.

***étalage** n. m. — Encycl. *Emploi des femmes et des enfants aux étalages extérieurs.* La loi du 30 avril 1909, aujourd'hui incorporée dans l'article 72 du livre II du Code du travail, avait prévu la réglementation, par de simples décrets, des différents genres de travaux pouvant être interdits aux femmes et aux enfants de moins de dix-huit ans, en raison des causes de dangers physiques ou moraux qu'ils présentent. Le règlement d'administration publique du 21 juin 1913, pris en vertu de la délégation contenue dans ce texte, interdit d'employer aux étalages extérieurs des magasins et boutiques les garçons âgés de moins de quatorze ans et les filles de moins de seize ans.

Les garçons de quatorze à dix-huit ans et les filles de seize à dix-huit ans ne peuvent y être employés pendant plus de six heures par jour. Encore doivent-ils l'être par postes de deux heures au plus, séparés par des intervalles d'une heure au moins.

L'emploi des enfants de moins de dix-huit ans et des femmes de tout âge aux mêmes étalages est prohibé d'une façon absolue après 8 heures du soir, ou lorsque la température est inférieure à 0°. En cas de froid, des moyens de chauffage suffisants doivent être aménagés pour les employés dans l'intérieur de l'établissement.

Afin de permettre aux inspecteurs du travail de veiller à l'exécution de ces diverses prescriptions, les chefs d'établissement sont tenus de leur présenter, à toute réquisition, un bulletin de naissance pour chacun des enfants de moins de dix-huit ans qu'ils emploient. — R. Blaignan.

***Foville** (Alfred de), économiste et administrateur français, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, né à Paris le 26 décembre 1842. — Il est mort dans cette ville le 14 mai 1913. Alfred de Foville était un des maîtres de la nouvelle école française d'économie politique. Certainement très attaché aux doctrines libérales des écrivains classiques, Bastiat, Léon Say, etc., il les avait véritablement renouvelées par son souci de l'abondance et de la précision statistiques, et par la richesse d'information avec laquelle il les défendait. Son œuvre constitue un répertoire merveilleusement utile et clair des grands faits économiques et monétaires des vingt-deux dernières années.


A. de Foville. (Phot. Waléry.)

A. de Foville était essentiellement un mathématicien, un calculateur. Il était sorti de l'École polytechnique en 1863 ; mais, après un court stage dans le service technique des télégraphes, il était entré dans la carrière administrative. Auditeur au conseil d'État, il fut nommé, en 1873, chef de bureau au ministère des finances et chargé du service de statistique et de législation. Le *Bulletin de statistique* de ce ministère, qui paraît tous les mois, fut son œuvre pendant de longues années, et il y amassa un trésor véritable de renseignements et d'observations de tout ordre. Les services qu'il rendit à l'administration financière centrale, en la tenant sans cesse au courant du mouvement des échanges mondiaux, des fluctuations monétaires, des répercussions diverses des plus minimes changements de notre système d'impôts, etc., furent réellement incomparables. Par ailleurs, Alfred de Foville devenait professeur de science financière à l'école des sciences politiques, et bientôt professeur d'économie industrielle et de statistique au Conservatoire des arts et métiers. En 1891, il était nommé membre du comité des travaux historiques et scientifiques,

Il reçut en 1893 et garda pendant sept ans la direction des Monnaies et Médailles et, là encore, marqua son passage par une très fructueuse activité et par d'importantes réformes. C'est sous sa direction qu'était réuni, conformément à la Convention monétaire de novembre 1885, qui confiait ce soin à l'administration française, tout l'ensemble des documents relatifs à la statistique des métaux précieux, aux émissions monétaires, aux variations des changes, etc. Chaque année, un important *Rapport au ministre* des finances français, dont il fut le premier à donner le plan et les méthodes d'investigation, résuma la marche des travaux de la Monnaie de Paris et aussi l'évolution des grands faits économiques du monde entier : là encore sont rassemblés, avec une clarté et une maîtrise parfaites, des documents d'un intérêt capital pour l'histoire de l'économie politique. En même temps, le directeur de la Monnaie, sous lequel se dissimulait un artiste au goût très sûr et nullement rivé aux anciennes formules, donnait une nouvelle impulsion à la frappe des médailles, enrichissait et réorganisait très heureusement le musée monétaire du quai Conti.

Nommé conseiller maître à la Cour des comptes en 1900 (il devait occuper ces fonctions presque jusqu'à la fin de sa vie), président de la Société des études économiques et de la Société de statistique, membre fondateur de l'Institut international de statistique, A. de Foville avait été élu, en 1896, membre de l'Académie des sciences politiques, où il remplaçait Cucheval-Clarigny. Il recueillit, à la mort de Georges Picot, la charge du secrétariat perpétuel, et il sut faire apprécier, dans ces fonctions, le charme d'un caractère charmant et très sûr, en même temps qu'un très réel talent de parole.

L'œuvre scientifique d'Alfred de Foville est considérable. Le meilleur, par l'excellence de la méthode et la sûreté des résultats, se trouve peut-être, comme il a été dit, dans ses *Rapports au ministre* comme directeur de la Monnaie, dans ses très nombreux articles du *Bulletin de statistique et de législation comparée*, dans des Mémoires aux multiples sociétés savantes dont il faisait, et toujours très activement, partie. Nous en avons indiqué plus haut les tendances générales, conformes, dans leur ensemble, à la tradition de l'école classique. Il s'y joignait un très vif désir de faire pénétrer jusqu'au cœur des masses démocratiques les vérités qu'il estimait le plus essentielles dans l'ordre économique, parce qu'il y voyait le moyen le plus sûr de barrer la route aux utopies révolutionnaires. Il y a de ce chef, dans ses livres, un souci constant de clarté, de simplicité et de vulgarisation, au sens le plus élevé de ce mot. Nous nous contenterons de citer, parmi les principaux : *Etudes sur les variations des prix au* XIXe *siècle* (1878), couronnées par l'Institut; *la Transformation des moyens de transport* (1880); *l'Administration de l'agriculture sous Louis XVI* (1882); *Etudes économiques et statistiques sur la propriété foncière* (1885); *la France économique* (1887-1890); *les Œuvres de Bastiat* (1889); *l'Habitation en France*, enquête publiée par le ministère de l'instruction publique (1894-1899); *les Médailles et l'Ancienne Collection royale* (1900); *la Monnaie* (1907); etc. — H. TRÉVISE.

Fusion monarchique (LA) **(1848-1873)**, par Cl.-Noël Desjoyaux. (Paris, 1913.) — Pour écrire l'histoire de négociations aussi délicates, restées en plusieurs points aussi mysterieuses que celle connue sous le nom de *fusion monarchique*, Cl.-N. Desjoyaux a eu le rare bonheur de prendre communication des papiers (notes ou correspondances) restés inédits de plusieurs de ceux qui les conduisirent. Les archives des familles de Broglie, d'Haussonville, de Sugny, d'Audiffred-Pasquier, de Meaux, se sont ouvertes devant lui et lui ont permis de verser au dossier de cette curieuse intrigue politique des documents précieux.

L'idée de la fusion naquit en 1848, au lendemain de la chute de la monarchie de Juillet. Louis-Philippe fut le premier à penser et à dire que son petit-fils, le comte de Paris, devait s'effacer dans l'avenir devant l'héritier légitime du trône : le comte de Chambord. Tous les membres de la famille d'Orléans tinrent le même langage, la duchesse d'Orléans exceptée; elle voulait, disait-elle, maintenir intacts les droits de son fils, jusqu'à ce qu'il fût en âge de les abandonner lui-même. Thiers, Guizot, Montalembert, Berryer et généralement tous les hommes politiques des deux partis royalistes acceptaient et encourageaient l'idée de la fusion. Le comte de Chambord reçut, dès 1853, la visite du duc de Nemours; mais, au cours de l'entretien, tout de courtoisie, la question politique fut soigneusement écartée; l'heure n'était d'ailleurs pas propice pour nourrir des projets d'avenir : le second Empire, dans tout l'éclat de sa jeunesse, semblait avoir rallié la grande majorité du pays. S'avisait-on, au reste, de discuter dans quelque réunion intime des programmes des partis monarchiques, on constatait d'irrémédiables oppositions dans les manières de voir des légitimistes et des orléanistes : les premiers, aussi intransigeants qu'en 1830, reconnaissaient au roi un pouvoir supérieur à toute constitution et à toute loi; ils ne voulaient admettre les seconds dans leur sein qu'à la condition formelle que ceux-ci abandonneraient le principe de la souveraineté nationale et se rangeraient sous les plis du drapeau blanc. Les princes d'Orléans et leurs fidèles refusaient non moins formellement d'adhérer à ces conditions.


Château de Frohsdorf (Autriche). [D'après une lithographie de Grandsire.]

La guerre de 1870 surprit les royalistes dans le même désaccord latent. On sait que les princes d'Orléans demandèrent, à l'empereur d'abord, au gouvernement de la Défense nationale ensuite, la faveur de servir dans les rangs, fût-ce les plus obscurs, de l'armée; on ne connaît aucune tentative semblable du petit-fils de Charles X, qui continua de surveiller les événements, de son château de Frohsdorf, où il se complaisait dans un éloignement volontaire. Inconnu de la France, il ne cherchait pas à la connaître, persuadé que, comme héritier légitime du trône, il savait de science certaine les remèdes à tous les maux du pays. Quand il apprit les résultats des élections de l'Assemblée nationale qui ramenaient au pouvoir une puissante majorité conservatrice, il ne douta plus que son heure ne fût venue : mais il ne laissa rien paraître. Le livre de Cl.-N. Desjoyaux, qui nous donne tant d'utiles renseignements sur les vues et les démarches des principaux chefs royalistes à cette époque, ne peut malheureusement éclairer la politique personnelle de Henri V, qui apparaît encore aujourd'hui comme une indéchiffrable énigme. Sans doute, ce prince, affligé d' « une absolue cécité morale », s'en remettait pieusement à la Providence du soin de le rétablir sur le trône de ses pères; mais encore est-il à croire qu'il était prêt à aider la Providence. Quels étaient les voies et moyens qu'il préconisait; quels étaient, plutôt, ceux que ses conseillers secrets, le cardinal Pie, dit-on, préconisaient pour lui, on ne le sait point encore. Ayant la rare fortune de savoir une Assemblée nationale disposée à le proclamer roi, il lui répugnait de devoir le trône à des élus du suffrage universel; l'affirmation de ce qu'il appelait son principe, son honneur, symbolisés par le drapeau blanc, était l'invariable réponse qu'il faisait à ceux qui, messagers de l'Assemblée, venaient étudier avec lui les mesures à prendre pour préparer la Restauration. Les multiples négociations poursuivies, presque sans arrêt, pendant deux années, n'eurent pas d'autre résultat que d'accroître son intransigeance : les princes d'Orléans lui avaient fait d'ailleurs la partie belle, puisque, dès les premiers pourparlers, ils avaient affirmé qu'ils reconnaissaient le comte de Chambord comme le seul prétendant à la couronne, engagement d'autant plus généreux que le prétendant hésitait à reconnaître le comte de Paris comme l'héritier de ses droits.


Comte de Chambord. (D'après une lithographie de Fuhr.)

Tous les chefs du parti légitimiste, comprenant que l'occasion de leur triomphe était trop rare pour la laisser passer sans accomplir la restauration, pressaient leur roi d'accepter le drapeau tricolore consacré par le malheur. (Cl.-N. Desjoyaux prouve combien l'idée de considérer le drapeau blanc comme l'emblème de l'ancienne monarchie était historiquement fausse.) Tour à tour, le marquis de Dampierre, le comte de Sugny, de Rochetaillée, Lefèvre-Pontalis et cent autres se rendaient isolément ou écrivaient à Frohsdorf pour convaincre le prince de la nécessité d'une transaction. On revenait plein d'espoir quand on n'avait pas reçu un refus sec. Sans doute, les conservateurs se rendaient bien compte que le futur roi était loin d'être l'homme de la situation; mais, puisqu'on voulait un roi, il fallait bien prendre le seul qui s'offrait ! Un instant, on put croire la solution imminente : Chesnelong, envoyé officiel de la commission plénière des groupes conservateurs, se présentait à Salzbourg le 14 octobre 1873 et obtint du comte de Chambord que le drapeau tricolore resterait l'emblème national jusqu'à ce que le roi, d'accord avec l'Assemblée, en ait décidé la modification. L'acte appelant au trône Henri-Charles-Marie Dieudonné fut rédigé dans ces conditions par le duc d'Audiffred-Pasquier; il ne restait plus qu'à convoquer l'Assemblée pour le lui faire voter; on était sûr, disait-on, d'une vingtaine de voix de majorité. Quelques hésitants disaient : « Faites vite ! » Sans doute, l'avenir paraissait encore bien incertain aux conservateurs, et l'un d'eux écrivait au sujet du prince : « Si on le laissait seul, une fois rétabli, il ne ferait pas ses Cent-Jours. »

Le 27 octobre, celui qu'on appelait déjà Henri V vint anéantir lui-même les espérances de ses amis, en publiant, sous la forme d'une lettre à Chesnelong, un manifeste repoussant définitivement toute transaction au sujet du drapeau, maintenant l'intégrité de son principe et déclarant, en un mouvement de bel orgueil de race : « Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela. » Ce langage, qu'on croirait dicté par Bossuet à Louis XIV, ne pouvait convenir à la France, nourrie des doctrines de la Révolution; le duc de Broglie et le duc

Pasquier déclarèrent : « Tout est fini ! » En vain se retournèrent-ils vers les princes d'Orléans, offrant la lieutenance générale du royaume au prince de Joinville et au duc de Nemours, qui, par fidélité à la parole donnée, se récusèrent. Jamais Mgr d'Hulst


Hélène de Mecklembourg, duchesse d'Orléans.

n'avait eu plus de raisons de faire la spirituelle prière qu'on lui prête : « Mon Dieu, daignez ouvrir les yeux de Mgr le comte de Chambord, ou daignez les lui fermer. » Par ailleurs, Louis Veuillot applaudissait au manifeste et déclarait au comte de Sugny : « On veut faire du comte de Chambord un roi élu, une sorte de Louis-Philippe... J'aime mieux qu'il ne revienne jamais que de régner ainsi. » — Pierre RAIN.

* **Goyau** (*Lucie*-Rose-Séraphine-Elise FÉLIX-FAURE, Mme Georges), femme de lettres française, née à Amboise le 4 mai 1866. — Elle est morte à Paris le 22 juin 1913. Fille du président de la République Félix Faure, pour qui elle fut une collaboratrice active et dévouée, elle s'intéressa à une foule d'œuvres de charité ; elle fonda, en particulier, la *Ligue fraternelle des enfants de France*, destinée à secourir l'enfance malheureuse. Après la mort de son père, elle put se consacrer plus complètement aux lettres, qu'elle avait toujours aimées. Esprit étendu et cultivé en même temps qu'âme élevée et cœur généreux, elle a publié des ouvrages d'une inspiration très noble et très pure : *Newman, sa vie et son œuvre* (1900); *les Femmes dans l'œuvre de Dante* (1902); *Méditerranée* (1903); un recueil de vers : *la Vie nuancée* (1905); *Ames païennes, Ames chrétiennes* (1906); *Chansons simplettes pour les petits enfants* (1907); *l'Ame des enfants, des pays et des saints* (1912); *la Vie et la Mort des fées* (1910), livre que nous avons analysé (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 824) [plusieurs de ces ouvrages ont d'abord paru dans la « Revue des Deux Mondes »]. Elle avait épousé l'historien et publiciste catholique Georges Goyau, et collaborait avec lui au développement du catholicisme social. — P. BASSET.


Mme Lucie Félix-Faure Goyau. (Phot. Manuel.)

* **Graf** (Arturo), poète et philologue italien, né à Athènes le 19 janvier 1848. — Il est mort à Turin le 30 mai 1913. Ses origines sont cosmopolites. Fils d'un Allemand et d'une Italienne, il naît en Grèce et est élevé en Roumanie. Il fait son droit à Naples, retourne en Roumanie; enfin, revient se fixer en Italie pour ne plus quitter le pays qu'il a choisi. Il devient, en 1874, professeur agrégé de l'université de Rome et, en 1882, est nommé professeur de littératures romanes à l'université de Turin, en attendant qu'il y occupe la chaire de littérature italienne. Comme plus d'un des poètes italiens de sa génération, Arturo Graf fut un professeur distingué, un philologue érudit. On lui doit, outre les études qu'il a publiées dans le « Giornale storico della letteratura italiana » et dans la « Nuova Antologia », outre de nombreuses conférences et discours d'inauguration, de remarquables ouvrages d'histoire littéraire : *De la poésie populaire romaine* (1875); *Rome dans la mémoire et dans les imaginations du moyen âge* (1882-1883), ouvrage capital; *A travers le* XVIe *siècle* [*Attraverso il cinquecento*] (1888); *le Diable* (1889); *Mythes, légendes et superstitions du moyen âge* (1892-1893); *Foscolo, Manzoni, Leopardi*, etc. (1898), pénétrants essais de critique, et d'autres ouvrages encore où l'érudit ne perd pas ses qualités de philosophe et d'écrivain. Il a publié un roman psychologique : *il Riscatto* (le Rachat) en 1900.

Mais Arturo Graf est avant tout un poète. Ses premiers vers parurent dès 1863. Son premier recueil important : *Medusa* (1881-1890), trahit un sombre pessimisme, qui s'adoucit quelque peu, mais sans disparaître, dans les recueils suivants : *Dopo il tramonto* [Après le coucher du soleil] (1893) où les divers thèmes pessimistes sont développés d'une façon personnelle et purement lyrique; *le Danaïdi* (1897), où ils s'enveloppent de symboles et de légendes empruntés à l'antiquité et au moyen âge; *Morgana* (1901), où s'atténue encore l'amertume de son inspiration; *Poemetti dramatici* (1904), poèmes philosophiques dans lesquels l'écrivain exprime derechef les destinées de l'humanité dans de vastes symboles; *Rime della selva* (1906). A la même inspiration philosophique se rattachent des opuscules en prose : *Per una fede* (*Pour une foi*), où il manifeste son espérance en une foi nouvelle appuyée sur la recherche scientifique; *Ecce homo*, recueil d'aphorismes et de paraboles, où il semble avoir perdu cette confiance qu'il avait longtemps accordée aux doctrines socialistes.

Arturo Graf est un poète philosophe, et sa philosophie est un pessimisme profond. Bien que cette conception des choses puisse se réclamer, en Italie même, d'un aussi grand poète que Leopardi, le pessimisme de Graf a des origines composites. Le cosmopolitisme de sa destinée semble s'y refléter. C'est un septentrional transplanté en Italie. Il a la pensée méditative de l'homme du Nord : sa poésie est tout intérieure, et son lyrisme est le résultat d'une réflexion philosophique intense. Son imagination est sombre et, même quand il en adoucit l'amertume et qu'il pare ses conceptions de symboles précis empruntés à la Grèce, son inspiration demeure d'une tristesse profonde. Il est obsédé par l'idée de la mort (*Morte regina; Morte guerriera; Idea fissa*); et, même au delà de la mort, il craint de n'avoir pas le repos. Cette hantise, d'un caractère si lugubre, semble une offense à la lumière de l'Italie : c'est que même l'azur de ce beau ciel le blesse (*Azzurro*). C'est dire que la poésie d'Arturo Graf ne pouvait guère obtenir en Italie même une large popularité; son pessimisme n'était goûté que d'un nombre relativement restreint d'admirateurs, d'ailleurs justement épris de la beauté très pure de sa forme, de la noblesse généreuse de son inspiration, car son pessimisme comportait le culte de l'intelligence et de l'effort, et la croyance en un progrès lointain. A ceux-là il faut du reste joindre les nombreux disciples et amis qu'il s'était acquis comme professeur et comme érudit. — Jean BONCLÈRE.


Arturo Graf.

Grecque (APERÇU D'UNE HISTOIRE DE LA LANGUE), par A. Meillet. (Paris, 1913.) — La langue grecque joue, dans l'histoire de la civilisation, un rôle considérable. Elle fut d'abord le parler de tribus conquérantes, originaires de l'Europe intérieure, fort étrangères sans doute à l'art de la navigation, car le fonds primitif de leur lexique ne semble pas avoir possédé de mot pour désigner la mer. Mais, quelques siècles après leur entrée dans la péninsule balkanique, ces « terriens » étaient devenus des marins, et leur langue était implantée définitivement dans les îles et sur les côtes de la Méditerranée orientale. Les invasions de ces barbares avaient fait succéder une sorte de haut moyen âge à l'antique civilisation égéenne, mais ils ont produit ensuite une littérature dont le succès a été mondial, et dont toutes les littératures européennes sont tributaires. Nos langues modernes doivent au grec leur vocabulaire scientifique. Philosophes, savants, industriels pillent le grec pour créer des néologismes. Plus heureux que le latin, cet idiome est encore aujourd'hui vivant. Il ne s'est pas morcelé en langues distinctes; il a gardé son unité. Son domaine est resté le même. Il a, certes, évolué depuis quelque trois mille ans; mais il a mérité de conserver son nom, et il y a plus de ressemblance entre la langue homérique et le grec moderne, même vulgaire, qu'entre le latin et les langues romanes.

C'est la merveilleuse fortune de cette langue que Meillet, professeur de grammaire comparée au Collège de France, expose dans un livre riche de faits et d'idées. L'auteur est un linguiste remarquable par la rigueur de sa méthode, aussi bien que par l'étendue de ses informations. Mais il ne faut pas se représenter son histoire du grec comme un recueil de formules phonétiques, morphologiques et syntaxiques, établissant les correspondances entre le grec et l'indo-européen, entre les différents dialectes helléniques et entre les formes successives prises par le grec au cours de son évolution. Meillet pense, comme Bréal, que « le langage n'a pas son principe de développement en lui-même », et que « son évolution est commandée en grande partie par des faits qui lui sont extérieurs ». Le linguiste ne saurait donc se confiner dans la recherche d'équations entre les sons ou entre les formes; il doit faire appel à l'ethnographie, à l'histoire politique, sociale, littéraire et artistique, pour expliquer les innovations de l'idiome dont il étudie les transformations. L'exposé devient ainsi plus vivant et plus vrai. C'est tout le génie grec, vu sous un certain angle, qui apparaît dans le livre de Meillet.

Le grec est une langue indo-européenne. Le fait est établi par l'identité de ses procédés grammaticaux avec ceux du sanscrit, de l'iranien, de l'arménien, du slave, du lithuanien, de l'albanais, du germanique, du celtique, du latin et du tokharien récemment découvert. Les preuves tirées du vocabulaire sont bien moins significatives. Il faut tenir compte, en effet, de la possibilité des emprunts d'une langue indo-européenne à une autre, ou encore d'une ou plusieurs langues indo-européennes à un idiome d'une autre famille. L'emprunt est un phénomène linguistique d'importance capitale. On en rencontre des exemples multiples à toutes les époques du développement historique des langues : on n'a aucune raison de supposer que les périodes préhistoriques aient été soumises à des lois différentes. Sans doute, il est plus commode de négliger les actions extérieures et de considérer les modifications du langage comme résultant uniquement des imitations malhabiles de l'enfant qui cherche à reproduire le parler maternel. Cette attitude des anciens linguistes a eu sa raison d'être. Elle permettait de poser le principe fécond de l'infaillibilité des lois phonétiques, qui a mis fin aux fantaisies étymologiques des siècles passés. Mais la réalité est plus complexe. L'emprunt est soustrait originellement à l'action des lois phonétiques, qui d'ailleurs servent à le déceler. C'est une des nouveautés de l'ouvrage de Meillet d'avoir mis en lumière une catégorie de faits aussi intéressante : les Grecs ont dû emprunter des mots aux anciennes langues de la Grèce. Il y a eu, d'autre part, des emprunts de dialecte à dialecte. Mais, surtout, il y a eu, à des époques différentes, diffusion d'un dialecte hors de son domaine, c'est-à-dire changement de langue, emprunt global d'un idiome. La propagation de la langue commune (*koinè*) après la conquête macédonienne en est un exemple fameux.

On voudrait savoir d'où provenaient les peuples que nous appelons Hellènes et dont nous ignorons le nom primitif. Mais quel était l'habitat des Indo-Européens avant leur dispersion? Les savants modernes sont divisés sur ce point. Toutefois, on s'accorde généralement aujourd'hui à situer le centre d'émigration en Europe ou à la limite de l'Europe et de l'Asie. On peut songer, notamment, à une région voisine de la Baltique. En tout cas, un certain nombre de traditions et de faits linguistiques donnent à penser que les invasions helléniques sont venues du nord, et que l'entrée s'est faite du côté de l'ouest, au voisinage de l'Albanie actuelle. Il y a eu certainement des arrivées successives de tribus distinctes. L'invasion dorienne, la dernière en date, a laissé des souvenirs assez précis dans les textes. La division des dialectes grecs adoptée par Meillet est supposée correspondre à cette série de mouvements ethniques. Il distingue : 1° l'ionien-attique; 2° l'arcado-cypriote (achéen); 3° l'éolien (lesbien, thessalien, béotien); 4° le groupe occidental (dorien et parlers du Nord-Ouest).

Comme la comparaison des langues indo-européennes conduit à postuler l'existence antérieure d'un indo-européen commun, de même la comparaison des dialectes grecs historiquement connus permet de fixer les traits généraux d'un grec commun dont les dialectes sont des formes différenciées. C'est en s'attachant à ce parler « panhellénique » que l'on peut définir les caractères généraux de la langue grecque et marquer sa place dans la famille indo-européenne.

Le grec a conservé assez exactement le système des voyelles indo-européennes. Il possède ce privilège avec l'osque. Au contraire, il a appauvri le système des consonnes occlusives : il ne possède ni les gutturales vélaires, ni les sonores aspirées. Mais les occlusives intervocaliques ont été douées

d'une grande stabilité. Comme, d'autre part, les syllabes finales n'ont pas été abrégées, « les mots grecs ont conservé tout l'aspect des mots indo-européens qu'ils représentent ». La sifflante *s*, les sonantes *y* et *w* ont été quelque peu sacrifiées : *s* initiale devant voyelle est devenue une simple aspiration (*hepta* « sept », latin *septem*); *s* et *w* ont disparu entre voyelles; le *w* (*digamma* ou *wau*) initial est tombé dans un grand nombre de dialectes, notamment en ionien-attique; l'*i* consonne (*y*) a été entièrement éliminé : « C'est là un des caractères les plus remarquables du grec commun. » La chute des sonantes intervocaliques a laissé des voyelles en hiatus, qui, plus tard, se sont contractées. Les contractions ont altéré la physionomie indo-européenne d'un grand nombre de mots grecs.

L'accent du grec ancien était une nuance de hauteur, comme l'accent indo-européen. La syllabe accentuée était plus élevée d'une quinte que les autres syllabes du mot. Mais, à la différence du ton indo-européen, l'accent grec ne peut affecter que l'une des trois dernières syllabes d'un mot. Il a néanmoins une allure plus libre que l'accent latin, qui ne peut se poser que sur l'avant-dernière syllabe ou sur l'antépénultième. Les finales grecques étaient donc parfois accentuées; les finales latines ne l'étaient jamais. Cette circonstance explique en partie l'altération plus profonde du latin au cours de son évolution, lorsque l'accent de hauteur eut été remplacé par l'accent d'intensité.

Le grec a été moins conservateur en morphologie qu'en phonétique. La racine indo-européenne n'était spéciale ni au nom ni au verbe. Formes nominales et formes verbales se groupaient également autour d'elle. Ce lien est brisé ou, tout au moins, fort relâché en grec. — La conjugaison est devenue plus uniforme. Mais un très grand nombre de formes aberrantes (verbes dits « irréguliers ») sont des vestiges de la conjugaison forte indo-européenne. Le maintien simultané du subjonctif et de l'optatif dans des emplois distincts est un trait d'archaïsme que le grec ne possède en commun qu'avec l'indo-iranien ancien. Par contre, le grec a innové en donnant un grand développement aux formes nominales du verbe, infinitifs et participes. — La déclinaison a encore été plus simplifiée que la conjugaison. Le nombre des cas a été réduit. Les cas à valeur concrète ont été supprimés : le locatif, qui indique le lieu où l'on est, l'ablatif, le lieu d'où l'on vient, l'instrumental, ce avec quoi l'on est ou avec l'aide de quoi on fait quelque chose. Un usage plus fréquent des prépositions est solidaire de cette suppression. — Enfin, le grec se distingue par sa liberté de construction : l'ordre des mots n'est pas fixé par la grammaire, sauf dans quelques cas particuliers. Il varie suivant l'état d'esprit du sujet parlant. C'est un ordre psychologique, non grammatical, et propre excellemment à suivre la souple démarche de la pensée.

Un problème assez difficile à résoudre est celui des origines de la métrique grecque. L'hexamètre homérique, dont la destinée a été si heureuse, n'a point de correspondant en sanscrit védique, seule langue indo-européenne dont les premiers documents littéraires aient la même antiquité que ceux du grec. On peut, cependant, affirmer que le rythme indo-européen était fondé sur la quantité des syllabes. Le principe de la métrique grecque est identique à celui de la métrique védique. Toutes deux sont de structure quantitative. Il y a, d'autre part, une grande ressemblance entre le vers éolien d'Alcée ou de Sapho et le vers védique. Les deux types ont en commun la fixité du nombre des syllabes, la disposition en strophes de trois ou quatre vers, l'indifférence de la quantité des premières syllabes, la constance de la structure prosodique à la fin des vers. Le vers éolien, comme le vers védique, n'admet pas l'équivalence de deux syllabes brèves à une longue. Au contraire, le vers ionien admet cette substitution dans des cas définis. C'est là, sans doute, une innovation ionienne. L'hexamètre a un nombre de syllabes variable, mais un rythme plus régulier.

Si l'on veut situer le grec dans la famille indo-européenne, il semble qu'on puisse le déclarer « assez voisin » de l'italo-celtique et de l'arménien, « et pas très éloigné » de l'indo-iranien. Mais il ne forme nullement, comme on l'a cru jadis, un groupe particulier avec les dialectes italiques.

Il serait sans doute très intéressant de savoir ce que les parlers helléniques doivent aux langues que les Grecs ont rencontrées en conquérant leur nouveau domaine. Malheureusement, la question semble destinée à rester sans réponse, à moins que les inscriptions énigmatiques de Lemnos et de la Crète ne livrent un jour leurs secrets. Nous ignorons tout de ces Pélasges que les Grecs nous donnent comme les anciens habitants de la Péninsule. Le phrygien, le carien et le lycien sont très mal connus. Le hittite est encore plus obscur. On ne saurait déterminer si le macédonien était un dialecte grec ou une langue indo-européenne distincte. Il est seulement probable que plusieurs des anciennes langues de la Grèce préhistorique, et notamment l'idiome des monuments crétois dits *minoens*, n'étaient ni indo-européennes ni sémitiques. La plupart des noms de lieux de la Grèce « ne s'expliquent pas ou s'expliquent mal » par le grec. Ils appartiennent peut-être à une langue parlée jadis sur les deux rives et dans les îles de la mer Egée. En outre, le nombre des mots grecs réductibles, sans invraisemblance, à des racines indo-européennes, est assez restreint. Il est possible que les envahisseurs aient largement emprunté à la langue de la civilisation égéenne (deuxième millénaire avant Jésus-Christ), dont le centre le plus brillant était la Crète. — Les noms de l'olivier (*elai*[*w*]*a*), de l'huile (*elai*[*w*]*on*), du vin ([*w*]*oinos*), de la rose ([*w*]*rodon* sont peut-être d'origine égéenne. Les Sémites, et parmi eux les Phéniciens, dont le rôle a été singulièrement exagéré il y a quelques années, ont fourni très peu de chose au grec, à peine une dizaine de mots.

Les inscriptions grecques les plus anciennes (VIe-Ve siècles) nous présentent un morcellement dialectal extraordinaire. On est loin du grec commun que supposent les concordances des dialectes. Cependant, l'unité de l'hellénisme n'a jamais été brisée. Les grands jeux périodiques, le sanctuaire de Delphes ont contribué à maintenir cette unité. A plusieurs reprises, il s'est formé des « langues communes » : un parler se propageait dans une région plus ou moins étendue, ou même sur toute l'Hellade. Il y avait une *koiné* ionienne à l'époque d'Hérodote. Après Alexandre, une autre *koiné*, ionienne-attique, a dominé toute la Grèce. Un émiettement dialectal s'est produit plus tard et, de nos jours, les Grecs « puristes » élaborent une nouvelle langue commune, « compromis entre la vieille langue écrite et les parlers tels qu'ils résultent du développement linguistique et tels qu'ils existent encore aujourd'hui dans l'usage courant ». L'histoire du grec nous offre ainsi un rythme de différenciation et d'unification alternées.

Les dialectes littéraires, les seuls que nous connaissions avec une précision suffisante, ne sont pas, en général, de simples parlers locaux utilisés par des écrivains. Seuls, font exception le lesbien, l'attique de Platon, d'Aristophane et de Lysias, peut-être aussi le syracusain d'Epicharme. « Les langues littéraires de la Grèce sont stylisées comme tout l'est dans l'art grec, qui représente toujours une interprétation de la réalité à l'aide de formes strictement définies et choisies suivant des principes arrêtés ». La langue homérique, la première en date des langues littéraires de la Grèce, paraît bien avoir un caractère artificiel. On y trouve un fonds éolien; mais il est impossible, sans violences injustifiables, de restituer l'*Iliade* et l'*Odyssée* en éolien pur, et la tentative de Fick a échoué. Des formes vraiment ioniennes coexistent avec les formes éoliennes; celles-ci, il est vrai, plus nombreuses. De plus, le vocabulaire homérique a beaucoup de points de contact avec le vocabulaire achéen (arcado-cypriote). Les poèmes d'Homère décrivent une civilisation achéenne, antérieure à la domination dorienne sur le Péloponèse. Cette langue des aèdes, artificielle et non populaire, destinée « à une aristocratie dont les relations dépassaient les limites de la cité », a exercé une grande influence sur toute la poésie postérieure, sur Hésiode, sur les élégiaques, les lyriques, les tragiques athéniens, etc. — Le dorien de la lyrique chorale est extrêmement composite. Rien n'y mérite le nom spécial de dorien, sauf l'emploi intermittent de l'aoriste en *ksa*. C'est surtout une langue non-ionienne, où les éolismes ne sont pas très rares. Les Doriens, en effet — sauf peut-être ceux de Syracuse — n'ont créé aucun genre littéraire, aucune forme artistique. Ils n'ont connu que la vie guerrière. Les lyriques appelés « doriens » étaient des ioniens, comme Ibycus, Simonide et Bacchylide, ou des béotiens, comme Pindare, qui composaient des chants pour les Doriens. — L'ionien d'Hérodote ne semble pas être pur et vraiment dialectal. C'est sans doute un « ionien international », « la *koiné* littéraire ionienne, telle qu'on l'écrivait à Milet ». — Les tragiques d'Athènes, ainsi que Thucydide et Antiphon, ont subi l'influence de cette même *koiné* on n'osait pas encore écrire l'attique avec son type proprement local (par exemple, on n'employait pas les formes attiques contenant un double *t* [*thalatta*, « mer »], mais les formes ioniennes avec un double *s* [*thalassa*]). C'est surtout à partir de Lysias et de Socrate que l'attique pur, l'attique des inscriptions, a reçu un usage littéraire. La prose attique avait désormais supplanté la prose ionienne.

Mais l'ionien a pris sa revanche lorsque s'est constituée la *koiné* hellénistique, cette langue commune de civilisation dont la Macédoine a consacré le succès, que l'impérialisme romain a respectée, et dont les parlers grecs modernes — sauf peut-être le tsaconien, héritier de l'ancien laconien — sont des formes évoluées. Les formes proprement attiques ont été éliminées de la *koiné*, qui a reçu, par contre, une foule de termes ioniens inconnus à l'attique. « La *koiné* n'est pas de l'attique; c'est du grec local plus ou moins atticisé ». Le duel, longtemps conservé par l'attique et disparu anciennement de l'ionien, n'existe pas dans la *koiné*. Mais des changements plus profonds affectèrent bientôt cet idiome. Le sentiment de la quantité se perdit. Plusieurs voyelles et diphtongues se fondirent en un son unique (*i*). Les occlusives aspirées (*ph*, *th*, *kh*) s'ouvrirent et aboutirent à des spirantes. Même des occlusives sonores non aspirées eurent un sort semblable (*b*, *d*, *g*). L'optatif fut abandonné, la déclinaison et la conjugaison simplifiées. Enfin, si nous suivons jusqu'à l'époque moderne les avatars de la *koiné* devenue langue populaire, nous constatons que son vocabulaire se charge d'éléments étrangers. Le grec de l'époque classique était rebelle à l'emprunt. Le grec vulgaire actuel contient une foule de mots latins, romans et turcs. L'unité de la *koiné* s'est rompue à l'époque byzantine, et l'on distingue aujourd'hui deux groupes de parlers grecs : celui du Nord et celui du Sud. — Toutefois, les mots du grec ancien n'ont pas subi à travers les siècles des déformations aussi graves que les mots latins dans leur passage aux langues romanes. L'accent d'intensité a fait en latin de terribles ravages. Le grec n'a pas connu cet accent destructeur. La syllabe accentuée est encore actuellement prononcée plus haute que les autres, et l'intensité n'est pas très fortement marquée. Les finales, étant d'ailleurs susceptibles de porter l'accent, ont pu se maintenir, et la grammaire grecque n'a pas été bouleversée de fond en comble. L'évolution de la langue grecque nous montre l'existence, dans ce parler, d'une stabilité, d'une force de conservation extraordinaires, qu'exagèrent encore l'emploi de l'orthographe antique et le zèle archaïsant des modernes « puristes ».

Dans son dernier chapitre, Meillet aborde la délicate question de la langue littéraire moderne. Il le fait avec beaucoup de réserve et de mesure. Il reconnaît que la « diglossie » a quelque chose de choquant, et que la langue artificielle, la « nouvelle *koiné* », est peu propre à la littérature et surtout à la poésie : après un long usage littéraire, les langues finissent par se faner. Mais la *katharevousa* (langue épurée) a ses avantages pour les ouvrages techniques. L'école et le journal travaillent pour elle. Il espère « que la pression de l'usage populaire lui fera perdre beaucoup de son pédant archaïsme »

Le livre de Meillet n'est pas seulement une histoire du grec. L'auteur y développe, chemin faisant, un certain nombre de théories et de critiques relatives à la science du langage. Il faut mentionner les pages sur l'étymologie des noms propres, sur l'origine et la nature des langues littéraires, sur le rôle des mots composés dans les langues savantes et poétiques, etc. — Jusqu'ici, les linguistes s'étaient montrés trop avares d'idées générales, sans doute parce qu'ils ne croyaient pas le moment venu de risquer des synthèses. Les lecteurs non spécialistes seront reconnaissants à Meillet d'avoir abandonné la timide attitude de ses devanciers, sans rien sacrifier de l'esprit critique. — MAURICE ENOCH.

Incendie de Persépolis (L'), tableau de G. Rochegrosse, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 800.) — Depuis sa toile célèbre des *Filles-Fleurs*, l'artiste nous a habitués à ses grandes entreprises décoratives. Sans souci extrême de la vérité historique, il aime, à la manière des Vénitiens, à développer de grandes scènes; il aime à présenter des théories de personnages; il aime à brosser, au milieu de tout cela, des fleurs et de belles femmes dévêtues. L'*Incendie de Persépolis* (Plutarque raconte qu'à la suite d'une orgie et pour complaire à la courtisane Thaïs, Alexandre, de sa propre main, mit le feu au palais du roi de Perse) offrait un prétexte heureux à l'activité du peintre. En haut d'un escalier monumental, un jeune prince lauré tient dans ses bras une femme nue, qui lève une torche. Derrière eux, l'incendie est allumé. Des hommes descendent l'escalier, les uns fuyant les yeux hagards, les autres calmes et prenant plaisir au spectacle. Des femmes restent là couchées, et cette attitude permet au peintre d'affirmer une fois de plus sa virtuosité d'exécutant. L'ensemble est haut en couleur et, sur le fond d'or de l'incendie, l'artiste a fait éclater les rouges des tuniques et des fleurs, ou les verts de quelques costumes. — TR. LECLÈRE.

***Janson** (Paul), homme politique, avocat et journaliste belge, né à Herstal le 15 avril 1840. — Il est mort à Bruxelles le 18 avril 1913. Bien que n'ayant jamais eu l'occasion d'assumer personnellement les responsabilités du pouvoir, Paul Janson a joué pendant de longues années, dans la politique belge, comme chef du parti progressiste ou radical, un rôle de tout premier plan. Il appartenait à une famille d'origine française. Son grand-père, avocat à Paris, était venu s'installer en Belgique à l'époque de la Révolution, après avoir quelque temps servi dans les armées de la République. Paul Janson fit à Bruxelles ses études littéraires, puis juridiques, prit en 1861 le grade de docteur en droit et, tout aussitôt, se fit inscrire à la cour de Bruxelles, où son succès fut éclatant. Une solide culture littéraire et philosophique alimentait chez lui d'idées générales une parole aisée, vibrante, pleine tour à tour de séduction, d'esprit, et, quand il le fallait, d'impétuosité. On a rapproché assez justement Paul Janson de Gambetta à ses débuts. Il fut toujours un avocat d'assises d'une habileté et d'une efficacité surprenantes. Le barreau de Bruxelles devait le choisir comme bâtonnier en 1878. A ce moment, d'ailleurs,

sa carrière politique était commencée. Il avait été élu, dès 1867, conseiller municipal de Bruxelles. Dix ans après, en 1877, il entrait à la Chambre des représentants, comme député de la capitale, sur un programme libéral.

Les circonstances étaient à ce moment des plus critiques. Le régime censitaire était depuis longtemps battu en brèche, sans qu'aucune majorité libérale eût pu se constituer pour imposer le suffrage universel. Janson, qui alla siéger à l'extrême gauche de l'Assemblée, n'hésita pas à prendre la tête du mouvement démocratique et à aller du premier coup au delà du programme de son propre parti, combattant même, sur cette question, les ministères libéraux, dont il jugeait la modération trop dangereuse. Après avoir, en effet, pendant quelques mois (1878), soutenu le cabinet Frère-Orban, il ne tarda pas à s'en séparer, précisément sur la question électorale, pour fonder le groupe radical. Battu aux élections de 1884 et de 1886, il ne rentra à la Chambre qu'en 1889, et, tout aussitôt, il déposa une nouvelle proposition en faveur du suffrage universel. En même temps, il menait dans le pays, grâce au concours d'une phalange d'orateurs dévoués et aussi grâce à l'appui momentané du parti ouvrier, une vigoureuse et décisive campagne. En 1892, lorsque s'ouvrit la session constitutionnelle, après la proclamation de la grève générale, il accueillit le roi Léopold II à son entrée dans la salle des séances des représentants par le cri de : « Vive le suffrage universel! » L'année suivante, pourtant, s'apercevant que l'agitation ouvrière menaçait de provoquer des représailles sanglantes et qu'il serait probablement impossible d'obtenir de la majorité le vote du suffrage universel intégral, tel qu'il était pratiqué en France, Janson se décida à admettre le principe du vote plural, et conclut avec Beernaert, alors président du conseil, un pacte grâce auquel tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans étaient désormais appelés aux urnes : le corps électoral, de ce chef, se trouvait décuplé (1893).


Paul Janson. (Phot. Alexandre.)

Cette transaction devait pourtant être, en fin de compte, funeste à son propre parti et à lui-même. Aux élections du mois d'octobre 1894, Paul Janson ne fut pas réélu à Bruxelles, et, au lieu et place des libéraux et des radicaux battus, un fort contingent de députés socialistes entra à la Chambre des représentants. La province eut à cœur de réparer cette injustice, et Janson fut nommé sénateur. Il siégea au Sénat jusqu'à la dissolution de 1900, puis, le 27 mai 1900, rentra pour la troisième fois à la Chambre. Mais, si sa carrière d'avocat continuait à se développer brillamment (il plaida notamment dans les procès suscités par le règlement de la succession de Léopold II), son rôle politique était presque terminé. L'évolution récente de la politique belge le surprit un peu et, véritablement, le déçut. Très sincère démocrate, à la façon des républicains français de 1848, il n'était nullement collectiviste et rêvait d'une réconciliation sincère et définitive entre le monde ouvrier et la bourgeoisie. Le principe de la lutte des classes lui paraissait une monstruosité. Bientôt, la création du socialisme catholique l'inquiéta réellement. Il était, d'ailleurs, déjà assez gravement atteint par la maladie, lorsque le roi Albert Ier le nomma ministre d'État : c'était un geste généreux et tout à fait justifié en faveur de l'adversaire énergique et loyal que Janson avait été pour la couronne, en faveur surtout de son très grand talent d'orateur et de ses qualités d'homme, qui véritablement honoraient son pays. — Henri Trévise.

Journal d'une femme de cinquante ans (1778-1815), par la marquise de La Tour du Pin, publié par son arrière-petit-fils le colonel comte Aymar de Liedekerke-Beaufort (Paris, 1913). — « Je ne prétends pas écrire mes confessions; mais, quoique j'eusse de la répugnance à divulguer mes fautes, je veux pourtant me montrer telle que je suis, telle que j'ai été. » C'est par ces mots que la marquise de La Tour du Pin ouvre son journal, et la simplicité aimable et sobre de son récit semble bien prouver qu'elle a atteint le but qu'elle se proposait. Le livre fermé, le souvenir qu'on garde d'elle est celui d'une femme charmante. Appartenant à la plus haute noblesse, elle n'en a guère les préjugés. Élevée dans un monde corrompu, elle sut demeurer fidèle à la vertu; une vertu point morose d'ailleurs, mais souriante et douce. Ayant vécu la vie la plus diverse et la plus traversée de joies et de peines, elle tint toujours une conduite conforme aux circonstances. Son courage surmonta toutes les vicissitudes avec le calme le plus inaltérable, et on ne sait si elle fut plus aimée à la cour ou dans les solitudes d'Amérique. Un sentiment, en tout lieu et toute occasion, domine sa vie : l'amour de son mari et celui de ses enfants. « L'abnégation absolue de soi, disait en parlant d'elle M. de La Tour du Pin, est la qualité dominante de cette âme pour laquelle l'imagination ne pourrait inventer un sacrifice quelconque qui pût être au-dessus du dévouement dont elle est capable ». Cette abnégation de soi, elle apparaît à chacune des lignes de ce Journal. Cela ne suffirait-il pas déjà à en faire l'intérêt, si la variété des spectacles auxquels elle assista n'y ajoutait encore?

Henriette-Lucie Dillon naquit à Paris le 25 février 1770. Quoiqu'elle fût élevée dans la maison de son oncle, l'archevêque de Narbonne, elle ne vit guère autour d'elle, dans son enfance, de choses édifiantes. La naïveté et la candeur des jeunes ans devaient lui demeurer étrangères. De bonne heure habituée à entendre tout et à tout voir, elle ne reçoit des leçons de simplicité et de vie franche que d'une servante qui ne sait ni lire ni écrire. Réservée et discrète, elle apprend à juger ce qui l'entoure. Passionnée pour la lecture et lisant un peu tous les livres, elle montre une « ardeur incroyable » pour l'étude. Son aptitude à tout s'assimiler est singulière. Elle devait la garder jusqu'à la fin de ses jours et en retirer de précieux avantages. Sa mère, qui était dame du palais, mourut en 1782 et — fait qui montre mieux que tout commentaire en quel milieu frivole elle vivait — personne ne songea à appeler un prêtre à son lit de mort. L'enfant fut recueillie par sa grand'mère maternelle, femme âpre au gain et dure, fort méchante personne, qui avait fait sa fille malheureuse, et qui allait imposer à sa petite-fille une vie morne et triste. Ainsi l'adolescence de Henriette ne fut guère plus aimable que son enfance. Sa santé était bonne, heureusement, et son activité extrême. Elle se résigna. Son père était en Amérique; il n'en revint que pour se remarier, puis repartit. La vie s'écoule à Paris, ou à Hautefontaine, près de Compiègne, ou près de Livry, à Montfermeil. Parfois, elle accompagne son oncle à Montpellier, où il préside, en sa qualité d'archevêque de Narbonne, les états du clergé. Le temps vint de la marier. Elle avait le visage plus expressif et plus aimable que vraiment joli. Sa taille, grande et belle, son teint « clair, transparent, d'un vif éclat » lui donnaient pourtant « une supériorité marquée dans une réunion ». On lui présenta tour à tour Adrien de Laval, le vicomte de Fleury, d'autres encore; mais, sans l'avoir jamais vu, elle avait en tête M. de Gouvernet, fils du comte de La Tour du Pin, pour en avoir entendu parler par son père. Ce fut lui qu'elle épousa à Montfermeil, le 21 mai 1787.

Elle alla à Versailles, où elle devait prendre la place, que tenait jadis sa mère, de dame du palais. L'anarchie qui règne à la cour la surprend. Tous les liens se relâchaient. « On marchait vers le précipice en riant ». Personne, d'ailleurs, ne voyait où l'on allait. « Les femmes de la haute société se distinguaient par l'audace avec laquelle elles affichaient leurs amours ». La reine boudait, le roi ne se montrait pas. « C'était un gros homme de cinq pieds six à sept pouces de taille, avec les épaules hautes, ayant la plus mauvaise tournure qu'on pût voir, l'air d'un paysan marchant en se dandinant à la suite de sa charrue; rien de hautain, ni de royal dans le maintien ». Les événements allaient se précipiter. Au printemps de 1789, « jamais on ne s'était montré aussi disposé à s'amuser, sans s'embarrasser autrement de la misère publique ». On était convaincu que la présence du roi aux états ferait rentrer sous terre tous les innovateurs. La Bastille fut prise. En août, M. de La Tour du Pin fut appelé au ministère de la guerre. Sa belle-fille vint tenir sa maison. On l'aimait, car elle n'avait nulle coquetterie. Elle se comportait avec les jeunes gens comme s'ils étaient ses frères; les jeunes femmes n'étaient pas jalouses d'elle; elle avait su se concilier les vieilles dames.

Cependant, l'émigration commençait, plus par mode peut-être que par crainte. Le banquet des gardes du corps, à Versailles, dont on fit des récits mensongers, souleva l'indignation du peuple. On conta que des cocardes blanches avaient été distribuées à tous les convives. Toute l'affaire, en réalité, s'était bornée « à un nœud de ruban que Mme de Maillé, jeune étourdie de dix-neuf ans, détacha de son chapeau ». Les journées des 5 et 6 octobre eurent lieu, essentiellement dues, affirme Mme de La Tour du Pin, au duc d'Orléans. Le 15 novembre, M. de La Tour du Pin quitta le ministère, et M. de Gouvernet fut nommé ministre à La Haye. Il n'y partit qu'en octobre 1791. En Hollande, Mme de Gouvernet fut femme à la mode et, sans aucune pensée du lendemain, elle jouit de ses succès « comme une enfant ». Ces jours heureux ne devaient pas être nombreux. Dès mars 1792, mis à pied par Dumouriez, devenu ministre des affaires étrangères, M. de Gouvernet devait songer à rentrer en France. Il y rentra pour assister à la condamnation du roi. Puis il fallut se cacher. Pendant de longs mois, Mme de Gouvernet vécut dans la retraite, près de Bordeaux, où triomphait la Révolution. Enfin, en 1794, elle put se réunir à son mari; grâce à Mme de Fontenay et à Tallien, ils purent avec leurs enfants s'embarquer sur le navire anglais *la Diane*. La traversée fut longue et dure. La faim se fit même sentir cruellement. Le 12 mai, enfin, les exilés se trouvèrent dans la rade de Boston.

Ils n'y restèrent que peu de jours. L'achat d'une ferme les conduisit près d'Albany. C'est là que Mme de Gouvernet apprend la mort sur l'échafaud de son père et de son beau-père. Pourtant, tant de tranquillité règne en ces solitudes que les fugitifs éprouvent quelque douceur à y vivre. Ils donnent tous leurs soins à la ferme de 250 acres qu'ils dirigent. Mme de La Tour du Pin sait s'adapter à toutes les circonstances. Elle porte l'habillement des fermières américaines, « la jupe de laine bleue et noire rayée, la petite camisole en toile de coton rembrunie, le mouchoir de couleur, les cheveux séparés... et relevés avec un peigne; en hiver, des bas de laine gris ou bleus, avec des mocassins ou chaussons de peau de buffle; en été, des bas de coton et des souliers ». Les sauvages sont ses amis. Elle mène la vie d'une paysanne. Elle ne connaît les saisons que par les récoltes qu'on y fait : récoltes de pommes pour le cidre, récoltes de maïs. Le beurre qu'elle fabrique enfin a une vogue extrême : « Je l'arrangeais soigneusement, écrit-elle, en petits pains, avec un moule à notre chiffre, et le plaçais coquettement dans un panier bien propre, sur une serviette fine. » Parfois, des nouvelles d'Europe arrivent. M. de Talleyrand, le duc de Liancourt passent dans le pays. C'est ainsi qu'en 1796 les exilés apprennent qu'on restitue en France les biens des condamnés. Ils se décident, non sans regret, à rentrer; mais, par prudence, c'est pour l'Espagne qu'ils s'embarquent. Ils arrivent à Cadix le 11 juin. La traversée de la péninsule n'a pas lieu sans incident. Les brigands sont à craindre. Sur la grand'route accouche brusquement une compagne de Mme de La Tour du Pin. Les voyageurs arrivent enfin au Bouilh. Ils trouvent le château pillé. Ils sont ruinés. Pour essayer de mettre de l'ordre en leurs affaires, ils viennent à Paris en juillet 1797. La société semble s'y être reformée; mais les royalistes, qui ont reparu, montrent une imprudence extrême qui aboutit au 18-Fructidor. Le 18-Fructidor est plus funeste aux fortunes particulières que la Révolution elle-même, car il arrête toutes les transactions auxquelles étaient disposés les détenteurs des propriétés. L'exil est de nouveau nécessaire. M. de La Tour du Pin, avec toute sa famille, passe en Angleterre. Sa femme y a des parents : sa grand'mère, son oncle, ses tantes. Elle n'en retire guère d'avantages. Installée à Richmond, elle mène une vie monotone, que troublent bientôt les soucis d'argent. La nouvelle du 18-Brumaire les décida au retour; mais ils reviennent par la Hollande et l'Allemagne, et c'est en plein hiver, dans un petit village, à Wildeshausen, que Mme de La Tour du Pin accouche. A Paris, elle revoit Talleyrand; elle se mêle au monde nouveau, va même à la Malmaison. Son état de fortune, pourtant, la contraint à aller vivre au Bouilh. On pousse son mari à demander un emploi; mais il ne veut pas solliciter. Pourtant, il admire le Premier Consul. Le retour des prêtres excite l'amour de tous pour Bonaparte : « La reconnaissance qu'on éprouvait s'en allait au grand homme qui tenait les rênes du gouvernement. » Quand il fallut répondre par « oui » ou par « non » à la question de savoir si le consul à vie devait se proclamer empereur, M. de La Tour du Pin répondit par « oui ». Il allait en être récompensé au bout de quelques années, sans qu'il eût besoin de rien demander. Napoléon le connaissait, et, lorsque l'impératrice Joséphine s'arrêta à Bordeaux, Mme de La Tour du Pin fut admise à son cercle. Elle était choisie, quelques jours après, comme dame d'honneur de la reine d'Espagne, lorsque Charles IV séjourna à Bordeaux. M. de La Tour du Pin fut enfin nommé brusquement préfet de Bruxelles. Il fut bien accueilli par la noblesse belge, et Mme de La Tour du Pin sut séduire chacun par sa simplicité et sa bonne grâce. Les fêtes qu'elle donne sont recherchées et, en septembre 1811, elle reçoit l'impératrice Marie-Louise à Laeken. Pourtant, ses succès mêmes lui suscitent des ennemis. Au début de 1813, elle apprend brusquement la destitution de son mari. Elle court à Paris, voit l'Empereur, obtient la nomination de M. de La Tour du Pin comme préfet d'Amiens. Avant son départ de Bruxelles, elle put voir, aux manifestations qui se produisirent à l'occasion du mariage de sa fille avec le comte de Liedekerke, quels regrets elle laissait en Belgique. Installée à Amiens, elle n'y devait pas rester longtemps. La chute de l'Empereur se produit. M. de La Tour du Pin est l'un des premiers à se rendre à Boulogne au-devant de Louis XVIII. Il y devait gagner de représenter la France au Congrès de Vienne. Mme de La Tour du Pin se rendit à Paris. Elle alla chez les vainqueurs. Reconnaissons que cette femme parfaite nous déçoit par là. Elle abandonne un peu vite le maître de la veille. Du moins, elle ne lui reviendra pas. Pour les Cent-Jours, elle se retire à

Bruxelles. C'est à ce moment qu'elle arrête ses Mémoires. Elle devait, pourtant, vivre encore jusqu'en 1853. Fidèle à la monarchie légitime, elle devait mourir en exil. Jusqu'au dernier jour, les aventures ne lui manquèrent pas. Du moins, jusqu'au dernier jour, elle devait garder cette jeunesse du cœur et cette chaleur de vie qui animent chaque page de son Journal. — JACQUES BOMPARD.

***Lemonnier** (Antoine-Louis-*Camille*), écrivain belge, né à Ixelles-Bruxelles le 24 mars 1844. — Il est mort à Bruxelles, des suites d'une opération, le 13 juin 1913. Le nom de Camille Lemonnier est inséparable du mouvement de renaissance littéraire qui se produisit en Belgique vers les années 1880 et suivantes. Sans parler de ses premiers débuts, avec une étude de critique d'art : *le Salon de Bruxelles* (1863), avec une étude ethnographique : *Nos Flamands* (1869) ; avec *Croquis d'automne* (1869); avec *Paris-Berlin* (1871), pastiche de Victor Hugo, il se classa parmi les écrivains naturalistes par des ouvrages comme *Sedan* (1870), qui reparut en 1881 sous le titre de *les Charniers*, livre qu'il prépara à Sedan même; *un Mâle* (1881), *l'Hystérique* (1881), les *Concubins* (1885), le *Happe-chair* (1886), roman qu'on a comparé à *Germinal*, et qui fut écrit avant l'œuvre de Zola; *Madame Lupar* (1888). Lemonnier, qui faisait de fréquents séjours à Paris, subit profondément l'influence des naturalistes, de Zola et de l'école de Médan, de Maupassant et des Goncourt. Il apporta dans l'école sa note propre, son talent vigoureux et exubérant, ses qualités d'observateur, son amour de la campagne et des bois, sa fécondité verbale. Mais il avait en lui une sorte de lyrisme qui devait l'amener à modifier sa manière, et il était trop indépendant, trop soucieux de se renouveler pour s'emprisonner dans une formule. Peu à peu, on le vit atténuer le réalisme souvent brutal de ses premiers romans et en même temps l'âpreté de son langage et, peut-être par l'effet des changements qui amenaient en France le recul du naturalisme et le triomphe du symbolisme, accorder davantage à la psychologie, à l'émotion intérieure, à la poésie. *Le Droit au bonheur* (1904), *le Sang et les Roses* (1900), *le Petit Homme de Dieu* (1903), *le Vent dans le moulin* (1902), *Au cœur frais de la forêt* (1899), *le Bon Amour* (1899), *Comme va le ruisseau* (1903), sont les œuvres de cette nouvelle période. Conteur dans l'âme [*Contes flamands et wallons* (1873), *Histoire de gras et de maigre* (1873)], C. Lemonnier a écrit pour les enfants de charmants récits : *Bébés et joujoux* (1880), *la Comédie des jouets* (1888), *les Histoires de huit bêtes et une poupée* (1888). On lui doit aussi des études de critique d'art : *Gustave Courbet et son œuvre* (1878), *Peintres de la vie* (1888). Son livre *la Belgique* (1887) est une description pittoresque de son pays natal. Robuste travailleur, qui a laissé plus de soixante volumes, Camille Lemonnier a pour caractère propre un style d'une extrême abondance; il manie et crée les mots avec joie, sinon toujours avec choix; il est puissant dans ses descriptions; pittoresque, varié, vivant, un véritable peintre flamand et, en même temps, une sorte de poète, amant de la nature jusqu'au panthéisme et sincèrement lyrique. — P. BASSET.



Camille Lemonnier.

***métal** n. m. — ENCYCL. *Maladies contagieuses des métaux.* L'expression de « maladie », adaptée à des substances d'apparence aussi inerte que les métaux, choque à priori et peut sembler inapplicable; cependant, de nombreux cas de métaux malades ont été constatés. Les parties altérées, peu à peu, se modifient et changent complètement de structure, tout en restant pures de combinaisons avec l'oxygène, le soufre, etc.; l'attaque, commencée par un point, se propage de proche en proche avec tous les caractères d'une invasion contagieuse; l'érosion s'étendant également d'une pièce métallique à une autre par simple contact.

Cette importante question métallurgique a été étudiée par le professeur E. Cohen, d'Utrecht; après de nombreuses expériences, ce savant est parvenu à déterminer les causes de ces accidents. Depuis longtemps, principalement dans les pays froids (Russie, Hollande, etc.), on avait remarqué que l'étain, même très pur, soit en saumons, soit façonné en tuyaux d'orgue ou frappé en médailles, devenait, en perdant sa structure normale, grisâtre et pustuleux : le volume augmentait très notablement; finalement, le métal s'effritait et tombait en poussière. Les objets fabriqués étaient ainsi mis hors d'usage, souvent même en peu d'années; l'exemple des tuyaux d'orgue des églises russes est typique : ces tuyaux, placés dans des combles exposés à des froids rigoureux, sont fréquemment détruits par cette lèpre. Ils sont corrodés, se percent et tombent en lambeaux ; cependant, le métal n'est ni oxydé, ni sulfuré; resté pur, il donne, refondu, une masse très saine, à structure normale.

Cohen a mis en évidence que cette maladie, dénommée par lui *peste de l'étain*, consiste en une transformation allotropique du métal; celui-ci, de sa forme usuelle blanche, de densité 7,28, passe à une variété grise, pulvérulente, de densité 5,75. Ce phénomène allotropique est limité par une température minimum de +18° C.; aussi la maladie trouve-t-elle des conditions favorables pour son développement dans les régions froides. De même, le passage d'une variété à une autre plus stable se trouvant accéléré par l'action catalysante d'une petite quantité de cette dernière, l'introduction de ce germe, par contact avec un étain transformé, provoque rapidement la transmutation et justifie l'apparence de la contagion observée.

Les conservateurs de collections, les numismates connaissent la rapide et déconcertante destruction d'ustensiles, de pièces indemnes jusqu'à leur entrée en vitrine. La connaissance des causes de la maladie peut permettre d'enrayer la destruction des vieux étains. Il convient de placer ceux-ci dans les conditions défavorables à la transformation allotropique;... conditions faciles à réaliser. puisqu'il suffit de maintenir les objets à une température constamment supérieure à + 18° C.

La peste de l'étain n'est pas la seule maladie des métaux actuellement étudiée ; le Pr Cohen a signalé une autre classe d'altérations dues au travail mécanique auquel les substances métalliques se trouvent soumises. Cette maladie, différente de la première quant à son origine, porte le nom de *maladie de l'écrouissage*.

Dans plusieurs cas, des ustensiles fabriqués avec des métaux laminés s'étaient trouvés percés et détruits sans qu'une altération chimique puisse être mise en cause ; la température aggrave le phénomène : ceci à l'inverse de la peste; toutefois comme avec celle-ci, la contagion est possible. Cette maladie frappe non seulement l'étain, mais de semblables corrosions se remarquent avec le plomb, le cuivre et ses alliages (bronzes, laitons, etc.).

Une modification allotropique doit, encore ici, être envisagée. Cohen a été conduit par ses recherches à admettre pour le métal dit *écroui*, tel qu'il sort des puissants efforts mécaniques (laminage, martelage, étampage, etc.), auxquels la fabrication le soumet, un état physique en équilibre instable. Dans un semblable métal, les mollécules tendent à revenir à un groupement plus stable, dans l'espèce : le métal *non écroui*. Souvent, ces deux états diffèrent par la structure cristalline : l'écrouissage a désagrégé les cristaux en les séparant; les amorces cristallines abandonnées à elles-mêmes se modifient en s'accroissant pour arriver à se réunir, le métal est en voie de recristallisation. Or, ces transformations changeant la structure, détruisant la cohésion et la résistance, sont aisément provoquées par l'inoculation d'une parcelle de métal infesté, celle-ci agissant par catalyse; cette inoculation pouvant avoir lieu simplement par la juxtaposition d'une surface altérée avec une surface saine.

Ces causes déterminées, le remède est immédiatement trouvé : il suffit aux praticiens de lutter contre l'écrouissage par de nombreux recuits, par la réduction au strict nécessaire des efforts mécaniques. D'après ces conditions, la technique des industries de l'estampage, du laminage, etc., serait améliorée, si, au lieu d'obtenir certaines formes par un défonçage brutal du métal sous l'étampe, par exemple, ce résultat était réalisé en augmentant le nombre des passes sous les outils, en ne soumettant chaque fois les pièces qu'à un effort modéré. La production serait moins rapide, mais la fabrication gagnerait en qualité, le métal restant sain, sans porter en lui-même les germes d'une prochaine transformation. — M. MOLINIÉ.

motoculture (de *moteur*, et *culture*) n. f. Application du moteur inanimé à la culture.

— ENCYCL. L'application du moteur inanimé (moteur fixe ou moteur amovible) à l'outillage intérieur de la ferme (tarares, trieurs, cribleurs, hache-paille, concasseurs, coupe-racines, élévateurs, botteleuses, pompes, manèges de toutes sortes, appareils divers de laiterie, etc.) est bien du domaine de la motoculture ; mais, dans son sens restreint, le terme de *motoculture* s'applique plus spécialement à la conception nouvelle du labourage. Aussi bien, n'y a-t-il pas lieu de nous préoccuper de l'application du moteur à l'outillage intérieur, car la question est victorieusement résolue.

Plus difficile à résoudre est le problème de la culture mécanique du sol, de la motoculture proprement dite. Là, on en est toujours à la période des essais, chaque jour plus concluants, il est vrai, mais encore insuffisants pour fixer l'agriculteur sur l'orientation à suivre. C'est donc de la motoculture proprement dite qu'il va être question ici.

Le sol arable est, on le sait, la couche de terre qui sert de support aux végétaux et dans laquelle leurs racines puisent la meilleure partie des aliments nécessaires au développement de la plante.

C'est ce sol arable que les labours (labours *profonds* ou *de défoncement*, labours d'*ameublissement*, labours *superficiels* ou *légers*) ont pour effet d'ameublir afin d'en modifier les propriétés physiques et chimiques et d'y favoriser les échanges, les combinaisons de toutes sortes dont il doit être le siège. Dehérain a montré quelle quantité d'azote — cet élément de toute première nécessité pour les plantes — les labours apportent à la terre arable, en favorisant la nitrification. Dans une terre labourée, l'azote existe en proportion 258 fois plus élevée que dans une terre laissée en repos.

Lorsque l'homme eut l'intuition qu'il faut ameublir la terre pour lui confier des semences, il imagina un outil pouvant remplir le même office que la griffe des animaux fouisseurs, qu'il avait vus gratter le sol. Puis, afin de diminuer l'effort pénible qu'il était obligé de fournir pour labourer, il dressa les animaux déjà domestiqués par lui à tirer l'outil, qu'il se contenta dès lors de diriger. C'est ainsi qu'après la pioche, naquit l'araire.



Fig. 1. — Tracteur Pilter-Avery (catégorie des tracteurs directs).

Pendant une longue suite de siècles, l'instrument de labour allait être employé sous sa forme primitive, et ce ne sont que des modifications insensibles qui l'amenèrent à la forme de la charrue ordinaire, telle que nous la connaissons. Pourtant, la charrue s'est, de nos jours, modifiée d'une manière plus appréciable, et l'on voit employer couramment aujourd'hui les brabants, charrues polysocs, charrues-balances — dont le principe reste cependant à peu près identique à celui de la charrue primitive — puis les charrues à disques, qui apportent non plus une simple modification, mais un changement profond, dans les organes actifs de l'outil. (V. *Larousse Mensuel* de juin 1909.) Ces modifications répondent à la préoccupation dont nous allons parler.

De la comparaison des différentes sortes de labours il ressort que le plus parfait est celui qu'on exécute à la bêche, car le sol est, dans ce cas, remué profondément et entièrement divisé. Tout travail de labourage doit donc tendre à se rapprocher de ce résultat idéal. Si les labours à la charrue, sous le rapport de la profondeur, peuvent se comparer aux labours à la bêche, ils ne les égalent cependant plus au point de vue de la division de la terre, même lorsqu'on les a fait suivre de hersages et roulages.

C'est donc du désir de perfectionner les méthodes culturales que sont nées les préoccupations des agronomes et des constructeurs modernes, et de là que sont parties les recherches entreprises par les uns et les autres pour modifier l'outillage agricole et obtenir un labour plus parfait et plus rapide. Mais, à côté de la question purement mécanique, vient se

LES NAUFRAGEURS, tableau d'E. Boutigny. (Société des Artistes Français.) [V. p. 807.] — Phot. Vizzavona.

SUR LA « COTE A NOYÉS » ; L'OREMUS, tableau de F. Tattegrain. (Société des Artistes français.) [V. p. 792.] — Phot. Vizzavona.



DANS L'ATELIER, tableau d'A. Déchenaud. Soc. des Art. franç. [V. p. 787.] — Phot. Vizzavona.



LE BLESSÉ, tableau de Mlle L. Humbert-Vignot. Soc. des Art. franç. [V. p. 788.] — Phot. Vizzavona.

L'INCENDIE DE PERSÉPOLIS, tableau de G. Rochegrosse. Société des Artistes français. [V. p. 796.] — Phot. Vizzavona.

LES DERNIÈRES RONDES TURQUES, tableau de J. Lecomte du Nouy. (Société des Artistes français.) [V. p. 793.] — Phot. Vizzavona.

LES BATAILLONS PARISIENS ET LE 19e RÉGIMENT DE FLANDRE, menés par Dampierre à l'assaut des redoutes autrichiennes (Jemmapes, 6 novembre 1792), tableau de R. Desvarreux. (Société des Artistes français.) [V. p. 788.] — Phot. Vizzavona.



PLAGE DU PRADO, tableau d'A.-L. Gaussen. (Société des Artistes français. V. p. 809.) — Phot. Vizzavona.



BRUME DU MATIN, tableau de W. Didier-Pouget. (Société des Artistes français. V. p. 784.) — Phot. Vizzavona.

DÉBARQUEMENT DE GEORGES CADOUDAL A LA FALAISE DE BIVILLE, 21 août 1803, tableau de J. Girardet. (Société des Artistes français. V. p. 793.) — Phot. Vizzavona.

placer la question économique, et la solution du problème n'apparaît pas facile.

I. — *Le problème de la motoculture.* A l'heure actuelle, on envisage la question de la motoculture de deux manières différentes. Les deux méthodes ont chacune de nombreux partisans, mais les éléments de comparaison ne sont pas encore suffisants pour permettre, dès à présent, de prédire laquelle des deux doit l'emporter sur l'autre.

Dans le premier cas, on ne songe qu'à augmenter l'énergie et à réaliser l'économie dans la traction en remplaçant le moteur animé (cheval, bœuf) par le moteur inanimé, c'est-à-dire par un sytème mécanique (locomobile, tracteur ou treuil); les instruments de labour (charrues diverses, houes, scarificateurs, etc.) demeurant en principe ce qu'ils sont actuellement.

Dans l'autre cas, le problème a une portée beaucoup plus vaste, et les partisans de cette seconde école n'envisagent plus uniquement la question du tracteur, mais encore la perfection du travail et le rendement de la terre. Ils posent le problème d'une façon toute différente : « Quel est, se demandent-ils, le procédé le plus rationnel pour labourer la terre, en employant comme puissance motrice un moteur mécanique? » Le congrès d'Amiens (1er congrès de motoculture, 22-24 septembre 1910) ayant donné du labourage parfait cette définition : « L'état de préparation du sol qui convient le mieux pour que nos semailles nous donnent le maximum de résultats est une préparation en structure finement ameublie de la base au sommet de la couche attaquée, évitant avec soin toute cause de discontinuité entre cette couche et le sous-sol qui la porte », c'est pour répondre à cette formule que les constructeurs de la seconde école cherchent à réaliser un appareil automobile qui, à lui seul, accomplisse le travail de la charrue, du rouleau et de la herse, qui creuse, divise, émiette, triture le sol comme le fait l'horticulteur à l'aide de sa bêche.


Fig. 3. — Petit tracteur de Mesmay (catégorie des tracteurs directs).

Nous allons voir quels progrès chacune de ces deux méthodes a réalisés.

II. — *Appareils de motoculture substituant la traction mécanique à la traction animale sans modification de l'outillage agricole.* Les premiers essais d'application de la mécanique au labourage remontent à 1835, dit le savant professeur Max. Ringelmann, dans son remarquable rapport au Congrès de mécanique agricole de 1911, et sont dus à des mécaniciens anglais. La Société anglaise d'agriculture, favorable à ces tentatives, organisa des concours nombreux de machines à vapeur pour la culture (Chester, 1858; Worcester, 1863; Newcastle, 1865; Leicester, 1868); ces concours mirent en valeur les appareils de Howard et Fowler. A Wolwerhampton, en 1871, il y avait déjà douze systèmes de machines à vapeur. En France, les premières tentatives de labourage à vapeur remontent à 1850-1853, puis à 1863-1865. A cette époque, Ed. Lecouteux organise, par souscription publique, un grand concours qui a lieu à Petit-Bourg (1867). [C'est d'ailleurs durant ce concours que se constitua la Société des agriculteurs de France.] Les machines sont des systèmes anglais Fowler et Howard, qui devaient longtemps encore être les seuls utilisés chez nous; puis, les concours de labourage à vapeur se faisant plus nombreux et plus fréquents, on y voit figurer des locomobiles de fabrication française (1878, 1881, 1901). Mais il faut arriver jusqu'à l'année 1909 pour voir la motoculture s'orienter nettement vers le progrès. En 1911, 1912 et 1913, s'organisent de nombreux concours, sous les auspices de l'*Association française de motoculture* (Bourges, Chartres, Chaumont-en-Vexin, Chelles, Creil, Laon, Melun, Reims, etc.), où les appareils figurent de plus en plus nombreux; l'élan est donné.


Fig. 2. — Tracteur Benedetti à double effet (catégorie des tracteurs directs).

Le *labourage à vapeur* qui, sauf en quelques grands domaines, est exploité par des entrepreneurs ou par des syndicats d'agriculteurs, est très en faveur en Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie, Etats-Unis, Canada. En France, il est réservé aujourd'hui aux grands travaux d'amélioration foncière (défrichements, défoncements).

Ce procédé possède évidemment de nombreux avantages, mais il offre aussi des inconvénients sérieux, qui en ont restreint l'emploi.

D'une part, puisque l'on a pu faire aux attelages d'animaux le reproche d'exercer par le piétinement sur le sol une pression qui détermine la formation, au-dessous de la terre meuble, d'une couche dure empêchant la pénétration des racines, il est évident que les lourds tracteurs méritent bien davantage encore ce reproche. D'autre part, le labourage à la vapeur laisse subsister, aussi impérieuse, la nécessité des scarifiages et hersages, et il manque de souplesse pour les exécuter à bon compte. Enfin — et c'est là l'un des principaux inconvénients du système — aux frais élevés d'acquisition du matériel viennent s'ajouter encore les dépenses d'achat et de transport du combustible (plus élevées chez nous que dans aucun des pays cités plus haut).

Pour éviter le premier de ces inconvénients, Fowler lui-même, dès le début du labourage à vapeur, avait imaginé de combiner l'action de deux machines, qu'il laissait, une de chaque côté, sur les lisières du champ à labourer et qu'il reliait par un câble d'acier auquel était fixée la charrue; le câble et sa charrue étaient tirés alternativement par chaque machine; c'était le système du treuil.

En ces dernières années, on a substitué aux moteurs à vapeur les moteurs à pétrole, essence, alcool, benzol; cette application a permis de diminuer le volume, ainsi que le poids des appareils, et d'en faire des tracteurs qu'on peut indifféremment utiliser dans les champs à tirer les instruments de labour et de récolte, sur les routes à remorquer les convois de toute sorte, enfin à la ferme pour actionner l'outillage intérieur (batteuses, pompes, dynamos, etc.).

En labourage mécanique, la question du moteur est primordiale, mais les avis diffèrent encore sur le point de l'économie. Quel est le moteur (vapeur, électricité, essence, benzol, etc.) qui convient le mieux à la motoculture, c'est-à-dire qui présente une sécurité parfaite de fonctionnement et ne consomme pas exagérément; qui soit aussi souple et aussi élastique que le moteur animé; qui puisse fournir à un moment déterminé le « coup de collier » qu'on exige parfois de celui-ci; qui soit, enfin, économique? Le moteur à vapeur aurait de nombreux partisans, s'il ne consommait un combustible qui revient trop cher à pied-d'œuvre, et si l'outillage qu'il nécessite n'était si lourd. Le moteur électrique, lui aussi, pourrait rendre d'immenses services; mais le transport de l'énergie à distance est trop onéreux encore. Reste le moteur à explosion. Il a pour lui sa petitesse, sa légèreté et sa facilité d'approvisionnement; mais sa vitesse angulaire oblige à une démultiplication par adjonction de dispositifs spéciaux. C'est cependant ce type de moteur qui, actuellement, est le plus employé. Il a, de jour en jour, pris la place la plus importante. Est-ce à dire qu'il soit le moteur agricole parfait? Nul ne l'affirmerait dans l'état actuel des choses. Les constructeurs travaillent activement à le mettre au point pour le plier le plus exactement possible à toutes les exigences de sa nouvelle application.

Il s'ensuit qu'à l'heure actuelle, les *appareils de traction* peuvent se grouper en trois catégories : tracteurs directs (lourds ou légers), tracteurs indirects ou treuils; enfin, appareils mixtes (tracteurs-treuils).

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de donner une description détaillée de tous les appareils, mais seulement d'en citer quelques-uns parmi les plus employés et de signaler leurs principales caractéristiques.

TRACTEURS DIRECTS. Les tracteurs *lourds* (de 5 à 25 tonnes) sont le plus souvent munis de moteurs à vapeur; leurs roues motrices sont augmentées de diamètre, et le bandage présente des cannelures (creux et protubérances) qui évitent le patinage et le dérapage. A ce type d'appareils appartiennent les différents modèles de locomobiles, puis le tracteur de la Compagnie *Case* (américain), qui développe une puissance effective de 50 chevaux. Les roues avant sont directrices; les roues arrière motrices; la puissance est transmise à celles-ci par deux pignons placés sur l'arbre intermédiaire; son poids est d'environ 7.000 kilogrammes et sa vitesse moyenne en travail de 3 kil. 900 à l'heure. A ce type de machines appartiennent encore les tracteurs *Sawyer-Massey* et *Marshall* (anglais), *Aultmann-Taylor* (américain).

Le *tracteur Cima* (américain), de la Compagnie internationale des machines agricoles, est aussi un tracteur lourd, mais il diffère des précédents en ce qu'il est pourvu d'un moteur horizontal à pétrole. Ce moteur, à un cylindre, développe une puissance de 25 chevaux entre les vitesses angulaires de 240 à 290 tours par minute. Il est muni de deux volants de 1m,33 de diamètre, destinés à vaincre les résistances anormales. Le moteur n'a pas de carburateur spécial; il est muni d'un régulateur centrifuge monté directement sur l'arbre du vilebrequin, et l'alimentation est basée sur le principe du « tout ou rien », qui supprime l'admission du mélange carburant dès que le moteur s'emballe. Le


Fig. 4. — Tracteur Landrin remorquant une charrue-balance (tracteurs directs et appareils mixtes).


Fig. 5. — Tracteur Gilbert (catégorie des tracteurs directs).

mouvement est transmis aux roues motrices à l'aide de trains d'engrenages par l'intermédiaire d'un embrayage à friction. La vitesse moyenne en travail est de 3 kilom. 900 à l'heure.

Le tracteur à vapeur *Pilter-Avery* appartient aussi à cette catégorie d'appareils lourds.

Le *tracteur Benedetti* (français) diffère des précédents d'abord par son moteur (30 chevaux) à essence, mais fonctionnant également au benzol et à l'alcool, puis ses quatre roues motrices, indépendantes les unes des autres, montées sur un châssis articulé, et qui peuvent, de ce fait, supporter toutes les dénivellations du terrain, sans que la stabilité du système en soit affectée. L'appareil est à double effet, c'est-à-dire qu'il n'y a pas lieu de le tourner lorsqu'il arrive au bout du champ; le conducteur seul se retourne et change de siège. Le tracteur Benedetti peut fonctionner soit comme tracteur pour tous les instruments agricoles, soit comme charrue automobile et, à cet effet, il est muni à chaque bout d'un jeu de six socs, qu'on relève alternativement ou simultanément. Le moteur donne à l'appareil une vitesse moyenne de 4 kilomètres à l'heure.

Dans la catégorie des tracteurs *légers* (2 à 5 tonnes), le moteur à vapeur, avons-nous dit, est remplacé par un moteur à pétrole, essence, alcool, benzol, etc.; mais, la diminution du poids des appareils entraînant le défaut d'adhérence au sol, les constructeurs, pour assurer celle-ci, ont eu recours à des dispositifs spéciaux.

Le tracteur *Gougis* et le petit tracteur *de Mesmay* (français) obtiennent cependant leur adhérence par des roues à bandages situés transversalement.

Le *tracteur de Mesmay*, appelé aussi *houe-tracteur automobile*, destiné aux labours superficiels et spécialement aux travaux de la culture betteravière, est monté sur châssis léger, et possède un moteur monocylindre, d'une puissance de 7 chevaux, à régulateur centrifuge et vitesse de régime élevée. Là, ce sont les roues d'avant, assez rapprochées, mais d'ailleurs à écartement réglable, qui sont motrices; le poids de ce petit tracteur est d'environ 1.000 kilogrammes en ordre de marche; sa vitesse moyenne de 3 kil. 500 à 4 kilomètres. La houe proprement dite ou châssis bineur se fixe sous le châssis; les rasettes en sont réglables en hauteur et en orientation, et l'ensemble peut se relever tout d'un coup par le moyen d'un simple levier, lorsque l'appareil doit rouler sur route ou fonctionner comme tracteur.

Dans les tracteurs français Landrin, Gilbert et Lefebvre, l'adhérence est obtenue par des dispositifs particuliers.

Le *tracteur Landrin* comporte un châssis monté sur quatre roues; les deux d'avant directrices, les deux d'arrière motrices. Les jantes de celles-ci sont munies de palettes qui peuvent s'effacer complètement ou émerger de 0m,12 pour aider à l'adhérence. Les palettes sont commandées par des excentriques calés sur l'essieu. Un levier placé à proximité du conducteur permet de faire varier l'émergence de ces palettes suivant la nature du terrain. Cet ingénieux dispositif a non seulement pour résultat d'augmenter l'adhérence, mais encore de débarrasser automatiquement les jantes de la terre qu'elles enlèvent. Le moteur de l'appareil Landrin (40 chevaux, 4 cylindres, 800 tours de vitesse angulaire) donne quatre vitesses (3, 6, 9, 12 kilomètres à l'heure). Ce tracteur peut également recevoir un treuil et 150 mètres de câble et, de ce fait, être rangé également dans les appareils mixtes dont il sera question plus loin. Il est muni à l'arrière de deux béquilles de recul qu'on abat lorsqu'il fonctionne comme tracteur-treuil.

Le *tracteur Gilbert* est monté sur un châssis à quatre roues, dont une seule d'arrière est motrice. Cette roue est munie de palettes qui peuvent s'enfoncer dans le sol jusqu'à 0m, 12 ou s'effacer complètement, suivant que l'appareil roule sur un terrain de labour ou sur une route; c'est la saillie réglable de ces palettes qui assure l'adhérence complète de l'outil avec le sol. L'essieu d'avant est fixé à une articulation solidaire du châssis, ce qui lui permet de prendre toutes les inclinaisons sans que le châssis abandonne la position horizontale, même lorsque les roues épousent les dénivellations du sol. Derrière les roues directrices, est disposé un bras articulé auquel on adapte un disque laboureur qui tourne en sens inverse de l'avancement de la machine et dont le conducteur règle à volonté l'angle d'attaque, la vitesse et la pénétration.

Le *tracteur Lefebvre* possède trois roues (les deux d'arrière motrices) et pèse environ 2.500 kilogrammes; son constructeur a résolu le problème de l'adhérence d'une façon très ingénieuse. Il a imaginé deux chaînes sans fin, placées latéralement et pourvues de palettes qui s'enfoncent dans le sol au fur et à mesure que le tracteur avance. Ces chaînes d'adhérence sont supportées chacune par deux pignons montés sur un châssis spécial qu'on élève ou abaisse à volonté et qui est, d'ailleurs, indépendant du châssis proprement dit supportant le mécanisme du véhicule. L'aspect extérieur de ce tracteur le rapproche des automobiles ordinaires : moteur et radiateur à l'avant, réservoir à l'arrière, derrière le siège du conducteur. Le moteur, de 35 à 40 chevaux, est à quatre cylindres, et donne des vitesses de 3, 4, 5 et 9 kilomètres à l'heure, suivant que l'appareil est au labour ou sur route.

Nous ne parlerons que pour mémoire du *tracteur* américain *Holt* appelé *caterpillar* ou *tracteur chenille*, dans lequel l'adhérence est obtenue par des courroies sans fin, pourvues de parties saillantes et qui rappellent, par le mouvement dont elles sont animées, le mode de progression des chenilles.


Fig. 7. — Tracteur-toueur Filtz (catégorie des tracteurs indirects).

Tracteurs indirects ou treuils. Le labourage par treuil s'exécute soit à l'aide de deux locomobiles ou de deux tracteurs, soit à l'aide d'une seule machine, soit enfin à l'aide d'une seule machine et d'un chariot d'ancrage. Dans le premier cas, chaque locomobile ou tracteur fait à tour de rôle l'appel de la charrue attelée au câble; dans le second (treuil à simple effet, comme, d'ailleurs, dans le cas précédent), la machine locomobile (tracteur calé, treuil électrique) tire, au labourage, une charrue simple, et celle-ci, arrivée à l'extrémité du rayage, est ramenée en arrière, inactive, par traction animale, jusqu'au point où elle va continuer son travail. Dans le troisième cas (treuils à double effet), un chariot d'ancrage est fixé à l'extrémité du champ opposé au treuil, et l'on utilise soit la charrue simple (qui est ramenée à vide rapidement par le treuil), soit une charrue-bascule (qui peut travailler dans les deux sens).

Le matériel de labourage par treuil n'est pas d'un type déterminé; on y utilise tous les genres de locomobiles ou de tracteurs et tous les modèles de chariots d'ancrage. Ceux-ci ont été imaginés tantôt lourds, et sont alors d'un déplacement difficile, tantôt légers, précisément pour être facilement déplacés, mais ils manquent alors d'adhérence. On reproche, en outre, au système des treuils le frottement du câble sur le sol et l'effort supplémentaire qu'entraîne ce frottement. Ce sont principalement les défoncements et défrichements que l'on exécute par le moyen des treuils.

A cette catégorie d'appareils appartient aussi le *tracteur-toueur Filtz;* mais il apporte au problème de la traction par treuil une solution différente de celles que nous avons indiquées plus haut : deux treuils fixés aux extrémités du rayage et montés sur chariot d'ancrage servent à tendre un câble d'acier, le long duquel le tracteur fonctionne suivant le système du touage. Au tracteur est attelé l'outil de labour.


Fig. 6. — Tracteur Lefebvre remorquant une charrue-bascule (catégorie des tracteurs directs).

Appareils mixtes. Ils réalisent la combinaison d'un tracteur et d'un treuil, sont utilisables indistinctement comme tracteurs, comme treuils ou comme remorqueurs routiers et possèdent l'avantage d'être relativement légers, tout en conservant une robustesse suffisante. Le *tracteur-treuil* Bajac est le type de ces appareils. Il a l'aspect d'un camion automobile rustique : à l'avant se trouve un moteur d'automobile à quatre cylindres de 24-30 chevaux; les roues d'avant sont directrices, les roues d'arrière motrices; le poids du tracteur est d'environ 3.500 kilogrammes. Il fonctionne de la façon suivante au labour : s'il s'agit de tirer dans les champs un outil quelconque dont la traction est relativement faible, l'appareil agit à la façon d'un tracteur ordinaire. Quand, au contraire, l'outil exige un effort de traction dépassant une certaine limite, comme les grandes charrues-bascules, par exemple, le tracteur avance seul, abandonnant derrière lui la charrue à l'extrémité du câble qu'il déroule; puis, lorsqu'il a parcouru une certaine distance (150 ou 200 mètres), il s'arrête, s'ancre automatiquement, et le conducteur embraye aussitôt le treuil sur lequel s'enroule à nouveau le câble; à ce moment, toute la puissance du moteur s'exerce sur le câble, qui ramène la charrue près du tracteur. De nouveau, la charrue reste en place, et le tracteur, décalé, repart pour une nouvelle course au bout de laquelle il s'immobilise pour remorquer l'outil; et ainsi de suite.

Les appareils de ce système — auquel appartiennent encore le *tracteur Landrin* (lorsqu'il est pourvu d'un treuil) et le *tracteur-treuil Doizy* — présentent un réel intérêt pratique, et l'on conçoit qu'ils séduisent les agriculteurs par la facilité qu'ils possèdent de se plier à différents emplois.



Fig. 8. — Tracteur-treuil Bajac au travail (catégorie des appareils mixtes).

III. — *Outillage automobile.* Nous avons vu quelles sont les tendances de la seconde école de motoculture et quelle est l'idée dont elle poursuit la réalisation.

L'Association française de motoculture, fondée à l'issue du premier congrès de motoculture (Amiens, 1909), et qui s'inspire intelligemment de cette tendance, s'est donné pour tâche de coordonner les efforts et d'encourager par tous les moyens le développement de la motoculture en multipliant les concours et en comparant, dans des expériences soigneusement contrôlées, les divers appareils à outils commandés.

« A moteur nouveau, outils nouveaux, dit A. Silbernagel, l'un des représentants les plus autorisés de cette seconde école. Si la bêche convient pour l'homme, la charrue pour les animaux, il faut au moteur mécanique un matériel différent, qui remue plus énergiquement le sol, qui permette d'obtenir en une seule opération l'ameublissement parfait. »

. . . .

« Lorsqu'on envisage l'emploi du moteur mécanique en agriculture, il faut avoir en vue, en premier lieu, la commande des outils; la question de la traction ou, plus exactement, du déplacement des outils sur le terrain, sera, par la suite, d'une importance secondaire. C'est pourquoi on peut prévoir que, dans quelques années, il ne sera plus question, dans les concours de labourage mécanique, de mettre en présence treuils, tracteurs et machines à outils commandés. La supériorité de cette dernière catégorie sera si vite démontrée et paraîtra à tous si évidente, que l'on passera à des épreuves autrement intéressantes, des épreuves destinées à reconnaître le meilleur outil rotatif commandé. »

Tous les constructeurs de cette seconde école sont de cet avis que la création d'un outillage agricole nouveau s'impose; mais ils ne sont cependant pas d'accord sur le moyen de le réaliser.

Pour les uns, le nouveau matériel doit comporter d'abord un véhicule automobile faisant fonction de porte-outil, puis une série de pièces-outils interchangeables (appareils de labour, pulvérisateurs, semoirs, appareils coupeurs, faucheurs, moissonneuses, appareil arracheur pour les légumes, racines, etc.). D'autres entrevoient la solution du problème dans un train porteur sur lequel s'adapterait un moteur amovible, ou bien encore dans un outil unique qui pourrait, à la volonté du cultivateur, prendre des formes multiples.



Fig. 10. — Petite bineuse à bras Bauche et Monnier (catégorie des outils automatiques).

Quoi qu'il en soit, de nombreux appareils répondant à ces diverses conceptions ont fonctionné déjà. Certains fournissent incontestablement un excellent travail de labour; mais il faudra, pour les juger, leur faire aborder les labours *profonds.* D'autre part, l'influence même du mode de labourage n'est pas encore suffisamment mise en valeur, et il faut attendre les résultats d'expériences sérieuses pour se prononcer. Aussi bien, la Société des agriculteurs de France a décidé d'entreprendre ces expériences comparatives sur la motoculture et de les faire porter sur tout le cycle des opérations culturales (pendant au moins deux ou trois ans). D'autre part, la commission agricole de l'Automobile-Club de France a mis au concours, cette année, la rédaction d'un *Manuel du moteur agricole,* destiné à faciliter aux cultivateurs la connaissance pratique des moteurs et d'en connaître les diverses applications. Enfin, l'Association française de motoculture va réunir, du 22 au 31 août 1913, le 2e congrès international de motoculture. Ainsi sera établie une base solide d'appréciations, et l'on pourra juger, après ces divers essais, de la valeur respective des appareils. Les agriculteurs se rendront mieux compte de ce que peut fournir le nouvel outillage, et la motoculture elle-même y trouvera sans aucun doute son orientation définitive.

Nous allons décrire rapidement les appareils réunis sous l'appellation d'*outils automobiles.* Rappelons pour mémoire que la conception d'un instrument qui, du même coup, découpe, retourne et émiette la terre, avait inspiré déjà, en 1850, Guibal et Thénard, lesquels expérimentèrent une bêcheuse à cheval; puis Darby, qui, en 1865, faisait fonctionner une machine à bêcher; enfin, Proctor et Cooper, qui reprirent (en 1875) l'idée de Darby et construisirent une bêcheuse mécanique, encore utilisée aujourd'hui en Égypte.

C'est en 1900 qu'apparaissent les premiers types de *laboureuses à fraises,* dont le principe primitif était l'attaque du sol par une lame-bêche, disposée en spirale sur un tambour pesant que traînait une locomobile. Tel quel, l'appareil n'était pas pratique, parce que l'outil manquait de souplesse pour surmonter les obstacles naturels (bandes de terrain dur, cailloux, racines, etc.). Il devait, néanmoins, servir de prototype à toute une catégorie d'appareils rotatifs, mais dans lesquels la lame-bêche a fait place à des outils divers (griffes, pointes, pioches, etc.). A la classe d'appareils comportant un porte-outil automobile auquel sont reliées rigidement des pièces-outils appartiennent les appareils français suivants : charrue Amiot et charrue Linard-Hubert.

La *charrue polysoc Amiot* comporte un châssis monté sur quatre grandes roues dont les deux avant sont directrices, et les deux arrière, à jantes nervées, motrices; sur l'avant du bâti est le moteur à deux cylindres 16-18 chevaux; à l'arrière, les trois ages indépendants et d'inégale longueur de trois charrues, que l'on abaisse ou relève à volonté.

La *charrue automobile Linard-Hubert* à socs percutants et démontables permet d'obtenir un émiettement plus parfait de la terre découpée, et en même temps l'enfouissement des chaumes et du fumier. Elle se compose de deux parties essentielles : le châssis automobile et l'appareil laboureur.

Le châssis automobile est monté sur de grandes roues munies de bandages métalliques qui évitent le dérapage; le moteur à quatre cylindres, d'une puissance de 20 chevaux tournant à la vitesse de 400 tours par minute, est à régime lent.

L'appareil laboureur proprement dit est un cadre disposé à l'arrière du châssis automobile et portant les socs; un mécanisme spécial, commandé par le moteur, transmet à ceux-ci successivement des secousses et des variations périodiques.

La vitesse des secousses étant plus grande que l'avancement du véhicule, la traction de celui-ci ne participe au travail que pendant une période assez courte, de telle sorte que l'adhérence des roues au sol n'a qu'une importance relativement minime dans le fonctionnement de l'appareil. Lorsque les socs sont enlevés, la machine peut servir à tous autres usages.

Nous ne terminerons pas ce chapitre des outils automobiles sans signaler la machine *Bauche et Monnier*, petite bineuse automobile très bien comprise, dont le châssis léger, monté sur trois roues, porte un moteur de 4 chevaux actionnant des outils qui déracinent et hachent les herbes. Tous les engrenages et transmissions sont enfermés dans un carter. Deux manchons servent à guider la machine, qui a été établie spécialement pour le binage entre rangées d'arbustes (pépinières, vignes, etc.) rapprochés. La bineuse automobile Bauche peut se transformer en scarificateur, en herse, en pioche, ou actionner des machines fixes.

Nous arrivons enfin aux outils *rotatifs,* c'est-à-dire aux appareils dans lesquels les organes piocheurs, qui sont montés sur un tambour rotatif, découpent, grattent, pulvérisent la terre pour en former une couche ameublie et homogène.



Fig. 9. — Charrue polysoc Amiot (catégorie des outils automatiques).

Tandis que, dans les laboureuses Lanz, Vermond et Quellenec, Boghos-Nubar-pacha, les outils sont fixés rigidement sur le tambour, dans la laboureuse de la Société de la motoculture française et la piocheuse Saint-Georges, les outils sont, au contraire, montés élastiquement.

Dans la *laboureuse Lanz* (allemande), le moteur n'actionne que les pioches pénétrant dans le sol; c'est la pénétration dans le sol de ces outils qui leur donne les points d'appui successifs et nécessaires à l'avancement du véhicule, à la façon des aubes dans une roue de bateau. Le chariot porte un moteur de quatre cylindres d'une puissance de 70 chevaux, qui actionne un arbre sur lequel sont calés dix disques découpés et dont chacune des trois pointes est terminée par un piochon d'acier en forme de cœur, fixé perpendiculairement au plan du disque. L'ensemble tourne à la vitesse angulaire de 300 à 350 tours par minute; le poids de l'appareil est considérable.

La laboureuse *Vermond et Quellenec* (française) attaque le sol au moyen de pics (au nombre de 81)

sur une largeur de $1^{m},70$. Le châssis est supporté par quatre roues, et son moteur de quatre cylindres développe 35 à 45 chevaux entre les vitesses angulaires de 900 à 1.000 tours par minute. Le moteur actionne un arbre qui entraîne, au moyen d'un cardan et de deux chaînes, l'arbre porte-outils (perpendiculaire à l'axe antéro-postérieur du véhicule). Les roues porte-outils (tourteaux), au nombre de neuf, sont munies chacune de 9 piochons. Trois leviers, placés à proximité du conducteur, permettent de régler les changements de vitesse, la position des outils, etc.

La *laboureuse* ou locomobile à disques piocheurs de *Boghos-Nubar-pacha* (égyptienne), qui fonctionne en Egypte, est constituée par un véhicule à quatre roues, dont l'arrière est un solide bâti métallique portant cinq disques d'acier disposés en chicane, deux par deux, et sur lesquels sont fixés, en étoile, six tiges qui constituent autant de pioches. Les disques et les outils d'attaque qu'ils portent tournent dans des plans perpendiculaires à l'axe antéro-postérieur du véhicule.



Fig. 11. — Laboureuse Vermond et Quellence (catégorie des outils rotatifs). [Phot. Meurisse.]

La *laboureuse de la Société « la Motoculture française »*, imaginée récemment par l'ingénieur suisse K. de Meyenbourg et appelée également *motoculteur*, est un curieux appareil effectuant un travail de labour parfait et permettant en outre d'enfouir les fumiers et engrais, que ses dents incorporent intimement à toute la masse de terre remuée. Le châssis est supporté par quatre roues : deux directrices, recouvertes de flasques avec des bandages à rebords légèrement saillants, puis deux motrices, également recouvertes de flasques; celles-ci sont, en outre, munies de crampons amovibles pour augmenter l'adhérence.

Le moteur, placé à l'avant sous le siège du conducteur, est d'une puissance de 20-25 chevaux. Des chaînes, enfermées dans des carters, transmettent le mouvement à un arbre horizontal sur lequel sont adaptés quatre-vingt-seize crochets, par séries de vingt-quatre; ces crochets constituent les outils d'attaque ; ils sont montés sur ressorts à boudin et fléchissent sans se déformer, lorsqu'ils viennent à rencontrer une résistance anormale. L'ensemble de l'arbre et des crochets que l'inventeur appelle *fraise* tourne à la vitesse de 180 tours à la minute. Un treuil permet de le soulever ou de l'abaisser à volonté, et des patins latéraux règlent la profondeur d'attaque. Cet appareil, dont le poids est d'environ 2.000 kilogr. en ordre de marche et qui travaille sur une largeur de $2^{m},20$ et une profondeur variable de quelques centimètres à $0^{m},30$, est évidemment une des meilleures conceptions de l'outil automobile.

Il en existe également un modèle à bras pour les petites cultures en lignes (viticulture, culture maraîchère, etc.).

Dans la *piocheuse Kœnig-Saint-Georges* (Suisse), du poids de 5.000 kilog., le châssis est supporté par trois roues, les deux d'arrière motrices. Le moteur, de 35 chevaux, placé à l'avant du châssis, actionne simultanément ou séparément les roues arrière et la roue dentée avant sur laquelle engrène la chaîne qui transmet le mouvement à l'appareil piocheur proprement dit. Celui-ci est un tambour démontable armé de quatre séries de 25 outils en forme de pioches, qui travaillent indépendamment les unes des autres. Attaché derrière l'appareil de traction, qu'il déborde latéralement, il est animé d'un mouvement rotatif de 80 à 100 tours maximum par minute. Chaque pioche pénètre dans le sol par percussion, arrache une motte, qu'elle abandonne ensuite sans l'avoir pourtant suffisamment divisée la plupart du temps.

IV. — *Objections qu'a soulevées la motoculture.* Des objections qu'on a faites à la motoculture, les principales sont les suivantes :

1° On a considéré la mécanique agricole comme l'apanage exclusif des grandes exploitations;

2° On l'a accusée de compromettre les intérêts de l'élevage;

3° Enfin, on lui a reproché sinon de provoquer, au moins de favoriser la désertion des campagnes.

Il suffira de quelques mots pour réfuter ces objections. En premier lieu, les associations et syndicats agricoles permettent l'exploitation collective, qui assimile les groupements de parcelles voisines appartenant à plusieurs propriétaires, à des exploitations d'un seul tenant. Il est certain qu'il faut, pour que la motoculture soit économique, qu'elle s'exerce sur des terrains assez étendus; mais l'association permet de satisfaire à cette obligation. Les agriculteurs peuvent donc se grouper pour cultiver leurs terres et utiliser à frais communs un matériel perfectionné.

On peut répondre aussi victorieusement à la seconde objection. La motoculture ne peut en aucune manière nuire à l'élevage, puisque les animaux, considérés désormais à peu près uniquement comme producteurs de viande, utiliseront à une transformation plus rapide de leurs rations alimentaires (en viande, lait, etc.) la force qu'on leur faisait appliquer à la traction. Il restera d'ailleurs toujours dans la ferme place pour le cheval et le bœuf de trait, soit qu'il s'agisse de les utiliser à la culture de quelque parcelle inaccessible aux appareils de motoculture, soit, simplement, qu'on les affecte au transport des produits et matériaux, etc.

Reste la troisième objection, plus difficile à réfuter. Les progrès du machinisme ont pu être considérés comme l'une des causes de la désertion des campagnes; mais cette supposition ne résiste guère à l'examen des faits. Le machinisme est plutôt un effet qu'une cause. Si l'outillage s'est perfectionné, si le moteur a pris dans la pratique agricole une place telle que l'on puisse aujourd'hui parler de motoculture, c'est d'abord parce que la main-d'œuvre se faisait rare et chère; mais c'est aussi parce que l'agriculture s'industrialisait de jour en jour. L'agriculture doit, en effet, être considérée comme une véritable industrie, au même titre que la métallurgie, par exemple. Ne met-elle pas en œuvre de la force pour transformer des matières premières (végétales ou animales) en produits de consommation? Le moteur à explosion devait largement contribuer à cette évolution industrielle de l'agriculture; mais cette évolution ne saurait être accusée d'avoir chassé le paysan. C'est plutôt, nous le répétons, le départ de l'homme qui a provoqué l'extension du machinisme.

L'abandon des campagnes constitue un mal dont souffre profondément l'agriculture en général et celle des pays d'Europe en particulier. Il existe, d'ailleurs, depuis longtemps déjà, et tient à des causes multiples, profondes et complexes.

Il paraîtra sans doute paradoxal d'affirmer que le progrès lui-même est une de ces causes; et cependant, rien n'est plus exact! C'est le progrès industriel qui, en agrandissant l'usine, accapare des bras nombreux; c'est le progrès intellectuel qui attire et rapproche dans les centres de science et d'art des phalanges de penseurs et d'artistes. Mais, aussi bien, ne sont-ce là que des causes générales, inéluctables et logiques du progrès, et qui n'eussent pas suffi à dépeupler les campagnes, si d'autres causes, moins normales celles-là, n'étaient venues les renforcer.

Le progrès a ruiné peu à peu les petites industries rurales; la vie campagnarde, avec ses coutumes et ses mœurs, s'est « délocalisée », peut-on dire, grâce aux facilités offertes aux ruraux par le développement des moyens de communication. Mais cette délocalisation tient à d'autres causes encore moins immédiates. D'une part, l'enseignement primaire, trop général, trop abstrait, mal adapté aux besoins régionaux et dont l'esprit flatte à la fois l'ambition imprudente des parents et les aspirations des jeunes gens vers le fonctionnarisme, ne retient pas assez les ruraux sur leur terre. D'autre part, l'attrait illusoire d'une existence urbaine plus facile, plus douce, le goût, il faut bien l'avouer, des plaisirs frelatés de la ville, exercent sur les habitants des campagnes une détestable influence. Enfin, l'espoir pour beaucoup d'être un jour retraités, voilà quelques-unes des raisons qui ont largement contribué à précipiter le mouvement de désertion.

Que l'on ajoute encore à cela les fléaux dont l'agriculture a été victime (épizooties, épiphyties, etc.), avec le cortège de misères qu'ils ont entraînées, et enfin les exigences d'une concurrence étrangère contre laquelle le cultivateur n'a pas été suffisamment et efficacement protégé, et l'on aura un ensemble à peu près complet des causes multiples, d'ailleurs connexes et corrélatives, qui ont provoqué ou favorisé la désertion des campagnes.

Le paysan n'aime plus la terre, a-t-on dit. C'est l'expression de la vérité. En général, il n'a pas compris ce que, plus rationnellement cultivée, elle pourrait lui donner. Routinier, il n'a pas évolué avec son temps. Hostile aux méthodes nouvelles, qu'il ne comprenait pas, et pour cause, il a voulu s'en tenir aux méthodes ancestrales, insuffisantes désormais à lui assurer le triomphe dans une lutte chaque jour plus ardente et plus âpre. Il a cru de bonne foi que la terre épuisée était incapable de lui fournir un gain rémunérateur, et il s'en est lentement détaché.

Les plaintes que cette situation a soulevées en France (pour ne parler que de ce qui se passe chez nous) ont trouvé, il est vrai, un écho auprès des pouvoirs publics, comme auprès des écrivains agricoles et des économistes. Les uns et les autres se sont efforcés d'apporter un remède à la situation : ceux-ci en prêchant de toutes manières le retour à la terre, ceux-là en le favorisant. Mais il faut avouer que leurs efforts sont demeurés à peu près stériles.

Les arguments par lesquels les écrivains ont voulu enrayer cet exode s'appuient pour la plupart sur la pure morale, et, s'ils paraissent péremptoires à ceux qui les formulent, ils n'ont cependant que bien peu d'effet sur ceux auxquels ils s'adressent.

Aussi n'est-ce pas seulement de cette propagande par la plume ni de la bienveillance des pouvoirs publics qu'il faut attendre l'amélioration souhaitée, mais de la coordination des efforts jusqu'ici dispersés et de la réunion des initiatives privées. Il faut l'attendre d'un mouvement général, soutenu par un enseignement scolaire plus régional, plus conforme aux besoins locaux et par une éducation qui prêchera l'amour du sol natal, détruira chez l'enfant ce sot préjugé que la condition du cultivateur est inférieure et lui montrera, en un mot, le charme incomparable, de la vie — active et laborieuse, il est vrai, mais libre et féconde — qu'il peut mener à la campagne. Il faut également favoriser le développement de l'association sous toutes ses formes (syndicats d'exploitation, de défense et de protection, associations de prévoyance et de mutualité, caisses de crédit agricole, coopératives, etc.) et apprendre aux paysans à considérer la motoculture comme un moyen de hâter la solution du problème. La plupart des cultivateurs demeurés fidèles à la terre, après avoir considéré comme un mal nécessaire et auquel on devait résister le plus possible le remplacement du moteur animé par le moteur mécanique, l'admettent aujourd'hui comme une nécessité.



Fig. 12. — Le *Motoculteur* (système de Meyenbourg), de la Société française de motoculture (catégorie des outils rotatifs).

Le travail mécanique du sol s'impose et s'imposera de plus en plus, car l'agriculture ne sau-

rait prospérer sans résoudre ce double problème : diminuer les frais d'exploitation et augmenter les rendements. C'est ce but que lui permettra de réaliser la motoculture. Les nouvelles méthodes qu'elle aura mises en vigueur deviendront éminemment fécondes, et les agriculteurs reconquis verront de vastes horizons s'ouvrir à leur activité. — Pierre Monnot.

Naufrageurs (les), tableau d'E. Boutigny, exposé en 1913 au Salon des Artistes français (V. p. 799.) [Les naufrageurs étaient des habitants des côtes, qui, par de faux signaux, provoquaient des naufrages pour s'emparer des épaves.] — Depuis la disparition d'Edouard Detaille, Boutigny est l'un des rares représentants de la peinture d'histoire. Ce n'est pas qu'il attache au document lui-même une importance prédominante, et peut-être le fauteuil Louis-Philippe, dans lequel est assis le chef des naufrageurs, n'est-il pas absolument conforme à ce qu'était la réalité. Mais le choix de ces scènes historiques permet au peintre de déployer un grand luxe dans les costumes, de faire chatoyer les tons d'une étoffe voyante. Ici, la note dominante est fournie par la veste rouge d'un des naufragés qu'on essaye d'enchaîner et qui tend le poing vers le capitaine des bandits. Autour de lui se trouvent d'autres prisonniers : une femme nue est étendue au premier plan ; une autre est agenouillée plus loin. Ce tapis d'Orient sur le sable, ces belles femmes dévêtues, ces hommes en habit de soie, tout cela éveille plutôt l'idée d'une scène théâtrale que d'une scène réelle. Mais le but poursuivi par l'auteur paraît, avec raison, plus décoratif qu'historique. Le fond est formé par la mer que ferment à gauche quelques rochers; au loin, on aperçoit le vaisseau à demi sombré. — Th. Leclère.

Ozanam, livre du Centenaire, par G. Goyau, L. de Lanzac de Laborie, Henri Cochin, Ed. Jordan, Eug. Duthoit, Mgr Alf. Baudrillart, préface de R. Doumic, de l'Académie française, bibl. par l'abbé Corbière. (Paris, 1913.) — Des dons très variés au service d'une idée, d'une seule idée, telle pourrait être la définition de Frédéric Ozanam, dont on célébrait cette année le centenaire à titre de fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul. Lyonnais, élevé dans une famille où se pratiquaient hautement, mais sans ostentation, la foi et les vertus chrétiennes, ayant traversé dans sa précoce adolescence une crise d'âme où il connut, dans toute la force du terme, les « angoisses » du doute, remis dans sa voie par l'enseignement philosophique du célèbre abbé Noirot dont Sarcey disait que tous les disciples avaient gardé l'empreinte, dès la dernière année de collège, Ozanam donne à sa vie un but : prouver par la science et les œuvres la précellence, la vérité du catholicisme. Littérateur, polémiste, historien, professeur, homme d'action et homme d'œuvres, chef, malgré lui, d'une partie de la jeunesse, pas un instant il n'a perdu de vue cet idéal, pas un instant son enthousiasme n'a faibli. Nulle vie ne présente une plus belle unité que celle de Frédéric Ozanam, enlevé à quarante ans en pleine maturité de talent, en plein succès.

D'ailleurs, rien d'un sectaire. Caractère amène, bon et tolérant pour les hommes, indulgent pour ceux qui ne partagent pas sa foi, parce que la sienne a passé par une rude épreuve, il est sympathique à tous ceux qui l'ont connu; les témoignages de Renan, de Sainte-Beuve l'attestent. Ses relations, sa correspondance avec des incrédules avérés comme Fauriel, son maître, et même raidis comme Ernest Havet, prouvent sa largeur d'esprit.

Le grand public le connaît surtout comme le fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul, qui a, comme on le sait, pour objet la visite des pauvres à domicile. Chose qui, à première vue, semblera singulière à quelques-uns : ce n'est pas avant tout le bien des pauvres qu'Ozanam avait en vue lorsque, pour la première fois, il réunit pour cet objet charitable quelques camarades du quartier Latin. C'est à ceux-ci qu'il pensait tout d'abord. Effrayé de l'abandon moral où se trouvent, où se trouvaient encore plus alors les jeunes gens fraîchement débarqués de leur province au pays Latin, il se disait avec raison que rien n'est plus efficace pour la sérieuse orientation de la vie, pour la conservation des bonnes mœurs et, à un point de vue plus éloigné, pour l'intelligence des problèmes sociaux et la préparation à la vie publique, que cette mise en contact de la jeunesse avec les plus tristes réalités de la misère. Quant au pauvre, il entendait bien que l'on ne se bornât pas à son égard à la distribution des secours matériels. Le réconfort d'une affection désintéressée, d'un intérêt sensible porté aux humbles et quotidiennes vicissitudes des déshérités et des malchanceux, n'est-ce pas la meilleure aumône? Point de prosélytisme. Ozanam allait même jusqu'à considérer comme une insulte que l'on pût supposer qu'il fît entrer en ligne, dans l'inscription des familles secourues, ce que l'on appellerait aujourd'hui des préoccupations confessionnelles. Les conseils, les encouragements religieux doivent venir à leur heure et avec la plus grande discrétion. Quant à la politique, les premiers visiteurs ne connaissaient même pas les opinions de leurs confrères. L'immense extension prise par la Société de Saint-Vincent de Paul montre bien qu'elle répondait à un besoin et aussi quelle sagesse présida à sa fondation. De sept ou huit qu'ils furent à l'origine, les confrères de Saint-Vincent de Paul, en 1912, dépassaient de beaucoup les cent mille. Répandue dans tout l'univers, la Société a secouru, en deux tiers de siècle, des millions de familles pauvres, et amis et adversaires du catholicisme sont d'accord sur ce point qu'elle est, en général, demeurée fidèle à ses origines. Bien rarement la politique s'est occupée d'elle, bien rarement a-t-on pu soupçonner quelques sections provinciales de s'y être parfois risquées. Ozanam, seul des ouvriers de la première heure, semble avoir entrevu la possibilité d'un grand développement pour l'œuvre naissante. C'était un enthousiaste, nous l'avons dit, et qu'a-t-on jamais rien fondé de grand sans enthousiasme?

Mais ce n'est pas tout Ozanam. La Sorbonne s'honore de l'avoir compté parmi ses maîtres. Ozanam a été plus qu'un professeur savant et disert, parfois d'une éloquence entraînante. Il fut aussi un initiateur. L'un des premiers, il comprit la nécessité de faire profiter la France du grand courant d'érudition qui, depuis le commencement du siècle, renouvelait en Allemagne toutes les branches du savoir. Il comprit la nécessité de connaître les langues vivantes. Des projets apologétiques grandioses, démesurés, que rêvait son adolescence et dont, comme il arrive, l'âge mûr ne devait réaliser qu'une faible partie, il resta cette idée juste que l'histoire de l'humanité est une chaîne dont aucun anneau ne doit être négligé, que les époques réputées ingrates, barbares, ont autant de droit que les périodes plus brillantes et plus accessibles aux investigations de l'historien. C'est ainsi que, l'un des premiers, il consacra une large part de ses efforts aux Germains, aux Francs du moyen âge. L'idée d'aller rechercher dans toutes les croyances de tous les temps et de tous les peuples le fond de vérités communes dans lesquelles Ozanam croit reconnaître un christianisme latent ouvrait une voie nouvelle. On peut discuter l'idée directrice d'Ozanam du moins l'extension prise depuis par l'étude comparée des religions montre la fécondité de telles recherches.


Fr. Ozanam, d'après une lithographie de Jeanmot en 1852.

Avec la *Philosophie de Dante*, Ozanam donnait une interprétation nouvelle et profonde de *la Divine Comédie*. On sait combien mal compris était au XVIIIe siècle le chef-d'œuvre de la poésie du moyen âge. Fauriel avait vu plus juste, mais il s'était borné au commentaire philologique et biographique. Ozanam entrait au cœur même du sujet. Les *Documents inédits* qu'il rapporta d'Italie en 1847, et qui parurent en 1850, prouvent qu'il eût été capable, s'il eût vécu, de forcer son naturel qui le portait à la mise en œuvre des matériaux de l'histoire plutôt qu'à leur recherche directe. La moisson était abondante et précieuse. L'érudit apparut encore dans les *Sources poétiques de* « la Divine Comédie ». D'ailleurs, il rapportait d'Italie, avec un autre livre, une vraie découverte, tout au moins pour les Français. L'Allemand Gœrres l'avait précédé dans l'étude des poésies de saint François d'Assise. Les charmantes études sur les *Poètes franciscains* révélaient vraiment à la France l'éclosion poétique qui s'épanouit à la suite de saint François et, particulièrement, le plus original de ces poètes, le bienheureux Jacopone di Todi. Les dialogues de Jacopone, dit E. Jordan, ont une grande importance, car ils sont l'origine des mystères.

Ozanam projetait une *Histoire littéraire des temps barbares*. A ses yeux, l'histoire des lettres était l'histoire même de la civilisation. Point de vue trop exclusif, mais qui se rattachait naturellement au vaste plan apologétique de sa jeunesse, l'Eglise ayant été incontestablement la gardienne des trésors de la littérature. Quoi qu'il en soit, le volume sur *la Civilisation au Ve siècle* est une partie de cette vaste entreprise. Il n'est d'ailleurs qu'une reproduction de la sténographie des cours qu'Ozanam donna sur ce sujet. Il ne considérait ce travail que comme une ébauche qu'il eût certainement précisée. Ebauche brillante, très remarquable en quelques-unes de ses parties.

Les *Etudes germaniques* se composent de deux parties : *les Germains avant le christianisme* et *la Civilisation chrétienne chez les Francs*. Elles se rattachent au plan d'apologétique par l'histoire qui était, comme nous l'avons rappelé, le but qu'il s'était fixé dès le début. S'il ne se faisait sans doute plus d'illusion sur la possibilité de le réaliser en son entier, du moins ne le perdait-il jamais de vue. Lui-même s'en explique dans une lettre à Foisset : « Mes deux essais sur Dante et sur les Germains sont pour moi comme les deux jalons extrêmes d'un travail dont j'ai fait une partie dans mes leçons publiques et que je voudrais reprendre pour le compléter. » Suit l'exposé du projet d'histoire littéraire des temps barbares. Ainsi l'étude sur *la Germanie avant le christianisme* était une partie de l'exposé de l'état intellectuel du monde barbare avant le christianisme, *la Civilisation chrétienne chez les Francs* une partie du tableau de l'éducation des peuples par l'Eglise. On voit également comment *la Civilisation au Ve siècle* se liait au plan d'ensemble.

Certes, dans ses travaux, le critique n'est pas toujours infaillible. Sachant se plier, quand il le fallait, aux règles de l'érudition, il n'en est pas moins vrai qu'Ozanam est surtout un écrivain chaleureux, éloquent; il a une imagination de poète. Sensible aux beautés de la nature, il aimait à se pénétrer des paysages dans lesquels se déroulaient les scènes dont il retraçait l'histoire : disciple en cela de Chateaubriand, qui fut, ainsi que Ballanche, l'un de ceux qui influèrent le plus sur son esprit. C'est ainsi qu'il visita l'Italie et les bords du Rhin. Il excelle dans le paysage historique. L'Italie, d'ailleurs, n'était-elle pas pour lui une autre patrie? Né à Milan en 1813, lorsque cette ville était française, s'il fut élevé à Lyon, la langue italienne lui demeura toujours familière.

Par la tournure de son esprit, par la méthode, Ozanam ne se sépare pas de son temps. S'il fut, à quelque égard, comme nous l'avons dit, un précurseur, il se rattache, en histoire, à l'école romantique. Il lui manque parfois la précision rigoureuse, qui fut exigée depuis des historiens. Il a une tendance à remplacer les arguments par des traits d'éloquence. Optimiste dans son système, il lit trop distinctement dans les desseins de la Providence, il plie trop facilement les faits à son idée synthétique. D'une entière bonne foi, d'ailleurs, il s'étonne à l'occasion, lorsqu'il rencontre les séries qui le déroutent, mais il ne dissimule pas la difficulté. Il ne cherche pas davantage à pallier les vices et les maux de ce moyen âge qu'il aime tant, ceux de l'Eglise pas plus que de la société laïque; seulement, un peu comme ce juif converti qui voyait dans la corruption de la Rome pontificale une preuve infaillible du la divinité du christianisme, toujours debout, malgré l'imperfection humaine, Ozanam y découvrait un argument apologétique. S'il est systématique — et trop à notre gré — il ne s'en cache pas, il s'en fait gloire. La science détachée, exempte de passion, il ne la comprend guère, il en fait peu de cas. L'histoire détachée de toute préoccupation, de toute thèse, il n'y croit guère, et en cela il n'a sûrement pas tort. Il n'y voit qu'un objet de curiosité assez vain, sinon comme amusement, du moins comme enseignement, et en cela encore, on ne saurait dire qu'il se trompe. Qui prétendrait sérieusement que la connaissance du passé ait jamais prévenu les fautes du présent? Ozanam ne l'entend pas ainsi. Il veut que l'histoire soit un enseignement. Il défend le christianisme dans ses cours, comme Quinet, comme Michelet l'attaquent. L'histoire, pour les hommes de ce temps, est le plus souvent un prétexte à défendre, à étayer des idées qui ne sont rien moins que détachées des préoccupations actuelles.

Malgré ces inévitables réserves, on peut dire que, scientifiquement, la part d'Ozanam est belle et enviable.

L'écrivain est parfois un peu lâché, et souvent trop orateur, mais que de belles envolées, que de pages fines, que d'analyses pénétrantes, que de vues chaleureusement développées! A travers chaque page de son œuvre, on sent l'homme, et il est, nous le répétons, scientifiquement, profondément honnête, à tous égards absolument sympathique.

Chacun des écrivains éminents qui ont collaboré à la composition de ce beau *Livre du Centenaire* a apporté à l'œuvre commune, outre son talent, sa compétence particulière et indiscutable. L'un nous expose la biographie, l'autre nous fait connaître l'historien, d'autres le sociologue, l'homme d'œuvres, l'homme de lettres, l'apologiste. Il faut louer aussi l'abbé Corbière, qui a laborieusement établi une considérable bibliographie. Il est remarquable que la séduction exercée sur les collaborateurs venus de la littérature, de l'enseignement, de la science par l'esprit et le caractère d'Ozanam, est, sans défense possible, partagée par leur lecteur. Chacun de ces chapitres constitue par lui-même une œuvre forte et durable. Les avoir inspirés est un titre de plus à la reconnaissance. — André Baudrillart.

***panneau** n. m. — Encycl. *Panneaux-réclames*. La loi du 20 avril 1910, qui a interdit l'affichage sur les immeubles et monuments historiques (v. *Larousse Mensuel*, n° 63, p. 408), avait laissé les sites non classés en dehors de son champ d'application. Considérant que la beauté des paysages fait partie du patrimoine national, le législateur a



+++ Limites de la Suisse ——— Route carrossable ——— Limites du Parc National actuel
.... Agrandissement projeté

pensé qu'il avait le devoir de la défendre. Tout le monde était d'ailleurs unanime à réclamer des mesures devant mettre un terme aux abus d'un affichage masquant les plus ravissantes perspectives. Pour donner satisfaction à l'opinion, la loi du 12 juillet 1912, conciliant les sentiments du public avec l'intérêt du Trésor, a frappé les « panneaux-réclames », « affiches-écrans » ou affiches sur portatif spécial, d'une taxe annuelle élevée, qui aura certainement pour effet sinon de supprimer complètement, du moins de limiter rigoureusement ce mode de réclame. Le décret du 22 août 1912 a fixé les détails d'application.

La loi du 12 juillet 1912 atteint les affiches de toute nature établies sur toute partie d'un immeuble bâti, ou non, autre qu'un mur de maison ou de clôture et au delà d'un périmètre de 100 mètres autour de toute agglomération de maisons ou de bâtiments. Et, comme ces affiches nuisent d'autant plus à la perspective qu'elles ont une surface plus considérable, un caractère progressif a été donné à la taxe qui les frappe. Cette taxe est ainsi fixée : 50 francs par mètre carré pour les affiches d'une dimension inférieure à 6 mètres carrés; 100 francs par mètre carré pour les affiches d'une superficie de 6 mètres carrés et de moins de 10 mètres carrés; 200 francs par mètre carré pour les affiches comprises entre 10 et 20 mètres carrés; 400 francs par mètre carré pour les affiches d'une superficie supérieure à 20 mètres carrés. Ces tarifs sont doublés si l'affiche contient, groupées ou non, deux annonces; triplés, si elle en contient trois; quadruplés, si elle renferme quatre annonces ou plus. Toute fraction de mètre carré est comptée pour un mètre carré. (Loi, art. 1 et 2.)

Les personnes qui veulent établir des affiches dans les conditions susindiquées sont tenues d'en faire la déclaration au bureau de l'enregistrement dans la circonscription duquel se trouvent les communes où ces affiches doivent être placées. La taxe est immédiatement acquittée au même bureau. Elle est due pour une année entière sans fraction, et l'année court pour chaque affiche du jour de la première déclaration. Si la déclaration ne fixe aucune durée, la taxe annuelle devient exigible dans les vingt jours qui suivent l'expiration de chaque année, et la perception en est continuée d'année en année, dans les mêmes conditions, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré au bureau de l'enregistrement que l'affichage a été supprimé. Lorsque les parties ont souscrit leur déclaration pour un nombre d'années déterminé et que le terme assigné est arrivé, la taxe continue à être perçue comme si aucun délai n'avait été fixé, à moins que les intéressés ne fassent au bureau de l'enregistrement une déclaration indiquant ou la suppression de l'affichage, ou la période nouvelle pour laquelle elles veulent acquitter la taxe. Une déclaration qui ne donne lieu au payement d'aucun droit est également nécessaire avant d'apporter une modification à l'affiche, en cas de cession de fonds de commerce, de changement d'adresse, de nom ou de raison sociale.

Chaque affiche doit porter, dans la partie inférieure gauche, l'indication de la date et du numéro de la quittance de la taxe. (Décret, art. 1 à 6.)

L'apposition d'une affiche non timbrée donne ouverture à un droit en sus égal au montant de la taxe exigible, sans que cette pénalité puisse être inférieure à 500 francs. Ces droits et amendes sont dus solidairement par les auteurs des affiches et par les propriétaires des immeubles dans lesquels elles se trouvent placées. Toutes les infractions au décret du 22 août 1912 sont punies d'une amende de 500 francs. (Loi, art. 5 et 9.)

Les panneaux-réclames existant antérieurement au 11 juin 1912 (date de la présentation du projet de loi par le gouvernement) et qui ont fait l'objet d'une déclaration à l'enregistrement dans le mois de la promulgation de la loi ne seront frappés de la nouvelle taxe qu'à compter du 1er janvier 1915, à moins qu'avant cette date, les contrats en vertu desquels ces affiches ont été établies n'arrivent à expiration et ne soient renouvelés; auquel cas, la taxe sera exigée, pour les affiches maintenues, à dater de l'expiration de l'ancien contrat. C'est donc seulement à partir du 1er janvier 1915 que les effets de la loi se feront pleinement sentir. — R. Blaignan.

Parc national suisse (le). La Suisse possède depuis peu un parc national comme les États-Unis. Il est situé dans la basse Engadine, entre Zernetz et la vallée de Münster. De même que le parc américain, il a été créé dans le but de sauvegarder une région alpestre particulièrement pittoresque et sauvage en la préservant contre les atteintes de l'industrialisme sous toutes ses formes.

En effet, même dans les Alpes, la nature vierge recule peu à peu devant l'homme, ou tout au moins voit son aspect sensiblement transformé par les défrichements, par la captation des forces motrices, par le développement du tourisme qui multiplie les hôtels et les funiculaires jusque dans les sites les plus reculés. On s'est préoccupé, en Suisse, de la question. La Société helvétique des sciences naturelles a institué, en 1906, une commission pour la protection de la nature, qui, après trois ans de travaux, a donné naissance à la Ligue suisse pour la protection de la nature, laquelle compte aujourd'hui 20.000 membres, recrutés en grande partie parmi les enfants des écoles. Cette ligue a pris l'initiative de la création d'un Parc national suisse, et a expliqué ainsi les motifs de son action :

Nous admirons, sans doute, les progrès de la civilisation, qui tire un si merveilleux parti des forces naturelles. Mais tant d'ingéniosité, mise au service de nos intérêts, ne doit point nous faire oublier qu'elle s'exerce, le plus souvent, aux dépens de la nature, dont le travail silencieux et plein de mystères revêt, chaque printemps, nos monts et nos vallées de la plus admirable des parures. Cette parure, l'homme civilisé la déchire sans scrupule, poursuivant son but égoïste jusque dans les régions les plus solitaires, sans égard pour le charme détruit, pour l'anéantissement d'une des sources les plus fécondes en jouissances intellectuelles.

Les nécessités de la vie poussent l'agriculture à étendre ses cultures le plus possible, à occuper des terrains où les plantes indigènes croissaient librement et y formaient des associations et formations naturelles, offrant aux animaux abri et nourriture. On a assaini, drainé, comblé, endigué, colmaté, terré les prés marécageux, tourbières, marais, fossés, ruisseaux, grèves, pentes rocheuses, etc. De cette façon, l'état d'équilibre naturel que représente toute flore et toute faune a été profondément modifié. Nos forêts sont jardinées, nos haies élaguées, nos prés irrigués, fumés, et nos prairies couvertes d'un gazon artificiel. Dans un avenir rapproché — à moins qu'on prenne des mesures de protection — la flore du pays, ainsi que la faune qui en dépend, aura été bouleversée partout; les générations futures ne conserveront plus que le souvenir de ce qu'elles étaient autrefois.

On a donc voulu protéger contre toute déprédation une région alpestre choisie parmi celles qui sont encore complètement frustes. Deux territoires voisins l'un de l'autre ont été désignés : le massif du Piz Quatervals (Pic des Quatre-Vallées) [la nomenclature des noms de l'Engadine est en romanche], avec les vallées de Cluoza, Tantermozza, Muschains et Trupchum à l'ouest, et à l'est la moitié occidentale de la vallée de Scarl, avec les vallons adjacents de Minger, Foraz et Tavru. On espère réunir un jour ces deux parties en les raccordant par un vaste territoire intermédiaire sur lequel les riches bois de l'Ofenberg, laissés indemnes, passeront de nouveau à l'état de forêts vierges. La superficie totale dépassera alors 200 kilomètres carrés.

Un bail de vingt-cinq ans (porté ensuite à quatre-vingt-dix-neuf ans pour les deux premières) a été signé avec les trois communes de Zernetz, Scanfs et Schuls, sur lesquelles se trouvent les régions actuellement protégées. Le pouvoir fédéral a promis une subvention annuelle, donnant ainsi la consécration officielle à l'œuvre entreprise, en prenant à sa charge, tout au moins pour la partie occidentale du parc, les frais de location — 18.000 francs d'abord, puis 30.000 — à verser aux communes intéressées : les Chambres suisses ont été saisies par un message favorable du Conseil fédéral du 9 décembre 1912.



La Ligue assume les frais de surveillance et la création des quelques voies d'accès indispensables : environ 10.000 francs par an. Ces vallées sont, en effet, à l'heure actuelle, demeurées aussi sauvages que si l'homme n'avait jamais hanté ces parages. Les touristes n'y allaient pas, pour l'excellente raison qu'il n'y avait ni hôtels, ni auberges, pas même de chemins. Les alpinistes eux-mêmes ne fréquentaient point ces massifs, où se hasardaient seulement quelques chasseurs indigènes.

Le paysage est pittoresque et d'une beauté farouche. Des montagnes abruptes tombent à pic sur des précipices vertigineux; quelques plaques glaciaires miroitent sur les sommets. Aux admirables parois de rochers dolomitiques, qui bornent le fond du val Cluoza et qui s'empourprent au soleil couchant, s'opposent les sombres forêts d'arolles : cet arbre, spécial aux Grisons et au Valais, est classé par les botanistes comme une variété de pin, mais la majesté de son port le rapproche du sapin et du mélèze. Quelque ancienne cabane de chasseur d'ours, perdue dans la forêt séculaire, rappelle seule le passage de l'homme. Les cascades, çà et là, secouent la gerbe étincelante de leur chevelure, et dans une gorge profonde rugit le tumultueux torrent du Spœl.

La flore est particulièrement riche. Toutes les espèces alpines de conifères y sont représentées, avec les diverses variétés de pins, sapins et mélèzes. Les prairies abondent en plantes rares, et les pentes de certaines montagnes, notamment du mont Scbera, se drapent d'une parure luxuriante et bigarrée pendant l'été.

C'est aussi la région de Suisse où la faune alpestre primitive est le mieux conservée. On y rencontre les dernières familles d'ours des Alpes. Les chamois y pullulent; abondantes également les martres, belettes et renards de toute variété, ainsi que les loutres dans les gorges du Spœl. Là s'ébattent des aigles, des vautours, des oiseaux d'espèces très variées.

Les naturalistes insistent surtout sur l'intérêt qu'il y a pour la science à empêcher la disparition des espèces animales ou végétales de nos pays, dont beaucoup se font de plus en plus rares, — arrachées ou traquées sans pitié par les collectionneurs, les chasseurs, les industriels. Ils espèrent pouvoir étudier avec fruit, dans le Parc national, la vie des animaux et des plantes de montagne évoluant en liberté dans leur cadre naturel.

Des travaux très sommaires ont été ou vont être faits pour élever quelques cabanes-abris, tracer des sentiers et établir les ponts indispensables. Sauf cette légère restriction, il ne sera pas touché à l'état actuel des lieux. Aucune construction ne pourra y



Parc national suisse. (Forêt d'Arolle.)

être élevée; ni route, et à fortiori ni voie ferrée, ne la traversera; aucun panneau-réclame ne s'interposera entre le visiteur et le paysage. Défense absolue d'y chasser en toute saison, d'y tuer un animal, d'y arracher une plante quelconque. Les touristes pourront y entrer et y circuler gratuitement et librement, sous la seule réserve d'observer le règlement. La surveillance est assurée par des gardiens qui seront accompagnés de chiens de police

D'autres « réserves » d'animaux et de plantes, de dimensions plus modestes, viennent d'être créées, dans le même esprit, dans différentes régions de la Suisse. Le Club jurassien possède déjà la réserve



Vue d'ensemble sur les montagnes du Parc national suisse. (Vue prise de la vallée de l'Ofen.)

botanique du creux du Van dans le val de Travers. Toutes récentes sont la réserve de clématites géantes près d'Ilanz (Grisons) et la réserve forestière du Dürsrütiwald (Emmenthal, canton de Berne) qui renferme de magnifiques sapins blancs. Signalons aussi les réserves de flore de marais à la Vraconnaz, près de Sainte-Croix (Vaud) et de flore glaciaire au-dessus d'Einsiedeln, ainsi que les réserves ornithologiques du Weissenstein (canton de Soleure), de l'île Saint-Pierre (lac de Bienne), de Saint-Jacques (canton de Bâle) et du lac de Zürich (Ufenau-Lützelau). — Albert Dauzat.

Plage du Prado (la), tableau d'Ad. Gaussen, exposé en 1913 au Salon des Artistes français, et récompensé d'une médaille d'or. (V. p. 802.) — On voit au premier plan une plage de sable parsemée de quelques roches jaunes dans le soleil; des roches semblables émergent de l'eau, mais là, l'humidité les a rendues vertes et sombres. La mer est agitée, et l'artiste en a représenté le mouvement avec beaucoup de fougue. La peinture est empâtée et largement traitée. Sur le fond de collines vertes se détachent des maisons roses et blanches; quelques petits personnages, adroitement indiqués, animent la scène, et le tout est couvert d'un grand ciel nuageux. Cette peinture est exécutée brillamment, par un artiste en possession réelle de son métier. — Tr. Leclère.

Schmidt (Erich), professeur et philologue allemand, né à Iéna le 20 juin 1853, mort à Berlin le 30 avril 1913. La personnalité d'Erich Schmidt est une des plus brillantes du monde universitaire contemporain. Sa carrière, remarquablement rapide et facile, est jalonnée de coïncidences heureuses, qui viennent toujours à point en favoriser le progrès et la gloire. Ses travaux sur Lessing, dont il écrivit une très importante biographie, et sur Gœthe, dont il eut la bonne fortune de découvrir et de publier *le Premier Faust*, ont rendu son nom inséparable de la grande époque classique de la littérature allemande.

Après de solides études, commencées sous la forte discipline de l'école de Schulpforta, qui fut une pépinière de grands philologues germanistes, tels que Nietzsche et Wilamowitz, et continuées sous la direction du célèbre pédagogue Wilhelm Schérer, Erich Schmidt, à vingt-deux ans, est chargé du cours de littérature allemande à la faculté de Wurtzbourg. Deux ans plus tard, il devient, à Strasbourg, titulaire de la chaire occupée jusque-là par son illustre maître Schérer, qui devait, tout le long de sa carrière universitaire, le devancer de poste en poste et lui préparer le terrain; il y devient en même temps collègue de son père, le savant naturaliste Edouard-Oscar Schmidt. Ce sont des années d'effervescence pour le jeune professeur. Il prend une part active aux principales manifestations littéraires contemporaines, se lie personnellement avec les écrivains du moment : Keller, Fontane, Paul Heyse, Th. Storm. Mais, déjà, l'exemple de Schérer oriente ses travaux vers la glorieuse période révolutionnaire de la littérature allemande, vers le « Sturm und Drang » du XVIIIe siècle et ses fougueux promoteurs, les compagnons du jeune Gœthe, Lentz, Klinger, H. L. Wagner, sur lesquels il publie d'étincelantes études.

En 1880, il est nommé à la grande université de Vienne. Nul poste ne pouvait mieux convenir au jeune et élégant conférencier. Il y passe cinq années, qui comptent parmi les plus brillantes de sa vie. Le savant y devient homme du monde. Il est l'hôte des familles aristocratiques et cultivées; il fait des lectures dans les salons à la mode. Il y acquiert cette parfaite maîtrise de soi du vrai mondain, prévenante et distante à la fois, dont il ne se départira désormais, pas plus dans ses manières que dans ses livres. Ses cours, cependant, y obtiennent le plus vif succès. Il publie, en 1884, la première partie de son ouvrage le plus considérable : *Lessing, histoire de sa vie et de ses œuvres* (*Lessing, Geschichte seines Lebens und seiner Schriften*). Deux ans plus tard, il donnait ses deux jolis volumes de *Charakteristiken* (Portraits), très influencés du ton mondain des salons viennois, mais qui sont peut-être son chef-d'œuvre, en tout cas l'œuvre la plus typique de son talent.



Erich Schmidt.

L'année 1885 arracha brusquement Erich Schmidt à son activité universitaire. L'héritier de Gœthe, dernier descendant direct du poète, vient de mourir, confiant à la grande-duchesse Sophie de Saxe-Weimar l'important héritage de son aïeul. Celle-ci s'adresse, sur les conseils de Schérer, au jeune philologue de Vienne, et l'appelle à Weimar pour y dépouiller les précieux manuscrits encore inédits. Erich Schmidt y prend la direction des « Archives de Gœthe », dont il va être l'âme pendant de longues années; et le brillant mondain viennois, transformé en patient archiviste, a le bonheur de découvrir et de publier, au bout de deux ans de travail, *le Premier Faust* de Gœthe (*Faust in ursprünglicher Gestalt*), auquel son nom reste pour toujours glorieusement attaché.

Wilhelm Schérer meurt sur ces entrefaites. Son successeur, tout désigné pour la chaire de langue et de littérature allemandes de l'université de Berlin, est Erich Schmidt. En avril 1887, à l'âge de trente-quatre ans, le voici élevé au premier poste universitaire de son pays. Il le conserve pendant vingt-cinq années, entouré d'honneurs, familier de la cour impériale et des salons aristocratiques du Berlin-Ouest, et considéré comme la grande autorité germaniste officielle de l'Allemagne. En 1900, quand l'université de Berlin célèbre son centenaire, c'est à lui qu'elle s'adresse pour être son recteur et son représentant. Il y achève, après plusieurs années d'interruption, sa magistrale biographie de Lessing, dont la deuxième partie, mieux composée et documentée que la première, reste son œuvre capitale. C'est en plein suc-

cès, alors que ses cours attiraient, en masse, étudiants et auditeurs à l'université de Berlin, alors qu'il paraissait lui-même en pleine force, avec sa haute et mâle silhouette d'officier, qu'une maladie de cœur l'abat soudain et l'emporte après deux ans de pénible retraite.

Erich Schmidt ne fut à aucun titre un penseur. Sa critique littéraire n'est guidée par aucune de ces fécondes idées générales qui étayent si puissamment l'œuvre d'un Taine ou d'un Brunetière. Elle se ramène pour lui au portrait biographique, et ses *Charakteristiken* sont, dans le genre, un modèle. C'est d'un art à la fois brillant et correct. On retrouve toujours en Erich Schmidt les deux empreintes de Vienne et de Berlin : l'affabilité viennoise unie à la raideur prussienne. Et cette figure des avant mondain, dans les milieux universitaires de l'Allemagne contemporaine, est, en somme, moins exceptionnelle qu'on ne le croit généralement. — Gaston Monod.

***syphilis** n. f. — Encycl. *Nouveau traitement de la syphilis.* Depuis longtemps, mais d'une manière empirique, la syphilis est soignée avec succès par le mercure et par l'iode. Cette thérapeutique réalisait-elle une guérison véritable, ou seulement une guérison apparente? C'est ce qu'il était difficile de dire, attendu que l'évolution de l'infection peut se faire d'une manière obscure, demeurer très longtemps sans manifestations cliniques perceptibles et ne réapparaître finalement qu'au bout de vingt ou trente ans. Il y avait donc parfois des présomptions de guérison, il n'y avait jamais de certitude.

Le traitement de la syphilis est entré, ces dernières années, dans une voie plus scientifique, présentant par conséquent plus de garanties, sous l'influence successive de trois découvertes : 1° celle de l'agent pathogène spécifique, le *treponema pallidum* de Schaudinn; 2° celle d'un corps chimiothérapique, parasitrope des spirilles et spécialement du tréponème, le chlorhydrate de dioxydiamidoarsénobenzol, 606 ou salvarsan; 3° enfin, celle de la réaction de Bordet-Gengou, dont la réaction de Wassermann et celle de Hecht-Weinberg ne sont qu'une application, permettant de reconnaître, chez un individu donné, la présence d'anticorps syphilitiques, c'est-à-dire l'existence d'une syphilis généralisée, active ou latente. [V. Wassermann (*réaction de*], tome II, p. 172.) Ces trois découvertes ont-elles abouti à la guérison rapide, définitive et *contrôlée* de la syphilis, comme on l'a si souvent affirmé dans ces derniers temps? Voilà la question qu'il importe d'examiner de près et de résoudre, autant, du moins, que le permet l'expérience acquise actuellement.

Nous ne nous occuperons ici que du salvarsan. D'autres arsenicaux ont bien été préconisés contre la syphilis, mais ils ne semblent pas mériter une longue étude : l'*atoxyl* et l'*arsacétine* ont été vite abandonnés, en raison de leur action dangereuse sur le nerf optique; l'*arsénophénylglycine*, qui est relativement peu toxique et réussit bien dans les spirilloses expérimentales, n'a pas donné de résultats dans la syphilis humaine. L'*hectine* elle-même, vantée par Hallopeau comme réalisant le traitement abortif de la syphilis, n'a pas fourni, à l'usage, les résultats qu'on s'en promettait : même en pratiquant, comme le recommandait Hallopeau, trente injections d'hectine dans le chancre initial et autour de lui, on n'obtient pas toujours la non-apparition de la roséole et des accidents secondaires, et Moutot, Augagneur, Queyrat ont montré qu'il existe beaucoup de syphilis rebelles à l'hectine. Ce médicament demande donc à être plus sérieusement étudié. Quant au *néosalvarsan*, 914 ou dioxydiamidoarsénobenzolmonométhylènesulfoxylate de soude, il ne paraît en rien préférable au 606; de poids moléculaire plus élevé, très soluble dans l'eau et donnant une solution neutre qui dispense de l'adjonction de soude caustique à l'injection, moins toxique au total, il semblait appelé à rendre les meilleurs services, au moins pour la stérilisation de la syphilis jeune et le raccourcissement conséquent de la période contagieuse, — ce qui a une si grande importance au point de vue prophylactique. Mais il a causé, presque dès le début, des accidents si graves, que ceux qui l'avaient employé avec le plus de confiance : Wolf, Mulzer, Bayet, Schreiber, ont dès maintenant renoncé à son usage. Nous ne nous arrêterons non plus ni sur la technique même de l'injection de salvarsan, affaire purement médicale, ni sur les réactions de Wassermann et de Hecht-Weinberg, exposées ailleurs dans leurs grandes lignes, et nous nous bornerons à indiquer les résultats obtenus par le 606.

Le but de toute thérapeutique antisyphilitique est la stérilisation, c'est-à-dire la destruction de tous les spirochètes ou tréponèmes, en quelque tissu qu'ils se cachent, de l'individu atteint. Si cette stérilisation n'était pas totale, il n'y aurait pas guérison définitive, puisque les tréponèmes épargnés pourraient, à un moment ou à un autre, reprendre leur activité et produire de nouveaux accidents. Comme le dit Leredde, « un syphilitique blanchi (sans accident apparent) n'est pas un syphilitique guéri ».

Ehrlich a pensé que, pour réaliser cette stérilisation (*therapia sterilisans optima*), il faut une substance qui soit exclusivement, ou presque, parasitotrope, qui se fixe uniquement sur le parasite, le tréponème, et le détruise, sans nuire notablement aux cellules saines de l'hôte. Cette substance, il pensa l'avoir trouvée dans un dérivé de l'acide phénylarsénique, le 606, que lui et Hata expérimentèrent dans les spirilloses et la syphilis expérimentale. Les résultats obtenus furent si concluants qu'application fut tentée de ce traitement à la syphilis humaine, et l'observation montra que le 606 n'est pas plus toxique pour l'homme que pour les animaux, qu'il ne détermine pas, comme l'atoxyl, de lésions dégénératives du nerf optique, et qu'à la dose de 1 centigramme par kilogramme vivant, il détruit les spirochètes des lésions accessibles à l'exploration et, en particulier, du chancre. Maintenant qu'ont cessé les dénigrements systématiques du début et que se sont calmés les enthousiasmes excessifs, il est permis d'aborder d'une façon impartiale l'étude du salvarsan.

Le premier point à établir est que le salvarsan ne convient pas indistinctement à tous les syphilitiques; il y a des syphilis anciennes et incurables contre lesquelles il ne peut rien, ni l'iode, ni le mercure non plus. En outre, beaucoup de syphilitiques ont des lésions méconnues ou latentes qui, au moment où les spirochètes sont touchés par le 606, réagissent avec intensité et déterminent des accidents graves et inattendus, dont il faut se méfier. Aussi convient-il de renoncer au 606 ou de ne l'employer, en tout cas, qu'avec une extrême prudence, chez les personnes qui sont atteintes de lésions hépatiques sérieuses, dont le rein n'est pas normalement perméable, qui présentent des accidents nerveux graves et de la syphilis cérébrale, et enfin et surtout, chez celles dont l'appareil cardiovasculaire est en mauvais état. Il est, en outre, des individus qui manifestent à l'égard du salvarsan une sensibilité extraordinaire. C'est justement parce qu'on a ignoré ou méconnu ces contre-indications ou qu'on n'en a pas tenu un compte suffisant que beaucoup d'accidents très sérieux, et même mortels, ont été observés à la suite d'injections de salvarsan. On les évitera en se rappelant les circonstances qui commandent toujours la prudence, parfois l'abstention. D'autres accidents sont imputables aux fautes de technique ou à la réaction de Herxheimer, dont il sera parlé plus loin.

La technique est, en effet, extrêmement délicate, en raison des manipulations qu'elle comporte. Le 606 s'administre par la voie intramusculaire ou intraveineuse; la voie hypodermique, qui amène souvent des escarres, est aujourd'hui abandonnée. L'injection intramusculaire se fait en émulsion huileuse; elle provoque des douleurs souvent violentes et prolongées; on la réserve habituellement au nouveau-né, ou quand, chez l'adulte, les veines du pli du coude ne sont pas suffisamment accessibles. Dans tous les autres cas, il faut préférer l'injection intraveineuse. Mais, alors, certaines précautions sont nécessaires. Le malade doit être à jeun; en outre, il doit être mis au repos ou au lit, *avant*, pendant 24 heures; s'il présente des accidents gastro-intestinaux, on le soumettra pendant quelques jours au régime des pâtes et des fruits cuits (sans lait ni œufs); *après*, tout déplacement prolongé (chemin de fer) lui est interdit; il devra rester couché le jour de l'injection et éviter toute alimentation solide; les jours suivants, pas de fatigue. Il est bien entendu qu'avant de recevoir l'injection, le malade aura été très soigneusement examiné et son urine analysée. De cet examen dépend en effet la *dose* de l'injection.

Dans la syphilis expérimentale, la dose unique de 1 centigramme de salvarsan par kilogramme vivant suffit à détruire les spirochètes; l'observation a prouvé que chez l'homme cette dose est parfois trop élevée au point de vue toxique et que, d'ailleurs, elle ne suffit pas à stériliser l'individu. Par suite, on a été obligé, d'une part, de renouveler dans certains cas la dose, d'autre part de la renouveler en série. En conséquence, chez une personne moyenne, homme ou femme, de 60 kilogrammes, on fait trois injections successives de 60 centigrammes de salvarsan à huit jours d'intervalle, temps nécessaire pour assurer l'élimination du médicament et éviter l'accumulation et les accidents toxiques qui s'ensuivent. Mais ces trois injections de 60 centigrammes chacune ne doivent être faites que si : 1° la syphilis est tout à fait au début (période primaire) et ne donne pas encore une réaction de Wassermann *positive;* 2° si le cœur, les vaisseaux, le rein, le système nerveux central sont en bon état, et s'il n'y a pas de diabète grave ou d'accidents entéritiques trop sérieux. La dose de 60 centigrammes, en injection intraveineuse, n'a jamais besoin d'être dépassée, même si le malade pèse 80 kilogrammes et davantage, car alors il est le plus souvent obèse. S'il pèse moins de 60 kilogrammes, la dose n'excédera pas autant de centigrammes qu'il pèse de kilogrammes (50 centigrammes pour 50 kilogrammes, 40 centigrammes pour 40 kilogrammes, etc.).

Dès que la réaction de Wassermann est devenue positive (fin de la période primaire, périodes secondaire et tertiaire), la première dose sera dédoublée, c'est-à-dire que l'on fera quatre injections (au lieu de trois), respectivement de 0gr,20, 0gr,40, 0gr,50, 0gr,60, avec mêmes intervalles. Certaines circonstances peuvent modifier, du reste, ce programme. Quand il y a des lésions nerveuses (paralysie générale, tabes, syphilis cérébrale, etc.), on ne commencera que par des doses extrêmement faibles (0gr,002, 0gr,003), que l'on élèvera ensuite progressivement; il en sera de même en présence de néphrite ou de lésions hépatiques. Une prudence plus grande encore s'impose s'il y a des lésions importantes du cœur et des vaisseaux; le mieux, alors, est souvent de s'abstenir et de revenir au traitement mercuriel, car les accidents survenus en une telle occurrence ne reconnaissent généralement pour causes que des doses de début trop fortes.

Lorsque l'injection est suffisamment alcalinisée et faite lentement, on n'observe guère que quelques malaises passagers et, notamment, un sentiment de chaleur et de tension au niveau des tempes; mais, si l'injection est acide ou insuffisamment alcalinisée, des accidents plus graves peuvent se produire : rougeur de la face, lipothymie, syncope. Quelques heures après l'injection, on constate souvent des vomissements alimentaires ou bilieux, presque toujours de la diarrhée. L'ictère est plus rare; il peut être bénin et ne durer que quelques jours; s'il est intense, avec dépression, acholie, albuminurie, on fera bien de renoncer momentanément au salvarsan. Une réaction thermique est de règle après l'injection; elle est due à la destruction des tréponèmes et aux modifications qui se produisent dans les tissus syphilitiques, ainsi que l'a montré Neisser. Normalement, son intensité va en décroissant après chaque injection; elle ne dure guère que quelques heures, mais est plus marquée et plus longue chez les malades atteints de lésions nerveuses. Enfin, on observe des réactions cutanées, tantôt tardives, tantôt au contraire précoces. Parmi ces dernières, figure la *réaction de Herxheimer;* elle est due à l'hypérémie et à l'œdème des lésions syphilitiques, dont quelques-unes, qu'on ne soupçonnait pas (périostite, fissure linguale, méningite), sont ainsi mises en évidence. Cette réaction s'observe au niveau du chancre, qui se tuméfie et suinte; les taches de roséole se multiplient et deviennent papuleuses, les gourmes augmentent de volume. Néanmoins, en deux ou trois jours, tous ces phénomènes s'amendent et cessent. On a actuellement tendance à attribuer à la réaction de Herxheimer tous les accidents nerveux (fièvre intense, méningite, foyers de ramollissement et d'hémorragie cérébrale), qui ont à juste titre effrayé les premiers expérimentateurs (cas de Kaunengiesser et d'Amkvist). C'est en partie seulement à la réaction de Herxheimer que doivent être attribuées les *neurorécidives* (Benario). La plupart, comme le remarque Leredde, sont imputables à un traitement par des doses insuffisantes de salvarsan; elles sont caractérisées surtout par des troubles auriculaires ou oculomoteurs, de la céphalée, de la paralysie faciale; on pourrait donc les appeler *méningorécidives*. Elles résultent de ce que, sous l'influence d'une dose insuffisante de 606, la méningite diffuse, si fréquente au début de la période secondaire, se localise, ainsi que l'a indiqué Bayet.

En résumé : précisément parce qu'il est extrêmement actif, qu'il détruit les spirochètes et verse dans l'économie leurs endotoxines, et qu'il amène une réaction intense au niveau des lésions syphilitiques, le salvarsan est un médicament dont l'administration demande à être entourée de précautions, sans lesquelles surviendraient des accidents que le médecin peut et doit éviter. Ces accidents, en effet, sont toujours dus soit à une erreur de technique, soit à un examen incomplet du malade, soit, enfin, à des doses trop fortes ou trop faibles. Puisqu'il est admis que la dose stérilisante, donc efficace chez l'homme, est de 1 centigramme de 606 par kilogramme du sujet, « le traitement aura lieu, dit Leredde, aux doses *normales* à chaque injection, quand la réaction de Herxheimer n'est pas à craindre (début de la période primaire, 2e et 3e série du traitement chez un malade qui n'a présenté aucun phénomène anormal au moment de la première), ou à *doses progressives* en commençant par des doses faibles pour arriver aux doses *normales* (1re série du traitement à la fin de la période primaire et dans les périodes ultérieures) ». Il résulte de là que, normalement, le traitement doit être *discontinu* et se composer de trois séries au moins de trois injections chacune (ou davantage suivant l'état du malade, du moment que l'on commence par des doses inférieures à la dose normale, 60 centigrammes de 606 au maximum), à huit jours d'intervalle, deux mois de repos s'écoulant entre chacune de ces séries. Il n'est pas permis — ce point est important à retenir — d'espérer la guérison, quand, par suite des accidents thermiques, hépatiques, nerveux, vasculaires, etc., on ne peut arriver à recevoir la dose normale de 60 centigrammes en une fois. A ce traitement discontinu Bayet (de Bruxelles) préfère

le traitement *continu*, par les réinjections poursuivies, aux mêmes intervalles de huit à dix jours, jusqu'à la disparition non seulement des accidents visibles, mais aussi de la réaction de Wassermann. Cette méthode, toutefois, est encore à l'étude, et on ne peut, en conséquence, en apprécier ni les avantages ni les inconvénients par rapport au traitement discontinu. Mais, d'autre part, il n'y a aucun bénéfice à espérer du procédé des doses faibles longtemps continuées, qui a été préconisé en France par Brocq et Emery. L'expérience prouve, en effet, que ces doses faibles n'arrivent pas à détruire tous les spirochètes et à obtenir la stérilisation complète et définitive, qu'elles donnent lieu souvent aux *neurorécidives*, et qu'enfin elles favorisent l'apparition de races de tréponèmes résistantes à l'action du médicament.

Tous les détails qui précèdent étaient nécessaires pour nous permettre de conclure. Le salvarsan est évidemment une médication qui demande à être maniée avec beaucoup de prudence et qui semble interdit à certains malades, surtout à ceux qui présentent des lésions graves du système nerveux, hépatique et artériel; il expose à des accidents, et la technique de son administration est délicate. Néanmoins, réussit-il à guérir la syphilis plus rapidement et plus sûrement que le mercure? La réponse ne semble plus actuellement douteuse, car nous avons, dans la réaction de Wassermann, contrôlée par la réaction de Hecht-Weinberg, un critérium infaillible de son efficacité. Mais il faut se rappeler : 1° que la réaction de Wassermann est négative au début de la période primaire, et ne devient positive qu'à la fin; 2° que la réaction de Wassermann, après avoir été longuement négative, peut redevenir positive, ce qui indique que la stérilisation complète n'avait pas été obtenue et commande un nouveau traitement à suivre; 3° que la réaction de Wassermann peut être négative, alors que la réaction de Hecht-Weinberg demeure positive, ce qui commande également un nouveau traitement; 4° enfin, que la guérison ne paraît *assurée* que si la réaction de Wassermann et celle de Hecht-Weinberg, répétée à des intervalles de plus en plus éloignés, trois mois, six mois, un an et pendant longtemps, demeurent toujours négatives. Cette coïncidence est nécessaire, parce que la réaction de Wassermann peut manquer dans les localisations profondes (viscérales, osseuses, néoplasiques) ou oculaires de la syphilis, et que la réaction de Hecht-Weinberg est à la fois plus sensible et plus précoce; elle peut être réalisée très rapidement et durable (il n'y a pas d'accidents secondaires), quand le traitement a été appliqué dès le début des accidents. Plus tard, elle s'obtient moins facilement, mais plus vite cependant qu'avec les traitements mercuriels. En tout cas — et ceci est capital au point de vue prophylactique — tout syphilitique dont la réaction de Wassermann reste négative a cessé d'être contagieux : il peut se marier sans danger et avoir des enfants sains; il est presque certain d'être à l'abri des accidents graves qui menacent les autres malades. Pour ces raisons, le traitement de la syphilis par le salvarsan semble aujourd'hui le plus sûr et le plus énergique, à la condition que tout malade soit traité comme il a été dit et jusqu'à disparition définitive de tout accident, bien entendu, mais aussi et surtout des réactions sérologiques. On doit même espérer par ce moyen obtenir peu à peu la stérilisation complète des malades les plus dangereux par leur contagiosité et l'atténuation progressive d'un fléau des plus redoutables pour l'humanité. — Dr J. Laumonier.

***Thessalonique.** — Les derniers événements ont ramené l'attention sur cette ville importante qui, après quatre cent quatre-vingt-trois ans de domination ottomane (l'occupation définitive de Salonique date de 1430), est retombée au pouvoir des Grecs. Aussi est-ce avec un intérêt spécial que seront accueillies les deux publications importantes dues à un savant roumain, O. Tafrali, qui les a présentées comme thèses de doctorat à la Faculté des lettres de Paris :

I. *Topographie de Thessalonique*. II. *Thessalonique au XIVe siècle*, 2 vol. in-8° (Paris 1913). Ces deux excellents volumes font revivre la physionomie de la ville qui, après Constantinople, a eu le rôle le plus décisif dans l'histoire de la péninsule des Balkans au moyen âge. Au cours d'une mission à Salonique, due à la généreuse initiative de Jacques Doucet, O. Tafrali a pu photographier et étudier les vestiges de l'enceinte byzantine, aujourd'hui en partie démolie; d'autre part, des recherches dans les manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale de Paris lui ont permis de découvrir un grand nombre de textes inédits, lettres, discours, sermons, pamphlets qui jettent un jour inattendu sur la vie d'une grande ville byzantine au XIVe siècle : nous voudrions montrer toute la nouveauté des résultats ainsi obtenus.

I. *Thessalonique* fut fondée vers 316 avant J.-C., par Cassandre, roi de Macédoine, qui lui donna le nom de son épouse, Thessalonikè, sœur d'Alexandre le Grand. Située au fond du golfe Thermaïque, dont le dernier repli, incliné au nord-est, forme une rade à l'abri des vents du large, elle s'étend au milieu d'une plaine fertile, appuyée à l'est au mont Corthiat, dont elle escalade les premières pentes, défendue à l'ouest par les marécages et les bras multiples du Vardar, dont les rives sont couvertes de taillis giboyeux. De nombreux villages s'élevaient dans la plaine au milieu des cultures, des vergers et des vignobles; au sud les fraîches vallées de *Kalamaria* (le bon endroit), avec leurs jolis jardins attiraient déjà l'aristocratie, qui y construisait, comme les Européens d'aujourd'hui, des maisons de plaisance.


Mosaïque de la coupole de l'église Saint-Georges, à Salonique. (Collection des Hautes-Etudes.)

Thessalonique dut sa principale importance à sa situation maritime et à sa valeur stratégique. Ses ports pouvaient contenir 300 navires, et un plus grand nombre trouvaient des refuges dans les petites anses du golfe Thermaïque.


Eglise Sainte-Sophie, à Salonique (côté est). [Collection des Hautes-Etudes.]

Au point de vue militaire, Thessalonique était traversée par une des routes les plus importantes de la péninsule des Balkans, la via Egnatia (dont la première construction remonte aux rois de Macédoine), qui commençait à Dyrrachium (Durazzo) et se terminait à Constantinople. Elle formait dans la traversée de la ville une des rues principales, la Leophoros (aujourd'hui grand'rue du Vardar), orientée de l'ouest à l'est. Une enceinte avait été construite dès l'antiquité pour défendre cette importante position; il n'en reste plus aujourd'hui que de faibles traces, et les murailles actuelles (démolies récemment en grande partie) remontent à l'époque byzantine. D'après les recherches de Tafrali, elles furent construites vers 380, au moment où Théodose organisait à Thessalonique la défense de l'empire contre les barbares du Danube.

L'enceinte de Thessalonique, remaniée à diverses époques, au témoignage des inscriptions recueillies par O. Tafrali, avait la forme d'un trapèze de 7 à 8 kilomètres de pourtour : au sud, elle longeait la mer, tandis qu'au nord elle suivait les sinuosités du terrain et escaladait les pentes du mont Corthiat. On y trouvait, comme à Constantinople, trois lignes de défense : le mur proprement dit, flanqué de tours carrées, l'avant-mur et le fossé. On peut y constater trois modes de construction : tantôt des couches de moellons sont séparées par des assises de briques; tantôt le blocage n'est employé que pour les fondements, et le mur de briques est constitué par trois rangées d'arceaux en plein cintre, dont le diamètre va en diminuant de la première à la troisième (des croix grecques ou latines ornent le centre des arceaux); tantôt, enfin, le mur est entièrement en briques, et une seule rangée d'arceaux apparaît à 3 mètres du sol. L'irrégularité de la construction et l'emploi, comme matériaux, de fûts de colonnes ou de pierres appareillées semblent indiquer une construction postérieure aux deux premières. Les tours carrées (au nombre de 40) faisaient saillie à l'extérieur; elles étaient reliées par des chemins de ronde qui couraient le long des courtines à la hauteur des créneaux. L'épaisseur des murs varie de 2 mètres à 2m,30 (4m,60 dans la partie orientale), et la hauteur a dû atteindre jusqu'à 12 mètres. De nombreuses portes donnaient accès dans la ville : il y en avait 4 à l'est, 2 à l'ouest; au sud s'ouvraient les portes maritimes et au nord 14 poternes réservées à l'usage de la garnison. Parmi les plus importantes, il faut citer les deux portes qui terminaient la via Egnatia, la porte d'Or à l'ouest et la porte Casséandrotique à l'est. Au-devant de celle-ci s'élevait l'arc de triomphe de Galère, qui subsiste encore aujourd'hui, tandis que devant la porte d'Or on avait conservé l'ancienne porte décorative, ornée de sculptures, d'époque romaine, qui formait aussi une entrée monumentale. Seule, la porte Litea ou porte Neuve (Yeni-Kapou), située à l'ouest, au débouché de la rue Midhat-Pacha, a survécu.

La ville comprise dans cette enceinte a dû avoir

à l'origine le plan régulier adopté par les constructeurs d'époque hellénistique : les deux grandes rues parallèles du Vardar et de Midhat-Pacha, coupées à angle droit par la rue de Sabri-Pacha, en sont des vestiges. La partie la plus ancienne doit être placée à l'est, du côté de la porte Casséandrotique. Là s'élevaient les grands édifices, là s'ouvraient les places spacieuses dont il est difficile de déterminer la position exacte : le stade où l'on donnait encore des représentations en plein IXe siècle, comme en témoigne la « Vie de sainte Théodora »; l'hippodrome, qui rappelait le souvenir tragique du massacre ordonné par Théodose en 390 et qui était situé au sud de la porte Casséandrotique, le long du mur oriental; le forum, correspondant à l'ancienne agora hellénique; le palais impérial, qui s'étendait jusqu'à la mer. Les écrivains ont vanté à l'envi la beauté de



Eglise des Saints-Apôtres, à Salonique.

cette ville, dont les maisons actuelles, mal bâties, ne sauraient donner aucune idée. De nombreux portiques à colonnades entouraient les places ou longeaient les rues; les débris de l'un d'eux, orné de cariatides d'époque romaine, appelées par les Juifs espagnols de Salonique « *las Incantadas* » (les Enchantées), ont été transportés au musée du Louvre en 1860. Partout, des jardins, plantés de beaux arbres et rafraîchis par de nombreuses sources, interrompaient la ligne des maisons. L'eau coulait en abondance : devant les églises étaient des fontaines ou « phiales » artistement travaillées; de nombreuses sources regardées comme bénites s'écoulaient dans des sarcophages antiques et, si l'on en croit un écrivain du XIVe siècle, le nombre des bains publics dépassait les besoins de la population.

Les habitants de Thessalonique étaient surtout fiers de leurs églises, aussi nombreuses, d'après un dicton local, que les jours de l'année. Un grand nombre ont été démolies par les Turcs; d'autres ont été transformées en maisons particulières ou changées en mosquées. Il en subsiste encore une série importante, dont l'étude présente un grand intérêt pour l'histoire de l'art byzantin. Quatre d'entre elles en particulier, qui comptent parmi les plus importantes, ont donné lieu à de nombreuses divergences entre les archéologues. O. Tafrali, en se fondant sur les ressemblances que leur construction présente avec celle des remparts, l'attribue à la même époque, c'est-à-dire à la fin du IVe ou au début du Ve siècle; il a pu relever sur leurs briques des estampilles ou marques de fabrique analogues à celles qui couvrent les briques des murailles de la ville.

C'est d'abord l'église Saint-Georges (Ortadji-Sultan-Djami), salle en forme de rotonde de 24 mètres de diamètre, coiffée d'une coupole hémisphérique. Le mur du pourtour est creusé de niches, et une abside s'élève à l'est; la présence des croix qui estampent les briques ruine l'hypothèse, parfois proposée, d'une destination païenne du monument. La coupole était ornée de plusieurs zones de belles mosaïques : au centre se détachait une figure du Christ au milieu d'un cadre de fleurs et de fruits qui subsiste encore. De même, à la base, sont conservés huit compartiments ornés d'architectures aériennes, avec portiques, coupoles et colonnades d'aspect pompéien. Sur ce fond se détachent des figures de saints dans l'attitude de la prière : c'est le motif souvent traité dans les basiliques de l'Eglise triomphante. D'autres mosaïques, décorées de figures géométriques ou d'oiseaux se jouant au milieu des fleurs et des fruits, couvrent les niches.

L'Eski-Djouma, situé près de la via Egnatia, est regardée par les habitants de Salonique comme une ancienne église dédiée à sainte Paraskevi (traduction grecque d'Eski-Djouma, ancien vendredi). O. Tafrali identifie cette église avec une des plus importantes que les écrivains aient mentionnées à Thessalonique, l'église de la Vierge Acheiropoiète (ainsi appelée parce qu'on y conservait une icone dont l'origine passait pour miraculeuse, non faite de main d'homme). C'est une basilique à trois nefs surmontées de tribunes et précédée d'une cour carrée ou atrium.

L'église Sainte-Sophie présente une nouvelle variété de plan : c'est une basilique à coupole, dont le plan offre des ressemblances avec celui de Sainte-Sophie de Constantinople, mais dont les proportions sont beaucoup plus modestes et dont la construction révèle une certaine timidité : deux lourds berceaux contre-butent la coupole au nord et au sud. Les recherches d'O. Tafrali ont définitivement prouvé qu'elle est bien antérieure au règne de Justinien; elle est la reproduction d'un modèle déjà usité en Asie Mineure. Les mosaïques qui recouvrent la coupole et l'abside étaient à moitié cachées sous le badigeon, lorsque l'incendie de 1890 vint les noircir complètement. En 1907, un architecte français, Le Tourneau, obtint l'autorisation de les dégager, et elles sont maintenant rendues à la lumière. L'âge de ces mosaïques, qui a donné lieu à beaucoup de controverses, a été déterminé par Diehl (*les Mosaïques de Sainte-Sophie de Salonique; monuments Piot XVI, 1908*). La Madone qui trône dans l'abside date de la fin du VIIIe siècle; elle est entourée de monogrammes de l'empereur Constantin VI, de l'impératrice Irène et de l'évêque Théophile, qui prit part, en 787, au second concile de Nicée. Sous la coupole est représentée l'Ascension, mais des différences de style et de technique révèlent pour l'exécution des figures deux époques différentes. Le Christ de majesté, placé au centre, dans un arc-en-ciel, soutenu par deux anges, est contemporain de l'inscription placée au-dessous, qui attribue l'exécution de cette œuvre à l'épiscopat de Paul, dans la quatrième indiction : malheureusement, la lettre qui indiquait le millésime a disparu; comme un archevêque Paul est mentionné en 649 et que la quatrième indiction correspond à l'année 645, il est probable que c'est à cette date qu'il faut s'arrêter. En revanche, la Madone orante, entre deux anges et les douze apôtres, représentés à la base de la coupole, appartiennent à une restauration du XIe siècle.

Enfin, l'église Saint-Démétrius (Kassimie-Djami), convertie en mosquée sous Bajazet (1481-1512), était l'édifice religieux le plus important de Thessalonique. Là, sous un ciborium d'or et d'argent, reposait le corps du saint patron qui avait protégé la ville contre tous les envahisseurs et d'où découlait une huile odoriférante, le myron, dont la renommée attirait chaque année des milliers de pèlerins de tout l'Orient : c'est une grande basilique à cinq nefs, précédée d'un atrium, orné au centre d'une phiale et d'un narthex; elle a 43 mètres de longueur et 33 mètres en largeur. Soixante colonnes antiques, surmontées de beaux chapiteaux de marbre finement sculptés, séparent les nefs. Des mosaïques de marbre aux tons variés forment sur les parois des murs de gracieuses combinaisons de figures géométriques. Enfin, au cours de restaurations exécutées en 1907 et en 1908, on y a découvert toute une série de mosaïques à fond d'or : les sujets ont trait à la vie et aux miracles de saint Démétrius et de la Vierge, dont le culte était associé au sien. Le saint est figuré plusieurs fois en costume de dignitaire byzantin, avec le « clavus » de pourpre, insigne du rang sénatorial, cousu sur la somptueuse chlamyde de soie, attachée sur l'épaule droite par une fibule.

A côté de ces sanctuaires, qui représentent les premiers siècles de l'art byzantin, Salonique possède une série d'églises d'âge postérieur. Les derniers temps de l'indépendance grecque sont représentés par les jolies églises des Saints-Apôtres (Souk-sou-Djami), et de Sainte-Catherine (Yacoub-pacha-Djami), qui datent du XIVe siècle et ont chacune cinq coupoles montées sur de hauts tambours garnis de baies. A l'extérieur, des combinaisons variées de briques forment des dessins qui ne sont pas sans analogie avec l'ornementation des églises contemporaine de Mistra.

II. De 1246 à 1423, Thessalonique fut, après Constantinople, la ville la plus importante de l'empire reconstitué par les Paléologues. A un moment même, elle conquit l'autonomie communale et faillit devenir une république indépendante, semblable à Pise et à Gênes. C'est cet épisode, mal connu jusqu'ici, qu'O. Tafrali a pu, à l'aide de documents inédits, remettre en lumière.

L'histoire de Thessalonique au XIVe siècle s'explique par la crise à la fois sociale et morale dont elle fut le théâtre. Comme dans toutes les villes byzantines, une sorte de patriciat (les « puissants » ou « archontes »), dominait par sa richesse et son influence toutes les autres classes de la population. Dans cette classe même, un petit nombre de familles, dites « eupatrides », représentaient la noblesse de naissance et fournissaient les dignitaires de l'empire ou les membres du haut clergé, en particulier celui de l'église Saint-Démétrius. Quelques nobles étaient assez riches pour entretenir à leurs frais toute la garnison de la ville. En face d'eux, le reste de la population ne comptait pas; parmi les nobles étaient choisis les membres du Sénat municipal ainsi que l'archonte qui exerçait, en collaboration avec le gouverneur impérial, le pouvoir exécutif de cette petite république aristocratique. Les habitants de Thessalonique étaient fiers de leurs franchises municipales, qui passaient pour très anciennes; mais elles ne profitaient en réalité qu'à un petit nombre de familles. Une bourgeoisie aisée, composée de commerçants, d'industriels, d'avocats, de médecins, remplissait certaines fonctions dédaignées par la noblesse. La masse du peuple était bien organisée en corporations, dont quelques-unes, comme celle des marins, comptaient de nombreux adhérents. En certaines circonstances, même, on convoquait au son des cloches l'assemblée du peuple qui se réunissait en plein air, mais ne délibérait que sur les affaires qui lui étaient soumises par le Sénat et les archontes. En fait, malgré ces formes presque démocratiques, les nobles étaient tout-puissants dans la cité, et ils rejetaient les charges financières sur les paysans réduits en servage, Slaves ou Koutzovalaques, qui, sous le nom de « parèques », cultivaient les terres de la banlieue.



Jean Cantacuzène, empereur et moine.
(Manuscrit grec de la Bibliothèque nationale.)

A cette influence des nobles venait s'ajouter celle

du clergé. L'archevêque de Thessalonique était regardé presque au même titre que le gouverneur comme le chef naturel de la cité; à plusieurs reprises, il avait même dirigé avec succès la défense de la ville contre les barbares, et il exerçait vis-à-vis du gouverneur un véritable pouvoir de contrôle. Les églises étaient nombreuses et riches, mais surtout le clergé régulier, représenté dans la ville par dix-sept monastères, possédait une fortune territoriale qui allait sans cesse en s'accroissant. La plupart des domaines monastiques étaient exempts d'impôts, si bien que les charges retombant sur les petits propriétaires, ruinés d'autre part à la suite des guerres et des invasions, il s'était formé au XIVe siècle un prolétariat agricole, qui était devenu un danger social. Les pauvres devaient subir l'insolence des riches, les exigences du fisc et le fléau des usuriers. Un écrivain du début de ce siècle, Nicéphore Chumnos, montre les pauvres accablés d'injustices, bafoués ou battus lorsqu'ils réclament, et réduits à vendre leur petit patrimoine pour échapper à la persécution.

Le mal était dénoncé par un grand nombre de citoyens courageux, et l'un des plus curieux résultats des recherches d'O. Tafrali est de nous révéler, dans la Thessalonique du XIVe siècle, l'existence d'un esprit public et d'un véritable patriotisme qui allaient chercher des exemples dans les souvenirs de la Grèce antique. C'est Nicolas Cabasilas adressant à l'impératrice Anne Paléologue une supplique contre les usuriers, « qui égorgent le pauvre et l'oppriment par la famine », et invoquant à la fois les lois de Lycurgue ou de Solon et la loi divine. C'est surtout l'humaniste Thomas Magistros qui propose à ses concitoyens un idéal civique qui convient à tous les temps en rappelant qu'une cité n'est pas faite seulement de maisons et d'édifices, mais de la bonne volonté des citoyens, « qui ont les mêmes sentiments sur toutes les questions ». Thessalonique était à cette époque le théâtre d'un mouvement intellectuel : les écoles étaient nombreuses et fréquentées par un public d'élite; tout savant pouvait en ouvrir une librement et, à côté de cet enseignement supérieur, il y avait des écoles élémentaires, primaires, dirigées par les moines dans les orphelinats ou les couvents. La même admiration pour l'antiquité entraînait le clergé et les laïques; l'expression d' « Hellène », autrefois synonyme de « païen », avait été réhabilitée, et des savants félicitaient l'empereur de régner sur « les Hellènes ». Les femmes elles-mêmes étudaient l'antiquité grecque, et de véritables tournois



Saint-Démétrius entre deux donateurs.
(Mosaïque de l'église Saint-Démétrius, à Salonique.)

philosophiques ou oratoires attiraient un grand nombre d'auditeurs. L'impression que donne Thessalonique dans la première partie du XIVe siècle est donc celle d'une cité vivante, où les questions sociales, politiques, religieuses, philosophiques sont discutées en toute liberté : nous sommes loin du régime despotique que l'on est habitué à attribuer exclusivement à l'empire byzantin.

C'est cet état social si défectueux, ce sont ces aspirations intellectuelles si curieuses qui expliquent les deux mouvements dont Thessalonique fut le théâtre au milieu du XIVe siècle et qui, dans une grande mesure, sont connexes. L'un a un caractère religieux : c'est la querelle des hésychastes; l'autre est politique et social : c'est la révolution des zélotes.

On appelait dans les monastères grecs « hésychaste », c'est-à-dire « quiétiste », le moine qui était arrivé à un degré supérieur de contemplation. Au XIVe siècle, le terme fut adopté pour désigner une nouvelle doctrine qui n'est pas sans analogie avec le mysticisme et le quiétisme des Occidentaux, mais qui, venue probablement des monastères de Palestine, se propagea parmi les moines du mont Athos et de là dans les monastères de Thessalonique. Les adeptes se proposaient de s'unir à Dieu par la contemplation. Au moyen de pratiques bizarres, qui rappellent celles des fakirs hindous, en arrêtant leur respiration, en inclinant la tête vers le nombril, en répétant sans cesse la même formule d'invocation, ils arrivaient à perdre tout sentiment du monde extérieur; quelques-uns prétendaient voir la lumière divine incréée, dont furent illuminés les apôtres sur le Thabor. Le conflit était inévitable entre ce mouvement de mysticisme et celui qui entraînait les lettrés vers l'humanisme.

En 1330, le moine Barlaam, originaire de Calabre, avait ouvert avec succès, à Thessalonique, une école où il enseignait la philosophie de Platon et la logique d'Aristote. Mis au courant des doctrines hésychastes, vers 1337, il les attaqua avec violence. Les hésychastes trouvèrent un défenseur dans Grégoire Palamas; une polémique en règle s'engagea, et les habitants de Thessalonique se divisèrent en deux camps. Barlaam, pressé par le gouverneur, qui craignait des troubles, partit pour Constantinople, où un synode s'assembla (été de 1341). La querelle avait pris déjà une portée politique et, fait significatif, le chef du parti des nobles, Jean Cantacuzène, exerça une pression sur l'assemblée pour assurer la victoire de Palamas et des hésychastes. La querelle dura encore de longues années après le départ de Barlaam pour l'Italie; les adversaires des hésychastes, comme Nicéphore Gregoras, en vinrent à attaquer franchement les moines; d'autre part, les nobles, dirigés par Cantacuzène, se montraient, dans cette lutte, les alliés des moines contre la bourgeoisie lettrée et le clergé moyen. En 1351, Grégoire Palamas triomphe définitivement dans un nouveau synode, et il est possible que cette victoire des mystiques ait contribué à arrêter les progrès de la renaissance des lettres antiques, qui commençait à se manifester en Grèce et fut dès lors dérivée, par l'émigration des savants grecs, vers l'Occident.

Mais, au moment où la querelle hésychaste atteignait toute son acuité, une révolution démocratique éclatait (1342) à Thessalonique et dans d'autres villes. Régent au nom du jeune empereur Jean V, Jean Cantacuzène venait d'usurper le pouvoir; or il était le chef incontesté de cette classe des « puissants » qui pesait d'un poids si lourd sur le reste de la population et le défenseur attitré de la grande propriété monastique et de ses privilèges. Son avènement fut le signal d'une révolte, d'abord à Andrinople, d'où les nobles furent chassés, puis à Thessalonique, où s'était formé un parti populaire que les lettrés baptisèrent bientôt du nom de « zélotes », c'est-à-dire d'hommes « zélés pour l'amour et la justice envers le peuple ». Dans l'été de 1342, les zélotes, voyant que le gouverneur allait livrer la ville à Cantacuzène, provoquèrent une émeute et, prenant comme étendard une croix arrachée sur un autel, prêchèrent la guerre contre les nobles. Ceux-ci durent s'enfuir, ainsi que le gouverneur, pendant que leurs maisons étaient saccagées, et une administration composée de zélotes se mit à la tête de la commune. Pendant neuf ans, de 1342 à 1349, Thessalonique vécut comme une république indépendante. Même lorsque Cantacuzène se fut réconcilié avec l'impératrice Anne et Jean V, les zélotes ne cessèrent de lui refuser toute obéissance, et, lorsque le chef des hésychastes, Grégoire Palamas, eut été nommé archevêque, l'entrée de la ville lui fut interdite. A plusieurs reprises il fallut défendre la ville soit contre Cantacuzène en personne, soit, comme en 1343, contre les Turcs dont il avait sollicité l'appui. Les zélotes prirent toutes les mesures nécessaires, armèrent les habitants, mirent les remparts en état de défense et réprimèrent par la terreur toute tentative de trahison. Des nobles et des bourgeois furent exécutés sur la place publique. En 1345, le gouverneur, Jean Apocauque, d'accord avec les nobles, attira dans un guet-apens Michel Paléologue, archonte et chef des zélotes, et le fit poignarder, puis il essaya de livrer la ville à Cantacuzène; mais les zélotes se révoltèrent. Apocauque et les nobles, cernés à l'Acropole, furent précipités du haut des remparts et achevés à coups de sabre.

Pour trouver les ressources nécessaires à la défense, les zélotes n'hésitèrent pas à confisquer les biens des riches et, ce qui parut surtout scandaleux, à mettre la main sur les revenus des monastères. Leur principe, tout révolutionnaire, était que les gouvernants ont le droit de faire ce qu'ils croient le plus utile aux gouvernés; ils en déduisaient que l'argent pris aux citoyens pouvait être employé même contre leur gré. « Il est permis, disaient-ils, à ceux


Intérieur de l'église Saint-Démétrius, à Salonique.

qui ont le soin des choses publiques de faire tout, lorsqu'ils n'ont en vue que ce qui est utile à tous. » En faisant servir les biens des monastères à nourrir les pauvres ou à améliorer le sort des cultivateurs, ils prétendaient rester fidèles à la pensée même des donateurs; quant au surplus de ces biens, n'était-il pas légitime de l'employer pour l'armement des soldats et la réparation des remparts, nécessaires à la défense des églises?

Si le pouvoir des zélotes avait pu se perpétuer quelques années de plus, Thessalonique serait devenue une république indépendante, analogue à celles d'Italie. Mais le massacre des nobles et les confiscations des biens monastiques enlevèrent aux zélotes bien des sympathies. D'autre part, la mésintelligence entre les deux archontes amena la ruine du régime zélote. A la suite d'un complot, le gouverneur Métochite fit exiler le chef des zélotes, André Paléologue. Les zélotes achevèrent de se perdre en traitant avec le Kral des Serbes, Etienne Douchan, qui vint assiéger la ville. En 1349, Jean Cantacuzène osa pénétrer à Thessalonique avec l'empereur Jean V. Il réunit l'assemblée du peuple et prononça, comme aux beaux jours de l'antiquité, une harangue pour justifier ses actes politiques et flétrir ceux de ses adversaires, à qui il reprocha surtout leur alliance avec les Serbes. La plupart des chefs zélotes, arrêtés, furent expédiés à Constantinople. La commune libre de Thessalonique avait vécu, mais rien ne montre mieux que cette guerre civile les causes de la faiblesse irrémédiable qui devait paralyser la défense de l'empire byzantin contre les Turcs. Par un retour singulier, la lutte des classes, qui avait été déjà fatale aux Grecs de l'antiquité, contribua une fois de plus, à la fin du moyen âge, à ruiner leur indépendance. C'est là le résultat vraiment nouveau qui ressort des recherches d'O. Tafrali; son livre n'a pas seulement le mérite de nous présenter l'histoire d'une des cités les plus vivantes de la Grèce du moyen âge, il contribue aussi à dévoiler quelques-unes des causes profondes qui rendirent possible la conquête ottomane. — Louis Bréhier.

***Tillaye** (Louis-Charles), homme politique français, sénateur, ancien ministre des travaux publics, né à Vimoutiers le 31 mai 1847. — Il est mort à Pau le 6 mai 1913. Ancien élève de la Faculté de droit de Caen, où il avait remporté les plus brillants succès, il s'était, dès 1868, fait inscrire comme stagiaire au barreau de cette ville, tout en se mêlant activement au mouvement libéral qui se dessinait à cette époque contre le second Empire. En 1869, il fut secrétaire du comité antiplébiscitaire du Calvados. Lorsque éclatèrent les hostilités de la guerre franco-allemande, il fit bravement son devoir. Engagé dans les mobiles de l'Orne, il fit la campagne comme sergent-major, puis reprit à Caen sa profession d'avocat. Il avait déjà derrière lui tout un brillant passé d'orateur judiciaire lorsqu'il entra dans la politique. Sans avoir jamais rempli aucune fonction élective, il se présenta, au mois de janvier 1895, à une élection sénatoriale partielle, sur un programme républicain modéré, et fut élu au troisième tour. A la Chambre haute, il fit apprécier une parole habile, précise, très informée. Il fut membre de la commis-

sion sur les universités, sur la compétence des juges de paix, de la commission d'instruction de la Haute-Cour, etc. Au mois de juin 1898, lorsque fut constitué le ministère Brisson, il fut chargé du portefeuille des travaux publics. Sa présence était destinée à donner quelque satisfaction au parti modéré, et l'on savait, d'autre part, que Tillaye était obstinément opposé à la revision du procès de l'ex-capitaine Dreyfus. Aussi, lorsque le général Zurlinden, plutôt que d'engager la procédure de revision, quitta le ministère de la guerre, le ministre des travaux publics le suivit dans sa retraite. Réélu sénateur du Calvados aux élections du 4 janvier 1903, et toujours inscrit au groupe de la gauche républicaine, il continua à prendre une part des plus actives aux délibérations du Sénat, prit parti contre la politique générale des ministères Waldeck-Rousseau et Combes, et combattit la loi de séparation des Églises et de l'État. C'était un esprit sage, cultivé, et un excellent orateur d'affaires. — J. Mozel.


L. Tillaye. (Phot. Pirou.)

Unger (Joseph), jurisconsulte et homme politique autrichien, né à Vienne le 2 juillet 1828, mort dans la même ville le 2 mai 1913. Joseph Unger, qui était depuis longtemps sorti de la politique active pour ne plus remplir que des fonctions administratives, comptait parmi les juristes allemands les plus considérés à l'étranger. Toute sa vie s'était passée dans sa ville natale, où, âgé d'à peine vingt ans et étudiant encore sur les bancs de l'Université, il avait pris une part des plus actives au mouvement libéral de 1848, faisant applaudir déjà un remarquable talent d'orateur populaire. Mais il ne persévéra pas dans cette voie particulièrement dangereuse pour son avenir, et, en 1853, après avoir pris son titre de docteur, il recevait une chaire de droit civil d'abord à l'université de Prague, puis à celle de Vienne. C'est pendant cette période, de 1850 à 1867, qu'ont été composés la plupart de ses ouvrages de jurisprudence, parmi lesquels nous ne pouvons citer que les principaux : *Système général du droit privé autrichien*, vaste ouvrage d'ensemble dont les premiers volumes ont paru à Leipzig dès 1855, les derniers en 1859, et qui a été souvent augmenté et réédité depuis lors ; *l'Héritage et son évolution historique* (1850); *la Procédure civile dans le droit privé autrichien* (1853); *la Nature juridique de la lettre de change* (1857); etc.

Au début de la période constitutionnelle (1867), dont l'avènement répondait à ses idées politiques, Joseph Unger bénéficia de sa grande réputation de juriste, et se fit élire successivement au Landtag autrichien, puis au Reichsrath, d'où il passa, au mois de décembre 1868, à la Chambre des Seigneurs. Après la chute, en 1871, du cabinet Hohenwart, il fut nommé ministre sans portefeuille dans le cabinet Auersperg, et son talent oratoire en fit vite le représentant attitré dans les principales discussions des Chambres autrichiennes. Il fut principalement responsable, en 1873, de la réforme libérale du régime électoral et de la création de la Cour supérieure de juridiction administrative, qui correspond à la section du contentieux de de notre conseil d'État. On sait dans quelles circonstances, à la suite de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine et du régime administratif à leur donner, le cabinet Auersperg fut amené à démissionner.

Après avoir quitté le pouvoir, Unger fut nommé président du tribunal d'Empire. Il reprit même, pendant quelque temps, ses leçons de droit à l'université de Vienne; mais il ne tarda pas à se consacrer à ses devoirs de jurisconsulte attitré du gouvernement dans la revision, à ce moment poursuivie, du Code civil et du Code de procédure. — H. Trévise.

Vouloir, pièce en quatre actes, par Gustave Guiches (Comédie-Française, 17 mai 1913). — Dans un vieux château de Gascogne, un homme, jeune encore, s'est cloîtré, ne voulant plus voir qui que ce soit, n'ayant plus la force de s'occuper de rien, négligeant même sa personne et sa toilette. C'est Philippe d'Estal, naguère encore député, brillant orateur, maître de la parole. Mais la mort de sa femme, survenue il y a deux ans, l'a jeté en cet état de dépression, et lentement il s'en va, miné par la neurasthénie. Quelqu'un entreprend de le sauver : c'est son beau-frère, le docteur Richard Lemas, neurologiste illustre, qui a écrit des ouvrages célèbres sur la volonté, sur le devoir pour l'homme de dompter toutes ses passions par le vouloir. Le souvenir de sa sœur défunte ne l'empêche pas de comprendre que, seul, un nouvel amour pourrait sauver Philippe. Justement, le hasard lui envoie la femme la plus capable d'accomplir cette cure merveilleuse. Dans un ancien monastère voisin, un médecin arriviste, le docteur Didiaix, a installé un sanatorium, doté de tous les raffinements du confort moderne, où il reçoit surtout des malades imaginaires, pour la plupart fort gais et très riches. Parmi eux se trouve de passage, en qualité d'invitée, une jolie veuve, très en dehors, très active, et dont Richard Lemas, qui l'a sauvée, a été jadis amoureux. De cette passionnette éphémère il ne reste rien, sans doute, puisque le grand maître de la volonté décide qu'il mariera Philippe et Laurence, la jolie veuve. Ceci à la grande colère de l'arriviste Didiaix, qui avait lui-même ses vues sur la personne et la fortune de cette charmante femme, si désirable à tous les points de vue. Mais le directeur du sanatorium ne se regarde pas comme définitivement battu et compte bien prendre une revanche éclatante.

Le mariage a été célébré depuis huit mois, quand on retrouve les personnages. Philippe d'Estal est redevenu gai, beau parleur, va se représenter à la députation. Sa femme et lui s'adorent. Est-il pourtant complètement guéri ? On n'en pourrait jurer, car il demeure nerveux ; il se montre, par instants, inquiet, tourmenté, on ne saurait trop dire de quoi. Le docteur Richard Lemas, heureux apparemment de son œuvre, est toujours là, sans doute pour la consolider au besoin. Il n'entend pas que quelqu'un y touche; Didiaix moins que personne. Aussi met-il fréquemment Philippe en garde contre ce personnage. Son insistance étonne l'ombrageux mari de Laurence.

Bientôt, il se froisse de sentir son bonheur constamment surveillé, et même il s'en alarme. Dans une soirée, un pensionnaire du sanatorium, faiseur de revues, chante un couplet où il appelle Philippe le « veuf joyeux » et risque une allusion au passé de Laurence. Devançant le mari, c'est Richard qui le rappelle à l'ordre. Ce perpétuel souci de protection ne s'expliquerait pas sans un mobile caché, déclare impertinemment Didiaix au neurologiste stupéfait : « Si vous croyez agir uniquement par amitié, vous vous trompez ; en réalité, vous obéissez à l'amour, à la jalousie. Ce n'est pas le bien de M. d'Estal que vous défendez, c'est le vôtre. » A ces insolences le docteur répliquera par un envoi de témoins. Cette fois, Philippe éclate : « Je te défends de te battre, crie-t-il à Richard, ou tu compromets ma femme. — Et moi, je veux me battre ! répond le professeur d'énergie, et, ce que je veux, je le veux ! »

Il se bat, en effet, et blesse son adversaire. Laurence a été bouleversée par ce duel. Philippe ne se possède plus. Il accable sa femme de reproches, il l'accuse d'avoir été la maîtresse de Richard. La jeune femme s'indigne. Un malentendu en amène un autre, et à son tour elle fait un crime à Philippe d'avoir gardé de sa première femme un souvenir trop vivace : « C'est elle que tu aimes toujours; quant à moi, tu ne m'as jamais aimée ! » Des paroles qui leur semblent irréparables sont prononcées : c'est la rupture ; ils vont partir, chacun de son côté. Richard, confident de la douleur de la jeune femme, s'émeut, se laisse aller, lui aussi, à ouvrir son cœur. Il lui avoue qu'il l'a beaucoup aimée autrefois. « Que n'avez-vous parlé ! regrette-t-elle. — Vous auriez consenti à devenir ma femme? — J'en aurais été fière ! — Ah ! j'ai perdu ma vie ! — Non, tout peut encore se réparer. Je suis redevenue libre, libérez-vous à votre tour du côté de Philippe, et je m'en irai d'ici à votre bras ». En vain Richard aux abois soulève-t-il les objections que lui dicte le bon sens; elle lui crie avec emportement, avec un accent auquel on ne résiste pas : « Le bonheur est à la portée de votre main, et, comme vous le dites si bien, vous n'avez qu'à vouloir. »

Loyalement — naïvement aussi — Richard déclare à Philippe : « Je t'avais donné Laurence, tu n'as pas su la garder. Elle reprend sa liberté. Alors, puisqu'elle ne sera plus ta femme, elle deviendra la mienne. — Sacré Richard ! s'écrie Philippe ; tu en as de bonnes ! » Il croit à une mystification, et ne prend pas un instant au sérieux les affirmations du savant consterné. Celui-ci se révolte à son tour : il veut défendre son bonheur et conquérir Laurence. C'est un flamboyant accès de passion, et, comme la colère, la passion est une folie passagère. Le docteur Bojel, médecin du pays, disciple de Richard Lemas, rappelle le maître à la raison. Ce dernier souffre, mais se dompte : « Ah ! dit-il, dans sa douleur, tant qu'on n'a pas lutté contre l'amour, on ne sait pas ce que c'est que vouloir. Vouloir ce qui plaît, ce n'est que du désir. *Vouloir, c'est vouloir ce qu'on ne veut pas !* » Il s'éloigne, le cœur brisé par son sacrifice, mais ayant triomphé de lui-même, tandis que Laurence pardonne une fois de plus à Philippe, agenouillé devant elle, comme elle sera sans doute appelée à lui pardonner bien souvent encore.

La donnée de *Vouloir* est intéressante ; l'auteur la développe avec habileté, avec art, avec esprit et, malgré tout cela, l'œuvre ne donne pas une entière satisfaction. Pourquoi Philippe d'Estal, si profondément neurasthénique, ouvre-t-il son parc à tous les toqués du sanatorium voisin, et pourquoi entre-t-on dans son château comme au moulin, on ne se l'explique pas. Pourquoi Richard, amoureux de Laurence, qu'il vient de sauver, n'en dit-il pas un mot à sa malade, éperdue de reconnaissance, on ne le comprend pas. Plus tard, il la donne à Philippe; il ne l'aime donc plus? Alors, pourquoi, aussitôt qu'il l'a donnée, l'ancienne passion se réveille-t-elle en lui ? On ne le démêle pas bien. Comment cet homme si intelligent, si averti, se conduit-il avec une maladresse insigne, au point de compromettre Laurence et d'éveiller les susceptibilités jalouses de Philippe? C'est un mystère. Laurence aime-t-elle réellement Richard, ne fût-ce que pendant une heure, ou bien se ment-elle à elle-même comme à lui et n'est-elle qu'une femme dépitée? On ne sait pas au juste. Enfin, le plus grave, c'est qu'on ne peut guère prendre au sérieux le principal personnage. Le docteur Richard Lemas, cette prétendue incarnation du *vouloir*, ce soi-disant manieur d'âmes, est surtout un homme plaisant. Il invente une histoire pour réveiller la sensibilité endormie de Philippe, il invente une autre histoire pour ramener Laurence à Philippe, par la jalousie ; bref, il joue si souvent et si bien la comédie à tous qu'on se demande s'il ne se la joue pas un peu à lui-même, sans qu'il s'en doute peut-être ; et l'on ne saurait s'apitoyer sincèrement sur sa douleur. Malgré ses singuliers défauts de composition, *Vouloir*, grâce au talent de Gustave Guiches, est une pièce intéressante et agréable à entendre. — Georges Hauricot.

Les principaux rôles ont été créés par : Mme Cécile Sorel (*Laurence*), et par MM. de Féraudy (*Richard Lemas*), Grand (*Philippe d'Estal*), Henri Mayer (*Didiaix*), Siblot (*docteur Bajel*).

Yvon (Paul), pharmacien français, né à Sélommes (Loir-et-Cher), le 18 janvier 1848, mort à Paris le 21 avril 1913. D'abord élève du lycée de Vendôme, il se rendit à Paris pour étudier la pharmacie. Il devint interne des hôpitaux et préparateur de physique à l'École de pharmacie. Après son internat, il entra, en qualité de chef des travaux physiques, chimiques et pharmaceutiques, à l'École d'Alfort où professait Bouley. C'est là qu'il se lia d'étroite amitié avec Nocard et Roux.

Établi pharmacien à Paris en 1876, il n'abandonna point, malgré ses obligations professionnelles, le travail du cabinet, ni la fréquentation des milieux scientifiques, et sut faire profiter sa profession de tous les perfectionnements et de toutes les découvertes de la science. Il ne tardait d'ailleurs pas à acquérir une indiscutable autorité, notamment en ce qui concerne les analyses des liquides pathologiques ou des urines.


P. Yvon. (Phot. Pirou.)

L'étendue de ses connaissances chimiques et la sûreté de sa documentation en faisaient l'un des savants les mieux préparés à la tâche délicate de rédiger le nouveau Codex. Il y prit, en effet, une part prépondérante.

Depuis 1869, il avait publié, outre de nombreuses notes dans divers journaux ou revues sur la préparation de certains médicaments, des ouvrages qui font autorité et dont plusieurs eurent de nombreuses éditions. Nous citerons notamment : *De l'analyse chimique de l'urine normale et pathologique au point de vue clinique* (1875); *Manuel clinique de l'analyse des urines* (1880); *Traité de l'art de formuler, avec un abrégé de pharmacie chimique de matière médicale et de pharmacie galénique* (1879); *Manuel d'hygiène scolaire* (1886), en collaboration avec le Dr Dubrisay; *Formulaire pratique de thérapeutique et de pharmacologie* (1887), en collaboration avec le Dr Dujardin-Beaumetz, ouvrage qui eut de nombreuses éditions et qui est constamment tenu à jour des nouvelles découvertes; *Notions de pharmacie nécessaires au médecin* (1892) ; etc.

Yvon, qui avait installé et dirigé un laboratoire de microphotographie à la Faculté de médecine, était non seulement un praticien habile et avisé, un travailleur passionné pour la recherche scientifique, mais un homme ingénieux et doué d'une surprenante habileté manuelle. Il a réalisé des innovations importantes dans le matériel des laboratoires, imaginé et souvent construit lui-même de nombreux appareils (téléphone, photomètre, hygromètre, compte-gouttes normal, appareil de microphotographie, etc.). Il était, depuis 1900, membre de l'Académie de médecine et, depuis 1893, de la Société de biologie. — E. Santiard.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — Légérant : L. Grosley.



N° 79. — Septembre 1913

***Académie des sciences morales et politiques.** — *Election de Pierre Janet.* Le 3 mai 1913, l'Académie des sciences morales et politiques a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de philosophie en remplacement d'Albert Fouillée, décédé.

Les candidats en présence étaient, par ordre alphabétique : Fonsegrive-Lespinasse, professeur au lycée Buffon ; Pierre Janet, professeur au Collège de France ; Lévy-Bruhl, professeur à la Sorbonne ; Claudius Piat, agrégé de philosophie ; Picavet, secrétaire général du Collège de France et chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

Le nombre des votants s'élevait à 32, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Pierre Janet 11, 20 ; Lévy-Bruhl 9, 5 ; Fonsegrive 9, 7 ; Picavet 3, 0.

Pierre Janet est déclaré élu. (V. p. 826.)

— *Election de Jean Bourdeau.* Le 31 mai 1913, l'Académie a procédé à l'élection d'un membre titulaire dans la section de morale, en remplacement de Compayré, décédé.

Les candidats en présence étaient, par ordre alphabétique : Jean Bourdeau, membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques ; Paul Gaultier, professeur ; P. de Rousiers, secrétaire général de la Société des armateurs de France ; le baron Ernest Seillière, économiste.

Le nombre des votants s'élevait à 35, et deux tours de scrutin furent nécessaires. Les candidats obtinrent successivement : Jean Bourdeau 12, 26 ; Paul Gaultier 6, 1 ; P. de Rousiers 7, 2 ; E. Seillière 9, 6 ; 1 bulletin blanc au premier tour.

Jean Bourdeau est déclaré élu. (V. p. 815.)

— *Election de René Stourm comme secrétaire perpétuel.* Dans la même séance, il est procédé à l'élection d'un secrétaire perpétuel, en remplacement d'Alfred de Foville, décédé.

Le nombre des votants étant de 35, René Stourm obtient 24 voix contre 2 à Maurice Sabatier et 9 bulletins blancs. René Stourm est déclaré élu. (V. p. 838.)

***Altaï** (LES DÉCOUVERTES RÉCENTES DANS L'). Les dernières recherches poursuivies dans la Sibérie par les géographes et en particulier par les botanistes russes (Sapojnikov, etc.) ont mis en évidence l'importance naguère insoupçonnée des phénomènes de glaciation dans la région montagneuse de l'Altaï. On ne connaissait en effet jusqu'ici, dans ces contrées, que les grands glaciers de la Bielouka et de la Boukhtarma. Mais, d'après Sapojnikov, au delà de la frontière russe, l'Altaï mongol, avec son énorme massif du Tarbyn-Bogdo-Ola, où prennent naissance au N. les tributaires de la rivière de Kobdo, et au S. le Kanas et l'Alacha, têtes de l'Yrtych Noir, porte aussi un superbe revêtement glaciaire. Au centre du Tarbyn-Bogdo-Ola, culmine le mont Kütyne, haut de 4.498 mètres et faisant partie du groupe des cinq montagnes saintes, portant de 220 à 250 kilomètres carrés de glaciers, soit un peu moins que le mont Blanc (227 kilom. carrés).

A la tête du Tsagangol, une des branches de la rivière de Koldo, il n'y aurait pas moins de dix glaciers, dont l'un, le glacier Potanin, atteindrait 20 kilomètres de long et 2 kilomètres 1/2 de largeur. Aux sources de la rivière Kanas, il existe vingt glaciers, dont quelques-uns de plus de dix kilomètres. Ces glaciers de l'Altaï mongol ne descendent pas aussi bas que ceux de l'Altaï russe ; tandis que ceux de la Bielouka descendent à 2.000 mètres, ils ne s'abaissent pas au-dessous de 2.450 mètres. (Zimmermann, *Annales de géographie* [15 janvier 1913].)

Tels sont les faits. Il convient de les rapprocher de l'ensemble de découvertes qui ont été naguère faites dans la plupart des grandes chaînes de montagnes de l'Asie centrale ; en particulier dans la région occidentale du Tian Chan par le dernier de ses explorateurs, Machalek. Ils tendent à montrer l'ampleur du phénomène glaciaire dans toute la région au début de la période quaternaire. — G. TREFFEL.



Aveugles marocains, œuvre de Jean Tarrit. — Phot. Lansiaux.

Aveugles marocains, groupe en pierre de Jean Tarrit, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. — Cette œuvre, qui a valu à son auteur une médaille d'or, se compose de trois personnages. En avant, un vieillard en capuchon se laisse conduire par une fillette ; derrière eux, un homme plus jeune suit, se guidant avec un grand bâton, la tête levée et les yeux vides. Comme dans la plupart des œuvres de l'école française moderne, le sculpteur s'est attaché à simplifier les plans et à faire jouer la lumière sur de larges surfaces calmes. Cette manière donne aux figures une grandeur singulière. Elle convient par surcroît fort bien à la matière employée, qui est la pierre. Celle-ci, en effet, supporterait moins bien que le bronze des mouvements rapides et nombreux ; et elle ne permet pas non plus les délicatesses qu'on peut obtenir avec le marbre. Le groupe de Jean Tarrit a été acquis par le département de la Seine. — Tr. LECLÈRE.

***Bourdeau** (*Jean*-Alpinien-Bertrand), philosophe français, né à Limoges le 28 juin 1848. Membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1904, il en a été élu membre titulaire (section de morale) en remplacement de Compayré. (V. *Supplément du Nouveau Larousse illustré*, p 96.) Jean Bourdeau a continué régulièrement, dans le « Journal des Débats », la « Revue des deux Mondes », la « Revue politique et parlementaire », à publier ces pénétrantes études où il examine l'évolution de la doctrine et des partis socialistes, portant sa curiosité aussi bien sur les individus que sur les idées. Il a marqué les différences qui séparent de l'ancien socialisme utopique de 1848 le socialisme à prétentions scientifiques de Karl Marx ; il a montré la décomposition du marxisme sous les critiques des socialistes tels que Ed. Bernstein ; il a mis en valeur l'opposition qui, en France, puis en Italie et en Angleterre, s'est faite entre les socialistes politiques, partisans de la participation au pouvoir, et le socialisme ouvrier ou syn-

dicalisme antiparlementaire et antiétatiste. Allant au fond du système, il en a trouvé la force initiale dans un idéalisme, un optimisme irréductibles, « à la Rousseau », qui croit à la bonté de l'homme et aux Edens futurs. Jean Bourdeau n'est pas seulement un sociologue, c'est un psychologue et un moraliste. Après avoir donné au public la quintessence du pessimisme de Schopenhauer et apprécié la critique que La Rochefoucauld fait de l'égoïsme humain; après avoir exposé les discordances des maîtres de la pensée contemporaine : Stendhal, Taine, Renan, Herbert Spencer, Nietzsche, Tolstoï, Ruskin, V. Hugo (1904), dont plusieurs ont trop oublié que ce n'est pas l'intelligence seule qui meut le monde, il a résumé la philosophie de William James, qui, écartant les procédés de la raison et de la logique, ne s'attache qu'aux seuls résultats (*Pragmatisme et Modernisme* [1908]); il a, dans son livre sur *la Philosophie affective* (1912), donné un aperçu des nouvelles tendances de la psychologie contemporaine (Th. Ribot, Boutroux, Bergson), qui, réagissant contre l'intellectualisme, vise surtout à discipliner les passions. — P. Basset.


Jean Bourdeau. (Phot. « Fémina ».)

***câble** n. m. — Encycl. *Les câbles télégraphiques sous-marins.* Un câble télégraphique sous-marin est composé de deux parties entièrement différentes, mais qui se complètent l'une par l'autre et forment en quelque sorte les conditions nécessaires et suffisantes de l'existence de l'ensemble.

Ce sont : 1° le *conducteur électrique* ou *âme ;* 2° l'*armature*, qui constitue la protection mécanique de ce conducteur contre les causes de détérioration.

L'*âme* est composée d'un conducteur en cuivre pur formé de plusieurs fils de 1m/m de diamètre environ, câblés autour d'un fil central de 3m/m.

Le *toron* de cuivre est beaucoup plus souple et se prête mieux aux différentes manipulations de la pose que le fil unique autrefois employé.

Le conducteur en cuivre est entouré d'une matière isolante (généralement la gutta-percha), destinée à empêcher la déperdition du courant électrique.

Les poids respectifs de cuivre et de gutta-percha, par unité de longueur (on emploie habituellement le mille marin de 1.852 mètres), sont calculés d'après la longueur du câble et la vitesse de transmission que l'on désire.

Les proportions les plus habituellement employées sont : pour les câbles de moyenne longueur, 59 kilogrammes de cuivre et 59 de gutta-percha; et, pour les câbles de grande longueur (câbles transatlantiques), des poids variant entre 160 kilogrammes de cuivre pour 140 kilogrammes de gutta-percha et 300 kilogrammes de cuivre pour 180 de gutta-percha.

Ces poids sont les mêmes pour les différentes parties constituant la totalité de la ligne.

L'*armature*, au contraire, varie suivant les endroits où le câble est posé.

Dans les grandes profondeurs, où il est nécessaire d'avoir un câble présentant le maximum de solidité avec le minimum de poids, l'armature est constituée par des fils d'acier à haute résistance mécanique (120 à 150 kilogrammes par millimètre carré). On emploie habituellement de 15 à 18 fils de 2m/m de diamètre.

Le poids de ces *câbles de grand fond* est d'environ 1 tonne par mille nautique dans l'eau.

Dans les petites profondeurs, au contraire, où les mouvements de la mer peuvent déplacer le câble sur le fond, il est nécessaire d'avoir un câble très résistant et très lourd. Pour cela, on place autour du câble de grands fonds une seconde armature en gros fils de fer (7 à 8m/m de diamètre). On a construit pour des fonds très rocheux un *câble d'atterrissage* ainsi composé : armature intérieure, 14 fils de 7m/m de diamètre; armature extérieure, 6 fils de 9m/m de diamètre.

L'armature extérieure étant à pas très courts, ce câble, malgré son poids énorme (28 tonnes), est cependant très souple.

Les câbles d'atterrissage s'emploient par des fonds ne dépassant pas 15 à 20 brasses (35 m.); les câbles de grands fonds à partir de 300 brasses (550 m.). La plus grande profondeur à laquelle un câble ait été posé jusqu'à présent est de 3.500 brasses (6.300 m).

Pour les profondeurs comprises entre 20 et 300 brasses, on emploie des types dits *intermédiaires*, dont le poids par mille varie entre 3 à 5 tonnes.

Quand deux villes doivent être reliées par un câble télégraphique sous-marin, il faut tout d'abord déterminer quelle sera la route suivie par le câble et quelle quantité sera nécessaire.

On commence par choisir sur la côte le *point d'atterrissage* du câble. Un point d'atterrissage doit répondre aux conditions suivantes : 1° être au fond d'une baie bien abritée des vents et de la houle venant du large ; 2° se trouver sur une plage de sable en pente douce vers la mer ; 3° être aussi éloignée que possible des endroits habituels du mouillage des navires.

Au point d'atterrissage, on construit une guérite à l'intérieur de laquelle le câble est connecté à la ligne aérienne ou souterraine qui le relie au bureau principal de trafic en ville.

Dans la plupart des cas, en effet, on ne peut, en raison de l'éloignement de la mer, faire arriver le câble directement dans la ville.

Coupe montrant la composition d'un câble sous-marin.

Les points d'atterrissage choisis, on fait faire une campagne de sondages ayant pour but d'établir le plus complètement possible la topographie et la nature du fond aux environs du tracé projeté. Les positions de ces sondages sont portées sur une carte, et, quand on établit le tracé définitif du câble, on évite avec soin tous les endroits où de brusques variations de profondeur exposeraient le câble à être tendu entre deux points et où les fonds seraient de nature à détériorer l'armature.

La longueur totale du câble comprendra la distance géographique (arc de grand cercle passant par les deux points d'atterrissage) augmentée des détours nécessités par la nature des fonds, et enfin augmentée du *mou.* On appelle « mou » la quantité de câble minimum qu'il faut poser en excès de la distance géographique pour que le câble ne soit pas tendu sur le fond et qu'il puisse être relevé sans difficulté.

Lorsque l'on a ainsi déterminé la longueur totale de câble, on commence la fabrication.

La fabrication des câbles sous-marins comprend deux opérations bien distinctes : 1° la fabrication de l'âme ; 2° son recouvrement par une armature convenable.

1. *Fabrication des âmes.* Le toron de cuivre constituant le conducteur est câblé au moyen d'une câbleuse ordinaire ; on l'enroule au fur et à mesure de la fabrication sur des tourets que l'on porte à la « mise sous gutta ».

Le toron de cuivre passe dans un récipient contenant de la composition Chatterton maintenue liquide par la chaleur. Cette composition Chatterton (mélange de gutta-percha, résine et goudron) est destinée à faciliter l'adhérence de la couche de gutta-percha avec le cuivre. Au sortir de la boîte à Chatterton, le toron entre dans la machine à gutta. Il y a plusieurs modèles de machine, mais leur principe fondamental est le même : il consiste à faire passer le fil dans un réservoir contenant de la gutta maintenue liquide par l'action de la chaleur et de telle façon qu'il en sorte par une filière convenable, recouvert d'une couche de gutta parfaitement uniforme et ne présentant aucune bulle d'air.

Le conducteur ainsi recouvert de gutta-percha est refroidi par un long passage dans un bac contenant de l'eau froide, puis enroulé sur bobines, et on procède aux essais électriques qui ont pour but de vérifier si la couche de gutta-percha ne présente pas de défauts.

Ces essais comportent la mesure de la résistance électrique du conducteur, la mesure de l'isolement et la mesure de la capacité : par les méthodes habituelles de laboratoire, c'est-à-dire pour la mesure de résistance du conducteur, la méthode du pont de Wheatstone; pour l'isolement et la capacité, les méthodes habituelles de comparaison.

Les essais terminés, les âmes sont soumises à une seconde, puis à une troisième mise sous gutta. Certaines usines parviennent à recouvrir le conducteur de l'épaisseur voulue de gutta en une seule opération.

Lorsque la mise sous gutta est terminée, on procède à de nouveaux essais électriques plus complets et plus précis que ceux faits après la mise sous première couche. Les mesures de résistance, isolement et capacité, sont faites à une température constante (24°), de façon à pouvoir comparer les différentes âmes entre elles et établir les caractéristiques électriques de cette âme, c'est-à-dire la résistance, l'isolement et la capacité par mille à 24°, qui seront d'une très grande importance plus tard.

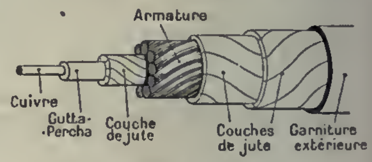
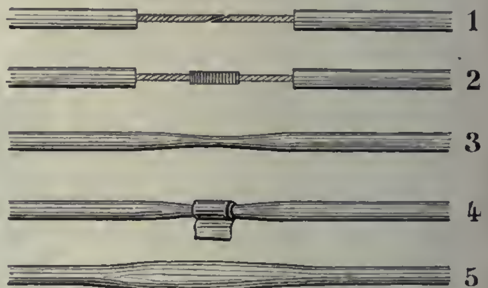


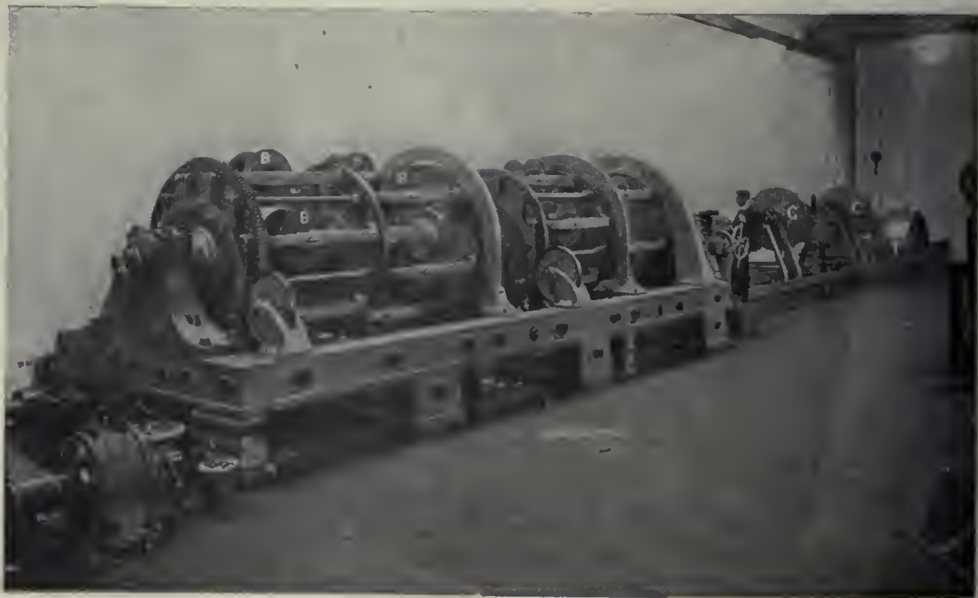
Schéma des différentes parties qui constituent un câble sous-marin.



Confection d'un joint : 1, fils de cuivre recordés et taillés en biseau; 2, soudure des deux conducteurs; 3, 4, application de la feuille de gutta; 5, joint terminé.

Les âmes sont ensuite envoyées à la mise sous armature.

La mise sous armature comprend les opérations suivantes : 1° recouvrement de l'âme d'un matelas


Câbleuse Johnson Phillips pour recouvrir l'âme de son armature en fil de fer. (L'âme entre en A, se recouvre des fils de fer placés sur les bobines B, puis en C les fils sont garnis.)

de jute tanné, destiné à protéger l'âme contre la pression des fils de l'armature; 2° soudure des différentes longueurs d'âme entre elles; 3° application de l'armature en fils de fer; 4° recouvrement de cette armature par une composition bitumineuse, destinée à protéger les fils contre les actions chimiques extérieures.

Parfois, avant la première opération, on recouvre l'âme d'un mince ruban de cuivre destiné à la protéger contre les attaques des tarets (*teredo navalis*,

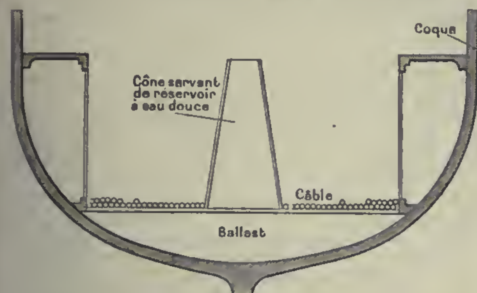


Schéma montrant comment le câble est lové à bord.

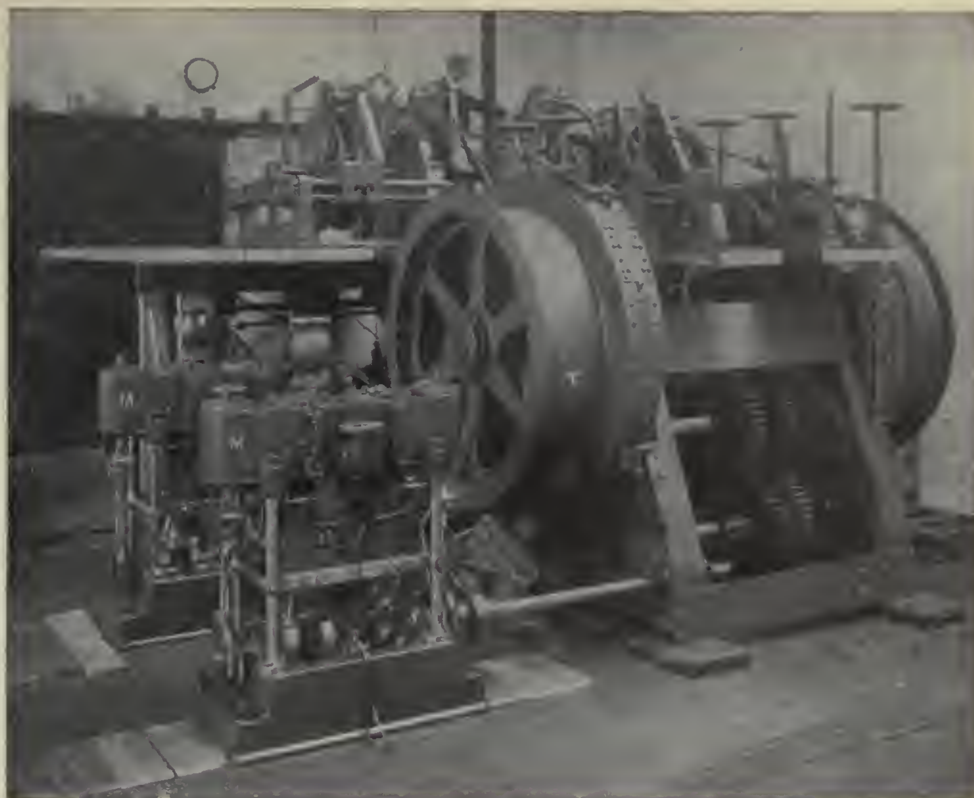
limnoria terebrans ou *limnoria lignorum*). Ce sont de petits animaux qui vivent en particulier dans les eaux chaudes et qui, se glissant entre les fils de l'armature, parviennent jusqu'à la gutta-percha, qu'ils rongent, causant ainsi des défauts d'isolement très graves.

Les opérations de mise sous ruban de cuivre et


Avant d'un navire câblier, montrant la disposition des trois rouleaux.

de mise sous jute tanné ne présentent rien de particulier; les machines employées à cet usage sont toutes des câbleuses plus ou moins modifiées.

La soudure des différentes âmes entre elles, ou confection des joints, est une opération très délicate, exigeant beaucoup de soin et d'adresse de la part de l'ouvrier qui en est chargé. On commence par mettre à nu le conducteur de chacune des deux âmes, sur une longueur de 4 à 5 centimètres. Puis les fils de cuivre composant ce conducteur sont



Machine à câble Johnson Phillips : T, tambour; M, moteur.

décordés, soigneusement nettoyés et recordés de nouveau dans leur position primitive. Les extrémités libres des deux conducteurs sont ensuite taillées en biseau, puis rapprochées et soudées à l'étain. Sur cette soudure on enroule une feuille de gutta ramollie par la chaleur, que l'ouvrier travaille de façon à la faire bien adhérer à la gutta des deux âmes et à chasser toutes les bulles d'air et les traces d'humidité qu'elle pourrait contenir et qui causeraient plus tard autant de défauts. Enfin, le joint terminé est mis à refroidir dans l'eau; puis, avant de continuer la fabrication, on s'assure par des essais électriques très délicats si ce joint ne contient pas de défauts.

Les âmes sont alors envoyées aux « câbleuses », lesquelles les recouvrent des fils de fer qui constitueront l'armature. Enfin, le câble est recouvert d'une composition formée d'un mélange de bitume et de goudron, qui doit fortement adhérer aux fils.

Au sortir des « câbleuses », le câble est « lové » dans de grandes cuves, où on le conserve sous l'eau en attendant son embarquement. « *Lover* » le câble consiste à l'enrouler dans la cuve en spires concentriques allant de la périphérie vers le centre, où se trouve un tronc de cône pour éviter de lover le câble sous un diamètre trop petit. Quand une couche est terminée, on revient avec le câble, suivant un rayon vers les parois de la cuve, et l'on recommence.



Partie arrière d'un navire de pose, montrant le dynamomètre de pose (F, fixe; M, mobile).

Lorsque tout le câble est terminé, on l'embarque sur le navire chargé de la pose. En raison des dimensions des navires, il arrive que, quelquefois, la pose d'un long câble exige plusieurs voyages. Mais, en ces dernières années, la construction des navires télégraphiques s'est perfectionnée. Le *Colonia* de la « Telegraph Construction Maintenance Company », construit en 1902, peut prendre dans ses cuves 3.500 milles de câble (environ le double de ce que pouvait prendre le *Great Eastern*, qui a posé le premier câble transatlantique il y a cinquante ans passés).

Les navires chargés de la pose des câbles sous-marins sont d'une construction un peu différente de celle des navires ordinaires. Au lieu de cales, ils ont des cuves cylindriques, qui occupent toute la largeur du navire et dans lesquelles le câble est « lové ». Sur le pont, à l'arrière, ils portent un « rouleau de pose », formé d'une roue à gorge en U de 50 à 60 centimètres de diamètre, en fonte, solidement fixée au reste du navire et surplombant la mer. A l'avant, se trouve une roue semblable au milieu de deux autres roues à gorge en V, le tout solidement fixé et surplombant la mer. La machinerie spéciale comprend deux machines de relèvement placées côte à côte dans la partie avant du navire et une machine de pose dans la partie arrière. Ces trois machines sont semblables; elles comprennent de puissants moteurs à vapeur (100 HP) agissant chacun sur un tambour en fonte de $1^{m},85$ de diamètre et munis des changements de vitesse et des freins nécessaires. La machine de pose à l'arrière est, en outre, pourvue d'un frein hydraulique d'une très grande puissance et pouvant être réglé avec beaucoup de précision. Tout récemment, on a remplacé le frein hydraulique par un frein à huile (application du dispositif Hele Schaw pour automobiles), qui présente une plus grande souplesse de fonctionnement que le frein hydraulique. Les machines de relèvement peuvent relever un câble à la vitesse de 1 mille à l'heure sous une tension de 25 tonnes, ou bien à la vitesse de 2 milles 1/2 sous une tension de 10 tonnes.

Pour se rendre compte de la valeur de la tension à laquelle le câble est soumis pendant les opérations de pose, on emploie un dynamomètre. Ce dynamomètre, placé entre la machine de pose et le rouleau de pose, comprend trois roues : deux fixes, F F', et une mobile, M, placée entre les deux. Le câble passe sur F et F' et sous M; sous l'action de la tension, il soulève la roue M, qui est munie d'un index se déplaçant le long d'une échelle graduée. En outre, pour amortir les chocs produits par des variations brusques de tension, cette roue entraîne avec elle un piston qui se déplace dans un cylindre contenant un mélange d'alcool et de glycérine.

Dans la partie centrale du navire, à l'endroit où les mouvements se font le moins sentir, est installé le *laboratoire*, où se feront les essais électriques de toutes sortes que nécessite la pose des câbles. Les



Pose d'un atterrissage. (Le câble est supporté par des barriques placées de distance en distance.)

appareils sont les mêmes que ceux employés à terre, seuls les galvanomètres sont d'une sensibilité un peu moindre, il a fallu sacrifier un peu de sensibilité à la robustesse.

Lorsque tout le câble est embarqué suivant un ordre soigneusement déterminé à l'avance, le navire chargé de la pose se dirige vers l'endroit où il doit la commencer.

La pose d'un câble sous-marin peut se faire en une seule opération lorsqu'il s'agit d'un câble de faible longueur; mais, pour un câble de grande longueur (comme un câble transatlantique par exemple), le navire chargé de la pose étant d'un fort tonnage, il ne pourrait s'approcher suffisamment de terre. On confie donc la *pose des atterrissages* à un navire d'un plus faible tonnage. La pose des atterrissages se fait de la façon suivante: le navire vient mouiller le plus près possible du point d'atterrissage choisi; puis il envoie à terre, au moyen d'un canot, un filin que l'on amarre à l'extrémité du câble en cuve à bord. Quand ce filin arrive à terre, on hâle le filin, puis le câble, avec les moyens dont on dispose (attelages de chevaux, de bœufs, etc.). Il peut arriver que, dans certains endroits éloignés de tout centre important, les moyens de traction fassent défaut, ou soient insuffisants; dans ce cas, on procède de la façon suivante: on fixe solidement à terre une roue à gorge en fonte de 30 centimètres de diamètre environ, puis, comme dans le cas général, on envoie à terre un filin que l'on passe dans la poulie et que l'on renvoie à bord. A bord, ce filin est enroulé sur le tambour d'une des machines à câble. Quand on met cette machine en mouvement, on hâle à terre le filin, puis le câble. Pour faciliter dans tous les cas le hâlage du gros câble, on le fait flotter par des barriques fixées de place en place. Quand le câble arrive à terre, on le conduit à la guérite d'atterrissage placée en dehors de la limite atteinte par la mer aux plus fortes marées, puis on le place dans une tranchée creusée préalablement sur la plage.



Schéma montrant la pose d'un atterrissage lorsque les moyens de traction font défaut : B, barriques ; C, câble ; F, filin ; G, guérite ; P, poulies ; S, navire.

Ensuite, le navire s'éloigne dans la direction du large en laissant filer son câble par l'arrière. Quand il arrive aux fonds de 150 à 200 mètres, la pose est arrêtée et l'extrémité du câble fixée sur une bouée pour attendre l'arrivée du navire qui terminera l'opération.

Le navire chargé de ce travail se dirige, une fois le câble embarqué, vers la bouée laissée sur le câble à la fin de la pose de l'atterrissage. Arrivé près de cette bouée, une embarcation vient l'accoster, et on fixe un filin venant du bord sur l'extrémité du câble. La machine de relèvement vire ensuite filin et câble à bord.

Quand on a relevé la quantité de câble voulu, on donne le bout du câble au laboratoire, et on procède à des essais pour s'assurer que le câble n'a pas subi d'avaries depuis qu'il a été posé. Ensuite, on procède à la confection du joint de l'âme du câble avec l'âme du câble en cuve, comme nous l'avons vu faire en usine. Ce joint est recouvert par les armatures des deux extrémités de câble convenablement entremêlées, maintenues en place par des ligatures en fil de fer et, enfin, recouvertes d'une garniture en bitord goudronné, que l'on corde très serré sur l'armature. Cette *épissure* terminée, le navire est mis en marche suivant la route du câble : lentement d'abord, puis avec une vitesse qui est peu à peu augmentée.

Le câble se déroule dans la cuve, passe par un collier de fonte placé au niveau du pont, puis va s'enrouler autour du tambour de la machine de pose, qui est débrayé et tourne sans être entraîné par le moteur. Sa vitesse de rotation est réglée au moyen du frein spécial dont nous avons parlé plus haut. Ensuite, le câble passe sous le dynamomètre et se rend à la mer en passant sur le rouleau de pose arrière.

En même temps que le câble, on fait dérouler un fil d'acier très résistant et d'un faible diamètre (fil de piano). Ce fil, contrairement au câble, est posé sans « mou ». On compare à chaque instant les quantités respectives de fil et de câble posées, et on en déduit le « mou ». On peut, en conséquence, si c'est nécessaire, modifier la tension de pose en agissant convenablement sur le frein du tambour de pose. Cette question du « mou » est d'une très grande importance pour l'existence du câble et la facilité des réparations futures.

Pendant toute la pose, les électriciens au laboratoire observent l'état électrique du câble en faisant simultanément, avec les électriciens laissés à la guérite, des essais d'isolement suivant un programme arrêté à l'avance. Si une faute vient à se déclarer, l'alarme est aussitôt donnée; on ralentit graduellement la vitesse du navire, on met en pression le moteur de la machine de pose, et, quand le navire est arrêté, on relève le câble jusqu'à l'endroit défectueux. Quand la longueur de câble à relever est considérable, on relève le câble par l'avant du navire avec la machine de relèvement; dans ces conditions, le navire peut gouverner plus facilement qu'en relevant par l'arrière.

Lorsque l'endroit défectueux vient à bord, on répare le câble et on reprend la pose.

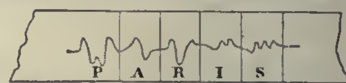
La pose se continue ainsi suivant le tracé indiqué à l'avance. Pendant la route, de nombreuses observations astronomiques sont faites pour établir la carte donnant le tracé du câble.

Arrivé à la bouée laissée à la fin de la pose de l'autre atterrissage, on monte le câble à bord au moyen de manœuvres semblables à celles décrites au début de la pose. Après s'être assuré du bon état électrique du câble d'atterrissage, on le réunit au câble en pose au moyen de l' « épissure finale » qui termine la pose.

Lorsque la pose du câble est terminée, après les essais définitifs faits à chaque extrémité, on le réunit aux lignes aériennes ou souterraines qui communiquent avec les bureaux de trafic, et le câble est ouvert à l'exploitation.

Les appareils télégraphiques en usage sur les câbles de faible longueur sont semblables à ceux employés sur les lignes télégraphiques ordinaires; mais, sur les longs câbles, ces appareils ne pourraient convenir. On emploie alors le « siphon recorder » inventé par sir William Thomson. Cet appareil est formé, dans ses parties essentielles, d'un cadre rectangulaire en aluminium, autour duquel sont enroulés un grand nombre de tours de fil de cuivre très fin. Ce cadre est suspendu entre les pôles d'un aimant permanent ou d'un électro-aimant. Nous savons que, si un courant vient à circuler dans le fil, le cadre sera dévié dans un certain sens; un courant de sens opposé produira une déviation de sens opposé. Le cadre est relié au moyen d'un dispositif spécial à un siphon en verre capillaire, contenant de l'encre, qui enregistrera ainsi les déviations. Donc, au lieu de faire, comme dans l'appareil Morse ordinaire, des émissions longues et brèves de courant correspondant aux traits et points, on enverra des courants de sens opposé, qui traceront sur la bande de papier des ondulations représentant des signaux.

De nombreux perfectionnements ont été apportés à l'invention de sir William Thomson, mais ce sont des perfectionnements de détail : le principe reste toujours le même. Actuellement, sur les câbles transatlantiques, la vitesse de transmission varie entre 80 et 100 lettres par minute. Enfin, on augmente encore le rendement des câbles par le *duplexage*, qui permet, grâce à un dispositif spécial, d'envoyer et de recevoir au même instant sur un seul câble.



Modèle de signaux obtenus sur les câbles avec le *siphon recorder*.

Les câbles sous-marins ne sont pas plus exempts des causes d'interruption que les lignes télégraphiques terrestres.

Les causes de détérioration peuvent se ranger en deux classes : les causes naturelles et les causes « humaines ».

Une des plus importantes causes naturelles est la nature du fond sur lequel le câble repose. Tantôt les fils d'armature sont usés par le frottement continuel sur les rochers ou les fonds durs, tantôt les fils sont rongés par les coquillages ou attaqués par la vase de certains fleuves. On voit donc combien il est important, dans l'établissement d'un tracé de câble, de se rendre compte exactement de la nature du fond.

Les mouvements sismiques sous-marins, les icebergs, qui, au moment de la débâcle, viennent, dans l'océan Atlantique-nord, s'échouer sur les hauts-fonds (banc de Terre-Neuve 100 à 150 mètres de fond) sont des causes également importantes d'interruption.

Enfin, signalons, parmi les causes naturelles, les déplacements de bancs de sable ou de vase à l'époque des crues à l'embouchure des grands fleuves.

Parmi les causes humaines, nous avons en premier lieu les navires qui, mouillés dans le voisinage du câble ou sur le câble lui-même, le cassent lorsque, sous l'action du vent, ils viennent à chasser sur leurs ancres. Parfois, il arrive même que, remontant le câble sur leur ancre, certains capitaines peu scrupuleux, ou se croyant en danger, coupent le câble pour dégager leur ancre.

On évite ces accidents dans la mesure du possible en plaçant, dans les ports et au voisinage des mouillages de navires, des bouées-balises, dont la position est indiquée dans les « Avis aux navigateurs ».

Sur les lieux de pêche (bancs de Saint-Pierre, banc de Terre-Neuve, etc.), il ne serait pas possible de placer des bouées-balises; on remet alors aux patrons des navires des cartes où la position des câbles est indiquée; en outre, les compagnies indemnisent les pêcheurs de la perte de leur matériel s'il vient à s'engager dans le câble.

Les chalutiers à vapeur sont également une très importante cause « humaine » d'interruption des câbles. Il est assez difficile d'éviter ces causes d'interruption. Les compagnies et les gouvernements intéressés tiennent chaque année des réunions pour arriver à établir un règlement concernant les chalutiers; mais, jusqu'à présent, aucun résultat n'a été atteint. Le seul moyen de protection efficace est l'emploi, dans les parages fréquentés par les chalutiers, de câbles aussi lourds que le permet la profondeur, et encore, ce moyen devient-il insuffisant avec le temps.

Il arrive parfois que, le câble n'étant pas interrompu, la communication devient défectueuse, puis cesse tout à fait. C'est qu'un « défaut » est apparu dans le câble.

Les « défauts » sont causés presque toujours par les imperfections de fabrication qui ont passé

inaperçues malgré les nombreux essais et qui ne font que s'aggraver au bout d'un temps d'immersion plus ou moins long. Certains de ces défauts, qui apparaissent dans les grandes profondeurs et dont l'enlèvement serait difficile et onéreux, peuvent, quand on les traite avec soin, se conserver plusieurs années sans s'aggraver. Il arrive même qu'un câble mal calculé peut être amélioré par l'apparition d'un semblable défaut.

Lorsque la transmission sur un câble vient à être défectueuse ou à cesser tout à fait, il faut, pour pouvoir réparer le câble, localiser la position de la faute ou de la rupture.

La première chose qu'il convient de faire est de vérifier l'installation de la station, l'état de la ligne auxiliaire et les connections à la guérite d'atterrissage. La non-observation de cette règle élémentaire de bon sens peut entraîner le déplacement du navire de réparation à 2.000 ou 3.000 francs par jour pour une borne desserrée ou un défaut dans la ligne auxiliaire, qu'un surveillant peut réparer facilement. Pour localiser une rupture ou un défaut, on mesure la résistance électrique du conducteur jusqu'à la rupture.

Connaissant la résistance du conducteur par unité de longueur (qui a été déterminée pendant la fabrication), on aura la distance cherchée par une simple division.

Cette résistance de cuivre mesurée suivant les méthodes habituelles ne donnerait pas la distance exacte. En effet, un grand nombre de causes d'erreur viennent influencer les essais. Ce sont en premier lieu, sur les longs câbles, les « courants de câble ». Ces courants, variables en intensité et direction, circulent continuellement dans le câble. Ils sont dus en majeure partie à des variations du potentiel terrestre, causées par les différences de conditions climatériques entre deux points.

De plus, le conducteur en cuivre et le fer de l'armature en présence de l'eau de mer constituent un élément de pile, qui produira un courant dont l'intensité variera suivant la grandeur des surfaces en contact et le degré de saturation de l'eau de mer.

Enfin, la résistance électrique de la partie de cuivre exposée à la rupture interviendra également, et on comprend aisément que cette résistance ne sera pas la même, suivant que le cuivre sera plus ou moins enfoncé dans le sable ou la vase, ou suivant la plus ou moins grande surface exposée.

Les méthodes de localisation sont nombreuses, mais elles découlent toutes du même principe : éliminer par un certain mode opératoire l'influence



Bouée employée pour les travaux de câble.

des courants du câble et soumettre la surface exposée du conducteur à des courants d'intensité variable, de façon à éliminer la résistance de la faute par des calculs basés sur des lois déterminées la plupart du temps expérimentalement.

En général, on peut localiser une rupture à environ un demi-mille près, approximation de beaucoup supérieure à celle que l'on obtient dans la plupart des observations astronomiques faites en mer.

Lorsque la communication est seulement défectueuse sans être interrompue, les essais se font de chaque extrémité du câble, et les localisations sont beaucoup plus exactes.

Autrefois, le conducteur en cuivre se rompait souvent à l'intérieur de sa gaine en gutta-percha; la localisation d'une telle interruption se faisait au moyen d'une mesure de capacité électrostatique. Maintenant, l'emploi d'un toron de cuivre, au lieu d'un conducteur unique, évite complètement de semblables accidents.

Quand les essais ont déterminé la position de la rupture, l'ordre de départ est donné au navire, qui complète aussitôt ses approvisionnements et se rend le plus tôt possible vers le point qui a été indiqué.

Le navire de réparation est exactement semblable, comme construction, au navire de pose.

Comme il est nécessaire qu'il puisse manœuvrer avec rapidité, il est d'un tonnage plus faible et est en outre muni de deux hélices. Enfin, il possède généralement une installation de télégraphie sans fil. Le matériel du bord est semblable à celui déjà décrit pour le navire de pose. L'équipage comprend généralement de 70 à 80 hommes.

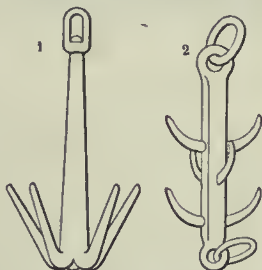
A son port d'attache, le navire de réparation est toujours en armement complet. Aussitôt l'ordre de départ reçu, le plein de charbon est complété, les vivres embarqués, et le navire prend la mer 18 ou 24 heures après.

Quand on suppose être arrivé sur le point indiqué dans l'ordre de départ, on fait un sondage et, immédiatement après, on mouille une *bouée-marque*, qui servira de point de repère pendant toute la durée des travaux. Une *bouée-marque* est une bouée ordinaire, de forme ovoïde généralement, avec mât, fanaux, pavillon et voyant (ballon en fil de fer fixé au sommet du mât).

Champignon servant à amarrer les bouées.

Cette bouée est ancrée au fond, au moyen d'un champignon en fonte de 200 à 300 kilogrammes, relié à la bouée au moyen des filins et chaînes nécessaires. On emploie un champignon au lieu d'une ancre pour éviter les dommages qui pourraient être causés au câble par l'ancrage de la bouée.

Lorsque la bouée est mouillée, on reste auprès pour déterminer sa position par des observations de longitude et latitude.



Grappins : 1, pour fonds de sable ou de vase ; 2, pour fonds de rochers.

Si le navire a eu une longue route à parcourir pour arriver sur les lieux des travaux, il arrive que les observations astronomiques montrent que la bouée est trop éloignée du tracé du câble. Dans ce cas, on en mouille une autre, dont on vérifie également la position.

Le navire vient ensuite se placer à une faible distance de la bouée et du câble (1 mille environ), et on commence à filer à la mer le grappin et le filin qui serviront à accrocher le câble et à le remonter.

Les grappins employés dans ce genre de travaux varient suivant la nature du fond dans lequel le câble est placé. Dans un fond de vase molle ou de sable, on emploie un grappin à longues dents; au contraire, dans les fonds de rochers, où il y a à craindre que les dents ne s'engagent dans les rocs, on emploie des grappins solides à dents courtes.

Lorsque le câble est mouillé dans de grandes profondeurs, où le « mou » n'est pas suffisant pour pouvoir remonter le câble sans risquer ou de le casser ou de casser le filin, on emploie un grappin qui coupe le câble et retient une extrémité. C'est le grappin Lucas.



Avant d'un navire de réparation pendant une drague : D, dynamomètre; F, roue fixe; M, roue mobile *f*, filin; C, champignon de bouée; R, rouleaux; V, volants de manœuvre de la machine de relèvement.

Le filin fixé au grappin est composé de fils d'acier entourés de torons de chanvre et cordés ensemble; il peut résister à des efforts de traction de 25 tonnes. Ce filin, en sortant de la cale où il est « lové » comme le câble, mais sous un diamètre plus faible, passe sur le tambour de la machine à câble de l'avant autour duquel il est enroulé plusieurs fois; il passe ensuite sous le dynamomètre avant et se rend à la mer.

Avant que le grappin ne touche le fond, on met le navire en marche, pour éviter que le grappin ne se mêle avec le filin.

La vitesse du navire est généralement 1 nœud, la direction est la direction perpendiculaire à celle du câble, et autant que possible contre le vent et le courant.



Grappin Lucas, coupant et retenant un bout de câble.

Quand toute la longueur de filin (la touée) est allongée, on voit le dynamomètre accuser une certaine tension. Cette tension variera selon la nature du terrain labouré par le grappin. Les fonds de vase ou de sable, où le grappin pénètre profondément, donneront une tension élevée et constante; au contraire, un fond dur dans lequel le grappin enfonce par intervalles donnera des variations continuelles.

Quand le grappin rencontre le câble, le dynamomètre accuse une tension qui augmente lentement, puis s'arrête.

A ce moment, le navire devient plus difficile à gouverner; il vient « debout au vent ». On arrête le navire, on met la machine de relèvement en marche, et on commence à relever le filin en manœuvrant le navire de façon à ne pas casser le filin ou le câble.

Un relevage de drague par grandes profondeurs

peut être très long : on a vu prendre plus de 24 heures pour relever une drague par 3.000 brasses de fond.

Quand le grappin remonte le câble à la surface, on arrête le relevage, et on fait descendre deux hommes sur l'avant pour fixer solidement des chaînes de chaque côté du grappin (bossage du câble).

Quand le bossage est terminé, on amarre solidement les chaînes à bord, et on coupe le câble entre les chaînes; il ne reste plus qu'à fixer sur ces chaînes


Relevage de la drague. (Le dynamomètre accuse une tension élevée.)

un filin de drague enroulé sur les tambours de la machine à câble.

Il est nécessaire de savoir, maintenant, de quel côté du navire se trouve la rupture. Pour cela, on prend au laboratoire les deux extrémités du câble, et on procède à des essais ayant pour but, suivant le cas, de déterminer l'état électrique du câble, ou bien la distance à laquelle se trouve la rupture.

Pour faciliter la compréhension de ce qui va sui-


Bossage du câble.

vre, représentons schématiquement le câble par la droite AB. Le navire vient de couper le câble en D, les essais ont montré que la partie AD était en bon état et que la rupture se trouve à une distance DR du navire.

On fixe alors l'extrémité du bout de câble DA sur une bouée semblable à la bouée-marque; cette

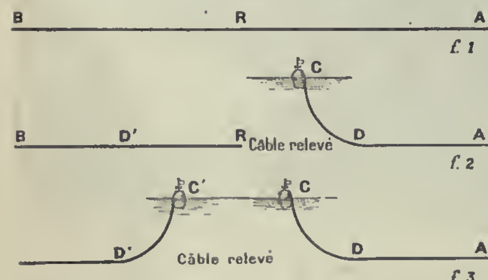


Schéma de la marche des travaux dans une réparation de câble.

bouée porte le nom de bouée-câble (C), puis on procède au relevage de la partie DR; pour cela, le navire est mis en marche lentement suivant le tracé du câble, et la machine de relèvement hâle le câble, qui est ensuite lové dans une cuve à bord. Ce relevage doit être fait avec soin, car le câble peut avoir à être utilisé de nouveau. Pendant cette opération, en particulier dans les eaux chaudes, on remonte à bord une infinie variété d'échantillons de la vie sous-marine.

On arrive ainsi à la rupture, que l'on étudie avec soin pour essayer d'en déterminer la cause. L'état des travaux est représenté par la figure 2.

On voit facilement que l'on opérera d'une façon exactement semblable pour la partie RB. Lorsque le câble aura été coupé en D', la partie D'B mise sur bouée C' et la partie D'R relevée (*fig.* 3), on n'aura plus qu'à relier entre eux les deux point, D et D' pour terminer la réparation.

Pour cela, le navire se rend à une des bouées-câbles C ou C'. Arrivé près de la bouée, il envoie un canot pour la démâter et fixer un filin sur l'extrémité du câble attachée à la bouée. Lorsque cette opération est terminée, à un signal donné par le navire, les hommes du canot « déclanchent » la bouée, c'est-à-dire détachent le crochet retenant le câble et le lest à la bouée, et l'on vire à bord le filin, puis le câble.

La bouée, ainsi brusquement délestée, saute parfois très haut et peut retomber dans le canot et le couler, si les hommes n'y prennent garde.

De nouveaux essais ont lieu au laboratoire pour vérifier le bon état électrique du câble; ensuite, on procède à la confection d'une épissure entre le câble venant de la mer et le câble en cuve; l'épissure terminée, on commence la pose du câble en se dirigeant vers la bouée-câble laissée à l'autre extrémité du câble. Arrivé à cette bouée, on procède de la même façon pour prendre le bout du câble à bord et, après de nouveaux essais, on termine la réparation en faisant l'épissure finale.

Autrefois, lorsque l'épissure finale était mouillée, le navire se rendait au port le plus proche pour demander par télégraphe si le câble fonctionnait bien; maintenant, grâce à la télégraphie sans fil, le navire peut être renseigné presque immédiatement sur le résultat de son travail et, en cas de non-fonctionnement, peut recommencer immédiatement les opérations.

Ainsi, la télégraphie sans fil, que l'on posait en concurrente des câbles sous-marins, leur est, dans ce cas particulier, un très précieux auxiliaire.

Lorsque le câble est cassé à l'atterrissage dans les endroits où le navire ne peut sans danger s'approcher, le mode opératoire est différent.

Le navire envoie à terre une large embarcation, dans laquelle on hisse le câble; cette embarcation est munie à l'avant et à l'arrière d'une poulie, sur laquelle le câble est passé. Les hommes dans l'embarcation, en se hâlant à la main ou à l'aide de palans, ou bien encore à l'aide de la remorque d'une embarcation à vapeur, font avancer le canot, qui se glisse ainsi sous le câble jusqu'à la rupture. Cette opération porte le nom de *paumoyage*.

Les méthodes employées pour la réparation des câbles sous-marins paraissent très simples en théorie. Mais, dans la pratique, il est loin d'en être ainsi : les difficultés de ce genre de travail sont nombreuses et de toutes sortes, et il serait téméraire, quand un câble est rompu, de prévoir quelle sera la durée de l'interruption.

Tantôt, le câble trop vieux casse chaque fois que l'on essaye de le remonter à bord; tantôt, une erreur de position fait perdre un temps précieux en dragages inutiles; tantôt, le câble est trop enfoncé dans la vase pour que le grappin puisse le saisir, etc.

En outre, à ces difficultés viennent s'ajouter celles créées par l'état de la mer et du temps.

Toutes les manœuvres que nous avons vues ne


Relevage du câble. (Enchevêtrement de broussailles relevées sur un câble dans le canal de la Tortue [île d'Haïti].)

peuvent s'effectuer que par un temps relativement calme; or, si on peut, avec une certaine adresse, remonter à bord un câble fragile ou le draguer au travers de la vase qui le recouvre, ou bien corriger les positions erronées, on ne peut rien faire quand le vent souffle en tempête, ou que la brume empêche toute observation.

Il faut, alors, abandonner le travail commencé et attendre que le beau temps revienne. Bien souvent, quand le calme est rétabli, le navire ne retrouve plus ses bouées, que la violence de la mer a entraînées en dérive. Il faut recommencer jusqu'à la nouvelle tempête.

Dans l'océan Atlantique-nord et dans la Manche, il n'est pas rare de voir des navires câbliers rester absents plusieurs mois pour faire des réparations qui ne demandent qu'une semaine de travail effectif.


Relevage de la bouée-marque.

Pour faciliter leur tâche aux navires câbliers, les règlements maritimes internationaux sont modifiés en leur faveur.

C'est ainsi qu'un navire, engagé dans les opérations de pose ou de réparation d'un câble télégraphique, n'a en aucun cas à se déranger de sa route.

Pour qu'on puisse reconnaître ces navires de loin, on les a munis d'un signal qui, de jour, est un cône blanc entre deux sphères rouges et, de nuit, un feu blanc entre deux feux rouges. Enfin, par temps de brume, leur signal phonique est un coup de sifflet long, suivi de deux brefs.

Le genre de navigation des navires câbliers les

expose plus que tous les autres aux dangers de la mer; aussi la liste des accidents est-elle malheureusement assez longue. Citons, en particulier : le *Robert Lowe*, perdu corps et biens en 1873 près de Newfoundland, le *Volta* en 1896, perdu dans l'Ar-


La bouée, brusquement délestée, saute très haut.

chipel, le *Grappler*, disparu avec tout son équipage le 8 mai 1902, lors de l'éruption de la montagne Pelée, pendant qu'il réparait un câble devant Saint-Pierre (Martinique).

Presque chaque hiver, les navires réparant les câbles aux approches de Terre-Neuve et de la côte de la Nouvelle-Ecosse se trouvent enfermés dans les champs de glace, qui leur causent des avaries plus ou moins grandes.

La flotte des navires affectés au service des câbles sous-marins du monde entier comprend plus de 50 navires. Dans cette liste, la France possède cinq unités : la *Charente*, qui appartient à l'Administration des postes et télégraphes; le *François-Arago*, construit en 1883 (3.000 tonnes), qui appar-


Signal distinctif des navires câbliers.

tient à la Société industrielle des téléphones; le *Pouyer-Quertier*, construit en 1879 (1.400 tonnes), le *Contre-Amiral-Caubet*, construit en 1875 (2.000 tonnes), et l'*Edouard-Jéramec* (3.800 tonnes), actuellement en construction, qui appartiennent à la Compagnie française des câbles télégraphiques.

Les autres navires (si l'on en excepte 3 qui appartiennent à des Compagnies allemandes et 4 ou 5 appartenant à des administrations d'Etat), appartiennent à des Compagnies anglaises et, en particulier, à la Compagnie « Eastern Telegraph », qui, à elle seule, possède plus de 15 navires.

Le réseau télégraphique sous-marin sur lequel ces navires sont chargés de veiller comprend : 2.540 câbles d'une longueur totale de 269.304 milles marins (plus de onze fois le tour de la terre), et qui se décomposent ainsi :

2.139 câbles appartenant à 36 administrations d'Etat (48.988 milles) et 401 câbles appartenant à 30 Compagnies privées (220.316 milles).

La France, comme administration d'Etat, occupe le premier rang dans cette nomenclature (12.243). Comme Compagnie privée (Compagnie française des câbles télégraphiques), elle n'occupe que le cinquième rang (11.430 milles marins).

La plus importante Compagnie du monde est « Eastern Telegraph Company », qui dirige ou possède les deux tiers du réseau mondial.


Navire de réparation de câbles : *Contre-Amiral-Caubet*, appartenant à la Compagnie française des câbles télégraphiques; construit en 1875, en stationnement à Halifax (Nouvelle-Ecosse, Canada).

Les principales usines qui fabriquent tous ces câbles sont :

1° En Angleterre : « Siemens Brothers » (qui, en particulier, ont fabriqué et posé le câble Brest-Saint-Pierre appartenant à la Compagnie française des câbles télégraphiques); the « Telegraph Construction and Maintenance Company »; the « India Rubber Gutta Percha Telegraph Works ».

2° En France : la « Société industrielle des téléphones », qui, en 1897-1898, fabriqua et posa le câble Brest-Cap-Cod (près de Boston) pour la « Compagnie française des câbles télégraphiques », le plus grand câble transatlantique.

3° En Allemagne : la maison Felten Guillaume et la « Norddeutsche Seekabelwerke-Aktiengesellschaft ». — P.-F. Loriot.

Carrier-Belleuse (Louis-Robert), peintre et sculpteur français, né à Paris le 4 juillet 1848, mort dans la même ville le 14 juin 1913. Louis Carrier-Belleuse avait porté avec infiniment de distinction un nom déjà célèbre dans l'art français contemporain. Il était le fils du grand sculpteur Albert-Ernest Carrier-Belleuse (1824-1887) et le frère de l'excellent pastelliste Pierre Carrier-Belleuse. Son goût pour l'art fut précoce, et il voulut qu'aucune branche ne lui en fût étrangère. Le dessin et le modelage se partagèrent sa jeunesse et, à l'Ecole des beaux-arts, il suivit avec profit les leçons de Boulanger et de Cabanel; puis il sembla incliner surtout vers la peinture, et parut avec succès au Salon avec des tableaux très étudiés, d'une facture solide, où revivaient le mouvement et les scènes familières de la rue parisienne. Un des plus connus est son *Equipe de bitumiers* (1883), acquis par l'Etat et qui figure aujourd'hui au musée du Luxembourg. *La Corvée*, *les Petits ramoneurs*, *une Petite Curieuse*, *Marchand de journaux*, ces deux dernières œuvres au musée de Rochefort, etc., sont des toiles d'une jolie observation. En sculpture, l'artiste donna surtout des bustes d'une ressemblance très expressive et quelques compositions d'ensemble d'un bel effet : le *Tombeau du président Barrias*, au Guatemala, le *Monument national de Costa-Rica*, etc. Carrier Belleuse, président de la Société internationale des peintres et sculpteurs, avait été plusieurs fois récompensé au Salon : en 1881 comme peintre, en 1889 comme sculpteur, en 1896 comme décorateur, et il avait été directeur artistique de la faïencerie de Choisy-le-Roi, pour laquelle il avait dessiné de fort jolis modèles de céramique. — J.-M. Delisle.


L. Carrier-Belleuse (Phot. Manuel.)


Une équipe de bitumiers, tableau de Carrier-Belleuse. (Musée du Luxembourg.) — Phot. Neurdein.

***cavalerie** n. f. — Encycl. *Loi des cadres de la cavalerie.* Ce qui caractérise surtout cette arme au point de vue de l'encadrement, c'est une impossibilité presque absolue d'y faire entrer, lors de la mobilisation, des éléments provenant de la réserve, aussi bien en fait d'hommes qu'en fait de chevaux. Par conséquent, la cavalerie ne doit compter, pour le temps de guerre, que sur son personnel du temps de paix. L'introduction de réservistes ne peut y être admise qu'à titre exceptionnel, c'est-à-dire pour des officiers ou pour des hommes de troupe ayant pu, dans la vie civile, continuer à faire de l'équitation. En outre, dans la cavalerie, les formations ne peuvent s'improviser; il faut que celles considérées comme nécessaires pour faire la guerre existent dès le temps de paix, soient permanentes.

Tels sont les principes essentiels pris comme base de la loi des cadres du 31 mars 1913. Aussi cette loi a-t-elle, tout d'abord, augmenté quelque peu l'effectif en chevaux, celui des hommes n'étant malheureusement pas en question. L'ensemble de la cavalerie disposera désormais d'un total de 64.788 chevaux, au lieu de 61.121 seulement, que lui allouait la loi de 1875 : soit une augmentation de 3.667 animaux. Grâce à cela, un plus grand nombre de régiments seront mis à l'effectif renforcé. Et même ceux demeurant à l'effectif non renforcé auront 28 chevaux de plus qu'actuellement. Enfin, 8 chevaux encore seront alloués en plus aux régiments qui sont pourvus de mitrailleuses.

Les cadres seront aussi quelque peu modifiés. Le « capitaine instructeur » sera remplacé par un « capitaine adjoint au colonel », et l'état-major régimentaire comprendra également un « capitaine chargé du matériel ». En outre, le régiment sera pourvu d'un « cadre complémentaire », composé de 3 capitaines, remplissant les fonctions d'adjudant-major et d'officier chargé de la mobilisation.

Enfin, différentes modifications ont été apportées à la composition des régiments et aux cadres de leurs escadrons. Ainsi, le 5e escadron de chaque régiment devient officiellement simple dépôt, comme il l'était, en fait, dans la pratique. Il sera dès lors plus logique et plus aisé de prélever sur cet escadron les soldats nécessaires pour compléter éventuellement les effectifs des escadrons actifs. Dans ces conditions, le 5e escadron n'a plus, outre son capitaine, que deux lieutenants ou sous-lieutenants, tandis que les autres en conservent quatre. En outre, les capitaines en second de tous les escadrons sont supprimés.

Mais, par contre, la cavalerie, elle aussi, comme l'artillerie et l'infanterie, est dotée d'un « état-major particulier », où compteront tous les officiers, chargés d'emplois spéciaux, qui jusqu'ici devaient être empruntés aux unités des corps de troupe dont ils se trouvaient ainsi détachés et où ils ne pouvaient faire aucun service. C'était précisément le cas de la plupart des capitaines en second. Cet état-major particulier comprendra : 12 colonels ou lieutenants-colonels (le nombre des colonels ne pouvant dépasser 7), 31 chefs d'escadron, 128 capitaines et 100 lieutenants ou sous-lieutenants, dont 70 provenant de Saint-Cyr et détachés à l'École d'application de Saumur.

Un « inspecteur général », désigné annuellement parmi les membres du conseil supérieur de la guerre, aura pour mission d'assurer dans la cavalerie l'unité de direction et la communauté de vues dans l'application des règlements spéciaux de l'arme.

Répartition de la cavalerie. — Après la question des cadres régimentaires, vient ce qu'on appelle la « répartition de la cavalerie », c'est-à-dire, en réalité, la question de l'*encadrement en grandes unités* des troupes de l'arme, dont certains régiments doivent être groupés en divisions, qualifiées quelquefois d'« indépendantes », tandis que les autres seront rattachés directement au corps d'armée. Or, en raison des conditions dans lesquelles la guerre se fait dès maintenant et semble devoir se faire plus encore à l'avenir, il a été considéré comme nécessaire d'augmenter la proportion de la cavalerie endivisionnée en réduisant plutôt la cavalerie de corps d'armée. Et, d'autre part, entre les différentes façons de constituer la division à 4, 6, 7, 8 ou 9 régiments, c'est celle à 6 qui a été décidément reconnue la meilleure : la division à 4 étant trop faible et les autres étant trop lourdes, d'un maniement trop difficile.

C'est donc dix divisions de six régiments, accouplés deux par deux en trois brigades, que la loi nouvelle prescrit de constituer, en laissant au ministre de la guerre le soin de fixer par décret la composition de chacune d'elles d'après l'un des trois types suivants :

1° *Division lourde*, formée d'une brigade de cuirassiers et de deux brigades de dragons;

2° *Division mixte*, formée d'une brigade de cuirassiers, d'une de dragons et d'une de cavalerie légère;

3° *Division légère*, formée de deux brigades de dragons et d'une de cavalerie légère.

A chacune de ces divisions, de quelque type qu'elle soit, est rattaché un groupe cycliste, représentant trois ou quatre cents fusils, ainsi qu'un groupe de deux batteries à cheval.

60 régiments de cavalerie se trouvant ainsi endivisionnés, sur les 79 actuellement existants, il en reste 19 pour constituer notre cavalerie de corps d'armée : soit un seul régiment pour chacun de ces corps. En les organisant à 6 escadrons au moment de la mobilisation, il a semblé que cela pourrait suffire; sauf, cependant, pour les 6e et 7e corps d'armée, qu'il a été jugé indispensable de doter chacun d'un second régiment. D'où la nécessité de porter à 81 le nombre des régiments stationnés en France.

Pour obtenir ce résultat, la loi nouvelle a ordonné le rappel, d'Algérie en France, de deux régiments de chasseurs d'Afrique, qui deviendront le 22e et le 23e chasseurs à cheval, de même que le 13e régiment de cuirassiers devient le 32e régiment de dragons et tandis que deux nouveaux régiments de spahis seront créés en Algérie, pour prendre la place des deux régiments de chasseurs d'Afrique rappelés en France. De sorte qu'en définitive, le problème se trouve résolu sans rien demander de plus au contingent français. Semblable augmentation, d'ailleurs, du nombre de nos régiments avait été déjà prescrite, voilà plus de vingt ans, par la loi du 18 février 1890.

En Algérie et Tunisie, nous avons donc toujours 10 régiments de cavalerie : 6 de spahis à 5 escadrons actifs et 4 de chasseurs d'Afrique ayant chacun 4 escadrons actifs et un dépôt. De plus, la loi nouvelle prévoit et autorise la formation d'escadrons isolés de « spahis coloniaux », dont le nombre et la composition pourront être fixés par décret.

Ajoutons enfin que, d'autre part, ladite loi du 31 mars 1913 supprime les cinq *compagnies de remonte* stationnées en France. Elle conserve pourtant les trois compagnies d'Algérie établies auprès des dépôts de remonte de Blidah, Mostaganem et Constantine. Elle y ajoute même une 4e compagnie de remonte pour la Tunisie. Quant aux dix-sept *dépôts de remonte* de France, un simple groupe de cavaliers est affecté à chacun d'eux. En outre, est attaché d'une manière permanente au service de la remonte le personnel suivant, qui, d'ailleurs, est compris dans l'état-major particulier de la cavalerie. Chacune des deux *circonscriptions de remonte* de France — celle de Caen et celle de Tarbes — est commandée par un colonel et un lieutenant-colonel. Un autre officier du même grade est directeur des établissements hippiques de l'Algérie. Puis un chef d'escadron est à la tête des établissements hippiques de Suippes. Enfin, chacun des dépôts de remonte de France et d'Algérie est commandé par un lieutenant-colonel, ou bien par un chef d'escadron.

La loi laisse au ministre le soin de fixer le nombre des médecins et vétérinaires attachés à la cavalerie. Ce qui concerne les musiques et fanfares est renvoyé à une loi spéciale. — Lieutenant-colonel Le Marchand.

Chevket (Mahmoud), général et homme d'État ottoman, né à Bassorah en 1854, assassiné à Constantinople le 11 juin 1913. Mahmoud Chevket, qui occupait à sa mort, après avoir connu les fortunes les plus diverses, le poste de grand vizir, était depuis cinq ans l'agent d'exécution le plus actif du parti jeune-turc, dont il avait plus que tout autre contribué à assurer l'autorité, au prix de moyens généralement extra-légaux, mais énergiques et efficaces. Il était le fils d'un fonctionnaire ottoman, mutessarif de Bassorah, et d'une Arabe. Jeune encore, il entra dans la carrière militaire, perfectionna son éducation technique à l'école militaire de Pancaldi, d'où il sortit dans les premiers rangs de sa promotion, avec le grade de capitaine d'état-major, en 1882. Stagiaire à l'état-major à Constantinople, puis professeur de géométrie et d'algèbre supérieures, et par la suite de balistique et de tir à l'école militaire, il fut remarqué par von der Goltz, qui avait entrepris à ce moment l'éducation de l'armée ottomane. En 1884, il était envoyé en Allemagne pour surveiller la confection, par la fabrique d'armes Mauser, à Oberndorf, et par la maison Krupp, du matériel de guerre destiné à la Turquie. Il y resta neuf ans, suivant d'ailleurs très attentivement l'évolution de l'armée allemande. Mais il était malade à son retour en Turquie, et ne put prendre aucune part aux opérations de la guerre gréco-turque. En 1896, il était colonel. Il fut employé à la direction de l'artillerie de Hop-Tané, comme vice-président, puis président de la commission d'expériences, et, promu général, remplit une importante mission au Hedjaz. En 1907, il fut appelé au gouvernement général du vilayet de Kossovo, dans la Vieille-Serbie. C'est là que le trouva la révolution libérale qui imposa au sultan Abd-ul-Hamid le rétablissement du régime parlementaire. Mahmoud Chevket était depuis longtemps secrètement acquis au mouvement jeune-turc. Lorsque se produisit le mouvement militaire de Salonique, il s'en trouva le chef tout désigné, et les libéraux l'imposèrent au sultan comme commandant en chef du troisième corps d'armée, à Salonique, et bientôt comme inspecteur général de toutes les troupes stationnées en Macédoine. L'expérience prouva que cette précaution n'était pas inutile. Le 13 avril, un mouvement contre-révolutionnaire éclatait à Constantinople, soutenu par une partie des troupes de la ville. Chevket-pacha n'hésita pas : il marcha à vive allure, avec son corps d'armée, sur la capitale, la menaça d'un bombardement, réduisit par la force les mutins et, au prix d'une répression sanglante et sans pitié, rétablit l'ordre à Constantinople. Il était à ce moment-là le maître absolu de la situation, et peut-être eut-il l'idée d'une dictature militaire. Mais il hésita, se sentant soupçonné par quelques membres du comité « Union et Progrès ». Il aima mieux remplacer le sultan Abd-ul-Hamid par son frère, instrument qu'il estimait avec raison devoir être plus docile aux vues libérales, et l'exiler à Salonique, sous une stricte surveillance. Il prit pour lui-même le titre d'inspecteur général des trois corps d'armée de Constantinople, Andrinople et Monastir, ce qui lui assurait une autorité presque absolue en Turquie d'Europe, et reçut enfin le portefeuille de la guerre dans le cabinet Hakki-pacha. Les résultats ont suffisamment démontré combien son activité y fut néfaste. Politicien plus que soldat, Mahmoud Chevket ne songea qu'à peupler l'armée de créatures dévouées au nouveau régime. Les vieux officiers turcs, d'une valeur scientifique peut-être contestable, mais braves et disciplinés, furent remplacés par de jeunes cadres sans expérience. Les hauts commandements furent distribués à ceux des chefs qui s'étaient le plus vite ralliés au régime constitutionnel. La Tripolitaine fut dangereusement dégarnie, au moment même où se préparait en sourdine l'offensive italienne. Quand éclata la guerre, c'est à l'imprévoyance de Chevket que furent attribués les premiers échecs. Il dut, en même temps que Hakki-pacha, rentrer dans l'ombre, et le ministère Kiamil fut en réalité un retour au pouvoir du parti vieux-turc. Chevket souffrit impatiemment sa disgrâce. Ses amis, en particulier Enver-bey, lui étaient restés fidèles, et les désastres subis par les Turcs pendant la dernière guerre des Balkans leur permirent de relever la tête. Oubliant qu'ils étaient les premiers responsables de la désorganisation de l'armée ottomane, ils profitèrent de la situation fâcheuse de Kiamil, à l'ouverture des pourparlers de la paix, pour le renverser. Un adversaire personnel de Chevket, le généralissime Niazim-pacha, fut assassiné à coups de revolver par Enver-bey et ses compagnons, dans une bagarre que provoqua le départ de Kiamil; et Chevket prit tout aussitôt la place ensanglantée du mort, avec le titre de grand vizir. Il ne devait pas la garder longtemps. Le 11 juin, tandis que le général, sortant du ministère de la guerre, se rendait à la Sublime-Porte en automobile, un groupe d'anciens amis de Niazim, dissimulés dans une automobile voisine, tirèrent sur lui. Chevket, mortellement blessé, expira une demi-heure plus tard. La foule n'avait pas bougé. La disparition de Mahmoud Chevket, homme énergique, instruit, mais dont le rôle dans la politique turque, au cours des sept dernières années, reste des plus contestables, n'a momentanément porté aucune atteinte à l'autorité des Jeunes-Turcs. — Jacques Mozel.



Mahmoud Chevket. (Phot. Branger.)

Demoiselle de magasin (la), comédie en trois actes, de Frantz Fonson et Fernand Wicheler (théâtre du Gymnase, 12 février 1913). — Deridder exerce à Bruxelles la profession de tapissier-garnisseur, secondé par sa femme et le garçon de magasin Antoine. Mais tous ces gens sont de la vieille école : dans la boutique, d'aspect morose, l'étalage n'a rien d'attirant ni de séduisant, et les affaires vont mal. Aussi, Deridder est de méchante humeur : il fait des scènes à sa femme, parce que leur fille Lucette prend des leçons de piano et que leur fils André « étudie pour avocat ». Une jeune fille, Claire Frénois, vient solliciter l'emploi de demoiselle de vente. « Pour quoi faire avec? » se demande Deridder; et il est disposé à refuser. Mais la jeune fille a ouvert la porte de la main gauche, signe certain de chance. C'est pourquoi elle est agréée. Et elle justifie aussitôt le dicton superstitieux. Claire est jolie, avenante, active, adroite, et elle a bon goût : aussi a-t-elle tôt fait de transformer le vieux magasin poussiéreux en une boutique moderne, où le client, bien accueilli et rapidement séduit, vient et revient avec plaisir. La joliesse et la grâce de Claire, qui est d'ailleurs d'une scrupuleuse honnêteté, sont pour beaucoup, bien entendu, dans cette

métamorphose. Elle a fait d'un seul coup trois conquêtes : Amelin, le riche propriétaire de la maison où la boutique est installée, vieux sportsman malchanceux, mais toujours très inflammable; André Deridder, le fils du patron; enfin, Antoine, le garçon de magasin.

Trois ans s'écoulent entre le premier et le second acte. Quand celui-ci commence, l'ancienne boutique n'existe plus. Les magasins Deridder occupent maintenant toute la maison. Il y a un ascenseur et des volets mécaniques. L'origine de ces merveilleuses transformations est une commandite d'Amelin. Le vieux sportsman a fait mieux encore : il a passé à Deridder la direction de son écurie de courses, qui remporte maintenant de fréquentes victoires, et lui-même prend un vif intérêt aux choses de l'ameublement. Claire est plus que jamais la reine de ce petit monde. André manifeste l'intention de l'épouser. Son père se fâche : jamais il ne consentirait à une pareille mésalliance, « savez-vous »? Claire, pour ne pas l'irriter davantage, fait semblant de ne plus être aussi résolue à repousser le pauvre Antoine. Ceci, pense le tapissier belge, serait un « mariage d'assortiment ».

Deridder, devenu un gros industriel, est décoré de l'ordre de « Léopold ». Ne se possédant plus de joie et d'orgueil, il donne un grand banquet pour célébrer sa nomination et prononce à cette occasion, d'une langue un peu lourde, un discours impressionnant. Amelin, qui est un vieux beau doué d'un bon cœur, profite de la circonstance pour dénouer la situation. Comme Deridder reproche à Claire d'être trop ambitieuse, il démontre à l'ancien petit tapissier-garnisseur que tout son bonheur lui vient de la jeune fille et qu'il serait par trop ingrat en ne la mariant pas à André. Et il appuie son plaidoyer sentimental d'arguments très pratiques : si André n'épouse pas Claire, lui, Amelin, retirera sa commandite et, d'autre part, s'opposera au mariage de son fils Henri avec Lucette Deridder. Il est à peine besoin de dire que les quatre jeunes gens seront heureux.

Les auteurs avaient déjà obtenu un mémorable succès avec une précédente pièce : *le Mariage de Mlle Beulemans*, dont *le Larousse Mensuel* a rendu compte (t. Ier, p. 779).

La Demoiselle de magasin est en quelque sorte une réplique de cette première œuvre. Les personnages principaux sont à peu près les mêmes sous des noms différents, et ils se meuvent dans un milieu identique, sous les mêmes traits amusants. La seconde pièce, comme la première, avec le mérite de la nouveauté en moins, plait par son sentimentalisme, par sa belle humeur franche et de bon aloi, par son accent et son parler belges, enfin par son côté caricatural, qui n'empêche aucunement une observation juste des mœurs et un dessin logiquement tracé des caractères. — LOUIS GOURBEYRE.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Jane Delmar (*Claire Frémois*), Charnal (*Mme Deridder*), Dieudonné (*Lucette*); et par MM. A. Jacquo (*Deridder*), Duquesne (*Amelin*), Jules Berry (*André*), Mylo (*Antoine*), F. Gandorax (*Henri Amelin*).

***désodorisation** n. f. — ENCYCL. *Désodorisation des huiles.* Les huiles de table (plus particulièrement l'huile d'olive) qui présentent quelque arrière-goût plus ou moins marqué peuvent être désodorisées par divers procédés, et cette opération n'a rien de frauduleux, pas plus d'ailleurs que ne sauraient être taxées de fraudes les opérations qui ont pour résultat de désodoriser les huiles industrielles ou les huiles de qualités inférieures pour les rendre propres à des usages uniquement industriels. Il ne s'agit là, en effet, que d'opérations parfaitement licites; mais, où la fraude devient flagrante, c'est lorsque les procédés de désodorisation s'appliquent à des huiles médiocres, tout à fait impropres à la consommation, et que des fabricants ou plutôt des industriels peu scrupuleux traitent uniquement pour les incorporer à des huiles de table.

L'industrie oléicole s'est, récemment, émue de l'extension prise par les procédés nouveaux de désodorisation : des usines déjà nombreuses se sont installées depuis deux ans environ, en France et à l'étranger, et leur production intensive est une menace qu'il faut conjurer au plus tôt.

Il est à craindre, en effet, qu'à la faveur de ces fraudes, un avilissement des cours ne se produise rapidement et ne détermine une crise aiguë de l'oléiculture. L'adjonction aux huiles de table naturelles de quantités variables de ces huiles désodorisées aura fatalement pour résultat de fausser peu à peu le goût du consommateur, de sorte que les fabricants honnêtes verront préférer à leurs produits naturels des mélanges d'huiles falsifiées. De ce fait, ils se trouveront, s'ils ne s'y trouvent déjà, dans une situation précaire, sinon tout à fait misérable, et qu'en tout cas, les encouragements accordés sous forme de primes à l'oléiculture seraient manifestement impuissants à améliorer. Cette crise, dont nos départements méridionaux seront, les premiers, victimes, aurait la plus grave répercussion sur le commerce français.

Disons un mot des procédés de désodorisation nouveaux. Ils comportent une série de traitements : neutralisation ou désacidification; décoloration ou blanchiment; enfin, désodorisation proprement dite.

Pour obtenir la neutralisation, on traite les huiles par des lessives alcalines à base de soude; puis, pour les décolorer, on les malaxe avec de la terre à foulon, parfois avec de l'acide sulfurique ou du noir animal. Enfin, la désodorisation proprement dite est obtenue par brassage des huiles, légèrement chauffées (entre 35° et 45°), sous l'action d'un courant de vapeur d'eau obtenue par le vide à basse température. La vapeur entraîne tous les principes volatils, bons et mauvais; de sorte que le liquide qui a subi ces traitements successifs est un liquide graisseux quelconque, fade et à peu près insipide, à part un goût de cuit désagréable au palais des connaisseurs.

Chapelle, inspecteur-directeur du service de l'oléiculture, a, le premier, exposé la façon dont procèdent les industriels qui pratiquent la désodorisation et montré le danger de leurs indélicates manœuvres.

Pratiquement, nous dit-il, on opère sur trois qualités :

Huiles supérieures, ne possédant que de légers vices originels (goût de sec, de terre, de scourtin, de moisi, etc.), que l'on se contente de désodoriser;

Huiles lampantes d'Espagne, du Levant, etc., huiles d'enfer, donnant par les traitements ci-dessus des huiles très pâles;

Huiles de recenses de pulpes ou de grignons, qui fournissent des produits de qualité médiocre, réservés jusqu'ici à l'éclairage, au graissage et autres applications industrielles.

L'examen des échantillons a permis de constater que des produits absolument impropres à la consommation avant le traitement deviennent « mangeables » après, si l'on convient de considérer ainsi des huiles fades et insipides.

Il serait parfaitement indifférent aux oléiculteurs que les huiles désodorisées prissent, dans l'industrie, la place des huiles de graines, si elles étaient vendues sous leur véritable nom d'*huiles désodorisées* ou d'*huiles d'olives désodorisées;* mais ils s'insurgent contre la pratique frauduleuse qui consiste à mélanger ces produits aux huiles de bonne qualité.

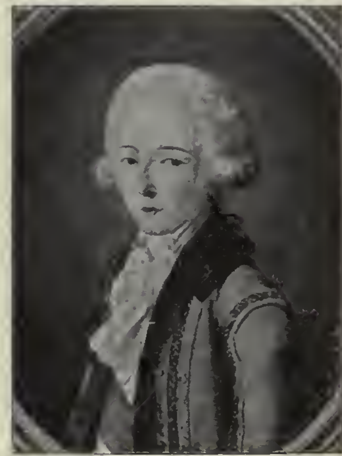
Pour réduire les conséquences de cette concurrence nouvelle, à juste titre redoutée de tous les oléiculteurs, il convient de prendre d'énergiques mesures, de reviser les règlements d'administration publique et, notamment, d'obliger le producteur et l'industriel à garantir, sans équivoque, la qualité de ses produits en indiquant le nom de la graine ou du fruit dont ils proviennent; de proscrire absolument la coloration artificielle des huiles (aussi bien des huiles industrielles que des huiles comestibles). Enfin, de s'opposer énergiquement à la vente des huiles désodorisées autrement que sous une dénomination spéciale, et de poursuivre rigoureusement les fraudeurs.

On recherche actuellement les moyens de distinguer chimiquement, et sans erreur possible, les huiles pures des huiles adultérées par le mélange avec des huiles désodorisées. Il s'agit évidemment là d'opérations fort délicates et présentant des difficultés dont nos chimistes triompheront finalement. Il faut souhaiter seulement que la solution ne se fasse pas trop longtemps attendre, si l'on veut éviter la crise menaçante. — JEAN DE CHAON.

Enghien (LE DUC D'). *L'enlèvement d'Ettenheim et l'exécution de Vincennes*, par Henri Welschinger (Paris, 1913). — Sympathique, certes, et même attirant est le visage du duc d'Enghien. Son souvenir est demeuré comme celui d'une victime, d'une victime de la raison d'Etat. Ceux qui ont excusé ou même approuvé l'acte de Napoléon n'ont pas été loin de reconnaître l'innocence du jeune prince; mais, ce dont on se doutait déjà, Henri Welschinger a voulu le démontrer de façon irréfutable. Son livre est à la fois une plaidoirie et un acte d'accusation : plaidoirie en faveur du duc dont il montre la non-culpabilité, acte d'accusation contre le Premier Consul, contre Talleyrand, contre Rovigo, contre tous ceux qui ont conseillé, aidé ou hâté l'exécution de Vincennes. C'est là œuvre de justicier, de justicier passionné et véhément, qui ne trouve nulle excuse à l'actif des coupables. La conviction de Henri Welschinger donne à son ouvrage une émotion, une vie singulières. On ne saurait y demeurer insensible, même si l'on trouve ses jugements trop absolus. Bonaparte a eu des raisons, sinon des excuses. Henri Welschinger les a vues, il les note; mais peut-être n'en tient-il pas assez compte. La raison d'Etat a toujours été impitoyable. Elle fut souvent haïssable; ce n'est pas suffisant, pourtant, pour la laisser délibérément de côté dans le jugement définitif.

Ce fut le 29 septembre 1801 que le duc d'Enghien arriva à Ettenheim, petit village situé à neuf lieues de Strasbourg. La princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, qui demeurait là dans la maison de son oncle, le fameux cardinal de Rohan, l'y avait attiré. Il connaissait la princesse depuis janvier 1792, l'ayant rencontrée alors qu'elle suivait son père qui servait dans l'armée de Condé. La grâce de la jeune fille l'avait aussitôt séduit et, s'il ne l'avait pas épousée encore, ce n'était que par déférence pour son grand-père, le prince de Condé.

Lorsque le duc arriva à Ettenheim, il n'était pas loin de se laisser aller au découragement; il venait de combattre pendant de longues années : sa science militaire avait égalé son courage, il n'avait qu'un goût, le goût des armes. Sans doute, les campagnes qu'il avait menées ne l'avaient pas satisfait entièrement. Il lui déplaisait d'être entouré d'étrangers; ce qu'il eût voulu, c'était conduire une armée entièrement et uniquement française. Aussi, quand les troupes des émigrés sont licenciées, ne peut-il se résigner encore à mettre son épée au service de l'Angleterre, qui lui offre un commandement en Egypte. A Ettenheim, près de la princesse Charlotte, sa confidente, tandis que le prince de Condé et le duc de Bourbon, retirés en Angleterre, s'obstinent à rechercher pour lui une alliance royale, il va attendre une conflagration générale qu'il croit prochaine. Ce qu'il veut, c'est attaquer ouvertement et publiquement le gouvernement de Bonaparte. Il ne croit pas, malgré toutes les apparences, à la solidité du pouvoir consulaire, et ce n'est pas sans impatience qu'il attend le moment où il prendra les armes. Les jours s'écoulent dans la solitude et dans le repos, mais l'inutilité de sa vie lui pèse. Les aumônes abondantes qu'il fait, les conversations qu'il aime à tenir avec les gens de la campagne, les longues chasses à quoi il occupe ses jours, un voyage qu'il fait en 1802 en Suisse ne sauraient le distraire. Son mariage secret avec la princesse Charlotte ne parvient pas à lui faire trouver suffisante la vie qu'il mène; ses yeux restent fixés sur les affaires de France.



Le duc d'Enghien, portrait attribué à L. Petit. (Musée Condé.)

C'est à ce moment, en février 1803, que Bonaparte fait proposer à Louis XVIII une renonciation formelle au trône de France; moyennant quoi, il recevrait le trône de Pologne et une forte indemnité. Louis XVIII refusa, et tous les princes de sa famille adhérèrent formellement à son refus. Ce fut par sa protestation, qu'il joignit à celles du comte d'Artois, du duc d'Angoulême, du duc de Berry, que le duc d'Enghien attira pour la première fois sur lui l'attention de Bonaparte. Le bruit courut qu'il s'était rendu à plusieurs reprises en France, et le démenti qu'il donna de ces bruits en prouve assurément la fausseté; mais, ce qui n'est pas douteux, c'est que, sans se mêler à aucune conspiration, en méprisant même tous les conspirateurs, le duc d'Enghien se plaisait à imaginer la mort de Bonaparte et prenait ses précautions pour agir en conséquence. Le Premier Consul mort, il devait immédiatement entrer en Alsace. Imagination malheureuse en ce moment et qui pouvait paraître criminelle! A Paris, les complots étaient nombreux, et le comte d'Artois y participait. Bonaparte s'exaspérait chaque jour davantage. Lorsque la guerre eut éclaté avec l'Angleterre et que le duc eut offert ses services au gouvernement de Londres, les événements se précipitèrent. En France, les arrestations s'étaient multipliées; la conspiration de Georges avait été découverte. On savait qu'un prince s'y trouvait compromis; Moreau, Pichegru avaient été conduits en prison. L'ordre fut donné au préfet de Strasbourg d'enquêter sur la vie que menait le duc d'Enghien à Ettenheim. Le brigadier de gendarmerie Lamothe, chargé de cette enquête, s'étant rendu à Ettenheim, en rapporta la nouvelle que Dumouriez y séjournait avec le prince. En réalité, il avait confondu Thumery avec Dumouriez. A la suite d'un conseil tenu aux Tuileries par le Premier Consul, où se trouvaient réunis Cambacérès, Lebrun, Talleyrand, Régnier et Fouché, il fut décidé que le duc serait enlevé. Le général Ordener fut chargé de partir pour Strasbourg et de conduire l'opération. Le général Caulaincourt devait lui prêter main-forte, si besoin était, et prévenir ensuite officiellement le Grand-Electeur. Le duc d'Enghien, prévenu de ce qui allait se passer, refusa d'y croire et demeura à Ettenheim. Au matin du 15 mars, le village se trouva cerné par un millier d'hommes; le duc et ses compagnons furent enlevés,

et, à 4 heures du soir, le même jour, enfermés dans la citadelle de Strasbourg. Le duc, qui n'a jamais conspiré, proteste formellement contre toute participation à un complot; il n'éprouve encore aucune inquiétude, et est convaincu qu'on le remettra bientôt en liberté. Mais, sur un ordre arrivé de Paris, le dimanche 18 mars, à 1 heure du matin, il est mis en voiture et emporté; le 20 mars, il arrive à Paris et est dirigé sur Vincennes. « L'intention du gouvernement est que tout ce qui lui sera relatif soit tenu très secret et qu'il ne lui soit fait aucune question sur ce qu'il est et sur les motifs de sa détention ».

Le Premier Consul s'est installé à la Malmaison; il a pris connaissance des papiers du duc d'Enghien, et il a pu se rendre compte de façon certaine que le prince n'a eu aucune relation avec Dumouriez et qu'il a toujours protesté d'une façon formelle contre toute participation à un complot. Mais Bonaparte est à ce moment exaspéré, et il juge un exemple nécessaire. Lui-même, il établit l'interrogatoire qu'on doit faire subir au prisonnier et qui doit le convaincre d'avoir porté les armes contre sa patrie et d'avoir pris part au complot organisé par l'Angleterre pour le renversement de la République. Afin d'aller plus vite en besogne, c'est une commission militaire, composée de sept membres nommés par le gouverneur militaire général de Paris, qui sera chargée de juger le duc. Le Premier Consul indique lui-même à Murat les officiers qui devront faire partie de la commission, et il ajoute dans ses instructions : « Faites entendre aux membres de la commission qu'il faut terminer dans la nuit, et ordonnez que la sentence — si, comme je n'en peux douter — elle porte condamnation à mort, soit sur-le-champ exécutée et le condamné enterré dans une des cours du fort. » Murat refusa d'abord de se prêter à ces mesures excessives, puis céda. Les officiers désignés furent le général Hulin, le colonel Guiton, le colonel de Bazancourt, le colonel Ravier, le colonel Barrois, le colonel Rabbe, le major Dautancourt, le capitaine Molin. Le major Dautancourt fut choisi comme rapporteur. A 9 heures du soir, la commission se trouvait réunie à Vincennes; aucun des papiers du duc ne devait lui être communiqué.

Le prince, arrivé exténué de fatigue, s'était couché après avoir dîné. A 11 heures, il est réveillé brusquement par Dautancourt, qui vient l'interroger. Il demande une audience du Premier Consul et, quelques instants après, amené devant la commission, il renouvelle sa demande. Savary, qui n'aurait pas dû se trouver là, fait écarter cette requête. Le duc avoue qu'il voulait faire la guerre, mais ouvertement, en soldat; il persiste à nier toute participation à un complot. L'unanimité des voix le déclara coupable et le condamna à mort. Aucun des juges ne sut quel article et quelle loi on lui appliquait, et il fallut que le lendemain, pour la publication au *Moniteur*, des juristes rédigeassent un nouveau jugement régulier. La commission, pourtant, voulait surseoir à l'exécution jusqu'au moment où le Premier Consul serait mis au courant de la demande d'audience. De nouveau, Savary s'y opposa. Dans les fossés, la tombe était déjà creusée, le peloton était prêt. A 3 heures, le prince était exécuté. Le cadavre fut jeté dans la fosse; il ne devait être exhumé que le 20 mars 1816. On a dit qu'au dernier moment, Bonaparte avait voulu faire grâce et que l'ordre était arrivé trop tard. Ce ne fut qu'une comédie, destinée à fournir dans l'avenir une excuse aux auteurs du crime.

La première impression produite dans Paris fut la terreur: tout le monde s'attendait à des mesures révolutionnaires, et Bonaparte dut se montrer en public, pour calmer l'émotion. A la cour, personne ne bougea. Peu de temps après, ceux qui avaient été arrêtés comme complices du duc d'Enghien étaient relâchés.

Le prince de Condé et le duc de Bourbon étaient à Londres. Louis XVIII, en apprenant l'enlèvement, avait écrit aux deux empereurs, aux rois d'Espagne, de Naples, de Prusse, de Suède et d'Angleterre, pour demander leur intervention : c'était déjà trop tard, l'exécution avait eu lieu. La princesse Charlotte avait de son côté fait tout ce qu'elle avait pu pour sauver son mari; elle devait lui rester fidèle jusqu'à sa mort, qui se produisit en 1841. L'Europe dissimula ses sentiments et ne bougea pas. Seuls, le roi de Suède et la Russie protestèrent violemment. On porta officiellement le deuil à Pétersbourg, et les relations diplomatiques furent rompues avec la France. Grâce à la complicité de l'Electeur de Bade, conseillé par Talleyrand, la protestation du tsar à la diète de Ratisbonne demeura sans résultat. Tel fut le crime. L'un des principaux coupables fut Talleyrand qui, réellement, conseilla l'enlèvement à Bonaparte, alors qu'il savait de toute certitude que le duc était innocent, et qui, après avoir conseillé l'enlèvement et l'exécution, les justifia devant l'Europe. Mais il faut bien reconnaître que celui qui doit en porter la pleine responsabilité est Bonaparte. Il avoua lui-même qu'il n'avait exécuté le duc d'Enghien que parce qu'il l'avait sous la main, mais que cette exécution était nécessaire. Son pouvoir avait besoin d'être consolidé, et il fallait un exemple pour faire reculer ceux qui dirigeaient de Londres son assassinat. Il lui fallait, de plus, prouver qu'il n'était pas un Monk, comme le bruit en courait, et qu'il ne s'était pas mis à la tête de la République pour la livrer aux Bourbons. Il voulait enfin montrer qu'il ne reculerait devant rien pour imposer son autorité. Cet acte de violence lui fut-il utile ou, au contraire, lui nuisit-il comme il devait le reconnaître plus tard à Sainte-Hélène, c'est là une autre question. On ne sait pas si, placé dans les mêmes circonstances, un autre homme que Napoléon, se croyant en état de légitime défense, n'aurait pas agi exactement de même. — JACQUES BOMPARD.


Exécution du duc d'Enghien, tableau de Jean-Paul Laurens.

Epopées africaines, par le colonel Baratier. (Paris, 1 vol. in-8°, 1912.) — Le colonel Baratier a pris à tâche de faire mieux connaître aux Français l'appoint militaire que doit être pour eux, à brève échéance, l' « armée noire ». Il avait naguère consacré à la gloire de ses anciens camarades des corps sénégalais et haoussas quelques-unes des meilleures pages de son précédent volume : *A travers l'Afrique* (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 226). On retrouvera dans les *Epopées africaines* les mêmes acteurs — les tirailleurs indigènes — mais étudiés avec une précision plus grande, qu'égayent d'amusantes anecdotes. On y trouvera aussi, fort à propos, le récit de quelques-uns des épisodes les plus remarquables qui aient illustré notre histoire africaine. Il en est plus d'un sur lequel le silence s'est fait trop tôt. On a voulu dissimuler au public, à ce qu'il semble, le prix qu'avait coûté en existences françaises la conquête du Soudan. Seuls émergent quelques noms glorieux, au milieu de la foule de braves gens tombés obscurément. Pourtant, n'est-il pas utile, pour le bon renom de notre race de soldats, et *pour l'exemple*, que des récits véridiques du siège et de la prise de Boussédou par le commandant Mourin, de la campagne du colonel Monteil contre Samory en 1893, du combat d'Achorat et de la mort du capitaine Grosdemange, de la retraite de Zinder après l'assassinat du capitaine Cazemajou, de la mort du lieutenant Maritz, etc., soient conservés dans les mémoires françaises aussi fidèlement qu'ils le sont dans les traditions déjà à demi légendaires des corps soudanais ?

Il semble bien qu'une des raisons principales de la valeur des nègres soudanais qui servent sous les ordres de nos officiers coloniaux doive être cherchée dans le sentiment qu'ils ont de la supériorité de la race blanche, au double point de vue intellectuel et moral. L'exemple de l'abnégation leur vient de leurs chefs. A l'attaque de Boussédou, ils peuvent voir, dans une seule journée, un sous-officier européen, le sergent Raymond, courir à la mort pour les sauver d'une explosion, et le commandant Mourin, le bras traversé par une balle, ne révéler sa souffrance qu'au poste de Koukan. Ce jour-là, les officiers de la colonne, presque tous blessés eux-mêmes, pansent les blessures de leurs hommes avant de songer aux leurs. Cet héroïsme est contagieux : lorsque le lieutenant Bouet s'approche pour soigner un de ses tirailleurs, Sory Kamara, dont le genou a été fracassé par une balle, le Sénégalais le repousse doucement et lui montre un autre soldat qu'on vient d'apporter, couvert de blessures : « *Non, yeutenant, y a na malade plus que moi.* » Cette magnifique et généreuse camaraderie entre le soldat et l'officier, aussi fidèlement obéi d'ailleurs qu'il est aimé, est une des singularités de l'armée soudanaise, et elle étonne les métropolitains. Baratier conte cette aventure d'un des généraux les plus en vue de l'armée de terre, qui passait un jour en revue une compagnie à peu près exclusivement composée de Bambaras, lesquels sont l'élément le plus brave, mais probablement aussi le moins intellectuel des pays entre Sénégal et Niger. Le général avait voulu savoir si ces tirailleurs parlaient français :

... Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, le général s'approcha d'un homme :
— Eh bien ! mon ami, quelles impressions de voyage avez-vous rapportées ?
Le pauvre tirailleur roula des yeux effarés et resta bouche bée, bien que lèvres closes.
— Il n'est pas très fort, celui-là, reprit le général, se tournant vers le commandant de la compagnie. Est-ce que les autres ne comprennent pas mieux ?
— Ma foi, mon général, ils ne sont pas habitués à un langage aussi académique; nous employons avec eux des expressions courantes, nous les tutoyons...
— Ah ! bien.
Et, s'avançant vers un autre tirailleur :
— Bonjour, mon ami, comment vas-tu ?
Présentant l'arme qui claqua énergiquement dans la main gauche (à cette époque préhistorique, on présentait encore l'arme), fixant son interlocuteur droit dans les yeux, d'une voix terrible, le brave noir répondit sans hésitation :
— Pas mal, et toi ?
Ce jour-là, le général ne posa pas d'autres questions.

De fait, la plupart des tirailleurs n'ont appris quelques mots de français qu'une fois arrivés au régiment : c'est l'instruction mutuelle, aux résultats souvent imprévus... Leur intelligence est réelle, mais naïve. C'est celle d'enfants n'ayant vécu que dans la nature. Elle est capable de jolies trouvailles : ainsi, ce tirailleur qui, pour se faire suivre docilement d'un jeune éléphant dont on vient de tuer la mère, coupe la queue du cadavre, l'arrose de lait, et fixe le tout au bout d'une ficelle : l'éléphanteau flaire de temps en temps du bout de sa trompe la queue parfumée du lait maternel, et se laisse doucement emmener. Mais en voici un autre, auquel Baratier croit avoir expliqué suffisamment le mécanisme du téléphone. Le bon noir, après avoir communiqué avec le commandant d'un poste voisin, cause avec un interprète qui lui répond dans sa langue maternelle. Stupéfaction du tirailleur : « Que le téléphone parle le français, ça, je le comprends; mais qu'il parle aussi le bambara!... » Et il faut lire tout le récit du voyage à Paris de Moussa, l'ordonnance de Baratier, dont le meilleur souvenir rapporté de France sera celui d'une énorme et rutilante botte, enseigne d'un cordonnier !...

Mais ces grands enfants — beaucoup d'ailleurs sont enrôlés fort jeunes — sont des soldats incomparables. Aussitôt armés et vêtus à l'européenne, ils se sentent une autre âme.

Les noirs qu'ils combattront désormais sont les *sauvages*. Et il faut voir avec quel mépris ils prononcent ce mot! Le métier les prend tout entiers. En temps de paix, au sortir de la manœuvre, il leur arrive de recommencer la manœuvre, comme les écoliers recommencent un jeu. L'escrime à la baïonnette est pour eux une véritable récréation; la guerre leur élément. Lorsque l'annonce est faite d'une colonne, il n'y a plus de malades ni d'indisponibles. C'est avec une vraie joie, causée par l'attrait des dangers à courir, la curiosité de voir des pays nouveaux, qu'ils se mettent en route. Aucun, d'ailleurs, ne désertera. Baratier conte l'histoire du vieux caporal Moktar-Kari, qui s'est laissé surprendre, à Dakar, par le *dolo*, boisson nationale des Bambaras, laquelle est une sorte de bière fabriquée avec du mil et assez fortement alcoolisée... Le matin où sa compagnie doit s'embarquer sur le paquebot, Moktar-Kari manque à l'appel, et son capitaine, après l'avoir vainement fait chercher, se décide à partir sans lui. Et, tandis que la compagnie défile fièrement par les rues, clairons en tête, voici que le malheureux caporal, subitement dégrisé sans doute par les sonneries, débouche on ne sait d'où, tout nu, seulement coiffé de sa chéchia fièrement plantée sur la tête; et il prend

rang, le front haut, sur le flanc de la colonne, donnant — sa tenue mise à part — aux jeunes recrues l'exemple d'une correction parfaite, et comptant d'une voix retentissante : un, deux... Il fallait d'ailleurs, ajoute Baratier, que Moktar fût dans un état absolument anormal; car Sénégalais ou Soudanais ont une pudeur extrême, au moins dès qu'ils ont été revêtus de l'uniforme. La nudité ne représente plus dès lors pour eux qu'un signe de sauvagerie; c'est par le costume qu'ils sont, ou, plus exactement, se sentent supérieurs à leurs frères de couleur restés au fond des forêts vierges ou dans la brousse encore mal soumise du Soudan; et c'est une punition terrible que de les exposer nus aux regards de tous, comme le fit un jour le capitaine Marchand, à bord d'un vapeur remontant le Congo, de deux tirailleurs qui s'étaient rendus coupables de graves larcins...

Et, par-dessus, il y a l'extraordinaire dévouement dont ces soldats sont capables pour leurs officiers. « Mieux que tout autre, dit Baratier, le Français inspire à ses hommes, avec l'admiration, l'attachement absolu qui double leur valeur. Le propre de l'âme française est de communiquer les vertus qu'elle porte en elle, d'engendrer le dévouement jusqu'à l'héroïsme. Cet Anglais s'en rendait compte lorsqu'il me disait : « Si nous avions vos tirailleurs et vos officiers, toute l'Afrique serait à nous depuis longtemps. » Il ne séparait pas les chefs de leurs hommes, et il avait raison... » De fait, il y a un abîme entre la discipline des troupes anglaises d'Afrique, raide et compassée, et la discipline française, faite d'estime mutuelle entre les soldats et les chefs. Le dévouement est tout naturel aux tirailleurs noirs. Lorsque le capitaine Cazemajou eut trouvé la mort dans un guet-apens, ses dix-huit tirailleurs d'escorte, commandés par le sergent Samba Taraoré, osèrent sommer Ahmadou de rendre son corps et tentèrent le siège de Zinder. Cernés à leur tour, ils se firent jour à la baïonnette... A Achorat, lorsque le capitaine Grosdemange, se sentant mortellement atteint, donne l'ordre aux survivants de l'abandonner et de battre en retraite sur le convoi, un de ses sous-officiers indigènes a ce mot antique : *Nous y a pas moyen, capitaine. Nous y a tous morts ici.* Et les tirailleurs ramèneront vers Tombouctou le corps du chef, sans qu'une plainte s'élève au cours du voyage... Tous étaient vraiment dignes de prononcer les paroles souvent dites par leurs camarades aux officiers coloniaux : « Moi, noir; mais comme toi y a cœur blanc... » — G. Treffel.

Goulaine (Geoffroy de), homme politique français, né à Nantes le 16 août 1844, mort à Paris au mois de mai 1913. Le comte de Goulaine, bien que n'appartenant pas à la majorité politique du Sénat, n'y jouissait pas moins d'une solide et réelle influence. Il était venu tard à la politique. Entré à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il en était sorti en 1864 sous-lieutenant de cavalerie. Il était lieutenant en 1870, et fit campagne à l'armée de Metz. Après la signature de la paix, il donna sa démission et se consacra à l'agriculture, dans ses propriétés du Morbihan. En 1880, il se faisait élire maire de Brandivien. Conseiller général en 1896, il se présenta, en 1898, aux élections législatives,


G. de Goulaine. (Phot. Manuel.)

dans la deuxième circonscription de Lorient : mais il échoua, en dépit d'une campagne vivement menée. Trois ans plus tard, il était élu au Sénat, en remplacement de Frémeau, décédé, à une très forte majorité, contre son concurrent républicain Le Rouzic. Il devait être réélu aux élections du mois de janvier 1906. Au Sénat, Geoffroy de Goulaine siégea à droite, dans les rangs des conservateurs, ne laissant passer aucune occasion d'affirmer, avec une netteté aussi absolue que sa courtoisie était parfaite, ses opinions monarchistes. Il eut à maintes reprises l'occasion de prendre la parole, soit sur la constitution de la Caisse des Retraites pour les anciens sénateurs, soit dans les délibérations au sujet de la loi de deux ans, contre laquelle il dirigea les critiques les plus vives et les plus autorisées, soit sur la séparation des Eglises et de l'Etat, etc... Il parlait avec beaucoup d'aisance et de clarté, et le Sénat, sans du reste le suivre, écoutait avec plaisir ce galant homme aux convictions fortes, tempérées par une bonne foi et un libéralisme remarquables. Le comte de Goulaine, qui était par ailleurs un agronome plein d'expérience, présidait la Société d'agriculture de Lorient, et était membre de la Société des agriculteurs de France. — H. Trévise.

hygiénisation n. f. Suite d'opérations que l'on fait subir à certains liquides et, plus particulièrement, au lait, pour les rendre aptes à la consommation.

— Encycl. On s'est servi de ce terme (*hygiénisation*), formé par analogie avec *pasteurisation*, pour faire comprendre aux consommateurs que le lait dont ils se rendent acquéreurs obéit aux prescriptions les plus sévères de l'hygiène. Effectivement, le lait hygiénisé peut être considéré, au moins pendant quelques jours, comme pur, car il a subi une série d'opérations minutieuses : il est analysé d'abord et dégusté, pour éliminer les laits mouillés, écrémés, ou qui ont subi un commencement de fermentation ou encore contracté quelque mauvais goût; puis on le soumet à un tamisage pour en séparer les impuretés (poils, poussières, etc.) qu'il peut receler; on le pasteurise à environ 80°, et on le refroidit brusquement de façon à détruire les microbes pathogènes; enfin, on le met en récipients soigneusement stérilisés et dans lesquels on le conserve à basse température jusqu'au moment de la vente.

Dans l'Argentine, une usine d'hygiénisation du lait fonctionnait déjà en 1890; d'autres furent créées depuis, qui fonctionnent sous le contrôle de l'Etat, l'hygiénisation étant devenue obligatoire. Nombre d'États d'Europe (France, Danemark, Allemagne, Belgique, etc.) possèdent leurs usines d'hygiénisation, dont certaines assurent un produit de toute première qualité aux beurreries, caséineries, fabriques de lait condensé ou desséché qui fonctionnent à côté d'elles. — J. de Chaou.

hygiéniser v. a. Soumettre à l'hygiénisation : *l'obligation d'hygiéniser le lait a fait, en Argentine, baisser la mortalité infantile de 19 pour 100 à 9,9 pour 100.*

***infanterie** n. f. — Encycl. *Loi des cadres de l'infanterie.* L'objet essentiel de cette loi nouvelle, datée du 23 decembre 1912, est de tirer le meilleur parti possible, en temps de guerre, de tous nos soldats d'infanterie, tant de ceux de l'armée active que de ceux de la réserve. Ces derniers, devant être utilisés, lors de la mobilisation, non seulement pour porter les régiments actifs à l'effectif de guerre, mais aussi pour former des corps spéciaux, uniquement composés de réservistes, on a voulu tout particulièrement renforcer les cadres des corps de cette dernière catégorie. Car ils sont appelés à jouer désormais un rôle beaucoup plus important que celui à eux assigné, dans l'origine. Afin de mieux assurer ce résultat, la loi nouvelle a, tout d'abord, modifié la composition de ce qu'on appelle les *cadres complémentaires,* institués par la loi du 25 juillet 1893 et qui renferment les principaux éléments du personnel d'encadrement des diverses unités de réserve.

Le cadre complémentaire n'existait jusqu'ici que dans les 145 régiments dits « subdivisionnaires »; il existera dorénavant aussi dans les autres régiments; et il se composera, dans chacun d'eux, de 3 officiers supérieurs au lieu de 2 seulement : l'un de ces officiers étant toujours du grade de lieutenant-colonel ; il comprendra, en outre, 6 capitaines, mais plus de lieutenant. Tout est calculé, en effet, de façon que chaque régiment ou bataillon de réserve puisse être commandé par un lieutenant-colonel ou par un commandant du cadre actif, tandis que les lieutenants seront des officiers de réserve. Et, d'autre part, chaque compagnie de réserve devra recevoir désormais 6 sous-officiers de l'armée active, au lieu de 2.

Enfin, pour assurer le maintien au complet, en permanence, de ce cadre complémentaire, ainsi d'ailleurs que celui du cadre actif proprement dit, la loi nouvelle a doté l'infanterie de ce qu'on appelle un *état-major particulier.* C'est tout simplement un groupe d'officiers qui ne font partie d'aucun régiment et parmi lesquels doivent être pris éventuellement tous ceux qui sont appelés à des emplois tels qu'ils ne pourraient pas rejoindre, en cas de mobilisation, le régiment dont ils feraient partie. C'est, en somme, une mesure de précaution, adoptée depuis très longtemps dans l'artillerie et qu'il a été reconnu prudent et rationnel d'appliquer également à toutes les armes. *L'état-major particulier de l'infanterie* se composera de 5 colonels, 6 lieutenants-colonels, 30 chefs de bataillon, 120 capitaines et 150 lieutenants. De tous ces officiers l'on pourra disposer sans compromettre ni même décompléter l'encadrement des diverses unités, aussi bien de la réserve que de l'active.

Disons d'ailleurs, à ce propos, que l'encadrement des régiments actifs a été l'objet également de plusieurs améliorations, par exemple au point de vue du commandement. Ainsi, maintenant, le colonel conservera toujours avec lui son lieutenant-colonel, puisqu'un autre officier de ce grade, comptant au cadre complémentaire, sera chargé de commander le régiment de réserve. De plus, ce colonel disposera d'un capitaine adjoint et d'un bureau composé d'un sous-officier et de deux soldats secrétaires. Puis, d'autre part, les régiments seront mieux assurés d'avoir toujours leur complet d'officiers disponibles pour le service normal. D'abord, parce qu'en temps de paix les officiers formant le cadre complémentaire pourront être employés dans les divers services spéciaux qu'un régiment peut avoir à organiser. Ensuite, parce que l'existence de l'état-major particulier garantira le personnel des corps de troupe contre tout prélèvement accidentel.

Les bataillons de chasseurs à pied sont, naturellement, encadrés d'une façon analogue aux régiments. Ainsi l'état-major du bataillon compte un capitaine adjudant-major qui constitue l'adjoint et, au besoin, le second du commandant. Le bataillon a, de même, un cadre complémentaire, composé de trois capitaines. Quant au nombre des compagnies, il peut être de quatre, cinq ou six, et sera fixé, pour chacun des bataillons, par décret.

Formations nouvelles. — Outre les modifications aux cadres que nous venons d'énumérer, la loi du 23 décembre 1912 prescrit aussi la création d'un certain nombre de corps nouveaux, dont 10 régiments de ligne, 1 bataillon de chasseurs à pied et 8 régiments de tirailleurs indigènes, dans les conditions que voici :

Les dix régiments d'infanterie ont été constitués immédiatement par une simple transformation des *dix groupes de forteresse* suivants : 3 de quatre bataillons affectés à Verdun, 3 de trois bataillons à Toul, 1 de quatre bataillons à Epinal, 2 de trois bataillons à Belfort et 1 de quatre bataillons à Nice. L'infanterie de ligne comptera donc maintenant un total de 173 régiments, dont 164 à trois bataillons, 8 à quatre bataillons et 1 dont le nombre des bataillons reste variable et sera déterminé par décret. Ce dernier régiment est celui destiné à tenir garnison en Corse, et son rôle est tout à fait spécial.

Le nouveau bataillon de chasseurs à pied, qui portera le numéro 31, sera formé au moyen des cinq compagnies qui constituaient jusqu'à présent le *groupe éventuel de Maurienne* et qui appartenaient à quatre bataillons différents. Ce bataillon doit tenir garnison dans les Vosges, mais en un point qui ne sera fixé qu'après les manœuvres de cette année.

Ces 31 bataillons de chasseurs comprendront 13 bataillons alpins avec 18 bataillons ordinaires. Tous pourront être à quatre, cinq ou six compagnies, ce nombre restant à déterminer par décret. De plus, à dix d'entre eux pourra être rattaché un *groupe cycliste* de trois pelotons, destiné à être affecté à une division de cavalerie. Ce groupe, formé de la réunion de deux compagnies, équipées et instruites en conséquence, représentera une force de trois à quatre cents fusils. C'est dans les premiers mois de l'année 1914 que les groupes en question doivent être créés, et les villes où ils tiendront garnison ne sont pas absolument fixées. On peut penser, toutefois, qu'elles seront choisies à proximité des quartiers généraux des divisions de cavalerie.

Quant aux huit régiments de tirailleurs dont la loi nouvelle comporte la formation, cinq seulement ont été constitués le 15 avril. De sorte qu'il n'existe encore que neuf régiments de tirailleurs, composés d'un nombre inégal de bataillons et ne comprenant d'ailleurs, au total, que les 37 des quatre régiments primitifs. Ceux-ci, très fortement réduits, sont restés en Algérie-Tunisie, tandis que les régiments qui viennent d'être créés sont tous établis au Maroc : le 5e à Rabat, le 6e et le 9e à Taourirt, le 7e à Casablanca, le 8e à Fez.

Dans chacun des neuf régiments, il est constitué une *section spéciale* de discipline. La loi nouvelle maintient les *4 régiments de zouaves,* dont le nombre de bataillons demeure variable et peut être modifié par décret : ces bataillons restant toujours à quatre compagnies. Puis la loi maintient également l'existence de *régiments étrangers,* sans préciser combien il doit y en avoir, ni ce que chacun d'eux peut comporter de bataillons à quatre compagnies, de sections de mitrailleuses et de compagnies montées, outre un dépôt de deux compagnies. Maintenus de même sont les *5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique,* dont chacun peut avoir plus ou moins de compagnies, puis les *compagnies sahariennes,* dont le chiffre est fixé par décret.

Enfin, pour compléter la liste des corps de troupe de l'infanterie, nous devons mentionner aussi le régiment des *sapeurs-pompiers de Paris,* dont la composition reste toujours susceptible d'être modifiée par décret, de concert avec la Ville de Paris, suivant les besoins du service.

Disons encore qu'au texte de la loi sont annexés différents tableaux indiquant l'effectif en hommes du service armé qui doit être atteint le 1er avril de chaque année, dans les diverses unités. Tous les ans, le ministre de la guerre devra faire connaître aux Chambres les effectifs moyens réalisés à cette même date et leur soumettre les mesures nécessaires pour maintenir ces effectifs aux chiffres prescrits par la loi nouvelle.

Enfin, sans rien préciser autrement, cette loi dit que le nombre des médecins attachés à chacun des corps de troupe doit être fixé par décision ministérielle. Et, d'autre part, elle renvoie à une « loi spéciale » tout ce qui concerne l'organisation des musiques militaires. — Lt-Cl Le Marchand.

intoxication n. f. — Encycl. *Intoxications alimentaires.* Les substances ingérées dans un but d'alimentation peuvent donner lieu à des empoisonnements dans deux conditions : soit lorsqu'elles sont toxiques par elles-mêmes, à l'état sain et normal, soit lorsqu'elles le sont devenues par suite d'une maladie de leur producteur, de conditions particulières de son existence ou d'absorption par lui de produits toxiques. La seconde circonstance est de beaucoup celle qui donne lieu au plus grand nombre d'accidents. On peut en prendre comme exemple les intoxications par les mollusques, les conserves, les viandes avariées. On aura un exemple de la première classe de faits dans les empoisonnements par certaines espèces de champignons.

a) Intoxication par les viandes. La viande saine, provenant d'animaux abattus dans de bonnes conditions, ne donne jamais lieu à des accidents d'empoisonnement. Il en est autrement lorsque l'animal est malade au moment de l'abatage ou lorsque sa chair, plus ou moins travaillée, est conservée pour l'usage ultérieur, soit en nature, soit sous forme de conserves en boîtes, soit préparée en charcuterie dans des conditions défectueuses.

Les principales causes pathologiques qui peuvent rendre les viandes toxiques sont : 1º le surmenage antérieurement à l'abatage, la chair de ces animaux se décomposant alors avec la plus grande facilité; 2º les affections microbiennes dont les animaux étaient atteints, et spécialement l'entérite. Les animaux très jeunes, veaux, agneaux, porcelets, nommés en boucherie les « gosselins », souvent atteints de ces dernières maladies dont les signes peuvent être, chez eux, peu apparents, sont surtout incriminables à ce sujet. Il faut ajouter à ces éléments d'intoxication possible les « viandes saigneuses », appartenant à des animaux insuffisamment vidés de leur sang au moment de l'abatage et parfois dans un but culinaire : le sang de ces animaux devient très vite un milieu de culture favorable à la pullulation des micro-organismes (c'est à cette dernière cause que l'on doit attribuer l'intoxication par le canard préparé « à la rouennaise »). Pour éviter ce danger, il importe que les viandes contenant beaucoup de sang soient cuites fortement et de façon prolongée ou au moins rapidement préparées et mangées.

Les conserves de viande peuvent être toxiques dans deux circonstances : 1º si elles sont fabriquées avec des viandes déjà avariées ou toxiques par elles-mêmes; 2º si la cuisson n'en a pas été suffisante pour prévenir le développement des microbes de la putréfaction ou d'autres espèces communes. C'est ce qui arrive notamment dans les charcuteries mal préparées, où la cuisson des constituants a été trop sommaire. Il semble que ce soit à ce genre d'intoxication que doivent être rapportées les épidémies récentes de Berlin et de Cologne.

Au point de vue des symptômes auxquels donnent lieu ces intoxications, il faut distinguer deux formes : l'empoisonnement à forme gastro-intestinale et le botulisme.

La forme gastro-entéritique est de beaucoup la plus fréquente. Le plus souvent, le microbe en cause est ici le *bacillus enteritidis*, agissant par lui-même dans les cas où la viande a été insuffisamment cuite ou par ses toxines (lesquelles ne sont pas détruites par la chaleur ordinaire de cuisson) lorsque la viande est cuite longtemps après l'abatage. C'est encore la forme que revêt l'empoisonnement par les viandes où la putréfaction a commencé à se faire. Les accidents se manifestent en général de sept à dix heures après le repas, rarement plus de vingt-quatre heures après cette absorption. Il y a de la diarrhée, des coliques, des vomissements, de la fièvre, des maux de tête, une douleur fréquente à la région gastrique et souvent de l'albuminurie. Ces symptômes s'amendent ou, au contraire, s'aggravent suivant l'intensité de l'intoxication et la résistance du sujet atteint. La plus grande partie de ces intoxications guérissent assez facilement, soit spontanément, soit moyennant des soins médicaux. Quelques-unes, en s'aggravant, revêtent des allures qui les rapprochent du choléra et de la fièvre typhoïde.

Le botulisme, qui est toujours dû à des viandes conservées, est causé par le *bacillus botulinus*, surtout fréquent dans les charcuteries avariées ou mal préparées. Il se manifeste d'une façon beaucoup plus tardive que les accidents de la forme précédente, et rarement moins de douze à quatorze heures après le repas, quelquefois beaucoup plus tard encore. Les symptômes gastriques et intestinaux y sont encore les premiers en date, mais ils sont de peu d'importance, ou tout au moins passagers. Ce sont surtout les signes nerveux qui dominent la scène. Il y a de la diplopie, du strabisme, parfois de la cécité; on note, d'autre part, de la dyspnée, de la toux spasmodique, des crampes, de l'anxiété précordiale. La prostration est la règle, et l'état général devient rapidement grave. La mortalité de cette forme d'intoxication est considérable, puisqu'elle atteint quelquefois 30 et même 40 pour 100 des sujets malades.

Les principaux modes de médicamentation mis en œuvre contre ces intoxications consistent d'abord dans l'évacuation de l'estomac et de l'intestin à l'aide des vomitifs et des purgatifs, puis dans la lutte contre les symptômes généraux, hypothermie, abattement, troubles du système nerveux. Il est à noter que les vomissements et surtout la diarrhée jouent eux-mêmes un rôle d'évacuation utile des produits toxiques et doivent, en conséquence, être respectés, aussi longtemps, du moins, que leur intensité et leur fréquence ne deviennent pas inquiétantes.

b) Intoxications par les poissons. La chair des poissons peut occasionner tout d'abord des empoisonnements pour les mêmes causes et par le même mécanisme que les viandes. Il faut noter que certains poissons supportent mal le transport à des distances quelque peu importantes. Mais il faut signaler, en outre, qu'il existe des poissons qui sont toxiques par eux-mêmes. Parmi eux il faut citer la fausse carangue et la sphyrène des Antilles, la sardine dorée des mêmes régions, qui semble être plus ou moins offensive suivant les lieux et peut-être les fonds où on la pêche, la melette et le *lethrinus mambo* du Pacifique. Ces animaux donnent lieu à des symptômes gastro-intestinaux et à des troubles de la vue, de la motilité, à des douleurs articulaires. Le tétragomère de Cuvier, originaire de la Méditerranée, donnerait lieu à des accidents du même genre. Quelques-uns de ces poissons sont toxiques par leur foie, par leurs œufs ou à certaines périodes de l'année seulement.

c) Intoxication par les mollusques. Ce sont surtout les moules et les huîtres qui ont été signalées comme donnant naissance à ces intoxications.

Les moules sont toxiques, même à l'état sain, semble-t-il, pour certaines personnes qui font preuve à leur égard d'une sensibilité particulière, mais le cas est relativement rare. On a aussi incriminé le séjour des moules sur des fonds cuivreux et sur les revêtements métalliques des navires. Mais le plus souvent il s'agit, sans aucun doute, de moules malades, sécrétant un alcaloïde spécial, appelé *mytilotoxine* et qui est surtout contenu dans le foie de ces animaux. D'autres fois, il faut mettre en cause les mauvaises conditions d'existence de ces mollusques et rendre responsable de ces accidents le séjour dans des eaux impures et polluées, ainsi que nous le verrons également pour les huîtres. L'empoisonnement par les moules affecte la forme gastro-intestinale que nous avons décrite, mais il s'y ajoute plus souvent des éruptions prurigineuses, affectant l'apparence urticarienne. Ces empoisonnements guérissent généralement avec facilité, moyennant des soins appropriés et énergiques.

Les huîtres ont été accusées de donner naissance à la fièvre typhoïde. La chose est réelle, mais ne se produit que lorsque ces animaux sont parqués dans des conditions défectueuses et, notamment, dans des endroits accessibles à l'eau de rivière souillée par les immondices d'une agglomération humaine. C'est là, d'ailleurs, une question relevant de l'hygiène publique et non de l'intoxication. Celle-ci, lorsqu'elle est causée par des huîtres, l'est dans les mêmes conditions que nous avons relevées déjà à plusieurs reprises. Ce sont ou des huîtres malades qui sont à incriminer ou des huîtres récoltées depuis longtemps et qui ont subi un commencement d'altération. Celle-ci débute par l'eau de mer contenue entre les valves du mollusque et qui, très chargée en matières animales, fabrique des poisons de décomposition du genre des ptomaïnes, lesquels sont extrêmement toxiques. Ici, ce sont les symptômes gastro-intestinaux et les accidents de faiblesse généralisée qui dominent. Les soins ne diffèrent pas de ce qu'ils doivent être dans les autres intoxications du même genre.

On a signalé quelques rares cas d'intoxication par les escargots, lesquels étaient dus principalement à la nourriture toxique absorbée par l'animal.

d) Intoxication par les champignons. Les intoxications par les champignons relèvent exclusivement de la toxicité propre à quelques espèces. Elles se divisent en trois groupes, suivant que l'on a affaire à des champignons simplement indigestes, vénéneux ou mortels.

Les premières ne nous intéressent que fort peu. Elles se signalent seulement par les signes d'une digestion pénible et par le rejet fréquent des aliments ingérés.

Les secondes, dues aux espèces vénéneuses, donnent lieu aux signes de l'empoisonnement muscarinien, ainsi nommé parce que sa cause doit être cherchée dans un poison, nommé *muscarine*, contenu dans la chair de ces cryptogames. Les symptômes qui dominent ici sont d'ordre gastro-intestinal, mais accompagnés de crampes, d'ivresse, d'hallucination, de délire; ce dernier étant ordinairement gai. Certaines peuplades même se livrent volontairement, paraît-il, à cette intoxication pour l'ébriété agréable qu'elle leur procurerait. Une des principales caractéristiques de l'empoisonnement est son apparition précoce, de une à quatre heures après l'absorption des champignons. Le traitement de cette forme est le même que celui des intoxications alimentaires en général : vomitifs, purgatifs, réchauffement du malade, agents calmants pour parer à la surexcitation nerveuse. Ces intoxications ne sont jamais mortelles.

Il en est tout autrement avec l'empoisonnement dû aux espèces mortelles et où la terminaison est presque constamment fatale, même si la proportion de champignon toxique absorbée est minime. Ces espèces mortelles appartiennent presque toutes au groupe des amanites; elles sont au nombre de cinq à six. L'empoisonnement (phallinien ou phalloïdien) est dû, cette fois, à la *phalline*, qui joue le rôle dévolu dans la classe précédente à la muscarine. Les symptômes, dans le cas présent, débutent tardivement, dix à douze heures après le repas. Ils sont très violents et consistent, outre les signes gastro-intestinaux, en sécheresse des muqueuses, soif ardente, sensibilité gastrique exquise, éblouissements, sueurs froides, anurie, etc. Il y a dans la marche de l'intoxication des rémissions trompeuses qui n'existent pas dans la forme précédente. Le tableau se termine à peu près constamment de façon fatale, par des syncopes, des paralysies, de l'arrêt du cœur. Ici, les soins sont fort difficiles à donner, car le poison, circulant déjà dans l'économie où l'on ne peut guère l'atteindre, menace les globules du sang dans leur vitalité. Néanmoins, on pourra essayer les réchauffants, les stimulants, l'ingestion de liquide en abondance. Il ne faut pas oublier l'emploi des vomitifs et purgatifs, qui ont contribué à sauver les rares sujets ayant échappé à l'action si constamment grave de la phalline.

Ce qu'il faut surtout propager, c'est la notion qu'aucune méthode, aucun procédé plus ou moins éprouvé ne permet de reconnaître si un champignon est ou non dangereux. La seule façon de se mettre à l'abri de ces accidents est de savoir distinguer les uns des autres les champignons qui sont comestibles et ceux qui ne le sont pas, et cela par les seuls procédés de détermination botanique qui ne peuvent être que le fruit d'une étude sérieuse et délicate.

e) Intoxication par les œufs et les gâteaux. Les œufs vieillis peuvent évidemment devenir une cause d'intoxication par la décomposition dont ils sont le siège, mais l'odeur qu'ils dégagent met ordinairement à l'abri de leur ingestion et des accidents qui en résulteraient. On doit, cependant, semble-t-il, incriminer, dans les empoisonnements qui ont suivi parfois l'absorption de gâteaux à la crème, l'emploi, dans cette fabrication, d'albumine vieille qui, conservée crue, serait un milieu de culture très favorable à la pullulation des micro-organisme. Il est probable que dans ces intoxications intervient aussi l'usage de la gélatine, destinée à donner de la fermeté aux crèmes. La gélatine provenant de la raclure de peaux suspectes est également un milieu de choix pour le développement des bactéries. Il est, d'autre part, à peu près impossible de la stériliser par les moyens courants. Ces intoxications sont heureusement peu fréquentes, car elles sont souvent fort graves et ont causé des cas de mort. Les mêmes procédés thérapeutiques sont de mise, que nous avons vu employer contre les empoisonnements précédemment passés en revue. — Dr Henri Bouquet.

***Janet** (*Pierre*-Marie-Félix), professeur et philosophe français, né à Paris le 30 mai 1859. — Il a été élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques (section de philosophie), en remplacement d'Alfred Fouillée. Neveu du philosophe Paul Janet, agrégé de philosophie en 1882, il publia d'abord une *Etude sur le fondement du droit de propriété* (1883), puis, après une *Etude sur la psychologie de Malebranche et sur la théorie des esprits animaux au XVIIe siècle* (1886), il orienta ses travaux vers l'examen des diverses anomalies qui se produisent dans les fonctions psychologiques sous l'influence de troubles cérébraux. C'est ainsi qu'il publia, dans la « Revue philosophique » et dans le « Bulletin de la Société de psychologie physiologique », une série d'articles sur l'hypnotisme, le somnambulisme, sur les actes inconscients, le dédoublement de la personnalité, etc.



Pierre Janet. (Phot. Manuel.)

Il a appliqué sa méthode d'une façon saisissante dans un ouvrage où il a résumé ses recherches précédentes et qu'il a présenté, en 1889, comme thèse pour le doctorat de philosophie : *l'Automatisme psychologique* (1889; 4e éd., 1903). Il s'est efforcé, dans cet ouvrage, d'appliquer à la psychologie la méthode expérimentale et la méthode clinique en tirant parti des expériences naturelles que la maladie réalise, en modifiant ou en supprimant telle ou telle fonction.

Nommé, en 1890, directeur du laboratoire de psychologie pathologique de la clinique à la Salpêtrière, il y trouva des facilités nouvelles pour poursuivre cet ordre de travaux. Aussi, après son livre *Bacon et les Alchimistes* (1889), publia-t-il de nombreux articles dans la « Revue philosophique », les « Archives générales de médecine », les « Archives de neurologie », la « Revue générale des sciences », sur la localisation des sensations, l'aboulie et les idées fixes, l'amnésie, le spiritisme et, particulièrement, l'hystérie. Il a résumé un certain nombre de ses observations sur ce dernier sujet dans: *Etat mental des hystériques; les stigmates mentaux de l'hystérie* (1893).

Pierre Janet se fit recevoir docteur en médecine en 1893 et présenta comme sujet de thèse : *les Accidents mentaux des hystériques* (1894).

En 1895, il fut appelé à suppléer Th. Ribot comme professeur de psychologie expérimentale au Collège de France. Il fut en même temps chargé, de 1898 à 1902, du cours de psychologie à la Sorbonne. En 1902, il reçut à titre définitif la chaire de psychologie expérimentale et comparée au Collège de France. En 1904, il devint directeur du « Journal de psychologie normale et pathologique », en collaboration avec le Dr G. Dumas, publication destinée à grouper des travaux qui se trouvaient disséminés dans des revues de philosophie et des revues de médecine.

Pierre Janet a commencé, en 1898, une publication des *Travaux du laboratoire de psychologie de la clinique à la Salpêtrière*, collection très précieuse, qui met à la disposition des psychologues, comme à celle des médecins, un grand nombre d'observations cliniques importantes. Cette publication comprend actuellement cinq séries; les deux premières : *Névroses et Idées fixes*, parues en 1898; la troisième et la quatrième, *les Obsessions et la Psychasthénie*, publiées en 1903; la cinquième, *l'Etat mental des hystériques*, qui date de 1911. Enfin, parmi les travaux de Pierre Janet, il faut citer, comme étant une excellente condensation de beaucoup de ses travaux précédents, son ouvrage, *les Névroses* (1909), dans lequel il donne des conclusions générales sur la nature des névroses et sur les troubles mentaux qu'elles déterminent. — Gustave Regelsperger.

johannique (du lat. *Johannes*, Jean) adj. Hist. ecclés. Qui a rapport à l'apôtre Jean, auteur présumé du quatrième Evangile : *Les idées* JOHANNIQUES *d'eau, de souffle, d'Esprit, sont inexplicables pour qui fait abstraction de la Genèse.* (A. Loisy.)

Lacs italiens (Aux), par Gabriel Faure (Paris, 1913, in-4° illustré de 200 phototypies). — « Que dire du lac Majeur, des îles Borromées, du lac de Côme, sinon plaindre les gens qui n'en sont pas fous ! » Telle est la phrase de Stendhal (*Promenades dans Rome*) qu'a choisie comme épigraphe l'auteur de ce volume magnifiquement illustré. Disons tout de suite qu'il est lui-même de ceux qu'il n'y a pas lieu de plaindre. Son livre respire un enthousiasme sincère et justifié : on sent l'homme qui a joui naturellement et avec force des plus beaux paysages du monde, et qui à ce plaisir spontané a su joindre les souvenirs d'un lettré. Plus d'un écrivain fameux a célébré ces sites enchanteurs : leur exemple augmente son plaisir sans le gêner. A son tour, il trouve des accents simples, mais personnels, pour exprimer la surprise joyeuse du voyageur qui, au sortir des tunnels du Gothard ou du Simplon, prend contact par ce côté avec la douceur du climat et du paysage italiens. Souvent il a laissé la pluie sur le versant suisse, et voici qu'il trouve le soleil, une atmosphère tiède et parfumée, des lacs bleus, bordés de jardins délicieux, où croissent orangers, citronniers, rhododendrons, magnoliers, camélias et azalées. Une association d'idées presque fatale fait songer aux jardins d'Alcine ou d'Armide, voluptueusement imaginés par l'Arioste ou le Tasse.


L'île San Giulio, sur le lac d'Orta. — Phot. Alinari.

Parmi les grands lacs italiens — lac Majeur, lac de Lugano, lac de Côme (car il est d'usage d'exclure de cette dénomination le lac de Garde, qui appartient du reste à une région différente) — le lac Majeur, le Verbanus des Latins, est le plus grand et le plus majestueux. Il est varié par ses bords et changeant par l'aspect de ses ondes. Au nord, dans la partie que tendent à combler les alluvions du Tessin, de la Verzasca et de la Maggia, Locarno montre, en territoire suisse, une ville italienne. Au sud, les rives du lac sont plus sévères. C'est dans sa partie centrale, là où il s'élargit en recevant la Toce, qu'il renferme ses plus grandes beautés : sur ses bords, les villas fleuries d'Intra, de Pallanza, de Stresa; au milieu de ses eaux, le joyau des îles Borromées. Leur beauté propre s'apprécie, à distance, des rives du lac, surtout de Stresa. Elles y apparaissent comme les éléments essentiels d'un site admirable. Mais ce n'est pas à dire que chacune d'entre elles n'ait pas, intérieurement, sa grâce particulière. *L'Isola Bella*, la plus fameuse, n'est peut-être pas en elle-même la plus noblement belle : si l'on y trouve de magnifiques arbres des pays exotiques, l'arrangement des jardins, quelques concessions qu'on soit disposé à faire au style italien, y paraît une victoire trop laborieusement acquise sur la nature : la terre elle-même y est apportée. L'Isola Madre, aussi riche par sa végétation, plus simple et plus sobre dans sa décoration, satisfait davantage le goût de plus d'un visiteur : elle a enthousiasmé Stendhal et Flaubert. Quant à l'île des Pêcheurs, si différente d'aspect, si naturelle et, peut-on dire, si populaire, c'est la plus pittoresque agglomération qu'on puisse rêver, dans un petit espace, de masures purement italiennes.


Les îles Borromées (à droite, l'*Isola Bella*; à gauche, l'*Isola dei Pescatori*; au fond, l'*Isola Madre*, et derrière, Pallanza). — Phot. Wehrli.

Au lac Majeur se rattachent, comme ses tributaires, les deux petits lacs d'Orta à l'ouest et de Varese à l'est. Les voyageurs trouveront encore quelque temps, sur leurs bords, un calme que les progrès de l'automobilisme font chaque jour disparaître davantage des rives de leurs voisins plus illustres. En de petites proportions, le lac d'Orta rivalise avec eux de douce harmonie. L'île San Giulio, chef-lieu de plusieurs communes riveraines, est charmante à voir, avec sa très ancienne basilique, soit de la ville d'Orta, soit de la montagne voisine, qui est un lieu de pèlerinage, un *sacro monte.* La campagne de Varese attire en été de nombreux Milanais par la proximité de son lac, auquel il faut joindre les lacs plus petits de Comabbio, de Monate, de Biandrone : par les attraits de son beau jardin public; par le panorama qu'on découvre de la montagne voisine, le *Campo de' Fiori*, sur toute la région des lacs. Là encore, un pèlerinage célèbre, à Santa Maria del Monte. C'est d'une façon très profane que les stendhaliens en ont connaissance : c'est là qu'en l'année 1811 Henri Beyle donna à la bien-aimée Angelina Pietragrua un rendez-vous qui, pour n'avoir pas eu de résultat immédiat, n'en resta pas moins, pour lui, un tendre souvenir.

Le lac de Lugano — le Ceresio — presque entièrement suisse, est relativement petit, mais d'un contour accidenté. Ses rives ne sont pas partout d'un égal attrait, mais la baie de Lugano fait le charme de la rive nord. La ville elle-même, tout à fait italienne d'aspect, comme Locarno, offre un climat très doux et jouit d'une vue qu'on peut trouver un peu limitée, mais qui n'en est pas moins ravissante. Les amateurs d'art y admirent, à Sainte-Marie-des-Anges, la prodigieuse fresque où Luini a réuni plus de cent cinquante personnages autour de la scène de la Passion. Dans la partie orientale du lac, toujours sur la rive septentrionale, ceux qui ont lu avec émotion *le Petit Monde d'autrefois* se retrouveront en



Rive occidentale du lac de Côme : Vue de Sala, sur l'île Comacina et la pointe Lavedo; tout au fond, à gauche, sur l'autre rive, on aperçoit Bellagio. — Phot. Werhli.

pays de connaissance, non seulement parce qu'ils verront à Oria la villa du regretté Fogazzaro, mais surtout parce que tous ces pittoresques villages : Oria, San Mamette, Albogasio, nous rappellent les aventures de Franco Maironi, de Luisa Rigey et de l'oncle Pietro Ribeira.

Mais l'auteur réserve ses préférences pour le Lario, le lac de Côme; et nombre de voyageurs ont été, ou seront de son avis. C'est assurément le plus riant et le plus harmonieux, enfin le plus italien des lacs italiens. La végétation qui s'épanouit sur ses bords est plus nettement méridionale. Sa douce et lumineuse atmosphère y est chargée de parfums exquis. On ne pourrait lui reprocher que d'y respirer trop de volupté. Les écrivains, depuis Pline le Jeune jusqu'à Taine, en passant par Stendhal et sans oublier Manzoni, qui a situé dans les environs de Lecco une partie de l'action des *Promessi Sposi*, ont célébré, chacun selon son mode, ses beautés pénétrantes.

Ses trois bras sont inégalement partagés. Le bras septentrional de Colico, le bras oriental de Lecco sont moins richement doués. Mais le bras de Côme, dans sa rive occidentale, ravit tous les sens. Dès l'arrivée, la ville même de Côme séduit par son heureux site et par sa cathédrale, où se mêle avec tant d'harmonie le gothique avec la Renaissance : puis on voit se succéder sur les rives les villages de la côte et les villas fameuses. La plus célèbre par ses magnifiques jardins de plantes tropicales, ses magnolias et ses azalées, autant que par ses sculptures de Thorwaldsen et de Canova, est la villa Carlotta (ancienne villa Sommariva). Mais, de même qu'au lac Majeur toutes les séductions se réunissent autour des îles Borromées, Bellagio est au milieu du lac de Côme le centre où toutes les admirations convergent. A la pointe extrême de la riante Brianza, qui s'étend entre le bras de Côme et celui de Lecco, Bellagio réserve, spécialement de la terrasse de la villa Serbelloni, qui domine les deux versants, une vue d'une douceur, d'une harmonie, d'une beauté qu'on ne saurait oublier. Des deux côtés, entre les troncs rouges des pins, on aperçoit les eaux bleues du lac et, plus loin, à travers une brume chaude et brillante, les gracieux villages répandus sur les rives ou à mi-côte, avec les pointes blanches de leurs campaniles, tandis que les rosiers, les camélias, les myrtes, les orangers, les citronniers, les lauriers-roses, les oliviers odorants répandant l'enchantement de leur parfum ou de leur éclat.

Stendhal, dans la *Chartreuse de Parme*, égale ce spectacle à celui que l'on découvre dans la baie de Naples, et Flaubert s'écrie : « Il y a des endroits de la terre si beaux qu'on a envie de les serrer sur son cœur. »

Presque trop beaux ou presque trop doux et trop voluptueux! Barrès propose d'envoyer dans les jardins de Lombardie, d'y interner en quelque sorte, en les retranchant de la vie, ces dilettantes fatigués, incapables d'action, capables seulement des plus fines jouissances. Que les autres goûtent en passant cet enchantement dont ils emportent pour jamais le souvenir : ils craignent, en y séjournant trop longtemps, d'y sentir leurs énergies se dissoudre dans trop de bonheur. Mais quel joli rêve, et comme on sait gré à l'auteur de ce volume, qui nous le rappelle ou nous y prépare! — Louis Coquelin.

***La Touche** (Gaston), peintre français, né à Saint-Cloud en 1854, mort à Paris le 12 juillet 1913. La Touche, artiste de talent, décorateur plein de verve et de fantaisie, passa son enfance à errer dans les verdures aimables et pompeuses de ce parc où la cour fastueuse du second Empire venait parfois réveiller l'écho des rires de Marie-Antoinette. Les souvenirs de ce passé meublaient d'évocations gracieuses ses rêves d'artistes, qu'il aimait aussi à promener dans les parterres et les charmilles de Versailles. Déjà, le démon de la peinture le tourmentait; il s'essayait sur des planchettes à des débauches précoces de couleur.

Libre, plus tard, de suivre ses goûts, La Touche devait bientôt connaître l'injustice des jurys qui s'obstinaient à refuser ses toiles. Lui-même hésitait, se croyait graveur, sculpteur; c'est en fait par un médaillon de Got qu'on le voit débuter au Salon, en 1875. Tout jeune, l'artiste fut emporté par le courant naturaliste. Il se rencontrait à la *Nouvelle Athènes* avec les Manet, les Degas, les Desboutins, le critique Duranty. Lui aussi traduisait son souci d'exactitude dans des scènes réalistes : *la Dame du cinquième*, sa première toile admise au Salon en 1881; *l'Enterrement d'un enfant en Normandie* (1882); une *Nativité* (1885), au musée d'Alençon, où l'Enfant divin reçoit la visite de personnages modernes. Il était troublé même par de noires visions, dont témoigne la *Grève à Anzin* (1889), morne défilé d'ouvriers, et s'inspirait de Zola dans un album de quarante pointes sèches.



Gaston La Touche. (Phot. Manuel.)

La fondation de la Société nationale semble avoir libéré de toute tutelle son talent naissant. Ses yeux se ferment à toute étude d'atelier; aussitôt éclosent en lui les évocations lointaines et charmantes, les Cendrillons et les Manons, dans des décors enchantés où des jets d'eau lancent leurs gerbes étincelantes et multicolores, où des cygnes blancs ploient leurs cols dans des jardins empourprés. Dès son premier envoi à la Société nationale, en 1890, ses *Pivoines* et ses *Phlox* où, dans la lumière, des femmes jeunes sourient à des enfants, enchantèrent le public par leur nouveauté radieuse et légère. Le peintre a compris sa vocation et qu'il était fait pour traduire ce que l'époque moderne peut avoir encore de grâce, malgré l'habit noir et les fêtes banales.

Ce n'est pas que de ses études antérieures La Touche n'ait conservé le sens de la vie, le goût de la forme, du détail exact. Les nombreuses esquisses de lui qui furent exposées en 1908 à la galerie Petit le montrent préoccupé de saisir un geste, un jeu de physionomie, voire d'ébaucher avec minutie un intérieur de salon, un ameublement. Ce souci de vérité, il le poursuit jusque dans le dessin des cadres, dont certains copieront des motifs de Versailles.

Mais sa main sait oublier tous les détails accumulés dans sa mémoire d'artiste pour reproduire les



Le Gué, tableau de Gaston La Touche. — Phot. Vizzavona.

éblouissantes visions dont ses yeux sont pleins. Son imagination déborde, confondant les siècles et les pays; les féeries des *Mille et une Nuits* resplendissent dans ses parcs, où passent d'indolentes beautés, traînées dans des chaises à porteurs par des laquais à perruques. La poudre du XVIIIe siècle retombe en léger frimas sur les épaules des belles modernes. A son appel, le ciel descend sur terre; de blanches nudités, toute une escorte de faunes et de satyres bousculent les vestons modernes dans nos jardins et nos salons. Derrière un lourd carrosse qui fait jaillir dans l'eau d'une rivière des gerbes irisées, des nymphes gambadent et poussent à la roue. (*Le Gué*, 1911.)

La Touche reprend la tradition des Watteau, des Boucher. La plupart de ses fêtes ne sont même pas exemptes de cette pointe de mélancolie qui dessine une moue légère sur les lèvres des belles de Watteau. Le singe est pour lui un familier, comme pour Chardin; un singe qui copie l'homme, tient son rôle, souligne ses ridicules.

Citer toutes ses fêtes galantes, ses parcs empourprés d'automne, ses ballets et ses mythologies serait un peu faire l'histoire des Salons depuis 1896, pour la décoration. Rappelons seulement quelques-unes de ses compositions conservées dans nos monuments publics, sa décoration de la mairie de Saint-Cloud *les Quatre Saisons, l'Allégorie de la Paix, l'Apothéose de Watteau*), ses panneaux de la salle des fêtes du Ministère de la justice en 1910 (allégories du *Sculpteur*, du *Poète*, du *Peintre*, du *Musicien*), ses charmants sujets pour le salon ovale du Ministère de l'agriculture (*le Désir de plaire, la Bonté d'âme, la Tendresse du cœur, l'Amour maternel*) et cette brillante *Fête de nuit*, qui resplendit dans le salon du buffet diplomatique à l'Elysée (1906). Citons encore *la Fête chez Thérèse*, dans la villa d'Edmond Rostand, à Cambo, et *la Cible* (1912), où, dans un demi-jour voilé, des femmes, variant leurs attitudes souples, lancent malicieusement des fleurs à Cupidon vainqueur (salon de Mme André, rue d'Aguesseau). — JEAN BAYET.

Livres du Temps (LES), par Paul Souday (1 vol, in-16, Paris, 1913). — Au seuil même de ses études littéraires sur les ouvrages et les écrivains les plus variés, Paul Souday indique, dans un avant-propos substantiel, comment il comprend le rôle du critique et quel est ce rôle. Cette précaution prémonitoire était nécessaire : elle précise le dessein de l'auteur, expose son point de vue, éclaire et documente le lecteur, qui trouve là une certaine somme d'idées directrices dont il tirera le fruit le plus utile pour la compréhension des problèmes qu'envisage et discute Paul Souday à propos de la personnalité des œuvres, de leur ordonnance intérieure et de leur vie propre. Au milieu de tant de méthodes si diverses qui se sont fait jour depuis La Harpe, il semble qu'avec un pareil livre, il soit permis de suivre avec plus de netteté l'examen de travaux dont tous n'ont pas un égal mérite, mais qui présentent un réel intérêt, car tous procèdent d'un choix judicieux.

« Le droit du critique à l'existence, dit Paul Souday, n'est qu'une application de la liberté de penser et d'écrire.... Son office est de voir clair dans ce qui est.... Il y a deux façons principales de la concevoir : on peut en user comme d'un moyen d'action, de combat et de propagande. Ainsi fit Lessing, et de même John Ruskin. On peut, au contraire, s'efforcer de tout comprendre et de ne proscrire que la sottise et la laideur. Tel est le véritable état critique.... Malgré la diversité des théories et des tendances, le vrai critique ne subordonne son jugement à nul dogmatisme : il ne considère que la valeur intrinsèque des œuvres et n'admire que le génie ou le talent, mais les admire toujours. » Paul Souday ajoute qu'il convient de « se hausser un peu au-dessus du plan de l'actualité, de confronter les vivants avec les maîtres du passé et de tâcher de prévoir leurs destinées futures ».

Cet état critique, l'auteur des *Livres du Temps* le possède bien. Il a lu les ouvrages qu'il étudie, il a cherché à comprendre le but des écrivains, à en déterminer l'influence, à établir leur relation avec le genre, le milieu, l'habitat, et aussi avec les prédécesseurs; romans, pièces, traités de morale ou d'esthétique, thèses de toutes sortes, Souday les a considérés en soi et sans esprit dogmatique, sans obédience calculée à telle ou telle théorie, il s'est efforcé de comprendre, d'être clairvoyant et de goûter. L'abondante variété de ces études révèle une abondante variété de connaissances et, ce qui frappe, dès l'abord, c'est l'éclectisme, l'indépendance de l'auteur.

On trouve dans son ouvrage des études sur Flaubert, à propos d'une nouvelle édition de *la Tentation de saint Antoine*, sur Jules Lemaître et Chateaubriand, sur Maurice Barrès, Pierre Loti, Mistral, Paul Bourget critique, Léon Bloy pamphlétaire, Paul Claudel, Francis Jammes, Elémir Bourges, Huysmans, sur l'esthétique d'Oscar Wilde et sur des auteurs et des sujets aussi contemporains et actuels.

Pour Gustave Flaubert, après avoir succinctement résumé ses principaux romans, Paul Souday traite en passant de la question du naturalisme; il discutera la question de savoir si Flaubert doit être considéré comme le chef du naturalisme. Il ne l'est pas, à son avis, et, confrontant les textes selon les principes d'une méthode rigoureuse, ayant établi que ce qui constitue l'existence organique et pour ainsi dire l'âme d'un ouvrage, c'est la personnalité de la pensée, l'expression, le style, Souday, discutant pied à pied les critiques déjà parues sur le même sujet, en arrive à conclure que Flaubert n'est jamais un réaliste à proprement parler, c'est-à-dire un simple observateur de la réalité moyenne. Il est un romantique par plusieurs côtés, on le sait pertinemment; il éprouve dans *la Tentation* et dans *l'Education sentimentale* un besoin de spéculation et de discussion sur la destinée, « marque de l'esprit philosophique, engendrant cette forme de littérature dont *Candide* et *Faust* sont probablement les chefs-d'œuvre ».

Telle est, aux yeux de l'auteur des *Livres du Temps*, la vraie filiation de Flaubert; il y revient, d'ailleurs, à propos d'Elémir Bourges, et il précise qu'« avant tout Flaubert fut un artiste généralisateur ayant eu l'ambition de traiter les plus vastes sujets, d'enfermer dans un livre la plus grande somme d'humanité ».

A propos d'Anatole France et de la Révolution, de Jules Lemaître et de Chateaubriand, Paul Souday présente quelques observations qui dénotent une indépendance méritoire et une sincérité du meilleur aloi. Il adresse des reproches sévères au critique des *Contemporains;* on pourra peut-être les trouver excessifs, mais on souscrira évidemment à l'opinion qu'il émet, à savoir qu'il est licite d'examiner une œuvre en soi : « La beauté littéraire reste indépendante des doctrines politiques, et elle s'impose heureusement avec plus de certitude. » Il reprend la question pour son propre compte, et il examine, par exemple, comment Chateaubriand, peintre exotique d'un prodigieux éclat, fondateur du romantisme, a passionnément aimé l'antiquité et profondément senti la beauté des terres classiques : « L'erreur romantique vraiment pernicieuse, c'est celle qui vient de Mme de Staël et qui n'a épargné ni Taine ni Renan : la croyance à la supériorité poétique et philosophique des peuples du Nord. Chateaubriand est exempt de cette funeste septentriomanie. Il est, au fond, demeuré tout païen. »

Constatons, en passant, que Jules Lemaître a montré lui-même, il y a longtemps, que les caractères de cette septentriomanie, tant admirée à une certaine époque, étaient déjà dans notre littérature.

On le voit, Paul Souday ne se soucie pas de piquer le défaut d'autrui, il reprend certaines questions, apporte des idées personnelles, jette dans la discussion un argument nouveau qui éclaire le problème. Mistral lui fournit l'occasion de réflexions judicieuses sur le régionalisme; Gabriel d'Annunzio, celle de discuter la valeur d'une traduction dans laquelle ne passent ni « la sensation physique ni le chatoiement et la sonorité des mots ».

Les idées abondent dans *les Livres du Temps*. Qu'on lise, par exemple, l'étude consacrée à Paul Bourget, critique. La franchise, la sincérité, l'impartialité de Souday, sa documentation précise, une certaine ironie dépouillée de malveillance s'y retrouvent à un degré caractéristique. Il prétend, avec des arguments fort probants, que « c'est un préjugé de séparer en deux groupes distincts les créateurs et les critiques. Les créateurs ne peuvent impunément se passer du sens critique, qui est même l'un des éléments indispensables à la production de l'œuvre d'art ».

Il excelle aussi à préciser les degrés de l'évolution intellectuelle de tel ou tel écrivain, à en marquer, par d'ingénieux rapprochements, puisés à des sources sûres, les contradictions que l'auteur ne nous a pas expliquées, mais qu'il explique, quant à lui, de manière pertinente.

Il constate l'évolution de Paul Bourget et aussi les variations de Léon Bloy, « promulgateur d'absolu », dans ses opinions diverses sur Napoléon, qu'il étudiera de son côté quand il analysera un ouvrage de Frédéric Masson. On goûte le don qu'il a du raccourci dans le jugement : « C'est un Alceste mystique, dit-il de Léon Bloy, qui juge tout par rapport à la perfection divine. Il a l'âme d'un martyr et aussi celle d'un inquisiteur. Assurément, il manque de douceur, de tolérance et de courtoisie. Mais il a l'excuse d'avoir été très malheureux. »

Paul Souday juge, mais il admire et il goûte profondément la beauté. Et, s'il admire, son admiration n'est pas aveugle. D'ailleurs, cette faculté d'admirer n'est pas interdite aux critiques, et ce n'est pas à l'auteur des *Livres du Temps* que l'on pourrait appliquer le mot connu de La Bruyère : « Le plaisir de la critique vous ôte celui d'être vivement touché des fort belles choses. »

Souday reconnaît le mérite noble et rare, mais se refuse à un engouement systématique et conseille, par exemple, à Paul Claudel « un léger progrès vers la clarté ».

Il caractérise excellemment certains talents : Charles de Pomairols, par exemple, qui est un idéaliste terrien, Francis Jammes, bucolique virgilien, Elémir Bourges, réaliste d'un noir pessimisme, Huysmans, doué de peu d'imagination, incapable d'inventer : « Il ne vivait que de sensations. Elles étaient chez lui très vives, très aiguës, très intenses; elles composaient, à elles seules, toute la personnalité. De là l'originalité et aussi les limites de son art. »

Il y a des pages spirituelles dans ce livre, des études fouillées sur des talents qui se sont révélés et dont Souday découvre le mérite, des considérations instructives sur la poésie, sur le vers libre, sur le symbolisme à propos d'Arthur Rimbaud et de Francis Vielé-Griffin. Un ouvrage posthume de Maurice Maindron, dont il donne une fine et sobre analyse, lui permet de traiter la question du roman historique. Le rapprochement que Souday fait entre Mérimée et Maindron est tout à fait exact. C'est la qualité du véritable critique, croyons-nous, de découvrir le signe distinctif d'un ouvrage, son originalité propre, de mettre en relief la filiation, la parenté des talents.

Les littératures étrangère et française, des jeunes talents ravis de bonne heure aux lettres, les romans de Blasco Ibañez, l'esthétique de Ruskin, d'Oscar Wilde, de Whistler, Charles Demange, Henri Franck, lui fournissent l'occasion de prouver son érudition et sa pénétrante sagacité. Des thèses nouvelles, de nouveaux problèmes de littérature et d'art sont abordés par lui, qui suggèrent un nombre infini de questions où l'on sent que son esprit clairvoyant se complaît.

Par là se montre le mérite d'un tel livre que Guyau eût aimé, que Flaubert aurait lu avec intérêt. N'a-t-il pas écrit quelque part : « Où connaissez-vous une critique qui s'inquiète de l'œuvre en soi d'une façon intense? On analyse très finement le milieu où elle s'est produite et les causes qui l'ont amenée; mais sa composition? Son style? Le point de vue de l'auteur? Jamais. Il faudrait pour cette critique-là une grande imagination et une grande bonté, je veux dire une faculté d'enthousiasme toujours prête, et puis du goût, qualité rare... »

Il nous semble que ces rares qualités sont encloses dans le livre de Paul Souday, dont l'enthousiasme pour certaines œuvres n'altère jamais la lucidité d'esprit et de jugement. — ANDRÉ GAYOT.

Masques (LES) **et les Visages à Florence et au Louvre.** *Portraits célèbres de la Renaissance italienne*, par Robert de La Sizeranne (1 vol. in-8°, Paris, 1913). — Dans les études qui composent ce volume, et qui ont paru naguère à la « Revue des deux Mondes », Robert de La Sizeranne allie avec une agréable originalité et une sûre



Giovanna Tornabuoni, fragment de la *Visitation*, par Ghirlandajo (Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence). — Phot. Anderson.

connaissance de son sujet l'histoire de l'art, un peu d'histoire littéraire et beaucoup de psychologie historique. Cette époque privilégiée de la Renaissance nous a laissé des portraits d'hommes et de femmes, surtout de femmes, qui ont ce double intérêt d'être l'œuvre des plus grands artistes et de représenter les plus énergiques ou les plus touchantes figures

du temps. Lorsque l'on contemple ces effigies captivantes, on est avide d'apprendre le sort des personnages qu'elles représentent : comme, lorsque l'on connaît la vie d'une Isabelle d'Este ou d'un Balthazar Castiglione, on est curieux de savoir comment les ont peints ou sculptés ces grands maîtres dont ils ont eu la chance d'être les contemporains. L'auteur de ces études a contenté ce double désir, qu'il prend soin, du reste, de raviver lui-même par l'art avec lequel il sait poser — avant de les expliquer — les énigmes de tragiques destinées.

Ce sont souvent de bien brèves destinées. Telle la vie de Giovanna degli Albizzi, la *belle Vanna*, femme de Lorenzo de' Tornabuoni. Nous la connaissons par les fresques de la villa Lemmi (Louvre, escalier Daru), où Botticelli l'a représentée en regard de son mari. Son profil fin et noble figure aussi, non loin de son mari encore, dans la *Visitation* de Ghirlandajo, qui est à Sainte-Marie-Nouvelle de Florence. Elle épousa en 1486, à Sainte-Marie-des-Fleurs, Lorenzo de' Tornabuoni. Cent jeunes filles lui firent cortège, et ses noces, qui alliaient deux puissantes familles florentines, furent un événement national. Elle eut pour ami Laurent le Magnifique, et pour commensal le poète Ange Politien, qui avait été le précepteur de son mari, et qui la pleura en vers, lorsqu'elle mourut en couche, à vingt ans. Son mari devait périr tragiquement, en 1497, sous le règne de Savonarole, décapité au Palais Vieux.

Comme elle, la belle Simonetta eut la beauté des choses qui durent peu. On voit dans la tribune du



La belle Simonetta, par Pollajuolo. (Musée Condé, à Chantilly.) Phot. Giraudon.

musée Condé, à Chantilly, le portrait attribué à Pollajuolo, qui la représente le sein nu, un serpent noir autour du cou, le regard levé, l'air ouvert et joyeux. Née à Porto-Venere, près de Gênes, Simonetta de' Cattanei fut amenée à Florence par son mari Marco de' Vespucci ; elle avait seize ans. Elle y parut comme une divinité et, selon l'expression de l'auteur, « comme la nymphe idéale de la Renaissance ». C'était le temps de la suprématie de Laurent et de Julien de Médicis. Pendant sept années, Simonetta fut la reine de toutes les fêtes. Julien afficha pour elle cet amour platonique et littéraire qui est dans la tradition italienne. Il porta ses couleurs et fut couronné par elle dans la fameuse joute du 28 janvier 1475 ; Ange Politien, dans ses exquises *Stanze per la Giostra*, nous a laissé d'elle un charmant éloge. Telle que ses portraits la montrent, elle aimait la vie, et déjà elle était marquée pour la mort. Un an après, le 26 avril 1476, elle mourut phtisique. Botticelli, qui voulut être enterré à ses pieds, l'a représentée souvent dans ses tableaux, et les critiques veulent l'y retrouver plus souvent encore : dans la *Primavera*, dans la *Vénus*, dans la *Chasteté*. Elle est aussi l'*Abondance* dans la Chambre d'Elisabeth, la fresque de Ghirlandajo à Sainte-Marie-Nouvelle.

C'est, au contraire, la femme forte, aux énergies viriles, que celle qui est précisément représentée par Ghirlandajo sous les traits de cette Elisabeth. Femme du valétudinaire Piero de Médicis (Pierre le Goutteux), mère de Laurent et de Julien, elle sut gouverner sans ostentation et reprendre sans regret ses fonctions familiales : elle put se consacrer à l'éducation de ses petits-enfants, qui devaient être des papes : Léon X et Clément VII.

On peut voir à Brescia (galerie Martinengo) un portrait de femme, dû au Moretto : un doux visage, de blonds cheveux, une robe verte, un manteau grenat : c'est Tullia d'Aragon. La trame de cette destinée fut assez mêlée. Sa mère était une courtisane de Ferrare, et son père un noble prélat, le cardinal d'Aragon, petit-fils du roi de Naples.



Tullia d'Aragon, par le Moretto. (Galerie Martinengo, Brescia.) Phot. Alinari.

Privée de ressources par la mort de son père, Tullia dut exercer la profession de sa mère ; mais elle fut le type de ces courtisanes lettrées que connut la Renaissance. Elle composait des vers, et un de ses sonnets sur le *Rossignol* figure dans les anthologies. A Ferrare, elle tenait un salon littéraire. Elle fut chantée par les poètes, et six gentilshommes de mérite s'engagèrent par écrit — simple exercice littéraire — à pourfendre quiconque douterait de sa vertu. A Florence, sous le duc Cosme, entre 1545 et 1548, elle exerça une véritable séduction sur ceux qui la virent. Mais elle s'attacha surtout à l'écrivain Benedetto Varchi. A ce moment, les magistrats municipaux eurent le mauvais goût de vouloir lui interdire l'usage de la soie et l'obliger à porter le voile jaune des courtisanes. A la prière de la duchesse Eléonore, le duc Cosme la fit exempter comme poétesse (*per poetessa*) de cette fâcheuse obligation. Tullia vieillit à Rome et mourut dans la dévotion.

Cette duchesse de Florence, Eléonore de Tolède, nous est bien connue par le portrait du Bronzino, qui est aux Offices de Florence. Elle y apparaît dans son costume blanc, noir et or, couverte des perles qu'elle aimait, avec ses mains longues, son visage pur et mélancolique. Son fils Ferdinand est auprès d'elle. Femme du duc Cosme, cruel et perfide, du reste protecteur des arts, elle l'aima fidèlement pendant vingt-trois ans. Elle fut mère de huit enfants, dont la plupart moururent prématurément ou tragiquement. De 1541 à 1550, elle vécut dans un sombre appartement du Palais Vieux. En 1562, elle mourut de la phtisie. R. de La Sizeranne voit en elle « la statue vivante de la résignation ». Peut-être, pour elle comme pour ses contemporains, faut-il craindre de prêter aux âmes de la Renaissance des sensibilités trop modernes, trop ouvertes aux émotions. Dans ce temps-là, les corps n'étaient sans doute pas plus robustes qu'aujourd'hui et, le plus souvent, les vies étaient plus courtes ; mais les âmes étaient plus simples et les nerfs plus solides.

Du même Bronzino, au palais Pitti, un portrait de jolie femme, mais dont le visage est assez difficile à interpréter. C'est Bianca Capello, qui eut une vie fort romanesque. Cette jeune patricienne de Venise se fit enlever par un commis de banque, Pietro Bonaventuri, qui l'ammena dans son pays, à Florence, et l'épousa. L'affaire fit du bruit. Le duc François-Marie (fils de Cosme et d'Eléonore de Tolède), sollicité de protéger les jeunes époux contre les rancunes vénitiennes, s'intéressa tellement à eux qu'il fit de Bianca sa maîtresse, et la garda comme telle après son propre mariage avec l'archiduchesse Jeanne d'Autriche (la mère de Marie de Médicis). Le mari, probablement complaisant, n'en fut pas moins assassiné, un soir qu'il rentrait chez lui, le 25 août 1572. On ne peut pas savoir dans quelle mesure sa femme fut complice de ce meurtre. Quand la duchesse mourut d'une chute, étant grosse (1578), le duc épousa Bianca Capello. Tout réussissait à la belle Vénitienne. Mais les Florentins ne l'aimaient pas et l'appelaient la « sorcière ». Elle ne put donner d'enfant au duc. Elle simula une grossesse, mais la supercherie fut aisément dévoilée. Les deux époux restèrent néanmoins tendrement unis pendant neuf années, après lesquelles, ayant pris les fièvres, ils moururent



Bianca Capello, par le Bronzino. (Palais Pitti, Florence.) Phot. Anderson.

presque en même temps. Chez les gens de ce temps, le sort mêlait souvent le touchant avec le cynique.

Dans cette galerie que compose pour nous l'auteur de ce volume, la place d'honneur est justement réservée à Isabelle d'Este, femme de François de



Eléonore de Tolède, par le Bronzino. (Musée des Offices, Florence.) Phot. Anderson.

Gonzague et marquise de Mantoue. Nous n'avons pas à rappeler ici la vie ni le caractère de cette femme si heureusement douée. En analysant la copieuse biographie de Mrs. Cartwright-Ady (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 458), nous en avons résumé les principaux traits. Dans l'étude qu'il lui consacre, R. de La Sizeranne met bien en valeur son imagination vive, décidée, impatiente. Il montre d'ailleurs qu'elle fut une collectionneuse passionnée, plutôt qu'une véritable artiste. Elle s'entendait à

acheter de belles choses : la *Mise au tombeau* du Titien, l'*Antiope* du Corrège et particulièrement des antiques qui alors sortaient de terre en foule; elle s'entendait beaucoup moins à commander des œuvres d'art. Eprise d'un symbolisme bizarre et abstrait, elle imposait à ses artistes, avec une minutie désespérante, des allégories absurdes et compliquées : à Mantegna, *la Sagesse victorieuse des vices* ou *le Parnasse;* à Pérugin, *le Combat de l'Amour et de la Chasteté;* à Lorenzo Costa, *la Cour d'Isabelle d'Este* (tous tableaux destinés à sa *grotta* de Mantoue et qui, depuis, sont venus au Louvre). Ces conceptions mythologiques, fort curieuses comme révélations de l'âme d'Isabelle, au même titre que les devises variées dont elle faisait garnir son palais, étaient fort gênantes pour les artistes et ne les inspiraient guère. En revanche — mais ceci ne lui est pas particulier — elle n'était jamais contente des portraits qu'exécutaient d'elle les peintres, même un Mantegna. Du reste, elle refusait absolument de poser.

Il faut rattacher au règne d'Isabelle d'Este l'histoire assez curieuse d'un tableau de Mantegna, bien connu des habitués du Louvre : *la Vierge de la Victoire.* Au centre, sur un trône, la Vierge tenant l'Enfant Jésus; de chaque côté, avec une taille plus qu'humaine, saint Michel et saint Georges; derrière, saint André et saint Longin; sur le devant, agenouillés et aux pieds de la Vierge, François de Gonzague couvert de fer, et une bienheureuse florentine, la beata Osanna degli Andrasi. Tout autour, une décoration singulièrement riche et surchargée : un berceau de verdure orné de toutes sortes d'objets ou d'animaux rares et curieux. Voici, maintenant, l'anecdote que l'auteur nous conte avec force détails intéressants. Un banquier juif de Mantoue, Daniel Norsa, avait, moyennant une autorisation de l'archevêque, qu'il avait du reste payée, fait enlever une Madone peinte à la fresque sur une maison qu'il était venu habiter. Malheureusement, la veille de l'Ascension de l'année 1495, une procession de fidèles, passant par là, non seulement constata la disparition de la Madone, mais encore vit sur la place laissée vide des *graffiti* plus que profanes, plaisanterie dangereuse de quelque personnage mal intentionné. La foule s'emporta, s'en prit au juif, voulut saccager la maison, qui ne fut qu'à grand'peine protégée par la police. Ce fut une grosse affaire. Le marquis était absent, occupé en Lombardie à réunir des troupes contre la France. Sa femme Isabelle, âgée de vingt et un ans seulement, exerçait la régence. Les courtisans prévinrent directement le marquis, non sans enfler l'aventure outre mesure. Il fallut que la marquise, offensée qu'on se passât de son entremise, écrivît à son mari pour remettre les choses au point avec son bon sens habituel. Sur ces entrefaites, survint la bataille de Fornoue, qui fut en somme assez indécise pour que les deux partis pussent s'attribuer la victoire. François de Gonzague, qui avait vaillamment payé de sa personne (trois chevaux furent tués sous lui), voulut remercier la Madone et eut l'idée d'un grand tableau d'autel commandé en son honneur à Mantegna. Ce fut le juif qui paya. Elégante solution de l'affaire. Une petite chapelle fut édifiée pour abriter le chef-d'œuvre et, un an après la bataille, *la Vierge de la Victoire* fut inaugurée au milieu d'un grand concours de peuple. Une lettre de la marquise rendit compte au marquis, de nouveau absent, de la pieuse cérémonie. Le tableau resta dans le même endroit jusqu'en 1797.

L'auteur termine sa revue des grands portraits de la Renaissance par le tableau qui a remplacé la Joconde dans le Salon Carré, le *Balthazar Castiglione* de Raphaël. Sur l'histoire de ce tableau, les lecteurs du « Larousse Mensuel » ont eu des renseignements détaillés. (V. t. II, p. 323.) Sur le personnage lui-même, R. de La Sizeranne nous donne des aperçus historiques et littéraires très attachants. On sait que Balthazar Castiglione est l'auteur d'un ouvrage en dialogue, *il Cortigiano,* qui eut dans son temps un succès inouï et qui demeure la plus parfaite expression de l'idéal de vie sociale rêvé par l'homme de cour de la Renaissance. Si ce livre est plein de souvenirs littéraires, il est encore bien davantage le résumé de l'expérience personnelle d'un des esprits les mieux placés pour connaître son temps. Né sujet des marquis de Mantoue, Balthazar Castiglione les servit d'abord par les armes ; puis François de Gonzague le céda au duc d'Urbin, son beau-frère, qui fit de Balthazar un ambassadeur. Balthazar fut à Rome — la plus belle scène du monde pour un diplomate de ce temps-là — auprès de Jules X, auprès des papes Médicis, le représentant du duc d'Urbin, puis de nouveau du marquis de Mantoue. Clément VII se fit à son tour céder un si bon serviteur et l'envoya en Espagne. Castiglione devint évêque d'Avila, avant de mourir à Tolède, en 1529. Il était veuf depuis 1520 d'Ippolita Torelli, qu'il avait épousée quatre ans auparavant, assez tard, à trente-huit ans, alors qu'elle n'en avait que quinze, et qu'il aimait tendrement, bien que les nécessités de son emploi le tinssent presque constamment éloigné d'elle. C'est un an avant sa mort qu'il avait publié son *Cortigiano,* qu'il méditait depuis vingt ans. Il avait connu les personnages les plus illustres de son temps, et mérité leur estime. Charles-Quint, quand il apprit la mort de Balthazar, s'écria : « Je vous dis qu'est mort un des meilleurs chevaliers du monde. » Excellemment son portrait reflète sa gravité presque espagnole, son goût des choses mesurées, une sérénité mêlée d'un peu de mélancolie: c'est le regard d'un homme bienveillant, qui a beaucoup vu de gens et de choses et qui a mesuré dans bien des cas la vanité des efforts humains et en particulier de la diplomatie. Enfin, c'est un homme qui, en 1527, avait vu le sac de Rome. Ce sont de ces souvenirs qu'on n'oublie plus !



La Vierge de la Victoire, par Mantegna. (Musée du Louvre.)

Ainsi, devant les effigies de personnages d'autrefois, Robert de La Sizeranne évoque avec talent une des époques les plus passionnantes dans l'histoire des vicissitudes et des passions humaines. Pour l'art avec lequel il fait revivre, parler, penser ces personnages d'autrefois, son livre doit être bien accueilli des amis de la Renaissance. — Louis COQUELIN.

***Masson-Forestier** (Alfred **Masson,** dit), littérateur français, né au Havre le 6 septembre 1852. — Il est mort à Paris le 6 décembre 1912. Clerc de notaire, docteur en droit (1883) et, de 1884 à 1899, avocat agréé au tribunal de commerce et de marine de Rouen, il puisa dans la vie des affaires les sujets de ses premières nouvelles. Les six premières parurent en 1892, dans le volume intitulé : *Pour une signature,* où l'on remarqua la nouvelle *le Douanier Porrel.* D'autres recueils suivirent : *la Jambe coupée* (1894), où se trouvent de poignants récits comme *le Mariage pressé; le Banqueroutier, Baraterie, A boulets rouges;* — puis *Remords d'avocat,* couronné par l'Académie française (1896), *Angoisses de juges* (1898), *Difficile devoir* (1901), *l'Attaque nocturne* (1903). Ses contes, brefs et sobres, d'une forme très simple, avec un air de vérité (souvent ses récits étaient la mise en œuvre de faits réellement arrivés) se rattachaient à la double tradition de Mérimée et de Maupassant. Il y apportait, en outre, une certaine ardeur à prendre la défense des malheureux et des opprimés. Dès 1899, il avait renoncé à sa profession pour se rendre à Paris et se consacrer uniquement aux lettres. Il collaborait à la « Revue des Deux Mondes », au « Correspondant », à la « Revue hebdomadaire », à la « Revue de Paris », au « Figaro ». Il transportait au théâtre les sujets qui, précédemment, avaient inspiré ses nouvelles : *Médecin de campagne,* pièce en trois actes (Renaissance, 1901); *l'Attaque nocturne,* pièce en deux actes, avec André de Lorde (Théâtre-Libre, 1903); *Baraterie* (Grand-Guignol); *le Gladiateur,* drame en deux actes, avec de Lorde; *l'Enfant d'un autre,* pièce en deux actes. Secrétaire général de l'œuvre « Vers l'Alsace », il a écrit un volume d'impressions de voyage : *Alsace et Forêt-Noire* (1904). A la fin de sa vie, il s'adonna tout entier à l'étude de Racine, dont il était l'arrière-petit-neveu. De ses études et de ses méditations, sortit un livre étrange et passionné : *Autour d'un Racine ignoré* (1911), qui fut vivement discuté et dont les conclusions ont été ici même (« Larousse Mensuel », t. II, p. 48) exposées et appréciées.

Ajoutons que Masson-Forestier cultivait la sculpture et a exposé à diverses reprises au Salon des Artistes français sous le pseudonyme de MASSON-ACHEN. — P. BASSET.

Monnier (Philippe) écrivain suisse, né à Genève le 2 novembre 1864, mort à Genève le 21 juillet 1911. Il était fils de l'écrivain Marc Monnier, qui unissait à la culture suisse et française une connaissance approfondie des choses italiennes. Philippe Monnier manifesta lui-même de bonne heure un goût très vif pour les lettres, en même temps que la pratique de la peinture affinait chez lui le sens des formes et des couleurs. Ses études universitaires terminées, il séjourna en Allemagne, à Paris et surtout en Italie, pays qu'il aimait d'un amour héréditaire. C'est à l'Italie qu'il consacra les deux œuvres remarquables par lesquelles il est surtout connu en France et qui, toutes deux, furent récompensées par l'Académie française. D'un séjour de quatre années à Florence il rapporta le *Quattrocento, étude littéraire sur l'Italie du XVe siècle* (2 vol. in-8°, Paris 1901). Il y analysait ce grand changement de la Renaissance, qui vint substituer à la discipline du moyen âge, faite de soumission à la collectivité, le règne de l'individu. Les anciennes hiérarchies disparaissent devant une puissance nouvelle, le tyran. La culture est de plus en plus païenne chez les princes et chez les humanistes, tandis que la religion reste dans le peuple, chez lequel se forme une littérature nationale. Il y a désormais deux Italies; et dans l'épanouissement même de la Renaissance, ce divorce présage une décadence de quatre cents ans. Em. Gebhart, après avoir dit de ce livre qu'il était « un des plus passionnés et des plus vivants que l'on ait écrits depuis Stendhal sur l'Italie de la Renaissance », ajoute ce jugement : « Sous la pourpre et l'or du décor visible, les citations étincelantes, la grâce du paysage, le détail pittoresque des mœurs familières, on aperçoit comme l'armature d'une théorie à la fois morale, esthétique, politique, qui soutient cette masse touffue de faits, la variété changeante des aperçus, le mouvement entraînant de l'émotion. » Puis, en 1907, Ph. Monnier publia *Venise au XVIIIe siècle* (Paris, in-8°), livre nourri, brillant, charmant, sur l'époque la plus curieuse de l'histoire de Venise, de cette cité qui, avant de mourir, se lance dans la plus folle et la plus spirituelle fantaisie : la Venise de Casanova et de Lorenzo da Ponte, de Goldoni et de Carlo Gozzi, de Canaletto, de Tiepolo, de Guardi et de Piranese; la Venise du Carnaval, de la Musique et de l'Amour. Ces deux ouvrages sont à la fois d'un érudit et d'un artiste. La documentation en est abondante, consciencieuse et solide. La forme en est vivante, colorée, rapide, enjouée, éclatante.



Philippe Monnier. (Phot. Boissonnas.)

L'autre partie de l'œuvre de Philippe Monnier se rattache plus étroitement au terroir genevois. Monnier aimait Genève, et la tradition genevoise, et le parler genevois; souvent, dans sa prose artistique, ce styliste attentif enchâsse de savoureuses locutions de son pays.

Il avait débuté dans les lettres par un volume de vers : *Rimes d'écolier* (1891), le seul qu'il ait publié; puis vinrent : *Vieilles femmes* (1895), *Jeunes ménages* (1899), deux volumes de nouvelles; *Causeries genevoises* (1902); *le Livre de Blaise* (1904); *le Livre du collège* (1909); *Mon Village* (1909). Au moment de sa mort, il préparait encore un livre sur *la Genève de Töpffer*. Dans ces ouvrages, il a manifesté son attachement à la vieille ville : il a décrit la cité elle-même; il a peint aussi la campagne genevoise, et son bien-aimé village de Cartigny, où il avait sa maison des champs; il a surtout bien rendu l'âme genevoise elle-même, les types locaux, et par là il s'apparentait à Töpffer.

Ph. Monnier collaborait à divers périodiques : à la « Bibliothèque universelle et Revue suisse », de 1892 à 1898, où il donna des chroniques italiennes; au « Journal de Genève », de 1893 à 1898, où il envoya des articles sur la politique de l'Italie; à la « Gazette de Lausanne », où il publiait des chroniques sur le mouvement littéraire et artistique de sa ville natale; à la « Semaine littéraire », etc. Conférencier brillant, il fit à Genève des conférences très appréciées sur la Renaissance italienne, sur Venise, sur Genève.

Philippe Monnier est un Genevois qui a subi le charme italien. A première vue, son talent brille par des mérites assez différents de ceux qui constituent le fond du caractère genevois : des sens bien ouverts à la beauté formelle et colorée des choses, le sentiment très vif de la beauté latine, une libre fantaisie de poète, une sorte de joie d'un esprit qui se complaisait dans sa virtuosité et dans son humour. Si l'on va au fond de cette âme, on y trouve une sensibilité tendre et mélancolique, un idéalisme élevé, une vie intérieure intense, une courageuse résignation dans les souffrances physiques, qui, de bonne heure, ne lui furent pas épargnées et qui abrégèrent sa vie. La plume à la main, il est, nous l'avons vu, un artiste : son style est une perpétuelle évocation; si précise, qu'on lui a doucement reproché une minutie de peintre myope, si jaillissante, qu'on a trouvé un peu trop de luxe dans sa virtuosité. Heureux défaut d'un écrivain richement doué, dont le style, nourri des meilleurs modèles et patiemment travaillé, est comme une fête continuelle pour l'esprit. Son compatriote, Philippe Godet, a pu dire de lui qu' « il était l'honneur des lettres romandes ». — JEAN BONCLÈRE.

***pétrole** n. m. — ENCYCL. *Production. Consommation. Commerce.* Les polémiques qui viennent d'alimenter pendant des mois la presse allemande, à propos du monopole d'Etat sur le pétrole, polémiques qui ont trouvé un écho dans les organes économiques français, ont attiré l'attention sur le pétrole. D'autre part, ce produit reste au premier plan de l'actualité dans le monde industriel; il s'est révélé comme un agent de force motrice de premier ordre et a trouvé des applications insoupçonnées, il y a quelques années encore; enfin, les économistes s'accordent à lui prédire le plus bel avenir. Il nous semble donc opportun de jeter un coup d'œil sur le passé, de déterminer les services rendus actuellement et de chercher si les gisements pétroliers du monde pourront suffire aux besoins rapidement croissants de la consommation.

Les pétroles, hydrocarbures liquides, dont l'origine — organique ou bien inorganique — n'est pas nettement établie, se rencontrent en différentes contrées du monde, tantôt sous forme de lacs (par exemple, en Orient), tantôt à l'état de nappes souterraines. Leur aspect, comme leur couleur ou leur densité, varie selon les régions; il en est de même de l'odeur, parfois nauséabonde, et quelquefois très supportable.

On nous excusera de reproduire ici une explication de l'Inde ancienne sur l'odeur désagréable du pétrole, la légende (citée dans l'*Exploitation du pétrole*, de L.-C. Tassart) étant jolie :

« Le roi Alaunsitho avait dix ans, quand il forma le projet d'aller visiter le mont Méru, centre de l'univers. A cet effet, il fit construire une magnifique embarcation qu'on mit cinq ans à terminer. En arrivant auprès d'une montagne appelée Minliu, on s'arrêta, et sept des reines demandèrent la permission de descendre à terre. Cette permission leur fut accordée, à la condition qu'elles ne resteraient pas longtemps absentes. Sur le rivage, elles trouvèrent un liquide à odeur agréable qui sortait des rochers.

« Elles s'amusèrent à s'en éclabousser, oubliant dans cet amusement l'époque fixée pour le retour. Pour cette désobéissance, les reines furent punies de mort. Mais, avant de mourir, afin d'éviter le retour du même malheur, elles demandèrent au ciel que le liquide qui avait été la cause indirecte de leur mort changeât de nature et que son odeur devînt repoussante. Ainsi naquit le pétrole. »

Quand l'huile minérale se trouve sous forme de gisement souterrain, il s'agit de l'atteindre et de l'amener à la surface du sol; pour cela, on creuse des puits à la main, ou bien — ce qui est aujourd'hui la règle — on a recours au forage ou sondage mécanique. Plusieurs milliers de puits ont été creusés à la main en Roumanie jusqu'à des profondeurs de 250 à 300 mètres et, souvent, avec un outillage des plus rudimentaires : un puisatier, nu fréquemment à cause de la chaleur et défendu contre les éboulements par un simple chapeau de fer-blanc, travaille au fond du puits dont les parois sont revêtues de planches et à l'orifice duquel un soufflet de forge géant sert de ventilateur. Un simple miroir reflète la lumière du jour et éclaire la tâche pénible de l'ouvrier. Dans ces conditions, un puits de 1^{m},30 à 2 mètres de diamètre et 150 mètres de profondeur est achevé en un an environ.


Puits de pétrole en Pensylvanie. (Etats-Unis.)

Mais des procédés plus perfectionnés ont remplacé le creusage à la main. Nombreux et divers sont les systèmes de sondage appliqués de nos jours : sondage américain à la corde, sondage à la tige rigide en fer, sondage hydraulique avec les procédés Fauvel, Raky, Chapman, Express, etc.; le principe consiste à frapper à coups redoublés le sol avec un outil en acier très résistant, le *trépan*, qui brise les roches et pénètre peu à peu jusqu'à des profondeurs considérables, atteignant 1.000, 1.500 et même à West Elisabeth (Pensylvanie), 1.800 mètres; ce dernier forage ne coûta pas moins de 200.000 francs. On utilise aussi, dans certains cas, le diamant, qui use les minéraux les plus durs; ce procédé permit de dépasser à Paruschowitz (Silésie) la profondeur de 2.000 mètres.

De toutes façons, pour que le sondage ne soit pas détruit par les éboulements, on descend à la suite du trépan des tubes métalliques assez solides pour résister à la poussée des terres et dont le diamètre va en diminuant, à mesure que le forage pénètre plus profondément.

Chose curieuse : les puits sont souvent forés à quelques mètres les uns des autres sans influencer réciproquement leur débit; ils s'épuisent parfois très rapidement en quelques semaines, ou bien durent dix, quinze et vingt ans. De nos jours, on fait, dans certains cas, exploser une dose de nitroglycérine au fond du puits dont la production se ralentit, et il n'est pas rare que ce torpillage donne de bons résultats.

Il existe des puits jaillissants, d'où le pétrole s'élance impétueusement à une hauteur qui atteint quelquefois 80 mètres au-dessus du sol; et l'on connaît des exemples d'exploitants surpris par la violence de ce phénomène et contraints de laisser perdre des milliers de barils du liquide précieux, inutilement répandu sur la terre. Toutefois, pour faire monter le pétrole de la « poche » souterraine, il faut, le plus souvent, faire usage de pompes à sable ou à piston. A sa sortie du puits, l'huile minérale s'accumule dans des réservoirs immenses, dont certains contiennent comme ceux du Mexique, douze millions de barils


Vue d'une partie des dépôts-citernes aux environs de Tampico. (Mexique.)

Le pétrole ainsi obtenu est rarement utilisable sans préparation préalable. On cite, cependant, le naphte du Texas, dont on se sert, à l'état brut, comme combustible. Mais, en règle générale, il doit passer par les raffineries pour être livré au commerce; ces usines ne se trouvant pas d'ordinaire sur les lieux de production, la question se pose de transporter le plus économiquement possible les énormes quantités d'huile minérale extraites. Le chemin de fer, avec ses vagons-citernes, est un moyen de communication rapide, mais assez cher; aussi se sert-on, pour le transport du pétrole, de conduites de 15 à 20 centimètres de diamètre et longues de 300, 400 et


Lac de pétrole à Potrero del Llano. (Mexique.)



Les puits à pétrole, à Boushtenari. (Roumanie.)

500 kilomètres; l'une d'elles, pour une raffinerie de New-York, dépasse même 700 kilomètres; on les appelle des *pipe-lines*. Les Etats-Unis en possèdent des réseaux très étendus, réunissant les bassins pétrolifères et les villes de Philadelphie, Baltimore, Cleveland, Pittsburg, etc., mais on en trouve également en Russie et dans d'autres pays producteurs. L'écoulement dans les *pipe-lines* est obtenu par la déclivité du terrain, ou par des pompes très puissantes, qui refoulent le pétrole dans les canalisations; de distance en distance, tous les trente, quarante ou cinquante kilomètres, des stations de pompes sont établies, qui repoussent l'huile plus loin. Un autre système très répandu consiste à chauffer le pétrole à 55° pour le rendre plus fluide; comme il se refroidit assez rapidement, on installe tous les vingt kilomètres environ un poste de chauffage ou, simplement, l'on fait passer les *pipe-lines* entre de gros tuyaux chauffés à 400° ou 500° et longs de près de 100 mètres.

Le raffineur soumet à l'action de la chaleur le pétrole rendu dans ses usines et obtient ainsi dans ses cornues de distillation divers produits : de l'essence ou benzine brute, des pétroles lampants, des huiles de graissage, de la paraffine, de la vaseline, etc.. On peut obtenir, en soumettant l'huile minérale à diverses manipulations, jusqu'à 128 composés chimiques. Le pétrole, n'ayant pas partout les mêmes propriétés, se comporte différemment à la distillation. C'est ainsi que les pétroles américains donnent plus d'essences légères et de paraffine que ceux du Caucase; les gisements de Pensylvanie, de la Virginie, de l'Ohio fournissent plus d'huile lampante que ceux de la Californie. Les résidus de distillation du naphte du Caucase : *mazouts* et *astakis*, forment un excellent combustible; ils se recommandent encore par leur degré élevé d'inflammabilité.

Le pétrole est exporté dans des bateaux-citernes « *vapeurs tanks* », spécialement aménagés pour ce transport et dont le chargement ou déchargement s'opère facilement par des tuyaux partant des réservoirs et s'avançant en mer jusqu'au bateau; il voyage également dans des barils. Sortant de la raffinerie, il est prêt à être livré à la consommation par l'intermédiaire des marchands en gros et en détail.

Le commerce du pétrole est presque entièrement entre les mains de puissantes sociétés exploitant elles-mêmes les gisements dont elles sont propriétaires et se disputant le marché mondial. La plus importante d'entre elles, la *Standard Oil*, est l'œuvre de John Rockefeller, l'homme le plus riche du monde; c'est un trust qui a absorbé de grosses société américaines et qui, en mettant la main sur



Puits de pétrole jaillissant, à Bakou. (Russie.)

les *pipe-lines*, a rendu à ses concurrents la lutte impossible. La *Standard Oil* contrôle 90 pour 100 de la production américaine; mais son action s'étend encore, par l'intermédiaire de sociétés subsidiaires, à l'Asie, qui constituait jusqu'alors le fief de la Société néerlandaise *Royal Dutch* et surtout en Europe. C'est ainsi qu'en Allemagne sa prépondérance équivaut à un quasi-monopole, contre lequel les entreprises privées ont vainement essayé de lutter; le gouvernement allemand, pressé d'intervenir, a même songé à établir un monopole d'Etat pour soustraire le territoire de l'empire au contrôle du trust américain. Le Reichstag n'a pas fait bon accueil à ce projet qui, cependant, a vivement intéressé l'Allemagne et qui pourrait se réaliser quelque jour. Sans parler du monopole déjà existant pour le pétrole en Serbie et en Grèce, ce fait est significatif et montre à quelles mesures un pays est obligé d'arriver pour se soustraire aux inconvénients d'un commerce concentré en un trop petit nombre de sociétés maîtresses de modifier les prix à leur guise.

Le pétrole n'était pas inconnu des anciens; il en est fait mention déjà dans la Bible : « Il existait dans la vallée de Sidim de nombreux puits de bitume. Et les rois de Sodome et Gomorrhe s'enfuirent et y tombèrent; et ceux de leurs gens qui purent se sauver s'enfuirent sur la montagne. » (*Genèse*, XIV.) Hérodote et Plutarque parlent du pétrole, et nous savons par Pline que les habitants d'Agrigente s'en servaient pour l'éclairage. A la fin du moyen âge, on faisait commerce du naphte à Bakou.

Mais il faut arriver au XIXe siècle pour constater une exploitation véritablement importante de ce produit. Encore la consommation mondiale du pétrole n'était-elle, en 1870, que de 700.000 tonnes. C'est de cette époque que date l'essor remarquablement rapide du pétrole. Le monde en consommait, en effet, déjà 4 millions de tonnes en 1880; ce qui est pourtant bien peu à côté du chiffre de 42 à 44 millions de tonnes atteint aujourd'hui. Et cette somme est appelée à s'enfler encore.

A quoi est dû ce développement extraordinaire de la consommation? C'est que, jusqu'à une époque toute récente, on ne se servait guère du pétrole que pour l'éclairage; or, s'il n'avait pas trouvé d'autres utilisations, sa progression eût été peu importante, avec la concurrence que lui font sur ce terrain le gaz et l'électricité. Mais on l'emploie à de multiples usages : on s'en sert pour le chauffage, pour la cuisine. Et surtout, on a songé dans les pays producteurs à l'utiliser comme combustible sur les locomotives; dès 1880, quelques lignes de chemin de fer russes tentèrent l'expérience avec succès. Les produits de première distil-

lation, mazouts et astakis, remplacèrent dès lors peu à peu le charbon; ils présentent sur ce dernier divers avantages, en permettant de régler à volonté les feux, supprimant la fumée et la cendre, facilitant grandement la tâche du chauffeur et réalisant enfin une économie réelle sur la houille, quand les cours du naphte ne sont pas trop élevés.

En Amérique, également, l'emploi de ce produit comme combustible a fait de grands progrès; le *Bureau d'inspection géologique des Etats-Unis* donne en effet les chiffres suivants pour la consommation du pétrole par les chemins de fer de l'Amérique du Nord (en barils de 72 litres) :

Années.	Longueur du réseau en milles.	Consommation en barils.	Années.	Longueur du réseau en milles.	Consommation en barils.
1906	»	15.577.677	1909	17.676	19.905.335
1907	13.673	18.849.803	1910	22.709	23.817.346
1908	15.474	16.870.882	1911	27.368	27.774.821

Telle compagnie, comme le *Southern Pacific*, dont le réseau s'étend sur la côte de l'océan Pacifique, utilise 1.200 locomotives alimentées avec le pétrole; la compagnie *Santa-Fé*, 800; la *Northern Pacific*, 20; la *Great Northern*, 115. Cette progression rapide tient en grande partie au fait que le charbon cause des incendies de forêt avec ses étincelles et escarbilles, inconvénient que ne présente pas le rival de la houille. En Argentine, au Mexique et dans d'autres pays sud-américains, cet exemple commence à être suivi; il en est de même au Japon.

Le pétrole trouve également une application qui se généralise chaque jour davantage dans les marines de guerre et de commerce; il offre de grandes facilités d'approvisionnement pour les bateaux en haute mer, exige, pour la manipulation, moins de personnel que le charbon et tient, à pouvoir calorifique égal, moins de place que la houille dans les cales, ce qui permet aux navires d'étendre leur rayon d'action; en outre, la suppression de la fumée qui attire l'attention des adversaires, comme la parfaite régularité des feux, en recommandent l'adoption aux marines. La première, la flotte russe utilisa sur la mer Baltique, la mer Noire et la mer Caspienne, les mazouts et astakis. Puis ce combustible rencontrait un partisan chaleureux dans l'amiral anglais Selvyn, qui obtenait de faire procéder à de premiers essais, lesquels furent assez concluants pour qu'on étendît le chauffage mixte, houille et pétrole, à toutes les nouvelles unités de la flotte. Il en est de même en Amérique du Nord, dont la marine en 1911 consomma 15 millions de barils de naphte, consommation qui s'élève, estime le *Journal du pétrole*, à 21 millions de barils en 1912. Ce ne sont pas seulement les torpilleurs, contre-torpilleurs et sous-marins qui peuvent employer dans leurs machines les deux modes de chauffage; sont encore dans ce cas, en Allemagne 28 cuirassés, 8 croiseurs et, en France, 7 cuirassés, 15 croiseurs cuirassés et 3 croiseurs protégés. Certaines marines de commerce, parmi lesquelles la russe et l'américaine, font aussi un grand usage du naphte.

Mais il ne s'agissait jusqu'alors que de chauffer au pétrole, au lieu de chauffer au charbon; un nouveau pas a été fait, et l'on tend aujourd'hui à reléguer les lourdes machines à chaudières qui commandaient la marche de nos navires et à les remplacer par des moteurs à pétrole.

Le *Larousse Mensuel* a déjà signalé l'intérêt que présentaient les moteurs à combustion interne du type Diesel (numéro de mai 1912), dont quelques navires de guerre et de commerce sont actuellement munis et qui ont fait leurs preuves dans les sous-marins des différentes puissances navales; ils constituent, particulièrement, pour les marines à voile, un agent de traction fort utile par temps de calme plat.

Ces même moteurs pénètrent également avec succès dans les usines métallurgiques et autres, sans que l'on puisse encore, à l'heure actuelle, prédire avec certitude la généralisation de leur emploi.

Nul n'ignore les services rendus à l'automobile et à l'aviation par les moteurs à explosion, légers et très puissants, sous un volume réduit. Enfin, le pétrole sert à bien d'autres usages : goudronnage des routes en Amérique, extermination des insectes, etc.

On avait fait, en ces dernières années, de nombreux essais pour solidifier le pétrole; ces essais ont abouti, si nous en croyons une communication de la chambre française de commerce de Liverpool, qui signale un procédé pour la fabrication de briquettes de pétrole; sous cette forme solide, l'huile minérale garde 80 p. 100 de son pouvoir calorifique et peut trouver des utilisations nouvelles.

C'est assez dire quels débouchés énormes s'ouvrent aux producteurs de pétrole, qui sont assurés de voir croître la demande de ce produit. Quels sont donc ces producteurs, et seront-ils en mesure de faire face aux exigences nouvelles de l'industrie?

Ce sont d'abord et en toute première ligne les *Etats-Unis*, qui, depuis cinquante-deux ans, ont fourni le total considérable de 2 billions et demi de barils. La production a beaucoup augmenté dans la dernière décade, et même dans une proportion qui dépasse 200 p. 100; elle s'élève actuellement à 28 millions et demi de tonnes, représentant une valeur de 670 millions de francs.

La plus grande partie (30 p. 100) du naphte américain vient aujourd'hui du sol de la Californie où, cependant, l'industrie pétrolière est d'origine récente : vers 1890, un habitant de Los Angeles, un peintre en bâtiment du nom de Doheny, désirant avoir de l'eau dans son jardin, se mit à creuser un puits; grande fut sa stupéfaction de rencontrer, au lieu d'eau, du pétrole : il emprunta pour exploiter sa découverte qu'il tint longtemps secrète et qui fit de lui, en quelques années, un multimillionnaire. Depuis lors, la Californie s'est classée en tête des régions pétrolières des Etats-Unis et fournit plus d'huile minérale que le Mexique ou la Roumanie. Le bassin pétrolifère de Saint-Joaquin-la-Vallée ne fut découvert qu'en 1899 et, comme la Pensylvanie cinquante ans plus tôt, vit s'abattre sur ses terrains une bande de chercheurs de naphte en proie à la « *fièvre du pétrole* », tout aussi contagieuse que la fièvre de l'or; il s'y produisit une spéculation intense, qui fit et défit chaque jour des fortunes.

L'Oklahoma donne environ 26 p. 100 de la production totale des Etats-Unis, et l'Illinois 17 p. 100. Le pétrole est encore exploité en Louisiane, Virginie occidentale, Texas, Ohio, Pensylvanie, avec ses deux centres de Titusville et Oil City; enfin, dans quelque autres Etats encore sur une plus petite échelle, comme le montre le tableau suivant :

Production de pétrole aux Etats-Unis en millions de barils de 190 litres.

Districts	1911	1907
Californie	77,2	40,0
Kansas et Oklahoma	57,9	47,6
Illinois	39,0	24,5
Appalaches	22,3	23,2
Louisiane	17,0	4,6
Texas	»	12,3
Indiana et Ohio	4,2	8,0
Kentucky et Tennessee	0,4	1,2
Colorado	0,9	0,4
Totaux	218,2	161,8

Plus ancienne est la mise en valeur des puits de pétrole sur le vieux continent, où les premières tentatives d'exploitation, en *Russie*, datent du moyen âge, mais se développent surtout à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle. La Russie, en effet, est en Europe, par excellence, le pays grand producteur, et la région de la mer Caspienne compte parmi les plus riches de nos contrées pétrolifères. C'est d'abord le bassin de Bakou dans la presqu'île d'Apschéron, qui produit, en 1911, 426 millions de pouds, alors que le bassin de Grosnyi n'en fournit encore que 77 millions, et celui de Maïkop, 6 millions.

Toutefois, un fait important à noter, c'est qu'à l'encontre des progrès surprenants de l'Amérique du Nord, la Russie tend plutôt à reculer. La production totale, en 1911, est inférieure de 10 p. 100 à celle de 1910 et de 30 p. 100 à celle de 1908. C'est particulièrement la région de Bakou qui donne des signes d'épuisement; on est obligé d'y creuser le sol à des profondeurs de plus en plus grandes, et le rendement par puits diminue dans une forte proportion : 15 p. 100 depuis un petit nombre d'années; aussi, le rôle de ce bassin semble-t-il appelé à diminuer dans l'avenir et malgré les progrès de Surakhany, si toutefois de nouvelles découvertes ne viennent pas renverser ces prévisions. La situation des bassins naphtifères russes s'établit comme suit, pour les années 1910 et 1911 :

Production de la Russie (en pouds).

Pays	1911	1910
Bakou	426.000.000	478.000.000
Surakhany	20.000.000	10.400.000
Iles Sviatoï	2.500.000	1.400.000
Tcheléken Island	15.000.000	9.700.000
Maïkop	6.000.000	1.300.000
Grosnyi	77 000.000	74.000.000

La *Roumanie* accuse une progression nette, passant de 1.352.407 tonnes en 1910 à 1.544.072 tonnes en 1911, ce qui représente une valeur d'une cinquantaine de millions de francs de pétrole brut et de 35 à 40 millions de francs de produits exportés. La Roumanie, en effet, ne consomme guère que la moitié de sa production et exporte le reste, en partie en France. Le naphte roumain se trouve sur les versants sud et est des Carpathes, dans les districts de Prahova, de beaucoup le plus important, puis de Dambrowitz, Buzen et Bacou. On avait commencé à en tirer parti dès le début du siècle dernier, mais la mise en valeur réelle des gisements pétroliers ne date que de 1890 environ et n'a été entreprise qu'avec des initiatives et des capitaux étrangers : allemands, hollandais, français, anglais; dès lors, les chiffres s'élèvent rapidement :

Production de la Roumanie (en tonnes).

1890	53.300	1905	614.871
1895	80.000	1910	1.352.289
1900	250.000	1911	1.544.072

Un pays où l'industrie pétrolière paraît vouée à un bel avenir, c'est le Mexique; en effet, les statistiques du gouvernement des Etats-Unis donnent pour les années précédentes :

Production du Mexique (en barils).

	Barils	Pourcentage dans la production mondiale.
1907	1.000.000	0,38
1908	3.481.410	1,22
1909	2.488.742	0,84
1910	3.332.807	1,38
1911	14.051.643	3,70

Remarquons l'écart considérable entre l'année 1910 et l'année 1911; ces progrès, qui s'accentuent encore en 1912, affirment des rapports consulaires, sont dus à la région de Tampico, où les neuf champs pétroliers pourront fournir, estime-t-on, quand ils seront complètement exploités, 180.000 barils par jour, alors qu'ils ne donnent actuellement que 80.000 barils quotidiennement. Le fait est que, si le Mexique absorbait à peu près entièrement, jusqu'en 1910, tout le naphte indigène, soit pour ses chemins de fer, soit pour d'autres usages, son exportation a brusquement augmenté, jetant sur le marché mondial un apport qui n'est point négligeable.

La *Galicie*, par contre, dont Tustanowice et Boryslaw sont les principaux centres d'exploitation, témoigne d'une décroissance de mauvais augure; sa production a diminué de près de moitié en deux ou trois ans; il faut, toutefois, compter avec des surprises toujours possibles dans ce domaine, et ce fléchissement peut également n'être que momentané.



Caravane et réservoirs à pétrole près de Bakou. (Russie.)

Les terrains pétrolifères des *Indes hollandaises* se trouvent à Bornéo (produisant 814.700 tonnes en 1911); Sumatra (683.500 tonnes) et Java (172.400 tonnes). Les *Indes anglaises* se fournissent de naphte à Burmah, puis Assam et Penjab, mais doivent en outre avoir recours à l'étranger pour compléter leurs approvisionnements.

Bien d'autres pays encore possèdent des gisements de pétrole qu'ils exploitent; nous citerons le *Japon*, qui a donné 221.187 tonnes en 1911 et qui, après un fléchissement sensible, annonce une nouvelle reprise de la production, d'ailleurs bien éloignée de suffire encore aux exigences de l'industrie niponne; le bassin le plus important est celui de Niigata. Le *Pérou*, avec 186.000 tonnes en 1911, venant des régions de Lobitos, Negritos, Zorritos. Le *Canada*, avec 290.000 barils et dont les gisements s'épuisent; l'*Allemagne*, avec 140.000 tonnes en 1911 et dont une partie est produite par l'exploitation française jusqu'en 1870-1871, de Pechelbronn, en Alsace. L'*Angleterre* avec ses schistes d'Ecosse et ceux de New-South-Wales. L'*Italie* en lente progression avec 10.000 tonnes, l'*Algérie* avec ses *oilfields*, *Madagascar* qui offre de belles perspectives, l'*Argentine*, *Trinidad*; enfin, des recherches



La plage de Biarritz, tableau de P.-M. Dupuy. (Phot. Vizzavona.)

couronnées de succès ont été faites en Tunisie, Egypte, Honduras, Formose, Tasmanie, Nouvelle-Zélande, en Colombie, au Chili, en Bolivie, en Chine.

La *France*, qui n'est pas sans posséder dans son sol quelques dépôts d'huile, par exemple dans l'Hérault, ne s'en connaît pas d'assez importants pour les exploiter. Aussi est-elle obligée de s'adresser à l'étranger pour ce produit, dont elle consomme des quantités toujours plus élevées; elle l'importe des Etats-Unis (lesquels fournissent la moitié de l'importation, totale) puis, en proportion à peu près égale, de la Russie et de la Roumanie; elle le reçoit sous des formes diverses :

Importation de pétrole en France en 1911 :

Huiles brutes	2.408.700	hectolitres.
Produits raffinés	2.195.000	—
Essences	2.020.000	—
TOTAL	6.623.700	—

Le France est donc moins favorisée au point de vue du pétrole qu'au point de vue de la houille. Elle est obligée de payer ce produit à un prix trop élevé pour généraliser actuellement son emploi comme combustible.

En résumé, si quelques pays voient leur production se restreindre, d'autres augmentent la leur en des proportions plus fortes encore. Comme il est évident que les années à venir amèneront des découvertes de nouveaux gisements importants, il n'y a pas lieu de manifester de l'inquiétude au sujet de la production, qui est appelée à s'accroître. Quant à la consommation, il y a tout lieu de penser qu'elle augmentera également. Sans nous croire à l'aube de l'*âge du pétrole*, comme l'annoncent certains enthousiastes, il est de toute évidence que les services qu'il rend sont appelés à s'étendre encore; dans certains pays producteurs, il pourra avantageusement se substituer à la houille; dans les autres, il marchera de pair avec le charbon, et il contribuera ainsi de plus en plus, force docile, au travail de l'homme, c'est-à-dire au progrès même. — C. MEILLAC.

Production mondiale du pétrole en tonnes.

PAYS	1911	1910	1906
Etats-Unis	28.500.000	27.228.270	16.000.000
Russie	8.300.000	9.317.936	8.000.000
Indes orient. holland.	1.600.000	1.500.000	1.400.000
Roumanie	1.500.000	1.352.000	890.000
Galicie	1.300.000	1.762.560	760.000
Indes britanniques	1.000.000	900.000	560.000
Mexique	900.000	350.000	
Autres pays	1.000.000	700.000	400.000
TOTAUX	44.100.000	43.110.766	28.010.000

Plage de Biarritz (LA), tableau de P.-M Dupuy, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. — C'est une scène de soleil qu'a brossée l'auteur. Mieux, c'est une symphonie de blancs, et c'est au point de vue technique une véritable gageure. On voit au premier plan une fillette en robe et grand bonnet blancs; puis deux nourrices sous des ombrelles blanches et tenant chacune leur bébé emmailloté de linge blanc. Enfin, par surcroît, des nuages blancs dans le ciel. Mais tous ces tons sont délicatement variés, et l'aspect est sans aucune monotonie Un bonnet rouge de fillette vient donner une note éclatante et somptueuse sur le fond de mer bleue et verte. Cette peinture claire et gaie est exécutée avec un brio rare; l'artiste manie la brosse en maître, et c'est un jeu pour lui de modeler les formes, visages ou costumes, dans une pâte onctueuse et grasse. — Tr. LECLÈRE.

Port de Boulogne (LE), tableau de Henri Louvet, exposé en 1913 au Salon des Artistes français et récompensé d'une médaille d'or. — Sur le quai, des groupes de paysannes, marchandes de poissons en robes noires et grands bonnets blancs, sont formés; derrière le bras d'eau, on aperçoit les maisons et quelques rares personnages, le tout noyé dans la brume ; enfin, sur le canal verdâtre du port, quelques bateaux sont arrêtés, et une voile brune fait à droite une large tache de couleur sombre. L'ensemble est, du reste, d'une vision très originale; les tons rompus et cependant puissants sont accordés d'une manière très personnelle, et l'harmonie à base de gris, mais sans aucune pauvreté, est bien particulière à l'auteur. La puissance des noirs des robes et des blancs des bonnets forme un contraste très franc, qui donne au tableau beaucoup d'accent. Quant au métier, il est large et gras, mais assez dissimulé; et cette manière dans laquelle le peintre évite de faire valoir uniquement le coup de brosse est extrêmement intéressante.— Tr. LECLÈRE.

***Rochefort** (Victor-*Henri*, marquis de Rochefort-Lucay, dit **Henri**), écrivain et homme politique français, né à Paris le 31 janvier 1830. — Il est mort à Aix-les-Bains le 3 juillet 1913. Avec Henri Rochefort disparaît le plus populaire des journalistes français : sinon le premier par le talent d'écrivain ou l'envergure de la pensée, du moins l'un des plus remarquables par les qualités extérieures et brillantes du métier. Rien ne fut plus constamment mouvementé, et par quelques côtés plus paradoxal, que sa longue vie. Il appartenait à une famille de très vieille noblesse, qui a fourni deux chanceliers de France, mais que la Révolution avait ruinée. Son père, le marquis de Rochefort-Lucay, ardent légitimiste et homme d'esprit tout à la fois, avait brillamment collaboré, après 1830, au « Drapeau blanc », fait jouer de nombreux vaudevilles, et écrit les amusants *Mémoires d'un vaudevilliste*. Sa mère, par contre, était républicaine et eut l'influence la plus décisive sur la formation de son esprit. Henri Rochefort fit ses études au collège Saint-Louis, où il se signala surtout par son indépendance d'esprit et par son goût très vif pour la poésie. Il était pauvre; à vingt ans, il dut entrer, comme expéditionnaire, aux appointements de 100 francs par mois, dans les bureaux de la Préfecture de la Seine (1851). Il devait rester près de dix ans dans l'administration, employant ses nombreux loisirs à écrire. Il s'essaya dans l'art dramatique, et fit jouer, en 1856, aux Folies-Dramatiques, son premier vaudeville : *un Monsieur bien mis*, que suivirent *le Petit Cousin, les Roueries d'une ingénue, Sortir seule, la Vieillesse de Brididi*, etc. En même temps, il se faisait connaître comme un amateur d'art au goût très fin



Le Port de Boulogne, tableau de Henri Louvet. (Phot. Vizzavona.)

et éclairé, donnant des articles de critique à la presse : à la « Chronique parisienne », au « Charivari », publiant en 1862 *les Petits Mystères de l'Hôtel des ventes*, etc. Il venait d'être nommé sous-inspecteur des Beaux-Arts (1861), lorsqu'il se décida à quitter l'administration pour se consacrer entièrement au journalisme, d'où il ne devait plus sortir; à quatre-vingt-trois ans, le 27 mai 1913, la « Patrie » publiait sa dernière chronique.

Il fit ses débuts au milieu de la brillante pléiade de journalistes libéraux de la fin du second empire : About, Aurélien Scholl, Villemessant, etc... L'esprit y était de rigueur. Sous un régime où la moindre brutalité d'expression était sévèrement réprimée, il fallait avoir le talent de tout dire, sans paraître dire rien. L'ironie plus ou moins déguisée était l'arme de choix. Rochefort, collaborateur au « Nain Jaune », au « Figaro », au « Soleil », s'en servait à merveille. Il y ajouta une verve agressive assez nouvelle dans ses attaques contre le régime et le personnel politique du second empire, eut plusieurs duels avec un officier espagnol, avec le prince Murat, avec Paul de Cassagnac, etc., réunit des articles en quelques volumes que l'opinion apprécia fort : *les Français de la décadence, la Grande Bohème, les Signes du temps*, etc. et, finalement fut jugé assez dangereux par le gouvernement impérial pour que l'on exigeât son départ du « Figaro » (1868). C'était une imprudence grave. Le journaliste persécuté, bénéficiant de la loi nouvelle qui supprimait pour les feuilles politiques la condition de l'autorisation préalable, fonda en son propre nom (1er juin 1868) la « Lanterne », pamphlet hebdomadaire, dont le succès, dès l'abord, fut immense. « L'empire, disait Rochefort dans le premier numéro, compte trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. » Il exploita ces derniers avec une virulence tintamarresque, un esprit et une obstination inimaginables. Le ridicule dont il le couvrit ne tua évidemment pas le gouvernement de Napoléon III, mais, dans la lutte, le pamphlétaire, accablé de condamnations, menacé dans sa réputation, obligé de passer en Belgique, eut néanmoins l'avantage : la « Lanterne » continua à circuler en France. Son auteur, après un échec contre Jules Favre aux élections de juin 1869, fut élu député au mois de novembre suivant dans la première circonscription de Belleville, avec le mandat impératif de renverser le gouvernement existant. Il vint siéger au Palais-Bourbon, fonda la « Marseillaise » et écrivit en janvier l'article de provocation qui faillit déchaîner une émeute aux obsèques de Victor Noir. Il avait heureusement une horreur invincible de la foule, et il tomba, a-t-on raconté, en syncope au début de la manifestation. Il n'en fut pas moins poursuivi et condamné : la révolution du 4-Septembre le fit sortir de Sainte-Pélagie; et, tout aussitôt, il devenait membre du gouvernement de la Défense nationale.

Henri Rochefort. (Phot. Waléry.)

Il n'y resta que quelques semaines. Ses antécédents, ses tendances, ses relations politiques le liaient au parti avancé. Il démissionna le 31 octobre, fonda le « Mot d'ordre », dont l'âpreté républicaine ne le cédait pas à celle de la « Marseillaise », fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, mais résigna son mandat aussitôt après le vote des préliminaires de la paix. Pendant la Commune, après avoir très violemment attaqué le gouvernement de Thiers et l'Assemblée de Versailles, il lui arriva de malmener assez durement, dans le « Mot d'ordre », les maîtres de Paris. Il n'en fut pas moins arrêté à Meaux, le 20 mai 1871, jugé par un conseil de guerre et condamné à la déportation. Le gouvernement de Thiers se contenta de le détenir au fort Boyard, puis à Saint-Martin-de-Ré. Le ministère de Broglie, moins clément, fit exécuter la sentence et transporter Rochefort en Nouvelle-Calédonie, d'où il s'évada quatre mois plus tard (mars 1874). A la fin de l'année, il était de retour en Europe, reprenait à Genève la publication de la « Lanterne », fournissait des articles aux journaux avancés de Paris, écrivait des romans (*les Dépravés, les Naufrageurs, l'Aurore boréale, l'Évadé*, etc.), et enfin pouvait rentrer en France grâce à l'amnistie générale du 11 juillet 1880.

Ici s'ouvre une nouvelle période de sa vie. La République avait triomphé, pouvait-il croire, un peu grâce à lui; mais il y rentrait pauvre, lassé et aigri. Du premier coup, il reprit place dans l'opposition. Dans l'« Intransigeant », qu'il venait de créer, organe des revendications radicales et socialistes, il attaqua les chefs du parti modéré ou opportuniste : Gambetta, Ferry, avec la même verve intarissable qu'autrefois les ministres de l'empire. Il fut un moment député de Paris, élu aux élections d'octobre 1885, mais profita du rejet de sa proposition d'amnistie pour démissionner (février 1886). Peu après, il se lançait dans le mouvement boulangiste. Il fut un des conseillers les plus écoutés du général Boulanger, lui fit commettre beaucoup de fautes et, finalement, le suivit dans sa fuite en Belgique, au mois d'avril 1889. Au mois d'août, la haute Cour le condamnait par contumace à la détention dans une enceinte fortifiée. Il répliqua pendant cinq ans, en injuriant presque chaque jour, dans des articles d'une violence inouïe, le personnel gouvernemental : son ennemi intime, le ministre Constans, le Sénat, les panamistes, etc., se servant avec une habileté impitoyable de tous les prétextes du jour. Une nouvelle amnistie, en février 1895, lui permit de rentrer à Paris. Presque aussitôt, les polémiques de l'affaire Dreyfus fournissaient à sa verve un aliment nouveau. Il prit parti, avec sa vivacité coutumière, contre les partisans de la revision, et mena contre eux un dur combat qui fut, à vrai dire, le dernier de sa carrière de journaliste. Lorsqu'il se fut séparé de l'« Intransigeant », il continua à écrire, dans la « Patrie », ses chroniques journalières. Son esprit n'avait pas vieilli, et c'est toujours avec la même verve qu'il assénait sur ses adversaires, qui ne changeaient plus guère, les épithètes d'une causticité imprévue et amusante. Mais, dans la grande presse d'aujourd'hui, où l'information tend de plus en plus à remplacer la discussion, il apparaissait déjà comme un attardé... Son influence politique était devenue pratiquement nulle.

Elle n'avait jamais été, à vrai dire, bien considérable, et c'est là le côté faible de la vie de Henri Rochefort. Il lui a manqué, pour jouer un rôle politique, plusieurs qualités essentielles : l'esprit de suite, le goût de l'action positive et de la discipline. Très fidèle à ses amitiés privées, il lui est arrivé de se séparer trop vite et trop souvent de ses amis politiques. Il n'a presque jamais défendu une idée, mais seulement attaqué, plus ou moins utilement, des milieux ou des individus. Il a personnifié l'esprit de critique et d'opposition, et n'a jamais été à sa vraie place que dans la minorité... Mais il n'en reste pas moins, par certains dons, un journaliste incomparable : il a possédé à un degré supérieur le talent d'intéresser l'opinion, en flattant ses goûts frondeurs, et de la séduire à force de hardiesse et d'esprit. Et il a écrit par surcroît une langue étonnamment française, par sa netteté, par la vigueur démonstrative de ses phrases simples et courtes, par la propriété de l'expression verbale : le style de Rochefort journaliste est certainement, en fin de compte, ce qu'il y a de meilleur dans son œuvre. — H. TRÉVISE.

Ronsard, par J.-J. Jusserand (Paris, 1913). — Pierre de Ronsard avait plus de raisons qu'il ne le croyait lui-même de se dire « Vendômois ». Dès l'an mille, il existait des Ronsard à Vendôme et dans les environs. Le propre père du poète, Louis de Ronsard, après s'être distingué dans les guerres d'Italie, épousa, à l'âge de quarante-cinq ans, Jeanne de Chaudrier, âgée elle-même de trente-cinq ans et veuve de Guy des Roches. Ils eurent six enfants, dont le dernier fut le poète, qui naquit au château de la Poissonnière le 11 septembre 1524, date très discutée, mais la plus probable.

La famille des Ronsard, très férue de ses origines, les faisait remonter jusqu'à un marquis de Ronsard, qui aurait existé jadis en Thrace sur les bords du Danube. Bien entendu, le poète crut plus que personne à ce mythique ancêtre, qui lui permettait de se réclamer du pays d'Orphée. A part un séjour de six mois, vers sa dixième année, au collège de Navarre, où il se déplut fort et n'apprit rien, il resta à la Poissonnière jusqu'à sa douzième année, formé par son père et surtout par la nature.

En 1536, il devint page du dauphin François, lequel allait mourir à Tournon d'une façon qui put faire croire au poison. Passant alors au service du duc d'Orléans, qui le cédait bientôt à sa sœur, Madeleine de France, dont Jacques V d'Ecosse avait demandé la main, il suivit le couple royal et aborda avec lui à Leith, mais seulement pour être témoin de la mort prématurée de la reine. De retour en France, après deux années passées auprès du roi d'Ecosse qui l'avait pris en amitié, Ronsard fut adjoint à Claude de Lassigny, chargé de missions en Flandre, Zélande et Ecosse, et connut à son service les émotions d'une tempête et d'un naufrage sur la côte écossaise. Mis hors de pages à son retour et attaché à l'ambassade de Lazare de Baïf qui se rendait à Haguenau pour un de ces colloques destinés à mettre fin à la Réforme, Ronsard vit de près quantité de célébrités politiques et religieuses, et surtout Calvin. C'était le dernier de ses voyages au delà des frontières. Aucun n'avait influencé son esprit; de bonne heure, au contraire, le jeune page s'était promis de rester « tout français », et il tint parole toute sa vie. Il était maintenant écuyer d'écurie. C'était un beau jeune homme, de stature auguste et martiale, « les membres forts et proportionnés, dit Claude Binet, le visage noble, libéral et vraiment français, la barbe blondoyante, cheveux châtains, nez aquilin, les yeux pleins de douce gravité et le front fort serein ». Pinçant fort bien du luth, bon joueur de paume, habile à monter à cheval, à danser, lutter, sauter ou escrimer, Ronsard de tous les dons avait le plus précieux : celui de plaire, et il semblait destiné à l'avenir mondain le plus brillant, lorsqu'une malheureuse crise, où la science d'aujourd'hui a reconnu de l'arthrite accompagnée d'otite chronique, le laissa sourd, ou tout au moins « demi-sourd ». Le jeune homme comprit que son avenir à la cour était fini, et se mit aussitôt à l'étude. C'était vers 1541. Le moyen âge prenait fin, et les brumes qui voilaient l'Olympe s'étaient dissipées, nous révélant à nouveau l'idéal antique de la beauté. Il n'était plus question que d'Homère, de Platon, d'Horace et de Virgile, et Ronsard, enfermé avec Baïf, le fils du diplomate, dans les cellules du collège Coqueret, étudiait jusqu'à deux heures après minuit, et, en se couchant, réveillait son ami. Il était déjà tenu par tous pour le chef incontesté de la naissante « Brigade » que nous appelons Pléiade. Joachim du Bellay venait de publier (1549) : *la Défense et illustration de la langue française, l'Olive* et *le Recueil de poésie*. C'était la rupture violente et nécessaire avec l'ancienne école. La poésie était, en effet, devenue pur art de « rhétoriqueur », art de ne rien dire en des agencements bizarres de strophes, de sons et de rimes. Il y avait bien ce charmant Marot, si français d'esprit, mais se rendant compte lui-même de son incapacité à gagner les sommets; l'attendu était Ronsard, qui publie tout à coup, en 1550, *les Quatre premiers livres des Odes*, et *le Bocage*. Il y prend tout de suite attitude de champion. Pindare est son modèle, et, afin que cela saute aux yeux, il lui emprunte sa division en strophes, antistrophes et épodes, entre en fureur lyrique, « forcène », et met dans ses odes une surabondance d'images à la grecque et la mythologie la plus obscure. Mais, à travers ce pindarisme factice, apparaît dès ce moment ce trait marquant du caractère du poète : la sincérité, et cette spontanéité qui se confesse humblement, plus soucieuse de dire vrai que d'éviter les contradictions. Ronsard est français, violemment et irréductiblement français, et, après la grande patrie, la petite, son cher Vendômois, a la plus belle part, et la forêt de Gâtine, la fontaine Bellerie, la source du Loir coulent et murmurent délicieusement dans ses vers.



Tel fut Ronsard, autheur de cét ouurage,
Tel fut son œil, sa bouche & son visage,
Portrait au vif de deux crayons diuers:
Icy le Corps, & l'Esprit en ses vers.

Ronsard. (Extrait de *la Franciade* [1572]).

Avec l'ode « éloignée du vulgaire », le poète venait de sortir vainqueur de sa première épreuve, en dépit de Saint-Gelais et des anciens rhétoriqueurs dépités. Il lui restait à tenter la seconde, le sonnet, venu d'Italie. En 1552, paraissent *les Amours* et *le Cinquième livre des Odes*.

Tous ces sonnets dissyllabiques se groupent autour du nom de Cassandre, qui passa longtemps pour un mythe et qui était en réalité de la famille des Salviati de Florence. Le poète l'avait rencontrée à Blois, en 1546; à peine y eut-il entre eux quelques petites coquetteries; la belle ne tarda pas à se marier à un seigneur de Pray, pour donner le jour à une autre Cassandre, laquelle, ayant épousé Guillaume de Musset, fut l'ancêtre directe du poète des *Nuits*. Pour Ronsard, son amour, au lieu de s'éteindre, s'enflamma, et son infortune fut pour lui l'occasion d'être vrai et sincère poète, dans ces sonnets et ces madrigaux où il retraçait simplement ses émotions, sans pointe à l'italienne. Il entrait dans les années les plus fécondes de sa carrière. En 1553, paraît le livre des *Folâtreries;* le deuxième *Bocage* et *les Mélanges* paraissent en 1554; la *Continuation des Amours* et le *1er livre des Hymnes* en 1555; le

2e livre des *Hymnes* et la *Nouvelle continuation des Amours* en 1556. A mesure que les envieux se font plus rares, le nombre des enthousiastes s'accroît : mais les bénéfices que Ronsard attendait ne lui ont pas été accordés. Cependant, il se laisse aller doucement à la vie. En 1555, dans l'une de ses promenades aux champs, en avril, au village de Bourgueil en Anjou, il a rencontré une « simple paisante ». Elle a quinze ans, s'appelle Marie, est gracieuse et fraîche, et Ronsard pense naturellement l'aimer toute sa vie. Les sonnets, les chansons qu'il lui fait sont simples comme elle. Mais la coquette est bientôt « d'un sot enamourée » ; Ronsard la quitte, souffre, revient à elle, fait même pour la revoir son *Voyage à Tours* en compagnie de Baïf, et il était détaché d'elle depuis des années, quand la brusque nouvelle de la mort de Marie vint lui rappeler toute sa tendresse.

Maintenant, la renommée sans cesse grandissante de Ronsard a débordé les frontières; il est salué partout du titre de « Prince des poètes français ». Grâce à ses patrons, les cardinaux Odet de Coligny, frère de l'amiral, et Charles de Lorraine, frère de François de Guise, il a reçu, à partir de 1553, le bénéfice des trois prieurés de Montoire, Croixval et Saint-Côme, et il est, en outre, depuis la dernière année du règne de Henri II, aumônier ordinaire du roi, avec pension de 1.200 livres. Mais viennent les guerres de religion ; fils de soldat et lui-même destiné aux armes, Ronsard n'est pas homme à se désintéresser des querelles de son pays. Respectueux de ses rois, il n'aime pas seulement la France pour eux, il l'aime avant tout pour elle-même, et son cœur saigne de grande pitié en la voyant déchirée. C'est alors qu'il écrit ces admirables *Discours* et *Remontrances*, datés de 1562 et 1563. Les protestants, violemment attaqués, ne trouvent pour riposter au grand poète que de lourdes injures qui le traitent en prose et en vers, de « pourceau », d' « âne », de « trogne maussade ». Ronsard se donne la peine de répondre, en vers, par une réfutation *des injures et calomnies de je ne sais quels Prédicants et Ministres de Genève* (1563), en prose dans son *Epître par laquelle l'auteur répond succinctement à ses calomniateurs*, et cette guerre dure deux ans. Mais Charles IX vient de monter sur le trône et, entre le roi et le poète, existe une amitié étroite, jamais démentie, célébrée même par Charles en vers élégants. Ronsard est choyé, récompensé, soutenu; il devient le « Poète français du Roi ». Catherine de Médicis fait présent à Élisabeth d'Angleterre d'un recueil de Ronsard : *Elégies, Mascarades, Bergerie*, et Elisabeth envoie un diamant à l'auteur. Quand il n'est pas à la cour, il habite sur le haut de la montagne Sainte-Geneviève, rue des Morfondus, aujourd'hui rue Rollin, une petite maison avec un agréable jardin orné d'un grand mûrier. Mais il est le plus souvent à la campagne, dans ses prieurés, au fond des jardins « qui sentent le sauvage », et, un des premiers, il sait goûter la poésie des déclins de l'année, des beaux soirs d'automne et des longues nuits d'hiver.

Cependant, pour le champion de jadis, restait toujours à tenter la troisième épreuve, « ce grand œuvre héroïque ». Ce fut *la Franciade*, qui était sur le métier dès 1553, et dont les quatre premiers livres parurent en septembre 1572. L'échec fut complet, et Ronsard s'en affligea, laissant son poème inachevé. C'est alors, vieux avant l'âge, tout gris et goutteux, qu'il connut une demoiselle d'honneur de la reine, jeune, belle et instruite, Hélène de Surgères, qui fut l'inspiratrice de ses deux derniers livres de sonnets, les plus beaux, publiés en 1578. Leur style est simple et direct, sans aucune trace de préciosité, et ils sont pleins de la plus exquise intimité. C'est la dernière flamme de son génie épuré; le temps est venu pour lui de prendre congé du monde et de l'amour. Henri III n'éprouvait pas pour Ronsard l'inclination qu'avait eue son frère, et lui, de son côté, par de sages et nobles poèmes pleins de conseils, se préparait une défaveur dont profitait Desportes. Le poète ne vient guère à Paris que pour rendre visite à Galland, au collège de Boncourt, près de Saint-Etienne-du-Mont. En février 1585, il tombe gravement malade, et, après avoir langui presque une année entière, le 27 décembre 1585, étant à son prieuré de Saint-Côme et son fidèle Galland se trouvant près de lui, il rend l'esprit, n'étant âgé que de soixante et un ans.

Il était à ce moment le lettré le plus illustre de l'Europe : « Il avait joué dans cette époque troublée son rôle de citoyen, dit fort bien Jusserand, mais il l'avait joué en poète, ce qui n'était pas en diminuer le danger, conseillant les rois et se lançant dans la querelle protestante. La poésie était pour lui un sacerdoce, mais un sacerdoce militaire ; il était religieux à la manière des Templiers. »

Un des premiers mérites de Ronsard, c'est d'exprimer en Français des sentiments français : « C'est imiter les anciens que d'être de son pays », dit-il. Il connaît déjà presque toutes les règles de Malherbe et de Boileau, il recommande de les observer, mais il veut toutefois qu'elles soient subordonnées à l'inspiration, qu'elles ne l'entravent pas; et l'on sent bien à quel point est dangereux ce conseil, qui favorisera les incapables bien plus que les vrais inspirés. D'ailleurs, Ronsard ne craint pas d'abuser lui-même en violentant les mots pour les faire rimer de force, écrivant *Callioupe* pour Galliope, *Parnase* pour Parnasse, allant même jusqu'à faire *hinne* du mot « hymne », qui n'a pas de rime. De même, pour l'élision et pour quantité de licences orthographiques : il admet *donra* pour « donnera », *a vous point vu ?* pour « avez-vous » ? Le XVIe siècle voulait enrichir la langue; Ronsard se met avec ardeur à cette besogne en laquelle il a foi, et qui n'a cependant laissé survivre aucun des mots qu'il avait tenté d'acclimater. Il croit aux mots composés et écrit le *chasse-nue*, *l'ébranle-rocher;* il abuse des diminutifs : *Cassandrette, ondelette, herbelette*, mais, à mesure qu'il vieillit, il se déclare de plus en plus pour la simplicité, la brièveté, la justesse des termes : « Ni trop haut, ni trop bas, c'est le souverain style. »

Ronsard, malgré l'opinion commune, n'est pas un grand inventeur de rythmes, et il prit de Marot et de la plupart des rhétoriqueurs la majorité de ses agencements de vers. Ce qui est extraordinaire en lui, c'est cette harmonie qu'il est vraiment le premier à avoir eue en France; ses bonheurs d'expression, la justesse pittoresque de ses images sont d'un grand poète. Il a déjà des vers cornéliens, et aussi de ces échappées lyriques et mélancoliques sur la mort que nous qualifions de shakespeariennes et qu'on s'étonne de trouver tout à coup chez lui.

Ronsard garde pendant un temps des partisans : d'Aubigné, Régnier, Mlle de Gournay, mais Malherbe vient qui le renie, le barbouille de notes injurieuses, et appelle « ronsardiser » toutes les impropriétés qu'il trouve dans les ouvrages. Boileau n'est pas plus juste, et, à partir de ce moment, c'en est fait de Ronsard. Le grand Arnauld juge que « ç'a été un déshonneur à la France d'avoir fait tant d'estime de ses pitoyables poésies » ; La Bruyère estime que Ronsard et les siens « ont retardé le style dans le chemin de la perfection ; l'ont exposé à la manquer pour toujours ». Entre 1629 et 1857, on ne compte aucune édition de Ronsard; Voltaire ne lui donne pas place dans son temple du goût, trouvant qu'il « gâta la langue », et tout le XVIIIe siècle le couvre, avec Chaulieu, d'un « mépris plus cruel que l'oubli ». Cependant, sous la Restauration, une réaction en faveur de Ronsard commence timidement; en 1828, après son *Tableau historique de la poésie du XVIe siècle*, Sainte-Beuve publie des *Œuvres choisies* du poète, et la nouvelle pléiade en formation, celle de Victor Hugo, revient directement au XVIe siècle et à Ronsard, d'autant plus sûrement qu'il balance toutes influences étrangères agissant à la même heure, et l'enthousiasme qui ne s'était pas démenti un instant depuis 1830 redouble en 1857, à l'apparition de l'édition complète de Prosper Blanchemain. Pleine justice était enfin rendue à Ronsard, et depuis, on n'a cessé de lire, et on lira toujours ce beau génie si sain, si robuste et si français, qui fait encore paraître « combien notre France est hardie et pleine de tout vertueux labeur ». — GAUTHIER-FERRIÈRES.

Shaw (*George* Bernard), [*Bernard Shaw*, par Ch. Cestre ; un vol., 1912. — *Le Molière du XIXe siècle : George Bernard Shaw*, par Augustin Hamon ; un vol., 1913].

I. *L'homme et l'œuvre.* — Orateur et écrivain politique, romancier, critique musical et théâtral, auteur dramatique anglais, George Bernard Shaw est né à Dublin le 26 juillet 1856. Sa famille appartenait à la petite bourgeoisie et à la « garnison protestante » d'un pays en majeure partie catholique.

Bernard Shaw, mis au collège, fut un mauvais élève, irrégulier et indépendant. Il passait ses heures de classe dans les musées de Dublin. Sous la direction de sa mère, il acquiert une forte érudition musicale. A quinze ans, par une lettre adressée à un journal local, il fait profession d'athéisme. En 1871, il se place commis aux écritures chez un marchand de biens. Il y demeure cinq ans sans enthousiasme et complétant son éducation pendant ses loisirs. Puis — son père étant mort dans l'intervalle — il part rejoindre à Londres sa mère, qui y gagne sa vie en courant le cachet comme professeur de chant.

Bernard Shaw entre alors à la Compagnie des téléphones Edison. Il s'intéresse aux sciences physiques, à l'électricité. Mais sa besogne de gratte-papier le rebute. En 1879 (il a vingt-trois ans), il vient se mettre « courageusement » à la charge de sa mère, qui allait ainsi lui permettre de « devenir un homme, et non pas un esclave ». Il fréquente assidûment bibliothèques, musées, réunions publiques; il vit en bohème, mais puritain et laborieux. Il devient orateur politique dans les rues de Londres et à Hyde-Park. Il entre en relations avec des écrivains, des artistes, des réformateurs sociaux (Sidney Webb, William Archer, Mme Annie Besant, William Morris). En 1881, il se fait abstinent et végétarien ; — il l'est strictement resté depuis. En 1883, une conférence de Henry George le convertit au socialisme. Il étudie Karl Marx, mais pour répudier ses vues.

Entre temps, Shaw a essayé de se lancer dans la littérature par quelques romans d'observation réaliste nourris de ses premières expériences : *la Profession de Cashel Byron* (1886), *un Socialiste insociable* (1887), *le Lien irrationnel* (1888), *un Amour parmi les artistes* (1889). Ce sont là, comme il les qualifia plus tard, « les œuvres de sa minorité » intellectuelle.

En 1884, B. Shaw adhère à la *Société fabienne*, que les socialistes Sidney Webb, H.-G. Wells et autres viennent de fonder. Il y poursuit sa propagande de carrefour. Shaw apporte à l'œuvre, « avec l'ardeur d'une conviction sincère, un don de généralisation et des qualités d'exposition qui lui assurent un rang éminent ». Cette ferveur, qui est le principe même de son activité littéraire, a pris corps en diverses publications : la *Préface aux Essais de socialisme fabien* (1889) ; *l'Histoire de la société fabienne* (1892) ; *l'Impossibilité de l'anarchie* (1893); *le Fabianisme et l'Empire* (1900); *socialisme pour millionnaires* (1901); *le Bon sens du socialisme municipal* (1904); *le Fabianisme et la Question fiscale* (1904), et quantité de petites brochures.

Comme journaliste, B. Shaw occupe une place brillante. Il collabora successivement au « Star » (1888-1890), où il rédige la chronique musicale. Il passe de là au « World » où il esquisse les études sur Wagner qui formeront la matière de son *Parfait Wagnérien* (1898). Sous couleur de critique dramatique, et en exaltant les œuvres d'Ibsen qui viennent d'être représentées à Londres, Shaw attaque le sentimentalisme et la pruderie de la société anglaise : *la Quintessence de l'ibsénisme* (1891). Dans la « Saturday Review », où il signe la chronique théâtrale (janvier 1895-mai 1898), Shaw dirige ses batteries contre l'intangible Shakespeare, idole du public anglais.


George Bernard Shaw.
(Phot. Leon Connell.)

Mais c'est surtout par sa propre production dramatique que B. Shaw s'est posé en champion des idées qui lui sont chères. Il débuta, en 1892, par une œuvre hardie : *Maisons de pauvres* [Widowers' Houses], attaque contre l'exploitation capitaliste qui déchaîna une bataille dans la salle. Elle fut suivie par *l'Ami des femmes* [the Philanderer], étude des « pactes sexuels grotesques que les hommes et les femmes concluent entre eux sous les lois du mariage », et qui ne fut pas représentée; *la Profession de Mme Warren*, jouée en Allemagne, en Russie et en France (1912), fut interdite par la censure anglaise. Dans *les Armes et l'Homme* (1898), Shaw nous conduit dans les coulisses de la guerre. *On ne sait jamais...* (1898) dépouille de leur clinquant les déclamations d'un sentimentalisme factice; *l'Homme et le Surhomme* (1903) initient le spectateur ou le lecteur à une conception antisentimentale et mutualiste de l'amour; la psychologie des héros est disséquée dans *l'Homme prédestiné* [Napoléon] (1898) et dans *Antoine et Cléopâtre* (1901). L'auteur analyse les sentiments de fidélité conjugale dans *Candida* (1898); il nous montre que l'instinct a des générosités que ne connaît pas la vertu, dans *le Disciple du diable* (1911); que nos véritables mobiles d'action sont piètres et illusoires : *la Conversion du capitaine Brassbound* (1901). Il oppose le tempérament irlandais au tempérament anglais dans *l'Autre Ile de John Bull* (1904); il revendique pour l'artiste indépendant le droit de subsister : *le Dilemme du docteur* (1911) ; il sonde la pensée des couples soumis aux obligations sociales du *Mariage* (1911) ; il souligne l'antagonisme des doctrines évangéliques avec l'activité belliqueuse des hommes dans *la Commandante Barbara* (1905) et, dans son *Blanco Posnet démasqué* (1904), il démolit la notion désuète du Dieu biblique, substitut grossier d'une explication scientifique et gendarme moral d'une société hypocrite. *Mésalliance* (1910) et la *Première pièce de Fanny* (1911), où la « respectabilité » de la bourgeoisie anglaise est prise à partie, en même temps que sont ridiculisés les procédés de la critique littéraire, complètent l'œuvre dramatique jusqu'ici parue de George Bernard Shaw.

II. *La doctrine.* — Sous la diversité des formes par lesquelles elle se manifeste, l'œuvre de G. Bernard Shaw a une unité profonde.

Avant tout, Shaw est un moraliste : « J'ai un tempérament de prédicateur », a-t-il écrit quelque part. L'homme tel qu'il le voit n'est point beau, et l'on sent de la mélancolie derrière l'âpre brutalité et le cynisme avec lesquels il se plaît à le mettre à nu. Il entre dans le portrait qu'il en trace un fort

élément emprunté aux opinions de La Rochefoucauld et de Schopenhauer. Mais son pessimisme est plus relatif : si l'homme est mauvais, moutonnier, hypocrite, égoïste, timoré, il peut ne pas l'être d'une façon définitive, irrémédiable. Il a été rendu tel par la société au milieu de laquelle il vit et qui le déforme lentement par les préjugés, sentimentaux et intellectuels, dont elle l'oppresse.

Il s'agit donc, pour l'individu, de s'émanciper grâce à un vigoureux effort de sincérité et de critique personnelles et de reconstruire sa moralité sur la base certaine et les données exactes des connaissances modernes et d'une psychologie scientifique.

Shaw, qui est « né révolté », tient de Nietzsche le dédain des faiblesses et des timidités; il exalte la vaillance et la vertu des forts, il prêche un individualisme sain et viril, un surhomme dont le Siegfried de Wagner serait la parfaite expression [cf. *le Parfait Wagnérien*]. A l'individu de la société moderne, « homme automate, les yeux bandés de mensonge, la conscience entravée dans la tradition et la convention, Shaw oppose l'homme libre, clairvoyant, hardi, qui rompt les entraves de la routine pour aller à la lumière, à la vérité, à la vie ». (Ch. Cestre.)

Si l'on prend garde de se laisser abuser par des outrances de forme, on s'aperçoit aisément que l'individualisme shavien n'est nullement anarchique et que sa révolte est simplement un mouvement de libération, non point une attitude absolue et de valeur permanente. Lorsque Shaw se fait le prêtre d'Ibsen; lorsque, bafouant Shakespeare, il fait œuvre d'iconoclaste, c'est pour enseigner au public bourgeois et anglais à s'insurger contre une morale servile, à lutter contre l'inertie et la fossilisation que représentent les préjugés; mais il n'aboutit nullement à un aristocratisme fermé et méprisant du troupeau vulgaire. Confiant dans la raison humaine dépêtrée des liens que sont pour elle nos mœurs, nos coutumes, nos lois inadaptées, Shaw croit à la possibilité de hausser la société tout entière vers son idéal de « surhumanité », où l'individu, « ayant dépouillé les vieilles erreurs et les anciennes lâchetés, deviendra le citoyen fort, noble et bon d'une ère nouvelle ».

Le « surhomme » de Shaw est véritablement un citoyen de moralité supérieure, parce que raisonnée. Il ne se lance pas à la poursuite ambitieuse de jouissances égoïstes. Il se range, au contraire, dans la phalange des « sauveurs ». Tout en vivant avec une indomptable énergie sa destinée individuelle, il saura entraîner ses semblables à l'ascension de la vérité sociale, où ils trouveront en commun le bonheur.

La communauté idéale entrevue par Shaw et pour l'établissement de laquelle il veut se dépenser sans compter, « tant qu'il vivra », est une sorte de république collectiviste, « dont chaque membre conservera l'intégrité de son caractère » et organisée de telle manière que « tous, homme ou femme, puissent jouir d'un confort raisonnable grâce à leur travail, sans prostituer ni leurs affections, ni leurs convictions ». (Préface des *Pièces déplaisantes*.)

La société évoluera, non selon des lois physiques, mécaniques et aveugles, mais par un effort conscient vers un idéal prévu et délibérément choisi de justice et d'entr'aide sociales. Cette doctrine, qui se résume en une sorte de néo-spiritualisme naturaliste et quasiment expérimental, demeure très anglaise par son sens de la réalité morale et son aspiration à un état positif de la société, de même que, par son idéalisme vigoureusement pratique, qui respecte et va jusqu'à poser en principe la libération de l'individu, mais en exaltant le renoncement, l'énergie et l'effort; philosophie rationnelle et puritaine au fond, qui s'exprime par la tension de la volonté vers la réalisation d'un idéal. « Plus je travaille, et plus je vis, écrit G.-B. Shaw... La vraie joie de la vie, c'est d'être l'artisan d'une grande œuvre librement choisie. »

III. *La forme*. — Telle est ce qu'on a pu nommer la « philosophie » de Bernard Shaw. Par nécessité tactique, l'auteur a été amené à en développer surtout la partie négative. Il a attaqué sans ménagement toutes les insuffisances et toutes les tares de la société contemporaine. Sa conscience et sa raison s'insurgent contre les convenances raidies, les croyances figées qui étouffent le libre épanouissement de l'homme normal et sain. Il se précipite, la lance en arrêt, contre toutes les contraintes que déjà Rabelais et Molière avaient combattues en leur temps et à leur manière, et que, le tempérament anglais, mais surtout la civilisation de l'époque victorienne avaient singulièrement compliquées et aggravées : le *cant*, la pudibonderie, le *snobisme*, l'affectation d'une religiosité tiède ou indifférente, l'hypocrite invocation de motifs sacrés pour justifier le moindre désir profane, Bernard Shaw les harcèle, les réduit aux abois.

Son théâtre relève et catalogue toutes les inconscientes vilenies, les fausses humilités, les contradictions perpétuelles auxquelles nous accule le pharisaïsme où nous nous complaisons, ainsi que les méprisables compromis et les échappatoires mesquins par qui nous nous imaginons les résoudre.

Cette guerre aux préjugés, acharnée, impitoyable, est le trait dominant du théâtre shavien et suffirait à le distinguer de l'inspiration moliéresque avec laquelle Aug. Hamon tend ingénieusement à l'assimiler. Molière peint les travers permanents de l'espèce, les tendances incorrigibles de l'individu. Shaw dénonce les défauts de l'ordre social et les déformations qu'ils produisent dans la conscience et l'esprit d'une classe. Les héros de Molière sont, pour la plupart, largement humains; les personnages de Shaw sont bien davantage conditionnés par le milieu où ils vivent et par la morale que ce milieu a déterminée : ce sont des bourgeois anglais du XIXe siècle.


Le maréchal de Villars, œuvre de H. Gauquié. (Phot. Vizzavona.)

On conçoit l'impression de stupeur et d'effarement créée par la « prédication » de Bernard Shaw sur le public anglais d'il y a quinze ans; public conservateur, religieux et traditionaliste, accoutumé de plus à un théâtre sensiblard, réticent, timoré à l'extrême et niaisement optimiste. D'un tempérament spontanément combatif (et, de plus, très mystificateur), Shaw n'a rien fait pour mitiger l'accueil hostile qu'on lui a fait. Il s'est adonné à une propagande agressive, tapageuse et intransigeante, qu'on pourrait nommer de la persuasion à coups de marteau. « Je suis né saltimbanque », a-t-il dit de lui-même; et il tâche à le prouver. Doué d'un esprit exceptionnellement agile et étincelant — Emile Faguet le sacre l' « homme le plus spirituel de l'Europe » — Shaw est surtout un humoriste. Il l'est par l'affirmation excessive de sa personnalité, qui demeure toujours en scène. En dépit d'un fonds d'observation objective et réaliste et d'une certaine différenciation psychologique dans la présentation des personnages, ceux-ci restent toujours, plus ou moins « les sarbacanes des idées de l'auteur ». (Emile Faguet.) Et, en dehors du théâtre, Shaw se plaît, à la fois par goût et pour les nécessités de sa cause, à tenir l'attention du public constamment en éveil par ses truculences et ses excentricités. Il affecte le cynisme; il adore le tintamarre; il exploite le scandale.

Shaw se donne le malin plaisir d'ahurir le bourgeois et de le décontenancer par son ton cassant et irréductible, par l'impertinence de ses reparties et la vivacité de ses attaques, autant que par l'outrance de ses démonstrations, qu'il ne craint pas de pousser, avec une logique imperturbable, jusqu'à l'invraisemblable, jusqu'à l'absurde. Cette pétulance, ce pince-sans-ririsme, cette virtuosité dans le paradoxe, ont pu donner le change, même à de bons esprits, qui ont taxé Shaw d'insincérité et l'ont traité de « clown jouant au sermonnaire ».

Humoriste, Shaw l'est encore lorsque, dépassant le sarcasme ou l'ironie des plaisanteries à froid, sa mystification — à l'exemple de Swift, son compatriote — se fait âpre et mordante, parfois même cruelle et sinistre. Mais, bien vite — car Shaw tient à rester comique — il bondit en arrière par un brusque mouvement de détente, et le rire, libéré, fuse plus bruyant et plus intense. Ses comédies sont irrésistiblement « drôles », en dépit de l'amertume et du désenchantement qu'elles peuvent provoquer à la réflexion.

Par sa technique, comme par son expression, Shaw frappe fort. Il ne dédaigne pas les moyens du « saltimbanque » qu'il consent et se plaît à être : la farce et le burlesque. Il amuse par des discordances voulues de termes, d'idées ou de situations incongrues. Il utilise à propos l'automatisme de nos réflexes, l'incohérence de nos opinions, pour les heurter et renverser les rôles, ou pour surprendre par des vérités inattendues et souvent paradoxales, qui laissent le spectateur momentanément sans défense. C'est un comique de contrastes et de contradictions, d'ordre très intellectuel et qui, par là encore, différencie l'art de Shaw de celui de Molière, auquel Aug. Hamon s'évertue à le ramener. Car le comique de Molière part du dedans; il est l'effet d'une réaction d'instincts déviant d'une conduite dont la ligne apparaît évidente à toute sensibité normale; il jaillit d'un contretemps psychologique. Le rire de Shaw est extérieur; il est provoqué par la constatation ou la perception du désaccord entre deux opinions, ou encore entre l'acte dicté par les préjugés sociaux et celui que devrait accomplir l'individu normalement adapté à son milieu : il découle d'une inconséquence d'ordre intellectuel.

Ainsi, à ne point considérer des écrivains anglais tels que Swift, ou Laurence Sterne, c'est à des auteurs comme Beaumarchais ou Voltaire que Shaw paraît le mieux s'apparenter. Mais, tandis que Voltaire trouvait dans la plaisanterie ironique et le persiflage élégant des armes suffisantes, certains procédés violents sont nécessaires au polémiste anglais pour forcer l'attention d'un public réfractaire aux idées nouvelles et doué d'une sensibilité assez mousse.

Avec des moyens différents, il tâche à la même œuvre : éveiller la réflexion, renouveler la morale, préparer une société nouvelle. Bernard Shaw est le don Quichotte des idées subversives. Il aura créé la *farce à thèse*. — Georges Roth.

***Stourm** (René), économiste français, né à Paris le 13 septembre 1837. — Il a été élu, en 1913, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, succédant à A. de Foville.


René Stourm. (Phot. Pirou.)

Villars (LE MARÉCHAL DE), monument équestre d'H. Gauquié, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. — Le célèbre homme de guerre est représenté à cheval, tenant en main le bâton de maréchal de France. La tête, énergique, est coiffée du grand chapeau à plumes, et il y a dans cette œuvre une sorte de parenté volontaire avec celles des sculpteurs du temps de Louis XIV. Si la figure est fort belle, le cheval n'est pas moins intéressant. Bondissant au galop par-dessus les canons jetés sans affût sur le socle, il a permis à l'artiste de déployer toutes ses qualités d'animalier savant. Les muscles tendus de la bête, le détail des veines gonflant la peau, tout a une saveur de forte vérité. Mais cela ne nuit en rien, au contraire, à l'aspect décoratif et imposant de l'ensemble; et il semble même que la queue flottante de l'animal soit traitée comme une sorte de panache. Ce monument a été exécuté en bronze pour la ville de Denain, à l'effet de commémorer la victoire de 1712; il a valu à son auteur la médaille d'honneur. — Tr. Leclère.

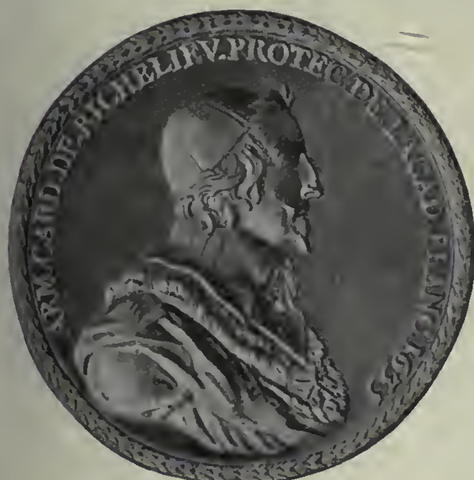
Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant :* L. Gaoslet.



N° 80. — Octobre 1913

Académie française (L'), par Frédéric Masson (Paris, 1912). — De son plein gré, l'illustre auteur des *Etudes napoléoniennes* ajoute un article nouveau à la *Bibliographie de l'Académie française* de Kerviler. Cette Bibliographie mentionne bien des ouvrages sans valeur, écrits par des ignorants. Le livre de Frédéric Masson lui ferait honneur. Au moins, y trouvons-nous des faits et un souci constant de vérité. La lecture, peut-être à cause de l'information soignée et du choix minutieux des anecdotes, en est extrêmement attrayante.

La raison que Frédéric Masson invoque pour publier, peu après l'apparition de celui de Gaston Boissier, ce travail sur l'Académie française, est la



Cachet de l'Académie à l'effigie de Richelieu.

suivante : Entré, voici dix ans, dans la Compagnie, il y trouva établis toutes sortes d'usages dont personne ne put lui expliquer l'origine. Il considéra donc comme de son devoir de rechercher comment, et à quelle époque, furent créés ces usages. La tâche était malaisée, Frédéric Masson ayant le dessein d'utiliser surtout, pour élucider ces questions, les registres de l'Académie et ceux-ci ayant été détruits jusqu'en l'année 1672. Néanmoins, il semble bien que les difficultés aient été vaincues. Avant de donner les résultats de l'opiniâtre et perspicace enquête de Frédéric Masson, disons qu'il a nécessairement fait intervenir l'histoire de l'institution elle-même. Avec raison, il manifeste à cette Institution une admiration et un respect profonds. Mais ces sentiments le forcent à écarter tout ce qui obscurcirait la gloire de celle-ci. De sorte que — nous le montrerons plus loin — sa partie historique paraît principalement alimentée par la tradition. La nécessité d'une Académie se faisait sentir depuis longtemps lorsque la fondation en fut décidée. Au XVIe siècle, Antoine de Baïf en avait eu le premier l'idée et avait donné une réalisation à cette idée. Les rois s'y intéressèrent, mais la primitive compagnie ne tarda pas à disparaître, malgré les énergiques efforts du sieur de Pibrac. Elle était dispersée en 1584.

Frédéric Masson voit un nouveau visage de l'Académie en l'Hôtel de Rambouillet. « Depuis 1610, cette société, écrit-il, n'eut-elle pas la plus forte et la plus décisive influence sur les mœurs françaises, la littérature, la langue et, de celle-ci, l'orthographe même? » Voici le langage de la tradition. Nous n'hésitons pas à répondre négativement à la question de Frédéric Masson. Non seulement, en effet, l'Hôtel de Rambouillet n'influença pas les mœurs françaises, mais encore n'eut aucunement le désir de les influencer. C'était, avant tout, une maison joyeuse, où l'on cherchait à se divertir et souvent, d'une manière peu raffinée. On y rencontrait toutes sortes de gens, parfois sans honneur, et des fous en quantité. L'esprit de galanterie y régnait en maître. On ne s'y occupait de littérature, de langue et d'orthographe que par hasard et en manière d'amusement. On y méprisa Corneille; on railla peut-être Bossuet, qui, d'ailleurs, n'y parut qu'une seule fois. Contrairement à ce que croit Frédéric Masson, le cardinal de Richelieu n'en fut jamais l'hôte. Aucun document n'y indique sa présence. Tous les documents, par contre, prouvent que, sans l'influence de sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, il eût, devenu ministre, persécuté le marquis et la marquise, alliés par des parentés ou par des amitiés, à ses plus rudes ennemis, Marie de Médicis, les du Fargis et l'abbé Rucellai.

L'Hôtel de Rambouillet ne peut donc être considéré comme un visage de l'Académie. Le groupe d'écrivains réuni chez Conrart fait à peine partie de la société de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. On ignore si Conrart a même pénétré en celle-ci avant 1629, et Chapelain ne s'y montre — modérément — que depuis 1627. Ni l'un ni l'autre ne sont des amis de la marquise, et Julie d'Angennes ne les aime guère. Ils n'auront de véritable ami à l'Hôtel que le marquis de Montausier. C'est lui qui les y attirera, à partir de 1630, date de sa propre entrée à l'Hôtel, et fort rarement, car il sera presque toujours éloigné de Paris par ses fonctions militaires. Des sept autres écrivains qui forment l'embryon de l'Académie, seuls Godeau et Malleville fréquentent — et ce dernier d'une façon intermittente — l'Hôtel. Les autres y entreront plus tard. Le premier groupe académique n'est donc aucunement, comme on l'a toujours écrit, une émanation de l'Hôtel.

C'est Boisrobert qui le découvre, averti par Faret, son obligé, et qui signale son existence au cardinal de Richelieu. Ce groupe est aussitôt suspect à ce dernier. Il faut bien préciser l'état d'esprit du ministre à ce moment. Entouré de conspirateurs et d'ennemis féroces, Richelieu se défie de tous les conciliabules. L'Hôtel de Rambouillet lui inspire une telle crainte qu'il tente — sans d'ailleurs y réussir — de faire de la marquise une espionne à sa solde. Successivement, on le voit s'inquiéter, dans cette période agitée de son ministère, de toutes les réunions mondaines. Il oblige même Mme des Loges, maîtresse d'un salon achalandé, à s'exiler en province. On peut donc imaginer que le rapport de Boisrobert, son secrétaire intime et son confident, sur les assemblées secrètes de Conrart, lui cause du souci. Mais Boisrobert le tranquillise. Rendons à Boisrobert, une fois pour toutes, ce qui lui appartient et qu'il revendique d'ailleurs lui-même : sans lui, l'Académie n'eût jamais été fondée. On a donné un trop beau rôle à Chapelain et à



Valentin Conrart. (Composition de Le Feure, gravée par Cossin.)

Conrart en cette affaire. Remettons chacun à sa place. Chapelain et Conrart étaient d'humbles et obscurs bourgeois, sans crédit ni autorité. Boisrobert était, au contraire, un homme puissant, possédant un empire certain sur le cardinal. Presque tous les gens de lettres de cette époque lui doivent d'avoir vécu.

Il est assuré qu'entre lui et l'Eminentissime, un débat eut lieu au sujet du destin qui serait donné au petit concile de bavards qui, chaque semaine, siégeait rue des Vieilles-Etuves. Les documents permettent de conjecturer que Boisrobert montra à son

maître quel merveilleux instrument constituerait, pour sa gloire et pour sa défense, une Académie composée d'écrivains dévoués, dont il dirigerait les pensées et les actes. Accablé d'injures par des pamphlétaires anonymes et surtout par Mathieu de Morgues, formidable porte-parole de Marie de Médicis, Richelieu avait besoin de serviteurs qui, moyennant bénéfices et pensions, soutiendraient sa politique.

C'est pourquoi il se décida à donner au groupe Conrart une existence officielle. Il ne peut être émis le moindre doute sur ses intentions. Mathieu de Morgues l'accuse nettement de n'ouvrir l'Académie que pour « plastrer ses laides actions ». Richelieu, ajoute-t-il, « promet quelque advancement et donne de petites assistances à cette canaille qui combat la vérité pour du pain ». D'autre part, Chapelain écrit : « Son Eminence, par un ordre particulier, a voulu estre consulté sur tous les prétendans afin de fermer la porte à toute brigue et ne *souffrir dans son assemblée que des gens qu'il connoisse ses serviteurs.* » Cela est précis. L'un des premiers écrivains évincés


Le chancelier Pierre Séguier. (D'après une peinture de Le Brun, gravée par Nanteuil.)

de l'Académie naissante, l'abbé d'Aubignac, homme de mérite, le sera pour avoir osé critiquer *Roxane*, pièce de Desmarets, à laquelle collabora le cardinal.

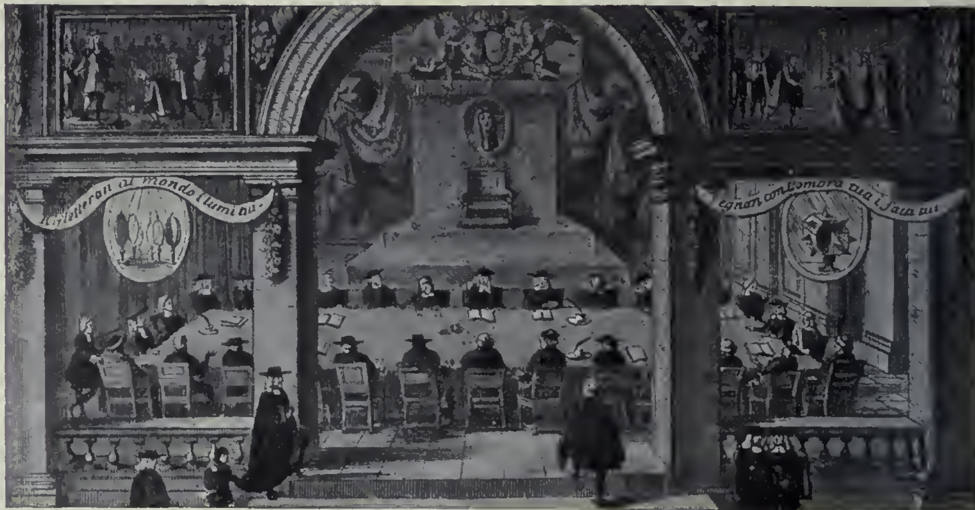
On sait quelles difficultés fit le Parlement pour enregistrer les lettres patentes de l'Académie. Ce que l'on ignore généralement, c'est que l'institution nouvelle trouva partout un accueil défavorable. Louis XIII la considéra toujours avec méfiance. Les bourgeois de Paris se moquèrent de ce corps, dont ils concevaient mal l'utilité. Les salons tentèrent de la ridiculiser. Mais les pires brocards lui furent décochés par les écrivains et par ceux (Balzac, Saint-Amant, Maynard, Voiture) qui furent ses premiers membres. Arnauld d'Andilly refusa d'y entrer. Scarron aiguisa sa plume contre elle. Un anonyme qui reflète le sentiment d'une majorité et dont Conrart, premier secrétaire perpétuel, nous a conservé une lettre, confie à l'un de ses correspondants provinciaux : « Pour quelques honnestes gens que vous y trouverez, le reste n'est composé que de sophistes de termes, de chicaneurs de paroles, de critiques impitoyables et de faibles panégyristes. » Il est vrai, le recrutement initial de l'Académie fut des plus lamentables. Boisrobert fut naturellement le grand dispensateur des sièges, et c'est pourquoi on appela les « académistes » de l'origine « les enfants de la pitié de Boisrobert ».



Contre-sceau de l'Académie (jeton de présence), portant à l'avers l'effigie de Louis XV, au revers la devise : *A l'Immortalité.*

Frédéric Masson entoure les débuts de l'Académie d'une sorte d'apothéose, dont Pellisson, historien intéressé de la Compagnie, lui fournit les éléments. Les faits indiqués ci-dessus, pris à des sources variées, ont été négligés par lui. Nous aurons plus loin l'occasion d'ajouter encore à son travail. Examinons maintenant, d'après ses propos excellents, les divers organismes de l'institution à travers les âges.

Parmi les quarante membres, il fut, dès le commencement, arrêté que l'on élirait trois « officiers ». Le premier de ces officiers, le directeur, eut tout d'abord des attributions anodines, qui, avec le temps, devinrent de plus en plus importantes. Il dut représenter l'Académie auprès du protecteur (Richelieu, puis le chancelier Séguier), et, plus tard, du roi, haranguer celui-ci, répondre aux récipiendaires, mener les deuils, etc... Son office était plus particulièrement oratoire. S'il arrivait qu'il ne fût point éloquent, il abandonnait à un de ses collègues le soin de le suppléer. Il advint que des « académistes », comme Charpentier, doués d'une parole abondante, suppléèrent les directeurs à tel point que la Compagnie s'en formalisa. D'où des querelles et la décision que le chancelier, puis le doyen et, à son défaut, le secrétaire, remplaceraient, dans la fonction de parler au roi, le directeur se récusant. Ainsi empêchait-on qu'un membre prît sur les autres des avantages détruisant l'égalité. Le directeur eut aussi droit à un fauteuil. Mais ce droit lui fut ravi dans la suite. Des évêques élus académiciens s'abstinrent d'assister aux séances, considérant que, sur de simples chaises, leur dignité se trouvait compromise. Pour obvier à cet inconvénient, Louis XIV, en 1713, offrit quarante fauteuils.


Une séance de Messieurs de l'Académie française, d'après une gravure de Sevin (XVIIe siècle).



Frontispice de l'Enterrement du Dictionnaire de l'Académie, pamphlet de Furetière. (D'après une gravure de Mariette.)

Le chancelier, second officier, fut d'abord élu pour deux, puis pour trois mois. Il occupait une place à la droite du directeur, et en son absence, remplissait ses emplois. Il gardait le sceau de cire bleue portant, gravé par Jean Varin, sur une face, le buste du cardinal et, sur l'autre, la devise de l'Académie : *A l'Immortalité.* Il scellait les pièces officielles, et cela ne l'absorbait guère.

Le secrétaire perpétuel, troisième officier, était, par contre, l'homme le plus actif de la Compagnie. Il avait un rôle moral et matériel. Il conservait les traditions et les registres. C'était généralement un terrible paperassier, et le plus terrible de tous fut le silencieux Conrart. Il tenait un compte rendu des séances, répondait aux correspondants, corrigeait les épreuves du Dictionnaire, recevait les pièces des concours, était trésorier, distribuant les jetons et en établissant la comptabilité. Il ne pouvait suppléer le directeur qu'en l'absence du chancelier et du doyen. En récompense de son labeur, il était doublement payé. Deux jetons lui étaient attribués par séance. En 1749, il eut une pension de 1.200 livres, plus tard élevée à 3.000, et un logement au Louvre.

De tous les fonctionnaires de l'Académie, il n'était cependant pas le plus accablé de travail. Le libraire succombait sous les obligations. Il faisait figure de « sous-officier », d'homme de confiance, d'huissier. Assermenté et tenu à la discrétion, ce modeste auxiliaire assistait à toutes les séances, publiques ou privées, faisait les convocations, achetait et revendait les livres utiles à l'assemblée, gardait, sous sa responsabilité, les sommes affectées aux prix, imprimait les élucubrations des quarante, celles qu'ils couronnaient, et enfin le Dictionnaire. Il recevait un maigre salaire. Il devait retirer une fortune de la vente du Dictionnaire; mais celui-ci, à la vérité, le ruinait en immobilisant ses caractères d'imprimerie durant des périodes infinies. Une édition de cette œuvre enterrait, avant de paraître, deux ou trois libraires.

Après avoir étudié son rôle et celui des officiers, Frédéric Masson examine la question des élections. Il semble bien qu'en cette matière l'Académie n'a jamais disposé de la moindre indépendance, quoi qu'elle ait fait pour l'obtenir. Richelieu n'eût jamais supporté que l'on nommât un membre sans son approbation. Les rois, particulièrement Louis XV, en lutte contre les philosophes, devenus protecteurs de la Compagnie, lui imposèrent une soumission semblable. Après avoir choisi un candidat, on faisait un premier scrutin, dit « de proposition ». Puis on allait demander l'agrément du roi. Si on l'obtenait, on se livrait dès lors, la conscience tranquille, au scrutin d'élection. De nos jours, le Président de la République ne pose plus son veto; le candidat lui est présenté après l'élection.

Obligée de subir l'ingérence royale en ses affaires, l'Académie voulut, du moins, conserver la liberté de son choix. Elle essaya, dans ce but, d'empêcher les déclarations de candidatures, les visites, les brigues. Elle défendit à ses membres de prendre des engagements et de promettre leurs voix. En fait, et quels qu'aient été les règlements, les candidatures furent toujours officieusement posées, ou, mieux encore, imposées par des personnages puissants, les visites ne cessèrent point d'être faites, et les brigues allèrent leur train. Celles-ci sont d'ailleurs encore, dit malicieusement Fr. Masson, toujours actives.

Elu définitivement, le candidat était admis en séance, exhorté par le directeur à observer les statuts, invité à signer, sur les registres, son acte de réception. Il remerciait ensuite, dit Frédéric Masson. A l'origine, il remerciait en « quelques phrases ». Rien ne prouve qu'à l'origine le remerciement ait fait partie du cérémonial de la réception. Des académiciens, comme Balzac, n'ont jamais paru aux séances. D'autres, comme Voiture, furent élus sans leur assentiment. L'initiative du remerciement re-

vient à l'avocat Patru (1640). Lorsqu'on en eut décidé l'obligation, il comporta un éloge du cardinal, du roi, de la Compagnie, etc. C'était le temps où chacun portait un encensoir dans sa poche. Néanmoins, le remerciement était prononcé à huis clos. Plus tard, il eut les honneurs de la publicité. La première réception publique, où parlèrent Fléchier, Racine et Galois, eut lieu au Louvre le 12 janvier 1673.

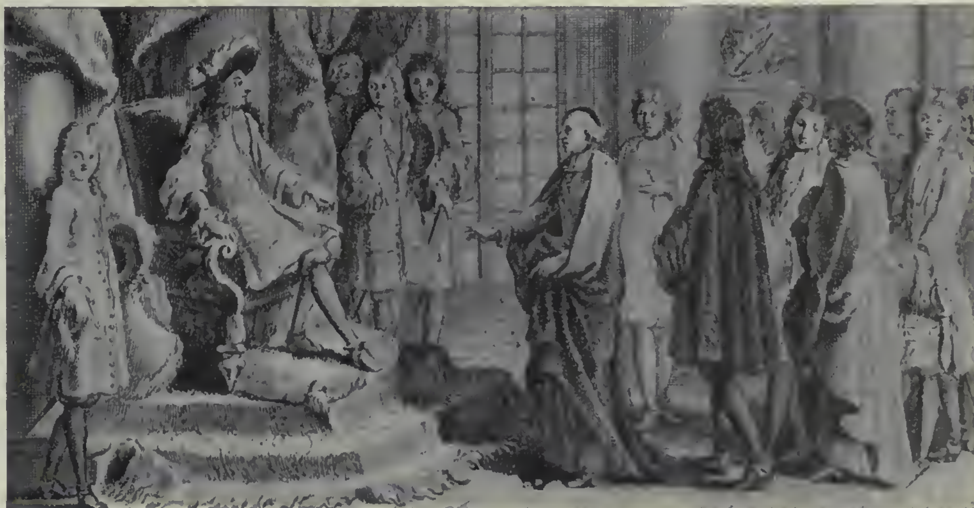


Frontispice de la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694). (Composition de Corneille, gravée par Mariette.)

Les académiciens jouissaient, sous l'ancien régime, de quelques privilèges aujourd'hui tombés en désuétude, comme le droit de *committimus*. Ils touchaient, et touchent encore, de maigres jetons de présence. Au XVIIIe siècle, ils entraient librement à la Comédie-Française et envoyaient des délégations aux spectacles de la cour. Ils ne s'accordaient, par contre, entre eux aucune indépendance de pensée. Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre fut destitué pour avoir attaqué la mémoire de Louis XIV. Furetière fut chassé de l'assemblée pour avoir, marchant sur ses brisées, publié avant elle un Dictionnaire. Selon Frédéric Masson, il se serait servi, pour l'écrire, des travaux de ses collègues. Frédéric Masson est peu favorable à cet académicien, coupable d'indélicatesse. Furetière était pourtant un homme de valeur, bien que d'esprit satirique. On a de lui une fantaisie charmante : *la Nouvelle Allégorique*, où l'Académie est raillée, un roman excellent : *le Roman bourgeois*, et des volumes de poésies savoureuses. Ses *Factums* et surtout son *Enterrement du Dictionnaire de l'Académie* lui aliénèrent ses confrères. N'empêche qu'avec celui de Richelet, son *Dictionnaire*, très intéressant, très complet et nourri de faits, est le seul consulté aujourd'hui.

Si Furetière s'ingénia à devancer l'Académie en matière de Dictionnaire, c'est apparemment parce que la lenteur de celle-ci l'exaspérait. Ses membres furent, en effet, autrefois des gens peu zélés. Frédéric Masson donne, au point de vue des travaux qu'ils entreprirent, des renseignements curieux, mais qu'il est nécessaire de compléter.

D'après les statuts, chacun des quarante était astreint à prononcer un discours à l'une des séances. En outre, l'assemblée en corps avait pour tâche principale de composer un Dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. Elle ne remplit que partiellement cette tâche. Nous avons publié naguère la liste des discours susdits. Ils étaient au nombre de trente-six. Le premier devait être prononcé par Paul Hay, sieur du Chastelet, le 5 février 1635; le dernier, le 16 octobre, par Conrart. Les réunions avaient lieu tous les lundis, sauf quand ils étaient fériés. En fait, sur les trente-six discours, quatre seulement furent prononcés. Boisrobert fut le dernier orateur, avec une *Défense du théâtre*, où il pourfendit la littérature ancienne au profit de la moderne et s'évertua à prouver qu'Homère n'était qu'un vil chanteur de carrefours.



Les membres de l'Académie française venant offrir à Louis XIV la première édition du Dictionnaire (1694). (Composition de Corneille, gravée par Mariette.)

Ayant bientôt renoncé à la distraction des discours, à quelles occupations l'Académie se livra-t-elle? On peut sans hésiter répondre : à aucune, ou, du moins, à des occupations puériles. D'ailleurs, la plupart de ses membres désertaient les séances, au point que Richelieu, pour obtenir plus d'assiduité, fut obligé de les menacer d'un renvoi que suivraient inévitablement des disgrâces. Dès lors, présents par force, ils se divertirent le mieux qu'ils purent, se communiquant des nouvelles, se lisant réciproquement leurs madrigaux et leurs épigrammes, écrivant des lettres ou élaborant des chansons. Il n'y eut, parmi eux, de véritablement désireux de besogner que Chapelain et Conrart. « L'Académie languit! l'Académie perd le temps! L'Académie ne fait même plus exercice de lettres; on la devrait nommer l'Académie des Fainéants! » Tels étaient les propos de Chapelain, désespéré. Parfois, de ci, de là, elle se ranimait pour des disputes sans objet ou des critiques venimeuses.

Lorsque enfin Richelieu lui rappela la nécessité d'un Dictionnaire, Voiture proclama son horreur d'une pareille corvée, et les trois quarts de ses collègues se rangèrent de son parti. Il y avait, heureusement, parmi ces indolents un pauvre grammairien, Vaugelas, que la misère forçait, pour vivre, à exercer le métier de délateur public. Ce fut à ce grammairien qu'échut le travail dont personne ne voulait se charger. Moyennant une pension, il procéda tout seul à l'explication et à la rédaction des mots, se contentant de les soumettre, en séance, à ses collègues, dont la plupart approuvèrent sans comprendre. Ces académiciens n'étaient d'ailleurs pas tout à fait répréhensibles. Ils étaient peu ou point payés. De plus, Richelieu, réalisant ses projets primitifs, les employait à ses propres affaires. Aux uns il donnait ses harangues ou ses ouvrages chrétiens à remanier; aux autres ses pièces de théâtre. A d'autres, encore, il ordonnait de célébrer en vers les actions royales. Cinq ou six au moins étaient affectés à répondre aux pamphlets de Mathieu de Morgues. Plusieurs, enfin, eurent pour délassement de renverser, violant la lettre des statuts académiques, la gloire de Corneille.

Voilà pourquoi le Dictionnaire n'avançait pas. Vaugelas, d'ailleurs, ne tarda pas à mourir à la tâche, abandonnant l'œuvre entre les mains de ses créanciers à la lettre *i*. Mézeray prit sa place, sans manifester plus de vélocité. En 1672, la lettre *s* est terminée. En 1674, on prend audacieusement un privilège, et ce n'est qu'en 1694 que paraît le fameux volume, après cinquante-neuf ans d'efforts, sous la raillerie des satiriques.

Parmi les autres travaux qui incombèrent à l'Académie, l'un des principaux fut l'attribution des prix annuels. Le premier de ces prix fut fondé par Balzac, en 1656. Ce prix d'éloquence était, en même temps, de dévotion. Il avait pour but d'exciter « les personnes de lettres à consacrer à Dieu les lumières de leur esprit ». On devait le distribuer sous forme de chapelets et autres objets de piété. On en retarda la distribution jusqu'en 1671. Conrart nous a conservé un *Advis de M. Desmarets touchant le prix de la fondation de M. de Balzac*. Cet *Advis* indique que les discours présentés furent fort mauvais. On en retint deux, en 1671, dont l'un était de Charpentier, plus tard académicien. Les œuvres couronnées ont été réunies en des recueils qui nous permettent de nous rendre compte de l'extrême médiocrité des concurrents.

Plus tard, la liste des prix s'accrut par des donations successives. Frédéric Masson renseigne exactement sur les principales de ces donations. Il étudie ensuite les rapports de l'Académie avec le roi et avec l'Eglise, rapports plutôt compassés, puis avec les princes étrangers, dont quelques-uns furent reçus par elle, notamment Christine de Suède, à qui l'on prodigua les compliments hasardeux. Frédéric Masson s'inquiète aussi des académies de province. Elles furent toutes en relations avec l'Académie française. La première fut créée à Arles. Elle était sous le patronage de grands seigneurs. Il n'en sortit guère qu'une littérature minable, dont on trouve une image dans les œuvres de Vertron.

Après cette glose sur les filiales de province, Frédéric Masson, d'une plume virulente, entame le procès de la Révolution. L'Académie n'était pas sympathique aux révolutionnaires. On l'accusait d'être un repaire de personnages inféodés à l'ancien régime, de n'avoir aucune utilité et de tomber en décrépitude. On l'attaqua dès 1790. Lebrun, plus tard consul, disait, non sans motif: « En créant l'Académie française, Richelieu n'y chercha peut-être que des panégyristes et des esclaves. » Ses membres eux-mêmes tramaient contre elle de noirs complots. En 1791, Chamfort, qui, pour Frédéric Masson, est un sinistre « gredin », manigance avec Mirabeau; autre gredin, sa suppression. Le

premier écrit pour l'autre le discours qu'il prononcera à l'Assemblée constituante. Mais Mirabeau meurt, et l'Académie est sauvée de la destruction. Elle est sauvée pour peu de temps, d'ailleurs. Il y a des germes de mort en elle. Beaucoup des quarante sont au nombre des violents de la Révolution. C'est à la suite d'un réquisitoire prononcé, en 1793, par le citoyen Grégoire, évêque de Loir-et-Cher, que l'institution séculaire est renversée. Dès lors, ses membres subissent des fortunes diverses. Les uns émigrent, les autres meurent avant l'âge de mourir. Cinq, seulement, dont les rapides biographies nous sont tracées : Bailly, Malesherbes, Nicolaï, Condorcet et Chamfort, montent sur l'échafaud, ou se suicident pour éviter d'y monter.

L'Académie, grâce à l'initiative de Bonaparte, premier consul, devait, en l'an XI, renaître de ses cendres. Elle aurait tout perdu de ses antiques origines, si l'un de ses membres, l'abbé Morellet, n'avait réussi à mettre à l'abri une partie de ses archives. C'est grâce à cet homme louable et oublié que l'on peut aujourd'hui écrire son histoire avec certitude, au moins à partir de la fin du XVIIe siècle. — Emile MAGNE.

Armada (L'INVINCIBLE), tableau de Charles Fouqueray, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 852.) — Le peintre aime les couleurs vives, posées sur champ bleu sourd; toute œuvre de lui comporte l'éclat des vermillons et des rouges sonnant au milieu des ocres et des outremers. Ici, voici un étendard rayé de pourpre; voici une croix rouge sur les voiles et, dans un coin de la toile à gauche, une étoffe verte sert à équilibrer le tableau. Ce sujet est surtout un prétexte à déploiement de belles couleurs fortes; il faut pourtant louer l'art avec lequel sont traitées les figures, entre autres celles de l'abbé qui bénit et de l'homme qui porte le crucifix. La Vierge est sur un dais soutenu par quatre hommes et, de chaque côté, les gens d'armes et les gens du peuple font la haie, tandis qu'au fond le vent agite les étendards ou gonfle légèrement les voiles de la flotte invincible. Tout cela est peint largement, dans une matière épaisse et habilement conduite; les tons se marient aisément les uns aux autres, et les contours se fondent dans une pâte grassement étalée. — Tr. LECLÈRE.

***Bebel** (Ferdinand-*Auguste*), homme politique allemand, né à Deutz, près de Cologne, le 22 février 1840. — Il est mort à Passug, dans le canton des Grisons (Suisse) le 13 août 1913. Avec Auguste Bebel disparaît un des plus illustres fondateurs du socialisme allemand, et le plus efficace peut-être, sinon par l'originalité de sa doctrine, du moins par son activité extraordinaire d'apôtre et ses talents d'orateur, qui lui assurèrent sur les foules et dans les assemblées du parti une autorité que Marx, Lassalle ou Engels ne connurent jamais.

Il était né dans une casemate de la citadelle de Cologne, où son père était sous-officier dans l'armée prussienne. Ses premières années furent pénibles. Orphelin de bonne heure, il dut à quatorze ans entrer comme apprenti dans un atelier de tourneur, profitant de ses rares loisirs pour compléter une instruction première insuffisante. Il fit son tour d'Allemagne, eut un moment la pensée de s'engager dans l'armée au moment de la guerre franco-autrichienne, mais fut reconnu par le conseil de revision incapable de porter les armes, et, reçu maître ouvrier en 1860, alla s'établir comme artisan à Leipzig : il fabriquait des boutons de porte et d'espagnolette en corne de buffle. Pendant près de trente ans, jusqu'en 1889, le chef de la Social-démocratie resta un petit patron, à la vie rangée, digne et laborieuse.

Dès 1862, d'ailleurs, il s'était mêlé au mouvement socialiste allemand. Il avait connu de près, soit dans ses années d'apprentissage, soit dans ses séjours dans les villes allemandes, la misère des classes travailleuses. Dès son arrivée à Leipzig, il pensa y trouver un remède dans la création d'associations ouvrières, dont il organisa et présida quelques-unes. Bientôt après, il se liait d'amitié avec Liebknecht, qui arrivait de Londres, et l'initiait aux idées de Marx et d'Engels, auxquelles toute sa vie il devait rester fidèle, sans d'ailleurs essayer, en homme d'action qu'il était, plus préoccupé des résultats que des discussions d'école, de les creuser ou de les développer beaucoup. Il eut l'occasion de répudier, par la suite, les théories anarchiques de Bakounine et de Most, et aussi le socialisme d'Etat que défendait Lassalle. En tout cas, il chercha avant toute chose à organiser le monde du prolétariat, d'accord en cela avec Liebknecht. En 1868, à Nuremberg, il présida le cinquième congrès des associations ouvrières allemandes, qui déclara adopter les principes de l'Association internationale des Travailleurs, ne point séparer la question politique de la question sociale, et tendre à la formation d'un « Etat ouvrier ». Dans le journal qu'il fondait bientôt à Leipzig, avec la collaboration de Liebknecht la *Semaine démocratique*, Auguste Bebel exposa ce qu'il entendait par la formation d'un Etat ouvrier : il le fondait sur le suffrage universel, le régime parlementaire, une législation assurant l'avenir de l'enfant et le sort du vieillard, etc... C'était, d'ailleurs, à peu de chose près, le programme des radicaux allemands. A la *Semaine démocratique* succédait bientôt (1869) le *Volkstaat*, qui obtint un très grand succès de publicité et de tirage. L'influence de Bebel grandissait d'ailleurs chaque jour. Orateur précis, vigoureux et surtout mordant, merveilleusement doué pour les discussions orageuses des réunions publiques, il fut chargé, au mois d'août 1869, de représenter 6.000 tailleurs autrichiens au congrès d'Eisenach, où s'effectua la formation définitive du parti ouvrier socialiste allemand. Il était déjà depuis deux ans député de la circonscription de Glauchau-Meerane (Saxe) au parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord et au parlement douanier du *Zollverein*. Quand la guerre franco-allemande éclata, il eut le courage de protester, presque seul, contre l'incarcération dans une forteresse du député Jacoby, coupable d'avoir manifesté ses sympathies à l'égard de la France, et, au mois de novembre, il prononça au Reichstag un véhément discours, dans lequel il repoussait la demande de 100 millions de thalers faite pour continuer la guerre contre la République française. En juin 1871, il remontait à la tribune pour critiquer très vivement l'annexion à l'Allemagne de l'Alsace-Lorraine. « Le seul avantage, dit-il, qu'aura l'annexion de l'Alsace-Lorraine, c'est que les tendances républicaines, qui prévalent en Alsace, vont passer en Allemagne, et qu'ainsi l'Alsace formera le noyau du mouvement qui peut emporter l'Allemagne monarchiste. » Sa position au Reichstag devenait d'ailleurs difficile. La majorité supportait mal son éloquence incisive et méprisante. En décembre 1870, il avait été arrêté sous l'accusation de haute trahison. En 1872, Bismarck voulut se débarrasser définitivement de cet adversaire, devenu trop dangereux. Bebel fut arrêté une seconde fois, pour avoir, « par des articles de journaux ou des discours, travaillé à troubler l'ordre existant en Allemagne et en Saxe, à ameuter les ouvriers contre les bourgeois, etc..., enfin, d'avoir depuis quatre ans conspiré avec l'étranger la ruine de l'Allemagne ». Aucune preuve ne fut apportée contre lui, et Bebel, tout en ne reniant rien de son œuvre, se défendit d'avoir jamais encouragé un recours aux moyens illégaux. Il fut condamné par la Haute Cour de Leipzig à deux ans de forteresse et, bientôt après, à neuf mois de prison pour un autre discours prononcé à Gohlib. Il subit sa peine à la forteresse de Hubertsburg. Il déclara plus tard que ces cinquante-six mois d'internement avaient été fort profitables à sa santé et à son instruction. Les électeurs ne l'abandonnèrent point et, en janvier 1874, il fut réélu député par le collège de Glauchau-Meerane : presque sans interruption désormais, il devait siéger au Reichstag, et l'histoire de sa vie est désormais celle de son parti, qu'il allait unifier en provoquant la réconciliation des deux grandes fractions lassaliste et marxiste (1877). En 1878, à l'occasion des tentatives de meurtre dirigées contre l'empereur Guillaume, il répudia toute solidarité de doctrine ou de méthode avec Nobiling et Hœding, mais combattit très vivement les lois d'exception proposées par Bismarck contre les socialistes. En 1886, une nouvelle condamnation à six mois de prison vint le frapper, sous prétexte de constitution d'une société secrète tendant à empêcher, par des moyens illégaux, le fonctionnement des lois. Il n'en combattit pas moins violemment, l'année suivante, au Reichstag, les lois militaires dites « du Septennat », proposées par Bismarck. Et, peu à peu, il put voir grandir dans la nation allemande et le Parlement le parti de la Social-démocratie qu'il avait si largement contribué à organiser, et où il s'attacha à maintenir, sous les divergences accidentelles de la doctrine, au moins l'unité d'action. En 1903, au congrès de Dresde, il se prononça violemment contre les revisionnistes. Dans les congrès internationaux du parti, où sa parole était toujours écoutée avec attention, il défendit avec âpreté le marxisme pur et le principe de la lutte des classes et, à Amsterdam, en 1904, fit condamner définitivement la thèse, posée par l'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau, de la participation des socialistes au pouvoir.


F.-Aug. Bebel.

Peut-être, vers la fin de sa vie, fut-il dépassé en Allemagne par plusieurs des chefs de la Social-démocratie, nettement internationalistes. Lui, en tout cas, resta toujours profondément allemand de cœur. Il ne s'estimait nullement tenu de croire que le gouvernement républicain, tel qu'il est pratiqué en France, fût un pas décisif vers l'avènement du socialisme : « Votre République, dit-il un jour à l'un des plus connus parmi les leaders français de son parti, n'oubliez pas que vous la tenez de Bismarck ! » Il n'avait naturellement aucune tendresse pour le militarisme, ni pour les guerres de conquête, comme il l'avait prouvé en 1871; mais, en bon Allemand, il croyait à l'excellence de la culture germanique, et proclama, au congrès de Stuttgart, en 1907, qu'il ne serait nullement indifférent aux Allemands d'être gouvernés par des Français en langue française, avec la culture française... « S'il est nécessaire de défendre la patrie, disait-il peu après, nous considérons le service militaire comme une chose toute naturelle. » En 1911, au congrès d'Iéna, il refusa formellement, avec tous ses camarades de la délégation allemande, de prendre l'engagement de faire la grève générale au cas où une guerre éclaterait, comme le demandaient Hervé et Jaurès. En 1896, d'ailleurs, lorsqu'il était venu en France donner avec Liebknecht une série de conférences, il eut la franchise de déclarer, devant un auditoire qui en fut vivement déçu et froissé, que l'Alsace-Lorraine ne reviendrait jamais à la France, et qu'en cas d'une guerre de revanche, les socialistes allemands seraient au premier rang des défenseurs de l'Allemagne... Il fut, peu après, ainsi que Liebknecht, expulsé par ordre du gouvernement français... Toute sa vie, en face des internationalistes, dont l'influence grandissante dans son propre parti ne laissait pas que de l'inquiéter, il resta patriote à sa façon, ne craignant pas de conseiller à ses partisans de s'inspirer dans leur action des aspirations nationales de l'Allemagne et de ne jamais travailler contre les forces nationales du pays. » Personne plus que ce petit bourgeois éloquent, caustique et plein de bon sens, devenu en son pays le chef du parti socialiste, n'eut davantage le sens des réalités, de la discipline et de la modération nécessaires à l'effort raisonné de la classe ouvrière, et une plus parfaite conscience aussi de ses devoirs nationaux. Bebel a beaucoup écrit, mais surtout des brochures de combat, qui firent grand bruit, et dont le plus grand nombre furent saisies par la police du chancelier de fer. Nous citerons : *Notre but; la Guerre des paysans en Allemagne* (1876); *l'Activité parlementaire du Reichstag et du Landtag allemands; Christianisme et Socialisme; la Femme dans le passé, le présent et l'avenir* (1883); *la Civilisation arabe et mahométane* (1884); etc. On mettra à part ses *Mémoires*, parus à partir de 1904, écrits avec franchise et humour, et qui constituent un document de premier ordre pour l'histoire du socialisme allemand. — G. TREFFEL.

***biogéographie** (du gr. *bios*, vie, et de *géographie*) n. f. Etude de la répartition des êtres vivants à la surface du globe et analyse de ses causes.

— ENCYCL. La distribution géographique des espèces peut être envisagée à différents points de vue, suivant que l'on considère l'action des milieux physiques sur l'habitat (*œcologie*), l'influence des anciens climats et de la répartition des mers et des continents au cours de l'évolution géologique de la terre (*paléogéographie*), les plantes (*phytogéographie*), les animaux (*zoogéographie*), ou enfin l'homme (*anthropogéographie*).

Mais l'examen de ces différents points de vue entraînerait nécessairement à de longues considérations et à des redites, sans utilité immédiate pour l'intelligence des faits essentiels de la biogéographie. C'est pourquoi nous nous contenterons d'exposer: 1° les principes généraux qui déterminent l'extension ou la restriction des aires de distribution des êtres vivants, et que l'on groupe quelquefois sous le nom de *géonémie* (du gr. *gê*, terre, et *nemein*, distribuer); 2° la distribution géographique des plantes (*phytogéographie*); 3° la distribution géographique des animaux (*zoogéographie*), renvoyant à l'article PALÉOGÉOGRAPHIE pour les relations entre la distribution actuelle et l'ancienne.

I. GÉONÉMIE. — Toute espèce, animale ou végétale, a apparu, quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on se fasse, créationniste ou transformiste, sur son origine, en un certain point de la surface de la terre, marine, insulaire ou continentale. De ce centre d'apparition elle a ensuite rayonné, gagné de l'espace, et occupe actuellement une certaine aire, qui peut d'ailleurs quelquefois ne pas être continue, et qu'on appelle son aire de dispersion ou sa distribution géographique.

Cette aire de dispersion dépend d'un grand nombre de facteurs, dont voici les principaux :

1° Le lieu d'origine de l'espèce ou du genre donnés, et, surtout s'il s'agit d'organismes terrestres, les relations géologiques de ces lieux anciens avec la répartition actuelle des continents et des mers. La paléogéographie, quelque incomplètes que soient encore nos connaissances à ce sujet, apporte cependant des renseignements très précieux sous ce rapport. C'est ainsi que la parenté de certains éléments de la flore et de la faune de l'Amérique du Sud, de l'Afrique tropicale, de Madagascar et de l'Inde, ré-

gions séparées aujourd'hui par des mers, s'explique par l'existence du continent de Gondwana, qui, à l'époque carbonifère, s'étendait d'une manière continue, du Brésil à la presqu'île indienne et probablement à l'Australie, en couvrant tout l'Atlantique du Sud, l'Afrique et la mer des Indes.

2° Les conditions extérieures favorables ou du moins suffisantes à la persistance et au développement de l'espèce ou du genre, chaleur, radiations, humidité et même variations périodiques régulières (climats), nature, composition et propriétés physiques du sol pour les végétaux, nature de la végétation ou de la faune pour les animaux.

3° Les facteurs intrinsèques propres à l'espèce. Suivant, en effet, qu'elle est mobile ou fixe, son mode de dissémination varie : il est actif ou passif. Le premier n'appartient guère qu'aux animaux mobiles, même à ceux qui ne le sont que pendant une partie de leur existence, à la période larvaire par exemple. Dans ce cas, cependant, l'aire de dispersion peut être limitée, non seulement par la zone des conditions extrinsèques favorables, mais aussi par certaines circonstances locales, comme les hautes chaînes de montagnes, ou encore les mers, s'il s'agit de plantes ou d'animaux terrestres ou d'oiseaux et d'insectes mauvais voiliers. Les oiseaux bons voiliers et les animaux marins libres ont, la plupart du temps, des habitats géographiques très étendus, et quelques-uns sont même cosmopolites. La dissémination passive appartient, au contraire, aux végétaux et aux animaux fixes, qui ne peuvent gagner de l'espace que grâce aux courants marins, aux vents, aux tempêtes, aux glaces descendant des pôles, aux bois flottés, aux organismes mobiles et aux migrateurs, dont ils sont les commensaux ou les parasites, et enfin à l'homme, dont le rôle dispersif est des plus considérables.

4° Enfin, les interactions biologiques. Les conditions zoologiques, climatiques, géographiques, les facteurs intrinsèques et le mode de dissémination constituent dans chaque région une flore et une faune, dont les éléments se trouvent nécessairement en état d'équilibre instable, par suite même de la superposition et des réactions des facteurs extrinsèques et intrinsèques qui entrent en jeu. Mais les facteurs biologiques tiennent ici la première place. Il suffit, pour s'en rendre compte, de les passer brièvement en revue.

L'homme est un des facteurs les plus importants, tant par les destructions qu'il opère que par les animaux et les plantes qu'il introduit, animaux et plantes qui réagissent pour leur propre compte et par les conditions que l'homme impose, en leur faveur, au milieu.

Le froid ou la sécheresse prolongés d'une manière anormale constituent les aires de dispersion des animaux et des plantes, soit directement, soit par les êtres dont ils se nourrissent. Une humidité persistante favorise le développement des forêts, mais fait reculer les animaux de plaine, tandis que le déboisement chasse les animaux forestiers et, introduisant des changements dans les conditions climatiques, nuit non seulement à certaines plantes, mais aussi aux animaux herbivores. L'extension de ces derniers reçoit donc le contre-coup de la diminution de l'humidité, qui change la flore et restreint ou dérégularise les eaux courantes. Il en est de même, pour eux, de l'introduction d'une plante toxique ou dangereuse.

Les parasites et les micro-organismes pathogènes ont également un rôle très marqué. Le microbe de la peste des écrevisses a presque détruit ces crustacés en France. La mouche du Paraguay interdit, dans cette région, la vie sauvage au bétail. Les trypanosomes, inoculés par les mouches tsé-tsé, font d'énormes ravages parmi les herbivores de certaines régions africaines, etc.

Souvent, la présence d'un prédateur ou d'un carnassier est nécessaire à l'équilibre d'une faune. S'il vient à disparaître, les herbivores, les rongeurs ou les insectes dont il faisait sa proie se multiplient et détruisent les cultures et les forêts. La destruction des coyottes, en Californie, a amené une telle pullulation des rats et des lapins, que l'homme est actuellement obligé de se défendre contre ces derniers. L'histoire de la cochenille des orangers est plus démonstrative encore. Introduite en Europe il y a peu de temps, cette cochenille faillit ruiner la culture de l'oranger dans la région méditerranéenne, parce qu'elle avait été amenée sans son ennemie naturelle, la coccinelle. Cette dernière, introduite à son tour par Rilley, rendit en quelques mois la cochenille à peu près inoffensive, et l'oranger prospéra de nouveau.

L'introduction d'animaux nouveaux peut aussi conduire au déséquilibre de la faune. S'ils sont mieux doués, plus féconds, ils ne tardent pas à affamer les autres, qui se raréfient bientôt et disparaissent.

Des mangoustes, amenées de la Jamaïque pour détruire les rats, détruisirent non seulement ces rongeurs, mais encore beaucoup d'autres animaux, et notamment les oiseaux et les reptiles insectivores, de telle sorte que les insectes, se multipliant, arrivèrent à faire des ravages comparables à ceux qu'avaient autrefois exercés les rats. La concurrence entre espèces peut, au surplus, être directe; c'est ainsi que le surmulot se substitue, partout en Europe, à son prédécesseur le rat noir, qu'il pourchasse et supprime. C'est ainsi encore que l'huître portugaise refoule l'*ostrea edulis* de nos côtes, en lui enlevant la nourriture et les places de fixation. C'est ainsi enfin que, depuis son introduction en Europe, l'élodée canadienne chasse peu à peu des fossés, étangs et ruisseaux, presque toutes les espèces végétales aquatiques de nos régions qui vivent dans des conditions analogues aux siennes. En dehors des grandes perturbations cosmiques (époques glaciaires) ou géologiques (effondrements, éruptions volcaniques), intervention de l'homme, c'est, la plupart du temps, cette concurrence qui préside à la disparition des espèces, au moins dans un habitat donné, fermant ainsi le cycle que la dispersion commence.

Suivant que les conditions favorables à la vie des espèces sont très élastiques ou très strictes, l'aire de dispersion correspondante a une étendue plus ou moins grande. C'est ainsi que, parmi les animaux, les oiseaux grands voiliers, tels que le balbuzard, la poule d'eau, l'homme et ses commensaux ou parasites : rats, souris, puces, punaises, etc., certains animaux marins, et, parmi les végétaux, beaucoup de thallophytes et quelques phanérogames, tels que le laiteron potager, l'ansérine blanche, l'ortie brûlante, le chiendent dactyle, etc., etc., ont des aires si étendues (plus de la moitié de la surface terrestre) qu'on les désigne sous le nom de *cosmopolites*. Mais, s'il y a des espèces cosmopolites, il n'y a pourtant pas d'espèces *ubiquistes*, puisqu'on ne connaît aucun végétal ou animal qui vive à la fois dans le milieu aérien et le milieu aquatique, à un même moment de son existence et sous les différentes latitudes.

La plupart des animaux et des plantes ont une aire de dispersion moyenne et, dans cette aire, il faut distinguer une zone de développement *optimum* et une zone *contestée*, où la lutte avec les espèces concurrentes est plus âpre, et peut être parfois défavorable. C'est dans cette zone contestée que se rencontrent le plus souvent les formes adaptatives spéciales. D'ailleurs, l'aire de dispersion peut ne pas englober le centre d'apparition de l'espèce; c'est ainsi que le cheval, né en Amérique, s'y éteignit, tandis qu'il se répandait dans l'ancien continent. Elle peut être également *discontinue*, c'est-à-dire qu'entre les stations extrêmes, il y a de vastes espaces où l'espèce n'est plus représentée. C'est le cas pour l'ours brun d'Europe, pour la marmotte, aujourd'hui confinés dans les hautes montagnes. Cette discontinuité est évidemment secondaire; elle résulte des modifications dans les facteurs extrinsèques qui ont fait disparaître l'espèce des régions intermédiaires. Quant aux espèces à aires très restreintes, elles sont relativement peu nombreuses; dépendant de l'isolement ou *ségrégation*, on ne les observe guère que dans les îles (Sainte-Hélène, Kerguelen, Tristan d'Acunha, Juan-Ferdandez, etc.).

Enfin, il est important de remarquer que les aires de dispersion d'espèces ou même de genres voisins ont souvent de grandes relations entre elles. Ces relations ne peuvent s'expliquer que par la parenté, les espèces ayant divergé à partir d'un centre qui est ou semble être le lieu d'apparition de l'ancêtre commun aux divers animaux ou végétaux considérés. C'est ainsi que la distribution géographique des organismes vient apporter une confirmation indirecte à la théorie de l'évolution.

II. Phytogéographie ou *Géographie botanique*. — Les végétaux sont bien plus sensibles que les animaux, en raison même de leur mode de fonctionnement (fonction chlorophyllienne, etc.), à l'influence des facteurs physiques ou extrinsèques, auxquels appartient en conséquence le rôle le plus important dans la distribution géographique des espèces. Nous allons nous en rendre compte en passant brièvement en revue la répartition des différents flores :

Les flores. — (Pour éviter des répétitions inutiles, nous renvoyons, en ce qui concerne la répartition géographique elle-même de chacune des flores, à la carte phytogéographique de la page 844.)

A. *Flore arctique.* — Elle est caractérisée par l'abondance des cryptogames, surtout des mousses et des lichens, et par l'exiguïté de la taille de tous les végétaux. Si, au sud de l'Islande et du détroit de Behring, on peut trouver des bouleaux atteignant 1 mètre de hauteur, dans les zones plus septentrionales, au nord de la baie d'Hudson, par exemple, des arbustes, comme les saules et les airelles, ne dépassent pas 3 centimètres. Les prairies qui bordent les continents renferment en outre des graminées, des cypéracées (laiches), et quelques joncées; elles sont vivaces, à rhizomes développés, et leur partie aérienne, très courte, est ramassée contre le sol. Cette flore se retrouve, en partie, par suite de la similitude des conditions d'habitat, dans les zones tout à fait supérieures des hautes chaînes de montagnes.

B. *Flore de forêts boréales.* — Les éléments essentiels de cette flore sont des essences forestières, très riches en individus, mais peu variées vers le nord, très variées au contraire vers le sud : conifères en Scandinavie, pins silvestres, bouleaux en Russie septentrionale, sapins, mélèzes et bouleaux en Sibérie, frênes, chênes, hêtres, ormes, châtaigniers dans l'Europe occidentale et centrale, pins, hêtres, chênes, châtaigniers dans l'Amérique du Nord. A cette végétation forestière sont associées des plantes volubiles et grimpantes. L'aire de dispersion du houblon est conditionnée par celle des arbres angiospermes, l'aire du lierre par celle du hêtre. L'homme a déboisé en partie le territoire de cette flore pour cultiver des céréales et d'autres plantes utiles, dont la distribution appartient plus à la géographie économique qu'à la géographie botanique. Enfin, la composition des prairies qui existent dans les clairières ou sur les limites de la zone forestière semble dépendre de l'état dynamique ou statique de l'eau. Quand les eaux sont courantes, les graminées dominent; quand elles sont stagnantes, les joncées et les cypéracées l'emportent.

C. *Flore des steppes boréaux et des prairies américaines.* — Van Tieghem a réuni ces deux flores, qui diffèrent par les plantes qu'on y rencontre, parce qu'elles réalisent les mêmes formes d'adaptation à la sécheresse, plantes à réserve d'eau (plantes grasses) ou à revêtement pileux. En outre des graminées et des plantes broussailleuses, on trouve, dans le Far-West, les cierges géants et les yuccas, dans les steppes asiatiques, les chénopodiacées et, spécialement dans les régions salées, l'haloxyle, qu'on trouve depuis l'Euphrate jusqu'à la mer d'Aral.

D. *Flore méditerranéenne.* — Elle est principalement caractérisée par des buissons toujours verts, composés de myrtes, lauriers, yeuses, lentisques, et mêlés d'oliviers, de mûriers, de chênes-lièges, d'orangers, de caroubiers, de pins pignons, de pins maritimes et de cyprès. Ses plantes annuelles y sont beaucoup plus nombreuses que dans les flores précédentes, de même que les plantes bulbeuses et tuberculeuses, narcisses, tulipes, jacinthes, asphodèles, safrans et orchidées.

E. *Flore californienne.* — Par suite des analogies du climat californien et du climat méditerranéen, cette flore est également caractérisée par des buissons toujours verts, arbousiers, chênes agrifoliés rappelant l'yeuse, simmondsées, photidies, adénostomes ayant le port des myrtes, des lauriers et des bruyères. Au-dessus de 1.500 mètres d'altitude, on trouve les sequoia et les wellingtonia. L'avoine est très répandue, et il y a de nombreuses légumineuses, composées, labiées et ombellifères.

F. *Flore sino-japonaise.* — C'est une flore mixte, comptant un certain nombre d'espèces communes, avec la flore californienne, dont le centre de dispersion se trouvait peut-être dans le continent Pacifique effondré. Elle est caractérisée par ses végétaux ligneux, gymnospermes (cyprès à branches retombantes, ginkgos), et angiospermes (hêtres, érables, frênes, tilleuls, ailantes, rosacées arborescentes). D'ailleurs, par ses arbustes verts, camphriers, houx, théiers, litchis, elle se rapproche de la flore méditerranéenne, et par les palmiers et les bambous de sa zone méridionale, de la flore tropicale.

G. *Flore saharienne ou désertique.* — Par sa pauvreté, elle se rapproche de la flore arctique, mais, ici, ce sont non les températures très basses, mais les limites d'humidité compatibles avec la vie qui interviennent. Aussi trouve-t-on, dans les zones non salées, des arbustes et des buissons épineux et à feuilles extrêmement réduites et des plantes vivaces poilues et, dans les zones salées, des plantes grasses. On y rencontre aussi deux cryptogames remarquables : la roccelle tinctoriale ou orseille et le lécanore comestible ou manne des Hébreux. Tous ces végétaux sont adaptés à la sécheresse (xérophiles) et passent facilement à l'état de vie ralentie pour reprendre ensuite leur activité au contact de l'humidité; néanmoins, le dattier reste l'arbre caractéristique de la flore saharienne.

H. *Flore tropicale.* — L'association caractéristique de la végétation tropicale est la *forêt vierge*, inextricable fouillis de végétaux, extrêmement variés, même dans un étroit espace, et dans laquelle on reconnaît des étages successifs d'arbres élevés, de plantes arborescentes et de plantes herbacées, et une abondance extraordinaire de lianes, de plantes grimpantes et de plantes épiphytes. Mais si, dans toutes les régions intertropicales, les formes essentielles de la végétation sont à peu près les mêmes, la flore cependant diffère en quelque mesure sous le rapport des espèces qui les composent, et c'est pourquoi les botanistes distinguent plusieurs types de flores tropicales :

a) Flore tropicale indo-malaise. — Parmi les éléments forestiers principaux de cette flore, figurent avant tout les palmiers, sagoutiers et cocotiers, puis les bananiers, les pandanus ou vaquois de Java, les figuiers banians et, sur les côtes, baignant dans l'eau salée et *vivipares*, les palétuviers. Parmi les végétaux arborescents, il faut citer les mimosées et les fougères; parmi les lianes, les plantes grimpantes et épiphytes, les orchidiacées et le rosage de Java, les convolvulacées, les cucurbitacées, etc.; parmi les graminées, la canne de Java, remplacée dans l'Insulinde par l'imperati et les bambous et, parmi les malvacées, le cotonnier.

b) Flore tropicale africaine. — Elle a à peu près la même composition que la précédente; comme éléments spéciaux, il faut citer cependant le baobab, les éléides de Guinée, les fromagers du Soudan, les



vaquois candélabres, les acacias, les indigotiers, les casses, les dragonniers de l'Angola, le caféier et les euphorbes d'Abyssinie, etc.

c) *Flore tropicale américaine.* — Plus riche encore en espèces que les autres, elle se distingue aussi par l'abondance extrême des lianes, qui représentent 8 pour 100 des espèces vasculaires. Ici encore, les arbres de la famille des palmiers dominent; mais il faut mentionner de plus l'hématoxyle de Campêche et le mora de la Guyane, les cacaoyers du Mexique, les quinquinas de Bolivie, les mimosées et les zamies des Antilles, le cotonnier du sud des Etats-Unis, beaucoup de lianes, parmi lesquelles la vanille, des cactacées, comme le cierge et l'oponce, des graminées nombreuses dans les savanes, où se rencontrent aussi des rubiacées, des urticaires et des myrtacées, enfin des fougères.

I. *Flore des steppes austraux.* — Dans les pampas de l'Amérique du Sud, les graminées dominent, plus variées que dans les steppes boréaux, mais on y trouve aussi beaucoup d'espèces voisines du chardon et des ombellifères (fenouils). Dans les zones salées de la Plata, on observe des salicornes, des arroches, des soudes. La flore des steppes du sud de l'Afrique (région de Damara, de Nomaqua et du Kalabari) est assez peu connue; elle se compose surtout de graminées en touffes épaisses, avec des buissons épineux au milieu desquels se trouvent l'acacia des girafes et le tumbo de Baines.

J. *Flore du Cap et du Chili.* — Elle a d'incontestables analogies avec les flores méditerranéennes et californiennes. Au Cap, on rencontre les buissons toujours verts, à formes de myrtes et de lauriers, des crucifères, des rosacées, des légumineuses voisines de celles du sud de l'Europe, mais l'allure générale de la végétation ressemble surtout à celle de l'Australie méridionale. Au Chili, la flore contient à peu près les mêmes espèces arborescentes qu'en Californie et en Espagne : grenadiers, orangers, oliviers, figuiers et formes voisines des lauriers et des myrtes, mais elle s'en distingue par la présence de composées arborescentes, de broméliacées et de cactacées.

K. *Flore des forêts australes.* — Du 40ᵉ latitude S., environ à la Terre de Feu, le long de la côte pacifique et sur les deux versants de la chaîne des Andes, les deux éléments essentiels de la flore forestière sont le hêtre et l'araucaria, formant de grandes forêts analogues à celles des régions tempérées boréales. De nombreuses plantes herbacées des clairières et prairies, renoncules, gentianes, primevères, saxifrages, véroniques, etc., complètent la ressemblance; mais, au nord, on trouve quelques bambous et quelques lianes, qu'on ne rencontre pas dans les forêts boréales.

L. *Flore de Madagascar.* — C'est une flore tropicale, à plantes spéciales : ravenalas, dont les gaines foliaires retiennent de l'eau que le voyageur peut boire; raphies, pandanus, ladoïcées des Seychelles, voisins des cocotiers, quelques composées, apocynées, euphorbiacées, asclépiadacées, etc.

M. *Flore de l'Australie et des îles polynésiennes.* — C'est une flore composite, car l'Australie présente, au nord, une zone tropicale, caractérisée par des palmiers, des acacias, des eucalyptus; au centre, une zone désertique caractérisée par l'arbre à bouteille; au sud, une zone tempérée à climat presque méditerranéen, caractérisée par les casuarinas à l'ouest, les eucalyptus, les araucarias, les arbres graminiformes comme la xanthorrhée, des fougères arborescentes. En Nouvelle-Zélande, la flore spéciale est pauvre; on y trouve une fougère comestible, des espèces forestières rappelant les hêtres et les cyprès; à la Nouvelle-Calédonie, la flore, plus riche que dans les autres îles océaniques, est caractérisée par l'abondance des rubiacées et le faible développement des composées. Enfin, dans les îles voisines du tropique, les cocotiers abondent.

N. *Flore marine.* — Elle est d'une grande homogénéité presque sous toutes les latitudes, et les algues représentent ses éléments presque exclusifs : algues brunes, fucus et laminaires des côtes tempérées, sargasses des côtes tropicales, qui, détachées de leurs supports et entraînées par les courants, viennent se réunir à la surface, dans les régions marines calmes de l'Atlantique (mer des Sargasses), algues rouges des plateaux continentaux, et corallines incrustées de calcaires des zones coralligères, etc. La fonction chlorophyllienne ne pouvant s'accomplir dans l'obscurité, les algues n'existent que sur les côtes ou dans les mers dont la profondeur ne dépasse pas 300 mètres.

III. ZOOGÉOGRAPHIE ou *Géographie zoologique.* — On désigne sous le nom de *faune* l'ensemble des espèces animales, autochtones ou immigrées, qui habitent une région donnée (Perrier). Mais les faunes peuvent être envisagées de deux points de vue différents, suivant que l'on considère l'influence actuelle d'un milieu défini, ou bien les relations systématiques basées sur la répartition des continents anciens et actuels. Il est évident, en effet, que, d'une part, chaque milieu particulier, mers, lacs, îles, déserts, montagnes, régions polaires, cavernes, etc., imprime aux animaux qui y vivent un caractère spécial, un *facies* résultant de l'adaptation à des conditions données, et que, d'autre part, les espèces habitant une certaine région, quels que soient les différents milieux (montagnes, forêts, steppes, etc.) de cette région, sont composées non seulement des espèces qui y ont leur centre de dispersion, mais encore de celles qui ont pu y pénétrer grâce aux rapports anciens de cette région avec d'autres contrées actuellement disparues ou séparées par de grands phénomènes géologiques. Cette dernière considération explique pourquoi les zoologistes ont pris, en général, comme animaux caractéristiques des provinces zoologiques actuelles, les mammifères, qui représentent le groupe le plus récent, c'est-à-dire celui qui s'est formé dans les conditions les plus voisines de ce qui existe présentement.

Les régions zoologiques. — A. *Régions marines.* En raison de la constance de la température à partir d'une certaine profondeur, de l'obscurité complète et du calme qui y règnent, la masse des océans semble devoir être peuplée d'une manière uniforme, les courants brassant et entraînant d'ailleurs le plancton et les larves pélagiques et les distribuant partout presque également. En réalité, il n'en est point rigoureusement ainsi. Les courants transportent en effet des larves du benthos, mais ces larves ne se reproduisent pas et, par conséquent, un seuil sous-marin peut suffire à opposer, à la dissémination d'un benthos abyssal, une barrière presque infranchissable. De même, une importante dépression océanique empêche la dispersion des espèces littorales quand elles n'ont pas de larves nageuses. La température de surface intervient également en limitant l'extension de certains animaux, comme les coralliaires. Enfin, l'évolution géologique des rivages, en isolant certaines mers, a déterminé ainsi des localisations fauniques. C'est donc à bon droit que les géozoologistes ont partagé l'ensemble des océans en plusieurs régions distinctes :

a) *Région indo-pacifique.* — Elle comprend la mer des Indes et l'océan Pacifique, et sa faune est



caractérisée par la prédominance des organismes (mollusques, coraux et foraminifères) capables de fabriquer un épais squelette à l'aide des sels calciques dissous dans les eaux. Le type de cette faune est représenté par les associations animales que l'on observe au niveau des récifs coralliaires et des atolls.

b) Région atlantique tropicale. — Sa faune est assez voisine de la précédente, mais quelques particularités la distinguent : notamment les curieux animaux de la mer des Sargasses, où les teintes homochromiques vertes et brunes dominent, et parmi lesquels figurent les poissons marcheurs, qui ne peuvent être que d'origine benthique.

c) Région atlantique tempérée. — Sur la côte occidentale de l'Europe et la côte orientale de l'Amérique, on rencontre des espèces parallèles ou substitutives et même quelques espèces communes, surtout parmi les brachiopodes. Comme leurs larves n'ont pu traverser l'espace qui sépare les rivages opposés, il semble que la dispersion des espèces a eu lieu le long des côtes d'un continent disparu, le continent brasilo-africain.

d) Région méditerranéenne. — Sa faune est très voisine de celle de l'Atlantique et renferme des formes (nudibranches) appartenant à l'Atlantique tropical, ce qui n'a rien de surprenant, la Méditerranée étant une mer chaude dont les eaux profondes se maintiennent à environ 13° C. Sa faune superficielle est riche, sa faune abyssale est au contraire pauvre, parce que le seuil de Gibraltar ne s'est ouvert qu'au pliocène et est trop élevé pour pouvoir laisser passer le plancton bathypélagique et surtout le benthos de l'Atlantique.

e) Région ouest-américaine. — Sa faune diffère en certains points de la faune pacifique, parce que l'abaissement de température déterminé par le courant de Humboldt a empêché les coralliaires de se développer. Si ses formes pélagiques sont parallèles à celles du Pacifique (bon nombre même sont communes), les formes benthiques, en revanche, sont assez différentes, attendu que les larves du benthos, ayant une vie pélagique en somme courte, n'ont pu franchir l'immense distance qui sépare les côtes chiliennes des côtes australiennes ou malaises.

f) Régions polaires. — Les faunes littorales et pélagiques des deux régions polaires sont très riches en individus, et le plancton y est abondant, entraînant la présence des cétacés qui s'en nourrissent. Elles offrent entre elles de grandes ressemblances, dues non seulement à l'action convergente de milieux identiques (pingouins du nord, manchots du sud), mais aussi à l'existence d'espèces semblables ou peu différentes dont on ne connaît pas de représentants dans les mers intermédiaires. Ces espèces ont été appelées *bipolaires* par Pfeffer ; il suppose qu'elles ont été autrefois cosmopolites, au temps où la température était uniforme. Durant le crétacé et le tertiaire, quand s'est effectuée la séparation des climats, les individus des régions chaudes ont disparu, tandis que les individus des régions polaires, où les conditions d'existence ont peu varié et où la concurrence vitale est moins rude, se maintenaient. Ce qui tend à vérifier cette hypothèse, c'est qu'une espèce, *sagitta hamata*, en réalité cosmopolite, habite, aux deux pôles, les eaux superficielles, mais, dans les mers chaudes, est bathypélagique, c'est-à-dire vit dans un milieu à température constante de 0° C, dont les couches froides semblent servir de trait d'union entre les deux mers glaciales. (Cuénot.)

B. *Régions terrestres.* — Alors que, dans les mers, les barrières s'opposant à la dispersion des espèces sont peu nombreuses, elles se multiplient au contraire sur les terres émergées et y déterminent, par suite, une séparation des faunes bien plus marquée que dans le domaine océanique. Les plus importantes de ces barrières sont les mers elles-mêmes, qui, lorsqu'elles ont une largeur suffisante, opposent un obstacle infranchissable à la dispersion des animaux terrestres, en dehors des grands voiliers. Il faut donc tenir grand compte de la répartition actuelle des mers. Mais la répartition ancienne ne joue pas un rôle moins important, surtout si l'on considère que les différents groupes zoologiques ont apparu à des époques différentes : les reptiles pendant le trias et le jurassique, les mammifères et les oiseaux pendant le tertiaire, et que, plus la date d'apparition est ancienne, plus les changements survenus dans les conditions physiques et la géographie des continents sont profonds. Il n'y a donc pas concordance dans la répartition des différents groupes zoologiques, et c'est pourquoi, pour établir les caractères des faunes actuelles et les limiter, il a fallu se baser surtout, comme l'a fait Wallace, sur la distribution des animaux les plus perfectionnés et les plus récents, les vertébrés supérieurs. (V. la carte zoogéographique ci-dessus.)

a) Région paléarctique. — On subdivise la région arctique de l'ancien monde en cinq provinces principales :

α) *Province polaire.* — Sa faune, à facies nettement polaire (cf. plus haut), comprend comme types côtiers et marins le narval, les phoques, la baleine franche, les pingouins sur le littoral de la Russie et de la Sibérie et des îles de l'océan Glacial, des morses et des otaries sur le littoral du détroit de Behring ; comme types des steppes glacés et de la toundra sibérienne, le renne, la loutre, la fouine, la martre, le vison, l'ours blanc, le glouton, le renard blanc, l'hermine.

β) *Province européenne.* — La faune sauvage de cette province, à laquelle appartient la France (sauf son littoral méditerranéen), s'appauvrit par le déboisement et le développement des cultures. On peut citer, parmi les mammifères autochtones, la taupe, le hérisson, la musaraigne, le desman, le mulot, qui tend à disparaître devant le rat noir originaire d'Asie, comme son ennemi le surmulot. Les chauves-souris, la fouine, le putois, le blaireau, les lemmings de l'Allemagne du Nord et de la Russie, le hamster sont assez répandus ; le chat sauvage est plus rare, de même que l'ours brun, le lynx, le chamois, l'izard, la marmotte, cantonnés maintenant dans les chaînes montagneuses ; le renard, le loup, surtout le sanglier diminuent dans l'Europe occidentale ; le castor ne se rencontre plus que sur les bords du Rhône ; on trouve en Russie des élans et quelques aurochs, conservés à grand'peine en Lithuanie. Le dauphin et le marsouin fréquentent les côtes. Beaucoup d'oiseaux, parmi lesquels bon nombre d'oiseaux migrateurs, dont quelques-uns tendent à disparaître de nos pays, comme la caille, et une espèce remarquable, la grande outarde des plaines hongroises et russes.

γ) *Province méditerranéenne.* — Son mammifère caractéristique est le chameau (le dromadaire n'en est peut-être qu'une forme adaptative), dont l'aire de dispersion va du Maroc à la Caspienne. Viennent ensuite les chevaux caspiens, les ânes, onagres, hémiones du nord de l'Afrique, de la Syrie et de la Perse ; les mouflons de la Corse et de l'Atlas, les gazelles de Barbarie, le porc-épic d'Asie Mineure, le chacal, l'hyène, la panthère d'Afrique, qui tend à s'éteindre. Quant au lion, jadis abondant dans

l'Atlas, en Egypte et en Asie Mineure, il a cessé d'être représenté dans cette province. Mentionnons encore les magots de Gibraltar et les macaques africains. Les oiseaux sont nombreux et beaucoup sont des migrateurs venant de la province européenne; on les observe surtout en certains endroits, comme le delta du Nil. Les reptiles sont assez communs; parmi les arachnides, citons le scorpion, la petite mygale et le lycose (tarentule) et, parmi les insectes, les cigales et les criquets.

δ) *Province sibérienne.* — Elle contient bon nombre d'espèces des provinces précédentes : loups, chameaux, chevaux sauvages, mouflons. Ses principales espèces caractéristiques sont le yack du Thibet, le chevrotain porte-muse de la Sibérie méridionale et, parmi les oiseaux, le tétras et le lagopède.

ε) *Province sino-japonaise ou mandchourienne.* — Confinant par le sud à la région indo-malaise, elle renferme le tigre, que l'on rencontre jusqu'en Mandchourie, la panthère, l'écureuil volant, le chevrotain. Ses animaux les plus caractéristiques sont : les macaques et la grande salamandre du Japon, la perruche chinoise et les faisans qui semblent autochtones, et le bombyx séricigène, dont la chenille est le ver à soie.

b) Région néoarctique. — On la divise en cinq provinces : α) *province polaire;* β) *province canadienne* (pays des fourrures); γ) *province alléghanienne;* δ) *province californienne;* ε) *province centrale.* La faune de cette région présente tant d'affinités avec la faune paléarctique, qu'on a proposé de les réunir sous le nom de faune *holoarctique.* En effet, on trouve dans la mer de Baffin la baleine franche; sur les côtes, le phoque, le morse et le narval; le renne existe dans l'Alaska; l'ours blanc, le renard blanc, le vison, le bœuf musqué dans les terres du Nord; le glouton, l'hermine, la loutre au pourtour de la baie d'Hudson. L'ours grizzly des montagnes Rocheuses est une variété de l'ours brun, et le bison d'Amérique est voisin du bison d'Europe. Comme espèces spéciales, on peut mentionner les chiens et loups des prairies, le raton laveur, les gerboises, le porc-épic arboricole, le dindon sauvage, les gelinottes des prairies; parmi les reptiles, l'igname, le trigonocéphale, des alligators, etc.

c) Région indo-malaise ou orientale. — Quatre subdivisions : α) *province indienne;* β) *province de Ceylan;* γ) *province indo-chinoise;* δ) *province malaise.* Au point de vue de la faune, cette région est assez homogène, car elle se trouve séparée, par le désert de Thor, le Pamir et le Gobi, de la région paléarctique, et ce n'est que par la Chine d'une part, l'Iran de l'autre, qu'il y a pénétration réciproque des espèces respectives. La faune indomalaise est extrêmement riche, et on ne peut énumérer ici toutes les espèces intéressantes qu'elle renferme. Citons-en seulement quelques-unes. D'abord les gibbons et les orangs-outans des îles malaises. On a aussi découvert, à Java, les vestiges d'un type éteint, intermédiaire entre le singe et l'homme, *pithecanthropus erectus*, ce qui a fait croire que les îles malaises avaient été le centre d'apparition de l'espèce humaine, hypothèse actuellement insoutenable.

En outre des grands singes, mentionnons les lémuriens loris de l'Indochine, galéopithèques de Bornéo. Viennent ensuite : le tigre, qui a refoulé le lion et la panthère (cette dernière est cependant représentée à Java par la panthère noire); l'ours des cocotiers et l'ours de l'Himalaya; les rats, dont l'Inde paraît être le centre de dispersion; le rhinocéros, le tapir à dos blanc, l'antilope nilghaï, les zébus et les buffles. Un sirénien, le dugong, visite toutes les côtes, de l'Est africain à l'Australie. Les espèces ornithologiques caractéristiques sont : les paons, originaires de la Chine méridionale, les lophophores de l'Himalaya, les argus de la Malaisie, les coqs sauvages, souche de nos coqs domestiques, les calaos, les perroquets, etc. Parmi les reptiles, figurent le gavial du Gange, les geckos et agames des forêts et des prairies, les cobras, le python des jungles; parmi les invertébrés, un grand nombre d'insectes, dont beaucoup présentent des cas remarquables de mimétisme et d'homochromie.

d) Région africaine ou éthiopienne. On la divise en trois provinces : α) *province occidentale de la Guinée et du Congo;* β) *province orientale et centrale;* γ) *province australe.* Il convient d'y ajouter la *province malgache.* Les principaux animaux caractéristiques de la faune africaine sont : les gorilles, chimpanzés et mandrills des forêts du Gabon et du Congo, les cynocéphales de l'Abyssinie, les taupes dorées ou chrysochlores du Cap, le lion, qui domine du Sahara à la côte de Mozambique, le léopard, le lynx, le chacal fennec, la mangouste, la civette. Les hippopotames et un sirénien, le lamantin, hantent les grands fleuves; l'éléphant et le rhinocéros à deux cornes, les forêts; les girafes, l'antilope gnou, l'ocapi, le zèbre, la brousse, les prairies et le voisinage des régions désertiques. En Abyssinie, on trouve le phacochère, le zébu et le pangolin au Cap. Parmi les oiseaux, citons les bengalis, les pintades, le serpentaire, le marabout, la grue huppée, le flamant, enfin l'autruche, caractéristique de la région; parmi les reptiles, les caméléons, de nombreux crocodiles, la vipère, l'aspic, etc.

La faune de Madagascar, très spéciale, est caractérisée par les lémuriens, makis, aye-aye, le tanrec, insectivore couvert de piquants comme le hérisson et qui dort pendant la saison sèche, le cryptoprocte, chat plantigrade, et quelques autres espèces, dont certaines appartiennent à la faune africaine : roussettes, zébus.

b) Région néotropicale ou sud-américaine. — Elle comprend quatre provinces : α) *province mexicaine;* β) *province australienne;* γ) *province brésilienne;* δ) *province patagonienne.* Riche en espèces spéciales, la faune de cette région présente cependant certaines affinités avec la faune africaine, en raison de l'existence ancienne d'un continent brésilo-africain; mais la séparation s'étant faite au moment où les mammifères évoluaient en séries divergentes, leurs représentants néotropicaux sont demeurés en général inférieurs et plus petits que les animaux correspondants de l'ancien monde. Citons, parmi les espèces intéressantes : les singes platyrrhiniens, atèles, sapajous, les ouistitis, les marsupiaux comme la sarigue, les chauves-souris vampires, le cabiai, l'agouti, le chinchilla, le viscache, le jaguar, de la taille du tigre, l'ocelot, de celle du lynx, le puma, l'ours des Andes, les kinkajous, les caolis, le raton crabier, les pécaris, le tapir, les lamas et vigognes, les tatous, le fourmilier, le paresseux, et des lamantins sur les côtes. Les oiseaux comptent de nombreux représentants : oiseaux-mouches ou colibris, toucans, jacamars, aras, perruches et perroquets, condors, nandous, et enfin les agamis, échassiers employés quelquefois à la garde des troupeaux. On trouve encore, parmi les reptiles, les caïmans, les iguanes, un lézard venimeux, le *boa constrictor*, le serpent fer-de-lance, le serpent-corail; parmi les insectes, de dimensions souvent considérables et de coloris très riche, les morphos aux ailes d'azur, les buprestes et les taupins lumineux et, parmi les autres invertébrés, la grande mygale, qui peut tuer de petits oiseaux, et des scolopendres venimeuses.

f) Région australienne. On la subdivise en cinq provinces : α) *province austro-malaise;* β) *province australienne* proprement dite; γ) *province néo-zélandaise;* δ) *province polynésienne;* ε) *province antarctique.*

Les marsupiaux et les monotrèmes sont les mammifères caractéristiques de cette région : thylacine carnassier de Tasmanie, dasyure, phalanger, kangouroo, enfin échidné et ornithorynque. Le dingo, les chauves-souris semblent d'importation récente, les rats et lapins sont d'importation humaine. Les cacatois, les paradisiers et le casoar de la Nouvelle-Guinée, l'émeu de l'Australie, les mégopodes aux œufs énormes, un gavial, des pythons représentent les autres espèces intéressantes. A la Nouvelle-Zélande, les mammifères, sauf chauves-souris et rats importés, manquent, mais il existe des oiseaux caractéristiques : l'*aptéryx*, des perroquets nocturnes vivant dans des terriers, et un reptile, l'*hattério*, seul représentant du groupe disparu des rhynchocéphales. La faune polynésienne est relativement pauvre et présente plusieurs espèces modifiées par l'isolement. Quant à la faune antarctique, elle se compose seulement de vertébrés marins : otaries, qui semblent autochtones, baleine australe, phoques, et enfin manchots, correspondant aux pingouins du Nord. — Dr J. Laumonier.

Bourbon-Penthièvre (Louise-Marie-Adélaïde **de**), par André de Maricourt (Paris, 1913). — On ne ménagea point, sous la monarchie de Juillet, les hyperboles les plus variées à Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, d'abord duchesse de Chartres, puis en 1785 duchesse d'Orléans; on accordait à celle qui fut la femme de Philippe-Egalité et la mère de Louis-Philippe les épithètes de « modèle de vertu », d' « ange tutélaire » ou de « victime expiatoire ». C'étaient là, à l'époque de mœurs légères que fut, dans son ensemble, le XVIIIe siècle, des qualités infiniment rares, qu'André de Maricourt a jugé bon aujourd'hui de mettre en relief en racontant, à l'aide de plusieurs documents inédits, la jeunesse de Louise de Bourbon-Penthièvre, depuis sa naissance jusqu'au mois d'avril 1791.

Elle naquit à Paris le 13 mars 1753, à l'hôtel de Toulouse, du mariage de Louis de Bourbon, duc de Penthièvre, et de Marie-Thérèse-Félicité d'Este; cette dernière était par sa mère petite-fille du Régent et de Mlle de Blois, fille légitimée du roi Louis XIV et de Mlle de La Vallière. L'aïeul de celle qui sera la duchesse d'Orléans était le comte de Toulouse, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan.

C'est là une ascendance curieuse. Dès l'âge de quatre ans, Louise de Penthièvre fut mise à l'abbaye de Montmartre, dirigée par Catherine de La Rochefoucauld-Cousage, femme d'expérience très ferme, un peu sévère, nettement opposée aux plaisirs mondains et à l'esprit philosophique, à laquelle succéda Mme de Montmorency-Laval. Il ne semble point que la jeune pensionnaire se plût au couvent; elle était, de bonne heure, impressionnable et sensible et garda toute sa vie ces traits de caractère. Elle souffrit de l'absence d'une mère. Elle travaille médiocrement à Montmartre; mais, à défaut d'instruction scientifique, elle a le sens de « la vie intérieure ».

Elle quitte souvent la « volière » pour vivre avec les siens, notamment lorsque meurt sa grand'mère, la comtesse de Toulouse, et au moment du mariage de son frère, le prince de Lamballe, avec Marie-Thérèse de Savoie-Carignan. On songe à la marier aussi. Dès 1768, des négociations commencent. Elles sont curieuses à suivre. L'abbé de Breteuil en est l'agent. Il savait le duc d'Orléans désireux de régulariser la conduite de son fils, lequel était fort libertin. Ses premières démarches furent sans résultat. Mais, lorsque mourut le prince de Lamballe et que les rentes de Mlle de Penthièvre se trouvèrent ainsi accrues, le duc d'Orléans reprit les négociations. Elles aboutirent facilement, le cœur de la jeune fille ayant parlé. Elle est présentée au roi le 5 décembre 1768, et ce n'est que le 5 avril que le mariage est célébré dans la chapelle royale de Versailles.

C'est au château de Villers-Cotterets que se rend d'abord le jeune couple. Les d'Orléans étaient populaires dans la contrée. De nombreuses assemblées y accourent; on organise des fêtes et des divertissements, dont Mme de Montesson — que devait épouser bientôt le vieux duc d'Orléans — est l'actrice principale.

La physionomie de la duchesse de Chartres, a ce moment de son existence, est assez indécise; son visage a du charme, mais le regard manque de vivacité; elle a l'expression un peu languissante et mélancolique. Ses « moindres mouvements, cependant, sont pleins de grâce »; elle a de la séduction, et elle plaît. Au moral, les qualités du cœur priment celles de l'esprit; toutes ses pensées et tous ses actes gravitent autour de l'amour pour son père, pour les pauvres et pour son mari. Ce dernier, on le verra, ne lui épargnera ni écœurements, ni humiliations. La calomnie audacieuse devait la respecter.

La duchesse de Chartres, de l'avis même de son historiographe, ne manque point pour cela de quelques défauts, imputables, paraît-il, à une hérédité trop chargée, à laquelle elle était redevable d'un certain manque d'équilibre et d'une indolence nonchalante que troublaient des « vivacités de caractère », dont elle se méfiait.

Ces traits sont intéressants à noter : ils dominent le caractère de la femme de celui qui sera Philippe-Egalité. Elle garde le souci de suivre de près et d'observer rigoureusement l'étiquette. Elle a un vif sentiment de la nature et goûte les résidences champêtres.

On lui prête quelques aventures singulières, des espiègleries d'un goût douteux, même en un temps où le règne du travesti était à son apogée.

Au Palais-Royal, où elle va tenir le premier rang, à son retour de Villers-Cotterets, les débuts de la duchesse de Chartres apparaissent un peu difficiles. Les relations d'amitié et le commerce de ses contemporaines lui font défaut; par contre, des douairières, sur lesquelles les mémoires du temps nous ont documentés copieusement et qui, après avoir mené une vie assez légère, étaient tombées dans une austérité et une dévotion un peu revêches, venaient continuer auprès de la duchesse de Chartres le rôle des religieuses de Montmartre. Elle met au monde, le 10 octobre 1771, un enfant mort. La déconvenue fut si grande que, pour ménager la sensibilité de la princesse, on substitua, pendant quelques jours, à l'enfant mort, le fils d'un de ses valets de pied en lui cachant son malheur. Deux années après, elle fut plus heureuse : elle accoucha d'un fils, qui devait être le roi Louis-Philippe.

L'entente dans le ménage du duc et de la duchesse de Chartres semble n'avoir pas été troublée jusqu'à la mort de Louis XV. Un renseignement intéressant nous est fourni par Maricourt.

La princesse, qui avait, dans son entourage, entendu chanter les louanges de la franc-maçonnerie, entra dans l'ordre, toujours empressée qu'elle était d'obéir et de plaire à son époux. Elle fut initiée le 28 février 1773. En 1775, elle met au monde le duc de Montpensier, voyage dans les Flandres et les Pays-Bas, puis dans le midi de la France et en Italie. Le duc désirait succéder à son beau-père et obtenir la survivance de la charge de grand amiral de France. Il quitte sa femme à Toulon, et cette séparation est douloureuse au cœur de la princesse. D'ailleurs, l'horizon commence à s'assombrir pour elle. Elle aime, elle a été aimée, puis elle s'est crue aimée. De la cour et de la ville, elle n'a point essuyé de procédés mauvais; mais les heures tristes vont sonner.

Elle démasque la fameuse Mme de Genlis, « gouverneur de princes », dont le rôle politique a été récemment mis en lumière. Mme de Genlis a une

place importante au Palais-Royal; la duchesse de Chartres l'affectionne jusqu'au jour où elle s'aperçoit de l'empire qu'elle a pris sur son mari. Elle gravit un calvaire, puisqu'on lui enlève ses enfants pour les confier à une autre. Les nuages, au reste, semblent s'accumuler sur sa vie. Elle est courageuse, néanmoins, réconforte son mari, sur lequel courent des propos calomnieux, lui demeure inébranlablement dévouée et ne néglige rien pour lui plaire. André de Maricourt donne d'abondants détails sur l'existence qu'elle mène au Palais-Royal, sur son entourage, sur les visites qu'elle y reçoit, sur cette société un peu bigarrée, légère et folle, qui se divertit aux petits théâtres, à ces fameux soupers dont on a beaucoup parlé dans les mémoires du temps. C'est une vie intense à laquelle, assez modestement, semble-t-il, elle prend part, quand ses maternités lui en laissent le loisir.

Mais son mari se montre libertin à nouveau : après Mme de Genlis, viennent Mme de Buffon et d'autres, sur lesquelles il n'importe pas d'insister. La duchesse de Chartres accepte le partage. En automne 1787, le duc est exilé à Villers-Cotterets, puis au Raincy ; aidée de la princesse de Lamballe, la duchesse passe son temps en « promenades de charité », et son historiographe donne quelques exemples de ces bontés qui constituent une de ses plus grandes qualités.

Ici, André de Maricourt consacre un chapitre — qui peut apparaître comme un hors-d'œuvre, mais qui est d'un grand intérêt — au père de la duchesse de Chartres, à ce duc de Penthièvre, qui demeura toujours d'une extrême générosité. Il avait remarqué le jeune Florian et le prit à son service. Ce dernier professa pour la duchesse d'Orléans un culte véritable; il l'accompagne dans ses promenades à Anet, lui dédie sa fable *la Fauvette*, fait son éloge dans son discours de réception à l'Académie et ne néglige aucune occasion de célébrer ses vertus.

Les événements qui se précipitent les mettent à une dure épreuve. Elle est en plein désarroi. Son mari, dont l'esprit appartient à Laclos ou à Mme de Genlis, dont le cœur et les sens sont à Mme de Buffon, n'est plus qu'un « meneur mené » ; ses enfants s'éloignent d'elle chaque jour davantage, la ruine la guette, nul appui ne la soutient.

Elle est attachée à la reine, mais ses rapports sont rares avec elle. Le duc, désirant afficher son patriotisme, se mêle le 4 mai 1789 aux députés du tiers au lieu de se mettre à la tête de la noblesse avec les princes du sang ; il est populaire. On connaît le rôle qu'il a joué pendant cette période troublée. André de Maricourt n'insiste pas sur ce point. Il nous conte en détail, grâce à des sources peu utilisées jusqu'à ce jour, les malheurs de la princesse pendant et après le voyage du duc d'Orléans en Angleterre; les différends ne font que grandir entre les époux.

Leur union est brisée par Mme de Genlis, qui a raconté ces événements à sa manière. Abreuvée de misères morales, la duchesse d'Orléans alla, le 9 avril 1791, rejoindre le duc de Penthièvre, son père, au château d'Eu. Elle continua d'aimer son mari, jusqu'à l'heure de la mort tragique du duc d'Orléans.

Ici s'arrête l'étude consciencieuse d'André de Maricourt. Son héroïne justifie la sympathie et la pitié qu'il a pour elle ; il raconte sa vie avec tact et beaucoup d'érudition, et nous la montre telle qu'elle fut vraiment : une femme bonne, douce et vertueuse, victime de l'amour conjugal. — ANDRÉ GAYOT.



Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, tableau de Mme Vigée-Lebrun. (Phot. Giraudon.)

Colet (LA BELLE MADAME). *Une déesse des romantiques*, par J. de Mestral-Combremont (Paris, 1913). — Belle, il fallait qu'elle le fût, pour avoir séduit, comme elle fit, la plupart de ses contemporains, et notamment les plus illustres. Ses yeux bleus très ouverts, ses lèvres charnues et rouges, les anglaises abondantes qui nimbaient d'or « le contour un peu trop vigoureux du front et des joues », son buste opulent faisaient trouver du charme à ses vers et à sa prose. Nous qui ne la voyons plus, nous nous sentons moins disposés à l'indulgence, et J. de Mestral-Combremont n'est pas tendre dans le portrait qu'il nous trace de la Muse. Sa beauté n'était pas de celles qui émeuvent la postérité ; et, si l'on se sent parfois charmé par quelque visage d'autrefois, c'est que ce visage porte en lui une délicatesse qui survit au temps. Louise Revoil, dame Colet, n'était pas délicate, et sa beauté bien portante ne pouvait troubler que ceux qui pouvaient la contempler. « Vénus de Milo en marbre chaud », comme la nomme Musset, elle fut aussi une manière de virago, et nous sommes plus sensibles à la vulgarité un peu grossière, et parfois brutale de ses façons, qu'à l'incarnat de son teint ou à la rondeur de sa gorge. J. de Mestral-Combremont semble bien nous la peindre avec exactitude. Il est habile, du moins, à la faire revivre à nos yeux, et cette vie qu'il lui donne suffit à faire de son ouvrage, sobre et rapide, une œuvre colorée et divertissante.

Louise Revoil naquit le 15 septembre 1810, à Aix en Provence. Nous ne savons presque rien sur son enfance, si ce n'est qu'elle fit des vers dès son plus jeune âge, et que sa famille demeurait insensible à son talent de poétesse. Il ne semble point que ses premiers jours furent heureux. Elle vit au milieu de disputes continuelles. Si elle n'était pas déjà très belle, elle aurait peu de chances de sortir de ce monde bruyant, car sa dot est médiocre. Un professeur d'harmonie au Conservatoire, Hippolyte Colet, se laisse séduire par son charme juvénile. Il allait la conduire à Paris. Ce fut le seul mérite qu'elle lui reconnut. Les débuts de son existence parisienne furent difficiles. La jeune femme, si elle aimait à chanter, comme la cigale, était comme elle aussi prodigue et imprévoyante. La gloire, pourtant, l'attire, et, pour l'atteindre, elle emploiera tous les moyens. C'est Chateaubriand d'abord qu'elle essaye d'avoir comme introducteur dans la vie littéraire. Elle lui écrit, va le voir, lui demande une préface pour son premier recueil de vers. Il refuse poliment. Le livre paraît sans grand succès. Pour gagner de l'argent, elle fait alors de la littérature industrielle. Elle compose des historiettes pour enfants, des comédies, des articles de toutes sortes. Elle court les bureaux de rédaction, essayant de placer sa copie. Le prix de poésie qu'elle remporte à l'Académie, avec un poème sur le musée de Versailles, lui apporte quelque encouragement, et lui facilite son accès aux journaux. C'est à cette occasion qu'elle se lie avec Cousin. La protection agissante du philosophe va aider singulièrement la Muse. Il la nomme Penserosa. Elle use et abuse de l'influence qu'elle prend sur lui. Il multiplie ses démarches. La beauté et l'aplomb de son amie s'accroissent chaque jour. Mme Colet est habile à se faire des relations, surtout des relations utiles. Cousin fut pour elle une proie facile. Devenu ministre, il fut par là même plus précieux, et dut davantage encore écrire aux directeurs des journaux et des revues pour les décider à prendre les vers et la prose de son amie. Les railleries ne manquèrent point de l'assaillir. Alphonse Karr, dans ses *Guêpes*, dépassa la mesure. Mme Colet l'en punit d'un coup de couteau qui lui fit peu de mal, et le pamphlétaire conserva dans son cabinet l'arme dont elle s'était servie. Au-dessous, une inscription en rappelait l'origine : « Donné par Mme Louise Colet, dans le dos. »

Cousin la consola en lui faisant obtenir des pensions, en l'introduisant dans les salons et, notamment, à l'Abbaye-au-Bois.

A l'Abbaye, elle se lia avec Béranger, dont le talent un peu vulgaire ressemblait assez à sa beauté. Le poète se montra paternellement galant, et donna des conseils. Mme Récamier se prit pour elle d'une sorte de passion, et elle lui confia un certain nombre de lettres de Benjamin Constant, « pour en faire l'usage qu'elle jugera le plus convenable à sa mémoire, mais avec la condition que ces lettres ne pourront être ni communiquées, ni publiées » qu'après elle. Dès la mort de Mme Récamier, Mme Colet s'empressa de publier ces lettres; mais, poursuivie par la famille, elle dut retirer l'édition du commerce. Un de ses traits distinctifs était le manque de tact. Avec Cousin, elle se montrait d'un caractère difficile, irascible, susceptible. Sans cesse des scènes éclataient. A cette Muse, qui nous paraît si médiocre aujourd'hui, l'encens était nécessaire, et aussi la publicité. Le lien qui unissait le philosophe et cette « Muse turbulente, imprécatoire et spumeuse », comme l'appelle Barbey d'Aurevilly, se détendit peu à peu. L'amour céda la place à l'amitié. Ce fut Béranger qui intervint pour régler quelles seraient leurs relations futures.

Le salon de Mme Colet se trouvait à cette époque assez fréquenté, et notamment par les hommes. On y rencontrait Mignet, Villemain, Pongerville, Babinet, Préault, Théophile Gautier; Vigny, enfin, en était l'un des habitués. Ce fut en 1846 qu'elle rencontra chez Pradier le jeune Gustave Flaubert, qui était moins âgé qu'elle de onze ans. Il semble bien qu'elle l'aima véritablement, et que ce fut la grande passion de sa vie. Flaubert se montra passionné, lui aussi, mais sans tendresse, et plutôt de façon sensuelle. Le plus souvent, elle l'ennuya, se montrant sans cesse exigeante, intransigeante et insupportable, dépourvue de tact, comme lorsqu'elle lui envoie les lettres qui lui sont adressées par Cousin, ou lorsqu'elle insiste pour connaître sa mère. Elle se plaint continuellement de ne pas remplir la vie de son ami, et c'est vrai, heureusement. Elle s'exaspère, fait des scènes à propos de tout; et la liaison ne se prolonge que parce qu'elle demeure à Paris, tandis qu'il habite à Croisset. D'ailleurs, Louis Bouilhet et Maxime Ducamp interviennent parfois pour les réconcilier, et Flaubert interrompt son travail pour corriger les vers de sa maîtresse. Il est plein d'admiration pour leur beauté. L'admirable, c'est qu'il est sincère. On sait comment se produisit la rupture. Flaubert, étant arrivé un soir en retard à un rendez-vous, fut fort mal accueilli ; « à peine eurent-ils pris place aux deux coins de la cheminée, elle se répandit en véhéments reproches, ponctués de coups de pied dans les jambes de Flaubert ». Il perdit patience, et partit pour ne plus revenir. Elle essaya de faire revivre sa liaison par tous les moyens, mais sans pouvoir y parvenir. Il était trop content d'être libre.

Musset était aussi un des familiers de Mme Colet. Elle l'avait connu en 1852, et il l'avait aidée dans



Louise Colet, d'après une lithographie de 1845.

ses prétentions académiques. Des relations innocentes, dit-elle, avaient suivi. Ils allaient ensemble au théâtre, au musée, au Bois, au Jardin des plantes; mais Musset avait horreur des scènes : il lui ferma sa porte, et lorsque, dans sa dernière maladie, elle voulut venir le soigner, il refusa de la voir. Elle ne lui en dédia pas moins des vers :

Indifférentes et muettes
A ton âme qui vibre en moi,
Si les voix des autres poètes,
N'ont ni chants, ni sanglots pour toi,
J'élèverai ma voix obscure
Dont ton cœur a gardé l'écho,
Parmi les voix de la nature
Qui s'éveillent sur un tombeau...

C'était sans doute pour qu'on oublie que, dans son *Poème de la Femme*, elle l'avait peint se livrant aux



La mine de Kimberley en 1913.

plus basses orgies, frappant ses maîtresses, homme violent et faible, parfaitement ignoble.

Cependant, son salon recevait moins d'illustres visiteurs. Séparée de son mari de bonne heure, elle était alors veuve. Sa vie est difficile. Elle ne fut jamais vénale et, pour vivre, il faut écrire de nombreux articles qu'on ne lui prend pas toujours, des articles de modes qu'on lui paye parfois en chapeaux, des articles d'éducation, des pamphlets, des portraits de contemporains : littérature étrangement médiocre, et souvent pleine de fiel. Sainte-Beuve lui fait de grands compliments, mais ne voudrait pour un empire la nommer dans son feuilleton. Elle s'en indigne et le harcèle de demandes, et il répond, agacé : « Je ne vous demande qu'une seule chose : de vous admirer en silence, sans être obligé d'expliquer au public où je cesse de vous admirer. Cette demande est modeste, Madame, et je ne puis croire que vous insistiez pour m'en faire départir. Ce serait d'ailleurs inutilement, car je suis sans loisir et déterminé à choisir moi-même mes sujets d'étude. » Sainte-Beuve, sous l'Empire, devait s'occuper de sauver sa pension, que ses pamphlets risquaient de faire supprimer. Elle ne lui en garda aucune reconnaissance, et elle fit de lui, après sa mort, un portrait qui n'était pas particulièrement aimable.

L'idée qu'elle se faisait d'elle-même lui donnait un orgueil excessif. Peut-être n'était-ce point tout à fait de sa faute. Ses amis avaient coutume de l'exalter. Dans les lettres que Victor Hugo lui adressa, nous trouvons des phrases de ce genre : « Femme et poète, vous êtes admirable. » — « Vous avez la touche vraie, grave, forte, et en même temps douce, osez, osez tout. C'est votre droit et votre devoir. Vous êtes Muse et Déesse, ne craignez pas d'aller nue... Vous faites l'épopée de votre sexe. Dédaignez le monde et rayonnez au-dessus de lui, tantôt femme comme Vénus, tantôt étoile comme Vénus aussi. » Et encore : « Planez, c'est votre devoir d'aigle. » Comment Louise Colet n'aurait-elle pas eu le vertige ?

A cinquante ans, elle était encore belle; mais les questions politiques et sociales l'occupaient davantage que les questions littéraires. Elle s'enflamme contre l'Empire, contre le pape, contre la corruption du siècle, contre l'asservissement de la femme. Les flatteurs se font rares. On la délaisse. Paris perd de son charme. Elle va en Italie par la Provence. A Turin, où elle se trouve en 1860, elle participe à toutes les fêtes et s'y montre aussi remuante qu'en France. A Turin, elle veut conseiller Cavour; à Milan, elle ne quitte pas Manzoni, qui voudrait bien se débarrasser d'elle; à Naples, elle court après Garibaldi. Elle s'imagine que sa présence en Italie trouble le sommeil des hommes d'Etat français et italiens; et chacun se désintéresse d'elle. Les voyages occupent ses dernières années. On ne se souvient plus des admirations que l'on affectait devant elle; mais, par ses polémiques, elle cherche toujours à remuer le monde. Elle ne fait que du tapage. Elle participe à la Commune, et Jules Troubat est obligé de la cacher pendant trois jours dans la cave de Sainte-Beuve. Malade et délaissée, la fin de sa vie est triste. Edgar Quinet est sa dernière amitié, mais il meurt. Elle ne fait plus que languir. Le 8 mars 1876, elle achève ses jours à San Remo.

Femme médiocre, et d'une vanité excessive, « elle avait reçu, dit Barbey d'Aurevilly, dans l'esprit cette espèce de coup de tampon que donnent le ciel et la mer du Midi aux imaginations même vulgaires ». Pour être juste, il faut ajouter que le temps où elle a vécu a là-dessus sa part de responsabilité. La modération et la mesure étaient rares autour d'elle. — Jacques Bompard.

***diamant** n. m. — Encycl. Nous savons par les Védas, le Ramayana et le Mahabharata, que l'antiquité connaissait le *diamant*. Le Brhat Sanhita indique les régions où l'on en trouvait. Seules, les Indes, dans les alluvions de leurs fleuves, possédaient la précieuse gemme.

Ce n'est qu'au IIe ou IIIe siècle avant notre ère, après les expéditions d'Alexandre et de son lieutenant Séleucus, que l'Europe reçut de l'Orient cette pierre d'une si grande valeur. Mais le diamant resta longtemps l'apanage des souverains, tant par sa rareté que par son prix inabordable. Et il faut arriver à la découverte des gîtes diamantifères du Brésil (vers 1720-1730) pour en voir l'usage se répandre peu à peu.

Depuis une quarantaine d'années, surtout, la plus brillante des pierres précieuses étend toujours davantage ses conquêtes et pénètre dans toutes les classes de la société.

Autrefois, le diamant restait brut; le moyen âge savait à peine le dégrossir, tellement sa dureté en rend la taille difficile. L'art de tailler les diamants date du XVe siècle et doit son origine à un artisan de Bruges, Louis de Berquem (1476), qui imagina le premier d'utiliser la poussière de diamant. Successivement furent inventés la *rose*, puis le *brillant en 16* et le *brillant en 32*.

La taille en brillant se compose de deux parties : la partie inférieure appelée *culasse*, comprenant 24 facettes, et la partie supérieure, qui comporte la *table* facette à huit angles et la *couronne* avec 32 facettes disposées autour de la table. La *rose*, réservée surtout aux pierres plates, se divise en plusieurs formes : *rose de Hollande* ou *d'Amsterdam*, avec 24 facettes couronnant la base, *rose demi-Hollande*, avec 18 facettes, la *rose de Brabant*, avec 12 et la *rose d'Anvers* avec 6. Enfin, d'autres types moins fréquents sont encore pratiqués : le demi-brillant, le brillant simple taillé, avec 13 facettes supérieures et 9 inférieures, la pendeloque affectant la forme d'une demi-poire, etc.

On sait que la taille comprend trois opérations distinctes : le *clivage*, le *brutage*, le *polissage*, qui sont plus ou moins difficiles, selon l'origine et les variétés du diamant; dans la même pierre, certaines facettes sont beaucoup plus longues à mettre au point que d'autres.

A côté du diamant taillé, existent quelques échantillons de diamants gravés. C'est ainsi qu'à l'Exposition parisienne de 1867, on remarquait une intaille de Jacopo ou Come de Trezzo. De même, un portrait du roi de Hollande ornait un diamant exposé en 1878. On cite encore quelques échantillons de pierres gravées; mais ce sont là des curiosités, et l'intaille n'est plus pratiquée de nos jours.

Les tailleries les plus importantes sont celles d'Amsterdam et Anvers. Roullina introduisit cet art à Paris. Il existe encore des tailleries dans le Jura, puis à l'étranger, à Idar, en Allemagne, aux Etats-Unis, etc.

Le prix des pierres taillées diffère évidemment beaucoup de celui de la pierre brute, ce qui s'explique aisément, puisque, avec la taille, le diamant se réduit de moitié ou même davantage.

Ces prix diffèrent d'ailleurs étrangement, selon les époques et selon les événements politiques et économiques.

Quand furent découverts les gisements du Brésil, les prix du diamant baissèrent beaucoup, et les joailliers européens, espérant conjurer la crise, firent courir le bruit d'une fraude; il fallut bien, pourtant, se soumettre à l'évidence.

Nouvelle baisse, quand on trouva du diamant en Afrique australe, aggravée encore par la guerre de 1870-1871. Plus récemment, enfin, en 1907-1908, la crise financière qui sévit en Amérique exerça une grave répercussion sur le marché du diamant. Ce sont, en effet, les Américains qui sont les plus grands amateurs de pierres précieuses; la belle qualité est en grande partie réservée à l'Amérique du Nord, tandis que les pierres de qualité inférieure sont absorbées par l'Amérique du Sud. New-York à elle seule en achète plus que la France entière. Et c'est ainsi que la situation économique du nouveau monde et, à un moindre degré, du vieux continent, intéresse au plus haut point les propriétaires de mines africaines et les actionnaires de ces mines; tout ralentissement des affaires d'une partie du monde a son fâcheux contre-coup chez les producteurs et marchands de diamant.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la spéculation qui n'ait parfois indirectement faussé les prix de la matière première, en exagérant ou bien en dépréciant les cours des valeurs des mines diamantifères.

Nous voyons, par exemple, la valeur du carat de



La mise en place de planchers pour terrain bleu.

diamant brut de la De Beers et Kimberley, passer pour des raisons diverses, de 19 shillings 8 en mars 1889 à 32,0 en 1899, 35,10 en 1900, puis 64,9 en 1907, tomber à 46,7 en 1909, remonter à 47,9 en 1910, 51,6 en 1911, et 53,11 en juin 1912.

Aussi les gros producteurs s'efforcent-ils de régler leur production sur les besoins du marché, la limitant ou la développant selon la demande. Il y a là un équilibre instable à sauvegarder, ce que seules permettent les conditions particulières d'exploitation des gisements diamantifères.

On a découvert du diamant en différentes parties du monde : en Australie, à Bornéo, aux Etats-Unis, peut-être dans l'Oural. Toutefois, il n'y a que trois pays véritablement importants à considérer à ce point de vue, et encore l'Afrique du Sud exerce-t-elle actuellement un véritable monopole de fait.

Les Indes. — C'est chez les Hindous que l'Orient s'approvisionnait autrefois en diamants, et l'on s'explique facilement que les rajahs possèdent de si belles pierres précieuses. Golconde, dont il fut tant question dans le passé, n'est nullement une mine, mais seulement le marché où l'on apportait les produits de la mine de Randapali, où fut trouvé, entre autres, le grand Mogol. Le diamant s'y trouve dans trois régions : 1° dans le Bundel Khand au nord, où les gisements et tailleries de Pannah donnent d'assez bons résultats ; 2° la région de Wairagahs et Sambalpur ; 3° la région du Sud, près des centres de Nizam et Madras, avec les mines de Karnul et Bellary.

On fouille les alluvions et on lave le gravier diamantifère ; avec les procédés d'exploitation modernes, certains gîtes pourraient redevenir rémunérateurs. De nos jours, la production ne dépasse pas la demande des habitants des Indes; les pierres y sont souvent d'une eau remarquable.

Le Brésil. — Le diamant s'y rencontre au fond des vallées, enchâssé dans le cascalho déposé par les rivières, que l'on est obligé de détourner de leurs cours pendant la saison sèche ; on lave et on trie le gravier. On le trouve encore en dépôts, au-dessus du lit actuel des cours d'eau et aussi sur les plateaux, parmi le gravier mélangé d'argile dit « gargulho ». Les gisements de Diamantina (Etat de Minas-Geraes), de la Chapada (Etat de Bahia) ont fourni pendant le XVIIIe siècle un total d'environ 10 millions de carats de diamant; mais leur production s'est beaucoup amoindrie.



Diamant dans sa gaine naturelle.

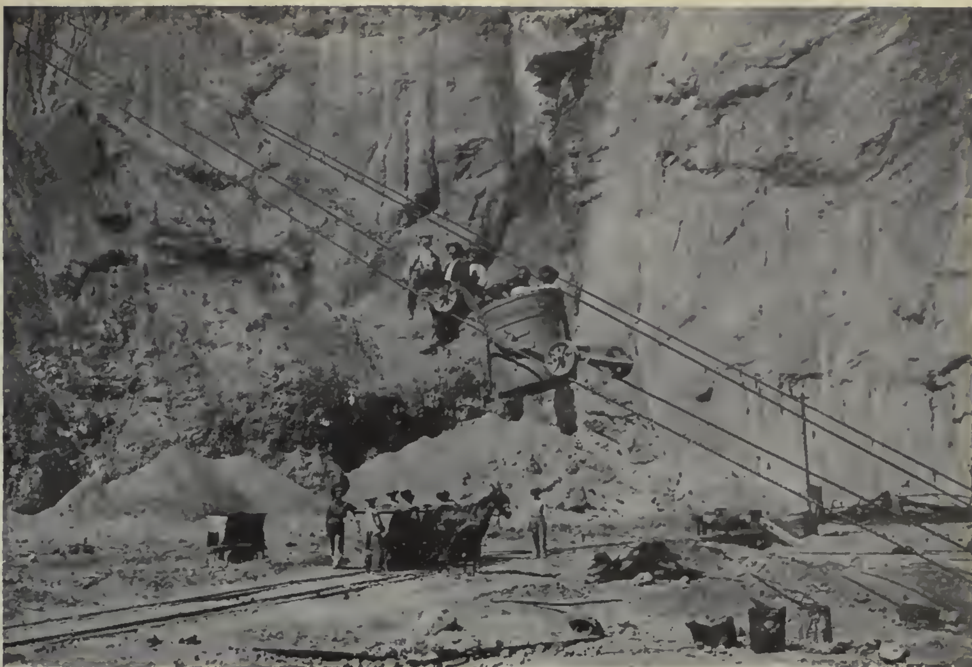
Divers régimes se sont succédé au Brésil pour l'exploitation des gisements. Au début, tout chercheur devait payer à l'Etat un impôt de 30 à 150 francs par tête d'esclave employé au travail des recherches; c'est ce qu'on appelle le *régime de la capitation*, qui dura jusqu'en 1740.

Le *régime des contrats* lui succède jusqu'en 1772 : les terrains étaient loués à des fermiers, qui avaient le monopole de l'exploitation, mais devaient payer à l'Etat une redevance de 700 à 1.300 francs par tête d'esclave. Cette période marque une ère de fraudes et de pénalités cruelles, réprimant les tentatives de vol au préjudice des fermiers.

Puis, jusqu'en 1830, l'Etat exploite par ses propres moyens, avec des résultats d'ailleurs fort défectueux. Le système des concessions est aujourd'hui appliqué.

Le diamant du Brésil est, en général, supérieur comme qualité à celui de l'Afrique du Sud. On y trouve aussi le *carbonado* ou *diamant noir*, servant aux usages industriels : forage des roches et sondage, rhabillage des meules, gravure sur cuivre, etc.

Afrique du Sud. — En 1867, un chasseur d'autruches du nom de O'Reilly, traversant l'Etat d'Orange, remarquait dans les mains d'une petite Hollandaise qui jouait une pierre d'un éclat particulier. Il demanda cette pierre au père de l'enfant et la vendit 12.500 francs au gouverneur du Cap; c'était le premier diamant que l'on trouvait en Afrique australe.



Mines de Bultfontein. — Transport aérien.

Jusqu'alors on avait toujours pris les diamants pour des pierres à feu (*veuer clip*). H. Hamilton Fyfe rapporte que O'Reilly partagea son bénéfice avec le père de la fillette, et se mit, mais en vain, à chercher d'autres diamants. Cependant, un jeune Boschiman portait comme amulette une pierre semblable, attachée à son cou; on la lui acheta pour un certain nombre de moutons : l'amulette se trouva être un superbe diamant du poids de 85 carats, qui fut vendu sans peine 280.000 francs. Taillé et baptisé ensuite l'*Etoile de l'Afrique du Sud*, il fut acquis pour 750.000 francs par lady Dudley. Cette importante trouvaille fut faite sur la ferme de Duloits'pan.

Dès lors, le bruit de ces découvertes s'étant répandu, ce fut un *rush*, une ruée vers les champs diamantifères du Griqualand-West. Il fallait, pour y atteindre, traverser les vastes espaces désolés du désert du Karoo, où n'existait encore aucun chemin de fer. A pied ou dans des chariots à bœufs, que traînaient dix à vingt bêtes, des aventuriers et pionniers, venus de tous les pays du monde, franchirent le plateau dénudé, coupé de vallées et de collines basses du Karoo, en laissant pas mal des leurs sur le steppe rocailleux, brûlé par le soleil et où ne poussait qu'une rare brousse buissonneuse.

Déjà, en 1869, une dizaine de milliers de blancs fouillaient le veld et les alluvions de l'Orange et du Vaal. En deux ou trois ans, la ville de Kimberley se dressait en plein désert avec rues, hôtels, école, église, etc., où grouillait une population assez hétéroclite; ville bien différente de la « cité du diamant » actuelle, comptant 40.000 habitants, mais calme et paisible, avec ses villas et jardins de Kenilworth et ses avenues plantées d'eucalyptus et de poivriers ou bordées de treilles luxuriantes.

Que de difficultés eurent à vaincre les premiers chercheurs, qui se voyaient dans l'obligation de payer 0 fr. 30 un seau d'eau ! Néanmoins, les découvertes de mines diamantifères se succèdent rapidement. Duloits'pan en 1870, Bultfontein et Old De Beers au début de 1871 et, la plus riche de toutes, Kimberley, en juillet 1871.

C'est en effet en décembre 1870 que l'on constatait pour la première fois l'existence d'une véritable mine de diamant. Jusqu'alors, on n'avait trouvé ces pierres précieuses que disséminées dans les alluvions des rivières. On était en présence d'une formation géologique nouvelle et très curieuse.

Le diamant est mêlé à un terrain bleuâtre, occupant l'intérieur d'une vaste cheminée ou entonnoir d'origine volcanique, qui s'enfonce à une grande profondeur. La *terre bleue* (*blue ground*) est absolument différente des terrains qui entourent la cheminée; le plus souvent, les gîtes diamantifères, longs de quelques centaines de mètres, s'élèvent légèrement au-dessus du sol, en formant des *kopje* (petites têtes).

Quoi qu'il en soit, on appliqua d'abord aux mines sèches (*dry digging*) les mêmes procédés d'exploitation qu'aux mines de rivières (*river digging*).

Ayant choisi un terrain jugé propice, chaque chercheur délimitait son « claim », qui, beaucoup plus petit que le « claim » des chercheurs d'or, est un carré de $9^m,45$ de côté; puis, ayant établi ainsi sa propriété, il fouillait le terrain où



Transport par wagonnet ; traction par câble métallique.

se rencontre le diamant à raison d'environ un gramme par cinq mètres cubes dans les bons gîtes. (L. de Launay, *le Diamant du Cap.*) Quand il croyait avoir épuisé son gîte, il pouvait en choisir un autre.

Les propriétaires du sol se virent débordés par une masse d'étrangers sans scrupule, qui, au début, s'engageaient à leur céder une partie de leurs bénéfices, puis promirent de payer une licence de 12 fr. 50 par mois. Mais les engagements n'étaient guère tenus, et les fermiers n'avaient aucun moyen de faire respecter leurs droits; aussi bien, impuissants à prélever une dîme sur les nouveaux exploitants et empêchés, d'autre part, de tirer parti de leur ferme, les voit-on, les uns après les autres, vendre leurs possessions.


Chargement des wagonnets sur un chemin de halage souterrain.

Le fermier de Dutoits'pan put vendre sa ferme 125.000 francs. Moins heureux, De Beers ne vendit la sienne : *Vooruitzigt Estats*, que 30.000 francs, peu de temps, d'ailleurs, avant la découverte des mines de Kimberley et de celle qui porte son nom : De Beers. Cette ferme devait être vendue plus tard au gouvernement 2.500.000 francs. Entre temps, l'Angleterre avait pris possession de ces territoires par le coup de force du 7 novembre 1871, sans réussir à faire régner une meilleure police.

L'effort des chercheurs de diamant se porta exclusivement sur la mine de Kimberley, la plus riche, les autres gîtes devant rester abandonnés jusqu'en 1880-1881. Des centaines de claims, séparés seulement par une mince bande de terrain, furent peu à peu creusés profondément, et la mine présenta bientôt l'aspect d'une ruche aux mille cellules; ruche active, car, d'après la loi du *jump*, n'importe qui pouvait s'emparer d'un claim resté sept jours sans être travaillé.

L'exploitation se continua à ciel ouvert, comme une carrière. On imagine facilement les disputes, les contestations et les rixes qui se produisaient continuellement entre ces rudes propriétaires de claims, forcés, pour enlever le terrain à déblayer, de passer sur les carrés voisins. A mesure que les trous s'approfondissaient, les éboulements devenaient de plus en plus fréquents et dangereux.

On établit même des câbles entre le bord supérieur de la carrière, dont la pente était raide comme celle d'une falaise, et le fond de chacune des exploitations. Quinze à seize cents câbles furent ainsi installés, pour faciliter le déblayement et permettre l'allée et venue des seaux emplis de terre.

En 1876, on autorisa un même propriétaire à acquérir plusieurs claims et, en 1877, une première Société européenne se fonda

Les gens clairvoyants se rendaient parfaitement compte que les procédés rudimentaires d'exploitation n'étaient plus de mise et que, pour tirer un bon parti de cette carrière, *le plus grand trou du monde*, qui atteignait déjà, en 1879, 90 mètres de profondeur, il fallait confier les travaux à une direction unique

Cependant, des sociétés se fondaient avec des capitaux considérables, en faisant miroiter aux yeux des capitalistes européens et américains des recettes fabuleuses. Le prix des claims décupla, atteignant 1 million de francs pour un seul carré de 9 m,45. Les spéculateurs revenaient à la même époque aux gîtes de Dutoits'pan, de Beers, Bultfontein et Jagersfontein; un boom se produisit, comme on en vit plus tard pour les mines d'or et les valeurs de caoutchouc. A l'emballement de 1881 succéda l'effondrement de 1883.

Une première tentative d'amalgamation tentée par un groupe de financiers français ayant échoué, Cecil Rhodes, qui présidait aux destinées de la de Beers, négocia et fit réussir, en 1889, la fusion des différentes sociétés et entreprises de Kimberley.

Avec la nouvelle société, appelée *De Beers Consolidated limited*, au capital de 98.750.000 francs, l'outillage mécanique se développa rapidement. L'exploitation souterraine avec des procédés rationnels, c'est-à-dire par puits et galeries, et qui avait été tentée dès 1884, fut activement poussée. Ayant acheté ou loué les mines concurrentes, sauf celles de Jagersfontein, dans l'Etat d'Orange, la De Beers se trouva maîtresse du marché du diamant et, pour restreindre la production volontairement limitée à 200.000 carats par mois, se contenta de n'exploiter que les mines de Kimberley et De Beers.

A cette forme nouvelle de production devait correspondre une forme nouvelle de commerce; et, en effet, la De Beers réservait complètement son extraction à un syndicat de cinq gros commerçants : Wernher Beit and Cº, Barnato Brothers, Mosenthalsons and Cº, Dun Kebshuhler and Cº, JosephBrothers, par l'intermédiaire desquels les tailleurs de diamant devaient passer pour se procurer la précieuse matière première. Aujourd'hui ce rôle est joué par la Société L. Breitmeyer and Cº.

Cependant, des gîtes nouveaux étaient découverts : Wesselton, aussitôt acquis par la De Beers, puis plus tard *Diamant Premier*, à vingt milles à l'E. de Pretoria, et qui, constituée en société en décembre 1902 avec un capital de 80.000 livres sterling, fait aujourd'hui une rude concurrence à la société que présida Cecil Rhodes. En même temps, les puits s'enfonçaient de plus en plus profondément à l'intérieur des cheminées diamantifères, jusqu'à en épuiser quelques-unes. On exploite de nos jours, à 750 pieds à Dutoits'pan, 980 pieds à Wesselton, 1.000 pieds à Bultfontein, 2.040 pieds à De Beers, 3.520 à Kimberley.

Quoique d'autres exploitations soient en activité : la *Robert Victor*, la *New Vaal River*, etc., on peut dire qu'actuellement, toute la production de l'Afrique australe vient du groupe minier De Beers, de Premier et de Jagersfontein.

En effet, en 1911-1912, la De Beers lavait 6.270.151 *loads* de terre bleue, tandis que la Jagersfontein en lavait 3.798.831 et la Premier 9.707.098. (On entend par *loads* les wagonnets de terrain diamantifère, d'une contenance de 16 pieds cubes et d'un poids de 726 kilogr. 400).

Nous venons de dire qu'on lavait la terre : si autrefois, en effet, les premiers propriétaires de claims se contentaient de casser la roche éruptive avec de primitifs marteaux en bois, les sociétés ont recours à des canalisations et à de puissantes machines.

Le terrain exploité dans les colonnes cylindriques ou cheminées volcaniques, étant altéré par les pluies à la surface, est assez friable et présente un aspect jaunâtre; c'est le *yellow ground*, sous la croûte duquel se trouve le *blue ground*. On expose la *terre bleue* retirée des galeries de mine à coups de dynamite sur de vastes aires ou « floors » préalablement battues et durcies. Sous l'action des intempéries, les *yellow grounds* se désagrègent peu à peu; au bout de quelques mois, des herses de fer parcourent les terrains de pourrissement, afin de faciliter l'emprise du temps.

Quand on juge la désagrégation suffisante, après un délai de trois mois, six mois ou plus, selon la nature des terrains, qui varie de mine à mine, des nègres parcourent les aires et font un premier triage pour séparer les roches dures destinées à l'usine de broyage et le sol tendre, tout prêt dès lors à être traité.

Les *floors*, cernés d'une clôture de fils de fer barbelés, s'étendent sur plusieurs kilomètres et sont gardés par des sentinelles armées de fusils à longue portée; la nuit, des phares électriques éclairent ces étranges terres labourées, où dorment les plus scintillantes et les plus admirées des parures humaines.

Le minerai tendre, amené à l'atelier, passe par les mâchoires tenaces des machines et, sous le ruissellement des eaux, se réduit de plus en plus; cent wagonnets ne donnent qu'un wagonnet environ de gravier diamantifère, qui est lui-même soumis à l'épreuve des tamis et cribles à secousse, rejetant les cailloux légers pour ne garder que les lourds, les précieux.

C'est ainsi que, broyé, lavé et réduit à la trois centième partie de la terre traitée, le gravier passe sur les tables des trieurs pour y subir un double examen, aussi minutieux de la part des noirs convicts que des blancs.

On se représente sans peine quelle surveillance il y a lieu d'exercer pour éviter les vols, dans la mesure du possible, de la part du personnel noir. Les blancs coûtant trop cher, les diverses mines ont recours aux indigènes et même aux forçats anglais. C'est ainsi que, d'après le dernier rapport de la De Beers, cette compagnie employait, au 30 juin 1912, un personnel blanc de 2.222 hommes et 353 jeunes gens, contre 14.712 indigènes.

Les précautions les plus minutieuses sont prises. Chaque jour, en sortant de la mine, les boys sont fouillés et quittent leurs vêtements, qu'ils ne retrouvent que le lendemain, dûment examinés.

Quand ils ne travaillent pas, ils vivent prisonniers dans leurs *compounds*, vastes bâtiments à un étage donnant sur une cour centrale et où s'abritent environ un millier de noirs. Une double enceinte enserre le compound, isolé encore de l'extérieur par un réseau de grillage. Des sentinelles et des patrouilles circulent autour de l'enceinte réservée, sous la lumière des projecteurs électriques. L'emprisonnement dure autant que l'engagement, qui


Plate-forme de chargement souterrain.



L'ENFANT MALADE, tableau de Gabriel Metsu.
(Collection Steengracht.) [V. p. 864.]



LA TOILETTE, tableau de Gérard Terburch.
(Collection Steengracht.) [V. p. 864.]

BETHSABÉE, tableau de Rembrandt. (Collection Steengracht.) [V. p. 864.]



SOUS LE MASQUE, tableau de H.-D. Etcheverry. (Société des Artistes français.)
[V. p. 859.] — Phot. Vizzavona.



LE LIVRE DE PAIX, tableau de E. Maxence.
(Société des Artistes français.) [V. p. 858.] — Phot. Vizzavona.



DANS LES GAULES, œuvre d'Antonin Carles.
(Société des Artistes français.) [V. p. 856.] — Phot. Vizzavona.



L'INVINCIBLE ARMADA, tableau de C. Fouqueray.
(Société des Artistes français.) [V. p. 842.] — Phot. Vizzavona.

s'étend généralement à trois mois; les *boys* travaillant à l'intérieur de la mine ne communiquent pas avec ceux des ateliers. Comme dans les casernes, une cantine se charge de leur vendre les rafraîchissements qu'ils désirent, sauf les boissons alcooliques, et un magasin, véritable bazar, leur fournit contre argent ce dont ils ont besoin. C'est une chose curieuse que cette existence d'oiseau en cage, mais qui est généralement bien supportée par les indigènes, cafres et autres, qui amassent ainsi un petit pécule, vont retrouver pendant quelques mois leur famille dans le veld et reviennent de temps à autre faire une saison de travail, quand le besoin s'en fait sentir.

Inutile d'ajouter que la porte de la prison ne s'ouvre qu'après une visite des boys, aussi complète et détaillée qu'il est possible de l'imaginer; certains, en effet, cachent les diamants dans les yeux, les narines, les oreilles, ou bien encore les avalent. On cite le cas d'un convict qui s'était creusé un trou dans la jambe pour y cacher le fruit de son larcin.

En dépit de toutes les précautions, les vols ne peuvent être entièrement évités. Du moins n'atteignent-ils plus des totaux de vingt à vingt-cinq millions de francs par an, comme cela se produisait au siècle dernier. Une législation sévère rend d'ailleurs toute fraude difficile. Qui vend un diamant sans licence spéciale — laquelle est d'un coût assez élevé — s'expose, à Kimberley, à trois années de prison.

Le diamant que l'on trouve dans l'Afrique australe est souvent de qualité inférieure à celui du Brésil; les grosses pierres présentent assez fréquemment une teinte jaunâtre, qui fait perdre à la gemme une partie de sa valeur.

A côté du diamant proprement dit, on trouve dans le *blue ground* des *fancies* ou pierres de fantaisie, grises, brunes, roses, jaunes, etc., d'une eau parfois fort belle, et le *bort* ou diamant concrétionné ou translucide, ne valant que quelques francs le carat.

Rien ne prouve que tous les gisements diamantifères du Sud africain aient été découverts. Il paraît même plus logique de croire le contraire, et les prospecteurs de l'avenir verront certaines de leurs recherches couronnées de succès. Des sociétés nouvelles se créeront; le prix du diamant baissera au moins temporairement et, sans doute, des spéculateurs empocheront encore l'argent des capitalistes naïfs.



Machine à laver les diamants.

Production du diamant dans les principales mines de l'Afrique centrale.

PRODUCTION DU GROUPE « DE BEERS ».

ANNÉES.	LOADS de terre bleue lavée.	CARATS de diamants trouvés.	VALEUR des diamants produits (²).	VALEUR par carat (shilling).	ANNÉES.	LOADS de terre bleue lavée.	NOMBRE des diamants trouvés.	VALEUR des diamants produits.	VALEUR par carat.
Mines De Beers (³) et Kimberley.					*Mine Wesselton.*				
1889 . . .	712.263	914.121	901.818	19,8	1898 . . .	691.722	189.356	196.659	20,9
1890 . . .	1.251.245	1.450.605	2.330.179	32,6	1899 . . .	1.662.778	496.762	567.360	22,1
1900 . . .	1.522.108	1.000.964	1.794.222	35,1	1900 . . .	736.929	220.762	276.191	25,0
1909 . . .	1.402.894	589.303	» (¹)	46,7	1909 . . .	1.798.160	618.118	» (¹)	32,2
1910 . . .	1.808.734	693.482	»	47,9	1910 . . .	2.139.738	674.323	»	34,3
1911 . . .	1.230.491	350.662	»	51,6	1911 . . .	1.423.117	390.192	»	37,9
1912 . . .	378.614	119.013	»	53,1	1912 . . .	2.020.291	581.973	»	45,3
Mine Bultfontein.					*Mine Dutoits'pan.*				
1902 . . .	20.194	4.486	6.817	30,4	1905 . . .	65.784	17.121	59.846	5,77
1909 . . .	1.573.118	602.456	»	33,5	1909 . . .	néant.	115	»	69,1
1910 . . .	1.818.509	667.840	»	32,1	1910 . . .	917.175	210.099	»	68,1
1911 . . .	1.866.212	700.398	»	35,0	1911 . . .	2.335.240	482.971	»	73,6
1912 . . .	2.025.450	834.760	»	40,8	1912 . . .	1.845.796	428.213	»	83,0

(¹) A partir de 1909 la De Beers, n'indique plus ce poste. — (²) En livres sterling. — (³) La mine De Beers a été fermée le 31 juillet 1908. Appartiennent au groupe De Beers : la Wesselton, la Kimberley, Bultfontein et Dutoits'pan.

C'est ce qui vient de se produire, tout récemment, à l'occasion des découvertes faites dans le Sud africain allemand. En 1908, un Polonais remarquait la présence du diamant sur les plages battues par l'Atlantique, qui s'étendent au N. de l'embouchure de l'Orange, dans la région de Luderitzbucht.

Ces plages désolées s'étendent sur des centaines de kilomètres. On juge quelles brillantes perspectives s'ouvraient devant les enthousiasmes. En l'espace d'une journée, un seul homme avait recueilli 2.550 carats dans la baie de Pomona! En peu de temps, une centaine de sociétés étaient fondées, dont il ne reste aujourd'hui pas même une dizaine, donnant une production de 798.865 carats, d'une valeur de 1.034.000 livres sterling. Sur ce total, la *Compagnie coloniale minière* fournit 20.000 carats par mois, la *Société allemande de diamant* 15.000 mensuellement. La Kolmanskop a connu une période de véritable activité. Mais ne dit-on pas que les alluvions diamantifères sont déjà sur le point d'être épuisées? A moins qu'au lieu de sable, on ne découvre des véritables gisements, comme dans le Griqualand-West. Il ne semble nullement, toutefois, que la concurrence de la colonie sud-africaine allemande éveille l'inquiétude de l'Afrique anglaise.

On a calculé que les diamants qui se trouvent dans les mains des hommes du monde entier représentent une valeur de 6 milliards de francs. On en vend chaque année pour 200 millions.

Ce chiffre donne une haute idée de la futilité ou de la coquetterie humaine. Le diamant, n'étant pas une des nécessités de la vie, n'a d'autre valeur que celle que la mode lui attribue. Mais la mode lui reste étrangement fidèle. Et, si nous n'étions au siècle de la lumière, nous aimerions croire à quelque raison secrète, à quelque pouvoir mystérieux, expliquant et légitimant les convoitises extrêmes dont sont l'objet ces pierres brillantes.

PRODUCTION DE LA MINE PREMIER.

ANNÉES.	NOMBRE de loads lavés.	VALEURS en livres st.	RENDEMENT du diamant par load.	VALEUR par carat.
1903 . . .	76.931	»	»	»
1909 . . .	7.517,793	1.179.978	249	12,6
1910 . . .	9.331.882	1.496.611	230	13,11
1911 . . .	8.325.272	1.433.970	203	16,2
1912 . . .	9.707.098	2.004.948	205	20,1

Entre les vertus qu'on lui attribue, nous n'aurions que l'embarras du choix, si nous ajoutons foi aux dires d'Anselme Boetius de Boot, médecin de l'empereur Rodolphe II, qui, dans son traité : *Du parfait joaillier* rapporte : « Le diamant est réputé contre les venins, la peste, les ensorcellemens, enchantemens, insanies, craintes vaines, terreurs qui surviennent entre le sommeil, maladies qui travaillent de nuit ceux qui reposent, nuisances des démons et prestiges être un asseuré préservatif et divertis toutes ces choses. Il se mouille en présence du venin et faict la victoire, la constance et la force de l'esprit. L'on dict aussi qu'il calme la colère et qu'il nourrit et fomente l'amour des mariez, pour quelle cause il est appelé pierre précieuse de conciliation. » — C. Meillac.

Drame d'amour à la cour de Suède (Un), par Ernest Daudet (1 vol. in-12). — Dans un excellent ouvrage, écrit dans un français très pur d'après les Mémoires de la reine Elisabeth-Charlotte de Suède, G.-O. de Heidenstam nous initiait naguère à la vie intime des derniers descendants des Wasa, nous rappelant les intrigues qui s'étaient livrées constamment autour des trônes de Gustave III, de son fils et de son frère.

Triste histoire que celle de ces trois princes, dont le premier mourut assassiné par des mandataires de la noblesse, dont le second fut chassé de son trône par la populace, et dont le troisième, usurpateur sans enfant, dut se chercher parmi les princes européens un successeur, se décidant finalement pour ce sergent « Belle jambe », Charles Bernadotte, qui, compatriote de Henri IV, ne craignit pas, en plusieurs circonstances, de se poser en rival de Napoléon.

De toutes ces intrigues peu connues en France Ernest Daudet vient de tirer un court récit, qui, fort historique, a toutes les allures d'un roman. Il s'est intéressé à un des personnages les plus caractéristiques du règne de Gustave III, à son favori Armfelt et, à l'aide de documents originaux dont il a pu avoir communication, il a reconstitué la tragique aventure d'une des maîtresses de ce personnage, Madeleine de Rudenschold, demoiselle d'honneur de la princesse Sophie-Albertine.

« Personne n'a été plus léger que lui, mais personne n'a su mieux que lui obtenir le pardon de sa légèreté », a écrit de son amant celle qui fut victime de son fol amour. Armfelt était un des personnages les plus dissolus d'une cour pervertie, en laquelle les ménages unis formaient l'exception ; mais son attrait égalait sans doute sa légèreté. Madeleine goûta peu de jours entièrement heureux dans sa liaison, se sut vingt fois trompée et méprisée; elle pardonna sans se lasser.

Gustave III, mourant, avait signé un codicile à son testament portant que le régent, son frère, devrait être entouré d'un conseil où siégeraient ses trois principaux ministres; Armfelt était l'un d'eux. Il devait conserver également son poste de gouverneur de Stockholm et veiller sur la personne et la sécurité du jeune roi Gustave IV, âgé seulement de quatorze ans. La majorité de celui-ci ne pouvant, d'après la Constitution, être proclamée qu'à ses dix-huit ans, le duc de Sudermanie, son oncle, devait donc exercer pendant quatre ans la régence.

On sait que, par une sorte de fatalité, ou, mieux, par une loi naturelle d'équilibre et de bascule, les régences sont, en même temps que des temps de trouble, des époques de réaction contre le règne précédent. La régence du duc de Sudermanie ne fit pas exception à la règle; Gustave III s'était fait trop d'ennemis pour que ses meilleurs serviteurs ne fussent pas en butte à une hostilité ouverte. Armfelt, vaniteux, pusillanime et brouillon, n'était pas homme à entamer la lutte; le duc de Sudermanie était pourtant si hésitant, si timoré, que chacun pouvait tenter d'exercer sur lui quelque influence. Armfelt préféra laisser le terrain à ses rivaux, notamment

à Reuterholm. Moins de trois mois après la mort de Gustave, Armfelt partait pour Aix-la-Chapelle, laissant à Stockholm M[lle] de Rudenschold dans la plus fausse situation; celle-ci, qui ne pouvait l'accompagner, avait essayé de lui montrer quelle faute politique il commettait en fuyant, quelle trahison personnelle il préparait à son endroit.

Le volage avait fui sans rien entendre, laissant sa maîtresse exposée aux dangereuses tentatives amoureuses du régent, qui depuis plusieurs années lui faisait la cour. Vaillamment, Madeleine résista; le


Elisabeth, impératrice d'Autriche (1865). (Portrait de Winterhalter.)

régent ne rêva plus que de se venger, et de ses propres mains. Armfelt, à l'abri à Vienne ou à Naples, lui en procura aveuglément l'occasion : il se posa presque ouvertement en conspirateur, choisit Madeleine comme sa principale confidente; leur correspondance amoureuse devint presque exclusivement politique. Quoique suivi de sa femme en exil, il avait trouvé moyen de faire naître à chaque nouvelle étape une nouvelle passion; malgré ses protestations ampoulées, il ne voyait plus en son ancienne maîtresse qu'une complice dévouée. Ce qui devait arriver arriva. Quand le régent et son ministre comprirent à plusieurs indices qu'une conspiration s'ourdissait avec l'aide de Catherine II, ils ordonnèrent de courir sus au chef du complot. Il s'en fallut de peu qu'Armfelt, accrédité comme ambassadeur à Naples, ne fût saisi dans sa résidence même par des officiers suédois. Avec l'aide de la reine Marie-Caroline, il s'échappa; mais ses papiers furent découverts.

Madeleine de Rudenschold fut arrêtée avec quelques comparses; elle ne put nier avoir correspondu avec celui qu'on accusait de haute trahison : sa complicité était évidente; la découverte des papiers de son amant acheva de la perdre.

Malgré le nombre et la qualité de ceux qui s'intéressaient à elle, elle fut condamnée à mort. Son sort était entre les mains de celui qu'elle avait naguère repoussé. Il lui fit grâce de la mort, mais Madeleine n'échappa à la peine du pilori qu'en tombant évanouie sur la charrette. Sa prison devint vite assez douce, grâce à tous ceux qui s'intéressaient à elle. Aussitôt majeur, Gustave IV la rendit à la liberté.

Pendant son long supplice de deux ans, elle entendit à peine parler de celui à qui elle s'était sacrifiée. Armfelt vivait heureux en Russie au milieu de sa famille, continuant de ravager le cœur des belles qui se trouvaient sur son passage. Plus tard, il revint en Suède, ne parut pas se préoccuper beaucoup du sort de celle qui l'avait aimé; ses lettres de consolation sont sèches et peu sincères. Après avoir vécu avec la duchesse de Courlande et ses filles dans la plus troublante intimité, il réussit à exercer sa néfaste influence sur le tsar Alexandre I[er] en 1812, en obtenant le renvoi de Spéranski, dont il avait peu avant recherché les faveurs.

Il semble que, dans le curieux récit de « ce drame d'amour », qui est bien plus tôt « l'histoire d'une conspiration », Ernest Daudet soit porté à excuser et même à défendre le caractère et le rôle de son héros : les précieux documents qu'il a mis à jour donnent pourtant du personnage une opinion moins favorable encore que celle qu'on en pouvait avoir jusqu'ici, et achèvent de présenter ce bourreau des cœurs comme un sinistre et néfaste aventurier. — Pierre Bain.

Elisabeth de Bavière, *impératrice-reine d'Autriche-Hongrie,* par Jacques de La Faye (Paris, 1913). — Malgré le beau livre de Constantin Christomanos, qui fut bien moins le lecteur que le poète d'Elisabeth de Bavière, elle nous est trop peu connue encore, celle que Maurice Barrès a appelée « une Impératrice de la solitude ». Son empire tient tout entier dans sa vie intérieure, et celle-ci est un poème tragique qui aurait voulu, pour le raconter, un Sophocle, un Shakespeare, tous ceux qu'ont attirés les grandes infortunes. Jacques de La Faye, en mettant au point tous les documents amoncelés déjà, vient de faire un bon livre, pieusement écrit, et où l'histoire prend la forme de la plus émouvante et de la plus poétique des légendes.

Toutes les bonnes fées semblent avoir entouré le berceau de cette petite princesse, dont la folie, le suicide et le meurtre hantèrent plus tard la demeure, comme autant de Furies antiques. Née à Munich la veille de Noël 1837, elle avait pour père Maximilien de Bavière, le chef de la branche cadette de Wittelsbach, et pour mère la princesse Ludovica, fille de Maximilien-Joseph, roi de Bavière. Celle-ci avait deux sœurs; la première épousait Eugène Beauharnais, l'autre, un des fils de l'empereur d'Autriche. Elisabeth avait donc pour oncles le fils de l'impératrice Joséphine et le frère de l'impératrice Marie-Louise.

C'est au château de Possenhauffen, sur les bords du lac de Starnberg, dans un cadre admirable d'eaux, de forêts et de cimes alpestres, qu'Elisabeth, la « princesse Lizzl » comme on l'appelait, passa son enfance. Le père d'Elisabeth, passionné pour la chasse, habituait ses enfants à la fatigue et au danger, et Elisabeth, la plus audacieuse de tous, devint bientôt légendaire par ses prouesses : tantôt souple ondine dans les eaux du lac, tantôt impétueuse Walkyrie dans l'ombre des forêts. L'étude la passionnait aussi, et elle ne tarda pas à parler le français, l'anglais et l'italien aussi bien que l'allemand. Elle grandit ainsi, entre l'art et la charité, fermant un livre pour tricoter des bas ou coudre des vêtements, n'apportant pas seulement chez les pauvres l'aumône matérielle, mais encore le rayonnement de sa beauté. Elle se mêlait déjà volontiers aux humbles ; un dimanche, dans un village du Tyrol, s'étant arrêtée avec son père dans une auberge où on ne les connaissait point, elle prit une de ces cithares dont elle jouait si bien, et fit danser au rythme des czardas tous les paysans qui se trouvaient là. L'un d'eux lui glissa dans la main quelque menue monnaie, qu'elle garda toujours précieusement, ajoutant plus tard avec un sourire : « C'est le seul argent que j'ai gagné de ma vie. »

C'est en 1853 que François-Joseph songea à donner une impératrice à l'Autriche. Sa mère souhaitait qu'il épousât l'aînée de ses cousines de Bavière, et ce projet souriait fort aussi à la duchesse Ludovica, mais l'empereur n'eut de regards que pour Elisabeth, à peine âgée de quinze ans : « Moi, impératrice! c'est impossible, répondit-elle, je suis une si petite chose! » Le mariage eut cependant lieu au printemps de 1854, le 24 août. « La fiancée est la plus belle de la chrétienté », disait le peuple viennois devant cette gracieuse rose de Bavière. Insoucieuse de la politique, elle se réservait dans l'empire le rôle de fée bienfaisante ; mais son dédain de l'étiquette ne tarda pas à soulever l'indignation des formalistes et à lui attirer les réprimandes de sa belle-mère, et Elisabeth eut à souffrir tout ce qu'avait déjà souffert autrefois, à la cour de France, sa grand'tante Marie-Antoinette.

Le 5 mars 1855, elle met au monde une fille, Sophie, qui mourut presque aussitôt qu'elle naquit, dans un voyage en Hongrie. Le désespoir de la mère fut indescriptible : c'était le premier pas de son calvaire. Elle ne se releva qu'avec l'ardent désir de rendre à la Hongrie son indépendance d'autrefois, et arriva presque à convaincre François-Joseph, à qui elle allait donner une seconde fille, Gisèle, née au château de Laxembourg, le 12 juillet 1856. La vie de cour, lourde et insupportable, lui avait déjà enlevé ses belles illusions : « Cette vie que nous devons mener en troupeau de petites bêtes supérieures est si sombre, si mensongère, que, certes, il ne vaut pas la peine d'essayer de la trouver supportable », disait-elle. Et plus tard, elle ajoutait, dans son amer désenchantement : « Quand on ne peut être heureux à sa guise, il ne reste qu'à aimer sa souffrance ; cela seul donne le repos, c'est la beauté du monde. »

Le 21 août 1858, elle donnait un héritier à la couronne impériale, l'archiduc Rodolphe. Sa joie fut courte, car, les premiers jours de 1859, la guerre était déclarée à l'Autriche par Napoléon III, qui prêtait son concours à Victor-Emmanuel pour l'unification de l'Italie. L'impératrice souffrit cruellement des défaites de son pays. Le traité de Villafranca était à peine signé que de nouvelles inquiétudes l'assaillaient. Sa sœur, Marie-Sophie, avait épousé l'héritier de la couronne des Deux-Siciles; en 1860, les garibaldiens soulevaient les provinces napolitaines, et le roi et la reine n'eurent bientôt d'autre refuge



Elisabeth d'Autriche à diverses époques.

que la citadelle de Gaète, où ils se défendirent avec un rare courage. Chaque jour, Elisabeth tremblait pour la vie de sa sœur. Ces soucis accumulés altérèrent gravement sa santé, et elle dut s'embarquer pour Madère. La vie en mer l'apaisa : « C'est une vie idéale, disait-elle souvent, sans désir et sans conscience du temps; » et elle ajoutait encore : « La mer nous déshumanise ; elle ne souffre rien en nous de l'animalité terrestre; elle est comme une mère sur le sein de laquelle on oublie tout. »

L'île merveilleuse lui parut une vision de paradis. Plus de palais à la despotique étiquette, mais une simple maison, la liberté devant la mer, et l'hymne triomphal que la nature chante au printemps, et dont elle retrouvait l'écho dans ses chers poètes : Lamartine, Hugo, Byron, Shakespeare et surtout Henri Heine. Elle revint cependant après quelques mois de repos. Le même horizon ne pouvait longtemps lui plaire : « S'il me fallait vivre toujours dans le même lieu, disait-elle, j'aimerais mieux mourir. Le séjour même dans un paradis me

deviendrait l'enfer ! » D'ailleurs, elle était impatiente de retrouver les siens, et surtout le petit archiduc Rodolphe, son « Rudi », comme elle l'appelait dans l'intimité. Mais elle avait trop préjugé de ses forces ; bientôt, elle retomba encore gravement malade, et les médecins conseillèrent de nouveau la mer. Très lettrée, hantée par les héros d'Homère et d'Eschyle, elle résolut d'aller les évoquer au milieu des sites où ils avaient vécu, et c'est ainsi qu'elle aborda à Corfou, l'antique Corcyre, toute pleine des souvenirs d'Ulysse et de Nausicaa. Logée à la villa *Mon Repos*, elle parcourait l'île en tous sens, se baignant dans une grotte, comme Calypso, ou montant comme Diane entre les oliviers, quand elle aperçut un jour une villa abandonnée. C'est là qu'elle allait réaliser son rêve en édifiant un palais dans lequel les belles contemporaines de Périclès se seraient retrouvées chez elles, et qu'elle appela l'*Achilléion*, en souvenir du plus attachant des héros d'Homère.

Mais un cruel réveil l'attendait dans la déclaration de guerre de la Prusse à l'Autriche. Elisabeth revint faire son devoir de souveraine, fut l'ange des blessés qu'elle pansait et veillait à leur lit de mort, comme elle allait être l'ange de la Hongrie, dont la couronne venait d'être offerte à François-Joseph (février 1867).

Cependant, l'archiduc Maximilien, frère cadet de l'empereur, qui avait accepté la couronne du Mexique, venait de tomber sous les balles juaristes, à Queretaro, et sa femme, l'impératrice Charlotte, était folle depuis ce jour. C'est dans la hantise de ces drames terribles que l'impératrice donna le jour à l'archiduchesse Marie-Valérie, le 22 août 1868, et qu'elle célébra le mariage de sa sœur Sophie-Charlotte avec le duc d'Alençon. Elle résidait de moins en moins à la cour ; à peine y ouvrait-elle deux ou trois bals officiels durant l'hiver, pour s'en retourner tout de suite à Corfou, d'où elle ne revenait qu'aux approches de Pâques. En sa qualité de Majesté Apostolique, elle lavait elle-même, à l'exemple du Sauveur, les pieds de douze pauvres femmes des hospices de Vienne. Tout semblait meilleur et plus facile où elle avait passé. Grâce à elle, les prisonniers ne portent plus de chaînes, les soldats ne subissent plus la punition des verges, le système pénitentiaire est adouci ; il n'est pas jusqu'aux duels qui ne soient moins nombreux parce qu'elle les déteste.

Au printemps de 1875, elle eut la fantaisie de passer son été sur les côtes normandes, et choisit le château de Sassetot-le-Mauconduit, proche de la plage des Petites-Dalles, aux environs de Fécamp. Elle y vécut sa vie aventureuse et libre, sortant du bain pour sauter à cheval, galopant au milieu des champs de blé, au grand dommage des braves Cauchois, qui étaient largement dédommagés, montant en barque, seule avec un brave pêcheur qui l'enlevait dans ses bras et la trouvait « pas fière, et tout plein causante ». Une grave chute de cheval ne l'arrêta pas. De 1878 à 1882, elle visitait l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, et achetait même un pavillon de chasse à Summer-Hill; car elle adorait aussi la chasse. Un jour, poursuivant à cheval un renard, elle arrive devant un mur que l'animal désespéré franchit d'un bond. L'intrépide amazone saute derrière lui et tombe dans le parc du séminaire des jésuites de Maynooth. Le recteur, la voyant ruisselante de sueur et d'écume, ne trouve à lui offrir comme couverture que son épais manteau de Révérend Père, et c'est ainsi qu'elle apparaît aux jeunes séminaristes, fort troublés de cette radieuse visite. Mais c'était sa dernière équipée. Vers 1880, une invincible terreur des chevaux la prit. Etre en selle lui donnait le vertige ; monter en voiture même lui causait de l'épouvante. Quoique si jeune encore, elle allait célébrer ses noces d'argent (10 mai 1881), et son fils Rodolphe venait d'épouser la princesse Stéphanie, seconde fille du roi des Belges et de l'archiduchesse Henriette. Mais un chagrin nouveau l'attendait dans la révolution de palais qui déclarait la démence de Louis II de Bavière qu'elle aimait beaucoup, et qui avait dû naguère épouser la plus jeune de ses sœurs, Sophie-Charlotte : « Est-ce donc être fou, répétait-elle, que de fuir la société des hommes et d'aimer à vivre dans la solitude? » Amenée devant le corps du prince, après la tragédie mystérieuse du 4 juin 1886, l'impératrice perdit connaissance : « Il n'est pas mort, disait-elle, il feint seulement de l'être pour demeurer en paix et n'être plus tourmenté par personne. »

Moins de trois ans après, le 27 janvier 1889, c'est devant le corps de son propre fils, de son « Rudi », qu'Elisabeth s'évanouissait. On se souvient de cette tuerie du pavillon de chasse de Meyerling, que domine le visage fatal de la Levantine Veczera. A partir de ce jour, tout fut fini pour l'impératrice. On la vit encore, à Ischl, au mariage de sa fille Marie-Valérie, mais ce n'était plus qu'une mère inconsolable, errant à l'aventure pour échapper à son désespoir. Elle vivait en mer, sur son yacht le *Miramar*, suivie par les mouettes, se faisant lire parfois durant douze heures de suite par le docteur Christomanos. Les pensées qu'elle échan‑ e avec lui sont toutes



Quai du Mont Blanc, à Genève. + Emplacement où l'impératrice Elisabeth fut assassinée.

tristes : « Nous ne voyons pas notre vie, lui disait-elle, la mort seule fait tomber les écailles de nos yeux. Mais il y a des hommes qui, de leur vivant déjà, sont plus près de la mort que de la vie. L'idée de la mort nous exalte et nous purifie, ainsi qu'un jardinier qui arrache la mauvaise herbe lorsqu'il se trouve dans son jardin ; mais le jardinier veut être toujours seul, et se chagrine si des curieux regardent dans son clos. C'est pour qu'il puisse travailler en paix, ajoutait-elle en expliquant son geste familier, que je me cache la face derrière mon éventail et mon ombrelle. » Ses plus grands plaisirs étaient dans l'incognito. A Paris, elle montait volontiers en omnibus et, une fois, voulant voir Notre-Dame au clair de lune, elle revint à son hôtel à pied et longeant les quais par une nuit d'hiver. A travers tous ses malheurs, elle avait conservé un culte pour sa chevelure et sa taille ; ne pas engraisser était sa préoccupation constante : elle se pesait chaque jour, avait le plus rigoureux des régimes, quelques verres de lait, des biscuits, des œufs, de la glace et des oranges, et dormait dans une étroite couchette, n'ayant en guise de matelas qu'une peau de chamois tendue sur un sommier. Son âme en peine avait des élans de foi ardente, et se penchait de plus en plus volontiers vers les humbles : « Il y a des hommes, disait-elle, qui me sont aussi agréables que l'oiseau et les arbres, parce qu'ils leur ressemblent : ce sont les pêcheurs, les paysans, ceux qui ont peu de relations avec le monde extérieur et beaucoup avec les choses éternelles. » Une dernière épreuve lui était réservée : la mort effroyable de sa sœur, la duchesse d'Alençon, brûlée vive dans l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris, le 4 mai 1897. C'était maintenant à son tour de disparaître. La pensée de la mort la hantait sans cesse : « Je veux mourir seule, disait-elle. Il n'y a qu'une chose que je ne veuille pas, c'est survivre à l'empereur. »

Sa vie errante n'était qu'un prétexte à marcher toujours à la recherche de sa destinée, pensant que c'est folie de vouloir l'éviter. Le 10 septembre 1898, à Genève, elle se rendait à l'embarcadère du quai du Mont-Blanc, quand une brute, du nom de Luccheni, qui la guettait depuis le matin, se précipita sur elle et lui enfonça un poinçon dans le cœur. Elle avait dit naguère : « Je voudrais que mon âme s'envolât par une toute petite ouverture du cœur » ; et son suprême désir se trouvait brusquement exaucé.

Elisabeth restera pour la postérité une de ces âmes d'autrefois, égarées dans le monde d'aujourd'hui et éprises seulement d'idéal et de solitude. Peu de destinées furent aussi tragiques que la sienne, et la couronne impériale ne fut guère qu'une couronne d'épines à son beau front, qu'elle disait n'être fait « que pour le vol léger des rêves imprécis ». — GAUTRIER-FERRIÈRES.

***Esmein** (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel, dit ADHÉMAR), professeur et jurisconsulte français, né à Touverac (Charente) le 1er février 1848. — Il est mort à Paris le 20 juillet 1913. Après avoir achevé ses études au lycée d'Angoulême, il vint faire son droit à Paris et conquit le grade de docteur en 1872; puis il fut reçu second au concours d'agrégation de droit en 1875. Envoyé comme agrégé à la faculté de droit de Douai, il y fut chargé du cours de droit criminel de 1875 à 1879 et fit en outre, pendant deux années, un cours d'histoire du droit pour le doctorat. Il fut appelé à Paris en 1879, et y fit, pendant une année, le cours de droit industriel. En 1881, il fut chargé d'un cours d'histoire générale du droit français, ce qui était précisément la matière sur laquelle avaient porté plus particulièrement jusque-là ses études. Le cours ayant été limité à un semestre, en 1889, le professeur dut consacrer le second semestre à l'enseignement des éléments du droit constitutionnel. Esmein, qui avait le titre de professeur adjoint depuis 1888, fut, l'année suivante, appelé à occuper la chaire d'histoire du droit et de droit constitutionnel qui venait d'être créée à la faculté de Paris. En outre, depuis 1886, il était maître de conférences pour l'histoire du droit canonique à l'Ecole pratique des hautes études, dans la section des sciences religieuses, école dont il fut par la suite directeur adjoint et où il présida enfin cette section. Il était également professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Esmein fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1904, à la place de Colmet de Santerre.

Esmein a particulièrement contribué par son enseignement et ses travaux à répandre la connaissance de l'histoire du droit dans les facultés et à en développer l'étude; il a publié, dans cet ordre d'idées, de nombreux mémoires savants dans des revues, ainsi que quelques ouvrages importants :

La « Nouvelle Revue historique de droit français et étranger », dont il fut un des directeurs, est l'un des recueils où il a donné le plus d'études, notamment : *les Théories de la possession en Allemagne* (1877) ; *le Délit d'adultère à Rome et la loi Julia de adulteriis coercendis* (1878) ; *Charles Giraud, notice sur sa vie et ses œuvres juridiques* (1883); *Sur l'histoire de l'usucapion* (1885) ; *Courtes études : l'intransmissibilité primitive des créances et des dettes, le vin d'appointement* (1887) ; *le Serment promissoire dans le droit canonique* (1888) ; *la Juridiction de l'Eglise sur le mariage en Occident* (1890). D'autres travaux ont paru dans la « Revue générale du Droit » : *Sur quelques lettres de Sidoine Apollinaire* (1886) ; *l'Acceptation de l'enquête dans la procédure criminelle ou moyen âge* (1888). On trouve trace encore de la collaboration d'Esmein dans la « Revue critique de législation et de jurisprudence», dans les « Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome », dans la « Bibliothèque de l'Ecole des hautes études », etc.



Esmein. (Phot. P. Petit.)

L'un des premiers ouvrages les plus considérables d'Esmein a été son *Histoire de la procédure criminelle en France et spécialement de la procédure inquisitoire depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à nos jours* (1881), qui lui a valu le prix Bordin de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a publié ensuite : *Etudes sur les contrats dans le très ancien droit français* (1883) ; *Mélanges d'histoire, de droit et de critique* (1886) ; *le Mariage en droit canonique* (2 vol., 1891).

Il a donné aussi, en 1885, une deuxième édition, accompagnée d'additions et de notes du remarquable ouvrage de Paul Gide : *Etude sur la condition privée de la femme*.

Mais l'ouvrage qui a peut-être le plus contribué à étendre la notoriété du nom d'Esmein dans les facultés de droit et au dehors a été son *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (1892 ; 11e édition, 1912), ouvrage devenu classique en même temps qu'il est très apprécié des historiens, et qui a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Prenant la France au Ve siècle, à la veille de l'invasion des barbares, il montre comment ceux-ci se sont comportés à l'égard des Gallo-Romains et comment la monarchie franque est arrivée à s'implanter. Il retrace soigneusement les institutions et les faits sociaux dans lesquels on peut trouver les origines de la féodalité, et il montre avec raison que le groupement féodal n'est pas seulement fondé sur des rapports personnels, mais que le contrat de fief en est aussi un élément constitutif. Après avoir

décrit le fonctionnement du système féodal, il fait assister à la lutte entreprise par le pouvoir royal pour conquérir la souveraineté et constituer l'unité nationale. Il nous amène ainsi jusqu'à la Révolution, à laquelle il a consacré un autre livre : *Précis élémentaire d'histoire du droit français de 1789 à 1814; Révolution, Consulat et Empire* (1908).

Enfin, Esmein a publié un autre ouvrage, très estimé également, et qui correspond à la seconde partie de son enseignement : *Éléments de droit constitutionnel français et comparé* (1896; 5e édit., 1909). Il y met d'abord en relief les institutions fondamentales et les règles supérieures qui, au XIXe siècle, ont figuré à tour de rôle ou figurent nécessairement dans le droit constitutionnel des peuples d'Occident. Il les ramène à deux sources : d'une part, la Constitution anglaise, et, d'autre part, la Révolution française et le mouvement d'idées qui l'a préparée. Puis, après ces considérations générales, l'auteur expose les règles du droit constitutionnel français, telles qu'elles résultent des lois de 1875.

A côté de ses travaux juridiques, Esmein, très attaché aux souvenirs de sa province natale et qui aimait à en étudier l'histoire, a aussi publié : *Saint-Cybard, patron d'Angoulême; Histoire et légende* (1906). Il a écrit également un petit livre d'un tour charmant où, avec finesse et esprit, il a consigné, dans des récits de légendes et dans des pièces de vers en idiome local, quelques souvenirs de son pays d'origine : *la Vieille Charente, chansons et croquis saintongeais; Contes populaires de la Charente* (Angoulême, 1910). — G. REGELSPERGER.

Gaules (DANS LES), œuvre d'Antonin Carlès, exposée en 1913 au Salon des Artistes français. (V. p. 852.) — Le sculpteur a représenté un jeune Gaulois nu. Il chasse. D'une main, il tient son arc et, de l'autre, un aiglon mort; la tête levée, il regarde en l'air pour chercher sans doute une autre proie. Quelques flèches sont à ses pieds. Il n'y a rien là qu'un sujet d'étude fort ordinaire, qu'un prétexte à sculpter le corps à la fois flexible et faible d'un adolescent. C'est par la maîtrise avec laquelle l'auteur s'est acquitté de cette tâche délicate qu'il a su retenir l'attention. C'est une belle œuvre; le mouvement est heureusement choisi : l'aiglon, aux ailes étendues, complète la ligne des jambes nues sans la masquer; le modèle, enfin, est d'une finesse et d'une fermeté tout à fait remarquables. — TH. LECLÈRE.

***Granger** (Anne-Eugénie-*Pauline* ROSIEN, Mme), artiste dramatique française, née à Paris en 1838. — Elle est morte dans la même ville au mois de juillet 1913. Il y avait bientôt quinze ans que Mme Pauline Granger s'était retirée du théâtre en quittant la Comédie-Française, après une carrière tout à fait brillante dans les emplois de soubrettes, puis de duègnes et de mères. Elle était la petite-fille d'un magistrat et fille d'un notaire de Rouen, mais descendait par sa mère d'un excellent acteur, qui tenait à la Comédie-Italienne les rôles de Scapins. Elle apprit de bonne heure la musique; mais, dès quinze ans, elle entrait au Conservatoire dans les classes de déclamation et, après avoir suivi les leçons de Samson, de Provost et de Beauvallet, elle était engagée à l'Odéon, où elle débutait bientôt dans le rôle de Lisette, du *Jeu de l'amour et du hasard*. Elle fit une vive impression sur le public par le charme de sa jeunesse, sa gaieté prompte et communicative, sa voix déjà parfaitement posée. Puis elle joua avec un non moindre succès les personnages de Dorine, de *Tartufe*, de Suzanne, du *Mariage de Figaro*, et, après quelques créations dans des pièces modernes, fut engagée au Théâtre-Français en juin 1856. Ce premier séjour rue de Richelieu ne fut d'ailleurs pas très long. Fort jalousée, la jeune artiste, qui avait tenu avec une supériorité incontestable les rôles de Martine, de Nicole, de Frosine, etc., dans le répertoire de Molière, ainsi que les soubrettes de Marivaux, et avait été louée par la presse entière, dut donner sa démission (1857) et entra immédiatement au Vaudeville, où elle passa trois ans. Le rôle d'Emma, dans le *Code des femmes*, y fut son principal succès. Devenue libre en 1860, elle donna des représentations à Bruxelles, au Théâtre-Royal du Parc, et enfin, en 1861, rentra avec éclat à la Comédie-Française, où personne, cette fois, ne lui disputa ses rôles. Elle a, écrivit Sarcey, « la forte encolure de ces braves filles qui ont nom Dorine, Toinon ou Lisette; une voix pleine et mordante, une physionomie très bon enfant et très animée; elle joue les soubrettes du grand répertoire avec beaucoup de rondeur, et le fait sans y chercher trop de finesse, comme il convient à ces rôles francs et de bonne humeur ». Elle ne fut pas moins appréciée dans le répertoire moderne : Mariette, de *Mademoiselle de Belle-Isle*, Virginie, de *Mercadet*, Mme Hippolyte, des *Deux Ménages*, furent pour elle l'occasion de créations brillantes. Pendant le siège, elle ne quitta pas Paris. Elle fut une des infirmières les plus actives et les plus dévouées du Théâtre-Français...

Après la guerre, il sembla que son talent prît plus de variété et d'ampleur. Délaissant les rôles un peu monotones de soubrettes, elle ne tarda pas à se faire applaudir dans le répertoire moderne, comédie ou drame. Engagée à Bruxelles en 1874 au théâtre des Galeries-Saint-Hubert, elle obtint dans *Monsieur Alphonse* un triomphe véritable et, de retour à Paris en 1875, se signala de nouveau à l'attention par sa belle interprétation de Catherine, dans l'*Ami Fritz*. A l'esprit, la gaieté, la franchise d'allure qu'elle avait conservés de sa première manière s'ajoutaient, maintenant, des qualités imprévues de sensibilité et de force dramatiques. L'ancienne soubrette fut une pathétique et originale Mme Vigneron, dans les *Corbeaux*. Et cette création, suivie de la reprise du personnage de Cléanthis, d'*Amphitryon*, lui valut, en 1882, d'être admise au sociétariat de la Comédie-Française, en remplacement de la plus jeune sœur de Rachel. On trouva généralement que l'excellente artiste avait trop longtemps attendu d'être mise à sa vraie place. Ses dernières créations furent certainement les meilleures de sa carrière : elle parut dans les *Fourchambault*, d'Augier, dans le *Flibustier*, de Jean Richepin, mais surtout dans *Denise*, où elle joua le rôle de Mme Brissot avec une sensibilité mêlée de résignation et de révoltes, qui enthousiasma le public (1885). C'était le plein épanouissement de son talent. Dix ans après, elle quittait définitivement le Théâtre-Français à son heure, sans consentir à se laisser diminuer par la vieillesse imminente. — J.-M. DELISLE.


Pauline Granger, vers 1860
(d'après une lithographie de Lemoine).

Italie vue par les Français (L'), par Jules Bertaut (Paris, 1913, in-12). — Aujourd'hui que se sont multipliés en France non seulement les touristes qui ont visité l'Italie, mais aussi les écrivains qui ont favorisé leurs contemporains de leurs « Sensations », de leurs « Impressions », de leurs « Souvenirs d'Italie », il est intéressant de se demander quand a commencé cet amour devenu si fort et quelles formes assez différentes il a prises selon les temps. Une curiosité de ce genre, qui a déjà inspiré des ouvrages d'érudition, comme l'*Essai bibliographique* d'A. d'Ancona, sur les voyages en Italie (à la suite de son édition du *Voyage de Montaigne*) ou de psychologie littéraire, comme les *Reflets de Rome*, de Gaspard Vallette (1909), a produit encore le présent volume, parfois un peu rapide, mais ingénieux, nourri, plein de détails amusants.

L'auteur fait en commençant cette juste remarque que, pour une nation réputée casanière, les Français ont commencé de bonne heure à explorer la Péninsule. Michelet a dit jadis avec éclat de quel ravissement furent saisis les conquérants français lorsque, conduits par Charles VIII, ils descendirent dans la plantureuse Lombardie et découvrirent la douceur de son climat, la beauté de ses femmes, la politesse de ses mœurs et la splendeur de son art. Par la suite, ils n'y vinrent plus seulement en bandes nombreuses, les armes à la main, mais individuellement, en touristes pacifiques. Dès le XVIe siècle, les voyageurs sont nombreux; déjà, il existe pour eux des guides imprimés. Ce n'est pas que le trajet soit alors rapide, facile et sûr, et qu'on y conserve toutes ses aises. Mais la curiosité l'emporte, et le goût des aventures. On découvre dans ces pays étrangers des mœurs singulières. Non sans stupeur, vers 1608, un voyageur anglais constate que les Italiens se servent, en mangeant, de fourchettes!

Le premier des écrivains français qui se soit signalé comme voyageur en Italie est Rabelais. Lorsqu'en 1534, il accompagne à Rome l'évêque — bientôt cardinal — Jean du Bellay, chargé d'obtenir l'annulation du mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, il ne s'enferme point dans son rôle de conseiller d'un diplomate. Médecin et humaniste, esprit curieux et nomade, il recherche la société des érudits et des hommes de science et entreprit dans le voisinage de San Lorenzo *in Panisperna* des fouilles archéologiques que l'échec de la mission de son protecteur ne lui permit pas d'achever. Il revint à Rome avec le cardinal en 1535-1536, et de nouveau en 1548 : cette fois, il fut l'ordonnateur d'un grand divertissement, la *Sciomachie*, donné par le cardinal sur la place Sant'Apostolo, à l'occasion de la naissance du second fils de Henri II. En somme, peu de traces rappellent dans ses écrits son séjour en Italie : des notes sur la topographie de Rome (*Topographia Romæ*, 1534) et une relation écrite de la *Sciomachie*.

Par contre, le séjour de Joachim du Bellay en Italie fut, pour son œuvre, de grave conséquence. A Rome, où il avait suivi son parent, le cardinal du Bellay (1553), il commença par célébrer de bonne volonté les *Antiquités*. Mais, profondément attaché à son Anjou, il en eut rapidement la nostalgie; bientôt vint l'ennui et, avec lui, l'esprit de dénigrement. Les sonnets, qui forment le recueil des *Regrets*, nous offrent, avec les plaintes touchantes d'un exilé, une satire mordante et amère des mœurs romaines, des cardinaux, des courtisans et des courtisanes; enfin, de la corruption, qu'aperçoit uniquement son esprit attristé.

Par bonheur, Montaigne est, dans ses déplacements, d'humeur plus joyeuse. C'est, il est vrai, pour sa santé qu'il voyage (1580-1581); en Allemagne comme en Italie, il va essayer les effets des eaux sur sa gravelle et, là-dessus, il ne nous fait grâce d'aucun détail. Mais c'est un esprit infiniment curieux, surtout des mœurs des hommes. Ce contemporain de la Renaissance s'intéresse peu aux œuvres d'art, et le temps n'est pas encore venu où les touristes aiment à contempler et à décrire les paysages; la campagne romaine ne lui inspire que ces lignes dédaigneuses :

> Nous avions là, sur notre main gauche, l'Apennin, le prospect du pays mal plaisant, bossé, plein de profondes fendasses, incapable d'y recevoir nulle conduite de gens de guerre en ordonnance : le terrain nu, sans arbres, une bonne partie stérile, le pays fort ouvert tout autour et fort peu peuplé de maisons.

Nourri des souvenirs de l'antiquité, il doit rêver à la grandeur passée de Rome devant ses ruines; pourtant, il est fort sobre sur ce chapitre. Ce qui paraît l'amuser, ce sont les usages particuliers du pays qu'il traverse, tout ce qui diffère des choses qu'il est habitué à voir en France; à Rome, il étudie particulièrement les mœurs de la cour pontificale. Il est frappé du cosmopolitisme qui est déjà un trait caractéristique de cette ville. Il promène partout sa flânerie amusée et conserve de l'Italie, de Rome surtout plutôt que de Florence, ou de Venise même, qui l'a un peu déçu, un souvenir enchanté.

Au XVIIe siècle, quelques auteurs vont à Rome : tels Conrart, Saint-Amand, Voiture, Scarron, Guez de Balzac. Ils en rapportent peu d'impressions. A cette époque de gloire nationale, nul parmi les grands écrivains ne songe à aller chercher au dehors quelque chose dont il regretterait l'absence au dedans. Le génie français, du moins en littérature, se complaît dans son harmonie propre et dans sa grandeur. Seuls, les artistes, comme Poussin, vont querir en Italie ce que Versailles ne peut leur donner : une chose unique, la lumière de Rome, que nous retrouvons dans les tableaux de Claude Lorrain. Il se rencontre pourtant un diplomate, Alexandre Toussaint Limajon de Saint-Disdier, attaché au comte d'Avaux, ambassadeur de France à Venise, pour nous donner une description assez complète de la ville des doges de 1672 à 1674.

Au XVIIIe siècle, par contre, les amateurs, les gens de lettres, les artistes commencent à se porter en foule vers l'Italie. Les communications sont devenues plus aisées. Les fouilles archéologiques, poussées plus profondément et plus activement, sollicitent beaucoup de curieux. Mais infiniment plus nombreux encore sont ceux qu'attirent les mœurs aimables et faciles de l'Italie de ce temps-là. Venise et Naples, surtout, offrent tant de séductions de tout genre : esprit, art, galanterie, tout s'y réunit pour la volupté. Le *Voyage en Italie*, de Lalande, qui est comme le Baedeker de ce temps-là, renseigne d'ailleurs avec abondance les voyageurs sur les itinéraires, les prix des choses, les mœurs des habitants et sur les curiosités propres à chaque région.

Il n'est pas surprenant que cette époque ait vu paraître le plus aimable, le plus vivant récit de voyage en Italie avant ceux de Stendhal : les *Lettres* du président de Brosses (1739). Ce conseiller au parlement de Bourgogne, spirituel adversaire de Voltaire, partout favorablement accueilli à cause de ses manières gracieuses et enjouées, raconte à ses amis de Bourgogne, dans des lettres fort nourries, mais qui ne semblent pas longues, ce qu'il a vu, entendu, observé. Pas plus que jadis Montaigne, il ne s'arrête longtemps devant les paysages. Nous ne sommes pas encore au temps de Chateaubriand. Le président ne remarque rien de particulier dans le lac Majeur et les îles Borromées. Son sens artistique n'est pas non plus très pur. Mais il apprécie avec compétence les villes, leur aspect et les habitudes des hommes. Il fait cette remarque, dont beaucoup d'autres après lui vérifieront longtemps la justesse, que le charme de Rome tient à ce qu'elle n'est pas une trop grande ville. C'est une grande ville de province. Et il nous le prouve en nous rapportant les « conversazioni » tenues chez les grandes dames où il fréquente, en nous décrivant une représentation à l'Opéra, ou une élection pontificale, dans la manière humoristique, un peu pince-sans-rire, qui est la marque propre du président.

Nous rappellerons plus rapidement les autres voyageurs du XVIIIe siècle : J.-J. Rousseau, secrétaire du comte de Montaigu, à Venise, en 1743 : diplomate improvisé, mais non sans prétention, et

interlocuteur trop intimidé de la courtisane Zulietta; Montesquieu, particulièrement occupé des questions politiques, mais nullement fermé aux jouissances artistiques; Duclos, philosophe, moraliste et sociologue, mais point artiste; l'abbé Barthélemy, consciencieux, mais trop exclusivement numismate; le traitant Bergeret, le protecteur de Fragonard, qui dicte à son valet de chambre des observations mal rédigées, mais fines, sur le grand monde romain; Dupaty, homme « sensible » et déclamateur de mauvais goût.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire, la conquête, puis la domination françaises apportent en Italie de grands changements. Les Français y arrivent en vainqueurs, en conquérants, et ce nouveau rôle n'est pas pour diminuer leur plaisir. Ils prennent les villes, les femmes, les œuvres d'art. Il est à peine besoin de dire que les Italiens ne les aiment point. Une jolie lettre de P.-L. Courier à son ami Chlewaski en 1799, plus tard (1806) une lettre écrite par le même écrivain de Reggio de Calabre nous peignent l'état de l'Italie d'alors. Courier, qui y séjourne plusieurs fois entre 1792 et 1812, aime l'Italie en disciple des anciens : érudit, il y retrouve avec joie les restes de l'antiquité; bucolique dans l'âme, il jouit de la beauté sobre ou riante des paysages de Toscane ou de la Grande-Grèce; les *Lettres écrites d'Italie* sont de charmants tableaux dans la manière attique.

Mais, déjà, le temps était venu où un grand artiste s'était avisé de la majestueuse mélancolie de la campagne romaine. Secrétaire d'ambassade du cardinal Fesch, en 1803, compagnon de la mourante Mme de Beaumont, Chateaubriand préparait pour Fontanes la lettre célèbre qui n'est pas seulement une méditation magnifique, mais l'œuvre d'un peintre qui sait exprimer les effets de lumière les plus subtils. Chateaubriand devait revenir à Rome vingt-cinq ans plus tard, en 1828, cette fois comme ambassadeur, et, berçant dans la sérénité romaine son hautain ennui, faire entendre sur l'écoulement des choses des accents d'une tristesse voluptueuse.

Mme de Staël (1804), en dépit du lyrisme de *Corinne* et de sa bonne volonté à décrire les monuments et les œuvres d'art, ne donne point à ses lecteurs l'impression qu'elle a senti en artiste les beautés de Rome. Elle est du XVIIIe siècle : elle s'intéresse surtout à la vie sociale et fait là-dessus plus d'une observation pénétrante. Stendhal, qui se moque d'elle, ne lui devra-t-il pas au moins cette remarque, pour lui si essentielle : l'agrément de la société italienne provient de ce qu'elle est alors entièrement dégagée des préoccupations de l'amour-propre?

Nous avons nommé le plus passionné, le plus sincère amant de l'Italie. C'est en 1801, que pour la première fois, Stendhal apparaît à Milan, tout fier de sa jeunesse et de son bel uniforme. Tout de suite, il est conquis, enivré. Milan, où il retournera en 1811, restera la ville de son cœur. Il y trouve en perfection ce qu'il apprécie sur toute chose : la facilité de la vie et la liberté de l'amour. Il passe d'heureux moments dans sa loge de la Scala, que, dans l'intervalle de deux conversations, il transforme en cabinet de travail. Byron l'honore de ses confidences! Mais sa tendresse pour Milan ne le rend point injuste pour la Ville éternelle, où il a résidé à diverses reprises et qu'il a bien connue. Ses *Promenades dans Rome* restent une peinture fort curieuse de la vie romaine vers 1820-1830. On trouve de tout dans ce livre extraordinairement vivant : des jugements artistiques parfois erronés, souvent pénétrants et motivés, toujours ardents; des morceaux historiques, et surtout des anecdotes très colorées, où Stendhal étale son admiration pour la passion et la « *virtù* » italiennes; son goût pour une société où « l'être est tout, le paraître n'est rien »; où l'amour est ouvertement la chose essentielle.

C'est l'amour qui occupe Lamartine, lorsqu'en 1813 il séjourne à Naples : mais l'Italie n'aura pas été seulement pour lui le pays de Graziella. De Naples, et plus tard de Florence (1820), il rapporte une vision molle et délicieuse de l'Italie, qui sera une des beautés essentielles des *Nouvelles Méditations* et des *Harmonies poétiques*. J. Bertaut a négligé un peu trop ce peintre, à la fois suave, vaporeux et puissant de la rive italienne.

En revanche, il nous donne une esquisse amusante de ce qu'étaient les voyages en Italie à l'époque romantique, au temps de la diligence et des brigands, quand les touristes pouvaient encore compter sur de l'imprévu. L'Italie était alors pour les écrivains, pour les poètes, une patrie de rêve, le théâtre obligé où ils situaient toute aventure romanesque et sentimentale. Cette Italie de fantaisie était chez certains tellement vivante que la vue de l'Italie réelle ajoutait peu de chose à l'image qu'ils s'en étaient faite. Il y a peu de différence, remarque justement l'auteur de ce volume, en ce qui concerne l'Italie, entre les œuvres de Musset qui ont précédé et celles qui ont suivi l'orageux voyage de Venise en 1833. En revanche, sa compagne de voyage et de souffrances, George Sand, rapporte de son séjour non seulement les amples descriptions des *Lettres d'un voyageur*, mais encore de quoi encadrer avec pittoresque les scénarios de ses aimables nouvelles italiennes.

Dumas père (qui a su laisser de Florence une description assez précise) a paru à Naples, en 1860, beaucoup moins en voyageur proprement dit qu'en coureur d'aventures et pour éprouver les plus étranges vicissitudes. Ami de Garibaldi, il est reçu en triomphe; il est nommé directeur des Beaux-Arts. Mais la foule est mobile : Dumas ordonne des fouilles qui inquiètent les Napolitains. La populace crie : « A l'eau, le Français! », et le bon géant verse des larmes sur l'ingratitude des peuples. Finalement, la police priera cet hôte illustre et encombrant de regagner sa patrie. Balzac, qui rêve toujours de spéculations, se rend en Sardaigne pour visiter des mines d'argent, qu'il trouve déjà exploitées par un autre. Le Marseillais Joseph Mery voyage sans bagages, la canne à la main. Janin bavarde intarissablement sur l'Italie, inhabile à peindre quoi que ce soit avec précision. Louise Colet, en de consciencieux volumes, s'attache à être complète et exacte, et y réussit souvent. Mais, si l'on veut un peintre fidèle, à la fois pittoresque et précis, qui rende avec une parfaite « objectivité » l'aspect extérieur des choses, il faut s'adresser à Théophile Gautier. Louis Veuillot, de son style vigoureux et mâle, célèbre la Rome chrétienne. Michelet, qui retrouva en Italie la santé et la joie (1853), exalte avec enthousiasme la patrie de Virgile et de Vico, riche d'un passé glorieux que son imagination de visionnaire évoque sans cesse.

A une époque plus rapprochée de nous, romanciers, philosophes, psychologues ont à leur tour rapporté de nouvelles interprétations de l'âme ou de la beauté italiennes.

Esprit puissant, écrivain pittoresque, Taine, dans son *Voyage en Italie*, montre trop que, s'il a l'imagination constructive, il lui manque les sens de l'artiste. C'est des livres que lui vient l'excitation initiale. Il écrit de très belles pages, fécondes en idées, en particulier sur la peinture. Mais il ne sait pas jouir du charme de Rome ou de Venise. C'est un myope qui n'aperçoit que le dedans de lui-même. Avant de voir une ville, un site, il sait ce qu'il en pensera et à peu près ce qu'il en écrira. Peut-être J. Bertaut eût-il pu lui opposer Renan qui, dans ses *Lettres à Berthelot*, paraît autrement sensible à la grâce de Rome.

Les impressionnistes Goncourt, dans leur *Italie d'hier* et surtout dans *Madame Gervaisais*, multiplient les esquisses, les pochades spirituelles de petits coins de la vie romaine. Dans son énorme roman, qui s'intitule *Rome*, le réaliste Zola déverse une documentation abondante, souvent accablante, et principalement puisée dans les guides.

C'est que l'Italie n'est point un pays pour inspirer les réalistes. C'est un pays pour les poètes, poètes en vers et en prose. Les raisons qu'on a de l'aimer se renouvellent dans leurs imaginations. Qu'il médite sur la molle volupté des jardins de Lombardie (*Du Sang, de la Volupté et de la Mort*) ou sur ces souvenirs d'amour et de mort que recèle Venise (*Amori et dolori sacrum*), Maurice Barrès découvre une vision nouvelle de l'Italie, vision toute pénétrée de passion intellectuelle et dont l'originalité a fortement agi sur ceux qui, après lui, ont écrit sur l'Italie.

C'est le propre des belles contrées comme des chefs-d'œuvre d'offrir, au cours des temps, à des âmes nouvelles des plaisirs nouveaux. Il est rare qu'elles se révèlent tout entières au premier contact. Ainsi nous avons vu les écrivains français s'initier peu à peu au charme italien, et chacun y ajoutant de soi-même, contribuer à former et à enrichir une tradition d'admiration. Si l'Italie leur a beaucoup donné, ils lui ont beaucoup rendu. — LOUIS COQUELIN.

Lauzun. *Un courtisan du Grand Roi*, par le duc de la Force (Paris, 1913). — « Le Lauzun de la Grande Mademoiselle » : c'est sous ce nom qu'on le connaît; et nulle vie ne fut plus mouvementée que celle de ce courtisan, qui fut le témoin de tout le siècle de Louis XIV, tantôt presque cousin du Grand Roi, tantôt oublié dans une forteresse lointaine, et dont La Bruyère pouvait écrire : « Straton est né sous deux étoiles : malheureux, heureux dans le même degré. Sa vie est un roman : non, il lui manque le vraisemblable. Il n'a point eu d'aventures, il a eu de beaux songes, il en a eu de mauvais, que dis-je? on ne rêve point comme il a vécu. » Ce ne furent point des songes, pourtant; et, à l'aide de documents inédits, le duc de La Force nous le prouve bien, qui nous rend au naturel sa physionomie et qui nous conte dans une étude aussi divertissante et romanesque que précise la vie singulière du favori de Mlle de Montpensier.

Antonin Nompar, fils de Gabriel de Caumont, comte de Lauzun, naquit à Lauzun, près de Marmande, en mai 1633. Il avait de nombreux frères et sœurs, mais il se sépara d'eux de bonne heure, ayant été envoyé, comme il avait quatorze ans, à Paris. Il y vint sous le nom de marquis de Puyguilhem, et y fut accueilli comme un fils par le duc de Gramont. Elevé avec les enfants du duc, il s'éprend bientôt de l'une de ses filles, celle qui devait être Mme de Monaco; mais il sert en même temps dans les dragons. Très brave, très aimé à la cour, très courtisan, il accompagne le roi en tout lieu. Ce n'est que lorsqu'il croit s'apercevoir que Louis XIV regarde avec complaisance Mme de Monaco qu'il s'emporte avec violence contre son maître. On l'envoie pour six mois à la Bastille. A son retour, il trouve le moyen de se venger de sa maîtresse.

Un jour, à Versailles, les dames avaient trouvé plaisant de s'asseoir sur le parquet. « Puyguilhem s'approcha, debout sur ses hauts talons de bois, puis, tout en tenant de petits propos, fit brusquement la pirouette, comme il en avait l'habitude, quand il avait lancé un de ses traits, et, posant le pied sur la main de Mme de Monaco, l'écrasa. » Malgré les excuses du coupable, le scandale fut grand, et le roi dut intervenir pour l'atténuer.


Le duc de Lauzun, d'après un tableau de l'époque.

Devenu maréchal de camp, puis colonel général des dragons, à la suite de ses exploits à la guerre, Puyguilhem ne s'estimait point pourtant satisfait de sa fortune. Il aurait voulu être grand maître de l'artillerie. Croyant que Mme de Montespan, avec qui, disait-on, il avait été du dernier bien, l'avait empêché d'accéder à ce grade, il lui fit un soir une scène violente. Pour la seconde fois, la Bastille l'accueillit; mais il n'y demeura que peu de temps, et il en sortit capitaine des gardes, qui était l'une des plus hautes charges de la cour.

A partir de 1669, comme son frère aîné, malade, ne quittait point le château paternel et ne venait jamais à la cour, Puyguilhem prit le nom de comte de Lauzun, et ce fut sous ce nom désormais qu'on le connut. Ses excès étaient extrêmes, et toutes les dames ne pouvaient s'empêcher de penser à lui, quoique sa tenue fût singulièrement négligée; mais il avait « ce quelque chose d'élevé dans la physionomie » qui plaît aux femmes. Vif, brave, entreprenant, il se montrait tour à tour d'une souplesse étonnante, puis d'un emportement subit. Gascon, qui connaissait bien son monde, il était habile à calculer chacun de ses mouvements. C'est à ce moment que Mademoiselle le vit. Elle avait quarante ans, et elle était romanesque. Sa beauté, si jamais elle en eut, était depuis longtemps passée; mais elle gardait « l'humeur impatiente, l'esprit actif et le cœur ardent ». Loyale, certes, mais emportée souvent, Mademoiselle avait une rudesse qui ne pouvait s'égaler qu'à sa candeur. On comprend que la vue de Lauzun l'émeuve, que son cœur batte fort devant ce Méridional, qui semble par

ses emportements d'une sincérité extrême. Elle n'aperçoit pas combien il est roué, et rien n'est plus divertissant que le spectacle de cette vieille fille, qui passe son temps à analyser ses sentiments, qui veut décider son galant à une déclaration, et de ce gentilhomme qui s'obstine toujours à ne pas comprendre. Il faut qu'elle paye de sa personne, si l'on ose dire, qu'elle mette les points sur les *i*.

Même alors, Lauzun demeure réservé et respectueux, et ce n'est que lorsque Mademoiselle demande l'autorisation d'épouser son capitaine des gardes que Lauzun consent à prendre les allures d'un fiancé. Il les prend trop longtemps d'ailleurs, car il a laissé à Louis XIV le temps de se raviser. Celui-ci a donné son autorisation à sa cousine sans enthousiasme.

Le Conseil du roi ne donne son consentement, le 15 décembre 1670, qu'après une longue discussion. Tous ceux qui attendaient l'héritage de Mademoiselle étaient vivement irrités et, notamment, les princes du sang. Par son contrat, Mademoiselle donnait à son fiancé le comté d'Eu, le duché de Montpensier, le duché de Saint-Fargeau, le duché de Châtellerault. Le mariage, au lieu d'être célébré immédiatement, fut fixé à cinq jours plus tard. C'était plus qu'il n'en fallait pour que les opposants eussent le temps d'assiéger le roi. Au dernier moment, Louis XIV céda et retira son autorisation. Mademoiselle gémit; mais Lauzun reçut en compensation de nouvelles faveurs. Sans doute, il ne s'en contenta point. Il dut se livrer à quelque intrigue.



Mademoiselle de Montpensier.
(D'après une gravure de N. Regnesson.)

Nous n'avons nulle clarté là-dessus, mais en novembre, il était arrêté et expédié à Pignerol.

Lauzun, enfermé à Pignerol, où se trouvait déjà emprisonné Fouquet et mis en quelque sorte au secret, se montra furieusement irrité. Mais, comédien, il affectait parfois la plus grande dévotion, la patience et la résignation; puis « la rage et le désespoir étaient le maître de son esprit ». Il néglige entièrement sa tenue. Le chagrin le ronge et les humeurs noires. La maladie l'accable. Il ne peut communiquer, même par lettres, avec personne. Ses supplications ne peuvent atteindre le roi. Cependant, à Versailles, on dispose des places qu'il occupait; et c'est en vain que Mademoiselle intervint sans cesse en sa faveur avec des larmes. Lauzun ne perdait point l'espoir, pourtant, de retrouver sa liberté; et, tout en gémissant, secrètement il travaillait à sa libération.

Pendant deux ans, sans qu'on s'en aperçoive, il creuse le sol de sa cellule; et, en 1676, il s'en faut de peu qu'il ne s'évade. Il est repris, mais, bientôt, les relations avec le dehors lui sont permises. Il écrit à Louvois, à Louis XIV. A Pignerol même, Fouquet lui est une compagnie et, s'il se brouille avec lui, c'est pour avoir voulu regarder de trop près Madeleine Fouquet. A Paris, Mme de Montespan négocie sa délivrance avec Mademoiselle. Que Mademoiselle laisse une partie de ses biens au duc du Maine, et le roi consentira au retour de Lauzun et même à son mariage. Mademoiselle fut trop crédule. Elle donna ses biens, et ne reçut rien en échange. Lauzun eut, cependant, l'autorisation de se rendre aux eaux de Bourbon; mais cette demi-liberté ne saurait satisfaire Mademoiselle. Le sachant à moitié libre, elle devint farouchement jalouse; et le malheureux Barrail, ami de Lauzun, qui servait d'intermédiaire volontiers entre le prisonnier et sa fiancée, quoiqu'il eût « de l'esprit, du sens, de l'adresse, de l'intrigue, de la conduite, de l'honneur et un grand attachement et une grande fidélité pour ses amis », fut plus d'une fois injurié et battu par Mademoiselle, parce qu'aux eaux de Bourbon Lauzun ne se tenait pas convenablement.

Le 29 octobre 1681, enfin, Lauzun fut entièrement libre. Mademoiselle lui donna la baronnie de Thiers, le duché de Saint-Fargeau et 10.000 livres de rentes sur les gabelles du Languedoc. Il trouva que c'était peu; et, lorsqu'en mars 1682, il put rentrer à Paris, il manifesta maintes fois sa mauvaise humeur. Il ne peut se consoler d'avoir perdu sa charge. Mademoiselle subit des scènes fréquentes. Il est vrai qu'elle l'a épousé en secret. Lauzun s'ennuie. Il ne peut voir le roi, les distractions lui manquent. Il chasse, et tous les gibiers lui sont bons.

Bientôt, Mademoiselle, excédée, le met à la porte. Il ne sait que devenir. Il est malheureux. Il va chercher en Angleterre le chemin de Versailles.

En juillet 1685, Louis XIV lui permet d'offrir ses services à Jacques II. Il fait un premier voyage en Angleterre et plaît aux souverains. En octobre 1688, alors que Guillaume d'Orange se préparait à débarquer en Grande-Bretagne, Lauzun fut chargé d'organiser le parti de Jacques. Il parvint d'abord à ramener en France la reine et son fils, et cela lui vaut d'être reçu à Versailles. Les grandes entrées lui sont rendues. L'ordre de la Jarretière lui est accordé; et, en octobre 1689, Louis XIV le charge de conduire à Jacques II, en Irlande, une armée de secours. Son zèle fut extrême; et, si la campagne ne fut pas heureuse, on ne saurait le lui reprocher. Le roi de France reconnut sa vaillance en le nommant duc héréditaire.

C'est le moment où mourait la Grande Mademoiselle. Le duc de Lauzun porta le deuil, mais il ne devait pas se montrer veuf inconsolable. Le 18 mai 1695, ce sexagénaire épousait Geneviève de Durfort-Lorge, âgée de quinze ans, fille du maréchal. Il espérait ainsi obtenir ce titre de capitaine des gardes, qu'il ne pouvait se consoler d'avoir perdu. Il devenait ainsi beau-frère de Saint-Simon. Sa femme n'eut pas d'abord à se louer de ses procédés. Il était d'une jalousie extrême et lui faisait des scènes continuelles. Elle n'était pas d'ailleurs la seule à souffrir de son humeur variable. Son esprit caustique et son caractère sont demeurés les mêmes qu'en ses jeunes années. Il n'a pas conservé son empire sur le roi. Il s'en venge sur les courtisans, et il s'en console en allant rendre ses devoirs, à Chaillot, à la reine d'Angleterre. Il regrette toujours ce qu'il aurait pu être, et ce qu'il n'a pas été. Il garde son goût de faste et de splendeur. Son franc-parler est demeuré le même.

M. de Belzunce était son neveu. Après la peste de Marseille, où ce prélat s'était singulièrement distingué, Lauzun demanda pour lui une abbaye. Le Régent l'oublia dans la distribution des bénéfices. M. de Lauzun voulut l'ignorer et demanda à M. le duc d'Orléans s'il avait eu la bonté de se souvenir de lui. Le Régent fut embarrassé. Le duc de Lauzun, comme pour lever l'embarras, lui dit d'un ton doux et respectueux : « Monsieur, il fera mieux une autrefois, » et, avec ce sarcasme, rendit le Régent muet, et s'en alla en souriant. Le mot courut, et M. le duc d'Orléans, honteux, répara son oubli par l'évêché de Laon.

Sa santé était toujours inébranlable, et ce ne fut qu'en octobre 1723 qu'il se sentit malade. Il avait un cancer à la bouche. Il entra au couvent des Petits-Augustins pour y mourir. Nulle plainte ne s'échappa de sa bouche. Il montra la plus grande dévotion jusqu'à sa mort, qui survint le 19 novembre. Il avait quatre-vingt-dix ans. Quelques jours avant, il disait à sa femme qu'il se souciait peu de mourir, puisqu'il la laissait assez vieille et laide pour ne pas lui donner un successeur. — JACQUES BOMPARD.

***Lepelletier de Bouhélier** (Edmond), journaliste et homme politique français, né à Paris le 26 juin 1846. — Il est mort à Vittel le 23 juillet 1913. Edmond Lepelletier avait été pendant quarante ans un des journalistes les plus actifs et les plus informés de la presse française, où il avait débuté fort jeune. Il avait fait au lycée Bonaparte de solides études littéraires, puis entrepris ses études de droit lorsqu'il commença, en 1867, d'écrire à l' « Art », que dirigeait alors Xavier de Ricard. Puis il collabora à la « Réforme » et au « Nain jaune », et, pour y avoir assez vivement attaqué, comme il était de mode alors dans le journalisme libéral, l'administration du préfet Haussmann, encourut une condamnation à la prison. Rochefort, Vallès, Delescluze, Rigault furent ses compagnons à Sainte-Pélagie. Après la guerre, au cours de laquelle il s'était engagé dans un régiment de ligne qui prit part à la défense de Paris, il fut nommé par la Commune conservateur du conseil d'Etat, absolue sinécure d'ailleurs, et il ne fut pas inquiété lors de la répression versaillaise. Il reprit sa place dans le journalisme, où, pendant vingt ans, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de MICHEL PAUPER, JEAN DE MONTMARTRE, etc., il écrivit dans la plupart des journaux avancés : le « Suffrage universel », le « Patriote français », le « Rappel », l' « Homme libre », les « Droits de l'Homme », le « Radical », la « Marseillaise », le « Mot d'ordre », etc., des chroniques d'une agréable variété, écrites avec une fécondité intassable, dans un style alerte, clair, facile, et où la rapidité de la rédaction était adroitement dissimulée sous le flot des anecdotes amusantes, l'ingéniosité et l'imprévu des aperçus. L' « Echo de Paris » fut celui des journaux où il collabora le plus régulièrement. Il en ouvrit les colonnes à son parent, le malheureux et touchant Verlaine, dont il surveilla les derniers mois avec sollicitude. En 1899, au moment des troubles de l'affaire Dreyfus, il renonça assez bruyamment à son passé de franc-maçon (il avait autrefois fondé la fameuse loge des *Droits de l'homme*, et préparé en 1889 la fameuse réunion du Cirque d'Hiver, où fut organisé le mouvement d'opinion républicaine qui arrêta l'essor du boulangisme), pour prendre part à la campagne nationaliste, ce qui lui valut d'être révoqué de ses fonctions de juge de paix suppléant du canton de Marly.

Depuis longtemps déjà, il s'était lancé dans la politique active. En 1889 et en 1893, il avait inutilement brigué un siège au Parlement dans la deuxième circonscription du XVIIe arrondissement de Paris. Il fut battu chaque fois par le candidat boulangiste Ernest Roche. En 1900, il fut plus heureux. Les électeurs du quartier des Batignolles l'envoyèrent siéger au conseil municipal, sur un programme nationaliste et antisémite. Deux ans plus tard, il fut élu député. Mais, en 1906, se trouvant en ballottage, il renonça à la lutte, et se retira dans sa propriété de Rueil, où il vécut depuis lors dans la retraite. Quelques jours avant sa mort, il fut promu officier de la Légion d'honneur, à l'occasion du 75e anniversaire de la Société des gens de lettres.



Edmond Lepelletier.

Le meilleur de l'œuvre de Lepelletier consiste certainement dans ses chroniques, ingénieuses et prime-sautières, malheureusement dispersées pendant de longues années dans les grands quotidiens. Mais il a écrit également, toujours avec la même vivacité de plume, des livres nombreux et de tout genre (romans, études littéraires ou historiques) : *le Capitaine Angot* (1875); *le Chien du commissaire* (1876); *Ivan le Nihiliste* (1880); *l'Amant de cœur* (1884); *Laï-Tou* (1885); *une Femme de cinquante ans* (1888); *Patrie* (1893-1894) et *Mme Sans-Gêne*, romans tirés des pièces de Victorien Sardou; *la Closerie des Genêts* (1895); *Fanfan la Tulipe*, *les Deux Impératrices*, etc., romans historiques, et une pièce de théâtre en collaboration : *A perpète* (1899) des études littéraires : *Paul Verlaine, sa vie et son œuvre* (1907). *Emile Zola, sa vie et son œuvre*. Il avait entrepris d'écrire une *Histoire de la Commune*, dont il a paru seulement les trois premiers volumes, à peine un quart de l'ouvrage entier. Il y montre des qualités réelles de narrateur, mais aussi une partialité pour les hommes du 18-Mars, dont il avait été l'ami. — H. TRÉVISE.

Livre de paix (LE), tableau d'Ed. Maxence, exposé en 1913 au Salon des Artistes français (v. p. 152). — Dans une salle à vitraux, deux jeunes femmes sont debout et chantent des hymnes d'un énorme missel placé devant elles. Elles portent des robes longues et amples, qui descendent des épaules et sont coiffées de très hauts bonnets blancs de forme ancienne, serrés aux tempes par une bande d'étoffe richement brodée. Le peintre a fait preuve, dans l'exécution de cette œuvre des plus sérieuses qualités de dessinateur : le galbe et le modelé des visages sont d'une rare finesse, et la main de la jeune chanteuse du premier plan est d'une pureté de formes qui fait songer aux œuvres les plus parfaites de nos maîtres du XVIe siècle. — TH. LECLÈRE.

***Magnier** (Louise-Joséphine-*Marie*), artiste dramatique française, née à Boulogne-sur-Mer en 1848. — Elle est morte à Arcachon le 18 juillet 1913. Mme Marie Magnier était une des actrices les plus distinguées par le talent et les plus complètes par la variété des moyens d'expression qui aient naguère paru sur les scènes parisiennes. Brusquement enlevée dans la pleine possession de son talent, elle avait derrière elle une longue et brillante carrière. Elle avait débuté, au sortir du Conservatoire, au théâtre du Gymnase, avec le succès le plus vif (1867), dans le rôle d'Iveline, de *Nos Bons Villageois*. Elle avait tout ce qu'il faut pour tenir l'emploi des grandes coquettes : une réelle beauté, une taille élégante, une physionomie expressive. On lui vit créer successivement Charlotte, des *Grandes Demoiselles* (1868), Mme de Champagnol, du *Mur de la vie privée*, Hersilie, du *Filleul de Pompignac*, etc. La guerre franco-allemande, puis la Commune arrêtèrent un moment l'essor de sa carrière. Une légende lui attribue une petite part dans la démolition de la colonne Vendôme, à laquelle elle aurait assisté au

premier rang des spectateurs. En tout cas, elle reparut avec éclat au Palais-Royal, en 1875, et y interpréta notamment Hermance du *Plus heureux des trois*, Lucrèce, du *Panache*, Josépha, des *Demoiselles de Montfermeil*, Armide, des *Provinciales à Paris*, Léontine, des *Jocrisses de l'amour*, etc. Enfin, en 1880, elle rentrait au Gymnase, dont elle était actionnaire, sous le direction de Koning : ce fut l'époque la plus brillante de sa vie d'artiste et de jolie femme ; ses créations de Charlotte dans les *Braves Gens*, de Marianne dans *Monsieur le Ministre*, de la marquise Dinati dans le *Prince Zilah*, de Mme Scott, dans l'*Abbé Constantin*, de Sidonie dans les *Femmes nerveuses*, consacrèrent son très réel talent dramatique. Insensiblement, d'ailleurs, il semblait que son talent se transformât, en même temps que sa personne. Elle abandonnait les rôles de jeune fille et de grande coquette pour jouer les mères, sans rien perdre de la finesse et de la distinction de son jeu, très naturel et simple. Elle parut dans divers théâtres : au Gymnase, au Vaudeville, aux Variétés, à l'Odéon, etc. *La Petite Marquise, Feu Toupinel, le Nouveau Jeu, Miquette et sa mère, la Bonne Hôtesse*, etc., furent pour elle autant de triomphes. Dans le rôle ingrat de Mme Fourchambault, à l'Odéon, l'ancienne interprète des évaporées du Palais-Royal fut admirable de vérité dramatique. Son dernier rôle aux Variétés fut celui de Mme Petypon, de la *Dame de chez Maxim*. Elle y était excellente, trouvant le moyen de rester, comme toujours, parfaitement distinguée dans un rôle de charge et atteignant le véritable comique, sans un mot ou un geste risqué. Cette mesure et cette distinction furent vraiment, dans toute sa carrière, la caractéristique de son talent. — J.-M. Delisle.


Marie Magnier. (Phot. P. Petit.)

Masque (Sous le), tableau de H.-D. Etcheverry, exposé en 1913 au Salon des Artistes français (v. p. 152). — L'artiste depuis déjà longtemps populaire sait choisir les sujets les plus aptes à plaire au public. Ses œuvres ont été vulgarisées par la carte postale, et celle qu'il a exposée au dernier Salon connaîtra sans doute un succès pareil. Il s'agit comme presque toujours, d'un couple d'amoureux. Mais, cette fois, le galant est travesti, et la jeune femme, en robe légère, porte un loup sombre sur son visage. Cela ne l'empêche pas de montrer dans un sourire les plus belles dents du monde. Les attitudes sont gracieuses, et l'exécution de cette peinture est habile : on sent que le peintre est doué de la plus heureuse facilité ; les modèles sont prestement indiqués, et les couleurs des fleurs, les reflets des cheveux, les luisants des étoffes conviennent parfaitement à cette manière aisée et brillante. — Tr. Leclère.

***matière** n. f. — Encycl. *Etat actuel des industries des matières plastiques organiques artificielles.* Sous la dénomination générale de « matières plastiques », on comprend, dans l'industrie, un ensemble de substances solides, très disparates par l'aspect et les applications, mais douées toutes de la propriété de prendre les formes convenables par moulage, étendage ou filage. Cette classe de produits comprendra donc, aussi bien le film de peinture, l'enduit des toiles cirées que les soies artificielles et les celluloïds.

A part les reproductions de textiles et les enduits protecteurs, la plupart des masses plastiques usuelles ont été imaginées dans le but de remplacer le bois, la corne, l'ambre, l'écaille, etc, dans leurs applications, avec l'avantage du bon marché, de la facilité du travail et de l'homogénéité du produit. Ce genre de masse plastique doit présenter la possibilité de se mouler et de se travailler aisément aux outils usuels. Leur commerce atteint annuellement plusieurs centaines de tonnes, leurs débouchés étant nombreux dans la fourniture électrique, (certaines sont de parfaits isolants), dans les industries du jouet, de l'article dit « de Paris », de la tabletterie, du film cinématographique, etc.

Pour faciliter la classification de ces substances, nous les étudierons d'après la nature du corps organique qui en forme la base : cellulose, caoutchouc, huiles ou matières albuminoïdes.

MATIÈRES PLASTIQUES ORGANIQUES ARTIFICIELLES.

A base de cellulose.

Cellulose pure :
Pâte purifiée et agglomérée mécaniquement.
Pâte agglomérée par l'intermédiaire d'une quantité insuffisante de dissolvant.
Cellulose agglomérée par passage intermédiaire à l'état nitré (soie de Chardonnet).

Cellulose combinée :
Xanthates de cellulose (viscose, viscoïde).
Acétates de cellulose ou acétylcelluloses.
Celluloses nitrées (dérivés par addition de camphre-celluloïd).

A base de caoutchouc.

Ebonite.

A base d'huiles.

Substances plastiques dérivées de l'huile de lin (peinture-linoléum); factices et caoutchouc des huiles.

A base de matières albuminoïdes.

A base de gélatine.
A base de caséine (galalithe).

A base de phénols.

Bakélite.

1. Dérivés cellulosiques. — La cellulose constitutive des végétaux représente dans la nature la matière plastique la plus abondante ; aussi a-t-elle été prise par les chimistes comme base de nombreux dérivés. Tantôt la cellulose est utilisée pure, tantôt divers réactifs en se combinant à sa molécule, lui communiquent de nouvelles propriétés, ou permettent au moins de l'amener à une forme convenable.

La matière première la plus simple est fournie par les pâtes à papier. Celles-ci, traitées par des moyens appropriés, sont converties en plusieurs masses plastiques; depuis les pâtes simplement agglomérées avec des colles (*papier mâché*) jusqu'aux pâtes blanchies au bisulfite, raffinées à fond et agglomérées par pression (cellulithe, cellulose amorphe) : les variétés sont nombreuses.

L'agglomération s'obtient souvent par un artifice ingénieux. On ajoute à une masse cellulosique une petite quantité d'un dissolvant de la cellulose (chlorure de zinc, alcalis) en proportion bien inférieure à la quantité nécessaire pour obtenir une dissolution complète. Sous l'influence de ce dissolvant, les surfaces des fibres s'agglutinent et se soudent sous une faible pression ; la masse se présente finalement sous un aspect homogène (*vulcanite, cellunine, fibre vulcanisée*, cette dernière, si employée dans la construction électrique).

La transformation de la cellulose pure en une forme utilisable peut s'obtenir par l'intermédiaire d'une combinaison soluble. Une fois amenée à l'état convenable, la cellulose est régénérée : elle conserve alors l'apparence donnée. L'industrie de la soie artificielle repose sur cette application. La cellulose est, soit dissoute dans la liqueur de cuivre, puis précipitée de son dissolvant après filage, soit convertie en dérivé nitré, dissoute, filée et ramenée à l'état de cellulose initiale par un bain de dénitrification. Nous renvoyons, pour les détails de cette fabrication, à l'article soie artificielle (*Lar. Mensuel*, t. Ier, p. 231), complétant seulement les indications de l'époque par l'exposé du procédé au cuivre de Crumière, qui permet d'augmenter notablement la résistance de la soie artificielle mouillée. Dans ce but, le coton est purifié par l'ozone après ébullition dans une eau alcaline. La solution du coton ainsi préparé dans la liqueur cupro-ammoniacale s'effectue très aisément en donnant un liquide visqueux ; celui-ci, filé, est coagulé dans un bain de zincate de soude. Le fil obtenu contient du cuivre et du zinc ; ces métaux sont retirés électrolytiquement en déroulant les fils sur une anode positive immergée dans un bain d'eau acidulée. La soie ainsi obtenue est remarquable par sa résistance. Industriellement, ces soies au cuivre, peu dangereuses à préparer, tendent à se substituer aux produits préparés par les autres procédés, notamment aux soies dérivées de la nitrocellulose. Un perfectionnement notable a augmenté encore la résistance de ces fils à l'eau; on le réalise en soumettant les textiles à l'action des vapeurs de formol (opération du *sthériosage*).

Les matières plastiques les plus employées dérivent de trois espèces de combinaisons chimiques de la cellulose :

a) les xanthates de cellulose ;
b) les celluloses nitrées;
c) les acétates de cellulose.

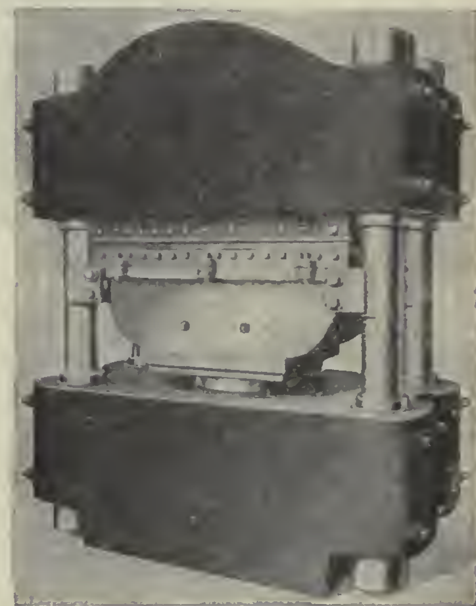
a) *Xanthates de cellulose.* Les xanthates de cellulose, découverts par Cross et Bevan, sont obtenus par réaction du sulfure de carbone sur une combinaison de cellulose et d'alcali. Le plus simple, de formule :


$$NaS{-}CS{-}O.\,C^6H^9O^4$$

est susceptible de se combiner à de nouvelles molécules de cellulose pour constituer les divers xanthates connus. En général, ces substances sont solubles dans l'eau en un liquide visqueux (*viscose*); sous l'influence de la chaleur ou des solutions salines (sel ammoniac, sulfate de soude), la viscose régénère sa cellulose; celle-ci, dite *viscoïde*, se présente en une masse blanc verdâtre d'apparence cornée. Pour préparer ces matières industriellement, la pâte de bois est malaxée avec une lessive alcaline à 15 p. 100 ; après extraction de l'excès de liquide ; la masse est soumise en vase clos à l'action de 30 à 40 p. 100 de son poids de cellulose, en sulfure de carbone. On améliore le produit de cette coction en le maintenant plusieurs jours à 15°, en présence d'un excès de soude.

La solution de viscose a reçu de nombreux emplois : remplacement de la gélatine pour agglomérer la pâte à papier, préparation de peinture à l'eau pour bois et cependant imperméable après application (*fibrol*). Coagulée après filage, elle donne la soie de viscose; après étendage sur papier, sur tissu, elle constitue des enduits imperméables ; amenée en pellicule, par l'action du sel ammoniac (*cellophane*), elle peut servir à l'emballage des denrées, au capsulage des flacons, au revêtement des bouchons de liège. Se ramollissant dans l'eau bouillante, elle se moule aisément et reprend par dessiccation ses propriétés primitives. A l'état de viscoïde en blocs, on l'utilise comme isolant et succédané du celluloïd; pour l'obtenir, la viscose est malaxée avec divers pigments et charges minérales, puis coagulée sous pression dans des moules chauffés à 30° C.

b) *Celluloses nitrées.* Les celluloses nitrées, $C^6H^{10-m}(AzO^2)^mO^5$, sont depuis longtemps employées sous les noms de *coton-poudre, fulmi-coton*. On les prépare directement par l'action d'un mélange d'acides sulfurique et nitrique sur la cellulose pure (coton, papier à cigarettes). Les dissolutions dans l'alcool, l'éther constituent les collodions; le filage de ceux-ci forme la base du procédé de Chardonnet pour la fabrication de la soie ; appliqués sur les étoffes, puis dénitrés, ces mêmes collodions réalisent des tissus imperméables (*pegamoïd*, etc.), très appréciés dans l'équipement des voitures, dans l'ameublement.


Presse hydraulique utilisée dans la fabrication des matières plastiques.

La masse plastique la plus importante dérivée des nitro-celluloses est le *celluloïd*. Celui-ci, découvert par les frères Yatt, est une sorte de solution solide de camphre dans la nitro-cellulose ; c'est une substance incolore, de densité 1,5, devenant plastique dans l'eau bouillante et capable alors de se mouler par pression. Ses principaux dissolvants sont : l'acétone, l'alcool, l'éther, la térébenthine, la benzine, l'acétate d'amyle et l'alcool amylique.

Plusieurs procédés servent à le préparer, soit en chauffant la nitro-cellulose sous pression avec du camphre ou avec une solution alcoolique de ce dernier, soit, mieux, en agitant le produit nitré avec une solution de camphre dans l'alcool méthylique, l'éther ou le toluène.

La vogue de cette substance est considérable; elle est vendue sous les noms les plus divers, le nom général de « celluloïd » n'étant plus revendiqué par les inventeurs. Peu d'industries n'ont pas recours à cette matière; ses usages sont multiples : articles de Paris, parures, instruments de musique, art dentaire, imitation du linge, jouets, clichés, etc. Son plus gros débouché est la préparation des films cinématographiques.

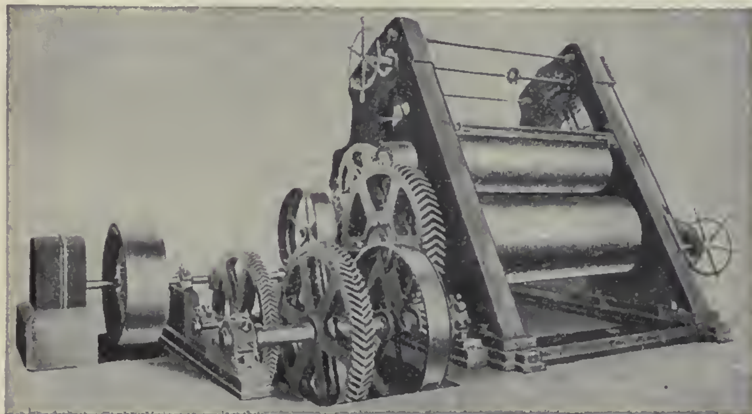
Malheureusement, les dangers qu'elle entraîne par sa grande inflammabilité, par l'explosion des vapeurs émises, etc., restreignent certains emplois. C'est pourquoi, depuis longtemps, on a cherché à la rendre incombustible, mais les nombreux brevets pris dans ce but n'ont pas jusqu'ici donné de résultats décisifs, les charges incorporées, soit pour diminuer le prix (toluène, acétanilide, succédanés du camphre, urées composées, etc.), soit pour l'ignifuger, nuisent toutes à sa plasticité.

c) *Acétates de cellulose.* Les acétates de cellulose sont les derniers venus; mais, pour eux, la plus belle carrière semble se présenter : ils conviennent à merveille pour suppléer le celluloïd dans ses appli-

cations, avec l'immense avantage de la moindre inflammabilité, ce sont des éthers acétiques de la cellulose considérée comme un trialcool susceptible d'être une, deux et trois fois acétylés.

Ils s'obtiennent mélangés en hydratant de la cellulose purifiée (coton bien blanchi) par de l'acide acétique en présence d'une petite quantité d'acide sulfurique. Cette cellulose hydratée est ensuite éthérifiée par de l'anhydride acétique maintenue en contact prolongé, l'opération étant tempérée par addition de benzine; après l'action, les réactifs sont éliminés par lavage. Les acétates, selon leur degré d'acétylation, sont solubles, soit dans le phénol et les composés chlorés, tels le chloroforme, la dichlorhydrine, soit dans l'acétone et l'alcool amylique.

Pour les utiliser, en général, l'acétate est aggloméré avec une matière plastifiante. Ordinairement, celle-ci est formée de triacétine (éther acétique de la glycérine) et de phosphates phénoliques incombustibles. Toutes ces substances sont dissoutes, en une sorte de collodion, dans un mélange d'alcool et de tétrachloréthane. Après incorporation des colorants, la pâte, très épaisse, est laminée, puis séchée sous pression à chaud. Elle forme alors des plaques incolores, homogènes, d'un travail mécanique aisé.


Calandre pour la fabrication du linoléum.

Plusieurs grandes usines fabriquent ces acétates; l'Allemagne seule, en 1911, en a produit près de 100.000 kilogrammes. Ils ont les mêmes applications que l'ébonite, le celluloïd. Sous forme de solution, on peut les utiliser comme enduit sur le bois, sur le métal (*cellite, sicoïde, cellone*), d'apprêt pour les étoffes (*séricose*), de vernis imperméable sur les tissus pour imiter le cuir, les papiers de tenture, etc., mais actuellement leur plus belle application est l'obtention de la pellicule destinée aux films cinématographiques; suffisamment transparente et élastique, cette pellicule est, de plus, peu combustible. Kodak à Rochester (Etats-Unis), Pathé en France, AGFA et Bayer en Allemagne exploitent des brevets en vue de fabriquer ces films.

II. Dérivés à base de caoutchouc. — Sans décrire ici les propriétés des caoutchoucs et des diverses substances destinées à les imiter ou à les reproduire, il convient de signaler, parmi les dérivés plastiques à base de caoutchouc, l'*ébonite*.

Traité par le soufre à faible dose, le caoutchouc acquiert des propriétés nouvelles, notamment une moindre sensibilité aux écarts de température (*caoutchouc vulcanisé*); mais, à 150° avec 20 à 30 p. 100 de soufre, la gomme se transforme en une masse noire, dure, dénuée d'élasticité. Cette substance, dite *ébonite*, inodore, de densité 1,2, insoluble dans les dissolvants ordinaires du caoutchouc, inaltérable à l'air, aux liquides acides, est un excellent isolant électrique. Les objets manufacturés avec cette matière peuvent être obtenus soit par moulage de la pâte (gomme, soufre, charges minérales) avant la cuisson, soit par travail à l'outil de l'ébonite préparée en plaques ou en baguettes, soit encore par forte compression de la poudre d'ébonite dans des moules chauffés.

On l'utilise comme substance isolante (socles d'appareils), comme matière première en tabletterie, dans la fabrication de la baleine artificielle, des récipients pour l'industrie chimique, etc.; selon les applications, la dureté et la plasticité du produit à obtenir sont réglées par la proportion de soufre incorporé et la température de cuisson.

L'ébonite étant relativement coûteuse, de nombreux mélanges (gomme laque, résine, charges minérales) ont été imaginés dans le but de la remplacer (ambroïne, dialite, isolacite, marloïte, etc.). De la gutta-percha dérive également, par vulçanisation, une masse plastique solide, comparable à l'ébonite.

III. Masses plastiques à base d'huiles. — Les huiles siccatives peuvent fournir diverses substances plastiques; l'oxydation, principalement de l'huile de lin se transformant en *linoxine*, joue dans ce but un rôle prépondérant. En servant de véhicule à des pigments, l'huile de lin sert à constituer les enduits de peinture; par étendage sur des tissus, elle les rend imperméables (*toiles cirées*). Une des substances les plus importantes dérivées de cette huile est le *linoléum*, si employé dans les habitations.

L'huile oxydée, mélangée avec de la craie et de la résine, est cuite pendant plusieurs heures. Le ciment obtenu, incorporé à du liège en poudre, est étendu, sur un tissu de jute, au moyen d'un laminoir chauffé. Le linoléum est ensuite achevé par une oxydation lente de plusieurs semaines dans une étuve à 30°.

Chauffées avec du chlorure de soufre, les huiles siccatives se vulcanisent en donnant une masse élastique (*factice*), utilisable soit seule, soit en mélange avec des gommes naturelles; l'oxydation par l'acide nitrique donne également une matière plastique (*caoutchouc des huiles*).

IV. Matières plastiques à base de matières albuminoïdes. — Les dépouilles animales (corne, écaille) ont eu depuis les temps les plus reculés un intérêt considérable pour l'homme; leur reproduction en partant de leurs constituants ou au moins de substances analogues est de solution récente. Si la gélatine insolubilisée par le formol ou le bichromate donne des magmas utilisables comme succédanés des gommes, la caséine fournit des dérivés plus intéressants.

Qu'elle provienne de source animale (lait) ou végétale (soja), elle durcit sous l'influence du formol en donnant une masse translucide de *galalithe* (ou *galalith*). Difficilement inflammable, malléable vers 150° C, cette galalithe est alors capable de prendre les formes convenables par pression; elle se travaille également bien à l'outil; sa densité, voisine de celle du celluloïd, est 1,3.

On la prépare généralement en partant du lait (60 litres en donnent environ 1 kilogr.); celui-ci, coagulé par la présure ou un acide, abandonne un dépôt de caséine. Après purification, cette caséine est moulée et comprimée en présence de formol. L'addition de diverses huiles, gommes, résines, fournit plusieurs dérivés doués de propriétés comparables (lactoforme, lactite, etc.). La galalithe convient comme isolant électrique; teintée et veinée, elle peut en tabletterie imiter l'ambre, l'écaille, le celluloïd; son industrie, très active, transforme par an plus de 200.000 kilogrammes de caséine.

V. Matières plastiques à base de phénols. — Pour être complet, il convient de signaler, parmi les procédés récents, l'obtention de masses plastiques par condensation du phénol ou des crésols (phénols du toluène) sous l'influence du formol. Les produits résultants, connus sous le nom général de *bakélite*, sont des solides incolores, légers (d = 1.25), mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité, inaltérables jusqu'à 300° C., combustibles à des températures plus élevées en se carbonisant lentement; très stables, ces substances satisfont aux multiples demandes de l'appareillage électrique.

Avenir des industries des matières plastiques. — Telles sont actuellement les principales substances plastiques utilisées; les nombreux produits brevetés ou à marques déposées se rattachent avec quelques variantes à ces types fondamentaux. Leur valeur est encore élevée, mais les progrès ont été si grands que l'on peut admettre, pour un avenir prochain, un prix de revient inférieur à celui des substances naturelles reproduites ou imitées. Un seul exemple montrera l'importance de cette indication : actuellement, la fabrication de beaucoup d'objets en bois (tonneaux, boiseries, boîtes) exige une main-d'œuvre longue et compliquée; ces travaux seraient tout de suite abrégés et rendus plus économiques, si nous possédions une substance plastique aussi peu coûteuse que le bois, avec l'avantage de prendre toutes les formes désirables par simple moulage. Ce jour-là le champ des applications sera presque illimité; l'utilisation des matières plastiques artificielles révolutionnera les nombreuses industries du bois, des tissus, du cuir, etc. — M. MOLINIÉ.

Montal (CHÂTEAU DE). — Maurice Fenaille a offert généreusement à l'Etat le château Renaissance de Montal, qu'il avait précédemment sauvé de la ruine et restauré avec beaucoup de goût.

Cette luxueuse résidence du XVIe siècle était renommée autrefois pour la richesse et la valeur artistique de sa décoration. Par un rare privilège, la qualité des matériaux employés par l'architecte avait conservé ses sculptures intactes jusqu'à nos jours. En 1880, des ventes dispersèrent malheureusement les plus beaux fragments de son ornementation. Mais, bientôt, grâce à Fenaille, qui poursuit opiniâtrement la restitution du manoir en son état primitif, Montal se présentera aux yeux des visiteurs modernes tel à peu près qu'il fut admiré des contemporains et qu'il figure sur d'anciennes gravures.

Montal s'élève, dans le Lot, au sommet d'un coteau qui domine la vallée de la Bave, et d'où l'on découvre à la fois la ville de Saint-Céré, les hauteurs de Castelnau-de-Bretenoux, les tours de Saint-Laurent.

Ce lieu dépendait, avant le XIIIe siècle, des seigneurs de Miers et portait le nom de Repaire de Saint-Pierre. Robert de Miers y fonda une chapellenie en 1489. Il y eut un premier château, dit de Saint-Jean de Lespinasse, qui appartenait, à la fin du XVe siècle, à messire Robert de Balzac d'Entraigues, sénéchal, marié en 1472 à sa cousine Antoinette de Castelnau d'Agenais.

Sa fille, Jehanne de Balzac, hérita du manoir; elle avait épousé en 1497 Almaric II de Montal, gouverneur de la Haute-Auvergne. Restée veuve avec cinq enfants, elle commença en 1523 la reconstruction du château, ainsi que l'atteste une inscription gravée dans le soubassement. L'édifice ne subit aucune modification à partir de 1534, date où les travaux furent abandonnés, avant la construction d'une galerie, qui devait, d'après les plans, relier


Château de Montal (d'après une gravure des *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France*, du baron Taylor).


La grande cheminée du château de Montal.

les deux ailes de la cour intérieure. Sur une des lucarnes qui décorent la façade donnant sur la campagne, on lisait ces mots : « Plus d'espoir ! » Cette inscription a donné lieu à des interprétations diverses. Suivant les uns, elle rappellerait le deuil qui frappa la famille des Montal, lors de la mort de l'aîné des fils, blessé mortellement, en 1527 ou 1529, au cours des guerres d'Italie.

Une autre version est plus romanesque : ces mots gravés sur la pierre seraient un dernier cri d'amour jeté par Rose de Montal, fille de l'un des châtelains du lieu. La noble demoiselle avait été courtisée, dit-on, par le sire de Castelnau qui, bientôt, oublieux de ses promesses, la délaissa. Elle espérait encore le ramener à elle, lorsqu'elle l'aperçut un jour dans la vallée, du haut d'une des croisées du manoir. Pour attirer son attention, elle chanta, en s'accompagnant de son théorbe, une romance qui jadis était pour eux le signal d'un doux entretien. D'ordinaire, au refrain de l'air connu, à la vue d'une fleur qu'elle agitait, il se hâtait vers le château. Il s'en alla, cette fois, sans tourner la tête. Rose de Montal se précipita dans la vallée, en s'écriant : « Plus d'espoir ! » En souvenir de ce malheur, cette inscription aurait été gravée sur la lucarne d'où elle se serait élancée.

Après la mort de Jehanne de Balzac, le château appartint successivement à Gilles de Montal, mort en 1576, à sa fille qui épousa François de Pénisse d'Escars, mort en 1606. Il resta dans la famille d'Escars jusqu'en 1766, date où il fut vendu aux Plas de Tanes de Curemonte. Confisqué momentanément sous la Révolution, il revint à cette famille, puis, après avoir passé entre les mains de divers propriétaires, fut adjugé sur licitation, en 1908, à M. Fenaille.

Bien que, par suite de son inachèvement, il ne présente que deux corps de logis flanqués d'une tour à chaque angle, le château de Montal a été bâti sur un plan analogue au manoir voisin d'Assier, avec lequel il rivalise de richesse décorative. Les façades extérieures donnant sur la campagne sont sévères, auprès de la cour intérieure, où les ornements ont été répandus avec profusion par Bachelier, qui fit office à la fois d'architecte, de statuaire et de sculpteur.

Ici, les deux étages sont décorés de pilastres ioniques et corinthiens. Les frises étaient chargées de bas-reliefs; on y voyait les travaux d'Hercule et d'autres sujets mythologiques. Une galerie de bustes s'encastrait dans le mur, à la hauteur du second étage; c'étaient, au fond de petites niches portées par des colonnettes, les portraits fort bien rendus de Jehanne de Balzac, de son père, de son mari, de ses deux fils Robert et Dordet, de sa fille Nine et de son gendre François de Scorailles, marquis de Roussilhe et de Fontanges.

De hautes lucarnes, dont quelques-unes sont restées en place, se profilaient sur les combles. Elles surprenaient par leur masse architecturale, chargées de statues et de motifs sculptés. Sans s'assujettir à une symétrie gênante, l'architecte avait su conserver, dans sa fantaisie même, un goût très sûr, et sa décoration est un exemple intéressant, quoique plus lourd et rustique, de l'art Renaissance, à peine éclos, qui va s'épanouir si richement sur les bords de la Loire.

L'influence gothique est encore manifeste ici, dans beaucoup de détails; si le goût italien a inspiré tous les motifs, on voit, à côté d'amours joufflus, d'une grâce tout italienne, des figures sévères ou tourmentées, qui rappellent tout à fait la statuaire gothique. Et des pinacles pointent encore dans les couronnements, encadrés de colonnettes.

Comme au château d'Assier, on avait réservé pour l'intérieur les plus beaux effets d'ornementation. L'escalier à lui seul, par son agencement original, suffirait à classer Montal parmi les édifices remarquables de la Renaissance. Il est à double révolution, et le mur du centre est évidé par des arcs-rampants, portant les limons et les appuis. Chaque marche a sa sous-face ornée de sculptures encadrées par les moulures des limons rampants. Là se développe un décor de compositions spirituelles ou gracieuses, jetées avec une liberté extrême; des bustes d'empereurs romains voisinent avec des Amours, des griffons, des dauphins, des sirènes, des oiseaux qui frappent des coquillages de leur bec ou se jouent parmi les feuilles et les fleurs.

Le château a conservé à l'intérieur ses anciens carrelages, ses encadrements de fenêtres, ses corniches et quelques-unes de ses cheminées, véritables modèles de décoration Renaissance. Ces cheminées, généralement enrichies de motifs de sculpture et d'architecture, étaient portées par deux rangs de pilastres soutenant une corniche où figuraient deux cerfs en ronde-bosse, avec un écusson aux armes de Montal.

Jusqu'en 1886, cette décoration avait peu souffert. Seuls, les emblèmes et les écussons seigneuriaux avaient été endommagés sous la Révolution. Mais, en 1886, le château fut indignement mutilé dans une pensée de spéculation. On enleva et on expédia à Paris la plupart des lucarnes et des frises des portes, les statues, les bustes des Montal avec leurs encadrements et trois grandes cheminées.

Une première vente dispersa au hasard des enchères la cheminée de la grande salle, qui est aujourd'hui à l'hôtel de Paul Lebaudy, avenue du Bois; le buste de Dordet de Montal, acquis par le Louvre; une grande lucarne datée de 1534, qui passa dans les collections de Foulc; la « cheminée à la biche », qui se trouvait dans la grande salle du premier étage, et qui fut achetée par le baron de Hirsch. Une autre cheminée, acquise par Goupil, échut au peintre Gérome, puis au peintre Aimé Morot. Quant au buste de Jehanne de Balzac, il partit pour le musée de Berlin.

Une seconde vente eut lieu en 1903 à Levallois-Perret. Le musée des Arts décoratifs acheta une grande frise de 32 mètres et une lucarne, le musée du Louvre les bustes de Nine de Montal et de Robert. Le musée de New-York recueillit deux portes, et la lucarne avec la devise : « Plus d'espoir ! » passa dans les collections du South Kensington.

Lorsqu'il acheta, en 1908, le manoir ainsi dépouillé, M. Fenaille commença par refaire les toitures qui tombaient en ruine, par suite d'un long abandon et par consolider les murs ébranlés par l'arrachement des sculptures.

Puis il se mit en devoir de rassembler les débris épars de l'ancienne décoration. Il entra en rapport avec les musées français et étrangers, les collectionneurs qui détenaient des fragments du manoir. Ses intentions ont été heureusement secondées, puisqu'il a déjà l'assurance de faire rentrer au château les pièces importantes achetées par le Louvre et le musée des Arts décoratifs. Il a obtenu aussi la cession de la « cheminée à la biche ». La porte d'entrée sera restituée d'après un moulage de l'original, qui figure aujourd'hui dans un hôtel de New-York.

M. Fenaille s'est également préoccupé de meubler Montal de sièges et de tapisseries anciennes. Pour assurer la conservation des œuvres d'art qu'il aura pu réunir, il a légué le château à l'Etat, à la condition qu'il ne pût être transformé ni en hôpital, ni en maison d'éducation et de correction.

Il satisfait ainsi au vœu du public et des artistes, qui ne peuvent avoir qu'un désir : c'est de revoir Montal, dans l'éclat de sa décoration primitive, tel que nous l'aura restitué le goût d'un amateur. — Jean Bayet.

***Passy** (Louis-Paulin), homme politique et économiste français, membre de l'Académie des sciences morales, né à Paris le 4 décembre 1830. — Il est mort à Gisors le 31 juillet 1913. Louis-Paulin Passy était le doyen d'âge de la Chambre des députés, où il avait acquis le respect par la franchise et le libéralisme de ses convictions politiques, et par la dignité aimable de sa vie et de son caractère. Il était le fils d'Antoine Passy, qui avait été nommé, après l'avènement de Louis-Philippe, préfet de l'Eure, avant de devenir député des Andelys, puis directeur de l'administration départementale et sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. Lui-même fit à Paris d'excellentes études littéraires, fut élève de l'Ecole des chartes, puis de l'Ecole de droit, où il présenta, en 1857, ses thèses de doctorat, et s'occupa de travaux de législation, d'économie politique, d'histoire, etc., avant de se lancer dans la politique. Il collabora à la « Revue des Deux Mondes », au « Journal des Débats », au « Journal des économistes », et prit place, dès 1863, dans les rangs de l'opposition libérale au second Empire. Il se présenta aux élections au Corps législatif en 1863, puis en 1869; mais, vivement combattu par l'administration, il échoua.


Louis Passy (Phot. Walery).

Plus heureux en février 1871, après la chute du gouvernement de Napoléon III, il fut élu député de l'Eure à l'Assemblée nationale, où il prit place au centre droit. Après avoir, jusqu'en 1873, soutenu la politique de Thiers, il parut évoluer vers les idées conservatrices, vota, le 24 mai, avec les adversaires du régime républicain, et appuya par la suite très fidèlement le cabinet de Broglie. Membre de plusieurs commissions importantes, notamment de la commission du budget, rapporteur de la commission sur les indemnités à accorder aux départements envahis, il eut d'ailleurs l'occasion de montrer une réelle compétence financière, et fut nommé, au mois d'août 1874, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances. Bientôt après, conscient des difficultés de toute sorte que présentait un retour à la monarchie, il eut la sagesse de se rallier au groupe Wallon, qui se joignit à la gauche pour essayer d'organiser les pouvoirs publics dans le sens d'une République constitutionnelle, et il vota la loi fondamentale du 5 février 1875.

Il conserva ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat, se présenta, après la dissolution de l'Assemblée nationale, aux électeurs des Andelys avec un programme d'une parfaite correction républicaine, déclarant accepter sans réserve la Constitution votée naguère, et fut réélu. Pourtant, après qu'il eut dû, à la chute du ministère Jules Simon, résigner son portefeuille, on le vit, non sans surprise, se rapprocher de ses anciens amis de la droite, et c'est comme candidat officiel, vivement soutenu par le ministère de Fourtou, qu'il affronta les élections d'octobre 1877. Réélu depuis lors sans interruption de 1877 à 1898, puis de 1902 à sa mort, il ne cessa de prendre, jusqu'à ses dernières années, une part des plus actives aux travaux de la Chambre des députés, se faisant, en toute circonstance, le défenseur habile et souvent éloquent des idées libérales et du non-interventionnisme économique.

Ses derniers grands discours furent prononcés au cours de la discussion de la loi sur le service de

deux ans, de la discussion du budget de 1906 (ministère des travaux publics), des débats sur le rachat des chemins de fer, contre lequel il s'éleva vivement, etc. Le privilège de l'âge lui valait la mission, à chaque session ordinaire de la Chambre, de présider la séance de rentrée. Il s'en acquittait avec infiniment de dignité, bien que ses idées fussent loin d'être en accord avec celles de la majorité de l'Assemblée; et ses conseils de sagesse, ses appels à la tolérance et la concorde de tous les bons citoyens étaient respectueusement accueillis par tous les partis.

Louis Passy avait été élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, dans la section d'économie politique, en 1897, en remplacement d'Albert Desjardins. On lui doit, entre autres ouvrages : *De l'organisation du travail public dans les Gaules* (1857); *Frochot, préfet de la Seine* (1867); *Mémoires et notes d'Aug. Le Prévost* (1882-1894), en collaboration avec Léopold Delisle, etc. — P. BARRAS.

Pechnel-Loesche (Edouard), professeur, explorateur et géographe allemand, né à Zœschen, près de Mersebourg, le 26 juillet 1840, mort à Berlin le 29 mai 1913. Le nom de Pechnel-Loesche, un peu oublié aujourd'hui, mérite d'être retenu dans l'histoire de la géographie africaine, comme celui d'un des premiers et des plus consciencieux explorateurs de la région du Congo belge. Issu d'une famille d'excellente bourgeoisie, Pechnel-Loesche, après avoir passé deux ans à l'université de Leipzig comme étudiant en histoire naturelle, commença sa carrière d'explorateur en parcourant successivement les côtes occidentales de l'Hindoustan, l'Amérique du Nord presque tout entière, puis en navigant dans les deux océans polaires. De 1874 à 1876, il fit partie de l'expédition du Loango ; enfin, sur une mission spéciale du roi des Belges Léopold II, préoccupé dès ce moment par la constitution d'une souveraineté belge dans l'Afrique équatoriale, il reconnut en 1884 et 1885, avec une grande minutie et un remarquable souci d'exactitude scientifique, le bassin du Congo, les régions qui le bordent dans le sud-ouest de l'Afrique. Cette longue carrière d'explorateur avait quelque peu compromis sa santé. Il accepta en 1886 une chaire de privat-docent à l'université d'Iéna, puis devint six ans après professeur à l'université d'Erlangen. C'était un esprit hardi, d'une solide culture scientifique, d'une franchise parfaite, et à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *l'Expédition du Loango* (1881); *la Mise en valeur des régions tropicales* (1885); *M. Stanley et ses entreprises au Congo* (1885); *les Partisans de Stanley et mes rapports officiels sur le Congo* (1886); *les Pays du Congo* (1887); etc. — G. T.

Retour (LE), tableau de J.-J. Roque, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. — La scène se passe le soir, et l'heure choisie entraîne forcément un coloris sourd, grave et contenu, qui convient parfaitement à l'épisode campagnard représenté. Il s'agit d'une paysanne qui ramène du pâturage sa vache noire et blanche. La silhouette de la femme se découpe sur un ciel clair ; les blancs sont du reste traités dans une gamme très travaillée et sans faux éclat. Cette peinture, simple de conception, est exécutée à larges coups de pinceau, étalés au besoin au couteau à palette. Peut-être un Hollandais, en face du même sujet, se fût-il contenté d'une surface moins grande et d'un métier moins audacieux. En réalité, le désir d'être remarqué aux Salons pousse souvent les peintres à agrandir une simple étude. C'est ce qu'a fait J.-J. Roque, avec beaucoup de talent et d'habileté d'ailleurs ; aussi sa toile lui a-t-elle valu une médaille d'or. — TR. LECLÈRE.


Le Retour, tableau de J.-J. Roque. — Phot. Vizzavona.

Réussir, pièce en trois actes, de Paul Zahori (Odéon, 20 mai 1913). — Le brillant orateur Marc-André Vivès est un député provincial arriviste, qui veut à tout prix réussir. Il a épousé une jeune compatriote, douce et bonne, un peu effacée, qui ne partage point ses ambitions et qui est maladroite à les servir. Aussi est-elle malheureuse avec Vivès; elle l'avoue à son parent Flavien Combaluzier, venu de leur département. Sa situation s'aggrave, quand une jeune et jolie divorcée, fringante et intrigante, vient rendre visite à Vivès, sous prétexte de le consulter sur une question financière. C'est Rolande de Saint-Chameil, nièce du sénateur Tardivel. Or, ce dernier est assez nettement indiqué comme un futur président du conseil des ministres. Aussi Vivès engage-t-il un flirt très vif avec la jeune femme. L'ami Chappart, député aussi et non moins ambitieux, en fait autant de son côté.

La crise ministérielle a éclaté. Tardivel est chargé de former le nouveau cabinet. Vivès est d'abord désigné pour le portefeuille de l'instruction publique, mais la combinaison échoue. Quand Rolande de Saint-Chameil vient le complimenter, Vivès a l'impression qu'elle a favorisé Chappart à son détriment. Il accentue la cour qu'il fait à cette intrigante; mais, sans le dire, elle voudrait être mieux que la maîtresse du brillant orateur. Elle le laisse dans l'incertitude, en paraissant pencher plutôt en faveur de Chappart. Vivès, furieux, fait à sa femme une scène dans laquelle il se déclare prêt à tout sacrifier pour réussir.

Florine, froissée, s'enferme dans sa chambre. Une brouille conjugale en ce moment desservirait Vivès. Il charge donc Flavien Combaluzier de ménager entre eux une réconciliation.

Quand Vivès et Rolande de Saint-Chameil se revoient, la jeune femme finit par être impressionnée par la belle attitude de lutteur du député. Elle montre qu'elle est prête à le servir, mais à la condition qu'il ne demandera plus la suppression du divorce; et ceci laisse sous-entendre autre chose.

Florine était prête à céder; mais, ayant appris par Payrac, secrétaire de son mari, la visite de Rolande de Saint-Chameil, elle comprend, dans sa fierté blessée, qu'il faut en finir. Elle annonce à Vivès qu'elle a résolu de disparaître de sa vie. L'arriviste la prie de n'en rien faire, mais froidement. Florine, qui aime son mari, veut espérer encore. Elle n'attend de lui qu'un mot, un signe, pour rester. Rolande de Saint-Chameil vient annoncer à Vivès qu'il est ministre, et l'arriviste ne fait pas le geste, ne prononce pas l'affectueuse parole attendue. La triste Florine retournera dans sa province, accompagnée par Flavien Combaluzier.

Réussir est un début; mais la pièce, par son importance et ses qualités, méritait d'être signalée. Elle est conduite, à vrai dire, avec un peu d'inexpérience; mais elle a du mouvement, de la verve, et surtout elle contient assez de traits d'observation juste pour que l'on puisse augurer favorablement de l'avenir de son auteur. — LOUIS GOURBEYRE.

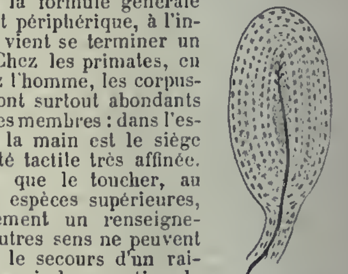
Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Marguerite Pouget (*Rolande*), Méthivier (*Florine*); et par MM. Vargas (*Marc-André Vivès*), Grétillat (*Flavien Combaluzier*), Coste (*Chappart*), Bonvallet (*Payrac*).

* **sens** n. m. — ENCYCL. Biol. *Les sens dans la série animale.* Le système nerveux possède des appareils annexes, ordinairement périphériques, qui ont pour rôle de recueillir et de transmettre aux centres chargés de les percevoir et d'y répondre par des réactions motrices appropriées les impressions du dehors. Ces appareils constituent les *organes des sens*. Autant que nous en pouvons juger par nos propres sensations, la connaissance des objets extérieurs est fournie à l'animal par cinq ordres d'impressions, correspondant respectivement aux sens du *toucher*, du *goût*, de l'*odorat*, de l'*ouïe* et de la *vue*. Les organes des sens consistent essentiellement en agglomérations de cellules épithéliales, en forme de bâtonnets ou de poils, et reliées par des fibrilles à des cellules nerveuses ganglionnaires.

Le sens le plus répandu est celui du toucher; il peut être considéré comme une différenciation spécialisée de la propriété d'excitabilité inhérente à la cellule vivante, et les autres sens peuvent lui être rattachés comme de simples modifications de son aptitude fondamentale.

Limité à sa définition propre, le toucher se révèle à l'observation comme une faculté siégeant d'une manière plus ou moins obtuse sur toute la surface du corps. Cependant, en certains points, cette faculté s'affine et se localise : cette localisation a lieu généralement sur des prolongements, des appendices, des membres divers.

Chez les cœlentérés et les échinodermes, le tact réside plus particulièrement sur les tentacules. Chez les vers, il siège sur les cirres, appendices pairs des segments du corps. Chez les arthropodes (crustacés, insectes), la sensibilité tactile est impressionnée par l'intermédiaire de soies ou de petits cirres placés dans la peau, au-dessus des ganglions terminaux des nerfs du toucher; ces formations existent en différentes parties du corps, mais abondent plus particulièrement sur les antennes et les palpes. Chez divers invertébrés aquatiques (mollusques, méduses, annélides), on observe des cellules spéciales, surmontées de poils ou d'appendices variés, qui semblent préposées au sens du toucher.


Poils tactiles d'une larve aquatique (*corethra*) avec le nerf et les ganglions sous-jacents.

Chez les vertébrés, ce sens est servi par des formations épithéliales d'aspects divers, mais pouvant se rapporter à la formule générale d'un renflement périphérique, à l'intérieur duquel vient se terminer un nerf sensitif. Chez les primates, en particulier chez l'homme, les corpuscules du tact sont surtout abondants à l'extrémité des membres : dans l'espèce humaine, la main est le siège d'une sensibilité tactile très affinée. Il est à noter que le toucher, au moins chez les espèces supérieures, fournit directement un renseignement que les autres sens ne peuvent percevoir sans le secours d'un raisonnement, à savoir la sensation de chaleur.

Un corpuscule tactile de l'homme, avec sa fibre nerveuse.

Le goût ne se constate avec certitude que chez les vertébrés; ce sens est lié à la présence d'un nerf particulier, le *glosso-pharyngien*, qui rend sensible aux saveurs une partie limitée de la cavité buccale. Dans l'espèce humaine, le siège de la sensibilité gustative réside dans la muqueuse de la langue et une faible partie du voile membraneux du palais : elle est servie par de petites papilles analogues à celles du toucher. Les papilles du goût, dites papilles *calyciformes*, sont des éminences entourées d'une rigole, sur les côtés de laquelle sont disposées de petites sphères, les *bourgeons gustatifs*.


Papille du goût, avec les bourgeons gustatifs (veau).

Chez les animaux inférieurs, les sensations gustatives ne sont pour ainsi dire pas indépendantes des sensations olfactives. Cependant, chez les mollusques, on observe à l'entrée de la cavité buccale des épithéliums sensoriels, qui paraissent spécifiquement adaptés au goût, et, chez les insectes, ce sens semble servi avec quelque indépendance par des poils cuticulaires innervés, distribués sur les mâchoires et la langue.

Le sens de l'odorat n'est pas très répandu, du moins avec une évidence qui permette d'en affirmer l'existence certaine. Dans beaucoup d'espèces aquatiques, il ne se distingue pas du sens du goût. Sous leur forme la plus simple, les organes de l'olfaction consistent en cellules ciliées isolées. On les observe sous cette forme chez les lamellibranches. A un degré un peu plus élevé (méduses, mollusques hétéropodes et céphalopodes), on constate la localisation de l'odorat dans des fossettes tapissées d'un épithélium de cellules sensorielles ciliées, reliées à un nerf spécial. Chez les arthropodes, l'odorat s'exerce par l'intermédiaire d'appendices cuticulaires des antennes.

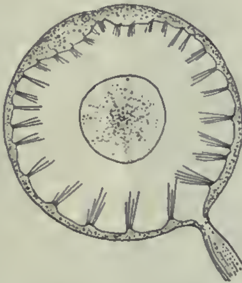
Chez les vertébrés, le nerf olfactif vient s'épanouir dans la muqueuse des deux cavités nasales;

dans les groupes les plus élevés de cet embranchement, les cavités nasales sont en communication avec le pharynx, et l'étendue de leur muqueuse se trouve multipliée par des replis appuyés sur des lamelles osseuses (*cornets*); c'est entre les cellules épithéliales de cette muqueuse que sont distribuées les *cellules olfactives*, surmontées de bâtonnets ou de cils raides et constituant chacune la terminaison d'une fibre nerveuse. Chez l'homme, le siège de l'odorat est localisé à la partie supérieure de la cloison qui sépare les deux fosses nasales, et, dans chacune d'elles, sur le cornet supérieur.

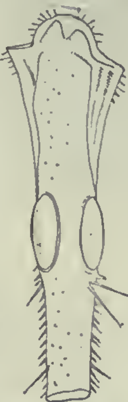

Cellules olfactives (grenouille).

L'organe periphérique du sens auditif peut, d'une manière générale, être appelé l'*oreille*; mais sa réalisation dans la série animale admet de nombreux degrés, qu'il est d'ailleurs possible de ranger en deux types généraux, suivant qu'à l'appareil sensoriel spécifique s'ajoutent ou ne s'ajoutent pas des parties accessoires chargées de recueillir les ondes sonores.

Sous sa forme la plus simple, l'oreille consiste en une vésicule (*otocyste*) renfermant un liquide (*endolymphe*) et une ou plusieurs concrétions calcaires (*otolithes*), et sur la paroi de laquelle les terminaisons du nerf acoustique aboutissent à des poils ou à des bâtonnets. On peut observer des otocystes, à un degré inégal de complication, chez les méduses, les vers, les mollusques, les crustacés. Dans ce dernier groupe, les terminaisons du nerf acoustique aboutissent à des poils ou à des bâtonnets appliqués sur la paroi de l'otocyste. Les crustacés étant en majorité aquatiques, souvent leur vésicule auditive n'est pas close, mais en libre communication avec le milieu liquide ambiant; dans ce cas, les otolithes sont ordinairement remplacés par des petits corps étrangers, notamment par des particules de sable. Chez les crabes, l'organe de l'audition occupe presque en entier l'article basilaire de l'antennule.


Otocyste de mollusque (au centre est l'otolithe sur lequel se dirigent des pinceaux de poils sensibles).

Parmi les invertébrés, on trouve chez les insectes la première ébauche d'une oreille complète, où l'appareil sensoriel se complique d'un dispositif pour la réception des ondes sonores; c'est chez les orthoptères sauteurs que s'observent ces organes. Chez les acridiens (criquets), ils siègent sur les côtés du premier segment abdominal, immédiatement en arrière du thorax; chez les gryllides (grillons) et les locustides (sauterelles), ils sont placés sur les tibias antérieurs, très près de l'articulation fémorale. En outre, l'ouïe paraît fonctionner d'une manière générale dans le groupe des insectes par des cellules nerveuses isolées ou groupées en amas (cellules *chordotonales*), et réparties en différents points du tégument.


Membrane tympanique sur un tibia d'insecte (*sauterelle verte*).

Chez les vertébrés, l'appareil auditif acquiert progressivement un haut degré de perfection organique et fonctionnelle, et devient proprement une *oreille*. Le maximum de différenciation de cette oreille complexe est atteint chez les mammifères, et en particulier dans l'espèce humaine; au point de vue anatomique, elle comporte trois parties, dont deux sont accessoires et nullement indispensables, à savoir l'oreille *externe* (pavillon, conduit auriculaire), l'oreille *moyenne* (caisse du tympan), et une est essentielle et exclusivement sensorielle, l'oreille *interne* (labyrinthe).

L'oreille interne existe chez tous les vertébrés; elle apparaît pendant la vie embryonnaire sous la forme d'un petit sac analogue à un otocyste de mollusque, et qui se complique ensuite au cours du développement. Quant à l'oreille externe et à l'oreille moyenne, ce sont des appareils de collection et de transmission des vibrations sonores; on ne les observe que chez les vertébrés adaptés à la vie aérienne, parce que c'est là seulement qu'elles ont une utilité.

L'appareil auditif est chez les mammifères réalisé sensiblement sur le type de l'oreille humaine, avec les variations de détail nécessaires pour donner à son fonctionnement plus ou moins d'intensité, suivant les exigences biologiques de l'espèce. Ces variations portent surtout sur les parties accessoires, constituant l'oreille externe : ainsi, le pavillon est normalement dirigé en arrière chez les espèces timides, en avant chez les carnassiers. Les types adaptés à la vie aquatique (cétacés, phoques), n'ont pas de pavillon ou n'en ont qu'un rudimentaire; en revanche, leur caisse du tympan est volumineuse, ce qui donne à penser qu'ils perçoivent les sons par toute la surface des os de leur crâne.

L'oreille des oiseaux comporte à peu près les éléments de celle des mammifères, mais elle n'a pas de pavillon; la caisse du tympan n'y renferme que deux osselets; le conduit auditif externe est court, terminé par une conque à peine saillante, souvent entourée d'une couronne de grandes plumes. Chez les hiboux seulement, chasseurs nocturnes à ouïe très fine, on constate la présence d'un petit pavillon.

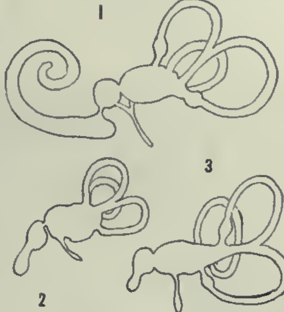
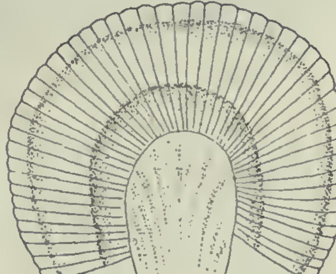


Schéma de l'oreille interne des vertébrés : 1. Mammifère; 2. Oiseau, 3. Poisson.

Chez les reptiles, l'organe de l'ouïe comporte un limaçon rudimentaire en forme de sac, et en général une caisse du tympan renfermant une chaîne de deux osselets. Les serpents n'ont ni caisse du tympan, ni tympan; chez beaucoup de lézards, celui-ci est recouvert par la peau; les crocodiles offrent un rudiment d'oreille externe. Chez les poissons, l'oreille est réduite au labyrinthe membraneux, sans caisse tympanique ni pavillon, et perçoit par l'ébranlement des parties avoisinantes les vibrations transmises par le liquide. Dans quelques espèces (cyprinoïdes), l'oreille est en relation avec la vessie natatoire par une chaîne d'osselets émanant des quatre premières vertèbres.

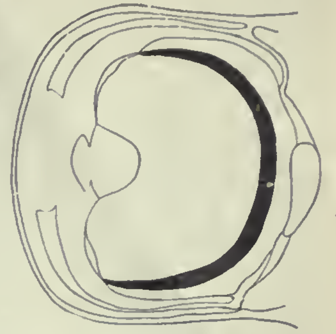
Le sens visuel revêt, à travers la série animale, un certain nombre de degrés de réalisation. depuis la simple perception diffuse de la lumière jusqu'à la vision intégrale des objets extérieurs sous tous leurs rapports de dimension, de forme, de couleur. La sensibilité diffuse aux radiations lumineuses s'observe chez divers invertébrés; un mollusque, la *pholade*, en offre un bon exemple. Si l'on place cet animal dans une cuvette renfermant de l'eau de mer, on voit son siphon s'étaler considérablement; si, alors, de la main on intercepte brusquement la lumière, le siphon se rétracte aussitôt. Ce siphon ne possède aucun organe assimilable à un œil; c'est donc par la totalité de son tégument qu'il perçoit les variations brusques de l'intensité lumineuse. Cette perception diffuse a reçu le nom de *vision dermatoptique*.

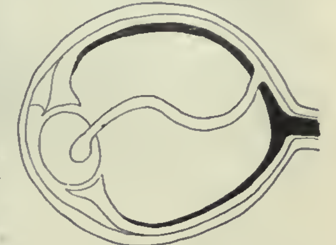
Un peu plus haut dans le perfectionnement progressif de la faculté optique, on constate la localisation de cette faculté dans des organes spécifiquement appropriés. Sous leur forme la plus simple, ces organes visuels, aptes sans doute seulement à signaler à l'animal les variations de l'intensité lumineuse, sont très rudimentaires, et constitués par de la substance nerveuse ou par du protoplasma, renfermant des granulations pigmentaires. De telles *taches oculaires* existent chez les méduses.

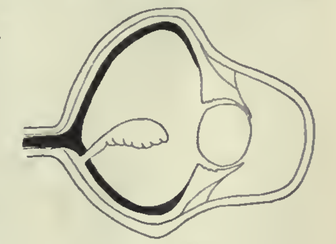

Coupe à travers l'œil composé d'un insecte (libellule).

Le perfectionnement du sens visuel se fait par l'aptitude de plus en plus grande à la transformation en sensation centrale de lumière des impressions lumineuses enregistrées par l'organe récepteur périphérique. La perception des images extérieures réclame, au-devant de l'épanouissement terminal du nerf optique (*rétine*), la présence d'un appareil de réfraction propre à diriger convenablement sur cette rétine les rayons provenant des sources lumineuses ou des objets éclairés. Elle se réalise lorsque la sensation générale de lumière est transformée en un total de sensations particulières et inégales, émanant chacune d'un point différent de la source lumineuse, et se juxtaposant pour dessiner la perception complexe d'une image.

Les yeux, que l'on considère comme aptes à percevoir, au moins d'une manière vague, les images extérieures, sont construits sur deux types. Le premier est représenté par les yeux *composés* ou yeux *à facettes* de certains arthropodes (crustacés, insectes), dans lesquels une rétine commune reçoit, par des *cornéules* ou lentilles partielles en nombre variable, des images en mosaïque, droites et très peu éclairées. Dans le second type, l'œil est simple et consiste essentiellement en une chambre noire, munie en arrière d'une rétine réceptrice, en avant d'une lentille convergente, et à l'intérieur de milieux réfringents. Sa forme la plus élémentaire s'observe dans le stemmate ou *ocelle* des insectes et des arachnides; sa forme la plus différenciée est réalisée chez les vertébrés, où à la lentille tégumentaire (*cornée*) s'ajoutent des organes (*corps vitré, cristallin*, etc.) pour la réfraction des rayons lumineux. La transition se fait par l'œil de certains céphalopodes, où l'admission de la lumière a lieu par une petite ouverture. L'œil simple donne sur la rétine des images renversées.


Œil de mollusque céphalopode (coupe schématique). La partie noire figure la terminaison sensible (rétine).


Œil de poisson.


Œil d'oiseau.

Le nombre et la répartition des yeux varient notablement d'un bout à l'autre de la série zoologique. Chez les méduses, les taches oculaires sont situées, avec les otocystes, sur des *corps marginaux* (tentacules modifiés). Chez les échinodermes, on observe cinq yeux, figurant soit des saillies tentaculiformes autour du pôle oral (oursins), soit des amas pigmentaires à la face inférieure des rayons (étoiles de mer). Chez les vers, les yeux sont ou de simples taches pigmentaires, ou des ocelles munis d'un appareil réfringent (spécialement chez les annélides). Les arthropodes ont les yeux sur la partie antérieure du corps (tête ou céphalothorax). Chez les mollusques gastéropodes, on observe ordinairement deux yeux pédonculés; chez les lamellibranches, on a constaté des yeux soit à l'extrémité des siphons, soit en très grand nombre au pourtour du manteau. Les céphalopodes ont deux yeux, de part et d'autre de la tête.

C'est le cas aussi de tous les vertébrés, sauf les lézards, qui ont un troisième œil, impair et frontal, fonctionnel chez quelques espèces. L'œil des vertébrés, essentiellement construit sur le modèle de celui de l'homme, est le plus parfait et permet une vision d'autant plus aiguë que l'animal a un plus grand besoin biologique du sens visuel, et est moins bien servi par ses autres sens; cette acuité visuelle, faible chez les poissons, qui sont myopes, acquiert son maximum chez les oiseaux. Dans les groupes adaptés à la vie aérienne (batraciens anoures, reptiles, oiseaux, mammifères), à l'appareil optique s'ajoutent des organes destinés à le protéger et à l'humecter, sous la forme de paupières et de glandes lacrymales. — A. Acloque.


Œil de mammifère.

Steengracht (la Collection), ancienne galerie de tableaux hollandais, vendue à Paris en 1913. — Cette collection, qui avait été commencée au XVIIIe siècle par Johan Gualtherus Van der Poort, de Middelbourg, avait été transportée à La Haye, et depuis 1823, l'hôtel qui l'abritait était ouvert au public. Son propriétaire d'alors était le baron Johan Steengracht, directeur du musée du Mauritshuis: il l'enrichit de nombreuses œuvres et, notamment, de la *Bethsabée* de Rembrandt. Son successeur y ajouta quelques peintures modernes d'intérêt fort discutable. Après le décès du jonkheer H. Steengracht, ce bel ensemble dut être dispersé. C'était le dernier des anciens cabinets d'amateur hollandais. Déjà, la célèbre collection Six avait subi le même sort; l'*Association Rembrandt* essaya de conserver à la Hollande quelques-unes des plus belles pièces de la collection, et elle a pu faire racheter notamment la *Toilette* de Terborch, et la *Joyeuse compagnie* de Jean Steen.

La *Bethsabée* de Rembrandt atteignit le prix de 1 million de francs donné par un marchand anglais. Ainsi cette toile est retournée en Angleterre, d'où elle était venue précédemment. Elle avait appartenu en effet au peintre Thomas Lawrence, après avoir jadis passé dans la collection Willem Six; elle en était sortie en 1734, moyennant le prix assez modeste de 265 florins. Elle était chez le comte de Brühl, quand elle fut gravée en 1763 par Moreau le Jeune; le dernier propriétaire l'avait achetée à Paris en 1841, pour 7.880 francs, à la vente de la collection Heris. Malgré l'enchère énorme et les éloges qu'elle a suscités, cette toile est loin d'être un des chefs-d'œuvre du grand maître hollandais. Sans doute, les fonds ont noirci, mais, dès leur exécution, ils durent être infiniment plus sombres que ne le comportait l'effet de plein air d'un décor de parc. Car on distingue encore assez difficilement les silhouettes des arbres et un palais, qui doit être celui du roi David.

Quand Rembrandt peignit cette toile, en 1643, il était hanté par les effets de contraste, et il croyait pouvoir traduire la lumière à l'aide d'une opposition de blanc et de noir.

Il venait de brosser l'année précédente cette fameuse *Ronde de la Compagnie du capitaine Cock*, si arbitrairement obscure qu'on a mis fort longtemps à s'apercevoir qu'il ne s'agissait pas d'une ronde de nuit. La petite *Bethsabée* de la collection Steengracht a les mêmes défauts. Pour s'en rendre compte, il suffirait de la comparer avec la grande *Bethsabée* du Louvre, de onze ans postérieure. On voit dans les deux toiles une femme nue, devant laquelle est accroupie une vieille occupée à lui soigner les pieds; dans la première œuvre, la composition, plus compliquée, comportait la présence d'une négresse et de divers accessoires. Le décor d'intérieur de la toile du Louvre est plus vraisemblable; de plus, Rembrandt est alors arrivé à faire jouer partout la lumière, même dans les parties les plus ombrées; les modelés du corps sont larges, et l'ensemble est d'une poésie merveilleuse. Rien de tout cela dans l'œuvre aujourd'hui à Londres, plus curieuse au point de vue historique qu'artistique.

Le prix atteint ne s'explique que par un engouement fort compréhensible pour tout ce qui touche au grand magicien hollandais. Récemment encore, de beaux dessins provenant de la collection Heseltine ont atteint, à Amsterdam, des prix allant de 40.000 à plus de 60.000 francs; mais ce sont là, il faut bien le dire, des prix exceptionnels. Le public se fait en général une idée très fausse de la valeur des œuvres d'art; informé seulement des cotes sensationnelles, il oublie les plus modestes, infiniment plus nombreuses; et il ne se passe guère de jour où des peintures de qualité ne soient adjugées à fort bas prix dans les hôtels de ventes. Au connaisseur de savoir les discerner.

La *Tabagie* d'Adrien Brouwer, vendue 426.000 francs, est à notre avis infiniment plus précieuse que la *Bethsabée*. Il n'est nullement dans nos intentions de comparer Brouwer à Rembrandt, mais il s'agit là d'une œuvre très caractéristique du plus grand des petits maîtres néerlandais. La *Tabagie* dut être peinte vers 1629 ou 1630, au moment où Brouwer, venu d'Anvers à Amsterdam, avait pris contact avec son aîné Frans Hals. On croit d'ailleurs que le compagnon souriant vêtu de noir et qui bourre sa pipe sur la droite du tableau ne serait autre que Hals. Et Brouwer lui-même passe pour être le fumeur grimaçant du centre; sa veste chamois et sa culotte violette sont les notes chantantes de cet ensemble gris. La tête du fumeur à bouche ouverte et grands yeux écarquillés rappelle tout à fait celle du fumeur de la collection La Caze. Mais, tandis qu'ici le peintre venu d'Anvers, habitué aux glacis légers, et surpris de la technique audacieuse de Frans Hals, se perd un peu dans les empâtements qu'il prodigue sous son influence, dans le tableau de la collection Steengracht, un équilibre parfait s'est établi entre l'éducation flamande et l'acquit hollandais. Brouwer ne s'en tient plus à la manière alerte et maigre de sa première période; il emploie au besoin les pâtes, mais il n'en use qu'avec discrétion. Heureux équilibre entre les qualités de deux races voisines et si diverses, équilibre qui fait de la *Tabagie* l'un des chefs-d'œuvre de l'artiste. Bien peu nombreux sont ceux de ses confrères qui le retrouveront à la suite de Frans Hals, sinon peut-être en ses bonnes pages Adriaan van Ostade.



La Tabagie, tableau d'Adrien Brouwer. (Collection Steengracht.)

Comme toujours chez Brouwer, la composition est parfaitement établie et le modelé est d'une puissance rare. Par une fenêtre ouverte on aperçoit un coin de paysage, un de ces paysages où l'artiste se montrera plus tard incomparable. Faut-il rappeler le jugement que portait Burger sur ce chef-d'œuvre : « Ce Brouwer, écrivait-il, ne craint pas même Rembrandt comme originalité, comme énergie expressive, comme emportement d'exécution. » Ajoutons pourtant que, si vive que soit cette exécution, elle est conduite avec un art et une prudence incomparables. Jamais rien d'inutile, jamais rien de trop, telle semble être la formule de l'artiste. Partout le fond chaud est ménagé; il suffit au peintre de quelques notes plus froides jetées çà et là pour nous donner l'illusion de tout un objet; l'économie des moyens est ici merveilleuse.

Les plus gros prix donnés après ceux de Rembrandt et de Brouwer allèrent à l'*Enfant malade*, de Metsu (312.000 fr.), à la *Toilette*, de Terborch (305.000 fr.), aux *Deux moulins à eau*, d'Hobbema (286.000 fr.). La *Collation* de Pieter de Hoogh resta à 84.000 francs, sur une demande de 150.000 francs. Faut-il expliquer cet insuccès par l'exécution un peu négligée des personnages représentés. Ce n'est pas là évidemment le côté fort de Pieter; mais il est avec Cuyp l'un des plus merveilleux peintres de la lumière : Cuyp, dans les paysages, lui dans les intérieurs. L'effet lumineux de la *Collation* était magnifique. Meindert Hobbema ne possède ni la blonde lumière de Cuyp, ni le souci de l'effet grave de Ruysdaël; son esprit n'est touché ni par la poésie des ciels dorés du premier, ni par celle des ciels gris du second. C'est uniquement un peintre un peu sec et un observateur méticuleux. Mais quel étonnant exécutant! Les *Deux moulins à eau*, de la collection Steengracht, donnaient de sa manière précise et forte un excellent exemple.

C'est une bonne page aussi que la *Toilette* de Terborch. Elle ne compte pas parmi les œuvres les plus importantes de ce délicieux et grand maître; mais elle est de fort belle qualité. On y voit une jeune femme en jupe rouge et casaquin de velours vert bordé de fourrure blanche, qui est occupée à peigner un enfant en robe brune et tablier bleu. Nul mieux que Terborch ne sait soumettre toutes les couleurs à l'unité nécessaire de l'ensemble, nul n'est mieux que lui convaincu de cette nécessité qu'un tableau doit être éclairé par une seule lumière, chaude ou froide, que tous les tons doivent participer de la même atmosphère. Pour avoir méconnu cette vérité première, Jan Steen peint souvent des œuvres désaccordées; cependant, sa *Joyeuse compagnie* échappait à ce défaut. Mais il n'a pas, comme Terborch, le souci d'une belle matière picturale, et c'est à celui-ci qu'il faut s'adresser pour chercher comment on peint une soie changeante, un tapis laineux, un velours profond.

Gabriel Metsu suit de près Terborch. L'*Enfant malade* est l'une de ses premières œuvres d'intimité et l'une des meilleures. Cette peinture simple et savoureuse dut être brossée vers 1655. L'artiste avait, depuis quelques années, perdu sa mère, qui avait exercé la profession de sage-femme et de garde-malade; il avait évidemment eu souvent l'occasion d'observer de pareilles scènes. Dix ans plus tard, il reprendra un sujet analogue avec la *Femme malade*, aujourd'hui au Kaiser Friedrich Museum de Berlin. Le pinceau s'y fait plus moelleux, mais l'œuvre est à tout prendre moins émouvante que celle de la collection Steengracht. Par surcroît, cette dernière offre sur un fond gris un accord simple de jaune, bleu et rouge, tout à fait réussi. Ce jaune est celui du vêtement de l'enfant; le rouge appartient à la robe de la femme, et le bleu au tablier. Les formes sont largement traduites, et la lumière est conduite avec une rare autorité. Metsu se montre là très supérieur à Steen et presque égal à Metsu ou Vermeer.

La collection Steengracht comprenait encore un assez grand nombre de belles œuvres hollandaises. Des portraits de Jacob Backer, Jean Lievens, Govaert Flinck, des intérieurs de Van Ostade et de Netscher, des paysages de Ruysdaël, Adriaan Van de Velde et Adriaen Hendricksz Verboom, des cavaliers de Cuyp et de Wouwerman valaient d'être remarqués. Quelques œuvres flamandes complétaient la série ancienne; entre autres des saints de Rubens et un bon portrait du *Prince de Carignan* par Van Dyck. — Tristan Leclère.

surtemps n. m. Admin. Période en dehors du temps normal, de la durée normale du travail habituel.
— Encycl. Ce mot, traduit de l'anglais *overtime*, a été consacré par les décrets des 30 novembre, 5 et 6 décembre 1909 et 29 mars 1910 établissant le tarif des droits à percevoir dans les chancelleries diplomatiques et consulaires de France. Les actes requis en dehors des heures de bureau, c'est-à-dire en *surtemps*, donnent lieu à la perception de la double taxe entre 8 heures du soir et 8 heures du matin ou les dimanches et jours fériés.

Les consuls ne sont tenus de faire en *surtemps* que les actes présentant un caractère d'urgence, tels que ceux de la navigation, les testaments, les certificats relatifs aux transports funèbres.

vaccinothérapie (de *vaccine*, et du gr. *therapeia*, traitement) n. f. Ensemble des méthodes thérapeutiques basées sur l'emploi des vaccins.

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie) 17, rue Montparnasse. — *Le gérant:* L. Orosley.



N° 81. — Novembre 1913

***Académie des sciences morales et politiques.** — Le *Nouveau Larousse illustré* (t. Ier, p. 36) a résumé les modifications successives apportées au statut primitif de cette assemblée savante; mais il entre dans le plan du *Larousse Mensuel* de compléter ces renseignements (comme il l'a fait déjà pour l'Académie française, l'Académie des sciences et l'Académie des inscriptions et belles-lettres) par l'énumération des savants qui, jusqu'à nos jours, se sont succédé aux différents fauteuils de l'Académie des sciences morales et politiques depuis sa fondation.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV) au 23 janvier 1803 (3 pluviôse an XI).

Analyse des sensations et des idées	1795 Volney.	1795 Levesque de Pouilly. 1795 Garat.	1795 Cabanis.	1795 Ginguené.	1795 Deleyre. 1797 De Toulongeon.	1795 Le Breton.
Morale	1795 Bernardin de St-Pierre.	1795 Mercier.	1795 Grégoire.	1795 La Revellière-Lépeaux.	1795 J. Lakanal.	1795 Naigeon.
Sciences sociales et Législation	1795 Daunou.	1795 Cambacérès.	1795 Merlin.	1795 Pastoret. 1797 Champagne.	1795 Garran-Coulon.	1795 Baudin. 1799 De Préameneu.
Economie politique	1795 Sieyès.	1795 Creuzé. 1801 Lebrun.	1795 Dupont.	1795 Lacuée.	1795 Talleyrand.	1795 Rœderer.
Histoire générale et philosophique	1795 Lévesque.	1795 Delisle de Salles.	1795 Raynal. 1797 Bouchaud.	1795 Anquetil.	1795 Dacier.	1795 Gaillard. 1798 Le Grand. 1801 Poirier.
Géographie	1795 Buache.	1795 Mentelle.	1795 Reinhard.	1795 Fleurieu.	1795 Gosselin.	1795 De Bougainville.

Tandis que toutes les autres académies existaient déjà depuis le XVIIe siècle, le gouvernement ayant officiellement reconnu des sociétés de lettrés, de savants ou d'artistes, auxquelles il avait accordé divers privilèges, l'Académie des sciences morales et politiques ne devait être fondée qu'en 1795. Il existait cependant à Paris, dès le commencement du XVIIIe siècle, une compagnie d'hommes politiques et d'économistes qui eût très bien pu en devenir le noyau : c'était le *Club de l'Entresol*, dont l'histoire nous est retracée par d'Argenson. Ce club, fondé en 1724 par l'abbé Longuerue, tenait ses séances une fois la semaine (le samedi) de 5 heures à 8 heures, chez l'abbé Alary, dans l'entresol qu'il occupait à l'hôtel du président Hénault, place Vendôme. Là fréquentaient quelques grands seigneurs, des gens de robe et des économistes (d'Argenson, Coigny, Matignon, Caraman, Plélo, les abbés de Pompone, de Bragelonne, de Saint-Pierre, le duc de Noirmoutiers, Montesquieu, etc.). On y lisait des extraits de gazettes pendant la première heure; on y parlait politique durant la seconde heure, enfin, pendant la troisième, on y lisait des mémoires sur la diète européenne, l'élection des fonctionnaires, la liberté du commerce, etc. Loin de reconnaître l'importance de ces réunions et de favoriser cet embryon d'académie, le pouvoir royal prit ombrage de ses discussions hardies qui trouvaient un écho dans l'opinion publique, et le cardinal Fleury supprima le Club de l'Entresol (1731).

Si la Convention supprima les anciennes académies, qui représentaient, aux yeux du peuple, des sociétés privilégiées, gardiennes des errements de l'ancien régime et, partant, contraires à l'esprit nouveau, elle n'avait pas cependant l'intention d'abolir à jamais les corps savants, puisque son comité de l'instruction publique étudiait une nouvelle organisation des diverses académies.

Mais les difficultés de la situation tant extérieure qu'intérieure de la France à cette époque furent la cause de longs atermoiements dans la réalisation de ce projet. On en prit, abandonna et reprit vingt fois l'étude. Enfin, le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), Daunou déposait sur le bureau de la Convention un projet qui était immédiatement voté. Aux termes de la loi nouvelle, l'Institut était divisé en trois classes : la première classe, qui était dite *des sciences physiques et mathématiques*, devint plus tard l'Académie des sciences; la seconde était dite *des sciences morales et politiques*, et la troisième, enfin, *de littérature et beaux-arts*.

La seconde, qui nous intéresse ici plus spécialement, était divisée en six sections, ayant chacune six membres à Paris et six membres associés dans les départements : 1° analyse des sensations et des idées (philosophie); 2° morale; 3° sciences sociales et législation (législation, droit public et jurisprudence); 4° économie politique (finances, statistique); 5° histoire (générale et philosophique); 6° géographie.

L'idée d'une académie des sciences morales et politiques était contenue dans tous les projets soumis à la Constituante et notamment dans ceux de Mirabeau, de Talleyrand et de Condorcet, dont Daunou s'inspira. Elle devait rencontrer de nombreux partisans. Daunou lui-même, dans la première séance de l'Institut national (15 germinal an IV-4 avril 1796), saluait en ces termes son origine, ses aspirations et son but :

Le despotisme, dont la destinée était de les persécuter (les sciences morales et politiques) et de ne pouvoir les asservir, avait suscité, déchaîné contre elles l'intolérance de vingt corporations orgueilleuses, gardiennes de toutes les superstitions, protectrices de toutes les immoralités; et, au milieu de tant d'ennemis puissants, la philosophie n'était pas toujours, s'il est permis de le dire, bien vivement défendue par ses plus naturels auxiliaires... Cependant, isolées, presque sans appui, n'ayant ni écoles publiques, ni livres élémentaires, privées de la plupart des moyens de propagation et d'influence, les sciences morales et politiques, fortes seulement de l'énergie que la compression provoque, employant tour à tour, pour triompher ou braver la tyrannie, les ressources diverses que l'instinct de la liberté suggère, ont préparé durant ce siècle l'imposante révolution qui le termine et qui rappelle 25 millions d'hommes à l'exercice de leurs droits, à

l'étude de leurs intérêts et de leurs devoirs. Si les premiers élans de la philosophie ont éveillé parmi nous le génie de la liberté, à son tour la Révolution vient d'ouvrir à la pensée une plus féconde carrière. Les orages mêmes que nous venons de traverser, ce vaste ébranlement, ces désastres dont le souvenir doit être interdit à la vengeance et ne doit pas être perdu pour l'instruction, deviendront sans doute aussi une grande époque dans l'histoire de l'esprit humain. C'est après des troubles politiques que les sciences morales et politiques se sont enrichies dans le cours des siècles de plusieurs immortels ouvrages qui doivent nous sembler à la fois plus intéressants et plus clairs, depuis qu'ils ont été commentés, en quelque sorte, par les trop mémorables événements, par les tragiques expériences auxquelles nous avons assisté...

Ce discours, que le *Moniteur* reproduisit *in extenso*, eut un immense retentissement; mais il devait, en affirmant si haut l'origine révolutionnaire de l'Académie des sciences morales, éveiller dans l'esprit soupçonneux du Premier Consul l'idée de modifier l'organisation de l'an IV et, notamment, de supprimer une classe qui, suivant l'expression de Daunou, s'occupait d'études dignes de réveiller le « génie de la liberté ». C'est ce qu'allait faire l'arrêté consulaire du 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803). Aux termes de cet arrêté, la seconde classe de l'Institut était remplacée par une *classe d'histoire et de littérature anciennes*, qui devait s'occuper « des langues savantes, des antiquités et de toutes les sciences morales et politiques dans leurs rapports avec l'histoire » Mais cette stipulation dissimulait les motifs vrais de la suppression. La section de géographie fut réunie à la classe des sciences physiques et mathématiques.

Cette suppression par simple arrêté fut d'ailleurs assez mal interprétée, et le nom même des sciences morales et politiques ne disparut pas du tableau où l'avait inscrit la Convention; mais ses membres furent répartis, conformément à l'arrêté consulaire, dans les quatre classes qui composaient désormais l'Institut national.

La *classe d'histoire et de littérature anciennes* ne s'occupa guère des grands problèmes qui avaient agité les réunions de l'Académie défunte.

Rétablie au lendemain de la révolution de Juillet par une ordonnance royale du 26 octobre 1832, sous son nom d'Académie des sciences morales et politiques, cette société comprenait trente membres, répartis en cinq sections : philosophie; morale; législation, droit public et jurisprudence; économie politique et statistique; histoire générale et philosophique. L'ordonnance désignait comme devant en faire partie douze membres de l'ancienne académie (Daunou, Dacier, Garat, Lacuée, Merlin, Pastoret, Reinhard, Rœderer, Sieyès, Talleyrand, puis Destutt de Tracy et S.-M. de Gérando), et c'est Daunou, que nous avons vu si étroitement mêlé aux destinées de cette première académie des sciences morales, qui prononça le discours de rétablissement (séance publique de l'Institut du 2 mai 1833).

Lorsque l'Académie se trouva au complet après des élections successives, elle établit un règlement particulier qui déterminait la composition de l'assemblée (trente membres titulaires, cinq membres libres résidant à Paris, cinq associés étrangers, trente correspondants), le renouvellement de ses membres, fixait le mode d'élection et l'ordre des séances.

Au lendemain des journées de Juin 1848, le chef du pouvoir exécutif, général Cavaignac, fit appel à l'Académie des sciences morales et politiques pour « concourir à la défense des principes sociaux attaqués par des publications de tous genres..., et seconder les efforts du gouvernement en mettant la science au service de la société et de la civilisation ». L'assemblée accepta *avec gratitude* la tâche qui lui

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, depuis son rétablissement en 1832.

Philosophie.

1832 *Tracy* (comte Destutt de).
1836 Damiron (Jean-Philibert).
1863 Saisset (Émile-Edmond).
1865 Lévêque (Jean-Charles).
1900 Tarde (Jean-Gabriel de).
1905 Espinas (Victor-Alfred).

1832 *Gérando* (baron Joseph-Marie de).
1844 Lélut (Louis-François).
1877 Peisse (Jean-Louis-Hippolyte).
1881 Ravaisson-Mollien (Jean-Gaspard-Félix).
1901 Bergson (Henri-Louis).

1832 Cousin (Victor).
1868 Vacherot (Étienne).
1897 Ollé-Laprune (Louis-Léon).
1898 Boutroux (Émile).

1832 Laromiguière (Pierre).
1833 Jouffroy (Théodore-Simon).
1842 Rémusat (Charles-François-Marie de).
1875 Bouillier (Francisque).
1900 Brochard (Victor-Charles-Louis).
1908 Evellin (Franç.-Jean-Marie-Auguste).
1911 Delbos (Étienne-Marie-Just-Victor).

1832 Edwards (William-Frédéric).
1844 Franck (Adolphe).
1893 Fouillée (Alfred-Jules-Émile).
1913 Janet (Pierre).

1832 Broussais (François-Joseph-Victor).
1839 Barthélemy Saint-Hilaire (Jules).
1896 Lachelier (Jules-Esprit-Nicolas).

1866 Janet (Paul-Alexandre-René).
1900 Renouvier (Charles-Bernard-Joseph).
1903 Liard (Louis).

1866 Broglie (Charles-Achille-Victor-Léonce, duc de).
1870 Nourrisson (Jean-Félix).
1899 Ribot (Théodule-Armand).

Morale.

1832 *Dacier* (baron Bon-Joseph).
1833 Jouffroy (Théodore-Simon).
1838 Tocqueville (vicomte de).
1860 Garnier (Adolphe).
1865 Cochin (Augustin).
1872 Martha (Benjamin-Constant).
1895 Gebhart (Émile).
1908 Benoist (Charles).

1832 *Garat* (comte Dominique-Joseph).
1834 Lakanal (Joseph).
1845 Villeneuve-Bargemont (v[te] Alban de).
1850 Reybaud (Marie-Roch-Louis).
1880 Havet (Auguste-Eugène-Ernest).
1890 Bardoux (Joseph-Agénor).
1898 Boutmy (Émile-Gaston).
1906 Leroy-Beaulieu (Anatole).
1913 Rébelliau (Louis-Joseph-Alfred).

1832 *Lacuée* (comte de Cessac).
1841 Beaumont (Gustave-Auguste de).
1866 Bersot (Ernest).
1880 Beausire (Émile-Jacques-Armand).
1890 Pressensé (Edmond de).
1891 Roussel (Jean-Bapt.-Victor-Théoph.).
1903 Ribot (Alexandre-Félix-Joseph).

1832 *Rœderer* (comte Pierre-Louis de).
1836 Lucas (Charles-Jean-Marie).
1890 Bérenger (René).

1832 Dunoyer (Barthélemy-Charles-Pierre-Joseph).
1883 Simon (Jules-François).
1896 Liard (Louis).
1903 Joly (Jules-Charles-Henri).

1832 Droz (François-Xavier-Joseph).
1851 Villermé (Louis-René).
1864 Janet (Paul-Alexandre-René).
1866 Cormenin (vicomte Louis-Marie de).
1869 Caro (Elme-Marie).
1888 Waddington (Charles).

1866 Husson (Jean-Chrétien-Armand).
1875 Gréard (Octave).
1904 Haussonville (comte d').

1866 Baudrillart (Henri-Joseph-Léon).
1892 Guillot (Adolphe).
1907 Compayré (Jules-Gabriel).
1913 Bourdeau (Jean-Alpinien-Bertrand).

Législation : droit public et jurisprudence.

1832 *Daunou* (Pierre-Claude-François).
1840 Troplong (Raymond-Théodore).
1869 Valette (Claude-Denis-Auguste).
1878 Dareste (Rodolphe).
1912 Flach (Jacques).

1832 Dupin l'aîné (André-Marie-J.-Jacq.).
1866 Delangle (Claude-Alphonse).
1870 Barrot (Odilon).
1874 Massé (Gabriel).
1882 Desjardins (Arthur).
1901 Renault (Louis).

1832 *Merlin* (comte Philippe-Antoine).
1839 Portalis (le comte Joseph-Marie).
1859 Laferrière (Louis-Firmin-Julien).
1861 Renouard (Augustin-Charles).
1879 Larombière (Léobon-Valéry-Léon-Jupile).
1893 Bétolaud (Jacques-Alexandre-Célestin).

1832 Maret (duc de Bassano).
1840 Berriat Saint-Prix (Jacques).
1845 Vivien (Alexandre-François-Auguste).
1855 Hélie (Faustin).
1885 Batbie (Anselme).
1888 Franqueville (comte de).

1832 Bérenger (Alphonse-Marie-Marcellin-Thomas).
1866 Cauchy (Eugène-François).
1877 Aucoc (Jean-Léon).
1911 Sabatier (Maurice).

1832 Siméon (comte Joseph-Jérôme).
1842 Giraud (Charles-Joseph-Barthélemy).
1882 Glasson (Ernest-Désiré).
1907 Morizot-Thibault (Charles).

1866 Parieu (Marie-Louis-Pierre-Félix Esquirou de).
1893 Lyon-Caen (Charles-Léon).

1866 Dumon (Pierre-Sylvain).
1870 Pont (Paul-Jean).
1888 Colmet de Santerre (Edmond-Louis-Armand).
1901 Esmein (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel).
1914 Weiss (André).

Économie politique. Statistique et finances.

1832 *Sieyès* (Emmanuel-Joseph).
1836 Rossi (Pellegrino-Louis-Édouard).
1849 Faucher (Léon-Léonard-Joseph).
1855 Lavergne (Louis-Gabriel-Léonce de).
1880 Block (Maurice).
1901 Cheysson (Jean-Jacques-Émile).
1910 Colson (Clément).

1832 Laborde (le comte de).
1842 Duchatel (comte).
1868 Levasseur (Pierre-Émile).
1912 Liesse (André).

1832 Dupin (baron Pierre-Charles).
1873 Garnier (Joseph-Clément).
1882 Courcel-Seneuil (Jean-Gustave).
1892 Juglar (Joseph-Clément).
1905 Beauregard (Victor-Paul).

1832 Villermé (Louis-René).
1851 Chevalier (Michel).
1880 Say (Léon).
1896 Stourm (René).

1832 *Talleyrand* (Ch.-Maurice, prince de).
1838 Passy (Hippolyte-Philibert).
1881 Bonnet (Jacques-Victor).
1886 Cucheval-Clarigny (Athanase).
1896 Foville (Alfred de).
1913 Lévy (Raphaël-Georges).

1832 Comte (François-Charles-Louis).
1838 Blanqui (Jérôme-Adolphe).
1855 Wolowski (Louis-François-Michel-Raymond).
1877 Passy (Frédéric).
1912 Arnauné (François-Auguste).

1866 Audiffred (marquis).
1878 Leroy-Beaulieu (Pierre-Paul).

1866 Vuitry (Adolphe).
1888 Germain (Henri).
1905 Eichthal (Eugène d').

Histoire générale et philosophique.

1832 *Pastoret* (Claude-Emm.-Jos.-Pierre).
1840 Thiers (Adolphe).
1878 Picot (Georges).
1911 Lacour-Gayet (Georges).

1832 *Reinhard* (comte Charles-Frédéric).
1838 Michelet (Jules).
1874 Zeller (Jules-Sylvain).
1900 Chuquet (Arthur-Maxime).

1832 Naudet (Joseph).
1879 Duruy (Jean-Victor).
1895 Broglie (duc Jacques-Victor-Alb. de).
1901 Fagniez (Gustave-Charles).

1832 Bignon (Louis-Paul-Édouard).
1841 Thierry (Amédée).
1874 Geffroy (Mathieu-Auguste).
1895 Luchaire (Désiré-Jean-Achille).
1909 Imbart de La Tour (Pierre-Gilbert-Jean-Marie).

1832 Guizot (François-Pierre-Guillaume).
1875 Fustel de Coulanges.
1889 Sorel (Albert).
1908 Vidal de La Blache (Paul-Marie-J.).

1832 Mignet (François-Auguste-Alexis).
1884 Himly (Louis-Auguste).
1907 Welschinger (Henri).

1866 Clément (Jean-Pierre).
1871 Martin (Bon-Louis-Henri).
1884 Chéruel (Pierre-Adolphe).
1891 Rocquain (Félix-Théodore).

1866 Ternaux (Louis-Mortimer).
1872 Rosseeuw Saint-Hilaire (Eug.-Franç.-Achille).
1889 Aumale (duc d').
1897 Rambaud (Alfred).
1906 Guiraud (Paul).
1907 La Gorce (Pierre de).

Politique. Administration.
(Fondée en 1855, supprimée en 1866.)

1855 Audiffred (marquis d').

1855 Barthe (Félix).
1863 Baudrillart (Henri-Joseph-Léon).

1855 Binoau.
1858 Parieu (M.-L.-P.-F. Esquirou de).

1855 Clément (Jean-Pierre).

1855 Cormenin (vicomte Louis-Marie de).

1855 Gréterin (Théodore).
1862 Vuitry (Adolphe).

1855 Laferrière (Louis-François-Julien).
1859 Baude (Jean-Jacques).
1883 Husson (Jean-Christophe-Armand).

1855 Lefebvre (Armand-Édouard).
1865 Ternaux (Louis-Mortimer).

1855 Mesnard (Jacques-André).
1859 Delangle (Claude-Alphonse).

1855 Pelet (baron J.-J.-Germain).
1859 Dumon (Pierre-Sylvain).

Académiciens libres.

1833 Feuillet (Laurent-François).
1844 Argout (comte d').
1858 Pellat (Charles-Auguste).
1872 Calmon (Marc-Antoine).
1891 Cambon (Pierre-Paul).

1833 Broglie (le duc de).
1867 Périer (Casimir).
1876 Charton (Édouard-Thomas).
1890 Rémusat (Paul-Louis-Étienne).
1897 Monod (Gabriel).
1912 Delatour (Albert-Alfred).

1833 Carnot (Joseph-François-Claude).
1836 Beaujour (baron de).
1837 Portalis (comte Joseph-Marie de).
1839 Dutens (Joseph-Michel).
1849 Moreau de Jonnès (Alexandre).
1870 Vergé (Charles-Henri).
1890 Doniol (Henri).
1907 Voisin (Félix).

1833 Blondeau (J.-B.-Antoine-Hyacinthe).
1855 Barrot (Odilon).
1870 Dubois (Paul-François).
1874 Say (J.-B.-Léon).
1880 Boutmy (Émile-Gaston).
1898 Rostand (Joseph-Eugène-Hubert).

1833 Benoiston de Châteauneuf (Louis-Fr.).
1856 Baude (Jean-François).
1860 Daru (comte Napoléon).
1890 Buffet (Louis-Joseph).
1899 Courcel (baron Chodron de).

1857 Say (Horace-Émile).
1861 Drouyn de Lhuys (Édouard).
1881 Carnot (Lazare-Hippolyte).
1888 Lefebvre-Pontalis (Antonin).
1903 Lefébure (Albert-Léon).
1912 Lépine (Louis-J.-B.).

1887 Charmes (Francis).

1887 Perrens (François-Tommy).
1901 Babeau (Albert-Arsène).

1887 Leroy-Beaulieu (J.-B.-Anatole).
1906 Villey-Desmeserets (Édouard-Louis).

1887 Desjardins (Michel-Albert).
1897 Passy (Louis-Paulin).

Secrétaires perpétuels.

1833 Comte (François-Charles-Louis).
1837 Mignet (François-Auguste-Alexis).
1882 Simon (Jules).
1896 Picot (Georges).
1909 Foville (Alfred de).
1913 Stourm (René).

incombait et décidait de publier périodiquement des petits traités sur toutes les questions de son domaine, et particulièrement sur celles qui intéressent l'ordre social. Mais, bien qu'on les répandît en grand nombre, ces *petits traités* ne furent guère lus, car le peuple et la bourgeoisie elle-même se méfiaient des idées qu'y pouvaient exposer Thiers, Dupin, Cousin, Bastiat, etc., partisans dévoués de la monarchie qui venait d'être proscrite.

Un décret du 14 avril 1855 ajouta une sixième section (politique, administration, finances), composée de dix membres, à l'Académie des sciences morales et politiques, ce qui portait le nombre total des académiciens à 40; mais, le 9 mai 1866, un décret impérial supprimait cette sixième section, en répartissait les membres dans les autres sections, et donnait à la quatrième section le titre d'*économie politique, statistique et finances.* Un décret du 7 janvier 1857 créait une sixième place d'académicien libre et sept correspondants étrangers.

Le décret du 14 avril 1855 devait recevoir encore une atteinte en 1872: le président Thiers (décret du 12 juillet) le rapportait entièrement. Désormais, l'Académie des sciences morales et politiques était composée de cinq sections (I, philosophie; II, morale; III, législation, droit public et jurisprudence; IV, économie politique, statistique et finances; V, histoire générale et philosophique), comprenait 40 membres titulaires, dont 1 secrétaire perpétuel, 6 membres libres; 8 associés étrangers et 60 correspondants. Un dernier décret du 20 janvier 1887 portait à 10 le nombre des académiciens libres.

Dans le tableau ci-contre, où nous avons donné en italiques les noms des académiciens qui appartinrent à l'assemblée supprimée en 1803, on trouve parfois les mêmes noms dans deux sections différentes; mais on sait déjà que les membres de l'éphémère section de politique et administration (1855-1866) furent répartis dans les cinq autres sections; d'autre part, cette modification elle-même entraîna une mutation dans les sections de morale et de philosophie: Paul Janet, élu en 1864 dans la première, passait dans la seconde en 1866, et c'est le vicomte Cormenin qui prenait sa place au fauteuil que Villermé élu lui-même en 1832 dans la section d'économie politique) était venu occuper en 1851. Une décision de l'Académie du 31 octobre 1903 faisait passer Liard de la section de morale, où il avait été élu en 1896, à la section de philosophie, où il succédait à Renouvier.

Disons enfin que l'Académie des sciences morales et politiques se réunit le samedi à midi et demi et qu'une séance publique a lieu chaque année au mois de décembre, indépendamment de celle qui, le 25 octobre, réunit annuellement les cinq académies. — Pierre JEANNET.

***aéroplane** n. m. — ENCYCL. *Nouveau dispositif de lancement et d'atterrissage des aéroplanes.* Jusqu'ici, l'aéroplane avait pris l'essor en roulant



Détail de l'appareil de suspension. — Phot. Branger.

quelques instants sur ses roues, ou en glissant sur ses flotteurs (hydroaéroplanes); mais le constructeur Blériot a imaginé un dispositif nouveau de lancement, qui a été expérimenté le 9 août 1913.

Il s'agit de l'utilisation d'un câble auquel l'appareil se suspend soit à l'essor, soit à l'atterrissage. Ce câble, d'une longueur de 80 mètres environ, est tendu à 4 ou 5 mètres au-dessus du sol par deux autres câbles, eux-mêmes raidis et maintenus solidement par des mâts placés à 20 mètres l'un de l'autre.

Sur l'aéroplane, et au-dessus de la partie appelée *cabane* (les expériences ont été faites avec un monoplan), est fixé le dispositif de suspension, qui consiste en un petit châssis de bois terminé à sa partie supérieure par une sorte de V constitué par deux antennes divergentes, également en bois et légèrement incurvées. A l'intersection de ces deux antennes, existe un encliquetage à verrou, formé d'un levier mobile horizontal, qui peut, au gré du pilote, se relever ou s'abaisser pour ouvrir ou fermer l'espace ménagé pour le logement du câble.



Lancement d'un monoplan Blériot à l'aide du câble. (L'appareil vient de quitter le câble.) — Phot. Branger.

L'aéroplane étant amené sous le câble, on l'y suspend par l'encliquetage, puis l'aviateur met en marche, l'hélice tourne, l'appareil progresse le long du câble, et, lorsque le pilote juge la vitesse acquise suffisante, il déclanche le verrou et libère ainsi son appareil; au moyen de l'équilibreur, il s'abaisse un peu, puis se redresse et peut alors s'élancer tout à fait.

Pour l'atterrissage, les choses se passent d'une façon identique. L'aéroplane est guidé sous le câble dans le sens de la longueur de celui-ci et de telle façon que le câble s'engage entre les antennes; un coup d'équilibreur, et le câble entre automatiquement sous le verrou, où il reste emprisonné. En quelques mètres, l'appareil s'arrête et reste suspendu.

Ce dispositif peut rendre de signalés services non seulement aux aéroplanes terriens, mais encore aux hydroaéroplanes. On peut, effectivement, l'installer au moyen de palans sur le flanc d'un bâtiment de haute mer. Ainsi, la mobilité des flots, qui est une des plus grosses difficultés qu'ait à surmonter l'art du constructeur d'hyroaéroplanes, deviendrait désormais quantité négligeable. — J. AUVERNIER.

***arthritisme.** — ENCYCL. *Conceptions actuelles relatives à l'arthritisme.* L'arthritisme tient une grande place en clinique; mais, quand on en demande une définition, c'est généralement par une énumération de symptômes qu'on répond. Il semble donc n'être qu'une étiquette commode sous laquelle on range des affections très diverses, mais qui, cependant, ont entre elles une certaine ressemblance et comme un lien de parenté. En quoi consiste cette parenté, quel est le tronc commun d'où dérivent tant de maladies? C'est la question que beaucoup d'auteurs se sont efforcés de résoudre, surtout en France, — question de grande importance du reste, non seulement au point de vue théorique et scientifique, mais aussi au point de vue pratique, puisque de sa solution dépendent l'institution d'une thérapeutique rationnelle et l'application de mesures prophylactiques réellement efficaces.

Nous ne nous occuperons pas ici des conceptions anciennes. Les vieux médecins, on le sait, donnaient aux douleurs des jointures le nom d'*arthritis*, et ils englobaient particulièrement sous cette dénomination les douleurs articulaires de la goutte et du rhumatisme. Aussi, quand Gintrac et Bazin eurent constaté que, dans certaines affections cutanées et articulaires et dans les déterminations plus profondes qui les accompagnent, il existe une sorte de substratum commun, donnèrent-ils à ce substratum le nom de *diathèse arthritique*. Voilà l'origine du mot, du reste impropre, mais que l'on conserve aujourd'hui à défaut de meilleur et parce qu'il est entré dans la langue, et voilà aussi le point de départ des conceptions actuelles. Au fond de toutes les manifestations arthritiques, il y a une diathèse, c'est-à-dire un tempérament morbide, une viciation, héritée ou acquise, dans le mode de nutrition et le fonctionnement des organes. On n'est guère allé au delà de cette constatation. Tout récemment encore, Richardière et Sicard pouvaient dire: « L'hérédo-arthritisme, voilà la base de la diathèse arthritique. » Mais on a tenté autre chose: de remonter plus haut, à la cause même de la viciation constatée. Maintes théories ont abordé le problème. Nous ne rappellerons que les principales, parmi les dernières venues.

Théorie de la nutrition ralentie. — Pour Ch. Bouchard, le caractère essentiel de la diathèse arthritique est le ralentissement des échanges. Il a observé, en effet, que la dilatation de l'estomac, sous l'influence d'une mauvaise alimentation, entraîne la stase et les fermentations secondaires; d'où dérivent, par résorption de leurs produits, l'hyperacidité des humeurs et l'auto-intoxication. Par suite, la cellule, l'élément anatomique, devient incapable d'élaborer complètement les matériaux circulants et les laisse à un point insuffisant de dislocation chimique: de là l'obésité, le diabète, la goutte, les lithiases, etc., qui traduisent le ralentissement des échanges; les dermatoses, les névralgies, les troubles nerveux, qui traduisent l'auto-intoxication. Et, naturellement, même les cellules germinales sont impressionnées par cette viciation, si bien que le descendant d'arthritique reproduira et aggravera le trouble du métabolisme. Ce qu'il y a donc de commun dans toutes les manifestations arthritiques, c'est le ralentissement de la nutrition, ce que Landouzy a appelé, en l'appliquant plus spécialement au métabolisme du protoplasma cellulaire, la *bradytrophie*.

Cette théorie a eu beaucoup de vogue et compte encore de nombreux partisans. Elle se heurte cependant à de grandes difficultés. D'abord, la dilatation de l'estomac — qu'il ne faut pas confondre avec la ptose — est bien plus rare que ne l'a cru Ch. Bouchard; en tout cas, beaucoup d'arthritiques en sont notoirement indemnes. En second lieu, il n'a jamais été nettement établi, contrairement à l'opinion de Peyraud et Gautrelet, que l'hyperacidité humorale soit capable, à elle seule, de réaliser les conditions des diverses manifestations arthritiques; les goutteux ne peuvent-ils pas être des hypoacides? Enfin, la nutrition ralentie ne s'observe qu'à la période terminale et, chez beaucoup d'obèses, de goutteux, de diabétiques surtout, on constate, ainsi que le soutenait Lecorché et que l'a montré Albert Robin par l'analyse urinaire et le chimisme respiratoire, plutôt une exagération notable des échanges.

En somme, la nutrition ralentie est la constatation d'un état réalisé. D'où provient-il lui-même, quand les fermentations digestives ne sont pas en jeu? Cazalis, qui avait remarqué que les arthritiques sont souvent au début des gens sanguins, pléthoriques, congestifs, faisait de l'arthritisme une *diathèse congestive.* Fiquet pensait que le ralentissement des échanges tient à un déficit des oxydases naturelles chargées d'élaborer la graisse, le sucre et les nucléo-albumines. Lemoine et Gérard ont mis en cause la cholestérine, mais sans fournir d'arguments décisifs. Enfin, F. Glénard (de Vichy), dont l'*hépatisme* se rattache à certains égards à la théorie de Bouchard, voit dans le mauvais fonctionnement du foie la cause la plus fréquente des accidents qualifiés d' « arthritiques ».

Pour cet auteur, en effet, leurs deux modalités fondamentales, la cholémie et l'uricémie, sont sous

la dépendance d'une affection chronique du foie à évolution lente, à poussées successives, séparées par des intervalles plus ou moins longs d'état silencieux, — et qui présente ce triple caractère de se traduire par des symptômes différents de ceux des autres maladies du foie, — différents d'un sujet à l'autre et différents, chez un même sujet, aux différentes poussées de son affection hépatique. De là dérivent toutes ces manifestations dans lesquelles le rôle du foie est soit méconnu (entérocolites, migraines, dermopathies), soit exclu (obésité, goutte, gravelle, diabète, rhumatisme), soit seulement accidentellement accepté (lithiase biliaire, cholécystite, angiocholite, ictère, etc.). C'est du foie, par le rôle important qu'il tient dans le métabolisme général, que proviennent l'altération des humeurs et, par l'altération des humeurs, le trouble du fonctionnement cellulaire et, spécialement, du système nerveux. Mais la viciation hépatique est, en réalité, secondaire; elle résulte à son tour d'une influence primitive, extérieure ou intérieure, toxique (alcoolisme, excès alimentaires, réactions endocrines, poisons étrangers comme le plomb, etc.), infectieuse (fièvre typhoïde, paludisme, syphilis, tuberculose), émotive (neurasthénie, névroses), ou traumatique et ptosigène (ptoses viscérales).

Cette théorie de l'hépatisme est fort intéressante, mais F. Glénard reconnaît lui-même qu'elle ne s'applique pas à tout l'arthritisme. Il faut, néanmoins, en tenir compte, parce qu'elle est fondée sur l'observation clinique.

Théories nerveuses. — En Angleterre, Cullen autrefois, Dyce Duckworth de nos jours, rattachent à des troubles du système nerveux les accidents de la goutte et des états uricémiques. En Allemagne, où l'on ne semble concéder à la diathèse arthritique, dans le cadre nosographique, qu'une place pour ainsi dire historique, le diabète, l'asthme et d'autres manifestations encore sont considérés comme des névroses. Pour Renaut (de Lyon), l'arthritisme est constitué non point par un ralentissement de la nutrition, mais par une surproduction de force nerveuse, qui, ne trouvant pas à s'utiliser en mouvements, se dépense en activités cellulaires anormales. Peut-être convient-il de rapprocher de cette conception celle de Hanot, plus histologique, qui voit dans l'arthritisme une altération congénitale et héréditaire de la nutrition du tissu conjonctif et de ses dérivés, lesquels tendent ainsi à l'hyperplasie. C'est donc une *diathèse conjonctive*, et cette manière de voir est surtout fondée sur la facilité avec laquelle les arthritiques font de la sclérose.

La théorie de l'*herpétisme* de Lancereaux est bien plus compréhensive que l'*herpétis* de Guéneau de Mussy. Pour Lancereaux, la diathèse est un trouble nerveux de l'irrigation sanguine et de la nutrition, constitutionnel et héréditaire, caractérisé par deux ordres successifs de manifestations : les unes, de la circulation, qui se montrent pendant la première période de la vie (éruptions cutanées, laryngite striduleuse, purpuras symétriques, coryzas rebelles, pertes séminales, acné, blépharite ciliaire, migraines, névralgies, etc.), les autres, de la nutrition, cantonnés dans la seconde moitié de l'existence (calvitie précoce, emphysème, trachéo-bronchite, rhumatisme chronique, obésité, diabète, gravelle et lithiases, artériosclérose, etc.).

La valeur de cette théorie n'est pas niable; elle accorde enfin au système nerveux une place conforme à son rôle prépondérant, et rend compte des affinités singulières de la diathèse arthritique, du nervosisme et des névroses. Mais elle se réduit, elle aussi, à une constatation : l'herpétique, comme le ralenti de la nutrition, n'est qu'un aboutissement. D'où proviennent en définitive et primordialement les troubles vaso-moteurs et trophiques? Voilà ce qu'on ne dit pas avec précision.

Théories endocrines. — Au fur et à mesure qu'étaient mieux connues les fonctions des glandes à sécrétions internes ou endocrines, l'attention était de plus en plus appelée sur l'influence que peut exercer l'insuffisance de ces sécrétions sur la production de quelques-uns des accidents rattachés à l'arthritisme. Linossier (de Vichy), en particulier, frappé de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les conceptions actuelles d'expliquer le rôle de l'uricémie dans la goutte aiguë et chronique et le rhumatisme, invoque l'action d'un poison formé au sein même de l'organisme, par suite d'un trouble de fonctionnement des glandes vasculaires sanguines. Ce trouble serait commandé par des lésions encore inétudiées de ces glandes ou par une altération du système nerveux central. Mais c'est surtout Léopold Lévi qui a précisé cette notion en rattachant la plupart des manifestations arthritiques à l'insuffisance thyroïdienne. Suivant cet auteur, en effet, l'insuffisance thyroïdienne entraîne le ralentissement des échanges, porté au maximum dans le myxœdème; elle rend compte également des symptômes nerveux. A la suite de la thyroïdectomie, le tonus du grand sympathique s'abaisse considérablement, d'après Eppinger et Rudinger, et, par son ralentissement sur la vaso-motricité, impressionne certainement la nutrition. N'y a-t-il pas, au surplus, une obésité, une goutte, un rhumatisme, un hépatisme thyroïdiens, qui sont amendés et guéris par la thyroïdothérapie?

Il n'est pas besoin de faire remarquer que cette interprétation n'est que partielle, qu'elle ne s'applique qu'à certains cas. Elle n'est donc point recevable pour les autres. Nous pouvons admettre que l'insuffisance de la glande thyroïde et des autres glandes vasculaires sanguines est capable de déterminer des accidents qui rentrent par leur allure dans le groupe de l'arthritisme, mais on ne saurait voir, en revanche, dans cette insuffisance, la cause unique, ou même prépondérante, des affections diathésiques.

Théories infectieuses. — Les idées pasteuriennes ne pouvaient manquer d'influencer les hypothèses relatives à la pathogénie de l'arthritisme. Néanmoins, comme les faits de contamination ne s'observaient que très rarement et d'une manière fort douteuse et que le microbe causal demeurait rebelle aux investigations, cette influence fut tardive. Guyot, l'un des premiers, soutint cependant que l'arthritisme est une maladie microbienne, due au diplocoque de Triboulet-Coyon. Ce microbe aurait sa porte d'entrée dans la cavité buccopharyngée, envahirait ensuite l'organisme et y créerait, par sa présence, cette prédisposition morbide qui constitue la diathèse. L'arthritisme serait donc contagieux, ce que l'expérience ne vérifie pas, car les cas de prétendus diabètes contagieux sont des diabètes familiaux, déterminés par une hérédité et des conditions d'existence semblables.

La spécificité microbienne ayant vite paru insoutenable, on a fait appel à des infections non spécifiques, d'origine intestinale. Ainsi, Gilbert et Lereboullet ont récemment accepté l'existence d'une *diathèse d'auto-infection*, ayant son point de départ dans l'intestin et déterminant, par ses localisations, le rhumatisme articulaire aigu et chronique, la cholémie, la lithiase, la migraine, l'asthme, le prurigo, le diabète hépatique et pancréatique, la goutte, la gravelle, etc. La diathèse d'auto-infection se confondrait ainsi avec l'arthritisme, puisqu'elle produit toutes les manifestations morbides attribuées à ce dernier. Cependant, les auteurs précédents n'acceptent pas cette identification, et l'observation clinique leur donne raison, attendu que, dans beaucoup de cas, cette infection par la flore intestinale manque complètement.

De portée bien plus vaste encore est la théorie de Poncet et Leriche. Pour eux, l'arthritisme entité morbide n'existe pas; l'arthritisme est seulement un tempérament, une manière d'être : « C'est l'état auquel conduisent les sourds remaniements cellulaires que fait lentement une infection cryptogénique; c'est l'aboutissement ultime des imprégnations toxiques diffuses et durables; c'est surtout l'aboutissement de certaines tuberculoses peu virulentes ou cliniquement guéries. » Cette intéressante opinion est basée sur des constatations bien inattendues : découverte presque constante dans le passé de l'arthritique d'accidents tuberculeux, — grande fréquence (90 p. 100), chez les arthritiques, d'un sérodiagnostic tuberculeux positif. D'où cette conclusion que les stigmates arthritiques sont la preuve d'une ancienne imprégnation tuberculeuse et que, pour devenir arthritique, il faut avoir été, au préalable, tuberculeux. Mais cette tuberculose n'est ordinairement pas une tuberculose très virulente, à cellules géantes et à tubercules; c'est une tuberculose bénigne, simplement inflammatoire, dont les réactions, en quelque sorte typiques, s'observent surtout dans le rhumatisme. Et par le fait que cette tuberculose est atténuée, son imprégnation protège, immunise, pour ainsi dire, contre les atteintes de la tuberculose virulente, ce qui justifie la tendance constatée de la tuberculose à demeurer torpide chez les arthritiques et à scléroser aisément ses lésions.

Cette théorie a beaucoup de mérites; elle explique l'augmentation parallèle de fréquence de la tuberculose et de l'arthritisme et la résistance bien connue de certains arthritiques à la tuberculose; elle donne aux accidents divers de l'arthritisme une base commune, l'unité, et laisse entrevoir la raison de la diathèse, du tempérament morbide; elle satisfait par sa logique et remplit enfin ce *desideratum* de la médecine pasteurienne de ramener peu à peu toutes les maladies à des infections ou à des suites d'infections. Elle réalise donc un incontestable progrès sur les théories précédentes. Néanmoins, elle laisse en dehors de son cadre tous les cas, — et ils semblent plus nombreux que ne le pensent Poncet et Leriche — dans lesquels l'imprégnation tuberculeuse manque, puisqu'elle n'est décelée ni par les antécédents personnels et héréditaires, ni par l'exploration clinique la plus minutieuse, ni par les réactions de laboratoire. Dire qu'alors le dépistage tuberculeux a été insuffisant, ou que les accidents constatés n'appartiennent pas à l'arthritisme, ne serait pas résoudre le problème. Et c'est pourquoi, s'il est juste de reconnaître la tuberculose et même d'autres infections à l'origine de certaines manifestations arthritiques, on ne peut voir pourtant en elles la cause unique de tout l'arthritisme.

Théories de la surnutrition et du surmenage. — Comme on l'a vu, des causes très différentes ont été invoquées pour expliquer l'apparition de la même modalité arthritique. C'est donc qu'au fond de ces causes il y a une cause plus générale qui les commande. Maurel (de Toulouse) l'a trouvée dans la surnutrition. Partant de l'individu sain, mais qui se nourrit trop bien, Maurel montre comment il arrive peu à peu à s'intoxiquer, puis à surcharger ses organes de résidus alimentaires, à créer progressivement les troubles et les symptômes de l'arthritisme, que l'hérédité vient ensuite fixer et aggraver. L'arthritisme est donc la *maladie de la surnutrition*. De Grandmaison, Pascault, Bardet, Carton ont accepté cette manière de voir, mais en incriminant surtout, les premiers l'abus des viandes, le dernier en plus l'abus du saccharose, et, comme Fernet, de l'alcool. F. Lagrange s'y rallia, faisant jouer un rôle particulier à la sédentarité. Huchard, enfin, a montré que la toxémie alimentaire, presque exclusivement d'origine animale, entraîne, par le mécanisme de l'irritation vaso-constrictive, les scléroses artérielles et viscérales qui s'échelonnent dans les diverses formes de l'arthritisme et en marquent souvent la terminaison.

Somme toute, l'arthritisme, suivant Maurel, parcourt un cycle à trois phases. La surnutrition conduit d'abord à l'hyperfonctionnement, l'organisme étant obligé d'utiliser d'une manière quelconque les aliments en excès : c'est la phase du début ou de constitution, la période préarthritique des gros mangeurs, sanguins et congestifs. Mais l'hyperfonctionnement conduit petit à petit à la fatigue des organes, qui cessent de fonctionner régulièrement et normalement, et, dès lors, l'économie, ne pouvant plus utiliser les matériaux nutritifs en excès, réagit contre eux par des procédés de défense ; elle les élimine (diabète, mucorrhées), ou les dépose dans les tissus (obésité, goutte, lithiase, rhumatisme) : c'est la phase de résistance, la période de l'arthritisme dysfonctionnel ou des manifestations classiques. Toutefois, après avoir mal fonctionné, certains organes deviennent insuffisants, d'autres, pendant un certain temps, peuvent les suppléer, mais s'épuisent finalement à leur tour. C'est ainsi qu'après le foie, les reins se prennent; les artères, tendues, se sclérosent et se rompent, le cœur se force, le système nerveux s'altère et dégénère, et la mort survient par urémie, apoplexie, coma, ou même par quelque infection intercurrente, facilement greffée sur un organisme dont la résistance est très diminuée : c'est la phase terminale. Comme l'indique Maurel, toutes ces phases peuvent être parcourues chez le même individu, mais, le plus ordinairement, elles s'espacent sur plusieurs générations, les tares et les insuffisances devenant, à chacune de ces dernières, de plus en plus précoces, de telle sorte que la gravelle, par exemple, apparue chez le grand-père à la cinquantaine, se montre chez le petit-fils dès l'enfance. Par suite, l'aboutissement de cette lignée est infécond ou meurt avant l'âge de la reproduction. Les recherches de Maurel, confirmées par celles de Laumonier, établissent qu'une famille saine qui se surnourrit ne dure pas au delà de cinq générations.

Mais la surnutrition n'est qu'une forme du surmenage, et d'ailleurs, il y a des cas où l'on ne peut mettre en cause des erreurs de diététique. On en a cité plus haut de nombreux exemples. Laumonier s'est donc demandé si, à l'origine de toutes les manifestations arthritiques, ne se trouve pas une cause plus générale encore que la surnutrition, et dont la surnutrition elle-même n'exprime qu'une modalité : et cette cause, il la trouve précisément dans le surmenage. Quel que soit l'organe primitivement surmené et par quelque cause qu'il ait été surmené, l'évolution demeure la même, au fond, physiologiquement et anatomiquement, sous la seule différence des symptômes locaux que commandent et la cause et l'organe atteint. Ainsi s'explique que les auteurs aient pu invoquer, à l'origine des accidents arthritiques, les causes les plus diverses : toxiques, endocriniennes, infectieuses, traumatiques, les excès de sports et de travail mental, les préoccupations, les émotions, les chagrins; ainsi s'explique que les gens aisés ou riches, livrés au bien-être et aux passions, que les professionnels des sports, que les grands travailleurs du cerveau et les brasseurs d'affaires, les hommes de bureau, etc., soient atteints de préférence par l'arthritisme; ainsi s'explique enfin qu'il y ait parallélisme entre le développement de la civilisation, la lutte pour la concurrence et celui de l'arthritisme et des névroses qui en sont la traduction chez beaucoup d'héréditaires.

Bien qu'il ait ses lésions propres, sa caractéristique anatomique, le surmenage est cependant une cause banale qui intervient dans beaucoup d'affections. C'est justement pour cela que les auteurs qui veulent énumérer tous les accidents de l'arthritisme sont obligés de passer en revue presque toute la pathologie; c'est également pour la même raison que tant d'origines différentes ont pu être attribuées à l'obésité, à la goutte, au diabète, au rhumatisme, aux mucorrhées, aux dermatoses, etc. Tout organe

hyperfonctionnel tendant à se surmener et à produire par là un accident arthritique, l'arthritisme équivaut en réalité à la maladie du surmenage et présente en conséquence et la même fréquence et la même banalité que ce dernier. — Dr J. MONTORÉ.

Avebury (lord). Biogr. V. LUBBOCK (p. 880).

***Aynard** (Edouard), homme politique français, député du Rhône, membre de l'Académie des sciences morales, membre libre de l'Académie des beaux-arts, né à Lyon le 1er janvier 1837. — Il est mort à Paris le 25 juin 1913, terrassé dans la salle des Pas-Perdus du Palais-Bourbon par une crise cardiaque, tandis qu'il s'apprêtait à prendre la parole dans la discussion des lois scolaires. Avec lui disparaît une des intelligences les plus nettes et les plus cultivées du Parlement français. Il y avait défendu, souvent avec succès, toujours avec une maîtrise à laquelle même ses adversaires politiques rendaient hommage, la cause des idées libérales. Nul mot ne lui était plus familier et plus cher que celui-là; et, à vrai dire, il personnifiait le libéralisme tout entier sous ses faces les plus diverses : religieuses, économiques, politiques. Et la modération spirituelle de sa parole, où les arguments les plus robustes s'enveloppaient, sans rien perdre de leur clarté vigoureuse, de la forme alerte et aimable de la causerie, était l'image même de son esprit nourri de fortes convictions personnelles, mais tempéré par l'intelligence et le respect des idées d'autrui.


Edouard Aynard. (Phot. Pirou.)

Il appartenait à une très vieille famille bressanne, fixée à Lyon depuis plus de deux siècles. La banque qu'il dirigea plus tard avait été fondée sous le Consulat par son grand-père, et c'est dans les milieux de la grande bourgeoisie lyonnaise, où sont traditionnels le goût du travail, le sens de la liberté économique et de l'ordre nécessaire au progrès industriel, que son caractère se forma. Il fit ses études classiques au collège d'Oullins, alla séjourner quelques mois en Angleterre et, de retour en France, se familiarisa avec la principale industrie lyonnaise en apprenant le tissage de la soie dans un atelier de *canut* de la Croix-Rousse. Il était fort jeune lorsque son père l'associa à la direction de sa banque. C'est là qu'il apprit à connaître la réalité des affaires. Il eut, plus tard, comme chef de sa maison, à participer à la fondation ou à l'administration d'un grand nombre d'entreprises industrielles ou financières de la région lyonnaise. Il fut longtemps président effectif de la chambre de commerce de Lyon et, depuis 1871, fit partie du conseil municipal de la ville. Dans les rares loisirs que lui laissaient les affaires, il voyageait, surtout en Angleterre, en Italie ou, en Espagne, pendant la période révolutionnaire. Il était entré dans la politique active d'assez bonne heure, se signalant dès 1869 par son hostilité à l'Empire et, plus tard, de 1873 à 1880, seul modéré dans le conseil municipal, en s'opposant avec une égale vigueur aux hardiesses de ses collègues démocrates et à l'arbitraire de l'administration de l'Ordre moral.

Edouard Aynard se présenta pour la première fois aux élections législatives en 1889, dans la 8e circonscription de Lyon, sur un programme modéré, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, contre le monarchiste Huguet. Ses électeurs, depuis lors, lui restèrent constamment fidèles. Au Palais-Bourbon, où il compta dès le premier jour parmi les républicains de gouvernement, son influence fut bientôt considérable. Le député de Lyon qui, par bien des aspects de son talent et de ses doctrines et même quelque peu par son apparence physique, rappelait Léon Say, n'était pas, à vrai dire, un orateur : c'était plutôt un causeur parfait. Toujours admirablement informé, il parlait avec la lucidité habituelle des gens d'affaires, à laquelle il ajoutait une bonhomie malicieuse et vraiment spirituelle, un à-propos dans la réplique courtoise et topique qui, presque toujours, mettaient les rieurs de son côté. Il fit partie de nombreuses et importantes commissions (budget, douanes, travail et prévoyance sociale, etc.), et la liste serait trop longue de ses interventions à la tribune. Libre-échangiste, imbu des principes de Bastiat et de Léon Say, il prit une très grande part aux débats relatifs au tarif général des douanes (1890-1891). Il combattit en 1896 l'impôt sur la rente, et plus tard l'impôt sur le revenu et, au nom de la liberté industrielle, l'établissement de la journée de huit heures. Rapporteur de la loi sur l'enseignement, il se prononça nettement pour le principe de la liberté et contre le stage scolaire. Après avoir approuvé, de 1896 à 1898, la politique générale du ministère Méline, il figura presque toujours, depuis lors, dans les rangs de l'opposition. La politique religieuse, financière et scolaire des radicaux le trouva toujours en éveil, et il la combattit avec une persévérance et un à-propos inlassables (discours sur la séparation des Eglises et de l'Etat en mai et juin 1905, sur les retraites ouvrières, etc.). Ses dernières interventions furent en faveur de l'établissement d'une fête nationale, commémorative de l'œuvre de Jeanne d'Arc, et contre les nouvelles lois sur l'enseignement laïque.

Edouard Aynard était, par ailleurs, un amateur d'art éclairé et compétent. Il avait largement profité de ses voyages en Europe pour enrichir les musées de sa ville natale, où il a créé le si intéressant Musée historique des tissus. C'était un collectionneur fervent. Son goût personnel le portait vers les primitifs italiens, vers les faïences, les riches étoffes d'Orient, etc... Dans sa collection, certainement une des plus belles qui existent en France, figurent, à côté de deux séries de tableaux remarquables de la première Renaissance italienne, des œuvres hollandaises et françaises de très grand prix, des ivoires, des bijoux et des sculptures italiennes du XVe siècle, de tout premier ordre. Lui-même avait réussi à sauver de la ruine et à restaurer avec un goût parfait la belle abbaye cistercienne de Fontenoy, près de Montbard, où les Montgolfier, à la famille desquels appartenait Mme Aynard, avaient installé une papeterie. Pendant de longues années, il avait été vraiment le ministre des Beaux-Arts de la grande cité lyonnaise, où il présidait le conseil d'administration des Musées et celui de l'Ecole des beaux-arts. C'est grâce à lui que les belles peintures de Puvis de Chavannes : le *Bois sacré*, la *Vision antique*, l'*Inspiration chrétienne*, décorèrent l'escalier du palais Saint-Pierre conduisant au Musée ; et sa part fut considérable encore dans le développement de l'Université lyonnaise et de toutes les branches de l'enseignement classique ou professionnel dans sa ville natale, où il fut notamment un des fondateurs de l'Ecole supérieure de commerce et de tissage, de la Société des Amis de l'Université, etc. A Paris, le Musée des arts décoratifs et le Louvre n'eurent pas moins à bénéficier de son activité.

Edouard Aynard avait été élu, en 1901, membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Philippe Gille. — H. TRÉVISE

Belfort (MONUMENT DES **Trois Sièges**, À). — Le vendredi 15 août 1913, a été inauguré à Belfort le monument, œuvre du sculpteur Bartholdi, destiné à commémorer les trois sièges victorieusement subis par la ville, en 1813, en 1815 et en 1870.

De ces trois sièges, le dernier, soutenu par le colonel Denfert-Rochereau pendant la guerre franco-allemande (novembre 1870-janvier 1871), est encore présent à toutes les mémoires françaises. La ville, assiégée, cruellement bombardée par le corps du général de Treskow, ne se rendit qu'après l'armistice et sur l'ordre du gouvernement de la Défense nationale. — Celui de 1815 fut vaillamment soutenu par le général Lecourbe, qui s'était jeté dans la place, menacée par les Autrichiens, avec une armée de 16.000 hommes, composée en partie de recrues. L'admirable chef que Napoléon Ier avait eu le tort d'écarter des grands commandements défendit avec une grande habileté, contre un ennemi plusieurs fois supérieur en nombre, les approches de la citadelle, et il se préparait à une résistance à outrance, lorsque la chute de l'Empereur amena, le 11 juillet 1815, la cessation des hostilités.

Le siège de 1813-1814, le plus oublié, n'en est pas moins une très belle page d'histoire militaire. Le commandant de la place était, à ce moment, un vieil officier de la République, le chef de bataillon Legrand, confiné depuis dix-huit ans dans cet emploi subalterne. Il disposait de moins de 3.000 hommes et était assisté d'un officier, le colonel Kail, blessé naguère à la bataille de Kulm, qui ne pouvait sortir qu'avec des béquilles, et du commandant d'artillerie Lalaubardière. La ville, malgré un furieux bombardement, résista pendant trois mois et demi, et ne se rendit que le 12 avril 1814, lorsque la nouvelle de la déchéance de Napoléon eut été connue à Belfort. La garnison put sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre, armes et bagages et deux canons mèche allumée. Le commandant Legrand devait être plus tard nommé maire de Belfort par la Restauration, et mourut dans l'exercice de ces fonctions.

Le monument récemment inauguré est la dernière et l'une des plus belles œuvres du sculpteur alsacien Bartholdi, mort en 1904 et qui n'en put donner que la maquette. Elle a été édifiée et terminée par deux de ses meilleurs élèves, les statuaires Noël et Déchain, et par l'architecte Dehault. L'ensemble occupe, au centre de la place de la République, un rond-point d'environ dix mètres de diamètre. Sur un piédestal triangulaire, aux sommets abattus, flanqués de six colonnes doriques, elles-mêmes surmontées de trois hauts-reliefs représentant les armes de la ville, accolées de boulets, de palmes et de branches de chêne, se dresse un groupe de personnages : la France, vêtue et casquée à la franque, soutient une jeune femme drapée de voiles et qui, le glaive au poing, incline le front, dans un mouvement d'abandon : c'est le symbole même de Belfort. Derrière celle-ci, aux côtés d'un robuste jeune homme, une petite Alsacienne étend son bras vers le glaive. Autour du piédestal central, sur trois socles plus petits, s'élèvent les statues des trois plus illustres défenseurs de la ville : le commandant Jean Legrand (1813-1814), le général Lecourbe (1815), et le colonel Denfert-Rochereau (1870-1871). A leurs pieds, des boucliers, cachant des épées croisées, enguirlandées de lauriers, attestent les vertus militaires des trois héros. Le monument est surélevé de cinq marches circulaires. Une grille, en fer forgé, à motif composé d'un glaive, d'une hache franque et de fleurs de lis (Belfort, jusqu'alors autrichien, fut réuni à la France sous la royauté, après le traité de Westphalie), entoure le monument. De l'ensemble se dégage une impression de majesté harmonieuse et expressive.

Le monument a été officiellement inauguré en présence du ministre de la justice Ratier et du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Paul Morel, devant une foule imposante d'Alsaciens et de délégations nombreuses d'anciens soldats venus de tous les points de la France. — J.-M. DELISLE.


Monument des Trois Sièges, à Belfort. — Phot. Branger.

Bossuet, par Ferdinand Brunetière. *Préface* par Victor Giraud (Paris, 1913, in-16). — Bossuet a toujours été le grand homme de Brunetière. D'un bout à l'autre de sa carrière, le critique n'a cessé de proclamer la gloire de son auteur : « Vous seriez bien fâchés, disait-il un jour plaisamment à ses auditeurs, que je n'eusse point invoqué Bossuet ! » Et il ne se faisait pas faute de l'invoquer à tout propos. Est-ce à dire qu'il y eût entre le grand orateur religieux et le critique une correspondance totale? Victor Giraud, à qui l'on doit la préface, aussi bien que l'ordonnance de ce recueil, ne semble pas le croire. Si l'on va au fond des cœurs, Brunetière, inquiet et tourmenté, extrêmement pessimiste, lui paraît avoir subi beaucoup plus profondément l'influence de Pascal que celle de Bossuet, âme installée sans trouble dans une foi tranquille, V. Giraud juge même que, dans le portrait qu'il nous a laissé de l'auteur des *Sermons,* le critique a trop évidemment introduit des traits qui auraient mieux



Bossuet, par Hyacinthe Rigaud. (Galerie des Offices, Florence.)

convenu à l'auteur des *Pensées.* Il nous a fait parfois un Bossuet plus tragique que nature. Quoi qu'il en soit, Brunetière trouvait par ailleurs dans Bossuet trop de choses à aimer pour qu'il ne le prît pas comme son maître. La noble discipline morale de Bossuet, l'équilibre de son œuvre, son éloquence magistrale, la beauté de son caractère, et jusqu'à cette paix dans la foi qu'il sentait qu'il n'avait pas lui-même, mais dont il enviait la jouissance, tout cela s'imposait à la vénération de Brunetière. On était donc en droit d'attendre le livre où il donnerait son jugement d'ensemble sur le grand écrivain qu'il proposait comme modèle de la tradition française. Ce livre n'a jamais paru, soit que le temps ait manqué au critique, soit qu'il ait jugé que l'*évolution* de sa pensée au sujet de Bossuet n'était pas arrivée à son terme. Mais il a laissé sur lui assez d'études, de notices, de conférences, de plans, pour qu'il fût possible à un de ses disciples de former sous ce titre : « Bossuet » un recueil qui équivaut à un ouvrage d'ensemble, avec ce caractère particulier que les morceaux qui le composent se répartissent sur une période qui va de 1881 à 1906.

En voici la liste : *les Editions des Sermons* (1881), *l'Eloquence de Bossuet* (1894), *Bossuet historien* (1891), *Querelle du quiétisme* (1881), *Philosophie de Bossuet* (1891), *la Bibliothèque de Bossuet* (1901), *la Modernité de Bossuet* (1900), *Vue d'ensemble* (1906), et, en appendice, le sommaire du cours professé par Brunetière sur Bossuet à l'Ecole normale supérieure, en 1890-1891.

Nous passerons rapidement sur la question du texte des *Sermons.* On sait que ces chefs-d'œuvre de Bossuet et de l'art oratoire restèrent manuscrits jusqu'en 1772, que les éditeurs, le bénédictin Dom Déforis et son successeur Lachat eurent la plus grande peine à se débrouiller dans l'enchevêtrement des variantes. C'est postérieurement à la publication de l'essai de Brunetière que l'abbé Lebarq a pu donner une édition vraiment critique des *Sermons* (1890-1896), et, en se fondant sur l'évolution de l'écriture et de l'orthographe de Bossuet, les distribuer pour la première fois en suivant l'ordre chronologique (au lieu de l'ordre liturgique jusqu'alors suivi).

On peut maintenant étudier dans les meilleures conditions cette éloquence qui, chose curieuse, ne fut pas appréciée des contemporains au prix de celle d'un Bourdaloue. Brunetière explique cette méconnaissance par le caractère lyrique de la parole de Bossuet. C'est une idée chère au critique que Bossuet est au XVII° siècle ce que les grands poètes romantiques sont au XIX°. C'est en lyrique que Bossuet traite de grands thèmes comme celui de la Mort ou celui de la Providence; et Brunetière s'est plu souvent à faire sur ce point des comparaisons entre Bossuet et V. Hugo. Lyrique, Bossuet l'est encore davantage par son imagination riche et splendide, qui, tout en restant contenue et disciplinée, dépassait son époque et peut-être la suivante; car n'est-ce pas La Harpe qui a déclaré Bossuet médiocre dans le sermon?

Notre temps, qui a su le remettre en sa place, la première dans les fastes de l'éloquence, n'a pas moins fait pour établir ses mérites d'historien. Quand parut le remarquable travail de Rebelliau sur *Bossuet historien du protestantisme,* Brunetière prit cette occasion de dire et de répéter que l'*Histoire des variations des églises protestantes* est peut-être le plus beau livre de la langue française, œuvre de controverse, d'un art admirable, mais aussi œuvre de labeur, méditée pendant trente années, fruit des recherches les plus consciencieuses, les plus méthodiques et, dans le sens moderne du mot, les plus scientifiques.

L'examen du catalogue de la bibliothèque de Bossuet, vendue après la mort de son neveu, en 1742, montre de quelles références et, comme on dit, de quelles « sources » il s'était entouré, en exégète, en philologue : dictionnaires, répertoires, bibles dans toutes les éditions et dans toutes les langues, ouvrages d'histoire, etc. C'était la bibliothèque d'un érudit.

Le morceau essentiel du recueil est une étude célèbre sur la *Philosophie de Bossuet.* L'imagination constructive du critique s'y déploie avec une ampleur digne du sujet. La philosophie de Bossuet, qu'il convient d'étudier moins dans ses traités proprement philosophiques que dans ses grands ouvrages : le *Discours sur l'histoire universelle,* l'*Histoire des variations des Eglises protestantes,* les *Instructions sur les états d'oraison,* la *Politique tirée des paroles de l'Ecriture sainte,* est toute fondée sur le dogme de la Providence. C'est l'idée qui pouvait le mieux satisfaire le goût de Bossuet pour la discipline, son esprit porté à considérer surtout la religion par son côté politique et sous sa forme de gouvernement du monde. Pendant trente années, Bossuet a fidèlement défendu la même doctrine, principalement contre les libertins, qui soutenaient tour à tour, ou quelquefois simultanément et cela sans se préoccuper de la contradiction, la stabilité des lois de la nature ou l'autonomie de l'homme dans la direction de sa destinée.

Cette philosophie paraissait à Brunetière d'un intérêt tout actuel. Qu'y a-t-il encore aujourd'hui de plus débattu, disait-il, que la question du surnaturel et du miracle, qui n'est autre que la question de la Providence et des lois de la nature? Historiquement, la philosophie de Bossuet lui a dicté son *Discours sur l'histoire universelle,* dont les conclusions peuvent être acceptées, abstraction faite de la foi chrétienne, par tout esprit qui conviendra de ces trois points : « 1° que le christianisme est sorti du judaïsme; 2° que son apparition demeure toujours, après dix-huit cents ans, le fait le plus considérable de l'histoire de l'humanité; 3° qu'avant et depuis lui, toutes choses se sont passées *comme si* son établissement en était la raison d'être. »

Cette *modernité de Bossuet,* que Brunetière exposait avec sa chaleur coutumière dans une conférence faite à Rome en 1900, elle n'est pas seulement dans les questions qui préoccupaient le prélat (défense du dogme de la Providence; critique du protestantisme; réfutation des objections exégétiques; désir sincère de la réunion des Eglises), elle est encore, et peut-être surtout — car c'est un point sur lequel les esprits de toutes nuances peuvent encore se rencontrer — dans le lyrisme de sa poésie et encore davantage dans la beauté de son style, qui n'a en rien vieilli et qui sera le modèle de la belle langue oratoire tant qu'il y aura une langue française.

Ce recueil posthume, un par son sujet, divers par sa forme, pourra demeurer comme un bon échantillon des idées, des goûts, de la manière propre de Brunetière. Certes, à cette critique magistrale, qui domine de très haut sa matière, qui aime les grandes constructions, qui se complaît dans l'équilibre harmonieux des systèmes bien faits, on pourra préférer une critique plus attachée aux distinctions de détail, plus enveloppante et plus serrée, plus proprement littéraire. Mais on ne devra ménager à celle-ci, à sa sincérité, à son ardeur, à sa belle allure, ni l'intérêt, ni la considération. — LOUIS COQUELIN.

Brillants à Meudon (LES), tableau de Constant Pape, exposé en 1913 au Salon des Artistes français et récompensé d'une médaille d'or. (V. p. 877.)— C'est un paysage vert, avec des sentiers de sable et quelques personnages. A droite, des arbres forment un premier groupe; d'autres apparaissent derrière le coteau. Dans le fond bleuté, on aperçoit Paris et la silhouette du Trocadéro. Le choix du motif est extrêmement heureux, et il a permis au peintre de noter les lointains avec délicatesse et justesse. Le ciel, bien que peint largement, est d'une matière unie et lisse, qui contraste avec la matière grenue et raboteuse des terrains. Là, la brosse a posé librement la couleur, et les empâtements ne sont pas ménagés. Les feuillages sont exécutés de même à coups de pinceau rapides et chargés de tons roux et rougeâtres. Il y a là des dons certains de peintre; et l'œuvre de Constant Pape a retenu à bon droit l'attention de ses confrères et du public. — TH. LECLÈRE.

***Campos Salles** (Manoel Ferraz DE), homme d'Etat brésilien, né en 1841. — Mort subitement, en pleine vigueur malgré ses soixante-douze ans, le 28 juin 1913, le président Campos Salles est une des personnalités politiques les plus éminentes du Brésil contemporain. Il naquit dans l'Etat de São Paulo, à Campinas (l'un des grands centres actuels de la culture du café), fit ses études de droit à São Paulo, et, avant même de les avoir terminées, à vingt-deux ans, se lança dans le journalisme et la politique. Il fut élu député provincial en 1867 et s'occupa dès lors d'organiser l'opposition à l'empire. Esprit net, caractère résolu et volontiers autoritaire, il dédaignait systématiquement les subtilités et marchait droit au but : tel il rédigeait, en 1870, avec Quintino Bocayuva et Saldanha Marinho, les revendications des républicains dans *a Reforma,* tel, en 1884, il luttait pour l'émancipation des esclaves, tel, plus tard, président de la République, il dénonçait le péril fiscal et menait une guerre impitoyable aux erreurs mêmes de ses propres amis.



Campos Salles.

Lorsque l'empereur dom Pedro fut renversé (novembre 1889), le gouvernement provisoire confia au vaillant député pauliste le portefeuille de la justice. C'est lui qui proclama la précellence du mariage civil, promulgua un code pénal rajeuni, un code de commerce complété, transforma les conditions légales du travail agricole, etc... En 1896, il était élu président de l'Etat de São Paulo, d'où il passait, en 1898, à la présidence de la République. Avant de prendre possession de la magistrature suprême, il fit un voyage en Europe, afin d'étudier les marchés des capitaux et de parer à une terrible crise financière, qui menaçait l'existence même du Brésil. Les premières années de la République, troublées par la guerre civile, avaient été marquées aussi par un gaspillage effréné des deniers publics, un abus follement téméraire du crédit...

Le message du nouveau président, lu le 15 novembre 1898, exposait sans ménagements les dangers de la situation : « La restauration financière, disait-il, est l'objet suprême du moment; pour être solide et durable, elle dépend d'une reconstitution profonde de nos forces économiques... » Pendant son séjour en Europe, Campos Salles avait négocié un emprunt de liquidation (*funding loan*) et obtenu des délais des créanciers du Brésil; aidé d'un admirable ministre des finances, Joaquim Murtinho, il prit à tâche d'abréger au maximum cette période des complaisances; il réduisit le papier-monnaie, comprima énergiquement toutes les dépenses, et bientôt ramena à un taux raisonnable la prime sur l'or, qui était montée, en 1898, à 279 p. 100. Avant le terme de sa présidence, les payements en or de la dette extérieure avaient repris, le crédit du Brésil en Europe était affermi, le Trésor possédait une réserve de 80.000 contos (130 millions de francs).

Une telle renaissance n'avait pas été possible sans d'exceptionnelles rigueurs administratives; aussi Campos Salles avait-il accumulé des haines féroces contre son intransigeante politique de recueillement; il fut hué, poursuivi à coups de pierres, le jour où il descendit du pouvoir. Il se retira alors dans une propriété rurale, attendant une revanche de la justice immanente. Il eut la joie de voir le Brésil tonifié par le traitement qu'il lui avait imposé, grandir vers une fortune nouvelle, assainir et transfigurer Rio de Janeiro, lancer de tous côtés des chemins de fer, encourager l'immigration et le progrès agricole, et cependant amortir sa dette. Mais de cette prospérité même une nouvelle crise de croissance est ensuite issue; les dépenses somptuaires, emprunts immodérés, ont, après dix ans, compromis l'œuvre une première fois achevée. Joaquim Murtinho est mort; d'instinct, au milieu du conflit des coteries politiques, l'intérêt national brésilien se tournait vers Campos Salles; et l'ancien président était sur le point, lorsqu'il est mort, d'accepter, pour 1914, la candidature à une deuxième présidence. Un hommage non moins significatif lui avait été rendu, en 1912 : initiateur, dès 1900, d'un rapprochement économique et politique entre le Brésil et l'Ar-

gentine, il avait été chargé d'une mission extraordinaire à Buenos-Ayres, tandis que son partenaire argentin de 1900, le général Julio Roca, venait à Rio pour y exprimer des sentiments réciproques; sur ce terrain de l'entente cordiale sud-américaine, comme sur celui de la politique financière du Brésil, il aura été un précurseur. Ses adversaires même — il en eut d'acharnés jusqu'au dernier jour — sont unanimes à reconnaître tout ce qu'il a fait pour son pays, par son irréductible clairvoyance, sa volonté tenace et son inattaquable probité. — Henri Lorin.

***chimiste** n. m. — Encycl. *Chimistes-experts.* A l'occasion de la plupart des procès nés de l'application des lois et règlements sur les fraudes commerciales, se posent des questions d'ordre scientifique ou technique, que les juges ne peuvent résoudre sans avoir recours à l'expertise. Aux termes de l'article 18 du décret du 31 juillet 1906, les experts doivent être choisis sur des listes spéciales de « chimistes-experts », dressées dans chaque ressort par les cours d'appel ou les tribunaux civils. Aucune condition de capacité n'est requise pour figurer sur ces listes. Aussi, bien que, dans la pratique, seules y soient généralement portées des personnes particulièrement qualifiées par leurs études ou par l'exercice de leur profession, les experts commis pour procéder à l'examen des produits incriminés ne font-ils pas toujours preuve de toute la compétence nécessaire. C'est que les analyses des denrées alimentaires, extrêmement délicates, ne peuvent guère être pratiquées que par des hommes rompus aux expériences de laboratoire et ayant reçu un enseignement pratique très spécialisé.

Ces considérations ont déterminé le législateur à organiser cet enseignement. La loi du 6 juin 1913 a institué à cet effet un diplôme de chimiste-expert qui seul permet à l'impétrant de s'intituler « chimiste-expert diplômé du gouvernement ». Ce diplôme est conféré par le ministre de l'instruction publique, après examens passés devant des jurys d'État composés de membres du corps enseignant appartenant aux établissements publics d'enseignement supérieur, à l'Institut national agronomique et à la commission technique permanente près les ministres de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Ces jurys siègent une fois par an, s'il y a lieu, dans les villes dont l'université est constituée par quatre facultés ou dans les villes qui possèdent une faculté des sciences et une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Le programme des examens, ainsi que celui des études qui le précèdent, doivent être arrêtés après avis du conseil supérieur de l'instruction publique et de la commission technique permanente précitée. Un décret doit déterminer les diplômes ou titres nécessaires aux élèves pour suivre les études réglementaires et fixer les tarifs des droits d'inscription, de travaux pratiques, d'examens, etc., à percevoir.

Il n'est pas douteux que les cours et tribunaux trouveront des auxiliaires précieux dans les chimistes-experts diplômés du gouvernement; mais le législateur n'a conféré aucun monopole à ceux qui obtiennent le diplôme d'État. Ce diplôme n'est pas obligatoire pour être expert : les magistrats et les parties demeurent toujours libres dans leur choix.

Emoluments des experts. — Le décret du 23 août 1912 a fixé un tarif spécial pour les expertises en matière de fraudes commerciales. Il est alloué à chaque expert : 32 francs pour l'analyse de chaque échantillon; 3 francs pour fournitures; 5 francs pour le rapport écrit.

En cas de transport à plus de 2 kilomètres de leur résidence, les experts reçoivent par kilomètre parcouru en allant et en revenant : 20 centimes, si le transport a été effectué en chemin de fer; 40 centimes si le transport a eu lieu autrement. La première taxe est applicable de droit quand le parcours est desservi par une voie ferrée.

Lorsqu'ils sont arrêtés dans le cours de leur voyage par force majeure, ils ont droit à une indemnité de 10 francs par chaque journée de séjour forcé en route, à la condition de produire à l'appui de leur demande d'indemnité un certificat du juge de paix ou du maire de la localité, constatant la cause du séjour forcé.

S'ils sont appelés devant le tribunal ou devant le juge d'instruction pour déposer sur les conclusions de leur rapport, il leur est alloué une vacation de 5 francs indépendamment des frais de transport, s'il y a lieu. Et, s'ils sont obligés de prolonger leur séjour dans la ville où siège soit le tribunal, soit le juge d'instruction, ils touchent, sur leur demande, une indemnité de 10 francs par chaque journée de séjour forcé. — R. Blaignan.

Christine de Danemark (le Portrait de). — Cette œuvre célèbre d'Holbein, qui, en 1911, fut achetée 1.800.000 francs pour la National Gallery de Londres, grâce au concours de la « National Art Collections Fund », faisait auparavant partie de la galerie du duc de Norfolk. Sandrart, en 1627, avait pu l'admirer chez le comte d'Arundel, ancêtre du duc de Norfolk; auparavant, elle appartenait au comte de Pembroke. C'est en 1538 que le roi d'Angleterre, Henri VIII, commanda ce portrait à Holbein. La reine Jane Seymour était morte l'année précédente, et le roi avait envoyé son ambassadeur Hutton à la recherche d'une fiancée qui pût satisfaire à la fois ses intérêts politiques et son goût.

Hutton indiqua la duchesse de Milan, Christine de Danemark, et la fille du duc de Clèves, dont l'admirable portrait, par Holbein également, appartient aujourd'hui au Louvre. Mais, tandis que l'envoyé faisait sur cette dernière des réserves, il vantait fort la jeune Christine, qui n'était âgée que de seize ans, encore qu'elle fût déjà veuve du duc François-Marie


Portrait de Christine de Danemark, par Holbein. (National Gallery de Londres.) — Phot. Anderson.

Sforza. La duchesse de Milan n'eut, du reste, à poser devant Holbein que trois heures, ainsi que l'écrit Hutton; l'artiste se contenta sans doute de faire un de ses beaux dessins rehaussés d'après lequel, selon l'habitude de son temps, il peignait ensuite le portrait définitif. Holbein, d'ailleurs, travaillait vite, et ceci ne nuit en rien à la perfection de ses œuvres. La duchesse est toute en noir, de la coiffe à la robe; elle tient ses gants fauves et, seules, la collerette et la dentelle des manches jettent dans l'ensemble leur note claire. Les mains sont fort belles et le visage, gracieux et plein de caractère, montre ces fossettes dont parlait Hutton dans ses lettres. Sur le fond bleu sombre, Holbein a inscrit le nom de la jeune princesse. La pureté et la fermeté des traits, la vérité de l'expression, la vie du visage, la richesse et l'harmonie grave du coloris font le prix de ce chef-d'œuvre.

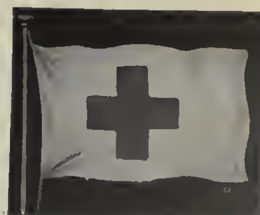
On sait, du reste, que des raisons politiques déterminèrent Henri VIII à prendre pour femme Anne de Clèves, et que la jolie Christine épousa en 1541 le duc François de Lorraine. Devenue à nouveau veuve quatre ans plus tard, elle attendit l'avènement de son fils Charles pour se retirer en Piémont, où elle mourut en 1590. Brantôme, qui la connut déjà âgée, nous a laissé d'elle un charmant portrait à la plume, qui complète heureusement l'admirable portrait au pinceau d'Holbein. — Tr. Leclère.

***conseil** n. m. — Encycl. *Conseil supérieur de la défense nationale.* Un décret du 14 juin 1913 a modifié l'organisation de ce conseil, créé par le décret du 3 avril 1906, dans le but et les conditions que nous avons fait connaître à cette époque. (V. le mot conseil au *Supplément du Nouveau Larousse.*) Déjà, d'ailleurs, un décret du 28 juillet 1911 l'avait remanié une première fois, par les motifs suivants exposés dans le rapport adressé au président de la République. D'abord, il semblait nécessaire de faire assister aux séances, avec voix consultative, en plus des chefs d'état-major de l'armée et de la marine, les officiers généraux appelés à prendre, en temps de guerre, le commandement des principaux groupes des forces de terre et de mer. Ensuite, il fallait préciser les dates auxquelles le conseil doit être obligatoirement réuni. Pourtant, dans le décret de 1911, il n'est pas parlé plus expressément que dans celui de 1906 des officiers généraux mentionnés ci-dessus. A ce sujet, les deux décrets se bornent, l'un comme l'autre, à donner au conseil le droit de convoquer, à titre consultatif, toutes les personnes dont il croit le concours utile à ses travaux. Quant aux réunions obligatoires du conseil, le premier décret dit : « au moins une fois par semestre », et le second : « au moins deux fois par an », en ajoutant seulement : « au cours des mois d'avril et d'octobre. » En réalité, de par ces deux décrets, dont le texte à ce sujet est le même, c'est au président de la République qu'il appartient « de provoquer la réunion du conseil, chaque fois qu'il le juge utile ».

Enfin, une troisième modification, réelle celle-là, formulée par le décret de 1911, concerne le « Comité d'études » que le décret de 1906 avait adjoint au conseil, ainsi que le « Secrétariat annexé » à ce comité. Le rapport de 1911 constate que le premier de ces deux organes « n'était pas agencé en vue d'études suivies »; tandis qu'au second « faisaient défaut la cohésion, l'investiture permanente pour les fins utiles ». D'où le remplacement de tous les deux par une « Section d'études », comprenant les officiers supérieurs chargés du bureau des opérations dans les trois départements intéressés. Cette section d'études devant être « en contact permanent avec le président du conseil des ministres, président du conseil supérieur de la défense nationale », on croyait pouvoir largement compter sur elle pour « étudier et préparer toutes les questions qui doivent être soumises aux délibérations du conseil ».

Cependant, c'est précisément l'organisation et le fonctionnement de cette Section d'études qui ont nécessité la modification nouvelle apportée à l'institution du conseil supérieur de la défense nationale par le décret du 14 juin 1913. Le rapport qui motive ce troisième décret dit, en effet, qu'en raison de sa composition, la Section d'études se trouve dans une situation qui lui rend difficile l'accomplissement de son importante mission : parce que les officiers supérieurs qui la constituent n'occupent pas, dans leurs administrations respectives, un rang assez élevé pour pouvoir disposer, en tout temps, des renseignements nécessaires à la bonne exécution de leurs travaux; et que, devant soumettre ces travaux à la série des autorités hiérarchiques dont ils dépendent, il en résulte des complications et des retards considérables. D'où, comme conclusion, le rapport propose de revenir aux dispositions du décret de 1906 que celui de 1911 avait abrogées, c'est-à-dire que l'on rétablit sous le nom de *Commission d'études* le *Comité* qu'on avait remplacé par la *Section d'études;* de même qu'on reprend le *Secrétariat* en le mettant à la disposition de la *Commission d'études* comme il était à celle du *Comité.* La modification essentielle apportée par le décret de 1913 au décret de 1911 n'a donc, en somme, pas d'autre résultat que le retour à l'état de choses institué par le décret de 1906. En dehors de cela, le décret de 1913 prescrit seulement que, désormais, le ministre de l'intérieur fera partie du conseil supérieur de la défense nationale et que le directeur de la Sûreté générale sera membre de la Commission d'études : ces dispositions étant motivées par le rôle que l'un et l'autre ont à jouer dans la prise et l'application de certaines mesures intéressantes pour la défense nationale, notamment en ce qui concerne la défense des frontières. — Lt-Cl Le Marchand.

***Croix-Rouge.** — Encycl. La croix rouge sur fond blanc (interversion des couleurs helvétiques) est l'insigne adopté par la Convention de Genève de 1864 (*Convention internationale pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne*) comme marque distinctive de la protection accordée au personnel du service sanitaire, au matériel mis à la disposition des malades et aux établissements qui les abritent. Quant à l'expression « Croix-Rouge » elle désigne les groupements de sociétés civiles qui, sous l'égide de cet emblème, prêtent leur concours aux services sanitaires des armées de terre et de mer. La plupart des grandes puissances ont leurs sociétés nationales de la Croix-Rouge. La Turquie a remplacé la croix par le croissant, la Perse par un lion.


Drapeau de la Convention de Genève.



Hôpital des Dames françaises, à Paris. — Salle de chirurgie.

I. *Règles d'emploi.* — Tout le personnel du service de santé, y compris les brancardiers régimentaires et les soldats ordonnances des officiers de santé, porte en campagne un brassard blanc, muni de la croix rouge. Le matériel sanitaire de toute nature affecté à titre permanent aux corps de troupes, directions, formations fixes ou mobiles, porte, peints d'une manière apparente, les couleurs nationales et l'insigne de la Convention de Genève. Les trains sanitaires et convois d'évacuation portent le même insigne, joint au fanion national, sur la première et la dernière voiture. Les bagages des officiers du service de santé, ainsi que ceux des ministres des différents cultes, sont également couverts par la Convention et marqués comme le reste du matériel. personnel et le matériel sanitaires protégés par la Convention.

Un projet de loi rendant obligatoire en France cette dernière stipulation de la Convention de Genève de 1906 a été déposé à la Chambre des députés par le gouvernement le 5 juillet 1912 et voté au mois de mars 1913.

Le personnel et le matériel du service sanitaire et les aumôniers militaires couverts par l'insigne de la Convention de Genève doivent être respectés et protégés en toutes circonstances. S'ils tombent entre les mains de l'ennemi, le personnel conserve son autonomie, continue à soigner ses blessés, mais doit encore momentanément donner ses soins à tous les blessés sans distinction de nationalité; ce per-



Hôpital des Dames françaises. — Salle des opérations.

Les bâtiments ou emplacements occupés par des formations sanitaires arborent le fanion national et le pavillon de la Convention.

Chaque Etat doit notifier à l'autre, soit à l'ouverture, soit au cours des hostilités, en tout cas avant tout emploi effectif, les noms des sociétés qu'il a autorisées à prêter leur concours, sous sa responsabilité, au service sanitaire des armées. Le belligérant qui accepte le secours d'une société reconnue d'un pays neutre doit en prévenir son ennemi. Ces sociétés peuvent alors faire usage de l'insigne de la Convention dans les mêmes conditions que le service de santé; elles arborent, avec le drapeau de la Convention, celui du belligérant dont elles relèvent.

L'emblème de la croix rouge sur fond blanc et les mots « Croix-Rouge » ne peuvent être employés, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, que pour désigner les formations, les établissements, le sonnel reçoit de l'ennemi la même solde et les mêmes allocations que le personnel du même grade de son armée; le matériel mobile ne pourra être retenu que dans les mêmes conditions que le personnel. L'un et l'autre devront être renvoyés dès que leur concours ne sera plus indispensable à l'armée ou au pays qui s'en est emparé, dans les délais et suivant l'itinéraire compatibles avec les nécessités militaires. Les bâtiments et le matériel fixe demeureront soumis aux lois de la guerre, mais ne pourront être détournés de leur emploi, tant qu'ils seront nécessaires aux blessés ou aux malades.

Le matériel des sociétés de secours admis au bénéfice de la Convention, conformément aux conditions déterminées par celle-ci, est considéré comme propriété privée et, par suite, respecté en toutes circonstances, sauf le droit de réquisition reconnu aux belligérants selon les lois et usages de la guerre. Des dispositions analogues assurent la protection des convois d'évacuation couverts par la Croix-Rouge.

II. *Sociétés françaises de la Croix-Rouge.* — Les Sociétés françaises de la Croix-Rouge sont au nombre de trois : *Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer, Association des Dames françaises* et *Union des Femmes de France.*

a) *Historique.* Lors de la guerre de Crimée, la grande-duchesse Hélène de Russie créa et subventionna un petit groupe de dames hospitalières, « les Dames de l'Exaltation de la Croix », et en Angleterre, miss Nightingale eut l'initiative d'un mouvement analogue. Vers la même époque, aux Etats-Unis, le pasteur Henry Bellow fonda une « Société de secours » qui devint plus tard la « Commission sanitaire des États-Unis ». Mais ces manifestations restèrent isolées.

Ce furent le spectacle des combats de la guerre d'Italie, la vue pitoyable des suites de la bataille de Solférino qui inspirèrent au Genevois Henri Dunant, en même temps qu'au médecin italien Palasciano, l'idée d'une œuvre d'assistance. L'un et l'autre furent frappés de l'énorme disproportion qui existait entre l'œuvre de destruction et celle de secours, et ils comprirent que ce mal deviendrait plus effroyable encore dans l'avenir : ils recherchèrent les moyens de soulager les milliers de blessés et de malades qui resteraient sans secours après la bataille dans les guerres futures. Dunant publia un petit opuscule : *un Souvenir de Solférino,* qui fut répandu à profusion et dans lequel il décrivait le poignant spectacle d'un champ de bataille. Il y demandait la création de sociétés de secours aux blessés.

La *Société genevoise d'utilité publique* prit en considération la proposition du philanthrope et provoqua (séance du 9 février 1963) la réunion de la première *Conférence internationale de Genève* (20 octobre 1863). Une nouvelle conférence, dont faisaient partie le général Dufour et Gustave Moynier, se réunit à Genève le 8 août 1864, et les gouvernements qui s'y étaient fait représenter s'accordèrent sur ce point que le soldat, une fois blessé et mis hors de combat, échappe aux lois de la guerre, qui n'a plus d'action à exercer sur lui : l'ennemi disparait, il ne reste que l'homme. Les diverses décisions, détaillées article par article, furent signées le 22 août 1864 par les délégués des puissances. Le protocole resta ouvert pour recevoir l'adhésion des puissances qui étaient demeurées à l'écart; l'Autriche donna la sienne en 1866, la Russie en 1867, la Turquie en 1868. La Croix-Rouge était fondée.

La Prusse et l'Autriche passèrent immédiatement à la réalisation. Leurs sociétés de secours fonctionnèrent utilement pendant la guerre de Bohême, et l'élan patriotique fut tel que le Comité prussien de secours encaissa à Berlin 15 millions de francs. Les femmes se réunirent en une « Union patriotique des Dames allemandes ». Cette organisation se perfectionna : elle était prête lorsque éclata la guerre de 1870.

En France, dès le début, l'enthousiasme avait été grand. En 1864, s'était fondée la *Société internationale de secours aux blessés,* qui, après la guerre,



Hôpital des Dames françaises. — Salle de pansements.

prit le titre de *Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer*. Elle fut reconnue d'utilité publique en 1866. Mais la réalisation était médiocre. A la déclaration de guerre, la société, surtout riche de bonne volonté, n'avait que 5.325 francs en caisse, et ne possédait aucune formation régulière, aucun personnel, aucun matériel. Elle put cependant organiser quelques ambulances, recevoir et distribuer du matériel de pansement, des vêtements, du linge et créer, à l'exemple de l'Autriche, un bureau destiné à centraliser tous les renseignements relatifs aux blessés, aux prisonniers de guerre et aux morts. Elle contribua au rapatriement des blessés traités à l'étranger, à l'érection de tombeaux pour les soldats morts en terre ennemie. Mais la Société française de secours aux blessés comprenait essentiellement un personnel masculin ; les comités de dames qui s'étaient formés pendant la guerre n'avaient eu qu'une existence temporaire. Quelques années plus tard, devait fructifier l'idée féconde de l'utilisation de la femme par les sociétés de secours volontaires. En apportant leur aide précieuse à la nation armée, les femmes allaient être un nouvel et puissant élément de vie pour l'assistance volontaire et en devenir la cheville ouvrière.

C'est le Dr Duchaussoy qui, en 1876, fut le promoteur de cette idée généreuse. En 1879, il fondait l'*Association des Dames françaises* et créait l'enseignement des dames ambulancières. Une scission dans le comité de l'Association des Dames françaises amenait, en 1881, la fondation de l'*Union des Femmes de France*. Ces deux sociétés, reconnues d'utilité publique respectivement en 1883 et 1882, poursuivent le même but, et leur organisation ne diffère que par des détails : l'une et l'autre sont essentiellement des sociétés de femmes. A leur suite, la Société de secours réorganisa ses comités de dames et devint une société mixte ; de sorte qu'à l'heure actuelle, les trois sociétés réalisent la conception du Dr Duchaussoy et instruisent des infirmières.

Le 21 janvier 1907, les trois sociétés françaises constituèrent un *Comité central de la Croix-Rouge française*, composé de leurs présidents et secrétaires généraux et destiné surtout à représenter la Croix-Rouge française dans ses relations internationales et à étudier les questions d'ordre général communes à toutes les trois.

Mais les trois sociétés sont absolument autonomes pour tout ce qui ne touche point à leur rôle en temps de guerre ou à leur préparation à la guerre. Par contre, pour tout ce qui concerne le concours qu'elles sont autorisées à prêter en temps de guerre aux services sanitaires des armées de terre et de mer (ce qui est leur fonction essentielle), elles sont subordonnées au service de santé militaire.

Toute nouvelle association qui voudrait se former en France dans le même but doit leur être rattachée, à moins de se faire reconnaître d'utilité publique.

b) *Rôle des sociétés de la Croix-Rouge à la guerre*. — L'ensemble des prescriptions du décret du 2 mai 1913, complété par l'instruction du 21 mai suivant, précise leur situation et leurs attributions. Leur rôle est de :

1° Créer dans les places fortes, villes ouvertes et autres localités désignées par le ministre ou les généraux, sur les propositions des directeur du service de santé, des hôpitaux destinés à servir de complément aux hôpitaux militaires (utilisant les locaux des lycées, écoles, séminaires, etc.) et qui sont désignés sous le nom d'*hôpitaux auxiliaires du territoire*. Le fonctionnement de ces hôpitaux est calqué sur celui des hôpitaux militaires. Les sociétés de la Croix-Rouge française sont mises dans l'obligation rigoureuse, dès le temps de paix, d'en constituer effectivement les approvisionnements ;

2° Prêter éventuellement leur concours aux services de l'armée en mettant à la disposition du service de santé le personnel et le matériel nécessaires aux formations sanitaires de l'armée ;

3° Faire parvenir aux destinataires indiqués par les ministres de la guerre et de la marine les dons qu'elles recueillent pour les malades et les blessés ;

4° Organiser des *infirmeries de gare* sur le trajet des évacuations par chemin de fer : ce rôle est spécialement réservé à la Société de secours aux blessés.



Magasins de l'hôpital des Dames françaises. — Approvisionnements de réserves de guerre.

Les hôpitaux appartenant aux Sociétés de la Croix-Rouge française sont classés en trois catégories, suivant que leur préparation est assez avancée pour qu'ils puissent être ouverts du 5e au 10e jour de la mobilisation (1re série), du 11e au 20e (2e série) ou suivant qu'elle n'est qu'ébauchée (3e série). Le personnel supérieur et secondaire des hôpitaux classés en première série ainsi que leur matériel doivent être au complet, et les fonds nécessaires au fonctionnement de ces mêmes hôpitaux pendant deux mois sont constitués dès le temps de paix. D'ailleurs, certains objets du matériel peuvent être constitués seulement au moyen de promesses écrites de personnes les possédant et qui présentent des garanties suffisantes, ou au moyen de marchés (marchés conditionnels).

Hôpitaux des deux premières séries constituées par les diverses Sociétés de la Croix-Rouge française au 1er sept. 1913.

	PREMIÈRE SÉRIE		DEUXIÈME SÉRIE	
	Hôpitaux	Lits	Hôpitaux	Lits
Société de secours aux blessés. . . .	181	11 441	50	2 755
Association des Dames françaises. .	100	4 879	20	105
Union des Femmes de France.	94	6 000	6	270
TOTAUX. . .	375	22 320	76	3 130

Cependant, ces toutes dernières années, les Sociétés de la Croix-Rouge française ont organisé, en outre, un certain nombre d'équipes volantes, composées d'infirmières éprouvées et d'infirmières-majors qui ont fait et font encore leurs preuves au Maroc, et qu'elles mettraient à la disposition de l'autorité militaire pour être employées dans la zone des opérations.

Donc, à part ces exceptions, les membres de la Croix-Rouge et en particulier le personnel féminin ne pénètrent jamais dans la zone des opérations et rarement dans la zone de l'arrière : ainsi se trouve détruite la gracieuse légende d'infirmières volontaires suivant les armées et allant soigner les blessés sur les champs de bataille. Il est possible, toutefois, que, dans un avenir prochain, le service de santé se décide à admettre dans la zone des opérations des *équipes volantes* spécialement organisées.

c) *Les Sociétés de la Croix-Rouge et le service de santé militaire*. — Les rapports des sociétés avec le service de santé militaire ont lieu par l'intermédiaire des délégués régionaux, de la commission mixte et de la commission supérieure. Dans chaque corps d'armée, un délégué régional de chaque société est l'intermédiaire obligé entre celle-ci et le directeur du service de santé du corps d'armée.

Chaque société est représentée par un délégué de son conseil d'administration auprès du ministre de la guerre, qui désigne à son tour un médecin militaire pour le représenter auprès d'elle. Ainsi se trouve constituée la commission mixte chargée d'étudier les questions concernant la préparation de la société au service de guerre,

La commission supérieure, présidée par le directeur du service de santé au ministère de la guerre, comprend d'une part les présidents ou présidentes des trois sociétés ou leurs délégués et les commissaires civils de ces sociétés, d'autre part les commissaires militaires, le médecin principal chargé du magasin d'approvisionnement du service de santé, un médecin représentant le ministre de la marine et un officier d'administration du service de santé. Cette commission règle toutes les questions ayant trait à l'assistance aux blessés dans leur ensemble et intéressant les trois sociétés.

La Croix-Rouge française se voit donc étroitement subordonnée à l'autorité militaire : c'est celle-ci qui détermine les catégories de malades ou de blessés dont le traitement peut être fait dans les établissements de la Croix-Rouge et les conditions de ce traitement. Le fonctionnement de ces établissements doit se rapprocher, dans la mesure du possible, de celui du service de santé militaire. A titre de part contributive de l'Etat, les Sociétés de la Croix-Rouge reçoivent, sur les fonds du service de santé : 1° une indemnité fixe de 1 franc par jour pour chaque journée de malade ou de blessé traité dans leurs établissements ; 2° une indemnité fixe de 0 fr. 25 pour chaque repas distribué dans une infirmerie de gare aux malades ou blessés de passage.

d) *Situation matérielle des Sociétés de la Croix-Rouge*. — Les Sociétés de la Croix-Rouge française comprennent un personnel de 127.000 membres, constitué en majeure partie par des médecins, pharmaciens, infirmières-majors, infirmières hospitalières, dames ambulancières, gardes-malades, brancardiers et personnes pouvant remplir dans les hôpitaux les diverses fonctions administratives de directeurs ou directrices, secrétaires, économes, comptables, etc. Chaque société prépare son personnel d'ambulancières et de gardes-malades par des cours théoriques où sont données des notions d'anatomie, physiologie, petite chirurgie, soins aux malades, hygiène, pharmacie, bandages. Ces cours sont terminés par un examen. L'obtention du diplôme d'infirmière-major nécessite la possession du di-



Magasin de l'hôpital des Dames françaises. — Approvisionnements de réserves de guerre.

plôme d'ambulancière et, de plus, exige un stage hospitalier. Un nouvel examen termine le stage. Toutes les candidates reçues prennent par écrit l'engagement de faire un service en cas de guerre dans les hôpitaux auxiliaires du territoire organisés par la Croix-Rouge. Elles doivent également se tenir à la disposition de leur société, dans les cas de calamités ou désastres publics.

Cette instruction technique élémentaire, sans laquelle les membres de la Croix-Rouge ne pourraient rendre de services utiles et qui leur permet d'être non des pseudo-médecins, mais des aides intelligents des médecins, leur est donnée dès le temps de paix. L'enseignement s'adresse surtout aux femmes qui, pratiquement, représentent l'élément le plus important des sociétés de secours. Il est donné par des médecins et pharmaciens de la Croix-Rouge. L'instruction pratique est faite aux élèves dans les dispensaires de chaque société où des soins sont donnés aux indigents. Chaque société possède à Paris un hôpital-école où ses infirmières apprennent plus complètement leur métier, et a obtenu pour ses membres l'accès de certains hôpitaux militaires ou civils.

e) Utilisations diverses de la Croix-Rouge. — En dehors de cette fonction primordiale de préparation à la guerre, la Croix-Rouge française a noblement cherché à remplir les différents rôles qui s'offrent à une société humanitaire. Ici, les diverses sociétés ne relèvent plus que de leur propre organisation.

1° *A l'égard de l'armée, au cours des expéditions coloniales.* — Au cours des expéditions de Tunisie, du Tonkin, de Madagascar, du Dahomey, du Maroc, la Croix-Rouge fit de nombreux envois en personnel, en argent et en nature (vivres, tabac, matériel médical et chirurgical, etc.).

Pendant l'expédition de Chine (en 1900 et 1901), la Société de secours affréta un navire, le « Notre-Dame du Salut », qui assura le transport et le fonctionnement d'un sanatorium-hôpital créé à Nagasaki, recueillant ainsi 658 malades et faisant les frais de 17.179 journées de traitement.

Dans la campagne du Maroc, la Croix-Rouge a été largement et officiellement utilisée, assurant complètement, avec un soin, un dévouement et une subordination remarquables le fonctionnement d'hôpitaux militaires. La Société de secours aux blessés a ses équipes dans le Maroc oriental (à Lalla-Maghnia et Oudjda), l'Association des Dames françaises a les siennes à Marrakech, Ber-Rechid, Meched-ben-Abbou; elle a pendant quelque temps fourni des infirmières aux hôpitaux d'Aïn-Sefra et Colomb-Béchar; l'Union des Femmes de France envoie ses infirmières dans le Maroc occidental (Casablanca, Rabat, Mequinez); elle en a eu également aux hôpitaux d'Oran, Nemours, Aïn-Sefra et Colomb-Béchar. Une de ses infirmières-majors, Mme Jacques Feuillet, mourut glorieusement à la tâche, à l'hôpital de Mequinez.

Ajoutons enfin que le service des salles de l'hôpital d'Hanoï est assuré par six infirmières de la Société française de secours aux blessés.

2° *A l'égard de l'armée, en dehors des expéditions.* — Les trois Sociétés de la Croix-Rouge française rivalisent de zèle charitable et de dévouement dans l'accomplissement de leur tâche. La Société de secours aux blessés a donné des secours pour améliorer le séjour du soldat aux colonies, organisé l'œuvre des livres qui envoie des livres et journaux dans les postes et hôpitaux militaires, fondé l'œuvre du bastion 84 qui donne un abri aux légionnaires et aux coloniaux libérés du service et les aide à trouver un emploi, fourni des subventions aux sociétés « l'Œuvre des jeux du soldat », à « l'Union d'œuvre pour l'assistance aux familles des militaires sous les drapeaux », etc. Elle a établi à Hyères une maison de repos, « le Mont des Oiseaux », pour les officiers convalescents ou fatigués; elle installe ou projette de nombreuses maisons de convalescence.

L'Association des Dames françaises a fondé à Nice une maison de convalescence pour les anciens coloniaux et légionnaires; elle participe dans une large mesure à toutes les œuvres humanitaires intéressant le soldat; elle a distribué, dans les hôpitaux du territoire et des colonies, dans les salles de réunion de soldats, de nombreux livres, jeux, etc.

L'Union des Femmes de France a fondé des maisons de convalescence pour les légionnaires et hommes de troupe à Oran, Rouen, Nantes, des salles de repos du soldat à Angers, Tours, Rennes, des colonies sanitaires agricoles (Tonnay-Charente), etc.

3° *Envers la nation, au moment des désastres publics.* — Dans les calamités publiques, les trois Sociétés se retrouvent encore pour venir en aide aux victimes et fournir aux sinistrés les secours de toute nature (catastrophe de Lagoubran, tremblements de terre de Provence [1909], inondations de la Seine et de la Loire [1910], etc.). Leur rapidité de mobilisation et les services importants qu'elles rendirent sont le meilleur garant de leur aptitude à remplir leur rôle en temps de guerre.

De plus, par la création de multiples dispensaires, elles donnent un chiffre considérable de soins, consultations, pansements, opérations, etc.

4° *Rôle international.* — La Croix-Rouge française a envoyé, à plusieurs reprises, des secours en argent, en matériel et en personnel aux diverses nations éprouvées soit par la guerre soit par un désastre public. Au cours des guerres du Transvaal, russo-turque, hispano-américaine, russo-japonaise, balkaniques, elle fournit des hôpitaux de campagne à chacun des belligérants. Lors de la catastrophe de Messine (1908), les trois sociétés envoyèrent leurs équipes à Naples et à Messine.

III. *La Croix-Rouge étrangère.* — La comparaison des sociétés françaises de la Croix-Rouge avec les sociétés similaires constituées par les différentes nations étrangères est féconde en enseignements de toute nature. Elle permet en outre d'apprécier le travail immense qui s'est fait dans le monde entier dans la voie tracée par Dunant.

a) La Croix-Rouge russe est peut-être la plus puissante et l'une des plus caractéristiques parmi les dernières Sociétés de la Croix-Rouge : elle constitue en temps de guerre l'élément non seulement utile, mais indispensable, du service de santé militaire de son pays.

Fondée en 1867, dotée et soutenue par le tsar et l'impératrice, la première société russe de la Croix-Rouge devint rapidement une grande institution nationale. Officiellement patronnée, elle est pourvue de ressources basées sur des impôts spéciaux (timbres sur les billets de chemins de fer, surtaxe sur les télégrammes, etc.). Son but officiel est de prêter assistance au service de santé de l'armée, de distribuer aux troupes tous les objets d'alimentation et d'entretien que ne leur fournit pas l'administration militaire : en outre, elle s'occupe des œuvres diverses de charité et d'assistance aux vieillards, aux infirmes, aux enfants, aux victimes des calamités publiques. Toutes les sociétés ou associations particulières qui s'occupent de charité lui sont rattachées au point de vue du rôle qu'elles auront à remplir en temps de guerre.

Subordonnée au général chef du service sanitaire de l'armée, la Croix-Rouge russe jouit cependant d'une plus grande latitude que la Croix-Rouge française, et son concours est utilisé jusque dans la zone de l'avant. En effet, non seulement les hôpitaux de campagne russes comprennent réglementairement un groupe de quatre sœurs de charité, mais les formations sanitaires de la Croix-Rouge fonctionnent sur le champ de bataille conjointement avec celles du service de santé.

La Croix-Rouge russe comprend un personnel remarquable constitué par des veuves ou jeunes filles de famille honorable qui, sous le nom de « sœurs de charité », forment une sorte d'association laïque, vivant en communauté. Elles sont employées dès le temps de paix dans les hôpitaux et dispensaires de la Société, tous fort bien tenus, ou dans les hôpitaux de la Guerre et de la Marine. A ces sœurs titulaires se joignent, en cas de guerre, des sœurs volontaires qui ont fait leur stage et passé leur examen d'infirmière. Pendant la guerre de Mandchourie, l'œuvre de la Croix-Rouge russe fut considérable. Elle centralisa les dons en nature et les distribua jusque sur le front des troupes; elle géra les dépôts de matériel alimentés par des ateliers où venaient travailler les dames russes; elle équipa et fit fonctionner 19 ambulances volantes, formations légères qui avaient pour but de seconder les postes de secours régimentaires sur le champ de bataille même, et qui, dans bien des cas, les suppléèrent complètement; elle assura le service des stations-repas placées le long des longues routes d'évacuation ; elle organisa les trains sanitaires, soit en les constituant avec ses propres fonds, soit en fournissant du per-



Un départ d'infirmières de la Société française de secours aux blessés pour l'hôpital de Ber-Rechid (Maroc).

sonnel et du matériel, soit en se chargeant de leur ravitaillement. Elle habilla à neuf tous les soldats ainsi transportés par ses soins; elle organisa encore des buanderies mobiles, des détachements de désinfecteurs, des laboratoires de bactériologie fixes ou mobiles, des postes de secours et des infirmeries de gare sur toutes les lignes du Transsibérien et de l'Est-Chinois, des maisons de refuge, de multiples dépôts de pharmacie, de vivres, des bureaux et services de renseignements intermédiaires entre les soldats et leurs familles. Elle équipa 57 hôpitaux temporaires de campagne contenant près de 35.000 lits, des hôpitaux permanents avec près de 40.000 lits et des maisons de convalescents. Elle employa plus de 8.000 sœurs de charité, dépensa 100 millions de francs, soigna dans ses hôpitaux le quart des blessés et malades de l'armée, en transporta et vêtit la moitié.


Résidence des infirmières de l'Union des Femmes de France à Méquinez.

Son rôle est d'ailleurs si nettement apprécié en Russie que, lorsque la guerre éclata, en février 1904, tous les officiers de terre et de mer décidèrent d'abandonner 3 p. 100 de leur traitement au profit des diverses communautés de sœurs de la Croix-Rouge.

b) La Croix-Rouge allemande. — Fondée dès la première conférence de Genève sous le haut patronage de la reine de Prusse, la Croix-Rouge allemande rendit de signalés services aux armées nationales dès les campagnes de 1864 et 1866. Lorsque éclata la guerre de 1870, elle disposait de 14 millions en numéraire et en matériel, et il existait en Allemagne 2.000 comités organisés et actifs.


Infirmière de l'Union des Femmes de France à l'hôpital de Casablanca (costume d'hôpital).

Après 1871, la trop grande multiplicité des diverses sociétés de secours, le défaut d'entente et d'organisation en vue de l'œuvre commune, le désordre et les inconvénients de toutes sortes provenant de la présence de ces sociétés sur le champ de bataille montrèrent la nécessité d'une réorganisation qui fut réglée en janvier 1907.

La Croix-Rouge allemande a pour mission, en temps de guerre, d'aider et de compléter le service de santé militaire dont elle fait partie intégrante. A sa tête sont placés un commissaire impérial et un délégué militaire nommés par l'empereur, assistés de conseillers et du président du Comité central de la Croix-Rouge allemande. A la mobilisation, ils sont placés sous les ordres du chef du service de santé militaire et organisent les secours dans la zone des étapes. Dans la zone du territoire se trouve un inspecteur militaire suppléant, qui a autorité sur toutes les Sociétés de secours. Ces sociétés sont exclues de la zone de l'avant.

Elles sont chargées d'organiser : des groupes d'hospitalisation adjoints à chaque hôpital d'étapes, des groupes de transport, des groupes d'escorte pour l'assistance médicale pendant les transports en chemin de fer ou par voie d'eau, des postes de rafraîchissements, des points de rassemblement de malades et de blessés, enfin des dépôts de matériel.

La Croix-Rouge allemande est constituée d'une part par l'ancienne Société de la Croix-Rouge, analogue à notre Société de secours, et de l'autre par de multiples sociétés secondaires nationales ou locales, s'occupant d'œuvres charitables ou prophylactiques (lutte contre la tuberculose, l'alcoolisme, l'œuvre pour les nourrissons, etc.), et qui reçoivent l'attache de la Croix-Rouge si elles présentent les garanties suffisantes. Il faut encore ajouter les ordres religieux hospitaliers : chevaliers de Malte, de Saint-Jean, de Saint-Georges, etc.

Le personnel de la Croix-Rouge comprend des professionnels rétribués, hommes ou femmes, et des volontaires. La Société allemande s'est surtout attachée à avoir de bons professionnels rétribués auxquels une forte instruction est donnée dans ses hôpitaux et dans ceux de la Guerre et de la Marine. Elle peut ainsi compter sur une sorte de congrégation mi-catholique, mi-protestante, qui comprend des sœurs de la Croix-Rouge, des diaconesses et des infirmières. Quant aux volontaires, leur instruction terminée, elles sont astreintes à une convocation annuelle de six semaines et soumises à l'obligation de servir en temps de guerre.

La Croix-Rouge allemande possède 1 million d'adhérents. Son trésor de guerre dépasse 20 millions de francs. Avec son organisation très complète et très précise, sa préparation parfaite, elle constitue un auxiliaire de premier ordre pour le service de santé de l'armée.

c) La Croix-Rouge japonaise. — Riche et fortement organisée, bien que de formation récente, la Croix-Rouge japonaise a été en partie copiée sur la Croix-Rouge allemande.

Fondée en 1877, présidée par un membre de la famille impériale, elle a une organisation semi-officielle. Dans chaque département elle relève de l'autorité préfectorale. Tous les fonctionnaires doivent en faire partie. Elle est surtout constituée en vue de la guerre, et ce n'est que secondairement qu'elle apporte son appui à la population éprouvée par une catastrophe. Elle est caractérisée par la valeur technique de son personnel dont une partie est payée dès le temps de paix pour être liée à elle en cas de guerre, par l'utilisation d'hommes et de femmes « gens de métier », ayant signé un contrat et payés pour faire leur tâche, et surtout par l'éducation très complète et toute militaire de ses employés. Elle est entièrement subordonnée au service de santé de l'armée. Ses formations sont juxtaposées aux formations sanitaires militaires et interchangeables avec elles. Elle mobilise en même temps que les troupes des divisions territoriales. Le personnel féminin est exclu de la zone des étapes.


Infirmières de la Société de secours aux blessés militaires, à l'hôpital de Casablanca.

Son personnel, très nombreux, est lié à elle par un engagement valable pour un certain nombre d'années, doit répondre à tous les appels, et reçoit en échange une rémunération. Il comprend des médecins, des étudiants en médecine, des infirmiers et un grand nombre d'infirmières. Celles-ci suivent des cours qui durent deux ou trois ans, reçoivent une indemnité mensuelle, exercent parfois le métier d'infirmière soit pour leur propre compte, soit dans les hôpitaux de la Croix-Rouge, mais s'engagent à servir la société pendant quinze ans.

En temps de guerre, elle organise des détachements de secours comprenant 2 médecins, 1 pharmacien, 2 infirmiers ou infirmières en chef et 20 infirmiers ou infirmières, et qui sont utilisés par le service de santé de l'armée où et comme bon lui semble; elle forme aussi des colonnes de transport fortes de 144 brancardiers (anciens soldats) avec un délégué de la société et un médecin; elle organise des stations haltes-repas, installe et entretient des dépôts de matériel et possède 2 navires-hôpitaux.


Infirmière de l'Union des Femmes de France en costume de voyage. (Phot. Pénabert.)

Pendant la guerre de Mandchourie, elle constitua 153 détachements de secours et transporta une grande partie des blessés et malades.

La Croix-Rouge japonaise n'a pas moins de 1.400.000 adhérents. Elle possède 9 millions de revenus annuels. Ses ressources financières atteignent 16 millions de francs.

d) La Croix-Rouge autrichienne. — Organisée sur le modèle allemand, elle possède 40 hôpitaux civils. Elle serait secondée en cas de guerre par l'Ordre des chevaliers teutons et celui des chevaliers de Malte.

e) La Croix-Rouge italienne. — Comme la précédente, elle est calquée sur la Croix-Rouge allemande. Elle dépend du ministère de la guerre, qui convoque annuellement ses membres et leur fait prendre part aux manœuvres. Elle est utilisée par le service de santé de l'armée dans la zone de l'arrière et dans celle des étapes, et constitue le principal agent d'évacuation. Elle possède 69 ambulances de montagne, 49 hôpitaux de campagne de 100 lits, 44 postes de secours de gare, 2 ambulances fluviales, 2 navires-hôpitaux et des trains sanitaires permanents.

f) La Croix rouge anglaise. — Née des efforts persévérants de miss Nightingale, la Croix-Rouge anglaise est actuellement composée de la réunion, effectuée en 1907, de la Société nationale de secours et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. A côté d'elle et sans lien avec elle existent diverses petites sociétés à peine organisées.

La formation de la Croix-Rouge anglaise est encore embryonnaire : elle ne possède aucun matériel et se contente de prévoir les conditions dans lesquelles elle se les procurerait le cas échéant. Elle s'est surtout attachée à avoir un personnel d'infir-

mières bien dressées, et on connaît la compétence et l'autorité que possèdent les infirmières dans les hôpitaux anglais.

g) *La Croix-Rouge américaine* est surtout philanthropique et internationale. Elle s'intéresse aux diverses œuvres mondiales où son intervention peut être utile.

IV. *Conclusion.* — Cet aperçu d'ensemble des diverses actions de la Croix-Rouge fait ressortir entre les diverses nations des différences considérables dans l'idée directrice qui préside à l'organisation des sociétés de secours volontaires. En Russie, la Croix-Rouge, remarquable par son esprit de charité et sa puissante organisation, jouit d'une initiative et revêt une importance extraordinaires. En France, en Allemagne et au Japon, les Croix-Rouges sont subordonnées au service de santé militaire et n'en constituent que les auxiliaires, plus ou moins importants, chargés d'une partie de la tâche et confinés dans les hôpitaux auxiliaires de territoire. Cette formule est juste, et de multiples raisons rendraient la conception russe inapplicable dans les autres pays.

Il est seulement à remarquer que, tandis que la plupart des Croix-Rouges assument des charges multiples de charité et de dévouement, la Croix-Rouge japonaise, sentant toute l'importance de sa tâche en cas de guerre, ne songe qu'à bien s'y préparer, et élimine toutes les autres œuvres qui voudraient l'en détourner.

On ne peut s'empêcher aussi de comparer les 127.000 adhérents de la Croix-Rouge française avec les millions d'adhérents qui font la force des Croix-Rouges des autres pays civilisés. Il faut donc souhaiter que la nation française, comprenant la noble tâche de patriotisme qui lui incombe, aide par tous les moyens en son pouvoir le développement et le perfectionnement de cette œuvre généreuse qu'est la Croix-Rouge. — Dr DE LISLE et Lt LOUIS JOUAN.

démargarination (du préf. *dé*, et de *margarine*) n. f. Opération qui consiste à débarrasser les huiles grasses, et notamment l'huile d'olive, de la margarine qu'elles contiennent naturellement : *La* DÉMARGARINATION, *qui s'obtient par refroidissement, puis filtrage ou centrifugation, a pour effet d'abaisser le point où ces huiles se troublent et se figent en temps ordinaire.*

démargariner (*né*) v. a. Opérer la démargarination. (Se dit spécialement en parlant des huiles.)

démargarineur n. m. ou **démargarineuse** n. f. (de *démargariner*). Appareil, machine dont on se sert pour débarrasser les huiles de la margarine qu'elles tiennent en suspension.

***Depont** (Léonce), poète français, né à Surgères le 24 mai 1862. — Il est mort dans la même ville le 21 mars 1913. Après avoir fait ses études au lycée de La Rochelle, il partit pour Paris, où il entra comme employé chez un industriel de la rue Saint-Denis. Enfin, il obtint une place de professeur à l'école libre de Saint-Thomas-d'Aquin, et c'est là qu'il fit la connaissance des enfants de José Maria de Heredia, qui devint son maître.

Son premier recueil, *les Chants du matin et du soir*, est de 1880, mais c'est seulement de 1897 que date son véritable début avec *Sérénités*, que suivent, deux ans après, *Déclins*, recueils de sonnets directement et étroitement issus des *Trophées*. En 1903, l'éloge de Victor Hugo valait à Léonce Depont le grand prix de poésie à l'Académie française, mais c'est surtout dans les *Pèlerinages* (1902), dans *le Triomphe de Pan* (1905) et dans *la Flûte alexandrine* (1913, posthume), qu'il faut chercher les qualités et l'originalité du poète.

C'est avant tout un alexandrin, plus épris de belles sonorités, d'épithètes et de rimes rares que de vérité et de simplicité, et les laboureurs, les bœufs et les arbres qu'il a chantés sont un peu conventionnels. Il n'en a pas moins laissé certains menus chefs-d'œuvre d'harmonie et de facture; témoin cette pièce, intitulée : *Acléonthis :*

Depuis que la fileuse Acléonthis est morte,
Ses fuseaux, qui tournaient sans trêve, gisent là,
Inertes. O Passant, plains-les et pleure-la,
Si tu fais halte au seuil de la fatale porte.

Car la douleur de tous fut sa suprême escorte,
Et plus d'un regret tendre à sa mort se mêla;
Car, lasse des espoirs éphémères, elle a
Fui comme une vapeur qu'un léger souffle emporte.

O Passant, les fuseaux rythmiques se sont tus,
Qui, scandant la chanson touchante des vertus,
Ont filé pour le pauvre ou le lin ou la laine;

Et nul n'ose franchir le funéraire seuil
Où sommeillent, sous la douceur du ciel hellène,
Les rythmiques fuseaux de silence et de deuil.

Bien que l'influence de Heredia s'y fasse encore sentir, ce sonnet n'en constitue pas moins une mélancolique et exquise épitaphe qu'on croirait traduite de l'Anthologie grecque. — GAUTHIER-FERRIÈRES.

dirigeabilité n. f. Caractère de ce qui est dirigeable : *La découverte de la* DIRIGEABILITÉ *de la télégraphie sans fil rend possible la multiplication des transmissions, mais n'assure pas leur secret.*

Duchesse de Berry et les monarchies européennes (LA) [août 1830-décembre 1833], d'après les Archives diplomatiques et des documents inédits des Archives nationales, par Etienne Dejean (Paris, 1913). — On a conté plus souvent le roman de la duchesse de Berry que son histoire; et si, maintes fois, on l'a suivie dans sa tentative en Vendée, ce fut davantage pour le pittoresque de l'aventure que pour rechercher son importance politique. Enfin, si nous connaissons, par les pages magnifiques de Chateaubriand, les derniers efforts de la duchesse pour retrouver son autorité à la cour de Charles X, nous savons assez qu'il ne faut pas toujours faire confiance à l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe.* Etienne Dejean a voulu étudier la duchesse de Berry uniquement au point de vue de la vérité historique, sans céder à aucune passion politique et comme il aurait fait d'un personnage de l'ancien régime. Dans le soulèvement de Vendée, il n'a pas recherché davantage le romanesque; mais, y voyant la dernière bataille livrée par la légitimité, il a voulu se rendre compte des causes de la défaite légitimiste, et surtout des sentiments qu'éprouvèrent les puissances européennes devant cette tentative suprême. Quelle attitude ont-elles gardée, ces puissances passionnées pour la légitimité et ennemies acharnées de la Révolution? Voilà le point intéressant, qu'a bien vu Etienne Dejean, et qu'il a traité avec ce souci de la vérité, cette science des faits, cette clarté, cette élégance à laquelle il nous avait accoutumés.

Après la révolution de Juillet, les Bourbons s'étaient retirés en Angleterre. Marie-Caroline, duchesse de Berry, et ses partisans comptaient y demeurer et y trouver armes et argent pour porter leurs coups sur l'ouest de la France. En Bretagne, déjà, on s'agite et s'apprête. La duchesse entend prendre la direction du mouvement. Son but est d'obtenir d'abord l'abdication de Charles X en faveur de Henri V et de se faire remettre, en attendant la majorité du jeune prince, toute l'autorité avec le titre de régente. Marie-Caroline, qui ne manquait point de race et qui montra même parfois une certaine grandeur, si elle avait le goût de l'intrigue, n'avait pas le sens de la politique. On aura beau lui ouvrir les yeux — et ce seront parfois les événements qui la ramèneront durement à la réalité — elle aura pendant longtemps des illusions tenaces. Elle devait marcher de déception en déception. Et d'abord, il fallut bien se rendre compte bientôt que l'on n'avait pas à compter sur l'aide anglaise. L'avènement au pouvoir de Louis-Philippe avait été généralement bien accueilli en Angleterre. Talleyrand, ambassadeur de France à Londres, allait, avec une habileté extrême, rendre plus étroites les relations entre la France et l'Angleterre. Après la renonciation du duc de Nemours au trône de Belgique, Marie-Caroline comprit qu'un autre pays lui serait plus hospitalier que les îles Britanniques. Elle passa en Italie pour y renouer ses intrigues. Là, elle n'allait trouver qu'un appui vain et éphémère. A la cour de Turin, où la faction absoluliste conduit parfois toute la politique, elle espère être bien accueillie, et, sans doute, dans une guerre générale, Charles-Albert aurait volontiers suivi l'Autriche contre la France; mais l'Autriche ne bouge pas, et le gouvernement français s'est montré énergique dans ses représentations diplomatiques. Charles-Albert se résigne à écarter la duchesse de ses Etats. Dans toutes les villes d'Italie, Marie-Caroline avait été ainsi devancée par les instructions des ministres de Louis-Philippe. Son frère même, Ferdinand, le roi des Deux-Siciles, ne consent à l'accueillir qu'à la condition qu'elle demeure tranquille. Elle ne trouve en lui nul encouragement à ses projets. Seul, le duc de Modène, qui se refusait à reconnaître le gouvernement de Louis-Philippe, mit son point d'honneur à faciliter une conspiration carliste. C'est pourquoi, à la fin de décembre, la duchesse s'installa dans ses Etats, à Massa; elle y devait demeurer jusqu'à son équipée. Ceux qui l'entourent sont étrangement belliqueux. Ce sont le comte et la comtesse de Brissac, M. de Mesnard, M. et Mme de Podenas, M. Florian Gourmont, etc. On avait pris soin d'écarter


La duchesse de Berry, par Th. Lawrence.

M. de Blacas, chargé par Charles X de suivre la duchesse, pour empêcher toute action violente. Les conspirateurs se préparent à une prompte expédition. Ils savent que la cour d'Holyrood est opposée à tout soulèvement, à toute conspiration. Ils veulent mettre Charles X en présence des faits. Il semble que de son côté le gouvernement français ne se soit aperçu de rien. Dans la nuit du 24 au 25 avril, la duchesse s'embarquait à bord du *Carlo Alberto.* Aucun bâtiment français n'était là pour lui barrer le passage. La duchesse put débarquer à Marseille et de là se rendre en Vendée. L'Autriche crut d'abord au succès du soulèvement, et n'eut que des sourires pour la duchesse; mais, dès les premières nouvelles de l'échec de Marseille, les allures du gouvernement autrichien se modifièrent. Metternich, du jour au lendemain, changea d'attitude et se montra prêt à abandonner définitivement la duchesse. Lorsqu'elle était arrivée en Vendée, rien n'était prêt. En quelques jours, l'insurrection fut réprimée. Déguisée en jeune Vendéen, sous le nom de Petit-Pierre, elle courut le pays jusqu'au jour où elle trouva un asile, à Nantes, chez Mlle du Guigny. Son parti espérait que la République serait proclamée à Paris, que les troupes de Guillaume, roi de Hollande, envahiraient la Belgique. Le mouvement parisien fut rudement réprimé. Les négociations avec Guillaume se traînèrent sans succès. A La Haye, pourtant, la duchesse de Berry avait un petit nombre de fidèles qui travaillaient avec activité pour elle. Ouvrard, Mme du Cayla, M. de La Rochejaquelein dirigeaient ces fidèles, intriguaient auprès du roi. Que la Hollande intervienne dans les affaires de France et que la régence soit attribuée à Marie-Caroline, on accordera à Guillaume la navigation de l'Escaut, les villes d'Anvers et de Maestricht. Guillaume n'y consent point encore. Il espère encore brouiller les cartes à la Conférence de Londres et reprendre la Belgique. Ce n'est que lorsqu'il se vit abandonné par les trois souverains du Nord qu'il songea à s'entendre avec la duchesse. C'était trop tard. Elle allait être faite prisonnière. Elle avait compris, pourtant, qu'elle ne pouvait pas réussir si elle n'était aidée par une puissance étrangères. A toutes les portes elle avait frappé en vain. Charles-Albert, sollicité, ne consentait à intervenir que si une autre nation lui donnait l'exemple; mais personne ne veut donner le premier coup de feu. De l'Espagne, il n'y avait rien à attendre. Le libéralisme triomphait à Madrid, et le gouvernement espagnol renouvelait au gouvernement français « de la manière la plus positive, la promesse de ne point tolérer le séjour de la duchesse de Berry en Espagne, si jamais elle venait à s'y présenter ». Seul, dom Miguel, en Portugal, s'offrait comme un allié sûr, mais il était trop fortement pressé, à ce moment, par son frère dom Pedro, pour pouvoir fournir aux carlistes de France une aide efficace. Le tsar avait fort mal vu l'avènement du gouvernement de Louis-Philippe, et l'accueil que l'on faisait en France aux Polonais ne pouvait le ramener à des sentiments plus conciliants; mais la dignité de la politique française l'avait peu à peu adouci, et surtout il n'était pas de son intérêt de faire la guerre à la France. Il voulait tourner à ce moment tous ses efforts vers l'Orient. Il devint du même coup hostile à la duchesse de Berry. M. de Rochechouart, qu'elle avait envoyé à Pétersbourg, y fut fort mal reçu. Tous ceux sur qui elle avait cru pouvoir compter se dérobaient tour à tour.

Prisonnière au château de Blaye, elle ne se découragea point pourtant, et elle continua à se concerter avec ses partisans. Mais, en janvier 1833, le comité de La Haye disparaissait dans le scandale de la fuite d'Ouvrard; mais, le 22 février, à Blaye même, Marie-Caroline était obligée d'avouer sa grossesse. Ce jour-là, en France, à l'étranger, on considéra son rôle politique comme terminé. Ce ne fut point son avis. Elle voulut se reformer un parti, et d'abord se réconcilier avec la famille royale. Chateaubriand lui apparut comme un ambassadeur excellent. Elle voulut faire sa rentrée sous ses auspices. Elle l'envoie à Prague et, sans doute, ouvertement, elle semble vouloir vivre dans la retraite; mais, en réalité, elle poursuit toujours le même but : elle veut obtenir l'abdication de Charles X au moment de la majorité de Henri V et diriger toute seule et complètement la politique légitimiste. Il semble qu'elle soit inconsciente et qu'elle ne se rende pas compte de sa propre situation. Sa déclaration du 22 février a produit un effet considérable — on peut même dire définitif, dans le monde entier — et notamment à la cour de Prague. C'est là que Charles X s'est installé depuis le 22 octobre 1832. L'aveu de la duchesse l'a blessé profondément dans sa fierté, dans son honneur, dans son cœur. M. de Blacas, l'ennemi juré de la duchesse, est auprès de lui. Comment s'étonner que Chateaubriand, lorsqu'il arriva le 24 mai 1833 à Prague, n'ait pu réussir? « Monsieur l'ambassadeur, lui dit le roi, que Mme la duchesse de Berry aille à Palerme, qu'elle y vive maritalement avec M. Lucchesi, à la vue de tout le monde; alors, on dira aux enfants que leur mère est mariée; elle viendra les embrasser ». Autrement dit, que la duchesse prouve son mariage, et on la



PAYSAGE PRÈS D'ORNANS, tableau de Gustave Courbet. (Collection Marczell de Nemes.) [V. p. 882.] — Phot. Druet.

LES BRILLANTS A MEUDON, tableau de Constant Pape. (Salon des Artistes français, 1913.) [V. p. 870.] — Phot. Vizzavona.

LA SAINTE FAMILLE AVEC LA CORBEILLE A FRUITS, tableau de Domenico Theotokopuli, dit « le Greco ».
(Collection Marczell de Nemes.) [V. p. 882.] — Phot. Druet.

LA VIERGE, L'ENFANT JÉSUS, SAINTE ANNE, SAINT GÉRÉON ET UN DONATEUR,
tableau de Bartholomeus de Bruyn le Vieux. (Collection Marczell de Nemes.) [V. p. 882.] — Phot. Druet.

recevra de temps en temps. C'est à Palerme, où elle s'était retirée, qu'elle reçut des nouvelles de la mission dont elle avait chargé Chateaubriand. En Italie, où personne ne croyait à son mariage, elle avait été médiocrement accueillie. L'échec de Chateaubriand ne la décourage pas. Elle veut aller à Prague, et l'on ne saurait l'en empêcher. Pourtant, elle se fait précéder par le comte de La Ferronnays. Un nouveau parti se forme autour d'elle; mais Metternich et Louis-Philippe se sont unis contre elle. Comment pourrait-elle réussir? Metternich a tout intérêt, en ce moment, à être bien avec la France. Il correspond directement avec Louis-Philippe, sans passer par le duc de Broglie. De plus, il ne prend une décision que d'accord avec Charles X, qui veut une renonciation formelle de la duchesse à tout rôle politique. Elle passe par Rome, où peut-être elle fait sanctionner son mariage. A Florence, elle reçoit l'autorisation de se rendre à Prague. Cela ne lui suffit pas encore. Chateaubriand est de nouveau envoyé en Autriche. Il doit demander formellement la proclamation de Henri V. Il a conté dans ses *Mémoires* qu'il ne faisait que suivre les volontés de Marie-Caroline. En réalité, il dirigeait tout, et il ne renonça à cet honneur qu'après son échec, échec qui fut total. La duchesse se mit pourtant en route; mais, au lieu de l'attendre à Prague, pour éviter toute manifestation malséante, Charles X alla à sa rencontre jusqu'à Leoben. Elle y arriva le 13 octobre. Le roi s'y trouvait incognito, entouré de ses petits-enfants, de la duchesse d'Angoulême, de MM. de Blacas et de Montbel. « Les explications furent amères, écrit M. de Saint-Aulaire. » Ce fut une véritable exécution, à laquelle l'empereur François II devait ajouter le dernier coup. Marie-Caroline n'eut le droit de demeurer en Autriche que si elle renonçait à toute action politique, que si elle consentait à séjourner « dans une des capitales des provinces allemandes, le littoral excepté ». Elle se résigna, et vieillit sans grandeur, presque vulgaire, « bonne femme au fond, mais hurluberlu dans son langage, et grotesque de sa personne », écrit la duchesse de Dino, qui la voit à Venise, en 1853. Sa fin est aussi la fin du parti légitimiste, et le moins curieux n'est pas de voir les puissances européennes, attachées passionnément à la légitimité, assister en silence, ou même coopérer au désastre suprême des principes par qui elles vivent. — JACQUES BOMPARD.

Langue française (LA DÉFENSE DE LA), par Albert Dauzat (Paris, 1912). — Lorsqu'en 1549, Du Bellay publiait sa *Défense et Illustration de la langue française*, il se proposait d'« amplifier et de magnifier » notre langue, que d'aucuns jugeaient « incapable de toutes bonnes lettres et érudition », et d'acquérir au parler « vulgaire » les emplois jusque-là réservés au seul latin. Ce n'est pas contre le latin que Dauzat défend la langue française. Il n'est pas de ces pédagogues modernes qui considèrent la version latine comme un exercice funeste à l'enseignement du français. Il est loin de réprouver les humanités anciennes, « qu'on proclame, non sans raison, solidaires de la culture française ». Mais il admet l'existence d'une crise du français. Notre langue a de nombreux ennemis : ce sont, à l'intérieur, les formes et tournures populaires, le jargon sportif, l'argot; à l'extérieur, les idiomes artificiels qui ont la prétention d'être internationaux.

La crise du français a donné lieu à des polémiques aussi passionnées que confuses, où la pédagogie, la sociologie et la politique se sont mêlées et embrouillées de la plus étrange façon. Dauzat nous donne un rapide historique de cette « nouvelle querelle des anciens et des modernes », où partisans et adversaires du latin avaient également l'amour du français. Son exposé, clair, spirituel, attachant, est assez impartial. Il reconnaît que les programmes « sont trop complexes et trop touffus », que « l'élève n'a plus le temps de se livrer au travail libre, ni surtout de lire les bons auteurs », que la suppression du professeur principal de la classe a aggravé le morcellement des programmes, qu'on a eu tort de traiter les élèves des lycées comme des étudiants de facultés. Il rappelle que la réforme de 1902 « a été effectuée sans que les intéressés aient été consultés, pas plus les inspecteurs généraux que le conseil supérieur et les professeurs de l'enseignement secondaire ». D'autre part, il prend la défense de la Sorbonne et n'a pas de peine à montrer l'inanité de certains griefs. Mais l'étude est ici quelque peu superficielle. L'auteur a trop facilement raison. Sa description enchanteresse de la Sorbonne actuelle ne dispense pas de regarder le tableau — assurément poussé au noir — qu'a brossé Pierre Lasserre dans *la Doctrine officielle de l'Université* (Paris, 1912). Quelques assertions appellent des réserves. Peut-on soutenir, par exemple, que les programmes de 1902 aient rompu nettement avec les précédents, « en inaugurant un système tout nouveau »? Peut-être serait-il plus exact de dire que les nouveaux programmes ont continué, en les fortifiant, des traditions pédagogiques antérieures, par exemple la tendance à donner un enseignement encyclopédique dès les basses classes. La distinction des deux cycles, divisés, le premier en deux sections, le second en quatre, caractérise, il est vrai, la réforme de 1902. Mais il s'agit là d'innovations matérielles, plutôt que de directions pédagogiques vraiment neuves. Notons, à ce propos, que l'existence, dans les classes de seconde et de première, de trois sections latines sur quatre ne saurait autoriser Dauzat à écrire que « l'enseignement du latin est donné aux trois quarts de nos lycéens », puisqu'il y a nombre d'établissements où la section D (sciences-langues vivantes, sans latin) contient autant ou plus d'élèves, à elle seule, que les trois sections latines réunies. Enfin, l'auteur s'imagine à tort que la commission d'inspecteurs généraux instituée en 1908 au ministère de l'instruction publique s'est séparée sans avoir pris de décision. Elle a adressé aux professeurs des lycées et collèges des instructions précises sur l'enseignement du français et, plus particulièrement, sur l'explication des auteurs, qui péchait quelquefois par incertitude de méthode. En outre, une nouvelle heure de français a été ajoutée à l'emploi du temps hebdomadaire, en dépit de certains partisans des programmes de 1902, qui considéraient *leur* horaire comme intangible

Mais Dauzat n'est pas pédagogue. Il est avant tout linguiste. Il a été frappé par certaines déformations de la langue de la conversation et des journaux. Aussi a-t-il admis sans difficulté l'existence d'une crise du français. On sait d'ailleurs que la réalité de cette crise a été affirmée par les uns, niée par les autres, avec une égale énergie. Peut-être pourrait-on soutenir que la crise — si crise il y a — n'est pas spéciale au français ni aux études littéraires en général, mais qu'elle s'étend à toutes les études sans exception : lettres, histoire et géographie, langues vivantes, sciences, etc. Tous les maîtres, quel que soit l'objet de leur enseignement, déclarent que leurs élèves apprennent mal, oublient vite, et sont trop souvent incapables d'ordonner le peu qu'ils savent. Il y a un affaiblissement général, ou, si l'on veut, une « crise » de l'*attention*, dont les causes sont fort complexes, sans doute, et dont la crise dite « du français » n'est qu'un aspect particulier. Il est du reste assez naturel que le grand public ait été scandalisé surtout par les ignorances relatives au français.

Dauzat a donc raison de signaler les déformations que les écoliers font subir à leur langue maternelle : ils parlent « un idiome barbare, tissé de termes d'argot populaire et sportif, dans lequel la syntaxe est bousculée par les ellipses les plus violentes, tandis que les néologismes les plus hirsutes sont accolés aux abréviations de tout genre ». Les parents qui, autrefois, relevaient chez leurs enfants les termes, les tournures et les prononciations qui leur paraissaient vicieux ou suspects, craignent de paraître « vieux jeu » en se montrant puristes, ou même « s'efforcent, par snobisme, de parler la langue à la mode, la langue du boulevard, la langue du jour ». Le phénomène linguistique reflète donc une curieuse évolution psychologique et sociale.

Les pouvoirs publics ne sont guère en mesure d'enrayer le mal. Dauzat prévoit d'ailleurs une réaction inévitable. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle Malherbe, Vaugelas et les Précieuses ont épuré la langue trop mêlée et trop irrégulière léguée par le siècle précédent. Mais, en attendant, « il faut préparer une réforme des usages, un retour de la mode qui délaissera un jour l'argot et le jargon populacier pour s'éprendre à nouveau du beau langage ». Il faut « organiser l'enseignement de la langue française » et « réhabiliter la grammaire ». L'auteur demande donc que l'on crée, dans les universités, de nouvelles chaires d'histoire de la langue française et que, dans les établissements primaires et secondaires, la grammaire soit enseignée avec une méthode plus rationnelle et plus scientifique.

On peut être sceptique sur l'efficacité de telles mesures. Certes, il est indéniable que l'histoire de notre langue est trop souvent ignorée des professeurs et instituteurs. Un peu de philologie historique est nécessaire à quiconque enseigne la grammaire usuelle. L'histoire explique à la fois les règles et les anomalies. Il est également indéniable que l'enseignement traditionnel de la grammaire française est trop scolastique et trop calqué sur l'enseignement du grec et du latin, langues dont la structure diffère essentiellement de celle du français moderne. Mais admettons que l'on fasse disparaître toutes les erreurs historiques et toutes les fausses définitions des grammaires scolaires; admettons que l'on substitue aux règles factices de nouvelles règles fondées sur l'usage réel de la langue; admettons que tous les maîtres deviennent plus ou moins des romanistes : il est infiniment probable qu'il n'y aura rien de changé pour les élèves et que leur français ne s'améliorera pas. On ne parlait pas de crise du français à l'époque où sévissaient les grammaires et exercices de Noël et Chapsal. La grammaire qu'on enseignait alors était peut-être puérile ou même absurde, mais on la savait; tandis qu'aujourd'hui, on ne sait pas la grammaire plus exacte, plus simple, plus claire, qui tend à se répandre dans les classes. Ce qui importe dans la pratique, c'est la connaissance d'une grammaire, et non pas de telle ou telle méthode grammaticale. Les règles doivent être apprises mécaniquement à l'âge où l'enfant est capable de grands efforts de mémoire, mais où sa raison active est limitée. Et il est à coup sûr désirable que les règles apprises soient historiquement exactes, mais cela n'est point nécessaire pour l'usage de la langue. Nous touchons peut-être ici à un énorme contresens pédagogique, admis comme un axiome par les modernes « abstracteurs de quintessence ». Depuis un certain nombre d'années, on néglige de cultiver chez l'enfant la mémoire, faculté proclamée inférieure. Au contraire, on a l'ambition de développer prématurément en lui les facultés critiques. Bien entendu, cette dernière tentative échoue, malgré les illusions de certains maîtres, qui s'imaginent avec candeur que leurs propres raisonnements sont assimilés par les écoliers. Mais la mémoire avilie prend plus tard sa revanche. Les élèves entrent dans les hautes classes sans connaître la grammaire usuelle — ils ignorent notamment les formes des verbes; — ils ignorent la table de multiplication, les notions les plus élémentaires d'histoire et de géographie, etc., toutes choses qu'ils devraient savoir *par cœur* depuis plusieurs années. Mais les voilà en face des programmes d'examen, et leur temps est limité. Ils font donc agir leur mémoire, y entassent un chaos de mots, de noms propres, de formules, de faits, de démonstrations; et, à l'âge où le jugement s'affermit, ce sont les procédés mécaniques qui sont mis en œuvre, parce que les connaissances élémentaires font défaut. Ainsi l'ordre normal est renversé : on essaye vainement de développer chez l'enfant le jugement au détriment de la mémoire, et le jeune homme se trouve contraint de donner le pas au mécanisme sur la réflexion. C'est d'une psychologie contre nature. Peut-être a-t-on là l'explication, au moins partielle, de la crise du français, ou plutôt de la crise des études.

Dauzat a consacré à l'argot des malfaiteurs, souvent adopté par nos snobs contemporains, un des chapitres les plus curieux de son livre. Il connaît le sujet à fond. On sait en effet qu'il l'a traité dans une série de conférences à l'École pratique des hautes études. Nous n'en parlerons pas ici, le *Larousse Mensuel* devant consacrer un prochain article aux travaux récents sur l'argot.

Après quelques pages où l'auteur étudie la politesse dans le langage — ce chapitre, joint à celui sur l'argot, forme la deuxième partie du livre, intitulée très justement : « Aux deux pôles de la langue », — Dauzat aborde dans une troisième partie le problème de la langue internationale dans ses rapports avec le français. Il montre avec beaucoup de force que le succès d'une langue internationale menace les positions du français à l'étranger, et qu'il existe un « péril espérantiste ». Les autorités allemandes sont hostiles à la propagation de l'esperanto; les Anglais s'y montrent assez peu favorables. C'est la France qui est à la tête du mouvement espérantiste. Elle compte à elle seule presque autant d'adhérents au « jargon » de Zamenhof que l'Allemagne et l'Angleterre réunies. Séduits par on ne sait quelles rêveries humanitaires, les Français partisans d'une langue internationale artificielle battent en brèche leur propre langue sans faire de tort appréciable aux idiomes rivaux, tels que l'anglais et l'allemand.

Ces langues internationales auxiliaires — particulièrement l'esperanto et son dérivé l'ido — tout en étant capables de nuire au français, ne sont d'ailleurs pas aptes, suivant Dauzat, à rendre les services qu'on attend d'elles : « Envisagées au point de vue technique, elles se heurtent à deux principaux écueils : pour le présent, leur insuffisance intrinsèque, qui provoque incessamment des schismes réformistes et, pour l'avenir, les nécessités de l'évolution. » C'est en effet l'insuffisance du volapük qui lui a fait substituer l'*idiom neutral*, en honneur aujourd'hui dans certaines contrées germaniques et slaves. C'est l'insuffisance de l'esperanto qui a suscité la création de l'ido (v. les articles IDO et ESPERANTO dans le *Larousse Mensuel*, février 1910 et mars 1911), et l'ido lui-même est réformé par les projets de Brandt, Seidel et Duthil (Aymonier). Les langues artificielles ont le vice rédhibitoire d'être des créations logiques. Or la pensée vivante déborde les cadres rigides et immuables de la logique. Dauzat remarque fort judicieusement que les projets de langue internationale recrutent beaucoup d'adhérents parmi les logiciens et les mathématiciens. Au contraire, les linguistes, habitués à considérer l'instabilité et la complexité des langues naturelles, produits des fluctuations de la pensée humaine, sont, en général, peu sympathiques aux langues universelles. Il n'y a point d'espérantistes parmi eux, et seulement quelques Idistes, parce que les créateurs de l'ido ont franchement reconnu que l'évolution était inéluctable. Les espérantistes ont voulu protéger leur langue en conférant l'infaillibilité au Dr Zamenhof et en déclarant intangible le *fundamento*, qui pose les bases « immuables » de la langue. En dépit de leur intolérance, il a fallu reviser le *fundamento*, et les fidèles du « pape Zamenhof Ier de Varsovie », suivant l'expression plaisante d'un ancien espérantiste, sont en désaccord sur le vocabulaire, la dérivation, l'emploi de l'accusatif, etc.



Mirabeau et le marquis de Dreux-Brézé, haut-relief de Jules Dalou. (Chambre des députés.) — Le 23 juin 1789, les députés du tiers état et quelques membres de la noblesse et du clergé restant réunis malgré les ordres de Louis XVI, le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, entra dans la salle des délibérations et, s'adressant au président Bailly : « Vous connaissez, lui dit-il, les volontés du roi. — Oui, monsieur, lui répondit Mirabeau. Allez dire au roi que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Comme pour la crise intérieure du français, Dauzat se montre optimiste en ce qui concerne le péril espérantiste ou idiste.

Il affirme qu'une réaction commence à se dessiner. Ce n'est pas à dire qu'il écarte tout espoir d'internationalisme en matière de langage. Mais il élimine délibérément les formations artificielles. Il croit à la possibilité d'un consortium linguistique où le français tiendrait une place éminente. A la suite du sociologue russe J. Novicow (*le Français, langue internationale de l'Europe*, Paris, 1911), il montre que le français est en voie de devenir la langue seconde de l'Europe continentale. Il rappelle le projet de triple alliance linguistique (franco-anglo-allemande) du recteur allemand H. Diels, qui a l'inconvénient d'imposer la connaissance de trois langues étrangères aux Latins non francisés, aux Slaves et aux Orientaux. Finalement, il se rallie au consortium franco-anglais entrevu par le professeur Richet et le romancier anglais Wells, exposé par Paul Chappellier en 1900, et approuvé par le linguiste Bréal :

En vertu d'une convention entre la France, l'Angleterre et les Etats unis du nord de l'Amérique, l'anglais serait obligatoirement enseigné en France, et le français en Angleterre et aux Etats-Unis, dans tous les établissements publics d'instruction (même dans les écoles primaires, mais dans des conditions spéciales et très restreintes)... Les deux langues française et anglaise deviendraient l'idiome commun des Français, des Anglais et des Américains du Nord, c'est-à-dire de 180 millions d'hommes faisant partie de l'élite de la civilisation, et successivement et par la suite, de 400 millions en voie de civilisation (sujets et protégés français, anglais et américains).

Les peuples de l'Europe septentrionale seraient naturellement amenés à apprendre l'anglais, ce qui ne leur demanderait pas un très grand effort, tandis que ceux du midi de l'Europe et les nations de l'Amérique méridionale apprendraient le français, langue sœur de leurs propres idiomes. Personne ne voudrait rester en dehors du consortium. — Quelques Allemands, comme le professeur Martin Hartmann, ont donné leur adhésion à ce projet séduisant. Mais ils sont peu nombreux, et il est évident que l'entente cordiale franco-anglaise, même réduite à une alliance linguistique, a peu de chances d'exciter outre Rhin un enthousiasme unanime. Peut-être, cependant, les Allemands accepteront-ils l'hégémonie de la langue française pour éviter celle de l'anglais, qui envahit même leurs paquebots et y supplante leur parler national. — Et puis, demande Dauzat, pourquoi y aurait-il nécessairement *une* langue internationale auxiliaire, et non plusieurs ? L'italien est actuellement la langue internationale de la musique. On peut de même concevoir que le français serait la langue internationale de la diplomatie, des salons, du tourisme; l'anglais, celle du commerce; l'allemand celle de certaines sciences. Cet internationalisme résulterait de positions acquises et serait aussi peu artificiel que possible. L'important pour nous autres Français, c'est que la solution apportée au problème ne soit pas défavorable au progrès de notre langue. Il convient de méditer ces paroles énergiques de J. Novicow :

Que les Français travaillent à faire de leur langue l'idiome auxiliaire de notre groupe de civilisation, c'est leur intérêt et leur gloire. Mais, ce qui constitue leur devoir le plus strict à l'égard de leur patrie, c'est au moins de ne pas travailler à contrecarrer ce mouvement. Il faut laisser les Danois, les Polonais, les Allemands être espérantistes, aevolatinistes, etc. Les Français ne devraient être que *francistes,* s'il est permis de forger ce barbarisme. — Maurice Enoch.

.***Lubbock** (sir John) **lord Avebury**, homme politique et naturaliste anglais, né à Londres le 30 avril 1834. — Il est mort à Kingsgate Castle, près de Ramsgate, le 28 mai 1913. Fils du baronnet sir John William Lubbock, qui fut un économiste et un savant distingué, il était entré dans la banque de son père en 1856, et en prit la direction quelques années plus tard.

Membre de la Chambre des communes où il représenta le bourg de Maidstone depuis 1870, puis l'Université de Londres, il remplaça lord Rosebery à la Chambre des lords, où il siégea sous le titre de lord Avebury. C'est lui qui fit voter le *Bank holiday act* et proposa des lois sur la réglementation des heures de travail, la protection des monuments anciens, etc. C'est, au reste, ce dernier projet qui lui valut le titre de lord Avebury, du nom d'un temple du Wiltshire, très ancien monument mégalithique. En même temps que de politique, il s'occupa de science. Ardent partisan de la théorie darwinienne, il avait entrepris l'étude des sociétés humaines, et fut, en poursuivant ce but, amené à étudier le monde animal. Observateur sagace et patient, il s'attacha notamment, pendant plusieurs années, à l'étude des insectes; l'entomologie lui est redevable d'une foule de précieuses observations sur les fourmis, les abeilles, les guêpes, etc. Il devait contribuer pour une large part à la diffusion du transformisme en Angleterre; il célébrait l'individualisme (*Prehistoric Times*, 1865; *the Origin of civilisation and primitive condition of man*, 1870), et ramenait la sociologie à une sorte de biologie supérieure.



Sir John Lubbock.

Ses ouvrages eurent le plus vif succès, non seulement en Angleterre, mais dans le monde entier. En français ont été traduits : *Paix et bonheur* (par A. Monod), *le Bonheur de vivre; l'Emploi de la vie* (par Em. Hovelaque)*; le Sens et l'Instinct chez les animaux.* Lord Avebury était membre de la *Royal Society*, président de la *British Association* et correspondant de notre Académie des sciences (depuis 1910). — E. Santiard.

Mirabeau, par Louis Barthou (Paris, 1913, in-8º). — Il ne s'agit pas ici d'une étude sur les discours ou sur les actes de Mirabeau. Louis Barthou a voulu seulement nous présenter l'homme que fut Mirabeau, avec toutes ses tares, tous ses défauts, toutes ses qualités, tous ses talents. On peut dire qu'il y a pleinement réussi. Biographie seulement sans doute, mais biographie modèle. Louis Barthou, en l'écrivant, a fait preuve d'une modération, d'une mesure, d'un tact singuliers. Au point de vue historique, sa méthode est parfaite, et le portrait en pied qu'il dresse devant nos yeux est animé par la vie même. Et cette vie de Mirabeau qui, au premier abord, nous apparaît, dans la diversité de ses aventures, étrangement confuse et peut-être contradictoire, il nous la montre ordonnée dans son désordre même. Dans cette anarchie il trouve l'équilibre, et nous le fait voir. De cette diversité il dégage l'unité, cette unité de pensée et de conduite sans laquelle nul homme n'est digne du nom d'homme. Il éclaire, d'une lumière évidente, le centre même de cette vie, auquel aboutissent tout naturellement les années préparatoires d'adolescence et de jeunesse et d'où s'élancent les années de la maturité.

La famille Riqueti s'établit à Marseille au commencement du XVIe siècle. C'était une « race effrénée » où ne manquèrent point les « singularités fougueuses ». Victor de Riqueti, père du tribun, qui était né en 1715 et avait été successivement soldat et économiste, n'était point d'humeur particulièrement commode. « Vous êtes, lui écrivait Vauvenargues, ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer, et souverainement avide de plaisirs, de sciences et d'honneurs ». Lui-même avouait qu'à vingt-cinq ans « la volupté était devenue le bourreau de son imagination ». Il avait épousé Mlle de Vassan, dont le caractère était difficile, acariâtre, irritable, et qui se montrait sans cesse bavarde, inconstante, tracassière. Un manque d'ordre surtout, et de tenue, distinguait fâcheusement cette dame. Malgré la naissance de onze enfants, dont cinq survécurent, il y eut séparation. Honoré-Gabriel avait quatorze ans à ce moment; et il semble que toutes les « singularités fougueuses » de ses parents se soient donné rendez-vous en lui. Nous retrouvons en cet enfant cette aptitude au métier des armes, cet esprit, cette verve, ce goût des aventures, cette complexité amoureuse enfin qui avaient été les traits distinctifs des Riqueti, au cours des derniers siècles.

Il était né le 9 mars 1749; et sa laideur, suite d'une petite vérole mal soignée, avait détourné de lui l'affection de son père. Fort intelligent, il apprit tout ce qu'on voulut lui enseigner, et même davantage; mais on ne parvint pas à le discipliner, et il était, disait son père, « fantasque, fougueux, incommode, penchant vers le mal, matamore ébouriffé, inouï de bassesse et de platitude ». Envoyé dans une pension militaire à Paris, il s'en faut de peu qu'il ne soit expulsé. Servant au régiment de Berri-cavalerie, à Saintes, il prend la fuite. Heureusement pour lui, si fortes que soient les sottises qu'il commet, il séduit et charme tout le monde par sa verve et par son esprit. Son père seul ne saurait supporter ses manières. Il se marie pourtant en 1772, épousant Mlle de Marignane, on ne saurait au juste pourquoi, la dot de la jeune fille étant médiocre. C'est là une erreur dont il souffrira longtemps. Les dettes l'accablent, dès le début de son mariage. Le bonheur conjugal ne pourrait lui être une consolation. Dès les premiers mois, sa femme le trompe; et si, pour toute vengeance, il se contente de marier son rival, il n'en est pas moins dans une position fâcheuse. Pour le retirer des mains de ses créanciers, son père obtient contre lui des lettres de cachet. Il est tenu de résider à Mirabeau, puis à Manosque; enfin, il est enfermé d'abord au château d'If, ensuite au château de Joux, près de Pontarlier. C'est là qu'il va faire la connaissance de Sophie de Monnier, femme du premier président de la Chambre des comptes de Dôle. Il passait son temps à chasser, à lire, à travailler. Il compose un *Essai sur le despotisme.* La vue de Sophie le transporta. Elle fut séduite, elle aussi. Il prit la fuite. Elle



Rezonville (16 août 1870), tableau d'Aimé Morot. (Musée du Luxembourg.) — Phot. Neurdein.

le rejoignit aux Verrières, en Suisse. Mais là il fallut vivre. C'est toujours l'argent qui lui manque le plus. Il traduit de l'anglais, écrit des libelles contre son père, expose dans un opuscule : *Le lecteur y mettra le titre*, des idées ingénieuses et justes sur la musique. Sa mère est auprès de lui, se faisant appeler « maman » par Sophie, et disant, en parlant de l'amant de sa fille : « mon gendre Briançon ». Cependant, son père le faisait rechercher. Ce fut en Hollande qu'il fut arrêté avec Sophie. Elle fut enfermée dans une maison de correction. Il fut conduit à Vincennes. Il y entra le 8 juin 1777. Il y devait rester jusqu'au 13 décembre 1780. Il y passe son temps à écrire à Sophie; et l'on sait le scandale que devait produire un jour la publication de cette correspondance. Il demande des juges, et s'adresse au roi : « Sire, écrit-il, j'implore votre clémence, parce que je me reproche des fautes; je réclame votre justice, parce que je n'ai point commis de crimes et qu'il est affreux de punir des erreurs de jeunesse comme des forfaits atroces. Daignez, sire, me sauver de mes persécuteurs, qui m'ont fait trop de mal pour ne pas me haïr, et à qui ma perte serait trop utile pour qu'ils cessent d'y travailler. Laissez tomber un regard favorable sur un homme âgé de vingt-huit ans, plein de zèle et d'émulation, qui, enseveli tout vivant dans un tombeau, voit arriver à pas lents la stupidité, le désespoir, et peut-être la démence, au milieu de ses plus belles années. » Il essaye de s'occuper de toutes façons. Il écrit des vers, des contes, des dialogues. Il dessine. Il lit tout ce qui lui tombe sous la main. Il compose un ouvrage : *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat*. La mort de son fils étant survenue, son père consentit à le délivrer, dans l'espoir qu'il se réconcilierait avec sa femme. C'est à cette réunion, en effet, qu'il s'emploie, mais il n'y réussit guère. Mme de Mirabeau demande une séparation de corps, et l'obtient. C'est à ce procès que Mirabeau parle pour la première fois en public. Son succès d'orateur fut considérable. Mais la situation stable dont il avait besoin, il ne la trouva pas encore. Bien que Mme de Nebra s'efforce de mettre de l'ordre dans sa vie, il mène une existence de bohème. Il apprend la finance et la diplomatie. Ses publications se multiplient. En 1784, nous le trouvons à Londres; en 1785 et 1786, à Berlin. Calonne le charge d'une mission auprès du roi de Prusse. Il écrit dépêches sur dépêches, mais bientôt, fatigué de ne récolter ni argent, ni honneurs, il revient. Malgré toutes ses demandes, on refuse de l'employer. Il répond par la *Dénonciation de l'agiotage*, dont l'effet est considérable. Puis paraît son ouvrage *De la monarchie prussienne*. En novembre 1787, il fonde un journal de politique extérieure : *Analyse des papiers anglais*. Il se tient au courant des moindres événements publics. La convocation des Etats Généraux l'enthousiasme. Dès ce moment, son programme se résume en trois points : consentement national à l'impôt et à l'emprunt, liberté civile, assemblées périodiques. Pour pouvoir être élu en Provence, il se réconcilie avec son père. Le 15 janvier 1789, nous le trouvons à Aix. Il siège dans les Etats de la noblesse, mais il en est exclu dès le 8 février, comme n'ayant, en l'état des titres, ni possession, ni propriété en Provence. Son manifeste à la nation provençale est accueilli avec enthousiasme. Sa popularité grandit. Elu à la fois par le Tiers Etat d'Aix et celui de Marseille, il opte pour celui d'Aix. Parmi tous les députés qui se rendent aux Etats Généraux, il est le plus apte à agir. Il sait ce qu'il veut. Son savoir est extrême, et sa mémoire prodigieuse. Sa puissance d'assimilation est considérable. Sa parole est incomparable. Sans doute, il n'a pas de philosophie d'ensemble. Il aime Voltaire, Montesquieu, mais subit davantage l'influence de Rousseau. Au point de vue



Mirabeau, d'après Guérin.

économique, il doit beaucoup aux physiocrates. Enfin, il a été mêlé pratiquement à toutes les affaires. On a pu le voir tour à tour agriculteur, plaideur, publiciste, financier, soldat, voyageur, diplomate. Il est une véritable force. Sa doctrine n'est pas incertaine. Elle a un fonds stable et inébranlable, et c'est le royalisme. Mirabeau, avant toute chose, est royaliste, royaliste constitutionnel; royaliste révolutionnaire, sans doute, mais royaliste. Son seul défaut est son passé. Il le reconnaît lui-même. On n'a pas confiance en lui : « Ah! s'écrie-t-il, que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la chose publique! » Aussi est-il mal accueilli à l'Assemblée; mais, bientôt, la célèbre réponse qu'il fait au marquis de Dreux-Brézé, ses qualités de tactique, de dialectique, son éloquence séduisent tout le monde. Et pourtant, également indépendant entre la cour et le peuple, voulant une Constitution libre, mais monarchique, il est également suspect aux deux partis. Peu lui importe. Nul grand débat n'a lieu qu'il n'y prenne part; et il y prend part toujours dans le sens de sa doctrine. Irréligieux, il réclame la liberté des cultes, qu'il considère comme un droit absolu : « Je ne viens pas prêcher la tolérance, disait-il; la liberté la plus illimitée de religion est à mes yeux un droit si sacré, que le mot « tolérance », qui voudrait l'exprimer, me paraît en quelque sorte tyrannique lui-même, puisque l'existence de l'autorité qui a le pouvoir de tolérer attente à la liberté de penser par cela même qu'elle tolère, et qu'ainsi elle pourrait ne pas tolérer. » Il voit le danger que court la royauté, et il veut la sauver. Finances, armée, industrie, commerce, instruction publique, affaires extérieures appellent tour à tour son attention; mais sa préoccupation constante est le maintien de la monarchie, sans laquelle, pense-t-il, rien ne pourra être fait. Il voit comme il faudrait gouverner. De là ses relations avec la cour. Il essaya d'abord de se rapprocher de La Fayette; mais celui-ci n'y consentit pas. Le comte de La Marck le fit entrer en relations avec les souverains. Sur la demande du roi, les négociations eurent lieu en dehors des ministres. Il exposa ses idées par écrit. Sa première note est du 10 mai 1790. Dès lors, ces notes se succédèrent. Et, sans doute, il fut payé, mais n'était-ce pas comme avocat consultant? On peut dire qu'il y eut corruption; il n'y avait pas trahison. Mirabeau, en se mettant au service de la cour, n'abandonnait pas ses idées. Son programme restait bien le même. Il gardait la même horreur de la contre-révolution; il demeurait défenseur du pouvoir monarchique : « Je serai, écrivait-il, ce que j'ai toujours été : le défenseur du pouvoir monarchique réglé par les lois et l'apôtre de la liberté garantie par le pouvoir monarchique. » Il vit les souverains le 3 juillet 1790 à Saint-Cloud. La reine fut séduite; le roi se montra conciliant et confiant. Mais la faiblesse du roi était incurable. Il ne put jamais se décider à suivre les conseils qu'on lui donnait. Cependant, la puissance de Mirabeau à l'Assemblée grandissait; qu'il discourût sur le droit de paix et de guerre, qu'il se montrât diplomate remarquable par son habileté à concilier les principes révolutionnaires et les traditions nationales, qu'il parlât en financier de la liquidation de la Dette, il était toujours au premier rang; mais cette autorité qui lui venait de son talent et de sa popularité n'était pas suffisante, puisqu'il ne pouvait l'exercer de façon efficace. Il lui eût fallu le ministère. Le roi ne pouvait se résigner à le lui donner. Il se rapproche des jacobins, mais lutte contre les anarchistes. Là encore, il demeure fidèle à lui-même. Il ne trahit pas plus la royauté en se rapprochant des jacobins qu'il ne trahit la Révolution en luttant contre les anarchistes. Il veut la monarchie par la révolution; mais il ne peut obtenir aucun acte d'énergie de la cour. Peut-être sa popularité grandissante inquiétait-elle aussi. Il avait été nommé, malgré La Fayette, chef de bataillon de la garde nationale. Elu président de l'Assemblée, il s'était montré président incomparable. La maladie, maintenant, l'épuisait. Le 2 avril 1791, il mourait, au milieu de l'émotion nationale. Il laissait un vide considérable : « Personne, dit le marquis de Ferrières, n'osait s'emparer du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant. Ceux qui le jalousaient le plus paraissaient les plus embar-

rassés. S'agissait-il d'une question importante, tous les yeux se tournaient machinalement vers la place qu'occupait Mirabeau; on semblait l'inviter à se rendre à la tribune et attendre, pour se former une opinion, qu'il eût éclairé l'Assemblée. »

Ce n'est pas le lieu d'étudier Mirabeau orateur, et on lira d'ailleurs les pages excellentes où Louis Barthou expose, explique et démontre, si l'on peut dire, le talent de parole du révolutionnaire et la séduction qu'il exerçait sur tous ceux qui l'écoutaient; mais, homme politique, on peut caractériser sa politique. Homme de juste-milieu, il voulut concilier l'autorité royale et la liberté nationale. Les circonstances lui furent contraires, mais il demeura fidèle à sa doctrine. A suivre de plus près que nous n'avons pu le faire ses paroles et ses actes, on retirerait plus d'un enseignement de sa vie, et la biographie que nous donne Louis Barthou est riche en leçons politiques et parlementaires. — Jacques Bompard.

Mireille, sculpture d'Antonin Mercié, exposée en 1913 au Salon des Artistes français. — La célèbre héroïne de Mistral est représentée en costume provençal, avec le tablier brodé posé sur la jupe à larges plis, avec le traditionnel fichu croisé sur les épaules. L'auteur, habitué à simplifier les formes, à faire jouer la lumière sur des plans qui se succèdent harmonieusement, sans vides inutiles, a triomphé aisément des difficultés que pouvait présenter une figure costumée. Le fichu, lui-même, sert à réunir au buste les bras étendus et à masquer le creux des aisselles. L'attitude générale est fort gracieuse, et l'œuvre délicate du sculpteur est digne de celle du poète. — Tr. Leclère.

Morot (*Aimé*-Nicolas), peintre français, membre de l'Académie des beaux-arts, né à Nancy le 16 juin 1850. — Il est mort à Dinard le 12 août 1913. La disparition d'Aimé Morot prive l'art français d'un peintre excellent, à la technique solide, scrupuleuse, à l'inspiration large et sincère. Il appartenait à une modeste famille lorraine, et eut des débuts difficiles. Il fallut toute l'ardeur de sa vocation pour qu'il échappât au métier manuel que ses parents voulaient lui faire apprendre. Bientôt, un vieux professeur nancéen le perfectionnait dans la pratique du dessin, et obtenait pour lui une bourse de la ville, qui permettait au jeune homme de venir étudier à l'Ecole des beaux-arts de Paris. Aimé Morot y reçut les leçons sévères de Cabanel. A vingt-trois ans, il obtenait le prix de Rome, sans discussion, avec une composition remarquable : *Captivité des Juifs à Babylone* (1873). Ce n'était d'ailleurs pas son œuvre d'essai. Au Salon de l'année précédente, une toile très vigoureuse : *la Mort de Baudin sur la barricade*, avait très justement retenu l'attention de la critique; quelques mois auparavant, son tableau *Daphnis et Chloé*, d'une facture élégante et originale, avait eu un pareil succès. C'était le début d'une carrière d'artiste qui devait être heureuse entre toutes. La renommée et les récompenses officielles vinrent de bonne heure à Aimé Morot. A son retour de la villa Médicis, le jeune artiste obtenait, en 1876, une troisième médaille, avec *le Printemps*, et, l'année d'après, une seconde médaille, avec le portrait de *Mlle d'Epinay* et *Médée*. Une première médaille récompensa, en 1879, son envoi : *Episode de la bataille des Eaux Sextiennes* (aujourd'hui au musée de Nancy). Enfin, en 1880 — il avait juste trente ans — la médaille d'honneur lui fut attribuée pour sa très belle toile : *le Bon Samaritain*. Vinrent ensuite, pour ne citer que les principales pages d'une production très abondante, mais d'une facture parfaitement solide : *la Tentation de saint Antoine* (1881); *le Martyre de Jésus de Nazareth* (1883); *Bravo toro!* et *Dryade* (1885); *Toro colante* (1885); *Rezonville* (1886), une de ses compositions les plus populaires, bien souvent reproduite par la gravure, de même que sa *Charge des cuirassiers de Reichshoffen*, chef-d'œuvre de mouvement, de vie, acquise par l'Etat et placée au Musée du Luxembourg, etc. Tempérament curieux, toujours à la recherche de nouvelles sensations d'art et de vie (Aimé Morot avait beaucoup voyagé en Orient et rapporté de là-bas d'innombrables souvenirs), le peintre ne cessa de varier et d'élargir sa manière. Il décora de peintures véritablement remarquables l'hôtel de ville de Nancy, n'oubliant pas tout ce qu'il devait à sa cité natale. Il peignit, pour le plafond de la salle des fêtes de l'Hôtel de ville de Paris, un panneau immense, représentant *les Danses françaises à travers les âges* (1892), etc. Aux derniers Salons, il parut surtout avec des portraits d'une expression aiguë et pénétrante, peints avec une vérité et une vigueur de coloris exceptionnelles : les plus remarquables de ces effigies sont celles du *prince d'Arenberg, duc de la Rochefoucauld-Doudeauville*, d'*Ed. Dumont*, d'*Ernest Reyer*, de *Hébert*, de *Mme Aimée Morot*, etc.; une des dernières fut celle de *Paul Deschanel*, président de la Chambre des députés, qui figurait au Salon des Artistes français en 1913.


Aimé Morot. (Phot. Braun.)


Mireille, sculpture d'Antonin Mercié. — Phot. Vizzavona.

Aimé Morot était entré à l'Académie des beaux-arts en 1898. Il y avait remplacé Gustave Moreau, dont il recueillit également la succession à l'Ecole des beaux-arts. — J.-M. Delisle.

Nemes (Vente de la collection de). — La collection Marczell de Nemes, avant d'être dispersée à Paris, au mois de juin dernier, était surtout connue à l'étranger, où des expositions successives au musée des beaux-arts de Budapest en 1900, à l'ancienne Pinacothèque de Munich en 1911 et, en 1912, au musée municipal de Dusseldorf, en avaient révélé les richesses au public.

Il était peu de tableaux qui ne retinssent l'attention, dans cette réunion très restreinte d'œuvres maîtresses, empruntées à toutes les écoles, à tous les pays. Aussi ne doit-on pas s'étonner que la vente de ces 121 pièces ait atteint le chiffre respectable de 5.344.000 francs, soit près de 6 millions avec les frais. D'ailleurs, Marczell de Nemes ne les avait pas groupées au hasard des ventes et sans discernement. Les coloristes de tous les temps l'avaient séduit; un certain goût de la couleur et des raffinements de palette rapprochaient dans sa galerie Français, Flamands, Vénitiens et Hollandais, en partant des primitifs italiens pour aboutir aux impressionnistes fougueux de l'école française, aux Cézanne, aux Gauguin, aux Renoir, aux Van Gogh. Seul, le XVIIIe siècle français semblait l'avoir laissé indifférent, peut-être parce qu'il a trop d'admirateurs.

Une personnalité, entre toutes, avait éveillé son goût d'amateur : le Greco, représenté dans sa collection par une douzaine de toiles de choix. Ce groupement était d'autant plus intéressant que la critique et les amateurs ont longtemps témoigné de peu d'estime pour ce peintre, que la vogue récente de l'école espagnole a seulement mis à la mode en France ces temps derniers.

Bien qu'élève du Titien, c'est surtout du Tintoret que le Greco procède. Il a été séduit par le pathétique puissant de ses compositions, par sa couleur ardente et heurtée. C'est même dans Tintoret qu'il faut rechercher l'origine de ses figures tourmentées jusqu'à l'invraisemblance; telles œuvres du maître vénitien, par la longueur émaciée des figures, par les oppositions brutales de couleurs, sont très proches du peintre de Tolède. L'influence de Venise, de Raphaël aussi est très forte sur lui. Peut-être Corrège n'a-t-il pas été étranger à sa formation; peut-être le Greco lui doit-il ses harmonies puissantes de bleu et de jaune, son habitude des figures plafonnantes et ses anges roulés dans des nuages, son goût pour les lumières éblouissantes irradiant la nuit.

Tout Venise éclate dans ses premières décorations espagnoles, telles que le célèbre *Espolio* de la basilique de Tolède (le Christ bafoué par les soldats et dépouillé de sa tunique) dont la galerie de Nemes possédait une réduction tronquée, provenant de la collection Th. Duret. Tout est dramatique dans cette composition : le ciel tragique d'orage, les ténèbres des noirs et des gris, d'une sévérité funèbre, les contrastes brutaux, telle la masse verte d'un vêtement d'homme, qui tranche crûment sur le beau carmin de la tunique du Christ, reflété dans l'armure étincelante du centurion — ce centurion qui serait, pour certains, le Greco lui-même.

Mais, déjà, la figure sereine du Christ, baignée de larmes, auprès des trognes farouches, aux regards fous, d'une populace hurlante, annonce un mysticisme ardent qui va déborder.

Déjà, aussi, se manifeste l'appauvrissement de plus en plus sensible de la brillante palette que le peintre a rapportée de Venise. Se souvenant sans doute de ses traditions byzantines, le Greco réalisera ses plus puissantes harmonies avec ces gris purs, ces noirs profonds qui donnent tant de relief au *Christ* du Prado. Il ignorera les teintes rousses et dorées dont les Vénitiens, depuis Giorgione, réchauffaient leur peinture; les verts, les jaunes, les bleus purs s'étaleront en masses crues, rompues et décolorées par des reflets lumineux, éteintes par endroits, dans ces gris cendrés dont il aime à baigner ses compositions. Un jour blafard remplacera les vastes architectures qu'il déployait au fond de ses toiles, à Venise; des académies désolées remplaceront les nudités opulentes d'Italie. Sous son pinceau les figures s'allongent, les corps s'étirent, pareils à des flammes; brisés par cette désarticulation, ces êtres, fiévreux et livides, ont une expression souffrante et morne. Entourés d'un halo spectral, baignés d'un jour fané qui les fait participer à une vie irréelle, ils se contorsionnent, se volatilisent en des poses impossibles et dégingandées.

Les tableaux de la collection de Nemes permettaient de suivre les progrès de cette évolution. Une *Sainte Madeleine* peinte vers 1578 (provenant de la collection Stchoukine, à Paris, adjugée 65.000 francs) est encore une placide beauté italienne, en dépit de son regard d'extase. Un *Christ portant sa croix*, d'une composition un peu différente des exemplaires de la collection Beruete et du musée de Madrid, est, au contraire, une pure vision de douleur et de résignation. Une grande composition, dont une réduction se trouve au musée de Lille, *Jésus au jardin des Oliviers*, œuvre de vieillesse (provenant de la cathédrale de Sigüenza, vendue 125.000 francs), s'enveloppe de lueurs pâles et froides, se mêlant à des rouges vineux. Mêmes étrangetés lumineuses dans une *Immaculée Conception*, peinte vers 1613 (vendue 155.000 francs), où des anges d'une longueur invraisemblable raidissent leurs pieds posés en pointe sur des nuages. Un ruissellement plâtreux irradie les ténèbres d'une *Annonciation*, peinte vers 1604 et provenant de la collection de Don Maurizio Pena (adjugée 48.000 francs).

Cet art, d'ailleurs, n'ignore pas la grâce; rien n'est plus joli que la *Sainte Famille avec la corbeille de fruits* (v. p. 878), peinte entre 1592 et 1596, et provenant d'une église de Torrejon de Velasco (adjugée 173.000 francs); la Vierge, jeune beauté tolédane, aux traits affinés, aux longs doigts fuselés, la jeune femme qui se penche et l'enlace d'un geste tendre, le saint Joseph attentif et le Jésus presque souriant forment un groupe charmant. Si les figures ont déjà cette silhouette contournée habituelle au Greco, cette toile a pourtant encore de moelleuses harmonies de verts, de gris et de noirs, s'opposant au vermillon du visage de la jeune femme, et qu'avive la note claire, tranchante, d'une coupe de cristal, pleine de fruits veloutés et gras. Une autre *Sainte Famille*, peinte vers 1604 (vendue 81.000 francs), montre aussi une Vierge d'une distinction raffinée dans sa morne tristesse.

Quand l'œil du Greco n'est pas troublé par des visions mystiques, il excelle à saisir le caractère d'une physionomie. Ce peintre fut un admirable portraitiste; l'influence d'un Titien ou d'un Tintoret est surtout visible dans les images fidèles qu'il a laissées des courtisans de Philippe II : gentilshommes à l'œil dur et fixe, empesés dans leurs habits noirs et leurs collerettes tuyautées. La collection de Nemes en possédait une des plus caractéristiques, celle

du cardinal inquisiteur Don Fernando Nino de Guevara, archevêque de Tolède (étude exécutée vers 1596 pour le grand portait de la collection Havemeyer, de New-York, vendue 100.000 francs. Energique et troublante figure! Le visage long, prolongé par une barbe en pointe, le front haut et dégarni, la bouche dure et des besicles qui agrandissent démesurément les orbites donnent au regard en coin que l'inquisiteur jette par-dessus ses lunettes une expression volontaire, implacable, durcie encore par la pourpre du camail.

Un autre portrait, très expressif, peint vers 1584, représente en une belle harmonie de noirs purs *Saint Louis de Gonzague prêtant serment comme membre de la Compagnie de Jésus*, et non Ignace de Loyola, comme on l'a prétendu parfois. Un *Saint André*, enfin, provenant de la cathédrale de Sigüenza, et une autre tête d'homme, étude d'apôtre sans doute, faite d'après un ami, de la collection du marquis de la Verga (adjugée 55.000 francs pour le musée de Budapest) sont de ces figures réelles que le peintre introduit parfois, sans les déformer, dans ses grandes scènes religieuses.

Le Greco s'encadrait, à la galerie Manzi, de quelques œuvres des maîtres vénitiens dont il s'est le plus inspiré. La comparaison s'imposait à la vue du *Christ et la Femme adultère* (v. *Lar. Mens.* de déc. 1913), de Tintoret (240.000 francs), dont on voyait aussi une *Résurrection* peinte vers 1548 pour la famille vénitienne de Mula, *Trois Donateurs* appartenant à la lignée de ces dignes patriciens, aux robes bordées de fourrures, qui meublent ses tableaux de piété, et deux portraits d'homme, expressifs. L'un surtout, dans une gamme austère de bruns et de noirs, peut compter parmi les plus belles figures de cet artiste, par sa physionomie noble et pensive, par ses mains d'un admirable modelé.

De Jacopo Bassano, dont Greco aima les tons brillants, une *Scène rustique*, et de son fils Francesco une *Annonce aux bergers*. Deux dames, somptueusement vêtues, de Véronèse, symbolisaient la ville de Venise adorant l'Enfant Jésus que lui présente la Vierge.

Bien des dates de la peinture vénitienne étaient d'ailleurs marquées dans ce groupement, depuis le primitif Giambono auquel semble pouvoir être attribuée une gauche *Entrée à Jérusalem*, depuis Giovanni Bellini dont on voyait une *Vierge avec l'Enfant Jésus, saint Géréon et un donateur* (tableau peint vers 1490, pris à une église de Venise, vendu 75.000 francs [v. p. 878]), très voisine par sa sincérité de la célèbre *Madone à l'arbrisseau*, jusqu'à Cariani, à Moroni, dont un portrait d'homme au regard intense rappelle beaucoup son *Tailleur d'habits*. Le XVIIIe siècle avait aussi sa place, avec des ruines de Guardi, une *Immaculée Conception* de Tiepolo, esquisse du grand retable peint en 1737 pour le couvent Aracœli, à Vincenza.

A côté, quelques florentins : un triptyque attribué à Agnolo Gaddi, un *Christ pleuré*, de Mainardi, une *Nativité* ou *Jésus dans la crèche* de Botticelli



La ville de Venise adorant l'Enfant Jésus et la Vierge, tableau de Paul Véronèse. (Collection de Nemes.) — Phot. Druet.

(v. *Lar. Mens.* de déc. 1913), peinte à fresque, où le décor de pierre, les physionomies gracieuses dénotent l'influence de Filippo Lippi (80.000 francs).

Les primitifs du Nord étaient mieux représentés dans cette collection que ceux d'Italie. Chez les Allemands, une nudité puissante et ferme, à la taille déformée, à la mode du temps, de Hans Baldung Grün, *Vénus et Cupidon*, datée de 1525 (115.000 francs). *Un seigneur allemand et sa femme*, par Hans von Kulmbach, de 1513, provenant de la collection Weber; une *Annonciation à Joachim*, de Cranach le Vieux (1518); une scène de chasse avec des détails pittoresques, de Cranach le Jeune; de Bartholomæus de Bruyn le Vieux, une *Descente de croix* et un tableau provenant de la collection Weber avec la Vierge, l'Enfant Jésus, sainte Anne, saint Géréon et un donateur (72.000).

Parmi les primitifs flamands, deux peintures très remarquables de Gérard David : une *Vierge allaitant l'Enfant Jésus*, précieuse et menue dans un charmant paysage détaillé avec minutie et une *Mise au tombeau*, pathétique dans sa sobriété. Malgré le peu de vogue dont jouit actuellement (on ne sait pourquoi) la peinture de Gérard David, ces tableaux firent respectivement 120.000 francs et 84.000 francs. D'Antonio Moro, un *portrait de femme*, daté de 1577, provenant des collections de Beurnonville et de Hirsch.

Marczell de Nemes semble avoir eu une prédilection pour les Hollandais, il en avait une collection variée où, à côté de quelques figures tourmentées de Rembrandt, se succédaient les plaines grasses et les canaux immobiles, les orgies de cabaret ou de paisibles intérieurs bourgeois. Les enchères se croisèrent autour du portrait du père de Rembrandt par l'artiste, enlevé par Seymour de Ricci pour le compte d'un amateur au prix fort de 516.000 francs. Œuvre de jeunesse et pourtant capitale. Rembrandt a souvent silhouetté sous divers déguisements cette figure paternelle si expressive, à la face maigre et dégarnie, au nez long, aux lèvres serrées et minces, à la barbe rare. Dans cet exemplaire qui vient de la collection Mathew Piers. Watt Boulton, de Tew-Park, il s'est plu, comme dans ceux de l'Ermitage ou du Rikomuseum, à camper ce brave meunier dans une allure martiale en travesti militaire : large béret à plumes, gorgerin de fer, manteau de velours noir amplement drapé. Par un procédé assez artificiel, il a inondé la figure de lumière, mais cet éclairage lui a permis de détailler avec une âpreté incisive tous les traits de la physionomie. Des reflets de cette lumière blonde font luire le gorgerin de fer et la chaîne d'or plaquée sur le manteau.

Ce portrait s'accompagnait de deux autres, postérieurs d'une vingtaine d'années environ, d'un coloris concentré et d'une expression émouvante : deux têtes de vieillards, dont l'une est une étude pour la *Suzanne et les Vieillards*, de 1647, au musée de Berlin, l'autre, de 1650, coiffée d'un large feutre, d'un type semblable à un portrait de la collection du comte Wachtmeister, à Vanas, en Suède (celle-ci vendue 95.000 francs). La touche heurtée, nerveuse, désinvolte de Frans Hals se montrait dans une admirable silhouette d'homme en noir, datée de 1634, œuvre puissante qui fut adjugée 243.000 francs à la vente Weber et qui a coûté cette fois-ci 290.000 fr. A côté, une vieille femme, d'un réalisme saisissant, dans sa robe noire et sa collerette blanche, par J.-G. Cuyp, un enfant aux yeux étonnés, de A. Cuyp, d'amusantes petites figures rondes groupées dans un *Portrait de famille*, de Nicolas Maës, un portrait de femme, de Terborch, provenant de la collection Schacky, d'une grande distinction de couleur.

Les amateurs de paysages purent se disputer une nature tourmentée de Ruysdaël (*le Troupeau de moutons sur le chemin*), un *Village au bord d'un canal*, dans une lumière blonde, par Van Goyen, une prairie de Philippe de Koninck (35.000 francs), une radieuse campagne avec des vaches couchées, par A. Cuyp, provenant des collections Camondo et Sedelmeyer. A côté, les intérieurs bourgeois ou les scènes de mœurs jetaient leur note pittoresque : cavaliers de Wouwerman, joueurs de tric-trac dont Th. de Keyser détaille les somptueux costumes avec autant de complaisance que Dick



Le Christ bafoué par les soldats, tableau de Dominico Theotokopuli, dit « le Greco ». (Collection de Nemes.) — Phot. Druet.



La famille Henriot, tableau de P.-Aug. Renoir. (Collection de Nemes.) — Phot. Druet.

Hals pour ceux des personnages d'une *Réunion galante*. Une *Scène de cabaret*, de Van Ostade, faisait pendant à un *Buveur assoupi*, de Brekelenkamp, d'une jolie finesse de teintes.

Les Flamands, moins nombreux, se distinguaient pourtant par deux portraits de prélats, de Rubens et de Van Dyck. Celui de Rubens surtout, qui représente Antoine Triest, archevêque de Gand (vendu 85.000 francs à Biermann), est un morceau superbe. S'il est dans l'œuvre du peintre des portraits plus éclatants, il n'en est pas de plus souple, de plus vivant, de plus sobre en même temps. Car l'artiste a campé dans l'attitude la plus simple cette bonne tête ecclésiastique, placide et souriante, un peu naïve. Il l'a cependant encadrée noblement d'un fond d'architecture et d'un large rideau dont l'éclat voilé détache en pleine lumière les tons clairs et transparents de la figure, d'une grande légèreté de touche, la blancheur du col rabattu sur le camail écarlate et les dentelles du rochet. Bien que très vivante, la tête futée, gouailleuse du cardinal Domenico Rivarola, par Van Dyck, n'a pas cette maîtrise d'exécution; elle remonte d'ailleurs à la période génoise de ce peintre.

Marczell de Nemes avait sacrifié le XVIIIe siècle français, représenté par un *Portrait de femme*, de Nattier (1728), négligé aussi l'art anglais, dont il n'avait que le portrait du comte de Guildford, par Lawrence, et celui, très beau, du général Campbell, par Raeburn (85.000 francs).

L'Espagne, par contre, y brillait avec quatre Goya, de date et de caractère très différents : un carton de tapisserie de 1788 à jeux d'enfants (*las Gigantillas*) (v. *Lar. Mens.* de déc. 1913), qui souleva un incident au cours de la vente, le gouvernement espagnol en ayant revendiqué la propriété et empêché la mise aux enchères ; le *Portrait de Gasparini* (1795), une scène de carnaval burlesque et mouvementée figurant l'*Enterrement de la Sardine*, exécutée en 1815, sans doute comme pendant de l'*Arbre de mai*, de la Galerie nationale de Berlin ; des figures réalistes de *Buveurs*, peintes en 1819, dédiées peut-être au médecin de Goya, à Rieta, ainsi que le laisse supposer le mot encore visible de « medico ». Le tableau figurait dans la collection du duc de Osuna, à Madrid.

Marczell de Nemes avait réuni une importante série de nos maîtres modernes; il y avait fait une place d'honneur à Courbet, comme à celui qui ramena la peinture de nos jours à un réalisme vigoureux, en renouant par une technique savante les traditions interrompues des grands coloristes. Les divers aspects de son talent se montraient dans une dizaine de toiles où les paysages voisinaient avec les études de plein air et ces nus d'atelier où éclate la maîtrise du peintre : l'un de ceux-ci, d'une facture claire et lisse, le *Réveil* ou *Vénus et Psyché*, compte parmi ceux que Courbet a modelés avec amour. Il excita la convoitise des amateurs et fut adjugé pour 83.000 francs. Un autre, *Femme couchée*, qui figura dans les collections Lippmann et prince de Wagram, fut vendu 36.100 francs. Un *Paysage près d'Ornans* (v. p. 877), de la collection prince de Wagram (vendue 50.000 francs), étale des lignes épaisses et puissantes, des ombres découpées crûment.

Parmi les Manet, un seul important, la *Rue de Berne*, qu'il peignit en 1878, des fenêtres de son atelier, qui passa dans la collection Pellerin et fut vendue cette fois-ci 70.000 francs. L'artiste a eu la préoccupation visible de rompre avec les paysages classiques, savamment ordonnés. Ici, deux façades de rues toutes nues, qui filent à perte de vue, un large vide au premier plan avec un morceau d'une échelle posée on ne sait pourquoi, un coin d'affiche plaqué sur la gauche et coupé d'ailleurs par le cadre. Mais, dans ce décor étrangement planté, sa brosse nerveuse et heurtée accroche des hampes de drapeaux, fait voltiger fiévreusement leurs bandes de calicot, croque des silhouettes qui remuent. Il y a une vie extraordinaire dans cette toile qu'inonde un soleil de midi brûlant et sec. D'autres œuvres de Manet excitèrent peu l'intérêt; telles la *Négresse*, une étude pour l' « Olympia » du musée du Louvre, ou le *Portrait de Georges Clemenceau* (5.000 francs).



La Songerie de Mariette, tableau de Corot. (Collection de Nemes.) — Phot. Druet.

Un *Canal en Picardie* représentait Corot paysagiste, qui eut beaucoup moins de succès que Corot portraitiste, très en vogue aujourd'hui et représenté ici par un portrait de Mme Gambey, surnommé *la Songerie de Mariette*, qu'on n'enleva pas à moins de 127.000 francs.

Les impressionnistes avaient naturellement une place privilégiée chez ce collectionneur épris des fantaisies de la couleur. Etudes de plein air, de Renoir et de Berthe Morizot, paysages de Monet et de Sisley, ballerines de Degas, natures mortes de Cézanne et de Van Gogh, scènes tahitiennes de Gauguin, formaient un défilé chatoyant. Toutes ces toiles, après avoir connu tant d'injustes dédains, obtinrent les prix forts que la mode actuelle leur accorde sans marchander : des *Fleurs*, de Renoir, furent adjugées 23.000 francs, tandis qu'on donnait 40.000 francs pour des *Pommes* ou un *Buffet* de Cézanne. Les batailles les plus vives se livrèrent autour de la *Famille Henriot* (vendue 75.000 francs) où Renoir a baigné ses figures d'une jolie lumière tamisée par le feuillage. — Jean Bayet.

* **Ollivier** (Olivier-*Emile*), homme d'Etat et écrivain, membre de l'Académie française, né à Marseille le 2 juillet 1825. — Il est mort à Saint-Gervais-les-Bains le 20 août 1913. Quelques semaines avant sa mort, la *Revue des Deux-Mondes* publiait les derniers articles qu'il ait eu le temps d'écrire de la série qu'il préparait sur les origines et les débuts de la guerre franco-allemande : *Gravelotte-Saint-Privat ; Au camp de Châlons ; les Tourments de Mac-Mahon;* et l'attention publique avait été mise en éveil par les appréciations curieuses et souvent inattendues que l'auteur y portait sur les événements et les principaux personnages du drame historique où sombra le second Empire et, en même temps, sa propre réputation d'homme d'Etat. Tombé du pouvoir dans la pleine force de l'âge et du talent et après avoir éveillé les plus grandes espérances de tout le pays, tenu pour l'un des principaux responsables de la grande catastrophe de 1870, il avait employé les quarante années de sa robuste vieillesse à lutter contre l'impopularité qui l'avait accablé ; — injustement, croyait-il. La mort a interrompu, à l'endroit le plus pathétique, le plaidoyer habile, tenace, spécieux, parfois émouvant, qu'il avait entrepris pour défendre sa réputation contre les graves apparences des faits.

Emile Ollivier avait eu, dans le parti libéral, au lendemain de la révolution de Février, une fortune très rapide, favorisée par le crédit de son père, Démosthène Ollivier, représentant des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée constituante — et d'ailleurs justifiée par quelques qualités brillantes. Il avait terminé depuis quelques mois ses études de droit et travaillait dans une étude d'avoué, lorsque Ledru-Rollin, en mars 1848, le nomma commissaire général de la République dans les Bouches-du-Rhône. Ce choix ne fut pas mauvais. Malgré sa jeunesse, Emile Ollivier fit preuve de décision, de courage personnel, se montra et parla à la foule, non sans autorité ni habileté, sut faire accepter le nouveau régime de la bourgeoisie conservatrice de la ville, fut maintenu préfet des Bouches-du-Rhône après les élections, réprima en juin un mouvement socialiste, mais, en juillet, un mouvement de réaction commençant à se dessiner, fut envoyé en disgrâce à Chaumont, et accepta ce poste. Il ne se résigna à quitter l'administration qu'en 1849, après l'élection à la présidence de Louis-Napoléon. Il reprit alors la toge, voyagea en Italie, puis vint à Paris, et, tandis que son père devait s'exiler au lendemain du coup d'Etat, ne fut pas inquiété lui-même. Il connut alors des jours difficiles, donna pour vivre des répétitions de droit, écrivit des articles d'économie politique, mais, après 1855, se fit connaître en plaidant avec distinction quelques procès de presse. En 1857, il était envoyé au Corps législatif par une circonscription de Paris. Porté d'abord en concurrence avec Garnier-Pagès, il fut élu au second tour avec un millier de voix de majorité sur le candidat officiel. Il prêta le serment imposé aux députés, de même que Darimon et Hénon, soulevant ainsi de vives polémiques dans la presse de l'opposition. Quelques mois après, des élections partielles ayant amené à la Chambre Jules Favre et Ernest Picard, le fameux groupe des *Cinq* était constitué.

Dans la campagne que les Cinq menèrent contre l'arbitraire impérial, Emile Ollivier joua un rôle fort actif, souvent très heureux, mais qui, sans beaucoup tarder, inquiéta les fractions avancées du parti républicain. Il parla fort éloquemment contre la loi de

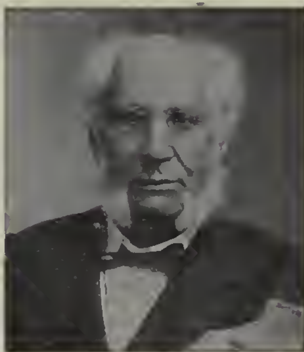
sûreté générale et intervint, à maintes reprises, en 1861 et 1862, dans les discussions politiques et financières du Corps législatif. Même ses adversaires appréciaient la parole fine et souple du député de Paris, sa précision un peu subtile, et surtout la modération voulue de ses critiques, où, parfois, se dissimulaient mal les avances que faisait au pouvoir un caractère tout à la fois ambitieux et conciliant. En 1860, lors de la publication du décret du 24 novembre, qui accordait la publicité des débats et la présence des ministres à la Chambre, Emile Ollivier témoigna bruyamment sa satisfaction, sa reconnaissance, et prononça enfin son fameux discours, où il adjurait l'empereur d'être l'initiateur du peuple à la liberté, en lui donnant le titre de *héros légendaire*, et en ajoutant : « Quant à moi, qui suis républicain, j'admirerais, j'appuierais », etc... L'invite était fort nette. Ainsi commença l'évolution qui devait, en janvier 1869, conduire Emile Ollivier à la présidence du conseil. Quels furent les mobiles véritables du fils du proscrit de décembre? Il y entra de l'ambition, certes, mais sans doute aussi une large part de sincérité. Emile Ollivier n'avait jamais été qu'un républicain très modéré, fort respectueux de la loi, ami de l'ordre établi. Il l'avait prouvé, comme on l'a vu, tout au début de sa carrière; et, somme toute, en se ralliant à l'Empire, il ne revenait pas de fort loin. La prospérité matérielle dont la France jouissait depuis 1860 était de nature à frapper son esprit positif et pratique. Les conseils d'Emile de Girardin l'influençaient. Il allait naturellement à droite, au moment même où Napoléon III venait à gauche. Chacun d'eux faisant la moitié du chemin, il était naturel qu'une rencontre eût lieu : dès 1861, Emile Ollivier entrait en relations avec Morny, intime confident de l'empereur, par l'intermédiaire du député Calvet-Rogniat...

Aux élections de 1863, il fut réélu à Paris, bénéficiant de la légende des *Cinq*. Mais, bientôt, la rupture allait se faire entre ses anciens amis et lui. La discussion de la loi sur les coalitions, en 1864, en fournit le prétexte. Emile Ollivier, désigné comme rapporteur grâce à l'influence de Morny, termina son discours du 24 avril par une violente péroraison contre l'opposition systématique, s'attirant de la part de Jules Favre une amère et mordante réplique. Ce jour-là, selon l'expression de Thiers, Ollivier avait « brûlé non seulement ses vaisseaux, mais toute la flotte ». La gauche, dès lors, le traita plus que froidement. Le député de Paris, en mars 1865, vota l'adresse à l'empereur. « Vote d'espérance », ajouta-t-il. Quelques jours après, de Morny le faisait nommer conseiller judiciaire du vice-roi d'Egypte pour l'affaire du canal de Suez, aux appointements de 30.000 francs par an. Le barreau de Paris s'émut, et le raya du tableau des avocats. A l'ouverture de la session de 1866, il se ralliait définitivement au Tiers-Parti que Buffet avait naguère formé. Morny venait de mourir; mais ses relations avec les conseillers de l'empereur, Rouher et Walewski, continuèrent. Le 10 janvier 1867, enfin, il était appelé dans le cabinet du chef de l'Etat; mais il refusa le poste qu'on lui offrait de ministre de l'instruction publique : il voulait mieux.

Aux élections de 1869, il fut élu dans le Var. A Paris, où il s'était présenté contre l'ancien proscrit Bancel, il échoua, sans avoir pu affronter une réunion publique. Au Corps législatif, il n'allait pas tarder à prendre la direction du Tiers-Parti, qui formula, en juillet 1869, son programme dans l'interpellation dite des *116*. Dès ce moment, des rapports personnels suivis étaient noués entre l'empereur et lui. Après la retraite de Rouher et la démission (27 décembre 1869) du ministère Forcade de La Roquette, Emile Ollivier fut chargé de la constitution d'un cabinet. Le 2 janvier 1870, avec Buffet, Daru, le maréchal Lebœuf, etc., le ministère de l' « Empire libéral » prenait le pouvoir.

Emile Ollivier ne doutait pas de son succès. « Nous ferons, disait-il, une vieillesse heureuse à l'empereur ». Mais il ne tarda pas à trouver sur sa route de gros obstacles. A l'intérieur, l'opposition fut implacable. Ce fut, au Corps législatif, un combat journalier entre le premier ministre et ses anciens amis. Ferry, Jules Favre, Pelletan, Picard le criblaient de traits. Les gages libéraux qu'il voulait donner (remplacement du préfet Haussmann, projets de loi relatifs au régime de la presse, etc.) furent accueillis avec scepticisme. L'assassinat de Victor Noir émut l'opinion; du premier coup, le cabinet libéral devait s'engager dans la répression. Chose plus grave, Emile Ollivier, durement accueilli par la gauche du Corps législatif, ne trouvait à droite qu'un appui incertain. Bientôt, le projet de faire ratifier l'Empire libéral par un plébiscite détachait du cabinet trois de ses membres : de Talhouet, Buffet et Daru. Ce dernier était remplacé aux affaires étrangères par de Grammont : choix malheureux. Enfin, autour de l'empereur même et surtout de l'impératrice, l'autorité d'Emile Ollivier était battue en brèche par les *ultras* du bonapartisme : Jérôme David, Granier de Cassagnac... Le plébiscite du 8 mai 1870 fut la dernière victoire du ministère. En juillet, les négociations relatives à la succession au trône d'Espagne prenaient un tour aigu, et bientôt se posait des deux côtés du Rhin la question de la paix ou de la guerre.

Quelle a été, dans la politique suivie par la France, la responsabilité personnelle d'Emile Ollivier? Le général Palat, dans son livre récent, *la Candidature Hohenzollern* (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 750), l'a très exactement délimitée. Il paraît certain que le président du conseil n'a jamais désiré un conflit armé. Il se méfiait très justement de l'exaltation que manifestait sur cette question l'extrême droite du Corps législatif. Les instructions dangereuses que reçut Benedetti et que notre ambassadeur à Berlin exécuta avec une obstination maladroite furent l'œuvre de Grammont, et non la sienne. Le 12 juillet, lorsque lui parvint la nouvelle de la renonciation des Hohenzollern au trône d'Espagne, il manifesta une joie vive et sincère, semblant et laissant croire que tout était terminé... Mais il eut immédiatement un premier tort grave : celui de s'entendre avec Grammont pour demander des « garanties » au roi de Prusse (entretien avec l'ambassadeur de Werther). Bientôt après, sur les suggestions probablement de Jérôme David, Napoléon III écrivait à Grammont une lettre décisive, demandant que des instructions nouvelles fussent adressées à Benedetti, en vue d'une déclaration formelle du roi de Prusse engageant l'avenir. C'était un acte de pouvoir personnel, contraire aux intentions du premier ministre et d'où pouvait sortir la guerre. Ollivier eût dû démissionner sur-le-champ. Il en eut l'idée, mais resta. Il s'associa à la maladresse anticonstitutionnelle du souverain, a-t-il écrit, « comme le paratonnerre s'associe à la foudre », pour la diriger (13 juillet). Ne s'ajouta-t-il pas à ce mobile quelque goût du pouvoir? En tout cas, là fut la faute capitale d'Emile Ollivier : une erreur d'appréciation, peut-être, sur le danger que courait la France; en tout cas, un manque de caractère véritablement inexcusable chez un homme de sa valeur. La suite des événements est connue. Une fois pris dans l'engrenage, le premier ministre ne sut pas s'en dégager. Il s'entêta dans l'erreur commise, pour n'avoir pas à l'avouer. Il déclara, dans la fameuse séance du 15 juillet, accepter « d'un cœur léger » la responsabilité de la guerre. L'expression était infiniment malheureuse et, plus tard, parut criminelle. Après les premiers désastres de nos armées, les partisans de l'Empire autoritaire reprenaient le dessus et, sur une interpellation de Clément Duvernois, Emile Ollivier démissionnait le 9 août 1870.



Emile Ollivier.

La fin de sa vie n'a été, comme nous l'avons dit, qu'un long effort pour sauver de l'impopularité sa réputation et sa mémoire. Après 1870, il voyagea en Italie, ne rentra en France qu'en 1873, vécut à Paris ou surtout dans sa propriété du Var, écrivant beaucoup sur les sujets les plus divers, mais sans réussir jamais à jouer un rôle politique. Il avait été élu à l'Académie française en 1870, au fauteuil de Lamartine. Il ne prononça jamais son discours de réception ; Guizot, qui faisait partie de la commission académique, ayant protesté contre l'éloge que faisait du souverain déchu son ancien ministre. Il brigua inutilement un siège de député dans le Var en 1876 et en 1877. A partir de 1894, il entreprit d'écrire l'histoire de son ministère : *l'Empire libéral. Etudes, récits et souvenirs* (1893-1898); livre plein d'intérêt, de mouvement, d'anecdotes curieuses, de portraits souvent sévères, mais joliment troussés. C'est un plaidoyer mordant, habile, qui pèche surtout par omissions. Il est d'ailleurs regrettable que l'ancien ministre n'ait pu mener à son terme l'œuvre qu'avaient esquissée ses derniers articles de la *Revue des Deux Mondes* sur les débuts de la guerre franco-allemande. Beaucoup de côtés en sont intéressants. La responsabilité du maréchal Lebœuf, déclarant hautement que l'armée était « archiprête », en sort aggravée; de même que celle du comte de Palikao et de Rouher, agissant tous deux au nom de l'impératrice régente pour gêner la liberté d'action de Mac-Mahon... L'opinion a été davantage surprise par l'essai de réhabilitation du maréchal Bazaine qui apparaissait dans la plume d'Emile Ollivier. Les arguments donnés paraissent peu décisifs, bien que l'auteur ait pour lui certaines appréciations de critiques militaires d'outre-Rhin.

Nombreuses sont les autres publications d'Emile Ollivier. Nous citerons, parmi les principales : *Commentaire de la loi sur les coalitions* (1864); *Démocratie et liberté* (1867); *une Visite à la chapelle des Médicis* (1872); *Lamartine* (1874), texte et commentaire de son discours de réception à l'Académie; *le Ministère du 2 janvier* (1875); *Principes et conduite* (1879); *Thiers à l'Académie et dans l'histoire* (1879); *l'Eglise et l'Etat au concile du Vatican* (1879); *Le Pape est-il libre à Rome?* (1882); *Le Concordat est-il respecté?* (1883); *le Concordat et le Gallicanisme* (1885); *Nouveau manuel de droit ecclésiastique français* (1885); *1789 et 1889* (1889); *Michel-Ange* (1892); *Solutions politiques et sociales* (1894); *Marie-Magdeleine. Récits de jeunesse* (1896). — G. Treffel.

papyrologie n. f. (du gr. *papuros*, papyrus, et *logos*, discours). Science qui a pour objet de déchiffrer les manuscrits sur papyrus. (Sur la matière et la confection de ces manuscrits, voir l'article papyrus dans le *Dictionnaire Larousse*.)

— Encycl. Cette branche de la paléographie a pris une importance considérable au cours de ces dernières années; en très peu de temps, les documents qu'elle nous a révélés ont permis d'élucider une foule de points obscurs ou mal connus dans l'histoire politique et littéraire de la Grèce. C'est presque exclusivement aux découvertes faites en Egypte que nous sommes redevables de ces résultats, non seulement parce qu'après la décadence de la Grèce propre le royaume des Ptolémées devint le foyer de la vie et de la pensée helléniques, mais parce que l'usage du papyrus y était plus courant que dans les autres pays, et aussi en raison des conditions climatériques et des coutumes funéraires qui favorisaient la conservation des objets les plus délicats.

Le papyrus égypto-grec le plus anciennement connu est la *Charta Borgiana*, exhumée en 1778 et conservée aujourd'hui au Musée de Naples. Au cours du XIXe siècle, un assez grand nombre de manuscrits de même origine ont été trouvés et répartis entre les musées ou les bibliothèques de Londres, de Turin, de Rome, de Paris, de Leyde, de Berlin, de Dresde, de Leipzig et de Saint-Pétersbourg; presque tous provenaient de Memphis ou de Thèbes. Ces trouvailles fortuites s'étant multipliées depuis 1877, notamment sur l'emplacement des anciennes villes d'Arsinoé, d'Heracleopolis Magna, d'Hermoupolis, et dans diverses bourgades du Fayoum, les archéologues eurent l'idée, vers 1893, d'entreprendre des fouilles méthodiques et de constituer des collections de papyrus en les classant non seulement d'après leur contenu, mais surtout d'après leur provenance exacte. Ces recherches se poursuivent depuis vingt ans, et la matière est loin d'être épuisée. Des savants anglais, entre autres Flinders Petrie et surtout Grenfell et Hunt, ont exploré diverses stations du Fayoum, Hibeh et surtout l'ancienne Oxyrhynchos (à l'O. du Nil, à 250 kil. environ en amont du Caire); des Allemands, en première ligne Wilcken, Rubensohn, Schubart, ont fouillé également dans le Fayoum, ainsi qu'à Heracleopolis Magna, à Abousir, à Eléphantine; des Italiens, notamment Breccia, ont scruté les ruines et la nécropole d'Hermoupolis; enfin, les chercheurs français, au premier rang desquels il faut citer P. Jouguet, G. Lefebvre, Gayet, ont mis à jour de nombreux et précieux documents à Ghoran, Magdola, Antinoé, Kôm-Ishkaou (Aphroditopolis), etc. Les produits de toutes ces explorations ont été rassemblés dans des musées nationaux ou des collections particulières : au Caire, à Berlin, à Strasbourg, à Hambourg, à Heidelberg, à Londres et à Oxford, à Vienne, à Florence, à Genève, à Bruxelles, à Chicago, etc. En France, nous possédons, outre les papyrus du Louvre et de la Bibliothèque nationale, la belle collection réunie par P. Jouguet à l'Institut de papyrologie de l'université de Lille.

C'est à ces sources que puisent les papyrologues pour accomplir la seconde partie de leur tâche, — et non la moins délicate : le déchiffrement et la reconstitution des manuscrits. Ces documents nous sont parvenus en effet, le plus souvent, en fort mauvais état; trouvés les uns au milieu des ruines — quelquefois dans des jarres où on avait l'habitude de les serrer, mais trop fréquemment dans les décombres ou les anciens tas d'ordures — les autres dans les sarcophages, où ils avaient servi au cartonnage des momies, ils sont parfois brisés, souvent à moitié effacés par l'humidité, presque toujours déchirés. Pour arriver à dérouler et à étaler sans les émietter ces feuilles séculaires, le papyrologue doit être doublé d'un chimiste et d'un manipulateur adroit, qui sache procéder à ce travail minutieux avec autant de dextérité que de patience; il faut savoir aussi assouplir le manuscrit sans en altérer les caractères, ranger dans l'ordre voulu les divers feuillets d'un même rouleau ou les fragments d'un même feuillet, etc. Puis vient la lecture proprement dite, qui n'est généralement pas des plus aisées : certains papyrus, surtout les « papiers d'affaires », sont tracés d'une écriture courante, dont les caractères ne se distinguent pas sans peine, où les mots ne sont pas séparés, où manquent un grand

nombre de signes d'orthographe et de ponctuation, où abondent les corrections confuses et les abréviations conventionnelles; pour s'y reconnaître, il faut à la fois un coup d'œil perspicace et des connaissances très spéciales. Ces difficultés sont plus sensibles pour les papyrologues que pour les autres paléographes; car la plupart des papyrus contiennent soit des actes rédigés d'ordinaire sans grand soin matériel, soit des copies hâtives d'œuvres classiques, sortes d' « éditions à bon marché », où les inadvertances sont fréquentes, et qui ne sont pas non plus calligraphiées comme les parchemins du moyen âge, œuvres de patience et d'art, auxquelles les moines consacraient les nombreux loisirs de leur existence oisive.

En présence de ces documents détériorés, confus, incomplets, la critique des textes s'est imposée comme première tâche aux paléographes et aux philologues qui avaient entrepris de les éditer ou de les commenter. Ici encore, c'est l'école anglaise qu'il faut citer en premier lieu; parmi ses innombrables publications, nous nous contenterons de signaler celles qui composent l'œuvre admirable de Grenfell et Hunt : leurs papyrus d'Oxyrhynchos, de Hibeh, du Fayoum, de Tebtunis forment déjà la matière d'une quinzaine de volumes in-quarto, et toutes leurs découvertes ne sont pas encore communiquées au public. En Allemagne, la principale collection est celle où sont publiés, par Schubart, Wilcken, Viereck, Krebs, etc., tous les documents du Musée royal de Berlin; d'autres recueils paraissent à Strasbourg, à Giessen, à Hambourg, à Heidelberg; en outre, des *anthologies* et des *chrestomathies* nombreuses, éditées à Berlin (librairie Weidmann) à Leipzig (librairie Teubner), à Heidelberg, à Bonn (dans les *Petits textes* de la librairie Marcus et Weber), mettent à la portée des débutants et des amateurs des textes qu'il est difficile de se procurer et souvent peu commode de lire. L'Italie et la Suisse occupent dans ce domaine une place plus qu'honorable : l'une avec ses belles collections de Florence, publiées par Vitelli et Comparetti, l'autre avec ses *Papyrus de Genève*, étudiés et édités par J. Nicole. En France, outre les *Papyrus du Louvre et de la Bibliothèque nationale*, dont la publication, due à Brunet de Presles et à E. Egger, remonte à 1865, il convient de citer en première ligne la tâche entreprise en 1907 par l'Institut de papyrologie de l'université de Lille, sous la direction de P. Jouguet : nous lui devons déjà plusieurs volumes de documents provenant surtout de Ghoran et de Magdola, dans le Fayoum; Jouguet a également publié la collection complète des *Papyrus de Théadelphie* (Paris, 1911). Signalons encore les *Papyrus grecs d'époque byzantine*, que J. Maspero a commencé à éditer, etc.

Le public est tenu au courant des découvertes papyrologiques par un grand nombre de publications périodiques, soit par des *chroniques* annexées aux principales revues philologiques ou archéologiques de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre, soit par des bulletins spéciaux, dont le plus important, dirigé par l'érudit allemand U. Wilcken, un des grands maîtres de la papyrologie, paraît à Leipzig (librairie Teubner) sous le titre d'*Archives pour les recherches papyrologiques* (*Archiv für Papyrusforschung*).

Les documents d'origine papyrographique se répartissent en deux groupes distincts : les papyrus littéraires et non littéraires. Les premiers sont de beaucoup les moins nombreux : dans le lot le plus important, celui d'Oxyrhynchos, ils forment tout au plus un sixième du total. Ils consistent, avons-nous dit, en copies généralement assez médiocres des ouvrages en prose ou en vers de l'âge classique; malgré leurs défauts, l'intérêt en est considérable : d'abord, ces papyrus, dont la majeure partie date des trois derniers siècles avant notre ère, sont de beaucoup antérieurs aux plus anciens manuscrits que nous possédions déjà; ils dénoncent ainsi bien des altérations qui se sont produites dans les textes sous la main des scribes du moyen âge. Puis, ils nous font connaître des parties nouvelles de certaines œuvres qui nous étaient parvenues très mutilées : des morceaux plus ou moins étendus de poésie épique, lyrique ou dramatique, des passages parfois assez longs d'historiens, d'orateurs, de philosophes, de théologiens sont ainsi venus s'ajouter aux fragments de leurs écrits que l'antiquité nous avait transmis. Enfin, et surtout, plusieurs ouvrages entièrement perdus, et dont nous ne savons guère que le nom, nous ont été restitués par quelque « coup de pioche heureux » ou par une trouvaille... chez un brocanteur indigène : ce sont d'abord les manuscrits de six discours d'Hypéride, l'émule de Démosthène, dont un, le plaidoyer *contre Athénogène*, publié en 1892, figure dans la collection du Louvre; puis le traité d'Aristote sur la *Constitution d'Athènes*, et sept « mimes » d'Hérondas (forme populaire et réaliste de la poésie dramatique), que Kenyon a déchiffrés en 1891 sur des papyrus du British Museum; les odes de Bacchylide, de même provenance, publiées pour la première fois en 1897, nous ont rendu plus familière la physionomie du rival de Pindare; d'importants fragments d'un historien (probablement Théopompe) ont été découverts à Oxyrhynchos; en 1906, G. Lefebvre a retrouvé, à Kom-Ishkaou, des parties considérables de quatre comédies de Ménandre, auteur dont nous n'avions conservé que des sentences isolées et des fragments de scènes insignifiants (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 172); l'an dernier, enfin, Hunt nous a fait connaître un « drame satyrique » inédit de Sophocle, *les Limiers*, dont un papyrus d'Oxyrhynchos contient environ les deux tiers (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 772).

Les papyrus non littéraires, dont nous possédons déjà plusieurs milliers, comprennent des actes privés ou publics des genres les plus divers; baux, procès-verbaux, ventes, prêts, devis, mémoires, reçus, pétitions ou requêtes, lettres d'affaires, dépositions de plaignants et de témoins, rapports de police, résultats d'enquêtes judiciaires, etc. Ces documents, dont les plus importants et les plus nombreux datent de l'époque romaine, sont d'un intérêt capital pour l'étude des institutions publiques et des relations privées sous la domination impériale; comme le gouvernement central laissait aux provinces une certaine autonomie dans l'administration des affaires purement locales, c'est encore d'une civilisation hellénique que ces écrits sont les produits et les témoignages concrets. Les renseignements que ces papyrus nous fournissent sont assez précis pour avoir permis à plusieurs historiens de trancher des questions jusqu'alors très confuses et de faire revivre un passé qu'on croyait à jamais enseveli dans les ténèbres; telles sont l'étude de Bouché-Leclercq sur les *Institutions de l'Egypte* (Paris, 1906-1907), qui forme les deux derniers volumes de son *Histoire des Lagides*, et plus récemment celle de J. Lesquier sur les *Institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides* (Paris, 1911). C'est presque uniquement en puisant à cette source que P. Jouguet a pu composer une histoire de la *Vie municipale dans l'Egypte romaine* (Paris, 1911) : le groupement de la population dans les divers ordres de localités, sa répartition en classes, les fonctionnaires et leur administration, l'organisation des finances et de la police, etc., sont l'objet d'une étude minutieuse et de descriptions détaillées, qui montrent avec une netteté remarquable ce qu'était la vie des cités grecques d'Afrique sous l'empire romain. L'introduction de cet important ouvrage contient en outre un résumé succinct de l'histoire de la papyrologie et une liste complète des publications qui concernent cette science. En Allemagne, un travail de même nature, mais portant sur l'ensemble des découvertes papyrologiques et où les notions d'ordre soit historique soit juridique qu'on en peut tirer sont appuyées sur des textes dont les auteurs ont constitué un recueil extrêmement abondant, vient d'être publié par Wilcken et Mitteis, sous le titre d'*Analyse et chrestomathie des documents papyrographiques* (*Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Leipzig, 1912).

La tâche des papyrologues est loin d'être terminée : sans compter les nombreux papyrus déjà exhumés qui n'ont pas encore été déchiffrés, le champ reste ouvert à plus d'une découverte. Il n'y a pas longtemps que les archéologues ont constaté que dans l'antiquité la vallée du Nil avait été habitée sur toute sa longueur, que la population ne s'était pas, comme on l'avait cru jusqu'alors, concentrée dans un petit nombre de localités très isolées, et que les flancs des chaînes Lybique et Arabique constituaient, de Philæ aux Pyramides, une vaste nécropole, qui n'a pas encore été explorée. De plus, les documents de l'âge ptolémaïque, qui seraient les plus intéressants, sont relativement rares et trop imparfaitement conservés pour avoir pu servir à reconstituer jusqu'à présent l'histoire complète de cette période. Faire revivre à nos yeux, dans la mesure du possible, ces jours brillants de l'alexandrinisme, où le génie grec jeta son dernier éclat sur le monde méditerranéen avant sa décadence définitive, telle est l'œuvre qu'au XXe siècle la papyrologie peut espérer et, en tout cas, doit tenter d'accomplir. — Pierre WALTZ.

***phare** n. m. — ENCYCL. *Les phares et les oiseaux migrateurs.* La diminution des oiseaux de passage (bécasses, cailles, canards, etc.), constatée depuis nombre d'années par les agriculteurs et par les chasseurs, est liée à la multiplication des phares et à la puissance de leur éclairage. Des observations sérieuses, faites tant en France qu'à l'étranger, ont montré que les phares occasionnent la mort d'un nombre considérable d'oiseaux migrateurs.

Les lueurs nocturnes, on le sait, attirent les animaux de toutes sortes. Les insectes viennent voltiger très près de la flamme, et souvent s'y brûlent; mais les mammifères se tiennent prudemment à distance de la lumière qui les a éblouis. Quant aux oiseaux, qui subissent, eux aussi, l'extraordinaire attirance de la lumière, c'est principalement autour des phares qu'on les voit se réunir.

Mais les innombrables oiseaux que l'on voit tournoyer autour de ces feux éclatants ne peuvent s'y brûler les ailes, et cependant, au matin, leurs corps gisent nombreux au pied du phare. On a cru longtemps qu'attirés par la lumière et aveuglés par ses



Phare de Terschelling (Hollande). Vue de la plate-forme, avec le mât à signaux et montrant la disposition des échelles accrochées au garde-fou. Une des échelles a été relevée; une autre, placée verticalement, montre la disposition des barreaux.

éclats éblouissants, ils venaient à tire-d'aile se précipiter sur la lanterne, et se tuaient; mais la réalité est toute différente.

Captivés par les rayons qui guident les navigateurs à plus de cinquante kilomètres des côtes, ils viennent près du phare, volent sans répit autour du foyer lumineux jusqu'au moment où, épuisés par cette ronde folle, leurs forces les trahissent. Ils tombent alors épuisés.

Si, parmi ces victimes, il en est qui, aux premières lueurs du jour, ont retrouvé quelques forces pour



Phare de Terschelling. (Disposition des perchoirs au-dessus de la lanterne.)

reprendre le chemin dont un dangereux mirage les a éloignés, beaucoup demeurent, blessés ou morts. Ceux-ci deviennent la proie des pillards. Les grands rapaces de terre et de mer, les carnassiers, connaissent ces champs de carnage et ne se font pas faute d'y accourir en bandes. Mais les populations du voisinage des phares, parfois les douaniers et les gardiens du phare eux-mêmes, y trouvent profit. Ils ramassent les oiseaux morts, achèvent les blessés ou épuisés et, braconniers d'un genre spécial, s'assurent en les vendant des gains aussi fructueux qu'illicites.

Pour donner une idée du nombre des victimes que font les phares au moment des grandes migrations (mars-avril et septembre-octobre), il suffit de rapporter les chiffres que les journaux ou revues cynégétiques ou agricoles (*Revue mensuelle du Saint-*

Hubert-Club, *Bulletin de la Société centrale des chasseurs, Bulletin de la Ligue française pour la protection des oiseaux, l'Acclimation, Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, etc.) ont donnés tour à tour dans leurs colonnes.

Au phare de Gatteville ou de Barfleur (Manche), on a pu compter en quatre nuits 9.300 cadavres d'oiseaux (dont 1.900 bécasses); au phare d'Eckmuhl (pointe de Penmarch), on ramassa un matin 2.150 oiseaux victimes d'une seule nuit; au phare de Belle-Ile, par vent d'E. et temps sombre, deux nuits successives firent 2.380 victimes (dont 700 bécasses). Toutes les variétés de passereaux, tous les genres d'oiseaux migrateurs figurent dans ces effrayantes hécatombes. Il est facile d'imaginer quels bénéfices peuvent retirer de leur négoce les braconniers accourus.

Depuis plus de dix ans, les écrivains cynégétiques les plus autorisés ont signalé aux grandes sociétés d'agriculteurs, de chasseurs et aux pouvoirs publics les dangers d'une situation qui pourrait bien être la cause d'une disparition complète, à bref délai, de nombreuses espèces d'oiseaux si utiles à divers points de vue.

Plusieurs projets ont été soumis aux intéressés pour remédier à ce déplorable état de choses. La plupart vantaient des dispositifs d'écrans ayant pour



Phare de Terschelling. (Disposition des échelles sur le pourtour de la plate-forme, au-dessous de la lanterne.)

but d'empêcher les oiseaux d'arriver jusqu'à la lanterne du phare. Mais ces appareils, impraticables pour le plus grand nombre, eussent voilé en partie la lumière, sans protéger efficacement les oiseaux. Si, en effet, les oiseaux se tuaient contre les parois de la lanterne, ils se fussent tués également contre tout autre obstacle placé devant.

C'est d'ailleurs en cherchant la solution du problème que l'on a pu faire la constatation dont nous parlions plus haut et qui a renversé les idées admises jusqu'ici à ce sujet.

Chargés par le ministre de la marine des Pays-Bas d'étudier la question, le docteur Thijsse et le professeur A. Burdet se rendirent à Terschelling, et leurs observations répétées leur démontrèrent que les oiseaux tombent épuisés, mais ne se fracassent pas le corps sur la lanterne.

Le sommet du phare de Terschelling est entouré de barres de fer servant de garde-fous, et sur ces barres les oiseaux venaient se poser en rangs serrés. Thijsse et Burdet conclurent de cette particularité que, si l'on tendait aux oiseaux des perchoirs en assez grande quantité, dans le voisinage même de la lumière, on diminuerait considérablement le nombre des victimes.

Le Dr Thijsse imagina donc un dispositif particulier, qui comporte une série de perchoirs en forme d'échelles, que l'on fixe tout autour du sommet du phare, en dessus et en dessous, assez près pour être éclairées, mais sans cependant que les rangées de volatiles que doivent porter ces perchoirs fassent écran aux rayons. Ce système a été perfectionné par le capitaine de vaisseau Goossen, et aujourd'hui, plusieurs phares de la côte des Pays-Bas en sont déjà pourvus (phares de Terschelling, de Harlingen, etc.)

Même aux époques des grands passages, et alors que pendant la nuit on peut compter approximativement sur les perchoirs jusqu'à 10.000 oiseaux, il est rare qu'au matin, on ramasse de nombreux morts ou blessés. Ainsi, dans la nuit du 13 au 14 novembre 1912, 6.000 oiseaux se posaient sur les perchoirs Thijsse du phare de Terschelling, et tous, sauf une bécasse, reprenaient leur voyage dès l'aube, tandis que, le même jour, on ramassait au pied du phare de Barfleur 460 bécasses, sans compter les centaines d'autres oiseaux.

Les intéressantes expériences du Dr Thijsse ont eu du retentissement, et l'on a installé déjà des appareils de son système en Angleterre (île de Wight) et en Allemagne.

En France, sur les instances du Saint-Hubert Club et de la Ligue pour la protection des oiseaux, le ministre de la marine a autorisé l'établissement d'un appareil Thijsse sur le phare du cap Gris-Nez.

Il faut souhaiter, pour l'agriculture et pour les disciples de saint Hubert, que l'on ne s'en tienne pas là. — GUSTAVE VOULQUIN.

schuélage ou **schuellage** n. m. Opération qui a pour but de remettre en contact avec le fond de la fosse les tiges de cresson que la récolte en avait détachées.

— ENCYCL. La récolte du cresson dans les fosses a pour résultat de soulever les tiges et de les détacher du fond. Il importe donc, après chaque coupe, de procéder au schuélage afin de *rempiéter* le cresson, comme disent les praticiens, c'est-à-dire de rétablir le contact de la plante avec le sol et permettre aux racines adventives de se développer abondamment pour donner de nouvelles pousses. Le schuélage s'exécute à l'aide de l'outil appelé *schuèle* (ou *schuelle*), qui consiste en une planchette de bois (de $1^m,50$ de long sur 8 à 10 cent. de largeur), à laquelle est fixé un long manche (3^m). Deux ouvriers cressonniers suivent latéralement la fosse armés de leur schuèle et, en commençant par la *tête* de la fosse, couchent dans le même sens toutes les tiges; ils effectuent leur travail, chacun sur la moitié de la largeur, en soulevant et abaissant alternativement la schuèle. Ils donnent une pression un peu plus forte si la récolte a été suivie d'une fumure et qu'il s'agisse non seulement de coucher les tiges, mais encore de tasser le fumier. Sous l'action de l'eau, les tiges se redressent peu à peu, et de nouveaux rameaux se forment.



Schuélage du cresson. — Phot. Boyer.

Le schuélage doit être de temps à autre remplacé par un roulage, qui donne une adhérencee plus parfaite et plus durable. Le rouleau dont on se sert est très différent des rouleaux ordinaires; il est à claire-voie; d'une longueur de $2^m,50$ à $2^m,75$ et d'un diamètre de $0^m,35$ environ. Il est constitué par cinq cercles en fer, sur lesquels sont fixés longitudinalement une douzaine de blocs de bois de 3 à 4 centimètres de large, sur 5 d'épaisseur. Aux extrémités de l'axe sont fixées des chaînettes, qui servent à déplacer l'appareil dans la fosse.

C'est surtout pendant l'été qu'on emploie le rouleau au lieu de la schuèle, parce que les plantes sont plus vigoureuses; certains cressiculteurs schuèlent tous les deux jours, et remplacent un schuélage par un roulage. — J. DE CHAON.

schuéler ou **schueller** v. a. Pratiquer le schuélage : SCHUÉLER *du cresson*.

Singa, ville du Soudan égyptien, dans la région qui constituait autrefois l'ancien royaume de Sennaar, sur le Nil Bleu; 4.000 habitants, avec une petite garnison anglaise. Singa est une ville toute nouvelle, que les Anglais ont édifiée de toutes pièces pour remplacer l'antique cité de Sennaar, détruite au temps des troubles mahdistes, et dont les ruines n'ont pas été relevées. La position de Singa sur le fleuve est d'ailleurs meilleure. On y débarque après avoir traversé les rapides d'Abdin, infranchissables pendant la saison chaude. La petite ville, qui s'est rapidement développée, grâce à la présence d'une garnison et d'autorités européennes, est maintenant le centre d'un assez actif commerce de céréales, d'ivoire et surtout de gomme.

Les alentours sont exceptionnellement giboyeux. Sans parler des crocodiles qui atteignent, à cet endroit, dans le fleuve, des dimensions gigantesques, l'hippopotame est devenu un véritable fléau sur les rives, que fréquentent également, le soir venu, les lions et les hyènes. Tout essai de culture sur les bords du fleuve est rendu précaire par ce terrible voisinage. D'ailleurs, des règlements de chasse très sévères sont en vigueur, destinés à protéger le gros gibier, que viennent maintenant chasser des touristes de plus en plus nombreux, à mesure que la tranquillité renaît dans la région. — G. T.

taphosote n. m. Pharmacol. Tanophosphate de créosote, qui est employé comme succédané de celle-ci.

thermohygroscopie (du gr. *thermos*, chaud, *hugros*, humide, et *skopein*, examiner) n. f. Méthode de prévision du temps, basée sur l'observation simultanée du thermomètre et de l'hygromètre, et qui a été rendue pratique par l'invention du thermohygroscope de Lambrecht. (V. *Lar. Mens.*, t. Ier, p. 96.)

***torpille** n. f. — ENCYCL. *La torpille automobile. Ses derniers perfectionnements.* Après un engouement excessif, la torpille automobile a connu, dans la marine française, un dédain non moins exagéré, et ce n'est que depuis peu que d'éminents spécialistes, officiers torpilleurs ou ingénieurs du génie maritime, ont protesté contre la défaveur injustifiée qui s'est attachée à cette arme redoutable. Autant il était inexact de prétendre, il y a quelque vingt ans, dominer les mers avec le modeste bâtiment torpilleur d'alors et détruire le cuirassé avec la seule torpille, autant il peut être dangereux, aujourd'hui de méconnaître les progrès réalisés par ces dangereux engins et le rôle qu'ils sont maintenant appelés à jouer, même dans les batailles navales.

Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à voir le chemin parcouru et examiner combien les torpilles modernes, par exemple celles du modèle 1909, diffèrent de leurs devancières. Créée vers 1874, la torpille automobile consiste essentiellement en un fuseau allongé, doté d'une machine propulsive et muni à l'avant d'une charge explosive détonant au choc. C'est, à proprement parler, un petit sous-marin, ayant les organes nécessaires pour se mouvoir à une profondeur donnée en conservant la direction dans laquelle on a opéré son lancement. Ces organes comportent donc des *régulateurs d'immersion* et des *régulateurs de direction*. Voyons d'abord les premiers. Ils sont au nombre de deux : 1° un piston hydrostatique dont une des faces reçoit librement la pression de l'eau, et dont l'autre face repose sur un ressort antagoniste, réglé pour la pression correspondant à une profondeur donnée; 2° un pendule constitué par un poids suspendu à la partie supé-

rieure de la torpille et qui reste naturellement vertical en toutes circonstances. Ces deux organes agissent de la façon suivante : si la torpille ne se maintient pas à la profondeur voulue, le piston hydrostatique se déplace soit vers l'intérieur (cas d'une profondeur trop grande), soit vers l'extérieur (cas de l'émersion). Dans l'une et l'autre alternative, le piston vient se porter sur un des organes de commande du gouvernail de profondeur, et celui-ci, convenablement orienté, ramène la torpille dans le bon sens. Le piston hydrostatique, employé seul, ne serait pas assez sensible : il faut, en effet, une certaine différence de niveau pour que la pression de l'eau change d'une façon suffisante et que le piston prenne une nouvelle position. Aussi c'est pour cette raison qu'on a introduit le pendule. Celui-ci est toujours vertical, et, si la torpille de son côté reste horizontale, le pendule demeure suspendu dans son logement sans en toucher les parois. Mais, dès que la torpille tend à s'écarter de son point d'immersion, soit vers le haut, soit vers le bas, son horizontalité cesse, et dès lors le pendule viendra buter, en avant ou en arrière, les organes de commande du gouvernail de profondeur. Ce régulateur agit donc avant que la torpille ait quitté la profondeur voulue, dès qu'elle manifeste l'envie de le faire, et ce n'est que dans le cas où il se montre impuissant à enrayer le mouvement que le piston hydrostatique arrive finalement à la rescousse.

Passons à présent au régulateur de direction qui doit maintenir la torpille dans le sens où elle a été lancée. Après de multiples recherches, ce résultat a été obtenu par l'appareil Obry, qui consiste en un *gyroscope*, ou sorte de toupie, animée, au départ de la torpille, d'une vitesse de rotation considérable, 3.500 tours à la minute environ. Ainsi lancé, le gyroscope acquiert la propriété de conserver son axe dans une direction invariable, quels que puissent être les déplacements de son point de suspension. Cette propriété est mise à profit : l'axe du gyroscope et celui de la torpille sont, avant le départ, parallèles. On lance la torpille, on actionne le gyroscope, et dès lors, si la torpille dévie à droite ou à gauche, l'axe du gyroscope qui reste dirigé vers le but vient toucher, d'un côté ou de l'autre, les organes qui commandent le gouvernail de direction. La torpille est ainsi remise dans la bonne voie.

Le lancement s'opère au moyen d'un tube, qui n'est qu'une sorte de canon destiné à projeter la torpille au dehors par la déflagration d'une charge de poudre. C'est dans le trajet effectué à l'intérieur du tube que des arrêtoirs débouchent les leviers de mise en marche de l'appareil Obry et des moteurs actionnant les hélices. La torpille tombe donc à la mer, pointée dans la bonne direction, avec ses hélices en action et ses régulateurs prêts à fonctionner. La puissance motive est fournie par un réservoir à air comprimé; les hélices sont au nombre de deux, montées sur des arbres concentriques, et absorbent environ 80 chevaux.

Tel est, dans ses grandes lignes, le fonctionnement d'une torpille automobile. Engin assez compliqué, elle contient six compartiments : 1° celui de la charge, constituée par des rondelles de coton-poudre humide et une certaine quantité de coton-poudre sec; 2° le compartiment des régulateurs d'immersion; 3° le réservoir d'air comprimé; 4° le compartiment des machines; 5° le cône flotteur, donnant à l'ensemble la faculté de se maintenir entre deux eaux, et renfermant l'appareil Obry; enfin, 6° le compartiment des engrenages, contenant les organes de transmission de mouvement. La torpille modèle 1892 était déjà constituée ainsi; elle avait un calibre, c'est-à-dire un diamètre de 450 m/m, donnait une vitesse de 29 nœuds (53 kil., 700), avec un réservoir chargé à 90 kilogr. de pression par centimètre carré. La portée utile ne dépassait pas 800 mètres. Avec le modèle 1904, on passe à un engin plus redoutable; la torpille mesure alors 4m,09 de longueur, elle porte une charge de 100 kilogr. de coton-poudre, et le réservoir est chargé à 150 kilogr. de pression. La puissance des machines est de 130 chevaux, et l'ensemble pèse 640 kilogr. On obtient ainsi une vitesse de 32 nœuds (59 kil.) sur un parcours d'environ 1.500 mètres, ce qui augmente notablement la distance de lancement pour les bâtiments torpilleurs. La portée totale n'excédait pas d'ailleurs 3.000 mètres. On ne pouvait donc songer à faire intervenir un pareil engin sur le champ de bataille, entre cuirassés, tout au moins au début de l'action. La portée du canon était trop supérieure pour que la torpille pût affronter la lutte.



Torpille automobile, modèle 1909, à bord d'un sous-marin.

En est-il de même aujourd'hui? C'est douteux; quant à ce qui se passera demain, aucune divergence d'opinion n'existe dans les milieux compétents : *il est hors de discussion que l'avenir est tout proche où la torpille automobile aura une part presque égale à celle du canon dans le combat naval.* En effet, voici ce qu'est devenue la torpille. Prenons le modèle 1909 français. Il est toujours du calibre 450m/m, a une longueur de 5m,25, et contient 108 kilogrammes de coton-poudre. Seulement, le réservoir d'air supporte une pression de 180 kilogrammes et, en outre, un système de réchauffage augmente notablement l'emploi utile de l'air comprimé. Celui-ci est en effet conduit, au sortir du réservoir, dans un réchauffeur à pétrole, et l'élévation de température ainsi acquise donne à l'air, par suite de la dilatation, une *surpression* qui augmente la puissance et surtout la durée d'utilisation de l'énergie motrice dont on dispose. Par ce moyen, on a pu augmenter soit la vitesse sur un parcours restreint, soit la portée utile. Prenons le deuxième cas. Les torpilles actuelles peuvent parcourir 6.000 à 7.000 mètres à la vitesse d'environ 35 nœuds (64 kil.800) de moyenne, ce qui donne pour la durée du trajet cinq minutes en chiffre rond. Examinons à présent une force navale en *ligne de file*, c'est-à-dire les bâtiments placés l'un derrière l'autre, ce qui constitue la formation habituelle pour le combat, suivant les idées tactiques en cours à l'heure actuelle. Les grands cuirassés ont aujourd'hui 170 mètres environ de longueur (certains cuirassés rapides étrangers, tels que le *Lion* anglais, dépassent 200 mètres); la distance ordinairement adoptée entre les bâtiments étant de 600 mètres, on voit que dans une ligne de file, les *pleins* vulnérables constituent environ le quart de la longueur totale de la ligne. Par suite, si à une distance de 6.000 mètres on lance sur une force navale une série de torpilles « en éventail » de façon à obtenir une judicieuse répartition à l'arrivée au but (une torpille tous les 50 mètres par exemple), on doit évidemment obtenir 25 pour 100 de touchés, proportion que le canon n'a encore jamais atteinte sur le champ de bataille. Cette distance de tir de 6.000 mètres est actuellement un peu courte, puisque la portée et la justesse du canon permettent l'ouverture du feu à 10.000 et même 12.000 mètres, mais il est bien évident que le problème de la torpille ayant une utilisation possible, c'est-à-dire une vitesse suffisante, sur un trajet égal à la portée du canon, va être résolu, s'il ne l'est déjà. En Angleterre, les dernières torpilles, du type Hardcastle, de 533m/m de calibre, ayant 6m,80 de longueur et portant une charge de 130 kilogrammes d'explosif, ont réalisé les vitesses suivantes :

jusqu'à	1.000 mètres	45 nœuds
—	2.000 —	42 —
—	3.000 —	40 —
—	4.000 —	36 —
—	5.000 —	33 —
—	6.000 —	31 —
—	7.000 —	28 —
—	8.000 —	27 —

Il est clair que l'on n'est guère loin de compte et que le canon est presque rejoint. Il reste bien, néanmoins, à résoudre le problème de la direction : un gyroscope ne tourne pas indéfiniment et, vers la fin de sa course, la torpille ne peut plus guère compter sur ce régulateur; mais tout cela est une affaire d'étude, et nos ingénieurs ont triomphé de bien d'autres difficultés.

Le fait certain, c'est que la torpille, jusqu'ici employée seulement par les petits navires spécialement créés à cet usage, torpilleurs ou sous-marins, va devenir une arme redoutable sur le cuirassé d'escadre. Il y a donc lieu de prévoir, sur nos grands bâtiments, d'une part une protection plus étendue contre les explosions sous-marines et, en second lieu, un plus grand nombre de tubes de lancement et un approvisionnement plus large en torpilles. On avait jusqu'à présent estimé que la torpille n'entrerait en action qu'à la fin du combat : c'est dès le début de l'affaire, dorénavant, qu'elle agira.

Les perfectionnements de cet engin redoutable n'ont pas seulement porté sur son rayon d'action; comme nous l'avons vu plus haut, ils ont permis aussi d'augmenter la vitesse sur un parcours restreint. C'est le cas du torpilleur ou du sous-marin qui agira toujours à courte distance et qui n'a aucun besoin de torpilles allant jusqu'à 8.000 mètres. Ce qu'il faut, dans ce cas, c'est obtenir une très grande vitesse sur 1.500 mètres au maximum, de façon à accroître la justesse et les chances de toucher. Le lancement à bord d'un torpilleur est en effet bien différent de celui opéré sur un grand bâtiment. Il en est de cela comme du tir au canon : l'instabilité de la plate-forme, la vue peu étendue, la gêne causée par les mouvements dus à la mer, sont autant de circonstances défavorables contre lesquelles on ne peut lutter que par la vitesse du projectile. Une torpille donnant 42 nœuds sur 2.000 mètres, comme notre modèle 1909 « R », parcourt environ 1.300 mètres en une minute. Étant donné que cette distance représente environ la distance maximum de lancement adoptée par tous les officiers, on peut dire qu'une minute au plus suffira pour amener la torpille au but. Dans le même laps de temps, un bâtiment marchant 20 nœuds ne parcourt que 600 mètres, soit environ trois fois sa longueur. On voit donc que les chances de l'atteindre sont considérables. En résumé, les officiers torpilleurs estiment aujourd'hui : 1° qu'il y a lieu de poursuivre les études en vue d'obtenir deux sortes de torpilles, une à très grande vitesse sur un parcours de 1.500 à 2.000 mètres au plus (torpille pour les torpilleurs et sous-marins), une autre à très grande portée pour les grands bâtiments; 2° qu'il faut entreprendre des essais *sérieux* de protection des fonds contre les explosions sous-marines et, enfin, 3° qu'il faut doter nos grands cuirassés d'un nombre plus grand de tubes et de torpilles automobiles. — G. Clerc-Rampal.

torsader v. a. Rouler en torsade : Torsader *des fils de cuivre, des brins d'osier, etc.*

***tourbe** n. f. — Encycl. *L'industrie actuelle de la tourbe.* L'importance toujours croissante des besoins industriels, notamment dans les applications électriques et électro-métallurgiques, la constatation de la valeur limitée des stocks de combustibles, la hausse constante des houilles, etc., ont orienté les recherches des ingénieurs vers l'adaptation de nouvelles formes d'énergie (houille verte, houille blanche, etc.); en même temps qu'était étudiée la mise en œuvre de combustibles jusqu'ici peu appréciés.

Un de ces derniers, la tourbe, précisément, peut donner une solution du problème : cette matière végétale si abondante, en voie d'évolution vers la carbonisation complète, très humide et souvent terreuse, servait peu : elle constituait un combustible secondaire, utilisé dans les petites installations rurales, mais qui, par suite de sa mauvaise préparation et des fumées âcres qu'elle dégage, était peu recommandable.

Depuis quelques années, une exploitation mieux comprise a permis de trouver dans la tourbe une source de richesses importantes; outre les applications calorifiques, sur lesquelles nous reviendrons, cette substance a pu être employée comme litière de bestiaux, comme matière désinfectante, comme excipient de la mélasse donnée au bétail, etc., toutes applications décrites dans le *Nouveau Larousse* et dans le *Larousse Mensuel* (t. Ier, p. 143).

Tout récemment, la mise en valeur des tourbières est entrée dans la période de réalisation grâce aux subventions et aux appuis de divers États (Suède, Allemagne, Hollande, Russie), plusieurs solutions ayant été appliquées; nous nous proposons, ici, d'en signaler les principales caractéristiques.

Les tourbières représentent dans les régions septentrionales des surfaces considérables, tant en Europe (Norvège, Suède, Finlande, Russie, Danemark, Allemagne, Hollande, Irlande) qu'au Canada (100.000 km²) et aux États-Unis. En France même, près de 38.000 hectares sont ainsi improductifs; ils se trouvent répartis, notamment, dans la Loire-Inférieure (7.223 h.), la Somme (2.800 h.), le Finistère (2.600 h.), les Basses-Alpes (1.290 h.), la Manche (875), etc. Il est évident qu'un nouveau profit résulterait du travail de la tourbe; ces vastes

espaces pourraient être asséchés et rendus à l'agriculture.

Il existe plusieurs sortes de tourbes : la *tourbe profonde* d'origine très ancienne, souvent enfouie sous des couches géologiques plus récentes, et la *tourbe marécageuse*. Cette dernière, la seule ici importante, à la formation de laquelle nous assistons journellement sur les terrains où le sol permet l'accumulation des végétaux et la stagnation des eaux, est formé par la carbonisation à l'abri de l'air de divers végétaux (conferves, sphaignes, hypnum, carex, etc.).

En général, les sphaignes, qui constituent une des espèces les plus fréquentes des tourbières, forment une sorte de tapis feutré, croissant par la partie haute, tandis que la base meurt et se carbonise lentement.

Tourbière dans les polders de la Hollande méridionale.

Les bancs toujours horizontaux présentent, à la partie supérieure, la tourbe dite *mousseuse*, dans laquelle l'espèce végétale est encore apparente ; en profondeur, à mesure que la carbonisation s'accroît, la masse devient de plus en plus noire et opaque, d'où les noms de *feuilletée* et de *compacte* qui la désignent.

La tourbe compacte peut arriver à contenir jusqu'à 65 °/o de carbone; elle constitue alors une matière légère (le mètre cube de tourbe sèche pesant 300 à 350 kil.), spongieuse, à cassure terreuse; moins altérée, elle présente l'aspect du fumier comprimé. A titre d'indication, nous donnons ci-dessous quelques analyses de tourbes brutes, la teneur en eau très variable pouvant atteindre 60 °/o :

Schéma d'un gazogène, principe des fours Pintsch : A, partie centrale du gazogène ; les gaz émis passent par *a* dans une couronne B, chargée de tourbe incandescente ; C, carneaux de chauffe ; D, départ des gaz utilisables.

	I	II.	III	IV	V	VI
Charbon	23,7	21,5	23.2	19,1	18,5	23,3
Cendres	11,5	18,8	12,0	11,1	11,7	7,2
Matières volatiles	64,8	59,7	64,8	69,8	69,8	69,5

I à IV, tourbes de Crouy, près de Meaux (I, tourbe noire ; II, tourbe compacte ; III, tourbe mousseuse ; IV, tourbe légère) ; V, tourbe de Ham (Somme) ; VI, tourbe de Vassy.

Exploitation et préparation de la tourbe. — L'exploitation la plus simple des tourbières consiste à découper, à l'aide d'une pelle spéciale (*louchet*), des tranches de tourbe terreuse et de les laisser librement sécher à l'air. Ce procédé primitif ne peut convenir pour une exploitation rationnelle : la quantité extraite est minime ; de plus, elle est très humide et très impure. L'amélioration peut porter à la fois sur l'extraction et sur la préparation de la tourbe.

D'une part, la capacité d'extraction est accrue par l'usage d'excavateurs plus ou moins puissants, selon la nature des tourbes et la présence des racines. Extraite en masse solide ou même en pulpe boueuse, la terre tourbeuse doit subir une préparation mécanique : délayage dans des bassins pour en séparer la terre et les pierres, filtration à la presse. A la dessiccation naturelle à l'air il est plus rapide de substituer des procédés artificiels soit par circulation dans des tunnels traversés par de l'air chaud, soit à l'aide de chaudières spéciales ; l'originalité de ces sécheurs consiste dans l'utilisation comme combustible d'une partie de la tourbe elle-même. Après dessiccation, la tourbe, au besoin broyée, est, par une forte compression à la machine à briqueter, transformée en blocs prismatiques.

Utilisation calorifique de la tourbe. — L'emploi le plus usuel est la combustion directe de la tourbe brute après simple séchage à l'air — mais, sous cette forme, la tourbe est un très médiocre combustible, encombrant, riche en cendres, émettant en quantité des vapeurs à odeur persistante ; — l'application est alors limitée aux foyers locaux.

Un meilleur résultat s'obtient en employant les tourbes lavées et moulées; une grande partie des inconvénients a disparu, le lavage ayant éliminé les terres, les cendres sont moins importantes et le pouvoir calorifique plus élevé. Le pouvoir calorifique de la houille moyenne est de 6.500 calories ; ce nombre s'abaisse à 5.000 pour la tourbe purifiée sèche et descend à 2.500 et 3.000 pour les produits bruts séchés à l'air et retenant encore de 15 à 25 pour 100 d'eau.

Les méthodes modernes d'utilisation dérivent de deux modes de transformation :

I. La *distillation* ou transformation de la tourbe en charbon ou en coke.



Exploitation de la tourbe dans la province de Groningue (Hollande).

II. La *gazéification* ou transformation de la tourbe en gaz utilisables comme combustible ou comme force motrice.

Dans ces méthodes, plusieurs sous-produits, principalement les sels ammoniacaux, pouvant être recueillis, la transformation est ainsi rendue très économique.

Plusieurs usines importantes : Oldenberg (Hanovre), Beuerberg, Carolinenhorst, en Allemagne, Redkino, en Russie, Strangforden (Norvège), fabriques de coke ou génératrices d'électricité en pleine prospérité, prouvent tout le parti que l'on peut tirer de la tourbe comme source d'énergie.

I. *Procédés par distillation.* — La transformation de la tourbe en charbon a été primitivement realisée par carbonisation en meules, ainsi que l'on pratique pour les bois ; seulement, tous les produits gazeux étant perdus, le procédé était peu économique. La distillation en vases clos appliquée ensuite est bien préférable ; des dispositifs spéciaux permettent de condenser et de recueillir des goudrons, des eaux-mères, sources d'alcool, d'acide acétique, de sels ammoniacaux, etc. ; le charbon obtenu, mieux calciné et plus dense, plus riche en carbone, constitue un combustible analogue au coke, surtout en perfectionnant la méthode par l'emploi de tourbes lavées pour charger les cornues. Parmi les appareils récents appliqués à la carbonisation, l'un des plus originaux, dû à Jebson, chauffe la tourbe purifiée dans un cylindre d'acier, à l'aide d'une résistance électrique disposée à l'intérieur, l'énergie électrique étant produite à l'aide du calorique provenant de la combustion des gaz dégagés.

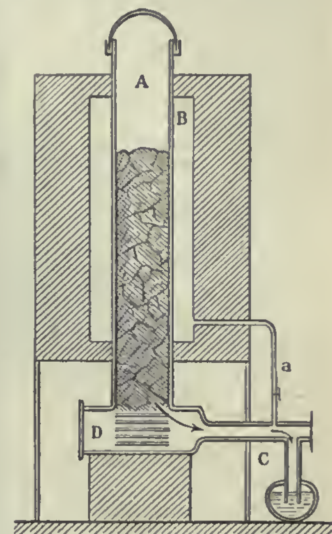


Schéma d'un gazogène, principe des fours Riché pour la gazéification de la tourbe : A, cornue chargée de tourbe ; B, carneaux de chauffe ; *a*, chalumeau de chauffe ; D, grille et décharge du coke de tourbe ; C, barillet et appareil de purification.

100 kilogrammes de tourbe sèche donnent environ 30 kil. de coke utilisable en métallurgie pour charger les hauts fourneaux, pour le chauffage des chaudières, etc.

II. *Procédés par gazéification.* — La gazéification, toute moderne, très employée en Suède, consiste à brûler la tourbe avec une quantité insuffisante d'air pour obtenir une grande quantité de gaz combustibles. Les appareils employés sont ou des fourneaux à grille inclinée (systèmes Lanz, Kowalsky), dans lesquels la combustion se pratique en atmosphère confinée, soit des gazogènes formés de cheminées verticales (systèmes Reich, Keilmann et Volcker) ; dans ceux-ci les charges sont introduites par la partie supérieure, la tourbe en feu devant former dans la cheminée une hauteur suffisante pour réduire l'anhydride carbonique formé en oxyde de carbone. Les gaz obtenus (mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène) contiennent une très forte porportion d'azote (50 à 60 p. 100) ; ils conviennent pour le chauffage des fours (métallurgie, céramique, briqueterie), chauffage des chaudières, etc. ; leur pouvoir calorifique est de 1.450 calories par mètre cube.

Pour utiliser ces gaz dans les cylindres des moteurs à explosion, il est indispensable d'abaisser cette forte teneur en azote, pour obtenir des gaz plus combustibles ; en outre, il convient de les priver des goudrons et des hydrocarbures, ceux-ci provoquant, par condensation, des encrassements fâcheux dans les moteurs.

Ce résultat s'obtient dans les gazogènes Riché,

Pintsch, Korting en combinant la distillation en vases clos, par chauffage extérieur des cornues, avec l'action suivante : les gaz issus d'une tourbe humide, par suite chargés de vapeur d'eau, circulent sur une couche de ce même combustible incandescent. Dans ces conditions, les produits carburés sont complètement gazéifiés, tandis que le gaz s'enrichit de nouvelles quantités de fluides combustibles (oxyde de carbone et d'hydrogène formé dans la réaction de la vapeur d'eau sur le charbon).

La disposition des gazogènes présente quelques variantes, selon les systèmes. Dans le four Korting, la tourbe est chargée par la partie supérieure d'un cylindre vertical, la base du combustible étant en plein feu; les premiers gaz dégagés de chaque charge sont aussitôt captés et dirigés dans la zone incandescente, avant de les envoyer aux appareils de purification. Dans le système Pintsch, les gaz provenant de la tourbe humide traversent une couche incandescente, disposée en couronne autour de la partie centrale du gazogène. Enfin, dans les premiers appareils Riché, les gaz produits par une première cornue devaient en traverser une seconde, dans laquelle s'accomplissait la réduction ; dans les nouveaux modèles, la gazéification a lieu dans une seule et même cornue verticale, chauffée extérieurement : la base vers 900°, la partie haute vers 600°. La tourbe, chargée à la partie supérieure, portée à 600°, distille; les gaz émis, aspirés vers la base, traversent la couche de tourbe à 900°, où ils se réduisent. Au sortir du four, les produits gazeux passent dans un barillet et divers appareils de condensation; là, une grande quantité de l'azote (70 p. 100) de la tourbe peut être recueillie, 100 kilogrammes de combustible pouvant donner 40 kil. de sulfate d'ammoniaque.

Le gaz épuré convient au fonctionnement des moteurs; dans le four Riché, 100 kil. de tourbe fournissent 100 m. c, de gaz d'un pouvoir calorifique de 2.883 calories et 30 kil. environ de coke. En utilisant la gazéification à l'usine d'Osnabrük (Hanovre) pour éclairer cette ville, on compte une puissance de 650 à 700 chevaux à l'heure par tonne de tourbe gazéifiée; le combustible nécessaire pour le fonctionnement de l'usine durant un an est fourni par 2 hectares 5 à 3 hectares de tourbières, la couche de tourbe étant profonde de 3 mètres en moyenne.

De toutes ces méthodes, il semble que la gazéifiaction soit appelée au plus grand avenir. Déjà, en 1905, un major anglais, Sankey, proposait l'exploitation des tourbières irlandaises, en créant sur place des usines productrices de gaz moteur transformé immédiatement dans de puissantes stations en énergie électrique aisément transportée à distance. Le projet, applicable partout où il existe des tourbières, est avantageux par le faible prix auquel revient l'énergie obtenue, en même temps qu'il donne la possibilité de mettre en valeur agricole de vastes superficies; le procédé barbare de la mise en culture des tourbières par combustion du sol et amendement avec les cendres est des plus primitifs, et il doit disparaître devant les progrès de l'industrie; l'enlèvement des tourbes, l'assèchement des marais, les amendements et engrais chimiques incorporés donnant de bien meilleurs résultats.

Applications secondaires. — Outre l'application calorique, les tourbes peuvent recevoir quelques emplois secondaires, dont l'importance cependant pourrait influer un jour sur l'avenir des tourbières. L'activité des chimistes s'est portée sur la transformation de la tourbe soit en papier d'emballage avec un prix de revient inférieur à celui des pâtes de bois, soit en alcool éthylique. Pour obtenir ce dernier, en principe, il suffit de traiter la masse tourbeuse par une eau acide; les matières cellulosiques incomplètement carbonisées se transforment en glucose et autres sucres fermentescibles. Après ensemencement par des levures, les jus fermentent, les sucres se convertissent en alcool qu'une distillation permet d'extraire. Si la fabrication du papier est réalisée, la préparation de l'alcool de tourbe est encore dans la période d'élaboration. Enfin, signalons une application de tourbières dérivée des études de Muntz et Lainé. Une importante formation d'azote nitrique a lieu aux dépens de l'azote ammoniacal sous l'influence de ferments nitrificateurs; cette remarque a reçu son application dans la création des nitrières artificielles. Celles-ci consistant en tas de terre chargée de matières ulmiques, ces terres, arrosées de solutions ammoniacales, s'enrichissent peu à peu en nitrates; or, la tourbe peut servir avec avantage à édifier ces amas, elle contient des ferments nitrificateurs qu'il suffit d'activer, par mélange avec une petite quantité de terreau provenant d'une ancienne nitrière, pour réaliser des nitrières très actives. Fait intéressant au moment où, de tous côtés, on cherche la fixation de l'azote atmosphérique et sa transformation en azote nitrique. — M. MOLINIÉ.

Vernet (MONUMENT ÉQUESTRE D'HORACE), par A.-J. Le Duc, exposé en 1913 au Salon des Artistes français. Le célèbre peintre militaire est représenté *prenant des croquis sur le champ de bataille d'Isly*, à cheval, le carnet de croquis et le porte-crayon aux mains. Naturellement, la bête est immobile, et, bien que sa construction et les modelés soient fort remarquables, c'est surtout l'homme qui semble avoir intéressé le sculpteur et qui nous intéresse. Avec ses longues moustaches et sa barbiche à l'impériale, avec son grand front découvert, parsemé de mèches, qu'on devine grisonnantes, cet Horace Vernet a un faux air de vieux général. L'habillement très ajusté, le pantalon de cheval collant aux jambes, ajoutent encore à cette impression. Le visage, du reste, est fort beau, expressif et énergique, avec ses yeux enfoncés et son front plissé. Cette œuvre, qui a grande allure, a valu une médaille d'or au sculpteur. — Tr. LECLÈRE.



Monument équestre d'Horace Vernet, par Arthur-Jacques Le Duc. — Phot. Vizzavona.

Verrissan, ane, nom des habitants des Verrières (Suisse ou France). Adjectiv. : *Bétail* VERRISSAN ; *campagne* VERRISSANE.

Yvonic, pièce en trois actes et en vers, de Paul Ferrier et de Mlle Jeanne Paul-Ferrier (Comédie-Française, 20 août 1913.) — En Bretagne, de nos jours, Kerhostin, accompagné de son fils Joël, est allé pêcher la morue sur les bancs de Terre-Neuve, laissant à la blanchisserie qu'elles gouvernent sa femme, maman Rose, et sa fille Yvonne, âgée de dix-huit ans. Auprès d'elles est resté un faux ami, qui fait la cour à maman Rose. Elle se laisse prendre aux belles paroles de l'enjôleur et, de ses œuvres, elle met au monde, à l'insu de tous, un petit garçon, Yvonic. Le séducteur prend la fuite pour éviter toute responsabilité. Le secret se garde d'autant mieux que l'enfant du péché est confié à une vieille parente habitant un village voisin, la bonne Manette. Mais le remords n'en tourmente pas moins l'âme de la catholique maman Rose. Il la déchire si violemment qu'il détermine ou aggrave chez elle une dangereuse maladie de cœur. Elle en mourra dès la première émotion forte. Celle-ci ne manque pas de se produire. La bonne Manette rend son âme à Dieu, ce qui fait qu'on est obligé de rendre Yvonic à sa mère. Une paysanne, Anne Legadec, vient annoncer la mauvaise nouvelle et, en même temps, elle dépose sur la table le berceau dans lequel vagit le nouveau-né. Or, dans le même moment, le sémaphore signale la rentrée au port de l'*Alouette*, le bateau qui ramène Joël et Kerhostin. Maman Rose agonise. Avant de mourir, elle confesse sa faute à sa fille Yvonne et lui fait jurer qu'elle ne la révélera jamais à personne.

Yvonne a emporté Yvonic dans sa chambre, mais Kerhostin a bientôt fait de l'y découvrir. Toutes les apparences accusent la jeune fille. Le rude marin, qui ne badine pas avec l'honneur, mais qui entend bien mal ses intérêts, entre en grande colère et fait un tel scandale que tout le voisinage est informé du prétendu déshonneur d'Yvonne. Et toutes les bonnes Bretonnes confites en dévotion, tous les bons Bretons dont chacun est sans doute en son particulier le modèle de toutes les vertus, accablent la malheureuse jeune fille de son mépris et de sa haine. Elle endure un véritable supplice, mais reste fidèle au serment qu'elle a fait à sa mère mourante. Deux personnes, sans plus, lui témoignent de la compassion : son frère Joël, qui prononce en sa faveur un éloquent plaidoyer, puis la gentille Huguette, la promise de Joël, qui refuse de croire à la culpabilité de son amie.

La situation, déjà si douloureuse, devient plus cruelle encore à l'arrivée de Yan, le fiancé d'Yvonne, qui sert dans la marine de l'Etat. On juge de son désespoir et de sa colère. Un autre sentiment l'anime aussi : le désir de la vengeance. Peut-être, s'il connaissait le nom du séducteur, qu'il tuerait, consentirait-il à pardonner. Pour le savoir, il tourmente si bien la jeune fille épuisée par tant de douleur, qu'un cri lui échappe, laissant entrevoir la vérité. Elle refuse de jurer sur le crucifix qu'elle est vraiment la mère d'Yvonic, et Yan comprend tout. Il s'en ira donc avec sa fiancée, qu'il n'a point cessé d'aimer. Kerhostin les maudit une fois de plus. Mais, après leur départ, il adjure l'âme de la morte de veiller sur eux et de les protéger. On sent que le grand-père, qui a déjà commencé de s'attendrir, qui a dit en parlant du petit Yvonic :

> Et s'il dort, ce crapaud, ne le réveillez pas,

on sent que le grand-père fera fléchir le père et qu'un jour prochain tout s'arrangera.

La trame de *Yvonic* est mince, son sujet peu original. De plus, le point de départ de la pièce est bien invraisemblable. On se figure avec difficulté que, dans un village de Bretagne, une blanchisseuse, commère journellement fréquentée par nombre d'autres commères, pourvue, en outre, d'une grande fille de dix-huit ans, puisse mener à bonne fin une grossesse et accoucher de façon si clandestine, que personne, autour d'elle, ne s'en doute. Mais, la chose une fois admise, c'est plaisir de reconnaître que les auteurs ont tiré le meilleur parti possible d'une pauvre donnée. Paul Ferrier, en vieux routier du théâtre, d'une habileté consommée, a construit et conduit la pièce d'une main sûre. Il a donné une sauvagerie, non dépourvue d'une certaine grandeur, à Kerhostin, une belle énergie farouche à Yvonne. Mlle Jeanne Paul-Ferrier ajouta évidemment à l'œuvre écrite en collaboration avec son père des qualités de grâce et de délicatesse émue. On écoute avec plaisir le dialogue, sorte de prose harmonieuse et rimée, dans laquelle s'enchâssent çà et là quelques vers heureux. — Georges HAURIGOT.

Les principaux rôles ont été créés par : Mmes Lara (*Yvonne*), Du Minil (*maman Rose*), Bovy (*Huguette*), Th. Kolb (*Anna Legadec*); et par MM. Paul Mounet (*Kerhostin*), Alexandre (*Yan*), Guilhène (*Joël*).

Paris. — Imprimerie LAROUSSE (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — *Le gérant:* L. GROSLEY.



N° 82. — Décembre 1913

anémophile adj. (du gr. *anémos*, vent, et *philos*, ami). Se dit des plantes chez lesquelles la dissémination du pollen se fait par l'intermédiaire du vent.

anémophilie n. f. Mode de pollinisation des plantes anémophiles.

— Encycl. *Biol.* Les plantes chez lesquelles le pollen est disséminé de fleur en fleur par le seul concours du vent se font en général remarquer par la longueur et la flexibilité des filets des étamines et par la mobilité des anthères. Elles sont en minorité dans la série végétale; on y range les conifères, les cycadées, les graminées, les cypéracées, les joncacées, les plantaginées, les saules, la pimprenelle.

Le trait physiologique caractéristique des plantes anémophiles est la grande abondance de leur pollen; abondance si remarquable que le sol des forêts de pins et de sapins, au moment où ces conifères émettent leur pollen, apparaît couvert d'une poussière jaune comme si on l'avait soufré. Pareille abondance est nécessaire pour que les pistils puissent au moins en recevoir quelques grains, malgré l'extrême dispersion dans l'air de ces corpuscules si ténus



Fleur anémophile de graminée.

L'anémophilie constitue une condition vitale défavorable, qui exige la compensation de puissants moyens de protection. Ces moyens (variés, bien entendu, et ne se rencontrant pas réunis dans la même espèce) sont : la longévité des individus (plus de 1.500 ans pour certains conifères), l'abondance considérable du pollen ou des graines, la dissémination facile de ces graines par des appendices donnant prise au vent, la reproduction accessoire par des bulbilles, des rejets souterrains. — A. Acloque.

***aumônier** n. m. — Encycl. Le *Journal officiel* du 16 mai 1913 a publié un décret important sur les aumôniers militaires. La question paraissait assez incertaine; il la tranche et la règle jusqu'à nouvel ordre.

Il est donc utile de connaître ce décret; mais il le sera aussi, pour mieux le comprendre, de préciser, avant de le reproduire, l'histoire de l'aumônerie militaire, et celle même de l'aumônerie en général, dont la première n'est qu'un chapitre.

Disons d'abord que les aumôniers existent, dans notre pays, depuis de très longs siècles. On en trouve à la cour des rois de France, jusque sous la dynastie des Mérovingiens. Mais, alors, le dignitaire ecclésiastique qui desservait la chapelle du palais s'appelait *apocrisiaire*. Ce nom (formé du grec *apo*, loin de, et *krisis*, jugement) désignait d'abord, dans les cours de Rome et de Byzance, l'officier chargé de porter au loin les réponses et décisions de l'empereur, et qui avait en même temps juridiction sur les courtisans et les autres officiers du palais.

Il fut adopté, en France, par les rois de la première race. Chez eux, il s'appliqua notamment à un ecclésiastique qui, dans la maison du roi, exerçait sur le spirituel la même autorité que le comte du palais exerçait sur le temporel. Le nom persévéra même sous les rois carolingiens; car Hincmar le donne à l'archichapelain de leur palais. Mais, à cette époque, c'est le titre d' « archichapelain » qui est généralement en usage.

Ce fut sous Louis XI ou son fils Charles VIII d'après certains auteurs, sous François Ier d'après d'autres, que celui d'*aumônier* le remplaça. Celui-ci naquit de l'habitude, qu'avaient sans doute les princes, de faire distribuer aux pauvres, par leur chapelain, les sommes qu'ils voulaient consacrer à l'aumône.

Mais que le mot d'*aumônier* existât ou non avant François Ier, il est certain que c'est ce roi qui créa le *grand aumônier de France*. Cette charge devint même un des offices de la couronne. Le grand aumônier était l'évêque de la cour; il avait le privilège d'exercer les fonctions de sa dignité dans tous les diocèses de France, sans être obligé de solliciter l'agrément du titulaire. Ses pouvoirs étaient très étendus : il choisissait les prédicateurs de la cour, les chapelains des châteaux royaux et même les professeurs du Collège de France. Il pouvait amnistier certains prisonniers, et il nommait enfin les aumôniers militaires, ce qui l'avait amené à prendre le titre d' « évêque des armées ».

Parmi les grands aumôniers de France, on cite : Pierre d'Ailly, La Balue, Jacques Amyot, Duperron, le prince de Rohan, etc. Depuis Louis XIV, cette charge fut réservée à des ecclésiastiques de haute naissance. Elle fut supprimée par la Révolution. Napoléon la rétablit en faveur de son oncle, le cardinal Fesch. Abolie de nouveau en 1830, reconstituée par Napoléon III en 1857, elle disparut avec le second empire.

En ce qui regarde particulièrement les fonctions d'aumônier militaire, on les trouve instituées dès le VIIIe siècle. Vers le milieu de ce siècle, en effet — en 742 — le premier concile de Ratisbonne décida que tout général en chef aurait avec lui deux évêques, qu'accompagneraient un nombre suffisant de chapelains; en outre, tout chef de corps devait être suivi en campagne de son confesseur; cet usage persévéra. Toutefois, les ecclésiastiques chargés des services religieux dans les armées ne furent appelés *aumôniers de régiment* qu'à partir du XVIIIe siècle, en 1760.

Ils existèrent jusqu'à la Révolution, qui les supprima. Ils furent rétablis par la Restauration, en 1816. Comme avant la Révolution, chaque régiment eut alors son aumônier. Celui-ci jouissait des honneurs et des avantages attribués au grade de capitaine. Il suivait le régiment partout.

Cette organisation prit fin en 1830. Mais on maintint les aumôniers pour les circonstances où le concours du clergé paroissial ne pourrait suffire et pour les cas d'expéditions lointaines ou d'agglomérations de soldats dans les camps. Aussi des aumôniers furent-ils attachés aux troupes durant la guerre de Crimée (1854). L'empire créa même, deux ans après, un aumônier en chef, qui eut la direction des aumôniers placés dans les hôpitaux et établissements militaires.

Après la chute de l'empire, l'Assemblée nationale rétablit l'aumônerie militaire dans les conditions où elle était sous la Restauration. Par la loi du 20 mai 1874, elle attribua des aumôniers titulaires à tout rassemblement de troupes de deux mille hommes au moins, et des aumôniers auxiliaires à tout rassemblement de troupes de deux cents hommes. La présence de deux cents protestants ou israélites donnait lieu également à la nomination d'un aumônier de leur culte.

Six ans après, au mois de juillet 1880, ces dispositions étaient abrogées. Une loi nouvelle décidait que le service religieux serait organisé seulement dans les hôpitaux et pénitenciers militaires, ainsi que dans les camps, forts détachés et garnisons placées hors de l'enceinte des villes, comprenant un rassemblement de deux mille hommes au moins, et éloignées des églises paroissiales et des temples de plus de trois kilomètres. Un décret du 27 avril 1881 précisa les dispositions de la loi.

Voici, notamment, ce qu'il règle :

1° *En cas de mobilisation*, il sera attaché (sans rang dans la hiérarchie militaire ni entre eux) un pasteur protestant et un rabbin à chaque quartier général de *corps* d'armée; un aumônier catholique à chaque quartier général d'*armée*, à chaque ambulance de corps d'armée, à chaque division de cavalerie, à chaque division active de l'armée territoriale.

2° *En temps de paix*, il y aura un aumônier catholique pour toute ville fortifiée ayant garnison de dix mille hommes (un aumônier par dix mille hommes) et pour tout fort détaché ayant garnison de deux mille hommes; un aumônier protestant pour toute ville fortifiée ayant garnison de vingt mille hommes, et un aumônier israélite pour celles qui ont garnison de trente mille hommes. Dans les villes fortes d'une garnison inférieure à dix mille hommes, des prêtres du clergé paroissial seront requis pour remplir, à titre temporaire, les fonctions d'aumôniers.

Les aumôniers commissionnés auront droit à la solde et aux prestations auxquelles ont droit les capitaines après cinq ans de grade. Ils seront nommés par le ministre de la guerre, sur la présentation des évêques ou des consistoires.

Quant aux aumôniers de la marine, la loi de 1880 et le décret de 1881 n'y touchaient pas. L'État avait toujours fourni à ceux qu'il embarquait sur ses vaisseaux le moyen de remplir, s'ils le désiraient, leurs obligations religieuses. Sous le second empire même, depuis 1863, il y avait eu un aumônier en chef de la

marine, chargé, près du ministre, de la centralisation des services, quatre aumôniers supérieurs, trente aumôniers de première classe et trente de seconde.

Mais cette organisation ne persévéra pas. Il n'y eut plus d'aumônier en chef, ni d'aumôniers supérieurs. Il resta seulement des aumôniers sans distinction de classe, qui étaient assimilés aux lieutenants de vaisseau, et l'effectif fut réduit des deux tiers. D'ailleurs, depuis 1878, il ne se composait plus que de vingt-quatre titulaires, dont seize à la mer et huit à terre.

L'institution elle-même a été supprimée par décret plus tard, — en 1907. Quelques aumôniers sont restés, depuis 1907, attachés aux établissements de la marine, hôpitaux, écoles non navigantes, prisons, mais il n'en existe plus auprès des hommes embarqués par l'Etat : ceux-ci ne peuvent remplir leurs devoirs religieux, s'ils le désirent, que dans les ports et par le ministère du clergé paroissial.

Mais, à l'époque où parut ce décret, une loi fondamentale était intervenue et, déjà depuis deux ans, la séparation des Eglises et de l'Etat avait été proclamée (9 décembre 1905). Que devint la situation des aumôniers sous ce nouveau régime? Le voici, d'après le texte législatif et les commentaires des jurisconsultes qui l'ont expliqué.

D'abord, il reste permis d'inscrire aux budgets de l'Etat, des départements, des communes, les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics, tels que lycées, collèges, écoles, asiles et prisons; et, par *services d'aumônerie*, il convient d'entendre, en premier lieu, l'accomplissement accidentel et à la demande de chaque intéressé de certains actes religieux, comme la réception des sacrements, mais aussi le service complet du culte, s'appliquant régulièrement à tous les exercices religieux que le culte comporte.

Toutefois, ce service est strictement réservé aux personnes qui vivent dans les établissements dont il s'agit. S'il profitait à d'autres, les crédits seraient censés des subventions indirectes à l'exercice public du culte, subventions que la loi de 1905 interdit.

Il faut remarquer que l'inscription des crédits pour cet objet est une *faculté* reconnue aux établissements intéressés; ce n'est pas une obligation que la loi leur impose. Notons aussi que, dans la nomination des aumôniers, l'Etat entend désormais agir seul, sans intervention de l'autorité épiscopale.

Entrons maintenant dans quelques détails.

Dans les *hôpitaux militaires*, le service religieux, qui s'exerce seulement sur la demande spontanée des malades, est fait soit par les anciens aumôniers, soit par le clergé paroissial, qui est pour cela rémunéré à l'abonnement ou à la visite. Dans les *hôpitaux civils*, la faculté laissée, comme on l'a vu plus haut, par la loi de 1905, permet de maintenir l'organisation du culte telle qu'elle existait auparavant, sauf, toutefois, les deux modifications dont nous avons parlé. D'abord, ces établissements sont *autorisés* à inscrire dans leurs budgets des crédits permanents et réguliers pour le service de l'aumônerie; mais ils n'y sont pas tenus; et puis les préfets, appelés à choisir les aumôniers, n'ont plus à soumettre leur choix à l'agrément de l'évêque. Du moins, on a aboli les règlements qui leur en faisaient un devoir, mais il est évident qu'un prêtre, tenant tous ses pouvoirs de l'autorité épiscopale, ni ne voudra, ni ne pourra validement exercer ses fonctions d'aumônier, si l'agrément de cette autorité lui fait défaut.

Les aumôniers des *prisons* civiles sont maintenus. Dans les prisons militaires, lorsqu'un détenu demande l'assistance d'un ecclésiastique, cet ecclésiastique est autorisé à se rendre auprès de lui. L'autorité militaire désigne, parmi les ministres du culte en résidence à l'intérieur ou à proximité de la place, celui qui assurera les services collectifs dans la prison. Celui-ci est tenu de justifier, le cas échéant, des titres nécessaires à l'exercice de son sacerdoce.

Quant aux *établissements d'instruction publique*, il ne peut légalement exister d'aumônier dans les écoles primaires; tout crédit voté pour cet objet serait annulé; mais il peut y en avoir dans les écoles supérieures, où est pratiqué l'internat : écoles normales, Ecoles polytechnique, de Saint-Cyr, etc. La loi de 1905 nommait aussi les lycées, mais cette disposition n'est plus appliquée. Depuis la rentrée d'octobre 1908, l'enseignement religieux est purement facultatif dans les lycées. Les familles qui veulent l'assurer à leurs enfants doivent en faire la demande formelle au moment de la rentrée et payer une rétribution spéciale en dehors du prix de la pension. On maintient jusqu'à leur décès les aumôniers en exercice. Mais, ceux-ci étant morts ou démissionnaires, il est fait appel à des prêtres de la localité, qui ne sont pas logés dans l'établissement, et que l'on rémunère suivant leurs services.

En ce qui concerne les *aumôniers militaires*, il faut distinguer entre le temps de paix et le temps de guerre. En temps de paix, il n'y a plus d'aumôniers pour les régiments de terre, de même qu'il n'y en a plus, on l'a dit, pour les troupes de la marine. Mais, en temps de guerre, d'après les déclarations du ministre des cultes au Sénat lors de la discussion de la loi de 1905, on peut inscrire au budget les sommes nécessaires pour en attacher aux troupes de terre et de mer.

Telle était, jusqu'en 1913, à l'égard du service religieux aux armées, la situation normale. Mais, pratiquement, le gouvernement n'usait pas de la faculté, reconnue par la loi, d'inscrire des dépenses pour cet objet. Il n'a pas cru devoir nommer d'aumôniers, par exemple, pour l'expédition du Maroc. Cependant, au mois de mai 1913, a été préparé un décret qui organise l'aumônerie militaire. Ce décret a une importance considérable. Aux termes de ses dispositions, insérées au *Journal officiel* du 16 mai 1913, sont attachés aux armées en campagne : pour chaque groupe de brancardiers de corps, deux ministres du culte catholique, un ministre du culte protestant, un ministre du culte israélite; pour chaque groupe divisionnaire de brancardiers, ainsi que pour chaque division de cavalerie, un ministre du culte catholique.

En cas d'expédition coloniale, le ministre de la guerre fixe, suivant la composition du corps expéditionnaire, le nombre des ministres des différents cultes qui peuvent être attachés à ce corps.

Les aumôniers militaires sont nommés par le ministre de la guerre. Ils sont assimilés aux capitaines ayant plus de quatre ans de grade pour les prestations en deniers et en nature, les pensions et les décorations.

En vue de leur désignation, dans chaque place de guerre, le gouverneur désigné dresse la liste des ministres du culte qui acceptent de remplir éventuellement les fonctions d'aumôniers. Des réquisitions sont adressées, au moment où il y a lieu, aux ministres du culte inscrits sur cette liste.

Les dispositions de ce décret appellent quelques observations :

1° Le décret ne s'applique qu'aux armées en campagne. En temps de paix, il n'est pas plus donné d'aumôniers à l'armée de terre qu'à l'armée de mer, et, pour les hôpitaux et pour les autres établissement publics, la situation demeure ce qu'elle était avant le 5 mai 1913;

2° Il y aura désormais des aumôniers dans les expéditions coloniales;

3° Les aumôniers marcheront dorénavant avec les brancardiers; il n'en existera plus dans les ambulances, sauf dans les ambulances des divisions de cavalerie indépendante, divisions qui n'ont pas de brancardiers.

En outre, chaque groupe de brancardiers *divisionnaire* aura un ministre du culte catholique, de même que chaque division de cavalerie. Les aumôniers catholiques sont donc plus nombreux que les autres, si l'on prend les chiffres absolument; mais la différence est renversée, si on les considère relativement au nombre comparé de la population des différents cultes en France, puisque la statistique indique, pour cette population, qu'il existe de 350 à 400 fois plus de catholiques que d'israélites, et de 60 à 65 fois plus de catholiques que de protestants. Ce n'est certes pas la proportion qui régnera, dans les armées en campagne, entre les ministres des différents cultes;

4° L'auteur du décret, qui ne pense pas manquer à l'esprit de la loi de séparation en recourant aux simples ministres des cultes, en les nommant officiellement et en rémunérant leurs services, croit au contraire qu'il y serait infidèle s'il paraissait tenir compte de leurs chefs. C'est ce que nous avons vu déjà pour les hôpitaux. Il les ignore donc. Mais c'est une fiction pratiquement irréalisable, du moins pour les prêtres catholiques. Car les prêtres catholiques ne peuvent pas se passer du consentement de leurs évêques; seuls, nous l'avons dit, leurs évêques leur donnent les pouvoirs religieux dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions sur les champs de bataille. Ils seront donc absolument obligés de solliciter l'autorisation épiscopale, soit au moment du départ, quand l' « autorité militaire leur adressera les réquisitions » prévues, soit plutôt avant de se faire inscrire sur la liste des candidats, dressée dans chaque place de guerre. Que, dans leur demande d'inscription, ils le déclarent formellement, comme le désirent certains évêques, ou qu'ils ne le déclarent pas, on peut être certain qu'ils auront fait la démarche que leur impose l'Eglise et sans laquelle ils n'entendraient pas validement la confession.

On s'est même demandé comment l'autorité militaire, si elle veut absolument ignorer l'existence des évêques, pourra s'y prendre pour savoir que tel candidat, choisi par elle, est vraiment un prêtre en communion avec l'Eglise et ayant le pouvoir d'administrer les sacrements. Pour s'assurer de ce dernier point, dans une circulaire du 9 août 1907, le ministre de la guerre d'alors a décidé que le prêtre désigné serait, on l'a vu, tenu de justifier, le cas échéant, des titres nécessaires à l'exercice de son sacerdoce. Il s'agissait, dans l'espèce, des aumôniers des prisons militaires, mais on ne s'expliquerait guère que la même précaution ne fût pas prise, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, pour les aumôniers d'armées. La raison d'y recourir est la même dans les deux cas.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le décret du 5 mai 1913 n'en parle pas. La pratique corrigera sans doute la théorie. — Georges BERTRIN.

Christ (LE) **et la Femme adultère**, par le Tintoret. — Ce tableau a été adjugé au prix de 240.000 fr., lors de la vente de la collection de Nemes.

C'est une page magistrale du peintre vénitien, digne, par le pathétique et la composition, du décorateur grandiose de la Scuola di San Rocco. Dans ces figures, admirablement groupées, des disciples entourant le Maître, Tintoret a fait passer tous les sentiments qu'une telle scène pouvait suggérer : la surprise, l'indignation presque, empreintes sur le visage du jeune disciple étonné qui montre du doigt la pécheresse, le trouble et l'émotion qui agitent les autres témoins et font se courber, pensives, de belles têtes de vieillards.



Le Christ et la Femme adultère, tableau du Tintoret. (Collection Marczell de Nemes.) — Phot. Druet.

Et tout ce tumulte, ces gestes d'étonnement ou d'irritation réprimés avec peine, contrastent avec la sérénité du groupe principal, noblement détaché en avant de la scène : le Christ prêchant la pitié et le pardon, la douce figure de la pécheresse, confuse et humblement courbée.

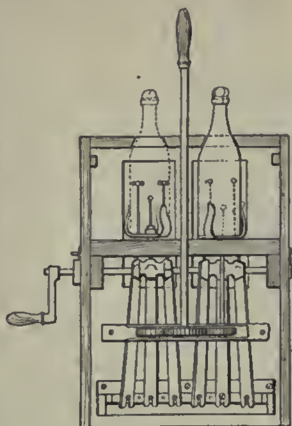
Des couleurs ardentes étincellent sur les manteaux noblement drapés; des reflets étranges, répandus sur cette scène avec la brusquerie habituelle du peintre, illuminent les visages, dégagés des ténèbres, soulignent les gestes, se reflètent sur l'armure brillante du personnage de droite. Une ombre épaisse enveloppe les figures d'arrière-plan et fait paraître plus dense cette foule qui ne semble arrêtée que par les architectures lointaines de maisons et d'églises.

Cette toile avait appartenu à une famille de Venise, les Conde Vidmani. — Jean BAYET.

*** démasquer** v. a. — Dans l'industrie du champagne, éliminer le masque formé dans les bouteilles. (V. MASQUE, p. 905.)

— ENCYCL. *Machines à démasquer*. Les appareils utilisés pour détacher le masque des bouteilles

de champagne sont appelés aussi *machines à électriser* parce que, en général, les bouteilles y sont soumises à l'action de petits marteaux qui les font vibrer sous des chocs fréquemment répétés, en produisant un bruit analogue à celui d'une sonnerie électrique.


Machine à démasquer, vue en plan (système Valentin).

Les marteaux, au nombre de deux ou trois pour chaque bouteille, frappent alternativement; ils sont actionnés par de petites roues à cames, commandées elles-mêmes par un système d'engrenages qu'une manivelle ou un petit moteur met en marche. Les vibrations continues imprimées à la bouteille ont pour effet d'en effriter peu à peu le dépôt intérieur; mais l'élimination de celui-ci est encore activée par un secouage énergique que l'on obtient en basculant, d'avant en arrière et d'arrière en avant autour de son axe horizontal, le coffre de la machine.


Machine à démasquer (système Hémart).

C'est là le type le plus courant des machines à démasquer; mais il en existe d'autres systèmes, dans lesquels la vibration des bouteilles est obtenue par un dispositif différent. Dans les machines à démasquer du système Jost-Collard, ce sont des billes qui frappent les bouteilles à travers les perforations de récipients cylindriques animés d'un mouvement rapide de rotation. On obtient, par ce moyen, 600 à 700 coups à la minute.


Machine à démasquer (système Jost et Méhée).

Les machines à demasquer, du système Jæger, sont basées sur un principe différent: l'élimination du masque est obtenue par frottement. Les bouteilles introduites dans le coffre y sont bloquées dans une sorte de sabot et animées d'un rapide mouvement de rotation sur elles-mêmes; lorsque ce mouvement atteint une certaine intensité, on leur imprime brusquement un mouvement inverse, mais le liquide, continuant quelque temps encore à suivre le mouvement qu'il a reçu de la première impulsion, lave vigoureusement les parois sur lesquelles il frotte.

Dans les machines à électriser, du système Hemart et Lenoir, le démasquage est obtenu par l'effet combiné du martelage, de la rotation et du balancement des bouteilles, tous mouvements que commande une unique manivelle. — P. Monnot.

***Dujardin-Beaumetz** (Henri-Charles-Etienne), peintre et homme politique français, ancien sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, né à Paris le 20 septembre 1852. — Il est mort à La Bezole, près de Limoux, le 27 septembre 1913. Fils d'un ancien préfet de la République de 1848, il s'était fait connaître sous le nom d'Etienne Beaumetz comme un peintre de mérite, avant de se lancer dans la politique. Elève de Cabanel et de Louis Roux, il avait fait ses débuts, au Salon de 1875, avec une bonne toile militaire : *En reconnaissance*, que suivirent un certain nombre de tableaux militaires ou anecdotiques : *Les voilà!* (1880) [épisode de la guerre de 1870-1871], qui lui valut une troisième médaille et figure aujourd'hui au Ministère de la guerre; *le Général Lapasset brûlant ses drapeaux* (1882); *Salut à la victoire!* (1888); un portrait de *M. Dujardin-Beaumetz, de l'Académie de médecine*, son frère, etc... Une mention honorable lui fut décernée à l'Exposition universelle de 1889.


Les voilà ! tableau de Dujardin-Beaumetz. — Phot. Braun.

Conseiller général de l'Aude pour le canton de Limoux depuis 1886, il se présenta pour la première fois aux élections législatives en 1889, et fut élu au second tour à une forte majorité. Il ne cessa, depuis lors, de représenter l'arrondissement de Limoux au Palais-Bourbon jusqu'en 1912, date à laquelle il entra au Sénat. A la Chambre, il s'était fait inscrire au groupe de la gauche démocratique, qu'il présida. Il eut, à plusieurs reprises, l'occasion de prendre la parole dans des débats d'ordre agricole, ou surtout artistique. En 1905, il était appelé au sous-secrétariat des beaux-arts. Il devait occuper ce poste pendant sept années consécutives, de janvier 1905 à janvier 1912. Naturellement bienveillant, orateur aisé et fleuri, il eut à présider des inaugurations, banquets et fêtes sans nombre; il s'en acquittait avec une bonne grâce inlassable. Dans son poste d'administrateur des beaux-arts, il montra une bonne volonté parfaite. Fort accueillant pour les talents jeunes et hardis, il réconcilia les Salons indépendants avec les pouvoirs publics, visitant les Expositions les plus audacieuses, achetant partout et montrant une très sincère et active sollicitude pour les artistes malheureux. La fin de son administration fut attristée par la disparition mystérieuse de la *Joconde* du Louvre; et la peine qu'il eut dans son propre arrondissement de Limoux à faire élire son candidat contre l'aviateur Védrines ne lui fut pas moins sensible. Avec lui disparaissent un artiste et un administrateur également consciencieux. — J.-M. Delisle.


H. Dujardin-Beaumetz. (Phot. Manuel.)

Eclaireuses (les), pièce en quatre actes, de Maurice Donnay, représentée le 26 janvier 1913 à la Comédie-Marigny. — Le premier acte se passe dans le salon des Dureille, au quartier Monceau. Paul Dureille, le mari, est un esprit droit, mais autoritaire, traditionnaliste, mais avec intransigeance. Jeanne, sa femme, est une intellectuelle et une passionnée féministe. La conversation révèle de graves dissentiments entre les deux époux; et l'amour n'est point là pour les apaiser, car les Dureille n'ont fait qu'un mariage de raison. Dureille discute vivement ou accable de sarcasmes faciles les idées féministes, défendues avec chaleur par Germaine Luceau, une *sévrienne*, camarade de lycée de Jeanne, apôtre exaltée de l'émancipation des femmes. Un ami du ménage, Jacques Lebelloy, soutient galamment la cause de Jeanne et de Germaine, moins sans doute par intime conviction féministe que parce qu'il s'intéresse à tout ce qui concerne les femmes et par sympathie particulière pour Mme Dureille. Mais le mari ne veut rien entendre : il est exaspéré. Après le départ de Lebelloy, qui va entreprendre un long voyage, Dureille congédie un peu brutalement Germaine Luceau, qu'il rend responsable des idées de Jeanne. Le mari et la femme se retrouvent face à face. Dureille veut obliger Jeanne à des corvées mondaines qui l'excèdent et lui interdire tout ce qui l'enthousiasme. Elle est lasse de cette vie artificielle; elle a soif d'indépendance; elle veut se séparer de son mari. Dureille, à défaut d'amour, veut conserver son foyer et, comme il dit, sa « façade ». Mais on sent bien qu'il tentera vainement de faire revenir sa femme sur la décision qu'elle a prise.

Le second acte nous transporte, deux ans plus tard, dans un intérieur très moderne, très « ballet russe » du quartier du Champ-de-Mars, chez Jeanne Challerange, divorcée d'avec Paul Dureille. Elle est lancée dans le jeune monde des femmes d'avant-garde, des « éclaireuses ». C'est chez elle que sont établies les bases d'une nouvelle association : l'Ecole Féministe; et, à cette occasion, nous voyons réunies autour d'elle un certain nombre de jeunes intellectuelles très féministes, mais aussi très femmes, et qui, pour être en lutte sociale avec les hommes en général, ne peuvent pas vivre sans s'intéresser chacune à quelque homme particulier. C'est Blanche Virieu, la femme politique du groupe; c'est la doctoresse Rose Bernard, qui, afin d'être indépendante, gagne sa vie en exerçant la médecine, mais qui ne saurait travailler si elle n'a pas l' « amour... complet »; c'est Charlotte Alzette, type amusant de romancière montmartroise; c'est l'avocate Lucienne David, mariée avec un avocat; c'est la suffragette Edith Smith. Seule, Germaine Luceau demeure l'ennemie des hommes; une ennemie qui compte, étant jeune et jolie. Car nous ne parlons que pour mémoire du professeur Orpailleur, incarnation falote d'un féminisme suranné; l'Ecole, du reste, repousse cette vieille fée. Un seul homme assiste à la séance, et c'est le bailleur de fonds, le banquier juif Myrtil Steinbacher, venu, comme il dit, à l'heure... tapante. Bien qu'il subventionne déjà deux ou trois journaux plus ou moins libertaires, il consent volontiers à aider ces jeunes femmes à fonder une société au capital de 2 millions, et même à prendre pour son compte 100.000 francs d'actions. Steinbacher s'intéresse particulièrement à Jeanne Challerange, et il s'inquiète des visites qu'elle reçoit de Jacques Lebelloy. C'est que Lebelloy, revenu de son voyage autour du monde, continue à fréquenter Mme Challerange, et nous le voyons arriver chez elle quand les Eclaireuses sont sorties. La jeune femme le reçoit froidement. Les insinuations de Steinbacher au sujet des visites de Lebelloy l'ont inquiétée sur elle-même. Elle demande à Jacques de ne pas revenir,

et Jacques est ainsi amené à lui déclarer qu'il l'aime depuis longtemps. Il prétend même lui faire avouer qu'elle l'aime de son côté. La scène est exquise. La femme émancipée se révolte : elle ne veut pas retomber sous le joug d'un homme. Jacques est ému, spirituel, pressant, singulièrement habile, et il n'est que trop vrai que Jeanne l'aime : « Désirez-vous, lui dit-il, que je ne revienne plus, ou bien si vous l'exigez seulement? — Je ne sais pas... je crois que je l'exige. » Et, finalement, elle lui dit : « A demain! »

Une année encore s'est écoulée. Nous retrouvons au troisième acte Jeanne Challerange à l'Ecole Féministe, dans le bureau du comité. Elle vit la vie qu'elle a voulu vivre. L'Ecole Féministe a un grand succès dans le public mondain. Jeanne est la maîtresse aimée de Jacques Lebelloy. Mais elle se trouve en face de difficultés nouvelles. Dureille redemande sa fille, que Jeanne avait gardée près d'elle, sous prétexte que l'Ecole Féministe n'est pas le milieu qui convient à l'enfant. Steinbacher devient par trop entreprenant. Germaine Luceau, qui aime Jeanne d'une amitié jalouse et un peu bizarre, lui reproche l'orientation trop mondaine donnée à l'Ecole, et lui en veut surtout de sa liaison avec Lebelloy. Enfin — et c'est le pire — Jacques lui-même se fatigue de voir sa maîtresse absorbée par l'œuvre féministe. Il est las de la situation irrégulière où ils vivent, qui les oblige à toutes sortes de dissimulations, qui autorise les entreprises d'un Steinbacher. Il presse Jeanne de consentir à une union régulière. Jeanne résiste; elle ne veut pas rentrer dans le mariage, « institution odieuse et absurde » d'où elle s'est évadée comme d'un esclavage. Jacques s'obstine : il part pour la campagne, et ne reviendra que si Jeanne consent à être sa femme.

Le quatrième acte, une seule scène, mais importante, mais émouvante, se passe deux semaines plus tard dans la maison de Jacques Lebelloy, à Beaumont-le-Roger. Jeanne y vient rejoindre son amant. Elle est vaincue. La solitude, le besoin d'un défenseur (une dernière et grossière tentative de Steinbacher l'a remplie d'effroi et de dégoût), l'amour, enfin, l'ont convertie. Elle approuve Jacques, lorsqu'il dit : « Le mariage peut être le bagne le plus atroce, la chaîne la plus lourde, le marché le plus cynique, l'habitude la plus triste et la plus basse..., oui, il peut être tout cela; mais il peut être aussi la parfaite société de deux cœurs unis », ... selon l'opinion de Bossuet.

C'est une conclusion de bon sens. Mais le féminisme? Mais les Eclaireuses? Mais la thèse? De thèse, il n'y en a guère ; mais bien une fine étude de mœurs. L'auteur ne condamme pas le féminisme : il se demande seulement ce que devient l'amour dans la société féministe. Il devient ce qu'il peut : la question est susceptible de plusieurs solutions. Il y a quelques femmes qui sont faites pour une vie émancipée, indépendante : l'auteur nous fait voir qu'elles peuvent y rester charmantes. D'autres — et c'est le plus grand nombre — sont faites pour rester dans les usages de la classe où elles sont nées. Affaire de caractère, d'inclination, aussi d'éducation, de fortune peut-être un peu, et beaucoup de milieu. Pour sortir de son milieu, il faut être bien sûr de sa vocation. Jeanne tient à ses idées, et Jacques les respectera. Mais elle tient surtout à la possession assurée de l'amour de Jacques.

Peinture de mœurs, cette pièce est d'un pittoresque très moderne et très gracieux à la fois, en même temps que d'une ironie fine, légère et même bienveillante. Il n'est pas jusqu'au banquier Myrtil Steinbacher qui, en dehors de ses crises érotiques, ne soit pourvu d'un esprit agréable dans sa clairvoyance bon enfant. Les Eclaireuses sont très diverses, mais toutes aimables. Galamment, l'auteur a évité de nous les présenter hommasses, pédantes ou aigries. Il s'est borné à réunir dans le type archéologique du professeur Orpailleur les traits d'un comique sans méchanceté. Eclaireuses ou bourgeoises, il est l'ami des femmes.

Aussi cette pièce est avant tout une comédie d'amour, où l'on retrouve toujours le Maurice Donnay des débuts, spirituel et pénétrant sans amertume, tendre sans mollesse. L'essentiel de l'œuvre, ce sont les trois grandes scènes qui mettent aux prises Jacques Lebelloy et Jeanne Challerange, deux amoureux. La déclaration, la menace de rupture, la réconciliation sont conduites avec une connaissance du cœur humain et surtout du cœur féminin, avec un art exquis du dialogue qui sont dans la tradition de nos grands auteurs dramatiques. Ce qui lui est vraiment propre, c'est un mélange rare et en quelque sorte poétique de passion et d'émotion avec l'esprit. — Louis Coquelin.

Les principaux rôles ont été créés par : Mlles Gabrielle Dorziat (*Jeanne Challerange*); Marthe Barthe (*Germaine Luceau*); Marcelle Lender (*Blanche Virieu*); Blanche Toutain (*Dr Rose Bernard*); Andrée Spinelly (*Charlotte Alzette*); Andrée Barelly (*Lucienne David*); Alice Nory (*Mrs. Smith*); Ellen Andréo (*professeur Orpailleur*); et par MM. Claude Garry (*Jacques Lebelloy*); Signoret (*Myrtil Steinbacher*); Henry Roussel (*Paul Dureille*).

***engrais** n. m. *Engrais catalytiques.* On nomme ainsi les corps simples qui existent dans les tissus végétaux à l'état de traces, et qui ont pour rôle de faciliter les échanges nutritifs par une action analogue à celle qu'exerce la mousse de platine sur un mélange d'hydrogène et d'oxygène (catalyse).

— Encycl. La physiologie végétale nous a, dès longtemps, appris que dix corps principaux entrent dans la composition des végétaux et sont indispensables à l'élaboration des tissus. Ce sont, en premier lieu, l'oxygène et l'hydrogène, dont la combinaison forme l'eau (qui constitue les 75 à 95 centièmes du poids total de la plante), puis le carbone, l'azote, le soufre, le phosphore, le potassium, le calcium, le magnésium et le fer. Ce sont eux qui forment, par leurs multiples combinaisons, les énormes quantités de sucre, amidon, graisse, huile, cellulose, etc., que l'industrie transforme et qu'absorbent l'homme et les animaux.

Ces dix éléments existent dans le tissu végétal constitué, et leur présence à tous dans le sol est à ce point indispensable que l'absence d'un seul est la cause d'une utilisation défectueuse des autres.

Cette assertion se justifie d'ailleurs de la manière suivante par la méthode dite *des solutions alcalines :* Si l'on place dans un récipient contenant de l'eau pure une graine de haricot, de maïs, etc., cette graine germe bientôt; mais les phénomènes vitaux sont de courte durée, car la jeune plante — qui ne trouve pas dans ce milieu les éléments nécessaires à sa nutrition — ne tarde pas à mourir. Au contraire, si l'eau pure est remplacée par une solution renfermant, à l'état de sels, de l'azote, du soufre, du phosphore, du potassium, du calcium, du magnésium et du fer, la plante se développe. Enfin, si de la solution nutritive on a volontairement éliminé l'un quelconque des constituants cités plus haut, la croissance du végétal est incomplète, et les effets obtenus sont comparables à ceux que donnait l'eau pure.

Si donc on veut faire produire au sol de belles récoltes, il faut assurer aux plantes la provision idéale de tous les éléments nutritifs qui leur sont nécessaires. En grande culture, cependant, il n'y a pas lieu de se préoccuper de certains de ces éléments : le carbone, par exemple, existe en abondance dans l'atmosphère, où les feuilles l'absorbent continuellement (fonction chlorophyllienne); l'oxygène et l'hydrogène sont fournis par les pluies ou par les irrigations; pour le calcium, le magnésium, le soufre, le fer, on peut estimer dans la plupart des cas que la terre en contient suffisamment pour qu'il n'y ait pas nécessité de lui en fournir. Restent le phosphore, le potassium et l'azote; ceux-ci existent souvent en trop faible quantité dans le sol, et il est de toute nécessité d'en apporter; c'est précisément le rôle des engrais (nitrates, phosphates, sels ammoniacaux et potassiques).

Mais ces dix éléments principaux et indispensables ne sont pas les seuls qui existent dans les tissus végétaux, bien qu'ils en constituent les 99,9 pour 100.

De quoi est fait ce millième restant? peut-on se demander. Cette si minime fraction n'est pas la moins variée : elle est formée de silicium, chlore, sodium, manganèse, aluminium. Chez certaines plantes (graminées, équisétacées, cypéracées), c'est le silicium qui domine; chez d'autres, le chlore ou le sodium (plantes marines); mais ces cinq éléments sont toujours en proportions infinitésimales, à l'état de *traces*. Des méthodes d'analyse toujours plus perfectionnées ont permis de découvrir encore d'autres corps (iode, brome, fluor, arsenic, bore, rubidium, cæsium, lithium, strontium, baryum, cuivre, zinc, cobalt, argent, cérium, vanadium, etc.) également à l'état de traces.

Quel rôle jouent ces infiniment petits chimiques? Sont-ce des éléments physiologiques et, dans ce cas, quelle est leur fonction dans l'élaboration des tissus; ou bien n'y doit-on voir que des corps inutiles, accidentellement introduits par voie osmotique? C'est la question que se sont posée certains savants, mais à laquelle il était difficile de répondre, étant donné les proportions infimes de tous ces éléments.

Beaucoup de phytophysiologistes ont dénié tout rôle utile à ces traces, dont ils expliquent la présence dans les tissus des plantes par la facilité avec laquelle les racines absorbent toutes les substances solubles que tient en suspension le milieu où elles vivent. Mais Sachs (en 1860) et surtout Raulin (en 1870), qui avaient une conception différente du problème, essayèrent, par la méthode des solutions alcalines, de montrer que le manganèse (qui paraît bien exister dans tous les végétaux) est utile à la plante. On l'a rencontré et dosé dans beaucoup de graines, racines, feuilles, plantes entières, en proportions variables et qui peuvent aller de 1/100.000^e à 1/1.000 000e. Pour établir l'influence probable sur le développement des plantes d'un élément qui ne se rencontre dans leurs tissus qu'en aussi minimes proportions, il faut opérer avec d'infinies précautions et, notamment, utiliser des solutions salines exemptes du produit expérimenté. Soit que ces premiers expérimentateurs aient fait usage de sels commerciaux imparfaitement purs, soit que les plantes ou même les vases dans lesquels se firent les cultures aient contenu déjà suffisamment de manganèse pour qu'une addition nouvelle dût rester sans résultat appréciable, leur tentative ne fut pas couronnée de succès, et le problème ne devait être résolu que plus tard (1912) par Gabriel Bertrand.

Les expériences du savant professeur ont eu pour origine ses remarquables travaux sur la laccase. Elles lui ont permis de montrer clairement le rôle que jouent dans la formation des tissus végétaux ces infiniment petits chimiques.

La laccase existe dans tous les végétaux, où elle joue le rôle capital d'intermédiaire entre l'oxygène de l'atmosphère et certaines substances organiques des cellules; particulièrement abondante dans le latex des arbres à laque (*rhus vernicifera* et *rhus succedanea*) avec lequel les Japonais préparent leurs jolis bibelots de laque, c'est elle qui favorise l'oxydation de ce latex, sa coloration en brun, puis en noir et son durcissement. Sa présence dans les végétaux peut être mise en évidence par le moyen d'une solution alcoolique récente de résine de gayac (qui se colore en bleu intense). Quelques gouttes de cette solution versées sur une section fraîchement faite de pomme de terre, de champignon, de pomme, etc., déterminent l'apparition du phénomène de bleuissement. Mais il est indispensable que l'oxygène intervienne pour que la laccase agisse. Si la solution de laccase et une solution végétale oxydable sont mélangées dans le vide, aucune transformation apparente ne se produit.

G. Bertrand a montré que le principe oxydant de la laccase — et c'est là le point de départ de ses études sur les engrais catalytiques — est dû à la combinaison d'une matière organique particulière jouant le rôle d'un acide très faible avec une petite quantité de manganèse. Si l'on enlève à la laccase cette petite quantité de manganèse, la propriété de fixer l'oxygène disparaît. Tous les sels manganeux jouissent d'ailleurs, à un degré plus ou moins accusé, de cette propriété de la laccase. La molécule de manganèse — et des expériences ont démontré l'exactitude de cette conception — parcourt un cycle ininterrompu d'associations avec l'oxygène et de dissociations, de combinaisons où elle est tantôt emprisonnée et tantôt remise en liberté, de sorte qu'une très faible quantité du composé manganeux peut oxyder, aux dépens de l'oyygène de l'air, un poids illimité de substance oxydable et servir ainsi indéfiniment aux transformations chimiques qui assurent le développement des végétaux.

Expérimentant les effets du manganèse sur des cultures d'*aspergillus niger* en vases de quartz fondu, Bertrand a montré qu'une quantité très faible du métal donne une récolte remarquablement abondante. Puis, passant à la grande culture, il a, en collaboration avec Thomassin, constaté que l'addition de 50 kilogrammes de sulfate de manganèse à l'hectare (soit environ 15 kilogr. de métal) donnait une augmentation de 450 kilogrammes en grain et 1.000 kilogrammes en paille.

Des collaborateurs de Bertrand, Javillier, Agulhon se sont livrés à des recherches analogues sur le zinc et le bore. Stoklasa, en Bohême, a essayé l'aluminium; au Japon, Loew et ses collaborateurs Aso, Susuki, Nagaoka, Sawa, Katayama; puis en France encore, Boullanger, ont expérimenté successivement le fluor, le baryum, le cérium, le soufre, etc., et montré leur influence sur le développement des végétaux. Des expériences de Boullanger et Dugardin, il résulte que le soufre ajouté au sol n'agit pas directement, mais que son rôle consiste à activer dans la terre le travail des microbes utiles.

Cependant, les expériences faites en grande culture avec ces produits, qu'en raison de leur action Bertrand a appelés *engrais catalytiques*, ont donné des résultats parfois contradictoires, notamment en ce qui concerne l'aluminium, le fluor, le cérium; mais il faut sans doute en rechercher la cause d'abord dans la nature même du sol plus ou moins bien approvisionné déjà de la substance expérimentée, puis dans l'aptitude même des plantes à en utiliser la propriété catalysatrice. Il n'en demeure cependant pas moins évident que les engrais catalytiques — auxquels certains agronomes veulent donner le nom de *suramendements* — sont appelés à jouer un rôle considérable en agriculture et permettront à cette branche importante de l'activité humaine de réaliser des progrès nouveaux.

Les recherches sur la fertilité du sol ne pourront plus désormais se borner au dosage de l'azote, du phosphore et du potassium, mais devront recourir à des méthodes d'analyse plus précises et plus complètes, qui renseignent également sur la richesse en ces autres éléments négligés jusqu'ici. Lorsque pourront être déterminées la nature et la proportion idéale de l'élément catalytique nécessaire à une culture déterminée, l'agriculteur sera sans doute affranchi de l'obligation des rotations culturales. Il n'est pas non plus téméraire d'ajouter que cette application de la chimie biologique à la pathologie végétale peut avoir également les plus heureuses conséquences. Javillier a montré que les moisissures et l'*aspergillus niger*, en particulier, utilisent plus de zinc que les plantes supérieures; la nature chimique du sol peut très bien affaiblir ou renforcer la constitution des végétaux et les rendre plus ou moins sensibles à l'action de certains parasites. Partant de là,

on peut conclure qu'il sera possible d'opposer aux maladies cryptogamiques — dont les effets ont été si désastreux en ces dernières années — de nouveaux et énergiques traitements. — J. DE CHAON.

fléon n. m. Nom donné en Normandie à un petit mollusque bivalve, la donace des canards (*donax anatinum* ou *trunculus*). || On dit aussi FLION. (Ce mollusque se nomme encore *pignon* en Vendée, *tenille* en Provence, *clonis* à Alger.)

France (ANATOLE). *Etude psychologique*, par Gustave Michaut (Paris, 1913, in-16). — Quand un auteur s'est placé au premier rang des écrivains de son pays, et qu'on peut dire, dès à présent, qu'il sera compté parmi les classiques de sa langue, on n'accueillera jamais avec indifférence une étude attentive et pénétrante de son esprit et de son talent. Si, en outre, cet auteur a pu parfois étonner, chagriner ou irriter, par une certaine évolution de ses opinions, ceux-là même qui admirent avec le moins de réserve les charmes de son style, il devient tout à fait intéressant de voir marquer avec précision les raisons et les étapes de ces changements.

Comment l'auteur du *Livre de mon ami* et du *Crime de Sylvestre Bonnard* est-il devenu l'auteur de *l'Eglise et la République*, de *Vers les temps meilleurs* et de *l'Ile des Pingouins?* Comment ce sceptique est-il devenu homme de parti; ce contemplatif, homme d'action; cet humoriste indulgent, pamphlétaire ricaneur et révolutionnaire audacieux?

G. Michaut avait d'abord entrepris d'expliquer ce problème. En attendant cette étude « dynamique » de l'évolution d'une pensée, étude qu'il espère publier quelque jour, il fait paraître une étude « statique ». En d'autres termes, sans tenir compte des dates de la vie d'A. France, il analyse la nature et les procédés de son intelligence, de son imagination et de sa sensibilité; et il se trouve ainsi donner déjà un commencement de solution au problème qu'il posait tout à l'heure.

C'est assurément une tâche délicate de vouloir marquer dogmatiquement les limites d'une des intelligences les plus spirituelles et les plus fuyantes de ce temps. Mais la critique vit de ces audaces, et limiter pour définir n'est point diminuer. A étudier, donc, en psychologue, l'intelligence d'A. France, G. Michaut conclut qu'elle est une des plus étendues, des plus souples qu'on puisse concevoir et des plus aptes à tout comprendre (ou presque tout: le prince des dilettantes pourrait-il aisément se mettre, comme on dit, dans la peau d'un Pascal?), mais non point des plus puissantes; s'il est vrai que les esprits puissants sont ceux qui se sont donné une discipline, et celui-ci les rejette toutes. A l'égard des systèmes, A. France conserve en effet la plus grande défiance. Il ne se préoccupe en aucune façon de faire de ses opinions diverses un tout bien lié; il critique chez les autres l'esprit de système, et se vante de n'en avoir aucun.

Esprit de système et art de composer avec méthode sont deux choses, mais qui s'accompagnent volontiers. A. France n'est guère sensible, chez autrui, à la construction même des œuvres, et, quand il écrit lui-même, quel que soit l'art qu'on admire dans ses ouvrages, ce n'est pas en premier lieu l'art de la composition. C'est assurément le moindre de ses dons; il va selon le caprice de sa charmante fantaisie, et le plus souvent il adopte naturellement des formes d'exposition très libres et qui ne contraignent en rien l'indépendance de sa verve: chroniques, souvenirs, journal, recueil de nouvelles, collections d'opinions. Ses romans eux-mêmes n'ont qu'une apparence d'intrigue; ce sont des conversations ou des tableaux exquis, il est vrai, mais non des récits composés.

La curiosité de cet écrivain est universelle. Il a soif de tout savoir. Son érudition est considérable. Il ne connaît pas de plus doux plaisir que l'exercice hardi de la pensée, bien qu'en certains jours il déclare que l'intelligence fait le malheur de l'homme, en même temps que sa grandeur, et qu'on se gouvernerait beaucoup mieux par l'instinct et le sentiment. Cette curiosité est, du reste, pour lui indépendante de toute recherche du vrai. Elle n'est occupée que de se satisfaire elle-même. Elle jouit surtout délicieusement du passé et de tout ce qu'ont pensé, souffert, créé les hommes qui l'ont précédée, car elle estime que, dans cette vie où tout s'écoule, où le présent existe à peine, le souvenir est la seule réalité. Elle s'étend à tout, mais c'est pour tout ramener à elle-même: cet homme est vraiment, selon la formule de Protagoras, la mesure de toutes choses. Il ne nous conte que son plaisir, qui, il est vrai, est des plus rares. Toute son œuvre est la vaste autobiographie d'une intelligence raffinée.

Comme cet écrivain est un artiste, plus encore que son intelligence, il est intéressant de caractériser son imagination. Tout exercice de l'imagination suppose un long travail de la mémoire, qui conserve pour elle une provision plus ou moins riche d'images. La mémoire d'A. France est riche et variée, et c'est un précieux avantage. Mais cet avantage ne laisse pas d'avoir ses inconvénients propres. La mémoire, qui doit servir l'imagination, parfois la gêne et l'entrave; elle lui impose des combinaisons toutes faites, sans lui laisser la liberté d'en inventer de nouvelles. A. France n'aurait pas, selon G. Michaut, l'imagination créatrice. Disons tout de suite que G. Michaut entend par là celle qui invente des types et les fait vivre, celle d'un Shakespeare ou d'un Balzac, et une expression plus spéciale serait peut-être préférable, car il y a plus d'une sorte d'*imaginations créatrices*, et il paraît assez arbitraire d'établir parmi elles une hiérarchie. A. France possède, à un degré éminent, ce qu'il a lui-même appelé quelque part « cette jolie imagination de détail et de style qui embellit la vie ». Il a la fantaisie, qualité charmante et rare; fantaisie ailée, légère, d'une grâce unique et qui, semble-t-il, vaut bien l'autre imagination. Quoi qu'il en soit, et suivant son propos de marquer les limites de cette faculté chez A. France, G. Michaut, qui possède une connaissance très érudite de son auteur, nous donne un relevé fort curieux de ce que l'écrivain doit, pour ses différents livres, aux œuvres de ses devanciers: il leur emprunte non seulement les sujets, mais encore des idées et des formules. Ces emprunts sont, du reste, chez lui, parfaitement conscients et voulus. Mais, en somme, la doctrine qu'il professe sur l'imitation (cf. son *Apologie pour le plagiat*, dans la *Vie Littéraire*, IV) n'est-elle pas celle des classiques? Qu'on se rappelle les vers de La Fontaine sur l'imitation des anciens:

Je ne prends que l'idée, et les tours et les lois
Que nos maîtres suivaient eux-mêmes autrefois.
Si d'ailleurs quelque endroit, plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté.

Il est constant que l'excitation initiale qui met en mouvement cette aimable fantaisie est presque toujours livresque; mais, comme le fait justement remarquer G. Michaut, n'en peut-on dire autant d'aussi grands artistes qu'André Chénier ou que Chateaubriand?

Cette imagination précise et minutieuse n'est point de celles qui se sentent tellement fécondes qu'elles gaspillent leurs inventions. A. France ne perd point les siennes, et il s'est fait à lui-même de nombreux emprunts. Il est tel sujet qu'il a traité jusqu'à cinq fois. Certaines idées aussi lui sont chères; il y revient souvent, et c'est encore un inventaire assez curieux que celui qu'établit G. Michaut des principaux « motifs » philosophiques qu'on est exposé à rencontrer le plus fréquemment dans les ouvrages de France. Enfin, quand cet écrivain exprime de nouveau une idée, il le fait généralement dans les mêmes termes, n'ayant point une surabondante fécondité verbale. Il lui est arrivé — en cela il n'est pas le seul parmi les principaux écrivains de sa génération — de reproduire textuellement dans un ouvrage de longs fragments de sa prose déjà publiés ailleurs; mais la matière en est si précieuse qu'on ne songe guère à lui reprocher de l'avoir enchâssée en plusieurs belles places.


Anatole France chez lui. (Phot. Bert.)

Il est peu fréquent qu'un écrivain apprécie chez les autres les caractères qui lui manquent. A. France n'admire pas particulièrement et pour elle-même une spontanéité abondante. La fécondité verbale d'un Victor Hugo l'incommode; de même l'agitation trépidante d'un Michelet ou — en restant au simple point de vue littéraire — la grosse crudité d'un Zola. Il aime le travail réfléchi des artistes infiniment soigneux de la forme, tels que Flaubert, Leconte de Lisle et les Parnassiens; mais son goût, allant bien au delà de l'esthétique du Parnasse, s'attache à un art sobre, mesuré, fait de clarté et d'exactitude: c'est-à-dire à l'art classique, et ses vrais maîtres, ce sont La Fontaine et Racine; ce sont aussi les Anciens. Son goût pur et délicat se rattache à la tradition de l'atticisme. Il lui faut faire appel à tout son désir de comprendre, ou à tout son scepticisme, pour admettre ce qui doit autant choquer ce goût que la grossièreté du naturalisme, l'obscurité du symbolisme ou la barbarie de l'exotisme. En tout cas, ces diverses atteintes au pur goût français n'affectent en rien son style, qui reste d'une extrême simplicité. On peut y retrouver la trace de mainte influence, sans que l'ensemble cesse d'être d'une harmonie parfaite. « C'est, dit J. Lemaître, un composé plus précieux que le métal de Corinthe. Il s'y trouve du Racine, du Voltaire, du Flaubert, du Renan, et c'est toujours de l'Anatole France. » Et ce style donne le plus vif plaisir littéraire; plaisir sensuel, volupté presque physique, dit G. Michaut. Soit: en ce sens que cette harmonie délicieuse (et dans un autre genre, la prose de Chateaubriand produit, elle aussi, un effet de volupté analogue) jette le lecteur dans une sorte d'enchantement, mais pourvu qu'on n'oublie pas qu'en même temps, elle s'accompagne des jouissances les plus fines et les plus subtiles de l'intelligence.

Dans la dernière partie de son volume, G. Michaut s'attache à caractériser la sensibilité d'A. France, et il trouve qu'en dernière analyse elle se ramène presque uniquement à la sensualité: sensualité des plus délicates, assurément, mais purement physique néanmoins. Son esthétique est sensuelle. Dans la religion, il admire surtout ce qui agit sur les sens, c'est-à-dire qu'au fond il y a opposition complète entre sa sensibilité et la véritable piété; il repousse spontanément toute discipline religieuse ou philosophique, qui se fonde sur le mépris du corps et des satisfactions corporelles, et qui nous empêche de faire notre bonheur sur la terre (d'où sa haine ancienne et croissante, purement « métaphysique » du reste, contre l'idéal chrétien). Quand il peint l'amour, c'est l'amour des corps, le violent amour physique. Cette Volupté est la déesse à laquelle, de plus en plus, il adresse ses invocations. La plus haute vertu sociale qu'il conçoive est l'humanité, qui consiste à épargner aux hommes la souffrance. Enfin, il est facile de dégager, sous le charme riant de ses peintures, cette tristesse qui guette les voluptueux et qui provient de l'horreur du néant.

Cette analyse est juste, mais la critique dépasse la personne et l'œuvre d'A. France: en effet, cet écrivain ne reste-t-il pas, en cela, fidèle encore à la tradition à laquelle il se rattache déjà par tout son art? Cet art, l'art des Grecs, l'art de Théocrite et de Sapho, des élégiaques latins, l'art du peintre de Phèdre et d'Hermione, n'est-il pas un art païen, tourné tout entier vers la peinture de la passion physique, et n'y a-t-il pas chez tout artiste formé par la tradi-

tion antique, comme un lien nécessaire entre le sentiment des belles formes et une certaine complaisance pour les passions qui regardent les corps? S'il y a chez A. France une veine différente qui vient se mêler à celle-là et la troubler quelque peu, la veine bourgeoisement égrillarde des maîtres du XVIIIe siècle, on peut le regretter; mais, dans ses meilleures œuvres, ce disciple des Anciens a su trouver des accents parfaitement beaux pour venir, à la suite d'un Lucrèce ou d'un La Fontaine, célébrer la Beauté et l'antique Désir. — Louis Coquelin.

France et Allemagne. 1870-1913, par René Pinon (Paris, 1913). — René Pinon est un des hommes qui connaissent le mieux aujourd'hui les grandes questions internationales; ces questions qui, depuis quelques années, sont passées au premier rang de nos préoccupations. Il est habile à nous les présenter, en détail et d'ensemble. Il se retrouve à merveille en leur complexité. Il est ennemi de toute déclamation. La précision des faits lui importe avant tout. Il en dégage la leçon avec sobriété, avec exactitude. Une seule passion l'anime, la passion française. De là l'intérêt qui s'attache à son dernier ouvrage. Dans l'Europe bouleversée aujourd'hui par des incidents qui se renouvellent sans cesse, par l'accroissement des armements, deux faits dominent toute la politique : l'inimitié franco-allemande, la rivalité anglo-allemande. Dans la lutte économique qui existe entre les îles Britanniques et l'empire d'Allemagne, nous avons aussi notre place; que nous soyons considérés, selon les points de vue, comme « le soldat continental » de l'Angleterre, ou comme l'otage de l'Allemagne. Les rapports entre France et Allemagne ont donc une importance européenne. Le tableau qu'en trace René Pinon est précis, vivant, passionné.

Après le traité de Francfort, le relèvement de la France, sa réorganisation militaire, sa sagesse furent pour Bismarck un échec et une inquiétude constante. Il essaya de la discréditer dans l'opinion de l'Europe, sans y réussir. Deux craintes le hantent sans cesse : une alliance de la France avec l'Autriche et la Russie, une alliance de la France avec le pape et l'Autriche. De là son opposition au rétablissement de la monarchie à Paris. Il veut que l'hégémonie allemande s'impose à toute l'Europe. Une République française ne pourra, croit-il, trouver d'appui ni à Rome, ni à Vienne, ni à Pétersbourg. Il exagéra. L'incident de 1875 réveille l'Europe. L'hégémonie allemande prend fin. La tactique du chancelier se modifie. Il négocie et fortifie la Triple-Alliance. En même temps, il ménage la Russie. Il n'eût pas voulu être forcé de choisir entre la Russie et l'Autriche.

En France, les esprits se modifiaient aussi. Gambetta, considéré comme l'homme de la revanche, cessait peu à peu d'être homme de parti pour devenir homme d'Etat. Il comprenait, à mesure qu'il s'élevait vers le pouvoir, maintenant qu'il était chef d'une majorité, que l'on ne pouvait inscrire la revanche sur un programme. Il sentait que le moment n'était pas venu; que, si l'on ne voulait pas soulever l'Europe contre soi et se faire écraser, il ne fallait point vouloir ouvertement la guerre. Il fallait attendre les circonstances favorables et, en attendant, se plier aux événements présents. Il fallait vivre, enfin, et ne point s'enfermer dans une solitude qui pouvait devenir funeste. La France fut représentée au Congrès de Berlin. Elle y gagna la Tunisie. « A la politique extérieure, disait Gambetta, je ne demande qu'une chose, c'est d'être digne et ferme, c'est de se maintenir les mains libres et les mains nettes; c'est de ne choisir personne dans le concert européen, et d'être bien également avec tout le monde; c'est de considérer la France, non pas comme isolée, mais comme parfaitement détachée des sollicitations téméraires ou jalouses. Désormais, la France... pense à se ramasser, à se concentrer sur elle-même, à se créer un tel prestige, une telle puissance, un tel essor, qu'à la fin, à force de patience, elle pourra bien recevoir la récompense de sa bonne et sage conduite. Et je ne crois pas dépasser la mesure de la sagesse et de la prudence politique en désirant que la République soit attentive, vigilante, prudente, toujours mêlée avec courtoisie aux affaires qui la touchent dans le monde, mais toujours éloignée de l'esprit de conflagration, de conspiration et d'agression; et alors, je pense, j'espère que je verrai ce jour où, par la majesté du droit, de la vérité et de la justice, nous retrouverons, nous rassemblerons les frères séparés. » Cette politique de prudence, de sagesse et de courtoisie devait être celle que la France allait suivre jusqu'en 1898. Les présidents de la République purent se succéder, les ministères et les ministres des affaires étrangères purent changer; la politique française allait rester la même, user de la même méthode, la méthode opportuniste : « L'opportuniste cherche à sérier les questions pour les mieux résoudre, et, s'il manque d'envergure, il ne manque pas de sens pratique. Cette politique, il n'est pas juste de dire qu'elle fut l'abandon de la revanche; elle n'abandonne pas les revendications nécessaires, elle les ajourne, elle attend l'occasion; elle ne renonce pas à l'espoir d'un avenir meilleur, elle s'applique à le préparer. » Enfin, cette unité de méthode dans la politique de vingt années est une réponse à ceux qui prétendent qu'une démocratie ne peut pas avoir de politique extérieure.

C'est au Congrès de Berlin que commença la phase coloniale de la politique française. La Tunisie nous fut offerte par l'Angleterre comme compensation de l'occupation de Chypre, par l'Allemagne qui voulait nous inspirer confiance. Nous hésitâmes à l'accepter. Les uns voient dans une politique coloniale une occasion de relèvement national, les autres un abandon de l'idée de revanche. L'élan fut donné par Jules Ferry. Les deux partis demeurent encore aujourd'hui face à face. Les arguments employés restent les mêmes : « Est-ce que le recueillement qui s'impose aux nations éprouvées par de grands malheurs, s'écriait Jules Ferry, doit se résoudre en abdication?... La politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence. Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent : ce n'est pas par le rayonnement pacifique des institutions qu'elles sont grandes à l'heure qu'il est. Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure, toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient; vivre de cette sorte, pour une grande nation, c'est abdiquer, et, dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième. » Et, au contraire, le duc de Broglie affirmait : « Je crois... que la politique de neutralité, d'abstention, de recueillement... consisterait dans deux choses : ne nous attacher qu'à des intérêts exclusivement français, sérieux, tangibles, s'abstenir de toute poursuite idéale et sentimentale et, dans nos rapports avec l'Europe, employer toute notre action à la concorde, à la paix, puis garder à notre profit notre liberté complète d'action et surtout d'abstention, le droit d'agir ou de ne pas agir, le droit de rentrer sous la tente pour y rester au milieu de l'agitation qui se fait autour de nous : voilà les deux points de notre politique nouvelle. » L'action coloniale s'engagea. Le Tonkin fut peu populaire. Le boulangisme fut une réaction contre la politique coloniale, accusée d'être l'abandon de l'idée de revanche. L'alliance russe, au contraire, fut accueillie comme une victoire de l'idée de revanche. Illusion, d'ailleurs. L'alliance russe rendit seulement plus faciles les rapports entre l'Allemagne et la France. C'est avec les escadres russes que les escadres françaises se rendirent à Kiel. En ce temps-là, les Allemands commençaient à tourner les yeux vers la mer et les colonies. Sur tous les points du globe, Allemands et Français se heurtaient aux Anglais. De 1894 à 1898, notre ministre des affaires étrangères, Gabriel Hanotaux, négocie et signe quatorze conventions avec l'Angleterre. Allemands et Anglais, qui depuis 1870 sont unis, commencent à devenir rivaux. Guillaume II souhaite un rapprochement avec la France. Nous nous rapprochons économiquement de l'Italie. Nous nous rapprochons de l'Espagne par nos bons procédés pendant la guerre hispano-américaine. Dans la Méditerranée orientale, tous nos intérêts sont communs avec l'Allemagne : l'intégrité de l'Empire ottoman, l'autonomie de l'Egypte, la liberté du canal de Suez et de la mer Rouge. Le 19 juin 1898, au moment où Hanotaux était déjà démissionnaire, le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne, lui remettait un mémorandum qui semblait témoigner un désir d'entente. Delcassé le trouva lors de son arrivée au ministère, mais n'y répondit pas; l'Allemagne n'insista pas.

Avec l'arrivée de Delcassé au pouvoir, notre politique étrangère ne change pas en son principe; elle change en sa méthode. La politique intérieure, si bouleversée en ce moment en France, ne peut qu'avoir une influence néfaste sur la politique extérieure. C'est le temps de l'affaire Dreyfus. Au dehors, la rivalité de l'Angleterre et de l'Allemagne grandit de jour en jour. Hanotaux s'était efforcé de suivre une politique d'équilibre, d'agir conformément aux circonstances, de n'opter ni pour l'Angleterre, ni pour l'Allemagne. Delcassé opta. On le lui reproche; mais l'on peut se demander s'il lui était possible, à ce moment, de ne pas opter. Certes, l'Angleterre avait besoin de nous. La guerre d'Afrique lui avait fait sentir la faiblesse de son isolement. L'expansion maritime et coloniale de l'Allemagne l'inquiétait; les incidents entre les deux pays se multipliaient. L'Angleterre avait besoin de notre neutralité bienveillante. N'avions-nous pas besoin aussi de la sienne? Nos affaires intérieures empêchaient toute politique de grande envergure, nous contraignaient à une politique au jour le jour. Delcassé qui, par ses origines gambettistes, avait le goût et le désir de la revanche, se laissa porter par les événements; il les suivit plus qu'il ne les prépara. Edouard VII venait à Paris le 1er mai 1903; Emile Loubet se rendait à Londres en juillet de la même année. Le terrain d'entente entre les deux pays était le Maroc.

« De 1870 à 1898, la politique de la France à l'égard du Maroc est toute de prudence, d'expectative, de conservation ». Toutes les puissances européennes avaient, en effet, des intérêts au Maroc. L'Angleterre avait cherché à s'y établir, et y avait même collaboré, pendant un temps, avec l'Allemagne. La rivalité des deux pays rendit inadmissible toute solution anglo-allemande. L'Angleterre se retourna vers la France, qui devra consentir à la neutralisation de Tanger et à accorder une part à l'Espagne. Déjà Revoil, en Algérie, avait habilement avancé nos affaires par les accords franco-marocains du 20 juillet 1901, du 20 avril et du 7 mai 1902. Déjà Delcassé avait entrepris une campagne diplomatique pour accélérer nos progrès. En 1900, des notes sont échangées avec l'Italie : nous laisserons les mains libres à l'Italie en Tripolitaine; elle se désintéressera de notre action au Maroc. Avec l'Espagne, des négociations ont lieu en 1902; nous lui abandonnons la moitié du Maroc. Elle refuse, pour ne pas désobliger l'Angleterre. C'est alors que nous concluons l'accord franco-anglais, le 8 avril 1904, puis son corollaire, l'accord franco-espagnol, le 30 octobre de la même année. Ces accords n'étaient pas assez avantageux pour nous. L'Angleterre avait besoin de nous; nous pouvions obtenir à moins son appui; de plus, en nous unissant à elle, nous prenions place dans la querelle anglo-allemande, ce dont nous aurions pu nous abstenir; enfin, en payant le Maroc, tour à tour, à l'Italie, à l'Espagne et à l'Angleterre, nous conduisions l'Allemagne à nous demander, elle aussi, une compensation. Pendant la campagne de Tunisie, Jules Ferry s'était tenu jour par jour au courant des intentions de l'Allemagne. Voulant intervenir au Maroc et ayant négocié tour à tour avec l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, nous laissions l'Allemagne de côté. C'était là une faute, puisque ni notre armée, ni notre marine n'étaient prêtes pour la guerre. L'Allemagne, indifférente d'abord, éleva bientôt la voix. Le 31 mars 1905, Guillaume II débarquait à Tanger. Le 12 avril suivant, l'Allemagne demandait la réunion d'une conférence. Ce fut Algésiras.

On sait comment l'Allemagne, qui voulut faire briller l'hégémonie allemande et qui employa tous les moyens pour cela, échoua complètement à Algésiras. Elle ne fut soutenue que par le Maroc et par l'Autriche. Tous les autres pays se rangèrent à nos côtés. L'Allemagne devait prendre sa revanche dans l'affaire de Bosnie, qui se termina par la retraite de la Russie et de la Triple-Entente. Au Maroc, les incidents se multiplièrent, dont le plus fameux fut celui des déserteurs de Casablanca. Après cette rude alerte, les choses semblèrent se remettre. Le 8 février 1909, était signé un accord franco-allemand. Il doit faciliter l'exécution de l'acte d'Algésiras; mais il n'a pas les résultats que l'on en attendait. Les gens d'affaires allemands sont impatients de s'installer au Maroc. Ils voudraient même établir un monopole franco-allemand au détriment des autres nations. Mais tous les essais de collaboration économique franco-allemande échouent. Et c'est d'abord, au Maroc, l'échec de l'affaire des chemins de fer marocains; puis, au Congo, l'échec de l'affaire de la Ngoko-Sangha, échec dû à la commission du budget de la Chambre de 1910; enfin, c'est l'échec de l'affaire du chemin de fer Congo-Cameroun. L'impression est déplorable en Allemagne. Industriels et coloniaux accusent de faiblesse le gouvernement impérial. Le 1er juillet 1911, le croiseur *Panther* alla mouiller devant Agadir. Les négociations commencèrent. Elles durèrent jusqu'au 20 août sans résultat. Nous n'admettions pas, en effet, qu'une compensation fût due à l'Allemagne. Après les compensations données à l'Italie, à l'Espagne, à l'Angleterre, la thèse était difficile à soutenir. Il fallut y renoncer. Ce fut le traité du 4 novembre.

Nous avions payé le Maroc aux autres, nous dûmes le payer à l'Allemagne; et, sans doute, nous ne l'avons pas payé trop cher pour ce qu'il vaut, mais nous aurions pu le payer moins cher. Aujourd'hui, le traité tel qu'il est ne sera bon et profitable que si les deux nations gardent une égale bonne volonté. L'Allemagne traverse une crise intérieure, politique et économique. L'empereur est ami de la paix, mais il peut être contraint à la guerre par son peuple. Il convient que nous revenions à la méthode politique suivie de 1871 à 1898. Nous n'avons pas à prendre la main que nous tend l'Allemagne. « Des rapports corrects et loyaux, des échanges de vues sincères, des ententes même, s'il y a lieu, de cas en cas, ou encore des rivalités localisées et des différends passagers, réglés dans un esprit d'équité et de concorde, voilà ce que l'Allemagne et la France se doivent l'une à l'autre; mais, dans l'état actuel de l'Europe, rien de plus. » — Jacques Bompard.

Gigantillas (las), par Goya. — Ce tableau, qui faisait partie de la collection de Nemes, montre la souplesse de l'artiste à peindre aussi bien des jeux d'enfants que les désastres de la guerre.

Il a croqué avec une verve et une fantaisie char-

mantes ces petits bonshommes qui jouent à se porter. Peints en 1788, ils étaient destinés à être interprétés en tapisserie pour décorer un dessus de porte d'une chambre de l'Escurial.

Un incident inattendu a empêché la mise aux enchères de la toile, au cours de la vente de la galerie de Nemes : par l'entremise de son ambassadeur à Paris, le gouvernement espagnol en revendiquait la propriété.

Le tableau avait en effet appartenu autrefois aux collections nationales d'Espagne; il avait été déposé dans les sous-sols du Palais-Royal de Madrid. C'est après la révolution de 1869 que la commission nommée par le Parlement espagnol pour dresser l'inventaire des toiles conservées au Palais-Royal s'aperçut de la disparition de l'œuvre, en même temps que de trois autres tableaux.

Marczell de Nemes la possédait en toute bonne foi, l'ayant acquise en 1911 d'un marchand parisien. Elle provenait de la collection du prince de Wagram, lequel l'avait achetée l'année d'avant d'Armand Fréret, peintre expert.

Toutefois, un jugement en référé ordonna la mise sous séquestre du tableau, laissant au gouvernement espagnol un délai d'un mois pour introduire sa revendication. La garde de la toile était confiée à Me Lair-Dubreuil.

Il y a peu de chances, semble-t-il, que la réclamation de l'ambassade d'Espagne puisse être admise. La prescription est acquise depuis longtemps, et l'on estime généralement que l'imprescriptibilité du domaine public, qui protège certaines œuvres d'art nationales, ne s'étend pas au droit international. Fréquemment, on a vu vendre à l'étranger des manuscrits ou des livres dérobés dans les bibliothèques publiques de France. L'Espagne elle-même n'a pas protesté lors de la vente à Paris, en 1897 et 1905, de manuscrits célèbres soustraits en 1884 à la Colombine de Séville. — Jean Dayet.



Las Gigantillas, tableau de Goya. (Collection Marczell de Nemes.) — Phot. Druet.

***Hayashi** (comte Tadasu), diplomate et homme d'Etat japonais, né dans la province de Sakura en 1850. — Il est mort à Tokio le 10 juillet 1913. Le comte Hayashi, qui jouissait en Europe d'une grande notoriété, avait joué un rôle des plus actifs dans la rénovation politique du Japon au cours des trente dernières années. Il appartenait à une vieille famille noble de la province de Sakura, et de bonne heure conçut la haine de l'étranger. On a raconté que le premier souvenir de sa vie, souvenir que sa mère n'avait pas cessé d'entretenir en lui, avait été le traité de commerce que le Japon dut signer avec les Etats-Unis sous la pression des canons américains. Tout enfant encore, il apprit l'anglais dans la maison d'un missionnaire protestant de Yokohama. Il s'était destiné d'abord à la carrière militaire, et comptait entrer dans la flotte. Dans ce but, il vint, à partir de 1865, suivre à Londres les cours d'University College. En 1868, il rentrait au Japon, servait comme cadet dans la marine de guerre, prenait part à la guerre civile, au cours de laquelle il était emprisonné pendant quelques mois, et enfin rentrait dans l'administration civile comme secrétaire au ministère de l'intérieur. Sa carrière fut rapide : il avait été gouverneur des provinces ou *ken* de Kagawa et de Hyogo, lorsqu'il fut nommé sous-secrétaire d'Etat ou *vice-ministre* au département japonais des affaires étrangères (1891). Il occupa ces fonctions pendant cinq ans, de 1891 à 1896, puis il fut nommé ministre du Japon à Pékin, d'où il passa, en 1898, à Saint-Pétersbourg et, en 1899, à Londres. Ce fut la partie la plus active et la plus brillante de sa carrière politique. Le comte Hayashi ne s'était jamais fait illusion sur la probabilité d'un conflit entre le Japon et la Russie au sujet de la Mandchourie, et il s'attacha à ménager à son pays, dans cette éventualité, les plus utiles sympathies européennes. Il devait occuper le poste de Londres pendant six ans. Très *persona grata* dans le monde officiel anglais, il réussit à faire signer par lord Lansdowne, en 1902, et renouveler en 1905 un traité de garantie et d'alliance offensive et défensive entre le Japon et la Grande-Bretagne : c'était une œuvre solide, qui permit au Japon de lutter victorieusement contre les Russes, en 1904 et 1905, sans avoir à craindre d'intervention étrangère. Il a suffi récemment d'en modifier légèrement les clauses pour les adapter à la situation nouvelle créée par les accords anglo-russes et par le traité d'arbitrage anglo-américain, et l'Angleterre, dans le règlement des affaires chinoises, peut être assurée de l'appui du gouvernement de Tokio.



Cte Hayashi. (Phot. Elliot et Fry.)

De retour au Japon, le comte Hayashi fut ministre des affaires étrangères dans le premier cabinet Saionji ; et, lorsque ce dernier homme d'Etat fut de nouveau appelé au pouvoir, en 1911, il reçut le portefeuille des travaux publics et voies de communication. C'était un homme d'Etat des plus avisés, d'esprit très cultivé, et certainement un des plus habiles diplomates que le Japon ait envoyés en Europe. Il avait réuni une très belle collection d'objets d'art japonais. — Henri Trévisa.

Horace (villa d'). L'emplacement exact de la villa que Mécène avait donnée à Horace dans la Sabine vient d'être déterminé grâce aux fouilles effectuées, sous les auspices du ministère de l'instruction publique italien, par Angiolo Pasqui, directeur des fouilles de la province de Rome. Les travaux, entrepris en mai 1911, ont presque aussitôt abouti à des résultats décisifs : des parties importantes de la demeure du poète étaient mises au jour, ce qui permettait de la situer à Vigna di Corte, hameau voisin du bourg de Licenza, sur le ruisseau du même nom. Au congrès international d'archéologie qui se tint à Rome en octobre 1912, le ministre de l'instruction publique annonçait que les recherches allaient être poursuivies : il a tenu parole, et le printemps de 1913 a amené la découverte de nouveaux bâtiments et de nouveaux témoignages du séjour d'Horace dans la vallée de la Licenza. Bien que les fouilles ne soient pas encore achevées, on peut déjà se rendre compte avec assez de précision de l'aspect que présentait, dans son ensemble, la maison de campagne qu'Horace a tant de fois célébrée dans ses vers.

Ce sont, en effet, les nombreuses allusions faites par l'auteur à sa propriété (v. surtout *Odes*, I, 20, — III, 13, 29, — *Epîtres*, I, 7, 14, etc.) et les quelques descriptions détaillées qu'il nous en a laissées (*Satires*, II, 6, — *Epîtres*, I, 16) qui avaient d'abord, et dès longtemps, attiré l'attention des érudits et éveillé la curiosité des chercheurs. Nous savions par Horace lui-même que le domaine dont Mécène lui avait fait présent vers l'an 35 avant notre ère se trouvait dans une vallée de la Sabine, sur le flanc ou sur un contrefort du mont Lucrétile; que, sans être très étendu, il comprenait pourtant des bois, des prés et des champs cultivés ; que la maison, assez proche de la rivière aux eaux bienfaisantes, était assez vaste pour contenir, outre les appartements du maître, de quoi loger ses huit esclaves, sans compter cinq métairies indépendantes. Horace appelle le cours d'eau Digentia, la ville voisine Varia, et donne le nom de Mandela au dernier bourg qu'il traversait en se rendant de Rome à sa villa.

C'est sur ces données que les savants se sont fondés pour déterminer d'abord la région où s'étendait le domaine. Dès la Renaissance, quelques recherches avaient été faites par les premiers humanistes, mais sans grand succès. C'est seulement à la fin du XVIIIe siècle qu'après une longue et minutieuse étude de la question, l'abbé Capmartin de Chaupy et, presque en même temps, l'Italien de Sanctis réussirent à identifier la Digentia d'Horace avec la moderne Licenza, Mandela et Varia avec les localités actuellement dénommées Bardela (un peu à l'est de la Licenza) et Vicovaro (sur l'Anio, en aval de Tivoli, l'ancienne Tibur, où passait la route que suivait Horace). Un peu plus tard, la découverte à Rocca Giovane, sur la rive droite de la Licenza, du sanctuaire de la déesse Vacuna, également voisin des terres d'Horace, ajouta un nouvel argument aux précédents pour assimiler cette vallée à celle que décrivait le poète; mais cette même découverte égara pour un temps les recherches des érudits, qui, à la suite de l'Italien Pietro Rosa, plaçaient la villa d'Horace non plus dans le voisinage de Licenza, comme leurs prédécesseurs, mais aux environs immédiats de Rocca Giovane; cette théorie, fortement combattue par Tito Berti, est définitivement abandonnée, depuis que les fouilles de Pasqui ont déterminé l'emplacement de la villa à Vigna di Corte, non loin de l'endroit où la situaient par hypothèse C. de Chaupy et de Sanctis.

La villa d'Horace était donc tout au fond de cette vallée si joliment décrite par Gaston Boissier dans ses *Nouvelles promenades archéologiques :* la route qui y conduit, en remontant le cours de l'Anio et de son affluent la Licenza, « traverse un pays fertile, entouré de hautes montagnes, au sommet desquelles se dressent quelques villages, de vrais nids d'aigles, qui de loin paraissent inabordables » ; c'est Bardela, « gros bourg avec un château qui de loin a bonne apparence » ; c'est ensuite Rocca Giovane, « perché sur un rocher pointu qui semble s'être détaché de la masse de la montagne », mais dont « les maisons ne sont que des masures, les rues que des ruelles infectes où le fumier sert de pavé » et où « on ne peut faire un pas sans rencontrer des porcs qui se promènent ». On est alors au centre de cette « vallée étroite et longue, au fond de laquelle coule le torrent de la Licenza; elle est dominée par des montagnes qui, de tous côtés, semblent se rejoindre; à gauche, la Licenza tourne si brusquement qu'on n'aperçoit pas la gorge dans laquelle elle s'enfonce; à droite, le rocher sur lequel perche Rocca Giovine (*sic*) semble avoir roulé dans la vallée pour en fermer l'accès, en sorte que nulle part on n'aperçoit d'issue ». Le fond de la vallée est comme barré par des hauteurs, où l'on a cru reconnaître le mont Lucrétile d'Horace ; elles se dressent entre les deux branches les plus importantes de la Licenza, et c'est à leur pied que se trouvait la villa dont les restes viennent d'être exhumés à 120 mètres du ruisseau, sur une petite élévation couverte de noyers et d'oliviers.

La maison d'habitation était située à l'extrémité d'un long enclos rectangulaire entouré d'un cryptoportique, c'est-à-dire d'un mur à arcades formant galerie, dont les piliers étaient de marbre, le pavage et les murs de calcaire indigène très résistant ; le jardin, devant la maison, occupait environ les quatre cinquièmes de l'enclos. Le bâtiment était divisé en deux corps distincts : les appartements du maître, situés à droite de l'entrée, comprenaient plusieurs chambres à coucher; à gauche se trou-



La maison de campagne d'Horace retrouvée à Licenza, dans la Sabine. (Vue des fouilles actuelles.)

vait le logement des esclaves; au milieu, en face de l'entrée, une belle salle à manger (*triclinium*), qui servait aussi de salon de réception. Le dallage de cette pièce, ainsi que celui des chambres à coucher, était fait de marbre formant des mosaïques d'une très grande finesse, admirablement conservées ; celui des chambres d'esclaves était d'un travail beaucoup moins soigné. Tout à fait à l'extrémité de l'aile gauche, séparée du logement des esclaves par un corridor, se trouvait la salle de bains (*caldarium*), divisée en deux parties, sans doute le « côté des hommes » et le « côté des femmes ». Des bains froids (*frigidarium*) ont été retrouvés en dehors de l'enclos : c'est une vaste salle rectangulaire, contenant un grand bassin de forme elliptique; mais, tandis que le bâtiment principal n'a subi après Horace aucune modification, et que les restes découverts sont bien ceux de la maison telle que l'occupait le poète, une église a été bâtie, au VIe ou au VIIe siècle, sur l'emplacement du *frigidarium*, dont la piscine devint une crypte, puis un cimetière; et c'est surtout de l'époque gothique que l'on y exhume des souvenirs. Ce *frigidarium* est d'ailleurs entouré de constructions postérieures à l'époque d'Horace, datant les unes de la fin du Ier siècle de notre ère, les autres du IIe; on y a vu soit les restes de grands bains publics, soit ceux d'une ferme haute et spacieuse. Cette belle piscine, dont le revêtement intérieur était peint en bleu, n'est donc pas celle du poète; la véritable piscine d'Horace a d'ailleurs été retrouvée au milieu de son jardin : c'était une importante construction rectangulaire, longue de vingt mètres, profonde de deux; une conduite d'eau la mettait en communication avec la rivière.

Ce qui n'est pas le moins intéressant dans le résultat de ces fouilles conduites avec autant de bonheur que de compétence, ce sont les menus objets que Pasqui a rassemblés à Licenza en une sorte de petit musée. Ces souvenirs matériels sont infiniment précieux par tout ce qu'ils évoquent et nous font connaître de la vie intime du poète; ce sont les ustensiles ménagers les plus divers : candélabres, clefs, cuillers, poids, vases de formes variées, et jusqu'aux cages à gaver les volailles, rappelant une des principales préoccupations du maître. « Dans la vie, l'on mange et l'on boit bien, dit une épitaphe trouvée au cours des fouilles; aussi devez-vous être heureux d'avoir vécu. » On sait que cette opinion était bien celle d'Horace. C'est pourquoi ses lecteurs, qui le connaissaient tous sous ce jour, ont eu grand plaisir à croire, un moment, qu'ils possédaient un témoignage encore plus flagrant de son épicurisme : dans le récit aussi vivant qu'instructif d'une visite à la villa d'Horace (*Illustration*, 17 mai 1913), R. Vaucher publiait, entre autres documents, une photographie des « amphores de la cave d'Horace », celles-là sans doute qui avaient contenu le petit vin de la Sabine que l'auteur des *Satires* offrait à ses hôtes au lieu du cécube et du falerne somptueux. Vérification faite, la bonne foi de R. Vaucher a dû être surprise par quelque faussaire habile et malicieux. Il n'y a pas lieu de trop regretter cette déception; la satisfaction d'un intérêt de curiosité un peu vaine n'eût pas ajouté grand'chose aux inappréciables renseignements qu'un commentateur d'Horace peut tirer de ces découvertes.

La tâche des archéologues n'est d'ailleurs pas terminée : la plus grande partie du jardin, la façade postérieure de la maison, le pourtour de l'enclos n'ont pas encore été fouillés, ou n'ont été examinés que très superficiellement ; si Pasqui peut continuer ses travaux, il est hors de doute que sinon des chefs-d'œuvre artistiques, du moins des souvenirs personnels d'Horace et des témoignages concrets de sa présence en ces lieux paraîtront encore au jour sous la pioche de ses ouvriers. Mais, dès aujourd'hui, ses recherches, auxquelles la récente visite du roi et de la reine d'Italie a donné pour ainsi dire une consécration officielle, ont produit des résultats assez précis pour que nous puissions reconstituer autrement que par hypothèse ce qu'était le séjour favori du protégé de Mécène. — PIERRE WALTZ.

hypocarpogé, e adj. (du gr. *hupo*, sous, *karpos*, fruit, et *gé*, terre). *Biol.* Se dit des plantes qui enterrent elles-mêmes leurs graines.

— ENCYCL. Parmi les modes divers dont disposent les végétaux pour la dissémination de leurs graines, un des plus curieux est celui employé par les espèces hypocarpogées, qui mûrissent leurs fruits sous terre et, par suite, déposent leurs graines dans le milieu et aux points où elles doivent germer.

Ces espèces habitent ordinairement des terrains sablonneux, qui n'opposent qu'une faible résistance à la pénétration de leurs fruits. Elles ont, en général, des pédoncules insérés près de la base de la plante et doués de la propriété de se recourber pendant la maturation. Rapprochées par cette particularité physiologique, les plantes hypocarpogées appartiennent, au point de vue botanique, à des familles assez éloignées les unes des autres : crucifères, légumineuses, commélynées, violariées, scrofulariées, primulacées.

Parmi elles, on peut citer : le *cyclamen*, le *morisia*, le *trifolium subterraneum*, les *cardamine chenopodifolia*, *vicia amphicarpa*, *lathyrus amphicarpos*, *arachis hypogœa*, *okenia hypogœa*, *voandzeia subterranea*, *scrofularia arguta*, plusieurs *commelyna* et *amphicarpœa*.

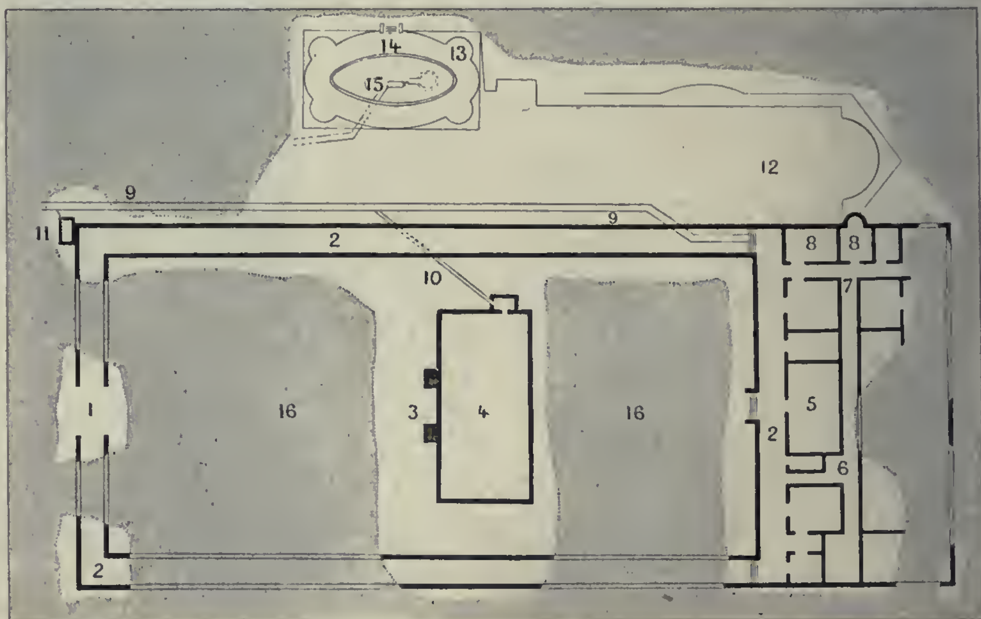
Les unes se reproduisent exclusivement par ce mode : c'est le cas, par exemple, des *cyclamens*, où l'on voit le pédoncule, après la floraison, se recourber en spirale et enfouir, par ce moyen, dans le sol le fruit qui le termine, et du *trifolium subterraneum*.



Plantes hypocarpogées : 1. Cardamine chenopodifolia ; 2. Trifolium subterraneum ; 3. Vicia amphicarpa.

Chez d'autres, la tendance hypocarpogée coexiste avec l'aptitude à produire normalement des fruits aériens. Ainsi, les *cardamine chenopodifolia*, *vicia amphicarpa*, *lathyrus amphicarpos* produisent simultanément des siliques et des gousses conformées sur le type ordinaire du genre, et d'autres plus courtes, plus renflées, rapprochées de la racine et qui s'introduisent dans le sol.

Il est remarquable que, dans ces espèces, les fruits souterrains diffèrent des fruits aériens par le nombre bien plus restreint de leurs graines. La raison de cette différence est que les graines multiples des fruits aériens ont un plus grand champ de dissémination, et sont par suite exposées à de plus nombreuses chances de destruction, tandis que les souterraines sont d'une part bien protégées aux points où les enterre leur plante mère, et d'autre part ne peuvent se développer qu'autant qu'elles ne sont pas déposées au même endroit en trop grande quantité. — A. ACLOQUE.



Plan des fouilles de la villa d'Horace : 1, entrée de la villa ; 2, le cryptoportique ; 3, jardin ; 4, piscine ; 5, triclinium ; 6, appartements des maîtres ; 7, partie habitée par les serviteurs ; 8, caldarium ; 9, égouts ; 10, conduite amenant l'eau de la piscine ; 11, collecteur des eaux de pluie ; 12, bains vespasiens ; 13, frigidarium ; 14, porte de l'église construite sur le frigidarium ; 15, crypte creusée dans la piscine ; 16, terrains non encore fouillés.

***Maroc** (Opérations militaires au). — Le *Larousse Mensuel* a consacré à la première phase des opérations militaires entreprises au Maroc pendant l'année 1911 un premier article détaillé. (V. *Larousse Mensuel,* t. II, p. 352.) Depuis cette date, des progrès décisifs ont été réalisés dans l'occupation et la pacification de l'intérieur du pays, et méritent d'être étudiés dans leur ensemble.

I. Situation générale. — Au mois de juillet 1911, l'incident d'Agadir, les négociations avec l'Allemagne et l'Espagne eurent pour conséquence l'arrêt des opérations du général Moinier. (V. p. 353.) Les événements prouvaient que la préparation politique de l'entreprise marocaine était insuffisante. Il fallut donc laisser à la diplomatie le temps de définir l'action militaire dans un pays où l'ennemi doit se sentir talonné sans relâche pour s'avouer vaincu.

A cette erreur initiale s'en ajouta bientôt une autre, non moins grave. Après les accords avec l'Allemagne (4 nov. 1911) et avec l'Espagne (7 mars 1912), on négocia un traité de protectorat avec le sultan. On croyait que l'assentiment du souverain aplanirait les difficultés locales. Mais la manœuvre qui avait si bien réussi en Tunisie échoua au Maroc, comme à Madagascar. La mission de Regnault eut des résultats analogues à celle de Laroche, car l'autorité de Moulaï-Hafid était aussi fictive que celle de Ranavalo. La révolte et les massacres de Fez suivirent de près le traité de protectorat signé le 30 mars 1912 au milieu des réjouissances officielles. L'anarchie spontanée s'étendit aussitôt. Regnault dut être rappelé sans retard, comme l'avaient été Laroche de l'Emyrne et Harmand du Tonkin, et le général Lyautey, comme Galliéni et Courbet, eut à pacifier et organiser un pays bouleversé.


Gal Lyautey. (Phot. Gerschel.)

Mais l'arrêt imposé au général Moinier par les circonstances avait eu des conséquences funestes. Pendant plusieurs mois, les indigènes s'étaient approvisionnés d'armes et de munitions. D'abord terrifiés par la rapidité des marches et la vigueur des coups portés sur la route de Fez, à Bahlil, autour de Meknès, l'inertie de nos postes pendant les négociations européennes les avait peu à peu enhardis. A des attentats répétés, que le souci des complications diplomatiques faisait laisser presque sans représailles, ils s'aguerrissaient et doutaient de la valeur offensive de nos soldats. Leur tempérament belliqueux et fanfaron s'accommodait de notre passivité, s'exaltait dans les coups de main heureux, dans les fantasias autour des garnisons.

Quand les diplomates eurent terminé leur pénible tâche, l'autorité militaire crut recouvrer sa liberté d'action. Mais le temps n'était plus des tentatives audacieuses et des poursuites sans merci. En France, l'opinion publique n'était plus aussi enthousiaste d'un Maroc qu'elle jugeait coûter fort cher. A la mutilation du Congo, à la « porte ouverte », au partage avec l'Espagne, elle ne voulait pas ajouter les pertes d'hommes qui sont partout, en temps de guerre, la rançon des succès décisifs. Ainsi nos adversaires devenaient plus audacieux, tandis que nos ripostes s'imposaient plus prudentes et, par conséquent, moins efficaces. L'écrasante supériorité du nombre parut alors aussi nécessaire que celle de la discipline et de l'armement pour supprimer les imprévus dans les étapes d'une expansion qui agrandissait avec méthode l'étendue des territoires soumis. 14.000 hommes avaient suffi au général Moinier pour garder la Chaouïa, délivrer Fez et Meknès, organiser deux longues lignes d'étapes; au mois de mai 1913, nos effectifs atteignaient 74.000 hommes dans le Maroc occidental et oriental. A aucune époque de son histoire, sauf au temps des croisades, la France n'a fait outre-mer un effort aussi considérable. Quelques personnalités le jugent encore insuffisant.

Au point de vue militaire, les péripéties de la conquête marocaine se déroulent en phases bien distinctes. La première comprenait les opérations des généraux Drude et d'Amade en Chaouïa; la deuxième, où domine le général Moinier, allait des préliminaires de la marche sur Fez jusqu'à l'ouverture des négociations diplomatiques. Pendant la troisième, le général Lyautey agrandit les régions occupées par nos troupes, en achève la pacification, prépare la soudure entre les forces parties de l'Atlantique et celles qui ont pour base la Moulôuya. Cette phase est close à son tour par un temps d'arrêt qui consacre la ruine ou le découragement de nos anciens adversaires, consolide les récentes conquêtes, facilite les projets de l'emprunt indispensable à l'essor économique du Maroc.

Les événements de la troisième phase, qui font l'objet de cet article, se classent entre deux périodes jalonnées par l'établissement définitif du protectorat après la révolte de Fez.

II. Opérations militaires : *Première période.* — Dès l'ouverture des négociations nécessitées par l'intervention des Allemands à Agadir et le débarquement des Espagnols à Larache (juillet 1911), le gouvernement français fit arrêter les opérations militaires. A cette époque, nos troupes occupaient la Chaouïa, le pays des Beni-Meskine de l'Est, avec Dar-Chafaï, la partie septentrionale du pays zaër, les routes de Mehdia à Fez par la vallée du Sebou, et de Rabat à Fez par Tiflet et Meknès; les abords des deux capitales étaient protégés par les postes de Sefrou et d'El-Hajeb. Le temps avait manqué pour assurer la couverture des routes d'étapes entre Fez et la mer; elles se trouvaient exposées vers le sud aux incursions des Zemmour, Zaïan, Beni-Mtir et Guerrouan. Les circonstances imposaient une attitude passive : il ne pouvait être question que de protéger postes et convois contre des coups de main. Tous les projets d'expansion étaient abandonnés par suite de l'incertitude du lendemain; on n'avait pas les moyens d'améliorer les installations sommaires des troupes vouées au régime des bivouacs. Les maladies firent plus de victimes que les escarmouches incessantes, où s'aguerrissaient rebelles et dissidents.

Après la conclusion de l'accord franco-allemand (4 nov. 1911), on put se donner un peu d'air. Mais la saison n'était pas favorable aux opérations de grande envergure en pays montagneux. D'autre part, les effectifs disponibles n'étaient pas jugés assez nombreux pour couvrir les routes de Fez à la mer par un réseau serré de postes qui auraient rendu impossibles les incursions des pillards. En attendant l'arrivée de renforts recrutés au Sénégal ou demandés à l'Algérie, on dut se contenter de préserver les abords de Fez. Le poste de Sefrou, sans cesse menacé pendant les mois de novembre et de décembre par les partisans de Sidi-Raho, l'instigateur de la révolte contre le sultan, avait subi, le 3 janvier 1912, une attaque violente. Une colonne forte de 3 bataillons, 1 escadron, 1 batterie 1/2, est organisée à Fez; le général Dalbiez la dirige. (V. p. 356.) Il se met en route le 9, fait sauter, le 11, la kasbah de Sidi-Raho, disperse les bandes ennemies, occupe Inmouzer le 14, rayonne de là dans un pays difficile et peu connu. Il revient ensuite à Sefrou. L'apparition de ses troupes, en plein hiver, au milieu des montagnes, produit un effet moral considérable. Les partisans de Sidi-Raho sont découragés. L'agitateur doit attendre jusqu'en mars pour réunir de nouveaux contingents chez les Beni-Ouaraïn, les Aït-Youssi, etc. Mais cette coalition naissante est dissipée par le lieutenant Hergault à El-Ouata (30 mars), et la tranquillité paraît à peu près rétablie dans ce district.

Entre Rabat et Fez, on ne restait pas inactif. Il était d'ailleurs urgent de protéger d'une façon efficace la route des convois. Dans une reconnaissance, le lieutenant-colonel Simon avait surpris un camp de pillards à Oldjet-Soltane (25 janvier 1912); mais son retour à Souk-el-Arba des Zemmour, le lendemain, semblait être un aveu de défaite. Le général Ditte est alors invité à organiser une battue méthodique dans le pays des Guerrouan et des Zemmour. Il forme deux colonnes, sous les ordres des colonels Taupin à Agouraï, et Brulard (v. p. 354) à Tiflet. L'ensemble de ses forces s'élève à 22 compagnies, 3 sections d'artillerie, 2 escadrons. Les deux colonnes, mises en route le 28 février, font leur jonction le 29, sur le plateau de Tafondeit, malgré la résistance des montagnards, qui harcèlent pendant deux jours le détachement Taupin Le général Ditte occupe le plateau jusqu'au 4 mars et recueille sur le pays d'utiles renseignements Après la dislocation, les troupes sont renvoyées à Meknès et Tiflet. Cette reconnaissance est complétée par une randonnée du colonel Brulard, qui, parti le 8 mars de Tiflet, arrive à Maaziz le 12, après avoir traversé le pays des Beni-Hakem et des Zemmour.

Il parut alors que le passage des troupes ne suffisait pas à contenir les dissidents, et que la création d'un poste au Tafondeit était nécessaire. Le général Moinier approuva les propositions de Ditte, qui part de Souk-el-Arba le 3 avril avec 12 compagnies, 3 sections de montagne, 4 pelotons de cavalerie. Il laisse un poste provisoire à Mrasset et se dirige, le 5, vers le plateau de Tirzitine. Mais les Zemmour, profitant du terrain, attaquent la colonne pendant son passage au col de Gardou, et lui font éprouver des pertes sensibles. Le 6, le général Ditte est de retour à Souk-el-Arba. La fondation d'un poste au Tafondeit devait dégager pour quelque temps la route des convois.

En Chaouïa et dans le pays des Beni-Meskine, la paix n'était pas troublée : la population n'avait pas perdu le souvenir des leçons infligées par Drude et d'Amade, et le réseau des garnisons était assez serré. Dans le pays des Doukhala, ravagé par la peste, une mission sanitaire préparait une pénétration pacifique, dont nous devions plus tard recueillir les effets.

Or, pendant les opérations de détail au sud de Meknès, le Parlement avait approuvé l'accord franco-allemand. Ratifié le 12 mars 1912, il permettait l'application d'un protectorat dont les conditions étaient depuis longtemps fixées en principe à Paris, mais que Moulaï-Hafid se préparait à discuter âprement. Déjà l'on remplaçait la « mission militaire », jusqu'alors au service exclusif du sultan, par une « armée chérifienne » que le général Brulard était chargé, le 1er mars, d'organiser. On y prévoyait une garde impériale avec des troupes noires, une musique, 9 bataillons d'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie indigène. Certains, même, en songeant au rôle rempli ailleurs par les Sénégalais, lui assignaient une part prépondérante dans la conquête et la pacification du Maroc. Mais la tentative était prématurée. Les impatiences inséparables d'un début, l'application de règlements auxquels la mentalité des nouveaux soldats chérifiens n'était pas préparée, suscitèrent des prétextes à un mécontentement général, qui ne cherchait plus que l'occasion de se manifester. Il résultait du nouveau régime imposé au Maroc, des intérêts que cette évolution lésait, des menées occultes de Moulaï-Hafid et de son entourage qui cherchaient à se faire payer au plus haut prix, en utilisant les sentiments du particularisme musulman, des concessions inévitables, mais pénibles, pour leur orgueil et leur avidité. Trop confiant dans son adresse diplomatique, le négociateur du protectorat semble avoir, en outre, dédaigné les avertissements de l'autorité militaire et facilité par son optimisme une explosion qui devait avoir d'immenses et déplorables résultats.


Gal Ditte. (Phot. Manuel.)

Regnault, ministre de France à Tanger, avait en effet reçu la mission de faire accepter par Moulaï-Hafid notre protectorat. Parti de Tanger le 16 mars, il réussissait à faire signer, le 30, par le sultan, un traité analogue à celui du Bardo. Établi à Fez avec les pouvoirs, sinon le titre de résident général, il préparait l'organisation du Maroc d'après les principes du régime civil, avec, pour ses débuts, des commissaires militaires dans les régions éloignées de la capitale (colonels Gouraud à Marrakech, Rédier à Casablanca), lorsque la révolte de l'armée chérifienne anéantit tous ses projets.

Le 17 avril, dans la nuit, des compagnies, obéissant à un mot d'ordre, massacrent leurs instructeurs. Les chérifiens se répandent dans la ville où la révolte s'étend, pillent le quartier juif et font la chasse à tous les Français. La retenue sur la solde afin de constituer « l'ordinaire », des prescriptions pour le port du sac, seront tout d'abord les explications officielles de cette sédition. La garnison française, très réduite et stationnée à Dar-Debibagh, ne put intervenir qu'au point du jour. Le commandant Philipot réussit à pénétrer dans la ville avec son bataillon, délivre des Européens assiégés, se maintient jusqu'à l'arrivée du commandant Fellert accouru de Sefrou, qui reprend le bordj sud, d'où il bombarde les quartiers insurgés. Le général Brulard dirige la résistance contre les révoltés; des renforts arrivent de Meknès à marche forcée. Le 19, la ville est matée, les rebelles sont rejetés au delà du Sebou. Pendant ces événements, 13 officiers, 40 soldats, 13 civils ont été tués. La plupart avaient eu l'occasion de manifester un véritable héroïsme.

Le général Moinier, qui avait assisté aux fêtes de la célébration du protectorat, était en route vers Rabat. Il apprit à Tiflet la révolte de la capitale. Aussitôt, il fait demi-tour, ramasse dans les postes de la ligne d'étapes toutes les forces disponibles, et arrive à Fez le 20 avril, à temps pour faire échouer, grâce à ces renforts, un retour offensif de l'ennemi. Celui-ci, en effet, ne s'était pas découragé. Les guerriers de la montagne étaient accourus à la rescousse. A Fez, la dualité des pouvoirs obligeait Moinier à demander au gouvernement français l'autorisation de déclarer la ville en état de siège. Elle lui fut accordée le 26. Le général en compléta les effets par des colonnes de police (Brulard, Girodon), qui réussirent à maintenir les rassemblements hostiles sur la rive droite du Sebou.

Mais le gouvernement, cédant à la pression des circonstances et de l'opinion, rappelle Regnault, qui doit cependant attendre à Fez l'arrivée de son successeur. C'est le général Lyautey qui est choisi, le 28 avril, pour ses campagnes en Indochine, à Madagascar et chez les Beni-Snassen. On le chargeait

de réparer, comme le général Galliéni à Madagascar et l'amiral Courbet au Tonkin, des erreurs causées par un optimisme trop hâtif. En même temps, des renforts sont promptement expédiés d'Algérie, de France et du Sénégal, portant le corps expéditionnaire de 18 à 22, puis 28 et 32.000 hommes. L'opinion publique, en France, apprend avec satisfaction la désignation du général Lyautey, qui arrive à Fez le 24 mai. Le général Moinier, qui n'avait pas impunément supporté les fatigues et les soucis d'une campagne de quatre années au Maroc, rentrait quelque temps après (août) en France. Il avait accompli modestement, avec des moyens restreints et malgré des difficultés de toute sorte, une œuvre durable, dont les tergiversations de la diplomatie arrêtèrent trop tôt le bel essor. Il était remplacé, dans le commandement des troupes du Maroc occidental, par le général Franchet d'Espérey.

III. Opérations militaires : *Deuxième période*. — *a) Autour de Fez*. Or les rebelles n'avaient pas perdu leur temps. Entraînés par El-Hadjami, ils s'étaient approvisionnés, rassemblés, encouragés, à 20 kilomètres à l'est de la ville. Comme s'ils avaient attendu l'arrivée du nouveau résident général pour lui démontrer la gravité de la situation, dès le lendemain, au nombre de 4.000 guerriers, ils attaquent Fez, où ils parviennent à pénétrer, grâce à des complicités. Ils en sont chassés, le 26, par le groupe Mazillier, tandis que le groupe Bernier délivre Bab-Guissa, héroïquement défendu par le lieutenant Chardonnet, dont les deux sections ont 17 tués et 25 blessés. Le 27, une nouvelle attaque se prépare; toutes les tribus voisines y prendront part, mais des renforts sont arrivés à Fez. L'assaut est repoussé, quoique les insurgés aient pu pénétrer dans le quartier de Tamdert. Ils y sont cernés, mais ils s'échappent bientôt dans toutes les directions à la faveur de la nuit.

Avec une persévérance remarquable, ils essayaient de renouveler leur tentative. Ils se reformaient dans leur camp d'Hadjerat-el-Kohila, à 12 kilomètres au nord du Zalah, où El-Hadjami rassemblait tous ses partisans. Mais le général Moinier disposait à son tour de forces considérables. Il organise une colonne mobile de 5 bataillons, 4 batteries, 2 escadrons, dont il confie le commandemant au colonel Gouraud. (V. p. 354.) Le 1er juin, dans la nuit, Gouraud se met en route, rencontre au point du jour les ennemis, qui prenaient eux aussi l'offensive. Il les bouscule, les poursuit sans relâche par la marche et le tir de l'artillerie, enlève leur camp, brûle leurs tentes, et rapporte en trophée les étendards et les effets d'El-Hadjami. Les derniers engagements de Fez et l'affaire d'Hadjerat-el-Kohila nous coûtaient 55 tués et 122 blessés, mais ils montraient à nos adversaires que l'ère de la défensive était passée. La dissolution de l'armée chérifienne (3 juin) débarrassait la capitale d'éléments douteux. Le colonel Gouraud, promu général pour sa campagne de 1911 et pour son dernier succès, était nommé chef de la région de Fez. Le général Lyautey approuvait ses plans. Gouraud n'allait pas tarder à traquer les rebelles jusque dans leurs retraites les plus lointaines, à les déconcerter par la rapidité de ses mouvements, à les anéantir par la vigueur de ses coups. D'ailleurs, l'arrivée de nouveaux renforts permettait enfin de donner plus d'ampleur aux opérations.

Autour de Sefrou, la situation était redevenue mauvaise. Le poste était attaqué par des contingents qu'excitaient les nouvelles de Fez. La garnison résistait victorieusement, au prix de pertes importantes : 10 tués et 60 blessés pendant les attaques des 16, 28, 30 mai et du 16 juin. Pour dégager la contrée, deux colonnes sont formées, qui agiront : l'une au sud, l'autre au nord de Fez. La première, forte de 3.000 hommes, est sous les ordres du général Dalbiez. Elle part le 17 juin, rayonne dans le triangle Fez-Meknès-Sefrou, disperse en quelques rencontres heureuses des rassemblements en formation, et recueille plusieurs soumissions chez les Beni-Mtir et les Aït-Youssi. Gouraud se met en route, le 14, avec une seconde colonne comprenant 4.000 combattants environ. Le même jour, il bat les Hyaïna, qui ne tardent pas à se soumettre. Le 28, il s'établit à Souk-el-Arba de Tissa, d'où il dirige des reconnaissances aux environs. Il apprend alors l'entrée en scène d'un nouveau Rogui qui prétendait être le fameux Bou Hamara, dont le sculpteur Théodore Rivière a immortalisé la capture, miraculeusement sauvé des prisons de Moulaï-Hafid. Campé au Djebel-bou-Chta, il avait fanatisé toutes les tribus de la région, prétendait chasser les Français et Moulaï-Hafid, qui trahissait pour eux la cause de l'Islam. Gouraud juge opportun de ruiner sans retard le prestige de ce nouvel adversaire, qui pouvait devenir gênant. Le 6 juillet, il part de nuit avec un groupe léger, surprend le camp du Rogui dont les partisans se dispersent et se réfugient dans la zone espagnole où l'on ne pouvait les poursuivre. Le 13 juillet, la colonne Gouraud est de retour à Fez.



Le petit port de Mogador — Phot. Vérascope Richard.

Malgré ces succès, le pays était toujours en effervescence. Il convenait de protéger les douars soumis, afin qu'ils se livrassent en paix aux travaux des moissons. Un groupe mobile est confié au colonel Mazillier, qui part le 17 juillet, bat les Aït-Tsegrouchen le 20 à Inmouzer et tient la campagne en surveillant les mouvements du Rogui. Celui-ci apparaissant en forces, le général Gouraud se porte le 4 août à sa rencontre; mais l'ennemi ne l'attend pas et se réfugie de nouveau derrière l'O. Ouerra, dans la zone espagnole.

Dès ce moment, le péril qui menaçait Fez est conjuré. Moulaï-Hafid abdique, le 12 août, à Rabat, et ce souverain falot et cauteleux disparaîtra du Maroc, non sans avoir bénéficié jusqu'à la dernière heure de la générosité de notre gouvernement. Son successeur, Moulaï-Youssef, est proclamé dans l'indifférence générale, mais les tentatives de l'insaisissable autant que persévérant Rogui sont impuissantes à mettre le nouveau régime en danger.



Moulaï-Youssef.

La réorganisation administrative du Maroc entrait alors en vigueur. Fez, Meknès, Rabat, Casablanca, Mazagan étaient les capitales des grandes régions dont les chefs possédaient, sous le contrôle du résident général, tous les pouvoirs civils et militaires. Le général Gouraud, nommé au commandement de la région de Fez, faisait continuer son œuvre pacificatrice par des colonnes sans cesse en mouvement. Ainsi pourchassés, les fauteurs de troubles n'avaient plus ni les loisirs, ni la sécurité nécessaires pour rassembler des groupes nombreux et gênants. Dans cette chasse pénible, mais agrémentée d'escarmouches et d'engagements brillants, les colonels Pein, Robillot, Mazillier réussirent à détruire l'influence du Rogui (Pein à El-Ayoun, le 16 août; Mazillier à Mechra-el-Djorf le 19 février 1913), et les tribus les plus belliqueuses demandèrent l'aman l'une après l'autre : Fichtala, Hayaïna, Cheraga, etc. Les environs de Sefrou sont enfin dégagés. Et, comme toutes les reconnaissances avaient démontré l'importance de Souk-el-Arba de Tissa (40 kil. au N.-E. de Fez) pour la sécurité de la capitale et la jonction prévue avec l'Algérie, cette localité devenait, à la fin de février 1913, le siège d'un poste et le chef-lieu d'un cercle. C'était, en même temps que la première étape sur la route de Taza, la consécration d'une paix durable garantie à la plaine du Saïs par les efforts du général Gouraud et de ses collaborateurs.

b) Autour de Marrakech. La révolte de Fez et ses conséquences avaient longtemps retenu toute l'attention du général Lyautey. Les troupes dont il disposait étaient employées à garder la ligne d'étapes, à préserver la capitale d'un nouveau coup de main, à briser les coalitions qui pouvaient la menacer. Dès le mois d'août 1912, après les succès du général Gouraud, la situation dans cette partie du Maroc n'inspirait plus de sérieuses inquiétudes; mais, à cette époque, un danger pressant était apparu vers Marrakech.

Le Haouz et sa capitale ont, en effet, dans l'histoire de la dynastie actuelle, l'importance de l'Ile-de-France dans celle des premiers Capétiens. Les sultans reniés par Marrakech étaient bien près de perdre le pouvoir, car ils en tiraient leurs troupes les plus fidèles et le plus clair de leurs revenus. C'est de Marrakech que Moulaï-Hafid était parti pour chasser Abd-el-Aziz, et cet exemple récent devait susciter tôt ou tard quelque imitateur. Le régime du protectorat n'avait chance de triompher dans le pays « makhzen » que s'il était admis en même temps par Fez et par Marrakech.

Le général Moinier avait déjà préparé une action jugée opportune vers la grande province du Sud. Sans bruit, dès la fin de 1910, il faisait occuper Dar-Chafaï et Mechra-ben-Abbou, qui assuraient la possession des gués les plus importants où les routes de Casablanca à Marrakech par Ben-Guerir d'une part, Kelaa d'autre part, franchissent l'Oumer-Rbia. Après la signature de l'accord franco-allemand, Mechra-ben-Abbou, qui jalonnait la voie la plus directe, fut peu à peu organisé en base d'opérations. La garnison était renforcée pour la garde des approvisionnements qu'on y concentrait et, dès mars 1912, le génie construisait un pont de bateaux. Dans le pays des Doukhala, une mission sanitaire dissipait les préventions de l'autre côté du fleuve, et l'arrivée de nos troupes était attendue avec impatience par Marrakech et les régions voisines, que tentaient de troubler les clients d'El-Glaoui, disgracié en 1911 après la délivrance de Fez.

La révolte de la capitale et les opérations ultérieures firent modifier tous ces plans. Peut-être une garnison entreprenante de quelques centaines d'hommes aurait-elle suffi pour rassurer les populations du Haouz et protéger la grande ville du Sud dont les notables réclamaient notre appui. Mais le général Lyautey était décidé à résoudre d'abord le problème du Nord. Fez dompté, le Rogui écrasé, il fit face vers Marrakech, où la situation s'était promptement aggravée.

Ma-el-Aïnin avait depuis longtemps tenté de fonder à son profit un Etat indépendant. Il avait combattu contre nous en Mauritanie, agité le Souss, intrigué chez les Tadla. Après sa mort, son fils El-Hiba hérita de son prestige et de son ambition. A la faveur des événements de Fez (avril 1912), il soulève de nouveau le Souss (fin mai), gagne à son parti les tribus de l'Atlas, fait son apparition dans le Haouz, où les bandes du caïd M'Tougui, envoyées pour le combattre, se joignent à lui. Sa popularité s'étend. Il annonce l'intention de prendre Marrakech, de s'y faire proclamer sultan et de chasser les Français de la Chaouïa. Marrakech, bientôt enveloppé, réclame en vain notre secours. L'anarchie est dans la ville, car les fonctionnaires du makhzen sont débordés. El-Glaouï se déclare pour le prétendant, qu'il devait d'ailleurs renier avec adresse aux premiers revers. Le 15 août, la colonie française veut partir. Elle en est empêchée. Le vice-consul, les officiers de la « mission militaire », les résidents sont pris comme otages par El-Glaouï au nom d'El-Hiba, qui entre à Marrakech, où il est proclamé sultan le 17 août. Cette facile conquête agrandit son influence. Ses troupes se répandent vers le Nord et menacent la Chaouïa.

Mais Lyautey était enfin libre du côté de Fez. Cependant, la gravité de la situation lui apparut telle qu'il réclama de nouveaux renforts. Ils lui furent accordés. En même temps, le nombre des goums marocains était doublé; la réorganisation de l'armée chérifienne donnait quelques ressources; d'autres furent prélevées sur la colonne des Zaër en préparation au Camp-Marchand. La jactance d'El-Hiba n'allait pas tarder à être sévèrement châtiée.

Un groupe de manœuvre comprenant 4 bataillons, 2 escadrons, 2 batteries, 1 goum, est rassemblé à Mechra-ben-Abbou; le colonel Gueydon de Dives réunit un groupe de soutien entre Mechra-ben-Abbou et Settat (5 bataillons, 3 batteries, 2 escadrons); enfin, le groupe mobile du lieutenant-colonel Joseph vient de Mazagan pour prendre part aux opérations. La direction de toutes ces forces est confiée au colonel Mangin (de l'infanterie coloniale),

qui exerçait depuis peu de temps le commandement supérieur des Doukhala, où il avait mis fin d'une manière brillante (4 août) à l'incident Triaï.

Mangin sut interpréter avec sa décision habituelle les instructions, à la fois énergiques et prudentes, qui lui étaient adressées par le résident général. Tout d'abord, il s'installe à Souk-el-Arba des Skour (1re étape au sud de Mechra-ben-Abbou). Il fait du mouvement le principe essentiel de sa stratégie et de sa tactique : les ennemis vont être attaqués, harcelés, surpris sans relâche. Cette dérogation aux usages guerriers du pays les désoriente, et la puissance d'El-Hiba s'écroule en quelques jours.

De Souk-el-Arba des Skour, Mangin rayonne chez les Slamna, où il ramène la confiance; le 22 août, il surprend de nuit le camp d'El-Hiba, fait ensuite sa


La palmeraie de Marrakech. — Phot. M.

jonction avec le groupe Joseph, culbute un détachement ennemi à El-Hadj-Mekki et revient à Souk-el-Arba le 26. Son camp est attaqué, le soir même, sans succès par des partis d'El-Hiba, dont l'avant-garde se concentre de nouveau à Ben-Guerir.

Les jours suivants sont employés à des conférences avec le général Lyautey, qui ne voulait rien livrer au hasard, car les conséquences d'un échec auraient été sans doute incalculables. Mais la situation précaire des Français prisonniers à Marrakech, les alarmes de l'opinion publique, obligent à faire vite. Le 5 septembre, de nuit, Mangin se met en route vers le Sud avec 5.000 combattants. Sa colonne rencontre à Sidi-bou-Othman, le 6, l'armée d'El-Hiba, qui comptait environ 10.000 hommes avec quelques canons. Par les dispositions tactiques d'une offensive résolue, l'heureux emploi de l'artillerie, une charge de cavalerie conduite à fond par le commandant Picard, l'ennemi est bousculé après un vif engagement, et doit s'enfuir en désordre, laissant des centaines de morts sur le terrain. Ce brillant succès, qui nous coûtait seulement 5 tués et 23 blessés, mérite d'être comparé à la bataille d'Isly. D'un seul coup, Mangin ruinait le prestige d'El-Hiba, qui, talonné par un groupe léger sous les ordres du lieutenant-colonel Simon, l'organisateur des goums marocains, traversait Marrakech sans avoir le temps de faire massacrer les otages, et se réfugiait dans l'Atlas.

En effet, le 6 au soir, Simon campait devant Marrakech, où il entrait sans coup férir le lendemain. Il délivrait les Français que El-Glaouï, prévoyant depuis peu de temps l'échec inévitable du prétendant, avait pris sous sa garde. Les troupes du colonel Mangin arrivaient dans l'après-midi, faisaient une entrée triomphale dans la ville, et Mangin recevait aussitôt les protestations de dévouement des notabilités. Le général Lyautey vint quelques jours après pour sanctionner les résultats définitifs de la campagne. Il fit de Marrakech le chef-lieu d'une région militaire, que Mangin eut la mission d'organiser.

Afin d'y ramener complètement le calme, il convenait d'y montrer partout, et sans retard, nos troupes victorieuses. Déjà, le colonel Peltier rayonnait entre Safi, occupé depuis le 30 août, et Mazagan. Mangin se met en route avec une colonne légère, après le départ du général Lyautey. Il quitte Marrakech le 15 octobre; ses troupes, qui reçoivent partout un accueil empressé, arrivent à Mogador le 22. Il y fait accepter l'autorité de Moulaï-Youssef et revient à Marrakech le 10 novembre, après avoir traversé le territoire de tribus douteuses, que la destruction de quelques kasbahs fait rentrer dans l'obéissance.

Mais si, entre Marrakech et la mer, ces succès et ces marches rapides ramenaient promptement le calme, à l'est de Marrakech, il fallait appuyer les agents du Glaouï rentré en grâce, qui reprenaient possession de leurs anciens postes, où ils allaient représenter l'autorité de Moulaï-Youssef. Les caïds nommés en 1911 par Moulaï-Hafid ne voulaient pas abandonner leurs fonctions, et leurs intrigues provoquaient une effervescence qui pouvait devenir dangereuse. Mangin résolut d'étouffer la rébellion à ses débuts. Il quitte Marrakech le 14 novembre,


Cl Mangin.

bouscule dès le lendemain des groupements hostiles à Tassirimout, où il séjourne pour rayonner dans le pays des Mesflouna, se dirige sur Demnat où il arrive le 22, non sans avoir infligé une sévère leçon aux contingents rebelles qui avaient chassé les fonctionnaires envoyés par El-Glaouï. De là il se porte, le 27, au-devant des Srarna, qui voulaient prendre l'offensive, les bat à Foum-Djemma des Entifa et séjourne à Kelaa. Pour compléter les résultats politiques, militaires et topographiques de sa tournée, il envoie vers le Nord un détachement sous les ordres du lieutenant-colonel Savy, qui opère sa jonction, le 5 décembre, sur les bords de l'Oum-er-Rbia, avec la garnison du poste récemment fondé à El-Boroudj. Mangin, avec le reste de ses troupes, suivait un itinéraire nouveau pour rentrer directement à Marrakech, où il arrivait le 4 décembre. En trois semaines, au prix de pertes légères, il avait rétabli l'autorité du sultan et d'El-Glaouï, son représentant, sur des tribus qui ne devaient plus oublier la rapidité des marches, la vigueur des offensives et le danger des ripostes de nos détachements.

La région du nord de l'Atlas était donc pacifiée. Vers le Souss, El-Hiba s'efforçait de recruter de nouveaux partisans. La région était assez lointaine pour que l'intervention de nos propres forces y parût inopportune au général Lyautey. Mangin se borna à faire concourir El-Glaouï au maintien de l'ordre en lui donnant pour mission de surveiller avec une forte harka les actes d'El-Hiba vers Taroudant. Mais la rentrée en grâce d'El-Glaouï excitait la jalousie des grands caïds de la région, qui avaient espéré se partager les dépouilles de leur rival. L'occasion leur parut bonne de se venger. Déjà, Guelfouli sollicitait la protection de l'Allemagne, et Anflous méditait d'utiliser contre nous les contingents qu'il était autorisé à lever pour observer les tribus de Guellouli.

Campé à deux journées au sud de Mogador, il se montra inquiet de quelques échecs éprouvés par El-Glaouï, qui allaient donner confiance aux Guelloula. Il demanda un secours immédiat. Mangin prescrivit au commandant Massoutier, chef du cercle de Mogador, d'appuyer la troupe d'Anflous. Massoutier part le 15 décembre avec une colonne légère de toutes armes, tombe dans un guet-apens tendu par Anflous, se dégage et se réfugie dans le Dar-el-Kadi, où il est bloqué aussitôt. Son infortune est promptement connue. Le lieutenant-aviateur Do-Hu, par un vol audacieux, va reconnaître les dispositions des assiégeants. Des troupes sont envoyées en toute hâte de Casablanca par mer à Mogador, où une colonne se concentre sous les ordres du général Brulard. Elle longe la côte à travers un pays difficile, et sa marche doit être protégée par les canons du *Du-Chayla*. Le 24 décembre, le détachement Massoutier est délivré. Le 27, la colonne Brulard est de retour à Mogador.

Mais son rôle n'était pas terminé. Il restait à châtier sans retard Anflous de sa trahison, qui faisait entrer en révolte les tribus autour de Mogador. La route de Marrakech était déjà coupée; les nouvelles de Dar-el-Kadi provoquaient chez les Tadla et chez les Zaïan une inquiétante effervescence. Afin de reprendre l'offensive dans de bonnes conditions, Lyautey fait affluer sur Mogador toutes les troupes disponibles dans le sud du Maroc. Aux éléments de la colonne Gueydon de Dives, rappelés de l'est de la Chaouïa et transportés par mer, viendra s'ajouter le détachement du lieutenant-colonel Ruef, qui opérait une tournée chez les Ouled-Delim en se dirigeant vers Mazagan. Le général Brulard a bientôt sous ses ordres 25 compagnies, 7 sections de mitrailleuses, 7 sections d'artillerie, 2 escadrons, des goums et des partisans. Le général Franchet d'Espérey vient lui-même organiser les opérations.

Tout d'abord, il fallait rétablir les communications avec Marrakech et dégager les environs de Mogador.


Le grand soko et le Koutoubia (minaret de la Grande Mosquée), à Marrakech. — Phot. M.

Le 7 janvier 1913, Gueydon de Dives bat les Chiadma et les Haha dans une rencontre sanglante; il campe, le soir même, au Soukh-el-Khemis des Meskala. Il y est attaqué le lendemain, mais inflige une défaite à ses adversaires, qui font aussitôt leur soumission. Libre de soucis de ce côté, Brulard peut se retourner avec toutes ses forces (5.000 hommes) contre Anflous, qui rayonnait autour de sa kasbah, située dans un lieu réputé inaccessible aux troupes françaises.

Brulard quitte Mogador le 24 janvier. Un très vif engagement à la Zaouïa-Oubd-el-Hasein lui ouvre la route de Dar-Anflous. Le lendemain, nos troupes arrivent devant la kasbah, qui est brillamment enlevée, malgré les difficultés du terrain et l'acharnement de ses défenseurs. Ce succès, obtenu au prix de pertes légères, provoque la fuite d'Anflous et la soumission de Guellouli, l'Allemagne ayant refusé de lui accorder sa protection. Guellouli est exilé à Meknès, et l'ordre est rétabli dans la région. Le 8 février, le général Brulard rentre à Mogador. Lyautey lui confiait aussitôt le commandement général des Territoires du Sud, avec résidence à Marrakech. Le colonel Mangin, à qui l'on avait essayé d'imputer la responsabilité des événements de Mogador, était envoyé bientôt après en pays tadla, où la situation s'était brusquement aggravée.

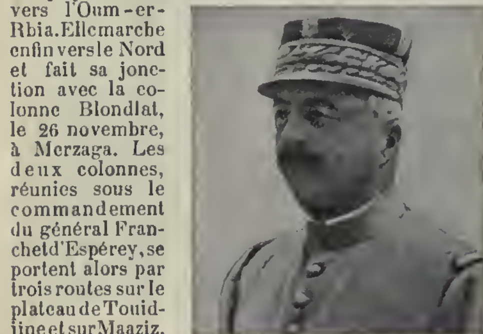
Depuis cette époque, la tranquillité n'a plus été troublée au nord de l'Atlas. Par le mouvement de ses troupes et l'utilisation des grands caïds, Brulard continue et complète l'œuvre de son prédécesseur.

El-Hiba, qui espérait rester indépendant au Souss, avec Taroudant pour capitale, est harcelé sans relâche par les harkas d'El-Glaouï et de M'tougui. Un mouvement combiné fait tomber enfin, le 23 mai, Taroudant, où Moulaï-Youssef est proclamé. El-Hiba doit s'enfuir avec quelques fidèles et, en septembre, on annonçait sa mort, à tort, d'ailleurs. Sur la côte, El-Hadj-Lassein, qui avait hérité des titres de Guellouli, opérait au sud de Mogador. Il reprenait Agadir, le 31 mai, avec l'appui des canons du *Du-Chayla*, et le Sous tout entier reconnaissait la souveraineté du sultan. Une garnison française occupait ensuite Agadir.

Ainsi, au sud de l'Atlas, l'emploi exclusif de contingents indigènes et des grands chefs locaux a donné d'excellents résultats. Mais ces troupes irrégulières et leurs chefs doivent être étroitement surveillés, afin qu'ils ne puissent pas perpétuer à notre service, dans leurs campagnes contre les dissidents, les exactions et les pillages qui rendirent si impopulaires, au temps des sultans, les mehallas du makhzen.

c) Opérations en pays Tadla. — La rapidité, l'importance des résultats obtenus par le colonel Mangin dans sa marche sur Marrakech avaient rendu inutile l'emploi prolongé, au sud de l'Oum-er-Rbia, du groupe de réserve rassemblé en septembre 1912 entre Mechra-ben-Abbou et Settat, sous les ordres du colonel Gueydon de Dives. Diminué de quelques éléments affectés à la garde des étapes, il fut maintenu sur le fleuve, vers Dar-Chafaï et El-Borouj, pour surveiller les Tadla et les empêcher d'intervenir dans la direction de Marrakech. Quand l'offensive de ces tribus parut improbable, Lyautey résolut de faire coopérer les 4.000 hommes de la colonne Gueydon de Dives à la pacification des pays zaër et zemmour, entamée depuis le 1er septembre par le colonel Blondlat. Ces troupes reçurent donc l'ordre de se diriger vers le Nord, en longeant la limite occidentale du pays tadla.

La colonne Gueydon se met en route le 12 octobre; elle est attaquée, le 14, par les dissidents Beni-Meskine et les Tadla, campe à la Zaouïa de Termast, où elle subit, le lendemain, un vif assaut, renouvelé le 16 et définitivement repoussé. En ces trois affaires, la colonne avait eu 10 tués et 55 blessés. Le 17 octobre, elle s'établit près d'El-Boroudj, où le général Franchet d'Espérey vient la rejoindre. Elle y séjourne jusque vers le milieu de novembre, pour contenir par sa présence les tribus de l'Atlas à l'est de Marrakech, reçoit la soumission des Beni-Meskine de l'Ouest et de quelques fractions tadla, et fonde à El-Boroudj un poste qui surveillera les débouchés du pays tadla vers l'Oum-er-Rbia. Elle marche enfin vers le Nord et fait sa jonction avec la colonne Blondlat, le 26 novembre, à Merzaga. Les deux colonnes, réunies sous le commandement du général Franchet d'Espérey, se portent alors par trois routes sur le plateau de Touidjine et sur Maaziz, où leurs 6.000 hommes sont rassemblés les 29 et 30 novembre. Mais le programme projeté d'opérations contre Zaïan et Zemmour ayant paru prématuré, Franchet d'Espérey doit disloquer ses troupes, et la colonne Gueydon repart vers le Sud. Elle passe à Christian, et s'arrête sur les bords de l'oued Zem, où elle fonde, vers le milieu de décembre, un poste considérable. Les effectifs disponibles sont ensuite dirigés sur la Chaouïa, puis embarqués à Casablanca pour Mogador, où les événements rendaient indispensable leur présence.


Gal Franchet d'Espérey. (Phot. *Matin*.)

Or, ils causaient en même temps une vive agitation chez les Zaïan et les Tadla. Les deux grands chefs de ces confédérations faisaient alliance et convoquaient toutes leurs forces à l'attaque simultanée des postes de Christian et de l'oued Zem. Moha-ou-Saïd, chef des Tadla, trouvant le champ libre, fond sur les fractions soumises autour de ce dernier poste, massacre les plus fidèles, entraîne les autres en dissidence. La garnison est attaquée le 18 février, et des escarmouches continuelles la fixent derrière ses remparts. Une colonne est alors nécessaire pour dégager le poste de l'oued Zem et ramener la tranquillité dans le pays.

Le colonel Simon, chef de la région de la Chaouïa, prend le commandement de 4.000 hommes environ, qui vont camper à Bir-Mezoui. L'audace des Tadla est devenue telle qu'ils enlèvent d'assaut, le 15 mars, la dechra des Beni-Smir entre le camp et le poste, et massacrent la centaine de ralliés qui s'y étaient réfugiés. Simon les châtie le lendemain à Mechra-ben-Ismet, où il a 14 tués et 41 blessés, mais sa présence est indispensable à Casablanca pour l'installation du régime civil dans certains districts de la Chaouïa. Le colonel Mangin est désigné, le 16 mars, pour le remplacer. A ce moment, le blocus de l'oued Zem avait porté à son comble le prestige de Moha-ou-Saïd. Les dernières fractions tadla, jusqu'alors neutres ou ralliées (Smabla), se mettent à leur tour en rébellion.

Après un rapide examen de la situation, Mangin prend une vigoureuse offensive. Par une marche de nuit, il surprend, le 26 mars, à Betmat-Aïssaoua, Moha-ou-Hamou Zaïani, à qui le commandant Ibos avait interdit l'approche de Christian et qui, ne pouvant pénétrer en pays zaër, était allé offrir son aide à Moha-ou-Saïd. Le grand chef zaïan perd ses bagages; sa mehallah est dispersée, et lui-même doit s'enfuir jusqu'à Kenifra pour y rétablir une autorité déjà fort ébranlée par de précédents échecs. Le 31 mars, Mangin fait à Jerrah sa jonction avec Ibos, venu de Christian, et dont le détachement avait bousculé, à Msann, des groupements smabla qui voulaient s'opposer à sa marche. A la suite de cette affaire et des reconnaissances exécutées par la colonne Mangin campée à Dechra-Braksa, la haute vallée de l'oued Grou est complètement pacifiée, ainsi que les districts autour de l'oued Zem.

Les progrès du colonel Henrys au sud de Meknès rendaient alors facile l'invasion du pays zaïan, qui se trouvait menacé sur trois directions, et dont les caïds des tribus ne demandaient qu'à échapper avec notre aide à l'autorité pesante de Moha-ou-Hamou. Une centaine de kilomètres à peine séparaient les colonnes de Mangin et d'Henrys, et les troupes disponibles dans le cercle de N'Kreïla pouvaient faire, entre l'oued Grou et l'oued Bou-Regreg, une intéressante diversion. Mais le général Lyautey ne jugea pas opportune la marche sur Kenifra. Mangin se retourne alors vers Boujad, où il arrive le 6 avril, et rétablit notre influence. Puis, Moha-ou-Saïd ayant rassemblé des forces dans la vallée de l'Oum-er-Rbia, il se décide à briser cet adversaire, dont la puissance restait un danger pour les territoires soumis.

Le 7 avril, Mangin arrive en vue de Kasbah-Tadla. Il disperse des groupements ennemis, capture 5.000 moutons, se porte le lendemain sur Rhom-el-Alem, où la mehalla ennemie lui est signalée. Elle est mise en déroute par la seule artillerie et, dans la poursuite, nos cavaliers s'emparent du grand drapeau de Moha-ou-Saïd. Le 8, la colonne est de retour à Kasbah-Tadla. Mais, sans cesse dispersés, les partisans de notre tenace adversaire se réunissaient sans cesse, et l'on ne pouvait espérer la paix, tant que leur chef ne serait pas réduit à merci. Le 10 avril, Mangin est à Zidania, malgré la résistance des Tadla, qui sont refoulés par le canon. Il franchit le fleuve le lendemain, bombarde la Kasbah-Beni-Mellal au pied de la montagne, campe au bord de l'oued Derna. Après s'être ravitaillé non loin de l'oued Zem, il revient, le 15, vers le Sud, passe au travers des contingents de Ben-Djabeur et se retrouve, le 16, à Sidi-Sala, sur les bords de l'Oum-er-Rbia. Les dissidents avaient encore vainement essayé de l'arrêter. Le 17, la colonne se portait à la rencontre du lieutenant-colonel Savy, qui venait de Kelaa, et opérait sa jonction sur l'oued el-Habit; le lendemain, Mangin était de retour avec toutes ses forces à Dar-ould-Zidou. Le général Lyautey venait l'y complimenter, en l'invitant à se maintenir sur la rive droite de l'Oum-er-Rbia. L'accès de l'Atlas paraissait être, en effet, gros de conséquences.

Mais il était difficile de se conformer strictement à ces instructions; Moha-ou-Saïd, à l'abri maintenant dans ses montagnes, n'ayant pas désarmé. Ses partisans franchissaient le fleuve, et leurs incursions étaient une menace constante. On ne pouvait laisser croire à nos ennemis que nous n'osions pas les poursuivre dans leurs retraites et que sa montagne leur assurait l'impunité. Les succès de Aïn-Zerga, 26 avril, de Sidi-Ali-bou-Brahim, 27 avril, étaient stériles, puisque Moha-ou-Saïd trouvait dans sa kasbah de Ksiba un asile réputé inviolable. Cependant, ils donnaient quelque répit aux populations paisibles. Mangin en profite pour recevoir des soumissions, organiser un poste à Kasbah-Tadla, que le commandant Aubert avait


Kasbah-Tadla. — Phot. M.

enlevée en 1910; mais la situation politique de l'époque ne lui avait pas permis de s'y maintenir, et le souvenir de sa retraite inspirait, en 1913, la résistance des dissidents.

Moha-ou-Saïd, installé sur les pentes de l'Atlas à Sidi-ben-Daoud, y rassemblait en effet tous les irréductibles et menaçait d'attaquer à fond les tribus qui avaient demandé l'aman. Pour prévenir son offensive, Mangin se porte, le 8 juin, avec 6.000 hommes sur Sidi-ben-Daoud, qu'il enlève, mais son adversaire se retire en pleine montagne, à Ksiba. Le colonel laisse alors le gros de ses troupes à Sidi-ben-Daoud et fait la poursuite avec un groupe léger. Sa cavalerie, qui avait talonné les fuyards, est attaquée dans un brusque retour offensif. Elle résiste sur place, jusqu'à ce que l'arrivée de Mangin la dégage : elle avait perdu 21 tués, dont le commandant Picard, qui avait conduit la brillante charge de Sidi-bou-Othman. La marche est alors reprise jusqu'à Ksiba, qui est enlevée d'assaut, et brûlée. Le soir même, Mangin est de retour à Sidi-ben-Daoud. Mais, apprenant que de nouveaux rassemblements se forment dans les ruines de la kasbah, Mangin y revient le 10 juin, chasse les dissidents malgré leur vive résistance, qui nous coûte 45 tués et 101 blessés, détruit par la mine ce qui reste de la kasbah, et rentre le soir à son camp. Ce coup de force ruinait enfin le prestige de Moha-ou-Saïd. Le soir même, 600 cavaliers dissidents venaient offrir leurs services à Mangin, qui s'installait, le lendemain, avec ses troupes à Kasbah-Tadla pour achever l'organisation du pays.

Les pertes, relativement fortes, subies au cours des opérations de Ksiba, et qui étaient d'ailleurs principalement imputables à des incidents de manœuvre, hors de la volonté du chef de la colonne, provoquèrent quelque émotion en France, et même au Maroc. Les conséquences de l'inertie et de la temporisation y ont été cependant assez funestes pour qu'on y doive accepter avec joie les résultats évidents d'une offensive vigoureuse et habile, quelque coûteux qu'ils soient. Le colonel Mangin fut peu

CARTE DES OPÉRATIONS AU

MAROC OCCIDENTAL ET ORIENTAL (1912-1913)

Echelle 1: 3.800 000

0 100 200 K

Chemin de fer stratégique

en construction

de temps après promu général. En fait, depuis les combats de Ksiba, le pays tadla est tranquille, et la paix peut y être aisément maintenue.

d) Opérations en pays zaër. — La première pacification du pays zaër, en 1911, par le colonel Branlière et le général Moinier ne pouvait donner de résultats durables, malgré la fondation des postes d'Aïn-Sebbab, Méaux, Marchand et N'Kreïla. Les garnisons étaient en effet condamnées à l'immobilité par les négociations diplomatiques et par les divergences sur le régime éventuel du protectorat. Les frères Bou-Acheria ou Fokras de Merchouch, qui avaient été les instigateurs de la résistance, purent donc intriguer à leur aise. Servis par les événements (révolte de Fez, tentatives du Rogui et d'El-Hiba), ils firent passer en rébellion ouverte les tribus jusqu'alors indifférentes. Une petite colonne, venue de Boucheron en juillet 1912 jusque dans le Sibarra, constatait les dispositions hostiles des tribus. Malgré les combats livrés par le commandant Rouquette à Touidjine le 2 mai, par le commandant Prokos sur le plateau de Tsili le 17 juillet, Maaziz était constamment menacé par les Zemmour et Zaër dissidents, qui insultaient N'Kreïla et venaient razzier sous les vues de Marchand les douars restés fidèles.

Il importait de ne pas laisser s'étendre jusqu'aux portes de Rabat ce foyer de rébellion. Mais les Zaër étaient réputés comme d'indomptables guerriers. La gravité de la situation d'abord vers Fez, ensuite vers Meknès, la fondation d'un poste à Arbaoua pour répondre à l'occupation d'El-Ksar par les Espagnols, ne permettaient pas de consacrer à leur châtiment toutes les troupes qu'on supposait nécessaires. Cependant, après les succès décisifs du général Gouraud, Lyautey jugea qu'il pouvait enfin résoudre le problème zaër. Une colonne fut concentrée à Camp-Marchand, dans les derniers jours d'août 1912, sous le commandement du colonel Blondlat, chef de la région de Rabat. La précipitation des événements vers Marrakech y fit soudain prélever des éléments destinés à renforcer le groupe Gueydon de Dives, qui se rasssemblait à Seltat; mais Blondlat disposait encore de 2 bataillons, 5 goums de la Chaouïa, 2 sections de mitrailleuses, 2 sections d'artillerie, 1 escadron, soit plus de 2.000 combattants.

Le 1er septembre, la colonne des Zaër se met en route vers le Sud, où les contingents des Bou-Acheria sont signalés. Comme pour la narguer, des dissidents étaient venus razzier, la veille, un douar à 4 kilomètres de son camp, et cette aventure nous coûtait quelques cavaliers tués. Dans la nuit du 1er au 2 septembre, les Zaër attaquent les troupes bivouaquées au sud du col d'El-Fedj. Après une vive fusillade, ils sont repoussés au lever du soleil par une offensive générale, et la colonne va s'installer, le 2 septembre, à Hadjerat-ben-Naceur. L'importance des pertes parut justifier la réputation guerrière des Zaër. L'imminence des opérations vers Marrakech fit alors imposer une attitude expectante pendant tout le mois de septembre. Blondlat, maintenu sur sa position d'Hadjerat, fait vider des silos de dissidents et dirige des reconnaissances aux environs (Sidi-Lakdar, 5 septembre; Sidi-Kacem, 14 septembre), qui déterminent quelques demandes d'aman. Dans l'affaire de Sidi-Kacem, la colonne s'était heurtée à tous les dissidents réunis par les Bou-Acheria et soutenus par les tribus zaïan, limitrophes du pays zaër. Malgré son succès, Blondlat dut aller à Rabat pour y faire approuver des projets dont la réalisation paraissait dangereuse et prématurée. Ces projets consistaient dans l'établissement de postes-frontières, dont l'action combinée protégerait les Zaër soumis contre les incursions des Zemmour, des Zaïan et des Tadla.

Le 1er octobre, la colonne, sous le commandement provisoire du chef de bataillon Maurial, transporte son camp à 7 kilomètres plus loin, sur le plateau de Zaïliga, où elle doit installer une garnison. Les dissidents qui veulent s'y opposer sont dispersés après un bref engagement. On nomme « Christian » le poste nouveau, en souvenir d'un capitaine tué pendant le combat d'El-Fedj, et la colonne aide la garnison à faire les premiers travaux, non sans avoir des escarmouches avec les fidèles des Bou-Acheria. Une base de ravitaillement est organisée dans le poste pour la colonne Gueydon, que l'on attendait, en



Porte d'entrée de la kasbah, à Dar-Chafaï.

prévision d'opérations combinées. Mais la colonne Gueydon se trouvant retardée dans sa marche, ainsi qu'il a été dit plus haut, Blondlat, qui avait repris, le 6 novembre, le commandement de ses troupes, se résout, le 8, à se porter sur Merzaga. Il y arrive le 10, fonde un poste et reçoit 1 bataillon 1/2



Reconnaissance du colonel Blondlat et de ses officiers à Aïn-Zaïliga (13 sept. 1912). — Phot. Blondont.

de renforts. La colonne Gueydon arrive enfin le 26 novembre. Elle repart le 1er décembre vers le Sud, tandis que Blondlat va foncer un troisième poste à Tedders, chez les Zemmour dissidents, et, le 6 décembre, au cours d'une reconnaissance, le commandant Ibos bouscule, aux environs, un groupe de Beni-Hakem qui prenaient l'offensive. Le 16 décembre, Blondlat établissait le reste de ses troupes en colonne d'observation à Sidi-Larbi, tandis que le chef d'escadron Devanlay nettoyait la forêt de Mamora. La colonne des Zaër est disloquée, le 15 janvier 1913. Le colonel Blondlat était, peu après, promu général.

Sa mission fut complétée par les postes nouveaux. Tandis que Tedders maintenait les Beni-Hakem à distance par quelques escarmouches, le commandant Desportes, de Merzaga, infligeait, le 18 février, à Aïn-Ogla, au prix de 2 tués et 8 blessés, une sévère leçon aux dissidents zaër et zemmour, qui renoncèrent désormais à leurs incursions dans ce district.

Au sud du pays zaër, après les événements de Mogador, les Bou-Acheria, réfugiés en pays zaïan, avaient décidé Moha-ou-Hamou Zaïani à une action contre Christian, combinée avec l'offensive de Moha-ou Saïd contre l'oued Zem. Mais le commandant Ibos réussit à déjouer leurs plans et à maintenir les Zaïan sur leur territoire : les 30 et 31 janvier, il canonnait les bandes ennemies surprises en voie de rassemblement sur les rives de l'oued Grou ; le 15 février, il surprend, à Sebba-Aouinet, un campement de Zaïan qu'il disperse, en détruisant leurs tentes. Le 17, surprise, à Bou-Maiza, par le lieutenant Méaux, d'une reconnaissance du Zaïani en personne, qui doit s'enfuir précipitamment. Le 18, razzia de grains sur le plateau de Bessessa, par le capitaine Rouyer, qui disperse un fort parti dirigé par le frère du Zaïani. Découragé, Moha-ou-Hamou se porte vers l'oued Zem, où le colonel Mangin lui fait subir, le 26, à Betmat-Aïssaoua, un désastre complet. Les Bou-Acheria ne peuvent plus compter sur l'appui des Zaïan, dont plusieurs tribus réclament la fondation d'un poste français sur leur territoire. Ils perdent, en outre, presque tous leurs troupeaux, qu'enlève le capitaine Quéré, chef du bureau des renseignements de Christian, par des razzias audacieuses. Ils demandent alors à faire leur soumission au poste ; elle est acceptée le 30 mars, et les Bou-Acheria sont envoyés en exil aux environs d'Azemmour. Enfin, le 31, en allant effectuer à Jerrah une jonction avec le colonel Mangin, le commandant Ibos balayait sur les collines de Msann, au sud de Christian, les dissidents tadla qui voulaient lui barrer le passage, après s'être installés dans la haute vallée de l'oued Grou.

Les tribus du secteur avaient vaillamment aidé la garnison de Christian, dont la mobilité empêcha ainsi Moha-ou-Hamou de jouer un rôle analogue à celui de Moha-ou-Saïd autour de l'oued Zem. Depuis ces événements, la tranquillité est complète dans le pays zaër.

e) Opérations au sud de Meknès. — Les conséquences de la révolte de Fez, puis les événements de Marrakech avaient réveillé l'ardeur guerrière des Beni-Mtir et des Beni-Mguild. Leurs contingents allaient soit aider les Aït-Youssi autour de Sefrou, soit inquiéter El-Hajeb. Pendant longtemps il fallut se contenter de les refouler, les circonstances ne permettant pas des opérations à grande envergure, dans le pays difficile des rebelles qui pouvaient en outre recevoir l'appui des Zaïan. La colonne du général Dalbiez avait quitté Fez le 17 juin 1912, visité El-Hajeb-Ifran, dispersé sans peine des rassemblements ennemis, obtenu quelques soumissions. Son œuvre était continuée, dans la mesure du possible, par la colonne mobile du colonel Robillot, qui rayonnait autour d'El-Hajeb, mais l'insécurité régnait toujours entre Agouraï et Sefrou. En décembre, le commandant Rose, avec un détachement mobile, et les garnisons d'Agouraï et d'El-Hajeb combinèrent leurs mouvements et dispersèrent à plusieurs reprises des groupements hostiles ; mais le soulèvement des Tadla et des Zaïan eut une répercussion chez les tribus au sud de Meknès. En février 1913, les convois étaient attaqués ; les Guerouan, qui s'étaient soumis en 1911 au général Moinier, firent défection. Le général Lyautey décida aussitôt la création d'un cercle autonome, dit des « Beni-Mtir », dont l'organisation fut confiée au colonel Henrys.

Il était temps. Les dissidents réunis attaquaient El-Hajeb le 18, mais Henrys rassemble ses forces (6 bataillons, 2 escadrons, 2 batteries) et fonce sur les Beni-Mtir et les Beni-Mguild coalisés, que fanatisaient le Rogui auquel ils donnaient asile, et l'irréductible Sidi-Raho. Il les disperse le 24 mars dans un vif engagement, et les refoule sur la lisière de la forêt de Djaba, où il les bat encore le 2 avril. Le mouvement des soumissions commence à se déclancher. A ce moment, on songea qu'une marche convergente sur Kenifra, par les colonnes Henrys et Mangin et par les troupes disponibles du cercle de N'Kreïla, était possible, mais le projet fut vite abandonné. Henrys dut se contenter de reculer vers le Sud les limites de son cercle.

Après des pourparlers avec les dissidents, il se remet en route le 18 avril, explore la forêt de Djaba qu'il traverse ; au cours d'une de ces reconnaissances, le commandant Bernier est tué, mais le Rogui est blessé. Le 23 avril, après un brillant combat, la



Les tentes des caïds, à Mechra-ben-Abbou.

kasbah Ifran est détruite ; le colonel Henrys fait ensuite sa jonction avec le colonel Comte venu de Fez, et il occupe provisoirement Azrou. Les Guerouan, impressionnés par ces succès, font presque tous leur soumission, et Henrys retourne à Dar-Caïd-Ito pour compléter l'organisation de son cercle.

Mais le Rogui et Sidi-Raho tentaient encore de pousser à la défection les tribus soumises, en menaçant leurs moissons. Afin de les réduire à l'impuissance, Henrys repart le 26 mai, talonne les dissidents, traverse la forêt de Rabah-el-Behar, et les poursuit jusque dans la haute vallée de l'oued Ifran. Le Rogui et Sidi-Raho renoncent à la lutte et disparaissent avec quelques partisans. Un détachement de nos troupes occupe alors Azrou, pour rassurer les tribus durant les moissons. Pendant ces opérations, le colonel Coudein, avec une colonne d'observation, stationnait sur le plateau d'Oulmès, où il effectuait des reconnaissances et se tenait prêt à intervenir.



Gal Henrys. (Phot. Walléry.)

La région au sud de Meknès, jusqu'au pays zaïan, était enfin pacifiée. Le général Lyautey constatait, au cours d'une tournée, les brillants résultats obtenus, avec des pertes légères, par le colonel Henrys, qui était bientôt promu général. Il ordonnait la fondation d'un poste à Immouzer, où une jonction s'opérait, le 10 juillet, avec une colonne venue de Fez, sous les ordres du colonel Pierron. Ce poste fermait la trouée comprise entre El-Hajeb et Sefrou, et garantissait une sécurité définitive aux communications entre Fez et Meknès. Peu après, pour décourager les derniers dissidents qui se réunissaient dans le district de Soukh-Amras, le lieutenant-colonel Claudel, successeur intérimaire du général Henrys, se portait à leur rencontre, du 1er au 5 août. Attaqué dans son camp pendant la nuit du 3, il effectuait une contre-attaque brillante et, malgré les pertes éprouvées par sa troupe, il les mettait, sans doute pour longtemps, dans l'impossibilité de nuire.

f) Opérations au Maroc oriental. — Tandis que les troupes du Maroc occidental agrandissaient sans cesse l'étendue des territoires soumis, les troupes du Maroc oriental, sous les ordres du général Alix, étaient maintenues dans l'expectative par la difficulté des ravitaillements. Elles devaient se borner à un rôle démonstratif sur la Moulouya, tout en préparant la jonction ultérieure entre l'Algérie et Fez. Leur mission pénible n'en est pas moins importante et brillamment remplie.

Dès le commencement de 1912, le lieutenant-colonel Ropert, commandant du Haut-Guir, se préoccupait des voies de communication qui pourraient faciliter, de l'Algérie, une action vers la moyenne vallée de la Moulouya. La grande route d'invasion vers le Sahara, au temps de la puissance des sultans marocains, passait par Kasbah-el-Makhzen et le Tafilelt. Des reconnaissances ordonnées dans cette direction, par la vallée de l'oued Zig, font nouer des relations avec les indigènes, qui s'accoutument à conduire leurs caravanes sur le marché de Bou-Denib. Profitant de ces bonnes dispositions, Ropert envoie une petite colonne qui parcourt l'itinéraire levé jadis par de Foucauld, pousse, sans avoir à tirer un coup de fusil, jusqu'à Tizi-N'telremt, qui est le dernier col de l'Atlas sur la route de Kasbah-el-Makhzen. En temps utile, il sera donc possible de prendre à revers, par cette voie, le Moyen-Atlas.

Mais des résultats plus immédiats étaient obtenus dans la basse vallée de la Moulouya.

Après la campagne du général Toutée, les Beni-Ouaraïn de la gada de Debdou, nos principaux adversaires de 1911, étaient restés longtemps tranquilles. Mais, au début de 1912, ils perdent le souvenir de leurs défaites. Ils prétendent interdire à nos reconnaissances l'accès de la plaine de Tafrata, et ils font des incursions sur la route de Debdou à Merada. Pour les contenir, le général Alix fait fonder un poste à Fritissa. Le colonel Pinoteau, en parcourant les environs, rencontre les Beni-Ouaraïn au col de Toubibicha (18 mars 1912), et les bat complètement. Afin d'empêcher l'effervescence de s'étendre, Alix fait sillonner la région par le colonel Férand, avec 2.300 hommes. Nos troupes sont attaquées, le 9 avril, par tous les contingents des tribus voisines. Elles éprouvent des pertes sérieuses, mais les adversaires laissent plus de 200 morts sur le terrain. Pour la première fois au Maroc, un aéroplane est employé pendant un combat.

Cette leçon aurait assuré la tranquillité dans la vallée de la Moulouya, mais la révolte de Fez vint tout remettre en question. Les partisans de la guerre tenaient des réunions à la kasbah de M'sounn, et une explosion générale était à craindre. Afin de la prévenir, Alix fait concentrer sous les ordres du général Girardot près de 9.000 hommes à Fritissa.

Or, après s'être entraînés dans des actes de brigandage, les tribus se risquaient, dès le 14 mai, dans l'attaque de Merada. Les escarmouches autour du camp se succédaient sans cesse. Il fallait passer à l'offensive, pour dégager la ville et les environs. Le général Alix est enfin autorisé à franchir la Moulouya, sous réserve qu'il ne s'engagerait pas dans une tentative de jonction avec les troupes de Fez, que les circonstances ne permettaient pas de réaliser. Le 24 mai, Girardot passe le fleuve, s'établit à Guercif, rayonne jusqu'à Safsafat et bat les Marocains, le 26, à Teniet-el-Hadj. Les tribus avoisinantes font leur soumission ; le gros des troupes revient à Merada le 5 juillet, tandis qu'un poste est fondé à Guercif par Alix, qui disloque, le 3 juillet, les éléments mobiles pour les répartir entre Taourirt et Guercif, afin de protéger les travaux du chemin de fer qui sont activement poussés. La garnison de Guercif lance des reconnaissances sur M'sounn, d'où elles aperçoivent Taza, et la situation s'améliore dans la région. Pendant plusieurs mois, elle n'est plus troublée que par des brigandages peu importants. Le passage fréquent de petites colonnes y maintient la paix.

Mais la fondation d'un poste à Soukh-el-Arba des Tissa posait, du côté de Fez, un jalon sur la route de Taza. Il devenait opportun de faire, en partant de la Moulouya, une étape analogue. Une tournée du général Girardot (17-20 février 1913) au nord de Debdou, jusqu'à l'embouchure de l'oued Za, naguère contestée par les Espagnols, montrait que l'on pouvait compter sur la tranquillité des populations de la rive droite. Le général Alix, nommé commissaire du gouvernement dans la région de la Moulouya,

décide alors de préparer les bases de la jonction avec le Maroc occidental. Il concentre des troupes à Merada pour l'exploration méthodique du pays entre le fleuve et Kasbah-M'sounn, et donne à ses reconnaissances des points d'appui dans les postes qu'il établit à Mahiridja, Safsafat et Nekhila.

Ce dernier poste est fondé le 8 avril. Il commandait un point d'eau important et gênait l'indépendance des Beni-bou-Yahi, qui attaquent la garnison le 9 et le 10 avril, lui font éprouver quelques pertes et tentent de l'investir. Le général Alix part de Merada, le 19 avril, avec 4.500 hommes, surprend, le 20, le campement des Beni-Bou-Yahi au Djebel-Guiliz, et leur inflige une défaite complète qui les décide à se retirer de la lutte.

Libre de ce côté, Alix se porte, le 9 mai, de Merada sur Safsafat avec 5.000 hommes pour effectuer l'occupation de M'sounn, déjà préparée par des intelligences dans la place, et dont les abords avaient été reconnus par la garnison de Safsafat. M'sounn est occupé sans résistance, le 11 mai; la population montre une attitude courtoise. Dans la nuit, les Beni-Ouarrîn et les Riata coalisés viennent attaquer le camp situé hors de la ville. Ils sont repoussés, et reviennent à la charge, le 24 mai, sans plus de succès. Mais une prise d'armes générale était annoncée; les Mestsala, Riata, Branès, etc., se rassemblaient, en prévision d'une action décisive. Alix, qui était rentré à Merada, ne veut pas laisser l'excitation s'étendre. Il part le 26 mai, rencontre, le 28, aux abords de Kasbah-Aïn-el-Arba, les contingents ennemis qui tentaient une marche convergente sur trois directions. Il manœuvre avec décision, disloque successivement les trois colonnes ennemies, n'éprouve que des pertes légères et campe, le soir même, sur le point de concentration projeté des assaillants. M'sounn était définitivement dégagé.

G

Actuellement, les postes extrêmes du Maroc occidental et du Maroc oriental, Tissa et M'sounn, ne sont éloignés que d'une centaine de kilomètres. Chacun d'eux prépare, par la diplomatie, la rencontre de nos troupes vers Taza. Les difficultés de cette jonction, qui étaient naguère considérables, s'atténuent de plus en plus avec le temps. Les chemins de fer stratégiques, lancés de Rabat vers l'Est et de Taourirt vers l'Ouest, simplifieront au moment voulu les transports et les ravitaillements de nos troupes, tandis que les préventions et les hostilités locales seront émoussées par les effets d'une politique avisée.

IV. Conclusions. — Pendant la deuxième phase des opérations au Maroc, l'emploi des gros effectifs s'est généralisé. A la supériorité de la discipline et de l'armement s'ajoute, pour nos troupes, la supériorité du nombre. Les risques d'insuccès d'une colonne sont donc réduits au minimum.

Malgré les difficultés des ravitaillements et le médiocre rendement des moyens de transport locaux, l'hygiène et l'entretien des troupes en campagne ont été fort améliorés. Le développement des convois et leur protection n'ont pas toujours été un obstacle aux rapides mouvements des colonnes. La mobilité, d'ailleurs, procure seule des succès décisifs.

Les tribus indépendantes ne cèdent pas à la persuasion; elles ne se soumettent qu'après avoir combattu. La vigueur et la rapidité des coups mettent promptement fin aux hostilités. Les soumissions sont alors définitives. Mais des opérations dirigées avec timidité encouragent les résistances et suscitent de nouvelles coalitions.

Une colonne qui a réduit par la force un pays indépendant doit y fonder des postes pour achever la pacification. Ils garantiront la tranquillité aux tribus soumises. Celles-ci accepteront alors, sans arrière-pensée, le régime nouveau. Elles en apprécient les avantages : justice, sécurité, profits matériels. Nous ne pouvons de longtemps compter sur la sympathie sincère de nos protégés, mais nous pouvons nous les attacher par l'intérêt.

L'autorité morale du sultan est illusoire, en dehors des anciens pays makhzen, c'est-à-dire de la région de Marrakech, de la Chaouïa, des contrées entre Fez et Rabat. Dans ces pays, l'établissement d'un protectorat normal est avantageux. Dans les régions dites « bled siba » (Zaïan, Tadla, Zaër, tribus de l'Atlas, etc.), il paraît préférable de prendre les chefs des grandes familles locales comme intermédiaires entre les indigènes et nous, par analogie avec la politique suivie dans la région montagneuse du Tonkin et à Madagascar. Nous augmenterions les difficultés de notre pénétration si nous imposions, ailleurs que dans le « bled makhzen », des fonctionnaires du sultan.

La nécessité admise en principe de forces considérables au Maroc a pour conséquence le développement de nos troupes indigènes. Les Marocains à notre service, dans les goums notamment, ont affirmé de sérieuses qualités militaires. Il est avantageux d'en généraliser l'emploi. Quel que soit le type adopté pour l'organisation des Marocains (goums ou régiments), ils peuvent nous donner l'effectif d'une excellente division, qui diminuera d'autant les charges de la métropole au Maroc. En outre, la rapidité de notre pénétration et les dangers d'immobiliser trop de troupes blanches outre-mer en cas de complications européennes font réaliser l'armée noire, préconisée depuis longtemps par le général Mangin. Le nombre des Sénégalais au Maroc occidental augmente régulièrement : de 1 bataillon en 1910, ils sont passés à 12 en 1913; de plus, ils fournissent 1 escadron de cavalerie et les servants dans plusieurs batteries coloniales. Leur réputation de guerriers ne s'est pas démentie. On peut donc prévoir que le corps d'occupation se composera, tôt ou tard, d'Algériens, de Marocains et de Sénégalais, avec les éléments blancs strictement indispensables : génie, troupes coloniales et légion étrangère. — Pierre Khorat.

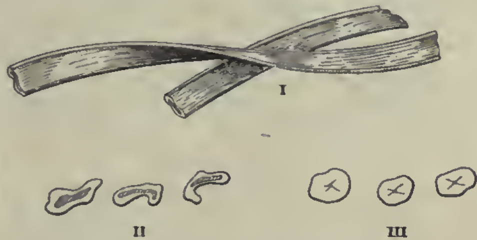
***masque** n. m. Dans l'industrie du champagne, nom donné aux dépôts qui adhèrent fortement aux bouteilles, sur la paroi desquelles ils forment une tache arrondie, plus ou moins étendue.

— Encycl. La fermentation du vin de Champagne en bouteille achève la transformation du sucre en alcool et acide carbonique; mais cette transformation provoque la production d'un dépôt que la mise sur pointe et le remuage amènent peu à peu dans le goulot des bouteilles et qu'on élimine finalement par le dégorgement. Toutefois, il arrive que certains vins corsés, riches en matières extractives et qui se sont insuffisamment dépouillés pendant leur séjour en fûts, abandonnent des dépôts gras, qui adhèrent en partie aux parois des bouteilles et sont difficiles à en détacher; ce sont ces revêtements intérieurs plus ou moins étendus qui constituent les *masques*.

Réduits à des lignes étroites, les masques deviennent des *barres*. Quelles que soient, d'ailleurs, la forme du masque et son adhérence, il faut l'éliminer non seulement parce qu'il est disgracieux dans une bouteille, mais encore parce qu'il modifierait plus tard les qualités mêmes du vin (limpidité, bouquet, goût, etc.).

Pour débarrasser les bouteilles de ces dépôts, pour les *démasquer* (v. p. 892), on les soumet à l'action de machines dites à démasquer (ou à électriser), qui leur impriment des secousses et des vibrations, et, afin d'empêcher ces matières d'adhérer à nouveau aux parois, on introduit dans le vin une substance coagulante. Cette injection se fait à l'aide de l'appareil injecteur Bourgeois, sans qu'il soit besoin de déboucher la bouteille. — P. M.

***mercerisage** n. m. — Encycl. L'importance du problème consistant à donner au coton l'aspect de la soie n'échappera à personne; la solution est double : soit, en prenant le coton comme matière première, pour le transformer en une nouvelle variété de cellulose capable de se convertir en un fil soyeux; soit en donnant au coton en écheveaux ou même en pièces une préparation particulière pour modifier sa structure, le rendre transparent et brillant. La première solution est la base de l'industrie des soies artificielles; la seconde, connue sous le nom de *mercerisage*, a acquis, dans ces dernières années, une place prépondérante dans l'industrie des textiles; l'imitation parfaite de la soie schappe (soie provenant du peignage des déchets) a donné une grande vogue à ces procédés, les cotons brillants à broder, les cotonnades similisées étant obtenus par mercerisage.



I, Fibres de coton naturel grossies 500 fois; II, Coupe de coton naturel; III, Coupe de coton mercerisé.

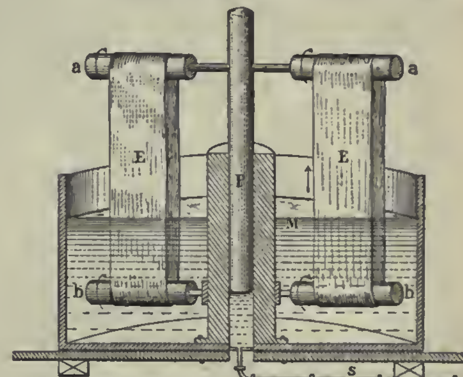
Dans divers articles (v. *Larousse Mensuel*, t. Ier, p. 231; t. II, p. 859), les soies artificielles ont été décrites; ici seront exposés les principes des procédés de similisage.

Le coton ordinaire s'obtient par filage et tissage d'une bourre enveloppant les semences de divers arbres du genre gossypium, de la famille des malvacées. La fibre constitutive est composée de cellulose presque pure; elle se présente en longs rubans plats tordus sur eux-mêmes, à section irrégulière, généralement réniforme, et montrant, à la coupe, un canal central assez gros.

Parmi les réactifs chimiques modifiant le coton, un des plus intéressants est la soude caustique; sous son influence, la fibre se détord, se gonfle, devient transparente, tandis que sa longueur se rétracte fortement. En empêchant mécaniquement ce retrait par étirage du fil, la fibre perd son aspect cannelé pour former un cylindre à fines stries; dans la section devenue circulaire, le canal central a presque disparu. La matière prend une structure très différente et acquiert, par suite, de nouvelles propriétés : résistance mécanique plus grande, accroissement de l'affinité pour les colorants et, principalement, modification de l'apparence. La réflexion sur les nombreux points formés par les stries régulières de la surface des fibres donne un jeu de lumière des plus agréables : le coton paraît brillant et soyeux.

C'est ce traitement à la soude, combiné avec l'étirage pour éviter le retrait longitudinal, qui constitue le *mercerisage*.

Imaginé par le Français Romieu, l'emploi de la soude ne reçut d'application vraiment industrielle qu'avec l'Anglais Mercer, en 1851. Mais celui-ci ne cherchait dans cette manutention qu'un moyen d'augmenter les facilités de teinture; ses procédés, d'abord très en vogue, furent bientôt délaissés, par suite du retrait énorme entraîné par l'opération. En 1889, Lowe adopta une disposition mécanique déterminant une tension du fil durant l'action de la soude; le but cherché étant toujours l'augmentation de la résistance et l'accroissement de l'affinité pour les colorants. Ce n'est qu'en 1896 que les Français Thomas et Prévost obtinrent, d'une façon parfaite, le brillant de la soie; les premiers, ils fixèrent les conditions indispensables pour réussir l'opération. De fait, ce fut à dater de cette époque que le mercerisage commença à se développer pour atteindre son importance actuelle.



Principe d'une machine à merceriser. — Les écheveaux E sont placés entre les rouleaux *a b*; ceux-ci, par un dispositif non figuré, sont animés d'un mouvement de rotation; les écheveaux entraînés dans le sens de la flèche sont immergés dans le liquide M. En même temps, les rouleaux supérieurs *a* sont soulevés par le piston hydraulique P; les rouleaux *b* étant fixes, ce soulèvement détermine la traction du fil. — *s*, alimentation d'eau de la presse hydraulique. La cuve et le corps de pompe sont supposés en coupe.

Dans les usines, le coton, de préférence à longues fibres (coton jumel, longue soie), reçoit, après filage, quelques manutentions destinées à nettoyer sa surface : *gazage* ou passage dans une flamme chaude pour brûler les duvets; puis, après la mise en écheveaux, un *débouillage* ou ébullition dans une solution de carbonate de soude pour enlever les traces de gomme, de graisse, etc. Le coton, soigneusement rincé à l'eau, essoré à la turbine pour chasser complètement l'humidité, est immergé à froid dans le liquide mercerisant, solution de soude à 23 p. 100 (30° Baumé). La solution alcaline est disposée ordinairement dans des bacs de tôle installés de telle façon qu'une circulation puisse s'établir entre les diverses machines.

Le brillant s'obtenant en exerçant une traction sur le fil plongé quelques minutes dans la soude, les constructeurs ont imaginé un grand nombre de machines pour réaliser ces conditions. Dans les appareils les plus perfectionnés, les écheveaux, tout en étant soumis à une réaction mécanique qui tend le fil, sont successivement plongés dans le liquide mercerisant, essorés pour enlever l'excès de réactif, puis lavés complètement à l'eau; la conduite est automatique et la production continue. L'ouvrier n'intervient que pour retirer les écheveaux traités et les remplacer par de nouveaux; une telle machine peut merceriser de 250 à 400 kilogr. de coton par jour.

Sur des principes analogues, des machines spéciales ont été construites pour merceriser le coton tissé en pièces; l'étoffe se déroulant successivement dans les divers bacs (soude, eau de lavage, etc.), des pinces convenablement disposées assurent la tension dans le sens de la largeur.

Avant d'être livrés au commerce, les fils mercerisés subissent quelques préparations : lavage à l'eau



La Nativité ou Jésus dans la crèche, peinture à fresque de Botticelli. (Collection Marczell de Nemes.) — Phot. Druet.

acidulée pour enlever toute trace de soude, mise en apprêts divers selon la demande des consommateurs. Un des apprêts les plus recherchés est l'*apprêt craquant*, la confusion avec la soie se trouvant ainsi augmentée; on l'obtient en trempant le coton dans un bain de savon chaud, puis dans une eau chargée de 10 p. 100 d'acide lactique.

Ainsi traités, les fils sont écrus, certains travaux les exigent blancs ou teints; la décoloration se pratique au moyen du chlore; le coton doit toutefois être dégraissé (*décreusage*) avant mercerisage par un bain de silicate de soude caustifié; quant à la teinture, elle se réalise très aisément : le mercerisage ayant augmenté l'affinité de la fibre pour les tinctoriaux, la couleur est fixée avec plus d'intensité et de solidité. Pratiqué ainsi, le mercerisage entraîne, par la nécessité de lutter contre le retrait, une dépense motrice assez grande, jointe à la complication des appareils; dans un but de simplification, divers produits ont été ajoutés au liquide mercerisant; malheureusement, si ces substances (alcool, essence, benzine, silicates alcalins, etc.) diminuent le retrait, les résultats obtenus le sont au détriment de la beauté du coton.

Actuellement, un grand nombre de fils et de tissus à base de coton sont ainsi transformés; on les distingue de la vraie soie par la combustion, la soie dégage une odeur de corne brûlée que ne possède pas la cellulose pure. Enfin, le coton mercerisé se distingue du coton naturel en le touchant avec une dissolution concentrée de chlorure de zinc additionnée d'une trace d'iode; seul, le coton brillant devient bleu foncé.

Le coton n'est pas le seul textile soumis au mercerisage, si les fibres animales (soie, laine) sont peu altérées à froid, des résultats intéressants ont été obtenus avec la ramie et le jute. La ramie acquiert un remarquable brillant, tandis que le jute prend un aspect laineux recherché pour certains tissus d'ameublement.

Le traitement par la soude est encore employé pour réaliser quelques effets de tissage; en mercerisant, sans exercer de tension, un tissu mi-laine, mi-coton ou tout coton, mais sur lequel on imprime des réserves à la gomme, les fibres du coton non garanti supportant seules un fort retrait, l'étoffe prend une apparence crépée assez originale.

Tels sont les procédés qui permettent, moyennant une assez faible augmentation des frais (50 fr. par 100 kilogr.), de donner au coton une plus grande importance commerciale en lui assurant de nouveaux débouchés. — M. MOLINIÉ.

mercurol n. m. Nucléinate de mercure, qui se présente sous la forme d'une poudre jaune foncé, soluble dans l'eau, employée en pommade pour le traitement des plaies et en injections urétrales antiblennorragiques.

mogul (mot angl., équivalent du franç. *mogol* ou *mongol*) adj. et n. Ch. de f. Se dit d'un type de locomotive à essieu porteur à l'avant et à trois essieux couplés : *Le type* MOGUL *est assez en faveur en France actuellement pour les machines mixtes et à marchandises rapides.* (L.-Pierre Guédon.)

monocellulaire (du gr. *monos*, seul, et de *cellule*) adj. Hist. nat. Composé d'une seule cellule : *L'amibe, être* MONOCELLULAIRE, *est déjà un complexe étonnant.*

***Nansouty** (*Max*-Charles-Emmanuel **Champion** DE), ingénieur et publiciste français, né à Dijon le 27 août 1854. — Il est mort aux environs de Wimereux (Pas-de-Calais) le 8 septembre 1913. Il avait, comme élève du lycée de Versailles, remporté le prix d'honneur au concours général de 1870 pour le discours latin. Mais, en dépit de ce succès qui semblait le prédisposer à une carrière littéraire, il s'orienta vers les sciences et les mathématiques.

Élève de l'École centrale, d'où il sortit avec le numéro 2, il allait se consacrer à l'étude et à la vulgarisation des inventions scientifiques.

D'abord rédacteur en chef du « Génie civil », il entrait en 1894 au journal « le Temps », où il donnait régulièrement des chroniques scientifiques d'un intérêt soutenu et qui avaient le mérite d'exposer dans une forme pittoresque, mais avec une clarté et une précision qui les rendaient accessibles même aux profanes, les inventions modernes et les découvertes de la science contemporaine.

Servi par une intelligence d'une extrême souplesse, il avait acquis, dans la pratique de la vulgarisation, une érudition profonde, qui l'avait placé au premier rang des chroniqueurs scientifiques.



Max de Nansouty.

Depuis 1894, il avait chaque année réuni ses chroniques en un volume d'*Actualités scientifiques.*

On lui doit également le recueil périodique : *l'Année industrielle*, qui parut de 1887 à 1892, un traité de télégraphie optique, un volume sur la crémation, un volume de nouvelles littéraires (*Fantasias*), qui fut couronné par l'Académie française. Ajoutons encore qu'il avait continué, en collaboration avec Conques, les *Merveilles de la science*, de Louis Figuier.

Lors de l'Exposition de 1889, il avait fait partie des comités d'installation et du comité de la presse; en 1900, il était secrétaire du jury de la classe d'électricité. — J. AUVERNIER.

Nativité (LA) ou **Jésus dans la crèche**, de Botticelli. — Peinture à fresque, attribuée à Botticelli, et qui fut adjugée 80.000 francs au cours de la vente de la collection de Nemes. (V. p. 882.)

Le catalogue de la vente donnait cette œuvre au peintre florentin, bien qu'elle ne figure dans aucune liste des œuvres attribuées à ce maître, ni même à cet artiste très proche de sa manière que Berenson appelle l'ami de Sandro. Mais il n'y a aucune raison péremptoire de la dénier à Botticelli; elle serait en tout cas de la toute première période de sa vie, de celle où il subissait sans mélange l'influence de son maître Filippo Lippi. Cette Madone, aux yeux baissés, la grâce souriante de l'Enfant devant lequel se prosterne le petit saint Jean, rappellent en effet de très près les compositions aimables de Lippi. On n'y trouve encore nulle trace de cette douloureuse mélancolie qui donne tant de charme à la *Madone Chigi*, de Botticelli, œuvre de jeunesse aussi cependant, mélancolie qui ira s'exaspérant et marquera les tableaux de la fin de cette infinie tristesse empreinte par exemple dans la *Madone à la grenade*, du musée des Offices. Le paysage paisible du fond est également emprunté à Lippi.

Mais on peut reconnaître dans la composition cette harmonie de lignes que suggère le pinceau de Botticelli, la grâce souple et la légèreté de ses attitudes dans les trois charmantes silhouettes d'anges aux profils délicats, aux robes flottantes, aux cheveux joliment bouclés, aux gestes sinueux, silhouettes aériennes qui glissent dans l'air, sautillant un peu sur la pointe des pieds, dans un mouvement cher au peintre de la *Primavera*. Sur la droite, à l'arrière-plan, une brillante escorte de cavaliers s'achemine dans des défilés montagneux, guidée dans sa marche par un ange qui traverse l'espace.

***Négrier** (François-Oscar DE), général français, ancien membre du conseil supérieur de la guerre, né à Belfort le 2 octobre 1839. — Il est mort sur les côtes de Norvège, au cours d'une croisière qu'il effectuait à bord du *Roi-Harold*, le 22 août 1913. Le général de Négrier était une des figures les plus curieuses et, à certains égards, des plus symboliques de l'armée française, où étaient devenues presque légendaires sa bravoure hardie et presque téméraire, son énergie offensive, ses aptitudes d'entraîneur d'hommes. Il était le dernier venu d'une brillante dynastie de soldats. Son grand-père, officier de marine à la veille de la Révolution, avait dû s'enfuir pendant la Terreur, à Lisbonne, où naquirent le père et l'oncle du général disparu : Ernest de Négrier, général de brigade sous le second Empire, et François de Négrier, qui trouva une mort glorieuse en juin 1848, à l'assaut d'une barricade du faubourg Saint-Antoine. Lui-même entra en 1856 à l'École militaire de Saint-Cyr. L'année même de son incorporation, un duel malheureux qu'il eut avec un de ses camarades, qui fut tué, l'obligeait à quitter l'école. Il fit, comme simple soldat, quelques mois de service, puis revint prendre sa place, et fut promu sous-lieutenant d'infanterie en 1859. Il était

lieutenant en 1863, capitaine en 1868, et prit part avec ce grade aux opérations de l'armée de Metz. Dans la tragique journée du 18 août, où le bataillon dont il faisait partie perdit les trois quarts de ses officiers et la moitié de son effectif au cours de la défense d'Amanvilliers, il fut blessé d'une balle au jarret, tandis qu'il conduisait une charge à la baïonnette. La capitulation le trouva encore à l'ambulance. Il refusa de signer le revers, se mit en tenue, monta à cheval, et, à son arrivée dans les lignes prussiennes, arrêté par deux uhlans, tua l'un d'eux d'un coup de revolver; puis, tandis que l'autre prenait la fuite, passa, gagna la Belgique et vint se mettre à la disposition du gouvernement de la Défense nationale. Faidherbe lui confia le commandement du 24e bataillon de chasseurs à pied. Il était nécessaire, pour entraîner ses jeunes troupes, que le chef payât largement de sa personne. De Négrier, à Villers-Bretonneux, fut frappé d'une balle au bras gauche. Quelques semaines après, à l'affaire de Vermand, un éclat d'obus le mettait hors de combat.



Gal de Négrier. (Phot. Waléry.)

Après la guerre, il poursuivit sa carrière en Algérie, participa à la répression de l'insurrection arabe, fut chargé de missions diverses, fit un court séjour en France au 79e d'infanterie, fut promu lieutenant-colonel en 1875 colonel en 1879 à la légion étrangère, et conduisit dans le Sud-Oranais, en 1880, une expédition contre les fanatiques musulmans qui se rassemblaient à la kouba d'El-Abiod. Il n'hésita pas à faire détruire la kouba, dont la disparition impressionna fortement les rebelles. En 1883, il était promu général de brigade.

L'expédition du Tonkin mit en pleine valeur ses aptitudes de chef. Le général de Négrier fut chargé du commandement d'une des brigades du corps expéditionnaire; il poussa vigoureusement devant lui les Chinois, s'empara de Bac-Ninh, de Hong-Hoa, de Kep, à la suite d'un combat particulièrement acharné, surprit le camp de Nuibop, et, après avoir pris les forts de Dong-Son et la citadelle de Lang-Son, marcha sans hésiter sur la Muraille de Chine. Mais, là, forcé de soutenir une lutte inégale contre des adversaires dix fois plus nombreux, armés et commandés à l'européenne, il dut donner l'ordre de battre en retraite sur Dong-Dang. Quelques minutes après, il était grièvement atteint d'une balle à la poitrine, et le commandement passait aux mains mal préparées du lieutenant-colonel Herbinger. La précipitation regrettable avec laquelle elle fut exécutée laissa croire à un échec beaucoup plus grave qu'il n'était en réalité, et détermina la chute du cabinet Ferry (fin mars 1885).

Promu divisionnaire à sa rentrée en France, le général de Négrier commanda une division de la frontière, puis le 11e corps à Nantes (1889), le 7e à Besançon (1890), avant d'être nommé inspecteur d'armée en 1894. Il devait conserver pendant dix ans ces fonctions, jusqu'à son passage au cadre de réserve. Un incident disciplinaire lui valut d'être pendant un an relevé de ses fonctions, sur la proposition du général de Galliffet, ministre de la guerre, pour avoir, en tournée d'inspection, rédigé un ordre du jour où perçait le souci des polémiques de l'affaire Dreyfus. Après son passage au cadre de réserve, il eut de vifs démêlés avec le général André, qu'il accusait de l'avoir mis en cause dans ses *Mémoires*. Un duel au pistolet suivit. Le général de Négrier, en estimant les conditions trop anodines, tira en l'air.

D'une rare vigueur physique et intellectuelle, jusqu'à ses derniers jours, le général de Négrier ne cessa de travailler, de voyager et d'écrire. Il publia, dans la « Revue des Deux Mondes » et dans la « Revue de Paris », de remarquables et originales études de tactique, inspirées par les exemples de la guerre russo-japonaise, et qui furent d'ailleurs âprement discutées. Il inventa des dispositifs de protection fort ingénieux contre la grêle, appliquant à tous les sujets son attention toujours en éveil, visitant l'Inde, le Japon, l'Amérique, etc... C'est au cours d'une croisière dans les mers du nord que la mort est venue brutalement frapper cet esprit solide, vigoureux, plein de bon sens et de ressort. — G. T.

Pensées (DERNIÈRES), par Henri Poincaré. (Paris, 1913.) — Cet ouvrage, auquel Henri Poincaré n'a pu mettre la dernière main, fait suite aux études de philosophie scientifique parues dans la même collection. L'auteur y traite cinq questions principales : 1° la stabilité des lois de la nature; 2° les idées d'espace et de temps ; 3° la notion d'infini en mathématiques ; 4° les théories atomistes modernes et l'hypothèse de la discontinuité physique ; 5° les rapports de la morale et de la science.

Selon Emile Boutroux, non seulement le monde évolue, mais les lois de cette évolution sont sujettes à varier. Que penser de cette conception? Une loi est un lien constant entre un état du monde et l'état immédiatement postérieur. Cette relation une fois connue, nous pouvons prévoir l'avenir, mais nous pouvons juger aussi ce qu'a dû être le passé. Est-il possible alors, par ce moyen, de découvrir des changements dans les lois? Non, car notre raisonnement suppose l'invariabilité de ces lois, et nous ne pouvons rien savoir du passé qu'à la condition d'admettre comme prémisses que les lois n'ont pas changé. Mais, parfois, les raisonnements aboutissent à des contradictions. Les physiciens estiment que le soleil nous verse sa chaleur depuis 50 millions d'années; les géologues arrivent à un nombre dix fois plus grand. Ici, remarquons-le, les raisonnements employés n'ont plus la rigueur de ceux des mathématiciens; d'un simple effet ils concluent, au moyen de l'analogie, à l'existence d'un concours très complexe de causes. Rien ne nous permet donc d'affirmer que les contradictions sont irréductibles.

Un point de vue plus élevé peut nous tirer d'embarras. Toute loi physique est une résultante, et sa simplicité n'est qu'apparente; les lois véritables sont les lois moléculaires. Alors, on peut supposer que celles-ci sont seules immuables; nous pourrons parler d'une variabilité des lois, mais en affirmant, au nom du principe même de l'immutabilité, que les lois moléculaires, les seules vraies, n'ont pas changé.

Si donc nous partons de l'hypothèse, inévitable pour un esprit, de l'existence de lois naturelles, il n'existe aucun moyen d'admettre une évolution de ces lois; nous pourrons toujours supposer des synthèses plus hautes, qui feraient rentrer dans l'ordre ces prétendues variations. Cela condamne-t-il absolument la possibilité d'une évolution? Non; cela montre que raisonner la question, c'est la trancher dans un sens contraire à l'idée d'évolution. Mais on peut aussi ne pas vouloir raisonner et se confiner dans l'intuition pure. C'est ce qu'a fait Bergson : son univers n'a pas de lois; aussi l'objet de la discussion s'évanouit avec cette idée même de loi.

Dans les chapitres qui concernent l'espace et le temps, Poincaré aborde des questions beaucoup plus techniques, qui touchent à la nature même des principes des mathématiques et de la mécanique. Il se demande d'abord si les progrès de la mécanique ne nous imposent pas une conception nouvelle de l'espace et du temps. L'espace et le temps sont relatifs, et il n'y a pas de changement, comme on sait, dans les équations de la mécanique, si l'on fait varier l'origine du temps, ou si l'on remplace les axes rectangulaires par d'autres animés d'une translation rectiligne et uniforme : ce qui veut dire au fond que deux mondes suffisamment éloignés se comportent comme s'ils étaient indépendants. On conteste aujourd'hui cette relativité. Les conceptions nouvelles nous mènent à croire que la translation d'axes dont nous parlions tout à l'heure, loin de ne rien changer aux équations, entraîne une déformation de tous les corps, qu'une sphère se transforme en ellipsoïde, et que le temps lui-même, solidaire de l'espace dont il serait comme une quatrième dimension, n'a pas les mêmes propriétés dans les deux cas.

Combien l'espace a-t-il de dimensions? Nous arrivons à la notion d'espace au moyen du sens tactile et du sens visuel, que vient compléter le sens dynamique ou sens du mouvement : ce dernier, seul, nous donne la troisième dimension. Accorder à l'espace deux dimensions serait trop peu, car certains faits resteraient sans explication, comme le cas d'un corps qui, près ou loin de nous, peut produire son image en un même point de la rétine. Une quatrième dimension est inutile pour rendre compte de nos expériences. Inutile, mais non pas impossible. Nous admettons la géométrie à trois dimensions; mais une géométrie à plus de trois dimensions est possible, — difficile sans doute, et exigeant une attention plus soutenue que l'intuition géométrique ordinaire. C'est-à-dire — et ici Poincaré s'oppose nettement à l'empirisme — qu'il existe en nous une faculté constructive de lois logiques ou intuitives qui domine l'expérience et l'éclaire; et, quand il s'agit des mathématiques en particulier, on peut dire que « nous avons tous en nous l'intuition du continu d'un nombre quelconque de dimensions, parce que nous avons la faculté de construire un continu physique et mathématique; que cette faculté préexiste en nous à toute expérience, parce que, sans elle, l'expérience proprement dite serait impossible et se réduirait à des sensations brutes, impropres à toute organisation, que cette intuition n'est que la conscience que nous avons de cette faculté ».

Aux idées d'espace et de temps se rattache la question de l'infini. Y a-t-il lieu de modifier le règles de la logique pour traiter des collection infinies? La logique, qui s'occupe du fini, suppose la classification sur laquelle elle s'appuie immuable, au moins pour un temps. Cette règle vaut encore, malgré la différence des objets, quand il s'agit de l'infini; beaucoup de théoriciens semblent l'avoir transgressée : de là toutes sortes de difficultés et de contradictions. De même, les théoriciens de l'infini sont parfois amenés à traiter d'objets qu'on ne peut définir en un nombre fini de mots; c'est là une autre faute : d'abord on ne sait guère de quoi l'on parle, puis on s'interdit toute vérification, puisque celle-ci entraînerait un infini actuel, irréalisable pour nous. Surtout, il ne faut pas regarder l'infini comme antérieur au fini : une telle méthode est psychologiquement fausse; toute proposition sur l'infini doit être la traduction, l'énoncé abrégé de propositions sur le fini. Toutes les divergences en ces matières résultent, au fond, de deux attitudes métaphysiques aussi anciennes que la spéculation philosophique : l'*idéalisme* et le *réalisme*. Les idéalistes ne sauraient accepter l'infini que dans son sens psychologique, comme la possibilité de créer autant d'objets finis que l'on veut : c'est donc au fini, au déterminé, que revient l'existence primordiale. Pour les réalistes, au contraire, les êtres mathématiques ont une existence indépendante de l'esprit : le géomètre ne les construit pas, il les découvre; il y a un infini actuel, antérieur au fini, qui s'obtient par simple limitation du premier. Poincaré incline nettement vers l'idéalisme, tout en affirmant l'impossibilité d'une solution définitive.

Venons maintenant aux réflexions que l'auteur consacre à la structure de la matière. On sait que la physique et la chimie modernes reposent tout entières sur l'idée d'atome. Celui-ci n'est nullement indivisible : c'est un véritable monde. Il peut se désagréger en atomes plus petits, et la radioactivité est une perpétuelle désa-



Henri Poincaré dans son cabinet de travail. — Phot. Doroac.

grégation de l'atome. Il se compose d'électrons négatifs, sortes de planètes gravitant autour d'un gros électron positif, qui joue le rôle de soleil central. La vitesse de rotation de ces minuscules planètes détermine la longueur d'onde de la lumière émise par l'atome, au sein duquel on peut même affirmer l'existence d'électrons libres, tout à fait comparables aux comètes.

Pourtant, cette conception ne cadre pas toujours avec les données de l'expérience, et l'on a songé à abandonner une notion jusqu'ici regardée comme intangible : l'affirmation de la continuité physique. Newton avait admis que toutes les variations doivent se faire d'une manière continue, et l'on parle aujourd'hui d'introduire dans les lois naturelles des discontinuités, non pas apparentes, mais essentielles. D'après le physicien qui propose cette hypothèse, chaque élément d'un corps rayonnant serait comme un résonateur qui ne « peut acquérir ou perdre de l'énergie que par *sauts brusques*, de telle façon que la provision d'énergie qu'il possède doit toujours être un multiple d'une même quantité constante appelée *quantum*, qu'elle doit se composer d'un nombre entier de *quanta* ». Théorie singulière, qui nous conduirait à admettre la « variation discontinue du temps, l'atome de temps ».

Les réflexions qui terminent le livre nous ramènent à des problèmes d'un intérêt plus immédiat et plus pratique : quels sont les rapports de la science et de la morale, et que peut attendre cette dernière du développement de nos connaissances ? Poincaré prend très nettement position contre ceux qui ont rêvé de créer une morale scientifique. C'est une illusion de croire que la science pourra diriger l'action et mettre les vérités morales au-dessus de toute contestation. La raison en est bien simple : tout précepte de morale est un impératif; or les conclusions de la science ne sont jamais qu'à l'indicatif. Elle dit : cela est. Comment, alors, en partant de prémisses purement scientifiques, pourrait-on aboutir à cette proposition : faire ceci ou ne pas faire cela ? Le moteur moral ne peut être qu'un *sentiment :* amour de Dieu, amour de la patrie, pitié pour nos semblables, peu importe; il reste toujours en dehors de la démonstration.

La science ne saurait fonder la morale; pourtant, elle est un puissant auxiliaire : elle peut faire naître des sentiments nouveaux et mettre mieux en valeur ceux qui existent déjà naturellement chez l'homme. L'amour de la science est une source de désintéressement. Par la splendide harmonie des lois naturelles qu'elle nous amène à contempler, elle nous élève au-dessus de nous-mêmes et de nos petits intérêts égoïstes. Les sentiments sont les forces morales; mais qui pourra mieux que la science nous en indiquer le meilleur emploi ?

Enfin, s'il est vrai que les sentiments moraux varient suivant les hommes, s'il est à craindre qu'il se produise des conflits, que chacun travaille pour son propre idéal en le croyant opposé à celui des autres, pourquoi la science n'interviendrait-elle pas afin de nous montrer que ces sentiments divers, loin de se contredire, s'appellent mutuellement, qu'ils concourent à la même œuvre et qu'il n'y a de progrès possible que par la solidarité ? Ainsi disparaîtrait peut-être la haine qui divise si souvent les hommes attachés à des conceptions différentes de la vie, car « la science va vers l'unité et nous fait aller vers l'unité ». — Mais, dira-t-on, la critique, qui est l'essence même de l'esprit scientifique, ne risque-t-elle pas de nous montrer la fragilité, la vanité de ces sentiments que nous mettons à la base de la morale ? Non, un tel résultat n'est à craindre que d'une demi-science, d'un snobisme qui se laisse duper par les nouveautés ; la vraie science est respectueuse du passé, de « la tradition que l'on doit critiquer sans doute, mais dont on ne doit pas faire table rase ». — Pierre Busco.

Pierola (Nicolas de), homme d'Etat péruvien, né en 1839, mort à Lima le 24 juin 1913. Tour à tour exilé et acclamé par des foules enthousiastes, meneur de révolution et président de la République, Nicolas de Pierola incarne dans sa carrière tumultueuse les vicissitudes du Pérou contemporain. Très intelligent, esprit cultivé, mais politicien dans l'âme, il vécut en partisan plus d'une moitié de sa vie ; son souci principal était alors de grouper autour de lui une clientèle sûre, dont l'appui le porterait, suivant les circonstances, aux plus hautes fonctions civiles ou militaires. A trente ans, sous le président José Balta, il était ministre des finances; commandant du croiseur *Huascar*, qui s'était déclaré contre le président Prado, il en imposa à deux bâtiments de guerre anglais qui voulaient l'arrêter comme pirate; proclamé par le peuple et l'armée dictateur lors de la « guerre du Pacifique » contre le Chili (1879-1881), s'il ne put empêcher les suprêmes défaites, il organisa du moins une défensive vigoureuse; il affermit ainsi son autorité parmi ses amis, mais dut céder bientôt devant des adversaires plus forts, et mena dès lors, pendant douze ans, une existence errante de conspirateur.

En 1894, une révolution, qu'il a préparée, triomphe à Lima; l'année suivante, il est régulièrement élu président. Alors, il devient un homme d'ordre; les quatre années de sa magistrature (1895-1899) sont une période réparatrice de la précédente anarchie. Maître absolu, en fait, il restaure les finances, inaugure un régime monétaire fondé sur l'or, engage une mission française pour reconstituer l'armée, développe l'instruction primaire et les chemins de fer; il essaye, mais sans rencontrer au Parlement chilien les concours décisifs, de régler à l'amiable les différends territoriaux issus de la guerre du Pacifique. Descendu de la présidence, il quitte la vie publique pour s'occuper d'affaires : Lima, notamment, doit beaucoup de ses améliorations urbaines à une Société dont il fut l'administrateur principal. Les hommes politiques du Pérou, cependant, se refusaient à croire qu'il eût vraiment renoncé à l'intrigue ; on prétendit voir sa complicité, tant qu'il vécut, dans toutes les oppositions aux pouvoirs établis. Pierola, qui n'a plus joué de rôle de premier plan depuis 1899, meurt auréolé de cette légende; toutefois, l'histoire impartiale n'oubliera pas que la rénovation récente du Pérou date de la présidence de ce chef de parti qui sut, dans l'exercice de la magistrature suprême, montrer de réelles qualités d'homme d'Etat. — Henri Lorin.


Nicolas de Pierola.

***Poncet** (Antonin), chirurgien français, né à Saint-Trivier-sur-Moignans (Ain) le 21 juillet 1846. — Il est mort à Culoz (Ain) le 16 septembre 1913. Poncet, célèbre par ses traités sur les maladies des os, les maladies de la prostate, ses recherches sur l'actinomycose, était depuis 1890 professeur de clinique chirurgicale et, depuis 1896, membre de l'Académie de médecine. C'est lui qui, le 24 juin 1894, tenta sur le président Carnot que venait de poignarder Caserio une suprême opération. Depuis quelques années, le grand chirurgien s'occupait de recherches sur les maladies auxquelles succombèrent les grands hommes, et lut à l'Académie des Mémoires sur les cas de J.-J. Rousseau, Richelieu, Napoléon, etc. — E. S.


Dr Antonin Poncet. (Phot. Waléry.)

Pupilles de la marine à Villeneuve, Brest (l'Établissement des). Le grand succès du *Congrès de gymnastique* tenu à Paris au printemps de 1913 fut pour ces agiles, souples et vigoureux garçonnets, qui portaient avec une si gracieuse crânerie le col bleu et le béret de la marine de l'État.

Presque inconnus hier, comme en général tout ce qui touche à la marine, du jour au lendemain, ils furent populaires.

Les spécialistes admirèrent, comme il convenait, la perfection avec laquelle ils mettaient en pratique les principes que leur enseigne avec tant de dévouement l'apôtre de la gymnastique rationnelle française, le commandant Hébert. Le public ne fut pas moins sensible à l'allure martiale et robuste, à la tenue disciplinée, à la physionomie ouverte et sympathique des pupilles, évocatrices des meilleures traditions de la marine française. Les Pupilles de la marine goûtèrent un jour la griserie des applaudissements. Ce légitime succès ne leur vaudra-t-il que la gloire éphémère d'une actualité parisienne? Ne voudra-t-on pas, du moins, connaître une touchante et utile institution? Elle est née d'une maternelle inspiration de l'impératrice Eugénie. Lors du voyage triomphal où elle accompagna en Bretagne l'empereur Napoléon III, émue de la triste condition qui laissait en deuil et sans ressources tant de familles éprouvées par la perte prématurée de leur chef dans la plus maritime de nos provinces, elle conçut le projet de porter à leur misère héroïque un secours efficace et durable.

Recueillir les orphelins des gens de mer, leur assurer, avec le bienfait d'une éducation conforme à leur état, un avenir honorable; en même temps créer pour la marine nationale une réserve de forces vives, fut le parti auquel on s'arrêta. Un dessein si juste et si patriotique n'aurait dû, semble-t-il, rencontrer que des approbations. On a peine à croire qu'il en fut autrement.


Établissement des Pupilles de la marine à Villeneuve. (Brest.) — Phot. F. Tourmen.

Dans sa généreuse naïveté, la souveraine avait compté sans une force plus puissante que celle des empereurs et des rois, la routine des bureaux. Il n'est point d'obstacle que celle-ci ne s'ingéniât à susciter. Mais, pour cette fois, elle avait affaire à un adversaire tenace et, par bonheur, l'impératrice trouva dans l'amiral de Gueydon, alors préfet maritime à Brest, l'auxiliaire le plus énergique et le plus dévoué.

Les pouvoirs du préfet maritime étaient alors, comme on le sait, beaucoup moins entravés qu'aujourd'hui par une excessive centralisation. Aux refus de crédit, l'amiral, de sa propre initiative, suppléa par de légers virements de fonds. Une fois, au moins, ces virements, si durement reprochés au gouvernement impérial doivent nous trouver indulgents. Une somme minime fut prélevée chaque jour sur l'ordinaire des diverses écoles rattachées au port de Brest : *Borda, Écoles des gabiers* et *des mousses*. Imperceptibles sacrifices, dont chacun des intéressés, nous disait récemment un officier retraité, élève du *Borda* à cette époque, ne s'aperçut guère. De ces centimes, M. de Gueydon devait tirer des merveilles.

Lorsqu'il eut économisé une somme de 250.000 fr., il se déclara en mesure de passer à l'exécution. En 1862, par un décret impérial, était créé l'*Établissement des Pupilles de la marine*. Il avait pour but d'élever et de diriger vers une profession des orphelins de gens de mer de la France et des colonies; il était classé parmi les services de la marine. Il a depuis conservé son caractère original de bienfaisance et de philanthropie.

Un vaste immeuble appartenant à la marine, situé rue de la Mairie, se trouvait précisément disponible ; on y installa 300 pupilles. Ce séjour ne fut que provisoire. En effet, jusqu'en 1883, l'*École des mécaniciens* avait pour siège le navire *le Vulcain*.

La transformation de la marine et le développement pris par le machinisme avaient rendu cette installation insuffisante. De vastes ateliers, un per-

sonnel de plus en plus nombreux, demandaient des locaux en rapport avec les exigences nouvelles de ce service.

On jeta les yeux sur l'édifice de la rue de la Mairie. Qu'allaient devenir les pupilles? A quelques kilomètres de Brest, en remontant le cours pittoresque de la Penfeld, existaient des bâtiments occupés par une fonderie appartenant à l'artillerie de marine, qui elle-même ne s'y trouvait plus à l'aise. Nul site ne convenait mieux à une école composée pour la plus grande partie d'enfants et de très jeunes gens. En pleine campagne, dans un air parfaitement pur, il était pourvu d'une excellente eau de source, bien préférable aux eaux souvent contaminées de la ville de Brest. Un étang vaste et profond, sans cesse renouvelé par le cours de deux ruisseaux, y avait été creusé jadis par les forçats pour le service des turbines de la fonderie et était bien approprié aux exercices d'aviron et à la manœuvre des embarcations. Ombragée d'arbres magnifiques, suffisamment abritée par des collines contre les souffles violents du large, communiquant par la rivière de Penfeld avec l'Arsenal, dont les chalands peuvent aborder le long des rampes bien aménagées qui y conduisent, la *Villeneuve* semblait toute désignée pour recevoir les pupilles. Ils y sont depuis cette époque. Les bâtiments ont été complétés peu à peu, au moyen soit des fonds de l'Etat, soit de legs et de généreuses dotations.


Pupilles de la marine (tambours et fifres). — Phot. Tourmen.

Le nombre des pupilles peut être porté à 500; ils y tiennent à l'aise, et l'établissement répond à toutes les exigences de l'hygiène moderne : cube d'air, eaux abondantes, salles de douches, de bains chauds, piscines pour la natation, infirmerie et pavillon d'isolement: celui-ci, disons-le en passant, notoirement insuffisant en cas d'épidémie. Mais il n'y a jamais eu jusqu'à présent d'épidémie à la Villeneuve.

Les pupilles sont recrutés parmi les orphelins des marins du commerce et des officiers mariniers, quartiers-maîtres, marins ou assimilés de la marine de l'Etat, tels que les ouvriers des arsenaux; pour ces derniers, dans le cas où ils seraient morts à la suite d'un accident en service commandé.

Un tour de préférence est accordé aux fils de marins tués à l'ennemi, ou morts de leurs blessures, ou à la suite d'un acte de dévouement. Les orphelins de père et de mère peuvent être admis dès l'âge de sept ans; les orphelins de père ou de mère, à l'âge de neuf ans. Ils y restent jusqu'à quinze ans et demi, à moins qu'ils ne quittent l'établissement pour devenir titulaires d'une bourse de lycée ou d'une école d'arts et métiers, ou encore pour entrer à l'Ecole des mousses. Ils reçoivent d'abord l'enseignement primaire, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu — ceux du moins qui en sont capables — le certificat d'études. Cet enseignement est donné par des instituteurs appartenant, pour la plupart, au cadre de l'instruction publique.

Après l'admission définitive, les parents ou tuteurs sont invités à déclarer par écrit s'ils désirent que leurs fils ou pupilles suivent une religion. Dans le cas de l'affirmative, — et c'est de beaucoup le plus fréquent — ils indiquent cette religion, dont les exercices sont assurés par un aumônier attaché à l'établissement et par un pasteur venu de Brest. On voit que cette question a été réglée suivant les principes du plus sage libéralisme. Mais il n'importe pas seulement de procurer aux pupilles un enseignement primaire. L'école se fait fort de mettre chacun des enfants qui lui sont confiés en état de gagner sa vie. Pour cela, un enseignement professionnel très bien conçu est organisé dans l'école même. Aussitôt que les enfants ont obtenu leur certificat d'études, suivant leurs aptitudes et les nécessités numériques de la répartition, ils sont dirigés dans l'apprentissage de l'une des professions de charpentier, menuisier, serrurier, forgeron, ajusteur, chaudronnier en fer, chaudronnier en cuivre. Cet enseignement professionnel leur est donné par des sous-officiers retraités de la marine. Les exercices physiques enfin sont dirigés par des quartiers-maîtres accomplissant leurs dernières années de service. Ceux-ci sont également chargés de la surveillance de jour et de nuit, ainsi que des corvées extérieures et intérieures.


Pupilles de la marine (la gymnastique). — Phot. Tourmen.

De plus larges horizons sont offerts, toutefois, aux mieux doués d'entre les pupilles. Vers l'âge de douze ans, à la suite d'un concours, quelques enfants sont admis chaque année au lycée de Brest, où ils suivent les cours préparatoires à l'Ecole navale. Ceux-ci sont titulaires d'une bourse prise sur les fonds légués à l'école par un généreux donateur, d'Anthonay, lui-même ancien ouvrier de la marine. Admis, le jeune officier est pourvu de ses effets d'équipement militaire, et reçoit en outre, à titre de souvenir, un instrument de navigation.

Les résultats de ce côté ont été, sinon très brillants, du moins passables. Quinze pupilles ont été reçus au *Borda*. L'école, toutefois, ne se désintéresse pas des lycéens malheureux. Soit que leur insuffisance ait contraint de les retirer du lycée avant la fin de leurs études, soit que, les ayant achevées, ils aient échoué à l'école, le Comité directeur s'efforce de les engager dans une voie plus conforme à leurs aptitudes. Les premiers, par exemple, sont dirigés sur l'*Ecole des mousses*, qui les conduira à la maistrance ; les autres trouveront appui et conseils pour le choix d'une carrière.


Pupilles de la marine s'exerçant sur l'étang de Villeneuve. — Phot. Tourmen.

Une autre catégorie de bourses, dues à un autre legs, le legs Poirier, a particulièrement en vue l'entretien de pupilles au lycée de Brest ou dans tout autre établissement préparant aux Ecoles d'arts et métiers. Peu nombreux sont ceux qui ont réussi. De plus, ces bourses coûtent fort cher et durent longtemps : six ans de lycée en moyenne, plus le prix du séjour à l'école pour ceux qui sont reçus. Aussi la commission de patronage n'en donne presque plus. Elle préfère porter son effort sur une autre institution, due également au legs Poirier et qui permet à l'*Ecole des Pupilles* de se montrer jusqu'au bout maternelle pour ses enfants. A quinze ans et demi, âge réglementaire de leur sortie, la plupart reçoivent une bourse d'apprentissage de 400 francs, d'une durée de deux ans, pour leur permettre de se perfectionner dans l'exercice de leur profession, soit dans des établissements privés, soit dans les établissements relevant de la marine. Ce sont ces bourses de 400 francs que l'on multiplie aujourd'hui le plus volontiers. Notons seulement qu'en vertu d'une volonté expresse du légataire, les bourses Poirier sont exclusivement réservées à des enfants originaires de la Bretagne et de la Normandie.

Un certain nombre quittent l'école à quatorze ans et demi, s'ils réunissent les conditions nécessaires pour être admis à l'Ecole des mousses.

Un comité de patronage spécial à chacune de ces catégories, et dont fait toujours partie le directeur de l'*Ecole des Pupilles*, continue à veiller sur les titulaires. Ce comité remplit à leur égard le rôle du père de famille. Il se tient en rapport avec les chefs des établissements auxquels ils ont été confiés, reçoit périodiquement un rapport sur leur conduite et leurs progrès, prononce, quand il est nécessaire, leur radiation, et, dans tous les cas, veille sur eux, les accueille, les conseille, en particulier en ce qui concerne le choix de leur profession.

Par une touchante association, c'est parmi les retraités que se recrute le personnel des fonctionnaires et des employés de l'école, à l'exception des instituteurs, des quartiers-maîtres et des femmes : retraités, il est vrai, dont la prestance alerte et robuste ferait envie à bien des terriens en activité.

Cette qualité commune de retraités n'est pas sans prêter parfois, dans les degrés inférieurs de la hiérarchie, à d'amusantes illusions. Un brave ex-quartier-maître parvenu, après maintes sollicitations, à l'emploi longtemps convoité d'aide de cuisine, est demeuré légendaire à la Villeneuve. Ce Breton, apparemment égalitaire comme le sont d'instinct la plupart de ses compatriotes, prétendait ne recevoir d'ordres de personne et n'agir en tout qu'à sa guise. « Nous sommes tous ici des retraités, disait-il, il n'y a plus ni supérieurs, ni inférieurs. » On dut renoncer à lui faire entendre que c'était pousser un peu loin l'esprit d'indépendance et, après mille incartades de la part du personnage, force fut de le mettre en demeure de choisir entre la démission et la révocation. Il n'a jamais, dit-on, compris pourquoi.

Une discipline toute militaire règne dans l'école, adoucie cependant par une nuance paternelle qu'expliquent assez l'âge et l'expérience de ceux qui ont mission de l'appliquer. Elle ne porte d'ailleurs que sur les enfants âgés de plus de neuf ans, qui forment les deux divisions des *moyens* et des *grands*. En effet, les *petits*, de sept à neuf ans, sont, sauf pour les classes, confiés à d'excellentes femmes, qui, tout en maintenant un ordre parfait dans la turbulente petite troupe, les entourent des soins délicats que comporte leur âge. Aussi ne pâtissent-ils point d'un précoce internat, et c'est plaisir de voir les bonnes joues rondes et roses de tous ces bambins à la mine réjouie, gentils au possible sous leur petit uniforme de marins. Aux plus âgés le règlement offre l'occasion de s'initier déjà, dans une certaine mesure, à la responsabilité. Chaque section se divise en groupes de 10, ayant à leur tête un chef de série choisi parmi ceux qui se sont fait remarquer par leur intelligence, leur esprit de discipline et leur bon travail. L'insigne envié de leur dignité est une étoile blanche, cousue sur chaque angle du col bleu de la chemise.

L'hygiène lutte contre les instincts un peu primitifs de tous ces garçonnets appartenant pour la plupart à une race qui, parmi les gens du peuple, ne se distingue pas par un excès de propreté. Chaque semaine, en hiver, une douche ou un bain chaud ; pendant la belle saison, des bains froids pris en plein air dans la piscine ombragée et alimentée d'eau courante qui communique avec le grand étang, quelquefois même des bains de mer, assurent la netteté corporelle. Le dimanche, à la parade d'inspection passée dans les

vastes cours par le haut personnel en uniforme, les pupilles sous leur costume tout frais lessivé brillent de cette propreté qui caractérise les marins de l'Etat, et il faut les voir crâner lorsqu'ils défilent au son joyeux des fifres et des tambours.

En semaine, c'est une activité de ruche qui règne dans tout l'établissement; les pupilles n'y sont pas traités comme des écoliers dans un collège, mais comme des militaires ou des marins, à bord ou à la caserne. Toutes les corvées compatibles avec leurs forces sont fournies par leurs effectifs; ils prennent ainsi des habitudes d'ordre et de vie pratique dont ils trouveront plus tard le bénéfice, tant au service qu'à leur foyer. L'esprit qui les anime est généralement assez bon, et la direction de l'arsenal ne laisse pas ignorer qu'elle trouve chez les ouvriers sortant des Pupilles de la marine une aptitude au travail et un respect de l'autorité qu'elle n'attend plus guère d'un personnel généralement gâté par trop de concessions.

L'institution fondée en 1862 s'est donc développée conformément aux intentions primitives; le nombre des bénéficiaires a été augmenté, l'école a reçu un logement beaucoup mieux approprié: elle est devenue propriétaire d'un capital important, qui rend son œuvre d'assistance plus efficace. Sous le rapport de la justice et de la charité, l'œuvre a parfaitement réussi.


Pupilles de la marine (atelier des apprentis menuisiers). — Phot. Tourmen.

Mais une question se pose : a-t-elle rendu jusqu'à présent à la marine tous les services que celle-ci, sa tutrice, est en droit d'en attendre? Est-elle, autant qu'elle pourrait l'être, une pépinière d'excellents matelots et de sous-officiers? Dans une certaine mesure, seulement. Environ 35 pour 100 entrent à l'*Ecole des mousses;* plusieurs, sortis des Ecoles d'arts et métiers, accèdent au corps des mécaniciens; quelques-uns deviennent ouvriers des arsenaux, un trop grand nombre encore se dispersent dans des métiers quelconques. Or, nul n'ignore la crise que traverse en ce moment la marine française. Non seulement le recrutement des officiers, pour des causes qu'il est inutile de rappeler — car elles sont dans tous les esprits — se fait avec difficulté, au point que cette année on a dû admettre à l'Ecole navale un candidat sur deux, mais il en est exactement de même, pour d'autres motifs, des sous-officiers et des simples matelots. Les premiers quittent le service dès qu'ils le peuvent, les matelots rengagent peu, si bien que la pénurie des équipages est un danger national permanent. Le Provençal, qui constituait jadis une partie notable des effectifs, abandonne de plus en plus la mer; l'élément breton, qui fut toujours le plus considérable, se décourage à son tour. Le nombre des vocations maritimes va sans cesse décroissant. Cet état d'esprit dangereux se manifeste même parmi les pupilles et leurs familles. C'est à quoi il est urgent de remédier. Il manquait, en ces derniers temps, environ 300 mousses à la marine française; évidemment, l'Ecole des pupilles ne saurait à elle seule les fournir tous; elle peut néanmoins y subvenir dans une certaine mesure. Les pouvoirs publics s'en sont préoccupés. L'initiative éclairée du distingué commandant qui est actuellement à la tête de l'école n'a pas été étrangère aux mesures législatives récemment édictées. On ne verra plus le corps de santé, emprisonné dans des règlements datant d'un âge où l'abondance des sujets autorisait une sélection impitoyable, refuser l'accès de l'*Ecole des mousses* à des garçons vigoureux et bien constitués, auxquels manquait un kilogramme sur le poids réglementaire ou une différence d'un dixième dans la vue. Des prescriptions plus larges et plus en rapport avec les nécessités actuelles lui permettront d'ouvrir plus largement les portes. Chose plus sujette à controverse : le certificat d'études ne sera plus obligatoire. Des objections spécieuses ont été opposées à cette grave décision : l'*Ecole professionnelle des marins*, comme on appelle à présent l'Ecole des mousses, a pour objet, disait-on, de fournir de futurs sous-officiers. Qu'en sera-t-il s'il en sort de quasi-illettrés? Avec beaucoup de justesse, on a répondu : « L'obtention du certificat d'études est de règle à la Villeneuve. La loi qui régit l'enseignement primaire exerce ses effets là comme partout. D'autre part, si quelques sujets, par ailleurs parfaitement aptes à devenir d'excellents matelots qui ne dépasseront pas le grade de quartier-maître, sont écartés, c'est une perte sèche pour la marine. Il n'y aura pas un sous-officier de plus, il y aura en moins de bons marins de carrière. » Que les amis de l'enseignement primaire se rassurent donc : nulle atteinte n'est portée à son prestige, il n'en souffrira nullement.

Par leurs traditions de famille, par les exemples parfois héroïques qui n'ont pu manquer de s'imprimer dans leur esprit, par la formation méthodique qu'ils reçoivent dans le milieu exclusivement maritime de leur école, les pupilles sont mieux, que qui que ce soit, préparés au métier de marin. Que l'on accueille toutes les vocations existantes, que l'on encourage celles qui hésitent, que l'on en fasse naître par tous les moyens, et l'Ecole de la Villeneuve remplira complètement le double rôle que ses fondateurs lui ont assigné. — André BAUDRILLART.


Pupilles de la marine (une classe). — Phot. Tourmen.

racinement (*si-ne-man*) n. m. Action par laquelle une racine s'enfonce dans le sol et s'y attache. || Fig. Action par laquelle un individu prend racine dans le sol natal, dont il s'incorpore les traditions : *Les hymnes et les cantiques dont je voudrais nourrir un enfant favoriseront en lui toutes les influences familiales, régionales, historiques et corporatives; mais l'on me comprend bien mal si l'on attend que j'énumère les avantages de ce* RACINEMENT. (Maurice Barrès.)

raps (*rap's* — emprunté de l'angl. *rap*, coup) n. m., usité seulement au plur. en français. Spirit. Nom donné, dans les séances de spiritisme, aux coups frappés sur le plateau de la table, sur le plancher ou sur le sol, sur les assistants ou sur les meubles, les murailles et le plafond, et entendus par les spectateurs : *Les* RAPS *déterminent chez le médium une sensation de fatigue légère.* (J. Grasset.)

***récompense** n. f. — ENCYCL. *Récompenses industrielles.* En dépit d'une loi, en date du 30 avril 1886, relative à « l'usurpation des récompenses industrielles », des commerçants ou industriels peu scrupuleux pouvaient impunément placer leurs produits sous l'égide de médailles ou diplômes obtenus ou plutôt achetés dans des expositions ou concours n'ayant aucun caractère officiel. Il s'était même organisé de véritables offices dont les délégués allaient solliciter les négociants, en faisant miroiter à leurs yeux les avantages qu'ils auraient à obtenir, moyennant finance, des distinctions ressemblant plus ou moins à celles décernées à l'occasion des Expositions internationales. Ces pratiques causaient de graves préjudices au commerce honnête, car le titulaire d'une récompense réelle ne pouvait obtenir condamnation contre ceux de ses concurrents qui paraient leurs produits de médailles imaginaires. Le public était lui-même victime de ces agissements, de nature à l'induire en erreur sur la valeur des marchandises offertes à son choix.

Pour mettre fin à cet état de choses, la loi du 8 août 1912 a subordonné l'usage industriel ou commercial des « prix, médailles, mentions, titres ou attestations quelconques de supériorité ou approbations » à deux conditions essentielles : 1° ces récompenses doivent avoir été soit obtenues dans des expositions ou concours organisés, patronnés ou autorisés par les gouvernements français ou étrangers, soit décernées par des corps constitués des établissements publics, des associations ou sociétés françaises ou étrangères; 2° le palmarès de l'exposition, le diplôme de l'exposant ou une copie certifiée conforme de ce diplôme doit avoir été enregistré à l'Office national de la propriété industrielle, qui inscrit sur le diplôme un numéro d'ordre et la date du dépôt.

Cet enregistrement est effectué soit à la requête de l'autorité qui a organisé l'exposition, soit à la demande du titulaire de la récompense. Il est de droit, pour les récompenses décernées dans des expositions ou concours organisés, patronnés ou autorisés par les gouvernements français ou étrangers; dans tous les autres cas, il n'a lieu qu'après enquête par l'Office national. Les récompenses enregistrées sont publiées au « Bulletin officiel de la propriété industrielle ».

Des conventions diplomatiques, conclues avec les pays ayant institué une procédure d'enregistrement, peuvent dispenser de cette formalité, en France, les récompenses obtenues et enregistrées dans ces pays, à condition que la même dispense soit réciproquement accordée aux titulaires de récompenses décernées et enregistrées en France, et qu'il y ait échange des documents constatant l'enregistrement.

Les récompenses industrielles sont décernées à titre individuel ou à titre collectif. Dans le premier cas, il ne peut en être fait usage que par les personnes qui les ont obtenues ou par leurs ayants droit; encore ces derniers sont-ils tenus d'indiquer en caractères apparents le nom du titulaire. Dans le second cas, l'usage en est permis soit au groupement intéressé, soit à chacun des membres de ce groupement, à la condition de mentionner expressément, et en caractères aussi apparents que ceux des récompenses elles-mêmes, la collectivité qui les a obtenues. Si ces récompenses sont attribuées à une entreprise industrielle ou commerciale, seul le propriétaire de cette entreprise ou ses ayants cause peuvent en faire usage. En ce qui concerne les récompenses attribuées à titre de collaborateur, les titulaires sont tenus de préciser que c'est en ladite qualité qu'ils les ont obtenues, et de mentionner en outre le titre de l'entreprise à laquelle ils étaient attachés au moment de l'obtention. Le propriétaire de l'entreprise ne peut également en faire usage qu'à la condition d'indiquer qu'il s'agit de remplacer un collaborateur.

Lorsque les récompenses ont été décernées en considération d'un produit déterminé, l'usage industriel ou commercial peut en être cédé en même temps que le produit. La cession ou transmission du produit comprenant les récompenses attribuées aux propriétaires antérieurs doit être déclarée à l'Office national de la propriété industrielle; à défaut de cette déclaration, le successeur ne peut faire usage licite des récompenses attribuées à son prédécesseur.

Les titulaires sont obligés d'indiquer la nature des récompenses, le titre, soit de l'exposition ou du concours dans lequel elles ont été obtenues, soit du corps constitué, établissement public, association ou société qui les ont décernées et la date à laquelle elles ont été accordées. La simple mention, à la suite de l'énonciation d'une récompense, du nom d'une ville, d'une région ou d'un pays et du millésime de l'exposition ou du concours est réservée exclusivement aux expositions ou concours organisés, autorisés ou patronnés par les gouvernements français ou étrangers.

L'Office national de la propriété industrielle communique gratuitement au public les registres sur lesquels sont enregistrés les palmarès, diplômes ou certificats et les déclarations de cession ou de transmission de produits. Les intéressés ont le droit de se faire délivrer un état de ces enregistrements, moyennant l'acquittement d'une taxe.

Les infractions aux dispositions de la loi peuvent donner ouverture à des actions civiles et à des poursuites correctionnelles.

L'action civile peut être intentée par toute personne lésée. A cet effet, celle-ci doit faire procéder par huissier à la description détaillée, avec ou sans saisie, des objets faisant preuve de l'infraction, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal civil ou du juge de paix du canton à défaut de tribunal dans le lieu où se trouvent ces objets. Cette ordonnance, rendue sur simple requête, contient, s'il y a lieu, la nomination d'un expert pour aider l'huissier dans sa description. Lorsque la saisie est requise, le juge peut exiger du requérant un cautionnement qu'il est tenu de consigner avant de faire procéder à la saisie. L'intéressé doit se pourvoir par les voies de droit dans un délai de quinzaine, augmenté d'un jour par 5 myriamètres de distance entre le lieu où se trouvent les objets et le domicile de la partie contre laquelle l'action est dirigée. (L'inobservation de ce délai entraîne la nullité de la description ou de la saisie et expose le requérant à des dommages-intérêts.) L'affaire est ensuite jugée comme matière sommaire, c'est-à-dire sans procédure ni formalités antérieures à l'audience.

Les poursuites correctionnelles aboutissent à la condamnation des délinquants à l'amende et même à l'emprisonnement.



LE CIMETIÈRE DE SAINT-PRIVAT, tableau d'Alphonse de Neuville (1881). — L'artiste a représenté un épisode de la bataille du 18 août 1870. Pour protéger la retraite du 6e corps, un petit groupe de combattants a été laissé dans le village de Saint-Privat et, après avoir défendu pied à pied chaque maison, s'est retiré dans le cimetière du village incendié, où, écrasé par le nombre, il succombe dans une lutte héroïque.

Sont passibles d'une amende de 50 francs à 3.000 francs : 1° ceux qui ont fait un usage industriel ou commercial d'une récompense sans se conformer aux conditions prescrites par la loi; 2° ceux qui ont présenté aux magistrats et fonctionnaires, qualifiés à cet effet, un diplôme ou certificat relatif à une récompense prévue par la loi, pour en faire légaliser les signatures, sans avoir justifié de l'enregistrement préalable du diplôme ou du palmarès.

L'amende peut être portée à 6.000 francs, et un emprisonnement de 3 mois à 2 ans peut en outre être prononcé contre : 1° ceux qui s'attribuent sans droit les récompenses, objet de la loi, ou s'en attribuent d'imaginaires par apposition sur leurs produits, enseignes, annonces, prospectus, lettres, papiers de commerce, emballages ou de toute autre manière; 2° ceux qui, dans les mêmes conditions, les appliquent à des objets autres que ceux pour lesquels elles ont été obtenues; 3° ceux qui se prévalent, auprès des jurys des expositions ou concours, de récompenses imaginaires ou attribuées frauduleusement; 4° ceux qui, par un artifice quelconque, mention captieuse ou signe figuratif reproduisant plus ou moins exactement l'aspect conventionnel d'une médaille, tentent d'induire le public à croire qu'ils ont obtenu une récompense qui, en fait, ne leur a pas été attribuée; 5° ceux qui font un usage industriel ou commercial de récompenses autres que celles prévues par la présente loi; 6° ceux qui se prévalent indûment, à l'occasion d'une exposition ou d'un concours, dans des circulaires, prospectus, affiches, diplômes, certificats, palmarès ou de toute autre manière, de l'autorisation ou du patronage d'un ministre, d'une autorité, d'une administration publique sans l'avoir préalablement obtenu, ou qui font figurer sur leurs documents des titres, devises, vignettes, armes, armoiries ou tous autres signes ou mentions de nature à faire croire à cette autorisation ou à ce patronage.

Les tribunaux peuvent prononcer la publication et l'affichage de leurs jugements, aux frais du condamné; ils peuvent également prescrire la destruction des mentions, indications, effigies ou représentations contraires à la loi.

Les délinquants peuvent être admis au bénéfice des circonstances atténuantes.

Un règlement d'administration publique doit déterminer les formalités et conditions de l'enregistrement, ainsi que de la délivrance des états et copies, et fixer les taxes à percevoir pour l'une et l'autre opérations. — R. BLAIGNAN.

Saint-Privat (LA BATAILLE DE), par Germain Bapst (Paris, 1913). — La journée du 18 août 1870 marque une étape décisive dans la marche des opérations dirigées par de Moltke. Après une terrible bataille, au cours de laquelle elle a cependant infligé à son adversaire des pertes bien supérieures aux siennes, l'armée de Bazaine, vaincue, démoralisée par les échecs successifs qu'elle vient de subir, se trouve coupée de la capitale, menacée d'un étroit investissement, et paraît provisoirement incapable d'un nouvel effort. La route de Paris est ouverte, l'armée que Mac-Mahon organise au camp de Châlons a elle-même le moral ébranlé : son organisation présente de graves défectuosités et, d'ailleurs, le gouvernement se montre indécis sur l'emploi qu'il se propose d'en faire. Le triomphe des armées allemandes est complet, indiscutable et même inespéré pour le haut commandement.

La recherche des responsabilités qui reviennent à chacun dans ces douloureux événements devait tenter les historiens militaires. Depuis quarante-trois ans, en France et en Allemagne, les techniciens se sont efforcés de déchiffrer un point qui, malgré toutes leurs investigations, reste encore énigmatique : quelles étaient les arrière-pensées de Bazaine? Ils sont puissamment aidés dans leurs travaux par le nombre considérable de souvenirs, de lettres, de mémoires publiés chaque jour, à mesure que disparaissent les témoins de la bataille.

A côté des études stratégiques ou tactiques rédigées par les spécialistes, les deux états-majors ont poursuivi l'étude détaillée, méthodique et raisonnée des diverses péripéties de cette sanglante rencontre. Les travaux publiés à Paris en 1905 et à Berlin en 1906 ne paraissent pas, cependant, avoir résolu le problème, puisque la discussion se poursuit encore, plus âpre et plus passionnée que jamais.

Germain Bapst a abordé cette question à un point de vue spécial. Le volumineux ouvrage qu'il consacre à la bataille de Saint-Privat ne constitue, en réalité, qu'une partie détachée du monument qu'il élève à la grande mémoire du maréchal Canrobert. Amené par son sujet à entrer dans les détails de cette journée, il a volontairement laissé de côté les considérations techniques trop arides, les précisions d'effectifs, les citations trop nombreuses de documents : il semble avoir voulu chercher la solution de la question posée, bien plus dans la psychologie des exécutants (généraux, officiers et soldats), que dans la logique de plans bien conçus et dans l'inexécution d'ordres mal interprétés.

Tout en comprenant la nécessité pour l'auteur de limiter son récit, on ne peut s'empêcher de regretter le trop faible développement donné à l'exposé de la manœuvre allemande. Dans cette étude, au cours de laquelle, comme l'écrit G. Bapst, « on ne peut s'empêcher d'être pris de dégoût ou d'indignation, et de se laisser aller à des accès de rage et de révolte », ne serait-il pas réconfortant de retrouver plus d'indices du désarroi et de l'imprévoyance de l'état-major allemand? « Ce sont l'incertitude et le vague, les erreurs et les malentendus qui dominent », lit-on dans la relation officielle (*der 18 August*), publiée à Berlin en 1906.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de G. Bapst éclaire bien des points insuffisamment mis en lumière jusqu'ici. Quelles réflexions ne suggèrent pas, en effet, les indications données sur l'état physique des généraux en chef? Bazaine, d'abord, était fatigué par les journées précédentes, « et la contusion qu'il avait reçue à la poitrine le 14 août, pendant la bataille de Borny, le faisait beaucoup souffrir ». Bourbaki, commandant en chef de la garde impériale, souffrait d'une blessure reçue à la jambe à Sébastopol et qui venait de se rouvrir. Lui-même disait à un de ses collègues : « Vois-tu, nous sommes trop vieux pour faire cette guerre-là! » Le général Deligny, auquel une balle kabyle avait autrefois perforé le crâne, perdait tout sang-froid à la moindre difficulté. C'est le même général (considéré cependant comme un des plus capables de l'armée du Rhin) qui n'avait jamais eu l'occasion de voir en Algérie un canon de près et qui répondait au commandant de l'artillerie de sa division venant lui demander des ordres : « Faites ce que voulez, pourvu que je ne vous voie pas. »

Le général Soleille, commandant en chef de l'artillerie de l'armée, « ne circulait qu'en voiture;

l'usage du cheval, même au pas, était une souffrance qu'il redoutait et évitait avec soin ». Par suite, recevant de Bazaine l'ordre d'aller s'assurer des munitions contenues dans l'arsenal de Metz, il n'ose affronter cette course de 2 kilomètres et rend compte à son chef que l'armée ne dispose que de 800.000 cartouches, alors qu'il en existe 28 millions.


Mal Bazaine.

Ces citations pourraient être multipliées. Canrobert lui-même est atteint d'extinction de voix; il a la fièvre et doit recourir à la quinine. Comment pourrait-on s'étonner, dans ces conditions, qu'il n'ait pu se rencontrer, au cours de la bataille, où les occasions favorables se présentèrent si souvent, de volonté énergique capable de suppléer à l'insuffisance ou à la veulerie du général en chef?

Mais, à côté de ces tristesses, on ne peut s'empêcher d'éprouver le plus vif sentiment d'admiration pour ces troupes qui, condamnées à une attitude contraire à leur tempérament et à leurs traditions, ont eu, sous le feu le plus violent et malgré le découragement causé par les journées précédentes, une conduite exemplaire : à tous ces braves il n'a manqué qu'un chef.

G. Bapst a heureusement accumulé les anecdotes. Son style est toujours simple et agréable. Les faits sont présentés avec méthode et clarté. L'auteur ne fait pas seulement œuvre d'historien, mais encore de patriote : il voudrait que son étude soit féconde en enseignements. Et les pages se succèdent, laissant au lecteur l'impression d'un roman singulièrement angoissant et émouvant. Nous regretterons cependant que, sur une aussi grave question, des précisions ne soient pas données, plus fréquentes, sur les sources de cette abondante documentation. Quand il s'agit d'heures et de minutes, la discussion a besoin d'être solidement étayée. Il est probable que l'auteur n'a pas cru éclaircir définitivement ce que l'on pourrait appeler le « cas Bazaine » ; mais il l'a en tout cas brillamment exposé. Evidemment, le généralissime français ne possédait en 1870 ni le savoir, ni l'énergie, ni le caractère qui sont nécessaires à la conduite d'une armée de 150.000 hommes. Il succombait sous le poids d'une mission visiblement au-dessus de ses forces. Il n'avait pas de plan, ou du moins son unique préoccupation était-elle de mettre à l'abri des canons de Metz son armée.» et ses responsabilités. En limitant son action à des résultats négatifs, il espérait peut-être ne rien compromettre irrémédiablement. Fataliste, physiquement affaissé, moralement peu scrupuleux, il attendait tout du hasard. Tous ses efforts se réduisent « à des roueries d'écolier paresseux, cherchant à en faire le moins possible ». Au plus fort de la bataille, il perd une demi-heure à se faire expliquer par le capitaine Brugère le fonctionnement d'un télémètre. En apprenant la retraite de Canrobert, mouvement qui annonce la défaite, il se contente de dire : « Le mouvement qui s'opère en ce moment devait être exécuté demain matin ; nous le faisons donc douze heures plus tôt, et les Prussiens n'auront pas à se vanter de nous avoir fait reculer » ; et c'est tout!


Mal Canrobert.

On peut donc affirmer que Bazaine est le principal artisan des succès de l'armée allemande autour de Metz, et, si cette conclusion nous paraît singulièrement douloureuse, elle ouvre aussi pour l'avenir les plus légitimes espérances. — Lt Louis Jouan.

***Smet de Naeyer** (comte Paul de), homme d'Etat belge, ancien président du conseil, né à Gand en 1843. — Il est mort à Bruxelles le 10 septembre 1913. Le comte de Smet de Naeyer avait occupé, de 1894 à 1908, une place considérable dans la politique belge. C'était presque un vétéran du Parlement, où il était entré en 1886. Il avait à ce moment déjà acquis dans l'industrie gantoise une expérience des affaires qui le servit très heureusement dans sa carrière politique. En même temps, il s'était fait connaître comme un philanthrope avisé, en se faisant le promoteur en Belgique des maisons ouvrières à bon marché.

Le comte de Smet de Naeyer avait failli, à ses débuts, se faire nommer sur la liste libérale de Gand; mais c'est en réalité dans les rangs du parti catholique, dans sa fraction modérée, il est vrai, qu'il fit son entrée dans la politique. Et, dès l'abord, il marqua sa place à la Chambre en intervenant assidûment dans la discussion des lois économiques ou financières. Ami de Beernaert, travailleur acharné, orateur de grand talent, excellant à rendre parfaitement clairs pour ses auditeurs les problèmes les plus ardus de la vie commerciale ou financière, il soutint le projet Dumont, qui établissait des droits d'entrée sur la viande abattue et les bestiaux de provenance étrangère; collabora activement, avec son expérience personnelle de la question, à la discussion de la loi sur les habitations ouvrières; fut rapporteur de la loi créant une taxe sur les débits de boissons alcooliques, etc. En 1891, lorsque la commission de revision de la Constitution eut adopté le système électoral fondé sur l'occupation et l'habitation, elle le désigna comme rapporteur. Mais la Chambre, jugeant son projet trop compliqué, le repoussa.


Cte de Smet de Naeyer. (Phot. Doute.)

Lorsque Beernaert, en 1894, dut abandonner le pouvoir, pour des raisons d'ordre plutôt personnel et sans que son parti eût absolument perdu la majorité dans le Parlement, ce fut de Smet de Naeyer qui le remplaça au ministère des finances dans le cabinet de Burlet. C'était le moment où, sur les encouragements et l'exemple même du souverain, une politique d'affaires semblait prévaloir en Belgique. Il eut le mérite de s'attacher immédiatement à sa réalisation. Dès le début de la session de 1894-1895, il présenta aux députés des projets très complets de réformes fiscales, se prononçant contre l'impôt dégressif, affirmant la nécessité d'une nouvelle péréquation cadastrale, qui devait aboutir à un dégrèvement de la contribution personnelle, etc. D'autre part, il fit voter la revision des lois d'accise sur les sucres, les glucoses et les tabacs ; il fit adopter d'importantes mesures de protection en faveur des distilleries agricoles, obtint la réduction des droits d'enregistrement sur l'acquisition de la petite propriété rurale, etc. Surtout, il soutint avec la plus grande énergie l'œuvre congolaise que poursuivait à ce moment Léopold II, et fit notamment décider la participation de la Belgique à la création du chemin de fer du Congo

En 1896, lorsque était mort Jules de Burlet, de Smet de Naeyer lui avait succédé comme chef du cabinet. Il conserva le pouvoir jusqu'en janvier 1899. Proportionnaliste convaincu, il dut à ce moment céder la place à Van den Peereboom; mais, dès le mois d'août, il rentrait au ministère, prenant cette fois, avec la présidence du conseil, les portefeuilles des finances et des travaux publics. Il reprit sa collaboration avec Léopold II dans la réalisation des grands travaux destinés à favoriser le commerce et l'industrie belges. Son œuvre capitale fut la création du port de Zeebrugge et la mise en service du canal qui le relie à Bruges. C'est à lui également qu'est due l'amélioration du port d'Anvers, qui se poursuit à l'heure présente. Le ministre des travaux publics voyait grand, et l'utilité économique des travaux qu'il fit entreprendre n'est pas douteuse. L'opposition libérale lui reprocha d'avoir pour longtemps grevé les finances belges. En tout cas, pour coûteuse qu'elle fut, cette politique économique fut poursuivie par de Smet de Naeyer avec une foi ardente, une méthode et un esprit de suite auxquels il est équitable de rendre justice.

De Smet de Naeyer dut abandonner définitivement le pouvoir en 1907. Une partie des catholiques déjà ne le suivait plus, et lui avait refusé les crédits nécessaires aux nouvelles fortifications d'Anvers. Et cette opposition grandissait à mesure que se poursuivait l'évolution vers le socialisme des jeunes-catholiques belges. En 1907, lorsque fut discuté le projet de loi limitant les heures de travail dans les mines, la coalition des socialistes et de la jeune-droite força le ministère à se retirer. De Smet de Naeyer, nommé ministre d'Etat par Léopold II et honoré du titre de comte, se retira de la politique active, renonça en 1910 à son mandat de député pour entrer bientôt au Sénat comme représentant de la Flandre, et s'occupa surtout d'affaires financières. La Belgique perd en lui, quel que soit le jugement à porter sur ses théories économiques, directement inspirées de l'école classique, et sur son œuvre — dont l'avenir pourra seul dire la vraie valeur — un esprit de haute envergure et un grand patriote. — J. Mozel.

***thé** n. m. — Encycl. *Production. Consommation.* Quoique l'usage du thé ait été connu en Chine environ 2.500 ans avant notre ère, ce n'est que dans les trois ou quatre derniers siècles que la culture du théier s'est généralisée sur toute l'étendue de l'empire.

Les premières feuilles de thé n'ont été apportées en Europe qu'au début du XVIIe siècle, sans doute par les pères jésuites. La Compagnie hollandaise des Indes-Orientales imagina, vers 1605, un moyen ingénieux de se procurer cette marchandise à bas prix : elle chargea en effet ses agents de répandre le bruit parmi les Chinois et Japonais que les Européens possédaient des plantes bien supérieures au thé, et put ainsi échanger l'honnête sauge et la vulgaire bourrache contre les feuilles aromatiques du thé. L'importation en Europe se fit par l'intermédiaire de la Compagnie hollandaise jusqu'en 1669, époque où l'Angleterre, interdisant l'entrée aux produits arrivant de Hollande, chargea de ce commerce la Compagnie anglaise des Indes-Orientales, qui en garda le privilège pendant un siècle et demi.

Lente au début, la consommation s'accrut ensuite rapidement en Grande-Bretagne; c'est ainsi que, pour ce pays, l'importation passe de 5.000 livres en 1678 à 358.000 livres en 1726. Le thé est introduit en France à peu près à la même époque qu'en Angleterre; on le vendit d'abord à des prix exorbitants : 264 fr. 80 la livre. Ces prix ne tardèrent pas à diminuer; mais les progrès de la consommation n'en furent pas moins beaucoup plus lents qu'en Angleterre.

On a longtemps cru, comme l'indiquait Linné lui-même, qu'il existait deux espèces de théiers : le *thea viridis*, producteur du thé vert, et le *thea bohea*, producteur du thé noir. On sait aujourd'hui que les mêmes feuilles, selon les préparations auxquelles on les soumet, donnent des thés verts ou noirs. Nombreuses sont les variétés de théiers; J. Kochs n'en compte pas moins de 23 espèces, se divisant en sous-genres : *euthea* et *camellia*. C'est que l'arbre à thé ne se trouve pas seulement en Chine, mais encore à Ceylan, aux Indes, à Java, en Annam, au Tonkin. Il prospère surtout sur les coteaux et plateaux, mais redoute la sécheresse et demande de l'humidité. Cet arbuste atteint de 10 à 12 mètres en Assam, mais ne dépasse guère 3 à 4 mètres en Chine. Dans le Céleste-Empire, on plante les graines à raison de 8 à 10 par trou. Quand les jeunes plants atteignent 0m,25 à 0m,30, vers la fin du printemps, on les replante, en laissant entre chacun un espace de 1m,50. Le théier donne des récoltes à partir de sa troisième année, et cela jusque vers sa vingtième année.

Les préparations que subissent les feuilles varient dans les détails à l'infini, selon les régions et même selon les planteurs; elles diffèrent encore selon que l'on veut obtenir du thé noir ou du thé vert. Elles ont pour effet de modifier la composition chimique des feuilles de thé qui, on le sait, contiennent du tanin, de la caféine ou théine, et une huile essentielle; il faut ajouter à ces éléments un glucoside, une matière albuminoïde (légumine), un ferment qui joue un rôle important : la *théase*. (*Technologie du thé ;* H. Neuville.)

Nous indiquerons d'abord les procédés en usage dans les factoreries des Européens, puis nous résumerons les procédés en pratique chez les indigènes.

La préparation du *thé noir* selon les procédés européens comprend, à la suite de la récolte, le *flétrissage*, le *roulage*, le *criblage*, la *fermentation*.

Une première récolte est faite généralement vers avril, mai, et n'enlève que le bouton terminal et les deux, trois ou quatre premières feuilles de chaque pousse de théier; une seconde récolte a lieu en juin ou juillet, et une troisième récolte, qui ne donne que des produits inférieurs, quelques semaines après.

Aussitôt cueillies, les feuilles sont portées à la factorerie, où elles sont étendues en couches minces dans un grenier bien aéré et y restent de quinze à vingt heures; elles se flétrissent et perdent leur turgescence, produite par l'afflux de sève et l'humidité. Le flétrissage est à point quand les feuilles peuvent se plier sans se briser. On a imaginé des machines à flétrir, qui soumettent la cueillette toute fraîche à une ventilation rapide. Mais il semble préférable de laisser les feuilles se flétrir lentement en recourant simplement, s'il y a lieu, à de simples ventilateurs pour aérer les « chambres à flétrir ». Cette opération diminue légèrement la proportion de tanin (environ 25 p. 100) qui se trouve dans la feuille, mais augmente l'enzyme ou théase.

Le roulage a précisément pour but de rompre les cellules de la feuille et de permettre ainsi le mélange des divers éléments qui la composent; c'est ainsi que le ferment oxydant aura tout son effet. Si le roulage est très accentué, on obtiendra un thé fort.

Avec un roulage superficiel, au contraire, on aura un thé léger. On se contente parfois de passer sur les feuilles un lourd rouleau de forme cylindrique, de façon à les écraser; après quoi, on charge des employés de les rouler à la main. Mais, d'ordinaire, on a recours à des machines qui pratiquent à la fois l'écrasement et l'enroulement, et dont il existe de nombreux systèmes: *Little giant* de Marshall, *rouleur Sirocco* de Davidson, machines « *Rapid* » *carrées, circulaires ou de simple action* de Jackson, rouleur *express* de Permann, *rouleur à triple action* de Brown, etc. Les feuilles sont ensuite criblées, et celles qui sont insuffisamment enroulées sont soumises à un nouveau roulage.

Le criblage répartit les feuilles en plusieurs catégories; on n'ignore pas, en effet, que la qualité la plus fine du thé est donnée par les feuilles les plus jeunes, les moins développées. Il arrive, toutefois, qu'avec le triage des machines, les brisures des grandes feuilles augmentent le lot précieux des petites feuilles, ce qui ne se produit guère avec le triage à la main, tel que le pratiquent les Chinois; il est vrai que le *roll-breaker* de Davidson et le *bull-breaking* de Jackson opèrent plus vite.

La fermentation est une opération importante, à la fois simple et délicate. Il faut qu'elle s'exerce dans des conditions favorables et qu'on l'arrête à temps. On répand les feuilles en couches minces sur des claies ou toiles dans une pièce bien aérée et dont la température sera maintenue de préférence à 25° ou 26° C. Parfois, on recouvre les couches de toile mouillée, pour éviter l'échauffement. D'autres planteurs préfèrent les brasser et les épandre de nouveau. Quand les feuilles prennent une belle teinte cuivrée ou bronzée, la fermentation est à point, et on les porte au dessiccateur, c'est-à-dire qu'on les soumet à une température élevée pour enlever toute trace d'humidité. La dessiccation ou torréfaction s'effectue dans des machines de types divers: les *Siroccos down draft* et *Updraft*, *l'Empress*, la *Victoria*, le *Paragon* et le *Venitian* de Jackson, ou encore le dessiccateur de Brown; les feuilles y subissent directement le contact de l'air chaud dans une étuve. La fermentation diminue en de grandes proportions la teneur en tanin de la feuille de thé. On a remarqué que cette opération était favorisée par l'abaissement artificiel de la température, et on a même imaginé des procédés de fermentation par réfrigération, qui commencent à être utilisés par quelques planteurs. Ayant suffisamment fermenté, les feuilles sont prêtes à être mises en paquet et expédiées.

Pour les *thés verts*, au contraire, *on évite la fermentation* en soumettant les feuilles, aussitôt après la cueillette, à l'action de la chaleur, soit en les mettant dans une bassine au-dessus du feu, soit en les traitant à la vapeur (procédé Deane-Judge employé aux Indes). Les opérations du roulage et de la dessiccation sont ensuite pratiquées comme pour le thé noir; enfin, certains planteurs demandent à une dernière torréfaction la couleur spéciale aux thés verts.

Tels sont, en résumé, les procédés des maisons européennes. Les Chinois, qui fournissent des thés excellents, n'ont point recours à des machines compliquées. Pour les thés noirs, ils étendent dès la récolte les feuilles au soleil, puis à l'ombre, de façon à les laisser flétrir. Ils obtiennent le roulage et la fermentation en malaxant les feuilles à la main et en les répandant en couches minces sur des claies. Pour la torréfaction, ils font chauffer les feuilles pendant une demi-minute environ dans une bassine en fonte, au-dessus du feu. Quand elles sont refroidies, ils achèvent à la main l'enroulement.



Entrepôt de thé de Kiakhta (Transbaïkalie). — Phot. Claudius Aulagnon.

Le triage définitif est fait également à la main, en général par des femmes et des enfants.

Pour les thés verts que les Chinois produisent en grande quantité, il n'y a pas de flétrissage, mais une torréfaction aussitôt après la cueillette, qui est exécutée parfois, pour certains plants, par des ouvriers gantés. Après la torréfaction, rapporte H. Neuville, on met les feuilles dans des sacs de toile que l'on bat de façon à réduire d'un tiers leur volume; enfin, on les repasse une dernière fois au feu avant de les empaqueter. Ces diverses opérations sont pratiquées avec le plus grand soin. Assez fréquemment, les Chinois donnent à leurs produits une belle coloration verte en y mêlant une petite quantité de poudre fine, composée de sulfate de chaux et indigo.



La cueillette du thé en Chine. — Phot. Underwood.

Ils sont surtout passés maîtres dans l'art de varier les aromes du thé. Ils obtiennent, en effet, des « thés de senteur » en mélangeant les feuilles déjà préparées à des fleurs au parfum délicat. C'est ainsi qu'ils alternent les couches de fleurs et les couches de feuilles de théier et enferment hermétiquement le tout pendant une période assez longue : six mois, un an ou même deux ans. Le thé, qui a la faculté d'absorber facilement les parfums et odeurs, marie ainsi à son arome propre la senteur du jasmin d'Arabie, de la fleur d'oranger, du camellia, de l'olivier odorant (*olea fragrans*), du rosier.

A côté de ces thés de qualité supérieure, les Chinois produisent encore du thé en brique, formé avec les débris et poussières que donnent les diverses manipulations des feuilles; ces comprimés sont surtout consommés en Russie et en Sibérie. On fabrique aussi des tablettes de thé, dont la qualité est généralement meilleure que celle des briques. Ces divers produits comprimés viennent de Hankow.

Enfin, les Chinois tirent parti depuis longtemps de la fleur de thé, que les planteurs européens négligeaient jusqu'alors d'utiliser. Cueillie encore en boutons et préparée comme les feuilles, la fleur du théier, qui contient moins de caféine que ces dernières, permet de faire des infusions douces, à l'arome agréable et ne produisant pas d'excitation.

Très nombreuses sont les sortes et catégories de thé que l'on trouve sur les divers marchés du monde. Sans entrer dans des classifications détaillées, il faut distinguer les thés des factoreries européennes et les thés chinois. Les premiers donnent par rang de qualité :

Sortes à feuilles entières.	Sortes à feuilles brisées.
Flowery pekoë (ou pekoë à pointes blanches)	Pekoë brisé
Orange pekoë	Pousse de pekoë
Pekoë	Thé brisé mélangé
Pekoë Souchong	Souchong brisé
Souchong	Thé poussiéreux
Congou	Poussières

Les thés chinois se divisent en thés verts et thés noirs :

Thés noirs.	*Thés verts.*
Pekoës	Young-Hyson
Souchongs (plusieurs sortes)	Hyson
Congous	Hyson-Schoulangs
Oolongs	Hyson-Skins
	Gunpowder (ou poudre à canon)
	Impérial et Twankay

Le thé, qui contient plus de caféine que le café, produit à peu près les mêmes effets que ce dernier. C'est un excitant qui agit sur les muscles et sur le cerveau, mais dont il ne faut pas abuser. Aussi l'a-t-on justement comparé à un « billet à ordre », qui peut sauver la situation compromise d'une maison de commerce, mais qu'il ne faut pas multiplier imprudemment. C'est, au même titre que le café,

une boisson pour intellectuels, et l'on n'ignore pas l'usage que faisait Balzac de son fameux thé d'or, « cueilli au lever du soleil par des jeunes filles vierges qui le portaient en chantant aux pieds de l'empereur de Chine. Par grâce, l'empereur en envoyait, par caravane, quelques poignées au tsar de Russie... Le dernier envoi était arrosé de sang humain. Des Kirghiz et des Tartares avaient attaqué la caravane russe à son retour, et ce n'est



Cinghalaise récoltant le thé.

qu'après un combat très long et très meurtrier que la caravane était parvenue à destination ».

La consommation du thé va chaque année en augmentant. On ne possède pas de statistique pour la

Consommation du thé en France (1) *par 100 habitants.*

Années.	Consommation totale.	Cons. par 100 hab.	Cons. du café par 100 hab.
	Kilog.	Kilog.	Kilog.
1831	86.658	0,3	25,3
1840	123.673	0,4	42,2
1850	91.810	0,3	43,1
1860	240.085	0,7	93,8
1870	409.516	1,1	197,7
1880	408.887	1,0	154,0
1890	603.389	1,6	176,9
1900	1.079.389	2,8	211,9
1910	1.229.300	3,1	282,8
1912	1.283.500	3,2	281,0

(1) D'après les documents officiels du ministère du travail; les chiffres de 1912 étant provisoires. A côté de la consommation du thé par 100 habitants, nous donnons la consommation du café, de façon à permettre la comparaison : on verra ainsi qu'en 1912, 100 Français consommèrent 281 kilogrammes de café, alors qu'ils ne consommaient que 3 kil., 200 de thé pendant le même laps de temps. En Angleterre, la consommation du thé s'élève à 9 liv., 88 par tête d'habitant.

Chine et le Japon; mais, en dehors de ces deux pays, les plus grands consommateurs sont : la Grande-Bretagne, l'Irlande et les colonies anglaises, la Russie, les Etats-Unis; ces derniers boivent beaucoup de thés verts. On estime la consommation mondiale actuelle à 700 millions de livres, sans tenir compte de la Mongolie.



A Ceylan. Femmes triant les feuilles de thé, pour les classer par sortes.

La Chine a été longtemps la grande productrice de thé, et c'est dans ses magasins que venait s'approvisionner l'Europe. Pendant près de trois siècles, elle a envoyé en Russie des caravanes qui partaient de Hankow, Shanghaï, Tientsin, franchis-

Production du thé de l'Inde.

Années.	Acres cultivés.	Rendement en livres de 454 gr.
1900	522.487	197.460.654
1902	525.257	188.589.261
1904	524.472	221.565.631
1900	532.208	241.403.510
1907	537.849	244.668.973
1908	548.127	247.364.750
1909	555.305	258.029.232
1910	563.449	264.927.592

Comme on le voit par ce tableau, la production du thé indien a passé en dix ans de 197 millions à 264 millions de livres.

Exportation du thé de Ceylan en livres (poids).

Pays.	1911	1910
Grande-Bretagne	113.084.000	108.118.000
Australasie	22.216.000	23.312.000
Russie	20.483.000	22.085.000
Amérique	19.011.000	15.598.000
Chine	5.720.000	6.186.000
Continent	2.283.000	2.162.000
Autres pays	4.776.000	4.292.000
Totaux	187.673.000	181.683.000

C'est l'Angleterre qui importe la plus grande quantité de thé de Ceylan; il en est de même, d'ailleurs, pour le thé de l'Inde, dont elle importe plus des deux tiers.

saient la Grande-Muraille, traversaient le désert de Gobi et parcouraient le chemin que suit aujourd'hui le Transsibérien; ce commerce, qu'interrompit seulement l'insurrection des Taïpings, alla en croissant jusqu'à l'ouverture au trafic du chemin de fer sibérien; de nos jours, le « thé de caravane » tend à devenir un mythe.

Depuis un certain nombre d'années déjà, l'exportation chinoise recule devant la concurrence que lui font les Indes, Ceylan, Java. En 1910-1911, les Indes n'ont pas exporté moins de 256.435.590 livres de thé, dont 254.392.486 livres ont été expédiées par mer et 2.043.104 par terre; c'est-à-dire que les Indes constituent actuellement le plus important fournisseur du marché mondial. Les deux tiers du thé consommé par l'Europe et l'Amérique viennent de la péninsule hindoue et de Ceylan.

En France, l'importation du thé se fait par les ports de Marseille et du Havre; on y boit, en dehors



Hindou repiquant des jeunes plants de thé.

des thés de Chine ou de Ceylan, les thés d'Annam et du Tonkin. Quoique la consommation, gênée dans son développement par les droits de douane, soit en progression, elle est loin d'approcher de la consommation des pays qui ne produisent pas de vin. En comparaison de l'Angleterre ou de la Russie, le thé reste chez nous une boisson de luxe.

Cette boisson n'en est pas moins précieuse pour les malades, comme pour ceux qui veulent fuir le sommeil. Ceux-là ne doivent point ignorer la vieille et jolie légende hindoue qui explique comme suit l'origine du théier :

Un brahmane avait formé le vœu de renoncer au sommeil pour donner tous ses instants à la méditation. Mais, un jour, « il s'endormit et vit en songe flotter devant ses yeux l'image d'une femme qu'il avait aimée au temps lointain de sa jeunesse. Humilié et honteux, il entra contre lui-même dans une sainte colère et voulut s'infliger un châtiment qui devait le mettre désormais à l'abri de toute défaillance. Pour être bien sûr de ne plus jamais succomber au sommeil, il coupa ses paupières de deux coups de ciseaux et les jeta à terre avec dédain. Le lendemain matin, au point où étaient tombées les paupières du saint homme, avaient poussé deux arbustes dont les feuilles jouissaient de l'admirable propriété de maintenir alerte et vigilant l'esprit des mortels ». — C. Meillac.

tocogonique adj. Qui concerne la tocogonie; qui appartient à la tocogonie : *Génération* tocogonique.

toronner (*ro-né*) v. a. Assembler en toron : Toronner *des fils de caret.*



Au Japon. Plantations de thé d'Uji (près Kyoto).

Paris. — Imprimerie Larousse (Moreau, Augé, Gillon et Cie), 17, rue Montparnasse. — Le gérant : L. Grosley.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Novembre 1910 au 14 Décembre 1910

15 nov. (mar.). — Séance d'ouverture de la Chambre des Communes, qui, en l'absence du Premier, M. Asquith, s'ajourne à jeudi sur la proposition du chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George. La Chambre des Lords s'ajourne au lendemain.

— A la Commission des Affaires extérieures, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, fait connaître qu'un accord est intervenu entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, au sujet du règlement de la Dette de la République de Libéria.

— Le maréchal Hermès da Fonseca prend possession de la présidence du Brésil.

— Mort, à Brunswick, du romancier allemand Wilhelm Raabe.

— Mort du peintre danois Jules Exner.

— Le prince Victor-Napoléon reçoit, à Moncalieri, les représentants de la presse française et leur expose ses vues sur la situation politique.

16 nov. (mer.). — Au banquet terminant les congrès des classes moyennes, M. Alexandre Ribot prononce un grand discours sur le rôle de ces classes dans la vie sociale.

— Le roi d'Angleterre, George V, vient de Sandringham à Londres pour donner audience, au palais de Buckingham, à M. Asquith, le Premier, et à lord Crewe, représentant du gouvernement à la Chambre des Lords. — La Chambre des Lords, sur l'initiative de lord Lansdowne, décide de commencer l'examen du *Parliament Bill*.

— A Madrid, signature d'une convention hispano-marocaine par El Mokri et le ministre d'Etat espagnol, M. Garcia Prieto.

— Arrivée à Panama de M. Taft, président des Etats-Unis d'Amérique, qui vient étudier la question de la défense du canal.

— Première représentation, au théâtre Apollo : *Malbrouk s'en va-t-en guerre*, opérette en 3 actes de MM. Maurice Vaucaire et Nessi, musique de M. Leoncavallo.

17 nov. (jeu.). — La Chambre des Lords examine deux projets de résolution de lord Rosebery sur la modification du recrutement de la haute Assemblée. — A Nottingham, M. Balfour prononce un important discours et expose la politique du parti conservateur.

— Mort, à Providence (Etats-Unis), du peintre américain John La Farge.

18 nov. (ven.). — M. Asquith annonce à la Chambre des Communes qu'elle sera dissoute le 28 novembre, après qu'elle aura voté les parties essentielles du budget. M. Balfour critique la décision du gouvernement.

— Télégramme du métropolite Antoine à Tolstoï pour le ramener à l'Eglise orthodoxe.

— Premières représentations, à l'Ambigu : *le Train de 8 h. 47*, épisode militaire en 3 actes et 7 tableaux — d'après le livre de Georges Courteline — par M. Léo Marchés.

19 nov. (sam.). — Mort de l'acteur Gustave Worms, à Passy.

— M. Asquith ouvre la campagne électorale par un grand discours au National liberal Club.

20 nov. (dim.). — Mort de Léon Tolstoï à Astapovo, dans le gouvernement de Riazan.

— Inauguration, en présence du président de la République, du monument élevé à la mémoire de Jules Ferry, dans le jardin des Tuileries. Discours de MM. Briand, Antonin Dubost, Maurice Faure et Dessoye, président de la Ligue de l'enseignement. A l'issue de la cérémonie, le président du Conseil est l'objet d'une agression de la part de l'ouvrier menuisier, Lucien Lacour, camelot du roi, qui cherche à le frapper du poing.

— Le Saint-Synode décide de refuser les obsèques religieuses à Tolstoï.

21 nov. (lun.). — A l'occasion de la mort de Tolstoï, la Douma s'abstient de siéger en signe de deuil. Allocution du président Goutchkov.

— A la Chambre des Lords, pour répondre à la tactique du gouvernement refusant d'accepter aucunes modifications du Parliament Bill, lord Lansdowne, dans une motion sensationnelle, propose d'ajourner les débats sur le bill au mercredi suivant, et dépose des résolutions sur la procédure à suivre pour régler les conflits entre les deux Chambres : projet dans lequel les lords limitent eux-mêmes leur veto. — Dans un discours électoral à Whitechapel, le chancelier de l'Echiquier, M. Lloyd George, reproche aux lords « de descendre de quelques flibustiers débarqués du continent ».

— A l'Université de Saint-Pétersbourg, manifestation de 3.000 étudiants à l'occasion de la mort de Tolstoï.

22 nov. (mar.). — Ouverture de la session du Reichstag.

— La Confédération consultative tunisienne vote l'emprunt proposé par le résident.

— A la Chambre des Communes, M. Asquith fait deux déclarations : l'une au sujet de l'emploi politique des fonds des Trade-unions, l'autre au sujet du vote des femmes. — Le Premier et M. Birrell, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, sont bousculés par les suffragettes à la sortie de Westminster.

— Les désordres recommencent chez les grévistes du pays de Galles.

— Enterrement de Tolstoï à Yasnaia Poliana.

— Mort à Paris de M. Joseph Magnin, ancien ministre, ancien gouverneur de la Banque de France, doyen des parlementaires français.

— A Rio-de-Janeiro, les équipages de deux cuirassés brésiliens, *Minas-Geraes* et *Sao-Paulo*, et de plusieurs autres navires, se mutinent et tirent quelques coups de canon contre la ville.

— Mort du cardinal Alessando Samminiatelli-Zabarella.

23 nov. (mer.). — La Chambre des Lords commence la discussion des résolutions déposées lundi par lord Lansdowne. — La Chambre des Communes adopte définitivement et sans scrutin le bill des finances.

24 nov. (jeu.). — La Chambre des Lords adopte les résolutions de lord Lansdowne, qui doivent être communiquées aux Communes.

— Première représentation, au Vaudeville : *Montmartre*, comédie en 4 actes de M. Pierre Frondaie.

25 nov. (ven.). — La Chambre des Communes s'ajourne jusqu'à lundi, date de la dissolution.

— A Rio, le Parlement vote l'amnistie, et les mutins déclarent leur repentir et leur soumission.

— Première représentation, au théâtre des Arts : *le Carnaval des Enfants*, pièce en 3 actes de M. Saint-Georges de Bouhélier.

26 nov. (sam.). — Au Reichstag, interpellation du député socialiste Ledebour sur le discours récent de l'empereur d'Allemagne à Kœnigsberg et sur son allocution chez les bénédictins de Beuron. M. de Bethmann-Hollweg répond que l'empereur est resté sur le terrain constitutionnel.

— Le journal russe, *le Nouveau Temps*, publie une déclaration du comte Léon Tolstoï, troisième fils de l'écrivain, accusant un des disciples de l'écrivain, V.-G. Tchertkov, d'être responsable de la fuite et par conséquent de la mort de son père. La comtesse Alexandra Lwowna, fille et légataire universelle de Tolstoï, proteste peu après contre cette déclaration.

— Premières représentations, au Grand-Guignol : *Saturnin*, un acte de M. Edouard Thurus. *Un peu d'idéal*, un acte de M. Urbain Gohier. *Sabotage*, un acte de MM. Ch. Hellem, William Valeros et Pol d'Estoc. *Condoléances*, un acte de M. Paul Arosa. *Figures de cire*, deux actes de MM. André de Lorde et Georges Montignac. *Le Pharmacien*, un acte de M. Max Maurey.

27 nov. (dim.). — M. Venizelos, président du Conseil de Grèce, expose son programme au Club politique de Larissa.

28 nov. (lun.). — Message adressé par le Parlement anglais au roi George V. Le roi signe l'acte ordonnant la dissolution du Parlement de 1910 (élu en janvier 1910 et ouvert par le roi Edouard le 21 février) et convoquant un nouveau Parlement pour le mardi 31 janvier 1911.

— Le roi de Roumanie ouvre la quatrième session du Parlement par un message royal.

— Discours de M. Raymond Poincaré à la réunion donnée à la salle Wagram par le Comité central d'études et de défense fiscale. Il invite les industriels, commerçants, agriculteurs à réclamer le respect de la propriété individuelle, la sécurité du travail, la liberté du foyer domestique.

29 nov. (mar.). — Mort, à Paris, du peintre Etienne Berne-Bellecour.

— Rentrée des Chambres en Italie.

— Discours de M. Balfour à l'Albert Hall (Londres), déclarant qu'il n'a aucune objection à soumettre au référendum le principe de la réforme fiscale.

30 nov. (mer.). — Discours de lord Rosebery au Free Trade Hall de Manchester pour rallier aux unionistes les libre-échangistes conservateurs.

— Première représentation, à l'Opéra-Comique : *Macbeth*, drame lyrique en 3 actes et un prologue (7 tableaux) d'après William Shakspeare. Livret de M. Edmond Fleg, musique de M. Ernest Bloch.

1er déc. (jeu.). — Crue inquiétante de la Loire, du Rhône et de ses affluents. A Angers, la ville basse est inondée, ainsi que plusieurs quartiers de Nantes.

— Discours à Wolverhampton de M. Asquith répondant au discours de M. Balfour à l'Albert Hall.

— M. Goutchkof, président de la Douma, se plaint au tsar de l'opposition systématique du Conseil d'empire aux réformes.

2 déc. (ven.). — Au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre, le marquis di San Giuliano prononce un important discours. Il trace un tableau d'ensemble de la situation européenne de l'Italie, et particulièrement de ses rapports avec l'Autriche et avec la Turquie.

— M. Ch. Diehl est élu membre titulaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— La rupture de la digue de la Divatte aux environs de Nantes a pour conséquence l'inondation de la région. M. Guist'hau, sous-secrétaire d'Etat de la Marine, se rend sur les lieux.

3 déc. (sam.). — Inauguration au Grand Palais par M. Fallières, président de la République, du douzième Salon de l'Automobile.

— Première journée des élections anglaises.

— Le statuaire Verlet est élu membre de l'Académie des beaux-arts.

— Mort du peintre hongrois Louis Bruck.

4 déc. (dim.). — Au cimetière Montparnasse, inauguration du monument élevé à la mémoire du graveur Chaplain. Discours de M. Poincaré.

5 déc. (lun.). — Mort du duc de Chartres, au château de Saint-Firmin, près de Chantilly.

— Tempête sur la mer Caspienne : naufrage de 23 navires ; 314 personnes noyées.

— A l'Académie des sciences, élection de M. Léon Lecornu.

6 déc. (mar.). — Un télégramme via Dakar informe le ministère des Colonies qu'un combat a eu lieu le 9 novembre aux environs de Drijelé, capitale du Massalit, dans l'Ouadaï, que l'ennemi a été repoussé, mais que le lieutenant-colonel Moll, les lieutenants Jolly et Brûlé, l'adjudant Leclerc, les sergents Ball et Alessandri sont au nombre des morts.

— M. Louis Puech, ministre des Travaux publics, accompagné de M. Guist'hau, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, arrive à Angers pour visiter les territoires inondés.

— Le message présidentiel de M. Taft est lu au Congrès de Washington, accentuant, par son caractère conservateur et modéré, la scission entre M. Taft et M. Roosevelt au sujet des trusts.

— Première représentation ; à l'Athénée, *les Bleus de l'amour*, comédie en 3 actes de M. Romain Coolus.

7 déc. (mer.). — Réception solennelle à la Sorbonne de la mission Charcot par le ministre de l'Instruction publique Maurice Faure, l'Académie des sciences, le Bureau des longitudes.

— Mort à Berlin du peintre Ludwig Knaus.

8 déc. (jeu.). — Séance publique annuelle de l'Académie française. Rapport du secrétaire perpétuel Thureau-Dangin sur les concours de l'année. Discours du directeur Frédéric Masson sur les prix de vertu. M. Jean Richepin donne lecture du Discours sur Lamartine qui a valu le prix d'éloquence à M. Pierre-Maurice Masson.

— L'Académie des Goncourt couronne M. Louis Pergaud, auteur du livre : *De Goupil à Margot*.

— Première représentation, au théâtre Antoine : *la Femme et le Pantin*, pièce en 4 actes et 5 tableaux de MM. Pierre Louys et Pierre Frondaie.

9 déc. (ven.). — Incendie à l'arsenal de Brest.

— A l'occasion de la séance de rentrée de la conférence des avocats stagiaires, le Conseil de l'ordre des avocats célèbre, par une séance solennelle, l'anniversaire du décret de 1810 et du rétablissement du barreau. Discours de M. le bâtonnier Busson-Billault.

— L'aviateur Legagneux, à Pau, s'empare du record de hauteur (3.200 mètres).

— Première représentation, au théâtre Déjazet : *les Pigeonnettes*, comédie-bouffe en 3 actes de MM. Léon Gandillot et Alphonse de Beil.

10 déc. (sam.). — Au Reichstag, le chancelier de Bethmann-Hollweg prononce deux discours : dans le premier, consacré aux affaires intérieures, il fait entendre qu'il ne veut pas se laisser faire la loi par les conservateurs ; dans le second, relatif à la politique étrangère, il manifeste l'entente conclue entre l'Allemagne et la Russie au sujet des affaires turques et fait une allusion équivoque à la visite d'un bâtiment de guerre français dans le port fermé d'Agadir (Maroc).

— A Stockholm, distribution (pour la 10e fois) des prix Nobel à MM. Van der Waals, Walbach, Kessel, Paul Heyse (ce dernier absent).

— Au Brésil, dans la nuit du 9 au 10, nouvelle mutinerie des marins dans l'île de Las Cobras, près de Rio-de-Janeiro. Les mutins, ayant ouvert le feu sur Rio-de-Janeiro, l'île est bombardée par les forces gouvernementales ; les révoltés, décimés, sont obligés de se rendre.

— Première représentation, à l'Odéon : *les Affranchis*, pièce en 3 actes de Mlle Marie Lenéru.

11 déc. (dim.). — Dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, banquet du centenaire du barreau, sous la présidence de M. Fallières. Des discours sont prononcés par M. Busson-Billault, bâtonnier ; M. Forichon, premier président de la Cour d'appel ; M. Théodore Girard, garde des sceaux, et par le président de la République.

— Mort à Clamart du Dr Huchard.

— Elections générales en Grèce.

12 déc. (lun.). — Au Reichstag, déclarations de M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, au sujet de la visite, à Agadir, du vaisseau français *Du-Chayla*, visite qui avait ému l'opinion allemande. Il déclare « qu'il n'y a pas d'incident d'Agadir ».

— Démission du baron Bienerth, président du Conseil autrichien, en raison des difficultés de la situation financière, augmentées par l'attitude des députés polonais.

— La Société de géographie reçoit solennellement la mission Charcot à l'amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence du prince Roland Bonaparte.

— A Rio-de-Janeiro, la Chambre des députés vote l'état de siège pour 30 jours dans le district fédéral et à Nictheroy.

13 déc. (mar.). — Séance annuelle de l'Académie de médecine.

— Séance orageuse au Reichstag à propos du procès des émeutiers du Moabit ; le chancelier de Bethmann-Holweg est hué par les socialistes.

— Première représentation, au Gymnase : *la Fugitive*, pièce en 4 actes de M. André Picard.

14 déc. (mer.). — Fin du lock-out de la Clyde (commencé le 3 septembre), les ouvriers ayant accepté l'accord provisoire rédigé le 8 décembre par leurs délégués à la suite de la médiation du Board of Trade.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A NOS LECTEURS

Santé, gaîté, richesse, honneurs,
Ces mots sont au dictionnaire :
Nous les cueillons pour vous en faire
Le bouquet des quatre bonheurs.

A. B., *Paris*. — *L'Histoire de France* est terminée ; les deux volumes sont en vente.

H. P., *Bruxelles*. — Le premier fascicule de la *Géographie illustrée de la France* paraîtra ce mois de janvier.

P. M., *Nancy*. — Veuillez ouvrir ce numéro et vous verrez qu'il répond à votre desideratum.

P. L., *Châteaubriant*. — Même réponse.

M. L., *Marseille*. — Non, nous faisons autre chose, et nous croyons que c'est mieux encore. Vous nous direz, dans quatre ou cinq mois, ce que vous en pensez.

A. B., *Toulon*. — Merci de votre intéressante communication. Nous aurons probablement l'occasion de traiter assez prochainement cette question.

C. M., *Paris*. — Cet ouvrage, ce répertoire complet « des mots par les idées et des idées par les mots » existe à la Librairie Larousse. C'est le *Dictionnaire analogique* de P. Boissière (25 fr. br.).

G. D., *Morlaix*. — Nous avons déjà donné beaucoup de ces figures ; nous compléterons chaque fois que l'occasion se présentera, car ces choses, comme vous le dites fort bien, sont très intéressantes pour tout le monde.

J. M., *Clisson*. — Le présent numéro vous prouvera que nous avions prévu une bonne partie de vos desiderata. Nous y avons répondu de notre mieux et nous vous promettons de prendre bonne note des autres.

F. de L., *Lille*. — Il a beaucoup trop écrit et la quantité nuit à la qualité. Il aurait dû méditer un peu le vers de Boileau :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

A. B., *Lyon*. — L'article est à l'étude et passera dans un prochain numéro. Nous le donnerons aussi complet que possible.

R. M., *Livourne*. — Il est mort l'année dernière et il a sa biographie dans le *Larousse mensuel*, numéro 34.

C. C., *Paris*. — Ces questions sur l'électricité sont en effet des plus intéressantes. Nous les traiterons toutes et aussi amplement que nous le pourrons.

P. le C., *Voiron*. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage de ce genre ; mais tous nos dictionnaires donnent la prononciation figurée, même le *Larousse classique* dans lequel vous trouverez que votre exemple *mai* se prononce *mè*.

N. B., *Strasbourg*. — Il peut bien en effet ne pas s'arrêter là, donnant ainsi raison aux vers de Racine :

Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer aussi les droits les plus sacrés.

C. H., *Bordeaux*. — L'article *Tchad* que nous donnons dans ce numéro sera suivi dans un numéro prochain de l'article *Ouadaï*, écrit par quelqu'un qui a vécu dans ce pays.

C. M., *Prague*. — Nous avons donné, dans le *Nouveau Larousse*, la biographie de votre compatriote et nous attendons une occasion pour la compléter dans le *Mensuel*.

M. M., *Reims*. — Cela se pourrait, mais ce serait beaucoup trop long. Si toutes nos réponses étaient précédées des demandes, il nous faudrait au moins deux pages.

R. A., *Toulouse*. — Les renseignements que nous avons reçus sont un peu contradictoires. Veuillez nous permettre d'attendre encore quelques jours et nous croyons que vous serez satisfait.

N. B., *Barcelone*. — Cela n'existe plus, c'est vrai, mais cela existait en 1902, époque à laquelle l'article a paru dans le *Nouveau Larousse*. Le *Larousse mensuel* (nº de juillet) a mis l'article au point. Et le *Larousse mensuel* a été créé pour mettre à jour tous nos dictionnaires.

P. C., *Nice*. — C'est là une question trop compliquée, trop particulière et trop variable pour que nous la traitions dans notre Revue. Vous pourriez consulter les publications spéciales, le *Bulletin des lois*, etc.

R. S., *Genève*. — Vous pouvez donner à la reliure ces pages blanches sur lesquelles, depuis le mois de janvier 1910, nous donnons le *Bulletin mensuel*, la *Petite Correspondance*, les *Récréations*, la *Bibliographie*. Faites-les mettre à la fin, après les numéros, avant les tables. Nous vous approuvons entièrement.

O. de M., *Limoges*. — Nous ne dirons pas cela, ce serait injuste, et nous nous efforcerons de rester toujours dans la plus stricte impartialité. Ce que nous disons et ce que tout le monde ne sait pas, c'est qu'*il* a oublié que

Le désir de briller nuit au talent de plaire.

L. B., *Saint-Étienne*. — N'avez-vous pas remarqué que nous répétons l'explication de tous les frontispices à la fin de la table publiée dans le numéro de décembre ?

S. B., *Milan*. — La traduction de l'œuvre ne doit paraître qu'en février ; nous ne l'attendrons pas, car nous aimons mieux analyser l'œuvre écrite dans la langue de l'auteur et nous sommes heureux que vous soyez de notre avis.

Ed. W., *Rouen*. — Vous avez eu dans le numéro de décembre, à la fin de la table, la reproduction des explications des frontispices : ce que nous avons promis à nos abonnés. — Le nom dont vous parlez désigne sans doute une célébrité locale : nous ne connaissons pas ce poète.

A. L., *Deux-Sèvres*. — 1° Nous avons publié déjà quelque chose sur ce personnage, mais le *Larousse mensuel* lui consacrera prochainement un nouvel article ; 2° les articles que vous nous demandez sur la variété parthenaise et le baudet bourrailloux passeront dans un prochain numéro.

R. S., *Bâle*. — Il y a trois ans, une personne, abonnée de la première heure, disait exactement comme vous. Aujourd'hui, sans que nous ayons pesé sur son esprit, elle est tout à fait de notre avis. Elle a compris notre manière de faire : ce qui lui paraissait inutile lui devient presque indispensable, et elle est heureuse, comme bien d'autres, du reste, de trouver dans le *Larousse mensuel* une mine incomparable aussi riche que variée (c'est sa propre expression). Nous avons l'espoir que vous serez bientôt de cet avis.

G. G., *Paris*. — Le mot *période*, au masculin, signifie : le plus haut degré où une chose puisse arriver, et, au temps où ce mot était d'un emploi plus répandu qu'aujourd'hui, on l'appliquait très bien à une maladie. Mme de Sévigné dit : un rhumatisme « a son commencement, son augmentation, son période et sa fin ». Mais, aujourd'hui, pour désigner la révolution périodique d'une fièvre, on emploie période au féminin : *les différentes périodes d'une fièvre*. L'Académie s'est prononcée en ce sens.

B. L., *Bruxelles*. — Il a fait comme Roquelaure : il a trouvé plus laid que lui. Eh bien ! pour se consoler, qu'il le fasse savoir à qui de droit. Le duc de Roquelaure était loin d'être beau. Ayant un jour rencontré un Auvergnat fort laid qui avait des affaires à Versailles, il le présenta lui-même à Louis XIV, en disant qu'il avait les plus grandes obligations à ce gentilhomme. Le roi voulut bien accorder la grâce qui lui était demandée et s'informa ensuite auprès du duc quelles étaient les obligations qu'il avait à cet homme. « Ah ! sire, repartit Roquelaure, sans ce magot-là, je serais l'homme le plus laid de votre royaume. »

Eco, *Paris*. — Il n'y a pas de raison pour que l'expression *en son temps* ne fasse pas *en leur temps* quand il s'agit de plusieurs individus : par exemple, *ces modes, en leur temps, ont eu du succès*. Mais c'est une expression qu'il n'est bon d'employer que lorsque le contexte lui donne un sens précis : par exemple, dans la phrase en question, nous préférerions tourner par : en *temps opportun*, ou quelque autre locution du même genre.

C. P., *Angers*. — 1° Les grands voleurs pendent les petits, dit-on, c'est-à-dire que les puissants punissent, chez les pauvres, certaines fautes qu'ils commettent eux-mêmes ; mais ici ce n'est pas le cas. — 2° Non, c'est plutôt l'histoire du voleur volé, que rappelle fort bien la petite poésie d'Andrieux :

De grand matin, chez un banquier fameux,
Certains voleurs avaient su s'introduire ;
Quel coup pour eux ! Besoin n'est de déduire
Combien d'avance ils s'estimaient heureux.
Au coffre-fort vole toute la bande ;
Mais le banquier les avait prévenus,
Et la nuit même, avec tous ses écus,
Le drôle était parti pour la Hollande.

19.432, *Paris*. — Cet usage ne date pas du XVIIIe siècle ; il remonte presque au début de l'Académie française.

Dès que les *Confessions* de saint Augustin, traduites en français par Robert Arnauld d'Andilly, furent mises au jour, messieurs de l'Académie française, charmés de la beauté de cette traduction, offrirent une place à Arnauld qui les remercia et refusa. « N'avons-nous pas une Académie à Port-Royal ? » répondit-il. Ce refus porta ces messieurs à régler que dorénavant l'Académie se ferait solliciter, et ne solliciterait personne. Il en est ainsi depuis.

V. A., *Rome*. — C'est Baurans qui composa les paroles françaises de *la Servante maîtresse* sur la musique de la *Serva padrona* de Pergolèse. L'œuvre, représentée en 1754, eut un immense succès, et Baurans la dédia à Mme Favart, qui avait interprété le principal rôle, par un quatrain resté célèbre :

Nature, un jour, épousa l'art ;
De leurs amours naquit Favart,
Qui semble tenir de sa mère
Tout ce qu'elle doit à son père.

L. S., *Orléans*. — Quand le mot *automobile* était nouveau, nous lui avions donné le genre féminin, suivant en cela l'opinion générale. Mais, il y a quatre ans, l'Académie française s'est prononcée, et c'est elle qui fait la loi. Elle a voulu que ce nom fût du masculin ; il est donc aujourd'hui du masculin ; et, sans discuter, nous avons dû corriger le genre dans tous nos dictionnaires. Beaucoup de personnes continueront à dire *une automobile*, *une belle auto* (elles ne feront certes pas une faute bien grave), mais, nous le répétons, on doit dire, d'après l'Académie, *un automobile*, *un bel auto*.

J. P., *Angoulême*. — Nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain : ce serait de la polémique ; mais nous devons reconnaître que les fermiers généraux jouissaient d'une réputation déplorable. Voici une anecdote à l'appui :

Voltaire se trouvait un soir dans une société où l'on convint, pour passer le temps, de raconter des histoires de voleurs. Quand vint le tour du terrible homme d'esprit, il débuta par ces mots : « Il y avait une fois un fermier général... », puis il s'arrêta. « Eh bien, après ? demanda-t-on de tous côtés. — Comment ! après ? fit Voltaire d'un air surpris ; mais c'est tout. »

M. R., *Toulon*. — 1° Nous avons donné, dans le *Nouveau Larousse illustré*, une grande quantité de mots d'argot : il n'y a donc pas lieu d'y revenir ici. — 2° En ce qui concerne le mot *autobus*, ce n'est pas de l'argot, c'est une de ces expressions plaisantes que Paris crée journellement pour ses besoins. Celle-ci a été immédiatement adoptée, non pas seulement parce qu'elle est drôle, mais surtout parce qu'elle est bien trouvée. Ce n'est pas toujours le cas. En 1828, lorsque les premiers omnibus commencèrent à circuler, un cocher de fiacre, sentant quelle redoutable concurrence ils allaient faire à son industrie, crut parer le coup en inscrivant sur la caisse de son véhicule : *Fincribus à vingt sous*. Ni le mot, ni le malheureux automédon ne rencontrèrent le succès.

W. A., *Cologne*. — Comme le *Jean* de Pons de Verdun, il promet de ne plus le faire, mais à condition qu'on le lui permette encore une fois.

Jean s'accusait un jour d'avoir battu sa femme.
— Combien de fois, mon fils ? lui dit son confesseur.
— Tous les matins. — Comment tous les matins, infâme !
D'un semblable péché sentez-vous la noirceur ?
Sachez qu'il peut sur vous faire tomber la foudre !
Battre sa femme ! Ah ciel ! — Mon père, je vous crois
Et je vous fais serment, si vous voulez m'absoudre,
De la battre aujourd'hui pour la dernière fois.

P. D., *Lausanne*. — Ce raisonnement n'a que l'apparence de la vérité, c'est du sophisme, et il serait facile de le réfuter. Il a beaucoup d'analogie avec celui que tient le fils dans l'anecdote suivante, et la réfutation serait à peu près la même que celle que fait le père.

Un villageois avait un fils élève en philosophie. Il lui demanda un jour de faire cuire six œufs. « Il y en aura, dit-il, deux pour ta mère, deux pour moi et deux pour toi. » Le jeune homme, pensant lui donner un plat de sophisme, n'en fit cuire que trois. Le père lui fit remarquer qu'il lui avait commandé d'en mettre six : « Je l'ai fait », dit le philosophe ; et, pour démontrer qu'il avait raison, il prit le premier œuf en disant : « En voilà un » ; puis le second : « En voilà deux ; or, deux et un font trois » ; enfin, prenant le troisième : « En voilà trois ; or, trois et trois font six. » — « C'est vrai, repartit le père ; en voici donc deux pour ta mère ; je me passerai bien d'un, et toi, qui es le plus jeune et qui as le meilleur appétit, prends les trois autres pour ton repas. »

F. L., *Arras*. — Permettez-nous de vous dire que vous commettez une double erreur. Non seulement nous avons cité ce volume dans la biographie de Th. de Banville, au tome Ier du *Nouveau Larousse illustré*, mais nous lui avons consacré une notice au tome VI du même ouvrage. En second lieu, si Banville s'est amusé quelquefois à ces jeux de la rime, il n'en est nullement l'inventeur et l'on usa du procédé longtemps avant lui. En voici un joli exemple.

Quand Delille mourut, Campenon se présenta, pour lui succéder à l'Académie. L'abbé Michaud, son compétiteur, qui devait être élu, lui décocha cette épigramme :

Au fauteuil de Delille aspire Campenon ;
A-t-il assez d'esprit pour qu'on l'y campe ? — Non.

A quoi Campenon riposta :

Au fauteuil de Delille on a porté Michaud ;
Ma foi, pour l'y placer, il faut un ami chaud !

M. D., *Montalivet*. — 1° Tous nos regrets, mais veuillez nous permettre de garder envers vous le secret que nous gardons envers tout le monde. — 2° La première édition du *Paris-Atlas* date de la fin de l'année 1900. — 3° On a jadis accusé Charles-Quint d'avoir machiné l'empoisonnement du dauphin François, fils de François Ier et de Claude de France. On considère aujourd'hui que cette accusation n'est pas fondée, et l'on est d'accord pour croire que le prince est mort, au château de Tournon, d'une pleurésie. Nous n'avions pas à rapporter, dans notre *Histoire de France*, une légende sans base historique. Nous n'avions pas davantage à faire remarquer que la mort du prince François, duc de Bretagne, a fait passer ses droits sur la tête de Henri II et, par conséquent, assuré le trône à Catherine de Médicis. Il est évident, que, lorsque l'aîné du souverain vient à décéder, le cadet lui succède comme prince héritier : c'est une vérité qu'on n'a pas à rappeler chaque fois que le cas se produit.

N. A., *Marseille*. — Oui, trop de périphrases qui affaiblissent l'expression et ennuient le lecteur ; trop de digressions, étrangères au sujet, qui rompent le fil et l'unité sans aucun avantage ; trop d'abondance enfin qui, sous l'ostentation des paroles, déguise la stérilité de l'esprit et la disette des pensées. Le poète a dit avec raison :

Souvent trop d'abondance appauvrit la matière.

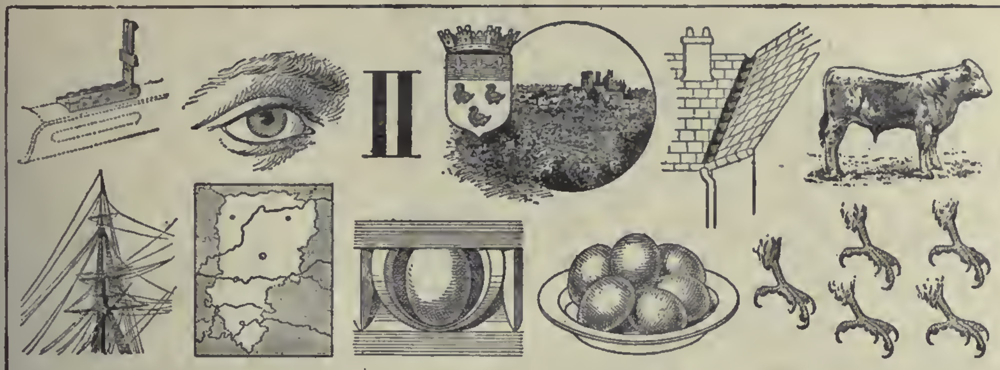
M. Ferret était un habile mécanicien, particulièrement adonné à l'horlogerie, mais aussi prolixe qu'ennuyeux dans ses dissertations. Un jour qu'il lisait à l'Académie de Marseille, dont il était membre, un long traité sur l'échappement, un de ses confrères écrivit sur un morceau de papier les quatre vers suivants :

Ferret, quand de l'échappement
Tu nous traces la théorie,
Heureux qui peut adroitement
S'échapper de l'Académie.

Il remet ce billet à son voisin et sort. L'écrit passe de main en main ; chacun le lit à son tour, rit et s'en va. Le dernier enfin jette le billet sur la table, suit l'exemple des autres, et M. Ferret reste seul entre le président et le secrétaire que leur grandeur attache au rivage, mais qui ne se font pas faute de partager l'hilarité générale.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 35. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

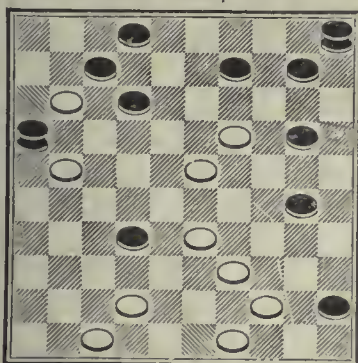
Par mon un, roturier bien vite est anobli.
Ou rubis ou vermeil, par son charme fugace,
Mon deux aux cœurs blessés souvent donne l'oubli.
Mon tout, c'est vous, lecteur subtil et perspicace,
Et que jamais le sphinx lui-même n'embarrasse.

Détruit par le vainqueur du Perse,
Mon un était port de commerce.
Automne, hiver, printemps, été,
C'est pour mon deux l'ordre adopté
Dans l'almanach de d'Églantine.
Par l'effroi, mon entier domine.

DAMES

Problème, par A. Meaudre.

NOIRS (9 P, 2 D).



BLANCS (10 P.)

Les Blancs jouent et gagnent.

DEVINETTES

PAR JEAN

Quel est l'aliment qui rappelle le mieux une panoplie?
Quelle est la faculté qui enrichit le plus vite?

ÉNIGME

PAR E. M.

Dans les temps reculés, Néron fit flamber Rome,
Et, pour ce, fut maudit par la postérité :
N'était-ce pas, vraiment, trop de sévérité?
Je ne le défends pas, c'est certain, mais, en somme,
Avant de le honnir, réfléchissez un peu.
S'il eut tort d'apporter l'incendie à ses fêtes,
Ce qu'il fit une fois, chaque soir vous le faites!...
Je vous accorde bien que c'est un triste jeu
De détruire une ville, et la chose est tragique :
Mais, de lui ressembler n'êtes-vous pas jaloux?
Et que de fois, lecteurs, sans remords, avez-vous
Brûlé tranquillement une ville d'Afrique!...

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon premier n'est pas mauvais, certe,
Mais mon deuxième est bon aussi;
On prend mon tout même en la saison verte,
Mais il se vend surtout en ce mois-ci.

De tout mari, mon un est la moitié;
Mon deux s'étend au pied de l'altière montagne;
Et mon tout, sans pitié,
Aux cœurs aimants fait battre la campagne.

LOGOGRIPHE

PAR EUGÈNE D

Plus d'un, trop hardi, s'aventure
A pratiquer ce dont mon nom dit la nature...
Si de rares élus les vœux sont exaucés,
Nombreux sont ceux, hélas! que guette l'insuccès,
Et qui, comme prix de leur lutte,
N'aboutissent qu'à faire une effroyable chute...
Chacun, en me faisant, vise ou même objectif,
Est mû par un égal motif :
C'est de décrocher la timbale,
En amassant ce que signale
Mon nom, lorsque son chef n'est plus à lui rivé,
Et qu'aussi de sa queue il se trouve privé.

RÉBUS N° 36. — Par G. Tricoup.



LE JEU DES HOMONYMES

PAR J. M.

Comment l'aimez-vous?
— Sincère — Gras — Dit par Perrault — Ensoleillé.
Où le placez-vous?
— Dans la casserole — Dans le midi — Après un nombre — Dans le cœur.
Qu'en faites-vous?
— Un nom d'un sens vague — Une vertu — Une cité — Un bon plat.

CROIX

PAR MARGUERITE O.

```
      A
      C
P O E O T
      F
      I
      L
      L
      N
      N
```

Ici reposent d'aventure
Deux artistes d'un grand talent
Dont le génie étincelant
Jadis honora la sculpture.

(Avec les lettres qui forment cette croix, former une autre croix sur laquelle on lira verticalement le nom de l'un des sculpteurs, et, horizontalement, le nom de l'autre).

SOLUTIONS

des rébus, des problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de décembre :

RÉBUS N° 33. — La récompense d'une bonne action c'est de l'avoir faite. (*L'arec* **ON** *panse dunes bonne axe Yon saie deux lavoirs fête.*)

CHARADES, par H. de Jocondo. — Noël. Théâtre.

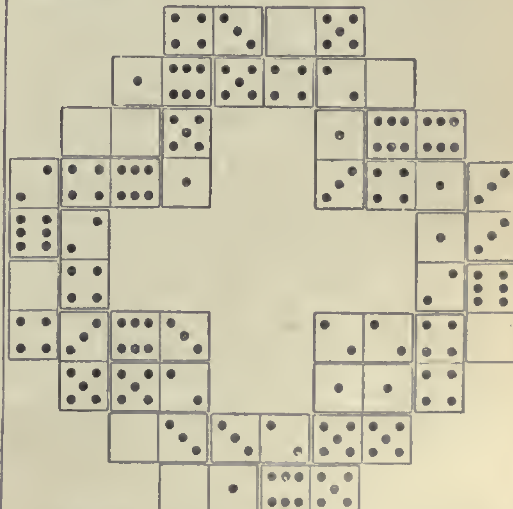
ÉNIGME, par Demauny. — La glace.

ÉNGIME, par H. de Jocando. — Cour.

ÉCHECS : Le coup initial est D-2D
Si noirs D × D, mat par B. T-6 FR
— R × C — F × D
— D × C — P-4 CR
— Tout autre — C-3 CR

RÉBUS N° 34. — Les blessures faites à la conscience forment des plaies inguérissables. (*L'Éblé surfaix las lac once i anse forme dais plaid Ain gué riz sable.*)

DOMINOS.



CHARADE, par Chaplot. — Décor.

Les solutions seront données au n° 48 (février).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

Eucken (Rudolf). — *Les Grands Courants de la pensée contemporaine.* Trad. sur la 1re éd. allem. par Buriot et Luquet. Avant-propos de Boutroux. Paris, Alcan. In-8°. 10 fr.
Kostyleff. — *La Crise de la Psychologie expérimentale.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.
Queyrat (Frédéric). — *La Curiosité.* Paris, Alcan. In-16.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Capecelatro (A.). — *Exposition de la doctrine catholique.* Traduit avec le concours de l'auteur. Paris, Lethielleux. 3 vol. in-16.
Chachoin (L.). — *Les Religions. Histoire. Dogmes. Critique.* Paris, Geuthner. In-8°. 7 fr. 50.
Duballet (chanoine). — *La Famille, l'Eglise, l'Etat dans l'éducation.* Pullay (Eure), l'auteur. In-8°. 5 francs.
Du Breil de Pontbriand (vicomte). — *Le Dernier Évêque du Canada français.* Avec un portrait. Paris, Champion. In-8°.
Humbert (Auguste). — *Les Origines de la théologie moderne.* T. Ier. Paris, Gabalda. In-18 jésus.
Perriollat (Ch.). — *Chrétien et Philosophe.* Essai de philosophie religieuse. Paris, Bloud. In-16.
Remize (Félix). — *Saint Privat, martyr, évêque du Gévaudan.* Avec gr. Mende, Mlle Pensier-Magne-Solignac. In-8°.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Apollinaire (Guillaume). — *Le Théâtre italien.* Avec grav. et portraits. Paris, Louis-Michaud. In-16. 2 francs.
Balzac (Honoré de). — *Pensées, sujets, fragments.* Edition *originale.* Avec un portrait. Paris, Blaizot. Grand in-8°.
Bastier (Paul). — *L'Esotérisme de Hebbel.* Paris, Emile Larose. Broch. in-8°.
Froger (F.). — *Etudes sur la langue de Mossi* (Boucle du Niger). Paris, Leroux. In-8°.
Harry (Myriam). — *Tunis la Blanche.* Paris, A. Fayard. In-16. 3 fr. 50.
Heine (Henri). — *Chansons et Poèmes.* Transcription en rimes françaises, par Maurice Pellisson. Paris, Hachette. In 16. 3 fr. 50.
Louis-Bosch (Claire). — *Moissons russes.* Poésies. Paris, Fischbacher. In-16. 3 fr. 50.
Paris (Gaston). — *Mélanges de littérature française du moyen âge.* Publiés par Mario Roques. Paris, Champion. In-8°.
Revon (Michel). — *Anthologie de la littérature japonaise, des origines au XXe siècle.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.
Schiff (Mario). — *La Fille d'alliance de Montaigne.* Paris, Champion. In-16.
Soem. — *Ne crois pas que les morts soient morts.* Paris. In-18 couronne. 3 fr. 50.
Sienkiewicz (Henryk). — *Quo Vadis.* Nouv. édition (trad. de B. Kozakiewicz et J.-L. de Janasz), illustrations de Orazi, Paris, Lafitte. In-8°. 10 fr. 95.
Vallery-Radot (R.). — *Leur Royaume.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
Chez Louis-Michaud. Les Poètes de la Mort. Les Poètes de la Ripaille. Les Poètes humoristes. 3 vol. in-16, illustrés. 1 franc chacun.

BEAUX-ARTS

Demaison (Louis). — *La Cathédrale de Reims.* Avec grav. et 1 plan. Paris. Laurens. In-16.
Fleury (Gabriel). — *La Cathédrale du Mans.* Avec grav. et 3 pl. Paris, Laurens. In-16.
Fontaine (André). — *La Collection de l'Académie royale de peinture et de sculpture.* Paris, Laurens. Grand in-8°.
Goût (Paul). — *Le Mont-Saint-Michel.* Avec grav. et planches. Paris, Colin. 2 vol. in-8°, grand-jésus. Br. 50 francs. Dem.-rel. 65 francs.
Maurel (A.). — *La Sicile.* Avec grav. Paris, Manzi, Joyant et Cie. In-4°. 40 francs.
Memling (Hans). — *Œuvres,* reproduites dans les couleurs des originaux. 15 reproductions, en 3 livraisons. On souscrit (450 francs). Paris, Hachette.
Nolhac (Pierre de). — *Hubert-Robert.* Illustrations d'après les peintures et les dessins originaux. Paris, Manzi, Joyant et Cie. In-4°. 200 francs.
Soullier (Ch.). — *Dictionnaire de musique complet.* Paris, Leduc, Bertrand et Cie. In-8°. 2 fr. 50.
Toulouse-Lautrec (H. de). — Huit lithographies, en couleurs (35 collections). Paris, Lucien Gougy. La collection, 120 francs.
V. aussi § sciences appliquées : Louvet.

ŒUVRES MUSICALES

Debussy (Cl.). — *L'Enfant prodigue.* Scène lyrique. Partition chant et piano. Paris, Durand. 7 francs.
Doyen (A.). — *Trio en ré mineur,* pour piano. Paris. Rouart, Lerolle et Cie.
Guilmant (A.). — *Fughetta de concert,* pour orgue. Paris, Durand. 2 francs.
Saint-Saëns (C.). — *Déjanire,* tragédie lyrique, en 4 actes. Partition chant et piano. Paris, Durand. 20 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Birot (Jean). — *Statistique annuelle de géographie comparée* (1910). Paris, Hachette. In-8°. 90 cent.
Bliard (Pierre). — *Jureurs et Insermentés* (1790-1794), d'après les dossiers du tribunal révolutionnaire. Paris, Emile-Paul. Petit in-8°. 5 francs.
Boutié (Louis). — *Paris au temps de saint Louis.* Avec grav. Paris, Perrin. Petit in-8°.
Broughton (lord). — *Napoléon, Byron et leurs contemporains.* I (1800-1816). Traduit de l'anglais par Armand Fournier. Paris, Juven. In-8°.
Bruel (Tr.-L.). — *Cluni.* Album historique et archéologique, avec planches. Mâcon, impr. Protat.
Brunhes (Jean). — *La Géographie humaine. Essai de classification positive.* Paris, Alcan. In-8. 20 francs.
Charles-Roux (F.). — *Les Origines de l'Expédition d'Egypte.* Avec 2 cartes. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.
Chuquet (Arthur). — *Episodes et portraits.* 3e série. Paris, Champion. In-16. 3 fr. 50.
Collignon (Albert). — *Le Mécénat du cardinal Jean de Lorraine* (1498-1550). Avec 1 planche. Nancy et Paris. Berger-Levrault. In-8°.
Courson (vicomte A. de). — *L'Insurrection de 1832, en Bretagne et dans le Bas-Maine.* Paris, Emile-Paul. Petit in-8°. 5 francs.
Daudet (Ernest). — *L'Ambassade du duc Decazes en Angleterre* (1820-1821). Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.
Duchesne (E.). — *Le Domostroï* (ménagerie russe du XVIe siècle). Trad. et commentaires. Paris, Alph. Picard. In-8°.
Forot (Victor). — *Un vieux bourg fortifié en Bas-Limousin.* Tulle, Crauffon. Petit in-8°.
Gatian de Clérambault. — *Le Château de Tournoël* (Auvergne). Les Seigneurs. Le Château. La Seigneurie. Avec planches. Paris, Champion. In-4°.
Gédoyn (Louis). — *Journal et Correspondance de Gédoyn « le Turc », consul de France à Alep.* Paris, Plon. In-8°.
Grenier (dom). — *Histoire de la ville et du comté de Corbie.* Paris, Picard fils et Cie. In-4°.
Hallays (André). — *A travers l'Alsace.* Avec reproductions photogr. hors texte. Paris, Perrin. In-16. 5 francs.
Ledègue (Ernest). — *Procès-verbal de la commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de Haute-Normandie* (1787-1790). Analyse et extraits. Paris. Alcan. In-8°.
Lehautcourt (P.). — *Guerre de 1870-1871.* Avec cartes. Nancy et Paris, Berger-Levrault. 2 vol. in-8°. 5 francs le vol.
Marge (Pierre). — *Voyage en automobile dans la Hongrie pittoresque.* Préface d'Edouard Herriot. Avec 6 hors-texte. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
Ollivier (Emile). — *Philosophie d'une guerre* (1870). Paris, Flammarion. In-16. 3 fr. 50.
Thomas (abbé J.). — *Le Concordat de 1516. Ses origines, son histoire au XVIe siècle.* 2e partie. Les documents concordataires. Paris, Alp. Picard. In-8°.
Torcy (général de). — *Les Espagnols au Maroc en 1909.* Avec photogr., croquis, une carte et une vue panoramique. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 5 francs.
Vidal (commandant P.). — *Campagne de Sedan.* Paris, L. Fournier, In-16.
Index général pour les 11 vol. des *Origines de la France contemporaine,* de Taine. Paris, Hachette. In-16. 1 franc.
Carte de la France au 100 000e (carte du ministère de l'intérieur). Mise à jour des feuilles : *Luz; Chambéry; Guéret; Allevard; Château-Porcien; Montpellier.* Paris, Hachette.
Carte du camp de Châlons au 20 000e (service géographique de l'armée). Paris, ministère de la guerre. Les deux feuilles, 2 fr. 25.
Carte de la Champagne viticole au 250 000e par Guillon. Paris, Champenois.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Anthouard (bon d'). — *Le Progrès brésilien. La Participation de la France.* Préface de G. Hanotaux. Paris, Plon. In-8°. 10 francs.
Combes de Lestrade (vicomte). — *La Vie internationale.* Paris, Gabalda. In-12. 2 francs.
Curet (Albin). — *Les Communes et les lois de séparation.* Paris, Pedone. In-8°.
Delaporte (René). — *Voyage à Ceylan* (mission du ministère du commerce). Paris, Larose. In-18. 3 fr. 50.
Depuichault (René). — *La Fraude successorale par le procédé du compte-joint.* Préface de Paul Leroy-Beaulieu. Paris, Alcan. In-18. 3 fr. 50.
Lambert (Henri). — *Réseau du Nord.* Précis historique, statistique et financier. Paris, Dunod et Pinat. In-16. 4 francs.
Niederle (Lubor). — *La Race slave. Statistique, Démographie, Anthropologie.* Trad. du tchèque par L. Leger. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.
Picarel. — *Dictionnaire analytique et juridique du code rural.* Toulouse, Fournier. In-8°. 3 fr. 50.
Pillault (J.). — *Manuel de droit consulaire.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. 6 francs.
Renty (E. de). — *L'Angleterre en Afrique.* Avec cartes. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 4 francs.
Roguenant (A.). — *La Natalité et les Mœurs.* Paris, 5, rue Bayard. In-12. 3 francs.
Sérillon (Lucien). — *Associations corporatives de vente des produits agricoles.* Paris, Pedone. In-8°.
Seebohm Rowntree (B.). — *Comment diminuer la misère. Etudes sur la Belgique.* Trad. de l'anglais par Hotermans. Avec cartes, diagrammes et grav. Paris, Giard et Brière. In-8°.
Seillière (Ernest). — *Introduction à la philosophie de l'impérialisme.* Paris, Alcan. In-16.
Suttner (Bertha de). — *Armements et surarmements.* Trad. par Edmond Duméril. Toulouse, Privat; Paris, A. Picard. In-16. 1 franc.
Walle (P.). — *De l'Uruguay au rio São Francisco.* Avec illustr. et 1 carte. Paris, Guilmoto. In-8°. 8 fr. 50.
Walle (P.). — *Les États : de Goyaz et de Matto Grosso; de Parana et de Santa Catharina; de Minas Geraes; de Rio de Janeiro; de Rio Grande do Sul.* 5 boock in 8°, avec grav. et cartes. Paris, Guilmoto.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

Belot (E.). — *Essai de cosmogonie tourbillonnaire.* Avec figures. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 10 francs.
Curie (Mme P.). — *Traité de radioactivité.* Avec fig. et planches. Paris, Gauthier-Villars. 2 vol. in-8°. 30 francs.

SCIENCES NATURELLES

Larue (Pierre). — *La Vallée de Beaulche (Yonne).* Thèse. Avec fig. Auxerre, chez l'auteur. In-8°.
Léveillé (H.). — *Iconographie du genre Epilobium.* 66 pl. Le Mans, impr. Monnoyer. In-8°.
Meunier (Stanislas). — *L'Evolution des théories géologiques.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

MÉDECINE

Audrain (J.). — *La Syphilis obscure.* Paris, Doin. In-18 jésus.
Cathelin (F.). — *Manuel pratique de la lithotritie.* Avec figures. Paris, Vigot. In-8°. 4 francs.
Faure et Labey. — *Maladies chirurgicales du foie et des voies biliaires.* (T. 27 du *Traité de chirurgie* de Le Dentu et Delbet.) Paris, Baillière. In-8°.
Legrand (Dr). — *Formulaire de médecine infantile* (tableaux synoptiques). Paris, Baillière. In-18.

SCIENCES APPLIQUÉES

Barbenot (E.). — *Traité pratique de menuiserie.* Paris, Béranger. Grand in-8°.
Louvet (Albert). — *L'Art d'architecture et la profession d'architecte.* Préf. de M. Pascal. T. Ier. La formation de l'architecte. Paris, 13, rue Bonaparte. Grand in-8°.

ART MILITAIRE

Vignaud (J.). — *Législation et administration militaires.* Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 6 francs.

DIVERS

Anglès et Dupont. — *Précis de législation usuelle et commerciale.* Paris, Dunod et Pinat. Petit in-8°.
Bellendy (Jules). — *Paul Vayson.* Extrait de la « Revue du Midi ». Avec plusieurs reproductions. Nîmes, rue de la Madeleine, 21. Broch. in-8°.
Belletraud et Froissart. — *Conseils aux infirmiers.* Paris. Vigot. In-16.
Butel (Fernand). — *Petites Leçons de droit pour les femmes.* Paris, de Gigord. In-18 jésus.
Corneille-Agrippa (Henri). — *La Philosophie occulte.* T. Ier. Paris, Chacornac. In-8°. 7 fr. 50.
Droit (L.-G.). — *Précis de l'organisation de l'homme.* Avec une nouvelle disposition de planches coloriées superposables (brevets et enseignement secondaire). Paris, Paulin. In-16. 4 francs.
Galopin (Arnould). — *Ninon de Lenclos.* D'après sa correspondance amoureuse, les témoignages et les récits de ses contemporains. Avec grav. et portraits. Paris, A. Michel. In-16.
Girard et Dick. — *L'Avarie et « 606 ».* Avec portraits et figures. Paris, 19, passage des Panoramas. In-18.
Glénard (Roger). — *Bagnères-de-Bigorre.* Bagnères-de-Bigorre, Péré. In-16.
Goutal (B.). — *Rolland, dernier survivant de Sidi-Brahim.* Avec 1 portrait. Rodez, Carrère. In-16. 1 franc.
Jouanée (général). — *Expérimentation des fusils de chasse.* Avec fig. Paris, 21, rue de Clichy. Grand in-8°.
Labounoux et Touchard. — *Le Cidre.* Avec fig. Paris, Hachette. In-16. 2 francs.
Mitton (Fernand). — *Les Femmes et l'Adultère, de l'Antiquité à nos jours.* Avec 2 pl. gravées. Paris, Daragon. In-8°. 15 francs.
Mouraux (A.). — *Le Dressage du chien d'arrêt.* Paris, 21, rue de Clichy. In-12.
Pratt (Oscar de). — « *Frazes feitas* ». Breves considerações ao livro do snr. João Ribeiro. Lisboa, typographia « A Editora ». Broch. in-12.
Rainal (L. et J.). — *Hernies et Varices.* Avec grav. Paris, Larousse. Petit in-8°.
Rey (Emile). — *La Cathédrale Saint-Etienne de Cahors.* Cahors, Girma. Petit in-8°.
Rochegude (marquis de). — *Promenades dans toutes les rues de Paris par arrondissement.* Paris, Hachette. 20 vol in-16. 40 francs.
Roussel (Jules). — *Guide franco-américain et Annuaire du Commerce français aux Etats-Unis.* 740 pages, nombreuses gravures et plan de New-York. Wood-Ridge, Bergen Co New-Jersey, United States. 5 francs (*franco*).
La Science du souffle et la Philosophie des Tattvas, traduit du sanscrit sur la version anglaise, par Emile Desault. Paris, 10, rue Saint-Lazare. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Pariser Journal (en jargon hébraïque). — Hebdomadaire. In-4°. 8 p. Paris, 41, rue de Seine. Le n° 1 a paru le 23 sept. 1910. 10 centimes.
Revue de l'enseignement technique. — Mensuelle. Illustrée. In-8°, 48 p. Paris, Dunod et Pinat. France et col., 12 francs. Etranger, 15 francs. Le n° 1 a paru en octobre 1910.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Décembre 1910 au 14 Janvier 1911

15 déc. (jeu.). — M. Fallières, président de la République, inaugure, au musée du Louvre, la collection de tableaux léguée à l'État par M. Chauchard, et installée dans la galerie du bord de l'eau à la suite de la salle des Rubens (anciens locaux du ministère des Colonies).

— Mort de M. J.-Léon Aucoc, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Accident à la gare du Nord : le train 406, venant de Beauvais, heurte violemment un butoir ; une soixantaine de personnes sont blessées.

— L'Assemblée fédérale élit M. Marc Ruchet président de la Confédération et M. Georges Favey vice-président du Conseil fédéral.

— Les Pairs écossais élisent à Édimbourg treize représentants pour la Chambre des lords.

— Mort du sculpteur Eugène Boverie.

16 déc. (ven.). — Le Conseil fédéral d'Alsace-Lorraine accepte le projet de réforme constitutionnelle.

— Forte tempête sur l'Océan et sur la Manche.

— A Londres, dans Houndsditch (East-End), des anarchistes surpris à cambrioler une bijouterie tuent trois policemen et en blessent grièvement deux autres.

17 déc. (sam.). — M. Fallières, président de la République, reçoit en audience officielle M. Isvolski, nouvel ambassadeur de Russie, qui lui remet ses lettres de créance.

18 déc. (dim.). — Au Collège de France est célébré par l'Académie des sciences, l'École polytechnique, l'École et le corps des mines, la Manufacture de Sèvres, et en présence du ministre de l'Instruction publique, Maurice Faure, le centenaire du physicien Regnault.

— Le prince et prêtre catholique Max de Saxe, frère du roi Frédéric-Auguste, publie, en français, dans la revue *Rome et Orient*, sur la réunion de l'Église romaine et de l'Église grecque, un article qui est mis à l'index.

— Au banquet de la Société américaine pour le règlement juridique des différents internationaux, le président Taft s'est efforcé de calmer l'émotion causée par la publication du rapport de M. Dickinson, secrétaire d'État à la guerre, sur la nécessité de constituer une force armée suffisante pour assurer la protection militaire des États-Unis.

19 déc. (lun.). — Ouverture du cinquième congrès de la Fédération républicaine, sous la présidence de M. G. Thierry, député progressiste des Bouches-du-Rhône.

— Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, sous la présidence de M. Émile Picard, qui prononce le discours d'usage. M. Ph. Van Tieghem, secrétaire perpétuel pour les sciences naturelles, lit une notice sur Claude Bernard.

20 déc. (mar). — Proclamation des derniers résultats des élections anglaises. Le nouveau Parlement sera ainsi composé, en comparaison avec l'ancien au moment de la dissolution : 272 libéraux au lieu de 274, 42 membres du Labour Party au lieu de 40, 76 redmondistes au lieu de 72, 8 o'brienistes au lieu de 10, 272 unionistes au lieu de 274.

— Scission dans le parti républicain espagnol à l'occasion des débats sur l'administration de la municipalité de Barcelone. M. Lerroux et sept autres radicaux se séparent de la coalition républicaine.

— M. Ramon Barros Luco est proclamé, par les Chambres, président de la République du Chili, pour une période de cinq ans.

21 déc. (mer.). — Le président du Conseil italien, M. Luzzati, dépose un projet de loi sur la réforme électorale.

— Première représentation : théâtre Sarah-Bernhardt : *les Noces de Panurge*, pièce en 5 actes et 10 tableaux de MM. Eugène et Édouard Adenis.

— Terrible explosion dans la houillère de Pretoria, près de Bolton, dans le Lancashire (Angleterre). On déplore la perte de plus de 300 mineurs.

— Le roi George V reçoit à Buckingham Palace M. Asquith, mandé d'Édimbourg.

— Mort, à Montpellier, d'Armand Sabatier, doyen honoraire de la Faculté des sciences, correspondant de l'Académie des sciences.

22 déc. (jeu.). — M. Briand, président du Conseil, dépose les quatre projets de loi préparés à la suite de la grève des chemins de fer : 1° sur la répression des actes de sabotage ; 2° sur la police des chemins de fer ; 3° sur le statut des agents des chemins de fer d'intérêt général et sur les règlements pacifiques des différends d'ordre collectif relatifs aux intérêts professionnels de ces agents ; 4° sur la rétroactivité des retraites des agents de chemin de fer.

— Le tribunal suprême de Leipzig condamne pour espionnage deux officiers anglais, Trench et Brandon, à quatre ans de forteresse.

— Incendie dans une fabrique de cuir de Philadelphie. Incendie dans un dépôt de viande de Chicago.

— Première représentation : à l'Odéon, *Roméo et Juliette*, de William Shakspeare, traduction intégrale de Louis de Gramont (avec la musique d'Hector Berlioz).

— L'aviateur Cecil Grace quitte Douvres pour traverser la Manche. On reste sans nouvelles de lui.

23 déc. (ven.). — Le pape reçoit, à l'occasion des fêtes de Noël, le Sacré-Collège conduit par le cardinal Vanoutelli.

— Ouverture de la diète japonaise. L'empereur, indisposé, n'y assiste pas. M. Katsura lit le discours du trône.

24 déc. (sam.). — Discours politique de M. Lépine, préfet de police, au banquet donné pour l'installation de la nouvelle municipalité du X° arrondissement, où il conseille de renoncer à une stérile et absorbante politique de défiance contre les minorités et de se consacrer entièrement aux tâches utiles au pays entier.

— Un jugement rendu à Bombay, dans le procès Nasik, condamne entre autres l'hindou Savarkar à la déportation perpétuelle et à la séquestration de ses biens — tout en réservant la question diplomatique soulevée entre la France et l'Angleterre, laquelle sera soumise au Tribunal de La Haye.

— Un express de Londres, sur le Midland-Railway, tamponne près de Kirkley Stephen, au sud de Carlisle, deux locomotives accouplées : 10 personnes sont tuées.

— Le cardinal secrétaire de la sacrée congrégation consistoriale fait savoir à Mgr Herscher, évêque de Langres, que le pape accepte sa démission et le nomme archevêque titulaire de Laodicée.

25 déc. (dim. Noël). — Le capitaine du vapeur-courrier *Prince-Élisabeth* signale, en arrivant à Douvres, qu'un pilote de Flessingue a aperçu en mer un amas de débris qu'on croit provenir de l'appareil d'aviation de Cecil Grace.

26 déc. (lun.). — Ouverture du 25° congrès national indien à Allahabad, sous la présidence de sir William Wedderburn.

— Le pape adresse aux délégués apostoliques d'Orient une lettre latine annonçant la condamnation de l'écrit du prince Max de Saxe relatif à l'union des Églises.

27 déc. (mar.). — Le prince Max de Saxe signe à Rome la formule de soumission et de rétractation préparée par le Saint-Office.

28 déc. (mer.). — Chute mortelle, à Issy-les-Moulineaux, de l'aviateur Laffon et de son passager M. de Pola Mariano.

29 déc. (jeu.). — Les funérailles du duc de Chartres sont célébrées en la chapelle Saint-Louis de Dreux, sous la présidence de Mgr Bouquet, évêque de Chartres, et en présence du duc de Guise, du duc de Magenta, du prince Valdemar de Danemark, du duc de Vendôme, des représentants des puissances étrangères, etc.

— Ouverture solennelle des Délégations autrichienne et hongroise. A la réception des Délégations, l'archiduc héritier François-Ferdinand répond, au nom de l'empereur, aux discours des deux présidents.

— M. Rodriguez Larreta, le nouveau ministre de la République Argentine, présente ses lettres de créance au président de la République.

— Mort, à Paris, du peintre Gustave Colin.

— Un incendie éclate dans les baraquements de Messine aux environs de la Place de Rome et détruit les dépôts du chemin de fer et le bureau des postes et télégraphes de la gare.

— Première représentation : théâtre lyrique de la Gaîté : *Don Quichotte*, comédie héroïque en 5 actes, livret de Henri Cain, d'après la pièce en vers de Le Lorrain ; musique de Jules Massenet.

30 déc. (ven.). — Le pape reçoit dans la salle du Trône les membres du Corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège.

— L'*Officiel* publie la loi qui soumet à un impôt spécial les briquets pyrogènes au ferro-cerium.

— Terrible explosion en Belgique, à la poudrerie nationale de Wetteren, près de Gand.

— Chute mortelle, aux environs de Saint-Cyr, du lieutenant-aviateur Nompar de Caumont La Force.

— Première représentation : théâtre national de l'Opéra : *le Miracle*, drame lyrique en 5 actes ; poème de MM. P.-B. Gheusi et Mirane ; musique de M. Georges Hüe.

31 déc. (sam.). — M. Canalejas, président du Conseil en Espagne, pose la question de confiance au roi, qui lui donne le pouvoir d'apporter au Cabinet les modifications nécessaires. Les nouveaux ministres sont : MM. Alonso Castillo, à l'*Intérieur* ; Amos Salvador, à l'*Instruction publique*, et Gasset, aux *Travaux publics*. Le programme du président du Conseil comporte le service militaire obligatoire, la loi des associations, la laïcisation de l'enseignement, les réformes financières et la solution de la question des Canaries, soulevée par la rivalité de Palmas et de Ténérife.

— Chute mortelle des aviateurs américains John B. Moisant, à New-Orléans, et Archie Hoxsey, à Los Angeles.

1er janv. (dim.). — Les réceptions officielles du 1er janvier ont eu lieu à l'Élysée, selon le cérémonial accoutumé.

2 janv. (lun.). — Lord Kitchener, en tournée dans le Soudan anglo-égyptien, arrive à Omdurman et reçoit à Khartoum un accueil enthousiaste.

3 janv. (mar.). — La police de Londres, pour venir à bout des bandits anarchistes qui, le 16 décembre, avaient assassiné des agents dans Houndsditch (East-End), fait le siège d'une maison de Sydney Street, repaire des assassins. La maison est incendiée et l'on retrouve dans les décombres les cadavres de deux anarchistes.

4 janv. (mer.). — Secousse sismique ressentie à Viernyi (Turkestan). Nombreuses victimes.

— A la séance trimestrielle des cinq Académies est vivement discutée, à l'occasion de la candidature de Mme Curie à l'Académie des sciences, la question de l'éligibilité des femmes. Dans l'ordre du jour adopté, l'assemblée, sur la proposition de M. Bétolaud, proclame la liberté de chaque Académie, mais souhaite que rien ne soit changé aux usages.

— Mort de l'émir de Boukhara, Abdul-Akhad-Khan.

5 janv. (jeu.). — Le roi d'Espagne Alphonse XIII, accompagné de M. Canalejas, président du Conseil, et du général Aznar, ministre de la Guerre, quitte Madrid pour Malaga, où il doit s'embarquer pour Melilla.

— La *Nouvelle Presse Libre* publie un interview du prétendant dom Miguel de Bragance, affirmant ses droits au trône de Portugal.

— Date de la promulgation de la Constitution accordée à ses sujets par le prince Albert Ier de Monaco, et rédigée par les jurisconsultes français Louis Renault, André Weiss et Jules Roche.

6 janv. (ven.). — Déraillement de l'express 505 Paris-Angers, à 10 h. 1/2, entre les stations du Perray et Rambouillet.

— L'*Evening Times* publie, d'après une dépêche de Saint-Pétersbourg, le texte de la note russe relative à l'accord russo-allemand.

7 janv. (sam.). — Arrivée du roi d'Espagne à Melilla. Il reçoit en audience privée le général Toutée et la mission française.

8 janv. (dim.). — Manifestation, à Mulhouse et dans d'autres localités, des socialistes alsaciens contre le projet de réforme constitutionnelle.

— Nombreuses réunions publiques de mineurs dans le bassin de la Ruhr.

— A Lisbonne, une bande d'émeutiers saccage les bureaux de trois journaux monarchistes : le *Diario Illustrado*, le *Liberal*, le *Correio da Manha*.

9 janv. (lun.). — Chute mortelle, à Belgrade, de l'aviateur serbe Rousiyan.

— Le souverain pontife envoie une lettre de remerciements, en réponse à leur adresse, aux membres de l'épiscopat autrichien.

10 janv. (mar.). — Ouverture de la session ordinaire des Chambres françaises pour 1911. A la Chambre des députés, ballottage pour l'élection du président entre M. Henri Brisson et M. Paul Deschanel : au second tour, M. H. Brisson est élu.

— La *Wiener Zeitung* publie la liste des membres du nouveau Cabinet autrichien, ainsi constitué : M. de Bienerth, *présidence du Conseil* ; de Stuergh, *Instruction publique* ; Weisskirchner, *Commerce* ; Glombinski, *Chemins de fer* ; Meyer, *Finances* ; Mareck, *Travail* : Wickenburg, *Intérieur*.

— A Bucarest, le ministère roumain (libéral) de M. Jean Bratiano donne sa démission. M. Carp, conservateur, est chargé de former un nouveau ministère, constitué de la manière suivante : MM. Carp, *présidence du Conseil et Finances* ; Marghiloman, *Intérieur* ; Majoresco, *Affaires étrangères* ; Filipesco, *Guerre* ; Delavrancea, *Travail* ; Arion, *Cultes* ; Nenitzesco, *Industrie* ; Labovary, *Domaines* ; Michel Cantacuzène, *Justice*.

— Le roi d'Espagne visite les détachements espagnols de la côte marocaine.

— Ouverture à Berlin du Reichstag allemand et du Landtag prussien.

11 janv. (mer.). — Le pape Pie X reçoit en audience le prince et la princesse de Bulow, à l'occasion de leurs noces d'argent.

— Grève des cheminots et des employés de commerce à Lisbonne. Le ministre de l'Intérieur, M. d'Almeida, offre sa démission.

— La Chambre correctionnelle de Berlin rend son jugement dans l'affaire des troubles du Moabit.

— Le roi Haakon ouvre le Storthing norvégien.

— Revue de la garnison de Paris, sur l'Esplanade des Invalides, par le général Manoury, gouverneur militaire de Paris, et remise des décorations du 1er janvier.

12 janv. (jeu.). — A la Chambre, à l'occasion d'un discours de l'abbé Lemire, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, fait un exposé optimiste de la politique extérieure de la France, qui est favorablement accueilli par la presse étrangère.

— Première représentation, à la Renaissance : *le Vieil Homme*, pièce en 5 actes de Georges de Porto-Riche.

— M. Taft, président des États-Unis, adresse au Congrès un message spécial, insistant sur l'urgence de fortifier le canal de Panama, et recommandant le vote d'un crédit de 25 millions.

13 janv. (ven.). — Un individu nommé Sigrist, ancien cuisinier à bord d'un navire de guerre, non rengagé à la suite d'un examen médical, donne un coup de couteau (heureusement sans grand dommage) dans le célèbre tableau *Ronde de nuit*, de Rembrandt, au musée de l'État, à Amsterdam.

— Première représentation, aux Bouffes-Parisiens : *Madame l'Amirale*, comédie en 3 actes de MM. Antony Mars et Henry Lyon.

— Discours de M. Jaurès dans le débat sur les Affaires étrangères : il critique l'effacement de la diplomatie française dans l'alliance franco-russe.

14 janv. (sam.). — Le train 168, express de Rouen à Paris, à son arrivée à la gare Saint-Lazare, tamponne un butoir : 9 voyageurs sont blessés.

— Représentation au théâtre Antoine, pour les débuts à Paris de l'acteur italien Ermete Zacconi, de deux pièces : *I disonesti*, drame de Gerolamo Rovetta, et *Pietro Caruso*, pièce de Roberto Bracco.

— Le roi d'Espagne Alphonse XIII s'embarque à bord du yacht *Giralda* pour Almeria.

— Un détachement de police, commandé par le capitaine Nancy, tombe dans un guet-apens aux confins de la Chaouïa et du pays zaer. Le lieutenant V.-J. Marchand est tué.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A NOS LECTEURS

Nous sommes très sensibles aux compliments et aux bons souhaits que nous ont valus d'une part l'aspect nouveau de notre périodique, de l'autre notre « bouquet des quatre bonheurs ». Nous remercions sincèrement nos aimables correspondants et nous continuerons à faire de notre mieux pour mériter toujours leurs éloges.

A. M., *Paris.* — Nous avons à dire plus que ne le comporterait notre réponse à votre demande. Ce sera dans un prochain numéro. Merci.

B. N., *Rouen.* — On vous a laissé le choix : gardez à part les quatre pages blanches ou faites-les mettre dans le volume à la place que nous avons indiquée.

T. V., *Lille.* — La carte que vous citez est faite par un géographe plein d'imagination. Il a donné des noms de villes qui n'existent pas. Tous nos remerciements.

V. R., *Berne.* — Nous vous serions très reconnaissants de nous dire ce qu'a fait ce jeune maître. Son nom nous est tout à fait inconnu.

S. V., *Paris.* — Tous nos compliments : c'est très bien jugé. Si vous voulez bien nous communiquer vos documents, nous les compléterons.

L. C., *Toulon.* — L'entreprise est loin d'être terminée : on ne signale encore que quelques faits isolés ; attendons des événements plus probants.

H. C., *Alexandrie.* — Il y a vingt ans on aurait dit : *des soins filials ;* aujourd'hui on dit : *des soins filiaux.*

N. D., *Bruxelles.* — C'était un esprit indépendant qui n'admettait aucune discipline. Pour des caractères comme celui-là,

La plus petite chaîne est toujours importune.

P. R., *Bordeaux.* — L'explication du mot *ananké* se trouve donnée (à l'orthographe *anagké*) au *Nouveau Larousse illustré,* tome Ier, page 278, col. 3.

N° 221. P. C. — L'expression *à jour passé,* pour exprimer *tous les deux jours, de deux jours l'un,* nous est inconnue. Nous voudrions savoir où et par qui elle est employée.

H. C., *Les Lilas.* — Le souhait que vous exprimez sera exaucé dans un très prochain numéro du *Larousse mensuel.*

H. F., *Cherbourg.* — Toutes les instructions pour la reliure ont été données par la Librairie Larousse. Elle se fait un plaisir de vous les répéter.

M. A., *Turin.* — *La France (géographie illustrée),* que la maison Larousse commence à publier en ce moment, paraîtra à raison d'un fascicule par semaine. C'est le pendant de l'*Histoire de France.*

V. H., *Strasbourg.* — Transporté dans un autre milieu, ses qualités pâlissent terriblement. Il est vrai que souvent

L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.

K. D., *Bucarest.* — Veuillez consulter le *Supplément* au *Nouveau Larousse :* la biographie y figure avec portrait, et vous y trouverez mentionné l'incident dont vous parlez.

N. de T., *Saint-Sébastien.* — *Cause* employé comme attribut, sans aucun déterminatif, est invariable : *les affaires qui me sont survenues sont* cause *que je n'ai pu aller vous voir.*

T. A., *Madrid.* — Tout le monde sait en effet que le Portugal est aujourd'hui une république. Nous parlerons de son changement de gouvernement quand la nouvelle constitution sera bien déterminée.

C. A., *Paris.* — Nous avons parlé de toutes ces découvertes dans le *Nouveau Larousse ;* il sera question des nouvelles prochainement dans le *Mensuel.*

P. A., *La Nouvelle.* — Le mot *bridge* figure au *Supplément* du *Nouveau Larousse,* page 101. Le mot *euscarien* (que l'on écrit aussi *euskarien*) figure au *Nouveau Larousse* et au *Larousse pour tous.* C'est un synonyme de *basque.*

N. G. M., *Saint-Rémy.* — Vous trouverez un article complet sur la réorganisation de notre artillerie dans un prochain numéro.

G., *Lille.* — Nous avons des livres pour les petites filles, mais vous comprenez que nos grands dictionnaires et le *Larousse mensuel,* qui les continue et les complète, ne sont pas spécialement écrits pour elles.

O. P., *Bourges.* — C'est du chevalier de Boufflers. Le chevalier étant allé faire sa cour à Mme de Staël, celle-ci lui demanda pourquoi il n'était pas de l'Académie ; il lui répondit par ce quatrain :

Je vois l'Académie où vous êtes présente :
Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau ;
Nous avons à nous deux de l'esprit pour quarante,
Vous comme quatre et moi comme zéro.

S. B., *Laval.* — « J'aime mieux une mauvaise action qu'un mauvais principe, » dit quelque part Rousseau ; et Rousseau a raison : une mauvaise action peut demeurer isolée, un mauvais principe est toujours fécond.

C. M., *Nice.* — Le mot *anosmie* est employé en pathologie pour désigner l'absence d'odorat. On a créé aussi, pour exprimer la même idée, le mot *anosphrésie. Dysosmie* signifie la difficulté de percevoir les odeurs : c'est une *anosmie* incomplète.

L. B., *Orléans.* — Que l'on écrive *Abécher* comme nous l'avons fait sur notre carte du Tchad, dans notre dernier numéro, ou *Abéché,* comme on tend à l'écrire à présent et comme nous l'écrivons sur notre carte du Ouadaï, dans ce présent numéro, on prononce toujours *Abéché.*

G. W., *Alger.* — Un homme allait, depuis vingt ans, passer toutes ses soirées chez Madame de... Il perdit sa femme ; on crut qu'il épouserait l'autre et on l'y encourageait. Il refusa : « Je ne saurais plus, dit-il, où aller passer mes soirées. » Cette piquante anecdote de Chamfort peut être une réponse.

E. B., *le Bugue.* — D'après la règle de l'expression *avoir l'air,* que nous donnons au *Nouveau Larousse,* vous devez dire : *Cette femme a l'air absent* (et non pas : *a l'air absente*) ; la qualification se rapporte au mot *air* qui a ici toute sa signification : *d'expression de la physionomie.*

L. M., *Bruxelles.* — Les grammairiens ne paraissent pas avoir songé à l'expression dont vous parlez. Nous ne pouvons vous alléguer l'autorité d'aucun d'eux. Pour nous, nous avons dit que nous préférions ne pas accorder le participe : mais vous trouveriez de nombreux exemples de l'accord. La question demeure ouverte : et l'accord reste facultatif.

H. M., *Cologne.* — Nous sommes dans la situation du roi Alphonse de Castille qui venait de recevoir les compliments très élogieux de son très éloquent médecin ; permettez-nous de répondre comme lui : « Si votre discours est sincère, nous en rendons grâce au Ciel ; s'il ne l'est pas, nous le prions de tout notre cœur qu'il nous donne les bonnes qualités que vous nous avez attribuées. »

R. A., *Saint-Pétersbourg.* — C'est ce que nous avons expliqué, et merci de votre si aimable approbation. Voici, en outre, ce qu'a dit Guizot : « Les libertés ne sont rien tant qu'elles ne sont pas devenues des droits, des droits positifs, formellement reconnus et consacrés. Les droits, même reconnus, ne sont rien tant qu'ils ne sont pas retranchés derrière des garanties. Enfin, les garanties ne sont rien tant qu'elles ne sont pas maintenues par des forces indépendantes dans la limite de leurs droits.

« Convertir les libertés en droits, entourer les droits de garanties, remettre le soin de ces garanties aux forces capables de les maintenir, telle est la marche progressive vers un gouvernement libre. »

C. D., *Asnières.* — Permettez-nous de vous dire que notre phrase est correcte, et que ce que vous proposez serait une faute. Voici la règle : Lorsque le verbe a deux sujets de la troisième personne joints par la conjonction *ni,* il se met au pluriel si les deux sujets peuvent faire l'action marquée par le verbe : *ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.* Le verbe se met au singulier si l'action ou l'état exprimé par le verbe ne peut être attribué qu'à l'un des deux sujets : *Ni l'une ni l'autre n'est ma mère.* (Notre phrase se rapporte au premier cas.)

C. N., *Montpellier.* — L'épigramme est de Voltaire qui l'avait traduite de l'*Anthologie grecque ;* c'est assurément une des plus jolies que l'on ait jamais faites. Le poète fait parler la célèbre courtisane Laïs, qui, sur le retour, consacre son miroir à Vénus, dans le temple de cette déesse :

Je le donne à Vénus, puisqu'elle est toujours belle :
Il redouble trop mes ennuis.
Je ne saurais me voir, en ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

E. C., *Valenciennes.* — L'histoire de la famille de Napoléon Ier a été en grande partie renouvelée dans ces derniers temps, et, lorsque l'*Histoire de France illustrée* se trouve en contradiction avec les ouvrages antérieurs, c'est qu'elle tient compte de plus récentes découvertes. Sur le point spécial qui vous a préoccupé, veuillez consulter les ouvrages de Frédéric Masson sur *Napoléon et sa famille,* et ceux du commandant Weil (en particulier *le Prince Eugène et Murat,* 1905, 2 vol.).

M. B., *Buenos-Ayres.* — Elle est restée célèbre par ses folles dépenses ; mais Cléopâtre fit encore mieux qu'elle. Pline raconte qu'elle paria un jour avec Antoine de consommer seule dans un souper 10 millions de sesterces (environ 2 millions de nos francs). Elle commença par avaler une perle de 1 million, qu'elle avait fait dissoudre dans le vinaigre. Elle allait en faire autant de la seconde, lorsque Plancus, juge du pari, saisit la perle, et prononça qu'Antoine avait perdu.

Cléopâtre tombée du pouvoir, on scia cette seconde perle, dont on fit deux pendants d'oreilles à la Vénus du Panthéon. Ainsi la moitié d'un souper de cette reine fit la parure d'une déesse.

A. N., *Metz.* — Oui, La Fontaine a bien écrit, dans sa fable *les Deux Rats, le Renard et l'Œuf :*

Pleins d'appétit et d'allégresse,
Ils allaient de leur œuf manger chacun *sa* part.

Mais, d'après les règles grammaticales, il faudrait chacun *leur* part. Voici ces règles exposées sommairement : *chacun,* placé avant le complément du verbe, amène *leur* après lui : *ils allèrent* chacun *de* leur *côté ; ils ont rempli* chacun leur *devoir.* — *Chacun,* placé après le complément du verbe, veut être suivi de *son, sa, ses : il faut remettre ces livres* chacun *à* sa *place.*

B. C., *Tours.* — 1° Nous publierons en temps voulu l'article que vous demandez. — 2° Presque tous ceux qui étudient la question attribuent l'accroissement du nombre des demi-déments aux progrès de l'alcoolisme. S'ils ont raison, il y a beau temps que ces progrès ont commencé, car déjà Le Petit écrivait en parlant des fous :

C'est une nation d'une telle étendue,
Que, de quelque côté que l'on tourne la vue,
Il s'en présente aux yeux ; et qui n'en veut pas voir
Doit les tenir fermés et casser son miroir.

E. H., *Reims.* — L'année de Romulus était lunaire : elle se partageait en 10 mois dont 4 de 31 jours, les autres de 30. Numa (ou Tarquin) ajouta 51 jours à l'année et créa deux nouveaux mois, janvier et février ; il conserva les 4 mois de 31 jours, les autres n'en eurent plus que 29, et il donna 29 jours au mois de janvier, 28 à février (cette répartition est due aux croyances superstitieuses des Romains relativement aux nombres pairs et impairs). Plus tard, on ajouta un mois intercalaire (*mercedonius*) qui tombait entre le 23 et le 24 février. A la réforme Julienne, mercedonius disparut, mais on conserva 28 jours au mois de février pour ne pas choquer les préjugés. (V. *Astron. pop.,* t. IV, Arago.)

J. T., *Londres.* — En réfléchissant un peu, vous comprendrez que les notices biographiques publiées ici ne peuvent pas comporter des particularités aussi menues. Quant à vous dire où vous vérifieriez d'une façon certaine le détail signalé, cela ne nous paraît pas possible sans recherches entraînant une grande perte de temps. Toutefois, nous avons lieu de croire à l'exactitude de votre renseignement. Nous devons seulement vous avouer que notre opinion repose uniquement sur une épigramme attribuée à Alfred de Musset. Il eut plusieurs fois maille à partir avec le directeur de la célèbre revue, et il aurait, un jour de mauvaise humeur, commis le quatrain suivant :

Quand Buloz au tombeau sera prêt à descendre,
Rien ne pourra le retarder :
Il n'aura qu'un œil à fermer
Et pas d'esprit à rendre.

J. R. D., *Agen.* — Quand le verbe *hériter* a deux compléments dont l'un désigne la personne dont on hérite et l'autre la chose reçue en héritage, il est employé activement ; la chose forme le complément direct, la personne le complément indirect. Ex. : *Il a hérité une maison de son oncle.* Quand *hériter* n'a qu'un seul de ces deux compléments, il est neutre et veut *de* avant le complément (chose ou personne) : *Il a hérité de son père. Il a hérité d'une maison.* L'exemple que vous citez : *Il a hérité une maison en Picardie* est incorrect. Laissons de côté *en Picardie,* complément circonstanciel de lieu qui n'a rien à voir avec la règle. Le verbe n'a qu'un des deux compléments visés par la règle. Il fallait dire : *il a hérité d'une maison en Picardie.*

A. D. 40, *Marseille.* — Nous sommes très sensibles à la bonne opinion que vous avez du *Larousse mensuel.* D'autre part, en ce qui concerne les comptes rendus d'ouvrages scientifiques ou philosophiques, nous sommes très désireux, en principe, de vous donner satisfaction. Mais parmi les livres récemment parus, en est-il beaucoup de vraiment nouveaux et de premier plan ? Et s'ils soulèvent quelque question intéressante, ne vaut-il pas mieux, comme nous l'avons fait pour le *pragmatisme,* la traiter à son ordre alphabétique ? Mais, croyez bien que nous nous efforçons dans le *Mensuel* de donner à chaque branche du savoir humain la part qui lui revient. Aucune n'est sacrifiée. Nous sommes et nous tenons à rester une revue encyclopédique.

G. A., *Porrentruy.* — Nous vous remercions de vos aimables compliments et de l'intérêt que vous nous portez. Nous regrettons — le temps nous manquant — de ne pouvoir examiner avec vous tous les points dont vous nous entretenez. Mais voici notre réponse à certaines questions : 1° Notre définition du mot *nome,* due à un des premiers égyptologues de notre temps, est exacte et précise : on n'en peut pas dire autant de celle que vous citez, nous ne savons d'après qui. — 2° La prononciation de la syllabe finale de *chrestomathie* paraît jusqu'à nouvel ordre facultative, le public et les doctes se partageant à peu près également entre *ti* et *si.* — 3° L'« Internationale » est citée — air et paroles — au *Supplément* du *Nouveau Larousse.* — 4° Nous avons déjà publié dans le *Larousse mensuel* (t. Ier, p. 133) le tableau des signes employés dans la correction des épreuves. — 5° Dans le mot *enhardir,* la prononciation maintient la nasalisation de *en,* sans lier l'*n* à l'*a* qui suit ; mais l'aspiration est à peu près nulle. — 6° L'emploi de *parce que* suivi d'un adjectif est considéré comme nouveau et familier. — 7° *Kourigane* est une forme de *Korrigane* que nous donnons. — 8° Avoir du *plomb dans l'aile* est bien une expression empruntée à la chasse ; l'autre explication est fantaisiste. — 9° Plus fantaisiste encore celle qu'on vous propose pour rendre compte de la locution *battre son plein,* où *son* est manifestement adjectif et *plein* substantif : c'est une expression maritime. — 10° George Sand s'est trompée en faisant *rancœur* du masculin. — 11° *Prenez garde de tomber* veut dire : *faites attention, afin de ne pas tomber. Prenez garde de ne pas réussir* veut dire : *faites attention, vous pourriez bien ne pas réussir* (alors que vous souhaitez de réussir). — 12° Le mot *contingences* a probablement, dans les cas que vous dites, le sens d'*éventualités,* que nous lui donnons. — 13° On dit *fille* (*ll* mouillés) parce que le mot vient du lat. *filia :* les deux *ll* représentent l'articulation mouillée *li ;* le cas de *ville* (latin *villa*) n'est pas du tout le même. — 14° L'expression latine *nolens volens* (bon gré, malgré) est expliquée au *Supplément.* — 15° Nous examinerons en temps utile les différentes idées que vous nous proposez

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 37. — Par G. Picourt.



CHARADES

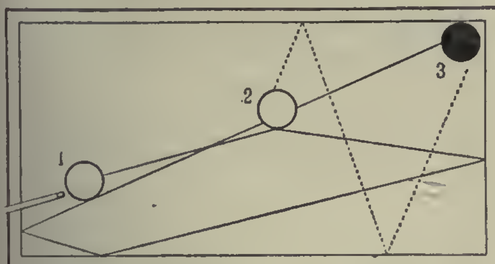
PAR SAINT-JOVIAL

Participe passé d'un verbe qu'on voit plaire,
Mon un a plu toujours, plus que tout autre et mieux;
Mon deux n'est pas jeune, au contraire,
Et je dis même qu'il est vieux;
Si février
Est mon entier,
Ah! ce sera bien ennuyeux.

Lorsque mon dernier
Traîne mon entier,
On n'avance qu'avec lenteur;
Mais mon un où l'on dort roule à toute vapeur.

BILLARD

Coup de 3 bandes, par *Ch. Demauny.*



Ce coup de trois bandes, assez difficile, est intéressant parce qu'il donne la réunion des trois billes. (*Bille 1 en tête, un tout petit peu à droite, sur bille 2 environ moitié plein à droite, sans jouer trop fort; la réunion doit s'effectuer comme l'indique la figure.*)

LOGOGRIPHE

PAR C C.

Le tambour-major des pompiers
A, chacun le sait, cinq pieds:
C'est un... bel homme!
S'il n'en a que quatre demain,
Il peut en habiller la main
Qui tient la pomme.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Je suis le second né d'une belle famille:
Tous des garçons, pas une fille.
Le plus petit d'entre eux, assurément, c'est moi:
On peut me surnommer comme un ancien roi.
Mais qu'importe la taille!...
J'ai vu mainte bataille,
De forts divers événements,
Éruptions, épidémies,
Sièges, naufrages, incendies,
Enfin mille péripéties,
Car j'ai vécu déjà nombre de fois cent ans.
Bien loin de m'amoindrir, chaque étape nouvelle
Voit mes jours s'allonger sur leur route éternelle.
Mon nom?... cherchez tout près de vous,
Je l'ai donné parfois à quelque enfant des hommes;
Au temps même où nous sommes,
On le vit illustré chez nous
— Et ceci finira de déchirer mes voiles —
Par un servant de Mars, au chef paré d'étoiles,
Qui, mettant à profit les loisirs des guerriers,
Dans les champs d'Apollon moissonna des lauriers.

CHARADE

PAR HECTOR PINCHON

Un est grossier manteau de laine
Qu'en Turquie on voit sur le dos
De la populace indigène,
Des soldats et des matelots!...

Les ornements de mainte crypte
Prouvent que deux aurait été
Déesse exaltant, en Égypte,
La justice et la vérité!...

De la brebis qui s'en régale,
Tout croissant parmi les roseaux
Des marais d'Europe centrale, —
Passait pour amollir les os!...

DEVINETTES

PAR JEAN

1° *De toutes les questions, quelle est la plus brûlante?*
2° *Quelle est la chose que l'on commence par la fin?*

LE JEU DES HOMONYMES

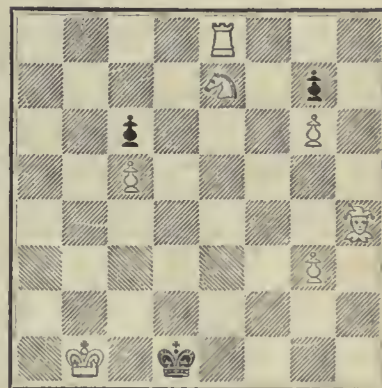
PAR J.-M.

Comment l'aimez-vous?
— D'hermine — Sous le soleil d'hiver — Agité — Avec une poule.
Où le placez-vous?
— En Italie — Près des Pyrénées — A la cuisine — Chez un fourreur.
Qu'en faites-vous?
— Un prince de bouillon — Une étole — Un cours d'eau — Le berceau d'un grand roi.

ÉCHECS

Problème, par Un Stratège

Noirs (3)



BLANCS (7)
Mat en cinq coups.

RÉBUS N° 38. — Par G. Picourt.



Les solutions seront données au n° 49 (mars).

SOLUTIONS

des rébus, des problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de janvier:

RÉBUS N° 35. — Au seuil de l'an nouveau, agréez nos vœux sincères.
(*Hausse œil II Laon noue veau agrès Aisne ove œufs cinq serres*).

CHARADES, par Jean. — Devin. Tyran.

DAMES:

B	49-53	39-34	33-28	44-40	19-14	23-3	3-46
N	16-27	30-37	7-16	45-34	10-19	32-24	perdu

DEVINETTES: 1. C'est le fromage trop fait (*trophée*). 2. C'est la mémoire, parce qu'elle fait le souvenir (le *sou venir*).

ÉNIGME. — Bougie.

CHARADES, par H. de Jocando. — Bonbon. Rival.

LOGOGRIPHE. — Spéculer (*pécule*).

HOMONYMES. — Foi, foie, fois, Foix.

CROIX:

```
  F
  A
PILON
  C
  O
  N
  E
  T
```

RÉBUS N° 36. — La critique est aisée et l'art est difficile.
(*La cri ticket thèse é & (et) lard édifice tle*).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

Bréhier (Emile). — *Chrysippe.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Joyau. — *Épicure.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Ostwald (Wilhelm). — *Les Fondements énergétiques de la science de la civilisation.* Trad. de l'allem. par E. Philippi. Paris, Giard et Brière. In-18. 2 francs.

Paulhan (F.). — *La Logique de la contradiction.* Paris, Alcan. In-16.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Baudrillart (Alfred). — *L'Enseignement catholique dans la France contemporaine.* Paris, Bloud. In-8°.

Bricout (J.). — *La Vérité du catholicisme. Notes pour les apologistes.* Paris, Bloud. In-16.

Bucceroni. — *La B. V. Marie ; considérations sur les mystères de sa vie.* Traduit de l'italien par le P. Ferd. Million. Paris, chez Hason et chez Klotz. In-18.

Cerceau (G.). — *L'Ame d'un grand catholique.* Esprit de foi de Louis Veuillot, journaliste et polémiste, d'après sa correspondance. Paris, Lethielleux. 2 vol in-16. 3 fr. 50 le vol.

Constant (G.). — *Etude et catalogue critique de documents sur le Concile de Trente.* Paris, Impr. nat. In-8°.

Douais (Mgr). — *L'Esprit ecclésiastique, son déclin, son relèvement.* Paris, Gabalda. Petit in-8°.

Duqon (Paul). — *Pour la communion fréquente et quotidienne.* Paris, Beauchesne. In-18.

Isoard (Mgr). — *La Vie chrétienne.* Paris, Lethielleux. In-16. 2 francs.

Petitot (H.). — *Pascal : sa vie religieuse et son apologie du christianisme.* Paris, Beauchesne.

Rocrias (J.-B.). — *Vie du R.-P. Charles Frémont.* Limoges, Ducourtieux et Gout. In-8.

Vaudon (Jean). — *L'Œuvre des congrès eucharistiques, ses origines.* Paris, Bloud. Petit in-8°.

Vuillermet (F.-A.). — *Les Sophismes de la jeunesse.* Paris, Lethielleux. In-16.

Les Psaumes de Salomon. Introduction, texte grec et traduction par J. Viteau. Paris, Letouzey et Ané. In-8°. 6 fr. 75.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Byron (lord). — *Le Pèlerinage de Childe Harold.* Version en vers avec notes explicatives par G. Leprévost. Paris, A. Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Cabat (Augustin). — *Les Porteurs du flambeau. D'Homère à Victor Hugo.* Paris, Perrin. In-16.

Carlyle (Thomas). — *Carlyle intime.* Lettres d'amour de Jane Welsh et de T. Carlyle. Trad. par Elsie et Emile Masson. Avec deux portraits. Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 2 vol. 3. fr. 50 le vol.

Carlyle (Thomas). — *Olivier Cromwell : sa correspondance ; ses discours.* Trad. par Edm. Barthélemy. Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

Coppée (François). — *Souvenirs d'un Parisien.* Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Gaubert (Ernest). — *Figures françaises. Critique et documents.* Paris, 85, rue de Rennes. In-16. 3 fr. 50.

Gautherot (Gustave). — *La Question de la langue auxiliaire internationale.* Avec 1 carte. Paris, Hachette. 3 fr. 50.

Gourmont (Jean de). — *Muses d'aujourd'hui. Essai de physiologie poétique.* Avec portraits et autographes. Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

Gregorovius (F.). — *Rome et ses environs.* Adapté de l'allemand par Mme Jean Carrère. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Guiard (Amédée). — *La Fonction du poète. Etude sur Victor Hugo.* Paris, Bloud. In-16.

Hillern (Wilhelmine von). — *Le Plus fort.* Trad. de l'allemand par Jean Carrère. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Lagerlöf (Selma). — *Jérusalem en Dalécarlie.* Trad. et av.-prop. d'André Bellessort. Paris, Nilsson. In-16.

Pétrone. — *La Matrone d'Ephèse.* Texte latin avec les traductions littérale de Jean Redni, et en vers de La Fontaine. Illustr. de Fournier grav. par Pennequin. Paris, Glomeau. In-8°.

Prévost (abbé). — *Manon Lescaut.* Notices et notes par Gauthier-Ferrières. 11 grav. dont 1 hors texte. Paris, Larousse. Petit in-8°.

Sorel (Albert-Emile). — *Essai de psychologie dramatique.* Paris, Sansot. In-18 jésus.

Stendhal. — *La Chartreuse de Parme.* Notice par Dupouy. Avec grav. hors texte. Paris, Larousse, 2 vol. petit in-8°. Chaque vol. 1 franc.

Vallette (Gaspard). — *Jean-Jacques Rousseau, Genevois.* Paris, Plon ; Genève, Jullien. In-8°. 7 fr. 50.

Vibert (Théodore). — *Les Girondins,* poème national en douze chants. Edition du cinquantenaire. Schleicher frères. In-8°. 7 fr. 50.

BEAUX-ARTS

Bertaux (E.). — *Donatello.* Avec grav. Paris, Plon. In-8°. 3 fr. 50.

Bovet (Marie-Anne de). — *Cracovie.* Avec grav. Paris, Laurens.

Hymans (Henri). — *Bruxelles.* Avec grav. Paris, Laurens. In-8°.

Morel-Payen (Lucien). — *Troyes et Provins.* Avec grav. Paris, Laurens. Grand in-8°.

Olivier et Norbert. — *Une étoile de la danse au XVIIIe siècle. La Barberina Campanini* (1721-1799). Avec portraits, grav. et autogr. Paris, 15, rue de Cluny. Gr. in-8°.

Catalogue du fonds de musique ancienne de la Bibliothèque nationale (Imprimés et manuscrits), par Jules Ecorcheville. T. Ier. L'ouvrage formera 8 ou 10 volumes avec environ 10 000 thèmes de musique. On souscrit à 500 francs (150 exemplaires seulement). Paris, Terquem.

Le Dessin par les Grands Maîtres, par L. Lumet et Y. Rambosson. 12 fascicules mensuels. Dans chaque fascicule, 4 pl. en phototyp. et en texte explicatif. On souscrit à 20 francs. Un fascic. : 1 fr. 80. Le fascic. 1 a paru le 15 janvier 1911.

Quatre dialogues sur la peinture de Francisco de Hollanda. Mis en français par Léo-Rouanet. Paris, Champion. In-16. 3 fr. 50.

La Misère sociale de la Femme d'après les écrivains et les artistes du XVIIe au XXe siècle, avec seize estampes originales et des reproductions. Introduction de Léon Bourgeois. Texte de divers auteurs. (Publication au profit des libérées de Saint-Lazare.) Paris, Devambez. L'exemplaire se vend de 200 à 1 500 francs

ŒUVRES MUSICALES

Debussy (Cl.). — *Petite pièce* pour clarinette et piano. Paris, Durand. 1 fr. 75.

Domergne (C.). — *Fantaisie sonate,* pour piano et violon. Paris, Mathot. 7 francs.

Dukas (P.). — *Ariane et Barbe-Bleue.* Partit., chant et piano, réduite par l'auteur. Textes français et anglais. Paris, Durand. 20 francs.

Gédalge (André). — *Troisième symphonie* (en *fa*). Partition d'orchestre. Paris, Enoch. 35 francs.

Gounod (Ch.). — *Le Médecin malgré lui.* Trad. et adapt. pour la scène allemande, par von Reznicek. Part., chant et piano. Paris, Gallet. 12 mark.

Groz (A.). — *Sonate* en *si,* pour piano et violon. Paris, Rouart, Lerolle et Cie.

Schmitt (F.). — *Quintette* en trois parties, pour piano, 2 violons, alto et violoncelle. Partition. Paris, Mathot. 12 francs.

Tartanac. — *Suite pour violon solo et orchestre restreint.* Paris, Enoch. 10 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Aymard (capit.). — *Les Touareg.* Avec grav. et 1 carte. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

Bary (Maxime de). — *Grand gibier et terres inconnues. Autour des grands lacs de l'Afrique centrale. Le mont Elgon.* Avec grav. et 1 carte. Paris, Plon. In-8°. 10 francs.

Bertrand (Alphonse). — *Les Origines de la troisième République.* Paris, Perrin. In-8°.

Celier (Léonce). — *Les Dataires du XVe siècle et les Origines de la daterie apostolique.* Paris, Fontemoing. In-8.

Charles-Roux (J.). — *Aigues-Mortes.* Avec illustr. Paris, Bloud. Petit in-8°. 5 francs.

Chuquet (Arthur). — *Quatre généraux de la Révolution. Hoche et Desaix, Kléber et Marceau.* Paris, Fontemoing. In-8°. 7 fr. 50.

Kann (Réginald). — *La Campagne de 1878 en Bosnie-Herzégovine.* Avec croquis et 1 carte. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 4 francs.

Kergolay (Cte J. de). — *Sites délaissés d'Orient (du Sinaï à Jérusalem).* Avec grav. et 1 carte. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

Labat (Léopold). — *Le Drame de la rue des Filatiers (1761). Jean Calas.* Etude inéd. sur doc. authent. Paris, A. Picard. In-8°.

Lambeau (Lucien). — [Histoire de] *Bercy.* Avec planches. Paris, E. Leroux. In-4°.

Plaisance dit Pascalein. — *Histoire des Savoyens.* Avec planches. Chambéry. Impr. nouvelle, 2 vol. in-8°.

Reclus (Onésime). — *La Terre à vol d'oiseau.* Avec grav. et 6 cartes. Paris, Hachette. In-4°. 8 francs.

Segonzac (marquis de). — *Au cœur de l'Atlas, Mission au Maroc* (1904-1905). Avec reproductions photographiques et cartes.

Toussaint (Paul). — *Les Foires de Chalon-sur-Saône,* des origines au XVIe siècle. Avec 1 plan. Dijon, Nourry. In-8°.

Ward (Herbert). — *Chez les Cannibales de l'Afrique centrale.* Avec grav. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

La Bastille sous la Régence. Mémoires de Mme de Staal de Launay, publiés avec une introduction par F. Funck-Brentano. 1 vol. in-8°. Paris, chez Arthème Fayard.

La France, Géographie illustrée, par P. Jousset, avec 1 800 gravures photographiques, 40 hors-texte, 30 cartes et plans en couleurs et de nombreux plans en noir. Paris, Larousse. Prix jusqu'au 15 mars 1911, en 2 volumes, brochés, 46 fr. ; reliés, 58 fr. (Payement 6 fr. tous les deux mois.)

Carte au 500 000e de la mission Tilho, dessinée par Maurice Durand. Paris, Erhard.

Carte de l'Hinterland Brazilero-Bolivien et Nord du Paraguay, par Guibert de Blaymont, au 1 850 000e. Paris, Barrère. 1 feuille grand aigle, 15 francs.

Carte de la région Logone-Oualim-Lobaye-Sangha, au 500 000e. Paris, Barrère. La carte en 6 feuilles, 10 francs.

Carte de la Tunisie au 60 000e (Serv. géogr. de l'armée), feuille 32 : *Souk el Arba.* Paris, Ministère de la Guerre. 1 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Bernard (Marcel). — *L'Hygiène publique obligatoire en France.* Paris, Giard et Brière. In-18. 4 francs.

Bos (Charles). — *Refaisons une marine.* Nancy et Paris. Berger-Levrault. In-16. 2 fr. 50.

Busson, Fèvre et Hauser. — *Notre empire colonial.* Avec grav. et cartes. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

De Greef (Guillaume). — *Introduction à la Sociologie.* t. Ier. 1re partie : Eléments. Paris, Rivière. In-8°.

Dijol (Marcel). — *Situation économique de la France sous le régime protectionniste de 1892.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 5 francs.

Dulac (Albert). — *La Formation des prix des denrées alimentaires de première nécessité.* Paris, Rivière. In-16. 2 francs.

Escarra (Edouard). — *Le Développement industriel de la Catalogne.* Paris, Arthur Rousseau. In-12.

Jameson (Russell Parsons). — *Montesquieu et l'Esclavage.* Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

Nézard (Henry). — *Eléments de droit public à l'usage des étudiants en droit.* Paris, Rousseau. In-8°. 6 francs.

Passillé (Raymond de). — *Le Tissu social.* Paris, Plon. In-18. 2 francs.

Silberling (E.). — *Dictionnaire de sociologie phalanstérienne.* Guide des œuvres complètes de Ch. Fourier. Paris, Rivière et Cie. In-8°. 15 francs.

Terrier et Mourey. — *L'Expansion française et la Formation territoriale.* Avec portraits et cartes. Paris, Larose. In-8°. 7 fr. 50.

Villey (Edmond). — *Les Périls de la démocratie française.* Paris, Plon. In-16.

Weber (Anatole). — *Introduction à l'étude de la Prévoyance.* Paris, Rivière. In-8°. 7 fr. 50. — *L'Enseignement de la Prévoyance. Une lacune des programmes universitaires.* In-8°. 2 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

Clairin (J.). — *Cours de mathématiques générales.* t. Ier. Algèbre, Géométrie analytique, Calcul différentiel. Lille. Janny. In-4°.

Lebon (Ernest). — *Paul Appell.* Biographie, bibliographie analytique des écrits. Avec 1 portrait en héliogravure. Paris, Gauthier-Villars. Grand in-8°. 7 francs.

SCIENCES NATURELLES

Lenicque (Henri). — *Géologie nouvelle. Théorie chimique de la formation de la terre et des roches terrestres.* Avec fig. et planches. In-8°. 7 francs.

MÉDECINE

Breton et Vaillant. — *Electricité médicale.* Paris, Geisler. In-8°.

Doyen (E.), Bouchon et R. Doyen. — *Atlas d'anatomie topographique.* Coupes sagittales chez l'homme et chez la femme. 2 fascicules. Paris, Maloine. Le fasc. 4 francs.

Hanriot. — *Les Eaux minérales de l'Algérie.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8° carré.

Léopold-Lévi et de Rotschild. — *Nouvelles Études sur la physio-pathologie du corps thyroïde et des autres glandes endocrines.* Avec fig. et planches. Paris, Doin. In-8°. 12 francs.

Meunier (L.). — *Histoire de la médecine depuis ses origines jusqu'à nos jours.* Préface du Pr Gilb. Ballet. Paris, Barrère. In-8°.

SCIENCES APPLIQUÉES

Blanchon (H.-L.-A.). — *L'Art de conserver et de naturaliser les animaux (Vertébrés et Insectes) et d'utiliser leurs dépouilles, fourrures, plumes,* etc. Avec fig. Paris, Garnier. In-18 jésus.

Cremier (Victor). — *La Photographie des couleurs par les plaques autochromes.* Paris, Gauthier-Villars. In-16. 2 fr. 75.

Desmons (R.). — *Comment volent les oiseaux. Le vol ramé.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 4 francs.

Dupuis et Lombard. — *Cours de dessin industriel.* T. Ier. Paris, Dunod et Pinat. In-4°.

Grumler. — *Traité pratique de comptabilité commerciale.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 8 francs.

Guilin (R.). — *Analyses élémentaires. Composition et analyse des produits alimentaires. Recherche des falsifications. Loi sur les fraudes.* Avec fig. Paris, Baillière. In-18 jésus.

Hubert (Paul). — *Le Palmier à huile.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 8 francs.

Ricard (J.-H.). — *Au pays landais. Exploitation des forêts résineuses.* Préface de E. Tisserand. Avec fig. et 1 carte. Paris, Baillière. In-8°.

Tellier (Ch.). — *Histoire d'une invention moderne : le frigorifique.* Avec fig. Paris, Delagrave. In-8°. 15 francs.

Vignebon (Eug.). — *Induction et courants alternatifs.* Avec fig. Paris, Geisler. In-8°.

Witz (Aimé). — *Dernière Evolution du moteur à gaz.* Paris, Geisler. In-8°. 17 fr. 50.

ART MILITAIRE

Dubois (Lieutt-colt). — *Répertoire méthodique des documents publiés par le ministère de la Guerre, et Méthode de travail à employer dans l'étude des règlements militaires.* Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 1 fr. 50.

Sabatier (capne). — *Le Génie en Chine* (1901-1906). Avec fig. et planches. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 5 francs.

DIVERS

Adam (Mme). — *Après l'abandon de la revanche.* Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Faideau et Rodin. — *Conférences d'hygiène.* Avec 160 reproductions photographiques ou dessins. (Enseignement secondaire et primaire supérieur ; écoles normales.) Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

Grasset. — *Le Milieu médical et la question médico-sociale.* Paris, Grasset. In-18.

Lombroso (Cesare). — *Hypnotisme et spiritisme.* Trad. de Ch. Rossigneux. Paris, E. Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Viguier (A.). — *Vocabulaire d'escrime,* avec portrait et fig. Petit in-8°. 6 francs.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Biologica. — Revue scientifique du médecin. Mensuelle Avec gr. et planches. Le no 1 a paru le 15 janvier 1911. Un an, 6 fr. (Union 8 fr.).

Ferroja Esperantisto Dumonata Gazeto. — Paris, 34, rue Lacépède. Le no 1 a paru en décembre 1910. Un an, $ 1.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Janvier 1911 au 14 Février 1911

15 janv. (dim.). — Arrivée à Paris du bourgmestre, des échevins et d'une délégation du Conseil municipal de Vienne. Ils sont reçus à la gare par M. Bellan, président du Conseil municipal.

— L'empereur d'Autriche François-Joseph reçoit en audience d'adieu le nonce, Mgr Granito di Belmonte.

— Le roi d'Espagne visite la ville d'Almeria et rentre à Madrid.

— Le train omnibus 407, de Caen à Fougères (Ouest-Etat), est tamponné par un train de ballast. Cinq blessés.

16 janv. (lun.). — L'empereur d'Autriche, rétabli d'une légère indisposition, assiste au bal de cour donné à la Hofburg.

— Les ministres italiens Sacchi et Ciufelli et le sous-secrétaire d'Etat Colissano visitent Messine pour étudier les plans de reconstruction.

— A la Chambre, discours de M. Maurice Barrès sur les dangers que courent les édifices religieux depuis l'application de la loi de séparation.

17 janv. (mar.). — A la séance de la Chambre, deux coups de revolver sont tirés des tribunes du public contre M. Briand, président du Conseil, sans le toucher ; mais une des balles blesse à la jambe M. Mirman, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au ministère de l'Intérieur. L'auteur de l'attentat est un dément, nommé Giselme.

— Le sous-marin allemand *U-3* coule en rade de Kiel ; la plus grande partie de l'équipage est sauvée ; deux officiers et un matelot restés dans le kiosque succombent asphyxiés.

— Le nouveau cabinet Bienerth expose son programme devant les deux Chambres du Reichsrath autrichien

— Le roi Gustave V ouvre le Riksdag suédois.

— Une bande de deux mille vignerons champenois, sortis pour la plupart de Venteuil et des communes voisines, s'en vont, drapeau rouge en tête, saccager à Damery, près d'Epernay, les celliers du négociant en vins Achille Perrier.

— L'Académie de médecine nomme une Commission pour examiner les effets de l'hectine dans le traitement de l'avarie.

18 janv. (mer.). — Vingt-quatre conspirateurs anarchistes japonais, parmi lesquels le Dr Kotoku, sont condamnés à la pendaison ; douze condamnations capitales sont commuées en réclusion perpétuelle et deux autres en travaux forcés.

— La marquise Arconati-Visconti fait à la préfecture de police un don de 100.000 francs pour les agents victimes du devoir.

— A Venteuil, de nouveaux désordres ont lieu à l'occasion de l'interrogatoire, par le procureur de la République, de deux vignerons compromis dans l'émeute de la veille.

19 janv. (jeu.). — Dans une réunion tenue à Venteuil, les délégués des 18 communes viticoles de la Champagne s'engagent, en présence du préfet, à suspendre tout acte de sabotage, et font appel au gouvernement pour réprimer la fraude et pour donner satisfaction à leurs revendications.

— Les édiles viennois quittent la France.

— Première représentation au théâtre Cluny : *le Père la Frousse*, vaudeville en 3 actes et 4 tableaux, de M. Alexandre Fontanes.

— Accident en gare du Bourget : le rapide Laon-Paris entre en collision avec un train de marchandises : une dizaine de blessés.

20 janv. (ven.). — Les délégués de la ville de Turin sont reçus à Paris par M. Bellan et ses collègues du bureau du Conseil municipal de Paris.

— 40 mineurs sont tués par un coup de grisou dans une mine de Sosnowice, à la frontière silésienne.

— La première Chambre néerlandaise discute le projet de fortification des côtes.

— Répondant aux interpellations sur la C. G. T., le président du Conseil, M. Briand, repousse l'hypothèse de la dissolution : il est d'avis de donner aux syndicats la capacité civile, en développant chez eux le sens de la responsabilité.

— Le Conseil municipal reçoit, à l'Hôtel de Ville, les délégués de Turin.

21 janv. (sam.). — Une violente tempête de neige s'est abattue sur le sud de la Russie.

— Réunion de la Chambre des députés japonaise.

— A la Chambre turque, le ministre des Affaires étrangères Rifaat-pacha s'explique sur l'entente russo-allemande relative à la Perse.

— A Athènes, ouverture de la nouvelle Assemblée nationale hellène.

— Première représentation à l'Odéon : *l'Inquiète*, pièce en 4 actes, de M. Jean Richard.

— M. Taft, président des Etats-Unis, prononçant un discours devant la Pennsylvania Society de New-York, déclare que le traité primitif Hay-Pauncefote avec l'Angleterre a été amendé dans le dessein de confirmer aux Etats-Unis le droit de fortifier les abords du canal de Panama.

— L'élection de M. Barnes, comme président du parti républicain dans l'État de New-York, est un échec pour la politique de M. Roosevelt.

22 janv. (dim.). — A Paris, élections municipales complémentaires.

23 janv. (lun.). — A l'Académie des sciences, élection de M. Edouard Branly, au deuxième tour, par 30 voix contre 28 à Mme Curie.

— Dans la nuit du 22 au 23, à 1 h., on dégage les mariniers de Venesville, ensevelis depuis 11 jours 1/2.

— Grande collision, dans le pays de Galles, entre un train de voyageurs et un train de houille, à Hopkinstown (Pontypridd), sur les Taff vale railway. Onze morts et une quarantaine de blessés.

— Inauguration à Paris, rue Gay-Lussac, en présence de M. Fallières, président de la République, de l'Institut océanographique créé par le prince de Monaco.

— Premières représentations, à l'Opéra-Comique : *l'Ancêtre*, drame lyrique en 3 actes, musique de Saint-Saëns, poème de M. Augé de Lassus. — *Les Lucioles*, divertissement de Mme Mariquita, musique de M. Claude Terrasse.

24 janv. (mar.). — Les délégués de Turin quittent Paris.

— Le docteur Kotoku, sa femme et dix de leurs coaccusés sont pendus dans la prison de Tokio.

— A la Chambre, discussion sur le régime des détenus politiques.

— M. Sébileau est élu membre de l'Académie de médecine.

25 janv. (mer.). — M. Klotz, ministre des Finances, reçoit les représentants et sénateurs de la Champagne délimitée.

26 janv. (jeu.). — Réception de Mgr Duchesne à l'Académie française, en remplacement du cardinal Mathieu.

— Mort, à Londres, de sir Charles Dilke.

— Au Reichstag, première lecture du projet de loi gouvernemental sur la Constitution de l'Alsace-Lorraine.

— Djevad-pacha, commandant militaire du Hedjaz, est nommé commandant de l'armée d'expédition au Yémen.

— Au Théâtre-National de Dresde, première représentation du *Chevalier à la Rose*, opéra de Richard Strauss, tiré du poème de Hugo von Hoffmansthal.

27 janv. (ven.). — Mort, à Paris, du journaliste Henri des Houx.

— Le 52e anniversaire de la naissance de l'empereur d'Allemagne est célébré avec la solennité accoutumée. A cette occasion, le ministre de Prusse auprès du Vatican, docteur de Mühlberg, prononce un discours où il critique vivement la politique de la curie romaine. Une nouvelle version, très atténuée, de ses paroles, est publiée par les journaux.

— A Lisbonne, le ministre des Affaires étrangères remet aux journalistes un communiqué officiel, exposant que la situation économique et financière s'améliore dans le pays.

— L'amiral Montecuccoli, commandant de la marine austro-hongroise, expose devant la Commission navale de la Délégation hongroise l'utilité d'augmenter le budget maritime.

28 janv. (sam.). — Au Reichstag, suite de la discussion sur la Constitution de l'Alsace-Lorraine. Discours du chancelier de Bethmann-Hollweg.

29 janv. (dim.). — A Paris, inauguration du monument érigé, avenue des Ternes, aux Francs-Tireurs des Ternes, dits « A la branche de houx », œuvre du sculpteur J. Jouaut.

— A Paris, élections municipales complémentaires (scrutin de ballottage).

— Le duc de Connaught est nommé gouverneur général du Canada.

— A Liége, grande manifestation wallonne antiflamingante, organisée par les ligues wallonnes de Liége et du Brabant.

— Un mouvement sismique est ressenti à Vernyi (Turkestan).

— Mort du sculpteur Théophile Camel.

30 janv. (lun.). — Le ministre du Commerce dépose un projet de loi réglementant la vente des vins de Champagne.

— A la Commission des Affaires étrangères de la Délégation autrichienne, le comte d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères, fait ressortir l'amélioration des rapports de l'Autriche-Hongrie avec les grandes puissances.

— A Bombay, l'Hindou Savarkar est condamné à la déportation à vie.

— Premières représentations au théâtre des Arts : *le Marchand de passions*, comédie en 3 images d'Epinal, en vers, de M. Maurice Magre, musique de scène de M. Gabriel Grovlez. — *Nabuchodonosor*, tragédie en 1 acte, de M. Maurice de Faramond, décors de M. A.-D. de Segonzac, musique de scène de M. G. Grovlez.

31 janv. (mar.). — Cinq membres de la Chambre des lords, délégués par le roi, ouvrent la première session du Parlement anglais en 1911.

— Mort du député socialiste allemand Paul Singer.

— Première représentation aux Variétés : *les Midinettes*, comédie en 4 actes, de M. Louis Artus.

1er févr. (mer.). — A Londres, Edward Mylius est jugé pour avoir publié, dans un journal de Paris, un article, d'après lequel le roi d'Angleterre, étant jeune officier de marine, aurait conclu un mariage morganatique avec la fille d'un amiral. Mylius, reconnu coupable de diffamation, est condamné à douze mois de prison.

— Le comte de Wedel, statthalter impérial, ouvre la 38e session de la Délégation d'Alsace-Lorraine.

— M. Lowther est réélu *speaker* de la Chambre des communes.

— A Jersey-City, en face de New-York, une explosion de dynamite détruit trois bateaux et tue une vingtaine de portefaix.

— Le capitaine d'artillerie Bellenger, parti sur un monoplan du champ d'expériences de Vincennes à 8 h. 45, arrive à la Croix-d'Hins, près de Bordeaux, à 4 h. 55, après un trajet de 538 kilomètres accompli en 8 heures.

— Représentation au Gymnase : *le Sculpteur de masques*, pièce en 3 actes, de M. Fernand Crommelynck.

— La Douma discute un projet de travaux publics pour l'assainissement de Saint-Pétersbourg.

— A la première Chambre des états généraux hollandais, discussion sur le projet de défense côtière et de fortification de Flessingue.

— Au Sénat, interpellations sur la question du Maroc. Discours de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

2 févr. (jeu.). — Fermeture, par ordre du comte Stürgkh, ministre autrichien de l'Instruction, de l'université de Cracovie, à la suite des manifestations des étudiants libéraux contre la nomination du P. Zimmermann comme professeur de théologie.

— Continuant son raid, le capitaine Bellenger, parti de la Croix-d'Hins, près de Bordeaux, à 2 h. 52, arrive à Pont-Long, près de Pau, à 4 h. 45.

— Premières représentations au théâtre Michel : *le Complice*, comédie en 1 acte, de M. Daniel Riche. — *La Femme et les Pantins*, pièce en 1 acte, de M. Pierre Veber. — *Le Veilleur de nuit*, comédie en 3 actes, de M. Sacha Guitry.

3 févr. (ven.). — L'aviateur canadien J.-A.-D Mac Curdy, tentant de traverser le détroit de Floride, part à 7 h. 30 du matin de Key-West, et, après avoir parcouru 168 kil. 915 en 2 h. 8 m., est obligé de descendre sur ses flotteurs à 16 kil. seulement de La Havane. C'est le record du vol en mer.

— Un village de pêcheurs établi sur la glace, au large de Bjorkoe-Sound (Finlande), est emporté par la mer au cours d'une violente tempête.

4 févr. (sam.). — M. Georges Lacour-Gayet est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— A Téhéran, le ministre des Finances Sani-el-Daouleh est assassiné.

5 févr. (dim.). — A Berlin, plus de cent mille personnes suivent les funérailles du député socialiste Paul Singer.

— Mort, à Berlin, de l'architecte Karl Grossheim, président de l'Académie des arts.

— A Rome, l'Académie des Lincei, nomme par acclamation le roi Victor-Emmanuel président d'honneur, pour son récent ouvrage sur la numismatique.

6 févr. (lun.). — Un incendie détruit en grande partie le palais de la Sublime Porte : particulièrement, les bâtiments du ministère de l'Intérieur et du Conseil d'Etat.

— Au Parlement anglais, le roi George V lit le discours du trône avec le cérémonial d'usage ; puis, dans chacune des deux Chambres, la discussion s'engage sur l'adresse. Aux Communes, M. Balfour critique le traité de commerce du Canada avec les Etats-Unis. A la Chambre des lords, lord Lansdowne prononce un discours sur la situation politique.

— Mort, à Paris, du Dr Kelsch, médecin militaire, membre de l'Académie de médecine.

7 févr. (mar.). — A la Chambre des lords, lord Lamington interroge le gouvernement sur les pourparlers entre la Russie et l'Allemagne, au sujet des chemins de fer persans et turcs : lord Morley refuse de faire aucune déclaration avant la conclusion des négociations.

— Mort du poète suédois Gustave Froeding.

8 févr. (mer.). — La gare de Tsarkoié-Sélo est détruite par un incendie.

— La Commission du Reichstag chargée d'examiner le projet de réforme constitutionnelle pour l'Alsace-Lorraine se réunit pour la première fois.

— La Chambre d'Athènes commence l'examen du projet de revision de la Constitution.

— Première représentation au théâtre Déjazet : *les Camelots du 20e*, vaudeville en 3 actes, de MM. Jacques Layral et Henri Clerc.

9 févr. (jeu.). — Election, à l'Académie française, du général Langlois, au fauteuil de Costa de Beauregard, et de Henri de Régnier au fauteuil du vicomte de Vogüe.

— A l'aérodrome de Douzy (Ardennes), chute mortelle des deux aviateurs Jules Noël et Georges de La Torre.

— Première représentation au Vaudeville : *le Cadet de Coutras*, comédie en 5 actes, de MM. Abel Hermant et Yves Mirande.

— La Commission du budget, au Reichstag, approuve la création de 107 compagnies de mitrailleuses d'infanterie.

10 févr. (ven.). — Le Sénat adopte en seconde délibération la proposition de loi portant modification de l'heure légale française, pour la mettre en concordance avec le système universel des fuseaux horaires. — Il adopte l'ensemble de la loi relative à la garantie de l'origine des vins de Champagne.

— A la Chambre des communes, débats sur le droit au travail.

11 févr. (sam.). — Au Reichstag, le comte de Kanitz discute l'interpellation des conservateurs sur les moyens à employer pour s'opposer à l'écoulement des capitaux allemands vers les marchés étrangers.

— A Constantinople, démission du ministre de l'Intérieur Talaat-bey, remplacé par Halil-bey.

12 févr. (dim.). — Le prince Henri de Prusse prononce, dans une société de vétérans du 35e régiment d'infanterie, un discours sur la nécessité de soutenir l'autorité contre l'ennemi intérieur en développant la force armée.

13 févr. (lun.). — Au Reichstag commence la discussion en seconde lecture du budget naval.

— La Commission militaire de la Délégation autrichienne discute le programme naval de l'amiral Montecuccoli.

14 févr. (mar.). — Au Reichstag, l'amiral von Tirpitz définit la politique navale allemande qui, selon lui, n'est nullement agressive.

— A La Haye, séance d'ouverture du tribunal d'arbitrage qui doit s'occuper de l'affaire Savarkar.

— Aux Etats-Unis, la Chambre a adopté le projet de traité de réciprocité douanière avec le Canada.

— A 8 h. 10 du soir, en gare de Courville, l'express 513 de Paris à Brest prend en écharpe le train de marchandises 3238 venant du Mans (Ouest-Etat). Les premiers wagons de l'express prennent feu : quinze morts, dix-sept blessés.

— Sur la voie de la Compagnie des mines de Béthune, à Violaines (Nord), rencontre d'un train de charbon et d'un train de mineurs ; deux morts et vingt blessés.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

M. V., *Paris*. — C'est le calendrier mythologique que nous donnons dans la série des frontispices du *Larousse mensuel*, pour l'année 1911.

B. Y., *Nevers*. — Nous parlerons de cette question prochainement, dans un article général sur les préparations arsénicales. Merci de votre amabilité.

A. D., *Paris*. — C'est la photographie d'un tableau, qu'un ami de la famille a bien voulu nous confier ; vous trouverez la reproduction en gravure à la Bibliothèque nationale.

P. L., *Béthune*. — Nous répondrons et nous compléterons un de ces jours l'article « canal de Panama » et nous tâcherons de répondre à votre desideratum.

H. S., *Liége*. — Il faut dire Madame Vve Leloup et fils et non Messieurs Vve Leloup et fils.

S. B., *Bucarest*. — Nous ne donnons le compte rendu d'une œuvre que lorsque nous la connaissons. En parler d'après ouï-dire serait imprudent et souvent bien difficile.

P. M., *Genève*. — Son début a été éclatant, en effet ; mais depuis il a fait de vaines tentatives pour soutenir la renommée qu'il s'était si vite acquise.

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt fameux.

E. N., *Orléans*. — Certainement, nous connaissons les nouvelles réformes grammaticales ; elles offrent peu d'intérêt et sont fort contestées. Nos grammaires seront modifiées si les réformes sont définitivement maintenues.

P. C., *Paris*. — Parcourez ce numéro et vous verrez que nous cherchons à faire de mieux en mieux ; il faut tendre à la perfection, sans jamais y prétendre. Merci de votre amabilité.

V. F., *Alexandrie*. — Nous avons plusieurs fois parlé de la Crète, nous en parlerons encore s'il y a lieu, c'est-à-dire si quelque événement nouveau attire l'attention sur elle.

A. P., *Cherbourg*. — Oui, l'anecdote se rapporte bien à Ferret ; mais le quatrain a été appliqué à divers personnages.

Th., *Mons*. — Cette appellation italienne d'un marbre bréchoïde devait être orthographiée *paonazzetto*, qui serait un diminutif du mot italien *paonazzo* (violet, violet pourpre).

L. L., *Saint-Laurent*. — Oui, le mot *congère* est français ; il figure du reste à son ordre alphabétique dans le *Nouveau Larousse* et dans le *Larousse pour Tous*.

R. T., *Nice*. — A la fin du *Supplément* du *Nouveau Larousse* il y a un *Complément* de 32 pages. C'est dans ce complément, p. 624, que se trouve le *Régime des cultes* (loi du 9 décembre 1905).

M. O., *Nancy*. — Veuillez prendre patience. Nous y travaillons et ça ne vient pas tout seul, car malheureusement

Le ciel, sur nos souhaits, ne règle pas les choses.

P. de D., *Bruxelles*. — Nous voulions donner, dans ce numéro de mars, une étude des voies souterraines de Paris (Métropolitain, Nord-Sud) ; il ne nous a pas été possible d'arriver à temps. Cette étude et la carte en couleurs qui l'accompagne paraîtront dans un prochain numéro.

T. N., *Milan*. — Le pléonasme est vicieux. Quand vous dites : *il n'y a seulement que Racine qui soutienne constamment l'épreuve de la lecture*, *ne... que* a le même sens que *seulement* ; ce dernier mot est donc de trop.

F. W., *Amsterdam*. — On dit, en effet : *les poules pondent par le bec*. C'est là une proposition énigmatique dont le sens ne saurait échapper à la réflexion. On veut dire que les poules doivent être bien nourries pour pondre beaucoup d'œufs.

G. B., *Granville*. — La collection Chauchard fait aujourd'hui partie de notre grand musée national. Nous en donnons un compte rendu dans ce numéro et nous reproduisons quelques tableaux. Dans les numéros suivants, nous donnerons d'autres tableaux parmi les principaux.

P. J., *Nîmes*. — 1° Le titre porté dans la marine américaine par Peary est bien celui de *commander*, qui correspond à notre grade de capitaine de vaisseau. — 2° C'était bien le 6 avril 1909 que l'explorateur a atteint et même, à ce qu'il affirme, photographié le pôle Nord.

P. G., *Lyon*. — L'exiguïté de notre cadre ancien ne nous avait pas encore permis de donner suite à divers projets, parmi lesquels celui dont vous parlez ; mais nous comptons cette année même vous donner satisfaction. Dans le présent numéro déjà vous avez un article sur les *mâts militaires*.

O. F., *Rouen*. — Il ne faut pas rechercher trop sévèrement les fautes de l'homme qui se distingue par de grands talents ou par de grandes vertus. Les services qu'il est susceptible de rendre sont une large compensation aux petits travers qu'on peut lui reprocher. Un diamant, même avec quelques défauts, est encore plus précieux qu'une pierre commune qui n'en a pas.

S. N., *Hanoï*. — Tous nos remerciements pour votre très aimable appréciation. C'est bien ce que nous avons voulu faire, nous souvenant du conseil de Boileau :

Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y forment qu'un seul tout de diverses parties.

G. M., *Manche*. — Le mot steppe est généralement employé au masculin. Toutefois, beaucoup de bons auteurs, surtout au siècle passé, le considéraient comme féminin, et il n'y a pas faute à conserver ce vieil usage comme le font certains écrivains, qui respectent volontiers les traditions anciennes d'orthographe et de genre.

R. F., *Paris*, *Manche*. — Nous l'avons dit dans le *Nouveau Larousse*. Les Chevaux de Marly, sculptés dans le marbre par Guillaume Coustou le jeune, sont ainsi nommés parce qu'ils furent placés en 1745, sur deux grands piédestaux, aux extrémités de la terrasse qui terminait les jardins du château de Marly et dominait l'abreuvoir. A l'époque de la Révolution, ils furent apportés à Paris et érigés à l'entrée de l'avenue des Champs-Elysées, où ils sont encore.

A. L., *Huddersfield*. — 1° Nous ne voyons pas bien de qui est la maxime que vous citez. Plus connue est la phrase de La Bruyère : Un dévot (c'est-à-dire un *faux dévot*, explique l'écrivain en note) est celui qui, sous un roi athée, serait athée ? — 2° La *Revue Encyclopédique* a paru sous ce titre, de 1891 à 1900, et sous le titre *Revue Universelle*, de 1901 à 1905 inclusivement.

C. V., *Grenoble*. — Dire des *à peu près*, c'est souvent très facile, mais dire vrai, net, précis, c'est tout autre chose et nous nous appliquons surtout à cela. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas suivre de très près l'actualité ; nous préférons attendre un peu pour mieux étudier et mieux juger.

C. E., *Turin*. — C'était pendant la deuxième moitié du XVIIIe s., Mademoiselle Chevalier remplit longtemps, avec beaucoup de succès, les premiers rôles à l'Opéra. Le quatrain suivant, qui lui fut adressé, semble prouver qu'aux talents de l'actrice elle joignait les agréments de la femme :

Chevalier, quelles sûres armes
Pour mettre un amant sous vos lois !
Vous séduisez par votre voix
Les cœurs échappés à vos charmes.

S. D., *Amiens*. — C'était de la flagornerie, et l'on sait qu'aucune flatterie ne coûte à un courtisan pour conquérir le sourire du maître ; il ne recule devant aucune absurdité, s'il croit y voir un moyen de plaire. Qu'un prince dise en plein jour : « Il est nuit, » les courtisans se hâteront d'ajouter : « Voilà la lune, voilà les étoiles. » Un seigneur répondit à Louis XIV, qui lui demandait l'heure : « Sire, il est l'heure qu'il plaira à Votre Majesté. »

R. P., *Landerneau*. — Lorsqu'un article est affecté de l'astérisque, c'est, vous le savez, l'indice que le sujet a été traité déjà au *Nouveau Larousse* ou à son *Supplément* ; mais dans le cas où le même sujet serait repris dans les volumes ultérieurs du *Mensuel*, un renvoi précis (n° du tome et chiffre de pagination) donnera au lecteur toutes indications utiles.

P. V. P., *Paris*. — Même réponse.

A. G., *Lyon*. — Tout verbe actif peut être employé sous la forme réfléchie dans le sens passif : par ex. : *ce médicament se donne* (est donné) *dans certains* cas. Nous avons négligé d'indiquer chaque fois cet emploi toujours possible. Mais nous vous concédons que dans la phrase : *la mesure s'impose*, l'emploi est un peu différent ; aussi l'avons-nous rétabli dans les éditions subséquentes. Il figure d'ailleurs dans le *Nouveau Larousse* en sept volumes.

U. G., *Reims*. — Une preuve est infirmée par ce fait que, dépassant le but, elle tend à établir des choses qui sont absolument fausses. Qui prouve trop ne prouve rien.

Un militaire qui voulait se faire réformer prétendait être myope. « La preuve que je ne vous trompe pas, disait-il au major, c'est que je ne vois pas seulement les galons du caporal qui est là-bas. » Le brave guerrier oubliait que, du moment qu'il n'apercevait pas les galons, il ne pouvait savoir que l'homme qu'il voyait était caporal. On ne pense pas à tout.

D. I., *Bourges*. — Il s'est jugé tout seul. Nous n'avions pas à être plus sévères ou plus indulgents envers lui qu'il ne l'a été lui-même. Nous avons répété tout simplement ce qu'il a dit et écrit.

On demandait à Lysimon
Quelles gens voyait Emilie.
— Je n'en sais rien, dit-il, brouillé pour tout de bon,
Je m'informe peu de sa vie :
Mais la belle voyait mauvaise compagnie,
Quand je fréquentais sa maison,

Dans sa franchise un peu naïve, il a fait comme Lysimon.

M. T., *Besançon*. — Nous ne savons pas si, comme vous le dites, il « mangea la grenouille », mais nous savons que les fournisseurs des armées n'avaient pas, sous Napoléon Ier, un grand renom de probité. L'empereur, du reste, savait à quoi s'en tenir. L'un d'eux s'appelait *Vollant*. « Singulier nom pour un fournisseur, lui dit Napoléon. — Ah ! sire, remarquez qu'à mon nom il y a deux L. — Mais, monsieur, reprit l'empereur, avec deux *ailes* on n'en *vole* que mieux. »

A. M., *Angers*. — 1° Dans cet ordre d'idées, nous ne saurions vous conseiller mieux que notre ouvrage *la France, géographie illustrée*, par P. Jousset (texte précis et attrayant, illustrations remarquables). — 2° En ce qui concerne votre seconde question, nous ne connaissons aucun recueil de cette espèce, et nous ne croyons pas qu'il en existe. C'est qu'à l'approche du châtiment, les criminels les plus endurcis cessent de faire les fanfarons et perdent leur esprit cynique. Nous ne parlons, bien entendu, que des condamnés de droit commun ; quant aux victimes des orages politiques, quelques-unes d'entre elles ont exprimé avant de mourir des pensées fort belles, ou gracieuses, ou simplement touchantes. Voici des vers écrits par Roucher, au moment où il allait paraître devant le tribunal révolutionnaire après sept mois de détention. Il les écrivit pour sa femme et ses enfants, au bas d'un portrait que lui avait fait un de ses compagnons de captivité, Hubert Robert :

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage :
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

B. R., *Tours*. — L'*Histoire de France illustrée* s'arrête à la fin de la guerre de 1870-1871. De nombreux souscripteurs nous ont exprimé le désir de voir cet ouvrage continué et, sur notre demande, l'auteur s'est décidé à préparer la suite de son travail, en vue de laquelle il a déjà réuni les matériaux nécessaires. L'*Histoire de France contemporaine* (*1871-1910*) sera établie sur le même plan que l'*Histoire de France illustrée* : histoire politique, diplomatie, expansion coloniale, lettres, sciences, art, philosophie, tous les aspects de la vie nationale y seront successivement passés en revue. Le texte, impartialement rédigé, sera enrichi d'illustrations, de portraits et de cartes.

J. de B., *Bordeaux*. — La vraie modestie a un naturel et une bonhomie inimitables ; et Malesherbes, comme vous le dites, était aussi célèbre par cette vertu que par son savoir et son esprit. Mais la beauté de son âme était loin de se peindre sur sa figure : il avait la vue basse et une tournure très commune. Il arrive un jour à Guingamp, chez son gendre, le baron de Montboisier, colonel de dragons. Celui-ci, après l'avoir embrassé, s'étonne de le voir, contre son usage, sans sa canne : « C'est le soldat qui est à votre porte qui me l'a ôtée, répond Malesherbes. — Pourquoi vous l'êtes-vous laissé prendre ? — Il m'a dit que c'était sa consigne. — Comment ! sa consigne ! — Oui, elle lui défend, m'a-t-il dit, de laisser entrer avec un bâton les gens de mauvaise mine, et vous voyez bien que je n'avais rien à lui répondre. »

V. M., *Smyrne*. — C'est bien Victor Hugo et non Casimir Delavigne qui composa ce quatrain, en cette circonstance : Une dame, qui faisait une quête pour les pauvres, n'ayant pas rencontré le poète à son domicile, lui laissa ce billet : « M. V. Hugo enverra 20 fr. à Mme la comtesse de... rue... » Le poète envoya son offrande avec cette réponse :

Voici vos vingt francs, comtesse,
Quoiqu'on puisse, en vérité,
Manquer à la charité
Qui manque à la politesse.

S. T., *Strasbourg*. — Il y a partage et partage. Ce n'est plus partager équitablement que de mettre d'un côté la plus grande partie des bénéfices et de l'autre presque toutes les pertes. Que pensez-vous, par exemple, de l'affaire suivante ?

Un paysan allait vendre des asperges à la ville. Un acheteur l'aborde et lui demande le prix. « C'est vingt sous la botte. — Mais la moitié seulement ? — Alors, ce n'est que dix sous. » Sur cette réponse, l'acheteur tire gravement son couteau, coupe la plus belle botte par le milieu, prend le côté des verts, et remet dix sous au paysan ébahi.

A. Z., *201*. — 1° Il n'existe pas en effet de divisions d'infanterie numérotées 37 et 38. Veuillez remarquer qu'elles correspondraient au 19e corps d'armée. Celui-ci est stationné en Algérie et constitué de *trois* très fortes divisions, dont l'organisation est assez différente des divisions métropolitaines. — 2° L'organisation de 24 régiments d'infanterie coloniale fut décidée en 1898, et leurs cadres prévus en conséquence ; mais, en fait, différents changements dans la politique extérieure et coloniale de la France (en particulier les accords franco-anglais) ont paru rendre moins nécessaire l'exécution intégrale du programme d'abord arrêté. D'où les vides actuellement existants. Les régiments numérotés notamment, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, n'existent pas. — 3° La biographie du général Joffre figure à son ordre alphabétique au *Supplément* du *Nouveau Larousse*, qu'il ne faut jamais négliger de consulter, car il contient, sur les questions contemporaines, de nombreux et fort utiles renseignements. — 4° Vous avez raison ; le général Langlois, membre de l'Académie française, est bien sénateur de Meurthe-et-Moselle, et non du Territoire de Belfort. Nos lecteurs voudront bien corriger ce lapsus au *Supplément* du *Nouveau Larousse*.

R. C., *Lisbonne*. — Oui, c'est une antithèse ; mais permettez-nous de vous dire que votre exemple n'est pas bien choisi. Vous en trouverez d'excellents dans le *Nouveau Larousse* (au mot *antithèse*). L'antithèse doit naître du sujet même. Trop recherchée, elle donne au style un éclat artificiel et prétentieux, et lui ôte la simplicité et le naturel. Elle est un des condiments du discours, mais il ne faut pas abuser des épices. En voici un exemple en vers :

Les noms ne font rien à la chose :
On citait quatre sœurs chez nous,
Angélique, Constance, Rose,
Aimée ; est-il des noms plus doux ?
Aimée était loin d'être *aimable*,
Rose avait *quarante printemps*,
Angélique faisait le *diable*,
Et *Constance* avait *quatre amants*.

Et un autre en prose : Lorsque Charles Ier fut instruit que les Ecossais l'avaient livré au parlement anglais pour la somme de 800.000 liv. st., il prononça ces belles et dédaigneuses paroles : « J'aime mieux être au pouvoir de ceux qui m'ont *acheté chèrement* que de ceux qui m'ont *lâchement vendu*. »

N. B., *Marseille*. — Nous ne connaissons pas ce mot. Du reste il existe toute une collection de mots d'histoire naturelle, fabriqués souvent on ne sait comment, qui n'ont jamais figuré que dans le répertoire de leurs auteurs. Il y a une classe d'horticulteurs fanatiques des désinences en *us*, en *a* et en *um* ; le moindre oignon s'ennoblit pour eux dès qu'on le latinise. « Tenez, mon cher, disait un jour l'un d'eux au poète Méry en le promenant à travers son jardin, il n'y a pas chez moi une feuille qui n'ait pas son nom latin. Savez-vous celui de cette plante ? — Vraiment non, dit Méry, et vous m'obligeriez de me l'apprendre. — C'est l'*echinocactus denudatus*. Et celui-ci ? — Je vous confesse pareillement mon ignorance. — C'est l'*araucaria imbricata*. — Bah ! et cet autre ? — C'est le *pelargonium inquisinans*. — Merci. Et ce brin d'herbe étayé d'une longue gaule ? — Ah ! pour celui-là, ne m'en parlez pas ; c'est la seule plante anonyme de mon jardin ! — Quel malheur ! mais je puis toujours vous dire le nom du tuteur. — Vous le savez ? — Oui ; c'est le *manchabalo domesticus*.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 39. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

A mon un, *lieu de majesté,*
De faste et de magnificence,
Brille mon deux, *longtemps cité*
Comme l'emblème de la France.
Mon tout, *un gibier peu coté,*
Sur les marais vogue en silence.

Mon premier, *à vos pieds commensal incommode,*
Clame au fond des forêts l'appel grave du soir.
Cherchez mon deux : *jeu noble et sain, mis à la mode*
Par un grand roi du temps passé. Vêtu de noir,
Sous le soleil brûlant ou la neige qui tombe
Vous trouverez mon tout *au chemin de la tombe.*

ÉNIGMES

PAR HILARION DE JOCANDO

Au temps passé, comme en un mauvais rêve,
J'ai vu de sang ma place s'arroser.
Sous le grand ciel, depuis Adam et Ève,
Des flots amers je reçois le baiser.
Trop rarement quand le travail fait trêve,
On voit par moi les conflits s'apaiser.

Bien que je sois petit, on m'a fait cardinal.
Malgré tant de grandeur, il advient que j'adorne
Un corsage, un jupon... et nul n'y voit de mal.
En France, mon pays d'élection, c'est l'Orne.
J'ai deux frères rivaux :
L'un vit en Angleterre, et l'autre en Italie,
Dans la ville que rend fameuse ses canaux.
M'as-tu trouvé, lecteur ? Une ligne nous lie.

DEVINETTES

PAR JEAN

1. — Quel est le commerçant qui se rapproche le plus d'un chanoine ?

2. — Savez-vous quel est l'événement historique qui fait le plus renchérir les draps?

DAMES. — *Problème, par A. Meaudre.*

NOIRS (8 P, 2 D).

BLANCS (9 P, 1 D).

Les Blancs jouent et gagnent.

LE JEU DES PRÉNOMS

PAR MARGUERITE C.

Aux mots suivants : lien, motus, née, fanée, oh!, trop, tir, régi, lac, scie, *ajouter un prénom masculin, différent pour chaque mot, de façon à obtenir, par le jeu de l'anagramme, dix mots nouveaux dont les initiales donneront un autre prénom masculin renfermant la lettre X.*

RÉBUS N° 40. — Par G. Tricoup.



LE JEU DES HOMONYMES

PAR J.-M.

Comment l'aimez-vous?
Tendre — Sous tous ses aspects — Avec une écharpe.

Où le placez-vous?
Dans la salle des mariages — Près d'un berceau — A travers les cinq parties du monde.

Qu'en faites-vous?
L'objet de l'amour universel — Un homme très d'union — Un étrange cas d'eau.

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon premier *est toujours un début d'aventure.*
Mon dernier, *faible ou fort, de subtile nature,*
Traverse un chas d'aiguille et dépouille les monts.
Mon entier *inspira de célèbres sermons.*

Sur les rails d'acier clair, mon un *roule à grand train.*
Aux phrases de l'enfant qui demande ou refuse,
Mon deux *revient comme un refrain.*
Dans le fond de mon trois, *quelque gave s'amuse*
En détours serpentins.
Et mon tout, *agitant ses grelots argentins,*
Relevant quelques jours l'autel de la Folie,
Vers de bruyants plaisirs ardemment nous convie.

ANAGRAMME

PAR J. M.

En six lettres je suis une illusion pure;
Si vous les retournez, je suis de mince allure.

LOGOGRIPHE

PAR EUGÈNE D.

Quel désir songes-tu, lecteur, à satisfaire
Lorsque tu prends mon corps, de tous ses pieds lesté?
Ce ne peut être que pour faire
Ce qu'il révèle alors que son cœur est ôté :
Pratique universelle, utile, salutaire,
Grâce à laquelle on sait s'instruire, se distraire,
Mais dont l'excès doit être avec soin évité,
Car la meilleure chose a son mauvais côté.

SOLUTIONS

des rébus, des problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de février :

RÉBUS N° 37. — La simplicité est la pierre de touche de la vérité. (*La saint plie scie té ailes* A *pie* R 2 *touches deux la verre* i *té*).

CHARADE, par Saint-Jovial. — Pluvieux. Carrosse.

LOGOGRIPHE. — Géant, gant.

ÉNIGME. — Février.

CHARADES, par H. Pinchon. — Abama.

DEVINETTES : 1. Qu'alors y faire (calorifère). — 2. C'est un bon repas (il commence par la faim).

HOMONYMES. — Pot, peau, Pau, Pô.

ÉCHECS :

Blancs	Noirs
1 C-5 FR	1 R-7 D
2 T-3 R	2 R-8 D
3 F-8 D	3 R-7 D
4 T-5 TD*	4 R-8 D
5 T-1 R*	Mat

RÉBUS N° 38. — La clémence enchaîne les cœurs (*Lac Léman* 100 *chêne Lay cœur*).

Les solutions seront données au n° 50 (avril).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

Daguirre (L.-B.). — *Ce que Fénelon dirait au* XX*e siècle sur l'éducation des filles.* Paris, Beauchesne. In-16.

Hamelin (O.). — *Le Système de Descartes.* Publié par L. Robin. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

Milhaud (G.). — *Nouvelles Études sur l'histoire de la pensée scientifique.* Paris, Alcan. In-8°.

Wagner (Ch.). — *Par le sourire.* Avec portrait. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Baunard (Mgr). — *Le Vieillard. La Vie montante. Pensées du soir.* Paris, de Gigord. Petit in-8°.

Gallois (Léon). — *La Faillite de Dieu.* Paris, libr. Saint-Paul. Petit in-8°.

Gonon (abbé A.). — *Jésus vivant dans le chrétien.* Paris, Lethielleux. In-16.

Ledru (Ambroise). — *Dom Guéranger, abbé de Solesmes, et Mgr Bouvier, évêque du Mans.* Avec planches. Le Mans, de Saint-Denis; Paris, Champion. In-8°.

Norwich (Julienne de). — *Révélations de l'amour de Dieu.* Trad. franç. Paris, Oudin. In-18 jésus.

Rochemonteix (C. de). — *Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII.* Paris, A. Picard et fils. In-8°.

Sibert de Betra. — *Ordinaire de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.* Paris, A. Picard et fils. In-8°.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Brédif (L.). — *Mélanges.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Brémond (H.). — *Apologie pour Fénelon.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

Chevrillon (André). — *Nouvelles Études anglaises.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Galli (Irène). — *Le Réalisme pittoresque chez Le Sage et ses prédécesseurs immédiats.* Grenoble, impr. Allier frères.

Hazard (P.). — *La Révolution française et les Lettres italiennes.* Paris, Hachette. In-8°. 10 francs.

La Fayette (Mme de). — *La Princesse de Clèves. La Princesse de Montpensier. La Comtesse de Tende.* Notice par Louis Coquelin. Avec grav. Paris, Larousse. Petit in-8°.

Langlois (Ernest). — *Les Manuscrits du « Roman de la Rose ». Description et classement.* Lille, Taillandier; Paris, Champion. In-8°. 12 francs.

Lolièe (Frédéric). — *L'Académie française devant l'opinion.* Paris, Emile-Paul. In-16. 2 francs.

Photiadès (Constantin). — *George Mérédith.* Avec deux phototyp. Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

Senancourt (E. de). — *Rêveries sur la nature primitive de l'homme.* Edition critique par Joach. Merlant. Paris, Cornely. In-16. 6 francs.

Virgile. — *Les Géorgiques,* traduction en vers, par Lucien Deyme. Lyon, impr. P. Legendre.

Voirol (Sébastien). — *Augurales et Talismans.* Paris, E. Figuière et Cie. 3 fr. 50.

Anthologie des écrivains français. Poésie (XVIIIe siècle); Prose (XVIIIe siècle). Publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières. Paris, Larousse. 2 vol. petit in-8°. Chaque vol. 1 fr.

Anthologie des humoristes anglais et américains, par Michel Epuy. Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

Catalogue de la Bibliothèque de l'Académie delphinale, dressé par A. Hardouin. Grenoble, Allier frères. In-8°.

Discours sur les passions de l'amour (attribué à Pascal). Commentaire d'Emile Faguet. Paris, Grasset. In-16.

La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, édité par Gaston Raynaud. Paris, Champion. In-8°. 0 fr. 80.

ROMANS

Berthaut (Léon). — *Honneur et Patrie,* Paris, Flammarion. 3 fr. 50.

Jeandet (Charles). — *Gai! Gai! marions-nous...* Roman social. Paris, 4, rue du Fouarre. 3 fr. 50.

Rossotti (Alberto). — *La Vita vissuta.* Bologne. Stabilimento poligrafico Emiliano. In-16. 2 lires 50.

BEAUX-ARTS

Barrès (Maurice) et Paul Lafond. — *Le Greco.* Avec reproductions en phototyp. Paris, Floury. In-4°. 25 francs.

Bénédite (Léonce). — *Meissonier.* Paris, Laurens. In-8°.

Charles-Roux (J.). — *Saint-Gilles. Sa Légende. Son Abbaye. Ses Coutumes.* Paris, Lemerre. 50 francs.

Flandreysy (Jeanne de) et Etienne Mellier. — *Valence. Son Histoire. Ses Richesses d'art. Son Livre d'or.* Paris, Lemerre. 50 francs.

Foville (J. de). — *Les Della Robia.* Avec reprod. hors texte. Paris, Laurens. In-8°.

Gautier (J.) et L. Capelle. — *Traité de composition décorative.* Avec fig. et pl. Paris, Plon. In-8°. 5 francs.

Manesse (H.). — *Le Vieux Paris s'en va.* 2e série. 10 eaux-fortes. 50 exempl. Paris, Jules Meynial. 150 francs.

Nolhac (Pierre de). — *Histoire du château de Versailles. Versailles sous Louis XIV.* 1er vol. Paris, André Marty. L'ouvrage formera 2 vol. in-4°. Sur pap. vergé : 150 francs; sur japon : 300 francs l'exemplaire.

Péladan (J.). — *Ernest Hébert.* Préf de J. Claretie. Avec grav. et héliograv. Paris, Delagrave. Grand in-4°.

Pougin (Arthur). — *Musiciens du* XIX*e siècle.* Avec autogr. Paris, Fischbacher. In-18 jésus.

Stryienski (Casimir). — *Charles Landelle.* Avec phototyp. 100 exempl. Paris, Emile-Paul. 50 francs.

Vachon (Marius). — *La Renaissance française.* Avec grav. Paris, Flammarion. In-4°. 25 francs.

Les Peintures de la collection Chauchard. Paris, Plon. Vélin : 250 francs; japon : 500 francs; vieux japon : 1.000 fr.

Le Scolture e li stucchi di Giacomo Serpotta. 85 pl. avec env. 150 phototyp. Turin, Crudo. 60 francs.

ŒUVRES MUSICALES

Chaminade (C.). — *Etude scolastique; La Banque d'amour; Romance en ré.* Pour piano. Paris, Enoch. — *Quatrième recueil de mélodies.* 20 mélodies. Paris, Enoch. 10 francs.

Claez (P.). — *Andante et allegro* de concert, pour hautbois, avec acc. de piano. Paris, Costallat. 3 francs.

Franck (César). — *Trois chorals,* transcrits pour piano, par Bl. Selva. Paris, Durand. Chaque choral, 2 fr. 50.

Guilmant (Alex.). — *Trois oraisons,* pour orgue. Paris, Durand. 2 francs.

Haendel. — *Samson,* oratorio. Version française de Lagye. Réduction chant et piano, par Gevaert. Paris, Lemoine. 12 francs.

Marsick. — *Improvisation et final,* pour violoncelle et piano. Paris, Mathot. 5 francs.

Massenet (J.). — *Don Quichotte,* comédie héroïque. Piano solo. Paris, Heugel. 10 francs.

Polignac (Arm. de). — *Sonate en si bémol,* pour piano et violon. Paris, Fürstner. 8 francs.

Purat (M.). — *Deuxième suite pour violon et piano.* Paris, 7, rue de la Pépinière. 4 francs.

Ravel (M.). — *Quatuor* pour deux violons, alto et violoncelle. Paris, Durand. Partition, 3 fr. 50.

Ravel (Maurice). — *Daphnis et Chloe,* ballet. Réduction pour piano par l'auteur. Paris, Durand.

Terrasse (Cl.). — *Pantagruel,* opéra bouffe. Réduction, chant et piano par l'auteur. Paris, 7, rue de la Pépinière. 15 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Bry (M.-J.). — *Les Vigueries de Provence.* Avec 1 carte et 1 fac-similé de manuscrit. Paris, Picard. In-8°.

Cabaton (Antoine). — *Les Indes néerlandaises.* Avec 1 carte. Paris, Guilmoto. In-8°. 8 francs.

Charcot (Docteur J.). — *Le « Pourquoi pas » ? dans l'Atlantique.* Paris, Flammarion. Grand in-8.

Cultru (P.). — *Histoire du Sénégal du* XV*e siècle à 1870.* Paris, Larose. In-8. 7 fr. 50.

Dide (Auguste). — *J.-J. Rousseau. Le Protestantisme et la Révolution française.* Paris, Flammarion. In-16. 3 francs.

Dubosq (André). — *Louis Bonaparte en Hollande,* d'après ses lettres (1806-1810). Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.

Ferret (abbé). — *La France et le Saint-Siège sous le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet.* Lille, Desclée, de Brouwer et Cie; Paris, Savaète. In-8°.

Gautier (E.-F.). — *La Conquête du Sahara.* Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

Lefébure (E.). — *Œuvres diverses,* publiées par G. Maspero. T. Ier. Paris, E. Leroux. In-8°.

Liabrsat (Gaston). — *La Justice criminelle du magistrat de Boulogne-sur-Seine,* de 1678 à 1790. Paris, A. Picard et fils. In-8°.

Maspero (G.). — *Ruines et paysages d'Egypte.* Paris, Guilmoto. In-8°. 6 fr. 50.

Zurlinden (gal). — *Napoléon et ses maréchaux.* Avec planches. In-16. 3 fr. 50.

Cahiers d'un volontaire de 91 : Xavier Vernière, publiés pour la première fois par X. Gerin-Roze. Paris, A. Fayard. In-8°. Prix, 1 fr. 50.

Carte de la France au 50 000e, en couleurs : *Mirecourt, Bruyères.* Paris, ministère de la Guerre. Chaque feuille, 1 fr. 50.

Carte de la France au 100 000e. Mise à jour des feuilles : *Vitré, Gisors, Banyuls-sur-Mer, Grenoble, la Ciotat, Valbonnais, Bormes, Menton.* Paris, Hachette.

Carte de la Tunisie au 100 000e. Feuille LX : *Sidi-Aïch,* 1 fr. 20. — *Carte des environs de Biskra,* au 100 000e. 1 fr. 50. Les deux cartes, Paris, ministère de la Guerre.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Agathon. — *L'Esprit de la nouvelle Sorbonne.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Aygurande (C. d'). — *Compétences et Procédures des lois sur les accidents du travail.* Paris, Pedone. In-8°.

Bertin (L.-E.). — *La Marine moderne. Ancienne histoire et questions neuves.* Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Bonjean (Louis). — *Maternité. Etude critique des codes français.* Paris, Figuière. Grand in-8°.

Bourdeau (J.). — *Entre deux servitudes.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Brayer (F.). — *Dictionnaire général de police administrative et judiciaire.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 5 francs.

Caudel (Maurice). — *Nos libertés politiques. Origine, évolution, état actuel.* Paris, Colin. In-16. 5 francs.

Cénac (P. de). — *La Loi du 28 mars 1895.* Paris, Larose et Tenin. In-8. 7 fr. 50.

Combat (F.-J.). — *Manuel du portefeuilliste.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. Petit in-8°. 4 francs.

Danjon (Daniel). — *Traité de droit maritime.* T. Ier. Paris, Pichon et Durand-Auzias. In-8°. 9 francs.

Ferrand (Lucien). — *L'Habitation ouvrière et à bon marché.* Paris, Gabalda. In-18 jésus.

Herbert (Cl.-J.). — *Essai sur la police générale des grains, sur leurs prix et sur les effets de l'agriculture (1755).* Publiés par Edgard Depitre. Paris, Geuthner. In-8°.

Hubrt (Jules). — *En Allemagne. La Bavière et la Saxe.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Leseine et Surrt. — *Introduction mathématique à l'étude de l'économie politique.* Avec pl. Paris, Alcan. In-16. 3 francs.

Levassort (Dr Ch.). — *Le Monopole des assurances.* Paris, Marchal et Godde. In-16. 3 fr. 50.

Morelly. — *Code de la nature,* ou le *Véritable esprit de ses lois* (1755). Publié avec note et table analytique par Edouard Dolleans. Paris, Geuthner. In-8°.

Nourl (René). — *Les Sociétés par action. La Réforme.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Redlich. — *Le Gouvernement local en Angleterre.* Trad. de l'angl. T. Ier. Paris, Giard et Brière. In-8°.

Reinach (Joseph). — *Contre l'alcoolisme.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Rotté (Charles). — *Les Chemins de fer et tramways des colonies.* Paris, Larose. In-8°.

Tourenq (B.). — *De la succession de l'étranger en France.* Paris, Rivière. In-8°. 5 francs.

Tricard. — *Le Salut de la République. Contreproportionnalisme. Féminisme. Réformisme.* Paris, 15, rue de Cluny. In-18 jésus. 4 francs.

Weulersse (G.). — *Le Mouvement physiocratique en France* (de 1756 à 1770). Paris, Alcan. 2 vol. in-8°. 25 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

Loewy et Puiseux. — *Atlas photographique de la lune. Dernier* fascicule (12e). Paris, Imp. nat. In-4°.

Nernst (W.). — *Traité de chimie générale.* Ire part. Avec fig. Trad. de l'allem, par Corvisy. Paris, Hermann. In-8°.

Chez Doin, le dernier fascicule, complétant l'ouvrage, du *Traité de chimie organique* de Béhal et Valeur.

SCIENCES NATURELLES

Cornetz (Victor). — *Trajets de fourmis et retour au nid.* Avec croquis. Paris, 14, rue de Condé. In-8°.

Henry (C.). — *Sensation et Energie.* Avec fig. Paris, Hermann. In-8°.

Documents scientifiques de la mission Tilho (1906-1909). Paris. Impr. nation. Grand in-8°.

MÉDECINE

Fromaget et H. Richelonne. — *Précis clinique et thérapeutique de l'examen fonctionnel de l'œil et des anomalies de la réfraction.* Avec fig. Paris, Baillière. Petit in-8°.

Hallopeau et Fouquet. — *Traité de la syphilis.* Paris, Baillière. In-8°.

Huchard (H.). — *Maladies de l'appareil digestif et de l'appareil respiratoire.* Paris, Baillière. In-8°. 12 francs.

Icard (Dr Séverin). — *La Vérification des décès dans les hôpitaux et la nécessité de la pratique hâtive des autopsies.* Avec fig. Paris, Maloine. In-8°.

Loeper (Maurice). — *Leçons de pathologie digestive.* Avec fig. Paris, Masson. In-8°. 6 francs.

Lortat-Jacob et Sabaréanu. — *Les Sciatiques; leurs traitements.* Avec fig. Paris. Masson. In-8° carré.

Pissavy (Dr A.). — *Les Maladies du péritoine.* Paris, Doin. In-18 jésus.

Vauverts (J.). — *Travaux de chirurgie.* Avec fig. et pl. Lille, Robbe. Petit in-8°.

SCIENCES APPLIQUÉES

Goerens (P.). — *Introduction à la métallographie microscopique.* Avec fig. et planches. Paris, Hermann. In-8°.

Graetz (L.). — *L'Électricité et ses applications.* Avec fig. Paris, Masson. In-8°. 12 francs.

Hasluck et Gruny. — *Manuel pratique de constructions rustiques.* Paris, Tignol. In-8°. 4 francs.

Lehnert (G.). — *La Technique du froid.* Avec fig. et pl. Paris, Delagrave. In-18. 6 francs.

Tassilly (E.). — *Caoutchouc et Gutta-Percha.* Avec fig. Paris, Doin. In-18 jésus.

Vercier (J.). — *Arboriculture fruitière.* Paris, Hachette. Avec fig. In-16. 3 fr. 50.

ART MILITAIRE

Bourguet (commt). — *Préparation tactique des officiers dans un groupe de batteries,* avec croquis. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 2 fr. 50.

Bouvssou (lieut-col). — *Quatre conférences sur la tactique de combat.* Préface du général Foch. Avec croquis. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.

Piquet (capne V.). — *Campagnes d'Afrique* (1836-1910). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-16. 3 fr. 50.

Thiry (commt). — *Etude du combat de préparation.* Paris, Chapelot. In-8°.

Vannier (capitaine). — *L'Automobile et l'armée.* Avec fig. et cartes. Paris, Chapelot. In-8°.

DIVERS

Barbier (abbé Emm.). — *Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise.* Lille et Paris, Desclée, de Brouwer et Cie. In-8°. 3 fr. 50.

Bentrrèche de Menditte (Cte de). — *Le Déterrage. Ses origines. Les chiens qu'on y emploie. La façon de le pratiquer.* Paris-Vincennes (Bibliothèque de l'Eleveur). In-8°. 5 francs.

Boularan (A.). — *Simplex and maximum telegr phic. Code-Combinaison. Cent mille milliards de mots dans deux pages.* Atbis-Mons, 39, rue de Juvisy. In-4°. 3 francs.

Cloarec (Paul). — *La Réforme électorale.* Paris, Georges Roustan. Broch. In-16.

Guérardt (Maurice). — *Le Gain mathématique à la Bourse.* Paris, C. Amat. Petit in-8°. 3 francs.

Gobert (H.-T.) et P. Cagny. — *Le Cheval de course.* Avec fig. Paris, Baillière. Petit in-8°.

Icard (Dr Séverin). — *Procédé pour marquer d'un signe indélébile et non infamant les professionnels du crime.* Paris, Masson. Broch. in-8°.

Keller (Alexandre). — *Bonaparte et le coup d'Etat.* Paris, Mericant. In-16. 3 fr. 50.

Ledlond (Dr V.). — *L'Oppidum Bratuspantium des Bellovaques.* Beauvais, Imp. dép. de l'Oise. In-8°.

Legrand (Max-Albert). — *L'Oreille et la Surdité.* Avec grav. Paris, Larousse. Petit in-8°.

Robert (Gaston). — *Juvirille sous l'ancien régime.* Broch. in-8°. Paris. Picard. — *La Juridiction échevinale à Hermonville en 1467.* Broch. in-8° raisin. Reims, Monce.

Séché (Léon). — *La Jeunesse dorée sous Louis-Philippe.* Paris, « Mercure de France ». In-8°. 7 fr. 50.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

La Revue Scandinave. Mensuelle, illustrée, in-8°, 88 p. Le n° 1 fr. 50. Un an (France) 15 francs (Union 18 francs). Paris, 123, boul. Montparnasse. Le n° 1 a paru en décembre 1910.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Février 1911 au 14 Mars 1911

15 févr. (mer.). — Réunion, à La Haye, d'un tribunal arbitral pour décider si des intérêts sont dus par la Turquie à la Russie pour l'indemnité de la guerre de 1876-1877.

— A Berlin, séance décisive à la Commission pour la constitution de l'Alsace-Lorraine. La motion du centre est acceptée, relative à la nomination par l'empereur, sur la proposition du Conseil fédéral, d'un statthalter à vie, révocable par le consentement de la majorité du Conseil.

— Aux Communes, M. Asquith expose l'intention du gouvernement d'accorder le home rule à l'Irlande. M. Redmond lui apporte l'adhésion du groupe irlandais.

— Arrivée du roi Pierre Ier de Serbie à Rome.

— A Porto, bagarre entre catholiques et anticatholiques.

— La Chambre des représentants du Congrès américain approuve, par 181 voix contre 92, le projet de traité de réciprocité douanière avec le Canada.

— A la suite d'un vote de défiance du parti Union et Progrès, Haladjian, ministre turc des travaux publics, donne sa démission.

16 févr. (jeu.). — M. Delbrück, secrétaire d'Etat à l'Office de l'intérieur de l'Empire allemand, demande à la Commission chargée de la question d'Alsace-Lorraine de suspendre ses travaux jusqu'à ce que les gouvernements confédérés aient donné leur avis.

— A l'Académie française, élection de M. Henry Roujon en remplacement de M. Henri Barboux, et de M. Denys Cochin en remplacement de M. Vandal.

— Le ministre de Russie à Pékin remet au gouvernement chinois une note comminatoire de son gouvernement, se plaignant que la Chine n'observe pas le traité de Saint-Pétersbourg du 12-24 février 1881.

— A Rome, entrevue entre M. Milovanovitch, ministre des affaires étrangères de Serbie, et de M. di San Giuliano, ministre des affaires étrangères d'Italie. Le soir, dîner de gala, donné au Quirinal en l'honneur du roi de Serbie.

— Le Reichstag vote, en seconde lecture, le budget de la marine allemande.

17 févr. (ven.). — Obsèques des victimes de la catastrophe de Courville.

— Le président de la République inaugure l'Exposition de la Société des aquarellistes français.

— Une tempête cause, à Berlin, des dégâts importants.

— Première représentation, au théâtre de l'Œuvre, de *Malazarte*, tragédie symbolique en 3 actes, de M. Graça Aranha.

— M. Bernardino Machado, ministre des affaires étrangères de Portugal, et M. Saint-René Taillandier, ministre de France, échangent des notes établissant, entre les deux républiques, un *modus vivendi* commercial, fondé sur le traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

— A la Chambre des communes, incident parlementaire au sujet du speaker, M. Lowther, que M. Wedgwood, dans une lettre à M. Ginnel, rendue publique par ce dernier, accuse de partialité au détriment des radicaux.

18 févr. (sam.). — Premières représentations : Grand-Guignol : *Roméo*, 1 acte de M. F. H. Michel. — *Les Ruines de Ganeffontein*, pièce en 2 tableaux, de M. Elie de Bassan. — *La Fugue de Madame Caramon*, pièce de M. Pierre Jeanniot — *Alcide Pépet*, pièce de MM. Armand Massart et Alfred Vercourt. — *Dichotomie*, drame en 2 actes, de MM. Mouëzy-Eon et G. Jubin. — *Le Chauffeur*, pièce de M. Max Maurey.

— Le gouvernement français communique une note où il annonce qu'il prend l'initiative d'une conférence sanitaire internationale pour aviser aux moyens de lutter contre la peste.

19 févr. (dim.). — Forte secousse sismique, ressentie à Forli.

— A Constantinople, Halil-bey est nommé ministre de l'intérieur.

— A Sofia, le Sobranié adopte, en troisième lecture, le projet de loi relatif à la modification de la Constitution.

— A Paris, manifestation de 2 000 étudiants devant la statue de Strasbourg.

— A la Sorbonne, distribution des récompenses du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie.

— Incendie de la gare du Havre.

— Le roi de Serbie quitte Rome, à destination de Belgrade.

20 févr. (lun.). — A Gennevilliers, un ouvrier qui se rendait à son travail, attaqué par les grévistes, tire sur eux un coup de revolver, et la balle va frapper à mort un charretier qui passait.

— Première représentation, à la Comédie-Française : *Après moi*, pièce en 3 actes, de M. Henry Bernstein.

21 févr. (mar.). — A la Chambre des communes, règlement de l'incident du speaker. M. Wedgwood fait amende honorable, mais le député irlandais Ginnel propose une motion contre l'habitude du speaker de recevoir des *whips* la liste des députés qui doivent prendre part aux débats. — Les Communes examinent, en première lecture, le Parliament bill, projet présenté par le gouvernement pour régler les attributions parlementaires respectives des deux Chambres. M. Asquith présente le projet, M. Balfour le combat.

— Le *Journal officiel* publie le texte de la Convention commerciale conclue entre la France et le Portugal.

— A l'Académie de médecine, communication du Dr Chantemesse sur la peste en Mandchourie.

— La réponse de la Chine à la note russe est remise au ministre de Russie à Pékin, M. Korostovetz, qui la transmet télégraphiquement à M. Sasonof.

22 févr. (mer.). — La Chambre des communes vote, en première lecture, par 350 voix contre 227, le Parliament bill ayant pour objet de restreindre le veto des lords.

— M. de Wedel, statthalter d'Alsace-Lorraine, dans un dîner parlementaire offert aux membres de la Délégation d'Alsace-Lorraine, insiste, dans son toast, sur l'avantage pour l'Alsace-Lorraine d'être placée sous la protection immédiate de l'empereur.

— Le nouveau projet de traité de commerce avec les Etats-Unis et le Japon est déposé au Sénat américain.

23 févr. (jeu.). — Mort subite du général Brun, ministre de la guerre.

— La Chambre discute le projet de loi autorisant la mise en chantier de deux cuirassés.

24 févr. (ven.). — La Cour d'arbitrage de La Haye rend sa sentence dans le différend survenu entre la France et l'Angleterre au sujet de l'arrestation à Marseille et de la remise aux agents anglais de l'Hindou Savarkar. Elle déclare que la Grande-Bretagne n'est pas tenue de remettre le prisonnier entre les mains de la France, et qu'il n'a été, en aucune manière, porté atteinte à la souveraineté de la France.

— A la Chambre, interpellation de M. Malvy, concernant l'application des lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, sur les congrégations. Le ministère Briand n'obtient qu'une majorité de 26 voix.

— Le Reichstag adopte, en seconde lecture, le projet de loi relatif à l'augmentation des effectifs de l'armée en temps de paix et au quinquennat militaire.

25 févr. (sam.). — Mort, à Charlottenburg, de l'écrivain allemand Spielhagen.

— Mort du peintre allemand Fritz von Uhde.

— Mort, à Londres, de lord Wolverhampton.

— La Chambre des représentants de Washington vote, par 123 contre 81, les crédits nécessaires à la construction et aux fortifications du canal de Panama.

26 févr. (dim.). — Le cardinal Luçon préside, à Reims, à la fondation d'une « Union des catholiques » du diocèse.

27 févr. (lun.). — Obsèques du général Brun, ministre de la guerre. Discours du général Michel, de M. Briand, président du Conseil.

— Au Conseil des ministres, M. Briand donne lecture de la lettre annonçant la démission du Cabinet.

— La Chambre des communes commence, en seconde lecture, la discussion du Parliament bill.

— Première représentation, à la Porte-Saint-Martin : *l'Enfant de l'Amour*, par M. Henry Bataille.

28 févr. (mardi gras). — M. Briand, président du Conseil démissionnaire, fait part à M. Fallières, président de la République, de la démission de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie.

— Le président de la République charge M. Monis, sénateur de la Gironde, de former un ministère.

— Mort du poète Auguste Angellier, à Boulogne-sur-Mer.

1er mars (mer.). — Obsèques du général Brun à Marmande.

— Mort, à Berlin, du chimiste J.-H. van t'Hoff.

2 mars (jeu.). — Le ministère se trouve ainsi constitué : *Présidence du Conseil et Intérieur*, M. Monis; *Justice*, M. A. Perrier; *Affaires étrangères*, M. Cruppi; *Guerre*, M. Berteaux; *Marine*, M. Delcassé; *Finances*, M. Caillaux; *Instruction publique*, M. Steeg; *Travaux publics*, M. Dumont; *Commerce*, M. Massé; *Agriculture*, M. Pams; *Colonies*, M. Messimy; *Travail*, M. Paul-Boncour.

Les sous-secrétaires d'Etat : M. E. Constant, *à l'Intérieur*, avec la *direction des Cultes*; M. Malvy, à la *Justice*, avec la *direction des Services pénitentiaires*; M. Chaumet, *aux Postes*; M. Dujardin-Beaumetz, *aux Beaux-Arts*.

— Dès que son ministère a été constitué, M. Monis s'est rendu avec ses collaborateurs à l'Elysée et les a présentés au chef de l'Etat.

— La Chambre des communes, après une interpellation de M. Balfour et une réplique de M. Asquith, repousse l'amendement Chamberlain et adopte le Parliament bill en seconde lecture.

— Premières représentations : à l'Odéon : *Mère*, pièce en 3 actes, de Mme Dick May. — *Maud*, pièce en 1 acte, de M. P. Leconte de Nouy. — *La Cour d'amour de Romanin*, 1 acte en vers, de M. Ph. de Puyfontaine. — Au théâtre Réjane : *l'Oiseau Bleu*, féerie en 5 actes et 10 tableaux, de Maurice Maeterlinck.

3 mars (ven.). — A Constantinople, Ismaïl Hakki Babanzadé, député de Bagdad, est nommé ministre de l'instruction publique.

— Première représentation à l'Ambigu : *le Roi Soleil*, pièce en 7 tableaux, de M. Arthur Bernède.

— A la suite des manifestations provoquées par la représentation de *Après moi* à la Comédie-Française, M. Henry Bernstein retire sa pièce.

4 mars (sam.). — A Cancale, agitation des marins terre-neuvas, qui maltraitent des armateurs.

— La Russie fête le 50e anniversaire de l'émancipation des serfs. Les souverains russes assistent à un service religieux à la cathédrale de Kazan, à Saint-Pétersbourg. Le tsar reçoit au palais d'Hiver 126 délégués de la province, puis 51 députés paysans de la Douma.

— Fin de la 61e législature des Etats-Unis. Le Congrès se sépare sans avoir voté le traité de réciprocité commerciale avec le Canada.

5 mars (dim.). — Etablissement des bulletins individuels et feuilles de ménage en vue du recensement.

— Inauguration, à l'école pratique de la Faculté de médecine, du monument élevé en l'honneur du professeur Cornil.

— L'aviateur Bague, s'élevant de l'aérodrome de la Brague, près de Nice, à 8 h. 1/2, pour essayer de gagner la Corse, est obligé par le brouillard d'aller atterrir à l'îlot de Gorgona, dans le golfe de Livourne, après avoir parcouru environ 210 kilomètres au-dessus de l'eau.

— La fin des élections pour la Chambre des députés roumaine donne la majorité au ministère conservateur de M. Carp.

— L'empereur d'Autriche François-Joseph reçoit, à Schœnbrunn, Ferdinand, tsar de Bulgarie.

— Premières représentations : à l'Odéon : *l'Armée dans la ville*, pièce en 5 actes et 6 tableaux, de M. Jules Romains. — Théâtre des Arts : *le Dépensier*, de M. Léon Frapié. — *Fantasio*, de Musset.

6 mars (lun.). — A la Chambre des députés, M. Monis, le nouveau président du Conseil, lit la déclaration ministérielle. L'ordre du jour de confiance est adopté par 309 voix contre 114.

— Le VIIe Congrès diocésain de Paris, sous la présidence de Mgr Amette, déplore l'insuffisance numérique des vocations sacerdotales pour les besoins du diocèse.

— La Douma commence la discussion du budget de 1911.

— A la Chambre ottomane, lors du débat sur le chemin de fer de Bagdad, rixe entre Ismaïl Kemal, chef des libéraux, et le grand vizir.

7 mars (mar.). — Mort du R. P. Charles de Smet, bollandiste et historien belge, correspondant de l'Académie des inscriptions.

— L'aviateur Eugène Renaux, parti en biplan, avec un passager, de l'aérodrome de Buc, et chronométré au parc de l'Aéro-Club de Saint-Cloud à 9 h. 12 m. 34 s., atterrit à 2 h. 23 au sommet du Puy de Dôme, gagnant ainsi le prix Michelin.

— A la Chambre des députés de Prusse, M. de Bethmann-Hollweg déclare que le gouvernement n'a aucune raison de prendre des mesures contre le serment antimoderniste.

8 mars (mer.). — Sous le tunnel de Vincennes, à la suite de l'arrivée de deux trains allant en sens contraire, une équipe d'ouvriers est tamponnée : deux morts et sept blessés, dont deux mortellement.

— Aux Etats-Unis, 32 000 hommes sont en route vers la frontière du Sud, afin de surveiller les soulèvements insurrectionnels contre le gouvernement mexicain.

— A Washington, entrevue entre M. Taft, président des Etats-Unis, et M. Limantour, ministre mexicain des finances, assisté de M. de La Barra, ambassadeur du Mexique.

— Aux Communes, en réponse aux critiques de M. Balfour, sir Edward Grey expose qu'il n'y a plus lieu pour l'Angleterre d'empêcher la concession à une Compagnie allemande du chemin de fer de Bagdad, mais qu'elle fera en sorte que les travaux entrepris ne soient pas préjudiciables aux intérêts anglais.

— A Cancale, meeting de 3 000 personnes, sous la présidence du citoyen Rivelli.

9 mars (jeu.). — M. Maurice Barrès dépose sur le bureau de la Chambre une pétition signée par un grand nombre d'artistes pour la protection artistique des édifices ecclésiastiques.

— A Berlin, M. Delbrück, secrétaire d'Etat à l'Office de l'intérieur de l'Empire, déclare que les gouvernements confédérés repoussent la proposition tendant à ce que le statthalter d'Alsace-Lorraine soit nommé à vie.

— Le président Taft, par un message adressé au gouvernement mexicain, fait savoir que les envois de troupes au Texas ont uniquement pour objet des manœuvres militaires, qui ne doivent pas inquiéter le Mexique.

— A Cancale, les grévistes déclarent insuffisantes de nouvelles concessions des armateurs, obtenues par la pression du préfet.

10 mars (ven.). — A minuit, l'heure légale est retardée de 9 minutes 21 secondes, en vertu de la loi sur les fuseaux horaires. Pendant une période transitoire qui durera jusqu'au 30 juin à minuit, les signaux horaires radiotélégraphiques de l'Observatoire de Paris continueront à être envoyés d'après l'heure temps moyen de Paris.

— A Cancale, une entente intervient entre armateurs et inscrits.

— Le président Taft a déclaré officiellement que l'armée des Etats-Unis a été mobilisée : 1° pour faire respecter la neutralité tout le long de la frontière mexicaine; 2° pour prévenir par la force l'établissement d'un gouvernement indépendant dans la Basse-Californie; 3° pour protéger, d'accord avec le président du Mexique, les étrangers et leurs propriétés.

— Première représentation aux Variétés : *Mariages d'aujourd'hui*, comédie en 3 actes, de M. Albin Valabrègue.

— A Rome, commémoration de Mazzini au Capitole, discours du syndic Nathan. — A Florence, inauguration d'une Exposition de portraits.

11 mars (sam.). — Les trente-neuf membres de la Camorra de Naples, transportés à Viterbe, comparaissent devant le jury de cette ville, inculpés du double assassinat des époux Cuocolo, à Naples, le 6 juin 1906. Les jurés viterbois cherchent à se soustraire à l'obligation de suivre un procès qui menace d'être interminable.

— Première représentation au Palais-Royal : *l'Amour en manœuvres*, vaudeville en 3 actes, de M. Mouëzy-Eon.

12 mars (dim.). — A Rome, les républicains intransigeants, qui n'avaient pas voulu s'associer à la cérémonie commémorative officielle de Mazzini, vont au Capitole déposer des couronnes devant son buste.

— Mort du sénateur et jurisconsulte italien Pierantoni.

13 mars (lun.). — A la Chambre des communes, à propos de la discussion sur le budget de la marine, sir Edward Grey prononce un grand discours sur les questions de politique générale et sur la limitation des armements. Il déclare approuver le projet d'arbitrage anglo-américain.

14 mars (mar.). — Le gouvernement français décide de renforcer de deux bataillons les effectifs d'occupation dans la Chaouïa (Maroc).

— Le gouvernement de Washington rappelle les vaisseaux de guerre expédiés dans les eaux mexicaines, et informe le gouvernement de Mexico qu'aucune nouvelle troupe ne sera envoyée au Texas.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

C. A., *Paris*. — Il est question du changement de l'heure dans le numéro 50 (v. p. 88).

M. P., *Rouen*. — Les communications sont difficiles et les renseignements qui arrivent très incertains. Patientons.

N. O., *Coblentz*. — Il y a erreur, oui, mais de votre part et non de la nôtre. Veuillez relire attentivement.

R. D., *Zurich*. — Consultez le *Supplément* au *Nouveau Larousse*, et le petit *Complément* qui le suit, vous y trouverez ce que vous demandez.

L. A., *Toulon*. — Vous n'avez pas bien cherché : le mot *phréatique* est au *Larousse mensuel*, p. 141.

F. N., *Orléans*. — La carte sera donnée en même temps que l'article, l'un complétant très utilement l'autre.

S. E., *Bâle*. — Oui, mais il ne faut pas abuser, car

Un droit porté trop loin devient une injustice.

H. L., *Mostaganem*. — Vous trouverez l'article *Habitations à bon marché* dans le *Supplément* au *Nouveau Larousse*, p. 277, et l'article *Biens de famille* dans le *Larousse mensuel* (n° de janvier 1910).

P. M., *Saint-Étienne*. — Tous nos regrets, mais cela ne rentre pas dans nos attributions. Pour le premier cas, veuillez vous adresser à votre médecin ; pour le second, à votre avocat ou à votre avoué.

R. D., *Lyon*. — La lumière n'est pas encore faite à ce sujet, et personne ne sait si elle le sera un jour. Nous nous en sommes tenus à des choses vraies et non à des suppositions.

E. T., *Nantes*. — *Eave* ou *eaue* est une ancienne orthographe du mot *eau*; on trouve ainsi *aive*, *ève*, *eue*.

B. M., *Dijon*. — Il ne doit pas s'en tenir aux paroles ; il serait temps qu'il passât aux actes. Promettre, c'est bien ; tenir, c'est mieux.

Bien dire et bien penser ne sont rien sans bien faire.

G. L., *Nice*. — L'article est fait et paraîtra dans le numéro de mai. Nous avons de nombreux documents sur ce sujet et nous connaissons tous ceux que vous nous proposez. Merci.

G. W., *Berlin*. — Votre admiration nous flatte et nous vous exprimons nos bien sincères remerciements pour les éloges que vous nous prodiguez. Mais si cela vous plaît tant ainsi, pourquoi voulez-vous que nous changions notre manière de faire ?

C. G., *Carpentras*. — C'est la définition du *Larousse pour tous* qui est bonne ; l'autre est corrigée. Merci d'avoir eu l'amabilité de nous signaler cette contradiction.

A. B., *Charlieu*. — Nous avons bien reçu et classé avec soin les renseignements que vous nous avez adressés sur votre compatriote. Nous ne manquerons pas d'examiner la question en son temps.

S. A., *Lille*. — Oui, l'*Histoire de France*, qui s'arrête en 1870, aura une suite qui comprendra toute la période de 1870 à nos jours. Cette suite va paraître prochainement.

B. N., *Nevers*. — Tallemant des Réaux raconte un fait à peu près semblable. Il dit qu'une Mme de Pibrac, voulant se remarier en septièmes noces, le Parlement lui en fit la défense. Il y avait alors soixante et onze ans qu'elle avait épousé son premier mari.

L. H., *Bruxelles*. — L'orthographe de ces nouveaux noms géographiques n'est pas encore bien fixée ; c'est ainsi, comme nous le disions dans notre dernière « Petite Correspondance », que vous trouverez *Abécher* ou *Abéché*, le lac *Fitri* ou *Fittri*, *Baguirmi* ou *Baghirmi*, etc.

A. P., *Lesneven*. — L'article dont vous nous parlez est actuellement à l'étude et paraîtra dans un prochain numéro. Nous sommes très sensibles à vos éloges.

V. A., *Bruxelles*. — Sur la fin de sa vie, malade, presque sans ressources, il était devenu méconnaissable. Ce n'était certes plus don Juan.

La maladie altère un beau visage,
La pauvreté change encor davantage.

G. R., *Anvers*. — Le sens est donné par la place qu'occupe l'adjectif. « Vous mangez le plus pur de notre substance, disait un homme de lettres à un libraire : voyez que d'*auteurs pauvres !* — Mais aussi, repartit le libraire, que de *pauvres auteurs !* »

A. M., *Nancy*. — 1° On emploie toujours *soit* au singulier devant un sujet pluriel dans des expressions telles que : *soit deux droites parallèles*, etc. — 2° Il n'y a aucune raison pour écrire les noms de mois avec une majuscule.

M. E., *Strasbourg*. — Il y a dans l'histoire une foule d'exemples, et le fait que nous citons est pris entre mille. Tôt ou tard arrive le moment où la vérité se montre au grand jour, et quoique boiteuse, la justice finit toujours par arriver. Alors

Il faut rendre, suivant et le temps et le lieu,
Ce qu'on doit à César et ce qu'on doit à Dieu.

H. C., *Saint-Vallier-sur-Rhône*. — Les trois lettres L O M que vous lisez sur les billets de banque sont les initiales du nom du peintre Luc-Olivier Merson qui a dessiné la vignette. Elles sont suivies de la date du dessin, en abrégé 02 pour 1902.

O. R., *Rome*. — Le vers de douze syllabes s'appelle encore *grand vers*, *vers héroïque*, ou *vers alexandrin*. Il doit ce dernier nom au succès du poème d'*Alexandre*, composé en vers de douze syllabes, à la fin du XIIe siècle, par par Lambert li Tors et Alexandre de Bernay.

R., *Paris*. — 1° La planche XX de l'*Histoire de France* se trouve exactement à la place convenable, immédiatement avant le chapitre sur la vie au temps de Richelieu et de Mazarin (règne de Louis XIII et première partie du règne de Louis XIV). — 2° Nous soumettrons votre réflexion au relieur, et si la chose est possible, elle se fera.

C. C., *Montpellier*. — Merci de votre aimable et intéressante lettre. Vous avez raison : il n'est que juste d'associer les noms de Matteucci et Massari, et surtout de Nachtigal, en tant qu'explorateurs du Ouadaï, à celui du malheureux Vogel.

H. A., *Chaumont-sur-Aire*. — 1° C'est une erreur que nous avons corrigée. — 2° La méthode que vous indiquez pour la construction des carrés magiques d'un nombre impair d'éléments est la méthode de Bachet de Méziriac et elle est indiquée dans certains livres d'arithmétique. Pour les carrés d'un nombre pair d'éléments, il existe une méthode, ainsi qu'il résulte d'une relation de voyage de M. de la Loubère, « *Du Royaume de Siam*, 1691 », mais elle semble avoir été oubliée.

S. V., *Besançon*. — Deux avocats plaidaient au sujet d'un râtelier. L'avocat du dentiste parle très longtemps ; son adversaire ne dit que peu de mots : « Messieurs, tout le procès se résume en ceci : on devait nous mettre pour 500 francs *de dents* et l'on nous a mis *dedans* pour 500 francs, voilà tout. » Une donnée succincte et précise vaut toujours mieux qu'une donnée prolixe et touffue.

C. C., *Toulouse*. — Nous vous remercions de la référence que vous nous indiquez pour l'expression *ama nesciri*, « aime à être ignoré » : elle se trouve en effet dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre Ier, chap. II, verset 3. L'écrivain dont vous parlez l'a modifiée légèrement en *ama nescire*, de manière à donner au second verbe la forme active et à faire signifier à l'expression : *aime à ignorer*.

C., *Trehet*. — Nous prenons bonne note de votre remarque. Nous nous préparons du reste à publier un article sur la station radiotélégraphique de la tour Eiffel (la question générale de la télégraphie sans fil est traitée au *Nouveau Larousse*). Nous retenons les idées que vous nous soumettez.

A. L. S., *Alexandrie*. — Nous prenons en considération votre observation, bien qu'il ne nous soit pas facile de revenir sur une pièce qui date de 1898 et qui n'est pas absolument de premier ordre. Or, dans le *Nouveau Larousse*, nous ne pouvions pas nous montrer aussi largement accueillants que dans le *Larousse mensuel*.

A. D., 40. — Nous préparons justement un dictionnaire de poche où chaque article sera beaucoup moins développé que dans le *Petit Larousse illustré*, mais qui contiendra beaucoup plus de ces mots nouveaux qu'on peut avoir à chercher, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'usage absolument courant

R. T., *La Rochelle*. — Personne ne le sait. On parlait un jour de l'antiquité du monde dans un repas où se trouvait Voltaire. Le philosophe écouta paisiblement tous les convives, et termina la dispute par ces mots : « Pour moi, dit-il, je crois que le monde ressemble à une vieille coquette qui déguise son âge. »

B. C., *Paris*. — 1° Le *loofah*, appelé aussi *éponge du Japon*, *éponge végétale*, *torchon végétal*, provient du fruit desséché d'une cucurbitacée cultivée au Nouveau Monde, le *luffa anguleux* (v. *Nouveau Larousse*, t. V., p. 785). C'est donc bien comme vous le supposiez une sorte de concombre débarrassé de sa pulpe charnue. — 2° Nous avons effectivement pensé à un ouvrage de ce genre ; il est à l'étude et vous le verrez annoncer dans quelque temps.

W. S., *Amsterdam*. — Jean-Baptiste Rousseau montrait un jour à Voltaire cette ode pompeuse qui a pour titre : *A l'immortalité!* « Qu'en pensez-vous? » dit-il au patriarche de Ferney, avec un certain mouvement d'orgueil, de contentement de soi-même? « Je crois qu'elle n'ira pas à son adresse, » répondit ce dernier, en hochant la tête.

Nous croyons sincèrement que l'ouvrage : *A la gloire !* n'ira pas non plus à son adresse.

A. G., *Marseille*. — La question que vous nous posez ne saurait être résolue d'un seul mot. Il n'y a pas de règle absolue pour les liaisons : on fait en sorte en général, et dans le langage courant, d'éviter aussi bien les liaisons trop affectées que les absences de liaisons produisant des effets de dureté. On est plus porté et plus fondé à marquer les liaisons dans les vers où la prononciation est plus précise et peut-être encore davantage dans le chant où l'on s'attache à lier les paroles comme les sons se trouvent liés dans la mélodie. Mais la question nous paraît demeurer *ad libitum*.

E. L., *Touriac-le-Moron*. — Le mot *cédule*, qui signifie proprement *feuillet*, désigne chacune des catégories d'impôts sur les revenus dont l'ensemble constitue en Angleterre l'*income-tax* : la cédule A frappe la propriété foncière ; la cédule B, le revenu des fermages ; la cédule C, le revenu des valeurs mobilières, etc.

Le mot *cédule* a été employé dans le projet d'impôt sur le revenu adopté par la Chambre des députés française et en ce moment à l'étude devant le Sénat.

W. S., *Mulhouse*. — Les bourgeois d'une petite ville fortifiée de Suisse se plaignaient de l'insuffisance des revenus de l'octroi. Pas d'argent, pas de pavage, pas de réverbères, etc., et dame! on murmurait. Les bourgeois allèrent trouver le syndic pour le prier d'aviser à cet état de choses. Le syndic demanda à réfléchir. Il réfléchit en effet, chercha, trouva et, au bout de trois jours, convoqua son conseil. « Messieurs, dit-il, on se plaint de l'insuffisance des revenus de l'octroi ; je le comprends, mais je sais, pour les doubler, un moyen infaillible : notre ville n'a que deux portes, faisons-en ouvrir deux autres. »

Permettez-moi d'ajouter que votre conseil ressemble fort à la proposition du syndic.

P. L., *Genève*. — Nous n'avons pas commis d'erreur. Il est bien vrai, comme vous le dites, que le général Parmentier a publié, en 1890, un vocabulaire rhétoroman des termes de géographie. Mais il en avait publié un tout semblable en langue arabe, dès 1882, un autre en langue magyare, en 1883, un autre en turc, en 1884, et un en scandinave, en 1887. Si nous n'avons cité que le premier, c'est parce qu'il est le plus important et qu'il a servi de modèle aux autres.

L. M., *Aix-en-Othe*. — 1° La division du cercle en 400 parties ou *grades* a été proposée lors de la création du système métrique. Delambre l'utilisa pour les mesures géodésiques de la méridienne ; le dépôt de la Guerre, puis le service géographique de l'armée, le service du cadastre ont adopté cette division dès sa création. On tend aujourd'hui de plus en plus à y revenir. Cette division décimale du cercle comprend, comme unités, le *grade* qui est la centième partie du quadrant, la *minute centésimale* qui est la centième partie du grade, et la *seconde centésimale* qui est la centième partie de la minute. — 2° Nous ne connaissons pas le projet de partage de la durée du jour en 20 heures.

R. N., *Rennes*. — Nous n'avons pas qualité pour juger ce différend, et vous ne trouverez rien à ce sujet dans nos dictionnaires ; mais, si vous voulez un conseil, vengez-vous comme le fit le père André, en négligeant de traiter la question qui n'a pas été soumise à votre compétence.

Chez les habitants d'Angoulême
Le petit père André prêcha tout un carême,
Sans être invité d'un dîner.
On sent qu'un tel oubli ne peut se pardonner.
Le jour qu'il termina cette sainte carrière,
Il leur dit : J'ai rempli mon divin ministère,
J'ai frondé des excès, j'ai donné des avis ;
Mais je n'ai point parlé contre la bonne chère,
Car j'ignore comment l'on traite en ce pays.

F. de C., *Alger*. — L'excuse qu'il invoque le condamne ; il n'aurait pas pu la donner s'il n'avait pas vu. La petite histoire raconte un fait semblable. Un jour, passant dans l'appartement de Mme de Choiseul, tandis qu'elle faisait sa correspondance, M. de La Condamine s'approcha doucement pour lire par-dessus son épaule ce qu'elle écrivait. Mme de Choiseul s'en aperçut et continua sa lettre, en ajoutant : « Je vous en dirais bien davantage, si M. de La Condamine n'était pas derrière moi, lisant ce que je vous écris. — Ah ! madame ! s'écria La Condamine, rien n'est plus injuste ! je vous assure que je ne lis pas. » On ne pouvait pas avouer plus naïvement son indiscrétion.

M. B., *Toulouse*. — Ce fut une petite querelle entre Lebrun et Baour-Lormian. Le premier, doué d'un esprit caustique, âpre et plein de fiel, fit une guerre d'épigrammes à plusieurs écrivains de son temps. Mais il ne sortit pas toujours vainqueur de cette lutte à coups de dents, et reçut aussi de terribles morsures. Un jour, et cette fois mal lui en prit, il lança le trait suivant contre Baour-Lormian, qui était frais et bien portant :

Bêtise entretient la santé :
Baour s'est toujours bien porté.

Et Baour de riposter à Lebrun qui était très maigre :

Lebrun de gloire se nourrit :
Aussi voyez comme il maigrit.

T. B., *Salonique*. — La question du genre à donner aux noms de villes ne peut être résolue par une règle absolue ; on ne peut qu'indiquer quelques principes généraux dont il est bon de ne s'écarter que le moins possible. En dehors de quelques cas particuliers, c'est presque toujours la terminaison, masculine ou féminine, qui décide de la question. Cependant l'usage, la tradition et souvent même l'idée qui domine au moment où l'on nomme la ville, peuvent rendre nulle l'influence de la terminaison. Ainsi, *Versailles* a une terminaison féminine, et c'est assez pour qu'on puisse dire : *Versailles serait plus commerçante si elle était moins près de Paris* ; mais on n'en dit pas moins *le vieux Versailles*, parce qu'on a dans l'idée le vieux quartier de Versailles. On dit pareillement *le vieux Marseille*, et, *Marseille fut fondée par les Phocéens*.

O. P., *Barcelone*. — 1° Le madrigal est fort galant et très ingénieux ; mais il n'est pas d'Antoine Danchet, bien qu'il date de son époque ; il a été composé, pour une charmante personne, par un anonyme. Le voici tout entier :

Adam et le berger Pâris,
Tous deux pour une pomme,
Causèrent des maux infinis ;
Chacun d'eux était homme.
Avec cet air discret et doux
Dont vous êtes ornée,
Adam l'aurait prise de vous,
Pâris vous l'eût donnée.

— 2° Élever une vie humaine, c'est faire le progrès d'un homme ; élever le genre humain, c'est faire le progrès de l'humanité. Le progrès est l'éducation de l'humanité ; l'éducation est le progrès de l'homme.

R. C., *Bucarest*. — 1° A mesure que les enfants avancent en âge, il faut leur donner plus de liberté, et les abandonner, en bien des choses, à leur propre conduite, puisque le plus sûr, comme le plus constant directeur que vous puissiez laisser, ce sont les sentiments que vous leur aurez actuellement inspirés par de bons principes et de fortes habitudes. C'est là le point essentiel, et à quoi il faut, par conséquent, s'attacher avec le plus de soin. Car, pour les règles et les maximes, vous avez beau les rebattre incessamment aux oreilles, vous ne devez en espérer aucun fruit, ni dans ce cas, ni dans quelque autre que ce soit, qu'autant que la pratique les aura tournées en habitude. — 2° C'est bien Mme de Sévigné qui, parlant des fables de La Fontaine, disait : « C'est un panier de cerises ; on veut choisir les plus belles, et le panier reste vide. »

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 41. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

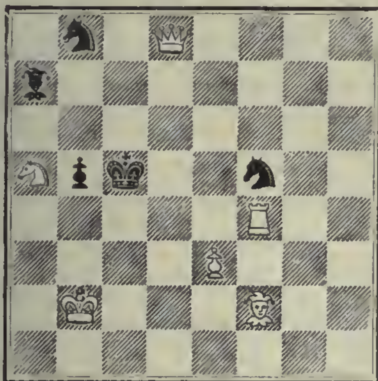
Mon premier, *mon* second *sont fleuves d'importance;*
L'un d'eux est ibérique et l'autre cisalpin.
Mon entier *se prend chaud, soit avec soit sans pain,*
Et souvent au vieillard sert d'unique pitance.

Utile au laboureur, mon un, *fouillant la terre,*
Prépare à la semence un meilleur avenir.
Mon deux, *calomnié, n'a rien d'atrabilaire.*
L'on honore, en mon tout, *le sage et le martyr.*

ÉCHECS

Problème, par Charlik

NOIRS (5)



BLANCS (6)

Les blancs jouent et font mat en deux coups.

ÉNIGMES

PAR HILARION DE JOCANDO

Selon d'assez récentes lois,
Mon existence est supprimée;
Mais je sers à l'accoutumée
Et reste personne de poids.
Pour ma valeur, elle varie
Beaucoup entre Douvre et Calais,
Presque nulle en notre patrie,
De vingt-cinq francs chez les Anglais.
Devinez-vous? ... Sinon, courage :
Partout je forme maint ouvrage.
Vous ne me teniez pas, très jeune, en grand honneur;
L'hiver, au coin du feu, l'été, sous quelque ombrage,
Je vous donne à présent un paisible bonheur.
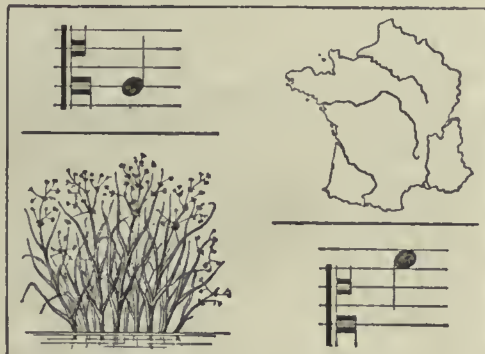
CARRÉ JANUS

PAR CH. DEMAUNY

Une ville au pays où Tunis son aînée
Est née;
D'un pays que chez nous l'on voit souvent cité,
Cité;
Se remuer beaucoup pour conclure une affaire
A faire;
Et près de Girgenti, fait commerce, devins,
De vins.

RÉBUS N° 42

PAR JEAN



LE JEU DES HOMONYMES

PAR J.-M.

Comment l'aimez-vous?
En fête — Périlleux — Royal — Hygiénique — Muet.

Où le placez-vous?
Dans un cabinet de travail — Dans un cirque — Chez les fats — Aux environs de Paris — Dans un cabinet de toilette.

Qu'en faites-vous?
Un fâcheux — Un cachet — Un exercice gymnastique — Un récipient — Une ville.

DOUBLE ACROSTICHE

PAR C. C.

L'un au-dessous de l'autre, il faut placer ici
Les neuf vocables que voici :
C'était sous les rois francs, quelque immense domaine;
Une rivière prussienne;
Pauvre nymphe! Junon la traita durement;
Un chef-lieu d'arrondissement;
Chez les peuples du Nord, dans leur mythologie,
Je suis, de l'air, certain génie;
Un chanoine normand, philosophe écrivain;
Au milieu de la mer un grain;
De l'attendrissement, du souci, quelque trouble;
Enfin, de mon dernier redouble.

Ces neuf mots alignés, sur les flancs, tu verras
Sans obstacle et sans embarras
Le titre d'un roman pris parmi les ouvrages
D'un écrivain que les suffrages
Ont, il y a vingt ans, fait académicien :
Puis le nom d'un autre écrivain,
A qui le plus souvent, ici, je le déclare,
Non sans raison, on le compare.

DEVINETTES

PAR JEAN

1. — Quelle était la voiture la plus légère au sacre de Charles X?
2. — Dans quel pays les habitants peuvent-ils le plus facilement se passer de montre?

SOLUTIONS

des rébus, des problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de mars :

RÉBUS N° 39. — Habitons très haut, car l'air est le pain de la respiration. (*Habit tonte réaux, quart l'airelle pin deux la rai spire* A *Sion.*)

CHARADES, par Jean. — Courlis. Corbillard.

ÉNIGMES. — Grève. Point.

DEVINETTES. — 1. C'est un épicier, car il a beaucoup de thé au logis (*théologie*). — 2. C'est l'enlèvement d'Hélène (*des laines*).

DAMES :

B :	34-30	45-34	34-48	48-15	15-8
N :	17-28	22-47	23-25	47-20	perdu

LE JEU DES PRÉNOMS :

tien	+	Marcel	=	Mercantile
motus	+	Basile	=	Absolutisme
née	+	Alexis	=	Xenelasie
fanée	+	Lin	=	Infernal
oh	+	Camille	=	Mailloche
trop	+	Remi	=	Importer
tir	+	Léon	=	Litorne
régi	+	Aimé	=	Imagerie
lac	+	Ernest	=	Entrelacs
scie	+	Arsène	=	Nécessaire

LE JEU DES HOMONYMES. — Mer, mère, maire.

CHARADES. par H. de Jocando. — Avent. Carnaval.

ANAGRAMME. — Mirage, maigre.

LOGOGRIPHE. — Livre (sans le cœur : Lire).

RÉBUS N° 40. — Qui n'a pas d'argent est comme une montre sans aiguilles, un navire sans voiles, un oiseau sans ailes. (*Quine appât dard jan haie commune montre sans aiguilles*, 1 *navire sans voiles*, 1 *oiseau sans ailes.*)

RÉBUS N° 43. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 51 (mai).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

REICHLING (Dr D.). — *Appendices ad Hainii Copingeri Repertorium bibliographicum.* Munich, Jacques Rosenthal. 2 vol. rel. 78 fr. 75.

PHILOSOPHIE

DELVAILLE (Jules). — *La Chalotais, éducateur.* Paris, Hachette. In-8°. 5 francs.

SEGOND (J.). — *La Prière. Etude de psychologie religieuse.* Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BARNIER (Ch.). — *La Vraie Religion. Somme apologétique.* Paris, Lethielleux. 4 vol. in-8°. 20 francs.

CRENON (H.). — *Lourdes. I. Les Apparitions. II. L'œuvre de l'Immaculée.* Avec grav. Paris, Lethielleux. In-16.

DELSART. — *Sainte-Fare, sa vie et son culte.* Paris, Gabalda. In-18.

DÉSERS (L.). — *L'Éducation morale et ses conditions.* Paris, Lethielleux. In-16.

FOLLIOLEY (L.). — *Montalembert et Mgr Parisis.* Paris, Lecoffre. In-18.

MANGENOT (E.). — *Les Evangiles synoptiques.* Paris, Letouzey et Ané. In-18 jésus. 3 fr. 50.

NESTORIUS. — *Le Livre d'Héraclide de Damas.* Traduit en français par F. Nau, avec le concours du R. P. Bédjan et de M. Brière. Paris, Letouzey et Ané. In-8°. 10 francs.

NORBERT (P.). — *Saint Jean Discalcéat* (1279-1349). Avec 7 grav. Saint-Brieux, Prud'homme. In-18.

TAULER. — *Œuvres complètes.* Traduction littérale de la version latine, par E. Pierre Noël. Paris, Tralin. In-8°. 7 fr. 50.

VERNES (Maurice). — *Histoire sociale des religions.* I. Paris, Giard et Brière. In-8°. 10 francs.

Evangiles apocryphes. — I. Notes et traductions de Ch. Michel et P. Peeters. Paris, A. Picard et fils. In-16.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BARBEY D'AUREVILLY. — *Les Diaboliques.* Nouv. édition avec des grav. de Lebel-Riche. Paris, Romagnol. In-4°.

BAUDELAIRE (C.). — *Les Fleurs du mal.* Nouv. édition avec des compositions de Rochegrosse. Paris, Ferroud. In-8°.

BOILLOT (F.). — *Le Patois de la commune de la Grand'-Combe (Doubs).* Avec grav. et cartes. Paris, Champion.

DESCAVES (L.). — *La Vie douloureuse de Marceline Desbordes-Valmore.* Paris, Nilssen. Avec portrait. In-16.

DIGUET (colonel E.). — *Etude de la langue thô.* Paris, Challamel. In-8°.

DUHAIN (G.). — *Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthène.* Paris, Champion. In-8°.

GENDARME DE BÉVOTTE (G.). — *La Légende de Don Juan.* Paris, Hachette, 2 vol. In-16. 3 fr. 50.

ROUDET (Léonce). — *Eléments de phonétique générale.* Avec fig. Paris, Welter. In-8°. 10 francs.

ROUSSEAU (J.-J.). — *Lettres inédites de J.-J. Rousseau.* Avec portraits et vues. Genève, Jullien; Paris, Plon. In-8°. 20 francs.

TORO-GISBERT (Miguel de). — *Ortologia Castellana de nombres propios.* Paris, Ollendorf. In-16; — *Tesoro de la lingua española.* Paris, E. Roger et F. Chernoviz. Petit in-8°; — *Apuntaciones Lexicograficas.* Paris, Ollendorf. In-12.

ROMANS

TÉRAMOND (Guy de). — *Maisons de science.* Paris, Lafitte. In-16. 3 fr. 50.

TWAIN (M.). — *Le Legs de 30 000 dollars et autres contes.* Trad. de Mich. Epuy. Paris, « Mercure de France ». In-18.

BEAUX-ARTS

BÉGULE (Lucien). — *Les Vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise.* Avec grav. et pl. Paris, Laurens. In-4°. 60 francs.

DORBEC (P.). — *Théodore Rousseau.* Avec reprod. hors texte. Paris, Laurens. Petit in-8°.

EUDEL (P.). — *Les Livres de compte de Hyacinthe Rigaud.* Paris, Le Soudier. In-8°. 3 francs.

GREILSAMER (L.). — *L'Hygiène du violon, de l'alto et du violoncelle.* Paris, Delagrave. Petit in-8°. 3 francs.

VENTURA (Achille). — *Particolari di Architettura classica.* Prix de souscript. (7 fascic.) : 100 fr. Turin, Crudo.

Corpus nummorum italicor. Vol. I. Milan, Hœpli, 80 fr. (Il y aura environ 12 vol.)

ŒUVRES MUSICALES

BOËLLMANN. — *Ronde française. Transcript. pour orgue.* Paris, Durand. 2 fr. 50.

DEBUSSY (Claude). — *En bateau.* Extrait de la petite suite. Paris, Durand. 2 fr. 50.

DESTENAY. — *Quatuor en sol mineur* (violon, alto, violoncelle, piano). Paris, Hamelle. 12 francs.

LAZZARI (Sylvio). — *Quatuor en la mineur.* Paris, Rouart, Lerolle et Cie. Partition. Petit format in-16. 4 francs.

LE BORNE (F.). — *Sonate,* pour violon et piano. Paris, Hamelle. 6 francs.

PADEREWSKI (I.-J.). — *Symphonie.* Partit. d'orchestre. Paris, Heugel. 150 francs.

ROGER-DUCASSE. — *Prélude d'un ballet.* Orchestre. Paris, Durand. 4 francs.

SACHS (L.). — *Sonate,* pour violoncelle et piano. Paris, Eschig. 6 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ANGOT (E.). — *Un neveu du prince de Bénévent, Louis de Talleyrand-Périgord* (1784-1808). Paris, Perrin. In-16.

BOUBÉE (R.). — *Camille Jordan en Alsace et à Weimar.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

CASANOVA (J.). — *La Société du XVIIIe siècle.* Publiée avec une introduction par le baron André de Maricourt. Paris, Arthème Fayard. In-8°.

COLLAS (E.). — *Valentine de Milan, duchesse de Milan.* Avec 1 portrait. In-8°. 7 fr. 50.

CORNET (A.). — *Une petite cité bressane, Varennes-Saint-Sauveur à travers les siècles.* Avec carte et grav. Bourg, au « Courrier de l'Ain ». In-8°. 5 francs.

DUBOIS (Félix). — *Notre beau Niger.* Avec photogravures et cartes. Paris, Flammarion. Petit in-8°. 5 francs.

ESTRÉES (d'). — *Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis* (1610-1616) *et sur celle d'Anne d'Autriche* (1643-1650), publiés par P. Bonnefon. Paris, Laurens. In-8°. 9 francs.

GACHOT (Edouard). — *La Troisième Campagne d'Italie.* Avec grav., plan et cartes. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

LACOUR-GAYET. — *La Marine militaire de la France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.* Tome Ier. Avec planches. Paris, Champion. In-8°.

MONTS (Gal cte C. de). — *La Captivité de Napoléon III en Allemagne.* Trad. de l'allemand par P. Bruck-Gilbert et Paul Lévy. Avec pl. Paris, Lafitte. Petit in-8°.

RÉGNÉ (J.). — *Amauri II, vicomte de Narbonne.* Narbonne, Caillard. In-8°. 10 francs.

VIALAY (A.). — *Les Cahiers de doléance du tiers état aux Etats généraux de 1789.* Paris, Perrin. Petit in-8°.

Mémoires authentiques de Latude, écrits par lui au donjon de Vincennes et à Charenton, publiés d'après le manuscrit de Saint-Pétersbourg, avec une introduction par F. Funck-Brentano. Paris, Arthème Fayard, 1911. In-8°.

Positions des thèses pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe (1911). Paris, A. Picard et fils. In-8°.

Carte de la France en couleurs au 50 000e. Feuilles : *Rambervilliers, Belfort, Delle.* Paris, ministère de la Guerre. La feuille, 1 fr. 60.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BAUDIN (Pierre). — *La Dispute française.* Paris, Fasquelle. In-16 jésus. 3 fr. 50.

DRONCHAT. — *Les Tribunaux compétents en matière de brevets d'invention.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 7 fr. 50.

DUGUIT (L.). — *Traité de droit constitutionnel.* Tome Ier. Paris, Fontemoing. In-8°. 12 francs.

FABREGUETTES (P.). — *Traité des eaux publiques et des eaux privées.* Paris, Pichon et Durand-Auzias. 2 vol. in-8°. 28 francs les 2 vol.

HARMAND (Jules). — *Domination et Colonisation.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

LE POITTEVIN (G.). — *Traité pratique des fraudes et falsifications.* Paris, 2, rue de Harlay. In-18 jésus. 5 francs.

LISZT (Fr. von). — *Traité de droit pénal allemand.* Trad. de l'allem. par René Lobstein. T. Ier. Paris, Giard et Brière. In-8°. 10 francs.

LOUBAT. — *Les Accidents du travail en droit international.* Paris, Pichon et Durand Auzias. In-8°. 6 francs.

MOREAU (Dr G.). — *Considérations sur la criminalité infantile et juvénile.* Toulouse, Dirion. In-8°. 3 francs.

PENNELIER (R.). — *L'Organisation du notariat en droit comparé.* Paris, Larose et Tenin. In-8°.

VANDERVELDE (E.). — *La Belgique et le Congo.* Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

VIVIANI (R.). — *Les Retraites ouvrières et paysannes. Discours.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 6 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

BARRE (Maurice). — *Contribution à l'étude des sels doubles formés par les sulfates peu solubles avec les sulfates alcalins.* Thèse. Paris, Larose. In-8°.

FABRY (E.). — *Théorie des séries à termes constants. Applications aux calculs numériques.* Paris, Hermann. Grand in-8°. 6 fr. 50.

FRIEDEL (G.). — *Leçons de cristallographie.* Avec fig. Paris, Hermann. In-8°.

JOLIBOIS (Pierre). — *Recherches sur le phosphore et les phosphures métalliques.* Thèse. Paris, Gauthier-Villars. In-4°.

MALASSEZ (L.). — *Recherches sur les rayons cathodiques.* Thèse. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°.

SOMMER (J.). — *Introduction à la théorie des nombres algébriques.* Traduction de A. Lévy. Préf. de J. Hadamard. Paris, Hermann. Grand in-8°. 15 francs.

SCIENCES NATURELLES

ACLOQUE (A.). — *Sous les flots,* récits instructifs sur la biologie marine. Avec fig. Tours, Mame et fils. Grand in-8°. 2 fr. 50.

BOHN (Georges). — *Alfred Giard et son œuvre.* 1 portrait, 1 autographe, 1 bibliographie complète méthodique de ses œuvres. Paris, « Mercure de France ». In-16. 0 fr. 75.

HOUSSAY (Frédéric). — *La Morphologie dynamique.* Paris, Hermann. Broch. in-8°. 1re publication de la *Collection de morphologie dynamique.*

LA RIBOISIÈRE (J. de). — *Recherches organométriques en fonction du régime alimentaire sur les oiseaux.* Thèse. Avec fig. Paris, Hermann. In-8°.

LECLERC DU SABLON. — *Traité de physiologie végétale et agricole.* Avec fig. Paris. Baillière. In-8°.

MÉDECINE

BIZARD (L.) et L. LESAGE. — *La Préparation 606.* Paris, Vigot. In-8°. 1 fr. 50.

BRISSAUD, PINARD, RECLUS. — *Nouvelle Pratique médico-chirurgicale illustrée.* 2 vol. parus. L'ouvr. formera 8 vol. in-8°. Paris, Masson. 176 francs les 8 vol.

KAPLAN (Dr L.). — *Technique de la chloroformisation à la compresse.* Paris, Vigot. In-8°.

PAPILLON (G.-E.). — *Consultations et Formulaire de thérapeutique médicale.* Paris, de Charmoy. In-16.

TOUSSAINT (Mme L.). — *Causeries d'une accoucheuse.* Paris, A. Quillet. In-16. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

ANDRADE. — *Chronométrie.* Avec fig. Paris, Doin. In-16 jésus.

BLANCARNOUX (P.). — *Nouveau Manuel complet de l'ajusteur mécanicien.* (Manuel Roret.) Avec fig. Paris, Mulo. Les 2 vol. in-18. 6 francs.

CAHEN (O.). — *Introduction à l'établissement des lignes aériennes de transport d'énergie électrique.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°.

CLERC (L.-P.). — *La Photographie pratique.* Avec fig. Paris, Mendel. In-8°.

CORDEMOY (de). — *Les Plantes à gommes et à résines.* Avec fig. Paris, O. Doin et fils. In-18 jésus.

DENIS (P.-J.). — *Moteurs électriques à courant continu et leurs dispositifs de commande.* Avec fig. Paris, Challamel. Grand in-8°.

DUEZ (G.). — *Exploitation d'une usine centrale.* Paris, Geisler. In-8°.

FRITSCH (J.). — *Fabrication du ciment.* Paris, Desforges. In-8°. 25 francs.

GUTTON. — *Génératrices de courant et moteurs électriques.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°.

HEISE et HERBST. — *Leçons sur l'exploitation des mines et en particulier sur l'exploitation des houillères.* Traduit de l'allemand. Avec fig. Paris, Béranger. In-8°.

HOBART (H.-M.). — *L'Electricité. Introduction à l'étude pratique de l'électricité industrielle.* Traduit de l'angl. par P. Cazade. Avec fig. Paris, Lahure. In-8°. 6 francs.

HUBERT (Paul). — *Propos sur la mouture par cylindre.* Vincennes, Legrand. Broch. in-8°. 2 francs.

MIÈGE (E.). — *Recherches sur les principales espèces de fagopyrum* (sarrasin). Avec fig. et pl. Rennes, 22, rue de Nemours. In-8°.

SCHENCK. — *Chimie physique des métaux. Exposé des principes scientifiques de la métallurgie.* Trad. de l'allem. par Lallement. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 12 francs.

TOURY (Ch.). — *Le Contrôle chimique dans les raffineries.* Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-16.

VIGNERON. — *Electrochimie.* Avec fig. Paris, Geisler. In-8°.

WESTON. — *Manuel pratique d'analyse organique.* Trad. de l'anglais par P.-R. Jourdain. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°.

DIVERS

BAUTTE. — *A travers le monde culinaire et gourmand.* Paris, Nilssen. In-16.

BONNEFOY (Lucien). — *Réflexions sur la Question d'Alsace-Lorraine.* Paris, 32, rue de Lubeck. Broch. in-16. 0 fr. 95.

BUVAT (A.). — *Enseignement méthodique et pratique du jiu-jitsu.* Avec illustrations. Paris, Jean Durand et Cie. In-16. 2 fr. 25.

COCHIN (Henry). — *Jubilés d'Italie.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

COLLINS (Mabel). — *L'Idylle du lotus blanc.* Traduit de l'anglais par Alice Sauerwein. Paris, 10, rue Saint-Lazare. In-18 jésus. 3 fr. 50.

DELASSUS (Mgr H.). — *La Conjuration antichrétienne.* 3 vol. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie. In-16.

DÉPOLLIER (L.). — *L'Annexion et la Presse savoisienne.* Annecy, impr. Dépollier. In-16.

DESCOQS (P.). — *A travers l'œuvre de Ch. Maurras.* Paris, Beauchesne, In-16.

MARION (Horace). — *Il faut sauver la France.* Trévoux, Jeannin. In-16. 2 fr. 50.

MAYNIAL (Ed.). — *Casanova et son temps.* Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus.

MILLOCHAU (G.). — *De la Terre aux astres.* Avec fig. Paris, Delagrave. Petit in-4°. 5 francs.

MOLL-WEISS (Augusta). — *Le Livre du foyer.* Paris, Colin. Petit in-8°. 5 francs.

MOREL (Eug.). — *La Librairie publique.* Paris, Colin, In-18. 3 fr. 50.

REMY. — *Spirites et Illusionnistes.* Paris, A. Leclerc. In-18. 3 fr. 50.

SAUNIER (Charles). — *La Représentation proportionnelle et la participation des meilleurs aux travaux parlementaires.* Paris, Floury. Broch. in-16. 0 fr. 50.

TALLEMANT DES RÉAUX. — *Rois, Grandes Dames et Beaux Esprits d'autrefois.* Appendices et notes par A. Meyrac. Paris, A. Michel. In-8°. 5 francs.

THÉODORE-VIAERT. — *L'Italie contemporaine.* Paris, Schleicher frères. In-16. 2 fr. 50.

YVONNEAU (Donatien). — *Contribution à l'Histoire de l'Année terrible.* Bordeaux, 51, rue Desse. Broch. in-8°. 0 fr. 50.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Æsculape, revue mensuelle illustrée. Grand in-4° à 3 col., 24 p. Paris, Rouzaud. Un an : France, 20 francs. (Union : 25 francs.)

Annales de Biologie, publiées par une société de professeurs roumains. Trimestriel. Avec grav. et pl., 96 p. Un an : 20 francs (pour tous pays). Paris, Alcan.

Athèna, revue publiée par l'Ecole des hautes études sociales. Mensuelle. In-8°, 96 p. Paris, Cornély. Un an : 15 francs (France). Union : 20 francs.

Répertoire de médecine internationale. Résumés sur feuillets mobiles des publications méd.-chirurg. du monde entier. Mensuel. Un an : 10 francs. Paris, Jules Rousset.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Mars 1911 au 14 Avril 1911

15 mars (mer.). — Le président du conseil, recevant les députés et sénateurs de la Marne, déclare qu'il n'y a pas lieu de modifier, en ce qui concerne l'Aube, la délimitation de la Champagne viticole établie par le conseil d'Etat.

— La Douma vote le budget des affaires étrangères, malgré un discours où le député Milioukof a déclaré que le système des alliances de la Russie est ébranlé.

— Première représentation, au Vaudeville : *le Tribun*, pièce en 3 actes, de M. Paul Bourget.

16 mars (jeu.). — Incinération du roi de Siam Chulalongkorn, mort le 23 octobre dernier.

— A la Chambre des communes, discussion du budget de la marine. M. Mac Kenna, premier lord de l'amirauté, expose le programme ministériel. M. Balfour insiste sur la nécessité, pour l'Angleterre, de maintenir sa suprématie navale.

17 mars (ven.). — Mort du comédien allemand F. Haase.

— A Turin, commémoration solennelle du cinquantenaire de l'unité italienne. Tous les maires des communes de l'ancien royaume de Sardaigne sont reçus par la municipalité et les représentants du gouvernement.

— En Norvège, la première femme député, Mme Anna Rogstad, vient siéger au Storthing.

— M. Monis, président du conseil, reçoit les parlementaires de l'Aube, venus pour protester contre le décret du conseil d'Etat qui exclut ce département de la Champagne viticole.

18 mars (sam.). — M. E. Delbos est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Dans le département de l'Aube, démission en masse des municipalités.

— En Italie, M. Luzzati, président du conseil, remet au roi la démission du ministère, bien qu'il ait obtenu une majorité de 265 voix contre 70, deux des ministres s'étant solidarisés avec la minorité.

19 mars (dim.). — Manifestations, à Bar-sur-Aube, des délégués des vignerons du département contre la délimitation de la Champagne. Réunion devant la mairie, où l'on hisse le drapeau rouge. Démission des maires. On brûle les feuilles d'imposition.

— En revanche, à Ay, l'assemblée générale de la fédération des syndicats viticoles de la Marne proteste contre la prétention des vignerons de l'Aube d'être incorporés dans la Champagne viticole.

20 mars (lun.). — Des vignerons de l'Aube, réunis à Polisot, se transportent en masse à Bar-sur-Seine et envahissent la sous-préfecture.

— Ouverture du parlement roumain nouvellement élu.

— A la suite de l'échec, au conseil de l'Empire, de son projet sur les zemstvos des provinces occidentales de l'Empire, M. Stolypine, président du conseil, remet sa démission à l'empereur Nicolas.

— La Chambre des députés vote l'ensemble du projet de loi relatif aux retraites des employés de chemins de fer.

21 mars (mar.). — M. Fallières, président de la République, reçoit en audience officielle le comte Szecsen de Temerin, le nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie, qui lui remet ses lettres de créance.

— Premières représentations, au Palais-Royal, du nouveau Théâtre d'art : *les Pies*, pièce en 3 actes du dramaturge catalan Ignasi Iglesias ; *Perlot*, en 1 acte, de M. Gabriel Nigond.

— En Bulgarie, à la suite d'un désaccord avec le roi sur les questions mises à l'ordre du jour pour la revision de la Constitution, le ministère Malinof donne sa démission.

22 mars (mer.). — Au conseil des ministres est décidée la nomination de M. Lutaud, préfet du Rhône, au gouvernement général de l'Algérie, en remplacement de M. Jonnart, démissionnaire.

— A la Chambre des lords, lord Curzon interpelle le gouvernement sur la politique anglaise en Perse. Lord Morley précise la conduite du gouvernement dans les négociations relatives au chemin de fer de Bagdad.

23 mars (jeu.). — Mort, à Paris, du médailleur L.-O. Roty.

— Fêtes de la mi-carême : cortège des chars.

— A Sofia, le tsar de Bulgarie charge M. Danef de constituer un ministère de coalition à tendances nationalistes.

— Le roi d'Italie mande au Quirinal le député socialiste Bissolati, pour le consulter sur la crise ministérielle.

— A l'aérodrome de la Brayelle, près de Douai, l'aviateur Louis Bréguet enlève sur son biplan 11 passagers, par trois fois, à 15 mètres de hauteur.

— Première représentation, aux Nouveautés : *Et ma sœur ?* vaudeville en 3 actes, de M. Benjamin Rabier.

— Arrivée à Paris, au nombre de 186, après un parcours de 500 kilomètres, des concurrents du raid hippique des officiers de réserve, organisé par le *Matin*.

24 mars (ven.). — En Russie, le Conseil d'Empire rejette en seconde lecture le projet de loi sur les zemstvos.

— A la Chambre, après les interpellations de MM. Denys Cochin et Jaurès et la réponse de M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, au sujet de la politique française au Maroc, le gouvernement est approuvé par 365 voix contre 71.

— Première représentation, à la Renaissance, de *la Gamine*, comédie en 4 actes, de MM. Pierre Veber et Henry de Gorsse.

25 mars (sam.). — A Saint-Pétersbourg, M. Stolypine reste au pouvoir.

— Des rescrits impériaux prorogent pour trois jours le conseil de l'Empire et la Douma.

— Démission du ministère mexicain.

26 mars (dim.). — A Rome, un coup de canon annonce à minuit le commencement des fêtes du Cinquantenaire.

— Première représentation, au théâtre Molière : *la Princesse rouge*, drame en 5 actes et 8 tableaux, de M. Théodore Henry, d'après le roman de M. Emile Blavet.

27 mars (lun.). — A Rome, au Capitole, séance royale à l'occasion du Cinquantenaire italien. Les présidents du Sénat et de la Chambre et le maire de Rome lisent leurs adresses, et le roi prononce un discours qui est accueilli par des applaudissements répétés. Dans l'après-midi, inauguration solennelle de l'Exposition internationale des beaux-arts. Discours du comte de San Martino, président du comité, du marquis di San Giuliano, ministre des affaires étrangères, de M. Barrère, ambassadeur de France et doyen du corps diplomatique.

— M. Goutchkof donne sa démission de président de la Douma.

— A Mexico, constitution du nouveau cabinet, sous la présidence de M. Limantour.

— Le socialiste Bissolati refuse de faire partie du nouveau ministère italien.

— Le conseil municipal de Paris, après la plupart des chambres de commerce, repousse l'idée d'une Exposition universelle pour 1920.

— Aux Cortès espagnoles, le député Soriano demande la revision du procès Ferrer.

— Cédant à l'ultimatum du gouvernement russe, la Chine lui fait remettre une note-réponse des plus conciliantes.

28 mars (mar.). — A Bar-sur-Aube, les vignerons envahissent la sous-préfecture pour rétablir le drapeau rouge, que le sous-préfet avait fait enlever.

— A Constantinople, le lieutenant-colonel von Schlichting, officier allemand commandant le bataillon modèle de Yildiz, est blessé mortellement par un soldat albanais.

— Chute mortelle, à Suresnes, de l'aviateur italien Joseph Ceï.

— Le préfet de l'Aube, M. Marais, accorde aux vignerons de Bar-sur-Aube le retrait des troupes.

— Première représentation, au théâtre national de l'Odéon : *Rivoli*, pièce en 4 actes et 5 tableaux, vers et prose, de M. René Fauchois.

— Dans l'Albanie du Nord, les Arnautes se révoltent contre l'autorité turque.

29 mars (mer.). — Incendie du Capitole d'Albany.

— Un nouveau ministère bulgare est constitué sous la présidence de M. Guéchof, leader du parti nationaliste, mais il comprend des membres du parti progressiste.

— Constitution du nouveau ministère italien, sous la présidence de M. Giolitti. Le marquis di San Giuliano demeure ministre des affaires étrangères.

— Le bureau fédéral des syndicats viticoles de la Champagne proteste contre les prétentions des vignerons de l'Aube.

— Mort de l'organiste Alexandre Guilmant.

30 mars (jeu.). — L'Albanais Resoul, meurtrier du lieutenant-colonel von Schlichting, est fusillé.

— A l'occasion de la discussion au Reichstag du budget de la chancellerie et des affaires étrangères, le chancelier allemand de Bethmann-Hollweg fait d'importantes déclarations au sujet du désarmement et de l'arbitrage.

— En Autriche, un décret impérial dissout la Chambre des députés et prescrit de nouvelles élections.

— Achèvement du percement du tunnel du Loetschberg.

— A Londres, lord Haldane, ministre de la guerre, fait son entrée officielle à la Chambre haute. Lord Lansdowne fait adopter la motion d'un bill limitant le pouvoir de la couronne de nommer de nouveaux pairs.

— A Charleville, l'aviateur Roger Sommer enlève 8 passagers sur une centaine de kilomètres en 1 h. 30.

— Dans la Guinée française, deux officiers français, le capitaine Talay et le lieutenant Bernand, chargés d'arrêter le vali des Goumba, sont tués en traîtrise, ainsi qu'une dizaine de tirailleurs.

31 mars (ven.). — Inauguration du pavillon français de l'exposition des beaux-arts à l'Exposition de Rome.

— Les comités des vignerons de Bar-sur-Aube repoussent la dénomination de « champagne cru de l'Aube » et continuent à demander leur réintégration pure et simple dans la Champagne délimitée.

— Védrines, en 2 h. 14 m., va de Poitiers à Paris, couvrant 320 kilom.

1er avril (sam.). — Entrée en service du câble allemand sud-américain (de Emden à Pernambuco par Santa Cruz de Ténérife et Monrovia), long de 11.000 kilomètres.

— A la suite de divergences avec ses collègues au sujet de l'affaire Ferrer, M. Canalejas, président du conseil en Espagne, prie le roi d'accepter sa démission. Le roi l'engage à conserver le pouvoir avec de nouveaux ministres.

— Cérémonie traditionnelle en l'honneur de Gambetta aux Jardies, présidée par M. Berteaux, ministre de la guerre. Discours de MM. Etienne, Adrien Hébrard et Berteaux.

2 avril (dim.). — Première représentation, au théâtre Femina : *V'lan !* revue de MM. Rip et Bousquet.

— Les troupes turques dégagent la garnison de Tousi, bloquée par les Malissores.

3 avril (lun.). — Le nouveau ministère Canalejas est constitué avec le général Luque à la Guerre et M. Rodriganez aux Finances.

— La Chambre des lords commence la discussion des articles du Parliament bill, pour lequel 300 amendements ont été proposés. — A la Chambre des lords est lue la réponse du roi à la motion Lansdowne : le souverain désire que son pouvoir de créer de nouveaux pairs ne fasse pas obstacle à l'étude des projets de réforme.

— Les délégués des conseils communaux de Bruxelles, Anvers, Liège et Gand viennent rendre visite à la municipalité parisienne.

— Un nouveau traité de commerce anglo-japonais est signé à Tokio et à Londres.

4 avril (mar.). — A Metz, Samain, directeur de la « Lorraine sportive », est condamné à six semaines de prison pour violation de domicile collective et à 4 marks d'amende pour contravention à un arrêté de police sur l'organisation des réunions à Metz.

— M. Rodzianko, octobriste modéré, partisan de M. Stolypine, est élu président de la Douma.

— A Washington, ouverture du Congrès des Etats-Unis en session extraordinaire. M. Champ Clark, démocrate, est élu président.

— Les édiles belges sont reçus solennellement par le conseil municipal de Paris.

5 avril (mer.). — Mort de Ch.-F. Moberly Bell, directeur du *Times*.

— Le conseil des ministres espagnols examine la situation grave qui résulte des troubles du Maroc.

— Lecture au Congrès du message du président Taft, portant uniquement sur le traité de réciprocité américo-canadien.

— Première représentation, au théâtre de Cluny : *la Boniche*, vaudeville en 3 actes, de MM. Henry Moreau et Marc Sonal.

6 avril (jeu.). — Ouverture, à Bologne, du Congrès international de philosophie.

— M. Giolitti, le nouveau président du conseil italien, expose son programme de gouvernement.

— Dîner de gala, au Quirinal, en l'honneur du prince impérial allemand et de la princesse.

— Au Sénat, interpellation de M. Gaudin de Villaine sur la politique extérieure.

— Première représentation, au théâtre des Arts : *les Frères Karamazov*, pièce en 5 actes, de MM. Jacques Copeau et Jean Croué, d'après le roman de Dostoïewski.

— La Commission de l'agriculture décide de présenter à la Chambre un projet de résolution invitant le gouvernement à remanier la délimitation de la Champagne.

7 avril (ven.). — Départ des édiles belges.

— Aux Cortès, une interpellation violente du socialiste Iglesias, au sujet de l'affaire Ferrer, provoque la protestation de l'Assemblée et une ferme réponse de M. Canalejas.

— La colonie grecque de Paris fête l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Grèce.

— Première représentation, au théâtre Antoine : *Marie-Victoire*, pièce en 4 actes, de M. Edmond Guiraud.

— Mort du comte Isaac de Camondo ; il lègue sa collection d'objets d'art au Musée du Louvre.

— Au Sénat, discours de M. Cruppi sur la situation au Maroc.

8 avril (sam.). — Ouverture de l'Exposition des pastellistes anglais du XVIIIe siècle.

— Déclarations du gouvernement espagnol, au Sénat et aux Cortès, sur les événements du Maroc.

— La Chambre italienne accorde sa confiance à M. Giolitti, par 310 voix contre 87.

9 avril (dim.). — Le « bataillon de fer » des vignerons de Bar-sur-Aube arrive à Troyes.

— La manifestation de la Ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses, présidée par le capitaine Maire, sur l'esplanade des Invalides, est interdite.

— Aux Variétés, reprise de la *Vie parisienne*, l'opérette célèbre de Meilhac, Halévy et Offenbach.

— Les aéronautes Bienaimé et Senouque battent le record français de l'altitude en ballon sphérique (9.000 mètres).

10 avril (lun.). — Premières représentations, à la Comédie-Française : *le Goût du vice*, comédie en 4 actes et en prose, de M. Henri Lavedan. — A l'Odéon : *la Lumière*, pièce en 4 actes, de M. Georges Duhamel.

11 avril (mar.). — Au Sénat est voté, par 213 voix contre 62, l'ordre du jour de M. Denoix en faveur d'un projet de loi qui assure la répression de la fraude sans maintenir les délimitations territoriales précédemment établies. La nouvelle s'étant répandue rapidement parmi les syndicats viticoles de la Champagne délimitée, de graves désordres se produisent dans la vallée de la Marne, notamment à Damery, à Dizy, à Epernay, Bar-sur-Aube, Mareuil-sur-Ay, etc. Les vignerons révolutionnaires saccagent les maisons de plusieurs négociants en vins et incendient quelques hangars et entrepôts.

12 avril (mer.). — Les vignerons d'Ay et d'Epernay incendient et saccagent les maisons d'un certain nombre de négociants en vins. Ils entrent en conflit avec la troupe.

— Aux Communes, les travaillistes font obstruction aux amendements présentés par le Parliament bill.

— L'aviateur Prier, parti sur un monoplan de Hendon, près de Londres, arrive à Issy, près de Paris, en 4 heures.

13 avril (jeu.). — Les parlementaires de la Marne arrivent à Epernay. — Au nom de la Fédération viticole de la Champagne, le conseil fédéral réprouve les actes criminels qui ont été commis.

— Première représentation, à l'Ambigu : *la Nouvelle*, drame de M. Jacques Dhur. — Au théâtre Antoine : *Judas*, pièce de M. A. Richard.

14 avril (ven.). — Les parlementaires de l'Aube adressent à la population d'Epernay un manifeste attestant leur confiance dans le bureau de la Fédération et faisant appel à l'ordre. Arrestation de plusieurs agitateurs.

— Le ministre d'Autriche-Hongrie, à Sofia, remet au roi de Bulgarie les insignes de la Toison d'or, de la part de l'empereur François-Joseph.

— Mort d'Anna Judic.

— Au conseil d'Empire, M. Stolypine prononce un éloquent discours pour défendre la loi des zemstvos.

— Chute mortelle d'un aviateur militaire, le lieutenant de vaisseau Byasson, à Coignières, près de Rambouillet.

— La Chambre vote par 356 contre 27 un ordre du jour invitant le gouvernement à demander aux Compagnies de chemins de fer la réintégration des cheminots.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

M. C., *Paris.* — La question a déjà été traitée dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse;* voyez page 74.

R. T., *Bruxelles.* — Votre communication est tout à fait intéressante et nous en ferons part à nos abonnés. Tous nos remerciements.

S. P., *Beauvais.* — Ce serait commode et bien facile; mais n'en croyez rien :

Un champ, quoique fertile, a besoin de culture.

N. B., *Limoges.* — Nous avons pensé, au contraire, qu'il était généreux de ne pas parler de ces choses-là, insignifiantes, en somme. Vous êtes certainement de notre avis.

C. T., *Milan.* — Nous réimprimons en ce moment le premier volume du *Larousse mensuel ;* selon votre vœu, ce succès va toujours grandissant. Merci.

V. H., *Rouen.* — On se trompe : ce n'est pas Dunois qui était trop jeune à cette époque, mais bien Boucicault.

R. P., *Toulon.* — C'est juger d'après les apparences. Béranger avait raison de dire que :

D'un bout du monde à l'autre bout,
L'habit fait tout.

E. L., *Barcelone.* — Tous nos regrets, mais nous ne le pouvons pas. D'après des fragments, on ne comprendrait pas grand'chose; citer tout, ce serait trop long : la page entière de notre « Petite Correspondance » n'y suffirait pas.

J. C., *Gourin.* — Nous y travaillons et le *Larousse mensuel* donnera bientôt d'autres planches en couleurs tout aussi belles que celles qu'il a déjà offertes à ses abonnés.

D. G., *Quimper.* — On a fait des expériences, oui, mais ces expériences ont donné des résultats déplorables; il fallait s'y attendre. Alors, à quoi bon parler de choses que nous devons, au contraire, nous efforcer d'oublier?

V. A., *Genève.* — Il n'y a pas de contrée qui ait des plaines sans avoir de montagnes. Il n'y a pas d'homme dont la vie soit une suite uniforme de bonheurs ou de malheurs. La variété est partout, dans les événements comme dans la nature.

H. F., *Paris.* — C'est la date donnée dans le *Supplément* qui est la bonne : celle du *Dictionnaire* a été corrigée de manière à être mise en accord avec celle du *Supplément.* L'écrivain dont vous parlez est donc né en 1859.

P. V. P. *Lyon.* — Dans le numéro prochain, sans doute, il sera question de Saturne et de Jupiter. — La comète de Halley a été en général mal observée et on n'a rien signalé de nouveau. — L'ouvrage *la Mer,* que nous avons commencé depuis quelques mois, paraîtra bientôt.

O. M., *Orléans.* — Ça ne serait pas prudent: les charges seraient trop lourdes et la réussite paraît très problématique :

Il faut, en s'engageant, penser à l'avenir,
Et ne promettre rien qu'on ne puisse tenir.

T. B., *Salonique.* — Le *Larousse mensuel* ne néglige pas les questions étrangères : vous n'avez qu'à parcourir ses pages pour vous en convaincre; mais il est assez naturel qu'étant une œuvre française, il s'occupe surtout des faits et gestes de son pays.

R. S., *Marseille.* — Vos observations sont parfaitement justifiées. Nous avons inséré d'ailleurs au *Supplément* du *Nouveau Larousse,* à l'article *Nobel* (p. 404), un article énumérant les titulaires des différents prix depuis la première distribution, en 1901.

F. V., *Bressuire.* — 1° L'article est à l'étude et vous le trouverez bientôt au *Mensuel.* — 2° Nous attendrons que le Parlement ait terminé ses débats pour parler de cette loi.

R. B., *Nancy.* — Ce sont des calomnies dont il a beaucoup souffert et qui ont peut-être causé sa mort. Nous l'avons dit, mais nous n'avions pas à appuyer sur ces propos malveillants et peu authentiques :

...Tout homme prudent doit se garder toujours
De donner trop crédit à de mauvais discours.

T. L., *Turin.* — L'empereur Géta avait inventé le dîner alphabétique. Sa table se composait d'autant de services qu'il pouvait se trouver de viandes, volailles, poissons, légumes, fruits, conserves, boissons, dont les noms commençaient par l'une des vingt-quatre lettres de l'alphabet.

K. L., *Cherbourg.* — Quand une affaire a bien réussi, chacun veut être un peu cause du succès. Un prédicateur avait fait un excellent sermon, et quelques-uns de ses auditeurs ne pouvaient se lasser d'en admirer la beauté, tant du côté des pensées que de l'expression. Après qu'ils se furent épuisés à le louer, le bedeau, qui les écoutait, leur dit : « Messieurs, c'est moi qui l'ai sonné! »

A. G., *Gênes.* — Vous avez raison. Dans le cas extrême que vous choisissez (aux antipodes de Paris et dans le cas d'une marche vers l'est), il arrive un moment où le capitaine de navire qui désire conserver le calendrier de Paris doit modifier d'un jour le quantième. C'est l'aventure du Philéas Fogg de Jules Verne, qui, faisant son tour du monde de l'ouest à l'est, gagne un jour sans s'en douter.

N. A., *Paris.* — Le grand tort des savants est encore de tenir beaucoup trop à leurs hypothèses, d'oublier que ce sont des moyens provisoires de comprendre. Beaucoup les transforment en vérités et sont étonnés, un beau matin, d'apprendre, grâce à de nouveaux faits et à des découvertes inattendues, que ces vérités sont des erreurs. Il convient d'être toujours prêt à les sacrifier.

B., *La Talaudière.* — 1° *Quelquefois* doit toujours s'écrire en un seul mot. — 2° Le vieil argent est de l'argent qui s'est oxydé : il a pris superficiellement une certaine patine qui le rend plus agréable à voir. Cette patine, due en général au temps, peut être obtenue par des moyens artificiels.

C. P., *Lille.* — Nous nous déclarons incapables de trancher la question Louis XVII. Ce prince est-il mort au Temple? Nous n'en savons rien. S'est-il évadé? Nous ne le savons pas non plus. Et, s'il s'est évadé, a-t-il eu des descendants? Nous l'ignorons. — On discutera longtemps sur ce sujet, on ergotera; mais donnera-t-on jamais une preuve sérieuse en faveur de telle ou telle croyance? Nous en doutons.

E. X., *Le Caire.* — Nous sommes plus portés à accorder notre respect et notre admiration aux hommes que le temps éloigne de nous. A une certaine distance, les taches disparaissent, les proportions grandissent. Aussi les grands hommes ont-ils toujours été mieux appréciés de la postérité que de leurs contemporains. Voyez, Racine, de son vivant, s'est vu préférer Pradon. On a raison de dire que « l'avenir est toujours précédé de son ombre ».

J. S., *Strasbourg.* — L'adjectif *châtain* conserve sa forme masculine, même quand il se rapporte à un nom féminin : *une chevelure châtain.* — Un magistrat de village avait à dresser un procès-verbal contre une de ses administrées. Ne sachant pas bien précisément si l'adjectif *châtain* était invariable ou s'il faisait au féminin *châtaine* ou *châtaigne,* il écrivit ainsi le signalement d'icelle : « Enfin, la susdite n'est ni blonde, ni brune, ni grise, ni blanche, ni rousse. » D'où il résultait logiquement qu'elle devait être châtain. C'était tourner la difficulté d'une façon très ingénieuse.

A. N., *Montauban.* — *In cauda venenum.* Alexandre Dumas dînait à Marseille chez le docteur Gistal, une des célébrités médicales du pays. « Mon cher ami, lui dit l'amphytrion en passant au salon pour prendre le café, on dit que vous improvisez comme un ange : honorez donc, s'il vous plaît, mon album d'un quatrain de votre façon. — Volontiers, répond le romancier. » Et, tirant un crayon, il écrit sous les yeux de son hôte, qui le suit du regard :

Depuis que le docteur Gistal
Soigne des familles entières,
On a démoli l'hôpital...

— Flatteur! dit le docteur en l'interrompant.
Mais Dumas ajoute :

Et l'on a fait deux cimetières.

A. C., *Grenoble.* — Le mot Empuse (gr. Ἔμπουσα) — qui figure à son ordre alphabétique au *Nouveau Larousse illustré* — désigne, dans la mythologie grecque ancienne, une sorte de vampire, envoyé par Hécate, et qui attaquait les voyageurs pour sucer leur sang. — Le mot *brucolaque* (gr. βρυκόλακκας) désigne, chez les Grecs modernes, une conception analogue, une sorte de vampire ou de spectre.

L. S., *Mananar* (Madagascar). — 1° Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit au sujet du genre du mot *automobile.* L'Académie le fait masculin, mais, dans l'usage, bien des gens continuent à l'employer au féminin. C'est ce qui arrive souvent avec des substantifs qui sont d'anciens adjectifs avec lesquels on continue de sous-entendre tantôt un nom masculin, tantôt un nom féminin. Mais l'usage finit bien par se décider dans un sens ou dans l'autre. — 2° Nous songeons à donner comme récréations les problèmes dont vous parlez et même d'autres. Merci de vos compliments.

L. D., *Bâle.* — L'amour-propre porte naturellement tout homme à s'adjuger la palme à l'exclusion de tout autre, mais si vingt hommes réunis en proclament un seul comme le second après eux, il est hors de doute que celui-là est le premier. Sa supériorité est constatée par l'unanimité des suffrages. Après la victoire de Salamine, les chefs des Grecs s'assemblèrent pour décerner des couronnes à ceux d'entre eux qui avaient le plus contribué à la victoire. Chacun des chefs s'adjugea le premier prix, en même temps qu'il accorda le second à Thémistocle.

J. B., *Nevers.* — C'est Mme Campan qui le raconte dans ses mémoires : « En sortant de la chambre de Louis XV, dit-elle, mort dans un état de décomposition affreuse, le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre d'année, enjoignit à M. d'Andouillé, premier chirurgien du roi, d'ouvrir le corps et de l'embaumer. Le premier chirurgien devait nécessairement en mourir. « Je suis prêt, répliqua Andouillé; mais, pendant que j'opérerai, vous tiendrez la tête : votre charge vous l'ordonne. » Le duc s'en alla sans mot dire, et le corps ne fut ni ouvert, ni embaumé.

P. L., *Toulouse.* — Nous allons précisément suivre de plus près le mouvement historique et géographique. Tous les ouvrages ayant une véritable importance seront analysés, et nous signalerons les solutions nouvelles données aux problèmes ou aux points d'histoire intéressants pour les études générales. Nous voudrions assurer ainsi la mise à jour permanente des manuels classiques en évitant aux maîtres la peine de faire eux-mêmes un dépouillement dont ils n'ont pas toujours les éléments à leur portée.

A. M., *Chaouilley.* — Vous ne perdrez rien pour attendre. Si les deux planches en couleurs que vous espériez n'ont pas été publiées en janvier, vous les retrouverez ailleurs. Nous avons bien pensé, du reste, aux divers sujets dont vous parlez. — Nous publierons prochainement un article sur les nouveaux satellites de Jupiter et de Saturne. — L'inscription *Ibi pugnantium occisorum cineres* signifie : *Ici [sont] les cendres de ceux qui sont morts en combattant.* — Nous avons songé aussi aux volumes que vous désireriez voir paraître dans la *Collection in-4°.*

H. F., *Brünn* (Autriche). — Le besoin d'une nouvelle nomenclature grammaticale ne se faisait, en effet, nullement sentir. Cette nomenclature et les quelques réformes qu'elle entraîne ne simplifient pas, au contraire; il eût été facile de simplifier, mais il fallait faire autre chose. Du reste, ces changements ont, en somme, bien moins d'importance qu'on veut le dire; vous en jugerez en examinant les grammaires conformes aux programmes très critiquables de l'arrêté ministériel du 25 juillet 1910. Mais ce n'est pas fini : on nous promet d'autres réformes et des réformes périodiques.

S. de M., *Paris.* — Il y en a une encore meilleure d'Ernest Legouvé. La voici :

L'impôt ressemble fort au chiendent! Dans un pot,
En plein champ, au soleil, au froid, à la rafale,
Il prospère partout, grandit partout, s'étale
En toute climature!... Un ennemi survient?
L'impôt monte!... De nous la peste se souvient?
L'impôt monte!... L'on part un jour pour la croisade?
L'impôt!... On en revient? Impôt!... Le temps malade
Fait tout sécher? Impôts!... Fait tout moisir? Impôts!...
Guerre, inondation, grand trouble, grand repos?...
Impôts! Impôts! Impôts!... Et le beau dans l'espèce,
C'est qu'une fois monté, jamais l'impôt ne baisse.

A. D., *Marseille.* — 1° Les dictionnaires donnent ordinairement le proverbe en question sous cette forme : *Tout vient à point à qui sait attendre;* mais l'autre forme : *Tout vient à point, qui sait attendre,* est très fréquemment employée et peut parfaitement se défendre. *Qui* équivaut alors à *si quelqu'un.* Les tournures de ce genre étaient jadis assez fréquentes. Au XVIe siècle on disait : *Qui* parle du loup, on en voit la queue. — 2° Au XVIIe siècle on disait : *Il est chez soi ;* on dit aujourd'hui : *Il est chez lui;* mais l'ancienne façon de parler était plus naturelle, plus conforme aux origines latines. — 3° Vous nous demandez s'il faut dire : *Nous écrirons à notre comptoir qu'il veuille bien conserver entre leurs mains* ou *entre ses mains.* Il ne faut dire ni l'un ni l'autre : la première tournure est incorrecte, et la seconde incohérente, les comptoirs n'ayant pas de mains. — 4° On ne doit pas dire : *Messieurs veuve Leloup et ses fils.* Il n'est pas possible de mettre *Messieurs* devant une énumération qui commence par un nom de femme. Au contraire, la tournure : *Madame veuve Leloup et fils* (ou : *et ses fils*) est logique et naturelle.

U. M., *Tours.* — Non, c'est le chansonnier Désaugiers, à la fin de la campagne de France. A cette époque (1814), tout le monde à Paris fut appelé à faire partie de la garde nationale, et chacun alors s'habillait comme il l'entendait et s'armait comme il le pouvait. Une nuit, Désaugiers était de faction sur le boulevard extérieur; tout à coup, il entend un bruit suspect et voit s'approcher dans l'ombre un être qui semble marcher à quatre pattes. Tremblant de frayeur, il se croit à son dernier moment. « Passez au large, s'écrie-t-il en rassemblant toutes ses forces, ou je vous tire dessus! — Pardon, monsieur! lui répond une voix assez éloignée, c'est mon chien; n'ayez pas peur, il n'a pas de fusil. — Ah! ah! fait le chansonnier, qui recouvre subitement ses esprits et son esprit; ah! votre chien n'a pas de fusil? eh bien! moi, c'est le contraire : mon fusil n'a pas de chien! »

G. A., *Bruxelles.* — Nous citons bien, dans le *Nouveau Larousse,* Antoine Ferrand. Sa notice biographique se trouve à la suite de celle de sa mère, la présidente Ferrand. La poésie en question est bien de lui et non de Dufresny, à qui elle est souvent attribuée. C'est une espèce de chanson à laquelle on avait adapté l'air si connu : *Réveillez-vous, belle endormie;* elle a pour titre : *Les quatre âges de la femme;* la voici tout entière :

Philis, plus avare que tendre,
Ne gagnant rien à refuser,
Un jour exigea de Lysandre
Trente moutons pour un baiser.

Le lendemain, nouvelle affaire;
Pour le berger le troc fut bon :
Il exigea de sa bergère
Trente baisers pour un mouton.

Un autre jour, Philis, plus tendre,
Craignant de déplaire au berger,
Fut fort heureuse de lui rendre
Tous les moutons pour un baiser.

Le lendemain, Philis, peu sage,
Aurait donné moutons et chien
Pour un baiser que ce volage
A Lisette donnait pour rien.

D. de T., *Bordeaux.* — Le petit volume que vous nous proposez ne peut manquer d'être spirituel, mais il ne saurait trouver place dans aucune de nos collections; regrets sincères. Quant à la déception imméritée qui a terminé les pourparlers que vous nous avez fait connaître, elle ne nous surprend pas outre mesure, car celui qui veut refuser trouve toujours quelque bonne raison à donner. Voici, pour confirmer cet aphorisme, une anecdote qui vous distraira un peu, nous l'espérons, de vos ennuis.

Lorsque Nestor Roqueplan était directeur des Variétés, il avait pour secrétaire Boulé, auteur de quelques vaudevilles et qui, naturellement, tâchait de lui faire adopter ses enfants. C'était difficile : Roqueplan ne trouvait jamais le temps d'entendre la lecture du vaudeville que Boulé voulait toujours lui lire. Un jour, enfin, que celui-ci lui mettait pour la centième fois le manuscrit sous la gorge, Roqueplan lui dit : « Eh bien, lisez-moi cela, mais, selon moi, la lecture d'un acte doit durer ce que dure un cigare. J'allume celui-ci, commencez en même temps, et si vous ne dépassez pas la mesure, la pièce est acceptée. »

Roqueplan fume et Boulé lit de son mieux, car il bégayait. A mesure que le cigare avançait, Boulé, inquiet, précipitait son débit et conséquemment bégayait de plus en plus. Enfin, il prononça le dernier mot au moment où Roqueplan lâchait la dernière bouffée de son cigare. « Eh bien, demanda Boulé triomphant, que dites-vous de cela? — Oui, dit Roqueplan, il y a là une idée : ce père, cette mère, cet amoureux, cette ingénue qui bégayent tous, c'est une idée, ça me va. — Mais pas du tout, s'écrie Boulé, c'est moi qui bégaye, ce ne sont pas les personnages! — Oh! alors, conclut le directeur, ce n'est plus drôle du tout, ça ne me va plus. »

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 44. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

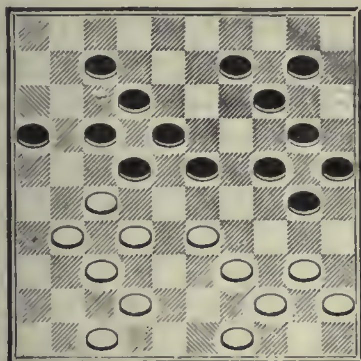
Parfois carte maîtresse,
Mon un, selon le jeu, se classe bon dernier.
Marque de la richesse,
Mon deux, apporte entrave au suffrage plénier.
Athène eut à sa tête
Mon trois, fils d'Apollon, qui vainquit par le fer.
Mon tout est jour de fête,
Ou l'exploit favori de nos héros de l'air.

— La faux tranche mon un, qu'attend la batterie.
— Des autres poids mon deux engendre la série.
— Mon tout? Pièce de vers, ou bien de boucherie.

DAMES

Problème, par M. de C.

NOIRS (14 P.).



BLANCS (12 P.).

Les Blancs jouent et gagnent.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Aux âges reculés ma naissance remonte,
Car Perrault l'enchanteur m'utilise en un conte.
Célèbre au temps jadis sous le nom de Nevers,
J'ai parfois des succès, je connais les revers;
D'Artagnan m'employa souvent avec adresse.
Tel qui me foule aux pieds en des jours d'allégresse,
Sur l'épaule autrefois me portait avec soin.
Vers le sud de l'Europe, et sans voyager loin,
On trouve un beau pays qui sur moi se modèle.
Si de l'homme je suis la servante fidèle,
On me voit aussi bien, selon les coups du sort,
Tantôt l'élever haut, tantôt le coucher mort.

MÉTAGRAMME

PAR ALICE FRED.

Sur cinq pieds, dont un seul diffère,
Je représente en vérité :
L'homme rigide que préfère
A la richesse honnêteté;
Ce que le tigre ou la panthère
Dévore avec avidité;
Ce qu'enseigne en son ministère
Le prêtre plein d'austérité;
Le redresseur d'un caractère
Empreint d'irrégularité;
Enfin ce qui, dans la galère,
Fend les flots avec majesté.

RÉBUS N° 45

PAR JEAN



ANAGRAMME

PAR E. PINCHON

Cent cinquante ans après Solon,
Un, en Grèce, prêchait d'exemple;
Sur le haut du deux, Apollon,
En Étrurie, avait un temple.

DEVINETTES

PAR JEAN

1. — D'où vient le son de la trompette?
2. — Quelle est la chose que l'on met sur la table, que l'on coupe, que l'on sert et que l'on ne mange pas?

LE JEU DES HOMONYMES

PAR J.-M.

Comment l'aimez-vous?

Pavoisée — Clémente — Vigoureux — Neuve — Sautillante.

Où le placez-vous?

Dans un jardin — Sur un trône — Chez les Esquimaux — Dans l'Ouest — Sur un cheval de selle.

Qu'en faites-vous?

Une protectrice — Un attelage — Un batracien — Une aide — Une préfecture.

MNÉMOTECHNIE

PAR CH. D.

Quel est le poète qui, par l'initiale de son nom, celle de plusieurs de ses ouvrages dramatiques et celle de la reine qui le protégea, forme le mot SOCRATE.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'avril :

RÉBUS N° 41. — L'Italie célèbre cette année le cinquantenaire de son indépendance. (*Lit Thalie selle Ebre 7 âne aile saint Kant nerfs deux sceaux nain dé pend dent* ce).

CHARADES, par Jean. — Potage. Socrate.

ÉCHECS. — Coup initial des Blancs : D — 6 FR.

ÉNIGME. — Livre.

CARRÉ JANUS :

O R A N
R I G A
A G I R
N A R O

Ce carré présente l'amusante particularité de pouvoir se lire dans tous les sens.

RÉBUS N° 42. — Soulageons la souffrance. (*Sous la joncs la sous France.*)

LE JEU DES HOMONYMES. — Saut, sot, seau, sceau, Sceaux.

DOUBLE ACROSTICHE :

F I E F
R U H R
E C H O
R I O M
E L F E
Y V O N
V E N T
E M O I
S O I N

DEVINETTES. — 1. C'était celle du nonce (*d'une once*). — 2. Dans le département de l'Eure (*de l'heure*).

RÉBUS N° 43. — C'est par des chansons que tout finit chez nous (*Cèpe hardes échanson queue touffe i niche n houe*).

RÉBUS N° 46. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 52 (juin).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

ANIEL. — *La Bibliothèque publique de Carcassonne.* Paris, Le Soudier. In-8°. 3 francs.

DELISLE (L.). — *Instructions pour la rédaction d'un catalogue de manuscrits*, etc. Paris, Champion. In-8°.

PHILOSOPHIE

BRUYSSEL (van). — *Le Mal et ses origines.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 2 fr. 50.

DUPUY (Paul). — *Le Positivisme d'Auguste Comte.* Paris, Al an. In-8°. 5 francs.

EYMIEU (A.). — *Le Gouvernement de soi-même.* Essai de psychologie pratique. 2e série : l'Obsession et le Scrupule. Paris, Perrin. 3 fr. 50.

HELVÉTIUS. — Choix de textes, avec étude philosophique. Avec grav. et portraits. Paris, Louis-Michaud. In-16. 2 fr.

LE DANTEC. — *La Stabilité de la vie.* Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

LEIBNIZ. — Choix de textes, avec étude philosophique. Avec grav. et portraits. Paris, Louis-Michaud. In-16. 2 fr.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

CONTRASTY (abbé J.). — *Le Clergé français exilé en Espagne* (1792-1802). Avec portrait. Toulouse, Sistac. In-8°. 6 francs.

DENIFLE (Henri). — *Luther et le Luthéranisme.* trad. de l'allem. par J. Paquier. T. Ier. Paris, A. Picard et fils. In-16.

EUSÈBE. — *Histoire ecclésiastique.* Livres V-VIII. Texte et traduction. Paris, A. Picard et fils. In-16. 5 francs.

KEPPLER. — *Vers la joie.* Trad. de l'allem. par E. Paris. Paris, Lethielleux. Petit in-8°.

LANVERT. — *Fénélon* (étude d'âme). In-8°. Paris, C. Amat. In-8°. 6 francs.

LARIGALDIE. — *Le Vénérable Justin de Jacobis.* Paris, Lethielleux. Petit in-8°. 2 fr. 50.

RUVILLE (A. von). — *Retour à la Sainte Eglise.* Expériences et croyances d'un converti. Trad. de l'allem. par l'abbé Lapeyre. Introd. de M. G. Goyau. Paris, Beauchesne. In-16.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

CARRA de VAUX. — *La Langue étrusque. Sa place parmi les langues. Etude de quelques textes.* Paris, Champion. Petit In-8°.

CHARDONCHAMP. — *La Famille de Voltaire. Les Arouet.* Avec 1 tableau généalogique et des blasons. Paris, Champion. In-8°. 2 fr. 50.

GAZIER (A.). — *Les Derniers Jours de Blaise Pascal.* Paris, Champion. Petit in-8°.

GIRAUD (V.). — *Les Maîtres de l'heure.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

JEANROY (A.). — *Giosuè Carducci. L'Homme et le Poète.* Paris, Champion. In-8°.

NOVICOW (J.). — *Le Français, langue internationale de l'Europe.* Paris, Grasset. In-16. 2 francs.

RAVANAT (A.). — *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble.* Grenoble, Rey. In-4° oblong à 2 col.

SAINT-SIMON. — Extraits suivis. Notices et annotations de Dupouy. Avec illustrations. Paris, Larousse. 4 vol. in-8°. Chaque vol. 1 franc.

VILLON (François). — *Œuvres.* Paris, Champion. In-16.

Les Ecrivains castillans. Anthologie de la littérature espagnole, par G. Bernard. Paris, De Gigord. In-16.

Cinq cents contes et apologues extraits du Tripitaka chinois et traduits en français par Edouard Chavannes. Paris, Leroux. 3 vol. In-8°.

ROMANS

CONAN DOYLE (A.). — *Micah Clarke.* Traduit de l'anglais par René Lécuyer. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

FRICHET (Henry). — *Les Deux Maisons.* Paris, 10, rue de l'Université. In-16. 3 fr. 50.

JACOBOWSKI. — *Werther le Juif.* Paris, 10, rue de l'Université. In-16. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

BALLU (Albert). — *Les Ruines de Timgad.* Avec planches et plans. Paris, Neurdein frères. In-8°.

CHRISTOL (Frédéric). — *L'Art dans l'Afrique australe ;* Impressions et souvenirs de mission. Avec dessins, planches et illustrations. Préf. de Ph. Berger. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-4°. 10 francs.

CLÉMENT-JANIN. — *Coup d'œil sur Paris.* 21 eaux-fortes origin. et 63 grav. sur bois. Paris, Hessèle. In-8°.

CURZON (H. de). — *Meyerbeer.* Avec 12 reprod. Paris, Laurens. Petit in-8°.

DEMAISON (L.). — *La Cathédrale de Reims.* Avec grav. et 1 plan. Paris, Laurens. Petit in-8°.

FOURNIER-SARLOVÈZE. — *Louis-Auguste Brun, peintre de Marie-Antoinette* (1750-1815). Avec gravures. Paris, Manzi, Joyant et Cie. Grand in-8°.

GASTOUÉ (A.). — *L'Art grégorien.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

GAUTHIER (Léon). — *L'Histoire de France par le document.* (Reproduct. de pièces avec notices.) Fascic. Ier : Louis XVI. Paris, Neurdein.

HABERLANDT (Dr M.). — *Oesterreichische Volkskunst* (l'Art populaire autrichien). Avec grav. Vienne, J. Loury. 2 vol. grand in-folio, reliés toile. 125 francs.

KONODY et BROCKWELL. — *Le Louvre.* Avec 54 hors texte en couleurs. Londres, Jack. 26 fr. 25.

LA LAURENCIE (L. de). — *Lully.* Paris, Alcan. Petit in-8°. 3 fr. 50.

LE VARD (G.). — *La Décoration des habitations particulières, édifiées à Caen aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Avec pl. Caen, Jouan. Grand in-8°.

POUGIN (Arthur). — *Marie Malibran*, histoire d'une cantatrice. Avec portrait. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

QUENTIN-BAUCHART. — *Les Chroniques du château de Compiègne.* Avec planches. Paris, Roger. In 8°. 12 francs.

RODIDA. — *Les Vieilles Villes du Rhin.* Avec grav. Paris, Dorbon aîné.

Les Musées de France. Revue paraissant tous les deux mois. Un an, France : 12 francs ; Union : 14 francs.

ŒUVRES MUSICALES

AUDERT. — *Sonate* pour deux violons. Paris, Hamelle. 3 francs.

BOURDENEY (C.). — *Trio en ut majeur* pour piano, violon et violoncelle. Paris, Leduc, Bertrand et Cie. 6 francs.

HENDRIKS (C.-F.). — *Sonate* pour violon et piano. Paris, Leduc. Bertrand et Cie. 7 francs.

LEVIDIS. — *Fugue* no 1 en *mi mineur* pour quatuor à cordes. Paris, Hayet. 1 fr. 75

THIRÉMY. — *Andantino*, pour violon, avec accompagnement de piano ou orgue. — Deuxième romance pour violon avec accompagnement de piano. Paris, Pitault, 1 fr. 75.

Chez Durand, sept transcriptions pour orgue des œuvres de Cl. Debussy.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

AULARD (A.). — *Napoléon Ier et le monopole universitaire.* Paris, Colin. In-16. 4 francs.

BAINVILLE (Jacques). — *Un roi wagnérien : Louis II de Bavière.* Paris, Nouvelle Librairie nationale. In-18.

CANAT (René). — *La Renaissance de la Grèce antique.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

CHUGNET (A.). — *Lettres de 1815.* Paris, Champion. Petit in-8°. 3 fr. 50.

CORNEY (J.). — *Correspondance de L.-V. de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France pour l'année 1671. — Les Comtes de Savoie et les Rois de France* pendant la Guerre de Cent Ans (1329-1391). Les 2 vol. Paris, Champion. In-8°.

DAVID (L.). — *Le Canton de Montguyon à travers l'Histoire.* Avec grav. Angoulême, 18, rue d'Aguesseau. In-8°. 5 francs.

DUMOULIN (Maurice). — *Etudes et portraits d'autrefois.* Avec portraits. Paris, Plon. Petit in-8°. 5 francs.

FAURE (C.). — *Mélanges d'histoire viennoise.* Vienne, Martin. In-8°. 4 francs.

GALLAND (Elie). — *L'Affaire Sirven.* Etude historique d'après les documents originaux. Avec grav. autogr. et carte. Mazamet, chez l'auteur. In-8°. 6 francs.

LEBÈGUE (E.). — *La Vie et l'Œuvre d'un constituant. Thouret (1746-1794).* Avec portrait. Paris, Alcan. 1910. 7 fr.

LEROUX (L.). — *Monographie générale du canton d'Argueil.* Gournay-en-Bray, Guillotte ; Nolléval, chez l'auteur. In-8°.

MATHIEZ (Albert). — *Les Conséquences religieuses de la Journée du 10 août 1792 :* La déportation des prêtres et la sécularisation de l'état civil. Paris, Leroux. Grand In-8°.

PICARD (E.). — *1870. La Guerre en Lorraine.* Avec cartes. Paris, Plon. 2 vol. in-16. 10 francs les 10 volumes.

SAINT-MAURICE (Mlle de). — *Lettres sur la cour de Louis XIV* (1667-1670). Avec 1 portrait. Paris, Calmann-Lévy. In-8°. 7 fr. 50.

STENGER (Gilbert). — *Grandes Dames du XIXe siècle.* Chronique du temps de la Restauration. Avec portraits. Paris, Perrin. Petit in-8°.

STRYIENSKI (Casimir). — *Mesdames de France, filles de Louis XV*, d'après des documents inédits. Avec 1 héliogr. Paris, Emile-Paul. In-8°. 5 francs.

THOMAS (J.). — *Le Concordat de 1516.* T. Ier. Paris, Picard. In-8°.

Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871. Recueil de documents publiés par le ministère des Affaires étrangères. Paris, Fickor. 3 vol. in-8°.

Carte de la France au 100 000°. Mise à jour (1910) des feuilles : *Lesneven, Ancenis, Mortrain, Falaise, Aix-les-Thermes, Moulins* (ouest), *Saint-Gengoux, Briançon.* Paris, Hachette.

Carte du Maroc au 500 000°. Feuilles : *Marrakech, Oued-Noun.* Paris, ministère de la Guerre. 1 franc la feuille.

Carte de la Tunisie, en couleurs, au 50 000°. Feuille XXV : *Souk-el-Kremis.* Paris, ministère de la Guerre. 1 fr. 50.

Carte de la Tunisie au 50.000° : Environs de *Gabès.* Paris, ministère de la Guerre. 1 fr. 50.

Lettres et Chevauchées du Bureau des finances de Caen, sous Henri IV ; introduction, notes et tables. par Lucien Romier. Rouen, Lestringant ; Paris, Picard. In-8°.

V. aussi § Beaux-Arts : Gauthier.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

DUBUISSON (A.). — « Positivisme intégral » : Foi, Morale, Politique. Paris, Crès. In-8°. 6 francs.

PASSY (Fr.). — *Sophismes et truismes.* Paris, Giard et Brière. In-16. 4 francs.

RABOMY et MONTSARRAT. — *Traité pratique de la voirie vicinale, rurale et urbaine.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. 15 francs les 2 vol. in-8°.

RAZOUS (P.). — *Collecte, Transport et Traitement des déchets urbains.* Avec figures. Paris, 16, rue du Pont-Neuf. 3 francs.

ROLLAND (O.). — *La Question du Transsaharien en 1910.* Préf. de P. Leroy-Beaulieu. Avec 1 carte. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°.

RUMPF (Max). — *Le Droit et l'Opinion.* Trad. de l'allem., par L. Huguency. Paris, Larose et Tenin. In-18 jésus. 3 fr. 50.

SELIGMAN (E. R. A.), de Colombia. — *Théorie de la répercussion et de l'incidence de l'impôt.* Trad. de Louis Suret. Paris, Giard et Brière. In-8°. 15 francs.

TARLÉ (E.). — *L'Industrie dans les campagnes en France à la fin de l'ancien Régime.* Paris, Cornély. In-8°. 3 fr. 25.

La Solidarité sociale. Ses formes. Son principe, ses limites. Travaux et paroles de R. Worms, Xénopol, Novicow, etc. Paris, Giard et Brière. In-8°. 7 francs.

Les Méthodes juridiques. Leçons faites au collège libre des sciences sociales. Paris, Giard et Brière. In-8°. 5 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

BOURDAN (G.). — *L'Astronomie.* Paris, Flammarion, In-18 jésus. 3 fr. 50.

CHAUVENET (E.). — *Contribution à l'étude des dérivés halogénés et oxyhalogénés.* Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°.

CRELIER (L.). — *Systèmes cinématiques.* Paris, Gauthier-Villars. Petit in-8°. 2 francs.

HOLLEMAN (A.-F.). — *Traité de chimie organique à l'usage des universités.* Edition française transcrite par M. Bernheim. Préface de A. Haller. Avec fig. Paris, Geisler. In-8°.

LAMBLING. — *Précis de biochimie.* Paris, Masson. In-16. 8 francs.

ZORETTI (Ludovic). — *Leçons sur le prolongement analytique.* Paris. Gauthier-Villars. In-8°. 3 fr. 75.

SCIENCES NATURELLES

Icones floræ Alpinæ Plantarum, par L. Marret. Annuellement 100 pl. en photot. (18 × 27), avec cartes géogr. et texte sur feuilles volantes. Un an, 40 francs (3 éditions : française, anglaise, allemande). Paris, chez l'auteur, 5, rue Michelet.

MÉDECINE

ALDEBRANDIN DE SIENNE. — *Le Régime de corps de maître Aldebrandin de Sienne.* Publié par L. Landouzy et R. Pépin. Paris, Champion. In-8°.

CERCELAND (René). — *Manuel vétérinaire.* Avec fig. Paris, chez l'auteur, 89, avenue Wagram. In-18 jésus. 11 francs.

HECKEL (François). — *Grandes et petites obésités. Cure radicale.* Préf. de M. Huchard. Avec fig. Paris, Masson. In-8°. 12 francs.

MARAGE (Dr). — *Petit Manuel de physiologie de la voix*, à l'usage des chanteurs et des orateurs. Avec fig. Paris, chez l'auteur, 14, rue Duphot. In-8°.

PRÉVOST (E.). — *L'Enfance difficile ou coupable. Le Traitement médico-pédagogique.* Paris, Plon. In-8°.

SIMON (Th.). — *L'Aliéné, l'Asile, l'Infirmier.* Paris, Bougault. In-18 jésus. 4 francs.

VAQUEZ (H.). — *Les Arythmies.* Leçons recueillies par le Dr Ch. Esmein. Avec fig. Paris, Baillière. In-8°.

Médicaments microbiens. Bactériothérapie. Vaccination. Sérothérapie (Biblioth. de thérapeut., sous la direction de Gilbert et Carnot). Paris, Baillière. Petit in-8°. 8 francs.

Physiothérapie. III. Kinésithérapie. Massage. Mobilisation. Gymnastique, par les docteurs P. Carnot, Dagron, Ducroquet, Nageotte-Wilbouchewitch, Cautru, Bourcart. Avec fig. Paris, Baillière. In-8°. 12 francs.

Chez Baillière, le 17e fascicule (*Etiologie et Prophylaxie des maladies transmissibles par la peau et les muqueuses externes*) du *Traité d'Hygiène de Chantemesse et Mosney.* In-8°. 16 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

BRÉHIER (E.). — *Traité pratique de la chaudronnerie industrielle en cuivre et en fer.* Avec fig. Paris, Geisler. In-8°. 10 francs.

CLÉMENT (A.-L.). — *Apiculture moderne.* Avec grav. Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

DORGEUIL (S.). — *Table nautique.* Avec fig. Paris, Challamel. In-8.

JOUAUST (R.). — *Le Ferro-Magnétisme.* Applications industrielles. Avec fig. Paris, Doin. In-18.

MONTPELLIER et ALIAMET. — *Mesures électriques industrielles. Instruments et méthodes de mesure.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat.

ROUX (F.). — *Pour la sécurité des aviateurs.* Les métamorphoses du coefficient K. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-16. 1 franc.

SÉE (Alexandre). — *Les Lois expérimentales de l'aviation.* Paris, 32, rue Madame. In-8°. 7 fr. 50.

ZENNECK (Dr J.). — *Précis de télégraphie sans fil.* Complément de l'ouvrage. Traduction de l'allem. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 12 francs.

ART MILITAIRE

MONTAIGNE (Lt-colonel). — *Etudes sur la Guerre.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 8 francs.

MOREL (Lieutt). — *Questions militaires algériennes.* Avec cartes. Paris, Chapelot. In-8°. 2 fr. 50.

ORDIONI (Commt). — *La Réorganisation des régiments de tirailleurs algériens et l'infanterie du 19e corps.* Paris, Chapelot.

DIVERS

ART (G.). — *La Mémoire verbale et pratique. Son développement rationnel et logique, par l'audition, la vision, l'idée.* Nantes, 1, rue Kléber.

BOULABAN (A.). — *Vocabulaire pour la réduction des télégrammes en langage convenu* (contenant et complétant tous les codes et toutes les combinaisons télégraphiques). Athis-Mons, 39, rue de Juvisy.

CLAVENAD (P.). — *Pour devenir aviateur.* Avec fig. Paris, 32, rue Madame. In-12. 1 franc.

GONDOUIN (Ch.). — *Le Football Rugby-Américan-Association.* Avec fig. Paris, Lafitte. Petit in-8°.

NEPVEU (Dr A.). — *Le Nez et la Gorge.* Hygiène, Maladies, Traitements. Avec grav. Paris, Larousse. Petit in-8°. 1 franc.

Riviera-bijou. Guide illustré des stations de la Côte d'Azur. Cannes, 23, rue Rostan. In-16. 1 franc.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne. Trimestriel. In-8°, 80 p. Paris, Gabalda. Un an, France : 10 fr. Le no 1 a paru en janvier 1911.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Avril 1911 au 14 Mai 1911

15 avril (sam.). — M. Fallières, président de la République, quitte Paris à destination de la Tunisie.
— Vernissage de la Société Nationale des beaux-arts.

16 avril (dim.). — Un décret du bey de Tunis établit la nouvelle heure légale, qui est l'heure légale française, avancée de 60 minutes.
— Inauguration d'une Exposition d'art provençal au Palais des papes d'Avignon, par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État des beaux-arts.
— M. Fallières s'embarque à Toulon sur le cuirassé *Vérité*. Il est accompagné par l'escadre de la Méditerranée.

17 avril (lun.). — Au Congrès socialiste de Saint-Quentin, M. Jaurès explique pourquoi le groupe parlementaire du parti socialiste soutient le ministère Monis.
— A Bruxelles, grande manifestation des groupements wallons et antiflamingants en faveur du français.
— A Meknès, Moulaï-Zin, frère du sultan Moulay-Hafid, est proclamé sultan.

18 avril (mar.). — Le Président de la République arrive à Bizerte et est salué par les escadres anglaise et italienne. Il est reçu à l'amirauté par le bey Mohammed-Naceur. Tous deux s'embarquent sur la *Pique* pour aller de Bizerte à Sidi-Abd-Allah, puis ils arrivent à Tunis.
— A Villacoublay, chute mortelle du capitaine aviateur Tarron.
— La Chambre des communes vote, par 143 voix contre 78, le 1er article du Parliament bill, relatif au pouvoir des Communes à l'égard des projets de loi financiers.
— Mort du cardinal Beniamino Cavicchioni.

19 avril (mer.). — Le Président de la République rend, au Bardo, une visite au bey. Revue des troupes.
— Le ministre des travaux publics, M. Ch. Dumont, dans une lettre adressée à chacun des présidents des conseils d'administration des grandes Compagnies de chemins de fer, leur notifie l'ordre du jour de la Chambre, demandant la réintégration des cheminots.
— Les Oulad-Djama tentent inutilement l'assaut de Fez.

20 avril (jeu.). — Le Président de la République et le bey de Tunis inaugurent le chemin de fer du Sud-Tunisien, de Sousse à Sfax. Déjeuner dans l'amphithéâtre antique d'El-Djem.
— Le prince Arthur de Connaught apporte au roi d'Italie une lettre autographe de George V, à l'occasion du cinquantenaire de l'unité italienne.

21 avril (ven.). — Dans l'oliveraie de Sfax, les Arabes organisent une fantasia en l'honneur du Président de la République. Le cortège présidentiel se rend ensuite à Gabès.
— Ouverture de l'Exposition de Rome, en présence des souverains italiens, du duc de Connaught, etc.
— Au Portugal est promulgué le décret de séparation de l'Église et de l'État.
— Reprise, à l'Odéon, de : *Vers l'Amour*, comédie de M. Léon Gandillot.
— Engagement sur le Sebou entre les Cherarda et la méhalla du commandant Brémond.

22 avril (sam.). — Après la visite de l'Exposition agricole de Gabès, le président Fallières se rend à Médénine, où il est accueilli par les goumiers et les méharistes du capitaine Gérard.
— M. Lutaud, le nouveau gouverneur général de l'Algérie, débarque à Alger.
— Le conseil des ministres, sous la présidence de M. Monis, examine la requête du sultan du Maroc demandant l'aide du gouvernement français pour secourir Fez, bloqué par les rebelles, et décide l'envoi de troupes dans la Chaouïa et sur la frontière algéro-marocaine.
— La Chambre belge des représentants adopte en première lecture un projet de loi relatif à la pension des ouvriers houilleurs.
— A Constantinople, la Conférence plénière du parti *Union et Progrès* accepte la plus grande partie des réclamations présentées par les dissidents.
— La méhalla du commandant Brémond, rappelée par le colonel Mangin, reprend la direction de Fez sans avoir pu être rejointe par le second convoi de ravitaillement de M. Boisset, qui reprend, de son côté, la route d'El-Ksar.

23 avril (dim.). — Retour de M. Fallières à Gabès. De là, il se rend par chemin de fer à Gafsa et à Metlaoui, centre des exploitations de phosphate.
— Au Mexique, un armistice de cinq jours est signé par le chef des insurgés, Madero, et par le général Navarro, représentant le gouvernement.

24 avril (lun.). — De Metlaoui, le Président de la République gagne Kairouan par la ligne de Henchir-Souatir, Feriana, Kasserim, Sbeitla.
— Ouverture de la session des conseils généraux en France.
— L'aviateur Védrines, parti le 22 d'Issy-les-Moulineaux, arrive à Pau, ayant accompli, déduction faite de ses arrêts forcés, en 6 h. 18 m., un parcours total de 800 kilomètres; en moyenne, 125 kilomètres à l'heure.
— La Chambre des communes repousse l'amendement que les Unionistes proposent d'insérer dans le Parliament bill afin de laisser aux lords la faculté d'annuler le bill du home rule.
— La mission française, dirigée par le général Michel et chargée de représenter la France au cinquantenaire de l'unité italienne, est reçue au Quirinal par le roi d'Italie.

25 avril (mar.). — Le Président de la République, après avoir visité Kairouan, rentre à Sousse, puis à Tunis.
— Les Communes repoussent la proposition relative aux séances conjointes des deux Chambres, ainsi que la proposition concernant la réunion d'un Comité interparlementaire.
— L'assemblée des actionnaires de la Compagnie de l'Est vote un ordre du jour en faveur du maintien de la discipline.
— Réception au palais Farnèse en l'honneur de la mission française à Rome.
— Le clergé de Lisbonne décide de ne pas accepter la loi de séparation.
— Le pape reçoit solennellement le nouvel ambassadeur d'Autriche-Hongrie, prince Schœnburg-Hartenstein.

26 avril (mer.). — Le Riachuelo, débordé, inonde les quartiers bas de la partie méridionale de Buenos-Ayres.
— La mission française quitte Rome.
— M. Fallières, quittant Tunis après la revue des troupes qui partent pour le Maroc, se rend à Medjez-el-Bab, Testour, Teboursouk, et visite les ruines de Dougga.
— Premières représentations, à l'Opéra-Comique : *le Voile du bonheur*, comédie lyrique tirée, par M. Paul Ferrier, de la comédie de M. Georges Clemenceau, musique de M. Ch. Pons; — et *la Jota*, paroles et musique de M. Raoul Laparra.
— Les représentants de la France auprès des puissances leur notifient les mesures prises pour délivrer Fez.
— Au Quirinal, dîner en l'honneur des souverains suédois.
— La méhalla du commandant Brémond arrive dans la soirée à Fez, où elle rejoint la troupe du colonel Mangin.

27 avril (jeu.). — M. Fallières se rend d'El-Kef à Souk-el-Arba, à Beja, puis de là à l'arsenal Sidi-Abdallah, où il s'embarque sur le navire *Vérité*.
— Les assemblées générales des actionnaires de P.-L.-M. et du Midi votent contre la réintégration des cheminots.
— Le pape Pie X reçoit en audience solennelle Paul-Pierre XIII Terzian, élu patriarche de Cilicie (rit arménien).

28 avril (ven.). — M. Monis, président du conseil, adresse à M. Lépine, préfet de police, une lettre prescrivant des mesures pour empêcher tout désordre le 1er mai.
— Omrani, khalifat du sultan à Tanger, à la tête de la harka levée dans la Chaouïa, arrive à la casbah d'El-Kounitra.

29 avril (sam.). — Le Président de la République débarque à Toulon.
— Inauguration solennelle de l'Exposition de Turin par le roi d'Italie, qui reçoit le corps diplomatique.
— Vernissage du Salon de la Société des artistes français.
— La colonne Brulard campe près de la casbah d'El-Kounitra.
— L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du Nord se prononce contre la réintégration des cheminots.
— Mort, à Buckebourg, du prince-régnant Albert-Georges de Schaumbourg-Lippe.

30 avril (dim.). — Le Président de la République rentre à Paris.
— M. Massé, ministre du commerce, ouvre l'Exposition de Roubaix.
— Arrivée des souverains belges à Londres.
— L'Exposition de Turin est ouverte au public.

1er mai (lun.). — A Paris, d'importantes forces militaires sont réunies pour prévenir toute manifestation dans les rues. Le président du conseil constate que « l'ordre n'a été troublé sérieusement nulle part ».
— Le général Ditte, commandant la brigade de marche d'infanterie coloniale au Maroc, s'embarque à Marseille.
— A Londres, ouverture de la 143e Exposition annuelle de l'Académie royale.
— Le roi et la reine d'Italie inaugurent, à l'Exposition de Turin, le pavillon d'honneur de la Ville de Paris.
— A l'aérodrome de Sébastopol, chute mortelle du capitaine aviateur Matievitch et de son frère. — A Haseurhein, près de Mulhouse, chute mortelle du lieutenant Roser.

2 mai (mar.). — La Chambre des communes vote les articles 2, 3, 4, 5, 6 du Parliament bill.
— Premières représentations, au Palais-Royal : *Aimé des Femmes*, pièce en 3 actes, de MM. Maurice Hennequin et Georges Mitchell; — au théâtre Sarah-Bernhardt (saison russe) : *la Roussalka*, opéra de Dargomijski.
— Au Mexique, MM. Madero, chef des insurgés, et Carbajal, émissaire fédéral, règlent les détails préliminaires des négociations de paix.

3 mai (mer.). — Les troupes de la frontière algéro-marocaine, parties de Taourirt, occupent Debdou.
— A Rio, ouverture de la session législative du Congrès général brésilien. Premier message du président Hermès da Fonseca.
— Les Communes votent, par 265 voix contre 147, l'exposé des motifs du Parliament bill.
— Le président Taft ouvre à Baltimore le troisième grand Congrès national de la paix.
— Première représentation (en matinée privée), à l'Odéon : *l'Apôtre*, pièce de M. Paul-Hyacinthe Loyson.

4 mai (jeu.). — Le 15e Congrès international de la Presse s'ouvre à Rome.

5 mai (ven.). — A Constantinople, démission du ministre des finances Djavid-Bey.
— On télégraphie de Tokio que 129 personnes ont été atteintes de la peste à l'île de Formose.
— Aux Communes est voté, en 2e lecture, le bill accordant le droit de vote aux femmes propriétaires

6 mai (sam.). — A Rome, le roi inaugure l'Exposition rétrospective étrangère.
— L'empereur d'Allemagne Guillaume II arrive à Strasbourg pour assister à l'inauguration du monument de son grand-père Guillaume Ier.
— En Angleterre, anniversaire de la mort d'Édouard VII et de l'avènement de George V.
— Au Mexique, rupture des négociations entre le gouvernement et les insurgés, qui réclament la démission du président Porfirio Diaz.
— A Kiang-wan (Chine), chute mortelle de l'aviateur français René Vallon.

7 mai (dim.). — A Orléans, Ire journée des fêtes de Jeanne d'Arc. Le maire d'Orléans, M. Gitton, va, selon l'usage, remettre à l'évêque, Mgr Touchet, l'étendard de Jeanne d'Arc.
— Le président du Mexique, Porfirio Diaz, déclare dans un manifeste qu'il démissionnera aussitôt que la paix sera rétablie.
— A Troyes, réunion des délégués des communes viticoles de l'Aube. A Epernay, se réunissent 102 présidents des Syndicats viticoles affiliés à la Fédération des vignerons de la Marne pour protester contre les prétentions de l'Aube.
— Le général Toutée arrive sur la Moulouïa avec ses troupes et est rejoint par la colonne Roumens.

8 mai (lun.).— 2e journée des fêtes de Jeanne d'Arc. Dans la cathédrale, Mgr Isart, évêque de Pamiers, prononce le panégyrique de Jeanne d'Arc. Procession à travers la ville. Défilé des troupes devant la statue de Jeanne d'Arc.
— Le gouvernement fait enlever le drapeau rouge qui flottait sur la mairie de Bar-sur-Aube.
— La Chambre des lords adopte en première lecture, malgré l'opposition de lord Morley au nom du cabinet Asquith, un bill de lord Lansdowne, contenant le plan de réforme approuvé par les conservateurs et proposant un recrutement nouveau de la Chambre haute.
— A Constantinople, Djavid-Bey, ministre des finances, et Ismaïl Hakki-Babanzadé, ministre de l'instruction publique, remettent leur démission au grand vizir Hakki-Pacha.
— Au Mexique, les insurgés pénètrent dans Juarez.
— Premières représentations, à l'Œuvre : *Sur le seuil*, pièce en un acte, de M. Georges Battanchon; *un Médecin de campagne*, pièce en deux actes, de MM. Henry Bordeaux et Emmanuel Denarié; *les Oiseaux*, fantaisie en deux actes, d'après Aristophane, par M. Nozière.

9 mai (mar.). — Le gouvernement espagnol propose aux Cortès un projet de loi soumettant toutes les associations au droit commun.
— Le Président de la République est reçu à Bruxelles par le roi des Belges Albert Ier.
— La ville de Namagota (Japon) est ravagée par un incendie.
— Les troupes du général Moinier, au campement de Bel-Arousi, à 3 kilom. de Salé, repoussent une attaque des indigènes.
— La délégation d'Alsace-Lorraine est brusquement prorogée, sur l'ordre de l'empereur, par le secrétaire d'État Zorn de Bulach.
— A Constantinople, le sénateur Naïl-Bey est nommé ministre des finances.
— Premières représentations : au Grand Guignol, *Ateliers d'aveugles*, par M. Lucien Descaves; *Sous la lumière rouge*, par MM. Level et Rey; *la Fée déçue*, par M. Johannès Gravier; *le Devoir*, par M. Pierre Valdagne; *Après vous, capitaine*, par M. René Berton.
— Le général Toutée fait bombarder les ksours de Guercif, centre de rassemblement des tribus qui ont attaqué son camp.

10 mai (mer.). — Le Président de la République rend visite à la reine des Belges au château de Laeken.
— A la Douma, M. Stolypine répond à l'interpellation sur l'introduction des zemtsvos dans les gouvernements de l'Ouest. Il est vivement combattu par M. Kamensky au nom des octobristes.
— A Laeken, garden-party en l'honneur du Président de la République. Le soir, il est reçu à l'Hôtel de ville de Bruxelles. Retraite aux flambeaux.
— Sur la Moulouya, la colonne Bavouzet repousse une attaque des Marocains.

11 mai (jeu.). — Visite du Président de la République au musée colonial de Tervueren. Il reçoit à déjeuner le roi des Belges à l'hôtel de la Légation. Il rentre le soir à Paris.
— Tourghout-Chevket-Pacha proclame à Virpazar l'état de siège dans les territoires des Malissores.
— Les révolutionnaires mexicains nomment à Juarez un gouvernement provisoire, avec M. Gomez comme ministre des affaires étrangères.
— Une dépêche de Salonique annonce qu'un ordre supérieur de Constantinople enjoint aux comités *Union et Progrès* de se dissoudre.
— La colonne Brulard part d'El-Kounitra vers Fez.
— La commission du Reichstag pour le projet de Constitution de l'Alsace-Lorraine rejette après 3e lecture l'ensemble du projet gouvernemental, par 13 voix contre 12.

12 mai (ven.). — La colonne Gouraud part d'El-Kounitra.
— Les troupes de la Moulouya repoussent une attaque très vive des Marocains.
— Le président Saenz-Pena ouvre la session du Congrès argentin.

13 mai (sam.). — Le conseil des ministres, vu la situation critique de Fez, prescrit au général Moinier de presser la marche des colonnes de secours.
— La colonne Brulard et la colonne Gouraud opèrent leur jonction à Lalla-Ito.
— Le conseil d'État entend les représentants du département de la Marne.
— L'empereur Guillaume II, l'impératrice d'Allemagne et leur fille, la princesse Victoria-Louise, quittent Wiesbaden à destination de Londres, où ils vont assister à l'inauguration du monument de la reine Victoria.

14 mai (dim.) — Inauguration solennelle du tunnel du Lœtschberg.
— Discours de M. Emile Combes au banquet de la Fédération radicale et radicale-socialiste du Rochefort.
— Les souverains allemands arrivent à Port-Victoria sur la *Hohenzollern*.
— Les délégués du conseil municipal de Paris sont reçus au Quirinal par le roi d'Italie. Grand steeple-chase international à Rome.
— Un dîner de gala a lieu au Quirinal, en l'honneur du grand-duc Boris et de la grande-duchesse Vladimir, chargés de représenter le tsar aux fêtes du Cinquantenaire.
— Les colonnes Brulard et Gouraud repoussent, dans la nuit, deux vives attaques des Beni-Hassen et des Zemmour.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

G. J., *Paris*. — Nous avons donné cette explication dans la « Petite Correspondance » de notre dernier numéro. Veuillez bien vous y reporter.

M. A., *Marseille*. — Les quatre premières années du *Larousse mensuel* forment un volume qui est en vente depuis le mois de janvier dernier et qui en est déjà à sa 3e édition.

S. B., *Bruxelles*. — C'est possible; mais généralement personne n'est de l'avis de celui qui est de l'avis de tout le monde. Voyez le *Supplément* au *Nouveau Larousse*, p. 69.

H. S., *Paris*. — Voyez *Thermomètre à gaz* à l'article *Thermomètre* du *Nouveau Larousse illustré*, t. VII, p. 999.

N. C., *Nancy*. — Nous sommes de votre avis et par conséquent de celui de Boileau :

Qui dit froid écrivain dit détestable auteur.

O. R., *Liége*. — Le problème est insoluble, à quoi bon insister? Vous trouverez ce renseignement dans le *Nouveau Larousse*, tome V, p. 54.

B. L., *Lille*. — Vous seriez bien aimable de nous donner de plus amples renseignements sur cet écrivain. Nous avouons ne le connaître que bien vaguement.

R. T., *Besançon*. — Aujourd'hui, comme autrefois, on se range du côté des succès. Donc, le moyen d'avoir des alliés, c'est de vaincre.

Abonné 6011. — C'est évidemment là un mot d'un emploi très courant chez les architectes, entrepreneurs, etc. Nous le définirons dans un prochain numéro.

E. T., *Nîmes*. — Nous vous remercions de votre intéressante remarque et nous modifierons l'article à la prochaine réimpression.

V. I., *Milan*. — L'*hyperbate*, c'est l'*inversion*, figure de style qui renverse l'ordre naturel des mots ou des propositions. Exemple :

Où la défiance commence, l'amitié finit.

H. G., *Limoges*. — L'insecte de nos pays dont vous parlez et auquel vous donnez un nom extraordinaire doit certainement figurer dans les entomologies sous d'autres noms tout aussi extraordinaires. Une bonne description nous renseignera.

S. D., *Lausanne*. — L'explication est dans le mot même. C'est l'histoire du jeune homme qui demandait à son précepteur pourquoi Charlemagne n'avait pas été surnommé le Grand.

H., *Paris*. — C'est un dicton bien connu. Vous savez qu'un dicton est fondé sur la généralité, et que toute généralité a des exceptions.

V. R., *Constantinople*. — Vous trouverez à la Librairie Larousse les numéros du *Mensuel* qui vous manquent ainsi que la couverture spéciale pour la reliure de l'ouvrage.

D. M., *Cannes*. — C'est un point évidemment qui doit retenir notre attention. Nous avons soumis votre observation au rédacteur chargé de cette partie.

E. P., *Lyon*. — Il n'y a dans le *Supplément* que le complément de la biographie qui figure dans le *Nouveau Larousse*. Veuillez lire cette biographie et vous verrez que nous avons dit ce qu'il a toujours montré, savoir qu'

Il faut, même en chansons, du bon sens et de l'art.

H. J., *Orléans*. — C'est le président Lecoigneux. Le cardinal Mazarin disait de lui : « Il est si bon juge qu'il enrage de ne pouvoir condamner les deux parties. »

C. F., *Rouen*. — Si, il y a un moyen de définir cela, et voici comment : La vanité est l'amour-propre qui se montre; la modestie est l'amour-propre qui se cache.

N. H., *Berne*. — La science, à ce sujet, n'a pas fait un pas depuis cinq ans, et l'article que nous avons donné dans le *Nouveau Larousse* traite entièrement la question.

F. M. Z., *Gênes*. — Notre collaborateur Pierre Khorat est absent de France en ce moment. Nous lui transmettrons vos félicitations et votre desideratum dès que l'occasion se présentera.

D. A., *Bourges*. — Patience; nous voulons être exacts, et il n'est pas facile en ce moment de démêler l'affaire.

Un savant philosophe a dit élégamment
Dans tout ce que tu fais, hâte-toi lentement.

Permettez-nous de suivre ce conseil : vous y gagnerez et nous aussi.

P. N., *Chambéry*. — L'expression anglaise *up to date* signifie : *jusqu'au moment où l'on est*. Mettre un dictionnaire, une publication, etc., *up to date*, c'est la mettre au courant des derniers événements et, comme on dit en France, la mettre « à jour ».

V. B., *Strasbourg*. — Permettez-nous de vous dire que nous ne voyons pas de la même façon. La manifestation des principes d'équité et des opinions généreuses est toujours utile : c'est semer pour l'avenir.

L. A., *Bucarest*. — Les victimes n'étant pas les mêmes, il est impossible de les habituer à tel ou tel procédé de torture. On reprochait à une cuisinière de faire souffrir les anguilles en les écorchant : « Elles y sont accoutumées, dit-elle : il y a trente ans que je le fais. »

V. B., *Brest*. — Quand il y a ellipse dans le discours, il est indispensable, pour trouver la fonction des mots, de rétablir la partie sous-entendue. Ce n'est que lorsque tous les éléments d'une phrase sont en présence qu'il est possible de déterminer le rôle que joue chacun d'eux.

R. V., *Nîmes*. — C'est de l'à-propos, mais l'on voit clairement que l'intérêt en est le véritable stimulant. Pendant un siège, un porteur d'eau criait dans la ville : « A six sous le seau d'eau! » Une bombe vient et emporte un de ses seaux : « A douze sous le seau d'eau! » s'écrie le porteur sans s'étonner.

L. B., *Balansun, par Orthez*. — 1° Les chiffres romains indiquent le nombre de pages d'un avant-propos ou d'une préface. — 2° Nous ne pouvons rien dire encore et renvoyons votre question au rédacteur compétent. — 3° Oui, c'est une coquille qui a fait mettre, dans l'article *Greenwich* du *Nouveau Larousse*, O. au lieu de E.

P. B., *Villefranche*. — Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous signaler que la date d'entrée en vigueur des dispositions légales concernant le *carat métrique* (dont il est question au numéro d'avril du *Mensuel*) est reportée au 1er juillet 1911. Nous corrigerons pour une prochaine édition.

T. C., *Oran*. — La *roche à feu* est un mélange de suif de mouton, de térébenthine, de colophane, de soufre, d'antimoine et de salpêtre; elle s'attache aux matières combustibles et les enflamme vivement. De plus, quand elle a été préparée avec soin, elle ne peut être éteinte par l'eau. On en charge les bombes d'artifice et les projectiles incendiaires.

B. O., *Saint-Sébastien*. — Non, ce n'était pas l'aîné; c'était le frère puîné du grand orateur. Ses excès de table et son énorme embonpoint lui avaient fait donner le surnom de *Mirabeau-Tonneau* et le rendaient la proie des caricaturistes. Il émigra et leva une légion composée de transfuges et de mercenaires, dans le dessein d'opérer contre la France révolutionnaire. C'est à ce propos qu'on fit courir, à Paris, le distique suivant :

L'horreur de l'eau, l'amour du vin
Le retiendront au bord du Rhin.

S. T., *Nantes*. — Oh! la prétention de cet écrivain est connue de tout le monde, et sa valeur aussi, du reste. C'est lui qui, lisant une de ses œuvres dans une société d'hommes de lettres, disait modestement : « J'ai tâché d'éviter le gigantesque de Corneille et la fadeur de Racine. — Cela s'appelle, aurait-on pu lui répondre, s'asseoir par terre entre deux chaises. »

P. L. M., *Versailles*. — Vous aurez certainement satisfaction un jour prochain. Mais nous croyons avoir eu raison d'attendre, pour parler de la politique intérieure du Portugal, que les événements de l'été passé aient développé toutes leurs conséquences et que la stabilité soit revenue dans cet intéressant pays.

R. A., *Athènes*. — L'histoire dit que les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir. Il y a du Thémistocle dans le chardonneret, qui ne peut fermer l'œil si quelqu'un de ses compagnons de volière sommeille perché plus haut que lui. C'est un travers d'esprit peut-être, mais l'ambitieux ne saurait se résigner à être confondu dans la foule.

J. M., *Genève*. — Le plus coupable là-dedans n'est peut-être pas celui que l'on pense. Un bon bourgeois regardait, du haut du Pont-Neuf, un pêcheur assis sur la berge. « Quelle patience! s'écria-t-il, voilà deux heures, montre en main, que je suis là, et il n'a encore rien pris! » Quel était le plus patient des deux?

R. S., *Marseille*. — Nous avions déjà constaté ces divergences et, vérifications faites, voici ce qui est exact : *Claus*, né à Cassel, mort à Vienne; *Croisy*, né à Fagnon, mort à Paris; *Ignatief*, né en 1832; *Michel* (Louise), née au château de Vroncourt (Haute-Marne); *Querol y Subirats*, né à Cordoue. Nous sommes sensibles à votre flatteuse appréciation.

B. L., *Toulon*. — Il y a aussi l'*Iphigénie* que Michel Le Clerc composa avec son ami Jacques de Coras et qui donna lieu à l'épigramme si spirituelle de Racine :

Entre Le Clerc et son ami Coras,
Deux grands auteurs, rimant de compagnie,
N'a pas longtemps s'ourdirent grands ébats
Sur le propos de leur *Iphigénie*.
Coras lui dit : « La pièce est de mon cru. »
Le Clerc répond : « Elle est mienne et non vôtre. »
Mais aussitôt que la pièce eut paru,
Plus n'ont voulu l'avoir fait l'un ni l'autre.

D. M., *Cannes*. — L'ordre de l'Etoile du Sultanat de la Grande Comore n'a pas été compris, jusqu'à ce jour, dans la nomenclature des décorations étrangères pour lesquelles des autorisations sont accordées aux Français par décret présidentiel. Il n'est donc pas actuellement autorisé en France. La décoration, qui consiste en un croissant et une étoile, est suspendue à un ruban rouge orné d'une étoile blanche.

E. S., *Reims*. — Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres*, raconte que Rigaud n'aimait pas à peindre les dames. « Si je les fais telles qu'elles sont, disait-il, elles ne se trouvent pas assez belles; si je les flatte trop, elles ne ressembleront pas. » Une dame, qui avait beaucoup de rouge et dont il faisait le portrait, se plaignant de ce qu'il n'employait pas d'assez belles couleurs, lui demanda où il les achetait : « Je crois, madame, dit Rigaud, que c'est le même marchand qui nous les vend à tous deux. »

P. B., *Uzès*. — Nous avons nous-même fait remarquer dans l'article que le numérotage des fauteuils est arbitraire. L'ordre que nous avons suivi est celui qui a toujours été adopté dans nos publications. Le temps nous manque absolument pour établir des bibliographies sur les sujets qui peuvent intéresser nos abonnés; nous pouvons toutefois, dans le cas présent, vous indiquer sommairement les noms de Pellisson, Paul Mesnard, T. Tastet, R. Bonnet, Em. Gassier.

A. M., *Alexandrie*. — Le mot *Iliade* a passé dans la langue pour exprimer familièrement des luttes longues, accidentées, qu'on a été obligé de soutenir pour arriver à un résultat heureux. Dans un sens plus relevé, il caractérise une suite d'actions héroïques. C'est ainsi que Théophile Gautier a dit des débris de la vieille garde se rendant à la colonne Vendôme :

Depuis la suprême bataille,
L'un a maigri, l'autre grossi;
L'habit, jadis, fait à leur taille,
Est trop grand ou trop rétréci.
. . . .
Ne les raillez pas, camarades;
Saluez plutôt chapeau bas
Ces Achilles d'une *Iliade*
Qu'Homère n'inventerait pas.

F., *Gizancourt*. — La notice de *Jabach* figure au n° 51 du *Larousse Mensuel* (mai 1911). Les autres qui ont été annoncées viendront en leur temps. Quant aux deux autres articles précédés d'un astérisque, ils se rapportent bien, comme suites, à des biographies données dans le *Nouveau Larousse*; la première, il est vrai, se trouve à *Deresne* (t. III, p. 661) : nous avons transporté dans le *Mensuel* l'article à *Bernard*, qui est le véritable nom de famille de cet écrivain; le second article est bien à Collet-Meygret (t. III, p. 110).

H. G., *Alger*. — Il n'y a pas dans le *Grand Larousse* en 17 volumes de planches en couleurs des pavillons des différentes nations, mais vous trouverez ces planches dans tous nos autres dictionnaires, même dans les plus petits. — Nous donnerons une carte du Maroc quand nous serons mieux renseignés sur l'intérieur de ce pays. Les cartes publiées jusqu'ici sont en grande partie très hypothétiques. — Il n'y a rien de bien nouveau en automobilisme et en aviation. Nous suivons de très près ces deux sports intéressants et nous ne manquerons pas de mettre nos lecteurs au courant des progrès accomplis par chacun d'eux.

N. D., *Avignon*. — Rapinat n'est pas un mythe : il a bien existé. Né et mort à Colmar (1750-1818), il devint, grâce à son beau-frère, commissaire ordonnateur adjoint en Suisse, lors de l'invasion de ce pays (1797). Il y fut l'auteur de tant de spoliations qu'il excita l'indignation de la Suisse entière. Le Directoire, dans la crainte d'un soulèvement, fut obligé de rappeler ce commissaire rapace, qui alla jouir en Alsace des fruits de ses malversations.

Ce fut alors que Saint-Albin composa le quatrain suivant :

Un bon Suisse, que l'on ruine,
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat.

M., *Reims*. — Vous nous dites que l'usage des notaires, greffiers, etc., a consacré la formule : *Messieurs Vve X... et fils*. Il est possible. Ce n'en est pas moins une formule bizarre qu'évitera d'employer toute personne soucieuse d'écrire en français. Vous dites encore que cette façon de parler est conforme à la règle grammaticale qui veut que le masculin l'emporte sur le féminin. Cette règle concerne une toute autre question : celle de l'accord de l'adjectif. Elle serait parfaitement respectée si l'on disait : *Madame Vve X... et ses fils sont heureux de vous annoncer*, etc., formule qui nous paraît préférable à l'autre. — Nous ne connaissons pas la décoration que vous décrivez.

R. I., *Amiens*. — Nous avons déjà donné notre opinion à ce sujet dans notre dernière « Petite Correspondance ». Ces nouvelles réformes grammaticales n'étaient pas nécessaires; telles qu'elles ont été faites, elles compliquent au lieu de simplifier. Ce n'est certes pas le but qu'on voulait atteindre. Les auteurs, prétendant s'appuyer sur la logique, ont agi sans méthode; ils ont essayé, sans succès, de remédier à un prétendu mal et ils en ont fait naître un autre. Il y avait, nous le répétons, autre chose à faire.

Pour répondre aux exigences des programmes officiels, nos grammaires seront au courant de toutes ces nouvelles réformes. Les éditions de tous les cours sont actuellement sous presse et paraîtront très prochainement.

T. L., *Grenoble*. — Le chevalier de Méré fut un moment le rival de Louis XIV et demanda la main de Mme Scarron. Mais il avait alors soixante-dix ans, et celle-ci lui préféra le grand roi. Selon Sainte-Beuve, le chevalier de Méré est tout à fait un écrivain; son style a de la manière; mais entre les styles des maniérés, c'est un des plus distingués, des plus marqués au coin de la propriété et de la justesse des termes. Il tournait fort bien le madrigal; en voici un qui le prouve :

Aux temps heureux où régnait l'Innocence,
On goûtait, en aimant, mille et mille douceurs,
Et les amants ne faisaient de dépense
Qu'en soins et qu'en tendres ardeurs.
Mais aujourd'hui, sans opulence,
Il faut renoncer aux plaisirs.
Un amant qui ne peut dépenser qu'en soupirs
N'est plus payé qu'en espérance.

M. B., *Turin*. — Le jugement est bizarre; mais on en a vu d'autres dans ce genre. Ainsi : Un homme était monté au plus haut du clocher d'une église pour y raccommoder quelque chose. Il eut le malheur de tomber en bas; mais, en même temps, il fut assez heureux pour ne se faire aucun mal. Sa chute devint funeste à un homme qu'il écrasa en tombant. Les parents de la victime attaquèrent en justice celui qui était tombé du clocher, en l'accusant de meurtre, et prétendant le faire condamner, sinon à mort, du moins à de forts dommages et intérêts. L'affaire fut plaidée; il fallait accorder quelques satisfactions aux parents du mort. D'un autre côté, les juges ne pouvaient punir un crime dont un accident fâcheux était la seule cause. Il fut ordonné à celui qui demandait vengeance de monter au plus haut du clocher et de se laisser tomber sur celui qu'il poursuivait, lequel serait obligé de se trouver précisément à la même place où le défunt avait perdu la vie.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 47. — Par G. Tricoup.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

J'ai fait beaucoup parler de moi,
Et mis, aux temps présents, tout un monde en émoi;
Mais voyez cependant si je suis peu de chose :
Le plus humble des Turcs sur son crâne me pose

LOGOGRIPHE

PAR JEAN

Je suis fort triste avec ma tête,
Et souvent fort gai sans ma tête.
Je te détruis avec ma tête.
Et je te nourris sans ma tête.
On me fait tous les jours sans tête,
Rien qu'une fois avec ma tête.

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Du haut de mon dernier,
Dévale mon premier,
Et mon entier *apporte au bon fonctionnaire*
Un doux repos supplémentaire.

Mon premier *se présente au doux nom de Marie.*
Mon dernier, *sur les monts, dresse un front qui reluit.*
Vers mon entier *lointain, pour servir la patrie,*
Des braves sont en marche et notre cœur les suit.

MÉTAGRAMME

PAR H. PINCHON

Bleu, blanc, rouge, sombre ou clair,
Parfois même tout ensemble,
Mon un *voltige dans l'air.*
Bleu, blanc, rouge, sombre ou clair,
Parfois même tout ensemble,
Mon second *flotte dans l'air.*

RÉBUS N° 48

PAR C. C.

CHARADES

PAR JEAN

Si par un matin chaud et sec,
A l'approche de la grand' fête
Dont le nom, dérivé du grec,
Se déduit de ce casse-tête,
Vous dégringolez follement
La première *de la* seconde,
Prenez garde à l'essoufflement,
A la chute grave et profonde.
Qu'une seconde, *atteinte en plein*
Os, se brise, et c'est l'organisme
Sur la première *du déclin.*
... non pas d'exagéré tourisme.

Mon un *est une sélection,*
Mon second, *une négation.*
Le suivant *désigne une équerre*
En potences. Et le tout? *Mystère.*

ÉCHECS

Problème, par U. V. S.

Noirs (1)

Blancs (4)

Les blancs jouent et font mat en cinq coups.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de mai :

RÉBUS N° 44. — Baissez le rideau, la farce est jouée, dit Rabelais terminant sa vie. *(Baie céleri do la phare C jouets dix rats belette hermine anse avis).*

CHARADES, par Jean. — Ascension. Épigramme.

DAMES :

B :	31-26	42-38	33-29	40-35	49-29
N :	22-31	31-42	23-43	42-33	24-33

ÉNIGME. — Botte.

MÉTAGRAMME. — Probe, proie, prône, prote, proue.

RÉBUS N° 45. — Aux grands maux les grands remèdes. *(O grand, mollet grand, R (re) Mède).*

ANAGRAMME. — Socrate, Soracte.

DEVINETTES. — 1. D'Asie, car elle a le son perçant (persan). — 2. Un jeu de cartes.

LE JEU DES HOMONYMES. — Reine, rêne, renne, Rennes, raine.

MNÉMOTECHNIE : Shakespeare.
Othello.
Coriolan.
Roméo et Juliette.
Andronicus.
Troilus.
Elisabeth.

RÉBUS N° 46. — Chaque âge a ses travers *(Chat cage as étrave erres).*

BILLARD

Coup de trois bandes,

PAR CH. DEMAUNY

Coup de 3 bandes donnant la réunion. — Attaque arrêtée. Prendre bille 1 en tête et à gauche et toucher la bille 2 un tiers à droite. La bille 1 viendra caramboler selon le trait continu après avoir touché 3 bandes. La bille 2 suit le trajet pointillé et vient se réunir aux deux autres dans le centre de réunion indiqué. Ce coup, qui se présente assez fréquemment dans la partie, n'offre aucune difficulté spéciale; cependant, il demande une certaine étude pour être réussi.

LE JEU DES HOMONYMES

PAR J. M.

Comment l'aimez-vous ?
Sculpté — Ferme — Bon — Sans exagération.
Où le placez-vous?
Dans le cœur — A table — Dans la cathédrale — Sur le gril.
Qu'en faites-vous?
Un plat — Je le conserve précieusement — Je l'offre bonne à mes amis — Le trône d'un orateur.

RÉBUS N° 49. — Par Jean.

Les solutions seront données au n° 53 (juillet).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

BALDWIN (J.-M.). — *Le Darwinisme dans les sciences morales.* Trad. de l'anglais par G.-L. Duprat. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

DROMARD (Gabriel). *Essai sur la sincérité.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

GASTÉ (Maurice de). — *Réalités imaginatives. Réalités positives. Essai d'un code moral basé sur la science.* Préface de F. Le Dantec. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

JEUDON (L.). — *La Morale de l'honneur.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

NICOLAY (F.). — *L'Esprit de taquinerie. Etude de psychologie comparée.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

ANTOINE (Mgr). — *L'Idée morale des dogmes de la T. S. Trinité, de la divinité de Jésus-Christ et de la Rédemption.* Traduit du russe par le comte Du Chayla. Avec portrait. Paris, Welter. In-8°. 2 francs.

BOLO (Mgr H.). — *Ce qu'il faut léguer à ses enfants.* Paris, Klotz. In-16. 2 fr. 50.

CHARLAND (P.-V.). — *Madame Saincte Anne et son culte au moyen âge.* T. Ier. Paris, Alphonse Picard et fils. In-8°.

DELASSUS (Mgr). — *L'Esprit familial dans la maison, dans la cité et dans l'Etat.* Lille, Desclée, de Brouwer et Cie. In-16. 2 fr. 50.

GOUGAUD (dom L.). — *Les Chrétientés celtiques.* Paris, Gabalda. In-18 jésus.

HURTAUD (F.-J.). — *La Vocation au sacerdoce.* Paris, Gabalda. In-12.

LOWY (A.). — *A propos d'histoire des religions.* Paris, E. Nourry. In-16. 3 francs.

PIERRE DE REIMS, dit de Vaux, et sœur PERRINE DE LA ROCHE ET DE BAUME. — *Les Vies de sainte Colette Boylet de Corbin, réformatrice des frères mineurs et des clarisses* (1381-1447), publiées par le P. Ubald d'Alençon. Paris, A. Picard et fils. In-8°. 8 francs.

ROUILLON (A.-M.). — *Le P. Ollivier* (1835-1910). *Notes et Souvenirs.* Avec grav. Paris, Lethielleux. Petit in-8°.

ROUZIC (Louis). — *Se connaître. L'examen.* Paris. Lethielleux. In-32.

La Mère Marguerite Marie Doëns, avec portrait. Paris, Oudin. Petit in-8°. 2 fr. 75.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BEAUMIER (A.). — *Visages d'hier et d'aujourd'hui.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

BERRET (P.). — *La Philosophie de Victor Hugo.* Paris, Paulin. In-8°. — *Le Moyen Age dans la « Légende des siècles ».* Paris, Paulin. In-8°.

BUCAILLE (V.). — *Quelques années de la jeunesse de Montalembert*, d'après des documents inédits. Paris, Gabalda. Petit in-8°. 1 fr. 50.

FRANÇOIS. — *Souvenirs sur Guy de Maupassant*, par François, son valet de chambre. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

HAVET (L.). — *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins.* Paris, Hachette. In-4°. 50 francs.

LACHÈVRE (Frédéric). — *Disciples et successeurs de Théophile de Viau.* I. Des Barreaux et Saint-Pavin. Paris, Champion. Grand in-8°.

LANSON (Gustave). — *Manuel bibliographique de la littérature moderne* (1500-1900). 3e fasc. XVIIIe siècle. Paris, Hachette. In-8°. 5 francs.

LE CLERC (L.). — *Grammaire bretonne* (2e éd.); *Exercices bretons.* Mots groupés par le sens, thèmes, versions, lexiques. Saint-Brieuc, Prud'homme. Chaque vol., 3 francs.

LEGOUIS (Emile). — *Geoffrey Chaucer.* Paris. Bloud. In-16.

LIÈVRE (Pierre). — *Notes et réflexions sur l'« Art poétique ».* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MASSON (Pierre-Maurice). — *Lamartine.* Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

MAURY (Lucien). — *Figures littéraires. Ecrivains français et étrangers.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

SÉCHÉ (Léon). — *La Jeunesse dorée sous Louis-Philippe.* Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

TOPIN (A.). — *Heine* (1797-1856). Avec 4 pl. hors texte. Paris. Larousse. Petit in-8°. 1 franc.

ROMANS

BARRIÈRE (Marcel). — *La Nouvelle Europe, antéhistoire de la dernière guerre.* Paris, Lemerre. In-16. 3 fr. 50.

BJORNSTJERNE BJÖRNSON. — *Les Ames en peine.* 1re traduction française par Sébastien Voirol. Paris, Gillequin. In-8°, 0 fr. 45.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES (M.). — *Les Cent et une nuit.* Traduites de l'arabe par M. G.-D. Paris Guilmoto. In-8°. 8 francs.

KIPLING (Rudyard). — *Actions et réactions.* Traduction de Louis Fabulot et d'Arthur Austin-Jackson. Paris « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

LEBLANC (Maurice). — *La Frontière*, roman. Paris, Lafitte. In-16. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

CHARLES-ROUX (J.). — *Autour de l'histoire.* Avec illustrations, dont 1 héliogravure et 20 chromotypies. Paris, Lemerre. In-4°. 30 francs.

DESDEVIZES DU DÉSERT ET BRÉHIER. — *Clermont-Ferrand, Royat et le Puy de Dôme.* Avec grav. Paris, Laurens. Grand in-8°.

LAFITTE (J.-P.). — *Les Danses d'Isadora Duncan.* Avec planches. Paris, « Mercure de France ». In-4°.

MÉVAUDRE DE LAPOUYADE. — *Un Maître flamand à Bordeaux : Lonsing* (1739-1799). Avec grav. Paris, Schemit. In-4°.

STREATFEILD (R.-A.). — *Musique et musiciens modernes.* Trad. franç. de Louis Pennequin. Paris, Falque. In-8. 3 fr. 50.

THALASSO (Adolphe). — *L'Art ottoman, les peintres de Turquie.* 2 planches en couleurs et illustrations. Paris, 65, rue du Bac. In-4°. 7 fr. 50.

Catalogue de cent peintures originales de l'Ecole Ukyio-e. Traduit de l'anglais par Tyge Moller. Angers, impr. Burdin. Petit in-4° avec grav.

Le Meuble d'art dans les collections particulières. 40 planches in-4° jésus. Paris, Ch. Massin. 35 francs.

Palæographia iberica. Fac-similés phototypiques de manuscrits espagnols et portugais (VIIIe-XVe siècle). Notices et transcriptions par John N. Burnam. 300 exempl. L'ouvrage formera 15 fascic. environ à 25 francs le fascicule. Paris, Champion.

ŒUVRES MUSICALES

DEBUSSY (Cl.). — *Douze pièces pour orgue.* Transcriptions. 12 francs. — *Trois ballades de François Villon.* Partition d'orchestre. 15 francs. Paris, Durand.

DUHAMEL (M.). — *La Musique bretonne contemporaine*, pour violoncelle ou alto et piano. 2 nos à 2 fr. 50. Paris, Rouart-Lerolle et Cie.

JONGEN (J.). — *Concerto pour violoncelle et orchestre.* Part. d'orch. Paris, Durand. 25 francs.

LABEY (M.). — *Quatuor pour violon, alto, violoncelle et piano.*

ROGER-DUCASSE. — *Sarabande*, poème symphonique pour orchestre et voix. Paris, Durand. 20 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ANDRÉS (P. de). — *La Magistrature française sous l'ancien régime. Une dynastie de premiers présidents.* Paris, Champion. In-8°.

BILLARD (Dr M.). — *Les Femmes enceintes devant le Tribunal révolutionnaire.* Avec grav. Paris, Perrin. In-8°.

CAMPAN (Mme). — *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette.* Avec des compositions de Lalauze gravées par Léon Boisson. Paris, Carteret. 2 vol. in-8°.

DARNEY (Georges). — *La Ferté-sous-Jouarre.* Avec grav. Paris, Champion. 5 francs.

DODU (Gaston). — *Le Parlementarisme et les parlementaires sous la Révolution* (1789-1799). Paris, Plon. In-8°. 7 fr 50.

FLEISCHMANN ET BART. — *Lettres inédites de Talma à la princesse Pauline Bonaparte*, avec 1 portrait. Paris, Fasquelle. In-18.

FRIEDRICHS (Otto). — *Etudes et Polémiques historiques sur Louis XVII.* Paris, Daragon. In-8°.

GAUTHEROT (Gustave). — *Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris.* Avec portrait. Paris, Nouvelle librairie nationale. In-8°. 7 fr. 50.

GSELL (Stéphane) et JACQUETON. — *Algérie et Tunisie*, avec cartes et plans. Paris, Hachette. In-16 (« Guide Joanne » avec annonces).

HANOTAUX (G.). — *Jeanne d'Arc.* Avec grav. Paris, Hachette. In-8° carré. 7 fr. 50.

LANGLOIS (C.-V.). — *La Connaissance du monde et de la nature au moyen âge, d'après quelques écrits français à l'usage des laïcs.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

LEDEAU (H.). — *Otahiti. Au pays de l'éternel été.* Paris, Colin. In-16.

MALEYSSIE (le Cte C. de). — *Les Lettres de Jehanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen.* Préf. de G. Hanotau. 150 ex. Paris, André Marty ; Orléans, Marcel Marron. In-4° jésus. 25 francs.

MARION (Marcel). — *Les Impôts directs sous l'ancien régime, principalement au XVIIIe siècle.* Paris, Cornély. In-8°. 12 francs.

MATHIEZ (A.). — *Rome et le clergé français sous la Constituante.* Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

MAUFROID (A.). — *Sous le soleil de l'Inde.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

RIGNET (abbé). — *Saint Patrice.* Paris, Gabalda. In-12. 2 francs.

SIMON (P.-F.). — *Adolphe Thiers, chef du pouvoir exécutif et président de la République française (17 février 1871-24 mai 1873).* Paris. Cornély. In-8°. 10 francs.

VAMBÉRY (Arminius). — *Mes aventures et mes voyages dans l'Asie centrale, de Téhéran à Khiva, Bokhara et Samarkand.* Tours, Mame. Grand in-8° carré.

Carte de l'Algérie au 50 000e. Feuille 329 : *Sebdou.* Paris, ministère de la Guerre.

Carte de la France au 50 000e (Service géographique de l'armée). Feuille XXXVI-20 : Ballon d'Alsace. Paris, ministère de la Guerre. 1 fr. 60.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

AUFFRAY (Jacques). — *Etude de la législation relative aux fraudes et falsification des vins.* Paris. Larose et Tenin. In-8°.

BELLENGER (G.). — *La Réforme du conseil de préfecture.* Paris, Larose et Tenin. In-8°.

BOUQUET (Dr Henry). — *La Puériculture sociale.* Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

CHARDON (Henri). — *Le Pouvoir administratif. La Réorganisation des services publics. La Réforme administrative. Le Statut des fonctionnaires et l'interdiction de la grève dans les services publics.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

HÉRUBEL (M.-A.). — *Pêches maritimes d'autrefois et d'aujourd'hui.* Paris, Guilmoto. Petit in-8°. 5 fr. 50.

HUART (A.). — *Les Ports de commerce français.* Préface de Daniel Bellet, avec 1 photogr. et 2 pl. hors texte. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-16. 2 fr. 50.

LA GRASSERIE (R. de). — *Systèmes électoraux des différents peuples.* Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

LÉVY (R.-G.). — *Banques d'émission et Trésors publics.* Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

MARTINAT (René). — *Le Repos du samedi après-midi dans l'industrie.* Paris, Rousseau. In-8°.

MAZE-SENCIER (G.). — *L'Erreur primaire. Revues pédagogiques et scolaires. Manuels scolaires.* Paris, Rivière. In-16.

MAZIER (Dr). — *Le Régime démocratique intégral dans la cité contemporaine.* Paris, Jouve. In-8°. 4 francs.

MOLINARI (G. de). — *Ultima verba. Mon dernier ouvrage.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 4 francs.

RISSER. — *Mécanisme historique, actuariel et financier de la loi des retraites ouvrières et paysannes.* Paris, édition des jurisclasseurs. In-8°.

ROZET (G.). — *La Défense et Illustration de la race française.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

ZIMMERN (Alice). — *Le Suffrage des femmes dans tous les pays.* Paris, Rivière. In-16. 2 francs.

Instructions concernant le programme de l'enseignement secondaire. Paris, Delagrave. In-8°. 5 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

DRUDE (P.). — *Précis d'optique publié d'après l'ouvrage de P. Drude*, refondu et complété par M. Boll. Préface de P. Langevin. T. Ier avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 12 francs.

DUHEM (P.). — *Traité d'énergétique ou de thermodynamique générale*, t. Ier avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 18 francs.

SCIENCES NATURELLES

CUÉNOT (L.). — *La Genèse des espèces animales.* Avec grav. Paris, Alcan. In-8°, cartonné à l'anglaise. 12 francs.

FLICHE (P.). — *Flore fossile du trias en Lorraine et en Franche-Comté*, avec planches. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 25 francs.

TASSY (Edme). — *Le Travail d'idéation. Hypothèses sur les réactions centrales dans les phénomènes mentaux.* Paris, Alcan. In-8°.

MÉDECINE

BELBÈZE (Docteur R.). — *La Neurasthénie morale.* Paris, Vigot. In-16. 3 fr. 50.

DEBRIE (Dr R.). — *Recherches épidémiologiques cliniques et thérapeutiques sur la méningite cérébro-spinale.* Paris, Alcan. In-8°.

DOYEN (Dr E.). — *Nouveau Traitement des maladies infectieuses.* Paris, chez Maloine et chez Flammarion, In-16. 3 fr. 50.

MALGAT (Dr J.). — *La Cure solaire de la tuberculose pulmonaire chronique.* Avec fig. Paris, Baillière. In-8°.

ROUSSEAU (C.). — *Poliglota vade-mecum di internacia farmacio.* Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BESANÇON (G.). — *Ballons et aéroplanes.* Avec fig. Paris, Garnier. In-18 jésus.

HAENDEL (J.-H.). — *La Pratique commerciale.* Avec fig. Paris, Doin. In-18 jésus.

HOGNON (J.). — *Traité d'analyses chimiques métallurgiques à l'usage des chimistes et manipulateurs de laboratoires d'aciéries Thomas.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 5 francs.

LAMBERT (Marcelle) et BALTHAZARD. — *Le Poil de l'homme et des animaux*, avec planches. Steinheil. Grand in-8°.

LEGAULT (A.). — *Maladies cryptogamiques des plantes agricoles.* Lille. Le Bigot frères. In-16.

LEGRAND (Dr H.). — *Menus et Recettes de cuisine diététique.* Paris, Baillière. Petit in-8°.

PETIT (G.-E.) et BOUTHILLON. — *La Télégraphie sans fil. La Téléphonie sans fil. Applications diverses.* Paris, Delagrave. In-8°. 5 francs.

ART MILITAIRE

BLAISON (capitaine). — *La Couverture d'une place forte en 1815. Belfort et le corps du Jura.* Avec 2 cartes. Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-8°. 5 francs.

CHALLÉAT (J.). — *Armées modernes et flottes aériennes.* Avec fig. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 1 fr. 50.

FREY (général H.). — *L'Aviation aux armées et aux colonies.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 fr. 50.

HAKING (R. C. B.). — *Une Conférence anglaise sur la liaison des armes*, trad. du colonel d'artillerie P.-G. Dubois. Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-8°. 1 fr. 25.

ROY (capitaine). — *Etude sur le 18 août 1870.* Préface du général Langlois, avec croquis, cartes et vues panoramiques. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 6 francs.

STIRN (commt). — *Procédés de combat du bataillon et de la compagnie d'infanterie.* Avec fig. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 4 francs.

DIVERS

FAVRE (Louis). — *Il faut en finir! La loi sur les aliénés* (1838-19..). Paris, Favre et Cie. In-8°. 3 francs.

KIRCHHOFFER, J. JOSEPH-RENAUD, L. LECUYER. *L'Escrime : fleuret, épée, sabre.* Avec grav. Paris, Larousse. In-16. 1 fr. 30.

LORAND (Dr A.). — *La Vieillesse. Moyens de la prévenir et de la combattre.* Paris, Baillière. Petit in-8°.

PUAUX (René). — *Silhouettes anglaises.* Paris, 26, rue Bonaparte. In-12. 3 fr. 50.

STEAD (W.-E.). — *Lettres de Julia, ou Lumières de l'au-delà*, traduit de l'anglais par C. Montonnier. Paris, 42, rue Saint-Jacques. Grand in-8°. 2 francs.

YORIMOTO-TASHI. — *L'Energie en douze leçons.* Traduit du japonais. Paris, Nilson. In-18.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Juris-classeur législatif. Recueil mensuel sur fiches des lois, décrets, arrêtés, etc. Mensuel. 43 pages. In-4° à 2 col. Paris, 1, rue Picot. Un an, 18 francs. Le numéro 1 a paru en janvier 1911.

La Vie artistique, revue d'information des collectionneurs et des artistes. In-8°. 30 pages. Paris, 68 boulevard Malesherbes. Un an, 20 francs. Union, 24 francs. Le numéro 1 a paru le 20 mars 1911.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Mai 1911 au 14 Juin 1911

15 mai (lun.). — Ouverture, par M. Lutaud, gouverneur général de l'Algérie, des Délégations financières algériennes.
— La Chambre des communes vote, par 362 voix contre 241, le Parliament Bill, qui va être renvoyé devant la Chambre des lords.
— Au cours d'une reconnaissance de la route de Debdou à la Moulouya, le capitaine de la légion étrangère Labordette et vingt-six soldats sont tués au ksar d'Allouana.

16 mai (mar.). — L'*Osservatore romano* publie un décret de la Congrégation de l'Index, daté du 8 mai, condamnant l'œuvre entière de G. d'Annunzio, et le dernier roman de Fogazzaro, *Leila*.
— Le roi et la reine de Danemark vont à l'Elysée rendre visite au président de la République.
— A Londres, devant Buckingham Palace, inauguration du monument de la reine Victoria.
— La Chambre des lords adopte le Parliament Bill en première lecture; simple formalité, qui n'engage pas son approbation définitive.
— La colonne Brulard franchit le gué de Derraa, sur l'oued Beht.

17 mai (mer.). — Au Quirinal, dîner en l'honneur de la mission espagnole, présidé par le général Primo de Rivera.
— Premières représentations : théâtre des Arts, *Niou*, pièce en 3 actes et 9 tableaux, de M. Ossip Dymof; adaptation française de MM. Serge Persky et H.-R. Lenormand. — *La Nuit persane*, comédie en 2 actes, en vers, de M. J.-L. Vaudoyer.

18 mai (jeu.). — Le président de la République et Mme Fallières reçoivent à déjeuner à l'Elysée le roi et la reine de Danemark.
— Chute mortelle, à l'aérodrome de Bétheny, de l'aviateur Pierre-Marie et de son passager M. Dupuits.
— Mort, à Vienne, du compositeur Gustave Mahler.
— La colonne Brulard arrive à Dar-Dzrani.

19 mai (ven.). — La Commission du Reichstag pour le projet de Constitution de l'Alsace-Lorraine vote ce projet.
— Premières représentations (à Paris), à l'Opéra-Comique : *Thérèse*, drame musical en 2 actes, poème de M. Jules Claretie, musique de M. Jules Massenet. — *L'Heure espagnole*, comédie de M. Franc-Nohain, musique de M. Maurice Ravel.
— Le camp d'El-Kounitra est attaqué par un parti de Beni-Hassen : le capitaine de tirailleurs Petitjean est tué.
— Au théâtre de la Gaîté : *Paysans et soldats*, pièce par M. de Sancy. — Au théâtre Molière : *Demain*, pièce de M. Pataud.
— M. Boisset rencontre la colonne Brulard au confluent du Sebou et de l'oued Ouarra.

20 mai (sam.). — Au conseil des ministres, M. Albert Sarraut est nommé gouverneur général de l'Indo-Chine.
— Un banquet est offert aux ministres du commerce de France et d'Italie par le commissaire général français à l'Exposition de Turin, M. Dervillé, et le comité exécutif.
— Première représentation, à l'Apollo : *les Transatlantiques*, opérette, par MM. Abel Hermant et Franc-Nohain, musique de M. Claude Terrasse.
— Le colonel Gouraud quitte El-Kounitra.
— L'exposition annuelle des œuvres des pensionnaires de l'Académie de France, à la villa Médicis, est inaugurée en présence du roi et de la reine d'Italie.
— Le graveur Laguillermie est élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. Roty.

21 mai (dim.). — A Issy-les-Moulineaux, au début de l'épreuve Paris-Madrid, l'aviateur Train, manquant son départ, atterrit brusquement, tue M. Berteaux, ministre de la guerre, et blesse gravement M. Monis, président du conseil.
— M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'intérim du ministère de la guerre.
— Attaque nocturne du camp de Merada, près de Taourirt.
— Au Mexique, la Convention de la paix a été signée par les plénipotentiaires des fédéraux et des insurgés.
— Ouverture de la section française de l'Exposition de Turin.
— Première représentation, à l'Athénée : *l'Incident du 7 avril*, pièce en un acte, de M. Tristan Bernard.
— La colonne Brulard, rejointe par l'échelon du général Dalbiez et par le général Moinier, arrive à Fez. Les troupes s'installent au camp de Dar-Debibagh.

22 mai (lun.). — L'aviateur Védrines part d'Issy-les-Moulineaux à 4 h. 11 m. 20 s. et atterrit à Angoulême à 7 h. 54 m. 16 s., ayant couvert, en 3 h. 42 m. 56 s., 400 kilomètres environ.
— Inauguration, à Washington, du monument du commandant Pierre-Charles L'Enfant, qui traça le plan de la ville.
— Première représentation, au Châtelet : *le Martyre de Saint-Sébastien*, miracle en 4 actes et 5 tableaux, de M. Gabriele d'Annunzio; musique de M. Claude Debussy.
— Le général Moinier est reçu par le sultan Moulaï-Hafid.
— La colonne Gouraud livre un vif combat aux Zemmour, à Dar-ben-Ali.

23 mai (mar.). — A Londres, ouverture de la conférence impériale des premiers ministres des Dominions de l'Empire britannique.
— Dans la course Paris-Madrid, arrivent à Saint-Sébastien : Védrines, à 10 h. 56 m.; Garros, à 11 h. 35 m.; Gibert, à 6 h. 32 m. 22 s.
— A Paris, grève des chauffeurs de taxi-autos.
— La Chambre des lords adopte, en seconde lecture, le Reform Bill unioniste de lord Lansdowne.
— Au théâtre Sarah-Bernhardt (saison russe) : *Oneguine*, opéra en 3 actes, de Tchaïkovski, d'après Pouchkine.
— Mort du baron Désiré Banffy, ancien président du conseil hongrois.
— L'ambassadeur de Russie à Constantinople, M. Tcharykof, est chargé de présenter à la Porte une note considérant la présence des troupes turques sur la frontière monténégrine comme menaçante pour la paix. Rifaat-Pacha, ministre turc des affaires étrangères, n'en veut recevoir que la communication verbale.
— Dans la région de Debdou, la colonne du général Léré est attaquée par les Marocains; le commandant Roumens est blessé mortellement, ainsi que le sergent-major Tonnot et huit tirailleurs.

24 mai (mer.). — A Troyes, écroulement du clocher de l'église Saint-Jean.
— Première représentation, à l'Ambigu : *l'Enfant des Fortifs*, pièce de MM. Jules Mary et Emile Rochard.
— Le général Ditte, qui escortait un demi-escadron de chasseurs d'Afrique, est attaqué à Dar-Bel-Aroussi, sur la route de Salé à Mehedya, par un parti de berbères Zaer et Zemmour. Cinq tués, dont le lieutenant Monod, des chasseurs d'Afrique.
— La colonne Gouraud force le passage de l'oued Beht.

25 mai (jeu.). — A Londres, est publié le texte du projet de loi réglementant l'action politique des trade-unions.
— La colonne Gouraud fait sa jonction, au pont de l'oued Mikkes, avec un fort détachement des forces du général Dalbiez, envoyé à sa rencontre.

26 mai (ven.). — Obsèques de M. Maurice Berteaux, ministre de la guerre.
— L'aviateur Jules Védrines arrive à Madrid à 8 h. 6 m. 46 s., après un parcours de 1 200 kilomètres.
— Le Reichstag accepte, en troisième lecture, par 211 voix contre 93, le projet de Constitution pour l'Alsace-Lorraine et la loi électorale.
— Les députés mexicains acceptent, à l'unanimité, la démission du président Porfirio Diaz et du vice-président Corral.
— Le sultan du Maroc Moulaï-Hafid fait notifier sa disgrâce au grand vizir El-Glaoui.
— La colonne Gouraud arrive à Fez.

27 mai (sam.). — Le président de la République reçoit le prince héritier de Grèce et lui rend sa visite.
— Au conseil des ministres, le général Goiran est désigné comme ministre de la guerre.
— La fête de Jeanne d'Arc est célébrée à Paris.
— Le train militaire amenant l'ex-président Porfirio Diaz de Mexico à Vera-Cruz est attaqué par les rebelles.

28 mai (dim.). — Départ du champ d'aviation de Buc de la course d'aéroplanes Paris-Nice-Rome-Turin.
— Des soldats turcs pénètrent en territoire bulgare.
— Inauguration, au Luxembourg, sous la présidence de M. Léon Dierx, du monument de Verlaine, dû au sculpteur Rodo de Niederhausern.
— A Bernwiller (Alsace), est inauguré le monument du peintre Henner, œuvre du sculpteur alsacien Enderlin.
— A Compiègne, fête de Jeanne d'Arc, avec cortège en costumes anciens.
— Elections législatives en Portugal.

29 mai (lun.). — Le Vatican publie une encyclique *Jamdudum*, datée du 21, relative aux attentats commis au Portugal contre l'Eglise.
— La Chambre des lords adopte le Parliament Bill en seconde lecture à main levée.
— Distribution des récompenses au Salon des artistes français.
— Le général Moinier quitte Fez avec les colonnes Dalbiez, Gouraud et Brulard.

30 mai (mar.). — Le *Journal officiel* publie un décret qui réglemente le Collège de France.
— Le général de division Dubail est nommé chef d'état-major général de l'armée.
— La colonne Gouraud occupe le village des Beni-Youssef, qui se soumettent.

31 mai (mer.). — Ouverture, au Trocadéro, du premier congrès tenu par le Comité juridique international de l'aviation.
— Dans la course Paris-Rome-Turin, l'aviateur A. de Beaumont (le lieutenant de vaisseau Conneau) arrive à Rome à 3 h., acclamé par la foule.
— Vote des médailles d'honneur au Salon des artistes français.
— La Chambre des communes adopte, par 219 voix contre 18, le Trade Union Bill qui rend leur liberté aux syndicats ouvriers.
— L'ancien président du Mexique, Porfirio Diaz, et sa famille, quittent l'Espagne à bord du vapeur *Ipiranga*.
— En Belgique, le Sénat vote l'ensemble du projet de loi sur les pensions de vieillesse attribuées aux ouvriers houillers.
— Le Congrès du droit public aérien, à Paris, adopte un règlement d'aviation.
— Le général Moinier atteint le col de Zegotta et le territoire Cherarda.

1er juin (jeu.). — L'aviateur Garros atterrit à Rome, à 5 h. 14 m.

2 juin (ven.). — A Hyères, chute grave de deux officiers aviateurs, les lieutenants Lucca et Hennequin.
— La Chambre des députés d'Athènes termine la revision de la Constitution.
— Les troupes du général Moinier, se dirigeant vers Ras-el-Ma, sont attaquées au pont de l'oued Mikkes. Le médecin-major Auvert est tué.
— La mahalla d'El-Omrani arrive à Fez.

3 juin (sam.). — Le Sénat approuve, par 178 voix contre 163, le projet supprimant les octrois.
— Dans la course Paris-Rome-Turin l'aviateur Frey arrive à Rome à 6 h. 41.
— Le conseil d'Etat, toutes sections réunies, donne un avis définitif sur la délimitation de la Champagne viticole. Il conserve la délimitation actuelle, à côté de laquelle il institue une 2e zone.
— La mahalla du capitaine Moreaux met en déroute les troupes du rogui Moulaï-Ahmed-Tazia.

4 juin (dim.). — A Rouen, est ouverte la série des fêtes destinées à célébrer le millénaire de l'établissement des Normands en France.
— Inauguration, à Rome, du gigantesque monument national élevé sur la place de Venise à la mémoire de Victor-Emmanuel II, en présence de la famille royale. Discours inaugural de M. Giolitti.
— Retour à Fez des troupes du général Moinier.

5 juin (lun.). — M. Canalejas, président du conseil en Espagne, déclare qu'en dépit des polémiques de presse, il ne peut se produire de refroidissement entre l'Espagne et la France, au sujet du Maroc.
— A Bar-sur-Aube, la décision du conseil d'Etat produit une vive agitation.

6 juin (mar.). — A Rouen, séance d'ouverture du congrès du millénaire, sous la présidence de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris.
— A Paris, congrès international des P. T. T.
— L'empereur d'Autriche reçoit le roi de Bulgarie en audience privée, à Schœnbrunn.

7 juin (mer.). — Le prince héritier de Turquie, Youssouff-Izzeddine-Effendi, arrive à Paris.
— Mort de M. Maurice Rouvier.
— Arrivée à Mexico du général Madero, qui va poser sa candidature à la présidence. Un tremblement de terre cause de grands dégâts dans la ville.
— Le *Moniteur officiel de l'Empire* (allemand) publie le texte de loi concernant la Constitution pour l'Alsace-Lorraine et la loi électorale pour la seconde Chambre de la Diète; ces lois entrent en vigueur le jour de leur publication.
— Les comités centraux de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine votent un ordre du jour protestant contre le décret — non encore publié — du conseil d'Etat.

8 juin (jeu.). — Le sultan Mahomed V se rend à Salonique, où il est acclamé.
— A la Comédie-Française, première représentation de *Cher maître*, comédie de F. Vanderem.
— Le cabinet belge de M. Schollaert donne sa démission à la suite de la crise provoquée par la loi scolaire et de la scission de la vieille droite, dirigée par M. Wœste.
— Aux Cortès, une interpellation de M. de Villanueva amène M. Canalejas à déclarer que l'Espagne ne suivra pas au Maroc de politique belliqueuse. — Cependant, des troupes espagnoles sont débarquées à Larache, à destination d'El-Ksar.
— Le général Moinier arrive à Meknès et reçoit la soumission de Moulaï-Zine, frère de Moulaï-Hafid, proclamé sultan dans cette ville.

9 juin (ven.). — En Belgique, M. de Broqueville accepte de constituer un nouveau ministère.
— Le *Journal officiel* publie le décret du conseil d'Etat, délimitant la région dénommée « Champagne 2e zone ».
— A la Chambre italienne, déclarations du marquis di San Giuliano, ministre des affaires étrangères, sur la politique générale de l'Italie.

10 juin (sam.). — A Neuilly, obsèques de M. Rouvier.
— Le prince Youssouff-Izzeddine-Effendi, héritier de Turquie, rend visite au président de la République.
— A la Sorbonne, fête organisée par le comité parisien du millénaire normand.
— El-Mokri, ministre des affaires étrangères du Maroc, proteste contre le débarquement des troupes espagnoles à Larache. — A Paris, entrevue entre M. Cruppi, ministre des affaires étrangères, et M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne, au sujet de ce débarquement.
— Le prince de Galles est créé chevalier de la Jarretière.

11 juin (dim.). — Première représentation, au théâtre Déjazet : *Au pays de Manneken Pis*, farce bruxelloise en 3 actes, de M. Pitje Poceleyntje.
— Les Espagnols arrivés à El-Ksar campent en dehors de la ville.
— Les troupes françaises quittent Meknès.

12 juin (lun.). — Aux Cortès, M. Canalejas déclare que « l'attitude de l'Espagne ne saurait motiver aucun conflit sérieux et qu'elle est l'application naturelle des traités ».
— Entrée du général Moinier à la zaouïa de Moulaï-Idriss.

13 juin (mar.). — En Autriche, élections pour le Reichsrath.
— Constitution du nouveau ministère belge. *Présidence du Conseil et Intérieur*, M. de Broqueville; *Sciences et Arts*, M. Poullet; *Finances*, M. Levie; *Travaux publics et Agriculture*, M. Van de Vyvere; *Justice*, M. Berryer; *Chemins de fer*, M. Carton de Wiart; *Affaires étrangères*, M. Davignon; *Colonies*, M. Renkin; *Guerre*, M. Hellebaut; *Industrie et Travail*, M. Hubert.

14 juin (mer.). — Ouverture au Champ-de-Mars du concours agricole.
— Une députation parlementaire annonce au roi Georges de Grèce la fin de la revision de la Constitution.
— Après les explications données par M. Cruppi sur la politique de la France au Maroc, en réponse à une interpellation de M. Jenouvrier, le Sénat approuve les déclarations du gouvernement.
— Mort du compositeur scandinave Svendsen.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

G. D., *Granville*. — Nous regrettons de ne pouvoir vous renseigner. Nous ne connaissons pas d'ouvrage de ce genre.

C. P., *Paris*. — Cette question a été traitée deux fois dans le *Larousse mensuel*, pendant l'année 1909. (V. les *tables*.) Il n'y a rien de nouveau depuis.

R. V., *Marseille*. — S'il nous est permis de voir une tentative heureuse, nous en parlerons. Jusqu'ici les essais n'ont pas réussi; nous nous sommes abstenus.

S. de T., *Lyon*. — Pourquoi, dites-vous, n'avons-nous pas mentionné ce traité? Mais tout simplement parce qu'il n'y a jamais eu de traité.

O. L., *Bruxelles*. — Il fut élevé dans ces principes-là, mais il n'eut ni l'esprit ni le talent de son père :

On devient cuisinier, mais on naît rôtisseur.

N. R. *Moulins*. — L'article sur la *Première communion* nous a été déjà demandé plusieurs fois. Nous donnerons l'historique de cette question dans un prochain numéro.

L. D., *La Haye*. — Nous avons le regret de vous dire que vous faites erreur, et nous vous prions de tenir pour exact ce que nous avons écrit dans notre article.

S. C., *Calais*. — Permettez-nous de vous dire que ce fait n'est pas historique. Il a été fabriqué pour les besoins de la cause ; il est de notre devoir de n'en tenir aucun compte.

N. E., *Rennes*. — Madame de Staël a bien dit cela ; mais si elle vivait à notre époque, il est fort probable qu'elle changerait d'avis.

A. D., *Orléans*. — Nous définirons autrement : L'écrivain original n'est pas celui qui n'imite personne, mais celui que personne ne peut imiter.

M. L., *Lille*. — Les journaux vous renseignent tous les jours à ce sujet. Nous donnerons à notre tour une analyse détaillée, quand il nous sera possible de préciser et de donner une conclusion.

P. B., *Rouen*. — Dans tous les temps, l'attrait de la nouveauté, l'empire de l'imagination et de la mode ont fait perdre la juste mesure aux esprits les plus fermes et les plus sensés.

F. H., *Milan*. — Oui, nous donnerons des planches en couleurs dans le courant de cette année-ci, mais des planches nouvelles et non une répétition de celles qui figurent dans le *Nouveau Larousse*.

S. C., *Chambéry*. — Nous croyons comme vous que plus tard on lui rendra justice et que disparaîtront bien vite les traces d'une critique jalouse. Vous savez, comme nous, que

Tant qu'il brille ici-bas, tout astre a son nuage.

M. B., *La Rochelle*. — Pour la reliure, la librairie Larousse fera le nécessaire. Quant à l'autre question, d'un ordre tout à fait différent, nous n'avons pas qualité pour la résoudre ; veuillez vous adresser à votre avoué.

F. A., *Paris*. — L'ouvrage en préparation est très important et nécessite un travail, un effort considérables. Vous pourrez en juger dès l'apparition des premiers fascicules que nous annoncerons bientôt.

B. C., *Genève*. — L'humanité a toujours été ainsi, et il est probable qu'elle ne changera pas. Nous en avons donné de nombreux exemples, anciens et modernes :

Chacun oblige l'opulent
Et fait la moue à l'indigent.

N. Y., *Strasbourg*. — Une censure, fut-elle excellente, manque son but si elle est trop rude. En voulant corriger l'auteur, elle le révolte, et par cela même elle le confirme dans ses défauts ou le décourage. La censure doit être accompagnée de quelques louanges qui en atténuent l'amertume.

D. S., *Bordeaux*. — Toutes les expéditions coûtent fort cher. On prétend qu'après le bombardement d'Alger, le dey, ayant su ce que l'expédition de Duquesne avait coûté à Louis XIV, dit : « Il n'avait qu'à m'en donner la moitié, j'aurais brûlé la ville tout entière. »

B. R., *Barcelone*. — Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Le mot n'est pas de votre auteur ; il est de Vendôme. Ce dernier disait de Mme de Nemours, qui avait un long nez courbé sur des lèvres vermeilles : « Elle a l'air d'un perroquet qui mange des cerises. »

L. F., *Tours*. — C'est bien plus fréquent qu'on ne pense. Beaucoup de personnes, très clairvoyantes pour les défauts d'autrui, sont tout à fait aveugles pour leurs propres défauts. L'on a raison de dire que l'œil qui voit tout ne se voit pas lui-même.

L. D., *Paris*. — Nous notons avec soin votre intéressante idée ; mais nous avons déjà tant de publications en train ou en préparation qu'il ne nous est pas permis, d'ici longtemps, de penser à autre chose. Nous vous remercions de vos aimables compliments.

J. M., *Copenhague*. — Il y a une différence : *A terre* signifie vers la terre ; la préposition *à* exprime une idée de direction : *les fruits des arbres tombent à terre*. — *Par terre* présente l'objet comme étendu le long du sol, sur la terre : *les arbres tombent par terre*.

M. N., *Villars*. — L'article relatif au serpent *bongare* est donné à l'orthographe *bungare*. — Nous notons le mot *turbide*; mais ces termes latins à peine francisés que certains littérateurs croient avantageux d'employer ne font pas réellement partie du vrai langage français.

B. S., *Nevers*. — C'était une bonne *histoire*; mais elle date de soixante ans, et les progrès de la science l'ont depuis longtemps condamnée à mort. Ce sera certainement, dans un demi-siècle, le sort de celles qui naissent aujourd'hui.

M. J., *Gozée* (Hainaut). — Vous ne pouvez pas dire *Auberge Restaurante* en faisant de *restaurant* un adjectif; mais si vous tenez à la fois une *auberge* et un *restaurant*, vous pouvez écrire à la rigueur, avec un trait d'union, *Auberge-Restaurant* en formant un mot composé de deux noms. Le reste ira comme vous le proposez.

Rodolphe, *Montréal*. — 1° La Librairie vous a expédié le 7 juin le spécimen demandé. — 2° Nous étudierons toutes ces biographies et vous donnerons satisfaction dans la mesure du possible. — 3° Soyez assez aimable pour nous adresser vos documents sur la *caisse mobile* ; nous tâcherons d'en tirer parti.

M. D., *Nîmes*. — C'est un très vieux fait qui a été conté de plusieurs façons. La version change à peu près tous les quarante ans, et il est difficile de se faire une idée bien exacte de la vérité :

Nous nous plaisons à voir, sous un prisme qui ment,
Les choses d'autrefois par les yeux du moment.

O. R., *Liége*. — La chronologie des premiers papes offre des difficultés et n'est pas établie de la même façon par tous les auteurs. Nous vous renvoyons au tableau général que nous donnons au mot *Pape* dans le *Nouveau Larousse*, tome VI, p. 651. Vous y trouverez *Pie Ier* (158-167) et *Anicet* (167-175).

R. S., *Marseille*. — Le plus souvent, quand le *Supplément* ou le *Mensuel* diffère du Dictionnaire, c'est qu'il le corrige, ayant profité de renseignements plus récents. C'est le cas pour Blumenthal (mort en 1900), Fowler (mort en 1898), L. Varney (né en 1844). Quelquefois, la divergence est due à d'autres motifs : Guzman Blanco est né en 1829.

T. W., *Cologne*. — Il a vu, mais il n'a pas compris, et il juge mal. Un Turc, qui avait passé à Paris le temps du carnaval, racontait au sultan, à son retour à Constantinople, que les Français devenaient fous en certains jours, mais qu'un peu de cendre, qu'on leur appliquait sur le front, les faisait rentrer dans leur bon sens. Nous pensons que le journaliste en question a vu et jugé comme le Turc. Il est prudent d'avoir d'autres renseignements.

M. L., *Saïgon*. — Votre idée est intéressante, mais nous ne croyons pas qu'un répertoire de ce genre puisse s'adresser à un public très étendu. En tout cas, il ne nous serait pas possible de nous en occuper avant longtemps. — Il n'existe pas de dictionnaire contemporain conçu sur le même plan que l'ouvrage de *Dantès* publié par la librairie Larousse. Mais tout ce qui s'y trouverait est sous une autre forme dans nos autres dictionnaires.

R. M., *Toulouse*. — La légion étrangère comprend deux régiments. Chaque régiment a son drapeau ; celui du 1er a été décoré le 16 février 1906. Les deux drapeaux portent les mêmes inscriptions de batailles : *Sébastopol*, *Kabylie*, *Magenta*, *Camerone*, *Extrême-Orient*.

Camerone s'écrit aussi *Camaron*, comme nous l'avons dit dans le *Nouveau Larousse illustré* (c'est un combat de la campagne du Mexique, qui fut livré le 30 avril 1863).

D. N. M., *Alger*. — Les vers que vous citez sont de Victor Hugo, et se trouvent dans la XXIe pièce du recueil qui a pour titre : *Les Chants du Crépuscule*. Voici la strophe tout entière :

... Ce qui remplit une âme, hélas! tu peux m'en croire,
Ce n'est pas un peu d'or, ni même un peu de gloire,
Poussière que l'orgueil rapporte des combats;
Ni l'ambition folle, occupée aux chimères,
Qui ronge tristement les écorces amères
Des choses d'ici bas.

C. H., *Mulhouse*. — Une première différence entre les deux verbes *soupçonner* et *suspecter* consiste en ce que le second s'emploie toujours en mauvaise part, tandis que *soupçonner* peut signifier tout simplement *conjecturer*, avoir l'idée qu'une chose est possible. Quand *soupçonner* est pris lui-même en mauvaise part, il exprime simplement la méfiance, sans dire si la personne qui en est l'objet y a réellement donné lieu. *Suspecter*, au contraire, éveille l'idée de suspect, c'est-à-dire d'un état qui fait naître naturellement des soupçons, ou plutôt la suspicion.

V. F., *Grenoble*. — Un vieux comédien de province, enfant de la balle, comme on dit au théâtre, et habitué dès l'enfance à faire sonner la rime et à cadencer le vers, était tellement possédé de cette habitude, qu'un soir qu'il jouait *Mithridate*, arrivé à ce passage :

Quand le sort ennemi m'aurait jeté plus bas,
Vaincu, persécuté...

et ne pouvant se rappeler le dernier hémistiche du second vers, il continua machinalement et acheva celui-ci de cette façon burlesque : *tati*, *tatou*, *tata*.

Si Racine l'a entendu, il n'a pas dû être fier de la substitution.

V. F. A., *Alexandrie*. — Il s'agit bien du *Nabuchodonosor*, de Verdi. A l'époque où cet opéra fut donné à Paris, en 1845, les habitués des Italiens n'étaient pas encore familiarisés avec la sonorité très bruyante de l'orchestre. Ils ne soupçonnaient pas qu'un jour Wagner et d'autres feraient mieux encore. Trombones, ophicléides, trompettes et cornets à pistons dominent presque toujours le quatuor de l'œuvre de Verdi; ce qui donna lieu à ce mauvais quatrain :

Vraiment l'affiche est dans son tort;
En faux on devrait la poursuivre.
Pourquoi nous annoncer *Nabuchodonos — or*
Quand c'est *Nabuchodonos — cuivre?*

E. F., *Paris*. — 1° Le Portugal sera traité à son tour comme les autres pays. — 2° Les titres courants en haut des pages n'ont d'intérêt que dans les Dictionnaires où les matières sont rangées par ordre alphabétique d'un bout à l'autre du volume. Mais pour le *Mensuel*, où l'ordre alphabétique recommence à chaque numéro et *où il y a une table*, l'expérience nous a montré qu'il importe uniquement d'avoir un numérotage dans le coin extérieur des pages.
3° Nous avons prévenu nos abonnés au numéro que, sur leur désir, on pourrait relier leur volume en y intercalant les feuilles supplémentaires. Mais les volumes tout préparés ne comportent que les fascicules proprement dits. La Librairie Larousse tient les feuilles supplémentaires à la disposition des acheteurs au volume.

T. H., *Alep*. — 1° Sur le premier point, nous ne pouvons pas vous donner de règle ; l'usage paraît facultatif : les uns prononcent le *divin* (*n*) *enfant*, les autres le *divinn'enfant* ; la plupart prononcent *un* (*n*) *homme;* mais quelques-uns veulent qu'on prononce *unn'homme*. — 2° La règle des sept noms en *ou* qui font leur pluriel en *oux* continue de faire loi. — 3° Le participe passé employé sans auxiliaire (même sous-entendu) est, dans l'analyse, considéré comme un adjectif qualificatif. — 4° La grammaire conforme à la nouvelle nomenclature est actuellement sous presse. — 5° La lecture attentive des meilleurs écrivains français et — quand cela est possible — des exercices de rédaction et de conversation corrigés par une personne connaissant bien la langue.

N. T., *Nancy*. — La valeur d'un homme du tempérament et du caractère de Ménage ne réside pas seulement dans ses livres, elle est aussi dans ses bons mots, dans ses conversations, qui, du reste, ont influé sur la langue, tout aussi bien que des traités en règle, grâce à la transformation qu'elle subissait à cette époque même. Ménage mourut d'une fluxion de poitrine, après avoir vu sa candidature échouer à l'Académie française. Il y avait bien peu d'écrivains avec lesquels il n'eût pas été en querelle de son vivant, aussi ne le ménagea-t-on pas, même après sa mort. La Monnoie lui adressa l'épigramme suivante :

Laissons en paix monsieur Ménage ;
C'était un trop bon personnage
Pour n'être pas de ses amis;
Souffrez qu'à son tour il repose,
Lui dont les vers et dont la prose
Nous ont si souvent endormis.

O. S., *Bâle*. — Pardon, la chose est peut-être compréhensible pour lui qui est au courant de la question, mais elle reste indéchiffrable pour nous qui ne sommes pas dans le secret des dieux. Nous attendons la clef de l'énigme ou les renseignements préliminaires qui nous permettront de deviner.

Un employé, quelque peu cousin de Calino, écrit deux lettres : « Mettez les adresses, » lui dit quelqu'un. Aussitôt dit, aussitôt fait. Saisissant la plume, l'employé écrit sur la première lettre : « A Monsieur Durand, 120, rue de Rivoli ; » et, sur la seconde : « A Monsieur Dupont, même rue, deux numéros plus loin. » Et les deux lettres furent jetées à la poste telles quelles. — L'employé avait oublié une chose : c'est que les deux lettres réunies pouvaient à la rigueur parvenir à leur adresse, mais que, séparées ou confondues avec cent autres, l'adresse de la seconde lettre devenait une énigme indéchiffrable pour le facteur. — Nous nous trouvons dans le cas du facteur.

M. I., *Amiens*. — Le sonnet n'est pas de Ménage, mais de Sarrasin. A la mort de ce dernier, Ménage réunit et publia ses œuvres, parmi lesquelles se trouve ce sonnet que Sarrasin adressait à son ami Charleval, et qu'il avait intitulé : *Ève coquette*.

Lorsque Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle, de son côté
(Dont bien nous prend), ne lui fut point cruelle.

Cher Charleval, alors, en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidèle :
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.

Or, en cela, nous nous trompons tous deux;
Car bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps et d'esprit agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable
Que d'être femme et ne pas coqueter.

S. B., *Cherbourg*. — Dépourvu de toute sanction légale, le pari ne peut donner lieu à aucune action en justice. Il crée une dette d'honneur au lieu d'une dette positive. Le pari était, à un certain moment, devenu une manie en Angleterre : on y pariait à peu près sur tout et il n'était guère d'événement public ou privé qui ne donnât lieu à des enjeux considérables. Ainsi, lors des nombreuses grossesses de la gracieuse reine Victoria, on fut obligé d'interdire les paris publics qui se faisaient sur la naissance probable d'un garçon ou d'une fille.

Un marinier remontait la Tamise dans une frêle embarcation. Un coup de vent survient et la chavire. Le pauvre homme s'efforce de regagner la rive. La foule s'amasse sur le quai et tout aussitôt les paris s'organisent : « Il sait nager! — Il ne sait pas nager! — Il se noie! — Il ne se noiera pas! — Dix livres qu'il se noie! — Dix livres que non! » Deux bateliers, témoins de l'accident, sautent dans leurs barques et viennent de l'autre rive au secours du malheureux. Encore quelques coups d'aviron, et ils vont l'arracher au danger. Mais, à ce moment, un cri général part de la rive opposée : « Il y a un pari!... » A ces mots sacramentels, les bateliers s'éloignent aussitôt et l'homme se noie.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 50. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

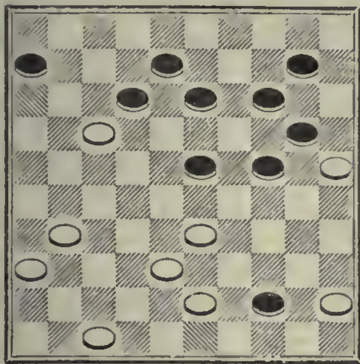
Trois mots font mon entier,
Célèbre prisonnier.
Mon un *sort du gosier,*
Mon deux *est familier,*
Mon troisième *est altier.*

Coupez en deux le petit supplément,
Dont la femme coquette
Agrémente sa tête,
*Et voilà l'*un. — *Mon* second, *simplement,*
C'est le refus. — Ancienne
ville, où coule la Vienne,
Mon tout *est chef-lieu d'arrondissement.*

DAMES

Problème, par A. M.

NOIRS (10)



BLANCS (9)

Les Blancs jouent et gagnent.

ANAGRAMME

PAR LÉON L.

Allons, chasseur, debout! n'entends-tu pas le cor
Qui sonne le... lever? *L'écho répète encor*
Sa joyeuse fanfare. Et le garde Baptiste,
Qui nous a découvert une si bonne piste,
Vient déjà d'endosser son plus beau... vêtement.
Allons, chasseur, debout! Partons, c'est le moment!

C'est le moment où daim, chevreuil et... léporide
Doivent fuir effarés devant la meute avide,
Ou le cerf aux abois, ou le ragot bloqué
Brame ou rugit d'effroi sous le fusil braqué.
Allons, chasseur, debout! La chasse est une fête :
C'est un puissant... engin, *pour la mine défaite.*

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Aux rives de l'Oural comme aux bords de l'Adour
Mon un *nous fait vieillir hélas! de jour en jour.*
L'âne mange mon deux, *dit-on, avec amour.*
Mon entier, *toison d'or, ondule dans la plaine,*
Et réjouit le cœur quand la grange en est pleine.

Mon un, *brave pansu, tient les bouches ouvertes.*
Mon deux *a des accents aigus, avec un air*
Bien plus fermé; mon trois *ne cause nulles pertes,*
Quoique ce trois soit grec, ancêtre de notre r.
Mon quatre *est votre état, plaines jaunes ou vertes,*
Mon tout *nous met la tête en l'air.*

MÉTAGRAMME

PAR H. PINCHON

Grammairien espagnol
Qui naquit près de Tolède.
Mois où le réveil du sol
Rend la campagne moins laide.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

On me doit mille choses :
De moi naissent les roses,
Les autres fleurs, puis
Tous les légumes, tous les fruits,
Et de plus on m'emprunte au bercail, aux étables,
Pour apprêter encor d'autres mets délectables.
Est-ce tout?... que non pas!
Non content de fournir au salon, aux repas,
L'été, je donne de l'ombrage,
En hiver, le chauffage,
Et je puis, en toute saison,
Garnir de meubles la maison.
Je servais autrefois à mesurer l'espace.
Ce temps n'est plus... tout passe!
Mais je fréquente encore en d'élégants milieux,
Et l'on me voit toujours dans la langue des dieux.
On me trouve à la ville, en mer, à la campagne,
Au bas d'un monument, d'un mât, d'une montagne,
Et tous ceux qui sont fiers de leur agilité
S'alourdiraient sans moi dans l'immobilité.

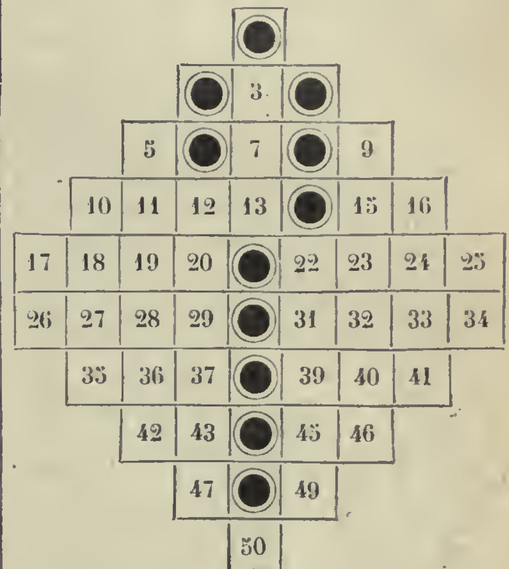
JEU DE LETTRES

PAR C. C.

Aux mots suivants : demain, noire, Cenis, jeun, unéa, taire, rien, *ajouter, à raison d'une par mot, les lettres d'un grand opéra, et, par le jeu de l'anagramme, obtenir d'autres mots dont les initiales donneront le nom d'un autre opéra très célèbre.*

LE SOLITAIRE

Le ?, par M. E. de F.



Du solitaire à 50 cases, enlever le pion 36 et jouer de façon à obtenir la figure ci-contre dans le minimum de coups.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de juin :

RÉBUS N° 47. — La France s'est associée de tout cœur aux fêtes de l'unité italienne. (*La France Celte as os sciés deux loues queue rôt faite deux lunes* **I** *té hie* **TA** *lit* **N**.]

CHARADES, p. H. de Jocando. — Pentecôte. Maroc.

CHARADES. par Jean. — Pentecôte. Trinité.

MÉTAGRAMME. — Papillon. Pavillon.

ÉCHECS :

BLANCS	NOIRS
1 — P — 4 CD	1 — R — 3 FD
2 — R — 7 R	2 — R — 2 FD
3 — F — 5 D	3 — R — 1 FD
4 — R — 6 D	4 — R — 1 D
5 — T — 8 CD*	Mat

LE JEU DES HOMONYMES. — Cher, chair, chère, chaire.

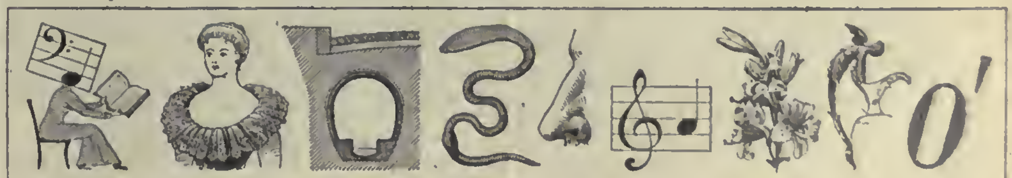
ÉNIGME. — Fez.

LOGOGRIPHE. — Trépas. Repas.

RÉBUS N° 48. — L'enfant change de caractère en grandissant.

RÉBUS N° 49. — Pas de fumée sans feu. (*Pas deux fûts maie 100 feu.*)

RÉBUS N° 51. — Par Tricoup.



Les solutions seront données au n° 54 (août).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

EMERSON (R. W.). — *Société et Solitude*. Traduction de M. Dugard. Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

GASTÉ (M. de). — *Réalités imaginatives. Réalités positives. Essai d'un code moral basé sur la science*. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

GAULTIER (Paul). — *La Pensée contemporaine; les Grands problèmes*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

HÉMON (Félix). — *Bersot et ses amis*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

JAMES (W.). — *Le Pragmatisme*. Introduction par H. Bergson. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PARISOT (E.) et E. MARTIN. — *Les Postulats de la pédagogie*. Paris, Alcan. In-16.

POIRSON (S.). — *La Coéducation. Ses causes. Ses effets. Son avenir*. Paris. In-16. 3 fr. 50.

RICHARD (G.). — *Pédagogie expérimentale*. Paris, Doin. In-18.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BERNARD (S.). — *La Révélation. Étude sur les religions comparées et l'ésotérisme féminin dans les traditions anciennes*. Paris, Dujols et A. Thomas.

CAULY (Mgr). — *Libéralisme et Modernisme*. Paris, de Gigord. In-18.

DAUPHIN (abbé J.). — *Histoire des séminaristes de Rennes et de Dol et l'œuvre du R. P. Blanchard*. Avec grav. et portrait. Paris, Lethielleux. In-16.

GIRODON (P.). — *La Charité envers Dieu*. Paris, Plon. In-16. 2 francs.

POIZAT (A.). — *Classicisme et Catholicisme*. Paris, Jouve. In-16. 3 fr. 50.

ROBERT (abbé C.). — *L'Abbé de Quincy* (1845-1899). Avec portrait. Annecy, Abry. Petit in-8°.

SAINT-PAUL. — *Les Épîtres de saint Paul étudiées dans l'ordre chronologique*. Trad. et comm., par P. Lanier. Paris, 6, rue Cassette. In-8°.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

CÔTE (L.) et P. BERTHET. — *La Poésie* (anthologie et biobibliographie) [La flore littéraire du Dauphiné]. Avec 1 portrait et 3 fac-sim. d'autogr. Grenoble, Roy. 3 parties. 20 francs.

DUMOULIN (Maurice). — *Les Ancêtres d'Alfred de Musset, d'après des documents inédits*. Avec grav. et 1 tabl. généalogique. Paris, Emile-Paul. In-18 jésus.

GASCHET (R.). — *Les Pastorales de Longus*. Traduction de P.-L. Courier. Etude critique. Paris. Larose et Tenin. In-8°.

MAURY (Lucien). — *Figures littéraires. Ecrivains français et étrangers*. Paris, Perrin. In-16.

RATTI (G. A.). — *Les Idées morales et littéraires d'Alphonse Daudet*. D'après ses œuvres. Grenoble, J.-L. Aubert. In-8°.

REGGIO (A.). — *Regards sur l'Europe intellectuelle*. Paris, Perrin. In-16.

ROUSSEAU (J.-B.) et BROSSETTE. — *Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette*, publiée d'après les originaux. Paris, Cornély. In-16.

RUSKIN (John). — *Præterita. Souvenirs de jeunesse*. Trad. de Mme Gaston Paris. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

SCHILLER. — *La Pucelle d'Orléans*. Traduction en vers français, par Albert Ulrich. Bar-le-Duc, Brodard, Meuwly et Cie. In-8°.

STAPFER (Paul). — *Humour et Humoristes*. Paris, Fischbacher. In-16.

Anthologie classique des écrivains français. Publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières. XIXe siècle (Prose et Poésie). 2 vol. in-8°. Avec portraits et grav. Paris, Larousse, 2 francs le vol. cartonné.

Chez Hachette, la 12e éd., augmentée d'un index biographique, de l'*Histoire de la littérature anglaise de Taine*.

ROMANS

LAVEDAN (Henri). — *Mon filleul*. Avec un portrait. Paris, Lafitte. In-16. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

CLÈRE (J.-F.-C.). — *Causeries. Réflexions et souvenirs sur la Peinture*. Paris, Paulin. In-8°. 4 fr. 50.

GAUTHIER (J.). — *Graphique d'histoire de l'art*. Avec fig. Paris, Plon. In-8°.

HÉNARD (R.). — [Paris] *Les Jardins et les Squares*. Avec planches. Paris, Laurens. In-8°.

JEAN (René). — *Les Arts de la terre* (céramique, émaillerie, mosaïque, vitrail). Avec grav. et cartes. Paris, Laurens. In-8°.

PANNIER (J.). — *Un architecte français au commencement du XVIIe siècle*, Salomon de Brosse. Avec grav. Paris, Eggimann. Petit in-4°.

PETRUCCI (R.). — *La Philosophie de la nature dans l'art d'extrême Orient*. Paris, Laurens. In-f°.

PŒHLAMMER (A.). — *L'Anneau du Nibelung, de Richard Wagner. Analyse dramatique et musicale*. Traduit de l'allem. par Jean Chantavoine. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

ROUSSEAU (L.-J.). — *Nouveau Système de notation musicale supprimant radicalement l'emploi de toutes les altérations en musique*. Paris, Philippo.

SCHNEIDER (R.). — *L'Esthétique classique chez Quatremère de Quincy* (1805-1823). In-8°. 3 francs. — *Quatremère de Quincy et son intervention dans les arts* (1788-1830). Avec portrait. In-8°. 7 fr. 50. Paris, Hachette.

SÉAILLES (Gabriel). — *Eugène Carrière*. Essai de biographie psychologique. Avec 8 photot. hors texte. 3 fr. 50.

SIMON (P.-Paul). — *La Grande rose de la cathédrale de Reims*. Reims, L. Michaud. In-4°. 25 francs.

SOUBIES (Alb.). — *Les Membres de l'Académie des beaux-arts depuis la fondation de l'Institut*. 3e série (1852-1876). Avec 1 tableau. Paris, Flammarion. In-8°. 6 francs.

STRYIENSKI (Casimir). — *Charles Landelle* (1821-1908). Paris, Emile-Paul. In-8°.

TIBAL (A.). — *Inventaire des manuscrits de Winkelmann déposés à la Bibliothèque nationale*. Paris, Hachette. In-8°.

Catalogue de la collection Chauchard. Musée national du Louvre. Paris, 106, boulevard Saint-Germain. In-8°.

Catalogue des cylindres orientaux et des cachets assyro-babyloniens, perses et syro-cappadociens de la Bibliothèque nationale. Avec un album de 40 planches. Paris, Leroux. Grand in-8°.

Dessins originaux des Maîtres décorateurs. Publiés par Léon Deshairs, Nicolas et Dominique Vineau. 100 pl. in-4°. Paris, D.-A. Longuet, 80 francs.

Les Collections artistiques de la Faculté de médecine de Paris. Inventaire raisonné, par Noé Legrand. Publié par L. Landouzy. Paris, Masson. In-4°. 100 francs.

ŒUVRES MUSICALES

GAILHARD (A.). — *Les Heures tendres*. Six mélodies avec accompagnement de piano. Paris, Heugel. 5 francs.

LE BOUCHER (M.). — *Quatre mélodies*. Avec accompagnement de piano. Paris, Costallat.

LULLY. — *Le Bourgeois gentilhomme*. Partit. d'orchestre reconstituée, par J.-B. Weckerlin. Paris, Costallat. 20 francs.

REUSCHEL (M.). — *Suite italienne pour violon et piano*. Paris, Hamelle. 5 francs.

SAMAZEUILH (G.). — *Quatuor en ré*, pour instruments à archets. Paris, Durand. Format de poche. 3 fr. 50.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ASSELIN (H.). — *Paysages d'Asie, Sibérie, Chine, Ceylan*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

BEAUREGARD (G. de) et L. et C. de FOUCHIER. — *L'Italie méridionale*. Avec gr. et cartes. Paris, Hachette. In-16. 4 fr.

CALLET (Albert). — *L'Agonie du Vieux Paris*. Préf. de Georges Cain. Avec fig. Paris, Daragon. In-8°. 8 francs.

CHUQUET (A.). — *Lettres de 1812*. 1re série. Paris, Champion. Petit in-8°. 3 fr. 50.

DESPATYS (baron). — *Un ami de Fouché, d'après les mémoires de Gaillard*. Avec 1 portr. en héliogr. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

DULAC (lt-colonel). — *Les Levées départementales dans l'Allier sous la Révolution* (1791-1796). T. 1er. Levée et historique des corps. Avec portraits. Paris, Plon. In-8°.

GIGON (S.-C.). — *La Troisième guerre de religion : Jarnac-Moncontour* (1568-1569). Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°.

GUICHON (vte de). — *La France morale et religieuse au début de la Restauration*. Paris, Emile-Paul. In-8° jésus.

MATHIEZ (A.). — *Les Conséquences religieuses de la journée du 10 août 1792*. Paris, Leroux. In-18.

ROUSTAM. — *Souvenirs de Roustam, mamelouk de Napoléon Ier*. Préf. de Fr. Masson. In-18 jésus.

VIGNAUD (Henry). — *Histoire critique de la grande entreprise de Christophe Colomb*. Paris, Welter. 2 vol. in-8°. Les deux vol. 30 francs.

Correspondance inédite de Marie-Caroline, reine de Naples et de Sicile, avec le marquis de Gallo, publiée par le commandant Weil et le mis di Somma Circello. Préf. de H. Welschinger. Avec portrait. Paris, Emile-Paul, 2 vol. in-8°. 15 francs.

Paris romantique : Voyage en France de Mrs. Trollope (avril-juin 1835). Traduit et publié par Jacques Boulenger. Paris, Arthème Fayard. In-8°. Prix : 1 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

ADDESSELEM (T.). — *L'Organisation financière de l'Empire marocain*. Paris, Larose. In-8°.

ANTONELLI (E.). — *La Démocratie sociale devant les idées présentes*. Paris, Rivière. In-16. 3 fr.

BERNARDINI-SJŒSTEDT (Léonie). — *La Révélation des valeurs de la femme*. Paris, Flammarion. In-16. 3 fr. 50.

BERTILLON (Dr J.). — *La Dépopulation de la France*. Avec fig. Paris, Alcan. Petit in-8°. 6 francs.

CARRET (J.). — *Le Droit de chasse dans ses rapports avec la propriété foncière*. Préface de Cunisset-Carnot. Paris, Larose et Tenin. In-8°. 10 francs.

CLARK (J.-B.). — *Principes d'économie dans leur application aux problèmes modernes de l'industrie et de la politique économique*. Traduction de W. Oualid et O. Leroy. Paris, Girard et Brière. In-8°. 10 francs.

FINANCE (Isidore). — *Les Syndicats professionnels devant les Tribunaux et le Parlement, depuis 1884*. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 6 francs.

MAGUET (Edgard). — *Les Conseils généraux dans les colonies françaises autres que l'Algérie*. Paris, Crès. In-8°.

MARTIN (Germain) et MARTENOT (P.). — *La Côte d'or (étude d'économie rurale)*. Dijon, librairies Damidot frères, Nourry, F. Rey et Venot. Paris, chez Champion et chez Rousseau. In-8°. 8 francs.

MARVAUD (Angel). — *Le Sionisme*. Préf. d'Anat. Leroy-Beaulieu. Paris, Bloud. In-16.

RICHARD (P.-J.). — *Etude sur l'assurance complémentaire de l'assurance sur la vie*. Paris, Hermann. In-16.

THÉRY (Edmond). — *L'Europe économique*. Paris, « l'Economiste Européen ». In-18. 3 fr. 50.

Compte rendu de la Société internationale du chômage (18-21 sept. 1910). Paris, Rivière. 3 vol. in-folio. 18 francs les 3 volumes.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

LABORDE (Albert). — *Méthodes de mesure employées en radioactivité*. Avec fig. Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-16.

RICHTER, ANSCHÜTZ et SCHRŒTER. — *Traité de chimie organique*. Traduit sur la 2e éd. allem. par H. Gault. Avec fig. T. 1er, série acyclique. Paris, Béranger. In-8°.

SCIENCES NATURELLES

ANDRADE (J.). — *Le Mouvement*. Avec fig. Paris, Alcan. In-8°.

BOHN (G.). — *La Nouvelle Psychologie animale*. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

GUIART (Dr J.). — *Les Parasites inoculateurs de maladies*. Avec fig. Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LAUNAY (L. de). — *La Géologie et les Richesses minérales de l'Asie*. Avec fig. Paris, Béranger. In-8°.

LEFEVRE (Jules). — *Chaleur animale et bioénergétique*. Avec fig. Paris, Masson. Grand in-8°. 25 francs.

RICHET (Ch.). — *L'Anaphylaxie*. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

VASCHIDE (Dr). — *Le Sommeil et les Rêves*. Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MÉDECINE

AGASSE-LAFONT (Dr E.). — *Les Applications pratiques du laboratoire à la clinique*. Avec pl. et fig. Paris, Vigot. Petit in-8°.

BURNET (Dr E.). — *Microbes et Toxines*. Introduction de Metchnikoff. Avec fig. Paris, Flammarion. In-18 jésus.

FAURE (J.-L.) et SIREDEY (A.). — *Traité de gynécologie médico-chirurgicale*. Avec fig. Paris, Doin. Grand in-8°.

LABORDERIE. — *Le Rôle de l'électricité dans les accidents du travail*. Avec fig. Paris, Maloine. In-16. 3 fr. 50

MACAIGNE (Dr). — *Précis d'hygiène*. Paris, Baillière. Petit in-8°. 10 francs.

RÉGNIER (Dr). — *Sérothérapie de la syphilis*. Avec fig. Paris, Maloine. In-8°.

THIROUX et D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — *La Maladie du sommeil et les trypanosomiases animales au Sénégal*. Avec fig. Paris, Baillière. In-8°.

SCIENCES APPLIQUÉES

BERGET (A.). — *La Route de l'air*. Avec diagrammes explicatifs et grav. Paris, Hachette. In-4°. 15 francs.

BOUSQUET (M.). — *Hygiène de l'habitation*. Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-16.

ENGELEN (G. VAN). — *La Mécanique à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles* (1910). Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. Grand in-4° à 2 col. 8 francs.

GÉRIN et ESPINADEL. — *La Publicité suggestive*. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 15 francs.

KLEIN (Paul). — *Météorologie agricole et Prévision du temps*. Introduction du Dr P. Regnard. Avec fig. Paris, Baillière. In-18 jésus.

LAURENT (Dr Em.). — *Précis d'éducation physique moderne*. Paris, Vigot, In-16. 2 fr. 50

MAIRE (Albert). — *Aérostation et Aviation. Catalogue de la bibliothèque de l'Université de Paris*. Paris, Champion. In-8°.

MALETTE (J.). — *Analyse chimique des eaux et ciments*. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 3 fr. 50.

MARZAHN (R.). — *Matières premières de la fabrication du caoutchouc, de la gutta-percha et des industries connexes*. Traduit et adapté de l'allemand par J. Fritsch. Paris, Desforges. In-8°.

MONVOISIN (A.). — *Le Lait, son analyse, son utilité*. Avec fig. Paris, Asselin et Houzeau. Petit in-8°.

PAGÈS (C.-C.). — *Manuel de culture physique*. Avec fig. Paris, Vigot. In-18 jésus, cartonné à l'anglaise. 3 fr. 50.

PICARD (A.). — *Archives de l'ingénieur-conseil*. Avec fig. T. Ier. Paris, Dunod et Pinat. In-8°.

RAIBAUD (J.). — *Technique de l'aéroplane*. Avec fig. Paris, Doin. In-8° jésus.

ROUSSET (J.). — *Les Machines à écrire*. Avec fig. Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-16.

SÉE (A.). — *Les Lois expérimentales de l'aviation*. Paris, 32, rue Madame. Avec fig. In-8°. 7 fr. 50.

VIGNERON (H.). — *Electrochimie et Electrométallurgie*. Avec fig. Paris, Geisler. In-8°. 5 francs.

Carte aéronautique au 1/200 000e (Service géographique de l'armée). Feuille : *Châlons*. Paris, ministère de la Guerre.

ART MILITAIRE

BUAT (E.). — *L'Artillerie de campagne*. Avec fig. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

BUTHOD (C.). — *Causeries équestres et militaires*. Paris, Chapelot. In-16. 3 fr. 50.

CORDONNIER (colonel). — *Les Japonais en Mandchourie*. Avec croquis et cartes. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 6 francs.

FLAMME (J.-B.). — *Le Matériel des chemins de fer à l'Exposition de Bruxelles (1910)*. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. Grand in-4°. 12 francs.

GASCOUIN (commandant). — *Infanterie française et artillerie allemande*. Avec figures, planches et croquis. In-8°. 3 francs.

LALUBIN (colonel). — *Dans quelle mesure l'infanterie peut-elle compter sur l'artillerie pour appuyer son attaque ?* Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 3 fr. 50.

MARTINOV (général E.-T.). — *La Guerre russo-japonaise*. Traduit du russe par A.-H. Avec planches. Paris, Fournier. In-8°.

PROKOS (capitaine). — *Opérations coloniales. Tactique des petits détachements*. II. *Chine et Indo-Chine*, Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 4 francs.

ULLRICH (R.). — *L'Armée russe au feu pendant la guerre de 1904-1905*. Traduit de l'allemand. par M. Raoul Marsollet. Paris, Chapelot. In-8°.

VAISSIÈRE (lieutenant-colonel). — *La Guerre russo-japonaise*. Historique. Enseignement. Avec cartes. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 5 francs.

DIVERS

LAHOR (J.). — *Les Habitations à bon marché et un art nouveau pour le peuple*. Avec grav. Paris, Larousse. Petit in-8°. 2 francs.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Encyclopédie médicale, revue mensuelle des publications médicales. In-4° à 2 col., 56 p. Un an, France : 20 fr. 1 n° : 2 fr. Le n° 1 a paru en janvier 1911.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Juin 1911 au 14 Juillet 1911

15 juin (jeu.). — Visite du prince héritier de Serbie à M. Fallières, président de la République.
— A l'Académie française, réception du général Langlois par M. Émile Faguet.
— Une violente tempête sévit dans le golfe de Trieste.
— Une grève internationale des transports maritimes est déclarée, et sévit particulièrement dans les ports d'Angleterre et de Hollande.
— Parcourant en chemin de fer le trajet d'Uskub à Prichtina, le sultan Mahomet V est acclamé par les Albanais.
— Retour à Fez du corps expéditionnaire du général Moinier.

16 juin (ven.). — Arrivée à Vigo du général Porfirio Diaz, ancien président du Mexique.
— Inauguration du monument élevé, sur la place Saint-Ferdinand des Ternes, à la mémoire de Léon Serpollet, un des créateurs de l'automobile.
— Fête des fleurs à Longchamp (et le jour suivant).
— Le gouvernement espagnol remet à M. Geoffroy, ambassadeur de France à Madrid, une note exposant les raisons qui ont motivé l'occupation d'El-Ksar.
— A la suite d'une interpellation de M. Jaurès et d'un discours de M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, la Chambre vote, par 434 voix contre 77, un ordre du jour approuvant la politique du gouvernement au Maroc.
— Mort du chirurgien Guinard des suites de l'attentat commis sur lui le 13 courant, à l'Hôtel-Dieu, par l'Espagnol Herrero.
— A l'issue du Sélamlik de Kossovo, le sultan accorde aux Albanais une amnistie générale.
— Le sultan du Maroc Moulaï-Hafid accorde son pardon à Moulaï-Zine, son frère.

17 juin (sam.). — M. Canalejas, président du conseil en Espagne, exprime, dans une déclaration aux journalistes, la bonne impression qu'il a éprouvée du discours de M. Cruppi au Parlement français.
— Dans le jardin de Bou-Djeloud, à Fez, le sultan Moulaï-Hafid reçoit les officiers français.

18 juin (dim.). — Départ, à Vincennes, des aviateurs concourant pour le circuit européen. Chute mortelle de l'aviateur Lemartin. — A Issy-les-Moulineaux, le lieutenant aviateur Princeteau est carbonisé dans son aéroplane. — A Epieds, près de Château-Thierry, l'aviateur Landron est brûlé avec son monoplan.
— A son passage à Santander, l'ex-président du Mexique, le général Porfirio Diaz est salué, au nom du roi Alphonse XIII, par le général Polavieja.

19 juin (lun.). — Départ de Paris pour Londres de la mission française et des missions étrangères envoyées au couronnement du roi d'Angleterre.
— L'Assemblée constituante portugaise, élue à la fin de mai, proclame officiellement la République portugaise.
— A Londres, parade des troupes coloniales.
— Première représentation, au théâtre Réjane (pour l'Œuvre) : *le Philanthrope* ou *la Maison des amours*, pièce en 3 actes et en vers, de MM. Jehan et Henri Bouvelet.
— En Bulgarie, élections législatives pour le Sobranié.
— La colonne Taupin combat les contingents Zaer et Zemmour dans la forêt de Mamora, entre Salé et Mehedya.

20 juin (mar.). — Le roi George V reçoit, à Buckingham-Palace, les envoyés extraordinaires et les missions des puissances étrangères.
— A Bruxelles, M. de Brocqueville, le nouveau président du conseil, donne lecture à la Chambre des députés de la déclaration ministérielle.

21 juin (mer.). — Condamnation du liquidateur Duez à douze ans de travaux forcés.

22 juin (jeu.). — Couronnement solennel, à l'abbaye de Westminster, du roi d'Angleterre George V et de la reine Mary.
— Le tsar de Bulgarie Ferdinand ouvre le grand Sobranié qui doit délibérer sur un projet de modification de la Constitution.
— A la Chambre française, les majoritaires sont battus par les proportionnalistes par 341 voix contre 223.
— A la Chambre espagnole, débats sur la question marocaine.
— Le général Moinier quitte Fez et arrive à Oujda sur la route de Meknès.

23 juin (ven.). — Procession du cortège royal à travers la ville de Londres, au cours de laquelle le roi reçoit les adresses des bourgeois de la cité de Westminster, du Conseil du comté de Londres, des maires du nord et du sud de Londres, de la cité de Londres.
Protestation des étudiants de Paris contre un article calomnieux de la *Strassburger Post*, injurieux pour la jeunesse française.
— M. Fallières, président de la République, se rend à Rouen. Un banquet lui est offert au Palais de Justice par la municipalité.
— A la Chambre des députés, à la suite d'un discours du général Goiran, ministre de la guerre, sur le haut commandement, le ministère Monis, qui repousse l'ordre du jour pur et simple, est mis en minorité par 248 voix contre 224. La démission du ministère est envoyée à Rouen au président de la République.

24 juin (sam.). — Le roi d'Angleterre passe une grande revue navale à Spithead.
— Le centenaire de Victor Duruy est célébré à la Sorbonne. Discours de M. Ernest Lavisse.
— Le général Moinier arrive à Meknès avec les colonnes Dalbiez, Brulard et Gouraud.

25 juin (dim.). — Le président de la République rentre à Paris.
— A l'occasion de la fête des Félibres, inauguration à Sceaux du buste de Mistral.
— Mort au château de Moncalieri, près de Turin, de la princesse Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel II et veuve du prince Jérôme Napoléon.

26 juin (lun.). — M. Caillaux est chargé de former un ministère.
— Première représentation : théâtre de la Renaissance, *le Mystérieux Jimmy*, pièce en 3 actes et 4 tableaux, tirée par M. Paul Armstrong d'une nouvelle de M. O. Henry et adaptée par MM. Yves Mirande et Henri Géroule.
— A la suite de la crise ministérielle, résultant de l'échec aux élections des chrétiens sociaux et des panpolonais, le président du conseil austro-hongrois, M. de Bienerth, donne sa démission, suivi de deux autres ministres, MM. Weiskirchner et Glombinsky. Le baron Gautsch est chargé de former un nouveau ministère.
— Le général Moinier pénètre dans la casbah d'El-Hadjeb, principal centre des Beni-M'Tir.

27 juin (mar.). — Le nouveau ministère est ainsi constitué : Présidence, Intérieur et Cultes, Joseph Caillaux, député ; Justice, Jean Cruppi, député ; Affaires étrangères, de Selves, sénateur ; Finances, L.-L. Klotz, député ; Guerre, Messimy, député ; Marine, Th. Delcassé, député ; Instruction publique, Steeg, député ; Travaux publics, V. Augagneur, député ; Commerce, Couyba, sénateur ; Agriculture, Pams, sénateur ; Colonies, Lebrun, député ; Travail, René Renoult, député. Sous-secrétaires d'Etat : Intérieur, Malvy, député ; Finances, René Besnard, député ; Beaux-Arts, Dujardin-Beaumetz, député ; Postes et télégraphes, Chaumet, député.
— Me Labori est élu bâtonnier de l'ordre des avocats.

28 juin (mer.). — La grève internationale des gens de mer prend une grande extension en Angleterre, particulièrement à Liverpool et à Manchester.
— La Chambre des lords commence la discussion du Parliament Bill. Lord Lansdowne dépose un amendement tendant à soustraire au *Veto bill* les questions d'une gravité exceptionnelle, comme le Home Rule.
— Obsèques de la princesse Clotilde à Moncalieri.
— Clôture du Congrès eucharistique de Madrid.

29 juin (jeu.). — Ouverture, au Musée social de Paris, du Congrès international des tribunaux pour enfants, sous la présidence de M. Paul Deschanel.
— A Madrid, procession du Congrès eucharistique comprenant plus de 50.000 personnes.
— Chute mortelle, à Bouy, du lieutenant aviateur Trochon.
— Le général Moinier revient à Meknès.

30 juin (ven.). — La déclaration ministérielle est lue à la Chambre par M. Caillaux, président du conseil.
— La Chambre vote, par 367 voix contre 173, un ordre du jour de confiance dans le gouvernement pour réaliser l'union de tous les républicains autour de la réforme électorale.
— Au Salon des artistes français, distribution des récompenses, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz.
— En Bulgarie, l'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de Constitution.
— Des malfaiteurs déboulonnent un rail près du Pont-de-l'Arche, provoquant le déraillement du rapide du Havre.

1er juillet (sam.). — Le *Journal officiel* publie la nomination de M. Delanney aux fonctions de préfet de la Seine.
— M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, rend visite à M. de Selves, ministre des affaires étrangères, et lui annonce que le cabinet de Berlin a décidé d'envoyer la canonnière *Panther* croiser devant Agadir.

2 juillet (dim.). — Dans le circuit européen, arrivée à Londres de Védrines et de six autres aviateurs.
— Les troupes du général Moinier quittent Meknès

3 juillet (lun.). — Le président de la République reçoit la visite du prince Boris de Tirnovo, héritier du trône de Bulgarie.
— Le président de la République, accompagné de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, quitte Paris et s'embarque à Dunkerque, à destination d'Amsterdam, sur l'*Edgar-Quinet*.
— Entrevue au Foreign-Office entre sir Edward Grey et M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres, au sujet de l'incident d'Agadir.
— La Chambre, modifiant le texte de la commission du suffrage universel et écartant les mots « avec représentation proportionnelle », vote l'élection au scrutin de liste « avec représentation des minorités ».
— La colonne Gouraud est attaquée par les Zemmour près de Souk-el-Arba et repousse les agresseurs.

4 juillet (mar.). — L'*Edgar-Quinet* arrive à Ymuiden et s'engage dans le canal du Nord. M. Fallières débarque à Amsterdam, où il est reçu par le prince des Pays-Bas, qui le conduit auprès de la reine. Un dîner est offert au président de la République.
— Le gouvernement allemand annonce que la canonnière *Panther* sera remplacée à Agadir par le croiseur *Berlin*.
— Entrevue de sir Edward Grey avec M. Paul Cambon, ambassadeur de France, puis avec le comte Wolff-Metternich, ambassadeur d'Allemagne à Londres, au sujet de l'incident d'Agadir.
— Mort du duc de La Trémoille, membre de l'Institut.
— Le roi de Monténégro fait savoir qu'en raison de la mobilisation de la Turquie, le Monténégro est aussi forcé de mobiliser.

5 juillet (mer.). — Le président de la République, la reine de Hollande et le prince des Pays-Bas se rendent à La Haye et reviennent le soir à Amsterdam.
— Mort à Stupinigi (Italie) de la reine Maria Pia de Portugal, grand'mère du roi Manuel.
— Première représentation, à la Comédie-Française : *Un jour de fête*, comédie en un acte, de M. Gabriel Faure.
— A la Chambre des lords, suite de la discussion de l'amendement de lord Lansdowne, qui est adopté par 253 voix contre 46.
— Ouverture, à Bruxelles, d'une conférence internationale de l'acier.

6 juillet (jeu.). — A Amsterdam, le président de la République rend visite à la reine mère. L'*Edgar-Quinet* le ramène d'Amsterdam à Dunkerque.
— Inauguration de l'institut aérotechnique de Saint-Cyr-l'École (fondation Henry Deutsch [de la Meurthe]).
— Aux Communes, M. Asquith déclare qu'à la suite de l'incident d'Agadir, une situation nouvelle a été créée au Maroc, intéressant plus directement que par le passé les intérêts britanniques.

7 juillet (ven.). — Arrivée à Vincennes des concurrents du circuit européen (Paris - Liège - Spa - Liège : Utrecht-Bruxelles-Roubaix-Calais-Londres-Calais-Amiens-Paris). Vidart, à 8 h. 37 m. 6 s. ; Gibert, à 8 h. 44 m. 40 s. ; Garros, à 9 h. 15 m. 49 s. ; Beaumont-Conneau, à 9 h. 26 m. 15 s. (il est le premier du classement général) ; Renaux, à 10 h. 25 m. 9 s. ; Kimmerling, à 10 h. 31 m. 24 s.
— Retour à Paris du président de la République.
— M. de Selves, rentré à Paris, confère avec M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne, et El-Mokri, ambassadeur du Maroc.
— M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, regagne son poste.
— Le Sénat termine le vote du budget.
— A El-Ksar, conflit entre les troupes espagnoles du colonel Silvestre et les caïds Ben-Dahan et Gazuli, représentants du Maghzen.
— L'ancien président Castro débarque à Castilletas (Venezuela) sous un déguisement.
— A Buc, arrivée des aviateurs Barra, à 6 h. 40 m., Védrines, à 7 h. 30 m. (ce dernier rangé 4e au classement général).

8 juillet (sam.). — Constitution à Belgrade d'un cabinet vieux-radical, sous la présidence de M. Milovanovitch.
— A Budapest, vers 2 heures du matin, des secousses sismiques se font sentir.
— Funérailles solennelles de la reine Maria Pia, dont les restes sont conduits de Stupinigi à la Superga.
— L'aviateur Morisson traverse la Manche. — L'aviateur Loridan établit le record de la hauteur à 3.280 mètres. — Le dirigeable *Adjudant-Vincenot* s'empare du double record de la distance parcourue sans escale (641 kilom.) et de la durée (16 h. 45 m.).
— A la Chambre italienne, séance mouvementée, à la suite de laquelle la discussion du projet de loi sur les assurances — voté en principe par 289 voix contre 118 — est renvoyé en novembre.
— Le général Moinier opère sa jonction avec le général Ditte, à Tiflet.

9 juillet (dim.). — Le président de la République quitte Paris pour se rendre à l'exposition de Roubaix.
— Commencement des négociations entre M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, et M. de Kiderlen-Wæchter, ministre des Affaires étrangères.

10 juillet (lun.). — A El-Ksar, les Espagnols confisquent les fusils du directeur des télégraphes chérifiens et d'un négociant français.
— Mort de M. Em. Levasseur, de l'Institut.
— Le général Moinier arrive à Rabat.

11 juillet (mar.). — M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, reçoit sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre à Paris.
— Le général Moinier s'embarque à Rabat sur le *Forbin* à destination de Casablanca.
— A la Chambre, en réponse à diverses interpellations de MM. Pourquery de Boisserin, Jaurès et Vaillant, sur les affaires marocaines, M. de Selves obtient par 429 voix contre 89 l'ajournement *sine die*.

12 juillet (mer.). — Mort de M. Longnon, de l'Institut.
— Le gouvernement français envoie à M. Martin, chargé d'affaires de France à Madrid, un télégramme pour le prier de communiquer au gouvernement espagnol des observations sur les derniers incidents de El-Ksar. — A Berlin, nouvel entretien entre M. Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter. — A Paris, M. de Selves reçoit les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie, de Russie, d'Espagne.
— Immense incendie de forêts au Canada, entre North Bay et Porcupine ; nombreuses victimes.

13 juillet (jeu.). — Investiture du prince de Galles à Carnarvon.
— A Ténériffe, la *Panther* est remplacée par le stationnaire allemand l'*Èbre*.
— Arrivée du général Moinier à Casablanca.
— Conclusion d'un nouveau traité d'alliance anglo-japonais.
— L'*Osservatore romano* publie un *motu proprio* du pape (daté du 2) modifiant la loi ecclésiastique relative aux fêtes religieuses.
— La télégraphie sans fil fonctionne pour la première fois entre Fez et Tanger.

14 juillet (ven.). — Fête nationale. Revue des troupes à Longchamp. Remise des étendards à 37 nouveaux régiments d'artillerie.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

V. J., *Paris*. — Nous avons donné l'article *Agadir* dans un de nos derniers numéros du *Larousse mensuel* (V mars 1911).

F. B., *Amsterdam*. — Nous sommes heureux de l'incident. Vous voyez une fois encore que l'exception confirme parfois la règle.

D. R., *Bordeaux*. — Tout simplement parce qu'il n'est pas *comte*. Nous n'avions pas à lui donner un titre qu'il n'a pas; il n'a même pas droit à la particule.

M. C., *Marseille*. — Sans doute, on devrait comprendre ainsi; mais le sens commun est une chose plus rare que son nom ne semble l'indiquer. Alors il vaut mieux expliquer.

D. O., *Bruxelles*. — Nous sommes en cela d'accord avec le Fabuliste :

> Une morale nue apporte de l'ennui .
> Le conte fait passer le précepte avec lui.

N. L., *Lyon*. — C'est le privilège, souvent corrupteur, des grands hommes d'inspirer l'affection et le dévouement sans les ressentir. — Après modifications que nous jugeons nécessaires, oui.

N. A., *Agen*. — Ses nouvelles sont certainement bien meilleures que ses poésies.

> Il se tue à rimer; que n'écrit-il en prose?

P. L., *Milan*. — Convenez que nous avons bien fait de ne pas nous presser. Il arrive à peu près le contraire de ce que vous aviez prédit. Maintenant nous pouvons publier l'article.

L. B., *Le Havre*. — Un cours de grammaire en 4 volumes ne se fait pas en trois mois. Il faut beaucoup plus de temps que ça à l'homme le plus habile et le plus expérimenté. Concluez.

T. B., *Genève*. — *L'aide* sert dans les travaux : *on fait de grandes découvertes à l'aide du télescope. L'appui* soutient dans tous les temps notre faiblesse : *ce vieillard ne peut marcher sans un appui*.

R. C., *Rennes*. — On ne lutte point avec les faits sociaux; ils ont des racines où la main de l'homme ne saurait atteindre et, quand ils ont pris possession du sol, il faut savoir y vivre sous leur empire.

G. F., *Mâcon*. — C'était la distraction en personne. Il arrive en retard un soir au théâtre : « La pièce est-elle commencée? demande-t-il à l'ouvreuse. — Oui, monsieur, on a déjà joué un acte. — Lequel?... »

P. D., *Gagny*. — Il y a dans ce renvoi une coquille. Au lieu de l'N il faut lire un U, et le mot est OPHIUCHUS que vous trouverez à son ordre.

M., *Saïgon*. — *Excelsior* est un mot latin, le comparatif d'*excelsus*, qui signifie *haut, élevé*, au propre comme au figuré. Prendre comme devise *Excelsior!* c'est déclarer qu'on désire aller « Toujours plus haut! »

R. N., *Oyonnax*. — Vous trouverez dans le *Nouveau Larousse*, tome VI, p. 314, un long article sur la *natation*, et, dans le *Supplément*, p. 398, une suite à cet article. En outre, notre maison va publier dans le courant d'août un joli volume : les *Sports nautiques : Aviron*, par Louis Doyen; *Natation*, par Paul Augé; *Water-polo*, par Georges Mœhs.

R. V., *Nantes*. — La distinction à distance est impossible et nous ne pouvons vous indiquer un moyen de la faire. Nous ne vous répondrons pas surtout comme le fit ce mauvais plaisant au chasseur qui se plaignait de toujours tuer des hases. « Je voudrais bien, disait-il, connaître un moyen pour distinguer les lièvres de leurs femelles.— Il n'y a rien de si aisé, répondit ce plaisant; lorsque c'est un mâle, *il* court; lorsque c'est une femelle, *elle* court. »

F. M., *Versailles*. — C'est par erreur que l'auteur de l'article *Gambetta et l'Alsace-Lorraine* (n° de juillet dernier) fait mourir Gambetta le 4 janvier 1883; cet homme d'État est mort à Ville-d'Avray le 31 décembre 1882, c'est-à-dire quatre jours plus tôt, comme nous le disons dans le *Nouveau Larousse*.

J.S., *Grenoble*. — Il avait une offre à faire, il l'a faite, mais avec l'espoir qu'elle ne serait pas acceptée. Un gentilhomme napolitain faisait valoir une belle montre à un gentilhomme français. Celui-ci la trouva admirable. Le Napolitain la lui offre poliment; le Français l'accepta. « Comment! monsieur, dit l'Italien, où en êtes-vous de la politesse? Ce que je vous offre poliment, vous devez le refuser de même. »

P. S., *Mont-de-Marsan*. — Le mot *garden-party*, neutre en anglais, a été longtemps employé au masculin par les Français qui s'en servaient; plus récemment, sous l'influence du mot français *partie*, l'usage s'est établi de le faire féminin; et nous avons corrigé nos dictionnaires en ce sens.

F. C. D. H., *San Francisco*. — Permettez-nous de vous demander si vous ne confondez pas deux mots différents. L'*ostéopathie* n'est pas une thérapeutique, mais une maladie; le mot veut dire *maladie des os*. Nous supposons qu'il s'agit de l'*homéopathie*, qui est bien une méthode thérapeutique, opposée à l'*allopathie*, et que vous trouverez définie et appréciée dans le *Nouveau Larousse*.

F. F., *Paris*. — Voici, exactement, le quatrain de Musset :

> C'était un mal vulgaire et bien connu des hommes;
> Mais, lorsque nous avons quelque ennui dans le cœur,
> Nous nous imaginons, pauvres fous que nous sommes,
> Que personne avant nous n'a senti la douleur.

C'est la réponse du Poète à la Muse, au début de la *Nuit d'Octobre*, qui se trouve dans le recueil des *Poésies nouvelles*.

V., *Roubaix*. — La question que vous nous posez ne peut pas être résolue par *oui* ou par *non*. Au point de vue de l'expérience et du sens commun, on attribuera qui plus, qui moins d'intelligence au cheval. Au point de vue philosophique, la réponse dépendra de la théorie que l'on admet sur la part plus ou moins grande d'intelligence qui peut se mêler à l'instinct des animaux.

B. A., *Orléans*. — Son ami l'a trahi et l'a pillé, dites-vous? Tout le monde sait cela, et le *Nouveau Larousse* le mentionne. — Ah! les amis! — Eh! oui. Ah! les amis! — De nos jours, comme de tout temps du reste, on pourrait dire comme Mermet au XVII° siècle :

> Les amis de l'heure présente
> Ont le naturel du melon;
> Il faut en essayer cinquante
> Avant d'en rencontrer un bon.

N. C., *Besançon*. — Cet opéra-ballet de Rameau, paroles de Monticour, a pour titre *les Paladins*. Il fut représenté à Paris en 1760 et n'eut que quelques représentations. Rameau prétendit qu'on n'avait pas eu le temps de goûter sa musique et se servit de cette expression : « La poire n'est pas mûre. » Une actrice, Mlle Carton, répondit : « Ça ne l'a pas empêchée de tomber. »

M. S., *La Haye*. — Lui ne s'est pas trompé que de chapeau, mais le tsar Pierre le Grand fit mieux. Dans son second voyage en Hollande, en 1716, il passa par Dantzig. Il s'y trouve, un dimanche, placé dans l'église à côté du bourgmestre : le service était long; on était en hiver. Le tsar était chauve et avait froid à la tête; il imagina de prendre, sur la tête de son voisin, la grande perruque qui la couvrait et de la mettre sur la sienne. Le service fini, il rendit au bourgmestre sa perruque et le salua très poliment.

M. V., *Paris*. — Nous ne défendons pas l'écrivain; qu'il se défende lui-même; mais nous disons que le public, son lecteur, est plus coupable que lui. S'il n'y avait pas de clients pour lire ce genre de prose, il n'y aurait peut-être pas d'auteurs pour l'écrire. Voyez ce que Lebrun-Pindare écrivait au commencement du XVIII° siècle :

> Si vous prêtez un livre à la prude Zélie,
> Où des traits dangereux puissent nuire au lecteur,
> Avec grand soin elle vous prie
> De marquer les endroits qui blessent la pudeur.
> Sa vertu, dites-vous, mérite qu'on l'admire.
> Non, je sais le dessein qu'elle a :
> Ce n'est point pour ne pas les lire,
> C'est pour ne lire que ceux-là.

E. M., *Lille*. — Il est vrai que nous n'avons pas encore abordé ce sujet : mais vous le trouverez traité sommairement dans un chapitre d'un ouvrage publié par notre maison : G. Voulquin, *les Frontières françaises*. Tome Ier, chapitre IV : *le Camp retranché de Paris*. — L'*Index-number* sert à établir la moyenne des prix de certaines marchandises pendant un certain nombre d'années. Nous définirons ce mot dans le *Larousse mensuel*.

L. R., *Cazouls-lès-Béziers*. — En admettant que nous ayons à accueillir un mot aussi bizarrement orthographié que *erpéistes*, pour désigner les partisans de la R. P. (représentation proportionnelle), on ne saurait reprocher à nos dictionnaires (particulièrement à l'ancien *Grand Larousse*) de n'avoir pas enregistré un mot qui n'existait pas quand ils ont paru, et qui est de création toute récente. — Ce n'est pas nous qui avons fait la *Grande Encyclopédie*, et le renvoi non justifié que vous nous signalez ne nous est pas imputable. Néanmoins, nous ferons cette modification, comme nous en avons déjà fait bien d'autres dans l'ouvrage.

T. C., *Clermont-Ferrand*. — Depuis 1905, les actes de vente peuvent être faits sur papier libre, comme nous l'avons déjà dit. Vous avez sans doute en vue l'article 6 de la loi du 22 avril 1905, ainsi conçu : « Les minutes, originaux et expéditions des actes ou procès-verbaux de vente, licitations ou échange d'immeubles, ainsi que les cahiers des charges relatifs à ces mutations, sont affranchis de tout droit de timbre. » Vous remarquerez : 1° qu'il s'agit uniquement de mutations immobilières; 2° que la suppression du droit de *timbre* a pour contre-partie fiscale le rehaussement des droits d'enregistrement qui, fixé précédemment à 5,50 0/0 en principal, a été porté à 7 0/0 pour les ventes et à 4,70 0/0 pour les échanges d'immeubles (non ruraux), à 0 fr. 20 0/0 pour les partages (mobiliers ou immobiliers). Les droits sur les ventes et les échanges sont affranchis de tout décime et la transcription des actes ne donne lieu qu'à la perception de la taxe proportionnelle, mais les accords purement verbaux y sont assujettis. Les droits sur les partages sont passibles des décimes.

V. F., *Tours*. — Le marquis de Boufflers revint en France en 1800 et se fit, sans aucun profit pour sa fortune, le courtisan de Napoléon et de sa famille. Ses gracieux badinages rimés étaient accueillis froidement par une société qui n'était plus la sienne, et il finit par se retirer désabusé dans ses terres, pour y cultiver ses blés, qu'il nommait *ses dernières poésies*. Les vers suivants sont bien de lui :

> Le premier jour que je la vis,
> J'aperçus sa beauté, mais je n'aperçus qu'elle;
> Et le jour que je l'entendis,
> Je la trouvai bien plus belle.
> J'admirai son esprit, je louai ses attraits,
> Sans penser que mon âme en serait enflammée;
> Si j'avais su d'abord combien je l'aimerais,
> Je ne l'aurais jamais aimée.

M. T., *Bruxelles*. — L'*Histoire de France contemporaine*, qui doit faire suite aux deux volumes d'*Histoire de France* que la Librairie Larousse vient de publier, est en préparation. L'ouvrage sera annoncé très prochainement et commencera de paraître avant la fin de cette année. — L'*Histoire générale* illustrée dont nous avons déjà parlé est également en préparation : les spécialistes éminents auxquels la rédaction en a été confiée y travaillent activement.

O. M., *Alger*. — Mahomet aussi, assure-t-on, plaisantait volontiers; mais lorsqu'il laissait échapper la plaisanterie dans ses paroles, c'était toujours d'une manière adroite et indirecte. Ainsi l'on rapporte qu'il dit une fois à une vieille femme : « Au jour de la résurrection, aucune vieille femme n'entrera dans le paradis. » La vieille, toute troublée, s'écria avec douleur : « O prophète de Dieu! quelles fautes avons-nous commises pour que nous soyons privées du bonheur des élus? » Le prophète fit un sourire; puis, écartant le voile de rubis qui couvrait les perles de ses dents, il dit : « Le Créateur rajeunira toutes les vieilles femmes et les introduira dans le paradis. »

P. D., *Amiens*. — La version la plus généralement accréditée sur la cause de l'épouvantable incendie qui faillit détruire de fond en comble le Palais de Justice, à Paris, est que ce sinistre ne fut que le contre-coup du crime de Ravaillac. C'était en 1618, il y avait huit ans que le régicide avait été jugé et exécuté. L'instruction de son procès avait fait planer sur plus d'un grand personnage de graves soupçons de complicité avec l'assassin de Henri IV; les pièces du procès, déposées au greffe, pouvaient, d'un jour à l'autre, conduire à la révélation de vérités dangereuses. Il était donc urgent d'anéantir ces pièces, et l'on croit généralement que l'incendie du 5 au 6 mars 1618 n'eut ni d'autre mobile ni d'autre but.

Rien, sauf les vieilles tours rondes de la Conciergerie, la tour de l'Horloge et la Grand'Chambre, ne demeura debout. Les registres du Parlement furent sauvés.

Ce fut à l'occasion de cet incendie que le poète Théophile composa ce quatrain si connu :

> Certes, ce fut un triste jeu
> Quand, à Paris, dame Justice,
> Pour avoir mangé trop d'épice,
> Se mit le palais tout en feu.

Com^t S., *Alger*. — L'étymologie qui consiste à expliquer le mot *poltron* par *pollex truncatus*, pouce coupé (par allusion aux mutilés volontaires qui se coupaient le pouce pour échapper au service militaire), est connue depuis longtemps : vous la trouverez relatée par exemple dans le *Grand Dictionnaire* Larousse en 17 volumes; mais il y a longtemps aussi qu'elle est rejetée par les étymologistes, car, pour ingénieuse qu'elle soit, elle n'en est pas moins inexplicable au moyen des lois phonétiques, qui ne sont point affaire de fantaisie. Nous nous en tenons donc à l'étymologie que nous avons donnée au *Nouveau Larousse illustré*.

A. D., *Versailles*. — La méprise de M. Émile Faguet est bien réelle. Le célèbre jugement sur les Gaulois, qui sert de préambule à sa charmante et spirituelle réponse au général Langlois : *Rem militarem et argute loqui* (s'appliquer aux choses de la guerre et parler finement), ne figure pas dans les *Commentaires* du vainqueur de Vercingétorix. C'est une phrase attribuée à Caton l'Ancien par le grammairien Charisius. Mais on ne lit plus guère Charisius, même à la Sorbonne. En tout cas, rendons à César ce qui appartient à César, mais pas davantage.

L'erreur plus amusante que grave de l'éminent académicien a conduit quelques esprits chercheurs et amoureux de précision à éplucher sans bienveillance les deux discours. On a surpris ainsi, sous la plume de M. Faguet, un vocable certainement nouveau dans la langue française : *duplexité* (dans le sens de : qualité de ce qui est double); et aussi une autre citation mal transcrite :

> La maison vibrera comme un grand cœur de pierre
> De tous les cœurs *ardents* qui battront sous son toit.

Lamartine (Recueillements poétiques, *la Vigne et la Maison*) a écrit, avec un sentiment plus juste de l'euphonie :

> De tous les cœurs *joyeux*..., etc.

Enfin, selon le général Langlois, les zouaves auraient, après Solférino, nommé caporal de leur régiment, pour sa belle conduite, le roi d'Italie Victor-Emmanuel. L'anecdote est jolie, et d'ailleurs véridique; mais c'est au soir de Palestro qu'elle se place.

Ce sont là de petits péchés d'érudits. Celui-là seul, qui n'a jamais tenu une plume, pourrait leur jeter la première pierre.

A. J.-M., *Bourges*. — Bien que le sujet sorte un peu de nos attributions, nous pouvons bien, nous aussi, donner notre opinion sur une question que tout le monde commente. Elle en vaut peut-être une autre et nous la développons, puisque cela vous fait plaisir.

L'*unité de commandement*, en temps de guerre, est indispensable pour coordonner les efforts des armées agissant sur chaque théâtre d'opérations, ou même sur des théâtres différents, mais contre des forces marchant d'accord entre elles. Bref, c'est l'unité d'action d'un côté qui la rend nécessaire de l'autre. Et l'unité d'action ne peut s'obtenir que par l'unité du commandement. Or, pour réaliser celle-ci, il faut remettre le commandement aux mains d'un seul chef, d'un seul homme. Car, à la guerre, un *Conseil* ne peut commander, si bien composé qu'il puisse être, si compétent que soient ses membres. Certes, ce chef unique peut et doit s'éclairer auprès de ceux qui sont en état de le renseigner. Mais il doit prendre ensuite sa décision personnellement, sous son entière responsabilité. Et c'est ce qui impose l'obligation de désigner ce chef d'avance, en lui donnant toute faculté d'étudier et de mettre au point, durant la paix, l'instrument dont il devra se servir pendant la guerre.

Ce sera en tenant conseil avec ceux qui, devant l'ennemi, seraient sous ses ordres, que ce chef arrivera à les connaître et que chacun pourra se rendre un compte exact du rôle qui lui incomberait à la guerre, de la façon dont il devra le remplir. Cette préparation est indispensable pour que le général en chef puisse se borner, au courant des hostilités, à diriger ses commandants d'armées ou de groupe d'armées, non par des ordres trop précis, mais par ce qu'on appelle des *directives*, qui sont de simples indications générales ou des lignes de conduite à suivre.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 52. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

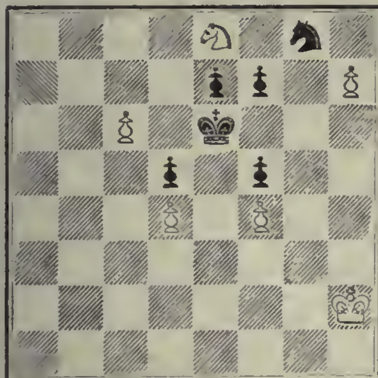
Célébré par Sâdi, mon un *est fée en Perse.*
Jean Richepin chanta mon deux *avec amour.*
Mon tout, *cité sur l'Isle, assure le commerce*
Du condiment fameux que l'on trouve alentour.

Au doigt d'une femme on voit bien souvent
Le petit objet que mon un *exprime.*
Espoir et courage à qui va bravant
Fatigue, danger, et risque l'abîme
Pour fouler du pied, fier, mon deux *mouvant,*
De sa randonnée, objectif ultime!
Quant à mon entier, *c'est le nom savant*
De cette rondelle à valeur infime
Dont n'a jamais trois, quel que soit le vent,
Le vieux Laquedem, errante victime.

ÉCHECS

Problème, par G. Nelson

Noirs (6)



Blancs (6)

Mat en trois coups.

DOUBLE ACROSTICHE

PAR MARGUERITE C.

* . * . .
* . * . .
* . * . . .
* . * . . .
* . * . . .
* . * . . .
* . * . . .

Remplacer ces astérisques et ces points par des lettres de façon à obtenir horizontalement *sept prénoms masculins et* verticalement, *selon les astérisques, à droite le nom d'une déesse, à gauche la vertu qu'elle personnifie.*

QUESTION POINTILLEUSE

PAR CH. D.

Je connais le point *de Chantilly, le* point *de Malines, le* point *de Valenciennes et le* point *de Venise, mais le* point *d'Alençon est un* point *que je ne connais* point. *Aussi, tu m'obligerais de tout* point *si tu voulais me renseigner, de* point *en* point *sur ce* point *qui m'intéresse au plus haut* point.

RÉBUS N° 53

PAR JEAN



ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Fille d'un saint hautement réputé,
En matière de foi, je fais autorité.
Quand je suis grande et forte,
Aux rives de la Seine ainsi qu'aux bords du Rhin,
Le gaillard qui m'emporte
Est maître souverain,
Car il a dans sa manche
Tous ceux qu'il veut avoir.
Sans peine on peut me voir
Modestement me baigner dans la Manche.
Si tu veux, cher lecteur, être dispos le soir,
La canicule étant prochaine,
Goûte au frais ma douceur à l'ombre d'un gros chêne.

BOUQUET

PAR O. H.

Trouvez, dans les vers suivants, le nom de la personne dont ils tracent le portrait.

Mêlez au lis la rose et vous aurez sa joue.
Ajoutez deux bluets, ce seront ses doux yeux,
Rayons d'or, ses cheveux, quand le soleil s'y joue.
Il n'est rien de plus fin, de plus délicieux,
Excepté son cœur pur, ses pensers gracieux.

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon premier, *bien souvent, est regardé comme «* un *».*
Aux monts pyrénéens, mon second *est commun.*
Mon tout *causa la mort, il y a bien des lustres,*
D'une reine admirée entre les plus illustres.

Un : *exclamation d'un enfant volontaire.*
Deux : *c'est un adjectif possessif féminin.*
Trois : *notre nation ne peut pas s'en défaire,*
Mais ce « trois », par bonheur, est tout à fait bénin.
Quatre : *voyez pronom indéfini commode.*
L'entier, *au présent mois, est très fort à la mode.*

ARITHMÉTIQUE AMUSANTE

PAR THÉO DE B.

Un père à son fils Jean disait :
Je n'avais que vingt ans lorsque tu vins au monde,
Et l'an prochain déjà, ta fille Cunégonde,
De notre affection le cher et tendre objet,
Suivant un calcul fort sage,
Aura le tiers de mon âge,
Et la moitié du tien. — On demande, lecteur,
Le nombre des années
Que le ciel a déjà données
A ce père calculateur.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de juillet :

RÉBUS N° 50. — Kléber, Hoche et Marceau illustrèrent le drapeau français [*Clef baie rocher Mars os île lustre air l'Eudes rat Pau France haie*).

CHARADES, par Jean. — Lalude. Chinon.

DAMES :

B :	47-41	33-29	43-39	31-27	41-37	36-9	25-5
N :	12-21	24-42	44-33	21-32	*ad-lib.*	14-3	perdu

ANAGRAMME. — Réveil, livrée, lièvre, levier.

CHARADES, p. H. de Jocando. — Moisson. Aéroplane.

ÉNIGME. — Pied.

MÉTAGRAMME. — Abril, avril.

JEU DE LETTRES :

demain	+	**O**	=	**Domaine**
noire	+	**T**	=	**Orient**
cenis	+	**H**	=	**Niches**
jeun	+	**E**	=	**Jeune**
uméa	+	**L**	=	**Ulèma**
taire	+	**L**	=	**Aliter**
rien	+	**O**	=	**Noire**

LE SOLITAIRE :

19-36	17-19	11-28	13-11	5-19	30-13	28-30
26-28	43-29	28-11	10-2	35-7	29-43	12-29
47-37	45-43	42-44	29-43	43-45	14-2	23-21
3-13	12-14	39-22	33-31	25-23	22-24	16-33
9-23	34-32	49-39	50-44	38-48	40-38	23-40
		41-39	31-45	46-44		

RÉBUS N° 51. — La liberté gouverne et la licence opprime (*La lit berthe égout ver nez la lis anse O prime*).

RÉBUS N° 54. — Par Tricoup.



Les solutions seront données au n° 55 (septembre).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

BERTHELOT (René). — *Un Romantisme utilitaire.* Etude sur le mouvement pragmatiste. Paris, Alcan. In-8°. 7 f. 50.

BLOCH (Maurice). — *Trois Educateurs alsaciens* (Joseph Willm, Jean Macé, Auguste Nefftzer). Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

DUPRÉ et M. NATHAN. — *Le Langage musical. Etude médico-psychologique.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 75.

OSTWALD (Wilhelm). — *Esquisse d'une philosophie des sciences.* Traduit de l'allemand par Dorolle. Paris, Alcan. In-16.

POIRSON (S.). — *La Co-éducation. Ses causes, ses effets, son avenir.* Paris, Paulin. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RICHTER (Claire). — *Nietzsche et les théories biologiques contemporaines.* Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

RUYSSEN (Th.). — *Schopenhauer.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

L'Education d'après les lois de la nature, par divers auteurs. Paris, Schleicher. In-8°.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BENOIT (D.). — *Les Origines de la Réforme à Montauban.* Montauban, Mlle Capelle. In-16. 3 fr. 50.

BRICOUT (J.). — *Où en est l'histoire des religions?* par J. Bricout, avec la collaboration de divers auteurs. Paris, Letouzey et Ané. In-8°. Les 3 vol. 12 francs.

CONVERT (H.). — *Notre-Dame d'Ars ou Méditations sur la Sainte Vierge* tirée des édits et de la vie du bienheureux J.-M. Vianney. Lyon et Paris, Vitte. Petit in-16.

COUZARD (abbé). — *Sainte Hélène,* d'après l'histoire et la tradition. Paris, Bloud. In-16.

PASQUIER (abbé H.). — *La Solution du problème synoptique.* Tours, Mame. In-8°.

VERPEAUX (L.). — *Le Rôle personnel du Saint-Esprit dans la sanctification des âmes.* Domais-Dijon, Union typographique. In-8°.

VERRET (abbé S.). — *L'Education selon l'Evangile.* Paris, de Gigord. In-16.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

CAREN (Raymond). — *Le Rythme poétique dans les « Métamorphoses » d'Ovide.* Paris, Geuthner. In-8°

CÉZARD (E.). — *Métrique sacrée des Grecs et des Romains.* Paris, Klincksieck. In-16 jésus

CHURTON COLLINS (J.). — *Montesquieu et Rousseau en Angleterre.* Traduit de l'anglais par P. Deseille. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

GEBHART (Em.). — *Souvenirs d'un vieil athénien.* Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

GRISELLE (E.). — *Fénelon.* Etudes historiques Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

GROMAIRE. — *La Littérature patriotique en Allemagne* (1800-1815). Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

MICHEL-ANGE. — *L'Œuvre littéraire de Michel-Ange.* Traduct. de Boyer d'Agen. Avec 26 dessins de Michel-Ange. Paris, Delagrave. In-8°. 7 fr. 50.

MICHELET (J.). — *La Sorcière,* avec des compositions originales de Martin van Maele. Paris, Chevrel. In-8°.

RABELAIS (François). — *Œuvres* (sous presse). Edition de la Société des Etudes rabelaisiennes. Publiées par A. Lefranc, J. Boulenger, H. Clouzot, Dorveaux, J. Plattard et L. Sainéan. L'ouvrage formera 8 vol. in-4°. (On tirera 50 ex. sur hollande, 25 sur japon.) On souscrit chez Champion, à Paris.

ROUSSEAU (J.-J.). — *Les Confessions.* Extraits suivis illustrés. Notices et annotations de Henri Legrand. Paris, Larousse. Petit in-8°. 1 franc.

THÉOCRITE. — *Œuvres de Théocrite* traduites en vers par D. Seners. Nantes, impr. Sulières. In-18 jésus.

YOVANOVITCH (V.-M.). — *La « Guzla » de Pr. Mérimée.* Etude d'histoire romantique. Avec un portrait. Paris, Hachette. In-8°. 12 francs.

ROMANS

BAULU (Marguerite). — *Modeste automne.* Paris, A. Leclerc. In-18. 3 fr. 50.

BIENSTOCK (J.-W.) et A. SKARVAN. — *Au pied de l'échafaud,* récits traduits du russe Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

CHERAU (Gaston). — *La Prison de verre,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

QUET (Edouard). — *Les Épaves,* roman. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

WELLS (H.-G.). — *Effrois et fantasmagories.* Traduit par Henry D. Davray et B. Kosakiewicz. Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

ANSON (L.). — *Numismata græca. Greek coin-types, classified for immediate identi cation.* Londres, L. Anson, 61, Regent Street. In-4°.

BERTHELÉ (J.). — *Archives campanaires de Picardie.* Avec planches. Abbeville, impr. Paillart. In-8°.

COLLIGNON (M.). — *Les Statues funéraires dans l'art grec.* Avec fig. Paris, E. Leroux. In-4°.

DU BUS (C.). — *Tables générales des cinquante premières années de la « Gazette des Beaux-Arts ».* Paris, 106, boulevard Saint-Germain. Grand in-8° à 2 col.

NOCQ (Henry). — *Les Duvivier,* avec fig. et planches. Paris, 117, boulevard Saint-Germain. Grand in-8°.

ROCHET (C.). — *L'Anatomie artistique,* avec dessins et planches. Paris, Laurens. In-8°. 2 francs.

SOUBIES (Albert). — *Almanach des spectacles* (1910). Avec eau-forte. Paris, Flammarion. Petit in-12. 5 francs.

ŒUVRES MUSICALES

FAURÉ (G.). — Six préludes pour piano. Paris, Heugel.

LE FLEM (P.). — *Quintette* en mi *mineur* (piano, 2 violons, alto et violoncelle). Paris, à la « Schola Cantorum ». 12 francs.

MISSA (Edmond). — *Hermann et Dorothée,* com. lyr. en 3 actes. Part. piano et chant. Paris, Gras. 15 francs.

RAVEL (M.). — *Daphnis et Chloé.* Fragments symphoniques pour orchestre. Part. d'orch. Paris, Durand. 30 francs.

ROUGNON (P.). — *Pièces archaïques concertantes.* Paris, Costal at.

WIENIAWSKI (J.). — *Sonate,* pour piano et violoncelle. Paris, Durand. 8 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

BARRACAND (Lucien). — *Le Vieux Dauphiné.* Paris. Nlle Librairie nationale. In-16. 2 francs.

BARRUEL (abbé). — *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme.* Paris, « la Renaissance française ». In-16. 3 fr. 50.

BELLE (Edmond). — *La Réforme à Dijon.* Dijon, librairies Damidot frères, Nourry, Rey, Venot; Paris, chez Champion et chez Rousseau. In-8°. 4 francs.

BRUN (André). — *Le Général Coffinières de Nordeck* (1811-1887) et le capitaine d'artillerie Léon-Gabriel C. de N. Paris, J. Leroy et Cie. In-8°.

CARDENAL (L. de). — *Recrutement de l'armée en Périgord pendant la période révolutionnaire.* Avec grav. Périgueux, impr. D. Joucla.

COURSON (Vte A. de). — *L'Insurrection de 1832 en Bretagne et dans le Bas-Maine.* Paris, Emile-Paul. In-8°. 5 francs.

DAIRS (le P.). — *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du doyenné de Foulloy.* Annotée et publiée par Alcius Ledieu. Avec planches. Paris. A. Picard et fils. In-8°.

DU REAU DE LA GAIGNONNIÈRE (J.). — *La Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale d'Anjou* (1787-1790). Angers, Siraudeau. In-8°.

FIAUX (L.). — *Armand Carrel et Emile de Girardin.* Avec 1 portrait en héliogr. Paris, Rivière. In-18. 3 fr. 50.

FICQUELMONT (Cte et Ctesse de). — *Lettres à la comtesse Tiesenhausen,* publiées par le comte F. de Sonis. In-8°. 7 fr. 50.

FOUCHÉ (abbé C.). — *Taillebourg et ses seigneurs.* Avec grav. et une planche. Chef-Boutonne, impr. de Javarzay. In-8°. 4 fr. 50.

FOUQUIER-TINVILLE. — *Réquisitoire de Fouquier-Tinville.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GAGNOL (abbé). — *Le Jansénisme convulsionnaire et l'Affaire de la Planchette.* Avec. grav. Paris, 15, rue Cassette.

GARET (E.). — *Histoire du Béarn en deux conférences,* depuis les origines jusqu'à 1789. Pau, impr. Empérauger. In-8°. 3 francs.

GAYOT (André). — *Fortunée Hamelin.* Lettres inédites (1839-1851). Préface de Em. Faguet. Avec 1 portrait. Paris, Emile-Paul. In-8°. 5 francs.

GROS (L.). — *Le Parlement et la Ligue en Bourgogne.* Dijon, librairies Damidot frères, Noury, F. Rey, Venot; Paris, chez Champion et chez Rousseau. In-8°. 4 francs

HERMELINE (abbé). — *Promenades en Angleterre* (sud-ouest et centre), avec grav. Tours, Mame. Grand in-8°.

LOLIÉE (Frédéric). — *Talleyrand et la Société européenne,* avec illustrations. Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.

MATHIEZ (Albert). — *Rome et le Clergé français sous la Constituante.* Paris. Colin. In-16.

MORET (A.). — *Rois et dieux d'Egypte.* Avec gr., pl. et cartes. Paris, Colin. In-16. 4 francs.

ORSI (Pietro). — *Histoire de l'Italie moderne* (1750-1910). Paris, Colin. Petit in-8°. 5 francs.

PIMODAN (Cte de). — *Le Comte F.-C. de Mercy-Argenteau.* Avec 1 portrait. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

ALVAREZ (A.). — *Le Droit international américain.* Paris, Pedone. In-8°

ARCIN (A.). — *Histoire de la Guinée française,* préface de J. Chailley. Avec grav. et cartes. Paris, Challamel. In-8°.

BONNAY (Henri). — *Les Tontines françaises, leur historique, leurs promesses, leurs résultats.* Paris, 45, rue des Petites-Ecuries. In-8°. 1 franc.

BOUCHÉ-LECLERCQ. — *L'Intolérance religieuse et la Politique.* Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BRAIBANT (M.). — *Le Socialisme et l'Activité économique.* Préface de P. Deschanel. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs

CORNÉJO (M.-H.). — *Sociologie générale.* Traduit de l'espagnol par E. Chauffard. Paris, Giard et Brière. 2 vol. in-8°. Les 2 vol. 20 francs.

DALLOZ. — *Manuel des opérations de bourse et des valeurs mobilières.* Paris, Dalloz. In-18 jésus. 6 francs.

DESRATS (A.-G.). — *Le Budget départemental.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In 8°. 15 francs.

DESLANDRES (M.). — *L'Acheteur. Son rôle économique et social. Les Ligues sociales d'acheteurs.* Paris, Alcan. In-8°. 8 francs.

FAGUET (Em.). — ... *Et l'horreur des responsabilités.* Paris, Grasset. In-16. 2 francs.

FONCK (Léopold). — *Le Travail scientifique. Ecole Pratique.* Adapté de l'allemand, par Bourg et Décisier. Paris, Beauchesne. In-16. 2 fr. 50.

KERGORLAY (A. de). — *Les Halles de Paris.* Paris, Rousseau. In-16.

LEPELLETIER (F.). — *Les Caisses d'épargne.* Paris, Gabalda. In-18 jésus.

LEVASSEUR (E.). — *Histoire du commerce de la France.* 1re partie : *Avant 1789.* Paris, Rousseau. In-8°. 12 fr. 50.

LUCAS (C.). — *La Mutualité et les Retraites ouvrières et paysannes.* Etude de droit comparé (France, Allemagne, Belgique). Paris, Larose et Tenin. In-8°

MAGES (Adolphe). — *Les Conséquences de l'article II du Traité de Francfort au point de vue des relations entre la France et l'Allemagne.* Paris, Larose et Tenin. In-8°.

MARTIN SAINT-LÉON (E.). — *Le Petit Commerce français.* Paris, Gabalda. In-18.

MAURA (Gabriel). — *La Question du Maroc au point de vue espagnol.* Traduit de l'espagnol par Henri Blanchard de Farges. Paris, Challamel. In-8°.

MILLERAND (A.). — *Politique de réalisation.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RAFFALOVICH (A.). — *Le Marché financier.* Paris, Alcan. In-8°. 12 francs.

RANSON (G.). — *Essai sur l'art de juger.* Préface de R. Poincaré. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RONDET-SAINT (M.). — *L'Avenir de la France est sur mer.* Préface de P. Doumer. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

SAINT-MAURICE (Cte de). — *Histoire générale des Sociétés de crédit en France.* Paris, 4, rue Tronchet. In-8°. 12 fr.

WIENER (Ch.). — *333 jours au Brésil.* Paris, Delagrave. In-18 jésus. 3 francs.

Code du Travail et de la Prévoyance sociale. Texte annoté par Paul Sumien et Arthur Groussier. Introd. générale par Ch. Benoist. Paris, Plon. Petit in-8°. 5 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

ARMYCKER (abbé T.). — *Contribution à l'étude thermomécanique des tiges et des plaques.* Thèse. Paris, Gauthier-Villars. In-4°.

ARNOULT (J.). — *Sur le mouvement d'un fil dans l'espace.* Thèse. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-4°.

BOUASSE (H.). — *Cours de Mathématiques générales.* (Programme du certificat de mathématiques générales.) Avec fig. Paris, Delagrave. In-8°. 20 francs.

BRONIKWSKI (W.). — *Recherches sur les Propriétés électriques des alliages d'aluminium.* Thèse. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°.

GRAU (Em.). — *Sur l'Intégration des équations aux dérivées partielles du second ordre par la méthode de M. Darboux.* Thèse. Paris, Gauthier-Villars. In-4°.

GRUMBACH (A.). — *Contribution à l'étude de l'électricité de contact.* Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°

NIELSEN (Niels). — *Théorie des fonctions métasphériques.* Paris, Gauthier-Villars. In-4° 12 francs.

RIVAT (G.). — *Contribution à l'étude des amidons solubles.* Thèse. Lyon, Rey. In-8°. 3 francs.

SILZER (Robert). — *Recherches synthétiques dans la série des platéines et benzéines des hydroquinones.* Thèse. Avec fig. Lyon, Rey. In-8°. 2 francs.

VIALAY (A.). — *Contribution à l'étude des relations existant entre les circulations atmosphériques et le magnétisme terrestre.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 0 francs.

VILLAT (H.). — *Sur la résistance des fluides.* Paris, Gauthier-Villars. In-4°.

SCIENCES NATURELLES

ABRAMOWSKI (E.). — *L'Analyse physiologique de la perception* Paris, Bloud. In-16.

BERNHEIM (docteur). — *De la Suggestion.* Paris, A. Michel. In-16.

DELÉPINE (G.). — *Recherches sur le calcaire carbonifère de la Belgique.* Lille, Giard; Paris, Béranger. In-8°.

MÉDECINE

DÉJERINE et GAUCKLER. — *Les Manifestations fonctionnelles des psychonévroses. Leur traitement par la psychothérapie.* Avec grav. Paris, Masson. In-8°. 8 francs.

LEMOINE (G.). — *Les Interventions médicales d'urgence.* Paris, Vigot. Petit in-8°.

ROBIN (Albert). — *Thérapeutique usuelle du praticien.* 2e série. Paris, Vigot. In-8°. 8 francs.

VALLÉE (Dr C.). — *Recherches sur les matières extractives de l'urine.* Lille, Le Bigot frères. In-8°.

SCIENCES APPLIQUÉES

CHOVET (J.). — *Essais sur la résistance de l'air et le calcul des aéroplanes.* Avec fig. Grenoble, impr. Anselme. Grand in-8°. 2 francs.

DUNOR (G. de). — *Viticulture moderne.* Avec grav. Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

MAUSSENET (E.). — *Les Vins de Champagne et les Caves de Champagne.* Château-Thierry. In-8°.

PÉRISSÉ (L.). — *Les Moteurs à gaz et à pétrole. Les Machines motrices diverses à l'Exposition de Bruxelles.* Avec fig. Paris, Geisler. In-8°.

DIVERS

ARREN (Jules). — *Guillaume II : ce qu'il dit, ce qu'il pense.* Avec phototyp. Paris, Lafitte. In-16. 5 francs.

DODILLON (Em.). — *Un ribaud briard au siège de Paris.* Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

FAURE (Gabriel). — *Un jour de fête,* pièce en un acte. Paris, Fasquelle. In-16. 1 franc.

GRAND-CARTERET (J.). — *Les Trois Formes de l'Union sexuelle.* Avec images documentaires. Paris, A. Méricant. In-8°. 7 fr. 50.

GRASSET (Dr). — *Un demi-fou de génie : Auguste Comte.* Montpellier, impr. Roumégous et Dehan. Broch. in-8°.

PHARISIUS. — *Un coin du voile. Etude philosophique sur la recherche de la vérité.* Paris, Leymarie. In-8°. 4 fr. 25.

PINVERT (Lucien). — *Un post-scriptum sur Mérimée.* Avec portrait. Paris, H. Leclerc. In-8°.

PINVERT (Lucien). — *La Condamnation de Ronsard au XVIIe siècle — Sur l'opinion que le XVIIe siècle a eue du XVIe.* Paris, H. Leclerc. 2 vol. broch. In-8°.

RASSAT (J.). — *Edouard Rod : L'homme. Le romancier. Le penseur.* Nice, impr. Gandini. Broch. in-8°.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Juillet 1911 au 14 Août 1911

15 juillet (sam.). — Conversation entre M. Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter.
— Lord Kitchener succède comme agent britannique en Egypte à sir E. Gorst, décédé.
— M. Boissot, agent consulaire de France, est arrêté par un poste espagnol aux portes d'El-Ksar et relâché sans excuses.
— Le général Moinier arrive à Meknès, où il reçoit la soumission des derniers rebelles Beni M'Tir.

16 juillet (dim.). — Voyage du président de la République à Caen où il assiste à la fête de gymnastique.
— Une colonne turque commandée par Edhem-pacha tombe, entre Ibek et Djakova, dans une embuscade d'Albanais.
— Le gouvernement ottoman ordonne la convocation des réservistes.
— A Boulogne-sur-Mer, inauguration du monument des frères Coquelin sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-arts.
— A Saint-Dié, fêtes franco-américaines pour commémorer le baptême de l'Amérique (le nom d'Amérique fut donné pour la première fois au nouveau monde dans un livre imprimé à Saint-Dié en 1507).

17 juillet (lun.). — M. Fallières quitte Caen pour rentrer à Paris.

18 juillet (mar.). — Ouverture solennelle du Reichsrath au château de la Hofburg. L'empereur lit le discours du trône.
— M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, se rend de Paris à Saint-Sébastien, où séjournent la cour et le gouvernement espagnol.
— L'ancien schah de Perse, Mohammed-Ali, débarque à Goumeschtease, sur la mer Caspienne, avec quelques partisans.
— A Roubaix, ouverture d'un congrès de la propriété industrielle.
— Mort de l'écrivain français Maurice Maindron.
— A El-Ksar, le colonel espagnol Sylvestre écrit une lettre d'excuses au consul français Boisset.

19 juillet (mer.). — M. Geoffray, arrivé à Saint-Sébastien, se rend auprès de M. Garcia Prieto, ministre des affaires étrangères ; ce dernier déclare que le gouvernement espagnol déplore l'incident dont M. Boissot a été victime.
— M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris, rend visite à M. de Selves, ministre des affaires étrangères, et lui fait savoir que son gouvernement est au regret de l'incident relatif à l'agent consulaire français à El-Ksar.
— Le ministère perse est reconstitué. Il envoie des troupes contre l'ex-schah Mohammed-Ali.

20 juillet (jeu.). — Le Parliament Bill est voté en troisième lecture par la Chambre des lords avec des amendements qui modifient profondément le projet du gouvernement.
— A Haïti, les révolutionnaires se rendent maîtres de Cap-Haïtien et livrent la ville au pillage.
— Mort à Ouchy (Suisse) de l'architecte français René Binet.
— A El-Ksar, un nouvel incident diplomatique est soulevé par les troupes espagnoles : le lieutenant français Thiriet est arrêté et maltraité.

21 juillet (ven.). — A Mansion House, au banquet donné par le lord-maire, M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, fit un important discours où il déclare — à l'occasion des propositions de l'Allemagne à la France — que l'Angleterre entend ne laisser rien accomplir qui porte atteinte à sa situation acquise.
— M. Asquith informe M. Balfour, chef de l'opposition conservatrice, des intentions du gouvernement au sujet du Parliament Bill.
— A Etampes, chute mortelle de l'aviatrice Mme Denise Moore.
— Le transport espagnol *Almirante-Lloba* débarque à Larache 400 hommes.
— Le lieutenant Thiriet est l'objet d'un second attentat de la part des Espagnols.
— Le colonel Braulière installe son camp à Sebbab.
— Un incendie se déclare dans la forêt de Fontainebleau, aux Gorges-du-Loup, de Long-Boyau et aux rochers de la Salamandre.

22 juillet (sam.). — M. Asquith est reçu par le roi et lui soumet la déclaration gouvernementale.
— Mohammed-Ali fait son entrée à Astrabad salué par les acclamations de la population.
— M. Garcia Prieto adresse au ministre des affaires étrangères de France une lettre lui exprimant les regrets du gouvernement espagnol au sujet de l'incident Thiriet.
— Deux journalistes anglais sont expulsés d'Agadir.

23 juillet (dim.). — Concours au Mans pour le grand prix de France automobile.
— Quarante-cinq délégués de la C. G. T. française se rendent à Berlin.
— A Constantinople, un terrible incendie, né dans le quartier de Suleimanieh, détruit plus de 2 000 maisons, entre autres le grand bazar, le bureau de l'état-major.
— Le sénat à Washington adopte par 53 voix contre 27 le traité de commerce Canadien-Américain.
— A Juvisy-sur-Orge, chute terrible de l'aviateur Joly.

24 juillet (lun.). — A la Chambre des communes, un groupe de députés unionistes empêchent, à force de tumulte, le premier ministre, M. Asquith, d'exposer les raisons pour lesquelles il engage la majorité à repousser les amendements au Parliament Bill votés par la Chambre des lords.
— A Saint-Sébastien, entrevue entre M. Garcia Prieto et M. Geoffray, ambassadeur de France, au cours de laquelle ils recherchent les moyens propres à éviter le retour d'incidents diplomatiques.

25 juillet (mar.). — La municipalité de Paris reçoit à l'Hôtel de ville le général Porfirio Diaz, ancien président de la république du Mexique.
— Le président de la République reçoit à Rambouillet le vice-amiral Hayao-Shimamura, commandant en chef de la 2e escadre japonaise.
— Les délégués des syndicalistes français sont reçus à Berlin dans l'hôtel des syndicalistes allemands.
— Dans une lettre ouverte à lord Newton, M. Balfour conseille aux unionistes de ne pas se diviser par des querelles intérieures.
— M. Messimy, ministre de la guerre, adresse aux commandants de corps d'armée une circulaire les invitant à proposer pour la retraite les officiers « qui semblent usés ou inaptes à faire campagne ».

26 juillet (mer.). — La reine des Pays-Bas et le prince consort arrivent à Bruxelles où ils sont accueillis par le roi et la reine des Belges.
— Les gouvernements français et espagnol se mettent d'accord sur les mesures destinées à empêcher le retour d'incidents fâcheux dans le Maroc occidental.
— A Bruxelles, dîner de gala au palais Royal en l'honneur de la reine de Hollande.
— A Londres, échange de vues entre les membres du gouvernement, le roi et M. Paul Cambon, ambassadeur de France, au sujet des négociations franco-allemandes.
— Le citoyen Yvetot, délégué de la C. G. T. à Berlin, est expulsé par l'autorité allemande.

27 juillet (jeu.). — A Paris, perquisitions et arrestations chez les révolutionnaires, à la *Guerre sociale*, etc.
— A la Chambre des communes, M. Asquith définit la politique du gouvernement anglais dans la question marocaine. M. Balfour, chef de l'opposition, s'associe patriotiquement aux résolutions du gouvernement.

28 juillet (ven.). — Un décret du conseil des ministres réorganise le haut commandement.
— Le général Joffre est nommé chef d'état-major en remplacement du général Michel.
— Mort à Paris de Naoum-pacha, ambassadeur de Turquie.
— A Saint-Sébastien, entretien entre M. Geoffray et M. Garcia Prieto sur l'établissement définitif d'un *modus vivendi*.
— La reine de Hollande et le prince consort quittent Bruxelles.

29 juillet (sam.). — Constitution d'un nouveau ministère persan sous la présidence de Samsam es Sultaneh
— Violent incendie dans les ateliers de la Compagnie du Nord, à Saint-Ouen.
— L'ex-schah Mohammed-Ali quitte Astrakan et, à la tête d'une armée, marche sur Téhéran.

30 juillet (dim.). — L'empereur d'Allemagne Guillaume II reçoit à Swinemunde le chancelier de Bethmann-Hollweg et le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. de Kiderlen-Wæchter.
— Dissolution du Parlement canadien.

31 juillet (lun.). — A Port-au-Prince (Haïti), pendant une absence du président, les révolutionnaires tirent dans la rue. Le préfet de police et ses aides se réfugient à la légation de France.
— A El-Ksar, entrevue entre M. Boissot, agent consulaire de France, le lieutenant Thiriet, M. Clara, vice-consul d'Espagne, et le colonel Sylvestre pour régler l'application du *modus vivendi* franco-espagnol.

1er août (mar.). — A Berlin, nouvel entretien entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter.
— Rencontre sanglante, aux environs de Goritza, entre les troupes turques et des bandes gréco-albanaises.
— Chute mortelle à Brooklands de l'aviateur anglais Gérald Napier.

2 août (mer.). — A Paris, première séance du congrès national des cheminots.
— L'empereur d'Allemagne assiste à Altengrabow aux manœuvres de cavalerie.
— Les Malissores et les représentants de la Porte tombent d'accord sur un protocole qui met fin à l'insurrection albanaise.
— A Annecy, transport dans un nouveau couvent des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, fondatrice de la Visitation.
— Un armistice de trois jours est conclu à Haïti sur la demande du président Simon, démissionnaire.

3 août (jeu.). — Le ministre de Turquie se rend à Podgoritza pour lire aux réfugiés les articles du protocole et leur donner des garanties.
— A la Maison-Blanche, en présence du président Taft, signature du traité d'arbitrage anglo-franco-américain.
— A la Chambre des communes, interpellation au sujet de l'expulsion d'Agadir de deux journalistes anglais.
— A El-Ksar, le colonel Sylvestre signifie au caïd Abdessalam, chef de la garnison chérifienne, qu'il ait à quitter la ville.

4 août (ven.). — L'aviateur Védrines traverse la Manche et atterrit à Dieppe.
— Le président Simon quitte Haïti et s'embarque sur le vapeur hollandais *Prins-Nederlander* à destination de Kingston (Jamaïque).
— Mort à Berlin du sculpteur allemand Reinhold Begas.

5 août (sam.). — Le président Taft reçoit à la Maison-Blanche l'amiral Togo.
— Quatrième et dernière journée du congrès des cheminots. L'assemblée vote l'autonomie des syndicats des réseaux. Le syndicat national des chemins de fer doit être remplacé, au 1er janvier, par la Fédération nationale des transports par voie ferrée, dont le siége social sera à la C. G. T.
— Le capitaine espagnol Ovilo prend possession de la caserne du caïd Abdessalam.

6 août (dim.). — Deux croiseurs espagnols débarquent à Larache 450 hommes d'infanterie.

7 août (lun.). — La division japonaise, commandée par le vice-amiral Hayao-Shimamura, arrive à Marseille.
— Devant la cour d'assises du Nord commencent les débats relatifs aux troubles de Champagne.
— A la Chambre des communes, M. Balfour accuse le ministère Asquith d'avoir commis une grossière violation de la constitution en conseillant au roi de créer de nouveaux pairs en nombre suffisant pour donner la majorité aux libéraux dans la Chambre des lords. Après une réponse éloquente de M. Asquith, la motion Balfour est rejetée par 365 voix contre 246.
— A Haïti, le général Leconte est proclamé président provisoire.
— Ouverture à Nantes du congrès des Amicales d'instituteurs.

8 août (mar.). — A Turin, ouverture du 5e congrès de la Société nationale française de l'Art à l'école.
— A Haïti, le nouveau président provisoire, le général Leconte, constitue son cabinet.
— A Rome, le journal *Musica* trouve, parmi les autographes de la bibliothèque Santa Cecilia, un hymne de Liszt ayant pour titre *O Roma nobilis* que le compositeur écrivit dans la villa d'Este, à Tivoli, vers la fin de sa vie.
— En Perse, l'ex-schah, à la tête d'une armée d'environ 2.000 hommes, se rencontre avec les troupes régulières.

9 août (mer.). — A Toulon, les matelots assassins Guéguen et Le Maréchal sont fusillés.
— Arrivée à Toulon de la division japonaise.
— Un arrêté du ministre de l'instruction publique prolonge pour sept années les pouvoirs de M. Carré, directeur de l'Opéra-Comique.
— A Somersby (Lancashire), on célèbre le centenaire du poète Tennyson.
— La Chambre des lords adopte, par 282 voix contre 98, le vote de la censure au gouvernement et le Bill est renvoyé à la Chambre des communes.

10 août (jeu.). — Après une séance mouvementée, la Chambre des lords vote, par 131 contre 113, le texte du Parliament Bill que lui retourne la Chambre des communes. Le gouvernement triomphe ainsi avec une majorité de 18 voix.
— La Chambre des communes vote une proposition d'indemnité de 10.000 francs aux parlementaires.
— Dernière séance à Nantes du congrès des Amicales d'instituteurs, marquée par de regrettables incidents de meeting politique.
— Au large de Gibraltar, le vapeur français *Emir* de la Cie Touache est abordé par le cargo-boat *Silverstown* et coulé (86 victimes).

11 août (ven.). — A Paris, M. Couyba, ministre du commerce, inaugure le 4e salon du mobilier installé au Grand Palais.

12 août (sam.). — L'impératrice douairière de Russie se rend d'Angleterre en Danemark.
— Au Portugal, l'Assemblée constituante approuve sans modifications les articles du projet de constitution relatifs à l'élection du président de la République.
— A Toulon, les marins japonais assistent au lancement d'un paquebot. L'amiral Hayao-Shimamura et ses officiers sont reçus à bord du cuirassé « Patrie » par le vice-amiral Bellue, commandant l'escadre de la Méditerranée. Les Japonais, à leur tour, donnent à bord de leur vaisseau « Kurama » une fête charmante en l'honneur de la marine française.
— Nouvelle entrevue de M. Jules Cambon avec M. de Kiderlen-Wæchter.

13 août (dim.). — A Paris, des fêtes sont données par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers français.
— La division japonaise quitte Toulon pour se rendre à Villefranche.
— Le président de la république de l'Equateur, M. Eloy Alfaro, démissionne.

14 août (lun.). — En Perse, les troupes de l'ex-schah sont défaites par l'armée régulière.
— En Angleterre, le mouvement gréviste prend une forme violente : des émeutes éclatent à Londres, Liverpool, et des bagarres sanglantes se produisent entre les grévistes et la police.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A. M., *Paris.* — Les experts reconnaissent que l'œuvre appartient à l'école flamande du XVII[e] siècle, mais ils ne savent à quel artiste attribuer le tableau.

S. B., *Orléans.* — Les *grammaires du maître* du cours Claude Augé paraîtront pour la rentrée des classes, c'est-à-dire en octobre prochain.

N. C., *Marseille.* — Vous avez raison : il faut vivre avec son siècle, et

Aux changements des temps il faut plier nos mœurs.

F. A., *Bruxelles.* — La précocité résulte de la puissance d'assimilation, et cette faculté se constate mieux qu'elle ne s'explique.

P. N., *Chambéry.* — La statistique des assujettis n'est pas encore parvenue au ministère du Travail. Quand la loi aura tout son effet, la dépense sera d'environ 240 millions.

J. L., *Nice.* — A notre connaissance il n'a été fait jusqu'ici aucun emploi de ces déchets; mais il n'est pas impossible que l'industrie leur trouve un jour une destination.

M. I., *Londres.* — Oui, nous donnerons dans de prochains numéros du *Larousse mensuel* la liste des membres des autres Académies, comme nous l'avons fait pour l'Académie française.

M., *Château-Thierry.* — Même réponse.

G. R., *Lille.* — Toutes les œuvres des grands écrivains ne sont pas des chefs-d'œuvre. Il en est de bien faibles à côté de productions admirables. — Veuillez envoyer, nous verrons.

T. C., *Bordeaux.* — C'est un échec, ça n'est pas douteux ; mais il a déjà donné de très bonnes choses ; il se rattrapera.

On n'est pas bon marin, si l'on n'a fait naufrage.

V. D., *Genève.* — *Tartifle* s'est dit en effet pour *truffe*, mais ce nom vulgaire n'est plus guère usité aujourd'hui.

R. E., *Lausanne.* — Non ; cela est impossible, car toute corde d'une circonférence est plus petite que le diamètre de cette circonférence.

M. I., *Rennes.* — Sous le régime féodal, le *droit de surjet* était un droit en vertu duquel le seigneur pouvait faire mettre à l'enchère un héritage vendu.

S. J., *Anvers.* — C'est une expression usitée dans la marine. *Manger du sable* veut dire retourner le sablier avant que le sable soit complètement écoulé.

U. N., *Tours.* — Les aloses sont moitié poissons de mer, moitié poissons d'eau douce. Elles habitent la mer, mais c'est dans les eaux douces qu'elles se reproduisent au printemps, et c'est là aussi qu'elles passent leur premier âge.

R. H., *Niort.* — Ce n'est pas cela : les *remèdes secrets* sont des médicaments dont on ne divulgue pas la composition, et qui ne sont pas inscrits dans le Codex.

K. L., *Amsterdam.* — Oui, à la fin de l'année, nous donnerons comme d'habitude une table des matières contenues dans les numéros de l'année 1911. Cette table ne sera que provisoire et sera ensuite fondue dans la table générale.

B. A., *Lyon.* — C'est Valentine de Milan qui, après l'assassinat de son mari, Louis, duc d'Orléans, fit tendre de noir ses appartements et inscrire partout cette devise qu'elle avait composée elle-même :

Plus ne m'est rien,
Rien ne m'est plus.

S. B., *Limoges.* — Tout est relatif. Supposez le blé au plus bas prix où il ait jamais été ; si vous n'avez pas d'argent, ce prix est pour vous la cherté. Le pain est cher à un sou la livre si vous n'avez pas ce sou.

V. B., *Aurillac.* — Il n'y a plus d'articles simples, il n'y a plus d'adjectifs déterminatifs, il n'y a plus de verbes actifs, de verbes neutres, il n'y a plus 4 conjugaisons, etc. Veuillez vous reporter aux nouvelles éditions des grammaires qui vous mettront au courant de toutes ces modifications.

D. N., *Montpellier.* — Le mot *ambitus* n'est plus usité ; mais il était autrefois employé en musique pour désigner l'étendue de chaque ton, le champ dans lequel la mélodie devait se renfermer, l'observance des tons marqués pour faire les transitions, dans une fugue.

P. E., *Grenoble.* — Affaire d'habitude. Un marchand de vin étant allé à la messe de minuit, s'y endormit. A l'élévation, il entendit la sonnette, et, croyant être encore dans sa boutique, il s'écria : « On y va ! on y va ! »

F. T., *Nice.* — C'est une faute. L'e muet de *contre* ne s'élide dans aucun cas, même dans les mots composés : *contre-attaque*, *contre-épreuve*, *contre-ordre*, etc., et non *contr'attaque*, *contr'épreuve*, *contr'ordre*, etc. On dit aussi correctement *l'ouate* ou *la ouate*.

L. D., *Cazouls-lès-Béziers.* — L'expression *Vide infra* ou *Voir infra* veut dire : Voir plus bas. Elle s'oppose à *Vide supra :* Voir plus haut. Dans l'article en question (Retraites ouvrières, p. 143), ce renvoi adresse au § *Allocation de l'Etat* qui est à la colonne suivante.

H. S., *Hirson.* — Les droits de mutation ont été modifiés; il paraîtra prochainement un petit article donnant le dernier tarif des droits de succession. Pour les mutations immobilières, voir la « Petite Correspondance » du numéro d'août 1911.

S. O., *Aix-les-Bains.* — C'est une manière originale de donner raison à son attitude blâmable et il n'en a pas moins tort. Un élève paresseux fut réprimandé par son précepteur, parce qu'il restait trop tard au lit : « Quelle heure est-il donc? demanda-t-il. — Comment! quelle heure est-il? Il est près de midi... — Ah! mon cher maître, je suis un misérable, je ne mérite pas de voir le jour. » Cela dit, il referma son rideau et se rendormit.

M. F., *Bâle.* — Le compositeur et critique Léon Gatayes disait : « Dans les dictionnaires, bonheur est un substantif; dans le livre de la vie, bonheur est un verbe qui se conjugue au passé avec le souvenir, au futur avec l'espérance ; mais il n'a pas de présent. »

S. D., *Saint-Sébastien.* — Eugène Scribe en a fait un meilleur. S'adressant à son parapluie, il dit :

Ami commode, ami nouveau,
Qui, contre l'ordinaire usage,
Reste à l'écart quand il fait beau,
Et se montre les jours d'orage.

D. J., *Alexandrie.* — Ce verbe prend toujours l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés, excepté quand il est employé dans sa forme pronominale. Le participe *succédé* est invariable aussi bien dans les temps composés du verbe pronominal *se succéder* que dans ceux du verbe intransitif : *les malheurs les plus terribles se sont succédé sans interruption.*

N. H., *Turin.* — Dans ce sens, les deux mots ne sont pas synonymes. Un Allemand, apprenant le français, vit dans son dictionnaire que *juste* et *équitable* sont synonymes. Essayant un jour des bottes qui le gênaient, il dit à son cordonnier : « Vous m'avez fait des bottes qui sont par trop *équitables.* »

L. C., *Nancy.* — Le maréchal Bosquet, sorti de Polytechnique en 1829, était capitaine d'artillerie lors de la formation des troupes indigènes. Il demanda à y être admis et fut nommé chef de bataillon des tirailleurs indigènes d'Oran en 1842. Il fut sénateur en 1856 et deux mois après maréchal. Tout cela nous l'avons dit dans le *Nouveau Larousse* (tome II).

B. Z., *Smyrne.* — C'est une pensée de Léon Gozlan : « Dieu fit la femme et nous la dame. Si Eve revenait au monde, elle ferait peur ; on trouverait sa taille épaisse, ses pieds grands, ses yeux bêtes. Il n'y aurait pas le moindre serpent pour la séduire : on ne lui offrirait pas des pommes, on lui en jetterait. »

B. M., *Paris.* — Il y a quelque soixante ans, on vendit pour 100 francs un portrait de M[me] de Longueville, par M. Regnesson. Le portrait était accompagné de ces vers :

Moins d'esclat avoit dans les yeux
Celle pour qui les Grecs firent dix ans la guerre ·
Et vous n'avez, hommes et dieux,
Ni rien de plus beau dans les cieux,
Ni rien de si beau sur la terre.

Il y a loin de ce prix à celui de plus de 2 millions que vient d'être payé un tableau. Pourquoi une somme si forte?... Nous donnerons ce tableau dans un prochain numéro du *Larousse mensuel.*

B. R., *Strasbourg.* — Il s'agit du poète de Saint-Pavin qui vécut sous Louis XIII et Louis XIV. Il est dit dans le recueil de Barbin que Saint-Pavin « estoit assez touché de la beauté de ses ouvrages, » puisqu'il fit cette épigramme :

Tirois fait cent vers en une heure,
Je vais moins vite et n'ai pas tort ;
Les siens mourront avant qu'il meure,
Les miens vivront après ma mort!

M. de S., *Vichy.* — On dit en effet qu'une loi fixe un tarif qu'un médecin ou chirurgien ne peut dépasser. Mais quelle est cette loi? Quel est ce tarif?

Les chirurgiens rendent de grands services à l'humanité, mais on doit certes reconnaître qu'ils ne les rendent pas *gratis pro Deo.* L'un d'eux qui réclame 10 000 francs à un client vient de recevoir un billet conçu en ces termes : « Mon cher docteur, vous avez fort habilement réduit ma fracture, je le proclame publiquement. Ne pourriez-vous donc pas aussi réduire un peu ma facture ? »

Notre chirurgien, qui est un homme spirituel, a fait immédiatement un rabais de 50 pour 100.

N. O., *Bordeaux.* — Ce sont là détails peu authentiques, des racontars probablement nés de l'envie ou de la calomnie; nous avons cru devoir passer tout cela sous silence. Quant à X..., c'est autre chose ; il serait peut-être arrivé bien loin si on l'avait laissé faire. Sans scrupules, il avait inventé une profession qui nuisait à tous, sauf à lui-même. Il rappelle le coquin de l'anecdote suivante :

Pour ses hauts faits certain voleur
Etait conduit à la potence ;
Un cordelier, grand directeur,
L'exhortait à résipiscence.
« Amendez-vous, mon fils, c'est l'instant de prier,
De recourir à Dieu, votre unique espérance :
Demandez-lui pardon de ce mauvais métier...
— Mauvais! dit le voleur; ah ! quelle erreur, mon Père.
Il était excellent si l'on m'eût laissé faire. »

L. D., *Versailles.* — Ce n'est pas Gérard de Nerval, c'est Charles Nodier. L'auteur de *la Fée aux miettes* avait la passion de Polichinelle et voulait imiter son langage. Il aborde un jour le directeur d'un théâtre en plein vent. « Monsieur, comment faites-vous pour donner à Polichinelle cette voix nasillarde qui fait rire de si bon cœur? — Rien de plus simple, monsieur, c'est la *pratique.* — Ah ! oui, l'habitude. Il faut s'y exercer longtemps. — Non, monsieur ! la *pratique*... voilà tout ! — Qu'est-ce donc que la *pratique ?* — C'est ce petit instrument. » — Et le directeur tira de sa poche et offrit à Nodier une lentille de fer blanc, creuse et percée au milieu. Nodier la saisit avidement, l'essaya avec conscience et éprouva l'ineffable satisfaction de parler comme Polichinelle. Il était ravi et ne s'arrêtait plus. « Prenez garde ! s'écria l'homme à la baraque ; ces pratiques-là, c'est dangereux... On est sujet à les avaler. — Bah ! est-ce que cela vous est déjà arrivé? — Bien souvent. Ainsi, tenez, celle que vous essayez en ce moment, je l'ai avalée trois fois depuis deux jours. » Nodier cracha la pratique avec horreur et s'enfuit épouvanté jusqu'à l'Arsenal, où il était bibliothécaire. Mais, chemin faisant, il en acheta une toute neuve.

H. S., *Paris.* — La Librairie Larousse prépare la publication d'une *Histoire générale illustrée* qui fera suite à l'*Histoire de France* déjà parue dans la Collection in-4°. Le premier volume sera consacré à l'*antiquité :* Orient, Grèce, Rome. Rédigé par des spécialistes éminents, il donnera non seulement le récit des événements politiques et militaires, mais aussi le tableau de la civilisation considérée sous ses aspects les plus divers : institutions publiques, droit privé, arts, lettres, sciences, philosophie, etc. Le texte sera éclairé et animé par une illustration documentaire de premier ordre : reproductions photographiques des principaux monuments, figures, planches hors texte encyclopédiques, cartographiques, en couleurs et en noir, plans de batailles, etc.

L'*Histoire générale*, en un mot, a été conçue d'après les principes qui ont présidé à la composition de l'*Histoire de France.*

Dans les volumes suivants, l'histoire des divers Etats sera exposée synchroniquement, méthode qui tient compte de leur pénétration réciproque et permet, bien plutôt que l'étude isolée de chaque pays, de comprendre les étapes successives de la civilisation générale.

C. T., *Perpignan.* — Etait-elle bouillie ou rôtie? L'auteur a bien écrit : « Il mit la poule au pot et, quelques heures après, l'appétit aiguisé par le parfum exquis de la volaille, il dévorait le *rôti* qu'il arrosait, etc. » Pour nous, c'est un *lapsus calami :* la poule était bel et bien bouillie.

Certain prédicateur débitait un sermon
Devant un nombreux auditoire ;
Il parlait de Samson,
De ses exploits et de sa gloire ;
Citait à ce propos les Grecs et les Latins,
Brouillait les Théodoses avec les Augustins,
Elevait son héros au-dessus de Pompée.
« Admirez, disait-il à la foule occupée,
« La force de Samson et celle des destins :
« Armé d'une mâchoire, il court aux Philistins
« Et les passe au fil de l'épée. »

E. V., *Tunis.* — Nous sommes très heureux de vous voir rendre ainsi justice à notre impartialité ; sous votre plume, l'éloge nous est encore plus précieux. Quant à la disparition de la « foi naïve », en réfléchissant, vous comprendrez que nous ne pouvons ni en rechercher les causes ni indiquer aucun remède. Mais nous savons, nous avons des preuves, que certaines dates religieuses conservent toujours leur prestige aux yeux du public. Un avocat en renom, M[e] Henri Robert, en citait, dans une conférence récente, un curieux exemple. Parlant de son illustre devancier Lachaud, il conta l'anecdote suivante :

Le grand avocat d'assises plaidait un jour en province pour un criminel peu intéressant. La cause semblait désespérée. Mais c'était un 24 décembre et l'habile avocat sut tirer parti de cette circonstance. Il s'arrangea de manière qu'il y eût une audience de nuit ; puis, ayant commencé sa plaidoirie le plus tard possible, il fit une si grande dépense d'éloquence qu'il la prolongea jusqu'à minuit. Ses périodes sonores ne paraissaient, d'ailleurs, produire aucun effet sur le jury. Mais enfin minuit sonna. Et Lachaud alors de s'écrier : « Entendez-vous les cloches de Noël? A l'heure où elles célèbrent la naissance du Rédempteur du monde, oseriez-vous condamner votre prochain? » Cet argument inattendu produisit son effet et le client de Lachaud fut acquitté.

G. O., *Saint-Germain.* — Gardez-vous de tirer des conclusions trop absolues de la réponse parue dans notre dernière « Petite Correspondance » au sujet des pouvoirs considérables dont doit disposer en temps de guerre le chef suprême de nos armées. Ils ne s'exercent que sous le contrôle supérieur du gouvernement.

Si les forces militaires d'un pays doivent relever d'un chef unique investi d'une autorité spéciale, c'est seulement au point de vue technique. Pour le reste et tout comme le chef lui-même, elles dépendent du gouvernement ; c'est à lui qu'elles doivent obéir.

Si la guerre éclate, c'est que le gouvernement l'a déclarée ou acceptée. C'est qu'il a cru devoir s'y décider en vue d'un but déterminé. C'est donc à lui d'indiquer ce but, ainsi que les ressources qu'il consacre à l'atteindre, au chef chargé de la mise en œuvre de ces forces. Le rôle du général en chef est de tirer parti de ces ressources pour obtenir les résultats voulus.

En somme, ce général en chef, pendant la paix, prépare la guerre ; et, quand celle-ci survient, il en dirige l'exécution. Mais exécuteur ou préparateur, c'est toujours sous l'autorité et pour le compte de son gouvernement que le dit général opère. Il ne doit et ne peut pas plus se soustraire à cette autorité que n'importe quel citoyen.

En temps de paix, c'est à lui d'apprécier si les ressources qu'on met à sa disposition sont suffisantes, d'en demander d'autres au besoin, et, s'il ne peut les obtenir, de se retirer pour dégager sa responsabilité.

En temps de guerre, il devra lui être laissé toute latitude quant à la façon d'employer contre l'ennemi les ressources qu'il aura préparées pendant la paix. Mais encore devra-t-il se tenir dans les limites marquées par le but qu'il s'agit d'atteindre et que le gouvernement seul doit fixer.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 55. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

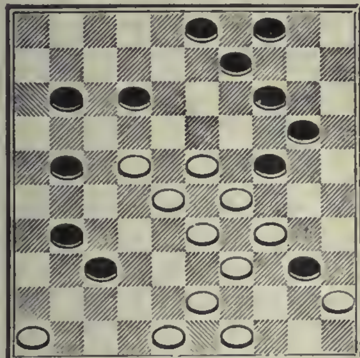
— *Mon* un *est un point cardinal.*
— *Mon* deux, *petit mot de signal,*
A l'attention vous invite.
— *Mon* trois, *insecte parasite,*
Fait gémir le pauvre toutou.
— *Mon* entier *enseigne le goût,*
La connaissance, la culture,
Du beau dans l'art et la nature.

— *Des syllabes c'est la* première
Que disent les fils aux papas.
— *Mon* deux, *d'essence légumière,*
Se croque au début du repas.
— *Bien que notre foi coutumière*
Prête à mon entier *tant d'appas,*
Vers cette éclatante lumière
J'entends n'aller qu'à petits pas.

DAMES

Problème, par Ch. Demouny.

NOIRS (12 P.).



BLANCS (12 P.).

Les Blancs jouent et gagnent.

RÉBUS

PAR C. CHAPLOT.

Il existe dans l'alphabet
Certaine lettre au corps mal fait,
Mais d'une très haute puissance
Et pour qui c'est réjouissance
Que de rendre service aux gens,
Aux riches comme aux indigents.
Nul en vain ne frappe à sa porte,
C'est là du moins ce qu'on rapporte.
La sagesse des nations
Le proclame sur tous les tons ;
Conservons-lui donc sa légende
Et que là-haut quelqu'un lui rende.

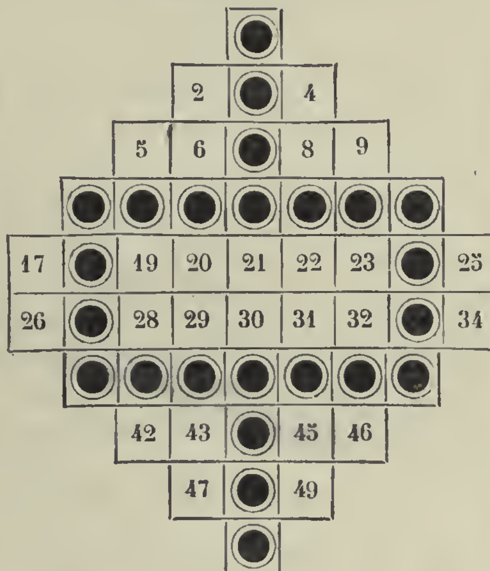
ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Quand je sers à parer, quel doux parfum de fleurs !..
Quand on me fait parler, comme il coule des pleurs !..
Quand je suis pour sécher, j'ai toutes les couleurs.
Quand on me mord enfin, il n'est plus de malheurs.

LE SOLITAIRE

Problème, par J. Bergier



Du jeu de solitaire complet à 50 cases, retirer le fichet 13 et jouer de façon à terminer par la figure suivante dans un nombre maximum de 20 coups.

PROBLÈME MUSICAL

PAR SAINT-JOVIAL

Un homme meurt étranglé par une arête de sole. Composez, avec trois notes de musique (qui peuvent être répétées), une inscription pour sa pierre funéraire.

RÉBUS N° 56

PAR JEAN



CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

Dans mon premier, *grande voiture,*
Le voyageur riche s'endort.
C'est mon second, *dans la peinture,*
Qui d'un tableau fixe le sort.
Brisant les lois de la nature,
Mon tout *au loin porte la mort.*

Dans leur joujou, petits et grands
Trouvent mon un, *et deux fois plutôt qu'une.*
Grâce à mon deux, *pêcheur, tu prends*
Certains poissons sans peine aucune.
Mon trois *est tendre ou familier.*
C'est par mon quatre *enfin que toujours on commence,*
Quand on veut renier.
Et tous les ans mon tout *lève une armée immense,*
Qui s'en va, l'arme au poing, sans peur et sans remords,
Semer par les pays les blessés et les morts.

MOT CARRÉ SIMPLE

PAR JEAN

Refuge, asile protecteur.
L'homme, pour étreindre, a la paire,
On y roule à toute vapeur.
En Périgord, belle rivière.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'août :

RÉBUS N° 52. — Plus un homme a de penchants, moins il a d'indépendance (+ [*plus*] *1 nomades paon champ* — [*moins*] *île A dinde é Pan danse*).

CHARADES, par Jean. — Périgueux. Décime.

ÉCHEC :

1. P × C = T	2. T-4 C	3. P-5 F*
P-3 F	P × T	Mat

DOUBLE ACROSTICHE :

S I M E O N
A R I S T E
G E N E S T
E M E R I C
S E R V A N
S A V I E N
E M E R I C

QUESTION POINTILLEUSE. — D'Alençon, je ne connais *point* le *point ;* n'insistez donc *point* sur ce *point* qui m'embarrasse au dernier *point.* D'ailleurs e ne sais *point* pourquoi on prône tant ce *point* qui, à un certain *point*, n'existe *point*, car si dans Alençon la cédille ne manque *point*, par contre, on n'y voit *point* de *point.*

RÉBUS N° 53. — La lame use le fourreau (*La la muse le fou rô*).

ÉNIGME. — Somme.

BOUQUET. — Les premières lettres de chaque vers : MARIE.

CHARADES, par H. de Jocando. — Aspic. Natation.

ARITHMÉTIQUE AMUSANTE. — Il faut que le père ait 59 ans, le fils 39, la petite-fille 19 ; dans un an, en effet, la petite-fille aura vingt ans, c'est-à-dire la moitié de l'âge du père (40) et le tiers de ce qu'aura son grand-père (60).

RÉBUS N° 54. — La haine est comme l'amour ; elle ne discute pas. (*Laënnec heaume l'Amour ; aile nœud disque ut pas.*)

Les solutions seront données au n° 56 (octobre).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

LAVALLEY (G.). — *Catalogue des ouvrages normands de la Bibliothèque municipale de Caen.* II. La Normandie divisée en départements. Caen, Jouan. In-8°.

PHILOSOPHIE

DUGAS (L.) et F. MOUTIER. — *La Dépersonnalisation.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

DUSSAUZE (H.). — *Les Règles esthétiques et les Lois du sentiment.* Montauban, impr. coopérative. In-8°.

FOUILLÉE (A.). — *La Pensée et les nouvelles écoles anti-intellectualistes.* Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

HENRY (C.). — *Sensation et énergie.* Avec fig. Paris, 14, rue de Condé. In-8°.

HENRY (C.). — *Mémoire et habitude.* Avec fig. Paris, 14, rue de Condé. In-8°.

LE BON (Dr G.). — *Les Opinions et les Croyances.* Genèse. Evolution. Paris, Flammarion. In-8° jésus. 3 fr. 50.

PACHEU (J.). — *L'Expérience mystique et l'Activité subconsciente.* Paris, Perrin. In-16.

De la méthode dans les sciences, 2e série. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

ABD-EL-KADER BEN ABDALLAH EL MEDJAOUÏ. — *Traité de théologie musulmane.* Alger, Fontana. In-8°.

ALVIN (abbé A.). — *Histoire du séminaire de Cambrai,* depuis sa fondation jusqu'au rétablissement du culte en 1802. Cambrai, Lefebvre. In-8°.

ARNAL (André). — *La Personne humaine dans les évangiles.* Montauban, imp. coopérative. In-8°.

CARRON (abbé M.). — *Jésus et les Adolescents.* Paris, Haton. Petit in-8°. 2 francs.

GENNET (Van). — *Religion, mœurs et légendes,* 3e série. Paris, « Mercure de France ». In-16. 3 fr. 50.

GIBIER (Mgr). — *Les Devoirs de l'heure presente : grouper notre peuple.* Paris, Lethielleux. In-16.

GOBLET D'ALVIELLA (comte). — *Croyances, rites, institutions.* Avec fig. Paris, Geuthner. 3 vol. in-8°.

JANVIER (R. P.). — *La Religion catholique dans la vie humaine.* Paris, Lethielleux. Petit in-8°.

LAHY (J.-M.). — *La Morale de Jésus.* Sa part d'influence dans la morale actuelle. Paris, Alcan. 2 fr. 50.

MONTERNOT (abbé C.). — *Yves Alexandre de Marbeuf, archevêque de Lyon* (1734-1799). Avec portraits. Lyon, Lardanchet. In-8°.

MORET (J.-J.). — *Missionnaires et prédicateurs du Bourbonnais depuis le XVIIe siècle.* Moulins, Crépin-Leblond. In-16. 4 francs.

MOUSSAC (marquis de). — *Un Prêtre d'autrefois, l'abbé de Moussac, vicaire général de Poitiers.* Paris, Perrin. Petit in-8°.

RAVIGNAN (R. P. de). — *Pensées et maximes.* Avec portrait. Paris, Téqui. Petit in-16.

SCHWALM (le R. P.). — *Leçons de philosophie sociale.* T. Ier : la famille ouvrière. Paris, Bloud. In-16. 4 francs.

SNELL (abbé). — *Essai sur la foi dans le protestantisme et le catholicisme.* Paris, Téqui. In-16.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

COHEN (Gustave). — *Rabelais et le Théâtre.* Paris, Honoré Champion. (Ne se vend pas.)

GLASER (Ph.-Em.). — *Le Mouvement littéraire* (Petite chronique des lettres). Paris. Ollendorf. In-8° jésus.

LA GRASSERIE (R. de). — *Du quantitatif dans le langage, notamment de la catégorie du nombre.* Paris, Le Soudier. In-18 jésus. 4 francs.

LICHTENBERGER (Ernest). — *Le Faust de Gœthe.* Essai de critique impersonnelle. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

LOISEAU (H.). — *L'Évolution morale de Gœthe. Les années de libre formation.* Paris, Alcan. In-8°. 15 francs.

SEILLIÈRE (Ernest). — *Les Mystiques du néo-romantisme.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

THIERRY (Augustin). — *Les Grandes Mystifications littéraires.* Paris, Plon. In-16.

THUASNE (Louis). — *Villon et Rabelais.* Paris, Fischbacher. In-8°.

VIEZ (H.-A.). — *Le Parler populaire* (patois) *de Roubaix.* In-8°. — *Vocalisme du patois de Colombert.* In 8°. Paris, Leroux.

Anthologie des écrivains suédois contemporains, par T. Hammar. Avec portraits. Paris, Larousse. Petit in-8°.

ROMANS

CAZALS (F.-A.) et Gustave LE ROUGE. — *Les Derniers Jours de Paul Verlaine.* Avec dessins. Paris. « Mercure de France ». In-16. 3 fr. 50.

CLOUSTON (Storer). — *Le Fou en liberté.* Roman. Paris, Lafitte. In-16. 3 fr. 50.

ESTRAY (Jean d'). — *Thi-Sen, la petite amie exotique* Paris, Bauche. In-16. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

BELLAIGNE (Camille). — *Notes brèves.* Paris, Delagrave. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BOINET (Amédée). — *La Cathédrale de Bourges;* avec grav. et pl. Paris, Laurens. Petit in-8°.

BOUVERY (A.). — *Les Musiciens célèbres du second Empire, jugés par leurs contemporains.* Paris, Challamel. In-8°.

CALVOCORESSI (M.-D.). — *Glinka.* Avec 12 planches hors texte. Paris, Laurens. In-8°.

ENLART (C.). — *Le Musée de sculpture comparée du Trocadéro.* Avec grav. Paris, Laurens. In-8°.

MAGNI GIULIO. — *Il Barocco a Roma nell' achitettura e nella scultura decorativa.* L'ouvrage comprendra 3 vol. (300 planches). En vente le vol. Ier : Eglises. Turin, Crudo. 150 francs le 1er vol.

MALHERBE (Ch.). — *Auber.* Paris. Laurens. Petit in-8°.

NODET (V.). — *L'Eglise de Brou.* Paris, Laurens. Petit in-8°.

ROUAIX (Paul). — *Histoire des beaux-arts.* Paris, Laurens. In-8°.

SCHNEIDER (R.). — *Boticelli.* Paris, Laurens. Petit in-8°.

WAGNER (R.). — *Ma vie.* I. 1813-1842. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes auctoritate et impensis Academiæ inscriptionum et litterarum humaniorum collectæ et editæ. Tom. prim. Edend. curav. R. Cagnat. Paris, Leroux. Grand in-8° à 2 col.

Paul Huet (1803-1869), d'après ses notes, sa correspondance, ses contemporains. Avec 16 pl. et 1 portrait. Paris, Laurens. In-8°.

ŒUVRES MUSICALES

BARIÉ (A.). — *Symphonie pour orgue.* Paris, Durand. 7 francs.

BÜSSER (H.). — *Andante et Scherzo,* pour trompette chromatique en *ut.* Avec accompagnement de piano. Paris, Evette et Schæffer. 3 francs.

CHANOINE DAVRANCHES. — *Andante sostenuto,* pr violoncelle ou violon, avec accompagnement de piano. Paris, Enoch. 2 fr. 50.

CHEVAILLER (L.). — *Première sonate en ré majeur,* pour piano et violon. Paris, Senart, Roudanez et Cie. 5 francs.

CHEVAILLER. — Deux sonates pour piano et violon. Paris, Sénart, Soudanez et Cie.

CHEVILLARD (C.). — *Impromptu en ré bémol.* Paris, Bouwens Van der Boijen. 2 fr. 50.

DUBOIS (Th.). — *Deuxième trio, en mi naturel majeur,* pour piano, violon, violoncelle. Paris, Heugel. 10 francs.

FONTBONNE. — *Divertissement,* 3 fr.; *Barcarolle.* 3 fr.; *Menuet,* 2 fr. 50. Pour flûte. Paris. Evette et Schæffer.

PURAT. — *3e suite pour violon.* Paris, 7, rue de la Pépinière. 4 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ALMÉRAS (H. d'). — *La Vie parisienne sous le règne de Louis-Philippe.* Paris, A. Michel. In-8°.

BOPPE (A.) et RAOUL BONNET. — *Les Vignettes emblématiques sous la Révolution.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-4°.

BOULE (Marcellin). — *La Haute-Loire et le Haut Vivarais.* Paris, Masson et Cie. In-16.

BOULENGER (Jacques). — *Le Grand Siècle.* Paris, Hachette. Petit in-8°. 5 francs.

CHARLES-BRUN. — *Le Régionalisme.* Paris, Bloud et Cie. Double in-18 carré. 3 fr.

DESCHAMPS (capne). — *De Bordeaux au Tchad.* Avec reprod. photogr. Poitiers et Paris, Soc. franç. d'impr. et de librair. Grand in-8°.

DUMONT (L.). — *La Touraine à travers les âges,* suivie d'un guide artistique, d'un plan de Tours et d'une carte du département de Maine-et-Loire. Tours, Imprimerie tourangelle. In-8°. 1 fr. 50.

GAFFAREL et DE DURANTY. — *La Peste de 1720 à Marseille et en France.* Avec grav. Paris, Perrin. In-8°.

GAUTHEROT (Gustave). — *L'Assemblée constituante. Le Philosophisme révolutionnaire en action.* Paris, Beauchesne. Petit in-8°.

GILLET (Lucien). — *Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, etc., se rapportant à l'histoire de Paris* et qui ont été exposés aux divers Salons depuis l'année 1673. I. 1673-1814. Paris, Champion. In-8°. 10 francs.

LEPELLETIER (Ed.). — *Histoire de la Commune de 1871.* I. Le 18 mars. Paris, « Mercure de France ». In-8°. 7 fr. 50.

MAHUET (Cte A. de). — *Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement* (1641-1790). Nancy, Vagner et Lambert. Grand in-8°.

MONIN (H.). — *Histoire du siège et de l'occupation de Saint-Denis par les Allemands en 1870-71.* Avec grav. Saint-Denis, impr. Bouillant. Grand in-8°. 5 francs.

NOUVION (P. de) et E. LIEZ. — *Un Ministre des modes sous Louis XVI. Mlle Bertin, marchande de modes de la reine.* Avec illustr. Paris, Henri Leclerc. In-4°.

PANNIER (J.). — *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV.* Avec cartes, plans et fig. Paris, Champion. In-8°.

QUILGARS (H.). — *Géographie historique du pays de Guérande du VIe au Xe siècle.* Avec cartes. Saint-Brieuc. In-8°.

RAMBAUD (Jacques). — *Naples sous Joseph Bonaparte* (1806-1808). Avec 1 carte et 1 portrait. Paris, Plon. In-8°.

RUVILLE (A. de). — *La Restauration de l'empire allemand. Le Rôle de la Bavière.* Trad. de l'allemand, par Pierre Albin. Paris, Alcan. In-8°. 7 francs.

SAGERET (E.). — *Le Morbihan et la Chouannerie morbihannaise sous le Consulat.* Avec portraits et plans. Paris, A. Picard et fils. In 8°.

SAGOT (F.). — *La Bretagne romaine.* Avec 1 carte et plans. Paris, Fontemoing. In-8°.

Les Gow ou Chasseurs du Niger. Légendes songaï de la région de Tombouctou, publiées et traduites par A. Dupuy-Yacouba. Avec croquis. Paris, E. Leroux. In-8°.

SAINT-LÉGER (J. de). — *Etait-ce Louis XVII évadé du Temple ?* Paris, Perrin. Petit in-8°.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

ARNAUNÉ (Aug.). — *Le Commerce extérieur et les Tarifs de douane.* Paris, Alcan. In-8°. 8 francs.

ARTHUYS et LECOUTURIER. — *Traité des sociétés commerciales.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 8 francs.

CAMBON (Victor). — *La France au travail, Lyon, Saint-Étienne. Grenoble, Dijon.* Avec 20 planches et 1 carte. Paris, Roger. Petit in-8°. 4 fr.

LAURENT. — *Statistique mathématique.* Avec fig. et tableaux. Paris, Doin. In-18 jésus.

MEUNIER. — *Conditions et Réglementation du travail dans les chemins de fer.* Paris, Béranger. Petit in-8°.

MEYNIER (capitaine). — *L'Afrique noire.* Avec illustrations. Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MICHEL (Edm.). — *Monographie d'un canton-type.* Avec grav., cartogrammes et 1 graphique. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 10 francs.

PINÉLÈS (S.). — *Questions de droit romain étudiées d'après la nouvelle méthode historique du droit comparé.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 3 fr. 50.

RAVEL (L.). — *La Corse. Ressources de son sol et de son climat.* Avec grav. Paris, Amat. In-18 jésus. 3 fr. 50.

ROTTACH (Edmond). — *La Chine moderne.* Avec photograv. hors texte. Paris, Roger. In-8° écu. 4 francs.

RUSSIER (H.) et H. BRENIER. — *L'Indo-Chine française.* Avec grav. Paris, Colin. In-16.

VERLOOP. — *Le Royaume de Monténégro.* Avec 1 carte. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.

Usages locaux suivis dans le canton de Montmort. Châlons, Martin frères. In-8°.

SCIENCES NATURELLES

CYON (E. de). — *L'Oreille, organe d'orientation dans le temps et dans l'espace.* Avec fig., planche et 1 portrait. Paris, Alcan. Petit in-8°. 6 francs.

MÉDECINE

MACKENSIE (Dr James). — *Les Maladies du cœur.* Trad. de l'angl. par le Dr A. Françon. Avec fig. Paris, Alcan. In-8°. 15 francs.

NETTER et R. DEBRÉ. — *La Méningite cérébro-spinale.* Avec fig. et planches. Paris, Masson. In-8°.

La Pratique neurologique, publiée sous la direction de Pierre Marie. Avec fig. Paris, Masson. In-8°. 30 francs.

Chez Baillière, le t. V du Traité de pathologie exotique : Intoxications et empoisonnements. Béribéri. In-8°. 12 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

ARAGON (E.). — *Ponts en bois et en métal.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-16.

BAGUE (lieutenant). — *Mes premières impressions d'aviateur.* Nancy, Berger-Levrault. In-16.

BARATTE (G.). — *Nouveau manuel complet de filetage* (manuel Roret). Paris, Mulo. In-32. 1 franc.

BOCHER (E.). — *Manuel des travaux à l'aiguille.* Avec fig. Paris, Rahir. In-4°.

CHANCEREL (Lucien). — *L'Année forestière* (1910). Avec grav. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-16. 3 fr. 50.

CHARBONNEAU (A.). — *Les Courants alternatifs de haute fréquence.* L. Geisler, Paris et Les Chatelles, par Raon-l'Etape (Vosges). In-8° illustré. 18 fr. 50.

CHEVALIER (Aug.) et Em. PERROT. — *Les Kolatiers et les Noix de kola.* Avec cartes et planches. Paris, Challamel. In-8°. 20 francs.

ESPITALLIER (G.) et R. CHASSERIAUD. — *Cours d'aviation.* Livre Ier : Appareils d'aviation et propulseurs. Angers, Grassin. In-8°.

GUYOU (Em.). — *Nouvelles tables de navigation.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. 2 vol. in-4°. 20 francs les 2 vol.

PUGET (P.). — *La Fabrication du papier.* Avec fig. Paris, Baillière. In-18 jésus.

SAYNAL (J.). — *Expertises des viandes militaires.* Paris, Doin. In-18 jésus.

SIGNOREL (J.). — *L'Electrification des grandes lignes de chemins de fer.* Nancy et Paris, Berger-Levrault, 5 francs.

ART MILITAIRE

AMÉRO (C.). — *Les Vainqueurs de la mer. La guerre et l'exploration maritime depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. Grand in-4°.

BUXBAUM (général major E.). — *Seydlitz.* Trad. de l'allem. par le Ct Sainte-Chapelle. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 fr. 50.

CASTEX. — *Les Idées militaires de la marine du XVIIIe siècle. De Ruyter à Suffren.* Avec fig. Paris. Fournier. In-8°.

LIBERSART (capitaine). — *Opérations contre le Dé-Tham en 1909.* Avec croquis. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 2 fr. 50.

OLIVIER (L.). — *La Hausse indépendante ou Ligne de mire indépendante.* Avec fig. et pl. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 francs.

RAFFENEL (lieutenant). — *L'Armée anglaise.* Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 2 fr. 50.

DIVERS

CHAMP (P.), F. DE BELLET, A. DESPRÈS et F. CAZE DE CAUMONT. — Lawn-Tennis, Golf, Croquet, Polo. Avec grav. Paris, Larousse. In-16. 2 francs.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Annalen für das gesamte Hebammenwesen des In- und Auslandes (Annales internationales des sages-femmes). Trimestrielles, Paraissant en français, en anglais et en allemand. Paris, Brockhaus et Pehrsson. Un an. 12 fr. 50.

Revue de phonétique, publiée par l'abbé Rousselot et Hubert Pernot. Trimestrielle. In-8°. 104 p. Paris, 23, rue des Fossés-Saint-Jacques. Un an, 10 francs.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Août 1911 au 14 Septembre 1911

15 août (mar.).— A Bruxelles, a lieu une grande manifestation du parti libéral et du parti socialiste, organisée pour combattre le système du vote plural.

— A Haïti, le général Leconte est élu définitivement président de la République, à l'unanimité du Congrès.

— A Douai, dernière journée du procès des vignerons champenois. Six des accusés sont condamnés à des peines de prison variant de un mois à trois ans ; les autres sont acquittés.

16 août (mer.). — Mort, à Paris, du professeur Georges Dieulafoy.

— Mort du prince Henri XVIII de Reuss.

— Sur les côtes danoises, un torpilleur allemand est coulé par un autre torpilleur de même nationalité.

17 août (jeu.). — Le nouveau président de la république d'Haïti, le général Leconte, prête le serment traditionnel ; mais aucun représentant des grandes puissances n'assiste à la cérémonie, les puissances ne voulant reconnaître le nouveau gouvernement qu'autant qu'il aura accepté la responsabilité des arriérés de dettes.

— Le roi d'Espagne, Alphonse XIII, arrive à Saint-Sébastien à bord de son yacht *Giralda*, venant d'Angleterre.

— Hamadan (Perse occidentale) tombe aux mains des partisans de l'ex-chah Mohammed-Ali.

— Le grand-duc Ivan-Constantinovitch, fiancé de la princesse Hélène de Serbie, arrive à Belgrade.

18 août (ven.). — Les négociations franco-allemandes sont momentanément interrompues. M. Jules Cambon, ambassadeur de France, se rendant à Paris et M. de Kiderlen-Wæchter allant effectuer un voyage de quelques jours.

— A Londres, la grève générale des chemins de fer est déclarée ; le chef de la police a fait placarder un avis invitant les hommes de 21 ans, au cas où la situation s'aggraverait, à s'enrôler comme agents de police spéciaux.

— A Liverpool, une grève d'électriciens prive la ville de lumière pendant plusieurs heures.

— A Vienne, on célèbre le 81e anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph.

19 août (sam.).— A Londres, les services des marchandises et des voyageurs sont désorganisés ; 15.000 hommes de troupes et autant de policemen sont chargés de maintenir l'ordre. Le Havre, Nantes, Bordeaux, etc., qui expédiaient en Angleterre des quantités considérables de fruits, légumes, gibier, etc., interrompent leurs envois.

— Au Portugal, l'Assemblée constituante termine le vote de la Constitution.

— A Saint-Pétersbourg, est signé, entre M. Nératof, suppléant du ministre des affaires étrangères de Russie, et le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne, l'accord relatif à la Perse.

— Une convention de commerce et de navigation est signée entre la France et le Japon.

20 août (dim.). — A Londres, les négociations aboutissent à la nomination d'une commission d'enquête acceptée par les compagnies, le comité de grève et le Board of Trade.

— A Anvers, on célèbre le 3e centenaire du peintre David Teniers.

21 août (lun.). — A Londres, le service des chemins de fer a repris son cours normal.

— M. Jules Cambon, ambassadeur de France en Allemagne, arrive à Paris.

22 août (mar.). — Le grand-duc Ivan-Constantinovitch, fiancé de la princesse Hélène de Serbie, quitte Belgrade pour rentrer à Saint-Pétersbourg.

— A Paris, M. Jules Cambon, ambassadeur de France en Allemagne, confère longuement avec le président du conseil, M. Caillaux, MM. de Selves, ministre des affaires étrangères, Delcassé, ministre de la marine, Messimy, ministre de la guerre, etc.

— Dans la plupart des départements, ouverture de la session des conseils généraux.

— A Rambouillet, M. Fallières, président de la République, reçoit les membres de la mission chinoise.

— Au musée du Louvre, on constate que le chef-d'œuvre de Vinci, la *Joconde*, a disparu du Salon carré.

— Le gouvernement persan reprend l'avantage sur les troupes de l'ex-chah Mohammed-Ali.

23 août (mer.). — La reine d'Espagne, venant de l'île de Wight, s'arrête à Paris avant de regagner Saint-Sébastien.

— Le roi de Grèce, venant d'Aix-les-Bains, s'arrête à Paris avant de se rendre à Copenhague.

— En Italie, un cyclone formidable s'abat sur la vallée de la Valteline et, outre des dégâts matériels considérables, occasionne la mort de plusieurs personnes.

— Au Montenegro, le président du conseil, M. Tomanovitch, remet la démission du cabinet au roi, qui le charge de former un nouveau ministère.

24 août (jeu.). — Les généraux Laffon de Ladébat et Dubail quittent Paris pour aller assister aux grandes manœuvres russes.

— M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a une entrevue avec M. de Selves, ministre des affaires étrangères.

— La reine d'Espagne est de retour à Saint-Sébastien.

— Le gouvernement provisoire qui régissait le Portugal depuis le départ du roi Manuel II disparaît : l'Assemblée constituante élit comme président de la République M. Manoël de Arriaga.

25 août (ven.). — A Paris, le conseil de cabinet prend connaissance des instructions écrites que M. Jules Cambon doit emporter à Berlin.

— M. de Kiderlen-Wæchter arrive à Chamonix.

— M. Doulcet, chargé d'affaires de France à Lisbonne, notifie au gouvernement du Portugal que le gouvernement français reconnaît la République portugaise.

— Un vapeur suédois, l'*Ankersund*, est coulé à l'entrée de la rade de Kiel par le cuirassé allemand *Hessen*.

26 août (sam.). — Le prince héritier de Turquie, Youssouf-Izzeddine, s'embarque à bord du croiseur *Medjidié* pour Costantza et s'arrêtera quelques jours en Roumanie avant son voyage en Allemagne.

— Dans le nord de la France (Charleville, Valenciennes, Cambrai, Avesnes, Vervins, Maubeuge, etc.), des manifestations parfois tumultueuses ont lieu pour protester contre la cherté des vivres (notamment du lait et du beurre).

27 août (dim.). — Le roi d'Espagne Alphonse XIII, venant de Saint-Sébastien à bord de son yacht *Giralda*, arrive à Bilbao pour assister aux régates.

— M. de Kiderlen-Wæchter quitte Chamonix pour se rendre à Genève, puis à Berne, et regagner ensuite Berlin.

— Au Portugal, le Sénat élit pour son président M. Braancamp Freire et la Chambre des députés M. Borbes Bessa. Tous deux confèrent avec le président de la République en vue de la formation du ministère.

— Le roi de Grèce Georges Ier quitte Paris, se rendant à Copenhague, auprès de son frère le roi de Danemark.

— L'empereur d'Allemagne, Guillaume II, prononce à Hambourg un discours dont les termes sont diversement interprétés par la presse et par les partis politiques.

28 août (lun.). — L'empereur d'Allemagne et l'impératrice arrivent à Stettin pour attendre le cuirassé qui amène le roi et la reine de Suède.

— Le roi de Roumanie confère au prince héritier de Turquie, Youssouf-Izzeddine, le grand cordon de l'ordre de Charles-Ier.

29 août (mar.). — L'empereur d'Allemagne et l'impératrice, le roi et la reine de Suède assistent au banquet offert par la province de Poméranie dans le château de Stettin.

— Un incendie détruit le laboratoire de physique et de chimie de l'Université d'Athènes.

— M. de Kiderlen-Wæchter est de retour à Berlin.

30 août (mer.). — M. Jules Cambon, ambassadeur de France, quitte Paris pour regagner Berlin, porteur d'instructions écrites très précises sur la question du Maroc.

— Le roi Pierre Ier de Serbie quitte Belgrade et se rend à Saint-Pétersbourg avec la princesse Hélène, sa fille, dont le mariage doit se célébrer le 3 septembre.

— L'empereur de Russie reçoit les généraux français Dubail et Laffon de Ladébat.

— Dans le nord de la France, l'agitation créée par la cherté des vivres s'accentue et, en mainte ville, des manifestations, parfois sanglantes, ont lieu.

— Ouverture, à Berlin, du troisième Congrès international de laryngologie.

31 août (jeu.). — L'empereur d'Allemagne Guillaume II fait remettre au sultan les insignes de l'ordre de l'Aigle-Noir.

— Le ministre des affaires étrangères de France, M. de Selves, fait connaître au conseil des ministres, qui les approuve, les instructions données à M. Jules Cambon. Dans la journée, il reçoit successivement M. Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris, et sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre.

— M. Homolle, directeur des musées nationaux, est mis en disponibilité par le conseil des ministres.

1er septembre (vend.). — Le prince héritier de Turquie, Youssouf-Izzeddine, arrive à Berlin ; il est reçu à son arrivée par l'empereur Guillaume II, accompagné de M. de Bethmann-Hollweg, et de M. de Kiderlen-Wæchter. Un grand banquet est offert en l'honneur de Youssouf-Izzeddine, à qui l'empereur confère l'ordre de l'Aigle-Rouge.

— M. Caillaux, président du conseil, confère avec MM. Pams, ministre de l'agriculture, et Couyba, ministre du commerce, au sujet de l'élévation du prix des denrées alimentaires et étudie avec ses collaborateurs les diverses mesures à prendre pour remédier à la cherté des vivres.

— Au Japon, un nouveau ministère est formé sous la présidence de M. Saïonji.

2 septembre (sam.). — Le général Estrada prête serment comme président de la république de l'Equateur.

— Au Portugal, M. João Chagas a réussi à former un ministère : *Présidence du conseil et intérieur*, João Chagas ; *Finances*, Duarte Leito Brera da Silva ; *Guerre*, général Pimenta Castro ; *Marine*, João de Manezes ; *Travaux publics*, Sedonio Paez ; *Colonies*, Celestino de Almeida ; *Affaires étrangères*, Augusto de Vasconcellos ; seul, le portefeuille de la Justice est encore sans titulaire.

— Le roi Pierre de Serbie, la princesse Hélène et le prince Alexandre sont reçus à Peterhof par les souverains de Russie et le grand-duc Ivan, fiancé de la princesse.

— A Buc (Seine-et-Oise), l'aviateur Fourny bat les records de distance et de durée, faisant 725 kilomètres en 11 h. 1 m. 19 s.

— Deux aviateurs militaires se tuent : le lieutenant de Grailly, de la 2e section d'aviateurs militaires aux manœuvres de l'Est, près de Nogent-sur-Seine, et le capitaine de Camine, près de Nangis (Seine-et-Marne).

3 septembre (dim.). — M. Fallières, président de la République, quitte Rambouillet, se rendant à Toulon, accompagné du président du conseil, de la plupart des ministres et des présidents des deux Chambres.

— Le prince héritier de Turquie visite Potsdam ; un banquet est donné en son honneur dans le Salon de jade.

— Un meeting socialiste contre la guerre et la politique du gouvernement allemand au Maroc a lieu à Berlin ; 400.000 personnes y assistent.

— Les milieux industriels et financiers allemands sont péniblement impressionnés par la lenteur et l'incertitude des négociations au sujet du Maroc ; la situation à la Bourse est mauvaise, et beaucoup de valeurs subissent une baisse considérable.

— Au Portugal, le portefeuille de la justice est accepté par le juge Mello Leotte.

4 septembre (lun.). — A Berlin, M. Jules Cambon, ambassadeur de France, reprend avec M. de Kiderlen-Wæchter les négociations interrompues depuis plusieurs semaines, et remet au ministre allemand les propositions de la France.

— Le prince héritier de Turquie, Youssouf-Izzeddine, quitte Berlin, se rendant à Essen, puis à Vienne, avant de regagner Constantinople.

— A Toulon, M. Fallières, président de la République, passe en revue les escadres. Un banquet est offert par M. Delcassé, ministre de la marine, au président de la République dans l'Arsenal ; M. Delcassé, M. Fallières, les présidents des Chambres prononcent des discours patriotiques.

— A Saint-Malo, l'aviateur Garros bat le record de la hauteur en s'élevant à 4.200 mètres.

5 septembre (mar.). — A Kiel, l'empereur d'Allemagne Guillaume II passe la revue de l'escadre à bord du *Hohenzollern*, ayant à bord l'archiduc héritier d'Autriche, le grand-duc d'Oldenbourg, le prince Henri de Prusse, le prince Georges de Bavière.

— M. Fallières, président de la République, rentre à Paris, accompagné des présidents des deux Chambres, du président du conseil et des ministres.

— Mort, à Paris, du graveur Léopold Flameng, de l'Institut.

— Première journée des grandes manœuvres de l'Est.

— A Toulon, commencent les grandes manœuvres navales.

— Les partisans de l'ex-chah de Perse, Mohammed-Ali, sont défaits non loin de Téhéran.

6 septembre (mer.). — Des manifestations pour protester contre la cherté des denrées alimentaires se produisent encore dans le nord de la France (Lille, Tourcoing), et le mouvement s'étend à Brest, Rennes, Quimperlé, Saint-Quentin, Reims, Montceau-les-Mines, etc.

— Mort, à Paris, de M. Cochefert, ancien chef de la Sûreté.

— Le nageur Burgess réussit à traverser la Manche à la nage, en 23 heures.

7 septembre (jeu.). — Le roi de Serbie Pierre Ier et le prince héritier sont de retour à Belgrade, venant de Saint-Pétersbourg.

— A Berlin, le chancelier M. de Bethmann-Hollweg a un entretien avec M. de Kiderlen-Wæchter, qui lui-même se rencontre avec M. Jules Cambon, ambassadeur de France. La Bourse berlinoise est faible, et beaucoup de déposants retirent leurs fonds de la caisse d'épargne.

8 septembre (ven.). — Le chancelier de Bethmann-Hollweg quitte Berlin pour sa propriété de Hohenfinow, ce qui semble indiquer que les négociations n'auront pas de résultat immédiat. M. de Kiderlen-Wæchter remet à M. Jules Cambon les contre-propositions de l'Allemagne.

— A Nice, au théâtre de l'Eldorado, en voie de réfection, un plancher s'écroule, ensevelissant une cinquantaine d'ouvriers, parmi lesquels 16 sont tués.

— Nouvelles manifestations révolutionnaires de consommateurs à Roubaix, Tourcoing, Dunkerque.

— Mort, à Cracovie, du cardinal Puzyna.

9 septembre (sam.). — Le nouvel ambassadeur de Turquie à Paris, Rifaat-Pacha, remet ses lettres de créance au président de la République.

— Mort, à Deauville, de l'ingénieur Berlier.

— A Seba-Akabi, la mahalla Brémond repousse une violente attaque des Aït-Youssi : le lieutenant Prioux est blessé mortellement.

10 septembre (dim.). — Manifestations tumultueuses contre la vie chère, à Charleville et à Mézières.

11 septembre (lun.). — M. Caillaux, président du conseil, et M. de Selves, ministre des affaires étrangères, examinent le texte des contre-propositions allemandes.

— Au congrès socialiste d'Iéna, le comité directeur du parti socialiste allemand est vivement critiqué pour son attitude hésitante dans la crise franco-allemande.

— La grève générale est proclamée à Bilbao.

— De nouvelles bouches d'éruption se forment sur l'Etna.

12 septembre (mar.). — M. de Selves, ministre des affaires étrangères, communique au conseil des ministres l'état des négociations en cours avec l'Allemagne.

— Vaste incendie dans les chantiers d'Anvers.

— A Villacoublay, chute mortelle du lieutenant aviateur Chotard.

— Au Maroc, sur les bords de l'oued Kert, les colonnes espagnoles du général Ordoñez et du général Orozco repoussent les attaques de l'ennemi.

— L'état de siège est proclamé à Bilbao.

13 septembre (mer.). — M. de Selves, ministre des affaires étrangères, soumet au président de la République le projet de réponse aux contre-propositions de l'Allemagne.

— Lettre de Mme de Brazza au président de la République pour protester contre toute cession du Congo français.

— Les métallurgistes de Montataire provoquent une émeute à Creil.

14 septembre (jeu.). — Au congrès socialiste d'Iéna, discours de Bebel sur la question marocaine et les élections au Reichstag.

— Fin des manœuvres de l'Est.

— Au théâtre de Kiev, M. Stolypine, premier ministre russe, est blessé de deux balles par l'avocat Bogrof, socialiste révolutionnaire.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

C. M., *Paris.* — Notre date est exacte, nous l'avons sérieusement contrôlée. Vous n'avez à corriger que l'erreur existant dans l'ouvrage que vous avez consulté.

V. D., *Bruxelles.* — Les renseignements nous sont parvenus et nous sommes en mesure de vous donner, très prochainement, un copieux article sur cette question.

M. R., *Bordeaux.* — Vous trouverez dans un des prochains numéros du *Mensuel* une notice nécrologique sur le regretté P. de Smedt.

T. A., *Besançon.* — *L'Arrêt d'Union* est l'arrêt par lequel le Parlement de Paris, en 1648, s'associa aux cours souveraines pour travailler à l'abolition de la paulette.

O. F., *Reims.* — Ce qui est hors de doute, c'est que la périodicité solaire est réelle et absolue et que le magnétisme terrestre et les aurores boréales sont en correspondance avec elle.

N. R., *Aix-les-Bains.* — C'est une opinion, sans doute, et même une opinion neuve, spontanée. La Fontaine a raison de dire que

C'est souvent du hasard que naît l'opinion.

S. B., *Grenoble.* — Vous savez et tout le monde sait que les pensées les mieux frappées ne sont pas toujours les plus justes ; c'est le métal et non le coin qui fait la valeur de la monnaie.

R. C., *Biarritz.* — Ce n'est pas l'épisode le plus amusant de l'aventure. Veuillez lire le récit que nous en avons fait dans le *Nouveau Larousse ;* vous y trouverez des détails qui vous intéresseront.

C. L., *Loudun.* — Il n'y a plus de lanciers en France, ni de *chapska* dans l'équipement de notre cavalerie, depuis 1871. Est-ce bien une troupe régulière que vous avez vue défiler en 1890 ? Nous en doutons.

L. M., *Longeau.* — Il existe bien, dans le département des Pyrénées-Orientales, une petite enclave espagnole : vous la trouverez, avec son orthographe correcte, *Llivia*, au tome Ier du *Mensuel*, page 635 (février 1910).

E. V., *Versailles.* — Victor Hugo disait : « Il n'y a dans ce siècle (le XIXe) qu'un grand homme : Napoléon, et qu'une grande chose : la liberté. Nous n'avons plus le grand homme, tâchons d'avoir la liberté. »

A. M., *Paris.* — Il ne nous a pas été possible d'identifier le *belombra ;* mais nous pensons comme vous que c'est là un nom local qui a son origine dans la qualité que vous signalez chez le végétal en question.

R. B., *Genève.* — Le roman est quelconque : nous n'en parlerons pas. Quant à la poésie, nous dirons, avec Camille Desmoulins :

Un vers n'est jamais bien quand il peut être mieux.

M. J., *Les Abrets.* — Malgré notre désir de donner satisfaction à nos aimables correspondants, nous ne pouvons répondre à des questions du genre de celle que vous nous posez ; c'est l'affaire de votre avoué.

S. O., *Bâle.* — Nous ne perdons pas de vue le sujet et, dès que nous aurons pu recueillir les renseignements, nous publierons notre article. Nous avons déjà des choses inédites, nous en recevrons d'autres ; vous n'aurez rien perdu pour attendre.

Un vieux bonze, Giang-thanh par Chaudoc (Cochinchine). — Vous trouverez la définition du *surra* à la page 761 du tome Ier du *Larousse mensuel.* Nous sommes tout à fait sensibles à vos spirituels compliments et heureux de votre *satisfecit* au sujet du classeur.

D. B., *Le Caire.* — Nous ne donnons place, dans le genre de littérature populaire qui vous intéresse, qu'aux réputations très solidement confirmées. Peut-être les écrivains que vous nous citez (deux au moins sont encore un peu jeunes) auront-ils leur tour.

P. E., *Lille.* — Vous avez peut-être raison ; c'est plutôt une question de boutique. Une preuve est qu'un cours complet de grammaire paraissait en même temps que l'arrêté ministériel faisant connaître la nouvelle nomenclature grammaticale. Il est facile de conclure.

L., *Paris.* — Ce n'est pas Kotzbach, mais bien *Katzbach.* La Katzbach est une petite rivière de Silésie, qui baigne Liegnitz et se jette dans l'Oder. Le 26 août 1813, le maréchal Macdonald y fut défait par l'armée prussienne de Blucher, et perdit 25 000 hommes et une centaine de canons.

G. S., *Amiens.* — Dans la plupart des théâtres de province, les morceaux d'ensemble, qui font longueur, sont souvent supprimés, et les exigences de l'heure obligent aussi quelquefois à élaguer légèrement les ritournelles. Le principe connu ainsi formulé : *Ce qu'on coupe n'est jamais sifflé*, est pratiqué largement par certains directeurs.

R. B., *Alexandrie.* — Nous avons seulement ébauché la question dans la « Petite Correspondance » ; mais puisque ce que nous avons dit intéresse tant nos abonnés, nous la reprendrons avec amples détails dans un prochain article du *Larousse mensuel.* Merci de vos félicitations ; nous sommes heureux d'être agréables à nos abonnés chaque fois que nous le pouvons.

S. N., *Cherbourg.* — Nous ne sommes pas partisans de la trop nombreuse reproduction de ces modèles extraordinaires que l'on trouvait jadis dans la Cour des miracles ou autres lieux semblables. « L'art, dit Ingres, consiste avant tout à prendre la nature pour modèle, à la copier avec scrupule, en choisissant toutefois ses côtés élevés. La laideur est un accident et non un des traits de la nature. » Nous sommes de son avis.

J. B., *Autun.* — 1° Le signe Cf. représente le mot latin *confer*, signifiant *comparez*, et veut dire en effet qu'il faut se reporter à l'endroit désigné. Vous trouverez d'ailleurs, au début du *Nouveau Larousse illustré*, du *Larousse pour tous*, etc., une liste très utile et complète des abréviations de ce genre. 2° Nous ne connaissons pas cet ouvrage qui doit avoir un peu vieilli.

M. D., *Rouen.* — Vous avez raison. La *Joconde* n'est pas une *toile*. C'est sur un panneau de bois que Léonard de Vinci fixa le sourire de Mona Lisa. Nos lecteurs voudront bien corriger ce lapsus dans l'article du *Nouveau Larouse illustré.* Quant à consacrer un article spécial au vol dont le musée du Louvre vient d'être victime, nous n'estimons pas la chose utile, surtout tant que subsiste l'énigme de la disparition.

D. L., *Chambéry.* — *L'oiseau de la Pentecôte,* comme disent les Allemands, c'est le *loriot.* Ils l'appellent ainsi parce qu'il ne revient dans leur pays qu'en mai. On prétend que du fond de la vallée du Nil, où il passe l'hiver, le loriot flaire dans le vent l'odeur des cerises mûres d'Europe. Les paysans de l'Anjou, dont ce mangeur de guignes dévaste les vergers, assurent qu'il dit dans sa chanson :

Je suis le compère Loriot,
Je mange les cerises et laisse les noyaux.

D. L., *Nantes.* — Taine a bien été élu membre de l'Académie française en 1878, mais ce n'est pas lui qui succéda à Thiers, ce fut Henri Martin. Taine succéda cette même année au littérateur de Loménie. Le bruit courut à Paris au moment de ces élections que Renan, Weiss, et Taine aspiraient au fauteuil de Thiers. A ce propos, on fit circuler, sous le manteau, le quatrain suivant adressé aux académiciens :

Un gant sur un fauteuil, ça se voit tous les jours.
Sur le fauteuil de Thiers, que mettre en quarantaine ?
Sera-ce un gant de fer ou bien un de velours ?
Messieurs, faute de mieux, mettez-y l'*ami Taine.*

V. H., *Lyon.* — Merci de vos compliments ; nous ne jugeons pas en effet sans voir ou sans lire. Nous sommes d'accord avec vous pour dire que tout le monde ne fait pas de même. Cela nous rappelle le joli billet que Charles Nodier écrivit à Philarète Chasles :

« Cher confrère, parmi les découvertes modernes les plus merveilleuses, il faut compter assurément l'art de juger un livre sans l'avoir lu. »

Cette spirituelle boutade était écrite à propos du *Roi de Bohême et de ses sept châteaux*, dont Philarète Chasles avait parlé dans le *Temps,* sans s'être donné la peine de le feuilleter.

A. G., *Paris.* — 1° Il nous paraît difficile de répondre d'ores et déjà aux questions de droit, très délicates, que vous nous posez. La loi des retraites ouvrières n'est encore que très partiellement en vigueur, et il est certain que beaucoup de ces articles appelleront une autre interprétation soit par voie judiciaire, soit par voie de nouveaux règlements administratifs. Il faut prendre patience. 2° Nous aurons certainement l'occasion de parler sous peu des modifications récentes apportées au tarif des droits de succession. 3° Merci de vos observations sur l'article *Eclairage* (*Mensuel,* février 1909). Il faut bien lire, au prix par heure acétylène, 0,06 au lieu de 0,00675.

S. I., *Lozère.* — Nous n'avions pas à donner ce terme de *suttee* (quelquefois francisé en *suttie*) : c'est un mot purement anglais désignant le sacrifice volontaire de la veuve hindoue, qui se fait brûler vive sur le bûcher de son mari. Cette horrible coutume, dont on eut des exemples fréquents dans les montagnes reculées du Nepaul et chez les Sikhs, jusqu'au milieu du XIXe siècle, a heureusement cédé devant les rigueurs de la loi anglaise, qui assimile avec raison la crémation des *sutties* à un assassinat commis par les prêtres. L'épisode célèbre du *Tour du Monde en quatre-vingts jours* n'appartient qu'à un passé très lointain.

Il figure néanmoins au *Nouveau Larousse* sous la forme hindoue *sâti*, du reste moins connue.

A. R., *Lyon.* — Nous avons donné au *Nouveau Larousse illustré* quelques exemples assez connus d'harmonie imitative. Mais les vers de ce genre sont légion dans les poètes de la période classique, et surtout du XVIe siècle. Certains tombent dans le maniérisme, la cacophonie et le ridicule : tel du Bartas quand il essaie de figurer le cri matinal de l'alouette :

La gentille alouette avec son tire-lire
Tire l'ire à l'iré et tire-lirant tire
Vers la voûte du ciel ; puis son vol vers ce lieu
Vire et désire dire : Adieu Dieu, adieu Dieu !

Ceci est du galimatias pur et simple. Nous aimons mieux ce chef-d'œuvre d'un inconnu, amoureux évincé par un scieur de long auprès de sa belle, et qui adressa à celle-ci, pour toute vengeance, le poulet suivant :

A votre sort pour jamais
Que son sort s'associe !
Ce sieur si sûr du succès
Sans cesse vous fera des traits
De scie (*ter*) de Cythère...

V. B., *Cette.* — 1° Le singulier et le pluriel sont également défendables ; 2° Vous trouverez au tome Ier du *Nouveau Larousse illustré* (V. ARME) les dispositions légales prohibant le port des armes susceptibles d'être dissimulées. L'autorisation de porter sur soi un revolver peut-être demandée, pour des motifs spéciaux et graves, au procureur de la République ou au commissaire de police. Mais rien dans la loi ne prévoit cette autorisation. Au surplus, le nombre croissant des attentats contre les personnes dans les grandes villes est à la veille de provoquer un remaniement complet de la législation sur le port d'armes. Le point qui vous intéresse sera certainement éclairci.

M. A., *Limoges.* — Nous nous sommes bien gardés d'effleurer ce chapitre dans notre article du *Nouveau Larousse* sur Ninon de Lenclos. La matière est délicate, d'abord ; et puis combien de ces anecdotes sont authentiques ? L'esprit de Ninon a servi de passeport à bien des « mots » où l'aimable femme ne fut pour rien. Ses aventures furent si nombreuses que les nouvellistes n'ont jamais eu de scrupule à en imaginer quelques-unes. On ne prête qu'aux riches ! Quant aux épigrammes ou aux madrigaux qu'elle provoqua, un gros volume ne suffirait pas à les réunir. Chapelle, rebuté par elle, avait juré de se venger en infligeant chaque jour une épigramme à la coquette depuis longtemps sur le retour, et à qui il prenait souvent fantaisie de philosopher :

Il ne faut pas qu'on s'étonne
Si parfois elle raisonne,
De la sublime Vertu
Dont Platon fut revêtu,
Car, à bien compter son âge,
Elle doit avoir vécu
Avec ce grand personnage...

Ninon répliqua si vertement que nous devons arrêter ici la conversation...

M. D., *Xertigny.* — En dehors des définitions générales données au *Nouveau Larousse*, nous n'avons pas l'intention de consacrer d'étude détaillée, soit au point de vue doctrinal, soit au point de vue simplement historique, aux groupements politiques dont vous nous parlez. C'est une matière à la fois brûlante et fuyante : étiquettes électorales, de signification très variable selon les circonscriptions, et rien de plus. Quand des congrès se réunissent pour fixer le programme et la tactique de tel ou tel parti, progressiste, radical-socialiste, radical, etc., ils s'achèvent généralement dans la tempête, les excommunications et les scissions. La classification de groupes que vous nous demandez serait possible pour les partis anglais, très disciplinés et fortement organisés, avec un *leader*, un *whip*, etc. Elle n'est guère possible avec les mœurs politiques françaises, où les programmes et surtout les personnes évoluent avec une inquiétante rapidité. Ne soyons dupes ni des uns, ni des autres.

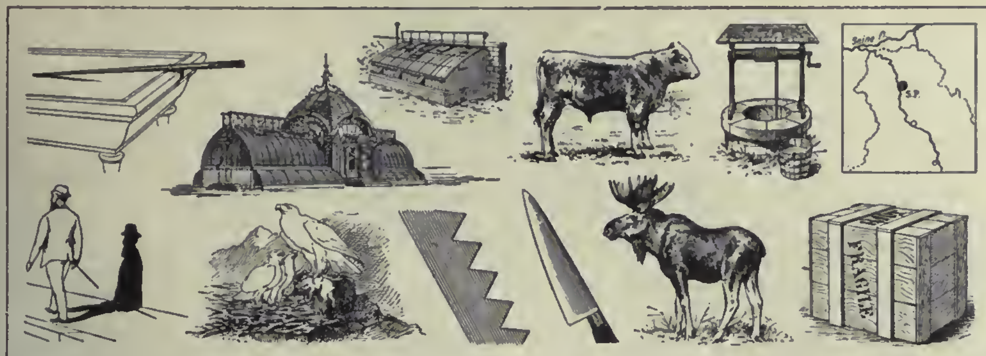
A. D., *Douai.* — C'est un petit côté, véridique d'ailleurs, de l'existence de Mme de Staël. Dans la haine qu'elle porta à l'empereur, il entrait un peu de rancune de la femme que le général Bonaparte avait blessée. Fort jalouse, dès 1795, de jouer un rôle, — elle visait, comme l'a dit A. Sorel, à gouverner la France de son salon, — elle avait de bonne heure pressenti le génie et la grande destinée du vainqueur de Rivoli et cherché à s'emparer de lui en jouant la comédie de la passion. Bonaparte, récemment marié avec Joséphine, se montra glacial. Arnault a rapporté le premier et sans doute le seul dialogue qu'elle eut avec lui. Dans une fête donnée par le ministre des relations extérieures, elle accabla Bonaparte de compliments. Lui, laissait tomber la conversation. « Général, quelle est la femme que vous aimeriez le plus ? — La mienne. — C'est tout simple ; mais quelle est celle que vous estimeriez le plus ? — Celle qui sait le mieux s'occuper de son ménage. — Je le conçois encore. Mais enfin quelle serait pour vous la première des femmes ? — Celle qui fait le plus d'enfants, madame ! » Et là-dessus Bonaparte lui tourna les talons, la laissant interloquée. *Inde iræ...* On ne blesse pas impunément une femme d'esprit, et elle le lui fit bien voir. Aux obsessions succédèrent les libelles, et quelquefois pire. L'empereur riposta par des ordres d'éloignement, puis d'exil. Mais on en est à se demander, écrit un des derniers historiens de Napoléon intime, lequel des deux a le plus tracassé l'autre.

S. N., *Paris.* — C'est une erreur de croire que les « armées » et « groupes d'armées » devraient être constitués dès le temps de paix, comme les « divisions » et les « corps d'armée ». Ces dernières unités peuvent et doivent exister en permanence, parce que leur composition, déterminée seulement en vue de leur rôle tactique, ne dépend pas des circonstances dans lesquelles une guerre peut survenir. Il n'en est pas du tout de même des « armées », qui sont des groupements de corps d'armée, formés en vue d'un but déterminé. Car il est clair que, par exemple, en cas de guerre contre l'Allemagne seule, la France ne devrait pas grouper ses corps d'armée de la même façon que si elle avait à lutter contre l'Allemagne et l'Italie, ou contre l'Allemagne et l'Espagne ; puisque, dans le premier cas, elle pourrait concentrer toutes ses forces d'un seul côté : tandis que, dans les autres, il lui faudrait les répartir inégalement sur deux au moins de ses frontières. En outre, ces dispositions devraient varier, suivant que l'on pourrait, ou non, compter sur l'alliance effective de l'Angleterre ou de la Russie.

La vérité, c'est que tous les cas susceptibles de se produire doivent être prévus et étudiés ; que des dispositions précises doivent être arrêtées en vue de chacun d'eux ; que tous les futurs chefs d'armée doivent être désignés, informés du rôle qu'ils auraient à jouer et des éléments dont ils disposeraient dans chacune des différentes circonstances ; de façon que chacun puisse étudier son rôle et se préparer à le bien remplir en faisant connaissance avec le personnel dont il aurait à se servir. Mais on comprend que ces désignations ne sauraient être publiées. On pourrait bien faire connaître les noms des généraux choisis pour chefs d'armées, mais sans rien dire de la composition de celles-ci.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 57. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

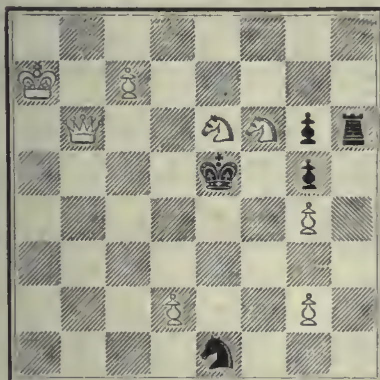
— César montrait au peuple, à son un *enchaînés,*
Les captifs qu'il avait défaits et rançonnés.
— Mon deux *est note de musique*
Donnant le ton. — Le corroyeur, au dur métier,
Utilise mon trois. *— Fuyons, fuyons l'*entier
Qui, sur la foire, tient boutique.

De sa syringe mon premier
Charmait le pâtre, la bergère.
— A l'antipode du cimier
(C'est mon deux*), frappé, dit Homère,*
Le héros des Grecs expira
Devant Ilion, selon l'oracle.
— Mon entier, *de toile ou de drap,*
A nos mollets sert d'habitacle.

ÉCHECS

Problème, par Ch. D.

NOIRS (5)



BLANCS (8)

Mat en deux coups.

MOTS CARRÉS INTERVERTIS

PAR CH. D.

Voici cinq mots que je prends au hasard;
Mettez-les donc chacun en bonne place :
Sorte de clou que j'achète au bazar;
Singe qui fait une laide grimace;
Cri d'allégresse en l'honneur de Bacchus;
De l'Italie une cité charmante;
Compositeur de talent qui n'est plus,
Et qui donna plus d'une œuvre touchante.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Les enfants et les jeunes filles
Au salon savent me jouer.
Ailleurs, j'abrite des familles
De morts pieux qu'il faut louer.
Si je domine dans le temple,
A la cour je figure aussi :
Parfois un quidam m'y contemple,
Se demandant : « Viendrai-je ici »?
Quand tout ce détail embarrasse,
Le scrupule est peu de saison,
On prend mes pieds, on les déplace,
Et presque aussitôt la raison,
Suivant l'ordre où l'esprit les classe,
Trouve une bête ou sa maison.

DICTONS NOUVEAUX

Au petit récit suivant, donnez pour conclusion un proverbe légèrement modifié.

Le Buisson des Mûriers

PAR G. H.

Assis près d'un buisson fait de mûriers touffus,
Des époux se tenaient un discours doux et tendre.
Mais leur voix s'éteignit soudain; tous deux, confus,
Comprirent qu'un mûrier avait dû les entendre,
Car ses fruits rougissaient. — Répétez-vous souvent
Pour vous garder aux champs d'aventures pareilles,
Le proverbe suivant :

. . . .

JEU DE LETTRES DU CHASSEUR

PAR MARGUERITE C.

Aux mots suivants : car, état, luta, loge, ile, ras, entour, mi, *ajouter les mots suivants :* selle, loue, gin, lient, ver, di, eau, rare, *de façon à obtenir, par le jeu de l'anagramme, huit noms de gibiers de pays divers. Ces noms devront donner en acrostiche le nom d'un neuvième gibier.*

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon beau premier, *quoi que l'on fasse,*
N'est qu'une moitié de chasseur.
Sur mon second *discourt en classe,*
Au mot « pronom », tout professeur.
Mon trois *est las, c'est de naissance.*
Le voyageur, en plein désert,
Mordrait avec reconnaissance
Dans mon entier, *pour son dessert.*

Mon premier*?... Une note.*
Mon second*?... Une note.*
Et mon tout*?... On le note*
Parmi les plus fins travailleurs,
De notre France ou bien d'ailleurs,
Qui, maniant crayons, pinceaux ou plumes,
Et du contexte s'inspirant,
Enrichissent maints gros volumes
Et s'illustrent en illustrant.

LOGOGRIPHE

PAR SAINT-JOVIAL

Sur mes sept pieds je nage,
Sur six, je suis fatal;
Cinq font de moi volatile en bas âge.
Cessant d'être animal, minéral, végétal,
Avec deux ou trois pieds j'entre dans la grammaire,
Et l'on m'y voit, c'est positif,
Bonne figure y faire,
Tantôt comme pronom, tantôt comme adjectif.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de septembre :

RÉBUS N° 55. — La Chine, assoupie depuis des siècles, a des tendances au réveil. (*L'ache Inn as houx pie deux puits dés scie éclats dé taon dents sceau réveil.*)

CHARADES, par Jean. — Esthétique, Paradis.

DAMES :

B :	23-19	33-28	48-42	28-8	45-3
N :	14-32	24-44	37-30	3-11	perdu

RÉBUS, par Chaplot. — Noble S oblige.

ÉNIGME. — Poudre.

LE SOLITAIRE :

15-13, 4-14, 32-15, 9-23, 46-32, 32-15, 25-23, 34-32, 22-24, 31-33, 38-40, 49-39, 36-38, 47-37, 19-36, 42-28, 5-19, 19-37, 13-11, 2-12, 17-19, 20-18, 26-28, 29-27, 30-13.

PROBLÈME MUSICAL. — La sol la mi la. (*La sole l'a mis là.*)

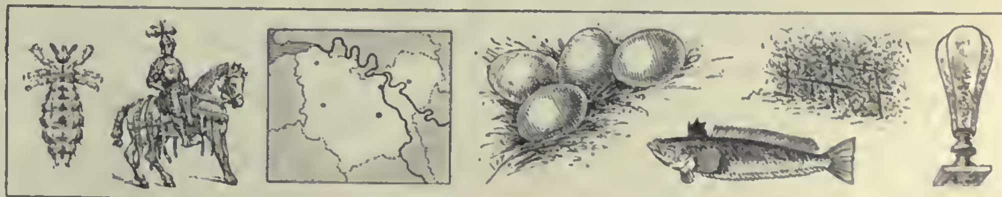
RÉBUS N° 56. — Qui vivra verra. (*Qui vive! rat verrat.*)

CHARADES, par Saint-Jovial. — Cartouche. Ouverture.

MOT CARRÉ SIMPLE :

A B R I
B R A S
R A I L
I S L E

RÉBUS N° 58. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 57 (novembre).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Quimper (notamment, ouvrages en langue bretonne). — Quimper, impr. Ménez. 2 vol. in-8°.

PHILOSOPHIE

Alhaiza (A.). — *Charles Fourier et sa sociologie sociétaire.* Paris, Rivière. 1 broch. in-8°. 75 centimes.

Arréat (L.). — *Réflexions et Maximes.* Paris, Alcan, In-16. 2 fr. 50.

Boutroux (Em.). — *William James.* Avec un portrait. Paris, Colin. In-16. 3 francs.

Bridou (Dr V.). — *L'Education des sentiments.* Paris, Doin. In-16.

Coignet (C.). — *De Kant à Bergson.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Cournot. — *Traité de l'enchaînement des idées fondamentales.* Nouv. édit. par Lévy Bruhl. Paris, Hachette. In-8°. 12 francs.

Croce (Benedetto). — *Philosophie de la pratique économique et éthique.* Traduit de l'ital. par Buriot et Jankélévitch. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

Faguet (Emile). — *Les Préjugés nécessaires.* Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr. In-16.

Höffding (Harald). — *La Pensée humaine, ses formes et ses problèmes.* Traduit du danois par Jacques de Coussange. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

Schopenhauer. — *Philosophie et Science de la nature.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

Winter (Maximilien). — *La Méthode dans la philosophie des mathématiques.* Paris, Alcan. in-16. 2 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Archelet (abbé). — *A Lourdes. Les apparitions de 1858. Histoire. Ascétisme. Psychologie.* Avec grav. et portraits. Paris, Lethielleux. In-16.

Canet (Louis). — *Histoire du corps des Prébendés de l'église collégiale Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre* (1401-1789). Avec grav. Toulouse, Privat. In-8°.

Fillion (L.-C.). — *Les Etapes du rationalisme dans ses attaques contre les Evangiles et la Vie de Jésus-Christ.* Paris, Lethielleux. Petit in-8°. 3 fr. 50.

Labourt (J.) et P. Battifol. — *Les Odes de Salomon.* Trad. fr. et introd. histor. Paris, Gabalda. In-8°.

Lambert (R. P.). — *Le Saint Homme de Grasse, Clément Roux* (1825-1892). Avec grav. Paris, 228, boulevard Pereire. In-8°.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Baillière (P.). — *Poètes lyriques d'Italie et d'Espagne.* Paris. Lemerre. In-16. 3 fr. 50.

Baudelaire (C.). — *Les Fleurs du mal.* Texte intégral suivi de variantes. Avec 1 portrait. Paris, Crès. Petit in-8°. 7 fr. 50.

Buffenoir (H.). — *Les Charmettes et J.-J. Rousseau.* Avec grav. Paris, Emile-Paul. In-16. 2 francs.

Calvin (J.). — *Institution de la religion chrestienne.* Texte de la première édition (1541) réimprimé sous la direction d'A. Lefranc par Henri Chatelain et Jacques Pannier. Paris, Champion. 2 fascic. in-8°.

Faguet (E.). — *Vie de Rousseau.* Paris, Soc. franç. d'imprimerie et de libr. In-16.

Gaultier-Garguille. — *Chansons,* avec une notice d'après des documents inédits, par Em. Magne. Avec grav. et mus. Paris, Louis-Michaud. In-16. 2 fr. 25.

Gerhardt (Emile). — *De Panurge à Sancho Pança.* Paris, Bloud. In-16.

Oulmont (C.). — *Pierre Gringore.* Paris, Champion. In-8°. — *Etude sur la langue de Pierre Gringore.* Paris, Champion. In-8°.

Racine. — *Œuvres inconnues,* découvertes et publiées par l'abbé J. Bonnet. Avec similés d'autographes. Auch, aux bureaux de l'Archevêché. In-8°. 10 francs.

Visan (Tancrède de). — *L'Attitude du lyrisme contemporain,* Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus.

Voltaire. — *Romans.* Notices et annotations par H. Legrand. Paris, Larousse, 2 vol. petit in-8° à 1 franc le vol.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

Brenet (Michel). — *Musique et musiciens de la vieille France.* Avec musique. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Girodie (A.). — *Martin Schongauer et l'Art du Haut-Rhin au XVe siècle.* Avec grav. Paris, Plon. Petit in-8°.

Hourticq (L.). — [Histoire générale de l'Art]. *France.* Avec grav. Paris, Hachette. In-16. 7 fr. 50.

Isnardon (J.). — *Le Chant théâtral.* Avec portrait, grav. et musique. Paris, M. Vieu et Jane Vieu. In-8°. 15 francs.

Lapauze (H.). — *Ingres. Sa Vie et son Œuvre* (1780-1867). Avec 400 reproductions. Paris, Georges Petit, imprimeur. Grand in-4°. 50 francs.

Peyre (R.). — *David Téniers.* Paris, Laurens. In-8°.

Pottier (Edm.). — *Douris et les peintres de vases grecs.* Paris, Laurens. Petit in-8°.

Prod'homme et Dandelot. — *Gounod.* Avec une bibliographie musicale et une iconographie. Paris, Delagrave. 2 vol. in-18 jésus.

Ricci (Corrado). — *Italie du Nord* (Histoire générale de l'Art). Avec fig. Paris, Hachette. 7 fr. 50.

Rodin (Aug.). — *L'Art.* Entretiens réunis par Paul Gsell. Avec grav. Paris, Grasset.

Roger-Milès. — *Vingt peintres du XIXe siècle.* Avec grav. Paris, impr. Georges Petit. In-folio.

Société française d'archéologie. Guide du Congrès de Reims en 1911. Avec plans. Caen, Delesque. In-8°.

ŒUVRES MUSICALES

Debussy (C.). — *Le Martyre de saint Sébastien.* Paris, Durand. 12 francs.

Fournier. — *Sérénade* pour violon et piano. Paris, Rouhier.

Jongen (J.). — Quatre pièces pour orgue. Paris, Durand.

Neymarck (J.). — *Sonate,* pour piano et violon, en *fa dièse majeur.* Paris, Gras, 10 francs.

Pachmann (L. de). — *Sonatine* en *ut majeur.* Paris, Sénart, Roudanez et Cie.

Vieilles Chanteries (XVIIIe siècle) recueillies et transcrites par Paul Séguy, harmonisées par F. de la Tombelle. 1re série. Chant et piano. Paris, Rouart, Lerolle et Cie. 4 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Armand (R.). — *La Princesse de Lamballe* (1749-1792). Avec un portrait. Paris, Perrin. Petit in-8°. 5 francs.

Berteaux (E.). — *Etudes d'histoire et d'art.* Avec illustrat. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Buchon (Al.). — *Voyages dans l'Eubée, les îles Ioniennes et les Cyclades en 1841.* Paris, Emile-Paul. In-8°.

Chuquet (A.). — *Lettres de 1792,* 1re série. Paris, Champion. Petit in-8°.

Chuquet (Arthur). — *Lettres de 1793.* Paris, Petit in-8°. 3 fr. 50.

Cottes (capitaine). — *La Mission Cottes, au Sud-Cameroun.* Avec grav. et cartes. Paris, Leroux. In-4°.

Goyau (Georges). — *Bismarck et l'Eglise. Le Culturkampf.* Paris, Perrin. 2 vol. in-16.

Jaffré. — *Correspondance de M. J. Jaffré,* chanoine honoraire, recteur de Guidel, député à l'Assemblée nationale, publiée par le chanoine Le Clanche. Vannes, imp. Lafolye frères. In-8°.

Jouguet (P.). — *La Vie municipale dans l'Egypte romaine.* Paris, Fontemoing. In-8°.

Legris (abbé A.). — *Le Livre rouge d'Eu* (1151-1454). Rouen, Lestringant; Paris, Picard et fils. 3 fr. 50.

Lesquier (J.). — *Les Institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides.* Paris, Leroux. In-8°.

Prentout (Henri). — *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie.* Paris, Champion. In-8°. 5 fr.

Sanson (Victor). — *Répertoire bibliographique pour la période dite « révolutionnaire » (1789-1801) en Seine-Inférieure.* T. Ier. Rouen, Cavé. In-8°.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Augier et Marvaud. — *La Politique douanière de la France dans ses rapports avec celle des autres Etats.* Paris. Alcan. In-8°. 7 francs.

Durbisson et Vigouroux. — *Responsabilité pénale et folie.* Paris, Alcan. In-8°.

Guyot (Y.). — *Les Chemins de fer et la grève.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Hubert (Lucien). — *L'Effort allemand. L'Allemagne et la France au point de vue économique.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Loyau (M.). — *La Convention de Berne, ses annexes et la jurisprudence française, de 1893 à 1911.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 12 francs.

Mathé (Dr L.). — *La Responsabilité atténuée. Lois faites dans les divers pays. Lois à faire concernant les criminels à responsabilité atténuée.* Préf. de J. Reinach. Paris, Vigot. In-8°. 2 francs.

Pawlowski (Auguste). — *Les Syndicats jaunes.* Paris, Alcan. In-18 jésus. 2 fr. 50.

Pissard. — *La Clameur de Haro dans le droit normand.* Caen, Jouan. In-8°.

Pouthas (C.). — *Les Collèges de Caen au XVIIIe siècle.* Caen, Jouan. In-8°

Richard (Marius). — *Le Régime minier.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Rœkel (lieutenant P.). — *L'Education sociale des races noires.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Russier et Brenier. — *L'Indo-Chine française.* Avec gr. et cartes. Paris, Colin. In-16. 4 francs.

Sagnier (H.). — *Le Crédit agricole en France.* Paris, 26, rue Jacob. In-8°. 3 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

Flammarion (C.). — *L'Atmosphère et les grands Phénomènes de la nature.* Avec fig. Paris, Hachette. Grand in-4°. 8 francs.

Gramont (de), duc de Guiche. — *Essai d'aérodynamique du plan.* Avec fig. Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

Lebon (Ernest). — *Gabriel Lippmann.* Biographie et bibliographie analytique des écrits. Avec 1 portrait. Paris, Gauthier-Villars. In-4°. 7 francs.

Ritz (Walther). — *Gesammelte Werke.* Avec fig. et portrait. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 18 francs.

Urbain (G.). — *Introduction à l'étude de la Spectrochimie.* Avec fig. Paris, Hermann. In-8°.

SCIENCES NATURELLES

Giard. — *Œuvres diverses* réunies et rééditées par les soins d'un groupe d'élèves et d'amis. I. Biologie générale. Avec grav. et portrait. Paris, 3, rue d'Ulm. In-8°.

Robin (Aug.). — *Conférences de géologie (minéraux, roches, terrains).* Paris, Larousse. Petit in-8°. 2 fr. 50.

Surcouf et Gonzalez-Rincones. — *Essai sur les diptères vulnérants du Vénézuela.* Paris. Maloine. Grand in-6°.

SCIENCES APPLIQUÉES

Arnould (C.). — *La Basse-Cour.* Avec fig. Paris, Baillière. In-18.

Baco (F.). — *Culture directe et greffage de la vigne.* Avec planches. Belus (Landes), chez l'auteur. In-8°. 5 fr. 25.

Cavadia (T.-G.). — *Les Plantations de caoutchouc. Leur développement. Leur avenir* Avec table, grav. et cartes. Paris, chez l'auteur, 50, rue de la Victoire. In-16. 2 francs.

Crouzet (colonel). — *Eléments et Principes de la topographie.* Avec fig., cartes et tableaux. Paris. Vuibert. In-8°.

Ferroux (G.). — *Essais de machines à courant continu.* Avec fig. Paris. Geisler. In-6°.

Lupton (A.). — *Manuel d'exploitation des mines.* Adapté de l'anglais par Daniel Bellot. Avec fig. Paris, Tignol. In-16 cart. toile. 10 francs.

Pantzer et Galcé. — *Les Machines de briqueterie.* Trad. de l'allem. par L. Descroix. Paris, Béranger. In-8°.

Pereire (G.). — *Essai sur une méthode de comptabilité des chemins de fer.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 6 francs.

Le Griffon à poil dur; le Setter irlandais (3e et 4e fascic. de l'Encyclop. des races de chiens), sous la direction de Paul Mégnin. Vincennes, 128, rue de Fontenay. 2 francs le fascicule.

ART MILITAIRE

Girod de l'Ain (Maurice). — *Grands Artilleurs.* Avec grav. et cartes. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 12 francs.

ENSEIGNEMENT, SPORTS, DIVERS.

Augé (Cl.). — *Cours Claude Augé: Grammaire enfantine (cours préparatoire)* pour la section enfantine et la première année du cours élémentaire. Livre de l'élève, 0 fr. 50. Livre du maître, 1 fr. — *Grammaire, cours élémentaire,* pour le cours élémentaire et la première année du cours moyen. Livre de l'élève, 0 fr. 80. Livre du maître, 2 fr. — *Grammaire, cours moyen,* Livre de l'élève, 1 fr. 25. Livre du maître 3 fr. — *Grammaire, cours supérieur,* pour les cours supérieurs et complémentaires. Livre de l'élève, 1 fr. 50. Livre du maître. 4 fr. Paris, Larousse.

Demeny (G.). — *Education et Harmonie des mouvements.* Avec fig. Paris, 26, rue Bonaparte. Petit in-8°. 2 fr. 50.

Haller. — *Le Bureau moderne. Son agencement,* etc. Avec fig. Paris, Ravisse. In-8°.

La Paquerie (C. de). — *Un coin du pays Basque.* Avec grav. Tours, Mame. Grand in-8° carré.

Maxe (J.). — *L'Ecole primaire contemporaine* (1900-1911). Laïcisme et syndicalisme. Paris, nouvelle librairie nationale. In-16. 3 fr. 50.

Hommes et choses du P.-L.-M. Un vol. in-8° de 160 pages richement illustré; édité par la Compagnie P.-L.-M., Paris.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Septembre 1911 au 14 Octobre 1911

15 septembre (ven.). — M. J. Cambon, ambassadeur de France, présente à M. de Kiderlen-Wæchter, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, la réponse française aux contrepropositions du gouvernement allemand.

— M. Kokovtsov, ministre des finances de Russie, est chargé par intérim des fonctions de président du conseil.

— A Iéna, manifestation d'étudiants contre les congressistes socialistes.

— Les puissances protectrices de la Crète font remettre au roi de Grèce une note l'informant qu'elles ont décidé de ne pas pourvoir au poste de Haut commissaire, laissé vacant par le départ de M. Zaïmis.

— Chute mortelle de l'aviateur Édouard Nieuport.

— Les colonnes Dalhiez et Brémond bombardent la kasba de Mezdou, au sud de Sefrou.

16 septembre (sam.). — Clôture du congrès socialiste d'Iéna.

17 septembre (dim.). — M. Klotz, ministre des finances, prononce à Issoudun, pour l'inauguration d'un monument élevé aux soldats morts pour la patrie, un discours destiné à rassurer l'opinion sur l'état de nos forces militaires.

— A Vienne (Autriche), graves désordres causés par la cherté des vivres. Dans la soirée, la troupe tire sur les manifestants.

— A Nuremberg, manifestation socialiste contre la guerre.

18 septembre (lun.). — M. Stolypine succombe aux blessures reçues le jeudi 14.

— A la Wilhelmstrasse, M. de Kiderlen-Wæchter a un entretien avec M. Cambon, mais sans lui remettre, contrairement aux prévisions, de réponse écrite.

— A la Bourse de Berlin, les actions des Banques recommencent à baisser.

— En Espagne, l'état de siège est proclamé à Valence.

19 septembre (mar.). — Le gouvernement espagnol soumet au roi un décret suspendant les garanties constitutionnelles dans toute l'Espagne. Le mouvement gréviste dégénère en graves désordres révolutionnaires à Bilbao, à Barcelone, à Saragosse, à Séville, à Valence.

— Le général von Auffenberg est nommé ministre austro-hongrois de la guerre, en remplacement du général von Schœnaich.

— Première journée des fêtes franco-écossaises de Glasgow.

20 septembre (mer.). — Mort à Tingest Grove, près de Great Marlow, de sir Robert Hart, ancien inspecteur général des douanes chinoises.

— Accident de tir à bord du croiseur cuirassé *Gloire*, aux Salins-d'Hyères : neuf tués, cinq blessés.

— Première représentation à l'Athénée : *Monsieur Pickwick*, comédie burlesque en 5 actes, d'après le roman de Ch. Dickens, par MM. Georges Duval et Robert Charvey.

21 septembre (jeu.). — L'entrevue de ce jour entre M. Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter marque une amélioration dans les négociations.

— Mort au Caire d'Arabi-Pacha.

— Au Canada, élection des représentants à la Chambre d'Ottawa. La majorité semble assurée aux conservateurs, adversaires du traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

— M. Canalejas, président du conseil espagnol, annonce aux journalistes que les grèves sont terminées.

22 septembre (ven.). — A Brest, lancement du *Jean-Bart*.

— Funérailles de M. Stolypine à Kiev. Son assassin, Bogrof, est condamné à la pendaison par la cour martiale.

— Au-dessus de Paris, l'aviateur Mahieu bat, à 2.460 mètres, le record de la hauteur avec passager.

— A Mons, ouverture du congrès des Amitiés françaises.

23 septembre (sam.). — Libération de la classe 1908.

— A Lorient, lancement du *Courbet* en présence de M. Delcassé.

— Mort, à Paris, de l'historien Henry Houssaye.

— Le conseil des ministres, réuni à Rambouillet, approuve la réponse préparée par M. de Selves aux propositions de l'Allemagne.

— Mort de Mgr Touzet, évêque d'Aire et de Dax.

24 septembre (dim.). — L'inauguration du monument de Jemmapes a lieu sous la présidence du général Langlois.

— Dix-huit mille manifestants appartenant à l'union des syndicats de la Seine et au parti socialiste unifié se réunissent à l'Aéro-Park pour protester contre l'éventualité d'une guerre avec l'Allemagne.

— A Pontcharra-sur-Bréda (Isère), inauguration d'un monument à la mémoire de Bayard.

— La nomination de M. Kokovtzof comme premier ministre de Russie est définitive.

— L'Italie presse la mobilisation de sa flotte et de son armée en vue d'une intervention militaire en Tripolitaine.

— Mort du cardinal Moran, primat catholique d'Australie.

— Dans un discours prononcé à Alençon, M. Caillaux défend la politique du gouvernement.

25 septembre (lun.). — A Toulon, à 5 h. 45, le cuirassé *Liberté* saute et coule. On compte plus de deux cents victimes. Les navires voisins, entre autres *la République*, subissent de graves avaries.

— Bogrof, l'assassin de M. Stolypine, est pendu à Kiev.

— Les principaux gouvernements, à la nouvelle de la catastrophe de la *Liberté*, envoient leurs condoléances au président de la République.

— Le chargé d'affaires d'Italie à Constantinople remet au grand vizir une note protestant contre les dangers auxquels serait exposée la colonie italienne de Tripoli du fait des musulmans.

— Funérailles des neuf victimes de l'accident de *la Gloire*.

— M. Cambon remet la note française à M. de Kiderlen-Wæchter.

— Premières représentations au théâtre Michel : *Michel a des principes*, un acte de M. José Frappa. *Pour être du club*, deux actes de M. Richard O'Monroy. — A la Scala : *Mik Ier*, opérette en trois actes de M. C.-A. Charpentier, musique de M. Willy Redstone.

26 septembre (mar.). — A Rome, avortement de la grève décrétée par la Confédération générale du travail pour protester contre l'expédition de Tripolitaine.

27 septembre (mer.). — M. Delcassé, ministre de la marine, se rend à Toulon, où il visite l'épave de la *Liberté*.

— M. de Kiderlen-Wæchter remet à M. J. Cambon une note réponse, commentant les dernières propositions françaises.

— A Constantinople, le sultan reçoit en audience l'ambassadeur d'Allemagne.

— Arrivée à Tripoli du transport turc *Derna*, chargé d'artillerie et de munitions.

— Un autobus de la ligne Jardin des Plantes — Square des Batignolles est précipité dans la Seine au pont de l'Archevêché. Onze morts. Dix blessés.

— A Toulon, collision des torpilleurs *Trident* et *Mousqueton* : ce dernier reçoit de graves avaries.

— Le croiseur anglais *Diana* amène à Alexandrie lord Kitchener de Khartoum, commissaire général anglais.

28 septembre (jeu.). — Le gouvernement italien fait remettre par son chargé d'affaires de Constantinople, M. de Martino, cet ultimatum au grand vizir Hakki-Pacha : si, dans les vingt-quatre heures, la Turquie ne consent pas à l'occupation pacifique de Tripoli par l'Italie, les relations diplomatiques seront rompues entre les deux pays.

— L'escadre ottomane de Beyrouth reçoit l'ordre de rentrer dans les Dardanelles.

— Le gouvernement italien fait savoir officiellement à ses légations et consulats de la péninsule des Balkans que son conflit avec la Turquie est localisé dans la Tripolitaine et que sa politique suppose le maintien du *statu quo* dans les Balkans et l'intégrité de la Turquie d'Europe.

— Panique parmi la population européenne de Tripoli.

— Lord Kitchener remet ses lettres de créance au khédive, au palais de Ras-el-Tin.

29 septembre (ven.). — A Rome, Seifeddine-Bey, chargé d'affaires de Turquie, informe le marquis di San Giuliano, ministre des affaires étrangères, que le gouvernement turc a décidé de ne pas s'opposer par les armes au débarquement des Italiens en Tripolitaine.

— L'Italie, jugeant insuffisante la réponse de la Turquie, lui déclare la guerre, et M. di Martino notifie la déclaration au grand vizir Hakki-Pacha.

— Le ministère turc offre sa démission au sultan, qui charge Saïd-Pacha de former un nouveau ministère.

— Le chargé d'affaires d'Italie à Constantinople étant rappelé, la protection des intérêts italiens est confiée à l'ambassade d'Allemagne.

— Les Italiens bombardent Preveza (Epire) et mettent hors de combat deux torpilleurs turcs.

— Le croiseur français *Ernest-Renan* appareille à Toulon pour Beyrouth.

— A Londres, sir Thomas Crosby est élu lord-maire.

30 septembre (sam.). — Mort, à Paris, du chimiste Troost.

— M. Cambon fait connaître à M. de Kiderlen-Wæchter la réponse de la France aux dernières propositions de l'Allemagne.

— La Porte adresse une note aux grandes puissances pour leur demander d'intervenir en faveur de la paix auprès de l'Italie.

— Découverte d'un complot royaliste à Oporto. Nombreuses arrestations.

— A la suite de la rupture d'une digue, une inondation détruit Austin, petite ville de la Pensylvanie : 400 morts.

1er octobre (dim.). — L'escadre turque arrive dans les Dardanelles.

— A Salonique, manifestations anti-italiennes.

— Le gouvernement français déclare qu'il conservera la neutralité dans le conflit italo-turc.

— Conférences du baron Marschall de Bieberstein, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, avec le sultan et le grand vizir Saïd-Pacha.

— Ouverture du congrès jeune-turc.

— M. Francesco Madero est désigné comme président du Mexique par les élections préliminaires.

— Le câble Tripoli-Malte est coupé.

2 octobre (lun.). — Le roi de Suède charge M. Staaf, chef du parti libéral, de former un nouveau cabinet.

3 octobre (mar.). — A Toulon, obsèques des victimes de la *Liberté*. Discours du président de la République, de M. Delcassé, ministre de la marine, de l'amiral Bellue, etc. Une panique a lieu pendant le défilé.

— La flotte italienne bombarde les batteries de Tripoli.

— Le commandant de l'escadre italienne de l'Adriatique somme le commandant de Preveza de lui livrer les contre-torpilleurs turcs qui se trouvent dans le golfe d'Arta.

— Premières représentations, au théâtre Antoine : *le Vagabond*, pièce en 3 actes, de M. H.-R. Fellinger, traduite par M. Schræder, adaptée par M. Henry Berteyle. — *Perdreau*, pièce en 2 actes, de M. Robert Dieudonné.

4 octobre (mer.). — Continuation du bombardement des défenses extérieures de Tripoli par la flotte italienne. Démantèlement des forts Hamidieh et Sultanieh.

— La flotte italienne bombarde Benghazi.

— M. Jules Cambon, après un entretien avec M. de Kiderlen-Wæchter, transmet à son gouvernement la réponse de l'Allemagne aux dernières propositions françaises.

— Saïd-Pacha réussit, après de grandes difficultés, à constituer un ministère : *Cheik-ul-Islam*, Kiassim-Effendi ; *Guerre*, Mahmoud Chevket-Pacha ; *Finances*, Naïl-Bey ; *Affaires étrangères*, Reshid-Pacha ; *Intérieur*, Djelal-Bey ; *Marine*, Hourchid-Pacha ; etc.

— Premières représentations, au théâtre de l'Ambigu : *la Petite Roque*, pièce en 3 actes, de MM. André de Lorde et Pierre Chaine, d'après la nouvelle de Guy de Maupassant. — *Messieurs les Ronds-de-cuir*, comédie en 3 actes et 4 tableaux, de MM. Robert Dieudonné et Raoul Aubry, d'après le roman de Georges Courteline.

— Le cuirassé *Pelayo* amène à Melilla le général Luque, ministre de la guerre espagnol.

5 octobre (jeu.). — Séance d'ouverture, à Nîmes, du congrès radical et radical-socialiste.

— La Turquie dénonce les Capitulations dont l'Italie bénéficiait dans l'Empire ottoman.

— Reddition de Tripoli : le drapeau italien est arboré sur le fort Sultanieh.

— La flotte turque revient des Dardanelles à Constantinople.

— Au nouveau Reichsrath autrichien, des coups de revolver sont tirés, sans l'atteindre, sur le ministre de la justice, M. de Hochenburger, par un ouvrier socialiste.

— Le capitaine Païva Couceiro pénètre en Portugal à la tête d'une troupe royaliste.

6 octobre (ven.). — La chaloupe du contre-torpilleur italien *Artigliere*, croisant devant San-Giovanni-di-Medua (Albanie), est l'objet, de la part des batteries de la côte, d'une vive fusillade à laquelle le torpilleur répond.

— Sur le faux bruit d'un accord franco-allemand, quelques Français résidant à Agadir arborent le pavillon français sur le bastion où ils sont logés. L'incident n'a pas de suites diplomatiques.

— En Suède, un nouveau ministère est constitué sous la présidence de M. Staaf, chef du parti libéral.

7 octobre (sam.). — M. Giolitti, président du conseil en Italie, prononce à Turin un grand discours politique.

— Dans le Rif, le général espagnol Luque commence les opérations contre les Marocains, notamment à Notalza et à Benibayahi.

— L'amiral italien Borea Ricci, gouverneur intérimaire de Tripoli, prend officiellement possession de la place. Hassouna Caramanli-Pacha, descendant des anciens princes de Tripoli et partisan de la domination italienne, est nommé vice-gouverneur de la ville.

8 octobre (dim.). — Inauguration, à Vitré, de la statue de Mme de Sévigné, œuvre du sculpteur Dolivet et de l'architecte Laloy. Discours de M. Paul Deschanel.

— En Tripolitaine, le cuirassé *Victor-Emmanuel* bombarde et fait occuper Marsa-Tobrouk.

— A Vinhaes (Portugal), collision entre les troupes du gouvernement et les royalistes.

9 octobre (lun.). — L'ambassadeur de Turquie à Paris, Rifaat-Pacha, remet à M. de Selves, ministre des affaires étrangères, la nouvelle note de la Porte demandant aux puissances leur intervention sur la base du maintien de la souveraineté ottomane et de la reconnaissance des intérêts italiens à Tripoli. La même note est remise à tous les gouvernements des grandes puissances.

— Assim-Bey, ministre de Turquie à Sofia, accepte le portefeuille des affaires étrangères.

— Première représentation, à la Comédie-Française : *Primerose*, comédie en 3 actes, de MM. G.-A. de Caillavet et Robert de Flers.

— Mort, à la Basse-Mothe, du général de Charette.

— L'amiral Ricci lance une proclamation supprimant l'esclavage dans la Tripolitaine.

10 octobre (mar.). — Escarmouche nocturne entre Turcs et Italiens au puits de Bou-Méliane, près de Tripoli.

— Rétablissement du câble Tripoli-Malte.

— Au Canada, M. Robert Laird Borden, chef du parti conservateur, vainqueur aux dernières élections, constitue un nouveau ministère.

— Premières représentations, au Vaudeville : *Sa fille*, comédie en 4 actes, de MM. Félix Duquesnel et André Borde. — Au théâtre Sarah-Bernhardt : *le Typhon*, pièce en 4 actes, de M. Melchior Lengyel, traduction de M. André Dubosq, adaptation de M. Serge Basset.

11 octobre (mer.). — L'accord sur le Maroc est, après trois mois de négociations, paraphé à Berlin par MM. Jules Cambon et de Kiderlen-Wæchter.

— On télégraphie de Ou-Tchang que les insurgés chinois du Se-tchouen sont maîtres de la région à l'ouest de la rivière Min.

12 octobre (jeu.). — Première représentation : au Palais-Royal, *le Petit Café*, pièce en 3 actes de M. Tristan Bernard.

— Les transports italiens amènent à Tripoli de nouvelles fractions du corps expéditionnaire.

13 octobre (ven.). — Progrès en Chine de la révolution antimandchoue et républicaine, dirigée par Li-Huan-Hung et Sun-Yat-Sen.

14 octobre (sam.). — Le général italien Caneva prend possession des fonctions de gouverneur de Tripoli, exercées jusque-là, à titre provisoire, par l'amiral Borea Ricci. Il reçoit le corps consulaire et la colonie italienne.

— Combat entre Turcs et Italiens aux avant-postes de Bou-Méliane.

— A Constantinople, rentrée du Parlement ottoman en présence du sultan. Le grand vizir Saïd-Pacha lit le discours du trône, qui est accueilli froidement. Ahmed-Riza est élu président de la Chambre. Le maréchal Mouktar-Ghazi est nommé président du Sénat.

— En Chine, un édit impérial rappelle Yuan-Chi-Kaï et le nomme vice-roi des provinces insurgées, avec mission de combattre les révolutionnaires.

— Dans le Rif, au cours d'un engagement entre Espagnols et Marocains, le général Ordoñez est frappé mortellement.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

M. I., *Paris*. — Les expériences que l'on fait en ce moment nous promettent d'excellents résultats. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

C. F., *Rouen*. — C'est difficile, il est vrai, mais nous pensons qu'on peut en venir à bout : il n'est bois si vert qui ne s'allume !

N. D., *Lyon*. — Quand les régions seront mieux connues, nous donnerons des cartons qui détailleront la carte d'ensemble.

P. E., *Lille*. — La densité est bien de 4,97 comme nous l'avons dit, et non de 4,67. Le métal a été isolé par Davy en 1808.

R. B., *Turin*. — Le fer, le cuivre et le zinc précipitent le bismuth sous forme d'une poudre noire fondant au chalumeau en donnant des globules métalliques.

C., *Muigneloy* (*Oise*). — Nous regrettons de ne pouvoir vous indiquer d'ouvrages spéciaux sur les horloges dites *Comtoises* ou *de parquet*.

L. M., *Tananarive*. — Un article complet sur cette intéressante question paraîtra dans un prochain numéro du *Mensuel*.

N. C., *L*. — Avec le grec *chorion* (cuir) et *plassein* (façonner), on peut créer le mot *chorioplastie*. *Choréoplastie* nous paraît mal formé.

L. D., *Paris*. — *Icauna* est simplement le nom latin de l'Yonne, qui baigne Auxerre. *Icaunaise* signifie par conséquent plaine en *pays de l'Yonne*.

S. A., *Marseille*. — La campagne du Maroc, faite en 1911, sera l'objet d'un article que publiera le *Larousse Mensuel* et qui sera une suite de celui que nous avons donné dans notre dernier numéro.

C. N., *Nancy*. — Il s'agit de Talleyrand; et c'est de lui que Lazare Carnot disait en faisant allusion à son caractère bien connu : « S'il méprise tant les hommes, c'est qu'il s'est beaucoup étudié. »

S. L. *Orléans*. — Oui, mais c'est une dérogation aux règles de la grammaire et de la poésie, et il en abuse :

D'une licence heureuse usez avec prudence,
Mais n'oubliez jamais que c'est une licence.

R. A., *Versailles*. — Les renseignements qu'on nous a donnés ne sont certes pas suffisants, et permettez-nous d'ajouter qu'ils paraissent sujets à contrôle. Du reste vous êtes de notre avis.

H. B., *Bourges*. — L'enquête se fait; elle sera probablement très longue, mais donnera-t-elle un résultat? N'importe, nous devons attendre qu'elle soit terminée pour traiter la question au complet.

S. T., *Bruxelles*. — L'origine de la population qui occupe ces deux régions est franque ou gauloise; l'élément germanique occupe tout entier la troisième région. Tout le monde est d'accord à ce sujet.

M. A. *Montauban*. — C'est un vers de Mathurin Régnier, qui le place dans la bouche de la trop fameuse Macette. Le texte exact est :

L'honneur est un vieux saint que l'on ne chôme plus.

A. Z., *Buenos-Ayres*. — Nous croyons, comme nous l'avons dit au *Supplément* du *Nouveau Larousse*, que le compositeur Emile Waldteufeld, l'auteur des valses célèbres, est né à Strasbourg en 1837.

G., *Vincennes*. — Vous avez raison, mais nous sommes obligés d'employer, pour enregistrer une nouvelle sportive, les termes topographiques usités chez les gens de sport; nous acceptons, sans l'approuver, un usage établi.

R. V., *Châteauroux*. — Devenu vieux, Basselin ne songeait qu'à boire et qu'à chanter. Il ne s'est jamais inspiré que de la bouteille. La gloire militaire et l'amour le touchaient peu ; il l'a déclaré lui-même franchement :

A l'amour ne suys adonné,
Et j'ame encore moins les armes.

E. B., *Paris*. — 1° Votre remarque est parfaitement juste et les chiffres relatifs à l'acétylène doivent subsister; quant à la dernière ligne du tableau, les chiffres des deux colonnes de prix sont respectivement : 0,01792 (par heure) et 0,00112 (par bougie). 2° C'est une coquille typographique qui nous a fait écrire, dans l'article *révélateur* (page 216, colonne 2, lignes 24, 34, 37, 50 et 59), *sulfate* pour *sulfite* de soude; le sulfate de soude n'a d'ailleurs pas d'emploi en photographie. De même il faut corriger *salvaisan* en *salvarsan* à l'article *chimiothérapie* (page 129, 1re colonne, 36e ligne). 3° Non, le « Supplément » de la *Grande Encyclopédie* n'a pas été édité; quant au « Supplément » du *Nouveau Larousse*, il complète uniquement notre ouvrage. Nous sommes sensibles à vos aimables compliments, et notre but est d'approcher le plus possible de la perfection.

A. M., *Paris*. — Nous revenons sur le sujet qui vous intéresse et a fait l'objet de la réponse que vous avez lue dans la « Petite Correspondance » du numéro d'octobre. Grâce à l'amabilité d'un lecteur d'Oran, nous sommes en mesure de vous dire qu'il s'agit d'une phytolaccacée, le *phytolacca dioica*, très voisin de l'ombu, en effet; c'est un arbre qui pousse avec une grande rapidité et fournit un feuillage assez épais; mais son bois, mou comme celui de l'ombu, et en général celui de toutes les phytolaccacées, n'est susceptible d'aucun usage.

D. L., *Bruxelles*. — C'est un terme usité dans l'argot du théâtre. *Faire la balançoire*, c'est ajouter à son rôle des saillies, des jeux de scène improvisés. Les acteurs aimés du public seuls se permettent de faire la balançoire avec quelque succès.

J. G., *Perpignan*. — Quand les mots *amour*, *délice* et *orgue*, dont le genre varie avec le nombre, sont représentés dans la phrase par un mot singulier et par un mot pluriel, le masculin doit régner partout. Vous devez donc dire : Perpignan possède *un* des plus beaux *orgues* de France.

F., *Kokhma*. — Cette devise latine : *Navigare necesse est, vivere non est necesse* (Il est nécessaire de naviguer, mais il n'est pas nécessaire de vivre) nous semble vouloir dire : à la rigueur, il n'est pas nécessaire que l'on vive ; mais (si l'on vit), il est nécessaire que l'on navigue. Nous vous concédons que, logiquement, cette assertion ne paraît pas « nécessaire », mais ceux qui l'adoptent tiennent surtout à cette conséquence pratique qu'il faut savoir faire de grands sacrifices pour le développement et la prospérité de la marine.

S. D., *Lausanne*. — On rapporte des actes plus barbares encore. Il paraît qu'un des divertissements ordinaires de Moussey Ismaël, sultan du Maroc, était, chaque fois qu'il montait à cheval, de tirer son sabre et de couper la tête à l'esclave qui lui avait tenu l'étrier.

Lieutenant G. D. C., *Bruxelles*. — Les deux expressions sont correctes, mais l'une d'elles est presque uniquement employée. Entre la préposition *de* et certains noms de contrées, on omet ordinairement l'article : On dit « *Je reviens d'Espagne, d'Italie, d'Orient, de France* » et non « *de l'Espagne, de l'Orient, etc.* ». Simple question d'usage.

A. T., *Lyon*. — Nous faisons tout notre possible pour multiplier les planches en couleur : nous savons combien elles varient agréablement le recueil et plaisent à nos lecteurs. Mais encore faut-il un sujet, une occasion; nous ne voulons pas tomber dans la pure imagerie. Mais soyez patient : nous vous réservons sous peu une surprise.

R. P., *Paris*. — Vous ne devez pas ignorer que les prédictions attribuées à saint Malachie, et réunies dans les *Prophéties sur les papes*, sont en réalité l'œuvre d'un faussaire. Elles furent fabriquées en 1590. Vous les trouverez dans le curieux *Grand Dictionnaire historique* de Moreri, dont la meilleure édition est celle de 1759. Vous pouvez consulter aussi sur cette question bien spéciale les deux ouvrages suivants : 1° *la Prophétie des papes attribuée à saint Malachie*, par Joseph Maître (1901); et 2° *les Papes et la papauté de 1143 à la fin du monde d'après la prophétie attribuée à saint Malachie*, par Joseph Maître (1902).

M. C., *Bordeaux*. — Meilhac et Halévy ont écrit cela dans *Barbe-Bleue*, qu'Offenbach a mis en musique :

Il faut, s'il ne veut tomber,
Qu'un bon courtisan s'incline
Et qu'il courbe son échine
Autant qu'il la peut courber.

O. W., *Strasbourg*. — Le mot *bal* ne se dit pas seulement d'une assemblée, d'une réunion où l'on danse au son d'un ou de plusieurs instruments; il se dit aussi de certaines sociétés où l'on ne danse pas et même de la société en général. En voici un exemple :

La vie est un bal que commence
La Fortune, tant bien que mal;
Vient l'Amour qui presse la danse,
Et puis la mort ferme le bal.

V. A., *Florence*. — Molière, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre immortels, fut le philosophe de la raison comme Pascal avait été celui de la foi : le premier et le dernier mot de la comédie française, celui dont on a pu dire que le passé tuait l'avenir. Molière était comédien, et le préjugé, alors dans sa force, ne permit pas à l'auteur du *Misanthrope* d'entrer à l'Académie. Mais après sa mort, son buste fut placé dans la salle des séances, et Saurin lui fit ce vers :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

R. P., *Toulouse*. — Baour-Lormian entra à l'Académie française en 1815; il remplaça le chevalier de Boufflers. C'est vers cette époque qu'il refit complètement sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, d'après les conseils de Delille. Ce pauvre poème, corrigé plusieurs fois par Baour-Lormian et édité sous différents formats, attira à son auteur cette épigramme de Lebrun :

Ci-gît Monsieur Baour, le Tasse de Toulouse,
Qui mourut in-quarto, puis remourut in-douze
Et qui, ressuscité par un effort nouveau,
Vient de mourir in-octavo.

V. R., *Liége*. — Vous trouverez les meilleures des épitaphes anciennes dans l'intéressant *Trésor*, du P. Labbé, dont il est parlé au *Nouveau Larousse*. Un autre recueil existe, plus récent, mais mal ordonné : ce sont les *Epitaphes sérieuses, badines*, etc., de Lalande (1782). Mais depuis le XVIIIe siècle, l'épitaphe a de plus en plus tourné vers l'épigramme. Voltaire en composa de très réussies. Celle qu'il dédia au perroquet d'une de ses amies est restée célèbre :

Passant, ci-gît un perroquet
Qui, vivant, eut beaucoup d'adresse.
Mourant, il laissa son caquet
Par testament à sa maîtresse.

A. J., *Paris*. — Le ravalement des immeubles au jet de sable possède évidemment le précieux avantage de nettoyer rapidement et d'une façon parfaite; mais il présente, par contre, de multiples inconvénients, notamment celui de donner une poussière siliceuse abondante, dangereuse non seulement pour les ouvriers chargés du ravalement, mais encore pour les passants quand le vent la soulève en tourbillons dans la rue, et qui, grâce à sa ténuité, pénètre dans les appartements les mieux clos, où elle apporte encore les germes microbiens qu'elle véhicule. Après plusieurs rapports, le Conseil d'hygiène a conclu à l'interdiction pure et simple du procédé.

A. B., *Amiens*. — Pourquoi nous reprocher de ne pas avoir donné de détails sur la fin de la vie d'Elleviou? E lo n'intéresse guère l'histoire de l'art. Le chanteur, devenu l'idole du public, exerçant une souveraine influence sur les recettes de l'Opéra-Comique, manifesta des exigences, pour le temps, extraordinaires. En 1812, les ténors coûtaient déjà fort cher, il faut le croire, et Elleviou touchait 84 000 francs d'appointements. Il en demanda 120 000. Mais Napoléon intervint et défendit à la Société qui gérait le théâtre de lui donner satisfaction. Elleviou s'entêta et quitta la scène, après une représentation d'adieux qu'une ovation sans précédent couronna, le 10 mars 1813. Il n'y reparut jamais. Aussi économe qu'âpre au gain, le créateur de Blondel avait acquis une magnifique propriété à Ternand (Rhône) et mourut, près de trente ans après, maire de sa commune et conseiller général.

D. B., *La Rochelle*. — Nous n'avons pas jugé indispensable de donner de grands détails sur l'étiquette des cours, car elle varie, à vrai dire, de capitale à capitale. Et beaucoup de ces curiosités protocolaires n'ont qu'un intérêt historique. Dans les temps modernes, c'est en Espagne que l'étiquette fut de beaucoup la plus stricte : vous trouveriez beaucoup de détails sur cette question dans les *Mémoires* de Mme d'Aulnoy; et la *Camerara mayor* de « Ruy Blas » est à peine une caricature. Philippe III mourut, dit-on, pour ne pas avoir voulu faire éloigner de lui, le gentilhomme chargé de ce soin étant absent, un brasero qui lui brûlait le visage. L'étiquette anglaise a, elle aussi, ses rigueurs. La bonne et sensée reine Victoria provoqua la stupéfaction générale, dans une soirée officielle, en se levant pour baisser elle-même une lampe qui commençait à filer : « Quoi! Votre Majesté a daigné elle-même... » s'écria une dame d'honneur. — Mon Dieu, oui, répondit la reine. Si je m'étais écriée : La lampe file! une de mes dames d'honneur aurait dit au chambellan : Mais voyez donc, monsieur, la lampe file! Le chambellan aurait dit au premier valet de chambre : Monsieur, la lampe de la reine file! Le premier valet de chambre aurait appelé un domestique, et... la lampe filerait encore! »

E. D., *Asnières*. — Nous doutons fort que La Fontaine — dont la fin d'ailleurs fut édifiante — ait été un bien fervent janséniste. Nous savons qu'après sa conversion il chicanait son confesseur sur l'éternité des peines, incompatible, lui semblait-il, avec la bonté infinie de Dieu. En tout cas, comme il était fort bonnête homme, la morale relâchée des casuistes ne lui agréa jamais. Et il existe de lui une curieuse ballade sur les chemins faciles du salut selon Escobar .

. . . .

Veut-on monter sur les célestes tours?
Chemin pierreux est grande rêverie,
Escobar sait un chemin de velours;
Je ne dis pas qu'on peut tuer un homme
Qui sans raison vous tient en altercas,
Pour un fétu ou bien pour une pomme;
Mais on le peut pour quatre ou cinq ducats,
Même il soutient qu'on peut en certains cas
Faire un serment plein de supercherie,
S'abandonner aux douceurs de la vie,
S'il est besoin, conserver ses amours...
Ne faut-il pas après cela qu'on crie :
Escobar sait un chemin de velours.

Mais La Fontaine tarda singulièrement, en vérité, à prendre un chemin quelconque...

R. C., *Tours*. — Il n'y a pas de place, dans le *Mensuel*, pour des polémiques de cette sorte. Mais nous sommes loin de nous associer aux reproches naguère adressés à Napoléon Ier. Il n'est pas exact de dire qu'il ait prétendu assumer, à un moment quelconque, le commandement direct de toutes les armées de la France. Il faut remarquer qu'à raison même de sa qualité de souverain, surveillant à la fois les relations extérieures du pays et les services « nourriciers » (finances, approvisionnements, etc...) des armées éparses d'un bout à l'autre de l'Europe, il avait le devoir d'être en relations constantes avec ses lieutenants, ne fût-ce que pour coordonner leurs efforts. Mais les instructions qu'il leur adressait ne visaient jamais que des situations générales. Il avait trop d'expérience du commandement pour leur enlever cette très large liberté dans l'exécution dont tout officier isolé et responsable doit jouir au milieu des réalités changeantes de la guerre. Il l'a maintes fois répété dans sa « Correspondance » : l'ordre du chef éloigné, *qui ne voit pas*, doit s'effacer devant les exigences supérieures du terrain ou du moment...

Mais cette forme d'initiative implique, chez les subordonnés, des qualités éminentes de jugement et surtout de caractère. Et celles-ci ont manqué quelquefois aux lieutenants de l'Empereur. Tous, même les plus expérimentés et les plus braves, tremblaient devant le maître au génie presque surhumain, aux colères rapides et violentes. De là une tendance excessive à l'obéissance aveugle, une exécution timorée et étroite des ordres : ainsi Drouet d'Erlon à Ligny, Grouchy à Waterloo, pour ne citer que les exemples les plus connus et les plus désastreux. Mais l'Empereur n'est pas entièrement responsable de ces défaillances, et il y a des décisions hardies et vigoureuses que des chefs d'un certain ordre doivent savoir prendre : le vrai courage est là.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 59. — Par G. Tricoup.



CHARADES

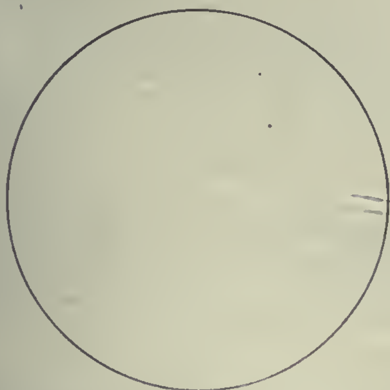
PAR JEAN

Par devant mon deux, homme austère,
L'unième se donne un beau-père.
Mon entier est un mois brumeux
Que l'Histoire rendit fameux.

Grâce à l'un, passez l'eau; vous serez quitte
Sans même un réis.
Sacro-saint, mon deux est règle prescrite;
Croyant, obéis!
Sous son toit de bois, mon entier abrite
L'orgueil du pays.

GÉOMÉTRIE A SURPRISE

PAR C. C.



Le cercle ci-dessus représente la surface d'un colombier en projet de construction. Dites-nous ce qu'il faudra lui donner comme rayon de sa circonférence pour arriver à le peupler.

CHARADES

PAR RENÉ D.

Pour me conformer à la mode,
Tantôt large et tantôt étroit,
Rarement, je suis très commode
A tel qui me porte trop droit;

Dans une boutique incommode,
Qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid,
Jeannette, selon la méthode,
M'assemble et me coud de son doigt;

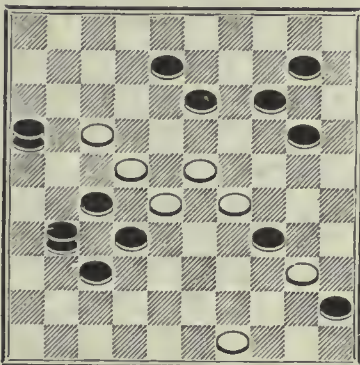
Une cité de notre France
Où l'on fabrique la faïence
Et des cuirs dont on dit grand bien;

Et mon entier, qu'il soit de Lille,
De Caen, de Reims ou d'autre ville,
Est l'émule du lycéen.

DAMES

Problème, par F. B.

NOIRS (10 P., 2 D.).



BLANCS (7 p.).

Les blancs jouent et gagnent.

MOTS CARRÉS

PAR GASTON LE E.

Avec deux A, puis deux consonnes :
Ce fut pays mystérieux.
Bien connu de toutes personnes
Savantes d'art religieux.

Il est le père des aïeux
— Avec deux A, puis deux consonnes —
Commun à toutes les personnes
Vivant sous la voûte des cieux.

C'est un gâteau délicieux
Aimé de beaucoup de personnes
— Avec deux A, puis deux consonnes —
Surtout le l'enfant gracieux.

Il fut ministre ambitieux,
Haï de beaucoup de personnes,
Il mourut comme un chassieux
— Avec deux A, puis deux consonnes.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

On me voit sur l'autel et je porte la loi.
Je guide le chercheur à travers un volume.
Et peut-être, à l'instant, vous vous penchez sur moi.
En tout cas, chaque jour — du moins c'est la coutume,
Je vous sers à manger, jouer ou travailler.
C'est par moi seule enfin qu'on peut multiplier.

LOGOGRIPHE A REBOURS

PAR CH. DEMAUNY

Nous sommes treize sœurs, oui-da :
Lia, Mélanie, Adeline,
Aimée, Adèle, Edmée, Ida ;
Nous sommes treize sœurs, oui-da :
Amélie, Elia, Léda,
Léa, Diane, *enfin* Aline.
Nous sommes treize sœurs, oui-da !
Lia, Mélanie, Adeline.

Nous avons des frères aussi ;
Cherchez le nom de notre mère :
Vous pouvez le trouver ici.
Nous avons des frères aussi :
Amédée, Edme, Émile, Ali.
— Faut-il que je les énumère ? —
Nous avons des frères aussi ;
Cherchez le nom de notre mère !

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'octobre :

RÉBUS n° 57. — Que de cerveaux puissants sombrèrent dans la mélancolie ! (*Queue deux serres veau puits Sens ombre aire dents lame élan colis*).

CHARADES, par Jean. — Charlatan. Pantalon.

ÉCHECS :

Coup initial des Blancs : C — 4 F R

Si N... R×C	les B font mat par :	D — 3 R*
P×C	—	P — 4 D*
C joue	—	C — 3 D*
T —	—	C×P*

MOTS CARRÉS INTERVERTIS :

C R E M A
R I V E T
E V O H E
M E H U L
A T E L E

ÉNIGME. — Niche.

DICTONS NOUVEAUX. — *Les mûres ont des oreilles.*

JEU DE LETTRES DU CHASSEUR :

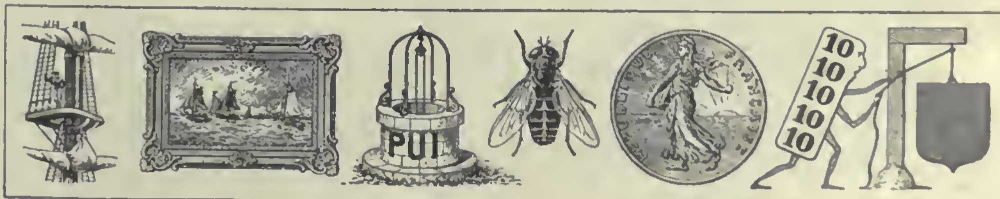
car	+	selle	=	*Sarcelle.*
état	+	loue	=	*Alouette.*
lula	+	gin	=	*Nilgaut.*
loge	+	lient	=	*Gélinotte.*
ile	+	ver	=	*Lièvre.*
ras	+	di	=	*Isard.*
entour	+	eau	=	*Etourneau.*
mi	+	rare	=	*Ramier.*

CHARADES, par H. de Jocando. — Chasselas. Doré.

LOGOGRIPHE. — Poisson. Poison. Oison. Son. On.

RÉBUS N° 58. — Pour être heureux vivez caché (*Pou reître Eure œufs vive haie cachet*).

RÉBUS N° 60. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 58 (décembre).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

ARISTOTE. — *Choix de texte* avec étude et notice biographique. Avec grav. et portrait. Paris, Méricant. In-16. 1 fr. 50.
BACON. — *Choix de texte*, avec étude et notice biographique. Préface de G. Séailles. Paris, Méricant. In-16. 1 fr. 50.
COMTE (Aug.). — *La Philosophie positive.* Résumé par Emile Rigolage. Paris, Flammarion. 2 vol. in-18 jésus à 0 fr. 95.
VINCENT (Dr J.). — *Le Médecin. Son rôle dans la famille et la société.* Paris, Beauchesne. Petit in-8°. 3 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BELLIOT (A.). — *Manuel de sociologie catholique.* Histoire. Théorie. Pratique. Paris, Lethielleux. In-8°.
CALIPPE (abbé C.). — *L'Attitude sociale des catholiques français du XIXe siècle.* Les catholiques libéraux. Paris, Bloud. In-16.
CROUZIL (abbé). — *Le Régime légal du culte catholique. Etude théorique et pratique.* Reims, 5, rue des Trois-Raisinets. 4 francs.
DESSIAUX (E.). — *Une Chrétienne de nos jours. Michelle Collin.* Lille et Paris, Desclée, De Brouwer et Cie. In-8°.
EUDES (Jean). — *Prêtre et pasteur.* Extraits des ouvrages du bienheureux Jean Eudes. Paris, Lethielleux. In-12.
HUVELIN (abbé). — *Quelques directeurs d'âmes au XVIIe siècle.* Paris, Gabalda. In-18 jésus.
JOACHIM. — *L'Ordre des Carmes.* Aperçu général. Paris, Téqui. Petit in-8°.
LAGUÉRENNE (H. de). — *Notes et souvenirs relatifs à l'ancien couvent des Ursulines de Montluçon* (1643-1909). Avec grav. Paris, Champion. In-8°. 3 francs.
LE BACHELET (R.-P.-Xav.-Marie). — *Bellarmin et la Bible Sixto-Clémentine.* Etude et documents inédits. Paris, Beauchesne. In-8°.
VIEILLARD-LACHARME. — *Les Ressources de l'Eglise contemporaine.* Paris, Bloud. In-16.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

AUBIGNÉ (Agrippa d'). — *Les Tragiques.* Introduction de Robert Schuhmann. Avec 1 portrait. Paris, impr. Ch.-Berger. Grand in-8°.
BEAUMARCHAIS. — *Théâtre choisi illustré.* Avec biographie et notes par Marius Roustan. Avec gr. hors texte. Paris, Larousse. 2 vol. petit in-8°. 1 fr. le vol. broché, relié toile 1 fr. 30. En un seul vol. reliure demi-peau, tête dorée, 4 fr. 50.
BLANC (Marcel). — *Etude littéraire sur les élégies romaines de Gœthe.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 fr. 50.
FINZI (G.). — *Histoire de la littérature italienne.* Traduit de l'italien par Mme Thiérard-Baudrillart. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.
HORACE. — Œuvres. Texte latin, avec un commentaire critique et explicatif, des instructions et des tables, par Fr. Plessis et P. Lejay. *Satires* (P. Lejay). Paris, Hachette. In-8°. 15 francs.
PRÉVOST (Marcel). — *Nouvelles Lettres de femmes.* Nouv. éd. avec des dessins d'Albert Guillaume. Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.
ROD (Edouard). — *La Pensée d'Edouard Rod.* Morceaux choisis. Préface de J. de Mestral-Combremont. Avec 1 portrait et 1 autographe. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.
TRENT (William P.). — *Littérature américaine.* Traduction de Henry D. Davray. Paris, Colin. Petit in-8°. 5 francs.

ROMANS

ANDRÉ (Louis) et Jean Bosc. — *La Haine d'un Gardian.* Paris. Juven. In-16. 3 fr. 50.
CONSTANTINOV (A.). — *Bal Gagno.* Le Tartarin bulgare. Trad. du bulgare par Matei Gueorguiev et Jean Jagerschmidt. Préf. de Louis Leger. Paris, Leroux. In-8°.
LÉONARD (François). — *Le Triomphe de l'Homme*, roman. Paris, Librairie générale des sciences, arts et lettres. In-16. 3 fr. 50.
UNTERMAN (R.). — *En Dangero*, Triakta drama teatrajo (en versoj). Anvers, Allgemeene Boekhandel « 'T Kerkouwken ». In-16. 2 fr. 50.
VERNER VON HEIDENSTAM. — *Le Pèlerinage de sainte Brigitte.* Trad. du suédois par S. Garling-Palmer. Avec portrait. In-18. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

CHARLES-ROUX (J.). — *Saint-Gilles. Son abbaye. Ses coutumes.* Paris, Bloud. In-16. 5 francs.
LECHAT (Henri). — *Collection de moulages pour l'histoire de l'art antique.* 2e catalogue. Avec plan. Lyon, Rey. In-18 jésus. 3 francs.
MOREAU (Gustave). — L'œuvre de G. M. 60 reprod. en héliogravure. Préf. de Georges Desvallières. Tirage à 300 ex. Paris, Bulloz. Format 38 × 46. 150 francs.
ROUZIER (Elzéar). — *Orange, ville d'art. Paysage, chorégies, impressions.* Fasc. Ier. Marseille, Ruat. In-8°. 1 fr. 50.
SAUNIER (Ch.). — *Anthologie d'art français; XIXe siècle : la Peinture.* Etude sur les écoles. Dictionnaire des peintres. 240 reproductions photogr. Paris, Larousse. 2 vol. in-8° à 2 fr. broché, 3 fr. relié. Edition de luxe (tirage limité), 5 francs le vol.
Papyrus de Théadelphie, édités par Pierre Jouguet. Paris, Fontemoing. In-8°.
Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims. Canton de Bourgogne (1re partie), par H. Jadart et L. Demaison. Avec planches, fig. et plans. Reims, L. Michaud. In-8°.

ŒUVRES MUSICALES

CHARLIER (J.). — *Première sonate en la mineur.* Paris, Sénart, Roudanez. 6 francs.
COOLS (E.). — *Sonate*, pour violon et piano. Paris, Eschig. 7 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ARDOUIN-DUMAZET. — *Voyage en France.* 57e série : Bas-Dauphiné, Comtat-Venaissin. Avec cartes et croquis. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-18. 3 fr. 50.
AYMÈS (N.). — *Hellas, la Grèce antique.* Paris, 85, rue de Rennes. In-16. 3 fr. 50.
BERNARD (Dr A.). — *Histoire de Landres.* Châlons-sur-Marne, Robat. In-8°.
BERNARD (Augustin). — *Les Confins algéro-marocains.* Avec grav. et cartes. Paris, Larose. In-8°. 12 francs.
BERTRAND (Marcel). — *En pays de Bray.* Reims, Monce. In-8°.
CHAMPEVAL (J.-B.). — *Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze.* T. Ier. Tulle, Mazeyrie. In-8°.
DANGU (E.). — *L'Abbaye et le Village de Saint-Jean-aux-Bois* (forêt de Cuise). Avec grav. Compiègne, au « Progrès de l'Oise ». In-8°.
DAUTREMER. — *La Grande Artère de la Chine : Le Yangtseu.* Avec grav. Paris, Guilmoto. In-8°. 6 francs.
GRASSET (capne). — *A travers la Chaouïa, avec le corps de débarquement de Casablanca* (1907-1908). Avec grav. et cartes. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.
HAMELIN (Fortunée). — *Une Ancienne muscadine.* Lettres recueillies par G. Gayet. Préface d'Em. Faguet. Avec 1 fac-similé. Paris, Emile-Paul. 5 francs.
HÉNARD (Robert). — *Sous le ciel vénitien.* La Ville, la Lagune, la Campagne. Avec fig. Paris, Laveur. Petit in-8°. 10 francs.
JACKSON (D.). — *A travers l'histoire.* Avec 1 grav. et tableaux. Paris, Fischbacher. In-18 jésus. 5 francs.
JOUSSET (P.). — *La France, Géographie illustrée*, Tome Ier in-4° (collection in-4° Larousse), sur papier couché, 871 gravures photographiques, 28 planches hors texte, 13 cartes en couleurs, 9 cartes en noir. Broché, 26 fr. ; relié demi-chagrin, 32 fr.
LACRENTIE (François). — *L'Affaire Naundorff.* Le Rapport de M. Boissy d'Anglas. Paris, Emile-Paul. Petit in-8°.
LE HÉRISSÉ (A.). — *L'Ancien Royaume du Dahomey.* Mœurs, Religion, Histoire. Avec grav., planches et carte. Paris, Larose. In-8°.
LE ROY. — *Deux ans de séjour en petite Kabylie.* Paris. Challamel. In-18 jésus.
LÉTONNELIER (G.). — *Annecy aux XVe et XVIe siècles.* Avec grav. Annecy. In-16.
METZ-NOBLAT (A. de). — *Bataille de Frœschwiller.* Avec cartes. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 fr. 50.
MINEUR (F.). — *Le Tiers Etat à Draguignan.* Avec tableaux. Draguignan, Latil frères. In-8°.
REINACH (Lucien de). — *Le Laos.* Avec carte. Paris, Guilmoto. In-8°.
Carte des distances du grand-duché du Luxembourg, au 135.000e. Paris, J. Hanson.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

AURIAC (J. d'). — *Le Règne de Paris et la commune rurale.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°, 3 fr. 50.
BOUQUET (Docteur H.). — *La Puériculture sociale.* Paris, Bloud. In-16.
BUZZATI (G.-C.). — *Le Droit international privé d'après les conventions de La Haye.* I. Le mariage d'après la convention du 12 juin 1902. Trad. de l'italien par Francis Rey. Paris, Larose et Tenin. In-8°. 12 francs.
CHEVALLEY (E.). — *Essai sur le droit des gens napoléonien.* I. 1800-1807. Paris, Delagrave. In-8°.
DELONCLE (L.). — *Statut international du Maroc.* Paris, Lechevalier. In-16. 4 francs.
DELPÉRIER (L.). — *Les Colonies de vacances.* Préf. d'Em. Cheysson. Avec fig. Paris, Gabalda. In-12.
JACQUOT (A.). — *La Forêt. Son rôle dans la nature et les sociétés.* Préf. de Marcel Prévost. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 fr. 50.
PHILY (F.) aîné, H. PETEL, F. IZOUARD. — *Jurisprudence générale et Législation de la médecine et de la pharmacie.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 20 francs.
ROLLIN (H.). — *Marine de guerre et défense nationale.* Paris, Guilmoto. Petit in-8°. 4 fr. 50.
SEITIER (J.). — *Droits et Obligations du public et des compagnies en fait du transport des bagages, etc.* Paris, Crès. In-8°. 5 francs.
THÉRY (José) et G. BONNEFOY. — *Code pratique des employeurs et des employés.* Paris, 45, rue des Petites-Ecuries. In-8°. 5 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

GAMBIER (G.). — *Le Mathématicien François Viète. Généalogie de sa famille.* La Rochelle, impr. Texier, broch. in-8°.

SCIENCES NATURELLES

DUMÉE. — *Nouvel Atlas de poche des champignons comestibles et vénéneux.* Série 2, avec planches coloriées. Paris, Lhomme. Petit in-16.
GUÉGUEN (Fernand). — *Champignons mortels et dangereux.* Avec 7 planches en couleurs. Paris, Larousse. Petit in-8°. 1 fr. 50.
ROBERTS (Frank C.). — *La Forme de la terre.* Avec fig. Paris, 3, rue de l'Estrapade. In-16. 4 francs.
Chez Colin, la 2e partie du t. III de : Suess, *La Face de la Terre.*

SCIENCES APPLIQUÉES

ESCUDIER (lieutt). — *Théorie élémentaire des aéroplanes. Leur anatomie. Leur avenir militaire.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 francs.
GOUDARD (Paul). — *De l'apprentissage du tailleur de pierre à Paris.* In-8° illustré, avec un lexique des principaux termes du métier. Paris, Association professionnelle des entrepreneurs de maçonnerie de la ville de Paris et du département de la Seine.
GRAFFIGNY (H. de). — *L'Electricité à la maison.* Avec gravures. Paris, Larousse. 1 vol petit in-8°, broché 1 fr.; relié toile, 1 fr. 40.
GUARNIERI (Dr Palmiro). — *Guida all'analisi chimica qualitativa con cura esposta e commentata ad uso dei giovanni degli istituti tecnici.* Parme, Battei. In-16. 3 lires.
HOUSSAY (N.). — *Poissons et Aéronats.* Conférence. Avec croquis. Paris, Millet. Broch. in-8° carré.
Carte aéronautique au 200.000e. Feuilles : *Paris, Amiens, Mézières.* Paris, Ministère de la Guerre (service géograph. de l'armée).

ART MILITAIRE

FABRE (capne). — *Le Capitaine dans l'armée nationale moderne.* Angoulême. Impr. Coquemard. In-8°.
WITTE (cte). — *La Guerre avec le Japon.* Déclarations nécessaires. Réponse à l'ouvrage du général Kouropatkine. Traduction de E. Duchesne.
Les Troupes noires. Edition du journal « l'Armée coloniale », 8, rue Say, Paris. 1 broch. in-8°.

DIVERS

ARENBERG (E. d'). — *Les Oiseaux nuisibles de France et les modes de chasse ou de piégeage propres à leur destruction.* Avec grav. Orléans, impr. Tessier.
BARRÈS (Maurice). — *Pour nos Eglises*, discours, Paris, aux bureaux de l'*Echo de Paris*, 15 c.— *Un discours à Metz.* Paris, Emile Paul.
BILLAUD (F.). — *Guide du juge de paix et du ministère public à l'audience de simple police.* Paris, Marchal et Godde. In-8°.
BOURGOGNE (Dr P. de). — *Le Mariage, conseils médicaux d'hygiène pratique.* Paris, A. Fourier et Cie. In-18. 5 francs.
DESBONNET. — *Les Rois de la force.* Avec photogr. et dessins. Nancy et Paris, Berger-Levrault ; Paris, librairie athlétique. In-8°. 10 francs.
DICKSONN. — *Trucs et Mystères dévoilés.* Paris, Méricant. In-18 jésus. 4 francs.
MAXIMILIEN (J.). — *L'Hypnotisme à la portée de tous.* Cosnes-sur-l'Œil (Allier), Filiâtre. In-18. 3 fr. 50.
PARAMANANDA-MARIADASSOU (Dr). — *Mœurs médicales dans l'Inde et leurs rapports avec la médecine européenne.* Avec grav. Paris, Ch. Boulangé. In-8°. 10 francs.
ROSENTHAL (Dr P.). — *La Bouche et les Dents.* Hygiène, maladies, traitements. Avec grav. Paris, Larousse. In-8°. 1 franc.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Revue pratique d'administration publiée sous la direction de M. Emile Chautemps par Louis Courcelle, avocat. Mensuelle. Paris, Marc Imhaus. Un an : 8 francs. Le n° 1 a paru en octobre 1911.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Octobre 1911 au 14 Novembre 1911

15 octobre (dim.). — A Vienne (Isère), inauguration d'un monument colossal (8 mètres) de Michel Servet, œuvre du sculpteur Joseph Bernard.

— A Fontenay-le-Pesnel (Calvados), inauguration, sous la présidence de M. Paul Deschanel, du monument au poète Segrais, œuvre du sculpteur Benet de Pain et de l'architecte Raphaël Bourdon.

— Élections communales en Belgique. La coalition des libéraux et des socialistes triomphe des catholiques.

— Une forte secousse sismique est ressentie à Catane.

16 octobre (lun.). — A la Chambre turque, les députés de Tripoli demandent la mise en accusation de l'ancien ministère Hakki : cette demande est renvoyée à une commission.

— Première représentation : à la Renaissance, *un Beau Mariage*, par M. Sacha Guitry.

— MM. J. Cambon et de Kiderlen-Wæchter continuent la discussion des compensations congolaises.

— Les vaisseaux italiens *Napoli, Pisa, Amalfi, San-Marco, Agorda*, bombardent Derna.

17 octobre (mar.). — Le *Journal officiel* de Constantinople publie un décret impérial frappant les marchandises italiennes, du jour de la déclaration de guerre, d'un droit de douane de 100 %.

— Reprise des travaux du Reichstag. Le chancelier de Bethmann-Hollweg prie le président de l'assemblée d'ajourner les interpellations relatives à la situation extérieure.

— Le colonel Nisciat-bey remplace Munir-pacha à la tête des troupes tripolitaines.

18 octobre (mer.). — Les hostilités commencent à Hankéou entre les insurgés et les troupes impériales.

— A la Chambre turque, le grand vizir Saïd-Pacha expose le programme politique du gouvernement : décentralisation administrative, raffermissement des rapports amicaux avec les États balkaniques, etc.

— Au puits des Flaches, à Saint-Étienne, une explosion de grisou fait une trentaine de victimes.

— Les Italiens occupent Khoms, à l'est de Tripoli.

— A Hankéou, les insurgés chinois obligent les impériaux à se replier sur leur camp.

— A Aix-la-Chapelle, l'empereur Guillaume inaugure un monument élevé à la mémoire de son père Frédéric III.

— Mort, à Paris, du psycho-physiologiste Alfred Binet.

— Les troupes italiennes débarquent à Derna.

— Les cuirassés *Varese* et *Marco Polo* bombardent Khoms.

19 octobre (jeu.). — Après une vive discussion, la Chambre turque accorde au grand vizir Saïd-Pacha un vote de confiance.

— Première représentation : *l'Enfant du Siècle*, pièce en 5 actes et en vers, de M. Léon Le Lasseur.

20 octobre (ven.). — A Oudjda, le général Toutée fait mettre en arrestation MM. Destailleur, commissaire du gouvernement français, Lorgeou, vice-consul, et Pandori, capitaine des douanes, accusés de malversations.

— Les troupes italiennes occupent Benghazi après une résistance sérieuse des troupes turques.

— L'*Osservatore romano* déclare que le Saint-Siège tient à ne pas prendre parti dans le conflit italo-turc et blâme le langage belliqueux de certains orateurs ecclésiastiques.

21 octobre (sam.). — Le gouvernement ordonne la mise en liberté de MM. Destailleur, Lorgeou et Pandori à Oudjda, et nomme trois commissaires chargés d'une enquête. Arrestation du cadi Habib.

— Un grand incendie éclate à Constantinople.

— Signature du rapport de la Commission d'enquête sur la catastrophe de la *Liberté*.

— Au conseil général du Finistère, M. Maissin, directeur de la poudrerie de Pont-de-Buis, déclare que, si le gouvernement avait tenu compte de sa lettre relative à la catastrophe du *Iéna*, celle de la *Liberté* ne se serait pas produite.

22 octobre (dim.). — A Nérac, inauguration, en présence du président de la République, du monument de l'inventeur du paratonnerre, Jacques de Romas, œuvre du sculpteur Bacqué.

— A La Rochelle, inauguration, sous la présidence de M. Dujardin-Beaumetz, de la statue de Jean Guitton, œuvre du sculpteur Ernest Dubosc et de l'architecte Patouillard.

— A Pékin, l'Assemblée nationale est ouverte par la lecture d'un message du régent.

— En Alsace-Lorraine ont lieu les premières élections au suffrage universel, pour la seconde Chambre du Parlement.

23 octobre (lun.). — La garnison italienne de Tripoli repousse à Henné El Mersi deux vives attaques de cavaliers arabes et turcs, secondées par une tentative de révolte des Arabes de l'oasis. Le général Caneva fait procéder au désarmement de l'oasis et à l'exécution des rebelles.

— Dans le cabinet anglais, échange de portefeuilles : M. Mackenna devient ministre de l'intérieur ; M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté.

24 octobre (mar.). — Le Parlement anglais reprend ses travaux.

— Le baron Gautsch à la Chambre autrichienne et le comte Khuen-Hedervary au Parlement hongrois répondent aux interpellations sur le conflit italo-turc que le moment d'une intervention diplomatique n'est pas encore venu.

25 octobre (mer.). — Séance publique annuelle des cinq Académies, sous la présidence de M. A. Chuquet, de l'Académie des sciences morales.

— Le cardinal secrétaire d'État du Saint-Siège informe Mgr Amette, archevêque de Paris, qu'il sera élevé au cardinalat au prochain consistoire, en même temps que trois autres prélats français : Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry ; Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier ; le R. P. Billot, de la Société de Jésus.

26 octobre (jeu.). — Violent engagement, aux portes de Tripoli, entre El-Mersi et Bou-Méliana.

27 octobre (ven.). — En Chine, un édit impérial nomme Yuan-Chi-Kaï plénipotentiaire suprême.

— Dans le Hou-Pé, les troupes impériales, en deux engagements, font reculer les révolutionnaires.

28 octobre (sam.). — Le roi des Bulgares ouvre la session du Sobranié.

— Le prince Guillaume de Suède, second fils du roi, rend visite au président de la République.

— Commencement des fêtes célébrées à Rennes en commémoration du 4me centenaire de la réunion de la Bretagne à la France. Inauguration, par M. Steeg, ministre de l'instruction publique, des nouveaux palais universitaires.

— Les Arabes attaquent le front italien dans les environs du puits de Bou-Méliana.

29 octobre (dim.). — Dans la cathédrale de Meaux, inauguration du monument de Bossuet. Discours de MM. Mézières et Jules Lemaître, de l'Académie française, et du cardinal Mercier, archevêque de Malines ; panégyrique de Mgr Touchet.

— Mort, à Charleston (Caroline du Sud), de M. Joseph Pulitzer, directeur du *New York World*.

30 octobre (lun.). — M. de Mier, ministre du Mexique à Paris, vient remercier le président de la République pour la part prise par le gouvernement français aux fêtes de l'indépendance.

— En Chine, un édit impérial accorde aux demandes de l'Assemblée nationale (présentées le 28) l'établissement d'une Constitution, l'exclusion du cabinet de tous les membres de la famille impériale et une amnistie immédiate pour tous les condamnés politiques, etc.

— Chao-Ping-Chun, protégé de Yuan-Chi-Kaï, remplace au ministère de l'intérieur Kui-Chun, hostile aux réformes.

— Troubles révolutionnaires à Canton.

— Mort, à Saint-Pierre (Alsace), de l'abbé Winterer, ancien député protestataire au Reichstag.

— Première représentation (à Paris), au Théâtre-Lyrique de la Gaîté : *Ivan le Terrible*, opéra en 3 actes, livret et musique de Raoul Gunsbourg.

31 octobre (mar.). — Un cyclone nocturne ravage les environs d'Alger.

— Nouvelle attaque des Arabes à Tripoli. Ils perdent quatre canons.

— La Chambre chinoise manifeste sa satisfaction au sujet des édits impériaux.

1er novembre (mer. *Toussaint*). — A Constantinople, le conseil des ministres décide, en raison des succès obtenus, de continuer la guerre.

— En séance secrète, l'Assemblée nationale chinoise examine les demandes des troupes. Yuan-Chi-Kaï est nommé officiellement premier ministre.

2 novembre (jeu.). — MM. Jules Cambon et de Kiderlen-Wæchter paraphent la partie congolaise de l'accord franco-allemand.

— En raison de l'effervescence qui règne à Alexandrie, à l'occasion de la guerre italo-turque, l'état de siège est proclamé dans cette ville.

— Première représentation au théâtre Antoine : *le Bonheur*, comédie en 3 actes, par M. Albert Guinon.

— L'Assemblée nationale chinoise élabore un projet de Constitution.

— A Changhaï, les rebelles s'emparent du quartier indigène.

3 novembre (ven.). — Le roi de Grèce rend visite au président de la République.

— Le gouvernement allemand fait paraître un communiqué qui donne la substance de l'accord relatif au Maroc. Cet accord est notifié aux puissances signataires de l'acte d'Algésiras. M. Lindequist, secrétaire d'État à l'Office colonial de l'empire allemand, hostile à l'arrangement, donne sa démission.

4 novembre (sam.). — Le texte définitif du traité franco-allemand relatif au Maroc et au Congo est signé par M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter.

5 novembre (dim.). — M. Caillaux prononce à Saint-Calais un grand discours politique.

— Un décret royal annexe au royaume d'Italie le vilayet de Tripoli. M. Giolitti charge les représentants diplomatiques de l'Italie de notifier l'annexion aux gouvernements des puissances.

— Combat d'artillerie à Sidi-Messri, près de Tripoli.

6 novembre (lun.). — Le gouvernement français communique le texte officiel de la convention franco-allemande.

— Inauguration, au cimetière Montparnasse, du monument élevé par souscription privée à la mémoire de Ferdinand Brunetière.

— M. Tittoni, ambassadeur d'Italie, vient informer M. de Selves, ministre des affaires étrangères, de l'adhésion donnée par son gouvernement à l'accord franco-allemand.

— Première représentation au Gymnase : *l'Amour défendu*, comédie en 3 actes, par M. Pierre Wolff.

— Le nouveau président du conseil autrichien, baron Stuergk, expose son programme politique.

7 novembre (mar.). — Un projet de loi portant approbation de la convention franco-allemande et précédé d'un exposé des motifs du gouvernement est déposé à la Chambre.

— La convention franco-allemande est déposée au Reichstag.

— En Chine, l'Assemblée nationale élit Yuan-Chi-Kaï au poste de premier ministre. Le général Wou-Lou-Tcheng, gouverneur de la province de Chan-Si, est assassiné à Tchi-Kia-Chouang, par des soldats mandchous.

— L'armée italienne de Tripoli occupe le fort de Hamidieh.

— Une dépêche annonce que l'Académie suédoise des sciences décerne le prix Nobel pour la chimie à Mme Curie.

— M. Asquith annonce à une députation de membres du Parlement que le gouvernement a l'intention de soumettre à cette assemblée, au cours de la session prochaine, un projet de loi établissant le suffrage universel.

— Première représentation au théâtre des Arts : *le Pain*, tragédie populaire en 4 actes, de M. Henri Ghéon.

8 novembre (mer.). — Le *Matin* publie le texte de la convention secrète franco-espagnole du 3 octobre 1904.

— M. Balfour, depuis plus de vingt ans leader du parti conservateur à la Chambre des communes, annonce sa retraite.

— A Nankin, combat entre impériaux et révolutionnaires. Ces derniers s'emparent de Fou-Tchéou.

— Première représentation au théâtre National de l'Odéon : *David Copperfield*, pièce en 5 actes, de M. Max Maurey, d'après le roman de Dickens.

9 novembre (jeu.). — En Portugal, à la suite de la démission du cabinet Chagas, un nouveau ministère se forme, sous la présidence de M. Auguste Vasconcellos.

— Le président de la République donne un déjeuner en l'honneur du roi de Grèce.

— Le Reichstag aborde la discussion de l'interpellation marocaine. Le chancelier de Bethmann-Hollweg défend sa politique, vivement critiquée par les députés de Hertling (centre), de Heydebrandt (conservateur), Bassermann (national-libéral). Le kronprinz, assistant à la séance, donne aux paroles de M. de Heydebrandt des applaudissements qui font une impression fâcheuse dans les cercles diplomatiques.

— La ville de Canton proclame son indépendance.

— Au banquet traditionnel du Guildhall, M. Asquith fait entendre les déclarations du gouvernement sur la politique extérieure.

— M. de Selves, ministre des affaires étrangères, expose la situation devant la commission des affaires extérieures.

10 novembre (ven.). — Le ministre des affaires étrangères communique le texte de l'accord franco-espagnol du 1er septembre 1905.

— Une dépêche de Stockholm annonce que le prix Nobel pour la littérature est décerné à M. Maurice Maeterlinck.

— Au Reichstag, 2me séance de discussion de l'accord franco-allemand. Le chancelier de Bethmann-Hollweg continue à défendre sa politique ; réplique de M. de Heydebrandt. Le kronprinz est, au Cirque, l'objet d'ovations enthousiastes.

— A Tripoli, les forces turco-arabes attaquent le front sud-est de la garnison italienne.

— A Londres, le comité directeur du parti unioniste choisit comme successeur de M. Balfour M. Andrew Bonar Law.

— Première représentation au Châtelet : *la Course aux dollars*, pièce à grand spectacle, de MM. Maurice de Marsan et Gabriel Timmory.

11 novembre (sam.). — Au Reichstag, 3me séance des débats sur le Maroc. Discours de M. de Kiderlen-Wæchter.

— Le roi d'Angleterre quitte Londres avec la reine Marie et s'embarque à Portsmouth, à destination de Delhi, où il va se faire couronner empereur des Indes.

— Publication des lettres explicatives de la convention franco-marocaine du 4 novembre 1911.

— M. Edmond Bapst, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, est mis en congé à la suite d'incidents survenus entre M. de Selves et la commission d'enquête.

— Les professeurs du Collège de France proposent comme administrateur : en 1re ligne, M. Maurice Croiset ; en 2me ligne, M. d'Arsonval ; en 3me ligne, M. Chuquet.

— Au Portugal, constitution définitive du ministère de concentration formé par M. Auguste Vasconcellos.

12 nov. (dim.). — Si Mohammed-el-Mokri, ambassadeur extraordinaire du sultan à Paris, est nommé grand vizir.

— Un journal du matin publie le texte de la convention spéciale sur la prise à bail par la France des enclaves sur la Bénoué prévues par la convention franco-allemande du 4 novembre.

— Arrivée à Paris du général Toutée, convoqué par le gouvernement.

13 nov. (lun). — A Tripoli, les Italiens repoussent une attaque des Turcs.

— Arrivée de Yuan-Chi-Kaï à Pékin. Un édit impérial le nomme chef de toutes les troupes de la région de Pékin.

— A la Chambre, discours de M. Messimy, ministre de la guerre, sur la question des poudres.

14 nov. (mar.). — La commission du budget du Reichstag commence la discussion de la convention franco-allemande renvoyée à son examen.

— Publication à l'*Officiel* du rapport du général Gaudin, directeur des poudres et salpêtres, au sujet de l'incident soulevé au conseil général du Finistère, le 21 octobre, par M. Maissin, directeur de la poudrerie de Pont-de-Buis.

— Ou-Tin-Fan, ministre rebelle des affaires étrangères, télégraphie au régent de Chine, pour l'exhorter à abdiquer.

— Le président de la République reçoit en audience officielle M. Frederico Puga Borne, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Chili à Paris.

— Dissolution de la Diète bavaroise.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

M. H., *Paris*. — Les affaires de *Tripoli* feront l'objet d'un article important, avec cartes à l'appui, dans un prochain numéro du *Larousse mensuel*.

M., *Limoges*. — *Appeau* est synonyme d'*appel* : Cours d'*appeaux* ou cours d'*appels*.

L. P., *Raphaël* (*Var*). — Pour 1910, le chiffre de la consommation de l'absinthe en France est de 350.000 hectolitres.

X., *Paris*. — Il est d'usage de ne pas donner les mesures transitoires, mais seulement les dispositions permanentes des lois nouvelles.

G. L., *Gros-Noyer* (*S.-et-O.*). — C'est un oubli que nous avons constaté déjà et qui sera réparé dans un prochain numéro du *Larousse mensuel*.

R. V., *Cannes*. — Notre devoir est de les lire consciencieusement pour ensuite pouvoir en rendre compte; mais vous avez raison :

On lit peu ces auteurs nés pour vous ennuyer,
Qui toujours sur un ton semblent psalmodier.

B. S., *Turin*. — *La Mer* et l'*Histoire de France depuis 1870* paraîtront dans le courant de l'année 1912 (grande collection in-4°).

S. I., *Bourges*. — C'est le critique Julien-Louis Geoffroy, ennemi des philosophes et fort méchant caractère, qui a motivé cette épigramme anonyme, inspirée du célèbre quatrain de Voltaire sur J. Fréron :

Nous venons de perdre Geoffroy.
— Il est mort? — Ce soir on l'inhume.
— De quel mal? — Je ne sais. — Je le devine : moi.
L'imprudent par mégarde aura sucé sa plume.

H. B. V., 912. — Ce temps ne saurait être évalué exactement, car il dépend de trop nombreux facteurs (état de l'animal avant sa mort, protection de ses restes contre les intempéries, changements de température, présence ou absence des animaux qui vivent sur les cadavres, etc.).

E., *Bordeaux*. — Nous traiterons, dans notre prochain numéro, et aussi complètement que possible, la question de l'accord franco-allemand sur le Maroc et le Congo, et nous donnerons bientôt une nouvelle carte d'Afrique, au courant des événements coloniaux.

H. D., *Alger*. — Vous demandez un article sur la politique du Saint-Siège. Nous examinerons s'il y a lieu ou, pour mieux dire, s'il est, dès à présent, possible d'exposer objectivement et sans heurter aucune opinion les actes essentiels du pontificat de Pie X.

H. G., *Alger*. — L'analyse de la *Juive* est donnée dans le *Nouveau Larousse illustré* (t. V, p. 438). Nous n'avons pas à y revenir dans le *Mensuel*. — Sur le second point, nous ne pouvons entrer dans un plus grand détail que nous ne l'avons fait dans le même dictionnaire : la question est d'un intérêt trop spécial.

A. B., *Agen*. — Le *Larousse mensuel* prépare un article sur les événements qui, en Portugal, ont provoqué et suivi le renversement de la maison de Bragance. Les informations étant confuses et parfois contradictoires, nous ne voulons pas, pour la vaine satisfaction d'arriver vite, donner un exposé insuffisamment sûr.

M. B., *Bordeaux*. — La maison Larousse prépare justement la publication d'une histoire contemporaine de la France depuis 1870, pour faire suite à la *Grande Histoire de France* qu'elle vient de faire paraître. Vous pouvez aussi consulter l'*Année politique* de Daniel, et les histoires politiques de Denis, Hanotaux, Zévort, etc.

H. F., *Paris*. — Les expressions *ledit, ladite, lesdits, lesdites* se trouvent mentionnées au verbe dire, *participe passé*; bien qu'on les écrive en un seul mot, elles sont formées de l'article *le, la, les*, et du participe passé du verbe *dire*, et chacun des deux mots s'accorde d'une manière indépendante.

R. G., *Angoulême*. — Nous avons publié dans le « Supplément » du *Nouveau Larousse* un assez long article, accompagné d'une carte, sur le Congo français. Cet article nous paraît suffisant pour renseigner le lecteur actuellement. Quand le moment sera opportun, nous le compléterons par un nouvel article.

J. C., *Bougie*. — 1° Si vous voulez bien vous reporter à la « Petite Correspondance » de novembre 1911 (dernier paragraphe), vous verrez que nous avons donné justement l'explication que vous nous fournissez aujourd'hui. — 2° Sur le second point, nous regrettons de ne pouvoir vous renseigner. Les questions de ce genre sortent absolument du cadre de la « Petite Correspondance ».

E. P., *Lille*. — 1° Nous ne connaissons pas d'ouvrage particulier sur la question. Nous regrettons qu'il nous soit tout à fait impossible de vous donner ici la législation relative aux droguistes. Veuillez consulter les Codes et les recueils de lois et de décrets. — 2° Nous ne pouvons pas non plus vous indiquer — faute d'en connaître — de traité spécial sur la destruction des mouches.

Ct J. C., *Chauvigny*. — La princesse Anastasie (Stana) de Monténégro a été mariée, à Peterhof (16 août 1889), à Georges, prince Romanovski, duc de Leuchtenberg; mais un arrêt du Saint-Synode, en date du 15 novembre 1906 (postérieur à la publication du tableau généalogique donné à l'article Monténégro du *Supplément* au *Nouveau Larousse*), a dissous ce mariage et, le 29 avril 1907, la princesse épousait, à Livadia, le grand-duc Nicolas-Nicolaievitch.

E. M., *Paris*. — L'histoire de la chaste Suzanne est bien au chapitre 13 du livre de Daniel, dans la *Vulgate* et dans les Bibles qui contiennent les livres et passages *deutérocanoniques*. Mais dans celles qui, comme la Bible de Le Maistre de Sacy ou la Bible protestante d'Osterwald, ne contiennent pas ces ouvrages (deutérocanoniques, ne figurent pas les chapitres 13 et 14 du livre de Daniel, lequel se termine alors, comme vous le dites, au 12°.

M. B., *Meung*. — Le mot est de P. de Montmaur, homme d'esprit, certes, fort lettré, mais qui, si l'on en croit la légende, aurait été surtout un parasite illustre, et un non moins remarquable gourmand. Comme il se trouvait à table avec une nombreuse compagnie de ses amis qui parlaient et criaient bruyamment : « Eh! messieurs, s'écria-t-il, un peu de silence! *On ne sait pas ce qu'on mange!* » Et peut-être avait-il raison, si l'on en croit l'axiome de Berchoux :

Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne.

D. F., *Epinal*. — Fléchier était fils d'un fabricant de chandelles. Un prélat de cour, tout fier de sa naissance, lui témoignait un jour sa surprise de ce qu'on l'eût tiré de la boutique de son père pour le placer sur le siège épiscopal. « Avec cette manière de penser, monseigneur, répondit le célèbre orateur, je crains que si vous étiez né ce que je suis, vous n'eussiez toujours fait que des chandelles. »
Racontez donc cette historiette; on y verra une réponse édifiante.

B. D., *Romans*. — La question est embarrassante et fort controversée. L'interprétation du double visage de Janus a suscité en effet des hypothèses très diverses. Peut-être le plus sage est-il de penser que Janus, dieu *de la porte*, doit pouvoir surveiller en même temps le dehors et le dedans de la maison... Le bon Panard ne s'est pas creusé la cervelle pour donner une explication amusante. Il s'est souvenu que le mois consacré à Janus ouvrait l'année, et que son premier jour était celui des compliments obligatoires :

Des trois cent soixante-cinq jours
Qui de l'an composent le cours,
C'est le premier de tous où l'on ment davantage.
Nul autre ne fait voir tant de duplicité.
Combien dans ce jour si fêté
Voit-on, par un fatal usage,
De faux baisers et donnés et rendus!
Combien de l'amitié tiennent le doux langage
Qui voudraient voir périr ceux qu'ils flattent le plus!
De là certainement vient le double visage
Que la Fable donne à Janus.

R. M., *Château-Thierry*. — 1° Dans le tableau de l'Académie des Sciences (période moderne), c'est par une erreur typographique que deux noms ont été omis à la suite de Sappey (section d'anatomie et géologie). Sappey, mort en 1896, a eu pour successeur, en 1897, Henri Filhol, décédé lui-même en 1902 et remplacé à son tour la même année par L.-E. Bouvier, professeur au Muséum. — 2° Nous consacrerons volontiers un article à ce savant, mais jusqu'à présent nous n'avons pu nous procurer sur lui aucun renseignement biographique.

B. M., *Orléans*. — La *foi du charbonnier*, c'est la croyance sincère et naïve. Cette locution a probablement pour origine un très vieux conte. Le diable, déguisé en ermite — ou en docteur de Sorbonne, disent d'autres — entre un jour dans la cabane d'un charbonnier et lui dit pour le tenter : « Que crois-tu? — Je crois ce que croit la Sainte Eglise. — Et que croit la Sainte Eglise? — Elle croit ce que je crois. » Notre homme se renferme dans ces réponses, et le diable — sans doute un jeune diable un peu naïf, comme le conte — ne peut l'en faire sortir.

P. L., *Chateaubriant*. — 1° Nous nous sommes fait une règle de ne pas donner, dans le corps même du *Larousse mensuel*, d'indications ayant un caractère commercial. En revanche, dans le bulletin bibliographique, nous indiquons les prix des livres nouveaux, du moins quand ces prix figurent sur les volumes, ou que nous avons un moyen de les savoir. — 2° Nous sommes en effet déterminés à donner des cartes spéciales des pays sur lesquels, pour des motifs variés, guerres, explorations, etc., des renseignements nouveaux sont apportés. — 3° Notre maison prépare en effet, dans la collection in-4°, un beau volume sur le *Japon*.

A. S., *Lille*. — Nous pensons comme vous qu'il est bien fâcheux d'emprunter des termes étrangers pour désigner des choses qui seraient aussi bien nommées en français. Cette manie ne va pas sans inconvénients et, pour nous en tenir à un des mots que vous citez, nous connaissons une personne qui prenait *Copyright* pour un célèbre marchand de photographies et qui voulait écrire à Monsieur *Copirichte* (ainsi prononçait-elle), pour obtenir de lui une autorisation. Mais que pouvons-nous à cela? Ce n'est pas nous qui créons les usages commerciaux : nous ne pouvons que les enregistrer, comme tout autre usage qui devient véritablement habituel.

P. L., *Sceaux*. — Il n'est que trop vrai que le vicomte d'Arlincourt se croyait un autre Chateaubriand : mais il ne réussit qu'à être en réalité un des princes du galimatias. Si vous lisez le *Solitaire*, qui eut jadis tant de succès, le grotesque achevé d'un style bizarrement emphatique vous donnera bien sujet de rire. Ses vers du reste valaient sa prose, et l'on connaît les calembours, aussi involontaires que désastreux, qu'il a laissés échapper dans ses tragédies. Par exemple :

. . . . On m'appelle à régner (araignée)
J'habite la montagne et j'aime à la vallée (à l'avaler)
Mon père en ma prison seul à manger m'apporte.

Un spectateur qui avait entendu ou feint d'entendre : *a mangé ma porte*, intervint et s'écria :

Certes, il fallait qu'il eût la mâchoire bien forte.

C. S., *Reims*. — 1° Veuillez remarquer que maintenant nous pouvons, grâce à diverses améliorations matérielles, imprimer au milieu du texte même ces reproductions photographiques (ou *similigravures*) dont vous parlez. Mais cela ne veut pas dire que vous ne reverrez pas de hors-texte; notre intention est précisément d'en donner prochainement. — 2° Vous trouverez facilement la photographie du tableau en question en vous adressant directement au Salon d'automne. — 3° Nous ne savons à quelle œuvre particulière pensait le poète en écrivant la pièce *Autrefois* : le sujet auquel il fait allusion est banal sur les bas-reliefs antiques.

J. B., *Autun*. — 1° Les questions qui doivent être débattues par une Assemblée parlementaire le sont dans un certain ordre, dans un certain rang, préparé par le président et réglé souverainement par l'Assemblée. A la fin de chaque séance, celle-ci fixe donc le jour, l'heure et les propositions, interpellations, etc., de la séance suivante : c'est *l'ordre du jour*. *Passer à l'ordre du jour*, c'est, pour une assemblée parlementaire, clore un incident, une discussion, etc., et décider de passer à la délibération des objets qui figurent immédiatement après, dans l'ordre du jour précédemment arrêté. — 2° Le texte de la déclaration de neutralité de la France dans le conflit italo-turc a été inséré à l'*Officiel* du 1er octobre 1911. Nous ne saurions reproduire un document aussi long et d'un intérêt aussi spécial.

C. A., *Troyes*. — Nous avons eu l'occasion de parler naguère au *Larousse mensuel* (t. Ier, p. 630) de la curieuse enclave espagnole en territoire français de Llivia. Nous n'y reviendrons que si les deux gouvernements intéressés se décident à corriger une fois pour toutes cette anomalie géographique, et il serait grand temps en effet. Llivia est le paradis des contrebandiers. A destination de ses pâturages, des quantités considérables de bétail espagnol passent en franchise à la frontière, puis s'évanouissent on ne sait comment. Le contrebandier pyrénéen est le plus astucieux de tous; les âpres chemins de montagne sont difficiles à surveiller, et la France doit entretenir à grand prix autour de l'enclave un cordon de douaniers médiocrement efficace. Les négociations d'ensemble qui vont s'ouvrir avec l'Espagne permettront sans doute de fermer cette porte trop aisément ouverte à la fraude, à moins que de gros intérêts privés ne s'en mêlent : la contrebande est une industrie sérieuse sur les confins franco-espagnols...

A. B., *Paris*. — La définition que nous avons donnée au *Nouveau Larousse* du mot *tintamarresque* est en effet un peu sommaire. Mais le genre lui-même est difficile à définir : c'est un choc de mots inattendu d'où jaillit non pas la lumière, mais le trait d'esprit; c'est une opposition d'idées bizarre, un à peu près incohérent, gai, fin ou mordant. Nous en avons cité quelques exemples dans la biographie de Touchatout, parue naguère ici même (*Larousse mensuel*, t. II, p. 57). En voici deux autres, assez caractéristiques de la manière :

« La Gaule était autrefois, à peu de chose près, le pays que nous occupons aujourd'hui. Elle était bornée d'abord par son ignorance crasse, ensuite par l'Océan britannique, le Rhin, etc. »

« De sa première femme, Ermengarde, Louis le Débonnaire eut trois enfants et considérablement à se plaindre... »

La première page du livre célèbre d'Edmond About sur la *Question romaine* pourrait presque passer pour le modèle du genre.

J. K., *Strasbourg*. — Vous nous demandez quelle est l'origine de cette expression : *Avoir un bœuf sur la langue*. C'est un proverbe grec, dont l'origine était déjà obscure dans l'antiquité. On a proposé de lui donner ce sens plus précis : *avoir reçu de l'argent pour se taire*, par allusion à une ancienne monnaie d'Athènes, avec un bœuf comme empreinte. Mais cette opinion n'est pas admise par tous les hellénistes. Pour beaucoup, le mot *bœuf* évoque seulement l'idée d'un grand poids. Quoi qu'il en soit, ce proverbe veut dire : *avoir de fortes raisons pour se taire*. Il figure dans un passage célèbre d'Eschyle. C'est dans l'*Agamemnon*, la première pièce de la trilogie de l'Orestie, à la fin du prologue (v. 37). Le guetteur nocturne, posté sur le toit du palais d'Argos, attendant depuis dix ans le signal enflammé qui doit lui annoncer le retour de son roi, se plaint des malheurs qui se sont appesantis sur la maison. Tout à coup il aperçoit la flamme désirée : il va courir annoncer la nouvelle à Clytemnestre. Pourtant l'arrière-pensée de l'adultère de la reine et d'Egisthe tempère singulièrement sa joie. Mais, là-dessus, il ne s'exprime que par une mystérieuse et craintive allusion : « *Le reste, je le tais : un grand bœuf pèse sur ma langue.* »

H. B., *Ay*. — Le 10 décembre 1896, le Théâtre de l'Œuvre représenta *Ubu roi*, comédie dramatique en 5 actes, en prose, par Alfred Jarry. Le jeune auteur avait composé cette charge au collège; il la remania pour la représentation : on en parla beaucoup; les snobs d'une part, les mystificateurs de l'autre, réussirent à faire croire à une révélation littéraire. En fait, *Ubu roi* parut aux esprits sensés une farce ou plutôt une scie d'un comique absurde et laborieux, bien qu'on y rencontrât quelques inventions d'un humour assez plaisant. Monsieur Ubu est le symbole d'une bourgeoisie égoïste et stupide. La scène, dit l'auteur, se passe en Pologne, c'est-à-dire nulle part. Elle se déroule en épisodes décousus, invraisemblables, au milieu d'accessoires burlesques. Ce guignol allégorique n'eut pas un succès durable, et l'on n'y fait plus allusion que comme à une plaisanterie ancienne. — 2° Dans l'ancienne notation musicale, la mesure ternaire, dite *parfaite*, était indiquée au moyen d'une circonférence et la mesure binaire ou *imparfaite*, par une demi-circonférence. C'est de ce dernier signe que dérive le **C** indiquant aujourd'hui la mesure à 4/4.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 61. — Par G. Tricoup.



CHARADE

PAR JEAN

Au whist, mon un vous avantage.
Celui qui du monde à l'usage
Se montrera mon deux partout.
Homme de savoir et de goût,
Mon trois, une gloire française,
Écrivit, en de gros in-seize,
Les origines, durs sillons,
De la France que nous voyons.
Le Grand-Turc, dolente victime.
Non, certes, sans crier au crime,
De mon tout vient d'être amputé.
Ce n'est pas bon pour sa santé.

CARRÉS MAGIQUE DE 5

PAR C. CHAPLOT

7	19	13	25	1
18	22	6	4	15
5	11	24	8	17
21	3	20	12	9
4	11	20	22	8
14	10	2	16	23

Dans le tableau ci-contre chaque ligne horizontale offre au total la constante 65. Choisir cinq de ces lignes dont on respectera l'ordre des nombres et les disposer de façon à obtenir encore cette constante 65 dans les verticales et les deux grandes diagonales.

LOGOGRIPHE

PAR CH. D.

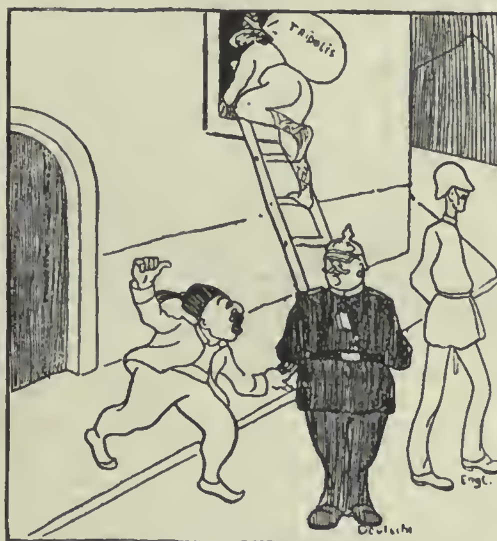
Avec mes quatre pieds, je ne connais personne
Qui veuille se charger de moi;
Chacun sans barguigner, à mon prochain me donne
Et me rejette loin de soi.

Mais, si vous me coupez et la queue et la tête
Qui chez moi ne diffèrent pas,
Chacun me fait alors un accueil fort honnête
Et me déclare plein d'appas.

CHARADE

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon un, jadis, le fier Sicambre
Le plia devant saint Rémi :
Mon deux n'est point paresseux à demi ;
Dans mon entier, au Sénat, à la Chambre,
Nul reporter ne demeure endormi.



LA POLICE INTERNATIONALE

— Au secours! Il y a un cambrioleur dans la maison! — Ça ne me regarde pas! ce n'est pas mon rayon! (*Ulk*, Berlin).

MOT CARRÉ SYLLABIQUE

PAR J.-M.

— Pays qu'une guerre récente
D'un vieux joug a débarrassé.
— Calmant à l'action bienfaisante
Qui soulagea plus d'un blessé.
— Femelle à la voix rugissante,
Au regard sur le camp fixé.

ANAGRAMME

PAR JEAN

Grâce à ma puissance féconde,
Je suis le maître en ce bas monde.
L'on s'agenouille à mes six pieds.
Changez leur ordre, et vous voyez
Une ville où parla naguère
— Agitant le brandon de guerre —
Un entreprenant potentat;
Ce fut une affaire d'État.
On souffre encor de sa harangue.
Que ne retenait-il sa langue ?

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de novembre :

RÉBUS N° 59. — L'union des cœurs français s'est réalisée devant la menace germanique (*Lune i ondée chœur Franc saie Céret alise É devant lame nasse Gers manique*).

CHARADES, par Jean. — Brumaire. Guérite.

GÉOMÉTRIE A SURPRISE. — Il suffira de prendre pour rayon un *jonc*. Car on aura alors pour la mesure de la circonférence 2π *jonc*. — Soit deux pigeons.

CHARADE, par René D. — Collégien.

DAMES :

B : 17-12	28-22	23-1	1-48	48-38	49-38
N : 27-7	31-18	34-23	45-34	16-43	perdu

MOT CARRÉ :

S A B A
A D A M
B A B A
A M A N

ÉNIGME. — Table.

LOGOGRIPHE A REBOURS. — MADELEINE, dont les lettres peuvent servir à reconstituer tous les prénoms donnés.

RÉBUS N° 60. — Une marine puissante est en France indispensable (*Lune marine puits [sans T] taon frane cinq 10 pend sable*).



RECONSTITUTION DE LA TRIPLICE

Si la Triplice doit être malade, qu'elle comprenne au moins « l'homme malade ». (*Kikeriki*, Vienne)

Les solutions seront données au n° 59 (janvier).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHÉCONOMIE

Bibliothèques. Livres et Librairies. Conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales. Paris, Rivière. In-8°.

PHILOSOPHIE

MONTEUUIS (Gustave). — *La Jalousie.* Préface de Denys Cochin. Paris, Gabalda. In-12.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BOUCARD (Louis). — *Les Sacrements.* Conférences aux étudiants. Paris, Beauchesne. In-16. 3 fr. 50.

BOUCARD (Louis). — *Le Dogme catholique devant la Raison et la Science.* Conférences apologétiques faites aux étudiants. Paris, Beauchesne. In-16. 3 fr. 50.

GAGNOL (P.). — *La Dîme ecclésiastique en France.* Paris, de Gigord. In-8°.

GERBET. — *Pensées de Mgr Gerbet,* recueillies et publiées par M. Augustin V... Avec portraits. Perpignan, Barrière ; Paris, Telra. Petit in-8°.

LÉON (frère). — *Miroir de la perfection du bienheureux François d'Assise.* Version française de Paul Baudry. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

VALENSIN (A.). — *Jésus-Christ et l'étude comparée des religions.* Paris, Gabalda. In-12.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

ARMELIN (Gaston). — *L'Epopée carlovingienne : Girard de Vienne, chanson de geste,* d'après le trouvère Bertrand de Bar. Paris, Flammarion. In-16. 3 francs.

BERESNIEWICZ (Christine). — *Essai d'une bibliographie des traductions françaises de la littérature polonaise.* Paris, Champion. In-8°.

COLLAS (G.). — *Un poète protecteur des lettres au XVII° siècle. Jean Chapelain (1595-1674).* Paris, Perrin. In-8°.

COPPÉE (F.). — *Sonnets intimes et poèmes inédits* (1869-1908). Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 francs.

DAUDET. — *L'Arlésienne,* pièce en 3 actes. Nouv. éd. avec 22 compositions de Guillonnet, gravées par Lesueur. Tirage limité (275 ex.). Paris, Blaizot. Petit in-4°. 60, 100 et 250 francs l'exemplaire.

DUVAL (Maurice). — *Emile Faguet. Le critique, le moraliste, le sociologue.* Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. In-16 jésus. 3 fr. 50.

FAURIEL et Mary CLARKE. — *Correspondance,* publiée par Ottmar de Mohl. Avec portraits. Paris, Plon. 7 fr. 50.

GOUJON (Julien). — *Hermann et Dorothée,* de Gœthe. Traduction en vers. Préface de Paul Deschanel. Avec la reproduction de huit tableaux d'Arthur v. Ramberg. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie (15, rue de Cluny). In-16 carré. 3 fr. 50.

LOTH (J.). — *Questions de grammaire et de linguistique brittonique.* Fasc. Ier. La particule verbale R O dans les langues brittoniques. Paris, Champion. In-8°.

MOLIÈRE. — Théâtre complet illustré de Molière. Notices et annot. par Th. Comte. Avec illustr. Paris, Larousse. 2 vol. petit in-8°. Chaque vol. 1 franc.

TEDESCHI (A.). — *Ossian, l'Homère du Nord, en France.* Paris, Champion. In-8°.

Anthologie des écrivains français. Poésie (XVII° siècle) publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières. Avec portraits et autographes. Paris, Larousse. Petit in-8°. 1 franc.

Anthologie des écrivains français. Prose (XIX° siècle). Publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières. Paris, Larousse. 2 vol. petit in-8°. 1 franc le vol.

Anthologie des écrivains français : poésie (XIX° siècle). Publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières. Avec portraits et autographes. Paris, Larousse. 2 vol. petit in-8° à 1 franc le vol.

Courtois d'Arras, jeu du XIII° siècle, édité par Edmond Faral. Paris, Champion. In-16. 80 centimes.

ROMANS

BREBNER (Percy J.). — *La Princesse Maritza.* Trad. de l'angl. par Pierre Nozan. Paris, Hennuyer. In-16. 3 fr. 50.

CIM (Albert). — *La Revanche d'Absalon,* roman. Avec grav. (Bibliothèque des écoles et des familles). Paris, Hachette. In-8°. 3 francs. Cartonné, tranches dorées, 4 fr. 20.

DUPLESSIX (Jacques). — *Printemps sacré.* Paris, Champion. In-8°. 5 francs.

GUYON (René). — *Les Pâques païennes* (poésies). Paris, Crès.

WARD (Mrs Humphy). — *Sir Georges Tressady,* roman traduit de l'anglais par J. de Mestral-Combremont. Paris, Perrin. In-16.

BEAUX-ARTS

BRÉMONT (L.). — *L'Adaptation musicale. Son interprétation. Son répertoire.* Paris, Henry Lemoine et Cie. In-8°. 2 fr.

EMMANUEL (Maurice). — *Histoire de la langue musicale.* Avec 683 ex. musicaux. Paris, Laurens. 2 vol. in-8°. 15 francs.

GIELLY (L.). — *Giovan-Antonio Bazzi, dit le Sodoma.* Avec grav. Paris, Plon. Petit in-8°. 3 fr. 50.

GRAPPE (Georges). — *Stephan Sinding.* Paris, 17, rue Bonaparte. In-4°.

HAMEL. — *Titien.* Avec des reproductions hors texte. Paris, Laurens. Petit in-8°.

NORTAL (Albert). — *La Condamnation de Mignon.* Essai de critique musicale. Paris, Falque. In-16. 3 fr. 50.

RABELAIS. — *Gargantua et Pantagruel.* 24 pl. en couleurs. Introd. et notes de T. de Wyzewa. Paris, Laurens. Grand in-8°.

VITRY (P.). — *Le Musée de Tours.* Introduction et catalogue. Paris, Laurens. In-8°.

ŒUVRES MUSICALES

BRUCH (Max). — *Romance pour violoncelle et orchestre.* Paris, Eschig.

MAHEN (A.). — *Vieux lieder rhénans,* recueillis, traduits ou adaptés. Chant et piano. Rouen, impr. Lecerf.

SAINT-SAËNS (C.). — *Points d'orgue* pour le concerto en *mi* bémol à deux pianos, de Mozart. Paris, Durand.

SAINT-SAËNS (C.). — *Déjanire,* tragédie lyrique. Prélude et cortège (4° acte). Part. d'orch. Paris, Durand. 12 francs.

WIDOR (C.-M.). — *Symphonie antique.* Heugel. Part. d'orch.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

AUBERT (Henri). — *Les Légendes mythologiques de la Grèce et de Rome.* Avec grav. et 1 carte. Paris. In-8°. 3 francs.

BASCOUL (D^r^). — *'Η ἁγνὰ Σαπφώ. La chaste Sappho de Lesbos et le mouvement féministe à Athènes au IV° siècle avant Jésus-Christ,* avec le fac-similé photogr. de l'ode 2 de Sapphe. Paris, Welter. In-8°. 4 francs.

BASCOUL (L.). — *Essai historique sur le château de Saint-Privat. La Vallée du Pont du Gard, ses seigneurs et ses possesseurs.* Avec grav. Nîmes, impr. générale. In-8°.

BERR (Henri). — *La Synthèse en histoire.* Essai critique et historique. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

CAILLOT (A.-C.-E.). — *Histoire de la Polynésie orientale.* Avec grav. Paris, Leroux. In-8°.

CASTELNAU (baron de). — *Lettres* (1728-1793). Publiées par le baron de Blay de Gaïx. Préf. d'A. Chuquet. Paris, Champion. In-8°. 3 fr. 50.

HENNEQUIN (capit^e^). — *Zürich. Masséna en Suisse.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. Avec portraits et cartes. In-8°. 12 francs.

HUME (M.). — *La Cour de Philippe IV et la Décadence de l'Espagne* (1621-1665). Trad. de l'anglais par J. Condamin et P. Bonnet. Paris, Perrin. In-8°.

LAMEIRE (I.). — *Les Déplacements de la souveraineté en Italie, pendant les guerres du XVIII° siècle.* Paris, Rousseau. In-8°. 10 francs.

LIPINSKA (A.). — *Le Grand-duché de Posen,* de 1815 à 1830. Paris, Rousseau. In-8°.

LOUIS XIII ET RICHELIEU. — *Lettres et pièces diplomatiques,* publiées par Eugène Griselle. Paris, Leclère. In-8°.

LOUTCHISKY (J.). — *L'État des classes agricoles en France à la veille de la Révolution.* Paris, Champion. In-16. 2 francs.

MARAT. — Les Pamphlets de Marat. Introd. et notes par Ch. Vellay. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MARTINIEN (A.). — *La Guerre de 1870-1871. La mobilisation de l'armée.* Mouvements des dépôts (armée active) du 15 juillet 1870 au 1er mars 1871. Paris, L. Fournier. In-8°.

MORTET (V.). — *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France.* Paris, A. Picard et fils. In-8°. 12 fr. 50.

PANIAGUA (A. de). — *Géographie mythique.* Préf. d'Onés. Reclus. Avec 1 carte. Paris, Ficker. In-8°.

VINGTRINIER (E.). — *Vieilles pierres lyonnaises.* Avec 5 eaux-fortes et 350 dessins. Lyon, Cumin et Masson. In-4°.

Le Katanga, province belge, par divers auteurs. (Publication de l'Association des licenciés de l'Université de Liége.) Liége, impr. Vaillant-Carmanne. In-8°.

Carte de l'Afrique équatoriale française : I. Région Logone-Ouahm-Lobaye-Sangha. Feuilles : *Bangoul ; Yadé ; Wogo ; Carnot ; Ouago ; Nola ; Bambio ; Bayanga.* II. Carte de la Région nord du Gabon, de la mer à la Sangha. Feuilles : *Libreville ; Nzork ; Sembé ; Ouesso.* Echelle de 1/500.000°. Paris, Barrère.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BEAUFRETON (M.). — *Assistance publique et Charité privée.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 4 francs.

BONJEAN. — *Doit-elle mourir ? Étude sur la dégression de la natalité en France.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus.

CHABOSEAU (A.). — *La Réglementation du travail des femmes et des enfants aux États-Unis.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus.

DROUILLY (M.). — *Les Problèmes sociaux du temps présent.* Paris, Paulin. In-12. 3 francs.

DUPUIS (Charles). — *Les Droits de la guerre maritime, d'après les conférences de La Haye et de Londres.* Paris, Pedone. In-8°. 12 francs.

JUGLAR (Joseph). — *Table générale des Références de Jurisprudence aux recueils Sirey, Dalloz, Gazette du Palais, Gazette des Tribunaux, et des Pandectes françaises.* Cette table comprendra 2 forts vol. in-4° et coûtera 75 francs. On souscrit chez Giard et Brière, à Paris.

KUMMER (Fritz). — *Au pays du Soleil Levant.* Lettres sur le Japon. Trad. de Léon Rémy. Paris, Rivière. Brochure in-18. 75 centimes.

LA GRASSERIE (R. de). — *De la fonction et des juridictions de cassation en législation comparée.* Paris, Pichon et Durand-Auzias. Petit in-8°.

LEYRET (Henry). — *Les Tyrans ridicules.* Paris, Fayard. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PELLOUTIER (M.). — *Fernand Pelloutier.* Sa vie, son œuvre, 1867-1901. Paris, Schleicher. Petit in-8°. 2 francs.

PHARASIUS. — *L'Egalité sociale.* Paris, Leymarie. In-18 jésus. 2 francs.

ROUX (Adrien). — *Passé, présent et avenir social.* Conceptions et prévisions d'A. Comte. Paris, Crès. In-8°. 6 francs.

SALAÜN (G.). — *Les Retraites ouvrières et paysannes.* Commentaire. Préface de M. Bienvenu Martin. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 7 fr. 50.

VERECQUE (C.). — *Dictionnaire du socialisme.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 5 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

FLAMMARION (Camille). — *Mémoires biographiques et philosophiques d'un astronome.* Paris, Flammarion. In-12. 4 fr.

FOVEAU DE COURMELLES (D^r^). — *L'Année électrique, électrothérapique et radiographique.* Paris et Liége, Béranger. (Ouvrage avec annonces.)

HALSTED (Dr G.-B.). — *Géométrie rationnelle.* Traité élémentaire de la science de l'espace. Trad. franç. de Paul Barbarin. Préf. de Laisant. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 6 fr. 50.

SCIENCES NATURELLES

FOVEAU DE COURMELLES (D^r^). — *La Vivisection. Erreurs et abus.* Avec illustrations. Paris, Basset. In-8°. 8 francs.

MÉDECINE

BÉNON (Dr L.). — *Le Traitement scientifique pratique de la tuberculose pulmonaire.* Paris, Masson. Petit in-8°. 4 francs.

Chez Baillière, le fascicule 8 du *Traité de Stomatologie* de Gaillard et Nogué. In-8°. 12 francs.

BOUDIN (E.). — *La Surdité. Moyen d'y remédier par la lecture sur les lèvres.* Avec fig. Paris, Maloine. Petit in-8°.

KERMORGANT (D^r^). — *Hygiène coloniale.* Avec fig. Paris, chez Masson et chez Gauthier-Villars. In-16.

PIC (Adrien). — *Précis des maladies des vieillards.* Avec fig. Paris, Doin. In-18 jésus.

SCIENCES APPLIQUÉES

BIRVEN (Henri). — *Calcul et Construction des alternateurs mono et polyphasés.* Traduit de l'allemand par P. Dufour. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 6 francs.

BOTHEZAT (de). — *Etude de la stabilité de l'aéroplane.* Préface de P. Painlevé. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 francs.

BURDET (G.). — *La Forêt et l'Affouage.* Manuel populaire et pratique d'administration forestière et affouagère. Besançon, Jacques. Petit in-8°.

CLÉMENT (A.-L.). — *Destruction des insectes et autres animaux nuisibles.* Avec grav. Paris, Larousse. Petit in-8°. 2 francs.

COUTIL (L.). — *Jean-Pierre Blanchard.* Biographie et Iconographie. Avec grav. Evreux, impr. Hérissey. In-8°.

FRANÇOIS et LAURENT. — *Meunerie et Féculerie.* Avec fig. Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-16.

GIMEL (G.). — *Guide de l'emploi de l'acide sulfurique en vinification.* Avec fig. Malzéville (M.-et-M.), chez l'auteur. In-16.

GIRAULT (Camille). — *Précis de réglementation maritime à l'usage de la marine marchande.* Paris, Challamel. In-8°.

MAYER (A.). — *Organisation et Direction des usines.* Adapté de l'allem. par André Mayer. Paris. Gauthier-Villars. In-8°. 7 fr. 50.

NECTOUX (P.). — *Manuel pratique de l'art du fondeur.* Avec fig. Paris, Geisler. In-16.

PÉCHEUX (H.). — *Les Lampes électriques.* Avec fig. Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-16.

RIETSCHEL (Dr H.). — *Traité théorique et pratique de chauffage et de ventilation.* Trad. de l'allem. par Léon Lasson. Avec fig. Paris et Liége, Béranger. 2 vol. in-8°.

RONDELEUX (l^t^ de vaisseau). — *Stabilité du navire en eau calme et par mer agitée.* Avec fig. et tableaux. Paris, Challamel. In-8°.

RUTISHAUSER (J.). — *Châssis. Essieux. Carrosserie.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-16. 6 fr. 50.

RUTISHAUSER. — *Transmission. Embrayage. Changement de vitesse et Cardan.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-16. 8 fr. 50.

VENTOU-DUCLAUX et ROBERT. — *Bases et méthodes d'études aérotechniques.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 15 francs.

VINCENT (P.). — *Etude des compléments à donner aux signaux actuellement en usage sur les voies ferrées, pour assurer la sécurité complète de la circulation.* Carjac (Lot), impr. du XX° siècle.

VITRAC (L.). — *Le Jardin potager aux colonies.* Paris, Challamel. In-8°.

Codes miniers. Etats-Unis du Mexique. In-8°. 8 francs.
— *Prusse et Alsace-Lorraine.* In-8°. 15 francs. Paris, 55, rue de Châteaudun.

ART MILITAIRE

AMADE (g^l^ d'). — *Campagne de 1908-1909 en Chaouïa.* Avec grav. et cartes. Paris, Chapelot. In-8°.

BALÉDENT (capitaine A.). — *L'Infanterie à la guerre. Exercices pour l'étude des règlements.* Avec tableau et carte. Préf. du g^l^ Bazaine-Hayter. Paris, Chapelot. In-8°.

CAMON (col^l^). — *Clausewitz.* Avec cartes. Paris, Chapelot. In-8°.

CUNY (général). — *Quarante-trois ans de vie militaire.* Préf. de Gabr. Hanotaux. Paris, Plon-Nourrit. Petit in-8°. 5 francs.

FABRE (capitaine J.-B.). — *Méthode de combat à la baïonnette.* Avec grav. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-16.

FROCARD (lieut^t^-col^l^). — *Aptitude militaire des contingents français.* Avec graphiques et cartogrammes. Paris, Fournier. In-8°.

GORY (col^l^). — *Autorité, subordination et moyens de discipline.* Paris, Chapelot. In-8°.

LOUIS-ROBERT. — *L'Armée et les droits politiques.* Etude de législation comparée. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-16. 3 francs.

MONTAIGNE (l^t^-c^l^). — *Etudes sur la guerre.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 8 francs.

SAUTAI (cap^ne^). — *L'Œuvre de Vauban à Lille.* Avec portraits et cartes. Paris, Chapelot. In-8°.

DIVERS

AUBERT (O.). — *Comment former le citoyen français.* Anthologie civique et patriotique, « République et Patrie ». Préface de M. R. Poincaré. Paris, Nathan. In-16. 1 fr. 25.

CONS (L.). — *De Gœthe à Bismarck.* Paris, 85, rue de Rennes. In-16. 3 fr. 50.

VAILLANT (Eugène). — *Gustave Nadaud et la chanson française.* Paris, Messein. In-16. 3 fr. 50.

YOKOYAMA et OSHIMA. — *Judo, manuel de jiu-jitsu.* Traduit du japonais par Le Prieur. Avec fig. et pl. Nancy et Paris, Berger-Levrault. Petit in-8°. 3 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Novembre 1911 au 14 Décembre 1911

15 novembre (mer.). — La Douma adopte en deuxième lecture le projet de loi accordant aux Russes de Finlande des droits politiques égaux à ceux des citoyens finlandais.
— Le gouvernement anglais donne son adhésion à l'accord franco-allemand relatif au Maroc.

16 novembre (jeu.). — Arrivée à Paris du roi Pierre Ier de Serbie. Il rend visite au président de la République. Le soir, un grand dîner lui est offert à l'Elysée.
— En Chine, un édit fait connaître la composition du ministère formé par Yuan Chi Kaï : aux *affaires étrangères*, Lian Fou Nien ; aux *finances*, Yen Choui ; aux *communications*, Yan Chi Tchi ; à la *guerre*, Nan Che Tchen ; à la *justice*, Chen Chia Pen ; à l'*agriculture*, Chan Tchien ; à la *marine*, l'amiral Sa Tchen Pin ; à l'*instruction publique*, Tan Chi Choun ; à l'*intérieur*, Chao Pin Tchoun ; aux *dépendances*, Sa Chiou (mandchou).
— M. Maurice Croiset, présenté en première ligne comme administrateur du Collège de France, est officiellement nommé par le ministre de l'instruction publique.

17 novembre (ven.). — Le roi de Serbie est reçu à l'Hôtel de Ville. Le soir, il reçoit à dîner, à la légation de Serbie, le président de la République.
— Manifestations révolutionnaires, sur le *Courbet*, des ouvriers grévistes de l'arsenal de Lorient.

18 novembre (sam.). — Le roi de Serbie, accompagné du président de la République, visite l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Le soir, représentation de gala à l'Opéra.
— Les ouvriers de l'arsenal de Lorient ayant obtenu satisfaction sur la question des vestiaires (ils demandaient à continuer de mettre leurs vêtements de travail à bord), la grève prend fin.
— Rupture des rapports diplomatiques entre la Russie et la Perse. Le ministère des affaires étrangères de Téhéran informe le ministre britannique que le retard dans la réponse à la note russe est dû à la prolongation de la crise ministérielle.

19 novembre (dim.). — Yuan Chi Kaï fait des visites officielles aux diverses légations de Pékin.
— Le roi de Serbie se rend à l'Elysée pour prendre congé du président de la République, qui, à 6 heures, le reconduit à la gare des Invalides.
— A minuit, fermeture de l'Exposition de Turin.
— Des voleurs dérobent au musée de Saint-Marc, à Florence, la *Madone à l'Étoile* de Fra Angelico. Le tableau est retrouvé quelques jours plus tard.
— Abondante éruption du Stromboli.

20 novembre (lun.). — Au moment de quitter le sol français, le roi de Serbie adresse au président de la République un télégramme de remerciements.
— Le président de la république Dominicaine, M. Ramon Cacerès, est assassiné.
— Première représentation, à la Comédie-Française : *la Brebis perdue*, pièce en 3 actes, en prose, de M. Gabriel Trarieux, d'après *le Curé du Village*, de Balzac.

21 novembre (mar.). — La commission du budget du Reichstag termine son examen de la convention franco-allemande relative au Maroc. Une détente se manifeste dans la presse germanique, à la suite de la publication de l'exposé fait par M. de Kiderlen-Waechter dans la séance du 17.
— MM. Caillaux, président du conseil, et de Selves, ministre des affaires étrangères, sont entendus à la commission des affaires extérieures de la Chambre.

22 novembre (mer.). — L'amiral lord Charles Beresford, dans un discours prononcé à Portsmouth, insiste sur l'insuffisante préparation de l'Angleterre à une guerre navale.
— En Chine, destruction par les rebelles de Taï Yuen Fou, la capitale du Chan-Si.
— Agissant conformément aux conseils de la Grande-Bretagne, la Perse cède à l'ultimatum russe.
— Première représentation (à Paris) à l'Opéra : *Déjanire*, tragédie lyrique en 4 actes, poème de Louis Gallet et Saint-Saëns, musique de Saint-Saëns ; — au théâtre Réjane, *la Plus heureuse des Trois*, pièce en trois actes, de M. Jacques Vincent.

23 novembre (jeu.). — Par suite de la rupture d'un pont sapé par une crue du Thouet, le train 405 de Poitiers à Angers déraille près de Montreuil-Bellay ; les deux locomotives et les premiers wagons tombent dans la rivière. Nombreuses victimes.
— Première représentation à l'Athénée : *l'Amour en cage*, comédie en 3 actes de MM. André de Lorde, Frantz Funck-Brentano et Jean Marsèle, musique de scène de M. Emile Bonnamy.

24 novembre (ven.). — D'accord avec le gouvernement anglais, le gouvernement français publie le texte des articles secrets (relatifs surtout au Maroc) de la convention franco-anglaise du 8 avril 1904.
— En Chine, un édit impérial prescrit la répression du brigandage.
— Première représentation au théâtre des Bouffes-Parisiens : *la Revue des X*. — Reprise au théâtre Sarah-Bernhardt de *Lucrèce Borgia*, drame de Victor Hugo.

25 novembre (sam.). — M. Maurice Sabatier est élu membre de l'Académie des sciences morales.

26 novembre (dim.). — Sous la présidence de M. Steeg, ministre de l'instruction publique, a lieu, place Monge, la cérémonie commémorative du centième anniversaire de la naissance de Louis Blanc.
— Les troupes italiennes de Tripoli remportent à Henni un important avantage sur les Turcs.
— Le régent de Chine prête serment à la Constitution au nom de l'empereur.
— A Draveil, le socialiste Paul Lafargue se suicide, avec sa femme Laura Marx, fille de Karl Marx.
— A Lisbonne, troubles fomentés par l'opposition royaliste.
— Les révolutionnaires chinois commencent le bombardement de Nankin.

27 novembre (lun.). — Le pape tient un consistoire secret : il proteste contre la commémoration du cinquantenaire de l'unité italienne et contre les persécutions subies par les catholiques en Espagne. Il procède à la nomination des nouveaux cardinaux.
— A la Chambre des communes, sir Edward Grey prononce un important discours sur la politique de l'Angleterre dans le conflit franco-allemand relatif au Maroc. L'entente cordiale reste la base de la politique anglaise : d'ailleurs, l'Angleterre désire être en bons termes avec l'Allemagne.
— Discours du leader unioniste M. Bonar Law et du premier ministre, M. Asquith.
— Le croiseur allemand *Berlin* quitte les eaux d'Agadir.

28 novembre (mar.). — M. Maurice Long lit son rapport sur l'accord marocain devant la Commission des affaires extérieures de la Chambre des députés, qui, par 15 voix contre 2 et 11 abstentions, autorise le rapporteur à conclure en faveur de l'adoption du traité franco-allemand.
— La Chambre des lords discute la politique étrangère du gouvernement britannique. Lord Courtney la critique : elle est défendue par lord Morley au nom du gouvernement et approuvée par lord Lansdowne.
— Le roi de Bulgarie ouvre la session du Parlement.

29 novembre (mer.). — Le pape impose la barrette aux nouveaux cardinaux présents à Rome.
— Le ministre russe à Téhéran présente au gouvernement persan un nouvel ultimatum, demandant le renvoi du fonctionnaire Lecotte, nommé à Tebriz, par le financier américain Shuster.
— Première représentation à l'Ambigu : *la Revue de l'Ambigu-Comique*, revue à grand spectacle en 3 actes et 10 tableaux, de MM. Dominique Bonnaud, Numa Blès et Lucien Boyer.

30 novembre (jeu.). — Le pape tient un grand consistoire public, où il consacre les dix-huit cardinaux nouveaux nommés dans le consistoire secret du 27 : Mgr Amette, archevêque de Paris ; Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier ; Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry ; le P. Louis Billot, professeur de théologie à l'université grégorienne de Rome ; Mgr Granito di Belmonte, ancien nonce apostolique à Vienne ; Mgr Gaetano Bisleti, majordome du pape ; Mgr G.-B. Lugari, protonotaire apostolique ; Mgr Basilio Pompili, consulteur de la Consistoriale ; Mgr Diomede Falconio, évêque titulaire de Larissa ; Mgr Antonio Vico, nonce à Madrid ; Mgr Bauer, archevêque d'Olmutz ; Mgr Nagl, archevêque de Vienne ; Mgr Cos y Macho, archevêque de Valladolid ; Mgr Almaraz y Santos, archevêque de Séville ; le P. Van Rossum, consulteur de la congrégation du Saint-Office ; Mgr Bourne, archevêque de Westminster ; Mgr Farley, archevêque de New-York ; Mgr O'Connel, archevêque de Boston.
— Première représentation aux Variétés : *les Favorites*, comédie en 4 actes de M. Alfred Capus.
— Le Parlement persan (Medjliss) repousse le second ultimatum russe.
— La commission pour le monument à Victor-Emmanuel choisit le bas-relief d'Angelo Zanelli, sauf modification de la statue centrale.

1er décembre (ven.). — La commission des affaires extérieures adopte définitivement le rapport de M. Maurice Long sur l'accord franco-allemand.
— Le cabinet persan notifie à la légation russe le rejet par l'Assemblée persane de son dernier ultimatum. — Les troupes russes se mettent en marche vers Téhéran.
— L'armée révolutionnaire prend Nankin aux Impériaux.
— A Tripoli, le journaliste français Jean Carrère est l'objet d'une tentative d'assassinat de la part d'un musulman.

2 décembre (sam.). — A Bangkok, couronnement du roi Maha Vajiravudh, fils de Chulalongkorn.

3 décembre (dim.). — A Téhéran, les étudiants font des manifestations nationalistes et belliqueuses devant les légations.

4 décembre (lun.). — Le feld-maréchal Blasius de Schemua succède au général Conrad von Hœtzendorf, fauteur d'une politique trop ouvertement agressive envers l'Italie, à la tête de l'état-major austro-hongrois.
— Le prix Goncourt est décerné à M. Alphonse de Châteaubriant pour son roman *Monsieur de Lourdines*.
— Le roi George V est reçu magnifiquement à Bombay. Incendie de cinq grandes tentes au camp de Delhi.
— Les Italiens de Tripoli enlèvent aux Turcs les positions d'Aïn-Zara.

5 décembre (mar.). — Le Reichstag aborde les débats sur le rapport de la commission du budget à laquelle avait été renvoyé l'accord franco-allemand sur le Maroc. Le chancelier de Bethmann-Hollweg, une fois de plus, cherche à justifier sa politique dans l'affaire marocaine et particulièrement en ce qui concerne les rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre.
— Le président de la Chambre persane invoque les bons offices de la Grande-Bretagne dans le conflit de la Perse avec la Russie.
— Nouvel incendie à Delhi : destruction de la tente impériale préparée pour George V. L'empereur-roi quitte Bombay pour Delhi.
— Le message du président Taft au congrès américain est consacré à la question des trusts ; il préconise la création d'un bureau fédéral, chargé d'organiser et de surveiller les unions de capitalistes.

6 décembre (mer.). — Mort du peintre russe Sérof.
— Le prince-régent de Chine se démet de ses fonctions. L'impératrice douairière déclare, dans un édit, que le pouvoir appartiendra au premier ministre et au cabinet.
— Rentré à Madrid, M. Geoffray, ambassadeur de France, a un entretien avec M. Garcia Prieto, en présence de l'ambassadeur d'Angleterre, sir E. de Bunsen.
— M. Sazonof, ministre des affaires étrangères de Russie, venant de Davos, arrive à Paris.
— Ouverture du nouveau Parlement d'Alsace-Lorraine, en présence du statthalter, comte de Wedel.

7 décembre (jeu.). — Séance publique annuelle de l'Académie française. Proclamation des prix de vertu.
— A la Chambre des lords, lord Curzon soulève un débat sur les affaires de Perse. Réponse de lord Morley, qui défend l'accord anglo-russe.
— Le cardinal Amette prend possession de son église titulaire de Sainte-Sabine, à Rome.
— Entrée des souverains anglais à Delhi.
— Le président de la République remet à M. Sazonof, ministre des affaires étrangères de Russie, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.
— Première représentation, à la Porte-Saint-Martin : *la Flambée*, pièce en 3 actes, de M. Henry Kistemaeckers.

8 décembre (ven.). — Premières représentations : au théâtre Antoine : *l'Eternel Mari*, pièce en 4 actes de MM. Alfred Savoir et Nozière, d'après le roman de Dostoïevski ; *Moïse*, pièce en 1 acte de M. Edmond Guiraud.
— M. Edouard Cuq est élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

9 décembre (sam.). — Le roi d'Angleterre et empereur des Indes, George V, visite le camp de Delhi.

10 décembre (dim.). — A Lubeck, le comité central de l'Union pangermaniste vote une résolution blâmant la politique du gouvernement allemand dans l'affaire marocaine et approuvant la démission de M. de Lindequist, ancien ministre des colonies.
— A Stockholm, distribution solennelle des prix Nobel.
— A Paris, sur le réseau du Nord et dans le voisinage du pont Marcadet, une locomotive prend en écharpe un train de voyageurs. Quatre morts et dix blessés.
— Premières représentations, Comédie royale : *le Pavillon*, comédie en 3 actes de MM. André Sylvane et Moñezy-Eon. — *Léonie est en avance* ou *le Mal joli*, pièce en 1 acte de M. Georges Feydeau.
— A Liége, une salle de cinématographe remplie de spectateurs est saccagée par l'explosion d'une bombe à la dynamite. Nombreux blessés.

11 décembre (lun.). — Par suite d'une indisposition de l'ambassadeur de France à Madrid, c'est à l'ambassade d'Espagne, en présence du ministre d'Etat et de l'ambassadeur d'Angleterre, sir E. de Bunsen, qu'a lieu la seconde conférence au sujet du Maroc.
— Le roi George V passe en revue les troupes assemblées dans le camp de Delhi.
— La reine d'Espagne Victoria met au monde une infante.
— En Chine, impériaux et révolutionnaires tombent d'accord pour choisir Hankéou comme siège de la conférence pour la paix.
— A Belgrade, le ministre Milovanovitch prononce un discours sur la politique extérieure de la Serbie.

12 décembre (mar.). — Grand durbar de Delhi, où le roi d'Angleterre est solennellement proclamé empereur des Indes et reçoit l'hommage de 135 princes indiens. Dans sa proclamation, le roi-empereur annonce de très importantes réformes dans le gouvernement et l'administration de l'Inde, entre autres le transfert de la capitale de l'Inde de Calcutta à Delhi. Cette grave décision cause une profonde sensation, non seulement dans l'Inde, mais encore à Londres. A la Chambre des lords, l'ancien vice-roi de l'Inde, lord Curzon, réclame la discussion sur ce changement de politique.
— M. de Selves communique au conseil des ministres un télégramme de M. Geoffray, rendant compte de l'entrevue de la veille.
— La Chambre des lords rejette par 145 voix contre 53, en seconde lecture, le bill sur les prises navales résultant de la Déclaration de Londres de 1909.
Première représentation, au Vaudeville : *les Sauterelles*, pièce en 4 actes (5 tableaux), de M. Emile Fabre.

13 décembre (mer.). — Le paquebot *Delhi*, courrier de Londres à Bombay, ayant à bord la duchesse de Fife, sœur du roi d'Angleterre, avec son mari et ses filles, s'échoue dans la nuit sur la côte marocaine, en face du cap Spartel, à une douzaine de kilomètres de Tanger. Les passagers sont sauvés avec peine par l'équipage du croiseur français *Friant*. Trois marins du *Friant* se noient pendant les opérations du sauvetage.
— Tadjoura (Tripolitaine) est occupée sans résistance par les Italiens.
— Première représentation, à l'Opéra-Comique : *Bérénice*, tragédie en musique, en 3 actes, de M. Albéric Magnard.
— Les gouvernements français et italien s'accordent en vue de l'achat du palais Farnèse par la France, avec faculté de rachat, dans certaines conditions, par l'Italie.
— A Delhi, des processions d'Hindous, de musulmans, de Sikhs défilent devant les souverains anglais.

14 décembre (jeu.). — M. A. de Mun propose et défend éloquemment, au sujet de l'affaire marocaine, une motion préjudicielle d'ajournement jusqu'à ce que le gouvernement puisse donner des éclaircissements sur les négociations avec l'Espagne. Cette motion, après discours des ministres de Selves (affaires étrangères) et Lebrun (colonies) est rejetée par 418 voix contre 98.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A NOS LECTEURS

Un an nouveau frappe à la porte,
Chargé de destins inconnus;
S'il est né juste, il vous apporte
Tous les bonheurs : ils vous sont dus.

Le seconder en cette affaire
Serait d'un zèle ingénieux,
Et nous tâcherons, pour vous plaire,
Ayant fait bien, de faire mieux.

A. J., *Paris*. — L'annexion n'a pas été faite à cette époque. Veuillez lire l'article *Franche-Comté*, dans le *Nouveau Larousse illustré*.

A. D., *Lille*. — Les *index numbers* seront l'objet d'un article dans un des prochains numéros du *Larousse mensuel*.

O. B., *Paris*. — Nous parlerons en son temps de l'homme fossile de La Quina. Veuillez prendre patience.

M. J., *Rennes*. — L'œuvre a fait un bon début; elle est bien et promet mieux encore. Elle peut dire avec raison :

D'autres ont le passé, nous avons l'avenir.
Le temps coule et l'espoir vaut bien le souvenir.

J. P., *Moulins*. — Le cabaret dont vous parlez, un de ceux où se réunissaient Boileau, Racine etc., avait pour enseigne le *Mouton blanc* (le *Mouron blanc* est une coquille).

M. V., *Saint-Palais*. — Vous avez raison, et cette substitution de portraits, dont s'étaient aperçus ceux auxquels incombe le soin de cet ouvrage, doit être corrigée dans un prochain tirage.

V. C., *Valence*. — Nous consacrerons assurément une notice illustrée à la *Médaille de 1870-1871*; mais nous attendons que toutes les décisions relatives à cette question aient été arrêtées d'une manière définitive.

R. T., *Genève*. — Durant les années 1907, 1908, 1909, 1910, les numéros du *Larousse mensuel* n'avaient que 16 pages. Ils en ont à présent 24, depuis janvier 1911. Le 2e volume comprendra les années 1911, 1912 et 1913.

G. M., C. B., *Le Teil*. — C'est au relieur que revient le soin de fournir et de monter les onglets au moment où il relie le volume. — Nous n'oublierons pas votre recommandation sur le second point.

C. K., *Paris*. — Le François Jacques de Liniers, comte de Buenos-Ayres et vice-roi de la Plata, au commencement du XIXe siècle, personnage sur lequel la conférence de M. Paul Groussac à Buenos-Ayres a ramené l'attention, n'a pas été oublié au *Nouveau Larousse*; mais sa biographie se trouve à Deliniers.

J., *Aix-en-Provence*. — L'expression *ad latus* veut dire : *au côté, au flanc de*. Si vous nous aviez cité le contexte, comme nous demandons à nos correspondants de le faire, nous aurions pu préciser davantage l'explication. — 2° Vous trouverez dans le présent numéro un article sur la *Veuve joyeuse*.

R. F., *Caudéran*. — Ce n'est pas là une particularité physiologique du brochet : beaucoup de poissons possèdent, au contraire, un véritable système urinaire qui a le plus souvent son aboutissement dans le cloaque, mais parfois aussi aboutit à une vessie urinaire qu'une sorte d'urètre met en communication avec le dehors.

P. J., *Ambert*. — Il faut se garder de confondre le passé antérieur : *j'eus aimé*, avec la seconde forme du conditionnel passé : *j'eusse aimé* (= *j'aurais aimé*). Vous voyez des gens écrire : *si tu avais été prévenu de la date de cette cérémonie, tu eus* (au lieu de : *tu eusses*) *fait en sorte d'y assister*. C'est une grossa faute, que commettent souvent des personnes qui se flattent d'être instruites.

M. N., *Collo*. — Le mot *jujube*, dans son sens principal et primitif de *fruit du jujubier*, est féminin : *la jujube a une pulpe jaunâtre*. Mais on a pris l'habitude, pour abréger l'expression : *du suc de jujube*, de dire : *du jujube*, et dans ce sens particulier et secondaire de *suc du fruit du jujubier* le mot *jujube* peut s'employer, et s'emploie au masculin.

P. S., *Versailles*. — Il n'y a avantage ni pour vous, ni pour nous à continuer cette discussion. Permettez-nous de vous rappeler la maxime du vieux Publius Syrus : *Nimium altercando veritas amittitur* : Par trop de discussion, la vérité se perd. Passé une certaine limite, les arguments de part et d'autre ne portent plus et la vérité ne gagne rien. Pour nous, nous restons fermement sur nos positions.

P. U., *Donzy*. — Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir vous renseigner sur ce point. Vous pourrez vous adresser soit à la Préfecture de la Seine (Commission des travaux historiques; services annexes du secrétariat général), soit auprès du Bibliothécaire (29, rue Sévigné), soit auprès de l'archiviste (30, quai Henri-IV) de la Ville de Paris.

P. J., *Reims*. — Il est vrai que cet ouvrage est signé d'un nom de femme : mais quelques-uns ont cru y trouver des traces, non douteuses d'une pensée masculine. C'est peut-être que les hommes sont toujours tentés de supposer une influence virile à l'origine de tout ce que font, disent ou écrivent les femmes. Vous connaissez le quatrain que le poète Motin — le Motin moqué par Boileau — adressait à une femme auteur d'un sonnet :

Ce beau sonnet est si parfait
Que je crois que ne l'ayez fait,
Mais je crois, Pauline, au contraire,
Que vous vous l'êtes laissé faire.

B. L., *Limours*. — Vous vous rappelez ce que le devin Tirésias dit plaisamment à Ulysse dans les *Satyres* d'Horace : « O fils de Laerte, ce que je vais te dire arrivera ou n'arrivera pas ! »

O Laertiade, quidquid dicam aut erit, aut non.

C'est là une prudente précaution oratoire, dont beaucoup de devins de nos jours feraient sagement d'accompagner leurs prédictions. Nous ne parlons pas des météorologistes.

M. L. D., *Nantes*. — M. Courbet-Poulard, qui fut député à l'Assemblée nationale de 1871, s'était déjà fait connaître sous l'Empire par le toast qu'il porta à Montdidier : « Deux fléaux, dit-il, désolaient la France : la petite vérole et la démagogie. L'empereur a retrempé la France dans la vaccination du suffrage universel; la petite vérole a été terrassée par le cowpox pris sur la vache. Honneur donc aux campagnes et vive l'Empereur ! »

Il vota néanmoins la déchéance de Napoléon III.

J. R., *Marans*. — Vous voulez parler sans doute de Jean-Gaspard Gassendi, né à Tartonne (Basses-Alpes) en 1749, mort à Paris en 1806. Il était curé de Barras en Provence. En 1789, il fut élu député du clergé aux États généraux. Il approuva le coup d'État du 18-Brumaire, et le 4 nivôse, an VIII, entra au Corps législatif en qualité de député des Basses-Alpes. Nous ne savons pas quels liens de parenté pouvaient l'unir au général Jean-Jacques-Basilien Gassendi (1748-1828), natif lui aussi des Basses-Alpes, qui devint en 1809 comte de l'Empire.

R. M., *Paris*. — Les indications que vous fournissent sur le Glandier (Corrèze) le *Nouveau Larousse illustré* et son supplément sont absolument exactes. Le hameau est situé dans la commune de Beynac et ne compte qu'une quarantaine d'habitants. La Chartreuse, construite il y a quarante ans, dans le style du XIVe siècle, occupe l'emplacement du château du maître de forges que sa femme empoisonna, s'il faut en croire le verdict du jury. Vous savez d'ailleurs que le minerai de fer n'est pas rare en Corrèze.

A. D., *Rouen*. — C'est un problème de conscience sur lequel il ne nous est pas possible de vous répondre. Évidemment oui, en principe, l'avocat doit être convaincu de l'excellence de la cause qu'il défend; et la véritable éloquence est faite de sincérité. Mais le droit est si compliqué, et les arrêts des magistrats parfois si décevants ! C'est le lieu de rappeler la réponse que fit un avocat célèbre au président Séguier qui lui demandait pourquoi il prêtait l'appui de son talent à des causes détestables : *Eh ! monsieur le Président, j'en ai tant perdu de bonnes !*

B. F., *Nice*. — La chose peut durer longtemps en effet si, constamment, l'un dépend de l'autre. Cela rappelle le dialogue de la princesse de Conty et de son frère le duc de Guise, que le chevalier de Cailly rapporte dans un sixain improvisé au pied levé :

Mon cher frère, disait Sylvie,
Si tu quittais le jeu que je serais ravie !
Ne le pourras-tu point abandonner un jour ?
— Oui, ma sœur, j'en perdrai l'envie
Quand tu ne feras plus l'amour.
— Ah ! méchant, tu joûras tout le temps de ta vie.

G. G., *Bruxelles*. — Libre à vous de partager l'avis de votre journal : mais vous permettrez bien à des Français de France, et qui donnent particulièrement leurs soins à l'étude de leur langue, d'en connaître l'usage. Voltaire, qui savait écrire, disait : « Tout vient d'Orient, le bien et le mal » (*Fragments historiques sur l'Inde*), et non : « *Tout vient de l'Orient*. » Encore une fois cette dernière façon de parler n'est pas incorrecte : elle n'est pas l'usage habituel. L'usage est de dire : « *Les portes de l'Orient, je pars pour l'Orient* », mais : « *Je reviens d'Orient*. » Ce n'est pas une question de logique : c'est une question de fait.

P. B., *Saint-Brieuc*. — Les réclamations de ce littérateur ne nous paraissent nullement fondées. Il y a des auteurs qui sont littéralement obsédés par la peur qu'on leur vole leurs idées, leurs expressions, tout ce qu'ils croient avoir en propre. On est tenté de leur appliquer le mot de Voisenon. Un jour, il était en compagnie de Racine le fils chez Voltaire, qui lisait sa tragédie d'*Alzire*. Louis Racine, qui avait cru reconnaître un vers de lui parmi ceux qu'il entendait, ne cessait de grommeler : « Ce vers-là est à moi... Ce vers-là est à moi. » Voisenon, impatienté, s'approcha de Voltaire et lui dit : « Rendez-lui son vers et qu'il s'en aille. »

P. S., *Lyon*. — Pour exprimer cette idée : *Si j'étais en votre place*, vous pouvez dire tout simplement : *Si j'étais vous*; mais les expressions *Si j'étais de vous* et *Si j'étais que de vous* s'emploient aussi et vous en trouveriez des exemples chez les écrivains classiques. L'usage explétif de la particule *de* se rencontre en diverses locutions (on dirait *d'un* malade : Qu'est-ce que *de* nous). Celui de *que de* est plus singulier. Une anecdote rapportée par Pougens en marque le caractère un peu bizarre. Dans une discussion, le duc de Créquy dit un jour au maréchal de Clérambault : « Monsieur le Maréchal, si j'étais *que de* vous, je m'irais pendre tout à l'heure. — Hé bien, lui répliqua le maréchal, soyez *que de* moi. »

C. R., *Tours*. — Ne confondez pas les trois grandes princesses du XVIe siècle qui ont illustré le nom de Marguerite : 1° *Marguerite de Valois* (ou d'*Angoulême* ou d'*Orléans*) (1492-1549), sœur de François Ier, femme du duc d'Alençon puis de Henri d'Albret, roi de Navarre, celle qui a écrit l'*Heptaméron* et les *Marguerites de la Marguerite des Princesses*; — 2° *Marguerite de France* (1532-1574), fille de François Ier et femme d'Emmanuel, duc de Savoie; — 3° *Marguerite de France* (ou de *Valois*), la reine Margot (1553-1615), fille cadette de Henri II, première femme de Henri de Navarre (plus tard Henri IV), et auteur d'intéressants *Mémoires*.

Sainte-Beuve proposait de distinguer chacune de ces trois Marguerites par le nom du poète qu'elle avait principalement protégé : la Marguerite de Marot, la Marguerite de Du Bellay et la Marguerite de Desportes.

A. V., *Villejuif*. — Le château d'Anet, construit de 1548 à 1552 par Philibert Delorme pour Diane de Poitiers, fut l'objet, entre 1798 et 1804, d'une destruction systématique : mais à cette destruction échappèrent certaines parties qui, restaurées, subsistent encore sur place aujourd'hui : telles sont la porte d'entrée monumentale, avec ses dépendances, l'aile qui forme le château actuel, la chapelle proprement dite et la chapelle sépulcrale de Diane de Poitiers (dépouillée de son tombeau, qui est à Versailles). Quelques débris furent recueillis par A. Lenoir pour le musée des Monuments français, entre autres les décorations du portail central du fond de la cour du château, qui se trouvent aujourd'hui dans la première cour de l'École des Beaux-Arts et servent d'entrée à l'ancienne chapelle contenant le musée de la Renaissance.

S. F., *Arras*. — Les poètes de la Pléiade, dans leur zèle à imiter les anciens aussi bien pour la forme que pour le fond, ont même songé à composer, à la façon des Grecs et des Latins, des vers métriques, c'est-à-dire des vers où le rythme est constitué par une certaine succession des syllabes brèves et des syllabes longues. Jean-Antoine de Baïf est celui qui s'est le plus obstiné dans cette tentative; mais on connaît aussi des vers métriques de Jodelle, de Pasquier, de Rapin, de Passerat, etc. L'essai ne fut pas heureux, n'ayant point de fondement dans le génie même de notre langue, mais on ne peut pas dire qu'il n'eut pas de lendemain. Au XVIIIe siècle, Marmontel le croyait encore possible, et l'on vit Turgot, le futur homme d'État, s'exercer dans sa jeunesse à composer des vers métriques. On sait que cet esprit souple et curieux ne s'est pas enfermé dans l'étude de l'économie politique et qu'il s'est intéressé aux questions les plus diverses et les plus spéciales.

H. B., *Paris*. — Vous vous étonnez de voir le profil sévère de Dante Alighieri parmi les médaillons qui ornent, avenue de l'Observatoire, la façade de l'École de Pharmacie. En voici la raison. Tout d'abord, on sait qu'en l'an 1300, Dante exerçait à Florence les fonctions de prieur de la République; c'est même à ce titre qu'il dut d'être exilé par ses adversaires politiques sous l'accusation odieuse de malversation. Or, pour avoir le droit d'exercer à Florence les fonctions publiques, il fallait faire partie d'une corporation. Dante, qui avait des connaissances assez étendues pour discuter, avant Pic de la Mirandole, *de omni re scibili*, se fit recevoir de la corporation des médecins et apothicaires. C'est donc à ce titre, purement honoraire d'ailleurs, qu'il doit de figurer parmi les pharmaciens notoires.

L'empereur Napoléon aurait pu avoir son buste à l'Académie des sciences dont il faisait partie, section de mécanique. Cependant, un Dante apothicaire est, en effet, assez inattendu. L'auteur de la *Divine Comédie* figurerait assez mal dans la cérémonie du *Malade imaginaire*, et celui que les femmes de Vérone se montraient avec terreur, croyant qu'il revenait vraiment de l'Enfer, passe malaisément pour un confrère de Monsieur Fleurant.

P. M., *Nancy*. — Les deux vers que vous citez sont de J.-B. Legouvé, l'auteur du *Mérite des femmes*, et se trouvent dans la tragédie ayant pour titre *la Mort de Henri IV* (1806). Les voici exactement :

Oui, je veux que le peuple ait par ma bienfaisance
Quelques-uns de ces mets réservés à l'aisance.

Ce qui est une façon assez ridicule de parler de la poule au pot.

Voilà à quels détours vous obligeait la périphrase à l'époque du style soutenu, où l'on n'osait appeler les choses par leur nom. On n'aurait jamais mis le mot *mouchoir* dans un vers; tout au plus parlait-on de ce *tissu léger*, et le bon Delille, un des maîtres de la périphrase, celui qui appelait les fiacres des *chars numérotés*, nommait les épingles :

... Ces dards dont les pointes légères
Fixent le fin tissu sur le sein des bergères.

C'est ce même Delille qui n'osant, dans sa traduction des *Géorgiques* de Virgile, faire entrer le mot *porc*, a écrit :

Et d'une toux les accès violents
Étouffent l'animal qui s'engraisse de glands.

Voltaire lui-même n'a pas échappé à ce travers, et les ramoneurs deviennent avec lui :

... Ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie.

Aujourd'hui, la périphrase est abandonnée. Cependant, certains décadents n'ont pas craint de tomber, d'une autre façon, dans le même ridicule, et voici de quelle façon l'un d'eux déguise les choses dont il parle :

Lendemain de chenille en tenue de bal : le papillon.
Le cimetière qui a des ailes : un vol de corbeaux.
La romance pour narine : le parfum des fleurs.
Apprivoiser la mâchoire cariée de bémols d'une tarasque moderne : jouer du piano. (Nous en passons, et des meilleures !)

RÉCRÉATIONS

RÉBUS No 62. — Par G. Tricoup.



ÉNIGME-RONDEAU

PAR CÉCÉ

Je rougis lorsque je suis nue,
Et pourtant je suis sans pudeur :
Servante de quelque frondeur,
Par lui, je suis entretenue.

Svelte et d'élégante tenue
Je ne brille pas par candeur;
Mais bien que je sois sans pudeur,
Je rougis lorsque je suis nue.

Pour la morale méconnue,
Soudainement prise d'ardeur,
J'ai puni plus d'un clabaudeur
De sa conduite saugrenue
... Car, je rougis quand je suis nue.

LOGOGRIPHE

PAR SAINT-JOVIAL

Deux pieds, huit fronts : cherchez! — Eh! qu'est-ce?
Je suis d'abord papier pour passer à la caisse,
Puis, si vous variez mon chef,
Je suis présent, ou refus bref,
Mot possessif, ou friande mouture,
Qui fait braire un gourmand point âne de nature.
Sans être maestro ni poète échanson,
A Montmartre on me voit faire aussi la chanson,
Ainsi qu'en d'autres lieux. Rime riche à Suzon,
Je figure aux refrains d'une allure légère.
Pour finir noblement, particule étrangère.

DOUBLE ACROSTICHE-ANAGRAMME

PAR CH. DEMAUNY

De cinq lettres, chacun de mes mots se compose;
En descendant, je pose :
Un voisin de l'aubier ou surnom de Bacchus;
Sur ces rives, Brennus
A vaincu les Romains, longtemps avant notre ère;
Une coupe ou naguère
Le seigneur batailleur buvait sous son armet;
Le dieu de Mahomet;
Pas loin de Malaga, cité de l'Hispanie;
Puis ville d'Italie;
Enfin, près d'Engaddi, lieu renommé, devins
Jadis pour ses bons vins.

Sur les flancs lisez donc : à gauche un grand critique;
A droite, un peintre unique.
Or, le nom du second se découvre en entier
Dans celui du premier.

CHARADES

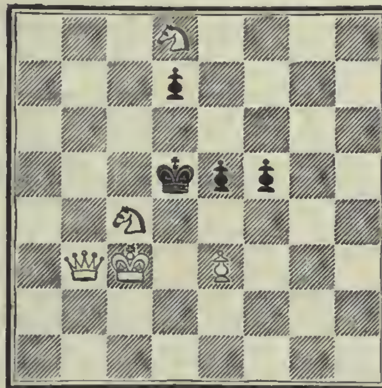
PAR HILARION DE JOCANDO

Mon un, *terrible au loin, vient caresser la grève.*
Mon deux *est votre but, ô purgeurs et saigneurs!*
Pour les pauvres, aussi bien que pour les grands seigneurs,
Mon tout, *emprisonné monte et tombe sans trêve.*

Mon un *traverse l'eau, mon* trois *en fait autant,*
L'un, agile rongeur, l'autre, coche flottant.
Mon deux, *en tout cadeau, s'impose inévitable.*
Lorsque, pour un festin, vous préparez la table,
Disposez mon entier *sur le linge éclatant :*
Sa finesse rendra le vin plus délectable.

ÉCHECS. — *Problème, par Gold.*

NOIRS (4)



BLANCS (5)

Les Blancs jouent et font mat en deux coups.

ARITHMÉTIQUE AMUSANTE

PAR JEAN

Plusieurs jeunes filles, qui ont excursionné dans un pays frontière, sont interpellées, au retour, par un douanier. Celui-ci leur demande si elles ont quelque chose à déclarer. « Non », répliquent-elles, bien qu'elles rapportent des truffes déterrées au cours de leur promenade. Et elles se sauvent, sans attendre que l'employé ait vérifié l'exactitude de leur réponse. En sachant qu'elles entraient en fraude 6 kilogr. de truffes, et que ce comestible est taxé 136 fr. les 100 kilogr., peut-on connaître le nombre et la nationalité des délinquantes?

MOTS CARRÉS SYLLABIQUES

PAR F. D'ERBOIS

Que je sois noir, que je sois blanc,
Au marbre je suis ressemblant.

Substantif féminin, j'exprime
L'état d'un prix assez minime.

Telle est la voix qui, d'un morceau,
Sait exécuter le plus beau.

Bref, un défaut que l'on me donne
Lorsque je crois ma raison bonne.



La neutralité des puissances dans l'affaire de Tripoli
(*Kikeriki*, Vienne.)

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de décembre :

RÉBUS No 59. — Quand François Ier vit la Joconde de Léonard de Vinci, il jura qu'elle serait à l'Etat. *Camp franc seau happe R [re] millet village* oc *ondes deux laies aulne are devin scie île Jura Kehl sœur étal & [et] tas.*

CHARADE, par Jean. — Tripolitaine.

CARRÉ MAGIQUE :

18	22	6	4	15
5	11	24	8	17
14	10	2	16	23
7	19	13	25	1
21	3	20	12	9

LOGOGRIPHE. — Tort. Or.

CHARADE, par H. de Jocando. — Couloir.

MOT CARRÉ SYLLABIQUE :

TRI PO LI
PO TI ON
LI ON NE

ANAGRAMME : Argent. Tanger.

RÉBUS No 63. — Par Tricoup.



Les solutions seront données au no 60 (février).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DAUZE (Pierre). — *Manuel de l'amateur d'éditions originales* (1800-1911), suivi d'une nomenclature choisie de ces éditions. Paris, A. Durel. In-8°. (Tirage à 300). 15 francs.
LEFÈVRE (Edm.). — *Catalogue général de la librairie provençale* (année 1910). Marseille, Ruat. Petit in-8°. 1 franc.
MAIRE (Albert). — *La Technique du livre; typographie, illustration, reliure, hygiène.* Paris, Henry Paulin et Cie. In-8° carré. 6 francs.

PHILOSOPHIE

BONALL (G.-E.). — *L'Évolution de la science et de la religion.* Paris, Fischbacher. In-16.
COMTE (Aug.). — *Système de politique positive;* condensé par Christian Cherfils. Paris, Giard et Brière. In-8°. 12 francs.
JACOB (B.). — *Devoirs. Conférences de morale individuelle et de morale sociale.* Paris, Cornély. In-16.
LA GRASSERIE (Raoul de). — *Les Ironiques.* Essai de psychologie pratique. Lemerre. Petit in-8°. 2 fr. 50.
LAGRÉSILLE (H.). — *Monde moral. L'Ordre des fins et des progrès.* Paris. Fischbacher. In-8°.
LE DANTEC (F.). — *L'Égoïsme, seule base de toute société.* Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.
RAUH (F.). — *Études de morale.* Paris, Alcan. In-8°. 10 francs.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BELLET (E.). — *Les Organisations de jeunesse à l'étranger.* Paris, Lethielleux. In-16.
FEBVRE (abbé S.). — *Le Zélateur de la confession et de la communion fréquente.* Paris, 5, rue Bayard. In-16.
ISIDORE DE PÉLUSE (saint). — *Quarante-neuf lettres de S. I. de P.* Édition critique, par René Algrain. Avec fac-similé. Paris, A. Picard et fils. In-8°.
LACROIX (Mgr L.). — *Un professeur de rhétorique. Notes et souvenirs sur M. le chanoine Dóguy.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
LARGENT (chanoine A.). — *Le Cardinal B.-M. Langénieux.* Paris, Gabalda. In-8°.
LELIÈVRE (abbé P.). — *La Religion de Jésus.* Paris, Perrin. In-16.
MARÉCHAUX (dom Bern.). — *Saint Benoît. Sa vie, sa règle, sa doctrine spirituelle.* Paris, Beauchesne. In-16.
MORET (J.-J.). — *L'Abbé Antoine Fayet (1815-1900). Sa vie, ses œuvres.* Avec portrait. Moulins, Crépin-Leblond. In-12. 2 fr. 50.
POULPIQUET (E.-A. de). — *L'Objet intégral de l'apologétique.* Paris, Bloud. In-16.
SCHWALM (rév. P.). — *Aux sources de l'activité intégrale.* Paris, Lethielleux. In-16.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BENOIST (A.). — *Le Théâtre d'aujourd'hui.* Paris, 15, rue de Cluny. In-16.
CHAMPION (P.). — *Vie de Charles d'Orléans.* Avec planches. Paris, Champion. In-8.
FAGUET (Em.). — *En lisant les vieux beaux livres.* Paris, Hachette. 3 fr. 50.
JOVY (E.). — *Pascal inédit. IV. La Pauvresse de Pascal.* Vitry-le-François, 41, rue Pavée. In-8°.
MAGNE (Émile). — *Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet.* Paris, « Mercure de France ». In-16. 3 fr. 50.
MAUPASSANT. — *Œuvres choisies.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.
MÉRIDIER (Louis). — *Le Prologue dans la tragédie d'Euripide.* Paris, Fontemoing. In-8°.
MONLUC (Blaise de). — *Commentaires.* Édition critique publiée et annotée par Paul Courteault. I. 1521-1553. Avec une carte. Paris, A. Picard et fils. In-8°. 10 francs.
OULMONT (Charles). — *Les Débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du moyen âge.* Paris, Champion. In-8°. 5 francs.
SLOUSCH (N.). — *La Poésie lyrique hébraïque contemporaine* (1882-1910). Paris, « Mercure de France ». In-18.
TIMMERMANS (Adrien). — *Etymologie naturelle.* Excursions étymologiques. La lettre K dans *F. Kluge : Etymologisches Wörterbuch.* Paris, Fischbacher. In-8°.
Anthologie de la jeune poésie française. Préface de Jean Richepin. Paris, Rey. In-16. 3 fr. 50.
Vie du bienheureux Thomas Hélye, traduction en vers modernes d'un poème du XIIIe siècle par l'abbé V. Leclerc. Cherbourg, Henry; Marguerie: l'auteur. Petit-in-8°.
V. aussi § BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE : DAUZE.

VERS

ZIEGLER (Henri de). — *L'Aube, poèmes.* Genève. Édition Atar. In-16.

ROMANS

GREEN (A.-K.). — *Le Médaillon.* Trad. de l'anglais par Henry D. Davray. Paris, Hachette. In-16. 1 franc.

BEAUX-ARTS

ACHART (Charles). — *Le Sculpteur berrichon Jean Baffier.* Avec la nomenclature de ses œuvres et 12 planches hors texte. Paris, Bloud.
BOPPE (A.). — *Les Peintres du Bosphore au XVIIIe siècle.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.
GASTOUÉ (Amédée). — *La Musique d'église. Études historiques, esthétiques et pratiques.* Lyon, Janin. Petit in-8°. 4 francs.
LA TOMBELLE (F. de). — *L'Oratorio et la Cantate.* Paris, à la Schola. In-8°.
SERVIÈRES (Georges). — *Dresde, Freiberg et Meissen.* Avec grav. Paris, Laurens. Grand in-8°.
Charles Lebrun, décorateur et architecte. Recueil de 30 planches précédées d'une notice historique de Lechevallier-Chevignard. Paris, Ch. Massin. 35 francs.
Comment apprécier les croquis, esquisses, études, dessins, tableaux, aquarelles, pastels, miniatures. Documents recueillis et publiés par Édouard Rouveyre. Paris, G. Baranger. In-8°. 18 francs.
Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tout temps et de tous les pays; sous la direction de E. Bénézit, avec nombreuses reproductions hors texte, d'après les maîtres. Tome Ier. Paris, Royer et Chernoviz. In-8° à 2 col.

ŒUVRES MUSICALES

BOURDENEY (C.). — *Pièce pour grand orgue en ut majeur.* Paris, Leduc, Bertrand et Cie. 2 fr. 50.
DUBOIS (Th.). — *Esquisses orchestrales.* Part. d'orch. Paris, Heugel. 20 francs.
ROUHER (M.). — *450 Noëls classés par tons.* Paris, à la Schola Cantorum. 2 vol. à 20 francs le vol.
SAINT-SAËNS. — *Le Rouet d'Omphale.* Transcription pour orgue. Paris, Durand. 6 francs.
SAINT-SAËNS (C.). — *Cadence pour le concerto en ut mineur, de Mozart.* Paris, Durand. 1 fr. 75.
THIRION (L.). — *Trio* pour piano, violon et violoncelle. Paris, Hamelle. 12 francs.
VIERNE (L.). — *Sonate en si mineur,* pour violoncelle et piano. Paris, Durand. 10 francs.
WITKOWSKI (G.-M.). — *Deuxième symphonie.* Part. d'orch. Paris, Durand. 100 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

ANGOL (E.). — *Mélanges d'histoire.* Paris, Émile-Paul. In-18 jésus. 3 fr. 50.
BINOT (Jean). — *Statistique annuelle de Géographie humaine comparée.* Paris, Hachette. Petit in-8°. 1 franc.
BOISSIÈRE (G.). — *L'Accusation publique et les délateurs chez les Romains.* Niort. Clouzot. In-8°.
CALLEN (J.). — *Saint-Seurin de Bordeaux.* Avec figures. Paris, A. Picard et fils. In-8°. 5 francs.
CHUQUET (Arthur). — *Études d'histoire.* 4e série. Paris, Fontemoing. Petit in-8°. 3 fr. 50.
D'ALLEMAGNE (Henri-René). — *Du Khorassan au pays des Backhtiaris.* Avec photogr. et planches hors texte. Paris, Hachette. 4 vol. in-8°. 150 fr. brochés.
DE MONTALBO, ASTRANDO, DI RIELLA. — *Dizionario di San Marino.* (Extrait de la seconde édition, contenant ce qui a été ajouté à la première.) Paris, Daragon, 1911. In-4°.
DIMIER (L.) et R. GOBILLOT. — *La Basse-Normandie.* Paris, Delagrave. In-18 jésus. 5 francs.
DOGNY (M.). — *Histoire de l'hôpital Saint-Louis depuis sa fondation jusqu'au XIXe siècle.* Avec fig. Paris, Baillière et fils. In-8°.
DRIAULT (Éd.). — *Napoléon et l'Europe. Austerlitz. La Fin du Saint-Empire.* Paris, Alcan. In-8°. 7 francs.
FEBVRE (Lucien). — *Notes et documents sur la Réforme et l'Inquisition en Franche-Comté.* Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.
FEBVRE (Lucien). — *Philippe II et la Franche-Comté.* Paris, Champion. In-8°. 15 francs.
HEIDENSTAM (O.-G. de). — *La Fin d'une dynastie d'après les mémoires et la correspondance d'une reine de Suède.* Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.
LABROUE (H.). — *L'Esprit public en Dordogne pendant la Révolution.* Préface de G. Monod. Paris, Alcan. In-8°. 4 francs.
LATOUCHE (R.). — *Mélanges d'histoire de Cornouailles* (ve-xie siècles). Avec 1 carte et 1 fac-similé. Paris, Champion. In-8°.
LEDEY (André). — *Louis-Napoléon Bonaparte et le ministère Odilon-Barrot. 1849.* Paris, Cornély.
LÉVI (lieutenant-colonel). — *La Défense nationale dans le Nord en 1870-71.* Avec 1 carte, 1 plan et croquis. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 10 francs.
ORSIER (J.). — *Henri Cornélis Agrippa.* Paris, Bibliothèque Chacornac. In-8°. 4 francs.
PIÉPAPE (général de). — *Histoire des princes de Condé au XVIIIe siècle. Les trois premiers descendants du grand Condé.* Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.
ROUX (marquis de). — *La Révolution dans Poitiers et dans la Vienne.* Paris, 85, rue de Rennes. In-8°. 7 fr. 50.
SAILLY (baron de). — *Le Général baron de Sailly.* Avec 1 portrait en héliogravure et des cartes. Paris, Plon. In-8° oblong.
WADDINGTON (A.). — *Histoire de Prusse.* T. Ier : *Des origines à la mort du grand Électeur.* Avec 1 portrait, 2 cartes et 1 plan. Paris, Plon. In-8°. 12 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

DUAIRF (F.). — *La Question du vagabondage.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.
GOYARD (L.). — *La Crise du petit commerce et le Syndicalisme.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 1 fr. 25.
GUY-GRAND (G.). — *La Philosophie nationaliste.* Paris. In-18. 2 francs.
LABROUE (H.). — *L'Impérialisme japonais.* Paris, Delagrave. In-18 jésus. 3 fr. 50.
LASVIGNES (H.). — *Essai d'assistance comparée.* Paris, Giard et Brière. In-18. 4 francs.
LE CHATELIER (A.). — *Réformes républicaines. Idées modernes.* Paris, Leroux. In-16. 3 francs.
LÉCOLLE (G.). — *Les Associations agricoles.* Paris, Baillière. In-8°.
MACIEJEWSKI (Dr C.). — *Nouveaux Fondements de la théorie de la statistique.* Paris Giard et Brière. In-8°. 3 francs.
OLPHE-GALLIARD. — *L'Organisation des forces ouvrières.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 8 francs.
ORDIONI (commandant J.-A.). — *La Question indigène dans l'Afrique du Nord.* Auxerre, Arnon Calmus. 2 vol. in-8°.
PILLET (A.). — *Le Régime international de la propriété industrielle.* Paris, 22, rue Soufflot. Grand in-8°. 15 francs.
PINON (R.). — *L'Europe et la Jeune Turquie.* Avec 2 cartes. Petit in-8°. 5 francs.
RUSSO (G.-B.). — *L'Émigration et ses effets dans le midi de l'Italie.* Paris, Rivière. In-16. 4 francs.
TACQUE (R.). — *Les Halles et Marchés alimentaires de Paris.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 6 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

BAKKER-GERRIT. — *Théorie de la couche capillaire plane des corps purs.* Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. Petit in-8°. 2 francs (Collection *Scientia*).
OSTWALD (W.). — *L'Évolution de l'Électrochimie.* Traduit de l'allemand par Philippi. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.
Chez Gauthier-Villars. Le Tome III (1re série) des *Œuvres complètes de Cauchy.*

SCIENCES NATURELLES

LOEB (Jacques). — *La Fécondation chimique.* Traduit de l'allemand par Anna Drzewina. Paris, « Mercure de France ». In-8°. 5 francs.
RABAUD (E.). — *Le Transformisme et l'Expérience.* Avec fig. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

MÉDECINE

ARMAND-DELILLE (P.-F.). — *Techniques du diagnostic par la méthode de déviation du complément.* Avec fig. Paris. Masson. Petit in-8°. 5 francs.
LYGÉE (J.). — *De l'harmonie et usage des parties du corps humain.* Trad. ancienne en vers français. Publiée pour la première fois par Noé Legrand. Paris, Champion. In-8°.

SCIENCES APPLIQUÉES

FLEURENT (Em.). — *Le Pain de froment.* Paris, Gauthier-Villars. In-16. 3 fr. 50.
GABRIEL (E.). — *Arpentage. Levé des plans. Nivellement. Tracé des routes.* Avec fig. et planches. Tours, Mame; Paris, Poussielgue. In-8°.
MARIÉ (G.). — *Dénivellations de la voie et Oscillations des véhicules de chemins de fer.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°.
MESNAGER. — *Résistance des matériaux* (École supérieure d'aéronautique et de construction mécanique). Paris, impr. Millet fils. In-8°.
MOLINIÉ (M.) et DIETZ (H.). — *Industrie des métaux précieux.* Avec fig. Paris, Doin. Petit in-8°.
NICOU (P.). — *Les Ressources de la France en minerais de fer.* Avec cartes. Paris, Dunod et Pinat. Grand in-8°.
NIEWENGLOWSKI (Dr G.-H.). — *Traité pratique des projections lumineuses spéciales.* Avec fig. Paris, Garnier. In-18 jésus.
TISSOT (C.). — *Manuel élémentaire de télégraphie sans fil.* Paris, Challamel. In-8°.
TROUARD-RIOLLE (G.), BONJEAN, H. MAMELLE et SIXDENIER. — *Recherches sur l'épuration des eaux d'égout effectuées à Grignon et à Chantepie.* Avec plans. Paris. C. Amat. In-8°.

ART MILITAIRE

BRUNEAU (général). — *Paroles d'un soldat.* Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-16. 3 fr. 50.
HAESEN (Edm.). — *Organisation et tir des armes à feu portatives.* Avec fig. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°.
LECHARTIER (commandant G.). — *La Manœuvre de Pultusk.* Avec cartes et croquis. Paris, Chapelot. Grand in-8°.
MORDACQ (commt). — *Politique et stratégie dans une démocratie.* Paris, Plon. In-18. 3 fr. 50.

ENSEIGNEMENT. — SPORTS. — DIVERS.

BRUCKER (E.). — *Initiation botanique.* Avec fig. Paris, Hachette. In-16.
CLARAZ (abbé J.). — *Le Mariage des prêtres.* Paris, Flammarion. In-16. 3 fr. 50.
DELAIRE (Henri). — *Le Tournoi d'échecs de Saint-Sébastien.* Recueil complet des parties jouées au tournoi de 1911. Avec portraits. Paris, 85, rue du Faubourg-Saint-Denis. In-8°. 8 francs.
DONATO. — *Cours pratique d'hypnotisme et de magnétisme.* Avec fig. Paris, Tallandier. In-18 jésus. 2 fr. 50.
HANOTAUX (G.). — *La Fleur des histoires françaises.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.
HENRY-GASTON. — *L'Allemagne aux abois.* Préface du général Bonnal. Paris, 40, rue de Seine. In-8°. 1 fr. 50.
LA FUYE (M. de). — *La Chasse des grives au fusil.* Avec grav. Paris, Laveur. In-16.
LAVRAND (docteur H.). — *Hystérie et Sainteté.* Paris, Bloud. In-8°.
LEVILLAIN (Léon). — *Une visite à l'hypogée des Dunes à Poitiers* (Guide). Avec fig. Poitiers, impr. Blays et Roys. In-16. 60 centimes.
PERREAU (J.-H.). — *Le Sac à malices du pêcheur à la ligne.* Paris, Nilsson. In-16.
PESSARD (G.). — *Statuomanie parisienne.* Étude critique sur l'abus des statues. Paris, Daragon. In-8°. 2 francs.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Décembre 1911 au 14 Janvier 1912

15 décembre (ven.). — La Chambre continue le débat sur l'accord franco-allemand. Après les discours de MM. Vaillant, Delahaye, Abel Ferry, M. Millerand prononce un discours applaudi en faveur de la ratification de l'accord marocain.

— Le sauvetage du paquebot anglais *Delhi* s'achève. A Tanger, le ministre d'Angleterre, sir Reginald Lister, assistant aux obsèques du second maître Carel, lui rend un dernier hommage.

— Les députés crétois, qui s'étaient embarqués subreptivement sur le *Spetzai*, à destination d'Athènes, sont ramenés à la Canée.

16 décembre (sam.). — Le président de la République inaugure le 3e Salon de l'Aéronautique au Grand Palais.

— A la Chambre, MM. Sembat et Paul Deschanel parlent en faveur de la ratification de la convention, que M. Denys Cochin critique vivement.

— Le roi George V adresse au président de la République ses remerciements au sujet de l'héroïque attitude des marins français du *Friant*.

— A Londres, deux ministres, sir E. Grey et M. Lloyd George, président un meeting en faveur du suffrage des femmes.

— L'ambassadeur de Russie à Washington proteste auprès de M. Taft contre l'abrogation proposée du traité de commerce de 1832.

17 décembre (dim.). — Le cardinal Amette, revenu de Rome, est reçu à Notre-Dame par le chapitre métropolitain et les membres du haut clergé, en présence d'une foule nombreuse.

— Le roi d'Angleterre donne 3.000 francs pour les familles des victimes du *Friant*.

— Mort, à Bourg-la-Reine, de l'abbé Gayraud, député du Finistère.

— Premières représentations : au Grand Guignol : *l'Homme qui a vu le diable*, de M. Gaston Leroux; *Hioung-Pe-Ling*, de M. Garin; *la Chambre à côté*, de M. Robert Dieudonné; *une Femme Charmante*, de M. André Mycho; *le Bon Droit*, de MM. Robert Spitzer et Paul Géraldy.

— Le vice-roi de l'Inde, lord Hardinge, fait publier une lettre où le gaïkovar de Baroda s'excuse de son attitude incorrecte au Durbar.

18 décembre (lun.). — Mort du botaniste Bornet, de l'Académie des sciences.

— Les troupes italiennes de la Tripolitaine occupent l'oasis de Zanzur.

— A la Chambre, M. Caillaux, président du conseil, défend sa politique extérieure dans l'affaire marocaine.

— Le gouvernement égyptien fait occuper le district de Sollum, en Cyrénaïque, cédé par la Turquie à l'Egypte.

19 décembre (mar.). — A la Chambre, suite des débats sur le Maroc : discours de MM. Charles Benoist et Jean Jaurès.

— Le président du conseil informe les ministres que, le 27 novembre, les troupes françaises de police saharienne ont occupé l'oasis de Djanet.

— Au Sénat américain, discussion du message du président Taft au sujet du traité de 1832, relatif au commerce des Etats-Unis avec la Russie. Le Sénat adopte la résolution du sénateur Lodge, ratifiant la dénonciation du traité.

— Fin de l'armistice entre républicains et impériaux chinois.

— A Madrid, M. Garcia Prieto remet à M. Geoffray le contre-projet espagnol relatif au Maroc.

20 décembre (mer.). — A la Chambre, l'accord franco-allemand est voté par 393 voix contre 36 et 141 abstentions.

— La conférence pour la paix tenue à Changhaï, entre les représentants du gouvernement et ceux des révolutionnaires, se sépare sans avoir abouti.

— Mort à Paris de l'anthropologiste Paul Topinard.

— En Tripolitaine, vif engagement à Bir-Tobra entre une forte reconnaissance, dirigée par le colonel Fara, et les troupes turco-arabes. Les Italiens sont obligés de reculer.

21 décembre (jeu.). — A Toulon, le commandant et plusieurs officiers de *la Liberté* comparaissent devant le conseil de guerre maritime, qui les acquitte.

— Sédition militaire royaliste à Braga (Portugal).

— Mort du Dr Lannelongue, de l'Académie des sciences.

22 décembre (ven.). — La Perse accepte les demandes contenues dans l'ultimatum russe.

— Première représentation, au Gymnase : *un Bon Petit Diable*, féerie en 3 actes, en vers, de Mme Rosemonde Gérard et M. Maurice Rostand.

— Mort du président de la République de l'Equateur, Emilio Estrada.

23 décembre (sam.). — Première représentation : au théâtre de Monte-Carlo : *Méduse*, légende marine en 4 actes, de M. Maurice Magre, musique de M. Reynaldo Hahn.

24 décembre (dim.). — Un firman du Régent de Perse dissout le Medjliss ou Parlement.

— Dans la nuit du 23 au 24, les Rifains tentent d'enlever Tauritzar aux Espagnols, qui les repoussent, mais subissent des pertes sérieuses.

25 décembre (lun.). — Mort du félibre Paul Mariéton.

— Le Dr Sun Yat Sen, chef du parti révolutionnaire chinois, arrive à Changhaï à bord du vapeur anglais *Devanha*.

— Le général Bernardo Reyes, chef du mouvement contre-révolutionnaire au Mexique, est capturé par les troupes fédérales mexicaines.

26 décembre (mar.). — La Chambre turque a voté une loi surélevant fortement les droits de douane sur les marchandises de provenance italienne.

— M. Morgan Shuster fait savoir au cabinet persan qu'il est prêt à résigner ses fonctions, dès que son successeur sera nommé.

— Dans la nuit du 25 au 26, dans le cimetière de Saint-Marc, à Vienne, est profané le tombeau du prince Alexandre Karageorgevitch, père du roi Pierre de Serbie.

27 décembre (mer.). — Le vice-consul anglais de Chiraz, M. Walter Alexander Smart, est attaqué et blessé par des Kachgars, à Kazeroun, sur la route de Bouchir à Chiraz.

— Le général Bernardo Reyes fait une déclaration de soumission au gouvernement mexicain.

— Premières représentations : au théâtre Michel, *la Brebis*, comédie en 2 actes, de M. Edmond Sée; *Peau neuve*, comédie en 3 actes, de M. Etienne Rey; *l'Augmentation*, comédie en un acte, de M. Poncheville.

— Les Espagnols repoussent les Rifains sur les bords de l'oued Kert, après un combat meurtrier.

— Le journal espagnol l'*Imparcial* publie une interview du général Luque, ministre de la guerre, insinuant que les Maures sont poussés à la résistance par les Européens.

28 décembre (jeu.). — Le comte d'Æhrenthal, ministre autrichien des affaires étrangères, lit aux Délégations hongroises un exposé sur la politique étrangère, dans le sens du maintien de la triple alliance.

— M. Canalejas, président du conseil espagnol, dément les interprétations fâcheuses nées de l'interview du général Luque, et le ministre des affaires étrangères, M. Garcia Prieto, rend visite à M. Geoffray, ambassadeur de France, pour donner des explications au sujet des paroles du ministre de la guerre.

— Suite du combat sur l'oued Kert entre Espagnols et Marocains. Le général Ros est blessé.

— Sun Yat Sen est élu président de la République chinoise par la conférence de Changhaï.

— Le trône chinois accepte le principe d'une nouvelle conférence avec les républicains.

— Le capitaine français Lux, de la garnison de Belfort, condamné le 29 juin 1911 à six ans de forteresse pour espionnage, par le tribunal d'Empire, siégeant à Leipzig, s'évade de la forteresse de Glatz, où il était interné.

29 décembre (ven.). — Les P. P. chartreux, réunis au couvent de Farneta, élisent Dom Mayaud, du diocèse d'Angers, général de l'ordre.

— Une ordonnance du comte Zeppelin, préfet de Metz, dissout la Société de sport la « Jeunesse lorraine », présidée par M. Alexis Samain.

— La Délégation autrichienne vote le budget des quatre douzièmes provisoires.

30 décembre (sam.). — 4e Entretien entre M. Geoffray, Garcia Prieto, et sir E. de Bunsen, au ministère des affaires étrangères de Madrid.

31 décembre (dim.). — Grave éboulement de falaises dans les environs de Folkestone.

1er janvier (lun.). — En Chine, les hostilités sont reprises entre républicains et impériaux autour de Han-Kéou.

— Arrivée à Paris du capitaine Lux, évadé de Glatz : il est reçu par le ministre de la guerre.

2 janvier (mar.). — Yuan Chi Kaï accepte la démission de Tang Chao Pi, commissaire à la conférence pour la paix, auquel il reproche d'avoir fait des concessions aux révolutionnaires.

— Dans l'armée impériale du Nord, sept cents soldats qui gardaient l'arsenal de Lang-Tchéou se sont mutinés.

— A Constantinople, un nouveau cabinet turc est formé sous la présidence du grand vizir Saïd-Pacha.

3 janvier (mer.). — A Constantinople, le nouveau ministère Saïd-Pacha dépose de nouveau à la Chambre le projet modifiant l'article 35 de la Constitution relatif au droit de dissolution par le sultan.

— Mort à Washington du contre-amiral Robley Evans.

— A Sefrou, la méhalla chérifienne est attaquée par les contingents berbères, et les repousse.

— A Benghezi, l'artillerie italienne se défend avec succès contre l'attaque d'une troupe turco-arabe.

4 janvier (jeu.). — A Toulon, dans le bassin no 3 de Missiessy, l'ancre du dreadnought *Condorcet* tombe dans la forme de radoub, blessant un quartier-maître et deux matelots.

5 janvier (ven.). — Les républicains chinois adressent à toutes les nations un long manifeste où ils résument les revendications des Chinois contre le gouvernement mandchou.

— Grave tamponnement à la gare d'Austerlitz. Le train 254, venant de Juvisy, par suite d'une défectuosité matérielle dans un aiguillage, heurte une locomotive en manœuvre. Une soixantaine de blessés.

— En Tripolitaine, un millier d'Arabes s'avancent à quelque distance d'Aïn-Zara : ils sont repoussés par l'artillerie italienne.

6 janvier (sam.). — Le *Daily News* publie une interview de lord Lonsdale, ami personnel de l'empereur Guillaume, destinée à montrer les sentiments d'amitié de l'empereur allemand envers l'Angleterre.

— Autour de Khoms, combat entre Turcs et Italiens.

— Sur la ligne de l'Est, entre les stations de Bondy et de Gargan, le train 535 *bis*, parti de la gare de l'Est à 7 h. 25 et arrêté à la halte du Pont-des-Coquetiers, est tamponné par le train 535. Sept morts, une vingtaine de blessés.

— Le commandant Brémond quitte Fez, le général Dalbiez quitte Meknez, tous deux pour aller réprimer l'agitation des tribus autour de Sefrou.

7 janvier (dim.). — Au banquet donné à Paris par les Bleus de Bretagne, M. Caillaux, président du conseil, expose l'état des travaux parlementaires.

— Elections sénatoriales en France : générales pour la série A, partielles pour la série B et la série C.

— A Debdou, les lieutenants Armingeat et Matern et le zouave Saurait sont attaqués, dans une partie de chasse, par cinq Marocains. Le lieutenant Armingeat est tué.

— Le commandant des forces navales italiennes dans la mer Rouge fait bombarder et détruire les canonnières turques réfugiées dans les eaux des îles Farsan, aux environs de Kounfonda.

8 janvier (lun.). — La Russie, intervenant dans les affaires de Chine, avise cette puissance que l'indépendance de la Grande Mongolie doit être reconnue, et que l'administration intérieure de ce pays sera placée sous le contrôle du haut dignitaire lamaïque Tchepsoun Dampa Koutoukhtou.

— M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, expose dans un long mémorandum la constitution d'un état-major de la marine anglaise, avec le contre-amiral Troubridge comme chef.

Le *Sinaï*, courrier de Beyrouth, pour les Messageries maritimes, capitaine Biémon, est, en sortant de Smyrne, bombardé par les batteries turques de la côte.

9 janvier (mar.). — Au Sénat, discours du vice-doyen d'âge, M. Huguet.

— A la Chambre des députés, discours de M. Louis Passy, doyen d'âge.

— Reprise, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, de la séance de la commission sénatoriale chargée d'examiner la convention franco-allemande. A la suite d'une question posée par M. Clemenceau à M. de Selves, touchant la conformité des vues, au cours des négociations, du président du conseil et du ministre des affaires étrangères, ce dernier est amené à donner sa démission.

— Le procès du *Sou du soldat*, dans lequel plusieurs syndicalistes ont à répondre du délit de provocation de militaires à la désobéissance, s'ouvre au Palais de Justice. Une violente manifestation est organisée par la C. G. T.

10 janvier (mer.). — L'*Officiel* publie les résultats généraux du recensement de la population de la France, auquel il a été procédé le 5 mars 1911.

— M. Delcassé, ministre de la marine, accepte le portefeuille des affaires étrangères; mais l'amiral Germinet ayant refusé de le remplacer au ministère de la marine, ainsi que M. R. Poincaré et M. Pierre Baudin, M. Delcassé revient sur son acceptation. Le cabinet Caillaux, devant l'impossibilité de combler la place vacante, donne sa démission.

— Dernière audience du procès des vingt-deux émeutiers de Cullera qui, en septembre dernier, assassinèrent le juge de Sueca, son secrétaire et son greffier. Le tribunal suprême de guerre et de marine de Valence condamne à mort sept d'entre eux.

11 janvier (jeu.). — M. Morgan Shuster et sa famille quittent Téhéran, à destination de l'Europe.

— Le président de la République consulte les présidents des deux Chambres : MM. A. Dubost et H. Brisson, sur la situation politique.

— Le roi et la reine d'Angleterre, arrivés à Bombay, s'embarquent à bord du vapeur *Medina*.

— Le lieutenant Thiriet disperse à Aïn-Felfel une harka de 300 hommes, qui amenaient des armes de contrebande aux tribus hostiles à la France.

12 janvier (ven.). — M. Léon Bourgeois, sénateur de la Marne, appelé à l'Elysée, décline l'offre de constituer un cabinet. Le président de la République consulte ensuite M. Delcassé et, enfin, M. Raymond Poincaré.

— En Allemagne, élections pour le Reichstag. Les socialistes et le Centre gagnent des sièges.

— La première chambre rend son jugement dans le procès intenté par M. Turpin au ministre de la guerre et à diverses Sociétés. Elle fixe à 100 000 francs le montant des réparations qui lui sont dues par l'Etat.

— Les princes mandchous, assemblés à Pékin, demandent au trône de se retirer à Djehol.

— Lord Rosebery, dans un discours prononcé à Glasgow, insiste sur la nécessité pour l'Angleterre d'être préparée à la guerre.

— Première représentation (à Paris) : Théâtre lyrique de la Gaîté, *les Girondins*, drame lyrique, livret de MM. André Lenéka et Paul Choudens, musique de M. Le Borne.

— Le roi d'Espagne signe la grâce de six d'entre les sept condamnés de Cullera.

13 janvier (sam.). — M. Raymond Poincaré, appelé de nouveau à l'Elysée, réussit, dans la même journée, à constituer un cabinet :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères, M. Poincaré; *Vice-Présidence du Conseil et Justice*, M. Briand; *Travail*, M. Bourgeois; *Intérieur*, M. Steeg; *Guerre*, M. Millerand; *Marine*, M. Delcassé; *Finances*, M. Klotz; *Instruction publique*, M. Guist'hau; *Travaux publics*, M. Jean Dupuy; *Agriculture*, M. Pams; *Commerce*, M. Fernand David; *Colonies*, M. Lebrun.

Les sous-secrétariats d'Etat ont été ainsi distribués : *Intérieur*, M. Paul Morel; *Finances*, M. Besnard; *Beaux-Arts*, M. Léon Bérard; *Postes et Télégraphes*, M. Chaumet.

14 janvier (dim.). — Le roi d'Espagne ayant gracié le septième condamné de Cullera nommé Chato de Coqueta, le ministère Canalejas donne sa démission. Le roi charge M. Canalejas de former un nouveau ministère.

— Premier conseil tenu par le ministère Poincaré. Le président du conseil y donne lecture de la déclaration ministérielle.

— Les colonnes Dalbiez et Brémond repoussent, près de l'oued Adam, au sud-ouest de Sefrou, une attaque de cavalerie.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

L. P., *Paris*. — Nous n'avons aucun moyen de résoudre actuellement cette question; tous nos regrets.

G. B., *Marans*. — *L'Histoire générale* qui doit paraître dans la collection in-4° illustrée est en préparation.

H. D., *Lille*. — Il est de nombreux cas aujourd'hui où ce qu'a dit jadis Mme de La Sablière est encore vrai :

Pendant une aimable jeunesse,
On n'est bon qu'à se divertir,
Et, quand le bel âge nous laisse,
On n'est bon qu'à se convertir.

M. V., *Paris*. — Nous donnerons dans le numéro de mars prochain le récit de la deuxième campagne du Maroc. Cet article, écrit par un témoin, fait suite à celui qui a paru dans le numéro d'octobre dernier.

A. P., *Paris*. — Nous examinerons à nouveau cette question, et vous donnerons satisfaction dans la mesure du possible.

V. N., *Genève*. — Le *Larousse médical*, publié par la Librairie Larousse, commencera de paraître au début de février 1912, c'est-à-dire en même temps que le présent numéro du *Larousse mensuel*.

M. P., *Chaumont*. — Notre rédaction ne peut répondre à une question de ce genre, qui est tout à fait en dehors de son ressort. Un homme du métier vous renseignera beaucoup mieux que nous.

C., *Maignelay*. — Cette statuette est sans doute l'œuvre du sculpteur Albert Carrier-Belleuse (1824-1887). Vous trouverez la biographie de cet artiste, ainsi que celles de ses fils, au *Nouveau Larousse illustré*.

B. L., *Bruxelles*. — Le premier fascicule du *Larousse médical* paraît au commencement de ce mois de février. La Librairie Larousse publiera un fascicule par semaine. Cet ouvrage, richement illustré, est écrit spécialement pour le public.

B. A., *Anvers*. — Dans aucun des deux cas, la répétition de la syllabe *on* ne peut être harmonieuse; mais la liaison est bien préférable à l'hiatus; il vaut mieux dire : *sept et quatre font* (t') *onze* que *sept et quatre font* (h) *onze*.

L. P., *Raphaël*. — Les expressions *libre pensée*, *libre penseur* s'écrivent sans trait d'union. C'est ainsi qu'elles sont orthographiées dans le *Nouveau Larousse*, au mot *Libre* (loc. div.).

R. P., *Avignon*. — C'est une épitaphe fantaisiste appliquée on ne sait à qui et que l'on pourrait, certes, comme vous le dites, écrire sur maint tombeau; de même que celle-ci, faite pour un plagiaire très connu :

Ci-gît un ignorant docteur,
De son métier panégyriste;
S'il ne fut jamais bon auteur,
Il était, du moins, bon copiste.

A. R., *Seine-Inférieure*. — Le mot *cheftain* est un vieux mot français, qui veut dire *chef*: il dérive du bas latin *capitaneus*, qui a donné aussi, dans l'ancien français, *chataigne* (qu'il ne faut pas confondre avec *châtaigne*, du lat. *castanea*), *chevetaigne*, et, plus récemment, *capitaine*.

C. C., *Toulouse*. — On emploie le mot *tablette* pour désigner non seulement toute la plaque de chocolat préparée pour la vente, mais encore chacune de ses parties. L'emploi, dans ce dernier sens, de l'expression *bille* de chocolat nous paraît régional. Dans certains endroits, on dit aussi, dans le même sens, une *raie* de chocolat.

B. B. A., *Lyon*. — 1° Vous trouverez ces renseignements précis dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes*. — 2° Il n'y a pas de règle. — 3° Cet ouvrage n'est pas de notre maison; d'autre part, il nous est difficile, ne connaissant ni le nom de l'auteur ni la date d'apparition, de vous donner sur ce livre un renseignement quelconque; mais aucune annonce n'a paru à la couverture du *Larousse pour tous*.

G. B., *Corbeil*. — La définition générale que nous donnons au *Nouveau Larousse illustré* du mot *tractation* enveloppe les significations particulières. Il est juste d'ajouter que, dans le langage des débats parlementaires, le mot prend un sens légèrement péjoratif et s'applique le plus souvent à des négociations quelque peu laborieuses.

E. D., *Beauvais*. — Nous avons défini les mots anglais *horse-power* au *Supplément* du *Nouveau Larousse*. Le horse-power est l'unité de puissance anglaise (75,9 kilogrammètres par seconde) qui correspond à notre cheval-vapeur. On a adopté en France l'abréviation HP, alors qu'il eût été plus naturel de se servir des lettres CV, initiales des mots français cheval-vapeur.

B. J., *Saint-Cloud*. — Si vous voulez vous rappeler les sept villes grecques qui se disputèrent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère, retenez les deux vers latins :

Septem urbes certant de stirpe insignis Homeri :
Smyrna, Rhodus, Colophon, Salamin, Chios, Argos, Athenæ.

« Sept villes se disputent l'origine de l'illustre Homère : Smyrne, Rhodes, Colophon, Salamine, Chios, Argos, Athènes. »

B. L., *Aubert*. — Beaucoup de personnes commettent cette grosse faute d'écrire *que nous soyions, que vous soyiez*, au lieu de *que nous soyons, que vous soyez*. L'erreur provient d'une assimilation, que rien ne justifie, du verbe *être* avec des verbes comme *croire*, qui, aux deux premières personnes du pluriel 1° de l'imparfait, et 2° du présent du subjonctif, font : *nous croyions, vous croyiez ; que nous croyions, que vous croyiez*.

E. J., *Pau*. — Parmi les opéras que vous citez, tous ceux qui sont célèbres ont été l'objet d'une notice dans le *Nouveau Larousse* ou dans son *Supplément :* naturellement, d'une manière conforme au plan de l'ouvrage, où les articles ne pouvaient pas être aussi développés que dans le *Larousse mensuel* (*Faust, Mireille, Carmen, Manon, Werther, Salammbô*, etc.); d'autres ont été omis à dessein ; d'autres, enfin, n'étaient pas connus lors de la publication de l'ouvrage; ces derniers figurent dans le *Larousse mensuel*.

J. S., *Laon*. — Le verbe *puer* avait autrefois une autre conjugaison : *puir*, qui faisait au présent *je pus, tu pus, il put*. C'est ainsi qu'on lit dans les *Femmes Savantes* (II. 7) :

..... Ah! Sollicitude à mon oreille est rude :
Il put étrangement son ancienneté.

C'est seulement dans les éditions modernes qu'on a écrit : *Il pue*. Vous trouverez aussi l'ancienne forme chez Dancourt, chez Lesage, etc.

L. P., *Pontoise*. — 1° *Nièce à la mode de Bretagne* veut dire : fille du cousin germain (ou de la cousine germaine). 2° Les titres de l'empereur d'Autriche se trouvent dans l'Almanach de Gotha : remarquez, du reste, que le titre d'*empereur d'Autriche* ne date que de 1804. Permettez-nous de ne pas répondre aux autres questions, qui demanderaient des recherches ou des réponses trop longues ; sachez seulement que nous prenons bonne note de vos desiderata.

L. J., *Nantes*. — Le poète du Bartas, qui avait des idées personnelles sur le rajeunissement de la langue, croyait pouvoir redoubler la valeur significative de certains mots en en redoublant... la première syllabe : par exemple, *pépétiller, ba-battre, flo-flottant*. Cette invention trop bégayante n'eut pas un durable succès. Du Bartas était, du reste, hanté par la manie des harmonies imitatives; si l'on en croit Gabriel Naudé, il s'enfermait dans sa chambre, galopait à quatre pattes et faisait un vacarme d'enfer, pour bien se pénétrer des sonorités que produit le galop d'un cheval. C'était un poète consciencieux.

P. R. *Orléans*. — Les vers auxquels vous faites allusion se trouvent dans le premier couplet d'une charmante chanson du poète Desportes :

Rozette, pour un peu d'absence,
Votre cœur vous avez changé;
Et moi, sachant cette inconstance,
Le mien autre part j'ai rangé.
Jamais plus beauté si légère
Sur moi tant de pouvoir n'aura.
Nous verrons, volage bergère,
Qui premier s'en repentira.

On dit que le duc de Guise chanta cette chanson à sa maîtresse la veille du jour qu'il fut assassiné au château de Blois, le 22 décembre 1588.

A. G., *Gênes*. — Dans « *ce grand miracle qu'est le langage* », le mot *qu'* est en effet prédicat (attribut). Mais il est inexact d'affirmer, avec certaines grammaires usuelles, que la forme *que* est toujours complément d'objet. Du point de vue historique, on doit faire observer : 1° que le mot français *que* représente phonétiquement à la fois les mots latins *quem, quam* et *quid;* 2° que, dans l'ancienne langue française, il y a eu confusion entre le cas-régime masculin *que* (de *quem*) et la forme neutre *que* (de *quid*) et certains emplois de la conjonction relative *que* (de *quom*). La tournure en question et bien d'autres emplois singuliers du mot *que* sont des vestiges de l'ancien état chaotique.

H. D., *Paris*. — 1° Vous recevrez de la librairie confirmation de votre souscription. — 2° Vous avez raison pour le lieu de naissance de saint Bertin (c'est Constance, grand-duché de Bade), et pour la distance kilométrique (381 kil.) de Vesoul à Paris. Mais, en ce qui concerne Ceyzériat, vous faites erreur; ce chef-lieu de canton est bien sur la Vallière, petit affluent de la Reyssouze. De même, Taninges est arrosé par le Foron de Taninges, affluent du Giffre. — 3° Il est pris bonne note de votre offre. — 4° En principe, l'adjectif *châtain* n'a pas de féminin. La raison en est dans l'étymologie. Il est tiré du substantif féminin *châtaigne*. On a en quelque sorte un mot dont la forme féminine est un substantif, et la forme masculine un adjectif. Que l'absence d'une forme adjective pour le féminin soit parfois gênante, c'est ce qu'on peut reconnaître. Aussi des grammairiens ont-ils proposé le féminin *châtaine*. Nous disons, dans le *Nouveau Larousse*, que ce féminin est employé par les meilleurs écrivains. Le poète Joséphin Soulary en a fait usage dans un vers d'un sonnet célèbre :

Une enfant aux yeux bleus, brune, blonde ou châtaine.

Victor Hugo lui-même, dans une pièce de *Toute la Lyre* (la Figliola), se sert de ce féminin :

Ses bras sont blancs; elle est châtaine,
Elle a de petits pieds joyeux
Et la clarté d'une fontaine
Dans son regard mystérieux.

P. S., *Paris*. — Vous savez qu'il y a eu, au XVIe siècle, sous les Valois, une première tentative d'Académie française. Un des membres de la Pléiade, le poète Jean-Antoine de Baïf, l'ami de Ronsard, eut l'idée de réunir dans sa maison du faubourg Saint-Marceau, un certain nombre de beaux esprits, et aussi de musiciens, et de leur soumettre de curieuses questions intéressant la grammaire, la poésie, etc. Le roi Charles IX accepta d'être le protecteur de cette Académie et lui fit donner, en 1570, des lettres patentes que le Parlement n'enregistra pas de bonne volonté. (Il devait faire exactement de même au siècle suivant, quand fut fondée l'Académie française.) Henri III lui continua la protection que son frère avait accordée. Des hommes comme Ronsard, Pibrac, A. Jamyn, Du Perron, Desportes en faisaient partie. La reine mère, Catherine de Médicis, de grands seigneurs, comme le duc de Joyeuse, la favorisaient de leurs bienfaits. Parfois, la docte réunion s'assemblait dans le cabinet même du roi. La musique y tenait autant de place que les belles-lettres, et l'on s'y occupait de représenter des drames lyriques qui étaient en quelque sorte des ébauches d'opéras. L'académie de Baïf se dispersa après la mort de son fondateur, parmi les troubles des guerres de religion.

M. C., *Lyon*. — Nous apportons la plus grande attention à la revision de nos épreuves; la lecture en est faite très soigneusement, afin d'éviter le plus possible fautes ou coquilles. Ces dernières, surtout, ont eu souvent des effets désastreux. En voici deux exemples célèbres, à des titres différents :

1° A l'époque où Napoléon Ier fondait les plus grandes espérances sur son projet d'alliance avec l'empereur de Russie, le *Moniteur de l'Empire* publia un article où il était dit : « Ces deux souverains, dont l'union ne peut être qu'invincible... » Les trois dernières lettres du mot *union* ayant sauté pendant l'impression, l'indignation d'Alexandre fut au comble quand il lut cette phrase dénaturée : « Ces deux souverains, dont l'un ne peut être qu'invincible... » Toutes les rectifications des numéros suivants ne purent suffire à détruire l'idée qu'il avait conçue qu'on avait voulu le mystifier.

2° Un libraire avait fait imprimer un grand nombre d'exemplaires du rituel de son diocèse. Dans l'indication des cérémonies se trouvait cette phrase, immédiatement avant l'élévation : *Ici le prêtre ôte sa calotte*. Dans le dernier mot, un *a* perdu vint prendre la place de l'*a*. On juge du scandale qu'excita une pareille erreur; l'infortuné libraire fut ruiné.

P. F., *Tours*. — Voici l'anecdote à laquelle vous faites allusion. Lamartine avait invité à dîner le chansonnier Nadaud, qui venait de se rendre célèbre par *les Deux gendarmes*. Celui-ci accepta d'abord; mais, prié ensuite pour le même jour par la princesse Mathilde, il s'excusa auprès du grand poète, trouvant sans doute que l'invitation d'un homme de génie, vieilli et ruiné, ne valait pas celle d'une princesse influente. Lamartine, froissé, improvisa cette épigramme qu'il regretta et désavoua même ensuite, mais qui n'en reste pas moins un chef-d'œuvre de sanglante ironie :

Hier, le vaincu de Pharsale
M'offrit un souper d'un écu.
Le vin est bleu, la nappe est sale,
Je n'irai pas chez ce vaincu.

Mais que la cousine d'Auguste
M'invite en sa noble maison,
J'accours, j'arrive à l'heure juste!
— Chansonnier, vous avez raison.

B. J., *Rouen*. — Supposez que vous ne connaissiez pas les belles stances du poète François Maynard à *la Belle Vieille*, et que vous entendiez lire le quatrain suivant qui s'y trouve :

L'âme pleine d'amour et de mélancolie
Et couché sur des fleurs et sous des orangers,
J'ai montré ma blessure aux deux mers d'Italie
Et fait dire ton nom aux échos étrangers.

Cette voluptueuse mélancolie, cette harmonie pénétrante, ce pittoresque italien, vous feraient jurer sans doute que la strophe est extraite d'une des œuvres de Lamartine ; des *Harmonies*, par exemple. Les poètes lyriques du XVIIe siècle, trop peu connus, sont pleins de ces surprises.

AVIS. — Que nos abonnés nous permettent de rappeler à leur mémoire un Avis au lecteur *que nous avons déjà plus d'une fois publié.*

Il nous est impossible de répondre à certaines questions que l'on nous pose, soit parce qu'elles exigeraient de longues recherches et de longs développements, alors que notre temps doit être réservé à la préparation de nos ouvrages, soit parce qu'elles sont étrangères à nos publications : nous ne pouvons donner ni consultations médicales, ni consultations juridiques, ni renseignements commerciaux, ni expertises artistiques, etc. : dans des cas de ce genre, nous prions nos correspondants de bien vouloir s'adresser à des spécialistes. Nous nous bornons à fournir, sur des questions de lexicographie, de grammaire, de littérature, d'histoire, etc., des indications sommaires, propres à compléter ou à préciser les articles que nous publions et susceptibles d'être intéressantes ou utiles non seulement pour une ou deux personnes, mais encore pour l'ensemble de nos lecteurs.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 64. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Faute d'un point, Martin perdit son âne : eh bien,
Impossible à mon un *d'avoir même aventure.*
A la chasse, au Salon (la place n'y fait rien).
Il n'est pas, sans mon deux, *de tableau qui figure.*
Dans un vase sacré se dépose mon trois.
Mon entier, *terre d'art, admirable nature,*
Sur des sables lointains vient d'affirmer ses droits.

Mon premier *est porteur. Mon* deux, *sans être immense,*
S'il ne manquait d'accent, serait un grand cours d'eau.
Pour toute liberté, par mon trois *on commence.*
Écrivain, mon dernier *tint ferme le drapeau*
De la grande critique et sa place est notoire.
De l'or, du sang, des pleurs, mon entier *vaut-il bien*
Qu'on dépense cela pour y chanter victoire !...
Le pense qui vaudra, pour moi je n'en crois rien.

TRIANGLE SYLLABIQUE

PAR CÉCÉ

Construction,
Plantation,
Où plus d'un visiteur s'égare ;

Belle cité
Qu'en liberté
Fonda certain chef de Mégare,

Bien nettoyé,
Bien essuyé,
Se dit le plus souvent d'un verre :

Infusion
Collation
De grande mode en Angleterre.

CHARADE... DRAMATIQUE

— en 3 tableaux —

PAR C. C.

I

Henriette était blonde et gentille à ravir ;
Manuel était brun, bien campé, l'âme fière
Ils s'aimaient et voulaient à deux la vie entière,
Mais leurs parents, hélas! n'y voulaient consentir.

II

Tout en se promenant dans la verte campagne,
De Pontoise fort loin, mais près de mon entier,
Ils longent le premier *fleuri de mon* dernier,
Et jurent d'en finir avec la vie... un bagne.

III

Deux familles en deuil abandonnent leurs toits ;
La cloche retentit au vieux clocher gothique,
Et la cité des morts, par son humble portique,
Reçut le même jour deux bières à la fois.

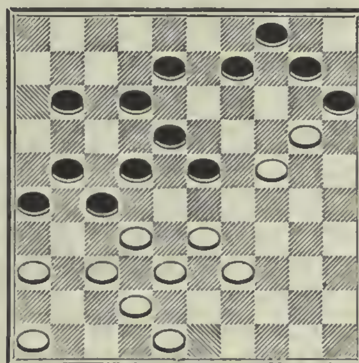
ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

On me vit, dans l'antiquité,
Dieu des jardins, de la campagne ;
Aujourd'hui, temps d'iniquité,
Plus d'un blasphème m'accompagne :
Ici, là-bas, tout près, plus loin,
Le pauvre diable qui m'apporte
Fait à lui seul autant de « foin »
Que l'Italie avec la Porte.
Achille avait le pied léger,
Moi, j'ai la torpeur d'une souche,
Et si quelqu'un ne veut bouger,
Mon nom, soudain, vient à la bouche.
Mais à vos cerveaux éprouvés
Je me livre de guerre lasse,
Et je me mets à cette place,
Dans ce vers même, là : trouvez !

DAMES. — *Problème, par A. Meaudre.*

NOIRS (13 p.).



BLANCS (11 p.)

Les Blancs jouent et gagnent.

JEU DE LETTRES

PAR MARGUERITE C

L'Arche de Noé : *Aux mots suivants :* cornélie, baille, dira, sole, Didon, Gama, Toul, ton, cep, cotée, hernie, mal, pain, ment, mai, dire, mangée, Caran, Colot, are, non, chère, verdir, rien, loin, Horn, *ajouter, à raison d'une par mot, les lettres du titre* d'une fable de La Fontaine, *et obtenir autant de noms d'animaux.*

LOGOGRIPHE

PAR SAINT-JOVIAL

Mon front, qui change à tous moments,
Se prête à maints déguisements :
Au doux sommeil tantôt j'invite,
Tantôt je prends des aliments.
Le fou me redoute et m'évite,
Et les gens sains, mais fatigués,
Retrouvent, grâce à moi, corps dispos, esprits gais.
A table, je sers le palage,
Hélas! parfois aussi j'y nage,
M'efforçant vers le bord, piano, piano.
D'un solide registre on détache la page ;
Moi, j'y reste toujours, tel l'oiseau dans sa cage...
Et pourtant on me voit briller au piano.



Dix mille!.. c'est un peu cher!..
— Dame!.. Un Poussin!.. (Le Rire, Dessin de *Reb*).

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de janvier :

RÉBUS N° 62. — Sincères souhaits de bonheur à nos bons amis et lecteurs (*Cinq serres sous haie deux bonnes Eure anneau bonze amie électeurs*).

ÉNIGME. — L'épée.

LOGOGRIPHE. — Bon. Don. Non. Mon. Son. Ton. Zon. Von.

DOUBLE-ACROSTICHE-ANAGRAMME :

L I B E R
A L L I A
H A N A P
A L L A H
R O N D A
P A R M E
E S C O L

CHARADES. — Mercure. Baccarat.

ÉCHECS. — Coup initial : R-4 CD. Mat au 2e coup par D* ou C*. Selon la réponse des noirs.

ARITHMÉTIQUE AMUSANTE. — Oui ; ce sont huit Françaises ($\frac{136^{f} \times 6}{100} = 8^{f}16$) qui ont échappé au fisc.

MOT CARRÉ SYLLABIQUE :

MAR	MO	RE	EN
MO	DI	CI	TE
RE	CI	TAN	TE
EN	TE	TE	MENT.

RÉBUS N° 63. — Plus fait douceur que violence (+ [*plus*] *fée Doubs sœur queue viole anse*).

RÉBUS N° 65. — Par Tricoup.



Les solutions seront données au n° 61 (mars).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

Lévy (L.-G.). — *Maimonide*. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Maxwell (J.). — *Psychologie sociale contemporaine*. Paris, Alcan. In-8°.

Seillière (E.). — *Arthur Schopenhauer*. Paris, Bloud. In-16.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Chauboin. — *Evolution des idées religieuses et des religions*. Paris, Crès. Broch. In-8°. 1 fr. 25.

Lehaut (H.). — *L'éternité des peines de l'enfer dans saint Augustin*. Paris, Beauchesne. In-8°.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Bertéval (W). — *Le théâtre d'Ibsen*. Paris, Perrin. In-16.

Cherbuliez (V.). — *L'Idéal romanesque en France, de 1610 à 1816*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Chinard (Gilbert). — *L'Exotisme américain dans la littérature française au XVIe siècle*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Collas (G.). — *Les sentimens de l'Académie françoise sur la Tragi-comdie du Cid*, d'après le manuscrit de Chapelain, avec introduction et notes. Paris, Alphonse Picard. In-8°.

Croze (Austin de). — *La Chanson populaire de l'île de Corse*. Paris, Champion. In-16.

Doublet (G.). — *Godeau, évêque de Grasse et de Vence* (1605-1672). 1re partie : Jeunesse de Godeau et son épiscopat à Grasse. Paris, A. Picard. In-8°.

Faguet (E.). — *Ferdinand Brunetière*. Paris, Hachette. In-16. 1 franc.

Fleury (abbé E.). — *Hippolyte de la Morvonnais. Sa vie, ses œuvres, ses idées*, avec 1 portrait et des grav. Paris, Champion. In-8°.

Giraud (Victor). — *Nouvelles études sur Chateaubriand*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Guignet (Marcel). — *Les Procédés épistolaires de saint Grégoire de Nazianze comparés à ceux de ses contemporains. — Saint Grégoire de Nazianze et la rhétorique*. — Paris, Champion. 2 vol. in-8°.

Hauvette (H.). — *Dante*. Introduction à l'étude de la Divine comédie. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

La Morvonnais (H. de). — *Œuvres choisies*. Poésie et prose, avec des notes explicatives. Paris, Champion. In-8°. 2 fr. 50.

Marot (Clément). — Œuvres, revues et annotées par feu Georges Guiffrey, et mises au jour par R. Yve-Plessis. Tome Ier. Vie de Clément Marot. C'est le 3e tome paru (avec le 2e et le 3e). L'ouvrage fermera 5 volumes. Tirage à 550 exemplaires. Paris, Jean Schemit.

Rochambeau (comte de). — *Bibliographie des œuvres de Jean de la Fontaine*, avec un portrait. Tirage à 280 ex. Paris, A. Rouquette. In-8°. 25 francs.

Vey (Eugène). — *Le Ballet forésien de 1605*, en dialecte de Saint-Etienne. Paris, Champion. In-8°.

Vey (Eugène). — *Le Dialecte de Saint-Etienne au XVIIe siècle*, avec notes. Paris, Champion. In-8°.

Vogüé (Vte E.-M.). — Pages choisies. Préf. de P. Bourget. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Anthologie des écrivains français (XVIIe siècle), publiée sous la direction de Gauthier-Ferrières, avec portraits et facsimilés d'autographes. Paris, Larousse. Petit in-8°. 1 franc.

Anthologie des poètes russes, traduits en vers français, par Olga Lanceray. Paris, Grasset. In-16. 3 fr. 50.

ROMANS ET VERS

Albert-Jean. — *La Pluie au printemps*, vers. Paris, Crès, In-16. 3 fr. 50.

Durandy (Dominique). — *La Mare ensoleillée*. Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

Joliclen (Eugène). — *L'Ève*, roman. — *Le Sang*, roman. Paris, Lemerre, 2 vol. in-16 à 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

Alexandre (A.). — *Donatello*, avec reproductions hors texte. Paris, Laurens. Petit in-8°.

Blum (André). — *Mantegna*, avec pl. hors texte. Paris, Laurens. In-8°.

Homère. — *L'Iliade*. 24 planches hors texte en couleurs de Clément Gontier. Paris, Laurens. Grand in-8°.

Lacome (P.). — *Introduction à la vie musicale*. Avec musique. Paris, Delagrave. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Lasteyrie (de). — *L'Architecture religieuse en France à l'époque romane*. Son origine, ses développements. Avec fig. Paris, Alphonse Picard. In-8°. 30 francs.

Lemonnier (Henri). — *L'Art français au temps de Louis XIV* (1881-1690). Avec gravures. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Mersder (Albert). — *Histoire élémentaire de l'architecture militaire*. T. Ier. Paris, Leroux. In-18.

Pigot (Charles). — *Georges Bizet et son œuvre*, avec grav. Paris, Delagrave. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Vaillat (Léandre). — *La Société du XVIIIe siècle et ses peintres*. Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

ŒUVRES MUSICALES

Chomel (L.). — *Vieux Airs et vieilles Marches des soldats de France*. D'après l'édition de Lulli. Par L. Chomel (pour harmonie et fanfare). Paris, Evette et Schaeffer. 3 francs.

Tournemire (C.). — *Petites pièces pour piano*. Paris, Gallet. 8 nos à 1 fr. 50.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Baudouin (Docteur M.). — *La Sépulture néolithique de Belleville à l'endrest* (Seine-et-Marne). Avec fig. et planches. Paris, 21, rue Linné. In-8°.

Bourgin (H.). — *L'Industrie de la boucherie à Paris pendant la Révolution*. Paris, Leroux. In-8°.

Caradec (Th.). — *Coins d'Auvergne*. Paris, Henry Paulin et Cie. In-8°. 3 fr. 50.

Chalandon (Ferdinand). — *Les Comnène, études sur l'empire byzantin* : Jean II Comnène et Manuel I Comnène. Avec 2 planches. Paris. Alphonse Picard. In-8°. 20 francs.

Daudet (Lucien Alphonse-). — *L'Impératrice Eugénie*. Paris, Fayard. In-18, 3 fr. 50.

Delavaud (L.). — *Les Français dans le Nord*. Notes d'histoire, Rouen, impr. Gy. In-4°.

Derrécagaix (Gal). — *Le Maréchal Pelissier, duc de Malakoff*. Avec planches et cartes. Paris, Chapelot. In-8°.

Gailly de Taurines (Ch.). — *Les Légions de Varus. Latins et Germains au siècle d'Auguste*. Avec des planches et 1 carte. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Hauser (Henri). — *Les Sources de l'histoire de France*. XVIe siècle (1494-1610) Paris, Alphonse Picard. In-8°.

Hennequin (R.). *La Formation du département de l'Aisne en 1790*. Soissons, Nougarède. In-8°.

Hocquart de Turtot (E.). — *La Conquête des communes, mai-juillet 89*. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

Meusnier (L.). — *Montdidier et son histoire*. Mentdidier, Grou-Radenez. In-8°. 3 francs.

Paoli (Xavier). — *Leurs Majestés* (Mémoires). Avec illustrations. Paris, Ollendorff. In-8° écu. 3 fr. 50.

Philipon (E.). — *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*. Paris, Leroux. In-4° à 2 col.

Rodocanachi (E.). — *Rome au temps de Jules II et de Léon X*. Avec gravures. Paris, Hachette. In-4°. 30 francs.

Sauzey (Ls-Cl). — *De Munich à Vilna, à l'état-major du corps bavarois de la Grande Armée en 1812*, avec grav. et pl. Paris, Chapelot. In-8°.

Sonolet (Louis). — *L'Afrique occidentale française*. Avec grav. et 1 carte. Paris, Hachette. In-18. 4 francs.

Vassal (Gabrielle M.). — *Mes trois ans d'Annam*. Préf. du Dr Roux. Avec grav. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tables des tomes 61-70 (1900-1909). Paris, Alphonse Picard. In-8° à 2 col.

Carte de l'Algérie (départem. de Constantine), au 200.000e. Feuille 19 : Sidi-Okba. Paris, Ministère de la guerre. 70 centimes.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Delafosse (Jules). — *France et Maroc*. Avec 2 cartes. Paris, Jouve. In-16. 50 centimes.

Rougier (Georges). — *Le Brésil en 1911*. Avec grav. Paris, Garnier. In-16, 3 fr. 50,

Roux (Adr.). — *La Constitution prochaine ou l'étape décisive vers la cité future*. Paris, Crès, Broch. In-8°,

Roux (Adr.). — *Passé, présent et avenir social*. Paris, Crès. In-8°. 6 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

Flammarion (Camille). — *Annuaire astronomique et météorologique pour 1912*. Avec figures, cartes, diagrammes et annonces. Paris, Flammarion. In-18. 1 fr. 50.

Massenet (G.). — *Eléments de calcul infinitésimal*. Avec fig. Paris, Challamel. In-8°.

SCIENCES NATURELLES

Blaringhem (L.). — *Les Transformations brusques des êtres vivants*. Avec fig. Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Labadie-Lagrave (G.). — *Dans le monde des animaux*, scènes de la vie intellectuelle et morale des bêtes. Paris, Henry Paulin et Cie. In-8° raisin. 5 francs.

Legrand (Docteur M. A.). — *La Longévité à travers les âges*. Paris, Flammarion. In-18 jésus.

Tripier (Docteur R.). — *Instinct et intelligence comme fonction synthétique de l'organisme humain pour sa conservation*. Paris, Schleicher. Petit in-8°. 3 fr. 50.

Chez Alcan, le 2e fasc. du T. IX du *Dictionnaire de Physiologie* de Richet.

MÉDECINE

Daniel (Constantin). — *Traité du post-partum*. Fasc. Ier : Généralités. Paris, Maloine. In-8°.

Ronchèse (A.). — *Guide pratique pour l'analyse des urines*. Avec fig. et planches. Paris, Baillière. In-18 jésus.

Semelaigne (René). — *Aliénistes et philanthropes*. Paris, Steinheil. In-8°. 10 francs.

Chez Baillière, le fascicule 16 du traité d'hygiène de Chantemesse et Mosny. Grand in-8°. 8 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

Arnould (C.). — *Le Rucher*. Manuel pratique d'apiculture. Baillière. In-8°.

Darras. — *La Marbrerie*, avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°.

Dubarry (A.). — *Histoire anecdotique des aliments*. Paris, Henry Paulin et Cie. In-1°. 7 fr. 50.

Gibault (Georges). — *Histoire des légumes*. Avec fig. Paris, Librairie horticole. In-8°.

Guéret (André). — *Notes sur les hélices aériennes*. Etude technique, tracé, construction, essai. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 9 francs.

Labourbur et Lefort. — *Fours électriques. Construction. Applications*. Avec fig. Paris, Geisler. In-8°.

Lombard et Masviel. — *Cours de Technologie*. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-4°.

Renard (Commt P.). — *Le Vol mécanique. Les Aéroplanes*. Avec illustrations. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Agenda Lumière-Jougla pour 1912. Paris, Gauthier-Villars. In-12. 1 franc.

ART MILITAIRE

Azan (capne P.). — *Souvenirs de Casablanca*. Préf. du Gal d'Amade. Avec photographies et cartes. Paris, Hachette. In-8°. 15 francs.

Bonnal (Gal H.). — *Question de critique militaire et d'actualité*. 4e série. Paris, Chapelot. In-18.

Dromard (lieutt P.). — *A propos de deux combats récents en Afrique* (7 janvier 1908-31 juillet 1909). Avec grav. Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°.

Lebas (Gal). — *Réformes militaires*. Contrat de travail de l'officier. Soldes. Retraites. Avancement. Projet de loi. Charles-Lavauzelle. In-8°. 4 francs.

La Milice prochaine ou l'évolution actuelle de notre armée par un officier de troupe. Paris, Crès. In-8°.

DIVERS

Bectard (Louis). — *Manière pratique de dresser un chien de défense, de recherche et de contre-braconnage*. Paris, chez l'auteur, 21, rue de Clichy. Broch. In-8°.

Benezech (A.). — *Les Phénomènes psychiques et la question de l'au-delà*. Paris, Fischbacher. In-16.

Bey (Jean). — *Les Assises de la Cité future*. Limoges, Ducourtieux et Gout. Broch. in-8°.

Boularan (A.). — *New Télégraphic Code. Combination « The Simplex »*. Athis-Mons, chez l'auteur. In-8°. 25 francs.

Coudino (A.). — *La Grande question sociale. La Monnaie*. Mostaganem. Impr. Eng. Prim. Broch. In-8°. 1 franc.

Marie. — *Petit lexique hébreu-français*. Paris, Lecoffre. In-8°.

Poincaré (Henri). — *Les Sciences et les Humanités*. Paris, Fayard. Broch. in-18. 1 franc.

Richard (P.). — *L'Ether vivant et le réalisme supra-nerveux*. Paris. In-18. 3 fr. 50.

Yoritomo-Tashi. — *La Timidité vaincue*, en 12 leçons. Traduit du Japonais. Paris, Nilsson.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Janvier 1912 au 14 Février 1912

15 janvier (lun.). — M. de Bethmann-Hollweg, à l'ouverture de la Diète de Prusse, lit le discours du trône.

— En Espagne, M. Canalejas reprend le pouvoir avec les mêmes ministres que précédemment.

— A la suite du vote de la Chambre turque, opposé à la revision de l'article 35 de la Constitution, le sultan, Mahmet V, sur le conseil du ministère, propose au Sénat la dissolution de la Chambre.

— A Pékin, une bombe est lancée contre Yuan Chi Kaï.

16 janvier (mar.). — La déclaration ministérielle est lue à la Chambre par M. Poincaré, président du conseil, et au Sénat par M. Briand, garde des sceaux. Un ordre du jour de confiance est voté à la Chambre par 446 voix contre 6 et 121 abstentions.

— Le paquebot français *Carthage* (capitaine Thémèze), assurant le service postal entre Marseille et Tunis, est arrêté par des torpilleurs italiens et conduit à Cagliari.

— Mort à Florence du journaliste anglais H. Labouchère.

— Première représentation à la Renaissance : *Pour vivre heureux*, comédie en 3 actes, de MM. Yves Mirande et André Rivoire.

17 janvier (mer.). — Le Sénat turc accepte à l'unanimité moins quatre voix la dissolution de la Chambre. Cet événement est une victoire du comité *Union et Progrès*.

— Les Italiens s'emparent des hauteurs qui entourent Derna.

— Les souverains anglais arrivent à Port-Soudan, sur les côtes de Nubie, et, après avoir passé en revue les troupes indigènes à Sinkat, repartent pour Suez.

18 janvier (jeu.). — Réception de M. Henri de Régnier à l'Académie française.

— Par décision du ministre de l'instruction publique, la Faculté de médecine est fermée pour les étudiants de 1re et de 2e année jusqu'à la fin du premier semestre de l'année scolaire. Cette mesure est prise à la suite des manifestations hostiles contre le professeur Nicolas.

— Une colonne italienne quitte Tripoli pour aller occuper Gargaresch.

19 janvier (ven.). — Le *Manouba*, courrier rapide de Tunis, de la Compagnie mixte (capitaine Coste), est saisi par le croiseur italien *Agordat* et amené à Cagliari.

— Entrevue, à la Consulta, entre le marquis di San Giuliano et M. Legrand, chargé d'affaires de France.

— Le *Carthage* est autorisé à quitter Cagliari pour compléter son voyage.

20 janvier (sam.). — Le capitaine du *Manouba* débarque à Cagliari vingt-neuf passagers turcs, infirmiers du Croissant-Rouge.

— M. Jacques Flach, professeur au Collège de France, est élu membre de l'Académie des sciences morales.

— Le *Carthage*, arrivant à Tunis, est accueilli par des manifestations enthousiastes.

— A Rome, M. de Kiderlen-Wæchter échange des visites avec le marquis di San Giuliano. Le roi lui confère le grand cordon de Saint-Maurice et Lazare. Un dîner en son honneur est donné à la cour.

— Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, prononçant un discours devant ses électeurs de Sunderland, défend sa politique extérieure dans les affaires de Perse et de Chine.

21 janvier (dim.). — A la Sorbonne est célébré le jubilé scientifique de M. Gaston Darboux, doyen de la Faculté des Sciences.

— Entrevue, à Paris, de M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, et de M. Tittoni, ambassadeur d'Italie.

— Le ministère italien des affaires étrangères déclare à toutes les ambassades et légations accréditées à Rome, qu'à partir du 22 janvier le littoral ottoman de la mer Rouge, s'étendant du ras d'Isa au nord d'Hodeidah jusqu'au ras de Goulaifac, au sud, sera tenu en état de blocus effectif.

— M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, vient à Paris conférer avec le ministre des affaires étrangères.

— Le yacht *Medina*, portant à bord les souverains anglais, arrive à Port-Saïd.

— Premières représentations au théâtre national de l'Odéon : *le Redoutable*, pièce en 3 actes, de Mlle Marie Lenéru. — *L'Ane et Buridan*, pièce en 1 acte, en vers, de M. Pierre Lafenestre.

22 janvier (lun.). — M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, va rejoindre son poste.

— L'Italie propose au gouvernement français de soumettre au tribunal de La Haye toutes les questions qui se rapportent à l'incident du *Carthage* ou du *Manouba*.

— A la Chambre des députés, à la suite de questions posées par MM. Laroche, l'amiral Bienaimé et Guernier sur les incidents franco-italiens, M. Poincaré, président du conseil, dit « qu'il espère qu'après la remise des passagers turcs, une solution amicale interviendra ». La Chambre accueille ces paroles par des applaudissements unanimes.

— L'escadre française, commandée par l'amiral Boué de Lapeyrère, arrive à Malte pour prendre part aux fêtes qui accompagneront la réception des souverains anglais.

— Première représentation au Vaudeville : *Rue de la Paix*, comédie en 3 actes de MM Abel Hermant et de Tolédo.

23 janvier (mar.). — Arrivée, à Rome, de M. Barrère, ambassadeur de France.

— A Cagliari, les 29 prisonniers turcs sont soumis à un examen portant sur leurs aptitudes médicales.

— Arrivée du *Manouba* à Marseille.

-- A Malte, l'amiral en chef Poe offre un grand banquet aux amiraux français Boué de Lapeyrère et Moreau.

— Première représentation au théâtre Antoine : *les Petits*, comédie en 3 actes de M. Lucien Népoty.

— Le duc et la duchesse de Connaught arrivent à New-York.

24 janvier (mer.). — Le *Medina*, portant les souverains anglais, arrive à Malte, salué par les salves des vaisseaux anglais et français. L'amiral anglais présente à George V les amiraux et officiers français. Dans l'après-midi, le roi visite le vaisseau-amiral français *Danton*. Il adresse un télégramme de remerciements au président de la République.

— La Prusse célèbre le bicentenaire de la naissance de Frédéric le Grand.

— Un décret de la Congrégation de l'index condamne l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, par Mgr Duchesne, membre de l'Académie française, directeur de l'école de Rome.

25 janvier (jeu.). — La commission sénatoriale de l'accord franco-allemand, après avoir entendu le rapport de M. Pierre Baudin, approuve cet accord par 15 voix contre 2 (MM. Clemenceau et de Lamarzelle) et 4 abstentions.

— Le président de la République répond par télégramme au message cordial du roi d'Angleterre.

— Les membres d'une délégation du Parlement britannique arrivent à Saint-Pétersbourg.

— Le duc de Connaught est reçu à Washington par le président Taft.

— M. Maurice Paléologue, ministre de France à Sofia, est appelé à la direction des affaires politiques et commerciales au ministère des affaires étrangères en remplacement de M. Bapst.

— Première représentation au théâtre des Variétés : *le Bonheur sous la main*, comédie en 3 actes, de M. Paul Gavault.

— Le trône chinois publie un édit où il déclare qu'il s'en remettra à la Convention nationale du soin de fixer la nouvelle Constitution.

26 janvier (ven.). — MM. Barrère et di San Giuliano arrivent à une entente sur le différend franco-italien : 1° les questions relatives à la capture du *Carthage* sont renvoyées devant le tribunal de La Haye ; 2° les passagers turcs du *Manouba* seront remis au consul français à Cagliari.

— Le bateau français *Tavignano*, capitaine Ramaciotti, faisant service postal de Tunis à Sfax, Zarzis, El-Biban, est saisi dans les eaux tunisiennes par le destroyer italien *Fulmine* et conduit à Tripoli.

— A Malte, un grand dîner est donné sur le yacht royal *Medina* en l'honneur des amiraux Boué de Lapeyrère et Moreau et des officiers français.

— A l'Albert Hall de Londres, M. Bonar Law, chef du parti conservateur à la Chambre des communes, critique vivement la politique extérieure du gouvernement libéral.

— La délégation parlementaire britannique est reçue à Tsarskoïé Sélo par les souverains russes.

27 janvier (sam.). — A Sfax, le *Tavignano* est relâché et autorisé à continuer sa route vers Tunis.

— Le préfet de Cagliari remet au consul de France les 29 passagers turcs.

— La Diète de Croatie, récemment élue, est dissoute avant sa réunion.

28 janvier (dim.). — Le paquebot français *Saint-Augustin*, de la Compagnie générale transatlantique, embarque à Cagliari les passagers turcs qu'il doit ramener à Marseille.

— A Aïn-Zara (Tripolitaine), les Turcs attaquent les retranchements italiens et sont repoussés.

— Mort à la Panne (Belgique) de l'économiste Gustave de Molinari.

— A Quito (Equateur), la foule pénètre dans les prisons et lynche cinq généraux révolutionnaires.

29 janvier (lun.). — Le *Saint-Augustin* dépose dans le port du Frioul les 29 passagers turcs du *Manouba*.

— Le *Tavignano* accoste à Tunis.

— Mort à Assouan du duc de Fife, beau-frère du roi d'Angleterre, des suites d'un refroidissement contracté pendant le naufrage du *Delhi*.

— Les syndicats de Lisbonne votent la grève générale.

30 janvier (mar.). — Le *Medina* arrive à Gibraltar.

— Une commission spéciale vérifie, au Frioul, l'identité des infirmiers turcs du *Manouba*.

— Un rescrit de l'empereur Guillaume II est publié dans le *Moniteur de l'Empire* à l'occasion de son anniversaire du 27 janvier et du second centenaire de Frédéric le Grand.

— A Lisbonne, en raison de la grève, l'état de siège est proclamé.

— A Douvres, une entente est conclue entre le roi Manuel de Portugal et son cousin Dom Miguel, prétendant au trône de Portugal.

31 janvier (mer.). — La commission d'enquête du Frioul termine l'examen des passagers turcs du *Manouba*.

— Le gouvernement de Lisbonne fait arrêter les meneurs de l'Union des syndicats.

— Les souverains anglais arrivent à Gibraltar. Ils sont salués par l'infant Don Carlos et l'escadre espagnole.

1er février (jeu.). — A la suite de l'enquête menée au Frioul sur les passagers turcs du *Manouba*, vingt-sept d'entre eux sont autorisés à continuer leur voyage sur Sfax. Un autre est retenu par la maladie ; le dernier est invité à quitter le territoire français dans une autre direction.

— La Chambre portugaise approuve les mesures du gouvernement et vote l'état de siège pour un mois.

— Première représentation au Gymnase : *l'Assaut*, pièce en 3 actes, de M. Henri Bernstein.

2 février (ven.). — Proclamation solennelle, à Sofia, de la majorité du prince Boris de Bulgarie.

— Au large de Bembridge (île de Wight), le sous-marin anglais *A-3* est heurté par le contre-torpilleur *Hazard*, et coulé par 40 ou 50 pieds de profondeur.

— Les membres de la mission turque du Croissant-Rouge s'embarquent au Frioul.

3 février (sam.). — M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, prononce au City Liberal Club un discours important sur la politique de l'Angleterre.

4 février (dim.). — Le paquebot la *Ville-de-Tunis*, porteur des infirmiers du Croissant-Rouge, arrive à Tunis.

— Le général Caneva part pour l'Italie, laissant le commandement de ses troupes au général Frugoni.

— En Chine, un édit de l'impératrice douairière ordonne à Yuan Chi Kaï de créer une république avec l'assistance des républicains du Sud.

— Les souverains anglais, à bord du *Medina*, abordent en Angleterre dans la rade de Spithead et rentrent à Londres.

5 février (lun.). — Les contre-torpilleurs français *Carabine* et *Rafale* et quatre torpilleurs arrivent à Sfax pour surveiller les eaux tunisiennes et empêcher la contrebande de guerre.

— Le navire de guerre italien *Calabria* démantèle les forts turcs de Cheikh-Saïd et de la pointe Varner (mer Rouge).

— Le Sénat commence la discussion de l'accord franco-allemand. Discours de MM. Jénouvrier, Charles Dupuy et de Goulaine.

6 février (mar.). — Le général Caneva arrive à Rome, où il est chaleureusement accueilli.

— Le grand-duc André Vladimirovitch arrive à Vienne et est reçu officiellement par l'empereur à Schœnbrunn.

— Au Sénat, seconde séance de la discussion de l'accord franco-allemand. Discours de MM. Gaudin de Vilaine, de Las Cases, d'Estournelles de Constant.

7 février (mer.). — A Berlin, ouverture solennelle du nouveau Reichstag. L'empereur Guillaume II lit en personne le discours du trône.

— A Rome, le général Caneva est reçu par le roi.

— Le ministre de la guerre anglais, lord Haldane, se rend à Berlin. L'empereur Guillaume II donne un déjeuner en l'honneur de lord Charles Beresford, revenant de Saint-Pétersbourg.

— A l'Opéra-Comique : *la Lépreuse*, tragédie légendaire en 3 actes, poème de M. Henri Bataille, musique de M. Sylvio Lazzari.

— Au Sénat, 3e séance de la discussion sur l'accord franco-allemand. Discours de MM. de Lamarzelle et P. Baudin.

8 février (jeu.). — M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, est reçu à l'Académie française par M. Frédéric Masson.

— A Berlin, conférence entre lord Haldane et le chancelier de Bethmann-Hollweg.

— Première représentation à l'Odéon : *Esther, princesse d'Israël*, drame en 4 actes, de MM. André Dumas et Séb.-Charles Lecomte ; adaptation musicale de M. Léon Jehin.

— Au Sénat, suite de la discussion sur l'accord franco-allemand. Discours de MM. P. Baudin (fin), Goirand, Stéphen Pichon. L'ancien ministre des affaires étrangères déclare qu'il ne signera pas l'accord, qu'il critique vivement.

— M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, prononce, à Belfast, un grand discours sur le Home Rule.

9 février (ven.). — M. Geoffray, ambassadeur de France, rentre à Madrid.

— Au Sénat, M. Ribot expose les raisons qui doivent, selon lui, faire voter la convention franco-allemande.

— M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, prononce à Glasgow un discours sur la question des armements maritimes en Angleterre et en Allemagne.

— A Berlin, lord Haldane a un long entretien avec l'empereur Guillaume II.

— Election du bureau du Reichstag. M. Spahn, du centre, élu président, donne sa démission pour ne pas siéger, à côté de l'un des deux vice-présidents nommés avec lui, le socialiste Scheidemann, élu par une coalition des socialistes et des libéraux de l'Assemblée.

— Mort à Paris de M. Charles Loyson (le P. Hyacinthe).

— Le baron de Hertling devient président du conseil en Bavière.

10 février (sam.). — Mort de M. de Rio-Branco, homme d'Etat brésilien.

— Au Sénat, MM. Méline et Clemenceau critiquent la convention franco-allemande. M. Poincaré, président du conseil, la défend. Elle est votée par 212 voix contre 42.

— Mort à Park House, près de Deal, du chirurgien lord Lister.

11 février (dim.). — Les obsèques, à Paris, du disciplinaire Aernoult sont accompagnées de manifestations révolutionnaires.

— Lord Haldane quitte Berlin pour rentrer à Londres.

— Mort au Val-de-Grâce du général Langlois.

— Le roi et le prince Pierre de Monténégro sont reçus par le tsar à Tsarskoïé Sélo, puis à Saint-Pétersbourg.

— Trois édits impériaux annoncent l'abdication de l'empereur de Chine. Yuan Chi Kaï est chargé d'établir un gouvernement provisoire.

— A Derna, les Italiens repoussent les Turcs.

12 février (lun.). — Reprise des négociations franco-espagnoles.

— Le roi George V confère à sir Edward Grey l'ordre de la Jarretière.

— Retour à Londres de lord Haldane.

— Grand dîner au Palais d'Hiver (Saint-Pétersbourg), en l'honneur du roi de Monténégro.

13 février (mar.). — Yuan Chi Kaï prend le titre d'organisateur de la République avec pleins pouvoirs. Les édits impériaux sont communiqués aux légations.

— Première représentation à l'Ambigu : *le Mystère de la chambre jaune*, drame en 5 actes, de M. Gaston Leroux.

14 février (mer.). — Le roi George V lit devant le Parlement le discours du trône. Les Communes commencent la discussion de l'Adresse. Sur une question de M. Bonar Law, le leader unioniste, M. Asquith, se félicite des résultats de la mission de lord Haldane à Berlin.

— Le député Kaempf est élu président du Reichstag.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

M. A., *Paris*. — Les planches en couleurs promises vont être mises sous presse. C'est un travail long et difficile, qui ne peut être fait qu'avec la belle lumière.

P. B., *Laval*. — Nous regrettons de ne pouvoir vous renseigner sur ce point.

Ch. L., *Provins* et J. R., *Paris*. — Nous ne manquerons pas de parler d'une découverte aussi importante, mais lorsque la question aura été plus mûrement examinée.

A. L., *Huddesfield*. — Il ne nous est malheureusement pas possible de vous donner une indication exacte à ce sujet, n'ayant nous-même fait aucune recherche dans ce sens. Nous vous exprimons nos regrets.

A. P., *Lavardin*. — L'actrice connue sous le nom de Judith s'appelle de son vrai nom Julie Bernat, dame Bernard-Derosne. Elle appartient à la religion juive et est née à Paris le 29 janvier 1827.

O. L., *Ambert*. — Le verbe *affronter* a parfois, au XVIIe siècle, le sens de « tromper avec impudence ». C'est ce qu'il signifie dans l'*Etourdi*, de Molière :

Ah! vous me faites tort! S'il faut qu'on vous *affronte*,
Croyez qu'il m'a trompé le premier à ce conte.

P. R., *Cambrai*. — C'est à Scribe qu'il faut attribuer la paternité de ce vers, dont il est prudent de ne pas trop approfondir le sens :

Connu dans l'univers et dans mille autres lieux.

Il se trouve dans l'opéra *le Philtre*, musique d'Auber, acte Ier, scène 5.

V. E., *Anvers*. — La biographie de l'auteur dramatique et chansonnier Paul Burani se trouve à son ordre dans le *Nouveau Larousse* en sept volumes, avec l'énumération de ses œuvres. Ses pièces ont été publiées par plusieurs éditeurs : Ollendorff, Calmann-Lévy, Stock, etc.

N. R., *Avignon*. — Il est souvent difficile de rendre au cuir terni d'une reliure l'éclat du neuf ; mais on peut, comme nous l'avons dit, essayer d'atténuer l'injure du temps en frottant les parties détériorées avec un chiffon imprégné de jaune d'œuf étendu d'alcool à 90°.

G. F., *Rouen*. — 1° Vous pouvez dire indifféremment : *Pour l'usage d'un des nôtres* ou *Pour l'usage de l'un des nôtres;* 2° permettez-nous de vous dire que le second point est un cas très simple de la règle des participes, que vous trouverez énoncée dans toutes les grammaires. Il faut incontestablement : *aimés*.

H. K., *Flessingue*. — Cette phrase latine : *Exagitabuntur Constantinopolitani innumerabilibus vicissitudinibus* (les habitants de Constantinople seront agités par d'innombrables vicissitudes), n'a d'autre intérêt que d'être composée de mots très longs, que les écoliers s'exerçaient à prononcer le plus vite possible.

H. S., *Diégo-Suarez*. — Le *Nouveau Larousse* a consacré à Madagascar un article détaillé, que nous avons complété au *Supplément*. En conséquence, nous ne voyons pas la nécessité de revenir tout de suite sur ce sujet dans le *Mensuel*. Vous pouvez vous procurer ces deux articles en demandant à la Librairie Larousse les fascicules espacés qui les contiennent.

R. J., *Brest*. — Ne commettez pas cette grosse faute, qui consiste à employer *ès* (dans le sens de : *en matière de*) devant un nom singulier : ne dites pas : *docteur ès philosophie; maître ès sagesse*. *Es* est la contraction de *en les*, au même titre que *aux* est la contraction de *à les*. *Docteur ès lettres, maître ès arts*, veut dire *docteur dans les lettres, maître dans les arts*.

E. R., *Lyon*. — Le nom du peintre Bartolommeo Schidone s'écrit aussi *Schedone*, et vous le trouverez à cette orthographe dans le *Nouveau Larousse illustré*. Les peintres Gerino da Pistoja, Pier Francesco Bissolo, Sebastiano Mainardi, Aurelio Lomi, sont dans le *Grand Dictionnaire Larousse* en 17 volumes. Andrea Previtale est né vers 1480, mort en 1528. Quant au *maestro Gandolfino*, c'est un peintre de portraits et de genre, né à Ferrare en 1493.

P. T., *Blois*. — L'expression « délicat et blond » est une ancienne façon de parler, signifiant à peu près : « Qui est facilement atteint, susceptible ». Par exemple, Mme de Sévigné écrit : « Tout ceci entre nous : car savez-vous bien qu'il est *délicat et blond ?* » et : « Je trouve la réputation des hommes bien plus *délicate et blonde* que celle des femmes. »

S. M., *Pau*. — Les deux tiers des conseils généraux et les quatre cinquièmes des chambres de commerce se sont prononcés pour cette notation horaire 0 — 24. Par décision du ministre des travaux publics, elle sera appliquée, l'été prochain, dans les horaires de chemins de fer.

A. Z., *Albi*. — Beaucoup de gens citent les vers dont vous parlez sans savoir d'où ils sont tirés :

Et l'on revient toujours
A ses premières amours.

C'est le refrain de la romance : *Dans un délire extrême*, qui fait partie de l'opéra-comique *Joconde ou les Coureurs d'aventures*, paroles d'Etienne, musique de Nicolo, représenté à l'Opéra-Comique le 28 février 1814.

P. N., *Versailles*. — Vous trouverez dans le présent numéro l'article relatif au Portugal que nous vous avions annoncé. Etant donné la façon complète dont nous aimons à traiter les questions dans le *Larousse Mensuel*, nous ne pouvons pas parler des événements pendant qu'ils se font, et qu'ils sont, pour ainsi dire, dans le *devenir*, mais seulement quand ils forment une série achevée et comme un tout, sur lequel un certain éloignement permet de porter un jugement d'ensemble.

B. G., *Orléans*. — La phrase que vous citez : « Qu'il aime demain celui qui n'a jamais aimé, et celui qui a aimé, qu'il aime demain » est la traduction d'un vers latin :

Cras amet, qui nunquam amavit; quique amavit, cras amet,

qui est le début et le refrain d'un gracieux poème lyrique latin, le *Pervigilium Veneris*, hymne au Printemps ou à l'Amour, composé au IIIe ou au IVe siècle et dont l'auteur est inconnu.

L. S., *Alexandrie*. — Le mot *opossum* que vous avez, par erreur, cherché à *appossum*, figure bien à son ordre alphabétique ; c'est le nom commun des sarigues. Si vous cherchez au mot *sarigue*, vous trouverez des renseignements scientifiques sur ces animaux. D'autre part, le *Larousse Mensuel* de janvier 1909 a donné un article important sur les *fourrures* et leur préparation. En tout cas, l'opossum est surtout employé comme doublure de vêtement.

M. B., *Fourchambault*. — Il s'agit, vraisemblablement, de l'*anabas*, petit poisson des rivières de l'Inde, de l'Indo-Chine et des îles de la Sonde, qui peut s'élancer sur les arbustes bordant les cours d'eau qu'il habite, et rester plusieurs heures hors de son élément habituel. Au sens strict du mot, on ne peut cependant pas dire que ce poisson se perche.

C., *Maignelay*. — Nous ne connaissons pas de traduction française de ces ouvrages ; mais il a été publié sur Arnaud de Brescia des travaux français : Clavel, *Arnaud de Brescia et les Romains du XIIe siècle* (1868); Guibal, *Arnaud de Brescia et les Hohenstaufen* (1868) ; G. Bonet-Maury, *Arnaud de Brescia, un réformateur au XIIe siècle* (1881); l'article de Ch. Schmidt dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, et un article de Vacandard dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1884.

V. R., Namur. — Le mot est de Sophie Arnould, qui avait, comme on sait, un esprit incomparable, un esprit qui « était une massue et une malice; qui enfermait une larme dans un lazzi, une idée dans un calembour, un homme dans un ridicule; qui allait du sublime de la gaminerie à l'exquis du goût, du gros sel à l'ironie divine, de l'Opéra à Athènes » (E. et J. de Goncourt). Rencontrant un jour Gentil-Bernard qui, sous un chêne, composait son *Art d'aimer*, elle lui adresse un amical salut. « Je m'entretiens avec moi-même, dit le poète. — Prenez garde, répondit Sophie, vous causez avec un flatteur. »

D. E., *Tunisie*. — 1° Il est très difficile d'indiquer la superficie des grandes villes. Lorsqu'elles possèdent des fortifications, on peut fonder ses calculs sur un élément assez précis : mais, dans le cas contraire, où prendre exactement les limites? — 2° Nous ignorons ce mot, qui n'est peut-être qu'une marque de fabricant. — 3° Notre librairie se charge de relier les volumes du *Larousse Mensuel* au prix de 6 fr. — 4° Il existe beaucoup de traités d'équitation, mais d'équitation savante. Pourquoi ne vous servez-vous pas d'une théorie militaire (*Règlement sur les exercices de la cavalerie, etc.*)?

A. V., *Le Havre*. — Ne confondez pas deux sonnets également célèbres. Deux poètes du XVIIe siècle ont fait une *Belle Matineuse;* celle de Claude Malleville commence ainsi :

Le silence régnait sur la terre et sur l'onde.
L'air devenait serein et l'Olympe vermeil.
Et l'amoureux Zéphyr, affranchi du sommeil,
Ressuscitait les fleurs d'une haleine féconde.

Et voici le début de celle de Vincent Voiture :

Des portes du Matin l'amante de Céphale
Les roses épandait dans le milieu des airs
Et jetait sur les cieux nouvellement ouverts
Ces traits d'or et d'azur qu'en naissant elle étale.

P. R., *Versailles*. — C'est au poète provençal Jaufré Rudel, prince de Blaye (XIIe siècle) que la légende prête cette touchante aventure qui a inspiré à Edmond Rostand la *Princesse lointaine*. Un récit (postérieur du reste d'une centaine d'années à la mort du troubadour) raconte que Jaufré Rudel s'éprit de la comtesse de Tripoli sur sa seule renommée. Il se croisa et fit voile pour la Syrie, mais il fut débarqué mourant. La comtesse le sut et vint consoler ses derniers moments. Il mourut entre ses bras, et la comtesse entra dans un cloître. Gaston Paris a montré le caractère romanesque de ce récit. Lorsque Rudel se croisa en 1147, il était amoureux non pas d'une « princesse lointaine », mais d'une dame qu'il laissait en France ; et c'est l'enthousiasme religieux qui le fit partir pour la Terre sainte.

A. M., *Chaouilley*. — 1° Une des premières planches en couleurs que nous publierons sera celle des *Maladies des céréales*. — 2° Prenez la phrase : « J'ai cueilli des pommes et j'en ai mangé plusieurs », le complément direct est *plusieurs*, et *en* est le complément du pronom *plusieurs*. Le participe passé précédé de *en* reste invariable quand il n'y a pas d'autre complément direct que le pronom *en* : « J'ai cueilli des pommes et j'en ai mangé » (*en* est ici une sorte de pronom adverbial; il remplit le rôle de complément direct et le participe est invariable). [Vous trouverez la règle plus complète dans la nouvelle *Grammaire du Cours supérieur*, par Claude Augé, sur le point de paraître]. — 3° La publication de la *Mer* commencera dans le courant de l'année. — 4° Nous ne pouvons pas répondre à certaines questions que vous posez. Nous prenons bonne note de vos *desiderata*.

T. D., *Lausanne*. — Oui, les daguerréotypes deviennent de plus en plus rares, parce que la lumière, l'ennemi le plus redoutable de toutes les préparations à base de sels d'argent, finit par effacer l'image. A la plupart, cependant, s'attache la valeur d'un souvenir, et l'on voudrait bien rendre aux chers portraits leur éclat primitif; mais c'est là une opération délicate. Un procédé qui donne généralement de bons résultats est le suivant : On lave le daguerréotype dans de l'alcool, puis on l'immerge pendant quelques instants dans une solution de 1 décigramme de cyanure de potassium dans 60 grammes d'eau distillée. On lave ensuite soigneusement, et l'on fait sécher. Il est nécessaire de prendre des précautions dans la manipulation du renforçateur, car le cyanure est un dangereux poison.

J. B., *Montpellier*. — Pour soucieux qu'il fût de sa dignité, le roi Louis XIV souffrait volontiers les reparties plaisantes de ses familiers; témoin cette courte anecdote que cite Collé dans l'année 1762 de ses *Mémoires* (v. l'analyse que nous en donnons dans le *Larousse Mensuel* de ce mois) : « L'on me contait hier que le père de feu M. le comte de Livry, premier maître d'hôtel du Roy, répandit un jour sur Louis XIV la sauce d'un plat qu'il mettait sur une table. Livry, lui dit le Roy, j'en ferais bien autant. Sire, répondit le comte de Livry, cela est bien difficile, à présent que Votre Majesté n'a vu faire! » Collé rapporte encore une plaisante repartie du cordonnier Bapaume à Louis XIV; mais nous ne pouvons la raconter ici.

B. R., *Besançon*. — Cette invention du « tir au cinématographe » constitue évidemment la plus jolie solution du tir sur cible mouvante, puisqu'elle est en somme la plus proche de la réalité. Elle est due à deux Anglais, J. Paterson et J.-T. Musgrave; mais nous ne saurions vous dire quelles sont les maisons qui se chargent d'installer ces tirs nouveaux. En tout cas, voici en quoi consiste l'invention :

Sur l'écran, on projette soit une scène de chasse, où passent, saisis dans leurs attitudes de fuite, oiseaux et quadrupèdes chers aux chasseurs, soit un drame imaginé où figure, par exemple, un cambrioleur qui, se voyant découvert, fait usage d'un revolver. Le tireur répond coup pour coup, et peut continuer à tirer tandis que le voleur s'enfuit.

Derrière l'écran sont disposés des panneaux ou des cibles sur lesquels sont repérées exactement les positions successives et les attitudes des animaux ou des personnages que les balles du tireur doivent atteindre. Ainsi celui-ci peut, après la projection, s'assurer des résultats que son tir eût donnés dans la réalité.

S. T., *Saint-Malo*. — Veuillez remarquer que, chez les écrivains du XVIIe siècle, les mots ont souvent un sens assez différent de celui qu'ils ont pris au XIXe siècle. Chez Corneille, Racine, Molière, *etc.*, *amant* veut dire « celui qui aime d'amour » ; un amoureux, un poursuivant, souvent un fiancé, et non pas, comme aujourd'hui, « un homme qui a eu les faveurs d'une femme ». Lorsque Dorante, dans le *Bourgeois gentilhomme*, dit à Mme Jourdain : « Je pense, madame Jourdain, que vous avez eu bien des amants dans votre jeune âge, belle et d'agréable humeur comme vous étiez », il lui fait un compliment; en prenant le mot dans le sens moderne, on lui ferait dire une grossièreté. De même, on appelait *maîtresse* la fille qu'on recherchait en mariage; c'est ainsi que Rodrigue dit, en pensant à Chimène, qu'il devait épouser :
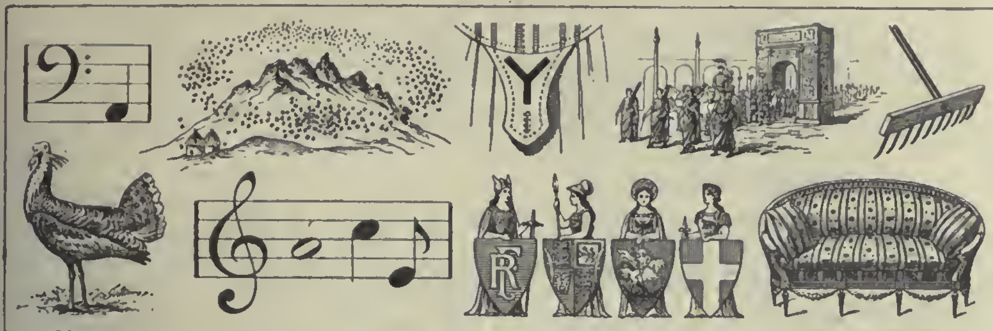
Il faut venger un père et perdre une maîtresse.

V. I., *Toulouse*. — Effectivement, la Clairon, pour ne pas perdre le caractère de grandeur des rôles qu'elle remplissait au théâtre, continuait au milieu des actes les plus ordinaires de sa vie, son identification avec ses personnages, et n'abandonnait pas, même chez elle, l'*élévation dramatique*. Noverre Collin, dans ses *Lettres sur les arts imitateurs* (1802), rapporte à ce sujet les critiques que lord Chesterfield opposait au jugement de l'acteur Garrick qui, tout en préférant la tragédienne Dumesnil, louait la métamorphose opérée dans le talent de Mlle Clairon. « Elle a, disait lord Chesterfield, un ridicule qui est assommant : c'est d'être perpétuellement montée sur les échasses de la tragédie, de ne parler et de n'agir qu'en impératrice de théâtre. Quo l'on soit pénétré, deux heures de la journée, du rôle dont on doit se débarrasser le soir, à la bonne heure ; mais ne s'exprimer perpétuellement que d'après le personnage que l'on doit représenter, en afficher sans cesse le caractère, le ton et le maintien, est une chose ridicule. L'art d'un grand acteur est de faire oublier jusqu'à son nom, lorsqu'il paraît sur la scène. C'est ce que vous savez si bien faire, mon cher Garrick; aussi, lorsque je viens chez vous, c'est pour vous voir et causer avec mon ami, et je n'y viendrais sûrement pas si j'étais assuré de n'y trouver qu'un roi ou un empereur. »

T. U., *Grenoble*. — Voici, en résumé, le récit que Plutarque, dans son traité : *De la cessation des oracles* (Œuvres morales), attribue au rhéteur Epithersès, sous le règne de Tibère. Un jour qu'il naviguait de Grèce en Italie, le vent tomba en vue des îles Echinades, et le vaisseau se trouva porté dans le voisinage de Paxos. Là, on entendit avec effroi une voix venant de l'intérieur de l'île, qui appelait Thamous. (C'était le nom du pilote.) Celui-ci n'ayant pas d'abord répondu, la voix l'appela une seconde fois, puis une troisième fois. Thamous cria enfin : « Je suis ici, que faut-il que je fasse? » La voix lui commanda, une fois qu'il serait arrivé à la hauteur de Palodès, d'annoncer que le Grand Pan était mort. A Palodès, un calme plat ayant retenu le vaisseau à proximité de la côte, Thamous cria vers la terre : « Le Grand Pan est mort. » Alors on ouït s'élever un concert de plaintes et de lamentations. A l'époque de Plutarque, les Grecs, jouant sur le nom de Pan, qu'ils rapprochaient de *to pan* (le tout), avait fait de l'ancien dieu des bergers et des bois une personnification de l'Univers. La mort du Grand Pan, c'est la fin des divinités de la nature.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 66. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon un ?... pied léger, on le passe.
Mon deux ?... Ah ! celui là tient bien.
Préparant mes entiers, dans la campagne grasse.
Le soc creuse.,. Voyons, « creuse » ne vous dit rien ?

Sur la montagne ou dans la plaine,
Mon un vous donne un son de cor ;
Mon deux est beau, la poche pleine,
Et, poche vide, il l'est encor.
Mon tout, d'une espèce vorace,
Comme symbole est souvent pris
Pour désigner toute une race,
Objet de haine et de mépris.
Un amer auteur dramatique
Choisit ce nom et l'a cloué,
Tel un hibou sur un portique,
Au front d'un chef-d'œuvre loué.

CHARADE

PAR C. C.

Dans un solo de flûte
Qu'un artiste exécute
J'aime bien mon premier,
Surtout s'il sort dernier.

Bien que près de la chute
L'écho le répercute,
C'est au moins singulier,
J'en prends chez le meunier.

Charade peu savante,
Pas du tout absorbante,
Et facile à trouver.

Lors, mets-toi donc en garde,
Ouvre les yeux, regarde :
Devant toi, c'est l'entier.

SÉLAM

PAR MARGUERITE C.

Oranger, seringa, nénuphar, orchidée
Églantine, bleuet, Iris, rose, pensée :
Rangez toutes ces fleurs, en ordre, s'il vous plaît
De façon qu'elles vous expriment un souhait !

COMPOSITION A DOUBLE SENS

COMMUNIQUÉ PAR C. CHAPLOT

La lettre suivante, un des plus beaux exemples de ce genre, fut écrite par Madame de Saint-André au prince de Condé, emprisonné à Orléans, après la conjuration d'Amboise. Comment convient-il de la lire pour avoir sa signification réelle ?

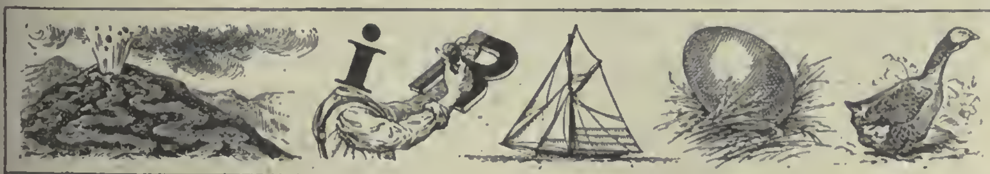
Croyez-moi, prince, préparez-vous à
la mort. Aussi bien, vous sied-il mal de
vous défendre. Qui veut vous perdre est
ami de l'État. On ne peut rien voir
plus coupable que vous. Ceux qui,
par un véritable zèle pour le roi,
vous ont rendu si criminel étaient
honnêtes gens et incapables d'être
subornés. Je prends trop d'intérêt à
tous les maux que vous avez eus en
votre vie pour vouloir vous taire
que l'arrêt de votre mort n'est plus
un si grand secret. Les scélérats,
car c'est ainsi que vous nommez ceux
qui ont osé vous accuser, méritaient
aussi justement récompense que vous
la mort qu'on vous prépare; votre seul
entêtement vous persuade que votre seul
mérite vous a fait des ennemis
et que ce ne sont pas vos crimes
qui causent votre disgrâce. Niez
avec votre effronterie accoutumée
que vous ayez eu aucune part à
tous les criminels projets de
la conjuration d'Amboise. Il n'est pas,
comme vous vous l'êtes imaginé, im-
possible de vous en convaincre A
tout hasard, recommandez-vous à
Dieu.

RÉBUS HISTORIQUE

PAR C. C.

En 1848, le célèbre graveur Oudiné avait modelé une superbe tête de république pour les pièces de 5 francs grand module. Au-dessus de cette tête on lisait la légende Liberté. Égalité. Fraternité. Au-dessous de la figure se trouvait la signature de l'artiste, suivie d'une étoile. Comment un joyeux plaisant s'ingénia-t-il à rendre, dans une phrase humoristique, ce qu'il y avait sur la pièce.

RÉBUS N° 67. — Par G. Tricoup.



ÉNIGME

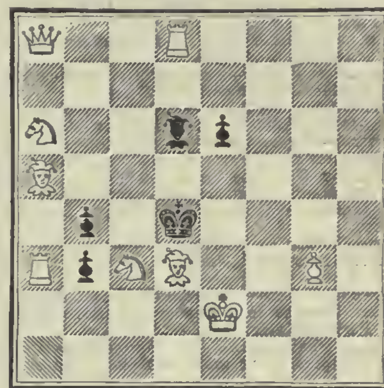
PAR SAINT-JOVIAL

J'ai des montagnes, j'ai des plaines
Mouvantes sous un lourd ciel gris,
Et des vents les fortes haleines
Sur moi font bien prendre le ris.
Je porte galons ou dentelles,
Qui font souvent battre le cœur;
Prudent, pour éviter les belles,
Deux fois, par moi, restez vainqueur.
Mais voici qu'un cas plus complexe
Attend votre sagacité :
Brusquement je change de sexe...
Soyez alors de mon côté.

ÉCHECS

Problème, par Gittins.

NOIRS (5)



BLANCS (9)

Mat en deux coups.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de janvier :

RÉBUS N° 64. — Placée entre l'enclume anglaise et le marteau russe, la Perse est à peu près annihilée (*Placet, antre l'enclume anglaise, aile marte* **O** *russe la percé tape œufs pré* **A** *nid tlets.*)

CHARADES. — Italie. Tripolitaine.

TRIANGLE SYLLABIQUE :

LA	BY	RIN	THE
BY	ZAN	CE	
RIN	CE		
THE			

CHARADE DRAMATIQUE. — Bordeaux.

ÉNIGME. — Terme.

DAMES :

B :	33-28	37-31	36-31	46-41	38-33	24-2	2-34
N :	22-44	26-28	27-36	36-47	47-29	15-24	perdu

JEU DE LETTRES. — En ajoutant aux mots donnés les lettres de la fable : *Les animaux malades de la peste*, on obtient les mots : *Corneille, abeille, isard, alose, dindon, agami, mulot, taon, puce, erocet, hermine, lama, lapin, mante, daim, eider, mésange, canard, ocelot, râle, ânon, perche, verdier, serin, linot, héron.*

MÉTAGRAMME (et non LOGOGRIPHE, comme nous l'avons imprimé par erreur). — Couche. Bouche. Douche. Louche. Mouche. Souche. Touche.

RÉBUS N° 65. — Péché avoué est presque absous (*Pécher avoué haie presse cab sou*).

Les solutions seront données au n° 62 (avril).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

KERSOPOULOFF. — *Essai de bibliographie franco-bulgare.* Paris, Champion.

MAITLAND-ANDERSON. — *La Bibliothèque de l'Université de Saint-Andrews.* Paris, Champion.

PHILOSOPHIE

DUGAS (L.). — *L'Education du caractère.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

LUBAC (J.). — *La Valeur du spiritualisme.* Paris, Grasset. In-16. 3 fr. 50.

MORNET. — *Les Sciences de la nature en France au XVIII° siècle.* Un chapitre de l'histoire des idées. Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

RÉMOND (A.) et P. VOIVENEL. — *Le Génie littéraire.* Paris, Alcan. In-8°.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BAUDOT (Jules). — *Le Missel romain.* Ses origines, son histoire. T. Ier : *Les premières origines et les Sacramentaires.* Paris, Bloud. In-16. 1 fr. 20.

BOURCEAU (E.-P.). — *La Messe. Etude doctrinale, historique et liturgique.* Paris, Beauchesne. In-16. 2 fr. 50.

COUBÉ (abbé S.). — *Gloires et Bienfaits de l'Eucharistie.* Paris, Lethielleux. Petit in-8°.

DUPLESSY (E). — *Le Pain évangélique.* Explication dialoguée des évangiles des dimanches et fêtes d'obligation. T. Ier. Paris, Téqui. In-18. 2 francs.

GIBERGUES (abbé de). — *Entretiens sur l'Eucharistie.* Paris, de Gigord. In-18 jésus.

GRISELLE (abbé E.). — *Profils de jésuites du XVII° siècle.* Paris, Desclée, de Brouwer et Cie. In-8°.

GUIRAUD (chanoine J.). — *A travers trente ans d'apostolat* (1881-1911). Paris, Vic et Amat. Petit in-8°. 3 fr. 50.

JANVIER. — *Exposition de la morale catholique.* I. *La Foi, son objet et ses actes.* Paris, Lethielleux. Petit in-8°. 4 fr.

LEENHARDT (C.). — *La Vie de J.-F. Oberlin,* de D.-E. Stœber, refondue sur un plan nouveau, complétée et augmentée. Avec planches. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 10 francs.

MONOD (Horace). — *Sermons, Fragments et Lettres,* avec un portrait hors texte. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-16. 3 fr. 50.

PAUTHE (abbé L.). — *Lacordaire,* d'après des documents nouveaux. Précédé de lettres de Mgr Mignot et d'Etienne Lamy. Paris, Gabalda. In-8°. 6 fr. 50.

RONDEAU (chanoine E.). — *Histoire du monastère des Ursulines d'Angers.* Avec grav. et 1 plan. Angers, Grassin. In-16.

ROUSSEL (A.). — *Le Bouddhisme primitif.* Paris, Téqui. In-16. 4 francs.

SEYYED ALI MUHAMMED, dit LE BAB. — *Le Beyan persan.* Traduit du persan, par A.-L.-M. Nicolas. Paris, Geuthner. In-16.

Chez Oudin, le t. XI [la Révolution (1791-1794)] de l'ouvrage : *les Martyrs.* Recueils de pièces authentiques sur les martyrs, depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle. Petit in-8°.

Anonymi auctoris expositio Officiorum Ecclesiæ, Georgio Arbelensi vulgo adscripta. Edidit R. H. Connolly. O. S. B. Paris, Poussielgue. In-8°. [*Corp. scriptor. christian. oriental ; Scriptores Syri ; Textus ; Series secunda.* Tome 91.]

Histoire de l'ordre de Fontevrault (1100-1908) par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault de Boulaur (Gers). 1re partie : *Vie de Robert d'Arboissel.* Avec grav. Auch, Cocharaux. In-8°.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

CHATEAUBRIAND. — *Correspondance générale,* publiée par Louis Thomas. Avec 1 portrait. T. Ier. Paris, Champion. In-8°.

DERAINE (Em.). — *Au pays de Jean de La Fontaine.* Paris, A. Picard et fils. In-8°.

DE SMET (Joseph). — *Lafcadio Hearn. L'Homme et l'Œuvre.* Paris, « Mercure de France ». In-18 jésus.

DUVAL (Frédéric). — *Les livres qui s'imposent. Vie chrétienne. Vie sociale. Vie civique.* Paris, Beauchesne. In-8°.

GAUTIER (Théophile). — *Le Thermodon,* poème. Avec les six « cartons » gravés par Lucas Vostermann, d'après Rubens. Paris, Fasquelle. Grand in-4°. 15 francs.

MAGNE (Emile). — *Voiture et les Années de gloire de l'hôtel Rambouillet.* Avec portraits et documents. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

RAVASI (Sofia). — *Leopardi et Mme de Staël.* Milan, tipografia sociale; Paris, Champion. In-8°.

ROLLAND (Joachim). — *La Tragédie française au XVI° siècle : les Juifves.* Paris, Sansot. In-8°.

SAINTE-BEUVE. — *Lettres inédites à Charles Labitte,* avec une introduction et des notes, par Ch. Sangnier. Paris, Champion. In-8°.

STENDHAL. — *Le Rouge et le Noir.* Introduction par Casimir Stryienski. Paris, Larousse. 2 vol. petit in-8° à 1 fr. le vol.

TIBBAL (André). — *Hebbel, sa vie et ses œuvres.* Paris, Hachette. In-8°, 12 francs.

VOIZARD (François). — *Sainte-Beuve. L'Homme et l'Œuvre.* Lyon, Rey. In-8°. [Thèse 1911.]

BEAUX-ARTS

BÉNÉDITE. — *Ignacio Zuloaga.* Avec illustrations. Paris, 17, rue Bonaparte. In-4°.

NICOLE (G.). — *Catalogue des vases peints du musée national d'Athènes.* Supplément, accompagné d'un album in-f° de 21 planches. Préface de Maxime Collignon. Paris, Champion. In-8°.

SCHUMANN (Robert). — *Lettres choisies de R. S.* (1828-1854). Traduites de l'allemand, par Mathilde P. Crémieux. 2e recueil. Paris, Fischbacher.

SERVIÈRES (Georges). — *Emmanuel Chabrier.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

Les Paraboles, illustrées par Eugène Burnand. Avant-propos, par E.-M. de Vogüé. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-4°.

Chez Hachette, le t. IX de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité,* de Perrot et Chipiez : *la Grèce archaïque,* par Georges Perrot. Grand in-8°. 30 francs.

ŒUVRES MUSICALES

DEUTSCH DE LA MEURTHE (Henry). — *Icare,* épopée lyrique en 3 tableaux, orchestration de Camille Erlanger. Piano et chant. Paris, Astruc; Enoch. 10 francs.

JONGEN (J.). — Fantaisie pour orchestre sur deux noëls populaires wallons, pour orchestre. Partit. d'orch. Paris, Durand. 40 francs.

MAZELLIER (J.). — *Circenses,* poème symphonique. Partit. d'orch. 15 francs.—*Impressions d'été,* suite pour orchestre. Partit. d'orch. 25 francs. Paris, Digoudé-Diodet.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

AUBRYNEAU et A. FEVRET. — *Essai de bibliographie pour servir à l'histoire.* Fasc. Ier. Paris. Leroux. In-8°.

BLANCHOT (colonel C.). — *L'Intervention française au Mexique.* Avec plans, portraits et vignettes. Paris, E. Nourry. 3 vol. in-8° à 7 fr. 50 le vol.

DELOCHE (Maximin). — *La Maison du cardinal de Richelieu.* Document inédit. Paris, Champion. Grand in-8°.

LAPIERRE (Dr A.). — *Campagne des émigrés dans l'Argonne, en 1792.* Sedan, Génin. In-8°.

MATHUISIEULX (H.-M. de). — *La Tripolitaine d'hier et de demain.* Avec gravures et cartes. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

MAURAN (D^r^). — *La Société marocaine.* Paris, Paulin et Cie. In-8° illustré. 5 francs.

MOYSSET (Henry). — *L'Esprit public en Allemagne vingt ans après Bismarck.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

RENAUD (A.). — *Chalon. Esquisses historiques,* Avec illustrations. Chalon-sur-Saône, Paul Boyer. In-8°.

SABATIER (A.). — *Sigillographie historique des administrations fiscales, communautés ouvrières et institutions diverses ayant employé des sceaux de plomb* (XIVe-XVIIIe siècles). Plombs historiés de la Saône et de la Seine. Paris, Champion. Grand in-8°.

SÉGUR (marquis de). — *Silhouettes historiques.* Paris, Calmann-Lévy. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Cahiers de doléances pour les états généraux de 1789 : évêchés de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Paris, Leroux. In-8°.

Carte d'Afrique au 15 000 000e, dressée par Chesneau, remaniée (convention franco-allemande, 4 novembre 1911 ; annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque par l'Italie, novembre 1911). Paris, Hachette. 50 centimes (Atlas Schrader).

Carte de Beni-Mestrine en couleurs, à l'échelle de 1/200 000e. Paris, ministère de la Guerre.

Carte de la Tunisie en couleurs, au 50 000e : *Environs de Médénine.* Paris, ministère de la Guerre.

Carte de la Tunisie en couleurs, à l'échelle de 1/100 000e. Feuilles : *71, El Hamma du Djérid; 99, Bhoumrassene; 107, Douirat; 123, Bir Touila.* Paris, ministère de la Guerre. 1 fr. 20 la feuille.

V. aussi § Sc. MATHÉMATIQUES, MASCART.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

JORE (L.). — *La République de Liberia.* Paris, Larose et Tenin. In-8° (Thèse).

PELLETIER (Madeleine). — *Philosophie sociale. Les Opinions. Les Partis. Les Classes.* Paris, Giard et Brière. In-18 jésus. 2 francs.

PEREIRE (Alfred). — *Autour de Saint-Simon.* Documents originaux. Paris, Champion. In-12. 3 fr. 50.

Manuel des cultes. Législation. Jurisprudence. Paris, Dalloz. In-18 jésus.

Recueil international des traités du XXe siècle contenant l'ensemble du droit conventionnel entre les Etats et les sentences arbitrales. Année 1905. Paris, Rousseau. Grand in-8° à 2 col.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

HEYWOOD et FRÉCHET. — *L'Equation de Fredholm et ses applications à la physique mathématique.* Avec une préface et une note de J. Hadamard. Paris, Hermann. In-8°.

LALESCU. — *Introduction à la théorie des équations intégrales.* Paris, Hermann. In-8°. 4 francs.

MASCART (Jean). — *Impressions et observations dans un voyage à Ténériffe.* Avec reproductions photograph. Paris, Flammarion. In-8°. 7 fr. 50.

POINCARÉ (Henri). — *Leçons sur les hypothèses cosmogoniques,* professées à la Sorbonne. Rédigées par Henri Vergne. Paris, Hermann. In-8°. 12 francs.

THOMAS et GAUTHIER. — *Notions fondamentales d'analyse qualitative.* Avec fig. et 1 planche. Paris, Gauthier-Villars. In-8° 10 francs.

Annuaire pour l'an 1912, publié par le bureau des longitudes. Paris, Gauthier-Villars. In-18. Broché, 1 fr. 50; cartonné, 2 francs.

SCIENCES NATURELLES

CARDOT (Ch.). — *Le Trias inférieur de la haute vallée de l'Ognon.* Avec planches et cartes. Belfort, typogr. et lithogr. Eugène Devillers. Broch. in-8°.

Expédition antarctique française (1903-1905), commandée par le Dr Jean Charcot. Hydrographie. Physique du globe. Avec fig. et planches. Paris, Gauthier-Villars. In-4°. 25 francs.

Laboratoire d'histologie du Collège de France. Travaux de l'année 1910. Paris, Masson. In-8°.

Chez Colin, le fascic. 3 du t. II du *Traité de géologie de Haug.* In-8°. 11 francs.

Chez Masson, le fascic. 7 du t. Ier de *la Flore générale de l'Indo-Chine.* In-8°. 8 francs.

MÉDECINE

CUNÉO (Bernard). — *Maladies des nerfs.* Avec fig. Paris, Baillière. In-8° (fasc. 10 du Traité de Le Dentu et Delbet).

LEGUEU et MICHON. — *Maladies de la vessie et du pénis.* Avec fig. Paris, Baillière. In-8° (fasc. 30 du Traité de chirurgie, de Le Dentu et Delbet).

ROUVIÈRE (H.). — *Précis d'anatomie et de dissection.* Préf. du Pr Nicolas. T. Ier : tête, cou, membre supérieur. Paris, Masson. In-8°. 12 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

BIÈGE (H.). — *Le gaz d'éclairage et ses applications modernes.* Avec fig. Paris, Desforges. In-8°.

EBERHARDT (Ph.). — *La Sésame de l'Extrême-Orient.* Avec fig. et pl. Paris, Challamel. In-8°.

FOUQUET (J.-L.). — *Dictionnaire pratique de la maçonnerie.* Avec fig. Paris, Massin. In-8°.

GASTON (Robert). — *La Théorie de l'aviation.* Avec fig. Paris, Vivien. In-8°. 1 fr. 50.

HENRY (Yves). — *Le Maïs africain,* culture et production au Dahomey. Paris, Challamel. In-8°.

LACOIN (Louis). — *Les Modèles réduits d'aéroplanes.* Guide du constructeur. Avec fig. Paris, 86, rue La Fontaine. In-16.

LELOUP (J.). — *Premières Notions de navigation aérienne.* Paris, Rusier. In-16. 4 francs.

MAIGNE et G. PETIT. — *Nouveau Manuel complet du tanneur, du corroyeur et du hongroyeur.* Edition entièrement refondue par Georges Petit. Avec fig. Paris, Mulo. 2 vol. in-18. 6 francs les 2 vol. (Manuel Roret).

SÉE (Alexandre). — *Les lois aéronautiques des hélices aériennes.* Avec fig. et graphiques. Paris, librairie aéronautique. In-8°.

STEPHAN (P.). — *Les Chemins de fer aériens.* Traduit de l'allemand par A. Moreau. Avec fig. et 2 planches. Paris, Geisler. In-8°. 12 fr. 50.

ART MILITAIRE

BRUNEAU (général). — *Paroles d'un soldat.* Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-16. 3 fr. 50.

CAMON (colonel). — *La Guerre napoléonienne.* Avec croquis et cartes. Paris, Chapelot. 2 vol. in-8°.

COURCY (capitaine A. de). — *La Justice militaire en Europe.* Fascic. Ier : Italie. Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-16. 2 fr. 50.

LAFARGUE (lieutenant de). — *L'Aviation,* par un cavalier. Avec fig. et cartes. Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-8°. 1 fr. 50.

PERCIN (général). — *L'Artillerie au combat.* Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-8°. 2 francs.

REPINGTON (colonel). — *Les manœuvres impériales allemandes en 1911.* Traduit de l'anglais par Réginald Kann. Nancy et Paris, Berger-Levrault. Broch. in-8°.

REVOL (J.-L.). — *De la police judiciaire maritime dans les divers établissements de la marine et à bord des navires de l'Etat.* Toulouse, Alti. Petit in-8°.

ROUSSEAU (capitaine). — *Le Soldat et la Section au service en campagne.* Avec croquis. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 5 francs.

WEILLER (capitaine). — *Cours d'hygiène pratique.* Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. In-8°.

ENSEIGNEMENT. — SPORTS. — DIVERS.

ANCEL et BOUCHER. — *Morale.* Paris, Delagrave. In-8°. 1 fr. 50.

CLARETIE (Georges). — *Drames et comédies judiciaires. Chroniques du palais.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-16. 3 fr. 50.

FŒRSTER (F.-W.). — *Pour former le caractère.* Paris, Fischbacher. In-16.

LEGRAND (Dr Max-Albert). — *L'Estomac. Hygiène, maladies, traitement.* Paris, Larousse. Petit in-8°. 1 franc.

MÉGNIN (Paul) et l'abbé FOURNIER. — *Les Épagneuls.* Avec photogravures. Vincennes, au journal *l'Eleveur.* In-8°. 4 francs.

MEYER (Arthur). — *Ce que je peux dire.* Avec 1 portrait. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

MOREAU, CHARLEMONT, LUSCIEZ et DERIAZ. — *La Boxe.* Introduction de M. le duc Decazes. Paris, Larousse. Petit in-8°. 2 francs.

PRIEZ (J.). — *Manuel-guide pratique des fondateurs et actionnaires de sociétés anonymes.* Paris, Roger. In-16. 3 francs.

SCHOPENHAUER. — *Mémoires sur les sciences occultes.* Magnétisme animal et magie. Le Destin de l'Individu. Essai sur l'apparition des esprits et ce qui s'y rattache. Traduit de l'allemand par G. Platon. Paris, Leymarie. In-18 jésus. 8 francs.

Code interprète Veslot (édition française). Paris, Larousse. 1 vol. in-8°. 100 francs.

Codigo interprète Veslot (édition espagnole). Paris, Larousse. 2 vol. in-8°. 125 francs.

La France. Histoire et géographie économiques. Etudes publiées sous la direction de Maurice Vitrac. T. Ier : Les frontières méridionales. Paris, 46, rue de Londres.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Février 1912 au 14 Mars 1912

15 février (jeu.). — Au Reichstag, le chancelier de Bethmann-Hollweg lit une déclaration officielle où il se félicite, pour les bonnes relations anglo-allemandes, du voyage à Berlin de lord Haldane.

— Sun Yat Sen et les membres du cabinet républicain de Nankin remettent leur démission à l'Assemblée. Yuan Chi Kaï est élu à l'unanimité président provisoire de la République chinoise.

16 février (ven.). — M. Garcia Prieto, ministre des affaires étrangères d'Espagne, fait savoir à M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, qu'il accepte la proposition transactionnelle anglaise, relative au régime financier et à la question douanière.

— Au Reform Club de Manchester, M. Edward Grey, ministre des affaires étrangères, entretient l'assemblée des rapports anglo-allemands et de la visite de lord Haldane à Berlin.

— Première représentation, au théâtre des Arts : *la Profession de Mme Warren*, pièce en quatre actes, de M. Bernard Shaw, version française de M. et Mme Augustin Hamon.

17 février (sam.). — M. André Liesse est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Levasseur, décédé.

— M. de Kiderlen-Wæchter présente au Reichstag des explications sur l'affaire marocaine.

— Mort, à Vienne, du comte Aloys Lexa d'Æhrenthal, président du conseil des ministres d'Autriche-Hongrie.

18 février (dim.). — Le général Caneva est de retour à Tripoli.

— Première représentation, au théâtre Femina : *Bianca Capello*, drame historique en quatre actes et huit tableaux, en prose mêlée de vers, de MM. Camille Le Senne et Guillot de Saix.

— A Sarajevo, manifestation croate contre la Hongrie.

19 février (lun.). — Le comte Berchtold, successeur du comte d'Æhrenthal, prête serment entre les mains de l'empereur. Le baron Burian, ministre des finances, donne sa démission.

— En Norvège, le général Brathe forme un nouveau cabinet : MM. Brathe, *présidence et défense nationale ;* Irgens, *affaires étrangères ;* professeur Stang, *justice ;* Bracnne, *travaux publics ;* Enge, *agriculture ;* Fredrik Konow, *finances ;* Lindvik, *commerce ;* Liljedahl, *instruction publique.*

— Réouverture des cours de la Faculté de médecine.

20 février (mar.). — En Autriche-Hongrie, M. de Bilinski est nommé ministre commun des finances.

— En Chine, Li Huan Young, ancien commandant des forces révolutionnaires dans le On-Chang, est élu vice-président de la République par l'Assemblée nationale.

— Première représentation, à l'Œuvre : *Futile*, pièce en un acte, de M. François Bernouard. — *La Visionnaire*, drame en deux actes, de M. Joseph-Renaud. — *Ce bougre d'original*, tragédie en un acte, de M. Gabriel Soulages. — *Le candidat Machefer*, comédie en un acte, de MM. Charles Hellem et Pol d'Estoc, d'après une nouvelle d'Émile Faguet.

— Vu la gravité de la crise charbonnière en Angleterre et l'échec des tentatives de conciliation, M. Asquith invite les délégués des mineurs et ceux des patrons mineurs à venir conférer avec le gouvernement.

21 février (mer.). — Nouvelle conférence, à Madrid, entre M. Garcia Prieto, secrétaire d'État, M. Geoffray, ambassadeur de France, et sir M. de Bunsen, ambassadeur d'Angleterre. Le contre-projet espagnol est remis à M. Geoffray.

— A Londres, réunion des représentants des mineurs d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Autriche.

— Échange de dépêches de félicitations entre le comte Berchtold et M. de Bethmann-Hollweg.

— Dans un discours prononcé à Columbia, M. Roosevelt déclare faire partie des républicains dissidents opposés à M. Taft.

— Première représentation, à l'Athénée : *Le cœur disposé...*, comédie en trois actes, de M. Francis de Croisset.

22 février (jeu.). — Le Parlement italien reprend ses séances pour la première fois depuis le début des hostilités avec la Tripolitaine. A la Chambre, des discours sont prononcés par le président, M. Marcora, par le général Spingardi, ministre de la guerre, etc. M. Giolitti, président du conseil, dépose un projet de loi ratifiant le décret du 5 novembre 1911 et proclamant la souveraineté italienne sur la Libye (la Tripolitaine et la Cyrénaïque). Des manifestations enthousiastes accueillent les orateurs. Il en est de même au Sénat, où M. Giolitti prend encore la parole.

— M. Asquith reçoit au Foreign Office les représentants de la Fédération nationale des mineurs, puis les délégués des Sociétés minières. Aucune solution n'est obtenue.

— Première représentation, au Vaudeville : *Bel Ami*, pièce en huit tableaux, tirée du roman de Guy de Maupassant par M. Fernand Nozière.

23 février (ven.). — A Londres, les délégués des propriétaires des mines vont rendre visite au premier ministre et à ses confrères. Conférence de M. Asquith avec le roi.

— Au Parlement italien, la politique ministérielle est approuvée par 431 voix contre 38.

— Mort, à Paris, du peintre Jules Lefebvre, membre de l'Académie des beaux-arts.

24 février (sam.). — Deux croiseurs italiens, le *Ferruccio* et le *Garibaldi*, bombardent le port de Beyrouth après avoir coulé deux vaisseaux turcs : la canonnière *Avm Illah* et le destroyer *Angora*.

— Le Sénat italien approuve l'annexion de la Tripolitaine.

— A Londres, le lord-maire reçoit, à Mansion House, une centaine de maires d'Angleterre et du Pays de Galles, qui votent un ordre du jour relatif à la crise du charbon.

25 février (dim.). — Mort, en son château de Colmarberg, de Guillaume-Alexandre, grand-duc de Luxembourg.

— Manifestations antihongroises à Fiume, Mostar, etc.

— Le gouvernement turc décide l'expulsion des Italiens des vilayets d'Alep, Jérusalem, Damas, Beyrouth (à l'exception des religieux).

26 février (lun.). — Dans le comté de Derby, à Alfreton, 1.300 mineurs interrompent leur travail et commencent la grève des charbonnages anglais.

27 février (mar.). — A Londres, conférence entre les délégués ouvriers et patrons et le gouvernement anglais.

— Les troupes italiennes de Tripolitaine occupent la hauteur du Mergheb et repoussent les Turco-Arabes.

— Dans la république Dominicaine, constitution du ministère Eladio Victoria.

— Le Reichstag approuve la convention internationale contre la traite des blanches.

— A la Canée, les consuls des puissances insistent énergiquement auprès du gouverneur de la Crète pour le maintien du *statu quo*.

28 février (mer.). — A Londres, suite des conférences entre le gouvernement, les délégués des mineurs et les patrons.

— Réception, par la municipalité parisienne, du maire et des délégués de la municipalité de Sofia.

— A Sofia, le Sobranié approuve la prolongation du traité de commerce avec l'Italie jusqu'en 1917.

— Au Mexique, les insurgés s'emparent de Juarez.

29 février (jeu.). — M. Denys Cochin est reçu à l'Académie française par M. Gabriel Hanotaux.

— En Angleterre, 902.000 mineurs (chiffres officiels) sont déclarés en grève. — A la conférence nationale des mineurs réunie au Foreign Office, M. Asquith déclare que le gouvernement admet le principe d'un minimum de salaire.

— A Pékin, les soldats de la 3e division du corps des gardes de Yuan Chi Kaï se mutinent et livrent une partie de la ville au pillage. Le quartier des Légations est mis en défense.

— Première représentation, à l'Opéra-Comique : *les Fugitifs*, épisode lyrique en deux actes, tiré d'une nouvelle de M. François de Nion, poème de M. Georges Loiseau, musique de M. André Fijan.

— Les souverains belges arrivent à Cannes.

1er mars (ven.). — Dans les charbonnages anglais, la grève est générale : plus d'un million de mineurs chôment.

— A Pékin, les soldats continuent le pillage.

— A Londres, manifestation des suffragettes, qui brisent les devantures des magasins.

— Le chanoine Ulysse Chevalier est élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Saglio.

— A la Chambre, M. Jacques Piou, critiquant les procédés suivis dans la conclusion des traités secrets, demande la revision de l'article 8 de la loi constitutionnelle. Il propose que, dorénavant, le conseil des ministres soit assisté d'un comité de sénateurs et de députés, destiné à assurer la continuité de l'action politique.

2 mars (sam.). — Les troupes des colonels Brulard et Taupin entrent en contact avec les Zemmours dissidents, près du douar Tafondeït.

3 mars (dim.). — Dans le district minier rhéno-westphalien de la Ruhr, de nombreuses assemblées ont lieu, où il est fait appel à l'entente.

— Tien-Tsin est pillé par les soldats révoltés. Le médecin allemand Schreyer est tué.

— Combat, à Derna (Tripolitaine), entre Italiens et troupes turco-arabes.

— Dans un discours prononcé à Patras, M. Venizelos, président du conseil, fait l'éloge de la situation politique, financière et militaire de la Grèce.

4 mars (lun.). — A Madrid, le ministre d'État envoie une réponse écrite aux observations de M. Geoffray, remises le 28 février.

— Les Italiens repoussent une attaque des Arabes autour du fort Lombardia, près de Derna : 8 officiers et 52 soldats tués.

— M. Asquith informe les Communes de la position prise par le gouvernement dans la crise minière.

— Nouvelle manifestation des suffragettes londoniennes.

— Mort, à Tarente, de l'amiral Aubry, commandant en chef des forces navales italiennes.

— M. Raymond Poincaré, président du conseil, recevant M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne, lui manifeste l'extrême désir du gouvernement de voir aboutir le plus tôt possible les négociations franco-espagnoles.

— A Budapest, importantes manifestations en faveur du suffrage universel.

5 mars (mar.). — En Chine, les mutins pillent les débits de tabac à Paoting-Fou.

— Au delà d'Aïn-Zara (Tripolitaine), une colonne italienne se heurte à une troupe turco-arabe et, après un sérieux engagement, se replie sur Tripoli.

— L'amiral Faravelli est nommé commandant des forces navales italiennes.

— Au conseil des ministres, M. Millerand, ministre de la guerre, soumet à la signature de M. Fallières, président de la République, un projet de loi organisant l'aéronautique militaire.

— A Quito, des soldats assassinent le général Giuseppe Andrade, commandant militaire du Guayaquil.

6 mars (mer.). — Le grand vizir El Mokri arrive à Tanger à bord du croiseur *Friant*, qui l'amène de Gibraltar. La population et les autorités marocaines lui font un accueil enthousiaste.

7 mars (jeu.). — Le comité exécutif de la Fédération des mineurs du Nord, ratifiant les propositions du congrès d'Angers, décrète une grève générale de 24 heures pour le lundi 11 mars.

— Premières représentations, à la Comédie Royale : *la Joie du sacrifice*, comédie en un acte, de M. J.-J. Bernard. — *Les Visiteurs nocturnes*, pièce en un acte, de M. Tristan Bernard. — *Jean III ou l'Irrésistible vocation du fils Mondoucet*, comédie en trois actes, de M. Sacha Guitry.

— Un télégramme reçu à Christiania de Hobart (Australie) annonce que l'explorateur norvégien Roald Amundsen aurait atteint le pôle sud le 14 décembre 1911 et y aurait séjourné jusqu'au 17.

— A la Chambre bavaroise, le nouveau ministère Hertling expose un programme conservateur.

8 mars (ven.). — A Londres, conférences du premier ministre et de ses collègues avec les membres du comité consultatif des propriétaires de mines et du comité exécutif des mineurs.

— Premières représentations au Trianon lyrique : *Cartouche*, opérette en trois actes, livret de MM. Hugues Delorme et Francis Gally, musique de M. Claude Terrasse.

— Le comte Khuen-Hedervary notifie à la Chambre des députés hongrois la démission du cabinet.

— A la Chambre, au cours de la discussion des interpellations sur la politique extérieure, M. Jaurès reproche à M. Pichon, ministre des affaires étrangères du cabinet Briand, de n'avoir pas mis la Chambre et son successeur au courant du lien moral qui existait entre l'affaire de la N'Goko-Sangha et celle du Maroc.

— Le Sénat des États-Unis ratifie les traités d'arbitrage avec la France et l'Allemagne, par 76 voix contre 3.

9 mars (sam.). — Les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et de Russie, sur l'ordre de leurs gouvernements respectifs, font séparément une démarche auprès du marquis di San Giuliano et lui demandent de faire connaître le minimum des conditions auquel l'Italie pense pouvoir conclure la paix avec la Turquie.

— Première représentation, à la Comédie-Française : *le Ménage de Molière*, comédie en 5 actes et 6 tableaux, par M. Maurice Donnay.

— La colonne Brulard est attaquée à 20 kilomètres au S. de Maaziz par les Zemmours.

— Le Reichstag réélit les présidents, à l'exception du socialiste Scheidemann.

— A Toledo (Ohio), le président Taft prononce un discours pour combattre les idées de M. Roosevelt sur le referendum populaire en matière judiciaire.

10 mars (dim.). — La grève est proclamée dans le bassin de la Ruhr par soixante-dix réunions publiques de mineurs des groupes socialistes, libéraux, polonais ; mais les associations chrétiennes déclarent qu'elles ne soutiendront pas la grève.

— La revue de printemps a lieu à Vincennes, en présence de M. Fallières, président de la République, de M. Millerand, ministre de la guerre. La foule applaudit avec enthousiasme la revue, le défilé des troupes, la charge finale et les brillantes évolutions des dirigeables et des aéroplanes.

— Yuan Chi Kaï est installé à Pékin comme président provisoire de la République chinoise. Il prête serment de fidélité à la République.

— Près d'Étampes, chute mortelle d'une aviatrice, Mlle Suzanne Bernard.

11 mars (lun.). — Le chômage est presque complet dans les mines de l'arrondissement de Douai.

— A Londres, la Fédération des mineurs décide d'accepter l'invitation de M. Asquith à se rencontrer dans une conférence avec les propriétaires des mines et les membres du gouvernement.

— Collisions entre mineurs et policiers, dans la Westphalie.

— A Madrid, la démission du ministre des travaux, M. Gasset, entraîne celle du cabinet espagnol. M. Canalejas, qui conserve la majorité à la Chambre, est aussitôt chargé par le roi de constituer un nouveau ministère.

— Le docteur J. Lucas-Championnière est élu membre de l'Académie des sciences, en remplacement de Lannelongue.

— A Tobrouk, engagement entre Italiens et Turco-Arabes ; ces derniers, après onze heures de combat, sont repoussés.

— On apprend le rappel (signé par l'empereur le 8) de M. Tcharykov, ambassadeur de Russie à Constantinople, nommé membre du Sénat. Ce rappel, qui peut être interprété comme une disgrâce, est fort commenté et considéré comme un désaveu de la politique de ménagements envers la Porte suivie par ce diplomate.

12 mars (mar.). — Au Foreign Office, conférence mixte des délégués mineurs, des propriétaires de mines et des membres du gouvernement.

13 mars (mer.). — La conférence entre patrons et ouvriers mineurs se poursuit durant toute la journée.

— En Allemagne, dans le bassin de la Ruhr, les collisions sanglantes se multiplient entre les mineurs grévistes et la troupe.

14 mars (jeu. Mi-Carême). — Le roi d'Italie Victor-Emmanuel III, se rendant en voiture au Panthéon pour assister au service solennel à la mémoire du roi Humbert, est l'objet d'un attentat du fait de l'anarchiste Antonio Dalba. Il n'est pas atteint par les balles de l'assassin, qui blessent le major des carabiniers Lang.

— Dans la région minière de la Ruhr, Herne est mis en état de siège.

— A Madrid, nouvel entretien de l'ambassadeur de France avec M. Garcia Prieto, ministre des affaires étrangères d'Espagne.

— La Porte approuve la nomination de M. de Giers, ministre de Russie à Bucarest, comme ambassadeur à Constantinople.

— Mort, à Paris, du vice-amiral Cavelier de Cuverville.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

J. C., *Lille.* — Nous attendons pour cela que l'*accord* soit fait, voté et signé.

R. B., *Liège.* — Vous avez perdu votre pari, car votre adversaire a raison : c'est *chacun* qu'il faut, et non *chaque*.

G. D., *Niort.* — Le nom vulgaire de *femelle du faisan* a été donné à la canepetière ou petite outarde, à cause de la délicatesse de sa chair.

M. H., *Orléans.* — L'œuvre dont vous parlez a eu le sort qu'elle méritait : elle n'a fait que passer sur l'affiche. Nous la connaissons : elle ne vaut pas un compte rendu.

J. L., *Rennes.* — La véritable orthographe du mot est *expandeur;* vous trouverez d'ailleurs la définition de ce mot dans un prochain numéro du *Larousse Mensuel*.

L. C., *Belgique.* — Nous ignorons le mot « normaliste ». Mais le mot « normalien » est consacré par un glorieux usage.

M. F., *Fontenay.* — *Trenat* est une simple faute d'impression. L'édition de 1874 porte : « Celle qui m'aime est-elle encore à NAÎTRE? »

G. B., *Corbeil.* — Le mot *impavide* figure au *Nouveau Larousse illustré* en sept volumes. Nous n'avons pas de raison pour le donner comme une nouveauté dans le *Larousse Mensuel*.

G., *Laon.* — Vous avez raison. Le renvoi des deux dernières lignes de l'article Portugal, dans le *Larousse Mensuel* de mars (n° 61), doit être corrigé ainsi : (V. *Nouveau Larousse illustré*, t. VI, p. 1037.)

M. A., *Lyon.* — Vous confondez avec l'ancien *Petit Dictionnaire Larousse*. Le *Larousse classique illustré* est un nouveau dictionnaire, du format du *Petit Larousse illustré*. Son prix est de 3 fr. 30.

B. S., *Nantes.* — La réponse est fort spirituelle et rappelle un peu celle que fit Piron. Un ami reprochait un jour à l'auteur de la *Métromanie* de s'être grisé un vendredi saint. « Il est bien permis, répondit Piron, que l'humanité chancelle, quand la Divinité succombe. »

E. D., *Brest.* — Cela vaudrait mieux, sans doute ; mais nous n'avons pas assez de place pour pouvoir dire tant de choses à la fois. Et puis, est-il bien prudent de traiter si vite des questions aussi délicates et peut-être pas très bien connues encore?

G. C., *Paris.* — 1° Veuillez vous adresser à l'atelier de moulages du musée du Louvre, ou à celui du musée du Trocadéro ; on pourra sans doute vous y renseigner. 2° Vous trouverez aux mots *Aphrodite* et *Vénus* du *Nouveau Larousse* les principaux types figurés de la déesse.

S. B., *Vienne.* — Nos chiffres sont exacts. Nous avons dit à l'article *Gravelotte :* « A la fin de la journée..., l'armée française restait maîtresse du plateau de Rezonville, après avoir lutté, avec 123.000 hommes, contre 230.000 Allemands. »

F. L., *Paris.* — Le mot *exploser* ne figure pas dans le *Larousse illustré*, parce qu'au moment de la publication de cet ouvrage, ce néologisme n'existait pas ; mais il a pris place dans le *Supplément*, et, de plus, il a été introduit dans tous nos dictionnaires : *Larousse pour tous*, *Petit Larousse illustré* et *Larousse classique illustré*.

G., *Paris.* — Ménage dit, en effet, que le mot *guillocher* viendrait du nom propre *Guillot*, ouvrier qui aurait été l'inventeur du guillochage. On peut supposer que, si le mot dérive d'un nom propre, ce nom doit être plutôt *Guilloche* que « Guillot », et l'on a constaté, en effet, l'existence de ce nom dès le XVe siècle. En tout cas, la question reste ouverte.

R. L., *Nice.* — Puisque vous citez Boileau, consultez-le donc ; il vous dira :

> Hâtez-vous lentement, et, sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

Nous ne saurions vous donner un meilleur conseil.

Rodolphe, *Montréal.* — Nous avons reçu les documents que vous avez eu l'amabilité de nous envoyer ; mais l'abondance des matières nous a mis dans l'obligation d'ajourner de numéro en numéro la publication des articles que vous attendez. Nous vous remercions de votre envoi et ferons notre possible pour vous donner satisfaction cette année.

R. G., *Nancy.* — C'est Cicéron (*De l'Orateur*, II, 9) qui appelle l'histoire : « le témoin des temps, la lumière de la vérité, la vie du souvenir, le guide de la vie, l'interprète du passé. » Voici le texte : « *Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.* »

A. L., *Saïgon.* — Nous travaillons de telle sorte que l'on peut dire de nos publications à la fois qu'elles se suffisent à elles-mêmes et qu'elles se complètent les unes les autres. C'est ainsi que le *Larousse Mensuel* met à jour nos dictionnaires : d'abord les grands, dont il se rapproche par la dimension des articles, mais aussi les petits.

E. F., *Berck-Plage.* — 1° Tous nos regrets de ne pouvoir vous renseigner sur le premier point. Nous n'avons pas le catalogue de l'œuvre complet de ce sculpteur. 2° Vous pouvez toujours faire relier votre *Larousse Mensuel*, en vous adressant à notre librairie, aussi bien que tous les ouvrages édités par la maison.

V. B., *Laon.* — 1° Comme nous l'avons dit dans la « Petite Correspondance » de mars, *ès* est une contraction de *en les* et suppose absolument après lui un mot pluriel ; on devrait écrire : *ès qualités*. 2° Il n'est ni illogique en soi ni incorrect de dire : *Croyez à l'assurance* (ss.-ent. *que je vous donne*) *de mes sentiments*, etc. ; mais la formule n'est pas usuelle.

H. D., *Paris.* — 1° Le vers de Victor Hugo que vous citez se trouve dans une pièce des *Châtiments* qui a pour titre : *Aux femmes*. 2° Nous avons défini dans le *Nouveau Larousse*, au mot *livre*, ce qu'on entend en langage diplomatique par *livres bleu, jaune,* etc. Chaque pays a sa couleur : la couleur *jaune* est réservée à la France. 3° Le verbe composé *se départir* se conjugue comme le simple *partir;* dites : *il se départ, il se départait, se départant.*

J. L., *Montpellier.* — Dans l'histoire de la poésie italienne, on entend par *dolce stil nuovo* (le doux style nouveau) l'école des poètes florentins qui, préparée par Guido Guinizelli, eut pour chef Dante et pour sectateurs Guido Cavalcanti, Lapo Gianni, Dino Frescobaldi, Gianni Alfani, Cino da Pistoia : école savante, raffinée, subtile, caractérisée surtout par une conception très élevée et très spiritualiste de l'Amour. L'expression elle-même est due à Dante. (*Purgatoire,* XXIV, 55.)

V. H., *Bruxelles.* — Il s'ensuit, comme nous l'avons dit, que le tout, n'étant pas divisible, reste entièrement à chacun d'eux.

> Deux pèlerins à Rome se rendaient;
> Las de traverser tant de villes,
> A tout moment ils demandaient :
> « Que nous reste-t-il? — Trente milles. —
> Que trente mille? Bon, dit l'un,
> Ce n'est que quinze pour chacun. »

Voilà un exemple tout à fait à l'appui de notre sujet.

V. E., *Anvers.* — *Nous vous informons que* est plus simple, plus élégant et plus conforme au bon usage que la locution : *nous vous informons de ce que*. On tend aujourd'hui, et sans raison, à employer *de ce que*, *à ce que* dans des cas où *que* est suffisant. On a tort de dire : *je consens à ce qu'il vienne*, quand on peut et doit dire, très correctement : *je consens qu'il vienne*. Pour des expressions composées comme *prendre note, prendre acte*, le cas est différent : la présence d'un substantif comme *note*, *acte* justifie l'emploi de la préposition *de* devant *que*.

B. J., *Dijon.* — Non, vous êtes dans l'erreur ; c'est d'Arbois qu'il s'agit, et voici l'anecdote comme la conte Charles Beauquier dans son *Blason populaire de Franche-Comté ;*

En 1848, aussitôt qu'ils apprirent la proclamation de la République, les habitants d'Arbois envoyèrent une députation à Paris pour féliciter le gouvernement provisoire. Introduits à la Chambre, les Arboisiens demandèrent à parler à Ledru-Rollin.

« — Vous ne pouvez pas tous entrer à la fois, leur dit l'huissier ; vous êtes trop nombreux ! Quel est votre chef ?

— Nous sommes tous chefs ! » répondirent-ils fièrement.

J. R., *Rennes.* — On n'a jamais dit du *Nouveau Larousse* — et l'expérience a montré combien on aurait eu tort — ce qu'on dit jadis de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie.* On sait que l'Académie, établie par lettres patentes de janvier 1635, entreprit aussitôt un dictionnaire de la langue française. Or, l'ouvrage ne parut qu'en 1694, près de soixante ans plus tard. C'est alors qu'on publia cette épigramme :

> Il court un bruit fâcheux du grand Dictionnaire,
> Qui, malgré tant d'auteurs et leurs soins importants,
> A fort alarmé le libraire.
> On dit que, pour le vendre, il faudra plus de temps
> Qu'il n'en a fallu pour le faire.

S. L., *Nevers.* — C'est une naïveté qui rappelle le supplice de la taupe... Dans un village de Franche-Comté, une taupe, sans respect pour le premier magistrat de la commune, avait élu domicile dans le jardin du maire et mis en quelques jours le potager sens dessus dessous. Deux ou trois conseillers municipaux, outrés d'une telle impudence, guettèrent la taupe et, l'ayant capturée, se concertèrent sur le genre de mort qu'il convenait de lui appliquer pour qu'elle payât d'un coup tous ses méfaits. Ils discutèrent longtemps pour savoir si la délinquante serait écrasée, brûlée ou écorchée ; puis ils finirent par se mettre d'accord pour lui infliger ce supplice horrible... de l'enterrer vivante.

F. O., *Arras.* — *Céans* veut dire *ici*, *dans la maison où nous sommes*. Ex. :

> Et, s'il reste céans, c'est à moi d'en sortir.
>
> MOLIÈRE (*Tartuffe*).
>
> Si son clerc vient céans, fais-lui goûter mon vin.
>
> RACINE (*les Plaideurs*).

Mais vous ne sauriez écrire : « J'ai des nouvelles du salon de Mme X..., la maîtresse de céans... » Autrefois, dans ce second cas, on employait *léans*, qui s'opposait à *céans* comme *là* à *ici*. Aujourd'hui, il faut recourir à une autre tournure.

P. R., *Bruxelles.* — Il ne suffit pas de connaître les règles de la grammaire d'une langue pour la parler comme il faut. Il est encore nécessaire d'acquérir l'usage délicat des constructions propres aux différents mots, et c'est un long et difficile apprentissage. Faute de cette connaissance, il arrive, par exemple, à des étrangers de construire des phrases qui, sans être précisément contraires à la grammaire, prêtent à rire, parce que les mots y sont réunis d'une manière inusitée. Quand on nous consulte dans des cas de ce genre, nous ne pouvons qu'indiquer l'usage d'après les bons écrivains ; mais nous n'avons pas de règle à alléguer. Les grammaires ne peuvent pas contenir autant de règles que d'expressions à la façon d'un dictionnaire, qui, lui, est obligé de considérer tous les mots et leurs emplois.

N. B., *Milan.* — Ce n'est pas au château de Blois, mais bien au château de Chambord, que François Ier résida souvent dans les derniers temps de sa vie. On raconte qu'un jour que sa sœur, la belle et spirituelle Marguerite, plaidait devant lui la cause du sexe faible, il se borna, pour toute réponse, à écrire sur une vitre, avec la pointe d'une émeraude, le distique si connu :

> Souvent femme varie ;
> Bien fol est qui s'y fie.

Cette poétique boutade, que Louis XIV fit disparaître, dit-on, pour être agréable à Mlle de Lavallière, ne serait rien moins qu'authentique, au moins quant à sa forme. On fait, en effet, remarquer que Brantôme, le seul écrivain qui en ait parlé *de visu*, dit formellement qu'elle était conçue en ces termes : *Toute femme varie.*

T. de H., *Bordeaux.* — C'est une *gaffe* causée par l'amnésie ; et son auteur, très âgé, est, de ce fait, presque excusable. Mais que d'autres *gaffes*, alors moins pardonnables, sont dues simplement à l'étourderie ! La Fontaine, que vous citez, était certes très distrait, pour ne pas dire plus ; mais bien d'autres, dont on parle moins, se sont rendus coupables de pareilles inadvertances.

A un repas que donnait Buffon et où figurait une superbe dinde truffée, une dame fort belle encore, mais qui avait doublé le cap de la quarantaine, demanda où croissaient les truffes. « A vos pieds, madame », répondit galamment le Pline moderne. La dame ne comprit pas ; mais un voisin non moins complaisant lui expliqua que c'est au pied des *charmes.* La dame est enchantée du compliment. Au dessert, un convive, qui était survenu pendant le dîner, adressa la même question au savant naturaliste, qui, oubliant sa première réponse, dit tout naturellement : « Au pied des *vieux* charmes. » Il est probable que la dame ne trouva plus M. de Buffon si galant.

O. S., *Orléans.* — La génération du début du XVIIe siècle a applaudi deux pièces célèbres intitulées *la Solitude*. L'une est l'œuvre de Théophile de Viau ; elle est en strophes de quatre vers :

> Dans ce val solitaire et sombre,
> Le cerf, qui brame au bruit de l'eau,
> Penchant ses yeux dans un ruisseau,
> S'amuse à regarder son ombre...

L'autre, en strophes de dix vers, a pour auteur Saint-Amant ; elle est plus ample et d'une plus grande richesse descriptive :

> O que j'aime la solitude !
> Que ces lieux sacrés à la nuit,
> Eloignés du monde et du bruit,
> Plaisent à mon inquiétude !
> Mon Dieu ! que mes yeux sont contents
> De voir ces bois qui se trouvèrent
> A la nativité du temps,
> Et que tous les siècles révèrent,
> Etre encore aussi beaux et verts
> Qu'aux premiers jours de l'univers !

R. F., *Neuilly.* — Un des écrivains de l'*Histoire Auguste*, Spartien (Ælius Spartianus), rapporte, dans sa *Vie d'Adrien*, les vers que ce prince composa au moment de mourir. Nous n'avons donné que le premier vers dans les locutions latines de nos dictionnaires, parce qu'on ne cite ordinairement que celui-là. Voici la petite pièce en son entier. En dépit de Spartien, qui en fait peu de cas, elle n'est pas sans charme, avec ses intraduisibles diminutifs :

> Animula vagula, blandula,
> Hospes comesque corporis,
> Quæ nunc abibis in loca?
> Pallidula, rigida, nudula,
> Nec, ut soles, dabis jocos.

Fontenelle, dans ses *Dialogues des Morts,* l'a traduite ou plutôt interprétée en vers de la façon suivante :

> Ma petite âme, ma mignonne,
> Tu t'en vas donc, ma fille ? Et Dieu sache où tu vas !
> Tu pars seulette, et tremblotante, hélas !
> Que deviendra ton humeur folichonne
> Que deviendront tant de jolis ébats !

Mais nous préférons l'imitation qu'en a faite Ronsard, dans la première partie d'une charmante « épitaphe » :

> Amelette Ronsardelette,
> Mignonnelette, doucelette,
> Très chère hôtesse de mon corps,
> Tu descends là-bas faiblelette,
> Pâle, maigrelette, seulette
> Dans le froid royaume des morts, etc.

R. L., *Amboise.* — *Gars* et *garçon* sont deux formes d'un même mot. *Gars* était le cas-sujet, *garçon*, le cas-complément, au temps où les Français avaient une déclinaison à deux cas. Ce mot est parent de l'italien *garzone* et de l'espagnol *garzon*, ce qui ne veut pas dire qu'il soit leur descendant. La première origine en reste encore inconnue. Le bon Ménage, lui, n'était aucunement embarrassé pour le dériver du latin *verna* (esclave né dans la maison), en supposant la métamorphose suivante : *verna, vernulacus, vernulacarus, vernulacartus, lacartus, lacurtius, cartius, gartius, garçon*. Et voilà ! En vertu du même procédé, il tirait du même mot *verna* le mot *laquais*, par l'intermédiaire de *vernulacus, vernulacujus, lacajus ;* et encore le mot *valet*, par le moyen de *vernaculus, vernaculettus, vernalettus, verlettus, varlet*. Ces bizarres fantaisies ne doivent, du reste, nullement faire méconnaître ce qu'il y a d'original, pour le temps, dans les recherches étymologiques de Ménage, qui ne sont pas toutes, heureusement, du genre de celles que nous venons de citer. Ménage a eu le mérite de bien comprendre que le français était dérivé du latin, comme nos lecteurs le verront, du reste, par l'article très nourri publié dans le présent numéro sur l'*Histoire de la langue française*.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 68. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Mon un, c'est la souffrance.
De mon deux l'animal pâture les brins verts.
A la juste cadence
Mon tout un précurseur, sut assouplir ses vers.

Il est fêté, l'anniversaire
Du jour qui vit Jésus expirer sur la croix.
Chaque premier du lourd calvaire
Pèse encor sur le cœur des peuples et des rois,
En ces « chemins » où les fidèles
Revivent tout l'entier que leur maître et Seigneur,
Sauveur des âmes immortelles
Dans le deux consterné supporta sans frayeur.

ANAGRAMME

PAR ADONIS G.

Dans la forêt ombreuse
La fauvette peureuse
Mange ce fruit vermeil
Mûri par le soleil.

Du suivant, la toiture
Abrite la voiture
En hiver, au printemps,
Lorsqu'il fait mauvais temps.

Au pauvre qui m'endure,
Hélas! quand vient la dure,
Temps de froid, temps de faim,
Riches, tendez la main!

CARRÉ SYLLABIQUE

PAR CH. D.

C'est là que l'amante
Fidèle et constante
Viendra tout en pleurs
Déposer des fleurs.

A la dérobée
Vers la nuit tombée,
Ce que le filou
Fait à ton verrou.

Une plante prise
Au jardin, puis mise,
Par le cordon bleu,
Dans le pot au feu.

Des douces gazelles
Ou des demoiselles
Qui volent l'été,
Une qualité.

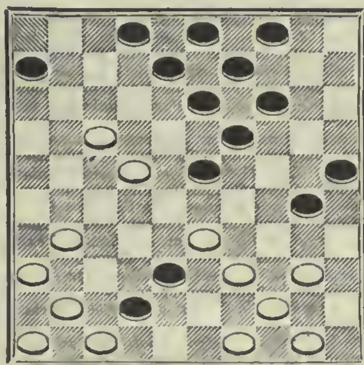
ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Blanche, je m'arrondis au sein des potagers;
Couleur d'or ou de sang, j'embellis les vergers,
Combattant des chaleurs les dangereux sévices,
Sous les feux de l'été je rends de frais services,
Et mes pleurs font la pluie utile aux espaliers.
J'habite aussi la ville, au pied des escaliers.
Enfin, sans figurer sûrement dans l'Histoire,
Aux siècles écoulés je fis plus d'une histoire.
Dans la Troade, en Suisse, au cœur d'un Paradou
Qui fleurit quelque part, mais on ne sait trop où.

PROBLÈME, par Ch. Demauny.

NOIRS (14 p.).



BLANCS (13 p.).
Les blancs jouent et gagnent.

LOGOGRIPHE

PAR CÉCÉ

Si la cuisinière est contente
La basse-cour est en émoi...
Sans qu'elle s'en doute, ma foi,
J'escorte la gent coincoinlante.

Et si, maintenant, c'est mon tour
D'être traité comme une bête,
Que l'on me tranche queue et tête,
Aussitôt je vous dis : « Bonjour! »

CHARADE

PAR JEAN

C'est jour de fête et le pipeau
Joue un entier près du hameau;
Veux-tu danser, jeune fillette?
Tes compagnes que l'amour guette
Forment le premier sous l'ormeau,
Foulant aux pieds la pâquerette :
C'est jour de fête!

De Colin, voici le bateau;
Mignonne, si ce jouvenceau
Venait à te conter fleurette,
Sur mon dernier, toute seulette
Ne le suis pas loin du coteau;
Reste à danser sous la coudrette :
C'est jour de fête.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de mars :

RÉBUS N° 66. — La Crète, entourée des sympathies grecques, triomphera tôt ou tard de la domination ottomane. (*La crête entourée d'essaims patte Y triomphe râteau oularde la do mi nations ottomane.*)

CHARADES, par M. H. de J. — Guérets. — Corbeau.

CHARADE, par C. C. — Sonnet.

SÉLAM. —
Bluet
Orchidée
Nénuphar
Eglantine
Seringa
Pensée
Oranger
Iris
Rose

COMPOSITION A DOUBLE SENS. — Il faut, pour avoir la réelle signification de cette lettre curieuse, n'en lire que les lignes des rangs impairs.

RÉBUS HISTORIQUE. — Plusieurs correspondants nous ont fait remarquer, à juste titre d'ailleurs, que la description de cette pièce *s'appliquait également à celles de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50. C'est au revers que se lit* la légende : Liberté, Égalité, Fraternité, et c'est à l'étoile *qui surmonte la tête de l'effigie* que le joyeux plaisant a voulut faire allusion en traduisant l'ensemble comme il suit :

Liberté, point; Egalité, point; Fraternité, point. Des tresses partout — Epis encore — Oudiné sous la République — Ah! la belle étoile, c'est-à-dire : Liberté, point, Egalité, point, Fraternité, point. Détresse partout et pis encore. Où dîner sous la République? A la belle étoile.

ÉNIGME. — Manche.

ÉCHECS : Coup initial : D — 1 T.

Mat au 2e coup, quelle que soit la réponse des noirs, par D* ou C*.

RÉBUS N° 67. — La vie est plus chère qu'autrefois. (*Lave i épluche R cotre œuf oie.*)

LE COUP DU BLUFF. — Extrait du Journal *Le Rire*, dessin de Genty.



Un punching-ball !! Allons-y de nos deux ronds ! — A nous le punch... Attention ! — Un !.. — Deux !.. — Trois !... — Tu fais de la boxe ?! — Parfaitement. J'ai tiré mon premier match hier soir.

Les solutions seront données au n° 63 (mai).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

OMONT (Henri). — *Bibliothèque nationale.* Nouvelles acquisitions du département des manuscrits (1891-1910). Paris, Leroux. In-8°.

PHILOSOPHIE

EUCKEN (Rodolphe). — *Le Sens de la Valeur de la vie.* Trad. de l'allem. par Marie-Anne Hullet et Alfred Leicht. Paris, Alcan. In-16.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

BAURENS DE MOLINIER. — *Les Gloires du clergé catholique.* Toulouse, Privat. In-8°.
BÉDUCHAUD. — *Les laïques chrétiens en Poitou.* Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie. In-8°.
CELIER (Léonce). — *Saint Charles Borromée* (1538-1584). Paris, Gabalda. In-18 jésus.
DADOLLE (Mgr). — *Le Prêtre.* Lyon et Paris, Vitte. In-8°.
DEVINE (Arthur). — *Manuel de théologie mystique.* Trad. de l'anglais par G. Maillet. Avignon, Aubanel. In-16.
LOISY (Alfred). — *L'Evangile selon saint Marc.* Paris, Nourry. In-16. 5 francs.
SABATIER (P.). — *L'Orientation religieuse de la France actuelle.* Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.
Après la séparation. Initiatives. Par divers auteurs. Paris, A. Noël. In-8°. 3 francs.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BOILLIN (J. L.). — *Le Secret des Grands Ecrivains.* Avec préface d'Em. Faguet. Paris. Talque. In-16. 3 fr. 50 (1910).
FERCHAT (J.). — *Le Roman de la famille française.* Essai sur l'œuvre de M. Henry Bordeaux. Préf. de P. Bourget. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
FLAUBERT. — *Salammbô* (Volume des *Œuvres complètes,* en 18 vol.). Paris. Conard. Grand in-18. Br. 8 francs.
FLIESS (S.). — *Wilhelm Raabe.* Grenoble, impr. Guirimand. In-8°.
JUDITH (Mme). — *Mémoires de Mme Judith, de la Comédie-Française.* Rédigés par Paul Gsell. Paris, Tallandier. In-18 jésus. 3 fr. 50.
MARTINON (Ph.). — *Les Strophes,* étude historique et critique sur les formes de la poésie lyrique en France depuis la Renaissance, *avec une bibliographie chronologique et un répertoire général.* Paris, Champion. In-8°.
PELLISSON (Maurice). — *Les Hommes de lettres au XVIIIe siècle.* Paris. Colin. Petit in-8°. 3 fr. 50.
PICHON (René). — *Les Sources de Lucain.* Paris, Leroux. In-8°.
RÉGNIER (H. de). — *Discours de réception à l'Académie française.* Paris, « Mercure de France ». In-16.
Vie de saint Alexis, poème du XIe siècle. Texte critique de Gaston Paris. Avec un lexique et une table des assonances. Paris, Champion. In-16. 1 fr. 50.

ROMAN

PERROUT (René). — *Gaëry Caquart, bourgeois d'Epinal.* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

DENIS (Paul). — *Ligier Richier.* L'artiste et son œuvre. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-4°.
STEIN (H.). — *Le Palais de Justice et la Sainte Chapelle de Paris.* Avec planches, figures et plans. Paris, Longuet. In-18 grand jésus. 5 francs.
Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Avec planches. Nouvelle série. Fasc. 1. Paris, Leroux. In-8°.

ŒUVRES MUSICALES

BERLIOZ. — *Grande Symphonie* funèbre ou triomphale (harmonie militaire avec orch. à cord. et chœur ad libitum) réinstrumentée par L. Chomel, Part d'orch. Paris, Joubert).
CAPET (L.). — *Quatuor* à cordes. Paris, Mathot. 8 francs.
CHOMEL (L.). — *Marche des soldats de Robert Bruce,* marche qui a esté jouée pour l'entrée triomphale de Jehanne la Pucelle. Paris, Joubert.
DEBUSSY (Cl.). — *Première Rapsodie.* Partit. d'orch. Paris, Durand. 15 francs.
DROEGHMANS (M.). — *Concertsück.* Prélude et allégro, pour clarinette et piano. Paris, Evette et Schaeffer.
DUBOIS (Th.). — *Deux morceaux de salon* pour orgue-harmonium. Paris, Leduc, Bertrand et Cie.
DORSON (C.). — *Etudes mélodiques en doubles cordes pour le violon.* Paris, l'auteur, 4, rue Abel; concerts Touche. 5 francs.
FRANCMESNIL (R. de). — *Sonate,* pour piano et violon. Paris, Mathot. 8 francs.
MASSENET (J.). — *Roma,* opéra. Partit. piano et chant. Paris, Heugel. 20 francs.
REUCHSEL (A.). — *Daniel,* oratorio en 4 parties. Partit. piano et chant. Paris, Lemoine. 10 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

BALOCHE (abbé). — *Eglise Saint-Merry de Paris. Histoire de la paroisse et de la collégiale.* Avec grav. hors-texte et cartes. Paris, chez l'auteur, 76, rue de la Verrerie et chez Oudin. 2 vol. in-8°.
BLAND ET BACKHOUSE. — *Tseu-Hi, impératrice douairière.* (La Chine de 1835 à 1909). Avec fac-similes, planches et 1 plan. Paris, Hachette. In-8°. 15 francs.
BONNAL (E.). — *L'Alsace-Lorraine de Bismarck devant l'histoire et la diplomatie.* Paris, Savaète. In-8°. 7 fr. 50.
BOUDON-LASHERMES (A.). — *Le Vieux Puy. Vieux logis et vieilles familles.* Saint-Etienne, imp. J. Thomas. In-4°.
FLOCON (commt). — *Milices et Volontaires du Puy-de-Dôme.* Avec croquis. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.
GACHOT. — *Marie-Louise intime.* I. Sa vie à côté de Napoléon. Paris, Tallandier. In-8°.
GEBELIN (F.). — *Le Gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne.* Préface de C. Jullian. Bordeaux, Mounastre-Picamilh. In-8°.
GINISTY (Paul) et M. QUATRELLES L'EPINE. — *Chronique parisienne des six derniers mois d'empire,* avec gravures hors texte. Paris, Lafitte. In-16. 3 fr. 50.
GOURY (Georges). — *L'Enceinte d'Haulzy et sa nécropole.* Avec fig. et photogr. Nancy, impr. Coubé. Grand in-4° à 2 col.
HERBET (Félix). — *L'Ancien Fontainebleau.* Histoire de la ville. Rues, maisons. Habitants au XVIIe siècle. Préface de M. Gaston Sénéchal. Fontainebleau, impr. Bourges. In-4°.
HOCHE (Lucien). — *La Rue Saint-Honoré.* Avec illustrations et 1 plan schématique. 50 exemplaires. Paris, Henri Leclerc. 150 francs l'exemplaire.
LECLERCQ (Jules). — *Voyage à l'île Majorque.* Avec gravures et 1 carte. Paris, Plon. In-16. 4 francs.
LEROY (Maurice). — *Le Quesnel et Saint-Marc en Chaussée,* monographie. Avec grav. plans et armoiries. Amiens, imp. Yver et Tellier. In-8°.
LÉVY (Roger). — *Le Havre entre trois révolutions* (1789-1848). Paris, Leroux, in-8°.
PICARD (lieut.-col.). — *1870, Sedan.* Avec cartes. Paris, Plon. 2 vol. in-16 à 5 fr. le vol.
POTTET (Eugène). — *Histoire de Saint-Lazare* (1122-1912). Paris, 15, rue de Cluny. 3 fr. 50.
SAUVAGE (R.-N.). — *L'Abbaye de Saint-Martin de Troarn, au diocèse de Bayeux, des origines au XIXe siècle.* Caen, Delesques. In-4°. 30 francs.
RIGAULT (G.). — *Le général Abdallah Menou et la dernière phase de l'expédition d'Egypte* (1799-1801). Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.
WELSCHINGER (Henri). — *Bismarck* (1815-1898). Paris. Alcan. In-8°. 5 francs.
Confins algéro-marocains. Carte provisoire au 200 000e. Régions de El-Aioun, Taourirt, Merada, Debdou. 60 cent. — Plan de Ghadamès. 40 cent. — Région Mdavira-Zaer. Itinéraires au 100000e. 60 cent. Paris, Min. de la Guerre.
Carte d'Algérie, au 100 000e, édition provisoire. Feuille 68 : *Laghouat.* 60 cent. — Territoires du sud, au 100 000e. Feuilles : *Ouargla, Chagga, Ourlhana, Mrhaier, Tauggourt,* Chaque feuille, 60 cent. Paris, ministère de la guerre.
Carte des territoires du sud de l'Algérie au 100 000e. Edit. provis. Feuille *El Hadjird.* Paris, ministère de la guerre. 60 cent.
Carte de la France, en couleurs, au 50 000e. Feuille XXXVI-15 : *Bertrambois* ; XXXVI-18 : *Gérardmer;* XXXVI-19 : *Bussang;* XXXVI-33 : *Tignes.* Paris, ministère de la guerre (Serv. géogr.) Chaque feuille, 1 fr. 60.
Carte du Maroc, en couleurs, à l'échelle de 1 : 200 000e. Feuille *Kasba Merchouch.* 60 cent. — 32 itinéraires, au 100 000e. Chaque feuille, 60 cent. — Plan de Fès, au 5 700e. 60 cent. — Paris, ministère de la guerre.
Carte de Tadla, en couleurs, à l'échelle de 1 : 200 000e. Paris, ministère de la guerre.-60 cent.
Cartes des environs de Tanger, au 100 000e. Paris, ministère de la guerre.
Carte de la frontière tuniso-tripolitaine au 200 000e. Edition provisoire en 8 feuilles. Paris, ministère de la guerre (Serv. géogr.). 40 cent. la feuille.
Ecole des chartes. Positions des thèses, soutenues par les élèves de la promotion de 1912. Paris, A. Picard et fils. In-8°.
Journal d'un prêtre lorrain pendant la Révolution (1791-1799). Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

AMBROSIO (M. A. d'). — *La Passivité économique.* Premiers principes d'une théorie sociologique de la population économiquement passive. Paris, Giard et Brière. In-8°. 8 francs.
GIRARD (P. F.). — *Mélanges de droit romain.* I. Histoire des sources. Paris, Larose et Tenin. In-8°. 12 francs.
PRATO (Giuseppe). — *Le Protectionisme ouvrier* (l'Exclusion des travailleurs étrangers). Traduit de l'italien par Georges Bourgin. Paris, Rivière. In-8°. 5 francs.
SOULEYRE (A.). — *Le Transsaharien. Son utilité, ses conditions d'établissement et d'exploitation.* Avec 1 carte. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.
TCHERNOF et DELBAY. — *Les opérations de bourse devant la justice pénale.* Paris, Pedone. In-8°. 7 francs.
ZEYS (P.). — *La valeur du corps humain devant les tribunaux et les lois sur les accidents du travail.* Préf. de Paul Reclus. Paris, Larose et Tenin. In-8°. 10 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

BACHELIER (Louis). — *Calcul des probabilités.* Paris, Gauthiers-Villars. In-4°. 25 francs.
DELAMBRE (J.-B.-J.). — *Grandeur et Figure de la Terre* Publié par les soins de G. Bigourdan. Avec fig. et cartes Paris, Gautier-Villars. In-8°. 15 francs.

SCIENCES NATURELLES

BOUSSAC (Jean). — *Etudes paléontologiques sur le nummulitique alpin.* Paris, impr. nationale. Grand in-4°.
LAGRANGE (Dr F.). — *La Fatigue et le Repos.* Paris, Alcan. In-8°. 8 francs.

MÉDECINE

HALLION. — *La Pratique de l'opothérapie.* Paris, Masson. In-18. 2 francs.
LE DAMANY (Docteur P.). — *La Luxation congénitale de la hanche.* Etude d'anatomie comparée, d'anthropogénie normale et pathologique ; déductions thérapeutiques. Avec fig. Paris, Alcan. In-8°. 15 francs.
RAVON (Dr E.). — *Guide du médecin examinateur de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-16. 5 francs,
REBOUL, CLARAC, SIMON, METIN, MARTIN et LEBEUF (Drs). — *Dengue, fièvre jaune, choléra, maladie du sommeil.* Avec fig. Paris, Baillière. In-8°. 10 francs. (T. III du Traité de pathologie exotique de Grall et Clarac).
REVAULT D'ALLONE (Dr G.). — *L'Affaiblissement intellectuel chez les déments.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

RENARD (commt P.). — *Le Vol mécanique. Les Aéroplanes.* Avec illstrations. Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.
ROUX (Claudius). — *Histoire des sciences naturelles et agricoles en Forez, département de la Loire.* Avec portraits. Lyon, Rey. In-8°. 7 francs.
WAHL (A.). — *L'Industrie des matières colorantes organiques.* Avec fig. Paris, Doin. In-18.

ART MILITAIRE

BOUCHER (colonel A.). — *La France victorieuse dans la guerre de demain. L'offensive contre l'Allemagne.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 1 franc.
LOIR (capitiane). — *Cavalerie. Procédés techniques. La Cavalerie dans l'ensemble de l'armée. La Cavalerie dans la bataille.* Avec plans et cartes. Paris, Chapelot. In-8°.
ROQUES (P.). — *Le général de Clausewitz. Sa vie et sa théorie de la guerre.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.
SORB (capitaine). — *La Doctrine de défense nationale.* stratégie moderne. Avec 1 planche. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 7 fr. 50.
Z... (lt-cl). — *La crise de l'offensive.* Limoges et Paris, Charles Lavauzelle. Avec fig. in-16. 1 franc.

ENSEIGNEMENT. — SPORTS. — DIVERS.

AUDINET (Eugène). — *Notions élémentaires d'instruction civique.* Poitiers, P. Oudin. In-8°.
BALSAC (Pierre). — *La Marche à l'absolu.* Divagations dialoguées. Paris, Larose. In-18. 3 fr. 50.
BEAUMONT (A.). — *Mes trois grands courses.* Avec une sonnet d'Edm. Rostand. Avec photogr. et cartes. Paris, Hachette. In-8°. 10 francs.
BESANT (Annie). — *L'Avenir imminent.* Trad. de l'anglais par Gaston Revel. Avec un portrait. Paris, Editions théosophiques. In-18 jésus. 3 francs.
CAZELLA (A.). — *A la manière de...* Wagner, Fauré, Brahm, etc. pour piano. Paris, Mathot. 3 fr. 50.
CIM (Albert). — *Mes vacances* (Bibliothèque des Ecoles et des Familles). Paris, Hachette. In-8°.
FAMIN (général. — *Propos d'un colonial.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
FONTENAY (G. de). — *La Photographie et l'étude des phénomènes psychiques.* Avec planches. In-16. 3 fr. 25.
GAUTHIER (Judith). — *Le Japon* (merveilleuses histoires). Préf. de Jean Aicard. Avec planches en couleurs et une carte. Vincennes, 3, rue Diderot. Petit in-8°.
GODIN (Dr Paul). — *Les Droits de l'enfant.* Pages d'hier et pages d'aujourd'hui. Paris, Maloine. In-16. 3 fr. 50.
HAUSSONVILLE (Comtesse d'). — *La Charité à travers la vie.* Paris, Gabalda. In-18 jésus.
MORIENVAL (H.). — *Manuel théâtral des œuvres, patronages et pensionnats.* Avec planches. Paris, C. Klotz. Petit in-8°.
PRATELLE (A.). — *La Constitution de l'univers.* Paris, Delesalle ; « Art et Science », 28, rue Affre. In-16. 2 francs.
QUAITOUN. — *L'Elevage rationel des portées.* Vincennes, bureaux de l' « Eleveur ». 128, rue de Fontenay ; une broch. in-8°. 2 francs.
RIFERT D'ALANZIER (capitaine de). — *Instruction et Education.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.
ROY (R.). — *Au Pays des mirages.* Avec planches. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 7 fr. 50.
SANDERVAL (comte de). — *De l'Absolu.* Thérie de l'Être. Les sanctions de la Vie. Digne, impr. Constans et Davin in-8°.
THIAUDIÈRE (Edmond). — *L'Ecole du Bonisme.* Notes d'un pessimiste (Recueil de pensées). Paris, Fischbacher. In-32. 2 fr. 50.
Annuaire de la Presse française et étrangère et du monde politique (1912). Directeur : Paul Bluysen. Paris, 35, rue Saint-André des Arts.
Riviera-Bijou. Guide illustré des stations de la Côte d'Azur. Cannes, 23, rue Rostan. In-16°. 1 franc.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Répertoire de l'aéronautique, paraissant une fois par mois. Répertoire de documentation technique, 13, rue Littré. Un an : France, 15 francs. Le n° 1 a paru le 1er juil. 1911.
Revue de Savoie, Mensuelle. Un an : Paris, 17 francs ; départements, 20 francs. Administration, 5 *bis,* place du Panthéon. Le numéro 1 a paru le 25 décembre 1911.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Mars 1912 au 14 Avril 1912

15 mars (ven.). — A Londres, rupture des négociations entre mineurs et propriétaires de mines.

— Arrivée au Quai d'Orsay de la réponse de M. Garcia Prieto, relative aux revendications territoriales de la France au Maroc. Le contre-projet espagnol rejette, dans leur ensemble, les demandes de compensations.

— Le marquis di San Giuliano remet aux ambassadeurs des puissances la réponse du gouvernement italien à leur offre de médiation.

16 mars (sam.). — M. Lépine, préfet de police, est élu membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— M. Asquith entretient le cabinet anglais du projet de loi que le gouvernement va déposer sur le salaire minimum.

— Entrevue de M. Geoffray avec M. Garcia Prieto.

— Lettre du roi Manoel, en réponse à une adresse d'un groupe de Portugais exilés.

— Le secrétaire d'Etat allemand aux finances, M. Wermuth, mis en minorité au Reichstag sur la question de l'impôt sur les successions, donne sa démission.

— Les Turco-Arabes attaquent les tranchées italiennes à Gargaresch, et sont repoussés.

17 mars (dim.). — A Paris, défilé des étudiants nationalistes, puis des étudiants royalistes devant la statue de Strasbourg.

— En Angleterre, dans les églises de toutes les confessions, des prières spéciales sont dites pour demander la fin de la crise charbonnière.

— La grève des mineurs allemands s'étend vers le Hanovre et la Saxe.

— Le nouveau secrétaire d'Etat allemand pour les finances est M. Hermann Kühn.

— Dans une réunion tenue à Denain, un groupe de mineurs vote la grève dans le bassin houiller d'Anzin.

18 mars (lun.). — M. Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, expose à la Chambre des communes le détail du budget maritime et le programme de la politique navale britannique. Son discours provoque dans la presse allemande un vif mécontentement.

— Le conseil des ministres espagnols délibère sur la réponse du gouvernement français.

— A Fez, le lieutenant Guillasse, de la mission militaire française, est tué pendant l'exercice par un soldat chérifien.

— M. Costantin, professeur au Muséum, est élu membre de l'Académie des sciences, dans la section de botanique.

— Première représentation, au théâtre de la Renaissance : *En garde !* comédie en trois actes, de MM. Alfred Capus et Pierre Veber.

19 mars (mar.). — Le gouvernement dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à la prorogation de l'Union internationale des sucres.

— Le gouvernement anglais dépose à la Chambre des communes un projet de loi sur le salaire minimum, *Coal Mines Bill*, qui est voté en première lecture.

— A Wimbledon, arrestation de l'agitateur travailliste Tom Mann.

— Ouverture du Salon des Indépendants.

— A Fez, obsèques du lieutenant Guillasse. Son assassin est fusillé.

— A Berlin, l'empereur Guillaume II dîne à l'ambassade de France.

20 mars (mer.). — La Fédération des mineurs anglais décide qu'elle ne pourrait accepter le *Coal Mines Bill* que si la loi fixait des chiffres minima pour le salaire minimum. D'autre part, l'opposition unioniste décide de demander le renvoi à six mois de la seconde lecture du bill, ce qui équivaudrait au rejet du projet.

— M. Garcia Prieto soumet à M. Geoffray un nouveau contre-projet espagnol.

21 mars (jeu.). — En France, la grève des mineurs s'étend dans le bassin du Nord, en particulier dans les mines d'Aniche.

— Désordres dans les charbonnages écossais.

— Aux Communes, le projet sur le salaire minimum, présenté par le gouvernement, est adopté en seconde lecture, par 348 voix contre 225, grâce à l'appui des membres du Labour Party et des nationalistes et malgré l'opposition des unionistes et l'intervention personnelle de M. Balfour, auquel répond M. Asquith.

— En Allemagne, la fin de la grève est proclamée.

— Guillaume II, recevant le bureau du Reichstag et répondant en quelque sorte au discours prononcé en Angleterre par le premier lord de l'Amirauté, exprime l'espoir que le Reichstag votera prochainement les lois sur l'augmentation de la flotte.

22 mars (ven.). — La Chambre des députés termine l'examen de la question marocaine et la discussion des interpellations relatives à l'accord franco-allemand. Elle vote, par 113 voix contre 81, un ordre du jour de confiance présenté par MM. Raynaud et Paul Deschanel.

— Interpellé au sujet du décret de 1912 sur le haut commandement, M. Millerand, ministre de la guerre, est approuvé par la Chambre, par 388 voix contre 7.

— Les Communes continuent la discussion du *Coal Mines Bill*. Le député travailliste King propose un amendement fixant un salaire minimum de 5 sh. pour les hommes et 2 sh. pour les apprentis. M. Asquith le repousse, et la Chambre le rejette.

— Guillaume II quitte Berlin, à destination de Corfou.

23 mars (sam.). — L'empereur Guillaume II, arrivant à Vienne, est reçu par l'archiduc François-Salvator, et va rendre visite à l'empereur François-Joseph à Schœnbrunn. Le comte Berchtold lui est présenté.

— La Fédération des mineurs décide de se rencontrer lundi au Foreign Office avec les représentants des propriétaires.

— Entrevue de M. Asquith avec le roi.

— Au cours des opérations pour l'occupation de Cumiat, la colonne espagnole Labarro est vigoureusement attaquée par les Maures, qu'elle repousse, mais avec des pertes sérieuses.

— Retour à Fez du grand vizir El-Mokri.

24 mars (dim.). — L'empereur Guillaume II arrive à Venise.

— André Kopassis Effendi, gouverneur de Samos, est tué dans l'île, à coups de revolver, par le Grec Stavros Baridis.

— Mort de M. Philippe Berger, de l'Académie des inscriptions.

— 300 mineurs gallois ont repris le travail dans la houillère de Brynkinalt. La plupart des mineurs écossais du Midlothian ont repris le travail.

— En Allemagne, la grève, presque terminée dans le bassin de la Ruhr, s'étend en Bohême, en Moravie, en Silésie.

— M. Regnault, chef de la mission française envoyée au Maroc, arrive à Fez, salué par les représentants du sultan.

— Premières représentations, au Grand-Guignol : *le Carnaval de Puce et de Plock*, deux actes, par MM. Moriss et Marius Bernard ; *l'Obsédé*, un acte, par M. Théodore Lascaris ; *une Nuit d'amour*, un acte, par MM. Maurice Hennequin et Serge Basset ; *le Beau Régiment*, deux actes, par M. Robert Francheville ; *les Ingrats*, un acte, par M. Jean Martet.

25 mars (lun.). — Le roi Victor-Emmanuel arrive à Venise, où il est acclamé par la foule et où a lieu son entrevue avec l'empereur Guillaume. Il repart le soir pour Rome, où il rentre le lendemain.

— La conférence entre les mineurs, les patrons et le gouvernement anglais, est ajournée en raison de l'intransigeance des parties.

— Le gouvernement français accepte la démission de M. Philippe Crozier, ambassadeur de France à Vienne.

— Aux environs de Corralitos (Mexique), les troupes fédérales sont battues par celles du général Orozco. Le général Salas se suicide.

— La Chambre vote le projet de loi destiné à restreindre l'admission dans l'armée des condamnés de droit commun.

26 mars (mar.). — L'empereur Guillaume quitte Venise, à bord du *Hohenzollern*, accompagné du prince et de la princesse Auguste-Guillaume et de la princesse Victoria-Louise. Il est reçu dans la rade de Brioni par la flotte austro-hongroise et par l'archiduc François-Ferdinand.

— Echec des dernières négociations engagées par M. Asquith avec les ouvriers mineurs et les propriétaires de mines. Les Communes votent, à deux heures du matin (27 mars), en troisième lecture, le *Coal Mines Bill*, qui est transmis aussitôt à la Chambre des lords et voté par elle en première lecture.

— En Ecosse, 3.200 mineurs ont repris le travail.

— M. Regnault, accompagné des généraux Moinier et Dalbiez et du consul Gaillard, est reçu par le sultan du Maroc, assisté de El-Mokri et Ben-Ghabrit.

27 mars (mer.). — Dans les centres miniers anglais, désordres dans le Cannock Chase, près de Birmingham, et à Chirk, dans le pays de Galles.

— Arrivée à Corfou de l'empereur Guillaume II, avec l'impératrice, le prince Auguste-Guillaume, les princesses Alexandra-Victoria et Louise-Victoria.

— Première représentation aux Bouffes-Parisiens : *Agnès, dame galante*, comédie en quatre actes, en vers, de MM. Henri Cain et Louis Payen ; musique de M. Henry Février.

28 mars (jeu.). — Les compagnies minières acceptent le *Coal Mines Bill*. La Chambre des lords l'adopte sans vote.

— Les Communes discutent en seconde lecture le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes. Il est rejeté par 222 voix contre 208.

— L'Académie française procède à l'élection d'un membre en remplacement de Henry Houssaye. La majorité n'ayant été atteinte dans aucun des six tours, l'élection est remise à une date ultérieure

— Au ministère des affaires étrangères de Madrid, entrevue de M. Geoffray avec M. Garcia Prieto.

— M. Regnault passe en revue les troupes chérifiennes.

— L'empereur Guillaume débarque du *Hohenzollern* à Corfou et se rend en automobile à l'Achilleion avec sa famille.

29 mars (ven.). — Le *Coal Mines Bill* reçoit le sanction royale.

— Le premier ministre chinois, Tang Chao Yi, soumet à l'Assemblée de Nankin la liste des ministres.

30 mars (sam.). — M. Geoffray remet au ministre d'Etat espagnol la contre-réponse française aux dernières propositions espagnoles sur les compensations territoriales.

— Le sultan du Maroc signe le traité qui place le Maroc sous le protectorat de la France.

— Douze cents hommes de troupes chérifiennes, partis la veille de Sefrou, sont attaqués par les Beni-Ouarain.

31 mars (dim.). — Aux environs de Jimenez (Mexique), le général Trucy Aubert résiste à l'attaque des rebelles.

— Le sultan du Maroc offre un dîner en l'honneur de M. Regnault et des officiers de la Mission.

1er avril (lun.). — La crise ministérielle hongroise, après avoir duré trois semaines, est terminée par la réinstallation du cabinet démissionnaire du comte Khuen-Hedervary.

— Arrivée, à Paris, du prince de Galles, Edouard-Albert, qui vient y faire un séjour de plusieurs mois.

— Mort du Dr Paul Brousse, ancien député socialiste et président du conseil municipal de Paris.

2 avril (mar.). — Le général Léonidas Plaza est élu président de la République de l'Equateur.

— A Londres, M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, dépose le budget à la Chambre des communes.

— Le comte de Chester (c'est le nom pris à Paris par le jeune prince de Galles) rend visite au président de la République au commencement du long séjour qu'il doit faire en France.

— Mort, à Barnes, de l'acteur anglais Edward Terry.

— Le sultan du Maroc, Moulaï-Hafid, offre un dîner d'apparat à M. Regnault, à l'occasion de la signature du traité franco-marocain. Le sultan manifeste sa volonté de collaborer sincèrement avec la France.

3 avril (mer.). — Graves désordres à Glencraig, dans le comté de Fife.

— Publication du traité du 30 mars, instituant le régime du protectorat de la France au Maroc.

— Le général Michel est nommé ministre de la guerre de Belgique.

4 avril (jeu.). — En Croatie, suspension des garanties constitutionnelles par le gouvernement hongrois.

— Le bureau de la Fédération nationale des mineurs communique les résultats définitifs du referendum sur la reprise du travail. Sur 445.024 votants, 244.011 ont voté pour la continuation de la grève et 201.013 contre. La majorité opposée à la reprise du travail, qui est de 42.998, n'atteint pas les deux tiers fixés d'avance par M. Ashton, secrétaire de la Fédération des mineurs.

— Premières représentations au théâtre du Vaudeville : *Mioche*, pièce en trois actes et un tableau, de M. Pierre Berton ; *On naît esclave*, comédie en trois actes, de MM. Tristan Bernard et Jean Schlumberger.

— A Tientsin, assassinat du général Li Yuang Hung, vice-président de la République.

— La colonne commandée par le général Ditte et le colonel Mazillier part de Tachtout-Luiro, et bat quelques centaines de dissidents Zaïan.

5 avril (ven.). — On évalue à 62.000 le nombre de mineurs anglais qui ont repris le travail.

— A Séville, M. Canalejas, président du conseil en Espagne, rend visite à M. Geoffray.

— La colonne Ditte, se dirigeant vers Machel, repousse, après treize heures de combat, une attaque des indigènes.

6 avril (sam.). Au Wesminster Palace Hotel (Londres), la conférence nationale de la Fédération des mineurs adopte la motion proposée par le comité exécutif et concluant à la reprise du travail.

— Mort, à Bologne, du poète Giovanni Pascoli.

— Rentrée du général Ditte à Souk-el-Arba.

7 avril (dim.). — Fête fédérale de gymnastique, à Tunis. Discours de M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, devant la statue de Jules Ferry.

— Une vedette du croiseur *Du Chayla* chavire en vue de Tanger ; huit victimes.

8 avril (lun.). — A Londres, la conférence des délégués mineurs, adoptant les conclusions du comité exécutif, ordonne, par 440 voix contre 125, la reprise du travail.

— L'amiral Faravelli, commandant en chef de la flotte italienne, demande, pour raisons de santé, à être relevé de son commandement.

— L'empereur Guillaume II reçoit, à Corfou, le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg.

— Sollicité par Yuan Chi Kaï de se rallier à la République chinoise, le Tcheptsoun Dampa Khoutoukhta, haut dignitaire lamaïte d'Ourga, qui a sous son autorité les Mongols du Nord et de l'Est, proclame l'indépendance de son peuple.

9 avril (mar.). — En aval du Caire, un bateau d'excursionnistes coule sur le Nil. On annonce 200 victimes.

— A Belfast, grande manifestation de l'opposition unioniste contre le projet gouvernemental sur le *Home Rule*, présidée par sir Edward Carson, chef des unionistes irlandais. M. Bonar Law prononce un grand discours, accueilli avec enthousiasme par les assistants.

— Les rebelles mexicains du Sud sont mis en déroute par les fédéraux, à Jujutla (Etat de Morelos).

— A Mahiridja, sur l'oued Hamman, à l'ouest de Debdou, un groupe de 2.500 Beraber Beni-Ouarain attaque une reconnaissance commandée par le lieutenant-colonel Féraud, qui les repousse, non sans subir quelques pertes.

10 avril (mer.). — Mort, à Versailles, de M. Gabriel Monod, historien, membre de l'Académie des sciences morales.

— Après avoir simulé une attaque sur Zouara (Libye), la flotte italienne opère un débarquement dans la presqu'île de Sidi-Saïd.

— M. Geoffray, ambassadeur de France, rentre à Madrid, venant de Séville. Il a un entretien avec M. Garcia Prieto, qui lui remet la réponse du cabinet de Madrid à la dernière communication française.

— Première représentation au théâtre Sarah-Bernhardt : *la Reine Elisabeth*, pièce en 4 actes, de M. Emile Moreau.

11 avril (jeu.). — A trois heures, M. Asquith lit à la Chambre des communes le troisième bill sur le *Home Rule* et en commente les principales dispositions. Il est applaudi avec enthousiasme par la majorité libérale et nationaliste. Son projet est combattu par sir Edward Carson, chef des unionistes irlandais, et approuvé par M. Redmond, au nom du parti nationaliste irlandais.

12 avril (ven.). — A Nice, inauguration du monument de la reine Victoria, précédée d'une grande revue militaire, maritime et d'aviation. Discours de M. Sauvan, sénateur, maire de Nice, sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, M. Raymond Poincaré, président du conseil. Au banquet du soir, le président du conseil et l'ambassadeur d'Angleterre échangent des toasts cordiaux.

— A Nice, M. R. Poincaré rend visite au roi de Suède.

13 avril (sam.). — A Cannes, inauguration du monument d'Edouard VII. Discours du maire de Cannes, de l'ambassadeur d'Angleterre, du président du conseil.

14 avril (dim.). — Le paquebot anglais *Titanic*, de la *White Star Line*, ayant heurté un banc de glace au large de Terre-Neuve, coule par l'avant quatre heures après. Le nombre des victimes dépasse 1.600.

— Discours de M. Louis Barthou, au congrès des Bleus d'Anjou.

— Mort, à Paris, de M. Henri Brisson, président de la Chambre.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

M. C., *Paris*. — Il y a déjà une analyse de l'ouvrage dans le *Nouveau Larousse*, et cette analyse est très suffisante. Nos remerciements pour votre communication.

B. L., *Reims*. — Depuis longtemps on nous promet la *nouvelle* monnaie de nickel, mais cette monnaie n'est pas encore frappée. Attendons qu'elle le soit.

S. D., *Genève*. — Nous en parlerons dans le prochain numéro. C'est un sujet qui mérite un certain développement, après étude très sérieuse.

G. L., *Nîmes*. — Nous ne négligerons certes pas cette question : vous trouverez un article très documenté dans un prochain *Mensuel*.

M. P., *Paris*. — C'est le proverbe très connu : *Ami au prêter, ennemi au rendre*, c'est-à-dire : celui qui est votre ami quand vous lui prêtez, devient votre ennemi quand il s'agit de rendre.

A. J., *Groix*. — Vous trouverez, en effet, dans les prochains fascicules du *Larousse Mensuel* un article sur le nouveau transatlantique la *France*, un sur le *Titanic*, un autre sur l'éclipse de soleil du 17 avril.

K. F., *Cannes*. — Un proverbe chinois dit : « Plus une femme aime son mari, plus elle le corrige de ses défauts ; plus un mari aime sa femme, plus il augmente ses travers. » Ce proverbe nous semble plein de sagesse.

R. C., *Bruxelles*. — Il fut de son vivant adulé, encensé, porté aux nues :

> A sa gloire en cent lieux on dressa des autels.

Aujourd'hui, peu de gens savent qu'il a existé.

T. de V., *Rennes*. — La difficulté n'est pas d'écrire l'article ; la difficulté est d'être bien renseigné. Et l'on dit tant de choses ! Aussi puisons-nous aux meilleures sources et avec la plus grande prudence.

G. R., *Marcilly-sur-Eure*. — L'interjection *Vive* est en réalité un verbe au subjonctif, qui s'accorde en nombre avec son sujet : Il faut dire : « Vivent les conscrits ! » (Que les conscrits vivent !)

L. H., *Orléans*. — Permettez-nous de vous répondre que ce n'est pas une raison ; car, ainsi que l'a très bien dit Boileau :

> Bien souvent on ennuie en termes magnifiques.

S. J., *Marsanne*. — Le *Nouveau Larousse* a consacré quelques lignes de biographie à Auguste Choisy. Nous examinerons attentivement les titres des deux autres personnages à figurer dans notre dictionnaire.

B. B., *Lille*. — C'est un bibliographe allemand du XVIIe siècle qui eut cette idée... ingénieuse de composer une dissertation latine *Sur les écrits et les bibliothèques d'avant le déluge*. (*De scriptis et bibliothecis antediluvianis*.)

L. H., *Naples*. — Il ne s'agit pas là de deux vers de six pieds, mais d'un seul alexandrin. Il est d'André Chénier, et se trouve dans la XXe de ses *Élégies* :

> L'art des transports de l'âme est un faible interprète ;
> L'art ne fait que des vers ; le cœur seul est poète !

D. F., *Ostende*. — La *préséance* ne doit pas être confondue avec le *rang*. La préséance est le droit de se précéder entre fonctionnaires d'ordres ou de classes différents, tandis que le rang est la place que doivent occuper entre eux des fonctionnaires de même ordre ou de même classe.

L. D., *Fleurus*. — Nous vous remercions de vos renseignements. Gaetano Gandolfi figure, avec mention de son frère Ubaldo, dans le *Grand Larousse* en 17 volumes. Mais, dans l'espèce, il s'agit de Maestro Gandolfino, le peintre de genre et de portrait, né à Ferrare en 1493.

M. B., *Amiens*. — Le maître hollandais Wynants peignait rarement seul ses tableaux ; il mettait à contribution, pour les groupes d'hommes et d'animaux de sa composition, une foule d'autres artistes. Le tableau que vous citez est bien de lui, mais les figurines ont été peintes par son compatriote Jean Lingelbach.

S. T., *Chambéry*. — D'après M. Bivort, lorsqu'on procéda, vers 1880, aux premiers essais de téléphone Bell, récemment importé d'Amérique, le signal d'appel fut d'abord : *Allons !* Mais la nasale finale résonnait mal dans les appareils. *Allons* devint *allo*, qui sonnait avec netteté et se transmettait clairement.

M. J., *Paris*. — Le mot *Paradou* employé par notre collaborateur Hilarion de Jocando dans les récréations du numéro d'avril est le nom de ce jardin, à la végétation merveilleusement opulente, qui joue un si grand rôle dans le roman d'Émile Zola : *la Faute de l'abbé Mouret*. *Paradou* est une forme patoise de *Paradis*.

R. H., *Cambrai*. — C'est l'humaniste et diplomate vénitien Andrea Navagero (*Naugerius*), qui brûlait chaque année un exemplaire des œuvres de Martial en l'honneur de Catulle, pour montrer à quel point il préférait la poésie vigoureuse du second au bel esprit du premier. Peu de gens, aujourd'hui, manifestent avec une solennité aussi sincère leurs préférences littéraires.

B. M., *Paris*. — Nous avons publié, dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse*, au mot AUTOMOBILE, l'explication des lettres d'immatriculation figurant sur les plaques des voitures ; mais diverses modifications ayant été apportées au tableau que nous avons donné, nous consacrerons à la question un nouvel article, que vous trouverez dans un très prochain numéro du *Larousse Mensuel*.

B. J., *Tours*. — Remarquez que le mot *assommant* n'avait généralement pas, au XVIIe siècle, le sens familier qu'il a aujourd'hui : *ennuyeux à l'excès*. Il avait toute sa force étymologique : *qui abat, accable* (l'esprit). C'est dans ce sens que l'emploient Mme de Sévigné : *On lui dit des raisons assommantes*, et Bossuet, dans un passage du style le plus élevé : *O Dieu que le temps est long, qu'il est pesant, qu'il est assommant !*

D. F., *Besançon*. — L'Académie, dans l'exemple suivant : *Allez là, et dépêchez-vous, preste*, admet que *preste* est adverbe ; nous pensons qu'elle se trompe, car la ponctuation qu'elle a adoptée suffit pour le prouver : si le mot *preste* modifie le sens du verbe *se dépêcher*, pourquoi est-il séparé de ce verbe par une virgule ? Nous croyons que, dans ce cas, *preste* est interjection et qu'on doit ainsi ponctuer : *Allez là, et dépêchez-vous ; preste !*

B. L., *Caen*. — Mlle Dervieux, une danseuse de l'Opéra du XVIIIe siècle, est sans doute l'auteur de ce mot qu'on prête à sa contemporaine Sophie Arnould. Un jeune gentilhomme de province, assez dépourvu de biens, la poursuivait de ses assiduités, fort inutilement d'ailleurs. Désespéré, il se jeta un jour à ses pieds, la conjurant de consentir à l'aimer. « Faites-moi cette aumône, je vous en supplie. — C'est impossible, monsieur, lui répondit-elle, j'ai mes pauvres. »

R. G., *Angoulême*. — Comme nous le disions dans une des précédentes *Petites Correspondances*, la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* parut en 1694. Les mots y étaient rangés non pas alphabétiquement, mais par racine : c'est seulement à la seconde édition, en 1718, que l'Académie adopta l'ordre alphabétique. Voici la date des éditions suivantes : la troisième en 1740, la quatrième en 1762, la cinquième en 1798, imprimée sur l'ordre de la Convention, mais préparée par l'ancienne Académie, qui venait d'être supprimée en 1793 ; la sixième en 1835 ; enfin, la septième, et jusqu'à présent la dernière, en 1878.

T. D., *Nevers*. — La doctrine de Quesnay se résumait dans un petit nombre de maximes, entre autres celles-ci : Prééminence d'une autorité unique sur toute autre forme de gouvernement, mais à la condition que la nation soit parfaitement instruite des lois qu'il ne faut jamais enfreindre.

Il répétait souvent que le gouvernement doit gouverner le moins possible. Un jour, le Dauphin, père de Louis XVI, se plaignait devant lui des embarras de la royauté : « Monseigneur, lui dit Quesnay, je ne trouve pas cela. — Et que feriez-vous donc, si vous étiez roi ? — Monseigneur, je ne ferais rien. — Et qui gouvernerait ? — Les lois. »

M. E., *Nancy*. — Le grand Condé avait un jour à sa table un vieil évêque, porteur d'une grande barbe, et un jeune abbé, neveu du prélat. L'abbé, s'apercevant que son oncle avait laissé tomber de la soupe sur sa barbe, lui dit à demi-voix : « Monseigneur, vous avez de la soupe dans *la barbe de Votre Grandeur*. » Le prince, qui l'entendit et qui n'était pas accoutumé à voir personne traité de Grandeur en sa présence, dit à l'évêque : « Voilà votre neveu, monsieur, qui vous avertit que vous avez de la soupe dans *la grandeur de votre barbe*. »

Voilà un exemple historique de *régression*, figure de rhétorique par laquelle, après avoir énoncé des mots dans un certain ordre, on les reprend dans l'ordre inverse.

O. I., *Saint-Lô*. — Nous n'avons pas à le conseiller sur le parti qu'il doit prendre ; nous avons en toute sincérité, selon notre habitude, dit ce que nous pensions de ses œuvres ; que notre jugement ne pèse nullement sur sa décision. Mais, en effet, il fera bien de se décider sans plus tarder. Qu'il médite ces vers d'Alissan de Chazet :

> Dans ce labyrinthe, ici-bas,
> L'homme est toujours réduit à vivre ;
> Mais cet aveugle ne sait pas
> Quel est le chemin qu'il doit suivre ;
> Il est longtemps à réfléchir
> Quel est le meilleur, le plus sage ;
> Quand il vient à le découvrir,
> Il est à la fin de son voyage.

Z. Y., *Amsterdam*. — Le *labarum* paraît avoir été une sorte de bannière que l'on portait à la guerre devant les empereurs romains. Après sa victoire sur Maxence, Constantin le Grand remplaça l'aigle par la croix, et y fit broder le monogramme du Christ, avec ces mots : *In hoc signo vinces*. (Tu seras victorieux par ce signe.) La légende raconte qu'au moment où Constantin allait marcher contre Maxence, une croix de feu parut dans le ciel, entourée de cette inscription : *In hoc signo vinces*. Ce serait à partir de ce moment que Constantin aurait placé ce signe mystérieux sur son étendard. Le labarum était considéré comme le palladium de l'empire ; la garde en était confiée, dans les batailles, à cinquante soldats d'élite, qui passaient pour invulnérables.

R. C., *Nice*. — Il ne faut pas prendre cette boutade au sérieux, car il est presque certain que l'épigramme est de La Condamine lui-même et non de Piron, comme certains l'ont dit. La Condamine, qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu, savait se faire écouter avec plaisir. Ce fut donc en 1670, lors de son admission à l'Académie française, que cette épigramme parut :

> La Condamine est aujourd'hui
> Reçu dans la troupe immortelle ;
> Il est bien sourd : tant pis pour lui !
> Mais non muet : tant pis pour elle !

Ce fut Buffon qui répondit pompeusement au discours simple et bref du récipiendaire. Quatre ans après La Condamine laissa son fauteuil à Delille.

H. M., *Dieppe*. — *Répliquer* ne peut se dire que lorsqu'on répond à celui qui lui-même a fait une réponse, ou lorsqu'on oppose des raisons à celui qui avait donné un ordre ou qui avait adressé une réprimande. *Repartir*, c'est faire une réponse vive, spirituelle, courte, qui étonne et réduit au silence ceux dont on pourrait craindre les critiques. Voici un exemple de *repartie* :

> Dans le doigt d'une dame, un marquis cordon bleu
> Vit un gros diamant brillant et plein de feu.
> Il était avare, et son âme
> N'était sensible qu'au profit.
> « J'aimerais mieux, dit-il, la bague que la dame. »
> Il parlait assez haut ; la dame l'entendit ;
> Elle eut une riposte prête :
> « Et moi, j'aimerais mieux le licou que la bête. »

K. Z., *Varsovie*. — C'est le célèbre imprimeur du XVIe siècle Christophe Plantin (dont on admire encore aujourd'hui à Anvers l'hôtel et l'imprimerie conservée dans son état primitif) qui avait résumé dans ce joli sonnet son idéal de vie ordonnée, paisible et quelque peu égoïste.

> Avoir une maison commode, propre et belle,
> Un jardin tapissé d'espaliers odorants,
> Des fruits, d'excellent vin, peu de train, peu d'enfants ;
> Posséder seul, sans bruit, une femme fidèle ;
> N'avoir dettes, amour, ni procès, ni querelle ;
> Ni de partage à faire avecque ses parents,
> Se contenter de peu, n'espérer rien des grands,
> Régler tous ses desseins sur un juste modèle.
> Vivre avec franchise et sans ambition,
> S'adonner sans scrupule à la dévotion,
> Dompter ses passions, les rendre obéissantes :
> Conserver l'esprit libre et le jugement fort,
> Dire son chapelet en cultivant ses entes :
> C'est attendre chez soi bien doucement la mort

B. S., *Nantes*. — Le rôle de mari d'une femme de lettres d'un bas bleu est, dit-on, fort difficile à tenir. Rappelez-vous ce pauvre M. Geoffrin qui eut une vie si effacée, et sur lequel couraient tant d'anecdotes plaisantes. Sa compétence littéraire semblait des plus bornées. On essayait parfois de lui faire lire quelque livre ; et, comme on lui donnait toujours le même premier volume, il disait que l'ouvrage était intéressant, mais que l'auteur se répétait un peu. Quand il se plongeait dans un volume de l'*Encyclopédie* de Diderot, imprimé sur deux colonnes, il lisait à la suite les lignes correspondantes des deux colonnes, n'y comprenait rien, et trouvait l'ouvrage un peu abstrait. C'étaient là du moins les plaisanteries que faisaient sur son compte les commensaux de sa femme. Un jour, raconte Sainte-Beuve, un étranger demanda à Mme Geoffrin ce qu'était devenu ce vieux monsieur qui assistait autrefois régulièrement aux dîners, et qu'on ne voyait plus : « C'était mon mari : il est mort. »

V. V., *Bordeaux*. — C'est là, évidemment, un des points les plus délicats des manipulations photographiques, et, précisément, l'un de ceux auxquels les amateurs attachent le moins d'importance. Cependant, si elle est négligemment faite, cette opération du lavage final entraîne de regrettables mécomptes : les épreuves sur papier, en particulier les épreuves sur papier au citrate, finissent par jaunir horriblement. Il faut donc en éliminer l'hyposulfite le plus complètement possible. Pour obtenir ce résultat, il n'est cependant pas nécessaire, comme beaucoup le croient, de soumettre les épreuves pendant de longues heures à l'action d'une eau courante ; un lavage parfait s'obtient en changeant tous les quarts d'heure, pendant deux heures, l'eau de la cuvette où trempent les épreuves, ou mieux, en les sortant une à une pour les plonger dans une autre cuvette d'eau claire. Deux ou trois fois on place les épreuves, retournées les unes sur les autres, sur une glace épaisse, et on les essore avec la paume de la main, une raclette ou un rouleau de caoutchouc. Pour s'assurer que l'hyposulfite est éliminé, on se sert du réactif suivant, qui possède une belle couleur violette :

Eau	1000 cc.
Permanganate de potasse	1 gr.
Carbonate de potasse....	1 gr.

On prélève un peu d'eau du dernier lavage, et l'on y laisse tomber quelques gouttes de ce réactif ; si celui-ci conserve sa couleur, on peut considérer le lavage comme suffisant.

H. P., *Milan*. — Ninon de Lenclos eut en effet deux fils de son amant Villarceau. L'aventure de l'aîné de ces enfants est tragique. Élevé par son père, ce jeune homme ne connaissait pas sa mère. Présenté à Ninon, il en devint amoureux, et, un soir qu'il soupait avec elle dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, il lui fit dans le jardin une déclaration pressante. Ninon, prise au dépourvu, se vit obligée de lui avouer qu'elle était sa mère. Le jeune Villarceau la laissa rentrer dans la salle, se dirigea vers l'écurie où il avait mis son cheval, prit dans les fontes un de ses pistolets, et se brûla la cervelle. L'autre fils de Ninon, connu sous le nom de « chevalier de La Boissière », mourut commissaire de marine à La Rochelle, en 1732.

La catastrophe arrivée à son fils aîné ne rendit pas Ninon plus sage, car elle eut encore des amants ; mais elle n'accepta pas toujours les hommages de ses nombreux admirateurs ; entre autres, ceux du maréchal de Choiseul. Comme ce dernier lui énumérait toutes les qualités qu'il possédait pour lui plaire, elle lui répondit spirituellement par ce vers de Corneille :

> O ciel, que de vertus vous me faites haïr !

Elle refusa aussi Chapelle, en disant qu'elle ne pouvait pas souffrir les ivrognes. Chapelle jura de se venger en faisant tous les jours une épigramme contre elle. Elle était depuis longtemps sur le retour, et voici l'une de celles qu'il lui adressa :

> Il ne faut pas qu'on s'étonne
> Si parfois elle raisonne
> De la sublime vertu
> Dont Platon fut revêtu ;
> Car, à bien compter son âge
> Elle doit avoir vécu
> Avec ce grand personnage.

Ninon répliqua bien entendu, et la querelle dura longtemps.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 69. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

La révolution qui dure douze mois
Se place tout d'abord. Puis, c'est un grand lyrique,
Un génie infernal et divin à la fois.
Mon tout : juste milieu, pour un chef de musique.

Mon premier, qui passe pour mou,
N'est pas mou. Cela semble fou.
Tenant l'esprit, cherchez la lettre
Et vous devinerez peut-être.
Voyelle, mon deux *est placé,*
Dans maint participe passé,
Au bout du mot. Mon trois *présage*
L'existence d'un nouvel âge.
Mon entier *est un grand Français*
Qu'on joue encore avec succès.
Sa gloire, deux fois séculaire,
Brille au Panthéon littéraire.

MÉTAGRAMME DOUBLE

PAR CÉCÉ

Ce vieux mot qui sert rarement
Jadis faisait toujours partie
Du complet et doux ornement
D'un dieu de la mythologie.

L'autre, de même, est l'attribut
D'une belle et fière déesse,
Aimant les arts et dont le but
Est la droiture et la noblesse.

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Un voleur tente une escalade,
Mais si mon un *montre mon* deux *:*
*« Voilà l'*entier *! j'en suis malade,*
Dit-il, fuyons, c'est hasardeux! »

Mon premier, *dur et lourd, avec peine se brise.*
Mon second, *très léger, est un souffle, une brise.*
Mon entier *se dit bien des fidèles pieux,*
Que l'on voit chaque jour assidus aux saints lieux.

LOSANGE

PAR CH. D.

*
* * *
* * * * *
* * *
*

Dans la plèbe, lecteur, vous verrez celui-ci;
Cherchez-y donc mon cinq, *car il s'y trouve aussi.*
Mais, par contre, le deux *réside en une sphère*
Où l'on n'aperçoit point le pauvre prolétaire.
Cela doit vous suffire et je n'en dirai pas
Plus long. — Souvent, ma foi, vers la fin du repas
On vous offre mon trois *: c'est aussi, pour la chasse,*
Sorte de récipient, bouteille ou calebasse.
Quatre, *pour terminer, exprime le courroux*
Qu'évitent tous les gens d'un naturel très doux.

ÉCHECS

Problème, par Pradignat.

NOIRS (8)



BLANCS (8)

Mat en deux coups.

DEVINETTES

PAR JEAN

1. *Quel est l'arbre le moins souple?*
2. *Quel est l'auteur du premier commandement militaire connu?*

ANAGRAMME

PAR C. CHAPLOT

Modeste commerçant, petit industriel
Qui durement peinez toute la vie
Pour amasser ce que chacun envie
Sous notre ciel,
En peu d'instants, propageant l'incendie
Je peux détruire un beau matériel,
Anéantir la dernière machine,
Causer votre ruine.

Et pourtant commerçant, petit industriel
Qui durement peinez toute la vie
Pour amasser ce que chacun envie
Sous notre ciel,
C'est grâce à moi qu'après un incendie
Vous réparez votre matériel;
Vous ne pouvez me traiter d'importune :
Je fais votre fortune.

ÉNIGME

PAR CÉCÉ

Au sein du luxe oriental,
Dans l'indolence;
En soirée, au spectacle, au bal,
Je me balance.

En n'importe quelle saison,
Aux jours de fête,
On me tire de ma prison,
Noire cachette.

Sachant faire plaisir, je vois
Que l'on en use,
Car je suis de tous les endroits
Où l'on s'amuse.

Me repliant ou quelquefois
Faisant la roue,
Je sais cacher, d'un frais minois,
Sourire ou moue.

Aussi m'agitant sans repos
D'un air allègre,
N'ai-je que la peau sur les os
Tant je suis maigre.

CHIMIE AMUSANTE

PAR CH. D.

Après avoir vidé un œuf, vous traversez sa coquille au moyen d'un fil dont vous nouez les deux bouts, et vous suspendez le tout. Puis, vous brûlez le fil, et il va pouvoir se faire que l'œuf reste suspendu : quelle préparation préalable devrez-vous faire subir à ce fil magique pour réaliser cette petite expérience?

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'avril :

RÉBUS N° 68. — L'Histoire de l'aviation s'assombrit et tourne au martyrologe *(Lis toi* R *[re] 2 lave* I A *scion sasse Ombrie étourneau martyr os loge).*

CHARADES par Jean. — Malherbe. Passion.

ANAGRAMME. — Merise, remise, misère.

CARRÉ SYLLABIQUE :

NE	CRO	PO	LE
CRO	CHE	TA	OE
PO	TA	GE	RE
LE	OE	RE	TE

ÉNIGME. — Pomme.

DAMES :

B :	33-28	22-18	31-27	41-37	36-7	39-33	40-34	44-2
N :	23-32	13-11	32-21	42-31	2-11	38-29	au choix	perdu

LOGOGRIPHE. — Navet, Ave!

CHARADE. — Rondeau.

RÉBUS N° 70. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 64 (juin).

BIBLIOGRAPHIE

PHILOSOPHIE

Bardonnet (L.). — *L'Univers-Organisme* (néo-monisme). T. Ier. Paris, Ficker. In-8°. 10 francs.
Gillouin (René). — *La Philosophie de M. Henri Bergson.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Crosnier (Alex.). — *A travers nos écoles chrétiennes.* Excursions et conseils pédagogiques. Paris, Beauchesne. In-16. 3 fr. 50.
Labauche. — *Lettres à un étudiant sur la sainte Eucharistie.* Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.
Leroy (Hippolyte). — *Jésus, sa vie, son temps.* Leçons d'écriture sainte (année 1910). Paris, Beauchesne. 3 francs.
Lugan (A.). — *L'Egoïsme humain.* Ses manifestations individuelles, familiales, sociales. Paris, Tralin. In-12. 3 fr.
Récamy. — *Questions morales et sociales.* Manuel pour cercles d'études pour jeunes gens et jeunes filles. Paris, Tralin. In-12. 5 francs.
Ruysbroeck. — *De la vraie contemplation.* Liv. Ier. Paris, Chamonal. In-12. 3 francs.
Sabatier (Paul). — *L'Orientation religieuse de la France actuelle.* Paris, Colin. In-16. 3 fr. 50.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Allen (Maurice). — *Alfred de Vigny.* Avec illustrations. Paris, Louis Michaud. In-16. 2 fr. 50.
Benoist (Antoine). — *Le Théâtre d'aujourd'hui* (2e série : *Capus, Maeterlinck, Rostand*). Paris, 15, rue de Cluny. In-18 jésus. 3 fr. 50.
Caussy (Fernand). — *Voltaire, seigneur de village.* Avec grav. et plans. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.
Cladel (Judith). — *Mlle de La Vallière.* Avec portraits. Paris, Nilsson. In-18. 3 francs.
Douady (Jules). — *La Mer et les Poètes anglais.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.
Faguet (Emile). — *Rousseau contre Molière.* Paris, 15, rue de Cluny. In-18 jésus. 3 fr. 50.
Hugo. — *Œuvres choisies,* illustrées. Publiées par Léopold Lacour. Préf. de Gustave Simon. T. Ier : *Poésies, Drames en vers.* Paris, Larousse. In-8° broché, 5 francs; rel. toile, 6 francs; demi-peau, 8 francs.
Jary (Jacques). — *Essai sur l'art et la psychologie de Maurice Barrès.* Paris, Emile-Paul. In-18. 2 francs.
Jelinek (H.). — *La Littérature tchèque contemporaine.* Préf. de Ern. Denis. Paris, « Mercure de France ». 3 fr. 50.
Kipling (Rudyard). — *Chez les Américains,* roman. Trad. d'Albert Savine. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.
Lagerlöf (Selma). — *Le merveilleux voyage de Nils Holgersson.* Trad. du suédois, par T. Hammar. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.
Laurentie (François). — *Sur Barbey d'Aurevilly.* Paris, Emile-Paul. In-12. 3 fr. 50.
Lecomte (L.-Henry). — *Napoléon et le Monde dramatique.* Paris, Daragon. In-8° coquille. 15 francs.
Pagès (Amédée). — *Auzias March et ses prédécesseurs.* Avec une planche en couleurs. Paris, Honoré Champion. In-8°. 10 fr. 50.
Poë (Edgar). — *Dix Contes.* Trad. par Ch. Baudelaire. Avec 95 comp. de Martin van Maël (gravées par E. Dété). 500 exempl. Paris, Dorbon-Aîné. In-8° jésus. 50, 100 et 150 francs l'exempl.
Maindron (Maurice). — *Dariolette,* roman. Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.
Noël (Carlos M.). — *Les Idées sociales, dans le Théâtre de A. Dumas fils.* Avec 1 portrait. Paris, Messein (Léon Vannier). In-8°. Broché, 5 francs.
Tonnelat (Ernest). — *Les frères Grimm.* Leur œuvre de jeunesse. Paris, Colin. In-8° raisin. 7 fr. 50. — *Les contes des frères Grimm.* Paris, Colin. In-8° raisin. 10 francs.
Wilde (Oscar). — *Essais de littérature et d'esthétique* (1877-1885). Trad. d'Albert Savine. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.
Williamson. — *Le mariage de lord Loveland.* Trad. de l'anglais par Louis d'Arvers. Paris, Hachette. In-16. 1 franc.
Chez Conard, 2 volumes, entièrement inédits, de *Notes de voyage,* de Flaubert. Ces 2 vol. terminent l'édition (en 18 vol.). 2 vol. grand in-8° broché, à 8 francs chacun.
Chez Hachette, le t. XXIV des *Mémoires de Saint-Simon* (coll. des Grands Ecrivains). In-8°. 7 fr. 50.

ROMAN

La Grillère (Raphaël de). — *L'éternelle énigme.* Paris, Librairie nationale. In-18. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

Bourcard (Gustave). — *La cote des estampes,* des différentes écoles anciennes et modernes. (Prix dans les ventes publiques de 1900 à 1912.) Paraîtra fin mai. On souscrit chez Edouard Rahir, à Paris, au prix de 75 francs.
Gillet (Louis). — *Histoire artistique des ordres mendiants.* Etude sur l'art religieux en Europe, du XIIIe au XVIIe siècle. Avec planches. Paris, Laurens. In-8°. 9 francs.
Landre (Jeanne). — *Gavarni.* Avec illustrations. Paris, Louis Michaud. In-16. 2 fr. 50.
Plan (Pierre-Paul). — *Jacques Callot,* maître graveur (1593-1635), avec 106 planches hors texte. 312 exemplaires. Bruxelles, Van Oest. In-4°. 125 francs. (12 exemplaires sur japon à 250 francs.)
Seré (Octave). — *Musiciens français d'aujourd'hui.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.
Sliman ben Ibrahim. — *Le Désert.* Illustré de 51 compositions en couleurs, par Etienne Dinet. 450 exempl. (*tous souscrits*). Paris, Piazza.
Chez Alcan. L'Année musicale, publiée par MM. Michel Brenet, J. Chantavoine, L. Laloy, L. de Laurencie. 1re année (1911). Grand in-8°, avec citations musicales (1912). 12 francs.
Chez Lafitte. Les Grands musées du monde, illustrés en couleurs. Collection publiée sous la direction de M. Armand Dayot. 1re série, comprenant 45 fascicules : Le Louvre, Les Offices, National Gallery. Le 1er fascic. a paru le 17 avril 1912. 1 fr. 50 le fascicule.

ŒUVRES MUSICALES

Kriens (C.). — *Deuxième sonate,* pour piano et violon. Paris, Mathot. 8 francs.
Le Borne (F.). — *Troisième symphonie* en fa mineur. Part. d'orchestre. Paris, Andrieu. 30 francs.
Marsick (A.). — *La Source,* poème symphonique. Part. d'orch. Paris, Hamelle.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Albin (Pierre). — *Le « coup » d'Agadir.* Origine et développement de la crise de 1911. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.
Calmeyn (Maurice). — *Au Congo belge.* Chasses à l'éléphant. Les Indigènes. L'Administration. Paris, Flammarion. Grand in-8°, 12 francs broché; 15 francs rel. spéc.
Chuquet (Arthur). — *1812. La Guerre de Russie.* Notes et documents. Paris, Fontemoing. In-8°. 7 fr. 50.
Crémieux (Albert). — *La Révolution de février.* Paris, Cornély. In-8°. 10 francs. — *La Censure en 1820 et 1821.* Ibid. In-8°. 4 fr. 50.
Drouet (Joseph). — *L'Abbé de Saint-Pierre.* L'homme et l'œuvre. Paris, Honoré Champion. In-8°. 7 fr. 50.
Duchesne (Gaston) et de Grandsaigne. — *Le château de Madrid.* Avec pl. et 1 plan. Paris, Davagon. In-8°. 12 francs.
Funck-Brentano (Frantz). — *Le Roi* [*L'Ancienne France*]. Paris, Hachette. In-8° broché. 7 fr. 50.
Gaonier. — *Survivance du culte solaire dans les coiffures féminines.* Paris, Champion. In-8°. 1 fr. 50.
Gallier (de). — *Usages et mœurs d'autrefois.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
Goyau (Georges). — *Autour du catholicisme social* (5e série). Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.
Hallays. — *Touraine, Anjou et Maine.* [En flânant]. Avec grav. Paris, Perrin. In-8° écu. 5 francs.
Hardy et Gandilhon. — *Bourges et les abbayes et châteaux du Berry.* Avec grav. Paris, Laurens. In-4° (19 × 26). 4 francs. Rel. 5 francs.
Hulot (capitaine G.). — *1814. La manœuvre de Laon.* Avec cartes. Paris et Nancy, Chapelot. 10 francs.
Le Nepvou de Carfort (cte). — *Du Guay-Trouin.* Sa maison natale. Sa sépulture. Documents inédits. Paris, Champion. In-8°. 3 francs.
Loliée (Frédéric). — *La Comtesse de Castiglione* (1840-1900). Avec illustrations. Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.
Meyer (Arthur). — *Ce que je peux dire* [mémoires]. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
Mirabeau (Œuvres de). — *Les Ecrits.* Introd. et notes de Louis Lumet. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.
Moeller (Ch.). — *La politique des Etats européens, durant la seconde moitié du siècle dernier.* Paris, Fontemoing. In-16. 5 francs.
Regnault de Beaucaron. — *Souvenirs de famille* (1175-1912). Paris, Plon. In-8°. 15 francs.
Rousset (Lt-colt). — *1871. La Commune à Paris et en Province.* Avec hors-texte. Paris, Tallandier. In-8° écu. 5 francs.
Saintyves (P.). — *Les Reliques et les Images légendaires.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.
Vaillat (Léandre). — *La Savoie.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.
Yrondelle (Antoine). — *Histoire du Collège d'Orange, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.* Paris, Champion. In-8°. 5 francs.
Au « Mercure de France », le t. II de l'*Histoire de la Commune de 1871,* d'Edmond Lepelletier. *Le Comité central.* In-8°. 7 fr. 50.
Cartographie documentaire : En vente au Service géographique de l'armée (Paris, ministère de la guerre), les cartes : 1° de la *Chaouia,* au 100.000e (feuilles : *Camp Marchand, Zériouil, Kasba-Skrirat, Guisser* ; 0 fr. 65 chacune ; 2° du *Maroc,* au 200.000e (feuilles : *Mehdia, Taza, Poste du Sebou,* 0 fr. 60 chacune). Nous signalerons aussi la carte de la *Terre,* au 1.000.000e (feuille Nord M. 31, 1 fr. 60).

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Alcindor (Emile). — *Les Enfants assistés.* Préf. de Ferd. Dreyfus. Paris, Emile-Paul. In-8°. 10 francs.
Broda et Deutsch. — *Le Prolétariat international.* Etude de psychologie sociale. Paris, Giard et Brière. In-18. 3 fr.
Hémard (J.). — *Théorie et pratique des nullités de sociétés et des sociétés de fait.* Paris, Larose et Tessin. In-8°. 12 fr. 50.
Lesigne (R.). — *L'Organisation professionnelle en Allemagne.* L'industrie typographique. Paris, Ch. Petit. In-8°. 4 francs.
Lichtervelde (cte L. de). — *Les Méthodes budgétaires d'une démocratie.* Etude sur le budget suisse. Paris, Giard et Brière. In-8°. 4 francs.
Overbergh (C. Van). — *L'Assistance aux étrangers.* La solution internationale. Paris, Ch. Petit. In-18. 2 fr. 50.
Paul-Boncour (J.). — *Art et démocratie.* Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.
Zévaès. — *La Législation des mines en Angleterre.* Paris, Giard et Brière. In-18. 3 francs.
Chez Alcan. La Vie politique dans les deux mondes (5e année : 1er oct. 1910 — 30 sept. 1911) publiée sous la direction de Viallatte et Claudelle. In-8°. 10 francs. — *La Lutte scolaire en France au XIXe siècle,* par divers auteurs (Leçons de l'Ecole des hautes études sociales). In-8°, 6 francs. — *Neutralité et monopole de l'enseignement,* par divers auteurs (Hautes études sociales). In-8°. 6 francs.

SCIENCES NATURELLES

Hubert (Paul). — *Etude générale des fruits* [coloniaux]. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 15 francs.
Joubin (Dr L.). — *La Vie dans les Océans.* Avec fig. Paris, Flammarion. In-16. 3 fr. 50.
Lapparent (de). *Volcans et Tremblements de terre.* Avec illustr. Paris, Bloud. In-8°. 5 francs.
Le Double. — *Les Velus.* Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme. Avec fig. Paris, Vigot. In-8° raisin. 25 francs.
Le Double. — *Traité des variations de la colonne vertébrale de l'homme.* Avec fig. Paris, Vigot. In-8° raisin. 25 francs.
Schenk (Dr A.). — *La Suisse préhistorique. Le paléolithique et le néolithique.* Avec fig. et planches. Lausanne, Rouge. In-8°. 16 francs.
L'Iconographie des conifères fructifiant en France, par L. Pardé. L'ouvrage comprendra 150 planches coloriées et 140 photogr. 28 fascicules à paraître tous les deux mois. On souscrit chez Lhomme, à Paris, au prix de 560 francs. Le fascic. 1 paraîtra sous peu. 2 prospectus : 1° 1 Circulaire gratuite ; 2° *Le Spécimen de l'iconographie des conifères,* par L. Pardé. Paris, Lhomme. 2 francs.

MÉDECINE

Chassevant (A.). — *Hydrologie élémentaire.* Avec fig. Paris, Vigot. In-18. 4 francs.
Heim (F.) et collaborateurs. — *Recherches sur l'hygiène du travail industriel.* Avec fig. et planches. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 francs.
Mathé (Dr L.). — *L'Enseignement de l'hygiène sexuelle à l'école.* Paris, Vigot. In-18. 2 fr. 25.
Petit-Dutaillis. — *Introduction à l'étude de la topographie pelvienne.* Avec fig. Paris, Vigot. In-8° raisin. 5 fr.

SCIENCES APPLIQUÉES

Bocquet et Bid. — *La Téléphonie à commune batterie.* T. Ier. Paris, Ch. Petit. In-8°. 5 francs.
Burvenich (F.). — *La Culture potagère, d'amateur, bourgeoise et commerciale.* Avec fig. Paris, Ch. Petit. Grand in-8°. 5 francs.
Daeras (M.). — *Statique graphique élémentaire et notions préliminaires de résistance des matériaux.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. Br. 7 fr. 50. Cart. 8 fr. 75.
E. Dusanget. — *Les Conducteurs d'électricité en aluminium.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 7 fr. 50.
Giraud (Paul). — *L'Organisation technique du commerce d'exportation.* Paris, Rivière. In-8° écu. 10 francs.
Lucas et Darvillé. — *Les Habitations à bon marché en France et à l'étranger.* Avec fig. Paris, Librairie de la construction moderne, 13, rue Bonaparte. Grand in-8°.
Martel (H.). — *L'Industrie de l'équarrissage.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. Br. 12 fr. 50. Cart. 14 francs.
Pacottet et Guittonneau. — *Eaux-de-vie, vinaigres et marcs.* Avec fig. Paris, Baillière. In-18. 5 francs. cart. 6 francs.
Poher (E.). — *Le Commerce des produits agricoles.* Avec fig. Paris, Baillière. In-18. 5 francs. Cart. 6 francs.
Rolet (Antonin). — *Les Conserves de fruits* avec fig. Paris, Baillière. In-18. 5 francs. Cart. 6 francs.
Schabaoo (P.-W.). — *Calculs élémentaires de constructions civiles.* Traduit, commenté et corrigé par O. Bertholet. Paris, Ch. Petit. Petit in-4°. 7 francs.
Seltensperger (Charles). — *Précis d'agriculture,* avec fig. Paris, Baillière. In-18. 5 francs. Cart. 6 francs.
Vuigner (M.). — *Comment exploiter un domaine agricole.* Paris, Baillière. In-18. 5 francs. Cart. 6 francs.

ART MILITAIRE

A. H. (Cl). — *Le Combat d'Iouchoulin-Peulin* (31 juillet 1904). [Leçons tactiques.] Avec cartes. Paris, Fournier. 3 francs.
La Croix-Laval (de). — *La Ration de pain de nos soldats.* Lyon, l'auteur. 1 franc.
Marty Lavauzelle. — *Les Manœuvres de l'Est en 1911.* Avec photogr. et 1 carte. Paris, Charles Lavauzelle. In-8°. 8 francs.
Percin (gal). — *Cinq années d'inspection.* Avec croquis Paris, Chapelot. In-8°. 12 francs.
Pont (Capne de). — *Les Indisciplinés dans l'armée* (Normaux et anormaux). Nancy et Paris, Chapelot. Grand in-8°. 5 francs.
Romanowski (lieut-colt). — *L'Armée japonaise.* Traduit du russe par les capnes Wehrlin et Le Merre. Avec croquis et pl. en couleurs. Nancy et Paris, Chapelot. In-16. 3 fr.
Toulorge (colt). — *Service d'état-major en campagne.* 1re partie. *Avant la bataille.* Avec cartes. Nancy et Paris, Chapelot. Grand in-8°. 9 francs.

ENSEIGNEMENT — SPORTS — DIVERS

Angenot (H.). — *Guide de la Fagne.* Avec photograv. Verviers. Imprimerie l'Union. In-16. 1 franc.
Batle (Pierre). — *Pensées diverses sur la comète.* Edition critique, avec introduction et notes, par A. Prat. Paris, 17, rue Cujas. In-16. 6 francs.
Dépaonat (Roger). — *Les Martyrs de l'aviation.* Introduction de Maur. Barrès. Avec photogr. Paris, Basset. In-18. 3 fr. 50.
Leguay (Pierre). — *Universitaires d'aujourd'hui* (Lavisse, Lanson, Seignobos, Lichtenberger, Langlois, Durkheim). Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.
Uzanne (Octave). — *La Locomotion à travers le temps, les mœurs et l'espace.* Avec illustr. hors texte en couleurs, et grav. Paris, Ollendorff. In-4° cavalier. 12 francs.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Le 1er juillet paraîtra chez Grasset, *l'Annuaire du régionalisme,* publié sous la direction d'Em. Faguet et de P. Baudin. Br. 6 francs. Rel. 7 fr. 50. (On souscrit.)
V. aussi Beaux-Arts : *L'Année musicale.*

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Avril 1912 au 14 Mai 1912

15 avril (lun.). — Discours (hors séance) de M. Raymond Poincaré, président du conseil, au conseil général de la Meuse. Il expose l'œuvre du gouvernement dans la politique étrangère de la France, l'établissement du budget de 1913, l'impôt sur le revenu, la réforme électorale, etc.
— A la Chambre des communes, suite de la discussion du projet de loi sur l'autonomie irlandaise. M. Balfour expose les raisons de l'opposition unioniste.
— Arrivée à Nice des souverains du Danemark.

16 avril (mar.). — Le conseil des ministres arrête les détails de la réponse à faire aux dernières propositions du gouvernement espagnol.
— La plus grande partie des troupes chérifiennes de Fez se soulève, avec l'appui de la population musulmane. Le quartier juif est pillé, et de nombreux Français, civils ou officiers instructeurs des tabors, sont massacrés. Dans la soirée, les troupes françaises du camp de Dar-Debibagh réussissent à rentrer dans la ville.
— A Constantinople, les représentants des puissances (France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie) se rendent au palais des affaires étrangères pour demander au ministre Assim-bey sur quelles bases la Turquie accepterait la médiation des puissances.
— La Chambre des communes vote en première lecture, par 360 voix contre 266, le *Home Rule Bill*.

17 avril (mer.). — Eclipse de soleil visible à Paris, entre 10 h. 50 et 1 h. 20; son apogée est à 12 h. 10.
— Première représentation à l'Odéon : *l'Honneur japonais*, pièce en cinq actes et six tableaux, de M. Paul Anthelme.
— Le cabinet hongrois Khuen-Hedervary remet sa démission à l'empereur François-Joseph, qui l'accepte.

18 avril (jeu.). — La flotte italienne arrive devant Koumkalé, à l'entrée des Dardanelles, et bombarde les ports qui la défendent, ainsi que le fort de Vathy, dans l'île de Samos. La Porte notifie aux puissances neutres la fermeture des Dardanelles, où des mines sont placées.
— Arrivée à New-York du *Carpathia*, ayant à son bord les survivants de la catastrophe du *Titanic*.
— A Constantinople, le Sultan inaugure la nouvelle Chambre.
— Première représentation, au théâtre des Arts : *Mil neuf cent douze*, scènes contemporaines, en cinq actes et sept tableaux, de MM. Charles Muller et Régis-Gignoux; musique de ballet et instrumentation de M. Florent Schmitt.

19 avril (ven.). — Obsèques de M. Henri Brisson. Discours de MM. Eug. Etienne, vice-président de la Chambre, Antonin Dubost, président du Sénat, Raymond Poincaré, président du conseil, Peytral, sénateur des Bouches-du-Rhône; Clémentel, Dalimier, Paul Strauss, Cadenat.
— L'empereur-roi charge le Dr Ladislas de Lukacs de former un nouveau ministère hongrois.
— Les troupes de renfort, venues de Meknès, entrent à Fez.

20 avril (sam.). — La ville de Fez est presque entièrement réoccupée par les troupes françaises.
— Le nouveau paquebot *la France* part du Havre pour son premier voyage vers New-York.
— Le différend entre l'Italie et le Pérou, à propos des réclamations des frères Canovaro, vient devant la cour d'arbitrage de La Haye.

21 avril (dim.). — Un important renfort de troupes françaises, accompagnant le général Moinier, arrive à Fez et achève de rétablir l'ordre.
— Première représentation à l'Opéra : *Roma*, opéra tragique en cinq actes de M. H. Cain, d'après la tragédie d'Alexandre Parodi, musique de M. Massenet.

22 avril (lun.). — Au Reichstag, le chancelier d'Empire de Bethmann-Hollweg, le ministre de la guerre von Heeringen et le ministre de la marine, amiral von Tirpitz, défendent les crédits demandés par le gouvernement pour le renforcement de l'armée et de la marine.
— Le général Moinier procède au désarmement de la population de Fez.
— Plus de 100 cadavres du *Titanic* sont retrouvés par le navire *Mackay-Bennett*.
— L'empereur d'Autriche reçoit en audience solennelle, à Schœnbrunn, M. Crozier, ambassadeur de France, qui lui remet ses lettres de rappel.
— La dernière pierre du tunnel du Lœtschberg est posée.

23 avril (mar.). — La réponse de la Porte à la démarche des puissances en vue d'une médiation est remise aux ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie. La Porte ne consentirait à la médiation des puissances qu'aux conditions suivantes : 1° maintien de la souveraineté ottomane en Tripolitaine; 2° renonciation des Italiens à l'annexion de la Tripolitaine; 3° engagement préalable de l'Italie de retirer ses troupes de la Tripolitaine.
— L'ambassadeur de Russie à Constantinople, M. de Giers, remet à la Porte une note amicale pour demander la réouverture des Dardanelles, en raison des pertes considérables infligées au commerce par la fermeture du détroit.
— La flotte italienne occupe l'île de Stampalie, dans la mer Egée.
— Le ministre d'Etat espagnol, M. Garcia Prieto, remet à M. Geoffray la réponse de l'Espagne à la France.
— La convention nationale irlandaise, réunie à Dublin, décide, à l'instigation du parti nationaliste, d'accepter le *Home Rule Bill* proposé par M. Asquith.
— Le vapeur *Arménie*, venant de Dakar, débarque à Casablanca 800 tirailleurs sénégalais.

24 avril (mer.). — M. Millerand, ministre de la guerre, autorise le général Moinier à établir à Fez l'état de siège.
— Au Maroc, le poste espagnol de Sidi-Chérif est attaqué par les Djebala.

25 avril (jeu). — La Chambre des communes adopte, en première lecture, par 331 voix contre 253, le bill de séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le pays de Galles, appuyé par un long discours de M. Lloyd George.
— A Venise, en présence du duc de Gênes, représentant le roi Victor-Emmanuel, du ministre de l'instruction publique, et sous la présidence du cardinal Cavallari, patriarche de Venise, est inauguré le nouveau campanile de Saint-Marc.

26 avril (ven.). — Le Reichstag discute l'interpellation du député national-libéral Junck, relative au récent décret de M. Hertling, président du conseil bavarois, permettant aux jésuites de célébrer certaines parties du culte. Le chancelier d'Empire répond qu'il faut attendre l'interprétation du conseil fédéral.
— A la Douma, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, M. Sazonof fait un exposé de la politique extérieure russe. Il déclare que la politique de son pays reste fondée sur l'alliance franco-russe.
— A Damas, un incendie cause des dégâts importants dans le quartier des bazars.

27 avril (sam.). — Le conseil des ministres choisit le général Lyautey comme résident général au Maroc.

28 avril (dim.). — L'amiral italien Presbitero achève l'occupation de Stampalie. La garnison turque de Livaderia se rend avec les honneurs de la guerre.
— A Téhéran, le cabinet autorise le chef de la police à arrêter tous les adversaires du gouvernement.

29 avril (lun.). — Chute, au cours du raid Douai-Madrid, de l'aviateur Jules Védrines, sur la voie ferrée entre Saint-Denis et Epinay.
— Les croiseurs *Gloire* et *Condé* quittent la rade de Saint-Nazaire pour les eaux marocaines.
— La Porte remet à M. de Giers, ambassadeur de Russie, la réponse à la protestation formulée par le gouvernement du tsar contre la fermeture des Dardanelles.
— A la Chambre hongroise, M. Lukacs, président du conseil, prononce un discours-programme.
— En Chine, ouverture du conseil consultatif (Sénat provisoire); discours d'inauguration de Yuan Chi Kaï.
— Le président de la République inaugure le Salon des artistes français.
— A Fez, il est lu aux troupes chérifiennes une proclamation de Moulaï-Hafid, par laquelle le sultan réprouve la révolte contre la France.

30 avril (mar.). — Le vapeur américain *Texas* heurte, entre Smyrne et Mytilène, une torpille flottante et saute : 200 victimes.
— Le premier secrétaire de la légation de France fait savoir au corps diplomatique de Tanger que les pouvoirs du ministre plénipotentiaire sont transférés au résident général. La presse espagnole en manifeste quelque mauvaise humeur.
— A la commission de la Délégation hongroise, réunie à Vienne, le comte Berchtold, ministre commun des affaires étrangères, présente un exposé de la politique extérieure de la monarchie, favorable au maintien du *statu quo* en Europe.
— Dans un entretien avec Rifaat-Pacha, ambassadeur de Turquie, M. Poincaré insiste amicalement sur les conséquences fâcheuses de la fermeture des Dardanelles pour la navigation commerciale.
— Les Communes commencent en seconde lecture la discussion du *Home Rule Bill*.

1er mai (mer.). — Le conseil des ministres ottomans décide de rouvrir les Dardanelles.
— Le remorqueur turc *Semendar*, en passant l'inspection des bouées du détroit des Dardanelles, heurte une mine et saute. Douze soldats sont tués.
— A New-York, la délégation française assiste au banquet offert par le comité Champlain. Echange de toasts cordiaux entre M. Wickersham, ministre de la justice américain, et M. Jusserand, ambassadeur de France. Discours de M. G. Hanotaux, etc.
— Déraillement, entre la gare de Saint-Denis et la porte du Vert-Galant, du rapide 5 de Paris à Calais.

2 mai (jeu.). — Les Turcs commencent à enlever les mines des Dardanelles, et l'avis officiel en est donné aux agents des Compagnies maritimes.
— Le général Lyautey annonce au sultan du Maroc sa nomination aux fonctions de résident général. Moulaï-Hafid lui adresse ses félicitations.
— L'Académie française décerne pour la première fois le grand prix littéraire institué l'année dernière pour récompenser « une œuvre d'imagination d'un caractère élevé » à M. André Lafon, pour son roman : *l'Elève Gilles*.
— A El-Maaziz (Maroc), entre Rabat et Meknès, une colonne, dirigée par le commandant Rouquette, livre un vif combat aux Berbères. Au retour, son arrière-garde est attaquée et subit des pertes sensibles.

3 mai (ven.). — Première représentation, à la Porte-Saint-Martin : *la Crise*, pièce en trois actes, par MM. Paul Bourget et André Beaunier.
— L'escadre italienne coupe le câble de la Compagnie Eastern. L'île de Rhodes est isolée.
— Le général Reisoli occupe Lebda, sur la côte tripolitaine, à l'est de Khoms.

4 mai (sam.). — L'escadre de l'amiral Viale débarque dans l'île de Rhodes, à la baie de Kalitea, environ 6.000 hommes, commandés par le général Ameglio.
— Le peintre Albert Besnard est élu membre de l'Académie des beaux-arts.
— Mort, à Paris, du Dr Marc Sée, de l'Académie de médecine.
— Inauguration du monument commémoratif élevé à Champlain sur les bords du lac qui porte son nom. Discours de M. Hanotaux, président de la Délégation française.

5 mai (dim.). — Elections municipales en France.
— Une troupe de Turcs, au nombre d'environ 3.000 hommes, est battue par les Italiens sous les murs de Rhodes.
— A Agabolagh (Perse), victoire des troupes gouvernementales sur les rebelles.

6 mai (lun.). — La ville de Rhodes se rend, sur la sommation du général italien Ameglio.
— A Fez, funérailles de 43 victimes des massacres de Fez. El-Mokri lit le discours du sultan. Discours du général Moinier.
— A Thourjek (Kurdistan), victoire des rebelles persans sur les troupes gouvernementales du prince Firman Firma, qui se replie sur Khamadan.

7 mai (mar.). — Le général Lyautey, à la veille de partir pour le Maroc où il va exercer les fonctions de résident général, confère avec M. Klotz, ministre des finances, M. Poincaré, président du conseil, M. Millerand, ministre de la guerre.
— Le roi d'Angleterre George V quitte Londres pour Portsmouth.

8 mai (mer.). — Le général Lyautey, résident général du Maroc, part de Paris.
— La Porte décide d'expulser les Italiens du vilayet de Smyrne.
— En raison de la brume, la grande revue navale que le roi d'Angleterre devait passer en rade de Weymouth est décommandée.

9 mai (jeu.). — Nouvelle officielle de la retraite du comte Wolff-Metternich, ambassadeur d'Allemagne à Londres.
— Le général Lyautey s'embarque à Marseille sur le *Jules-Ferry*, à destination du Maroc.
— La *Tribuna* annonce que l'escadre italienne a pris possession de l'île Karpathos, à l'ouest de Rhodes.

10 mai (ven). — La Chambre des communes adopte en deuxième lecture, par 372 voix contre 271, le projet de *Home Rule* pour l'Irlande.
— En 2e lecture, le Reichstag vote en bloc, à l'unanimité de tous les partis, à l'exception des socialistes, la nouvelle loi militaire, qui a pour objet de fortifier en Allemagne la défense militaire et d'acquérir une rapidité plus grande dans la préparation à la guerre.
— Première représentation, à la Comédie Royale : *l'Inoubliable Nuit*, comédie en deux tableaux, de MM. Géo Grossmith et Max Dearly.

11 mai (sam.). — A Carlsruhe, entrevue entre l'empereur d'Allemagne Guillaume II, le chancelier de Bethmann-Hollweg, M. de Kiderlen-Wæchter et le baron Marschall de Bieberstein, désigné comme nouvel ambassadeur d'Allemagne à Londres.
— En rade de Mers-el-Kébir, le général Lyautey reçoit à bord du *Jules-Ferry* une délégation de la ville d'Oran, ainsi que M. Varnier et le général Allix, commandant les troupes des confins algéro-marocains.
— Première représentation, au théâtre de l'Œuvre : *la Dernière Heure*, pièce en quatre actes, de Jean-José Frappa.
— Aux Cortès, après de vives attaques des minorités contre la politique du ministère Canalejas, le gouvernement obtient un vote de confiance par 180 voix contre 73.

12 mai (dim.). — Le gouvernement allemand annonce officiellement qu'il a demandé au gouvernement britannique son agrément pour la nomination à l'ambassade d'Allemagne à Londres du baron Marschall de Bieberstein.
— Arrivée à Tanger du général Lyautey à bord du *Jules-Ferry*.
— Scrutin de ballottage pour les élections municipales.
— Au Mexique, un combat de douze heures a lieu entre insurgés commandés par le général Orozco et les fédéraux commandés par le général Huerta. Ces derniers restent vainqueurs.

— *13 mai* (lun.). — Le gouvernement anglais agrée le choix du baron Marschall de Bieberstein comme ambassadeur à Londres.
— On annonce officiellement de Berlin que le gouvernement allemand a demandé à la Porte son assentiment à la nomination du baron de Wangenheim comme ambassadeur à Constantinople.
— Arrivée à Casablanca du *Jules-Ferry*. Le général Lyautey, résident général de France au Maroc, est reçu par le corps consulaire et les autorités.
— L'amiral Viale annonce que les Italiens ont occupé les îles de Léros, Patmos et Kalymnos.
— Guillaume II, venant de Carlsruhe, arrive à Strasbourg. Il exprime au maire de Strasbourg, M. Schwander, en termes irrités, son mécontentement au sujet du conflit entre le Parlement et le gouvernement d'Alsace-Lorraine, et envisage la possibilité d'une annexion du Pays d'Empire à la Prusse. Cette dernière déclaration est vivement attaquée, comme inconstitutionnelle, par la plus grande partie de la presse allemande.
— Les représentants de la Norvège, de la Suède et de la Russie tombent d'accord sur un projet de convention en vue du règlement de la question de Spitzberg.

14 mai (mar.). — Le roi de Danemark Frédéric VIII meurt subitement à Hambourg.
— Le conseil des ministres décide de soumettre à l'agrément du gouvernement austro-hongrois la désignation de M. Dumaine comme ambassadeur de France à Vienne.
— Mort, à Stockholm, de l'écrivain suédois Auguste Strindberg.
— Guillaume II se rend en automobile de Strasbourg à Metz, en s'arrêtant à Vic-sur-Seille.
— Le baron Marschall de Bieberstein est nommé officiellement ambassadeur d'Allemagne à Londres.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

E. B., *Villerupt.* — Le mot *pier* est anglais et signifie *môle, culée, pile de pont*; mais non pas spécialement, comme vous le supposez, *digue construite en pierre.*

Lieut. C., *Auray.* — Nous vous remercions de nous avoir signalé ces mots, dont nous donnerons la définition dans les prochains numéros du *Mensuel.*

P. T., *Saint-Gaudens.* — La *Prière sur l'Acropole* est dans les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* d'Ernest Renan. Vous auriez trouvé ce renseignement dans le *Nouveau Larousse*, tome VII, page 29, colonne 2.

G., *Autun.* — A quel propos donnerions-nous la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, dans «le Larousse Mensuel», puisqu'elle figure tout au long au mot *déclaration* dans le *Nouveau Larousse illustré!*

C. F., *Lausanne.* — Vous devez écrire : « pour les conséquences regrettables qu'elle a eues ». C'est le cas normal du participe passé (*eues*) conjugué avec l'auxiliaire avoir (*a*) et s'accordant avec son complément direct qui le précède.

E. B., *La Boissière.* — Les *Aventures du chevalier de Warwick*, publiées en 1700, sont attribuées à la comtesse d'Aulnoy, qui, outre ses charmants contes et ses précieux *Mémoires de la cour d'Espagne*, a composé quelques romans historiques.

M., *Paris.* — Vous trouverez l'article que vous désirez dans le présent numéro. Quant aux explications cosmographiques qui font l'objet de votre seconde question, elles ont été traitées au *Nouveau Larousse*, et il n'y a pas lieu de les rééditer au *Larousse Mensuel.*

J. V., *Ixelles-Bruxelles.* — Cette planche des *couleurs* figure dans le fascicule 10 du *Supplément* au *Nouveau Larousse.* Très flattés de vos aimables compliments, qui sont pour nous un encouragement précieux, nous vous adressons nos bien vifs remerciements.

M. P., *Pantin.* — Waldenberg est simplement le nom de jeune fille de Mme Anna Kjerrman. Elle l'a conservé pour signer ses principales œuvres. Le renvoi sera justifié dans les prochains tirages du *Supplément*, et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir signalé l'omission.

J. B., *Genève.* — C'est l'acteur Clairval, connu par ses bonnes fortunes. « M. de Stainville, disait-il un jour à son camarade Caillaud, me menace de cent coups de bâton si je vais chez sa femme. Madame m'en promet deux cents si je n'y viens pas. Que faire? — Obéir à la femme, répondit Caillaud; il y a cent pour cent à gagner. »

M. S., *Grenoble.* — *Sokodu* (ou *sokoshio*) est le nom que les médecins japonais donnent à une affection microbienne (due vraisemblablement à un sporotriche) et qui est consécutive aux morsures de rats. Bien qu'on ait déjà examiné d'assez nombreux cas, on n'a pas encore trouvé le remède spécifique à opposer à la maladie.

F. G., *Metz.* — Vous vous exagérez le nombre des mots français qui ont une origine germanique. Du germanique proprement dit ou allemand ancien, le français a reçu, particulièrement à la suite des invasions barbares du ve siècle, environ quatre cents mots primitifs. A l'allemand moderne nous n'avons guère emprunté depuis la Renaissance qu'une centaine de termes.

P. J., *Chartres.* — Au XVIIe siècle, on entendait par *cadeau* une collation, un repas donné en divertissement, particulièrement à des dames, et le plus souvent à la campagne. C'est un sens que le mot a fréquemment chez Corneille ou chez Molière. Dans les *Précieuses ridicules*, Mascarille dit à Jodelet : « *Vicomte, as-tu là ton carrosse? — Pourquoi? — Nous mènerions promener ces dames hors des portes, et leur donnerions un cadeau.* »

T. F., *Boulogne.* — Le dîner est le principal repas de la journée. A Paris, il a lieu aujourd'hui vers les sept ou huit heures du soir; autrefois, ce repas avait lieu à midi au plus tard (c'est à présent le grand déjeuner). Vers le XVIe siècle, l'usage était, en général, de dîner à dix heures du matin, si l'on en croit un dicton que l'on prête à Henri IV et qui est parvenu jusqu'à nous :

> Lever à six, dîner à dix,
> Souper à six, coucher à dix,
> Fait vivre l'homme dix fois dix.

J. A., *Nuits-Saint-Georges.* — C'est un décret du 19 février 1912 (promulgué à l'*Officiel* du 29 avril, qui a institué au ministère de l'agriculture une commission technique, dite *Comité consultatif des épiphyties*, chargée de l'étude des questions relatives aux cryptogames et insectes nuisibles aux plantes et, en général, de tout ce qui concerne les maladies des plantes. C'est M. Eugène Tisserand, membre de l'Institut, qui préside ce comité.

B. R., *Cherbourg.* — La terminologie spéciale à chaque profession donne parfois naissance à des mots d'allure bizarre et qui souvent restent incompris du profane; toutefois, le vocabulaire technique français n'a jamais fait usage de ces mots effarants que l'on rencontre chez nos voisins d'outre-Rhin, où, par exemple, un employé supérieur de la manutention des chemins de fer est, sous prétexte de concision, baptisé

eisenbahnstellwerkoberweichensteller;

la propriétaire d'une maison d'exportation de nouveautés féminines

domenmodenversandtgeschæftsinhaberin.

Quelle mélodie dans ces assemblages de syllabes, et quelle concision!

R. C., *Limoges.* — 1° On trouve chez les meilleurs écrivains le verbe *être* employé pour le verbe *aller*, le plus souvent avec un infinitif suivant : « *Je fus retrouver mon janséniste* » (Pascal); mais aussi sans cette condition : « *Elle fut au-devant d'elle les mains ouvertes* » (Mme de Sévigné). 2° Il n'y a pas de règle générale pour l'emploi des prépositions après les verbes. L'usage varie selon les termes. Voyez au *Nouveau Larousse* la différence entre *commencer à* et *commencer de*, *tâcher à* et *tâcher de*. 3° Vous trouverez aussi au *Nouveau Larousse* (t. III, p. 233) la différence entre *continu* et *continuel.* 4° Le pluriel *spécimens* ne se prononce pas autrement que le singulier (*mèn*).

L. R., *Cazouls-lès-Béziers.* — 1° Le mot *tertib* est noté : il sera défini. 2° L'inadvertance que vous signalez sera corrigée. il faut évidemment lire *elles.* 3° Vous devez écrire : *le XIIIe et le XIVe siècle*, en laissant *siècle* au singulier, car l'article est répété au singulier. Prenez comme exemple un mot en *al* faisant le pluriel en *aux*, il vous paraîtra avec plus d'évidence qu'on doit dire *le premier et le cinquième cheval*, et non *le premier et le cinquième chevaux.* Par contre, vous diriez, avec un même article *au pluriel* : *les XIIIe et XIVe siècles.*

J. R., *Asnières.* — Nous avons enregistré dans nos dictionnaires : *Nouveau Larousse illustré, Larousse pour tous*, etc., le mot *solutionner*, mot d'origine politique et administrative, parce qu'il est consacré à ce titre par l'usage. Il est vrai qu'il n'est ni beau ni utile, et qu'on évite de l'employer dans le style littéraire. Le verbe *résoudre* suffit largement à exprimer la même idée; mais il est d'une conjugaison un peu délicate, et ceux qui ont créé *solutionner* ont obéi à une tendance, générale de notre temps, à préférer la première conjugaison aux autres, plus difficiles.

J. L., *Toulon.* — La phrase latine « *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas* » [L'unité dans les croyances nécessaires, la liberté dans les questions douteuses, et dans les unes et les autres la charité], phrase qui est souvent proposée par l'Eglise comme la règle qui doit présider aux controverses religieuses, a été attribuée à divers auteurs, entre autres à saint Augustin, dans les ouvrages de qui on ne la rencontre point. Le premier auteur en demeure incertain. Mais, avec quelques légères différences, elle se trouve dans un traité latin de *Rupertus Meldenius*, intitulé : *Parænesis votiva pro pace Ecclesiæ ad theologos Augustanæ confessionis* (1625).

A. M., *Paris.* — Scarron s'est moqué très agréablement des protégés et des protecteurs dans la dédicace d'un de ses livres, qu'il adresse à la levrette de sa sœur, « très honnête et très divertissante chienne, dame Guillemette ». Cependant, il n'en a pas moins recours au procédé qu'il cherche à tourner en ridicule; mais, s'il l'a employé, il l'a fait du moins avec esprit, témoin la dédicace suivante à Louis XIV, qu'il plaça en tête de *Don Japhet d'Arménie:* « Sire, je tâcherai de persuader à Votre Majesté qu'elle ne se ferait pas un grand tort si elle me faisait un peu de bien. Si elle me faisait un peu de bien, je serais plus gai que je ne suis; si j'étais plus gai, je ferais des comédies plus enjouées; si je faisais des comédies plus enjouées, Votre Majesté en serait plus divertie; si Votre Majesté en était divertie, son argent ne serait pas perdu. »

A plusieurs abonnés. — Oui, c'est une faute que les gens du métier auront rectifiée sans peine. Nous-mêmes, nous en sommes aperçus, alors que le numéro de mai était sous presse, et avons fait corriger immédiatement. Il faut donc, à la première ligne (3e colonne) de la page 409, lire : près de *dix-huit mille milles* marins (18.000 milles), et non *dix-huit milles marins*, comme le portent les premières feuilles de tirage. De même, une coquille typographique nous a fait écrire à la légende de la 2e gravure, dans cette même page 409, « moteur à combustion *intense* Diesel », au lieu de *interne.*

T. C., *Nevers.* — C'est une erreur que l'on commet journellement en disant qu'un navire file *tant de nœuds à l'heure.* Il convient, si l'on parle d'heures, d'employer le mot *milles*, Ce qui a fait naître cette confusion, c'est le rapport existant entre la longueur du mille marin (1.852 m.) et la distance qui sépare deux nœuds consécutifs de la corde du loch. Cette distance étant de 15^m,43, c'est donc la 120e partie d'un mille, et, comme la mesure de la vitesse est faite pendant une demi-minute, il s'ensuit qu'un navire filant *20, 21, 22, n* nœuds à la demi-minute, fait *20, 21, 22, n* milles à l'heure.

La mesure de la vitesse est prise de la façon suivante : on immerge une plaque de bois triangulaire appelée *bateau de loch*, retenue par trois cordelettes, dont l'une, qui est de longueur indéterminée, est nouée tous les 15^m,43. La planchette immergée est retenue verticalement par l'eau, et la cordelette nouée (ligne de loch) se déroule avec une rapidité proportionnelle à la vitesse dont le bâtiment est animé. A un moment donné, on retourne le sablier et, pendant qu'il se vide (c'est-à-dire exactement une demi-minute), on compte les nœuds qui filent. Voyez au *Nouveau Larousse* les mots *loch, nœud.*

R. J., *Corbeil.* — Ne confondez pas deux personnages différents. Deux artistes, deux frères, ont, au XVIIIe siècle, illustré le nom de Moreau. Le plus célèbre est *Moreau le jeune* (Jean-Michel Moreau, 1741-1814), le charmant dessinateur et graveur, si connu des bibliophiles et des amateurs d'estampes par ses illustrations pour les œuvres de Molière, de Voltaire, de Rousseau, pour le *Roland furieux*, pour la traduction des *Métamorphoses d'Ovide* par l'abbé Banier, pour les *Romances de M. de Laborde*, pour les *Monuments du costume*; et par ces aimables compositions qui s'appellent la *Revue passée par Louis XV dans la plaine des Sablons* (dessin, collection Goncourt, puis collection Chauchard), l'*Illumination du parc de Versailles à l'occasion des noces de Louis XVI* (dessin, Louvre), le *Sacre de Louis XVI*, le *Festin royal*, le *Bal masqué*, l'*Arrivée de la Reine à l'Hôtel de Ville*, le *Feu d'artifice.* — Son frère, *Moreau l'aîné* (Louis-Gabriel, 1740-1806), est beaucoup moins fameux; sa vie même est fort mal connue. Ce peintre n'en est pas moins tout à fait intéressant. Ses tableaux qui sont au Louvre : *Vue prise aux environs de Paris, Vue des coteaux de Meudon prise de Saint-Cloud, Paysage*, révèlent en lui un des précurseurs de l'école moderne de paysage, française et anglaise. Ils ont un air de vérité qui contraste avec les œuvres conventionnelles des paysagistes alors à la mode.

F. J., *Brive.* — Le vers que vous citez appartient à un de ces sonnets pittoresques où s'épanchait, en plein XVIIe siècle, — le siècle de la noblesse soutenue, dit-on, — la verve réaliste du poète Saint-Amant. On l'intitule *les Goinfres* :

> Coucher trois dans un drap, sans feu ni sans chandelle
> Au profond de l'hiver, dans la salle aux fagots,
> Où les chats, ruminant le langage des Goths,
> Nous éclairent sans cesse en roulant la prunelle.
>
> Hausser notre chevet avec une escabelle,
> Etre deux ans à jeun comme les escargots,
> Rêver en grimaçant ainsi que les magots
> Qui, bâillant au soleil, se grattent sous l'aisselle.
>
> Mettre, au lieu d'un bonnet, la coiffe d'un chapeau,
> Prendre, pour se couvrir, la frise d'un manteau
> Dont le dessus servit à nous doubler la panse,
>
> Puis souffrir cent brocards d'un vieux hôte irrité,
> Qui peut fournir à peine à la moindre dépense,
> C'est ce qu'engendre enfin la prodigalité.

L. F., *Cantal.* — 1° L'expression *par côté* nous paraît être un provincialisme. La locution usitée dans ce sens est « *de côté* ». 2° Les grammaires interdisent depuis le XVIIIe siècle la tournure *davantage que*, mais elle se rencontre encore chez les grands classiques du XVIIe siècle; par exemple, chez Descartes, chez Pascal, chez Molière (*Il n'y a rien qui chatouille davantage que les applaudissements*); chez Bossuet (*Quel astre brille davantage dans le firmament que le prince de Condé n'a fait en Europe?*); chez La Bruyère, et encore au XVIIIe siècle, chez Voltaire (*Ils admirent davantage le protecteur que le persécuteur du roi Jacques*). 3° *Faire* s'emploie souvent pour remplacer un verbe qu'on veut éviter de répéter; par exemple, vous pouvez dire : « *Je travaille plus que vous ne faites* », ou bien : *Traiter quelqu'un comme on ferait son propre frère.* Ces deux tournures sont claires et correctes. Mais, au lieu des tournures : « *Il vous aime plus que vous ne faites*, ou *ne le faites*, » nous préférerions la tournure plus nette : « *Il vous aime plus que vous ne l'aimez.* » 4° La tournure passive « *cette langue est parlée*, etc. » correspond à la tournure active « *parler une langue* ». Il n'y a pas là de verbe intransitif.

P. R., *Aix.* — Voici le début de la pièce de vers en question :

> En désirs mutuels nos deux cœurs se consument,
> Je suis à mon amant.
> Il se livre à la fois, et nos flammes s'allument
> En un même moment.
> Allons où la beauté du printemps nous appelle.
> La campagne nous rit,
> Nos arbres ont repris leur verdure nouvelle,
> Et le ciel s'éclaircit.
> Demeurons au village et laissons de la ville
> Le bruit tumultueux.
> Voyons ramper la vigne et le provin fertile
> De ce bois tortueux.

Si l'on montrait cette pièce à bien des gens habiles, mais qui ne la connaîtraient point, et qu'on leur donnât en cent à deviner quel est l'auteur de ces vers d'amour, ils ne supposeraient pas aisément que le poète est un écrivain sacré, Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. La pièce, qui a pour titre : *Ego dilecto meo*, n'a rien de profane : l'amour qui l'inspire est mystique, et c'est une imitation du *Cantique des cantiques.* Littérairement, elle montre une fois de plus que les grands poètes en prose, comme Bossuet ou Chateaubriand, ne sont pas de très grands poètes en vers.

D. V., *Orléans.* — Le renouvellement des conseils municipaux se fait tous les quatre ans, le premier dimanche de mai, et chaque commune élit un nombre de conseillers proportionnel au chiffre de sa population, d'après le tableau suivant :

Communes de moins de			501 habitants		10	conseillers
—	501	à	1.500	—	12	—
—	1.501	à	2.500	—	16	—
—	2.501	à	3.500	—	21	—
—	3.501	à	10.000	—	23	—
—	10.001	à	30.000	—	27	—
—	30.001	à	40.000	—	30	—
—	40.001	à	50.000	—	32	—
—	50.001	à	60.000	—	34	—
—	de plus de		60.000	—	36	—

Lyon (avec 57 conseillers) et Paris (avec 80) sont placés sous un régime particulier.

Cette année, il y eut :

19.270	comm. de la	1re catég^ie,	qui élurent	197.700	conseillers,
12.606	—	2^e	—	151.270	—
2.367	—	3^e	—	37.872	—
814	—	4^e	—	47.724	—
856	—	5^e	—	19.588	—
218	—	6^e	—	5.886	—
29	—	7^e	—	870	—
12	—	8^e	—	384	—
6	—	9^e	—	204	—
31	—	10^e	—	1.156	—

Soit en tout (avec les 57 conseillers lyonnais et les 80 conseillers parisiens) 427.791 conseillers municipaux.

Vous trouverez tous renseignements utiles sur les conditions d'éligibilité, le mode de scrutin, etc., dans les tableaux que nous avons publiés au *Supplément* du *Nouveau Larousse*, pages 203, 204, 205.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 71. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JSAN

Des montagnards reconnaissants
Mon premier *abrège la route.*
Inspiré, le poète écoute
De mon deux *les nobles accents!*
L'on n'applique pas mon tout *sans*
Mettre les maux d'yeux en déroute.

Autour de mon premier, *la ferme de Provence,*
Les bœufs, à pas comptés, tracent allègrement
Le second *qui, tantôt, recevra la semence*
Et qui l'enserrera jusques au bon moment.
D'un grand prédicateur mon tout *eut l'éloquence;*
Au monde il prodigue plus d'un enseignement.

DICTON NOUVEAU

PAR G. B.

Terminez le quatrain suivant par un vers connu, légèrement modifié.

Les malheurs de Guignard

Le fantassin Guignard, que la chaleur suffoque,
Enlève sa capote et la met de côté.
Un adjudant survient et pour deux jours le bloque
. . . .

MAXIME POÉTIQUE

(*Rébus graphique à composer et à deviner*)

PAR F. SIDOBRE

La maxime *est humaine; elle est même divine;*
Hugo dicte; je parle et j'en suis tout confus,
Car c'est en gasconnant que j'énonce un rébus
Dont le début paraît nous transporter en Chine.

Mais pour le mandarin, ni pour la mandarine,
N'allons si loin, nos pas seraient bien superflus :
Nommons seulement une ville, pas plus.
Une lettre la suit qui chez Adam domine.

Puis vient un triste mot que les nouveaux conscrits
Vont entendre sous peu : je l'enferme et l'écris
En un petit pronom. — Bref! du verbe promettre,

Un verbe qui n'est pas le synonyme hélas!
Sur un diminutif de fou, *va nous permettre*
D'achever un beau vers que j'extrais de Ruy Blas.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Lecteur, s'il vous plaisait savoir
Qui plus vous aime en ce bas monde,
Consultez-moi, car j'ai pouvoir,
Que la tête soit brune ou blonde,
De vous en rendre très certain.
Malgré ce curieux service,
Je gage que, l'été prochain,
Vous prendrez, à l'instant propice,
Friand plaisir à me manger.
Si j'étais de noire malice,
De vous je pourrais me venger :
Parfois je couvre un précipice
Et fais courir mortel danger.

OCTOGONE

PAR CH. D.

* * *
* * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * * * *
* * * * *
* * *

C'est tout d'abord le temps que vous avez vécu;
L'endroit où le canard, en baigneur convaincu,
S'ébat; puis l'adjectif qu'on applique à la belle
Couverte de bijoux, de soie et de dentelle;
Un grand naturaliste, ayant couru les mers
*A bord de l'*Astrolabe; *âge gai, mais pervers,*
dont parle La Fontaine en une fable exquise;
Les sillons douloureux qu'une glaciale bise
Nous creuse sur les mains; puis la chaude saison
Où l'on va déjeuner sur le tendre gazon.

MÉTAGRAMME

PAR JEAN

Une lettre à changer, et voilà le secret
De transformer, sans plus d'apprêt,
Un phénomène astronomique
En figure de rhétorique
Ou de géométrie, au gré
De vos goûts de savant, de vos goûts de lettré.

CHARADE

PAR CH. D.

Un joueur, au piquet, se défend bravement
S'il a de mon premier un ou deux seulement;
Mais si, quittant les jeux, il veut gravir la cime
De mon second, géant au front majestueux,
Qu'il marche avec prudence ou, tombant dans l'abîme,
Le monde disparaît tout à coup à ses yeux!

Qualifier l'ami, prévenant et fidèle,
Du nom de mon entier, c'est le blesser au cœur,
Et, par une épithète incisive et cruelle,
Dire de lui qu'il est médisant et moqueur.

LOGOGRIPHE

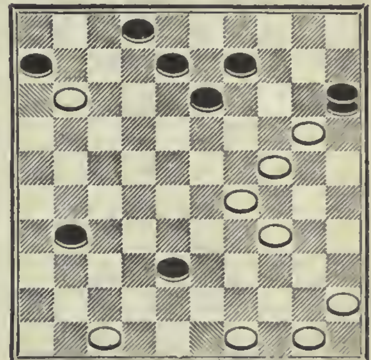
PAR SAINT-JOVIAL

Suivant ma tête du moment,
Je suis ou liquide ou solide;
Je vous fournis un aliment,
J'étanche votre soif avide.
Je suis un animal,
Je suis un végétal,
On peut me dire aussi du règne minéral.

PROBLÈME

PAR A. MEAUDRE

NOIRS (8 P., 1 D.)



BLANCS (9 P.)

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de mai :

RÉBUS N° 69. — La hausse des loyers, dommageable aux pauvres surtout, s'aggrave démesurément. (*Laos dais Loi Yédo mage able aulx pauvres surtout s'à grave dé mesure aimant.*)

CHARADES par Jean. — Andante. Molière.

MÉTAGRAMME DOUBLE. — Sagette. Sagesse.

CHARADES par H. de Jocando. — Chiendent. Fervent.

LOSANGE :

P
R O I
P O I R E
I R E
E

ÉCHECS : Coup initial : R — 6 F.
Mat au second coup par F ou D selon la réponse des noirs.

DEVINETTES : 1° L'arbre qu'on voit *peu plier* (peuplier).
2° Noé qui commanda : « En avant !.. arche ! »

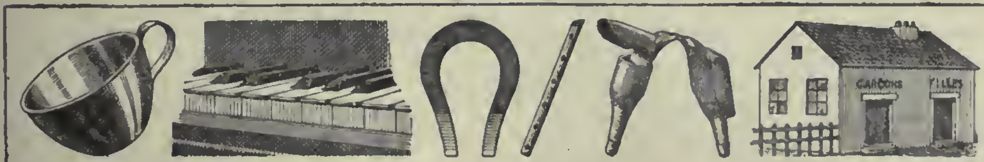
ANAGRAMME. — Étincelle, clientèle.

ÉNIGME. — L'éventail.

CHIMIE AMUSANTE. — L'expérience réussit très bien si l'on se sert de fil trempé dans une solution d'eau fortement salée et séché ensuite.

RÉBUS 70. — Ne courbe le front devant aucune idole. (*Neuf courbes l'œuf ronde ventaux Q nid Dôle.*)

RÉBUS N° 72. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 65 (juillet).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

BERGHMANN (C.). — *Catalogue raisonné des impressions elzéviriennes de la Bibliothèque royale de Stockholm.* Avec planches. Paris, Champion. In-8°. 15 francs.

PHILOSOPHIE

COMTE (Auguste). — *Pages choisies.* Avec notices et notes par Roger Picard. Paris, Crès. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LALO (Ch.). — *Introduction à l'esthétique.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

RIGAGNO (E.). — *Essais de synthèse scientifique.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

SCHOPENHAUER (A.). — *Fragments sur l'histoire de la philosophie.* Trad. d'A. Dietrich. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

DADOLLE (Mgr). — *Le Mois de Marie.* Avec 1 portrait. Paris, Gabalda. In-12. 3 fr. 50.

DUHAUT (l'abbé). — *Les Solennités de la sainte Vierge.* Paris, Gabalda. In-12. 3 fr. 50.

GENNEP (Van). — *Religions, mœurs et légendes* (4e série). Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

PALLADIUS. — *Histoire lausiaque.* Texte grec. Introduction française par A. Lucot. Paris, Picard. In-12. 5 francs.

PRUNEL (Louis-N.). — *Sébastien Zamet* (1588-1655). Sa vie et ses œuvres. Les origines du jansénisme. Avec grav. Paris, Picard. In-8°. 7 fr. 50.

WIEGER (le P. L.). — *Le Canon taoïste.* Paris, Guilmoto. In-8°. 12 francs.

ZAMET (Sébastien). — *Lettres spirituelles,* publiées par L.-N. Prunel. Paris, Picard. In-8°. 7 fr. 50.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

BALZAC (H. de). — *Œuvres complètes.* Imprimées par l'Imprimerie nationale, sur vélin du Marais. L'édition ne sera pas réimprimée. On tirera 50 exempl. sur papier ancien du Japon. Les t. Ier et II de la *Comédie humaine* (texte revisé par Marcel Bouteron et Henri Longnon) sont parus. Illustration de Ch. Huard, gravées par P. Gusman. Paris, Conard. Grand in-8°. 9 francs le vol. (Les vol. se vendront séparément, sauf le tirage sur japon.)

BLASCO IBAÑEZ (Vicente). — *L'Intrus,* roman traduit par René Lafont. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

BOURGET (Paul). — *Pages de critique et de doctrine.* Paris, Plon. 2 vol. in-16. 7 francs.

CHATEAUBRIAND. — *Les Aventures du dernier Abencérage.* Illustr. de Gaston Vuillier, gravures par O. Bouchery. 750 exempl. (Pas de spécimens). Paris, Ferroud. In-12. 20, 40, 60 et 160 fr. l'exempl.

CONRAD (Joseph). — *L'Agent secret,* roman trad. de l'anglais par Henry-D. Davray. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

DELEDDA (Grazia). — *Dans le désert,* roman traduit de l'italien par Marc Hélys. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

DMITRIEV (Mme V.). — *Le Terroriste.* Trad. du russe par G. Savitch et Jaubert. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

HUGO. — *Œuvres choisies* (Prose), par Léop. Lacour. Avec 24 hors-texte. Paris, Larousse. In-8°. 5 francs; rel. toile, 6 francs; demi-peau, tête et fers dorés, 8 francs.

LA BRUYÈRE. — *Les Caractères.* Biographie et notes de René Pichon. Avec hors-texte. Paris, Larousse. In-8°, 2 vol. br. 1 fr. 50 chacun, ou en un seul vol. demi-peau, tête dorée, 4 fr. 50.

LARDEUR (J.-B.). — *La Vérité psychologique dans les romans de M. Paul Bourget.* Paris, Fontemoing. In-16. 2 fr.

LEGOUIS (Emile). — *Défense de la poésie française à l'usage des lecteurs anglais.* Paris, Hachette. In-16. 6 francs.

LEMAÎTRE (Jules). — *Chateaubriand.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

LE ROY (Georges). — *Grammaire de la diction française.* Paris, Delaplane. In-16. 2 fr. 50.

MAURRAS (Ch.). — *Trois idées politiques :* Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve. Paris, Champion. In-8° jésus.

MAXUDIANZ (M.). — *Le Parler arménien d'Akn* (quartier bas). Paris, Geuthner. In-8°. 10 francs.

PRÉVOST (Marcel). — *Missette. La Paille dans l'acier. Provinciale.* Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RÉGNIER (Henri de). — *Contes de France et d'Italie* (inédits). Avec 1 portrait. Paris, Crès. In-18 grand jésus. 7 fr. 50. (Tirages spéciaux.)

ROUSSEAU, *raconté par les gazettes de son temps.* Articles recueillis et annotés par Pierre-Paul Plan. Avec 1 portrait. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

SÉCHÉ (Alphonse). — *Les Accents de la satire dans la poésie contemporaine.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

SMETS (Aug.). — *Les Ecrivains belges de langue française.* Paris, Ch. Petit. In-8°. 3 fr. 50.

La Demoiselle à la mule (la mule sanz frain). Contes en vers du cycle arthurien. Nouvelle édition par B. Orlowski. Paris, Champion. In-8°. 5 francs.

Chez Crès, une édition du *Jardin de Bérénice,* de Barrès; de : *le Rouge et le Noir,* de Stendhal, et de *A rebours,* de Huysmans, à 7 fr. 50 le vol. in-18 grand jésus. (Tirages spéciaux sur japon et chine.)

ROMANS ET VERS

ATHANASSIADÈS (E.-Ch.). — *Les Petites Élégies,* vers. Paris, Crès.

BIBESCO (Pcesse G.-V.). — *Alexandre asiatique.* Conte. Paris, Hachette, Petit in-16. 5 francs.

FAURE (Gabriel). — *Autour des lacs italiens.* Paris, Sansot. In-16 jésus. 3 francs.

GAUTHIER FERRIÈRES. — *Les Ombres heureuses.* Vers. Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 francs.

TROUFLEAU (Ch.). — *Entre les murs.* Etudes pour un poème social (vers). Paris, 15, rue de Cluny. In-16.

BEAUX-ARTS

GUÉRIN (Marcel). — *Forain aquafortiste.* Catalogue raisonné de l'Œuvre gravé à l'eau-forte de F. Avec hors-texte en phototyp. 250 exempl. (souscrits en majeure partie). Paris, Floury. 2 vol. de format 20 × 26. 120 fr.

LE BLAZ (Anatole). — *Au pays des pardons.* 33 eaux-fortes originales de Peters-Desteract. 150 exempl. Paris, Blaizot. Petit in-4°. 150, 250 et 350 fr. l'exempl.

PICHON (Alfred). — *Fra Angelico.* Paris, Plon. In-8°. 3 fr. 50.

PLANAT et RUMLER. — *Le Style Louis XV.* Album de planches et motifs en phototypies. Paris, Librairie de la construction moderne. In-f°. 110 fr.

SAUNIER (Ch.). — *Anthologie d'art français,* XXe siècle : peinture. 128 reprod. Paris, Larousse. 3 fr. 50 broché; rel. toile, 4 fr. 50; sur papier mat, broché, 6 francs.

SOUBIES (Albert) et Henri DE CURZON. — *Documents inédits sur le Faust de Gounod.* Paris, Fischbacher. Gr. in-8°. 3 francs.

STRYIENSKI (Casimir). — *La Galerie du Régent.* Paraîtra en octobre 1912. In-4° raisin avec pl. en photogr. Tirage à 450 exempl. 400 à 200 francs: 50 sur japon, à 400 francs. On souscrit chez Manzi, Joyant et Cie (Goupil), à Paris.

THALASSO (Adolphe). — *Les Trésors du musée national d'Athènes.* Avec 33 reprod. photogr. Paris, administration de « l'Art et les Artistes », 23, quai Voltaire. Grand in-4°. 3 fr. 50.

WITKOWSKI (Dr G.-F.). — *L'Art chrétien* [ses licences]. Avec grav. et pl. Paris, Schemit. Grand in-8°. 5 francs.

Chez Bourdier, à Versailles. *Les petits appartements de Napoléon Ier et de l'impératrice Joséphine.* Préf. de G. d'Esparbès. 2 vol. in-4°. 180 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

BASTIDE (Ch.). — *Anglais et Français au XVIIe siècle.* Paris, Alcan. In-16. 4 francs.

COMMAILLE (J.). — *Guide aux ruines d'Angkor.* Avec grav. et plans. Paris, Hachette. In-16. 8 francs.

CANAL (S.). — *Les Origines de l'intendance de Bretagne.* Paris, Champion. In-8°. 5 francs.

CARTWRIGHT (Julia). — *Isabelle d'Este,* marquise de Mantoue (1474-1539). Traduit et adapté de l'anglais par Mme Emmanuel Schlumberger. Préf. de Rob. de la Sizeranne. Avec pl. Paris, Hachette. In-8°. 15 francs.

CASANOVA (P.). — *Mohammed et la fin du monde.* Etude sur l'islam primitif. Paris, Geuthner. Grand in-8°. 3 fascic. 16 francs.

DAMAS (Mémoires du Cte Roger de). — Mémoires publiés et annotés par Jacques Raimbaud. Introd. de Léonce Pingaud. Avec portraits et 1 carte. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

DESPOIS (L.). — *Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nivernois.* Paris, Giard et Brière. Grand in-8°. 10 francs.

DIMIER (Louis). — *Veuillot.* Paris, 85, rue de Rennes. In-16. 3 fr. 50.

GODARD (André). — *Le Procès du 9-Thermidor.* Avec 2 hors-texte. Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

HERVÉ PIVAUX. — *Les Logis d'amour au XVIIIe siècle.* Avec 2 pl. Paris, Daragon. In-8°. 15 francs.

LA TOUR (de). — *Le Maréchal Niel* (1802-1869). Avec un portrait. Paris et Nancy, Chapelot. In-16. 3 fr. 50.

LAY. — *Histoire de la ville et communauté de Pontivy au XVIIIe siècle.* Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

MAISONNIER et LECARPENTIER. — *L'Islande et le Home Rule.* Paris, Rivière. In-8°. 7 francs.

MAURY (F.). — *Nos hommes d'État et l'Œuvre de réforme.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

MERMEIX. — *Chronique de l'an 1911* (Maroc et Congo). Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MÉROU (Henri). — *Coins de France en Amérique.* Paris, Basset. In-18. 3 fr. 50.

MITTON et DE L'ÉGLISE. — *Les Châteaux galants du bois de Boulogne.* Avec illustrations. Paris, Daragon. 12 francs.

REYMONT (Ladislas-Stanislas). — *L'Apostolat du knout en Pologne.* Notes de voyage traduites par Paul Cazin. Paris, Perrin. In-18. 3 fr. 50.

SALONE (Emile). — *La Colonisation de la Nouvelle-France.* Etudes sur les origines de la nation canadienne française. Paris, Guilmoto. In-8° broché. 7 fr. 50.

SAUZEY (Lt-cel). — *Les Soldats de Hesse et de Nassau* (t. VI des *Allemands sous les aigles françaises*) [1806-1813]. Avec cartes, planches et gravures. Paris et Nancy, Chapelot. In-8°. 15 francs.

TARDIEU. — *Le Mystère d'Agadir.* Paris, Calmann-Lévy. In-8°. 7 fr. 50.

THUREAU-DANGIN. — *Newman catholique,* d'après des documents nouveaux. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 francs.

USSEL (vte Jean d'). — *L'Intervention de l'Autriche* (déc. 1812-mai 1813). Avec 1 carte. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

Cartographie documentaire : Plans de *Mogador* (au 10.000e); de *Safi* (au 5.000e); de la *Rade de Casablanca* (au 100.000e); de *Oualidin* (au 10.000e). — Carte de la *Région de Melilla* (au 100.000e). Feuilles 1 et 2. 1 franc. — La feuille 13 (*Fatich*) de la carte du *Sénégal,* en couleurs au 100.000e. Paris, ministère de la Guerre (serv. géogr. de l'Armée). 2 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

CARVALLO (E.). — *Le Calcul des probabilités et ses applications.* Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 6 fr. 50.

POTIER (A.). — *Mémoires sur l'électricité et l'optique.* Publiés par A. Blondel. Préf. de H. Poincaré. Avec 1 portrait. Paris, Gauthier-Villars. In 8°. 13 francs.

Chez Gauthier-Villars, le fasc. 2 du t. III (compensation des angles, calcul des triangles [24 fr.] et le fasc. 2 du t. IX (poissons, reptiles, batraciens) [10 fr.] de la mission en Amérique du Sud (mesure d'un arc de méridien équatorial). In-4° avec fig., tabl. et planches.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

ARNOUX (Eugène). — *Traité de droit électoral.* Paris, Marchal et Godde. In-16. 5 francs.

BARTHÉLEMY (Joseph). — *L'Organisation du suffrage et l'Expérience belge.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 16 francs.

BOULEN (Alf.-Georges). — *Les Idées solidaristes de Proudhon.* Paris, Marchal et Godde. In-8°. 12 francs.

BRUNET (Marcel). — *La Brèche maritime allemande dans l'empire colonial anglais.* Paris, Guilmoto. In-8° écu. 3 fr. 50.

CAUDWELT (W.). — *La Politique générale européenne en Afrique.* Avec 1 carte et 1 croquis. Paris, Fournier. In-8°. 3 francs.

CHÉRADAME (André). — *La Crise française.* Faits, causes, solutions. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

CLERGET (Pierre). — *L'Exploitation rationnelle du globe.* Paris, Doin. Grand in-18 jésus. 5 francs.

COMPÈRE-MOREL. — *La Question agraire et le Socialisme en France.* Paris, Rivière. In-8°. 5 francs.

COURCELLE (Louis) — *Les Elections municipales.* Paris et Nancy, Chapelot. In-18. 4 francs.

DEHERME (Georges) — *Les Classes moyennes.* Etude sur le parasitisme social. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

GRASLIN. — *Essai sur la richesse et sur l'impôt,* publié par A. Dubois. Paris, Geuthner. In-8°. 8 francs.

HILL (David Jaine). — *L'Etat moderne et l'Organisation internationale.* Trad. de l'angl. par Mme L. Boutroux. Préf. de L. Renault. Paris, Flammarion. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PETIT (E.). — *Droit public ou gouvernement des colonies, d'après les lois faites pour les pays.* Publié par A. Girault. Paris, Geuthner. In-8°. 16 francs.

REUTA (J.-M.-L.). — *Essai de transformation sociale.* Paris, Jouve. In-8° carré. 3 fr. 50.

SAINT-PIERRE (abbé de). — *Annales politiques,* publiées par J. Drouet. Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

SCHEYVEN (Aug.). — *Traité des droits de succession* (Belgique, France, Pays-Bas, grand-duché de Luxembourg). Paris, Ch. Petit. Grand in-8°. 20 francs.

WOODS (H.-Charles). — *La Turquie et ses voisins.* Trad. de l'angl. par J. Duroy. Paris, Guilmoto. In-8° écu. 5 fr.

ZEYS (Paul). — *Mines, carrières et phosphates en Tunisie.* Préf. de H. Pichon. Avec 1 carte. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 francs.

SCIENCES NATURELLES

MAUMUS (Dr abbé). — *La Cellule.* I. Son origine. Paris, 5, rue Bayard. In-8° à 2 col. 1 franc [en partie apologétique].

PAUL-BONCOUR (Dr G.). — *Anthropologie anatomique.* Avec fig. Paris, Doin. In-18 jésus. 5 francs.

MÉDECINE

ANDRÉ-THOMAS (Dr). — *Psychothérapie.* Introduction du Dr Déjerine. Paris, Baillière. In-8°. 12 francs.

ROUXEAU (Dr Alf.). — *Laënnec avant 1806* (1781-1805). Avec planches. Paris, Baillière. In-16 colombier. 14 francs.

Chez Alcan : le t. IIIe et dernier du *Traité international de psychologie pathologique,* dirigé par le Dr Marie. Grand in-8°. 25 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

ALGOUD (Henri). — *Grammaire des arts de la soie.* Avec grav. Paris, Schemit (pour la région lyonnaise, chez Cumin et Masson). In-4° écu. 8 francs.

BORDEAUX (Jules). — *Etude raisonnée de l'aéroplane et description critique des modèles actuels.* Avec fig. et planches. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 15 francs.

CHESNEAU (G.). — *Principes théoriques et pratiques d'analyse minérale.* Avec fig. Paris et Liège, Béranger. In-8°. 25 francs (t. II de l'Encycl. de sc. chimique appliquée).

COUSTET (Ernest). — *Traité général de photographie en noir et en couleurs.* Avec grav. Paris, Delagrave. Petit in-8°. 5 francs.

DAMOUR (Emilin). J. CARNOT, Etienne RENGADE. — *Les Sources de l'énergie calorifique.* Avec fig. Paris, Béranger. In-8°. 20 francs (t. Ier de l'Encycl. de sc. chimique appliquée).

DESORMES et MULLER. — *Dictionnaire de l'imprimerie et des arts graphiques en général.* Paris, Imprimerie des Beaux-Arts (36, rue de Seine). 3 fr. 50.

DIÉNERT (P.). — *Eaux douces et eaux minérales.* Avec fig. Paris et Liège, Béranger. In-18 jésus. 6 francs.

GATIN (C.-L.). — *Les Palmiers.* Avec fig. Paris, Doin. Grand in-18 jésus. 5 francs.

LE CHATELIER (Henry). — *Le Chauffage industriel.* Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 12 francs.

LELONG et MAIRY. — *Traité pratique de fonderie.* Avec fig. et planches. Paris et Liège, Béranger. 2 vol. in-8° jésus. 60 francs.

NANSOUTY (Max de). — *La Locomotive et les Chemins de fer.* Avec illustr. Paris, Boivin. In-8°. 8 francs.

ROBERT (E.). — *Travaux de ferronnerie moderne.* Album de 40 planches 32 × 45. Paris, Massin. 40 francs.

SECO DE LA GARZA (Ricardo). — *Les Homogrammes de l'ingénieur.* Préf. de Maur. d'Ocagne. Avec fig. et pl. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 12 francs.

ART MILITAIRE

FOURNIER (vice-amiral) — *Vitesse des navires.* Avec fig. et pl. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 4 francs.

Opinions allemandes sur la guerre moderne, d'après les principaux écrivains militaires allemands. 3 fascicules; le 1er est paru. Nancy et Paris, Berger-Levrault. Grand in-8°. 1 franc.

ENSEIGNEMENT — SPORTS — DIVERS

DOYEN (Louis), Paul AUGÉ et G. MOËSS. — *Les Sports nautiques.* Aviron, natation, water-polo. Avec grav. Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

HANOTAUX (Gabriel). — *Champlain.* Paris, Sansot. In-12.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Mai 1912 au 14 Juin 1912

15 mai (mer.). — Au palais d'Amalienborg, proclamation de la mort du roi de Danemark Frédéric VIII et de l'accession au trône du roi Christian X.

—Violent combat dans le Rif entre Espagnols et indigènes.

— A la Chambre des lords, à l'occasion d'une question posée par le comte de Portsmouth à lord Haldane, ministre de la guerre, un débat intéressant a lieu relativement à l'aide militaire que la Grande-Bretagne pourrait envoyer sur le continent.

— A Belgrade, démission de M. Pretitch, ministre des finances, et du général Stépanovitch, ministre de la guerre.

16 mai (jeu.). — Le destroyer italien *Nembo* fait prisonnière la garnison de Lipsos.

— A la Chambre des communes, suite des débats sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le pays de Galles.

17 mai (ven.). — Les autorités judiciaires de Saint-Pétersbourg décernent un mandat d'arrêt contre l'écrivain russe Maxime Gorki, en résidence dans l'île de Capri.

— Au Reichstag, le discours du député socialiste Scheidemann, qui critique vivement les déclarations de l'empereur au maire de Strasbourg, provoque un violent tumulte. Le chancelier et les ministres quittent la salle, et l'orateur est plusieurs fois rappelé à l'ordre. De retour dans la salle, M. de Bethmann-Hollweg s'efforce de justifier les paroles de l'empereur.

— A la Chambre et au Sénat italiens, M. Giolitti, président du conseil, annonce que la garnison turque de Rhodes a capitulé : 2.800 Turcs sont prisonniers.

— Le yacht royal *Dannebrog* arrive à Copenhague, apportant la dépouille mortelle du roi Frédéric VIII.

18 mai (sam.). — Au Reichstag, suite de la discussion sur les budgets de la chancellerie impériale et des affaires étrangères, qui sont adoptés sans difficulté.

— Des vapeurs de commerce commencent à franchir les Dardanelles par groupes de quatre.

— A 9 h. 34 du soir, en arrivant à la gare du Nord, aux abords du pont Dondeauville, le train 434, venant de Monsoult, tamponne, par suite d'un faux aiguillage produit par la rupture d'une tringle de commande, le train 631 se dirigeant vers Pontoise. Douze morts; nombreux blessés.

19 mai (dim.). — Paris et les villes françaises célèbrent le 500e anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc.

— Le général Lyautey quitte Rabat pour Fez.

— Mort, à Santander, du critique espagnol Menéndez Pelayo.

— Mort, à Varsovie, de l'écrivain polonais Boleslas Prus.

20 mai (lun.). — Un communiqué officiel de Constantinople à l'agence Havas annonce que la Porte a décidé d'expulser tous les Italiens de l'empire ottoman.

— La Porte agrée la nomination du baron de Wangenstein comme ambassadeur d'Allemagne à Constantinople.

— Le navire italien *Napoli* oblige l'île de Cos à se rendre. Le *Pegaso* est chargé de conquérir l'île de Syrmi au N.-O. de Rhodes.

— Le président de la Chambre hongroise, M. de Navay, donne sa démission, en raison des difficultés causées par l'obstructionnisme du parti Justh.

21 mai (mar.). — Rentrée du Sénat. M. Antonin Dubost, président, prononce le discours d'usage. Rentrée de la Chambre. M. Etienne, vice-président, prononce l'éloge de M. Henri Brisson, décédé.

— M. Delcassé refuse de poser sa candidature à la présidence de la Chambre.

— A Berne, se réunit la Conférence internationale pour l'unité technique du service des chemins de fer.

— Le prince de Galles arrive à Toulon et s'embarque sur le *Danton* pour assister à différents exercices.

— Le prince Georges-Guillaume de Cumberland se tue dans un accident d'automobile sur la route de Berlin à Hambourg, entre Ségeletzt et Friesack.

— Les bateaux de Constantinople franchissent les Dardanelles.

22 mai (mer.). — Les bateaux qui se trouvaient hors des Dardanelles commencent à traverser le détroit.

— Le Reichstag vote en troisième lecture la loi militaire. Le député socialiste Ledebour prend violemment à partie la Prusse et l'empereur Guillaume II. Réponse du chancelier.

— Mort du comte d'Osten-Sacken, ambassadeur de Russie à Berlin.

— Au Maroc, la colonne Girardot, évoluant entre Frithissa et Chefoula, est attaquée par un parti ennemi venant de la Moulouya et le repousse après deux heures de combat.

— A la Chambre hongroise, après de violents incidents, le comte Etienne Tisza est élu président.

— Le comte Stuergh, président du conseil des ministres en Autriche, demande, pour raison de santé, à être relevé de ses fonctions.

— Naïl Bey, ministre des finances en Turquie, donne sa démission.

23 mai (jeu). — La grève générale commence à Budapest. De violentes bagarres éclatent, dans la soirée, entre la foule et la police.

— M. Paul Deschanel est élu président de la Chambre au second tour de scrutin.

— A Fez, exécution des 48 Marocains condamnés à mort par le conseil de guerre à la suite des émeutes de Fez.

— A Londres, la Fédération des ouvriers des transports décide la grève générale des dockers, débardeurs et charretiers de la ville.

— Premières représentations : théâtre des Arts : *Jeannine*, pièce en trois actes de M. Pierre Grasset. *Pupazzi*, ballet en un acte de M. Florent Schmitt. *Ma Mère l'Oye*, ballet en un acte de M. Maurice Ravel.

24 mai (ven.). — A la Chambre, M. Paul Deschanel prononce une allocution de remerciements fort applaudie.

—Le général Lyautey arrive à Fez. El Mokri se rend à sa rencontre. Entrevue du général avec M. Regnault.

— Arrivée à Naples, à bord du *Sénégal*, de 230 Italiens, venant de Smyrne et expulsés par les Turcs.

— Funérailles du roi de Danemark Frédéric VIII. Ses restes sont transportés de Copenhague à Roskilde.

25 mai (sam.). — A Fez, un banquet est offert à la légation française par M. Regnault au général Lyautey.

— Le général Lyautey est reçu par le sultan du Maroc. M. Regnault prononce un discours d'adieu.

— L'ordre est rétabli à Budapest.

— L'empereur Guillaume II donne audience au comte Berchteld, ministre des affaires étrangères d'Autriche.

26 mai (dim.). — Les tribus berbères attaquent de nuit Fez sur trois points et forcent l'enceinte. Les assaillants sont repoussés après plusieurs heures de combat acharné.

— Le paquebot français *le Caucase*, quittant Smyrne et rapatriant des Italiens expulsés d'Asie Mineure, essuie le feu du fort.

— Mort, à Anvers, du compositeur flamand Jan Blockx.

— Au vélodrome du Parc des Princes, le championnat de France pour la vitesse est gagné par le Bayonnais Perchicot.

27 mai (lun.). — A Londres, les autorités font décharger un certain nombre de bateaux de vivres sous la protection de la police.

— Le pape reçoit le comité national des pèlerinages français présidé par le cardinal Amette.

— Entrevue du général Lyautey et du sultan du Maroc. Le résident général cherche à détourner Moulaï-Hafid de ses projets d'abdication.

— L'épreuve cycliste Bordeaux-Paris est gagnée par le coureur français Emile Georget (592 kilom. en 19 heures 34 minutes 5 secondes).

28 mai (mar.). — Nouvelle attaque des tribus contre Fez.

— Le sénateur Smith présente au Sénat américain le rapport de l'enquête dirigée par lui sur la catastrophe du *Titanic*.

— Un avis officiel de la Porte donne quinze jours aux sujets italiens, en résidence dans le vilayet de Salonique, pour quitter le territoire ottoman.

29 mai (mer.). — M. Asquith, M. Winston Churchill, lord Kitchener arrivent à Malte.

30 mai (jeu.). — La ville de Brandebourg célèbre le 500e anniversaire de l'arrivée du burgrave Frédéric, prince de Hohenzollern.

— Le président de la République reçoit M. Diaz Lombardo, le nouveau ministre du Mexique à Paris, qui lui présente ses lettres de créance.

— Les Aït-Youssi et les Aït-Tsegrouchen attaquent Sefrou.

31 mai (ven.). — La commission des affaires extérieures entend les déclarations de M. Poincaré, président du conseil, sur le traité relatif à notre protectorat au Maroc et sur l'organisation de ce protectorat dans l'empire chérifien.

1er juin (sam.). — La reine de Hollande, Wilhelmine, et le prince Henri des Pays-Bas quittent La Haye à destination de la France, où ils viennent rendre au président de la République la visite qu'il leur a faite l'année dernière. Ils arrivent à 12 h. 25 à Jeumont; à 4 h. 15 à Paris (gare du bois de Boulogne), où ils sont reçus par M. et Mme Fallières et le gouvernement. Le soir, dîner à l'Elysée en l'honneur du couple royal. Echange de toasts entre le président de la République et la reine de Hollande. Le soir, gala à l'Opéra.

— Au Maroc, la colonne Gouraud attaque et disperse un rassemblement ennemi, au N.-E. de Fez, sur les bords du Sebou, au sud d'Hadjira el Kohila.

— A Londres, manifestation de 30.000 cheminots contre la *London Central Railway Company*.

2 juin (dim.). — La reine de Hollande et le prince des Pays-Bas déposent une couronne de lierre sur le monument de Coligny. Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville, par la municipalité de Paris. Un dîner est donné en leur honneur au Ministère des affaires étrangères, par M. Raymond Poincaré, président du conseil.

— Le tsar Ferdinand de Bulgarie et la tsarine Eléonore assistent à un dîner de gala offert en leur honneur, à Schœnbrunn, par l'empereur François-Joseph.

— Elections, au conseil général de la Seine, des représentants de la banlieue.

3 juin (lun.). — Accompagnés à Versailles par le président de la République, la reine de Hollande et le prince consort assistent à une manœuvre suivie de revue au camp de Satory; puis, après un déjeuner au Palais de Versailles (Galerie des batailles) et une visite rapide du château et du parc, ils regagnent la frontière. A Laeken, ils sont salués par les souverains belges.

— A l'annonce des premiers résultats des élections belges, qui marquent une victoire du parti catholique, de violentes manifestations socialistes ont lieu à Bruxelles, à Verviers, à Liège, etc.

4 juin (mar.). — A la Chambre hongroise, les députés de l'opposition ayant voulu continuer l'obstruction contre les lois militaires, le nouveau président de la Chambre, le comte Etienne Tisza, d'accord avec le gouvernement et la majorité, refuse, contrairement au règlement, la parole aux députés de l'opposition et déclare close la première discussion sur la loi militaire. Le scrutin a lieu au milieu du plus violent tumulte. Après trois suspensions successives de la séance, il fait appel à la police, qui expulse une vingtaine de députés de l'opposition. Les rues de Budapest sont gardées par les troupes.

— A la suite d'un discours de M. Raymond Poincaré, président du conseil, la Chambre, dans la discussion de la réforme électorale, vote le retrait de l'urgence par 558 voix contre 8, et une seconde délibération par 462 voix contre 84.

5 juin (mer.). — M. Léon Bourgeois, ministre du travail et de la prévoyance sociale, ouvre la session du conseil supérieur des habitations à bon marché.

— Le général Lyautey fait une visite d'adieu à Moulaï Hafid, qui se dispose à quitter Fez.

— Le roi et la reine d'Angleterre assistent au Derby d'Epsom, gagné par *Tagalie*, à M. W. Raphaël.

6 juin (jeu.). — Le général Alix reçoit, à Guercif, une députation de représentants des Houaras demandant l'aman, et leur fait connaître ses conditions.

— Le sultan du Maroc, Moulaï Hafid, escorté par le général Gouraud, quitte Fez, en compagnie de M. Regnault.

7 juin (ven.). — Au Parlement hongrois, le député Kovacs tire à deux reprises, mais sans l'atteindre, sur le président Tisza et il se blesse lui-même grièvement.

— M. Regnault se sépare du sultan du Maroc à Zegotta, se rendant à Larache.

— Les souverains bulgares et les princes Boris et Cyrille arrivent à Potsdam, où ils sont reçus par l'empereur.

8 juin (sam.). — A sept heures du matin, pendant les manœuvres de l'escadre, le sous-marin *Vendémiaire*, se relevant à quelques mètres en avant du vaisseau-amiral *Saint-Louis*, est coupé en deux par celui-ci, et coule aussitôt : 25 victimes.

— Le roi de Monténégro arrive à Trieste, à destination de Vienne.

— M. Delcassé, ministre de la marine, arrive à Cherbourg.

— Le roi d'Angleterre passe en revue, à Hyde Park, la division londonienne de réserve nationale, récemment créée.

— Au dîner de gala donné à Schœnbrunn, l'empereur François-Joseph et le roi de Monténégro échangent des toasts.

— A Agram, l'étudiant Lukas Jukics tire un coup de revolver sur le ban de Croatie Tchuvaj, sans l'atteindre.

— Aux environs de l'oasis de Zanzour (Tripolitaine), les colonnes italiennes repoussent, après un combat acharné, l'attaque des ennemis.

9 juin (dim.). — M. Delcassé, ministre de la marine, accompagné du vice-amiral Kiesel, préfet maritime de Cherbourg, visite, sur le cuirassé *Gloire*, le lieu de la catastrophe du *Vendémiaire* et fait rendre les honneurs aux victimes.

— Le sultan du Maroc, le grand vizir et leur suite arrivent à Sidi-Kassem.

— Le prix de Diane, à Chantilly, est gagné par la pouliche *Qu'elle est belle II*, à M. Aug. Belmont.

— Au vélodrome du Parc des Princes, le championnat de demi-fond (100 kilomètres), derrière motocyclette, a été gagné par le coureur Paul Guignard.

10 juin (lun.). — En Angleterre, le directoire national de la Fédération des ouvriers des transports télégraphie à toutes les sections de se mettre immédiatement en grève.

— Lord Loreburn donne sa démission de lord-chancelier.

11 juin (mar.). — Mort, à Paris, du poète Léon Dierx.

— La Chambre discute le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 30.000 francs pour la célébration des fêtes en l'honneur du deuxième centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau. M. Maurice Barrès expose pourquoi il ne votera pas le crédit. Après les discours de MM. Viviani et Guist'hau, ministre de l'instruction publique, le projet est voté par 427 voix contre 112.

— A la Chambre des députés hongrois, le président Tisza fait adopter une modification du règlement, en vue de mettre fin à l'obstruction. Dans les rues, violente collision entre les membres de l'opposition et la police. Les commissions réunies de la Chambre des magnats adoptent les lois militaires par 29 voix contre 12.

— Lord Haldane abandonne le ministère de la guerre pour le poste de lord-chancelier. Le colonel Seely est nommé ministre de la Guerre.

12 juin (mer.). — *L'Officiel* publie un décret définissant les pouvoirs du résident général de France au Maroc.

— L'empereur François-Joseph reçoit le comte Tisza, président de la Chambre hongroise, ainsi que les deux vice-présidents, et donne son approbation à leur réforme.

— Mort, à Paris, de M. Frédéric Passy.

13 juin (jeu.). — La Commission des affaires extérieures de la Chambre approuve les conclusions du rapport de M. Long sur le projet de loi portant approbation du traité conclu entre la France et le Maroc.

— Le sultan du Maroc arrive à Rabat et s'arrête dans le Dar-el-Makhzen.

— Première représentation au Théâtre-Français : *Commediante*, un acte en vers, par M. Maurice Magre.

14 juin (ven.). — Première session du nouveau conseil municipal. Allocution de M. Lampué, doyen d'âge. M. Henri Galli, républicain-démocrate-patriote, est élu contre M. Lampué, radical.

— M. Regnault, rentrant en France, s'embarque à Tanger à bord du *Du Chayla*.

— La Chambre vote le budget du ministère des affaires étrangères et commence à discuter les interpellations sur le Maroc. M. R. Poincaré donne une vue d'ensemble de la situation extérieure.

— La grande-duchesse Marie-Adélaïde de Luxembourg atteint sa majorité légale (18 ans) et devient de ce fait princesse régnante.

— A Jarahueca (Cuba), les forces gouvernementales défont les troupes rebelles.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

L. M., *Salon.* — Nous avons bien reçu votre liste, et de toutes vos observations judicieuses il sera tenu compte à une prochaine édition. Veuillez agréer nos remerciements.

F. L., *Rennes.* — Ce sont les *écharpes*, petites digues ou bourrelets que l'on établit sur la surface des routes à forte pente longitudinale, pour forcer l'eau à s'écouler latéralement.

B. N., *Lyon.* — L'imagination, c'est beaucoup, certes, mais cela ne suffit pas, il faut le style, la connaissance de la langue : car

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

L. T., *Bruxelles.* — C'est une vieille locution : *Faire pavois de*, veut dire *Se faire un rempart de*. Cette expression, en usage au XVII[e] siècle, est aujourd'hui tombée en désuétude.

G. L., *Paris.* — L'expression latine : *Absit injuria verbo*, ou *Absit verbo invidia*, qu'on trouve par exemple chez Tite-Live, est une formule de précaution oratoire, correspondant à peu près à notre : « Soit dit sans offenser personne. »

J. C., *Versailles.* — Vous trouverez au *Nouveau Larousse* le mot *heaumier*, avec son féminin *heaumière* (dont *haulmière* n'est qu'une variante orthographique). Celle à qui Villon adresse sa ballade fameuse était la femme d'un fabricant ou marchand de casques appelés heaumes.

S. P., *Moulins.* — Aux termes d'un décret en date du 4 mai 1912, l'*Ecole nationale d'horticulture et de vannerie* de Fayл-Billot (Haute-Marne), dont nous avons parlé au t. 1[er] du *Larousse Mensuel* (page 52), a pris le titre de *Ecole nationale d'osiériculture et de vannerie*.

M. V., *Bar-le-Duc.* — Il n'y a pas de mot spécial désignant la durée des pouvoirs des conseils municipaux, de la même façon que le mot *législature* désigne la période pendant laquelle l'assemblée législative exerce les siens. On a souvent recours au mot *mandat* ; et l'on parle de la *durée du mandat* d'un conseiller municipal.

E. M., *Epernay.* — Le poème ayant pour titre *le Petit Savoyard* est du poète Alexandre Guiraud qui naquit à Limoux en 1788, et mourut à Paris en 1847. Il fut un instant connu par ses *Elégies savoyardes*, d'une sentimentalité un peu mièvre. — Quant à la prononciation du nom des habitants de Genève, c'est *Genevois* et non *Génevois*.

C. K., *Rennes.* — 1° Il s'agit bien, comme nous le disons, d'un proverbe chinois ; 2° L'auteur de la *Bataille de Dorking* est le général Chesney, comme il est dit au *Nouveau Larousse* (au mot : *Bataille* de Dorking). 3° Le bateau en question est mentionné au *Nouveau Larousse* à l'orthographe *dandy*. 4° Nous prenons bonne note de votre remarque sur le quatrième point.

V. R., *Arcachon.* — Laissez dire ces négateurs qui ne produisent aucune raison valable. Il est toujours plus facile de nier, pour qui n'apporte aucun argument, que d'affirmer en faisant valoir de bonnes preuves. Les scolastiques disaient très bien : *Plus potest negare asinus quam probare philosophus* (Un âne peut plus facilement dire non qu'un philosophe donner des preuves).

L. D., *Paris.* — Oui, les Japonais appellent les vagues séismiques *tsunami* ; mais ce mot n'a pas plus droit de cité chez nous que tout autre mot anglais, italien ou espagnol ayant le même sens. Si certains séismologues l'adoptent dans leur terminologie, c'est affaire à eux, mais un dictionnaire ne saurait accueillir, pour en consacrer l'usage, tous les mots étrangers qu'il plaît à un auteur moderne d'employer.

R. C., *Orléans.* — Nous vous prions et nous prions en même temps tous nos lecteurs qui ont à nous signaler un mot rare, curieux ou nouveau, de citer non seulement la phrase où le mot se trouve employé, mais encore le nom de l'auteur qui l'a employé, le titre de l'ouvrage, le volume et la page, sans oublier l'édition quand l'ouvrage en comporte qui diffèrent entre elles. Faute de ces indications, il nous est parfois impossible de répondre.

S. I., *Valence.* — L'explication qu'il donne, sous forme de conseil, est aussi incompréhensible, pour ceux qui ne sont pas initiés, que son ouvrage même.

Un perruquier du XVIII[e] siècle avait fait peindre, sur le devant de sa boutique, une longue et pompeuse inscription. Mais une réflexion lui était venue, et il avait mis en bas, en forme de post-scriptum : « Si vous ne savez pas lire, adressez-vous à l'écrivain public qui est en face. »

R. J., *Genève.* — Dans le vers de La Fontaine : Fables, III, 17 : *La Belette entrée dans un grenier*

Les galands (= galante, fit chère lie

comprenez bien que le mot *chère* est le substantif, et *lie* l'adjectif. 1° Le mot *chère* (du grec κάρα, tête) signifie primitivement *visage*. *Faire bonne chère à quelqu'un*, c'est proprement lui faire bon visage ; par suite lui faire bon accueil, le bien traiter, lui donner un bon repas. Ainsi l'expression *chère* en est arrivée à signifier une nourriture succulente. 2° Le mot *lie*, du latin *læta*, est un adjectif féminin signifiant *joyeuse*.

M. Y., *Lille.* — Jadis on a vu des exemples semblables. Ainsi le célèbre chanteur Elleviou, idole du public, exerçant une souveraine influence sur les recettes de son théâtre, touchait un traitement annuel de 81.000 francs. Ses exigences croissant en raison de sa faveur, il demanda, en 1812, un chiffre d'appointements de 120.000 francs par an, que l'empereur défendit à la société de l'Opéra-Comique de lui donner, enjoignant même que le traitement de 81.000 francs fût réduit. Elleviou ne voulut point céder, et se retira du théâtre le 10 mars 1813. Ses adieux au public eurent lieu dans *Adolphe et Clara*, de Dalayrac, et dans *Félix*, de Monsigny. Ce fut une ovation dont on n'a pas revu d'exemple.

P. P., *Paris.* — Pour calculer le rapport du cheval gagnant au pari mutuel, on défalque 8 pour 100 du montant total des mises, et l'on divise la somme qui reste par le nombre de mises faites sur le cheval gagnant. Pour calculer le rapport des chevaux placés, après prélèvement du 8 pour 100, on commence par retirer les mises des chevaux gagnants, et avec la somme qui reste on constitue, selon le cas, deux ou trois masses égales, que l'on partage ensuite au prorata des mises sur chaque placé.

V. E., *Amiens.* — Pesselier avait de justes raisons pour en vouloir à la marquise, coquette ridicule. Il lui décocha cette épigramme :

Orphise, depuis plus d'un jour,
Coquette décrépite, et partout recrépie,
Sur ses ans toujours assoupie,
Veut qu'on la croie encore la mère de l'Amour :
Orphise, j'y consens ; oui, vous êtes la mère
De tous ces jolis petits dieux
Que l'on voit régner à Cythère ;
Mais votre fils aîné doit être déjà vieux.

P. M., *Le Havre.* — Oui c'est, en certains pays, la déforestation à outrance et il faut prévoir malheureusement l'heure où, grâce à ce déboisement, la pâte à papier sera une matière rare à laquelle il faudra chercher des succédanés ; la consommation mondiale journalière atteint des proportions fantastiques. Le *Times* de New-York faisait observer avec fierté, il y a quelques mois, que son numéro de printemps (tiré à 200 000 exemplaires) avait absorbé 200 000 kilos de papier ; et il calculait que pour fabriquer ce papier, on avait dû jeter bas trente hectares de forêt vierge. Ces chiffres sont édifiants !

G. B., *Sofia.* — C'est intentionnellement que nous avons renoncé à donner des tableaux d'ensemble comme celui que vous réclamez. Il eût fallu donner parallèlement les autres mesures de longueur, de capacité, de poids, et il nous a paru que nous serions demeurés incomplets quelque soin que nous eussions apporté à notre travail. Songez que la plupart des mesures et monnaies anciennes avaient des valeurs différentes, non seulement de pays à pays, mais de province à province et de ville à ville dans un même Etat. Nous avons préféré donner au nom de chaque monnaie ou mesure l'indication de la valeur qu'on lui attribuait le plus couramment dans les pays où elle était en usage.

J. K., *Dunkerque.* — C'est Benjamin Franklin qui, ancien imprimeur, avait imaginé pour lui-même cette épitaphe, dont voici le texte complet :

Ici repose
Livré aux vers
Le corps de Benjamin Franklin, imprimeur ;
Comme la couverture d'un vieux livre,
Dont les feuillets sont arrachés,
Et la dorure et le titre effacés.
Mais pour cela l'ouvrage ne sera pas perdu ;
Car il reparaîtra,
Comme il le croyait,
Dans une nouvelle et meilleure édition
Revue et corrigée
Par
L'auteur.

A. H., *Paris.* — Dans la réponse que nous faisions à notre correspondant B. R., de Cherbourg (*Petite correspondance* du n° 64), nous avons voulu nous borner à deux exemples ; mais il est certain que les mots composés de cette sorte sont légion en allemand et qu'il n'est pas difficile d'en citer d'autres. Toutefois celui que vous indiquez :

Donaudampfschiffahrtsgesellschaftsdirektionskanzleidienersgattin.

(Femme d'un garçon de la direction de la compagnie de navigation à vapeur sur le Danube), a sur ceux que nous donnions l'avantage de la longueur. Quelles jolies cartes de visites on peut faire avec des titres semblables !

V. N. *Tours.* — Ce n'est pas Benserade, mais Vion Dalibray, dont Montmaur était la bête noire. Il lui lança une soixantaine d'épigrammes, qu'il réunit sous le titre d'*Anti-Gomor*. (Dalibray appelait toujours Montmaur *Gomor*.) Il lui décocha notamment celle-ci, sous forme de dialogue entre un pénitent et son confesseur :

Révérend père confesseur,
J'ai fait des vers de médisance
— Contre qui ? — Contre un professeur ;
La personne est de conséquence.
— Contre qui donc ? — Contre Gomor,
— Achevez le confiteor.

Le pénitent, c'est, comme on le pense bien Dalibray, fort peu repentant de ses sarcasmes.

C. H., *Nantes.* — Le critique Damaze de Raymond fut tué dans un duel, en 1813, à la suite d'une querelle de jeu. Critique d'une virulence excessive, et le plus souvent injuste, il eut souvent recours aux injures. Il n'en fallait pas d'avantage pour donner un grand retentissement à ses articles et aux polémiques qu'ils firent naître. Il entra en lutte avec Sevelinges, critique musical à la *Gazette de France*. Maltraité, celui-ci lança contre son adversaire l'épigramme suivante :

Perrin Dandin de la musique,
Aux doux chants de Grétry, juge insensible et sourd,
Malgré les lois de la physique,
Tu prouves qu'on peut être à la fois vide et lourd.

Damaze répliqua aussitôt :

Vante moins ta légèreté.
Sois plus pesant, mais sois solide ;
Le beau mérite en vérité
D'être léger quand on est vide.

M. T., *Montpellier.* — Le naturaliste français Daubenton créa une race française, et les draps fabriqués avec la laine des moutons de sa bergerie de Montbard se trouvèrent d'une beauté égale et d'une qualité supérieure à celle des draps produits par le mérinos espagnol.

Daubenton, par cette découverte, qui suffirait seule à sa gloire, assurait l'indépendance de notre commerce, l'avenir et la supériorité de notre industrie. Son buste devrait se trouver dans toutes les manufactures consacrées à la fabrication du drap.

C'est en faisant allusion aux travaux de Daubenton pour l'amélioration des laines françaises, qu'on a pu composer sur lui cette épitaphe :

Savant modeste, sage aimable,
Emule ingénieux des Pline, des Buffon,
Il acquit un renom durable
Tout en songeant à ses moutons.

A. Z., *Paris.* — 1° Le mot *zinc* se prononce *zink'* ; la prononciation *zing'* est populaire. 2° Dans *arsenic* la dernière syllabe se prononce *ni* et non *nik*, mais devant une voyelle, la dernière lettre se fait toujours sentir. 3° Le mot *égayer* (s') ou *s'égailler*, qui est donné dans le *Nouveau Larousse illustré* (t. IV, p. 74. *Rem.*), n'est pas un terme du langage courant : c'est un mot vendéen signifiant « se disperser ». Les chefs chouans, pendant les guerres de la Révolution, disaient à leurs hommes ; « *Egayez-vous* » ou « *égaillez-vous* », pour les inviter à se disperser dans les buissons. 4° Le mot *culte*, comme contraire de *inculte* et synonyme de *cultivé*, n'est pas français ; mais il est très possible qu'il se rencontre chez un de ces littérateurs qui créent des mots au fur et à mesure de leurs besoins. 5° Comme nous ne savons pas quelles difficultés vous embarrassent particulièrement, nous ne pouvons vous indiquer les ouvrages où vous trouverez la solution.

A de nombreux abonnés. — Voici les principales récompenses décernées cette année au Salon des artistes français.

PEINTURE.

Médaille d'honneur : M. Paul Chabas.
Médailles de 1[re] classe : MM. Monchablon, Roganeau.
Médailles de 2[e] classe : Mlle Baily ; MM. Georges Binet, Broquet, Brugairolles, Denet, Fanty-Lescure, Ernest Filliard ; Mme Le eld Mlle Géraldy ; M. Hirschfeld ; Mlle Maillard ; MM. Tkatchenko, Tranchant, Patisson ; Mme de Montchenu-Lavirotte.

SCULPTURE.

Médaille d'honneur. Il n'en est pas décerné.
Médaille de 1[re] classe : M. Firmin Michelet.
Médailles de 2[e] classe : MM. Emile Moulin, Sanchez, Carillon, Holin, Iselin, Peyracne, Flœst, Perrault-Harry.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

Médaille d'honneur : M. Léonard A. Jarraud.
Médailles de 1[re] classe : MM. Lucien Gautier, eau-forte ; Ch.-R. Thévenin, eau-forte.
Médailles de 2[e] classe : MM. Prost, litho ; Bourgeat, burin ; Barré, eau-forte ; Serres, burin ; Beasé, burin ; Mme Gérard-Bellair, litho.

ARCHITECTURE.

Médaille d'honneur. Il n'en est décerné.
Médailles de 2[e] classe : MM. Sardou, Tournon, Gréber.

GRAVURE EN MÉDAILLES.

Médaille de 1[re] classe : M. Louis Patriarche.
Médailles de 2[e] classe : MM. Pommier, Schawb.

B. S. *Bordeaux.* — La vie de ce grand inquisiteur fut des plus étranges. Tout ce que l'on dit sur lui n'est pas authentique peut-être, mais il y a certainement beaucoup de vrai. Voici en somme ce que l'on raconte : Espinosa, qui était un habile homme, juste et sévère, manquait cependant de l'habileté la plus essentielle à un ministre, celle de déguiser son autorité aux yeux du souverain. Il devint, avec Philippe II, impérieux, on pourrait presque dire insolent. Après avoir servi la haine du roi contre son malheureux fils, don Carlos, et en avoir été récompensé par le chapeau de cardinal, Espinosa tomba tout à coup en disgrâce. Fatigué d'obéir à un sujet, le fier monarque lui dit un jour, d'un ton glacial, en plein conseil : « Cardinal, souvenez-vous que je suis le président. » Ce fut le coup de mort pour Espinosa. Malade de l'émotion, il tomba un jour en syncope ; on en profita pour croire qu'il était mort, et l'on s'empressa de l'ouvrir, sous prétexte de l'embaumer. On ajoute que le malheureux, rendu au sentiment par la douleur, saisit le scapel du chirurgien ; on s'aperçut en continuant l'opération que son cœur palpitait encore. En apprenant sa mort, Philippe déclara froidement qu'il venait de perdre un ministre intègre et capable, ce qui était vrai.

La naissance de Espinosa n'avait pas été moins singulière que sa mort : on raconte que sa mère, tombée en léthargie et réputée morte, allait être ensevelie, lorsqu'elle revint à elle dans sa bière, mit au monde le futur cardinal et vécut encore quatorze ans.

P. R., *Saint-Prouant* (Vendée). — Faire de Louis XIV le fils de Mazarin est une assertion singulièrement risquée, et nous sommes étonnés qu'un professeur d'histoire la prenne à son compte. Il n'existe, à notre connaissance, aucun commencement de preuve ; et ne serait-ce pas d'ailleurs le lieu de répéter, avec cette femme d'esprit du XVIII[e] siècle, devant qui l'on répétait des médisances du même ordre : « Comment donc les gens font-ils pour être si sûrs de ces choses-là ? »...

Au surplus, l'infidélité d'Anne d'Autriche nous paraît peu vraisemblable. La reine de France était fort sincèrement dévote et attachée à ses devoirs. Il est probable qu'elle a, après son veuvage, épousé Mazarin ; mais elle a mis sa conscience en repos par un mariage religieux. Enfin, il est, sur les circonstances où Louis XIII aurait donné un dauphin à la France, une version assez plausible de Tallemant des Réaux, que l'on retrouve dans un récit célèbre de Michelet. Pourquoi ne pas s'y tenir ?

Une simple question, pour terminer. La discussion de ce problème d'alcôve intéresse-t-elle assez l'histoire générale pour être traitée dans un cours de lycée ? Les programmes sont déjà si chargés...

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 73. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Bébé, se répétant,
Gazouille mon premier pour appeler sa mère.
Corps dur et résistant,
Mon deux devient danger s'il est dans l'onde amère.
De mon tout le sultan
Cherche à se décharger d'un pouvoir éphémère.

Mon premier est le plus fameux
De tous les oncles d'Amérique.
Vous obtenez avec mon deux
Du noir animal authentique.
C'est dans mon entier que naquit
Un grand calculateur hellène,
Lequel, grâce à sa « table », acquit
Une popularité saine.
Depuis, des siècles ont passé :
Son nom retentit dans l'école ;
Mais combien savent qu'il est né
Dans mon tout, île vinicole !

DICTON NOUVEAU

Terminez le petit récit suivant par un proverbe légèrement modifié.

La Revanche de Madame

PAR G. H.

Ayant trop bu dimanche, un mauvais garnement
Du manche d'un balai cogne un peu sur sa femme :
Puis, lui jetant au nez le brutal instrument :
« Range-le, lui dit-il, tendre objet de ma flamme :
Il peut servir encor. — Je crois bien, cher amour ! »
Crie, en s'armant du bois, la commère indignée.
Elle fond sur l'ivrogne et le rosse à son tour :
. . . .

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Dans mon premier, on boit.
Par mon deuxième, on touche.
A mon tout, on s'en aperçoit,
Le Temps, hélas ! donne une douche.

Mon un, jadis, ne menait qu'en prison,
Mais, aujourd'hui, peut conduire à la gloire.
Si l'on redit mon deux, fait bien notoire,
C'est un cancan qui naît dans la maison.
De mon entier, sans rime ni raison,
La rage a mis plus d'un mort dans l'histoire.

ÉNIGME HISTORIQUE

PAR C. C.

De moi certainement tu sais
Que je suis poète français.
Sans fortune toute ma vie
Avec mon roi pourtant, je fus en Italie :
Quoiqu'en faveur,
Près de sa sœur,
J'ai souffert de l'intolérance
Pour une nouvelle croyance ;
Quittant la cour
Et l'alentour,
Un jour, je passai la frontière,
Pour mourir au loin de misère,
Après avoir prédit,
Touchant ce que j'avais écrit :
— Orgueilleuse devise
Par moi prise —
« La mort
N'y mord ! »

DEVINETTES

PAR SAINT-JOVIAL

1. *Quel est le fruit que les poissons aiment le moins ?*
2. *Citez deux villes de France dont on peut indifféremment lire le nom de gauche à droite ou de droite à gauche.*
3. *Quelle est la chose qui ressemble le plus à la boîte de Pandore ?*

MÉTAGRAMME

PAR CH. D.

Connaissez-vous le nord, l'autan?
En ce cas, vous verrez éclore
L'impétueux fils d'un Titan
Et de la matineuse Aurore.

Changeant de tête, tour à tour,
Presqu'île d'Europe ou d'Asie :
On chante ce double séjour
Si l'on aime la poésie.

Me voilà jaune, couleur d'or ;
Bref, suivante de la jeunesse.
Je découvre un brillant décor
Et charme par luxe et richesse.

Un jésuite étant obtenu,
Voltaire devient son élève ;
Grande île du monde connu,
Sur l'Atlantique, elle s'élève.

LOGOGRIPHE DÉCROISSANT

PAR CH. D.

Mes six pieds rappellent, lecteur,
Bossuet et son éloquence ;
Réduit à cinq, j'offre au pécheur
Un instrument de pénitence ;

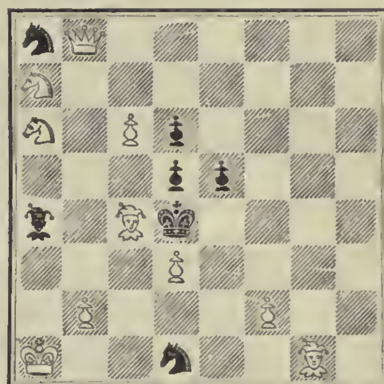
Sur quatre, utile au moissonneur,
Je suis encor ville de France ;
Sur trois, je peins la violence
De l'homme en sa mauvaise humeur.

Avec deux, j'ai ma résidence
Dans la gamme au gré du chanteur ;
Quant au dernier, c'est un malheur,
Mais par lui finit l'espérance.

ÉCHECS

Problème, par G. E. Pickering.

NOIRS (7)



BLANCS (10)

Mat en deux coups.

RÉBUS N° 74. — Par G. Tricoup.



SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de juin :

RÉBUS N° 71. — C'est vers la mi-mai que le cerf a la tete à demi refaite (*Sept vers lame I maie queue LE sert fa latte êta 2 mire œufs fête*).

CHARADES, par Jean. — Collègue. Massillon.

DICTON NOUVEAU. — L'ennui naquit un jour de l'uniforme ôté.

MAXIME POÉTIQUE : Canton A I *départ* L $\frac{\text{tenir}}{\text{follet}}$

C'est-à-dire :

Canton, a, départ *en* II., follet *sous* tenir.
Quand on a des parents, il faut les soutenir.

ÉNIGME. — Glace.

OCTOGONE :

A G E
E T A N G
A T T I F E E
G A I M A R T
E N F A N C E
G E R C E
E T E

MÉTAGRAMME : Éclipse, Ellipse.

CHARADE, par Ch. D. — Aspic.

LOGOGRIPHE. — Boisson. Moisson. Poisson.

DAMES :

B :	34-30	20-14	49-43	45-50	30-25	25-3	3-8	47 42
N :	6-17	9-20	38-49	49-35	35-49	15-33	2-13	perdu

RÉBUS N° 72. — Cartouche et Mandrin font école (*Quart touches aimant drain fontes école*).

Erratum : Une coquille nous a fait écrire *face* dans l'avant-dernier vers de la **maxime poétique** (récréations de juin) ; c'est *fou* qu'il faut dire.

Les solutions seront données au n° 66 (août).

BIBLIOGRAPHIE

DICTIONNAIRE

Larousse de poche, 85 000 mots (langue, histoire, géographie, etc.), avec leur définition et leur prononciation usuelle; suivi d'un *Cours de Grammaire* et d'un *Historique de la Littérature française*, par Claude Augé et Paul Augé. Paris, Librairie Larousse, un volume 10,5 × 16,5, imprimé sur papier extra-mince. Relié toile, 6 francs; relié peau souple, 7 fr. 50.

PHILOSOPHIE

Bellangé (Charles). — *Spinoza et la philosophie moderne.* Paris, Didier. In-8°. 5 francs.

Latour (M.). — *Premiers principes d'une théorie générale des émotions.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

Le Dantec (F.). — *Contre la métaphysique. Questions de méthode.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 75.

Ossip-Lourié. — *Le Langage et la Verbomanie.* Essai de psychologie morbide. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Piat (C.). — *Insuffisance des philosophies de l'intuition.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Roques (P.). — *Hegel, sa vie et ses œuvres.* Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

Saintyves (P.). — *La Simulation du merveilleux.* Préf. de Pierre Janet. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Wilbois (J.). — *Devoir et durée.* Essai de morale sociale. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

THÉOLOGIE ET HISTOIRE DES RELIGIONS

Foucart (Georges). — *Histoire des religions et méthode comparative.* Paris, Alph. Picard et fils. In-12. 5 francs.

Gaultier (Jules de). — *Comment naissent les dogmes.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Lehr (Henri). — *La Réforme et les Églises réformées.* Avec grav. et 1 carte. Paris, Fischbacher. In-8°. 10 francs.

Mocquillon (abbé). — *L'Art de faire un homme.* Conseils pratiques d'éducation moderne. Paris, Perrin. In-8° écu. 5 fr.

Pasteur d'Hermas (Le). — Texte grec, traduction et notes, par A. Lelong. Paris, Alph. Picard et fils. In-12. 5 fr.

Thomas (saint). — *Quæstiones disputatæ de anima.* Introd. et notes de l'abbé Heddo. Paris, Lecoffre. In-12. 3 fr. 50.

LITTÉRATURE ET LINGUISTIQUE

Brunetière (Ferdinand). — *Histoire de la littérature française classique*, t. II. Le XVII[e] siècle. Paris, Delagrave. In-8°. 7 fr. 50.

Cochin (Henry). — *Lamartine et la Flandre.* Avec grav. Paris, Plon. In-8° écu. 5 francs.

Cruppi (Louise). — *Femmes écrivains d'aujourd'hui.* I. Suède. Paris, Fayard. In-18 jésus. 4 francs.

Faguet (Émile). — *Les Amies de Rousseau.* Paris, 15, rue de Cluny. In-18 jésus. 3 fr. 50.

France (Anatole). — *Les dieux ont soif.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Gélis (de). — *Histoire critique des Jeux floraux.* Toulouse, Privat; Paris, Alph. Picard et fils. In-8° raisin. 7 francs.

Gosse (Edmond). — *Père et fils.* Étude de deux tempéraments (trad. de l'angl. par Aug. Monod et Penry-D. Davray). Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Mansuy (Abel). — *Le Monde slave et les classiques français aux XVI[e] et XVII[e] siècles.* Préf. de Ch. Diehl. Paris, Champion. In-8°. 10 francs.

Marçais (W.). — *Textes arabes de Tanger.* Transcription, traduction, glossaire. Paris, Leroux. Petit in-8°. 12 fr.

Moréas (Jean). — *Réflexions sur quelques poètes.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Niceforo (Alfredo). — *Le Génie de l'argot.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Paterne-Berrichon. — *J.-Arthur Rimbaud.* Le poète (1854-1873). Avec portrait et autographe. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Pierquin (Hubert). — *Le Poème anglo-saxon de Beowulf.* Introduction, texte, notes, etc. Paris, Alph. Picard et fils. In-8°. 15 francs.

Prévost (Marcel). — *Lettres à Françoise maman.* Paris, Fayard. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Stead (W.-Th.). — *Me voici, Maître, envoie-moi!* roman trad. de l'angl. par Jezequel. Préf. de Wilf. Monod. Paris, Fisbacher. In-12. 3 fr. 50.

Chez Champion, les *Chansons de Colin Muset*, éditées par Bédier. Petit in-8°. 1 fr. 50.

Rectification à la Bibliographie de Juin. *Chez Crès*, le vol. de Huysmans n'est pas *A Rebours*, mais *Là-bas* (9 fr.).

ROMANS ET VERS

Boissier (Émile). — *Poèmes.* Paris, Librairie française. In-16. 3 fr. 50 [1905].

Yvonneau (Donatien). — *Pour l'attaque.* Paris, Messein (Léon Vanier). In-16. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

Blanche (Jacques-E.). — *Essais et portraits.* Paris, Dorbon aîné. In-8°. 7 fr. 50.

Broquelet (A.). — *Nos cathédrales.* Préf. de Maur. Barrès. Avec grav. Paris, Garnier. In-18. 5 francs.

Cloquet (Louis). — *Traité de perspective pittoresque.* 1[re] partie : La perspective du trait. Paris, Laurens. In-8°. 7 fr. 50.

Hébrard (Ernest) [relevés et restauration] et Jacques Zeiller [texte]. — *Spalato. Le palais de Dioclétien.* Préf. de Ch. Diehl. Avec illustr. et hors-texte en héliograv. Paris, Massin. In-4° colombier. 110 francs.

Houdard (Georges). — *Les Châteaux de la Renaissance* (1540-1680) [de Saint-Germain-en-Laye]. Avec photogr. Saint-Germain, Mirvault. In-4° carré. 30 francs.

Motte-Fouqué (de La). — *Ondine.* Illustré de 24 pl. en couleurs par Arthur Rackham. 390 exempl. (50 sur japon). Paris, Hachette. 35 et 70 fr. l'exempl.

Pilon (Edmond). — *Watteau et son école.* Avec planches. Bruxelles, Van Oest. Grand in-8°. 10 francs.

Rémon (Georges). — *La Décoration de style.* 40 pl. en coul. en carton (44 × 33). Dourdan, Émile Thézard. 65 francs.

Roujon (Henry). — *Artistes et amis des arts.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Soulier (Gustave). — *Frank Brangwyn et ses eaux-fortes.* Avec reproduction. Paris, G. Baranger fils. In-4°. 5 francs.

Tourneur (Victor). — *Catalogue des médailles du royaume de Belgique.* T. I[er] (1830-1847). Avec pl. Bruxelles, Misch et Thron.

Wagner. — *Siegfried et le Crépuscule des dieux.* Avec 30 pl. en coul. d'après les aquar. de A. Rackham. Paris, Hachette. In-8° cart. 25 francs.

Vingt-cinq dessins de maîtres conservés à la Bibliothèque de la ville de Lyon, reproduits en fac-similés. Introduction et notices par Cantinelli. Lyon, Rey. 60 francs.

Chez Daragon, le tome X et dernier de l'*Histoire des théâtres disparus de Paris*, par Henry Lecomte.

Chez Hiersemann, à Leipzig. L'œuvre gravé de Van Ostade; 221 phot. avec catal. en français. In-f°. 125 francs.

Chez Olschki, à Florence. Dessins de la Galerie royale des Offices de Florence. 5 vol. de 5 portefeuilles chacun (25 pl. par portef.). L'année (le volume), 250 fr.

Modes et manières d'aujourd'hui. 12 gouaches de Georges Lepape, texte de Pierre Corrard. Paris, 4, rue Léon-Cosnard, 40 francs.

ŒUVRES MUSICALES

Bazelaire (P.). — *Prélude et fugue en fa mineur*, pour piano. Paris, Demets. 3 fr. 35.

Dubois (Th.). — Deux transcriptions pour piano, violon et orgue (harmonium) : Septuor de Beethov. (Adag.); Symphonie en *la min.* de Mendelssohn. (Adag.). Paris, Leduc, Bertrand et C[ie].

Godard (Benj.). — Piano : *Bagatelle*, 1 fr. — *Prélude*, 1 fr. 50. Paris, Leduc, Bertrand et C[ie].

Schmitt (Florent). — *Chant élégiaque pour violoncelle*, avec accomp. d'orchestre. Partit. d'orch. Paris, Durand. 8 francs.

Widor (Ch.-M.). — *Romance en « mi »*, pour violon, avec accomp. de piano. Paris, Durand. 3 francs.

HISTOIRE — GÉOGRAPHIE

Bernet (Edm.). — *En Tripolitaine, Voyage à Ghadamès.* Avec illustr. et cartes. Paris, Fontemoing. In-8° raisin. 7 fr. 50.

Carré (Henri). — *La Fin des parlements* (1788-1790). Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

Chuquet (Arthur). — *1812. La Guerre de Russie.* (2[e] vol.) Paris, Fontemoing. In-8°. 7 fr. 50.

Cruyplants (major Eug.). — *Dumouriez dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens.* Avec portraits en croquis. Paris, 5, rue Dante. 2 vol. in-4°. 12 francs.

Daudet (Ernest). — *Tragédies et comédies de l'histoire.* [Révolution]. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Dubreuil (Léon). — *La Vente des biens nationaux dans le département des Côtes-du-Nord.* Paris, Champion. Grand in-8°. 15 francs.

Dubreuil (Léon). — *Le Régime révolutionnaire dans le district de Dinan.* Paris, Champion. In-8°. 5 francs.

Fouquier (Marcel). — *Paris au XVIII[e] siècle.* Ses folies. Avec hors-texte et illustrat. 550 exempl. Paris, Émile-Paul. 2 vol. in-4°, se vendant séparément 100 francs le vol.

Galli-Valerio (B.). — *Cols et sommets.* (Valteline, Grisons, Tyrol). Avec illustr. Paris, Flammarion. In-8°. 6 fr.

Géniaux (Charles). — *La Bretagne vivante.* Paris, Honoré Champion. In-12. 3 fr. 50.

Houssaye (Henry). — *Iéna et la Campagne de 1806.* Avec 1 portrait, 1 carte, 1 plan. Paris, Perrin. In-8°. 7 fr. 50, et in-16, 3 fr. 50.

Karmin (Otto). — *La Question du sel pendant la Révolution.* Paris, Champion. In-8° raisin. 7 fr. 50.

Laclos (Choderlos de). — *Carnets de marche du commandant Ch. de L.* (le fils de Laclos). Publiés avec préface et notes par Louis de Chauvigny. Avec grav. Paris, Fontemoing. In-18 écu. 5 francs.

Laudemont (c[te] de). — *L'Europe et la Politique orientale* (1878-1912). Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

Le Bon (Gustave). — *La Révolution française et la Psychologie des révolutions.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Lorédan (Jean). — *Un grand procès de sorcellerie au XVII[e] siècle.* L'abbé Gaufridy et Madeleine de Demandolx. Paris, Perrin. In-8° écu. 5 francs.

Magne (Émile). — *Ninon de Lanclos.* Avec illustrat. hors texte. Paris, « Mercure de France ». In-16. 3 fr. 50.

Marcaggi (V.). — *Les Origines de la Déclaration des droits de l'homme de 1789.* Paris, Fontemoing. In-8°. 6 francs.

Masson (Fr.) — *Napoléon à Saint-Hélène* (1815-1821). Paris, Ollendorff. In-8° carré. 7 fr. 50.

Mommert (Charles). — *Saint Étienne et ses sanctuaires à Jérusalem.* Avec planches. Paris, Alph. Picard et fils. In-8°. 8 francs.

Napoléon. — *Correspondance inédite*, conservée aux archives de la guerre. T. I[er] (1801-1807). Limoges et Paris. Charles Lavauzelle. Grand in-8°. 12 francs.

Varloy (Adrien). — *Un échevin de Paris au XVIII[e] siècle, Michel Martel* (1719-1785). Paris, Darragon. In-8°. 8 fr.

Viard (Paul). — *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XII[e] et XIII[e] siècles.* Paris. Alph. Picard et fils. In-8°. 5 francs.

Cartographie documentaire. Carte provisoire de la région de *Fez*, levée et dressée par le D[r] F. Weisgerber, au 100.000[e], en 4 couleurs. Paris, Barrère. 3 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Brouilhet (Charles). — *Précis d'économie politique.* Paris, Roger. In-8° raisin. 10 francs.

Colson (C.). — *Organisme économique et désordre social.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Escard (François). — *Solutions anciennes et renaissantes de la question sociale.* Préf. de H. Joly. Paris, Rousseau. Grand in-8°. 4 francs.

Gonnot (Paul). — *La Grève dans l'industrie privée.* Paris, Rousseau. Grand in-8°. 12 fr. 50.

Klein (Félix). — *Mon filleul au jardin d'enfants.* Avec pl. Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

Louis (Paul). — *Le Travail dans le monde romain.* Avec grav. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Maury (F.). — *Les Valeurs française depuis dix ans.* Paris, Alcan. In-8°. 4 francs.

Petellat (Henri). — *Les Faux Marchés à terme.* Paris, Pichon et Durand-Auzias. In-18. 5 francs.

Seucier (Georges). — *Le Babouvisme après Babœuf* (1830-1848). Paris, Rivière. In-8°. 6 francs.

**. — *Deux Républiques* (France et Suisse), par un diplomate. Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

Tannery (Paul). — *Mémoires scientifiques*, publiés par les P[rs] Heiberg et Zeuthen. T. I[er] : Sciences exactes dans l'antiquité. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 15 francs.

Thomson (J.-J.). — *Passage de l'électricité à travers les gaz.* Traduit de l'anglais par R. Tric et A. Faure. Avec fig. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 24 francs.

SCIENCES NATURELLES

Acloque (A.). — *Les Merveilles de la vie végétale*, avec fig. Paris, Bonne Presse, un vol. in-8°. 1 fr.

Fabre (J.-H.). — *Les [insectes] Ravageurs.* Avec pl. en photogr. Paris, Delagrave. In-18 broché. 3 fr. 50.

Houssay (Frédéric). — *Forme, puissance et stabilité des poissons* [Collection de morphol. dynam. IV]. Avec fig. Paris, Hermann. In-8° raisin. 12 fr. 50.

Jaëll (Marie). — *La Résonance du toucher et la Topographie des pulpes.* Avec pl. Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

MÉDECINE

De Beurmann et Gougerot. — *Les Sporotrichoses.* Avec fig. et pl. Paris, Alcan. Grand in-8°. 20 francs.

Durey, Hirschberg, Leroy. — *Manuel pratique de kinésithérapie.* Paris, Alcan. In-8°. 7 fascicules se vendant séparément 3 francs. (L'ouvrage sera terminé fin 1912.)

Graffigny (Henry de). — *Hygiène et physiologie des aviateurs et aéronautes.* Préface du P[r] Richet. Avec fig. In-8°. 2 fr. 50.

Krause (Rodolphe). — *Cours d'histologie normale.* Adaptation française du D[r] Rémy Collin. Avec fig. et pl. Paris, 4, boulevard Saint-André. In-8°. 30 francs.

Vulpius (O.). — *Le Traitement de la paralysie spinale infantile.* Avec fig. Paris, Rousset. In-8° jésus. 15 francs.

SCIENCES APPLIQUÉES

Arnold, Lacour et Fraenckel. — *Les Machines d'induction* (1[re] partie des *Machines asynchrones*). Trad. de l'allem. par Dermine et Paget. Avec pl. et gr. Paris, Delagrave. In-8°. 22 francs.

Bommier (D[r] R.). — *Sur la route.* (Principes utiles aux conducteurs d'autos et textes législatifs). Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-16. 6 francs.

La Vaulx (c[te] de). — *Le Triomphe de la navigation aérienne.* Avec illustr. Paris, Tallandier. In-4° raisin. 12 fr.

Leprince-Ringuet. — *Sur la production, la distribution et l'emploi de l'électricité par les charbonnages.* Paris et Liége, Béranger. In-8°. 10 francs.

Marlio, Mazerat, Vergniaud et Godfernaux. — *Voies ferrées* (France et colonies). Paris, Paul Dupont. 2 vol. in-8°. 15 francs.

Porcher (Ch.). — *Le Lait desséché.* Lyon, impr. Aug. Geneste. In-8° carré.

Riedler (D[r] A.). — *Essais d'automobiles* (moteur-transmission). Traduit de l'allemand par F. Carlès. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8° jésus. 9 francs.

Robin (Félix). — *Traité de métallographie.* Avec fig. et pl. Paris, Hermann. In-8° raisin. 30 francs.

Chez *Ch. Massin* : *Grandes constructions à loyers économiques.* Album de 17 planches, avec plans, coupes et notices. 15 francs.

ART MILITAIRE

Dupuis (comm[t]). — *La Direction de la guerre.* La liberté d'action des généraux en chef. Avec 1 carte. Paris, Chapelot. In-8°. 6 francs.

Grange (lieut[t]-col[l]). — *L'Aile droite prussienne à Rezonville.* Limoges et Paris. Charles Lavauzelle. In-8°. 6 francs.

Malo (Charles). — *État militaire de toutes les nations du monde.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-12. 1 fr. 25.

Chez Berger-Levrault, un *Dictionnaire-manuel de l'aéronautique militaire.* Avec croquis. In-8° étroit. 1 fr. 75.

SPORTS

Clerc Rampal et Forest. — *Le Yachting.* Préface du vice-amiral Humann. Paris, Lafitte. Format 15 × 20. 6 fr.

PÉRIODIQUES NOUVEAUX

Les Archives militaires relatives à toutes les armées du monde. Événements de guerre contemporains. Bibliographie militaire. Trimestrielle. Nancy et Paris, Berger-Levrault. Un an 12 francs. (Union : 11 francs). Le n° 1 a paru en mai 1912.

Revue zoologique africaine. Publiée par le D[r] H. Schouteden. Paraît par vol. de 400 à 500 p. Prix d'abonn[t] par vol. 40 francs. Bruxelles. Misch et Thron.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Juin 1912 au 14 Juillet 1912

15 juin (sam.). — Le conseil des ministres ratifie le programme d'organisation du Maroc proposé télégraphiquement par le général Lyautey.

— La colonne Gouraud quitte Fez pour entreprendre une grande tournée de police et de répression dans les régions situées au nord et à l'est de la capitale.

— Organisation du nouveau ministère portugais : *présidence du Conseil et intérieur*, M. Duarte Leite; *justice*, M. Correia Lemes; *affaires étrangères*, M. Augusto Vasconcellos; *finances*, M. Vicente Ferreira; *guerre*, M. Correia Barreto; *marine*, M. Fernandez Costa; *travaux publics*, M. Aurelio Costa Ferreira; *colonies*, M. Cerveira.

— Arrivée à Patmos des plénipotentiaires des îles de la mer Egée occupées par les Italiens.

16 juin (dim.). — Mort à Paris d'Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Au Trocadéro, grande fête de la Mutualité, sous la présidence de M. Fallières, président de la République. Discours de MM. L. Mabilleau, Lourties, le prince de Monaco, L. Bourgeois, Fallières.

— Un corps expéditionnaire italien, commandé par le général Camerana, occupe le marabout de Busheifa.

17 juin (lun.). — Au conseil municipal de Paris, discours du nouveau président Henri Galli.

— Le grand prix de l'Aéro-Club de France, disputé sur le circuit d'Angers, est gagné par Roland Garros, et le prix d'Anjou est gagné par le Dr Espanet.

— Les représentants des douze îles de l'Archipel occupées par les Italiens (Rhodes, Cos, Patmos, Leros, Calimnos, Symi, Carpathos, Casos, Astypalia, Nisyros, Tilos, Charki) se réunissent en congrès à Patmos pour délibérer sur l'avenir des îles et manifestent la résolution des habitants de ne plus retomber sous la domination turque et de s'unir à la Grèce.

— La Chambre des communes adopte en première lecture, par 274 voix contre 50, le bill de réforme électorale déposé par le gouvernement.

— A la Chambre, discussion générale du projet transactionnel étudié par le gouvernement sur l'organisation électorale et la représentation des minorités. Discours de M. Poincaré.

— Mort, à Gournay-sur-Marne, de M. Georges Laguerre, député de Vaucluse.

18 juin (mar.). — A la Chambre, sur la question de la réforme électorale, le ministère obtient 346 voix contre 197, favorables au contre-projet Augagneur.

— La Chambre des communes a repoussé, par 320 voix contre 251, après une vive discussion, l'amendement au bill du Home Rule proposant que l'Ulster soit soustrait à l'application de ce bill.

— A Luxembourg, la jeune grande-duchesse Marie-Adélaïde prête devant la Chambre le serment constitutionnel.

— Arrivée à Londres du baron Marschall de Bieberstein, le nouvel ambassadeur d'Allemagne.

19 juin (mer.). — A Hambourg, à la suite des régates, Guillaume II, dans un banquet à bord du paquebot *Victoria-Louise*, prononce un discours en réponse au toast du bourgmestre Burchard.

— A 6 heures et demie du matin, à l'aérodrome de la Brayelle (Nord), une collision se produit dans le brouillard entre les deux aéroplanes du capitaine Dubois, du 41e d'artillerie, et du lieutenant Peignian, du 81e d'infanterie. Le dernier est tué sur le coup. Le premier succombe à 8 heures.

— Au Montenegro, le cabinet Tomanovitch donne sa démission. Le roi charge le général Martinovitch de former un nouveau cabinet.

— A la Chambre, la priorité de la résolution Breton, invitant le gouvernement à poursuivre la réalisation de la réforme électorale avec le concours de la majorité républicaine des deux Chambres, est repoussée par 345 voix contre 179.

— La colonne du général Gouraud, se rendant à Azib-Moulay-Ismaïl pour disperser les contingents Hayana, est attaquée par eux et leur inflige de fortes pertes.

20 juin (jeu.). — La brigade italienne Buonini effectue une reconnaissance dans l'oasis de Suani-Osman (Tripolitaine).

— La colonne Gouraud opère sa jonction avec la colonne Mazillier.

21 juin (ven.). — Le conseil des ministres décide de charger les préfets d'offrir aux inscrits maritimes et aux Compagnies de soumettre leur conflit à un tribunal arbitral.

— Dans la nuit du mercredi au jeudi, la ville de Moukden (Mandchourie) est pillée par les soldats chinois mutinés.

— Le nouvel ambassadeur de Russie à Rome, M. Krupensky, présente au roi d'Italie ses lettres de créance.

— A la Chambre, suite de la discussion des interpellations relatives au Maroc.

— A Lisbonne, la grève des tramways occasionne des troubles sérieux.

— A Saint-Pétersbourg, le tsar reçoit, à la veille des vacances législatives, une délégation de la Douma.

22 juin (sam.). — Au congrès de Chicago, le parti républicain se scinde en deux tronçons qui soutiennent respectivement les candidatures Taft et Roosevelt.

— Dans la nuit du 21 au 22, les troupes du général Dalbiez sont attaquées au camp d'Ifran Sidi Abd-es-Salam par des dissidents Beni M'tir, des Aït-Youssi et des Aït-Ségrouschen, qui sont repoussés par une brillante sortie.

— Le général Gouraud, se portant au-devant d'une harka de Hiaïna et de Djebala, la met en déroute.

— Le capitaine d'artillerie russe Kostevitch, du grand état-major de Saint-Pétersbourg, est arrêté à Berlin sous l'inculpation d'espionnage.

23 juin (dim.). — Inauguration à Lunel (Hérault) d'un monument élevé en l'honneur de Henri de Bornier.

— Le président de la République se rend à l'hippodrome d'Auteuil pour assister au grand steeple-chase de Paris, que gagne *Hopper*, à M. Guerlain.

24 juin (lun.). — M. Sverbief est nommé ambassadeur de Russie à Berlin.

— Le Dalaï-Lama quitte Kalimpong (Inde anglaise) pour regagner Lhassa.

25 juin (mar.). — Dans la course organisée à Dieppe par l'*Automobile-Club de France*, le vainqueur de la première journée est Bruce-Brown sur voiture Fiat.

26 juin (mer.). — Dans la seconde journée du circuit de Dieppe, Boillot, sur voiture Peugeot, gagne le grand prix de l'Automobile-Club. Il a couvert les 20 tours, soit 1.539 kil. 760 m., en 13 h. 58 m. 2 s. 3 cinquièmes.

— Un grave accident de tir se produit à Toulon dans une tourelle du cuirassé *Jules-Michelet* : vingt blessés, dont plusieurs succomberont par la suite.

— Dans la grève des inscrits maritimes, les Compagnies et armateurs refusent l'arbitrage.

— Dans sa séance plénière, présidée par M. Alexandre Ribot, l'Institut accepte provisoirement le legs que lui a fait Mme Vve André, née Nelly Jacquemart, de sa collection de tableaux, de son hôtel boulevard Haussmann et de sa propriété de Châalis.

27 juin (jeu.). — Premières représentations, au Nouveau-Théâtre d'Art (Palais-Royal) : *les Amants de Pontoise*, comédie en 2 actes, en vers, de M. A. de Riberolles; *le Cachet rouge*, un acte en prose, de M. H.-R. Lenormand, d'après Alfred de Vigny; *le Valeureux Poltron*, comédie en 2 actes, en vers libres, de M. H. Dargel, d'après Plaute.

— Au Sénat italien, M. Giolitti, président du conseil, prononce un grand discours à propos de la réforme électorale.

28 juin (ven.). — Les troupes italiennes, sortant brusquement du camp retranché de Boukaweeh, emportent les positions arabo-turques en face de Sidi-Saïd.

— Deuxième centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau. Séance solennelle dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de Jean Richepin.

— A la Chambre des lords, lord Lansdowne attire l'attention du gouvernement sur la manière insuffisante dont le ministère est représenté à la Chambre des lords.

29 juin (sam.). — Le Sénat italien approuve sans modification le projet de réforme électorale.

— Banquet annuel de l'Alliance républicaine démocratique, sous la présidence de M. Adolphe Carnot. Discours de M. Jonnart.

30 juin (dim.). — Le président de la République assiste à l'épreuve du Grand Prix de Paris, sur l'hippodrome de Longchamp. Le gagnant est *Houli*, à M. Achille Fould.

— A Versailles, fête annuelle en l'honneur de Hoche. M. Millerand, ministre de la guerre, passe les troupes en revue et prononce un important discours.

— Au Panthéon, inauguration du monument de J.-J. Rousseau, œuvre du sculpteur Bartholomé, sous la présidence de M. Fallières, président de la République. Discours de MM. Paul Painlevé, député, membre de l'Institut, Henri Fazy, président du conseil d'Etat de Genève, Guist'hau, ministre de l'instruction publique.

— Un cyclone ravage Regina, capitale de la province du Saskatchowan (Canada). De nombreux cadavres sont ensevelis sous les ruines.

1er juillet (lun). — Mort à Belgrade de M. Milovan Milovanovitch, ministre des affaires étrangères et président du conseil de Serbie.

— Au Grand Palais des Champs-Elysées, distribution solennelle des récompenses du Salon des Artistes français.

— L'empereur Guillaume part de Berlin pour Dantzig.

— A la Chambre, le traité de protectorat du Maroc est voté par 460 voix contre 79.

— M. Paul Fort est élu prince des poètes par 338 personnes dans la Salle des fêtes du *Gil Blas*.

2 juillet (mar.). — La convention (démocratique) de Baltimore désigne comme candidat démocrate à la présidence, après 47 tours de scrutin, le docteur Woodrow Wilson, gouverneur de New-Jersey.

— Le tsar Nicolas et l'impératrice partent de Pétersbourg pour Port-Baltique sur le yacht *Standart*.

— L'aviatrice Miss Harriet Quimby et son passager W.-A.-P. Willard se noient dans la baie de Dorchester.

3 juillet (mer.). — L'empereur d'Allemagne quitte Dantzig à bord du *Hohenzollern* pour les eaux finlandaises.

— Le yacht *Standart*, ayant à son bord le tsar et la famille impériale, arrive à Port-Baltique.

— A la Chambre, le principe du quotient électoral est voté par 361 voix contre 228.

4 juillet (jeu.). — Le yacht impérial *Hohenzollern* arrive à 9 h. 55 en rade de Port-Baltique. Après les saluts réglementaires, le tsar se fait conduire à bord du *Hohenzollern*. Guillaume II rend ensuite sa visite à Nicolas II à bord du *Standart*. Le soir, dîner de gala à bord du *Standart*.

— Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, cérémonie en l'honneur de Léonard de Vinci, précurseur de l'aviation. Discours de MM. Raymond Poincaré, président du conseil, et Tittoni, ambassadeur d'Italie, etc.

— Mort, au château de la Romanie (les Essarts-le-Roi), de M. Joannès Chatin, de l'Académie des sciences.

5 juillet (ven.). — Arrivée à Londres de M. Borden, premier ministre du Canada, et de plusieurs de ses collègues.

— Les deux empereurs de Russie et d'Allemagne passent en revue, à Port-Baltique, le 85e régiment d'infanterie de Viborg, puis visitent le vaisseau de guerre allemand le *Moltke*. Dans la soirée, après un dîner à bord du *Hohenzollern*, la famille impériale russe repart, sur le *Standart*, pour les côtes de Finlande.

6 juillet (sam.). — M. Olyntho de Magalhaes, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire du Brésil en France, présente au président de la République ses lettres de créance.

— L'Académie des beaux-arts décide que le premier grand prix de Rome pour la composition musicale ne sera pas décerné. Le premier second grand prix est attribué à M. E.-Ch.-O. Mignan.

— Le général Gouraud, au sud de Mouley-Bouchta, défait complètement les troupes du Rogui et s'empare d'un butin considérable.

7 juillet (dim.). — Les royalistes portugais tentent un coup de main sur la ville de Valença, dans le nord du Portugal.

— Le Rogui est rejoint dans les douars de Moulaï-Bouchta par les troupes du général Gouraud et poursuivi jusque dans les montagnes.

— A Souk-el-Arba, obsèques du caïd Cherkaoui.

— Au vélodrome de Vincennes, a été couru le grand prix cycliste de la Ville de Paris. Vainqueurs : Hourlier (professionnel); Bailey (amateur); Tranté (indépendant). — Prix du conseil général, cycliste derrière motocyclette. Vainqueur : Sérès.

— Aux courses de Maisons-Laffitte, le prix du président de la République est gagné par *De Viris*, au baron Gourgaud.

8 juillet (lun.). — Après un procès de seize mois et 291 audiences, le jugement est rendu au tribunal de Viterbe contre les camorristes impliqués dans le meurtre de Cuocolo et de sa femme, tués près de Naples en 1906. Les accusés sont condamnés à des peines variant entre quatre ans et trente ans de réclusion.

— En Tripolitaine, le général Camerana s'empare de Mesrata.

— A Chaves (Portugal), une tentative des monarchistes est repoussée par les troupes gouvernementales.

9 juillet (mar.). — Le ministre de l'intérieur soumet à la signature du président de la République le projet de loi autorisant l'emprunt de 200 millions voté par le conseil municipal de Paris, pour la construction d'habitations à bon marché.

— La garnison de Sefrou disperse vers Medgha-Djarfa d'importants rassemblements ennemis.

— Concentration, à Spithead, d'une flotte de 223 bâtiments de guerre qui vont prendre part aux grandes manœuvres navales.

— Démission de Mahmoud Chevket-Pacha, ministre de la guerre en Turquie.

10 juillet (mer.). — A la Chambre des communes, au cours de la discussion du budget des affaires étrangères, sir Edward Grey expose les principaux points de la politique extérieure de l'Angleterre, particulièrement au sujet de l'accord anglo-russe, de la situation de la Perse, du chemin de fer de Bagdad, de l'alliance japonaise, de l'Egypte.

— A la Chambre, la réforme électorale est votée dans son ensemble par 339 voix contre 236, à la suite d'un discours de M. Raymond Poincaré, président du Conseil. D'ardentes manifestations en sens divers suivent la proclamation du vote.

11 juillet (jeu.). — Le Sénat vote, après une courte discussion, le traité franco-marocain.

— Le président de la République reçoit en audience solennelle le baron Ichii, le nouvel ambassadeur du Japon à Paris.

12 juillet (ven.). — Arrivée à Paris du bey de Tunis Sidi Mohamed En Nasser. Il rend visite au président de la République. Le soir, a lieu à l'Elysée un grand dîner en son honneur.

— Le gouvernement clôt la session des deux Chambres.

— Au banquet offert à Mansion-House, par le lord maire, au gouvernement, aux banquiers et négociants de la Cité, M. Lloyd George félicite l'assemblée de la prospérité commerciale de l'Angleterre.

— Au Sénat, le comité pour la défense du suffrage universel discute un manifeste contre la représentation proportionnelle, élaboré par M. Clemenceau.

13 juillet (sam.). — Le bey de Tunis visite, à Paris, la Monnaie et le Muséum et assiste à un déjeuner donné au ministère de la guerre. Dans l'après-midi, il est reçu à l'Hôtel de Ville par le conseil municipal.

— Un groupe de soldats portugais, parcourant les montagnes à la recherche des conspirateurs royalistes, en tuent six et en font deux prisonniers.

— Distribution des prix au Conservatoire de Paris.

14 juillet (dim.). — Fête nationale. La revue de Longchamp est passée par le président de la République, en présence du bey de Tunis.

— Le général italien Garioni s'empare de la position de Sidi-Ali, près de Sidi-Saïd (Tripolitaine).

— Ouverture, à Francfort, d'une exposition de peinture classique française au XIXe siècle.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

B. R., *Paris*. — Depuis 1900, c'est de 13 jours que le calendrier russe (calendrier julien) retarde sur le calendrier grégorien, en vigueur chez nous depuis 1582.

B. S., *Paris*. — Oui, nous donnerons très prochainement des planches en couleurs.

M. T., *Bruxelles*. — Le n° 1 est exact, mais le n° 2 et le n° 3 sont très douteux ; il n'y a pas encore de preuves certaines à ce sujet.

A. R., *Normandie*. — L'ouvrage dont vous nous parlez est en préparation et répond exactement à votre *desideratum*. Nous l'annoncerons bientôt.

G. R., *Loches*. — *Quietum nemo impune lacesset*. (Personne impunément n'inquiétera mon repos) est la belle devise de François Sforza, duc de Milan. Elle peut servir au sage à la fois soucieux de son repos et capable de le faire respecter.

L. F., *Paris*. — On trouvera la réponse toute faite dans la poésie ci-après ; nous n'en connaissons pas de meilleure :

« Quelle place m'est accordée,
Disait un parvenu, sans l'avoir demandée ?
Pour l'obtenir, je n'ai point fait un pas. »
Quelqu'un reprit : « La belle idée !
Quand on rampe, on ne marche pas. »

S. V. M., *Lisbonne*. — Le monument à votre glorieux compatriote, l'immortel auteur des *Lusiades*, a été inauguré à Paris, le 13 juin dernier, à l'angle du boulevard Delessert et de l'avenue Camoëns, près du Trocadéro.

A. M., *Cognac*. — Vous pouvez consulter le *Meuble*, par A. de Champeaux, qui est un excellent ouvrage ; et aussi le *Dictionnaire du mobilier*, de Viollet-le-Duc, et le *Dictionnaire de l'ameublement*, de V. Havard. Sur les différentes branches de l'archéologie, il existe une foule d'ouvrages que nous ne pouvons vous indiquer ici. Ils sont faits le plus souvent du point de vue historique ou artistique, et non du point de vue commercial. Il faut se reporter aux catalogues des grandes ventes et à la *Gazette de l'hôtel Drouot*.

J. V., *Saint-Germain*. — Ces vers bizarres, qui portent bien la marque du temps où ils furent écrits :

Quand on fut toujours vertueux,
On aime à voir lever l'aurore.

accompagnent un air célèbre de Berton dans l'opéra *Montano et Stephanie* (1799). Pour le sens, ils relèvent assurément d'une logique déconcertante, au même titre que ces deux vers d'une ancienne romance :

J'aime à me promener quand arrive le soir ;
Voilà pourquoi je suis Napolitaine.

ou que le plaisant :

Il grandira, *car* il est Espagnol...

de la *Périchole*.

C. L. E. M., *Paris*. — Le mot *bouillée*, employé par Pierre Loti dans le *Roman d'un spahi* (tome II, p. 185 de l'édition in-8°) appartient au patois saintongeais et désigne des pousses issues d'une seule souche. Le Saintongeais emploie le mot *bouillon* avec le même sens. Plusieurs pièces de bois en Saintonge portent le nom de Bois des *bouillées*. Jonain (*Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan 1869) rattache *bouillée* au radical de *bouillir*. Eveillé (*Glossaire saintongeais*, Paris et Bordeaux, 1887), admet comme probable la racine *boule*.

E. M., *Verviers*. — L'article sur la *Lutte des langues en Belgique* (« *Larousse mensuel* », juin 1911) dit formellement que Bruxelles, bien qu'en territoire flamand, appartient à la langue française. Quant à la carte jointe à l'article, elle indique la limite entre les parlers romans et les parlers germaniques. Elle ne peut tenir compte de la situation particulière des villes. Cette carte a été dressée d'après les travaux des spécialistes et n'est la reproduction d'aucune carte antérieure. Les querelles entre flamingants et wallingants n'ont rien à voir avec la réalité des faits linguistiques.

M. V. J., *Paris*. — Il s'agit de la *lettre-métro*. Ce mode de correspondance, imaginé par M. E. Plouchart, des P. T. T., tiendrait le milieu entre le « petit bleu » et la lettre ordinaire. Ce serait une « lettre rapide », coûtant 0 fr. 20, transportée par la voie du métro et acheminée ensuite à bicyclette, vers l'adresse indiquée.

Des boîtes spéciales seraient disposées pour recevoir les lettres-métro dans les bureaux de poste et dans les stations du métropolitain.

Le comité technique des P. T. T. a approuvé le projet de M. Plouchart et nommé une Commission qui étudie les moyens de le faire aboutir.

P. S., *Avignon*. — Le verbe *plaindre* a souvent, chez nos classiques, le sens de donner avec peine, à regret, d'une manière insuffisante, de refuser. La Bruyère dit du fat Philémon : « *Il ne se plaint* [refuse] *non plus toute sorte de parure qu'un jeune homme qui a épousé une riche veuve.* » Citons encore Mme de Sévigné : « *Je crois que mon fils ne plaindrait pas de plus gros gages pour avoir un vrai bon cuisinier.* » Et Lesage : « *J'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde, qu'on ne lui plaignît point l'eau.* » Ce sens ne se retrouve plus aujourd'hui que dans un nombre restreint de phrases familières : « *Plaindre sa peine, son temps, son argent.* »

J. L., *Saint-Denis*. — Bon nombre de nos contemporains devraient bien ne pas continuer à estropier les mots qui commencent par le radical *aéro* (du grec *aêr*, air), et s'attacher, surtout à une époque aussi sportive qu'est la nôtre, à ne plus dire *aréoplane*, *aréostat*, *aréonaute*, mais *aéroplane*, *aérostat*, *aéronaute*, conformément à l'étymologie. Il est vrai que d'autres, par esprit de compensation, prononcent *aéropage*, alors qu'il faut dire *aréopage*. Entre les deux se tiennent ceux qui confondent l'*aéromètre* et l'*aréomètre* en un seul instrument.

J. L., *Grenoble*. — Vous devez tenir compte d'une sorte d'illusion à laquelle on n'échappe pas en lisant pour la première fois une œuvre en langue étrangère, qui souvent, à première lecture, paraît supérieure à ce qu'elle est. Sainte-Beuve (*XVIe Siècle*) a finement démêlé ce qui arrive en pareil cas : « Il y a le plaisir de la petite reconnaissance : on est tout flatté de comprendre : on est tenté de goûter les choses plus qu'elles ne valent, et de leur savoir gré de ressembler à ce qu'on sent. Mais ce genre d'intérêt n'a que le premier instant et s'use bientôt. »

S. C., *Mantoue*. — Les vers auxquels vous faites allusion sont du poète Edmond Haraucourt. Ils se trouvent dans une pièce intitulée : *Rondel de l'Adieu*. La voici d'ailleurs tout entière :

Partir, c'est mourir un peu,
C'est mourir à ce qu'on aime :
On laisse un peu de soi-même
En toute heure et dans tout lieu
C'est toujours le deuil d'un vœu,
Le dernier vers d'un poème :
Partir, c'est mourir un peu !
Et l'on part, et c'est un jeu,
Et jusqu'à l'adieu suprême,
C'est son âme que l'on sème.
Que l'on sème à chaque adieu :
Partir, c'est mourir un peu...

A. B., *Reims*. — *Les lézards chantant au bord de l'eau* sont une sublime imagination du poète Durand, l'ami du sociologue Dupont. Vous les trouverez dans les *Poésies nouvelles* d'Ae de Musset :

J'accouchai lentement d'un poème effroyable.
La lune et le soleil se battaient dans mes vers ;
Vénus avec le Christ y dansait aux Enfers.
Vois combien ma pensée était philosophique !
De tout ce qu'on a fait faire un chef-d'œuvre unique,
Tel fut mon but : Brahma, Jupiter, Mahomet,
Platon, Job, Marmontel, Néron et Bossuet.
Tout s'y trouvait ! Mon œuvre est l'immensité même.
Mais le point capital de ce divin poème,
C'est un chœur de lézards chantant au bord de l'eau...

P. C., *Saint-Quentin*. — La *Bibliothèque Larousse* a pris des mesures pour accélérer la publication de ces ouvrages, qui seront encore améliorés au point de vue de l'édition. Parmi les prochaines œuvres, nous donnerons : cinq nouveaux volumes de *Voltaire* (comprenant théâtre, poésie, histoire, philosophie et mélanges, correspondance) ; le *Théâtre de Regnard*, les *Lettres de Mme de Sévigné*, les *Œuvres de Rabelais*, etc. *L'Emile*, de Rousseau, viendra ensuite, ainsi qu'un choix de chefs-d'œuvre étrangers : Shakespeare, Gœthe, Schiller, Tolstoï, etc. Les autres ouvrages dont vous nous parlez ne pourront venir que plus tard.

N. C., *Troyes*. — La statue de Gutenberg, érigée à Mayence en 1837, est l'œuvre du sculpteur Thorwaldsen ; mais c'est le fondeur Crozatier, de Paris, qui la coula. Celle de Strasbourg (érigée en 1840) est due au ciseau de David d'Angers. La première provient d'une souscription internationale à laquelle participèrent les divers Etats de l'Europe dans les proportions suivantes : après les habitants de Mayence (patrie de Gutenberg), qui versèrent pour leur part 26 367 fr., l'Allemagne (moins le grand-duché de Hesse) réunit 13 400 francs ; la France, 2 075 francs ; l'Italie, 500 francs ; la Russie, 1 175 francs ; l'Angleterre, 125 francs ; la Belgique 35 francs ; la Hongrie, 25 francs ; la Suisse, 20 francs ; le grand-duché de Hesse, 3 900 francs. Ces chiffres, donnés naguère par le *Courrier du Livre*, ont leur éloquence.

P. J., *Le Havre*. — Voici les paroles de l'hymne (*Nearer, my God, to thee*) chantée par les passagers du *Titanic* pendant le naufrage du 14 avril 1912, sur le signal donné par l'orchestre que dirigeait W. Hartley. Nous reproduisons la traduction qu'en a donnée le pasteur R. Saillens :

Plus haut, plus haut ! c'est le cri de ma foi :
S'il faut courber la tête sous le glaive,
Je veux encor que mon âme s'élève
Plus près de toi, mon Dieu, plus près de toi !
Lorsque la nuit se fait autour de moi,
Quand j'erre seul dans le désert immense,
Que de mon âme encor ce cri s'élance :
Plus près de toi, mon Dieu, plus près de toi !
Prends, ô mon cœur, les ailes de la foi,
Vole au-dessus des monts et des vallées,
Chante, au travers des plaines étoilées,
« Plus près de toi, mon Dieu, plus près de toi ! »
Quand tu viendras, ô mon céleste Roi,
Me recueillir dans ta pure lumière,
Que je redise à mon heure dernière :
« Plus près de toi, mon Dieu, plus près de toi ! »

G. P., *Blois*. — Les écrivains du XVIIe siècle employaient avec beaucoup plus de souplesse et de légèreté que nous les mots relatifs *que*, *dont*, *où*, qui avaient l'avantage d'être fort courts et qui ont été malencontreusement remplacés par de disgracieux *duquel, auquel, par lequel*. Citons quelques exemples :

La résistance où (= à laquelle) s'obstinait mon cœur.
MOLIÈRE.

Savez-vous les raisons *dont* (= par lesquelles) il peut se défendre ?
CORNEILLE.

Hélène est arrivée dont (= chose dont) *je suis ravie.*
Mme DE SÉVIGNÉ.

Les femmes ne se plaisent pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles (= par lesquels elles) *plaisent aux hommes.*
LA BRUYÈRE.

Je regarde les choses par le côté qu'on (= par lequel on) *me les montre.*
MOLIÈRE.

T. B., *Rouen*. — La *dodine* a eu son heure de célébrité, et l'on a beaucoup parlé de ce mets servi au premier dîner d'Epicure (dîner des maîtres queux et chefs cuisiniers de Paris). La recette que tous les journaux ont publiée est celle-ci :

Il faut premièrement cuire un canard, en le tenant vert-cuit, c'est-à-dire très saignant, le laisser refroidir à moitié et enlever les deux côtés de la poitrine, qu'on tiendra en réserve dans un plat couvert. Puis on pile vivement la carcasse du canard.

Dans une casserole, cependant, on verse deux grands verres de chambertin, deux petits verres de cognac, deux échalotes hachées, une pincée de poivre mignonnette, un peu de muscade râpée et une petite feuille de laurier. On fait bouillir à grand feu quelques minutes, on ajoute les carcasses pilées et le tiers d'un litre de bonne demi-glace au fond de veau. On passe. On fait bouillir à nouveau, pour terminer par une cuillerée de beurre fin.

Tout de même, on a préparé un fin ragoût de têtes de champignons frais rissolés au beurre et de lamettes de truffes noires. Enfin, au moment de servir, on dresse dans une terrine chaude les poitrines de canard que l'on aura escalopées. On verse au-dessus le ragoût.

Il suffira, maintenant, de servir chaud ; déboucher une bouteille vieille de vin de Bourgogne et déguster.

L. B., *Angoulême*. — C'est en effet une question de savoir, lorsqu'on nomme les nouveaux navires ou les nouveaux dirigeables, si l'on doit les appeler le *Patrie* ou la *Patrie*, le *Liberté* ou la *Liberté*, etc. Vous avez raison de dire que, lorsque l'article fait partie du titre officiel, il s'accorde au genre avec le nom : alors, la question ne se pose pas. Mais, quand il n'en fait pas partie et que le titre officiel se réduit au seul nom, les avis sont partagés. Les uns — comme les marins dont parle votre journal — mettent toujours l'article en accord avec le nom et disent *la Patrie, la Marseillaise, la Jeanne-d'Arc*. Les autres, sous-entendant le mot *bateau* ou le mot *ballon*, disent : *le Patrie, le Ville-de-Paris*.

E. F., *Thiaucourt*. — Vous pouvez, sur cette question, suivre en toute confiance le *Nouveau Larousse*. La journée du 16 août 1870 est assez indifféremment appelée, par les historiens militaires français, bataille de Gravelotte, de Rezonville ou de Mars-la-Tour : ces trois villages jalonnent à peu près, de l'est à l'ouest, la ligne sur laquelle résista l'armée de Bazaine. Pour la journée du 18 août, la dénomination de Saint-Privat nous paraît s'imposer ; c'est là que la droite française fut tournée, après une mémorable défense de Canrobert.

Chez les Allemands, la terminologie des batailles sous Metz est, à la vérité, un peu différente. La journée du 16 août est qualifiée de bataille de Vionville-Mars-la-Tour ; celle du 18, de bataille de Gravelotte-Saint-Privat. Mais le 18, il n'y avait à Gravelotte que des troupes allemandes, qui n'y furent pas attaquées. Le mieux est de garder sur ce point l'usage français.

R. V., *Quimperlé*. — Quand on cite un nom propre à particule sans le faire précéder d'un prénom, d'un titre ou simplement de *Monsieur*, c'est souvent une question de savoir si cette particule doit être ajoutée ou omise. Pourquoi dit-on *d'Assas* et non *de Chateaubriand ?* Il semble que l'usage d'aujourd'hui puisse se formuler ainsi. L'indication de la particule s'impose : 1° quand le nom commence par une voyelle : *d'Arlincourt, d'Aubigné, d'Olivet*, les *d'Orléans* ; 2° quand le nom n'a qu'une syllabe et en général, quand il n'a que deux syllabes *dont la seconde est muette : de Flers, de Bèze* ; 3° quand la particule est *du* ou *des* : *du Bartas, du Bellay*. Dans les autres cas, la particule s'omet le plus souvent. On dit *Talleyrand, Chateaubriand, Lamartine, les Condé, les Montmorency*. Si l'on hésite sur l'usage, ou si l'on tient à faire figurer en tout cas la particule, on a toujours à sa portée un moyen bien simple, qui est de faire précéder le nom du titre, du prénom, même réduit à l'initiale ou de la lettre M (monsieur).

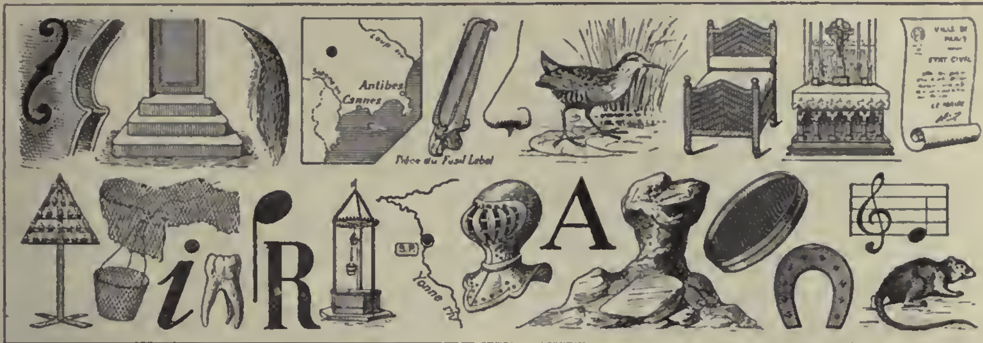
P. F., *Bourg*. — Cet humour très spécial était le fait de l'empereur Héliogabale. Un jour, il invitait à dîner huit chauves, huit borgnes, huit goutteux, huit sourds, huit nègres ou huit hommes très grands ou très gros, et s'amusait infiniment du rapprochement de ces convives, marqués d'une irrégularité commune. C'était un hôte fort joyeux, sinon d'un tact irréprochable. Un autre jour, il faisait donner à ses convives de basse origine, au lieu de coussins de table ordinaires des sacs en cuir pleins de vent. Puis, tout à coup, il faisait dégonfler ces sacs, et les gens étaient très étonnés de se trouver installés sous la table. Les plus attrapés étaient ses parasites, auxquels il faisait servir des mets en ivoire, en cire, en marbre, en verre, ou même simplement figurés en peinture ou en tapisserie sur la nappe ; et ironiquement on leur apportait, entre chaque service, de quoi se laver les mains.

D. L., *Niort*. — Non, l'écriture arabe n'est pas la seule qui se trace de droite à gauche : c'est de cette manière également que s'écrivent l'hébreu, le chaldéen, le syrien, le persan, le turc, le tartare. De même que le latin, l'arménien, l'éthiopien, le géorgien, le slavon et les langues européennes modernes (à l'exception du turc toutefois) s'écrivent de gauche à droite. On sait, d'autre part, que les Chinois et les Japonais écrivent de haut en bas, mais en traçant également leurs caractères de droite à gauche. Enfin, les Mexicains écrivaient de bas en haut.

La langue grecque elle-même a présenté une particularité bien spéciale : dans les plus anciennes inscriptions, le mode d'écriture adopté (qu'on appelle *boustrophedon*, à cause de l'analogie que présentent les lignes avec les sillons tracés par un bœuf au labour sur la surface d'un champ), consistait à tracer une ligne de droite à gauche, puis la suivante de gauche à droite, et ainsi de suite, invariablement.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 75. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Mon premier *est plutôt vorace*
Quand il est isolé.
Dans mon deux, *l'on passe et repasse*
En toute liberté.
Mon tout, *s'étalant sur la face,*
En gâte la beauté.

Terre anglaise est mon un, *placée en mer d'Erin.*
Mon deux, *naturel d'île, autrefois un royaume.*
Voyez, dans mon entier, *le misérable home*
Où le pauvre honteux supporte son chagrin.

ANAGRAMME

PAR CH. D.

Mon passé glorieux illumine l'histoire
Et mon cœur est rempli d'un espoir enivrant :
Je suis le sacrifice et l'honneur et la gloire,
Des fières nations, je suis le cœur vibrant.

Sous une autre figure, autre chose j'exprime :
Le flot se meut soudain et la vague a bondi :
Je suis alors, œdipe, un spectacle sublime
Qui peut faire trembler l'homme le plus hardi.

Étant très répandu, sous ma troisième forme,
Tu le constateras, j'ai l'étrange destin
De pouvoir définir, à chaque objet conforme,
L'amande, la rhubarbe et... l'existence enfin.

Des peines, des plaisirs, confidente discrète,
Je dissimule en mai les couples amoureux ;
A l'automne, chez moi, vient rêver le poète.
Adieu, porte-toi bien, œdipe, sois heureux !

MOT CARRÉ

PAR JEAN

C'est la dernière conquête
Que notre pays ait faite.
Plus d'un grec y pérora.
Émané de l'apparat
Qu'une monarchie implique.
Violent trouble atmosphérique.
Un très valeureux soldat
De la tribu de Juda.
Qui, désigné par Moïse
Conquit la Terre Promise.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Sans grande peine on peut me prendre,
Mais me payer est ennuyeux ;
Avec plaisir on va m'entendre
Dans un concert harmonieux.

Je vole un peu partout, sans craindre les gendarmes,
Et chez les policiers, j'apporte une moisson.
La beauté me compta jadis parmi ses charmes,
Et l'on m'emploie encore à prendre le poisson.

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Chez le héron, mon un *n'en finit pas ;*
Mon deux, *joyeux, nous parle d'espérance ;*
Et mon entier, *mis avec élégance,*
Ajoute encore au charme du repas.

Quand, au cœur des batailles,
Le métal meurtrier,
Avec ses balles, ses mitrailles,
Dans mon second *fait mon* premier,
Des soldats sans courage
Le groupe fuit, tel mon entier,
Mais les vaillants, face à l'orage,
Font leur devoir et sans plier.

ÉNIGME-RONDEL

PAR CÉCÉ

Je présente un fruit délectable
Au goût exquis et savoureux ;
Et l'on me place sur la table
Entouré de vins généreux.

Tout en étant ville notable
Sous un climat peu rigoureux,
Je présente un fruit délectable
Au goût exquis et savoureux.

Dans le fracas épouvantable
Des combats où brillent les preux,
J'éclate en débris dangereux ;
Et l'on me trouve redoutable
Quoique je sois fruit délectable.

RÉBUS N° 76. — Par G. Tricoup.



PETIT PROBLÈME

PAR A. ESTIENNE

Un domestique a cueilli une certaine quantité de pommes.

A un premier portier il donne moitié de ce qu'il a, plus une demi-pomme ;

A un second portier, moitié de ce qui lui reste, plus une demi-pomme ;

A un troisième portier, moitié de ce qui lui reste, plus une demi-pomme.

Chaque portier a un nombre rond de pommes (sans fraction) et il reste une pomme au domestique.

Combien ce domestique a-t-il cueilli de pommes, et combien chaque portier en a-t-il reçu pour sa part?

LOGOGRIPHE

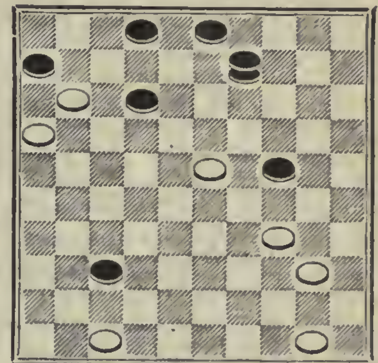
PAR JEAN

Sur mes cinq *pieds, imposante,*
Je coule tranquillement.
Sur quatre, *bête indolente,*
Je somnole gentiment.
Et sur trois, *omnipotente,*
Je frappe placidement.

DAMES

Problème, par Meaudre.

NOIRS (6 P., 1 D.)



BLANCS (7 p.)

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de juillet :

RÉBUS N° 73. — Phonographes et cinémas attirent en masse les curieux (*Faune ogre A fées scie nes mât a tirant masse L'écurie œufs*).

CHARADES, par Jean. — Maroc, Samos.

DICTON NOUVEAU. — *Il ne faut pas jeter le manche a la cognée.*

CHARADES, par H. de Jocando. — Barbon. Volcan.

ÉNIGME HISTORIQUE. — Clément Marot.

DEVINETTES. — 1° La pêche. — 2° Laval, Noyon. — 3° C'est le Larousse, parce que, comme elle, il renferme tous les mots (tous les maux).

MÉTAGRAMME · Borée. Corée. Morée. Dorée. Gorée. Porée.

LOGOGRIPHE DÉCROISSANT. — Chaire, haire, aire, ire, re, e.

ÉCHECS :

Les Blancs jouent D-5 C, et quelle que soit leur réponse, les Noirs sont mats au 2e coup par D', C' ou P'' (échec, déc.)

RÉBUS 74. — Maître Polichinelle rit, noce et rosse à tour de bras la maréchaussée (*Mètre Polichinelle rhinocéros atours de bras la ma raie chaussée*).

Erratum : Parmi les solutions données dans notre dernier numéro, lire, aux charades par Jean, *collyre* et non *collègue*.

Les solutions seront données au n° 67 (septembre).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BERNAY (Henry). — *Pour avoir une marine de guerre.* Paris, Roger. In-16 double-couronne. 2 francs.

FÉLIX (capit. Pierre). — *Les Armements allemands. La Riposte.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 1 franc.

JARAY (lieutt). — *La Guerre telle qu'on la fait.* Paris, Chapelot. In-8°. 3 fr. 50.

MOREL (lieut.-coll). — *La Légion étrangère.* Recueil de documents. Paris, Chapelot. In-8°. 2 fr. 50.

TREIGNIER (M.). — *L'Infanterie de demain.* (Rapport à la Chambre des députés.) Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS

BROQUELET (A.). — *Nos Cathédrales.* Préf. de Maurice Barrès. Paris, Garnier. In-18. 3 francs.

CHANTAVOINE (J.). — *Musiciens et poètes.* Paris. Alcan. In-16. 3 fr. 50.

GUERLIN (Henri). — *Le Château de Chambord.* Avec 41 grav. et 2 plans. Paris, Laurens. In-8°. 2 francs.

HOLBEIN. — *L'Œuvre.* Avec reproductions. Paris, Hachette. In-8° relié. 12 francs.

LAMY (F.). — *Jean-François Le Sueur.* Avec illustr. et fac-similé. Paris, Fischbacher. In-8°. 5 francs.

MAIER-GRAEFE. — *Auguste Renoir.* Avec reproductions. Paris, Fleury. In-8°. 5 francs.

MONOD (Edmond). — *Mathis Lussy et le Rythme musical.* Avec 1 portrait. Paris, Fischbacher. Petit in-4°.

POUGIN (Arthur). — *Marietta Alboni.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

RITTER (Eugène). — *Les Eglises chrétiennes au matin du XXe siècle.* Paris, Perrin (pour la Suisse, Lausanne, Pagot). In-16. 3 fr. 50.

VITRY (Paul). — *Carpeaux.* Avec planches. Paris, Emile Lévy. In-16 grand jésus. 3 fr. 50.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

AUGÉ-LARIBÉ. — *L'Evolution de la France agricole.* Paris, Colin. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LATIÈRE (H.). — *La Culture de l'osier.* Avec fig. Paris, Rousset. Grand in-18 jésus. 2 fr. 50.

GÉOGRAPHIE

ANFREVILLE DE LA SALLE (D'). — *Sur la Côte d'Afrique.* Avec illustrations et carte. Paris, Emile Larose. In-12. 4 francs.

BERT (Alexis). — *Description du Désert de Siout à la mer Rouge,* d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Turin. Paris, Fontemoing. In-8° écu. 10 francs.

BRÉHIER (Louis). — *L'Auvergne.* Avec grav. et 1 carte. Paris, Laurens. In-8°. 5 francs.

CLARETIE (Léo). — *La Roumanie intellectuelle contemporaine.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

CLÉMENT-GRANDCOURT. — *Croquis marocains. Sur la Moulouya.* Avec grav. et croquis. Paris, Fournier. Grand in-8°. 3 francs.

GRAUX (lieut.-coll). — *Le Maroc, sa production agricole.* Paris, Larose et Tenin. Grand in-8°. 7 fr. 50.

GUILLOT. — *La Tunisie, pays de colonisation et de tourisme.* Avec cartes. Paris, Emile Larose. Petit in-8°. 5 francs.

MENIAUD (Jacques). — *Haut-Sénégal-Niger.* Deuxième série : *Géographie économique.* Avec illustrations et cartes documentaires. Paris, Emile Larose. 2 vol. in-8°. 20 francs.

PERVINQUIÈRE (Léon). — *La Tripolitaine interdite* (Ghadamès). Avec planches et 1 carte. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

TERRIER et LADREIT DE LACHARRIÈRE. — *Pour réussir au Maroc.* Paris, Roger. In-16 double couronne. 2 francs.

HISTOIRE

ANTIOCHE (cte D'). — *Chateaubriand ambassadeur à Londres* (1822). Paris, Perrin. In-8° carré. 7 fr. 50.

AYNARD (Raymond). — *L'œuvre française en Algérie.* Préface de C. Jonnart. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

BRATLI (Charles). — *Philippe II, roi d'Espagne.* Préf. de Baguenault de Puchesse. Avec grav. et 1 fac-similé. Paris, Champion. In-8°. 6 francs.

CAIN (Georges). — *Le long des rues.* Avec illustrations et plans. Paris, Flammarion. Grand in-16. 5 francs.

CAPPERON (Louis). — *Au Secours de Fès.* Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-18. 3 fr. 50.

DOLLÉANS (Edouard). — *L'Evolution du Chartisme* (1837-1839). Paris, Cerf. Grand in-8°. 3 fr. 50.

DU BOSCQ DE BEAUMONT et M. BERNOS. — *La Cour des Stuarts à Saint-Germain-en Laye* (1689-1718.) Avec illustr. Paris, Emile-Paul. 5 francs.

FILON (Augustin). — *Le Prince impérial.* Souvenirs et documents (1856-1879). Avec planches et fac-similé. Paris, Hachette. Grand in-8°. 30 francs.

GOETZ-BERNSTEIN (H.-A.). — *La Diplomatie de la Gironde : Jacques-Pierre Brissot.* Paris, Hachette. In-8°. 10 francs.

HALÉVY (Elie). — *Histoire du peuple anglais au XIXe siècle.* I. L'Angleterre en 1815. Paris, Hachette. Grand in-8°. 15 francs.

HAUTECŒUR (L.). — *Rome et la Renaissance de l'Antiquité à la fin du XVIIIe siècle.* [Bibl. des Ec. de Rome et d'Athènes, fascic. 105.] Avec illustr. Paris, Fontemoing. In-8° raisin. 18 francs.

JACKSON (lt-coll Basil). — *Waterloo et Sainte-Hélène.* Trad. de l'angl. par Em. Brouwet. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

JACKSON (Daniel). — *A travers l'histoire.* Paris, Fischbacher. In-12. 3 fr. 50.

KRUNSKY (Bernard). — *L'Annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine.* Paris, Rousseau. Grand in-8°. 5 francs.

LESUEUR (Emile). — *Œuvres complètes de Maximilien de Robespierre.* Première partie : Robespierre à Arras. Paris, Ernest Leroux, in-8°. 2 fr. 50.

MAY (Gaston). — *La Lutte pour le français en Lorraine avant 1870.* Avec 1 carte. Paris, Berger-Levrault. Grand in-8°. 4 fr. 50.

MÜLLER (Paul). — *La Révolution de 1848 en Alsace.* Paris, Fischbacher. In-12. 3 fr. 50.

PLAN (Pierre-Paul). — *Jean-Jacques Rousseau et Malesherbes.* Un dossier de la direction de la librairie sous Louis XV. Avec un portrait. Paris, Fischbacher. In-8°. 3 fr.

RECLUS (Maurice). — *Ernest Picard.* Avec un portrait et un fac-similé d'autographe. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

RECLUS (Maurice). — *Jules Favre.* Avec fac-similé d'autographes et un portrait. Paris, Hachette. In-8°.

REYMONT (Ladislas-Stanislas). — *L'Apostolat du Knout en Pologne.* Notes de voyage au pays de Chelm. Trad. du polon. par Paul Cazin. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

WEILL (G.). — *La France sous la monarchie constitutionnelle* (1814-1848). Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

ABRY, AUDIC et CROUZET. — *Histoire illustrée de la littérature française.* Avec illustrations documentaires. Paris, Didier. In-8° carré. 5 francs (mouton souple, tête dorée, 7 fr. 50).

BERTAUT (Jules). — *Les Romanciers du Nouveau Siècle.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

CESTRE (Charles). — *Bernard Shaw et son œuvre.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

DORNIS (Jean). — *La Sensibilité dans la Poésie française* (1885-1912). Paris, Favard. In-18. 3 fr. 50.

DOUMIC (René). — *Lamartine.* Avec un portrait en héliogravure. Paris, Hachette. [Les grands écrivains.] In-16. 2 francs.

FAURE (Joseph). — *Jean-Jacques Rousseau.* Paris, Alcan. In-16. 2 francs.

GLASER (Ph.-Emm.). — *Le mouvement littéraire* (1911). Préface de Maurice Donnay. Paris, Ollendorf. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GRAND-CARTERET. — *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui.* Avec grav. Paris. Perrin. In-8° écu. 6 francs.

MARSAN (Jules). — *La Bataille romantique.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

MARTIN-DECAEN. — *Le Marquis René de Girardin* (1735-1808). Préf. d'André Hallays. Avec grav. Paris, Perrin. In-16 jésus. 3 fr. 50.

MAURY (Lucien). — *Classiques et romantiques.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

MEYNIER (Albert). — *Jean-Jacques Rousseau révolutionnaire.* Paris, Schleicher. In-8°. 3 fr. 50.

MORNET (Daniel). — *Le Romantisme en France au XVIIIe siècle.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

SÉCHÉ (Léon). — *Le Cénacle de Joseph Delorme : I. Victor Hugo et les Poètes ; II. Victor Hugo et les Artistes.* Paris, « Mercure de France ». 2 vol. in-8°. 15 francs les 2 vol. (On a tiré 5 japon, 5 chine et 12 hollande.)

TIERSOT (Julien). — *J.-J. Rousseau.* Paris, Félix Alcan. In-8° écu. 3 fr. 50.

TORO Y GISBERT (Miguel de). — *Americanismos,* Paris, Ollendorff. In-12.

VULLIOD (A.) — *Pierre Rosegger.* L'homme et l'œuvre. Paris, Alcan. In-8°. 10 francs.

MÉDECINE

DEBOVE, ACHARD et CASTAIGNE (sous la direction des Drs). — *Manuel des maladies de la nutrition.* Avec fig. Paris. Masson. Grand in-8°. 20 francs.

LEPLAY et FAURE (Drs). — *Physiologie du péritoine. Le grand épiploon.* Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-8°. 2 fr. 50.

LEREDDE (Dr). — *La Stérilisation de la Syphilis.* Avec figures et planches. Paris, Maloine. In-8°. 2 fr. 50.

MARAT *spécialiste des maladies vénériennes* (An Essay on Gleets, 1775). Traduit de l'anglais par le Dr Payenneville. Paris, chez Lehec et chez Boulangé. Broch. in-8°. 10 francs.

NOBÉCOURT (Paul). — *Conférences pratiques sur l'alimentation des nourrissons.* Avec fig. Paris, Masson. In-8°. 4 francs.

ŒUVRES MUSICALES

BEETHOVEN. — *Sonate pathétique.* Edition rythmée et annotée par Mathis Lussy. Œuvre posthume publiée par A. Dechevrons. Paris, Fischbacher. In-4°. 26 pages de musique, 106 pages de texte. 6 francs.

HÆNDEL. — *Célèbre Largo.* Transcription pour grand orgue, 1 fr. 50 ; pour violon et piano, 1 fr. 75. Paris, Costallat.

MEYERBEER (G.). — *Staccato,* étude pour piano, reconstituée par Paul Vidal. Paris, Hamelle, 2 francs.

RAABE (C.). — *Quatuor pour instruments à cordes.* Paris. Lemoine. 5 francs.

SCHMITT (F.). — *La Tragédie de Salomé,* pour orchestre. Part. d'orch. Paris. Durand et Cie. 50 francs.

VIERNE (L.). — Troisième symphonie, pour orgue. Paris, Durand et Cie. 7 francs.

PHILOSOPHIE

BARRE (André). — *Socrate.* Etude et choix de textes relatifs aux doctrines de Socrate. Paris, Méricant. In-16. 1 f. 50.

BOURDEAU (J.). — *La Philosophie affective.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

BRÉHIER (E.). — *Schelling.* Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

BRUNSCHVICG (L.). — *Les Etapes de la philosophie mathématique.* Paris, Alcan. In 8°. 10 francs.

DUSSAUZE (H.). — *Les Règles esthétiques et les lois du sentiment.* Paris. In-8°. 10 francs.

JOUSSAIN (A.). — *Esquisse d'une philosophie de la nature.* Paris, Alcan. In-8°. 2 fr. 50.

LE ROY. — *Une philosophie nouvelle : Henri Bergson.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

TERRAILLON (E.). — *L'Honneur, sentiment et principe moral.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs. — *La Morale de Geulincx,* dans ses rapports avec la philosophie de Descartes. Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 75.

RELIGION

DURKHEIM (E.). — *Les Formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie.* Avec 1 carte. Paris, Alcan. In-8°. 10 francs.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

BENSON (Robert-Hugh). — *La Vocation de Frank Guiseley.* Trad. de l'anglais par T. de Wysewa. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

FRANCE (Anatole). — *Les dieux ont soif.* Paris. Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50. (On a tiré 100 japon, 200 hollande.)

LAFCADIO HEARN. — *Kotto.* Trad. de l'angl. par J. de Smet. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

MAXWELL (W.-G.). — *Les gardiens de la flamme.* Adapté de l'anglais par Louis Fabulet. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

PRÉVOST (Marcel). — *Lettres à Françoise maman.* Paris. Fayard. In-18 jésus. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BANET-RIVET et LEROUX. — *Le Pilotage d'un aéroplane.* Préf. du Dr Reymond. Avec fig. et pl. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 3 fr. 75.

CRANE (Walter-R.). — *Exploitation des mines métalliques.* Traduit et augmenté par Albert F.-J. Bordeaux. Avec fig. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 9 fr. (Prospectus).

DAUSSY (G.). — *Les Tramways électriques.* Avec fig. et 2 pl. Paris. Desforges. In-8°. 5 francs.

DUSSERT. — *Etudes sur les gisements de fer de l'Algérie.* Avec fig. et pl. In-8°. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 5 francs.

GUÉDON (Yves). — *Les Transports automobiles.* Avec fig Paris, Dunod et Pinat. 3 fr.

KERNOËL MASSON. — *Histoire des Chemins de fer.* Paris, rue des Petites-Ecuries, 45-47. 9 fr. les 2 vol. in-8°.

LEVAT (D). — *Guide pratique du prospecteur à Madagascar.* Avec fig. et 1 carte. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 6 francs.

TEYSSIER (R.). — *La Sucrerie.* Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-8°. 2 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

ALVAREZ (Alexandre). — *La Codification du droit international.* Paris, Pédone. In-8°. 7 fr. 50.

ANDRÉ (Léona). — *La Lutte contre la criminalité juvéline.* Paris, Rousseau. In-8°. 6 francs.

BALDY (R.). — *L'Alsace-Lorraine et l'Empire allemand* (1871-1911). Paris, Berger-Levrault. Grand in-8°. 6 francs.

BELLET (Daniel). — *Illusions socialistes et réalités économiques.* Paris, Rivière. In-16. 3 francs.

BILIOTTI et AHMED SEDAD. — *Législation ottomane depuis le rétablissement de la constitution.* T. Ier. In-8°. 20 francs.

BOURGEOIS (Charles). — *La Recherche de la paternité et les projets de réforme actuels.* Paris. Larose et Tenin. Grand in-8°. 6 francs.

COLLIN (Rémy). — *Les Foyers nouveaux.* (Habit. à bon marché.) Préf. de Maur. Barrès. Paris, Bloud. In-16. 2 fr. 50.

DUPIN et DESVAUX. — *Précis de Législation ouvrière et industrielle.* Paris, Dunot et Pinat. In-16 jésus cartonné. 3 fr. 50.

DUPRÉEL (E.). — *Le Rapport social.* Essai sur l'objet et la méthode de la sociologie. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

FERRY (René). — *Le Régime douanier de l'Indo-Chine.* Paris, Emile Larose. In-8°. 6 francs.

GEMAHLING (Paul). — *Les Actions syndicales en justice pour la défense des intérêts professionnels.* Paris, Rousseau. Grand in-8°. 5 francs.

LAYCOCK (F.-U.). — *L'Economie politique dans une coque de noix.* Introd. d'Yv. Guyot. Trad. de l'angl. par Mlle Didier. Paris, Alcan. 3 fr. 50.

LOUTCHISKY (Jean). — *La Propriété régionale en France, à la veille de la Révolution.* Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

MASSÉ (Daniel). — *Les Retraites ouvrières et paysannes.* Commentaire. Paris, Giard et Brière. In-18. 3 francs.

OSTROROG (cte Léon). — *Pour la réforme de la justice ottomane.* Paris, Pédone. In-8°. 12 francs.

PAWLOWSKI (Auguste). — *Les Syndicats féminins et les syndicats mixtes en France.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

RENARD et DULAC. — *L'Evolution industrielle et agricole depuis cent cinquante ans.* Avec gravures, Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

THOMAS (Léonce). — *Le libre salaire de la Femme mariée.* Paris, Fontemoing. In-8°. 3 francs.

VERHAEGEN (Arthur). *Vingt-cinq années d'Action sociale.* Préf. du cte de Mun. Avec portraits. Grand in-8°. 5 francs.

VITU (Henri). — *La Question des Délimitations régionales.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 3 francs.

SCIENCES NATURELLES

LODGE (O.). — *La Survivance humaine.* Etude de facultés non encore reconnues. Traduit de l'anglais par le Dr Bourbon. Préf. de J. Maxwell. Paris, Alcan. In-8°.

POISSON (Henri). — *Recherches sur la flore méridionale de Madagascar.* Avec photograv. et pl. Paris, Challamel. In-8°. 10 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

BERGET (A.). — *La Vie et la Mort du Globe.* Avec fig. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Juillet 1912 au 14 Août 1912

15 juillet (lun.). — A l'Opéra, représentation de gala en l'honneur du bey de Tunis.

— Mort d'Ernest Grandidier, conservateur des céramiques chinoises au Louvre.

16 juillet (mar.). — Mort à Lyon du philosophe Alfred Fouillée, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Mort à Paris du mathématicien Henri Poincaré, de l'Académie des sciences et de l'Académie française.

— Le bey de Tunis visite le musée du Louvre.

— Mahmoud Moukhtar accepte le ministère de la guerre en Turquie.

17 juillet (mer.). — A Constantinople, retraite du ministre de la marine Khourchid Pacha. Démission de tout le cabinet Saïd Pacha, impuissant à faire cesser le mécontentement des chefs militaires et la révolte des Albanais.

18 juillet (jeu.). — Un iradé du sultan nomme grand vizir Tewfik Pacha, qui fait attendre son acceptation.

— La flotte italienne fait une seconde apparition devant les Dardanelles. Cinq torpilleurs canonnent Koumkaleh.

19 juillet (ven.). — Le bey de Tunis se rend à Chantilly.

— A Constantinople, le sultan adresse une proclamation à l'armée. Un groupe de 150 officiers demande la formation d'un cabinet Kiamil et la dissolution de la Chambre.

— La Commission franco-allemande de Berne, chargée de régler certains détails de l'accord congolais, termine ses travaux.

— A la distribution des prix du lycée Louis-le-Grand, M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique, annonce son intention de rétablir le Concours général.

20 juillet (sam.). — Dans un discours prononcé à la Ligue de l'Enseignement à Gérardmer, M. Raymond Poincaré, président du conseil, résume brièvement sa politique.

— Au N.-O. du Sefrou, la colonne Mazillier dissipe un rassemblement de rebelles.

21 juillet (dim.). — Le bey de Tunis quitte Paris.

— Les conditions posées par Tewfik Pacha n'ayant pas été acceptées par le sultan, celui-ci nomme grand vizir le président du Sénat, Ghazi Ahmed Moukhtar Pacha, et le charge de former un ministère.

22 juillet (lun.). — Le cabinet Ghazi Ahmed Moukhtar Pacha est officiellement constitué : *Cheik ul islam :* Djemal Eddin ; *Affaires étrangères :* Gabriel Effendi Noradounghian ; *Guerre :* Nazim Pacha ; *Justice :* Hussein Hilmi Pacha ; *Finances :* Zia Pacha ; *Marine :* Mahmoud Moukhtar Pacha (fils du grand vizir) ; *Mines et forêts :* Aristidi. La présidence du conseil d'Etat est attribuée à Kiamil Pacha.

— Aux Communes, M. Winston Churchill, premier lord de l'amirauté, demande d'importants crédits supplémentaires pour la marine.

— Après des manœuvres exécutées aux approches du détroit de Bonifacio, l'escadre défile devant le *Victor Hugo* portant le bey de Tunis.

— Le capitaine Kostevitch est transféré de Berlin à Leipzig.

23 juillet (mar.). — Le président de la République reçoit à déjeuner le prince de Galles et lui confère les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur.

— Le président de la République inaugure le musée du Souvenir à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

— Une explosion de gaz détruit en partie le pont de Charenton.

— Le nouveau cabinet turc suspend l'état de siège et l'application de la loi martiale à Constantinople. Les troupes opérant en Albanie sont rappelées dans la plaine.

— Le ministère turc est complété. *Travaux publics :* Damad Chérif ; *Agriculture :* Réchid Pacha.

— Le cuirassé *Oscar II*, ayant à bord les souverains suédois, arrive dans la rade Pitkalaasi, où se trouvait déjà le yacht impérial russe *Standart*. Entrevue des souverains.

— A Saint-Pétersbourg, entrevue entre le prince japonais Katsura et le ministre des affaires étrangères Sazonof.

24 juillet (mer.). — A la Chambre des Communes, M. Winston Churchill expose à nouveau les exigences de la défense navale de l'Angleterre.

25 juillet (jeu.). — A Londres, première séance du Congrès eugénique.

— A la Chambre des Communes, suite de la discussion du projet de crédits pour la marine. M. Asquith et sir E. Grey répondent à MM. Ponsonby et Bonar Law.

— A la Chambre ottomane, le ministre de la guerre, Nazim Pacha, promet de sévir contre un groupe d'officiers qui a envoyé une lettre comminatoire au président de la Chambre.

26 juillet (ven.). — A la Chambre des Communes, M. Asquith fait d'importantes déclarations sur les relations internationales de l'Angleterre. Au nom de l'opposition, M. Bonar Law approuve la politique extérieure du gouvernement, mais critique sa politique navale comme insuffisante.

27 juillet (sam.). — Le prix de Rome d'architecture est attribué à M. Debat-Ponsan.

— Les navires italiens *Piemonte* et *Caprera* bombardent le campement turco-arabe situé au nord de Hodeidah.

28 juillet (dim.). — MM. R. Poincaré, président du conseil, et Lebrun, ministre des colonies, inaugurent à Nancy les nouveaux bâtiments de l'école de pharmacie et du Musée Lorrain.

— A Constantinople, Zia Pacha prend le portefeuille de l'intérieur et Abdurraman celui des finances. Férid Pacha est nommé président du Sénat.

— Le *Tour de France* cycliste, en quinze étapes, commencé le 1er juillet, a été gagné par le coureur belge Defraye, qui a accompli un trajet de 5.317 kilomètres en 190 heures 31 minutes, soit une moyenne de 27 kil. 894 à l'heure.

— La ville de Denain célèbre le bicentenaire de la grande victoire française de 1712 (24 juillet), remportée par le maréchal de Villars sur les Impériaux du prince Eugène de Savoie.

29 juillet (lun.). — Les ministres canadiens, arrivés à Paris, traitent avec les ministres français de questions économiques intéressant les deux pays.

— Mort, à minuit 43, de l'empereur du Japon, Moutsou Hito. Accession au trône du prince héritier Yoshi Hito.

30 juillet (mer.). — Le programme du nouveau cabinet turc est lu à la Chambre par le grand vizir et au Sénat par le ministre de l'intérieur. A la Chambre, après de vives discussions, un ordre du jour de confiance est voté par 113 voix contre 45.

— Mort à Cologne du cardinal Fischer.

31 juillet (mer.). — Après un séjour de quatre mois, le prince de Galles quitte la France.

— Le ministère turc dépose un amendement à l'article de la Constitution, donnant le droit au sultan, dans certaines circonstances, de dissoudre la Chambre sans l'avis du Sénat. La discussion est interrompue faute du *quorum*.

1er août (jeu.). — Le gouvernement turc obtient de la Chambre le renvoi devant une Commission de son projet de revision de l'article 7 de la Constitution.

— Les préliminaires d'une convention navale entre la France et la Russie sont signés à Paris.

— A l'issue du banquet donné en l'honneur des ministres canadiens au National Liberal Club de Londres, M. Borden, premier ministre du Dominion, prononce un discours sur les liens qui unissent le Canada à l'empire et se félicite du bon accueil reçu par les ministres canadiens à Paris.

— Ouverture à Nîmes du Congrès pour l'Avancement des sciences.

2 août (ven.). — Le prince de Galles est, à son retour de France, chaleureusement acclamé à Londres.

— Le parti unioniste offre un banquet aux ministres canadiens actuellement à Londres. Des discours y sont prononcés par le leader de ce parti à la Chambre des Communes, M. Bonar Law, et par le premier ministre du Dominion, M. Borden.

— Le roi Georges de Grèce se rend à Aix-les-Bains.

— La grève des inscrits maritimes est terminée au Havre et la reprise du travail est votée ; la grève continue cependant à Marseille, Dunkerque, etc.

3 août (sam.). — Au *Journal officiel* est insérée la loi en vertu de laquelle les îles d'Anjouan, Mohéli et Grande-Comore sont déclarées colonies françaises.

— A Constantinople, le parti Union et Progrès interpelle le ministre de la guerre et s'élève contre l'ingérence de l'armée dans la politique.

— Les journaux étrangers apprécient diversement la convention navale franco-russe ; les commentaires de la presse allemande sont empreints de mécontentement.

4 août (dim.). — M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, inaugure au théâtre antique d'Orange le buste élevé à la mémoire de Paul Mariéton.

— M. Pams, ministre de l'agriculture, accompagné de M. Berthaut, directeur de l'enseignement et des services agricoles, visite la nouvelle Ecole supérieure d'enseignement agricole et ménager fondée à Grignon.

— Au Maroc, une nouvelle colonne, sous le commandement du général Gouraud, va opérer chez les Hyaina.

— Certains journaux assurent que des vues pacifiques seraient échangées entre des personnages politiques, turcs et italiens, villégiaturant en Suisse, et qui chercheraient une base possible de négociations.

— A l'issue du congrès international qu'ils ont tenu à Paris, les sourds-muets célèbrent à Versailles le bicentenaire de l'abbé de L'Epée, leur bienfaiteur.

5 août (lun.). — M. Raymond Poincaré, président du conseil et ministre des affaires étrangères, quitte Paris pour se rendre à Dunkerque, où il s'embarque à bord du croiseur cuirassé *Condé* qui doit le conduire en Russie.

— Grâce à l'assentiment du Sénat, qui a voté les amendements nécessaires, le gouvernement turc obtient du sultan l'iradé de dissolution de la Chambre des députés : mais les leaders d'Union et Progrès protestent énergiquement.

— A Chicago, réunion de la Convention du nouveau parti national progressiste, fondé par Roosevelt.

— A Londres, clôture du 1er congrès d'eugénique.

— Les souverains anglais assistent aux régates de Cowes.

— Un vif combat est livré sur la frontière entre Turcs et Monténégrins, et provoque un incident diplomatique.

6 août (mar.). — La grève des inscrits maritimes cesse à Dunkerque et Bordeaux. Elle persiste encore à Marseille.

— A Nîmes, dernière séance du Congrès pour l'Avancement des sciences.

— L'express de Vichy tamponne un autre train près de Lozanne (Rhône) ; cinq morts, nombreux blessés.

— Des troubles se produisent à Mazagan, où le consul d'Espagne protège le caïd rebelle El Triahi.

— A Constantinople, le comité Union et Progrès adresse à la nation un manifeste pour protester contre le décret de dissolution de la Chambre. Un iradé est promulgué qui proclame Constantinople en état de siège pour 40 jours.

— En Tripolitaine, les Italiens occupent l'oasis de Zouara.

7 août (mer.). — Le croiseur cuirassé *Condé* battant pavillon du président du conseil, M. R. Poincaré, rencontre dans la Baltique une division allemande qui lui rend les honneurs.

— A Chicago, M. Roosevelt est proclamé candidat du tiers parti par la Convention des progressistes.

— Le pape adresse aux prélats d'Amérique l'encyclique *Lacrimabili statu*, s'élevant contre les traitements barbares dont les Indiens du Pérou sont l'objet.

— Les membres du comité Union et Progrès transfèrent leur siège à Salonique. Les Albanais accueillent avec joie la nouvelle de la dissolution de la Chambre.

8 août (jeu.). — Le secrétaire de la légation d'Espagne à Tanger part pour Mazagan à bord d'un croiseur pour se livrer sur place à une enquête sur les événements du 6 août.

— Le comité Union et Progrès veut réunir à Salonique les membres du Parlement hostiles au gouvernement pour former une nouvelle Chambre et un nouveau cabinet.

— Les puissances font d'actives démarches pour aplanir l'incident turco-monténégrin.

— Le président de la République d'Haïti, le général Leconte, trouve la mort dans l'incendie du Palais national, incendie provoqué par l'explosion d'un magasin de poudre adjacent au palais ; il y a eu entre une centaine de tués et trois cents blessés.

9 août (ven.). — M. R. Poincaré, président du conseil des ministres, arrive à Cronstadt. Il est reçu par l'amiral Grigorovitch, ministre de la marine, et M. Louis, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. Le soir, à bord du yacht *Néva*, dîner offert par le ministre de la marine russe.

— A Constantinople, tous les clubs sont fermés.

— Un groupe d'officiers de Salonique, qui avaient cherché, en publiant une proclamation révolutionnaire, à entraîner leurs camarades, échouent dans leur tentative, et la plupart des officiers des différents corps déclarent qu'ils songent seulement à remplir leur devoir militaire. La révolte des Albanais est en voie d'apaisement, et l'incident turco-monténégrin semble clos.

— L'empereur d'Allemagne Guillaume II prononce un discours aux fêtes du centenaire de l'usine Krupp.

— Une explosion de grisou dans un puits du charbonnage de Lothringen à Gerte (près de Bochum) fait plus de cent vingt victimes.

— Le général Tancrède Auguste est élu président de la république d'Haïti, en remplacement du général Leconte.

10 août (sam.). — M. Raymond Poincaré se rend à Saint-Pétersbourg à bord du yacht *Néva*. Il est reçu par le président du conseil, M. Kokovtzof, et le ministre des affaires étrangères, M. Sazonof. Il visite la cathédrale de Saint-Pétersbourg, la maison du peuple et l'hôpital français. Dîner en son honneur au ministère des affaires étrangères.

— En Turquie, la plupart des journaux du comité Union et Progrès suspendent leur publication.

— La cour de Leipzig met en liberté le capitaine d'artillerie russe Kostevitch, moyennant caution de 30.000 marks.

11 août (dim.). — M. R. Poincaré est reçu par le tsar Nicolas II à Peterhof, où un déjeuner est offert en son honneur. Il assiste dans l'après-midi à une parade militaire à Krasnoïé. Le soir, dîner dans le pavillon militaire du grand-duc Nicolas, au camp de Krasnoïé, et représentation au théâtre du camp.

— A Constantinople, le conseil des ministres délibère sur les réclamations formulées par les Albanais.

— Le sultan du Maroc Moulaï-Hafid remet au général Lyautey une lettre dans laquelle il déclare abandonner le pouvoir pour raisons de santé, et exprime sa volonté de voir choisir son successeur parmi ses frères.

— La colonne Gouraud poursuit, dans la région du Nord, ses opérations contre le Rogui.

— Célébration à Anvers du centenaire du romancier flamand Henri Conscience.

12 août (lun.). — M. R. Poincaré assiste au camp de Krasnoïé à une grande revue des troupes. Après la revue, un déjeuner a lieu sous la tente impériale ; puis M. Poincaré, après un long entretien avec M. Sazonof, ministre des affaires étrangères, rentre à Saint-Pétersbourg et, le soir, dîne chez le président du conseil, M. Kokovtzof.

— Le conseil des ministres, réuni à Rambouillet, ratifie l'accord conclu entre le général Lyautey, résident général au Maroc, et le sultan Moulaï-Hafid. Celui-ci, après avoir signé son abdication, se rend en France.

— A Constantinople, le gouvernement ordonne l'ouverture des opérations électorales pour l'élection de la nouvelle Chambre. — Sur la proposition du ministre de la guerre, tous les officiers devront prêter serment de n'appartenir à aucun parti politique ou secret. — Les dernières secousses sismiques ont occasionné la mort de 1.800 personnes, fait 3.000 blessés et détruit environ 10.000 maisons.

13 août (mar.). — M. R. Poincaré visite les musées de l'Ermitage et Alexandre-III, puis le Palais d'Hiver. Il déjeune à l'Académie des sciences, puis rend visite à la grande-duchesse Maria Paulowna, veuve du grand-duc Vladimir. Le soir, a lieu un grand dîner à l'ambassade de France.

— Mort, à Paris, du compositeur Jules Massenet.

— Le général Moinier, rentre en France, après quatre ans de séjour au Maroc.

— Moulaï Youssef est proclamé sultan du Maroc, en remplacement de son frère Moulaï-Hafid.

— Les pourparlers engagés entre le gouvernement turc et les Albanais se poursuivent, mais sans qu'on puisse trouver une base solide d'entente.

14 août (mer.). — Arrivée à Moscou de M. Poincaré. Après les visites officielles, M. Poincaré déjeune chez le gouverneur général. Le soir, un banquet en son honneur est offert par la colonie française.

— Mort à Stresa (prov. de Novare) de la duchesse Élisabeth de Gênes, grand'mère maternelle du roi d'Italie.

— Une colonne dirigée par le colonel Pein, est attaquée à sa sortie du bivouac de Moulaï-Bouchta par les troupes du Rogui, qu'elle repousse après un engagement assez vif et meurtrier.

— La tempête cause de graves dégâts sur les côtes françaises de la Manche et de l'Atlantique. De nombreux bateaux de pêche sont coulés au large ou brisés sur les rochers.

— Au Japon, le prince Katsura est nommé grand chambellan et gardien du sceau privé.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris; pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

S. A., *Paris*. — Nous donnerons, dans un prochain numéro, deux hors-texte en couleurs.

M. J., *Orléans*. — La date que nous avons donnée est exacte, bien que nous ne soyons pas d'accord avec d'autres historiens.

P. R., *Nevers*. — Il n'était pas né en France, mais ce pays devint bien vite sa patrie d'adoption ; il le prouva à plusieurs reprises.

La patrie est aux lieux où l'âme est enchaînée.

F., *Nantes*. — Le mot *cochylis* est bien du féminin et la prononciation véritable est *ko-ki-liss*. Nous avons rectifié le *Larousse pour tous* dans ce sens.

J. R., *Gèdre*. — Peut-être donnerons-nous quelque jour la musique de *Plus près de toi mon Dieu!* Mais nos numéros sont si chargés de matière ! Merci de votre gracieuse appréciation.

P. A., *Paris*. — L'article que vous désirez sur Henri Poincaré paraîtra sans doute dans le numéro d'octobre. Vous aurez aussi prochainement satisfaction en ce qui touche le traitement nouveau de la maladie du sommeil.

G. C., *Monségur* (Gironde). — La question est à l'étude actuellement, et nous verrons s'il y a lieu de compléter les articles *stérilisation* que nous avons donnés déjà, tant au *Nouveau Larousse* qu'au *Larousse Mensuel*.

G. M., *Paris*. — Oui, nous reproduirons volontiers quelques-unes des œuvres couronnées au concours des prix de Rome, sous cette seule réserve qu'elles présentent une réelle valeur artistique. Nous sommes très sensibles à la bonne opinion que vous avez du *Larousse Mensuel*.

C. M., *Guéret*. — Vous trouverez l'explication de ces locutions dans le *Nouveau Larousse* en sept volumes. L'une d'elles, relative à *Nicolet*, est expliquée même dans le *Petit Larousse illustré* (partie des noms propres).

F. G., *Lyon*. — La lecture de l'article *eugénique*, publié dans le numéro de juillet dernier, vous préparera à suivre avec fruit les discussions qui se sont tenues récemment au Congrès d'eugénique ouvert à Londres.

L., *Lisieux*. — La prononciation hématie (*ti*) nous semble préférable, et mieux en rapport avec l'origine grecque du mot. L'usage, souverain maître en ces sortes de questions, ne s'est pas encore prononcé.

L. G., *Marseille*. — Oui la nouvelle école supérieure d'enseignement agricole et ménager fondée par M. Pams, ministre de l'agriculture, et dont il a visité les installations le 4 août, a fonctionné dès cette année. Nous en parlerons dans un prochain numéro du *Larousse Mensuel*.

B. L., *Bruxelles*. — Les abréviations dans le manuscrit sont peut-être commodes pour l'auteur, mais il est bon de ne pas en abuser, car elles produisent parfois des absurdités. Un auteur écrit : J'ai qq. amis ; on imprime : J'ai 99 amis. — Un autre dit : *Tr.* (transfiguration) de N.-S.-J.-C. ; on compose : *Trinité* de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

A. R., *Orange*. — La méchanceté est de Rivarol, entre beaucoup d'autres. Il rencontre un jour Florian, qui marchait devant lui avec un manuscrit sortant de sa poche : « Ah ! monsieur, si l'on ne vous connaissait pas, comme on vous volerait ! » On ne sait ce que répondit le fabuliste, qui pourtant avait la réplique vive...

L. L., *Reims*. — Vous trouverez l'explication de la convention sucrière de Bruxelles au tome VII du *Nouveau Larousse Illustré* (V. *Sucre*, p. 841). Si le retrait de l'Angleterre avait, au point de vue du régime international des sucres, des conséquences vraiment graves, nous en parlerions, soyez-en sûr; mais l'heure n'est pas encore venue. Nous n'aimons pas beaucoup pronostiquer les événements à venir, surtout dans l'ordre commercial ou économique.

F. R., *Grenoble*. — Il s'agit de l'inscription latine que l'Arioste avait fait placer dans sa maison de la rue Mirasole, à Ferrare.

Parva, sed apta mihi, sed nulli obnoxia, sed non
Sordida : parta meo sed tamen ære domus.

« Elle est petite ; mais elle me convient ; nul n'a le droit sur elle ; elle est propre ; enfin je l'ai acquise de mes deniers. »

Effacée au XVII[e] siècle, cette inscription a été rétablie de nos jours.

L. D., *Bruxelles*. — C'est en effet une erreur typographique qui dans le bulletin mensuel (26 mai) a fait imprimer le *compositeur allemand* Jan Blockx au lieu de : le *compositeur flamand*. Ceux de nos lecteurs qui avaient consulté le *Nouveau Larousse* ont facilement corrigé cette inadvertance. Nous publions du reste dans ce présent numéro du *Larousse Mensuel* une notice nécrologique sur ce musicien.

M. A., *Vichy*. — A la poésie que vous citez, nous préférons de beaucoup celle-ci, qui est de M[me] Deshoulières :

Pourquoi s'applaudir d'être belle?
Quelle erreur fait compter la beauté pour un bien?
A l'examiner, il n'est rien
Qui cause autant de chagrin qu'elle.
Je sais que sur les cœurs ses droits sont absolus;
Que tant qu'on est belle on fait naître
Des désirs, des transports et des soins assidus;
Mais on a peu de temps à l'être,
Et longtemps à ne l'être plus.

R. C., *Milan*. — Nous n'avons pas entendu parler du poète italien Gennaro Bettinelli, mais nous connaissons son compatriote, le littérateur Joseph-Marie ou Xavier Bettinelli. C'est lui qui est l'auteur des *Lettres de Virgile aux Arcades*, ouvrage qui lui attira beaucoup d'ennemis, à cause de la liberté de sa critique sur Dante, et qui a été traduit en français par M. de Pomereul (1778). C'est en faisant allusion à ces *lettres* que Voltaire écrivit ce quatrain dans ses œuvres, qu'il envoya à J.-M. ou X. Bettinelli.

Compatriote de Virgile,
Et son secrétaire, aujourd'hui,
C'est à vous d'écrire sans lui,
Vous avez son âme et son style.

V., *Saint-Michel*. — 1° L'adjectif *honoraire* a en effet des sens assez différents dans les deux cas : L'honorariat, titre accordé lors de leur admission à la retraite aux fonctionnaires méritants qui restent ainsi attachés à l'administration dont ils faisaient partie, n'a rien de commun avec le titre de membre honoraire attribué à des personnes qui sans participer effectivement aux actes d'une société ont bien mérité de cette société par le paiement d'une certaine cotisation. 2° Nous ne connaissons pas de Dictionnaire particulier des antonymes, mais tous les nouveaux Dictionnaires Larousse (*Nouveau Larousse, Larousse pour tous, Petit Larousse, Larousse classique*) donnent les antonymes comme les synonymes des principaux mots.

P. B., *Montauban*. — Il est entendu que le mot *brave* est un de ces qualificatifs qui changent de sens suivant qu'ils sont placés *après* ou *avant* le substantif. Ainsi *un homme brave* est un homme qui a de la bravoure, du courage ; *un brave homme* est un homme honnête, bon, obligeant. Mais il y a lieu de remarquer certains sens anciens ou dialectaux de cet adjectif. Il a signifié jadis et signifie encore dans certaines provinces : bien vêtu, paré de beaux habits. M[me] de Sévigné écrit : « M[me] de la Fayette me mande comme elle se fait brave pour la noce de son fils, » et La Fontaine : « Ce ne fut pas une petite joie pour Psyché de se voir si brave et de se regarder dans les miroirs dont le cabinet était plein. » Aujourd'hui, dans le Midi, brave (même sans être placé devant un substantif, comme dans *un brave homme*) est pris souvent dans le sens de bon, honnête, obligeant. On dit de quelqu'un *Il* ou *Elle est bien brave*, pour dire c'est une excellente personne.

M. M., *Reims*. — 1° Isopet n'est pas un nom d'auteur. Les *Isopets* (on écrit plus généralement *Ysopets*) sont simplement des recueils de fables ésopiques, dont un grand nombre a été publié en bas latin ou en langue vulgaire, pendant tout le moyen âge français. Ils sont composés généralement en vers de huit syllabes, à rimes plates, et contiennent, intercalés dans les thèmes antiques, beaucoup de détails relatifs aux mœurs du temps, et même des allusions aux événements contemporains. (Vous trouverez un article sur les *Ysopets* dans le prochain numéro du *Larousse Mensuel*.) Quant aux *avionnets*, ils rappellent le nom d'Avianus (Avien), contemporain de Théodose, qui traduisit Esope en latin, et dont il nous reste quarante-deux fables, que l'on joint d'ordinaire à celles de Phèdre.

2° C'est bien Berton qui a mis en musique les vers fameux : « Quand on fut toujours vertueux... » Il est antérieur à Bazin de près d'un demi-siècle.

R. X., *Paris*. — Stéphane Mallarmé a écrit des vers d'une forme tout à fait parnassienne. La fameuse pièce *Apparition* en est un bon exemple. Elle est facile à comprendre et l'on en goûtera l'harmonie coulante :

La lune s'attristait. Des séraphins en pleurs
Rêvant, l'archet aux doigts, dans le calme des fleurs
Vaporeuses, tiraient de mourantes violes
De blancs sanglots glissant sur l'azur des corolles.
C'était le jour béni de ton premier baiser ;
Ma songerie, aimant à me martyriser,
S'enivrait savamment du parfum de tristesse
Que, même sans regret et sans déboire, laisse
La cueillaison d'un rêve au cœur qui l'a cueilli ;
J'errais donc, l'œil rivé sur le pavé vieilli,
Quand, avec du soleil aux cheveux, dans la rue
Et dans le soir, tu m'es en riant apparue,
Et j'ai cru voir la fée au chapeau de clarté,
Qui jadis sur mes beaux sommeils d'enfant gâté
Passait, laissant toujours, de ses mains mal fermées,
Neiger de blancs bouquets d'étoiles parfumées.

C. B., *Blois*. — Le très aimable article du *Journal des Débats* est parfaitement exact. Ce n'est pas la première fois qu'il nous arrive de provoquer ainsi la mauvaise humeur d'étrangers au patriotisme pointilleux et envahissant. Le sentiment national italien est en ce moment surexcité jusqu'à l'aveuglement; il oublie délibérément les traditionnelles sympathies de la France. Soyons assez sages pour imputer ces exagérations aux déboires d'une guerre difficile, et attendons sans impatience le retour de nos mobiles voisins...

Au surplus, les omissions dont se plaignait le lecteur sicilien ne portent que sur l'*ancien Petit Larousse*. La refonte très complète que nous en avons naguère donnée attribue à l'Italie, comme le constate le rédacteur des *Débats*, sa très large mesure de grands hommes. Et il en est ainsi pour tous les pays sans distinction, grands ou petits. Nous n'avons d'hostilité pour personne ; mais nous nous refusons absolument à donner place, dans un dictionnaire élémentaire, à des célébrités par trop locales. En ce qui concerne l'Italie, où les nécrologies sont toujours généreuses et chargées d'épithètes superlatives, nous serions rapidement submergés.

A. F., *Bourges*. — Nous avons traité cette question du forçage au mot FORÇERIE dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse* ; mais le procédé auquel vous faites allusion est d'invention toute récente et ne semble pas d'ailleurs, quant à présent du moins, avoir de grandes applications pratiques. C'est le professeur Molisch qui a communiqué à l'Académie des sciences de Vienne ses expériences sur le forçage des plantes par le radium. Il a constaté que les rayons émis par le radium ou les préparations à base de radium peuvent réduire la durée du repos hivernal des végétaux et provoquer de bonne heure l'épanouissement des bourgeons. L'époque où l'opération d'irradiation des végétaux peut être pratiquée n'est, au reste, pas indifférente et le meilleur moment est novembre-décembre. Mais, encore une fois, le procédé du professeur Molisch ne sortira du domaine expérimental que le jour où le prix du radium aura considérablement diminué.

J. R., *Boulogne-sur-Mer*. — En lisant des romans anglais, il vous est arrivé souvent, sans doute, de vous demander à quels prénoms correspondent ces diminutifs familiers, parfois assez gracieux dans leur brièveté — surtout quand il s'agit de noms de femmes — que nos voisins affectionnent. Voici quelques-uns des plus connus : *Austin* = *Augustin* ; *Bell* = *Arabella*; *Ben* = *Benjamin*; *Bess*, *Bet*, *Betty* ou *Betsy* = *Elizabeth*; *Bill* ou *Billy* ou *Will* = *William*; *Bob* = *Robert*; *Davy* = *David*; *Dick* ou *Dicky* = *Richard*; *Dora*, *Doll* ou *Dolly* = *Dorothy*; *Fanny* = *Frances* (Françoise); *Frank* = *Francis*; *Gib* = *Gilbert*; *Hal* ou *Harry* = *Henry*; *Jack* = *John* (Jean); *Jem*, *Jim* ou *Jemmy* = *James* (Jacques); *Joe* = *Joseph*; *Kate* ou *Kitty* = *Catherine*; *Kit* = *Christophe*; *Maud* = *Mathilde* ou *Madeleine*; *May*, *Moll* ou *Molly*, *Poll* ou *Polly* = *Mary*; *Nan*, *Nancy* ou *Nanny* = *Anna*; *Ned*, *Eddy* ou *Teddy* = *Edward*; *Nick* = *Nicolas*; *Noll* = *Oliver*; *Peg*, ou *Peggy*, *Mag*, *Meg*, *Meggy*, *Madge* ou *Gritty* = *Margaret*; *Sal* ou *Sally* = *Sarah*; *Sam* = *Samuel*; *Sandy* = *Alexandre*; *Tom* = *Thomas*.

L. F., *La Devèze*. — 1° Généralement on évite les constructions où le mot *dont* se trouve le régime d'un nom-complément précédé lui-même de la préposition *de*. Ne sentez-vous pas ce qu'il y a de gêné dans des phrases comme : *la France, dont le développement du littoral est considérable*, ou X..., *dont le bruit de la mort avait couru*. L'esprit s'embarrasse dans ces génitifs qui se mêlent. La seconde phrase : *deux orphelins dont j'ai la charge de défendre les intérêts*, paraît beaucoup plus aisée ; parce que *dont* est régime de *intérêts*, qui ne dépend pas d'une préposition. 2° Dans les locutions qui commencent par *c'est*, le pronom qui fait office de complément indirect est précédé d'une préposition et suivi de la conjonction *que*. Il faut dire : *c'est à vous que je parle ; c'est de vous que je parle* (à moins qu'on n'emploie une autre construction moins bonne et moins usitée : *c'est vous à qui je parle ; c'est vous de qui je parle*). Mais c'est une répétition inutile, un vrai pléonasme de dire : *c'est à vous à qui je parle ; c'est de cela dont je vous parle*. C'est du moins la règle suivie aujourd'hui. Mais il faut reconnaître que les écrivains du XVII[e] siècle se permettaient fréquemment ce pléonasme : tel Molière que vous citez : « *Ce n'est pas de ces sortes de respects dont je vous parle*; telle M[me] de Sévigné; tel Boileau dans le vers célèbre :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

3° « *Il n'arrête pas de se plaindre*, pour *Il ne cesse pas de se plaindre*, est une tournure populaire.

P. G., *Nantes*. — Un certain nombre d'appellations ethniques servant à désigner les habitants de villes de France s'écartent sensiblement du nom même de ces villes. Qu'il nous suffise de vous rappeler quelques exemples connus :

Agathois = d'Agde ; *Albenassien* = d'Aubenas ; *Alréen* = d'Auray ; *Angériacien* ou *Angérien* = de Saint-Jean-d'Angély ; *Arédien* = de Saint-Yrieix ; *Audomarois* = de Saint-Omer ; *Auscitain* = d'Auch ; *Berruyer* = de Bourges ; *Biarrot* = de Biarritz ; *Biterrois* = de Béziers ; *Bizontin* = de Bezançon ; *Bragard* = de Saint-Dizier ; *Brivadois* = de Brioude ; *Cadurcien*, *Cahorsin* ou *Cahursin* = de Cahors ; *Carolopolitain* = de Charleville ; *Castrogontérien* = de Château-Gontier ; *Columérien* = de Coulommiers ; *Déodatien* = de Saint-Dié ; *Ebroïcien* = d'Evreux ; *Jovinien* = de Joigny ; *Lédonien* = de Lons-le-Saunier ; = *Lovérien* = de Louviers ; *Mirapiscien* = de Miropoix ; *Mirecurtien* = de Mirecourt ; *Mussipontin* = de Pont-à-Mousson ; *Néocastrien* = de Neufchâteau ; *Rambolitain* = de Rambouillet ; *Ripagérien* = de Rive-de-Gier ; *Sparnacien* = d'Epernay ; *Spinalien* = d'Epinal ; *Stéphanois* = de Saint-Etienne ; *Théiphalien* = de Tiffauges ; *Théodoricien* = de Château Thierry ; *Trévoltien* = de Trévoux ; *Vimonastérien* = de Vimoutiers, etc.

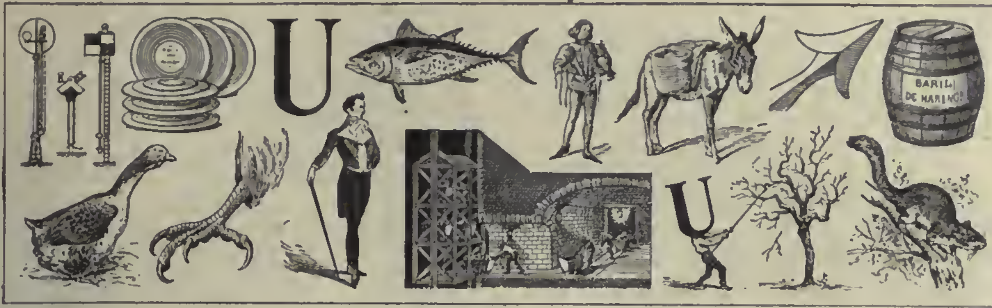
V. F., *Strasbourg*. — Molière, qui s'est amusé à bafouer bien des gens, les grands seigneurs libertins, les marquis, les pères avares, les barbons amoureux, les maris jaloux, a raillé surtout les médecins. Bien d'autres ont fait comme lui. Pons de Verdun se plaignait un jour à son docteur, qui, jugeant son mal insignifiant, négligea de le soigner ; et Pons de Verdun de s'écrier :

Dieu ! que la médecine est belle !
Jugez en par deux aperçus :
Les bobos sont au dessous d'elle,
Et les maux graves au-dessus.

Le progrès général des sciences a singulièrement rehaussé la profession de médecin ; celui-ci a conquis, dans la littérature si tardive à réhabiliter les gens, le rang éminent qu'il occupe dans la vie sociale. Voilà pourquoi on ne songe plus depuis longtemps à écrire contre lui le *Malade imaginaire* ou le *Médecin malgré lui* ; loin de là, Balzac a publié le *Médecin de campagne*, où il déroule d'une façon si pénétrante toute la vie d'un de ces hommes d'abnégation qui enfouissent, au fond d'un village ignoré, une science et des vertus dignes de briller sur un plus grand théâtre.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 77. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Pour que mon tout soit deviné
En quatre mots je le divise :
Petit mal cutané;
Objet de convoitise;
Un arbre toujours vert;
Succession d'années.
Ce même tout, pendant l'hiver,
Réchauffe bien des maisonnées.

Mon premier est le lieu des neiges éternelles.
Rongeuse, infestant le foyer,
Vient en second. L'entier, en des mains criminelles,
A le pouvoir de tout broyer.

LOGOGRIPHE

PAR JEAN

Invisible, impalpable,
Au goût fort agréable,
Tel je suis sur cinq pieds.
Mais si vous me coupiez
Cruellement la tête,
L'opération faite,
Vous seriez transporté
Dans la noble cité
Où César tint son glaive,
Où Michel-Ange rêve,
Où Pierre a mis sa croix
Et dépose les rois.

ÉNIGME-RONDEAU

PAR CÉCÉ.

Je suis, lecteur, de la famille
Et c'est un grand honneur pour moi.
Pourtant je te mets en émoi,
Lorsque, autour de toi, je fourmille.

Tu me chasses quand, sous l'ormille,
Je veux me rapprocher de toi :
Je suis, lecteur, de la famille
Et c'est un grand honneur pour moi.

Je t'agace : mince vétille!
Pourquoi te mettre en désarroi?
N'est-il pas naturel, ma foi,
Qu'en cent endroits, je te houspille?
Je suis, lecteur, de la famille.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

On me recherche avec furie
Et l'on me chasse avec amour,
Ou, si je joue un mauvais tour,
On me maudit, on m'injurie,
Et l'on me jette avec dégoût.
Pourtant, monsieur, et vous, madame
Je vous escorte un peu partout.
Je fais aussi de la réclame,
Je sers à table en maint endroit,
Parfois un souverain m'invoque
Pour réclamer tel ou tel droit
Dont l'imprévu peut faire époque.
Enfin, qu'on soit ou non content,
Que l'on sourie ou que l'on fasse,
En me regardant, la grimace,
Il faut me payer comptant.

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Quand de mon un, verdure sombre,
Mon deux s'élève en chant flûté,
C'est que mon tout, blotti dans l'ombre,
Y vocalise sa gaîté.

Dans la république des lettres,
Mon un se place bon premier.
Aux bals mondains, aux bals champêtres,
Toujours résonne mon dernier.
Mon tout est une douce chose,
La Fontaine l'a répété;
Mais on prétend et l'on en glose
Qu'il est fort rare en vérité.

AMUSETTE GÉOGRAPHIQUE

PAR MARGUERITE C.

Aux mots suivants; bière, bue, vinée, noyé, sucre, eau, orne, écho, anse, ile, *ajouter une lettre, de façon à obtenir par le jeu de l'anagramme dix noms de cours d'eau français.*

Les lettres ajoutées donneront les noms de deux autres rivières bien connues et très aimées des Parisiens.

RÉBUS N° 78. — Par G. Tricoup.



TRIANGLE

PAR OLIVIER

Doit-on la mettre à chaque nom?
Non;
La noisette que ma servante
Vante;
Tribun le fait et constamment
Ment;
Faut-il ton nom, ô solitaire,
Taire?...
Ce qu'avec art chasseur parfait
Fait;
Parfois, en passant dans la rue
Rue;
Article, ici, doit être, amis
Mis;
Voyelle que le vil cloporte
Porte.

ÉCHECS

Problème, par Feigl.

NOIRS (10)



BLANCS (7)

Mat en deux coups.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'août :

RÉBUS 75. — Espérons que grâce au général Lyautey, l'actif résident, notre puissance au Maroc s'affermira (*S perron queue Grasse auget nez râle lit autel acte if rets i dent note Il puits Sens heaume A roc sas fer mi rat*).

CHARADES, par Jean. — Verrue. Mansarde.

ANAGRAMME. — Armée, marée, amère, ramée.

MOT CARRÉ :

M A R O C
A G O R A
R O Y A L
O R A G E
C A L E B

ÉNIGMES. — Note. Mouche.

CHARADES, par H. de Jocando. — Couvert, troupeau.

ÉNIGME-RONDEL. — Grenade.

PETIT PROBLÈME. — Le domestique a cueilli 15 pommes. Le 1er portier en reçoit la moitié (soit 7 1/2) plus 1/2 pomme = 8 pommes. Le 2e portier, la moitié des 7 pommes qui restent (soit 3 1/2) plus 1/2 pommes = 4 pommes. Le 3e portier, la moitié des 3 pommes qui restent (soit 1 pomme 1/2) plus 1/2 pomme = 2 pommes.

Le domestique en a donc *une* pour lui.

LOGOGRIPHE. — Loire, loir, loi.

DAMES :

Les blancs gagnent par 31-30, 50-33, 47-42, 16-11, 11-4.

RÉBUS N° 76. — L'infanterie est la reine des batailles (*Lin fente riz aile arènes duis batte ail.*)

Les solutions seront données au n° 68 (Octobre).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

Lafon (C.). — *Conférences sur l'aviation militaire et navale.* Avec fig. Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 2 fr. 50.

Le Grand (G.) — *Comment servir dans l'aéronautique militaire.* Préf. du général Rocques. Broch. in-8°. 2 francs.

Malo (Ch.). — *La Prochaine Guerre.* Préf. de H. Welschinger. Paris, Berger-Levraut. In-8°. 2 francs.

Schwarz (ct A. de) et Romanovski (ct G.). — *La Défense de Port-Arthur.* Trad. franç. par le ct J. Lepoivre. Paris, Berger-Levrault. Grand in-8°, avec fig. et pl. 12 francs.

BEAUX-ARTS

Baumann (Emile). — *Trois villes saintes.* Ars-en-Dombes, Saint-Jacques-de-Compostelle, Mont-Saint-Michel. Paris, Grasset. In-8° jésus. 3 fr. 50.

Brutails (J.-A.). — *Les Vieilles Eglises de la Gironde.* Bordeaux, Féret. In-4°, avec 400 similigravures. 25 francs.

Chez Contet, la sixième série des *Vieux hôtels de Paris :* le Faubourg Saint-Honoré (t. Ier). Notices, par J. Vacquier. In-4° colombier en carton. 40 francs.

Delafarge (Daniel). — *La Vie et l'Œuvre de Palissot.* Paris, Hachette. In-8°. 10 fr. — *L'Affaire de l'abbé Morellet en 1760.* Paris, Hachette. In-8°. 3 francs.

Houdard (Georges). — *Textes théoriques extraits des traités de musique de Hucbald, Odon, Gui et Aribon.* Saint-Germain, Mirvault. In-8°. 2 francs.

Maier-Graefe. — *Auguste Renoir*. Avec reproductions. Paris, Floury. In-8°. 5 francs.

Mauclair (Camille). — *La Religion de la musique.* Paris, Fischbacher. In-12. 3 fr. 50.

Pillion (Louise). — *Les Sculpteurs français du XIIIe siècle.* Avec grav. Paris, Plon. In-8°. 3 fr. 50.

Reinach (Th.). — *Les Hymnes delphiques à Apollon,* avec notes musicales. Paris, Fontemoing. In-4°. 10 francs.

Stein (Henri). — *Augustin Pajou.* Avec planches et illustrations. Paris, Emile Lévy. In-8° raisin. 40 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

Castets (le Dr et P.). — *Les Chiens courants descendant du chien de Saint-Hubert.* Vincennes-Paris, Journal « l'Eleveur ». 6 francs.

Grandeau (L.). — *L'Agriculture et les Institutions agricoles du monde au commencement du XXe siècle.* Paris, Marcel Rivière. T. V. In-8°. 20 francs.

GÉOGRAPHIE

Ardouin-Dumazet. — *Les Provinces perdues.* Descr. de l'Alsace. Paris, Berger-Levraut. 3 vol. in-12, chac. 3 fr. 50.

Aynard (Joseph). — *Londres, Hampton Court et Windsor.* Avec fig. Paris, Laurens. In-4°. 4 francs.

Babin (Gust.). — *Au Maroc, par les camps et par les villes.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Bacot (Jacques). — *Le Tibet révolté.* Vers Népémako, la terre promise des Tibétains. Paris, Hachette. In-8°. 15 francs.

Blayac (Joseph). — *Esquisse géologique du bassin de la Seybouse.* Paris, Béranger. In-8°. 14 francs.

Bréhier (Louis). — *L'Auvergne.* Avec grav. et 1 carte. Paris. Laurens. In-8°. 5 francs.

Dautremer (J.). — *Une Colonie modèle. La Birmanie sous le régime britannique.* Paris, Guilmoto. In-8°. 6 francs.

Géniaux (Charles). — *La Bretagne vivante.* Paris, Champion. In-12. 3 fr. 50.

Gentil (L.). — *Le Maroc physique.* Paris, Alcan. In-16. Avec cartes. 3 fr. 50.

Godefroy (R.-E.). — *Etude sur les marées.* Paris, Masson. In-4°. 16 francs.

Maitre (Henri). — *Les Jungles Moï.* Préf. de St. Pichon. Paris. Emile Larose. Grand in-8°. 25 francs.

Orléans Bragance (prince Louis d'). — *Sous la Croix-du-Sud.* Brésil, Argentine, Chili, Bolivie, Paraguay, Uruguay. Paris, Plon-Nourrit. In-8°, avec carte. 7 fr. 50.

HISTOIRE

Adam (Juliette). — *Impressions françaises en Russie.* Paris, Hachette. In-16. 51 gravures hors texte. 4 francs.

A. H. (commt). — *Le Siège de Port-Arthur. Guerre russo-japonaise.* Paris, L. Fournier. In-8°. 4 francs.

Baratier (commt). — *Epopées africaines*, avec illustrations de Pouzargues. Paris, Fayard. 0 fr. 95.

Cuttoli (lt B.). — *La Pologne au XVIIIe siècle et le Droit international.* Paris, Basset. In-18. 3 francs.

Chez Fontemoing, le tome III et dernier de *1812, la Guerre de Russie*, de Chuquet. In-8°. 7 fr. 50.

Garcia Calderon (F.). — *Les Démocraties latines de l'Amérique.* Avec 1 carte. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Gauthier (Henri). — *La Grande Inscription dédicatoire d'Abydos.* Paris, Fontemoing. 16 francs.

Joseph (le roi) Bonaparte. — *Lettres d'exil inédites.* Avec introduction, notes et commentaires de Hector Fleischmann. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Laffon-Ladebat. — *Journal de ma déportation à la Guyane française.* Introduction par Fr. Masson. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Levacher (Italo). — *Memorie lettere e documenti per servire alla biografia di Fr. Guil. Levacher* (1732-1816). Treviso Veneto, Tipografia Vianello.

Levillier (R.). — *Les Origines argentines.* La formation d'un grand peuple. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Mancini (Jules). — *Bolivar et l'Emancipation des colonies espagnoles, des origines à 1815.* Paris, Perrin. In-8° carré. 7 fr. 50.

Méneval (bon de). — *Le Général baron de Coëhorn.* Préf. de H. Welschinger. Paris, Fischbacher, In-12. 4 francs.

Meyer (Ed.). — *Histoire de l'antiquité.* Tr. fr. par Max. David, R. Dussaud, etc. Tome Ier, *Introduction à l'étude des sociétés anciennes*, tr. David. Paris, Geuthner. In-8°. 7 fr. 50.

Paniagua (A. de). — *Les Monuments mégalithiques.* Préf. de J. de Morgan. Paris, P. Catin. 22/14 cm. 3 francs.

Pillet (André). — *Recherches faites en Allemagne sur l'horloger Ch.-Guil. Nauendorff.* Fascic. Ier. Paris, Alph. Picard et fils. In-8°. 2 francs.

Pradel de Lamase (Paul). — *Une famille française sous la Révolution.* Grav. et carte. Paris, Perrin. In-8° écu. 5 francs.

Revista do Instituto historico e geographico brazileiro. Rio de Janeiro, Rodrigues e Ce. In-16.

Wagner (Richard). — *Ma Vie.* Trad. Valentin et Schenk. III 1850-1864. Plon-Nourrit. In-8°. 7 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

Barrès (Maurice). — *Considérations sur le bicentenaire de Rousseau.* Paris, 31, rue Jacob. Petit in-16. 1 franc.

Bersaucourt (Albert de). — *Charles Guérin.* Avec 1 portrait. Paris, 76, rue de Rennes. In-12 carré. 3 fr. 50.

Boulenger (Marcel). — *Introduction à la vie comme-il-faut.* Paris, Ollendorff. In-16 double tellière. 3 fr. 50.

Caussy (Fernand). — *Voltaire, seigneur de village.* 1 vol. avec 3 gravures et 4 plans. Paris, Hachette et Cie. In-16, broché. 3 fr. 50.

Gauthier (Judith). — *Le Roman d'un grand chanteur (Mario de Candia)*, d'après les souvenirs de sa fille Mme Cecilia Dearse. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

Hœffding (Harald). — *J.-J. Rousseau et sa philosophie.* Tr. du danois par J. de Coussange. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

Rousseau (J.-J.). — *Conférences faites à l'Ecole des hautes études sociales en 1912.* Préf. de G. Lanson. Paris, Alcan. In-8° cartonné. 6 francs.

MÉDECINE

Barden (A.). — *Manuel de thérapeutique dentaire.* Paris, Vigot. In-8° raisin. 7 fr. 50.

Krause (Fédor). — *Chirurgie du cerveau et de la moelle épinière.* Trad. par le Dr Julien Bourguet. Avec fig. et pl. Paris, 4, boulevard St-André. 2 vol. gr. in-8°.

Loeper (Maurice). — *Leçons de pathologie digestive* (2e série). Avec fig. Paris, Masson. In-8°. 6 francs.

Martinet (A.). — *Pressions artérielles et viscosité sanguine.* Circulation, nutrition, diurèse. Paris, Masson. In-8°. 7 francs.

Chez Masson, l'année 1908 de la « Chirurgie des Aliénés ». Grand in-8°. 10 francs.

Oberlænder (F.-M.) et Kollmann (A.). — *La Blennorragie chronique et ses complications.* Trad. de l'allemand par le Dr C. Lepoutre. Paris, Alcan. In-8°. 15 francs.

Robin (Alb.). — *Traité de thérapeutique pratique.* Paris, Vigot. 5 vol. in-8° raisin. 90 francs.

Scheffler (Dr). — *Les Médicaments en clinique.* Paris, Bougault. In-8°. 4 francs.

ŒUVRES MUSICALES

Lussy (Mathis). — Edition de la *Sonate pathétique*, annotée (106 p. de texte).

Reuchsel (A.) — *Deuxième sonate*, pour piano et violon. Paris, Lemoine. 5 francs.

PHILOSOPHIE

Andler (Ch.), Basch (V.), etc. — *La Philosophie allemande au XIXe siècle.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Bauer (Arthur). — *La Conscience collective et la Morale.* Paris, F. Alcan. In-16. 2 fr. 50.

Benda (Julien). — *Le Bergsonisme* ou *une Philosophie de la mobilité.* Ed. « Mercure de France ». In-18. 2 francs.

Lodge (O.). — *La Survivance humaine.* Etude des facultés non encore reconnues. Trad. de l'anglais par le Dr H. Bourbon. Paris, Alcan. In-16. 5 francs.

Oulmont (Ch.). — *Le Verger. — le Temple. — la Cellule.* Essai sur la sensualité dans les œuvres de mystique religieuse. Préf. d'E. Boutroux. Paris. Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Pillon (F.). — *L'Année philosophique*, 1911. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Schuré (Edouard). — *L'Evolution divine. Du Sphinx au Christ.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

RELIGION

Brémond (Henri). — *Sainte Chantal* (1572-1641). Paris, Lecoffre. In-12. 2 francs.

Giran (Paul). — *Magie et Religion annamites.* Préf. de Gust. Le Bon. Paris, Challamel. In-8°. 12 francs.

Koraline. — *Souvenirs d'une ancienne élève de la Visitation.* Madrid. Imprenta Alemana-Fuencarral. In-16. 1 fr. 50.

Puech (Aimé). — *Les Apologistes grecs du IIe siècle de notre ère.* Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

Bailly (Albert). — *La Guerre.* Comédie. Paris, Leclerc; Bruxelles, Lelong. In-18. 1 franc.

Bourget (Paul). — *Le Tribun*, chronique de 1911. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Boylesve (R.). — *Madeleine jeune femme.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Delicado (Francisco). — *La Lozana andaluza.* Avec 2 hors-texte. Paris, 4, rue de Furstenberg. In-8° carré. 7 fr. 50.

Funck-Brentano (Fr.) et Lorde (A. de). — *Rosette ou l'Amoureuse Conspiration.* Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Gyp. — *Fraîcheur.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Hermant (Abel). — *Le Second Tournant.* Ed. de la « Vie Parisienne ». 3 fr. 50.

Maindron (Maurice). — *L'Incomparable Florimond*, roman. Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Au « Mercure de France », le tome II des Œuvres complètes d'Albert Samain : *le Chariot d'Or.* In-8° raisin, 12 fr.

Schnitzler (Arthur). — *La Ronde*, nouvelles. Traduction de Maurice Rémon et W. Bauer. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

Silve (Claude). — *La Cité des lampes.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Soubies (Albert). — *Almanach des spectacles*, année 1911. Tome XLI de la nouvelle collection ; une eau-forte, par Delzers. Paris, Flammarion. In-18. 5 francs.

Tharaud (Jérôme et Jean). — *La Fête arabe.* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

Beltzer (Francis J. G.). — *Les Industries du lactose et de la caséine végétale de Soja.* Avec fig. Paris, Bernard Tignol. In-8°. 7 fr. 50.

Bousquet (Marius). — *Coupe des pierres.* Avec illustr. Paris, Garnier. In-18. 3 fr. 50.

Chalkley (A.-P.). — *Les Moteurs Diesel.* Traduit par Ch. Lordier. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 12 francs.

Dusaugey (E). — *Les Conducteurs d'électricité en aluminium.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 7 fr. 50.

Chez Gauthier-Villars, le tome II des *Travaux du laboratoire central d'électricité.* Avec fig. et planches. Préf. de E. Bouty. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 15 francs.

Guillet (Léon). — *Progrès des métallurgies autres que la sidérurgie et leur état actuel en France.* Avec fig. et planches. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 francs.

Jacob (L.). — *Cinématique appliquée et mécanismes.* Avec fig. Paris, Doin. In-18 jésus cartonné. 5 francs.

Jaubert (Georges-F.). — *Les Acides minéraux de la grande industrie chimique.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 15 francs.

Le Chatelier (Henry). — *Introduction à l'étude de la métallurgie; le Chauffage industriel.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 12 francs.

Lelong (A.) et Mairy (E.). — *Traité pratique de fonderie.* Paris, Béranger. 2 vol. Grand in-8°. 60 francs.

Tasset. — *Traité pratique de maréchalerie.* Paris, Baillière. In-18. 8 francs.

Ventoux-Duclaux (L.). — *Les Moteurs à deux temps.* Moteurs destinés à l'automobilisme et à l'aviation. In-8°. 4 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Bellet (Daniel). — *La Machine et la Main-d'œuvre humaine.* Paris, Doin. In-8°. 5 francs.

Broda. — *La Fixation légale des salaires.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 2 fr. 50.

Busson-Billault. — *Deux ans de bâtonnat.* Préface du comte d'Haussonville. Paris, Plon-Nourrit. In-8°. 3 fr. 50.

Charmont (Joseph). — *Les Transformations du droit civil.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

Curti-Forrer (Eug.). — *Commentaire du Code civil suisse.* Traduit de l'allem. par Max-E. Porret. Paris. Larose et Tenin. Grand in-8°. 20 francs.

Duguit (L.). — *Les Transformations générales du droit privé depuis le code Napoléon.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Dupréel (E.). — *Le Rapport social.* Essai sur l'objet et la méthode de la sociologie. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Chez Giard et Brière, le t. IV et dernier du *Traité de droit commercial* par Cesare Vivante, trad. par Jean Escarra. In-8°. L'ouvrage complet, 112 francs.

Hauriou (M.). — *La Souveraineté nationale.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 3 fr. 50.

La Grasserie (Raoul de). — *Etude critique sur la tutelle des mineurs en droit comparé.* Paris, Pichon et Durand-Auzias. In-8° carré. 4 francs.

La Porte (Jean). — *La Justice maritime.* Nancy et Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 fr. 50.

Lefebvre (Ch.). — *L'Ancien Droit des successions* [Histoire du droit civil français], Paris, Larose et Tenin. In-8°. 7 fr.

Massonié (Gilbert). *La Juridiction du Barreau.* Préf. de M. Le Poittevin. Paris. Rousseau. In-8°. 6 francs.

Ministère de l'intérieur. — *Dénombrement de la population, 1911.* Paris, Berger-Levraut. In-8°. 7 francs.

Mittre (Victor). — *Droit commercial des chemins de fer.* Paris, Berger-Levraut. Grand in-8°. 20 francs.

Montesquiou (L. de). — *L'Œuvre de Frédéric de Play.* Paris, Nouv. Libr. Nat. In-18. 3 fr. 50.

Niboyet (J.-P.). — *Des conflits des lois*, relatifs à l'acquisition de la propriété et des droits sur les meubles corporels à titre particulier. Paris, Larose et Tenin. In 8°. 12 francs.

Procy (A.). — *La Paix mondiale.* Sa psychologie physiologique à travers les siécles. Paris, Garnier. In-8°. 3 fr. 50.

Nys (Ernest). — *Le Droit international.* Les principes, les théories, les faits. Paris, Marcel Rivière. 3. vol. 30 fr.

Paul-Boncour (J.). — *Art et Démocratie.* Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Raeder (A.). — *L'Arbitrage international chez les Hellènes.* Publications de l'Institut Nobel norvégien. Tome Ier. Paris, Alcan. Grand in-8°. 12 fr. 50.

Smeesters (Constant). — *Droit maritime et droit fluvial.* Paris, Challamel. 2 vol. in-8°. 20 fr. les 2 vol.

SCIENCES NATURELLES

Gain (L.). — *La Flore algologique des régions antarctiques et subantarctiques.* Deuxième expédition antarctique française, 1908-1910. Paris, Masson. In-4°. 24 francs.

Kœhler (R. — [Deuxième expédition antarctique du Dr Charcot]: *Echinodermes.* Avec cartes et planches. Paris, Masson. In-4°. 34 francs.

Laval (Ed.). — *Les Champignons d'après nature.* Préf. du prof. Mangin. Avec planches. Paris, Delagrave. In-4°. 15 fr. (Rel. 20).

Noter (de). — *Les Eucalyptus.* Avec illustr. Paris, Challamel. In-8°. 5 francs.

Pfeffer (Dr W.). — *Physiologie végétale. Etude des échanges de substance et d'énergie dans la plante.* Trad. de l'allem. par J. Friedel. Paris, Steinheil. In-8°. 25 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

Berget (A.). — *Le Temps qu'il fait. Le Temps qu'il fera.* Notions de météorologie à l'usage des aéronautes, des aviateurs et du grand public. In-4° couronne. 10 francs.

SPORTS

Hébert (lt Georges). — *L'Education physique ou l'Entraînement complet par la méthode naturelle.* Exposé et résultats. Paris, Vuibert. In-8° avec 8 planches.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Août 1912 au 14 Septembre 1912

15 août (jeu.). — M. R. Poincaré, président du conseil, quitte Moscou et regagne Saint-Pétersbourg. Une réception en l'honneur des officiers de la flotte russe et de leurs familles a lieu à Cronstadt à bord du *Condé*.
— Le comte Berchtold, ministre austro-hongrois des affaires étrangères, suggère aux grandes puissances, par la voie de leurs représentants à Vienne, un échange de vues sur les conseils qu'il pourrait être intéressant de donner à la Turquie et aux Etats balkaniques afin de consolider la paix en Orient.
— A Constantinople, Chérif-bey, ministre des travaux publics, est nommé ministre de l'intérieur. Un iradé donne satisfaction aux demandes des Albanais.
— En Bulgarie, on célèbre à Tirnovo le jubilé du tsar Ferdinand Ier.

16 août (ven.). — M. Poincaré quitte Saint-Pétersbourg et regagne Cronstadt, où il s'embarque à bord du *Condé*. Il offre un déjeuner en l'honneur des ministres russes, et dans la soirée le *Condé* appareille pour la France.
— Le consul de France à Marrakech, d'accord avec le résident général, décide de faire évacuer la ville par la colonie française.
— Le sultan Moulaï-Hafid arrive à Marseille.
— Une tempête fait de nombreuses victimes sur les côtes de Portugal. De nombreux bateaux de pêche périssent corps et biens.

17 août (sam.). — Inauguration du chemin de fer électrique des Pyrénées, de Luchon à Superbagnères.
— Mort, à Aix-les-Bains, de M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord.
— Le sultan Moulaï-Hafid arrive à Vichy.
— La colonne Pein, campée à 6 kilom. au S.-O. des Moulaï-Bouchta, inflige aux partisans du Rogui une défaite complète.
— L'empereur d'Autriche, François-Joseph, confère la Toison d'or au comte Berchtold.
— Le gouvernement turc publie une note à tendances libérales et conciliatrices.
— Mort, à Constance (gr.-duché de Bade), du prélat Martin Schleyer, inventeur de la langue universelle dite *volapük*.

18 août (dim.) — Ouverture à Angoulême du huitième congrès préhistorique de France.
— La ville de Boulogne inaugure avec éclat les perfectionnements apportés à l'aménagement de son port.
— Les obsèques du compositeur J. Massenet sont célébrées avec simplicité à Egreville (Seine-et-Marne).
— On fête, en Autriche, le 82e anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph.
— Le prétendant El Hiba (fils de l'agitateur Ma-el-Aïnin) entre à Marrakech, où sont encore neuf Français, et s'y fait proclamer sultan.

19 août (lun). — M. Briand, chargé de l'intérim de la présidence du conseil et du ministère des affaires étrangères, reçoit le général Moinier, retour du Maroc.
— A Constantinople, Chérif-bey, nommé ministre de l'intérieur le 15, démissionne; la crise partielle menace de se transformer en crise complète.

20 août (mar.). — M. R. Poincaré arrive à Dunkerque dans la soirée et passe la nuit à bord du *Condé*.
— La reine d'Espagne, venant d'Angleterre, arrive à Paris.
— M. Billinghurst, ancien maire de Lima, est élu président de la république du Pérou.
— Mort, à Londres, du maréchal Booth, fondateur de l'armée du Salut.
— L'empereur d'Allemagne, Guillaume II, visite les travaux du nouveau port de Francfort-sur-le-Mein.

21 août (mer.). — M. R. Poincaré, débarqué à Dunkerque, assiste au déjeuner offert en son honneur par la municipalité et prononce un discours ; puis il rentre à Paris.
— La reine d'Espagne quitte Paris pour Saint-Sébastien.
— La situation du cabinet ottoman est toujours précaire. Hilmi-pacha et le cheikh-oul-islam menacent de démissionner. Les pourparlers officieux pour la paix ont repris à Lausanne, entre Nabi-bey, ancien conseiller de l'ambassade ottomane à Paris, et M. Volpi, financier italien.

22 août (jeu.). — La grève des inscrits maritimes à Marseille est terminée.
— A Constantinople, Halim-bey est nommé ministre de la justice, en remplacement d'Hilmi-pacha, démissionnaire.
— Ouverture, à La Haye, du congrès international d'éducation morale.

23 août (ven.). — M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, conformément à la décision prise par le conseil des ministres, adresse aux préfets une circulaire pour les inviter à mettre les syndicats d'instituteurs en demeure de se dissoudre avant le 10 septembre. (Cette mesure répond aux idées et aux sentiments de violence exprimés au congrès de Chambéry.)
— Un incendie, qui s'est déclaré dans la forêt du Mont-des-Oiseaux, près d'Hyères, fait d'immenses ravages; le sanatorium du Mont-des-Oiseaux et plusieurs habitations de plaisance sont en partie détruits.
— Le Monténégro continue à faire des préparatifs de guerre : des incidents de frontière se produisent fréquemment. La Turquie est décidée à demander l'intervention des puissances à Cettigné. De son côté, le Monténégro adresse une note aux grandes puissances pour les prier de trouver un moyen de mettre fin à la situation actuelle.
— En Bulgarie, des manifestations en faveur de la guerre contre la Turquie ont lieu à Roustchouk et à Philippopoli.

24 août (sam.). — Première journée du meeting d'hydroaéroplanes marins à Saint-Malo.
— Mort à Villers-sur-Mer de M. Leveillé, ancien président du conseil municipal de Paris et ancien député du VIe arrondissement.
— A Sinaïa, le comte Berchtold, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, est reçu par le roi de Roumanie, qui lui confère la grand'croix de l'ordre de Charles Ier.
— A Londres, un incendie détruit en partie le *General Post Office* (Poste centrale).
— Mort à Saint-Pétersbourg du journaliste russe Souvorine, fondateur et directeur du « Novoïé Vrémia ».
— A Christiania, ouverture du congrès de droit international.
— M. Taft, président des Etats-Unis, signe le *bill du canal de Panama* qui annule, au bénéfice du commerce américain, la clause d'égalité pour toutes les nations, qu'avait proclamée le traité Hay-Pauncefote de 1901. Protestation de la Grande-Bretagne.
— Sun-Yat-Sen arrive à Pékin et préside à la fondation d'un groupe nationaliste où fusionnent plusieurs partis. Le leader chinois exprime sa conviction qu'à l'heure actuelle, le seul homme capable de se charger du pouvoir exécutif est Yuan-Chi-Kaï.

25 août (dim.) — A Longwy, MM. Poincaré, président du conseil des ministres, et Lebrun, ministre des colonies, président à l'inauguration du monument aux morts pour la patrie.
— Au Maroc, le colonel Mangin est attaqué à Souk-el-Arba par l'avant-garde des troupes du prétendant El Hiba, à laquelle il inflige une complète et sanglante défaite.
— A Francfort, le match annuel d'aviron *Paris-Francfort* (fondé en 1901) est gagné par l'équipe parisienne.
— Le cabinet ottoman se reconstitue : Halim-bey et Ali-Danish-bey ont accepté respectivement les portefeuilles de la justice et de l'intérieur.

26 août (lun.). — A Saint-Malo, troisième et dernière journée du concours d'hydro-aéroplanes marins.
— Le sultan Moulaï-Hafid quitte Vichy et se rend à Versailles.
— En Bulgarie, l'agitation belliqueuse, un moment ralentie, renaît sous l'influence du congrès de la Bulgarie libre. Ce congrès, composé de délégués de tout le royaume élus par le peuple, réclame l'autonomie de la Macédoine et demande, si satisfaction ne lui est pas donnée, que la guerre soit déclarée à la Turquie.
— Un cyclone dévaste une partie des côtes d'Angleterre ; les pluies abondantes occasionnent des crues de presque toutes les rivières et des inondations désastreuses.

27 août (mar.). — M. Poincaré, président du conseil, rentre à Paris. Il reçoit M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, et s'entretient avec lui de l'état des négociations franco-espagnoles.
— Moulaï-Hafid visite le musée de Versailles.
— En Angleterre, les inondations continuent et les communications sont interrompues sur différents points, notamment entre Londres et Norwich; dans certains quartiers de cette dernière ville, la crue atteint quatre mètres.

28 août (mer.). — Un cargo-boat français, le *Druentia*, s'échoue à Casablanca; l'équipage est sauvé.
— A Constantinople, Kiamil-pacha menace de nouveau de donner sa démission à cause des dispositions conciliantes de certains ministres envers le comité « Union et Progrès ».
— Au Nicaragua, où conservateurs et libéraux luttent les armes à la main, les Américains débarquent des troupes.

29 août (jeu.). — Au Maroc, dans la région de Fez, la situation paraît éclaircie, grâce à la colonne Pein ; celle-ci se porte vers les Hyaïna pour continuer la pacification. La colonne Mangin met en déroute la harka du prétendant El Hiba.
— A Aix-les-Bains, le roi Georges de Grèce reçoit M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés.
— Au Monténégro, le roi Nicolas et le ministre de Russie se sont rendus à la frontière pour calmer l'effervescence populaire.
— En Angleterre, l'inondation augmente encore à Norwich, où 15.000 ouvriers sont sans travail et 10.000 personnes sans domicile.
— Mort du philologue autrichien Theodor Gomperz, correspondant de l'Académie des inscriptions.

30 août (ven.). — Moulaï-Hafid visite les Invalides et le Palais-Bourbon.
— D'après un émissaire venu de Marrakech, les neuf Français demeurés dans la ville seraient en sûreté chez El Glaoui.
— En Grèce, M. Alexandre Diomidis est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Coromilas, qui garde le portefeuille des affaires étrangères, dont il était détenteur par intérim.

31 août (sam.). — M. Fernand David, ministre du commerce, et M. Chaumet, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, inaugurent un nouvel hôtel des postes à Annecy.
— Moulaï-Hafid visite à Paris le Jardin d'acclimatation.
— A Saint-Sébastien, M. Garcia Prieto, ministre des affaires étrangères d'Espagne, et M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, ont un long entretien.
— Les troupes espagnoles d'El Ksar livrent un combat aux bandes de Raïssouli.
— Le colonel Pein reçoit à Souk-el-Arba la soumission des Cheraga.

1er sept. (dim.). — A Marseille, départ pour le Maroc du 7e bataillon de chasseurs alpins et d'un groupe de marche du 38e régiment d'artillerie.
— A Belgrade, important meeting de protestation contre les périls que court la population serbe en Turquie.

2 sept. (lun.). — Au sud du camp Marchand, la colonne Blondelat est attaquée, à deux heures du matin, par des Zaër dissidents, qui sont repoussés avec de sérieuses pertes.
— A Constantinople, séance d'ouverture du congrès « Union et Progrès », sous la présidence d'Hadj-Adil.
— L'empereur d'Allemagne, Guillaume II, quitte Berlin pour assister aux grandes manœuvres suisses.
— A Newport, congrès des trade-unionistes anglais.

3 sept. (mar.). — L'empereur Guillaume arrive à Bâle à 3 heures et à 5 heures 1/2 à Zurich, où il est reçu par le président Forrer. Il assiste à un dîner officiel.
— Une explosion de grisou fait de nombreuses victimes au puits Divion de la Compagnie des mines de la Clarence, entre Bruay et Béthune.
— Pour délivrer les Français captifs à Marrakech, le général Lyautey décide la marche immédiate du colonel Mangin sur la ville.

4 sept. (mer.). — L'empereur Guillaume assiste aux manœuvres suisses à Kirchberg. Le soir, il rentre à Zurich.
— Le ministre de la guerre saisit son collègue des finances des propositions tendant à modifier le décret du 14 mai 1912 sur la solde des troupes du Maroc.
— Dans la mine de la Clarence, de nouvelles explosions de grisou font des victimes parmi les sauveteurs.

5 sept. (jeu.). — L'empereur Guillaume assiste, sur les hauteurs d'Œlberg, aux environs de Will, à la suite des manœuvres suisses. Il s'entretient particulièrement avec le général Pau, chef de la délégation française.
— Moulaï-Hafid quitte Paris pour Lyon.

6 sept. (ven.). — Obsèques des victimes de la catastrophe de la Clarence, en présence de M. Jean Dupuy, ministre des travaux publics. L'oraison funèbre est prononcée par l'évêque d'Arras.
— L'empereur d'Allemagne quitte Zurich et arrive à Berne. Echange de toasts entre Guillaume II et le président Forrer. Guillaume II quitte Berne pour Schaffhouse.

7 sept. (sam.). — La colonne Mangin arrive à Marrakech et délivre les prisonniers français. Le prétendant El Hiba est en fuite.
— Le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, arrive à Buchlau chez le comte Berchtold.

8 sept. (dim.). — A Rome, le pèlerinage français est présenté au pape par le cardinal Ferrata.
— Commencement des manœuvres impériales allemandes. Guillaume II arrive à Mugeln, près de Leipzig.
— La famille impériale russe et la délégation française déposent des couronnes au pied du monument de Borodino (centenaire de la bataille de Borodino ou de la Moskowa).
— A Karatepe (arrondissement de Pechtera), escarmouche entre troupes bulgares et turques. Cinq Bulgares sont tués.

9 sept. (lun.). — Les grandes manœuvres anglaises commencent aux environs de Cambridge. — Les grandes manœuvres allemandes commencent sur les bords de l'Elbe, aux environs de Meissen, Coswig, etc.
— Mort, à Prague, du poète tchèque Jaroslaw Vrchlicky (Emile Frida).
— M. Desportes de Lafosse, le nouveau ministre de France au Pérou, présente, à Lima, ses lettres de créance au président de la République.
— Le ministre de la marine décide que les cuirassés de 3e escadre quitteront Brest le 15 octobre pour rallier l'armée navale en Méditerranée.

10 sept. (mar.). — Ouverture, à Leyde, du 4e congrès international des religions.
— Sur le champ de manœuvres de Chodynski, près de Moscou, le tsar passe en revue 80.000 hommes, en présence de la délégation française.
— Arrivée de Moulaï-Hafid à Nice.

11 sept. (mer.). — Mort, à Lyon, du cardinal Coullié, archevêque de Lyon, primat des Gaules.
— A Constantinople, séance de clôture du congrès du parti *Union et Progrès*, qui, avant de se séparer, constitue un comité central de 24 membres, dont le prince Saïd-Halim est élu président avec le titre de secrétaire général.
— A Vienne, ouverture du congrès eucharistique; lecture du bref pontifical. Arrivée du cardinal Amette, archevêque de Paris.
— Arrivée à Paris du grand-duc Nicolas, accompagné de la grande-duchesse Anastasie. Il rend visite au président de la République.
— Commencement des grandes manœuvres françaises de l'Ouest ; le général Galliéni commande le parti bleu, le général Marion le parti rouge.

12 sept. (jeu.). — Déjeuner à l'Elysée en l'honneur du grand-duc Nicolas et de la grande-duchesse Anastasie. Le soir, tous deux se rendent dans le Poitou, où ils doivent assister aux grandes manœuvres.
— Le congrès eucharistique de Vienne commence ses travaux par sections séparées.

13 sept. (ven.). — Arrivée du grand-duc Nicolas à la gare de Bertheron, où il est reçu par M. Millerand, ministre de la guerre. — Il assiste à la manœuvre du jour entre les armées bleue et rouge.
— Funérailles de l'empereur du Japon Moutsou-Hito, dont le corps est transporté de Tokio (terrain de parade Aoyama) à Kioto (sépulture de Momoyama).
— Le général Nogi et sa femme se suicident, suivant le rite hara-kiri, en l'honneur de l'empereur défunt.
— Fin des grandes manœuvres allemandes.

14 sept. (sam.). — M. Millerand, ministre de la guerre, prononce une allocution à Moncontour-de-Poitou, au déjeuner offert aux officiers étrangers. Toasts du grand-duc Nicolas, du général Wilson, chef de la mission anglaise, du général danois Tuken, doyen des officiers étrangers.
— A Vienne, fin des travaux du congrès eucharistique.
— A Leyde, clôture du congrès des religions.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse, Paris, pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscription, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A. V., *Cognac*. — L'article que vous désirez est en préparation et passera dans un des prochains numéros.

L. R., *Dijon*. — Oui, nous consacrerons un article aux *pare-boue*, mais seulement après le deuxième concours qui doit avoir lieu à Versailles les 2 et 3 novembre prochain.

S. P., *Bordeaux*. — *Les Deux Bavards*, publiés après la mort de Cervantes, appartiennent au genre des intermèdes comiques. Les deux personnages n'ont d'autre originalité que de vouloir empêcher de parler une femme qui parle trop et qui, ne pouvant placer un mot dans la conversation, s'évanouit de dépit.

R. T., *Nîmes*. — Oui, Boulogne, avec ses nouveaux aménagements, la construction notamment de nouveaux bassins, le perfectionnement de l'outillage maritime, la rectification du chenal d'accès, etc., est devenu le premier port de France pour la pêche et le second pour le trafic des voyageurs (sept lignes transatlantiques le desservent).

P. L., *Blois*. — C'est au second livre des *Stances* de Jean Moréas que vous trouverez cette brève et charmante poésie à la louange de la violette.

Toi qui prends en pitié le deuil de la Nature
Et qui laisses tes sœurs flatter l'éclat du jour,
Fille du sombre hiver, que tu sois la parure
Ou de la pâle mort ou du brillant amour,
Violette d'azur, que tu plais à cette âme
Où je remue en vain les cendres du désir!
Les lys sont orgueilleux, la rose a trop de flamme,
Et le myrte frivole aime trop le plaisir.

F. R., *Avignon*. — Le joli vers :

Si c'est péché d'aimer, c'est malheur d'être belle,

est de Jean Bertaut ; ainsi que les deux suivants :

Et constamment aimer une rare beauté
C'est la plus douce erreur des vanités du monde.

Ce poète exprimait avec grâce des idées indulgentes. En vieillissant, il en prit de plus sévères, car il fut, dans les dernières années de sa vie, évêque de Séez.

F. S., *Clermont-Ferrand*. — C'est en 1891 que François Fabié a prononcé à la distribution des prix du Concours général le discours d'usage. Mais cette fois le discours d'usage était en vers. Il avait pour titre : *La poésie dans l'éducation et dans la vie*. Il fut publié dans le palmarès remis à chacun des lauréats. Mais ce discours a dû être inséré par l'auteur dans le recueil de ses *Poésies* complètes.

M. G. *Paris*. — Le point d'ironie (que vous verrez représenté au *Nouveau Larousse illustré*, au mot *ironie*) est un signe orthographique proposé par M. Alcanter de Brahm pour indiquer d'avance au lecteur les passages, les phrases ironiques d'un ouvrage, d'un article. Ce signe n'a pas été adopté, et, à dire le vrai, de même que l'esprit expliqué n'est plus de l'esprit, une ironie signalée par un signe spécial serait à peine de l'ironie. Tant pis pour ceux qui ne comprennent pas.

J. K., *Nice*. — Vous nous demandez de publier dans le *Larousse mensuel* la liste des membres de l'Académie française depuis la fondation jusqu'à nos jours. Permettez-nous de vous faire remarquer que c'est chose faite et depuis longtemps. Vous trouverez le tableau des quarante fauteuils dans le n° 34 : décembre 1909 (pages 588-589 du tome Ier) et en même temps la réponse à la première et à la seconde question que vous nous posez. Le *Temps* et le *Journal des Débats* publient les discours de réception dans une feuille à part, le soir même de la réception.

M. R., *Genève*. — Cela dépend de l'idée que vous voulez exprimer. Dans une même phrase, *tout* est adjectif ou adverbe, suivant qu'il exprime la *totalité* ou qu'il signifie *tout à fait*. Ainsi quand vous dites : *ces plages sont toutes aussi agréables en été qu'en hiver*, *toutes* est ici adjectif et variable, parce qu'il s'agit de *toutes ces plages*, sans exception. Mais quand vous dites : *ces plages sont tout aussi agréables en été qu'en hiver*, *tout* est alors adverbe parce qu'il signifie *tout à fait* aussi agréables.

N. R., *Besançon*. — Il était d'une vivacité extrême et voulait que tout fût fait avec rapidité autour de lui. Il rossait puis chassait les valets paresseux et raillait vertement toute nonchalance. Il écrivait un jour à l'un de ses amis, au sujet de leur *Figaro* commun, qu'il trouvait trop lent en besogne :

Lambin, mon barbier et le vôtre,
Rase avec tant de gravité,
Que, tandis qu'il rase un côté,
La barbe repousse de l'autre.

D. F., *Nevers*. — Chamillard fut poussé par le crédit de Mme de Maintenon. Il fut élevé à la direction des finances en 1699 et chargé du ministère de la guerre en 1701. Incapable, nul, son administration fut la plus malheureuse du règne de Louis XIV. On a prétendu, en effet, que cet inepte ministre avait dû son étonnante faveur à son adresse au billard. Quelque absurde que semble cette assertion, elle était favorablement accueillie par la malignité, et on la trouve consacrée dans une méchante épigramme du temps :

Ci-gît le fameux Chamillard,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au billard,
Un zéro dans le ministère.

A. R., *Seine-Inférieure*. — Veuillez vous rappeler que nous ne paraissons qu'une fois par mois et avec un nombre de pages limité. C'est dire que nous trouvons bien juste la place pour toutes les choses intéressantes qui sollicitent l'attention. Dans ces conditions, nous croyons devoir préférer au récit d'affaires qui peuvent avoir leur intérêt pour un médecin, un criminaliste, un sociologue, mais qui, à notre gré, tiennent déjà beaucoup trop de place dans les quotidiens et dans la curiosité du grand public, des manifestations plus élevées de l'activité humaine.

O. N., *Lille*. — Ce tableau de Rubens (*la Paix et la Guerre*) n'est pas au Louvre ; il est à la National Gallery de Londres ; c'est pour cela que nous n'en avons pas parlé dans notre énumération. Rubens offrit, dit-on, ce tableau à Charles Ier, en 1630. On a prétendu qu'il s'y était représenté lui-même avec sa femme et ses enfants, pour faire allusion à la mission qui lui fut donnée de traiter à Londres des conditions de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Après la mort de Charles Ier, ce tableau devint la propriété des Doria de Gênes et fut désigné depuis sous ce titre : *Famille de Rubens*. Acheté en 1802, par M. Irvine, pour le comte de Buchanan, il fut cédé par celui-ci au marquis de Stafford moyennant 300 guinées ; ce dernier en fit présent à la National Gallery en 1827.

C. H., *Paris*. — Vous trouverez le renseignement à l'article *Palais-Royal* du *Nouveau Larousse*. En voici le complément : Les événements de 1789 à 1792 entravèrent l'achèvement des colonnades projetées comme séparation du palais et du jardin. On avait permis d'élever provisoirement à la place des hangars de planches formant trois rangées de boutiques et deux galeries couvertes ; c'est ce qu'on appela le Camp des Tartares, puis la Galerie de bois. Ces galeries durèrent 43 ans, jusqu'à la création de la galerie d'Orléans actuelle, et furent, dès leur installation, louées par des modistes et des lingères, auxquelles se mêlèrent bientôt des personnes de mœurs légères. Ce fut alors le quartier général des exhibitions scandaleuses. Se promenant un jour avec le duc d'Orléans au milieu de ce dédale si pittoresque et si animé, l'abbé Delille fut sollicité par le prince de donner en vers son avis. Le poète crayonna aussitôt ce joli quatrain :

Dans ce jardin tout se rencontre
Excepté l'ombrage et les fleurs,
Si l'on y dérègle ses mœurs,
Du moins on y règle sa montre.

Il faisait allusion, dans ce dernier vers, au fameux canon du Palais-Royal, auquel mettait le feu une lentille convergente, disposée de façon à recevoir les rayons solaires juste à l'heure de midi, et qui a servi depuis ce temps de régulateur à de nombreux oisifs de la capitale.

J. M., *Marseille*. — Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, eut à lutter lui aussi contre la fièvre du suicide qu'engendraient parmi ses troupes la nostalgie, les privations, les fatigues surhumaines, un découragement que la victoire même était impuissante à conjurer. Pour la combattre, il lança la proclamation suivante :

« Soldats de l'armée d'Italie !

« J'apprends que plusieurs de vous, méconnaissant le devoir de tout bon Français envers la patrie, se donnent volontairement la mort par un découragement indigne des défenseurs de la liberté.

« Préférer cette misérable fin à la mort glorieuse qui est devant vous, c'est mettre en oubli les lois de la discipline et de l'honneur.

« Le nom de chaque soldat qui donnera désormais cette preuve de honteuse faiblesse sera mis à l'ordre du jour de l'armée et flétri comme lâche et déserteur. »

Les suicides cessèrent complètement dans l'armée.

C. G., *Orléans*. — C'est bien, comme nous l'avons dit, à la requête de Victor Hugo qu'Armand Barbès ne fut pas exécuté. Condamné à mort par la cour des pairs le 12 juillet 1836, Barbès allait subir sa peine, malgré les manifestations faites dans Paris en sa faveur, malgré les actives démarches de divers personnages auprès du ministre et de la famille royale, lorsque quelques vers de Victor Hugo obtinrent enfin cette grâce si désirée. Le grand poète, ayant appris que l'exécution de Barbès devait avoir lieu le lendemain, fit remettre au roi, à minuit, cette strophe dans laquelle il faisait allusion à la mort de la princesse Marie, dont la cour portait le deuil, et à la naissance du comte de Paris :

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe !
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau !
Grâce encore une fois ! Grâce au nom de la tombe !
Grâce au nom du berceau !

Cette fois le roi Louis-Philippe céda : « Je vous accorde cette grâce, dit-il au poète ; il ne me reste plus qu'à l'obtenir de mon ministère. » Et naturellement le ministère s'inclina devant le désir du roi. Victor Hugo a rappelé ce fait dans son roman *les Misérables*.

I. T., *Le Havre*. — Les affiches dites *panneaux-réclames* payaient jusqu'ici un droit unique de 1 franc à 2 fr. 50 ; mais elles vont être soumises à de nouveaux impôts bien plus élevés. Cette mesure a été prise sur l'initiative du Touring Club de France pour remédier à l'abus de ces panneaux que l'on rencontre partout, et conserver à nos régions touristiques la beauté et le caractère naturels de leurs sites. C'est qu'en effet la réclame couvrait de ces immenses et disgracieux panneaux les paysages les plus pittoresques, les plus visités, naturellement ; le touriste, parvenu au point dont on lui avait vanté la beauté ou le charme, éprouvait trop souvent quelque dépit à constater que l'horizon était en partie masqué et, en tout cas, le paysage enlaidi par un de ces panneaux-réclames qui vantent les produits les plus variés.

Le projet de loi, déposé par M. Klotz, a été voté par la Chambre des députés le 7 juillet dernier et (à partir de janvier 1913 pour les panneaux nouveaux, juillet 1915 pour les panneaux existant déjà), les droits seront les suivants : 50 francs par mètre carré pour les affiches inférieures à 6 mètres ; 100 francs de 6 mètres à 10 mètres ; 200 francs de 10 mètres à 20 mètres et 400 francs au-dessus de 20 mètres. Ces droits seront doublés, triplés, quadruplés, selon que l'affiche portera deux, trois ou quatre annonces.

E. G., *Bordeaux*. — Vous lisez dans La Fontaine : *les Grenouilles qui demandent un roi*, III, 4 (Ce sont les paroles adressées par Jupin aux grenouilles) :

Vous *avez dû* premièrement
Garder votre gouvernement ;
Mais ne l'ayant pas fait, il vous devait suffire, etc.

Il est clair qu'ici *vous avez dû* = *vous auriez dû*. De même, dans le *Britannicus* de Racine (I, 2), Agrippine dit à Burrhus :

Vous dont *j'ai pu* laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque légion ;

c'est-à-dire : *Vous dont j'aurais pu*.

Cette tournure, inusitée aujourd'hui, se rencontre dans les langues grecque et latine, où elle est fréquente avec les verbes exprimant la *convenance*, l'*opportunité*, la *nécessité*, le *devoir*, la *possibilité*. (Vous remarquerez qu'il s'agit plus haut du verbe *devoir* et du verbe *pouvoir*.) En latin, par exemple, il arrive qu'on rencontre l'imparfait, le parfait ou le plus-que-parfait de l'indicatif au lieu du présent et de l'imparfait du subjonctif, correspondant au conditionnel français. Par exemple, dans la première Eglogue de Virgile, Tityre dit à Mélibée partant pour l'exil :

Hic tamen hanc mecum poteras requiescere noctem

« Tu pouvais (c'est-à-dire, tu aurais pu) te reposer ici avec moi cette nuit encore. »

P. R., *Namur*. — On peut en effet s'étonner qu'il y ait encore des gens pour mettre en doute l'origine latine du vocabulaire français et vouloir la rattacher, dans son fonds, au grec. Certes le français doit au grec, d'une part, un certain nombre de mots (une centaine environ), empruntés à cette langue par l'intermédiaire du latin, plus une cinquantaine de termes empruntés pendant le moyen âge ; d'autre part, un nombre incalculable de termes scientifiques créés de nos jours, souvent d'ailleurs d'une façon absolument contraire aux vraies lois de la composition grecque. Mais le véritable fonds, d'origine populaire, du vocabulaire français dérive, d'une manière évidente et parfaitement conforme aux lois phonétiques, du vocabulaire latin, non pas, il est vrai, du latin classique et littéraire, mais du latin vulgaire et parlé. Méconnue au XVIe siècle par Budé, par Périon, au XVIIe par Dacier, au XIXe par J. de Maistre, cette vérité, pressentie pourtant dès la Renaissance, corroborée au XVIIe siècle par Ménage et Du Cange, au XVIIIe siècle par Lacurne de Sainte-Palaye, a été établie au XIXe par Diez, le fondateur de la philologie romane, et par ses successeurs Gaston Paris, Arsène Darmesteter, etc. Il s'est trouvé de nos jours encore des amateurs pour défendre l'origine grecque du français, mais leurs ouvrages sont restés en dehors du développement scientifique des études de philologie.

P. R., *Paris*. — Voici le fait auquel l'article en question fait allusion. Vous savez que l'obélisque, haut de 25 mètres, qui se dresse aujourd'hui au centre de la place Saint-Pierre à Rome, en face de la basilique, fut apporté d'Héliopolis à Rome par l'empereur Caligula et dressé alors sur la *spina* du Cirque du Vatican, à l'endroit où fut construite depuis la Nouvelle Sacristie. En 1586, le pape Sixte V chargea l'architecte Domenico Fontana, de Come, de transporter l'obélisque de cet endroit sur son emplacement actuel. Le monolithe fut couché et traîné au milieu de la place, et, le 10 septembre, huit cents ouvriers et cent quarante chevaux se mirent en devoir de le redresser. Afin qu'aucun désordre ne troublât cette dangereuse opération, le pape avait, par un édit, interdit sous peine de mort à tout autre qu'aux ouvriers de prononcer le moindre mot. Le bourreau se tenait prêt à exécuter la menace. Mais il arriva que les cordes qui soutenaient l'obélisque se détendirent, sous l'effort de ce poids énorme, d'une façon inquiétante. L'émotion était au comble. Un marin génois, Bresca de San-Remo, oubliant l'édit papal, cria : « De l'eau aux cordes. » Il savait en effet que les cordages mouillés se contractent et deviennent plus courts. L'architecte s'empressa de faire mettre à exécution cette idée ingénieuse qui permit d'achever heureusement l'opération. Loin de punir le donneur d'avis, le pape lui accorda, entre autres faveurs, une pension, le droit de porter sur son bateau la bannière pontificale et le privilège pour lui et ses descendants de fournir le Sacré Palais des palmes qui croissent en abondance à San-Remo.

C. B., *Cambrai*. — Nous voudrions que cette question fût vidée une fois pour toutes, car nous avons peine à croire que nos reproductions d'œuvres d'art soient de nature à choquer un lecteur éclairé et raisonnable. Nous avons toujours et très spontanément respecté le bon goût du public qui ne trouvera pas, dans tous les articles du *Larousse mensuel*, une seule ligne grivoise, gauloise même. Mais il ne nous est pas possible de sacrifier toute la partie artistique de notre revue à cette obsession du nu, qui n'a rien à voir avec la moralité véritable. Ni l'art antique, ni les plus beaux tableaux de nos musées, ni les marbres de nos places publiques, ni même, vous le savez bien, les admirables sculptures de nos cathédrales ne résisteraient à cette critique pharisaïque. Soyons simples et ne cherchons pas délibérément le mal où il n'est pas, au risque de le créer par notre propre curiosité.

Il circule en Angleterre une bien jolie anecdote sur le zèle excessif d'une puritaine. Elle vient un matin se plaindre à la police parce que des baigneurs évoluent, sur la plage, au voisinage de sa fenêtre. — « Rien de plus juste, lui répond le commissaire ; j'y mettrai bon ordre. » Le lendemain, nouvelle plainte. — « Mais, objecte cette fois le magistrat, j'ai donné hier l'ordre à ces jeunes gens de ne se baigner désormais qu'à un mille de votre maison ! » — « C'est vrai, rétorque la susceptible personne, *mais je les vois encore avec ma lorgnette !* »

RÉCRÉATIONS

RÉBUS Nº 79. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Mon un est note de musique.
Sans mon deux vraiment pas de nique.
Mon trois est mesure métrique.
Mon entier indique
Un corps politique.

Aïeul du pont, qu'il remplaçait,
Mon un flotta sur la Garonne.
Vague, indéfini, mon deux c'est
Tout le monde et ce n'est personne.
De mon entier, moine érudit
Regardé jadis comme un foudre
De science, aujourd'hui l'on dit
Qu'il n'a pas inventé la poudre.

VERS PALINDROME

PAR CÉSAR C.

Bangkok dut, certain jour, choisir un député
Pour se rendre en Europe y conclure un traité.
Verano, de Paris, voulant voir les merveilles
Que, d'après son journal, il savait sans pareilles,
Réunit ses enfants, ses parents, ses amis,
Pour les interroger et savoir leur avis.
Il fit un long discours; chacun, bouche béante,
L'écoutait en silence. A la fin, cependant,
Un arrière-grand-oncle, à la voix chevrotante,
Prit la parole et dit : « Je te sais fort prudent;
Je te sais diplomate et crois sans flatterie
Que tu défendras bien les droits de la patrie.
Mais, connais-tu Paris, la ville des plaisirs,
Où, quels qu'ils soient, l'on trouve à combler ses désirs?
Ne crains-tu pas, neveu, que la cité qui brille
Ne te fasse oublier tes amis, ta famille?
De ne plus te revoir je ne serais surpris
Et je redoute fort ton départ pour Paris. »
Verano répliqua : « J'aime trop ma patrie,
Mon foyer et les miens à qui je dois la vie;
De Bangkok je suis fils et je ne l'oublierai :
Ma mission finie, ici je reviendrai.
Paris ne peut tourner qu'une tête frivole;
Faites-moi donc élire, et bientôt du Ménam
Je reverrai les bords, j'en donne ma parole.
****, ***, ****** *'* **** ** ****

ÉNIGME

PAR CH. DEMAUNY

Sans moi rien ne se fait sur terre;
La science n'est rien sans moi :
Au Palais comme au Ministère,
On m'observe plus que la loi.

Et pourtant, dans bien des familles,
Je passe pour un garnement;
Je suis le désespoir des filles
Et la terreur du régiment.

Ailleurs, si l'on m'accueille en maître,
L'on ne craint pas de me voler;
Dans la bouche, tu peux me mettre,
Mais... prends garde de m'avaler.

DOMINOS GÉOGRAPHIQUES

PAR C. CHAPLOT

Avec les 28 dominos, écrire le nom d'une sous-préfecture d'un département arrosé par la Loire, de façon que chacune des lettres qui composent ce nom renferme le même nombre de points.

LOGOGRIPHE

PAR JEAN

Coupez-moi la tête
Et je suis poisson;
Mais qu'on la remette
Et je rends du son.
Au gré du sillage,
Sans queue et sans chef,
Je vire et voyage
Derrière la nef.

MÉTAGRAMME

PAR JEAN

Un sport barbare et pourtant à la mode.
Corps simple, brun, de grande utilité.
Limon fétide, au piéton incommode.
Ville africaine et port très fréquenté.

MOTS EN LOSANGE

PAR C. CHAPLOT

×
× × ×
× × × × ×
× × × × × × ×
× × × × × × × × ×
× × × × × × ×
× × × × ×
× × ×
×

Consonne répétée aux sommets du losange;
Ami du vigneron, espoir de la vendange;
Prime, étoffe de soie, arme blanche ou cité;
Verbe manifestant beaucoup d'aménité;
Reine d'un grand renom, mais qu'on croit légendaire;
Au doigt, tumeur qui fait fort souffrir d'ordinaire;
En terre, jeunes plants, par la graine obtenus;
Divinités servant de cortège à Vénus.

RÉBUS Nº 80

PAR G. TRICOUP



JEU DE LETTRES

PAR MARGUERITE C.

Aux mots suivants : mère, aumône, sire, muette, étoiler, martine, gai, *ajouter une lettre différente pour chaque mot, de façon à obtenir par le jeu de l'anagramme sept noms d'oiseaux. Les lettres ajoutées devront elles-mêmes donner un nom d'oiseau.*

DEVINETTES-CALEMBOURS

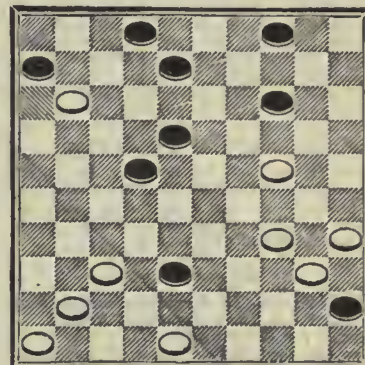
PAR SAINT-JOVIAL

1. *Quel était au moyen âge le peuple le plus pauvre de la terre?*
2. *Quel est de tous les animaux celui qui a le meilleur caractère?*
3. *Combien faudrait-il de temps pour rebattre tous les matelas de Paris?*

DAMES

Problème, par A. Meaudre.

NOIRS (9 P.)



BLANCS (9 P.)

Les blancs jouent et gagnent.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de septembre :

RÉBUS Nº 77. — Ne discutons pas Jeanne d'Arc; à quoi sert d'en diminuer la gloire? (*Neuf disques U thon page âne dard caque oie serres dandy mine U élague loir.*)

CHARADES, par Jean. — Calorifère. — Picrate.

LOGOGRIPHE. — Arome, Rome.

ÉNIGME-RONDEAU. — Cousin.

ÉNIGME. — Carte.

CHARADES, par H. de Jocando. — Pinson. Ami.

AMUSETTE GÉOGRAPHIQUE :

bière	+	V	=	Bièvre	eau	+	D	=	Aude
bue	+	A	=	Aube	orne	+	H	=	Rhône
vinée	+	N	=	Vienne	éche	+	U	=	Ouche
nuyé	+	N	=	Yonne	anse	+	I	=	Aisne
sucre	+	E	=	Creuse	Ile	+	S	=	Isle

TRIANGLE :

C A P I T A L E
A V E L I N E
P E R O R E
I L O T E
T I R E
A N E
L E
E

ÉCHECS : Coup initial des blancs : D — 5 C. Mat au 2ᵉ coup par C• ou D•.

RÉBUS Nº 78. — La politique coloniale est pavée de surprises (*La pôle I tique col haut nid halles épave E• sur prise*).

Les solutions seront données au nº 69 (Novembre).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

COMBE (Dr L.). — *Le Soldat d'Afrique,* du bataillon d'Afrique, etc. Paris, Lavauzelle. In-8°. 3 fr. 50.

DUPEYRÉ (Lt). — *Nos mitrailleuses. Ce qu'elles sont. Ce qu'il faut en attendre.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 francs.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

ALCADE DEL RIO (H.), BREUIL (abbé H.) et LORENZO SIERRA. — *Les Cavernes de la région cantabrique (Espagne).* Paris, Masson. In-4° ill. de 258 fig. et 100 pl. 100 francs.

BAINVILLE (J.). — *Manuel de l'histoire des beaux-arts, architecture, sculpture, peinture,* adapté de l'ouvr. d'Ernest Wickenhagen. Paris, Fischbacher. In-4°. 6 francs.

BÉNÉDITTE (Léonce). — *Le Musée du Luxembourg. Les Peintures.* Paris, Laurens. In-4°. 10 francs.

CARTAILHAC (E.). — *Archéologie.* T. II, fasc. 2 des *Grottes de Grimaldi (Baoussé-Roussé).* Paris, Masson. In-4°. 20 fr.

CHASSINAT (E.). — *Fouilles à Baouit,* dans les *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.* 1er fasc. avec 110 pl. In-4°. 85 francs.

CORNU (P.). — *Les Styles à la portée de tous. L'Architecture.* Paris, Michel, 26×18, avec 200 illustr. 2 francs.

ÉCORCHEVILLE. — *Catalogue du fonds de musique ancienne de la Bibliothèque nationale.* T. IV. Paris, Terquem. 65 francs.

FOUGÈRES (G.). — *Athènes,* dans *les Villes d'art célèbres.* Paris. H. Laurens. In-8°, avec 164 grav. 4 francs.

HARLAY (Ch.). — *Le Château de Clagny, à Versailles.* 43 pl. Versailles, Bourdier. In-folio en carton. 80 francs.

LEPÈRE (Aug.). — *Cinquante croquis,* reproduits en héliotypie par Marotte. Paris, Ed. Sagot. Sur vélin (43×32) en un album. 75 francs (20 japon à 250 francs).

MASSENET (Jules). — *Mes souvenirs, 1848-1912.* Paris, Laffitte. In-18. 3 fr. 50.

OVERLOOP (Van). — *Dentelles anciennes des musées royaux des Arts décoratifs et industriels de Bruxelles.* Bruxelles, Van Oest. In-folio, en portefeuille. 125 francs (12 Hollande à 225 fr.).

SCHNEIDER (L.). — *Massenet. L'Homme. Le Musicien.* Avec grav. Paris, Carteret. Grand in-8°. 25 francs.

TIERSOT (Julien). — *Jean-Jacques Rousseau,* dans « les Maîtres de la musique ». Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

NOUSSANE (H. DE). — *Ecosse,* dans la collection des « Beaux Voyages ». Vincennes, *les Arts graphiques.* 2 fr. 50.

WILLIS (J.-C.). — *Manuel d'agriculture tropicale.* Traduit de l'anglais par Ephrem Montépic. Paris, H. Dunod et E. Pinat. In-8°, avec 25 pl. 8 francs.

GÉOGRAPHIE

BEVER (Ad. Van). — *La Normandie vue par les écrivains et les artistes.* Paris, Louis Michaud. 4 francs.

BONGRAIN (M.) et GODFROY (R.-E.). — *Onze cartes en couleurs,* dressées à bord du *Pourquoi pas ?* pendant la 2e expédition antarctique française, commandée par Jean Charcot. Paris, Masson. 34 francs.

BRIEUX. — *Algérie,* dans la collection des « Beaux Voyages ». Vincennes, *les Arts graphiques.* 2 fr. 50.

BRUNE (abbé Paul). — *La Franche-Comté* (Dict. des artistes et ouvriers d'art de la France). Paris, Schemit. In-4°. 12 fr.

CAMPAGNE (A.). — *Les Forêts pyrénéennes. Evolution à travers les âges. Etat et rendement actuels. Avenir économique.* Avec une carte. Paris, Laveur. In-8° raisin. 5 francs.

DAIREAUX (Geoffroy). — *Dans la pampa.* Avec fig. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

DEHÉRAN (Henri). — *Dans l'Atlantique.* Sainte-Hélène aux XVIIe et XVIIIe siècles. L'archipel de Tristan da Cunha, etc. Paris, Hachette. In-18. 3 fr. 50.

FERRAND (Henri). — *La Route des Alpes, d'Evian à Nice.* Avec illustr. en phototypie, carte en couleurs et profil en long. Grenoble, Rey. In-4°. 25 francs (relié, 35 francs).

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Atlas archéologique de l'Algérie,* avec texte explicatif de St. GSELL. 51 cartes. 100 francs.

HÉRUBEL (Marcel-A.). — *De Dunkerque à Saint-Nazaire.* (*La France au travail.*) Avec photogravures et 1 plan. Paris, Roger. In-8° écu. 4 francs.

LEGAINDRE (A.). — *La Formation du département de la Manche.* Paris, Ficker. In-8°. 7 fr. 50.

LEJEUNE (Louis). — *Terres mexicaines.* Paris et Mexico, Guillot. In-16 double-couronne. 4 francs.

PRADEL (J.-F.). — *Le Chili après cent ans d'indépendance.* Paris, Beauchêne. In-8°. 5 fr. 50.

RONDET-SAINT (M.). — *Dans notre empire noir.* Avec une carte. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

TARDIEU (G.). — *Les Alpes de Provence,* dans les « Guides du Touriste, etc. ». Paris, Masson. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE

AUERBACH (D.). — *La France et le Saint-Empire romain germanique, depuis la paix de Westphalie jusqu'à la Révolution française.* Paris, Chamoin. In-8°. 15 francs.

BLAISON (Louis). — *Le Premier Siège de Belfort et le Commandant Legrand.* Paris, Chapelot. In-8°. 4 francs.

BRÉZOL (G.) et CROZIÈRE (A.). — *Napoléon le Néfaste.* Paris, Nilsson. 12×18. 3 fr. 50.

CARON (Pierre). — *La Défense nationale de 1792 à 1795.* Paris, Hachette. In-16 broché. 2 francs.

CHUQUET (Arthur). — *Etudes d'histoire.* Paris, Fontemoing. In-18 écu. 3 fr. 50.

DAIRE (le P.). — *Histoire des doyennés du diocèse d'Amiens,* suivie d'un dictionnaire picard, gaulois et français, mise en ordre par Alcius Ledieu. Amiens, Brandicourt-Boivin. 2 vol. in-4°. 100 francs.

DRUY DE CONSTANT-SCRIBE. — *La Vie du général baron Ramel* (1768-1815). Paris, L. Fournier. In-8°. 3 francs.

Chez Ficker : Les Turcs ont passé par là... La Vérité sur les massacres d'Adana de 1909. In-16. 4 francs.

ESCARS (duchesse D'). — *Souvenirs de la marquise de Nadaillac, duchesse d'E.,* publiés par le cl mis de Nadaillac, avec une héliogravure. Paris. Emile Paul. In-8°. 5 francs.

FOSSEYEUX (Marcel). — *L'Hôtel-Dieu de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle.* Avec illustr. Nancy, Paris, Berger-Levrault. Grand in-8°. 10 francs.

HAUSER (H.). — *Les Sources de l'histoire de France* (t. III). *Les Guerres de religion.* Paris, Picard. In-8°. 7 francs.

MAUGUIN et LACHOUQUE (lieutts). — *La Bataille de Coulmiers.* Limoges et Paris, Charles-Lavauzelle. In-8°. 3 fr. 50.

ŒCHSLI (Wilhelm). — *Le Passage des Alliés en Suisse* (1813-1814). Trad. de l'allem. par le capne Francis Borrey. Avec croquis. Paris, Fournier. In-8°. 3 francs.

PFISTER (Ch.). — *La Lorraine, le Barrois et les Trois-Evêchés.* Paris, Cerf. Grand in-8°. 4 fr. 50.

PICARD (Lt-cl) et TUETEY (L.). — *Correspondance inédite de Napoléon Ier.* T. II, 1808-1809. Paris, Ch. Lavauzelle. In-8°. 12 francs.

PITON (Camille). — *Paris sous Louis XV.* 4me série. Paris, « Mercure de France ». 3 fr. 50.

ROSTOPCHINE (cte). — *La Vérité sur l'incendie de Moscou,* suivi de ses *Mémoires écrits en dix minutes.* Paris, Clavreuil. In-8°. 4 francs.

TERNAUX-COMPANS. — *Le gal Compans (1769-1845)* d'après ses notes de campagne et sa correspondance de 1812 à 1813. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

THOMASSIN (V.). — *Jacques de Molay, dernier grand maître de l'ordre du Temple.* Paris, Boutet. In-8°. 3 francs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BEAUCOUDRAY (R.-G. DE). — *Le Langage normand au début du XXe siècle,* noté sur place dans le canton de Percy (Manche). Paris, Picard. In-8°. 7 fr. 50.

BOSSUET. — *Deux Lettres inédites,* publiées par E. Jovy. Paris, Emile-Paul. In-8°. 1 franc.

HARTMANN (Jacob Wittmer). — *The Gongu-Hrolfssaga. A Study in old norse philology.* New-York, Columbia University Press. 1 dollar.

KOSZUL (A.). — *Anthologie de la littérature anglaise,* en 2 vol. [Extraits traduits]. 2 vol. in-16. Le 1er est paru. Paris Delagrave. In-16. 3 fr. 50.

PÉLISSIER (L.-G.). — *Lettres inédites de la comtesse d'Albany.* Toulouse, Privat. In-8° raisin. 6 francs.

Chez A. Rouquette. — Sixième édition du Guide de l'Amateur des livres à gravures du XVIIIe siècle, de Henry Cohen, revue par Seymour de Ricci. In-8° sur vélin. 60 francs

SAILLARD (G.). — *Florian, sa vie, son œuvre.* Toulouse, Ed. Privat. In-8° raisin. 5 francs.

MÉDECINE

BOUCHARD et ROYER. — *Nouveau traité de pathologie générale* (refonte entière de l'ancien traité, sur le même plan). L'ouvrage formera 4 vol. grand in-8°.

GRAUX (Dr Lucien). — *Le Divorce des aliénés.* Paris, Maloine. In-8°. 4 francs.

HAVELOCK ELLIS. — *Le Monde des rêves,* tr. de l'angl. par G. de Lautrec. Ed. « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

HERYNG (Th.). — *Traité de laryngoscopie et de laryngologie opératoire et clinique.* Trad. par le Dr Ch. Siems. Paris, Masson. In-8°. 14 francs.

POBÉGUIN (H.). — *Plantes médicinales de la Guinée.* Paris-Challamel. In-8°. 3 fr. 50.

RUDAUX (P.). — *Clinique et thérapeutique obstétricales du praticien.* Paris, Vigot. In-8° écu. 8 francs.

ŒUVRES MUSICALES

FLEURET (D.). — *L'Illusion,* poème en 9 chants de J. Lahor. Lyon, Janin frères. 8 francs.

HIRCHMANN (H.). — *Les Petites Etoiles,* opérette en 3 actes de P. Weber et L. Xanrof. Part. compl. pour chant et piano. Paris, Max Eschig. 15 francs.

MASSENET (J.). — *La Vierge,* légende sacrée, transcr. pour petit orchestre. Paris, Heugel. 5 francs.

MOZART (A.-W.). — *La Clémence de Titus,* part. revue par Fr. Casadens. Paris, Choudens. 12 francs.

PHILOSOPHIE

BOUILLOT (Victor). — *La Coopération de la famille et de l'école.* Préface de G. Compayré. Paris, Hachette. 1 fr. 25.

PADOA (A.). — *La Logique déductive dans sa dernière phase de développement.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 3 fr. 25.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

DELARUE-MARDRUS (L.). — *L'Inexpérimentée,* roman. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

GYP. — *La Meilleure Amie.* Paris, Fayard. 0 fr. 95.

LIMET (Ch.). — *La Fleur du panier,* recueil de poésies. Paris, Lemerre. Petit in-8°. 3 francs.

MIGNARD (Joannès). — *Sous la rafale,* roman. Paris, Bernard Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PAUL-MARGUERITTE (Mme Lucie). — *La Déception amoureuse,* roman. Paris, Albin Michel. In-16. 3 fr. 50.

POITEAU (Emile). — *La Meilleure Part.* Paris, Bernard Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PROVINS (Michel). — *Comment elles nous prennent.* Paris, Fayard. 0 fr. 95.

ROSEMONDE GÉRARD et ROSTAND (M.). — *Un bon petit Diable,* féerie en 3 actes, en vers. Paris, Charpentier. In-18, grand jésus. 3 fr. 50.

VAUDOYER (J.-L.). — *La Maîtresse et l'Amie.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BERGE (Mme). — *Nouvelles leçons de coupe et d'assemblage par le moulage.* 1er fascic. du 1er vol. Paris, Etablissements Gustave Lyon. 1 fr. 50.

BOURDELLE. — *Théorie du navire.* Avec fig. Paris, Doin. 2 vol. in-18 jésus. 10 francs.

DARIÈS (G.). — *Précis d'hydraulique.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 8 francs.

FORCAND (R. DE). — *Chimie légale. Guide de l'expert chimiste.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. Cart. 9 francs.

GARNIER (A.-R.). — *Notes sur la théorie des engrenages.* Paris, Dunod et Pinat. 5 francs.

GEIGER (G.). — *Eclairage et applications de l'énergie électrique aux usages domestiques.* Paris, Desforges. In-16. 2 fr.

GREDERT, LAUBÉ, MANOURY, DE VRAISE. — *Traité de la fabrication du sucre de betteraves et de cannes.* Paris, Rousset. 2 vol. in-8° raisin. 50 francs.

GROSSMANN (J. et H.). — *Horlogerie théorique.* Cours de mécanique appliquée à la chronométrie. Paris, Gauthier-Villars. T. II. 15 francs.

GUILLAUME (J.) et TURIN (A.). — *La Chaufferie moderne.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 francs.

HEISE et HERBST. — *Leçons sur l'exploitation des mines.* T. II. In-8°. 25 francs.

JAUCH (L.) et MASMÉJEAN (A.). — *Pratique des turbines marines.* Paris, H. Dunod et E. Pinat. In-8°. 8 fr. 50.

MAIN (W.). — *Le Celluloïd et ses succédanés.* Paris, chez Gauthier-Villars et chez Masson. In-8°. 2 fr. 50.

MÓNY (Dr A.). — *Histoire d'une mine* (Commentry). Paris, Hachette. In-8°. 7 fr. 50.

MONTPELLIER (J.-A.). — *L'Electricité à l'Exposition de Bruxelles 1910.* Paris, Dunod et Pinat. Grand in-4°. 15 francs.

PELLIER (P.). — *Guide de l'acheteur de caoutchouc manufacturé.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 9 francs.

SÉE (A.). — *Les Lois expérimentales de l'aviation.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 7 fr. 50.

SERRE (A.). — *La Teinture du coton.* Paris, Dunod et Pinat. In-16. 5 francs.

STEINMETZ (Ch. Pr.). — *Théorie et calcul des phénomènes électriques de transition et des oscillations ;* trad. de l'ang. par P. Bunet. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 22 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BONNEVAY (L.). — *Les Habitations à bon marché.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 3 fr. 50.

BROUILHOT (C.). — *Précis d'économie politique.* Paris, Roger. In-8°. 10 francs.

BROUSSE (P.) et BASSÈDE (A.). — *Les Transports.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 4 fr. 50.

CODY (Sherwin). — *L'Art de faire des affaires par lettre et par annonce.* Traduit et adapté par L. Chambonnaud. Paris, Dunod et Pinat. In-16 jésus. 4 fr. 50.

COMBAT (F.-J.). — *Manuel des opérations de Bourse.* Etude législative des valeurs mobilières, etc. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 6 francs.

D'HOOGHE (Ed.). — *Droit aérien.* Paris, P. Dupont. 5 francs.

ESCARD (Fr.). — *Solutions anciennes et renaissantes de la question sociale* (posthume). Paris, Rousseau. In-8°. 4 francs.

FESCH (P.), DENAIS (J.) et LAY (R.). — *Bibliographie de la franc-maçonnerie et des sociétés secrètes.* Vol. Ier. Paris, Ste Bibliographique. In-8° raisin. 30 francs.

HAYEM (Julien). — *Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France.* Paris, Hachette. In-8°, avec gravures. 7 fr. 50.

GUILLOIS (André). — *Recherches sur l'application dans le temps des lois et règlements.* Paris, Larose et Tenin. Grand in-8°. 5 francs.

LÉVY (R.). — *Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace.* Avec cartes. Paris, Alcan. Grand in-8°.

REICHEL (Alex.). — *Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.* Adaptation française de Max Parret. Paris. Larose et Tenin. In-18. 4 francs.

SCHELLE (G.). — *Le Bilan du protectionnisme en France.* Paris, Alcan. In-24.

SCHREIBER (Dr G.). — *Le Livret de la famille.* Paris, Masson. In-8°. 0 fr. 75.

TAYLOR (Fr. Winslow). — *Principes d'organisation scientifique des usines,* trad. par J. Royer. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 4 francs.

WORMS (R.). — *La Sexualité dans les naissances françaises.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 5 francs.

SCIENCES NATURELLES

CAMUS (L.) et GLEY (E.). — *Recherches sur l'action physiologique des ichtyotoxines.* Contribution à l'étude de l'immunité. Paris, Masson. 5 francs.

EPRY (Ch.). — *A la mer. Des abîmes au rivage. Chasses et pêche.* Paris, Plon-Nourrit. In-8° écu. 7 francs.

LECOMTE (H.). — *Flore générale de l'Indo-Chine.* T. IV, fasc. 1er. *Asclépiadacées,* par J. Costantin. *Loganiacées,* par P. Dop. Paris, Masson. In-8°. 10 francs.

MAGER (H.). — *Les Moyens de découvrir les eaux souterraines et de les utiliser.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 18 fr.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

CARONNET (Th.). — *Cours de trigonométrie.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 4 fr. 50.

SÉGUIER (J.-A. DE). — *Eléments de la théorie des groupes de substitutions.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 12 francs.

TANNERY (P.) et HENRY (Ch.). — *Œuvres de Fermat.* T. IV. *Compléments* par Henry. Paris, Gauthier-Villars. 14 fr.

DIVERS

COCHIN (Denys). — *Quatre Français : Pasteur, Chevreul, Brunetière, Vandal.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

LÉGER (A.). — *L'Elégance masculine,* présenté par A. de Fouquières. Paris, Nilsson. 12 × 18. 3 francs.

RETTÉ (Adolphe). — *Dans la lumière d'Ars.* Avec illustrations. Paris, Tolra et Simonet. In-18 jésus. 3 fr. 50.

La Vie internationale, revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, Bruxelles, Union des Associations internationales. In-8°, 120 à 150 p. par fasc. Par an, 25 francs.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Septembre 1912 au 14 Octobre 1912

15 sept. (dim.). — A Vienne, grande procession conduite par le cardinal Van Rossum, légat du pape, et terminant le congrès eucharistique.

— A Saint-Chamond, congrès du Tiers-Ordre franciscain.

— Les troupes du colonel Blondlat repoussent une violente attaque des Zaër.

16 sept. (lun.). — Le président de la République, accompagné de M. Poincaré, président du conseil, quitte Rambouillet pour se rendre aux grandes manœuvres.

— Moulaï-Hafid quitte Marseille à destination de Gibraltar, à bord du paquebot *Mongolia.*

— A Chemnitz, première grande séance du congrès socialiste allemand.

— Echange de télégrammes, à l'occasion du congrès eucharistique de Vienne, entre l'empereur François-Joseph et le pape Pie X.

17 sept. (mar.). — Ouverture du Parlement hollandais. La reine prononce le discours du trône.

— Le président de la République se rend sur le terrain des grandes manœuvres à Saint-Maure (Indre-et-Loire). Il offre un déjeuner aux généraux, aux chefs de corps, aux missions étrangères. Toasts du président de la République, du grand-duc Nicolas, du général danois Tuxen, doyen des officiers étrangers.

— A Budapest, la rentrée de la Chambre hongroise s'accomplit au milieu du plus violent désordre. La police expulse les manifestants.

— Le général Reisoli repousse devant Derna une attaque des troupes turco-arabes.

18 sept. (mer.). — Nouveaux désordres à la Chambre hongroise. Quarante-quatre députés sont exclus pour 30 jours de la Chambre. Dans la soirée, 3.000 ouvriers manifestent en faveur du suffrage universel.

— Fin des manœuvres de l'Ouest. Le général Joffre, directeur des manœuvres, adresse aux troupes un ordre du jour de satisfaction.

— Le grand-duc Nicolas et la grande-duchesse Anastasie rentrent à Paris.

— Fin des grandes manœuvres anglaises.

19 sept. (jeu.). — Première représentation, au théâtre Réjane : *les Yeux ouverts*, pièce en trois actes, de M. Camille Oudinot. *La Princesse et le Porcher*, fantaisie rimée, en deux tableaux, tirée d'un conte d'Andersen, par M[me] Jacques Terni ; musique de M. Henri Février.

— Les Malissores (confédération d'Albanais catholiques) attaquent la garnison turque de Scutari d'Albanie et sont repoussés. Quelques groupes de Malissores se réfugient en territoire monténégrin.

20 sept. (ven.). — M. Sazonof, ministre des affaires étrangères russe, arrive à Londres.

— Première représentation, au théâtre Impérial, *Son vice*, un acte, de M. Léon Xanrof ; *la Petite Jasmin*, comédie en trois actes, de MM. Willy et Georges Docquois ; *Salomé la Danseuse*, un acte, de M. André Avèze, musique de M. Edouard Mathé.

— A Tonzi, combat entre les Turcs et les Malissores. La Porte fait demander des explications au Monténégro.

— En Tripolitaine, le général italien Ragni s'empare de l'oasis de Zanzour.

21 sept. (sam.). — Le général Lyautey arrive à Rabat sur le *Du Chayla.*

— Au Foreign Office, entretien de M. Sazonof avec sir Edward Grey.

— 350 Crétois débarquent dans l'île de Samos, à Marathokampos, dans le dessein de soulever l'île. Le D[r] Sophoulis est le chef de l'expédition.

— Débuts d'un typhon qui ravage pendant plusieurs jours la région de Tokio.

22 sept. (dim.). — M. R. Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères, offre un déjeuner en l'honneur du grand-duc Nicolas et de la grande-duchesse Stéphanie, qui, le soir, offrent un dîner en l'honneur des membres du gouvernement.

— Mort, à Neuilly, de l'auteur dramatique Léon Gandillot.

— A Toulouse, première séance du congrès international du froid.

23 sept. (lun.). — Le grand-duc Nicolas se rend de Paris à Nancy. Il assiste, avec le ministre de la guerre, sur le plateau de Malzéville, au défilé des troupes du 20[e] corps et à la revue passée par le général Gœtschy.

— Mort à Madrid de l'infante Marie-Thérèse, sœur unique du roi d'Espagne.

— Mort, à Badenweiller, du baron Marschall de Bieberstein, récemment nommé ambassadeur d'Allemagne à Londres.

— Ouverture, à Genève, du congrès universel de la Paix.

— Arrivée à Balmoral de M. Sazonof et de sir Edward Grey.

24 sept. (mar.). — L'empereur François-Joseph reçoit les Délégations hongroise et autrichienne.

— Le grand-duc Nicolas et le ministre de la guerre, accompagnés des généraux Joffre et Gœtschy, visitent les forts de la frontière de l'Est.

— A Vienne, devant la commission pour les affaires étrangères de la Délégation hongroise, le comte Berchtold fait un exposé très applaudi de la politique extérieure.

— A Samos, les révolutionnaires crétois attaquent Vathy, défendu par les troupes turques.

25 sept. (mer.). — Le président de la République se rend de Rambouillet à Paris pour recevoir à l'Elysée le grand-duc Nicolas. Dans l'après-midi, le grand-duc et la grande-duchesse quittent Paris à destination de Saint-Pétersbourg.

26 sept. (jeu.). — Le cuirassé *Henri-IV* reçoit à Bizerte l'ordre de partir pour la Crète comme stationnaire, en remplacement du croiseur *Bruix,* qui ralliera Bizerte.

27 sept. (ven.). — M. Delcassé arrive à Toulon.

— A la commission des affaires étrangères de la Délégation autrichienne, le comte Berchtold donne, pour préciser sa démarche auprès des puissances, de nouvelles explications, qui sont approuvées.

28 sept. (sam.). — A La Seyne, en présence du ministre de la marine, lancement du cuirassé *Paris.*

— M. Sazonof quitte Balmoral pour Londres.

— L'ambassadeur russe à Constantinople, M. Tcharykof, s'inspirant des conversations qui ont eu lieu en Angleterre entre M. Sazonof et sir E. Grey, conseille à Noradounghian effendi, ministre des affaires étrangères turc, de hâter les réformes projetées en Macédoine.

— A Belfast, dans l'Ulster Hall, grande manifestation contre le Home rule.

29 sept. (dim.). — A l'inauguration d'un groupe scolaire à Beuvraignes (Somme), M. Klotz, ministre des finances, prononce un discours politique. — A Libourne, M. Steeg, ministre de l'intérieur, prend la parole à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Bernard Roudier, député de Libourne.

— Le bruit se confirme que la Bulgarie et la Serbie ont décidé d'envoyer une note commune à la Turquie, demandant l'autonomie de la Macédoine. Une grande surexcitation règne à Sofia.

— Le roi Georges de Grèce quitte Copenhague pour regagner Athènes.

— Arrivée à Ouchy du diplomate turc Rechid-Pacha.

30 sept. (lun.). — A Sofia est proclamé l'ordre de mobilisation générale pour la Bulgarie.

— En Espagne, la grève générale des cheminots est déclarée.

— Le général Lyautey arrive à Marakech.

1[er] oct. (mar.). — A Belgrade, l'*Officiel* publie l'oukase de mobilisation générale de l'armée serbe et le décret de convocation de la Skoupchtina pour le 4 octobre. — A Constantinople, le ministre de Serbie informe verbalement Noradounghian que son gouvernement demande avant mercredi les explications de la Porte au sujet des manœuvres d'Andrinople et la saisie des munitions serbes à Uskub.

— Le gouvernement grec ordonne la mobilisation des troupes grecques. Le roi de Grèce, en route vers Athènes, arrive à Vienne.

— A Constantinople, un iradé ordonne la mobilisation immédiate de la plus grande partie de l'armée turque. — Pour assurer le transport des troupes, le gouvernement turc réquisitionne tous les moyens de transport, notamment plus de 50 vapeurs grecs qui sont dans la mer Noire.

— Les bruits de guerre provoquent une panique à la Bourse de Berlin.

2 oct. (mer.). — La Bulgarie, la Grèce, la Serbie, le Monténégro, présentent conjointement un ultimatum à la Turquie pour demander des réformes.

— A Cettigné, l'*Officiel* publie un décret de mobilisation de l'armée monténégrine.

— A Vienne, entrevue entre le roi Georges de Grèce et l'empereur François-Joseph.

— Les bruits de guerre provoquent à la Bourse de Saint-Pétersbourg une baisse considérable.

— Arrivée de M. Sazonof à Paris.

— Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de Constantinople confèrent successivement avec le ministre des affaires étrangères Noradounghian effendi, puis avec Kiamil pacha.

3 oct. (jeu.). — Le sous-marin anglais *B-2* est coupé en deux par le transatlantique allemand *America*, dans les eaux de Douvres.

— M. Sazonof est reçu à déjeuner à Rambouillet par le président de la République. — Entretien de MM. Fallières, Poincarré et Sazonof, au sujet de la situation dans les Balkans.

— Première représentation, au Vaudeville ; *la Prise de Berg-op-Zoom*, comédie en 4 actes, de Sacha Guitry.

— Nazim pacha, ministre turc de la guerre, est nommé généralissime.

4 oct. (ven.). — M. Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères, charge nos ambassadeurs auprès des grandes puissances de leur signaler l'urgence d'une action collective à Constantinople, tandis que la Russie et l'Autriche agiront dans le même sens pacifique auprès des cours balkaniques.

— Le ministère roumain donne sa démission.

— A Belgrade, session extraordinaire de la Skoupchtina.

5 oct. (sam.). — M. Poincaré a, au quai d'Orsay, un long entretien avec M. Sazonof. Les ministres de Bulgarie, de Grèce, de Serbie, sont successivement convoqués.

— A Sofia, session extraordinaire du Sobranié.

— La proposition d'intervention commune, soumise aux puissances par M. Poincaré, en accord avec M. Sazonof, reçoit l'adhésion de l'Allemagne et est communiquée à Londres, à Rome, à Vienne.

6 oct. (dim.). — M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, prononce, à Savenay, un discours sur les devoirs des instituteurs.

— Nouvel entretien de M. Poincaré avec M. Sazonof pour examiner les modifications proposées par l'Autriche au projet d'intervention.

— Le roi de Grèce arrive à Venise et s'embarque à bord de l'*Amphitrite*, à destination d'Athènes.

— A Constantinople, les ambassadeurs de France, de Russie et d'Autriche-Hongrie font une démarche auprès de Noradounghian effendi, ministre des affaires étrangères.

— Le Sobranié bulgare vote par acclamation tous les projets de loi relatifs à la mobilisation.

— Réchid-Pacha, revenant d'Ouchy, arrive à Vienne et part pour Costantza.

— Mort à Lucerne de M. Aug. Beernaert, ancien président du conseil des ministres belge.

— Le général Lyautey passe en revue les troupes de Marakech.

— Retour à Londres de sir Edward Grey. Il a un entretien avec M. Cambon, ambassadeur de France, et le comte de Benckendorf, ambassadeur de Russie.

— Sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, apporte à M. Poincaré la réponse du gouvernement anglais, qui accepte la formule française en ce qui concerne la réalisation des réformes en Turquie.

7 oct. (lun.). — Nouvel entretien de M. Sazonof avec M. Poincaré. Il part à 1 h. 45 pour Berlin.

— Fin de la grève des cheminots espagnols.

— La Porte notifie à ses ambassadeurs près les grandes puissances à Paris, à Londres, à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, sa décision d'appliquer les réformes élaborées en 1880 pour les provinces de la Turquie d'Europe.

— Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, répondant à M. Bonar Law, chef du parti unioniste, met la Chambre des communes au courant de la situation politique dans les Balkans.

8 oct. (mar.). — A Sofia, Belgrade, Athènes, les ministres d'Autriche-Hongrie et de Russie font au nom des puissances une démarche auprès des gouvernements bulgare, serbe et grec, pour demander le maintien de la paix et affirmer que les puissances désirent prendre en main la réalisation des réformes en Turquie.

— Le gouvernement monténégrin déclare la guerre à la Turquie. Le chargé d'affaires du Monténégro, M. Plamenatz, quitte Constantinople. Les hostilités commencent aussitôt. Le roi Nicolas part pour Podgoritza.

— M. Sazonof, arrivé à Berlin, confère avec divers diplomates. Il part dans la soirée pour Saint-Pétersbourg.

— A Constantinople, le conseil des ministres désigne Rechid-Pacha et Assim-Bey pour signer les préliminaires de la paix italo-turque.

— Ouverture au Reichstag de la conférence diplomatique internationale des expositions universelles.

9 oct. (mer.). — A l'ambassade de France à Constantinople, longue conférence des représentants de France, de Russie, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et d'Allemagne.

— La Porte adresse aux puissances une circulaire déclarant que la Turquie, laissant à ses adversaires la responsabilité de la guerre, défendra ses droits par tous les moyens.

— Le roi de Grèce revient à Athènes. Il est acclamé par la foule.

10 oct. (jeu.). — Proclamation du roi de Monténégro à ses sujets, qu'il convie à secourir leurs frères opprimés de l'Empire turc (Vieux-Serbes, Malissores, etc.).

— Nouvelle démarche des ambassadeurs des cinq grandes puissances auprès de la Porte. Le gouvernement turc se déclare prêt à exécuter les réformes annoncées, mais demande au préalable la démobilisation des Etats balkaniques. Le soir, une note des puissances est remise au ministre des affaires étrangères Noradounghian effendi : les puissances demandent à discuter avec la Turquie les réformes à accomplir.

— Première représentation, au théâtre Fémina : *l'Enjôleuse*, comédie en 3 actes, de MM. Xavier Leroux et Maurice Sergine.

11 oct. (ven.). — Un iradé du sultan ordonne la mobilisation de la flotte.

— Le malaise diplomatique provoque à la Bourse de Paris une véritable panique.

12 oct. (sam.). — Une proclamation du Sultan est adressée à l'armée.

— On craint une rupture dans les négociations italo-turques d'Ouchy. A la suite d'une intervention de la France, l'Italie accorde aux plénipotentiaires turcs un dernier délai de trois jours.

— L'armée monténégrine du Nord, commandée par le général Voukotich, s'empare de la ville de Bielopolié en Vieille-Serbie.

13 oct. (dim.). — Les ministres des affaires étrangères des Etats de la ligue balkanique remettent aux représentants de l'Autriche-Hongrie et de la Russie la réponse de leur gouvernement à la démarche faite dans les capitales balkaniques au nom des grandes puissances. Leur note revendique, entre autres mesures : l'autonomie administrative des provinces de la Turquie d'Europe avec des gouverneurs chrétiens et l'institution d'assemblées provinciales électives. La Bulgarie, la Serbie, la Grèce exposent les mêmes *desiderata* dans un ultimatum adressé aux représentants de la Turquie, qu'elles mettent en demeure d'exécuter les réformes dans un délai de six mois.

14 oct. (lun.). — Les troupes turques, sans déclaration de guerre, franchissent la frontière serbe, en face de Vranja.

— Le gouvernement ottoman remet à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, doyen du corps diplomatique à Constantinople, sa réponse à la note diplomatique des grandes puissances (remise le 10), relativement à l'administration des vilayets de la Turquie d'Europe.

— Capitulation de la ville turque de Tonzi.

— Les députés crétois sont admis pour la première fois aux séances du Parlement hellène. M. Vénizelos lit le décret de mobilisation et est acclamé par la Chambre.

— A Milwaukee (Etats-Unis), M. Roosevelt, en tournée de campagne présidentielle, est blessé d'un coup de feu, par un nommé Johann Schrank.

— Première représentation au théâtre Antoine : *une Affaire d'or*, comédie en 3 actes, de M. Marcel Gerbidon.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

D. G., *Huy*. — La biographie de Romain Rolland a toujours figuré, dès le début, au *Nouveau Larousse illustré*. Quant à *Jean-Christophe*, nous en parlerons sans doute quand ce roman sera complètement terminé.

H. D., *Paris*. — Il n'y a aucune faute, si l'on vous dit : « Je n'aime pas la tarte à la crème », à répondre : « Ni moi non plus. » On dira plus souvent : « Moi non plus », parce que c'est plus bref ; mais les deux tournures sont aussi correctes l'une que l'autre.

J. L., *Gap*. — Les œuvres d'A. de Musset ont été tellement popularisées par des éditions à bon marché — surtout depuis qu'elles sont dans le domaine public — que vous voudrez bien nous excuser de ne pas reproduire ici des poésies que vous pouvez trouver facilement.

G. A., *La Ferté-Saint-Aubin*. — 1° Le mot *actuaire* désigne aujourd'hui celui qui s'occupe de l'application des mathématiques aux assurances sur la vie et aux questions financières. — 2° Vous trouverez aux tableaux *monnaies* de tous nos dictionnaires encyclopédiques le nom des monnaies étrangères et leur équivalence en francs.

B. A., *Hambluzin-et-Benotteruux*. — C'est au P. Sirmond qu'on a attribué ces vers latins, faits pour plaire aux buveurs :

Si bene commemini, causæ sunt quinque bibendi :
Hospitis adventus, præsens sitis atque futura,
Et vini bonitas, et quælibet altera causa.

« Si je me rappelle bien, il y a cinq raisons pour boire : l'arrivée d'un hôte, la soif actuelle et la soif future, et la bonté du vin,... et tout autre motif. »

B. B., *Paris*. — Nous avons précisément voulu varier autant que possible l'aspect de ces frontispices, et c'est pourquoi chaque année, jusqu'ici, l'exécution en a été confiée à un artiste différent. Le dessinateur est chargé de la série complète des douze mois ; mais il a toute latitude de modifier l'arrangement et le style de ses compositions au gré de son talent... qui peut fort bien, au reste, n'être pas également apprécié par tous les lecteurs.

B. L., *Versailles*. — C'est l'imprimeur Geoffroy Tory qui, vers 1533, introduisit en France l'usage de la cédille, déjà employée en Espagne et en Italie, pour distinguer le *c* sifflant du c qui a la valeur du *k*. Mais, comme on n'inventa point un signe du même genre propre à distinguer pour le *g* le son *j* du son *gu*, on eut l'idée d'intercaler, entre *g* et les voyelles *a*, o, *u*, la lettre *e*.

E. G., *Paris*. — *L'Académie internationale des auteurs, maîtres et professeurs de danse, tenue et maintien*, a décidé, lors de sa dernière réunion, qu'une consultation internationale des maîtres chorégraphes serait faite, en vue d'établir la liste des bonnes et mauvaises danses à inscrire ou à exclure des programmes des soirées et bals mondains. 2.767 professeurs de tous pays ont répondu à l'appel. Voici les demandes adressées aux votants et le résultat officiel de ce plébiscite chorégraphique :

La première question :

« Quelles sont les bonnes danses à adopter, en les prenant dans les danses classiques anciennes et nouvelles ? » a produit le vote suivant :

Boston Américain à 3 temps	2 530	voix
Valse	2 401	»
Two-Steps à 6/8	2 311	»
Triple Boston Mondain à 3 temps, lent	2 253	»
Scherlockinette à 2/4	2 137	»
Pas des Aviateurs	1 998	»
Double Boston	1 940	»
Polka	1 806	»
Mazurka	1 788	»
Scottish	1 601	»
Pas de quatre	1 600	»
Berline	1 581	»
Pas des Patineurs	1 520	»

Les quadrilles des Lanciers, Américain, Croisé, Danseurs Parisiens, Variétés et Lanciers-valsés viennent ensuite avec 1 200 à 1 500 voix.

A la deuxième question :

« Quelles sont les mauvaises danses ? » la majorité des réponses (2.711 sur 2.767) stipulent qu'il faut exclure toute danse n'ayant pas un caractère correct, et tenant plus de l'épilepsie que de la grâce et de la souplesse.

A la troisième question :

Quelles sont vos danses préférées ? » voici celles qui ont obtenu le maximum de voix :

Le *Pas François Ier* par couple,
La *Gavotte* à deux et quatre couples,
Le *Menuet* » » »,
La *Pavane* » » ».

J. K., *Dax*. — Le mot *choucroute* est un cas curieux de déformation populaire en vertu d'une fausse étymologie. Il vient de l'allemand *sauerkraut* (de *sauer*, aigre, et *kraut*, chou). L'instinct populaire, en déformant deux mots allemands, les a remplacés par deux mots français qui avaient un son voisin, *chou* et *croute* : d'où ce résultat bizarre que l'idée de *chou*, qui se trouvait étymologiquement dans le second mot, se trouve ainsi transportée dans le premier.

C. G., *Nice*. — Pourquoi écrit-on *abattoir* et *abatis*, *abatteur* et *abatage*, *charrette* et *chariot*, *courrier* et *coureur*, *résonner* et *résonance*, *grelotter* et *dorloter*, *siffler* et *persifler*, *souffler* et *boursoufler*, *honneur* et *honorable*, *patronner* et *patronage*, *tonner* et *détoner*, *trappe* et *attraper*, *colonne* et *colonel*, *imbécillité* et *imbécile*, etc. Ce sont de simples irrégularités orthographiques, que seraient assez volontiers disposés à voir corriger même les plus déterminés adversaires d'une réforme générale de l'orthographe.

L. M., *Salon*. — L'an 47 av. J.-C. fut l'année de la confusion ; c'est donc en 46 que fut appliquée la réforme. La première année bissextile fut-elle prise en 46 ou en 43, toute la question est là. Or, la correction d'Auguste fut ordonnée l'an 8 av. J.-C. Comme il y avait eu, dans l'intervalle, douze intercalations, il est facile de vérifier que la suite des années bissextiles fut 43, 40, 37, etc., c'est-à-dire les 3e, 6e, 9e, etc., ainsi que l'indique l'Annuaire du bureau des longitudes, et non 46, 43, etc., ce qui nous donnerait treize intercalations. — Votre lettre du 13 est fort juste ; merci.

R. I., *Marseille*. — Remarquez qu'en italien *assai* veut dire le plus souvent *beaucoup*, *très*, et qu'en le rendant par *assez*, vous faites ici un contresens. En traduisant une langue étrangère, il faut parfois se méfier des mots qui, d'une langue à l'autre, se ressemblent, et qui en fait ne se traduisent pas du tout l'un par l'autre. C'est ainsi que pour s'en tenir à l'italien, langue voisine de la nôtre : *digiunare* = jeûner (et non déjeuner) ; *fattore* = fermier (et non facteur) ; *andare in villa* = aller à la campagne (et non à la ville) ; *lontano* = loin (et non longtemps) ; *poltrone* = paresseux (et non poltron). Il y aurait assurément inconvénient à traduire par truffe *truffa* (tromperie), par cornichon *cornicione* (grande corniche), par ortolan *ortolano*, lorsqu'il veut dire jardinier.

P. R. *Bordeaux*. — Nous avons parlé des explorations polaires au tome Ier du *Larousse Mensuel* (pages, 28, 508, 719), puis au tome II (page 152). Si l'abondance des articles nous oblige parfois à différer la publication de certaines études importantes, nos lecteurs, somme toute, n'y perdent rien ; car, revues plusieurs fois, ces études profitent, en fin de compte, d'une documentation beaucoup plus complète. Nous examinerons, d'autre part, l'idée que vous nous soumettez, mais sans cependant rien vous promettre à ce sujet, car nous avons déjà en vue de nombreux projets à exécuter dans l'ordre d'idées qui vous intéresse. Très sensibles à vos éloges, nous vous remercions sincèrement de l'intérêt que vous portez à notre publication.

L. O., *Aubervilliers*. — Il s'agit apparemment du fameux *Sonnet des voyelles*, écrit vers 1871 par Arthur Rimbaud :

A noir, E blanc, I rouge, U vert, O bleu, voyelles,
Je dirai quelque jour vos naissances latentes.
A, noir corset velu des mouches éclatantes
Qui bombillent autour des puanteurs cruelles,

Golfe d'ombre ; E, candeur des vapeurs et des tentes,
Lance des glaciers fiers, rois blancs, frissons d'ombelles ;
I, pourpre, sang craché, rire des lèvres belles
Dans la colère ou les ivresses pénitentes ;

U, cycles, vibrements divins des mers virides,
Paix de pâtis semés d'animaux, paix des rides
Que l'alchimie imprime aux grands fronts studieux ;

O, suprême clairon plein de strideurs étranges,
Silences traversés des Mondes et des Anges,
O, l'oméga, rayon violet de Ses Yeux !

Cette pièce fantaisiste eut un rare succès parmi certains poètes ou théoriciens décadents qui, à force de la commenter, en tirèrent tout un système de correspondances symboliques.

P. R., *Paris*. — Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (10 octobre 1912), un des correspondants de cette utile et intéressante revue dit que le mot *vrombissement* n'est pas dans le *Larousse*. Il n'a pas suffisamment cherché. Vous trouverez dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse* les mots *vrombir*, *vrombissant*, *vrombissement*. Nous remarquons, du reste, en lisant certaines questions posées à l'*Intermédiaire*, que ceux qui les ont faites auraient pu, sans déranger leurs obligeants correspondants, en trouver la solution dans nos dictionnaires ; et ceux qui leur répondent les y renvoient justement. C'est ainsi que, dans ce même numéro que nous mentionnons plus haut, l'un d'eux, répondant à une interrogation relative au mot *loess*, cite la définition que donne le *Nouveau Larousse*.

A. L., *Paris*. — Les noms composés formés de la juxtaposition d'un *verbe* et d'un *substantif* forment leurs pluriels suivant les cas de façons assez différentes : 1° Lorsqu'ils se réduisent, par la suppression du trait d'union, à un mot unique, ils suivent la règle générale du pluriel. Ex. : des *portemanteaux*, des *passeports* ; 2° Lorsque, dans le mot composé, les deux parties restent distinctes, le nom varie généralement au pluriel : *une chausse-trape, des chausse-trapes* ; 3° Mais, si le nom désigne un objet singulier par nature, le composé reste invariable au pluriel : *des abat-jour, des casse-tête, des coupe-gorge, des couvre-chef, des gagne-pain, des prie-Dieu, des réveille-matin*, etc. ; 4° Au contraire, si le nom implique par nature une idée de pluralité, il prend un *s*, même quand le nom composé est au singulier : *un couvre-pieds, des couvre-pieds, un* ou *des cure-dents, un* ou *des essuie-mains*.

Il y a là une question d'appréciation assez délicate et qui prête à des divergences d'opinion. C'est ainsi que l'Académie écrit *couvre-pied*, contrairement à 4°.

V. A., *Nantua*. — L'essai de bateaux à fond de verre a a été fait par une Compagnie américaine de navigation. Plusieurs de ces bateaux sont en service à l'heure actuelle, notamment sur les côtes de Californie, où de nombreux touristes les empruntent pour effectuer en mer des promenades au cours desquelles ils peuvent admirer la flore et la faune des petits fonds.

Toutefois, il ne faudrait pas prendre à la lettre cette expression « fond de verre ». En réalité, le dispositif constituant la paroi transparente consiste en deux glaces rectangulaires — assez vastes il est vrai (20 mètres carrés environ), et d'une épaisseur de 2 centimètres — et solidement fixées dans le fond du bateau, à l'avant et à l'arrière de la machine. Elles forment chacune le fond d'un puits dont les parois sont peintes en noir. L'épaisseur du verre assure déjà une résistance assez considérable aux chocs possibles ; mais des dispositifs spéciaux protégent encore extérieurement les parois transparentes et, de plus, une série de panneaux étanches disposés dans les puits permettent d'arrêter rapidement l'invasion de l'eau en cas de rupture du fond.

Dans le même ordre d'idées, nous vous signalerons encore l'essai (assez récent) d'un observatoire sous-marin fait aux îles Hawaï. Un hôtel d'Honolulu possède comme dépendance un pavillon construit au bord de la mer, moitié aérien et moitié sous-marin. Dans la partie immergée (deux étages), deux pièces sont aménagées pour servir d'observatoire. Chacune possède une grande baie vitrée, devant laquelle prennent place les spectateurs désireux de suivre les évolutions des animaux marins que la distribution journalière d'une abondante pâture attire sur place.

J. R., *Marans*. — 1° *La Mer* commencera à paraître fin novembre. Les prospectus, qui seront distribués prochainement, vous renseigneront sur le contenu de l'ouvrage. — 2° Nous publions, dans le présent numéro, un intéressant article zoologique sur les insectes *xylophages*, avec deux planches en couleurs ; 3° Le *Nouveau Larousse* est remis à jour chaque fois qu'on a besoin de le réimprimer, ce qui arrive fréquemment. Il est en outre complété par les actualités du *Larousse Mensuel* ; 4° Nous ne pouvons vous donner ici la bibliographie de Mulsant, qui est fort longue. Vous la trouverez dans Lorenz : *Catalogue de la librairie française*, tomes III, VI, X.

H. R., *Angora*. — Le mot *copyright* est défini au *Nouveau Larousse illustré*. C'est le droit exclusif qu'a un auteur ou son cessionnaire d'imprimer, publier ou vendre un ouvrage littéraire ou artistique pendant un certain laps de temps.

H., *Paris*. — 1° Croyez bien que cette curieuse question ne nous a pas échappé ; mais nous pensons qu'il est prudent d'attendre que le linguiste ait poussé ses recherches plus loin. Que de fois déjà des savants illustres, dont les conclusions ont dû être par la suite abandonnées, ont cru apporter la clef de cette langue mystérieuse ! Remarquez que nous n'affirmons rien ni pour, ni contre la découverte en question. Nous attendons ; voilà tout.

2° Le texte du célèbre fragment de Sapho qui vous intéresse se trouve dans Bergk : *Poetæ lyrici græci*, vol. Ier, 1re éd., Leipzig, 1878, ou dans l'*Anthologia lyrica* (4e éd., par Hiller, 1890) de la Bibliotheca Teubneriana. Il a été imité par Théocrite (II, 104), par Catulle (LI), par Racine (*Phèdre*, acte Ier, sc. 3).

L'interprétation en vers par Boileau se trouve dans sa traduction du *Traité du Sublime* ; celle de Delille, qui reprend souvent les termes de Boileau, mais avec l'intention de se rapprocher davantage de la forme des strophes saphiques, se lit dans le chapitre III du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*. Vous en trouverez une bonne traduction en prose, due à l'helléniste Alfred Croiset, dans le second volume de l'*Histoire de la littérature grecque* par Alfred et Maurice Croiset, ou dans le *Manuel* qu'ils ont extrait de cet ouvrage. Au reste, il y a avantage pour tout le monde à ce que nous reproduisions cette traduction de strophes d'un lyrisme passionné, peinture saisissante de l'amour physique :

« Celui-là me paraît égal aux dieux qui s'assied devant toi, et, de tout près, entend ta voix si douce.

« Ton rire aimable, qui fond mon cœur dans ma poitrine. Dès que mon regard t'aperçoit, la voix me manque ;

« Ma langue se sèche, un feu subtil court sous ma peau, ma vue se trouble et mes oreilles bourdonnent.

« Je ruisselle de sueur ; un tremblement me saisit tout entière ; ma couleur ressemble à celle de l'herbe et je me sens presque mourir ».

R. G., *Boulogne-sur-Mer*. — Si la prononciation de la langue anglaise offre en général à un étranger des difficultés qu'il n'est pas facile de vaincre, ces difficultés se marquent en particulier dans certains noms propres que, justement, l'on a souvent l'occasion de prononcer. On y remarque parfois des divergences déconcertantes entre l'orthographe et la transcription phonétique. C'est ainsi que le nom de *Beauchamp*, d'origine française, se prononce bitch-eumm et que *Cholmondeley* se dit tchoumm-lé. Un certain nombre de localités qui font partie de Londres ou en sont voisines offrent des difficultés spéciales de prononciation. Ainsi *Dulwich* = deul-itch ; *Greenwich* = grinn-itch ; *Harwich* = har-ritch ; *Chiswick* = tchiz-ik ; *Kew* = kiou ; *Woolwich* = oueul-itch. Citons encore parmi les noms de villes, qui sont souvent aussi des noms de familles et de personnages célèbres : *Berwick* = ber-rik ; *Fenwick* = fen-ick ; *Ipswich* = ips-itch ; *Gloucester* = glôs-ter ; *Leicester* = less-ter ; *Norwich* = nor-ritch ; *Worcester* = ououss-tor. La simple lettre *a* offre des difficultés particulières quand, par exemple, on veut prononcer à peu près exactement le nom du leader unioniste Mr *Balfour* = borl-feur, ou celui du lord *Salisbury* = sorlz-beu-ré, ou celui du dramaturge *Shaw* = shor. Mais la diphtongue *au* n'est pas moins ardue dans des noms comme ceux du poète *Chaucer* = tchor-seur, de l'évêque *Laud* = lorde, du cardinal *Vaughan* = vor-no, du duc de *Connaught* = konn-orte.

Sans vouloir nous arrêter à la prononciation anglaise des noms latins, par exemple de *Cæsar* = ci-zeur, de *Darius* = da-raï-euce, d'*Euclid* = iou-klid ou de *Virgil* = veur-djil, apprenons à dire convenablement les noms de l'amiral *Boscawen* = bos-kor-inn ; de lord *Brougham* = broumm, du seigneur *Browning* = braou-nin'gne, du poète *Clough* = kleuff, du dessinateur humoriste *Cruikshank* = krouk-chan'ke, de lord *Curzon* = keur'z'n', du cardinal *Gibbon* = ghib'b'n', du comte *Grosvenor* = grôv-nor, du héros *Ivanhoe* = aï-veunn-hô, du géologue *Lyell* = laï-ell, du duc de *Marlborough* = marl-bro, de lord *Seymour* = si-meur, du poète *Wordsworth* = oueurdz-oueurth, le dernier, mais non le moindre, *the last but not the least*, comme disent nos voisins, ni le moins difficile à prononcer.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 81. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Mon un, sans cesse en mouvement,
Fait exception pour une morte.
Au coin du feu, pour grand'maman,
Près du rouet mon deux *l'on porte.*
De merveille en enchantement
Mon tout, *un mage, vous transporte.*

Quand on parle de mon premier,
On rêve aussitôt d'abondance;
Quand on invoque mon dernier,
Chantent le rythme et la cadence;
On entend parfois mon entier
Des villageois mener la danse.

Du bien mon un *est l'antipode.*
Au pays turc, il est de mode
D'appeler deux *le gros major.*
O jus exquis des grappes d'or
Que le vent andalou caresse!
Douce liqueur enchanteresse!
O mon tout, *nectar si vanté,*
Mets dans mon cœur de la gaîté!

TRIANGLE

PAR PAUL T.

× × × × × × × × × ×
× × × × × × × × ×
× × × × × × × ×
× × × × × × ×
× × × × × ×
× × × × ×
× × × ×
× × ×
× ×
×

Vaillante cité grecque: ancien peuple d'Asie;
Espagnole aux yeux noirs; de Sem un descendant;
Egarement causé par quelque maladie;
Phœbé décapitée; un endroit abondant;
Enlevé, retranché; petit terme qui nie;
Enfin ce que toujours l'on voit à l'occident.

ÉNIGME-SONNET

PAR H. G.

La gente coquette au village
Comme celle de la cité,
Pour ses atours, pour sa beauté,
M'observe toujours, c'est l'usage...

Et qu'importe que son visage
Soit revêche, soit velouté,
C'est lorsqu'elle m'a consulté
Qu'elle taille... pour son corsage.

Je nais au théâtre, aux salons,
J'accroche souvent de grand noms,
Tout étant fille d'un caprice.

Malgré mon inconstante humeur,
Beaucoup, voulant être à hauteur,
Pour moi font plus d'un sacrifice.

ÉCHECS

Problème, par Elhkan.

NOIRS (4)

BLANCS (6)

Mat en deux coups.

CURIOSITÉ GÉOGRAPHIQUE

PAR MARG. C.

Quel est le territoire africain dont le nom s'écrit avec les initiales de sept départements français ou avec les lettres d'un seul?

LOGOGRIPHE

PAR JEAN

Sur mes six pieds, fruit de gourmand,
Sur cinq, fraîcheur légère et vague,
Si, par la droite, l'on m'élague,
Je deviens successivement :
Germe d'où naîtra l'alevin;
De Diavolo l'inséparable;
Des francs, sous la main du comptable;
Le commencement de la fin.

FABLE-EXPRESS

PAR PALABRE

— Docteur, j'ai le dégoût; rien ne fait mon délice;
Sans nul appétit, je deviens.
— Marchez! fatiguez-vous! faites de l'exercice!

MORALITÉ

*** **** ** **** **** *** ******

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'octobre :

RÉBUS N° 79. — Quand le diable est vieux, il se fait ermite (*Caen leude l able Eve yeux île s'œuf haie termite*).

CHARADE, par Jean. — Ministère. Bacon.

VERS PALINDROME :

Mais, élu, Verano n'a revu le Siam.

ENIGME. — Pratique.

DOMINOS GÉOGRAPHIQUES :



LOGOGRIPHE. — Cloche, loche, loch.

MÉTAGRAMME. — Boxe, bore, boue. Bône.

MOTS EN LOSANGE :

S
C E P
D A M A S
C A L I N E R
S E M I R A M I S
P A N A R I S
S E M I S
R I S
S

RÉBUS N° 80. — Patience passe science (*Patience passe scie ance*).

JEU DE LETTRES :

mère	+	L	=	merle
aumône	+	I	=	moineau
sire	+	N	=	serin
muette	+	O	=	mouette
étoiler	+	T	=	roitelet
martine	+	T	=	martinet
gai	+	E	=	geai

DEVINETTES-CALEMBOURS : 1. C'est le peuple *génois*, parce qu'il vivait continuellement dans l'*État de Gênes* (l'état de gêne).

2. C'est le chien, parce que lorsqu'on lui fait une *niche*, il est toujours content.

3. Quinze minutes, parce que c'est l'affaire d'un *cardeur* (quart d'heure).

DAMES :

BLANCS	NOIRS
1 — 48 à 42	1 — 38 à 36
2 — 37 - 32	2 — 9 - 17
3 — 46 - 41	3 — 36 - 47
4 — 35 - 30	4 — 47 - 15
5 — 32 - 28	5 — 22 - 33
6 — 30 - 24	6 — 15 - 29
7 — 34 - 3	7 — 45 - 34
8 — 3 - 11 gagnent	

RÉBUS N° 82. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 70 (Décembre).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

Biraud (Cap.). — *Cours d'artillerie à l'usage des élèves-officiers de réserve.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 2 fr. 50.

Bonnal (Ed.). — *Wellington, général en chef* (1808-1814). T. Ier. Paris, Chapelot. In-8°. 7 fr. 50.

Le François. — *Une réponse française au programme militaire allemand.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 fr. 50.

Rimbaut (L.-C.). — *Le Soldat dans la guerre de demain.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 1 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

Baudin (P.). — *Sur l'art contemporain.* Paris, Fleury. In-8°. 6 francs.

Boussac (J.). — *Etudes paléontologiques sur le nummulitique alpin.* Paris, Béranger. In-4°. 45 francs.

Daubresse (M.). — *La Musique au musée de Saint-Germain en-Laye.* Paris, Fischbacher. In-16. 1 fr. 50.

Gauthier (A.). — *La Grande inscription dédicatoire d'Abydos* (Bibliothèque de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire). Paris, Fontemoing. In 4°. 16 francs.

Golénischeff (W.). — *Le Conte du naufragé*, dans la « Bibliothèque de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire ». Paris, Fontemoing. In-4°. 26 francs.

Jacquot (A.). — *La Lutherie lorraine et française.* Préf. de J. Massenet. Paris, Fischbacher. In-8° jésus. 60 francs.

Kufferath (M.). — *Fidelio, de Beethoven, étude critique et historique.* Paris, Fischbacher. In-16. 6 francs.

Michel (A.) et Migeon (G.). — *Le Musée du Louvre, sculptures et objets d'art*, dans les « Grandes institutions de France ». Paris, Laurens. In-8°. 3 fr. 50.

Prod'homme (J.-G.). — *Ecrits de musiciens* (XVe-XVIIIe s.). Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Reinach (S.). — *Cornélie ou le latin sans pleurs.* Paris, Hachette. Vol. 14×12. 5 francs.

Saint-Sauveur (H.). — *Châteaux de France. Région de la Loire.* Paris, Massin. Album de 40 pl. (32×45). 40 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

Bigoteau (L.) et Bissauge (R.). — *Hygiène et maladies du mouton.* Paris, Asselin et Houzeau. In-8°. 7 francs.

Marchal (P.). — *Rapport sur les travaux accomplis par la mission d'étude de la cochylis et de l'eudémis.* Paris, Béranger. In-8°. 15 francs.

ENSEIGNEMENT

Augé (Claude). — *Cours complet de grammaire : Grammaire enfantine. Livre de l'élève*, 0 fr. 50 ; *Livre du maître*, 1 franc. — *Grammaire, cours élémentaire. Livre de l'élève*, 0 fr. 80 ; *Livre du maître*, 2 francs. — *Grammaire, cours moyen. Livre de l'élève*, 1 fr. 25 ; *Livre du maître*, 3 francs. — *Grammaire, cours supérieur Livre de l'élève*, 1 fr. 75 ; *Livre du maître*, 4 francs. Paris, Librairie Larousse.

Girard (Mme J. et L.). — *Méthode Lagardelle (lecture directe sans syllabation).* Paris, Larousse. In-8°. 0 fr. 60.

Grandmontagne (M. et Mme H.). — *Cours expérimental de physique.* Paris, Larousse. In-8°. 2 fr. 25.

Vuibert (H.). — *Les Anaglyphes géométriques.* Paris, Vuibert. In-8°.

GÉOGRAPHIE

Brunhes (J.). — *La Géographie humaine. Essai de classification positive.* Paris, Alcan. In-8°. 20 francs.

Deschamps (Ph.). — *L'Italie, la patrie des arts, etc. ; les Expositions de Rome-Turin.* Laval, Impr. Barnéoud. In-16.

Serret (F.). — *Voyage en Colombie* (1911-1912). Paris, Dunod et Pinat. In-16. 3 fr. 50.

Voinot (L.). — *Oudjda et l'amolat (Maroc).* Paris, Challamel. In-8°. 6 francs

HISTOIRE

Allard (P.). — *Les Origines du servage en France.* Paris, Lecoffre. In-12. 3 fr. 50.

Batz (Baron de). — *Vers l'échafaud. Germinal, Floréal, Prairial an II.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Blondel (G.). — *Les Embarras de l'Allemagne.* Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Boscq de Beaumont (G. du). — *La Cour des Stuarts à Saint-Germain-en-Laye.* Paris, Emile-Paul. In-12. 5 francs.

Cavaignac (Eug.). — *Histoire de l'antiquité. Athènes.* Paris, Fontemoing. In-8° raisin. 12 francs.

Chuquet (A.). — *Ordres et apostilles de Napoléon (1799-1815).* T. IV et dernier. Paris, Champion. In-8°. 10 francs.

Daudet (E.). — *La Chronique de nos jours, notes et souvenirs pour servir à l'histoire.* Paris. Plon. In-16. 3 fr. 50.

Delaroche-Vernet (A.). — *Une famille pendant la guerre et la Commune.* Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Etat-major de l'armée. — *Historique officiel russe de la guerre russo-japonaise, 1904-1905.* Trad. fr. offic. T. IV (1re partie), *Combats sur le Chao-Ho.* Gr. in-8°. 30 francs.

Galabert (Fr.) et Lassalle (Cl.). — *L'Histoire du midi de la France (fac-similés de documents).* Fasc. 1er de « l'Album de paléographie et de diplomatique ». Paris, Champion. 14 francs.

Hansi (l'Oncle). — *L'Histoire d'Alsace, racontée aux petits enfants d'Alsace et de France.* Paris, Fleury. Album 37×30. 15 francs.

Hauterive (E. de). — *La Police secrète du premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur.* T. II. 1805-1806. Paris, Perrin. In-8°. 15 francs.

Laloy (E.). — *La Solution de trois énigmes : le Masque de fer, Jacques Stuart de la Cloche, l'Abbé Pregnani.* Paris, Le Soudier. In-18. 3 fr. 50.

Laurent (G.). — *Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne.* Paris, Berger-Levrault. In-8° raisin. 7 francs.

Lindenberg (Ch.). — *Charles Ier, roi de Roumanie.* Paris, Le Soudier. In-8°. 5 francs.

Noailles (vicomte de). — *Episodes de la guerre de Trente ans. Le Maréchal de Guébriant, 1602-1653.* Paris, Perrin. In-8°. 7 fr. 50.

Ollivier (E.). — *Le Suicide.* T. XVI de l'*Empire libéral.* Paris, Garnier. In-8°. 6 francs ou in-18, 3 fr. 50.

Pimodan (Cte de). — *Les Fiançailles de madame Royale, fille de Louis XVI et la première année de son séjour à Vienne.* Paris, Plon-Nourrit. In-8°. 3 francs.

Plantet (E.). — *Mouley Ismaël, empereur du Maroc et la princesse de Conti.* Paris, Plon-Nourrit. In-8°. 6 francs.

Rébillot (gl baron). — *Souvenirs de révolutions et de guerre.* Paris, Berger-Levrault. Grand in-8°. 4 francs.

Séris (H.-L.-L.). — *Sceaux depuis trente ans.* Sceaux, Impr. Charaire. In-16, avec illustrations. 3 fr. 50.

Tournyol du Clos (J.). — *Richelieu et le clergé de France.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 9 francs.

Zurlinden (gal). — *Mes souvenirs depuis la guerre (1870-1901).* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

Bergerat (E.). — *Souvenirs d'un enfant de Paris.* 3e vol. *La Vie moderne.* Paris, Fasquelle. 3 fr. 50.

Boettcher (Mme F.). — *La Femme dans le théâtre d'Ibsen.* Paris, Alcan. In-8°. 4 francs.

Caussy (F.). — *Voltaire seigneur de village.* Paris, Hachette. In-18. 3 fr. 50.

Charles-Roux (J.). — *Le Jubilé de Frédéric Mistral. Cinquantenaire de Mireille.* Paris, Lemerre. In-4°, avec 509 illustrations. 50 francs.

Cheffaud (P.-H.). — *George Peele (1558-1596?).* Paris, Alcan. In-8°. 4 francs.

Dugué de la Fauconnerie. — *Souvenirs d'un vieil homme, 1866-1879.* Préf. de Fr. Masson. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Fescourt (H.). — *Souvenirs d'Aimée Tessandier.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Gourmont (Remy de). — *Promenades littéraires. Quatrième série. Souvenirs du symbolisme et autres études.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Hamon (A.). — *Le Molière du XXe siècle : Bernard Shaw.* Paris, Figuière. 3 fr. 50.

Pougin (A.). — *Marietta Alboni*, avec quatre gravures et un fac-similé. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Rocheblave (S.). — *La vie d'un héros. Agrippa d'Aubigné.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Séché (Léon). — *Le Cénacle de Joseph Delorme.* T. Ier. *Victor Hugo et les poètes.* T. II. *Victor Hugo et les artistes.* Paris, « Mercure de France ». 2 vol. In-8°. 7 francs.

Soulié (G.). — *Essai sur la littérature chinoise.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

MÉDECINE

Brunon (Dr R.). — *La Tuberculose pulmonaire. Maladie évitable. Maladie curable.* Paris, Steinheil. 10 francs.

Bulliard (H.). — *La Dépilation diffuse et son traitement bio-kynétique.* Paris, Maloine. In-8°. 7 fr. 50.

Byla (P.) et Delaunoy (R.). — *Les Produits médicinaux.* Paris, Ste d'éditions scientifiques et médicales. In-12. 6 fr. 50.

Chaslin (Dr Ph.). — *Eléments de séméiologie et clinique mentales.* Paris, Asselin et Houzeau. In-8° raisin. 18 francs.

Fregaux (L.). — *Les Préjugés en urologie.* Paris, Maloine. In-18. 2 fr. 50.

Galtier-Boissière (Dr). — *La Femme, conformation, fonctions, maladies et hygiène générales.* Paris, Schleicher. In-8°. 10 francs.

Hartmann (H.). — *Travaux de chirurgie anatomo-clinique.* Quatrième série : *Voies urinaires.* Vol. de 470 p. 16 fr.

Krause (F.). — *Chirurgie du cerveau et de la moelle épinière*, trad. de l'allem. par le Dr J. Bourguet. Paris, Ste d'éditions scientifiques et médicales. 2 vol. Grand in-8°. 65 fr.

Krause (R.). — *Cours d'histologie normale*, adaptée par le Dr Rémy Collin. Paris, Société d'éditions scientifiques et médicales. In-8°. 30 francs.

Legrain (E.). — *Traité clinique des fièvres des pays chauds.* Paris, Maloine. In-8°. 22 francs.

Le Roy des Barres (A.). — *Etudes de pathologie chirurgicale exotique.* Paris, Asselin et Houzeau. In-8°. 18 francs.

Robin (A.). — *Traité de thérapeutique pratique.* T. II. Paris, Vigot. In-8° raisin. 20 francs.

Rudaux (P.). — *Clinique et thérapeutique obstétricale du praticien.* Paris, Vigot. In-8°. 8 francs.

RELIGION

Fillion (L.-Cl.). — *Le Nouveau Psautier du Bréviaire romain.* Paris, Lecoffre. In-12. 3 fr. 50.

Strack (H.-L.) — *Talmud Babylonien. Codex Hebraicus Monacensis.* Leyde, A. W. Sythoff. 2 vol. 48×38. 875 francs. Rel. 37 fr. 50 par vol.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

Bordeaux (H.). — *La Petite Mademoiselle*, roman. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Desroches (M.). — *Boules de neige*, études sociales Paris, Lecoffre. In-12. 2 francs.

Foléy (Ch.). — *Pernette en escapade.* Paris, Tallandier. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Gauthier (Judith) et Loti (Pierre). — *La Fille du Ciel*, drame chinois. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Lasserre (P.). — *Le Crime de Biodos*, roman. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Lévy (J.). — *Les Gaietés de la Correctionnelle*, ill. de J. Xaudaro, dans les « Conteursjoyeux ». Paris, Ollendorff.

Maeterlinck (L.). — *Péchés primitifs. Art et folklore.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Margueritte (Paul). — *Les Fabrecé*, roman. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Mistral (Fr.). — *Les Olivades*, poésies inédites. Paris, Lemerre. Petit in-8°.

Moncœur (Evelyne). — *L'Incomparable*, roman, Paris. Grasset. In-18. 3 fr. 50.

Pedrout (R.). — *Marius Pilgrin, idées de province.* Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Rosny aîné (J.-H.). — *Les Rafales*, roman de mœurs bourgeoises. Paris, Plon-Nourrit. 3 fr. 50,

Ryner (Han). — *Les Paraboles cyniques.* Paris, Figuière. 3 fr. 50.

Tokutomi-Kenjiro. — *Plutôt la Mort*, roman japonais, tr. par Olivier-le-Paladin. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Tramar (Csse de). — *A la Conquête du Bonheur.* Paris, Maloine. In-8. 3 fr. 50.

Wells (H.-G.). — *L'Homme invisible*, roman. Paris, Calmann-Lévy. 0 fr. 95.

SCIENCES APPLIQUÉES

Anglès d'Auriac (P.). — *L'Evolution de la sidérurgie française.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 6 francs.

Beltzer (Fr.-J.-G.). — *Industries des poils et fourrures, cheveux et plumes.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 14 francs.

Clauzel (G.). — *Effets gyroscopiques. Gyroscope (théorie simplifiée).* Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 2 fr. 50.

Dollfus (E.-H.). — *Petits modèles d'aéroplanes. Historique. Théorie élémentaire. Constructions et expériences.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 3 francs.

Esnault-Pelterie (R.). — *Quelques renseignements pratiques sur l'aviation.* Librairie aéronautique. 2 vol. 3 francs.

Félix (comt). — *Les Aéroplanes Blériot.* Description technique. Librairie aéronautique. 2 francs.

Frechon (H.). — *Traité théorique et pratique de travaux à l'aiguille.* Paris. In-4°. 3 fr. 50.

Frémont (Ch.). — *Le Clou.* Paris, Dunod et Pinat. In-4°, avec 257 fig. 2 francs.

Guillaume (Ch.-Ed.). — *Les Aciers au nickel et leurs applications à l'horlogerie.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 2 francs.

Lombard (J.) et Masviel. — *Cours de technologie.* T. II. *Bois. Travail mécanique.* In-8°. 5 francs.

Rémy (P). — *Comment on forme un aviateur.* Librairie aéronautique. 22 francs.

Roberjot (P.). — *Travaux pratiques d'électricité industrielle.* T. II. *Machines électriques.* Paris, Dunod et Pinat. In-16. 3 fr. 50.

Roux (U.). — *La grande industrie des acides organiques.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 20 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Arin (F.). — *Le Régime légal des mines dans l'Afrique du Nord* (Tunisie, Algérie, Maroc). Paris, Challamel. In-8°. 6 francs.

Charpentier (Ar.). — *Le Parti radical et radical-socialiste à travers ses congrès* (1901-1911). Paris, Giard et Brière. In-18. 4 francs.

Chélard (R.). — *Ce que doit être la politique française à l'égard de l'Autriche et de la Hongrie.* Paris, Le Soudier. In-16. 1 franc.

Caos-Mayrevielle (G.). — *Traité de l'Assistance hospitalière.* Paris, Berger-Levrault. 3 vol. grand in-8°. 36 fr.

Cussac (A.). — *Les Preuves de la paternité naturelle.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 6 francs.

Guillot (Em.). — *De la responsabilité décennale des constructeurs.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 2 fr. 50.

Guyot (Ch.). — *Cours de droit forestier*, 2e fasc. Paris, In-8° carré. 10 francs.

Icard (Dr). — *Code signalétique international* dans les « Archives d'anthropologie criminelle » publ. sous la direction de A. Lacassagne. Paris, A. Rey et Masson.

Institut colonial intern. de Bruxelles. — *Recueil international de législation commerciale.* T. I. 1911-1912. In-8°. 20 francs.

Lyon-Caen (Ch.), Carpentier (P.) et Daguin (F.). — *Les Lois commerciales de l'Univers.* T. XII. *San Salvador, République Dominicaine et Nicaragua.* Paris, Pichon. In-8°. 43 francs. L'ouvr. compl. 1.800 francs.

Léris (P.). — *Les Dettes comparées des villes de France.* Paris, Alcan. In-8°. 2 francs.

Martin (Et.). — *Histoire financière et économique de l'Angleterre.* Paris, Alcan. In-8°. 20 francs.

Orliac (A.) et Calmettes (E.). — *La Lutte contre le saturnisme.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 6 francs.

Petot (P.). — *Le Défaut « in judicio » dans la procédure romaine.* Paris, Larose et Tenin. In-8°. 6 francs.

Place (J.). — *Code des sociétés civiles et commerciales.* Paris, Larose et Tenin. In-16. 5 francs.

Poidvin (A.). — *Traité-formulaire de la minorité, de la tutelle et des conseils de famille.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 12 francs.

Raffalovich (A.) — *Le Marché financier (1911-1912).* Paris, Alcan. In-8°. 12 francs.

SCIENCES NATURELLES

Grasset (Dr H.). — *Etude historique et critique sur les générations spontanées et l'hétérogénie.* Paris, Champion. In-8°.

Henry (Y.) et Amann (P.). — *Acacias à tanin du Sénégal.* Paris, Challamel. 2 fr. 50.

Marqués (H.) — *La Physique biologique pratique.* Paris, Maloine. In-8. 4 francs.

Millant (Dr R.). — *La Culture du pavot et le commerce de l'opium en Turquie.* Paris, Challamel. In-8°. 2 francs.

DIVERS

Lorenz. — *Catalogue général de la Librairie française.* T. XXII. 2 fasc. (E.-P.). Paris, Jordello. 40 francs.

Marge (P.). — *L'Europe en automobile. Voyages en Dalmatie, Bosnie-Herzégovine et Montenegro.* Paris. Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Royet (Cap.). — *Le Livre de l'Eclaireur. Manuel des Boy scouts français.* Paris, Tallandier. In-12. 2 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Octobre 1912 au 14 Novembre 1912

15 oct. (mar.). — M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, préside, à l'Observatoire, la séance d'ouverture de la Conférence internationale de l'heure.

— Les préliminaires de paix entre l'Italie et la Turquie sont signés à Ouchy.

— Le gouvernement ottoman décide de rompre les relations diplomatiques avec la Bulgarie, la Serbie et la Grèce, et rappelle ses ministres d'Athènes, Belgrade et Sofia. Il en informe les gouvernements des grandes puissances.

16 oct. (mer.). — Le prince Lichnowski est nommé ambassadeur d'Allemagne à Londres, en remplacement du baron Marschall de Bieberstein, décédé.

— Le gouvernement turc, à la suite d'une réclamation des puissances, leur fait savoir qu'il autorisera le départ des vaisseaux grecs retenus dans la mer Noire.

— Le ministre de Turquie à Sofia, Moukbil-bey, quitte cette ville.

— Prise de Bérane par les troupes monténégrines.

— Vif combat sur la frontière serbe, à Propolatz.

— Chems-Eddine est nommé représentant du Sultan à Tripoli, avec l'agrément de l'Italie.

— Sous la présidence de M. Fallières, inauguration du nouveau palais de la Cour des comptes, rue Cambon.

17 oct. (jeu.). — A Rome, le *Journal officiel* publie le décret plaçant la Tripolitaine sous la souveraineté de l'Italie.

— La Porte remet leurs passeports aux ministres de Serbie et de Bulgarie, et déclare la guerre à ces deux puissances.

18 oct. (ven.). — Les délégués italiens et les délégués ottomans signent définitivement, à Ouchy, le traité italo-turc. Le conseiller fédéral Decoppet leur apporte les félicitations de la Suisse.

— Le roi Pierre de Serbie quitte Belgrade pour rejoindre l'armée à Nisch.

— La légation de Grèce demande au gouvernement français une déclaration de neutralité bienveillante.

— Le gouvernement hellène déclare la guerre à la Turquie.

— Lecture est donnée à la Chambre hellène d'un message du roi Georges de Grèce. M. Coromilas, ministre des affaires étrangères, donne connaissance à l'Assemblée de la déclaration de guerre.

19 oct. (sam.). — L'Angleterre, après la Russie, l'Allemagne et l'Autriche, reconnaît officiellement la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque.

— L'armée bulgare, après avoir franchi la frontière turque, s'empare de Mustafa-Pacha.

20 oct. (dim.). — Le *Journal officiel* publie un décret rappelant la Convention XIII de La Haye en date du 18 octobre 1907, relative aux droits et devoirs des puissances neutres en cas de guerre maritime.

— Le comte Berchtold, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, quitte Vienne pour San-Rossore, où il sera l'hôte du roi d'Italie.

— Le commandant en chef des forces navales grecques dans la mer Ionienne proclame le blocus effectif du littoral ottoman, depuis le port de Goumenitza jusqu'à l'entrée du golfe d'Arta. Un délai de 24 heures est accordé aux navires neutres pour sortir librement des lieux bloqués.

21 oct. (lun.). — Le gouvernement français reconnaît la souveraineté italienne en Libye.

— Les vaisseaux turcs bombardent le port de Kavarna.

— Les correspondants de guerre en Bulgarie sont autorisés à se rendre au quartier général de Stara-Zagora.

— Le comte et la comtesse Berchtold sont reçus à Pise par le marquis di San Giuliano, ministre des affaires étrangères d'Italie.

— Le roi Georges de Grèce reçoit des souverains alliés de Bulgarie, Serbie et Monténégro, des dépêches affirmant l'union des peuples balkaniques.

22 oct. (mar.). — A Tripoli, les consuls d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne et des autres puissances rendent officiellement visite au gouverneur.

— Le *Journal officiel* publie la déclaration de neutralité de la France dans la guerre balkanique.

— Les troupes grecques de débarquement occupent Castro, capitale de Lemnos. Une proclamation de l'amiral Coundouriotis annonce aux habitants l'occupation de l'île.

— La Bulgarie proteste contre le bombardement, sans avertissement préalable, du port de commerce bulgare de Kavarna par les navires turcs.

— Le comte Berchtold est reçu en audience particulière par le roi d'Italie à San-Rossore.

— Première représentation à l'Ambigu : *Cœur de Française*, drame en cinq actes et huit tableaux, de MM. Arthur Bernède et Aristide Bruant.

23 oct. (mer.). — Le général serbe Zivkovitch s'empare de Sienitza et de Novi-Bazar.

24 oct. (jeu.). — Les troupes bulgares prennent Kirk-Kilissé, sur la droite de l'armée turque, et menacent la route de Constantinople.

— Les troupes serbes s'emparent de Kumanovo (sandjak de Novi-Bazar).

25 oct. (ven.). — Arrivée à la Canée de M. Dragoumis, le nouveau gouverneur de Crète.

— Première représentation, à l'Odéon : *Dans l'ombre des statues*, pièce en trois actes, en prose, de M. Georges Duhamel.

26 oct. (sam.). — M. Canalejas annonce officiellement que l'accord est complet entre les négociateurs français et espagnols.

— Prise d'Uskub par les Serbes, commandés par le prince héritier.

— Première représentation à la Comédie-Française : *Bagatelle*, comédie en trois actes, en prose, de M. Paul Hervieu.

27 oct. (dim.). — M. Raymond Poincaré prononce à Nantes un grand discours politique afin d'exposer, à la veille de la rentrée des Chambres, la situation intérieure et extérieure.

— Mort, à Paris, du chirurgien Segond.

— Les Bulgares s'emparent d'Eski-Baba au sud de Kirk-Kilissé.

— Le diadoque, généralissime de l'armée grecque, arrive à Kotchana (Cozani). — Le roi de Grèce est reçu avec enthousiasme à Elassona.

— Première représentation à l'Opéra ; *les Bacchantes*, ballet en deux actes et trois tableaux, d'après Euripide ; poème de MM. Félix Naquet et Alfred Bruneau ; musique de M. Alfred Bruneau.

— Mgr Sevin, évêque de Châlons-sur-Marne, est nommé archevêque de Lyon.

— Mort, à Paris, de l'actrice Judith.

28 oct. (lun.). — M. R. Poincaré et M. Tittoni signent une déclaration par laquelle les gouvernements français et italien confirment leur mutuelle intention de n'apporter réciproquement aucun obstacle à la réalisation de toutes les mesures qu'ils jugeront opportun d'édicter : la France au Maroc, et l'Italie en Libye.

— Mort, à Paris, du graveur Frédéric de Vernon.

— La 3e armée serbe occupe Mitrovitza.

— Les troupes bulgares occupent le défilé de Bunar-Hissar.

— Démission du grand vizir Mahmoud Moukhtar-Pacha. Il est remplacé par Kiamil-Pacha.

— L'état de siège est proclamé à Constantinople.

— Première représentation à l'Opéra-Comique : *la Danseuse de Pompéi*, opéra-ballet en cinq actes et sept tableaux, tiré du roman de Mme Jean Bertheroy, poème de Mme Henri Ferrare et de M. Henri Caïn, musique de M. Jean Nouguès.

29 oct. (mar.). — Kuprulu est occupé par la division serbe du prince Arsène Karageorgevitch.

— L'aéronaute Maurice Bienaimé (passager M. Rumpelmayer), à bord du ballon *Picardie*, atterrit à Riazan, près de Moscou, ayant accompli en 46 heures 2.000 kilomètres (Stuttgart-Riazan). Il gagne ainsi la coupe Gordon-Bennett, sur 19 concurrents.

30 oct. (mer.). — La Chambre hongroise reprend ses séances. Les députés expulsés tentent vainement de pénétrer dans la salle.

— A Constantinople, Kiamil-Pacha constitue son cabinet : les titulaires de la guerre, des affaires étrangères, des finances et du commerce conservent leurs portefeuilles.

— Mort de M. Sherman, vice-président des Etats-Unis.

— Premières représentations, à la Renaissance : *l'Idée de Françoise*, comédie en quatre actes, de M. Paul Gavault. — A Trianon-Lyrique : *Amour Tzigane*, opéra-comique en trois actes, adaptation française de MM. Bénédict et Henry Gauthier-Villars, musique de M. Franz Lehar.

31 oct. (jeu.). — La bataille de Lulé-Burgas se termine, après trois jours de combats (29-31), par la défaite des Turcs, commandés par Nazim-Pacha.

— Prise d'Ipek par les troupes monténégrines du général Vouketich.

— A l'Académie française, double élection du général Lyautey et de M. Emile Boutroux.

— Premières représentations, à l'Ambigu : *Deux heures du matin... quartier Marbeuf*, drame en deux actes, de M. Jean Lorrain et de M. Gustave Coquiot. — *Les invisibles*, tableau dramatique en un acte, de MM. André de Lorde et Alfred Binet.— *Un Client sérieux*, comédie en un acte, de M. Georges Courteline. Causerie de M. Nozière.

— Les Grecs occupent les îles de Samothrace, Thasos, Imbros.

1er nov. (ven). — Le torpilleur grec 12 (lieutenant Votsis) coule le navire turc *Feth-I-Bulend* dans le port de Salonique.

— Les Bulgares occupent Démotica.

— Un projet de médiation du conflit balkanique est remis par M. Poincaré, après un échange de vues entre les gouvernements de la Triple-Entente (France, Angleterre, Russie), à M. de Kiderlen-Wæchter. Il est examiné par les gouvernements de la Triple-Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie). Il a pour objet d'inviter les puissances à s'entendre en vue d'une médiation entre la Turquie et les Etats balkaniques, fondée sur le désintéressement territorial de toutes les grandes puissances.

2 nov. (sam.). — Les troupes serbes du général Yankovitch entrent à Prizrend.

3 nov. (dim.). — L'opinion autrichienne se montre nettement réfractaire à toute déclaration de désintéressement dans la question balkanique.

— La ville de Preveza se rend aux Grecs.

— Les grandes puissances obtiennent l'autorisation de faire entrer chacune un croiseur dans le Bosphore.

— Conclusion d'un accord russo-mongol, aux termes duquel le gouvernement russe prêtera son concours à la Mongolie pour conserver le régime autonome.

4 nov. (lun.). — L'amirauté anglaise fait démentir les bruits relatifs à une prétendue mobilisation navale.

— Le gouvernement ottoman fait auprès du gouvernement français une démarche à l'effet d'obtenir que les puissances interviennent pour arrêter les hostilités et proposer un armistice. M. R. Poincaré décline au nom du gouvernement français cette responsabilité.

— La Porte demande aux grandes puissances d'envoyer chacune un second croiseur dans les Dardanelles, afin d'assurer la sécurité des chrétiens à Constantinople.

— L'Autriche-Hongrie et l'Allemagne répondent au projet de médiation présenté par la France d'accord avec la Russie. Sans vouloir aborder la question du désintéressement territorial, elles déclarent que cette médiation ne saurait être envisagée que si elle était demandée par les deux belligérants.

5 nov. (mar.). — M. Klotz, ministre des finances, soumet au président de la République un rapport concluant à la nomination d'une commission extraparlementaire chargée de rechercher les remèdes à la diminution de la natalité en France.

— A Constantinople, Ahmed Epozi est nommé ministre de la guerre par intérim.

— Les ambassadeurs de la Porte (et en particulier à Paris, Rifaat-Pacha) remettent aux gouvernements des grandes puissances une demande officielle de « médiation collective en vue de la cessation immédiate des hostilités et de la fixation des conditions de la paix ».

— Le Dr Woodrow Wilson, gouverneur de l'Etat de New-Jersey, est élu président des Etats-Unis par 408 voix, contre 104 à M. Roosevelt et 11 à M. Taft.

— Première représentation, au théâtre Sarah-Bernhardt : *la Maison de Temperley*, pièce en cinq actes et sept tableaux de Conan Doyle, adaptation de M. Eugène Gugenheim.

6 nov. (mer.). — En réponse à la demande de médiation de la Turquie, M. Sazonof pose comme condition la garantie que la Porte acceptera la paix élaborée par les puissances.

— L'armée grecque franchit le Vardar.

— Les Bulgares progressent dans la direction de Tchataldja.

— L'escadre grecque occupe Tenedos.

7 nov. (jeu.). — A Saint-Nazaire, lancement du cuirassé *France*, en présence de M. Delcassé, ministre de la marine.

— Arrivée à Constantinople du croiseur français *Léon-Gambetta*.

— Première représentation, à l'Apollo : *le Soldat de chocolat*, opérette en trois actes, d'après Bernard Shaw, adaptation française de M. Pierre Veber, musique de M. Oscar Strauss.

8 nov. (ven.). — La garnison turque de Salonique se rend aux troupes grecques.

— Première représentation, au théâtre des Arts : *le Grand Nom*, pièce en trois actes, de MM. Victor Léon et Léo Feld, adaptation française de M. Pierre Veber.

— Prise de Prilep par les Serbes.

9 nov. (sam.). — Les journaux publient l'Encyclique de Pie X sur les syndicats chrétiens (en date du 24 septembre).

— Mort du sculpteur Théodore Rivière.

— M. Asquith, dans un discours prononcé au banquet du lord-maire, adjure les puissances de ne pas mettre en avant dès maintenant les questions isolées, mais de les réserver pour un règlement général.

— Les Monténégrins occupent Diakovitsa.

— L'armée grecque, commandée par le diadoque, occupe Salonique, en même temps qu'un régiment serbe et une brigade bulgare commandée par le général Todorof.

10 nov. (dim.). — Les forts de Kara-Tepé et Papas-Tepé, qui font partie de la défense d'Andrinople, tombent au pouvoir des Bulgares.

— Un iradé est promulgué à Constantinople, autorisant le passage des Détroits pour un second croiseur par grande puissance, et pour un navire de guerre pour la Roumanie, l'Espagne et la Hollande.

— M. Danef, président du Sobranié bulgare, vient conférer avec le comte Berchtold, à Budapest, au sujet de l'attitude de la Bulgarie et de la Serbie envers l'Autriche-Hongrie.

11 nov. (lun.). — Le ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrado, M. de Ugron, revenu de Vienne, rend visite à M. Pachitch, président du conseil bulgare, auquel il expose les vues de l'Autriche au sujet de la question albanaise.

— A Budapest, l'empereur François-Joseph donne audience à M. Danef, qui ensuite confère avec le comte Berchtold.

— Les troupes bulgares occupent Strumitza et Demir-Hissar.

— Première représentation, au théâtre Réjane : *Un coup de téléphone*, pièce en trois actes et quatre tableaux, de MM. Paul Gavault et Georges Berr.

12 nov. (mar.). — A Madrid, M. Canalejas, président du conseil, est assassiné, à coups de revolver, par l'anarchiste Manuel Pardinas. M. Garcia Prieto est chargé par intérim de la présidence du conseil.

— Le roi de Grèce fait son entrée solennelle à Salonique.

13 nov. (mer.). — On distribue aux membres du Parlement un « Livre Jaune » sur les affaires du Maroc, contenant les documents du 17 septembre 1910 au 12 mars 1912.

— Au banquet du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture (comité Mascuraud), M. R. Poincaré, président du conseil, entouré des ministres, prononce un discours consacré surtout aux affaires extérieures.

— Des négociations sont engagées entre Kiamil-Pacha et M. Popof, premier drogman de la légation de Bulgarie, en vue de la conclusion d'un armistice.

— Première représentation, au théâtre Antoine : *Crédulités*, pièce en trois actes, de M. Louis Bénière.

14 nov. (jeu.). — A Madrid, M. Geoffray, ambassadeur de France, et M. Garcia Prieto, ministre des affaires étrangères, apposent leurs parafes sur le traité franco-espagnol.

— Le comte de Romanones est nommé président du conseil en Espagne, en remplacement de M. Canalejas.

— La démarche de médiation des grandes puissances est faite à Sofia, à Belgrade et à Athènes.

— Mort, à Capoue, du cardinal Capecelatro.

— Première représentation, à l'Athénée : *le Diable ermite*, comédie en quatre actes, de M. Lucien Besnard.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A NOS ABONNÉS. — *Avec le présent numéro se termine la série des frontispices dus à M. Georges Auriol. Le numéro de janvier inaugurera une nouvelle série, exécutée par M. Eugène Grasset.*

M. V. I., *Paris*. — La nouvelle dont vous parlez mérite confirmation. Nous attendrons des renseignements plus précis et plus complets.

A. R., *Cosne*. — Nous prenons bonne note de vos idées, dont quelques-unes doivent être réalisées quelque jour. Nous sommes sensibles à l'intérêt que vous nous portez.

G. C., *Saint-Jean-de-Bonneval*. — Le présent numéro (décembre 1912) contient justement une étude très précise sur le Dénombrement de 1911, qui vient d'être publié.

B. L., *Saumur*. — *L'Histoire contemporaine de la France*, faisant suite à l'*Histoire de France*, paraîtra dans le courant de 1913. La publication de l'*Histoire générale* suivra de près.

E. D., *L'Honor-de-Cos*. — Dans le plus ancien monument de notre littérature, dans *la Chanson de Roland*, nos ancêtres sont désignés par leur nom de Français. L'auteur dit : l'*ost des Franceis* (= l'armée des Français) [v. 49] : *la franceise gent* (= la nation française) [v. 396].

E. W., *Reval*. — 1° C'est évidemment une coquille typographique : il faut écrire *cantonal* ; 2° On dit bien en français : *être de service*, et par suite, et surtout en langage militaire ou administratif : *être de semaine, être de jour, de nuit.*

G. N., *Bruxelles*. — Au lieu de *caractérisé en ce que*, qui n'est guère français, ou de la tournure correcte, mais lourde : « *dont la caractéristique réside en ce que* », ne pourriez-vous dire tout simplement : « *dont le caractère propre* (ou, si vous voulez, *la caractéristique*) *est que*, etc. »?

L. M., *Bourg*. — 1° Veuillez demander cela à votre médecin ; 2° Un ouvrage absolument conforme à vos désirs est en préparation actuellement et viendra prendre sa place dans la collection in-4°, à côté de *l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, la Belgique, la Hollande, la France.*

H. C., *La Crèche*. — Le passage de la *Physiologie du mariage*, de Balzac, auquel vous faites allusion, nous paraît être un mélange de caractères à dessein inintelligible. Rabelais et divers auteurs humoristiques se sont livrés, par plaisanterie et pour dérouter le lecteur, à des facéties de ce genre.

R. L., *Aix*. — Il ne faut pas confondre la divinité marine *Téthys* (Τηθύς), fille d'Ouranos et de Gæa, femme d'Océanos, mère de Nérée et des Océanides, avec sa petite-fille *Thétis* (Θέτις), fille de Nérée et de Doris, femme de Pélée et mère d'Achille. Quand les deux noms sont écrits en grec, ils paraissent beaucoup plus différents que dans leur transcription française.

J. R., *Marans*. — Vous trouverez les biographies des naturalistes Fabricius, Lacordaire, Latreille, soit dans le *Nouveau Larousse illustré*, en 7 volumes, soit dans le *Grand Dictionnaire Larousse*, en 17 volumes. Nous prenons bonne note de votre idée. Nous y avons, du reste, déjà songé.

M. R., *Bâle*. — Permettez-nous de vous dire que vous faites une grave erreur : vous confondez *Michelet*, historien français, avec *Michelet*, philosophe allemand. Les lignes en question sont tirées de *Notes d'un voyage en Italie*, œuvre du philosophe, et non de notre illustre historien.

F. I., *Quimper*. — Charles Nodier (*Contes de la veillée*) rapporte l'histoire de ce bibliomane qui, habitué à toujours porter sur lui quelques bouquins, dit un jour à son tailleur : « Monsieur, cet habit est le dernier que je reçois de vous, si l'on oublie encore une fois de me faire des poches *in-quarto*. »

G. J., *Paris*. — Marietta Alboni est née à Città di Castello, le 6 mars 1826, comme nous le disons dans le dernier numéro du *Larousse Mensuel*. Quand il arrive que, pour des indications de ce genre, nos publications offrent des divergences, ce sont les plus récentes qui ont raison. Profitant de renseignements nouveaux, elles corrigent celles qui ont précédé.

I. S., *Verdun*. — Le *d* qui est dans *poids* est une fantaisie orthographique des humanistes de la Renaissance, due à une fausse étymologie, comme si *poids* venait du latin *pondus*. Le mot vient en réalité du latin *pensum*, qui avait donné successivement et régulièrement *peis, pois.*

A. L., *Vierzon*. — Vous trouverez dans le *Grand Larousse* en dix-sept volumes une courte notice sur le mécanicien et mathématicien Soumille, auteur du *Traité de Trictrac*. Nous n'avons pas de raison actuelle pour revenir sur la biographie de ce personnage très secondaire.

L. O., *Verdun*. — *Le 11 août 1804*, François II a pris le titre d'empereur d'Autriche, et il l'a annoncé à ses peuples par une patente datée du 12 août de la même année ; *le 6 avril 1806*, François II a déposé la couronne impériale d'Allemagne et délié tous les fonctionnaires de l'Empire de leurs devoirs envers lui.

L. G., *Alger*. — La phrase que vous lisez dans cette monographie scientifique, du reste estimable : « *les rapporteurs concluèrent* (sic)... » est un amusant exemple de barbarisme qui montre, en même temps que l'ignorance de la grammaire élémentaire, l'action philologiquement curieuse de l'analogie. Sur l'impératif pluriel *concluez*, ou l'imparfait *je concluais*, etc., on forme un verbe hypothétique *concluer* de la première conjugaison, et on dit *concluèrent* à la 3ᵉ pers. pl. passé déf., au lieu de *conclurent* que demande le verbe de la 4ᵉ conjugaison *conclure*.

D. Y., *Bordeaux*. — « Il faut rire avant d'être heureux, de peur de mourir sans avoir ri. » Cette amère et concise pensée de La Bruyère se trouve dans le IVᵉ chapitre des *Caractères*. (Du Cœur.)

A. H., *Orléans*. — Le couplet connu :

Quelques-uns prirent le cochon
De ce bon saint Antoine,
Et, lui mettant un capuchon,
Ils en firent un moine :
Il n'en coûtait que la façon, etc.,

qui se chante sur l'air dit : *la Faridondaine*, appartient au pot-pourri de Sedaine : *la Tentation de saint Antoine*.

D. I., *Liége*. — Cela est affaire de goût, et le goût de l'un peut bien ne pas être celui de l'autre. Nous présentons, nous exposons, nous expliquons, nous attirons l'attention sur tel ou tel détail qui ne doit pas passer inaperçu ; nous n'imposons pas nos préférences :

Il ne faut jamais dire aux gens :
Ecoutez un bon mot, oyez une merveille ;
Savez-vous si les écoutants
En feront une estime à la vôtre pareille ?

B. F., *Saint-Sébastien*. — Non, pas ainsi. Les abbayes qui jouissaient de droits féodaux étaient ceintes de murailles crénelées, flanquées de tours avec pont-levis, fossés, donjons, etc. ; telles étaient, par exemple, les abbayes de Cluny, de Saint-Rémi de Reims, de Moissac, de la Trinité, à Caen, du Mont-Saint-Michel, etc. On voyait souvent, autour d'un couvent, des métairies, des sortes de villas, de vastes enclos bien cultivés, des granges et des pressoirs qui formaient comme de petites villes, dont l'abbé était le seigneur.

C. H., *Paris*. — Les journaux nous communiquent tous les jours les nouvelles qu'ils reçoivent du théâtre de la guerre. Ils peuvent le lendemain nous donner des nouvelles contraires, suivant les informations qu'ils reçoivent, car il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir exactement ce qui se passe aujourd'hui dans toute la presqu'île des Balkans. Attendons : nous enregistrons l'histoire, et nous ne la connaissons pas encore. Quand nous pourrons lire clairement dans ces événements qui préoccupent tant l'Europe, nous donnerons un compte rendu aussi complet, aussi détaillé que possible.

S. T., *Périgueux*. — Massé fut, au milieu du XVIIIᵉ siècle, le miniaturiste favori du public ; le souvenir de sa vogue se retrouve dans ces vers, adressés au maréchal de Richelieu par Voltaire :

Les traits du Richelieu coquet
Se trouveront en miniature
Dans mille boîtes à portrait
Où Massé mit votre figure.

E. C., *Paris*. — Nous avons donné, au tome Iᵉʳ du *Nouveau Larousse*, p. 30, une analyse très détaillée et complète du traité de Berlin. Nos lecteurs voudront bien s'y reporter. Quant au texte même, il occupe environ 23 pages in-4° du recueil français de « Documents diplomatiques ». Il nous semble bien difficile d'insérer dans le fascicule du *Mensuel* cette « charte pompeuse », comme dit votre journal, au moment même où elle cesse d'être une vérité...

J. B., *Neuilly-l'Evêque*. — Deux érudits ont porté le nom de Brunet : Jacques-Charles Brunet (1780-1867), l'auteur du célèbre *Manuel du libraire*, et Pierre-Gustave Brunet (1807-1896), dit *Philomneste Junior*, le traducteur des *Evangiles apocryphes*, de la *Légende dorée*, etc., et l'auteur de travaux de bibliographie. C'est le premier qui a pris part à la publication des *Mémoires et Correspondances de Mᵐᵉ d'Epinay*, en 1818. (C'est par erreur qu'on a attribué cette publication au second Brunet, en la datant de 1856.) Quant au premier, *Philomneste*, auteur des *Amusements philologiques*, c'est le bibliographe Etienne-Gabriel Peignot (1767-1849).

M. L., *Blois*. — 1° L'article *Dahshour* renvoie non pas à une planche du Dictionnaire, mais à un ouvrage de M. de Morgan : *Fouilles à Dahshour* ; 2° Nous vérifierons l'attribution de cette statue : il se peut en effet qu'elle soit à corriger ; 3° Le mot *guingasson* est un terme dialectal sur lequel nous n'avons aucun renseignement ; 4° Le quatrain est cité d'après le texte adopté par l'auteur du livre que nous analysons : mais vos remarques sont justes. Il est du reste fort difficile, souvent, de savoir le texte exact d'épigrammes qui n'ont eu longtemps qu'une tradition orale, et qui ont été rapportées ensuite différemment par des auteurs divers.

B. B., *Troyes*. — Vous faites sans doute allusion à un personnage d'un des contes d'Alphonse Daudet qui a pour titre : *le Secret de Maître Cornille*, et que vous trouverez dans les *Lettres de mon moulin*. Maître Cornille, comme tous les autres meuniers de la contrée, a été ruiné par l'établissement des minoteries à vapeur. Les blés ne viennent plus à son moulin : mais le moulin marche quand même, pour l'honneur du métier. Il ne broie que des plâtras ; mais nul ne le sait, car maître Cornille écarte de son moulin tous les indiscrets ; et il dit à tout le monde que les affaires vont bien.

P. R., *Bayonne*. — C'est dans une épigramme du moyen âge que l'on trouve cette gradation... sévère sur la légèreté des femmes : « Qu'y a-t-il de plus léger que la plume ? La poussière. Et que la poussière ? Le vent. Et que le vent ? La femme. Et que la femme ? Rien.

Quid pluma levius ? Pulvis. Quid pulvere ? Ventus.
Quid vento ? Mulier. Quid muliere ? Nihil.

On la trouve aussi avec des termes de comparaison un peu différents (la foudre, la fumée), sous cette forme :

Vento quid levius ? Fulmen. Quid fulmine ? Fumus.
Quid fumo ? Mulier. Quid muliere ? Nihil.

H. D., *Nevers*. — La pièce à laquelle vous faites allusion est certainement ce charmant sonnet que Jean Passerat écrivit : *Sur la mort de Thulène, fou du roi*. Le voici, vous le trouverez d'ailleurs dans l'*Anthologie des poètes du XVIᵉ siècle*, que nous allons publier :

SIRE, Thulène est mort ; j'ai vu sa sépulture,
Mais il est presque en vous de le ressusciter.
Faites de son état un poète hériter :
Le poète et le fou sont de même nature,

L'un fuit l'ambition et l'autre n'en a cure ;
Tous deux ne font jamais leur argent profiter ;
Tous deux sont d'une humeur aisée à irriter ;
L'un parle sans penser, et l'autre à l'aventure.

L'un a la tête verte, et l'autre va couvert
D'un joli chaperon fait de jaune et de vert ;
L'un chante des sonnets, l'autre danse aux sonnettes ;

Le plus grand différend qui se trouve entre nous,
C'est qu'on dit que toujours fortune aime les fous,
Et qu'elle est peu souvent favorable aux poètes.

C. M., *Paris*. — Vous trouverez de bons exemples du verbe *guider* avec la préposition *à* devant un *substantif* marquant le but vers lequel on est guidé. Par exemple, Boileau dit correctement (Ép. VI) :

Quel chemin le plus droit *à* la gloire nous *guide*,
Ou la vaste science ou la raison solide ?

Mais, dans la phrase que vous citez ; « veuillez me dire si un intérêt de clientèle *vous a guidé à accepter* cet ordre d'achat à découvert », *guider* sera avantageusement remplacé, à la fois pour le sens, la tournure et l'harmonie, par le verbe *conduire*.

Lᵗ D., *Châlons-sur-Marne*. — 1° Etymologiquement, le mot *république* (*res publica*) désigne la *chose publique*, l'Etat, indépendamment de la forme de gouvernement. Sous l'empire romain, les Latins continuaient à désigner l'Etat par le mot de *respublica*. La même chose est arrivée en France, et les pièces frappées en 1804 portaient d'un côté *République française* et de l'autre *Napoléon empereur* ; 2° Les pièces d'or de 40 francs ont cours ; sans être des raretés, elles deviennent de moins en moins fréquentes ; nous croyons que ces dernières ont été frappées sous le règne de Louis-Philippe ; 3° Dans nos dernières réimpressions du tableau des monnaies, nous l'avons mis au courant des plus récentes modifications.

A. J., *Chalon-sur-Saône*. — Les combinaisons typographiques de lettres ou de syllabes fondues d'un seul bloc constituent ce que l'on a appelé *logotypes* ou *polytypes* correspondant souvent avec les radicaux de la grammaire, et imaginés dans le but d'éviter aux compositeurs la perte de temps qui résulte des mouvements effectués pour « lever » séparément les lettres des multiples cassetins d'une casse ordinaire.

C'est ainsi que l'on avait des logotypes comme *aim* (avec lequel on composait *aimable, aimant, aimer, aimons*, etc.), *disc* (qui donnait *discontinu, discours, discrédit, discret*, etc.).

Mais, malgré les efforts des propagateurs du système et les nombreux essais tentés depuis la fin du XVIIIᵉ siècle, tant à l'étranger qu'en France, il n'a pas été adopté.

L. M., *Caen*. — Oui, certes, nous avons bien dit que : *compendieusement* signifie *brièvement, succinctement*. Aurions-nous donc encouru ainsi les critiques formulées par le « journal du matin » dont parle M. Emile Faguet, en l'approuvant, dans l'article de *Comœdia* du 23 septembre dernier que vous nous avez envoyé ? Mais nous croyons qu'il s'agit là d'une simple inadvertance de cet éminent académicien. Car, dans son propre dictionnaire, l'Académie définit le mot *compendieusement* tout à fait de la même manière que nous. Elle dit que ce mot signifie : *en abrégé*. Et, de plus, elle signale, comme nous, l'erreur commise par beaucoup de personnes qui lui donnent le sens opposé. Or, nous ne pensons pas que M. Emile Faguet, qui connaît sa langue, puisse avoir, vraiment, sur ce point, une opinion contraire à celle de ses collègues.

L. B., *Afrique-Occidentale*. — 1° Nous avons déjà répondu dans la *Petite Correspondance* à une question de ce genre. Vous ne pouvez pas espérer trouver dans une grammaire, si complète soit-elle (même la vénérable *Grammaire des Grammaires* de Girault-Duvivier, revue par Lemaire en 1863, qui comporte deux gros volumes in-8°), les emplois et tournures de tous les verbes, adjectifs, etc., de la langue. Ce sont là des questions non de principe, mais d'usage ; ce sont des faits linguistiques, que seuls les dictionnaires peuvent enregistrer pour chaque mot particulier. — Les commentateurs dont vous parlez et qui annotent les classiques se servent soit de dictionnaires généraux de la langue française, soit de lexiques particuliers des grands écrivains, soit, pour les règles les plus générales, de grammaires historiques.

G. R., *Cambridge*. — C'est une erreur typographique qui a amené le Dictionnaire à donner, à l'article *Alger*, l'année 1527 pour date de la mort de Khaïr eddin Barberousse ; le texte de l'auteur portait 1547.

En réalité, il semble bien que la mort de Barberousse doive être avancée un peu *plus* et placée, comme l'indique l'article *Barberousse*, en 1546, ou peut-être même en 1545. Jusqu'à sa mort, en effet, le célèbre corsaire est demeuré beyler-bey d'Afrique et, même alors qu'il exerçait à Constantinople les fonctions de grand amiral, il n'a cessé de s'occuper de la Régence d'Alger, il a conservé les prérogatives de beyler-bey, il a joué un rôle dans la nomination de ceux qui lui ont succédé au commandement d'Alger. Or, il fait nommer son fils Hassen-Pacha en 1544 et, en 1546, celui-ci reçoit du sultan de Constantinople, Soliman II, le titre de *beyler-bey* qu'avait porté son père jusque-là. Qu'en conclure, sinon que Khaïr eddin Barberousse est mort entre 1544 et 1546 ?

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 83. — Par G. Tricoup.

CHARADES

PAR JEAN

Mon un, simple objet de toilette,
Se place au-dessous de la tête;
Il en est de bas et de hauts,
Il en est de vrais et de faux.
Mon deux, maître de la parole,
Eut Démosthène à son école.
Mon tout : un cirque très ancien,
Puisqu'il date de Vespasien.

La plus grande gloire du monde
Tient en menus mots qu'à la ronde,
Aux fins de votre amusement,
Je vais définir posément.

Un : *le cri d'un enfant rageur;*
Deux : *un fleuve arrosant Crémone;*
Trois : *d'une étoffe la largeur;*
Quatre : *lui, moi, vous.... ou personne.*

Opérez le rassemblement,
Il désignera sûrement
(Voyez la chance vous seconde!)
La plus grande gloire du monde.

CARRÉ PANMAGIQUE

PAR C. CHAPLOT

Avec les 4 premiers nombres impairs employés chacun 4 fois, remplir un carré de 16 cases et obtenir la constante 16 dans les 8 rangées, verticales et horizontales, les 8 diagonales et les 17 compartiments de 4 cases.

Nota. — Dans le carré *magique*, la constante ne se manifeste que dans deux diagonales; dans le carré *panmagique*, si, sans toucher au carré, l'on transporte parallèlement à lui-même un bloc de lignes horizontales ou verticales de l'autre côté du carré, et si l'on répète l'opération, on forme un *réseau* infini et tel que, si l'on applique sur le réseau une grille découvrant un carré de même grandeur que l'original, on trouve toujours un carré magique.

JEU DE LETTRES

PAR MARO. C.

Aux sept mots suivants : ardue, écrans, lieue, matin, nager, raie, Tunis, *ajouter les sept noms des notes de la gamme, à raison d'une note par mot, et obtenir, par le jeu de l'anagramme, sept prénoms.*

MOTS DIAGONAUX

PAR GEORGETTE C.

Disposer en carré les six mots : cancer, houppe, lapins, Orsini, ronger, Vésuve, *de manière à lire dans les deux diagonales le nom d'un département français et celui de son chef-lieu.*

SYLLABES INCONNUES

PAR C. C.

Prends un terme géographique,
Avec l'instrument de musique
Si célèbre au temps des Hébreux;
Une syllabe en avant d'eux
Aussitôt les change en critiques :
L'un pris parmi les Grecs antiques,
L'autre chez nos littérateurs;
Et les syllabes ajoutées,
Côte à côte bien rapportées,
Donnent sous ton habile main
Un romancier contemporain.

RÉBUS N° 84

PAR G. TRICOUP

LOGOGRIPHE

PAR JEAN

De l'organe du goût, cherchez
A changer la première lettre,
Et, sans efforts trop prolongés,
A votre esprit vont apparaître :
Un supplice en Chine usité;
D'une gemme la gaine impure;
Au Malabar, un fruit vanté;
Vase qui tient lieu de fumure.

ÉNIGMES

PAR HILARION DE JOCANDO

Faute en argot d'imprimerie,
Mot de tendresse et de câlinerie,
Bête sauvage errant loin des cités,
Je pique, au bal, les curiosités.

Pierre, je peux compter au nombre des plus belles;
Fleur, je suis la première et règne sur mes sœurs;
Femme, je fus chantée en strophes immortelles;
Qui voit la vie en moi n'y trouve que douceurs.

DAMES

Problème, par L. T. à D.

NOIRS (12 P., 2, D.)

BLANCS (14 P.)

Les blancs jouent et gagnent.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de novembre :

RÉBUS N° 81. — Les vendanges et la chasse au bois et en plaine comptent parmi les plaisirs ravissants de l'automne. (*Les vents dans G la chasse hautbois haie hampe laine comte part Millet plaisirs rave lussant de l'eau tonne*).

CHARADE. — Merlin. Cornemuse. Malaga.

TRIANGLE :

L A C E D E M O N E
A M A L E C I T E
C A T A L A N E
E L A M I T E
D E L I R E
E C A T E
M I N E
O T E
N E
E

ENIGME-SONNET. — La modo.

ÉCHECS

Coup initial : T — 8 FR. Mat au 2e coup, selon la réponse des Noirs, par C*... ou D*...

CURIOSITÉ GÉOGRAPHIQUE :

Corso
Orno
Taro
Euro
Doubs
Oiso
Rhôno

LOGOGRIPHE. — Fraise, frais, frai, fra, fr, f.

FABLE-EXPRESS : Qui veut la *faim* veut les moyens.

RÉBUS N° 82. — La rareté des locaux motive l'élévation des loyers dans la capitale. (*Lard are T d'é locomotive l'élève assis ondée l'oie ié dans l'A capitale*).

RÉBUS N° 85. — Par G. Tricoup.

Les solutions seront données au n° 71 (Janvier).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

Escalle (Lt C.-P.). — *Des Marches dans les armées de Napoléon.* Paris, Chapelot. In-8. 10 francs.

Fabry (cap.). — *Étude sur les opérations de l'Empereur.* Paris, Chapelot. In-8°. 4 francs.

Guignard (Alf.). — *Troupes noires. Premières cartouches.* Paris, Fayard. In-18. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

Alexandre (Arsène). — *La Collection Henri Rouart.* Paris, Goupil. In-8° (28,5 × 22,5). 100 fr., sur japon 200 francs.

Cochin (Cl.). — *La Chapelle funéraire des Arnauld à Saint-Merri de Paris et le tombeau du marquis de Pomponne.* Paris, Champion.

Dayot (A.). — *Histoire générale de la peinture,* sous la direct. de A. Dayot. T. Ier par C. Mauclair, L. Mæterlinck, L. Bénédite, L. Rosenthal. Paris, l'Art et les Artistes. Grand in-8. 25 francs.

Gleizes (A.) et Metzinger (J.). — *Du Cubisme.* Paris, Figuière. In 4° tellière. 3 fr. 50.

Hautecœur (L.). — *L'Architecture classique à Saint-Pétersbourg.* Paris, Champion. In-16.

Jean (R.). — *L'Art français à Saint-Pétersbourg.* Paris, Goupil. In-8°. 60 francs.

Lacaze-Duthiers (G. de). — *L'Art et la vie. La liberté de la pensée.* Paris, Alcan. In-8°. 10 francs.

Lemaire (L.). — *Autissier miniaturiste.* Lille, Daniel. In-4°, avec 53 similis. 20 francs.

Marmottan (P.). — *Le peintre Louis Boilly, 1761-1845.* Paris, Gateau. In-4°, avec 72 pl. 100 francs.

Moreau-Vauthier. — *La peinture, les divers procédés,* etc. Paris, Hachette. In-16. 10 francs.

Pilon (Ed.). — *J.-B. Greuze, peintre de la femme et de la jeune fille au* XVIIIe *siècle.* Paris, Piazza. F. 19 × 25, sur velin, 20 francs. F. 23 × 30 sur japon. 50 francs.

Pirro (A.) — *Dietrich Buxtehude.* Paris, Fischbacher. In-8°. 15 francs.

Robiquet (J.). — *Gouthière. Sa vie et son œuvre.* Paris, Laurens. In-4°, avec 28 pl. 25 francs.

Stryienski (Cas.). — *La Galerie du régent Philippe, duc d'Orléans.* Paris, Goupil. In-4° raisin (33 × 25) 200 francs, sur japon 400 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

Fau (E.). — *Le Pommier à cidre et les meilleurs fruits du pressoir.* Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

Wauters (P.) et Haentjens (Mme). — *La Laiterie moderne.* Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

GÉOGRAPHIE

Acker (P.). — *Le Beau Jardin, la terre d'Alsace,* etc. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Bernard (A.). — *Le Maroc.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

Clerc-Rampal. — *La Mer.* Paris, Larousse. In-4° (32 × 26) en fasc. hebdomadaires.

Cressaty (Cte). — *L'Égypte d'aujourd'hui.* Paris, Rivière. In-8°. 8 francs.

Dubosq (A.). — *Budapest et les Hongrois.* Paris, Rivière. In-8°. 2 fr. 50.

Janet (Ch.). — *Sur la forme probable de la partie immergée de quelques icebergs.* Limoges. Ducourtieux et Gout. In-12.

Karéiev (N.). — *La densité de la population des différents secteurs de Paris pendant la Révolution.* Tr. Patouillet. Paris, Champion.

Laffitte (L.). — *L'Essor économique de la Lorraine.* Paris, Berger-Levrault. In-4°. 40 francs.

Mégnin (P.). — *Le Chien et ses races,* dans l' « Encyclopédie canine ». T. III. *Les Terriers.* Vincennes, au journal *l'Éleveur.* 5 francs.

Tauxier (L.). — *Le Noir du Soudan, pays mossi et gourounsi.* Paris, Larose. In-8°. 12 francs.

HISTOIRE

Auerbach (B.). — *La France et le Saint-Empire romain germanique.* Paris, Champion. In-16. 15 francs.

Babut (E.-Ch.). — *Saint-Martin de Tours.* Paris, Champion. In-8°. 6 francs.

Bapst (Ed.). — *Les Origines de la guerre de Crimée. La France et la Russie de 1848 à 1854.* Paris, Delagrave. In-8°. 7 fr. 50.

Bloy (L.). — *L'Âme de Napoléon.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Chuquet (A.). — *Quatre généraux de la Révolution : Hoche et Desaix, Kléber et Marceau.* Paris, Fontemoing. In-8°. 7 fr. 50.

Cramer (L.). — *La Seigneurie de Genève et la maison de Savoie (1559-1603).* Paris, Fontemoing. In-8° raisin. 20 fr.

Dunoyer (A.). — *Fouquier-Tinville.* Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

Exstens (M.). — *La Préhistoire à la portée de tous.* Paris, Rivière. 3 fr. 50.

Fabre (J.). — *Sur la vie et principalement sur la mort de Madame Henriette-Anne Stuart, duchesse d'Orléans.* Paris, Champion. In-12. 4 francs.

Fabry (cap.). — *Campagne de 1812.* Paris, Chapelot. In-8° 8 francs.

Faur. — *Vie privée du maréchal de Richelieu.* Paris, Daragon. In-8°. 15 francs.

Hamelle (P.). — *La Querelle des Communes et des lords.* Paris. Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

Hauser (H.). — *Les Sources de l'histoire de France.* Paris, Picard. In-8°. 7 francs.

Lemenestrel (Ch.). — *L'Instruction en France date-t-elle de la Révolution ?* Paris, Champion.

Levasseur (E.). — *Histoire du commerce de la France.* Paris, Rousseau. 2 vol. in-8°. 25 francs.

Mayol de Luppé (Cte de). — *La Captivité de Pie VII d'après des documents inédits.* Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.

Ministère des affaires étrangères. — *Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871.* Paris, Ficker. In-8°. 7 fr. 50.

Mourret (F.). — *L'Église et la Révolution (1775-1823).* T. VII de l'*Histoire générale de l'Église.* Paris, Bloud. In-8°. 7 fr. 50.

Pouteau (le sergent E.). — *De Laval à Dantzig, souvenirs de la guerre de 1870-1871.* Paris, Sevin. In-8°. 5 francs.

Rousset (Lt-cl). — *Trente ans d'histoire, 1871-1900.* Paris, Tallandier. In-4°. 15 francs.

Tschudi (C. de). — *L'Impératrice douloureuse, Elisabeth, impératrice-reine d'Autriche-Hongrie.* Paris. Éditions du temps présent. In-16. 3 fr. 50.

Turquan (J.). — *Les Femmes de l'Émigration.* Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.

Turquan (J.). — *Madame Récamier.* Paris, Tallandier. 6 francs.

Un Témoin. — *Histoire de la guerre italo-turque, 1911-1912.* Paris. Berger-Levrault. In-12. 3 francs.

Vogüé (Mis de). — *Une famille vivaroise, histoires d'autrefois racontées à ses enfants.* Paris, Champion. In-8°. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

Bertrand (L.). — *Gustave Flaubert, avec des fragments inédits.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Deschamps (R.) et Dumesnil (R.). — *Autour de Flaubert.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 7 francs.

Dufay (P.). — *Journaux inédits de Jean Desnoyers et d'Isaac Girard.* Paris, Champion. In-16. 6 francs.

Faguet (E.). — *Rousseau penseur.* Paris, Société franç. d'impr. et de librairie. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Gœthe. — *Lettres choisies, 1765-1832,* tr. par Mlle A. Fanta. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Laigle (M.). — *Le Livre des trois vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire.* Paris, Champion. In-16.

Lesueur (E.). — *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre.* T. II. *Les Œuvres judiciaires.* Paris, Leroux. In-16. 7 francs.

Richepin (J.). — *L'Âme athénienne d'Eschyle à Aristophane.* Paris, Fayard. 3 fr. 50.

Rodocanachi (E.). — *Études et fantaisies historiques.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Sainéan (L.). — *Les Sources de l'argot ancien.* 2 vol. Paris, Champion. In-16.

Thomas (L.). — *Correspondance générale de Chateaubriand.* T. II, Paris, Champion. In-8°. 10 francs.

MÉDECINE

Cabanès (Dr). — *Comment se soignaient nos pères. Remèdes d'autrefois.* Deuxième série. Paris, Maloine. In-8°. 5 francs.

Doyen (E.) et Bouchon (J.). — *Traité de thérapeutique chirurgicale et de technique opératoire.* T. IV. *Opérations sur l'abdomen, les organes génito-urinaires.* Paris, Maloine. In-8. 25 francs.

Grasset (Dr). — *Idées paramédicales et médicosociales.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Hallopeau (P.). — *La désarticulation temporale dans le traitement des tuberculoses du pied.* Paris, Alcan. Grand in-8°. 10 francs.

PHILOSOPHIE

Alexinsky (G.). — *La Russie moderne,* dans la « Bibliothèque de philosophie scientifique ». Trad. Lavadsky. Paris, Flammarion. In-8°. 3 fr. 50.

Bardonnet (L.). — *L'Univers-Organisme (néo-monisme).* T. II. In-8°. 10 francs.

Lapparent (A. de). — *Science et philosophie.* Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

Larguier des Bancels et Simon (Th.). — *L'Année psychologique. Dix-huitième année.* Paris, Masson. In-8°. 15 fr.

Lasserre (P.). — *La Doctrine officielle de l'Université.* Paris, « Mercure de France ». In-8°. 7 fr. 50.

Leclerc du Sablon. — *Les Incertitudes de la Biologie.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Lutoslawski (W.). — *Volonté et liberté,* dans la « Bibliothèque de philosophie contemporaine ». Paris, Alcan. 7 fr. 50.

RELIGION

Bonnet-Maury (G.). — *L'Unité morale des religions.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

Claraz (abbé J.). — *La Faillite des Religions.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Heulhard (A.). — *Le Mensonge chrétien.* Paris, Heulhard. Format de poche. 6 francs.

Houtin (A.). — *Histoire du modernisme catholique.* Paris, chez l'auteur. In-12. 5 francs.

Quentin (Dom), Ubald, etc., *L'Expérience religieuse dans le catholicisme.* Paris, Rivière. In-8°. 5 francs.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

Bailly (Aug.). — *Les Chaînes du Passé,* roman. Paris, Grasset. 3 fr. 50.

Braumr (G.). — *Cyprien Galissart, lauréat du Conservatoire,* roman. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

Carton de Wiart (H.). — *Les Vertus bourgeoises.* Paris, Van Oest. In-8° carré sur hollande, 25 francs.

Cim (Alb.). — *Disparu! Histoire d'un enfant perdu.* Paris, Hachette. In-8°. 5 francs.

Clauzel (R.). — *L'Extase,* roman. Paris, Leclerc. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Courteline (G.). — *Les Linottes,* roman. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Daudet (L.). — *Le Lit de Procuste,* roman. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

Delzons (L.). — *Le Maître des foules,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-8°. 3 fr. 50.

Diraison-Seylor (O.). — *L'Amour en croupe.* Paris, Leclerc. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Foley (Ch.). — *La Dame aux millions,* roman. Paris. Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

Geiger (A.). — *Hors l'honneur.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Hirsch (Ch.-H.). — *Le Sang de Paris,* roman. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Pergaud (L.). — *La Guerre des Boutons.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Place (Sidney). — *Les Fréquentations de Maurice, mœurs de Londres.* Paris, Dorbon. In-18. 3 fr. 50.

Rageot (G.). — *A l'Affut,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Régismanset (Ch.). — *Le Bienfaiteur de la Ville.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Recourt (G.). — *Le Livre de raison d'Élisabeth Renault, 1789-1795,* roman. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Tolstoï (Cte). — *Contes et romans posthumes,* trad. Wyzewa. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

Traz (R. de). — *Les Désirs du cœur,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

Lamoitier (P.). — *Traité théorique et pratique de triage, peignage et filature de la laine peignée.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 25 francs.

Marchis (L.). — *Cours d'aéronautique,* IIIe partie. *La dynamique expérimentale des fluides dans ses rapports avec l'aéronautique et l'hydronautique.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 12 francs.

Sensever et Peralda (Lts). — *Guide pratique d'aviation,* préf. du cel Hirschauer. Paris, Chapelot. In-12. 4 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Bernstein (E.). — *Ferdinand Lassalle le Réformateur social,* tr. par V. Dave. Paris, Rivière. 5 francs.

Bonde (A.). — *Histoire du droit français.* Paris, Jurisprudence générale Dalloz. In-8°. 5 francs.

Bonthoux (V. Ad.). — *L'Évangile socialiste.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 3 francs.

Couillieaux. — *Le programme de la France au Maroc.* Paris, Larose. In-8°. 7 fr. 50.

Fréréjouan du Saint (C.). — *Recueil général des lois et des arrêts, etc. Sixième table décennale.* Paris, Larose. In-4°. 20 francs.

Garriguet (L.). — *L'Évolution actuelle du Socialisme en France.* Paris, Bloud. In-16. 2 fr. 50.

Gomer (A. de). — *L'Obligation morale raisonnée. Ses conditions.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Levat (D.). — *Richesses minérales de Madagascar.* Paris. Dunod et Pinat. In-8°. 15 francs.

Maciejewski (Dr C.). — *La Guerre. Ses causes et les moyens de la prévenir.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 7 fr. 50.

Martini (Al.). — *La Notion du contrat de travail.* Paris, Ed. des Juris-classeurs. 7 fr. 50.

Mélia (Jean). — *Le Triomphe de l'argent.* Paris. Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Muller (A.). — *Nouveau Manuel de typographie.* Paris. Imprimerie des Beaux-Arts. In-16. 6 fr. 50.

Noël (G.). — *Principes d'économie politique et sociale.* Paris, Pédone. Deux vol. in-8°. 20 francs.

Répertoire pratique Dalloz. T. IV. Paris, Jurisprudence générale Dalloz. In-4°. 30 francs.

Sidney et Webb (B.). — *La Lutte préventive contre la misère.* Tr. La Coudraie. Paris, Giard et Brière. In-8°. 8 fr.

Vandervelde (E.). — *La Coopération neutre et la Coopération socialiste.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

SCIENCES NATURELLES

Hue (A.-M.). — *Lichenes morphologice et anatomice.* Paris, Masson. In-4°. 50 francs.

Rinne (F.). — *Étude pratique des roches,* trad. et adapté de l'all. par L. Pervinquière. Paris, Lamarre. In-16. 10 fr.

Schwaeblé (R.). — *La Vie du règne minéral.* Paris, Rousset. In-12. 3 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

Busco (P.). — *L'Évolution de l'astronomie au* XIXe *siècle.* Paris, Larousse. In-8°. 1 fr. 50.

Grandmontagne. — *Cours expérimental de physique.* Paris, Larousse. In-8°. 2 fr. 75.

Guillet (A.). — *Propriétés cinématiques fondamentales des vibrations.* Paris. Gauthier-Villars. In-8°. 16 francs.

Lancien (A.). — *Le Radium, sa genèse, ses propriétés, ses emplois.* Paris, Larousse. In-8°. 1 fr. 50.

DIVERS

Boulenger (J.) et Henriot (E.). — *Animaux de sport.* Paris, Laffite. 6 francs.

Bultingaire (L.). — *Annuaire des antiquaires.* Paris. chez l'auteur, 81, boulevard Richard-Lenoir. In-8°.

Davies (Rév. E. V. L.). — *Chasses aux loups et autres chasses en Basse-Bretagne.* Paris, Lavour. In-16. 3 fr. 50.

Lanson (G.). — *Trois mois d'enseignement aux États-Unis.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Melville (F.-J.). — *Les Premières émissions de timbres de la Grande-Bretagne,* adapté par G. Brunel. Paris, Mendel. In-16.

Rémy. — *Spirites et illusionnistes.* Paris, Leclerc. In-16. 3 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Novembre 1912 au 14 Décembre 1912

15 nov. (ven.). — Les représentants des grandes puissances font à Cettigné une démarche verbale en faveur d'une médiation.

— La Bulgarie se met en rapport avec ses alliés pour examiner la demande d'armistice de la Turquie.

— Le prix Nobel pour la littérature est décerné au dramaturge allemand Gerhart Hauptmann.

— Mort d'Antonius, métropolite de Saint-Pétersbourg, président du Saint-Synode de l'Église orthodoxe.

16 nov. (sam.). — Le choléra fait de grands ravages dans l'armée turque.

— A Belgrade, nouvelle entrevue entre M. Pachitch, président du conseil de Serbie, et M. de Ugron, ministre d'Autriche-Hongrie.

— Occupation de Saint-Jean-de-Méduа par les Monténégrins, commandés par le général Martinovitch.

— Première représentation, aux Variétés : *l'Habit vert*, comédie en quatre actes, de MM. Robert de Flers et Gaston-A. de Caillavet.

17 nov. (dim.). — Sur la ligne de Tchataldja, les Bulgares attaquent la droite turque.

— L'escadre grecque occupe l'île d'Icare.

— Les Serbes font reculer les Turcs qui défendent Monastir.

18 nov. (lun.). — Le comte Berchtold prononce aux Délégations un discours d'un ton modéré, mais où il affirme que l'Autriche ne perd pas de vue ses intérêts.

— Après un combat acharné de quatre jours, les Serbes obligent la ville de Monastir à capituler : 50.000 Turcs, commandés par Zekki-pacha, sont faits prisonniers.

— 2.000 marins appartenant à neuf nations débarquent à Constantinople : entre autres, les marins français du *Léon-Gambetta* et du *Victor-Hugo*.

— Le ministre d'Allemagne et le chargé d'affaires d'Italie à Belgrade viennent déclarer à M. Pachitch que ces puissances appuient les demandes de l'Autriche-Hongrie.

— Au château de Windsor, le nouvel ambassadeur d'Allemagne, prince Lichnowski, remet ses lettres de créance au roi d'Angleterre.

19 nov. (mar.). — Le général Lyautey s'embarque à Tanger sur le *Du-Chayla*, à destination de Marseille et Paris.

— Les troupes serbes et monténégrines occupent Alessio.

— Seconde démarche de M. de Ugron auprès de M. Pachitch pour réclamer, dans un prompt délai (jusqu'au jeudi), une réponse : 1° dans la question du consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, M. Prochaska, et du consul de Mitrovitza, que les autorités militaires serbes empêchaient de communiquer directement avec leur gouvernement ; 2° sur la question du port sur l'Adriatique ; 3° sur la question de l'autonomie albanaise.

— Les Bulgares et les Turcs désignent respectivement comme délégués pour la conclusion de l'armistice : le général Savof, commandant en chef bulgare, et le général Nazim-pacha, commandant en chef turc.

— La Délégation hongroise accorde un vote de confiance au comte Berchtold.

20 nov. (mer.). — A la suite des pourparlers engagés en vue de l'armistice, les troupes bulgares opérant devant Tchataldja reçoivent l'ordre de cesser le combat.

— La Serbie autorise l'Autriche-Hongrie à envoyer un de ses représentants à Prizrend pour y faire sur place une enquête.

— Première représentation, à l'Odéon, de *Mme de Châtillon*, drame en cinq actes, par M. Paul Vérola.

— Le croiseur russe *Oleg*, qui se trouve au Pirée, part précipitamment pour Jaffa, à la suite d'un bruit de massacre des chrétiens.

— Un bataillon serbe pénètre dans Alessio, tandis que les troupes monténégrines du général Martinovitch reviennent vers Scutari.

— Un raz de marée détruit presque totalement les villes de Savanna-la-Mar et de Lucéa (Jamaïque).

21 nov. (jeu.). — Séance publique annuelle de l'Académie française. M. Alex. Ribot prononce le discours sur les prix de vertu.

— Le conseil des ministres turc repousse les conditions de l'armistice exigées par la Bulgarie.

— Onze navires grecs débarquent à Mytilène des troupes d'occupation.

— Engagement entre le croiseur cuirassé ottoman *Hamidieh* et plusieurs torpilleurs bulgares.

— Première représentation : au Théâtre royal de la Monnaie : *le Chant de la Cloche*, légende dramatique en un prologue et sept tableaux, poème et musique de M. Vincent d'Indy.

22 nov. (ven.). — Une colonne bulgare occupe Dédéagatch et Malgara, sur la route de Constantinople.

— L'archiduc héritier François-Ferdinand d'Autriche arrive à Berlin et part avec l'empereur Guillaume II pour aller chasser à Springe.

— Premières représentations : Châtelet : *le Roi de l'or*, pièce en cinq actes de MM. Victor Darlay et Henri de Gorsse.

23 nov. (sam.). — Sous la présidence de M. Klotz, ministre des finances, première réunion de la commission extraparlementaire, instituée le 5 novembre en vue d'étudier les moyens de remédier à la dépopulation.

— Un détachement serbe occupe Okhrida.

— Le roi de Serbie Pierre Ier, rentrant à Belgrade, est accueilli avec enthousiasme.

— L'archiduc François-Ferdinand rentre à Vienne.

24 nov. (dim.). — Les délégués bulgares, chargés aussi des intérêts de la Serbie et du Monténégro et les délégués grecs se mettent en rapport avec les représentants de la Turquie et poursuivent la discussion des conditions d'un armistice.

— Le quartier général bulgare ordonne aux troupes de cesser tout mouvement en avant. — Les attachés militaires, depuis une semaine à Kirk-Kilissé, retournent à Stara-Zagora.

— Premières représentations : Théâtre-Michel : *l'Escapade*, comédie en trois actes, de M. Gabriel Trarieux. — *La Cruche*, comédie en deux actes, de MM. Georges Courteline et Pierre Wolff.

25 nov. (lun.). — A la Chambre, M. Maurice Barrès prononce, sur la conservation des églises de France, un remarquable discours. Mais la Chambre ne vote, par 291 voix contre 245, qu'un ordre du jour pur et simple, maintenant le *statu quo*.

— A Berlin, des démentis sont envoyés des sphères officielles (en particulier à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*) pour rassurer l'opinion inquiète sur la situation balkanique.

— A Constantinople, la cour martiale publie un communiqué exposant les motifs des arrestations récentes des ministres et autres membres du comité Union et Progrès.

— Mort, à Bruxelles, de la comtesse de Flandre, mère du roi des Belges.

— L'île de Chio est occupée par les troupes de la 4e escadre hellénique.

— Première représentation, à la Porte-Saint-Martin : *les Flambeaux*, pièce en trois actes, par Henry Bataille.

26 nov. (mar.). — Le conseiller Edl, envoyé par le gouvernement autrichien d'accord avec le gouvernement serbe pour faire une enquête sur l'affaire du consul, arrive à Prizrend et s'entretient avec M. Prochaska. Il se rend ensuite à Mitrovitza.

27 nov. (mer.). — Par suite d'une erreur dans la transmission d'une dépêche, une mobilisation partielle a lieu dans le canton d'Arracourt (Meurthe-et-Moselle).

— Le traité franco-espagnol est signé à Madrid par MM. Garcia Prieto, ministre d'État, et Geoffray, ambassadeur de France.

— L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie est reçu par le tsar à Tsarskoïé-Selo.

— Première représentation, au théâtre du Palais-Royal : *Mme la Présidente*, comédie en trois actes, de MM. Maurice Hennequin et Pierre Veber.

28 nov. (jeu.). — La Chambre commence la discussion sur la loi des cadres de l'infanterie.

— Le général Conrad von Hoetzendorf arrive à Bucarest pour remettre au roi de Roumanie une lettre autographe de l'empereur François-Joseph et s'assurer des intentions de la Roumanie.

— Le comte Stuergkh, président du conseil des ministres autrichiens, fait connaître aux chefs de groupes que la Chambre sera saisie de trois projets de lois concernant la mobilisation.

— M. Rodzianko est élu président de la Douma. Il entretient l'assemblée des crédits militaires qu'elle pourrait être appelée à voter à la suite du conflit balkanique.

— Première représentation : au Théâtre-Impérial : *M. Collerette veuf*, comédie bouffe en un acte, par MM. Jules Thinet et Georges Fabri, le *Pousse-Amour*, « sketch » de MM. Maurice de Féraudy et Jean Kolb, musique de M. Erik-Satie.

— A Bagtchékeui, nouvelle réunion des délégués bulgares et turcs, sous la présidence de M. Danef. Le généralissime turc offre un déjeuner aux délégués bulgares.

— Mort, à Monaco, de Jean Dupuis, explorateur du fleuve Rouge.

29 nov. (ven.). — Les délégués albanais, réunis à Valona sous la présidence d'Ismaël Kemal-bey, proclament l'indépendance de l'Albanie et la notifient par dépêche à l'Italie et à l'Autriche.

— Les troupes serbes occupent Durazzo et Dibra.

— A la suite de la démission du président Eladio Victoria, un gouvernement provisoire est constitué dans la république Dominicaine, et Mgr Novel en est nommé président.

— Mort, à Berlin, du critique Otto Brahm.

30 nov. (sam.). — Le texte du traité franco-espagnol est communiqué à la presse.

— L'économiste Albert Delatour est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de Gabriel Monod.

1er déc. (dim.). — La signature de l'armistice entre les Turcs et Alliés, prématurément annoncée, est en réalité ajournée par suite de divergences de vues entre les États balkaniques.

2 déc. (lun.). — Au Vatican, consistoire public, au cours duquel le chapeau est remis aux cinq cardinaux Cos y Macho, archevêque de Valladolid ; Vico, nonce d'Espagne ; Bauer, archevêque d'Olmütz ; Almaraz y Santos, archevêque de Séville, et Nagl, archevêque de Vienne. Dans le consistoire secret qui a lieu ensuite, le pape communique une liste de préconisations de 104 archevêques et évêques.

— Au Reichstag, le chancelier de Bethmann-Hollweg prononce sur la question balkanique et sur les devoirs de l'Allemagne envers ses alliés de la Triplice un discours où il donne une interprétation offensive de la Triplice.

3 déc. (mar.). — Un armistice est signé entre la Turquie d'une part, et d'autre part la Bulgarie, le Monténégro et la Serbie. La Grèce refuse d'y prendre part.

— A Bucarest, grand meeting nationaliste en faveur de la cause des Macédo-Roumains menacés par les Grecs.

— A l'occasion de l'ouverture de la dernière session de la législature actuelle, le président Taft adresse au Congrès américain un message où il recommande de poursuivre la politique extérieure des États-Unis dans le sens de l'expansion coloniale.

4 déc. (mer.). — La commission des affaires extérieures se réunit sous la présidence de M. Louis Barthou, pour entendre le général Lyautey sur la situation générale au Maroc.

— Sir Edward Grey propose une conférence d'ambassadeurs entre les grandes puissances.

— A la Chambre italienne, M. Giolitti, président du conseil, répondant aux paroles de MM. Sonnino et Bissolati, fait diverses déclarations relatives au traité d'Ouchy, avec une très discrète allusion au rôle de l'Italie dans la question balkanique.

— Le prix Goncourt est attribué à M. André Savignon pour son roman : *Filles de la pluie*.

— Première représentation : Comédie royale : *Dozulé*, comédie en un acte, de M. André Picard. — *Les Phares Soubigou*, comédie en trois actes, de M. Tristan Bernard. — *La Peau de l'Ours*, un acte du même.

5 déc. (jeu.). — M. Poincaré, président du conseil, se rend devant la commission des affaires extérieures de la Chambre pour faire un exposé très mesuré de la situation politique, qui est accueilli avec faveur dans les milieux diplomatiques.

— A la Chambre espagnole, M. Garcia Prieto, ministre des affaires étrangères, dépose le projet de loi ratifiant le traité franco-espagnol.

— A Valona, le gouvernement provisoire d'Albanie constitue un ministère. Un Sénat de 18 membres est élu.

— *6 déc.* (ven.). — A la Chambre des députés, M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, s'explique sur le rôle du gouvernement dans la question du syndicalisme des instituteurs, qu'il est décidé à rappeler à leur devoir.

— Le ministre d'Italie et celui d'Autriche-Hongrie font des représentations à Athènes au sujet du bombardement de Valona et de l'occupation de l'île de Sasseno.

— M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, est élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Philippe Berger.

7 déc. (sam.). — Les gouvernements allemand et austro-hongrois communiquent à la presse une note annonçant que la Triple-Alliance vient d'être renouvelée sans changement.

— Le Vatican blâme un groupe de cinq journaux italiens appartenant au parti catholique libéral.

8 déc. (dim.). — Tewfik-pacha, ambassadeur de Turquie à Londres, refuse les fonctions de plénipotentiaire à la conférence des représentants des États balkaniques qui doit se tenir dans cette ville.

— Mort à Paris de l'auteur dramatique et romancier Louis de Gramont.

9 déc. (lun.). — A Vienne, les démissions commandées du ministre de la guerre, le général d'Auffenberg, et du chef d'état-major général, le général de Schemua, produisent une vive sensation. Ils seront remplacés respectivement par le chevalier Alexandre de Krobatin et le général von Hoetzendorf.

— A l'ouverture de la session parlementaire roumaine, à Bucarest, le roi Charles définit le rôle de la Roumanie dans la question balkanique.

— La colonne Blondlat repousse une attaque des Zaër.

10 déc. (mar.). — Le grand-duc Nicolas-Michaïlovitch est reçu à Bucarest par le roi Charles, les princes et les ministres.

— La distribution des prix Nobel a lieu à Stockholm pour la 12e fois, en présence du roi de Suède.

— Le cabinet américain, sous la présidence de M. Taft, prend connaissance de la protestation officielle remise par l'ambassadeur d'Angleterre contre le traitement privilégié réservé aux navires américains par la loi du canal de Panama du 27 août 1912.

11 déc. (mer.). — A la Chambre des communes, sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, fait quelques déclarations au sujet de la situation diplomatique et de la future conférence de Londres.

— Le grand-duc Nicolas remet solennellement au roi de Roumanie les insignes de feld-maréchal de l'armée russe.

— Mort, à Munich, du prince Luitpold, régent de Bavière, âgé de 92 ans. Son fils, le prince Louis, devient régent.

12 déc. (jeu.). — Une note de l'agence Reuter, communiquée aux journaux de Londres, fait savoir que, dans les milieux diplomatiques austro-hongrois, on déclare sans fondement toutes les rumeurs ayant trait à une action immédiate de la part de l'Autriche.

— Le conseiller fédéral Müller est élu par l'Assemblée fédérale président de la Confédération helvétique.

— Première représentation ; Grand Guignol : *le Grand Oiseau*, pièce de MM. Pierre Jeanniot et André Muller. — *Une place de libre*, comédie tirée d'une nouvelle de M. Henri Duvernois, par M. Léon Michel. — *Le Baiser dans la nuit*, drame en deux actes, de M. Maurice Level. — *Le Rapide de 22 heures*, comédie de MM. Paul Giafferi et Raymond Duez.

13 déc. (ven.). — Le discours où M. Raymond Poincaré, président du conseil, manifeste la volonté du gouvernement de réprimer l'indiscipline administrative des syndicats d'instituteurs, est approuvé à la Chambre par 378 voix contre 140.

— Les plénipotentiaires serbes, grecs et monténégrins, à Londres, sont reçus en audience particulière au Foreign-Office par sir Edward Grey.

— Mort à Paris de l'auteur dramatique Armand d'Artois.

— Mort à Paris de M. Jules Comte, membre de l'Institut.

14 déc. (sam.). — A Sofia, ouverture du Sobranié. Le message royal, lu par M. Guéchof, président du conseil, est accueilli par des applaudissements.

— M. Arnauné, conseiller à la Cour des comptes, ancien directeur de la Monnaie, est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques en remplacement de Frédéric Passy.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

A nos lecteurs

Pendant que Noël, dans la cheminée,
Mêlait les bonbons avec les jouets,
Nous avons, lecteurs, au seuil de l'année,
De tous vos désirs formé nos souhaits.

Les voici pour vous dans cet exemplaire,
Charmes de l'esprit, du cœur et des yeux ;
En les présentant, puissions-nous vous plaire,
Nous qui chaque mois tendons vers le mieux.



FRONTISPICE DE JANVIER 1913.

La neige endort le paysage ;
Un petit temple est au milieu.
C'est Janvier triste avec son dieu,
Le Janus au double visage.

Dans un coin, borne sans usage,
Terme est là, planté comme un pieu,
Semblant regretter le ciel bleu
Qui riait comme un bon présage.

La glace a pris fleuve et ruisseau ;
Pourtant, le signe du Verseau
Étreint son amphore inclinée,

Et semble féconder le sol,
Pour que soient plus doux dans l'année
Les mois fleuris du rossignol.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

NOTA. — Un sonnet inédit sera consacré chaque mois à l'explication de notre frontispice.

A. L., *Gand.* — Le mot *pontier* est employé en français, dans le même sens. Il figure dans nos dictionnaires.

E. D. *Paris.* — 1° Ce renvoi a été modifié dans les dernières éditions, où l'on peut lire *vergne* ou *verne*, nom vulgaire de l'aune. 2° Nous notons, pour en profiter, les autres remarques que vous nous faites.

L. J., *Nevers.* — *Ce qui coûte le plus pour plaire, c'est de cacher que l'on s'ennuie.* Cette réflexion est du prince de Ligne. Elle montre que cet homme si spirituel, si brillant dans le monde, n'y prenait pas tout le plaisir qu'il donnait aux autres.

H. V., *Syrie.* — Nous avons en effet l'intention de traiter quelque jour les deux importants sujets dont vous voulez bien nous entretenir. Tous nos remerciements pour l'intérêt que vous nous portez.

M. N., *Le Croisic.* — Ces renseignements ne seront pas donnés dans *la Mer*, mais dans un autre ouvrage qui est en préparation. Deux superbes volumes paraîtront dans la collection in-4°, sous le titre *les Êtres vivants* (animaux et plantes), et vous y trouverez tout ce que vous désirez.

P. M., *Beaune.* — La substitution de l'oxychlorure de cuivre au sulfate de cuivre employé couramment dans le traitement des vignes attaquées par le mildew a fait l'objet d'une note de M. E. Chuard, présentée à l'Académie des sciences séance du 29 mars 1910) par M. Adolphe Carnot. Vous pouvez vous reporter à cette note.

C. F., *Rennes.* — C'est le *Board of Trade* qui a donné la répartition suivante de la population laborieuse de la France par comparaison avec celles de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Etats-Unis :

	France.	Angleterre.	Allemagne.	Etats-Unis.
	—	—	—	—
Agriculture	41,4	12	35	35,8
Commerce	6,5	11,9	9,3	9,9
Transports	2,9	8,2	2,9	5,6
Mines et carrières	1,6	5	3,2	2,1
Métallurgie	4,3	7,9	7	3,7
Bâtiment	4,2	6,8	7	4,4
Industrie textile	4,6	6,9	3,7	2
Vêtements	8	7,2	5,3	4,3

M. M., *Reims.* — 1° Non, cela nous entraînerait trop loin ; mais vous pouvez consulter le récent traité de Margival, *les Encres*, ou bien encore les *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois*, de Töpffer. 2° Nous ne savons rien à ce sujet ; adressez-vous à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.

J. R., *Dozulé.* — Mais oui, bien suffisants, d'autant que nous avons repris à part les principaux travaux, dans le corps du dictionnaire. Nous avons traité ce sujet avec notre habituel souci d'impartialité. D'ailleurs, notre *Larousse Mensuel* complète, vous le savez, les renseignements de tous genres donnés par le *Nouveau Larousse* et consacre aux hommes et aux faits, quand il en est besoin, des articles nouveaux.

M. M., *Paris.* — 1° Vous trouverez à la page 289 du *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré* un article sur les Herreros. 2° La « Petite Correspondance » a commencé avec le 3e fascicule du *Larousse Mensuel* (mai 1907) ; mais elle était alors au verso de la couverture jaune. C'est au début de 1910, à la demande presque générale des abonnés, qu'elle a été transportée sur une page blanche. C'est également du début de 1910 que datent le bulletin mensuel, la bibliographie, les récréations.

R. T., *Saint-Omer-en-Chaussée.* — Vous avez raison, et nous disons la même chose que vous au *Nouveau Larousse*. Certes, il est peu rationnel de donner au mot *bihebdomadaire* le sens de « qui paraît deux fois par semaine », alors qu'on devrait lui donner celui de « qui paraît toutes les deux semaines », et employer le mot *semi-hebdomadaire* dans le premier sens. De même pour *bimensuel* et autres mots du même genre : mais que pouvons-nous contre l'usage ?

Un abonné rue de Tilsit. — 1° Pourquoi souhaite-t-on toujours la fête de quelqu'un la veille du jour indiqué par le calendrier ? Probablement par une sorte d'empressement affectueux qui fait que, pour devancer la première heure du jour régulier, on s'y prend la veille. 2° Ce sont en général les journaux du soir qui portent la date du lendemain, et la raison de cette habitude est bien facile à comprendre ; un journal qui paraît le mardi soir à six heures, et qui porte la date du mercredi, reste en effet en vente toute la journée du mercredi jusqu'à six heures.

R. R., *Paris.* — M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, qui vient d'être élu, le mercredi 6 décembre, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et auquel nous sommes heureux d'adresser nos amicales félicitations, est bien le même qui a traité, pour le *Nouveau Larousse illustré*, les articles intéressant la Grèce ancienne : histoire, littérature, mythologie, archéologie, avec tant de précision et de compétence.

T. B., *Marseille.* — Le ministère de l'agriculture a publié récemment (*Journal officiel* du 21 novembre) les résultats du recensement du bétail en France en 1911. En voici les chiffres : chevaux, 3.236.110 ; mulets, 194.040 ; ânes, 360.590 ; bœufs, 14.552.430 ; moutons, 16.425.330 ; porcs, 6.719.570 ; chèvres, 1.424.180. Les chevaux sont en augmentation sur l'année 1911, de même que les mulets et les bœufs ; mais les autres espèces sont en diminution. Nous avons analysé à l'article *dépécoration* (n° du mai 1911) les causes de la diminution de l'espèce ovine.

N. A., *Lille.* — Ce mot *textilose* constitue en réalité une marque particulière, propriété d'une société qui exploite les brevets. Il désigne un produit composé de fibres textiles diverses (coton, soie, lin, chanvre, laine, jute, etc.) unies à de la cellulose. C'est dans la filature du produit ainsi composé que réside le procédé breveté. Le fil de textilose est, paraît-il, très résistant, peut se teindre, se blanchir, recevoir l'apprêt. On l'utilise à la fabrication de bâches, tapis, étoffes d'ameublement, etc., mais surtout à la fabrication de sacs pour certaines denrées alimentaires et produits chimiques.

G. L., *Nancy.* — *Le Christ au Vatican* n'a jamais été de Victor Hugo. C'est une pièce qui a circulé sous le manteau en 1865, et que vous chercheriez en vain dans les œuvres du grand poète. Il suffit d'ailleurs de la lire pour se persuader qu'elle n'est pas de l'auteur des *Châtiments*. Pas un beau vers, tous sont quelconques quand ils ne sont pas mauvais, et l'on n'y retrouve pas une seule fois la plume qui venait d'écrire l'*Expiation* et *Booz endormi*. Il nous est impossible de vous compléter ces vers, qu'on ne lit que dans des brochures apocryphes et dont il faudrait faire justice en les oubliant.

J. V., *Tôkyô.* — 1° La romance de Chateaubriand *Combien j'ai douce souvenance* se trouve dans *les Aventures du dernier Abencérage* (1827) : elle est chantée par Lautrec. Mais Chateaubriand l'avait composée antérieurement, en 1805, « sur un air des montagnes d'Auvergne ». L'Hélène dont il est question dans la dernière strophe n'est sans doute qu'un être fictif, une « Iris en l'air », comme disait Boileau. 2° Vous avez raison sur la question de l'écriture japonaise qui s'écrit bien de haut en bas et de droite à gauche comme la chinoise, dont elle dérive. (V. le *Nouveau Larousse* à l'article *Japon*.) C'est par inadvertance que la « Petite Correspondance » d'août 1911 dit autre chose.

B. R., *Alger.* — C'est le *Journal des Débats* qui récemment (le 16 novembre 1912) a rappelé en ces termes l'origine du croissant ottoman.

« En 340 avant l'ère chrétienne, Philippe de Macédoine assiégeait Perinthus. La place, que sa situation rendait presque inexpugnable, opposa une résistance qui découragea l'assiégeant. Rassemblant ses troupes, il ordonna la retraite et se dirigea vers Byzance, qu'il espérait enlever par surprise. Il arriva sous les murs de la ville vers la fin de la nuit ; par malheur, les chiens de la citadelle aboyèrent, tandis qu'un phénomène céleste, probablement une aurore boréale, montrait aux Byzantins, éveillés en sursaut, le danger qui les menaçait. Ils coururent aux armes et repoussèrent l'ennemi, qui dut renoncer à son dessein. En commémoration de cet événement, Byzance éleva un monument à Hécate, déesse de la nuit, et adopta pour symbole le croissant de la lune, dont elle fit frapper l'image sur ses monnaies. Quand les Turcs, en 1453, s'emparèrent de Constantinople, ils gardèrent cet emblème, qui est devenu celui de tout l'islam. Ajoutons, avec un correspondant de la *Westminster Gazette*, que le mot « croissant » est ici inexact. Le sens dans lequel est tourné l'emblème turc indique la lune décroissante, et non la lune nouvelle. »

Ch. St., *Anvers.* — Le participe précédé du pronom *en* employé au sens partitif reste invariable : Ex. : *J'ai mangé des cerises, et vous n'en avez pas mangé.* On considère que *en*, équivalant à *de cela*, contient virtuellement la préposition *de* et est, en fait, un compliment indirect.

Mais, s'il y a un autre mot, exprimé avant le participe, pouvant servir de complément direct, et désignant des objets dont le genre et le nombre sont clairement indiqués, le participe s'accorde, non plus avec *en*, mais avec cet autre complément. C'est ce qui a lieu, par exemple, quand le pronom *en* est accompagné d'adverbes de quantité tels que *combien, plus*. Ex. :

> ... Combien en a-t-on *vus*
> Qui du soir au matin sont pauvres devenus !
> (LA FONTAINE).

Au contraire, si l'adverbe de quantité se rapporte à un nom qui n'est exprimé qu'après, le participe reste invariable :

> Hélas ! Que j'en ai *vu* mourir de jeunes filles !
> (V. HUGO.)

Quant au vers de Voltaire (*Oreste* II, 2) que vous citez :

> Des pleurs, ah ! ma faiblesse en a trop répandus,

l'accord paraît bien y être une entorse à la règle. C'est, si vous voulez, une licence poétique.

E. R., *Boué-la-Fontaine.* — 1° La rue Michel-le-Comte doit son appellation (un des plus anciens noms de rue de Paris) à un comte Michel, qui vivait dans cette région du XIIIe au XIVe siècle. Ce nom a donné naissance à une curieuse locution populaire parisienne : *Ça fait la rue Michel*, pour dire : « Ça fait le compte ». 2° La question des éditions de Voltaire est des plus compliquées, et nous ne pouvons que vous renvoyer à l'excellente *Bibliographie des œuvres de Voltaire* par Bengesco. Tout ce que nous pouvons vous dire ici, c'est que la première édition de l'*Histoire de Charles XII* est de 1731. — Vous savez d'ailleurs que Voltaire, qui a tant écrit, a prudemment publié la plupart de ses livres sans nom d'auteur et, d'autre part, qu'au XVIIIe siècle, il arrive fréquemment que des livres qui portent la marque d'Amsterdam, de Londres, etc., ont été imprimés à Paris, moyen commode d'éluder les règlements de police et les privilèges.

O. R., *Toulouse.* — *Le Déserteur* parut à Paris, aux Italiens, en 1769. La musique, de Monsigny, tour à tour gracieuse, expressive, dramatique et toujours en rapport avec l'action, fut très applaudie et eut, dans la suite, un vif succès. Le livret de Sedaine, bien qu'intéressant, fut, au contraire, fort critiqué : il est mal conçu et, le plus souvent, écrit avec une profonde irrévérence à l'égard des règles grammaticales. Aussi, quelques jours après l'impression de ce drame lyrique, on répandit dans Paris l'épigramme suivante :

> D'avoir hanté la comédie,
> Un pénitent, en bon chrétien,
> S'accusait et promettait bien
> De n'y retourner de sa vie.
> « Voyons, lui dit le confesseur...
> C'est le plaisir qui fait l'offense !
> Que donnait-on ? — *Le Déserteur.*
> — Vous le lirez pour pénitence. »

Ce drame, qui subit de nombreuses modifications sous la Révolution, sous l'Empire, etc., est regardé comme un chef-d'œuvre et l'un des pères de l'opéra-comique français.

J. A. P., *Reims.* — 1° Vous trouverez à *photométrie* le renseignement que vous cherchez. 2° Dans cette expression, le sens du mot *congélation* est le sens habituel. En effet, lorsque le fonçage d'un puits doit se faire en terrain aquifère, on a souvent recours à des sondages verticaux que l'on pratique tout autour de l'emplacement à foncer ; dans les trous de sonde, on fait circuler un liquide à basse température, et l'on obtient ainsi la congélation du terrain, qui dès lors constitue un véritable mur à l'abri duquel peut s'effectuer le travail de creusement. Cette méthode est d'invention relativement récente : elle a été pratiquée pour la première fois vers 1880. 3° Nous étudierons la question ; mais nous voulons éviter d'entrer dans des détails techniques fastidieux pour nos lecteurs. 4° Oui, un nouvel article sur ce sujet, indiquant les applications modernes de l'appareil, sera donné dans un prochain numéro du *Mensuel*. 5° Nous ne pouvons rien promettre à ce sujet.

D. V., *Genève.* — Le récit est de lord Byron et non de Schiller. Le célèbre poète croyait — ou plutôt feignait de croire — aux êtres surnaturels ; voici, toutefois, le passage que l'on a trouvé dans une de ses lettres : « La dame blanche d'Avenel ne vaut pas la véritable et bien authentique dame blanche de Colalto, ou le spectre de Marca Trivigiana, qui est apparu à diverses reprises. Il y a un homme, un chasseur, encore existant, qui l'a vu face à face. Je n'ai pas le plus léger doute moi-même sur la vérité du fait historique et spectral. Elle apparaissait toujours dans de grandes occasions, avant la mort de quelqu'un de sa famille. J'ai ouï dire à Mme Benzoni qu'elle avait connu un gentilhomme qui avait vu la *doña bianca* traverser la chambre qu'il occupait dans le château de Colalto. Hoppner a causé avec le chasseur qui l'avait rencontrée à la chasse et qui n'a jamais chassé depuis. C'était une jeune fille au service de la comtesse de Colalto. Un jour qu'elle arrangeait les cheveux de sa maîtresse, celle-ci la vit dans la glace sourire au comte, son mari ; elle la fit sceller vivante dans l'épaisse muraille du château, comme Constance de Berveley dans le *Marmion* de Walter Scott : toujours, depuis, la morte l'a hantée, elle et tous les Colalti. On dépeint la jeune fille comme très belle et blonde. La chose est authentique, vous dis-je. »

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 86. — Par G. Tricoup.

ÉNIGME

PAR HILARION DE JOCANDO

Après mon nom, si l'on ajoute
Les mots du ciel ou de l'enfer,
Je désigne sans aucun doute
Vierge très sainte ou fils de Lucifer.
Sans jouer aucun rôle infernal ou céleste,
Si l'on désire seulement
Que sublime je reste,
Je suis un grand gouvernement,
Dont l'astre aux bouts pointus pâlit au firmament.
Habitez un taudis ou logez dans un Louvre,
Debout sur votre seuil, je le ferme ou je l'ouvre.

PROBLÈME

Par Cook.

Noirs (5)

Blancs (6)

Mat en deux coups.

CROIX GÉOGRAPHIQUE

PAR MARGUERITE C.

Avec les lettres renfermées dans les trois noms géographiques suivants: Alençon, Alep, Uri, *former une croix composée de deux villes de France, et telle que les lettres des quatre extrémités donnent un chef-lieu de département.*

CHARADES

PAR JEAN

Mon un est familier ou tendre,
Même s'il gèle à pierre fendre,
A travers les steppes mon deux
Chemine alerte et courageux.
Mon tout fut un grand capitaine;
Son trépas glorieux mit en peine
Le roi, l'armée et le pays.
France, tu t'en enorgueillis!

Mon un sert à marquer l'étonnement. Mon deux
(Divinités allégoriques)
Présidait à la joie, accompagné des Jeux,
Dans les solennités antiques.
A peine né mon trois s'enfuit vers d'autres lieux
A des allures fantastiques.
N'approche pas mon tout : à cet être hargneux
Si tu le frottes, tu te piques.

CARRÉ ORDINAIRE... ET LITTÉRAL

PAR J.-H.

Si tu lis ce carré
Tout comme il t'est narré
Tu vois : une parole,
Un fleuve près du pôle,
Un jeu très dangereux.
Cependant, si tu veux
Prononcer lettre à lettre,
Cela va te permettre
De lire encore ici
Les trois mots que voici :
Casser des tas de terre;
Ne se révolte guère;
On s'en sert, n'est-ce pas?
A la fin du repas.

CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

De trop aimer mon un, la jeune fille est morte,
A dit Victor Hugo. Mon deux, titre que porte
Tel prince souverain, turc, tartare ou persan.
Mon entier, chaîne énorme et que rougit du sang.

Mon premier, dans les airs, dresse un front triomphant;
On voit, par mon second, commencer tout partage:
Tu prends, grâce à mon trois, le poisson bien vivant;
Et c'est de mon entier que te vient cette page.

LOGOGRIPHE

PAR C. CHAPLOT

Vivant ce fut un être abominable
A tous faisant horreur,
Dont les forfaits, en liste interminable,
Nous frappent de terreur.

C'est, dans l'histoire, un tyran sanguinaire,
Genséric, Attila,
Torquemada, l'affreux tortionnaire,
Néron, Caligula.

Son nom, jamais, n'engendra que la haine :
Béni soit son vainqueur!
Saisissez-le! Qu'on le mette à la chaîne :
Arrachez-lui le cœur!

Vous le voyez, alors, sous cette forme :
Trottinant constamment,
Marcher toujours d'une allure uniforme :
Serait-ce châtiment?

Sans doute non, puisqu'en tout endroit l'homme
En a beaucoup de soin,
Qu'il le consulte et que partout, en somme,
Il en a grand besoin!

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de décembre :

RÉBUS N° 83. — La campagne instituée pour atténuer les dangers de la tuberculose réussira : ses promoteurs s'en portent garants. (*La camp pagne Institut époux rat té nuée laie dans G deux la tube Hercule oseraie U cire A cèpe ró moteur 100 porte gare an.*)

CHARADES. — Colisée. Napoléon.

CARRÉ PANMAGIQUE :

1	7	5	3
5	3	1	7
3	5	7	1
7	1	3	5

JEUX DE LETTRES :

arduo + do = *Édouard*
matin + ré = *Martine*
unger + mi = *Germain*
Tunis + fa = *Faustin*
raie + sol = *Rosalie*
lieuo + la = *Eulalie*
écrans + si = *Narcisse*

MOTS DIAGONAUX :

V E S U V E
H O U P P E
O R S I N I
R O N G E R
C A N C E R
L A P I N S

SYLLABES INCONNUES :

Ile — Zoïle.
Harpe — Laharpe. — Zola

RÉBUS N° 84. — Pas l'ombre de nouveau sous le soleil. (*Pal ombre de noue veau sous le soleil*).

LOGOGRIPHE. — Langue. Cangue. Gangue. Mangue. Tangue.

ÉNIGMES. — Loup. Rose.

DAMES :

B : 38-32 37-31 49-44 27-22 30-24 44-2 2-39
N : 6-48 48-17 46-28 18-27 19-39 45-34 perdu

RÉBUS N° 85. — La marche est nécessaire au corps humain (*La marché nécessaire os cor U main.*)

RÉBUS N° 87. — Par G. Tricoup.

Les solutions seront données au n° 72 (Février).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BOUCHER (Cel A.). — *La Belgique à jamais indépendante*, étude stratégique. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 1 franc.

BOURDEAU (E.). — *Campagnes modernes*. T. Ier, *L'Épopée républicaine*. Gr. in-8°. 20 francs.

CABART-DANNEVILLE (M.). — *Les Poudres de la guerre et de la marine en France et à l'étranger*. Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

FAYOLLE (général). — *Concentration des feux et concentration des moyens*. Paris, Lavauzelle. In-8°. 3 francs.

NOLLY (E.). — *Gens de guerre au Maroc*. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

BONNEFON (J. de) et WYBO (G.). — *Les Maisons des champs au pays de France*. Paris, Société d'éditions. Grand in-4°, avec 100 dessins. 10 francs.

DAYOT (A.). — *Le Louvre*, 13e fascicule des « Grands Musées du monde ». Paris, Laffitte. 15 francs.

FOVILLE (J. DE) et LE SOURD (A.). — *Les Châteaux de France*. Paris, Hachette. In-8°. 15 francs.

MASPÉRO (G.). — *Égypte* dans l'*Histoire générale de l'art*. Paris, Hachette. In-16. 7 fr. 50.

MAURRAS (Ch.). — *Anthinea. D'Athènes à Florence*. Paris, Champion. In-8° carré. 3 fr. 50.

MICHEL (A.). — *La Renaissance en Allemagne et dans les pays du Nord*. T. V, 1re partie de l'*Histoire de l'art*. Paris, Colin. In-8°. 15 francs.

QUÉNIOUX (G.). — *Éléments de composition décorative*. Paris, Hachette. In-8°. 40 francs.

REYMOND (M.). — *De Michel-Ange à Tiepolo*. Paris, Hachette. In-16°. 3 fr. 50.

SVETLIOW (V.). — *Le Ballet contemporain*, illustr. de L. Bakst, Lanceray, etc. ; trad. Calvokoressi. Paris, de Brunoff. In-4°. 100 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

BOUROTTE (M.). — *Pour coloniser au Maroc. La Chaouïa agricole*. Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

JULIEN (C.). — *La Motoculture, travail mécanique du sol*. Paris, Hachette. In-8°. 6 francs.

TRUFFAUT (G.). — *Les Ennemis des plantes cultivées (maladies — insectes)*. Paris, Larousse. In-8°. 10 francs.

ENSEIGNEMENT

BERTHONNEAU, BIANCONI, BOURGIN, etc. — *La Méthode positive dans l'enseignement primaire et secondaire*. Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

TORO-GISBERT (Miguel DE). — *Pequeño Larousse ilustrado*, dictionnaire hispano-américain encyclopédique. Paris, Larousse. In-8°, 1528 p., relié toile, 9 fr. ; peau souple, 12 fr.

WAGNER (C.). — *A travers le prisme du temps*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

GÉOGRAPHIE

ARISTE (P. D') et ARRIVETZ (P.). — *Les Champs-Élysées, étude topographique, historique et anecdotique*. Paris, Émile-Paul. In-16. 10 francs.

BARATIER (cel). — *A travers l'Afrique*. Paris, Fayard. In-8°. 7 fr. 50.

BOURÉE (H.). — *De la surface aux abîmes. L'Océanographie vulgarisée*. Paris, Delagrave. In-8° carré. 7 fr. 50.

CLAUDE-LAFONTAINE. — *A travers l'Inde*. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

CRÉPIN DE BEAUREGARD (P.). — *Guide scientifique du géographe explorateur*. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 10 fr.

LE BOULICAUT (A.). — *Au Pays des mystères, pèlerinage d'un chrétien à La Mecque et à Médine*. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

MAUREL (A.). — *Paysages d'Italie*. Paris, Hachette. In-16°. 3 fr. 50.

METZ (J. DE) et G. LEGRAIN. — *Au pays de Napoléon. L'Égypte*. Paris. In-4°. 25 francs.

MIGNON (Dr A.). — *De Paris à Bénarès et à Kandy*. Paris, Plon. In-8° jésus. 15 francs.

MUZET (A.). — *Aux Pays balkaniques. Monténégro, Serbie, Bulgarie*. Paris, P. Roger. In-8° écu, avec 28 photogravures. 4 francs.

MYRIAM HARRY. — *Indo-Chine*, dans la « Bibliothèque des beaux voyages ». Vincennes, Arts graphiques. 2 fr. 50.

HISTOIRE

BUTTI (Attilio). — *Attraverso il risorgimento*. Milan, Cogliati. In-16.

CAGNAT (R.). — *A travers le monde romain*. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

CARON (P.). — *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*. Paris, Picard. In-8°. 6 francs.

CHAMBRIER (James DE). — *Le Second Empire. Les Dernières années*. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

CULLBERG (A.). — *La Politique du roi Oscar Ier pendant la guerre de Crimée*. T. Ier. Paris, Jordell. Gr. in-8°. 4 fr.

CUREAU (Dr Ad.). — *Les Sociétés primitives de l'Afrique équatoriale*. Paris, Colin. In-8°. 6 francs.

DENIFLE (H.). — *Luther et le luthéranisme*. Trad. par Paquier. T. III. In-12. 3 fr. 50.

EMILY (Dr J.). — *Mission Marchand. Journal de route du Dr J. Emily*. Paris, Hachette. In-8°. 20 francs.

FEBVRE (L.). — *Histoire de Franche-Comté*. Paris, Boivin. In-8° écu. 6 francs.

Chez FLAMMARION. — *Napoléon*, 54 pl. en coul., texte extrait de Ph. de Ségur. In-4° jésus. 50 francs.

FRÉMEAUX (P.). — *Souvenirs d'une petite amie de Napoléon*. Paris, Flammarion. In-8°. 0 fr. 95.

GAULOT (P.). — *Les Petites victimes de la Terreur*. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

GAUTHEROT (G.). — *La Démocratie révolutionnaire. De la Constituante à la Convention*. Paris, Beauchesne. In-8°. 5 fr.

GAUTHIER (J.). — *L'Inde éblouie (Dupleix — de Bussy — La Touche)*. Paris, Colin. In-8°. 6 francs.

LENÔTRE (G.). — *Bleus, blancs et rouges, récits d'histoire révolutionnaire*. Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

MÉNEVAL (baron DE). — *Un Bayard alsacien. Le Général baron de Coëhorn, 1771-1813*. Paris, Fischbacher. In-12. 4 fr.

ORSI (P.). — *Cavour*. Milan, Sandron. In-16. 2 fr. 50.

PERLANT (A.). — *Éternelle Turquie !* Paris, Fischbacher. In-12. 3 fr. 50.

PETIT (Ed.). — *Eugène Pelletan, sa vie et son œuvre (1813-1884)*. Paris, Quillet. In-18. 3 fr. 50.

PETRIE (W.-M. Flinders). — *Les Arts et métiers de l'ancienne Égypte*, trad. de l'angl. par J. Capart. Bruxelles, Fromant et Cie. Petit in-8° carré. 7 fr. 50.

POLÉJAIEV (P.). — *Six années. La Russie de 1906 à 1912*, adapté par G. Dru. Paris, Plon-Nourrit. In-8°. 5 francs.

RÉMOND (G.). — *Aux camps turco-arabes. Notes de route et de guerre en Tripolitaine et en Cyrénaïque*. Paris, Hachette. In-8°. 10 francs.

SAINT-MAURICE (Mis DE). — *Lettres sur la cour de Louis XIV*. T. II. Paris, Calmann-Lévy. In-8°. 7 fr. 50.

SAVINE (A.). — *Dans les fers du Moghreb*. Paris, Michaud. 1 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

DAUZAT (A.). — *La Défense de la langue française*. Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

DEMBLON (Al.). — *Lord Rutland est Shakespeare*. Paris, Ferdinando. In-18 jésus. 3 fr. 50.

REYNIER (G.). — *Les Origines du roman réaliste*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

MÉDECINE

ASTIER (*Formulaire*). — *Vade-mecum de médecine pratique. Médecine, chirurgie, obstétrique*. Paris, Vigot. In-16. 8 fr.

GALTIER-BOISSIÈRE (Dr). — *Larousse médical illustré*. Paris, Larousse. In-4° écu. Broché, 34 fr. ; relié, 40 francs.

GORODICHZE et HOGGE. — *Le Cathétérisme urétral et le diagnostic des affections chirurgicales des reins*. Paris, Maloine. In-8°. 15 francs.

LAGLEYZE (P.). — *Du Strabisme, recherches étiologiques, pathogénie*, etc. Paris, J. Rousset. In-8°. 15 francs.

LAVIELLE (Ch.). — *Causeries sur la goutte. La Faillite de l'acide urique*. Paris, Maloine. In-8°. 2 francs.

LELIÈVRE (Dr H.). — *Le Traitement orthopédique du mal de Pott*. Paris, Jouve. In-8° raisin. 7 fr. 50.

PARKIN (Herbert A.). — *Auto-suggestion*, trad. Nyssens. Paris, Maloine. In-8°. 3 fr. 50.

THOMAS (J.). — *Le Diagnostic et le traitement des cancers opérables*. Paris, Maloine. In-18. 3 francs.

MUSIQUE

ARNAUDIN (F.). — *Chants populaires de la Grande-Lande et des régions voisines*. T. Ier. Paris, Champion. In-8°. 8 fr.

STRAUSS (R.). — *Ariadne auf Naxos* (Ariane à Naxos), opéra en un acte. Partition d'orchestre. Paris, Furstner.

PHILOSOPHIE

CAPUS (A.). — *Les Mœurs du temps*. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GEBHART (E.). — *Les Siècles de bronze*. Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

MAXIMUS. — *La Lettre aux hommes de ce temps*. Paris, Sté fr. d'impressions et de librairie. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MEUNIER (R.). — *Les Sciences psychologiques. Leurs méthodes et leurs applications*. Paris, Bloud. In-16. 3 francs.

NORMAND (J.). — *En regardant la vie*. Paris, Calmann-Lévy. In-8°. 3 fr. 50.

WILMOTTE (M.). — *La Culture française en Belgique*. Paris, Champion. In-8° écu. 3 fr. 50.

RELIGION

FOUCART (G.). — *Histoire des religions et méthodes comparatives*. Paris, Picard. In-12. 5 francs.

TOURNIER (G.). — *A travers l'Allemagne religieuse. Impressions et souvenirs*. Paris, Fischbacher. In-12. 3 fr. 50.

ROMANS, POÉSIES, THÉÂTRE

ANGELLIER (Aug.). — *Œuvres posthumes*, poésies. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

BATILLIAT (M.). — *La Liberté*, roman. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BENDA (J.). — *L'Ordination*. Paris, Émile-Paul. 3 fr. 50.

BINET-VALMER. — *Le Cœur en désordre*. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

CATHLIN (L.). — *Leur petit garçon*. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

CLERC (Ch.). — *Les Oasis*. Paris, Lemerre. In-18. 3 francs.

ELDER (Marc). — *Marthe Bouchard, fille du peuple*, roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

FRANCE (A.). — *La Comédie de celui qui épousa une femme muette*, pièce en 2 actes. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 1 fr. 50.

GACHONS (J. des). — *La Vallée bleue*, roman. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

GOURMONT (R. de). — *Le Chat de misère, idées et images*. Paris, Meissein. 5 francs.

HERMANT (A.). — *Coutras voyage*, roman inédit. Paris, Michaud. In-8°. 3 fr. 50.

LAFON (A.). — *L'Élève Gilles*. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

LEMAÎTRE (Cl.). — *Lina, histoire d'amour du second Empire*. Paris, Tallandier. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LHANDE (P.). — *Luis*. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

MACHARD (A.). — *Les Cent gosses. L'Épopée du Faubourg*. Paris, « Mercure de France ». 3 fr. 50.

MONTESQUIOU (R. de). — *Têtes d'expression*. Paris, Émile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

PRÉVOST (Marcel). — *Lettre à Françoise mariée*. Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

RENAUD (J.). — *Les Errants*, roman colonial. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

ROLLAND (R.). — *La Nouvelle journée*. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

ROGER (Noëlle). — *Docteur Germaine*, roman. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

SOULIÉ (H.). — *La Route s'éclaire*. Paris, Grasset. 2 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

CHAPLET (A.). — *Les Industries chimiques modernes*. Paris, Delagrave. Vol. de 415 p. 5 francs.

DUROQUIER (F.). — *La Télégraphie sans fil pour tous*. Paris, Orlhac. 3 francs.

GUILLIERMOND (A.). — *Les Levures*. Paris, Doin. Gr. in-18 jésus. 5 francs.

HABETS (A.). — *Géographie minière et métallurgique*. Paris, Le Soudier. In-8°. 12 fr. 50.

MARTINOT-LAGARDE. — *Le Moteur à explosion*. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 5 francs.

MASSON (Kernoël). — *Histoire des chemins de fer*. 3 vol. in-8°. T. I, *Généralités. Amérique. Océanie*, 4 fr. 50. T. II, *Europe*, 4 fr. 50. T. III, *Asie-Afrique*, 6 francs. Paris, Union industrielle et commerciale, 47 r. des Petites-Écuries.

MIFFONIS (H. de). — *Béton et béton armé*, aide-mémoire pratique. Paris, Ferreyrol. In-8°. 12 fr. 50.

PETIT (H.). — *Le Pneumatique*. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 9 francs.

PODEVYN (A.). — *Cours pratique d'électricité*. Paris, Desforges. In-16. 4 fr. 50.

SAY (A.). — *La Fabrication du coke et les sous-produits de la distillation de la houille*. Paris. Dunod et Pinat. In-8°. 16 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

AUNEAU, DELAISI, SEIGNOBOS, etc. — *Les Aspirations autonomistes en Europe*. Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

BEAUDOIN (M.). — *De la Responsabilité des communes et de l'État en cas de troubles ou d'émeutes*. Paris, Dalloz. In-8°. 8 francs.

CARVER (Th.-N.). — *La Répartition des richesses*. Paris, Giard et Brière. In-8°. 5 francs.

COHENDY (G.). — *Le Risque professionnel et les ouvriers et employés de l'État, des départements et des communes*. Paris, Rousseau. In-8°. 3 fr. 50.

CONTANT (A.). — *Le Guide des assurés*. Paris, Roger. In-16. 2 francs.

CORBIN (P.). — *Histoire de la politique extérieure de la France*. Paris, Picard. In-8°. 7 fr. 50.

FEYEL (P.). — *Histoire politique du XIXe siècle*. Paris, Bloud. In-8° écu. 6 francs.

GRASSERIE (R. de la). — *De la preuve, au civil et au criminel*. Paris, Larose. 2 vol. in-8°. 10 francs.

JACOMET (Pt Robert). — *Les Lois de la guerre continentale*. Paris, Fournier. In-18 jésus. 3 francs.

JACQUET (L.). — *L'Alcool, étude économique générale*. Préf. de G. Clemenceau. Paris. Masson. In-8°. 17 francs.

LATOUR (Fr.). — *Les Grèves et la législation*. Paris, Rousseau. In-8°. 5 francs.

MADAY (A. de). — *Sociologie de la Paix*. Paris, Giard et Brière. In-18. 1 fr. 50.

MARGUERY (J.). — *La Protection des objets mobiliers d'intérêt historique ou artistique*. Paris, Rousseau. In-8°. 8 francs.

MAURRAS (Ch.). — *La Politique religieuse*. Paris, Nouvelle Librairie nationale. In-16. 3 fr. 50.

NOGARO (P.). — *Éléments d'économie politique. Production. Circulation*. Paris, Giard et Brière. In-18. 6 francs.

PARISOT (L.). — *Manuel théorique et pratique du divorce*, etc. Paris, Rivière. In-18. 3 francs.

PILLAUT (J.). — *Manuel de droit consulaire*. T. III. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 10 francs.

POINCARÉ (R.). — *Ce que demande la Cité*. Paris, Hachette. Grand in-8°. 1 franc.

RAYNAUD (Barth). — *Vers le salaire minimum*. Paris, Larose. In-8°. 14 francs.

REINACH (J.). — *La Réforme électorale*. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

SALAÜN (G.). — *Les Retraites ouvrières et paysannes*. Paris, Berger-Levrault. 7 fr. 50.

THÉO-DŒDALUS. — *L'Angleterre juive. Israël chez John Bull*. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

VINCENT (A.). — *Les Instituteurs et la Démocratie*. Paris, Nouvelle Librairie nationale. In-16. 1 fr. 50.

WIENER (L.). — *Les Chemins de fer du Brésil*. Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 15 francs.

SCIENCES NATURELLES

ACLOQUE (A.). — *Zigzags au pays de la science*. Tours Mame. In-8°.

DELAGE (Y.). — *L'Année biologique*, 14e année. Paris, Le Soudier. In-8°. 40 francs.

LAUNAY (L. de). — *Gîtes minéraux et métallifères*. Paris, Béranger. 3 vol. in-8°. 90 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

BOGAERT (Ed.-W.). — *L'Effet gyrostatique et ses applications*. Paris, Béranger. In-8°. 10 francs.

PÉCHEUX (H.). — *Détermination des poids atomiques et des poids moléculaires*. Paris. Delagrave. In-4°. 3 fr. 50.

DIVERS

ARNOULD (L.). — *Nos Amis les Canadiens*. Paris, Oudin. In-12. 3 fr. 50.

BIDOU (X.). — *L'Année dramatique*. 1911-1912. Préf. de E. Faguet. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

CHRISTMAS (Walter). — *Camarades de bord*, trad. par le Dr J. de Christmas. Paris, Hetzel. In-16. 3 francs.

EULALIE D'ESPAGNE (Infante). — *Pour la femme*. Paris, Société fr. d'impr. et de libr. In-16 jésus. 3 fr. 50.

GENTIEN (M.). — *Le Cheval de chasse*. Paris, Pairault. In-4°. 6 francs.

HARRY (Gérard). — *Le Miracle des hommes, Helen Keller*. Paris, Larousse. In-16. 3 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Décembre 1912 au 14 Janvier 1913

15 déc. (dim.). — M. Poincaré, président du Conseil, reçoit M. Danef, président du Sobranié, chef de la délégation bulgare à Londres.

— Conférence, à Belgrade, entre les représentants de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne et de l'Italie, suivie d'une conversation entre M. de Ugron et M. Pachitch, président du Conseil. M. de Ugron manifeste le désir de l'Autriche et de ses alliés de voir les Serbes évacuer le plus tôt possible Durazzo et les villes de l'Albanie.

— Mort, à Londres, de M. Whitelaw Reid, ambassadeur des États-Unis.

— Arrivée à Paris de l'explorateur Roald Amundsen.

16 déc. (lun.). — A Londres, les délégués à la Conférence de la paix turco-balkanique se réunissent au palais de Saint-James. Sir Edward Grey leur adresse en français un discours de bienvenue, auquel répondent successivement MM. Danef (Bulgarie), Venizelos (Grèce), Novakovitch (Serbie), Réchid Pacha (Turquie), Miouchkovitch (Monténégro).

— Echec de la grève de 24 heures préparée par la C. G. T. pour protester contre la guerre.

— L'explorateur Roald Amundsen est reçu à l'Elysée par le président de la République et à l'Hôtel de Ville par la municipalité. Il fait, le soir, une conférence au grand amphithéâtre de la Sorbonne.

— A Vienne, la publication du rapport du conseiller Edl sur l'affaire du consul Prochaska à Prizrend excite autant de surprise que de mécontentement. On reproche au gouvernement d'avoir alarmé l'opinion au sujet d'incidents dont la portée a été complètement exagérée.

— Combat naval entre les flottes grecque et turque dans les Dardanelles.

17 déc. (mar.). — La Conférence de la paix siégeant au palais de Saint-James entre représentants des États balkaniques est ajournée, les délégués ottomans n'ayant pas reçu de pouvoirs suffisants pour traiter avec la Grèce.

— A Londres, première réunion au Foreign Office des ambassadeurs des grandes puissances, en présence de sir Edward Grey.

— Au Parlement autrichien, les radicaux tchèques opposent une obstruction à outrance au vote de la loi sur les obligations en temps de guerre.

— A la Chambre italienne, à la suite de l'interpellation du député républicain Barzilai, le ministre des Affaires étrangères, M. di San Giuliano, fait, sur la politique extérieure, des déclarations très réservées, mais néanmoins dans un sens favorable à la Triplice.

— A la Douma, le premier ministre russe prononce un discours dont une partie est consacrée à l'exposé de la situation extérieure.

— La Chambre des députés espagnols vote, par 216 voix contre 22, le traité franco-espagnol.

— Le tsar Ferdinand de Bulgarie arrive à Salonique.

— Première représentation : à l'Opéra-Comique, *la Sorcière*, drame musical en quatre actes et cinq tableaux, d'après Victorien Sardou, de M. André Sardou ; musique de M. Camille Erlanger.

18 déc. (mer.). — M. Léon Bourgeois refuse d'être candidat à la présidence de la République.

— Première représentation : au théâtre Sarah-Bernhardt, *Kismet*, conte arabe, de M. Ed. Knoblauch, traduction de M. Jules Lemaître ; musique de MM. Furst et Chr. Wilson.

— L'aviateur Rolland Garros, détenteur du record du monde de la hauteur (5 000^{m}), traverse la Méditerranée, d'Afrique en Sicile. Parti de Tunis à 8 h. 7, il arrive à 10 h. 30 à Marsala.

19 déc. (jeu.). — A Londres, la Conférence de la paix ne se réunit que pour s'ajourner au samedi suivant, les délégués ottomans n'ayant pas reçu de réponse de leur gouvernement.

— Au Sénat, réunion des bureaux des groupes républicains de la Chambre et du Sénat en vue de la préparation des candidatures présidentielles.

— Incendie du théâtre de la Renaissance, à Nantes.

— Obsèques du prince Luitpold, régent de Bavière.

— Au Japon, constitution d'un nouveau cabinet, présidé par le comte Katsura.

20 déc. (ven.). — 3e séance de la Conférence des ambassadeurs. Le soir, le Foreign Office publie un communiqué à la presse annonçant que les ambassadeurs se sont mis d'accord sur le principe de l'autonomie albanaise.

— Les délégués turcs et balkaniques à la Conférence de la paix sont reçus au Guildhall par le lord maire.

21 déc. (sam.). — Le Conseil municipal de Paris reçoit du préfet de la Seine le projet arrêté d'accord avec les ministres des Finances et de la Guerre pour la suppression des fortifications et l'annexion à Paris de la zone militaire.

— A la Chambre et au Sénat, M. Poincaré, président du Conseil, résume les événements diplomatiques de ces trois derniers mois.

— A la Conférence de la paix, les délégués ottomans ayant demandé, en vue d'entrer en négociations aussi avec la Grèce, le ravitaillement d'Andrinople, et les délégués des alliés ayant déclaré que la question, déjà réglée par l'armistice, était en dehors de la compétence de la Conférence, les délégués ottomans déclarent, dans cette situation nouvelle, devoir en référer à leur gouvernement.

— A Belgrade, M. Pachitch, président du Conseil, se rend chez le ministre d'Autriche-Hongrie et lui exprime les regrets du gouvernement serbe, au sujet des erreurs commises par quelques autorités militaires dans l'affaire du consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, M. Prochaska.

— Le nouveau régent de Bavière jure fidélité à la Constitution.

— L'aviateur Garros quitte Trapani à 7 h. 30 du matin, atterrit près de Messine à 10 h. 30 et repart à 2 h. 30 pour Santa-Eufem (Calabre).

— Première représentation : à l'Odéon, *Faust*, de Gœthe, traduction et adaptation de M. Emile Vedel ; adaptation musicale de M. Florent Schmitt.

22 déc. (dim.). — Retour à Sofia du tsar Ferdinand de Bulgarie et des princes Boris et Cyrille.

— L'aviateur Garros, parti à 8 h. 50 de Santa-Eufemia, arrive à 11 heures à Naples, en repart à 1 h. 28, et arrive à Rome à 2 h. 45, ayant couvert en 1 h. 17 les 185 kilomètres qui séparent Naples de Rome.

— Une secousse sismique est ressentie à Messine et à Reggio de Calabre.

— Première représentation : au Gymnase, *la Femme seule*, comédie en 3 actes, de M. Brieux.

23 déc. (lun.). — A la Conférence de la paix, les délégués turcs déclarent qu'ils sont prêts à comprendre les Grecs (bien qu'ils n'aient pas signé d'armistice) parmi les puissances avec lesquelles ils sont autorisés à traiter. Les alliés balkaniques font connaître leurs conditions.

— Le nouveau régent de Bavière, le prince Louis, dans une lettre écrite au baron de Hertling, président du Conseil, manifeste son désir que l'on s'abstienne de toute mesure tendant à remplacer son titre de régent par celui de roi.

— Lord Hardinge, vice-roi de l'Inde, faisant son entrée solennelle à Delhi, la nouvelle capitale de l'Inde, est blessé par une bombe lancée du haut d'un toit.

— Mort à Paris du peintre Edouard Detaille.

— A la suite des démarches de la France, protectrice du Liban, les ambassadeurs des six grandes puissances et Noradounghian Effendi, ministre des Affaires étrangères, signent à Constantinople le protocole fixant le nouveau statut libanais.

— A Assouan, inauguration d'un grand barrage sur le Nil.

24 déc. (mar.). — La colonne Massoutier, assiégée depuis le 17 décembre dans la Kasbah de Dar-el-Kadi, est délivrée par la colonne de secours du général Brulard.

— A Tokio, attentat contre le prince Yamagata.

— Première représentation : aux Bouffes-Parisiens, *la Part du feu*, comédie en quatre actes, de MM. Mouëzy-Eon et Nancey.

25 déc. (mer.). — A Constantinople, le Conseil des ministres décide de rejeter les demandes des alliés et de faire des contre-propositions.

— Arrivée à Londres du nouveau ministre de Roumanie, M. Misu.

26 déc. (jeu.). — M. Raymond Poincaré accepte que sa candidature soit posée à la présidence de la République.

27 déc. (ven.). — M. Alexandre Ribot maintient sa candidature à la présidence de la République, à côté de celle de M. R. Poincaré.

— Le général Soukhomlinof, ministre de la Guerre de Russie, est reçu à Potsdam par l'empereur Guillaume II.

28 déc. (sam.). — Au palais de Saint-James, les délégués turcs, par la bouche de Réchid Pacha, font connaître aux alliés les contre-propositions du gouvernement ottoman, qui consistent à promettre des réformes en refusant toute cession territoriale.

— Le roi d'Italie signe un décret retenant sous les armes les militaires de la 1re catégorie de la classe 1890, qui font 2 ans, et ceux de la classe 1891, qui font un an.

29 déc. (dim.). — Le Conseil des ministres ottomans arrête de nouvelles instructions pour les plénipotentiaires de Londres.

— A Trapani, l'ancien ministre Nunzio Nasi est réélu député.

30 déc. (lun.). — Mort à Stuttgart de M. de Kiderlen-Wæchter, secrétaire d'État des Affaires étrangères d'Allemagne.

— A la Conférence de la paix, Réchid Pacha, alléguant l'incertitude des dépêches reçues de Constantinople, demande l'ajournement de la Conférence.

— A Vienne, entrevue de l'ambassadeur de Turquie avec le comte Berchtold.

31 déc. (mar.). — Importante séance de la Conférence de la paix, sous la présidence de M. Venizelos. Dans les nouvelles propositions aux alliés balkaniques, la Turquie accepte d'abandonner cinq provinces sur les sept qui constituent ses possessions européennes. Dans la discussion, M. Danef déclare que les alliés désirent faire la paix ensemble, de même qu'ils ont combattu ensemble.

— A la suite d'une crise ministérielle, remaniement du cabinet libéral du comte de Romanones ; celui-ci soumet au roi d'Espagne un nouveau cabinet qui est accepté.

1er janv. (mer.). — M. Maura, chef du parti conservateur espagnol, manifeste son intention d'abandonner la vie politique.

2 janv. (jeu.). — Les Bédouins de Zeiana ouvrent le feu contre les postes avancés italiens, dans le secteur nord de la Tripolitaine ; ils sont repoussés.

— Réunion à Londres des ambassadeurs des grandes puissances, sous la présidence de sir Edward Grey, pour discuter diverses questions relatives au conflit balkanique.

3 janv. (ven.). — A la Conférence de la paix, les Turcs proposent, comme nouvelles concessions, l'abandon d'une partie du vilayet d'Andrinople et la renonciation à leurs droits sur la Crète. Jugeant ces propositions insuffisantes, les alliés exigent la cession de la ville d'Andrinople et des îles, y compris la Crète, et déclarent que si, le lundi suivant, les Turcs ne cèdent pas sur ces points, les négociations seront rompues. Les délégués turcs demandent alors que la discussion continue dès le lendemain samedi.

— A Londres, M. Take Jonesco, envoyé extraordinaire de Roumanie, a une conférence avec M. Danef, délégué de Bulgarie, et lui fait savoir que son gouvernement réclame certaines garanties et la cession d'une bande de territoire au nord d'une ligne qui, partant du Danube, un peu à l'ouest de Silistrie, aboutirait sur la mer Noire, un peu à l'ouest du cap Kaliatra-Baltchik.

— Le Conseil municipal de Paris approuve une convention entre la Ville et l'État pour la suppression des fortifications.

4 janv. (sam.). — A Londres, la réunion des ambassadeurs intervient auprès des délégués ottomans à la Conférence de la paix, afin que la séance de ce jour soit remise au lundi.

— La Porte envoie une circulaire aux ambassadeurs ottomans à l'étranger, les chargeant d'informer les puissances que la Turquie a fait tous les sacrifices possibles pour maintenir la paix et qu'elle repousse la responsabilité éventuelle de la reprise des hostilités.

— A Lisbonne, démission du ministère Duarte Leite.

5 janv. (dim.). — M. Gottlieb de Jagow, ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal, accepte la succession de M. de Kiderlen-Wæchter aux Affaires étrangères.

— A Londres, de longs entretiens ont lieu entre les ambassadeurs des grandes puissances et les délégués à la Conférence de la paix.

— A Constantinople, le conseil des ministres manifeste la volonté de s'en tenir aux propositions faites le 3 janvier.

— Mort à Paris du physicien Louis Cailletet.

6 janv. (lun.). — A la séance de la Conférence de la paix, présidée par M. Novakovitch, Réchid Pacha déclare que, par esprit de conciliation, la Turquie est prête à se désister de ses droits sur la Crète. Le président déclare que, les délégués ottomans ne répondant pas aux demandes formulées par les alliés, les délégués balkaniques suspendent les travaux de la Conférence.

— Sur le cuirassé *Masséna*, portant pavillon du contre-amiral de Ramey de Sugny, en rade des Vignettes (Toulon), l'explosion d'un collecteur de vapeur fait neuf victimes.

7 janv. (mar.). — A Hademkeui, entrevue entre les ministres turcs de la Guerre Nazim Pacha et des Affaires étrangères Noradounghian Effendi et le général bulgare Savof.

8 janv. (mer.). — Le gouvernement serbe informe les puissances que la Serbie, comme preuve de son bon vouloir, a décidé de rappeler ses troupes de la côte adriatique, aussitôt que la paix sera conclue.

— A Lisbonne, constitution d'un nouveau ministère : *Présidence du conseil et Intérieur*, M. Affonso Costa ; *Colonies*, M. Almeida Ribeiro ; *Guerre*, M. Pereira Basto ; *Travaux publics*, M. Antonio Maria Silva ; *Marine*, M. Freitas Ribeiro ; *Affaires étrangères*, M. Gonsalves Teixeira.

9 janv. (jeu.). — Réunion des ambassadeurs au Foreign Office. Les puissances décident à l'unanimité d'intervenir à Constantinople.

— Nizami Pacha, plénipotentiaire turc à Londres, déclare à un correspondant du *Temps* que la Turquie ne cédera ni sur la possession d'Andrinople, ni sur celle des îles.

— Première représentation : à l'Athénée, *la Main mystérieuse*, comédie d'aventures en trois actes, de MM. Fred Amy et Jean Marsèle.

10 janv. (ven.). — Sir Edward Grey reçoit séparément MM. Danef et Take Jonesco, et leur donne des conseils propres à atténuer la tension qui s'est produite entre les deux pays, à la suite des réclamations roumaines.

— A Madrid, M. Maura décide de reprendre son poste à la tête du parti conservateur.

— A Lisbonne, le président du Conseil Affonso Costa présente au Parlement le nouveau ministère.

— Première représentation : au théâtre Réjane, *Alsace*, pièce en trois actes, de MM. Gaston Leroux et Lucien Camille.

11 janv. (sam.). — En présence de l'émotion produite dans certains groupes politiques par la réintégration du lieutenant-colonel du Paty de Clam, par décret daté du 6 janvier, M. Millerand, ministre de la Guerre, offre sa démission, qui est acceptée. M. Lebrun, ministre des Colonies, passe au ministère de la Guerre. Il est remplacé aux Colonies par M. René Besnard, sous-secrétaire d'État aux Finances. Ce dernier emploi est supprimé.

— L'Académie des beaux-arts élit dans la section de gravure Auguste Patey, en remplacement de F. de Vernon.

12 janv. (dim.). — A Constantinople, les ambassadeurs des grandes puissances se communiquent mutuellement les instructions de leur gouvernement.

13 janv. (lun.). — Au Foreign Office, la réunion des ambassadeurs fixe les termes de la note qui doit être adressée à la Turquie et qui conseille à la Porte de céder sur la question d'Andrinople et, pour les îles de la mer Égée, de s'en remettre aux puissances.

14 janv. (mar.). — A la Chambre, M. Deschanel est élu président par 345 voix sur 535 votants. Au Sénat, M. Antonin Dubost est élu président par 221 voix sur 272 votants.

— M. Paul Deschanel pose officiellement sa candidature à la présidence de la République.

— A Madrid, le roi Alphonse XIII consulte sur les diverses questions politiques M. Azcarate, leader de l'union républicaine socialiste.

— Première représentation : à la Renaissance, *la Folle Enchère*, comédie en trois actes, de M. Lucien Besnard.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE FÉVRIER 1913.

Droit sur son char de coquillage,
Avec un cheval à l'avant,
Poussé par la vague et le vent,
Neptune au sein des eaux voyage.

La forêt vide est sans feuillage,
Il pleut sur ce chaos mouvant,
Et nul soleil, en se levant,
N'illumine encor le sillage.

Mais, bientôt, malgré les frimas,
Le vent chantera dans les mâts
Et l'azur rira dans la source.

En attendant sous les glaçons,
Le dieu marin pressant sa course
Porte le signe des Poissons.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

L. S., *Praye.* — En géographie, on appelle *seuil* un passage commode et assez largement marqué entre deux régions.

C. E. S., *Castelnaudary.* — La prononciation *fezan, fezon, fezè, fezié* des formes verbales *faisant, faisons, faisais, faisiez* est aujourd'hui consacrée. C'est la prononciation parisienne, critiquée par les puristes au XVIe siècle, mais qui n'en a pas moins fini par l'emporter.

L. R., *Marseille.* — L'Albanie, qui vise à devenir une principauté indépendante, a sa langue propre. Vous trouverez sur cette question, ainsi que sur la littérature albanaise, une notice brève, mais substantielle, avec des renseignements bibliographiques, dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse illustré.*

Un lecteur fidèle, *Paris.* — On a donné à cet article le titre de *tapisseries gothiques*, parce que la majeure partie des pièces de la collection (10 sur 12) sont gothiques. Au reste, relisez l'article, et vous verrez qu'il est question aussi des tapisseries Renaissance.

E., *Bordeaux-Bastide.* — Merci de vos appréciations élogieuses auxquelles nous sommes sensibles. Malgré tout notre désir de vous donner satisfaction, nous ne pouvons vous indiquer une date même approximative d'apparition pour ces ouvrages. L'article sur l'accord franco-allemand paraîtra avec un article général sur la question marocaine.

C. G., *Paris.* — 1° C'est en effet une coquille qui a fait écrire au mot THALASSICOLE du *Nouveau Larousse illustré* (t. VII, p. 985) quatre mètres pour quatre millimètres. 2° et 3° Vos remarques ont été soumises à celui de nos rédacteurs qui s'occupe plus spécialement de la zoologie. Il jugera lui-même ce qu'il y a lieu de faire.

A. L., *Bruxelles.* — Oui, la Librairie Larousse a fait établir pour le *Larousse Mensuel* un emboîtage que vous pouvez lui demander soit directement, soit par l'entremise de votre intermédiaire habituel, et qu'elle vous livrera au prix de 4 fr. 50 franco (couleur à votre choix : rouge, vert ou noir).

T. V., *Rome.* — Nous devons justement publier dans un avenir prochain une étude sur la belle reconstitution de Rome au IVe siècle, par M. Bigot, ancien pensionnaire de la villa Médicis, et l'article sera accompagné d'une pittoresque et précise illustration reproduisant le travail du savant architecte. Une souscription a été ouverte pour fondre en bronze cette œuvre qui, établie et exposée à Rome à la fin de 1911, serait, sans cette précaution, condamnée à disparaître.

E. G., *Pontarlier.* — Pour dégeler les fruits qu'un coup de froid a saisis au fruitier, il ne faut pas les immerger dans de l'eau *chaude*, comme on le croit généralement, mais simplement dans de l'eau fraîche, pure ou légèrement salée. Le même traitement est applicable aux légumes (légumes-racines notamment). Cependant, lorsque les légumes qu'on vient de dégeler doivent être conservés encore quelque temps avant la consommation, il est nécessaire, afin d'éviter l'envahissement par les moisissures, de les faire sécher dans un fort courant d'air.

A. M., *Nolay.* — C'est un arrêté du 19 juillet 1912 qui a modifié le programme d'agriculture théorique dans les écoles normales supérieures. Jusque-là, l'enseignement théorique de l'agriculture n'était donné qu'en troisième année; mais, depuis la rentrée de 1912-1913, il est formé dans les trois années. Ainsi, les futurs instituteurs seront sérieusement préparés à donner soit à l'école, soit aux cours d'adultes, les éléments d'une science que 40 p. 100 des Français devraient posséder plus parfaitement. Au reste, nous parlerons prochainement, dans le *Larousse Mensuel*, de la réorganisation de l'enseignement agricole.

A. D., *Paris.* — Les pantalons de dessous font partie de la toilette féminine à une époque beaucoup plus ancienne que vous ne semblez le croire. Comme nous le disons au *Nouveau Larousse illustré* (article CALEÇON), ce vêtement de dessous faisait partie du costume des deux sexes à la fin du moyen âge. Un texte de la fin du XIVe siècle distingue les *braies* des hommes de celles des femmes. Au XVIe siècle, on lit dans l'inventaire de Marie Stuart : « Sept aulnes de Hollande pour faire six paires de callesons pour la royne. » Montaigne (I, 161) parle de la « richesse des calessons de la signora Livia ». On en faisait en soie, en satin, en drap d'or.

A. B., *Paris.* — Quand nous avons à notre portée les renseignements que nous demandent nos correspondants, nous nous empressons de les leur faire connaître. Quelquefois, une lettre reste sans réponse immédiate ; ce n'est pas que nous la perdions de vue : nous espérons que l'occasion nous viendra de nous procurer les renseignements en question. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ces questions auxquelles nous avons dit maintes fois qu'il nous était impossible de répondre parce qu'elles sont complètement étrangères aux travaux de notre rédaction.

P. G., *Blois.* — Dans le numéro 1541 des *Annales politiques et littéraires* (5 janvier 1913), un « lecteur assidu » écrit : « Le dictionnaire Larousse indique *hilarité* comme synonyme de *joie* », et M. Emile Faguet répond : « *Hilarité* ne veut pas dire *joie* : il veut dire *action de rire.* » Il importe qu'on sache que cette définition n'est pas celle du *Petit Larousse illustré*, où vous pouvez lire : « *Hilarité*, explosion subite de rires » (et encore moins celle du *Nouveau Larousse* ou celle du *Larousse pour tous*). Elle provient d'une ancienne édition du *Petit Larousse.*

Un abonné rue de Tilsit. — Répondant à votre question : « Pourquoi souhaite-t-on toujours la fête à quelqu'un la veille du jour indiqué par le calendrier? nous avions proposé une explication de sentiment. La raison est plus précise. Elle est d'ordre liturgique, comme nous le fait aimablement remarquer une bonne autorité en la matière : « Dans le culte catholique, le jour liturgique d'une fête commence en général la veille à midi, et les premières vêpres de la fête qui se disent la veille sont plus solennelles que les secondes vêpres qui se disent le lendemain des premières : le jour liturgique compte ainsi trente-six heures. »

L. F., *Delémont* (Suisse). — Le *Rosemont* de l'est de la France appartient à la chaîne qui s'étend au S.-O. de Besançon, sur la rive droite du Doubs, et s'appelle également *Rougemont* ou *Rognon* ; il est séparé du Chaudanne par le col de la Grette et de la Planoise, par la dépression de la Malcombe et des Vallières. Son sommet est couronné, depuis 1871, à l'altitude de 467 mètres, par un des forts détachés de la place de Besançon, distante de 2 kilom. — Quant à la *Rosemontoise* ou *Waivre*, c'est un ruisseau du territoire de Belfort, né près de la frontière d'Alsace-Lorraine ; il conflue avec la Savoureuse, sur la rive gauche de cette rivière, à Valdoie, après un cours orienté N.-S. d'un peu plus de 20 kilomètres.

M. G., *Paris.* — 1° Le campanile de Pise, ou Tour penchée, a été commencé en 1174 par Bonannus de Pise et Guillaume d'Insbruck, et achevé en 1350 par Tommaso Pisano. L'inclinaison du monument a dû se produire vraisemblablement à la suite d'un tassement de terrain et pendant le cours même de la construction. 2° Il est difficile d'assigner des rangs par ordre de mérite à des œuvres d'art ; mais on peut dire que si la cathédrale ou Dôme de Milan, que les habitants considèrent comme la « huitième merveille du monde », est une œuvre intéressante et considérable par la richesse de la matière, l'ampleur des proportions, l'abondance de la décoration, elle manque du moins d'unité et de simplicité. On ne serait pas embarrassé de trouver dans cette Italie si riche en monuments, mais où l'architecture gothique s'est en somme assez mal acclimatée, des églises d'une beauté supérieure.

A. N., *Salonique.* — 1° *De nouveau* est d'un emploi beaucoup plus fréquent que *à nouveau*; mais pour le sens, il n'y a guère de différence entre les deux locutions. 2° Comme nous l'avons dit souvent, il n'y a pas de règle générale pour l'emploi de *à* ou *de* après les différents verbes. L'usage change pour chaque cas particulier. En ce qui concerne le verbe *continuer*, nous citerons la remarque donnée au *Nouveau Larousse* : « On admet généralement que *continuer à* exprime la persistance dans un acte commencé ; *continuer de*, la persévérance dans une habitude prise : ainsi, *continuer à chanter* signifierait : ne pas interrompre le chant que l'on a commencé, et *continuer de chanter*, ne pas cesser de se livrer, par intervalles, à l'exercice du chant. » Mais en fait, il s'en faut que les écrivains observent cette distinction.

L. J., *Paris.* — 1° Au XIIIe siècle, *un chappon de haulte gresse, un porc à haulte gresse*, c'est tout simplement un chapon, un porc très gras. Au XVIe, Rabelais s'empare de l'expression pour en faire une métaphore qui, après lui, est devenue courante. Dans le prologue du *Gargantua*, il dit : « Vous convient estre saiges, pour fleurer, sentir et estimer ces beaulx livres de haulte gresse, légiers au prochas et hardis à la rencontre », c'est-à-dire ces livres pleins de « substantificque moelle », nourris de salutaires enseignements, de bonne sagesse naturelle, de propos joyeux, plaisants et libres. Aujourd'hui, par allusion à l'œuvre même de Rabelais, on appelle *livres de haulte gresse* des livres d'une inspiration très gauloise. 2° Tous nos dictionnaires donnent l'expression *pou-de-soie* (ou *poult-de-soie* ou *poult-de-soie*), qui désigne une étoffe de soie, unie et sans lustre, à gros grain.

R. N., *Oyonnax.* — 1° Nous donnerons prochainement la définition du mot *avion.* 2° Celle de *moratorium* se trouve dans le présent fascicule. 3° Ingres aimait, dit-on, à quitter son pinceau pour prendre l'archet, et l'on prétend qu'il était plus fier de son jeu — pourtant fort ordinaire — sur le violon, que de l'art qui l'a justement rendu illustre. Quoi qu'il en soit de cette légende, on rappelle le *Violon d'Ingres* quand on parle d'un artiste occupé et quelque peu vain d'une manie étrangère à son art.

G. D., *Rouen.* — 1° *L'habanera* est une danse de société originaire de La Havane (en espagnol : *La Habana*). 2° Le *stade* grec, qui primitivement désignait la longueur fixe d'un champ de course et par conséquent représentait la distance qu'un homme vigoureux peut parcourir sans s'arrêter pour souffler, valait 600 pieds de 30 cm. 3° Nous publierons sans doute quelque jour, dans notre Collection in-4°, un volume sur la Grèce.

A. A., *Paris.* — 1° On appelle *adventistes* (en anglais et plus précisément *Second Adventists*) les membres d'une secte américaine fondée vers 1831 par James Miller (1731-1849) et qui regarde la seconde venue (*second advent*) du Christ comme imminente. James Miller, se fondant sur plusieurs passages de la Bible, qu'il interprétait à sa manière, fixa d'abord cette arrivée à l'année 1843, puis en octobre 1844. Mais, comme l'événement attendu ne se produisit pas, les adventistes semblent avoir renoncé à fixer une date précise ; toutefois, ils demeurent dans l'attente de l'arrivée du Christ et de la résurrection des morts. Ils se sont divisés en plusieurs sectes : *Evangelical Adventists, Seventh Day Adventists* (qui observent le Sabbat le septième jour, le samedi), *Age-to-come Adventists, Advent Christians, Church of God, Life and Advent Union.* 2° Nous avons publié dans le *Larousse Mensuel* (tome Ier, p. 142) un article sur les *Scientistes.*

R. E., *Beauchamps-Taverny.* — Vous avez raison : il y a dans le numéro de janvier une faute d'impression à la page 606, colonne 3, ligne 16. Au lieu de : *Le traité d'Utrecht* (*1762*), etc., il faut lire : *Le traité d'Utrecht* (1712). Les dates données dans les lignes suivantes rendent l'erreur sensible. Tous nos remerciements.

H. H., *Brézerolles.* — 1° Les *Propos de Thomas Vireloque*, tel est le titre d'un des albums les plus estimés de Gavarni. Le personnage de Thomas Vireloque est une originale silhouette de chemineau à la barbe broussailleuse, aux haillons pittoresques. 2° Un homme *pacifique*, c'est un homme qui aime la paix, dans le sens le plus général du mot. Le goût de la paix est un goût très louable, et le théologien dont vous parlez n'a pu manquer de rappeler la 7e béatitude : *Heureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu* (Matth., v. 9). Un *pacifiste*, c'est un homme qui désire maintenir la paix entre les nations et compte sur l'arbitrage pour résoudre les conflits qui naissent entre elles. Le mot prendrait facilement un sens défavorable s'il s'appliquait à un homme qui, dans sa confiance absolue et chimérique dans les moyens diplomatiques, conseillerait à son pays l'abandon des préparatifs militaires indispensables pour défendre une indépendance en fait toujours menacée.

H. M., *Angers.* — 1° L'article sur la campagne du Maroc est prêt, et depuis longtemps ; mais nous avons été jusqu'ici arrêtés par l'insuffisance des documents cartographiques. Nous pensons pouvoir vous donner prochainement satisfaction sur ce point. 2° Tout de même, quand la question balkanique sera réglée, nous publierons sur ce sujet un article accompagné d'une carte précise. 3° Dans le n° 69 du *Larousse Mensuel*, page 578, col. 2, § 8, aux lignes 14 et 15, il faut lire *pl. 2, fig. 30 et 31* et *pl. 2, fig. 29.* 4° Nous donnerons très prochainement une définition du mot *macramé.* 5° Il n'est pas possible d'indiquer d'une façon générale la règle qui classe les localités en *villes, bourgs, bourgades, villages, hameaux.* Ce n'est pas seulement une question de population ou de superficie, mais aussi de site, d'importance géographique ou historique, de coutume et d'usage. Il n'y a là que des cas particuliers. 6° Nous vous remercions de vos bienveillantes remarques et de l'intérêt que vous portez depuis si longtemps à nos publications. Nous n'avons pas oublié vos lettres si judicieuses du temps où paraissait le *Nouveau Larousse.*

E. B., *Carcassonne.* — Les caractères, dites-vous, sont effacés par le temps ; mais il est relativement facile de les faire réapparaître, à la condition, toutefois, que l'encre employée soit à base de fer ; il y a tout lieu de croire d'ailleurs qu'il en est ainsi. Voici deux procédés qui réussiront très bien : 1° Humecter la feuille avec une solution faible d'eau de Javel (de façon à oxyder les sels de fer) ; au bout de 10 à 12 minutes de contact, laver à l'eau ordinaire, *sans frotter* ; passer, sur la feuille encore humide, une solution faible de sulfhydrate d'ammonium : il se forme du sulfure de fer, et les caractères réapparaissent en noir ; laver à l'eau ordinaire et laisser sécher.

Cette première méthode offre un inconvénient : les caractères, au bout d'un temps plus ou moins long, peuvent de nouveau disparaître à cause de l'oxydation. Il est préférable, dans ces conditions, d'opérer comme il suit : 2° Faire le traitement précédent, mais au lieu de sulfhydrate d'ammonium, prendre du ferrocyanure de potassium, qui donnera du ferrocyanure de fer (bleu de Prusse) : ce sel est stable, et les caractères pourront être conservés. Nous vous conseillons d'effectuer un essai préalable sur un fragment sans importance.

A. V., *Bessèges.* — Les lois relatives aux mouvements des planètes furent découvertes par Képler (comme conséquences de ses observations). Newton en a déduit la loi de force qui produit le mouvement (loi de gravitation universelle, suivant laquelle deux corps s'attirent proportionnellement à leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances). Inversement, en partant de la loi de Newton, on peut se proposer de trouver les lois des mouvements des planètes ; si l'on ne considère que deux corps seulement (planète et Soleil), le problème est relativement simple et peut être entièrement résolu (*problème des deux corps*). On détermine ainsi le mouvement relatif de la planète autour du Soleil. En réalité, le problème est plus complexe, car les autres corps, et plus spécialement les autres planètes, exercent aussi des actions sur la première. Le problème le plus simple qui se pose dans ces conditions consiste à étudier le cas où trois corps seulement sont en présence et s'attirent deux à deux suivant la loi de Newton. C'est le problème des trois corps.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 88. — Par G. Tricoup.



MÉTAGRAMME

PAR JEAN

Ah! quelle belle journée!
*Curé, * * * * * * * et sonneur*
Resplendissent de bonheur,
C'est fête carillonnée!

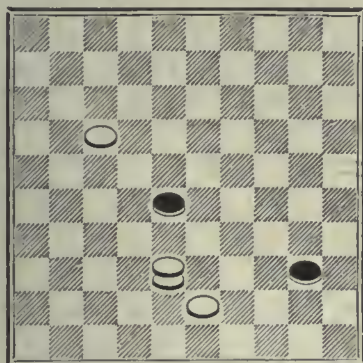
Aposté dans la nuit sombre,
Cet assassin tarifé
Attend, le poignard levé...
*Le * * * * * * * a besoin d'ombre.*

Petite plante herbacée
*La * * * * * * * à son gré croît;*
On cueille à plus d'un endroit
Cette renonculacée.

DAMES

Fin de partie, par Louis D

NOIRS (2 P.)



BLANCS (2 P., 1 D.)

Les blancs jouent et gagnent.

ÉNIGME

PAR J. DE R.

Lecteur, prête en ce jour ton oreille à l'oracle
Qui t'apporte une énigme, et d'un sourire amer
N'accueille pas ces mots; ce n'est pas un miracle :
Je fus demain et je serai hier.

CHARADES

PAR JEAN.

Avoir mon un *ne rebute personne.*
Serrez la voile et prenez mon second
Au dos d'une glace,
Mon trois *a sa place.*
Dans le très saint lieu
Où l'on bénit Dieu,
Des vases sacrés mon entier *répond*
Et, du lever au coucher, carillonne.

Mon premier, *gracieux animal,*
Fuit mon second, *la chose est sûre.*
De mon dernier, *l'on dit du mal*
Ou du bien, selon sa nature,
Car c'est un des puissants du jour.
Or, la louange et la critique
Les enveloppent tour à tour
Sous une austère république.
Mon entier, *comme homme d'État,*
Eut à subir maintes averses;
Mais ce que sa plume enfanta
Plane au-dessus des controverses.

OCTOGONE

PAR A. P.

(*Fausses rimes*).

× × ×
× × × × ×
× × × × × × ×
× × × × × × ×
× × × × × × ×
× × × × ×
× × ×

S'il est par trop étroit, menton et cou se blessent;
Il contient un poison, prends garde, adolescent!
Fous! ils vous logent là, ceux qui de vous s'emparent;
Elle ne laisse voir aucun jour apparent;
Calmante potion que les potards préparent;
Partager l'héritage entre chaque parent;
On doit m'apercevoir, les fidèles le savent,
A l'endroit où l'on prêche en carême, en avent.

ANAGRAMME

PAR G. C.

Un seul mot sur cinq pieds, sans en rien retrancher,
Vous en fournira cinq si vous savez chercher.
Transposez-le si bien qu'en prenant chaque lettre
Vous commenciez celui que vous voulez connaître.

Le premier, *en hiver sert dans votre maison*
Et devient inutile en toute autre saison;
Vous portez le second, *mais encor il indique*
Certaine qualité qu'un hardi revendique;
Le troisième *déplaît au goût, à l'odorat :*
On peut le rejeter sans être délicat;
Sur mer, le quatrième *aime à vaincre l'orage.*
Et c'est surtout l'endroit où l'on en fait usage;
Le dernier, *cher lecteur, est peut-être sur vous,*
Car on le voit briller dans beaucoup de bijoux.

LOGOGRIPHE FANTAISISTE

PAR MAURY

Bien au-dessus des rois en ce monde je trône,
Et je porte bien haut mon sceptre et ma couronne;
Arrachez-moi le cœur, voyez mon embarras,
De tout mon être alors, je n'ai plus qu'un seul bras
Mais, reprenant le cœur et supprimant le ... reste,
Je deviens, de ma cour, un sujet bien modeste.

ÉNIGME

PAR JEAN

On me trouve en plus d'un endroit,
Jamais à moi-même semblable.
Ici le matelot adroit
M'ajuste au gré du vent instable.
Là, mets choisi, morceau de roi,
Je brille au milieu d'une table.
Aux lèvres, enfin, par surcroît,
Cherchez qui donne un air aimable.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de janvier :

RÉBUS N° 86. — Voici mil neuf cent treize : offrons nos vœux de bonheur aux abonnés du Larousse mensuel. (*Voie cime île nœud sente réseau front n'ove œufs deux bonnes heure aulx abot Ney du lard housse Mans Sue aile.*)

ÉNIGME. — Porte.

ÉCHECS :

Coup initial : T × C
Mat au 2e coup par D* ou C*

CROIX GÉOGRAPHIQUE :

```
      A
      U
E P E R N O N
      I
      L
      L
      A
      C
```

CHARADES, par Jean. — Turenne. Hérisson.

CARRÉ ORDINAIRE... ET LITTÉRAL :

M O T (émotter)
O B I (obéit)
T I R (théière)

CHARADES, par Saint-Jovial. — Balkan. Montparnasse.

LOGOGRIPHE, Monstre, montre.

RÉBUS N° 87. — Où la guêpe a passé le moucheron demeure. (*Houe la gué pape as aile mouche rond de meure.*)

RÉBUS N° 89. — Par G. Tricoup.



Les solutions seront données au n° 73 (Mars).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

COGNET (cap.). — *Peine perdue et temps gâché.* Paris, Chapelot. In-8. 2 fr. 50.

HENRY (A.). — *La Fortification dans la bataille moderne.* Paris, Lavauzelle. In-8. 5 francs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — *Aide-mémoire de l'officier d'état-major.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 5 francs.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

BELCHER (J.). — *Les Principes de l'architecture*, trad. de l'angl. par Fr. Monod. Paris, Laurens. Petit in-4°. 4 francs.

BLANCHET (A.). — *Manuel de numismatique française.* T. Ier. Paris, Picard. In-8. 15 francs.

BRENET (M.). — *Hændel* dans les *Musiciens célèbres.* Paris, Laurens. In-8. 2 fr. 50.

CAMMAERTS (E.). — *Les Bellini* dans les *Grands Artistes.* Paris, Laurens. In-8. 2 fr. 50.

CONTET (F.). — *Ferronnerie ancienne (4e série). Epoque Louis XV et Louis XVI.* Paris, Contet. Album in-4°. 40 fr.

ERRERA (Mme Isabelle). — *Dictionnaire répertoire des peintres depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Paris, Hachette. In-18. 10 francs.

GEFFROY (G.). — *Florence* dans les *Musées d'Europe.* T. II. Paris, Nilsson. Form. 20×26.5. 15 francs.

GUIFFREY (J.). — *André Le Nostre* dans les *Grands Artistes.* Paris, Laurens. In-8. 2 fr. 50.

HESSLING (E. et W.). *Le Vieux Paris.* T. III. *Son architecture et ses monuments.* Paris, Hessling. F. 30×40. 100 francs

LOCQUIN (J.). — *La Peinture d'histoire en France de 1747 à 1785.* Paris, Laurens. In-4°. 25 francs.

MASPÉRO. — *Essais sur l'art égyptien.* Paris, Gilmoto. Petit in-4°. 25 francs.

MENZEL (Ad.). — *L'Album des enfants.* Préf. d'A. Marguillier. Paris, Laurens. In-4° (36 × 28). 20 francs.

PERROUT (R.). — *Les Images d'Epinal.* Préf. de M. Barrès. Paris, « Revue Lorraine illustrée ». In-4° raisin. 50 francs.

PETRUCCI (R.). — *Les Peintres chinois,* dans les *Grands Artistes.* Paris, Laurens. In-8°. 2 fr. 50.

RODIN (A.). — *L'Art.* Paris, Grasset. Form. 15 × 21. 6 fr.

RUMLER (E.). — *Portes modernes. Architecture. Sculpture. Ferronnerie.* Paris, Librairie de la construction moderne. In-4° jésus (28 × 38). 35 francs.

STRIFFLING (L.). — *Esquisse d'une histoire du goût musical en France au* XVIIIe *s.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

TOULORGE (Cel). — *Le Service d'état-major en campagne.* T. II. *La bataille. Après la bataille.* Paris, Chapelot. Grand in-8°. 12 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

GIRARD (H. — *L'Electricité en agriculture achetée à des stations centrales.* Paris, Feuillâtre. In-16 raisin. 2 francs.

ROUX (P.) et FONTENOUILLE (G. de). — *La Crise rurale, Rôle social du propriétaire rural* Paris, Laveur. In-8°. 4 fr.

VILLEBRESME (vte de). — *L'Elevage en Europe et en Amérique.* Paris, Laveur. In-8° carré. 10 francs.

WEINMANN (J.). — *Maladie des vins ; emploi des résidus de la vendange et des sous-produits de la vinification.* T. III du *Manuel-guides des vins en cercle.* Epernay, Institut œnologique de Champagne ; Paris, Amat. In-16. 2 francs.

ENSEIGNEMENT

BADEN-POWELL. — *Eclaireurs. Un Programme d'éducation civique.* Paris, Fischbacher. In-12. 3 francs.

BUNGE (C.-O.). — *Evolution de l'éducation,* trad. A. Costes. Paris, Schleicher. In-8°. 2 francs.

COPPIUS (Marie). — *Pour servir à l'éducation de nos enfants,* tr. de l'allem. par Mme Géritot-Hutter. Paris, Fischbacher. In-16. 3 francs.

FŒRSTER (F.-W.). — *Pour former le caractère,* tr. de l'all. par Thirion et Paris. Paris, Fischbacher. In-16. 4 fr.

GROSJEAN-MAUPIN (E.). — *Dictionnaire complet français-espéranto.* Paris, Hachette. Petit in-16. 6 francs.

MARTEL (F.). — *Annuaire de l'Enseignement primaire, 29e année : 1913.* Paris, Colin. In-18. 3 francs.

RÉGNIER (H.). — *L'Harmonie du geste.* Paris, Colin. In-4° carré. 10 francs.

GÉOGRAPHIE

AMUNDSEN (R.). *Au Pôle Sud. Expédition du « Fram »* (1910-1912), adapté du norvégien par Ch. Robert. Paris, Hachette. In-8°. 20 francs.

HURET (J.). — *En Argentine. De la Plata à la cordillère des Andes.* Paris. Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LE MORE (cte R.). — *D'Alger à Tombouctou. Des rives de la Loire aux rives du Niger.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

MONTPENSIER (duc de). — *Notre France d'Extrême-Orient.* Préf. de Le Myre de Vilers. Paris, Perrin. In-8° écu. 5 fr.

MONTPENSIER (duc de). — *En Indo-Chine. Mes chasses. Mes voyages.* Paris, Lafitte. 15 francs.

PEARY (R. E.). — *A l'assaut du pôle Nord.* Préface de Roosevelt. Paris, Lafitte. In-4°. 12 francs.

WALLE (P.). — *L'Argentine telle qu'elle est.* Paris, Guilmoto. In-8° carré. 8 fr. 50.

WERNER SŒDERHJELM. — *Finlande et Finlandais.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

HISTOIRE

BONNAMOUR (G.). — *L'Apaisement. Les Services français d'un homme d'Etat.* Paris. Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BORD (G.). — *Autour du Temple, étude sur la question Louis XVII.* Paris, Emile-Paul, 4 vol. in-8°. 25 francs

CARON (P.). — *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789.* Paris, Cornély. In-8°. 50 francs.

CHUQUET (A.). — *Le Général Dagobert, 1736-1794.* Paris, Fontemoing. In-8° carré. 7 fr. 50.

CLAUSSE (G.). — *Les Tombeaux de Gaston de Foix et de la famille Birago.* Paris. Laurens. In-4° écu. 12 francs.

COIGNY (A. de). — *Mémoires de Aimée de Coigny.* Intr. et notes de Et. Lamy. Paris. Calmann-Lévy. In-8°. 3 fr. 50.

DEFRANCE (E.). — *La Conversion d'un Sans-Culotte. Gabriel Bouquier, peintre, poète et conventionnel (1739-1810).* Paris, Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

DUQUET (A.). — *Châlons et Beaumont, 7 août — 30 août 1870.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

FLEISCHMANN (H.). — *Le Quartier général de Napoléon à Waterloo.* Paris, Maynier et Brimeur. In-8°. 2 francs.

FROMAGEOT (P.). — *Une Cousine du grand Condé. Isabelle de Montmorency.* Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.

FUNCK-BRENTANO (Fr.). — *Jeanne d'Arc,* ill. de Guillonnet. Paris, Boivin. In-4 jésus (30×37,5). 15 francs.

GUILLAUME (cap.). — *Sur la frontière marocaine. Souvenirs.* Paris, Lavauzelle. In-8°. 4 francs.

KANNENGIESER (A.). — *Un Alsacien, Léon Lefébure.* Paris, Lethielleux. In-8° écu. 5 francs.

LAURENTIE (F.). — *Louis XVII.* Paris, Emile-Paul. In-4° (28×36). 150 francs.

LÉVI (A.). — *Souvenirs du général Vionnet, vicomte de Maringoné.* Paris, Dubois. In-8° carré. 7 fr. 50.

MALO (H.). — *Les Corsaires dunkerquois et Jean-Bart.* Paris, Mercure de France. 7 fr. 50.

MASTERMAN (C.-F.-G.). — *L'Angleterre d'aujourd'hui.* Trad. Le Meur. Paris, Lethielleux. In-8°. 6 francs.

NOUAILLAC (J.). — *Henri IV raconté par lui-même,* choix de lettres. Paris, Picard. In-12. 3 fr. 50.

RAMBAUD (A.). — *Etudes sur l'histoire byzantine.* Préf. de Ch. Diehl. Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

REISET (vte de). — *Joséphine de Savoie, comtesse de Provence* (1753-1810). Paris, Emile-Paul. Rel. chagrin. 40 francs.

USSEL (vte J. d'). — *L'Intervention de l'Autriche.* Paris, Plon. 7 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

DESCHARMES (R.) et DUMESNIL (R.). — *Autour de Flaubert. Etudes historiques et documentaires.* Mercure de France. 2 vol. in-18. 3 fr. 50.

JEANROY et SALVERDE DE GRAVE. — *Poésies de Th. de Saint-Circ.* Paris, Picard. Petit in-8°. 6 francs.

HEKLER (A.). — *Portraits antiques.* Paris, Hachette. In-4°. 40 francs.

LANSON (G.). — *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, 1500-1900.* T. IV. *Révolution et* XIXe *siècle.* Paris, Hachette. In-8°. 8 francs.

MALHERBE (H.). — *Paul Hervieu.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 1 franc.

MARX (Claude-R.). — *G. de Porto-Riche.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 1 franc.

MASSON (Fr.). — *L'Académie française, 1629-1793.* Paris, Ollendorff. In-8°. 7 fr. 50.

PATOUILLET (J.). — *Ostrovski et son théâtre de mœurs russes.* Paris, Plon. In-8° cavalier. 10 francs.

MÉDECINE

BEZANÇON (F.) et JONG (S. J. de). — *Traité de l'examen des crachats,* étude histo-chimique, cytologique, bactériologique et chimique. Paris, Masson. In-8°. 10 francs.

BILLON (L.). — *Traité de clinique thérapeutique chirurgicale.* Paris, Doin. In-8° raisin. 16 francs.

COLLET (F.-J.). — *La Tuberculose du larynx et des voies respiratoires.* Paris, Doin. Grand in-18 jésus. 10 francs.

GALTIER-BOISSIÈRE (Dr). — *Diccionario ilustrado de Medicina usual.* Adapt. esp. par le dr Leonardo de Peña. Paris, Larousse. In-8°. 8 francs.

GRASSET (Dr). — *Thérapeutique générale basée sur la physiopathologie clinique.* T. Ier. *Médications de la fonction antixénique générale.* Montpellier, Coulet. In-8°. 12 francs.

GUELPA (D.). — *La Méthode Guelpa. Désintoxication de l'organisme.* Paris, Doin. In-8° carré. 8 francs.

HAURY (G.). — *Les Anormaux et les Malades mentaux au régiment.* Paris, Masson. In-8°. 5 francs.

LEVEN (G.). — *La Dyspepsie. Grands symptômes et grands syndromes dyspeptiques.* Paris, Doin. In-8° carré. 5 francs.

MOIREZ (S. du). — *L'Avortement, étude historique, philosophique, sociale.* Paris, Marchal et Godde. Gr. in-8°. 7 fr. 50.

PHILOSOPHIE

AGATHON — *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

HAVELOCK ELLIS. — *La Sélection sexuelle chez l'homme.* Tr. Van Gennep. Paris, Mercure de France. In-8°. 5 francs.

RELIGION

BUZY (le P. D.). — *Introduction aux paraboles évangéliques.* Paris, Lecoffre. In-12. 4 francs.

JUGIE (M.). — *Nestorius et la controverse nestorienne.* Paris, Beauchesne. In-8° cavalier. 6 fr. 50.

ROUSSEAU (H.). — *Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des marianistes.* Paris, Perrin. In-8°. 3 fr. 50.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

ALDAO (Martin). — *La Novela de Torenato Mandey.* Paris, Boyveau et Chevillet. In-18 jésus. 3 fr. 50.

AUDIBERT (M.). — *Pilleraud, roman d'un chemineau.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BAU (A.). — *Le Besoin d'aimer.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

BARAUDE (H.). — *Le Glas des monarchies,* roman. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BERGER (M.). — *L'homme enchaîné,* roman. Paris, Oudin. In-12. 3 fr. 50.

BRAUNSCHVIG (M. et G.). — *Notre enfant. Journal d'un père et d'une mère.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

CHAUVELOT (R.). — *Parvati,* roman de mœurs hindoues. Paris, Michel. In-18 jésus. 3 fr. 50.

CUSTOT (P.). — *Traits galants et aventures du sieur Pierre Defleurville.* Paris, Charpentier. In-18 jésus. 3 fr. 50.

DELAVELLE (H.). — *L'Ile enchantée,* roman. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

ELLIVEGOR (Pierre d'). — *La Gerbe d'asphodèles,* roman. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

HENNEBOIS (Ch.). — *La Loi de vivre,* poésies nouvelles. Clermont-Ferrand, Delaunay. In-16. 3 fr. 50.

HULLET (M.-A.). — *Celle qui manqua.* In-18 jésus. 3 fr. 50.

MARAIS (J.). — *Nicole, courtisane,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

MÉLIA (J.). — *Le Triomphe de l'argent,* roman. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

MOREL (J.). — *Feuilles mortes,* roman. Paris, Hachette. In-16. 5 francs.

PAWLOWSKI (G. de). — *Voyage au pays de la quatrième dimension.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PROVINS (M.). — *L'Art de rompre,* roman. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

REGNIER (H. de). — *Images vénitiennes.* Paris, Fontemoing. In-4°. 25 francs.

SAVIGNON (A.). — *Filles de la pluie, scènes de la vie ouessantine.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

AMBERT (A.). — *Guide du Tourneur.* Paris, Béranger. In-8°. 6 francs.

BONHOMME (J.) et SILVESTRE (E.). — *Constructions métalliques.* Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 18 francs.

CUÉNOT. — *Rivières canalisées et canaux.* Paris, Dunod et Pinat. Gr. in-16. 20 francs.

CURCHOD (A.). — *Installations électriques de force et lumière.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 9 francs.

EISENMENGER (G.). — *L'Electricité, ses phénomènes et ses applications.* 12 confér. Paris, Roger. In-8° écu. 4 francs.

GROBERT, LABBÉ, MANOURY, DE VREESE. — *Traité de la fabrication du sucre de betteraves et de cannes.* Paris, Reusset. In-8°. 50 francs.

HOLLEMAN (A.-F.). — *Traité de chimie inorganique.* Edition franç. transcrite par E.-H. Racine. Paris, Geisler. In-8° raisin. 16 francs.

LEDUC (E.) et CHENU (G.). — *Matériaux de gros-œuvre,* dans la *Collection des manuels pratiques d'analyses chimiques.* Paris, Béranger. 6 francs.

LETOMBE (L.). — *Moteurs à combustion interne et gazogènes.* Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 6 francs.

LUMIÈRE-JOUGLA (*Agenda*). — Paris, Gauthier-Villars. In-32. 1 franc.

ROCQUES (H.). — *Eaux-de-vie* dans la *Collection des Manuels pratiques d'analyses chimiques.* Paris, Béranger. 6 fr.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

CÉZAR-BRU (Ch.) et GARSONNET (E.). — *Traité théorique et pratique de procédure civile et commerciale.*

COLLINET (P.). — *Etudes historiques sur le droit de Justinien.* T. Ier Paris, Larose. In-8°. 10 francs.

COUESNON (E.). — *Le Livre du Citoyen. Précis de l'Evolution historique de nos institutions.* Préf. de L. Barthou. Montrouge, Tourbier. In-16. 2 fr. 50.

CUCHE (P.). — *Précis des voies d'exécution et des procédures de distribution.* Paris, Jurispr. Dalloz. In-8°. 10 fr.

DEFOYÈRE (G.). — *Le Renversement des valeurs traditionnelles.* Paris, Victorion. In-12. 3 francs.

DEGRULLY (P.). — *Le Droit de glanage.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 8 francs.

GUYOT (Y.). — *La Gestion par l'Etat et les municipalités.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

IMBERT (L.), OTTO (C.) et CHAVERNAC (P.). — *Guide pour l'évolution des incapacités.* Préf. de Viviani. 12 francs.

LAFON (R.). — *Vérités judiciaires.* Préf. de F. Labori. Paris, Schleicher. In-8°. 3 fr. 50.

LEFORT (J.). — *L'Assurance contre le chômage en France et à l'Etranger.* Paris, Fontemoing. 2 vol. in-8°. 12 francs.

LEYRET (H.). — *Le Président de la République. Son rôle. Ses droits. Ses devoirs.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

MONZIE (de). — *Aux Confins de la Politique.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RIOU (G.). — *Aux écoutes de la France qui vient.* Introd. de E. Faguet. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

VALERY (J.). — *Des lettres missives.* Paris, Fontemoing. In-8°. 10 francs.

WACHET (H.). — *L'Interdiction de séjour.* Paris, Rivière. In-8°. 5 francs.

SCIENCES NATURELLES

SCHENK (H.). — *Formes de la nature. 1re série : Modèles microscopiques. Formes cristallines.* Stuttgart, Franckh. Paris, Hessling. 6 fascs. par an. 24 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

DELAMBRE (J.-B.-J.). — *Grandeur et figure de la Terre,* commenté par Bigourdan. Paris, Gauthier-Villars. In-16.

DURAND (H.). — *Traité de perspective linéaire.* Paris, Vincent. In-4°. 20 francs.

FLAMMARION (C.). — *Annuaire astronomique et météorologique pour 1913.* 49e année. Paris, Flammarion. In-12. 1 fr. 50.

MENOUX (R.). — *La Sphère électrisée et l'influence.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 3 francs.

DIVERS

FOUDRAS (mis de). — *Le Veneurs français d'autrefois.* Paris. Nourry. In-12. 3 fr. 50.

GARCET DE VAURESMONT (P. et J.). — *Sports athlétiques (foot-ball, courses à pied, saut, lancement).* Paris, Larousse. In-8°. 2 francs.

LYONNET (H.). — *Dictionnaire des comédiens français,* Paris, Jorel. 2 vol. in-4°. 40 francs.

RIVIERA-BIJOU, *Guide des stations de la Côte d'Azur.* Cannes. 1 franc.

ROMAN (J.). — *Manuel de sigillographie française.* Paris, Picard. In-8°. 15 francs.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Janvier 1913 au 14 Février 1913

15 janv. (mer.). — Au Sénat, réunion plénière des groupes de gauche des deux Chambres, convoqués pour un scrutin préparatoire sur les noms des divers candidats à la présidence de la République. Les voix des 634 votants se répartissent ainsi au premier tour : R. Poincaré, 180 voix ; J. Pams, 174 ; Ant. Dubost, 107 ; P. Deschanel, 83 ; A. Ribot, 52 ; Jean Dupuy, 22. MM. Deschanel et Antonin Dubost se désistent. — Au deuxième tour : Pams, 283 ; Poincaré, 272 ; Ribot, 25 ; Deschanel, 22 ; Dubost, 8 ; J. Dupuy, 7 ; Delcassé, 3.

— Sur le conseil des ambassadeurs, les États balkaniques renoncent à adresser à la Turquie une note comminatoire parallèle à la note amicale des puissances et attendent la réponse de la Turquie à cette dernière.

— Les délégués turcs à la Conférence de Londres reçoivent de leur gouvernement l'ordre de ne pas quitter Londres.

16 janv. (jeu.). — A la réunion plénière des gauches au Sénat, troisième tour de scrutin. Sur 616 votants, ont obtenu : Pams, 323 voix ; Poincaré, 309 ; Ribot, 11 ; Delcassé, 2 ; Deschanel, 1. Une délégation, composée de MM. Clemenceau, Combes, Monis, Caillaux, Clémentel, Augagneur, R. Renoult, M. Raynaud, d'Iriart d'Etchepare, vient demander à M. Poincaré, au nom de la discipline républicaine, de se désister en faveur de M. Pams. M. Poincaré répond que « sur les instances d'un grand nombre de ses amis appartenant à tous les groupes de gauche, il croyait devoir maintenir sa candidature devant l'Assemblée nationale ».

— M. Poincaré fait de nouvelles démarches auprès de M. Léon Bourgeois pour qu'il accepte la candidature à la présidence. M. Bourgeois persiste dans son refus.

— M. Pams, candidat à la présidence de la République, donne sa démission de ministre de l'Agriculture.

— A Londres, réunion des délégués balkaniques.

— A Londres, entretien entre MM. Danef, délégué bulgare, Mishu et Jonesco, délégués roumains.

— Après cinquante-deux jours de discussion, les Communes adoptent, en troisième lecture, à une majorité de 110 voix, le projet de loi accordant l'autonomie à l'Irlande.

— En Serbie, démission du ministre de la guerre colonel Boyovitch. Il est remplacé par le général Miloch Jovanovitch.

— Un ukase du tsar relève le grand-duc Michel Alexandrovitch de ses obligations de régent.

17 janv. (ven.). — Réunion à Versailles du Congrès appelé à élire le président de la République, qui entrera en fonctions le 18 février suivant. Au premier tour de scrutin, 872 votants, majorité absolue, 435. Ont obtenu : R. Poincaré, 429 voix ; Pams, 327 ; Vaillant, 63 ; Deschanel, 18 ; Ribot, 16 ; bulletins blancs et nuls, 6. Au second tour : 870 votants, majorité absolue, 436. Ont obtenu : R. Poincaré, 483 voix ; Pams, 296 ; Vaillant, 69 ; bulletins blancs et nuls, 11. M. Raymond Poincaré est proclamé président de la République. Allocutions de MM. Antonin Dubost, président de l'Assemblée nationale et Aristide Briand, garde des sceaux ; réponse de M. Raymond Poincaré. Au retour de Versailles, M. Poincaré rend visite à M. Fallières.

— La note collective des puissances est remise à la Porte par le marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, doyen du corps diplomatique à Constantinople.

18 janv. (sam.). — Les ministres du cabinet Poincaré, réunis à l'Élysée, remettent leur démission à M. Fallières.

— A Constantinople, Noradounghian-effendi soumet aux ministres un projet de réponse à la note des puissances.

— Combat naval dans les eaux de Ténédos. La flotte grecque poursuit la flotte turque jusque dans le détroit.

19 janv. (dim.). — M. Briand accepte la mission de former un nouveau ministère.

20 janv. (lun.). — Le nouveau cabinet japonais, présidé par le prince Katsura, se présente devant la Diète.

— La colonne Brulard quitte Mogador, accompagnée du général d'Esperey.

21 janv. (mar.). — M. Briand constitue ainsi le ministère : *Présidence du conseil et Intérieur*, M. Aristide Briand ; *Justice*, M. Louis Barthou ; *Affaires étrangères*, M. Jonnart ; *Guerre*, M. Etienne ; *Marine*, M. Pierre Baudin ; *Finances*, M. Klotz ; *Instruction publique*, M. Steeg ; *Travaux publics*, M. Jean Dupuy ; *Commerce*, M. Guist'hau ; *Agriculture*, M. Fernand David ; *Colonies*, M. Jean Morel ; *Travail*, M. René Besnard. — Sous-secrétaires d'État : *Intérieur*, M. Paul Morel ; *Postes et télégraphes*, M. Chaumet ; *Beaux-arts*, M. Léon Bérard ; *Finances*, M. Paul Bourély.

— M. Novakovitch, président de la délégation serbe à la Conférence de Londres, et ses collègues remettent à sir E. Grey et aux ambassadeurs un mémorandum par lequel le gouvernement serbe demande une délimitation de l'Albanie qui laisse aux Serbes les pays peuplés autrefois par eux.

22 janv. (mer.). — Au palais de Dolma-Baghché (Constantinople), réunion, à titre consultatif, d'un Divan présidé par le grand vizir Kiamil-pacha, et composé de sénateurs, d'ulémas et de sénateurs militaires et civils. Après l'exposé de la situation par les ministres, l'assemblée se prononce à l'unanimité pour l'acceptation des conseils des puissances, c'est-à-dire pour la paix.

23 janv. (jeu.). — Un coup d'État, préparé par les Jeunes-Turcs partisans de la résistance à outrance, éclate à Constantinople. Le colonel Enver-bey, suivi de 15.000 manifestants, contraint Kiamil-pacha à abandonner le grand vizirat. Un nouveau gouvernement est constitué avec Mahmoud-Chevket comme grand vizir, Talaat-bey, ministre de l'Intérieur ; Izzet-pacha, ministre de la Guerre ; Saïd-Halim, ministre des Affaires étrangères. — Nazim-pacha, ministre de la Guerre du cabinet Kiamil et commandant en chef de l'armée ottomane, est tué au cours de la manifestation.

— La colonne Brulard prend contact avec les forces ennemies sur l'oued Kseb, près de Bou-Riki.

24 janv. (ven.). — A la Chambre, M. Briand, président du conseil, lit la déclaration du nouveau cabinet. Au Sénat, elle est lue par M. Barthou, garde des sceaux. A la Chambre, MM. Franklin-Bouillon et Jaurès critiquent la composition du cabinet et sa politique. Après la réponse de M. Briand, le gouvernement obtient 324 voix contre 77 et 173 abstentions.

— A 5 kilomètres au sud de Bou-Riki, la colonne Brulard emporte la zaouïa El-Hassen.

— L'aviateur suisse Oscar Bider, parti à 7 h. 19 de Pau, traverse les Pyrénées aux environs du Pic du Midi d'Ossau et, après une escale à Guadalajara, arrive à 1 h. 1/2 à Madrid.

25 janv. (sam.). — La colonne Brulard occupe, après un vif combat, la kasbah du caïd Anflous, centre de la résistance des rebelles. Treize tués, dont le commandant Holbecq, et soixante-douze blessés, dont quatre officiers.

— A Londres, des conversations ont lieu entre les délégués balkaniques, sir Edward Grey et les divers ambassadeurs, pour examiner la nouvelle situation créée par le coup d'État des Jeunes-Turcs à Constantinople.

— A Constantinople, les ambassadeurs des six grandes puissances rendent visite à Mahmoud Chevket-pacha.

— La chaîne des Alpes est traversée, de Brigue à Domodossola, par l'aviateur péruvien Jean Bielovucic (20 kilomètres en 26 minutes).

— A l'Académie des sciences morales, M. Rebelliau est élu en remplacement de M. Anatole Leroy-Beaulieu.

— Première représentation, au théâtre Fémina : *l'Épate*, comédie en trois actes, de MM. Alfred Savoir et André Ricard.

26 janv. (dim.). — Au cours d'une séance tenue à Hyde-Park Hotel, les délégués balkaniques décident de rompre les négociations avec la Turquie.

— A Buzenval, inauguration d'un nouveau buste (réplique du buste de Barrias, volé l'année précédente), élevé à la mémoire du peintre Henri Regnault, tué le 19 janvier 1871. Discours de Louis Bernier, Jules Claretie, Antonin Mercié, Fernand Cormon, Henri Galli, Paul Déroulède.

— Première représentation, à la Comédie-Marigny : *les Éclaireuses*, pièce en quatre actes, de M. Maurice Donnay.

27 janv. (lun.). — Mort à Vienne de l'archiduc Rénier, petit-cousin de l'empereur François-Joseph.

28 janv. (mar.). — Mort à Madrid de M. Sigismond Moret, homme d'État espagnol, un des chefs du parti libéral.

— Les plénipotentiaires balkaniques décident la rupture des négociations si la Turquie ne donne pas le lendemain une réponse de nature à permettre de signer la paix.

— Le gouvernement roumain conclut avec des banques allemandes un emprunt de 150 millions sur des bons du Trésor remboursables en trois ans à 4 1/2 pour 100 au cours de 1897.

— Première représentation, au théâtre des Arts : *On ne peut jamais dire...*, comédie en quatre actes de M. Bernard Shaw, version française de M. Augustin Hamon et de Mme Henriette Hamon.

29 janv. (mer.). — La rupture des négociations est officiellement signifiée (sans attendre la réponse de la Porte) par les alliés au premier plénipotentiaire turc Rechid-pacha. Les délégués balkaniques adressent au roi d'Angleterre et au gouvernement anglais leurs remerciements pour l'hospitalité qu'ils ont reçue à Londres.

— Le gouvernement bulgare prescrit au général Savof de dénoncer l'armistice.

— Réunion des ambassadeurs des grandes puissances.

— A Londres, M. Danef, délégué bulgare, et M. Mishu, ministre de Roumanie, arrêtent par écrit les propositions roumaines et bulgares.

— Première représentation, à l'Opéra : *le Sortilège*, conte de fée en trois actes et six tableaux de M. Maurice Magre, musique de M. André Gailhard.

30 janv. (jeu.). — La réponse turque à la note des puissances est remise par le ministre des Affaires étrangères Saïd-Halim au marquis Pallavicini, doyen du corps diplomatique à Constantinople. La Porte consentirait à un partage d'Andrinople suivant le cours de la Maritza.

— Le général bulgare Savof télégraphie à Mahmoud Chevket pacha pour dénoncer l'armistice et l'informer de la reprise des hostilités à partir du lundi suivant, sept heures du soir.

— La Chambre des lords repousse en seconde lecture le *Home Rule Bill* présenté par le cabinet Asquith.

31 janv. (ven.). — Le ministère des Colonies apprend par dépêche qu'un rezzou, venu de la région du cap Noun et de l'oued Draa, a surpris dans l'Adrar un détachement français. Le lieutenant Martin, les maréchaux des logis Bain et Pélatan sont tués, ainsi que le sergent Tixier.

— La Chambre, par 499 voix contre 2, approuve les déclarations du gouvernement dans l'affaire du Paty de Clam.

1er fév. (sam.). — A Londres, les ambassadeurs des puissances se réunissent pour examiner la réponse turque.

2 fév. (dim.). — Les délégués ottomans de Londres communiquent à la presse un appel à l'opinion anglaise.

3 fév. (lun.). — L'état de guerre recommence dans les Balkans et la canonnade devant Andrinople.

— La réunion des ambassadeurs à Londres et les cabinets européens reçoivent un mémorandum, dans lequel le prince A. Fuad plaide la cause de la plus grande Albanie.

4 fév. (mar.). — Le prince Godefroy de Hohenlohe remet à l'empereur de Russie, à Tsarskoïé-Sélo, une lettre autographe de l'empereur François-Joseph.

— Les ambassadeurs communiquent à la Porte la demande du corps consulaire d'Andrinople, concernant l'établissement d'une zone neutre servant de refuge aux étrangers.

— La Porte transmet télégraphiquement aux plénipotentiaires turcs l'ordre de quitter Londres.

5 fév. (mer.). — Le gouvernement espagnol accepte la démission de M. Perez Caballero, ambassadeur d'Espagne à Paris, et charge M. de Reynoso, ministre d'Espagne à Berne, de gérer les affaires de l'ambassade jusqu'à la nomination du successeur de M. Perez Caballero.

— Les Bulgares continuent à bombarder Andrinople.

— A l'occasion du centenaire du soulèvement de la Prusse contre la domination française, l'empereur Guillaume prononce à Kœnigsberg deux discours, où il fait appel à la bonne volonté du peuple allemand pour consolider la puissance militaire de l'Allemagne.

6 fév. (jeu.). — A la Chambre des représentants belges, au cours d'un débat sur la revision constitutionnelle, un mot malheureux d'un député catholique flamingant sur le régime politique appliqué en France provoque une vive protestation de la gauche. L'assemblée, sur la proposition du président Schollaert, crie : « Vive la France ! »

7 fév. (ven.). — A la Commission du budget du Reichstag, il est question d'une entente possible de l'Angleterre et de l'Allemagne sur leurs armements navals. L'amiral de Tirpitz, ministre de la Marine et M. de Jagow, ministre des Affaires étrangères, semblent se rallier aux vues exposées, en mars 1912, par M. W. Churchill, premier lord de l'amirauté.

8 fév. (sam.). — Les armées serbe et monténégrine s'emparent de divers postes avancés autour de Scutari.

— Les consuls à Andrinople renouvellent, auprès de leurs ambassades respectives, leur demande pour la création d'une zone neutre.

— A l'Académie des beaux-arts, M. Lemonnier est élu membre libre, en remplacement de M. Jules Comte.

— Première représentation, au théâtre Sarah-Bernhardt : *la Chienne du roi*, pièce en un acte, de M. Henri Lavedan ; *Servir*, pièce en deux actes, de M. Henri Lavedan.

9 fév. (dim.). — Une démarche, non officielle, est faite auprès de sir Edward Grey, par l'ambassadeur de Turquie à Londres, afin de provoquer une nouvelle intervention des puissances en faveur de la paix. Le ministre anglais s'y refuse, la Turquie n'apportant aucune proposition précise.

— Les Turcs tentent divers débarquements sur le littoral de la mer de Marmara et de la mer Noire.

— A Berlin sont célébrées les fêtes du centenaire de la guerre de l'indépendance et de la libération du territoire. Guillaume II improvise un discours aux étudiants, où il leur conseille de retourner « à la vieille foi de leurs pères ».

10 fév. (lun.). — Hakki-pacha, ancien grand vizir, quitte Constantinople, chargé d'une mission à Vienne, Berlin, Paris et Londres.

— A Carlsruhe, l'empereur Guillaume annonce les fiançailles de sa fille, la princesse Victoria-Louise, avec le duc Ernest-Auguste de Cumberland. Cet événement est le signe d'un rapprochement entre la maison de Hohenzollern et celle de Cumberland, autrefois dépouillée du Hanovre par la Prusse.

— Première représentation, à la Comédie-Française : *l'Embuscade*, pièce en quatre actes, en prose, de M. Henri Kistemaeckers.

— A Tokio, un rescrit impérial annonçant une nouvelle suspension des séances du Parlement (qui avait blâmé la décision du gouvernement d'enlever les questions militaires à la compétence de cette assemblée) provoque une émeute. Le prince Katsura, premier ministre, donne sa démission.

— Une dépêche de Tamaru (Nouvelle-Zélande) annonce que le capitaine anglais Robert Falcon Scott, après avoir atteint le pôle sud le 18 janvier 1912, a été, au retour (le 29 mars), victime d'une tourmente de neige. Quatre de ses compagnons, le Dr Wilson, les officiers Oates, Bowers, Evans sont morts dans la même expédition.

— A Mexico, le général Félix Diaz, neveu de l'ancien président Porfirio Diaz, dispute par les armes le pouvoir au président Madero.

— Les tribus arabes indépendantes de la Tripolitaine attaquent les Italiens dans le Sud-Ouest.

11 fév. (mar.). — Mgr Germanos, métropolite de Chalcédoine, est élu patriarche œcuménique.

— A Vienne, un des chefs du parti socialiste, M. Schuhmeier, est tué par l'ouvrier Kunchack.

— Osaka (Japon) est le théâtre d'émeutes politiques.

— En Indochine, le chef pirate Dé Tham est tué aux environs de Kep, près de la région de Yen-Thé, dans une rencontre avec la police locale.

12 fév. (mer.). — Au banquet de la Société nationale d'agriculture, le chancelier allemand de Bethmann-Hollweg insiste sur la nécessité, pour l'Allemagne, de renforcer ses armements sur terre, et confirme implicitement les mesures annoncées par la presse concernant l'accroissement notable et prochain des effectifs allemands.

— A Tokio, l'amiral Yamamoto accepte les fonctions de premier ministre et forme un ministère de coalition entre les sayokaï (parti conservateur et militaire) et les kokuminto (parti démocratique). L'empereur maintient à leur poste MM. Kato (affaires étrangères), Kikosta (guerre), le baron Daïto (marine).

13 fév. (jeu.). — A Mexico, la lutte continue par un combat d'artillerie entre maderistes et révolutionnaires.

— A Vienne, un article du *Fremdenblatt*, d'origine officieuse, affirme les bons résultats de la mission du prince de Hohenlohe auprès du tsar.

— Au Gymnase, première représentation : *la Demoiselle de magasin*, comédie en trois actes, de MM. Frantz Fonson et Fernand Wicheler.

— *14 fév.* (ven.). — M. Jusserand, ambassadeur de France et le secrétaire d'État M. Knox signent la prorogation pour cinq ans du traité d'arbitrage franco-américain qui expire le 5 avril.

— Première représentation au théâtre du Châtelet : *le Champion de l'air*, pièce à grand spectacle, en quatre actes, de M. Émile Codey.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE MARS 1913.

C'est moins le dieu de la bataille
Que le protecteur des Saisons
Ce Mars qui sur les frondaisons
Profile ici sa haute taille.

La sève avec lenteur travaille,
Les bourgeons ouvrent leurs prisons,
Et jusqu'aux lointains horizons
Le soc élargit son entaille.

Sur la route où meilleur est l'air,
Le soir, il fait plus longtemps clair,
Et le Bélier à coups de corne

Frappe à la porte des hivers,
Pour qu'avec les fleurs dont il s'orne
L'heureux Printemps passe au travers.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

M. R., *Bordeaux.* — Nous avons consacré au P. De Smedt, dans le *Supplément du Nouveau Larousse*, une notice exacte et complète. Il ne nous reste qu'à annoncer sa mort.

F. R., *Calais.* — Entendez bien que *Plessis-lès-Tours* ou *Plessis-lez-Tours* ne veut pas dire du tout : « le Plessis qui a des tours », mais bien « le Plessis, à côté de la ville de Tours ». *Lès* ou *lez* (du lat. *latus*) est une ancienne préposition signifiant : *à côté de.*

H. H., *Brézolles.* — 1° La liste des prix Nobel paraît dans le présent numéro. 2° Nous n'oublions pas les listes des membres des classes de l'Institut que nous n'avons pas encore données. Elles paraîtront quand l'actualité ne nous fera pas préférer d'autres articles.

V. H., *Milan.* — Assurément, il y pourrait avoir quelque droit lui aussi, mais à la façon de ce gentilhomme qui disait à La Meilleraye : « Sachez, monsieur, que si je ne suis pas maréchal de France, je suis du bois dont on les fait ! — Vous avez raison, repartit le maréchal, et, quand on en fera du bois, vous y pourrez prétendre. »

L. F., *Paris.* — L'étymologie de *lutin* est curieuse, comme exemple de l'action d'analogies erronées. L'origine première est *Neptunum* (Neptune, dieu de la mer), qui donne *netun*, déjà avec le sens restreint de démon malicieux. Puis, sous l'influence de *nuit* (parce que les lutins se montrent la nuit), le mot *netun* s'altère en *nuitun, nuiton;* puis, par une nouvelle analogie avec *lutter,* il devient successivement *luiton* et, enfin, *lutin.*

N. B., *Lille.* — *Deodatus* (Dieudonné) était le prénom de Louis XIV. On le trouve dans cette épigramme de Bussy-Rabutin contre Mlle de La Vallière, dont la bouche n'était pas petite :

Que Deodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va!
Alleluia !

Mme J. V., *Ixelles-Bruxelles.* — 1° L'expression « bleu marine », que nous définissons au *Nouveau Larousse illustré* en sept volumes, est très usitée : il s'agit du bleu de l'uniforme de la marine française. 2° C'est bien « trente mille patois » qu'il faut lire, à la page 520, col. 2 du *Larousse Mensuel.* D'un village à l'autre, il y a souvent des divergences dialectales très sensibles. 3° Nous vous sommes infiniment reconnaissants de vos aimables souhaits.

L. F., *Tours.* — Dans les œuvres de Clément Marot, on trouve un huitain charmant, qui développe précisément la même idée. Il a pour titre : *De soy mesme.*

PLUS ne suis ce que j'ay esté,
Et ne le sçaurois jamais estre;
Mon beau printemps et mon esté
Ont fait le saut par la fenestre.
Amour, tu as esté mon maistre :
Je t'ai servi sur tous les dieux.
O si je pouvois deux fois naistre,
Comme je te servirois mieulx!

C. P., *Tours.* — 1° En dépit des sollicitations de l'actualité, nous aimons mieux ajourner la publication d'un article quand la question dont il traite ne nous paraît pas suffisamment réglée ou connue. C'est un peu le cas de la République chinoise. 2° Sur la publication de l'*Histoire contemporaine* et de l'*Histoire générale*, veuillez consulter la Petite Correspondance du n° 70 (3e alinéa). 3° Oui, nous publierons prochainement un nouvel article sur le Maroc et sur le Congo.

J. W., *Wissant.* — Si la langue anglaise est si difficile à prononcer, ou, pour poser la question en termes plus précis et plus « philologiques », s'il y a une telle divergence entre l'orthographe et la prononciation, cela tient à ce que cette orthographe, qui était phonétique au XVIe siècle, s'est fixée à cette époque, alors que la prononciation continuait à évoluer avec une certaine rapidité, si bien que le rapport entre les deux est devenu de plus en plus lointain.

T. L., *Genève.* — Le marquis d'Arlandes était, au moment où il fit sa célèbre ascension avec Pilâtre de Rozier (21 novembre 1783), major d'infanterie, et il faut bien croire qu'il attendait son avancement depuis quelque temps déjà. Louis XVI lui reprochait amicalement sa hardiesse et lui exposait les chances fâcheuses qu'il allait courir pour son avenir. « Votre Majesté daignera me pardonner, répondit le spirituel officier, mais son ministre de la guerre m'a fait tant de promesses en l'air, que j'ai pris la résolution de les aller chercher. »

C. Ch., *La Goulette.* — 1° Nous n'avons pas pu nous procurer encore une explication satisfaisante des termes que vous nous avez signalés, mais ils ne seront pas oubliés. 2° Il n'y a pas d'ouvrage où vous puissiez trouver d'une façon aussi complète que dans le *Nouveau Larousse illustré* en sept volumes l'explication des allusions historiques, littéraires, des locutions étrangères, des proverbes. 3° Nous ne connaissons pas de traité général sur la *toponymie.* Il n'existe dans ce genre que des études spéciales, des recherches locales.

L. G., *Quimper.* — Pline l'Ancien raconte parfois avec une gravité très sincère des choses folles. Au livre VIII (ch. XLI) de son *Histoire naturelle,* dans un passage où il énumère les inventions utiles que les hommes ont pu devoir aux animaux, il attribue à ce bel oiseau qu'est l'*ibis* quelque chose comme celle... du clystère. Voici le texte latin : *Simile quiddam et volucris in eadem Ægypto monstravit, quæ vocatur ibis : rostri aduncitate per eam partem se perluens, qua reddi ciborum onera maxime salubre est,* que Littré traduit ainsi : « Dans la même Égypte, un oiseau appelé ibis a enseigné quelque chose de semblable : il se lave les intestins en insinuant son bec recourbé dans cette partie par laquelle il est si important que le résidu des aliments soit évacué. »

J. M., *Lyon.* — Tout simplement imité d'une réponse de Talleyrand. Au retour de la campagne de Dresde, Napoléon, ayant aperçu Talleyrand à son lever, lui dit de rester, qu'il avait à lui parler, et l'apostropha de la sorte : « Que venez vous faire ici ? Me montrer votre ingratitude... Vous affectez d'être d'un parti d'opposition. Vous croyez peut-être que, si je venais à manquer, vous seriez chef d'un conseil de régence ? Si j'étais malade dangereusement, je vous le déclare, vous seriez mort avant moi. » Alors, avec la grâce et la quiétude d'un courtisan qui reçoit de nouvelles faveurs, le prince répondit au maître irrité : « Je n'avais pas besoin, sire, d'un pareil avertissement pour adresser au ciel des vœux bien ardents pour la conservation des jours de Votre Majesté. »

G. B., *Paris.* — 1° L'époux de la princesse Claude, fille de Henri II, est Charles le Grand, duc de Lorraine et de Bar (1543-1608). 2° L'époux de Henriette-Catherine de Joyeuse est Charles de Lorraine (1571-1640), quatrième duc de Guise, fils du Balafré. Les ducs de Guise appartiennent à une branche cadette de la maison de Lorraine, tandis que le personnage mentionné à 1° est de la branche aînée des ducs de Lorraine. 3° Louis le Bon, duc de Montpensier (1513-1582), épousa en secondes noces Catherine-Marie de Lorraine (1552-1593), fille de François de Lorraine, duc de Guise, et par conséquent sœur du Balafré. 4° La Catherine de Lorraine qui est née en 1573 et morte en 1648 a pour père le duc de Lorraine Charles le Grand, dont il est question à 1°. Elle a été abbesse de Remiremont. Excusez-nous de ne pas entrer plus avant dans ces questions de généalogie qui ne se comprennent bien qu'avec l'aide de tableaux assez compliqués.

L. P., *Reims.* — Voici, dans son entier, la poésie en question, intitulée, *la Cousine :*

L'hiver a ses plaisirs : et souvent, le dimanche,
Quand un peu de soleil jaunit la terre blanche,
Avec une cousine on sort se promener...
« Et ne vous faites pas attendre pour dîner, »
Dit la mère.
Et, quand on a bien, aux Tuileries,
Vu sous les arbres noirs les toilettes fleuries,
La jeune fille a froid... et vous fait observer
Que le brouillard du soir commence à se lever.

Et l'on revient, parlant du beau jour qu'on regrette,
Qui s'est passé si vite... et de flamme discrète :
Et l'on sent, en rentrant, avec grand appétit,
Du bas de l'escalier, le dindon qui rôtit.

Faites lire ces vers à une personne qui n'en sait pas l'auteur, mais qui a une certaine connaissance des poètes du XIXe siècle; elle vous dira : « C'est du Coppée. » Elle se trompera : c'est du Gérard de Nerval. Vous trouverez cette pièce dans les œuvres choisies de cet écrivain, que nous publierons prochainement.

P. L., *Nevers.* — Nous vous remercions de votre intéressante communication sur le cabaretier Jean Ramponneau. Mais les renseignements que nous avons réunis d'autre part ne concordent pas absolument avec ceux que vous donnez, en particulier pour les dates de naissance et de mort. Quoi qu'il en soit, la notice a besoin d'être modifiée de façon à contenir les renseignements suivants : *Jean Ramponneau,* né à Vignol (Nièvre) en 1724, mort à Paris en 1802, est le fondateur d'un cabaret célèbre qui florissait à la Courtille au XVIIIe siècle. L'apogée de son succès, à en croire Grimm, se place en l'année 1760. Ramponneau vendait son vin un sou moins cher que ses concurrents, d'où la vogue de son cabaret du *Tambour Royal.* Un impresario, Gandon, lui persuada de vendre son fonds pour se produire sur un théâtre de marionnettes. Ramponneau accepta, puis se repentit, d'où procès. Voltaire composa pour lui un plaidoyer facétieux qui, du reste, contribua à répandre des erreurs sur la biographie de Ramponneau. Il acheta ensuite le cabaret de la Grand'Pinte, aux Porcherons, et s'y enrichit.

L., *Châteaubriant.* — 1° Oui, nous avons pensé à cela, et vous trouverez à la table du second volume la liste des auteurs dont nous avons analysé un ou plusieurs ouvrages. Toutefois, nous ne pouvons donner sous chacun de ces noms l'énumération des œuvres de l'écrivain : cette énumération serait forcément incomplète, puisque nous ne les avons pas analysées toutes. 2° Oui, nous avons effectivement annoncé le *Japon,* et l'ouvrage est en préparation ; nous ne pouvons pas, cependant, vous donner maintenant une date précise au sujet de la publication. Merci de vos compliments.

L. J. *Nantes.* — Répondant un jour assez vivement à un article de Taxile Delord, Sainte-Beuve était amené à définir précisément comment il entendait le rôle du critique. De ces pages, qui ont été reproduites au tome XI des *Causeries du Lundi*, extrayons ce court passage, qui correspond bien à ce que vous dites :

« Variez sans cesse vos études, cultivez en tous sens votre intelligence, ne la cantonnez ni dans un parti ni dans une école, ni dans une seule idée ; ouvrez-lui des jours sur tous les horizons ; portez-vous avec une sorte d'inquiétude amicale et généreuse vers tout ce qui est moins connu, vers tout ce qui mérite de l'être, et consacrez-y une curiosité exacte et en même temps émue... »

P. D., *Besançon.* — La réponse à votre question était donnée précisément, il y a quelques semaines, par plusieurs revues et journaux français qui ont publié les résultats communiqués à la revue américaine *Science* par le naturaliste Henshaw. D'après ce savant, qui s'est livré à des calculs très intéressants, le nombre des espèces de vertébrés actuellement vivantes est de 47.200, se répartissant ainsi :

Mammifères	7.000	espèces.
Oiseaux	20.000	»
Crocodiles et tortues	300	»
Lézards	3.300	»
Serpents	2.400	»
Batraciens (sauf salamandres)	2.000	»
Salamandres	200	»
Poissons	12.000	»
TOTAL	47.200	»

F. L. *Saint-Germain.* — Dans un petit volume, du reste abondamment documenté, *Sur la vie et principalement sur la mort de Madame Henriette-Anne Stuart, duchesse d'Orléans,* le Dr Jean Fabre apporte justement des précisions nouvelles, au point de vue médical, sur la question qui vous intéresse. Il ne rappelle que pour mémoire l'hypothèse de l'empoisonnement, dont Saint-Simon s'est fait l'écho dans un récit qui fait assez voir combien on peut donner l'illusion d'une information incontestable sans rien apporter que de romanesque. Dès 1872, Littré avait diagnostiqué un ulcère de l'estomac. Dans le *Drame des poisons*, Funck-Brentano, appuyé de l'avis des Drs Brouardel et Paul Legendre, confirmait, dans ses grandes lignes, les conclusions de Littré. D'autres ont un peu modifié cette explication, en attribuant la péritonite soit à un refroidissement (Loiseleur), soit à une appendicite (Dr Laignel-Lavastine), soit à une grossesse extra-utérine (Dr Pozzi). Le Dr Jean Fabre, reprenant pour son propre compte l'examen des symptômes, est d'avis que Madame a succombé à un ulcère du duodénum. Il a eu soin préalablement d'établir, par des signes non douteux, que Madame, au moment de sa mort, présentait tous les caractères d'une tuberculose avancée. La lésion qui a fait périr si brusquement cette charmante princesse n'avança sans doute que de peu de temps l'heure de sa fin.

P. J., *Nantes.* — Il est vrai que, dans sa séance du 5 décembre 1912, l'Académie française a donné asile dans le dictionnaire — que depuis longtemps elle prépare — à l'adjectif *épatant,* qui demeurera néanmoins un mot familier, et même un mot d'argot... mondain. Elle le définit, paraît-il : « Se dit familièrement de ce qui provoque un étonnement admiratif. » Quant à l'étymologie, on s'accorde généralement (et c'est l'hypothèse que nous avons adoptée) à le rattacher au mot *patte.* Épater, c'est faire tomber sur les quatre pattes, renverser à terre et, par extension, étonner au point de faire tomber à la renverse. Mais, depuis la décision hospitalière de l'Académie française, un certain nombre d'autres étymologies ont été proposées. Pour l'un, *épatant* vient de *e-patens* (ouvert), comme *évident* de *e-videns* ; ce qui est épatant, c'est ce qui est patent, ouvert, évident, éclatant ; par suite, surprenant. Un autre rattache *épater*, avec le sens premier d'élargir, à la même origine que *épaule*, c'est-à-dire à *spatula*. Un autre l'apparente à l'anglais *to pat*, taper. Antoine Thomas, de l'Institut, dans une lettre au *Journal des Débats,* fournit une explication intéressante. Il rattache lui aussi le mot *épatant* au mot *patte*, mais par une dérivation de sens différente de celle qui est indiquée plus haut et dont il emprunte l'idée au vieux Furetière. Celui-ci, en effet, après avoir donné le premier sens : *épater,* rompre la patte d'un verre ou autre vaisseau semblable, ajoute : « *épater* signifie aussi étendre la patte, l'assiette d'un verre, d'un vaisseau », d'où l'expression *un nez épaté*, pour peindre un nez écrasé, aplati. C'est de ce sens de « aplatir, écraser » que dériverait le sens figuré et familier de « étonner ».

Quelques lecteurs, en continuant à nous poser des questions de toute nature, nous obligent à répéter un avis déjà plusieurs fois formulé. Nous tiendrons pour non avenues toutes les demandes étrangères à nos publications, même si elles s'accompagnent du « timbre pour réponse ». Nous en exprimons d'avance nos regrets ; mais faiblir sur ce point serait perdre un temps qui nous est mesuré, une place qui nous est limitée, et sacrifier enfin les intérêts de tous aux préoccupations de quelques-uns.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS Nº 90. — Par G. TRICOUP.

l' u MILLÉSIME 1914

CHARADES

PAR JEAN.

Voulez-vous bien, à ma prière,
Sacrifier de courts moments
A deviner les éléments
De mon tout, une meurtrière?

A mon premier, client fidèle,
Que de fois, par le temps pressé,
Vous mangeâtes, debout, poussé,
Quelque sandwich arrosé d'ale!

Deux, syllabe rudimentaire
Qu'avant toute autre apprend l'enfant.
Doublez-moi, vous avez devant
Vous un gâteau fort populaire.

Mon trois, palmipède femelle,
A le pas lourd et chancelant;
Même pendant son vol on sent
Qu'il a de la patte sous l'aile.

Et, maintenant qu'à ma prière,
Au profit de ce passe-temps
Vous perdîtes quelques instants,
Quelle est, dites, la meurtrière?

ANAGRAMME

PAR CH. D.

Je suis, lecteur, instrument de ménage,
Mais j'ai d'autres emplois :
Je suis encor outil fort en usage
Pour façonner le bois.
En transposant de diverses manières
Mes divers éléments,
On trouvera sans peine les matières
De cinq mots différents :
Le premier mot représente une chose
Rude au goût, au toucher...
En dire plus, ma foi non, je ne l'ose,
Mieux vaut laisser chercher.
Puis vient, lecteur, un préfet du prétoire,
Cruel usurpateur,
Qui, pour régner, tua, nous dit l'Histoire,
A Rome, un empereur;
Bien peu, d'ailleurs, lui profita son crime,
Car du fer assassin
D'un successeur, il devint la victime :
Des grands, c'est le destin!
Va chez les Turcs. Dans leur ville opulente
Prends un quartier fameux,
Et des cinq mots que ce jeu représente
Il n'en reste que deux :
Italien, d'un talent fort louable
L'un fut musicien;
L'autre, Français, tout aussi remarquable
Était chirurgien.

ÉNIGME

PAR SAINT-JOVIAL

Dans la bataille meurtrière,
Je tiens ma place vaillamment,
Poissons de mer et de rivière,
Je les prends tous, même en dormant,
Puis, grâce aux feux de la chaudière,
Je les transporte vivement.
J'eus autrefois double carrière,
Prince soldat, auteur charmant;
Pour mieux y voir, autre lumière :
Vous me lisez en ce moment.

MÉTAGRAMME

PAR JEAN

Chantre harmonieux et charmant,
Trait curviligne;
Ou plus compendieusement,
Un cygne, un signe.

ÉCHECS

Problème, par Heathcote

NOIRS (7)

BLANCS (7)

Mat en deux coups.

MOT CARRÉ

PAR JEAN

— *Grand jardin enchanteur*
— *C'est le cri d'une bête,*
— *Nom de femme et de fleur*
— *Au-dessus de la tête.*

RÉBUS Nº 91. — Par G. TRICOUP.

HOMÈRE — LA GUERRE DE TROIE
É&D i² 1

Les solutions seront données au nº 74 (Avril).

CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon premier, fort obscur, est quelquefois luisant;
Mon second, en tous lieux, reste toujours présent;
Si vous voulez chercher avec quelque endurance,
Vous trouverez mon tout au bord de la Durance.

En Normandie, un est commun;
Deux est dans toute résidence;
Trois, dans la bouche de chacun;
Tout est nouveau dans notre France.

MOTS EN TRIANGLE

PAR C. C.

× × × × × × × × ×
× × × × × × × ×
× × × × × × ×
× × × × × ×
× × × × ×
× × × ×
× × ×
× ×
×

Remarquable incident
Qu'on raconte à la ronde;
Puis principe évident
De ce qui vit au monde;
Quand Phœbé brille aux cieux,
Ce qu'est la nuit sereine;
Chansons de nos aïeux
... L'étaient, chose certaine;
Un pronom féminin
Qui vous connaît, mesdames;
Ce qu'auront du festin,
Hélas! les pauvres âmes!
Une belle saison
Mène à ce mot qui nie;
Par un fil de toison
L'amusette est finie.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de février :

RÉBUS Nº 88. — Enfermé dans Aliso, Vercingétorix, héros des Gaules, soutint contre César une opiniâtre lutte. (*En fer maie dents Ali Z (ze), verre singe étau rixe* r *(erre) Odet gaule sous thym compte II (re) seize ures uneau pie nid âtre luth.*)

MÉTAGRAMME. — Vicaire, sicaire, ficaire.

DAMES :

B :	43-39	17-11	39-28	38-33	33-50	11-7	50-45
N :	40-45	28-33	45-50	50-45	45-12	12-1	perdu

ÉNIGME, par J. de R. — Aujourd'hui.

CHARADES. — Sacristain. — Chateau' riand.

OCTOGONE :

C O L
N A P E L
C A B A N O N
O P A C I T E
L E N I T I F
L O T I R
N E F

ANAGRAMME. — Écran, crâne, Rance, ancre, nacre.

LOGOGRIPHE FANTAISISTE. — Aigle, aile, G, geai.

ÉNIGME, par Jean. — Ris.

RÉBUS Nº 89. — A Jean-Jacques Rousseau, le romantisme doit beaucoup. (*Agent jaque roue saule rô mante isthme doigt bock houx*).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BILLARD (Cap.). — *Education de l'infanterie.* Paris, Chapelot. In-8. 6 francs.

BONNAL (H.) — *Questions de critique militaire et d'actualité* (5e série). Paris, Chapelot. In-16. 3 fr. 50.

CALLATAY (A. de). — *Les Principes de la tactique.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 7 fr. 50.

LEMARCHAND (Lt-cl). — *L'Evolution de la guerre.* Paris, Chapelot. In-8°. 2 francs.

MONTAIGNE (Lt-cl). — *Vaincre. Esquisse d'une doctrine de la guerre*, Paris, Berger-Levrault. 3 vol. Gr in-8°. 16 fr.

POIRIER (J.). — *La Belgique devant une guerre franco-allemande.* Paris, Fournier. In-8° carré. 4 francs.

WAGNER (Lt). — *Vers la victoire avec les armées bulgares.* Préf. de M. Geschoff. Tr. de l'allem., par le commt Minart. Paris, Berger-Levrault. In-8°.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

APOLLINAIRE (G.). — *Les Peintres cubistes.* Paris, Figuière. 3 fr. 50.

BENOIT (Fr.). — *L'Architecture. L'Orient médiéval et moderne.* Paris, Laurens. In-8°. 10 francs.

BEUCHAT (H.). — *Manuel d'archéologie américaine. Amérique préhistorique. Les Civilisations disparues.* Paris, Picard. In-8°. 15 francs.

CARPEAUX (L.). — *Pékin qui s'en va.* Préf. de J. Claretie. Paris, Maloine. In-18. 3 fr. 50.

CLOUZOT (H.). — *L'Ameublement français sous Louis XV.* Paris. « Les Arts graphiques ». Vol. 29 × 22. 6 francs.

LEMONNIER (H.). — *L'Art moderne (1500-1800). Essais et esquisses.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

MARX (R.). — *L'Art social.* Préf. d'A. France. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MILÈS (R.). — *Alfred Roll*, avec 16 pl. et 117 grav. Paris. Lahure. In-4°. 60 francs.

PÉLADAN. — *L'Athlétie et la Statuaire antique.* Paris. Sansot. In-12 couronne. 1 franc.

SAINT-SAËNS (C.). — *L'Ecole buissonnière. Notes et souvenirs.* Paris, Laffitte. In-18. 3 fr. 50.

SANDIER (A.) et LECHEVALLIER-CHEVIGNARD (G.). — *Formes et décors de la Manufacture de Sèvres.* Paris, Massin. Album 32 × 45. 50 francs.

GÉOGRAPHIE

BAZIN (R.). — *Nord-Sud. Amérique, Angleterre, Corse. Spitzberg.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Carte des Balkans, au 1 : 3.503.000e. Paris, Hachette. In-folio. 0 fr. 50.

Carte du Maroc, au 1 : 250.000e ; Convention franco-espagnole du 27 nov. 1912. Paris, Hachette. In-folio. 1 franc.

CATULLE-MENDÈS (J). — *La Ville merveilleuse : Rio-de-Janeiro.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GARZON (E.). — *L'Amérique latine : République Argentine.* Paris, Grasset. In-8°. 5 francs.

JARAY (G.-L.). — *L'Albanie inconnue.* Préf. de Hanotaux. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

LANGLET (E.). — *Le Peuple annamite. Ses mœurs et ses croyances.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

VIOLETTE (M.), MILLE (P.), etc. — *L'Afrique occidentale française.* Paris, Challamel. In-18. 2 fr. 50.

WITTE (J. de). — *Les Deux Congo.* Paris, Plon-Nourrit. In-16. 4 francs.

HISTOIRE

BEAUNIER (A.). — *La Grèce et nous.* Paris. Oudin. In-18 jésus. 1 franc.

BONNEFON (J. de). — *La Vérité sur Louis XVII. Souvenirs inédits de la comtesse d'Apchier.* Paris, Dorbon aîné. In-8°. 7 fr. 50.

BROCHÉ (G.). — *Un soldat de la 1re République. L'amiral Brueys.* Avignon, Roche et Rullière. In-32.

CHARLES-ROUX (Fr.). — *Alexandre II, Gortchakoff et Napoléon III.* Paris, Plon-Nourrit. In-8°. 8 francs.

DUBRETON (J.). — *La Disgrâce de Nicolas Machiavel. Florence (1469-1527).* Paris, « Mercure de France. » In-18. 3 fr. 50.

DUPUY (E.). — *Comment nous avons conquis le Maroc (1845-1912).* Paris, P. Roger. In-16. 3 fr. 50.

GACHOT (Ed.). — *1809. Napoléon en Allemagne.* Paris, Plon-Nourrit. In-8°. 7 fr. 50.

GIGON (S.-C.). — *Le Général Malet.* Paris, Lavauzelle. In-8°. 5 francs.

LAUZANNE (St.). — *Au chevet de la Turquie. Quarante jours de guerre.* Paris, Fayard. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LOTI (P.). — *Turquie agonisante.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 2 francs.

MERSEY (Dr P.-R.). — *L'Amour et la Mort chez les Habsbourg.* Paris, Ollier (Henry). In-8°. 3 francs.

NICOLAS-MIKHAÏLOVITCH DE RUSSIE (S. A. I. le grand-duc). — *L'Empereur Alexandre Ier.* Paris, Goupil. 2 vol. In-8° (30 × 22). 40 francs.

NOVICOW (J.). — *L'Alsace-Lorraine, obstacle à l'expansion allemande.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50

PENENNRUN (Al. de). — *La Guerre des Balkans (1912). Campagne de Thrace.* Paris, Lavauzelle. In-8°.

PINON (R.). — *France et Allemagne. 1870-1913.* Paris. Perrin. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BARTHOU (Louis). — *Impressions et Essais.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

BOUTARD (Abbé Ch.). — *Lamennais. Sa vie et ses doctrines.* III. *L'Education de la démocratie.* Paris, Perrin. In-8°. 5 fr.

BROCHÉ (G.). — *Racine à Uzès (1661-1662).* Avignon, Rullière. In-32.

BRUNETIÈRE (F.). — *Histoire de la littérature française classique (1515-1830).* T. III. *Le XVIIIe siècle.* Paris, Delagrave. In-8°. 7 fr. 50.

CAPON (G.). — *Casanova à Paris. Ses séjours racontés par lui-même.* Paris, Schemit. In-8°. 7 fr. 50.

COGNETS (J. des). — *La Vie intérieure de Lamartine.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

DANTE ALIGHIERI. — *L'Enfer.* Trad. nouv. et notes de L. Espinasse-Mongenet. Préf. de Ch. Maurras. Paris, Nlle Librairie nationale. In-8° carré. 5 francs.

FAGUET (E.). — *Rousseau artiste.* Paris, Oudin. In-18 jésus. 3 fr. 50.

FAGUET (E.). — *Initiation littéraire.* Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

FLEISCHMANN (H.). — *Mademoiselle Raucourt (de la Comédie-Française).* Paris, Biblioth. des Curieux. In-8°. 7 fr. 50.

GINISTY (P.). — *Comédiennes du XVIIIe siècle : Mademoiselle Gogo ; Mademoiselle Beauménard.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

HERMANT (A.). — *Essais de critique.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LADOUÉ (P.). — *Un Précurseur du romantisme : Millevoye.* Paris, Perrin. In-8° écu. 5 francs.

LIRONDELLE (A.). — *Le Poète Alexis Tolstoï, l'homme et l'œuvre.* Paris, Hachette. In-8°. 12 francs.

LIRONDELLE (A.). — *Shakespeare en Russie (1748-1840). Etude de littérature comparée.* Paris, Hachette. In-8°. 5 fr.

MAGNIEN (V.). — *Le Futur grec.* T. Ier. *Les Formes.* T. II. *Emplois et Origines.* Paris, Champion. In-8°. 20 fr.

MICHAUT (G.). — *La Fontaine.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

REYNAUD (L.). — *Les Origines de l'influence française en Allemagne.* Paris. Champion. 12 francs.

ROCHE (L.). — *La Vie de Jean de La Fontaine.* Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

THOMAS (W.). — *Littérature allemande.* Paris, Larousse. In-8°. 1 fr. 20.

MÉDECINE

DIDE (Dr M.). — *Les Idéalistes passionnés.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

DUREY (L.). — *Les Traumatismes et leur suite*, dans le *Manuel pratique de kinésithérapie.* Paris. Alcan. In-8°. 1 fr.

HIRSCHBERG (R.). — *La Rééducation motrice*, dans le *Manuel pratique de kinésithérapie.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr.

LEGUEU (F.), PAPIN (E.) et MAINGOT (G.). — *Exploration radiographique de l'appareil urinaire.* Paris. Société d'éditions scientifiques et médicales. Vol. 20 × 28. 30 francs.

PIÉRON (H.). — *Le Problème physiologique du sommeil.* Paris, Masson. In-8°. 10 francs.

ROBIN (A.). — *Traité de thérapeutique pratique.* T. III. Paris, Vigot. In-8° raisin. 20 francs.

WEISS (Dr G.). — *Sur les effets physiologiques des courants électriques.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 5 francs.

PHILOSOPHIE

BERGE (V.). — *La Vraie morale.* Paris, Giard et Brière. In-18. 2 francs.

CLOUARD (H.). — *Les Disciplines. Nécessité littéraire et sociale d'une renaissance classique.* Paris. Rivière. In-16. 3 fr. 50

MAETERLINCK (M.). — *La Mort.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MAZE SENCIER (G.). — *Les Vies sociales.* Paris, Rivière. In-12. 3 fr. 30.

MERCEREAU (A.). — *Paroles devant la vie.* Paris, Figuière. In-18 jésus. 3 fr. 50.

POINCARÉ (H.). — *Dernières pensées.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

ANNUNZIO (G. d'). — *Francesca da Rimini*, tragédie, tr. G. Hérelle. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

BALESTA (C.). — *Une fleur sur les ruines.* Paris, Berger-Levrault. In-16. 3 francs.

BARRÈS (M.). — *La Colline inspirée.* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

BOUCHOR (M.). — *Saynètes et farces à l'usage des théâtres d'amateurs.* Paris, Cornély. 2 fr. 50.

DAVIGNON (H.). — *Un Belge*, roman, Paris, Plon-Nourrit. In-16°. 3 fr. 50.

DELPECH (A.). — *Petropolis, pages exotiques.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

FOLEY (Ch.). — *Fleur d'ombre.* Paris, Tallandier. In-18° jésus. 3 fr. 50.

FRANCE (A.). — *La Comédie de celui qui épousa une femme muette.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 1 fr. 50.

GYP. — *Le Grand coup.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

HAWTHORNE (J.). — *Confessions d'un condamné*, tr. Savine. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

MAGRE (M.). — *Le Sortilège*, drame lyrique. Paris, Fasquelle. In-18. 1 franc.

MARGUERITTE (P.). — *La Maison brûle*, roman. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

MOUGENOT (F.). — *Un sabre*, roman. Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

NORMAND (P.). — *Le Livre de la bien-aimée.* Paris. Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

NOUSSANNE (H. de). — *L'Aéroplane sur la cathédrale*, roman. Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

PIOCH (G.). — *Les Dieux chez nous.* Paris. Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

POMAIROLS (Ch. de). — *Poèmes choisis de Charles de Pomairols.* Paris, Ed. du Temps présent. In-12. 3 francs.

ROMAINS (J.). — *Odes et prières.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

SAADI. — *Le Jardin des roses*, trad. Franz Toussaint. Paris. Fayard. In-18° jésus. 3 fr. 50.

SALMON (G.). — *Tendres canailles*, roman. Paris, Ollendorf. In-18 jésus. 3 fr. 50.

THARAUD (J. et J.). — *La tragédie de Ravaillac.* Paris. Emile-Paul, In-18. 3 fr. 50.

VICTOR-MEUNIER (L.). — *L'Assomption de Madame Brossard*, roman. Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

VIGNAUD (J.). — *Notre Maître.* Paris, Laffitte. In-18°. 3 fr. 50.

WYSPIANSKI (St.). — *Protésilas et Laodomie*, tragédie Trad. de Lada et Maury. Paris, Perrin. In-16. 1 franc.

YVER (Colette). — *Les Sables mouvants*, roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

CALMETTE (Dr A.) et ROLANTS (E.). — *Recherches sur l'épuration biologique et chimique des eaux d'égout.* 8e vol. Paris, Masson. In-8°. 8 francs.

GARROS (R.). — *Guide de l'aviateur.* Paris, Lafitte. In-16°. 1 fr. 50.

HANOCQ (Ch.). — *Les hélices aériennes.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.

MAYER (G.-D.). — *Etude dynamique des moteurs à cylindres rotatifs*, tr. Pomilio. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 4 fr. 50.

PETIT (F.-R.). — *Les Hydroaéroplanes, étude technique et pratique.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 3 francs.

VENTOU-DUCLAUX (L.). — *Les Caoutchoucs artificiels.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 3 fr. 75.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Artigue (A.). — *Loi d'expropriation pour cause d'insalubrité et réglementation de l'extension des villes.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 3 francs.

BIGET (H.). — *Le Logement de l'ouvrier, étude de la législation des habitations à bon marché en France et à l'étranger.* Paris. Jouve. In-18. 5 francs.

CAHEN (G.). — *Le Logement dans les villes. La crise parisienne.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

CAULLET (P.). — *Eléments de sociologie.* Paris, Rivière. In-8°. 7 francs.

DESLINIÈRES (L.) — *Projet de code socialiste*, T. III. *Organisation administrative.* Paris. Giard. In-18. 2 fr. 50.

FELIX (M.). — *L'Assistance-retraite aux vieillards de 65 à 69 ans.* Paris. Rousseau. In-8°. 3 fr. 50.

HALBWACHS (M.). — *La Classe ouvrière et les niveaux de vie.* Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

HEYRAUD (Ch.). — *La France de demain. Celle qu'on nous offre, celle qu'il nous faut.* Paris, Perrin. in-4°. 5 francs.

JACQUES (L.). — *Les partis politiques sous la troisième République.* Paris, Larose et Ténin. In-8°. 10 francs.

JUBINEAU (M.). — *L'Idée de fédération économique dans le socialisme français.* Paris, Giard et Brière. in-8°. 3 fr. 50.

La GRASSERIE (R. de). — *De la Réforme électorale.* Paris. Giard et Brière. In-18. 2 fr. 50.

La GRASSERIE (R. de). — *De la Cosmosociologie.* Paris. Giard et Brière. In-18. 2 fr. 50.

LEFORT (J.). — *L'Assurance contre le chômage en France et à l'Etranger.* Paris, Fontemoing. 2 vol. in-8°. 12 francs.

LÉMONON (E.). — *L'Italie économique et sociale. 1861-1910.* Paris. Alcan. In-8°. 7 francs.

LENOIR (M.). — *Etudes sur la formation et le mouvement des prix.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 6 francs.

OLPHE-GAILLARD. — *Les Caisses de prêt sur l'honneur.* Paris, Giard et Brière. In-18. 4 francs.

ROPERS (L.). — *La Crise sardinière. Améliorations et réformes.* Paris, Jouve. In-8°. 5 francs.

SCHREINER (Ol.). — *La Femme et le travail.* Paris, Fischbacher. In-12. 2 francs.

SELIGMAN (Ed.). — *L'Impôt sur le revenu.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 15 francs.

TOUGAN-BARANOWSKY. — *Les Crises industrielles en Angleterre.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 13 francs.

WAGNER (Ad.). — *Les Fondements de l'économie politique.* T III. Tr. K. L. Paris, Giard et Brière. In-8°. 11 fr.

WAGNER (A.). — *Traité de la science des finances.* T. IV et V. *Histoire de l'impôt depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Paris, Giard et Brière. 2 vol. in-8°. 24 francs.

WEBER (A.). — *Essai sur le problème de la misère.* Paris, Rivière. In-8°. 5 francs.

SCIENCES NATURELLES

BERTEAU (A.). — *Les Calotropis (arbres à soie).* Paris, Challamel. In-8°. 3 fr. 50.

COLLET (J.-A.). — *La Noix de coco, étude pour une plantation de cocotiers.* Paris, Challamel. In-8°. 4 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

ABRAHAM (H.) et SACERDOTE (P.). — *Recueil de constantes physiques de la Société française de physique.* Paris. Gauthier-Villars. In-4°. 50 francs.

LANGEVIN (P.) et DE BROGLIE (M.). — *La Théorie du rayonnement et les Quanta.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 15 francs.

NANSOUTY (Max de). — *Actualités scientifiques.* 2e année. Paris, Boivin. In-8° écu. 3 francs.

OSWALD (M.). — *L'Evolution de la chimie au XIXe siècle.* Paris. Larousse. In-8°. 1 fr. 50.

PERRIN (J.). — *Les Atomes.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

DIVERS

Au pays de Liége. Syndicat d'initiative du pays de Liége. Liége, Mathieu Thone.

DELVAUX de FENFFE (H.). — *Discours au Conseil provincial de Liége sur les Habitations ouvrières, la Science du plein air, l'Alimentation populaire, la Formation de la jeunesse.* Liége. Mathieu Thone. In-16.

GUILLOT (D.). — *Croquis de voyages, Italie, Espagne. Tunisie, Corse.* Le Havre, Lyon, Bordeaux, Ed. La Province. In-16. 2 francs.

LOISEL (G.). — *Histoires des ménageries de l'antiquité à nos jours.* — Paris, Laurens. 3 vol. in-8°. 36 francs.

PASCAUT (Dr) et MOREAU (G.). — *Pour vivre cent ans.* Paris, Larousse. In-8°. 60 centimes.

Voyages en Belgique. Bruxelles, Anvers, le Littoral, Vallée de la Meuse, les Ardennes. Bruxelles, Ligue belge de propagande.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Février 1913 au 14 Mars 1913

15 fév. (sam.) — A Sofia, entrevue entre MM. Ghika, Saratof, Danef pour discuter les intérêts roumains et bulgares.
— A Mexico, conclusion d'un armistice de 24 heures entre le président Madero et le général Félix Diaz.
— M. Fallières préside pour la dernière fois le conseil des ministres. M. Briand, président du Conseil, lui adresse les adieux du cabinet.

16 fév. (dim.). — Le président Fallières inaugure, à la mairie du IXe arrondissement, le monument élevé par l'Association des journalistes républicains à la mémoire d'Arthur Ranc. Discours de MM. Antonin Dubost, Henri Galli, Delanney, Paul Strauss, Aristide Briand.

17 fév. (lun.). — Le corps diplomatique est reçu par M. Fallières avant l'expiration de son mandat de président de la République.

18 fév. (mar.). — A l'Elysée, M. Armand Fallières transmet à M. Raymond Poincaré les pouvoirs présidentiels. Le grand chancelier de la Légion d'honneur remet au nouveau président le grand collier de l'ordre. M. Poincaré, accompagné de M. Fallières, se rend ensuite à l'Hôtel de Ville. Allocutions de MM. Galli, président du Conseil municipal et Delanney, préfet de la Seine. M. Poincaré préside à 6 heures le premier Conseil des ministres de son septennat; puis il visite, à l'hopital Saint-Martin, les pompiers blessés à l'incendie de la rue de la Roquette.
— Une pièce de 75mm éclate à bord du *Danton*, aux Salins-d'Hyères, et tue trois hommes.
— Les ministres des six grandes puissances offrent leurs bons offices au gouvernement du Bucarest et à celui de Sofia pour trouver une solution à leurs négociations.
— A Mexico, le président Francesco Madero est arrêté au palais par le général Blanquet. Les fusillades font de nombreuses victimes.
— Toute la presse française commente l'annonce, faite la veille au soir par le « Temps », des mesures militaires que le gouvernement a envisagées comme réponse aux armements projetés par l'Allemagne.
— La harka du roghi du Nord est mise en déroute par la colonne Mazillier.
— Le Sénat des Etats-Unis approuve par 72 voix contre 18 le projet de loi contre l'immigration.

19 fév. (mer.). — M. Raymond Poincaré, accompagné de M. Briand, visite l'hôpital Saint-Antoine.
— A Mexico, le général Huerta, provisoirement, prend en main le pouvoir. M. Gustave Madero, frère du président, est fusillé.
— La colonne Mazillier remporte un nouveau succès sur la harka du roghi au plateau de Mechra-el-Diouf.
— Les suffragettes font sauter à la dynamite, à Epsom, la nouvelle maison de campagne de M. Lloyd George, chancelier de l'Echiquier.
— Aux Etats-Unis, la Chambre des représentants, par 213 voix contre 114, refuse de rendre exécutif le projet voté la veille par le Sénat.

20 fév. (jeud.). — Au Conseil des ministres, M. Poincaré, président de la République, signe un décret nommant M. Delcassé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en remplacement de M. Louis.
— M. Briand, président du Conseil, donne lecture devant la Chambre du message du président de la République, qui est lu au Sénat par M. Barthou, garde des sceaux.
— Le président de la république reçoit à l'Elysée le corps diplomatique qui, par la bouche de son doyen, sir Francis Bertie, ambassadeur d'Angleterre, lui apporte ses félicitations.
— A Mexico, le Congrès ratifie la proclamation du général Huerta comme président provisoire.

21 fév. (ven.). — En Roumanie, le conseil des ministres admet le principe de la médiation offerte par les puissances.
— Mort, à Pékin, de l'impératrice douairière Lung-Yu, veuve de l'empereur Kouang-Siu.
— La Chambre achève le débat sur la suppression des contributions directes et l'impôt sur le revenu applicable en 1915. A la majorité de 435 voix contre 2, l'ensemble du texte de la loi de finances est adopté.
— A Londres, les ambassadeurs se réunissent au Foreign Office, sous la présidence de sir Edward Grey.
— A Mexico, M. de La Barra, ancien président de la République, accepte de former le nouveau Cabinet.
— Première représentation à l'Odéon : *la Nuit florentine*, comédie en 4 actes, adaptée de la *Mandragore* de Machiavel par M. Emile Bergerat.

22 fév. (sam.). — A la chambre italienne, le ministre des affaires étrangères, M. di San Giuliano, dans un discours prononcé à l'occasion de la discussion du budget de son département, passe en revue les questions internationales. Il affirme la solidité de la Triplice. La Chambre adopte le budget des affaires étrangères par 189 voix contre 15.
— A Constantinople, les ambassadeurs remettent à la Porte une note où leurs gouvernements font des réserves sur l'application des lois de réquisition militaire aux sujets étrangers.
— A Mexico, l'ex-président Francesco Madero et l'ex-vice-président Pino Suarez sont tués à minuit, tandis qu'on les transfère en automobile du palais national au pénitencier.
— Première représentation, à la Gaîté Lyrique : *Carmosine*, opéra-comique, livret de MM. Henri Cain et Louis Payen, musique de M. Henri Février.

23 fév. (dim.). — Les représentants des puissances à Sofia font une démarche collective auprès de M. Guéchof, président du Conseil bulgare, pour lui conseiller de soumettre la solution du différend bulgaro-roumain à la décision des six grandes puissances.
— La colonne Mazillier rentre de Sefrou à Fez sans incident.
— A Mexico le corps diplomatique refuse une invitation à déjeuner du nouveau ministre des Affaires étrangères Francesco de La Barra, dans le doute où l'on est encore au sujet des circonstances de la mort du président Madero.

24 fév. (lun.). — Mort, à Cannes, de M. Thureau-Dangin secrétaire perpétuel de l'Académie française.
— Les représentants des puissances à Sofia reçoivent l'adhésion de la Bulgarie à leur proposition de médiation.
— A Londres, arrestation de Mrs Pankhurst, leader du mouvement suffragiste en Angleterre, qui, à Cardiff, a fait l'apologie de l'attentat perpétré le 19 contre la maison de campagne de M. Lloyd George.

25 fév. (mar.). — Le président de la République reçoit M. Isvolski, ambassadeur de Russie, qui, accompagné du baron Schilling, envoyé spécial, lui remet, au nom de l'empereur Nicolas II, l'ordre de Saint-André.
— A Berlin, un dîner de gala a lieu en l'honneur du roi et de la reine de Danemark. Echange de toasts entre Guillaume II et Christian X.
— L'aviateur français Brindejonc des Moulinais vole de Paris à Londres en 4 h. 55.

26 fév. (mer.). — La réponse formelle de la Roumanie aux grandes puissances est remise par le premier ministre aux représentants des puissances à Bucarest.

27 fév. (jeu.). — Au Foreign Office, une conférence des ambassadeurs se réunit sous la présidence de sir Arthur Nicholson, secrétaire permanent de l'Office des affaires étrangères, représentant sir Edward Grey.
— Mrs Pankhurst est remise en liberté provisoire sous caution.
— Mort, à Rome, du professeur Angelo de Gubernatis.
— La Commission de la réforme judiciaire (à la Chambre) arrête le texte du projet de loi sur l'amnistie pour les faits commis antérieurement au 31 janvier 1913.
— A Constantinople, arrestation de quatre officiers impliqués dans un complot organisé par Loufti-bey, secrétaire du prince Salah Eddine, pour renverser le gouvernement jeune-turc : ce sont le colonel Youssouf Ressikh, le commandant Savfet, le commandant d'état-major Chevket et le major Kemal.

28 fév. (ven.). — Les partis socialistes allemand et français publient un manifeste contre l'accroissement des charges militaires dans les deux pays.
— La Porte charge ses ambassadeurs de demander aux puissances leur médiation en vue de nouvelles négociations de paix, sans formuler aucune réserve au sujet d'Andrinople. Sir Arthur Nicholson convoque au Foreign Office les ambassadeurs des puissances pour leur communiquer la note de Tewfik-pacha, ambassadeur de Turquie à Rome.
— A Mexico, le corps diplomatique, ayant à sa tête l'ambassadeur des Etats-Unis, présente officiellement ses félicitations au général Huerta, à l'occasion de sa nomination.
— A la Chambre italienne, la Commission des élections annule celle de l'ex-ministre Nasi.
— Les trains commencent à circuler sur la ligne du Lœtschberg.

1er mars (sam.). — Un congrès albanais s'ouvre à Trieste sous la présidence d'Hil Mossi, et adresse à l'Autriche ses témoignages de sympathie.

2 mars (dim.). — A Londres, un meeting de suffragettes est interrompu par le public.
— A Londres démarche officielle des représentants des puissances près des représentants des quatre gouvernements balkaniques, pour leur communiquer la proposition de médiation dont elles ont été saisies par la Porte.

3 mars (lun.). — Dans la nuit du 2 au 3, le vapeur anglais *Calrados* échoue contre un écueil, dans la mer de Marmara : 300 passagers sont noyés.
— Réunion des ambassadeurs au Foreign Office sous la présidence de sir Edward Grey.

4 mars (mar.). — Mort à Paris, du graveur Jules Jacquet, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.
— A Washington, transmission des pouvoirs présidentiels. M. Woodrow Wilson prend possession du pouvoir et prête serment entre les mains du juge White, président de la Cour suprême, sur la terrasse du Capitole. Dans son message inaugural, il constate le changement survenu dans le gouvernement en faveur des démocrates, et insiste sur la nécessité de remédier au gaspillage d'argent et de forces qui a suivi l'incomparable développement matériel des Etats-Unis.
— Le conseil supérieur de la Guerre, réuni à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré, président de la République et en présence de M. Briand, président du Conseil, se prononce à l'unanimité en faveur du service de trois ans, strictement appliqué pour tous sans dispenses.
— A Belgrade et à Athènes, les ministres des grandes puissances rendent visite respectivement à MM. Pachitch et Coromilas, pour leur annoncer que la Porte a demandé la médiation des puissances.
— La Chambre hongroise commence la discussion du projet de réforme électorale.

5 mars (mer.). — Démarche des ministres des puissances auprès du gouvernement de Sofia.
— A Brême, l'empereur d'Allemagne exhorte le peuple allemand à perfectionner sa puissance défensive.
— Le torpilleur allemand S-178, pendant une manœuvre de nuit, au sud de l'île d'Héligoland, est coulé par le croiseur-cuirassé *York* : 68 hommes sur 81 périssent.
— A Tripoli, l'office postal français envoie son dernier courrier. Le service sera fait, désormais, par la poste italienne.

6 mars (jeu.). — Assaut de Janina par les troupes grecques du général Soulzo ; la ville capitule ; 35.000 soldats turcs sont prisonniers de guerre.
— M. Eugène Etienne, ministre de la guerre, dépose sur les bureaux de la Chambre le projet de loi établissant le service de trois ans en France. Les socialistes protestent avec violence contre le projet de loi.
— Banquet offert au président de la République par l'ordre des avocats de la Cour d'appel de Paris. Discours de M. Laborie, bâtonnier, et de M. R. Poincaré.
— Au Sénat, distribution du rapport de M. Jeanneney, au nom de la commission sénatoriale de la réforme électorale.
— En Russie, commencement des fêtes du tricentenaire de la maison des Romanov. Le manifeste du tsar est lu dans toutes les églises de l'empire. Un oukase d'amnistie est communiqué au Sénat.
— Au Maroc, trois cents cavaliers du Tafonleit attaquent les fermes des Zemmour ralliés, dans la vallée de l'oued Both. Ils sont repoussés avec pertes.

7 mars (ven.). — Le traité franco-espagnol, signé à Madrid le 27 novembre dernier, est, après l'exposé de M. Jonnart, ministre des Affaires étrangères, approuvé par la Chambre à l'unanimité.
— Mort, à Paris, de M. Alfred Picard, vice-président du Conseil d'Etat, membre de l'Institut.

8 mars (sam.). — A Nice M. Jaurès est empêché par les manifestations des assistants de prononcer une conférence sur la situation internationale.
— M. R. Poincaré, président de la République, adresse un télégramme de félicitations à M. Woodrow Wilson, à l'occasion de son arrivée au pouvoir.
— Au Sénat italien, le marquis di San Giuliano renouvelle ses déclarations sur l'excellente situation de l'Italie dans la Triple-Alliance.

9 mars (dim.). — La manifestation annuelle des étudiants devant la statue de Strasbourg réunit plusieurs milliers de personnes, qui défilent avec le plus grand calme sur la place de la Concorde.
— En réponse aux félicitations qu'il avait adressées à l'empereur de Russie, à l'occasion du troisième centenaire de la dynastie des Romanov, M. Jonnart, ministre des Affaires étrangères, reçoit un télégramme de remerciements de M. Sazonov, ministre des Affaires étrangères de Russie.

10 mars (lun.). — Berlin et la presse célèbrent par des fêtes le centenaire des journées de mars 1813, où le peuple allemand se leva en masse contre la Grande Armée. L'empereur Guillaume II adresse une proclamation « A son armée ».
— Ouverture de la session du Parlement britannique. Le roi lit le discours du trône. — Sur une question de M. Bonar Law, chef de l'opposition, M. Asquith donne quelques explications sur la crise balkanique.
— Mort, à Langenburg (Wurtemberg), du prince de Hohenlohe, ancien statthalter d'Alsace-Lorraine.
— La *Gazette de Cologne* publie un article provocant, destiné à montrer dans la France « l'Ennemi de la Paix ».

11 mars (mar.). — A Saint-Pétersbourg et à Vienne, est publié simultanément un communiqué déclarant qu'après un échange de vues entre l'empereur Nicolas et l'empereur François-Joseph, les deux gouvernements russe et autrichien concluent que les mesures prises récemment dans les provinces limitrophes ne sont plus de circonstance. D'une part, les effectifs en Galicie sont ramenés à l'état normal et, d'autre part, doit être décrété le renvoi des réservistes russes de la classe 1912, retenus sous les drapeaux.
— La *Gazette de l'Allemagne du Nord* fait savoir que les sphères officielles sont absolument étrangères aux articles alarmants publiés par certains journaux allemands. (*La Gazette de Cologne.*)
— Première représentation : au Grand-Guignol, *S. O. S.*, drame en deux actes de MM. Charles Muller et Maurice Level. *Le Bonheur*, comédie en un acte de M. Pierre Veber. *Le Croissant noir*, drame en un acte de M. Jean Lallier. *Les Ficelles*, pièce de Giacosa, adaptée par Mlle Darsenne et M. Paul Géraldi. *Le Joli Garçon*, un acte de M. André Mycho.

12 mars (mer.). — Le croiseur turc *Hamidieh* bombarde Durazzo et Saint-Jean-de-Médua.
— Première représentation, au Théâtre-des-Arts : *le Combat*, pièce en cinq actes, en vers, de M. Georges Duhamel.

13 mars (jeu.). — M. Etienne Lamy est élu, par 21 voix sur 22 votants, secrétaire perpétuel de l'Académie française, en remplacement de M. Thureau-Dangin.
— Au Sénat, commencement de la discussion sur la réforme électorale.

14 mars (ven.). — Funérailles nationales d'Alfred Picard.
— A la proposition de médiation des grandes puissances les alliés balkaniques répondent par une acceptation formelle, mais subordonnée à certaines conditions, entre autres : abandon d'Andrinople aux Bulgares, de Scutari aux Monténégrins, de toutes les îles (y compris la Crète) aux Grecs ; accès de la mer de Marmara pour la Bulgarie ; continuation des hostilités jusqu'à la conclusion de la paix ; payement d'une indemnité de guerre.
— Au Sobranié bulgare, M. Guéchof, président du Conseil, déclare que les alliés balkaniques ont droit à des conditions meilleures qu'avant la reprise des hostilités.
— Première représentation, au Vaudeville : *Hélène Ardouin*, pièce en cinq actes, de M. Alfred Capus.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE D'AVRIL 1913.

Celle que gardent sur son siège
Ces deux lions majestueux,
C'est Cybèle, mère des dieux
Et des hommes qu'elle protège.

Le Printemps lui sert de cortège,
Tout fleurit par elle en tous lieux,
Et les pommiers font sous ses yeux
Voler leur adorable neige.

Sous la feuillée en parasol,
La tulipe, dans l'herbe molle,
Comme une flamme sort du sol;

Et le Taureau qu'un prêtre immole
Pour la déesse, sur l'autel,
Reparaît en étoile au ciel.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

J. B. *Paris*. — Nous avons donné quelques lignes sur les grues-tourelles au *Larousse Mensuel*, t. 1er p. 24.

H. N., 25. — C'est peu probable, au moins pour l'instant, car il s'agit d'une œuvre considérable et dont nos projets actuels éloignent la réalisation.

L. I., *Paris*. — Au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, on ne mettait en vente que des livres reliés; et les livres brochés de cette époque (on disait alors des *livres en blanc*) sont peu communs.

A. D., *Caen*. — Il existe à Paris (Hospice de Enfants-Assistés) un institut de puériculture, où sont donnés des cours publics (vingt leçons), qui s'adressent les uns aux médecins et aux étudiants français et étrangers (section technique), et les autres aux institutrices, aux femmes du monde, aux jeunes filles même (section de vulgarisation).

L. G., *Nîmes*. — Il convient d'habituer le plus tôt possible les enfants à se laver les mains (outre la toilette matinale et les occasions accidentelles, mais fréquentes, où cette opération devient nécessaire) *avant chaque repas*: on leur épargnera ainsi plus d'une maladie. Déjà l'École de Salerne disait: *Si tu veux te bien porter, lave-toi souvent les mains*:

Si fore vis sanus, ablue sæpe manus.

M., *Paris*. — La question que vous nous posez exigerait un développement trop long pour la *Petite Correspondance*: excusez-nous de ne pas la traiter ici. Mais vous trouverez dans le *Nouveau Larousse* la définition de tous ces termes et le moyen de déterminer la date qui vous intéresse.

Un abonné à Tonneins. — 1° Ce n'est pas *vasotecmie*, mais sans doute *vasectomie* (du lat. *vas*, vaisseau, et du gr. *ektomê*, section): c'est la résection d'un vaisseau. Le mot est en effet à noter. 2° L'histoire d'Ouan est racontée au chapitre XXXVIII de la Genèse.

M. N., *Le Croisic*. — Vous trouverez le mot *eutectique* (et non *entectique*) au *Supplément* du *Nouveau Larousse*, page 218. — Certainement, il sera tenu compte de vos observations dans un prochain tirage, et nous vous remercions de nous les avoir faites.

A. S., *Monaco*. — 1° On désigne par le mot *prémonition* (du lat. *præ*, d'avance, et *monitio*, avertissement) une sorte de sensation particulière précédant un fait et l'annonçant en quelque sorte. A ce substantif correspond l'adjectif *prémonitoire*. 2° *Cataphronanthrope* est un mot formé sur le type de *misanthrope*; du gr. *kataphronein*, mépriser, et *anthrôpos*, homme: ce mot désigne celui qui méprise les hommes.

V. B., *Laon*. — L'expression anglaise *Made in Germany* (fait en Allemagne) s'appliquera par exemple à un article dit *de Paris*, c'est-à-dire de style français, mais qui aura été fabriqué en Allemagne. Autre exemple: dans telle colonie anglaise, vous demandez du Bourgogne. On vous apporte une bouteille dont l'étiquette porte bien *Vin de Bourgogne*; mais, au-dessous, vous lisez: *Made in Australia*.

P. de L., *Millay*. — On appelle *toiles de Jouy* les toiles de coton, ou indiennes, imprimées par Oberkampf dans son usine de Jouy (Jouy-en-Josas) dans la vallée de la Bièvre, et, par extension, on donne ce nom aux toiles de coton imprimées dans le même style. La grande innovation d'Oberkampf fut d'imprimer à la presse, en toutes couleurs, des étoffes qu'on se bornait jusqu'alors à imprimer en noir et qu'ensuite on rehaussait de couleurs à la main et au pinceau. Elle permit de lutter avec succès contre l'importation des indiennes étrangères.

A. D., *Bordeaux*. — 1° Le compte rendu de *Madame Butterfly* se trouve au *Complément* du *Nouveau Larousse*, p. 637. 2° La prononciation de *moins, point*, peut se noter *mouin, pouin*, pourvu qu'on comprenne bien que ces mots ne valent qu'une syllabe et que *ou* a la valeur d'une consonne (le w anglais). Les phonéticiens les notent *mwin, pwin*, comme ils notent l'affirmation *oui* par *wi*. Quant à la prononciation *mouan* (ou *mwan*) *pouan* (ou *pwan*), elle est dialectale.

B. S., *Grenoble*. — Oui, la réponse est assez spirituelle et rapelle à peu près celle que firent un jour des gentilshommes de Savoie au roi de Piémont qui visitait leur province. Le pays se plaignait d'une grande misère; mais, comme les gentilshommes étaient venus faire leur cour en habits de gala, le roi leur fit sentir qu'un tel équipage démentait l'annonce de leur pauvreté. « Sire, répondirent-ils, pour honorer Votre Majesté, nous avons, il est vrai, fait ce que nous devions,..... mais nous devons ce que nous avons fait! »

H. B., *Lyon*. — Nous sommes tout à fait de votre avis, et nous l'avons déjà dit dans la *Petite Correspondance*. Nous avons enregistré le mot *solutionner* parce qu'il est employé dans la langue parlementaire. Avouons qu'il est laid et inutile, puisque *résoudre* existe: mais les gens qui ne savent pas conjuguer *résoudre* trouvent plus commode de se servir de *solutionner*. Vous savez, du reste, que, pour la plupart, les verbes nouveaux sont créés sur le type de la conjugaison en *er*.

A. B., *Dinan*. — Nous avons déjà dit plusieurs fois dans la *Petite Correspondance* ce que nous pensons de l'accord de « étant donné ». En principe, cette expression placée au commencement de la phrase devrait rester invariable au même titre que *excepté, passé, supposé, attendu*, etc. (sans méconnaître la différence qui résulte de la présence de *étant*). Mais en fait, on constate, en particulier, dans les ouvrages de mathématiques, qu'on fait souvent accorder le participe. Par conséquent, l'accord peut être considéré comme facultatif.

V., *Bar-le-Duc*. — Vous nous demandez la règle qui détermine l'ordre des mots dans les expressions composées de noms de peuples, tels que *italo-turc, franco-russe*, etc. Il n'y a pas de règle précise: mais, le plus souvent, des raisons d'euphonie: *italo-turc* sonne mieux que *turco-italien*, est plus court et n'a pas d'hiatus; de même, *franco-russe* sonne plus bref et plus plein que *russo-français*; *russo-japonais* que *japono-russe*. Il y a peut-être aussi une raison d'ordre à la fois sentimental et rationnel, qui demande qu'on mette le plus connu avant le moins connu: l'Europe avant l'Asie, son propre pays avant un pays étranger, etc.

O. G., *Angoulême*. — Dans leur désir de raffiner sur le bon goût, les Précieuses, au XVIIe siècle, ont imaginé des expressions d'une recherche bizarre et souvent ridicules, comme lorsqu'elles appelaient les pieds *les chers souffrants*, les dents *l'ameublement de la bouche*, un soufflet *la petite maison d'Éole*; ou qu'elles disaient *délabyrinther ses cheveux* pour se peigner, ou *prendre les nécessités méridionales* pour déjeuner, mais elles n'ont pas laissé de créer des façons de parler qui sont restées dans l'usage: par exemple, celles que cite Ch. Livet dans son édition du *Dictionnaire des Précieuses* de Somaize: *châtier son style, être brouillé avec le bon sens, des cheveux d'un blond hardi, un tour d'esprit, faire des avances, faire figure, prendre ses mesures, briller dans la conversation, s'embarquer dans une mauvaise affaire*: toutes expressions qui paraissent aujourd'hui très naturelles.

A. L., *Vierzon*. — Voici comme nous comprenons les vers de Musset que vous citez. Le poème de *Rolla*, d'où vous les tirez, contient en effet, à côté de très beaux morceaux, des passages d'un style moins ferme et moins heureux:

Jacques était grand, loyal, intrépide et superbe.
L'habitude, qui fait de la vie un proverbe,
Lui donnait la nausée. Heureux ou malheureux,
Il ne fit rien comme elle, et garda pour ses dieux
L'audace et la fierté, qui sont ses sœurs aînées.

Il faut entendre, croyons-nous: « Jacques avait le dégoût de l'habitude qui, répétant toujours les mêmes actes, fait de la vie quelque chose d'aussi banal, d'aussi rebattu qu'un proverbe. Loin d'obéir à ses entraînements, il suivait deux impulsions qui, chez l'homme, sont bien plus naturelles et plus anciennes qu'elle (parce qu'elles sont le premier mouvement d'une âme généreuse et neuve), à savoir l'audace et la fierté.

L. F., *Cantal*. — 1° *Trin* et *roumèvage* sont à peu près synonymes et désignent une fête locale, patronale. *Trin* est sans doute apparenté au français *train* pris dans le sens de « bruit », « tapage ». *Roumèvage* signifiait primitivement « voyage à Rome ». D'où le sens de pèlerinage, puis celui de fête patronale, où se rendent les habitants d'une contrée. Un *caleil* est une lampe. Ces trois termes sont provençaux. 2° *Campone* désigne, en français, un objet en forme de clochette. C'est un terme technique d'origine savante. *Cloche* se dit *campana* en italien, espagnol, provençal, catalan, roumain; *campainha* en portugais. Les langues romanes postulent donc un lat. *campana* qui n'est pas attesté à la bonne époque, du moins dans le sens de « cloche ». Le *Thesaurus* de Wölfflin suppose que les Latins ont appelé *campana* un instrument sonore en bronze de Campanie.

L. A., *Saint-Malo*. — Nous sommes bien éloignés de donner raison à votre ami. La question mérite réflexion, et l'on ne saurait critiquer à la légère un écrivain qui connaît sa langue en perfection et l'emploie en artiste consommé. Sobre, mesuré, véritable attique, soyez sûr que, lorsqu'il risque quelque hardiesse, ce n'est qu'à bon escient. Quand M. Bergeret, songeant avec émotion à la bibliothèque de son père, s'écrie:

« Quoi! cet étroit espace renfermait la foule confuse de ses livres, et contenait un peuple entier de philosophes, d'orateurs, de poètes, d'historiens: tout enfant, *j'écoutais leur silence*, qui remplissait mes oreilles d'un bourdonnement de gloire,

cette expression « j'écoutais leur silence » est une alliance de mots heureuse que vous rapprochez avec raison d'exemples célèbres du même genre. En deux mots, l'auteur évoque devant nous le silence d'une bibliothèque et, en même temps, du fond du passé, toutes les voix glorieuses de ces grands écrivains d'autrefois. La critique de votre ami nous paraîtrait singulièrement terre-à-terre, et dangereuse, appliquée aux poètes.

P. B., *Paris*. — Sur le mathématicien Ozanam, le *Journal des Débats*, du 24 janvier 1913, rappelle une amusante anecdote: « Frédéric Ozanam, dont on a commencé à fêter le centenaire, comptait au nombre de ses ancêtres le mathématicien Jacques Ozanam, qui vivait au XVIIe siècle. Généalogiquement, l'auteur des *Récréations mathématiques et physiques* était exactement l'arrière-grand-oncle de Benoît Ozanam, grand-père du célèbre professeur. C'est lui qui, le premier, prononça ce mot qui a été attribué à d'autres avec des variantes: « Il appartient aux docteurs de Sorbonne de disputer, au pape de prononcer, aux mathématiciens d'aller au paradis en ligne perpendiculaire. » Mais la mort d'Ozanam mérite d'être rappelée. Un jour qu'il se promenait au Luxembourg, des étrangers l'ayant prié de leur donner des leçons de mathématiques, il s'excusa de ne pouvoir se rendre à leur désir en disant: « Je ne puis pas, car je vais mourir. » Il rentra chez lui, rue de Seine; il dîna de bon appétit, et, à trois heures après midi, se trouvant mal, il s'alita et mourut en quelques heures, emporté par une attaque d'apoplexie. »

R. G., *Nantes*. — Ce terme déshonnête, mais usuel, un de ceux qui voltigeaient sur le bec de Vert-Vert, après son voyage en Loire, est rattaché par tous les linguistes au latin *futuere*, également déshonnête, peut-être même davantage, que l'on rencontre surtout dans les épigrammes érotiques de Catulle et de Martial. La dérivation phonétique n'offre aucune difficulté. Par contre, Körting, dans son *Dictionnaire étymologique françois*, reconnaît que l'évolution sémantique du mot est obscure. Comment expliquer les significations suivantes: « Je m'en moque », « Prendre la poudre d'escampette », « Laisser quelqu'un en paix », etc.? Comment expliquer surtout que ce mot, accolé au prénom *Jean*, prenne le sens injurieux que l'on connaît? C'est pour échapper à ces difficultés réelles que le rédacteur du *Grand Dictionnaire Larousse* a proposé autrefois une hypothèse ingénieuse, malheureusement trop hardie, eu égard à la rigueur phonétique qu'on exige aujourd'hui, et que nous n'avons pas accueillie dans le *Nouveau Larousse Illustré*. Et d'ailleurs, admettre qu'un mot signifiant « fidèle » ait passé au sens de « qui a violé son serment », c'est user d'une sémantique trop complaisante. Il est à craindre que les doutes suggérés par l'étude des emplois de ce terme ne soient jamais éclaircis. Aussi bien, la plupart de ceux qui en usent se .... désintéressent de la sémantique, comme de la phonétique.

B. A., *Aix*.

1° Notre-Dame,
Que c'est beau.
Sur mon âme
De Corbeau,
Voudrais être
Clerc ou prêtre
Pour y mettre
Mon tombeau.

L'« âme de corbeau » du roi Jean (V. Hugo, *Ballades* XII), est sans doute une âme bien noire, et l'âme d'un homme de proie. Mais cette noirceur ne l'empêche pas d'admirer Notre-Dame de Paris, et il exprime le regret que son état de laïque l'empêche d'y avoir un jour son tombeau. 2° Dans le vers de Lamartine

Des bords du Tanaïs au sommet du Cédar,

Cédar semble désigner une montagne, ou tout au moins une contrée assez élevée. Ce nom paraît dans la Bible, il est d'abord celui d'un homme, le second fils d'Ismaël, qui eut pour descendants les *Bené Qédâr*, Arabes nomades célèbres par leur caractère belliqueux: « Je suis noire comme les tentes de Cédar », dit un passage bien connu du *Cantique des Cantiques* (I, 4, hébr. 5). Ce mot s'emploie dans la Bible pour désigner non seulement le père de la tribu, mais la tribu elle-même et le pays qu'elle habite. Mais il est difficile d'identifier ce pays, en raison du caractère nomade des Ismaélites. D'après certains commentateurs, la tribu de Cédar devait occuper les régions sud-ouest du Hamad ou de l'Arabie Déserte, entre le djebel Hauran et le Djôf septentrional. Cependant, si cette hypothèse est exacte, il s'agit d'une dépression de terrain sur l'emplacement d'un ancien lac, et Lamartine s'est trompé en disant « le *sommet* du Cédar ». Faut-il lui en tenir rigueur? Le doute des exégètes doit lui profiter. Il a voulu, par un procédé familier aux poètes anciens, désigner l'Arabie, ou même l'Orient sémitique, au moyen d'un terme très particulier et peu banal.

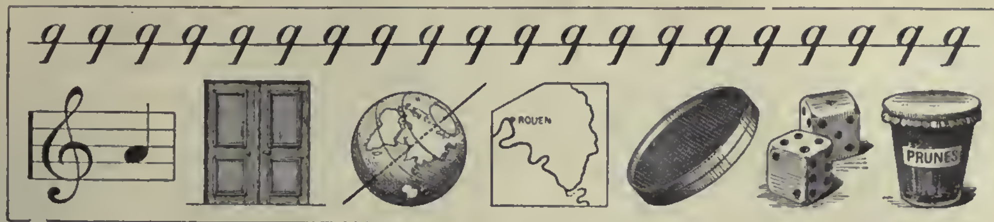
3° Depuis les deux grands noms qu'un siècle au siècle annonce.

Ces deux « grands noms » sont ceux d'Alexandre et de César, les deux grands conquérants dont la gloire se transmet de siècle en siècle.

P. L., *Paris*. — Il existe un patois tourangeau, comme il existe un patois orléanais, angevin, berrichon, etc. Toute province française ou, pour mieux dire, tout village de France possède son patois, plus ou moins différent du français officiel. C'est une opinion très répandue, mais erronée, que le français le plus pur est parlé à Blois, sans doute parce que les rois de France ont jadis résidé dans cette ville. Le français proprement dit est le parler de l'Ile-de-France, et non d'une autre province. Tout au plus peut-on soutenir qu'il a parfois accueilli des éléments empruntés à des dialectes provinciaux. Le français littéraire moderne est le parler de Paris, revisé vers le milieu de XVIIe siècle par les grammairiens et par la société polie (cf. Rosset, *les Origines de la prononciation moderne*, Paris, 1911). — Si l'on veut étudier les caractéristiques du patois tourangeau actuel, il faut se reporter à l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont. Voir aussi le *Vocabulaire tourangeau*, publié par Brachet dans la première année de la *Romania*; l'étude de Gœrlich, *les Dialectes du nord-ouest de la langue d'oïl* (en allemand), dans les *Franzœsische Studien* de 1886, et celle de Jacques Rougé, *le Parler tourangeau, région de Loches* (Paris, 1912). — Le tourangeau a possédé une littérature au moyen âge, et l'on cite notamment une *Vie de Monseigneur saint Martin de Tours*, par Péan Gatineau, poète tourangeau du XIIIe siècle, et publiée par Bourassé en 1860.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 92. — Par G. Tricoup.



CHARADES

PAR JEAN

Mon un, *véhicule léger,*
Porte un petit nom étranger.
Mon deux *s'illumine et se dore*
Lorsque la virginale aurore
Montre ses rayons éclatants.
Mon trois, *c'est le circuit du temps.*
Au moyen de l'entier, *l'on tire*
Du bas-fond l'ancre d'un navire.

Mon premier *occupe le centre*
De la Chine, au ciel ravissant.
Qu'il est beau, sortant de son antre,
Mon second, *assoiffé de sang!*
Mon tout, *immortel, où périrent*
Tant de héros aux fiers exploits,
Est cette cité que perdirent
L'amour et les chevaux de bois.

CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

Sans mon premier, *plus de Roubaix demain ;*
Dans mon second, *le Destin tient la vie ;*
Mon tout, *Valaque ou fils de Moldavie,*
Autour de lui voit la guerre en chemin.

Le joueur malheureux contre mon premier *peste,*
Donne à chacun, partout, le deux *qui lui revient.*
Un poète l'a dit, peut-être on s'en souvient :
Le chagrin de mon tout *est pour celui qui reste.*

ANAGRAMME

PAR PAUL DE B.

Souvent, lecteur, on entend dire
Par des farceurs aimant à rire :
« C'est ce métier-là qu'il me faut,
Mais... les outils me font défaut! »

Contenant un mets délectable,
Chez le riche on la sert à table.
D'où vient-elle donc? De Cognac?
Non, de Strasbourg ou de Nérac.

Verbe qu'on trouvera sans peine:
Chacun des mots leçon, baleine,
Nombre, place, compartiment
Peut lui servir de complément.

Se dit pour un propriétaire
Ou pour le maître d'une terre;
Bossuet, remarquez ceci,
Pour terrestre *l'emploie aussi.*

ÉNIGME

PAR JEAN

On me voit au bois, on me voit au bal.
J'intrigue et j'effraie.
Montrant là-bas des dents, foi d'animal,
Blanches comme craie;
Ici, découvrant un regard charmant,
Un exquis sourire,
L'on me tire, enfin, parfois vainement,
Et l'on me retire.

CURIOSITÉ HISTORIQUE

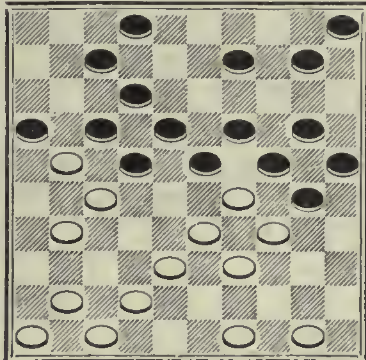
PAR A. P.

De quelle reine une dame célèbre dit-elle dans ses Mémoires : *« Elle avait donné une reine à l'Espagne, une souveraine à la Savoie, une reine à l'Angleterre et un roi à la France »?*

PROBLÈME

par A. Meaudre.

NOIRS (16 P.)



BLANCS (14 P.)
Les blancs jouent et gagnent.

AMUSETTE

PAR MARGUERITE C.

Bal.....	*Cré.....*
Bar.....	*Par.....*
A........	*An......*
Char...	*Da......*
Ver.....	*Gaz.....*

Terminer les mots incomplets ci-dessus à l'aide d'autres mots dont la suite constituera deux proverbes souvent cités.

RÉBUS N° 93. — Par G. Tricoup.



CARRÉ SYLLABIQUE

PAR CH. D.

Mon premier, *cher lecteur, est ce chou d'Italie*
Qui fut, dans tous les temps, recherché des gourmets:
Il dresse en vos jardins sa tignasse fleurie
Et devient sur la table appréciable mets.

Quand jadis mon second *promenait dans l'espace*
De soleils en soleils son fanal lumineux,
Ignares et savants criant, demandant grâce,
Se prosternaient bien bas en invoquant les dieux.
Ils pensaient, nous dit-on, que d'un choc ridicule
Notre globe émietté périrait tout entier.
Regardez sur ce banc ce pâle noctambule.
S'endormirait-il là, s'il avait mon dernier?

ÉNIGME-RONDEAU

PAR C.'C.

Nous formons nombreuse cohorte
Dans un palais comme prison,
Où notre usage réconforte
Les humains en toute saison.

Combien voudraient que notre escorte
Chez eux tînt toujours garnison!
Nous formons nombreuse cohorte
Dans un palais comme prison.

Pour que l'une de nous en sorte
Il faut forcer notre maison;
Pourtant souvent s'ouvre la porte
Du palais où, sans horizon,
Nous formons nombreuse cohorte.

MÉTAGRAMME

PAR CH. D.

De ton absence, Emma, chacun d'eux me console.
Ils font revivre les attraits :
*Car l'*un *m'a reproduit les traits*
*Et l'*autre, *quand je veux, me redit la parole.*

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de mars :

RÉBUS N° 90. — L'on écrit de Panama : les travaux du canal avancent et l'ouverture est fixée au milieu de l'an prochain (*Long nez cric deux panamas : l'étrave Aude* u *canne à l'avant sept loups verre tue raie fixée au milieu de l'an prochain*).

CHARADE, par Jean. — Barbacane.

ANAGRAMME. — Rape. Apre. Aper. Pera. Paër. Paré.

ÉNIGME. — Ligne.

MÉTAGRAMME. — Virgile. Virgule.

ÉCHECS :

Coup initial : C — 1ID
Mat au 2e coup par D* ou T* selon la réponse des noirs.

MOT CARRÉ :

P A R C
A B O I
R O S E
C I E L

CHARADES, par H. de Jocando. — Verdon. Président.

MOTS EN TRIANGLE :

É V É N E M E N T
V I T A L I T É
É T O I L É E
N A I V E S
E L L E S
M I E S
E T E
N E
T

RÉBUS N° 91. — Il y a des hauts et des bas dans la vie de tout homme (*Il a de É haut et D bas dent lave I ≠ tone tome*).

Les solutions seront données au n° 75 (Mai).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BOUCABEILLE (Lt-cl). — *La guerre turco-balkanique. Thrace. Macédoine. Albanie. Epire.* Paris, Chapelot. In-8. 4 francs.

DAUDET (L.). — *L'avant-guerre. L'Espionnage juif-allemand.* Paris, Nlle Libr. Nat. In-16. 3 fr. 50.

GROUARD (Lt-cl). — *France et Allemagne. La Guerre éventuelle.* Paris. Chapelot. In-16. 3 fr. 50.

HOCHWÆCHTER (major de). — *Au feu avec les Turcs. Journal d'opérations.* Tr. de l'all. par le comt Minart. Paris, Berger-Levrault. In-8. 3 francs.

KHORAT (P.). — *En Colonne au Maroc. Rabat. Fez. Méquinez.* Impression d'un témoin. Ill. par l'auteur. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

PENNENRUN (A. de). — *Feuilles de route bulgares.* Paris. Chapelot. In-18. 3 fr. 50.

ROYET (cl). — *Comment nous ferons la guerre.* Paris. Roger et Chernoviz. In-8 raisin. 1 franc.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

BOUROUX et BERTHIER. — *Fribourg ville d'art.* Ill. de P. A. Bouroux. Paris, Fontemoing. Vol de 33 × 47. 70 francs.

CARO-DELVAILLE (H.). — *Titien.* Alcan. In-8. 3 fr. 50.

CHARPENTIER (O.). — *A travers Montmartre.* 300 dess. de H. de Marandat. Paris, Le Croquis. 6 francs.

GAUCKLER (P.). — *Le Sanctuaire syrien du Janicule.* Paris, Picard. In-8. 15 francs.

GRENIER (A.). — *Bologne villanovienne et étrusque* (VIIIe-IXe s. av. notre ère). Paris, Fontemoing. In-8. 20 francs.

HAUTECŒUR (L.). — *Greuze.* Paris, Alcan. In-8 écu. 3 fr. 50.

MAUREL (A.). — *Quinze jours à Florence.* Paris, Hachette. In-16. 7 fr. 50.

PROUST (A.). — *Edouard Manet. Souvenirs.* Publ. par Barthélemy. Paris, Laurens. In-8. 6 francs.

ROSENSTIEHL (A.). — *Traité de la couleur au point de vue physique, physiologique et esthétique.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 20 francs.

ROUVEYRE (Ed.). — *Comment apprécier les croquis, dessins,* etc. 220 reprod. Paris. Béranger. In-8 raisin. 18 fr.

VIAL (H.), MARCEL (A.) et GIRODIE (A.). — *Les artistes décorateurs du bois.* T. Ier Paris, Schemit. In-4°. 20 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

BUFFAULT (P.). — *Le Briançonnais forestier et pastoral:* Paris, Berger-Levrault. In-8. 8 francs.

DUMONT (R.). — *La Fumure raisonnée des légumes et des cultures maraîchères.* Paris, Larousse. In-8 (15 × 21). 3 fr.

DUVAL (C. — *Défendons nos cultures. I. Jardin d'agrément et serre.* Paris, Hachette. In-16. 5 francs.

LABACHE (J.) et FRANCIS-MARRE. — *Beurre de vache et graisse de coco.* Paris, Malnine. In-18. 3 fr. 50.

GÉOGRAPHIE

CHASSIGNEUX (E.). — *L'Irrigation dans le Delta du Tonkin.* Paris, Delagrave. In-8. 5 francs.

DESCHAMPS (G.). — *A Constantinople.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

DUBOIS (M.). et KERGOMARD (J.-G.). — *Cartes schématiques ardoisées.* Paris, Challamel. 8 cartes. 100 francs.

HERMANN (L.). — *Plan des communes de la Seine. Région Ouest.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

LEHMANN (Dr L.). — *L'Irrigation dans le Valais.* Paris, Delagrave. In-8. 4 francs.

NORDENSKIOLD (E.). — *La Vie des Indiens dans le Chaco.* Tr. H. Beuchot. Paris, Delagrave. In-8. 7 fr. 50.

ROUSSILLE (H.). — *Cartes publiées par la mission hydrographique Congo-Oubanghi-Sanga.* Paris, Challamel. *Passe française du Stanley Pol,* 4 fr; *De Léopoldville à Brazzaville,* 4 fr.; *Abords de Brazzaville,* 7 fr.: *Plan de Brazzaville,* 7 francs.

VELLAY. — *Le Problème méditerranéen.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 1 fr. 25.

WILHELM (I.). — *La Durance. Utilisation des eaux,* etc. Paris, Laveur. In-8 raisin. 30 francs.

HISTOIRE

BALKANICUS. — *Le Problème albanais. La Serbie et l'Autriche-Hongrie.* Paris, Challamel. In-8. 1 fr. 50.

BARTHOU (L.). — *Figures du Passé. Mirabeau.* Paris, Hachette. In-8. 7 fr. 50.

BOUCHER (cl A.). — *L'Anabase de Xénophon, avec un commentaire historique et militaire.* Paris, Berger-Levrault. In-4°. 25 francs.

CABANÈS (Dr.). — *Légendes et curiosités de l'Histoire.* Paris, Albin Michel. In-16 jésus. 3 fr. 50.

CAHEN (L.) et GUYOT (R.). — *L'Œuvre législative de la Révolution.* Paris, Alcan. In-8. 7 francs.

DAUDET (E.). — *Journal du comte Rodolphe Apponyi, attaché à l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris.* Paris, Plon. T. Ier. In-8. 7 fr 50.

DELAFOSSE (J.). — *Portraits d'hier et d'aujourd'hui.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

DESJOYEAUX (C.-L.). — *La Fusion monarchique. 1848-1873.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

FLEURY (cte) et SONOLET (L.). — *La Société du second Empire (1858-1863).* Paris, Albin Michel. In-8. 5 francs.

GIRARD (H.). — *Raymond Poincaré chez lui, au Parlement, à l'Elysée.* Paris, Méricant. 3 fr. 50.

LANZAC DE LABORIE (de). — *Paris sous Napoléon. Spectacles et musées.* Paris, Plon-Nourrit. In-8 écu. 5 francs.

LE GLAY (A.). — *Histoire de la conquête de la Corse par les Français.* Paris, Picard. In-8. 7 fr. 50.

LHOMER (J.). — *Un Homme politique lorrain. François de Neufchâteau (1750-1828).* Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

MALLET (M.-G.). — *La Politique financière des Jacobins.* Paris. A. Rousseau. In-8. 10 francs.

MARQUISET (A.). — *Napoléon sténographié au Conseil d'Etat, 1804-1805.* Paris, Champion. In-8. 3 fr. 50.

MOREL-FATIO (A.). — *Historiographie de Charles-Quint.* Ire partie. Paris, Champion. In-8. 10 francs.

POLTORATZKI (Hermione). — *Une Princesse russe à Rome.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

PUAUX (R.). — *De Sofia à Tchataldja.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

SÉGUR (mis de). — *Au Couchant de la monarchie. 2e série. Louis XVI et Necker.* Paris. Calmann-Lévy. In-8. 7 fr. 50.

SEIGNOBOS (Ch.). — *Histoire des nations de l'Amérique latine.* Paris, Soc. d'histoire de l'Amérique latine. En souscription. 15 vol in-4°. 1.400 francs.

SÉVESTRE, EUDE et LE CORBEILLER. — *La Déportation du clergé orthodoxe pendant la Révolution.* Paris, Catin. Vol. 22 × 14. 6 francs.

STARCZEWSKI (E.). — *L'Europe et la Pologne.* Paris, Perrin. In-8. 5 francs.

WOLFGANG FŒRSTER (cap.). — *Mémoires du prince Frédéric-Charles de Prusse.* Tr. par le comt Corteys. Paris, Flammarion. In-8. 15 francs.

WOLKONSKY (prsse M.). — *Sur les routes d'Italie.* Paris, Hachette. In-4°. 15 francs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BEDIER (J.). — *Les Légendes épiques.* T. III et IV. In-8. ch. vol. 8 francs.

BRUNETIÈRE (F.). — *Bossuet.* Paris. Hachette. In-8. 3 fr. 50.

CANCALON (Dr). — *L'Esprit positif et scientifique dans Montaigne.* Paris, Pelletan. In-8. 0 fr. 75.

CHARLIER (G.). — *Le Sentiment de la nature chez les romantiques français.* Paris. Fontemoing. In-8. 7 fr. 50.

CLOUARD (H.). — *Charles Maurras et la Critique des lettres.* Paris. Nlle Libr. Nat. In-8 écu. 1 fr. 50.

GILLIERON (J.) et ROQUES (M.). — *Etudes de géographie linguistique.* Paris, Champion. In-8. 10 fr.

LALOU (H.). — *Charles Vertel. Nathalie Oudot et Sainte-Beuve.* Paris, Champion. In-12. 3 fr. 50.

MICHELET (V.-E.). — *Figures d'évocateurs.* Paris, Figuière. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MIGNON (M.). — *Etudes sur la littérature italienne.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

PARIS (G.). — *Mélanges de littérature française du moyen âge.* Publiés par Marco Roques. Paris, Champion. T. II. 12 fr.

PIERREDON (G.). — *L'Esprit du XVIIe siècle.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

VAUTHIER (G.). — *Villemain (1790-1870). Essai sur sa vie, son rôle et ses ouvrages.* Paris, Perrin. In-8. 3 fr. 50.

WAGNER (R.). — *Œuvres en prose.* T. VII. Tr. J.-G. Prod'homme et F. Caillé. Paris, Delagrave.

WILDE (O.). — *Derniers essais de littérature et d'esthétique* (août 1887-1890). Tr. A. Savine. Paris, Stock. 3 fr. 50.

MÉDECINE

JAUGEAS (Dr R.). — *Précis de radiodiagnostic technique et clinique.* Paris, Masson. In-8. 16 francs.

RIBEMONT-DESSAIGNES (A.). — *Iconographie obstétricale.* Fasc. V. Paris, Masson. In-8. 12 francs.

TOLDT (C.). — *Atlas d'anatomie humaine.* 6e fasc. *Système nerveux et organes des sens.* Paris, Soc. d'éd. scientifiques et médicales. 16 francs.

PHILOSOPHIE

BERTHELOT (R.). — *Un romantisme utilitaire. Etude sur le mouvement pragmatiste.* Paris. Alcan. In-8. 7 fr. 50.

CAILLET (A. L.). — *Manuel bibliographique des sciences psychiques ou occultes.* Paris, Dorbon. In-8. 60 francs.

DELZONS (L.). — *La Famille française et son évolution.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

DROMARD (G.). — *Le Rêve et l'Action.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

ENRIQUES (F.). — *Les Concepts fondamentaux de la Science.* Tr. L. Rougier. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

ESTÈVE (L.). — *Une nouvelle psychologie de l'Impérialisme.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

GILSON (E.). — *La Liberté chez Descartes et la Théologie.* Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

LELONG (P.). — *Les Etapes de la sagesse. Mes sentiments et mes idées.* — Paris, Jouve. In-18. 3 fr. 50.

LEVY-WOGUE. — *Pages scientifiques et morales.* Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

NICOLAY (F.). — *La Vie compliquée.* Perrin. In-16. 3 fr. 50.

RELIGION

BESSE (dom). — *L'Eglise et les libertés.* Paris, Nouvelle Librairie Nationale. In-16. 3 fr. 50.

LŒWENGARD (P.). — *Les Magnificences de l'Eglise.* Paris, Perrin. 3 fr. 50.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

APOLLINAIRE (G.). — *La Rome des Borgia,* roman historique. Paris, Bibl. des Curieux. In-8°. 5 francs.

BIBLIOTHÈQUE LAROUSSE. — *Voltaire. Œuvre poétique.* Notes par H. Legrand. — *Mme de Sévigné. Lettres choisies illustrées.* Biogr. et notes par Marguerite Clément. 2 vol.— *Bernardin de Saint-Pierre. Paul et Virginie.* Biogr. et notes par A. Dupouy. — *Regnard. Théâtre choisi illustré.* Biogr. et notes par G. Roth. Ch. vol. 13,5 × 20. 1 fr. 50.

BRIEUX. — *La Femme seule,* pièce en trois actes. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

CAPDEVIEILLE (P.-H.). — *François et Guadalupé.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

CHÉNIAU (G.). — *L'Oiseau de proie,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

DANRIT (cap.). — *Petit Marsouin. Histoire d'une famille de soldats.* Paris, Delagrave. 2 vol. in-18. Ch. 3 fr. 50.

DESCAVES (L.). — *Philémon, vieux de la vieille,* roman. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

FORT (P.). — *Choix de ballades françaises.* Paris, Figuière. In-16. 6 francs.

GORKI (M.). — *Une Tragique enfance.* Tr. Serge Persky. Paris. Calmann-Levy. In-18. 3 fr. 50.

LAFCADIO HEARN. — *Fantômes de Chine.* Trad. Marc Logé. Paris, Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

LAIR (M.). — *La Reprise,* roman. In-18 jésus. 3 fr. 50.

LEBESGUE (Philéas). — *Les Servitudes,* poèmes. Paris, Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

LICHTENBERGER (A.). — *Les Contes de Minnie.* Paris. Plon. In-16. 3 fr. 50.

MAGALLYO (E.). — *Syrlo le bohême,* poésies. Menton, Impr. coopérative mentonnaise.

MILAN (R.). — *La Race immortelle,* roman épique. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

REBOUX (P.) et MÜLLER (G.). — *A la manière de ... Nouvelle série.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

ROMAINS (J.). — *Les Copains.* Figuière. In-18. 3 fr. 50.

SCHREINER (O.). — *Rêves.* Trad. Mme Mirabaud-Thorens. Paris. Flammarion. In-4° carré. 15 francs.

SEMÈNE ZEMLAK. — *L'Eternelle fatalité,* roman. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

TINSEAU (L. de). — *Le Duc Rollon,* roman. Paris, Calmann-Levy. In-18. 3 fr. 50.

VALMY (Pauline). — *La Chasse à l'amour,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

WARD (W.). — *Les Mains pleines,* roman, tr. par Sainte-Marie-Perrin. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

WHITE (F.-M.). — *Le Vase du dragon,* roman. Tr. par Mme Th. Berton. Paris. Lafitte. In-8°. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

ESCARD (J.). — *Le Travail mécanique de la pierre dans l'industrie.* Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 4 fr. 50.

FAUX (L.). — *Principes et théorie de la transformation des laines brutes en fils peignés.* Béranger. In-4°. 35 francs.

LAHARPE (De). — *Notes et formules de l'ingénieur.* 17e édition. Paris. Geisler. 15 francs.

MASSENET (G.). — *Machines thermiques et frigorifiques.* Paris, Challamel. In-8°. 4 fr. 50.

MASSENET (G.). — *Technique et pratique des grandes pêches maritimes.* Paris. Challamel. In-8°. 5 francs.

ROUSSELET (L.). — *Mécanique, électricité et construction appliquées aux appareils de levage.* T. II. *Les Ponts roulants.* Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 45 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BONNET (P.). — *La Banque d'Etat et le Problème marocain.* Paris, Rousseau. In-8°. 6 francs.

BOUSQUET (M.). — *Des Servitudes de droit civil.* Dourdan, Thézard. In-18 jésus. 4 francs.

BRUN (Fr.). — *La Recherche de la paternité. Commentaire de la loi du 16 novembre 1912.* Paris. Marchal et Goddo. In-16. 4 fr. 50.

CHABAUD (G.). — *La Protection légale des dessins et modèles.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 9 francs.

DANEL (J.). — *Les Idées sociales de Ruskin.* Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

DUFOUR (P.) et BERNARD (H.). — *La Nouvelle école corporative d'apprentissage.* Paris, Larose. In-12. 2 fr 50.

GAILHARD-BANCEL (M.). — *Les Anciennes Corporations de métiers et la lutte contre la fraude dans le commerce et la petite industrie.* Paris, Bloud. In-8°. 5 francs.

GRASSERIE (R. de la). — *De la Preuve au civil et au criminel.* Paris, Larose. In-8°. 10 francs.

LANOË (A.). — *Droits de timbre et d'enregistrement.* Paris. Larousse. In-8°. 1 fr. 50.

LEROY-BEAULIEU (P.). — *La Question de la Population.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

KROPOTKINE (P.). — *La Science moderne et l'anarchie.* Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

LORTSCH (Ch.). — *La Beauté de Paris et la loi.* Préf. de A. Hallais. Paris. Larose et Tenin. In-8°. 8 francs.

MAURY (Fr.). — *Nos hommes d'Etat et l'œuvre de réforme. Raymond Poincaré. A. Briand. P. Deschanel. J. Caillaux. A. Ribot.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

MENNEVÉE (R.). — *Le service postal et les timbres de Belgique.* Paris, Publications modernes. In-8°. 2 fr. 50.

PETIT (P.). — *La Dette publique de la Russie.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 8 francs.

RŒSTAD (A.). — *La Mer territoriale.* Pedone. In-8°, 5 francs.

SCIENCES NATURELLES

BROCHER (Dr Frank). — *L'Aquarium de chambre.* Paris, Payot. In-8°. 5 francs.

GUÉRIN-CATELIN (M.). — *Le Mécanisme des allures du cheval dans la nature et dans l'art.* Berger-Levrault. In-8°. 4 francs.

LÉVY (E.). — *Le Problème biologique.* Perrin. In-16. 3 fr. 50.

PERVINQUIÈRE (L.). — *Etudes de paléontologie tunisienne.* T. II. *Gastropodes et lamellibranches des terrains crétacées.* 2 vol. in-4°. 40 francs.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES

DEMARTRES (G.). — *Cours de géométrie infinitésimale.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 17 francs.

DIENES (P.). — *Leçons sur les singularités des fonctions analytiques.* Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 5 fr. 50.

FABRY (E.). — *Problèmes d'analyse mathématique.* Paris, Hermann. In-8° raisin. 12 francs.

LANGERON (Dr M.). — *Précis de microscopie.* Paris, Masson. In-8°. 10 francs.

LAPLACE. — *Œuvres complètes.* T. XIV et dernier. *Correspondance et Mémoires divers.* Paris, Gauthier-Villars. In-4°. 20 francs.

WOOD (R.-W.). — *Optique physique.* T. Ier, tr. par Vigneron et Labrouste. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 16 francs.

DIVERS

Annuaires des banquiers. Paris, Seine et Seine-et-Oise. — Départements et colonies. — Tous les pays étrangers. 24, rue Feydeau. 3 vol. 10 francs.

JORDELL (D.). — *Catalogue mensuel de la librairie française, 1912.* Paris, Jordell. In-8°. 6 francs.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Mars 1913 au 14 Avril 1913

15 mars (sam.). — Les ambassadeurs se réunissent au Foreign Office pour discuter la réponse faite aux puissances par les alliés balkaniques, et retiennent le fait de l'acquiescement des alliés au principe de la médiation.

— Les troupes grecques occupent l'île de Samos.

16 mars (dim.). — La revue de printemps a lieu à Vincennes en présence de M. Raymond Poincaré, président de la République, et provoque un grand enthousiasme.

— Mort à Paris du peintre Boutet de Monvel.

— A Constantinople, le Conseil des ministres juge inacceptables les conditions posées par les alliés balkaniques.

17 mars (lun.). — Le roi d'Angleterre donne son consentement au mariage du fils du duc de Cumberland avec la princesse Victoria, fille de Guillaume II.

18 mars (mar.). — Le général Lyautey quitte Marakech pour se rendre directement à Rabat.

— Le roi Georges de Grèce est assassiné à Salonique par un Grec nommé Alexandre Skina. Le prince Constantin, duc de Sparte, est proclamé roi.

— Au Sénat, après un discours de M. Viger, une réponse de M. Briand et une réplique de M. Clemenceau, le projet de loi électorale est repoussé par 161 voix contre 128 (289 votants). Le ministère Briand, mis en minorité, donne sa démission.

— Mort à Dijon du général André.

— Au palais de Tsarskoïé-Sélo, le tsar reçoit M. Louis, ambassadeur de France, qui lui remet ses lettres de rappel.

19 mars (mer.). — M. Poincaré, président de la République, inaugure le nouvel hôpital de la Pitié.

— L'Autriche-Hongrie donne l'ordre à deux divisions navales de partir pour la côte albanaise.

20 mars (jeu.). — M. Louis Barthou accepte de constituer le Cabinet.

— L'Autriche-Hongrie adresse à Cettigné des protestations fondées sur divers griefs d'importance secondaire, considérés généralement comme des prétextes destinés à arrêter le siège de Scutari. L'escadre austro-hongroise se tient aux abords de Cattaro.

— Premières représentations : aux Bouffes-Parisiens, *le Secret*, pièce en 3 actes de M. Henri Bernstein ; à la Renaissance, *le Minaret*, comédie en 3 actes, en vers, de M. Jacques Richepin ; à l'Opéra-Comique, *le Carillonneur*, pièce lyrique en 4 actes, d'après le roman de M. G. Rodenbach ; livret de M. Jean Richepin, musique de M. Xavier Leroux.

21 mars (ven.). — Le Cabinet Barthou est ainsi formé : *Présidence du Conseil et ministère de l'Instruction publique*, M. Louis Barthou ; *Justice*, M. Ratier ; *Finances*, M. Ch. Dumont ; *Affaires étrangères*, M. Pichon ; *Intérieur*, M. Klotz ; *Guerre*, M. Etienne ; *Marine*, M. Baudin ; *Agriculture*, M. Clémentel ; *Colonies*, M. Jean Morel ; *Travaux publics*, M. Thierry ; *Commerce et postes et télégraphes*, M. Massé ; *Travail*, M. Chéron.

— Sous-secrétariats d'État : *Intérieur*, Paul Morel ; *Finances*, Bourély ; *Beaux-arts*, Léon Bérard.

Il est créé un sous-secrétariat d'Etat de la *marine marchande*, qui est confié à M. de Monzie. Le sous-secrétariat d'Etat aux postes et télégraphes est supprimé.

— Les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie dans les capitales des puissances font savoir aux gouvernements que l'attitude du Monténégro et la situation des communautés catholiques de Scutari ont déterminé le gouvernement impérial et royal à formuler une protestation à Cettigné et à envoyer une division navale croiser sur les côtes d'Albanie.

22 mars (sam.). — Mort à Rome du cardinal vicaire Pietro Respighi.

23 mars (dim.). — Renouvelant une démarche antérieure, l'Autriche adresse au Monténégro un ultimatum demandant que les opérations autour de Scutari cessent jusqu'à ce que la population civile ait pu sortir en entier. Le ministre d'Italie et le ministre de Russie font à Cettigné une démarche analogue.

— En présence de l'attitude du gouvernement belge, qui se refuse même à examiner la question du suffrage universel, le Congrès socialiste, réuni à Bruxelles, vote à la quasi-unanimité la grève générale pour le 14 avril.

— Un cyclone fait des centaines de victimes dans le Nebraska, l'Illinois, l'Indiana, l'Ohio.

24 mars (lun.). — A la Chambre des communes, le premier ministre anglais, M. Asquith, répondant aux questions de sir William Byles et de M. Joseph King, déclare que, « si une guerre était déclarée entre les puissances européennes, il n'existe pas d'arrangements secrets qui puissent restreindre ou gêner l'action du gouvernement ou du Parlement, qui reste libre de décider si, oui ou non, l'Angleterre prendrait part à la guerre ».

25 mars (mar.). — La déclaration ministérielle est lue à la Chambre par M. Louis Barthou, président du Conseil, et au Sénat par M. Ratier, garde des sceaux. Le ministère obtient à la Chambre une majorité de 63 voix.

— Le gouvernement monténégrin informe le ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné que, tout en protestant contre l'ultimatum, le Monténégro consent à suspendre les opérations contre Scutari jusqu'au moment où les non-combattants auront évacué la ville.

— A la Chambre des communes, sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères et président de la Commission des ambassadeurs, annonce que les puissances, d'accord sur les frontières de l'Albanie du Nord, demanderaient au Monténégro et à la Serbie l'évacuation, par leurs troupes, des régions occupées par elles, ce qui entraînerait la levée du siège de Scutari.

— Mort à Menton de lord Wolseley, field-marshal de l'armée anglaise.

26 mars (mer.). — A la Chambre des communes, M. Winston Churchill, ministre de la marine, prononce un important discours où il expose la politique navale de l'Angleterre.

— Les Bulgares s'emparent de nouveau du village de Tchataldja, qu'ils avaient volontairement abandonné au moment de la signature de l'armistice.

— Inauguration de l'Institut français de Madrid sous la présidence de M. Steeg, délégué français, en présence du comte de Romanonès, président du Conseil.

— A la suite de la prise des forts de l'est d'Andrinople, les troupes bulgares, commandées par le général Ivanof, avec l'aide du corps serbe commandé par le général Stépanovitch, s'emparent de la ville, défendue par Chukri-pacha. Le général turc est capturé au nord d'Andrinople, avec son état-major tout entier.

— Chargé de prendre le commandement des troupes rassemblées sur l'oued Zem et de mettre fin aux troubles dans les régions du Tadla, le colonel Mangin remporte un important succès sur le chef zaïan Moha ou Hamou.

27 mars (jeu.). — La Commission de l'armée adopte par 20 voix contre 9 le texte de l'article 12 du projet établissant le principe du service de trois ans.

28 mars (ven.). — Le roi Ferdinand de Bulgarie fait son entrée à Andrinople.

— Les représentants des grandes puissances à Cettigné font auprès du gouvernement monténégrin une démarche collective, relative aux frontières de l'Albanie. Ils demandent aussi que le siège de Scutari soit levé.

— En Allemagne, le Bundesrath (Conseil fédéral) adopte le projet de loi militaire allemand.

— Première représentation : à l'Athénée, *la Semaine folle*, comédie en 4 actes de M. Abel Hermant.

29 mars (sam.). — Le Conseil des ministres approuve le choix de M. Hennion, directeur de la Sûreté générale, comme préfet de police, en remplacement de M. Lépine. M. Etienne Pujalet est nommé directeur de la Sûreté.

— Chukri-pacha, avec sept autres généraux turcs faits prisonniers à Andrinople, arrive à Sofia.

30 mars (dim.). — M. Raymond Poincaré, président de la République, préside à Montpellier la séance de clôture du Congrès de la Mutualité.

— Les ministres des six puissances font savoir au gouvernement monténégrin que la Turquie, sur l'intervention de l'Autriche-Hongrie, donne ordre au commandant de Scutari de laisser sortir de la place les non-combattants.

— Mort à Rome de M. Pierpont Morgan.

31 mars (lun.). — A Constantinople, une note est remise au prince Saïd Halim, ministre des Affaires étrangères, au nom des ambassadeurs, par le marquis Pallavicini, doyen du corps diplomatique. Elle fait connaître au gouvernement ottoman les conditions de paix que les puissances médiatrices se sont mises d'accord pour proposer aux Etats belligérants, entre autres la frontière en ligne droite Enos-Midia.

— A Londres, la conférence des ambassadeurs examine l'éventualité d'une démonstration navale internationale contre le Monténégro.

1er avril (mar.). — Au Conseil des ministres, le gouvernement français décide que la France adhérera à la démonstration navale arrêtée par la Conférence de Londres.

— Le gouvernement monténégrin déclare qu'il ne peut déférer au désir des grandes puissances en ce qui concerne la cessation des hostilités autour de Scutari et l'évacuation des territoires que ces puissances déclarent réservés à l'Albanie.

— Le ministre des Affaires étrangères du sultan informe les ambassadeurs des six grandes puissances que la Porte accepte la médiation amicale de leurs gouvernements.

— Ouverture de la session ordinaire du Parlement mexicain. Le message présidentiel fait une excellente impression et marque les progrès accomplis dans le sens de l'apaisement.

2 avril (mer.). — Les troupes monténégrines de la colonne du Sud s'emparent du mont Tarabosch, la principale défense de Scutari.

— Athènes fait au roi Georges de Grèce des funérailles grandioses.

3 avril (jeu.). — Sur le sous-marin *Turquoise*, faisant route vers Bizerte, le commandant, le second et trois hommes, enlevés par une lame, disparaissent en mer.

— Un dirigeable allemand du type *Zeppelin*, monté par cinq officiers et sous-officiers en uniforme et sept mécaniciens ou passagers, atterrit sur le champ de manœuvres de Lunéville.

— Mrs. Pankhurst, leader des suffragettes, est condamnée à 3 ans de travaux forcés.

— La Russie, tout en s'abstenant de prendre part à la démonstration navale des puissances contre le Monténégro, fait publier qu'elle souhaite de voir la France et l'Angleterre s'y associer. Le commandant de l'*Edgar-Quinet*, qui avait été envoyé à Corfou, reçoit l'ordre de s'entendre avec le commandant des navires anglais pour se rendre à Antivari.

— Au Maroc, le détachement du commandant Ibos, de l'infanterie coloniale, allant rejoindre la colonne Mangin, culbute les dissidents au delà de l'oued Grou (1 tué, 13 blessés).

4 avril (ven.). — M. Wenceslao Ramirez de Villa Urrutia, nommé ambassadeur d'Espagne en remplacement de M. Perez Caballero, remet ses lettres de créance à M. Raymond Poincaré, président de la République.

— Le général Hirschauer, inspecteur de l'aéronautique militaire, accompagné de plusieurs officiers, visite le *Zeppelin* et procède à l'enquête prescrite par le gouvernement. Il est reconnu que l'atterrissage est purement accidentel. En conséquence, le ballon, appartenant à une compagnie privée, est autorisé à repartir. Les officiers allemands sont reconduits jusqu'à la frontière par le commissaire spécial.

— Le conseil national de la Confédération helvétique ratifie, par 108 voix contre 77, la convention du Gothard.

— Arrivée à Antivari de la flotte des grandes puissances, composée de trois navires autrichiens, de deux italiens, d'un français, d'un anglais et d'un allemand.

— Première représentation : à la Comédie des Champs-Elysées, *l'Exilée*, pièce en 4 actes de M. Kistemaeckers.

5 avril (sam.). — Le roi de Monténégro adresse au correspondant du *Temps* à Saint-Pétersbourg un télégramme où il affirme de nouveau que la force seule le fera renoncer à Scutari.

— A Berne, à Genève et à Lausanne, manifestations contre le vote de la convention du Gothard.

6 avril (dim.). — L'amiral Cecil Burney, commandant par droit d'ancienneté la flotte internationale devant Scutari, fait parvenir au gouvernement monténégrin une protestation contre son refus de lever le siège de Scutari et lui demande de se soumettre à la décision des puissances. — Le président du Conseil des ministres à Cettigné répond que le Monténégro ne saurait se départir de l'attitude qu'il a adoptée.

— Les deux croiseurs allemands *Dresde* et *Strasbourg* reçoivent l'ordre de partir pour les eaux méditerranéennes.

— *7 avril* (lun.). — Mort à Paris de M. Ernest Constans, ancien ministre, ancien ambassadeur à Constantinople.

— Le Reichstag commence en première lecture la discussion de la prochaine loi militaire. Le projet est exposé et défendu par le chancelier d'empire M. de Bethmann Hollweg et par le ministre de la guerre, général de Heeringen.

— A la Chambre des communes, sir Edward Grey, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, insiste sur l'intérêt qu'il y a, pour la paix de l'Europe, à maintenir l'accord international dans la démonstration navale décidée contre le Monténégro, en ce qui concerne la frontière de l'Albanie.

— L'Autriche, approuvée par l'Allemagne et l'Italie, demande aux puissances d'étendre le blocus aux ports de Durazzo et de Saint-Jean-de-Médua.

8 avril (mar.). — Le gouvernement anglais présente aux Communes un projet de loi abolissant le vote plural.

— A Pékin, ouverture du nouveau Parlement chinois.

— Au Congrès américain, Woodrow Wilson va en personne lire son message sur la revision du tarif douanier.

— A la Conférence de Londres, les ambassadeurs, sous la présidence de sir Edward Grey, s'entendent sur les termes de la réponse à faire à la dernière communication des Etats balkaniques. Ils décident qu'à partir du 9 et afin d'éviter tout ravitaillement, le blocus s'étendra à Saint-Jean-de-Médua et à Alessio.

9 avril (mer.). — Le Reichstag clôt en première lecture la discussion de la loi militaire qui est renvoyée à la commission.

— L'agence Reuter publie un communiqué aux termes duquel le roi de Monténégro, dans le cas où son pays n'obtiendrait pas ce qu'il considère comme nécessaire à la sauvegarde de son indépendance, serait disposé à abdiquer. Le Monténégro se réunirait alors à la Serbie.

— Première représentation au Théâtre-Antoine : *le Chevalier au masque*, pièce en 5 actes et 6 tableaux de MM. Paul Armont et Jean Manoussi.

10 avril (jeu.). — Le gouvernement russe publie un communiqué où il expose la politique qu'il a suivie depuis l'origine de la crise balkanique. Il rappelle que la Russie n'a jamais ménagé les secours à ses frères slaves : mais que le Monténégro n'a pas écouté les conseils de la Russie et a cherché à entraîner les puissances dans une guerre européenne ; qu'en conséquence, le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'a pas voulu résister à l'exécution de mesures devenues nécessaires.

— L'amiral anglais Cecil Burney, commandant de la flotte internationale, notifie le blocus sur la partie de la côte située entre le port d'Antivari et l'embouchure du fleuve Drin.

— Les Beni-bou-Yahi attirent dans une embuscade un détachement de légionnaires du camp de Nekhila (Maroc) ; 7 tués, dont le capitaine Doreau, et 9 blessés.

— Première représentation, au théâtre de l'Œuvre (théâtre Malakoff) : *la Brebis égarée*, pièce en 3 actes de M. Francis Jammes.

11 avril (ven.). — A la Conférence de Londres, les ambassadeurs, sous la présidence de sir Edward Grey, examinent les compensations qui pourraient être offertes au Monténégro contre sa renonciation à Scutari.

— Première représentation : au théâtre des Arts, *les Deux versants*, pièce en 3 actes de M. William Vaughan Moody, traduction de Mme Madeleine et de M. Louis Cazamian.

12 avril (sam.). — Pèlerinage annuel des amis de Gambetta à la villa des Jardies. Discours de MM. Etienne, ministre de la Guerre, Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, Joseph Reinach, député.

— Le gouvernement serbe décide de rappeler toutes les troupes envoyées devant Scutari.

13 avril (dim.). — Les représentants des puissances font officiellement connaître dans les capitales de Grèce et de Bulgarie (de Serbie le lendemain) la réponse de l'Europe aux observations présentées par les alliés sur les conditions de la médiation.

— Le roi d'Espagne Alphonse XIII, revenant de passer la revue de la garnison de Madrid, est l'objet d'un attentat dans la rue d'Alcala. Le Catalan Raphaël Sancho y Alegre tire sur lui trois coups de revolver sans l'atteindre.

— Une altercation entre Français et Allemands dans une brasserie et à la gare de Nancy soulève un incident diplomatique.

14 avril (lun.). — Commencement de la grève générale en Belgique.

— Le roi de Suède (Gustave V), venant de la Côte d'Azur, arrive à Paris incognito.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17,** rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE MAI 1913.

Parée ainsi qu'une épousée,
Flore marche sur le chemin,
Des fleurs au front et dans la main
Et ses beaux pieds dans la rosée.

Le muguet, sur l'herbe irisée,
Sert de couronne à son hymen,
Et, rose ou blanc, mauve ou carmin,
Chaque arbre au ciel monte en fusée.

A la voir ainsi, l'air charmé,
Portant la corbeille de Mai
Et plus légère que ses voiles,

Il semble qu'on ait moins de maux,
Et que le ciel ait plus d'étoiles
Sous l'heureux signe des Gémeaux.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

ERRATUM. — A l'article *Brésil*, paru dans notre dernier numéro, une erreur typographique (page 687, 3e colonne) nous fait dire que le budget annuel affecté à l'entretien de l'armée est de 110.000 milreis (286.000 fr.); c'est à la somme de *84.317.000 milreis* (*135.445.000 francs*) que s'élève ce budget.

S. C., *Dangé*. — L'*Almanach de Gotha* assigne bien la même date que nous — 11 février 1903 — au divorce de la princesse Louise de Toscane.

P., *Clermont-Ferrand*. — Vous trouverez la biographie d'Imberdis avec la liste de ses ouvrages dans le *Grand Dictionnaire Larousse* en 17 volumes.

L. G., *Laval*. — Oui, nous devons publier dans un avenir prochain un article consacré à exposer la situation politique des *Etats-Unis*, comme nous l'avons fait pour les autres grands Etats.

L. J., *Dunkerque*. — C'est à Voltaire qu'une dame enthousiaste, mais peu lettrée, dit un jour avec amabilité : « Quoi ! c'est vous, Monsieur, qui êtes l'auteur d'O-Edipe ? — O-ü-I, Madame, » répondit l'illustre écrivain avec une grande politesse.

J. F. *Abbeville*. — Tout substantif désignant un être masculin n'a pas nécessairement un correspondant féminin. C'est le cas du mot *vétéran*. Mais admettons qu'il en eût un, ce serait étymologiquement *vétérane* et, en aucun cas, *vétéronte*. Le latin *veteranus* avait un féminin : *veterana* (*legio veterana*).

L. de M., *Paris*. — 1° C'est dans les œuvres de Voiture que se trouvent les vers auxquels vous faites allusion :

Quand nous fûmes dans Etampe,
Nous parlâmes fort de vous :
J'en soupirai quatre coups,
Et j'en eus la goutte-crampe.

2° Merci pour les intéressantes observations que vous nous faites dans votre lettre.

L. G., *Blois*. — Le sujet de la fable *la Cigale et la Fourmi* avait été traité sous une forme rapide par Jean de Baïf dans ce sixain :

Tout l'été chanta la cigale,
Et l'hyver elle eut la faim vale ;
Demande à manger au fourmi :
« Que fais-tu tout l'été ? — Je chante.
— Il est hyver : dance, faineante. »
Apprends des bestes, mon ami.

V. S., *Bastia*. — Le mot *discrimination* (faculté de distinguer, de discerner) figure dans le *Nouveau Larousse Illustré* et dans le *Larousse pour tous*. C'est un terme philosophique emprunté de l'anglais; du reste, peu utile dans la langue littéraire et dans la langue courante, puisque nous avons *discernement* et *distinction*.

L. W., *Londres*. — Nous ne savons pas du tout de qui sont les vers français cités par Dryden dans l'épître dédicatoire de son *Essay of Dramatic Poesy*. Mais les commentateurs de Dryden — que vous êtes mieux à même que nous de consulter — n'ont-ils pas examiné la question? Ceux que nous connaissons, il est vrai, ne nous apprennent rien à ce sujet.

G. D., *Rouen*. — La librairie Larousse vous a donné satisfaction pour les spécimens demandés. — Nous publierons un article sur le sujet qui vous intéresse ; il est noté dans les projets d'études économiques que nous avons l'intention de traiter successivement. Mais il ne nous est pas possible de vous dire à quelle époque cet article sera donné.

N. S. *Moulins*. — Nous ne répondons pas dans la *Petite Correspondance* aux questions qui concernent la Librairie, mais seulement à celles qui concernent la Rédaction. D'autre part, nous n'avons pas pu transmettre votre lettre au service compétent, puisque vous n'y donnez pas votre adresse. Veuillez écrire directement à la Librairie, qui vous répondra de même.

J. J., *Lyon*. — Vous avez probablement raison au point de vue étymologique, et la bonne forme est bien *Soucieu-en-Jarêz*. Mais l'orthographe officielle (v. le DÉNOMBREMENT DE 1911) est *Soucieu-en-Jarrest* : Nous sommes liés... 2° Nous prenons bonne note de votre distinction, qui est juste, entre *chemineau*, ouvrier ambulant, vagabond, etc., et *cheminot*, employé de chemin de fer.

N. D., *Amiens*. — Il faut aimer ses amis avec leurs défauts, c'est vrai ; mais il ne faut pas pousser le respect de cette maxime jusqu'à imiter le duc de La Ferté, qui servit sous Catinat en qualité de lieutenant général pendant la guerre de Savoie. Le duc avait un goût marqué pour le vin ; mais, durant cette campagne, il ne pouvait s'en procurer que de fort mauvais, ce qui ne l'empêchait pas d'en boire beaucoup chaque jour. « Que voulez-vous, répondait-il à quelqu'un qui marquait de l'étonnement à le voir ainsi faire, il faut aimer ses amis, même avec leurs défauts. »

F. L., *Paris*. — Il convient en effet de bien distinguer les deux mots *raie* n. f. et *rais* n. m. pl. *Raie*, du latin *riga*, c'est la ligne tracée avec un instrument quelconque. Les *rais*, ce sont les rayons. La forme plurielle *rais* suppose le singulier *rai*, du latin *radium*, accusatif de *radius*. On dit *les rais du soleil*, *les rais d'une roue* ; en blason, le mot *rais* sert à indiquer les rayons d'une étoile, d'une escarboucle. Comme nous le faisons remarquer dans le *Nouveau Larousse Illustré*, l'usage semble consacrer parfois la forme *rais* comme un singulier, mais tout à fait abusivement. Le Dictionnaire de l'Académie dit bien *remettre un rai à une roue*.

P. F., *Paris*. — Charles d'Orléans est l'auteur de cette charmante chanson. Elle figure justement dans l'*Anthologie des écrivains français des* XVe *et* XVIe *siècles* (Poésie) que notre maison vient de mettre en vente. En voici le texte :

DIEU ! qu'il la fait bon regarder
La gracieuse, bonne et belle !
Pour les grans biens qui sont en elle,
Chascun est fort de la louer.

Qui se pourroit d'elle lasser ?
Toujours sa beauté renouvelle.
Dieu ! qu'il la fait bon regarder,
La gracieuse, bonne et belle !

Par deçà ne delà la mer
Ne scay dame ne damoiselle
Qui soit en tous biens parfois telle
C'est ung songe que d'y penser
Dieu ! qu'il la fait bon regarder

L. Z., *Smyrne*. — C'est Louis XI, dit-on, qui, ayant décidé dans son esprit la mort du connétable de Saint-Pol, lui fit écrire pour l'inviter à venir à sa cour, en ajoutant aimablement « qu'il ne pouvait se priver plus longtemps d'une bonne tête comme la sienne ». Le connétable ne comprit pas assez à temps, pour son salut, le sel de la plaisanterie.

A. V., *Bessège*. — 1° Nous ne pouvons que maintenir ce que nous avons dit au sujet de la prononciation des mots *moins* (mwin) *point* (pwin). Elle est la même pour *coin* (cwin), *loin* (lwin), *besoin* (be-zwin), *oindre* (windr'). Notez d'ailleurs que dans ces délicates questions de prononciation, les divergences régionales, qui sont infinies, ne sont nullement imputées à crime. Les personnes les plus cultivées, les plus lettrées même, conservent très souvent, tout au moins pour certaines syllabes, la prononciation de leur région. Mais nous devons indiquer la prononciation française, c'est-à-dire celle de l'Ile-de-France. 2° *Juin* ne compte que pour une syllabe : mais vous ne devez pas transcrire la prononciation de ce mot par *jwin* : car le *w* est l'*ou* consonne, et *jwin* serait la transcription phonétique de *joint*.

P. R., *Monaco*. — L'apparition de choses nouvelles entraîne la création de mots nouveaux. On s'est demandé récemment par quel terme on désignerait l'action — nous allions dire le geste — d'un hydroaéroplane, qui, après avoir plané dans l'air, vient se poser à la surface de l'eau. On a proposé *amerrir* par analogie avec *atterrir* : mais un hydroaéroplane peut se poser sur une autre onde que l'onde marine ; même reproche au mot *alaquer*, qui désigne l'action de se poser sur la surface d'un lac ; d'autres auteurs ont proposé un mot d'extension plus générale : *aquarir*. « Il y a de quoi rire », a répondu un mauvais plaisant, par un affreux calembour dont nous ne prenons nullement la responsabilité. Bref, aucun des mots proposés n'a réuni tous les suffrages : *adhuc sub judice lis est*.

J. L., *Rouen*. — 1° *Comporter* veut bien dire, comme nous l'indiquons : « admettre, permettre (en même temps que soi) l'existence de : *ses revenus ne comportent pas de grandes dépenses*. Mais il est abusif d'en faire un simple équivalent de : *comprendre en soi*. 2° *Alors que* a bien le sens de *tandis que* (comme *quand*), par une dérivation de sens toute naturelle. 3° et 4° *En principe* = en se plaçant au point de vue de la théorie, du raisonnement, des premières raisons des choses; *en fait* = en considérant les choses comme elles sont ou se font ordinairement dans la réalité. Il y a entre les deux locutions une opposition analogue à celle qui existe entre ces deux autres : *en théorie, en pratique*. 5° et 6° Cherchez dans le *Larousse pour tous* les définitions de *écorer, midinette*, etc. 7° Les féminins d'*acquéreur* sont à peine usités. 8° Nous avons déjà répondu très souvent sur *étant donné*. (V. la *Petite Correspondance* récente du n° 72.) 9° Le renvoi au Dictionnaire de l'Académie ne nous paraît pas justifié : il y a là quelque confusion typographique.

A. H., *Saint-Valery-sur-Somme*. — Lisant et relisant avec soin et avec prudence, et avec la considération que mérite l'auteur, la phrase que vous citez : « A la proue était sculptée une tête d'enfant tenant un arc tendu avec la flèche prête à partir », nous avouons y trouver quelque chose qui ne nous satisfait point. Il nous semble que, si l'on remplaçait le mot *tête* par le mot *figure*, qui peut désigner la forme entière du corps humain, les choses s'arrangeraient mieux. Cela fait penser à certaines petites hardiesses métaphoriques qu'on rencontre assez souvent chez Corneille :

Quand le bras a failli, l'on en punit la tête.

La tête d'un bras?

J. F., *La Madeleine-lez-Lille*. — Il est à peu près impossible de faire à votre question une réponse satisfaisante, quel que soit notre désir de vous renseigner. Songez que l'on ne peut établir la densité que des corps toujours identiques à eux-mêmes ; ceux dont vous parlez sont essentiellement variables, et l'expérimentateur qui indiquerait la densité de la chair humaine devrait spécifier exactement sur quelle partie du corps il a prélevé la matière de son expérience. Muscles, peau, viscères, ont des densités bien différentes ; los os n'ont pas toujours la même densité non plus, puisqu'il se fait constamment dans leur masse un travail de modification lente. A fortiori est-il impossible de donner la densité d'un centimètre cube de matière humaine (chair, os, graisse, etc.). Rien d'étonnant donc à ce que vous n'ayez trouvé nulle part ces renseignements.

E. H., *Paris*. — Votre remarque est parfaitement juste, mais notre collaborateur et vous, avez raison tous les deux. Il est regrettable en effet que des administrations de l'Etat fassent des propositions pour faire accorder à leur personnel des distinctions qui n'ont qu'un caractère privé. Il est également fâcheux que des ministres ou d'autres personnages officiels remettent publiquement les insignes de sociétés particulières. Cela accrédite, bien à tort, une assimilation avec les décorations conférées par le gouvernement.

Il n'en est pas moins vrai et *rigoureusement* exact que l'interdiction subsiste tout entière de porter en public les décorations accordées par des sociétés privées comme celle à laquelle vous faites allusion, reconnue cependant d'utilité publique. Le *principe* est incontestable : les violations *de fait* n'y changent rien.

V. C., *Valence-sur-Rhône*. — Le Vintras dont il est question dans *la Colline inspirée* n'est pas un personnage imaginaire. Pierre-Michel-Eugène Vintras naquit à Bayeux au commencement du XIXe siècle. Il fut successivement domestique, cabaretier, contremaître dans un atelier de reliure et de cartonnage à Tilly-sur-Seulles (Calvados). Escroc et simulateur, il acquit par une piété affectée la réputation d'un saint et d'un élu. Il réunit autour de lui des disciples dévoués et fonda l'*Œuvre de la miséricorde*. Politiquement, il prétendait avoir appris par des révélations divines que Naundorff était bien Louis XVII. Le gouvernement prit ombrage et, en 1842, Vintras fut condamné par le tribunal de Bayeux à six mois de prison pour escroquerie. Cependant, la secte, à laquelle avaient adhéré plusieurs prêtres du diocèse, faisant par ses brochures et ses journaux de grands progrès, les évêques lancèrent l'interdit contre les prêtres affiliés. Néanmoins, l'*Œuvre de la miséricorde* ne laissa pas de durer quelque temps encore.

V. F., *Besançon*. — Pour s'assurer qu'une pièce d'or est bonne, on a coutume de la faire sonner ; mais ce moyen n'est pas aussi précis qu'on le croit généralement, puisque, de plusieurs pièces qu'on fait sonner en même temps, il est rare que deux aient le même son exactement. Il peut arriver que des pièces parfaitement authentiques émettent un son mat, par suite de la présence d'une paille dans leur masse ; on les considère comme irrecevables ; mais c'est un tort, car la présence d'une paille n'est qu'un petit défaut de fabrication qui ne diminue pas la valeur d'une pièce d'or. Lorsqu'on a de la difficulté à se défaire de telles pièces, il faut les porter aux caisses publiques, qui ne peuvent les refuser. Seules les monnaies volontairement déformées ou entamées peuvent être refusées. Il ne s'agit ici, bien entendu, que des pièces françaises. Donc, pour s'assurer qu'une pièce n'est pas fausse, il suffit de la peser : à égalité de diamètre et d'épaisseur, aucun autre alliage d'un prix moindre n'aura la densité de la pièce d'or de bon aloi.

L. R., *Cazouls-les-Béziers*. — 1° Il est vrai que nous avons donné le mot *inlassable* dans le *Complément* du *Nouveau Larousse Illustré*. Il est vrai aussi que ce mot n'est pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* et que beaucoup d'écrivains évitent d'employer un néologisme qu'*infatigable* semble rendre inutile. Mais c'est un fait que le mot tend à entrer dans l'usage : il est vraisemblable qu'il s'y maintiendra, et nous avons dû l'enregistrer. Après tout, est-il plus mal formé ou plus rébarbatif qu'*injouable*, qui est dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ou surtout qu'*inlisible*, qui s'y trouve aussi ? 2° M. Em. Faguet, qui condamne *inlassable*, dit aussi : « *Incessamment* veut dire *sans cesse*, et non pas *bientôt* ». Il est exact que le premier sens, le bon sens de cet adverbe, est bien *d'une manière continuelle* ; mais les dictionnaires sont tenus d'enregistrer les autres sens qu'on trouve chez les écrivains. Mme de Sévigné écrit : « On me mande que le roi revient incessamment », c'est-à-dire *sans délai, très prochainement* ; de même, Diderot : « Incessamment, j'en dirai ma pensée. »

Avis important. — *Journaux et Revues ont unanimement adopté cette formule traditionnelle : « Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. » Jusqu'ici, nous avions complaisamment abandonné le bénéfice de cette règle établie; mais l'envahissement croissant des articles qui nous sont adressés, sans que nous les demandions, nous contraint à recourir à sa protection. Nous prévenons MM. les auteurs que nous déclinons toute responsabilité au sujet des manuscrits qu'ils croient devoir nous envoyer autrement que sur commande. Nous ne nous engageons donc pas à les conserver ou à les retourner à leurs expéditeurs.*

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 94. — Par Jean



CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

Mon premier sert à coudre;
Mon second sert à moudre
Si l'on y met un bon moulin;
Mon tout allonge le chemin.

Mon premier porte au haut des cieux
L'aviateur audacieux.
Mon second répété désigne, en raillerie,
Un pauvre être tombé plus bas que la folie.
Mon entier, en Russie,
Est un fleuve superbe; il est si long surtout,
Qu'il semble que jamais on n'en verra le bout.

LE MOT ABSENT

PAR JEAN

*Monsieur * * * * * * une préfecture,*
*Monsieur * * * * * * une croix d'honneur*
Monsieur, de plus noble nature
** * * * * * un poste d'ambassadeur.*
*De pouvoir et d'argent, chacun * * * * * * une dose*
Pour son frère ou pour ses enfants.
Et tout cela fait que, sous cet ordre de chose,
*On ne voit plus que des * * * * * * * * *.*

ÉNIGME HOMONYMIQUE

PAR CH. D.

Lorsque descend la brume
Et que la terre fume
Sur le bord des étangs
Joyeuse, — tu m'entends!

Je possède puissance,
Grandeur, magnificence :
Les petits et les grands
Devant moi sont tremblants.

Promeneur en calèche,
Sois tranquille : j'empêche,
D'un coursier trop fougueux,
Les écarts trop dangereux.

Madame la Nature,
D'une belle parure
Et d'un pied diligent
M'a fait le beau présent.

MÉTAGRAMME

PAR ROBERT L

Je fus, dans l'ancien temps, un empire célèbre,
Dont les droits s'étendaient bien au delà de l'Èbre;
Sans peine on fait de moi, si l'on me change un peu,
Un gigantesque oiseau des grands déserts de feu.

TRIANGLE

PAR C. C.

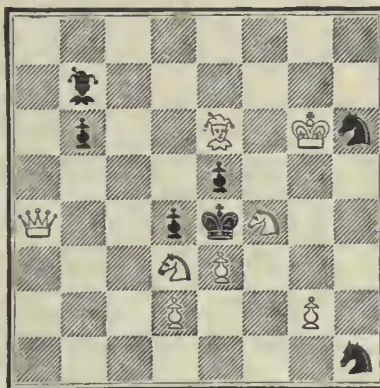
× × × × ×
× × × ×
× × ×
× ×
×

Du prêtre juif, c'était une tunique
Aux temps anciens;
Un aliment indispensable, unique,
Premier des biens;
Par les chemins, certaine demoiselle
Toujours debout;
Puis, un pronom; enfin, de la dentelle
Un point : c'est tout.

ÉCHECS

Problème, par Holst

NOIRS (7)



BLANCS (8)
Mat en deux coups.

ÉNIGME

PAR GEO

Auprès de la perdrix, je fais bonne figure;
Et de moi, cependant, l'ardent chasseur n'a cure :
Souvent même, il me foule aux pieds.
Je suis en meilleure posture
Aux vitrines des pâtissiers.
Les fins artistes de la mode,
Les modistes, les couturiers,
Font aussi cas de moi, car je leur suis commode.
Et je fleuris enfin aux lèvres des mamans,
Parfois pour appeler de petits garnements.

RÉBUS N° 95. — Par Jean



JEU DE LETTRES

PAR MARC. C.

Aux sept noms géographiques suivants : Ambolse, Amélie, Baïse, Léman, Morée, Névis, Nîmes, *ajouter une lettre, différente chaque fois, de façon à obtenir, par le jeu de l'anagramme, sept prénoms. Les lettres ajoutées donneront le nom d'un objet dont peu de personnes pourraient prendre aujourd'hui l'habitude de se passer.*

CHARADE

PAR HIÉROGLYPHE

Les fils du télégraphe.

Connais-tu la chanson à l'oreille apportée
Par l'air vibrant autour des poteaux et des fils
Qui découpent la nue, ainsi qu'une portée,
Où perchent les oiseaux, croches aux bruns profils?

C'est le luth aérien dont les godets sonores
Recueillent, tressaillants, tous les bruits, les frissons,
Les soupirs des roseaux, les pleurs des sycomores,
L'hosanna de la fleur, le babil des buissons.

*Et le chant de la * * * * * * aux grandes envolées*
*Vos mille * * * * divers, maëstros du printemps;*
Vos bruits mystérieux, ténèbres étoilées;
Noir hiver, tes sanglots; vos clameurs, froids autans!

Oui, sur le fil où court l'éclair des télégrammes,
*Dans les blancs * * * * * * * * *, gigantesques muguets,*
La nature éternelle a déposé ses gammes,
Ses murmures, ses cris, ses chants et ses hoquets!

CURIOSITÉ ANAGRAMMATIQUE

PAR P. DE H.

Dédiée à feu Florian pour la conclusion d'une de ses fables

« *Bah! bah! dit le dindon, s'apprêtant à sortir,*
« *Il prétend, s'il fait noir, que ce n'est pas sa faute;*
« *Mais je crois qu'il ment, car il est malin, notre hôte:*
« Or, quel est le malin qui ne gagne à mentir ? »

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'avril :

RÉBUS N° 92. — Vaincue sur toute la ligne, la Porte accepte sa déconfiture (*20 q sur toute la ligne, la porte axe Epte sae dés confitures*).

CHARADES, par Jean. — Cabestan. Ilion.

CHARADES, par Saint-Jovial. — Roumain. Départ.

ANAGRAMME. — Rentier, terrine. retenir, terrien.

ÉNIGME, par Jean. — Loup.

CURIOSITÉ HISTORIQUE. — Marie de Médicis (*Extrait des Mémoires de madame de Motteville*).

DAMES :

B :	19-43	38-32	32-28	47-12	43-38	39-48	44-3	3-22
N :	17-48	22-31	23-32	48-37	32-43	30-28	24-33	perdu

AMUSETTE :

Rata	Créqui
Barbon	Parterre
Achat	Ana
Charbon	Daguerre
Verrat	Gaza

I. A bon chat bon rat. — II. Qui terre a, guerre a.

CARRÉ SYLLABIQUE :

BRO CO LI
CO MÈ TE
LI TE RIE

ÉNIGME-RONDEAU. — Les dents.

MÉTAGRAMME. — Photographe. Phonographe.

RÉBUS N° 93. — Protéger l'enfance est le plus moral des devoirs sociaux (*Protée geai Laon faon selle plumeau râle dais devoirs seau scie O*).

Les solutions seront données au n° 76 (Juin).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BALLAND (A). — *Les Pharmaciens militaires français.* Paris, Fournier. In-8 raisin. 15 francs.

BLANCHON (G.). — *Le Cuirassé et ses ennemis sous-marins.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

DUPONT (A.). — *Les Arsenaux de la Marine de 1889 à 1910. Leur organisation administrative.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 7 fr. 50.

EGLI (c[l] Ch.). — *L'Armée suisse.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 5 francs.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

AURIOL (H.). — *Décentralisation musicale.* Préf. de G. Fauré. Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

BERTIN (L.). — *L'Art de la Science du meuble.* Paris, Bilard. 70 francs.

BORGEX (L.). — *Vincent d'Indy. Sa vie et son œuvre.* Paris, Durand et fils. In-8 écu. 2 francs.

BOSCHOT (Ad.). — *Le Crépuscule d'un romantique. Hector Berlioz, 1842-1869.* Paris, Plon. In-16. 5 francs.

COURBY (F.). — *Le Portique d'Antigone.* Fasc. V. de l'*Exploration archéologique de Délos.* Paris. Fontemoing. In-4°. 50 francs.

CRISENOY (C. de). — *Le Sens intime de la Tétralogie de R. Wagner.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

DÉCHELETTE (J.). — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* T. II, 2[e] partie. In-8. 15 francs.

LARAN (J.). — *Daubigny.* Paris, E. Lévy. 3 fr. 50.

LEROUX (G.). — *Les Origines de l'édifice hypostyle.* Paris, Fontemoing. In-8, 16 francs.

MAURY (L). — *Stockholm et Upsal,* dans les *Villes d'art célèbres.* Paris, Laurens. In-4° (19 × 26). 4 francs.

MONTESSIER (H.). — *Léon-Agasse Lafont (1874-1908). Sa vie. Son œuvre.* Paris, Emile-Paul. In-4. (20 × 27). 30 fr.

RÉAU (L.). — *Saint-Pétersbourg* dans les *Villes d'art célèbres.* Paris, Laurens. In-4°, (19 × 26). 4 francs.

ROOSES (Max). — *Le Musée Plantin Moretus.* Paris, Hachette. 8. fasc. 300 francs.

SAMAZEUILH (G.). — *Un Musicien français. Paul Dukas.* Paris, Durand et fils. In-8 écu. 2 francs.

VAN DEN GHEYN (J.). — *Christine de Pisan.* Reproduction de 100 miniatures du manuscrit de Jean Hiclot. Paris, Fontemoing. 18 × 20. 20 francs.

ZISLIN. — *Sourires d'Alsace. 200 caricatures de Zislin.* Pr. de P. Déroulède. Paris, *Marches de l'Est.* In-18. 3 fr. 50.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

VERCIER (J.). — *Culture potagère.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

VILMORIN (Ph. de). — *IV[e] Conférence internationale de Génétique.* Paris, Masson. In-8. 25 francs.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

BERTAUT (J.). — *L'Italie vue par les Français.* Paris, Annales politiques. In-16. 3 fr. 50.

DURANDY (D.). — *Poussières d'Italie.* Paris, Ollendorff In-18 jésus. 3 fr. 50.

NOAILLES (c[tesse] de). — *De la Rive d'Europe à la Rive d'Asie.* Paris, Dorbon aîné. In-8. 7 fr. 50.

HISTOIRE

AURIAC (J. d'). — *La Nationalité française. Sa formation* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

BALIGNAC (G.). — *Quatre ans à la cour de Saxe.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

BARTHEZ (D[r]). — *La Famille impériale à Saint-Cloud et à Biarritz.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

BLUM (J.). — *J. A. Starck et la querelle du crypto-catholicisme en Allemagne, 1785-1789.* Paris, Alcan. In-8. 4 fr.

BOULAY DE LA MEURTHE (c[te]). — *Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort.* T. IV. Paris, Picard. In-8. 6 francs.

CAHUET (A.). — *Après la mort de l'Empereur.* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

CLAVEAU (A.). — *Souvenirs politiques et parlementaires d'un témoin.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

COULON (M.). — *Témoignages.* 3[e] série. Paris, Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE. — *Historique officiel russe de la guerre russo-japonaise.* T. IV. 2[e] partie. Paris, Chapelot. In-8. 30 francs.

FARRÈRE (Cl). — *Fin de Turquie.* Paris, Dorbon aîné. In-4°. 10 francs.

FAYE (J. de la). — *Elisabeth de Bavière,* impératrice, reine d'Autriche-Hongrie. Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

FRICHET (H.). — *Un Incroyable. Le chevalier de Mirefleurs.* Paris, Libr. Univ. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GÉRARD DU BARRY (c[te]). — *De Bergerac à Quiberon. Souvenirs d'E. de La Chapelle de Béarnés.* Paris. Plon. In-16. 3 fr. 50.

GOYAU (G.). — *Bismarck et l'Eglise. Le Culturkampf. 1870-1887.* T. III et IV (1878-1887). Paris, Perrin. In-16. 7 fr.

GUÉRIN-SONGEON (R.-P.). — *Histoire de la Bulgarie (485-1913).* Préf. de Schlumberger. Nouv. Libr. nat. In-16. 5 francs.

HANOTAUX (G.). — *La France vivante en Amérique du Nord.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

HAVARD (O.). — *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre. Brest. Rochefort.* Paris. Nouv. Lib. nat. In-8. 7 fr. 50.

JOUIN (H.). — *Falloux et le monument commémoratif de la loi de 1850, etc.* Paris, Perrin. In-8 raisin. 7 fr. 50.

KUNTZ (l[t]). — *Souvenirs de campagne au Maroc.* Paris, Lavauzelle. In-8. 7 fr. 50.

LALOY (E.). — *Le Masque de fer. Jacques Stuart de la Cloche. L'abbé Prignani. Roux de Marsilly.* Paris, Le Soudier. In-18. 4 francs.

LAMETH (Th. de). — *Mémoires,* publ. par E. Welvert. Paris, Fontemoing. In-8. 7 fr. 50.

LAUTREY (L.). — *Vie du capitaine de Cusson (1601-1681).* Paris, Champion. In-8°. 5 francs.

LE FALHER (J.). — *Le Royaume de Bignan, 1789-1805.* Paris, Champion. In-8. 10 francs.

LE GLAY (A.). — *Histoire de la conquête de la Corse par les Français.* Paris, Picard. In-8. 7 fr. 50.

LE MARCHAND (E.). — *L'Europe et la conquête d'Alger.* Paris, Perrin. In-8 écu. 5 francs.

LOIZEAU (L.) et TOUCHARD. — *La Guerre des Balkans.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 2 fr. 50.

MARINGER (H.). — *Force ou droit. Le Problème d'Alsace-Lorraine.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

MARQUISET (A.). — *Romieu et Courchamps.* Paris, Emile-Paul. In-8. 5 francs.

MONTBEL (G. de). — *Souvenirs du comte de Montbel, ministre de Charles X.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

PASQUIER (abbé E.). — *Un Curé de Paris pendant les Guerres de religion, René Benoist, le Pape des Halles* (1521-1608). Paris, Picard. In-8. 6 francs.

PICARD (l[t]-c[l] E.). — *Préceptes et jugements de Napoléon recueillis.* Paris. Berger-Levrault. In-8. 10 francs.

PIÉPAPE (gén[l]). — *Histoire des princes de Condé au XVIII[e] siècle.* Paris, Plon-Nourrit. In-8. 3 fr. 50.

PIERQUIN (R.). — *Histoire politique de la monarchie anglo-saxonne (449-1066).* Paris, Picard. In-8. 7 fr. 50.

POINSOT (M.-C.). — *La Vie romanesque de la duchesse de Berry.* Paris, Annales politiques. In-8. 3 fr. 50.

ROMIER (L.). — *Les Origines politiques des guerres de religion.* I. *Henri II et l'Italie.* Paris, Perrin. In-8. 20 francs.

RUBY (J.). — *La Guerre d'Orient. Le Rôle civilisateur des alliés balkaniques.* Paris, Impr. Kléber. 0 fr. 25.

SIMOND (l[t]-c[l]). — *Histoire de la Troisième République de 1887 à 1894.* Paris, Lavauzelle. In-8. 3 fr. 50.

SOURIAU (M.). — *Deux mystiques normands au XVII[e] siècle. M. de Rentry et J. de Bernières.* Paris, Perrin. In-8° écu. 5 francs.

STARCZEWSKI (E.). — *L'Europe et la Pologne.* Paris, Perrin. In-8 écu. 5 francs.

THIBEAUDEAU (A.-C.). — *Mémoires de A.-C. Thibeaudeau (1799-1815).* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

THOMAS (L.). — *Documents sur la Guerre et sur la Commune.* Paris, Marches de l'Est. In-8 jésus. 5 francs.

TOUR DU PIN (m[ise] de la). — *Journal d'une femme de cinquante ans, 1778-1815.* Paris, Chapelot. In-8. 6 francs.

TRÉSAL (J.). — *L'Annexion de la Savoie à la France, 1848-1860.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

VAR (c[t]). — *Compagnes du capitaine Marcel.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

WASSERMANN (Suz.). — *Les Clubs de Barbès et de Blanqui en 1848.* Paris, Cornély. In-8. 7 francs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BERZEVICZY (A. de). — *Le Surnaturel dans le théâtre de Shakespeare.* Paris, Fontemoing. In-18. 3 francs.

BIBLIOTHÈQUE LAROUSSE. — *Anthologie des écrivains français du XVI[e] siècle. Poésie, Prose.* Notes et biogr. par Gauthier-Ferrières. 2 vol. in-8°, chac. 1 fr. 50. — *Gérard de Nerval. Œuvres choisies.* Notice et annot. par Gauthier-Ferrières. In-8. 1 fr. 50.

DEDIEU (J.). — *Montesquieu.* Paris, Alcan. In-8. 7 fr. 50.

DUPUY (E.). — *Poètes et critiques.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

FAGUET (E.). — *Balzac.* Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

FLEISCHMANN (H.). — *Une Maîtresse de Victor Hugo (Le Roman d'amour de Juliette Drouet).* Paris, Libr. Universelle. In-16. 3 fr. 50.

GAUTHIEZ (P.). — *Henri Heine.* Paris, Bloud. In-16. 2 fr. 50.

LEBLANG (Georgette). — *Un Pèlerinage au pays de M[me] Bovary.* Paris, Sansot. In-16 jésus. 3 francs.

LEGROS (D[r]). — *La Vie de J.-H. Fabre, naturaliste, par un disciple.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

LEMAÎTRE (J.). — *Les Péchés de Sainte-Beuve.* Paris, Dorbon aîné. In-8. 7 fr. 50.

MASTRAL-COMBREMONT (M[lle] de). — *La Belle Madame Colet.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

NOËL (G.). — *Madame de Graffigny (1695-1758).* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

PINET (L.). — *Léonor Mérimée, 1757-1836.* Paris, Champion. In-8. 10 francs.

POITEAU (E.). — *Quelques écrivains de ce temps.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

SOUAIRES (A.). — *Le Théâtre italien de 1801 à 1913.* Paris, Fischbacher. Grand in-4. 15 francs.

TAVERNIER (E.). — *Louis Veuillot. L'homme. Le Lutteur. L'Ecrivain.* Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

MÉDECINE

LAMBOTTE (Al.). — *Chirurgie opératoire des fractures.* Paris, Masson. In-8. 30 francs.

MATHIEU (A.), SENCERT (R.), TUFFIER (Th.), etc. — *Traité médico-chirurgical des maladies de l'estomac et de l'œsophage.* Paris, Masson. In-8. 20 francs.

ROUVIÈRE (H.). — *Précis d'anatomie et de dissection.* T. II. *Thorax, Abdomen, Bassin, Membre inférieur.* Paris, Masson. In-8. 12 francs.

PHILOSOPHIE

DESSOYE (A.). — *Défense laïque.* Paris, Fasquelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GUYAU (Aug.). — *La Philosophie et la Sociologie d'Alfred Fouillée.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 75.

HALBWACHS (M.). — *La Théorie de l'homme moyen.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

NESSELRODE (A. de). — *L'Ame russe.* Paris, La Revue 3 fr. 50.

VAN VORST (B.). — *La Poursuite du bonheur aux Etats Unis.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

ROMANS, POÉSIES, THÉATRE

ALDÉRICH-CHABROL. — *La Maison des Dames,* roman. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

ANDREIEF (L.). — *Mémoires d'un Prisonnier.* Tr. Serge Persky. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

BANGOR (N.). — *Les Deux ivresses.* Préf. de P. Bourget. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

BÉNIÈRE (J.). — *Donat.* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

BERTHEROY (J.) — *Les Femmes illustres. Aspasie et Phryné.* Paris, Ed. d'art et de litt. In-16. 3 francs.

BOCK (A.). — *Le Napoléon,* nouvelles. Moulins. Les Cahiers du Centre. In-8. 2 fr. 50.

BORDEAUX (H.). — *La Maison,* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

BOVET (M.-A. de). — *La Terre refleurira,* roman. Paris. Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BOVET (M.-A. de). — *Lagrue et C[ie],* roman. Paris, Méricant. In-18 carré. 3 fr. 50.

COLETTE (Colette Willy). — *Prrou Poucette et quelques autres.* Paris, Librairie des lettres. In-4 carré. 30 francs.

COLETTE (Colette Willy). — *L'Envers du music-hall.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

DAUDET (E.). — *Les Aveux d'un terroriste,* roman. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

DERENNES (Ch.). — *Les Enfants sages,* roman. Paris, Michaud. 10 francs.

FARRÈRE (Cl.). — *Thomas d'Agnelet, gentilhomme de fortune,* roman. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

KARIN MICHAELIS. — *La Jeune Madame Jonna.* Tr. R. Khabaloff. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

LEFEBVRE (Y.). — *Le Sang des émeutes.* Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

LEPELLETIER (Ed.). — *La Trahison de Marie-Louise.* Paris, Tallandier. In-18 jésus. 2 francs.

LEPELLETIER (Ed.). — *Le Neveu de l'Empereur,* épisode historique. Paris, Tallandier. In-18 jésus. 3 fr. 50.

L'HEUREUX (M.). — *La Jeunesse de Philippe Grandier.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

MAIZEROY (R.). — *L'Inconstant,* roman. Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MANDELSTAMM (V.). — *L'Affaire du grand théâtre.* Paris, Lafitte. In-18. 3 fr. 50.

MIOMANDRE (Fr. de). — *Le Prix du Sang.* Paris, Payot. In-16. 3 fr. 50.

NONCE CASANOVA. — *Populo,* roman. Paris, Figuière. In-18 jésus. 3 fr. 50.

POIRIER DE NARÇAY. — *Demi-stériles. Le Croquebrignard,* roman. Paris, Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

PRÉVOST (M.). — *Les Anges gardiens.* Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RABOT (P.). — *Les Yeux dans la brume.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

RÉGIS (A. de). — *Primaire. Scènes de la vie universitaire.* Paris, Renaissance contemporaine. In-16. 3 fr. 50.

SAGERET (J.). — *L'Amour menteur,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

STEVENSON (R. L.). — *Hermiston, le juge pendeur.* Tr. A. Bordeaux. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

TEISSIER (S.). — *L'Impossible Idéal,* poèmes. Paris, Ed. du Temps présent. In-12 carré. 3 fr. 50.

TEMPLE-THURSTON (E.). — *La Cité des mirages,* ad de l'ang. par M. Remon. Paris, Laffite. In-18. 3 fr. 50.

THIBAUDET (A.). — *Les Heures de l'Acropole.* Paris, Nouvelle Revue Fr., In-8°. 3 fr. 50.

ULMÈS (R. d'). — *Histoire d'une petite âme,* roman. Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

VAILLANT-COUTURIER (P.). — *La Visite du Berger,* poèmes. Paris, Ed. du temps présent. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BEAUVERIE (J.). — *Les Textiles végétaux.* Paris, Gauthier-Villars. In-8. 18 francs.

BERGER (K.). — *La Télégraphie et la Téléphonie simultanée et la téléphonie multiple.* Tr. Le Normand. Paris, Gauthier-Villars. In-8. 4 fr. 50.

GOMMELET (J.). — *Manuel pratique du géomètre-expert.* Paris, Desforges. In-18. 5 francs.

PRAT (D. de). — *Les Tissus imperméables.* Paris, Béranger. In-8. 6 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

APPY (F.). — *L'Accroissement de la population et sa loi.* Paris, Giard et Brière. In-8. 5 francs.

LAMBRECHTS (H.). — *Les Grands Magasins et les Coopératives de consommation au point de vue des classes moyennes.* Paris, Rousseau. In-8. 3 francs.

RANDOUX (A.). — *L'Accès de la profession d'avocat et les pouvoirs du conseil de discipline.* Paris, Larose et Tenin. In-8. 7 fr. 50.

RENTY (E. de). — *L'Europe noire.* Paris, Lavauzelle. In-18. 2 fr. 50.

ROSSIGNOL (G.). — *Un Pays de célibataires et de fils uniques.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

DIVERS

FYFE (H.). — *Au Pays de l'or et des diamants. Cap, Natal, Orange, Transvaal, Rhodésie.* Adapté de l'angl. par G. Feuilloy. Paris, Roger. In-8 écu. 4 francs.

HÉBERT (l[t] de vaisseau). — *La Culture virile et les devoirs physiques de l'officier combattant.* Paris, Oudin. In-12. 2 fr.

PITON (C.). — *Histoire du costume civil en France du XIII[e] au XIX[e] siècle.* Paris, Flammarion. 12 liv. à 1 fr. 25.

SOUZA (R. de). — *Nice, capitale d'hiver.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 7 fr. 50.

WILHELM (*kronprinz*). — *Mon Carnet de chasse.* Tr. Pfyffer. Paris, Fontemoing. Form. 20 × 14. 7 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Avril 1913 au 14 Mai 1913

15 avril (mar.). — La conférence de Saint-Pétersbourg règle le différend roumano-bulgare en faisant accepter la solution qui accorde Silistrie à la Roumanie.

— Le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, reçoit la visite de l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Schœn, qui vient l'entretenir de l'incident de Nancy.

16 avril (mer.). — Le roi de Suède, de passage à Paris, inaugure la nouvelle église suédoise de la rue Guyot.

— Le général Boyovitch, commandant les troupes serbes d'investissement de Scutari, reçoit de nouveau l'ordre de retirer toutes les troupes serbes qui assiègent la ville.

— Les représentants des puissances font à Cettigné une nouvelle démarche près du ministre des Affaires étrangères.

— Premières représentations : à l'Opéra-Comique, *le Pays*, drame en musique, en 3 actes et 4 tableaux, poème de M. Charles Le Goffic, musique de M. Guy Ropartz ; à l'Odéon, *la Rue du Sentier*, comédie en 4 actes, de MM. Pierre Decourcelle et André Maurel.

— *17 avril* (jeu.). — Le roi de Suède rend visite au président de la République.

— La conférence des ambasseurs à Londres examine la question des avantages (financiers) qu'on pourrait accorder au Monténégro pour le décider à renoncer à Scutari.

— Les hostilités sont officiellement suspendues entre les armées ottomanes et bulgares jusqu'au 23 avril.

— Les représentants étrangers à Belgrade, réunis par le doyen du corps diplomatique, M. Descos, ministre de France, remettent collectivement au président du Conseil la carte de la délimitation de l'Albanie en ce qui concerne les frontières nord et nord-est du nouvel Etat.

— Un ballon sphérique, *le Zodiac*, provenant du parc de l'Aéro-Club de Saint-Cloud, s'abat à Villiers-sur-Marne. Les cinq passagers sont tués (M. J. Aumont-Thiéville, les capitaines Clavenad et de Noüe, le lieutenant H. de Vasselot, le sergent Richy).

— Retour à Paris de M. Ogier, contrôleur général au ministère de l'Intérieur, chargé par le gouvernement de faire une enquête sur l'incident de Nancy.

18 avril (ven.). — M. Klotz, ministre de l'Intérieur, après avoir pris connaissance du rapport de M. Ogier, décide, comme suite à l'incident de Nancy, les sanctions suivantes : 1° les deux agents de police de la gare de Nancy sont révoqués ; 2° la réorganisation de la police de Nancy est mise à l'étude ; 3° le préfet de Meurthe-et-Moselle est appelé à d'autres fonctions. — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, reçoit M. de Schœn, ambassadeur d'Allemagne, et l'informe des décisions du gouvernement français.

— Au Reichstag, le député socialiste Liebknecht accuse les fournisseurs d'armes, et en particulier la maison Krupp, d'entretenir dans la presse des campagnes belliqueuses.

— Mort à Bruxelles de M. Paul Janson, un des chefs du parti radical belge.

— Première représentation, au Vaudeville : *les Honneurs de la guerre*, comédie en 3 actes, de M. M. Hennequin.

19 avril (sam.). — M. de Schœn fait une communication à M. Pichon, d'où il résulte que l'incident est considéré comme clos par les deux gouvernements.

— Le généralissime Izzet-pacha, le ministre de la Marine Mahmoud-pacha, le général Zia-pacha signent à Boulaïr un armistice avec les alliés, à l'exception du Monténégro.

— Une colonne, partie de Merada et commandée par le général Allix, culbute au pied du djebel Guiliz, non loin du poste de Nekhila, la harka des Beni-bou-Yahi.

20 avril (dim.). — Arrivée à Lorient de M. Baudin, ministre de la Marine. Il visite le *Courbet* et assiste au lancement du cuirassé *Provence*.

— On annonce de Benghasi (Tripolitaine) que le général Tassoni s'est emparé de Merdj.

— Fiançailles, au château de Sigmaringen, de l'ex-roi Manoel de Portugal avec la princesse Victoria de Hohenzollern-Sigmaringen.

21 avril (lun.). — M. Pierre Baudin, ministre de la Marine, arrive à Brest sur le *Châteaurenault*, puis il se rend sur la *Gloire* et sur le *Borda*. Il assiste au lancement de la *Bretagne*.

— Les quatre Etats balkaniques remettent leur réponse à la dernière note des puissances. Ils acceptent la médiation proposée, sous la réserve que l'Europe admettra le principe de l'indemnité de guerre et que les questions se rapportant aux îles et à la fixation définitive des frontières de la Thrace et de toute l'Albanie seront débattues au cours des négociations avec les grandes puissances.

— La réunion des ambassadeurs à Londres, sous la présidence de M. Asquith, examine de nouveau la question de Scutari et celle des compensations à offrir au Monténégro.

22 avril (mar.). — Un biplan allemand, monté par un capitaine et un lieutenant, atterrit sur le territoire français, à Arracourt. Il est autorisé à repartir. Dans la soirée, M. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, fait une démarche auprès de M. de Jagow, secrétaire à l'office impérial des Affaires étrangères, pour demander que le gouvernement allemand prenne des mesures afin d'éviter le retour d'incidents de ce genre et que des pourparlers soient engagés entre les deux gouvernements pour arriver à un accord sur les règles à appliquer en pareille circonstance.

23 avril (mer.). — Prise de Scutari par les Monténégrins.

— A Londres, la réunion des ambassadeurs examine la situation créée par la prise de Scutari. Elle décide de proposer aux gouvernements une démarche collective à Cettigné pour exiger l'abandon de cette ville.

— Au Maroc, la colonne Henrys détruit la kasbah Ifran.

24 avril (jeu.). — Première représentation, au théâtre de la Gaîté-Lyrique : *Panurge*, opéra-comique en 3 actes, de MM. G. Spitzmuller et M. Boukay, musique de Massenet.

— Arrivée à Metz de l'empereur Guillaume II, qui vient assister à des manœuvres de garnison.

— A Bruxelles, le congrès socialiste se prononce, par une majorité des trois quarts des voix, pour la reprise du travail.

— La colonne Henrys opère sa jonction avec la colonne Comte, venue de Fez.

25 avril (ven.). — La conférence des ambassadeurs à Londres, à la suite des revendications opposées des représentants de l'Autriche (comte Mensdorff) et de la Russie (comte Benckendorff) au sujet des mesures à prendre avec le Monténégro, décide d'écarter toute mesure précipitée, mais de consentir à une aggravation du blocus.

— Le prince héritier de Monténégro, Danilo, fait son entrée solennelle à Scutari.

— A Constantinople, le prince Salah Eddine, chef de l'opposition au parti *Union et progrès*, décrété d'accusation, s'enfuit sur un vaisseau anglais.

26 avril (sam.). — On apprend que la reddition de Scutari a été amenée par une entente particulière entre Essad-pacha et le roi de Monténégro.

— Mort à Paris du professeur Jaccoud, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine.

— Ouverture de l'exposition de Gand.

— Le cardinal-légat, Vincenzo Vannutelli, envoyé à Paris par le Saint-Siège pour le centenaire d'Ozanam, préside l'assemblée des conférences de Saint-Vincent-de-Paul.

— A Hanoï, une bombe jetée contre un groupe de Français assis à la terrasse d'un café tue deux officiers, blesse trois civils et cinq indigènes.

— A Aïn-Zerga (Maroc), engagement entre l'ennemi et l'arrière-garde du colonel Mangin : 4 tués, 24 blessés.

27 avril (dim.). — Essad-pacha, d'accord avec le Monténégro, se proclame, à Alessio, prince d'Albanie.

— Les représentants des puissances à Cettigné font remettre à M. Voukotitch une communication écrite, dans laquelle ils invitent le Monténégro à évacuer Scutari sans délai et à remettre la ville au commandant des navires réunis à Antivari.

— A Lisbonne (dans la nuit du samedi au dimanche), tentative de coup d'Etat par la Fédération républicaine radicale. Cent cinquante arrestations sont opérées, entre autres celle du général Guedes, président.

28 avril (lun.). — A Vienne, M. de Giers, ambassadeur de Russie, remet au comte Berchtold une note, aux termes de laquelle la Russie fait savoir qu'elle est prête à se joindre aux puissances pour déterminer le Monténégro à abandonner Scutari, mais à la condition que si le roi de Monténégro s'incline, des compensations lui seront accordées.

— La conférence de Londres décide d'attendre la réponse du roi de Monténégro à la note remise à Cettigné et s'ajourne au jeudi suivant.

— La colonne Mangin, quittant le camp d'Aïn-Zerga, va déloger une harka des Chleuch de Sidi-Ali-bou-Bahin.

29 avril (mar.). — Au Conseil des ministres, le peintre Albert Besnard, membre de l'Institut, est nommé directeur de l'Académie de France à Rome, en remplacement de M. Carolus Duran, démissionnaire.

30 avril (mer.). — Niazi-bey, l'auteur de la Constitution turque, et son aide de camp, au moment de s'embarquer à Valona (Albanie), à destination de Brindisi, sont assassinés à coups de revolver.

— A Londres, la police prend possession du quartier général de l'organisation suffragiste, *Women's Social and Political Union*.

— Le Monténégro fait parvenir sa réponse aux puissances : il se réserve d'aborder la question de Scutari le jour où les alliés débattront avec les grandes puissances la fixation définitive des frontières de l'Albanie.

— A Londres, M. Popovitch, représentant du Monténégro, fait une démarche verbale auprès de sir Arthur Nicholson, sous-secrétaire d'Etat : il demande si, à supposer que le Monténégro rendît Scutari, on lui donnerait des compensations territoriales et une aide financière.

1er mai (jeu.). — La conférence de Londres s'entretient de la démarche de M. Popovitch : aucune mesure coercitive n'est décidée.

— A Constantinople, les ambassadeurs des puissances informent la Porte qu'ils ont invité les alliés balkaniques à cesser les hostilités et à désigner leurs plénipotentiaires. Ils adressent à la Porte la même invitation.

— Première représentation, au Théâtre-Antoine, de l'*Entraîneuse*, pièce en 4 actes, de Charles Esquier.

2 mai (ven.). — Inauguration, à Marble Arch, de l'Institut français de Londres.

3 mai (sam.). — Au Conseil des ministres est signé le décret nommant M. Fougères, professeur à la Sorbonne, directeur de l'Ecole française d'Athènes.

— L'état de siège est proclamé en Bosnie, en Herzégovine et en Croatie.

— Mort à Port-au-Prince du général Tancrède Auguste, président de la république d'Haïti.

4 mai (dim.). — La fête de Jeanne d'Arc est célébrée à Paris.

— A Caen, M. Barthou, président du Conseil, préside la séance de clôture du Congrès des « Petites A » (Amicales) et des « Œuvres post-scolaires ». Dans son discours, il expose la politique du cabinet.

— A Cettigné, les ministres des puissances font une nouvelle démarche auprès du roi Nicolas pour le presser d'évacuer Scutari.

— A Constantinople, le Conseil des ministres désigne comme délégués à la future conférence de paix à Londres, Osman Nizami-pacha, Sali-effendi, Rechid-bey.

— A Mannheim, tentative d'assassinat sur le grand-duc de Bade.

— Le ministère monténégrin, partisan de la résistance à outrance sur la question de Scutari, remet sa démission au roi, décidé à céder.

5 mai (lun.). — A Rome, le marquis di San Giuliano, ministre des Affaires étrangères, et l'ambassadeur d'Espagne se mettent d'accord pour affirmer l'intention de leurs gouvernements de ne soulever réciproquement aucun obstacle à l'exécution des mesures qu'ils compteront prendre, l'Espagne au Maroc, l'Italie en Libye.

— MM. Massé, ministre du Commerce et Gérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, inaugurent la section française de l'Exposition internationale de Gand.

— Le roi de Monténégro informe télégraphiquement sir Edward Grey qu'il a décidé de remettre Scutari entre les mains des puissances. — La conférence des ambassadeurs à Londres prend acte de la renonciation du roi Nicolas à la possession de Scutari et décide qu'un détachement international de marins, recruté dans les contingents des navires ancrés à Antivari, prendra livraison de la ville de Scutari.

— M. R. Poincaré reçoit à l'Elysée l'ambassadeur extraordinaire de la république Argentine, M. Lainez, chargé de remercier le gouvernement français d'avoir envoyé en Argentine une mission à l'occasion du Centenaire de la fondation de la republique Argentine.

6 mai (mar.). — A Salonique, Skinas, l'assassin du roi Georges de Grèce, se tue en se jetant du haut d'une fenêtre.

— Le tribunal arbitral de La Haye rend sa sentence dans les affaires des vapeurs français *Manouba* et *Carthage*, saisis au cours de la guerre italo-turque. Le gouvernement italien est condamné à payer des indemnités.

— A la Chambre des communes, le projet Dickinson, donnant le suffrage aux femmes est repoussé à une majorité de 47 voix, après intervention de M. Asquith, premier ministre, opposé, et de sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, favorable.

— Le roi d'Espagne Alphonse XIII pénètre à 10 heures sur le territoire français.

7 mai (mer.). — Le roi d'Espagne arrive à 10 heures à Paris par la gare du Bois de Boulogne, où il est reçu par le président de la République. A 11 heures, les deux chefs d'Etat passent la revue des troupes à l'Esplanade des Invalides. Un déjeuner intime est offert à l'Elysée en l'honneur du roi d'Espagne. Dans l'après-midi, il visite l'Ecole militaire et l'Ecole de guerre. Au dîner, donné à l'Elysée, échange de toasts entre le président et le roi d'Espagne.

8 mai (jeu.). — Le président de la République et le roi d'Espagne se rendent à Fontainebleau et assistent aux manœuvres dans la vallée de la Solle. Déjeuner au Palais. Dans l'après-midi, carrousel et exercice de mitrailleuses aux Carrières. Le soir, à Paris, dîner au ministère des Affaires étrangères.

— Le *Journal officiel* de Madrid annonce que la Toison d'Or est conférée à M. R. Poincaré.

— A Londres, la réunion des ambassadeurs prend connaissance du projet sommaire de statut albanais présenté par l'Autriche et l'Italie.

9 mai (ven.). — Dans l'après-midi, le roi d'Espagne visite le Petit Palais. A l'aérodrome de Buc, il assiste aux manœuvres de quatre-vingts aéroplanes. Il prend congé du président de la République et des ministres à la gare de Jouy-en-Josas.

— Un nouveau ministère monténégrin se forme sous la présidence du général Serdar Janko Voukovitch.

— Le roi Nicolas reçoit dans son palais les nouveaux ministres, les membre de la Skoupchtina, les généraux : il fait l'historique des derniers événements.

10 mai (sam.). — Première représentation (à Paris), au théâtre des Champs-Elysées : *Pénélope*, poème lyrique en 3 actes de Gabriel Fauré. — A la Comédie des Champs-Elysées : *le Trouble-fête*, comédie en 3 actes de M. Edmond Fleg ; *la Gloire ambulancière*, comédie en 1 acte, de M. Tristan Bernard.

— Arrivée à Berne des délégués français à la conférence interparlementaire franco-allemande, réunie sur l'initiative d'un comité suisse.

— Le représentant du Monténégro, M. Plamenatz, et les amiraux de l'escadre internationale signent un protocole pour l'évacuation de Scutari.

11 mai (dim.). — Le 8e Congrès national de la paix se réunit à Paris, à la mairie du Xe arrondissement.

— La conférence franco-allemande de Berne, présidée par M. d'Estournelles de Constant, adopte la résolution suivante : elle répudie « toute solidarité avec les détestables campagnes d'excitations chauvines » et proclame « que les deux pays sont fermement attachés à la paix ».

12 mai (lun.). — Les alliés balkaniques remettent aux ministres des puissances dans les quatre capitales une note où ils déclarent que, malgré la différence des points de vues, ils sont prêts à cesser les hostilités et indiquent Londres comme lieu de réunion pour la conférence de la paix.

— Le gouvernement austro-hongrois annexe Ada-Kaleh, petite île turque du Danube.

— Le patriarche arménien fait connaître au grand vizir les desiderata des vilayets d'Asie Mineure.

13 mai (mar.). — Arrivée à Londres des délégués turcs qui doivent prendre part à la nouvelle conférence de la paix.

14 mai (mer.). — La ville de Scutari est évacuée par les troupes monténégrines et occupée par un détachement de troupes internationales, sous le commandement de l'amiral anglais Burney.

— Mort, à Paris, de M. Alfred de Foville, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques

— La Chambre repousse par 338 voix contre 220 un amendement tendant à la suppression des jeux en France

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE JUIN 1913.

Sur le char du Soleil assise,
Avec des paons à son côté,
Junon préside au bel été
Qui la couronne et qui nous grise.

Le chèvrefeuille emplit la brise
D'une douce suavité,
Et les plaisirs, dans la clarté,
Cueillent la rose et la cerise.

Près des lis aux reflets d'argent
Le nénuphar jaune émergeant
Ouvre au ras des eaux son calice

Mais le Cancer, à reculons
S'éloigne, comme une écrevisse,
Et les jours vont être moins longs.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

AVIS. — *La reconstitution* de Rome au IV[e] siècle *par l'architecte Paul Bigot, à laquelle nous consacrons un important article dans notre précédent fascicule* (n° 75, mai 1913), *est exposée au Salon de la Société des artistes français.*

M. X., *Paris.* — La phrase « Mortel, ne conserve pas une haine immortelle » est la traduction d'une de ces *sentences monostiques* extraites des comédies de Ménandre. Voici le vers grec :

Ἀθάνατον ἔχθραν μὴ φύλαττε θνητὸς ὤν.

D. D., *Paris.* — La définition de ce mot n'a pas encore été donnée, mais vous la trouverez dans un prochain numéro du « Larousse Mensuel », car nous l'avons demandée à celui de nos collaborateurs qui traite ces questions.

P. S., *Versailles.* — Les deux vers que vous citez terminent un assez joli sixain qui figure dans les *Stances* de Benserade. Le voici dans son entier :

Beauté qui triomphez de moi
Vous rêvez à je ne sais quoi,
Sans qu'on puisse juger quel chagrin est le vôtre.
D'où viennent ces noirceurs dessus un front si doux?
Est-ce que je suis près de vous
Ou que vous êtes loin d'un autre?

M. N., *Tours.* — Le véritable sens de *dépister* est « découvrir (le gibier) en suivant sa piste » : *dépister un lièvre*, et par suite « découvrir une personne en suivant sa trace » : *dépister un criminel.* — Un autre sens, tout différent, presque opposé, s'est répandu dans l'usage : « faire perdre la piste, la trace de » : *ce voleur a dépisté les policiers qui le poursuivaient.* C'est, à l'origine, un véritable contresens ; mais l'usage finira par l'établir complètement.

P. J., *Brest.* — Un curieux ouvrage publié en 1644 : *les Lois de la galanterie française*, donne ces conseils d'hygiène : « Pour parler premièrement de ce qui concerne la personne, l'on peut aller *quelquefois* chez les baigneurs pour avoir le corps net, et tous les jours on prendra la peine de se laver les mains avec le pain d'amandes. Il faut aussi se faire laver le visage *presque aussi souvent*, et se faire raser le poil des joues, et quelquefois se faire laver la tête ou la dessécher avec de bonnes poudres... » Ce sont des conseils de propreté... modérée.

A. H., *Dijon.* — Nous avons différé la publication d'un article sur ce sujet, parce que l'administration du produit présente de grandes difficultés. Mais il devient cependant opportun d'en parler, ne serait-ce que pour renseigner nos lecteurs sur la composition du microbicide, le mode opératoire que suit sa thérapeutique, et leur faire comprendre que, si le médicament donne des résultats merveilleux pour certains cas, il ne saurait cependant s'appliquer à tous. Vous trouverez donc quelques lignes dans un prochain numéro du « Larousse Mensuel ».

J. R., *Orléans.* — Les allusions à Jeanne d'Arc sont en effet fort rares dans la littérature du XVI[e] siècle, et entre les deux vers justement célèbres de François Villon :

Et Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Anglais bruslèrent à Rouen,

et le mauvais poème de Chapelain : *la Pucelle*, vous ne trouverez pas grand'chose. Voici cependant un admirable quatrain écrit au XVI[e] siècle par M[lle] de Gournay, et dont on remarquera la tournure si moderne et le sentiment si vrai :

Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité?
— La douceur de mes yeux caresse ma patrie,
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

L. F., *Pantin.* — On explique comme suit l'origine de la phrase très familière dont vous parlez et qu'on emploie pour exprimer que telle ou telle circonstance est fâcheuse pour un groupe de personnes : à la bataille de Wissembourg, un caporal de turcos, voyant les musiciens de son régiment décimés par le feu des Bavarois et obligés de lâcher leurs instruments pour prendre leurs fusils, s'écria : « C'est un sale coup pour la fanfare ! »

A. R., *Firminy.* — La mandole est à la mandoline exactement ce que l'alto est au violon, c'est-à-dire qu'elle est accordée à l'octave inférieure. Elle est naturellement de dimensions un peu plus fortes. Quant à sa forme, elle est variable : on en a fait de plates et de bombées. Il existe aussi, cependant, des mandoles accordées à la quinte au-dessous. Dans ce type d'instruments, les quatre cordes doubles sont filées, tandis que, dans la mandole-octave, comme d'ailleurs dans la mandoline, les cordes des notes élevées (*la*, *mi*) sont en acier.

L. F., *Paris.* — C'est à M[me] Denis qu'est arrivée l'aventure en question. M[me] Denis, la nièce de Voltaire, s'était remariée, après la mort de son oncle, avec le commissaire des guerres Duvivier. Elle était alors moins belle que jamais. Étant un jour au lit avec son mari, on introduisit dans sa chambre un fermier qui lui apportait de l'argent. A la vue de ces deux têtes, que l'âge rendait également viriles, il ne sut à qui s'adresser : « Messieurs, leur dit-il, lequel de vous est madame? »

J. C., *Gourin.* — 1° Autrefois, la prière pour le chef de l'État, chantée à la fin de la grand'messe (après la postcommunion) était ainsi rédigée : *Domine, salvum fac N... et exaudi nos in die qua invocaverimus te.*, N... représentant le nom du roi ou de l'empereur. Lors de l'établissement de la République, la phrase fut ainsi modifiée : *Domine, salvam fac Rempublicam*, etc. Vous auriez trouvé ces prières dans des graduels ou des paroissiens complets. 2° Nous prenons bonne note de votre idée, mais il n'en est pas question pour le moment : nous avons déjà tant de publications sur le chantier !

G. D., *Meaux.* — 1° Nous croyons que la distinction entre la petite et la grande banlieue d'une part, entre la grande banlieue et la grande ligne d'autre part, est due aux compagnies de chemins de fer et correspond à certains services de trains. Elle n'a rien d'administratif. Elle est donnée, pour chaque compagnie, par les indicateurs. 2° Vous pouvez, suivant l'intention que vous y mettez, dire des *banlieusards parisiens* ou des *Parisiens banlieusards* en faisant tour à tour de chacun de ces mots un substantif ou un adjectif. 3° *Plait* s'écrivait autrefois *plaist*, dont *plest* était une variante orthographique. Vous pouvez conserver cette orthographe ancienne si vous citez la devise ; mais non pas autrement.

J. H., *Alep.* — La question posée est assez délicate, car la province d'Alep elle-même a été administrativement, donc politiquement, partagée entre les trois régions de Syrie, Al-Djéziréh, et Anatolie. Cependant, il convient de remarquer qu'à cet égard, Alep et aussi la plus grande partie du district de son nom font partie de la Syrie.

Historiquement, il n'est pas douteux que la Syrie n'ait commencé, au moins dans l'antiquité, aux Portes Amaniques et de Syrie. Alep se trouve au S. de l'Amanus, pourquoi le mettre en Asie Mineure?

Enfin, géographiquement, Alep est en dehors du vaste plateau de l'Asie Mineure.

D. G., *Montastruc-la-Conseillère.* — 1° La Librairie a fait le nécessaire pour votre « Larousse médical ». 2° *Grainier* et *grainetier* sont synonymes, mais le second est plus couramment employé que le premier. 3° Il ne nous est guère possible de vous donner dans tous les cas satisfaction sur ce point. Non pas que la chose soit matériellement impossible, mais parce qu'il nous faudrait parfois autant de place pour répéter la question de notre correspondant que pour lui fournir la réponse ; dès lors, nous serions obligés d'ajourner indéfiniment, faute de place, des réponses impatiemment attendues. 4° Léotard méritait d'être signalé, mais nous trouverons peut-être quelque jour le moyen de réparer cette petite omission. Merci des documents que vous nous proposez ; nous en possédons déjà de complets.

J. B., *Versailles.* — C'est à Thomas Morus, grand chancelier d'Angleterre sous Henri VIII et l'auteur d'*Utopie*, qu'on prête ce mot : « Ne rien faire contre la conscience et rire jusqu'à l'échafaud inclusivement. » Vous savez que, solidement attaché au catholicisme, il refusa de suivre son souverain dans sa séparation d'avec l'Église : Henri VIII fit condamner à mort son ancien favori, qui se prépara au supplice avec la plus grande fermeté. Après avoir accompli ses devoirs de piété, il reprit, conformément à la maxime citée plus haut, sa gaieté naturelle. Monté sur l'échafaud (le 6 juillet 1535, sur la plate-forme de la Tour), il se mit à genoux, fit ses prières à haute voix, embrassa l'exécuteur et l'encouragea à faire son devoir. Comme le dit un de ses biographes, la gaieté provenait chez lui de la parfaite sérénité d'une âme toute pure.

P. H., *Montauban.* — Voici le trait auquel il faisait allusion. Il est rapporté par Athénée (l. IX, p. 407) : Lorsque la nouvelle de la défaite de Nicias, en Sicile, arriva dans Athènes, tout le peuple était au théâtre et s'amusait fort à entendre une parodie d'Hégémon. Tout à coup, la représentation est interrompue, et l'on annonce la terrible nouvelle qui met en deuil la cité tout entière. Les Athéniens demeurèrent immobiles, se couvrirent le visage de leurs manteaux et donnèrent des larmes à la mémoire de leurs morts ; puis ils firent continuer la pièce et parurent s'y divertir comme auparavant. C'est qu'ils aimaient le théâtre. Ils voulaient aussi, sans doute, aux yeux des étrangers présents, ne pas compromettre la dignité d'Athènes.

B. I., *Paris.* — Le pronom neutre *le* peut être employé avec l'auxiliaire *être*, pour rappeler l'idée d'un verbe précédemment exprimé, à condition que ce verbe soit au participe passé : *ne comptez pas être récompensé comme vous méritez de l'être.* Voilà la règle. Bien que les grammairiens ne soient pas absolument d'accord sur ce point, on considère comme abusif l'emploi de *le* rappelant un verbe qui est à un autre mode que le participe passé. On rencontre pourtant cette tournure assez fréquemment à l'époque classique. M[me] de Sévigné écrit : « Rien n'est capable de nous consoler ; pour moi, je serais très fâchée de l'être. » Et Vauvenargues, dans un raccourci qui rend plus flagrante l'infraction à la règle : « Les hommes ne haïssent rien tant que de l'être. » Mais, en général, quand le verbe n'est pas au participe passé, les écrivains préfèrent la répétition du verbe à l'emploi du pronom *le*. Ainsi, La Rochefoucauld : « *On ne loue d'ordinaire que pour être loué.* »

L. J., *Paris.* — Le mot *causer* a deux sens différents : ou, plutôt, pour être exact ; il y a deux mots *causer*. 1° L'un, dérivé du mot *cause*, signifie : *occasionner, être cause de* ; dans ce cas, le complément d'attribution se construit bien avec *à*. Exemple : *causer des ennuis à quelqu'un* ; 2° l'autre, issu du mot latin *causari*, plaider, débattre, signifie : *s'entretenir familièrement*, et se construit toujours, dans l'usage correct, avec la préposition *avec*. Exemple : *causer avec un ami.* La formule, si souvent employée au téléphone : *on vous cause*, est incorrecte. Quelque disposés que nous soyons à respecter l'autorité des classiques, reconnaissons que ni l'exemple de Corneille (*la Place Royale*, vers 496) :

Lysis m'aborde et tu me veux causer,

ni celui de J.-J. Rousseau (*Confessions*, VIII) : *Elle me causa longtemps...*, n'ont suffi à justifier une tournure du reste très rare chez les bons auteurs.

B. R., *Rennes.* — Effectivement, les boulons soumis à des trépidations et à des chocs (moteurs de toute sorte, assemblage des rails de voies ferrées, matériel roulant quelconque) se desserrent peu à peu, et il s'établit entre les organes réunis un jeu qui nuit à leur conservation et compromet parfois la solidité de l'assemblage. On remédie en partie à cet inconvénient en utilisant des freins d'écrous, sortes de disques percés d'un trou rond que l'on enfile sur la tige du boulon, avant de visser celui-ci. Ces rondelles empêchent bien dans une certaine mesure le desserrage du boulon ; mais elles ne laissent pas suffisamment d'élasticité à l'assemblage. Il existe aujourd'hui des *plaques-ressorts* — ainsi les a dénommées l'ingénieur Reiss qui en est l'inventeur — fournissant la solution idéale du problème. Ces ustensiles, en forme de calottes sphériques, sont en acier trempé et l'ouverture centrale dont ils sont percés est triangulaire. On les place à la façon des freins d'écrous, dont ils jouent le rôle ; et, suivant la tension à laquelle le boulon doit résister, on les utilise par unité (faibles tensions) ou par séries. On peut les disposer par deux ou quatre, opposés par la concavité, et l'on obtient ainsi une sorte de ressort suffisamment élastique et très résistant.

T. M., *Toulouse.* — La mouche de maison (*musca domestica*) fait courir de véritables dangers à la santé publique, et il est inutile de rappeler quels répugnants contacts elle peut établir : disons toutefois qu'elle est un véhicule actif des maladies infectieuses (typhoïde, choléra, diarrhée infantile, dysenterie, tuberculose, pour ne citer que les plus communes). Il convient donc de faire l'éducation du public sur les dangers qui le menacent, et c'est dans l'espoir d'y réussir que le Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine a chargé le professeur Vaillard, de l'Académie de médecine, de s'attaquer au problème. Voici les conseils que donne le savant professeur pour la destruction de ces désagréables insectes. Pour protéger les locaux contre l'invasion des mouches, il faut supprimer les tas d'immondices, arroser les fumiers et les écuries avec du lait de chaux ; projeter de la chaux vive dans les fosses d'aisances, arroser les dépôts d'ordures avec une émulsion (faite à parties égales) d'huile de schiste brute et d'eau. Dans les appartements, on dépose en des récipients larges et plats un mélange de 15 pour 100 de formol commercial, 25 pour 100 de lait et 60 pour 100 d'eau, qu'on additionne d'un peu de sucre. Le mélange ainsi préparé peut servir pendant plusieurs jours. On peut encore employer des fumigations au crésol. Évaporé sur une lampe à alcool ou un réchaud, le crésol émet des vapeurs abondantes, toxiques pour les mouches et même les moustiques.

L. F., *Paris.* — Dans son livre récent : *Maîtres d'autrefois et d'aujourd'hui*, M. Victor Giraud reproduit, d'après M. Gustave Michaut, une phrase de Brunetière qui a été « reconstituée par toute une promotion de normaliens », élèves du maître. Pour la lire à haute voix comme il convient et ne rien lui faire perdre de son savant équilibre, il convient de bien prendre son souffle :

« Il n'en est pas de même des *Mémoires* de M[me] de Caylus, ni des *Lettres* de cette bonne M[me] de Sévigné, dont on aurait pourtant tort de croire qu'elles doivent l'une et l'autre nous inspirer une entière confiance, étant donné d'une part, en ce qui concerne M[me] de Sévigné, que nous avons affaire à une femme dont il est vrai de dire qu'encore que ses lettres, qui sont d'un de nos bons écrivains, contiennent de précieux renseignements sur les événements de la cour de Louis XIV, néanmoins, peu d'auteurs ont été plus légers dans leurs informations, plus superficiels dans leurs jugements et plus médisants à cœur-joie qu'elle ne l'a été, pour le plus vif plaisir de son grand malicieux de cousin, Bussy, comte de Rabutin et de sa pimbêche de fille, la comtesse de Grignan ; et, d'autre part, en ce qui concerne M[me] de Caylus, qu'il faut bien prendre garde de ne pas oublier qu'elle est née seulement en 1673, et qu'ainsi il semble qu'elle doive être assez mal informée des choses de 1675, étant donné qu'à cette date de 1675 la future M[me] de Caylus sortait à peine de nourrice ; en sorte que le témoignage de la comtesse, aussi bien que celui de la marquise, sont encore moins sûrs et moins recevables que celui du duc de Saint-Simon, ce que vous savez comme moi qui n'est pas peu dire, et ce qui nous permet de juger en parfaite connaissance de cause, pour le dire en passant, la valeur des documents auxquels je fais allusion, et qu'on ne manque jamais de signaler, chaque fois qu'il s'agit de savoir quelle fut la conduite de Bossuet à la cour, à l'époque où s'y étalaient, dans toute leur splendeur, les aventures galantes du Roi très chrétien. »

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 96. — Par G. Tricoup



CHARADE

PAR JEAN

C'est un durillon
Quelqu'un qui vous aime.
Pour peu qu'on strie, on
Recourt au troisième.
Quelle affliction
Partout mon tout *sème!*

La nuit tombée, ah! qu'il est doux d'entendre
Le son de l'un à travers les grands bois:
Grave, il évoque, au fond d'une âme tendre,
L'adieu plaintif des bêtes aux abois.

Gibier traqué, l'homme à la carabine,
Gastibelza, affolé par le vent
Qui mugissait de sommet en ravine,
Perdit la tête et devint mon suivant.

Mon tout *: une île à la Grèce donnée.*
Quel beau palais s'y dresse, qu'habita
Une martyre, ô reine infortunée!
Puis on y vit un bruyant potentat.

MOTS CARRÉS

PAR G. H.

Un personnage sanguinaire
De notre Révolution;

Certain savant humanitaire
Connu de Phébus, d'Orion;

Puis un terme employé sur l'onde
Et fort connu du marinier;

Quelqu'un qui veille sur le monde
Et le fait parfois prisonnier;

Bossu, bancal, de forme ronde,
Se rend parfois par mon dernier.

MNÉMOTECHNIE

PAR MARG. B.

Quel est le département dont le chef-lieu et les sous-préfectures donnent, par leurs initiales, le nom de notre premier père?

RÉBUS N° 97. — Par Jean



ANAGRAMME

PAR D. C.

Si vous combinez mes six lettres,
Vous obtiendrez, en vérité,
Une maison de nos ancêtres
Pendant la féodalité;

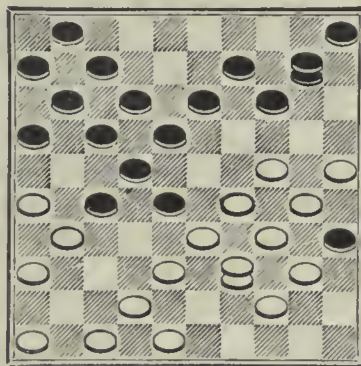
Un large fleuve d'Amérique;
Puis, pour les hommes, un prénom:
Et de Venise, en république,
Certain doge fort en renom;

Parmi les nations du monde,
Ce peuple très souvent cité,
Marqua d'une trace profonde
L'histoire de l'humanité.

DAMES

Problème par A. B. à R.

NOIRS (16 P., 1 D.)



BLANCS (16 P., 1 D.)

Les blancs jouent et gagnent.

ÉNIGME

PAR A. P.

Je passais autrefois pour un monstre d'horreur,
Et mon nom suffisait pour semer la terreur;
Chacun voyait en moi l'animal implacable
Ayant du sang humain la soif insatiable.
Des plus forts animaux qui causent la frayeur
Je pouvais aisément apaiser la fureur;
J'avais, de chacun d'eux, la force et la vigueur
Et les armes.

Je suis, de notre temps, beaucoup moins redoutable;
Chimère, astre, lézard, tache et femme intraitable;
Je suis soldat enfin; plein d'une noble ardeur,
Je m'apprête à marcher au chemin de l'honneur,
Et cultive l'amour, parfois la bonne table,
Et les armes.

ÉNIGME

PAR GEO

Au temps des dieux païens, du prodige et des char-
Junon m'avait hautain, Vénus voluptueux; [mes,
Aujourd'hui, nous vivons sur une terre en armes,
Et les armes, parfois, me font délictueux.
D'après quelques frondeurs, je nuirais fort aux let-
Loin de là, je prétends partout les protéger. [tres;
En tout cas, je suis cher, du moins, à d'autres êtres:
Lorsque le matelot, las de trop voyager,
Angoissé par l'abîme ou glacé par l'absence,
Revoit en rêve un toit, un clocher, une tour,
C'est mon nom qu'il prononce, et la reconnaissance
M'associe en son cœur au bonheur du retour.

INSCRIPTION ÉNIGMATIQUE

PAR PIC DE LUTÈCE

L'inscription suivante, en latin de cuisine, a été découverte lors des fouilles du métro, à la station des Tuileries, en l'an 30 de la IIIe République. Prière aux devins de la déchiffrer.

CEV QVO TV ILLE RICI
BELLA CVRIOSI
TE APPELLAVERVNT OVES
TIBULI MOBILES SOLIDO
POST SIMILITER SVIS EGO

AMDO TE

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de mai:

RÉBUS N° 94. — Le gris, on le sait, tient le milieu entre le blanc et le noir (le *grison* le C *tient le milieu entre* LE (*blanc*) et LE (*noir*).

CHARADES, par Saint-Jovial. — Détour. Volga.

LE MOT ABSENT:

Monsieur *brigue* une préfecture
Monsieur *brigue* une croix d'honneur,
Monsieur, de plus noble nature,
Brigue un poste d'ambassadeur.
De pouvoir et d'argent, chacun *brigue* une dose
Pour son frère ou pour ses enfants,
Et tout cela fait que, sous cet ordre de chose,
On ne voit plus que des... *briguants*.

Nota. — Non! ce huitain n'est pas une actualité; il est extrait du *Petit Rivarol*, en date de 1841.

ÉNIGME HOMONYMIQUE. — Raine, reine, rênes, renne.

MÉTAGRAMME. — Autriche, autruche.

TRIANGLE:

E P H O D
P A I N
H I E
O N
D

ÉCHECS: Coup initial: D-8 R.

Mat au 2e coup par D*, F* ou C*. Selon la réponse des noirs.

ÉNIGME, par Geo. — Chou.

JEU DE LETTRES:

Morée	+	J	=	Jérôme
Nîmes	+	O	=	Siméon
Léman	+	U	=	Manuel
Amboise	+	R	=	Ambroise
Amélie	+	N	=	Mélanie
Névis	+	A	=	Savine
Baïse	+	L	=	Blaise

CHARADE, par Hiéroglyphe. — Clochetons.

CURIOSITÉ ANAGRAMMATIQUE: On trouve littéralement, dans le dernier vers:

LE SINGE QUI MONTRE LA LANTERNE MAGIQUE.

RÉBUS N° 95. — Épicure et Épictète étaient opposés dans leur système (é *pique hure et* é *pique tête hure tête au pot* zé *dans l'Eure* 6 *thème*).

Les solutions seront données au n° 77 (Juillet).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

Castex (lt de vaisseau). — *La Manœuvre de la Praya (16 avril 1781).* Paris, Fournier. In-8. 10 francs.

Mirande (H.) et Olivier (L.). — *Sur la Bataille.* Paris, l'Édition moderne. In-16. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

Aman-Jean. — *Velazquez.* Paris. Alcan. In-8. 3 fr. 50.

Bellanger (C.). — *L'Art du peintre.* 4e partie. Paris, Garnier. In-18. 3 fr. 50.

Cellier (A.). — *L'Orgue moderne.* Paris. Delagrave. In-8. 4 francs.

Combarieu (J.). — *Histoire de la musique, des origines à la mort de Beethoven.* T. Ier. Paris, Colin. In-8. 8 francs.

Coquiot (G.). — *Le Vrai Rodin.* Paris, Tallandier. In-8. 7 fr. 50.

Funck-Brentano (F.). — *L'Ameublement français sous la Renaissance.* Paris, Les Arts graphiques. 7 fr. 50.

Gillet (L.). — *La Peinture (XVIIe et XVIIIe siècles)* dans les *Manuels d'histoire de l'art.* Paris, Laurens. In-8. 12 fr.

Groslier (G.). — *Danseuses cambodgiennes, anciennes et modernes.* Paris, Challamel. In-4°. 50 francs.

Hermann-Paul. — *Sur le Rhône, de Lyon à Saint-Louis.* Paris, Floury. Album 48 × 40. 30 francs.

Lafond (P.). — *Le Greco, Essai sur sa vie et ses œuvres.* Paris, Sansot. In-8. 7 fr. 50.

Raffaelli (J.-F.). — *Mes promenades au musée du Louvre.* Paris. Éd. d'art et de littér. In-8. 6 francs.

Sizeranne (R. de La). — *Les Masques et les Visages à Florence et au Louvre.* Paris. Hachette. In-8. 5 francs.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

Graffigny (H. de). — *L'Élevage et la Pêche de la truite et d'autres poissons d'eau douce.* Paris, Mouroty. 3 fr. 50.

Olsen (J.-P.). — *Nouvelle méthode apicole danoise.* Paris. Rasmussen. 3 francs.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

Atlas départemental Larousse. — 46 fascicules à 0 fr. 90. Par souscription, 36 fr. Vol. in-folio (33 × 45). 46 francs.

Carte Michelin au 1/200 000e. N° 27. *Limoges.* N° 38. *Mont-de-Marsan.* La feuille 1 franc.

Coissac (G.-Michel). — *Mon Limousin. Mœurs, coutumes, légendes;* nombreuses illustrations. Préf. de J. Claretie. Paris, Lahure. In-8. 8 fr.

Flament (A.). — *Aux jardins d'Espagne.* Paris, Lafitte. In-18. 3 fr. 50.

Ministère de l'agriculture. — *Service des grandes forces hydrauliques.* Région des Alpes. T. V. *Bassins de l'Arve, du Fier, de l'Isère, de la Drôme.* 25 fr. T. VI. *Bassins de la Durance, de l'Argens, du Var, de la Roya.* 25 fr. — Région des Pyrénées. T. Ier. *Observations.* T. II. *Résultats pour le bassin de la Garonne,* les 2 vol. 40 fr. Grenoble, Rey. Coll. compl. 220 francs.

Plessis (comte J. du). — *L'Alpe enchanteresse. Salzbourg. Le Salzkammergut. Les Hauts-Tauern.* Paris, Hachette. In-18. 4 francs.

Reclus (O.). — *Atlas de la plus grande France.* Paris. Attinger. 60 francs.

HISTOIRE

Albin (P.). — *La Paix armée. L'Allemagne et la France en Europe 1885-1894.* Paris. Alcan. In-8. 7 francs.

André (L.). — *L'Assassinat de Paul-Louis Courier.* Paris. Plon. In-16. 3 fr. 50.

Bergerat (E.). — *Souvenirs d'un enfant de Paris.* 4e vol. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Bourdon (G.). *L'Énigme allemande.* Paris, Plon. 3 fr. 50.

Bunau-Varilla (Ph.). — *Panama. La Création. La Destruction. La Résurrection.* Paris, Plon. In-8. 10 francs.

Cahen (L.). — *Les Querelles religieuses et parlementaires sous Louis XV.* Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

Chuquet (A.). — *Études d'histoire.* 6e série. Paris, Fontemoing. In-18. 3 fr. 50.

Daudet (E.). — *Un drame d'amour à la cour de Suède. 1784-1795.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Dupont (Et.). — *Les Prisons du Mont-Saint-Michel, 1425-1864.* Paris, Perrin. In-8. 5 francs.

Lameth (Th. de). — *Mémoires.* Paris, Fontemoing. 7 fr. 50.

Lavisse (E.). — *Histoire de France illustrée.* Paris, Hachette. 18 vol. in-8 br. 180 fr., rel. 270 francs.

Lockroy (Éd.). — *Au hasard de la vie. Notes et souvenirs.* Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

Martin (W.). — *La Crise politique de l'Allemagne contemporaine.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

Masson (Fr.). — *Napoléon et sa famille.* T. X *(1814-1815).* Paris, Ollendorff. In-8. 7 fr. 50.

Newborough. — *Les Mémoires de lady Newborough.* Préf. de Boyer d'Agen. Paris. Mignot. In-16. 3 fr. 50.

Paul-Raynaud. — *Waldeck-Rousseau.* Préf. de A. Millerand. Paris, Grasset. 3 fr. 50.

Perrout (R.). *Au seuil de l'Alsace, 1870-1871.* Paris. Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

Petit (Ed.). — *Histoire universelle illustrée des pays et des peuples.* Paris. Quillet. 8 vol. 140 francs.

Reboul (J.). — *L'Impérialisme français. Sous le chêne celtique.* Paris, Sansot. In-18. 3 fr. 50.

Renard (G.). — *Les Étapes de la société française au XIXe siècle.* Paris. Rivière. In-18. 3 fr. 50.

Schlumberger (G.). — *Charlotte d'Albret, femme de César Borgia et le Château de la Motte-Feuilly.* Paris, Plon. In-8. 5 francs.

Seligman (Ed.). — *La Justice en France pendant la Révolution, 1791-1793.* Paris, Plon. In-8. 8 francs.

Tournier (J.). — *Le Cardinal Lavigerie et son action politique, 1863-1892.* Paris, Perrin. In-8. 7 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

Calvet (J.). — *Saint Vincent de Paul.* Textes choisis et commentés. Paris, Plon. In-8. 1 fr. 50.

Dresch (J.). *Le Roman social en Allemagne, 1850-1900.* Paris, Alcan. In-8. 7 fr. 50.

Frary (L.). — *Selon Stendhal. Théories sentimentales.* Paris, Ed. Nilsson. 2 francs.

Gillouin (R.). — *Essais de critique littéraire et philosophique.* Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

Halpérine-Kaminsky (Éd.). — *Tolstoï par Tolstoï avant sa crise morale.* Paris. Édition moderne. In-8. 5 francs.

Jusserand (J.). — *Ronsard.* Paris, Hachette. In-16. 2 fr.

Le Double (A.-F.). — *Bossuet anatomiste et physiologiste.* Paris, Vigot Fr. In-8. 5 francs.

Legros (Dr G.-V.). — *La Vie de J.-H. Fabre, naturaliste, par un disciple.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

Mestral-Combremont (Mlle de). — *La Belle Madame Colet. Une déesse des romantiques.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

Reinach (S.). — *Sidonie ou le français sans peine.* Paris, Hachette. 14 × 12. 5 francs.

Sanlaville (F.). — *Molière et le droit.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

Sée (Ed.). — *Le Théâtre des autres,* critiques dramatiques. Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Sée (Ed.). — *Petits dialogues sur le théâtre et l'art dramatique.* Paris, Grasset. In-12. 2 francs.

MÉDECINE

Champy (Ch.). — *Le Sang et les Maladies du sang.* Paris, Ed. scient. et méd. In-8. 15 francs.

Frankl (O.). — *Les Méthodes physiques de traitement en gynécologie.* Tr. Max Chenal. In-8. 10 francs.

Hyvert (Dr H.). — *Pathologie interne et diagnostic.* Paris. Maloine. In-18. 5 francs.

Judet (Dr H.). *Traité des fractures des membres.* Paris, Maloine. In-8. 18 francs.

Lomon (A.) et Hahn (C.). — *Précis de radiologie pratique.* Paris, Ed. scient. et méd. In-8. 9 francs.

Lucien (M.) et Parisot (J.). — *Glandes surrénales et organes chromaffines.* Paris. Ed. scient. et médic. In-8. 14 fr.

Perrot (E.) et Vogt (E.). — *Poisons de flèches et poisons d'épreuves.* Paris, Vigot Fr. In-8. 3 fr. 50.

Piquand. —*Manuel d'anesthésie locale.* Paris, Ed. scient. et méd. 8 francs.

Robin (A.). — *Traité de thérapeutique pratique.* ouvrage terminé. Paris, Vigot Fr. 5 vol. in-8. 90 fr.

Villard (E.) et Perrin (E.). — *Sutures vasculaires et greffes du rein.* Paris, Masson. In-8. 4 francs.

PHILOSOPHIE

Bernard-Leroy (E.). — *Confession d'un incroyant, document psychologique.* Paris, Nourry. In-12. 1 fr. 25.

Delbet (P.). — *La Science et la Réalité.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

Gourmont (Rémy de). — *Épilogues. Réflexions sur la vie.* Paris « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

Houllevigue (L.). — *La Matière. La vie et ses transformations.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

Loisy (A.). — *Choses passées.* Paris, Nourry. 3 fr. 50.

Luquet (G.-H.). — *Les Dessins d'un enfant,* étude psychologique. Paris, Alcan. In-8. 7 fr. 50.

Rolland (R.), — *Les Tragédies de la foi.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

Schimberg (A.). — *Les Fragments philosophiques de Royer-Collard.* Paris, Alcan. In-8. 6 francs.

RELIGION

Bertrin (abbé G.). — *Histoire critique des événements de Lourdes. Apparitions et guérisons.* Paris, Gabalda. In-8. 2 fr. 25.

Joly (H.). — *Ozanam et ses continuateurs.* Paris, Gabalda. In-12. 3 francs.

Vermeil (Ed.). — *Jean-Adam Muhler et l'École catholique de Tubingue* (1815-1840). Paris, Colin. In-8. 12 fr.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

Adam (P.). — *Stéphane,* roman. Paris, Fasquelle. 3 fr. 50.

Banger (N.). — *Les Deux ivresses.* Préf. de P. Bourget. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50

Bertheroy (J.). — *Les Tablettes d'Erinna d'Agrigente.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Bezançon (H.). — *L'Absente.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Bullens (Frank-T.). — *Idylles de la mer.* Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

Byram (Léo). — *Les Amis de mon ami Fou Than. Aventures de six Français en Chine.* Paris, Plon. 3 fr. 50.

Deledda (Gr.). — *L'Amour et la Haine.* Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50

Esquier (Ch.). — *L'Entraîneuse.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Faure (A.). — *Justin Pinard, professeur à la Sorbonne.* Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

Gavarry (F.). — *L'Ultimatum.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Harel (P.). — *Madame de La Galaisière.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

Hervieu (P.). — *La Chasse au réel, pensées choisies.* Paris, Sansot. In-12. 1 franc.

Hirsch (Ch.-H.). — *Saint-Vallier,* In-18. 3 fr. 50.

Jammes (Fr.). — *Clara d'Ellébeuse.* Paris « Mercure de France ». In-8. 30 francs.

Meunier (G). — *En lisant l'Histoire de Jeanne d'Arc.* Préface de M. Barrès. Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

Mille (P.). — *Paraboles et Diversions.* Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

Mirbeau (O.). — *Dingo.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

Montfort (E.). — *Les Noces folles.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Peyrebrune (G. de). — *Une Séparation.* Paris, Mignot. 0 fr. 50.

Prévost (M.). — *Les Anges gardiens.* Paris, Lemerre. In-18 jésus. 3 fr. 50.

Senlis (G.). — *Cahier de Phane.* Paris, Grasset. 3 fr. 50.

Trévières (P. de). — *Le Fouet,* Paris. Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

Wagner (R.). — *Quatre Poèmes d'opéras,* tr. de Rochegrosse et Marcotte. Paris, Durand. In-8 écu. 4 francs.

Willy. — *L'Implaquable Siska.* Paris, A. Michel. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

Adda (C.). — *Aviation militaire.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 3 francs.

Algoud (H.). — *Le Velours,* monographie, avec 52 pl. In-4° (32 × 45). 70 francs

Fleming (J.-A.). — *Propagation des courants électriques.* Tr. C. Ravut. Paris, Gauthier-Villars. In-18. 12 francs.

Horsin-Déon. — *Exportation des jus sucrés.* Paris, Geisler. In-8. 5 francs.

Rothé (E.). — *Les Applications de la télégraphie sans fil. Traité pratique.* Paris. Berger-Levrault. In-8. 4 francs.

Soulier (A.). — *La Téléphonie privée.* Paris, Garnier. In-18. 2 francs.

Wenger (L.). — *Le Pétrole. Production. Industrie. Commerce.* Paris, A. Rousseau. In-8. 6 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

Amic. — *L'Impôt sur la rente foncière.* Paris, Giard et Brière. In 8. 5 francs.

Carcanagues (P.). — *Le Mouvement réformiste syndicaliste en France.* Paris. Schleicher. In-8. 3 fr. 50.

Derély (H.). — *Les Tribunaux pour enfants en Belgique.* Paris, Recueil Sirey. In-18. 3 francs.

Duguet (L.). — *Les Transformations du droit public.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

Engelbach (H.). — *Notes et observations sur l'industrie houillère aux États-Unis.* Paris. Dunod et Pinat. 8 fr.

Fighiéra (R.). — *La Protection légale des travailleurs en France.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 7 fr. 50.

Guillemot-Saint-Vinebault. — *Manuel juridique de l'architecte.* Paris. Libr. de la Constr. moderne. 15 fr.

Jacquemont (A.). — *Escrocs et demi-escrocs.* Paris, P. Roger. In-18. 3 francs.

Mathieu (Ed.). — *Le Prêt usuraire et le Crédit agricole en Cochinchine.* Paris, Larose et Tenin. 7 francs.

Parisot (L.). — *Pour faire soi-même son testament.* — Paris, Larousse. In-8. 1 fr. 50.

Pic (P.). — *Les Assurances sociales en France et à l'étranger.* Paris, Alcan. In-8. 6 francs.

Pyrrhon. — *Ce que deviennent les lois sociales.* Paris, Roger. In-16. 2 francs.

Rollin (H.). — *Les Lois et l'Administration de la Rhodésie.* Paris, Challamel. In-8. 12 francs.

SCIENCES NATURELLES

Boule (M.). — *L'Homme fossile de La Chapelle-aux-Saints.* Paris, Masson. In-4. 50 francs.

Dubard (M.). — *Botanique coloniale appliquée.* Paris, Challamel. In-8. 12 francs.

Fabre (J.-H.). — *Les Merveilles de l'instinct chez les insectes.* Paris, Delagrave. In-18. 6 francs.

Gagnepain (F.). — *Flore générale de l'Indo-Chine. Légumineuses : mimosées et cæsalpiniées.* Paris, Masson. 9 fr. 50.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

Carré (F.). — *Initiation à la physique.* Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

Post (J.) et Neumann (B.). — *Traité complet d'analyse chimique appliquée aux essais industriels.* T. III, fasc. 2. *Goudron de houille, Matières colorantes.* Paris, Hermann. In-8. 15 francs.

Ollivier (H.). — *Cours de physique générale.* T. II. *Thermodynamique.* etc. Paris, Hermann. In-8. 10 francs.

Rippas (W. de). — *En confirmation du principe erroné de mathématique.* Paris, Mouroty. In-8. 3 francs.

Bureau des longitudes. — *Connaissance des temps pour l'année 1915.* Paris. Gauthier-Villars. In-8. 4 fr. 75.

Chéneveau (C.). — *Les Propriétés optiques des solutions.* Paris, Gauthier-Villars. In-8. 10 francs.

Keen (P. de). — *Introduction à l'étude de la physique.* Paris, Béranger. In-4. 12 francs.

DIVERS

Clouzot (H.) et Engerand (L.). — *Catalogue général de la bibliothèque Forney municipale professionnelle d'art et d'industrie.* Paris, Champion. In-8.

Dreyfous (M.). — *Ce qu'il me reste à dire.* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

Sankara. — *La Mémoire en douze leçons. Comment l'acquérir. Comment la développer.* Paris, Ed. Nilson. 2 francs.

Hébert (G.). — *Ma leçon type d'entraînement complet et utilitaire.* Paris, Vuibert. 1 fr. 75

Faroux (Ch.-E.) et Carlès (F.). — *J'achète une automobile.* Paris, Dunod et Pinat. In-16. 3 fr. 75.

Toselli (E.). — *Mari d'Altesse.* Paris, A. Michel. In-18. 3 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Mai 1913 au 14 Juin 1913

15 mai (jeu.). — A la suite d'un discours de M. Louis Barthou, président du Conseil, la Chambre approuve, à une majorité de 167 voix, le maintien de la classe sous les drapeaux (322 contre 155).

— Première représentation, à l'Ambigu-Comique : *Mon ami l'assassin*, drame en cinq actes, de MM. Serge Basset et Adolphe Yvan.

16 mai (ven.). — A la Chambre, débats sur les affaires d'Orient : interpellation de M. Guernier et discours de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

17 mai (sam.). — Le *Times* publie un communiqué exposant les clauses des négociations anglo-turques. L'Angleterre reconnaît la suzeraineté de la Porte sur Koweit, mais la Porte s'engage à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de Koweit. Le chemin de fer de Bagdad ne sera pas amené jusqu'à Koweit, mais s'arrêtera à Bassorah.

— Elections législatives à la diète de Prusse.

— Le peintre Marcel Baschet est élu membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Detaille.

18 mai (dim.). — Au banquet annuel du parti radical et radical-socialiste qui a eu lieu au Palais des Fêtes, rue Saint-Martin, sous la présidence d'honneur de M. Emile Combes, M. Joseph Caillaux se prononce contre le retour à la loi de trois ans.

— Trois cents soldats de Toul font une manifestation contre le maintien de la classe sous les drapeaux.

— Inauguration du buste de Catulle Mendès au cimetière Montparnasse. Discours de MM. Edmond Rostand, Georges Courteline, Adolphe Brisson, Robert de Flers, Camille Le Senne, Mme Daniel Lesueur, etc.

— En réponse à la protestation du vicomte Chinda, ambassadeur du Japon, contre la législation foncière adoptée par la Californie et l'Arizona et visant particulièrement les sujets japonais, M. Bryan, secrétaire d'Etat aux Etats-Unis, remet une note qui, tout en étant très conciliante dans le ton, maintient le droit des Etats de l'Union américaine d'adopter toute législation ne violant pas les droits garantis par les traités internationaux.

19 mai (lun.). — A Belfort, des soldats du 35e de ligne renouvellent la manifestation de Toul.

— Première représentation, à la Comédie-Française : *Vouloir*, comédie en 4 actes, en prose, de M. Gustave Guiches.

20 mai (mar.). — La Conférence des ambassadeurs à Londres, en présence des hésitations des alliés à signer les préliminaires de paix, décide d'insister énergiquement auprès d'eux ; puis la Conférence aborde l'examen du statut d'Albanie.

— Le comte Stuergkh, président du ministère autrichien, présente à la Chambre l'historique de la crise balkanique.

21 mai (mer.). — A Rodez, au 122e d'infanterie, manifestation contre la loi de trois ans.

— M. Novakovitch, doyen des délégués alliés, transmet à sir Edward Grey les modifications proposées au texte du projet de traité qui leur a été soumis :

1° Eliminer des articles 3 et 5 les mots « et les souverains alliés », afin de montrer clairement que le sultan de Turquie est seul à s'en remettre aux puissances pour la solution des questions mentionnées dans ces articles.

2° Insérer dans l'article 6 « que les délégués balkaniques à la commission financière de Paris jouiront des mêmes pouvoirs et privilèges que les délégués des puissances ».

3° Ajouter à l'article 7 « que tous les traités existant antérieurement à la guerre continueront à être observés jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par les accords figurant dans le traité définitif ».

22 mai (jeu.). — Au Sénat, en réponse à une interpellation de M. de Lamarzelle, M. Etienne, ministre de la guerre, promet que le gouvernement « ira jusqu'au bout de sa tâche » en poursuivant les instigateurs des manifestations de Toul.

— A Londres, conférence entre les délégués turcs et les délégués des alliés balkaniques.

— Des conflits éclatent entre détachements bulgares et grecs à l'est du Strymon.

— Dans le Sous, la harka d'El Glaoui, allié de la France, s'empare de Taroudant. El Heiba est en fuite.

23 mai (ven.). — La Chambre approuve par 381 voix contre 186 la décision par laquelle le gouvernement interdit la manifestation révolutionnaire du Père-Lachaise.

— Sur le désir du président de la République, M. G. Clemenceau se rend à l'Elysée pour conférer avec M. Poincaré.

24 mai (sam.). — Les gouvernements bulgare et grec entament des négociations afin d'établir une zone neutre, large de six kilomètres, permettant d'éviter le contact entre les troupes des deux nations.

— A Berlin, est célébré le mariage de la princesse Victoria-Louise, fille de l'empereur Guillaume II, avec le duc de Brunswick-Lunebourg, en présence du roi et de la reine d'Angleterre, du tsar de Russie, etc.

25 mai (dim.). — M. Klotz, ministre de l'Intérieur, prend la parole à Montdidier, afin d'expliquer pour quelles raisons le vote de la loi de trois ans s'impose.

— Au Pré-Saint-Gervais, démonstration des socialistes auxquels s'associent les groupements syndicalistes, contre la loi de trois ans.

— Le ministre de Serbie à Sofia présente au ministre des Affaires étrangères bulgare une note demandant la revision des clauses de partage du traité serbo-bulgare.

26 mai (lun.). — L'empereur de Russie, revenu de Berlin à Saint-Pétersbourg, reçoit l'amiral Le Bris, chef d'état-major de la marine française.

— La Conférence de Londres s'entretient de la signature du traité préliminaire de paix par les alliés et la Turquie et de la question du statut albanais. — En même temps, réunion des délégués balkaniques (sauf les Bulgares), pour examiner la proposition demandant que sir Edward Grey convoque une Conférence des délégués balkaniques et ottomans.

27 mai (mar.). — M. Charles Dumont, ministre des Finances, dépose deux projets de loi ayant pour objet : 1° l'ouverture d'un compte spécial pour la défense nationale ; 2° l'établissement d'un impôt national sur le revenu.

— La Chambre vote par 385 voix contre 165 les crédits militaires réclamés pour le maintien de la classe.

— A Londres, sir Edward Grey convoque les chefs des délégations des alliés et de la Turquie, et leur fait connaître la décision des puissances de ne pas admettre de discussions sur des modifications au traité.

28 mai (mer.). — Au Sénat, à la suite d'un discours de M. de Lamarzelle sur les instituteurs révolutionnaires, M. Barthou, président du Conseil, expose les projets du gouvernement pour lutter contre l'anarchie.

— Le général Allix, quittant la kasbah de M'çoun, se porte vers le Nord, dans la direction d'Aïn-el-Arha. Les troupes du général Girardot empêchent la jonction de 3.000 combattants Branès avec les contingents Mesraouga, Oulad Bourima, Mekalsa (2.000 hommes).

— A la Skouptchina de Serbie, M. Pachitch, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, prononce un important discours sur le rôle de la Serbie dans la dernière guerre et sur le différend serbo-bulgare.

— Mort à Kingsgate (comté de Kent) du naturaliste sir John Lubbock (lord Avebury).

— Première représentation au théâtre du Châtelet : *Marie-Magdeleine*, drame en 3 actes, de M. Maurice Maeterlinck.

— Les délégués grecs à Londres reçoivent de leur gouvernement l'autorisation de signer le projet de paix proposé par les puissances, sous réserve qu'un protocole spécial traitera les questions intéressant particulièrement la Grèce.

29 mai (jeu.). — Par 312 voix contre 240, la Chambre a clos par l'ordre du jour pur et simple l'interpellation déposée par les adversaires du cabinet « sur sa politique financière ».

— A Rome, la Chambre annule l'élection de M. Nasi par 125 voix contre 106 et 18 abstentions.

— A la Chambre des communes, Sir Edward Grey donne quelques renseignements sur les négociations anglo-turques, turco-allemandes et anglo-allemandes, relatives au secteur Bagdad-golfe Persique.

— Première représentation au théâtre Apollo : *la Jeunesse dorée*, opérette en 3 actes, de MM. Henri Verne et Gabriel Faure, musique de M. Marcel Lattès.

30 mai (ven.). — Le traité préliminaire de paix est signé au palais de Saint-James entre les Turcs et les alliés balkaniques, en présence de sir Edward Grey. Le sultan cède aux alliés les territoires à l'ouest de la ligne Enos-Midia, et l'île de Crète. Le sultan et les alliés remettent aux grandes puissances le soin de régler la question de l'Albanie et de statuer sur le sort des îles ottomanes de la mer Egée (la Crète exceptée) et de la péninsule du Mont-Athos. Ils abandonnent le règlement des questions financières à la commission internationale convoquée à Paris.

— Au Reichstag, à la suite des interpellations des socialistes sur les mesures d'exception préparées contre l'Alsace-Lorraine, M. de Bethmann-Hollweg prononce un vif réquisitoire contre les Alsaciens-Lorrains.

— En Espagne, le comte de Romanones, président du Conseil libéral, offre sa démission.

— Première représentation à l'Athénée : *le Bourgeon*, comédie en 3 actes, de M. Georges Feydeau.

31 mai (sam.). — A l'Académie des sciences morales, M. Stourm est élu secrétaire perpétuel, en remplacement de M. de Foville ; M. Jean Bourdeau est élu membre de la section de morale, en remplacement de M. Compayré.

1er juin (dim.). — M. Guechof, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, part pour la frontière, où il rencontre M. Pachitch, président du Conseil de Serbie, à Tzaribrod (Bulgarie). Ils tombent d'accord en principe pour provoquer une rencontre des présidents du Conseil des quatre Etats alliés.

— En Espagne, le comte de Romanones conserve le pouvoir.

— A Gand, le champion de France pour la boxe, G. Carpentier, bat le champion d'Angleterre, Bombardier Wells.

2 juin (lun.). — A la Chambre, la première séance consacrée à la discussion du service de trois ans donne lieu à un vif incident. Sur un mot de M. Félix Chautemps, député de la Savoie, qui accuse d'incurie ceux qui ont appliqué la loi de deux ans, le général Pau, commissaire du gouvernement, s'apprête à quitter la salle des séances. Il y est retenu par les ministres.

— Les jurys du Salon des Artistes français procèdent au vote des récompenses.

— Conférence des délégués balkaniques au palais de Saint-James, pour discuter la procédure qu'il convient d'adopter dans la rédaction des protocoles annexes.

— Mort à Swinford Old Manor (Kent) du poète-lauréat Alfred Austin.

3 juin (mar.). — A la Chambre, sur une interpellation de M. Painlevé, M. Klotz, ministre de l'Intérieur, annonce que M. Touny, directeur de la police municipale, sera « frappé » pour avoir, sans demander les instructions de son chef, interdit le dépôt devant la statue de Jeanne d'Arc d'une couronne portant cette inscription : « A Jeanne d'Arc, trahie par son roi, brûlée par les prêtres. »

— A la suite des négociations engagées entre le général Ivanov et le colonel Dousmanis, une zone neutre est établie entre les deux armées bulgare et grecque.

4 juin (mer.). — Au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Pichon, ouverture solennelle de la Commission financière internationale qui doit régler la contribution des Etats balkaniques dans la dette ottomane et les compensations financières à leur accorder.

— Les délégués turcs et balkaniques s'occupent à préparer la rédaction du protocole annexe. Les délégués grecs n'assistent pas à la séance, n'ayant pas reçu des délégués turcs les assurances exigées au sujet de la remise en vigueur des conventions existant avant la guerre.

— Au Salon des Artistes français, vote des médailles d'honneur.

— Première représentation, à l'Opéra-Comique : *Julien*, poème lyrique en 4 actes et 8 tableaux, de M. Gustave Charpentier.

5 juin (jeu.). — A la suite du supplément d'enquête ordonné par M. Klotz, il n'est pas donné suite à la mise à la retraite de M. Touny, directeur de la police municipale.

— Le Congrès de la Fédération républicaine s'ouvre à Paris, dans la salle de la Société d'horticulture. Discours de M. Méline.

— M. Lukacs remet à l'empereur François-Joseph la démission du cabinet hongrois.

— La Conférence des ambassadeurs siégeant à Londres s'occupe de la question albanaise.

— L'Académie française attribue le grand prix de littérature à M. Romain Rolland, l'auteur de *Jean-Christophe*.

— Première représentation au théâtre des Champs-Elysées : *la Khovantchina*, drame en 3 actes, de M. Moussorgsky.

— A la Chambre, M. André Lefèvre prononce en faveur de la loi de trois ans un discours très applaudi.

6 juin (ven.). — Le roi Albert visite la section française à l'Exposition de Gand.

— A la suite d'une nouvelle interpellation de M. Painlevé sur le cas de M. Touny, la Chambre repousse par 312 voix contre 226 l'ordre du jour de défiance proposé par l'auteur de cette interpellation.

— Au palais de Saint-James, longue conférence des délégués turcs et balkaniques. Les délégués grecs y assistent.

— A la Sorbonne, conférence du contre-amiral Peary, explorateur du pôle nord.

7 juin (sam.). — Arrivée à Toulon de M. Raymond Poincaré, président de la République, qui s'embarque sur le *Jules-Michelet* pour assister aux manœuvres navales.

8 juin (dim.). — A Toulon, le président de la République, à bord du *Jules-Michelet*, assiste au défilé des escadres. Puis, quand tous les vaisseaux sont en rade, le *Jules-Michelet* les passe en revue. Le soir, le président de la République offre à bord de ce navire un dîner aux ministres et aux commandants de navire. Des toasts sont portés par le ministre de la Marine et le chef de l'Etat.

— M. Guéchof, président du Conseil de Bulgarie, offre sa démission pour permettre une consultation des chefs des partis.

— Dans la région du Tadla, la colonne Mangin s'empare, après un vif engagement, de Kasbah-Ksiba, qui est rasé : 25 tués, dont 2 officiers.

9 juin (lun.). — A Londres, la Conférence de la paix tient sa dernière séance. Le refus de la Turquie de remettre en vigueur les traités suspendus par la guerre, refus qui cause un grave préjudice à la Grèce, et d'accorder aux Bulgares une modification du statut des musulmans en Bulgarie, retarde les négociations.

— Les deux Chambres du Parlement roumain adoptent le protocole de la Conférence de Saint-Pétersbourg, destiné à régler le différend bulgaro-roumain.

— A Budapest, le cabinet Tisza est constitué.

— Le président de la République, puis le Conseil municipal reçoivent le contre-amiral Peary, l'explorateur du pôle nord.

10 juin (mar.). — Un télégramme du tsar au roi Ferdinand et au roi Pierre rappelle que le souverain russe est disposé à servir d'arbitre entre la Bulgarie et la Serbie, et que la Russie est prête à s'opposer à tout conflit entre Etats balkaniques.

— A Lisbonne, les fêtes de l'anniversaire de Camoëns sont troublées par un attentat anarchiste.

— L'Académie de médecine élit M. Debove secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Jaccoud.

— L'aviateur Brindejonc des Moulinais, parti de l'aérodrome de Villacoublay à 3 h. 57 du matin, arrive à Berlin à 11 h. 4. Reprenant son vol à 2 h. 45, il arrive à Varsovie à 6 h. 15, ayant fait une moyenne de 162 kil. 420 à l'heure.

— Nouveau violent combat à Kasbah-Ksiba : 45 tués, dont 1 officier, et 109 blessés.

11 juin (mer.). — A Constantinople, le grand vizir Mahmoud Chevket-pacha est assassiné à coups de revolver près de la place Bayazid. Un des assassins, Topal Tewfik, est arrêté. — Le cabinet jeune-turc conserve le pouvoir.

— La réunion des ambassadeurs à Londres examine la situation créée par le conflit serbo-bulgare et la question de la frontière méridionale de l'Albanie.

— Le roi Ferdinand de Bulgarie remercie le tsar et lui rappelle qu'il a été le premier à accepter l'arbitrage.

12 juin (jeu.). — Ouverture de la diète de Prusse, nouvellement élue.

— Le gouvernement serbe adresse au gouvernement bulgare une note par laquelle il propose de réduire sur la future frontière les effectifs actuels à un quart.

— Le roi Pierre de Serbie, répondant au tsar, déclare que la Serbie ne fera rien pour rompre l'union balkanique.

— A Constantinople, plus de 150 personnes sont arrêtées comme suspectes de complicité dans l'assassinat du grand vizir Mahmoud Chevket-pacha

— Le prince Saïd Halim-pacha est nommé grand vizir.

— Première représentation : au Châtelet, *la Pisanelle ou la Mort parfumée*, comédie en trois actes, avec un prologue, par Gabriele d'Annunzio.

13 juin (ven.). — Le ministère Romanones remanié prête serment devant le roi d'Espagne, à la Granja.

— Mort, à Bruxelles, de l'écrivain belge Camille Lemonnier.

14 juin (sam.). — Le nouveau cabinet bulgare est définitivement constitué, sous la présidence de M. Danef.

— Une violente secousse sismique est ressentie à Sofia.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17,** rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE JUILLET 1913.

Victoire au poing, plus haut monté
Que n'est la foudre ou le tonnerre,
Zeus, que le monde entier vénère,
Règne ébloui dans sa clarté.

Près de lui, le lys argenté
Se mêle au chêne centenaire,
Et l'aigle a déserté son aire
Pour venir vivre à son côté.

Tout est lourd de chaleur vermeille,
Et, tandis que l'été sommeille
Sous les pavots en encensoir,

Le Lion vaincu de Némée
Luit parmi les astres du soir
Comme une crinière enflammée,

GAUTHIER-FERRIÈRES.

D. Y., *Bordeaux.* — Nous n'avons jamais reproduit le *Sabbat des chats* dans nos publications, et ne savons ce que cette œuvre est devenue. Vous pourriez vous adresser à l'artiste lui-même.

H. M., *Valence.* — Nous avons l'intention de publier un jour une ou plusieurs planches en couleurs sur le sujet qui vous intéresse, avec un article principalement destiné aux amateurs et collectionneurs.

H. G., *Constantinople.* — Nous n'avons pas supprimé systématiquement cette rubrique de la *Bibliographie;* mais, comme nous ne pouvons pas signaler *toutes* les œuvres musicales, nous donnons tous les deux ou trois mois une liste des plus importantes parmi ces productions.

P. J., *Paris.* — Vous avez eu raison d'opposer cette réponse à une demande si absurde. Une pareille question fait penser à une plaisante anecdote. Une dame regrettait de n'avoir pas d'enfants. Quelqu'un lui demanda avec intérêt : « Votre mère en a-t-elle eu ? »

L. C., *Mascara.* — Il existe d'assez nombreux procédés de stérilisation des fleurs. L'un des plus employés est la dessiccation dans le sable ; mais il serait trop long de vous expliquer ici la technique du procédé, auquel nous consacrerons un article dans un numéro du *Larousse Mensuel.*

L. R., *Orléans.* — *Caractère* avait souvent au XVII[e] siècle le sens de « manière d'écrire ; écriture ». Telle est la signification du mot dans la phrase de La Rochefoucauld (*Mémoires*) : « Quelqu'un, sans y penser, laissa tomber deux lettres... d'un beau caractère de femme », c'est-à-dire d'une belle écriture de femme.

E. C., *Palerme.* — La prononciation des noms propres échappe à toute règle. Dans le nom propre *Compayré*, la seconde syllabe a, chez nous, une prononciation différente de celle qu'elle aurait dans votre pays : *ay* équivaut à *é* ouvert (*Con-pè-ré*). Il en serait du reste de même, si le nom s'écrivait *Compairé.*

G. C. *Genève.* — Votre observation est juste, et l'exemple est mal choisi. Réparation au vieux Corneille.

D. D., *Yvetot.* — Les mots *dérapage, embardée*, et autres termes employés en automobilisme, figurent à leur ordre dans le *Nouveau Larousse illustré*, comme d'ailleurs dans tous nos autres dictionnaires; il n'y a donc pas lieu de le rééditer au *Larousse Mensuel*, ni surtout dans ces colonnes de la *Petite Correspondance*, depuis longtemps si étroites.

L. M., *Paris.* — C'est par un abus de langage, d'origine populaire, qu'on appelle *lampions* les lanternes en papier ou lanternes vénitiennes. Un *lampion*, c'est primitivement un godet en terre cuite, contenant du suif et une mèche ; et, par extension, on donne le même nom aux *verres de couleur* remplis d'huile.

E. L., *Bourg-en-Bresse.* — Nous avons, en effet, différé jusqu'ici la publication de la biographie de l'écrivain genevois Philippe Monnier. Ce n'est pas un oubli de notre part. Mais, par suite de diverses circonstances, il nous manquait quelques renseignements essentiels. Nous espérons les avoir dans un avenir prochain et nous trouver ainsi en mesure de réparer cette omission.

Ino 61, *Bruxelles.* — Nous regrettons de ne pouvoir vous donner satisfaction. Des réponses de ce genre tiendraient dans la *Petite Correspondance* une place beaucoup trop grande, et vous pouvez facilement — par exemple, en louant la partition chez un marchand de musique — vous procurer le texte en question.

A. L., *Orléans.* — Au XVII[e] siècle, la différence entre les deux appellations *Madame* et *Mademoiselle* n'était pas du tout du même ordre qu'aujourd'hui. L'une et l'autre pouvaient s'appliquer à une fille ou à une femme mariée. Mais, en principe, *Madame* ne se disait qu'à une femme ou fille titrée; *Mademoiselle* à une femme ou fille de la bourgeoisie, ou noble, mais non titrée. Les femmes de La Fontaine, de Molière, s'appelaient *Mademoiselle de La Fontaine, Mademoiselle Molière.*

H. B., *Ay.* — On remplirait des bibliothèques avec les livres écrits sur les rapports des mythes et des religions; nous nous contenterons de vous signaler, parmi les ouvrages qui peuvent vous être utiles : Chantepie de la Saussaye, *Manuel de l'histoire des religions;* Max Muller, *Introduction à la science de la religion* et *Contribution à la science de la mythologie;* Andrew Lang, *Mythes, cultes et religions*, et *Mythologie;* Salomon Reinach, *Orpheus;* M[gr] Battifol, *Orpheus et l'Évangile;* Bricou, *Où en est l'histoire des religions.*

S. C., *Oloron.* — Vous avez raison : il s'est produit à l'imprimerie une substitution de cliché. La véritable figure sera rétablie à la prochaine édition de ce livre.

L., *Belleville-Paris.* — Nous regrettons vivement de ne pouvoir répondre à la question que vous nous posez. Nous l'avons déclaré à plusieurs reprises : il nous est impossible, soit par réponse directe soit par la voie de la *Petite Correspondance*, de donner des consultations de droit (aussi bien du reste que des consultations médicales). Ce sont des cas particuliers, qui relèvent d'un spécialiste. Veuillez vous adresser à une autorité compétente.

A. D., *Condom.* — Nous pouvons vous citer à Rome la *Fanfulla della domenica* et l'*Asino*, et, à Turin, le *Fischietto* et le *Pasquino*. En ce qui concerne les journaux humoristiques et de caricatures, en quelque langue qu'ils soient, prenez garde que, pour un étranger, ils ne sont généralement pas des plus faciles à lire, à cause des allusions, de l'argot, des plaisanteries locales qui s'y trouvent souvent.

M. D., *Beaune.* — 1° Si vous écrivez ; « les 1[er] et 3[e] vendredis », il faut évidemment un *s* à *vendredi*. Mais, si vous mettez seulement au bas de la carte *1[er] et 3[e] vendredi*, vendredi reste au singulier. Nous sommes de votre avis. 2° Si vous écrivez avec un petit *b*, en considérant le mot comme un nom commun, il peut à la rigueur s'accorder ; mais, en le laissant nom propre, avec un *B* majuscule, il reste invariable.

J. D., *Paris.* — 1° Effectivement, nous n'avons pas donné la définition du mot anglais *corkscrew*, désignant une étoffe à la mode depuis quelques années ; mais c'est intentionnellement que nous n'enregistrons pas ces termes de mode, dont la durée est parfois très éphémère ; ils sont trop !... 2° Si fait, un article sur ce sujet doit présenter un réel intérêt pour tout le monde ; aussi avons-nous chargé un de nos rédacteurs d'étudier la question et de l'exposer à nos lecteurs.

P. L., *Rouen.*— C'est un raisonnement sophistique de même ordre que le *sorite* (argument formé d'un enchaînement de syllogismes) qu'on prête à Cyrano de Bergerac : « L'Europe est la plus belle partie du monde ; la France est le plus beau royaume d'Europe ; Paris est la plus belle ville de France ; le collège de Beauvais est le plus beau collège de Paris ; ma chambre est la plus belle chambre du collège de Beauvais ; je suis le plus bel homme de ma chambre ; donc je suis le plus bel homme du monde. » Vous savez que la conclusion ne concordait pas avec la réalité.

H. L., *Paris.* — Nous ne saurions nous occuper dès à présent de cette découverte, quelque bruit qu'en ait fait autour d'elle. Les uns prétendent qu'il s'agit d'une réclame, les autres d'une découverte sérieuse. Nous jugeons prudent d'attendre, pour en parler, les résultats de nombreuses expériences. En médecine principalement, il faut être circonspect : une méthode peut faire merveille dans des cas dont le nombre paraît très grand au public et, un jour, être abandonnée complètement parce qu'on s'aperçoit que les résultats obtenus ne sont pas stables.

A. M. *Nancy.* — 1° Nous nous en tenons à la prononciation *ti* indiquée dans nos dictionnaires pour la dernière syllabe du mot *homothétie*, sans savoir — ce qui ne serait pas aisé — comment le mathématicien Chasles lui-même prononçait le mot qu'il avait créé. 2° Il nous semble qu'on dit plus souvent : *deux systèmes homothétiques à un troisième* que *d'un troisième;* mais, en fait, l'autre tournure est aussi employée par les mathématiciens.

L. J., *Arras.* — Voici comment on procède, le plus souvent, pour nettoyer les estampes souillées de taches de poussière, d'humidité, etc. : 1° on les lave d'abord dans une solution de permanganate de chaux, qui enlève les taches ; 2° on fait disparaître la teinte rouge laissée par le permanganate à l'aide d'un lavage dans une solution de métabisulfite de soude ; 3° enfin, on lave à grande eau, pour qu'il ne reste plus de métabisulfite. Quels que soient les produits employés, l'opération est délicate et exige beaucoup de soins.

J. L., *Nolay.* — Il existe de nombreux modèles d'appareils appelés *gommeurs :* depuis les appareils mécaniques qui, dans l'apprêt des tissus, distribuent automatiquement la colle sur l'une ou les deux faces de l'étoffe, jusqu'aux machines employées dans la confection des cartonnages, et aux plus modestes gommeuses à main. C'est à cette dernière catégorie que doit appartenir l'appareil sur lequel vous voudriez être renseigné. Parmi les modèles les plus pratiques, nous vous signalerons le gommeur tubulaire, consistant en un tube d'aluminium, dans lequel on introduit la dissolution de gomme arabique. L'extrémité supérieure est fermée par un bouchon à vis; l'autre extrémité est ouverte pour donner issue à la dissolution ; mais le débit de celle-ci est régularisé par le moyen d'une bille en métal, qui obstrue l'ouverture et ne la démasque que sous l'effort de la pression sur le papier.

L. F., *Pantin.* — Un de nos correspondants, que nous remercions de son aimable lettre, amende l'explication que nous donnions dans la précédente *Petite Correspondance*, de l'expression familière : « Quel sale coup pour la fanfare ! » L'origine en serait plus ancienne que nous ne le pensions, et antérieure à la guerre de 1870. Voici comment notre correspondant la raconte :

« A la bataille de l'Alma, le 20 septembre 1854, un bataillon de chasseurs s'élançait avec un magnifique entrain à l'assaut du plateau, lorsqu'un boulet russe tomba en plein dans la fanfare du bataillon, renversant bon nombre d'hommes et y causant un certain désordre. C'est à ce moment qu'un loustic s'écria : « Voilà un sale coup pour la fanfare ! »

L. F., *Cherbourg.* — Ils ont eu tort, pour faire place à des romans à prétentions scientifiques, de proscrire les bons vieux contes de fée, qui avaient l'avantage d'être souvent fort bien écrits, de renfermer de profitables vérités psychologiques et où la fantaisie se tempérait, d'une façon charmante, d'esprit et de bon sens. Rappelez-vous les vers de Voltaire :

O l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets aux mortels secourables !
On écoutait tous ces faits admirables
Dans son château, près d'un large foyer :
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,
Qui leur faisait des contes de sorcier.
On a banni les démons et les fées :
Sous la raison, les grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité.
Le raisonner tristement s'accrédite :
On court, hélas ! après la vérité.
Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

A de nombreux abonnés. — Voici les principales récompenses décernées cette année au Salon des Artistes français :

PEINTURE

Médaille d'honneur. — M. Adolphe Déchenaud.
Médailles d'or. — MM. Auguste Matisse ; M[lle] Humbert-Vignot ; MM. A.-L. Gaussen ; Constant Pape ; J.-J. Roque ; Didier-Pouget ; Clément-Brun ; Desvarreux ; Charreton ; M[lle] Pèpe ; MM. Henri Louvet ; Parker ; Lefort-Magniez.
Médailles d'argent. — MM. Dabat, Joetz, Riquet, Gabriel Delue, Loffredo, Wiliam Flint, Colmaire ; Strauss ; M[lle] Browning ; MM. J.-C. François, Alphonse Chigot, Talmage, Tanquerey, Bonneton, Morin, Dennery, Barthélemy, Mercié, Taibo, Watson, Morchain, Valenzuela-Llanos, Jurres, Ernest Quost, Jourdan, Marcel-Béronneau, M.-H. Prat.

SCULPTURE

Médaille d'honneur. — M. Henri Gauquié.
Médaille d'or. — MM. Jean Tarrit, Arthur-Jacques Le Duc, Louis-Armand Bardery.
Médailles d'argent. — MM. V. Pavot, Pierre Christophe, Auguste-Jules Carvin, Louis-Henri Nicot, Louis Lejeune, Georges Vacossin.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Médaille d'honneur. — M. Firmin Bouisset.
Médaille d'or. — M. Lerondeau.
Médailles d'argent. — MM. Fritel, Busière, Godard, Boilot.

ARCHITECTURE

Médaille d'honneur. — M. Paul Bigot.
Médaille d'or. — M. Louis Bonnier.
Médailles d'argent. — MM. Castel, Caignart de Mailly, Morize.

GRAVURE EN MÉDAILLE

Médaille d'honneur. — M. Georges Tonnellier.
Médailles d'or. — MM. Lafleur, Dautel.

ARTS APPLIQUÉS

Médaille d'or. — M. Habert-Dys.
Médailles d'argent. — MM. Husson, Pesné, Thiénot.

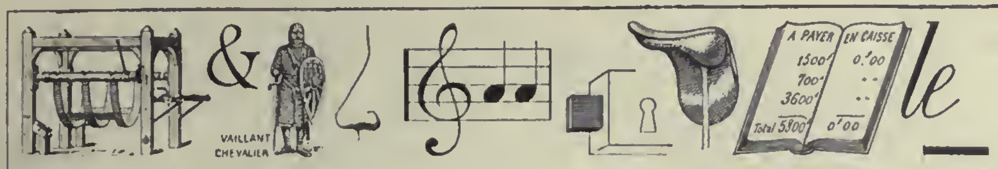
M., *Reims.* — 1° Votre observation est intéressante. Beaucoup de gens croient que la coupe de la barbe dite *impériale*, qui consiste dans une touffe de poils qu'on laisse pousser sous la lèvre inférieure en rasant le reste du menton, doit son nom à l'empereur Napoléon III, qui l'aurait mise à la mode. Or, vous nous citez ces passages du *Juif Errant* d'Eugène Sue (publiés en 1845) : « Après avoir donné un dernier coup d'œil assez satisfaisant sur son miroir, en peignant sa moustache et sa longue *impériale*, il quitta la chambre » ; passage qui montre que cette mode est antérieure au second Empire. De quand date le mot ? C'est ce que nous ne saurions vous dire.

2° Ceux qui donnent des noms aux rues ne se piquent pas d'uniformité et, souvent, l'usage modifie encore, sans la moindre logique, les dénominations officielles, probablement pour des raisons de commodité euphonique. Le plus souvent, entre le mot *rue* (*avenue*, etc.) et un nom de personne, on ne met pas la préposition *de : rue Racine, avenue Victor-Hugo.* Quand le nom contient une particule, cette particule tombe : *rue Lafayette; rue Lamartine ;* parfois, pourtant, elle demeure, comme pour la *rue de Chabrol.*

Pendant longtemps, les rues recevaient leurs noms principalement d'une enseigne, d'un lieu, d'une église, d'un couvent, d'un hôtel, d'un métier, plus rarement d'un propriétaire, d'un prince, d'un magistrat municipal. C'est à la fin du XVIII[e] siècle et surtout au XIX[e] qu'on a multiplié les appellations d'hommes plus ou moins célèbres, souvent au détriment du pittoresque et de l'intérêt historique. Quand on voyage, à présent, à travers la France, on est véritablement excédé de retrouver dans les villes de province quatre ou cinq noms d'hommes, inégalement illustres, qui ont remplacé, avec une monotonie désespérante, les vieux noms locaux, souvent si amusants.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 98. — Par Jean



CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

Pour me chercher avec succès,
Notez que mon un *se tortille,*
Et qu'en mon deux *on tourne, on glisse, ou l'on sautille,*
Mon entier est souvent la suite de procès.

Dans la charade que voilà,
Nul, aussi bien que mon un, *certe,*
Ne saurait vous donner le la.
Vous chercherez en pure perte
Comment l'escamoteur accomplit mon dernier.
Pour votre fête,
Je vous souhaite
Un beau pastel de mon entier.

CARRÉ SYLLABIQUE

PAR P. PRAISSE

Un soir d'été
Un lai chanté
Sous un balcon, amour extrême!

Dit : faculté,
Facilité
De se replier sur soi-même;

Terme sacré,
Mot consacré,
Pour fêter du Christ la naissance;

Air empesté,
Pour la santé,
Funeste en toute circonstance.

ÉNIGME

PAR GEO

Aux temps naïfs du moyen âge,
Je fus fort à la mode et de tous redouté.
Aujourd'hui, toujours jeune après un long voyage,
On me dit plus puissant encor que la beauté.
En plein air, je me dresse, avec un vert feuillage,
De haute tige, et fier comme un gars bien planté,
Sur la mer politique, en traçant mon sillage,
Je fus bon polémiste et parfois député.

JEUX DES ANTITHÈSES

PAR C. C.

Pourquoi l homme attaque-*t-il les éléphants?*

CHARADE

PAR AMBIANUS

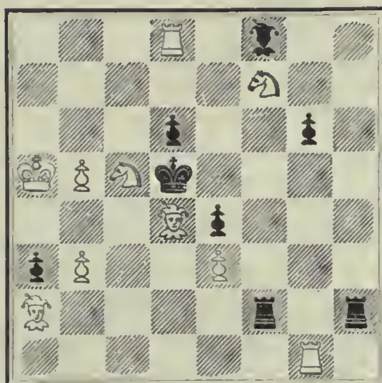
La tête de Cérès, par la gent artistique
Fut ornée en tout temps de mon fécond premier;
De prendre le second, *racine aromatique,*
Comme parfum, en Grèce, on était coutumier.

Mon tout *trône au salon. Ses teintes verdelettes*
Dans plus d'un pays sage excitent les rieurs.
Et, n'est-ce pas un comble? on fait des épaulettes
De sa graine bizarre aux off'ciers s'périeurs.

ÉCHECS

Problème, par Moon

NOIRS (8)



BLANCS (10)

Mat en deux coups.

RÉBUS GRAPHIQUE

PAR C. CH.

Vore :: VtelA

JEU DE LETTRES GÉOGRAPHIQUE

PAR MARG. C.

Aux dix mots suivants : butor, canal, carne, chute, faune, morte, nante, *rotin*, Timor, trône, *marier ces dix autres :* bourg, chaud, dinde, flanc, leste, Milan, maille, mimer, parle, parts, *de façon à obtenir, par le jeu de l'anagramme,* dix sous-préfectures.

ÉNIGME

PAR ALFRED R.

Par mon étrange caractère
Je suis cause de grands malheurs,
Mais, plus souvent, bien au contraire,
Je vous fais rire jusqu'aux pleurs.

Mon art, c'est de brouiller les cartes;
Peu philosophe, Brid'oison
Dès lors que vous citez Descartes
Vous offre un piquet sans façon.

Mon cortège est méprise et leurres,
Même à plusieurs, sans coup férir,
J'ai fait prendre un bouillon d'onze heures
Mon Dieu! c'était pour les guérir.

Malgré mes allures douteuses,
Je suis choyé par maint auteur,
Et si mes pointes sont heureuses,
J'ai les bravos du spectateur.

Je suis un citoyen de France,
Naturalisé, Dieu merci!
En cherchant mon lieu de naissance,
Gardez-vous de me faire ici.

MÉTAGRAMME

PAR JEAN

L'Antille fortunée
Me vit naître... et je meurs,
Bien courte destinée!
Victime des fumeurs.

La grâce surannée
De mes airs endormeurs
Dans les salons menée
A des regains charmeurs.

D'Apaches sillonnée,
Pirates assommeurs,
Je me vois condamnée
Aux mortelles clameurs.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de juin :

RÉBUS N° 96. — L'armée accrue, tel est le vœu fervent qui, de tous les points, s'entend *Larmes Eaqu- rue Tell ailes veuf air van Khi 2 tous les points cent ans*.

CHARADES, par Jean. — Calamité. Corfou.

MOTS CARRÉS :

M A R A T
A R A G O
R A M E R
A G E N T
T O R T U

MNÉMOTECHNIE. — Le département de l'Orne.

A lençon
D omfront
A rgentan
M ortagne

RÉBUS N° 97. — La moitié du monde trompe l'autre moitié.

ANAGRAMME. — Manoir. Maroni. Marion. Marino. Romain.

DAMES :

B :	29-23	47-41	26-21	41-21	36-31	38-32	42-31	33-29	39-1
N :	18-20	35-21	17-37	16-27	27-36	28-37	36-27	21-33	perdu

ÉNIGME, par A. P. — Dragon.

ÉNIGME, par Geo. — Port.

INSCRIPTION ÉNIGMATIQUE : Ceux qu'aux Tuileries si belles la curiosité appellera verront au vestibule, immobiles et solides au poste, six militaires suisses égaux en beauté.

RÉBUS N° 99. — Par Jean



Les solutions seront données au n° 78 (Août).

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BERTHAUT (G.). — *Topologie. Étude du terrain.* Paris, Chapelot. 20 francs.

CORDONNIER (Cl.). — *Les Japonais en Mandchourie.* T. II, Paris, Lavauzelle. In-8. 6 francs.

LANESSAN (J.-L.). — *Nos Forces militaires.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

LEGENDRE (M.). — *La Guerre prochaine et la mission de la France.* Paris, Rivière. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — *État militaire du corps de l'Artillerie, 1913.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 6 francs.

MONTAIGNE (lieut.-col.). — *Vaincre. Esquisse d'une doctrine de la guerre.* 3 vol. In-8. 16 francs.

REINACH (J.). — *L'Armée toujours prête.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

COLLIGNON (M.). — *Le Parthénon.* Paris, Libr. Centr. d'archit. In-folio (36+51). 200 francs.

DIMIER (L.). — *Fontainebleau. Les Appartements de Napoléon Ier et de Marie-Antoinette.* Paris. Libr. centr. d'archit. In-folio (36×51). 100 francs; 2e série, 80 francs.

FUNCK-BRENTANO (F.). — *L'Ameublement français sous la Renaissance.* Vincennes, « les Arts graphiques ». 7 fr. 50.

GANCHE (Ed.). — *Frédéric Chopin. Sa vie et ses œuvres. 1810-1849.* Préface de Saint-Saëns. Paris, « Mercure de France ». In-18. 5 francs.

GRAPPE (G.). — *H. Fragonard, peintre de l'amour au XVIIIe siècle.* Paris, Piazza. 2 vol. (23×30) japon, ch. 50 fr. ; (19×25) vélin, ch. 10 francs.

HUMBERT (A.). — *La Sculpture sous les ducs de Bourgogne. 1361-1483.* Paris, Laurens. In-8. 6 francs.

LAVIGNAC (A.). — *Encyclopédie de la musique et dictionnaire du Conservatoire.* Paris. Delagrave. Souscr. 70 francs.

MAGNE (L.). — *L'Art appliqué aux métiers. Décor de la pierre.* Paris, Laurens. In-8. 7 francs.

MARTIN (C.). — *L'Art roman en France. L'Architecture et la décoration.* Paris, Libr. centr. d'art et d'architect. In-folio 36×51). 100 francs.

MARTIN (C.). — *La Renaissance en France.* Paris, Libr. centr. d'art et d'archit. In-folio (36×51). 100 francs.

MARTIN (C.). — *L'Art gothique en France. L'architecture et la décoration.* Paris, Libr. centr. d'art et d'archit. In-folio (36×51). 115 francs.

MASSIN. — *Blondel. Décorations extérieures et intérieures des XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris. Massin. In-folio, 225 pl. 30×44. 80 francs.

PÉLADAN. — *Nos églises historiques et artistiques.* Paris. Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

DUCELLIER (L.). — *Le Géranium rosat. Sa culture en Algérie.* Alger, Impr. algérienne.

MENEGAUX (A.). — *L'Élevage de l'autruche. Récolte et commerce des plumes.* Préf. de Ed. Perrier. Paris, Challamel. In-8. 5 francs.

ZOLLA (D.). — *L'Agriculture moderne.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

BARRÈRE. — *Carte du Maroc au 1 : 1.000 000e.* Paris, Andriveau-Goujon. 12 francs. sur toile 19 francs. — *Carte touriste de France, au 400 000e.* 15 f. (0,63×0,90), chac. 2 fr. 50.

Chez Bong. — *Grande Géographie illustrée des pays et des peuples*, Direct. O. Reclus. Rel. 300 fr. br., 250 francs.

BOTTE (L.). — *Au cœur du Maroc.* Hachette. In-16. 4 fr.

DAUZAT (A.). — *La Suisse illustrée.* Paris, Larousse. In-4. (32×26). Par souscr. 17 francs. Vol. rel. 23 francs.

DIEULAFOY (M.). — *Espagne et Portugal*, Paris, Hachette. In-16. 7 fr. 50.

FALLEX. — *Carte du Maroc au 1 : 1000 000e* en 6 couleurs. Delagrave. 7 fr. 50.

FAURE (G.). — *Aux Lacs italiens.* Grenoble, Rey. In-4 (33×25). Souscr. 20 francs.

NAVARRE (A.). — *Un voyage au Maroc.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

HISTOIRE

ARNAUD (R.). — *Sous la Rafale.* Paris, Perrin. In-8°. 9 fr.

BAINVILLE (J.). — *Le Coup d'Agadir et la guerre d'Orient.* Paris, Nouvelle Libr. nationale. In-16. 3 fr. 50.

BAPST (G.). — *Le Maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle.* T. VI. *Bataille de Saint-Privat.* Plon. In-8°. 7 fr. 50.

BATIFFOL (L.). — *La Duchesse de Chevreuse. Une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII.* Paris, Hachette. In-8. 10 francs.

BEATIS (don Antonio). — *Voyage du Cardinal d'Aragon.* Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

BEAUNIER (A.). — *Visages de femmes.* Plon. In-16. 3 fr. 50.

BELIN (J.-P.). — *Le Commerce des livres prohibés à Paris de 1750 à 1789.* Paris. Belin. In-8. 5 francs.

BLED (V. du). — *La Société française du XVI au XXe siècle*, 11e série : XVIII et XIXe *siècle.* Perrin. In 16. 3 fr. 50.

BOSQ DE BEAUMONT (C. du) et BERNOS. — *La Famille d'Orléans pendant la Révolution.* Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

CHÉRADAME (A.). — *Douze ans de propagande en faveur des peuples balkaniques.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

CLAUZEL (R.). — *Philippe II d'Espagne.* Paris. Soc. fr. d'impr. et de libr. In-18. 3 fr. 50.

Chez Cornély. — *Banc. Souvenirs et Correspondance 1831-1908.* In-16. 3 fr. 50.

DUPONT (Et.). — *Les Prisons du Mont Saint-Michel, 1425-1864.* Paris, Perrin. In-8. 5 francs.

FRIGNET-DESPREAUX (Cl.). — *Le Maréchal Mortier, duc de Trévise.* T. Ier. Paris. Berger-Levrault. In-8°. 20 francs.

FROMAGEOT (P.). — *Une cousine du grand Condé, Isabelle de Montmorency.* Paris, Emile-Paul. In-18. 5 francs.

GUILLOU (A.). — *Essai historique sur Tréguier.* Saint-Brieuc, Guyon. In-8.

HOUSSAYE (H.). — *La Patrie guerrière.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

LAMY (Et.). — *Témoins de jours passés, 2e série : Nicolas Bergasse. Le conventionnel André Dumont. La renaissance de l'État bulgare.* Paris. Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

LAVEILLE (Mgr.). — *Chesnelong. Sa vie. Son action catholique et parlementaire.* Paris. Lethielleux. In-8. 5 francs.

MUN (Ct. Al. de). — *L'heure décisive.* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

MURAT (le prince). — *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

PATENÔTRE (J.). — *Souvenirs d'un diplomate (Voyages d'autrefois).* Paris. Ambert. In-8. 3 fr. 50.

RAIN (P.). — *Un Tsar idéologue. Alexandre Ier, 1777-1825.* Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

RÉGAMEY (Fr. et J.). — *L'Allemagne ennemie.* Paris, Michel. In-8. 3 fr. 50.

SAKURAI (lieut. Tadeyoshi). — *Mitraille humaine (Nikudan). Récit du siège de Port-Arthur.* Challamel. In-16. 3 fr. 50.

SCHWARZ (A. de) et ROMANOVSKY. — *La défense de Port-Arthur.* Tr. Lepoivre. 2e p. Berger-Levrault. In-8. 13 fr. 50.

TOURNIER (J.). — *Le Cardinal Lavigerie et son action politique (1863-1892).* Paris, Perrin. In-8. 7 fr. 50.

TRUBERT (M.). — *Impressions et souvenirs d'un diplomate.* Paris, Perrin. In-8°. 3 fr. 50.

TURQUAN (J.) et OURIAC (J. d'). — *Lady Hamilton, ambassadrice d'Angleterre et la Révolution de Naples.* Paris, Emile-Paul. In-8. 5 francs.

VENTRE (M.). — *Les Ports de Carthage.* Tunis, A. Fortin. In-12. 1 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BENGESCO (G.). — *Les Comédiennes de Voltaire.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

BERGERAT (Em.). — *Souvenirs d'un enfant de Paris.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

CARLYLE (J.). — *Jane Welsh Carlyle.* Tr. El. et Em. Masson. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

DELATTRE (Floris). — *De Byron à Francis Thompson.* Paris, Payot. In-12. 3 fr. 50.

DUBOIS (l'abbé P.). — *Bio-bibliographie de Victor Hugo.* Paris, Champion. In-4°. 10 francs.

DUBOIS (l'abbé P.). — *Victor-Hugo. Ses idées religieuses de 1802 à 1825.* Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

FAGUET (E.). — *La Fontaine.* Paris, Soc. fr. d'impr. et de libr. In-18. 3 fr. 50.

GAUBERT (Er.). — *L'Esprit des Français.* Paris, Libr. des Annales. In-16. 2 francs.

GAULTIER (J. de) — *Le Génie de Flaubert.* Paris, « Mercure de France ». 3 fr. 50.

GLASER (E.) — *Le Mouvement littéraire, 1912.* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

HARASZTI (J.). — *Edmond Rostand.* Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

LECIGNE (C.). — *Louis Veuillot.* Lethielleux. In-12 3 fr. 50.

LORDE (A. de) — *La Folie au théâtre.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

LOTH (F.). — *Les Mabinogion du* Livre Rouge *de Hergest.* Paris, Fontemoing. 2 vol., chacun 10 francs.

MARÉCHAL (Ch.). — *La Jeunesse de Lamenais.* Paris, Perrin. In-8. 7 fr. 50.

POTIQUET (Dr). — *Le Secret de Mme Récamier, révélé par M. Récamier.* Paris. Boulangé. In-8. 1 fr. 50.

RÉGNIER (H. de) — *Portraits et souvenirs.* Paris, Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

SÉCHÉ (Al.). — *Les Caractères de la poésie contemporaine.* Paris, Sansot. In-18. 3 fr. 50.

SEIPPEL (P.). — *Romain Rolland. L'homme et l'œuvre.* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

SOUDAY (P.). — *Les Livres du « Temps ».* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

SUARÈS (A.). — *Trois hommes. Pascal, Ibsen, Dostoievski.* Ed. de la « Nouvelle Revue fr. ». In-8. 3 fr. 50.

SUARÈS (A.). — *Idées et visions.* Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

THIERRY (A.). — *Les Grandes Mystifications littéraires*, 2e série. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

MÉDECINE

COUVELAIRE (A.). — *Introduction de la chirurgie utérine et obstétricale.* Paris, Steinheil. In-4°. 32 francs.

[illegible]OUY (R.). — *Les Opiomanes.* Paris, Alcan, In-8°. 6 fr.

GILBE[illegible] WEINBERG (Drs). — *Traité du sang.* Paris, Ballière, 2 vol. In[illegible] francs.

LANDOUZY (L.) et [illegible]ARD (L.). — *Éléments d'anatomie et physiologie médicales.* [illegible] Masson. In-8. 20 francs.

PICQUÉ (Dr R.). — *Traité d'an[illegible] chirurgicale et de médecine opératoire.* Paris Baillière. In-[illegible] francs.

MUSIQUE

LÉONCAVALLO. — *Maïa.* Fantaisie pour violon et piano par Delsaux. Choudens.

MESSAGER (A.). — *Nouveaux printemps*, 5 mélodies. Chac. 2 francs. Paris, Enoch.

MOUQUET (J.). — *Le Jugement dernier*, poème symph. pour orch., solo et chœurs. Paris, Lemoine. 8 francs.

NOUGUÈS (J.). — *L'Aigle*, épopée lyrique, 3 actes. Part. pour chant seul. 4 francs. Paris, Enoch.

SAINT-SAËNS (C.). — *Douze chants*, avec accomp. de piano Paris, Durand. 12 francs.

PHILOSOPHIE

BAUER (A.). — *La Culture morale.* Paris, Giard et Brière. In-8. 7 francs.

BELIN (J.-P.). — *Le Mouvement philosophique de 1748 à 1789.* Paris, Belin. In-8. 7 fr. 50.

BOTTINELLI (E.-P.). — *A. Cournot, métaphysicien de la connaissance.* Paris, Hachette. In-16. 7 fr. 50.

COURNOT (A.). — *Souvenirs (1760-1860).* Intr. par Bottinelli. Paris, Hachette. In-8. 7 fr. 50.

CROCE (B.). — *La Philosophie de J.-B. Vico.* Tr. Buriot-Darsiles et G. Bourgin. Paris. Giard et Brière. In-8. 5 fr.

FRIEDEL (V.-H.). — *Problèmes pédagogiques. Notes et documents.* Paris, G. Roustan. In-18. 4 francs.

JAMES (W.). — *L'Idée de vérité.* Tr. par Mme Veil et M. David. In-8. 5 francs.

MORICE (Ch.). — *L'Amour et la Mort (Lettres à mes amis).* Paris. Messein. In-12. 2 francs.

PICAVET (F.). — *Essai sur l'histoire générale et comparée des théologies et des philosophies médiévales.* Alcan. 7 fr. 50.

MARTIN (E.). — *Psychologie de la volonté.* Alcan. 2 fr. 50.

MATISSE (G.). — *Les Ruines de l'idée de Dieu.* Paris, « Mercure de France ». In-16. 0 fr. 75.

PILLON (J.). — *L'Année philosophique*, 23e année. Paris. Alcan. In-8. 5 francs.

SEILLIÈRE (E.). — *Mysticisme et domination, essai de critique impérialiste.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

APOLLINAIRE (G.). — *Alcools*, poèmes. Paris, « Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

AURIOL (G.). — *Le Tour du Cadran.* Flammarion. 3 fr. 50.

BESNARD (A.). — *L'Homme en rose. L'Inde couleur de sang.* Paris. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

BLECH (A.). — *L'Autre miracle.* Perrin. 3 fr. 50.

BOYLESVE (R.). — *La Marchande de petits pains pour les canards.* Paris, Calman-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

CLERMONT (E.). — *Laure.* Paris. Grasset. In-18. 3 fr. 50.

COLETTE (Colette Willy). — *L'Entrave.* Paris. Libr. des lettres. In-18. 3 fr. 50.

DAGUERCHES (H.). — *Le Kilomètre 83*, Calmann-Lévy. 3 fr. 50.

DELARUE-MARDRUS (L.). — *Douce moitié.* Fasquelle. 3 fr. 50.

DELORME (Am.). — *Dans la grande famille*, roman de la vie militaire. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

DESCAVES (L.). — *Philémon, vieux de la vieille*, roman. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

FERVAL (Cl.). — *Un double Amour.* Préf. de Richepin. Paris. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

FOUCHARDIÈRE (G. de la). — *Le Crime du bœuf.* Paris, Librairie des lettres. In-8. 3 fr. 50.

GÉNIAUX (Ch.). — *L'Océan.* Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

HAUSER (F.). — *Le Mystère des mois.* Messein. 3 fr. 50.

HAUSER (F.). — *Les Balkaniques*, poèmes. Paris, Carbonnel. In-8. 10 francs.

HERMANT (A.). — *La Fameuse Comédienne.* Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

LEROUX (G.). — *L'Épouse du Soleil.* Lafitte. In-18. 3 fr. 50.

POINSOT (M. C.). — *Toute la vie.* Figuière. In-18. 3 fr. 50.

PORADOWSKA (Mme). — *Hors du Foyer.* Paris, Ed. du Temps présent. In-8. 3 fr. 50.

PSICHARI (E.). — *L'Appel des Armes.* Oudin. 3 fr. 50.

REBOUX (P.). — *Le Jeune Amant.* Flammarion. 3 fr. 50.

RICHET (G.). — *L'Héritage de Tippou Akbar.* Paris, Grasset. In-18 Jésus. 3 fr. 50.

ROSNY (J.-H.). — *La Guerre du feu.* Paris, Lafitte. 0 fr. 95.

ROSNY AINÉ (J.-H.). — *Dans les rues.* Fasquelle. 3 fr. 50.

VALLERY-RADOT (R.). — *L'Homme de désir.* Plon. 3 fr. 50.

VERLAINE (P.). — *Œuvres posthumes.* T. II. Paris, Messein. In-16. 6 francs.

WAGNER (R.). — *Œuvres en prose.* T. IV. Tr. par J.-G. Prod'homme. Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BEAUMONT (R.). — *Apprêt des tissus.* Tr. par Texier et Delage. Paris, Béranger. 12 fr. 50.

MONTESSUS DE BALLORE (H. de). — *La Fabrication des celluloses de papeterie autres que celle du bois*, Paris. Dunod et Pinat. In-8. 12 francs.

NICOU (P.). — *Le haut fourneau électrique.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 7 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

AJAM (P.). — *Les Problèmes algériens.* Préf. de J. Caillaux. In-18. 3 fr. 50.

ARDENNE DE TIZAC (G. d'). — *Nouvelle législation anglaise sur le droit d'auteur.* Paris, Pedone. In-8. 6 francs.

BIGOT (H.). — *Le Logement de l'ouvrier.* Paris, Rivière. In-18 jésus. 5 francs.

CAMBON (V.). — *La France au travail. Bordeaux. Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice.* P. Roger. In-8. 4 fr.

DECOMBLE (Cl.). — *Les Chemins de fer transpyrénéens. Leur histoire. Leur avenir économique.* Pedone. In-8. 8 fr.

ESTOURNELLES DE CONSTANT (D'). — *Les États-Unis d'Amérique.* Paris, Colin. In-18. 5 francs.

GRUVEL (A.). — *L'Industrie des pêches sur la côte occidentale d'Afrique.* Paris. Larose. In-8. 10 francs.

HAURY (P.). — *Exposé simple et clair de la Question [illegible].* Paris. Vuibert. In-8. 1 franc.

H[illegible] (Ch.). — *L'Œuvre française aux colonies.* Paris, Larose. In-1[illegible] fr. 50.

WEBER (A.). — [illegible]*sistance aux miséreux à l'étranger.* Paris, Rivière. In-8. 1[illegible]cs.

DIVERS

GELLY (Lt). — *Comment j'entretiens [illegible] santé. Ma méthode de culture physique.* Berger-Levrault. In-[illegible] 2 fr.

HECKEL (Dr FR.). — *Culture physique et cures d'exer[illegible]ces.* Paris, Masson. In-8. 10 francs.

MAGER (H.). — *Les Sourciers et leurs procédés.* Paris. Dunod et Pinat. In-8. 4 fr. 50.

MULLER (J.-P.). — *Mon système pour les enfants.* Lafitte. In-8. 3 francs. — *Mon Système pour les femmes.* Id. 3 francs.

Revue française d'ornithologie scientifique et pratique. — Directeur A. Menegaux. Abonn. 10 fr. 55, rue de Buffon.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Juin 1913 au 14 Juillet 1913

15 juin (dim.). — A Rennes, M. Etienne, ministre de la guerre, prononce un discours où il défend la loi de trois ans.

— Berlin célèbre le 25e anniversaire de l'avènement de l'empereur Guillaume II.

— Premières représentations au Grand-Guignol : *l'Affaire Zézette*, de MM. Adrien Vély et Léon Miral; *la Barette*, de M. Pierre Montrel; *Dans la Pouchkinskaïa*, de M. Gaston-Ch. Richard; *la Petite Dame en blanc*, de M. Paul Gtaffer; *Terres chaudes*, de M. Lenormand.

16 juin (lun.). — La Chambre vote, après sept séances, par 435 voix contre 125, la clôture de la discussion générale de la loi de trois ans.

— Le nouveau ministère turc est officiellement constitué sous la présidence de Saïd Halim Pacha, grand vizir.

— Le gouvernement serbe accepte l'invitation officielle du gouvernement russe, tendant à la réunion immédiate des quatre premiers ministres balkaniques à Saint-Pétersbourg.

17 juin (mar.). — A la Chambre, M. Jaurès développe un contre-projet de loi militaire.

— M. Pavlovitch, délégué serbe à Londres, reçoit de son gouvernement les pouvoirs nécessaires pour ratifier immédiatement le traité de paix avec la Turquie.

— M. Venizelos (Grèce) accepte l'invitation faite par la Russie aux quatre premiers ministres balkaniques de se rendre à Saint-Pétersbourg.

— Dans sa réponse à la note serbe relative à la démobilisation, le gouvernement de Sofia expose que la concentration des troupes bulgares à la frontière serbe n'est que la conséquence des mesures militaires serbes, mais qu'il serait disposé à admettre l'établissement d'un corps mixte en attendant la décision arbitrale.

— Le tsar adresse un rescrit de satisfaction à M. Sazonov, ministre des affaires étrangères de Russie.

18 juin (mer.). — A Londres, la réunion des ambassadeurs aborde de nouveau la discussion des frontières de l'Albanie.

19 juin (jeu.). — Le comte Tisza, nouveau président du Conseil hongrois, prononce à la Chambre des députés un important discours sur la politique extérieure.

— Dans sa réponse à la note serbe demandant la revision du traité secret d'alliance du 13 mars 1912, la Bulgarie oppose aux demandes serbes une fin de non-recevoir.

— A Constantinople, la Cour martiale commence le procès de 38 personnes inculpées de complicité dans l'assassinat de Mahmoud Chevket Pacha.

20 juin (ven.). — La Chambre approuve par 401 voix contre 166 les déclarations faites en réponse à M. Jaurès par M. Pichon, au nom du gouvernement, sur la politique suivie au Maroc. La Chambre entend ensuite deux vigoureux discours de deux députés radicaux de l'Est : MM. Albert Noël et Albert Denis, contre la propagande antimilitariste.

21 juin (sam.). — Le procès des assassins du grand vizir, Mahmoud Chevket Pacha, se termine dans la nuit.

— La Bulgarie répond aux offres de la Serbie en demandant l'établissement d'un condominium dans les régions occupées par les Serbes et les Grecs.

— A Copenhague, le chef du parti radical, M. Zahle, soumet au roi la composition d'un nouveau ministère.

— Le ministre de Serbie à Sofia part pour Belgrade, après avoir remis à M. Danef la réplique serbe à la réponse bulgare concernant la démobilisation.

22 juin (dim.). — A Belgrade, le chef du cabinet serbe, M. Pachitch, est démissionnaire, à la suite des dissentiments qui se sont élevés entre les ministres sur l'appréciation de la situation extérieure.

— Le gouvernement de Belgrade fait publier les trois notes serbes qu'il a adressées au gouvernement bulgare et relatives : 1° à la revision du traité ; 2° à la démobilisation et à la réduction des effectifs ; 3° à la réponse de la Serbie à la note bulgare, dans laquelle le gouvernement de Sofia n'accepte la démobilisation que sous condition.

— En réponse à une note russe demandant à la Grèce d'intervenir à Belgrade en faveur de la paix, le gouvernement hellénique remet au ministre russe à Athènes une note où il expose son point de vue sur le conflit serbo-bulgare.

23 juin (lun.). — Le président de la République, se rendant à Londres, quitte Paris pour Cherbourg, où il s'embarque sur le *Courbet*.

— Au cours des salves d'honneur tirées au fort du Roule (Cherbourg), à l'occasion de l'arrivée du président de la République, des gargousses, en éclatant, tuent deux canonniers et en blessent huit autres.

— MM. Lannes de Montebello et Joseph Reinach déposent un amendement au projet de loi militaire, relatif à l'incorporation des recrues à 20 ans.

— Le ministère serbe reste au pouvoir.

— Le gouvernement bulgare décide de notifier au gouvernement russe qu'il accepte l'arbitrage du tsar dans son différend avec la Serbie.

24 juin (mar.). — Le président de la République arrive à Portsmouth, où il est reçu par le prince de Galles, par M. Cambon, ambassadeur de France et par la municipalité de Portsmouth, et à 3 h. 30, à Londres, où il est reçu à Victoria Station par le roi d'Angleterre, qui, accompagné du prince de Galles, le conduit au palais de Saint-James. Le président rend visite au roi et à la reine d'Angleterre, à la reine Alexandra, etc. A l'ambassade de France, il reçoit les délégués de la colonie française. Le soir, un dîner est donné en son honneur à Buckingham Palace. Le roi et le président de la République échangent des toasts.

— A Constantinople, douze condamnés à mort, pour l'assassinat du grand vizir Mahmoud Chevket, entre autres le capitaine Kiazim, Damad, Salih pacha, Topal Tewfik, le lieutenant Mehmed Ali, le colonel Fouad bey, Djevad, sont pendus sur la place Bayazid.

— Me Henri Robert est élu bâtonnier du barreau de Paris, succédant à Me Labori.

25 juin (mer.). — Le président de la République visite l'hôpital français de Shaftesbury Avenue, l'Institut français de Marble Arch, le Home des institutrices. Il est reçu par le lord maire au Guildhall, où un banquet a lieu. A 4 heures, il reçoit, à Saint-James, les maires de Londres et les délégations des sociétés franco-anglaises. Le soir, il offre un dîner au roi à l'ambassade de France.

— Des troupes bulgares essayent, sans y réussir, de s'emparer des positions serbes le long de la rivière Zletovska.

— Mort, à la Chambre, de M. Edouard Aynard, député du Rhône.

26 juin (jeu.). — Visite du président de la République au château de Windsor. Il est reçu à déjeuner, à Hyde Park Hotel, par la colonie française de Londres. Dans l'après-midi, il assiste au Concours hippique de l'Olympia, et, le soir, au banquet offert en son honneur au Foreign Office par sir Edward Grey, puis au bal donné par le roi à Buckingham Palace.

— Dans la matinée, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a, au Foreign Office, un long entretien avec sir Edward Grey, en présence de sir Arthur Nicholson, sous-secrétaire permanent aux affaires étrangères, et de M. Cambon, ambassadeur de France. A 5 heures, sir E. Grey vient conférer à Saint-James avec le président de la République.

— A la Chambre, discours de MM. Georges Leygues et L. Barthou en faveur de la loi de trois ans.

— Première représentation à la Porte-Saint-Martin : *Tartarin sur les Alpes*, comédie pittoresque en cinq actes de Léo Marchès, d'après le roman d'Alphonse Daudet.

27 juin (ven.). — Le président de la République quitte Londres à 10 heures par la gare de Victoria, après avoir pris congé du roi. Il arrive à 1 h. 45 à Calais, et à 6 h. 50 à Paris.

— Mort à Dunrobin Castle (Sutherlandshire) du duc de Sutherland, le plus grand propriétaire foncier de l'Angleterre.

28 juin (sam.). — M. Ghika, ministre de Roumanie à Sofia, remet au gouvernement bulgare une note officielle déclarant que la Roumanie, dans le cas d'une guerre entre la Serbie et la Bulgarie, se réserverait une entière liberté d'action (c'est-à-dire se rangerait du côté de la Serbie).

— Inauguration de la nouvelle ligne de chemin de fer du Lœtschberg, reliant directement Berne à la ligne du Simplon.

— Mort de M. Manoel Ferraz de Campos Salles, ancien président de la République du Brésil.

29 juin (dim.). — Le président de la République assiste aux courses de Longchamp. Le grand prix est gagné par *Brûleur* (à M. de Saint-Alary), monté par Stern.

30 juin (lun.). — La Chambre repousse les deux contre-projets de deux ans, proposés par MM. Augagneur et Painlevé, pour la loi militaire.

— Le Reichstag vote en troisième lecture et à une grande majorité l'ensemble des lois militaires et des lois financières proposées par le gouvernement impérial.

— Dans la nuit du 29 au 30, les hostilités serbo-bulgares et gréco-bulgares s'étendent sur une ligne de plus de 200 kilomètres sur la région d'Istip, celle du lac de Doiran et la côte entre la Strouma et la ville de Kavala.

— Mort de Henri Rochefort à Aix-les-Bains.

— Mort, à Paris, du maître d'armes Kirchhoffer.

1er juillet (mar.). — M. Drioux, chargé de l'instruction générale sur les mutineries militaires, fait arrêter douze militants syndicalistes appartenant à la C. G. T.

— La protestation du gouvernement hellénique contre les attaques bulgares est remise à Sofia.

— A Salonique, les Grecs désarment les postes bulgares, qui font une longue résistance.

2 juillet (mer.). — Le gouvernement bulgare a remis à la légation serbe une note tendant à prouver que les derniers incidents survenus en Macédoine n'auraient nullement été provoqués par les troupes bulgares, mais bien par les troupes serbes.

— Les Serbes refoulent les Bulgares au delà des rivières Bryalnitza et Zletovska.

— Le roi et la reine d'Italie sont reçus à Kiel par l'empereur et l'impératrice d'Allemagne.

— L'aviateur Brindejonc des Moulinais, achevant sa randonnée aérienne Paris-Vienne-Saint-Pétersbourg-Reval-Stockholm-Copenhague-Hambourg-La Haye, arrive à Villacoublay à 4 heures. Il a parcouru en 8 journées 4.820 kilomètres.

3 juillet (jeu.). — A la Chambre, le contre-projet de MM. Messimy et Paul-Boncour instituant le service de 28 mois pour l'infanterie et de 30 mois pour les armes montées est combattu par M. Lannes de Montebello, et rejeté par 312 voix contre 266.

— Le roi de Roumanie signe l'ordre de mobilisation.

4 juillet (ven.). — La Chambre, par 317 voix contre 141, vote l'affichage du discours où M. Barthou, président du Conseil, répond à M. Jaurès sur la question des mutineries militaires.

— La grande-duchesse Adélaïde de Luxembourg arrive à Bruxelles pour rendre officiellement visite à la Cour de Belgique.

— La Roumanie informe ses ministres auprès des grandes puissances de la mobilisation des troupes.

— Le ministre de la guerre prussien, général von Heeringen, quitte son poste : il est nommé inspecteur général, en remplacement du général von der Goltz, admis à prendre sa retraite.

5 juillet (sam.). — Dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne est célébré le 75e anniversaire de la Société des gens de lettres. Discours de M. Georges Lacombe, président de la Société, de M. Raymond Poincaré, président de la République. Poème de M. Jean Richepin.

— A Kilkitch, dans une bataille meurtrière, les Bulgares sont mis en fuite par les Grecs.

— Les troupes grecques occupent Doiran.

— Le ministre des Affaires étrangères de Grèce écrit au ministre de Bulgarie à Athènes que la Grèce, aidée de la Serbie et du Monténégro, accepte la guerre que la Bulgarie a entreprise sans déclaration.

— Le grand prix de Rome de musique est accordé pour la première fois à une femme, Mlle Lili Boulanger.

6 juillet (dim.). — Le ministre de Bulgarie à Athènes quitte cette ville.

— Le gouvernement serbe notifie officiellement la rupture des relations diplomatiques au gouvernement bulgare.

— Les troupes serbes prennent sur les Bulgares les positions de Ketchana et de Krivolak.

— Le général italien Mazzoli occupe Misda, en Tripolitaine.

7 juillet (lun.). — Par 339 voix contre 223, la Chambre vote le service de trois ans.

— L'ambassade de France à Vienne fait part au comte Berchtold d'une proposition franco-anglaise en faveur de la non-intervention des grandes puissances dans les Balkans. L'Autriche, l'Italie et l'Allemagne approuvent en principe cette proposition, mais avec des réserves.

— Le major général von Falkenhayn, chef d'état-major du 1er corps d'armée, est nommé ministre de la guerre en Prusse.

8 juillet (mar.). — La presse de Belgrade annonce une grande victoire des Serbes sur les Bulgares à Istip.

9 juillet (mer.). — Proclamation du roi de Serbie à son peuple pour l'exhorter à la lutte contre les Bulgares.

— A la Commission de l'armée, le président donne communication d'une lettre du ministre de la guerre, l'informant que la Commission d'hygiène militaire est défavorable à l'incorporation à 20 ans.

— Le gouvernement turc fait remettre à sir Edward Grey, président de la Conférence des ambassadeurs, une note dans laquelle il demande que les Bulgares se retirent au delà de la ligne Enos-Midia.

— La Bulgarie adresse un nouvel appel à la Russie et s'en remet à cette puissance pour régler la cessation des hostilités dans les Balkans.

— A Madrid, Sanchez Alegre, l'auteur de la récente agression contre le roi d'Espagne, est condamné à mort.

— Interruption des relations diplomatiques entre le Monténégro et la Bulgarie.

— Mort, à Tokio, du comte Hayashi, diplomate japonais.

10 juillet (jeu.). — La déclaration de guerre de la Roumanie à la Bulgarie est remise par le ministre de Roumanie à Sofia.

— Les troupes roumaines pénètrent en territoire contesté.

— Répondant à l'appel du gouvernement bulgare, la Russie propose sa médiation à Belgrade et à Athènes.

11 juillet (ven.). — La Chambre, terminant la discussion des interpellations sur la répression des menées antimilitaristes, accorde sa confiance au gouvernement par 329 voix contre 148.

— La presse répand la nouvelle d'un accord conclu entre la Grèce et la Turquie.

— L'armée grecque occupe Serès et Demir-Hissar, que les Bulgares ont abandonnées après les avoir saccagées.

— L'armée roumaine occupe Silistrie.

12 juillet (sam.). — Le président de la République inaugure le boulevard Raspail. Discours de MM. Deville, conseiller municipal, Chassaigne-Goyon, président du Conseil municipal, Delanney, préfet de la Seine, et Raymond Poincaré.

— Le gouvernement turc se met en mesure de prendre part aux hostilités contre la Bulgarie.

— Le grand prix du circuit de Picardie est gagné par Boillot, couvrant 916 kilom. 800 du parcours en 7 heures 53 minutes 56 secondes 1/5.

— Une démarche, faite à Athènes et à Belgrade par la Russie et appuyée par la France, en faveur de la cessation des hostilités, est repoussée.

13 juillet (dim.). — La manifestation du Pré-Saint-Gervais contre le service de trois ans se déroule sans incidents.

— A Denain, inauguration d'une statue équestre du maréchal de Villars, œuvre du sculpteur Henri Gauquié. Discours du marquis de Vogüé, délégué de l'Académie française.

— Mort, à Paris, du peintre Gaston La Touche.

14 juillet (lun.). — La revue militaire passée à Longchamp excite un vif enthousiasme. La foule acclame les délégations des troupes indigènes.

— Le buste de Benjamin Constant est inauguré au Mans par M. Caillaux, ancien président du conseil.

— La Russie, dans une seconde démarche, demande à la Bulgarie, comme condition d'une médiation éventuelle, la démobilisation de toute son armée, en admettant le maintien provisoire des troupes serbes et grecques sur les territoires qu'elles occupent. La Bulgarie adhère à ces propositions.

— A la Chambre des communes, sir Edward Grey, répondant à une question de M. W. M. Mason, qui demandait au gouvernement de s'entendre avec les autres puissances pour mettre fin au conflit balkanique, déclare qu'on ne peut imposer un armistice par la force.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE D'AOUT 1913.

Droite sur le seuil d'un temple en rotonde
S'avance Cérès, sœur de Jupiter;
Plus dorée encor que n'est bleu l'éther
Elle porte en main le flambeau du monde.

Car elle est la Reine auguste et féconde,
La bonne déesse et l'Alma Mater,
Celle dont le souffle agite au grand air
Les flots ondulés de la moisson blonde.

Sous le soleil noir du haut tournesol,
Le phlox et l'œillet, presque au ras du sol,
Regardent grimper la rose trémière;

Et dans le soir pâle et silencieux,
Comme un bel épi gonflé de lumière,
La Vierge préside aux moissons des cieux.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

G. H., *Charente-Inférieure.* — Nous vous remercions de votre remarque. Nous ferons la correction.

F. B., *Tunis.* — L'article que vous demandiez sur le canal de Panama a paru dans le fascicule de juin dernier.

L. V., *Paris.* — En pareil cas, lorsque nous établissons la table des matières, nous faisons toujours deux mentions, de façon à faciliter les recherches.

C. R., *Vouziers.* — 1° Nous ne voyons pas bien de quelle poésie vous voulez parler. Ne confondriez-vous pas avec les *Deux Cortèges* le sonnet de Joséphin Soulary? 2° C'est, croyons-nous, un des pseudonymes du directeur de la publication.

L. C., *Paris.* — Oui, nous avons publié dans notre collection in-4 : *la Terre* et *la Mer*. Nous préparons le troisième ouvrage : *le Ciel;* nous l'annoncerons prochainement.

H. G., *Oran.* — 1° Bientôt, nous donnerons des renseignements sur les traités franco-allemands et franco-espagnols intéressant le Maroc. 2° Vous devez actuellement avoir entre les mains le volume *la Mer.*

H. D., *Paris.* — 1° Nous l'avons donné à *rabdomancie.* 2° Oui, ces deux mots sont assez usités pour figurer dans le *Larousse Mensuel.* Vous en trouverez la définition dans un prochain numéro.

S. de N., *Angers.* — Le royaume de France était divisé en marches héraldiques, dont chacune était soumise à l'inspection d'un roi d'armes, ayant sous sa direction des hérauts et des poursuivants. Les circonscriptions héraldiques ont beaucoup varié. En 1396, on en comptait dix-huit; en 1420, huit, et quinze en 1455.

J. V., *Pantin.* — Ce mot appartient à l'argot des écoles, et plus particulièrement des Écoles nationales d'arts et métiers, dont il désigne les élèves et anciens élèves. Il s'écrit *gadzarts*, contraction pittoresque des mots *gars des arts.*

D. P., *Clermont.* — La deuxième partie du discours contredit la première. C'est l'histoire d'un prédicateur trop zélé qui, prêchant le panégyrique de saint François Xavier, louait le saint d'avoir, dans une île déserte, converti dix mille personnes par un seul sermon.

F. M., *Lausanne.* — C'est à tort qu'on emploie *à nouveau* pour *de nouveau.* Ne dites pas : *J'ai travaillé hier; je travaillerai à nouveau demain.* Mais dites : *J'ai travaillé hier; je travaillerai de nouveau demain. De nouveau* exprime qu'on *ajoute* une tentative à une autre; *à nouveau*, qu'on la *remplace* par une autre.

R. M. — 1° Oui, nous avons un article préparé sur ce roman. 2° Nous ne savons pas du tout où vous pourriez trouver ce journal autre part qu'à la Bibliothèque nationale. 3° Permettez-nous de vous répondre que tout le monde n'est pas de votre avis sur ce point. Il faut satisfaire tous les goûts respectables et les différents âges.

L. M., *Reims.* — Sur Charles Collé, il faut d'abord consulter son *Journal historique*, de 1748 à 1772 (éd. Bonhomme, 1868), en y joignant la partie récemment retrouvée (cf. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 348), et la *Correspondance inédite* (1864). Nous ne connaissons pas de biographie détaillée de cet écrivain. N'oubliez pas de lire les pages que lui consacre Sainte-Beuve dans les *Nouveaux Lundis*, t. VII.

C. de W., *Bruxelles.* — Vous nous reprochez de donner trop de place à la production théâtrale. Or, quatre jours avant de recevoir votre lettre, nous en voyions arriver une, précisément écrite par un de vos compatriotes, qui, non moins aimablement, mais non moins fermement que vous, nous reprochait... le contraire. Si, l'un et l'autre, vous pouviez vous rencontrer et vous entretenir de la question, peut-être arriveriez-vous à une solution moyenne, vraisemblablement assez voisine de la position que nous avons adoptée.

L. L. H., *Uccle.* — Nous vous prions de vouloir bien vous reporter, pour les questions 1° et 2°, à la réponse que nous faisons ci-dessus à un de nos abonnés de Bruxelles. Sur les points 3° et 4°, nous prenons bonne note de vos remarques. Vous trouverez, précisément dans le présent fascicule, un article répondant à la question n° 5.

H. E., *Paris.* — 1° C. Q. F. D. est l'abréviation de : *Ce qu'il fallait démontrer*, formule par laquelle on termine une démonstration mathématique, et, par une extension familière, toute espèce d'argumentation. 2° P. P. C. est l'abréviation de : *Pour prendre congé;* on l'inscrit sur une carte de visite qu'on dépose chez des personnes de connaissance au moment où l'on quitte un endroit.

P. B., *Luxembourg.* — De même qu'on dit le *Quai d'Orsay* pour désigner le ministère des Affaires étrangères de France, ou la *Wilhelmstrasse* pour le ministère des Affaires étrangères de l'empire allemand, ou le *Ballplatz* pour le même office à Vienne, on entend, par *Pont-aux-Chantres*, les Affaires étrangères de Saint-Pétersbourg, parce que ce ministère est installé dans un édifice voisin de ce pont, qui traverse la Moïka.

M. C., *Nancy.* — Cette courte pièce de vers, galante et spirituelle, véritable madrigal, est de Fénelon et non de Fontenelle. La citation qu'on en a faite dénature un peu l'original, dont voici la reproduction exacte :

Iris, vous connaîtrez un jour
Le tort que vous vous faites.
Le mépris suit de près l'amour
Qu'inspirent les coquettes.
Cherchez à vous faire estimer
Plus qu'à vous rendre aimable.
Le faux bonheur de tout charmer
Détruit le véritable.

L. R., *Cazouls-lès-Béziers.* — 1° Il n'existe pas de licence poétique permettant de violer la règle du participe passé, ni en général aucune règle grammaticale. Le vers que vous citez est incorrect, ou, si vous le rendez grammaticalement correct, la rime n'existe plus, du moins selon la règle traditionnelle. 2° C'est une question non plus de grammaire, mais d'harmonie, qu'un écrivain tranche suivant les exigences de son oreille; et, sur ce point, beaucoup de personnes s'écartent des anciens préceptes.

J. S., *Folkestone.* — Ce ne sont pas les premiers vers qu'ait inspirés l'*Entente Cordiale.* Dès 1565, à l'occasion d'un rapprochement entre la France et l'Angleterre, notre Ronsard adressait à la reine Elisabeth les vers suivants :

N'offensez point par armes ni par noise,
Si m'en croyez, la province gauloise...
Le Gaulois semble au saule verdissant;
Plus on le coupe et plus il est naissant,
Et rejetonne en branches davantage,
Prenant vigueur de son propre dommage,
Pour ce, vivez comme aimables sœurs :
Par les combats les sceptres ne sont seurs (sûrs).
Quand vous serez ensemble bien unies,
L'amour, la foi, deux belles compagnies,
Viendront çà-bas le cœur vous échauffer,
Puis, sans harnois, sans armes et sans fer
Et sans le dos d'un corselet vous ceindre,
Ferez vos noms par toute Europe craindre,
Et l'âge d'or verra de toutes parts
Fleurir les lys entre les léopards.

H. C., *Marseille.* — Dans l'antiquité aussi, il y a eu des procès bien longs, mais, quand il se trouvait un maître pour réclamer la sentence, celle-ci était vite rendue. On raconte à ce sujet qu'une veuve vint se plaindre à l'empereur Théodoric de ce qu'ayant depuis trois ans un procès contre un sénateur, elle n'avait pu encore obtenir un jugement. L'empereur fit aussitôt appeler les juges. « Si vous ne terminez demain cette affaire, leur dit-il, je vous jugerai vous-mêmes. » Le lendemain, la sentence fut rendue. La veuve étant venue remercier le monarque un cierge à la main, suivant la coutume de ce temps-là : « Où sont les juges? » demanda Théodoric. On les amena devant lui. « Et pourquoi, poursuivit-il avec indignation, avez-vous prolongé pendant trois ans une affaire qui ne vous a coûté qu'un jour de délibération? » Après ce reproche, il leur fit trancher la tête.

C., *Port-à-l'Anglais.* — Depuis le 11 mars 1911, l'heure française est l'heure du fuseau horaire dénommé « Europe occidentale »; en somme, c'est l'heure du méridien de Greenwich. Cette heure est inférieure de 9 m. 21 s. à l'ancienne heure française, qui était l'heure du méridien de Paris. Dans le même fuseau horaire se trouvent l'Angleterre, la Belgique et l'Espagne; l'heure de l'Europe occidentale est en retard de 1 heure sur l'heure de l'Europe centrale, qui comprend : l'Allemagne, l'Autriche, etc. Quand il est midi à Paris, il est également midi à Londres et à Madrid; 1 heure à Berlin et à Vienne; 2 heures à Constantinople. (V. *Larousse Mensuel*, pp. 88, 302, 609.)

J. V., *Saint-Gilles (Bruxelles).* — 1° On a voulu, en effet, instituer une règle pour distinguer les deux adjectifs *second* et *deuxième*, en disant que *second* termine une énumération de deux choses, tandis que *deuxième* suppose une plus longue énumération. Rien ne justifie cette distinction. Le fait est que *deuxième*, assez rare chez les écrivains classiques, est encore aujourd'hui beaucoup moins employé que *second.* 2° *Enivrer* se prononce de la même façon (*an-ni-vré*) dans le sens propre et dans le sens figuré. 3° Un *sculpteur sur bois* est un sculpteur qui exerce son art *sur* du bois : un *sculpteur en bois* risquerait de passer pour un sculpteur lui-même sculpté dans le bois. 4° En poésie, *pieux, lion* sont dissyllabes; *duel*, dissyllabe chez les classiques, est monosyllabe chez les poètes modernes; *dièse* compte tantôt pour deux, tantôt pour trois syllabes; dans *biais* et *biaiser*, on fait *biais* tantôt de deux syllabes, tantôt d'une seule; et cette dernière façon de compter tend à prévaloir. Dans *diatonique*, mot d'ailleurs peu employé en vers, *dia* doit être dissyllabe.

A. D., *Lyon.* — C'est le docteur Séverin Icard, de Marseille, qui a inventé le procédé de la réaction sulfhydrique pour établir, en toute certitude, la preuve de la réalité de la mort en l'absence du médecin (v. le *Supplément* du *Nouveau Larousse*, p. 638, article MORT); toutefois, il a fait connaître depuis un autre procédé tout aussi ingénieux, mais plus rapide, et qui permet au médecin de se prononcer *immédiatement* sur la réalité de la mort. Ce procédé consiste à injecter dans une veine superficielle quelques centimètres cubes d'une solution de fluorescéine. La persistance de la vie, quelque latente que soit celle-ci, sera indiquée par la coloration jaune intense que prendront rapidement la peau et les muqueuses et surtout par la coloration verte que présenteront les yeux. Le sujet injecté, *en cas de mort apparente*, paraîtra avoir une forte jaunisse, et son œil offrira l'aspect étrange d'une émeraude. Voyez l'article consacré à cette question dans le *Larousse Mensuel*, t. II, p. 493.

T. de D., *Bruxelles.* — D'une manière générale, on tend aujourd'hui — et nous avons déjà répondu sur ce point dans la *Petite Correspondance* — à employer après certains verbes la locution *de ce que* dans des cas où le simple *que* serait à la fois plus léger et plus conforme à la saine tradition. Nous préférons : *nous vous informons que* à *nous vous informons de ce que.* La Bruyère écrit (traduction des Caractères de Théophraste : le *Complaisant*) : *Ils prennent soin que toute la ville soit informée qu'ils font ces emplettes;* et Buffon (*Oiseaux*, t. IX, p. 407) : *Nous sommes informés par les mémoires de gens très dignes de foi qu'il n'existait aucune espèce d'animaux dans l'île de Bourbon et dans celle de France lorsque les Portugais en firent la découverte.* Dites de même : *j'ai été avisé que.* 2° L'emploi de *savoir* dans le sens de *pouvoir*, particulièrement au conditionnel, est tout à fait légitime : *La faiblesse est le seul défaut qu'on ne saurait* (= pourrait) *corriger* (La Rochefoucauld). Dans le vers de Victor Hugo que vous citez : (la *Conscience*) :

Jubal....
Cria : « Je saurai bien construire une barrière...

Je saurai veut dire plus que *je pourrai* : il y a l'idée de « j'aurai assez de science, d'art pour construire ».

Ino 61, *Bruxelles.* — En principe, comme nous l'avons dit souvent, nous ne répondons dans la *Petite Correspondance* qu'aux questions qui intéressent soit le *Larousse Mensuel*, soit nos dictionnaires, grammaires, etc., et c'est déjà un domaine très vaste. Pourtant, quand un lecteur nous fait, en dehors de ces limites, une question susceptible d'intéresser un assez grand nombre de lecteurs, et *que nous avons les documents à notre portée*, nous y répondons volontiers. Mais vous comprenez aisément que nous ne pouvons pas faire faire au dehors toutes les recherches imaginables sur tous les sujets particuliers qui peuvent intéresser nos lecteurs. Quoi qu'il en soit, par exception et pour vous être agréable, nous avons fait chercher la ballade de Bertrade dans *Grisélidis*, le conte lyrique d'A. Silvestre et E. Morand, musique de Massenet, et la voici :

En Avignon, pays d'amour,
Tout doucement un troubadour
Dit à sa mie :
« Suis-moi sous le ciel qui pâlit
Tandis que ta mère en son lit
Est endormie.

A Vaucluse nous cueillerons
Des bleuets et des liserons
De toutes sortes
Pour qu'avec ces petites fleurs,
Tous mes baisers et tous mes pleurs,
Tu les emportes.

Et si ta mère, à son retour
En Avignon, pays d'amour,
Est réveillée,
Montrant chacune de ces fleurs,
Dis-lui que du matin les pleurs
Seuls l'ont mouillée. »

A. L. y P., *Biarritz.* — Faut-il écrire *Velasquez* ou *Velazquez* le nom du peintre espagnol? A notre avis, on ne saurait considérer comme fautive l'orthographe avec l'*s.* Il conviendrait même d'examiner si ce n'est pas plutôt une faute d'écrire Velazquez avec un *z* (au milieu du mot). Velasquez signifie fils de Velasco et n'a aucun droit par suite à prendre un *z.* Cependant, nous devons reconnaître que l'orthographe avec le *z* est généralisée tant pour le nom de Velazquez (déjà orthographié ainsi dans le *Dialogue de la Pintura de Carducho* en 1633), que pour la forme syncopale Bluzquez (dérivée de Blasco, syncope de Belasco ou Velasco, à rapprocher de Belascoain, nom de lieu en Navarre).

En revanche, il est un document qui donne raison aux partisans de l'orthographe étymologique, et c'est la signature de Velasquez lui-même (reproduite ci-dessous), qui n'employait pas le *z.* C'est pourquoi les écrivains non espagnols orthographient ainsi ce nom.

Diego de Silva
Velasquez

Ce *z* extravagant est d'ailleurs cher aux Espagnols, qui ne sont pas regardants au sujet des confusions de lettres. Il y a une foule de gens qui devraient s'appeler simplement Flores, Cortés, Mesa, et qui trouvent beaucoup plus distingué d'écrire leur nom avec des *z.* Ceux qui ont des *j* à leur nom aiment souvent à les changer en *x* pour se donner un air antique, et ceux qui devraient l'écrire avec un *b* préfèrent employer des *v.* En général, on n'a jamais été, en Espagne, bien exigeant au sujet de l'orthographe des noms propres. Pour s'en tenir aux écrivains, Cervantes lui-même signait Cerhantes; et, suivant les éditions, nous lisons Valdivielso ou Valdivieso, Hojeda ou Ojeda, Beriztain ou Beristain, Alzedo ou Alcedo, Cobarrubias ou Covarrubias, Vanegas ou Venegas.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 100. — Par JEAN



CHARADE

PAR HILARION DE JOCANDO

Qu'elle soit grise, brune ou blonde,
La chatte adore mon premier.
Amis, pour plaire à tout le monde,
Ayez toujours bon mon dernier.
Mon tout est bête douce et sage ;
Par diabolique invention,
Panurge en fit un bel usage,
Qu'on cite en mainte occasion.

TRIANGLE

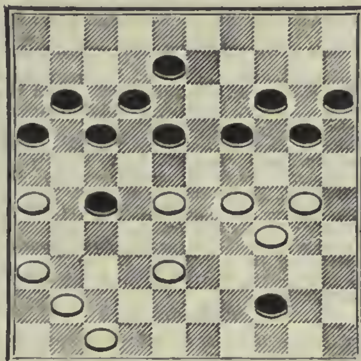
PAR JO (*Écho*)

Doit-on la mettre à chaque nom?
Non;
La noisette que ma servante
Vante;
Tribun le fait et constamment
Ment;
Un esclave qu'on laissait vivre
Ivre;
Ce qu'avec art, chasseur parfait
Fait;
Parfois, en passant dans la rue,
Rue;
Article, ici, doit être, amis,
Mis;
Voyelle que le vil cloporte
Porte.

DAMES

Problème par Méaudre.

NOIRS (12 P.)



BLANCS (9 P.)

Les blancs jouent et gagnent.

AMUSETTE

PAR G. M.

Trouver les anagrammes des mots suivants : manger, anobli, tramas, établi, bêlera, relenu, agiter, raouls, *de sorte que, disposées au-dessous l'une de l'autre, dans l'ordre donné, elles permettent de lire, en double acrostiche, les noms de deux célèbres orateurs.*

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de juillet :

RÉBUS N° 98. — Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins. (*Travail et preux nez deux* la *pène celle fonds qui manque* (dans le compte) le *moins.*

CHARADES, par Saint-Jovial. — Verbal. Latour.

CARRÉ SYLLABIQUE :

SE	RE	NA	DE
RE	TRAC	TI	LE
NA	TI	VI	TE
DE	LE	TE	RE

ÉNIGME, par Geo. — Charme.

JEU DES ANTITHÈSES. — L'homme *attaque* les éléphants pour *prendre leurs défenses.*

CHARADE, par Ambianus. — Épinard.

ÉCHECS : Coup initial : F — 2 CD.
Mat au 2e coup par T — 5 CR ou P — 4 CD (déc.).

RÉBUS GRAPHIQUE. — Votre *sans* t, comme, en VA *ici.* (Votre santé, comment va-t-elle ?)

JEU DE LETTRES GÉOGRAPHIQUES :

Butor	+	maille	=	Rambouillet
canal	+	leste	=	Castellane
carne	+	parts	=	Carpentras
chute	+	flanc	=	Neufchâtel
faune	+	Bourg	=	Bourganeuf
morte	+	Milan	=	Montélimar
nauto	+	chaud	=	Châteaudun
rotin	+	parle	=	Pontarlier
Timor	+	dinde	=	Montdidier
trône	+	mimer	=	Remiremont

ÉNIGME, par Alfred R. — Quiproquo.

MÉTAGRAMME, par Jean. — Havane. Pavane. Savane.

RÉBUS N° 99. — Péché caché est à moitié pardonné (Pêche É (caché) ET (à moitié) part du nez).

Les solutions seront données au n° 79 (Septembre).

Le Clairon de Sidi-Brahim

AU CLAIRON ROLLAND,
Chevalier de la Légion d'honneur le 21 août 1846. Promu officier en 1913, soixante-sept ans après.

Un étroit ruban le décore,
Il compte quatre-vingt-douze ans,
Mais sa mémoire est bonne encore,
Et ses yeux sont toujours luisants;

Car pour ceux que forma la guerre
Les jours ne sont pas des fardeaux,
Et les siens ne lui pèsent guère
Plus qu'autrefois son sac au dos.

Qui soutint vingt fois la bataille
Contre l'Arabe ou le Prussien,
A l'âge où se courbe sa taille
N'est pas un vieux, mais un ancien,

Il accepte le temps qui passe
D'une âme égale et sans ennui;
L'ayant vu droit devant sa face
La mort doit avoir peur de lui.

Le voilà donc en son village,
Montré du doigt par les enfants,
Et se croyant encore à l'âge
De ses fiers combats triomphants;

Heureux bien sûr qu'on les écoute
Quand on vient par hasard le voir,
Mais simple, au point qu'il croit sans doute
Qu'il n'a rien fait que son devoir...

C'était au vieux désert d'Afrique,
Où le temps nous semble si long,
Entre le sol couleur de brique
Et le ciel plus lourd que du plomb.

Pas de secours, un contre mille,
Enfin nous nous sentions à bout,
Cernés comme au milieu d'une île
Entre les murs d'un marabout.

Délaissant la place investie,
Tuant beaucoup, mais mourant peu,
Restait à tenter la sortie
Comme on marcherait dans du feu;

Tandis que sur leurs chevaux grêles,
Spectres bronzés aux blancs burnous,
Plus nombreux que des sauterelles
Les Arabes fondaient sur nous.

Quand parait leur heure dernière,
Les braves courent au-devant;
On n'avait pas de cantinière
Mais le clairon restait vivant;

Et quand sur les rangs qu'il entame
Le combat luit comme un brasier,
Sa musique est plus fraiche à l'âme
Que la goutte au fond du gosier.

Serrant l'instrument qu'il embouche,
Las de souffler, n'ayant plus d'air,
Rolland pris, sanglant et farouche,
Se voit devant Abd-el-Kader.

— La balle en sifflant vous maltraite,
Plus d'espoir sous le ciel brûlant,
Allons, sonne enfin la retraite!
Dit Abd-el-Kader à Rolland.

Alors lui, dans un geste large,
Collant le cuivre sur ses dents,
A pleins poumons sonne la charge,
En soufflant son âme dedans!

Étreignant le cordon de laine,
Haussant au ciel le pavillon,
Il sonne, sonne à perdre haleine,
Ainsi qu'on arrache un bâillon;

Et ce geste qui nous ranime,
En le sacrant héros soudain,
Quand il était son homonyme
Le fait l'égal du paladin.

***

Vieillard oublié par la gloire,
Dont je suis l'humble chroniqueur,
Toi qui sonnais la goutte à boire
Pour nous ragaillardir le cœur;

Toi, qui, préférant la souffrance,
La mort peut-être, au déshonneur,
Fus un moment toute la France
Au geste héroïque et crâneur;

Survivant des vieilles armées,
Sois fier dans ton coin d'Aveyron :
La trompette des Renommées
Ne vaut pas ton pauvre clairon!

GAUTHIER-FERRIÈRES.

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BARBY (H.). — *Les Victoires serbes.* Grasset. In-18. 3 fr. 50.

Chez Chapelot. — Les Armées des principales puissances au printemps de 1913. In-8. 5 francs.

CHERFILS (général). — *Vers l'espérance.* Paris, Chapelot. In-16. 3 fr. 50.

THARAUD (J. et J.). — *La Bataille à Scutari d'Albanie.* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

THOUMAS (général). — *Causeries militaires, 5e série.* Préf. de A. Mézières. Paris, Berger-Levrault. In-8. 3 fr. 50.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

DELISLE (L.). — *Les Grandes heures de la reine Anne de Bretagne et l'atelier de J. Bourdichon.* Rahir. In-folio. 50 fr.

DUHEM (H.). — *Impressions d'art contemporain.* Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

ESCHOLIER (R.). — *Le Nouveau Paris. La Vie artistique de la cité moderne.* Préf. de G. Geffroy. 18 × 25. 7 fr. 50.

MAGNE (E.). — *Nicolas Poussin, premier peintre du Roi (1594-1665).* Paris, Van Oost. In-4 (26 1/2 × 36). 125 francs.

MARGUILLER (A.). — *Le Musée de Vienne.* Paris, Laurens. In-4. 25 francs.

MAUREL (A.). — *L'Enseigne de Gersaint.* Paris, Hachette. In-8. 5 francs.

ROUCHÈS (G.). — *La Peinture bolonaise à la fin du XVIe siècle (1575-1619). Les Carrache.* Alcan. In-8. 7 fr. 50.

STEIN (H.). — *Les Jardins de France des origines à la fin du XVIIIe siècle.* Paris, Longuet. In-4 (30 × 40). 80 francs.

TAILHADE (L.). — *Plâtres et marbres.* Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

ENSEIGNEMENT

BOUCHENY et A. GUÉRINET. — *L'Algèbre au cours complémentaire. Solutions des problèmes.* Larousse. In-8. 1 fr. 25.

KLEIN (F.). — *Mon filleul au « Jardin d'enfants ». Comment il s'élèvera.* 3 fr. 50. — *Id. Comment il s'instruit.* 3 fr. 50. Paris, Colin. In-18.

ROYET (cap.). — *Le Memento de l'Eclaireur.* Paris, Tallandier. In-32 (11 × 7,5). 0 fr. 60.

VESLOT (H.). — *Leçons préliminaires d'anglais à l'usage des débutants adultes.* Paris, Larousse. In-8. 1 fr. 50.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

BÉRARD (V.). — *La Mort de Stamboul.* Colin. In-18. 4 francs.

BERNARD, LADREIT DE LACHARRIÈRE, GUY, TARDIEU, PINON. — *L'Afrique du Nord.* conférences. Alcan. In-16. 3 fr. 50.

COOLIDGE (Dr W.). — *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire.* Paris, Payot. In-8. 7 fr. 50.

DORANGE (J.). — *La France inconnue. T. V. L'Ile parfumée.* Société d'éd. artistiques de tourisme. In-4. 12 francs.

EPRY (Ch.). — *A la mer. Des abîmes au rivage.* Paris, Plon. In-8. 6 francs.

FALLEX (M.). — *Carte murale du Maroc,* en 6 couleurs au 1/1.000.000 (1m × 1m30). Feuille 7 fr. 50; toile, 12 fr. 50.

GUILLOTEAUX (E.). — *Dans la Jungle. A travers l'Indo-Chine anglaise et les Indes néerlandaises.* Perrin. In-8. 7 fr.

JACOB. — *Carte géologique de l'Algérie au 1/50.000e,* 105 *Charon.* 185. *Saint-Denis-du-Sig.* 6 francs.

LAFOND (P.) — *Le Pays basque français et espagnol.* Bordeaux. Féret. In-4. 25 francs.

MARVAUD (A.). — *L'Espagne au XXe siècle.* Colin. 5 francs.

MAUFROID (A.). — *De Java au Japon par l'Indochine, la Chine et la Corée.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

MONACO (Cabinet scientifique du prince de). — *Carte générale bathymétrique des Océans. Feuille A III et A IV.* Feuille de 1m10 × 0m75 en 12 couleurs. 10 francs.

MONCHICOURT (Ch.). — *La Région du haut Tell en Tunisie.* Paris, Colin. In-8. 12 francs.

NORDENSKJŒLD (Otto). — *Le Monde polaire,* traduit du suédois par G. Parmentier et M. Zimmermann. Préface de J. Charcot. Paris, Colin. In-18. 5 francs.

SORRE (M.). — *Les Pyrénées méditerranéennes.* Etude de géographie biologique. Paris, Colin. In-8. 12 francs.

HISTOIRE

ABENSOUR (L.). — *Le Féminisme sous le règne de Louis-Philippe et en 1848.* Préf. de J. Bois. Plon. In-16. 3 fr. 50.

AULARD (A.). — *Etudes et leçons sur la Révolution française.* 7e série. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

BOSCQ DE BEAUMONT (G. du) et BERNOS (M.). — *La Famille d'Orléans pendant la Révolution.* Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

CONTENSON (L. de). — *Les Réformes en Turquie d'Asie. La Question arménienne. La Question syrienne.* Paris. Plon. In-8. 3 fr. 50.

CURMER (A.). — *Le Marquis de Chamborant.* Paris, Emile-Paul. In-8. 3 francs.

DEJEAN (Et.). — *La Duchesse de Berry et les monarchies européennes.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

DESPATYS (Bon). — *Magistrats et criminels (1795-1844), d'après les Mémoires de Gaillard.* Paris, Plon. In-8. 7 fr. 50.

DOLLEANS (Ed.). — *Le Chartisme, 1830-1848.* Paris, Fleury. 2 vol. in-8. 20 francs.

DUCROCQ (G.). — *Les Provinces inébranlables.* Paris, Marches de l'Est. In-16. 3 fr. 50.

ELTCHANINOW (Pr.). — *Le Règne de S. M. l'Empereur Nicolas II.* Préf. du marquis de Ségur. Tr. du russe par la comtesse de Hohenfelsen. Paris, Hachette. In-8. 10 francs.

FABRE (B.). — *Un initié des sociétés secrètes supérieures. Franciscus Eques a Capite Galeato (1759-1814).* Paris, Renaissance du livre. In-8. 7 fr. 50.

FLEISCHMANN (H.). — *Napoléon III et les femmes.* Paris, Bibl. des Curieux. In-8. 7 fr. 50.

FROMAGEOT (P.). — *Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon et de Mecklembourg.* Emile-Paul. In-8. 5 francs.

HANOTAUX (G.). — *Rome.* Fascicule XX du *Recueil des instructions données aux ambassadeurs.* T. III, (1724-1791). Paris, Alcan. In-8. 18 francs.

JACQUES (H.). — *Les Journées sanglantes de Fez (17-18-19 avril 1912).* Paris, Chapelot. In-18. 3 fr. 50.

JÉQUIER (G.). — *Histoire de la Civilisation égyptienne des origines à la Conquête d'Alexandrie.* Payot. In-18. 3 fr. 50.

LA FORCE (duc de). — *Lauzun. Un courtisan du grand roi.* Paris, Hachette. In-8. 10 francs.

LÉVY (Sam.). — *Le Déclin du croissant.* Paris. Grasset. In-18. 3 fr. 50.

LOLIÉE (Fr.). — *Rêve d'empereur. Napoléon III.* Paris, Emile-Paul. In-8. 7 fr. 50.

MADELIN (L.). — *France et Rome.* Plon. In-16. 3 fr. 50.

MARICOURT (baron A. de). — *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans.* Paris, Emile-Paul. In-8. 5 francs.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Les Origines diplomatiques de la guerre de 1870-1871.* T. VII (1er sept.-14 mars 1866). Paris, Ficker. In-8. 7 fr. 50.

MORET (A.). — *Mystères égyptiens.* Colin. In-18. 4 francs.

REISET (vicomte de). — *Joséphine de Savoie, comtesse de Provence.* Paris, Emile-Paul. In-8. 7 fr. 50.

SCHELLE (G.). — *Œuvres de Turgot et documents le concernant.* T. Ier. Paris, Alcan. In-8. 12 francs.

TOUETZER (H.). — *Louis Stur et l'idée de l'indépendance slovaque.* Paris, Guilmoto. In-8. 5 francs.

WILKINS (W.-H.). — *Un Mariage de prince, Madame Fitzherbert et Georges IV.* Paris, Perrin. In-8. 5 francs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BIBLIOTHÈQUE LAROUSSE. — *Rabelais. Gargantua et Pantagruel.* Biogr. et étude par H. Clouzot. — *La Rochefoucauld. Maximes.* Biogr. et notes, par Marius Roustan. Paris, Larousse. In-8 (13,5 × 20). 1 fr. 50.

BORGERHOFF (J.-L.). — *Le Théâtre anglais à Paris, sous la Restauration.* Paris, Hachette. In-16. 5 francs.

ESTRÉE (P. d'). — *Le Théâtre sous la Terreur. Théâtre de la Peur (1793-1794).* Paris, Emile-Paul. In-8. 7 fr. 50.

MAYNIAL (Ed.). — *La Jeunesse de Flaubert.* Paris. « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

MICHAUT (G.). — *Anatole France. Etude psychologique.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

PÉREIRE (A.). — *Histoires et belles-lettres.* Paris, Champion. In-18. 3 fr. 50.

MÉDECINE

BONNIER (P.). — *L'Action directe sur les centres nerveux.* Paris, Alcan. In-8. 5 francs.

LEGUEU (F.). — *Archives urologiques de la clinique de Necker.* T. Ier. Paris, Société d'éd. scientifiques et médicales. 9 fr.

LEREDDE (Dr). — *Etudes sur le sérodiagnostic et le traitement de la syphilis.* Paris, Maloine. In-8. 10 francs.

RICHET (Ch.). — *Dictionnaire de physiologie.* Fasc. 27. Paris, Alcan. In-8. 8 fr. 50.

VIRES (J.). — *Traitement des maladies du foie et des maladies du pancréas.* Paris. Masson. In-8. 6 francs.

MUSIQUE

DELIBES (L.). — *Le Roi l'a dit,* opéra-comique. Transcr. pour petit orch., par Mouton. Paris, Heugel. 7 fr. 50.

DUPUIS (A.). — *Le Château de la Bretèche,* drame lyrique. Poème de P. Milliet et J. Dor. Chant et piano. Eschig. 15 fr.

FALLA (M. DE). — *La Vie brève,* drame lyrique. Poème de Shaw. Chant et piano. Paris, Eschig. 15 francs.

LABORI (M.). — *Yata,* drame lyrique. Poème de H. Cain et L. Payen. Chant et piano. Paris. Eschig. 15 francs.

SAINT-SAËNS (C.). — Six valses pour piano. Durand. 10 fr.

WAGNER (R.). — *Tannhäuser,* fantaisie pour harmonie par Bouchel. Paris, Durand. 7 francs.

PHILOSOPHIE

BAYET (A.). — *La Casuistique chrétienne contemporaine.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

CHARLTON-BASTIAN (H.). — *L'Origine de la vie.* Tr. Guinet. Paris, Maloine. In-8°. 5 francs.

COCHIN (Denys). — *Descartes.* Paris, Alcan. In-8° 5 fr.

FOUILLÉE (A.). — *Esquisse d'une interprétation du monde,* publ. par Boirac. Paris. Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

FRANCE (A.). — *Le Génie latin.* Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

GRANDJEAN (F.). — *Une Révolution dans la philosophie. La Doctrine de M. Bergson.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

HACHET-SOUPLET (P.). — *De l'Animal à l'Enfant.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

HUGH-BENSON (Mgr R.). — *Le Christ dans l'Eglise.* Tr. Thellier et Deron. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

LOTE (R.). — *Les Origines mystiques de la « Science allemande ».* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

PIÉRON. — *L'Année psychologique.* 19e année. Paris. Masson. In-8°. 15 francs.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

ALMERAS (H. d'). — *Les Dépareillées,* roman. Paris, Leclerc. In-18. 3 fr. 50.

BERTHAUT (L.). — *Les Vainqueurs de la mer.* Paris, Flammarion. In-8°. 10 francs.

BINET-VALMER. — *La Créature.* Ollendorff. In-8°. 6 francs.

BOISSIÈRE (A.). — *La Crinoline enchantée.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

CANUDO. — *Les Transplantés.* Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

DAIREAUX (M.). — *Le Plaisir d'aimer.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

DELARUE-MARDRUS (L.). — *Douce moitié.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

FORMONT (Max). — *Les Italiennes.* Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

GAUBERT (E.). — *L'Amour marié.* Paris, G. Cres. 3 fr. 50.

HEPP (A.). — *L'Affreuse étreinte.* Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

LAVEDAN (H.). — *Bon an, mal an.* 6e série. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

LEPELLETIER (Ed.). — *Rivale de Marie-Louise.* Paris. Tallandier. In-18. 2 francs.

LICHTENBERGER (A.). — *Kaligouça, le cœur fidèle,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

MAETERLINCK (M.). — *Marie-Magdeleine,* drame. Paris. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

MAGRE (M.). — *Les Belles de nuit.* Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

MARGUERITTE (P.). — *Les Sources vives.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

NOAILLES (Ctsse de). — *Les Vivants et les Morts,* poésies. Paris, Fayard. In-18. 3 fr. 50.

OHNET (G.). — *Le Partisan,* roman historique. Paris, Ollendorff. In-16. 3 fr. 50.

PHILIPPE (Ch.-L.). — *Charles Blanchard.* Paris « Nouvelle Revue Fr. ». In-8°. 5 francs.

PSICHARI (J.). — *Le Crime du poète.* Stock. In-18. 3 francs.

QUANTIN (A.). — *En plein vol. Vision socialiste.* Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

REYNÈS-MONLAUR. — *Le Songe d'Attis,* roman. Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

RODENBACH (G.). — *La Jeunesse blanche.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

ROSNY JEUNE (J.-H.). — *Sépulcres blanchis,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

ROSTAND (M.). — *Le Page de la vie.* Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

SERAO (M.). — *Sous le ciel de Naples.* Paris, Tallandier. In-18. 3 fr. 50.

TASSY (E.). — *Le Sursinge.* Paris, Sansot. In-8°. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

DESAINT (A.). — *Trucs d'atelier. 2 000 formules pour le peintre en bâtiments.* Dourdan, Juliot et Coquet. 2 vol. (16 × 25) 16 francs.

INSTITUT AÉROTECHNIQUE. — *Études sur les hélices et les surfaces d'aviation.* Paris, Dunot et Pinat. In-4°. 6 francs.

LÉVI (L.). — *Essais chimiques des marchandises.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 3 francs.

TELLIER (Ch.). — *La Conservation de la viande et des matières alimentaires par des moyens naturels.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 2 fr. 50.

TURIN (A.). — *La Chaufferie moderne. Les Foyers des chaudières,* etc. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 21 fr. 50.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BARDOUX (J.). — *L'Angleterre radicale. Essai de psychologie sociale (1906-1913).* Paris, Alcan. In-8°. 10 francs.

BOCHARD (A.). — *Les Lois de la sociologie économique.* Paris, Rivière. In-8°. 8 francs.

BONZON (J.). — *Faut-il un nouveau concordat?* Paris. Éd. « Presse française ». In-16. 2 francs.

BOVERAT (F.). — *Patriotisme et paternité.* Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

CAHEN (G.). — *Le Logement dans les villes. La Crise parisienne.* Paris, Alcan. In-12. 3 fr. 50.

CARPENTIER (L.). — *Le Vote familial.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 5 francs.

CARVER (Th.-N.). — *La Répartition des richesses,* tr. par R. Picard, Paris, Giard et Brière. In-8°. 5 francs.

COSENTINI (Fr.). — *La Réforme de la Législation civile.* Paris, Lib. gén. de Droit. In-8°. 20 francs.

CROLY (H.). — *Les Promesses de la Vie américaine.* Tr. par F. Roz et Fénard. Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

DALLOZ. — *Répertoire pratique Dalloz.* T. V. (*Eaux — Expédition*). Paris, Dalloz. In-4. 30 francs.

DEWAVRIN (M.) et LECARPENTIER (G.). — *La Protection légale de travailleurs aux Etats-Unis.* Rivière. In-8°. 8 francs.

DURANT-FARGET. — *Le Code de la propriété immobilière.* Dourdan, Juliot et Coquet. 5 vol. (18 × 25). Souscr. 45 francs.

FRANÇOIS-PONCET (A.). — *Ce que pense la jeunesse allemande.* Paris, Oudin. In-18. 2 francs.

GIRAN (P.). — *Etude de sociologie coloniale.* Paris, Challamel. In-18. 3 fr. 50.

LABBÉ (P.). — *La vivante Roumanie.* Préf. de G. Doumergue. Paris, Hachette. In-16. 4 francs.

LAURENT (H.). — *Le Fouet contre le crime.* Paris, A. Rousseau. In-8°. 3 fr. 50.

LEDEY (A.). — *Sur la route sociale.* Figuière. In-18. 3 fr. 50.

LEFAS (Al.). — *L'État et les fonctionnaires.* Paris, Giard et Brière. In-8°. 10 francs.

LEROY (M.). — *La Coutume ouvrière.* Paris, Giard et Brière. In-8. 20 francs.

LYON-CAEN (Ch.), PRUDHOMME (H.), etc. — *Lois commerciales de l'univers. T. II. Colombie.* Paris, Libr. gén. de Droit. In-8. 52 francs.

MALÈGUE (J.). — *Une forme spéciale de chômage. Le travail casuel dans les ports anglais.* Rousseau. In-8. 8 francs.

PATÉ (H.). — *Le Sacrifice, c'est le devoir : c'est le salut. La loi de recrutement de 1913.* Lavauzelle. In-18. 3 fr. 50

RODES (J.). — *La Chine et le mouvement constitutionnel (1910-1911).* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

SICÉ (E.). — *Comment gouverner les colonies tropicales.* Paris, Giard et Brière. In-8. 5 francs.

SIREY. — *Recueil général des lois.* 14e vol. Paris, Larose et Tenin. In-4. 35 francs.

SCIENCES NATURELLES

ACHALME (Dr A.). — *Electronique et biologie.* Paris, Masson. In-8. 18 francs.

CAMUS (E.-G.). — *Les Bambusées.* Paris, Lechevallier. In-folio. 40 francs.

DIVERS

FRŒLICH (J.). — *Le Pangermaniste en Alsace.* Paris, Berger-Levrault. In-12. 16 dessins par Hansi. 0 fr. 75.

LEGRAND (Dr M.-A). — *Essai de cryptologie.* Paris, Revue *l'Ouïe.* 0 fr. 40.

LORENZ. — *Catalogue général de librairie française.* T. XXIV. 1er fasc. Paris, Jordell. 50 francs.

NICOULLAUD (Ch.). — *L'Initiation maçonnique.* Préf. de M. l'abbé Jouin. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

STOCKHAMMER (L.). — *La Stéréoscopie rationnelle.* Paris. Charles Mendel. (21 × 27). 6 francs.

SYNDICAT DE L'INDUSTRIE HÔTELIÈRE. — *Hôtels de la France, colonies, étranger.* 370, rue Saint-Honoré. In-8. 0 fr. 50 pour la France; 1 franc pour l'étranger.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Juillet 1913 au 14 Août 1913

15 juillet (mar.). — Les Grecs s'emparent de la position de Drama.
— Les Turcs réoccupent Rodosto et dépassent la ligne Enos-Midia.
— Les troupes roumaines occupent Varna.
— La Chambre des lords adopte par 302 voix contre 64 un amendement de lord Lansdowne déclarant qu'elle refuse de discuter le projet du *Home rule*, tant qu'il n'aura pas été soumis au verdict du pays.
— On annonce les fiançailles du prince Arthur de Connaught et de la duchesse de Fife.
— Les gouvernements serbe et grec font savoir officiellement à Saint-Pétersbourg qu'ils ne pourraient accepter une médiation voulant traiter directement avec la Bulgarie.
16 juillet (mer.). — La Chambre se prononce, par 376 voix contre 179, en faveur de l'incorporation des recrues de vingt ans.
— A Uskub, entrevue de M. Venizelos et de M. Pachitch, ministres de Grèce et de Serbie, qui, d'accord avec les intentions de la Roumanie, arrêtent les conditions du règlement territorial collectif.
— Le roi Ferdinand de Bulgarie fait demander au roi Charles de Roumanie, à quelles conditions pourrait être rétablie, l'ancienne amitié entre les deux nations.
— Le chargé d'affaires de Bulgarie à Londres remet à sir Edward Grey une note par laquelle le gouvernement bulgare proteste contre la violation, par les Turcs, du traité de Londres.
17 juillet (jeu.). — Répondant au télégramme du roi Ferdinand, le roi Charles de Roumanie rappelle les conditions que le gouvernement a fait déjà connaître à l'Europe pour le rétablissement de la paix, en particulier, établissement de la frontière suivant la ligne Turtukaï-Dobritch-Baltchich. La Roumanie ne traitera avec la Bulgarie que conjointement avec la Serbie, la Grèce et le Monténégro.
— Le roi George d'Angleterre, approuve la nomination du Dr Robert Bridges, comme poète-lauréat, en remplacement d'Alfred Austin.
18 juillet (ven.). — Un nouveau ministère bulgare est constitué avec M. Radoslavof comme président du Conseil et M. Guenadief comme ministre des Affaires étrangères.
— Le ministre de Grèce à Paris communique à la presse un télégramme de son gouvernement, dans lequel la Grèce réclame l'envoi de représentants du monde civilisé dans la région de Sérès, Nigrita, Doxato, pour constater les atrocités commises par les Bulgares.
— Mort à Arcachon de l'actrice Marie Magnier.
19 juillet (sam.). — A la Chambre, la loi militaire est votée par 358 voix contre 204, sur 562 votants.
— Répondant au roi Ferdinand, qui lui avait demandé de sauvegarder la Bulgarie, l'empereur d'Autriche déclare « qu'il regrette de ne pouvoir venir en aide à la Bulgarie, et que ce pays doit se mettre d'accord avec la Roumanie, comme il l'a conseillé constamment ».
— Le nouveau ministère bulgare, par l'entremise du ministre d'Italie à Sofia, s'adresse de ce chef au gouvernement roumain en vue du rétablissement des relations de bon voisinage entre les deux pays. — Il fait savoir à la légation de Russie à Sofia qu'il est prêt à envoyer à Nisch un plénipotentiaire pour les négociations préliminaires de la paix.
20 juillet (dim.). — Les forces roumaines arrivent en nombre à Kuleli-Bourgas.
— Arrivée à Nisch du plénipotentiaire bulgare, général Paprikof. — La Turquie informe les puissances de sa décision d'occuper les territoires qu'elle croit nécessaires à la sécurité de sa frontière avec la Bulgarie et qui s'étendent jusqu'à la Maritza et Andrinople.
— La Grèce, la Serbie et le Monténégro répondent au gouvernement russe qu'ils acceptent d'entrer en pourparlers avec la Bulgarie.
— A Vesoul, inauguration du monument élevé au sculpteur Gérome. — A Paris, au Père-Lachaise, inauguration du monument de Hyacinthe Loyson.
21 juillet (lun.). — Le roi Ferdinand de Bulgarie, adresse au roi de Roumanie un nouvel appel, où il déclare qu'il accepte les conditions de la Roumanie. Le roi Carol répond qu'il est disposé à envoyer à Nisch un plénipotentiaire, mais qu'à son avis, les préliminaires devraient se signer à Bucarest ou à Sinaïa.
— Un communiqué russe explique l'intervention du gouvernement de Saint-Pétersbourg à Belgrade et à Athènes pour empêcher l'affaiblissement excessif de la Bulgarie.
— Mort à Paris, du professeur A. Esmein, jurisconsulte, membre de l'Académie des sciences morales.
— M. Asquith, premier ministre britannique, dans un banquet de la Chambre de commerce de Birmingham, parle de la situation en Orient.
— A Londres, la réunion des ambassadeurs examine la situation générale.
— L'ambassadeur de Turquie, Naby-bey, se rend à Fiuggi et remet au marquis di San Giuliano une note du gouvernement ottoman, pour solliciter l'adhésion de l'Italie aux vues de la Porte, qui souhaite de reprendre Andrinople.
— Le gouvernement grec envoie des délégués à Nisch.
22 juillet (mar.). — Les troupes ottomanes commandées par Enver-bey, entrent à Andrinople. L'armée occupe Kirk-Kilissé.
— Une note du gouvernement roumain précise les conditions auxquelles il consentirait à traiter avec la Bulgarie, entre autres la frontière Turtukaï-Dobritch-Baltchitch.
— Mort, à Vittel, du journaliste Edmond Lepelletier.
23 juillet (mer.). — Le président de la République se rend au Havre et rentre le soir même à Paris.
— La Bulgarie accède aux conditions proposées la veille par la Roumanie.
— M. de Hartwig, ministre de Russie à Belgrade, rend visite au président du Conseil de Serbie, pour lui exprimer le vœu du gouvernement russe de voir un armistice conclu le plus tôt possible entre les belligérants.
— M. Guenadief, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, télégraphie au grand vizir, pour protester contre la violation de la frontière par les troupes turques.
24 juillet (jeu.). — A la Chambre, le gouvernement obtient le retrait d'un amendement des radicaux Jacquier et Javal, sur les dépenses militaires, et accepte de modifier son projet d'impôt sur le revenu et de déposer un projet d'impôt sur le capital.
— La Chambre vote, conformément au texte adopté par le Sénat, la loi sur le secret du vote.
— A Londres, les ambassadeurs des puissances sont unanimes, sur le principe que les Turcs doivent réintégrer la frontière Enos-Midia.
— Le roi de Roumanie télégraphie aux rois de Serbie et de Grèce pour leur recommander la conclusion d'un armistice immédiat. Il télégraphie au sultan pour lui conseiller de respecter la frontière fixée par la conférence de Londres.
— Le grand vizir remet à l'ambassade d'Allemagne une réponse au télégramme de M. Guenadief, repousse les accusations qui y sont contenues, mais admet la nécessité, pour les deux États, de revenir à des rapports normaux.
25 juillet (ven.). — Le roi et la reine d'Espagne, se dirigeant vers l'Angleterre, arrivent à Paris incognito. Ils sont reçus à l'Élysée dans un déjeuner intime.
— Le gouvernement austro-hongrois fait faire par ses représentants à Belgrade et à Athènes d'énergiques démarches en vue de la cessation immédiate des hostilités. L'Italie appuie cette démarche de son alliée.
— Un télégramme du roi de Grèce au roi de Roumanie expose l'impossibilité de conclure un armistice sans que les conditions de paix soient acceptées par la Bulgarie.
— L'escadre hellénique occupe Dédeagatch.
26 juillet (sam.). — Les délégués serbes, grecs, et monténégrins se mettent en route vers Bucarest.
27 juillet (dim.). — L'armée grecque remporte à Simitli, sur la Strouma, une victoire importante, mais achetée au prix de grandes pertes. Elle passe le défilé de Krésna, se dirigeant vers Djoumaïa.
— La Roumanie adresse aux puissances une note dans laquelle elle les prie de faire le nécessaire à Constantinople pour que les délégués des belligérants à la Conférence de La Haye aient l'assurance que le traité de Londres ne sera pas caduc.
— A Constantinople, les ambassadeurs se réunissent sous la présidence du marquis de Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie et doyen du corps diplomatique, afin de préparer la demande collective qui sera faite pour obliger la Turquie à évacuer Andrinople et ramener son armée en deçà de la ligne Enos-Midia.
28 juillet (lun.). — Au Sénat, la discussion générale sur le budget de 1913 se clôt sur deux remarquables discours de M. Ribot et de M. Barthou, président du Conseil.
— A la Chambre des lords, lord Curzon reproche au gouvernement de n'avoir pas suffisamment sauvegardé les intérêts britanniques dans l'affaire du chemin de fer transiranien; lord Morley et lord Crewe expliquent et justifient l'attitude du gouvernement.
— Répondant au roi de Roumanie, le sultan expose la nécessité qu'il y a pour la Turquie à posséder pour frontière la Maritza (qui passe à Andrinople).
29 juillet (mar.). — Le prince héritier de Turquie, Youssouf-Izzeddine accompagné de son neveu Zia-Eddine, un des fils du sultan est reçu solennellement à Andrinople par le généralissime Izzet-pacha, par Enver-bey, etc.
— A Londres, la réunion des ambassadeurs est consacrée à la discussion de la Constitution d'Albanie.
— A Bucarest, les délégués à la Conférence échangent des visites avec les ministres et les diplomates. — Une réunion préparatoire des chefs des délégations serbe, grecque et monténégrine chez le président du Conseil roumain, M. Majoresco, s'entretient sur la marche des travaux de la Conférence.
30 juillet (mer.). — La Chambre vote le projet de loi sur l'amnistie, conformément au texte adopté par le Sénat, pour les faits commis antérieurement au 30 janvier 1913.
— Première séance de la conférence des délégués balkaniques et roumains au Ministère des affaires étrangères de Bucarest, M. Majoresco, président du Conseil roumain souhaite la bienvenue aux délégués : MM. Pachitch (Serbie), Voukotitch (Monténégro), Venizelos (Grèce), Tontchef (Bulgarie), etc. — Une suspension d'armes de cinq jours est décidée à partir du 31 juillet, ainsi que l'arrêt des attaques dans la région de Viddin.
31 juillet (jeu.). — Le Sénat aborde la discussion de la loi de trois ans. Le général Pau, commissaire du gouvernement, fait un exposé très applaudi de la question.
— Seconde séance plénière de la conférence de Bucarest précédée de conférences particulières.
— Mort, à Gisors, de M. Louis Passy, doyen de la Chambre des députés.
1er août (ven.). — Le roi et la reine d'Espagne, revenant d'Angleterre, arrivent à Paris.
— A Bucarest, entretien entre Bulgares et Roumains sur la question de la future frontière; les délégués serbes et grecs remettent aux délégués bulgares l'exposé des conditions auxquelles ils consentiront à traiter. — Dans l'après-midi, troisième séance plénière.
— A Londres, la conférence des ambassadeurs continue la discussion de la question albanaise.
— A la suite d'une conversation entre l'ambassadeur d'Allemagne et le grand vizir, le gouvernement turc fait savoir à Saint-Pétersbourg, les conditions qu'il met à la restitution d'Andrinople aux Bulgares.
2 août (sam.). — Quatrième séance plénière à Bucarest. L'assemblée s'ajourne au lundi suivant.
— Les délégués bulgares remettent aux délégués serbes et grecs le projet de frontière proposé par leur gouvernement. M. Pachitch et M. Venizelos déclarent ces propositions inacceptables.
3 août (dim.). — Élections aux conseils généraux.
— A Bucarest, dans une conférence particulière, les délégués roumains et bulgares se mettent d'accord sur la fixation de la future frontière (sud de Baltchitch; sud de Dobritch; ouest de Turtukaï.
— A la réunion des délégués alliés et bulgares, la discussion continue à porter sur la possession de Cavalla.
4 août (lun.). — La cinquième Conférence plénière de Bucarest prolonge de trois jours, la suspension d'armes de cinq jours qui devait expirer le lendemain.
— M. Majoresco, président du Conseil roumain, reçoit des ministres d'Angleterre et d'Autriche-Hongrie des notes disant que « quelle que soit la décision de la Conférence de Bucarest, les deux gouvernements se réservent la faculté de demander ultérieurement la revision du traité en ce qui concerne Cavalla, et se réservent en outre le droit de demander la revision pour tous points pouvant toucher des intérêts d'ordre européen ».
5 août (mar.). — Par 202 voix contre 76, le Sénat repousse le contre-projet Herriot sur le service de 30 mois.
— La Conférence de Bucarest reçoit communication d'une note verbale du gouvernement des États-Unis d'Amérique en faveur d'une stipulation relative au respect des droits civils et religieux des populations nouvellement détachées ou annexées.
— A Londres, la conférence des ambassadeurs discute la question des Iles et celle des frontières méridionales de l'Albanie.
6 août (mer.) — A la sixième séance plénière de la Conférence de Bucarest, les délégués se mettent d'accord pour la fixation de la nouvelle frontière; Strouunitza est attribuée à la Bulgarie, Cavalla à la Grèce.
7 août (jeu.). — Le Sénat vote par 254 voix contre 37, sans modification, la loi militaire de trois ans.
— Le ministre d'Angleterre à Bucarest retire la note disant que son gouvernement se réservait le droit de réclamer la revision du traité.
— A la conférence de Bucarest, MM. Venizelos et Tontchef font connaître que l'entente est parfaite entre la Grèce et la Bulgarie au sujet des frontières. M. Majoresco, président, déclare que le principe de la paix étant acquis, il y a lieu de proclamer un armistice *sine die*, et propose de signer une paix définitive. Chaque pays désigne un délégué pour élaborer les termes du traité.
— Les six grandes puissances européennes communiquent verbalement à la Porte, par leurs représentants, une note invitant le gouvernement impérial à respecter le traité de Londres (frontière Enos-Midia) particulièrement en ce qui concerne Andrinople, réoccupée le 22 juillet par les troupes ottomanes.
— L'aviateur anglais, colonel Cody, très populaire en Angleterre, se tue en essayant un hydroaéroplane de son invention.
8 août (ven.). — Séances de clôture de la Chambre et du Sénat.
— A Bruxelles, ouverture d'un congrès international d'homéopathie.
9 août (sam.). — A la séance plénière de la Conférence de Bucarest, on termine le règlement des questions pendantes : la Bulgarie renonce à Cavalla, qui demeure hellène, puis les questions scolaires et religieuses sont, de part et d'autre, volontairement laissées de côté.
10 août (dim.). — Second tour de scrutin pour les élections aux conseils généraux.
— A Bucarest, séance solennelle de la Conférence et signature du traité de paix. — La Bulgarie doit démobiliser immédiatement. — Le roi Charles de Roumanie donne un grand dîner en l'honneur des délégués à la Conférence de la paix.
— Inauguration à Gand, sous la présidence du roi Albert, d'un monument à la mémoire des peintres flamands, les frères Hubert et Jean Van Eyck.
— Un incendie accidentel détruit la résidence d'été de l'ambassadeur de France à Constantinople.
11 août (lun.). — A Londres, nouvelle réunion des ambassadeurs pour examiner la question de la frontière albanaise et celle des Iles.
— Le roi de Roumanie signe un décret de démobilisation.
— A Bucarest, un banquet est offert par la municipalité en l'honneur des délégués à la Conférence de la paix.
— Le gouvernement ottoman se refuse énergiquement, quoique en exprimant ses sentiments avec déférence, à évacuer Andrinople.
— Le tsar Ferdinand de Bulgarie adresse à son armée une proclamation où apparaît l'espoir d'une réparation et d'une revanche prochaines.
12 août (mar.). — A Paris, ouverture au Grand Palais du 13e concours Lépine.
— Mort, à Dinard, du peintre Aimé Morot.
— A la Conférence de Londres, les ambassadeurs de France et d'Italie adhèrent à la formule présentée par sir Edward Grey relative à la question des îles de la mer Égée et, après le discours de sir Edward Grey, la prochaine réunion est ajournée à une date indéterminée.
— *13 août* (mer.). — Mort, en Suisse, du député socialiste allemand Bebel.
— A Londres, clôture du congrès médical. — Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, fait à la Chambre des communes l'exposé de la situation balkanique.
14 août (jeu.). — Un congrès international d'orthopédie s'ouvre à Berck.
— Le roi de Grèce Constantin arrive à Salonique où il est l'objet d'ovations enthousiastes.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE SEPTEMBRE 1913.

Au seuil de sa forge où s'allume
Un feu plus rouge que l'enfer
Vulcain martèle et tord le fer
Qui sonne et bondit sur l'enclume.

Déjà l'été qui se consume
Voit sous les pins fleurir l'aster;
Les fuseaux des cyprès ont l'air
De tisser au ciel de la brume.

La coloquinte a pour voisins
Les dahlias; mais les raisins
Demain seront mûrs pour la tonne;

Et la Balance, égale encor,
Sous le poids des feuilles d'automne
Inclinera ses plateaux d'or.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

Erratum. — Dans notre précédent fascicule (n° 78, août 1913, page 793, col. 2), un accident typographique a fait tomber les deux dernières lettres du nom du peintre du *Débarquement de Cadoudal.* Il faut lire *Jules Girardet* (et non Jules Girard). Le nom est, du reste, correctement écrit en bas de la reproduction du tableau, p. 802.

B. L., *Nevers.* — La majuscule ne se place pas après les mots abrégés suivis d'un point : *S. M. l'empereur est rentré de bonne heure.*

L. B., *Grand Croix.* — 1° Tous nos remerciements pour les renseignements que vous nous avez envoyés. 2° Oui, nous publierons prochainement une notice sur cet homme politique.

F. D., *Lille.* — Le premier voyage a déjà été analysé il y a deux ans. Nous parlerons du second très prochainement.

N. J., *Orléans.* — La place nous manque pour donner tant de choses à la fois. Aussi, comme vous le désirez avec un grand nombre de nos abonnés, nous étendrons-nous peut-être un peu plus. Nous y songerons.

N. S., *Gand.* — Cet adjectif, comme bien d'autres, tels que *bon, brave*, etc., change quelquefois de signification selon la place qu'il occupe avant ou après certains noms : *un tigre furieux*, c'est un tigre en fureur ; *un furieux mangeur*, c'est un homme qui mange énormément.

B. L., *Nantes.* — On a dit tant de choses et toutes choses vraisemblables, mais parfaitement contradictoires ! Notre rédacteur est sur les lieux pour bien mettre les choses au point.

Ne nous fions qu'à nous, voyons tout par nos yeux.

L. G., *Brest.* — C'est un prédicateur de la Ligue qui, déblatérant en chaire contre les femmes, prétendait donner de l'entêtement qu'on leur prête souvent une preuve philologique : « La femme est nommée en latin *mulier*, parce qu'elle est *mule hier, mule aujourd'hui et mule in æternum.* » Le calembour sévissait alors fâcheusement dans l'éloquence de la chaire.

J. B., *Paris.* — Le titre du roman de Stendhal : *le Rouge et le Noir* intrigue beaucoup de lecteurs, qui ne savent pas toujours comment l'expliquer. Le *Rouge*, c'est l'habit du soldat ; le *Noir*, c'est l'habit du prêtre. Dévoré d'ambitions, Julien Sorel est né trop tard pour se faire dans les armes une de ces rapides carrières comme on en voyait au temps de l'Empire. Il débute donc dans la vie en endossant la robe du prêtre. C'est du moins l'explication qu'on donne le plus ordinairement.

D. Y., *Bordeaux.* — Cette question d'art et de haute coquetterie est fort intéressante ; mais si délicate et si difficile à traiter en peu de place ! Ne croyez-vous pas que chaque femme, surtout née française, a en général le sentiment assez juste des nuances qui conviennent à son teint et à la couleur de ses cheveux, et que tout enseignement dogmatique sur ce point risquerait d'être inférieur à cet instinct naturel ?

M. J., *Paris.* — Oui, c'est bien ce même Bouret, le fameux fermier général, qui avait acquis une fortune prodigieuse. Désirant avoir des titres de noblesse, il demande un jour à l'un de ses amis quel emblème il pourrait bien faire peindre sur l'écu, emblème qui rappellerait son étonnante carrière financière. L'ami, embarrassé, en parla à Voltaire. Celui-ci lui répondit avec un malin sourire : « Dites-lui de faire graver sur l'écu un coq sans queue. — Un coq sans queue ? — Oui, tout le monde verra ainsi un coq imparfait (*coquin parfait*). »

Y. W., *Boulogne-sur-Mer.* — C'est l'écrivain anglais John Lubbock, lord Avebury, mort récemment, qui, dans son ouvrage *le Bonheur de vivre*, raconte ce trait curieux au sujet de l'effet que produisent les romans. Des paysans anglais se réunissaient chaque soir chez le forgeron du village pour entendre lire à haute voix un roman de Richardson : *Paméla* ou *la Vertu récompensée.* Lorsque le lecteur fut arrivé au dénouement et qu'on vit Paméla épouser son maître repentant, tous les auditeurs poussèrent des cris de joie et coururent au temple pour remercier le ciel.

M. R., *Nancy.* — C'est un livre écrit avec un parti pris exagéré ; il n'a aucune valeur historique. Le grand Condé était, contrairement à ce qu'il affirme, un homme fort instruit. Saint-Simon, ennemi avéré des Condé, a dit en parlant du vainqueur de Rocroi : « Personne n'a eu plus d'esprit et toutes sortes d'esprits, ni rarement tant de savoir en presque tous les genres, et pour la plupart à fond... » Passant un jour à Munster, le prince de Condé fut harangué en latin par le doyen de l'université, et il répondit avec la plus grande facilité et la plus grande pureté dans cette même langue de Cicéron, ce qui lui fit plus d'honneur aux yeux de ces savants allemands que toutes ses victoires.

E. B., *Faro.* — Ce qu'on appelle *l* mouillé dans la prononciation du français moderne n'est pas le véritable *l* mouillé des philologues, qui correspond au *gli* des Italiens et au *lh* des Portugais, mais qui n'existe plus dans notre langue (sauf dans certaines régions du midi de la France). Quand nous disons que dans *pavillon* il faut prononcer le double *l* mouillé, la prononciation est phonétiquement équivalente à *i* consonne (y) : nous prononçons *paviyon* de telle façon que le son de *l* disparaît complètement. La prononciation *pavilyon* ne se rencontre que dans le Midi et dans la Suisse française.

P. L., *Arras.* Pour se consoler d'une union mal assortie, Rivarol fréquentait une jeune Manette qui avait plus de charmes que d'instruction ; mais l'écrivain ne lui demandait point des plaisirs littéraires. C'est pour elle qu'il a écrit les vers charmants qui se terminent ainsi :

Ah ! conservez-moi bien tous ces jolis zéros
Dont votre tête se compose.
Si jamais quelqu'un vous instruit,
Tout mon bonheur sera détruit
Sans que vous y gagniez grand'chose;
Ayez toujours pour moi du goût comme un beau fruit
Et de l'esprit comme une rose.

B. A., *Paris.* — Furetière dit dans son *Dictionnaire* : « On appelle *caution bourgeoise* une caution valable et facile à discuter, comme serait celle d'un bourgeois bien connu dans sa ville », et il ajoute, à titre d'exemple : « On ne veut point prêter aux grands seigneurs sans une *caution bourgeoise.* » Molière emploie plusieurs fois l'expression dans un sens figuré et plaisant. Quand Mascarille craint qu'on ne lui vole son cœur et voit des « yeux qui ont la mine d'être mauvais garçons », il dit : Je veux *caution bourgeoise* qu'ils ne me feront point de mal. » Dans la *Critique de l'École des femmes* (sc. 5), le marquis ridicule dit de la pièce *l'École des femmes* : « Parbleu ! Je la garantis détestable. » Et Dorante répond ironiquement : « La caution n'est pas bourgeoise », c'est-à-dire, la garantie est contestable.

V. V., *Verviers.* — Lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif et que le complément direct est placé avant l'un et l'autre, il faut examiner si ce complément dépend de l'infinitif ou du participe. S'il dépend du participe, il y a accord. Dans la phrase que vous proposez : *la traite que nous avons laissé* (ou *laissée*) *retourner*, il peut y avoir matière à discussion. Tout dépend de la signification que vous donnez au verbe *retourner*. Est-ce le verbe neutre, avec le sens de : *repartir ?* il faut écrire : *la traite que nous avons laissée retourner* : le complément direct, qui ne peut se rapporter à l'infinitif, lequel est neutre, se rapporte au participe passé, et il y a accord. Est-ce le verbe actif, avec le sens de *renvoyer ?* il faut écrire : *la traite que nous avons laissé retourner* ; le complément direct est rapporté à l'infinitif, et le participe reste invariable. Dans certains cas, le contexte peut trancher la question.

L. J. *Paris.* — Ce vers termine une jolie poésie de Boufflers : *Vers de la part d'une dame qui envoyait de ses cheveux blancs à un ami :*

Les voilà, ces cheveux que le temps a blanchis !
D'une longue union ils sont aussi le gage.
Je ne regrette rien de ce que m'ôta l'âge :
Il m'a laissé de vrais amis,
On m'aime presque autant, j'ose aimer davantage.
L'astre de l'amitié luit dans l'hiver des ans;
Elle est le fruit du goût, de l'estime, du temps,
On ne s'y méprend plus, on cède à son empire,
Et l'on joint, sous les cheveux blancs,
Au charme de s'aimer le droit de se le dire.

L. O. *Paris.* — En règle générale, lorsque le verbe *être* est précédé du pronom *ce* et suivi d'un sujet à la troisième personne du pluriel, il doit être lui-même à la troisième personne du pluriel : *ce sont nos amis qui arrivent.* Il se met au singulier devant plusieurs noms au singulier : *c'est sa politesse et son obligeance qui le font aimer* ; de même devant *nous* et *vous* : *c'est vous qui le faites.*

Mais il faut remarquer qu'au XVIIe siècle, on considérait souvent que *ce* étant le vrai sujet du verbe, celui-ci pouvait rester au singulier, même devant un nom pluriel. Racine (*Andromaque*) :

Ce n'est pas les Troyens; c'est Hector qu'on poursuit.

et Bossuet (*Orais. fun. du prince de Condé*) : « Ce n'est pas seulement les hommes à combattre; c'est des montagnes inaccessibles; c'est des ravins et des précipices d'un côté; c'est partout des forts élevés. » La dernière réforme grammaticale tolère dans tous les cas *c'est* ou *ce sont*.

L. G., *Marseille.* — Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a opposé cette explication de bon sens à l'opinion de ceux qui cherchent dans les songes des moyens de prévoir l'avenir. On la trouve dans Hérodote, l. VII (*Polymnie*), chap. XVI. Le roi de Perse Xerxès, entraîné à faire la guerre aux Athéniens par certains de ses conseillers, en est détourné par d'autres plus raisonnables. Mais il a deux songes qui semblent indiquer qu'il doit entreprendre l'expédition contre la Grèce. Son oncle Artabane, qui est opposé à la guerre, combat cette impression et dit au roi, entre autres choses : « Les songes qui viennent errer autour de nous pendant notre sommeil et les images fugitives qu'ils nous peignent ne font habituellement que rappeler aux hommes les idées qui les ont affectés pendant la veille. » Cette explication d'Artabane s'est retrouvée depuis dans les traités de psychologie. Pour être complet, il faut ajouter qu'Artabane a lui-même un songe effrayant, et oublie tout à fait les sages avis qu'il a donnés au roi Xerxès.

C. M., *Marseille.* — Ce que vous racontez rappelle assez exactement l'histoire des trois marchands de Beaucaire. Comme ils approchaient d'un village où ils devaient passer la nuit, l'un d'eux, devançant ses compagnons, se rendit à l'auberge du lieu pour retenir trois chambres. Mais il ne restait de libre qu'une pièce à deux lits, dont l'un était déjà occupé par un nègre. Notre homme — charité bien ordonnée commence par soi-même — retint pour lui le lit vacant ; et ses deux compagnons, en arrivant, n'eurent d'autre ressource que de s'en aller coucher au grenier. Il ne les en pria pas moins de venir le réveiller de bon matin. Mais les autres lui tenaient rancune de son égoïsme. Ils se levèrent pendant la nuit, pénétrèrent dans sa chambre, et lui appliquèrent sur la figure une bonne couche de cirage. Le matin, deux coups sonores sont frappés à la porte. Le marchand, réveillé, se lève et s'en va donner un coup d'œil au miroir. Il s'y voit tout noir : « Les imbéciles ! s'écrie-t-il, ils ont réveillé le nègre ! » Et, là-dessus, il se recouche et se rendort profondément.

I. V., *Genève.* — Voici l'origine qu'on assigne à la locution : *Rimer comme hallebarde et miséricorde.* Un petit marchand de Paris, nommé Bombel, eut le chagrin de voir mourir le suisse de Saint-Eustache, avec lequel il était fort lié. Il voulut rendre ses regrets publics en composant pour son ami une belle épitaphe. Mais la grande difficulté était de la faire en vers, car il n'avait aucune notion de l'art poétique. Il s'adressa à un savant qui, entre autres principes, lui enseigna qu'il était nécessaire, pour la rime, que les trois dernières lettres du second vers fussent les mêmes que les trois dernières du vers précédent. Le bonhomme retint bien cette leçon et, après beaucoup de travail, il fabriqua enfin le quatrain suivant :

Ci-gît mon ami Mardoche ;
Il a voulu être enterré à Saint-Eustache ;
Il a porté trente-deux ans sa hallebarde ;
Dieu lui fasse miséricorde.
(*Par son ami J.-B. Bombel, 1727.*)

Il fit graver cette sublime épitaphe sur la pierre tumulaire, et c'est de là qu'est venu le proverbe : « Cela rime comme *hallebarde et miséricorde* », pour dire que cela ne rime pas du tout.

A. B., *Lormes.* — Nicolas Rolin, né en 1376 à Autun, d'une famille originaire de Poligny, fut attaché à Jean sans Peur en qualité de conseiller avocat du duc au Parlement de Paris, et servit avec zèle le duc de Bourgogne, en particulier dans son alliance avec les Anglais. Après le meurtre de Jean sans Peur au pont de Montereau, il prononça contre le Dauphin, en un lit de justice tenu à l'hôtel Saint-Paul, le 20 décembre 1420, le réquisitoire à la suite duquel le Dauphin fut déclaré banni et déshérité. Le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Bon, récompensa Rolin en le nommant chancelier de Bourgogne (1422) et, à ce titre, il fut chargé des négociations les plus importantes, et demeura un conseiller toujours écouté. Il fut comblé de titres et de revenus par le duc et aussi par le roi d'Angleterre Henri VI. Il était, du reste, protecteur des lettres et des arts. C'est lui qui a fondé l'Hôtel-Dieu de Beaune. Il mourut en 1462. — Son fils Jean, né en 1408, devint évêque de Chalon, puis d'Autun (1436), et, grâce à la protection du duc, cardinal (1449). Comme son père, il jouit de la faveur ducale, accumula les bénéfices et fit légitimer ses enfants naturels. Il mourut en 1483. Comme son père, il institua toutes sortes de fondations et, en particulier, fit rebâtir la cathédrale d'Autun.

P. B. *Paris.* — Les chiffres que donnent à ce propos MM. Sartory et Marc Langlois sont assez éloquents pour se passer de commentaires. De la statistique publiée récemment par ces bactériologistes nous vous citerons quelques lignes :

Dans les rues de Paris, le nombre des micro-organismes varie avec l'intensité de la circulation, le degré d'humidité de l'air, l'altitude, etc., mais il est en général élevé. Dans certaines rues étroites, à circulation intense (comme la rue du Sentier par exemple), on a trouvé le matin (de 8 h. à 11 h.), 24.000 microbes par mètre cube, tandis que le soir, vers 5 heures, ce nombre va de 20.000 à 51.000 et que le dimanche il tombe à 4.000 pour le matin et 5.000 pour le soir. L'air des larges avenues est beaucoup plus pur ; c'est ainsi que l'atmosphère de l'avenue de Montsouris ne donne que 106 microbes au mètre cube à 8 heures du matin, 118 à midi. Par contre, l'avenue du Bois-de-Boulogne est d'une pureté bien plus inégale : si en semaine on y compte 650 à 850 bactéries à 9 heures du matin, le chiffre atteint de 12.000 à 120.000 le soir à 6 heures ; le dimanche, les prélèvements accusent 10.000 le matin et 575.000 le soir.

Si la pluie diminue le nombre des microbes, la sécheresse l'augmente. Au fur et à mesure qu'on s'élève, le nombre des micro-organismes diminue ; c'est ainsi qu'on en trouve 2.200 par mètre cube au pied de la tour Eiffel et seulement 5 au sommet. Si les stations du métropolitain, les grands magasins, etc., donnent des chiffres élevés, les jardins publics accusent une pureté que le soleil contribue encore à augmenter. (Il y a, en effet, deux fois plus de microbes dans l'air qui est à l'ombre que dans l'air ensoleillé.)

Pour diminuer la pullulation des bactéries dans les villes, il convient donc d'y multiplier les jardins, les plantations d'arbres, les espaces libres, de supprimer le balayage à sec des rues et d'arroser lorsque la circulation doit être intense.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 101. — Par Jean



CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

Si l'on vous coupe mon premier
Peu vous importe mon dernier;
Mieux vaut encor souffrir misère.
Jadis, sur un mont de l'Isère,
Très florissant fut mon entier.

Débarrassé des antiques entraves,
Par mon premier, *l'homme a conquis les cieux;*
Las! mon second *fut brave entre les braves,*
Mais finit mal son destin glorieux.
A mon entier, *savant d'époques orageuses,*
On doit surtout des ruines fameuses.

LOGOGRIPHE

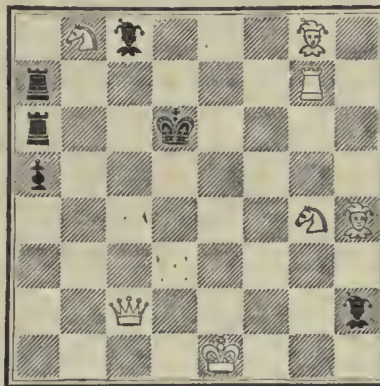
PAR RHÉA SYLVIA

Je suis, sur six pieds, un billet galant.
Otez-moi la queue, et toujours sautillant.
Au café parfois l'on me joue au billard.
Je contribue pour tout à l'omelette au lard.

ÉCHECS

Problème, par T. R. Dawson

NOIRS (6)



BLANCS (7)

Mat en deux coups.

ÉNIGME

PAR GEO

J'eus autrefois deux sœurs : notre groupe admirable,
La poésie et l'art l'ont immortalisé;
Et, de nos jours encore, il s'érige adorable,
Quand sur le marbre glisse un rayon irisé.
Sur la route, qu'un rien rend dure au misérable,
Quel secours que le mien pour marcher en vainqueur!
Par moi, le bon chrétien sauvegarde son âme;
Une femme, par moi, captive plus d'un cœur;
Par moi, le condamné, que guette un sort infâme,
Se rattache à l'espoir et reprend son chemin.
Vous me connaissez bien, rieuses jeunes filles.
Car vous tenez parfois, en votre blanche main,
Dans les jardins, au parc, sous les vertes charmilles,
Un jeu qui de plaisir fait briller vos doux yeux,
Et que l'on a paré de mon nom gracieux.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'août :

RÉBUS N° 100. — Ah! Que l'homme brise difficilement ce lien sacré qui l'attache au sol sur lequel il est né! (**A** *que l'homme brise difficilement* ce *lie* IN *sac ré qu'*IL *attache au sol sur lequel* IL *est nez*).

CHARADE. — Mouton.

TRIANGLE	AMUSETTE
C A P I T A L E	**G** R A **M** E N
A V E L I N E	**A** L B **I** O N
P E R O R E	**M** A T **R** A S
I L O T E	**B** E T **A** I L
T I R E	**E** R A **B** L E
A N E	**T** E N **E** U R
L E	**T** I R **A** G E
E	**A** T O **U** R S

DAME :

B :	28-22	30-24	36-31	47-42	26-21	38-33	33-2	2-49
N :	17-28	19-39	27-26	36-47	16-27	47-38	38-24	perdu

Les solutions seront données au n° 80 (Octobre).

Le Plongeur

(Ballade)

« Qui de vous, chevaliers et vassaux, oserait plonger dans cet abîme? J'y lance une coupe d'or...; le gouffre obscur l'a déjà dévorée; mais celui qui me la rapportera l'aura pour récompense. »

Le roi dit; et, du haut d'un rocher escarpé suspendu sur la vaste mer, il a jeté sa coupe dans le gouffre de Charybde : « Quel est le brave qui osera plonger au fond de cet abîme? »

Les chevaliers et les vassaux qui l'environnent ont entendu, mais ils se taisent; tous jettent les yeux sur la mer indomptée, et aucun ne se laisse tenter par l'appât de la récompense. Le roi s'écrie une troisième fois : « Nul de vous n'osera donc affronter le péril? »

Tous encore gardent le silence; mais voilà qu'un jeune page, à l'air doux et téméraire, sort du groupe indécis des vassaux. Il jette sa ceinture et son manteau, et toute la cour, hommes et femmes, admirent son courage avec effroi.

Et comme il s'avance sur la pointe du rocher en mesurant l'abîme, Charybde rejette l'onde qui, un instant dévorée, s'élance de sa gueule profonde avec le fracas du tonnerre.

Les eaux bouillonnent, se gonflent, se brisent et grondent comme si elles obéissaient à la puissance irrésistible du feu; l'écume poudreuse rejaillit jusqu'au ciel, et les flots sur les flots s'entassent, comme si le gouffre ne pouvait s'épuiser, comme si la mer enfantait une mer nouvelle!

Mais enfin sa fureur s'apaise, et, parmi la blanche écume, apparaît sa gueule noire et béante comme les portes de l'enfer; l'onde tourbillonne de nouveau et s'y replonge en aboyant.

Vite, avant le retour des flots, le jeune homme s'incline devant le monarque, se recommande à Dieu, et... l'écho répète mille cris d'effroi! Les vagues l'ont entraîné, la gueule du monstre semble se refermer mystérieusement sur l'audacieux plongeur... Il ne reparaît pas!

L'abîme, calmé, ne rend plus qu'un sombre murmure, et mille voix répètent en tremblant : « Adieu, jeune homme au noble cœur! » Toujours plus sourd, le bruit s'éloigne, et l'on attend encore avec inquiétude, avec frayeur. Chacun pense :

« Quand tu y jetterais ta couronne, et que tu dirais : « Qui me la rapportera l'aura pour récompense et sera « roi... », un prix si glorieux ne me tenterait pas! Ame vivante n'a redit les secrets du gouffre aboyant! »

Que de navires, entraînés par le tourbillon rapide, ont péri dans ses profondeurs! Mais les flancs de l'avide tombeau n'ont revomi que des mâts et des vergues brisés.

Et le bruit des vagues résonne plus distinctement, approche de plus en plus, puis éclate.

Mais, voyez : du sein des flots noirs s'élève comme un cygne éblouissant; on distingue un bras nu, et puis de blanches épaules qui nagent avec vigueur. C'est lui! Sa main gauche élève en triomphe le vase précieux!

Il respire longtemps et salue la lumière du ciel. Un joyeux murmure vole de bouche en bouche : « Il vit! il nous est rendu! le brave jeune homme a triomphé de l'abîme et du tombeau! »

Et il s'approche; la foule radieuse l'environne; il tombe aux pieds du roi et lui présente le prix de son imprudente valeur.

Le prince appelle son aimable fille; elle remplit la coupe jusqu'aux bords d'un vin pétillant; le page boit et s'écrie :

« Vive le roi! Heureux ceux qui respirent à la douce clarté du ciel! le gouffre est un séjour terrible; que l'homme ne tente plus les dieux et ne cherche pas à voir ce que leur sagesse environna de ténèbres et d'effroi.

« J'étais entraîné d'abord par le courant avec la rapidité de l'éclair, lorsqu'un torrent impétueux, sorti du cœur du rocher, se précipita sur moi; cette double puissance me fit longtemps tournoyer comme le jouet d'un enfant, et elle était irrésistible.

« Dieu, que j'implorais dans ma détresse, me montra une pointe de rocher qui s'avançait dans l'abîme; je m'y accrochai d'un mouvement convulsif, et j'échappai à la mort. La coupe était là, suspendue à des branches de corail qui l'avaient empêchée de s'enfoncer à des profondeurs infinies.

« Car au-dessous de moi, il y avait encore comme des cavernes sans fond, éclairées d'une lueur rougeâtre, et, au milieu de l'éternel silence qui règne dans cet empire, mon œil aperçut avec effroi une foule de salamandres, de reptiles et de dragons, qui s'agitaient dans une ronde infernale.

« C'était une masse confuse et dégoûtante de raies épineuses, de chiens marins, d'esturgeons monstrueux, d'effroyables requins, hyènes des mers, qui me menaçaient de leurs dents cruelles et aiguës.

« Et j'étais là suspendu, éloigné de tout secours, entouré de figures immondes, seul être sensible parmi tant de monstres difformes, dans une solitude affreuse où nulle voix humaine ne pouvait pénétrer.

« Et je frémis d'horreur... car les monstres s'avancèrent pour me dévorer... Dans mon effroi, j'abandonnai la branche de corail où j'étais suspendu; au même instant, le gouffre vomissait ses ondes mugissantes : ce fut mon salut : elles me ramenèrent au jour. »

Le roi montra quelque surprise, et dit : « La coupe t'appartient, et j'y joindrai cette bague ornée du diamant le plus précieux, si tu tentes encore l'abîme et si tu me rapportes des nouvelles de ce qui se passe dans les profondeurs de ce terrible séjour. »

A ces paroles, la jeune princesse, tout émue, supplie son père de sa bouche caressante : « Il a fait pour vous ce que nul autre n'eût osé faire. Si vous ne pouvez mettre un frein aux désirs de votre curiosité, que vos chevaliers surpassent en courage le jeune vassal. »

Le roi saisit vivement la coupe et, la rejetant dans le gouffre : « Si tu me la rapportes encore, tu deviendras mon plus noble chevalier, tu seras mon successeur et celle qui, inspirée d'une si tendre pitié, tremble et me supplie pour toi, deviendra ton épouse. »

Une ardeur divine s'empare de l'âme du page, dans ses yeux étincelle l'audace : il voit la jeune fille rougir, pâlir et tomber évanouie. Un si digne prix tente son courage, et il se précipite soudain de la vie à la mort.

La vague rugit et s'enfonce... Bientôt, elle remonte avec le fracas du tonnerre... Chacun se penche et y jette un regard plein d'anxiété : le gouffre engloutit encore et revomit les vagues qui s'élèvent, retombent et rugissent...

Aucune d'elles ne ramène le plongeur!...

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

ALBIN (L.). — *Mon brave régiment. Récits et chroniques de guerre.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 4 francs.

IMMANUEL (Lt-cl.). — *La Guerre des Balkans.* 1er vol. Paris, Lavauzelle. In-8. 3 fr. 50.

LEBRU (cap.). — *Montbrun, 1809.* Fournier. In-8. 3 fr. 50.

VACHÉE (cl.). — *Napoléon en campagne.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 4 francs.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

ALEXANDRE (A.) et COCTEAU (J.). — *L'Art décoratif de Léon Bakst.* Paris, de Brunoff. In-4 colomb. 125 francs.

BAC (F.). — *Vieille France.* Paris. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

BÉGULE (L.). — *L'Abbaye de Fontenay et l'Architecture cistercienne* dans les *Petites monographies des grands édifices de la France.* Paris, Laurens. In-8. 2 francs.

BOMET (A.). — *La Miniature carolingienne. Son origine. Ses développements.* Paris, Picard. In-4. 150 francs.

BOUCHAUD (P. DE). *La Sculpture vénitienne.* Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BOYER D'AGEN. — *La Beauté de la femme dans l'art.* 51 pl. Paris, Flammarion. In-4. 50 francs.

CLOQUET (L.). — *Traité de perspective pittoresque.* Paris, Laurens. In-8 (27,5 × 19,5). 22 francs.

DAURIAC (L.). — *Meyerbeer.* Paris, Alcan. In-8. 3 fr. 50.

DIEULAFOY (Marcel). — *Espagne et Portugal.* Paris, Hachette. In-16. 7 fr. 50.

GUSMAN (P.). — *L'Art décoratif de Rome, de la fin de la république au IVe siècle.* Paris. Libr. centr. d'art et d'archit. In-folio (28 × 38). 60 francs.

LECLÈRE (Tr.). — *Hubert Robert et les Paysagistes du XVIIIe siècle.* Paris, Laurens. In-8 (22 × 16). 2 fr. 50.

MASSIN. — *Les Salons d'architecture, 1913.* Paris, Massin. In-8. 6 francs.

MOREAU-NÉLATON. — *Corot.* Laurens. In-8 (22 × 16). 2 fr. 50.

MORIN (L.). — *Le Dessin humoristique.* Paris, Laurens. In-4. (21 × 16). 4 francs.

PAULHAN (Fr.). — *L'Esthétique du paysage*, avec 14 planches. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

BARATIER (col.). — *Epopées africaines.* Ed. définitive. Paris, Perrin. In-18. 3 fr. 50.

CHASSIGNEUX (E.). — *Les Dépressions continentales et le Climat du Tonkin.* Paris, Delagrave. In-8. 5 francs.

CLARETIE (Léo). — *Feuilles de route en Roumanie. A travers le pays.* Paris, Sansot. In-18. 3 fr. 50.

DUBOIS (M.) et KERGOMARD (J.-G.) — *Carte générale de l'Afrique physique et politique.* Projection zénithale équidistante au 1/6.000 000e (2m,30 × 1m,70). 25 francs.

FOUCHIER (L. et Ch. DE). — *Au pays hollandais.* Paris. Hachette. In-16. 4 francs.

GRÉGOIRE (F.). — *Miéjour. Paysages du Rhône. Dauphiné, Languedoc, Provence.* Paris, Méricant. In-8. 6 francs.

GUILLOTEAUX (E.). — *Dans la jungle.* Perrin. In-8. 8 fr.

JAVELLE (E.). — *Souvenirs d'un alpiniste.* Paris, Payot. In-8. 3 fr. 50.

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Mme R.). — *Le long des postes maghrébines.* Paris, Larose. In-18. 4 francs.

RONDET-SAINT (M.). — *Aux confins de l'Europe et de l'Asie.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

SAINT-LÉGER (Mis de). — *L'Argentine économique.* Paris, Roger et Chernoviz. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE

ASSANIS (G.). — *La Société française à travers les siècles.* Paris, G. Roustan. In-18. 4 francs.

CHAILLOU DU CŒURJOLI (M.). — *Souvenirs d'un attaché de cabinet.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

DERRÉCAGAIX (gl). — *Le Général de division comte de Martimprey.* Paris, Chapelot. In-8. 10 francs.

DUVAL (G.). — *Mémoires d'un Parisien.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

FRANC-NOHAIN. — *Fiches d'histoire politique et sociale contemporaine (1910-1911-1912).* Lethielleux. In-8. 3 fr. 50.

GALTIER (E.). — *Histoire de Saint-Maur-des-Fossés.* Paris, Ed. Champion. In-8. 7 fr. 50.

GANAY (M. C. DE). — *Les Bienheureuses dominicaines (1190-1577).* Paris, Perrin. In-8. 5 francs.

HORN (Em.). *Influence sociale de sainte Elisabeth de Hongrie.* Paris, Gabalda. In-12. 1 fr. 50.

LATREILLE (cap. A.). *Un procès militaire sous l'ancien régime. L'Affaire du régiment Royal comtois* (1773-1791). Paris, Chapelot. In-8. 3 francs.

LE GENTIL (R.). — *Notre Jeanne.* Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

LEGER (L.). — *Serbes, Croates et Bulgares.* Paris, Maisonneuve. In-8. 7 fr. 50.

MAJOR Z... — *La Guerre de la succession d'Autriche (1740-1748).* Paris, Chapelot. In-8. 5 francs.

MICKIEWICZ (A.). — *Les Slaves.* Paris, Sansot. In-18. 3 fr. 50.

MILLET (R.). — *La Conquête du Maroc. La Question indigène.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 60.

ROUX (mis de). — *La République de Bismarck.* Paris, Nlle Libr. Nat. In-16. 3 fr. 50.

SAINTE-CHAPELLE (cl). — *La Conquête du Maroc (mai 1911-mars 1913).* Paris, Berger-Levrault. In-8. 3 fr. 50.

SIMOND (Ch.) et POINSOT (M.-C.). — *La Vie galante aux Tuileries sous le second empire.* Paris, Méricant. In-8. 5 fr.

STERN (J.). *Les Courses de Chantilly sous la monarchie de Juillet.* Paris, Calmann-Lévy. In-8. 10 francs.

STOURDZA (A.-A.-C.). — *L'Europe orientale et le Rôle historique des Maurocordato (1660-1830).* Paris. In-8. 20 fr.

TOMSTCH (J.). — *Les Albanais en Vieille-Serbie et dans le sandjak de Novi-Bazar.* Paris, Hachette. In-16. 2 francs.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BOURNAC (O.). — *Poésies de sainte Thérèse.* Tr. en vers fr. Paris, Lethielleux. In-16. 2 francs.

CAZAMIAN (L.). — *Etudes de psychologie littéraires.* Paris, Payot. In-12. 3 fr. 50.

HALLAYS (A.). — *En flânant à travers la France. Paris.* Paris, Perrin. In-8. 5 francs.

MARTINON (Ph.). — *Comment on prononce le français.* Paris, Larousse. In-12 (18 × 11,5). 5 francs.

THOMAS (L.). — *Correspondance générale de Chateaubriand.* T. III. Paris, Champion. In-8. 10 francs.

MÉDECINE

BAUMGARTNER (Dr). — *Maladies chirurgicales de la mamelle.* Paris. Baillière. In-8. 7 fr. 50.

BENON (Dr R.). — *Traité clinique et médico-légal des troubles psychiques et névrosiques post-traumatiques.* Paris, Steinheil. In 8, 10 francs.

BRETEILLE (Dr R.-Ch.). — *Etude historique et médico-légale du masochisme.* Paris, Ollier-Henry. In-8. 2 fr. 50.

COUVELAIRE (A.), LENORMAND (Ch.) et MEIGE (H.). — *Nouvelle Pratique médico-chirurgicale illustrée.* Premier supplément *(1911-1912).* Paris, Masson. In-8. 30 francs.

DELBET (P.) et MOQUET (P.). — *Varices du membre inférieur. Pathogénie et traitement.* Paris, Alcan. In-8. 18 fr.

MUSIQUE

EILENBERG (R.). — *Carillon-gavotte. — La Fête des moissons. — L'Ecureuil. — Les Cloches du soir. — Les Fileuses. — Sérénade de mandoline.* Piano. 2 fr. et 2 fr. 50. Paris, Heugel.

GREGH (L.). — *Départ des glaneuses*, pour piano. Paris, Philippo. 2 francs.

LAZZARI. — *La Lépreuse*, tragédie légendaire. Trio pour violon, violoncelle et piano. Paris, Eschig. 5 francs.

LEDERER (D.). — *Caprice hongrois*, violon et petit orchestre. Paris, Enoch. 2 francs.

REUCHSEL (M.). — *Sonate en* si *mineur*, piano et violon. Paris, Hamelle. 6 francs.

SACHS (L.). — *La Voix des cloches*, mélodie. Paris, Hamelle. 1 fr. 75.

PHILOSOPHIE

MOUREY (G.). — *Propos sur les beautés du temps présent. Essais.* Paris, Ollendorff. In-18. 2 francs.

STERIAD (Alice). — *L'Interprétation de la doctrine de Kant par l'école de Marburg.* Paris, Giard et Brière. In-18. 4 fr. 50.

SULLY PRUDHOMME, POINCARÉ (R.), AULARD, etc. — *Patrie et humanité. Essai de solution collective.* Paris. la Revue. 1 franc.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

ARDEL (H.). — *La nuit tombe*, roman. Plon, In-16. 3 fr. 50.

AUBRY (O.). — *L'Homme sur la cime.* Plon. In-16. 3 fr. 50.

AUREL. — *La Semaine d'amour.* Paris, Mercure de France. In-18. 3 fr. 50.

BARRANTE DU PLESSIS. — *Château-Bonheur*, roman. Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

BRICON (Ed.). — *Micheline Quinette.* Plon. In-16. 3 fr. 50.

CHAMPSAUR (F.). — *Le Mal de Paris.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

DELAQUYS (G.). — *Le Beau Couchant*, roman. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

DUPLAY (M.). — *L'Inexorable.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

FOLEŸ (Ch.). — *Les Fantoches de la peur.* Paris, Bloud. In-16. 3 fr. 50.

GEIJERSTAM (Gustav af). — *Le Livre du petit Ivan*, ad. par Bauer. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

GEORGET (A.). — *La Transplantée*, roman. Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

GRIMAUX (G.). — *Les Harpes éoliennes*, roman. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

GUITRY (S.). — *Jusqu'à nouvel ordre.* Paris, de Brunoff. In-18. 3 fr. 50.

GYP. — *Napoléonette*, roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

GYP. — *L'Amoureux de Line.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

HARDY (Th.). — *Jude l'Obscur.* Tr. de l'angl. Paris. Ollendorff. 1 franc.

HARLOR. — *Tu es femme*, roman. Paris, Plon. In-8. 3 fr. 50.

HARLOR. — *Le Triomphe des vaincus*, roman. Paris, Bibliothèque des réformes sociales. In-8. 3 fr. 50.

JOLICLERC (E.). — *Graine de roi.* Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

LARRONDE (C.). *Le Livre d'heures.* Paris, Figuière. In-8. 3 fr. 50.

LECLERCQ (P.). *La Boutique d'Arlequin.* Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

LUGUET (M.). — *Nannió.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

MARCOTTE (B.). — *Les Fantaisies bergamasques.* Paris, Ed. du Temps présent. In-16. 3 fr. 50.

MAURIAC (Fr.). — *L'Enfant chargé de chaînes.* Paris, Grasset. In-16. 3 fr. 50.

MILLET (Ph.). — *Jenny s'en va-t-en guerre.* Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

MORGAN (J.). — *Sur le seuil de l'amour*, roman. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

NISSON (A.). — *Le Masque doré.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

PÈNE (Annie DE). — *Confidences de femmes.* Paris, Messein. In-12. 3 fr. 50.

QUET (Ed.). — *L'Aventurier.* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

RAMUZ (C.-F.). — *Vie de Samuel Belet*, roman. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

RIVIÈRE (J.). — *Le Jouet.* Paris, Gautier. In-18. 3 fr. 50.

ROUPNEL (G.). — *Le Vieux Garain*, roman. In-18. 3 fr. 50

SABUQUÉ (Bl.). — *Pages posthumes. Vers le couchant*, suivi de *Cyrille.* Paris, Sansot. In-18. 3 fr. 50.

STANGELAND (K.-M.). — *P'tite Mère.* Tr. Valentin et Klum. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

TROWBRIDGE (W.-R.-H.). — *Sept belles pécheresses.* Tr. E. et L. Paul-Margueritte. Paris, Tallandier. 6 francs.

WYZEWA (Th. DE). — *Ma tante Vincentine.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

YVAN (A.). — *Les Gédéon, histoire d'une famille immigrée.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

CARLÈS (F.). — *L'Anatomie de la voiture automobile.* T. Ier. *Le Châssis.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 17 francs.

DELAUNAY (lt de vaisseau A.). — *Les Bases théoriques de l'aviation.* Paris, Chapelot. In-8. 4 francs.

FÉRON (H.). — *Le Formulaire de l'automobile.* Paris, Biblioth. Omnia. 12 francs.

FRICK (P.). — *Mécanique et électricité rationnelle.* T. Ier. *Premiers principes de mécanique rationnelle.* In-8. 5 fr. - T. II. *Notions générales sur les machines.* In-8. 5 fr. Paris. Berger-Levrault.

IZART (J.). — *Production économique de la vapeur. Les Appareils de contrôle et de mesure.* Paris, Dunod et Pinat. In-4. 7 fr. 50.

MARCHIS (L.). — *Le Froid industriel.* Alcan. In-16. 3 fr. 50.

MORITZ (F.). — *Les Moteurs thermiques dans leur rapport avec la thermodynamique.* Paris, Gauthier-Villars. In-8. 13 fr.

TAYLOR. — *La Direction des ateliers.* Préf. de Le Chatelier. Paris, Dunod et Pinat. In-8. 6 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BATAILLER (Dr A.) et TRAFONT (E.). — *Cours d'hygiène générale et industrielle.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 5 fr.

BENOIT-STEIN (E.-R.). — *De la responsabilité des maladies professionnelles.* Paris, Giard et Brière. In-8. 6 francs.

BLANCHARD (E.). — *La Main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture française.* Paris, Rivière. In-8. 5 francs.

BOUCHET (J.). — *La Vente et le Nantissement des fonds de commerce.* Paris, Giard et Brière. In-18. 3 fr. 50.

CHOSSON (E.). — *Le Droit de l'auteur dramatique.* Paris, Alcan. In-8. 5 francs.

DORSAINVILLE (J.-B.). — *La Monnaie.* Paris, Giard et Brière. In-18. 2 fr. 50.

FELIN (M.). — *Les Retraites ouvrières et paysannes.* Paris, A. Rousseau. In-8. 20 francs.

GROUBER (A.). — *L'Action Paulienne en droit civil français contemporain.* Paris, A. Rousseau. In-8. 9 francs.

GROUSSIER (A.). — *La Convention collective du travail.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 5 fr. 50.

GUYOT (Y.). — *L'A B C du libre-échange.* Paris, Alcan. In-32. 2 francs.

HASSAN NACHAT. — *Les Jeunes Délinquants.* Paris, A. Rousseau. In-8. 10 francs.

HELMER REV (Dr). — *La Vie économique de la Suède.* Paris, Plon. In-8. 3 francs.

HUART (A.). — *L'Organisation du crédit en France.* Paris. Giard et Brière. In-8. 7 francs.

LEENER (C. DE). — *La Politique des transports en Belgique.* Paris, Rivière. In-18. 3 francs.

LESCOT (P.). — *Essai sur la période constitutive des personnes morales en droit privé.* Paris, A. Rousseau. In-8. 5 francs.

LIEBMANN HERSCH. — *Le Juif errant d'aujourd'hui.* Paris, Giard et Brière. In-8. 7 francs.

MORIDE (P.). — *Les Maisons à succursales multiples en France et à l'étranger.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

PAWLOWSKI (A.). — *Le Sous-sol de la France.* Préf. de Y. Guyot. Berger-Levrault. In-12. 2 francs.

PAYEN (Ed.). — *La Réglementation du travail réalisée ou projetée. Ses illusions, ses dangers.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

PERCEROU (J.). — *Des faillites et banqueroutes et des liquidations judiciaires.* Paris, A. Rousseau. 2 vol. in-8. 24 fr.

POIMIRO (Ch.). — *La Légion étrangère et le Droit international.* Paris, Berger-Levrault. In-8. 5 francs.

SEMBAT (M.). — *Faites un roi, sinon faites la paix.* Paris, Figuière. In-16. 3 fr. 50.

STRAUSS (P.). — *Le Foyer populaire.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

THÉRY (R.). — *Caractères généraux de la réglementation jurisprudentielle du contrat de travail en droit français.* Paris, A. Rousseau. In-8. 6 francs.

WEBER (L.). — *Le Rythme du progrès*, étude sociologique. Paris, Alcan. In-8. 5 francs.

ZÉVAÈS (A.). — *Notes et souvenirs d'un militant.* Paris, Rivière. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES NATURELLES

BERTHOLON (L.) et CHANTRE (E.). — *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale, Tripolitaine, Tunisie, Algérie.* Lyon, Rey. 2 vol. (28 × 37). 100 francs.

CRESSON (A.). — *L'Espèce et son serviteur (sexualité, moralité).* Paris, Alcan. In-8. 6 francs.

DELAGE (Y.) et GOLDSMITH (M.). — *La Parthénogénèse naturelle et expérimentale.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

FABRE (J.-H.). — *Les Auxiliaires. Récits sur les animaux utiles à l'agriculture.* Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

NOËL (P.). — *Ce que j'ai vu chez les bêtes.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

SAGERET (J.). — *Le Système du monde, des Chaldéens à Newton.* Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

VINCENT (M.). — *Les Dépressions sidérales. Nouvelle hypothèse sur la constitution de la matière et la mécanique céleste.* Paris, Fischbacher. In-8. 2 francs.

DIVERS

CORDIER (H.). — *Mélanges américains.* Paris, Maisonneuve. In-8. 10 francs

DACAY (J.). — *L'Athlète complet.* Paris, Nilsson. (25,5 × 19). 2 fr. 50.

HUMBERT (A.). — *Pisciculture pratique.* Paris, Larousse. In-8 (15 × 21), 125 grav. 3 francs.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Août 1913 au 14 Septembre 1913

15 août (ven.). — A Belfort, inauguration, sous la présidence de MM. Ratier, garde des sceaux, et Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, d'un monument commémoratif des trois sièges (1814, 1815, 1870-1871), œuvre de Bartholdi.

— A Londres, lecture est donnée à la Chambre des Communes du discours du Trône. Dernière séance du Parlement.

16 août (sam.). — A La Rochelle, M. Jean Morel, ministre des colonies, préside à l'inauguration du monument élevé par le Souvenir Français aux soldats et marins de la Charente-Inférieure, morts pour la patrie.

— Ouverture à Metz d'un congrès des catholiques allemands.

— Les troupes turques passent la Maritza.

— Le roi Pierre de Serbie reçoit à Belgrade les plénipotentiaires des Etats alliés (Serbie, Grèce, Monténégro).

17 août (dim.). — M. Poincaré, président de la République, accompagné de M. Barthou, président du Conseil, se rend à Bar-le-Duc, sa ville natale, où il est acclamé.

— Au Maroc, les tribus arabes attaquent les possessions des Espagnols. Un combat où ceux-ci ont cinq tués et quinze blessés a lieu aux environs de Ceuta.

18 août (lun.). — M. Poincaré est fêté à Commercy.

— A Athènes, le roi Constantin est l'objet d'une réception enthousiaste.

— A Vienne et dans toute l'Autriche est célébré le 83e anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph.

— L'archiduc héritier François-Ferdinand est nommé inspecteur de toutes les forces armées austro-hongroises.

— De nouvelles démarches sont entreprises à Constantinople par la Russie et par l'Allemagne pour arrêter la marche en avant de l'armée ottomane.

— Les représentants des grandes puissances remettent à M. Pachitch, président du conseil serbe, une note collective concernant l'évacuation définitive de l'Albanie.

19 août (mar.). — A l'aérodrome de Châteaufort (Seine-et-Oise), l'aviateur Pégoud fait une audacieuse expérience de parachute.

— Ouverture à La Haye du vingtième congrès de la paix.

— M. Take-Jonesco, ministre de l'Intérieur de Roumanie, arrive à Paris. Il a une entrevue avec M. Pichon, ministre des affaires étrangères.

20 août (mer.). — Mort à Saint-Gervais-les-Bains d'Émile Ollivier, président du Conseil sous l'Empire, membre de l'Académie française.

— La Porte charge ses représentants à l'étranger d'informer les cabinets européens de son intention formelle de ne pas dépasser la ligne frontière définie par la note du 19 juillet (rive gauche de la Maritza).

— La France, la Russie et l'Angleterre demandent à la Grèce de maintenir jusqu'au 28 août ses troupes sur les territoires qu'elle occupe et qui sont échus à la Bulgarie, afin de prévenir l'occupation de ces territoires par les troupes ottomanes.

— A la Comédie-Française, première représentation de *Yvonic*, drame en trois actes, en vers, de M. Paul Ferrier et Mlle Jeanne Paul Ferrier.

21 août (jeu.). — M. Poincaré reçoit à Sampigny, M. Lahovary, ministre de Roumanie, qui lui apporte le collier de l'ordre de Charles Ier.

— A la frontière gréco-bulgare, les habitants de Melnik brûlent leur ville (comprise dans les territoires attribués à la Bulgarie) et émigrent vers la Grèce. L'exode des populations de race hellénique continue sur toute la frontière.

— Un bataillon bulgare attaque les avant-postes ottomans d'Ortakeui.

— Des désordres ont lieu en Bulgarie; les troupes s'insurgent en apprenant les conditions de la paix de Bucarest.

22 août (ven.). — Mort du général de Négrier, à bord du vapeur *Roi-Harold*, en croisière sur les côtes de Norvège.

— Le prince Georges de Grèce arrive à Paris.

— La question viticole prend, en Champagne, un caractère aigu, et le conseil municipal de Bar-sur-Aube démissionne.

— Les communications par chemins de fer sont rétablies entre Sofia et Belgrade.

— Le général Marina, nommé résident général au Maroc, quitte Madrid pour se rendre à Ceuta.

23 août (sam.). — Arrivée à Paris des délégués d'Andrinople, qui se rendent dans les grandes capitales pour plaider en faveur du maintien de leur ville à la Turquie.

— Ouverture à Soissons (Aisne) du 2e congrès international de motoculture.

24 août (dim.). — M. Pichon, ministre des affaires étrangères, prononce à Lons-le-Saunier un grand discours sur la politique extérieure.

— Course d'hydroaéroplanes du Pecq à Deauville. L'aviateur Chemet gagne la course.

— A Andrinople, un meeting d'habitants réunit 40.000 personnes qui affirment leur désir de voir leur ville demeurer sous la souveraineté ottomane.

— Les troupes serbes font une rentrée triomphale à Belgrade, où a lieu l'inauguration d'un monument à Karageorge, aïeul du roi et libérateur de la Serbie.

25 août (lun.). — La coupe Pommery est gagnée par l'aviateur français Guillaux, qui couvre 1600 kilomètres, Biarritz-Schezsel (Allemagne), battant le record de Brindejonc des Moulinais (1450 km.) et effectuant ainsi le plus long voyage aérien fait du lever au coucher du soleil.

— A Bucarest, échange des ratifications du traité de paix.

— A Bruxelles, ouverture d'un congrès colonial international.

26 août (mar.). — A Paris, la mission andrinopolitaine est reçue au ministère des Affaires étrangères; le chef de la mission, Safvet-bey, laisse un mémoire exprimant le désir des Andrinopolitains de rester sous la souveraineté de la Turquie.

— L'empereur d'Allemagne arrive à Posen (résidence royale prussienne depuis 1910). Il est froidement reçu par les Polonais.

— En Allemagne se poursuit dans la presse, avec une violence systématique, une campagne contre la légion étrangère et le prétendu racolage des soldats allemands pour ce corps.

27 août (mer.). — Entre la France et l'Allemagne un accord financier intervient relativement au chemin de fer de Bagdad.

— De Reims part, par la voie des airs, toute l'escadrille des aéroplanes pour se rendre aux grandes manœuvres du sud-ouest.

— Le général Marina, le nouveau résident général espagnol, arrive à Tétouan. Les Espagnols subissent encore les attaques des tribus rebelles.

— A Washington, le président Wilson lit au Congrès son message sur les affaires mexicaines et, tout en exprimant les sentiments amicaux des Etats-Unis pour le Mexique, se déclare opposé à tout gouvernement mexicain irrégulièrement établi par des ambitieux.

28 août (jeu.). — Inauguration du palais de la paix à La Haye, en présence de la reine Wilhelmine et des représentants de toutes les nations. M. Andrew Carnegie, qui a contribué à l'édification du monument, prononce un discours.

— Les habitants de Novrokop, en majorité musulmans, brûlent leur ville et émigrent en Grèce. Le nombre des habitants de la Macédoine et de la Thrace refugiés ainsi en Grèce s'élève à plus de 160.000.

29 août (ven.). — La délégation andrinopolitaine à Paris offre un déjeuner à la presse française.

— L'escadrille d'avions de Lyon quitte le centre militaire de Bron pour aller aux grandes manœuvres du sud-ouest.

— A La Haye, nomination des membres du nouveau cabinet, mettant fin à la crise qui durait depuis deux mois.

— A la station frontière de Sukovo, échange des prisonniers entre Serbes et Bulgares.

— La Bulgarie, après avoir caressé l'espoir qu'une grande nation servirait d'intermédiaire, fait savoir à la Porte qu'elle est disposée à entamer des négociations directes au sujet de la question d'Andrinople et de la Thrace.

30 août (sam.). — A Sofia, le Conseil des ministres donne à M. Natchevitch les pouvoirs qu'il demandait pour entamer à Constantinople des négociations officielles avec la Porte.

— A Dublin, de graves désordres sont occasionnés par la grève des ouvriers des transports.

31 août (dim.). — A Beaune, inauguration, sous la présidence de M. Charles Dumont, ministre des finances, du monument élevé au physiologiste Marey.

— La délégation andrinopolitaine quitte Paris.

— A Irun, célébration du centenaire de la bataille de San-Marcial (31 août 1813); cette cérémonie donne lieu à d'enthousiastes manifestations francophiles.

— A Phalère, les députés grecs libéraux offrent un grand banquet en l'honneur de M. Venizelos.

1er sept. (lun.). — A Casablanca, le général Lyautey, résident général au Maroc, s'embarque pour la France.

— Le roi et la reine de Grèce s'embarquent pour se rendre à Trieste et de là gagner l'Allemagne.

— Arrivée à Constantinople des délégués bulgares qui doivent seconder M. Natchevitch.

— Réunion à Brindisi de la Commission de délimitation des confins sud-albanais.

2 sept. (mar.). — A l'aérodrome de Buc, l'aviateur Pégoud tente avec succès, sur aéroplane Blériot, une expérience de vol. l'appareil complètement renversé.

— A Tunis, une grande réception a lieu au palais du Bardo, à l'occasion de la fin du Ramadan.

— La ville de Nankin, occupée par les rebelles, est prise par l'armée (gouvernementale) du Nord. Des non-combattants, de nationalité japonaise, sont tués ou maltraités dans les rues de Nankin.

3 sept. (mer.). — Arrivée à Madrid, du roi Alphonse XIII, qui vient inspecter les travaux d'aménagement effectués au palais royal pour la réception prochaine de M. Poincaré.

— A La Haye, ouverture de la 18e conférence interparlementaire pour la paix et l'arbitrage.

— A Constantinople, la mission bulgare est reçue officiellement.

— A propos de la réunion de la commission chargée de délimiter les confins sud-albanais, certains journaux italiens laissent à entendre que si la Grèce et la Serbie refusaient d'évacuer les territoires déclarés albanais, l'Autriche et l'Italie n'hésiteraient pas à intervenir militairement.

— Le ministre des affaires étrangères de Grèce a une dernière entrevue avec les délégués ottomans, et l'on envisage avec optimisme la reprise des relations diplomatiques entre la Grèce et la Porte.

4 sept. (jeu.). — A Sigmaringen, est célébré le mariage de l'ex-roi de Portugal, Manoel, avec la princesse Augusta-Victoria de Hohenzollern.

— A Gand, ouverture du Congrès international contre le chômage.

5 sept. (ven.). — Arrivée à Paris du général Lyautey, résident général au Maroc.

— La Serbie et le Monténégro, n'ayant pas encore réussi à se mettre d'accord sur la partie encore en suspens de leur nouvelle frontière (région de Prizrend), il est question de faire appel à l'arbitrage du roi de Grèce ou du roi de Roumanie (arbitrage prévu au traité de Bucarest).

— A Tokio, M. Abé, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères est poignardé.

6 sept. (sam.). — M. Poincaré, président de la République rentre à Paris.

— A Saint-Remy de Provence, inauguration d'un buste de Gounod et, en présence du poète Mistral, célébration du cinquantenaire de *Mireille*, sous la présidence de M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

— A la cathédrale de Metz, service anniversaire pour les soldats français morts à Metz en 1870.

— Le roi de Grèce et son fils aîné sont reçus à leur arrivée à Berlin par l'empereur Guillaume.

— Le général Savof, délégué bulgare à la Conférence de Constantinople, qui doit régler la question de la frontière turco-bulgare, manifeste, dans une interview, des sentiments hostiles à l'égard de la Serbie et de la Grèce.

— A Certaldo (Toscane), fêtes en l'honneur du centenaire de Boccace.

7 sept. (dim.). — L'empereur d'Allemagne Guillaume II et le roi Constantin de Grèce, arrivent à Salzbrünn pour assister aux grandes manœuvres allemandes.

— A Tokio, meeting populaire pour protester contre la mise à mort des Japonais par les troupes chinoises à Nankin.

8 sept. (lun.). — M. Raymond Poincaré, président de la République, quitte Paris pour un voyage en automobile à travers le Limousin, la Marche, le Quercy, etc. La ville de Limoges lui fait un accueil enthousiaste.

— A Constantinople (ministère des affaires étrangères), première et courte réunion des délégués bulgares et turcs pour le règlement de la question d'Andrinople.

— Les grandes manœuvres allemandes commencent en Silésie. L'empereur Guillaume II remet au roi de Grèce Constantin le bâton de maréchal. Dans sa réponse à l'allocution impériale, le roi de Grèce attribue une part des succès de l'armée hellénique aux enseignements de l'Allemagne. Ce discours est vivement commenté par la presse européenne, et surtout par la presse française.

— Installation, à Bucarest, du nouveau ministre de Bulgarie, M. Siméon Radef.

9 sept. (mar.). — Le président de la République se rend en automobile à Saint-Junien. Les maires limousins offrent un banquet à M. Poincaré, qui, dans l'après-midi, visite Limoges.

— Au cours d'une séance privée, les Bulgares et les Turcs se font connaître mutuellement leurs vues sur la fixation des frontières.

— Par une proclamation officielle, le roi Pierre de Serbie prononce l'annexion des nouveaux territoires.

— Le Zeppelin naval no 14 L-I, sombre au large d'Heligoland : 14 victimes.

— Le Sénat des Etats-Unis adopte, par 144 voix contre 37, le bill douanier Underwood exemptant des droits d'entrée de nombreux produits (sucre, blé, farine, viande, laine, pulpe de bois, bétail, etc.), et établissant en compensation un nouvel impôt sur le revenu.

— Arrivée à Corfou des représentants de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche, dans la Commission de la délimitation de l'Epire.

10 sept. (mer.) — Le président de la République et Mme Poincaré arrivent à Guéret, parcourent la vallée de la Creuse et s'arrêtent au camp de la Courtine.

— Mort à Bruxelles du comte de Smet de Naeyer, ancien président du Conseil belge.

— M. Panas, ministre des affaires étrangères de Grèce, déclare au correspondant de l'agence Havas, au sujet des paroles prononcées à Berlin par le roi Constantin, que « le roi a prononcé un discours militaire sans aucun rapport avec la politique. Une intention dirigée contre la France aurait la désapprobation de la nation grecque ».

11 sept. (jeu.). — M. Poincaré, quittant le camp de la Courtine, parcourt en automobile le département de la Corrèze, s'arrêtant à Ussel, Bort, Champagnac, Lapleau, Tulle.

— A Gand, ouverture du 3e congrès pour l'extension de la langue française.

— M. Pichon, ministre des affaires étrangères, reçoit M. Romanos, ministre de Grèce, qui lui transmet un télégramme de son gouvernement, déclarant que la Grèce est trop consciente de ce qu'elle doit à la France pour ne pas faire tout ce qui est nécessaire afin de dissiper tout malentendu entre les deux pays.

— Commencement des manœuvres du sud-ouest entre les deux armées du général Pau (parti bleu) et du général Chomer (parti rouge).

12 sept. (ven.). — Le président de la République visite la manufacture d'armes de Tulle. Il passe à Uzerche, Lubersac, Pompadour, Brive.

— A Athènes, M. Venizelos présente à M. du Halgouët, chargé d'affaires de France, tous ses regrets pour le malentendu provoqué par l'interprétation donnée aux paroles du roi de Grèce.

— MM. Theotokis et Romanos, ministres de Grèce à Berlin et à Paris, arrivent à Francfort, où ils viennent s'entretenir avec le roi Constantin du malentendu franco-hellénique.

— Première représentation, à l'Opéra : *les Joyaux de la Madone*, opéra en 3 actes : poème et musique de M. Wolf-Ferrari, adaptation française de M. René Lara.

13 sept. (sam.). — Le président de la République continue son voyage par Saint-Céré, Souillac, Gramat et la région des Causses, et arrive à Cahors.

— A Constantinople, seconde réunion officielle des délégués bulgares et turcs.

— Le gouvernement chinois décide de donner satisfaction au Japon pour les brutalités exercées contre les Japonais, notamment à Nankin.

14 sept. (dim.). — Les voitures du cortège présidentiel traversent Mercuès, Luzech, Castelfranc, Gourdon, Domme, Sarlat, et arrivent à Périgueux.

— Ouverture d'un congrès socialiste à Iéna.

— A Constantinople, les délégués bulgares ayant été mis en demeure d'exposer leurs revendications, le général Savof indique le tracé de frontières réclamé par la Bulgarie.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse (Paris) pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE D'OCTOBRE 1913.

Bacchus heureux sort du pressoir
Paré d'un pampre qui festonne;
La vendange a rempli la tonne,
Adieu paniers! voici le soir.

Sur l'herbe on n'ira plus s'asseoir,
Déjà tout est plus monotone;
Près des chrysanthèmes d'automne
Les hortensias se font voir.

Le temps vide en vain sa clepsydre,
Pommiers, poiriers sont lourds de fruits,
Le sang du vin suit l'or du cidre.

Mais là haut, sous le ciel sans bruits,
Le Scorpion tord comme une hydre
Sa queue immense au sein des nuits.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

B. F., *Paris.* — Nous donnerons des indications pour la reliure du second volume du *Larousse mensuel*, que complétera et terminera le numéro de décembre prochain.

C. J., *Paris.* — Il nous semble qu'on peut dire indifféremment *au clair de lune* et *au clair de la lune. Notre promenade fut charmante au clair de lune*, dit Mme de Sévigné. *Au clair de la lune, mon ami Pierrot*, etc., dit une chanson traditionnelle.

L. G., *Pontoise.* — L'anecdote se rapporte à Adrienne Lecouvreur. Elle était sur la scène dans le rôle de Monime, avec Beaubourg, qui jouait Mithridate et qui était d'une laideur remarquable. Au moment où Monime s'écrie :

.....Seigneur, vous changez de visage.

quelqu'un dans la salle répondit : « Laissez-le donc faire »!

R. C., *Madrid.* — Il y a certainement de très grands progrès. Une statistique de 1878 dénombrait ainsi la population animale de l'Espagne : 200.000 chevaux; 2 millions et demi d'ânes ou mulets; 3 millions de bœufs et de vaches; 23 millions de moutons; 4 millions et demi de chèvres et 1.500.000 porcs.

R. F., *Reinette, Bastide.* — Le mot dérivé du latin *catena*, chaîne, semble indiquer qu'un système particulier de chaîne joue un rôle essentiel dans le mode de suspension ou de propulsion de ce véhicule; mais comme nous ne connaissons pas — techniquement parlant — cette ligne, nous regrettons de ne pouvoir vous donner d'autres précisions.

L. L. L., *Chiesch* (Bohême). — Nous ne connaissons pas cette expression et serions bien embarrassés pour lui donner un sens. Mais il s'agit sans doute d'une assimilation locale, d'un rapprochement avec le mot *caille*, et l'on entend peut-être par le mot que vous nous signalez, les coqs et poules, petits et ramassés comme les cailles.

W. B., *Zurich.* — Il y a cent ans environ, l'abbé Delille a dit :

Par la mode du moins, la France est encor reine.

Le monde entier vous dira que c'est toujours vrai. Nous pourrions certes ajouter facilement autre chose; mais à quoi bon? Il est des gens qui ne veulent ou ne savent pas regarder par le bon côté de la lunette.

C. A., *Paris.* — L'accident de chemin de fer où périt, brûlé dans un wagon, le navigateur Dumont d'Urville, avec sa femme et son fils, le 8 mai 1842, eut lieu sur la ligne de Paris à Versailles, rive gauche, près de Bellevue. C'est à Bellevue, le long de la voie ferrée, qu'a été érigée, en souvenir de la catastrophe, la chapelle de Notre-Dame-des-Flammes.

R. T., *Besançon.* — C'est un grand pas fait dans la voie philosophique que d'en être venu à substituer l'étude à la négation irréfléchie, la curiosité à l'incrédulité. Pour le vulgaire, paradoxe est synonyme d'erreur; pour le philosophe, l'apparence est une présomption qui n'est pas toujours fondée et qu'il importe de vérifier. On doit donc reconnaître combien est profondément vrai ce mot d'Aristote : « La science consiste à passer d'un étonnement à l'autre : le premier est celui du vulgaire; le second, celui de l'homme instruit. »

C. T. C., *Alexandrie.* — Nous examinerons la question au moment d'établir les tables du volume, et ferons le possible pour vous donner satisfaction. Toutefois, l'indication que vous souhaitez voir figurer à la table ne nous paraît pas, à priori, devoir être utilisée par beaucoup de lecteurs, la plupart faisant relier leurs fascicules.

G. H., *Méréville.* — Il y aura cette année d'autres expériences de motoculture, notamment sur le domaine de l'école nationale d'agriculture de Grignon, à l'automne prochain. Vous pouvez vous procurer le programme de ces expériences au ministère de l'agriculture, 78, rue de Varenne, à Paris, où il est en distribution depuis le 28 août. Merci de votre appréciation élogieuse.

A. W., *Paris.* — Dans notre *Bibliographie*, nous donnons toujours, avec le titre de l'ouvrage, les noms de l'auteur et de l'éditeur, ainsi que le prix. Quand nous faisons le compte rendu d'un livre déjà mentionné dans la *Bibliographie*, nous citons le nom de l'auteur, la ville où il a été édité et nous indiquons ordinairement le format. Si nos abonnés désirent acheter ce livre, ils n'ont qu'à s'adresser à la Librairie Larousse, succursale 58, rue des Écoles qui le leur procurera.

R. B., *Brétigny-sur-Orge.* — *Conséquent* veut dire : qui agit ou raisonne conséquemment, c'est-à-dire avec suite, avec logique. C'est une faute d'employer cet adjectif dans le sens de *considérable, important*, et de dire par exemple : *qu'un tel a une fortune conséquente*. Mais cette prohibition ne s'étend pas au nom féminin *conséquence*. Dans les expressions très correctes : *une affaire sans conséquence, une personne de conséquence*, le mot *conséquence* a en principe le sens de : *suite importante*, mais pratiquement équivaut simplement à *importance*.

L. J., *Rouen.* — Les terminaisons verbales en *ai* se sont écrites en *oi*, jusque vers le milieu du XVIIIe siècle. La véritable prononciation était *oué* ou *oué*. De là ces rimes que l'on rencontre chez les tragiques du XVIIe siècle :

Ma colère revient, et je me reconnois :
Immolons, en partant, trois ingrats à la fois.
RACINE. (*Mithridate.*)

Dès le XVIIe siècle, il se trouva des grammairiens, des écrivains pour demander que la terminaison de l'imparfait fût écrite en *ais* au lieu de *ois*. Mais l'ancien usage persista jusqu'au jour où Voltaire fit prévaloir l'orthographe moderne.

V. I., *Bruxelles.* — Les paronymes ne sont pas des synonymes. Employer *allocation* pour *allocution, conjecture* pour *conjoncture, gradation* pour *graduation*, etc., c'est s'exposer à faire de fâcheux contresens. Quand on emploie le paronyme avec connaissance de cause, c'est ordinairement pour faire quelque jeu de mots, quelque trait d'esprit.

Le duc de Richelieu, voyageant incognito, s'était arrêté dans une auberge, où, après avoir fait maigre chère, on lui présenta une note dont le total était assez élevé. Après quelques débats, il fut obligé de la solder. Comme il montait à cheval, l'aubergiste lui dit : « Monsieur, afin de ne conserver, de part et d'autre, aucune rancune, nous allons boire ensemble le coup de l'*étrier*. — Volontiers, reprit le duc; j'ai seulement à vous faire observer que, sans doute, vous vous trompez et que vous voulez dire le coup de l'*étrillé*. »

A. D. 50., *Bordeaux.* — Nous sommes très sensibles à vos aimables compliments. Croyez bien que nous ne perdons pas de vue non plus le côté lexicologique; mais qu'au contraire, nous introduisons dans les colonnes du « Mensuel » les vocables que nous avons pu oublier au « Nouveau Larousse » ou qui ont acquis droit de cité depuis la publication de notre dictionnaire. Le mot *spirille* se trouve bien à son ordre alphabétique au tome VII; les autres sont notés pour être définis. Toutefois, le mot *salvarsan* n'a pas besoin d'une définition spéciale puisqu'il est défini dans l'article même auquel vous faites allusion.

F. R., *Paris.* — « La musique est le plus cher, mais le plus désagréable des bruits » est une phrase dont la paternité est donnée à Théophile Gautier. Il est vrai qu'elle se trouve dans son livre *Caprices et Zig-Zags*, mais il l'attribue lui-même à un géomètre. Il affectait de faire sienne cette opinion bizarre, bien qu'en réalité il fût des plus capables de comprendre la musique et de l'aimer. Il allait jusqu'à dire que « le grincement d'une scie ou celui de la quatrième corde du plus habile violoniste lui faisaient exactement le même effet ». Cette affectation de haïr la musique paraît du reste avoir été assez répandue chez les maîtres de l'école romantique.

R. V., *Chinon.* — A l'époque de Catherine de Médicis, qui contribua à propager en France les méthodes de tissage florentines, ce fut en Touraine que l'industrie séricicole devint le plus florissante. De là, elle s'est déplacée et transportée à Lyon, où elle n'a fait que prospérer de plus en plus. Sous Henri IV, Sully, secondé par Olivier de Serres, veilla aux plantations de mûriers dans la vallée du Rhône. Le Vivarais, le Dauphiné, le Comtat, le Languedoc, la Provence, n'ont pas cessé dès lors de cultiver le mûrier et d'élever les vers à soie. Malheureusement, la maladie est venue, et, depuis une cinquantaine d'années, il a fallu demander au Japon des graines plus saines que les nôtres.

O. K., *Alger.* — C'est en vain que nous avons consulté les ouvrages les plus divers pour arriver à vous donner satisfaction. Nous sommes au regret de ne pouvoir vous renseigner. Il faudrait, pour faire disparaître ces cachets à l'encre grasse, ramollir l'encre dans un bain d'huile, puis dégraisser la page à la benzine, mais il subsisterait certainement après ces traitements (qu'il est difficile de pratiquer sur un ouvrage relié) des traces plus ou moins foncées et qui sont indélébiles, parce que, en vieillissant, certains principes des encres s'oxydent et colorent le papier dans la masse. Nous ignorons si des traitements par les décolorants (chlore, bisulfite de soude, eau oxygénée, etc.) auraient raison de ces traces. En tout cas, le résultat est incertain pour un traitement bien compliqué et auquel le papier pe... parfaitement d'ailleurs ne pas résister.

A. D., *Trouville.* — Vous trouverez chez tous les marchands d'appareils et produits photographiques le bloc-film décrit au *Larousse Mensuel* de mars 1910. Le système a d'ailleurs subi, depuis cette époque, un heureux perfectionnement : à la couche de cellulose noire, qui doublait chaque pellicule et exigeait pour se détacher une immersion préalable au développement, l'inventeur a substitué une feuille de papier noir; toutes les feuilles se continuent jusqu'à l'extérieur du bloc, remplaçant les tirettes d'escamotage et rendant celui-ci plus facile et plus sûr. Au développement, il suffit de déchirer le papier noir, adhérant par un bord seulement à la pellicule, pour l'en séparer.

H. A., *Baugé.* — Voici le texte du fameux *Sonnet à la Vierge*, qui fut composé par Henri Rochefort en 1855 et envoyé par lui — sans succès d'ailleurs (car le prix fut donné à Evariste Boulay-Paty) — au concours des Jeux Floraux :

Regina cœli...

Toi que n'osa frapper le premier anathème,
Toi qui naquis dans l'ombre et nous fis voir le jour,
Plus reine par ton cœur que par ton diadème,
Mère avec l'innocence et Vierge avec l'amour.

Je t'implore là-haut comme ici-bas je t'aime :
Car tu conquis ta place au céleste séjour,
Car le sang de ton fils fut ton divin baptême,
Et tu pleuras assez pour régner à ton tour.

Te voilà maintenant près du Dieu de lumière;
Le genre humain courbé t'invoque la première;
Ton sceptre est de rayons, ta couronne de fleurs.

Tout s'incline à ton nom, tout s'épure à ta flamme,
Tout te chante, ô Marie... Et pourtant quelle femme
Même au prix de ta gloire eût bravé tes douleurs?

L. O., *Paris.* — Oui, le transport du poisson vivant se fait fort bien dans des wagons frigorifiques (dont tous les réseaux de chemins de fer sont aujourd'hui pourvus); mais ce transport est assez onéreux, en raison de la quantité d'eau que doivent contenir les wagons pour l'alimentation des bacs réfrigérés. M. le sénateur Mir et M. Andigé, directeur des études zoologiques à la Faculté des sciences de Toulouse, ont résolu le problème plus économiquement en se fondant sur les expériences célèbres de Pictet, qui démontrent que l'on peut congeler puis dégeler le poisson sans le tuer. Ces deux savants sont parvenus à enfermer dans un petit volume de glace, un poids relativement grand de poissons. Ils refroidissent lentement dans beaucoup d'eau le poisson à expédier; à mesure que la température de l'eau s'abaisse, son volume diminue aussi; de sorte que, au moment où la congélation se produit le volume est réduit au minimum. Les blocs sont transportés avec précaution dans les wagons frigorifiques et empilés les uns sur les autres. On maintient la température au-dessous de zéro. A l'arrivée on procède au dégèlement progressif, et l'on ajoute peu à peu de l'eau, dont on élève doucement la température. Le poisson revit parfaitement.

R. N., *Oyonnax.* — 1° et 2°. Nous prenons note des mots que vous nous signalez pour les définir quelque jour; 3°. La véritable forme — celle que nous donnons — est bien *skating-rink* (et non *ring*). *Rink* désigne une surface circulaire ou ovale, établie artificiellement en vue d'un sport : par ex. : le patinage à roulettes. *Rink* est du reste dans un étroit rapport étymologique avec *ring*, anneau, espace circulaire; 4°. *Anankè* est la transcription du mot grec ἀνάγκη, qui désigne le destin, la fatalité. V. Hugo a pris ce mot comme épigraphe de *Notre-Dame de Paris*, outre la phrase des *Travailleurs de la Mer* que vous citez. Le mot figure, mais à son orthographe grecque au *Nouveau Larousse* (t. I, p. 278, col. 3, article 6); 5°. Ce personnage ne nous a pas paru avoir une importance historique suffisante pour que nous lui consacrions une notice; 6°. La qualification *made in Germany* fut imposée en Angleterre aux objets fabriqués par les Allemands, à destination des consommateurs anglais. Des expressions équivalentes sont devenues obligatoires dans les autres pays, mais dans la conversation, on a conservé l'habitude de rappeler la phrase anglaise : 7°. La durée de la révolution de Vénus sur elle-même est une question non encore résolue; les divergences entre les diverses déterminations sont très grandes.

Il semble toutefois que l'on doive assigner à Vénus une durée de rotation voisine de 24 h. et abandonner les déterminations de Schiaparelli et Lowell, d'après lesquelles la planète tournerait sur elle-même en un temps égal à celui de sa révolution sidérale (224 j. 7).

A. Z., *Paris.* — 1° Vous avez raison de vouloir éclaircir cette question grammaticale un peu délicate : beaucoup de gens confondent le passé antérieur (*j'eus désiré*) avec la seconde forme du conditionnel passé (*j'eusse désiré*) et c'est une faute assez grave, sur laquelle nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs. Le passé antérieur s'emploie quand on veut indiquer que l'action du verbe principal a commencé juste au moment où se terminait l'action du verbe qui est au passé antérieur : *quand j'eus soupé, je m'en allai*. Il ne faut pas confondre avec ce temps la deuxième forme du conditionnel passé (*j'eusse soupé*), qui ne diffère guère pour le sens de la première forme (*j'aurais soupé*). Si vous posez une condition dans le présent, vous dites : *si j'avais de quoi manger, je souperais de bon appétit*. Si vous la transportez dans le passé, vous dites : *si j'avais eu de quoi manger, j'aurais soupé* (ou *j'eusse soupé*) *de bon appétit*. Quant aux temps surcomposés, formés en multipliant les auxiliaires : *j'ai eu fini, j'eus eu fini, j'aurai eu fini* etc., il convient de ne les employer qu'avec réserve et de manière à ne pas compliquer la pensée : nous ne saurions ici, faute de place entrer dans ce détail; 2° Vous nous excuserez, de même, de ne pas donner la règle des participes : elle est dans toutes les grammaires : 3° Il existe un *Vocabulaire de l'ancien français*, par Godefroy; 4° Il n'y a pas de dictionnaire particulier des mots de formation savante, qui représentent près des deux tiers de la langue; 5° Les adjectifs en *able* se forment très aisément avec les verbes en *er* (1re conjugaison) : *aimer, aimable*, etc. Avec les autres conjugaisons et surtout avec les verbes irréguliers, le discernement du radical est plus délicat. C'est l'usage qui décide et pour chaque cas particulier il faut consulter le dictionnaire : 6° Le *Sire de Framboisy* est une chanson, une *scie* du second Empire. Le sire de Framboisy a pris une femme trop jeune et s'en est repenti, car, en revenant de la guerre, il la trouve dans un bal de Paris et, dit la chanson, il lui « tranche la tête d'une balle de son fusil ». C'est une plaisanterie assez puérile, ce qui ne l'a pas empêchée d'avoir, en son temps, une grande vogue et de laisser après elle des souvenirs, puisque encore aujourd'hui on y fait souvent allusion.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 102. — Par JEAN



ÉNIGME

PAR GEO.

C'est grâce à moi que les grands chênes,
C'est grâce à moi que les roseaux,
Dressent leurs fronts altiers dans les forêts prochaines,
Se balancent au bord des eaux.
Et lorsqu'il s'agit de m'extraire,
C'est affaire à deux lots de gens,
Très différents, très diligents.
Près des uns attentifs, force est bien de se taire;
Près des autres, grands dieux! force est bien de parler
Ou plutôt de hurler.
De grands acteurs aussi me doivent des victoires.
Car mes vers, où j'ai peint plus d'un cœur tourmenté,
Portent leur nom bruyant vers d'éphémères gloires,
Et le mien, plus discret, à l'immortalité.

CHARADE

PAR HILARION DE JOCANDO

De mon premier, *cruel est l'artifice :*
Il se jette à vos pieds pour vous faire du mal!
Mon second *est soldat novice.*
Regrettant le pays natal.
De mon entier, *personne n'est froissé,*
Car, si c'est un juron, il est du temps passé.

CHARADE-CHANSONNETTE

PAR A. C.

Qui fait mon **un**, *chose vilaine,*
La faridondon, la faridondaine,
Par tout le monde est détesté,
La faridondain', la faridondé.

D'une puissance souveraine,
La faridondon, la faridondaine,
Mon **deux** *est un chef haut gradé,*
La faridondain', la faridondé.

Qu'on apporte ma coupe pleine,
La faridondon, la faridondaine,
De mon **tout** *si beau, si doré,*
La faridondain', la faridondé!!

MOTS EN TRIANGLE

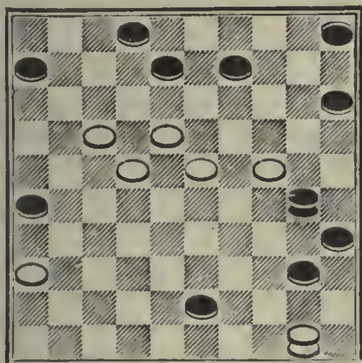
PAR JEAN

Œdipe aura tout dit quand il aura nommé :
Une consonne; — un doute; — un reptile vulgaire; —
Une ville normande; — un petit emplumé; —
Et celle dont la voix savait trahir et plaire.

DAMES

Problème, par Le Roux.

NOIRS (10 P, 1 D)



BLANCS (6 P, 1 D)

Les blancs jouent et gagnent.

MOTS EN CARRÉ

PAR M. J.

Bonheur, chagrin, plaisir, tourment; —
Département; —
Terme connu du botaniste
Et du chimiste; —
Concorde; — au pays glacial
Bon animal.

JEU DES PRÉNOMS

PAR MARG. C.

Aux dix mots suivants : ail, Anne, brin, chat, cent, enter, mine, or, toi, tôt, *ajouter un prénom féminin, différent chaque fois, de façon à obtenir, par le jeu de l'anagramme, dix autres prénoms féminins.*

ANAGRAMMES

PAR JEAN

En six lettres, je suis une illusion pure;
Si vous me retournez, je suis de mince allure.

En six lettres, je suis le nom d'une déesse;
Si vous les retournez, vous me verrez en Grèce.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de septembre :

RÉBUS N° 101. — On dit que souvent un beau désordre est un effet de l'art. (ON *dit que sou vante un baudet Z'ordre haie t' un nez fait de lard.*)

CHARADES, par St-Jovial. — Couvent. Volney.

LOGOGRIPHE. — Poulet. Poule.

ÉCHECS : Coup initial : C — 7D.
Mat au 2e coup par D*, T* ou F*.

ÉNIGME. — Grâce.

Les solutions seront données au n° 81 (Novembre).

Fin de Vacances

○○○

Déjà le fond plus clair des bois
Se teint des pourpres de l'automne;
Voici le retour monotone
De tous les congés à la fois.

Vers la ville et ses cheminées
Les trains nous portent par milliers;
Pleurez, pleurez, les écoliers,
Les vacances sont terminées.

Vous n'irez plus par les chemins
Bâtir des châteaux sur le sable;
Comme la mer insaisissable
Le temps s'écoule entre vos mains.

Que reste-t-il de votre joie?
Plus rien! les bouquets sont cueillis;
Ainsi disparaît un pays
Quand le train tourne sur la voie.

Demain, plus de jeux turbulents,
Il vous faudra garder la chambre;
Adieu les ciels clairs de septembre
Où chaviraient vos cerfs-volants.

Voici la saison qui s'ennuie,
L'âpre hiver aux jours sans clarté,
Et, sur Paris noir et crotté,
Les horizons rayés de pluie.

Pleurez la fin de vos ébats.
Mais non, soyez gais au contraire!
Le travail seul peut nous distraire
Et lui seul est doux ici-bas.

Qui donc voudrait, toujours frivole,
De plaisir sans cesse être épris?
Seul ce que l'on gagne a du prix,
Le reste est un trésor qu'on vole.

Aimez le travail, loin des bruits,
Aimez-le comme votre mère.
Si la racine en est amère,
Plus savoureux en sont les fruits.

Travaillez toujours sans révolte,
Mettez-vous au labeur gaiment.
Dans le travail qu'on va semant
C'est du bonheur que l'on récolte.

Le travail est la fleur des jours.
Pour vos fronts, cueillez-la sans geindre,
Ce que l'orgueil ne peut atteindre
Lui le dépassera toujours.

Ayez la douce idolâtrie
De vos chers livres lumineux,
Ne respirez-vous pas en eux
L'âme éparse de la patrie?

Ouvrez-les aux vers les plus beaux;
Que chacun, d'un geste d'apôtre,
En passe la lumière à l'autre
Comme à la course des flambeaux.

Et leurs subtiles éloquences
Entrant dans vos cœurs éclairés,
L'an prochain, quand vous partirez,
Feront plus belles vos vacances.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

ANDRÉ (comm^t D'). — *Quatre batailles : Rivoli, Marengo, Austerlitz, Heilsberg.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 francs.

BAABEROT (cap.). — *Etude sur la conduite des petites unités dans l'offensive.* Paris, Lavauzelle. In-8°. 2 francs.

BRUNEAU (g^l). — *En Colonne. Récits de guerre, de chasse et d'exploration.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

CHAULET (E.). — *Lexique militaire.* Chapelot. In-8°. 6 francs.

DOUMER (Paul). — *La Loi militaire du 7 août 1913.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 4 fr. 50.

HERR (g^l). — *Sur le théâtre de la guerre des Balkans. Mon journal de route.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 fr. 50.

MAHMOUD-MOUKTAR-PACHA. — *Mon commandement au cours de la campagne des Balkans.* Tr. c^t Minart. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — *Règlement sur les sections de mitrailleuses d'infanterie.* Paris, Lavauzelle, T. Ier, *Manœuvre de tir,* 0 fr. 75. T. II. *Matériel,* 1 fr. 25. — *Règlement de manœuvre de l'artillerie de campagne.* 1 fr. 25.

Nouvelle Loi militaire. Paris, Vuibert, 18 × 12. 0 fr. 50.

POIRIER (J.). — *L'Officier, le haut commandement et ses aides en Russie.* Paris, Chapelot. In-16. 4 francs.

RÉMOND (G.). — *Avec les Vaincus. La Campagne de Thrace (oct. 1912-mai 1913).* Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.

ROBINSON (g^l). — *Waterloo.* Tr. de l'angl. par le cap. Leseble. Paris, Lavauzelle. In-8°. 4 francs.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

BOINET (A.). — *La Miniature carolingienne. Son origine. Ses développements.* Paris, Picard. In-4°. 150 francs.

BOREL DU BEZ. — *L'Académie delphinale et la Société d'archéologie de la Drôme.* Valence, Céas et fils.

BROQUELET (A.). — *Nos Cathédrales.* Paris, Garnier. 5 fr.

COCHIN (Cl.). — *La Chapelle funéraire des Arnaud à Saint-Merri de Paris.* Paris, Champion. 2 francs.

CORDIER (H.). — *Bibliotheca indosinica.* T. II, *Péninsule malaise.* Paris, Leroux. In-8°. 15 francs.

DUCHESNE (H.-G.) et GRANDSAIGNE (H. de). — *Le Château de Madrid.* Paris, Daragon. 12 francs

FAGE (R.). — *La Cathédrale de Limoges,* dans les *Petites Monographies des Grands édifices de la France.* Paris, Laurens. In-8°. 2 francs.

GAUCKLER (P.). — *Basiliques chrétiennes de Tunisie.* Préf. de P. Monceaux. Paris, Picard. In-4°. 30 francs.

HOURTICQ (L.). — *Les Tableaux du Louvre. Histoire guide de la peinture.* 155 repr. et 2 plans. Hachette. 2 francs.

JANVRAIS (Th.) — *Le Berceau des Villiers de l'Isle-Adam. Le Manoir de Penanhoas-L'Isle-Adam.* Champion. 2 fr. 50.

LEE (W.). — *L'Art de la poterie. Japon-France.* Paris, Fasquelle. In-18 colombier. 3 fr. 50.

LEROUX (G.). — *Vases grecs et italo-grecs du musée archéologique de Madrid.* Paris, Fontemoing. In-8°. 25 francs.

LOUVET (A.). — *L'Art d'architecture et la profession d'architecte.* T. II. *L'Exercice de la profession.* 6 francs.

PIRRO (A.). — *Schutz.* Paris, Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

SCHEIL (V.). — *Mémoires de la mission archéologique de Susiane.* T. XIV. *Textes élamitiques,* 5e série. Paris, Leroux. In-4°. 40 francs.

VINCENT (A.) — *Œuvres choisies de J.-B. Piranesi.* Paris, Vincent. In-4° (44 × 31). 80 francs.

VINCENT (A.). — *Les Concours d'architecture de l'année scolaire.* Paris, Vincent. In-8°. 35 francs.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

LECLERCQ (J.). — *Aux Sources du Nil par le chemin de fer de l'Ouganda.* Paris, Plon. 4 francs.

L'HOPITAL (J.). — *Italica.* Paris, Perrin. 3 fr. 50.

MARVAUD (A). — *L'Espagne au XXe siècle.* Colin. In-18. 5 fr.

MONCHICOURT (Ch.). — *La Région du haut Tell en Tunisie (Le Kef, Téboursouk, Mactar, Tala).* Colin. In-8°. 12 francs.

TESSAN (Fr. de). — *Promenades au Far-West.* Plon. 3 fr. 50.

HISTOIRE

AGRORGES (J.). — *Le Docteur Bordes-Pagès.* Paris, Librairie des Saints-Pères. In 8°. 3 fr. 50.

BACOT (J.). — *Le Thibet révolté.* Paris, Hachette. 15 francs.

BERNARDIN (L.). — *Les Dragons de Bauffremont à l'armée de Turenne.* Paris, Jouve. 2 francs.

BORREY (cap.). — *La Franche-Comté en 1814.* Paris, Berger-Levrault. Gr. in-8°. 7 fr. 50.

CHÉNON (E.). — *Recherches historiques sur quelques rites nuptiaux.* Paris, Larose. In-8°. 4 francs.

CIRILLI (G.). — *Journal du siège d'Andrinople. Impressions d'un assiégé.* Paris, Chapelot. In-12. 2 fr. 50.

CIVRIEUX (c^t). — *Le Germanisme encerclé.* Paris, Lavauzelle. In-18. 1 fr. 50.

CROQUEZ (A.). — *La Flandre wallonne et le pays de l'intendance de Lille sous Louis XIV.* Champion. In-8°. 10 francs.

DUFAY (P.). — *Les Sociétés populaires et l'armée (1791-1794).* Paris, Daragon. 3 fr. 50.

DUGARD (H.). — *Histoire de la guerre contre les Turcs.* Paris, « Les Marches de l'Est ». In-8°. 3 fr. 50.

EXSTENS (M.). — *La Préhistoire à la portée de tous.* Paris, Rivière. 3 fr. 50.

FOUQUERAY (le P. H.). — *Histoire de la Compagnie de Jésus en France.* T. II. *La Ligue et le bannissement (1575-1604).* In-8°. 12 francs.

L. P. R. — *Essai sur quelques loges du Bas-Dauphiné à la veille de la Révolution.* Paris, « Revue historique de la Révolution ».

MILLET (R.). — *France d'outre-mer. La Conquête du Maroc. La Question indigène.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

RASTOUL (A.). — *Histoire de la démocratie catholique en France, 1789-1903.* Paris, Bloud. 3 fr. 50.

REICHLIN (J.-L.). — *L'Alliance franco-russe,* ét. historique, politique et économique. Larose et Tenin. In-12. 1 fr. 25.

RENARD (G.). — *L'Histoire du travail à Florence.* Paris, Éd. d'art et de littérature. In-8° carré. 6 francs.

ROOS (H.). — *1812. Souvenirs d'un médecin de la Grande-Armée.* Tr. de l'all. par Mme Lamotte. Perrin. In-18. 3 fr. 50.

ROUSSET (l^t-c^l). — *Trente ans d'histoire (1871-1900),* 1er vol. du T. II. Paris, Tallandier. In-4° (33 × 25). 7 fr. 50.

RUBIN (A.). — *Les Roumains en Macédoine.* Bucarest, Jonesco. 5 francs.

R. V. C. — *Essai sur la population des taillabilités du Dauphiné, d'après les Mémoires des Intendants (1698-1762).* Valence, J. Céas et fils. In-8°. 500 pages.

SAVINE (A.). — *La Captivité à Sainte-Hélène. Souvenirs de Batzy Balcombe.* Paris, Michaud. 1 fr. 50.

THOMAS (L.). — *Documents sur la guerre et la Commune.* T. Ier. Paris, « Les Marches de l'Est ». In-8°. 5 francs.

VELLAY (Ch.) — *L'Irrédentisme hellénique.* Paris. Perrin. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

CLERGET (F.). — *Villiers de l'Isle-Adam.* Michaud. 2 fr. 25.

FLAT (P.). — *Figures du théâtre contemporain.* Paris, Sansot. In-18 jésus. 3 fr. 50.

GRENIER (Alb.). — *Etude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 8 francs.

MARCEL (chan.). — *Le Frère de Diderot.* Champion. 3 fr. 50.

MEILLET (A.). — *Aperçu d'une histoire de la langue grecque.* Paris, Hachette. In-8°. 10 francs.

RAYNAUD (G.). — *Mélanges de philologie romane.* Paris, Champion. In-8° raisin. 10 francs.

REYNOLD (G. de). — *Histoire littéraire de la Suisse au XVIIIe siècle. Bodmer et l'école suisse.* Paris, Fischbacher. In-8°. 18 francs.

SÉBILLOT (P.). — *Le Folklore.* Paris, Doin. In-18. 5 francs.

SÉCHÉ (L.). — *Alfred de Vigny. Etudes d'histoire romantique.* T. Ier, *La Vie littéraire, politique et religieuse.* T. II, *La Vie amoureuse.* Paris, « Mercure de France ». In-8°. 15 fr.

TAILHADE (L.). — *Quelques fantômes de jadis.* Messein. 5 francs.

MÉDECINE

BIDOU (G.). — *La Scoliose et son traitement.* Paris, Maloine. In-18. 6 francs.

CALOT (F.). — *Guérison de la Scoliose et méthode d'Abbot. Comment traiter les diverses scolioses.* Maloine. In-8°. 5 francs.

DOYEN (E.). — *Traité de thérapeutique chirurgicale et de technique opératoire.* T. V et dernier. *Opérations sur les organes génito-urinaires et le membre inférieur.* 25 francs. L'ouvr. compl. 125 francs. Paris, Maloine.

Fondation ophtalmologique Alphonse de Rothschild. Bulletin et travaux de l'année 1911. Paris, Masson. In-8°. 10 fr.

GOIZET (Dr L.-H.). — *Ne jamais vieillir et vivre plus de cent ans.* Paris, Maloine. 3 fr. 50.

HÉNAULT (L.) — *La Grossesse extra-utérine précoce. Etiologie. Séméiologie. Diagnostic. Traitement.* Paris, Maloine. In-8°. 3 fr. 50.

LERMOYEZ (M.). — *Notions pratiques d'électricité à l'usage des médecins.* Paris, Masson. In-8°. 20 francs.

SERGENT (Dr E.). — *Technique clinique médicale et séméiologie élémentaires.* Paris, Maloine. In-8°. 12 francs.

MUSIQUE

BARBIROLLI. — *Consolation,* avec accomp. de piano. Paris, Heugel.

BEAUME (P.). — *Barcarolle,* violon et violoncelle, acc. de piano. Paris, Choudens. 2 francs.

BERGAMINO. — *Joaquina,* tango argentin. Salabert. 2 fr.

BRAHMS (J.). — *Danse hongroise,* piano à 4 mains. Paris, Hamelle. 1 fr. 75.

DAAUSSY (C.). — *Le Martyre de saint Sébastien,* mystère en 5 actes. Piano, violoncelle et flûte. Durand. 5 francs.

LAPARRA (R.). — *La Habanera.* Transcr. pour harmonie par Ed. Michel. Paris, Evette et Schaeffer. 7 fr. 50.

MONTRICHARD (A. de). — *Soir,* pièce pour violoncelle et piano. Rouart, Lerolle et Cie. 3 francs.

PURAT (M.). — *Deuxième fantaisie-ballet,* violon et piano. Paris, Société d'éditions musicales. 3 francs.

PHILOSOPHIE

JANET (P.). — *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale.* Paris, Alcan. 2 vol. 20 francs.

LADEVÈZE (E.). — *La Loi d'universelle relation.* Paris, Alcan. 2 fr. 50.

MORICE (Ch.). — *Le Retour* ou *Mes raisons. Lettres à mes amis sur quelques points de durable actualité.* Paris, Messein. In-12. 2 francs.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

ARCANGUES (P. d'). — *Le Grain de sénevé,* poésies. Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

ARTZYBACHER (M.). — *A l'extrême limite.* Tr. de Povolozky. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BARANCY (J.). — *Guérie par l'amour,* roman. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BODÈVE (S.). — *Celles qui travaillent.* Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

BOIS (J.). — *L'Amour doux et cruel.* Figuière. In-18. 3 fr. 50.

DECAEN (A.). — *Jacotte et son cousin.* Plon. In-16. 3 fr. 50.

DEMETRA VAKA. — *Haremlik. Quelques pages de la vie des femmes turques.* Tr. Etienne. Plon-Nourrit. In-18. 3 fr. 50.

DUFFART (Ch.). — *Le Flot qui monte,* roman. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

DUVERNOIS (H.). — *Nounette* ou *la Déesse aux cent bouches.* Paris, Fayard. 0 fr. 95.

EDWARDS (E.). — *Mon Maître chéri (Effendijilm),* roman. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

ESTAUNIÉ (Ch.). — *Les Choses voient.* Perrin. In-16. 3 fr. 50.

GAILLARD (A.). — *Ma Franche-Comté,* poésies. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

GARENNE (cap. A.). — *Julina,* idylle malgache. Paris. Plon-Nourrit. In-16. 3 fr. 50.

GARNIER (P.-L.). — *Visages voilés.* Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

GÉRALDY (P.). — *Toi et Moi,* poésies. Stock. In-18. 3 fr.

GIAFFERI (P.). — *Les Mamans.* Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

KLINGSOR (Tr.). — *Poèmes de Bohême.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

LAMAPET (L.). — *Les Foudroyés.* Paris, Ficker. In-8°. 3 fr. 50.

LANDRE (Jeanne). — *Le Doigt dans l'œil.* Michaud. 3 fr. 50.

LE GOFFIC (Ch.). — *Le Pirate de l'île de Lern.* Paris, Hachette. In-16. 1 franc.

MARAIS (Jeanne). — *La Maison Pascal.* Paris, Ollendorff. In-18 jésus. 3 fr. 50.

MARRIOTT WATSON (H.-B.). — *Dick le Galopeur.* Tr. Savine. Paris, Stock. In-18. 3 fr. 50.

MARSOL (J.) — *Djelal, histoire turque.* Paris. Champion. In-12. 3 fr. 50.

MONTESQUIOU (R. de). — *La Divine Comtesse.* Paris, Goupil. In-8°. 300 francs.

NOËL (L'). — *Contes grecs.* Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

PITOU (Ch.). — *Au pays percheron. Souvenirs et Récits.* Nogent-le-Rotrou, Fauquet. 2 fr. 50.

PORADOWSKA (M^le). — *Hors du foyer.* Paris, « Éd. du Temps présent ». In-16. 3 fr. 50.

POURTALÈS (G. de). — *Sollicitudes,* roman. Paris, Grasset. In-18 jésus. 3 fr. 50.

RANFT (R.). — *L'Illustre famille.* Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

ROLMER (L.). — *Les Amours ennemies,* roman. Paris, Figuière. In-16. 3 fr. 50.

SAINTE-SUZANNE (Mme de). — *La Route ardente.* Paris, Librairie Universelle. In-18 jésus. 3 fr. 50.

STEVENSON (R.-L.). — *Hermiston, le juge pendeur.* Tr. A. Bordeaux. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

VIOLLIS (A). — *Criquet.* Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

WALTZ (Mme R.). — *Vers les humbles. Journal de Louise,* roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BERTHIER (A). — *L'Alimentation méthodique des foyers.* Paris, Desforges. In-8°. 4 francs.

BERTIN (L.). — *Devantures de magasins et agencements d'intérieurs.* Paris, Bilard. 45 francs.

BOTHEZAT (G. de). — *Théorie générale des régimes de l'aéroplane.* Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 2 fr. 50.

DRUMAUX (P.). — *La Téléphonie à grande distance et la téléphonie sans fil.* Paris, Dunod et Pinat. In-8. 3 francs.

DURAND-CLAYE (L.). — *Cours de route professé à l'Ecole des ponts et chaussées.* Paris, Béranger. In-8°. 20 francs.

GADOT (P.). — *Notions sur les accumulateurs électriques.* Paris, Dunod et Pinat. In-16. 1 fr. 50.

GATIN (C.-L.). — *Les arbres, arbustes et arbrisseaux forestiers.* Paris, Lechevalier. In-12. 6 fr. 50.

HENRY (Y.). — *Le Cacao. Production, culture, préparation.* Paris, Challamel. In-8°. 3 fr. 50.

LAMALLE (V.) et LEGUEN (F.). — *La Locomotive, description raisonnée de ses organes à l'usage des ouvriers.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 francs.

LOZÉ (E.). — *Le Charbon et le minerai de fer dans le monde.* Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 2 fr. 50.

PODEVYN (A.). — *Recueil de problèmes et applications sur l'électricité.* Paris, Desforges. In-16. 3 francs.

RIVIÈRE (P.). — *Les Hydroaéroplanes.* Paris, Librairie aéronautique. 3 francs.

VAUBOURG (H.). — *Guide pratique du constructeur en ciment armé.* Paris, Béranger. In-8°. 15 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

BASTIEN (L.). — *Les Carrières de la jeune fille.* Paris Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.

BELLOM (M.). — *La Législation belge d'assurance contre l'invalidité.* Paris, Rousseau. In-8°. 2 francs.

DREUX (F.). — *Des attributions de la chambre des lords en matière fiscale.* Paris, Rousseau. In-8°. 4 francs.

DREYFUS (P.). — *Les Amortissements dans les sociétés anonymes.* Paris, Rousseau. In-8°. 5 francs.

FOLLIET (Ed.). — *Le Bilan dans les sociétés anonymes.* Paris, Payot. In-8°. 7 fr. 50.

GRANDMOULIN (J.). — *Traité élémentaire de droit civil égyptien, indigène et mixte.* Paris, Larose et Tenin. 2 vol. gr. in-8°. 36 francs.

HEITZ (P.). — *Le Droit constitutionnel de l'Alsace-Lorraine.* Paris, Pichon. In-8°. 10 francs.

HENDRYK (L.). — *La volonté d'harmonie.* Grasset. 3 fr. 50.

MARTIN (A.-G.). — *Précis de sociologie nord-africaine.* 1re partie. Paris, Leroux. In-18. 2 fr. 50.

MATIENZO (J.-N.). — *Le Gouvernement représentatif fédéral dans la république Argentine.* Hachette. In-16. 4 francs.

PILLET (A.). — *Les Conventions internationales relatives à la compétence judiciaire,* etc. Larose et Tenin. In-8°. 12 fr. 50.

Table des matières des Annales des Mines (10e série — 1902-1911). Paris, Dunod et Pinat. In-8. 9 francs.

BLOCH, LAFFITTE, LETACONNOUX, etc. — *Les Divisions régionales de la France,* confér. à l'Ec. des Hautes-Etudes. Paris, Alcan. In-8°. 6 francs.

BOISSONADE (P.). — *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'Etat prussien pendant le règne de Louis XIV (1643-1715).* Paris, Champion. In-8° raisin. 12 francs.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

LABOUREUR (M.). — *Cours de calcul algébrique, différentiel et intégral.* Paris, Béranger. In-8°. 15 francs.

SABATIER (P.). — *La Catalyse en chimie organique.* Paris, Béranger. In-8°. 12 fr. 50.

DIVERS

BLUM (J.). — *La Vie et l'œuvre de J.-G. Hamann, le « Mage du Nord ».* Paris, Alcan. In-16. 4 francs.

RIVERA (M.). — *Le Tango et les danses nouvelles.* Paris, Lafitte. 1 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Septembre 1913 au 14 Octobre 1913

15 sept. (lun.). — Sixième et dernière journée du voyage touristique du président de la République. Quittant Périgueux, il traverse Brantôme, Ribérac, Mussidan, Bergerac, Agen, et arrive à 7 heures à Toulouse.

— A Constantinople, les délégués turcs et bulgares tombent d'accord sur les points principaux de la question des frontières.

— Mort, à Budapest, de l'orientaliste juif hongrois Arminius Vambery.

16 sept. (mar.). — Sur la route de Montauban à Toulouse, à 2 kilomètres de Grisolles, une automobile contenant les attachés militaires allemand, danois, espagnol, le général grec Danglis, le colonel Dupont, capote par suite de l'éclatement d'un pneu. L'attaché militaire allemand, colonel von Winterfeldt, est grièvement blessé.

— Le président de la République quitte Toulouse pour se rendre aux grandes manœuvres. Il arrive à L'Isle-Jourdain, puis à Grisolles, où il visite l'attaché militaire allemand.

— A Scutari d'Albanie, une assemblée convoquée par le gouvernement provisoire de Vallona refuse de le reconnaître.

17 sept. (mer.). — Le congrès socialiste d'Iéna se prononce contre la grève générale pour l'extension des droits politiques.

— Ouverture du congrès mexicain. Le message du général Huerta fait allusion à la tension qui existe entre le Mexique et les Etats-Unis.

— Mort, à Culoz, du professeur Poncet, un des maîtres de l'école médicale de Lyon.

— Le président de la République assiste à divers épisodes des manœuvres. Il adresse au ministre de la Guerre ses félicitations. Il fait son entrée officielle à Toulouse, où il est reçu par le Conseil général de la Haute-Garonne, à la suite de l'abstention de la municipalité collectiviste. Il assiste au jubilé du professeur Sabatier, doyen de la faculté des sciences.

— Le ministre de la Guerre charge le général Joffre de remettre, au nom du président de la République, la croix d'officier de la Légion d'honneur au colonel von Winterfeldt. L'état du blessé s'étant aggravé, une opération est pratiquée par le médecin major Roy.

— Une note officieuse de l'agence ottomane annonce que la question de frontière est définitivement réglée à Constantinople entre délégués turcs et délégués bulgares : la nouvelle frontière laisse Dimotika, Andrinople et Kirk-Kilissé à la Turquie, Tirnovo, Mustafa Pacha et Ortakeuï à la Bulgarie.

— Le roi et la reine de Grèce, venant d'Ostende, arrivent à Douvres et partent pour Eastbourne.

— L'assemblée générale du Grand-Orient adopte sans débat un vœu contre la loi de trois ans.

— Le tramway départemental de Cagnes à Grasse déraille et tombe dans un ravin, près de Villeneuve-Loubet : 13 morts, 30 blessés.

18 sept. (jeu.). — A Toulouse, M. Poincaré visite l'Hôtel-Dieu, la Crèche, la Goutte de lait. Un banquet lui est offert à l'Arsenal par le Conseil général. Puis il quitte Toulouse, s'arrête à Montauban et est reçu à dîner, au Loupillon, par M. Fallières.

— A Constantinople, les délégués turcs et bulgares signent le protocole du traité définitif relatif aux frontières entre les deux pays.

— La princesse Sophie de Saxe-Weimar se suicide au palais de Heidelberg.

19 sept. (ven.). — Le train présidentiel arrive à la pointe de Grave : M. et Mme Poincaré s'embarquent sur l'aviso-torpilleur *Dunois*, qui les amène à midi à Bordeaux. Le président assiste à l'inauguration du monument élevé aux enfants de la Gironde.

— Le roi Constantin de Grèce arrive à Paris incognito.

20 sept. (sam.). — Dans la matinée, le président visite les hôpitaux de Bordeaux et reçoit à l'Hôtel de Ville les maires du département. Dans l'après-midi, il repart pour Paris.

— M. Pavlovitch, chargé d'affaires de Serbie, remet au quai d'Orsay, au nom de son gouvernement, une note déclarant : 1° que le gouvernement serbe commence à retirer de l'Albanie les troupes qu'il y avait maintenues ; 2° que le désordre le plus complet continue à régner au nord de l'Albanie ; 3° qu'il interdit aux Albanais tout accès en territoire serbe.

— Clôture des travaux du Grand-Orient.

21 sept. (dim.). — Le président de la République reçoit le roi de Grèce et donne un déjeuner en son honneur. Dans son toast, le roi de Grèce exprime sa gratitude « pour le précieux appui que la France n'a cessé de prêter aux revendications de la Grèce ».

— A Bergues, inauguration du monument élevé à Lamartine.

— Dans l'Albanie du Nord, Essad-pacha arbore le drapeau autrichien et s'empare de la douane de Durazzo.

— Dix mille Arnautes attaquent les populations serbes, aux environs de Dibra.

22 sept. (lun.). — Arrivée à Salonique des membres de la Commission internationale pour la délimitation de la frontière de l'Epire.

— Le président de la République rend visite au roi de Grèce.

23 sept. (mar.). — Roland Garros traverse la Méditerranée en aéroplane, de Saint-Raphaël à Bizerte, de 5 h. 52 à 10 h. 45 : 760 kilomètres en 4 h. 45.

— Engagement entre les Albanais et les troupes serbes, aux environs de Dibra. Les Albanais entrent à Dibra.

— Une assemblée organisée à Durazzo par les partisans d'Essad-pacha proteste contre le gouvernement provisoire établi à Vallona et adresse à Ismaïl-pacha un télégramme demandant le transfert de la capitale à Durazzo et l'établissement d'un gouvernement définitif.

24 sept. (mer.). — Le roi de Grèce quitte Paris pour regagner Eastbourne.

— Le président de la République reçoit à Rambouillet les officiers du croiseur brésilien *Benjamin-Constant*, envoyés en France pour le saluer à l'occasion de son élection.

— Les Albanais attaquent Prizrend et Diakovo. Le gouvernement serbe prescrit la mobilisation de la division de la Morava. La presse de Belgrade et d'Athènes incrimine derrière les tentatives des Albanais les menées de l'Autriche et de l'Italie.

25 sept. (jeu.). — Ouverture, à Aix-les-Bains, du Congrès de la Ligue de l'Enseignement. Discours de M. Louis Barthou sur l'école laïque.

— Le gouvernement serbe adresse aux puissances une note dans laquelle il expose la situation sur les frontières d'Albanie et les mesures qu'il est obligé de prendre.

26 sept. (ven.). — La revue turque *Ischtioad* publie une interview du prince héritier qui amène la suspension de la revue, mais rencontre l'approbation des milieux intellectuels et libéraux.

— Le ministre du Japon fait savoir au gouvernement chinois que si, dans le délai de trois jours, il n'a pas reçu satisfaction au sujet des incidents de Nankin, le Japon se considérera comme libre de prendre toutes les mesures nécessaires.

27 sept. (sam.). — Les délégués bulgares et turcs tombent d'accord sur les derniers points en litige. Fin des négociations.

— Grande manifestation unioniste à Belfast. Sir Edward Carson, chef des adversaires du *Home Rule* dans la province de l'Ulster, harangue ses partisans.

— Mort, à Limoux, de M. Et. Dujardin-Beaumetz, ancien sous-secrétaire des Beaux-Arts.

28 sept. (dim.). — Clôture du Congrès de la liberté de l'enseignement.

— A Saint-Sébastien, M. Louis Barthou, président du Conseil, inaugure les bâtiments des écoles françaises. Au banquet, il échange des toasts avec M. Lopez Muñoz, ministre des affaires étrangères d'Espagne.

— A la suite d'une contre-attaque serbe, les Arnautes se replient sur Mavrovo.

— A Nankin, le général Tchang-Hsoun présente au consul japonais ses excuses pour l'incident de Nankin.

— M. John Redmond, chef du parti nationaliste irlandais, prononce un grand discours politique, où il n'admet pas la possibilité d'une conférence avec les unionistes dans laquelle serait discuté le principe même du *Home Rule*.

— La légation du Mexique en France reçoit une dépêche du sous-secrétaire des affaires étrangères, Pena y Reyes, l'informant que le mouvement révolutionnaire est écrasé et que le gouvernement assurera la liberté des élections à la présidence.

— A Chamouilley (Haute-Marne) inauguration du monument élevé à Ch.-G. Etienne, de l'Académie française.

29 sept. (lun.). — Les journaux de Constantinople publient le texte du traité turco-bulgare.

— Au meeting d'aviation de Reims, organisé par l'Aéro-Club de France (coupe internationale Gordon-Bennett), Prévost couvre 200 kilomètres en 59 m. 45 s. (soit 200 kilom. 803 m. à l'heure).

— A Constantinople, en présence du grand vizir, les plénipotentiaires turcs et bulgares signent le traité de paix.

— Les Albanais s'emparent de Liouma Koula. Les Serbes abandonnent Okhrida, qu'occupent les Grecs.

— Un aviateur allemand atterrit entre Neufchâtel et Dannes (Pas-de-Calais).

30 sept. (mar.). — A Saint-Nazaire, M. Baudin, ministre de la Marine, assiste au lancement du cuirassé *Lorraine*.

— La ville de Péronne reçoit la croix de la Légion d'honneur.

— Les Serbes reprennent Dibra, réoccupent Okhrida et dégagent Diakovo.

— La Porte adresse aux ambassadeurs une circulaire déclarant que les îles voisines des côtes de l'Asie Mineure sont indispensables à la protection des possessions turques.

— Le gouvernement provisoire albanais de Vallona adresse aux six grandes puissances une invitation à apaiser le conflit entre Serbes et Albanais.

— Un décret royal dissout, suivant la coutume, la Chambre italienne avant l'expiration de ses pouvoirs. Les prochaines élections sont fixées au 26 octobre.

— Une violente tempête ravage le littoral du Roussillon et de la Catalogne. Cerbère est dévasté par un raz-de-marée.

— A Morlaix, sous la présidence de M. Clémentel, ministre de l'Agriculture, inauguration du monument d'Edouard et Tristan Corbière.

— Première représentation à la Renaissance : *Roses rouges*, pièce en trois actes, de M. Romain Coolus.

1er oct. (mer.). — Les Albanais sont repoussés par les Serbes à Lopouchki et repassent la frontière. Les Serbes s'emparent de Pichkopo.

— Le chargé d'affaires d'Autriche à Belgrade, M. de Storck, fait une démarche auprès de M. Spalaïkovitch, chargé de l'intérim des affaires étrangères, pour attirer l'attention du gouvernement serbe sur les conséquences d'une action militaire contre l'Albanie, portant atteinte aux décisions de la Conférence de Londres. M. Spalaïkovitch déclare que l'action de la Serbie est purement défensive.

— Un violent tremblement de terre est ressenti dans l'isthme de Panama.

— Au Mexique, les rebelles s'emparent de Torreon.

2 oct. (jeu.). — Le gouvernement grec ordonne le rembarquement des troupes qui occupaient Dédéagatch, dont la présence est rendue inutile par la signature du traité turco-bulgare.

— Achèvement du percement du tunnel du Mont-d'Or sur la ligne Frasne-Vallorbe.

— Première représentation à l'Ambigu : la *Saignée*, drame en cinq actes, par MM. Lucien Descaves et Nozière.

3 oct. (ven.). — Aux Etats-Unis, le président Wilson signe le bill Underwood de réforme douanière adopté par la Chambre et le Sénat. Le nouveau tarif entre en vigueur dès le 5.

4 oct. (sam.). — Le roi de Grèce arrive à Athènes.

— Mort du sultan de Mascate. Son fils aîné, le prince Taimur, lui succède.

5 oct. (dim.). — Le président de la République quitte Paris par la gare d'Orsay, à destination de Madrid.

— A Chitry-les-Mines (Nièvre), inauguration du monument de Jules Renard, œuvre du statuaire Ch. Pourquet.

— A Montauban, inauguration du musée Ingres. — Inauguration du monument d'Emile Pouvillon, œuvre du sculpteur René de Saint-Marceaux.

— A Boynes, centenaire de Louis Veuillot.

6 oct (lun.). — Le président de la République est reçu officiellement à Mont-de-Marsan, à Dax, à Bayonne. Il est accueilli à Irun par la mission espagnole.

— Le délégué ottoman Herante bey Abro effendi fait connaître à M. Panas, ministre grec des affaires étrangères, les propositions de la Turquie.

— Yuan-Chi-Kaï est élu président de la République chinoise par 507 voix sur 703 votants, au 3e tour de scrutin.

7 oct. (mar.). — Le président de la République arrive à Madrid, où il est reçu par le roi Alphonse XIII.

— Les Serbes repoussent à Diakovo une violente attaque des Arnautes.

— En Cyrénaïque, le général italien Vinai s'empare du camp arabe de Buscemal en Cyrénaïque.

— La République chinoise est reconnue par le Japon, la Russie, la Suisse.

— Première représentation (à Paris), à la Comédie-Française : *Sophonisbe*, tragédie en 4 actes, de M. Alfred Poizat.

8 oct. (mer.). — Le président de la République et le roi d'Espagne quittent Madrid pour visiter Tolède, et rentrent le soir à Madrid, où ils assistent à la soirée de gala du théâtre royal. — Le comte de Romanones donne un grand dîner en l'honneur du général Lyautey.

— Dans un discours prononcé à Dundee, M. Winston Churchill expose l'attitude du gouvernement, dans la question du *Home Rule*. Il ne se laissera pas intimider par l'opposition conservatrice, mais il est prêt à écouter ses raisons.

— Première représentation : au Gymnase, les *Requins*, pièce en 3 actes, de M. Dario Niccodemi.

9 oct. (jeu.). A Madrid, M. Poincaré se rend à l'hôpital Saint-Louis-des-Français et au collège Français. Il visite avec le roi le domaine du Pardo, assiste à la garden-party du Retiro. Le soir, il quitte Madrid pour Carthagène.

— La démobilisation partielle de l'armée ottomane est ordonnée par un iradé impérial et officiellement notifiée au gouvernement grec.

10 octobre (ven.). — A la suite de la visite du président de la République au roi, un communiqué, arrêté d'un commun accord entre le comte de Romanones, M. Lopez Muñoz et M. Pichon, fait savoir que les entretiens qui ont eu lieu ont permis de constater une parfaite concordance de vues entre les représentants des deux pays.

— Arrivé à Carthagène, M. Poincaré visite le cuirassé *España*. Le roi et le président se rendent sur l'*Invincible*, cuirassé envoyé par le gouvernement anglais ; ils adressent en commun un télégramme de remerciement au roi d'Angleterre. Un déjeuner est offert au roi d'Espagne à bord du *Diderot*. — M. Poincaré quitte l'Espagne.

— Yuan-Chi-Kaï est installé comme président de la République chinoise. Son message constate les bonnes dispositions des puissances à l'égard de la Chine.

— Mort, à Tokio, du prince Katsura Taro, homme d'Etat japonais.

— A deux heures, le président des Etats-Unis, Wilson, de son cabinet de la Maison Blanche, lance le courant électrique qui fait sauter la digue de Gamboa. Les eaux du lac Gatun pénètrent dans la tranchée de la Culebra ; ainsi la communication est établie par le canal de Panama entre l'Atlantique et le Pacifique.

— Le roi de Grèce Constantin arrive à Salonique.

11 oct. (sam.). — Le vapeur anglais *Volturno*, de l'Uranum Steamship and Co, allant de Rotterdam à New-York, prend feu. 521 personnes sur 657 sont recueillies, malgré le mauvais temps, par divers paquebots, notamment le transatlantique *Touraine*, venus au secours du *Volturno*.

— A Mexico, des scènes tumultueuses se produisent à la Chambre. Le général Huerta fait arrêter 115 députés.

12 oct (dim.). — Le président de la République arrive à Marseille à bord du *Diderot*. Il pose la première pierre de l'Exposition de 1916.

— Des troupes albanaises conduites par Riza-bey et Baïram-Zour attaquent les troupes monténégrines sur le front de Gousinje à Diakovitza.

— Dans un discours prononcé à Limerick, M. Redmond, chef du parti nationaliste irlandais, proteste contre l'idée émise par M. Winston Churchill d'excepter l'Ulster du *Home Rule*.

— Le général Lyautey part de Cadix pour Casablanca.

— Dix-huit ballons sphériques prenant part à la Coupe Gordon-Bennett partent des Tuileries.

13 oct. (lun.). — Le président de la République visite le port de Marseille. Il se rend à Aix en Provence pour revenir à Marseille, où il est reçu à la Maison de la mutualité et à l'hôtel de ville.

14 oct. (mar.). — Le président de la République quitte Marseille, s'arrête à Arles, à Maillane, où il rend visite à Mistral ; à Avignon, à Orange, à Sérignan, où il rend visite à l'entomologiste J.-H. Fabre ; à la Bégude, où il est reçu par M. Loubet.

— Dans une mine du pays de Galles, à Senghenydd, à dix milles de Cardiff, une explosion fait de nombreuses victimes.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris), pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE NOVEMBRE 1913.

L'arc en main, virginale et forte,
Son beau front paré du croissant,
Diane excite en bondissant
Les chiens qui lui servent d'escorte.

Déjà l'hiver frappe à la porte,
Le bois vide est retentissant,
Et les feuilles couleur de sang
Tombent au vent qui les emporte.

En voyant leur chute, on dirait
Que tout le sang de la forêt
S'égoutte à la fois sur la terre;

Et, dans un combat sans pareil,
Que les flèches du Sagittaire
Ont frappé le cœur du soleil.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

A plusieurs correspondants. — Il est entendu que dans la *Petite Correspondance* nous désignons seulement par leurs initiales et par l'endroit qu'elles habitent les personnes auxquelles nous répondons, soit qu'elles indiquent ces initiales, soit que nous les extrayions nous-mêmes de leur signature. Mais, en tout cas, nous désirons connaître le nom de nos correspondants (abonnés) et ne répondons pas aux lettres anonymes ou signées seulement de chiffres ou d'initiales.

A plusieurs correspondants. - Dans l'article Schmidt (Erich), paru au *Larousse Mensuel* d'août 1913 (page 809), les lignes 19, 20 et 21 ayant été remaniées, il s'est produit une fâcheuse transposition de mots. Le nom *Wurtsbourg* a été rejeté loin de sa place avec le point final de la phrase. Il faut rétablir ainsi ces trois lignes :

... de littérature allemande à la faculté de Wurtzbourg. Deux ans plus tard, il devient, à Strasbourg, titulaire de la chaire occupée jusque-là par son illus-

H. E., *Paris.* — *L'Histoire Contemporaine de la France*, dans la collection in-4°, doit paraître très prochainement.

M. L., *Vianden.* — C'est par erreur que dans le *Larousse Mensuel* d'août 1913 (n° 78), nous avons fait naître l'écrivain belge Camille Lemonnier le 24 mars 1835 : il faut lire le 24 mars 1844.

P., *Paris.* — 1° Au sujet de la reliure, vous trouverez plus bas les indications nécessaires; 2° Le compte rendu de la pièce de Maurice Donnay, *les Eclaireuses*, paraîtra dans le prochain fascicule. L'abondance des matières et les nécessités de la mise en pages nous ont empêchés de le publier plus tôt.

L. M., *Salon.* — Nous prenons bonne note de votre rectification. Des lignes d'intérêt local sont livrées chaque jour à la circulation. Toutes celles qui seront en service en 1914 figureront sur la carte d'ensemble des voies ferrées qui sera jointe à l'*Atlas départemental* en fin de publication.

J. N., *Mugron.* — Dans la *Petite Correspondance* du n° 69, nous avons indiqué la prononciation d'un certain nombre de noms propres anglais offrant des irrégularités ou des difficultés particulières. Parmi eux figurait le nom du dramaturge anglais Bernard Shaw. La prononciation peut en être à peu près marquée par la transcription *shor*.

F. R., *Paris.* — Cette histoire nous remet en mémoire le procédé ingénieux, mais quelque peu fallacieux, d'un collectionneur américain pour se procurer des autographes. Il nommait membres honoraires d'une société littéraire imaginaire les auteurs, hommes ou femmes, les plus célèbres d'Europe, et les avisait de cet honneur. Flattés de la délicate attention (!), les écrivains ne manquaient jamais de répondre.

G. C., *Paris.* — Nous avons donné le mot au *Nouveau Larousse Illustré* à SCONSE, l'une des nombreuses orthographes de ce mot. Il s'écrit aussi *sconce, scons, skunce, skunks, skungs, etc.* Le sconse est la fourrure de la moufette. V. l'article FOURRURE que nous avons publié au *Larousse Mensuel* de janvier 1909; vous y trouverez des renseignements sur la moufette (p. 379, première colonne).

G. B. *Paris.* — 1° La reine de France Anne de Bretagne est la fille du duc de Bretagne, François II, qui a pour père Richard, comte d'Étampes, et pour mère Marguerite d'Orléans, laquelle est fille du duc Louis d'Orléans et de Valentine Visconti ; 2° La 3° femme de Charles [et non Louis] d'Orléans le poète, Marie de Clèves, était fille d'Adolphe de Clèves et de Marie de Bourgogne, laquelle était sœur [et non mère] du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

A. H., *Chatou.* — 1° En principe, *oui* est de ces mots qui bien que commençant par une voyelle, n'amènent pas devant eux l'élision d'une voyelle terminant le mot précédent ; on dit le plus souvent : *le oui et le non*, mais on dit par contre *la langue d'oui* (dans le sens de la *langue d'oïl*). Sur le point qui nous intéresse, vous trouverez aussi bien *je crois qu' oui* que *je crois qu'oui*.

G. F., *Rambouillet.* — Il est de règle, quand des noms pris dans un sens partitif sont précédés d'un adjectif, que l'on mette *de* au lieu de *du, de la, des* devant cet adjectif ; on dit : *avoir des ennuis, des ennuis considérables*, mais *avoir de grands ennuis*. Au XVII° siècle, l'usage sur ce point n'était pas encore tout à fait fixé. Racine dit : *Mithridate* (I,3) :

N'accuse point le ciel qui le laisse outrager,
Et *des* indignes fils qui n'osent le venger.

A. R., *Lisbonne.* — Vous savez qu'Isis, après avoir été à l'origine une déesse purement locale, vénérée dans le delta du Nil, fut agrégée à une sorte de trinité avec Osiris et Horus et que, finalement, à l'époque gréco-romaine, elle devint la mère de tous les êtres, le principe femelle de la génération, la nature. Dans ce rôle symbolique, on la représentait avec un voile sur la tête, pour indiquer que la nature cache à l'homme ses secrets. Par extension, le « voile d'Isis », c'est le mystère qui enveloppe ces secrets de la nature.

A. C., *Vire.* — L'expression complète serait : « M. X... étant de retour d'Afrique, nous apprend » ; Le plus souvent pour supprimer un participe présent qui n'est point indispensable, on dit « De retour d'Afrique, M. X... nous apprend... » Mais on a voulu aller plus loin, sans doute afin d'éviter la répétition de la préposition *de*, et l'on dit « M. X., retour d'Afrique, nous apprend. » Cette dernière façon de dire, un peu télégraphique, bien que souvent employée, surtout dans la presse, est encore considérée comme familière et n'entre pas dans la langue littéraire.

D. *Port-Mort.* — Dans la préface de la septième et dernière édition du Dictionnaire de l'Académie (1878), se trouve un historique des six éditions précédentes. Ces éditions, nous en rappelons la date dans la *Petite Correspondance* du n° 63. La cinquième fut publiée en 1798 en vertu d'une loi de la Convention du premier jour complémentaire de l'an III d'après le travail préparé par l'Académie de l'ancien régime. La sixième édition est de 1835. Cette édition de 1822 que vous indiquez n'est sans doute qu'une réimpression commerciale de la cinquième édition de 1798.

E. S., *Moulins-sur-Allier.* — Quand, au cours d'un article, nous employons des mots nouveaux — et nous entendons par là ceux qui n'ont point été définis dans le *Nouveau Larousse Illustré* — nous en donnons la définition dans le *Larousse Mensuel*. Mais nous n'en finirions pas s'il nous fallait définir à nouveau dans notre revue des termes donnés depuis longtemps dans notre dictionnaire : tels *clovisse* et *lovignon*. Il a pu, il est vrai, nous arriver par exception d'employer des mots non définis ; mais ce sont des oublis assez rares, et nous savons bon gré à tout lecteur qui nous les signale. C'est ainsi que nous notons *fléon* pour le définir quelque jour.

A. B., *Rouen.* — Roderic ou Rodrigue, dernier roi wisigoth d'Espagne, fut vaincu par les Arabes à Xérès (711), et, sa défaite permit aux califes d'établir entièrement leur domination sur la péninsule. Cet événement, dont le détail est du reste fort mal établi, a donné lieu à toutes sortes de légendes. On raconte que Rodrigue avait déshonoré la fille du comte Julien, gouverneur d'Andalousie et de Ceuta, et que celui-ci, pour se venger, aurait appelé les Arabes en Espagne. Cette fille s'appelait Florinde, surnommée *la Cava*. A Tolède, dans le ravin du Tage, non loin du pont Saint-Martin, on montre le prétendu bain de la Cava, où le roi Rodrigue aurait aperçu Florinde qui se baignait. C'est en réalité, croit-on, la pile d'un pont.

P. L., *Tours.* — Ce sont les Américains qui, les premiers, ont employé la dynamite pour la culture des terrains vierges où le soc de la charrue ne pénètre qu'avec difficulté. Mais en Europe aussi le procédé est pratiqué aujourd'hui, et l'on y a recours pour le défoncement de certains sols ou pour creuser des trous dans lesquels on doit planter des arbres. On utilise divers explosifs (dynamite, cheddite, gamsite, wesphalite, telsite, etc.). C'est une méthode de culture qui ne doit être pratiquée qu'avec des précautions infinies. En France, l'emploi agricole des explosifs est soumis à des formalités spéciales (déclaration préalable, où sont spécifiées la nature et l'importance des travaux ; autorisation du maire, du préfet, etc.).

O. H., *Liège.* — Il nous a été impossible, en raison du nombre de réponses que nous avions à insérer au mois d'octobre, de satisfaire tous nos correspondants. Le mot *rollmops* est un mot allemand, qui désigne des harengs marinés au vin blanc et roulés. Pour préparer cette conserve, que l'on consomme beaucoup en hors-d'œuvre, on rogne la tête des harengs frais, puis on les partage en deux moitiés dans le sens de la longueur. Après avoir enlevé l'arête dorsale, on garnit chaque moitié, du côté chair, de grains de poivre et d'oignon coupé en tranches minces ; ensuite, on roule la pièce sur elle-même à la façon d'une paupiette, et l'on pique dedans un petit morceau de bois blanc pour la maintenir enroulée. Enfin, on met mariner au vin blanc.

C. V., *Paris.* — Le duc de Bourbon, qui fut trois ans premier ministre sous Louis XV, était un personnage peu intelligent, à la fois dévot et de mœurs fort relâchées ; au physique, borgne et sans prestige. On l'accusait de faire partie d'une société d'accapareurs. Que de titres à l'impopularité ! Jamais ministre ne fut détesté plus universellement. Dans ce temps d'épigrammes, elles durent pleuvoir sur lui dru comme grêle. En voici deux ; la première est sous forme d'épitaphe anticipée :

Ci-gît noble Henri de Bourbon ;
Ce duc de fort mauvaise mine
Paye aujourd'hui sur le charbon
Ce qu'il gagna sur la farine.

La seconde est plus gaie et de meilleure facture :

Au tombeau Bourbon va descendre,
La mort ne doit pas l'alarmer ;
Il n'aura qu'un œil à fermer
Et n'aura point d'esprit à rendre.

Ce joli quatrain n'existe, croyons-nous, dans aucun livre ; la tradition l'a transmis verbalement jusqu'à nous.

L. R., *Anjouan.* — Aux termes de la loi, est Français tout individu né d'un père français, soit en France, soit à l'étranger ; tout enfant né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue ; tout individu né en France de parents étrangers dont l'un y est né lui-même, sauf qu'il a la faculté, si c'est la mère qui est née en France, de décliner, dans l'année qui suivra sa majorité, la qualité de Français. On devient Français par la naturalisation. — On appelle *créole* une personne de *race blanche* née aux colonies : c'est une grosse erreur d'impliquer dans ce mot l'idée d'un mélange de sang de couleur. Entre le nègre, personne appartenant à la race noire pure, et le blanc pur, il se produit des croisements dont les produits s'appellent des *métis*. Les métis portent des noms particuliers, suivant la proportion de chaque sang. On appelle *mulâtre* les métis de blanc et de nègre possédant moitié de sang de chacune des deux races ; *tierceron* le produit d'un mulâtre et d'une des deux races parentes ; un *quarteron* est un métis au troisième degré, et ainsi de suite.

H. P., *La Seyne.* — Le valet, dans la pièce de Marivaux *le Jeu de l'Amour et du Hasard*, s'appelle bien originairement Arlequin. La pièce fut d'abord écrite pour le Théâtre-Italien, où eurent lieu non seulement la première (le 23 janvier 1730), mais les quatorze premières représentations. Le rôle d'Arlequin était tenu par Tomassini, qui s'y montra excellent. En passant à la Comédie-Française, le rôle se dépouilla de son caractère italien. Plus de costume bigarré, de masque noir, de chapeau, de batte ; plus de gesticulations et de lazzi : mais un valet stylé et de bon ton. Le nom d'Arlequin ne convenait plus. Le nom de Pasquin lui fut substitué. De même, dans une autre pièce de Marivaux : *les Fausses confidences*, Arlequin est devenu Lubin à la Comédie-Française.

M. G., *Chicoutimi.* — En remontant aux tramways à traction animale, aux omnibus, et même aux diligences, on trouve que le *conducteur* est un employé distinct du cocher, chargé des rapports avec les voyageurs, de les faire monter et descendre aux arrêts, de percevoir les places, etc. Quand la traction est devenue électrique, cet employé, qui a conservé les mêmes fonctions, a gardé son ancien nom, qui est bien français : dans certaines compagnies seulement, on tend à lui substituer celui de *receveur*. Quant au remplaçant du cocher, à celui qui *conduit* réellement le véhicule électrique, on n'a trouvé jusqu'ici pour le désigner qu'un terme anglais. Au Canada, vous l'appelez *motorman*, nous l'appelons *wattman* ; nous regrettons de n'avoir pas, pour le moment, de mot français, qui soit employé, à vous proposer.

R. J., *Marseille.* — On appelle *conjugaisons vivantes* d'abord et surtout la conjugaison en *er*, puis la conjugaison en *ir*, dite inchoative (du type *finir*, où s'ajoute à certains temps la syllabe intercalaire *iss* : *fin-iss-ant*) : parce que tous les verbes qui sont et seront créés en français appartiennent ou appartiendront à l'une de ces deux conjugaisons (le plus grand nombre à la première). On appelle *conjugaisons mortes* celles en *ir* non inchoatives (type *venir*), en *oir* et en *re*, sur le type desquelles ne se forme aucun verbe. Ces dernières conjugaisons comptent, du reste, un petit nombre de verbes : mais ils sont des plus importants, des plus employés, de la plus ancienne et de la meilleure langue, et il est triste de constater ou bien qu'on tend à les remplacer par des verbes plus faciles à conjuguer, mais barbares (nous avons déjà signalé *solutionner* pour *résoudre*), ou bien qu'on les conjugue Dieu sait comment. On raconte l'histoire de ce candidat colonial qui, haranguant ses électeurs, leur dit avec véhémence : « Oui, messieurs, mon dévouement vous est *acquéri* » « Acquis, acquis », rectifièrent des voisins mieux informés des usages grammaticaux. Mais l'orateur comprit mal l'interruption : « Vous demandez *à qui*, messieurs, s'écria-t-il vertueusement, mais à vous tous, et sans distinction. »

LE DEUXIÈME VOLUME DU LAROUSSE MENSUEL

Conseils pour la reliure.

Avec le n° 82 (décembre) s'achèvera le second volume du Larousse Mensuel, *comprenant les années 1911, 1912, 1913.*

La Librairie Larousse se charge de la reliure de ce second volume suivant le modèle adopté pour le premier.

Des emboîtages tout préparés peuvent être envoyés à ceux de nos lecteurs qui désirent faire relier ce volume par leur relieur habituel.

Aux abonnés qui ont l'intention de conserver les feuilles supplémentaires, comprenant le Bulletin mensuel, *la* Petite Correspondance, *les* Récréations, *la* Bibliographie, *nous conseillons de les faire relier avec le* Larousse Mensuel *de la façon suivante : 1° les fascicules proprement dits; 2° les feuilles supplémentaires dans leur ordre de publication, qu'indique la date du bulletin mensuel; 3° les tables qui doivent être tout à fait à la fin, pour qu'on puisse les trouver aisément.*

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 103. — Par JEAN



CHARADES

PAR HILARION DE JOCANDO

Mon premier *dans un bas de laine,*
Et mon second *dans les ruchers.*
Mon tout, *hélas! à travers monts et plaines,*
Pille, détruit, égorge et dresse des bûchers.

On ne peut mon troisième
Que souvent mon entier
Fait mon deuxième
De mon premier.
En cette épreuve subtile,
Où rien ne le répond,
De la langue au chat tu fais mon second*:*
Mon trois *est inutile.*
Quant à mon un,
Ne l'émeus pas la bile :
Tu le vois à tes pieds!... Du moins, c'est fort commun.

MOTS EN CARRÉ

PAR JEAN

Mes lunettes vont au premier;
Jamais tôt ne vient le deuxième;
Mon député vient du troisième;
De la tête vient le dernier.

ANAGRAMME

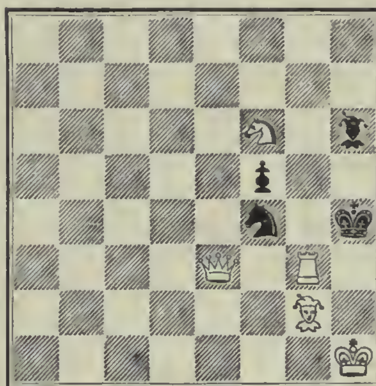
PAR PETIT JEAN

On a, dit-on souvent, attendu sous mon ombre,
Et j'ai donné des lois à des peuples sans nombre.

ÉCHECS

Problème, par J. Cumpe

NOIRS (4)



BLANCS (5)
Mat en deux coups.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro d'octobre :

RÉBUS N° 102. — Chasseurs, en francs disciples de saint Hubert, chassez par amour de l'art et non par vanité (*Chat sœur en franc dit si,* PLE *d'œufs, cinq tubes,* **r**, *chat sépare Amour de la raie, nom* (PAUL) PAR *vanne,* **1** *té*).

CHARADE. — Corbleu.

DAMES :

B :	24-20	36-31	23-19	17-11	5-31	31-45
N :	15-24	26-37	24-13	6-28	13 22	perdu

CHARADE-CHANSONNETTE. — Malaga.

MOTS EN CARRÉ :

A M O U R
M A R N E
O R P I N
U N I O N
R E N N E

ANAGRAMME. — Mirage. Maigre. — Thémis. Isthme.

ÉNIGME. — Racine.

MOTS EN TRIANGLE :

S
S I
V E R
V I R E
S E R I N
S I R E N E

JEU DES PRÉNOMS :

ail	+	*Rose*	=	ROSALIE
Anne	+	*Irma*	=	MARIANNE
brin	+	*Andrée*	=	BERNARDINE
chat	+	*Irène*	=	CATHERINE
cent	+	*Elise*	=	CÉLESTINE
enter	+	*Inès*	=	ERNESTINE
mine	+	*Adèle*	=	MADELEINE
or	+	*Léona*	=	LÉONORA
toi	+	*Annette*	=	ANTOINETTE
tôt	+	*Rachel*	=	CHARLOTTE

Les solutions seront données au n° 82 (Décembre).

Les Grues d'Ibycus

(**Ballade de Schiller**)

Les peuples de la Grèce vont se réunir sur la terre de Corinthe pour le combat des chars et le combat du chant. Ibycus, l'ami des dieux, vient de se mettre en route. Apollon lui a donné l'harmonie des vers; il part de Rhégium avec un bâton de voyage, sentant déjà vibrer dans le cœur la voix qui l'inspire.

Déjà ses regards contemplent l'Acrocorinthe sur la montagne, et il s'avance avec joie à travers les mystérieuses forêts de Poséidon. Nul être humain n'apparaît; il ne voit que des grues qui s'en vont chercher la chaleur des contrées méridionales et l'accompagnent sur son chemin.

« Salut à vous, dit-il, oiseaux chéris qui avez traversé la mer en même temps que moi; ma destinée ressemble à la vôtre, nous venons de loin, et nous allons chercher une retraite hospitalière. Soyons fidèles à l'hôte qui préserve de l'injure l'étranger »

Puis il continue sa marche. Il arrive au milieu de la forêt; tout à coup des meurtriers s'avancent et l'arrêtent. Il veut combattre; mais bientôt sa main retombe fatiguée, car elle est plus habituée à tendre la corde légère de la lyre que celle de l'arc vigoureux.

Il appelle à son secours les hommes et les dieux : ses cris sont inutiles. Aussi loin que sa voix peut s'étendre, il n'existe pas un être humain. « Hélas! s'écrie-t-il, il faut donc que je meure ici de la main de deux misérables, sur le sol étranger où personne ne me pleurera, où personne ne viendra me venger! »

A ces mots, il tombe couvert de blessures. Au même moment, les grues passent; il entend leurs cris aigus et ne peut plus les voir; mais il leur dit : « Si nul autre voix ne s'élève pour venger ma mort, la vôtre, du moins, accusera mes meurtriers. » Il dit et meurt.

On retrouva un cadavre dans la forêt; et quoiqu'il fût défiguré, l'hôte qui attendait Ibycus à Corinthe reconnut ses traits chéris. «Est-ce donc ainsi, dit-il, que je devais te retrouver, moi qui espérais te voir porter glorieusement la couronne de laurier? »

Tous les étrangers réunis à la fête de Poséidon déplorent la perte d'Ibycus; la Grèce entière en est émue, et le peuple se rassemble au Prytanée, demandant avec colère à venger la mort du poète, à satisfaire ses mânes par le sang des meurtriers.

Mais comment reconnaître les traces du crime au milieu de cette foule attirée par l'éclat de la fête? Ibycus a-t-il été frappé par des voleurs? est-il victime d'un lâche attentat? Hélios seul peut le dire, Hélios, qui connaît le secret des choses.

Peut-être, tandis que la vengeance le cherche, peut-être le meurtrier s'en va-t-il d'un pas hardi à travers l'assemblée des Grecs, jouissant des fruits de son crime. Peut-être insulte-t-il aux dieux jusque sur le seuil de leur temple; peut-être se mêle-t-il à la foule qui se dirige maintenant vers le théâtre.

Les bancs sont serrés les uns contre les autres; les colonnes de l'édifice chancellent presque sous ce lourd fardeau. Les peuples de la Grèce accourent, et la vague rumeur de cette foule ressemble au mugissement de la mer. Tout le monde se presse dans le vaste circuit et sur les gradins de l'amphithéâtre qui s'élève audacieusement dans les airs.

Qui pourrait compter tous ces peuples? Qui pourrait dire les noms de tous ceux qui ont trouvé ici l'hospitalité? Il en est venu de la ville de Thèbes, des bords de l'Aulide, de la Phocide, de Sparte, des côtes éloignées de l'Asie et des îles, et tous ces spectateurs écoutent la mélodie lugubre du chœur, qui, selon l'antique usage, sort du fond du théâtre avec une contenance grave et sévère, s'avance à pas mesurés et fait le tour de la scène. Aucune femme de ce monde ne ressemble à celles de ce chœur; jamais la maison d'un mortel ne montra une figure pareille; leur taille est comme celle des géants.

Un manteau noir tombe sur leurs flancs, et dans leurs mains décharnées, elles portent des flambeaux qui jettent une lueur sombre; au lieu de cheveux, on voit se balancer sur leurs têtes des serpents et des couleuvres enflés par le venin.

Ce chœur épouvantable s'avance et entonne l'hymne fatal qui pénètre dans l'âme et enlace dans ses propres liens la pensée du coupable. Les paroles de ce chant lamentable retentissent et agitent ceux qui les écoutent, et nulle lyre ne les accompagne.

» Heureux, disent-elles, heureux celui qui n'a point senti le crime détruire la naïve innocence de son âme! celui-là, nous ne le poursuivrons pas; il peut continuer sa route. Mais malheur, malheur à celui qui a commis le meurtre! nous nous attacherons à ses pas, nous, filles terribles de la Nuit! Qu'il ne croie pas nous échapper! nous avons des ailes; nous lui jetterons un lien au pied et il tombera par terre. Aucun repentir ne nous fléchit: nous poursuivons sans relâche le coupable, nous le poursuivons jusque dans l'empire des ombres, et là nous ne l'abandonnons pas encore. »

En chantant ainsi, les Euménides dansent leur ronde funèbre. Un silence de mort pèse sur toute l'assemblée, comme si la divinité était là présente; et le chœur, poursuivant sa marche, s'en retourne à pas lents et mesurés dans le fond du théâtre.

Tout à coup on entend sur les gradins les plus élevés une voix qui s'écrie : « Regarde, regarde, Timothée, les grues d'Ibycus. » Au même instant on vit comme un nuage passer sur l'azur du ciel, et une troupe de grues poursuivre son vol.

Ibycus! ce nom ravive les regrets de tous les spectateurs, et ces paroles volent de bouche en bouche : « Ibycus, que la main d'un meurtrier égorgea et que nous avons pleuré! Qui parle de lui? Quel rapport y a-t-il entre lui et ces oiseaux? »

Et les questions redoublent; un pressentiment rapide passe dans tous les esprits ; » Faites attention, s'écrie la foule, à la puissance des Euménides. Le poète religieux sera vengé; l'assassin vient de se trahir lui-même. Saisissez celui qui a parlé d'Ibycus, et qu'il soit jugé. »

Celui qui avait prononcé ces paroles imprudentes aurait bien voulu les retenir; mais il était trop tard; ses lèvres pâles, son visage effrayé, révèlent son crime. On l'arrache de son siège, on le traîne devant le juge. La scène est transformée en tribunal, et l'éclair de la vengeance frappe le meurtrier.

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

CASTELLI (Gl de). — *Etudes de Stratégie*. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.
CHERFILS (Gl). — *Pour l'armée*. Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 fr. 50.
KESSLER (Gl.). — *La guerre*. Berger-Levrault. In-8°. 2 fr.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

CHENNEVIÈRE (D.). — *Claude Debussy et son œuvre*. Paris, Durand. In-8°. 2 francs.
HALLAYS (A.). — *En flânant. A travers la France. Paris*. Perrin. In-8°. 5 francs.
NOLHAC (P. de). — *Le Trianon de Marie-Antoinette*. Paris, Goupil. In-4° (31 × 25). br. 200 francs.
PFEIFFER (Ch.). — *Les Madones d'Andréa del Sarto*. Paris, Daragon. In-8°. 3 fr. 50.

ENSEIGNEMENT

BOUCHENY et GUÉRINET. — *L'Algèbre au cours complémentaire. Corrigé des exercices*. Paris, Larousse. In-8°. 1 fr. 25.
BOUKAY (M.) et LEGAY (M.). — *La chanson des mois pour la jeunesse*. In-8° (13, 5 × 20). 1 franc.
CELLÉRIER (L.). et DUGAS (L.). — *L'année pédagogique, 1912*. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.
DUMONT (L.). — *Anthologie du XXe siècle*. Paris, Larousse, In-8° (13, 5 × 20). 1 fr. 25.
FONTANEL (J.). — *Nos Lycéens. Etudes documentaires*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
ROUX (Hélène). — *Jouez, chantez*. Paris, Larousse. In-8° (13, 5 × 20). 1 franc.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

BOULE (M.). — *Géologie*. Paris, Masson. In-16. 3 francs.
JERPHANION (G. de). — *Carte du bassin moyen du Yéchil Irmaq (Asie-Mineure)* au 1/200.000 4 feuilles. 10 francs.
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DE LA MARINE. — *Annales hydrographiques*. Paris, Challamel. 3 fr. 50.

HISTOIRE

BILLIARD (R.). — *La Vigne dans l'antiquité*. Intr. de P. Viala. Lyon, Lardanchet. In-8°. 20 francs.
BLOCH (G.). — *La République romaine. Les conflits politiques et sociaux*. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.
BOUCABEILLE (Lt-cl.). — *La 2e guerre balkanique*. Paris. Chapelot. In-8°.
BOURDON (G.). — *La Guerre de 30 jours*. Paris, Chapelot. In-16. 3 fr. 50.
CATHAL (J.). — *L'occupation de Lunéville par les Allemands, 1870-1873*. Paris, Berger-Levrault. In-12. 3 francs.
CHAMPION (Cl.). — *Des Héros. 1792-1815*. Préf. du cl Frisch. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.
COUSERGUES (M.). — *La Guerre des Balkans. Organisation et fonctionnement du service de santé des armées coalisées*. Paris, Chapelot. 3 francs.
DUFAY (P.). — *Les Sociétés populaires et l'armée*. Paris, Daragon. In-18. 3 fr. 50.
GALLIER (H. de). — *Filles nobles et magiciennes*. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
IZZET-FUAD PACHA (gl.). — *Paroles de vaincu. Après le désastre. Avant la Revanche*. Paris, Chapelot. In-8°. 7 fr. 50.
JETTE (comt). — *Beaumont et Sedan*. Préf. du gl Lacroix. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 3 francs.
HEIDENSTAM (O. G. de). — *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave. Leur correspondance*. Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
KEIM (A.) et LUMET (E). — *Washington*. Lafitte. 1 fr. 95.
LEUNE (J.). — *Une étape. Une revanche. Campagne de l'armée hellénique en Macédoine 1912*. Chapelot. In-8°. 5 francs.
MACIET (C.). — *Souvenir de l'Invasion et du Siège de Paris*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
MANCIS (Ed.). — *Histoire du Parlement de Paris de l'avènement des rois Valois à la mort de Henri IV. T. I. Période des rois Valois*. Paris, Picard. In-8°. 15 francs.
MATRIEZ (A.). — *Les grandes Journées de la Constituante (1789-1791)*. Paris, Hachette. In-16. 2 francs.
MAURRAS (Ch.). — *Kiel et Tanger, 1895-1905. La République française devant l'Europe*. Paris, Nouvelle librairie nationale. In-16. 4 francs.
MNÉMON (St.). — *L'Origine des Poniatowski. Notes biographiques et aperçus psychologiques sur Stanislas Poniatowski*. Paris, L. Geisler. In-8°. 5 francs
OHEIX (A.). — *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au XIVe siècle*. Paris, Fontemoing. In-8°. 7 fr. 50.
PENNENRUN (A. de). — *40 Jours de guerre dans les Balkans. Campagne serbo-bulgare en juillet 1913*. Paris, Chapelot. In-16.
PIEL (P.) et SERRIERE (A.). — *Gustave III et la rentrée du Catholicisme en Suède*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
RADOS (C. N.), CAMPANAKI (M.), DALMONT (G.) etc. — *La guerre gréco-bulgare (juillet 1913)*. Græcia. In-8°. 3 francs.
ROMAIN (comt). — *Les responsabilités de l'artillerie française en 1870*. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 francs.
ROUSSET (Lt.-cl.). — *Trente ans d'histoire (1871-1900)*. Paris, Tallandier. In-4° (33 × 25) 7 fr. 50.
ROUTIER (G.). — *Souvenirs et croquis madrilènes. Chroniques du règne d'Alphonse XIII*. Paris, l'Epoque Moderne. In-8°. 3 francs.
SALIGNY (cap. de). — *Essai sur la Guerre russo-japonaise*. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 10 francs.
SAYED KAMEL. — *La Conférence de Constantinople et la question égyptienne de 1882*. In-8°. 5 francs.
SELIM BEY (lt). — *Carnet de campagne d'un officier turc (oct.-déc. 1912). De Sul-Oglou à Tchataldja*. Paris, Berger-Levrault. In-12. 2 francs.
SVETCHINE (A.) et ROMANOVSKY (Y. D.). — *La Guerre russo-japonaise (1904-1905)*. Tr. A. Breussaud. Paris, Fournier. In-8°. 12 fr. 50.
TRAWINSKY (E.). — *La Grèce*. Davois. In-8°. 10 francs.
WILKINS (W.-H.). — *Le Roman d'une reine sans couronne Sophie-Dorothée de Zell*. Tr. de l'Angl. par Mlle L. B. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BERTRAND (L.). — *Saint-Augustin*. Paris, Fayard. In-18. 3 fr. 50.
CHAMPION (P.). — *François Villon. Sa vie et son temps*. Paris, Champion, 2 vol. In-8°. 20 francs.
CHINARD (G.). — *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et XVIIIe siècle*. Paris, Hachette. In-16. 2 fr. 50.
CIM (A.). — *Mystifications littéraires et théâtrales*. Paris, Fontemoing. 3 fr. 50.
ESCOUBE (P.). — *Préférences*. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.
FRANCHETTI (Ed.). — *Essais de critique dramatique* (1re série). Paris, Figuière. In-8°. 3 fr. 50.
GOURMONT (R. de). — *Le Latin mystique*. Paris, G. Crès. In-8°. 15 francs.
LE ROUX (H.). — *Makeda, reine de Saba*, chronique éthiopienne, tr. du gheez. Goupil. In-4° (33 × 25). 500 francs.
MARTINO (P.). — *Le Roman réaliste sous le second empire*. Paris, Hachette. In-10. 3 fr. 50.
REVEL (J.). — *Au pays d'Oïl*. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.
SCHNEIDER (Ed.). — *Les Heures bénédictines. Notes sur la vie des moines*. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.
SPIRE (A.). — *Quelques Juifs. Israël Zangwill. Otto Weininger. James Darmesteter*. Paris, « Mercure de France » In-18. 3 fr. 50.
VALLERY-RADOT (R.) — *Madame Pasteur* Besançon, Marion. In-12. 2 francs.

MÉDECINE

AIMES (A.). — *L'Héliothérapie*. Maloine. In-8°. 7 fr. 50.
COLLIN (Dr A.). — *Le Développement de l'enfant*. Paris, Doin. In-8°. 5 francs.
COLOMBANI (L.). — *Le Massage théorique et pratique. La méthode indirecte*. Paris, In-18. 4 francs.
CORNET (P.) et MESUREUR (A.). — *Memento de l'infirmière et de l'infirmier*. Paris, Vigot. In-8°. 6 francs.
JÖND-HURGUET (A.). — *Principes d'anacousie*. Paris, Maloine. In-8°. 6 fr. 50.
OSTY (Dr (E.). — *Lucidité et Intuition*. Alcan. In-8°. 8 fr
POUSSON (A.) et DESNOS (E.). — *Encyclopédie française d'urologie*. 6 vol. in-8°. T. I et II parus. Par souscr. les 6 vol. br. 150 fr., rel. 170 francs.

MUSIQUE

BERGAMINO. — *Joaquinn*, tango argentin. Salabert. 2 fr.
BRUNEAU (A.). — *Les Chants de la vie*. Poèmes de H. Bataille, etc. Piano et chant. 12 francs. Paris. Choudens.
CHAUVET (R.). — *Esquisse bohémienne*. Heugel. 2 francs.
CHOPIN. — *Nocturne*. Violon et piano. Leduc. 2 fr. 50.
DUPIN (P.). — *Trois Légendes*. Chant et piano. Paris, Durand. 4 francs.
HIRCHMANN (H.). — *La petite Manon*. Opéra-comique. Paroles d'Ordonneau et Houzé. Part. et chant 15 francs. Paris, Choudens.
MASSENET (J.). — *Panurge*. Part. piano seul. Transcr. de Pelliot. Paris, Heugel. 12 francs.
RABEY (R.). — *Le Chevalier hanté*. Marchetti. 2 francs.
SALABERT (Fr.). — *Le Hitchy-koo*, piano et chant. Paris, Salabert. 2 francs.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

ARENNES (J.-Ad.). — *Les plus faibles sont les plus forts*, roman. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
BONDY (Fr. de). — *Constance dans les cieux*. Paris, Calman-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
BOUCHOR (J.). — *L'Ironie sentimentale*. Plon. In-16. 3 fr. 50.
CENDRÉ (L.) — *Le Double visage*. Figuière. In-18. 3 fr. 50.
CLARYS (L.). — *Aux champs de l'âme*, poésies. Paris, Figuière. In-18. 2 fr. 50.
COURTOIS (P.). — *La Journée humaine*. In-16. 3 fr. 50.
DAUDET (L.). — *La Fausse Etoile*. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.
DELARD (E.). — *D'un cœur à l'autre*. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.
DELLY (M.). — *Entre deux âmes*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
DELORME (A.). — *Dans la grande famille*, rom. Paris, Fontemoing. In-16. 3 fr. 50.
ESTAUNIÉ (Ed.). — *Les Choses voient*. Perrin. In-8°. 3 fr. 50.
FOLEY (Ch.). — *On tue dans l'ombre*. Paris, Tallandier. In-18. 3 fr. 50.
FOVILLE (J. de). — *Bethsabée*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
GÉNIAUX (Ch.). — *Un Corsaire de treize ans*. Paris, Hachette. In-8°. 1 fr. 50.
GENIN (A.). — *Vers pour elle*. 1 vol. in-12. 3 francs. — *Poèmes d'amour*. 1 vol. in-12. 3 francs. Paris, Lemerre.
HOUDAILLE (O.). — *Le Mannequin d'amour*. Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.
LANDRON (L.). — *Bouquet d'orties*. Figuière. In-18. 3 fr. 50.
LE PELLETIER (Ed.). — *Le Triomphe de Marie-Louise*. Paris, Tallandier. In-18. 2 francs.
MARAIS (J.). — *Les Trois Nuits de don Juan*. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
MARGUERITTE (V.). — *La Rose des Ruines*. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.
NÉREL (Jeanne). — *Ma Sœur Monique*. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.
NOLLY (Em.). — *Le Chemin de la Victoire*. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.
RAINE (Allen). — *Mifanwy, la chanteuse galloise*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.
ROUPNEL (G.). *Le Vieux Garain*. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.
SOREL (A.-E.). — *L'Aile brisée*, roman. Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.
TRACY (L.). — *Roi d'Amérique*. Tr. de l'angl. par Mme Berton. Paris, Lafitte. In-18. 3 fr. 50.
TRILBY (T.). — *Arlette, jeune fille moderne*. Paris, Tallandier. In-18. 3 fr. 50.
VAUCAIRE (M.). — *Le Vrai roman de Parsifal*. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.
WELLS (H.-G.). — *La Découverte de l'avenir et le grand Etat*. Tr. Davray. « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

AUBRY (Ch.). — *Calcul du béton armé, formules, tableaux et abaques, etc*. Paris, Dunod et Pinat. 20 francs.
BAUDREAU (E.) et GUILLOU (E.). — *Moteurs électriques à courant continu*. Paris, L. Geisler. In-8°. 2 fr. 50.
BARBILLION (L.). — *Transformation des courants*. Paris, L. Geisler. In-8°. 2 fr. 50.
Chez Challamel. — *Manuel du marin manœuvrier à l'usage des équipages de la flotte*. In-18. 7 fr. 50.
GRAMONT (A. de). — *Essais d'aérodynamique*. Paris, Hachette. In-4°. 3 fr. 50.
MIS (G.). — *L'Electricien amateur*. Dunod. In-16. 2 fr. 50.
NIBLLY (R.). — *Ancres, chaînes et aussières. Conditions d'emploi, etc*. Paris, Challamel. In-8°. 2 francs.
WIENER (L.). — *Les Locomotives articulées*. Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 5 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

ALLEGRET (P.). — *Le Problème de l'éducation professionnelle. Les Solutions proposées*. Giard et Brière. In-8°. 6 fr.
BEAUQUIS (A.). — *Guide pratique de la réglementation du travail et de la prévention des accidents dans les fabriques de papier et de carton*. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 fr.
BONNIER (P.). — *Sexualisme*. Giard et Brière. In-18. 2 fr.
BONNIER (P.). — *Socialisme*. Giard et Brière. In-18. 2 fr.
BONVALOT (G.). — *Une lourde tâche*. Plon. In-16. 3 fr. 50.
BRESSON (H.). — *La Houille verte en Seine-et-Oise*. Paris, Dunod et Pinat. In-4°. 1 fr. 25.
CAGNIARD (G.). — *La Politique nationale*. Paris, Giard et Brière. In-18. 4 fr. 50.
HUBAULT (P.). — *Les Coulisses de la fraude. Comment on nous empoisonne*. Paris, Giard et Brière. In-18. 4 francs.
JACQUOT (A.). — *Sylviculture*, manuel pratique. Préf. de Ed. Henry. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 5 francs.
JOLY (Ed.). — *Le Droit à la portée de tous*. Paris, Garnier. In-18. 2 fr. 50.
KAUFMANN (Dr E.). — *La Banque de France*. Paris, Giard et Brière. In-8°. 15 francs.
LAMY (E.). — *Etude de droit comparé sur le délai-congé*. Paris, Giard et Brière In-8°. 5 francs.
MICHEL (E.). — *La dépopulation en Normandie*. Paris, Plon. In-8°. 1 fr. 50.
MICHELS (R.). — *Amour et chasteté. Essais sociologiques*. Tr. de l'ital. par Galanti. Paris, Giard et Brière. In-8°. 6 fr.
OPPENHEIMER (Fr.) — *L'Etat, son origine, son évolution et son avenir*. Paris, Giard et Brière. In-18. 4 francs.
PELLETIER (Mad.). — *L'Education féministe des filles*. Paris, Giard et Brière. In-18. 1 franc.
RABU (J.). — *Les Houilles sur le marché français*. Paris, L. Geisler. In-8°. 7 francs.
REAUSTEAU (E.). — *Méthode pratique pour l'évaluation de la valeur des obligations à long terme*. Daragon. In-18. 2 fr.
ROBYNS (E.-J.). — *Les Chèques et virements postaux*. Paris, Alcan. In 8°. 10 francs.
SUMIEN (P.) et GROUSSIER (A.). — *Code du Travail et de la prévoyance sociale*. Livre II. *De la Réglementation du travail*. Introd. de Ch. Benoist. In-8°. 5 francs.
SZERER (M.). — *La Conception sociologique de la peine*. Tr. du polonais par M. Duval. Giard et Brière. In-8°. 5 fr.
VILLEDEUIL (P.-Ch.-L. de). — *Œuvres de Emile et Isaac Pereire*. T. III. Paris, Alcan. In-8. 12 francs.
WAGNER (Ad.). — *Les Fondements de l'économie politique*. T. V. et dernier. Tr. par K. L. Paris, Giard et Brière. In-8°. 11 francs. Les 5 vol. 57 francs.

SCIENCES NATURELLES

BRIQUET (J.). — *Prodrome de la flore corse*. T. II, 1re partie. Paris, Doin. In-8°. 10 francs.
HOULLEVIGUE (L.). — *La Matière. Sa vie et ses transformations*. Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

ADHÉMAR (R. d'). — *Leçons sur les principes de l'analyse*. T. II. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 10 francs.
CHATELET (A.). — *Leçons sur la théorie des nombres*. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 5 fr. 50.
DELAUNEY (Lt-cl). — *Influences sismiques*. Paris, L. Geisler. In-8°. 2 francs.
VOLTERRA (V.). — *Leçons sur les fonctions de lignes*. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 7 fr. 50.

DIVERS

CIM (Albert). — *Mystifications littéraires et théâtrales*. Paris, Fontemoing et Cie. In-8°. 3 fr. 50.
Chez Berger-Levrault. — *Dictionnaire des Communes*. In-8°. 6 francs.
Chez Dunod et Pinat. — *A la gloire de Ch. Tellier « père du froid »*. In-8°. 5 francs.
FEDOROFF (Desse N.). — *Le Visage. Son expression. Sa culture esthétique*. Paris, Doin. In-18. 3 fr. 50.
JOUENNE (L.). — *La Pêche d'amateur au bord de la mer*. Paris, Nilsson. 2 francs.
LORENZ. — *Catalogue général de la Librairie Française*. T. XXIV, 2 fasc. (C.-G.). Paris, Jordell. 50 francs.
MASSÉ (D.). — *Pour choisir une carrière*. Paris, Larousse. In-8° (13,5 × 20). 5 francs.
RENAUDET (C. B.). — *L'Elevage pratique des pigeons à la volière de la maison bourgeoise*. Paris, Garnier. In-18. 2 fr. 50.

BULLETIN MENSUEL

Du 15 Octobre 1913 au 14 Novembre 1913

15 oct. (mer.). — Le président de la République, revenant de son voyage en Espagne et en Provence, rentre à Paris.
— Le général Faurie, commandant du 16ᵉ corps, à Montpellier, communique aux journaux une lettre écrite au ministre de la guerre, dans laquelle il proteste contre les rapports dressés à son sujet par les généraux Joffre et Chomer à l'issue des grandes manœuvres d'armée.
— A Constantinople est signé par la Porte et l'ambassade de France un accord par lequel la France obtient la concession de plusieurs voies ferrées, mais consent à l'établissement de nouveaux tarifs sur les douanes.
— A Athènes, M. Panas, ministre des affaires étrangères, transmet aux délégués ottomans la réponse du gouvernement au sujet des contre-propositions turques.
— A Belgrade, le ministre d'Allemagne, les chargés d'affaires d'Autriche-Hongrie et d'Italie conseillent amicalement au cabinet serbe d'observer les décisions de la Conférence de Londres sur les frontières d'Albanie. — Les troupes serbes reçoivent de Belgrade l'ordre de ne pas pénétrer plus avant en territoire albanais.
— Première séance de la Conférence des délégués grecs et ottomans pour le traité de paix gréco-turc.
— A Londres, le mariage de la duchesse de Fife et du prince Arthur de Connaught est célébré à la chapelle de Saint-James.

16 oct. (jeu.). — Le conseil des ministres, conformément à l'avis du conseil supérieur de la guerre, décide la mise en disponibilité de plusieurs officiers généraux ayant participé aux grandes manœuvres et notamment des généraux Plagnol et Faurie. Ce dernier, en raison des termes de sa lettre au ministre, est en outre convoqué devant un conseil d'enquête.
— Au même conseil, M. Albert Carré est nommé administrateur de la Comédie-Française, en remplacement de M. Jules Claretie, démissionnaire. MM. Gheusi, E. et V. Isola sont nommés directeurs de l'Opéra-Comique, en remplacement de M. Albert Carré.
— Les *Dernières nouvelles de Leipzig* publient une lettre sensationnelle que le kronprinz adresse au chancelier allemand ; dans cette lettre, contraire aux vues que le gouvernement se prépare à soutenir devant le Conseil fédéral, le kronprinz refuse d'admettre que son beau-frère puisse devenir duc de Brunswick, s'il ne renonce explicitement au trône de Hanovre.
— Première représentation au théâtre Antoine : *le Procureur Hallers*, pièce en 4 actes, de MM. Henry de Gorsse et Louis Forest, adaptée de l'*Autre*, pièce de M. Paul Lindau.

17 oct. (ven.). — Le roi Pierre de Serbie ouvre par un discours très applaudi la session de la Skoupchtina.
— Un dirigeable allemand, le *Zeppelin L.-2*, fait explosion à Johannisthal, près de Berlin. Le nombre des morts serait de 28. C'est, depuis 1906, le dixième Zeppelin détruit.

18 oct. (sam.). — A Leipzig, Guillaume II inaugure le colossal monument commémoratif de la « bataille des nations ».
— Le chargé d'affaires d'Autriche à Belgrade communique au gouvernement serbe un ultimatum. Il lui donne un délai de huit jours pour évacuer les points occupés par ses troupes au delà des limites de la Conférence de Londres.
— Dans un discours politique prononcé à Manchester, M. Winston Churchill examine successivement la question irlandaise, la réforme agraire et l'augmentation du budget de la marine. Il met en avant l'idée de proposer à l'Allemagne d'arrêter pendant un an les constructions navales.
— Au Congrès du parti radical à Pau, M. Caillaux est élu président du Comité exécutif par 154 voix contre 58 à M. Camille Pelletan.
— Première représentation à l'Odéon : *Histoire de Manon Lescaut*, pièce en 5 actes de M. Didier Gold.

19 oct. (dim.). — Le président de la République se rend à Reims. Il est reçu à l'Hôtel de ville, à la Maison de la Mutualité, à la Chambre de Commerce, au Collège d'athlètes, à la sous-préfecture.
— A Langres, célébration du bicentenaire de Diderot.
— Le kronprinz, mandé à Berlin, est reçu par l'empereur au nouveau palais de Potsdam.
— Mort, à Paris, de Charles Tellier, créateur de l'industrie du froid.

20 oct. (lun.). — Dans une lettre adressée au chancelier, le kronprinz déclare qu'il n'a pas voulu se mettre en opposition avec le gouvernement au sujet de la question de la succession de Brunswick.
— Le gouvernement serbe adresse aux grandes puissances, par ses représentants diplomatiques, une communication verbale, où il justifie ses actes sur les frontières de l'Albanie. Tout en protestant contre l'ultimatum inattendu de l'Autriche-Hongrie, il déclare qu'il fera en temps voulu retirer ses troupes en deçà de la frontière marquée par la Conférence de Londres.

21 oct. (mar.). — A Lisbonne, les monarchistes tentent un soulèvement. De nombreuses arrestations sont opérées.

22 oct. (mer.). — A Constantinople, un iradé impérial ordonne les élections législatives.
— Le général Félix Diaz, débarque à La Vera-Cruz : il refuse de retirer sa candidature devant celle du général Huerta. — Les journaux de Mexico annoncent l'arrestation, à Monterey, des deux frères de l'ancien président Madero.
— Un incident de frontière se produit entre Serbes et Bulgares près de Govedarnik.
— Mort subite du docteur Just Lucas-Championnière à l'issue d'une séance à l'Académie de médecine.
— A Swindon, M. Lloyd George expose les principales dispositions de son projet de réformes contre les landlords.
— Première représentation au Vaudeville : *le Phalène*, pièce en 4 actes, de M. Henry Bataille.

23 oct. (jeu.). — Les délégués gréco-turcs tombent d'accord sur la question des wakoufs.
— Au Mexique, un mandat d'arrêt est lancé contre M. Félix Diaz, candidat à l'élection présidentielle. Il se réfugie au consulat des Etats-Unis à La Vera-Cruz.
— La commission mixte turco-bulgare, chargée de la délimitation des frontières, commence ses travaux.
— Première représentation au théâtre des Champs-Elysées : *les Trois Masques*, drame lyrique en 4 actes, de M. Ch. Méré, musique de M. Isidore de Lara.

24 oct. (ven.). — A Mexico, après un entretien avec le ministre d'Angleterre, sir Lionel Carden, le général Huerta, président provisoire du Mexique, lit au corps diplomatique une longue déclaration où il affirme sa volonté d'assurer la liberté des élections présidentielles du 26.

25 oct. (sam.). — Par 106 voix contre 103 (après la scission dans le parti libéral), le Sénat espagnol repousse la motion de confiance déposée par le sénateur Pulido en faveur du cabinet Romanonès, à la suite de l'exposé fait par le président du Conseil de la politique générale du gouvernement pendant les vacances des Chambres. Le cabinet Romanonès est démissionnaire.
— Les troupes serbes achèvent l'évacuation de l'Albanie vingt-quatre heures avant le délai marqué par l'Autriche.
— Le général Huerta fait inviter le général Félix Diaz à venir à Mexico pour les élections présidentielles.
— A Ladybank, le premier ministre anglais, M. Asquith, expose son opinion sur la question du *Home Rule* ; il n'admet la possibilité d'un compromis qu'à deux conditions : le principe essentiel du *Home Rule* (parlement irlandais à Dublin et exécutif responsable devant le Parlement) sera considéré comme intangible, et aucune mesure ne sera adoptée capable de faire obstacle à l'unité irlandaise.

26 oct. (dim.). — Le président de la République visite le département d'Eure-et-Loir. Il est reçu à Dreux, à Chartres, à Nogent-le-Rotrou, et rentre à Rambouillet.
— L'empereur allemand, Guillaume II, est reçu à Schœnbrünn par l'empereur d'Autriche François-Joseph.
— Au Mexique, un grand nombre de votants s'abstiennent de prendre part aux élections présidentielles. Le général Huerta obtient une majorité relative.

27 oct. (lun.). — Le roi d'Espagne s'adresse aux conservateurs pour former un nouveau ministère. M. Dato, un des chefs du parti, accepte de constituer un ministère, ainsi formé : *Présidence*, M. Dato ; *Intérieur*, M. Sanchez Guerra ; *Affaires étrangères*, marquis de Lema ; *Guerre*, général Echagüe ; *Marine*, M. Angel Miranda ; *Finances*, M. Bugallal ; *Travaux publics*, marquis del Vadillo ; *Instruction publique*, M. Bargamin ; *Justice*, M. Ugarte.
— En Allemagne, le Conseil fédéral accepte les propositions de la Prusse, affirmant que l'avènement du prince Ernest-Auguste au trône de Brunswick est compatible avec les principes de la constitution de l'Empire.

28 oct. (mar.). — Les insurgés mexicains font sauter à la dynamite un train militaire, à Zacatecas. Il y a 115 tués et de nombreux blessés.
— A La Vera-Cruz (où, sur 2.000 votants, le général Huerta a obtenu 1.500 voix et M. Félix Diaz 300), ce dernier demande protection au consulat américain : il est accueilli à bord de la canonnière *Wheeling*.
— Première représentation au théâtre Sarah-Bernhardt : *la Tirante Image*, pièce en 4 actes, d'après le texte anglais de E. Orczy, par M. Jean Joseph-Renand.

29 oct. (mer.). — A la Skoupchtina, M. Pachitch fait un exposé de la politique serbe.
— Dans un discours prononcé à Newcastle, M. Bonar Law, chef du parti conservateur irlandais, préconise de nouvelles élections faites sur la question du *Home Rule*. Son parti, du reste, ne repousse pas un échange de vues franc et sincère avec le gouvernement libéral.

30 oct. (jeu.). — A Munich, la Chambre des députés adopte par 122 voix contre 27 le projet de loi autorisant le régent à prendre la couronne de Bavière en raison de l'état incurable du roi Othon.
— L'ancien régent de Brunswick, le duc Jean-Albert de Mecklembourg, prend congé des ministres, fonctionnaires, délégués des Chambres.
— Le prix Nobel de 1913 pour les sciences médicales est attribué au professeur Charles Richet.
— Au Conseil des ministres, M. Jacques Rouché est nommé directeur de l'Opéra, avec la collaboration, pour la partie musicale, de M. Camille Chevillard.
— Première représentation à la Comédie-Marigny : *les Anges gardiens*, comédie en 4 actes, tirée du roman de M. Marcel Prévost, par MM. José-Frappa et Dupuy-Mazuel.

31 oct. (ven.). — En Espagne, M. Antonio Maura déclare qu'il considère comme terminé son rôle de chef du parti conservateur. — Il est élu, à l'unanimité des 14 votants, président de l'Académie espagnole, en remplacement de M. Alejandro Pidal, décédé.
— A Athènes, les ministres d'Italie et d'Autriche remettent à M. Panas une note collective, où ils déclarent que l'œuvre de la Commission internationale de délimitation de la frontière du sud de l'Epire rencontre des difficultés par suite de la pression exercée par les Grecs sur la population. Le gouvernement grec répond verbalement en donnant à entendre que les commissaires autrichiens et italiens faussent l'œuvre de la commission.

1ᵉʳ nov. (sam.). — M. Asquith, se rendant à Stirling, est attaqué par un groupe de suffragettes.

2 nov. (dim.). — Des comitadjis bulgares franchissent la frontière serbe sur la route de Doiran à Stroumitza et attaquent des familles turques se rendant en Bulgarie.
— Au Mexique, le président Huerta reçoit du gouvernement de Washington un ultimatum le sommant de démissionner sans délai et lui défendant de choisir pour successeur un membre de sa famille ou de sa coterie.

3 nov. (lun.). — Dans un grand discours prononcé à Aberdeen, M. Balfour donne son opinion sur la question irlandaise : il estime que le gouvernement a le devoir de consulter les électeurs avant d'aller plus avant.

4 nov. (mar.) — A Belfast (Ulster), un important meeting proteste contre l'introduction du *Home Rule*.
— Sur la ligne Paris-Lyon, à l'entrée de la gare de Melun, le rapide nᵒ 2 venant de Marseille tamponne le train-poste nᵒ 11 venant de Paris. Quarante-deux morts. Le mécanicien du train 2 est arrêté.
— La Grèce communique sa réponse écrite à la note comminatoire de l'Autriche et de l'Italie. Elle insiste sur les irrégularités des travaux de la Commission.
— Première représentation, au théâtre de la Renaissance : *l'Occident*, pièce en 3 actes, de M. Henry Kistemaeckers.

5 nov. (mer.). — A Munich, Louis III de Bavière se proclame roi, mettant fin à une régence de 29 années.
— Un double protocole est signé à Pékin par le ministre de Russie et le ministre des affaires étrangères chinois. L'autonomie de la Grande-Mongolie et la suzeraineté de la Chine sur cette province sont reconnues.
— En Chine, le président Yuan Chi Kaï ordonne la dissolution du Kuo Ming Tang (parti d'opposition démocratique) et, par un véritable coup d'État, exclut de leurs sièges les membres du Parlement, au nombre d'environ 300, qui appartiennent à ce parti.

6 nov. (jeu.). — Le roi de Bulgarie est reçu à Schœnbrünn par l'empereur François-Joseph.
— Le roi Louis III de Bavière annonce son avènement à l'empereur, dans une dépêche où il proteste de sa fidélité au pacte fédéral.

7 nov. (ven.). — M. Take Jonesco, représentant de la Roumanie, est reçu à Athènes par le ministre Venizelos. Les toasts des deux hommes d'État laissent entendre que la Roumanie affirme sa solidarité avec la Serbie et la Grèce pour conserver toute sa valeur au traité de Bukarest.

8 nov. (sam.). — A Munich, le roi de Bavière Louis III prête serment à la Constitution.
— Première représentation, au Châtelet : *l'Insaisissable Stanley Collins*, pièce en 5 actes, de MM. G. Timmory et de Marsan.

9 nov. (dim.). — A Bourg-la-Reine, inauguration, en présence du président de la République, du monument élevé à la mémoire d'André Theuriet. Discours de MM. A. Dorchain, Em. Faguet, Georges Lecomte, R. de Flers.
— Les délégués de la Porte à Athènes font connaître à M. Panas, ministre grec des affaires étrangères, les décisions de la Turquie.
— Suivant des dépêches anglaises, le président Huerta convoque au palais présidentiel les ministres étrangers pour leur déclarer qu'il entend rester à son poste jusqu'à ce que de nouvelles élections puissent avoir lieu.

10 nov. (lun). — Un conseil d'enquête réuni au ministère de la guerre déclare le général Faurie coupable de faute contre la discipline, en raison de sa lettre au ministre, et se prononce pour sa mise à la retraite d'office.
— A l'installation du nouveau lord maire sir T. Vansittart Bowater, le « Premier » anglais, M. Asquith, prononce au banquet du Guildhall un discours sur la politique extérieure. Le premier lord de l'amirauté, M. Winston Churchill, laisse prévoir une augmentation du budget de la marine.
— Le procès de Kiev, qui avait soulevé en Russie de vives controverses, se termine par l'acquittement du juif Beylis, accusé d'avoir, par fanatisme religieux, commis un crime rituel sur le jeune André Youstchinsky.
— M. Take Jonesco, étant intervenu dans le différend turco-grec, Ghalib-bey, l'envoyé turc à Athènes, demande à Constantinople de nouvelles instructions.

11 nov. (mar.). — L'accord gréco-turc est paraphé à Athènes.
— L'Académie royale des sciences de Stockholm attribue les prix Nobel pour la physique au professeur hollandais Kammerlingh Onnes, de Leyde, et pour la chimie au professeur Alfred Werner, de Zurich.

12 nov. (mer.). — A Constantinople, le conseil des ministres ottomans discute le texte, paraphé à Athènes, du protocole du traité de paix turco-grec. Il décide de demander quelques modifications nouvelles, particulièrement en ce qui concerne les vakoufs.
— A Londres, séance inaugurale de la conférence internationale sur la sécurité en mer.
— A Munich, fête de l'avènement du roi Louis III au trône de Bavière.

13 nov. (jeu.). — Le gouvernement grec ayant donné satisfaction à la Turquie sur les demandes formulées par la Porte, le traité gréco-turc est définitivement signé.
— A l'occasion de l'ouverture de la session du Parlement grec, le roi Constantin lit un message royal.
— M. Raymond Poincaré préside le banquet annuel de la Chambre de commerce de Paris.
— Le prix Nobel pour la littérature est attribué au poète hindou Rabindranath Tagore.
— Première représentation : au théâtre Réjane, *l'Irrégulière*, comédie en 4 actes de M. Edmond Sée.

14 nov. (ven.). — Le ministre des finances dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet une émission de 1.300 millions de rentes 3 0/0 perpétuelles, en vue de subvenir aux dépenses militaires extraordinaires de la défense nationale et de l'expédition du Maroc.
— Le général Faurie est mis à la retraite d'office, pour faute contre la discipline.
— Mort, à Larnaka (Chypre), de Kiamil-pacha, ancien grand vizir.

PETITE CORRESPONDANCE

1° Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. **Claude Augé**, rue Montparnasse, 15, Paris.

2° S'adresser à la **Librairie Larousse, 13-17**, rue Montparnasse (Paris), pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

FRONTISPICE DE DÉCEMBRE 1913.

Immobile comme une borne,
Les bras d'un long manteau couverts,
Vesta rêve au seuil des hivers
Qu'annonce au ciel le Capricorne.

La terre n'a plus rien qui l'orne,
Sinon les cyprès toujours verts;
Et le vent gémit à travers
La forêt solitaire et morne.

Mais le feu vient nous égayer,
Et, dans les cendres du foyer,
La déesse avive sa flamme.

Sachons de même entretenir,
Au fond le plus cher de notre âme,
Le feu sacré du Souvenir.

GAUTHIER-FERRIÈRES.

J. M., *Nice.* — Nous publierons prochainement l'explication des mots que vous nous signalez.

B. L. G., *Saumur.* — 1° L'article sur la traite des blanches passera dans le numéro prochain. 2° Le premier fascicule de l'*Histoire Contemporaine* paraît aujourd'hui.

R. R., *Nice.* — Reportez-vous à la réponse faite à G. C. Paris, dans la Petite Correspondance du numéro de novembre dernier (1re colonne).

E. W., *Paris.* — 1° Nous ignorons les états de service de ce chanteur. 2° Les mots *vérisme* et *vériste* sont définis au *Supplément* du *Nouveau Larousse.*

A. C., *Lyon.* — 1° Nous ne connaissons pas les ouvrages de cet auteur. 2° Tous ces volumes, que nous avons annoncés, sont en préparation et paraîtront prochainement.

B., *Bordeaux.* — Il y a plusieurs saintes du nom de Lucie, mais dans la vie d'aucune d'elles nous n'avons trouvé la raison qui aurait pu la désigner comme patronne de la corporation des tailleurs et des couturières.

E. M., *Paris.* — Vous trouverez au *Nouveau Larousse* la biographie du peintre en question à *Metzys* (Quentin). Nous n'avions garde d'oublier un artiste aussi célèbre. Mais vous savez que son nom s'écrit avec des orthographes assez différentes : le catalogue du musée d'Anvers le donne à *Metsijs.*

L. F., *Versailles.* — Dans les accidents de ce genre, la mort des voyageurs par arrêt brusque d'un train marchant à 100 kilomètres à l'heure est à peu près fatale : car le choc éprouvé est comparable à celui qu'occasionnerait une chute verticale de 1.000 mètres de haut.

G. B., *Paris.* — 1° Consultez le 1er *Supplément* du *Grand Larousse* en 17 volumes. Consultez aussi le *Dictionnaire des peintres et sculpteurs* de Bénézit; le *Dictionnaire des artistes* de B. de La Chavignerie, etc. 2° On appelle *floc,* dans la fabrication des pipes, l'assemblage à frottement, par opposition à l'assemblage à vis.

L. de M., *Nice.* — 1° Nous vous remercions de votre lettre, et nous prenons bonne note de votre idée. 2° Nous avons corrigé l'erreur en question. 3° Nous regrettons de ne pouvoir vous renseigner. Nous n'avons pas ce répertoire, et nous sommes trop absorbés par nos publications pour pouvoir faire faire au dehors des recherches de ce genre.

F. R., *La Ferté-Saint-Aubin.* — *Homéopathie* est l'orthographe traditionnelle. C'est celle de l'Académie. La diphtongue grecque οι devient en latin *œ*; mais *œ* a, en français exactement le son de *e* fermé et est souvent remplacé par *é*.

A. C., *Paris.* — Ce quatrain en forme d'épitaphe qui se termine par les deux vers :

« Il n'aura qu'un œil à fermer
Et n'aura point d'esprit à rendre »

a été plusieurs fois, croyons-nous, modifié, pour qu'il pût s'appliquer à différents personnages; mais nous inclinons à penser, comme nous l'avons dit en dernier lieu, qu'il remonte au moins au XVIIIe siècle.

M. B., *Saint-Paul-en-Gâtine.* — 1° Merci pour les renseignements que vous avez bien voulu nous communiquer; nous ajouterons cette signification poitevine du mot à la définition que nous en avons donnée déjà, quand la feuille sera remise sous presse. 2° La Librairie a fait le nécessaire pour vous donner satisfaction en ce qui regarde les feuilles hors pagination du tome Ier.

L. R., *Cazouls-lès-Béziers.* — 1° Votre remarque est juste, et nous y faisons droit : vous trouverez donc les deux renvois désirés à leur ordre dans la table alphabétique et, sous la rubrique *médecine*, dans la table systématique du tome II. 2° Nous avons demandé au Maroc des renseignements qui ne nous sont pas encore parvenus. Nous écrivons de nouveau à notre correspondant, et nous espérons vous donner bientôt satisfaction sur ce point.

T. M., *Constantinople.* — Comme nous le disons plus bas à un autre de nos correspondants, nous attendons, pour traiter ces questions de politique extérieure, qu'elles forment un tout achevé : autrement, il nous faudrait constamment revenir sur les mêmes points. Dans les Balkans, en particulier, la situation est loin d'être définitive, et bien des résultats restent incertains.

P. A., *Paris.* — Nous avons transmis votre lettre à notre rédacteur chargé de ces questions et, si c'est utile, il consacrera un article à cette découverte. Mais vous savez que, dans le domaine des découvertes médicales, il ne faut pas trop se hâter de crier victoire : l'expérience vient parfois ruiner les plus belles théories. En tout cas, cette question de la paralysie a été traitée au mot POLIOMYÉLITE (*Larousse Mensuel,* t. II, p. 214).

M. G., *Saint-Jérôme.* — 1° La *Sainte Marguerite* de Raphaël, que nous reproduisons au *Nouveau Larousse,* est celle du Louvre. Ce tableau, comme la plupart des tableaux du Louvre, a été photographié très souvent. 2° Nous avons l'intention de publier quelque jour un article sur la stérilisation des fleurs et des plantes vertes.

G. P., *Châteauroux.* — Les locutions latines et étrangères sont données à leur ordre alphabétique dans le *Nouveau Larousse illustré* et dans le *Larousse pour Tous.* Les principales d'entre elles forment un recueil spécial dans la *partie rose* du *Petit Larousse illustré* et du *Larousse classique illustré.*

G. B., *Paris.* — 1° Les deux renseignements ne s'excluent pas. Le second prince de Condé, Henri Ier de Bourbon (1552-1588), s'est marié deux fois : d'abord, en 1572, avec Marie de Clèves; ensuite, en 1586, avec Charlotte-Catherine de La Trémoille. 2° Le cinquième prince de Condé, Henri-Jules Ier de Bourbon (1643-1709) eut comme quatrième enfant Marie-Anne de Bourbon, dite Mlle de Montmorency, puis Mlle d'Enghien (1678-1713), qui épousa en 1710 Louis-Joseph, duc de Vendôme.

O. H., *Hyères.* — Le livre de Ph. Martinon : *Comment on prononce le français,* que notre Librairie vient de publier, est un traité général pratique et méthodique de prononciation, mais non un traité de diction et de déclamation. Il étudie successivement, et d'une manière historique et scientifique, la prononciation des voyelles, celle des consonnes et la question des liaisons. Vous serez renseigné sur l'intérêt de cet ouvrage par le compte rendu qu'en publiera dans un avenir prochain le *Larousse Mensuel.*

J. D., *Paris.* — Toutes les grammaires, et celle dont vous parlez comme les autres, disent que le participe passé construit avec *avoir* s'accorde en genre et en nombre avec son complément direct, quand ce complément le précède. Or, dans les cas que vous citez, les participes passés qui sont accompagnés du verbe *avoir* (au participe présent *ayant*) n'ont pas de complément du tout et ne peuvent pas en avoir, puisque ce sont des verbes neutres: ils doivent donc rester invariables. C'est une grosse faute de les faire accorder avec le sujet comme s'il s'agissait de participes passés accompagnés du verbe *être.*

L. R., *Paris.* — Ne croyez pas qu'on puisse formuler, au sujet de cette prononciation, une règle aussi générale. Il serait tout de suite aisé d'y oppposer des exceptions. Il est plus prudent d'indiquer l'usage pour chaque cas particulier. A une séance de l'Académie, Nodier lisait l'article *Abolition* du dictionnaire : « Abolition, substantif féminin, etc., prononcez *abolicion.* » — Un académicien présent, M. de Féletz, objecta que cette remarque était inutile, car on sait bien que devant l'*i* le *t* a toujours le son du *c.* « Mon cher confrère, ayez *picié* de mon ignorance, répondit Nodier, et faites-moi l'*amicié* de me repéter la *moicié* de ce que vous venez de me dire ». Et les académiciens de rire, Féletz tout le premier.

L. C., *Mascara.* — 1° Nous tiendrons notre promesse de publier un article sur cet intéressant sujet. Mais il nous est impossible de vous dire à quel moment nous le pourrons donner; car bon nombre d'articles attendent déjà leur tour. 2° Quant à votre question sur les *objets en vogue,* nous ne pouvons y répondre que de la manière suivante : Les articles du *Larousse Mensuel,* sont rédigés en dehors de toute préoccupation de réclame; nous conservons l'indépendance de nos jugements, et nous ne parlons que des choses ou des objets qui présentent un intérêt général. Nous sommes loin de critiquer les revues dont vous parlez; nous ne voulons ni ne pouvons les imiter. Il y a évidemment dans presque toutes les expositions une foule de petits objets ou ustensiles très pratiques, mais leur description sortirait de notre cadre.

H. M., *Angers.* — 1° Pour le budget de la guerre au Brésil, il n'aurait pas fallu totaliser les milreis : car il s'agit d'unités de valeurs différentes, soit 3 millions de milreis or et 80 millions de milreis papier, le milreis or valant environ de 2 fr. 60 à 2 fr. 90, et le milreis papier environ 1 fr. 60. Le total en francs est à peu de chose près celui que nous avons donné. 2° et 3° Nous prenons note de vos remarques. 4° Rien n'est plus utile que ces tableaux généalogiques complets; mais vous rendez-vous compte de la place qu'ils tiennent? On ferait un fort volume avec ces seuls tableaux. 5° Nous ne manquerons pas d'étudier les traités franco-allemand et franco-espagnol, la question du Maroc, celle du Congo, etc., quand les questions seront entièrement vidées. Songez que les commissions discutent encore certaines délimitations de frontières.

P. R., *Paris.* — 1° Nous publions des articles sur les lois nouvelles importantes : mais, à moins qu'ils ne soient fort courts, nous ne donnons pas les textes de lois eux-mêmes, qui tiendraient une place en disproportion avec le plan de l'ouvrage. Du reste, ces textes sont publiés par les grands journaux et peuvent toujours se trouver dans l'*Officiel.* 2° Les couvertures des fascicules ne sont qu'une chose transitoire, qui disparaît dans le volume relié : c'est pourquoi il n'est pas d'usage d'indiquer sur les couvertures d'une revue la pagination du fascicule. 3° Vous trouverez, à la fin du présent volume, une liste des principaux collaborateurs. 4° Il est bien possible que nous en arrivions à partager sur ce point votre manière de voir. 5° Nous publierons un article consacré à Superbagnères. 6° La moyenne de la vie était en 1853 de 36 ans, en 1891 de 43 ans et 6 mois.

A. M., *Haraucourt.* — 1° En ce qui concerne les planches en couleurs, nous ne nous sommes jamais engagés à aucune périodicité. Ce sont, si l'on peut dire, des *extras* dont nous gratifions nos lecteurs, quand nous rencontrons un sujet intéressant qui comporte une illustration de ce genre. Encore faut-il que l'occasion se présente. Nous avons, du reste, encore plusieurs articles qui viendront à tour de rôle accompagnés d'illustrations en couleurs. 2° Nous ne connaissons pas de traités généraux de toponymie; c'est un sujet fort curieux, mais non encore abordé d'ensemble. 3° Comme nous le disons déjà à d'autres lecteurs, si nous n'avons pas encore traité ces questions (révolution chinoise, etc.), c'est que nous attendons qu'elles ne soient plus pendantes, afin de ne point revenir sans cesse sur les mêmes choses. 6° L'inscription du monument de Sedan : *Impavidus numero victus,* veut dire : *Sans peur, il est vaincu par le nombre.* 7° Il s'agit de la fameuse expression : *tuer le mandarin.* Elle est expliquée au *Nouveau Larousse,* au mot MANDARIN, t. V, p. 886.

L. R., *Paris.* — Le mot *phalène* est féminin par son étymologie (il vient du grec φάλαινα, nom féminin), et par l'usage des zoologistes, qui disent *une phalène.* Mais il a plu à quelques grands poètes de le faire masculin. Victor Hugo a dit (*Odes et Ballades*) :

Si j'avais, ô Madeleine
L'œil du nocturne phalène...

et Musset (*Chanson de Bernerette*) :

Le phalène doré, dans sa course légère,
Traverse les prés embaumés.

Et cela suffit pour créer une tradition qui n'est point négligeable; c'est par les vers de Musset que beaucoup de gens apprennent l'existence des papillons appelés *phalènes.* A son tour, Sully-Prudhomme fait *phalène* du masculin. M. Henry Bataille, en donnant un titre à sa pièce, a suivi la tradition des poètes.

R. T., *Nancy.* — Cette épitaphe, faite à Frédéric le Grand, se trouve dans la *Chronique de Paris* de 1791; la voici :

Ce mortel profana mille talents divers;
Les humains l'admiraient; ils furent ses victimes.
Barbare en action et philosophe en vers,
Il chanta les vertus et commit tous les crimes.
Ennemi de Vénus, cher au dieu des combats,
Il plongea dans le deuil l'Europe et sa patrie;
Cent mille hommes par lui reçurent le trépas
Et pas un ne reçut la vie!

Cent mille, c'est bien peu dire; Frédéric lui-même a évalué à 899.000 le nombre des morts de la guerre de Sept ans, non compris les victimes de ses autres guerres. La *Chronique de Paris* attribue ces vers à Turgot; sont-ils réellement du grand économiste? On le croirait volontiers, à en juger par la gravité des idées et le caractère philosophique des appréciations.

A. Z., *Paris.* — 1° Ce distique latin :
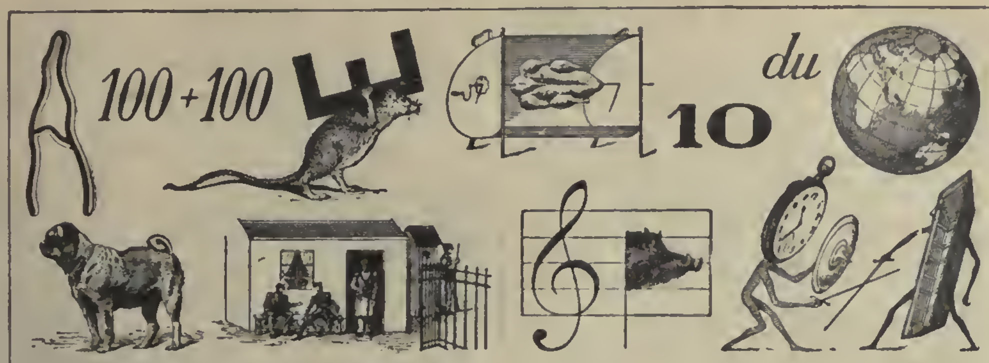
Ars, utinam mores animumque effingere posses :
Pulchrior in terris nulla tabella foret.

peut se traduire : « Art, plût aux dieux que tu pusses représenter et son âme et ses mœurs: il n'y aurait pas sur la terre de plus beau tableau » 2° Il y a au Louvre un tableau de Pieter Breughel le Vieux (acquis en 1891, à la vente du peintre Leys), qui représente quatre aveugles s'avançant l'un derrière l'autre. Deux autres aveugles, qui marchaient en tête, sont tombés dans le fossé. C'est l'illustration du proverbe latin : *Si cæcus cæcum ducit, ambo in foveam cadunt* « Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tombent dans le fossé ». 3° *Avoir affaire à quelqu'un* signifie : avoir à traiter avec lui; *avoir affaire avec quelqu'un,* être en contestation avec lui; *avoir affaire de quelqu'un,* avoir besoin de lui. On n'écrit pas : *avoir à faire,* sauf, parfois, dans le 3e cas, où cette orthographe s'explique. 4° Il faut dire : *il l'avait crue perdue :* le second participe n'influe pas plus sur le premier que ne le ferait un adjectif en même place (*il l'avait crue malheureuse*). 5° Des expressions comme *le Moi est haïssable* de Pascal sont expliquées au *Nouveau Larousse.* 6° L'étymologie du mot *haricot* reste très obscure, pour ne pas dire inconnue.

L. B., *Genève.* — 1° Pour l'expression : *avoir le cœur sur la main,* nous indiquons le double sens : *être extrêmement franc et ouvert,* et, *être bon, généreux.* Le premier sens est le sens originaire : mais, dans l'usage, l'expression a fini par prendre une nouvelle signification. 2° L'académicien en question est tout à fait fondé à critiquer la forme *je défaille* (à l'indicatif présent). Comme nous le disons nous-même au *Nouveau Larousse Illustré,* c'est là un barbarisme. Il faut conjuguer au présent de l'indicatif : *je défaux, tu défaux, il défaut* (formes, il est vrai, assez rarement employées, mais les seules correctes); *nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent*; et au futur *je défaudrai* (et non *je défaillerai*); au subjonctif : *que je défaille.* Bossuet dit : « *Tout le corps tombe en défaillance : l'âme défaut en même temps...* » Quant à la tournure « *que je ne crois pas qui soit français* » qu'affectionne le même académicien, elle est conforme à la syntaxe des classiques. (Cf. la phrase de Thomas Corneille : « Voici une façon de parler de M. Vaugelas, *que* je doute fort *qui* soit correcte. ») 3° *Encore* placé devant un comparatif et indiquant l'augmentation : *encore plus, encore mieux,* etc., est tout à fait correct. Pourquoi ne consultez-vous pas le dictionnaire? 4° Cet emploi de « sans compter que » dans des phrases telles que celles que vous citez : « Quelle route!... sans compter qu'il pleuvait à verse ...! » est familier. 5° Votre observation est juste.

RÉCRÉATIONS

RÉBUS N° 104. — Par JEAN



ÉNIGME

PAR GEO.

Très précieux auxiliaire
Sous des rapports peu différents,
Berger, chasseur et commissaire
Estiment mes divers talents.
J'aide aussi le propriétaire,
Mais ce n'est pas pour son argent,
Car mon concours est légendaire
Au pauvre aveugle, à l'indigent.
Quand je tombe, un bruit de tonnerre
Emplit l'espace incontinent,
Puis, souvent, on voit choir à terre,
Mort ou blessé, quelque innocent.
Et cependant, quelle misère!
Mon nom se jette à chaque instant,
Par un injuste et sot mystère,
Comme une injure, à maint croquant.

CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

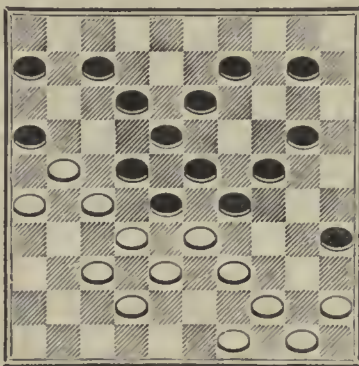
Lorsque mon deux souffle, glacé,
Donnez mon un au misérable,
Et de ce geste secourable
Le temps par mon tout est tracé :
Plus d'un péché passe effacé
Par une aumône au pauvre diable.

Mon deux se met sur une tombe,
Et mon un dans un boursicot.
Puis, quelquefois, bien bas l'on tombe
Plus tard pour grossir le magot.
On a mon tout sous mainte forme,
On se donne un tracas énorme,
Et tout cela ne sert de rien,
Puisqu'il faut, tôt ou tard, abandonner son bien.

DAMES

Problème, par René R.

NOIRS (15 P.)



BLANCS (13 P.)

Les blancs jouent et gagnent.

ÉNIGME

PAR RHÉA SYLVIA

Je circule dans l'air,
Moins vite que l'éclair,
Plus que l'automobile;
Et même dans la ville,
Je file avec excès,
Sans craindre les procès.
Très souvent sur ma route
Je mets tout en déroute.
Pour finir : je passe partout.
Mes chers lecteurs, un point... C'est tout.

LOGOGRIPHE

PAR M. V.

Sans longue recherche à poursuivre
On m'aura bientôt reconnu :
Sur quatre pieds je suis un livre,
Sur trois je suis son contenu.

ANAGRAMME

PAR PETIT JEAN

En deux mots, tour à tour, j'offre avec vérité :
L'emblème, sur sept pieds, de la fidélité;
L'emblème, sur sept pieds, de la duplicité.

MOTS EN CARRÉ

PAR J. DÉJAZET

Engin brutal qui mène grand tapage ; —
Petit poisson, qui ne fait pas grand bruit; —
A l'Opéra, prêtresse d'un autre âge ; —
Pacha tombé devant Plewna détruit ; —
Et ce dont nul n'a jamais vu l'image.

SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenus dans le numéro de novembre :

RÉBUS N° 103. — Dans cette saison avant d'allumer le gaz, on aime à se trouver entre chien et loup (*Dans 7 seize* ON A *vanaale* UMM *aile gazon* M *as* E *trouvère entre chien et loup*).

CHARADES. — Soudard. — Cordonnier.

MOTS EN CARRÉ :

E T U I
T A R D
U R N E
I D E E

ANAGRAMME. — Orme. — Rome.

ÉCHECS : Coup initial : D — 4R.
Mat au 2ᵉ coup par T* ou D*, selon la réponse des noirs

Les solutions seront données au n° 83 (Janvier).

Noël

Par GABRIEL VICAIRE



La Vierge mignonne endort, en chantant,
Son petit Jésus sur la paille fraîche.
Elle resplendit au fond de la crèche,
Comme un grand lis d'or au bord d'un étang.

Hélas! Le pauvret grelotte en ses langes.
Il pleure, et le vent qui vient des chemins
Glace méchamment ses petites mains,
Faites pour guider la troupe des anges.

Comment l'apaiser? — Le bon saint Joseph
D'une voix très douce entonne un cantique,
Et l'âne et le bœuf, sous l'auvent rustique
Marquent la mesure en branlant le chef.

Mais qui vient là-bas? Quel est ce cortège?
Ce sont les bergers avec leurs troupeaux.
Ils entrent, vêtus de sayons de peaux,
Tout enguirlandés de flocons de neige.

— « Salut, bonne dame, enfant merveilleux!
Si nous n'avons pas, comme les rois mages,
De l'or, de l'encens, de belles images,
Pour vous réjouir le cœur et les yeux,

« Pauvres chevriers, perdus dans la plaine,
S'il nous faut pâtir, hiver comme été,
Regardez du moins notre pauvreté,
Ne méprisez pas nos bonnets de laine.

« Nous voilà, petits, tous à vos genoux.
Souriez un peu, soyez charitable.
Nous sommes aussi nés dans une étable;
Que vos jolis yeux s'arrêtent sur nous! » —

Et, se prosternant devant la madone,
Chacun lui présente un peu de pain bis,
Des roses, des noix, du lait de brebis,
Et c'est de grand cœur que cela se donne.

Aussi gracieux qu'un jour de printemps,
L'enfant a souri, disant : « Je vous aime. »
Joseph et Marie ont souri de même,
Et le bœuf et l'âne ont paru contents.

EMAUX BRESSANS, *E. Fasquelle, éditeur.*



VICAIRE (Gabriel), né à Belfort en 1848, mort à Paris en 1900. Il vint à Paris en 1884 et y publia les *Emaux bressans*. Ses autres volumes sont *l'Heure enchantée* (1890); *Fleurs d'avril* (1890); *Cinq Ballades* (1891); *A la bonne franquette* (1892); *Rosette en paradis* (1892); *Au bois joli* (1894). En 1885, il avait en outre publié avec Henri Beauclair, sous le pseudonyme de Adoré Floupette, *les Déliquescences*, recueil satirique sur la poésie des décadents.

Vicaire est avant tout le chantre de la Bresse. Sa verve bien française, de bonne tradition, s'inspire savamment aux sources populaires, tour à tour rabelaisienne, truculente, pour chanter le vin clair et les grasses poulardes, et naïve, simple, presque villonesque pour s'attendrir et pleurer sur la beauté des croyances perdues. Chez lui le ton est leste, mais jamais cynique; la malice s'y allie fort bien avec la bonhomie et la candeur, comme les saints y voisinent avec le peuple lunaire des fées, et de tout cela se dégage un ton de sincérité qui fait de lui un de nos meilleurs poètes.

Extrait de l'ANTHOLOGIE DES ÉCRIVAINS FRANÇAIS. — *Lib. Larousse.*

BIBLIOGRAPHIE

ART MILITAIRE

BERNHARDI (Gl de). — *La Guerre d'aujourd'hui.* Tr. de l'allem. par M. Etard. T. Ier. *Principes et éléments de la guerre moderne.* T. II. *Attaque et défense. Conduite de la guerre.* Paris, Chapelot. In-8°. 10 francs.

MAITROT (Gl). — *Les Manœuvres françaises du Sud-Ouest en 1913.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 1 franc.

THOMASSON (R. de). — *Grandes manœuvres anglaises en 1913.* Paris, Berger-Levrault. In-8°. 0 fr. 75.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

DAYOT (A.). — *Histoire générale de la peinture.* T. II. In-8°. 25 francs.

FOREL (A.). — *Voyage au pays des sculpteurs romans.* Illust. par Emmeline Forel. Paris, Champion. 2 vol. In-4°. (21 × 31). Par souscr. aux 2 vol. 80 francs. T. Ier paru.

LAMI (St.). — *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française au XIXe siècle.* T. Ier A.-C. Champion. In-8°. 15 fr.

LEGRIS (l'abbé A.). — *L'Eglise d'Eu et la chapelle du collège.* Paris, Champion. In-8°. 3 francs.

PITON (C.). — *Le Costume civil en France.* Paris, Flammarion. In-8°. 15 francs.

SOURIAU (P.). — *L'Esthétique de la lumière.* Paris, Hachette. In-8°. 10 francs.

TRESSAN (Mis de). — *La Peinture en Orient et en Extrême-Orient.* Paris, « l'Art et les Artistes ». 5 francs.

VINCI (L. de). — *Traité du paysage.* Tr. par Péladan. In-8°. 7 fr. 50.

ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

DEMSCHINSKY (N. et B.). — *Méthode pour obtenir de forts rendements en céréales.* Paris, Chapelot. In-8°. 3 fr. 50.

DUMONT (R.). — *La Fumure raisonnée des arbres fruitiers et de la vigne.* Paris, Larousse. In-8° (15 × 21). 2 francs.

DUMONT (R.). — *La Fumure raisonnée des fleurs et des plantes ornementales.* Larousse. In-8° (15 × 21). 3 fr.

GUILLERMIN (Dr R.). — *Les Nerfs et leur hygiène.* Paris, Larousse. In-8° (13,5 × 20). Br. 0 fr. 75.

LAGARDE (Dr M.). — *Le Visage. Correction des difformités.* Paris, Larousse. In-8° (13,5 × 20). Br. 1 fr. 20.

RINGELMANN (Max). — *Culture mécanique.* T. Ier. Paris, Maison Rustique. In-4°. 5 francs.

TONY-BALLU. — *La Motoculture et ses applications pratiques.* Paris, Maison Rustique. In-16. 3 fr. 50.

ENSEIGNEMENT

DUPONT-FERRIER (G.). — *L'Enseignement public à Paris. Écoles, lycées, collèges, bibliothèques.* Laurens. In-8°. 8 fr.

GODIN (Dr). — *La Croissance pendant l'âge scolaire. Applications éducatives.* Paris, Fischbacher. In-16. 4 francs.

PAYOT (J.). — *L'apprentissage de l'art d'écrire.* Paris, Colin. In-18. 3 fr. 50.

TAPHOURRAU-LAUNAY (Mme). — *Coupe et confection.* Paris, Larousse. In-8°. (13, 5 × 20). 3 francs.

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

GOURDON (Dr). — *Un hivernage dans l'Antarctique.* Paris, Steinheil. In-8°. 3 francs.

LEGENDRE (Dr A.-F.). — *Au Yunnan et dans le massif de Kin-ho.* Paris, Plon. In-8°. 5 francs.

MARTIN (cap. M.). — *Au cœur de l'Afrique équatoriale. (Journal de route d'un officier).* Chapelot. In-16. 3 fr. 50.

SCHRADER (F.), PRUDENT (F.) et ANTHOINE (E.). — *Carte des Balkans,* en sept couleurs au 1/5.500.000e (Traité de Bucarest). Paris, Hachette. 0 fr. 50.

VITOLD DE SZYSZLO. — *Dix mille kilomètres à travers le Mexique, 1909-1910.* Paris, Plon. In-16. 4 francs.

HISTOIRE

ANGLADE (J.) — *La Bataille de Murat (12 sept. 1213) d'après la Chanson de la Croisade.* Champion. In-8°. 2 fr.

BOUTROUX (E.), BARTLETT (P. W.), etc. — *Les Etats-Unis et la France. Leurs rapports historiques, artistiques et sociaux.* Paris, Alcan. In-8°. (24 × 19). 5 francs.

CHAMBERLAIN (Houston-Stewart). — *La Genèse du XIXe siècle.* Ed. franç. par R. Gedet. Payot. In-8°. 12 fr.

CHANTEFLEURE (Guy). — *La Ville assiégée. Janina : oct. 1912-mars 1913.* Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3. fr. 50.

CHUQUET (A.). — *Inédits napoléoniens.* Paris, Fontemoing. In-8°. 12 francs.

CONTENSON (L. de). — *Les Réformes en Turquie-d'Asie. La Question arménienne.* Paris, Plon. In-8°. 3 fr. 50.

DAUDET (E.). — *De la Terreur au Consulat.* Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.

DURET (Th.). — *Vue sur l'histoire de la France moderne.* Paris, Fasquelle. In-16. 3 fr. 50.

FERRERO (G.). — *Entre les deux mondes.* Tr. de l'ital. par G. Hérelle. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

FLEURY (cte) et SONOLET (L.). — *La Société du second Empire, 1863-1867.* Paris, Alb. Michel. In-8°. 5 francs.

FREYCINET (Ch. de). — *Souvenirs 1878-1893.* Douzième et dernière série. Paris, Delagrave. In-18. 3 fr. 50.

GABORY (E.). — *Napoléon et la Vendée,* d'après des documents inédits. Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

GODET (M.). — *Les Brûlements d'archives à Abbeville pendant la Révolution.* Paris, Champion. In-8° 5 francs.

GOLTZ (von der). — *La Défaite de la jeune Turquie et la possibilité de son relèvement.* Tr. par G. Dietrich. Paris, Lavauzelle. In-8°. 1 franc.

HANSI (l'Oncle). — *Un Village alsacien. « Chez ceux qui se souviennent ».* Paris, Fleury. 33 × 25. 10 francs.

IMMANUEL (Lt-cl). — *La Guerre des Balkans de 1912-1913.* 2e et 3e volumes. *La Guerre jusqu'au commencement de l'armistice.* Paris, Lavauzelle. In-8°. 5 francs.

LEFEBVRE DE BÉHAINE (ct). — *La Campagne de France. Napoléon et les Alliés sur le Rhin.* Intr. par Fr. Masson. Paris, Perrin. In-8°. 7 fr. 50.

Librairie Larousse. — *Histoire contemporaine de la France de 1871 à 1910.* Paris, Larousse, collection in-4°. En souscription. Le fascicule, 0 fr. 80.

LOLIÉE (Fr.). — *Rêve d'empereur. Napoléon III.* Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.

LOUTCHISKY (J.). — *Quelques remarques sur la vente des biens nationaux.* Paris, Champion. In-8°. 3 fr. 50.

MAGNIN (Lt-cl). — *Campagne de Tadla (Maroc). Février 1910 à juillet 1913.* Paris, Lavauzelle. In-8°. 2 francs.

MASSON (Fr.). — *Pour l'Empereur. Pages d'histoire nationale (1796-1821).* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

PALAT (gl). — *Une grande question d'histoire et de psychologie. Bazaine et nos désastres en 1870.* T. Ier. *Le Mexique. Batailles sous Metz.* T. II. *Le Blocus. La Capitulation.* In-8°. Ch. vol. 7 fr. 50.

PIARRON DE MONDÉSIR (cl). — *Siège et prise d'Andrinople (nov. 1912-mars 1913).* Paris, Chapelot. In-18. 6 francs.

POUDET de SAINT-ANDRÉ. — *Le Général Dumouriez (1739-1823) d'après des documents inédits.* Perrin. In-8°. 6 fr.

ROCHEBRUNE (Mme A. de). — *Le Calvaire de l'Islam.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

ROTTACH (Ed.). — *La Chine en révolution.* Paris, Perrin. In-8°. 3 fr. 50.

ROUSSET (Lt-cl). — *Trente ans d'histoire, 1871-1900.* T. II. Paris, Tallandier. In-4°. (32,5 × 25). 15 francs.

SERRIGNY (B.). — *L'Evolution de l'empire allemand de 1871 jusqu'à nos jours.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

TURQUAN (J.). — *La Citoyenne Tallien.* Tallandier. 6 fr.

VITAL-CARTIER. — *Un Méconnu. Le général Trochu, 1815-1896, d'après des documents inédits.* Perrin. In-8°. 5 fr.

VLADAN GEORGEVITCH (Dr). — *Les Albanais et les grandes puissances.* Trad. de l'allem. par le prince A. Karageorgevitch. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

BARBIER (J.-P.). — *Juliette Drouet. Sa vie. Son œuvre.* Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

BLOY (L.). — *Exégèse des lieux communs,* nouvelle série. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

BORDEAUX (H.). — *La Vie au théâtre. Troisième série.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

BRUNOT (F.). — *Histoire de la langue française des origines à 1900.* T. IV. *La langue classique (1660-1715).* Paris, Colin. In-8°. 18 francs.

CHARLES-ROUX (J.). — *J.-H. Fabre en Avignon.* Paris, Lemerre. In-8°. 5 francs.

DESCHANEL (P.). — *Discours prononcé à l'inauguration du monument Lamartine à Bergues.* Fasquelle. In-8°. 1 franc.

DUPOUY (A.). — *Alfred de Vigny.* Paris, Larousse. In-8°. (13,5 × 20). 1 franc.

FAGUET (E.). — *En lisant Corneille.* Paris, Hachette. In-18. 3 fr. 50.

FALCONNET (J.). — *Un Essai de rénovation théâtrale. Die Makkabäer d'Otto Ludwig.* Paris, Champion. In-16. 3 francs.

FARAL (E.). — *Recherches sur les sources latines des contes et romans courtois du moyen âge.* Champion. 10 fr.

GRAMMONT (M.). — *Le Vers français. Ses moyens d'expression. Son harmonie.* Paris, Champion. In-8°. 12 francs.

LESUEUR (E.). — *Œuvres complètes de Maximilien de Robespierre.* T. II. *Les Œuvres judiciaires.* Leroux. In-16. 8 fr.

NOSTREDAME (Jehan de). — *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux,* nouv. éd., par Chabaneau et J. Anglade. Paris, Champion. In-8°. 20 francs.

ROUCHÉ (J.). — *L'Art théâtral moderne.* Rieder. In-4°. 5 fr.

SERBAN (N.). — *Léopardi et la France. Essai de littérature comparée.* Paris, Champion. In-8°. 12 fr. 50.

SERBAN (N.). — *Lettres inédites relatives à Giacomo Léopardi.* Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

SOUBIES (A.) — *Le Théâtre-Italien de 1801 à 1913.* Paris, Fischbacher. In-4°. 15 francs.

VIGNY (A. de). — *Œuvres illustrées d'Alfred de Vigny.* Biogr. et notes par Gauthier-Ferrières. Paris, Larousse. In-8°. (13, 5 × 20) ; br. 1 fr. 50 ; rel. 2 fr. 50.

WACYF BOUTROS GHALI. — *Le Jardin des fleurs,* essais sur la poésie arabe. Préf. de J. Lemaître. Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

WAGNER (R.) — *Œuvres en prose.* T. III. Trad. par J.-G. Prod'homme et F. Holl. T. IX. Trad. Prod'homme et van Vassenhove. Paris, Delagrave. Ch. vol. In-18. 3 fr. 50.

WELSCHINGER (H.). — *Tacite et Mirabeau.* Paris, Emile-Paul. In-8°. 3 fr. 50.

MÉDECINE

BURLUREAUX (Dr Ch.). — *Traité pratique de psychothérapie.* Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.

LEWIS (Th.). — *Les Désordres cliniques du battement du cœur.* Tr. de l'angl. par le Dr Chauvet. Alcan. In-8°. 3 fr. 50.

LOMON (A.) et GLAHN (C.). — *Précis de radiologie pratique.* Paris, Gittler. In-8°. 9 francs.

PHILOSOPHIE

BEAUNIER (A.). — *Les Idées et les hommes. Essais de critique.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

FIESSINGER (Dr Ch.). — *La Formation des caractères.* Paris, Perrin. In-16. 3 fr. 50.

GUILBERT (Ch.). — *L'Illusion du merveilleux.* Paris, Albin Michel. In-16. 3 fr. 50.

LEUBA (J.-H.). — *La Psychologie des phénomènes religieux.* Trad. de l'angl. par L. Cons. In-8°. 7 fr. 50.

MAMELET (A.). — *Le Relativisme philosophique chez Georg Simmel.* Paris, Alcan. In 8°. 3 fr. 75.

MARITAN (J.). — *La Philosophie bergsonnienne. Etudes critiques.* Paris, Rivière. In-8°. 9 francs.

RIBOT (Th.). — *La Vie inconsciente et les mouvements.* Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

TURRO (R.). — *Les Origines de la connaissance.* Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

RELIGION

CAUSSE (A.). — *Les prophètes d'Israël et les religions de l'Orient. Essai sur les origines du monothéisme universaliste.* Paris, Nourry. In-8°. 7 fr. 50.

ESCUDIER (J.). — *L'Evangélisation primitive de la Provence.* Paris, Lethielleux. In-12. 2 fr. 50.

ROMANS, POÉSIE, THÉATRE

ADAM (Mme). — *Chrétienne.* Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

BOULENGER (M.). — *Cours de vie parisienne (à l'usage des étrangers).* Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

CASSAGNAC (Guy de). — *Quand la mort fut venue,* roman. Paris, Ollendorff. In-18. 3 fr. 50.

CHÉNIER (A.). — *Œuvres inédites,* publ. par A. Lefranc. Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

COLETTE (Colette Willy). — *L'Entrave,* roman. Paris, Libr. des lettres. In-18. 3 fr. 50.

COLOMB (Mme J. — *Hervé Plémeur,* Hachette. In-8°. 1 fr.

DAUDET (L.) — *La Fausse étoile.* Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

DORNIER (Ch.). — *Notre pain quotidien,* poèmes. Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

FANTON (G.). — *Abel,* roman. Figuière. In-18. 3 fr. 50.

FISCHER (Max et Alex.). — *Après vous, mon général.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

FRANC-NOHAIN. — *Le Gardien des muses,* roman. Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

GÉNIAUX (Ch.) — *Les Patriciennes de la mer.* Paris, Tallandier. In-18. 3 fr. 50.

HERMANT (A.). — *Scènes de la vie cosmopolite. Le Joyeux garçon.* Paris, Lemerre. In-18. 3 fr. 50.

KISTEMAECKERS (H.). — *L'Embuscade* et *l'Exilée.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

LEROUX (J.). — *Léon Chatry, instituteur,* Paris, Figuière. In-18. 3 fr. 50.

MIOMANDRE (Fr. de). — *L'Aventure de Thérèse Beauchamps,* roman. Paris, Calman-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

PERT (Camille). — *Cady mariée.* Paris, Renaissance du livre. In-18. 3 fr. 50.

POMAIROLS (Ch. de). — *Poèmes choisis.* Préf. de Barrès. Paris. Ed. du temps présent. In-16. 3 fr. 50.

PROVINS (M.). — *Un Roman de théâtre.* Paris, Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

RÉGNIER (H. de). — *Le Plateau de laque.* Paris « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

RIOTOR (L.). — *Poèmes légendaires. Le Sage empereur.* Paris, Figuière. In-8°. 3 fr. 50.

ROSNY (J. H.). — *Nell Horn de l'Armée du Salut.* Paris, Ollendorff. 1 franc.

SÉCHÉ (A.). — *Le Miroir des ténèbres.* Paris, Sansot. In-18. 3 fr. 50.

SERÉ (J.). — *Monsieur Ferdinand.* Figuière. In-18. 3 fr. 50.

VERHAEREN (E.). — *Les Blés mouvants.* Paris, « Mercure de France ». In-18. 3 fr. 50.

SCIENCES APPLIQUÉES

BLANCHET (A.). — *Nouveau manuel complet des applications du froid artificiel.* Paris, Mulo. In-18. 4 fr.

BOISMENU (H. de). — *Fabrication synthétique du diamant.* Paris, Tignol. In-16. 5 francs.

RIGOTARD (L.) et THILLARD (R.). — *La Culture des arbres à gutta-percha à Java.* Paris, Challamel. In-8°. 1 fr. 75.

TELLIER (Ch.). — *Histoire d'une invention moderne. Le Frigorifique.* Préf. du Dr d'Arsonval. Paris, Delagrave. In-8°. 15 francs.

SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

AVENEL (vte G.). — *Le Nivellement des jouissances.* Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

BELLET (D). — *La Nouvelle voie maritime. Le Canal de Panama.* Paris, Guilmoto. In-8°. 5 francs.

BELLOM (M.). — *Les Fonctionnaires civils et les risques de guerre.* Paris, Rousseau. In-8°. 2 francs.

BONZON (J.). — *Faut-il un nouveau Concordat ?* Paris, Ed. Presse française. In-16. 2 francs.

BUNAU-VARILLA (Ph.). — *Panama. La Création. La Destruction. La Résurrection.* Flammarion. In-8°. 10 francs.

DUFOUR. — *Le Syndicalisme et la prochaine Révolution.* Paris, Rivière. In-8°. 6 francs.

FÉLIX (M.). — *Les Retraites ouvrières et paysannes.* Paris, Rousseau. In-8°. 20 francs.

GHEUSI (P.-B.). — *Les Chefs. Etudes politiques et de théâtre.* Paris, Flammarion. In-18. 2 fr. 50.

TOUGAN-BARANOWSKI. — *L'Evolution historique du socialisme moderne.* Tr. par J. Schapiro. Rivière. In-8°. 5 francs.

VERGNET (P.). — *La France en danger. L'œuvre des pangermanistes. Ce qu'ils sont... Ce qu'ils peuvent... Ce qu'ils veulent.* Paris, Mignot. In-18. 3 fr. 50.

WILSON (Woodrow). — *La Nouvelle Liberté.* Introd. de J. Izoulet : *l'Appel au peuple du président Wilson.* Paris, Ed. du temps présent. In-16. 3 fr. 50.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES

COUPIN (H.). — *Lectures scientifiques sur la chimie.* Paris, Colin. In-18. 3 francs.

MAILLARD (L.-G.). — *Genèse des matières protéiques et des matières humiques.* Paris, Masson. In-8°. 12 francs.

SODDY, HALLIBURTON, BALY, etc. — *Les Progrès de la chimie en 1912.* Paris, Hermann. In-8°. 7 fr. 50.

DIVERS

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANÇAIS. — *Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues.* Paris, Champion. In-8°. 1 fr. 50.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

des deux premiers volumes du LAROUSSE MENSUEL ILLUSTRÉ (années 1907 à 1913)

MM.

Ablys de Jourdain (Paul), homme de lettres.
Acloque (A.), publiciste scientifique.
Ajen de l'Isle, homme de lettres.
André (Louis), conseiller à la Cour d'appel de Paris.
Ardenne de Tizac (Gaspard d'), directeur de l'office de législation étrangère au ministère de la Justice.
Armelin (Gaston), homme de lettres, secrétaire de la Société astronomique de France.
Audiqier (Camille), homme de lettres.
Augé (Paul), homme de lettres, secrétaire général de la Rédaction du *Larousse Mensuel illustré.*
Auriol (Georges), artiste dessinateur (art décoratif).
Auvernier (Jacqbes), ingénieur et publiciste scientifique.
Bary (Paul), ingénieur électricien.
Basset (Pierre), homme de lettres.
Baudrillart (André), agrégé de l'Université, professeur au lycée Hoche, à Versailles.
Bayet (Jean), critique d'art, attaché au sous-secrétariat des Beaux-Arts.
Berger (Clément), licencié ès sciences.
Berget (Alphonse), docteur ès sciences, professeur à l'Institut océanographique.
Bertrin (l'abbé Georges), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique.
Blaignan (Raymond), licencié en droit, contrôleur des contributions indirectes.
Bompard (Jacques), homme de lettres.
Bonclère (Jean), homme de lettres.
Bonnier (Gaston), membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne.
Boucheny (Gaston), professeur au collège Sainte-Barbe.
Bouquet (Henri), docteur en médecine.
Bournon (Fernand), archiviste paléographe.
Boyer (Jacques), licencié és sciences, publiciste.
Bréhier (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Clermont Ferrand.
Brisset (E.), chef de bataillon de l'infanterie coloniale.
Brun (Alexandre), artiste dessinateur (marine).
Busco (Pierre), licencié ès lettres et ès sciences.
Chaon (Jean de), agronome.
Claretie (Léo), docteur ès lettres.
Clary (comte Justinien), président du Saint-Hubert-Club de France.
Clerc-Rampal (Georges), vice-président du Yacht-Club de France.
Clouzot (Henri), conservateur de la bibliothèque Forney.
Coquelin (Louis), homme de lettres, secrétaire de la Rédaction du *Larousse Mensuel illustré.*
Darthonnay (Max), homme de lettres.
Dauzat (Albert), publiciste.
Delavaud (Louis), ministre plénipotentiaire.
Delisle (J.-M.), homme de lettres.
Demorgny (G.), membre de la Commission européenne du Danube.
Dessertenne (Maurice), artiste peintre (art décoratif).
Desvalines (Jean), avocat et publiciste.
Devèze (Gérard), diplômé de l'Ecole des langues orientales vivantes.
Dhaleine (L.), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur au lycée de Bar-le-Duc.
Dordan (Georges), aéronaute.
Dubuisson (Robert), ingénieur des mines.
Durieux (Joseph), docteur en droit, archiviste de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Enoch (Maurice), agrégé des lettres, professeur au lycée Condorcet.
Fabri (Emile-Adolphe), critique dramatique.
Faideau (Ferdinand), professeur d'histoire naturelle à l'école Jean-Baptiste-Say.
Faucher-Gudin, artiste dessinateur (art décoratif).
Froidevaux (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, secrétaire de l'Office colonial près la Faculté des lettres de Paris.
Galtier-Boissière, docteur en médecine.
Gausseron (B.-H.), agrégé de langues vivantes.
Gautier-Ferrières, homme de lettres, secrétaire de la Rédaction du *Larousse Mensuel illustré.*
Gayot (André), homme de lettres.
Giraldon (Adolphe), artiste peintre (art décoratif).
Golestan (Stan), critique musical.
Gourbeyre (Louis), critique dramatique.
Grasset (Eugène), artiste dessinateur (art décoratif).
Guéguen (Fernand), docteur ès sciences, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, chef de laboratoire à l'Ecole de pharmacie de Paris.
Guillemonat (Auguste), docteur en médecine.
Guirand (Félix), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Saint-Quentin.
Harry (Gérard), correspondant du *Figaro* et de l'*Illustration*, à Bruxelles.
Haurioot (Georges), homme de lettres, secrétaire de la Rédaction du *Larousse Mensuel illustré.*
Hégelbacher (Marcel), ingénieur, publiciste scientifique.
Hélitas (G.), ingénieur électricien.
Hérou (Albert), capitaine de frégate.
Jeannet (Pierre), publiciste.
Jeanroy (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris
Jouan (Louis), lieutenant d infanterie.

MM.

Joubin (L,), professeur du Muséum national d'histoire naturelle et à l'Institut océanographique.
Khorat (Pierre), homme de lettres.
Klein (Paul), préparateur à l'Institut océanographique.
Kont (J.), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin.
Lainel (Georges), rédacteur à l'Office national de la propriété industrielle.
La Jarrie, critique d'art.
Lanave (L.), directeur des chemins de fer éthiopiens.
La Pointe (Georges de), homme de lettres.
Laubadère (Paul de), artiste dessinateur (art décoratif).
Laumonier (Jean), docteur en médecine.
Lavigne (J.), docteur en médecine.
Lebeau (P.), docteur ès sciences, professeur agrégé à l'Ecole de pharmacie.
Leblond (René), artiste dessinateur (art décoratif).
Leclère (Tristan), critique d'art.
Leger (Louis), membre de l'Institut.
Le Goffic (Charles), homme de lettres.
Legrand (Henri), professeur au lycée de Cherbourg.
Legrand (Max), avocat.
Le Marchand, lieutenant-colonel d'artillerie.
Lesne (Pierre), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Lévy (Albert), cartographe.
Lion (Paul), publiciste.
Locard (Paul), critique dramatique et musical.
Loévy (Edouard), artiste dessinateur (portraits).
Lorin (Henri), professeur à la Faculté de Bordeaux.
Loriot (F.), ingénieur électricien.
Lourié (Ossip), homme de lettres.
Magne (Emile), homme de lettres.
Marage, docteur ès sciences.
Marcille (Michel), critique dramatique.
Marsillon (Charles), ingénieur des arts et manufactures.
Mascart (J.), docteur ès sciences, directeur de l'Observatoire de Lyon
Maury (Camille), homme de lettres.
Maury (Lucien), homme de lettres.
Meillac (Camille), homme de lettres.
Ménégaux (A.), docteur ès sciences, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.
Millochau (M.), docteur ès sciences, astronome.
Millot (Adolphe), artiste dessinateur (histoire naturelle).
Moiinié (Marcel), licencié ès sciences.
Monnot (Pierre), publiciste, secrétaire de la Rédaction du *Larousse Mensuel illustré.*
Montgré (J.), docteur en médecine.
Mozel (Jacques), homme de lettres.
Nollet (Henri), publiciste.
Niewenglowski, docteur ès sciences, professeur au lycée de Tunis.
Pallet (Charles), ingénieur.
Palliog (Charles), publiciste militaire.
Paulin (Honoré), ingénieur des travaux publics des colonies
Perrin (Paul), licencié ès sciences. ingénieur électricien.
Picard, lieutenant-colonel.
Piedallu (André), docteur ès sciences, assistant au Muséum national d'histoire naturelle.
Piton (C.), publiciste.
Pontali (A.), pisciculteur.
Ponthière (Emile), homme de lettres.
Pougin (Arthur), critique musical.
Rain (Pierre), directeur de la *Revue des Etudes historiques.*
Reclus (Onésime), géographe.
Regelsperger (Gustave), docteur en droit.
Reybel (E.), publiciste.
Robin (Auguste), publiciste, correspondant du Muséum nationat d'histoire naturelle.
Roth (Georges), agrégé des lettres, professeur à Caius College (Cambridge).
Rottach (Edmond), chargé de mission en Chine, délégué extraordinaire de l'Alliance française.
Saint-Paul (Yves), homme de lettres.
Samuel (René), bibliothécaire au Sénat.
Santiard (Emile), publiciste scientifique.
Solaure (J.), homme de lettres.
Sollier (Félix), inspecteur de l'Enregistrement.
Terrible (Rémy), licencié en droit, sous-chef de bureau aux postes et télégraphes.
Tiquet (Charles), ingénieur des arts et manufactures.
Treffel (Georges), agrégé d'histoire et de géographie, secrétaire de la rédaction du *Larousse Mensuel illustré.*
Trévise (Henri), homme de lettres.
Van Biéma (Emile), professeur de philosophie au lycée de Rennes.
Verneau (R.), professeur d'anthropologie au Muséum national d'histoire naturelle.
Vignal (H.), docteur ès sciences.
Voulquin (Gustave), homme de lettres.
Walter-Jourde (J.), reviseur-correcteur du *Larousse Mensuel illustré.*
Waltz (Pierre), professeur à la Faculté de Clermont-Ferrand.
Welschinger (Henri), membre de l'Institut.
Zimmermann (Paul), homme de lettres.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ARTICLES

parus dans le LAROUSSE MENSUEL ILLUSTRÉ en 1911, 1912 et 1913

Les mots précédés de l'astérisque (*) sont le complément des articles parus dans le **NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ** *ou son* **SUPPLÉMENT.**

Pages

A

B

C

D

TABLE SYSTÉMATIQUE DES ARTICLES

parus dans le LAROUSSE MENSUEL ILLUSTRÉ en 1911, 1912 et 1913

Droit, Économie politique et sociale. — Administration.

Géographie et Anthropologie.

Histoire.

Linguistique et Philologie.

Littérature
Analyses et comptes rendus d'ouvrages.

LISTE DES NOMS D'AUTEURS DONT LES OUVRAGES ONT ÉTÉ ANALYSÉS

Médecine et Art vétérinaire.

Mœurs et coutumes.

Pages

Philosophie et Morale.

Religion.

Sciences appliquées Inventions.

Sciences mathématiques et Astronomie.

Sciences naturelles et Biologie.

Sciences physiques et chimiques.

Sports.

Théâtre et Musique.

LISTE DES NOMS D'AUTEURS LYRIQUES OU DRAMATIQUES.

TABLE DES GRAVURES

parues dans le LAROUSSE MENSUEL ILLUSTRÉ en 1911, 1912 et 1913

Cartes et Plans.

Frontispices.

Inventions scientifiques.

(SCIENCES APPLIQUÉES, MACHINES, APPAREILS, INSTRUMENTS, ARMES, ETC.)

Monuments (édifices).

Œuvres d'art.

LISTE DES ARTISTES DONT LES ŒUVRES FIGURENT DANS L'ÉNUMÉRATION PRÉCÉDENTE.

Portraits.

Tableaux synoptiques.

Sciences naturelles.

Divers.

(MŒURS ET COUTUMES, SPORTS, DOCUMENTS, etc.)

Paris. — Imp. Larousse, 17, rue Montparnasse.

